| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Barmer. | O. B. | Cantagrel. | F. C. | Fleury. | J. F. | Lefèvre. | E. L. | De Pompery. | E. de P. |
| Barral. | B. | Cartier. | E. C. | Forest. | P. F. | Meunier (Victor). | V. M. | Toussenel. | A. T. |
| Blanc (Julien). | J. B. | Colin. | A. C. | Gr… | G. | De Monglave. | E. de M. | Valois. | Val. |
| Boivin. | Louis B. | Considerant. | V. C. | Hennequin (Victor). | V. H. | Paul-Jacques. | P. J. | Vidal. | F. V. |
| Boudon. | R. B. | Daly. | C. D. | Jacob. | C. J. | Pellarin (Auguste). | A. P. | V. (Clarisse). | C. V. |
| Bourdon. | E. B. | Didier. | Ch. D. | Kr… | K. | Pellarin (Charles). | C. P. | Weill. | A. W. |
| Breton. | Bre. | Doherty. | H. D. | Kuss. | C. K. | Pelletan. | E. P. | Wyslouch. | Wys. |
| Brisbane (Albert). | A. B. | Duval. | J. D. | Laverdant. | D. L. | Perreymond. | Perr. | Ysabeau. | A. Y. |
| Bureau. | All. B. | Franchot. | Fr. | | | | | | |

**La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. Considerant, rédacteur en chef; Julien Blanc, E. Bourdon, All. Bureau, F. Cantagrel, C. Daly, Franchot, D. Laverdant et C. Pellarin.**

## QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES.


La dotation. — 1. V. C.
France et Allemagne. — 1. D. L.
Sacrifices faits par la France sur la terre d'Afrique. — 1. A. C.
Progrès de la question du travail en Allemagne. — 1.
Paquebots transatlantiques. — 1.
Les dotations refusées aux princes et accordées aux banquiers. — 2. E. B.
Le sultan Abdul-Medjid parlant aux rajas. — 2. A. C.
Chemins de fer. — Ce que c'est qu'un wagon couvert. — 3. E. B.
Mon voyage de Paris à Tours par le chemin de fer. — 14. F. C.
Chemin atmosphérique. — 3. Perr.
Les chemins de fer devant la chambre des pairs. — 4. Perr.
Nouvelle discussion sur le chemin de Bordeaux à la chambre des députés. — 15, 16. E. B.
Une perte de 100 millions à éviter. — 18. Perr.
Rapport de M. Daru sur le chemin de fer du Nord. — 27. — Cécité des législateurs. — 29. E. B.
Discussion du chemin de fer de Strasbourg à la chambre des pairs. — 27, 28. Perr.
Accident du chemin de fer de Versailles, rive gauche. — 23. — De Montpellier. — 40. B.
M. Dumon et les chemins de fer. — 101. Perr.
Annulation demandée de l'adjudication du chemin de Vierzon. — 106. E. B.
Loi du recrutement. — 4. Val.
Le beau monde à la cour d'assises. — 4. D. L.
La garantie détruite dans la bijouterie. — 4. — Réclamation. — 5. E. L.
Discussion du budget. — 5, 6, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 21. E. B.
Nouvelles de Hongrie. — 3. A. W.
Nouvelles de l'Inde. — 5, 160. D. L.
Les grandes routes du Globe. — Nicaragua et Honduras. — 6. E. de M.
Importance de l'Egypte et de l'isthme de Suez, par le lieutenant général Tarayre. — 62. — Carte à annexer à ce travail. — 66.
Questions de Suez et d'Egypte. — 64. — Suez et Mogador. — 66. A. C.
Nécessité d'une confédération de l'ancienne Amérique espagnole. — 72. — Association des états civilisés pour le percement de Panama. — 73. E. B.
Panama. — 76. — Réponse aux *Débats* sur l'isthme de Suez. — 82. — M. Guizot à Suez. — 92. D. L.
La question de Suez à Constantinople. — 108. A. C.
Le canal de Suez. — 119. — Le transit. — 118, 132, 142, 152, 165. A. C.
Entente de la Russie et de l'Angleterre. — Isthme de Suez. — 169, 170, 177. E. B.
Intérêts de la Grèce au percement de Suez. — 174. E. B.
Maroc. — Mission de la France dans le Maroc. — 6. V. H.
Intérêts de la France et de l'Espagne dans le Maroc. — 9. D. L.
Interpellations sur le Maroc. 11. — Affaire de Maroc. — 13. A. C.
Lettre sur le Maroc. — 18, 19. Ch. D.
Nouvelles du Maroc. — 37. — Situation du Maroc. — 40. — Bombardement de Tanger. — 47. A. C.
La France et le Maroc. — 50. — Du rôle de la France au Maroc. — 54. A. C.
Bataille de l'Isly, 55.
Plan d'une alliance offensive contre le Maroc. — 56. E. B.
Contre-coup du bombardement de Tanger, 57. A. C.
Prise de Mogador. — 58. — Opinion des feuilles irlandaises sur l'affaire du Maroc. — 59. — Rapport du prince de Joinville sur les affaires de Tanger et Mogador. — 61. — Rapport du maréchal Bugeaud sur la bataille de l'Isly. — 61, 62.
La France au Maroc. — 62. C. P.
Fautes sur fautes. — 71. A. C.
Duperie et honte. — 77. C. P.
Paix avec le Maroc. — 76. D. L.
Un traité chimérique. — 83. A. C.
Correspondance sur Mogador. — Texte du traité. — 58, 103.
Le traité de Maroc. — 97, 172. A. C.
Esclavage des blancs au Maroc. — 104. C. P.
Le guerre tuera la guerre. — 7. V. H.
Navigation des affluens de la rivière des Amazones. — 7. Perr.
Luttes en Espagne. — 7. A. C.
Montévidéo, — 7, 11. — Pétition de 117 négocians. — 20-60, 101, 117. Perr.
Les conservateurs et les révolutions. — 8. E. P.
Proposition inique sur le timbre des journaux. — 10, 11. — Monopole et démoralisation de la presse. — 15. — Timbre des journaux. 17 V. C.
Réponse à *la Réforme*. — 10, 12. C. P.
L'ère de M. de Rothschild. — 10. E. B.
Du voyage de l'empereur de Russie à Londres. — 10. A. C.
Proposition de M. de Bussières à la chambre des pairs. — 12. V. C.
Propriété à la fois sociale et individuelle. — 12, 15. C. P.
Intérêts coloniaux. — Bulletin de la société maritime. — 12, 75. — Fait grave à Madagascar. — 95. — Sucres. — 114. — Emigration. — 181. D. L.
La chambre est épuisée. — 13. D. L.
Rapport de M. Thiers sur l'instruction secondaire. — 14. V. H.
La question sociale en Allemagne. — 14. A. C.
Crédits supplémentaires pour l'Algérie. — 17. A. C.
Salles d'asile. — 17. C. P.
Toubles industriels en Allemagne. — 19. A. C.
Même sujet. — 29. Wys.
Le droit de visite et le parlement anglais. — 20. A. C.
Opinion des *Guêpes* sur les avocats. — 20. — Opinion du *Charivari* sur la peine de mort. — 21. A. C.
La *Presse* et les travailleurs. — 22. A. C.
Arrestation et plainte des légitimistes. — 22. V. H.
La France et le Texas. — 23. Perr.
Médaille de M. Guizot. — 23. A. C.
La liberté. — 24. A. C.
Les troubles de la Bohême. — 24. A. W.
Presse départementale. — 24, 30 et 39. — 44, 52, 71, 130, 142, 151, 160 et 173. P. F. E. B.
Compte-rendu de la session. — 26. V. H.
Fâcheuse reculade de la *Presse*. — 26. D. L
L'Algérie et les contradictions politiques. — 27. A. C.
Reconstitution du journal le *Commerce*. — 27. D. L.
Le *National*. — 27. A. C.
La *Presse* et les questions sociales. — 28 et 30. D. L.
La *Réforme*. — 28. A. C.
Il y a quatorze ans! — 29. A. C.
Encore le *National*. — 29. D. L.
Les fêtes de Juillet. — 30. V. H.
Nécessité de l'organisation du travail. — 31. C. P.
Renouvellement du cartel entre la Prusse et la Russie. — 31. Wys.
Réclamation contre l'administration d'Alger. — 31.
Attentat contre la vie du roi de Prusse. — 31.
Accidents de la place de la Concorde. — 32. Perr.
Le *National* et les réformes sociales. — 32. D. L.
Affaires de Taiti. — 32. — Documents. — 33. — Réclamation de l'Angleterre. — 34. — Conditions exigées. — 36. — Nouvelles. — 36 et 40. — Pertes des Français. — Taïti. — Affaire Pritchard. — 41. — Chambres anglaises. — 42. — Arrangements annoncés. — 59. — Solution. 68. — Conditions de la paix. — 70. — Nouveaux événements à Taïti. — 102, 104 et 160. D. L.
Des récompenses industrielles. — 33. A. L.
Le pour et le contre du *Siècle*. — 33. C. P.
République du Paraguay. — 34. Perr.
Pas de guerre. — 35. D. L.
Journaux des ouvriers. — La ruche populaire. — 35. C. P.
L'industrie est-elle organisée? — 36. C. P.
Prise de possession des îles Gambier. — 36. — Renseignements. — 38. D. L.
Instructions relatives au droit de visite. — 36.
La politique révolutionnaire. — 37.
Clôture de la session. — 37.
La question sociale en Allemagne. — 38. Wys.
Sur Tesch, assassin du roi de Prusse — 38 et 39. A. W.
Censure médicale dans les bureaux de la guerre. — 38.
Les conseils généraux et l'organisation du travail. — 39. G. C.
La politique pacifique. — 39. D. J.
Enquête en Bohême. — 40, 42 et 43.
Nouvelles du Mexique. — 40 et 42. Perr.
L'intérieur et l'extérieur. — 41. A. C.
De l'ouverture de la chasse. — 41. A. T.
Les ouvriers de Lyon. — 42. A. C.
L'attentat sur le roi de Prusse. — 42.
L'incendiarisme. — 43. E. L.
Le Danemark. — 42.
Vœux des conseils d'arrondissement. — 43 et 55.
Opportunité d'un congrès général. — 44. A. C.
Affaire de Mossul. — 44.
Situation grave. — 44.
Affaire de l'École Polytechnique. — 44 et 47. — Licenciement de l'Ecole. — 48 et 50. B.
Même sujet. — 51 et 53. V. H.
Réforme de l'enseignement de l'Ecole Polytechnique. — 103. V. C.
Réorganisation de l'Ecole. — 125. — Inconvénients de retards. — 135. B.
Distribution des prix du concours général. — 45. V. H.
Les lois prohibitives empêchent-elles les troubles industriels? — 45. A. W.
Le comptoir de Gabon. — 45 et 53. J. B.
La Suède: Ordre des paysans. — 45. — Constitution. — 51. A. C.
L'Europe et Mehemet-Ali. — 46.
Colonie agricole à Chartres. — 46.
Citation des *Guêpes* sur les accidents de la fête de Juillet. — 46.
Voyage du duc de Nemours. — 47. — Lettre de l'abbé Thyons à l'évêque d'Autun. — 47.
Instruction du peuple dans le Wurtemberg. — 47.
Les missionnaires à Londres. — 48. D. L.
Abdication de Mehemet-Ali. — 48. A. C.
La dignité individuelle et la dignité nationale. — 49. A. C.
Création d'un sous-secrétaire d'état à la marine. — 49. D. L.
Les questions sociales agitées en Angleterre. — Les mineurs de lord Londonderry. — 50, 54 et 56. F. V.
Etablissement de Saint-Nicolas. — 50. V. H.
Politique de la France en Amérique. — 51. E. B.
Envahissement de l'Angleterre au centre de l'Amérique. — 52. E. B.
Le préfet de police de Berlin aux ouvriers. — 51. A. W.
Lettre d'un chartiste. — 52.
*Vœux à émettre par les conseils généraux*. — Colonies agricoles. — 53. C. P.
Irrigations. — 57. E. L.
Les chemins vicinaux. — 59, 60 et 62.
Des enfans trouvés. — 63 et 67. F. V.
Du crédit foncier, de la réforme hypothécaire et de la mobilisation de la Propriété. — 64. F. C.
Organisation des fonctions publiques; conducteurs des ponts et chaussées. — 65. F. C.
Règlement industriel en Autriche. — 53.
Marche de la question d'Orient. — 55. A. C.
Statistique des journaux anglais. — 58.
La France et l'Allemagne. — 60. A. C.
Ecole supérieure de la ville de Paris. — 60.
La France et l'Angleterre. — 61. A. C.
Traité de la Belgique avec le Zollverein. — 66. V. C.
La paix. — 68. D. L.
Lettre de l'Evêque de Châlons. — 68. D. L.
Acquittement d'O'Connell. — 69. A. C.
Traité de commerce entre la Prusse et la Belgique. — 69 et 80. Wys.
Conditions de la paix. — 70. D. L.
Prorogation du parlement britannique. — 70. A. C.
Existe-t-il un traité entre Méhémet-Ali et l'Angleterre? — 72. A. C.
La question actuelle est celle de l'égalité des peuples. — 71. A. C.
Association des peuples. — 71. A. C.
Comment il faut vaincre Abd-el-Kader. — 75? A. C.
*Compte-rendu* des conseils généraux. — Enfants trouvés. — 77. — Colonies agricoles. — 80. — Défrichements et reboisements communaux. — Education. — 89. E. B.
République de la Nouvelle-Grenade. — 77. Perr.
Correspondance de la *Démocratie* avec le *National*. — 77.
Mission sociale du clergé. — 78. F. C.
Don Quichotte et Sancho Pança. — 78. C. P.
Lettre de George Sand. — 78.
La diplomatie et la presse. — 79. A. C.
Méhémet-Ali et l'Angleterre. — 80. A. C.
La misère morale. — 81 et 83. J. D.
La réforme pénitentiaire. — 84. E. B.
Les ouvriers de la Silésie. — 81. A. W.
L'Angleterre en Orient. — 85. A. C.
Comment il faut résister à l'Angleterre. — 86. A. C.
Aveuglement volontaire. — 86. E. B.
La France jugée par un journal russe. — 86. A. W.
La France et l'Allemagne. — 87. A. C.
Mouvements extérieurs du ministère. — 88. A. C.
L'Autriche en Italie. — 89.
Louis-Philippe et les sociétés de paix. — 90. C. P.
Zollverein italien. — 89. A. C.
Le duc d'Isly. — 91. D. L.
Réforme administrative. — Personnel. — Conditions d'admission. — 91. — Conditions d'avancement. — 92. — Fonctions politiques. — 94. — Traitement des fonctionnaires. — 98. — Retraite, honneur, costume. — 99. — *Mécanisme* Fonctions organisées. — 107. — Fonctions libres. — 116. J. D.
Que sait faire le pouvoir? — 92. A. C.
Les grands noms de la monarchie. — 93. D. L.
La vieille noblesse de France. — 95. D. L.
Appel aux *Débats*. — 93. E. P.
Des accidents causés par les voitures dans Paris. J.
La politique sociale. — 94. A. C.
Influence de l'industrie sur les relations sociales en Russie. — 94. A. W.
Explications sur l'affaire de Sentmanat. — 96. E. B.
Polémique avec la *Réforme*. — 96. A. C.
L'amnistie. — 99. D. L.
Louis-Philippe et Victoria. — 99. A. C.
De l'antagonisme entre la France et l'Angleterre. — 100. A. C.
Inquiétudes du *Constitutionnel*. — 101. D. L.
La loi qui régit les astres donne la paix au genre humain. — 102. A. C.
La Pologne. — 102. Wys.
Voyage du roi. — 102, 103, 104, 106 et suiv.
Avec qui est la France. — 103. D. L.
Le roi en Angleterre. — 104. D. L.
Ovations d'outre-Manche. — 105. A. C.
Vœux pour la paix. — 105.
Saisie du journal l'*Atelier*. — 103. E. B.
Acquittement. — 104. C. P.
Les agioteurs et les ministres. — 106. E. B.
Le Zollverein. — 106. Wys.
De l'émancipation. — 107, 109, 110. D. L.
Discours d'ouverture des cortès. — 109. C. P.
Le banquet de Portsmouth. — 110. V. H.
La réforme en Suède. — 110.
Le droit de visite et l'Allemagne. — 111. A. C.
Tarif belge. — 111. Wys.
M. Thiers ou M. Guizot; ni l'un ni l'autre. — 112. D. L.
Le bureau de l'esprit public. — 112. C. P.
Les deux ambitions. — 114. A. C.
Les juifs dans les pays du Nord. — 114. A. W.
La paix du monde. — 115. E. B.
Le péage du Sund. — 115. Wys.
La France et la Belgique. — 115, 123. E. B.
Le Guano. — 116. A. C.
N'armez pas les fortifications de Paris. — 117. E. B.
Le Paris des chemins de fer. — 118. — Dégénération du vieux Paris. — Recherches statistiques. — 119. — Voies et moyens de réparations du vieux Paris. — 121. Perr.
Deux mystifications. — 129. V. C.
Assainissement de Paris. — 149. Perr.
Compagnie des Trois-Ponts. — 159. Perr.
En avant! — 119. A. C.
La paix et la guerre. — 120, et 123. D. L.
Réforme électorale. — 122. A. C.
*L'Éclaireur de l'Indre*. — 122. V. H.
Les cultivateurs en France et en Angleterre. — 124 et 127. C. L.
Le jour des morts. — 125. A. C.
La question. — 126. C. P.
Les ouvriers allemands de Londres aux Silésiens. — 127.
Le paysan de la Lombardie. — 128.
De la durée du ministère. — 129. A. C.
France et Allemagne. — 130. A. C.
M. le procureur général Hébert socialiste. — 131. C. P.
Exécution de la loi sur la police de la chasse. — 132. J. D.
La question sociale à la chambre des députés. — 133. A. C.
*La Gazette de France* et la *Réforme*. — 124. A. C.
État déplorable de la marine. — 134.
Acte répréhensible du gouverneur du Sénégal. — 138. J. D.
Accord spontané. — 137. A. C.
Étude à proposer aux conseils généraux. — 138. Perr.
Charité de l'aristocratie anglaise — 138. C. P
Des cours d'eau de la France. — 139. Perr.
Situation de l'Espagne. — 139. C. P.
Transformation et ralliement des partis. — 140. A. C.
Mission du clergé catholique. — 141. V. H.
Quel est votre plan? — 143. Val.
Marine allemande. — 145. Wys.
A propos de l'emprunt. — 144. E. B.
Manifeste de M. de Lamartine. — 143. — Le fort et le faible de ce manifeste. — 147. C. P.
Influence de M. de Lamartine. — 150. A. C.
Le treizième travail d'Hercule. — 146. A. C.
La tunique de Trèves. — 146. A. W.
Le concert européen. — 147. A. C.
La concurrence et la liberté. — 151. A. C.
Organisation unitaire et nationale de l'assu-

[illegible] administrations.—1[illegible]. A. C.
Une dénonciation.—171. E. B.
Les amitiés politiques.—173. E. B.
Accord touchant entre le premier-Paris et le feuilleton.—174. D. L.
La paperasserie et la lenteur administrative. —175. Pers.
Organisation centrale des ministères. — 176 et 178. E. L.
Le *Quartier latin*.—177. V. H.
Noël : la nativité du peuple.—179. A. C.
Discours du Roi, rédigé par la *Démocratie pacifique*, et non prononcé.—179. V. C.
Discours du Roi, rédigé par le conseil des ministres et prononcé en séance royale.—180.—Commentaires sur ce dernier discours.—180. V. H.
Les adversaires de l'organisation du travail. — 181. C. P.
Polémique avec le *National*.—182. C. P.
Second manifeste de M. de Lamartine. — 183 et 183.—Réfutation.—183 et 184. V. C.

## CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

### TURQUIE.

Prosélytisme anglais en Syrie.—1.

### GRÈCE.

Agitation en Grèce. — 1. — Lutte des chefs de partis.—18 et 26.

### ALLEMAGNE.

Agitation.—La revue trimestrielle touchant à la question sociale.—22.—Tracasseries contre la pensée.—102.—Hésitations, oscillations.—140.

### SUISSE.

Point de vue politique et religieux.—46.—Questions des jésuites.—66.—Appel des méthodistes aux catholiques, les radicaux politiques et socialistes.—106.

## QUESTIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

Chemin de fer de Strasbourg, transit.—1. Pers.
Chemins atmosphériques.—3. Pers.
Réforme commerciale.—22. Val.
Ligne de Paris à Nancy.—25. Pers.
Le comptoir communal.—33, 40, 48 et 67. Val.
Société des inventeurs et des protecteurs de l'industrie. — 39.
Fraudes commerciales, pénalités.—42. Val.
Falsification des substances alimentaires.—128. Val.
Des hôtels d'ouvriers.—112 et 113. Val.
Association de secours pour les ouvriers en Prusse. —111. A. W.

## QUESTIONS AGRICOLES.

Du rapport de M. Maury de Mornay, sur les irrigations.—6. E. L.
Séance de la Société royale d'agriculture.—22, 133 et 147. E. L.
La commission du congrès d'agriculture et le ministre.—26. E. L.
Vœux à émettre par les conseils généraux. Irrigations.—57. E. L.
Congrès agricole.—73. E. L.
Société des dames patronesses de l'horticulture. —70. Y.
Transformation du froment en avoine, gangrène sèche de la pomme de terre, etc.—87. C. L.
Congrès breton.—98.—Organisation de l'agriculture.—141. Rieffel.
Congrès vinicole à Bordeaux.—122. E. L.
Question chevaline.—136. E. L.

## ÉCOLE SOCIÉTAIRE.

Mort de Victor Coste. — 2. C. P.
Les dogmes, le clergé et l'Etat. — 4. C. P.
Examen et défense du système de Fourier par Paget et Cartier. — 20. C. P.
Annonce de la Phalange. — 57.
Le sept avril, brochure in-18. — 45.
Jean Journet. — 68. A. C.
Un nouveau critique de Fourier, 85. C. P.
Almanach phalanstérien. — 93.
La chaire catholique et le système de Fourier. — 102. V. H.
Progrès du principe de l'association aux Etats-Unis. — 102, 106, 111, 117, 120. A. B.
Fourier. — 103. C. P.
*Le 7 avril*, 14 août 44, le petit Cours d'écon. pol.—L'almanach phalanstérien.—112. — Les enfans au Phalanstère, — 115. — Annonce des essais sur les harmonies physiologiques, par B. Dulary. — 126.

[illegible] de l'association.—119.—Exercice de la médecine en association.—127.—Des communautés d'arts et métiers. — 140, 148, 155. V. H.
Concours de sculpture. M. Maréchal, M. Farochon et l'église Saint-Vincent-de-Paule. — 74. D. L.
Concours d'architecture. — 82. P. C.
Concours de peinture. — 88. D. L.
D'un nouveau système télégraphique. A. Dembsey.
Les quakers blancs. — 91. H. D.
Envois de Rome. — 92. D. L.
Distribution des prix à l'école des beaux-arts. — 98.
Les eaux de Vichy. — 99. L.
Courses du Champ-de-Mars. — 113. D. L.
Cours de zoologie par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.—114.—Histoire des mammifères.—122, 130, 155, 168.
Le juif errant. — 126, 145, 146, 147. D. L.
France, Rome et Naples.—131, 144, 161, 162, 178. E. P.
Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — 166.
Les îles Wallis et Foutouna. — 169, 172. D. L.

## COMPTES-RENDUS OU ANALYSE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Les espérances de l'Italie, par M. Balbo.— 8. Un Italien.
Cours de droit administratif de M. Macarel.—28. P. J.
—Histoire de l'instruction publique en France, par M. A. de Riancey. — 30. V. H.
Des peines et des prisons, par le prince Oscar. — 38. E. de P.
La science nouvelle, par Vico. — 40. V. M.
Accord des intérêts de l'association, par Villegardelle. — 41. H. D.
Les juifs rois de l'époque, par A. Toussaint. — 49, 83, 133.
La famille et l'autel, par M. Dubreil de Marzan — 55. H. M.
Mémoires de Fléchier. — 63. V. H.
Enseignement musical. Méthode de M. et Mme Chevé. — 64. All. B.
Les caisses d'épargnes, par Alphonse Esquiros.— 76. C. P.
L'ultramontanisme, par Edgard Quinet. — 84. V. M.
Histoire naturelle de la santé et de la maladie, par Raspail.—86. E. C.
Essai d'une nouvelle théorie sur les idées fondamentales, par Perron.—90. V. B.
Pérégrinations en Orient, par Eusèbe de Salle. —96. A. C.
De l'organisation médicale en France, par Delasiauve.—118. C. P.
Les larmes de Madeleine, par H. de Morvonnais. —135. L. Ulbacre.
Introduction historique à l'étude de la législation française, par V. Hennequin.—138, 139 et 150. C. P.
La rose, son histoire, par Loiseleur-Deslonchamps.—165. E. L.
Remarques sur la langue française, par Wey.— 178. J. Fl.
L'homme sans asile, par Guillemon.—181. Cl. V.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Réponse au mémoire de M. l'archevêque de Paris sur l'enseignement philosophique, par M. Ad. Garnier.—Essai sur la distinction des biens, par M. Malapert.—Eléments de droit public et administratif, par M. Foucart — Mémoire politique, par le prince de C... — Annuaire de l'économie politique. — Idées nouvelles sur la culture et les irrigations, par M. Pellault. — Recherches sur le procès du duc d'Enghien, par M. Nougarède de Fayet.—Mémoires du duc de La Force.—Voyage en Orient, par M. d'Estourmel.—Leçons élémentaires de botanique, par M. Lemaout. — Le chantier, par M. Charles Poncy, ouvrier maçon.—Un courroux de poète, par M. Constant Hilbey, ouvrier.—18.
De l'enseignement de la langue maternelle, par Girard. — De l'éducation publique, par Corne. L'univers israélite.—Revue de M. de la Sagra.—Dictionnaire d'Homère et des homérides, etc. —67.
Histoire de la religion, par Sulan de Lirey. — Histoire de la philosophie chrétienne, par de Ritter. — Résurrection de la liberté grecque. — Cours de droit administratif, par Macarel.— Les mystères du sommeil et du magnétisme, par A. Debay.—97.
Œuvres de Campanella.—Théorie sociétaire, par Tripon.—Histoire de Léon X, par Audin.—Vie de Bernardin de Saint-Pierre, par Fleury.—121.
L'édificateur, œuvres de Nicole. — Dictionnaire d'histoire naturelle, etc.—132.
Livres phalanstériens. — Annuaire de l'économie politique. — Histoire de Pologne, par Lelevel. —177.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séances du 1er juillet.—3.—du 8 juillet.—9.—du 15 juillet.—16. P. et B.
Séance du 22 juillet.—23. B.
Séance du 30 juillet.—31. B. et P.

## ACADÉMIE FRANÇAISE.

Séance du 27 août. — 61. V. M.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

Horlogerie. — 4. G. G.
Broderies. — 5. C. V.
Conserves alimentaires. — 6. E. L.
Orfèvrerie — 7. B.
Instruments de musique. — 9. All. B.
Industries relatives à l'art médical.— 10. C. P.
Fleurs artificielles. — 12. E. L.
Machines typographiques. — 63. V. M.
Distribution des prix. — 30. — Distribution des médailles. — 31. B.
Listes des exposants qui ont reçu des médailles.—33.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE.

Détails préliminaires. — 66. — Le Zollverein. — 81. — Cuirs, pelleteries, carrosserie, etc. — 95. — Comparaison avec l'exposition française. — 105. — Fêtes industrielles à Berlin. — 116. — Les chemins de fer. — 122, 126. — Orfèvrerie, bijouteries. — 136. — Fontes et bronzes, fer et zinc. — 151. B.

## THÉATRES. — MUSIQUE.

Opéra. — Mlle Tagiloni. — 10. All. B.
M. Poultier.— 24. — La Polka à l'Opéra.—*Eucharis*, ballet — 45. — *Othello*. — 66, 80. D. L.
*Richard en Palestine*. — 103. — *Marie Stuart*. — 164. All. B.
Italiens. — *Linda*, *Norma*. — 103. All. B.
Théatre-Français. — Mlle Rachel et sa famille. — 4, 10.
— *Le Menteur*, *la Camaraderie*, *Joccelyn et Guillemette*. — 17. — *La Camaraderie*, *les Oncles de Molière*. — 24. — *Roméo et Juliette*. — 66. — *L'Héritière*. — 73. — Mlle Naptal. — 80. — Mlle Dupont et son théâtre. — 101. — *Le Béarnais*. 120. — *Le Tisserand de Ségovie*. — 136. — *Une femme de 40 ans*.—164. D. L.
Odéon. — *Le Bachelier de Ségovie*. — 108, 115. — *Le comte d'Egmont*. — 115. — *Les Nuées d'Aristophane*. — 129. — *Christine*. — 164, 171. D. L.
Théatre anglais. — *Othello*. — *Virginius*. —178. D. L.
Opéra-Comique. — *Les quatre fils Aymon*. — 17, 24. — *Gulistan*. — 45. — *Les deux gentilshommes*. — 52. — *Sainte-Cécile*. — 87. D. L.
Concerts. — Festival Berlioz. — 31, 33, 38. — Un concert-monstre d'autrefois. — 36. — *La Création*, d'Haydn. — 134. All. B.
Revues musicales. — 18, 101. All. B.
La *Création*, d'Haydn. — 120. D. L.
Distribution des prix du Conservatoire. — 150. All. B.
Vaudeville. — *Un mystère*. — 10. — *Satan*. — 31. — *Les deux perles*. — 80. — *Deux filles à marier*, *Follette*. — 108. — *Un ange tutélaire*. — 143.— *Un jour de liberté*. — 164. D. L.
Variétés. — *Les Anglais en voyage*. — 4, 10. — *Le Vampire*. — *Pulcinella*. — 30. — *Les Bédouines*. — 31. — *Télémaque*. — 59. — *La Fée du logis*. — 66. — *La reine Pomaré*. — 87. — *Chamborant*. — 164. D. L.
Gymnase. — Mlle Désirée — 10, 24. — *Les surprises*. — 38. — *L'amour malheureux*. — 52. — Achard et Delmas. — 73. — *Les trois péchés du Diable*. — 80. — *Une Parisienne*. — 94. — *Babiole et Joblot*. — 108. — *Rebecca*. — 164. D. L.
Palais-Royal. — Les ménestrels de la Virginie. — 10. — *Le Billet de faire part*. — *Paris voleur*. — 17, 24. — *Un enfantillage*. — 66. — *Fiorina*. 94 — *L'étourneau*. — 115. — *Deux papas très bien*. — 143. D. L.
Porte-Saint-Martin. — *Don César de Bazan*. — 38. — *Calypso*. — 73. — *La dame de Saint-Tropez*. — 164. D. L.
Gaité. — *Les sept Châteaux du Diable*. — 43. D. L.
Ambigu. — *Le miracle des roses*. — 38. — *Les orphelines d'Anvers*. — 129. D. L.
Cirque-Olympique. — *La corde de pendu*. — 150. D. L.

## FEUILLETONS.

Les îles Marquises. — 36, 89. A. P.
Horticulture. — Les fruits rouges.—L'œillet flamand détrôné. — Influence de la greffe. — 50, 67. — Les jardins maraîchers. — 86. A. Y.
Les îles Gambier. — Mœurs des naturels. — Action des missionnaires. — 51. D. L.
Etudes sur les Parisiennes. — 54. A. W.
Mœurs algériennes. — 93, 95. A. Debay.
Les bêtes de Paris. —80. — Le cheval. — 90. — La [illegible] 42 à 44, 46 à 50, [illegible] à 65, 68 à 72, 75 à 79, 81 à 85, [illegible], 101 à 107, 109 à 112, 117, 118, 122, 124, 127, 137 à 140, 142, 143 à 146, 148, 149, 151 à 153, 160 à 162.
Un grand d'Espagne, par M. de Saint-Ursule. — 56, 57, 58, 59.
Les réprouvés et les élus, par M. Emile Souvestre, 172 à 176, 180 à 183.

## NÉCROLOGIE.

Mort de Victor Coste. — 2. C. P.
— M. Darcet. — 34. B.
— de M. Boucher de Crevecœur. — 158.
— de madame Flora Tristan. — 150. V. C.

## DOCUMENTS.

Pièces officielles dans l'affaire de Taïti. — 33.
Lettres des missionnaires. — 44.
Rapport du prince de Joinville sur l'attaque de Mogador. — 72.
Traité avec le Maroc. — 88.
Exposé préliminaire de la réforme de la charte espagnole. — 118.

## TRIBUNAUX.

Affaire Donon-Cadot. — 2, 3 et 4.
Affaire de madame Lacoste. — 13, 14, 15, 16 et 17.
Abandon d'un enfant par sa mère. — 22.
Rixes entre des compagnons du devoir à Aigues-Mortes. — 28.
Un faux et un fou. — 29.
Un repaire de voleurs à Londres. — 30.
Vins falsifiés. — 46.
Les jurés à Cork (Irlande). — 48.
Condamnation d'un ex-sous-préfet. — 50
Coalition d'ouvriers. — 52.
Condamnation d'un agent provocateur. — 50.
Une pauvre femme. — 71.
La tour de Nesle. — 75
Affaire du prince de Robecq. — 114.
Bande Courtot. — 115 et suiv.
Affaire du vaisseau le *Groenland*. — 130.
Jeune fille étouffée par son amant. — 148.
Bande des escarpes. — 151 et suiv.
Une pauvre mère. — 139.
Une grande dame sur les toits. — 167.
Un infanticide. — 171.

## CITATIONS ET EXTRAITS DE JOURNAUX DE PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

Le Bien public. — 17.
Le Censeur de Lyon. — 15, 82 et 71.
El Clamor publico. — 87.
Le Conservateur de la Dordogne. — 151.
Le Correspondant de Nuremberg. — 82.
Le Courrier Charentais. — 44.
Le Courrier d'Indre-et-Loir. — 114.
Le Courrier du Haut-Rhin. — 8.
Le Courrier du Midi. — 34.
Le Courrier de Nantes. — 71 et 142.
Le Courrier de Saint-Quentin. — 30.
Le Débat Social. — 68.
L'Echo de l'Est. — 71.
L'Echo de la Loire. — 24.
L'Echo Rochelais. — 39.
L'Echo de Vesoul. — 151.
L'Echo de l'Oise. — 39 et 71.
L'Emancipation de Toulouse. — 32.
Le Foyer d'Orléans. — 24 et 31.
La Gazette d'Augsbourg. — 60, 74 et 82.
La Gazette de Cologne. — 18 et 21.
La Gazette de Trèves. — 1, 8, 55 et 85.
La Gazette de Voss. — 8.
La Gazette de Zurich. — 11.
La Gazette de Weser. — 22.
Le Guetteur de Saint-Quentin. — 130.
L'Heraldo. — 24.
L'Impartial de Besançon. — 30 et 151.
L'Impartial du Nord. — 74.
Le Journal de Cherbourg. — 44.
Le Journal de la Côte-d'Or. — 39.
Le Journal de la Manche. — 44 et 71.
Le Journal de Maine-et-Loire. — 39.
Le Morning-Advertiser. — 36.
Le Morning-Chronicle. — 31, 61 et 62.
Le Morning-Herald. — 36.
Le Morning-Post. — 36, 41 et 56.
La Mouche. — 71.
L'Observateur Grec. — 44 et 174.
L'Observateur des Pyrénées. — 71 et 130.
Le Patriote jurassien. — 64 et 102.
Le Progrès de la Loire. — 151 et 170.
Le Rhône. — 71.
Schnell-Post de New-York. — 85.
Le Sémaphore. — 30.
Le Spectateur de Dijon. — 39, 130 181.
Le Standard. — 36 et 61.
Le Times. — 54, 55, 56 et 62.
La Verdad. — 24.
La Vigie de l'Ouest. — 44.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

autre vent et marée, une misérable rente de 500 mille fr. ou d'un million, soit bien favorable aux intérêts réels et fondamentaux de la dynastie.

En France, les questions d'argent, quand elles sont prises d'une certaine façon par l'opinion publique, sont dangereuses et brûlantes. Les irritantes discussions, les sentiments de désaffection auxquels ont déjà donné cours dans le pays les projets périodiques de dotations princières, auraient dû servir de leçon au gouvernement et préserver le ministère de la faute qu'il commet en jetant de nouveau cette pâture aux ennemis de la dynastie. Il n'y a pas de dotation capable de compenser le mal que font ces demandes d'argent reproduites avec l'acharnement qu'on y met.

Pour nous, en déplorant le mal, nous ne chercherons point à l'augmenter par une opposition violente et provocatrice.

Le mal, à nos yeux, n'est pas que l'on veuille 500 mille francs, que le pays les donne; nous voudrions bien sincèrement que le double ou le quadruple de cette somme eût été ajouté à la liste civile dès le début du règne, et qu'à ce prix de tristes discussions d'argent eussent été évitées. Mais le mal est dans l'acharnement avec lequel on reproduit les demandes qui renouvellent ces discussions déplorables; le grand mal est surtout à ce que la France ne se sente pas assez satisfaite de son gouvernement pour aller elle-même, avec amour et enthousiasme, au-devant des besoins du chef du gouvernement.

Si l'on n'avait pas abruti, matérialisé la France par une politique d'égoïsme, si l'on avait suivi une politique noble et généreuse, capable d'exalter les sentiments, et de réaliser les grandes aspirations qui animaient nos pères en 89, verrait-on la France disputer et refuser quelques centaines de mille francs à un fils du roi?

Si le gouvernement nouveau s'était montré soucieux d'améliorer, par quelques efforts prouvant au moins un peu de bonne volonté pour celles-ci, le sort des classes laborieuses; si l'on avait songé à organiser la dotation du travail, ne verrait-on pas, d'un bout du royaume à l'autre, les enfants des classes laborieuses demander à grands cris, eux-mêmes, la dotation des enfants du roi? — On a tout subordonné à l'argent, aux hommes d'argent, aux idées d'argent, et les hommes d'argent refusent 500 mille francs: Le peuple, si l'on avait travaillé pour lui, eût offert avec joie des millions.

## France et Allemagne.

Nous avons toujours proclamé que la France et l'Allemagne devaient s'unir ensemble et avec tous les États secondaires, pour constituer l'équilibre du monde et pour organiser la paix universelle. Lorsqu'on nous objectait les impossibilités actuelles, résultant des oppositions de principes politiques entre notre pays et les États allemands, nous avons répondu qu'une politique large et d'avenir, ne devait pas trop s'inquiéter des obstacles du moment. Les politiques au jour le jour ne sont pas ceux qui savent diriger d'une manière féconde les destinées d'une nation; il faut concevoir un système, et, dès qu'on en a reconnu l'utilité supérieure, marcher et à empêcher son expansion colonisatrice; puis elle apprécie l'attitude du gouvernement anglais dans l'affaire du Maroc.

« Quel est le but principal de l'Angleterre dans ces manœuvres? Empêcher à tout prix une alliance intime entre la France et l'Espagne; empêcher, coûte que coûte, l'Espagne de redevenir jamais une puissance maritime; empêcher enfin l'Espagne de trouver dans le Maroc un dédommagement pour les pertes qu'elle a faites en Amérique. Quand Napoléon attachait l'Espagne esclave à son char, il admettait du moins qu'avec le temps cette même Espagne prendrait sa part dans la puissance maritime de la France suzeraine. L'Angleterre, au contraire, veut contenir l'Espagne *à tout jamais*, afin qu'elle ne puisse plus désormais agiter son aile sur les mers..... La nature des choses veut que l'Espagne, intimement alliée à la France, s'empare tôt ou tard de l'empire de Maroc, pour y mettre fin à ses tiraillements révolutionnaires. Mais tel n'est pas l'avis des *philanthropes* anglais qui donnèrent le coup de grâce à cette grande nation en lui volant Gibraltar..... Quels que grands que fussent les crimes politiques de l'Espagne sous ses *Philippe*, elle n'a pas mérité cette mort. C'est une infamie que de vouloir abaisser à ce point un noble peuple, dans des vues purement mercantiles, de le maltraiter, comme on fait de l'Irlande, sous prétexte de fanatisme antipapiste.

» La nation française, aujourd'hui, est très patiente et pacifique. Alger et la mer peuvent ouvrir une carrière brillante à l'esprit actif de ce peuple, et donner un cours naturel à son ambition, sans porter préjudice à l'Europe continentale. Les idées de Bonaparte sont rentrées dans le domaine des rêves, mais à cette condition nécessaire, — *c'est que l'Europe prenne une position amicale et non-hostile vis-à-vis de la France.* Il n'y a qu'un seul grand canal dérivatif contre la propagande française, soit républicaine, soit bonapartiste: c'est de favoriser le développement maritime de la France et de ses colonies transatlantiques; en un mot, de créer une grande sphère d'action à ce peuple qui, avant tout, a besoin de mouvement et d'expansion. Des troubles en France causeraient une conflagration générale en Europe. Les routes entre les différents peuples sont pavées de naphte. Qu'une étincelle vole, et d'un bout à l'autre elle embrase tout ce qu'elle rencontre sur son passage. On devrait remercier Dieu à genoux d'avoir trouvé une nouvelle sphère d'action pour la France.

Malheureusement, l'Angleterre ne veut pas que la France vive en bonne intelligence avec l'Europe.

L'Angleterre aime mieux voir la France aux bords du Rhin; elle aime mieux la voir s'étendre vers la Suisse et la Savoie que de la laisser vivre en bonnes relations avec l'Espagne, la Sardaigne et Naples; que de la laisser surtout unir ses intérêts à ceux de l'Espagne sur les côtes de l'Afrique.

Les intérêts de l'Angleterre sont opposés, il est vrai, à ceux de la Russie; mais la Russie est un corps massif, se remuant avec peine; sa marine est encore dans l'enfance, et bien que l'Angleterre craigne l'influence de la Russie à Constantinople, en Grèce et dans l'Asie mineure, bien qu'elle l'observe scrupuleusement en Perse et à Bokhara, le cabinet de Saint-James sait très bien que la Russie perdra encore plus d'une dent dans le Caucase, avant que de pouvoir mordre la Grande-Bretagne; il sait en outre que malgré les menées moscovites en Suède et en Danemark, les races germaniques et scandinaves auront toujours une répulsion naturelle contre la domination russe. Il n'en est pas de même à l'égard de la France. La *gallophobie* en Allemagne est plutôt factice que naturelle; le peuple ignore ces sentiments hostiles. Les Français aiment également les Allemands. C'est tout au plus si les Lorrains et les Alsaciens se rappellent encore les malheurs de l'invasion étrangère. Malgré la tyrannie de Napoléon, les Espagnols et les Portugais préfèrent la France à l'Angleterre. Voilà pourquoi l'Angleterre travaille de toute son habileté à empêcher une alliance entre la France et ment ouvrir au pouvoir d'Angleterre ... plus l'œuvre de l'association de tous les empires et de tous les hommes.

Nos différends avec le Maroc, suggèrent au *Times* les réflexions suivantes:

« Si l'empereur de Maroc ou ses sujets ont donné asile à Abd-el-Kader et l'ont aidé dans ses entreprises, ils ont sans aucun doute violé les obligations de neutralité que les nations réunies imposent aux puissances amies, du monde civilisé; la France peut donc prendre les mesures qu'elle croit nécessaires à ses intérêts. Mais il n'est au pouvoir de personne de séparer la cause d'Abd-el-Kader des passions religieuses et de l'indépendance politique de toutes les tribus et de tous les princes du nord de l'Afrique. Il y a là des éléments de résistance permanents et universels qui ne pourront être surmontés; c'est là notre opinion, et nous pensons de plus, que l'invasion africaine se terminera par une leçon digne de l'histoire, par une leçon proportionnée aux énormes sacrifices qu'elle a coûtés et aux énormes souffrances qu'elle a causées. »

*Énormes sacrifices! énormes souffrances!* N'y a-t-il pas là de quoi répondre aux reproches d'ambition, qui nous viennent sans cesse de l'autre côté du détroit, toutes les fois qu'il s'agit de notre œuvre africaine. Certes, ce n'est point une œuvre d'enrichissement mercantile, que nous poursuivons en Afrique depuis quatorze ans. Souffrir et se sacrifier, n'est-ce pas là une singulière ambition? La politique anglaise ne jetterait pas ainsi un milliard dans le gouffre.

Mais, si notre ambition africaine nous est funeste à nous-mêmes, il est certain qu'elle profite à l'Europe entière. A Alger, nous avons détruit la piraterie qui inquiétait surtout les navires secondaires. Déjà, douze nations, l'Autriche en tête, ont envoyé des consuls en Algérie, et reconnu ainsi la légitimité de notre possession. Dans l'affaire du Maroc, l'Espagne est avec nous, l'Espagne qui demande qu'on respecte la vie de ses agents consulaires. Le Piémont arme une flotille pour observer les événements. La Suède et le Danemark seraient bien aises de se libérer de toute redevance envers l'empereur marocain. L'Autriche est loin de nous désapprouver, s'il faut en juger par un récent article de la *Gazette d'Augsbourg*. Nul, en Europe, ne voit avec peine les nouveaux sacrifices que nous pourrions nous imposer, parce que ces sacrifices profiteraient à l'intérêt général. Enfin, notre œuvre africaine est peut-être le meilleur moyen de préparer l'alliance de la France avec l'Allemagne et l'Europe centrale; car notre extension militaire au delà de la Méditerranée démontre à la Prusse et à l'Autriche que nous ne songeons plus aux frontières du Rhin, et que nous pouvons nous donner la main au nom des principes supérieurs de justice internationale.

Nous croyons que l'histoire, malgré nos fautes, enregistrera la conquête de l'Algérie comme un de ces actes de dévouement fréquents dans nos annales. Nous reconnaissons que ce dévouement aurait pu être mieux éclairé, mieux dirigé; mais nous sommes convaincus que les événements lui donneront raison au fond, et qu'un jour viendra où toutes les nations européennes sans exception, et les Africains eux-mêmes reconnaîtront la haute valeur de ces sacrifices et de ces souffrances pour le bien commun et le progrès des sociétés humaines. Pour nous, c'est qu'au point de vue de ce progrès que nous approuvons la conservation de l'Algérie.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE FAMILLE CORSE (1).

### III.

J'avoue que je descendis préoccupé de cette dernière phrase de Lucien: Celle-ci c'est la carabine de ma mère.

Cela me fit regarder avec plus d'attention encore, que je ne l'avais fait la première entrevue, madame de Franchi.

Son fils, en entrant dans la salle à manger lui baisa respectueusement la main, et elle reçut cet hommage avec la dignité d'une reine.

— Pardon, ma mère, dit Lucien; mais je crains de vous avoir fait attendre.

— En tout cas ce serait ma faute, madame, dis-je en m'inclinant; monsieur Lucien, m'a dit et montré des choses si curieuses que par mes questions sans fin je l'ai mis en retard.

— Rassurez-vous, me dit-elle, je descends à l'instant même; mais, continua-t-elle en s'adressant à son fils, j'avais hâte de te voir pour te demander des nouvelles de Louis.

— Votre fils serait-il souffrant? demandai-je à Mme de Franchi.

— Lucien le craint, dit-elle.

— Vous avez reçu une lettre de votre frère, demandai-je?

— Non, dit-il, et voilà surtout ce qui m'inquiète.

— Mais comment savez-vous qu'il est souffrant?

— Parce que ces jours passés j'ai souffert moi-même.

— Pardon de ces éternelles questions, mais cela ne m'explique pas...

— Ne savez-vous point que nous sommes jumeaux?

— Si fait, mon guide me l'a dit.

— Ne savez-vous pas que lorsque nous sommes venus au monde nous nous tenions encore par le côté?

— Non, j'ignorais cette circonstance.

— Eh bien! il a fallu un coup de scalpel pour nous séparer; ce qui fait que tout éloignés que nous sommes maintenant nous avons toujours un même corps, de sorte que l'impression, soit physique, soit morale, que l'un de nous éprouve a son contre-coup sur l'autre. Eh bien! ces jours-ci sans motif aucun j'ai été triste, morose, sombre. J'ai ressenti des serrements de cœur cruels: il est évident que mon frère éprouve quelque profond chagrin.

Je regardai avec étonnement ce jeune homme, qui m'affirmait une chose si étrange, sans paraître éprouver aucun doute; sa mère, au reste, semblait éprouver la même conviction; elle sourit tristement et dit:

— Les absents sont dans la main de Dieu. Le principal est que tu sois sûr qu'il vit.

— S'il était mort, dit tranquillement Lucien, je l'aurais revu.

— Et tu me l'aurais dit, n'est-ce pas, mon fils?

— Oh! à l'instant même, je vous le jure, ma mère.

— Bien... Pardon, monsieur, continua-t-elle en se retournant de mon côté, de ne pas avoir su réprimer devant vous mes inquiétudes maternelles: c'est que non-seulement Louis et Lucien sont mes fils, mais encore ce sont les derniers de notre nom... Veuillez vous asseoir à ma droite... Lucien, mets-toi là, et elle indiqua au jeune homme la place vacante à sa gauche.

— Nous nous assîmes à l'extrémité d'une longue table, au bout opposé de laquelle étaient mis six autres couverts, destinés à ce qu'on appelle en Corse la famille; c'est-à-dire, à ces personnages qui, dans les grandes maisons, tiennent le milieu entre les maîtres et les domestiques.

La table était copieusement servie; mais j'avoue que, quoique doué pour le moment d'une faim dévorante, je me contentai de l'assouvir matériellement, sans que mon esprit préoccupé me permit de savourer aucun des plaisirs délicats de la gastronomie. En effet, il me semblait, en entrant dans cette maison, être entré dans un monde étranger, où je vivais comme dans un rêve. Qu'était-ce donc que cette femme qui avait sa carabine comme un soldat? Qu'était-ce donc que ce frère qui éprouvait les mêmes douleurs qu'éprouvait son autre frère à trois cents lieues de lui? Qu'était-ce que cette mère qui faisait jurer à son fils que s'il revoyait son autre fils mort, il le lui dirait.

Il y avait dans tout ce qui m'arrivait, on en conviendra, ample matière à rêverie.

Cependant, comme je m'aperçus que le silence que je gardais était impoli, je relevai le front en secouant la tête, comme pour en écarter cette masse d'idées.

La mère et le fils virent à l'instant même que je voulais en revenir à la conversation.

— Et, me dit Lucien, comme s'il eût repris une conversation interrompue, vous vous êtes donc décidé à venir en Corse.

— Oui, vous le voyez; depuis longtemps j'avais ce projet, et je l'ai enfin mis à exécution.

— Ma foi, vous avez bien fait de ne pas trop tarder, car, dans quelques années, avec l'envahissement successif des goûts et des mœurs français, ceux qui viendront ici pour y chercher la Corse, ne la trouveront plus.

— En tous cas, repris-je, si l'ancien esprit national recule devant la civilisation et se réfugie dans quelque coin de l'île, ce sera certainement dans la province de Sartène et dans la vallée du Taravo.

— Vous croyez cela, me dit en souriant le jeune homme?

— Mais il me semble que ce que j'ai autour de moi ici même, et sous les yeux, est un beau et noble tableau des vieilles mœurs corses.

— Oui, et cependant entre ma mère et moi, en face de quatre cents ans de souvenirs, dans cette même maison, à créneaux et à machicoulis, l'esprit français est venu chercher mon frère, nous l'a enlevé, l'a transporté à Paris d'où il va nous revenir avocat. Il habitera Ajaccio au lieu d'habiter la maison de ses pères; il plaidera; s'il a du talent il sera nommé procureur du roi peut-être; alors il poursuivra les pauvres diables qui ont *fait une peau*, comme on dit dans le pays; il confondra l'assassin avec le meurtrier comme vous le faisiez tantôt vous-même; il demandera au nom de la loi la tête de ceux qui auront fait ce que leurs pères regardaient comme un déshonneur de ne pas faire; il substituera le jugement des hommes au jugement de Dieu, et le soir quand il aura recruté une tête pour le bourreau, il croira avoir servi le pays, avoir apporté sa pierre au temple de la civilisation... comme dit notre préfet... Eh! mon Dieu! mon Dieu!

Et le jeune homme leva les yeux au ciel comme dut le faire Annibal après la bataille de Zama.

— Mais, lui répondis-je, vous voyez bien que Dieu a voulu contrebalancer les choses puisque tout en faisant votre frère sectateur des nouveaux principes, il vous a fait, vous, partisan des vieilles habitudes.

— Oui, mais qui me dit que mon fils ne suivra pas l'exemple de son oncle au lieu de suivre le mien, et moi-même, tenez, est-ce que je ne me laisse pas aller à des choses indignes d'un de Franchi?

— Vous? m'écriai-je avec étonnement.

— Eh! mon Dieu! oui, moi. Voulez-vous que je vous dise ce que vous

(1) Voir les numéros des 28 et 29 Juin.

Aussi est-ce sur ce point que les bons esprits dirigent leurs vues d'avenir commercial entre la France et l'Allemagne, depuis l'établissement des chemins de fer. Il faut donc rattacher cette ville à nos ports de la mer du nord par le chemin le plus court, et offrir au commerce de bas tarifs pour lutter contre la concurrence que peuvent nous faire sur ce marché la Belgique et la Hollande.

Du Hâvre à Manheim, même en passant par la voie la plus directe (Rouen, Beauvais, Creil), il y a 197 kilomètres de plus que d'Anvers à Cologne. La chambre de commerce du Hâvre reconnait que cette différence de 197 kilomètres renchérira le transport par la France de 21 fr. par tonne. Mais qu'importe au commerce d'outre-mer, de l'Inde, du Brésil, du Chili, cette différence de 21 fr.? Absolument rien. En veut-on une preuve frappante? C'est que Dunkerque, qui peut fournir à Lille des cotons et des denrées coloniales à 25 et 30 fr. par tonne au-dessous du prix du Hâvre, ne fournit pas Lille de ces denrées, qui y arrivent par la voie du Hâvre. La raison en est simple : le Hâvre est un grand marché, et l'influence d'un grand marché est toute puissante, sur le commerce maritime surtout.

La chambre de commerce du Hâvre dit avec beaucoup de raison : « L'administration, en France, a une fatale tendance à trancher sur les intérêts maritimes sans les étudier suffisamment. »

Voici la petite leçon qu'elle donne au ministère.

Avant l'établissement des chemins belges, il n'y avait pas de transit d'Anvers à Cologne.

Le gouvernement belge a reconnu qu'un chemin de fer d'Anvers à Cologne lutterait avantageusement contre les voies d'eau de la Hollande. Le chemin a été fait ; mais, comme pour arriver à Cologne, il fallait passer sur le territoire de la Prusse rhénane, le gouvernement belge a eu l'heureuse pensée de s'associer à l'œuvre du chemin d'Aix-la-Chapelle à Cologne. C'est ainsi que ce gouvernement a fixé sur son territoire un mouvement d'affaires très considérable.

L'ouverture de la ligne d'Anvers à Cologne a produit tout de suite sur les recettes des chemins de fer belges, dans les *quatre* premiers mois, une augmentation de 941,000 francs, comparativement aux mois correspondants de l'année précédente : les recettes provenant des marchandises dépassent maintenant de beaucoup celles des voyageurs.

C'est ainsi que le gouvernement belge, en prenant l'heureuse initiative des moyens propres à favoriser le transit, se rend digne de commander à la nation belge ; mais nos ministres, à nous, que font-ils? Rien, incapables de rien prévoir, de rien faire de bon, d'utile, de sage : ils laissent dépérir en leurs mains le pouvoir que la nation leur a confié.

M. Dupin n'hésite pas à dire, dans son rapport, que Strasbourg est la clef de nos relations avec l'Allemagne. M. Dupin oublie qu'au-delà de Strasbourg, à l'est vers l'Allemagne, cette ville fait face aux montagnes de la Forêt Noire. Le commerce français ne pénètre dans le cœur de l'Allemagne, au nord que par Manheim, au sud que par Bâle, et ces deux villes ne peuvent être avantageusement reliées au Hâvre que par Metz d'une part, et par Dijon et Besançon de l'autre.

Il est vrai que Strasbourg sert à un transit ; mais ce transit est un transit du nord au sud, qui descend en Suisse par le Rhin. Ce chemin de notre marine, n'oublions pas que le transit dont nous parlons peut contribuer puissamment à la prospérité de notre navigation de long-cours, et par conséquent au développement de notre marine militaire ; car sans marine marchande, la marine militaire est impossible, et sans une formidable marine militaire, la France descendra jusqu'à n'être qu'une puissance de troisième ordre.

---

Les journaux d'Orient ont présenté l'insurrection des provinces albanaises comme entièrement étouffée. Les journaux de Malte et les feuilles allemandes ne partagent point cette opinion. Voici ce que dit la *Gazette universelle allemande* :

« On écrit de Nissa, à la date du 10 juin, que l'insurrection a gagné du terrain. Toute l'Albanie et la Bosnie partagent les vues des insurgés. Ils repoussent toutes les réformes et leurs forces militaires ne le cèdent pas à celles de Rumeli Valeri, qui opère de Monastir avec six pachas. Ils occupent les défilés des montagnes et déploient leur cruauté contre les rajas, ils semblent avoir pour but d'anéantir les chrétiens. Les vice-consuls européens, dans les provinces occupées par les insurgés, sont en même temps des rajas, et, pour sauver leur vie, ils n'osent pas faire de représentations. »

Il ne paraît pas impossible de concilier ces deux opinions. Il y a du vrai dans l'une et dans l'autre. Les derniers succès des troupes turques sont incontestables ; ils sont dus à la tactique et à l'artillerie. Mais, d'un autre côté, il paraît aussi certain que ces succès ne sont rien moins que décisifs et qu'ils n'ont fait qu'augmenter l'irritation et les cruautés des insurgés. Comme nous l'avons fait pressentir dès l'origine, la Porte aura de la peine à soumettre la révolte albanaise dans ses montagnes ; Peut-être que le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui sait tout ce que lui coûte sa lutte contre les montagnards circassiens, compte-t-il sur l'impuissance du divan en Albanie. La Russie est aux aguets ; elle serait enchantée de trouver un prétexte d'intervention. La *Gazette universelle allemande* va même jusqu'à dire : « On croit que l'empereur de Russie a fait le voyage de Londres après avoir fait sonder le cabinet de Vienne par le comte Orloff pour s'entendre avec le cabinet anglais sur une prompte intervention en Bulgarie et en Albanie. Le peuple de ces contrées regarde la Russie comme la seule puissance en état de mettre fin aux désordres. »

Ainsi, tandis que la France, l'Espagne et l'Angleterre s'engagent dans le débat du Maroc, la question d'Orient pourrait bien se réveiller en Albanie et en Bulgarie. Qu'on y prenne garde! la question d'Orient n'a pas cessé de porter dans ses flancs la paix ou la guerre, et la diplomatie ne doit pas s'endormir dans une fausse sécurité.

---

Notre correspondant nous écrit de Constantinople :

Les nouvelles de Syrie confirment nos précédents renseignements sur l'activité déployée par les agents anglais dans ce pays. L'évêque protestant installé à Jérusalem pourra désormais justifier sa résidence par les nécessités religieuses qu'il a su faire naître. L'évêque met utilement à profit le zèle des missionnaires américains et ceux-ci ont l'avantage de ne pas éveiller les susceptibilités politiques. Indépendamment des cent familles grecques récemment converties au protestantisme et qui forment le noyau d'une secte nouvelle dans ce pays morcelé à l'extrême par les divisions religieuses, le prosélytisme fait des conquêtes parmi les Ar-

[illegible] société, et nous sommes fâchés de ne pouvoir pas les reproduire, faute d'espace. Nous nous contentons de faire observer que tous respiraient l'amour et la bienveillance pour les prolétaires allemands, et que plusieurs principes de la véritable science sociale y ont été dignement exprimés.

---

## Paquebots transatlantiques.

Il est une question qui appelle l'attention très sérieuse de la presse et du pays, c'est celle de l'installation du service des paquebots transatlantiques. Le gouvernement a demandé des fonds pour cette entreprise dont les chambres ont reconnu les avantages. Les fonds ont été accordés ; les navires ont été contruits, leurs machines fabriquées et montées ; maintenant on les arme.

Mais voici que dans nos ports il n'est bruit que du changement de destination des transatlantiques. On dit de tous côtés que le prétendu projet exposé aux chambres, n'était qu'une manœuvre ministérielle pour obtenir un plus grand nombre de bateaux à vapeur, et que les transatlantiques vont être armés en guerre. Si le fait n'est pas vrai, les hésitations, les retards, les contre-ordres, la suspension des travaux d'emménagement à bord de la plupart de ces navires, le rendent malheureusement très vraisemblable : si le bruit général est fondé, il est plus que temps de jeter le cri d'alarme. Il ne saurait être permis aux ministres de tromper la confiance des chambres et du pays, en détournant des fonds considérables de la destination pour laquelle ils ont été votés. Il y a d'ailleurs, un immense intérêt à ce que ne soit pas abandonnée une entreprise vraiment grande, vraiment utile et glorieuse pour le pays.

L'installation des lignes transatlantiques assure à la France le transit d'Europe en Amérique, transit qui, d'année en année, sera plus considérable et qui deviendrait plus tard la source d'un revenu énorme et le créateur d'une marine dont les éléments nous manquent. Le but n'est pas ici de gagner immédiatement quelques millions en portant des passagers et des marchandises ; le but est de créer des routes maritimes partant des quatre principaux ports de France et aboutissant à tous les ports principaux du Nouveau-Monde. Il faudra dix ans, vingt ans peut-être de persévérance et de sacrifices pour frayer ces routes, y attirer les voyageurs et les marchandises ; mais une fois frayées, elles appartiendront à la France, elles seront couvertes de ses navires ; elles recevront par les canaux et les chemins de fer, tout ce qui sortira d'Europe ; nulle autre nation n'est assez favorablement placée pour leur faire une concurrence sérieuse.

Des hommes à courte vue ne songent qu'aux pertes inévitables pendant les premières années d'exploitation ; ils jugent des affaires d'une nation comme de celles des compagnies particulières. Mais ces compagnies elles-mêmes ne savent-elles pas se résigner à une ou deux années de pertes en vue d'avantages futurs? Une nation ne doit pas craindre de perdre dix ou vingt ans s'il le faut, quand elle est sûre d'acheter à ce prix une source féconde de prospérité. Or, tel est précisément l'état de la question dans le cas de l'établissement des lignes transatlantiques. Et que l'on ne croie pas que ceci soit une de ces dépenses que l'on puisse ajourner sans inconvénient. Si nous sommes devancés par quelque autre nation, nous aurons à lutter conte un adversaire redoutable, l'*habitude* qui nous fera perdre tous les avantages de notre position géographique.

Nous pensons que le gouvernement fera bien de démentir les bruits qui s'accréditent sur le changement de destination des bateaux transatlanti-

---

êtes venu chercher dans la province de Sartène ?

— Dites.

— Vous êtes venu avec votre curiosité d'homme du monde, d'artiste ou de poète ; je ne sais pas ce que vous êtes, je ne vous le demande pas, vous nous le direz en nous quittant, si cela vous fait plaisir ; sinon, notre hôte, vous garderez le silence ; vous êtes parfaitement libre... eh bien ! vous êtes venu dans l'espoir de voir quelque village en vendette, d'être mis en relation avec quelque bandit bien original, comme ceux que M. Mérimée a peints dans Colomba.

— Eh bien ! il me semble que je ne suis pas si mal tombé, répondis-je ; ou j'ai mal vu, ou votre maison est la seule dans le village qui ne soit pas fortifiée.

— Ce qui prouve que moi aussi je dégénère ; mon père, mon grand-père, mon aïeul, un de mes ancêtres quelconque eût pris parti pour l'un ou l'autre des deux factions qui divisent le village depuis dix ans. Eh bien ! moi, savez-vous ce que je suis dans tout cela, au milieu des coups de fusil, au milieu des coups de stylet, au milieu des coups de couteau : je suis arbitre ; vous êtes venu dans la province de Sartène pour voir des bandits, n'est-ce pas? Eh bien ! venez avec moi ce soir, je vous en montrerai un.

— Comment, vous permettez que je vous accompagne?

— Oh ! mon Dieu oui, si cela peut vous amuser ; il ne tient qu'à vous.

— Par exemple, j'accepte et avec grand plaisir.

— Monsieur est bien fatigué, dit Mme de Franchi en jetant un coup-d'œil à son fils, comme si elle eût partagé la honte qu'il éprouvait à voir la Corse dégénérer ainsi.

— Non, ma mère, non, il faut qu'il vienne ; au contraire ; et lorsque dans quelque salon parisien on parlera devant Monsieur de ces terribles vendettes et de ces implacables bandits corses qui font encore peur aux petits enfants de Bastia et d'Ajaccio, du moins il pourra lever les épaules et dire ce qu'il en est.

— Mais pour quel motif était venue cette grande querelle qui, autant que j'en puis juger par ce que vous me dites, est sur le point de s'éteindre.

— Oh ! dit Lucien, dans une querelle ce n'est pas le motif qui fait quelque chose, c'est le résultat. Si une mouche en volant de travers a causé la mort d'un homme, il n'y en a pas moins un homme mort.

Je vis qu'il hésitait lui-même à me dire la cause de cette guerre terrible qui depuis dix ans désolait le village de Sullacaro. Mais, comme on le comprend bien, plus il se taisait discrètement, plus je me fis exigeant.

— [illegible] sorte?

— [illegible] Co-lonna.

— A quelle occasion?

— Eh bien ! une poule s'est échappée de la basse-cour des Orlandi et s'est envolée dans celle des Colonna. Les Orlandi ont été réclamer leur poule ; les Colonna ont soutenu qu'elle était à eux ; les Orlandi ont menacé les Colonna de les conduire devant le juge-de-paix et de leur déférer le serment. Alors la vieille mère qui tenait la poule lui a tordu le cou et l'a jetée à la figure de sa voisine en lui disant : — Eh bien ! puisqu'elle est à toi, mange-la. Alors un Orlandi a ramassé la poule par les pattes, et a voulu en frapper celle qui l'avait jetée à la figure de sa sœur. Mais, au moment où il levait la main, un Colonna, qui par malheur avait son fusil tout chargé, lui a envoyé une balle à bout portant et l'a tué.

— Et combien d'existences ont payé cette rixe?

— Il y a eu neuf personnes tuées.

— Et cela pour une misérable poule qui valait douze sous.

— Sans doute ; mais je vous le disais tout-à-l'heure, ce n'est pas la cause, c'est le résultat qu'il faut voir.

— Et parce qu'il y a eu neuf personnes tuées, il faut qu'il y en ait une dixième?

— Mais vous voyez bien que non, reprit Lucien, puisque je me suis fait arbitre.

— Sans doute à la prière d'une des deux familles?

— Oh ! mon Dieu non, à celle de mon frère, à qui on en a parlé chez le garde-des-sceaux. Je vous demande un peu de quoi diable ils se mêlent à Paris, de s'occuper de ce qui se passe dans un misérable village de la Corse. C'est le préfet qui nous aura joué ce tour, en disant que si je voulais dire un mot, tout cela finirait comme un vaudeville, par un mariage et un couplet au public ; alors on se sera adressé à mon frère, qui a pris la balle au bond, et qui m'a écrit en disant qu'il avait donné sa parole pour moi. Que voulez-vous ! dit le jeune homme en relevant la tête, on ne pouvait pas dire là-bas qu'un de Franchi avait engagé la parole de son frère, et que son frère n'a pas fait honneur à l'engagement.

— Alors vous avez tout arrangé?

— J'en ai peur!

— Et nous allons voir ce soir le chef d'un des deux partis, sans doute?

— Justement, la nuit passée, j'ai été voir l'autre.

— Et est-ce à un Orlandi ou à un Colonna que nous allons faire visite?

— A un Orlandi.

Le rendez-vous est loin d'ici?

Dans les ruines du château de Vicentello d'Istria.

[illegible]

[illegible]

— Ainsi, en trois quarts d'heure à-peu-près nous y serons?

— Tout au plus.

— Lucien, dit Mme de Franchi, fais attention que tu parles pour toi. A toi, montagnard, il te faut trois quarts d'heure à peine ; mais Monsieur ne passera point par les chemins où tu passes, toi.

— C'est vrai ; il nous faudra une heure et demie au moins.

— Il n'y a donc pas de temps à perdre, dit Mme de Franchi, en jetant les yeux sur la pendule.

— Ma mère, dit Lucien, vous permettez que nous vous quittions?

Elle lui tendit la main, que le jeune homme baisa avec le même respect qu'il avait fait en arrivant.

— Si cependant, reprit Lucien, vous préférez achever tranquillement votre souper, remonter dans votre chambre, et vous chauffer les pieds en fumant votre cigare?...

— Non pas ! non pas ! m'écriai-je.... Diable ! vous m'avez promis un bandit ; il me le faut.

— Eh bien ! allons donc prendre nos fusils, et en route.

Je saluai respectueusement Mme de Franchi, et nous sortîmes, précédés par Griffo, qui nous éclairait.

Nos préparatifs ne furent pas longs. Je ceignis une ceinture de voyage que j'avais fait faire avant de partir de Paris, à laquelle pendait une espèce de couteau de chasse, et qui renfermait d'un côté ma poudre, et de l'autre mon plomb.

Quant à Lucien, il reparut avec sa cartouchière, un fusil à deux coups de Manton et un bonnet pointu, chef-d'œuvre de broderie sorti des mains de quelque Pénélope de Sullacaro.

— Irai-je avec votre excellence, demanda Griffo.

— Non, c'est inutile, reprit Lucien, seulement lâche Diamante ; il serait possible qu'il nous fît lever quelque faisan et par ce clair de lune là on pourrait tirer comme en plein jour.

Un instant après un grand chien épagneul bondissait en hurlant de joie autour de nous.

Nous fîmes dix pas hors de la maison.

— A propos, dit Lucien en se retournant, préviens dans le village que si l'on entend quelque coup de fusil dans la montagne, c'est nous qui les aurons tiré.

— Soyez tranquille, excellence.

— Sans cette précaution, reprit Lucien, peut-être aurait-on pu croire que les hostilités étaient recommencées, et aurions-nous entendu l'écho de nos fusils retentir dans les rues de Sullacaro.

Nous fîmes quelques pas encore, puis nous prîmes, à notre droite, une petite ruelle qui conduisait droit à la montagne.

*La suite à demain.*

**Alexandre DUMAS.**

[illegible] …aux de la supériorité d'Alger, il a toujours vu avec impassibilité, sinon avec plaisir la domination française sur les terres de ses voisins; en outre, Abderrhaman, administrateur des douanes à Mogador, avant d'être émir des musulmans, défenseur de la foi et empereur de Fez et de Maroc par les dernières volontés de son prédécesseur et son oncle, Abderrhaman, disons-nous, a conservé toutes ses habitudes, et son occupation de prédilection est d'augmenter son trésor au moyen du commerce ou de l'argent de ses sujets. Son avarice recule devant les frais de la guerre.

Toutes ces raisons en faveur de la paix sont contrebalancées par les actions d'Abd-el-Kader, et surtout par le fanatisme des naturels; de sorte que, si la France parvient à se maintenir en paix avec le Maroc, ce ne sera qu'en dévorant en silence des humiliations de chaque jour. Les Marocains sont fanatiques et se prêtent peu aux traités, et la volonté de leur empereur sera pour peu de chose dans la déclaration de guerre. Cette conjecture doit guider le gouvernement espagnol dans sa conduite avec le Maroc. On peut admettre la médiation anglaise, mais jamais aux dépens de notre honneur ni de notre intérêt.

**Angleterre.** — La chambre des communes, après une discussion à laquelle ont pris part, entre autres orateurs, MM. Cobden et sir Robert Peel, a repoussé la motion de M. Villiers, pour l'abolition de la loi sur les grains, à une majorité de 328 voix contre 124.

— Dans la séance de la chambre des lords du 28, le comte de Radnor a présenté une nouvelle pétition de M. Mazzini qui se plaint de l'ouverture de ses lettres à la poste et demande une enquête. Le duc de Wellington et le lord chancelier défendent la mesure autorisée, selon eux, par une loi de Cromwell; les lords Campbell et Denmon la combattent, quelle que soit son origine.

A la chambre des communes du même jour, M. Duncombe présente sur le même sujet une pétition des habitants de Camberwell, de Walworth et d'autres villes.

— Le *Standard* annonce comme positive la nomination de lord Heytesbury, au gouvernement de l'Irlande, en remplacement du comte de Grey.

— Dans la séance de l'association du rappel, du 24 juin, le plus jeune fils d'O'Connell, imitant l'exemple de son père, a eu le tort de prononcer quelques paroles d'injures à l'adresse du roi Louis-Philippe. Il a dit en outre : « Le gouvernement français, profitant de la faiblesse de l'Angleterre, résultat de l'horrible injustice faite à l'Irlande, se prépare à subjuguer l'empire de Maroc. » Voilà une crainte tout-à-fait bénévole. Si l'Angleterre a quelque chose à redouter, certes, ce n'est pas l'humeur conquérante du gouvernement français.

**Suisse.** — On écrit de Lucerne, 26 juin : « La diète extraordinaire a été ouverte hier. Le président l'a consultée pour savoir si elle devait s'occuper maintenant de la question du Valais. L'assemblée a été unanime à répondre affirmativement. La diète aura ensuite à examiner si l'intervention fédérale dans le canton du Valais est nécessaire et admissible.

Des lettres de Prague du 19 juin, adressées à la *Gazette de Cologne*, annoncent que les troubles de Silésie ont eu du retentissement en Bohême. Poussés par la faim, les imprimeurs d'étoffes ont démoli une des principales fabriques de Prague. Les mutins dispersés par la force armée ont reparu le jour suivant sur plusieurs points. Chassés de nouveau ils ont quitté la ville au nombre de 1,500. Il a fallu parlementer avec eux pour en décider quelques-uns à reprendre leurs travaux.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* triomphe aujourd'hui. La chambre, dit-il, a adopté à une très grande majorité le projet de loi sur le chemin de fer du centre. Pour avoir été votée sans bruit, sans débat, cette loi ne lui en paraît pas moins excellente. Elle donne une nouvelle sanction à celle de 1842. Les partisans des compagnies fermières peuvent enregistrer ce succès à côté de celui qu'ils ont remporté la veille sur le chemin d'Amiens à Boulogne.

— La *Presse*, examinant dans un article de M. Teisserenc un travail de M. l'ingénieur Minard sur les conséquences du voisinage des chemins de fer et des voies navigables, en conclut que les canaux et les chemins de fer, ayant, quant aux transports, une puissance égale, une destination identique, ne peuvent être juxta-posés sans se nuire réciproquement. Ce parallélisme toutefois ne saurait être absolument évité, mais, pour l'autoriser, il faut des raisons puissantes, décisives, plus décisives que celles qu'on a alléguées pour la continuation du canal le long du chemin de fer de Strasbourg.

— Le *National* déplore le parti que semble avoir pris la chambre de ne plus s'occuper cette année de pétitions et de confisquer ainsi à peu près le seul droit politique qui reste aux citoyens non électeurs. « Sans doute, dit-il, la session est avancée, sans doute on est pressé d'en finir avec les chemins de fer et le budget, mais depuis six mois combien de séances n'a-t-on pas perdues? que de vacances inutiles ne s'est-on pas données? »

— En moins de quinze jours, dit le *Courrier français*, la chambre a trouvé le moyen de dire tour-à-tour blanc et noir, de revenir directement et indirectement sur chacune de ses décisions, et d'amonceler tant de contradiction qu'il n'est plus possible de savoir ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas. On se demande en vain quel est le principe qui préside à l'exécution de nos voies de fer. Autant de lois autant de systèmes. L'esprit s'égare en cherchant le fil conducteur qui guide les volontés législatives, et l'on en est réduit à enregistrer les décisions de la chambre sans pouvoir les comprendre et les expliquer.

## Faits divers.

— Les membres du conseil de l'ordre des avocats étaient cités disciplinairement devant les chambres réunies pour le lundi 1er juillet. Cette comparution est remise au mercredi 3, à cause de l'affaire Donon-Cadot.

(*Gazette des Tribunaux.*)

[illegible] … Le Nisus ramène six jeunes Africains, fils ou neveux des rois d'Assinie, de Grand-Banam et du Gabon, ainsi que six jeunes mulâtres sénégalais, destinés à l'Ecole des arts et métiers.

(*Moniteur parisien.*)

— On assure qu'un essai de télégraphe électrique va être fait dans quelques jours sur le chemin de fer de Paris à Orléans, entre le débarcadère et la gare d'Ivry.

— M. le maréchal Soult, a créé en 1840 sous la présidence de M. Amédée Jaubert, membre de l'Institut, une commission spéciale chargée de rédiger un dictionnaire et une grammaire de la langue berbère.

Cette commission vient de faire paraître la première partie de son travail en un volume de 650 pages, qui contient le dialecte kabaile, parlé dans la province d'Alger, ainsi que parmi les populations nombreuses et si compactes des montagnes de Bougie, et dans toute la chaîne de l'Atlas jusqu'à Médéah.

— On pense que les réceptions académiques n'auront lieu qu'en octobre. On sait que, dans cette solennité littéraire, M. Victor Hugo devra répondre à M. Saint-Marc-Girardin et à M. Sainte-Beuve, qui ont succédé à Campenon et à Casimir Delavigne. Après cette réception, viendra celle de M. Mérimée, qui prononcera l'éloge de Charles Nodier, et auquel répondra M. Etienne.

— Le jardin public de la Chaumière vient d'être vendu 500,000 fr.

(*Moniteur parisien.*)

### ASSASSINAT D'UN DÉPUTÉ HONGROIS.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

« HONGRIE. Presbourg, 8 juin. — Vers la fin du mois dernier, M. de Kezmet, un des plus jeunes députés de la Diète, disparut subitement.

» Des recherches furent faites, et bientôt des fragments d'un corps humain furent découverts dans le grenier et dans l'une des caves de la maison où M. de Kezmet avait logé. En continuant les recherches, on trouva dans la fosse d'aisances de la même maison la tête de ce député, et presque en même temps on apprit que la maîtresse du domestique de M. de Kezmet venait de se précipiter du pont de bateaux dans le Danube, où elle a péri.

» Par suite on arrêta sur-le-champ le domestique de M. de Kezmet. Cet homme, dès son premier interrogatoire, s'est avoué coupable de l'assassinat de son maître : il a même révélé au juge d'instruction les détails de la perpétration de ce crime. J'ai surpris, a-t-il dit, M. de Kezmet pendant la nuit, dans son lit, je lui ai coupé la gorge avec un couteau de chasse, et ensuite j'ai taillé son cadavre en six pièces, que j'ai cachées en divers endroits.

» Interrogé par quel motif il avait commis ce crime atroce, il a dit qu'il l'avait fait dans le but de s'emparer des nombreux bijoux et autres objets portatifs de grande valeur que possédait le défunt ; mais que, après le meurtre, il s'était trouvé tellement accablé de remords, qu'il n'avait osé prendre que trois petites pièces d'or.

» L'assassinat commis par des domestiques à gages sur la personne de leur maître est puni, par nos lois, de la peine capitale *avec aggravation*, c'est-à-dire, que le condamné doit être écartelé, et qu'ensuite les restes de son corps sont brûlés, et les cendres jetées au vent par la main du bourreau.

» Cependant, depuis l'avènement au trône de Joseph II (1765), ce terrible supplice a toujours été remplacé par la simple décollation avec le glaive. »

## Cour d'assises de la Seine.

*Audience du 30 juin.*

### AFFAIRE DONON-CADOT.

Dès le matin, toutes les avenues de la cour sont encombrées. La foule qui se presse de toutes parts, rend sans doute fort difficile le service des agents de l'autorité, mais nous avons remarqué des actes de brutalité de la part des gardes municipaux qui, en contact journalier avec la population parisienne, devraient apprendre que l'exécution de leur consigne ne doit jamais comporter la violence. L'obéissance passive ne les oblige nullement à cela.

Ils auraient pu dans cette circonstance prendre exemple sur les sergents de ville auxquels nous rendons ici la justice qui leur est due. Ils ont su allier les exigences de leur position avec les égards dus au public.

Et certes, leur service n'est ni moins lourd ni moins difficile que celui des gardes municipaux. Nous les engageons à persister dans cette bonne voie, ils ne pourront qu'y gagner sous tous les rapports.

L'audience est ouverte à 10 heures et demies. Les accusés sont introduits. Leur contenance est toujours la même. Edouard paraît seulement un peu plus pâle ; un grand nombre de magistrats de la cour et du tribunal, assistent à l'audience.

Monsieur le président donne l'ordre de faire sortir toutes les personnes qui se permettront de monter sur les bancs.

On entend les médecins commis hier.

M. Roux prête serment ; et après avoir pris communication du procès-verbal d'autopsie et entendu les explications de M. Prestat, il déclare que la commotion cérébrale, capable d'entraîner la mort instantanée avec suspension totale de toutes les facultés, est en général assez rare.

Sur sa demande, Rousselet explique la manière dont il s'est servi de l'instrument qu'il avait, et dont il reproduit un dessin.

M. Roux déclare alors, que les circonstances de la mort ont beaucoup dépendu de la manière dont il s'est servi de cet instrument. Ainsi, la commotion a été plus ou moins grande, selon qu'il a frappé avec le petit ou le gros bout de l'instrument, et suivant la place où il a frappé.

Etant donné, que le premier coup ait porté sur l'apophise martoïde, cette partie étant la plus dure et la plus épaisse de la tête, la commotion a dû être forte, sans cependant atteindre un summum capable d'avoir empêché la victime de crier.

Après quelques explications entre le procureur général, Me Chaix et le président, les conclusions de M. Roux, sont que dans l'état des faits, la victime a pu crier, sans qu'il soit possible de l'affirmer d'une manière absolue.

M. Velpeau prête serment, et après avoir pris les mêmes renseignements que M. Roux, il explique que la commotion cérébrale étant le résultat d'un coup extrêmement violent, la douleur rayonne pour ainsi dire autour du cerveau; et ces rayons se réunissant en quelque sorte sur un point unique, il arrive, selon la résistance opposée, que les os éclatent, et alors il n'y a pas de commotion pouvant enlever toute espèce de sentiment et occasionner une mort instantanée. C'est lorsqu'il n'y a pas rupture ni effusion de sang, que la perturbation toute intérieure amène la mort et prive l'homme

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

### Horlogerie.

Aucun mécanisme n'exige autant de précision que celui qui doit donner la mesure et la division du temps. Aussi le visiteur, après avoir admiré fort à son aise les machines gigantesques dont notre industrie moderne fait en ce moment la conquête, est-il obligé de s'armer d'une loupe, s'il veut entrer, bien superficiellement encore, dans l'examen attentif des perfections de l'horlogerie. Le plus souvent on porte sur soi une belle et bonne montre à titre de bijou, et tout au plus pour savoir l'heure du dîner, sans se douter des merveilles qu'elle recèle, du temps et des efforts qu'il a fallu pour arriver à les produire. Jetons ici quelques données pour guider nos lecteurs dans l'investigation à laquelle nous allons nous livrer avec eux.

Nous aurons atteint notre but, si nous sommes parvenus à leur faire considérer avec moins d'indifférence un petit nombre de chefs-d'œuvre malheureusement confondus dans la foule des productions chronométriques d'un ordre vulgaire.

Dans l'antiquité, on reconnaissait l'heure du jour à la longueur et à la position de l'ombre projetée par un corps sur une surface plane. C'est encore aujourd'hui le principe du gnomon ou cadran solaire ; mais le besoin de mesurer le temps pendant la nuit, ou lorsque la lumière du soleil se trouve interceptée pour nous, fit naître la nécessité d'inventer un mécanisme pour diviser en portions égales la durée du jour astronomique. Les clepsydres, petits appareils très variés, d'où l'eau s'échappait goutte à goutte, remplirent long-temps cet office tant bien que mal. Le sablier, instrument analogue, mais plus moderne, où le sable joue le même rôle que l'eau dans les clepsydres, servit de transition entre celles-ci et les véritables machines d'horlogerie, dont le ressort moteur, les roues à engrenage et l'échappement sont les principaux éléments.

L'échappement est le modérateur qui empêche la force motrice de faire filer le rouage trop rapidement et oblige ce dernier à suivre une marche lente, régulière et calculée d'avance.

Ce modérateur, pour l'horloge, c'est le pendule dont les oscillations majestueuses sont d'autant plus lentes qu'il est lui-même plus long ; pour les montres, c'est ce petit balancier circulaire dont le mouvement de va-et-vient et le cliquetis causent tant de bonheur à nos enfants, mouvement qui a fait penser aux sauvages que les montres étaient animées. Inutile de dire que ces deux agents, la force motrice et le modérateur, continuellement en lutte, ont été l'objet d'études sérieuses. Pour les mettre d'accord, que de pauvres artistes ont sacrifié leur sommeil leur bien-être, et sont morts à la peine comme tous ceux qui, dans notre société insouciante, se lancent généreusement à la recherche de l'inconnu. Qu'on ajoute à ces éléments quelques pièces auxiliaires très délicates, telles que leviers-cliquets, bascules, arrêts, détentes, qui concourent aussi à la structure des grandes machines, on aura une idée plus nette des constructions lilliputiennes que nous allons regarder.

Commençons par les horloges. Qu'il y a loin des horloges publiques exposées par nos artistes à la première horloge sonnante envoyée par le calife Haroun-Al-Raschid à l'empereur Charlemagne, et même à l'énorme tourne-broche que Charles V fit construire par Henri de Vic pour la placer dans la tour de son palais! Cette pièce, alors fort admirée, quoique très grossièrement faite, existait encore du temps de notre Julien Le Roy; M. Moinet en donne la description dans son excellent traité d'horlogerie, où chacun peut en voir le dessin ; car l'amateur d'antiquités en cherche vainement le cadran sur la tour carrée du palais de justice où il est remplacé par des meurtrières.

Depuis la première exposition les horloges ont été l'objet de perfectionnements successifs. On a fait disparaître ces interminables pendules de 15 à 20 mètres, aboutissant à une lentille monstre, et ces poids énormes qu'un homme vigoureux avait peine à remonter. Aujourd'hui, la plus forte horloge publique occupe un espace très restreint : ses organes sont exécutés avec une fidélité remarquable et un luxe qui semble défier tous les regards. Ces qualités, nous les retrouvons à quelques exceptions près, dans toutes les horloges admises à l'exposition ; mais nous remarquons en outre dans celles de M. Wagner neveu des dispositions particulières dignes de fixer l'attention. Il a exposé une horloge en fer fondu, rouages en cuivre, marchant huit jours, avec échappement et remontoir d'égalité à rouages concentriques, modification imaginée par lui, qui peut être considérée sous tous les rapports comme un type de belle exécution et de solidité. Il expose une autre horloge plus forte, également à remontoir, qui se distingue par un échappement libre dans lequel le pendule, pendant la durée de ses arcs supplémentaires, est débarassé de tout frottement par l'addition de deux petits bras indépendants, librement suspendus à son centre d'oscillation. Ces deux bras, recevant d'une part les chutes des chevilles, prennent en même temps la roue en repos ; pendant les arcs supplémentaires du pendule, les dégagements se font sans frottement. Cette combinaison ingénieuse nous paraît réellement neuve et ne nous surprend pas de la part d'un artiste que nous avons vu, dans la société chronométrique, démontrer avec une grande lucidité la théorie géométrique de l'échappement.

Nous voudrions pouvoir nous étendre également sur un autre échappement libre dont il fait l'application à sa plus forte horloge : là ce n'est plus l'échappement qui transmet l'impulsion au pendule; ce sont deux petites masses librement suspendues qu'il dégage alternativement et qui, par leur choc, entretiennent l'oscillation. Nous pensons que cette disposition, peut-être trop compliquée, a besoin de la sanction de l'expérience. Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas de dire que l'état actuel du progrès de la grosse horlogerie se reflète dans les nombreux produits de M. J. Wagner.

Comme transition entre les horloges et la montre, on trouve les régulateurs et les pendules. Ces productions, moins volumineuses, auraient besoin d'une visite minutieuse, et nous devons ici exprimer le regret d'avoir presque partout vu ces produits soigneusement renfermés, sans que l'exposant ou un délégué fût présent pour en faciliter l'examen. Entre ceux que nous avons pu examiner, les régulateurs de M. Peupin nous ont frappé par la fidélité et le fini de leur exécution. Cet artiste, renommé pour la perfection à laquelle il a porté le *fendage* des roues, tant en cuivre qu'en acier, ne pouvait manquer d'exposer des produits-modèles. Ses ré-

[illegible] d'action des grands ressorts moteurs; et il n'est pas exposant. Bien plus, nous apprenons qu'il a été repoussé par le jury départemental. Faute d'espace, nous nous bornerons à dire que dans ce mécanisme la force du grand ressort moteur est équilibrée par elle-même en modifiant proportionnellement ses inégalités, et l'addition d'un poids à l'extrémité d'un levier transmet au rouage l'effet de sa puissance constante pour le mettre en action, en sorte que les inégalités d'élasticité dans l'étendue du ressort, l'inertie de ses bandes collées par suite de l'épaississement des huiles se trouvent naturellement corrigées, résultat qu'on n'obtient pas avec la fusée, que M. Pescheloche, par sa belle invention, a peut-être fini de détrôner.

Nous ne voyons rien de réellement progressif à la place de M. Henry Lepaute dont la réputation nous promettait pourtant autre chose que des pendules qu'on dirait faites il y a vingt ans.

MM. Vincenti et compagnie sont peut-être en progrès vis-à-vis d'eux-mêmes; mais si leurs mouvements coûtent un peu moins cher que ceux d'autres fabricants, la perfection décroît aussi et dans une proportion plus forte. Donc il y a perte. Reposons-nous devant le contingent de M. Pons (de Paul), ce doyen de la fabrique française, qui lui doit une bonne part de son éclat. Ses mouvements roulants, quoique à un prix modéré, qui n'est point obtenu aux dépens du salaire, ne se montrent pas au-dessous de la réputation de leur auteur. C'est que M. Pons, le négociant, est aussi un artiste : nous en avons pour preuve ces échappements diversement modifiés, objet de ses études, parmi lesquels il en est un renfermant un singulier effet de levier articulé, fort simple, et peut-être d'une immense portée.

Ne quittons pas la fabrique de Dieppe, sans voir le quantième universel, bissextile et séculaire, de M. Bienaymé; encore une nouveauté qu'il faut saluer, une combinaison qui surpasse par la sûreté des effets toutes les autres du même genre. Ce quantième pouvait s'appliquer à toute pendule, marque le nom du mois, la date et le jour de la semaine. Il a cela de remarquable, qu'il se conforme *de lui-même* au nombre de jours de chaque mois de l'année; que de lui-même il établit la correction nécessaire pour les années bissextiles, et cela pendant une période de cent ans. M. Bienaymé ne s'en est pas tenu là; il expose encore un autre quantième embrassant avec toutes les corrections nécessaires la période grégorienne de 3,600 ans. L'inventeur, en se rapprochant du mouvement de sonnerie, d'une facture si facile, a cédé à une heureuse inspiration. Sa disposition, quant aux mois, diffère des anciens, en ce que l'aiguille de date, qui conduit tout le mécanisme, ne se meut à minuit que par l'écoulement uniforme d'un rouage modéré par un volant. Nous avons tenu ces quantièmes, et en leur faisant successivement produire tous leurs effets, nous admirions le génie qui perfectionne en simplifiant, et en faveur duquel on peut bien excuser [illegible] avoir exposé de pareils à 1000 francs. Où est le progrès?

Nous avons pu examiner les produits de la maison Breguet, qui soutient toujours son ancienne renommée. Une pendule de voyage à grande et petite sonnerie, des montres et chronomètres de poche réellement exécutés dans ses ateliers, nous ont fait plaisir à voir, et un chronomètre à deux barillets dont le calibre nous a paru être celui que fit autrefois Abraham Breguet. Cette pièce est d'une exécution irréprochable. Mais le second barillet est-il bien utile? On ne saurait voir sans intérêt quelques instruments destinés à servir d'auxiliaires à la science. L'un d'eux, entre autres, devant mesurer la vitesse de la lumière, produit des évolutions d'une rapidité étonnante; chaque volant accomplit dans une seconde de 2,400 à 3,000 tours. Malgré sa monture solide, ses engrenages en hélice taillés sur des machines conçues, dit-on, par M. Breguet, il sera fort à propos d'en user sobrement. Une autre machine, tout aussi scientifique, est en construction dans la maison Breguet; elle a pour but de constater la vitesse initiale des projectiles. Nous avons vu le chronographe qui doit y être annexé, et lui avons trouvé une trop grande analogie avec celui que M. Rieussec avait déjà inventé dès 1823, et que nous avons pu voir figurer au commencement de cette exposition. Le chronographe de M. Rieussec trace également sur un cadran un petit signe constatant le temps écoulé pendant une observation. Il a combiné avec bonheur ce mécanisme à celui des montres portatives, et une riche collection qu'il avait exposée doublement lui a été volée. Que penser d'une surveillance qui laisse escamoter des vitrines entières?

La fabrication de l'horlogerie est-elle réellement constituée en France? Oui, si nous considérons le talent, les efforts isolés de quelques producteurs distingués et les succès qu'ils obtiennent à force de persévérance. Non, si nous cherchons le lien qui les unit, la puissance qui les encourage, la spéculation qui les seconde. Voilà pourquoi l'exposition nous offre si peu de montres françaises, tandis qu'elle regorge de produits suisses, faute d'avoir appelé dans le jury un horloger praticien pour les reconnaître et leur en interdire l'entrée.

M. Benoit, directeur de la fabrique d'horlogerie de Versailles, a exposé de fort belles montres d'une exécution distinguée. Il a introduit dans sa fabrication l'emploi du platine allié, agréable pour l'aspect, utile par sa ténacité et la douceur de ses frottements. Mais là, comme ailleurs, nous n'avons point de prix qui nous fassent juger de l'utilité de sa fabrication, comme branche d'industrie nationale. Nous avons souvent entendu dire aux horlogers que ses produits étaient inabordables. Était-ce vérité, ou bien une prévention qui serait bien peu patriotique? Sa fabrique, dit-on, produit peu. Existe-t-elle toujours? Trouve-t-elle l'appui qui lui est nécessaire? Ne dégénère-t-elle pas en spéculation privée? L'expérience décidera. En voyant les produits qui en sont sortis, nous ne pouvons former qu'un vœu, c'est qu'elle se constitue et grandisse.

[illegible] qu'on saura les appeler à l'avenir dans ces sortes de concours; car le flambeau de la science qui éclaire et la lime qui façonne peuvent être unis sans mésalliance.

G. G.

## Bourse. --- Revue de la semaine.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, la rente 3 0|0 a subi successivement une baisse de 75 c. à laquelle a succédé une légère réaction de 15 c. qui a reporté le dernier cours de la semaine à 82 fr. pour la fin de juin.

Le 5 0|0 n'a point suivi ce mouvement et reste comme le samedi précédent à 122 25 pour fin juin. On attribue cette fermeté à ce qu'on appelle la spéculation d'arbitrage en faveur du 5 0|0 contre le 3 0|0. Les spéculateurs, alléchés par l'approche du paiement du coupon du 5 0|0, ne se laissent rebuter ni par la crainte de la conversion, ni par les reports comparativement onéreux qu'ils doivent subir, ni par l'obligation où ils sont de faire des sacrifices considérables pour livrer du 3 0|0 en l'empruntant des porteurs d'inscriptions. Ainsi, un rentier 3 0|0 peut, en prêtant son inscription sur garanties convenables, s'en faire payer un loyer de 10 c. par mois, soit 1 fr. 20 par an, qui ajoutés aux 3 fr. payés par le Trésor, lui constituent un intérêt de 4 fr. 20 c. pour 82 fr., coût de 3 fr. de rente, et se faire ainsi un peu plus de 5 0|0 net de revenu de son argent.

A l'exception des deux lignes de Versailles, dont les prix se sont soudainement élevés comme une soupe au lait pour retomber de même, les chemins de fer ont eu moins d'agitation que la semaine précédente, et restent généralement à des prix inférieurs à ceux de samedi dernier.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 1er juillet.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Don Juan.
8 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Phèdre. Le Legs. Le Dépit.
7 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.** — Le Domino. Richard.
7 h. »|» **ODÉON.** — Antigone.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Représentation extraordinaire.
7 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — Sur les toits. Mon Rival. 1re rep. des Anglais en voy.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Prem. amours. Philippe. Malvina. Les aides-de-camp.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Cravachon. Sœur de Jocrisse. Part du Diable.
6 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — 1844 et 1944. Le Songe d'une nuit d'été.
7 h. »|» **GAITÉ.** — Tout pour de l'or.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Le Rôdeur.
6 h. »|» **FOLIES.** — Postillon. Fille de l'Air. La Grisette.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Maison des Fous. La Cracovienne. La Poupée. La Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 30 Juin. — *Farines*. Dès le commencement de la semaine on avait appris que les orages faisaient verser beaucoup de blés; de la tendance au maintien des cours; et à la nouvelle de l'augmentation probable de la taxe du pain, cette position s'est confirmée et les affaires en droiture se sont faites avec plus de facilité. La proportion des arrivages avec les ventes a porté l'élévation du restant sur place à 15086 quintaux.

*Froments*. Ils donnent lieu à peu d'affaires et ont une tendance prononcée à la baisse, qu'on peut évaluer à 0,50 par hectolitre.

*Seigle, orge et avoine*. Vente insignifiante, sans variation dans les cours.

DÉPARTEMENTS. Les nouvelles que nous pourrions multiplier ici se résument dans celles que nous avons communiquées pendant le cours de la semaine. La température et les pluies ont été généralement favorables; cependant si celles-ci continuaient trop longtemps elles finiraient par exercer une influence nuisible sur la maturité des récoltes dont la moisson est commencée. L'espérance qu'elles ont fait naître et qui se réalise déjà, a produit de la baisse sur presque tous les marchés à blés; c'est pourquoi nous nous dispensons de donner l'extrait de leurs variations.

### Taxe du pain (par kil.)

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro du 29, le prix du pain est ainsi fixé pour la première quinzaine de juillet : Paris, 1re qual. : 0,36; de 2e : 0.28.

### Cours des Céréales (par hect.).

PROVINS, 29 Juin. — Froment, 1re : 18,00 à 20,00. — Avoine : 7,50. Marché faible, vente du blé difficile, fermeté sur l'avoine.

ÉTAMPES, 29 Juin. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 20,66; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 10,32 à 11,66. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 7,66.

ORLÉANS, 29 Juin. — Beaucoup de mauvais blé sur place. Prix : 20,00 à 22,00. — Baisse : 0,35 à la mercuriale, et commercialement, sans variation. Un nouveau désastre est signalé entre Saumur et Poitiers : 120 kilom. sur 3 à 4 de large auraient été dévastés par la grêle.

LE MANS, 28 Juin. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 16,85; 3e : 15,00. — Méteil : 13,25 à 14,50. — Orge : 9,50 à 10,75. — Avoine : 7,00 à 8,00.

GRAY, 30 Juin. — Froment, 1re : 19.00; 2e : 17,50; 3e : 16,75. — Seigle : 10,50 à 12,00. — Orge : 10,00 à 12,00. — Avoine : 6,75 à 8,25.

POITIERS, 25 Juin. — Froment, 1re : 19,25; 2e : 19,00; 3e : 18,50. — Mouture : 12,50 à 13,00. — Méteil : 15,00. — Seigle : 14,50 à 15,00. — Baillarge : 10,50. — Orge nouvelle : 11,00. — Avoine : 8,75 à 9,00.

NIORT, 27 Juin. — Froment, 1re : 18,35; 2e : 18,03; 3e : 17,71. — Baillarge : 9,27 à 9,89. — Avoine : 16,25.

GUÉRET. — Froment : 25,00. — Méteil : 23,63. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 7,50. Le marché de samedi était très bien approvisionné en froment et en seigle. Les environs de Chatubon et d'Évans ont été dévastés par la grêle de lundi 24 courant.

BORDEAUX, 27 Juin. — Froment (poids de 80 kil.), 1re : 23,50; 2e : 21,50; 3e : 18,00 à 20,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,00. — Maïs : 13,50. — Avoine : 8,25. La place est suffisamment approvisionnée en grains et farine pour attendre le froment nouveau, mais la qualité de cette réserve est peu satisfaisante, aussi les premières sortes sont-elles rares et tenues à 23,50, tandis que les autres qualités s'écoulent péniblement de 18,00 à 22,00, selon leur mérite.

Les apparences de la nouvelle récolte sont favorables. La moisson est déjà commencée dans les plaines d'Agen et de Nérac, et l'on nous signale un résultat satisfaisant en qualité et quantité, si cette opération n'est pas contrariée par le mauvais temps.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché Saint-Antoine du 28 Juin.* — Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 30,00. — Sainfoin, 1re : 44,00; 2e : 40,00. — Luzerne, 1re : 43,00 à 44,00; 2e : 40,00 à 42,00. — Regains de luzerne, 1re : 42,00. — Paille de froment, 1re : 21,00; 2e : 23,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00; 2e : 25,00; 3e : 23,00. — Paille d'avoine : 42,00.

*Marché Saint-Martin du 29 Juin.* — Foin, 2e : 40,00. — Sainfoin, 1re : 40,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 25,00; 2e : 20,00 à 22,00; 3e : 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 28,00; 2e : 25,00 à 26,00. Marché peu fourni, vente coulante.

VERSAILLES, 28 Juin. — Foin, 1re : 43,00; 2e : 38,40 à 41,00; 3e : 30,00 à 35,00. — Trèfle : 30,00. — Luzerne : 34,00 à 38,00. — Paille de froment : 18,00 à 23,00. — Paille d'avoine : 28,00. Marché faible; baisse sur le foin et la paille de froment.

Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

DEUXIÈME ÉDITION.
QUATRE BEAUX VOLUMES IN-8°.

# PAR CHARLES FOURIER.

PRIX DES QUATRE VOLUMES
VINGT-QUATRE FRANCS.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — Deuxième édition, 1 fort volume in-8°. Prix : 7 fr. 50 cent. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier.*

# COLONISATION DE MADAGASCAR,

Par DÉSIRÉ LAVERDANT.

**Un volume grand in-8° de 200 pages, avec une carte de l'île Malegache. — Prix : 3 francs.**

TABLE DES MATIÈRES : Préface de la Société maritime. — De la politique colonisatrice. — [illegible] de la France. — C'est Madagascar qu'il faut coloniser. — Aspect général de l'île. — Populations. — Rapports des Européens avec Malegaches. — [illegible] — État général du pays. — Les Hovas. — Le grand roi Radama. — Question des droits de la France. — Expédition Gourbeyre. — État actuel du pays. — Mode d'intervention. — Principes qui doivent guider les colonisateurs. — La colonisation est un devoir religieux. — S. A. R. le prince de Joinville. — Appendice : Notes, noms propres. — Récit de la prise de Tamatave par un témoin oculaire. — Extrait du *Moniteur* de 1830. — Le prince Corolier. — Note sur la carte annexée. — Nomenclature des principaux ouvrages publiés sur l'île Malegache. — Note du secrétaire de la Société maritime sur la question des droits de la France.

pour ceux de Montpellier et Bordeaux.

Ce sont les deux chemins que voulait M. de Rothschild ; l'année dernière, le seul voté fut celui d'Avignon à Marseille, qui est également échu à M. de Rothschild. Ce banquier doit être content ; la chambre est généreuse à son égard.... et elle a raison.

M. de Rothschild, avec la haute banque française et étrangère qu'il dirige et qu'il associe à ses profits, est en ce moment le véritable chef industriel de la France, et l'industrialisme étant le fait le plus capital qui se produise et se développe parmi nous, il est, on peut le dire, le véritable roi de France ; en cette qualité il a droit aux concessions que lui fait la chambre : celle-ci, au nom du pays qu'elle représente, fait au profit de la haute banque une chose inouie jusqu'à ce jour ; elle emploie par millions l'argent des contribuables à construire des chemins de fer (chemins que partout ailleurs les particuliers établissent à leurs frais, et où ils gagnent de l'argent), et elle en octroie généreusement la jouissance gratuite aux banquiers, pour leur donner toute facilité de prélever sur le public un énorme impôt, tant par la vente des actions que par l'exercice du monopole ; cet octroi généreux est la reconnaissance formelle, quoique tacite, de la souveraineté des banquiers.

Mais la chambre a pensé qu'on ne pouvait enrichir deux royautés à la fois ; déjà elle avait repoussé trois demandes successives d'un supplément de dotation présentée par le ministères au nom de la royauté politique : cette dotation a subi aujourd'hui un quatrième échec devant la chambre.

L'imprudent article du *Moniteur*, ainsi que l'a qualifié M. Dupin, relatif aux dotations des princes et princesses de la famille royale, devait amener des explications qu'il eût été plus prudent d'éviter. Dans la séance de ce jour, M. Lherbette a vivement blâmé le ministère d'avoir laissé insérer dans le *Moniteur* l'article en question, qui lui a paru, tant dans la forme que dans le fond, peu convenable pour la dignité du trône et de la chambre. M. Guizot, visiblement embarrassé de sa situation, a faiblement répliqué, et s'est enveloppé, comme à l'ordinaire, dans un nuage de haute moralité qui est sa retraite habituelle lorsqu'il ne peut ou n'ose donner de bonnes raisons. Mais l'intervention de M. Dupin, qui a réclamé qu'on évitât à la royauté tout *contact* avec l'article du *Moniteur*, a décelé la véritable pensée de la chambre, qui ne croit pas qu'il convienne d'accorder les dotations demandées.

La généralité de l'opinion en France, s'associera sans doute à ce refus de la chambre ; et pourquoi ? Pourquoi tant de prodigalité envers les banquiers, et une résistance si ferme aux demandes concernant la famille royale ? Hier nous l'avons dit avant ce triste débat : c'est que le gouvernement n'a pas rempli ses devoirs envers la France : car la France n'est pas seulement dans les fractions riches de la nation ; elle est encore dans ces masses nombreuses qui couvrent les champs et remplissent les ateliers. Le gouvernement n'a eu en vue que la satisfaction de la portion la plus minime, tandis que son devoir était, tout en assurant le repos des riches, de venir en aide à la classe des travailleurs.

Par malheur, lors de son avènement, la dynastie d'Orléans a refusé de souder complètement ses intérêts à ceux de la France ; elle n'a pas voulu suivre l'exemple de nos anciens rois, qui ne se réservaient rien en dehors de la couronne de France, et qui, dès lors, pouvaient demander beaucoup, puisqu'ils n'avaient rien gardé. [illegible] la plus égoïste de la nation, et voilà qu'aujourd'hui on donne plus à un banquier qu'au roi.

Quand donc la dynastie comprendra-t-elle qu'elle est elle-même la dupe d'une erreur politique ? Elle se dévoue à maintenir, au profit des classes riches, la tranquillité intérieure et la paix extérieure ; dans cette œuvre, le roi s'expose lui-même aux coups des assassins ; il envoie ses fils sur les champs de batailles ; ses ministres suivent à l'égard des autres peuples, une politique blessante pour l'honneur national ; et tous ces dangers, tous ces sacrifices, à qui profitent-ils ? à une petite aristocratie d'argent, qui s'élève à l'ombre du repos que lui fait la main royale ; chaque jour, cette aristocratie voit accroître ses richesses et sa puissance ; tous ces fruits abondants que procurent la paix et l'industrie, c'est elle qui se les approprie ; elle intervient à chaque instant dans le gouvernement ; elle dicte ses volontés, et on lui obéit ; elle demande, elle prend et on ne peut lui rien refuser.

C'est donc en réalité cette petite minorité qui règne, et qui régnera de plus en plus : le gouvernement et les chambres, les administrations ne sont que les instruments de ses intérêts et de ses volontés. Est-ce cette position inférieure que devrait tenir la dynastie ? Pourquoi n'être que le ministre d'un petit nombre de bourgeois enrichis, tandis qu'on pourrait régner avec gloire et sécurité sur la nation entière ?

Le véritable problème du siècle est l'organisation du travail, laquelle donnera paix et sécurité à ceux qui possèdent, et ouvrira à ceux qui ne possèdent pas encore la voie de l'aisance et de toutes les satisfactions qu'ils ont droit de réclamer. L'inintelligence et l'égoïsme d'une petite partie de la nation empêchent le gouvernement d'étudier cet important problème ; ils sont donc la cause du malaise que nous éprouvons tous ; ils entretiennent les luttes ; ils préparent des révolutions nouvelles. Quelle serait la première victime de ces révolutions ? La royauté de juillet. Qu'a-t-elle donc à faire ? Les prévenir en étudiant sérieusement les besoins des peuples et en s'appliquant à les satisfaire. Est-ce le peuple qui refuse au roi ce qu'il croit nécessaire de demander pour la dignité du trône ? Non ; c'est la bourgeoisie. Nous affirmons qu'elle n'aurait pas trouvé une pareille ingratitude au sein des classes populaires. Que l'on essaie donc encore une fois de l'alliance du roi et du peuple : sous l'ancienne monarchie, cette alliance a grandi la royauté : aujourd'hui, l'alliance du roi et des travailleurs assurerait la gloire et la perpétuité de la dynastie.

---

M. le comte Molé a déclaré aujourd'hui à la chambre des pairs, dans un langage plein de dignité, qu'il ne se mêlerait plus d'aucune administration de chemin de fer ni de rien qui pût y ressembler. M. Molé n'avait pas besoin de repousser certaines attaques qui ne pouvaient l'atteindre : mais il ne paraît pas avoir compris que comme homme politique il avait commis une faute, en portant du côté des compagnies le poids de sa position, quand la question du mode d'exécution était loin d'être vidée, et quand lui-même, quelques années auparavant, il avait eu l'honneur de soutenir en qualité de président du conseil, les doctrines nationales en fait de chemin de fer.

---

Le sultan Abdul-Medjid est de retour à Constantinople. Les journaux d'Orient racontent les fêtes du voyage, les fêtes du retour. C'est une [illegible] et le bien de mes sujets soient fidèlement observées. Musulman, chrétien ou juif, riche ou pauvre, fonctionnaire civil, militaire ou religieux, ayez tous pleine confiance dans mon amour et ma justice ; vous êtes tous égaux à mes yeux, comme vous l'êtes devant la loi, vous serez tous traités comme tels ; et le Tout-Puissant, au jour de la justice, récompensera les hommes de bien et les fidèles serviteurs.

Ces paroles sont fort belles. C'est le véritable esprit de tolérance et de charité universelle qui les a inspirées. Cela peut servir à constater un fait important : la pénétration de plus en plus intime de ce qu'il y a d'essentiellement religieux, d'humain et de social dans le christianisme et dans l'islamisme. Le successeur du Prophète, de celui qui a écrit dans le Koran : « Faites la guerre aux infidèles, jusqu'à ce qu'ils soient convertis ou exterminés, » parle d'égalité et de fraternité, déclare qu'il se regarde comme le père du musulman, du chrétien, de l'israélite, du riche aussi bien que du pauvre, que tous sont égaux à ses yeux et devant la loi. Le jeune sultan paraît vouloir marcher sur les traces de son père, qui disait : « Je veux qu'on ne puisse plus distinguer un chrétien, un juif ou un musulman, si ce n'est à l'église, à la synagogue ou à la mosquée. » Certes, c'est là un progrès incontestable dans l'intelligence et la sentimentalité humaines.

Mais des principes aussi généreux, aussi féconds, ne doivent pas demeurer à l'état d'abstraction et de théorie. Il faut appliquer ces grandes et belles maximes que le ministère turc vient de mettre dans la bouche du jeune Abdul-Medjid. Il faut que les actes de l'administration soient en harmonie avec les paroles du souverain. Nous n'exhumerons pas ici de tristes souvenirs. Nous ne dirons pas que la politique turque consiste le plus souvent à écraser les divers groupes de population les uns par les autres, au lieu de les concilier et de les unir dans un principe supérieur. Non, toutes les récriminations seraient inutiles. Si les ministres oublient désormais les belles paroles prononcées à Brousse et à Smyrne, c'est aux représentants des puissances européennes à les leur rappeler. Il est de l'intérêt des puissances de veiller à ce que la nouvelle allocution du sultan ne devienne pas une charte de Gulhané.

---

Les journaux de Madrid parlent d'inquiétudes vagues qui règnent dans cette capitale. On craint que le ministère, qui se trouve provisoirement à Barcelone, n'ait des velléités de coups d'État. D'un autre côté, il paraît que les partisans de don Carlos s'agitent dans l'ombre. Le chef de la force militaire à Madrid a cru devoir faire une démonstration préventive.

---

Quelques assertions hasardées du *National*, qui s'occupe avec zèle de nos intérêts maritimes, provoquèrent, en 1842, une réplique assez vive de M. Marec, maître des requêtes, sous-directeur du personnel au ministère de la marine. Cette polémique fut l'occasion de la publication d'études importantes : M. Marec aborda successivement la question des *mousses*, celles de l'*accroissement du personnel maritime*, de l'*application du système des classes dans les fleuves et rivières affluant à la mer*, et de la *création d'une réforme pour l'armée navale*.

Il eût sans doute été plus loin si des appréhensions inintelligentes ne s'y fussent opposées. Mais telles qu'elles sont, les *lettres sur le personnel maritime*, renferment des renseignements précieux et qui arrivent à point au moment où l'attention se porte enfin sur les éléments de notre puissance navale. M. Marec dit avec raison : « Le malheur de la marine en France, est de n'être pas assez connue. La marine n'a rien tant à redouter que l'ignorance ; l'ignorance relative de ses institutions, de son langage, de ses mœurs, de ses besoins. C'est donc servir la marine que de répandre la lumière sur les points qui touchent essentiellement à sa constitution, à sa force, à son développement. C'est assurément servir la France. » — Oui, le malheur de la marine en France, est de n'être pas assez connue. Nous croyons donc devoir rappeler l'attention publique

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE FAMILLE CORSE [1].

### CHAPITRE IV.

Quoique nous fussions arrivés au commencement de mars à peine, le temps était magnifique, et l'on aurait même pu dire qu'il était chaud, sans une charmante brise qui, tout en nous rafraîchissant, nous apportait cet âcre et vivace parfum de la mer. La lune se levait, claire et brillante, derrière le mont de Cagna, et l'on eût dit qu'elle versait des cascades de lumière sur tout le versant occidental qui sépare la Corse en deux parties, et fait en quelque sorte d'une seule île deux pays différents, toujours en guerre, ou du moins en haine l'un contre l'autre. A mesure que nous montions, et que les gorges où coule le Tavaro s'enfonçaient dans une nuit dont l'œil cherchait en vain à pénétrer l'obscurité, nous voyions la Méditerranée calme, et pareille à un vaste miroir d'acier bruni, se dérouler à l'horizon. Certains bruits particuliers à la nuit, soit qu'ils disparaissent le jour sous d'autres bruits, soit qu'ils s'éveillent véritablement avec les ténèbres, se faisaient entendre, et produisaient, non pas sur Lucien qui, familier avec eux, pouvait les reconnaître, mais sur moi, à qui ils étaient étrangers, des sensations de surprise singulières, et qui entretenaient dans mon esprit cette émotion continuelle qui donne un intérêt plus puissant à tout ce qu'on voit.

Arrivés à une espèce de petit embranchement où la route se divisait en deux, c'est-à-dire en un chemin qui paraissait faire le tour de la montagne, et en un sentier à peine visible qui piquait droit sur elle, Lucien s'arrêta.

— Voyons, me dit-il, avez-vous le pied montagnard ?

— Le pied, oui, mais pas l'œil

— C'est-à-dire que vous avez des vertiges.

— Oui, le vide m'attire irrésistiblement.

— Alors nous pouvons prendre par ce sentier, qui ne vous offrira pas de précipices, mais seulement des difficultés de terrain.

— Oh ! pour les difficultés de terrain, cela m'est égal.

— Prenons donc ce sentier, il nous épargne trois quarts d'heure de marche.

— Prenons ce sentier.

— Lucien s'engagea le premier à travers un petit bois de chênes verts dans lequel je le suivis. Diamante marchait à cinquante ou soixante pas de nous, battant le bois à droite et à gauche, et de temps en temps revenant par le sentier, remuant gaîment la queue pour nous annoncer que nous pouvions sans danger, et confiants dans son instinct, continuer tranquillement notre route. On voyait que comme les chevaux à deux fins de ces demi-fashionables, agents de change le matin, lions le soir, et qui veulent à la fois une bête de selle et de cabriolet, Diamante était dressé à chasser le bipède et le quadrupède, le bandit et le sanglier.

Pour n'avoir pas l'air d'être tout à fait étranger aux mœurs corses, je fis part de mon observation à Lucien.

— Vous vous trompez, dit-il, Diamante chasse effectivement à la fois l'homme et l'animal, mais l'homme qu'il chasse n'est point le bandit, c'est la triple race du gendarme, du voltigeur et du volontaire.

— Comment, demandai-je, Diamante est donc un chien de bandit ?

— Comme vous le dites. Diamante appartenait à un Orlandi à qui j'envoyais quelquefois dans la campagne, du pain, de la poudre, des balles, les différentes choses enfin dont un bandit a besoin. Il a été tué par un Colonna et j'ai reçu le lendemain son chien qui, ayant l'habitude de venir à la maison, m'a facilement pris en amitié.

— Mais il me semble, dis-je, que de ma chambre, ou plutôt de celle de de votre frère, j'ai aperçu à la chaîne un autre chien que Diamante.

— Oui, celui-là c'est Brusco ; il a les mêmes qualités que celui-ci, seulement il me vient d'un Colonna qui a été tué par un Orlandi : il en résulte que lorsque je vais faire visite à un Colonna, je prends Brusco, et que quand, au contraire, j'ai affaire à un Orlandi, je détache Diamante. Si on a le malheur de les lâcher tous les deux en même temps, ils se dévorent. Aussi, continua Lucien en riant de son sourire amer, les hommes peuvent se raccommoder, eux, faire la paix, communier de la même hostie, les chiens ne mangeront jamais à la même écuelle.

— A la bonne heure, repris-je à mon tour en riant, voilà deux vrais chiens corses ; mais il me semble que Diamante, comme tous les cœurs modestes, se dérobe à nos louanges, depuis que la conversation roule sur lui, nous ne l'avons pas aperçu.

— Oh ! que cela ne vous inquiète pas, dit Lucien. — Je sais où il est.

— Et où est-il sans indiscrétion ?

— Il est au *Mucchio*.

J'allais encore hasarder une question, au risque de fatiguer mon interlocuteur, lorsqu'un hurlement se fit entendre, si triste, si prolongé et si lamentable, que je tressaillis et que je m'arrêtai en portant la main sur le bras du jeune homme.

— Qu'est-ce que cela, lui demandai-je.

— Rien, c'est Diamante qui pleure.

— Et qui pleure-t-il ?...

— Son maître. Croyez-vous donc que les chiens soient des hommes, pour oublier ceux qui les ont aimés ?

— Ah ! je comprends dis-je.

Diamante fit entendre un second hurlement plus prolongé, plus triste et plus lamentable encore que le premier.

— Oui continuai-je, son maître a été tué, m'avez-vous dit, et nous approchons de l'endroit où il a été tué.

— Justement, et Diamante nous a quittés pour aller au Mucchio.

— Le Mucchio alors, c'est la tombe.

— Oui, c'est-à-dire le monument que chaque passant en y jetant une pierre et une branche d'arbre dresse sur la fosse de tout homme assassiné. Il en résulte qu'au lieu de s'affaisser comme les autres fosses sous les pas de ce grand niveleur qu'on appelle le temps, le tombeau de la victime grandit toujours, symbole de la vengeance qui doit lui survivre et grandir incessamment au cœur de ses plus proches parents.

— Un troisième hurlement retentit, mais cette fois si près de nous que je ne pus m'empêcher de frissonner, quoique la cause me fût cette fois parfaitement connue.

En effet, au détour d'un sentier, je vis blanchir à une vingtaine de pas de nous un tas de pierres formant une pyramide de quatre ou cinq pieds de hauteur. C'était le Mucchio. Au pied de cet étrange monument Diamante était assis, le cou tendu, la gueule ouverte.

Lucien ramassa une pierre, et, ôtant son bonnet, s'approcha du Mucchio.

J'en fis autant, me modelant en tout point sur lui.

Arrivé près de la pyramide, il cassa une branche de chêne vert, jeta d'abord la pierre, puis la branche ; puis enfin fit avec le pouce ce signe de croix rapide, habitude corse s'il en fût, et qui échappait à Napoléon lui-même en certaines circonstances terribles.

(1) Voir les numéros des 28, 29 juin et 1er juillet.

Je me trompais ; j'avais oublié cet esprit dont l'intervention dans nos affaires se borne à tout abaisser. Il veut des compagnies, mais des compagnies les plus infimes possible, qu'il puisse humilier et molester à son gré. L'égalité s'obtient par l'abaissement universel, en prenant le dernier degré de l'échelle pour niveau.

S'il s'agissait de défendre encore notre politique intérieure ou extérieure contre les partis, certes on me verrait de nouveau descendre dans l'arène. Mais on ne peut demander à des hommes blanchis dans les épreuves, éloignés volontairement de la vie publique, comme mon noble ami, M. le maréchal Gérard, et moi, de se résigner à la diffamation la plus étrange, la plus imprévue, pour qu'il se fasse un chemin de fer de plus.

L'amendement devenu l'art. 7 du projet du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux surpasse tout ce qu'on pouvait faire, tout ce qu'on pouvait dire, le genre admis ; et puisqu'il serait applicable aussi au chemin que vous discutez, vous me permettrez de dire ce que j'en pense dès aujourd'hui, et pour n'y plus revenir. En voici la traduction, ou, si l'on veut, le commentaire : « Considérant que les membres des deux chambres acceptent ou pourraient accepter des positions incompatibles avec leur indépendance, ou dont leur délicatesse aurait trop à souffrir, il est interdit à tout pair ou député.... » On se demande si la chambre élective a bien su ce qu'elle faisait en vous comprenant dans son vote, et si elle a bien su aussi ce qu'elle faisait à son propre égard et à l'égard de ceux de ses membres dont elle condamnait la conduite. N'était-ce pas introduire dans son sein le germe d'une dissolution prochaine? Tout a été singulier, étonnant dans ce vote. L'amendement n'a pas même été motivé par son auteur ; pas une voix ne s'est élevée dans les rangs de la majorité pour le combattre, et le ministère, le ministère tout entier est resté muet !

Si vous voulez que la nation s'attache à ses institutions, dit en terminant l'orateur, rendez-la fière de ceux qui les mettent en pratique. Agrandissez vos luttes, et si, par malheur, vous ne pouvez vous entendre, divisez-vous, mais sans vous amoindrir ; respectez-vous vous-mêmes jusque dans vos adversaires, choisissez vos armes, ennoblissez le combat. On dirait quelquefois que vous ignorez ce qui se passe dans ces masses dont vous parlez si souvent, et quelle est la rectitude de leurs instincts. Ne voyez-vous pas qu'elles vous demandent de vous élever au-dessus de leur tête, et de leur offrir en spectacle des mœurs qu'elles puissent respecter. Nous sortons tous de leur sein, nous sommes leur représentation ; elles le savent et se sentent humiliées quand nous nous abaissons.

Les articles du projet sont successivement adoptés sans discussion.

On procède au scrutin secret sur l'ensemble du projet, en voici le résultat : 96 boules blanches, boules noires 5.

La chambre adopte ensuite plusieurs projets de loi d'intérêt local.

La chambre s'ajourne à mercredi.

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET, PRÉSIDENT.

*Séance du 1er juillet.*

A l'ouverture de la séance, il est procédé à l'appel nominal.

M. Lherbette demande la parole sur l'ordre du jour.

M. LHERBETTE (de sa place). Je voudrais adresser au ministère une question qui embrasse la dignité du pouvoir parlementaire et la dignité de la couronne ; pour le faire, j'attends la présence du président du conseil, ou du moins de la majorité des membres du cabinet.

M. GUIZOT. Vous pouvez parler.

M. LHERBETTE. Puisque M. Guizot croit pouvoir répondre sans avoir consulté le président du conseil et la majorité de ses collègues..... (Interruption.) Je demande donc au cabinet s'il accepte la responsabilité d'un article, qui a paru hier dans le *Moniteur*, sur la nécessité des dotations pour les puînés de la famille royale et sur une prétendue insuffisance des ..., quand elle le seront, ce sera un devoir pour le gouvernement de reporter la question devant les chambres.

Voilà ce que je disais il y a deux mois. Qu'y a-t-il de plus dans l'article dont on parle ? Qu'y a-t-il autre chose que ce que je disais alors à la chambre des pairs, que ce que j'aurais dit dans cette enceinte si une question m'eût été posée à cet égard. Personne n'a donc le droit de s'étonner aujourd'hui, car personne ne s'est étonné alors. (Rumeurs.)

Passons aux faits, non de la question, qui ne peut être discutée en ce moment, mais de la publication, qui n'est qu'un appel à la publicité, au bon sens du pays, à son équité, à son impartialité.

Le cabinet pense que la dotation des branches cadettes de la famille royale est une condition utile et essentielle à un établissement monarchique ; mais elle ne doit être présentée devant les chambres qu'avec des chances sérieuses et raisonnables de succès. (Murmures.) Je ne comprends ni les murmures, ni cet étonnement ; quand une question est mal comprise, quand le gouvernement la trouve entourée d'erreurs qui la compromettent, qu'a-t-il à faire que d'essayer à dissiper ces erreurs, que d'appeler la lumière sur toutes les parties de la question.

Si on posait la question devant la chambre, si on essayait de la gagner par voie de surprise, c'est alors que vous auriez raison de vous plaindre, c'est alors que le cabinet aurait tort envers la chambre ; mais quand il pose la question devant le pays, quand il appelle la presse à la discuter, quel reproche peut-on lui faire? quelle conduite plus sage et plus convenable peut lui être demandée? Le jour où il croira avoir réussi à dissiper les erreurs dont la question est entourée, il la portera devant vous ; tant qu'il ne le croira pas, il ne risquera pas de compromettre un grand intérêt par une proposition inopportune. (Rires et murmures.)

M. GUIZOT. A ceux qui m'interrompent, je pose ce dilemme : Faut-il porter la question devant les pouvoirs publics sans chances de réussir ? Ne faut-il pas travailler à éclairer le pays, à le détromper quand on juge comme nous la question très importante dans l'intérêt de la monarchie et de l'établissement de juillet.

Voilà ce qui a déterminé le langage que j'ai tenu, il y a deux mois à la chambre des pairs et qui est en tout conforme à la publication dont on a cru devoir entretenir la chambre.

M. LHERBETTE. Chacun comprend combien la question est grave et délicate ; j'espère donc que la chambre voudra bien permettre que je présente, en réponse à ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères, quelques très courtes observations.

M. le ministre des affaires étrangères a cru que nous avons été surpris de l'article. Surpris, oh ! non ; mais douloureusement affligés. (Très bien !) Surpris? Ne savons-nous pas qu'il est des questions qu'on n'abandonne pas facilement. Trois fois déjà celle-ci s'est présentée, trois fois elle a été repoussée ; pour la quatrième fois on revient à la charge. Lorsqu'on ne se fatigue pas de présenter ces demandes incessantes d'argent, nous ne nous fatiguerons pas de les combattre ; et ce n'est pas seulement parce qu'il est question d'argent et de l'intérêt des contribuables ; l'argent n'est que le petit côté de la question ; le grand côté, c'est l'honneur de la chambre, de la chambre qu'on ne peut pas appeler coup sur coup à se déjuger. (Mouvement.) C'est aussi l'honneur de la royauté que l'on fait descendre ici du haut degré de considération où la charte l'a placée ; l'honneur de la royauté, sa dignité que nous venons défendre contre un ministère qui ne sait pas la comprendre. (Très bien !) M. le ministre vous a dit qu'il n'avait voulu que préparer les voies, que ce n'était pas la de ces questions qu'on présente sans être sûr du succès ; mais que, lorsque le succès sera probable, alors la question vous sera soumise.

Moi je dis que ce sont de ces questions qu'on ne doit pas avoir l'imprudence de soulever à l'avance (très bien !) contre le sentiment du pays. N'oubliez pas, M. le ministre, que ce qu'il faut pour gouverner un pays, c'est moins encore d'en avoir l'opinion que d'en avoir les sentiments ; et rien ne répugne plus au sentiment national que ces demandes répétées d'argent, que ces projets que le pays a depuis long-temps flétris du nom de lois de famille. (A gauche. Très bien !)

Ces projets, un ministère qui se respecte, qui respecte les susceptibilités na... posées.

M. LHERBETTE. Pardon, M. le président, acceptées ; mais après avoir été imposées par ce qui était et est encore souverain, la nation.

Après ces quelques mots contre la forme de l'article ministériel, entrons dans le fond.

Puisque M. le ministre dit qu'il faut préparer l'opinion publique, l'article est un article officiel du gouvernement auquel les journaux ordinaires n'auront pas l'autorité suffisante pour répondre, et n'auront pas d'ailleurs les ministres en face pour que les réponses portent.

L'article ministériel nous parle d'abord de l'accession de l'apanage au domaine de la couronne, lors de l'avènement au trône ; mais il oublie de vous dire que cet apanage, on a fait en sorte qu'avant qu'il se réunît au domaine de la couronne, il fût bien moins fructueux, il rapportât bien moins de revenus que lors de la restitution qui en avait été faite au prince sous la Restauration. Des coupes énormes, extraordinaires, contraires aux lois d'aménagement avaient dévasté ces domaines, comme au surplus la liste civile empiète maintenant sur le fonds des forêts dont la jouissance seulement lui est accordée.

Mais ce qu'on oublie encore de dire, ce sont les précautions qui ont été prises pour que le prince, en montant sur le trône, conservât ses biens personnels.

Avant 1830, le prince royal mourait homme pour se réveiller roi. Les biens du roi devenaient biens de l'Etat, et la France était alors obligée de doter les fils qui alors étaient réellement les enfants de France. En 1830, on changea cette tradition : les biens du roi furent déclarés séparés du domaine de la couronne ; un contrat, passé le 7 août, dispose à la vérité de la succession royale, mais le prince s'en réservait l'usufruit. C'était une précaution prise contre certaines éventualités, mais alors on se mettait en dehors des traditions, et la France devenait naturellement étrangère à la dotation des princes.

On nous objecte, dans l'article du *Moniteur*, dont le ministère prend la responsabilité, l'état défavorable des finances de la liste civile ; ce n'est pas à la chambre à faire la preuve de cette situation, c'est au ministère ; car la chambre pourrait penser autrement. On nous dit que le prince a payé les dettes de son père ; je sais, moi, que l'on n'a accepté les testaments qu'autant qu'ils étaient avantageux.

La valeur des biens du domaine privé s'élève à plus de 571 millions ; y a-t-il en forêts le tiers de l'étendue des forêts de l'Etat. Est-on si pauvre avec cela? (Sensation.) — Autre question touchée par le *Moniteur*, et qui est beaucoup plus délicate à traiter. L'article nous dit que le roi, en recueillant la succession de son père, l'a trouvée obérée et en a payé les dettes. (Interruption.)

On a renoncé à la succession du duc d'Orléans, qui était obérée de plus de 43 millions de dettes, et n'avait qu'environ 5,600,000 francs d'actif, et on a accepté celle de la duchesse douairière d'Orléans, du prince de Conti et de Mme de Bourbon, dont l'actif s'élevait à 34 millions, et le passif à 5 millions et demi ; en sorte qu'en définitive, dans les indemnités des émigrés, la famille royale a touché 28 millions et demi. (Mouvement.) Vous voyez donc bien que l'article du *Moniteur*, dont on accepte la responsabilité, était un article tout-à-fait erroné. (Dénégations au banc des ministres.)

Vous voyez, messieurs, qu'on a bien tort de nous offrir au public comme les ennemis de la royauté, parce que nous combattons les dotations. C'est précisément en cela que nous nous montrons ses amis, ses amis éclairés. Regardez quelle est la situation de la France, voyez ce qu'il y a de plus effrayant pour l'avenir, c'est qu'à présent il n'y a plus de prestige sur rien ni sur personne.

Ces demandes répétées, messieurs, compromettent la dynastie que vous voulez défendre. Je sais très bien que la responsabilité de ces demandes, d'après notre constitution, tombe et reste sur le ministère. Mais croyez-vous que dans le pays tout cela n'aille pas plus haut que le ministère?

Napoléon, messieurs, faisait des demandes d'impôts à la France, et la France payait sans se plaindre ; mais Napoléon portait en lui tous les sentiments généreux de la France ; il représentait sa dignité, ses intérêts et sa liberté.

---

Je l'imitai jusqu'au bout.

Puis nous nous remîmes en route, silencieux et pensifs. Diamante resta en arrière.

Au bout de dix minutes à peu près nous entendîmes un dernier hurlement, et presque aussitôt Diamante, la tête et la queue basses, passa près de nous, piqua une pointe d'une centaine de pas, et se remit à faire son métier d'éclaireur.

Cependant nous avancions toujours, et comme m'en avait prévenu Lucien, le sentier devenait de plus en plus escarpé. Je mis mon fusil en bandoulière, car je vis que j'allais bientôt avoir besoin de mes deux mains. Quant à mon guide, il continuait de marcher avec la même aisance, et ne paraissait même pas s'apercevoir de la difficulté du terrain.

Après quelques minutes d'escalade à travers les roches, et à l'aide de lianes et de racines, nous arrivâmes sur une espèce de plate-forme, dominée par quelques murailles en ruines. Ces ruines étaient celles du château de Vicentello d'Istria, qui formaient le but de notre voyage. Au bout de cinq minutes une nouvelle escalade plus difficile encore et plus escarpée que la première : Lucien arrivé sur la dernière terrasse, me tendit la main et me tira à lui.

— Allons, allons, me dit-il, vous ne vous en tirez pas mal pour un Parisien.

— Cela tient, répondis-je, à ce que le Parisien que vous venez d'aider à faire sa dernière enjambée, a déjà fait quelques excursions de ce genre.

— Oui, dit Lucien en riant, n'avez-vous pas près de Paris une montagne qu'on appelle Montmartre?

— Oui, mais outre Montmartre, que je ne renie pas, j'ai encore gravi quelques autres montagnes, qu'on appelle le Righi, le Faulhorn, le Gemmi, le Vésuve, Stromboli, l'Etna.

— Oh ! mais maintenant voilà que tout au contraire c'est vous qui allez me mépriser de ce que je n'ai jamais gravi que le Monte-Rotondo. En tout cas, nous voici arrivés ; il y a quatre siècles, mes aïeux vous auraient ouvert leur porte, et vous auraient dit : Soyez le bien-venu dans notre château. Aujourd'hui, leur descendant vous montre cette brèche et vous dit : Soyez le bien-venu dans nos ruines.

— Ce château a-t-il donc appartenu à votre famille depuis la mort de Vicentello d'Istria, demandai-je alors, reprenant la conversation où nous l'avions laissée.

— Non ; mais avant sa naissance, c'était la demeure de notre aïeule à tous, la fameuse Savilia, veuve de Lucien de Franchi.

— N'y a-t-il pas dans Filippini une terrible histoire sur cette femme ?

— Oui. S'il faisait jour, vous pourriez encore voir d'ici les ruines du château de Valle ; c'était là qu'habitait le seigneur de Giudice, aussi haï qu'elle était aimée, aussi laid qu'elle était belle. Il en devint amoureux, et comme elle ne se hâtait pas de répondre à cet amour selon ses désirs, il la fit prévenir que si elle ne se décidait pas à l'accepter pour époux dans un temps donné, il saurait bien l'enlever de force. Savilia fit semblant de céder et invita Giudice à venir dîner avec elle. Giudice, au comble de la joie et oubliant qu'il n'était parvenu à ce résultat flatteur qu'à l'aide de la menace, se rendit à l'invitation accompagné de quelques serviteurs seulement. Derrière eux on referma la porte, et cinq minutes après, Giudice, prisonnier, était renfermé dans un cachot.

Je passai par le chemin indiqué, et je me trouvai dans une espèce de cour carrée. A travers les ouvertures creusées par le temps, la lune jettait sur le sol, jonché de décombres, de grandes flaques de lumières. Toutes les autres portions de terrain demeuraient dans l'ombre projetée par les murailles restées debout.

Lucien tira sa montre :

— Ah ! dit-il, nous sommes de vingt minutes en avance ; asseyons-nous ; vous devez être fatigué.

Nous nous assîmes, ou plutôt nous nous couchâmes sur une pente gazonneuse, faisant face à une grande brèche.

— Mais il me semble que ce n'est pas l'histoire entière, repris-je.

— Non, continua Lucien ; car, tous les matins et tous les soirs, Savilia descendait dans le cachot attenant à celui où était enfermé Giudice, et là, séparée de lui par une grille seulement, elle se déshabillait et, se montrant nue au captif : Giudice, lui disait-elle, comment un homme aussi laid que toi a-t-il jamais pu croire qu'il posséderait tout cela? Ce supplice dura trois mois, se renouvellant deux fois chaque jour. Mais, au bout de trois mois, grâce à une femme de chambre qu'il séduisit, Giudice parvint à s'enfuir. Il revint alors avec tous ses vassaux, beaucoup plus nombreux que ceux de Savilia, prit le château d'assaut, et, ayant pris Savilia à son tour, l'exposa nue, dans une grande cage de fer, à un carrefour de la forêt appelée Bocca di Cilaccia, offrant lui-même la clef de cette cage à tous ceux que sa beauté tentait en passant : au bout de trois jours de cette prostitution publique, Savilia était morte.

— Eh bien ! mais répondis-je, il me semble que vos aïeux n'entendaient pas mal la vengeance, et qu'en se tuant tout bonnement d'un coup de fusil ou d'un coup de poignard, leurs descendants sont un peu dégénérés.

— Sans compter qu'il en arriveront à ne plus se tuer du tout. Mais, au moins, reprit le jeune homme, cela ne s'est point passé ainsi dans notre famille. Les deux fils de Savilia qui étaient à Ajaccio, sous la garde de leur oncle, furent élevés comme de vrais corses, et continuèrent de faire la guerre aux fils de Guidice. Cette guerre dura quatre siècles et a fini seulement, comme vous avez pu le voir sur les carabines de mon père et de ma mère, le 21 septembre 1819, à 11 heures du matin.

— En effet, je me rappelle cette inscription, dont je n'ai pas eu le temps de vous demander l'explication, car au moment même où je venais de la lire nous descendîmes pour dîner.

La voici : de la famille des Guidice il ne restait plus, en 1819 que deux frères ; de la famille des Franchi il ne restait plus que mon père qui avait épousé sa cousine. Trois mois après ce mariage, les Guidice résolurent d'en finir d'un seul coup avec nous. L'un des frères s'embusqua sur la route d'Olmeto pour attendre mon père qui revenait de Sartène, tandis que l'autre, profitant de cette absence, devait donner l'assaut à notre maison. La chose fut exécutée selon ce plan, mais tourna tout autrement que ne s'y attendaient les agresseurs. Mon père prévenu se tint sur ses gardes, ma mère avertie rassembla nos bergers, de sorte qu'au moment de cette double attaque chacun était en défense ; mon père sur la montagne, ma mère dans ma chambre même : or, au bout de cinq minutes de combat les deux frères Guidice tombaient, l'un frappé par mon père, l'autre frappé par ma mère. En voyant choir son ennemi mon père tira sa montre : *Il était onze heures!* en voyant tomber son adversaire ma mère se retourna vers la pendule : *Il était onze heures!* Tout avait été fini dans la même minute, il n'existait plus de Guidice, la race était détruite. La famille Franchi victorieuse, fut désormais tranquille, et comme elle avait dignement accompli son œuvre pendant cette guerre de quatre siècles, elle ne se mêla plus de rien : seulement mon père fit graver la date et l'heure de cet étrange événement sur la crosse de chacune des carabines qui avait fait le coup et les accrocha de chaque côté de la pendule, à la même place où vous les avez vues.

Sept mois après, ma mère accoucha de deux jumeaux, l'un desquels est votre serviteur, le Corse Lucien, et l'autre le philanthrope Louis, son frère.

En ce moment, sur une des portions de terrain éclairée par la lune, je vis se projeter l'ombre d'un homme et celle d'un chien.

C'étaient celles du bandit Orlandi, et celle de notre ami Diamante.

En même temps, nous entendîmes le timbre de l'horloge de Sullacaro, qui sonnait lentement neuf heures.

Maître Orlandi était à ce qu'il paraît de l'opinion de Louis XV, qui avait comme on le sait, pour maxime que l'exactitude était la politesse des rois.

— Il était impossible d'être plus exact que ne l'était ce roi de la montagne, auquel Lucien avait donné rendez-vous à neuf heures sonnant.

En l'apercevant nous nous levâmes tous deux.

*(La suite à jeudi.)*

**Alexandre DUMAS.**

...aux sentiments du pays. Nous n'avons voulu porter la question devant vous que lorsque le pays sera éclairé. (Murmures.)

Ce que nous faisons prouve donc combien nous tenons compte de ce sentiment, puisque nous avons recours à la publicité avant de nous adresser à vous.

On dit que nous avons représenté la majorité des députés qui ont voté contre la dotation, comme les ennemis du trône; nous n'avons rien dit de pareil. Mais nous direz-vous qu'il n'y a pas des ennemis du trône qui ont profité de cette occasion pour l'attaquer? (Bruit.)

Il y a des hommes sincères, nous le reconnaissons, qui partagent le sentiment, ce que nous appelons le préjugé, l'erreur du pays; il y en a parmi nos meilleurs amis. Mais c'est pour cela même, que nous nous sommes refusés à porter la question d'abord dans cette enceinte. (Interruption.)

Il a été prononcé une autre parole que je ne peux laisser passer; on a dit que certaines lois ont été *flétries* du nom de lois de famille. Quand une famille Messieurs, a rendu d'aussi éminents services, s'est si bien associée à tous les sentiments généreux du pays que la famille du roi des Français, des lois ne peuvent être *flétries* pour être appelées lois de famille; des lois de famille peuvent être la base de nos institutions.

Je le répète, Messieurs, il nous a semblé qu'il y avait là une question de la plus haute importance, une question qui n'a pas été résolue: nous l'avons portée devant le pays. Si le pays persiste dans ce que nous regardons comme une erreur, la question ne sera pas portée devant les chambres; dans le cas contraire, il est évident qu'elle doit être débattue de nouveau. Je n'admettrai jamais qu'en portant la question sur ce terrain, nous ayons pu manquer à notre devoir. (Agitation.)

M. DUPIN. La première chose à faire dans le débat qui nous occupe, c'est d'en séparer respectueusement la couronne. (Très bien.) N'acceptons d'elle que les services qu'elle a rendus au pays; ces services sont trop grands et trop nobles pour être mêlés à la question que nous discutons.

Constitutionnellement les chambres représentent le pays: quand l'opposition oppose le pays à la chambre, on lui rappelle que les trois pouvoirs représentent le pays, et l'on a raison.

Eh bien, Messieurs, c'est la première fois que nous voyons dans le journal officiel un article avoué par le ministère, dans lequel on a fait un appel au pays contre les chambres, comme n'étant pas assez éclairées. (C'est cela.) Les chambres, dans cet article, sont placées entre le gouvernement et le pays, et cela est inconstitutionnel. (Oui, oui, à gauche. — Murmures au centre.) Si le gouvernement croit que les chambres se sont trompées, il a un moyen constitutionnel de faire un appel au pays, la dissolution. (Très bien.)

A la chambre des pairs, M. le ministre a pu prononcer le discours dont il parlait tout à l'heure; on pouvait n'être pas de son avis, mais cela n'avait rien que de constitutionnel; ce qu'il fait aujourd'hui est contraire à toutes les traditions.

Vous craignez, nous dites-vous, la discussion devant les chambres, et vous ne craignez pas les pamphlets! vous saisissez la presse pour que jusqu'à la session prochaine, elle soulève une foule de détails, pour qu'elle dépèce la liste civile au gré de ses passions! (Très bien!)

Vous ne voyez donc pas que ce qui compromet la monarchie, c'est vous; si vous croyiez que la question doit être de nouveau posée devant le pays, si vous trouviez que c'était là une question de moralité et de vérité, il fallait s'adresser à nous. La vérité, la moralité s'entendent toujours à cette tribune. (Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. M. Lherbette propose de terminer l'incident par un vote ainsi formulé:

« La chambre, en improuvant la publication inconvenante, passe à l'ordre du jour. (Réclamations.)

L'ordre du jour pur et simple ayant été également demandé, je la mets aux voix.

La chambre passe à l'ordre du jour purement et simplement.

La discussion est reprise sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

M. PHILIPPE DUPIN donne lecture d'une lettre de MM. Benoist, Ganneron, de l'Espée, Etienne, qui déclarent qu'ils resteront étrangers au chemin de fer de Paris à Strasbourg. M. Magnier de Maisonneuve, gravement malade, n'a pas été consulté. Trois membres du conseil d'administration étrangers à la chambre, font la même déclaration.

En conséquence de ces déclarations, qui changent la situation d'une des compagnies soumissionnaires, et qui ne permettent plus d'espérer qu'une concurrence dont l'État pourrait profiter puisse exister encore, la commission, continue le rapporteur, propose de réserver pour la prochaine session la partie de la loi qui a trait à la pose des rails et à la concession.

M. DUMON déclare que le gouvernement partage l'avis de la commission.

M. DE BUSSIÈRES reprend la discussion sur les tracés. Le gouvernement n'a eu de motifs pour se décider en faveur du tracé par la vallée de la Marne que les offres d'une compagnie. A présent que cette compagnie ne se trouve plus en cause, quelle raison peut engager le gouvernement à persister dans l'adoption d'un tracé repoussé par les chambres de commerce et la plupart des hommes compétents?

Après de longues considérations, auxquelles la chambre ne prête aucune attention, l'orateur conclut à ce que le projet de loi soit renvoyé à la prochaine session, pour que les tracés soient étudiés de nouveau et le projet complété.

M. ARDANT revient au milieu du bruit sur les observations présentées à la dernière séance par M. Paixhans, et insiste de nouveau sur l'utilité qu'il y aurait à pousser le chemin jusqu'à Sarrebruck.

M. PERIGNON, comme les précédents orateurs, regrette que le projet n'ait pas été mieux étudié; il critique longuement le projet de loi et demande comme les précédents orateurs le renvoi à une prochaine session.

M. PHILIPPE DUPIN. Les enquêtes ont été faites; un seul département était en arrière lorsque le projet de loi a été présenté, et le département s'est prononcé depuis contre les adversaires du projet. Quelques chambres de commerce sont opposées au tracé, mais il en est d'autres qui lui sont favorables, et l'approbation que M. le comte Daru fait du tracé par la vallée de la Marne doit avoir un grand poids.

La vallée de la Marne est très commerçante, très populeuse; le tracé par cette vallée est à couvert contre l'ennemi en cas d'invasion; ce tracé n'a qu'un kilomètre de plus pour atteindre Metz que le tracé par l'Oise, et ce dernier ajoute 61 kilomètres au chemin de Paris à Strasbourg.

Quant aux rapports du chemin de fer avec le Hâvre, ils sont aussi faciles qu'avec le chemin par la vallée de l'Oise; je sais qu'on se propose de rattacher plus tard ce chemin plus directement à Rouen, au moyen d'un embranchement de Rouen sur Creil; il en faudrait un ensuite de Metz à Sarrebruck, ce qui augmenterait considérablement les dépenses.

L'orateur reproduit les considérations qu'il a fait valoir dans son rapport, pour prouver que les transits n'auront que peu d'importance sur ce chemin. Quand au parallélisme du canal et du chemin de fer, il existe dans les deux tracés depuis Nancy, et si ce parallélisme est un peu plus étendu dans l'un que dans l'autre, cette différence ne peut avoir qu'une influence très minime dans la question.

L'orateur croit donc, qu'il n'y a aucune raison d'ajourner à l'année prochaine l'adoption des tracés. (Aux voix!).

La chambre déclare qu'elle passera à la discussion des articles.

Art. 1er Une somme de 88,700,000 fr. est affectée à l'établissement:

M. ROUZEAU-MUIRON répond aux observations de MM. Ph. Dupin et Dumon. Le tracé par l'Aisne n'a pas été étudié; il n'aurait pas de souterrains, et son adoption aurait pour résultat une économie de 20 millions.

La discussion est continuée à demain.

## REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux s'occupent ce matin de l'article publié dans le *Moniteu* sur la dotation des princes.

— Le *Journal des Débats* le reproduit sans commentaires.

— La *Presse* se borne à le qualifier d'appel à l'impartialité de la France, et c'est à ce titre qu'elle le reproduit.

— Le *Constitutionnel* se réserve d'examiner plus tard cette pièce qu'il qualifie d'incroyable. En attendant, il déclare qu'elle sera lue avec une extrême surprise en France et en Europe, et qu'on s'étonnera de la démence des ministres qui ont donné le conseil et pris l'initiative d'une telle publication.

Le *Siècle* renonce à chercher ce que signifie ce manifeste officiel. Ce qui lui parait évident, c'est l'espèce de vertige dont semble frappé un ministère, qui ne sait rien vouloir, ni renoncer à rien.

— Le *National* ne sait ce qui doit le plus étonner dans cette circonstance, ou de l'imprudence ou de l'audace du cabinet. Voici du reste ce que signifie, suivant lui, l'article du *Moniteur*: c'est qu'on veut escamoter par un simple amendement au budget cette dotation qu'on n'a pas osé faire discuter sérieusement. Le *National* pense qu'il suffit de signaler cette tactique pour la faire échouer.

— Le *Commerce*, croit pouvoir affirmer que le *malencontreux* article du *Moniteur* a produit l'impression la plus pénible sur les amis du ministère, qui espéraient qu'après la manifestation faite au commencement de la cession, les projets de dotation étaient définitivement mis de côté.

— « Tout le monde a remarqué, dit le *Courier français*, que l'espèce de pétition en faveur des dotations princières, coïncidait avec la distribution des chemins de fer aux différentes parties du territoire et de la chambre. La chambre a sa part, le ministre, demande une dotation pour les princes. Si la France est contente, il faut que la dynastie soit satisfaite. Cela n'est pas digne, mais c'est adroit peut-être *Donnant: donnant.* »

**Avis.** — L'étendue de la séance de la chambre des députés et de l'audience de la cour d'assises nous oblige à renvoyer à demain le compte-rendu de l'Académie des sciences.

## Faits divers.

— Le bruit a couru à la chambre des députés que le ministère avait reçu des nouvelles d'Afrique, d'après lesquelles M. le maréchal Bugeaud serait entré sur le territoire de Maroc, et y aurait rencontré plus de résistance qu'il ne l'avait supposé. (*Patrie.*)

— Nous avons parlé des troubles qui ont éclaté récemment à Pontivy à propos des droits d'entrée dont les paysans refusent le paiement. Cette affaire ne s'arrange pas, annonce le *Progrès de Rennes*; trois marchés se sont passés depuis les premiers événements, et pas une tête de bétail n'a paru.

En attendant, Pontivy ressemble à une ville assiégée. On a fait venir de Vannes cinq compagnies d'infanterie; on a appelé une centaine de gendarmes, et il est question de mobiliser la garde nationale.

Le maire contre lequel surtout se dirigent les ressentiments a failli devenir victime d'un guet-apens. Mardi, à cinq heures du matin, un individu est allé frapper à sa porte. C'est lui-même qui vint ouvrir; et aussitôt cet homme, armé d'un gros bâton, voulut l'en frapper. Une lutte s'engagea entre eux. Les voisins survinrent, attirés par le bruit et s'emparèrent de l'agresseur qui fut conduit en prison.

— Chaque année, le mois de juin est ordinairement signalé par de nombreux sinistres causés par le fléau de la grêle. Le mois qui vient de s'écouler a été tristement marqué sous ce rapport. Du 10 au 30 juin de fréquents et violents orages sont venus porter la désolation sur un très grand nombre de points de notre territoire. Les journaux des départements sont remplis des plus tristes détails à ce sujet. Dans les départements de Saône-et-Loire, du Rhône, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, on cite un grand nombre de communes dont les récoltes ont été complètement détruites.

— On annonce que Mlle Augustine Dupas, jeune et jolie personne, vient de s'engager, par acte notarié, à payer à un aéronaute, la somme de 6,000 fr., pour l'accompagner dans une ascension aérostatique qu'il doit exécuter le 7 juillet prochain.

— Il vient d'être créé à Vienne, dans l'académie des Chevaliers dite Thérésienne, une chaire pour l'histoire de la diplomatie et le droit international. Les cours se font en langue française.

— Le lord-chancelier a ordonné de convoquer la chambre des lords pour le 1er juillet, pour prononcer sur l'appel d'O'Connell et de ses amis dans le procès qui leur a été intenté.

## Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. FEREY.

*Audience du 1er juillet.*

AFFAIRE DONON-CADOT.

Toujours même affluence de public. Bien que les débats touchent à leur terme, l'obscurité qui continue de régner sur cette mystérieuse affaire soutient l'intérêt, et invite surtout les dames à braver la chaleur étouffante du prétoire.

A huit heures, l'audience est ouverte.

Les accusés sont introduits. Rien n'est changé dans leur contenance; Edouard même a repris sa physionomie habituelle.

Me Nogent-Saint-Laurent annonce que Rousselet lui a remis, ce matin même, le livre qu'il avait fait demander à Sannois. Vérification faite, ce livre constate que, le 13 janvier, Rousselet a reçu des marchandises et fait

argent, ni billets, ni portefeuilles, ni argenterie; le secrétaire était forcé; les tiroirs avaient été ouverts et fouillés.

Cependant un fait étrange, inexplicable au premier abord, fit voir bientôt que la justice s'égarait. Le 17 janvier, trois paquets arrivèrent par la poste à Pontoise, à l'adresse de M. Donon-Cadot; ils contenaient 15 effets s'élevant ensemble à la valeur de 51,415 fr. Et successivement, d'autres effets furent renvoyés de la même manière.

Les auteurs du vol n'étaient donc pas des voleurs ordinaires; car pourquoi cette restitution? Pourquoi le voleur n'avait-il pas gardé ces effets pour toucher ceux qui étaient à très courte échéance pour négocier les autres? La chose était d'autant plus facile que beaucoup de ces effets étaient à échéance très rapprochée, et que d'autres portaient des signatures en blanc, en sorte qu'il eût été facile à un voleur, à un faussaire, de faire précéder les signatures d'un *pour acquit* ou d'un *passez à l'ordre*. En tout cas, à supposer qu'il n'en pût tirer aucun parti, pourquoi ne les avoir pas détruits, au lieu de les renvoyer ainsi, au risque de se trahir?

Il était permis d'induire de là deux choses.

D'abord que les auteurs du crime connaissaient les habitudes et les relations de commerce de M. Donon-Cadot, ensuite qu'ils n'étaient pas indifférents à la conservation des intérêts de la succession, puisqu'ils restituaient des valeurs importantes. Dès ce moment l'autorité judiciaire s'imposa le devoir d'examiner avec plus d'attention encore tous les détails de cette affaire.

Ici M. le procureur général retrace les circonstances diverses qui ont amené l'arrestation de Rousselet; il rapporte son premier interrogatoire, dans lequel il rejetait le crime sur le jardinier de M. Donon-Cadot, alléguant qu'il n'en aurait été, lui, que le spectateur; enfin il reproduit la déclaration qu'il fit, le 21 février, devant le chef de la police municipale, déclaration dans laquelle il a désigné Edouard Donon comme son complice.

Après avoir établi en peu de mots la préméditation, et avoir conclu que le crime de Rousselet est sans atténuation et sans excuse possibles, le ministère public reprend:

Et cependant on peut supposer encore un crime plus révoltant que celui-là; on peut supposer une nature plus perverse encore que celle qui s'est souillée par un assassinat: c'est Rousselet lui-même, si, après avoir cruellement massacré le père, il a froidement résolu de perdre le fils!... Si Rousselet est coupable de cette abominable fourberie, ce n'est plus seulement le châtiment qui doit l'atteindre, c'est l'exécration universelle qui doit le poursuivre, même après que la justice humaine aura été satisfaite par l'expiation de son crime.

Mais s'il a dit vrai, si Rousselet, à la fois assassin, voleur et faussaire, est encore dépassé par un coupable placé près de lui, ce n'est pas seulement un assassin que vous auriez à juger, ce serait encore un parricide!

Mais nous croyons que Rousselet a dit vrai... Nous croyons à la complicité d'Edouard, à sa complicité dans toutes les circonstances qui ont été signalées, à sa complicité avec cette longue préméditation avouée par Rousselet, et qui les placerait l'un et l'autre, s'ils sont déclarés coupables, sous les dernières sévérités de la loi. (Sensation. — Tous les regards se portent vers Edouard Donon, qui a les yeux baissés et ne fait aucun mouvement.)

Mais les preuves de la complicité d'Edouard, ce n'est pas Rousselet le premier qui nous les fournira; ces preuves, nous les puiserons partout, dans les circonstances matérielles de la cause, dans les témoignages, dans les rélations antérieures des deux accusés, dans les actes et dans les paroles d'Edouard, dans ses dénégations et dans ses aveux, dans sa conduite avant, pendant et après le crime; en sorte que les déclarations de Rousselet ne seront que le complément de l'accusation, en ce qui concerne Edouard, et ne serviront qu'à confirmer des preuves multipliées et irréfragables.

M. le procureur général s'attache à démontrer qu'aucun intérêt particulier n'a pu dicter les révélations de Rousselet.

S'il eût consulté son intérêt, il aurait gardé le silence sur Edouard; il aurait tout assumé sur lui-même, afin de ménager au moins un appui à sa famille par la protection de la famille Donon-Cadot.

Ici l'audience est suspendue pendant quelques minutes, par suite d'une légère indisposition de l'un de MM. les conseillers.

A la reprise de l'audience, M. le procureur général s'explique sur les antécédents d'Edouard

Quelque habilement que nous aient été présentés le caractère et les penchants d'Edouard par des personnes honorables, mais portées naturellement à en atténuer l'odieux, il nous a apparu des dépositions de ces personnes qu'Edouard était taciturne, *en dessous*, pour nous servir d'une expression d'un témoin. Edouard était étranger à tous les bons sentiments: il n'aimait ni son père ni sa famille, il n'aimait personne. Si l'accusation se fait une arme du caractère d'Edouard, il faut l'attribuer aux rapports patents, avérés, connus de toute la ville de Pontoise, qui existaient entre lui et son père.

Quels étaient ces rapports?

Le fils ne parlait jamais à son père; il refusait constamment de dîner avec lui. Aussi son père se plaignait-il souvent de son fils. Ah! madame, s'écriait-il quand la femme Mazie lui parlait de la conduite d'Edouard, il y a sept ans que cela dure, depuis la mort de sa mère. Enfin, messieurs, telle était l'aversion d'Edouard pour son père, que le 1er janvier il s'était refusé à lui rendre ses devoirs de nouvelle année.

Quelle est la cause de cette conduite? Elle est honteuse, messieurs! ce sont les relations qui existaient entre M. Donon et la fille Caroline; nous ne ferons pas le hideux tableau de ces relations, nous ne vous rappellerons pas Edouard se cachant pour épier les démarches de son père et se servant d'une découverte pour forcer Caroline à céder à ses désirs; mais il est une autre cause, et à chaque instant elle se dévoile à nos yeux: c'est la convoitise, c'est l'impatience de posséder la fortune de son père. En effet, ce sentiment apparaît partout. Ses épanchements avec Caroline, à laquelle il disait qu'il serait un des plus riches héritiers de Pontoise, en sont la preuve.

Après avoir reproduit en y insistant les déclarations des docteurs Roux et Velpeau, M. le procureur général invoque l'opinion émise sur le même sujet par l'illustre Dupuytren; opinion qui se résume ainsi: Dans les cas de fracture immédiate des parties dures du crâne, il y a très rarement commotion cérébrale, et la victime peut crier; faculté qu'elle n'a point, lorsque par suite d'un coup violent, non suivi de lésion, la commotion ne se produit point

Appliquant ces données à la cause, M. le procureur général soutient que M. Donon a pu crier, a crié très probablement, parce que M. Donon, qui se trouvait baissé et presque agenouillé aux pieds de l'assassin, debout derrière lui, a dû recevoir le premier coup sur la partie postérieure de la tête, qui s'est brisée, sans que la mort instantanée en soit résultée.

Le ministère public arrive à parler de l'emploi d'Edouard dans la journée du 15 janvier. Edouard se lève à huit heures du matin. Dans ce procès, Edouard a surtout tergiversé sur les heures. Edouard, disons-nous, se lève le jour de l'assassinat à huit heures. Etait-il dans ses habitudes d'être si matinal? Non, Edouard presque tous les jours ne se levait qu'à onze heures. Ainsi, il s'était levé à cette heure les 11, 12, 13 et 14 janvier. Cela a été reconnu même par lui.

Le ministère public présente Edouard déjà habillé et chaussé contre l'habitude des gens qui n'ont rien à faire, et sachant que la femme Mazie, qui devait sortir à huit heures et ne rentrer qu'à onze, laissait trois heures de liberté à l'assassin. S'appuyant ensuite sur les déclarations des témoins et de Rousselet, il s'attache à établir qu'Edouard a protégé, surveillé l'assassin, et que le bruit qu'a pu faire M. Donon a dû être entendu d'Edouard.

sorte mathématique de la complicité d'Edouard. Nous vous l'avons montré présent au lieu et au moment de l'assassinat; entretenant des relations suivies avec l'assassin un mois avant le crime, marchant pas à pas avec lui, et ne s'en séparant que le jour où l'assassin, sous le poids de ses propres aveux, se présente devant vous, sans autre soutien que le défenseur généreux qui lui a prêté le secours de son ministère.

Ce réquisitoire a produit une vive sensation dans l'auditoire.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure.

A la reprise de l'audience, la parole est donnée au défenseur de Rousselet.

Mᵉ NOGENT DE ST-LAURENT, après s'être demandé à quoi peut servir une défense en faveur d'un homme qui fait les aveux les plus formels, s'attache à retracer les bons antécédents de Rousselet et la spontanéité de ses aveux.

L'avocat ramène aussi les principaux points qui peuvent faire ressortir la culpabilité d'Edouard Donon, et termine en implorant pour Rousselet la pitié du jury. S'il doit, dit-il, y avoir de l'atténuation dans votre verdict, en faveur de qui doit-elle être prononcée? en faveur de celui que le remords ne peut atteindre, ou en faveur de celui qui pleure jour et nuit sur son crime?

L'avocat fait une péroraison tirée de la charité chrétienne, qui a, dit-il, visité Rousselet dans sa prison, et qui s'est assise à son chevet. Depuis lors, il est soulagé, ses yeux ont trouvé des larmes. La justice des hommes sera-t-elle plus inflexible que celle de Dieu?

Sur la demande de Mᵉ Chaix-d'Est-Ange, avocat d'Edouard Donon, l'audience est remise à demain matin huit heures.

## Bourse du 1er juillet 1844.

La liquidation des rentes s'est faite en baisse sur les deux valeurs. Le 3 0|0 a baissé de 30 c. en liquidation, et de 20 c. sur la fin du mois. Le

| CHEMINS DE FER. | | | | Fin cour. | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | » | » » |
| V.R. Dr. | 380 » | 372 50 | » » | 377 50, 372 50. | B. 7 50 |
| — R. G. | 255 » | 250 » | B. 7 50 | 255, 250. | B. 5 » |
| Orléans.. | 987 50 | 985 » | B. 10 » | 987 50. | » » |
| Strasb.. | 246 25 | 240 » | B. 3 75 | 246 25, 240. | B. 2 50 |
| Rouen... | 987 50 | » » | » » | 987 50, 990, 987 50. | » » |
| Hâvre... | 757 50 | » 75 | H. 3 75 | 757 50, 755. | » » |
| Marseill. | 767 50 | » » | H. 7 50 | 765, 770, 765. | » » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » |

**LONDRES, le 29 juin.**
Consol..... 98 1|2 5|8.
Esp. act... 22 7|8.
Portug..... »
Mexic...... »
Brésil....... »
5 0|0 holl. 100 1|2.
2 1|2 dº... 62.
Rouen..... »
Orléans.... »

**C. DE LA COULISSE.**
Av. 81 97 1|2.
Ap. 81 70.
F. du m. 81 92 1|2.
Rep. Fin c. F. pr.
3 0|0 12 1|2 à 20.
5 0|0 35 à 40.

Bons du Trésor.
2 1|4 à 7 m.

**Primes.**
Fin c. 3 0|0 : 82 25 d. un; 82 35, 35 d. 50.
F. p. 5 0|0 : 122 70, 60 d. un; 122 85, 70 d. 50.
Strasb., 250, 246 25 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 00,00; juillet et août, 81,00 à 00,00; 4 derniers mois, 85,00 à 86,00.

LILLE. — Colza, 73,00 à 00,00; œillette rousse, 77,50 à 00,00; lin, 66,75 à 00,00; cameline, 00,000 à 00,00; chanvre, 00,00 à 00,00; voitures, 0,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois jusqu'en oct., 90,00 à 00,00; 2 dern. mois, 85,00 à 00,00.

par la publication et de la réputation européenne de plusieurs des auteurs. Ces Manuels très complets, composés de volumes de 300 à 500 pages, en très petits caractères, ne doivent donc pas être confondus avec des abrégés ou extraits rédigés par des personnes la plupart étrangères à chaque profession, et qui ne peuvent que propager les erreurs au lieu de les détruire. La *Collection des Manuels-Roret* a laissé de ce côté toutes les concurrences survenues pendant sa publication, et n'a rien à redouter pour le bon marché avec les imitateurs ou copistes à venir. Rien n'est à retrancher dans ces Manuels, que l'éditeur fait revoir et mettre au courant de la science à chaque réimpression. De nombreuses figures, très bien gravées, accompagnent ces différents traités, dont le catalogue se distribue gratis chez l'éditeur Roret, rue Hautefeuille.

## Spectacles du 2 juillet.

7 h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse de Henri V.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cagliostro. Le Déserteur.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Les Mémoires. Le Client. Dagobert.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — La Meunière. Fille de l'Avare. Intermède. Jacquot.
6 h. »|» GYMNASE. — Premières Amours. Les Fées. Malvina.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Sœur de Jocrisse. Part du Diable. Cravachon.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »|» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. »|» COMTE. — Ricochets. Cracovienne. La Poupée. La Polka.
6 h. »|» FOLIES. — Grisette. Fauvettes. Petits Métiers.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 29 Juin. | | | | 1er Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1253 q. | 42 k | | Arrivages | 773 q. | 58 k. | |
| Ventes | 1232 | 58 | | Ventes | 610 | 73 | |
| Restant | 15086 | 96 | | Restant | 15251 | 81 | |
| Cours moyen | | 39,23 | | Cours moyen | | 39,72 | |
| Cours-taxe | | 39,23 | | Cours-taxe | | 39,32 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 31 q. | 40 k. | 48,60 à 55,13 | Gr. | 0 q. | 0 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 507 | 91 | 39,50 à 41,40 | 1re | 125 | 60 | 39,50 à 41,40 |
| 2 | 267 | 91 | 35,65 à 38,85 | 2e | 56 | 52 | 37,00 à 38,20 |
| 3e | 1 | 57 | 38,85 à 00,00 | 3e | 7 | 83 | 30,35 à 31,85 |
| 4 | 3 | 41 | 26,85 à 00,00 | 4e | 4 | 57 | 25,15 à 00,00 |
| 1. | 392 | 59 | 38,85 à 51,60 | 1. | 270 | 52 | 31,65 à 41,40 |

LYON, 29 juin. — Le calme continue sur les farines et nous sommes sans affaires pour cet article, dont le cours n'est que nominal. Les fabricants cèdent au-dessous de 43,00 les premières, et 39,00 les deuxièmes marques. Les commissionnaires vendent de 41,60 à 42,40 les premières et 1 fr. de moins les deuxièmes.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, 29 juin. — Les affaires par facteurs ayant été nulles à cette halle, nous n'avons pas de cours légal.

BEAUGENCY, 29 juin. — Froment, 1re: 21,39; 2e: 20,11; 3e: 18, 82. — Méteil: 15,50. — Seigle: 11,25. — Orge: 10,75. — Mouture: 14,50. — Sarrazin: 10,00. — Orge nouvelle: 9,25. — Avoine: 7,85. — Marché bien approvisionné. Ventes actives et nombreuses sur échantillons.

CHALONS-SUR-MARNE, 29 juin. — Froment: 18,10. — Seigle: 8,58. — Orge: 10,48. — Avoine: 6,94.

MULHOUSE, 25 juin. — Froment, 1re: 19,27; 2e: 18,13; 3e: 17,21. — Méteil: 13,34. — Seigle: 10,39. — Orge: 11,38. — Avoine: 9,50.

STRASBOURG, 28 juin. — Froment, 1re: 22,00; 2e 18,65; 3e: 16,00. Baisse de 0,91. Fort approvisionnement, vente faible. Les cultivateurs ont amené quelques blés, et la pluie qui est tombée cette semaine leur fait de nouveau espérer une belle récolte.

SURGÈRES, 29 juin. — Froment: 19,00 à 19,25. — Baillarge: 12,00 à 12,25. — Avoine: 7,00 à 7,25.

CHALON-SUR-SAONE, 28 juin. — Froment, 1re: 20,00 à 20,25; 2e: 19,00 à 19,50. — Seigle et orge: 12,50. — Avoine: 9,50. La récolte des céréales, de magnifique apparence, se fera ici sous peu de jours.

LYON, 29 juin. — Par suite du calme, les blés sont en baisse et sont offerts de 27,00 à 28,25 les 200 kil. Le seigle, peu demandé, à 12,50 l'hect. — 30000 quintaux d'avoine à 19,00 viennent d'être traités à 3 mois de terme.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 1er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1031 | 932 | 102 | 1 10 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 161 | 91 | 3 | 1 8 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 455 | 455 | 0 | 1 50 | 1 30 | 1 10 |
| Moutons.. | 9735 | 9177 | 558 | 1 50 | 1 30 | 1 14 |

LYON, marchés des 25, 27 et 28 juin. — Bœuf: 1,30-1,26-1,20-1,04. — Mouton: 1,40-1,36-1,30-1,20. — Veau: 1,36-1,34-1,30-1,26. Approvisionnement suffisant.

**Viandes diverses et volaille.**

PARIS, marché de la Vallée du 1er juillet. — Lapins ou lapereaux: 1,00 à 1,75. — Dindes gras: 7,00 à 10,50; dº communs: 4,50 à 6,50. Chapons gras: 3,00 à 6,00. — Poulets gras: 2,50 à 4,00; dº communs: 1,00 à 2,00. — Canards: 0,75 à 1,50. — Canetons: 2,50 à 4,00. — Pigeons de volière; 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets: 0,20 à 0,55.

**Cuirs.** (par 100 kil.)

CHALON-SUR-SAONE, foire du 25 juin. — Cuirs forts givet: 300,00 à 315,00; dº Héricourt: 300,00 à 310,00; dº ordin. du pays: 250,00 à 280,00. — Vaches en croûte, fortes: 230,00 à 240,00; dº légères: 250,00 à 275,00. — Veaux en croûte: 350,00 à 360,00; dº secs d'huile: 320,00 à 340,00. — Basanes et peaux blanches (la douzaine): 15,00 à 30,00. — Chevreaux en poils: 30,00 à 34,00. La foire a été bonne; néanmoins, les cuirs forts ont un peu baissé de cours comparativement à la foire précédente.


# ENCYCLOPÉDIE-RORET. — MANUELS-RORET.

**Pour recevoir les ouvrages franc de port, on ajoutera 50 centimes par volume (300 volumes environ sont en vente).**

MANUEL DES ALLIAGES MÉTALLIQUES, par M. Hervé, officier supérieur d'artillerie, ancien élève de l'Ecole polytechnique; 1 vol. 3 fr. 50 c.

ANIMAUX NUISIBLES (Destructeur des) à l'agriculture; au jardinage, etc., par M. Verardi; 1 vol. orné de planches. 3 fr.

ARCHÉOLOGIE, par M. Nicard; 3 vol. avec l'atlas. Prix des 3 vol.: 10 fr. 50 c.; de l'atlas, 12 fr., et de l'ouvrage complet, 22 fr. 50 c.

ARCHITECTE DES JARDINS, ou l'Art de les composer et de les décorer, par M. Boitard; 1 vol. avec atlas de 152 planches. 15 fr.

ART MILITAIRE, par M. Vergnaud; 1 vol. avec figures. 3 fr.

ARTIFICIER, poudrier et salpêtrier, par M. Vergnaud, capitaine d'artillerie; 1 vol. orné de pl. 3 fr.

ASTRONOMIE, ou Traité élémentaire de cette science, de W. Herschell, par M. Vergnaud; 1 vol. orné de pl. 2 fr. 50 c.

ASTRONOMIE AMUSANTE; traduit de l'anglais, par M. Vergnaud, chef d'escadron d'artillerie; 1 joli vol. de 285 pages, orné de fig. 2 fr. 50 c.

AGRICULTURE ÉLÉMENTAIRE, par M. Rendu, inspecteur de l'agriculture. 1 fr. 25 c.

ASSOLEMENTS JACHÈRE ET SUCCESSION DES CULTURES, par M. Victor Yvart, de l'Institut, avec des notes, par M. Victor Rendu, inspecteur de l'agriculture; 3 vol. 10 fr. 50 c.

BARÊME DES POIDS ET MESURES avec conversion facile de l'ancien système au nouveau, par M. Bagilet, instituteur: 1 vol. de 158 pages. 3 fr.

MANUEL DU BLASON, ou Code héraldique, archéologique et historique, par M. Jules Pautet, bibliothécaire de la ville de Beaune, etc.; 1 vol. de 275 pages, orné de beaucoup de figures. 3 fr. 50 c.

CALENDRIER (Théorie du) et Collection de tous les calendriers des années passées et futures, par M. Francœur, professeur à la Faculté des Sciences; 1 vol. 3 f.

CHIMIQUES (fabricants de produits), ou Formules de procédés usuels relatifs aux matières que la chimie fournit aux arts industriels et à la médecine, par M. Thillaye, ex-chef des travaux chimiques de l'ancienne fabrique Vauquelin; 3 volumes ornés de planches. 10 fr. 50 c.

CUISINIER ET CUISINIÈRE à l'usage de la ville et de la campagne, par M. Cardelli; 1 gros vol. de 464 pages, orné de figures. 2 fr. 50 c.

CHASSELAS (culture du) DE FONTAINEBLEAU, par un vigneron des environs de ce pays; 1 vol. orné de fig. 1 fr. 75 c.

DISTILLATEUR ET LIQUORISTE, par M. Lebeau, distillateur, et M. Julia de Fontenelle; 1 v. 3 fr. 50 c.

ÉQUITATION à l'usage des deux sexes, par M. Vergnaud; 1 vol. 3 fr.

ESCRIME, ou Traité de l'Art de faire des armes, par M. Lafaugère, maréchal-des-logis; 1 v. 3 fr. 50 c.

ESCALIERS (Construction des) en bois, ou Manipulation et posage des escaliers ayant une ou plusieurs rampes, etc., etc., par M. Boutereau, professeur de mécanique; 1 vol. avec atlas. 5 fr.

EXPLOITATION DES MINES. 1re partie, HOUILLE (charbon de terre), ou Histoire et description du charbon fossile, du mode d'exploitation, etc., par M. Blanc, ingénieur civil; 1 vol. 3 fr. 50 c.

— 2e partie: EXPLOITATION DU FER, DU PLOMB, DU CUIVRE, DE L'ÉTAIN, DU MERCURE, DE L'ARGENT, DE L'OR, DU ZINC, DU SEL, DES DIAMANTS; 1 vol. orné de fig. 3 fr. 50 c.

FILATEUR, ou Description des Méthodes anciennes et nouvelles employées pour la conversion en fils des cinq matières organiques, filamenteuses et textiles: le coton, le lin, le chanvre, la laine et la soie, par MM. Julien et Lorentz, ingénieurs civils; 1 vol. de 344 pages, orné de fig. 3 fr. 50 c.

GALVANOPLASTIE, ou Eléments d'Electro-métallurgie, contenant l'art de travailler les métaux à l'aide du fluide galvanique pour dorer, platiner, plaquer, cuivrer, etc., suivi d'un Traité de Daguerréotypie, d'après MM. Lerebours, Gaudin, Ch. Chevalier, etc., par M. de Valicourt; 1 volume de 435 pages, orné de figures. 3 fr. 50 c.

DES GOURMANDS, ou l'Art de faire les honneurs de sa table, par Cardelli; 1 vol. 3 fr.

JARDINIER, ou l'Art de cultiver et de composer toutes sortes de jardins, dédié à M. Thouin, par M. Bailly, nouvelle édition, avec des notes par M. Bossin; 2 vol. ensemble de 822 pages. 5 fr.

NOTA. La première partie contient les jardins potagers et fruitiers, et la deuxième partie, les jardins fleuristes et d'agrément.

ENTOMOLOGIE OU HISTOIRE NATURELLE DES INSECTES ET DES MYRIAPODES, contenant la synonymie et la description de la plus grande partie des espèces d'Europe et des espèces exotiques les plus remarquables, par M. Boitard; nouvelle édit. très augmentée; 3 vol. ensemble de 1,273 pages. 10 fr. 50 c.

FERMIER, ou l'Agriculture simplifiée, mise à la portée de tout le monde, par M. de Lépinois; 1 vol. de 237 pages. 2 fr. 50 c.

LAITERIE, ou Traité de toutes les méthodes pour la laiterie, de faire le beurre, de confectionner les fromages, etc., par M. Thiébaud de Berneaud. 1 vol. orné de fig. 2 fr. 50.

MACHINES LOCOMOTIVES (Constructeur de), par M. Julien, ingénieur civil, etc. 1 gros vol. avec atlas. 5 fr.

MACHINES A VAPEUR appliquées à la marine, par M. Janvier, officier de marine et ingénieur civil. 1 vol. 3 fr. 50 c.

IDEM, appliquées à l'industrie, par M. Janvier, 2 vol. 7 fr.

MAITRE D'HOTEL ou Traité complet des menus, mis à la portée de tout le monde, par M. Chevrier. Un vol. orné de figures. 3 fr.

MENUISIER, Ebéniste et Layetier, par M. Nosban, 2 vol. ensemble de 649 pages, ornés de fig. 6 fr.

PÊCHEUR, ou Traité général de toutes sortes de pêches, par M. Pesson Maisonneuve; 1 v. orné de pl. 3 f.

PÊCHEUR PRATICIEN, ou les Secrets et Mystères de la pêche dévoilés, par M. Lambert, amateur; suivi de l'Art de faire les filets; 1 joli v. orné de fig. 1 f. 75 c.

PEINTRE EN BATIMENTS, du Fabricant de couleurs, du Vernisseur, du Vitrier, du Doreur et de l'Argenteur, par MM. Riffault et Vergnaud. 1 vol. de 528 pages, orné de figures. 3 fr.

PEINTURE SUR VERRE, SUR PORCELAINE ET SUR EMAIL, contenant la théorie des émaux, la nature des couleurs vitrifiables, leur composition et leur préparation; la manière de fixer les émaux, etc., par M. Reboulleau de Thoires; 1 vol. de 288 pages, orné de figures. 2 fr. 50 c.

PONTS-ET-CHAUSSÉES. Première partie: Routes et Chemins; par M. de Gayffier, ingénieur des ponts-et-chaussées; 1 vol. avec fig. 3 fr. 50 c.

La seconde partie, contenant les Ponts, Aqueducs, etc. 3 fr. 50 c.

PROPRIÉTAIRE ET DU LOCATAIRE, ou Sous-Locataire, tant en biens de ville que de biens ruraux, par M. Sergent. 1 vol. de 322 pages. 2 fr. 50 c.

ROSES (l'Amateur de), leur monographie, leur histoire et leur culture, par M. Boitard; 1 vol. figures noires, 3 fr. 50 c.; figures coloriées. 7 fr.

L'OBSERVATEUR AU MICROSCOPE, par M. Dujardin de la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. de 330 pages, accompagné d'un bel Atlas renfermant 30 planches gravées sur acier. 10 fr. 50 c.

TABAC (Fabricant et Amateur de), contenant l'histoire, la culture et sa fabrication, par M. Joubert. Un vol. orné de fig. 2 fr. 50 c.

TISSERAND, ou Description des procédés et machines employés pour les divers tissages des matières organiques et filamenteuses; par MM. Lorentz et Jullien. Un vol. orné de 10 planches. 3 fr. 50 c.

A Paris, chez RORET, éditeur des SUITES A BUFFON; — du COURS COMPLET D'AGRICULTURE AU XIXe SIÈCLE, par la section d'agriculture de l'Institut; — de l'ENCYCLOPÉDIE-RORET, ou COLLECTION DES MANUELS-RORET; du TECHNOLOGISTE; de l'AGRICULTEUR-PRATICIEN, etc., etc., rue Hautefeuille, 10 bis.

tion de ce nouveau système. Les idées émises par M. Arago ient d'autant plus d'importance, qu'il avait proposé à la chambre, au nom de la compagnie Hainguerlot, la construction d'un chemin de fer atmosphérique de Paris à Bondy pour expérimenter système sur une échelle suffisante, conjointement avec les wagons articulés de M. Arnoux.

La compagnie Hainguerlot offrait d'exécuter ce chemin dans l'espace de six mois, immense avantage qui permettait aux chambres de connaître la valeur pratique et économique du système atmosphérique à l'ouverture de la prochaine session.

Le savant discours de M. Arago a produit une profonde sensation sur la chambre, et nous ne doutons pas que la proposition n'eût été adoptée à une grande majorité, si le ministre des travaux publics n'était venu la combattre par des considérations vraiment pitoyables. Il a allégué comme principal motif que la construction immédiate du chemin de Paris à Bondy préjugerait la question du point de départ des embarcadères de Paris, question qui n'a pas été, a-t-il dit, encore assez étudiée.

Or, il est évident que ce motif n'a aucune valeur, car si l'expérience réussit, comme tout le prouve, cette expérience aurait pour résultat d'économiser au pays, comme l'a fort bien fait remarquer M. Arago, 250 à 300 millions sur les 4,000 kilomètres de chemin de fer votés. Cette immense économie permettrait donc de détruire, s'il était nécessaire, le chemin exécuté de Paris à Bondy en reportant où on le jugerait convenable, non seulement l'embarcadère, mais tout le tronçon exécuté.

Voilà comment le ministère aurait considéré l'importante proposition de M. Arago, si le ministère avait un juste sentiment des intérêts du pays.

---

La commission du budget a terminé entièrement ses travaux. Elle a entendu aujourd'hui la lecture du rapport sur le budget des recettes. Ce rapport sera déposé au plus tard après-demain sur le bureau du président de la chambre.

---

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire, a discuté aujourd'hui les dispositions du projet de loi relatives aux petits séminaires. La majorité de la commission a, dit-on, repoussé les modifications adoptées par la chambre des pairs.

---

On lit dans les journaux de Francfort :

« Il paraît que la diplomatie va de nouveau s'occuper des affaires de la Syrie, l'Europe veut, dit-on, revenir sur les derniers évènements relatifs à l'administration du Liban. On assure que c'est le cabinet de Vienne qui a pris l'initiative dans cette affaire. M. le comte de Sturmer a déjà eu plusieurs entrevues avec le ministre des affaires étrangères pour traiter cette question ; en dernier lieu M. de Bourqueney a reçu des instructions de son gouvernement pour se joindre au représentant d'Autriche, mais sir Strattford Canning reste en dehors, parce que les derniers arrangements sont favorables aux Druses qu'il protège au détriment des Maronites. L'ambassadeur de France a agi avec une grande réserve. »

Ainsi, voilà la question syrienne remise sur le tapis diplomatique ! Mais voilà aussi, jusque dans les montagnes du Liban, l'éternel antagonisme de la France et de l'Angleterre ! N'y aurait-il pas moyen d'améliorer le sort des Maronites, sans léser l'intérêt des Druses ? Il est bon que notre ambassadeur montre de la réserve, mais cette réserve ne doit pas être de la stérilité. S'il est vrai qu'aujourd'hui nous marchions d'accord avec l'Autriche dans la question de Syrie, l'occasion est belle pour proposer un plan d'organisation de cette province. Ce plan, comme nous l'avons dit plusieurs fois, devrait être fondé sur le principe de la neutralisation et du protectorat collectif qui n'exclurait pas la protection particlle. En assurant aux divers groupes de population la sécurité, la justice, la tranquillité, on permettrait aux intérêts de se fonder, et les préjugés hostiles disparaîtraient bientôt.

---

Nous lisons dans le *Heraldo* du 26 juin :

« Un navire anglais venant de Gibraltsr a annoncé que l'empereur de Maroc avait envoyé ses excuses au gouverneur général de l'Algérie par suite de la collision survenue entre ses troupes et celles du général Lamoricière. Les Anglais, qui verraient avec déplaisir l'invasion du territoire de Maroc par l s Français, se sont empressés d'expédier de Gibraltar le Vésuve pour porter au maréchal Bugeaud la soumission de l'empereur, afin de prévenir l'entrée des Français dans le Maroc. On peut regarder la guerre comme terminée. »

Cette nouvelle, à laquelle le grand intérêt qu'a l'Angleterre dans cette affaire donne assez de vraisemblance, mérite cependant confirmation.

---

## Ce que c'est qu'un wagon couvert.

Monsieur,

Hier nous fûmes par malheur obligés de nous servir du chemin de fer d'Orléans, pour revenir à Paris ; et nous prîmes un wagon de 2me classe. C'est une triste chose qu'un wagon de 2me classe : des banquettes de bois, un dossier en bois, et la moquerie perpétuelle d'une toile rembourrée placée au-dessus de vos épaules, pour vous gêner la tête et la tenir courbée en avant, s'il vous prend fantaisie de vous adosser contre cette maudite planche ; mais le pire de la chose, est que la caisse de la voiture ne soit pas assez élevée pour qu'on puisse déployer son parapluie... O prudente législature, vous avez dit, dans vos lois que les wagons seraient couverts, mais vous n'avez pas dit *bien couverts*, et les industriels cou-

Pacifique, reçois le secret de nos tribulations et de nos douleurs.

Agréez X.

---

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 2 juillet.*

La discussion continue sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

On se rappelle que dans la séance d'hier, MM. Ternaux et Pérignon ont présenté un amendement tendant à réserver le tracé entre Paris et Nancy.

M. HOUZEAU-MUIRON appuie cet amendement comme pouvant offrir au gouvernement un moyen de faire de nouvelles enquêtes.

M. PELTREAU-VILLENEUVE repousse l'amendement : une nouvelle enquête n'apprendrait rien.

M. DUMON présente un projet de loi accordant à M. Arnoux l'autorisation d'établir, de Paris à Sceaux, un chemin de fer desservi par des voitures articulées. (Mouvement général.)

M. BABILLON présente de nouvelles considérations en faveur de l'ajournement.

M. SCHUTZENBERGER appuie le tracé par la Marne et se dirigeant directement sur Strasbourg.

M. OD. BARROT demande aussi l'ajournement. Il s'agit moins de faire vite que de bien faire : de Nancy à Strasbourg les travaux sont commencés et peuvent être continués; mais cette ligne, purement stratégique dans l'origine, ne doit pas prendre ce caractère ; de nouvelles études sont réclamées par un grand nombre de membres de cette chambre. Ne précipitons rien, et attendons qu'on ait pu se prononcer sur la question de savoir ce qui devra être fait pour le canal de la Marne au Rhin. D'ailleurs, il y a déjà une ligne qui unira Strasbourg à Paris, par Mulhouse et Dijon; il ne faut pas trop rapprocher les deux lignes ; le chemin de Strasbourg à Paris, par la Marne, apporte aujourd'hui, en moyenne, 17 voyageurs par jour ; c'est par Dijon que passe, dès aujourd'hui, le courant industriel.

Quant au transit, qui peut assurer que les marchandises venant d'Amérique pour l'Allemagne ne prendront pas une autre route lorsque du Hâvre à Manheim il leur faudra dix fois moins de temps pour arriver à leur destination que par la Manche et l'Escaut ? Je ne tranche pas cette question, mais il me semble qu'il y a lieu de l'examiner. On a trop l'habitude de n'étudier les questions qu'en elles-mêmes et abstraction faite de leurs rapports avec tout ce qui les entoure. Le chemin de fer de Strasbourg est une question essentiellement complexe ; il faut que le gouvernement puisse consulter la commission supérieure des chemins de fer au moyen d'un ajournement qui aura beaucoup d'avantages et ne peut avoir aucun inconvénient.

M. GANNERON dit que bien que lui et ses collègues se soient retirés de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg, cette compagnie n'en existe pas moins; elle n'en est pas moins bien assise, elle a les capitaux nécessaires; elle est pleinement capable d'entreprendre les travaux ; elle est prête à le faire, et il regrette que le gouvernement et la commission aient pu penser qu'il en était autrement.

M. DUMON. Ajourner le tracé d'une partie du chemin, comme le demande M. Odilon Barrot, c'est ajourner le chemin tout entier ; d'ailleurs la partie du chemin qu'il propose d'ajourner, c'est précisément celle où le canal se trouve parallèle au chemin de fer.

M. GAUTHIER DE RUMILLY présente encore quelques observations en faveur de l'amendement, qui n'est pas adopté.

Le premier paragraphe de l'article de la commission est adopté.

M. BERRYER propose de supprimer du second paragraphe ces mots :

« Bar-le-Duc, Toul et Nancy, » et d'ajouter : « Dans le cours de la prochaine session un projet de loi sera présenté pour déterminer le tracé entre Châlons et Nancy.

M. BERRYER voudrait que le tracé de Châlons se dirigeât directement sur Metz, et revînt sur Strasbourg en passant par Sarrebruck. Il y aurait quelques kilomètres de plus de Châlons à Nancy et à Strasbourg, mais 51 kilomètres de moins de Châlons à Metz.

M. GILLON combat l'amendement.

M. GENIN l'appuie au milieu du bruit.

L'amendement est rejeté.

La partie de l'article du projet relatif à l'embranchement sur Reims est adopté.

MM. Paixhans, Ardant, Roux, Ladoucette, d'Hunoldstein et Schneider proposent de rédiger comme il suit le dernier paragraphe de l'article 1er :

« 2o Des embranchements dirigés de Reims et de Forbach par Metz sur ce chemin.

» Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder, sans subvention, la partie du chemin comprise entre Metz et Forbach, et pour un temps qui n'excédera pas 99 ans, à une compagnie qui exécutera tous les travaux. »

M. HOUZEAU-MUIRON présente quelques observations sur les inconvénients qu'il y aurait pour le transit à livrer à une compagnie financière le chemin de fer en discussion.

M. LUNEAU. La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg s'est réunie tous les jours pendant un mois, et voilà un amendement qui surgit tout-à-coup sans qu'elle ait pu s'en occuper ; évidemment la question n'a pas été suffisamment étudiée ; d'ailleurs la ligne de Metz à Sarrebruck n'est que le prolongement de celle de Nancy à Metz, et il serait plus raisonnable de les comprendre toutes dans une même concession. Je demande donc l'ajournement à la prochaine session de la question posée par l'amendement.

M. PAIXHANS présente quelques considérations au milieu du bruit.

M. CRÉMIEUX parle dans le même sens que M. Luneau.

L'amendement est mis aux voix. Les ministres, les membres de la commission et les auteurs de l'amendement se lèvent seuls pour : il est rejeté.

M. CRÉMIEUX demande qu'au lieu de faire partir de Nancy le chemin sur Metz, on le fasse partir d'un point plus rapproché de Metz, St-Julien, entre Toul et Nancy.

M. DUMON combat cet amendement.

M. BERRYER l'appuie, parce qu'il aurait pour effet de rendre plus courtes et plus faciles les communications de la France et de l'Allemagne.

M. Moreau (de la Meurthe) et Legrand (de la Manche) présentent de nouvelles considérations contre l'amendement.

M. PHILIPPE DUPIN. Si l'on adoptait le tracé proposé par l'amendement, on serait conduit à faire un autre chemin de Nancy à Metz.

L'amendement est rejeté.

L'art. 1er du gouvernement est adopté.

Art. 2. « Sur l'allocation mentionnée à l'article précédent, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de trois millions ; et sur l'exercice 1845, un crédit de six millions. » — Adopté.

L'art. 3 et les suivants relatifs à la concession, sont retirés par le gouvernement.

L'art. 7 relatif aux voies et moyens est adopté.

M. ARAGO propose d'ajouter à la loi le paragraphe additionnel suivant :

Les machines à vapeur n'étaient d'abord que des machines d'épuisement ; plus tard Watt les appliqua aux usages que nous connaissons. La première voiture à vapeur a été exécutée en 1778 par un Français qui ne sut pas la diriger : elle alla renverser un mur et fut abandonnée : le second essai fut fait avec des roues dentées sur des rails dentés également ; plus tard on substitua une chaîne servant à hâler le mécanisme ; on fit encore successivement une machine ayant des pieds comme un cheval, et il fallut douze années d'essais avant qu'on imaginât des rails lisses, et l'on fût long-temps sans croire qu'on pût faire même quatre lieues à l'heure ; vous savez que maintenant on en fait jusqu'à 24. On crut aussi long-temps que pour un mouvement rapide il fallait des machines énormes qui ne permettraient pas de faire rien traîner au convoi.

Celui qui fit la révolution dans le système des chemins de fer, fut un Français, M. Séguin, en changeant les conditions dans lesquelles se produit la vapeur ; c'est encore un de nos compatriotes, M. Pelletan, qui inventa le soufflage par le moyen des cheminées ; ainsi, M. Stephenson est loin d'avoir inventé les locomotives comme le portent la plupart de ses machines. Ce n'est qu'en 1840 que l'on a découvert de nouveaux moyens de ménager et d'économiser la force.

Vous voyez, Messieurs, qu'en bien peu d'années on a fait subir des modifications extrêmement importantes à la découverte des chemins de fer.

On a cru pendant long-temps que les pentes de 10, de 11, de 12 mil. étaient dangereuses, parce qu'on appliquait aux machines à vapeur les lois de la chute des corps dans le vide, et qu'on ne tenait pas compte de la résistance de l'atmosphère. Eh bien ! la connaissance de cette erreur permettrait d'économiser des millions, si l'administration ne partageait encore les anciens préjugés.

Quant aux courbes, il est certain que la force centrifuge, qui tend sans cesse à faire dérailler les voitures, les rend dangereuses ; mais on a encore trouvé un moyen d'empêcher ce danger : c'est par un autre agencement des voitures. Cet agencement, dans un essai qui a été fait à St-Mandé, a permis d'accepter des courbes de 18 mètres de rayon, tandis qu'avec un autre système, on craignait d'en admettre de 400 mètres.

L'emploi de ces nouvelles courbes, de ces nouvelles pentes, qui sont adoptées en Angleterre, aurait pour résultat une économie de 200 millions. On objecte qu'il faudra, pour franchir ces pentes et ces courbes, une force constamment considérable ; l'expérience a prouvé le contraire.

Les principes que nous suivons dans l'établissement des chemins de fer sont surannés ; ils ne sont plus en rapport avec les progrès de la science, et les finances de la France en sont victimes. (Très bien !) Vos dépenses sont de moitié en sus de la dépense nécessaire sur presque tous les points.

Je remercie vivement M. le ministre d'avoir présenté un projet de loi pour un essai de système articulé, aucun danger n'est à craindre. Le système de M. Arnoux permet de faire tous les zig-zag nécessaires et permettra de faire passer les chemins de fer dans les montagnes.

J'arrive à un autre système, le système du chemin atmosphérique, qui peut produire des effets encore beaucoup plus étonnants.

L'orateur entre ensuite dans des détails techniques sur les procédés employés pour faire marcher des locomotives au moyen de l'atmosphère. Les premières expériences ont été faites à Paris ; on en a fait ensuite en Angleterre, et elles ont complètement réussi, quoique faits dans une situation défavorable. Un seul homme compétent s'est prononcé contre l'expérience, c'est M. Stephenson, qui ne peut guère être un juge impartial : tous les hommes compétents de l'Angleterre se sont prononcés pour ce système ; il en a été de même en France.

On a cru qu'avec ce chemin on ne pouvait arrêter ; c'est une erreur : l'air peut faire 360 lieues à l'heure ; il n'est pas à craindre que l'on soit jamais emporté avec cette vitesse. (On rit.) On a trouvé un moyen de modérer et de maîtriser la vitesse, et de marcher avec une vitesse de 12 à 20 lieues.

On dit encore que la dépense serait plus grande, parce qu'il faut un grand nombre de machines pour un chemin de longue étendue ; mais ces machines, disposées sur les chemins de distance en distance, ne sont guère plus nombreuses que celles qu'il faut pour faire un grand nombre de voyages sur le même chemin ; elles s'useront moins vite, puisqu'elles ne serviront que quelques heures à-la-fois, et pourront être employées dans les villages à l'irrigation et à mille autres usages dans l'intervalle de leur emploi pour les chemins. Avec ce système, il n'est plus d'obstacle de courbes ni de pentes qui arrête ; on pourra, par ce moyen, monter sur les tours de Notre-Dame.

UNE VOIX. Et pour redescendre.

M. ARAGO. Il est aussi facile de descendre que de monter. Il est certain qu'il faudrait pour cela certaines précautions... certains artifices...

Ainsi, Messieurs, vous le voyez, il y a de grands inconvénients à engager l'avenir, à jeter de grands capitaux dans des entreprises de chemins de fer.

Il y a un immense danger à porter du feu après soi : c'est par le feu qu'ont presque toujours péri les convois et non par le choc ; or, ce danger du feu n'existe plus dans le système du chemin de fer atmosphérique.

L'orateur entre ensuite dans les détails des conditions faites par les auteurs de l'amendement, et termine en priant la chambre d'autoriser l'expérience. (De toutes parts : Très bien ! très bien !)

M. DUMON. Le reproche adressé par l'honorable préopinant à l'administration des ponts-et-chaussées d'être trop exigeantes sur les pentes et les rayons des courbure n'est pas complètement fondé, et aujourd'hui elle accepte des rayons de courbures de 500 mètres. L'administration n'a rien négligé d'ailleurs pour suivre le progrès de la science et pour en profiter.

Cette administration s'occupait depuis long-temps de deux systèmes dont a parlé M. Arago. Le système de voitures articulées proposé par M. Arnoux a été expérimenté, et ces expériences sont concluantes en petit, il s'agit de savoir si elles pourront être appliquées sur une plus vaste étendue. Le chemin de Paris à Sceaux par les accidents qu'il offre permet de faire une expérience complète, et nous ne doutons pas que la chambre ne s'associe à nous pour autoriser cette expérience. (Approbation.)

Quant au système atmosphérique, dans les chemins de fer qui restent à faire, le gouvernement est tout disposé à autoriser un essai, mais nous croyons qu'il y aurait peu d'avantage, à le faire sur le chemin de Paris à Strasbourg.

Ce système a pour caractère une immense puissance d'impulsion ; or, le tracé que l'on demande n'a présenté aucune grande difficulté à vaincre : le chemin se dirige dans une vallée, et l'expérience sur ce point ne serait pas suffisamment probante ; elle serait mieux placée sur le chemin de Paris à Chartres, par exemple ; d'ailleurs la proposition de la compagnie se complique de la demande de concession du chemin ; elle préjuge l'établissement de la gare du chemin de Strasbourg sur un point où nous croyons qu'elle ne doit pas être placée ; c'est pourquoi nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'adopter l'amendement.

M. ARAGO. Il sera facile, sur le chemin demandé, de faire toutes les pentes et les courbes qui seront nécessaires pour rendre l'expérience complète.

Ajoutez, si vous le voulez, à la fin de mon amendement, que l'essai ne préjugera rien sur le tracé du chemin de fer de l'Est.

Je serais du reste prêt à retirer mon amendement, si l'expérience pouvait

[illegible] A la suite de ce vote, le président Tyler a adressé un message au congrès; dans ce document, le président engageait vivement le congrès à se rallier au projet d'annexation, et à mettre en usage pour l'opérer les moyens accordés par la constitution. Mais le congrès a commencé par refuser le dépôt du message et des pièces à l'appui, à une majorité de 118 voix contre 66.

M. Adam a ensuite demandé l'autorisation de proposer les résolutions suivantes :

1o Aux termes de la constitution des Etats-Unis, la faculté de déclarer la guerre est expressément et exclusivement déléguée par les populations de l'union au congrès des Etats-Unis; 2o Toute tentative par le président des Etats-Unis de les engager dans un état de guerre active contre une nation étrangère, avec ou sans l'avis et l'agrément du sénat, serait une usurpation flagrante du pouvoir exclusivement délégué à la chambre des représentants, et mettrait celle-ci en demeure d'user de toute son autorité constitutionnelle pour revendiquer ses droits légitimes.

Soixante-dix membres seulement ont voté dans le sens de la demande de M. Adam, et 118 contre.

**Suisse.** — La diète extraordinaire convoquée à Lucerne s'est dissoute, après avoir décidé qu'il n'y avait pas lieu à une intervention de l'autorité fédérale dans les affaires du Valais.

**Grèce.** — A en croire les journaux allemands, les troubles qui ont éclaté en Grèce seraient d'une nature grave, et déjà le conseil des ministres, présidé par le roi, aurait agité la question de savoir si on réclamerait l'intervention des puissances, et les ambassadeurs des puissances, interrogés à ce sujet, auraient répondu que leurs instructions étaient muettes, mais que, dans le cas où la personne du roi viendrait à courir des dangers, ils s'empresseraient de mettre des troupes à la disposition de S. M.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* ne dissimule pas que l'apparition subite du manifeste publié dans le *Moniteur* l'a un peu surpris, et qu'il en a cherché le but avec une certaine sollicitude. Il attendait avec impatience les explications du gouvernement. Ces explications l'ont satisfait. Sans doute il sait qu'il est des questions brûlantes qu'il ne faut pas appeler imprudemment sur le terrain de la discussion, mais il sait aussi qu'il est encore plus dangereux de laisser à la calomnie et au mensonge leur libre action.

— Le *Courrier français* regrette sincèrement une faute qui, selon le mot de M. Dupin, fait souffrir la couronne de l'imprudence d'un tel écrit. A faire la royauté besogneuse, sourde aux refus et persévérante dans ses importunités, à la produire étalant, au seuil de ses palais et sous les yeux du peuple, un manteau de pourpre troué afin d'attendrir la commisération publique, on l'expose, dit fort bien le *Courrier*, à la risée des uns, à l'indulgence des autres, et on la dégrade devant les puissances jalouses de l'Europe.

— « On parle beaucoup de la sagesse de ce gouvernement, et voilà un acte, dit le *Constitutionnel* en parlant de l'article du *Moniteur*, qui prouve d'une manière éclatante que les pacifiques ont leur excès et que la sagesse a quelquefois besoin de gardefous. »

— Le *Siècle* déclare, à propos du débat qu'a soulevé l'article du *Moniteur*, que c'est encore une comédie qui vient d'être jouée aux dépens de la royauté et des institutions. « En voici la preuve, ajoute-t-il : Un peu avant que M. Guizot portât à la tribune les solennelles déclarations du cabinet en faveur des dotations princières, un de ses collègues, vivement interpellé par un député conservateur, sur la publication du *Moniteur*, a répondu naïvement : « Que voulez-vous, nous en sommes désolés; mais il nous a été impossible de l'empêcher. »

## Faits divers.

— Une correspondance d'Alexandrie, adressée au *Sud* de Marseille, contient l'anecdote suivante, que rend assez vraisemblable le caractère de Méhémet-Ali :

« Après avoir beaucoup reproché aux employés de l'administration de la santé publique de ne pouvoir extirper la peste de l'Egypte, le pacha les avait menacés de les renvoyer tous et d'abolir toutes les lois quarantainaires si, dans les quarante jours, la peste existait encore à Alexandrie. Là dessus, comme de raison, messieurs les médecins chargés d'inspecter les malades, commencèrent par faire diminuer peu à peu le nombre des cas de peste ; mais comme, pour la réputation de zèle du bureau de santé, il était très convenable de n'attribuer cette diminution sensible et la disparition de la maladie qu'à quelque grande mesure d'hygiène, les grosses têtes du bureau de santé imaginèrent de demander au pacha et à MM. les consuls d'obliger tous les habitants de la ville à blanchir l'intérieur de leurs maisons avec de la chaux et à exposer tous leurs effets au grand air pendant trente jours.

La correspondance à laquelle nous empruntons ce qu'on vient de lire, ne signale aucun autre fait curieux si ce n'est que le pacha a reçu à sa table Mme de Lavalette, et que M. le chancelier de Toscane a tenté de s'empoisonner par désespoir d'amour pour une jeune et belle veuve demandée en mariage et qui l'aurait éconduit. Après avoir avalé la moitié d'un verre d'eau avec trois grains de sublimé corrosif, il a immédiatement envoyé chercher son confesseur; des secours lui ont été administrés à temps pour le sauver ; mais l'on prétend qu'il perdra sa place. »

— Le *Journal de Saône-et-Loire* porte à près de 80 le nombre des communes qui ont été frappées, dans le département de Saône-et-Loire, par un épouvantable orage qui a, le 18 juin, traversé tout le département sur une profondeur de près de deux lieues. A la première nouvelle de cet immense désastre, l'administration a donné des ordres pour que les pertes fussent immédiatement constatées, et elle s'est empressée de solliciter des secours auprès de M. le ministre de l'agriculture et du

[illegible]

» Depuis une année environ, le sieur N... avait vu sa fille déserter le toit paternel pour aller vivre en concubinage avec un jeune homme du voisinage. La position sociale du père lui avait fait rêver une meilleure alliance pour son enfant ; aussi paraissait-il supporter avec douleur et angoisse la conduite scandaleuse de sa fille.

» Il avait fait maints efforts pour la ramener à la maison paternelle. La jeune fille, d'une faible constitution, tomba malade, et, croyant sans doute à une fin prochaine, légua à son futur les liens qui lui venaient de sa mère. C'est alors que son père laissa éclater sa colère ; c'est alors qu'il prononça le terrible serment d'assouvir sa vengeance non-seulement sur le séducteur, mais encore sur sa race et sur les témoins qui avaient signé l'acte.

Poussé par cet horrible projet, il attira dans la rue, sous un vain prétexte, l'amant de sa fille, et lui tira un coup de pistolet dans la direction du cœur. La balle, heureusement, rencontra une pièce de 5 francs placée dans le gousset du gilet du jeune homme, qui tomba cependant. La mère de celui-ci accourut à son secours. D'un second coup de feu, N... l'étendit morte à ses pieds.

» Ces deux crimes ne suffisaient pas à sa vengeance ; il courut chez un des témoins, malade et alité en ce moment, et décrochant un fusil de la cheminée, lui demanda s'il était chargé. Le malade répondit affirmativement. Alors N... le coucha en joue, presque à bout portant, et fit feu. Par un bonheur inouï, la charge ne fit qu'effleurer la poitrine du malade et alla se loger dans le mur.

» Soit qu'une lueur de raison lui revînt, soit qu'il sentit le besoin de tourner sa rage contre lui-même, N... retourna chez lui, où il se fit sauter la cervelle. Ceux qui le poursuivaient ne trouvèrent plus qu'un cadavre. Tels sont les renseignements que nous recevons sur cet affreux événement. »

## Nécrologie.

L'Ecole sociétaire vient de faire une bien sensible et bien douloureuse perte. Notre ami Victor Coste, capitaine du génie, qui, depuis quinze années, était associé à nos travaux et à nos espérances, est décédé samedi 29 juin, à Besançon, sa ville natale. Employé à la direction de cette place et chargé de la construction du fort que l'on y bâtit actuellement sur le mont Chaudanne, le capitaine Coste a contracté, dans ces fonctions fatigantes et pénibles, une affection de poitrine dont ni les secours de l'art, ni les soins affectueux d'un frère n'ont pu conjurer l'issue funeste.

Ainsi nous a été enlevé, dans sa trente-trosième année, un des hommes les plus dévoués à la cause sociétaire et les plus capables de la servir utilement, efficacement. Très jeune, Victor Coste s'était trouvé en rapport avec M. Just-Muiron, avec Fourier lui-même : intelligence droite et précoce, il avait promptement saisi la valeur du principe d'association et l'enchaînement rigoureux de toutes les parties de la science élevée sur ce principe par l'incomparable génie qui nous a révélé les lois du mouvement social. Animé d'un vif désir de voir réaliser, au profit de tous les hommes, les bienfaits de la grande découverte, il seconda de tous ses efforts les tentatives qui eurent lieu, à partir de 1829, pour la propagation de la science nouvelle. Pendant qu'il était à l'école Polytechnique, lui-même fit, en 1833, à ses camarades, quelques séances d'exposition qui ne furent pas sans fruit. Détourné d'un concours direct et continu à notre œuvre par les exigences du service militaire, jamais il ne lui fit défaut quand elle eut besoin de sacrifices; et partout où il résida, à Metz, à Brest, en Afrique, le capitaine Coste exerça une salutaire influence et conquit des hommes à nos idées. Dans tous ces lieux aussi, la perte de l'ami que nous pleurons sera vivement sentie. Cœur excellent, nature bienveillante et douce, les rapports qu'on avait avec lui ne pouvaient manquer de laisser une profonde impression de sympathie et d'estime.

Officier distingué, Coste emporte, à ce titre, les regrets de ses chefs et de ses camarades. Pour nous, ce que nous regrettons surtout en lui, c'est le serviteur de la cause humanitaire, le disciple de la science sociale, en même temps que l'ami intime et éprouvé. Sous tous ces rapports, rien ne pouvait plus cruellement nous affecter que la triste nouvelle qui nous est parvenue ce matin.

Puisse l'expression de nos douloureux sentiments adoucir l'amertume de ceux d'un frère désolé, qui, lui-même, nous est uni par le double lien de l'amitié et de convictions communes !

Jusqu'à ses derniers instants, Coste a été entouré de soins empressés et de consolations affectueuses par nos amis Just Muiron et Hippolyte Renaud.

Une lettre de Besançon nous donne des détails touchants sur la fin de notre ami :

« . . . . Le pauvre garçon a bien souffert ; il a été malade près de deux mois. D'abord une fluxion de poitrine double, énergiquement traitée (trop énergiquement peut-être), puis, lorsqu'on le croyait sauvé, une phtisie qui a détruit en dix jours le poumon gauche. Dans ces dix derniers jours, il n'avait pas conscience de son état ; il formait des projets de voyage, d'abord à la campagne, puis à Paris, où il se réjouissait de se trouver au milieu de vous. En lui parlant de vous, de ceux qu'il connaît plus particulièrement, on amenait toujours le sourire sur ses lèvres. Il n'avait perdu qu'une faculté, la mémoire de choses récentes : de là ses illusions. Du reste, il parlait sainement sur tous les sujets; il parlait même en poète des fleurs, dont il se faisait entourer, et qui l'ont charmé jusqu'à son dernier soupir.

» Quel bon garçon ! sa préoccupation, jusqu'à son dernier jour, était d'être agréable aux visiteurs : toujours il s'est montré gracieux, prévenant, sensible à la moindre attention. Aujourd'hui, pour la première fois, il avait peine à reconnaître ceux qui l'entouraient, et, à trois heures, il a semblé comprendre sa position, car il sortait à chaque moment d'un état d'engourdissement bien pénible, en disant : *Je ne sais plus où j'en suis.* »

## Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. FERRY.

*Audience du 2 juillet.*

AFFAIRE DONON-CADOT.

L'audience est ouverte à huit heures du matin.

[illegible] pas travaillé non plus, ce qui devait arriver; alors il fut placé chez M. Chauvet. Je ne vous parlerai plus de M. Chauvet, qui a eu de grands torts, mais qui les a eus sans le savoir. Dans les grandes affaires, il y a toujours des gens qui veulent s'y glisser, y jouer le rôle de témoins importants. Voilà ce qu'a voulu être M. Chauvet. Il est toujours loin de la vérité, et vous connaissez ses habitudes.

Me Chaix peint en termes énergiques le caractère violent, emporté, les habitudes parcimonieuses, avares, de M. Donon-Cadot père, et explique pourquoi l'intérieur de cette maison pouvait être insupportable à un jeune homme de la nature d'Edouard, qui a de l'amour-propre avec beaucoup d'autres défauts.

J'arrive, dit l'avocat, à la scène du 1er janvier. Edouard est grondé par son père ; il a le tort de ne pas lui rendre ses devoirs, il le boude. Cela dure jusqu'au 3 janvier ; ce jour-là, sur quelques représentations de M. David et de sa tante, Edouard va se jeter dans les bras de son père.

Dans cette maison qu'habitait seul Edouard avec son père, a été commis le crime du 15 janvier dont nous recherchons l'auteur. L'auteur, je me trompe, il est là, devant vous, il se nomme Rousselet. Quel est cet homme ? Rousselet, vous le connaissez, mélange tout à la fois de finesse et d'audace, d'astuce et de violence. Il était la terreur du pays qu'il habitait. Quand la justice a voulu étendre la main sur lui, l'autorité locale a défailli. Pourquoi cette terreur ? Ah ! c'est que la réputation de Rousselet est atroce. Vous savez ses violences envers ses enfants. Et sa femme qui le connaît bien, qu'a-t-elle dit : « Si mon mari a commis un crime, il se brûlera la cervelle, mais il viendra nous faire du mal auparavant. »

Le bruit public, il se trompait peut-être, accusait Rousselet de la mort de sa fille; il l'accusait, et il avait raison cette fois, de la mort de son fils, que Rousselet avait tué, non pas d'un coup malheureux, mais lentement, cruellement, à coups de barre de fer.

Après avoir parlé des antécédents de Rousselet et de son caractère, mélange de ruse et de cruauté, le défenseur examine quelle était sa position à l'époque du crime.

Sa position, dit-il, elle était désespérée. Criblé de dettes, menacé de poursuites actives, songeant déjà au suicide, Rousselet connaissait M. Donon-Cadot, le banquier de Pontoise, le seul banquier assurément avec lequel il eût quelques relations. Dans cette situation, avait-il besoin, cet homme que vous connaissez maintenant, d'être excité, d'être poussé au crime, au vol, au faux ? — Non ; il a vu un jour de l'or et des billets de banque dans le secrétaire de M. Donon, et dès ce moment la mort de M. Donon a été résolue dans son esprit ; il s'est dit : J'aurai cet or, j'aurai ces billets ; ma fortune est faite !

Alors lui, jusque-là étranger à cette maison, il multiplie ses visites; il emploie toutes les finesses, toutes les ressources de son esprit rusé, il fait le câlin, comme l'a dit un témoin; il apporte à M. Donon et à son fils de petits cadeaux, des poires et du cidre; il trouve mille prétextes pour venir dans cette maison, pour la parcourir dans tous les sens, pour pénétrer partout ; il se fait enfin le serviteur officieux de la famille Donon-Cadot ! — Puis il prépare l'instrument de mort, lui, serrurier, habitué à travailler le fer ; et quand l'instrument est prêt, il va trois fois chez M. Donon, pour le tuer. Deux fois, le 3 et le 10, ou il ne trouve pas l'occasion, ou, comme il le prétend, il est désarmé par les regards et par la bonté de sa victime ; enfin, il revient le 15, et ce jour-là, voyant sa victime accroupie à ses pieds et attisant le feu, celui-ci l'abat d'un coup terrible !

Me Chaix retrace ici les principales circonstances du crime, le sang-froid de l'assassin, sa fuite précipitée, ces expédients qu'il emploie pour égarer la justice, sa lettre datée du 14 et arrivée le 16 à Pontoise, le tri et l'éparpillement des billets jetés à la poste, à Poissy, à St-Denis et à Paris.

Arrivant à la dénonciation contre Edouard, le défenseur continue ainsi :

Il faut maintenant, Messieurs, que je vous parle de la police et des moyens qu'elle emploie, et de la torture morale qu'elle exerce sur les accusés; il le faut! car les agents de la police, quels qu'ils soient, ne sont pas inviolables en face de la justice et en face de la vérité, surtout quand la vérité est la base nécessaire de la défense d'un accusé; et si l'on me contestait le droit de me livrer à cet examen, j'aurais bientôt déposé cette toge et renoncé à l'exercice de ma profession.

L'assistance, la coopération de la police, elle est nécessaire j'en conviens. Son système (et je ne le blâme pas ici, ce sont les moyens que je blâme), son système, c'est d'encourager les révélateurs, c'est de pousser à la révélation. Quand elle a saisi un individu dans une bande de malfaiteurs elle le flatte, le presse, lui promet des adoucissements à son sort, s'il découvre ses complices. Ce système est à l'ordre du jour, et je conviens que dans quelques circonstances il a produit de grands résultats. Mais quels sont les procédés d'application.

Le premier, c'est l'espionnage. Quand la police a arrêté un homme prévenu d'un grand crime, elle le relègue dans un endroit qui s'appelle le secret, lieu qui n'est pas malsain sans doute, mais où pénètre à peine la clarté du jour et loin duquel expirent tous les retentissements du dehors.

Puis, quand cette solitude a produit son inévitable effet, la police descend dans le cabanon, et dit au prévenu : vous vous ennuyez beaucoup, n'est-ce pas? allons! on va vous donner un camarade, un ami ! — et ce camarade, cet ami, c'est un de ses agents officieux, dévoués; un homme qui est là pour vivre de votre vie, pour épier tous les plis de votre figure, tous vos gestes ; qui vous tient jour et nuit sous sa main, compagnie forcée à laquelle vous êtes rivé comme un cadavre. Et on appelle cela moutonner un prisonnier.

Voilà ce qu'est, messieurs, le régime des prisons au siècle où nous sommes! Voilà ce que vous ne savez pas, et ce qui se passe dans ces sombres demeures au-dessus desquelles règne la justice avec son appareil solennel et souverain ! (Mouvement prolongé.)

Pour l'interrogatoire, qui exige tant de prudence, de tact, d'intelligence, quel est le système de la police? Quelques mots sur ce point.

Quand il y a là un grand coupable, ou présumé tel, la police descend dans son cachot ; elle n'y entre toutefois que quand il est déjà en proie à ce désespoir qui doit saisir l'innocent lui-même, quand il ne voit et n'entend plus rien du dehors, quand il ne reçoit plus un mot de sa famille.

Si c'est à un grand criminel, comme Rousselet, par exemple, qu'elle s'adresse, elle lui dit : Votre crime est bien grand! mais nommez votre complice, et vous êtes sauvé !... Il doit y avoir un plus coupable que vous!...

Plus coupable que moi ! réplique l'assassin, plus que moi, à-la-fois assassin, voleur et faussaire ! mais cela est impossible! Qui donc serait-ce?... Mais... ne serait-ce pas le fils !... Quelle porte de salut ! Le criminel s'y jette, et aussitôt il accuse le fils ! Une fois dans cette voie qu'on lui a ouverte et aplanie, il s'y engage de plus en plus.

Alors commencent les interrogatoires et les discussions ! Les séances de M. Allard dans le cabanon durent trois heures, et elles se renouvellent fréquemment ! On presse l'accusé, on lui parle de sa famille : ceci le touche peu ! On lui parle du prix que la justice attacherait à sa sincérité... Ah ! ceci le touche beaucoup.

On le voit, on l'encourage, on flatte, on promet ; vous aurez des adoucissements; vous recevrez peut-être votre grâce, et l'accusé de s'écrier : Oui ! oui ! je n'ai été qu'un instrument, moi ! Je ne suis pas le premier coupable! — Et maintenant, ajoute le défenseur, je comprends fort bien que cette

[illegible] Rousselet [illegible] ... [illegible]
[mat]rice, pas plus qu'à l'abominable soin qu'aurait eu le fils de jeter de la [cen]dre sur le carreau pour empêcher que le sang ne coulât au delà de la [por]te du cabinet. (Ici Edouard verse des larmes.) Comme si une invisible [mai]n n'aurait pas arrêté le parricide sur le seuil de la porte et ne lui aurait [pas] crié : Tu n'entreras pas!

Maintenant, voyons le fils qu'il désigne parce qu'on le lui a désigné ; voyons [le f]ils qu'il montre parce qu'on le lui a montré ; voyons s'il est coupable du [cri]me odieux dont l'accuse un misérable !

Est-ce la déclaration de Rousselet que nous allons attaquer? Non, mes[sie]urs, recherchons avant tout les motifs qui ont pu pousser Edouard.

Un homme a commis un crime, à 18 ans il est parricide (à la rigueur cela [peu]t se voir) ; mais enfin, il faut un intérêt considérable, un intérêt qui [soi]t en rapport avec l'énormité de l'action qu'il a commise. Un parricide ! Il [fau]t un motif capital ; il ne s'agit pas de rechercher les mauvais instincts [de] l'individu, comme l'a fait M. le procureur général. On peut être méchant [et] ne pas être parricide, il faut un motif, il faut des raisons.

Ah ! dit-on, Edouard voulait jouir de la fortune de son père ; singulier [m]otif. Edouard était mineur, il n'était pas maître de disposer de son héri[ta]ge : puis cette fortune était-elle si considérable ? On vous l'a dit, M Donon [éta]it embarrassé dans ses affaires ; ce n'était pas un secret ; tout le monde [le] savait à Pontoise. Edouard n'espérait donc que la fortune de sa mère? [C']est pour cela qu'il va commettre un parricide. Est-ce croyable ?

Mais, ajoute-t-on, il y avait encore un motif. Edouard était jaloux de son [pè]re, voilà ce qui l'a porté au crime. Ce motif est puissant ; il a déjà parlé [de] sa jalousie avec férocité, en grinçant des dents. Mon Dieu, messieurs, [m]oi je crois que jamais il n'a parlé de sa jalousie ; il n'a pas pu en parler. [C]aroline, cependant, l'a déclaré. Voulez-vous que je vous dise la vérité à [l'é]gard de cette fille ?

Entrée à dix-huit ans au service de M. Donon-Cadot père, elle a connu Edouard aux vacances de 1842. Ce jeune homme avait alors dix-sept ans. [Se]ul à seul avec elle, il a ressenti pour elle les premières ardeurs de la jeu[ne]sse ; mais, pour être jaloux de son père jusqu'à la rage, jusqu'aux grin[ce]ments de dents, Caroline qui l'a dit ment, car elle quitte la maison, et Edouard, loin de penser à elle, loin de la chercher, se console aussitôt avec [u]ne autre. Ce n'est qu'après quatre mois d'absence qu'il la revoit. Com[m]ent? va-t-il la trouver? non. Il la rencontre par hasard à Paris, dans le [pa]ssage du Grand-Cerf. L'accusation a prétendu qu'elle lui avait donné ren[de]z-vous. Ceci est une erreur. Edouard était venu à Paris avec son frère ; il [av]ait manqué la voiture de Gisors. Forcé de rester à Paris, il était rentré à [l']hôtel Saint-Christophe, tenu par un parent de sa famille. Cet hôtel est voi[si]n du passage du Grand-Cerf, et comme il se promenait dans ce passage, [Ca]roline, dont il ignorait l'adresse, l'appela à travers les carreaux d'une [b]outique. Voilà ce que vous appelez un rendez-vous.

Ainsi, quand l'accusation dit qu'Edouard a été parricide, parce qu'il était [ava]re, jaloux, mauvais écolier, l'accusation se trompe profondément. Il n'est [pas] vrai qu'Edouard ait tué ; il n'avait pas les motifs que vous lui supposez.

Mais, continue l'accusation, Rousselet n'a pu commettre le crime sans [l'a]ssistance d'Edouard. Il avait besoin d'Edouard. Edouard lui était néces[sai]re pour empêcher qu'on ne vînt déranger ses projets, surtout en plein [jo]ur, dans une maison où, le 15 janvier, beaucoup de monde pouvait être [a]ppelé par des affaires d'intérêt.

Eh ! messieurs, est-ce que c'est le premier exemple d'un assassinat en [pl]ein jour! Les fastes de la cour d'assises nous font connaître un grand [no]mbre de ces crimes audacieux, commis à la face du soleil, dans les rues [les] plus passagères de la capitale. Et vous venez dire qu'il était impossible [de] tuer, dans une maison de province, à sept heures du matin, un homme [pl]ein de confiance qu'on tenait sous sa main... D'ailleurs, n'avait-il pas [af]faire à un homme audacieux, connu par sa force et par l'énergie de son [ca]ractère ; n'avait-il pas affaire à un homme qui, quelques jours après [l']assassinat, va risquer sa vie pour toucher un billet de 100 fr., quand déjà, [l']éveil ayant été donné, il avait été obligé de s'enfuir à travers champs à [l']occasion d'un premier billet?

Et l'on ne permet pas qu'il vienne tuer seul un vieillard sans défense, [lo]rsque, le 3 et le 10 janvier, il était prêt à tuer, lorsqu'il n'attendait que le [m]oment de tuer. Quoi! ce qu'il tente deux fois sans l'assistance du fils, [vo]us ne voulez pas que, seul, il l'exécute le 15 janvier !

Le défenseur s'attache à établir que Rousselet a pu commettre l'attentat [sa]ns être vu, sans être entendu d'Edouard. Le cri qu'aurait poussé M. Donon [pè]re n'est pas prouvé ; c'est un mensonge de Rousselet, et les hommes de la [sc]ience n'ont émis qu'une opinion incertaine.

Au surplus, il aurait poussé un cri, est-il prouvé qu'Edouard l'ait enten[d]u, soit de sa chambre, soit du bûcher où il est descendu un instant? On a [fa]it plusieurs expériences, on a parlé, on a crié, on a remué dans le bureau, [et] la première fois on n'a rien entendu de la chambre d'Edouard ; la secon[de] on a entendu des cris distincts, mais faibles. Je demanderai dans ce cas [si] ceux qui ont fait l'expérience se sont trouvés dans les conditions où pou[va]it se trouver Edouard. A-t-on tenu compte de son absence, du bruit qu'on [fa]isait dans la rue, que sais-je? et c'est là-dessus qu'on vient baser une accu[sa]tion de parricide !

On relève des circonstances rares sur la conduite d'Edouard après le crime. [M]. le procureur général fait une relation que je ne puis pas admettre. On a [h]abilement mené l'instruction, mais on est entré dans une fausse voie, et [c']est à M. Allard qu'on le doit. On l'interroge. C'est M. Allard. Où? dans le [bu]reau où a été assassiné son père où il l'a vu baigné dans son sang. Le jeune [h]omme est ému, troublé, le souvenir de son père est encore présent à sa pen[s]ée ; et qu'y a-t-il là qui annonce une culpabilité?

On a parlé de la fuite d'Edouard à Paris. Il rencontre par hasard la fille [G]érandon. On l'accuse d'avoir conduit cette fille au spectacle quelques jours [a]près la mort de son père. Edouard nie qu'il l'ait proposé à Caroline, et par [u]ne bonne raison, c'est qu'il n'avait pas d'argent ; c'est elle qui l'y a obligé ; [il] a cédé, je le condamne sur ce point ; mais il y a loin de cette action à un [pa]rricide. Il a encore eu tort de passer la nuit avec cette fille, mais on a [to]rt de lui reprocher ce fait, qu'il ne veut pas qu'on éteigne la lumière. Il a [pe]ur, dit-on. Et qui ne serait pas troublé à sa place? Voyous : on a assassi[né] récemment votre père, vous avez vu son sang s'échapper par de profondes [bl]essures ; cette image vous poursuit sans cesse ; pourquoi n'éprouveriez-[vo]us pas une certaine terreur, pourquoi votre sommeil n'en serait-il pas [tr]oublé? Je vous le demande, est-ce qu'en pareille circonstance l'enfant qui [s']écrie : n'éteignez pas la lumière, j'ai peur, est coupable? Oui, l'enfant a [pe]ur ; oui, l'enfant doit avoir peur. Tenez, messieurs, si j'étais tombé victime [d']un lâche assassinat, et que, revenant à la vie quelque temps après, je [fu]sse transporté près de mon fils, je le maudirais si je le trouvais enseveli [da]ns un sommeil paisible. (Mouvement.)

Edouard n'a pas toujours été, comme vous le voyez aujourd'hui, abattu [pa]r une longue captivité, par de terribles épreuves, par les horreurs de tant [de] confrontations !

Edouard a gémi, Edouard a voulu porter atteinte à sa vie ! Il venait d'être [a]rrêté, on lui dit que la foule est ameutée contre lui ; on l'amène devant la [j]ustice, le magistrat le presse de questions, lui dit qu'il a tué son père ; on [le] ramène dans son cachot, et alors il veut se donner la mort, parce que, [di]sait-il, on lui reprocherait toujours d'avoir été mis en prison pour une [ch]ose semblable ! — Il avait raison.

[illegible] ... possession de cette clef sont pitoyables. Remarquez en outre, que jamais on n'a pu retrouver chez Rousselet l'autre clef qu'il a prise avec celle du bureau.

Cependant on retrouve chez M. Donon, le 25 février, dans le paquet de clefs de la maison une seconde clef du bureau, On dit que c'est Edouard Donon qui a remis la clef dans le paquet. Mais pourquoi l'a-t-il remise? c'était là une preuve effroyable contre lui ? Pourquoi n'a-t-il pas jeté cette clef dans l'Oise qui coule devant sa porte? pourquoi ne pas l'avoir jeté dans la Seine quand il est venu à Paris? Cela eût été bien plus habile.

Le défenseur explique successivement les circonstances suivantes relevées par l'accusation : — Edouard a cru son père absent, le 15 janvier ; oui ; mais ces absences étaient fréquentes, et l'un des témoins les plus importants a dit qu'elles n'auraient pas étonné. — Edouard n'a pas vu les taches de sang qui ont été vues par le témoin Chenevières ; mais plusieurs autres personnes qui sont venues dans la matinée, deux qui sont entrées, ne les ont pas vues davantage. — Edouard avait promis cent mille francs à l'assassin de son père ; mais il ne les avait pas ; où aurait-il trouvé pareille somme? — Rousselet a pu croire qu'il les avait : soit! mais il a dû songer qu'Edouard était mineur et ne pouvait disposer de sa fortune. — Rousselet a dû exiger et obtenir une sûreté, des garanties ? Non, il n'en a même pas demandé, ni avant, ni après le crime! — Edouard, d'accord avec le meurtrier, avait choisi pour l'assassinat un jour d'échéance : cela est invraisemblable ; il n'aurait pas fourni à l'assassin le moyen de le dépouiller lui-même plus facilement. La veille du crime, il passait la soirée tout entière chez sa tante, Mme Hamot : un pareil moment n'eût-il pas été plus propice? Au lieu de rester sur le lieu même du crime et de s'exposer ainsi à d'affreux soupçons, il eût fourni à l'assassin les moyens de pénétrer seul dans la maison, et lui serait rentré après le crime consommé ; il eût fait éclater son désespoir, et nul soupçon n'aurait pu l'atteindre.

On a tiré partie du calme, de l'attitude indifférente et apathique de l'accusé pendant la journée du crime. Cet argument invoqué par l'accusation, il appartient à la défense. Non, s'écrie Me Chaix, la nature n'a pas fait de monstres tels que l'imagination humaine les a quelquefois rêvés. Elle a fait des assassins, elle a fait des criminels, elle a fait des hommes capables d'accuser un innocent ; mais elle ne les a pas faits stoïques si indifférents au milieu du crime et de la terreur qu'il inspire toujours aux coupables les plus endurcis. Eh bien ! pourtant, ce tout jeune homme qui est là, la nature, par une monstrueuse exception, l'aurait fait ainsi !... Cela est impossible !...

Le défenseur montre ici Edouard se présentant successivement à toutes les personnes qui assaillaient le domicile de M. Donon, le 15 janvier, et leur répondant à toutes avec la même tranquillité, liant conversation avec l'un, laissant asseoir l'autre, la femme Lemaître, et, en sa présence, allant et venant dans la maison, balayant la chambre, chantant même, et enfin déjeûnant comme d'habitude en présence de la femme de ménage.

Ce n'est pas tout : l'un des clients de M. Donon apporte 50 fr. ; il ne veut pas les remporter et il demande un reçu. — Si Edouard est coupable, je défie qu'il le donne ; non, au moment où le cadavre de son père est là, gisant ensanglanté, non, au milieu des agitations et des terreurs qui doivent assaillir son esprit, il n'écrira pas, il ne le pourrait pas !... Oh ! qu'il écrive donc! et que cet écrit nous tombe dans les mains ; nous aurons là un témoin qui ne tromperait pas la justice, un témoin sûr et fidèle... Eh bien, messieurs les jurés, ce témoin, il est là... le voici... on l'a déposé. Ce reçu, écrit de la main du prétendu parricide, il est en bonne et due forme ; jamais Edouard n'a écrit d'une main plus tranquille et plus sûre : il n'y a pas un mot passé ; il n'y pas ce désordre de l'écriture qui atteste si souvent le désordre de l'âme ; non non ! — Eh bien, messieurs, pour moi, comme pour vous, je l'espère, cet écrit, fût-il le seul document de la défense, il suffirait pour prouver l'innocence, la complète innocence d'Edouard !... (Sensation.)

Après avoir développé d'autres points, notamment celui qui est relatif aux oppositions provoquées ou consenties par Edouard, et dont il n'a pas averti Rousselet, le défenseur termine en ces termes :

Maintenant, messieurs les jurés, que nous touchons au terme de ces longs et pénibles débats, j'ai la ferme confiance que l'innocence de ce malheureux jeune homme est désormais prouvée pour vous, comme pour moi, et qu'il ne sera pas victime de la combinaison infâme de l'habile et implacable cruauté de cet homme près duquel il a le malheur d'être assis.... Ce misérable, il avait une voie à prendre, une seule pour attendrir les hommes chargés de le juger, pour émouvoir leur pitié, une voie qui était celle de son salut dans ce monde et dans l'autre.... c'était de rétracter ses abominables mensonges, c'était de se jeter aux pieds de la justice et d'implorer son pardon..... Mais il a cru se sauver par le mensonge, et cette conviction l'y a fait persévérer.

Vous avez dit, monsieur le procureur général, que si, à l'assassinat il ajoutait l'odieuse action d'accuser un innocent, il mériterait plus que le dernier châtiment de la loi, d'être voué, même après l'expiation, à l'exécration publique... Eh bien! donc, qu'il soit maudit!... puisqu'à cette heure suprême, en présence de Dieu, que sa piété hypocrite implore, puisqu'il persiste encore dans son odieux mensonge, puisqu'après avoir massacré le père, il veut encore faire monter le fils à l'échafaud... Eh bien !... qu'il soit maudit!... Bientôt, le malheureux, passant de la main des hommes sous la main éternelle de Dieu, il ira de justice en justice, de condamnation en condamnation, expier des crimes dont la mesure est comblée, et qui jusqu'ici étaient pour nous sans exemple!...

Cette éloquente plaidoirie, qui a duré cinq heures et demie, est suivie d'une vive et profonde anxiété dans l'auditoire.

Edouard, dont les yeux étaient restés secs jusqu'à ce jour, a fléchi sous l'impression de cette parole souvent si touchante ; on a vu plusieurs fois de grosses larmes s'échapper de ses yeux et des sanglots gonfler sa poitrine, malgré les efforts qu'il semblait faire pour cacher son émotion.

Après quelques moments d'un profond silence, M. le président demande à Rousselet s'il n'a rien à dire sur ce qu'il vient d'entendre.

ROUSSELET. J'en aurais trop long à dire, M. le président ; car la plaidoierie de M. le défenseur...

M. LE PRÉSIDENT. Je ne vous demande pas de vous expliquer sur la plaidoierie du défenseur ; je vous demande seulement si vous avez quelque chose à ajouter pour votre défense.

ROUSSELET. M. le président, je n'ai plus rien sur la conscience !

M. LE PRÉSIDENT, vivement. L'audience est suspendue pendant...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Pardon, M. le président, j'ai pour mon compte de nouvelles questions à adresser à l'accusé. Rousselet, n'avez-vous rien de plus à dire?

ROUSSELET. Je vous ai dit que je n'ai plus rien sur la conscience. Que voulez-vous que je vous dise encore ?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL (d'une voix très sévère). Rousselet, vous avez entendu hier le ministère public rassembler contre vous toutes les charges qui vous accusent. Votre crime est évident ; il n'est susceptible désormais ni de plus ni de moins ; il est absolu. Il est sans atténuation possible, comme sans excuse. Eh bien ! vous avez entendu dire que vous auriez encore ajouté à votre culpabilité légale une culpabilité morale, odieuse, atroce, une accusation sans fondement contre un jeune homme innocent! avez-vous bien compris que cette accusation ne saurait vous profiter, et que votre sort est irrévocablement fixé?... Ne pensez donc plus aux hommes, mais à Dieu !

[illegible] ... l'exemple que l'on a rappelé. Prenez garde à ces accusations menteuses qui égarent quelquefois la justice, et comme dans le procès que je viens de rappeler, renvoyez l'innocent, et condamnez le coupable!... (Sensation prolongée.)

L'audience est levée et continuée à demain, dix heures, pour le résumé de M. le président.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

*Séance du 1er juillet.*

Élection d'un membre correspondant. — Emploi des gaz des hauts-fourneaux. — Voyage en Abyssinie. — Théorie de l'élasticité. — Sciences médicales.

**Élection d'un correspondant.** — Dans le comité secret de la dernière séance, la section de minéralogie et de géologie a présenté, par l'organe de M. Alex. Brongniart, la liste suivante de candidats pour la place de correspondant, vacante par suite du décès de M. le baron de Moll : 1° M. Murchison, à Londres ; 2° M. Haussmann, à Gœttingue ; 3° M. Charpentier, à Bex (Suisse) ; 4° et *ex æquo*, douze savants appartenant à tous les pays, à l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Scandinavie, l'Amérique. Le grand nombre d'hommes éminents qui s'occupent de géologie dans presque tous les points habités du globe, montrent combien on s'occupe aujourd'hui de cette belle science, née à peine depuis un siècle. L'Académie n'avait que l'embarras du choix, et on voit combien cet embarras était grand, quoiqu'on eût pris le parti de ne mettre sur la liste de présentation que des géologues et des étrangers.

Sur 41 votants, M. Murchison a obtenu 27 suffrages, et a été proclamé correspondant de l'Académie.

**Emploi des gaz des hauts-fourneaux** — M. Chevreul a lu aujourd'hui un très long rapport sur différents Mémoires présentés à l'Académie par M. Ebelmen, sur une question de la plus haute importance pour l'industrie métallurgique. Il s'agit de l'emploi des gaz des hauts-fourneaux. Déjà de nombreuses tentatives pratiques ont été faites dans ce but ; nous ne pouvons les signaler ici ; ce sera le sujet d'un de nos prochains et derniers articles sur l'exposition de l'industrie. Toutefois, nous prévenons nos lecteurs que nous nous contentons de faire ici un extrait consciencieux du rapport de M. Chevreul, sans juger nullement la question de priorité, qui est excessivement difficile à établir quand on n'a pas les pièces en main.

M. Ebelmen est un jeune ingénieur des mines, qui s'occupe depuis plusieurs années des nombreuses questions théoriques et pratiques, que fait naître la métallurgie. Chargé par M. Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux publics, de rechercher le meilleur emploi possible des gaz perdus dans le traitement des minerais de fer et l'affinage de la fonte, il a résolu avec bonheur la plupart des problèmes qui peuvent être proposés. Comme l'Etat ne possède aucune usine où l'on puisse faire des recherches métallurgiques, M. Ebelmen a dû avoir recours à l'industrie particulière. Malgré les dérangements et les embarras auxquels donne toujours lieu la présence d'un étranger dans un établissement, surtout lorsqu'elle se prolonge durant plusieurs mois et nécessite des travaux qui nuisent à ceux de l'usine, M. Ebelmen a reçu un accueil bienveillant de plusieurs maîtres de forges, qui se sont prêtés généreusement à toutes ses recherches. Ce sont M. Jeanmaire, directeur de l'usine d'Odincourt, M. Bouchot, l'un des propriétaires des mines de Clerval, et M. Frèrejean, maître de forges à Vienne. On ne saurait trop encourager ce généreux concours que l'industrie particulière prête à l'avancement des sciences, en présence surtout du peu d'efforts que fait le gouvernement pour venir en aide aux savants et aux ingénieurs. En particulier ici, nous ne saurions trop regretter que l'Etat n'ait pas une usine métallurgique modèle où seraient essayés tant de systèmes nouveaux qui restent à l'état de projets, à cause de la difficulté qu'on trouve à les expérimenter.

On sait que les minerais de fer, mêlés de fondants, donnent la fonte en passant au haut-fourneau ; que la fonte, traitée à la forge ou au four à Puddler, donne le fer, et que le fer, pour être travaillé au marteau, aux cylindres étireurs, au laminoir, doit avoir été préalablement plus ou moins échauffé dans des fours particuliers. On sait que toutes ces opérations exigent des températures élevées et partant une grande quantité de combustible, cause de la cherté d'un produit qui, comme le fer, devient chaque jour d'un usage plus fréquent et plus général. Il serait de la plus grande utilité de réduire le prix de revient en économisant autant que possible le combustible. Comme il se dégage avec les gaz des hauts-fourneaux, ceux des forges et des fours à puddler, une énorme quantité de chaleur, le point sur lequel doit se porter l'attention du maître de forges, est tout indiqué. Il faut chercher à employer les gaz des hauts-fourneaux et des foyers d'affinerie chauffés au charbon de bois, des hauts-fourneaux au coke, des foyers à puddler chauffés à la houille, et à se servir économiquement des combustibles de peu de valeur. M. Ebelmen s'est occupé surtout de rechercher les conditions auxquelles il fallait satisfaire, et il a étudié et analysé les gaz produits dans les différentes opérations métallurgiques. Il a transporté dans l'usine le laboratoire du savant, et a fait marcher la science de front avec la pratique, ainsi que le dit M. Chevreul.

M. Ebelmen a trouvé que dans l'affinage de la fonte au charbon de bois, c'est-à-dire dans le procédé comtois qui donne le meilleur fer, quoique à un prix un peu plus élevé, il fallait considérer deux périodes, la première pendant laquelle la fonte perd du carbone et du silicium au moyen de l'oxygène et de l'oxide de fer qui y est mêlé ou ajouté, et la seconde pendant laquelle le carbone et le silicium sont surtout brûlés par l'air atmosphérique. Les gaz de la première période sont les plus avantageux pour chauffer les fours annexés aux foyers comtois.

M. Ebelmen a aussi reconnu que les gaz du cubilot sont moins avantageux que ceux des hauts-fourneaux, mais qu'il vaut mieux employer dans le cubilot le coke que le charbon de bois ; on peut liquéfier 1,000 kilogrammes de fonte par 180 à 200 kil. de coke, et il faudrait, pour cela,

— Dans une des dernières séances, M. Matthiessen d'Altona, pour faire valoir un microscope de son invention, s'est mis à attaquer celui de M. Amici. M. Amici se défend aujourd'hui avec beaucoup de tact et d'esprit ; il a ainsi raison au fond et dans la forme.

M. Amici dépose en outre un excellent polariscope qui donne facilement la démonstration de tous les faits connus sur la polarisation ; c'est de plus un instrument utile, ne devant pas seulement servir à vérifier des faits connus, mais devant encore mener à trouver des faits nouveaux.

— M. Lanier envoie la description d'une espèce nouvelle d'aréomètre.

— M. Barruel adresse une note sur les réactions qui s'opèrent par la pression. — M. Deville a fait l'analyse du feldspath du Ténériffe. Il trouve que le volcan de Ténériffe offre, comme M. Elie de Beaumont l'a établi pour l'Etna, une identité remarquable entre les produits des divers âges dont il se compose.

— M. Binet écrit que les formules de l'intégration des équations de la tige élastique à double courbure, trouvées par M. Wantzel, sont réellement plus simples que celles qu'il a données, mais qu'on passe des unes aux autres par une transformation de coordonnées.

Dans ces recherches, les géomètres admettent le théorème de Poisson, consistant en ce que le moment qui tend à produire la torsion est constant dans toute l'étendue de la verge. M. de Saint-Venant adresse un Mémoire dont le but est de rechercher dans quelles limites pratiques ce théorème est vrai.

**Sciences médicales.** — M. le docteur Morel-Lavallée adresse un Mémoire intéressant sur le développement de fausses membranes à la surface interne de la vessie, sous l'influence des cantharides appliquées à la peau. Il résulte de plusieurs observations, rapportées avec un soin minutieux par ce praticien, que chez certains malades auxquels on avait mis des vésicatoires soit à la poitrine soit aux membres, il s'est produit, non-seulement une vive irritation de la vessie, mais encore une véritable vésication à la surface interne de ce viscère. Après les premiers symptômes de l'inflammation, il a été trouvé dans les urines des membranes

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 1er JUILLET.

HOCHET, ancien négociant en vins, rue Blanche, 44. J.-c. M. Riglet ; s. p. M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

DUGIT, limonadier, rue des Ecrivains, 10. J.-c. M. Leroy ; s. p. M. Sergent, rue des Filles Saint-Thomas, 17.

KUNTZ, tailleur, rue du Helder, 27. J.-c. M. Rousselle Charlard ; s. p. M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

## Bourse du 2 juillet 1844.

Les rentes françaises, après quelques fluctuations, restent à peu près dans les derniers cours d'hier. Le 3 0|0 au même cours ; le 5 0|0 10 c. de moins pour la fin du mois. Le cours du comptant s'est fort rapproché du cours de la fin du mois sur l'une et l'autre valeur.

Les chemins de fer sont généralement en bausse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron : 1035. — Banque belge : 665. — Rente 5 0|0 belge 1831 : 108 1|2. — 1842 : 108 1|4.

Rente esp. 3 0|0 : 35. — Jouissance 4 canaux : 130.

A terme. 5 0|0 belge 1840 ; en liquid. 104 1|2. — Naples, fin cour. 98 90, 99 05.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 122 » | 122 10 | 121 95 | 122 10 | 122 05 |
| — fin cour. | 122 35 | 122 45 | 122 35 | 122 35 | 122 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 81 65 | 81 90 | 81 65 | 81 80 | 81 85 |
| — fin cour. | 81 90 | 82 » | 81 85 | 81 90 | 81 90 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

du mois 80,00 à 00,00 ; juillet et août, 81,00 à 80,00 ; 4 derniers mois, 85,00 à 85,00 ; 4 premiers mois 1845, 87,00 à 88,00.

LILLE. — Colza, 73,00 à 00,00 ; œillette rousse, 67,50 à 00,00 ; lin, 67,00 à 68,75 ; caméline, 72,00 à 00,00 ; chanvre, 75,00 ; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 00,00 ; courant du mois et jusqu'en oct., 92,00 2 derniers mois, 85,00 à 86,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 20,00 à 100,00 0|0 première sorte, id., id , 0 0|0. deuxième sorte ; ordre de livraison, à 25 0|0.

SUIFS (les 50 kil.) de place disp., de 57,50 à 57,75 ; sans affaires.

— de Russie, toujours bien tenus.

— L'éditeur Pagnerre vient de mettre en vente la quatrième édition des quatre premiers volumes de l'*Histoire de dix ans*, qui était épuisée depuis quelques mois. On compte bien peu d'ouvrages historiques qui aient acquis aussi rapidement que le livre de M. Louis Blanc la faveur du public. Outre quatre éditions publiées en France et plusieurs contrefaçons en Belgique, il paraît encore deux traductions en Allemagne et une en Angleterre. C'est un succès véritablement européen et qui a placé tout d'abord M. Louis Blanc au premier rang des écrivains et des historiens de notre temps. Le 5e volume est sous presse et paraîtra vers le commencement d'août prochain.

## Spectacles du 3 juillet.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
8 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mariage de Figaro. Le Mari et l'Amant.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. La Dame blanche.
7 h. » ODÉON. — Antigone.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Mémoires du Diable. Le Client. Polka. Gazette.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Séparation. Colons. Les Anglais. Jacquot.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Philippe. Les Fées de Paris. Malvina.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Sœur de Jocrisse. Part du Diable. Cravachon.
7 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Le Songe.
7 h. 1|2 GAITÉ. — Margot. Caravage. Tout pour de l'Or.
7 h. 1|2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
7 h. 1|2 COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

**PRODUITS VÉGÉTAUX.**

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 1er Juillet. | | | | 2 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 775 q. | 58k. | | Arrivages | 787 q. | 88 k | |
| Ventes | 610 | 73 | | Ventes | 642 | 88 | |
| Restant | 15231 | 81 | | Restant | 15396 | 81 | |
| Cours moyen | | 39,72 | | Cours moyen | | 39,15 | |
| Cours-taxe | | 39,32 | | Cours-taxe | | 39,26 | |
| Cote administrati | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 0q. | 0k. | 00,00 à 00,00 | Gr. | 4q. | 71k. | 43,30 à 56,05 |
| 1re | 125 | 60 | 39,50 à 41,50 | 1re | 351 | 00 | 39,50 à 41,40 |
| 2e | 56 | 52 | 37,90 à 38,20 | 2 | 224 | 31 | 36,30 à 38,85 |
| 3e | 7 | 55 | 30,55 à 31,85 | 3e | 3 | 14 | 33,10 à 00,00 |
| 4e | 1 | 57 | 25,15 à 00,00 | 4 | 3 | 14 | 24,85 à 00,00 |
| J. | 370 | 52 | 31,85 à 41,40 | I. | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On mande de Gray, à la date du 30 juin, que la moisson des seigles est en activité, et que celle des froments la suivra de près. L'une et l'autre sont fort bonnes.

Le correspondant ajoute :

Les arrivages de cette semaine, en blé de champagne, ont été soutenus. La baisse qui s'est opérée sur notre place a fait diriger sur Besançon plusieurs convois qui n'ont pas été mieux accueillis qu'ici. En somme, les blés sont depuis 22,50 à 23,50 les 100 kil. Quelques-uns ont déposé en magasin, ne voulant pas céder au cours.

On nous écrit d'Avignon.

Nos moissons vont être terminées au premier jour. Dans notre département, les blés seront généralement bons ; mais comme ils étaient partout plus ou moins clairs, il y aura moins de produit en grain et en paille. La plaine d'Arles, la Crau et la Camargue ont été beaucoup plus maltraitées ; la récolte y sera très minime.

**Cours des Céréales** (par hect.).

ELBEUF, 29 juin. — Froment : 22,00. — Sarrazin : 16,00. — Orge : 14,00. — Avoine : 10,00.

LE NEUBOURG, halle du 26 juin. — Froment : 21,35. — Méteil : 15,25. — Seigle et orge : 12,75. — Avoine : 8,50.

ARRAS, 29 juin. — Froment blanc : 19,00 à 20,25. — Froment roux. 17,00 à 19,50. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Escourgeon : 11,75 à 12,50. — Pamelle : 11,00 à 12,00. — Avoine : 6,50 à 7,25.

VALENCIENNES, 29 juin. — Froment, 1re : 19,75 à 20,75 ; 2e : 18,75 à 19,50 ; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Notre marché était encore aujourd'hui peu fourni en denrées. Le froment s'est vendu avec fermeté au cours. La cote des autres graines n'est que nominale. Les farines restent stationnaires.

STE-MENEHOULD, 29 juin. — Froment nouveau, 1re : 16,91 ; 2e : 15,60. — Seigle : 9,59. — Orge : 10,26. — Avoine : 6,40 à 6,85.

MARSEILLE, 28 juin. — Nous avons eu cette semaine un peu moins de mouvement sur les blés ; pourtant les bas prix provoqués par des arrivages successifs ont ramené encore divers acheteurs sur notre marché. La certitude qui existe en ce moment sur l'augmentation prochaine des droits, a aussi engagé nos minotiers à venir faire leurs provisions. En somme, il s'est traité à l'entrepôt quelques affaires parmi lesquelles on cite plus particulièrement des blés d'Ibraïl et de Galatz, dans les prix de 17 à 19 fr. les 160 litres, des Romélie de 17,50 à 18,00, et des Calaffa à 20.50.

**PRODUITS ANIMAUX.**

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

LA MAISON-BLANCHE, 2 Juillet. — Sur 300 porcs amenés 224 ont été vendus : 1,08-1,06-1,01.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 2 Juillet. — 65 vaches grasses, dont 36 vendues : 1,04-0,92-0,78. — 9 taureaux, dont 7 vendus à 0,80. 351 veaux tous vendus à 1,50-1,30-1,20. — 120 vaches laitières ont été amenées, il ne s'en est vendu que 32 de 150,00 à 500,00 l'une. Vente généralement lourde et même difficile.

MARCHÉ DE SCEAUX du 1er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1034 | 932 | 102 | 1 18 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 164 | 93 | 3 | 1 0 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 455 | 455 | 0 | 1 50 | 1 30 | 1 10 |
| Moutons.. | 9735 | 8177 | 558 | 1 50 | 1 30 | 1 14 |

**Laines** (le kil.).

BRAY-SUR-SEINE, 28 Juin. — Il a paru sur le marché 30 à 35 mille kil. de laines lavées ; toutes se sont vendues de 4,80 à 5,50.

LE NEUBOURG. — Foire du 24 Juin. — A cette foire il se trouvait une grande quantité de voitures de laines, attirées sur l'annonce d'un prix assez élevé. En effet, tout a été vendu à 10 centimes par kilogramme plus cher que l'année dernière, c'est-à-dire que le cours a été de 1,80 à 2,20 le kil. Il y a eu empressement à acheter les laines en suint à ce prix ; de même celles lavées à dos, qui se sont vendues dans la proportion de bausse. Le cours a été de 4,60 à 5,00 le kil. ; les agneaux en gros, de 2,70 à 2,90 le kil.

Les toisons sont plus lourdes que celles de l'année dernière de 7 hectogrammes à 1 kil., ce qui établirait en somme, sur cette époque à celle-ci, une hausse de 20 0|0, ce qui est exorbitant. Dans l'état actuel des affaires, ce jugement ne porte point sa justification, et nous craignons bien que les prochaines foires présentent une baisse de 10 0|0 au moins, comme cela s'est vu dans des circonstances identiques. Nous admettons bien une faveur pour cette année ; mais débuter par un cinquième de hausse, nous le redisons, cela n'est justifiable qu'autant que toutes ces acquisitions auraient étaient été faites dans le but de connaître au juste le rendement de cette année, que beaucoup d'acheteurs, qui se sont retirés du marché, ont déjà constaté très défavorable.

CHALONS-SUR-MARNE, 30 Juin. — Il y avait hier environ 50 mille kil. de laines de Brie et cinq beaux lots de laines de Champagne dont un seul a été vendu.

25,000 kil. ont trouvé difficilement acheteurs au prix de 4,80-4,90-5,00-5,20-5,30-5,50-5,60 le kil.

La foire de Provins était peu importante, il y avait 15,000 kil. de laines de Brie de mauvaise qualité et beaucoup trop chargée de suint. Elles s'est vendue à des prix plus élevés que ceux ci-dessus indiqués.


**PAGNERRE**, éditeur de L'HISTOIRE PITTORESQUE DES RELIGIONS, 50 livraisons à 50 cent. ; — des MYSTERES DE LA RUSSIE, 30 livraisons à 50 cent., etc. ; **rue de Seine, 14 bis.**

**mise en vente des quatre premiers volumes de la**

**4E ÉDITION. HISTOIRE DE DIX ANS** 4 vol. in-8°, PRIX : 4 fr. le vol.

**PAR M. LOUIS BLANC.** Le 5e et dernier volume paraîtra au commencement d'août prochain.

**35 CENTIMES la livraison de 32 pages. — 12 livraisons par an.**

**L'ÉCHO DES OUVRIERS,**

PUBLICATION DESTINÉE A L'EXPOSITION DES BESOINS DES TRAVAILLEURS ET A L'INSERTION DE LEURS RÉCLAMATIONS.
A PARIS, 3, RUE DE CRUSSOL, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DÉPOSITAIRES DE PUBLICATIONS.
**Deux livraisons sont en vente.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.
**Sommaire du Traité de**
**L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE,**
**Par CHARLES FOURIER.**
Brochure in-8o. — Paris, 1822. — Prix : 1 franc 50 centimes.

**PAPETERIE DE LUXE, CITÉ BERGÈRE, 14.**

La variété infinie de formes et d'ornements que la maison MARION sait, avec tant d'art, donner à ses produits, la recommande aux suffrages du public. Nous citerons entre autres nouveautés le papier à bords plissés qui est du plus gracieux effet, ainsi que celui à filets perlés et angles arrondis, innovation du goût le plus simple et le plus recherché. Ces papiers sont, en outre, à la volonté des acheteurs, rehaussés de filets d'or, d'azur ou d'argent, ce qui leur donne le type de la dernière élégance.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE
**de Fourier,**
Brochure in-8 de 48 pag. — Prix : 50 c.
Se vend à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.
**CAPSULES DE MOTHES**
**au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur, ni saveur.**
Guérison sure et prompte des Écoulements récens ou Chroniques, Flueurs blanches, etc., etc., à Paris, rue SAINTE-ANNE, 30. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger. Chaque Boite est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie. — PRIX : 4 Fr.
Capsules aux Cubèbes, à l'huile de foie de morue, et à tous autres médicaments.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

projet du chemin par la rive droite avec du chemin par la rive gauche. Il a pensé que quelques personnes avaient voté contre le chemin de la rive droite pour en avoir un » sur la rive gauche, et que le seul moyen d'obtenir le chemin » par Asnières était d'en proposer en même temps un second » pour la rive gauche. Toujours est-il constant que ce n'est pas la commission qui a désiré deux chemins pour aller de Paris à Versailles, comme vient de le dire M. Legrand. Je veux disculper la commission de ce projet absurde. »

Depuis huit ans, le projet de M. Legrand, d'établir des lignes parallèles à courte distance, a pris des dimensions colossales. Les dures leçons de l'expérience n'ont eu aucune influence sur ce fonctionnaire. Il y a plus, M. Legrand et l'administration ont imaginé un moyen financier qui, seul, était capable de rendre possible l'exécution des lignes parallèles.

Voici ce système : reconnaissant, comme l'avait prouvé la compagnie du chemin de fer de la rive gauche, que, lorsque les compagnies sont ENTIÈREMENT abandonnées à elles-mêmes, elles savent s'arrêter à temps et ne tentent pas de ruineuses entreprises, M. Legrand a pensé qu'il fallait étendre à toutes les lignes le système de subvention accordée au chemin de la rive gauche, et faire participer l'Etat et les communes à la presque totalité des frais d'établissement des chemins de fer.

Ainsi, au début de la construction des rail-ways en France, le gouvernement permettait aux compagnies de se ruiner, et laissait à leur appréciation à juger les chances d'une bonne ou d'une mauvaise affaire. Aujourd'hui, — progrès inouï ! — l'administration consent à employer improductivement les deniers *de tous*, des contribuables de l'Etat et des communes, dans l'exécution des lignes que les entreprises particulières rejetteraient comme ruineuses.

A cela on a répondu que l'esprit d'association manque en France et que le trésor public devait s'efforcer de le créer. Etrange aberration ! Comme si, lorsqu'une entreprise, sagement et savamment étudiée, promet des bénéfices, il ne devait pas se présenter de compagnies pour l'exécuter.

Le tout était donc de prouver l'excellence des lignes de chemins de fer que la direction centrale des ponts-et-chaussées proposait de construire. C'est ce que se sont bien gardés de faire M. Legrand et l'administration.

N'étaient-ils pas décidés d'avance à combler le déficit qui se trouvait dans la caisse des entreprises privées avec les fonds de l'Etat ?

De là, l'avalanche des lignes de rail-ways parallèles que le ministère a proposées. De là, les pertes énormes que l'Etat va faire dans les chemins de fer.

Or, nous le demandons, devant les directions des tracés que nous allons citer et qui dépassent du centuple l'*absurdité* des deux chemins de Paris à Versailles, comment espérer que l'esprit d'association se développe jamais? Depuis quand s'associe-t-on pour se ruiner ?

ques et périls. Pourquoi les capitalistes [illegible] non-seulement la concurrence sur ces quatre lignes serait funeste à leur entreprise, mais parce que les pays qu'elles traverseraient ne seraient pas susceptibles de leur fournir immédiatement à chacune des revenus de 5 à 6 p. 0/0.

Mais changez de système, substituez à l'idée d'éparpillement de M. Legrand une pensée de centralisation et d'avenir : de suite la position change, et là où l'esprit d'association ne se hasardait pas, vous le verrez accourir avec empressement.

En effet, rapportez tout le mouvement commercial de ces quatre lignes isolées sur une seule principale de Paris à Toulouse (Orléans, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Montauban), et sur deux courts embranchements qui relieraient Bordeaux et Lyon à cette ligne principale, et de suite, vous aurez changé une mauvaise spéculation en une excellente; l'Etat ou les spéculateurs emploieront utilement leurs capitaux, — et avantage immense pour tous, — les tarifs pourront y être très bas. — Voilà la véritable solution de ce problème. Est-ce à dire que l'établissement de ces premières lignes de chemins de fer de Paris à Toulouse, à Bordeaux et à Lyon, par le centre de la France, empêcheront l'exécution d'autres embranchements, et de la ligne de Paris à Dijon par la Bourgogne? Pas le moins du monde; mais ces nouvelles lignes ne s'établiraient qu'au *fur et à mesure* des besoins, elles seraient la *conséquence* du mouvement excité et produit par l'établissement des premières lignes. Elles ne seraient donc pas livrées au hasard ; elles serviraient de complément aux premières, elles ne leur feraient jamais concurrence; chacune vivrait de sa vie propre, de la vie qu'elle aurait produite avec le temps.

La chambre des pairs est appelée à consacrer ou à repousser des projets de loi, qui peuvent porter une atteinte très grave à la position financière du pays s'ils sont sanctionnés tels que la chambre des députés les a votés dans un esprit exclusif de localité.

Il y a plus, depuis le discours que M. Arago a prononcé devant la chambre des députés, nous croyons qu'il n'est donné à personne de se hasarder dans la construction *simultanée* de toutes ces lignes, sans encourir la plus grave responsabilité; car, pour obtenir une économie de 200 à 300 millions, et pour s'assurer que les plus grands accidents de terrain peuvent être surmontés, de quoi s'agit-il? D'attendre six mois, qu'une expérience en grand du système atmosphérique se soit effectuée.

Que la chambre des pairs repousse donc avec énergie les projets adoptés par la chambre des députés : il n'y a aucun péril à l'ajournement; les travaux en cours d'exécution suffisent grandement pour occuper les ingénieurs et ouvriers et pour absorber les fonds disponibles; et, d'ici à l'année prochaine, une foule de questions encore indécises, et toutes de la plus grande importance, pourront être éclaircies.

Ces projets ne sont que la conséquence des expédients parlementaires admis par M. Legrand en 1836, « que le seul moyen » d'obtenir un chemin de fer par la rive droite était d'en proposer » en même temps un second par la rive gauche. » Que la chambre

La loi sur le recrutement, revenue aujourd'hui amendée par la chambre des pairs. Pour complaire au gouvernement, la chambre des pairs avait porté à huit années le temps du service militaire; d'un autre côté, le général Subervic proposait de réduire à quatre années le temps du service actif, de renvoyer après ce terme les soldats dans leurs foyers, mais de les maintenir sur les cadres de l'armée prêts à rentrer sous les drapeaux, si les nécessités l'exigeaient; la chambre des députés, rejetant tout à la fois et l'amendement de l'honorable membre, et la modification introduite dans la loi par la chambre des pairs, a laissé les choses telles qu'elles étaient. Ce vote est un nouvel échec pour le ministère.

M. Bureaux de Puzy avait démontré dans un discours un peu long, mais énergique, combien l'impôt du sang est lourd pour le peuple. M. Dupin qui, du reste, demandait, comme M. de Puzy, que le temps du service fût réduit à sept ans, est monté à la tribune pour protester contre cette «ignoble» expression de l'impôt du sang. Il a débité, avec un accompagnement de gestes étranges, une tirade en l'honneur de la gloire et de la victoire, disant que la défense de la patrie était un devoir glorieux, le plus glorieux que puissent accomplir les citoyens. Sa sublime harangue excitait l'enthousiasme des centres, lorsqu'un membre de la gauche s'est écrié avec énergie: «Alors, pas de remplacement;» et cette interruption, lancée fort à propos, démonta un instant toutes les batteries de l'éloquence chauvinique. Cependant M. Dupin, reprenant son aplomb, n'a pas craint de dire que le remplacement était un bienfait pour le peuple, qu'il faisait circuler d'immenses capitaux parmi les classes pauvres, et que plus d'une fois, il avait fait la fortune des familles. Ce qu'il y a d'ignoble dans tout cela, a répondu M. de Puzy, c'est que, la défense de la patrie étant un devoir, les riches puissent s'en exempter pour de l'argent.

C'est vraiment étonnant de voir avec quelle facilité nos législateurs bourgeois décrètent que les fils du peuple seront arrachés pendant sept ans, huit ans, à leurs foyers, à leur famille, et consacreront la plus belle partie de leur existence à faire sauter sur leurs épaules cette longue et sotte machine qu'on appelle un fusil. Faire la charge en douze temps, soir et matin, sept années durant, quelle existence! et quel noble emploi des facultés de l'homme, cette créature faite à l'image de Dieu!

Quand donc le gouvernement comprendra-t-il que, s'il le veut, l'armée peut devenir le plus puissant moyen d'éducation et d'instruction populaire? Ah! si au lieu d'arracher l'ouvrier aux campagnes et aux fabriques pour lui faire oublier le maniement de ses outils, vous appelliez les fils du peuple sous les drapeaux pour développer leur intelligence, compléter leur instruction et en faire des travailleurs utiles, votre loi de recrutement ne serait plus, comme elle l'est aujourd'hui, un sujet de terreur pour les campagnes désolées, pour les mères qu'elle épouvante, pour le conscrit dont elle fait souvent un réfractaire.

L'armée, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, n'est plus en harmonie avec les besoins de notre temps; il faut qu'elle se transforme; elle est, dans notre société toute de travail et d'industrie, une anomalie choquante; il faut qu'elle se prépare, comme la société, aux grandes œuvres industrielles, aux nobles travaux de la paix, plus nobles et plus glorieux que les travaux de la guerre. Ce serait, pour un pouvoir intelligent, une belle mission de préparer les éléments de cette transformation pacifique.

Mais, si cette œuvre est au-dessus de vos forces, tâchez au moins

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : Mlle Rachel, Rebecca et Raphaël. — Rivalité des femmes du monde et des actrices. — VARIÉTÉS : *Les Anglais en Voyage*. — Perfectionnements dans le matériel théatral.

Hier c'était grande fête à la Comédie-Française. Mlle Rachel, avant de prendre son congé, jouait *Phèdre*, Mlle Rachel jouait le *Dépit amoureux*. La représentation avait lieu au bénéfice de Rebecca et de Raphaël, la sœur et le frère de l'illustre tragédienne; et les deux jeunes gens s'essayaient dans les rôles d'Hippolyte et d'Aricie. La salle était comble et l'assemblée choisie. Il y avait dans cet empressement du public un double sentiment de curiosité et de sympathie. On voulait voir comment l'artiste, dépouillant son royal diadème, porterait le bonnet de Marinette; on se demandait si le génie dramatique était un don réparti à tous les membres de la famille Félix; en outre, on était heureux de s'associer à l'œuvre de piété sororale. Une sœur protégeant les premiers pas de ses frères, c'est un spectacle touchant, et nous pardonnerions volontiers à Mlle Rachel d'avoir obtenu un *par ordre* pour remplir ce devoir familial.

Et ce devoir d'affection, qui le remplissait? la première artiste du temps présent, celle dont le talent est à la fois le plus élevé et le plus accompli, une des femmes éminentes de notre époque. On entend quelquefois, dans les salons, de jalouses protestations contre cette gloire suprême dont est entouré le nom de Rachel. « Qu'on l'admire à la scène, nous disait une femme considérable par son rang, c'est bien ; et j'applaudis de grand cœur à son rare talent. Mais pourquoi tout ce bruit autour d'elle, quand elle a quitté son foyer et ses planches? Il n'est bruit, à nos côtés, que de sa personne, de sa villa, de ses réceptions. On prétend faire de son boudoir une sorte de sanctuaire, où ne serait admis qu'un petit nombre d'initiés, hommes de génie ou princes. Parce qu'elle a eu le bonheur de trouver un *débouché* à son mérite naturel, on l'adore, et on lui subordonne mille femmes qui, outre les droits de leur naissance et de leur position, ont beaucoup plus d'esprit qu'elle. Tout cela, c'est de l'engouement ridicule. »

Eh non ! mesdames les grandes dames ; c'est une passion très légitime pour un caractère supérieur, et c'est un hommage rendu à votre sexe tout entier. Notre société est ainsi arrangée, que les femmes n'y trouvent presque jamais l'occasion d'employer utilement et de mettre en relief les belles facultés qu'elles ont reçues de Dieu. Sur la scène du théâtre s'épanouit, dans sa splendeur, l'âme féminine, et voyez : ici, la lutte émulative librement ouverte entre les sexes, nous montre les femmes triomphant, malgré les chances généralement mauvaises de leur éducation antérieure. Lorsque Talma vivait et trônait, une femme, Mlle Mars, l'égalait en puissance, et, au-dessous d'eux, une femme encore, Duchesnois, recueillait l'hommage public, malgré de fâcheux défauts, grâce à ses qualités toutes féminines d'exquise sensibilité. Aux Italiens, ce sont des femmes qui, depuis vingt ans, ont tenu le sceptre : Malibran, Pasta, Sontag, et les deux premières n'ont pas d'égal parmi les hommes ; car Rubini, ce roi du chant, médiocrement doué des qualités de jeu, reste, pour cela, bien inférieur à la figure grandiose de Mme Malibran. A l'Opéra, après le règne de Damoreau, vint la souveraineté naissante et déjà si glorieuse et si malheureusement troublée de Falcon. Aujourd'hui, à la Comédie-Française, qui voyons-nous primer à titres divers? Mmes Desmousseaux, Anaïs, Plessy, Mante; et, dans la compagnie, Rachel s'asseoit à des degrés si élevés qu'aucun parallèle avec un mâle barbu ne reste possible.

Ainsi le théâtre, pour le sexe délicat, c'est une occasion, un moyen saisissant de prouver sa capacité, et de rivaliser avec le sexe fort et de le battre; et c'est par un instinct bien heureux que le public s'enthousiasme devant ces manifestations du génie féminin. — Que les femmes distinguées du monde ne s'imaginent pas que ce talent de la scène, à son degré supérieur, soit une faculté toute spéciale et étroite, et ne se combine pas avec cet ensemble harmonique des facultés, attribut des natures élues. Presque tous nos artistes éminents sont d'un titre d'organisation élevé. Un art qui touche de si près aux choses les plus délicates et les plus nobles, à l'expression intime de l'âme humaine, veut pour interprètes des êtres bien doués. Tous nos grands artistes, dans ces derniers temps, étaient remarquables par leur caractère ou par leur intelligence : Malibran, Talma, Nourrit, Mars, Rachel. On a dit que Mlle Duchesnois avait peu d'esprit ; cela est vrai ; mais elle possédait, à un haut degré, ces forces délicates du cœur, l'expansion naïve, la tendresse, la chaleur généreuse, la libéralité, qui, à défaut de puissance intellectuelle, concourent à former un beau caractère. Plusieurs de nos artistes s'occupent avec une sollicitude éclairée des intérêts publics ; plusieurs d'entre eux étudient avec sagacité les problèmes de l'organisation sociale et se dévouent généreusement aux idées religieuses les plus hautes de leur siècle.

Ne vous étonnez donc pas si une auréole entoure le front de Rachel ; on n'est pas ce qu'elle est à moins de facultés puissantes ; et réjouissez-vous, Mesdames, de voir en elle triompher votre sexe. « Mais, objectent quelques esprits chagrins, ces dames du théâtre gagnent très joyeusement leurs succès; elles suivent un chemin bien parsemé de fleurs, et le monde n'est-il pas imprudent et injuste dans ses entraînements enthousiastes, si la stricte morale a quelque chose à dire dans ces existences souriantes, la morale, dont nous, nous sommes obligées d'entretenir le culte?» Eh! sans doute le monde est tolérant; sans doute il y a un peu d'heureuse liberté dans le monde du théâtre et presque toutes les grandes artistes auxquelles s'est de tout temps adressé l'hommage public, sont restées demoiselles. Allons, mesdames, un peu d'indulgence. Madame ou mademoiselle, qu'importe! le titre souvent ne fait rien à la chose. Mais de quoi vous plaignez-vous, bon Dieu! Si les artistes supérieures ont l'hommage et le respect même du monde, dans le chemin facile et parfumé qu'elles suivent, vous, avec votre odeur de sainteté, n'êtes-vous pas mieux placées pour conquérir l'admiration générale? Le monde s'enthousiasme pour l'artiste qui applique son intelligence à une œuvre d'art; vous, au lieu de perdre votre vie toute entière aux vanités de la mode, aux intrigues de l'amour-propre, aux petites luttes de salon, donnez une part de votre temps à des travaux généreux. Les œuvres de bien public vous appellent. La charité individuelle, que vous pratiquez, est impuissante à guérir les maux accumulés sur le pauvre, et d'ailleurs ces humbles devoirs ne vous donneront pas la gloire. Il faut créer des institutions fécondes, mettre vos noms à la tête des listes de fondateurs et intervenir vous-mêmes pour la réalisation. Vous aviez ouvert les salles d'asile; cette institution, depuis qu'elle est passée aux mains du gouvernement, est restée stationnaire ; elle demande des développements ; il faut féconder ce germe précieux. L'enfant souffre dans ces salles étroites, mal aérées : il souffre faute d'emploi varié de son activité. Il convient d'introduire dans ces écoles l'enseignement industriel et de culture; il faut organiser des asiles ruraux, où l'on appliquerait le principe de la division et de la variété dans les travaux de production appropriés au bas âge. C'est tout un monde à créer. Il y a, à Paris, cinquante mille ouvrières exploitées par les marchands. On leur donne un franc pour une main d'œuvre qu'on fait payer quatre francs aux consommateurs; et non-seulement ces pauvres malheureuses s'épuisent ainsi à un rude labeur mal rétribué, mais chaque jour la concurrence des hommes leur enlève

[illegible] en France, une autre influence concourt puissamment à octroyer les portefeuilles, et M. Thiers sent bien qu'il courrait le risque de rester long-temps les mains vides, s'il agissait avec l'activité guerroyante des Russell et des Palmerston. — D'ailleurs, M. Thiers est occupé de sa grande *Histoire de l'Empire*. On ne peut pas tout faire à la fois.

La *Revue* indique sur la question du Maroc les mêmes idées que nous avons exposées, l'accord intime de la France et de l'Espagne, et la prédominance de l'intérêt espagnol.

La *Revue* annonce que le commandement de l'escadre envoyée sur les côtes du Maroc était destiné par le cabinet à l'amiral Parseval-Deschênes, et que nos ministres auraient appris *avec quelque étonnement* qu'un autre choix était fait... Vous voyez bien que M. Thiers est un habile homme, et que son indolence et ses longs silences sont leur raison d'être.

---

M. le ministre de l'intérieur a fait insérer au *Moniteur* de ce jour une circulaire adressée aux préfets des départements. Depuis 1831, les travaux départementaux ont pris une grande impulsion, et les budgets locaux se sont accrus considérablement. Plusieurs commissions des chambres ont demandé à pénétrer les causes de cet accroissement des dépenses. Le ministre réclame aujourd'hui des préfets un compte exact de tous les travaux accomplis depuis treize ans ou en cours d'exécution. Cette enquête embrassera les intérêts du culte, de l'éducation, les monuments, la viabilité, les établissements scientifiques et littéraires, les encouragements à l'industrie et à l'agriculture, les secours aux communes, les institutions de bienfaisance. Elle aura d'utiles résultats, car elle constatera une part des besoins immenses des populations et des communes. On verra combien sont insuffisantes encore ces dépenses que votent les conseils généraux. Que d'œuvres de haute charité ont encore besoin de secours et se soutiennent à peine, grâce à l'effort des aumônes pieuses ! Il y a, par exemple, dans le Puy-de-Dôme, une maison de refuge pour les filles repenties et de préservation pour les petites filles orphelines, qui dessert huit ou dix départements. C'est une institution précieuse. L'établissement est considérable ; un digne prêtre s'est ruiné pour le construire ; des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph consacrent toute leur fortune à cette œuvre, avec un dévouement sublime. Eh bien ! cet asile ne reçoit sur le budget départemental que le mince secours de 1,000 fr. Dans beaucoup de localités, on peut observer des faits analogues.

Nous le croyons donc, l'enquête provoquée en ce moment constatera surtout l'étendue et l'urgence des besoins, particulièrement en ce qui concerne les œuvres de charité et les intérêts des classes inférieures. Il est à souhaiter que le gouvernement prenne l'initiative de recherches plus suivies et plus complètes sur l'état des populations pauvres du pays.

Nous pensons aussi que ce compte-rendu exigé des préfets mettra à jour un bon nombre de dépenses mal calculées, et que de sages économies réalisées sur certains chapitres profiteront plus directement aux êtres faibles et besoigneux.

---

Nous lisons dans la *Patrie* :

« Une réunion de négociants dont le commerce a gravement à souffrir de la situation qui, par la faute du gouvernement, a été faite à la France sur les rives de la Plata, devait avoir lieu aujourd'hui, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, à deux heures. Mais, dès une heure, des

[illegible] au physique comme au moral, l'espèce est atrophiée ; nous le savons, nous le voyons, mille circonstances horribles ou douloureuses nous rappellent que le mal s'aggrave et s'étend, *et nous ne faisons rien pour l'arrêter. Quel dommage que les belles dames qui font la vogue des assassinats n'aient point adopté celui-ci plutôt que l'autre ! Peut-être on eût frémi pendant vingt-quatre heures en songeant à l'épouvantable misère qui tue l'âme et le corps de ces pauvres enfants, et il en fût résulté quelque bien.* Ce que c'est que de mal nouer un drame de cour d'assises ! Le public ne se dispute pas les contremarques à la porte, *et l'on ignore alors où sont les spectacles qui feraient connaître d'immenses misères, où sont les émotions salutaires qui inviteraient à les soulager.*

Voilà d'excellentes observations, et nous sommes heureux de voir exprimées dans la *Revue de Paris* ces sympathies pour le sort des classes ouvrières. Comment se fait-il donc que cette même *Revue de Paris* et sa sœur siamoise la *Revue des Deux-Mondes* contiennent dans chacun de leurs numéros des attaques contre les *Mystères de Paris* et déjà contre le *Juif Errant*, dont l'auteur s'est dévoué à défendre la cause du pauvre peuple ? Ainsi, vous regrettez que le beau monde ne soit pas mis en mesure de connaître toutes ces plaies et toutes ces misères qui affligent le corps social, vous voulez que des « émotions salutaires » invitent les riches à soulager les souffrances des masses, et cependant vous prodiguez vos satires et vous arrangez incessamment, depuis dix-huit mois, de mauvaises théories littéraires, pour condamner M. Eugène Sue et son œuvre intelligente et généreuse ! Un peu de conséquence et de logique, s'il vous plaît. Une revue ne saurait mériter et obtenir un succès sérieux et durable, qu'à la condition d'avoir une doctrine et de rallier ses opinions à quelque unité de principes.

---

## La garantie détruite dans la bijouterie.

Pendant deux mois, le public s'est extasié à loisir devant les merveilles exposées par nos fabricants de bijouterie ; la justice va bientôt nous dévoiler toutes les plaies honteuses et cachées de cette industrie si vantée. Depuis quelque temps, les agents de la régie ont constaté que la fraude sur le titre des bijoux d'or avait pris un développement tel, que si l'autorité ne se hâte d'adopter des mesures rigoureuses et décisives, le commerce honnête de bijouterie deviendra radicalement impossible. Nous ne voulons point accuser à la légère, et cependant nous pouvons affirmer, sans craindre d'être démentis, qu'une partie très notable de la bijouterie parisienne pratique la fraude en grand, nous dirions presque que les fabricants chez lesquels on peut encore acheter sans crainte d'être volé sur le titre, sont une exception. Les poinçons de la garantie ne peuvent plus inspirer la moindre confiance ; ils ont été contrefaits par plusieurs maisons ou achetés à des fonctionnaires infidèles : la marque du contrôle ne sert plus qu'à protéger les faussaires au détriment des fabricants honnêtes. Nous savons que la régie s'occupe activement de chercher un remède aux désordres qui lui ont été signalés. Ce matin, des employés ont été arrêtés, à ce que l'on nous assure, dans les bureaux mêmes de la garantie. On dit que des bijoutiers sont mis aussi sous la main de la justice. Nous nous tiendrons au courant de cette affaire.

---

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

*Séance du 3 juillet.*

M. MERILHOU présente le rapport de la commission spéciale chargée

[illegible] en disant que le gouvernement ne s'élèvera jamais, dans l'établissement des chemins de fer, contre le concours de hautes notabilités du pays.

M. PELET (de la Lozère). L'honorable M. Dalton-Shée a tenu à cette tribune le langage d'un honnête homme ; mais je dois lui faire observer que la chambre des députés n'a point pris la décision qu'elle crut devoir adopter sans s'appuyer sur des motifs sérieux. Je ne comprends donc pas les incriminations qu'il a voulu déverser, après un autre membre éminent de cette chambre, sur les intentions du membre qui a proposé l'amendement et des membres qui l'ont adopté.

M. MOLÉ. Je demande la parole.

M. PELET (de la Lozère). Sans approuver d'une manière positive l'art. 7 introduit dans le projet par la chambre des députés, je pense néanmoins que tous les esprits sérieux ont dû être vivement préoccupés des dangers que pourrait entraîner l'intervention de grandes influences parlementaires.

M. MOLÉ. Je n'ai qu'à dire un mot ; je dois répondre à l'honorable pair qui descend de la tribune. M. Pelet a dit que j'avais incriminé l'intention de celui qui avait proposé l'amendement qui est devenu l'art. 7 et, en même temps, de ceux qui l'avaient adopté. Je ne le crois pas ; je connais trop les convenances parlementaires pour avoir eu cette intention ; je n'ai donc pu incriminer personne.

Oui, je l'ai dit, et je le répète encore : nous nous laissons aller à un funeste esprit ; pour tout égaliser, nous abaissons tout. On a prétendu que M. le ministre n'avait pu résister à de hautes influences. Quelles sont elles ? Il s'agissait donc de sacrifier l'intérêt public à l'intérêt privé ? Mais M. Pelet n'y pense donc pas. J'ai parlé au nom des compagnies ; qu'ai-je donc dit ? que je croyais que le tracé par la vallée de la Marne était préférable ; mais ai-je ajouté autre chose ? M. le ministre peut dire que j'ai hautement avancé qu'il était possible que le gouvernement pensât différemment et qu'il pourrait bien avoir raison. Voici ce qui s'est passé. Et peut-être dans cette occasion me sera-t-il permis de dire qu'on regrettera un jour d'avoir éloigné tous les honnêtes gens.

M. DAUNOU confirme les dernières paroles prononcées par M. le comte Molé et déclare que si les allusions qui ont été faites à propos des hautes influences étaient fondées, elles seraient plus offensantes pour le gouvernement que pour les personnes qui en auraient usé (adhésion).

La chambre ferme la discussion générale et passe à la discussion des articles.

Les art. 1 et 2 sont adoptés sans aucune modification.

M. DARU prend la parole sur l'art. 3, et signale quelques inconvénients qui pourraient résulter de la différence de produits probables, entre la partie du chemin de Bordeaux, de cette ville à Tours, et la partie du même chemin de Tours à Orléans.

M. DUMON ne conteste pas cette différence ; mais il nie que cela puisse faire naître des inconvénients. Comme il n'y aura pas du capital spécial pour chaque tronçon, il n'y aura pas d'actions spéciales pour chacun d'eux.

La partie du cahier des charges, qui se rapporte à l'article en discussion est mise en délibération.

Une discussion s'élève, à laquelle prennent part MM. de Boissy, Daru, Teste et Lacave-Laplagne.

M. DARU propose à l'art. 31 un amendement qui consiste à élever de 75 cent. à 1 fr. 50 par kilomètre la rétribution qui sera payée aux employés pour les convois spéciaux qui seront mis à la disposition de l'administration des postes. Cet amendement est combattu par M. le ministre des finances.

---

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET, PRÉSIDENT.

*Séance du 3 juillet.*

Au commencement de la séance, on reprend le scrutin sur l'amendement de M. Arago, relatif à la proportion des machines françaises et étrangères qui pourront être employées sur les chemins de fer auxquels l'Etat accorde une subvention.

---

leurs dernières ressources. Il s'agit de protéger ces infortunées, mères de famille, filles incessamment menacées par la séduction, et souvent destinées au lupanar ; il s'agit de les protéger contre les sangsues du commerce ; il s'agit de leur garantir le travail, gage de leur honneur et de leur vie. Ainsi, s'offrent à vous, femmes du monde, mille œuvres à fonder, à diriger ; œuvres qui réclament le concours de votre âme tendre et libérale, œuvres que les hommes ne sauraient ni concevoir, ni surtout exécuter, et que votre génie maternel doit ordonner et gouverner pour le salut du pauvre. Voilà, voilà le théâtre où vous pouvez mériter et gagner la considération, la gloire, le culte enthousiaste du monde ; voilà le théâtre où vous devez faire concurrence aux Malibran et aux Rachel.

Mlle Rachel a joué admirablement le rôle de Phèdre, celui de son répertoire où elle montre réunies les facultés les plus diverses. Elle y trouve ces élans d'énergie et ces traits d'emportements sublimes que nul n'a jamais su rendre au même degré de puissance ; et, de plus, elle exprime, avec une profondeur et une grâce au-dessus de tout éloge, l'état d'accablement, d'épuisement de l'âme amoureuse. Toutes ses attitudes ont un sentiment adorable de poétique *morbidezza*. Cette soirée a été pour l'artiste un immense triomphe ; jamais elle n'avait été aussi belle, jamais plus applaudie.

Quand Marinette est entrée en scène, nous avons cru posséder une soubrette de premier ordre. Etait-ce bien là cette Phèdre qui venait d'expirer sous nos yeux dans sa fierté et dans sa grâce majestueuse et royale ? Marinette avait de bonnes allures campagnardes, les traits épanouis, le franc sourire de la fille du peuple ; c'était une métamorphose savante, complète. Nous étions heureusement débarrassés de ces servantes coquettes, raffinées, délicates que la charmante Mlle Brohan représente à ravir, mais que Molière n'a jamais connues, assurément. Mlle Rachel, avec une haute intelligence, a donc su prendre l'air et le ton que le personnage commandait ; c'était la nature même. Malheureusement la verve a manqué dans l'exécution du rôle ; c'était une bonne et franche Marinette, mais un peu froide, et les lèvres, trop habituées à laisser couler le miel racinien, semblaient faiblir d'accent à ces rudes discours de l'amante de Gros-René.

> Ardez le beau museau,
> Pour vous donner envie encore de sa peau !
> Moi, j'aurais de l'amour pour ta chienne de face ?
> Moi, je te chercherais ? Ma foi, l'on t'en fricasse
> Des filles comme nous !

Mlle Rachel souriait elle-même de son étrange métamorphose, et tout le long du rôle elle était sous cette impression d'étonnement naïf et joyeux. C'était pour elle comme un jeu, comme une aimable fantaisie, dont elle partageait le plaisir avec toute sa cour. Et quel sourire ! Nous qui avions toujours trouvé, même hors de la scène, cette figure dans des attitudes graves et princières, nous étions tout réjouis de voir le rire s'épanouir plein de naïveté sur ce noble visage désassombri.

La petite Rebecca et Raphaël ont médiocrement réussi. Nous avions déjà vu ces jeunes gens dans le *Cid*, à l'Odéon. Depuis un an, Raphaël ne nous paraît pas avoir fait de progrès. Il a de l'énergie par moments ; mais il est vulgaire, il tourne au métier ; et c'est la pire chose pour l'avenir d'un artiste. Rebecca est plus délicate, elle semble douée de sensibilité ; ce qu'elle dit lui ferait honneur, si l'on ne sentait à chaque mot les inflexions de voix de la grande sœur. En somme, on ne sait pas la part qui resterait à l'enfant, si l'on supprimait la serinette. Reconnaissons pourtant que la jeune artiste a dit d'une manière très remarquable ces derniers vers de son rôle :

> Prenez garde, Seigneur : vos invincibles mains
> Ont de monstres sans nombre affranchi les humains ;
> Mais tout n'est pas détruit, et vous en laissez vivre
> Un... Votre fils, Seigneur, me défend de poursuivre.
> Instruite du respect qu'il veut vous conserver,
> Je l'affligerais trop si j'osais achever.
> J'imite sa pudeur, et fuis votre présence
> Pour n'être pas forcée à rompre le silence.

Des applaudissements ont accompagné Aricie, à ce dernier moment, et l'encourageront à de sérieuses études.

Conçoit-on, qu'en un jour de telle solennité, il y eût un chœur très serré de claqueurs au parterre du Théâtre-Français ?...

L'Odéon vient d'entrer en vacances. J'ai le regret de n'avoir pas vu deux comédies que le succès d'*Antigone* n'a laissé représenter qu'une seule fois, l'*Ecole d'un Fat*, de Mme de Lépinay, et la *Jeunesse de Corneille*, de M. Cocatrix. L'*Ecole d'un Fat* sera reprise à la rentrée, et je serai heureux d'acquitter alors une dette envers une dame de mérite.

M. Hoffmann a joué hier, aux Variétés, les *Anglais en Voyage*. J'en ai pu voir les deux premiers travestissements. L'artiste est merveilleusement grimé. Il est excellent sous les traits du jeune lord de dix-sept ans, en collerette plissée et gilet rond à l'enfant, dont M. Neuville admire la belle venue. C'est un vrai colosse britannique. M. Neuville est un plaisant aubergiste, servant à ses milords le beefsteak *à la Polka*, pour le léger prix de 6 francs la part.—A propos, nous avons reçu une circulaire adressée à tous les savants de la capitale, à tous les princes de l'art (et nous nous flattons d'en être), et nous sommes invités à nous faire inscrire pour une *Polka d'adieux* qui sera exécutée samedi chez le grand Cellarius. La soirée finie et le *cotillon* accompli, on se propose de porter en triomphe l'illustre maître et de le couronner de myrtes. Cellarius va se remettre de ses fatigues aux eaux de Vichy. Son rival Laborde est parti pour Spa, le front ceint d'une couronne de lauriers et de roses, hommage des polkistes reconnaissants.

D. L.

---

BIBLIOGRAPHIE.

Sous ce titre : *les Dogmes, le Clergé et l'Etat*, la Librairie Sociétaire vient de réunir en une brochure une série d'études qui ont été publiées dans la *Démocratie pacifique* sur la question religieuse et sur celle de l'enseignement. Ces études présentent un caractère d'impartialité qu'on chercherait vainement, croyons-nous, dans la plupart des écrits suscités par la lutte aujourd'hui engagée entre l'Eglise et l'Université. Elles indiquent la position que notre journal a prise dans ce débat, où, libres de toute préoccupation exclusive, ses rédacteurs apportent un vif et sincère désir de conciliation, en même temps qu'une bienveillance profonde pour les deux grandes institutions qui s'attaquent et qui méconnaissent réciproquement une partie des droits que chacune d'elles doit exercer dans sa sphère spéciale.

Concilier le respect pour les dogmes, pour les traditions religieuses, avec la liberté de la pensée, avec l'interprétation progressive de ces mêmes dogmes, tel est le double but qu'a toujours eu en vue la *Démocratie pacifique* dans les travaux qu'elle a consacrés à l'examen des graves et délicats problèmes que soulèvent les prétentions respectives des différents cultes, et l'organisation de l'enseignement, chez un peuple aussi divisé que nous le sommes de croyances et d'opinions.

La brochure que nous annonçons renferme trois articles de M. Eugène Pelletan, intitulés : *Comment les dogmes se régénèrent* ; — une lettre d'observations sur ces articles, par M. Hippolyte de la Morvonnais ; — un appel, par M. Auguste Colin, aux clergés chrétiens qu'il exhorte à chercher dans la science sociale le moyen de réaliser ici-bas ce royaume de Dieu, invoqué dans la prière que Jésus lui-même nous a enseignée. La dernière partie de la brochure se compose des articles de M. Victor Hennequin sur la *Lutte de l'Etat et du Clergé*. Cette lutte s'y trouve envisagée sous le rapport historique et sous le rapport des mesures propres à la terminer heureusement, à l'avantage des deux autorités rivales et dans l'intérêt de la société tout entière. Un avertissement, dû à la plume du même collaborateur, et qui sert d'introduction à tout l'ouvrage, pose et résume nettement les questions qui y sont traitées.

[illegible] augmentation des contingents est plus équitable, plus favorable aux populations. L'impôt plus également réparti, atteint pour un temps moindre, chacun de ceux qu'il frappe.

La prolongation de la durée du service, ajoute la commission, paraît plus favorable à l'armée. La question, messieurs, semble décidée par ces paroles mêmes. Un impôt doit toujours être réparti d'après les lois de l'équité.

Mais l'armée n'en souffrira nullement; quatre années suffiront pleinement à l'instruction des soldats; les officiers, il est vrai, seront transformés en officiers-instructeurs, mais n'est-ce pas là leur mission, et ne devront-ils pas se trouver heureux d'assurer à leur pays une économie d'argent pour la solde des troupes, et une économie de bras pour la nation, et par conséquent un double allégement d'impôts.

M. VIVIEN croit que l'amendement ne serait pas à sa place dans une loi de recrutement; il ne serait à sa place que dans les lois de l'appel du contingent annuel ou dans le budget.

M. BEAUMONT (de la Somme) présente au milieu du bruit de nouvelles considérations en faveur de l'amendement.

M. SUBERVIC consent à substituer le chiffre de cinq ans à celui de quatre.

L'amendement est rejeté à une petite majorité.

M. DUPRAT propose de revenir au chiffre de sept ans, pour la durée du service.

M. SOULT répond qu'il est impossible de concilier la nécessité d'entretenir 400,000 hommes, avec une durée de 7 ans de service

M. BUREAUX DE PUZY. Avant de voter une aggravation d'impôts, il faut examiner si cet impôt est ndispensable, et si cet impôt n'a déjà atteint ses dernières limites.

En 1832, M. le président du conseil proposait une loi qui fixait le service militaire à six ans et demi; quels événements depuis cette époque l'ont pu déterminer à demander aujourd'hui une aggravation de dix-huit mois au plus lourd de tous les impôts, de l'impôt du sang?

Lorsqu'il s'agit de fortifier Paris, M. le maréchal Soult annonçait que les fortifications lui représentaient 200,000 hommes; Paris est fortifié, et l'on demande une augmentation dans l'effectif de l'armée!

L'impôt déjà payé par le recrutement est considérable pour les bourses; mais le pauvre, qui ne peut se faire remplacer, est obligé de sacrifier le tiers de sa vie probable, 32 p. 0/0 du reste de son existence, et, dans cette partie, les plus belles, ses plus florissantes années.

Cet impôt est d'ailleurs réparti de la manière la plus inique. Le père du riche ne sacrifie que 2,000 fr.; le père du pauvre sacrifie huit années de la vie de son fils, et expose sa tête qu'un moment d'insubordination peut faire tomber; pour un moment d'insubordination que, dans la vie civile, il expierait par une amende.

Le refrain de tous les articles du code pénal militaire, c'est la mort, la mort, toujours la mort!

M. PAIXHANS. La crainte de la mort n'est pas le mobile de l'obéissance militaire.

M. BUREAUX DE PUZY. Je n'ai rien dit de semblable; ce que j'ai dit, c'est que lorsqu'on a établi le code militaire, on a si bien senti l'iniquité de l'impôt du sang qu'on a cru devoir faire sanctionner toutes les contraventions par la peine de mort. Je ne demande pas la réforme du code militaire. Je constate un fait, et je vous demande, en présence de ce qui existe, de ne pas aggraver encore le plus lourd, le plus inique des impôts.

Ce n'est pas en les rendant onéreuses que vous attacherez le peuple à nos institutions; ce n'est pas par la terreur que vous formerez une armée puissante; c'est en l'attachant à nos institutions, en exaltant ses nobles sentiments, que vous donnerez à l'armée, la force, l'énergie qui enfantent des prodiges.

M. DUPIN. Je ne comprends pas que des militaires viennent se plaindre ici de l'impôt du sang. (Réclamations.) La profession militaire est la défense de la patrie, ce n'est pas l'impôt du sang. (Vives réclamations à gauche. Très bien! au centre.)

Il y a quelque chose d'ignoble, permettez-moi de le dire, à ravaler par une expression fiscale la plus noble des professions, celle qui est la représentation vivante du patriotisme. (Réclamations.)

VOIX A GAUCHE. Et le remplacement?

M. DUPIN. Le remplacement n'est pas une contribution, c'est une manière indirecte de servir. Si vous voulez la répartition conformément à la fortune, remontez au moyen-âge; à cette époque, en effet, chaque seigneur fournissait des hommes en nombre proportionnel à sa fortune. La loi qui préside à la formation du contingent est le résultat des idées de liberté et d'égalité, qui font qu'un homme n'est jamais compté que pour un homme.

L'orateur fait ensuite l'apologie du remplacement. Le remplacement autrefois enrichissait des familles. (Bruit.)

Le service militaire dérangerait le riche d'une profession dans laquelle il peut rendre des services à la patrie; le pauvre est mieux à l'armée qu'ailleurs; il s'y instruit, il y apprend une tenue et une dignité qu'il n'aurait pas ailleurs. (Rires ironiques.)

Deux mille francs pour le paysan, c'est une fortune qu'il laisse chez lui en partant et qu'il trouve au retour. (Réclamations.)

L'armée est une magnifique carrière ouverte pour le peuple.

Allez à ce Musée de Versailles, cette œuvre de la liste civile. (Ah! ah! — Bruyante interruption). Vous verrez que plus d'un des hommes qui s'y sont illustrés sont partis des rangs du peuple. Le soldat, lorsqu'il part, ne se plaint pas des lois, il est fier d'aller servir son pays. En temps de guerre, jamais un soldat ne demande son congé. Aujourd'hui, cependant, je ne suis pas pour une augmentation de service; je sais bien qu'au bout de sept ans, le soldat connaît assez l'exercice pour ne pas l'oublier (Hilarité). Et je voterai pour le chiffre de sept ans. (Murmures).

M. BUREAUX DE PUZY rappelle qu'il a volontairement payé l'impôt du sang; il demande l'abolition du remplacement et termine en remerciant M. Dupin d'être arrivé à la même conclusion que lui par une voie à la vérité plus détournée.

L'amendement de M. Duprat est mis aux voix et adopté.

La chambre passe ensuite au scrutin secret sur l'ensemble de la loi. Votants, 257, boules blanches 190, boules noires 67. La chambre a adopté.

Il ne reste plus qu'environ 60 députés dans la salle; M. le président n'en fait pas moins commencer la discussion générale du budget des dépenses.

M. LEGENDRE fait la critique de la situation des finances de l'Etat; il se plaint de l'augmentation des impôts, de l'accroissement des budgets; il entre à ce sujet dans de longs détails de chiffres, au milieu desquels le bruit des conversations nous empêche de le suivre.

---

### GRÈCE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*).

Le célèbre clephte Grivas s'est embarqué à bord d'un navire de guerre français, envoyé à Naupacte par le ministre de France en Grèce. La confiance qu'inspire notre pavillon a donc épargné à la Grèce des malheurs dont les conséquences ne peuvent guère être calculées. Mais le gouvernement grec, trop peu reconnaissant d'un tel service, a voulu exiger

[illegible] de Westminster, lequel réunissait plus de dix mille personnes. Le but de ce meeting était de protester contre les poursuites et l'emprisonnement d'O'Connell. Divers orateurs, entre autres M. Duncombe, se sont fait entendre, et finalement, il a été décidé que l'assemblée présenterait une pétition au parlement pour réclamer la mise en liberté d'O'Connell et de ses amis.

**Italie.** — On sait qu'une cinquantaine d'émigrés italiens, ayant à leur tête les deux fils du vice-amiral Bandiera et M. Moro, tous trois Vénitiens, ex-officiers de la marine autrichienne, se sont embarqués dans les eaux de Corfou, la nuit du 12 au 13 juin, se dirigeant vers les côtes d'Italie.

Un supplément du *Journal des Deux-Siciles* du 22 juin annonce que cette expédition a débarqué dans la nuit du 16 dans la province de Catanzaro (Calabre ultérieure.) Malgré toutes les mesures prises par les autorités, les émigrés libéraux ont pu marcher pendant trois jours sans être atteints par les troupes royales. Ils se sont dirigés sur Cozenza (Calabre citérieure), et là, après un combat qui a coûté la vie à trois des insurgés, 14 d'entre eux ont été faits prisonniers. Les autres ont pris la fuite; mais poursuivis de près, ajoute le *Journal des Deux-Siciles*, ils ont dû bientôt tomber entre les mains de la justice.

**Nouvelles de l'Inde.** — Le *Sémaphore* de Marseille a reçu les nouvelles suivantes de Bombay, en date du 20 mai:

« L'Inde est tranquille; le Pandjaub est livré à une complète anarchie. Une rencontre sanglante a eu lieu près de Lahore, le 7 mai, entre Heera-Singh et ses concurrents; on dit qu'il a été blessé. Une armée de 80,000 hommes est réunie sur les bords du Seutlege, depuis peu de mois. Sir C. Napier la commande; elle doit, dit-on, effectuer la conquête du Pandjaub. »

---

Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante, datée de Marseille, le 2 juillet, à 6 heures du soir.

*Le gouverneur général de l'Algérie, à M. le ministre de la guerre.*

Ouchda (Maroc), le 19 juin.

Le 16, j'informai le chef marocain que j'allais marcher sur Ouchda; que cependant je lui offrais encore les conditions posées avant le combat du 15. Il répondit pacifiquement, mais sans rien conclure.

Le 19, je suis entré à Ouchda sans coup férir. Les troupes marocaines s'étaient retirées l'avant-veille dans le plus grand désordre. La discorde régnait parmi les chefs, et l'indiscipline parmi les soldats. Ce petit corps d'armée paraît dissout.

Ouchda sera respecté. J'en repartirai le 21, emmenant avec moi environ 1,500 personnes de la population de Tlemcen et des débris de la Deyra, qu'on retenait par force et qui ont demandé à nous suivre.

---

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Consiitutiodnel* revient ce matin sur *l'article du Moniteur*, et il accuse à cette occasion les ministres d'avoir manqué à tous leurs devoirs envers la royauté, d'avoir trahi ses intérêts véritables, sans même servir l'intérêt chimérique qui est l'objet du débat. D'où vient cette faute inqualifiable, se demande le journal de M. Thiers? de ce que les ministres ne veulent ni résister à des volontés imprudentes, ni risquer d'entrer en lutte contre le sentiment de la chambre. C'est donc, ajoute le *Constitutionnel*, un défaut manifeste de courage. Voilà la honte de leur conduite.

— Le *National* es convaincu que la question des dotations princières ne sera pas abandannée, et que le ministère y reviendra bon gré mal gré. Mais en même temps il espère que l'*insolent* manifeste du cabinet réveillera l'opinion publique de sa torpeur, et que les députés recevront sans doute le mandat de renverser tout ministère qui oserait encore demander à la chambre de voter ces lois d'argent si souvent et si énergiquement repoussées.

— La *Presse* pense, comme M. Dupin, que l'article du *Moniteur* est regrettable. Il est louable sans doute, dit-elle, d'en appeler à l'opinion; mais il y a des questions sur lesquelles il est dangereux de trop provoquer l'opinion qui ne veut pas ou qui ne peut pas être éclairée, et telle est la question dont il s'agit.

— Le *Commerce* dit que les ministres ont toujours redouté la discussion et qu'ils la redoutent plus encore dans la question qui s'agite. Aussi, ajoute le *Commerce*, l'article du *Moniteur* ne sera pas suivi d'un second; en représentant cet article comme un appel à la publicité, le cabinet s'est évidemment servi d'un prétexte.

---

## Faits divers.

Des lettres de Saint-Denis (Ile Bourbon), datées du 4 mai, annoncent que la frégate la Syrène et la corvette la Victorieuse, portant le personnel de la mission de Chine, étaient arrivées en rade de Saint-Denis le 30 avril. Toute la légation française a assisté au *Te Deum* du 1er mai, dans l'église paroissiale. Le soir, il y a eu feu d'artifice, et le lendemain bal chez le gouverneur. On supposait que la division française ne partirait pas avant la fin du mois.

— Un banquet a été donné hier dans les salons de M. Lemardelay, par un certain nombre d'exposants, à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. La musique d'un régiment exécutait des fanfares dans la cour.

— M. Charles Laffitte vient de retirer, sur la demande des électeurs de Louviers, la lettre qu'il avait écrite le 2 janvier à M. le ministre des travaux publics relativement à sa soumission du chemin de fer de Louviers. Les électeurs, qui l'ont élu quatre fois, paraissent décidés à lui accorder de nouveau leurs suffrages. Bon gré malgré, il faudra bien que les portes de la chambre lui soient ouvertes.

— Depuis un mois, M. le contre-amiral Amelin est à Paris, attendant ses instructions; il les a enfin reçues hier, et sous peu de jours l'expédition qu'il commande fera voile pour l'Océanie.

— D'après des lettres de Toulon, datées du 28, ce n'est plus deux

[illegible] sa fille et s'y précipita après elle. [illegible] l'eau était peu profonde, et ce fut en vain que, trois fois de suite, le père essaya de maintenir sa fille sous les eaux. Enfin le batelier intervint et mit un terme à cette horrible lutte. La fille a été déposée à l'hôpital, et le père à la maison d'arrêt. (*Journal de Saône-et-Loire.*)

MASSACRE A BORD D'UN VAISSEAU ANGLAIS. — Le *Globe* de Londres donne les détails suivants sur des massacres commis à bord du vaisseau le Saladin, qui a été jeté sur la côte d'Halifax (nova scotia):

« Ce vaisseau était chargé de lingots d'argent, d'une grande quantité de dollars, de saumons de cuivre et de guano, dont une partie a déjà été sauvée. Les hommes de l'équipage, ayant été mis au secret, ont bientôt fait d'épouvantables révélations. L'un d'eux, Georges Jones, engagé à bord comme menuisier, a raconté ainsi ce qui s'est passé sur le Saladin: « Peu après avoir doublé le cap Horn, des discussions s'élevèrent entre le capitaine Mackenzie et le capitaine Fielding. Un jour que j'étais sur le pont, ce dernier vint à moi et me dit: Il est temps encore de sauver votre vie, je vous préviens que je veux devenir maître de ce vaisseau. » Puis il me montra la manière dont il couperait la gorge au capitaine Mackenzie. Le samedi, dans la nuit, comme on n'osait trop compter sur moi, on me mit à la barre. Pendant ce temps, deux matelots assommèrent d'abord le contre-maître avec une hache et jetèrent son cadavre au-dessus du bord. Puis, conduits par Fielding, ils descendirent dans la cabine pour tuer aussi le capitaine, mais ils remontèrent sans avoir rien fait, à cause du chien du capitaine.

» Il se fit un moment de silence, puis j'entendis la voix du charpentier dans l'eau. J'allai alors vers Fielding et m'écriai: « Un homme à la mer! » Ce cri fut répété par Fielding et d'autres matelots. Aussitôt, le capitaine Mackenzie sortit de la cabine, et ce fut Anderson qui lui porta le premier coup de hache. Fielding l'acheva et jeta son corps au-dessus du bord. Plusieurs autres matelots furent aussi égorgés. Quelques jours après, on découvrit dans la cabine où couchait Fielding une paire de pistolets et une assez grande quantité de poudre; plus tard, on trouva du poison dans son armoire, et dès-lors, le cuisinier dit qu'il n'aurait aucun repos que Fielding ne fût jeté au-dessus du bord. Johnston alla aussitôt se jeter sur Fielding, on lui lia les pieds et les mains, et le soir, il fut jeté à la mer, malgré les cris de son petit garçon qu'il avait à bord. Nous résolûmes ensuite de nous rendre à Terre-Neuve; mais avant de nous diriger de ce côté, nous mîmes en sûreté tout l'argent qu'il y avait à bord. »

---

## Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. FEREY.

*Audience du 3 juillet.*

AFFAIRE DONON-CADOT.

Les accusés sont introduits à dix heures un quart, et la cour prend séance.

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense?

ROUSSELET. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous rien à dire.

ROUSSELET. Non; rien!

M. LE PRÉSIDENT. Et vous, Edouard Donon, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

ÉDOUARD DONON, d'une voix ferme. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT prononce la clôture des débats, et commence son résumé qu'il termine ainsi:

Quand la société est troublée par de grands crimes, elle en appelle à votre justice, elle vous confie le soin de la protéger, de la rassurer par une répression efficace et sévère; mais il y aurait un malheur plus grand que le crime même qui vous est dénoncé: ce serait la possibilité d'une erreur. Si vous trouvez dans la cause des preuves certaines, irréfragables, vous devez condamner; mais le doute, c'est l'acquittement; car pour acquitter, il n'est pas nécessaire d'être convaincu de l'innocence, il suffit de n'être pas convaincu de la culpabilité.

M. le président donne ensuite lecture des dix-sept questions soumises au jury, et aux termes desquelles sont accusés:

« Rousselet, d'avoir, le 15 janvier 1844, commis volontairement et avec préméditation un homicide sur la personne de M. Donon-Cadot, homicide ayant précédé un autre crime;

» Edouard Donon-Cadot, de s'être rendu complice dudit homicide, 1o en faisant des promesses à Rousselet, et en lui donnant des instructions pour le commettre; 2o en aidant et assistant, avec connaissance, Rousselet dans les faits qui ont préparé et facilité ledit crime;

» Et en outre, Rousselet: 1o d'avoir, ledit jour, 15 janvier 1844, soustrait frauduleusement, à l'aide d'effraction, dans une maison habitée, de l'argent monnayé, des billets de commerce, de l'argenterie, et autres objets au préjudice du sieur Donon-Cadot; 2o d'avoir en janvier et février 1844 commis le crime de faux en écriture de commerce.

Il est une heure: MM. les jurés entrent dans la salle des délibérations, et les accusés se retirent sans manifester d'émotion.

La séance est suspendue.

Le public nombreux, qui, aujourd'hui encore, se presse dans l'enceinte de la cour, ne quitte point la salle. Une vive agitation règne sur tous les bancs; des conversations bruyantes et animées s'engagent de toutes parts sur le dénoûment prochain de ce grand drame judiciaire.

A deux heures trois quarts, on entend retentir la sonnette des jurés. Le plus profond silence s'établit dans la salle, tout-à-l'heure encore pleine du bruit des conversations.

Les jurés rentrent, la cour reprend séance; la plus vive émotion règne dans l'auditoire, elle s'est communiquée aux juges eux-mêmes. Me Chaix regarde avec anxiété le jury. M. le chef du jury donne lecture du résultat de la délibération du jury:

En ce qui concerne Rousselet:

Sur la première question, l'accusé est-il coupable du meurtre de M. Donon-Cadot? — Oui.

Sur la deuxième question, y a-t-il en faveur de l'accusé des circonstances atténuantes? — Oui. (Vive sensation.)

En ce qui concerne Edouard Donon-Cadot, l'accusé est-il coupable de complicité dans le crime d'assassinat commis par Rousselet sur la personne de son père, M. Donon-Cadot? — Non!

Nous ne saurions peindre l'agitation qui a succédé à ce verdict. Le frère d'Edouard saisit la main de Me Chaix-d'Est-Ange et la baigne de ses larmes. Me Nogent-Saint Laurent est entouré par une foule de ses confrères, qui le félicitent du beau succès que son talent a obtenu.

M. le président fait rentrer les accusés. Me Chaix et les parents d'Edouard

LEROUX, corroyeur, r. Salle-au-Comte, 9 bis. J. c., M. Pillet aîné; s. p., M. Morard, r. Montmartre, 173.

DUBRUILLE, march. de coutel., boul. B.-Nouvelle, 12; J. c., M. Pillet aîné; s. p., M. Breuillard, r. de Trévise, 6.

BODEUR, fabr. d'instruments de mathém., pl. Dauphine, 2. J. c., M. Ledagre; s. p., M. Baudouin, r. d'Argenteuil, 36.

SALEUR ET BRUAND, tailleurs, r. Richelieu, 72. J. c., M. Leroux; s. p., M. Pascal, r. Richer, 32.

## Bourse du 3 juillet 1844.

Les cours de la rente se sont sensiblement améliorés.

Il y a eu, sur le 5 0/0, 15 c. de hausse au comptant, et 10 c. sur la fin du mois.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1225 » | 1225 » » » |
| C. hyp... | 772 50 | 775 » | H. 5 » | Emp. d'Haïti. | 435 » | » » B. » 10 |
| 4 Can... | » » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » » » |

| CHEMINS DE FER. | | | | Fin cour. | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | 892 50. | » » |
| V.-R. Dr. | » » | » » | » » | 389. | H. 2 50 |
| — R. G. | 250 » | 248 75 | H. 1 25 | 250, 247 50, 248 75. | H. 1 25 |
| Orléans. | 1000 » | 1002 50 | H. 7 50 | 1002 50, 1006 25, 1005. | H. 7 50 |
| Strasb. | 246 25 | 242 50 | H. 2 50 | 245, 240, 242 50. | H. 1 25 |
| Rouen. | 1005 » | 1002 50 | H. 5 » | 1005, 1002 50. | H. 2 50 |
| Hâvre. | 770 » | 772 50 | H. 2 50 | 772 50, 768 75. | B. 3 75 |
| Marseill. | 775 » | » » | H. 2 50 | 775, 777 50, 775. | » » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

## Spectacles du 3 juillet.

7 h. » » **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Le Légataire. Mari à la campagne.
7 h. » » **OPÉRA-COMIQUE.** — Richard. Fra Diavolo.
6 h. » » **VAUDEVILLE.** — Le Client. Dagobert. Polka. Gazette.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Maître d'Ecole. Niaise. Sirènes. Anglin.
6 h. » » **GYMNASE.** — Les Fées. Malvina. Philippe.
6 h. » » **PALAIS-ROYAL.** — 1[e] Ménestrels de la Virginie. Baigneuses.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Songe.
6 h. » » **AMBIGU.** — Le Rôdeur.
6 h. » » **GAITÉ.** — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit
6 h. » » **COMTE.** — Ricochets. Cracovienne. La Poupée. La Polka.
6 h. » » **FOLIES.** — Grisette. Fauvettes. Petits Métiers.

# BULLETIN AGRICOLE.

### Météorologie.

Depuis quelques jours nous avons à enregistrer de nombreux désastres, causés par les orages et la grêle. Nous ne portons à la connaissance de nos lecteurs que ceux dont la gravité surpasse les accidents du même genre, si communs dans cette saison.

On nous écrit de Cernans (Jura), à la date du 30 juin :

« Une grêle épouvantable, arrivant du sud-ouest, vient de cribler notre contrée; en un instant, d'épais nuages, rasant la terre, nous enveloppèrent d'obscurité; le tonnerre redoublait, et des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon, dont quelques-uns saccagèrent en un quart-d'heure arbres, vignes et récoltes de toute espèce. Les blés sont tapés sur le terrain, les vignes dépouillées de leurs feuilles et de leurs rameaux; les chanvres et les maïs broyés, n'offrant plus que de courts tronçons, et les arbres mutilés ont couvert le sol de leurs branches. Il est impossible d'apprécier en ce moment l'étendue du dommage qui a frappé principalement la partie supérieure du territoire de Salins, toute la commune de Bracon, Cernans, Dournau, Thesy, Labergement et Villeneuve. L'orage paraît avoir perdu son intensité à la première ligne de Sapins. »

Nous lisons en même temps dans le journal de Saône-et-Loire :

« La grêle a ravagé plusieurs communes dans les environs de Tournus, presque toutes les récoltes sont perdues.

» Dans le Charolais, les récoltes ont été hachées sur le territoire des communes de Suin, Vendenesse, Lugny, Marcilly-la-Guerce. En quelques secondes, le sol a été couvert d'une épaisse couche de grêlons, dont les moindres étaient de la grosseur d'une noix. A Charolles, les jardins ont été ravagés. »

Enfin, un phénomène remarquable est signalé par le journal de Pontarlier. On y lit :

« Ces jours derniers, la température s'est tout-à-coup abaissée dans les environs, au point qu'il a gelé pendant deux nuits. Les jeunes plantes de pommes de terre ont un peu souffert. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 2 Juillet. | | | | 3 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 787 q. | 88 k | | Arrivages | 755 q. | 51 k. | |
| Ventes | 612 | 88 | | Ventes | 634 | 49 | |
| Restant | 15396 | 81 | | Restant | 15197 | 71 | |
| Cours moyen | | 39,15 | | Cours moyen | | 39 12 | |
| Cours-taxe | | 39,26 | | Cours-taxe | | 39,23 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 4q. 71k. | 43,30 à 56,65 | | Gr. | 9 q. 42k. | 53,50 à 51,15 | |
| 1[re] | 351 00 | 39,50 à 41,40 | | 1[re] | 207 58 | 39,50 à 40,60 | |
| 2 | 221 51 | 36,30 à 38,85 | | 2[e] | 151 58 | 36,95 à 38,85 | |
| 3[e] | 3 13 | 33 40 à 00,00 | | 3[e] | 0 00 | 00,00 à 00,00 | |
| 4 | 3 11 | 21,85 à 00,00 | | 4[e] | 3 11 | 24,85 à 00,00 | |
| 1. | 000 00 | 60,00 à 00,00 | | 1. | 111 50 | 38,85 à 00,00 | |

**Issues** (par 100 kil.).

PARIS. Halle du 3 Juillet. — Son sec : 7,75 à 8,25 les 325 litres. — Mouture : 8,50 à 9,00. — Recoupettes : 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage : 17,00 à 18,00 les 150 kil. — Beaucoup d'offres pour les sons; vente difficile.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS. Halle du 3 Juillet. *Cours commercial.* — Froment de choix, 116 à 118 kil. : 31,00 à 31,50 l'hect. 1/2. — Montereau, 114 à 115 kil. : 3[illegible],00. — Picardie, 114 à 115 kil. : 29,50 à 30,00. — Blé inférieur 106 à 108 kil. : 25,50 à 27,00. — Les affaires en blés ont été lourdes; la vente peu facile; on tenait les prix au cours du marché précédent, mais pour vendre, il fallait céder 0,50. — Seigles, 106 à 110 kil. : 15,50 à 16,00. — Affaires nulles. — Orge, 92 à 93 kil. : 15,50 à 16,00. — Aucun mouvement sur cet article malgré le manque d'arrivages. — Avoines, 150 kil. : 26,50 à 27,00 les trois hect. dans Paris; 145 kil : 26,00 à 26,50; 140 kil. : 25,00 à 25,25. — Il y a eu beaucoup d'offres et quelques affaires se sont traitées en baisse de 0,50.

MONTLHÉRY, 1er Juillet. — Froment, 1re : 21,34 à 22,00; 2e : 20,00 à 21,00; 3e 19,00 à 20,00. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 11,34 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,50 à 8,20.

DREUX, 1er Juillet. — Froment, 1re : 21,12; 2e : 19,65; 3e : 18,75. — Méteil : 15,75 à 16,87. Orge : 12,34 à 12,50. — Avoine : 7,50. — Marché peu approvisionné à cause de la foire aux laines.

DOUAI, 29 Juin. — Froment blanc : 19,50 à 21,00; d[o] roux : 18,50 à 19,25. — Seigle : 10,75 à 11,00. — Orge : 12,60 à 13,00. — Avoine : 7,00 à 8,30.

MÉZIÈRES, 30 juin. — Froment, 1re : 18,35; 2e : 17,35; 3e : 16,35. — Méteil : 14,00. — Seigle : 10,00 à 10,80. — Orge : 10,00 à 10,50. — Sarazin : 9,00. — Avoine : 6,50. Sans variation.

BOURGES, 29 juin. — Froment, 1re : 20,50; 2e : 19,00; 3e : 17,00. — Blé inférieur : 15,00. — Méteil : 12,00 à 15,50. — Mouture : 12,50 à 14,50. — Marsèche : 11,50 à 13,00. — Avoine : 8,25 à 9,25.

NANTES, 29 juin. — La baisse sur les blés continue; les nouvelles que nous transmettent nos correspondants sur l'état des récoltes sont trop rassurantes pour ne pas croire à la continuation de cette baisse jusqu'à la fin de la récolte. A Bourbon, la moyenne du prix des froments est de 18,50 l'hect.; à Fontenay : 16,90; à Challans 18,50; à Saint-Gilles 19,00; à Marans, 18,00; à Niort, 18,19, et à Candes et Saumur, 18,50.

Le cours des foins est généralement de 3,10 les 50 kil. dans la Vendée. Le prix des bestiaux n'y a pas changé, et les chevaux se vendent toujours cher. A la foire du 16 courant, à St-Michel-Mont-Mercure, des chevaux élevés dans le pays ont été vendus 600, 700 et même 950 fr. On y voyait beaucoup de chevaux de bonne qualité, et même fort convenables pour la cavalerie. Les colza offerts dans le Poitou à 21 fr. l'hect. ne sont demandés ici qu'à 20,50. Les nouvelles reçues des Sables, de Bouin et de Marennes annoncent que la récolte donne les plus belles espérances. On remarque dans quelques marais des indices certains d'une abondance qui viendra fort à propos pour combler le déficit des produits de l'année dernière.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, marché d'Enfer du 2 juillet. — Foin, 1re : 48,50; 2e : 44,00 à 46,00; 3e : 39,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 26,00 à 27,00; 2e : 23,00 à 24,00; 3e : 22,00.

Marché Saint-Antoine du 2 juillet. — Foin, 1re : 45,00 à 46,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 36,00. — Luzerne, 1re : 46,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 34,00. — Trèfle : 36,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 19,00 à 20,00. — Paille de seigle : 24,00. — Paille d'avoine, 1re : 36,00; 2e : 32,00.

Marché St-Martin du 3 juillet. — Foin, 1re : 48,00; 2e : 40,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 27,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 19,00 à 20,00. — Paille de seigle : 26,00 à 29,00.

MONTLHÉRY, 1er juillet. — Foin : 28,00 à 30,00. — Luzerne : 28,00 à 32,00. — Paille de froment : 15,00 à 18,00. — Paille de seigle : 20,00 à 22,00.

CHALON-SUR-SAONE, 28 juin. — Foin nouveau, 1re : 22,00 à 25,00. — Luzerne : 15,00 à 20,00. — Paille très rare, il faut attendre la récolte. — Paille de maïs très rare à 90,00. — La récolte des foins est presque terminée par un temps favorable, la qualité est excellente; les vieux ne se vendent plus.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 1er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1034 | 932 | 102 | 1 18 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 164 | 91 | 3 | 1 6 | » 92 | » 75 |
| Veaux.... | 455 | 455 | 0 | 1 50 | 1 30 | 1 10 |
| Moutons.. | 9735 | 9177 | 558 | 1 50 | 1 39 | 1 10 |

STRASBOURG, 1er juin. — Sur 84 bœufs, 78 ont été vendus 1,22-1,11. — 19 taureaux vendus 0,76 à 0,81. L'on a tué pendant la semaine 280 veaux, 1,10. — 203 porcs, 1,00. — 144 moutons, 1,30. — 26 vaches, 1,00-1,10. Approvisionnement fort, vente active. Provenance d'Allemagne.

PARIS, marché aux chevaux du 3 juillet. — 109 chevaux de selle et de cabriolet, 16 vendus 240,00 à 780,00. — 240 de trait, vendus 29 de 320,00 à 800,00. — 96 hors d'âge, dont 15 vendus 18,00 à 260,00. — Anes 8; 2 vendus 15,00 et 36,00. — 10 chèvres, 4 vendues 9,00 à 25,00 — Essai : 12.


Mise en vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# LES DOGMES, LE CLERGÉ ET L'ÉTAT,

## ÉTUDES RELIGIEUSES,

Par MM. Eug. PELLETAN, Aug. COLIN, Hipp. MORVONNAIS et Victor HENNEQUIN.

TABLE DES MATIÈRES. — AVERTISSEMENT. — COMMENT LES DOGMES SE RÉGÉNÈRENT. — Le Catholicisme; le Protestantisme; le Christ vivant. — LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE. — COMMENT LES DOGMES SE CONTINUENT. — Lettre adressée à MM. les Rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ. — Historique; Discussion.

**Paris. 1844. — Brochure in-8° de 100 pages. — Prix : 2 fr. 50 c.**

En vente à la librairie sociétaire, rue de Seine 10.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

## PAR F. VIDAL.

**Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.**

UN FORT VOL. Format anglais. **FOURIER,** PRIX : 5 FR.

## SA VIE ET SA THÉORIE,

**Par Charles PELLARIN,**
Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

## *Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix du [illegible] jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

# DENTS

Leur guérison. M. Michel de Chaillevois, dentiste, breveté du Roi, cour des Fontaines, 7, a trouvé le moyen d'éviter l'opération tant redoutée de l'extraction des dents, qu'il plombe sans douleur, par un procédé particulier.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

# LA CONVERSION,

## C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8° publiée sous le pseudonyme de *un ancien député,*
PAR V. CONSIDERANT.
Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.

## DÉBACLE DE LA POLITIQUE

**en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT. 1[illegible]
1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1[illegible]

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.
*Rue St-Honoré*, 398 (400 *moins* 2), *au* 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES
*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *séreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac : elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, *gravelle*, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre* 1 fr.; très-fortes, 1 fr. 50 c.; *au commerce*, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce
rue du Croissant, 16.

occupent des questions financières, n'a qu'une seule chose en vue lorsqu'il tamise les allocations, c'est d'équilibrer les recettes et les dépenses : c'est en quelque sorte chez lui une idée fixe, et cette idée fixe le conduit à établir des théories contraires à tout progrès, et que démentent d'ailleurs journellement l'expérience et la pratique.

Par exemple, M. Bignon dit dans son rapport, et cela dans les termes les plus absolus, qu'il n'y a pas de crédit possible pour un Etat comme pour un individu qui ne sait pas proportionner ses dépenses à ses recettes.

Cette assertion n'est pas seulement contraire à tous les faits connus, c'est la négation même du crédit et du capital. En effet, personne n'emprunterait plus si les principes économiques de M. Bignon étaient suivis à la lettre; les capitaux seraient sans emploi, et la société resterait dans un état de stagnation perpétuel.

Tout individu qui emprunte dépense par ce fait seul au-delà de ses revenus, et, puisqu'il trouve un bailleur de fond, c'est qu'évidemment ce dernier ne place pas sa garantie dans l'équilibre des recettes et des dépenses de son débiteur. Au surplus, depuis trente ans et au-delà tous nos budgets se sont soldés en déficit, et la France en a pas moins trouvé à emprunter près de cinq milliards.

Si M. Bignon et la commission, au lieu de partir du principe de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, avaient pris pour point de départ l'utilité des allocations de crédit, il est probable qu'au lieu de ne présenter en définitive que quarante-deux rognures de crédit donnant ensemble une réduction de 5,790,095 fr. sur le total des dépenses, ils auraient été conduits à proposer des modifications bien autrement importantes.

Parmi les réductions proposées par la commission, il en est une qui nous a surtout frappé, c'est celle qui réduit de 241,000 francs le crédit de 482,000 francs demandé par le ministre des travaux publics pour l'exploitation du chemin de fer de Lille à Valenciennes. La commission entend que ce bout de chemin soit livré à une compagnie dans les six premiers mois de l'année 1845, et elle refuse, en conséquence, au ministère un crédit pour l'année entière.

Dans les quarante-deux crédits rognés par la commission, plus de trente présentaient une augmentation sur ceux de l'année dernière ; de sorte que si le ministère avait demandé pour 1845 les mêmes allocations qu'en 1844, la commission n'aurait, pour ainsi dire, rien réduit du tout.

Ce résultat justifie complètement ce que nous disions dans nos précédents articles sur les finances, à savoir que les augmentations de crédit, dispersées artistement dans les différents ministères, n'étaient souvent qu'une *ficelle*, un de ces tours à la Rominagrobis au moyen duquel les ministres donnaient le change à la gent *rogne menu* du budget.

---

La chambre a repris aujourd'hui la discussion du budget. Le fait capital de la séance est l'adoption de l'amendement de M. Havin

La chambre des pairs, sur la demande de M. d'Harcourt, a rejeté à l'unanimité l'amendement adopté par la chambre des députés, qui interdisait aux membres des deux chambres d'être adjudicataires ou administrateurs des compagnies de chemins de fer. Nous n'y voyons point de mal au fond. Cette mesure avait quelque chose de restrictif et d'exceptionnel, qui fait que nous ne tenons pas à son maintien ; mais nous n'en trouvons pas moins bon qu'elle ait été votée par la chambre des députés dans un élan de conscience ; car ce vote restera comme une protestation, comme une leçon et comme une marque officielle de la corruption de notre époque. Il est bon pour l'histoire que chaque époque ait son signe.

Sans doute l'amendement adopté au Palais-Bourbon ne pouvait pas signifier que tous les membres des deux chambres figurant dans les entreprises de chemin de fer étaient des hommes corrompus, faisant argent de leur vote et de leur influence ; mais il signifiait que, dans l'opinion de la chambre, plusieurs de ces membres subalternent leurs intérêts privés aux motifs d'intérêt public ; il signifiait encore qu'il était d'une haute inconvenance, que des influences et des noms parlementaires s'engageassent du côté des compagnies quand la question de l'exploitation par l'Etat n'était pas encore vidée.

Les hommes qui font les affaires de l'Etat ne doivent pas être soupçonnés : il est de leur honneur et de leur dignité de rester libres, entièrement libres, dans les questions où les intérêts de l'Etat sont engagés : et, quoi qu'on puisse dire, rien n'était plus irrégulier et moins convenable que cette immixtion, au moins prématurée, de noms parlementaires dans les entreprises de chemins de fer. Des hommes qui porteraient à un haut degré dans leur âme la conscience de leur rôle politique, de leur rôle de législateurs souverains d'un grand peuple, ne se seraient point placés dans la position essentiellement fausse où nous avions vu avec beaucoup de peine s'engager des noms honorables, des noms à la dignité desquels nous tenons d'autant plus que la pureté des caractères est aujourd'hui moins commune.

---

### La garantie détruite dans la bijouterie.

Paris, le 4 juillet 1844.

Monsieur le Rédacteur.

Il est de notre devoir de réclamer contre quelques inexactitudes contenues dans un article de votre journal de ce jour, article relatif aux poursuites dirigées en ce moment contre un certain nombre de bijoutiers de Paris.

Malheureusement, il n'est que trop vrai que de nombreux procès-verbaux ont été dressés depuis quelque temps par les agents de la régie, et que de nombreuses saisies de bijoux ont été opérées. Mais l'inculpation qui dérive des procès-verbaux porte uniquement sur les marques dont ces bijoux sont revêtus, marques accusées de fausseté. Si l'accusation est fondée, il en résulte que le trésor a été volé ; mais, jusqu'à présent, aucun abaissement de titre n'a été constaté sur les bijoux saisis, et il ne paraît pas qu'une tentative de vol ait eu lieu au préjudice des consommateurs.

Par suite de tous les procès-verbaux dont il s'agit, six fabricants sont poursuivis à la requête du ministère public. C'est beaucoup trop, nous en convenons, et, certes, il y a là de quoi appeler la sollicitude de la presse ; mais dans une ville où le nombre des fabricants s'élève à près de cinq cents, les poursuites dirigées contre six, n'autorisent pas à tirer cette conséquence [...]tialité, on nous permettra sans doute d'expliquer nettement ce que nous savons et ce que nous avons voulu dire.

Il est aujourd'hui bien certain pour nous que, depuis long-temps, la bijouterie et l'orfèvrerie marquent beaucoup trop fréquemment leurs produits avec de faux poinçons; MM. les délégués ne le nient pas : ce fait seul justifie la conséquence contre laquelle les délégués se récrient. En effet, si le poinçon de la garantie, le poinçon administratif n'offre plus de sûreté à l'acheteur, il est évident qu'il n'y a plus d'autre sûreté que la moralité même du vendeur; or, il n'y a qu'un petit nombre d'hommes dont la moralité soit incontestable pour le public; les autres peuvent avoir de la probité, mais ils ne doivent pas inspirer de confiance au consommateur qui ne les connaît pas.

Ceci n'est point toute notre pensée ; nous hésitons, car il y a de bien grands intérêts engagés dans cette affaire, et cependant la vérité doit être connue pour que l'on puisse combattre le mal : eh bien ! dans le monde commercial on sait que la fabrication à faux titre a pris un développement effrayant ; les meilleures maisons ont dû réduire leurs bénéfices au minimum pour pouvoir lutter contre les faussaires ; les fabricants moins riches n'ont aucun moyen de tenir devant la concurrence illicite ; chaque jour quelques-uns doivent renoncer à leur vieille probité pour échapper à une ruine imminente. MM. les délégués de la bijouterie connaissent aussi bien que nous les misères actuelles de leur profession, et nous sommes convaincus qu'ils sentiront la nécessité de donner à la justice tous les renseignements nécessaires pour diriger ses recherches.

Maintenant nous dirons à l'administration de la garantie que dans toute cette affaire elle a de grands torts à se reprocher : c'est elle qui a invité à la fraude en prélevant sur la fabrique un impôt exorbitant ; c'est elle qui a rendu la fraude facile par ses négligences et ses lésineries. Les bureaux de la garantie sont si mal surveillés que des employés ont pu (à ce que l'on dit) emporter des empreintes de la bigorne pour les livrer aux fraudeurs à prix d'argent ; les poinçons des marqueurs ne sont ordinairement réformés que lorsqu'ils donnent depuis long-temps de mauvaises empreintes ; de telle sorte que les marques administratives ne se distinguent plus des marques fausses, etc.

Depuis long-temps le directeur de la régie, le ministre et le président de la monnaie ont été avertis de toutes ces circonstances déplorables ; pourquoi ont-ils attendu qu'un éclat scandaleux les forçât de s'en occuper ?

---

Les questions religieuses, qui, dans ces derniers temps, ont failli un instant compromettre la tranquillité en Hongrie, viennent de provoquer de la part de la diète de ce pays plusieurs mesures importantes. Les Etats ont reconnu et garanti l'égalité pleine et entière entre les catholiques et les protestants. Cette mesure a été combattue dans la table des magnats, mais elle est tellement conforme aux vœux des [illegible] et aux principes exposés dans le rescrit impérial, qu'elle finira par être adoptée et mise à exécution.

Les socinistes et les unitaires jouissent dans la Transylvanie des mêmes droits que les catholiques et les protestants ; les Etats ont voulu établir pour eux cette même égalité dans toute la Hongrie. La table des magnats a cru qu'on ne pouvait les comparer qu'aux protestants, ou leur accorder d'autres droits que ceux que possèdent ces derniers. La majorité de la diète a adopté cette modification.

Les questions relatives au culte grec non uni ont été résolues avec beaucoup d'impartialité et une parfaite tolérance.

En ce qui concerne les mariages mixtes, les Etats ont adressé une re-

TIMBRE ROYAL

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UNE FAMILLE CORSE (1).

V.

— Vous n'êtes pas seul, M. Lucien, dit le bandit ?

— Ne vous inquiétez pas de cela, Orlandini, Monsieur est un ami à moi qui a entendu parler de vous et qui désirait vous faire visite. Je n'ai pas cru devoir lui refuser ce plaisir.

— Monsieur est le bienvenu à la campagne, dit le bandit en s'inclinant et en faisant ensuite quelques pas vers nous.

Je lui rendis son salut avec la plus ponctuelle politesse.

— Vous devez déjà être arrivé depuis quelque temps ? continua Orlandini.

— Oui, depuis vingt minutes.

— C'est cela : j'ai entendu la voix de Diamante qui hurlait au mucchio, et déjà depuis un quart-d'heure il est venu me rejoindre. C'est une bonne et fidèle bête, n'est-ce pas, M. Lucien ?

— Oui, c'est le mot, Orlandini, bonne et fidèle, reprit Lucien en caressant Diamante.

— Mais puisque vous saviez que M. Lucien était là, demandai-je, pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt ?

— Parce que nous n'avions rendez-vous qu'à neuf heures, répondit le bandit, et que c'est être aussi inexact d'arriver un quart-d'heure plus tôt que d'arriver un quart-d'heure plus tard.

— Est-ce un reproche que vous me faites, Orlandini, dit en riant Lucien.

— Non, monsieur, vous pouviez avoir vos raisons pour cela, vous; d'ailleurs, vous êtes en compagnie, et c'est probablement à cause de monsieur que vous avez faussé vos habitudes; car vous aussi, M. Lucien, vous êtes exact, et je le sais mieux que personne, vous vous êtes, Dieu merci, dérangé assez souvent pour moi.

— Ce n'est pas la peine de me remercier de cela, Orlandini, car cette fois-ci sera probablement la dernière.

— N'avons-nous pas quelques mots à échanger à ce sujet, M. Lucien ? demanda le bandit.

— Oui, et si voulez me suivre....

— A vos ordres.

Lucien se retourna vers moi.

— Vous m'excusez, n'est-ce pas, me dit-il ?

— Comment donc ! faites.

Tous deux s'éloignèrent, et, montant sur la brèche par laquelle Orlandini nous était apparu, s'arrêtèrent là, debout, se détachant en vigueur sur la lueur de la lune qui semblait baigner les contours de leurs deux silhouettes sombres d'un fluide d'argent.

Alors seulement je pus regarder Orlandini avec attention.

C'était un homme de haute taille, portant la barbe dans toute sa longueur, et vêtu exactement de la même façon que le jeune de Franchi, à l'exception cependant que ses habits portaient la trace d'un fréquent contact avec le makia dans lequel vivait leur propriétaire, les ronces à travers lesquelles plus d'une fois il avait été obligé de fuir, et la terre sur laquelle il couchait chaque nuit.

Je ne pouvais entendre ce qu'ils disaient, d'abord parce qu'ils étaient à une vingtaine de pas de moi, ensuite parce qu'ils parlaient le dialecte corse. Mais je m'apercevais facilement, à leurs gestes, que le bandit réfutait, avec une grande chaleur, une suite de raisonnements que le jeune homme exposait avec un calme qui faisait honneur à l'impartialité qu'il mettait dans cette affaire. Enfin, les gestes d'Orlandini devinrent moins fréquents et moins énergiques ; sa parole elle-même sembla s'allanguir : sur une dernière observation, il baissa la tête ; puis, enfin, au bout d'un instant, tendit la main au jeune homme.

La conférence, selon toute probabilité, était finie, car tous deux revinrent vers moi :

— Mon cher hôte, me dit le jeune homme, voici Orlandini qui désire vous serrer la main pour vous remercier.

— Et de quoi, lui demandai-je ?

— Mais de vouloir bien être un de ses parrains. Je me suis engagé pour vous.

— Si vous vous êtes engagé pour moi, vous comprenez que j'accepte sans même savoir de quoi il est question.

Je tendis la main au bandit, qui me fit l'honneur de la toucher du bout des doigts.

— De cette façon, continua Lucien, vous pourrez dire à mon frère que tout est arrangé selon ses désirs, et même que vous avez signé au contrat.

— Il y a donc un mariage ?

— Non, pas encore ; mais peut-être cela viendra-t-il.

Un sourire dédaigneux passa sur les lèvres du bandit.

— La paix, dit-il, puisque vous la voulez absolument, M. Lucien, mais pas d'alliance : ceci n'est point porté au traité.

— Non, dit Lucien, c'est seulement écrit selon toute probabilité dans l'avenir. Mais parlons d'autre chose. N'avez-vous rien entendu pendant que je causais avec Orlandini ?

— De ce que vous disiez ?

— Non, mais de ce que disait un faisan dans les environs d'ici.

— En effet, il me semble que j'ai entendu coqueter ; mais j'ai cru que je me trompais.

— Vous ne vous trompiez pas : il y a un coq branché dans le grand châtaignier que vous savez, M. Lucien, à cent pas d'ici. Je l'ai entendu tout à l'heure en passant.

— Eh bien, mais, dit gaiement Lucien, il faut le manger demain.

— Il serait déjà à bas, dit Orlandini, si je n'avais pas craint qu'on crût au village que je tirais sur autre chose que sur un faisan.

— J'ai prévenu, dit Lucien.

— A propos, ajouta-t-il en se retournant vers moi et en rejetant sur son épaule son fusil qu'il venait d'armer, à vous l'honneur.

— Un instant, je ne suis pas si sûr que vous de mon coup, moi ; je tiens beaucoup à manger ma part de votre faisan, ainsi tirez-le.

— Au fait, dit Lucien, vous n'avez pas comme nous l'habitude de la chasse de nuit, et vous tireriez certainement trop bas ; d'ailleurs, si vous n'avez rien à faire demain dans la journée, vous prendrez votre revanche.

Nous sortîmes des ruines par le côté opposé où nous étions entrés, Lucien marchant le premier ; au moment où nous mettions le pied dans le makis, le faisan, se dénonçant lui-même, se mit à coqueter de nouveau.

Il était à quatre-vingts pas de nous, à peu près caché dans les branches d'un châtaignier dont l'approche était de tous côtés défendue par un épais makis.

— Comment arriverez-vous à lui sans qu'il vous entende, demandai-je à Lucien ? Cela ne me paraît pas facile.

— Non, me répondit-il, si je pouvais seulement le voir, je le tirerais d'ici.

— Comment d'ici ? avez-vous un fusil qui tue les faisans à quatre-vingts pas.

— A plomb, non ; à balle, oui.

— Ah ! à balle, n'en parlons plus, c'est autre chose ; et vous avez bien fait de vous charger du coup.

— Voulez-vous le voir ? demanda Orlandini.

— Oui, dit Lucien, j'avoue que cela me ferait plaisir.

— Attendez alors.

Et Orlandini se mit à imiter le gloussement de la poule-faisane.

Au même instant, sans apercevoir le faisan, nous vîmes un mouvement dans les feuilles du châtaignier ; le faisan montait de branche en branche, tout en répondant par son coquetage, aux avances que lui faisait Orlandini. Enfin, il parut à la cime de l'arbre parfaitement visible, et se détachant en vigueur sur le blanc mat du ciel.

Orlandini se tut et le faisan demeura immobile.

(1) Voir les numéros des 28, 29 juin 1er et 2 juillet.

la réforme de quelques dispositions du concordat de 1802, et notamment de celle qui déclare les desservants révocables par l'évêque. » — Ordre du jour.

« Soixante et quinze habitants d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) demandent que Solans et Beaudinard, deux quartiers ruraux de cette commune, soient détachés de la succursale de Saint-Pierre, et rattachés au chef-lieu pour l'exercice du culte. » — Renvoi au ministre des cultes. »

« Le baron Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de l'empereur demande le rapport de l'article 23 de la loi du 17 mai 1819, qui met à l'abri de toute poursuite, pour diffamation ou injure, les auteurs des discours prononcés et des écrits produits devant les tribunaux. » —Ordre du jour.

La chambre se réunit dans ses bureaux pour examiner :

1° Le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord ;

2° Le projet de loi relatif au chemin de fer du Centre ;

Et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

La séance est reprise à quatre heures.

M. DE LA MOSKOWA demande l'autorisation de la chambre pour faire des interpellations sur les paroles prononcées dans le parlement anglais par sir Robert Peel, relativement aux affaires de Maroc.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition est-elle appuyée? (Oui ! oui !)

M. LE PRÉSIDENT, après un débat qui intervient entre lui, MM. de Boissy, Pelet (de la Lozère) et Dumon, consulte la chambre, qui décide qu'elle entendra lundi les interpellations de M. de la Moskowa.

Les commissions nommées par les bureaux de la chambre des pairs sont ainsi composées :

1° Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord : MM. Laplace, Chevaudier, Feutrier, de Chastelluz, Passy, Daru et Terrier.

2° Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du Centre : MM. Girod (de l'Ain), de Boissy, Thénard, Persil, d'Authouard, Rossi et Franck-Carré.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

La chambre s'est arrêtée hier à la partie du cahier des charges qui se rapporte à l'art. 3 du projet.

M. Daru a proposé un amendement ayant pour objet de porter à 1 fr. 50 c. la rétribution de 75 c. accordée par chaque kilomètre parcouru pour les convois spéciaux mis à la disposition de l'administration des postes. Cet amendement a été combattu par M. le ministre des finances.

M. ROSSI, rapporteur, le combat de nouveau. La preuve que la rétribution allouée n'est pas aussi disproportionnée qu'on le dit, c'est que le gouvernement trouve toujours des compagnies soumissionnaires.

M. DUMON assure de son côté que si le chemin n'est pas encore concédé, l'Etat a reçu des soumissions de compagnies qui adopteront volontiers les conditions du projet.

L'amendement est rejeté.

On revient ensuite à l'art. 3 du projet, ainsi conçu :

« Le ministre des travaux publics est autorisé, etc.

» L'adjudication aura lieu par voie de publicité et de concurrence.

» Le rabais portera sur la durée de jouissance.

» Nul soumissionnaire ne pourra concourir qu'après le versement des deux millions portés à l'art. 51 du cahier des charges, et qu'autant qu'il aura été préalablement admis par le ministre des travaux publics. »

M. DARU propose un amendement qui consiste à supprimer les trois derniers paragraphes introduits par la chambre des députés, et de borner l'article au premier paragraphe, en fixant le maximum de la durée de la jouissance à 46 ans et 324 jours.

L'honorable pair soutient que le choix fait librement par le ministre, sous sa responsabilité, offre plus de garanties que l'adjudication. Ce dernier principe est un principe déplorable, un principe de défiance contre les agents de l'autorité.

Je le répète, l'élection au chef-lieu du département est le seul moyen d'obvier au mal qu'on signale ; avec cette élection vous ferez que le mandataire sera, non le serviteur, mais le représentant de ses mandants ; mais je vous en supplie, n'adoptez pas une mesure qui n'aura d'autre résultat que de signaler des hommes honorables au mépris de leurs concitoyens.

L'art. 7 est mis aux voix et rejeté à l'unanimité.

Les quatre derniers articles du projet de loi sont adoptés sans discussion.

La chambre passe au scrutin, qui est annulé faute d'un nombre suffisant de votants : il sera repris demain à 3 heures.

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 4 Juillet.*

M. LEGENDRE prend la parole au commencement de la séance pour continuer son discours d'hier ; il parcourt successivement les différentes branches de notre administration financière et cherche à démontrer que la prospérité croissante accusée par le gouvernement n'est qu'une fantasmagorie.

M. CORDIER lit un long discours dans le même sens. La chambre ne lui prête pas plus d'attention qu'au préopinant.

La discussion générale est fermée.

M. VUITRY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le budget des recettes.

M. BAUNES dépose le rapport de la commission chargée de l'examen d'un projet de loi relatif à l'octroi de Cherbourg.

« Art. 1er. Des crédits sont ouverts jusqu'à concurrence de 1,372,538,141 fr., pour les dépenses de 1845. »

La commission propose de réduire cette somme à 1,367,557,585 fr.

Savoir :

SERVICE ORDINAIRE.

| | |
|---|---|
| Dette publique, | 367,920,654 fr. |
| Dotation, | 24,745,000 |
| Services des ministères, | 675,827,608 |
| Frais de régie, de perception, etc., des impôts et revenus publics, | 147,666,961 |
| Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes, escomptes, | 63,355,770 |

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

| | |
|---|---|
| Travaux extraordinaires, | 61,011,591 |
| Grandes lignes de chemins de fer, | 84,000,000 |

Des crédits montant à la somme de 19,493,992 fr. sont également ouverts pour l'exercice de 1845 pour les objets suivants :

| | |
|---|---|
| Légion-d'Honneur, | 7,102,898 |
| Imprimerie royale, | 2,760,500 |
| Chancelleries consulaires, | 336,000 |
| Caisses des invalides et de la marine, | 7,944,100 |
| Fabrication des monnaies et médailles, | 1,350,494 |

M. DE SAINT-PRIEST, sur le chapitre de la dette publique, demande ce que le gouvernement fera relativement à la conversion des rentes.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que cette conversion devra se faire, mais qu'on n'en peut préciser l'époque, parce que cet avertissement, donné d'avance, nuirait profondément à la réalisation de la mesure.

M. HAVIN demande qu'à partir du 1er janvier 1845, l'intérêt des capitaux de cautionnement soit fixé à 3 p. 0/0 au lieu de 4 p. 0/0, ce qui amènerait une réduction de 1,512,500 fr. sur ce chapitre.

Le ministre des finances avait demandé que cet intérêt ne fût réduit que

M. OUDINOT insiste sur la nécessité qu'il y a, selon lui, à maintenir l'effectif des chevaux de selle dans l'année ; la réduction ne devrait porter que sur les chevaux de trait.

M. VATRY trouve aussi la réduction trop considérable.

M. MAUGUIN. Souvenons-nous quel prix on a payé les chevaux en 1840 et ne nous plaçons plus dans la même situation.

M. VATOUT propose de ne réduire le chiffre proposé par le gouvernement que de 186 mille francs.

M. SUBERVIE. Les craintes des honorables préopinants ne sont pas fondées. Le gouvernement trouvera en France, dans l'espace de six semaines tous les chevaux qu'il voudra.

La réduction proposée par la commission est adoptée.

M. DE LESPINASSE. Sans rien changer aux crédits votés, demande que les extinctions des secours accordés aux anciens chevaliers de Saint-Louis aux réfugiés égyptiens et aux anciens officiers soient appliquées aux anciens officiers survivants jusqu'à concurrence d'une somme de 50,000 fr.

Ces officiers reçoivent les uns 250 ou 300 fr. par an, les officiers supérieurs reçoivent 400 fr., et les officiers généraux ne reçoivent que 600 fr. par an; cette somme est infiniment trop minime; mon amendement aurait pour effet d'améliorer leur sort sans grever le budget.

L'amendement est rejeté.

Sur le chapitre relatif au matériel d'artillerie, la commission propose une diminution de 70,000 fr., mais il ressort d'une discussion confuse qui s'engage sur ce point qu'une partie de cette réduction pourrait être applicable au département de la marine, et le chapitre est renvoyé à la commission pour régulariser l'emploi des crédits.

### ANGLETERRE.

Hier jeudi la chambre des lords a dû s'assembler pour juger en appel le procès d'O'Connell. A Dublin, le conseil municipal a dû se réunir aussi le 1er pour procéder à l'élection d'un nouveau lord-maire pour l'année prochaine. On ne doute pas qu'O'Connell ne soit nommé.

Le *Times* annonce le départ d'une escadre anglaise importante pour les côtes de Maroc.

Sir Robert Peel semble être condamné à subir toutes les défaites possibles. Le voici forcé par l'attitude des chambres de retirer son *bill d'enregistrement des électeurs irlandais*, après avoir fait tous ses efforts pour obtenir une seconde lecture.

Dans la séance des communes du 2, une motion ayant pour but de voter une adresse à la reine pour la prier d'ordonner une enquête sur la conduite des juges de Glascow a été rejetée à une majorité de 119 voix. Encouragé par ce succès, sir Robert Peel a demandé que M. Duncombe fût entendu de rechef dans sa demande d'une enquête sur la violation du secret des lettres.

J'ai appris positivement, dit l'orateur, que les correspondances des ministres étrangers étaient ouvertes. Si ce fait est exact, c'est une honte qui retombe sur le pays entier.

M. Duncombe cite le *Galignani's Messenger*, et donne lecture d'un extrait contenant le désaveu par M. Guizot, au nom du gouvernement français, de l'existence d'une semblable pratique par-delà le détroit. « Ajoutant pleine foi à ce désaveu officiel, je m'empresse, dit-il, de profiter de la circonstance pour offrir ici très humblement mes excuses à M. Guizot ainsi qu'au gouvernement et à la nation française en général, leur demandant pardon de ce que j'ai avancé. (Ecoutez!) J'ajouterai, hélas, qu'il n'est que trop vrai que c'est là une coutume anglaise! Depuis deux ou trois ans surtout, jamais pratique ne fut plus scandaleuse. L'accusation la plus grave, selon moi, que l'on puisse former contre le

---

Au même instant, Lucien abaissa son fusil, et, après avoir ajusté une seconde, lâcha le coup.

Le faisan tomba comme une pelotte.

— Va chercher! dit Lucien à Diamante qui s'élança dans le makis, et cinq minutes après revint le faisan dans la gueule.

La balle lui avait traversé le corps.

— Voilà un beau coup, dis-je, et dont je vous fais mon compliment, surtout avec un fusil double.

— Oh ! dit Lucien, il y a moins de mérite à ce que j'ai fait que vous ne le pensez ; un des canons est rayé et porte la balle comme une carabine.

— N'importe, même avec une carabine, le coup mériterait encore une mention honorable.

— Bah! dit Orlandini, avec une carabine, M. Lucien touche à trois cents pas une pièce de cinq francs.

— Et tirez-vous le pistolet aussi bien que le fusil?

— Mais, dit Lucien, à peu près à vingt cinq pas je couperai toujours six balles sur douze à la lame d'un couteau.

J'ôtai mon chapeau et je saluai Lucien.

— Et votre frère, lui demandai-je, est-il de votre force?

— Mon frère ! reprit-il, pauvre Louis ! Il n'a jamais touché ni un fusil ni un pistolet. Aussi ma crainte est-elle toujours qu'il ne se fasse à Paris quelque mauvaise affaire. Car, brave comme il est, et pour soutenir l'honneur du pays, il se ferait tuer.

Et Lucien poussa le faisan dans la poche de sa grande veste de velours.

— Maintenant, dit-il, mon cher Orlandini, à demain. Je connais votre exactitude ; à dix heures ; vous, vos amis et vos parents vous serez au bout de la rue, n'est-ce pas ? Du côté de la montagne, à la même heure et au bout opposé de la rue, Colonna se trouvera de son côté avec ses parents et ses amis.

— Nous, nous serons sur les marches de l'église.

— C'est dit, Monsieur Lucien ; merci de la peine. Et vous, Monsieur, continua Orlandini en se tournant de mon côté et en me saluant, merci de l'honneur.

Et sur cet échange de compliments, nous nous séparâmes, Orlandini rentrant dans le makis, et nous, reprenant le chemin du village.

Quand à Diamante, il resta un moment indécis, entre Orlandini et nous, regardant alternativement à droite et à gauche. Après cinq minutes d'hésitation, il nous fit l'honneur de nous donner la préférence.

J'avoue que je n'avais pas été sans inquiétude, lorsque j'escaladai la double muraille de roches dont j'ai parlé, sur la manière dont je descendrais ; la descente, on le sait, étant en général bien autrement difficile que la montée. Je vis donc avec un certain plaisir que Lucien, devinant, sans doute ma pensée, prenait un autre chemin que celui par lequel nous étions venus.

Cette route m'offrait encore un autre avantage, c'était celui de la conversation qu'interrompaient naturellement les endroits escarpés. Or, comme la pente était douce, et le chemin facile, je n'eus pas fait cinquante pas que je me laissai aller à mes interrogations habituelles.

— Ainsi, dis-je, la paix est faite?

— Oui, et comme vous avez pu voir, ce n'est pas sans peine. Enfin, je lui ai fait comprendre que toutes les avances étaient faites par les Colonna. D'abord, ils avaient eu cinq hommes tués, tandis que les Orlandi n'en avaient eu que quatre. Les Colonna avaient consenti hier à la réconciliation, tandis que les Orlandini n'y consentaient qu'aujourd'hui. Enfin, les Colonna s'engageaient à rendre publiquement une poule vivante aux Orlandi, concession qui prouvait qu'ils reconnaissaient avoir eu tort. Cette dernière considération l'a déterminée.

— Et c'est demain que cette touchante réconciliation doit avoir lieu?

— Demain, à dix heures. Vous voyez que vous n'êtes pas encore trop malheureux. Vous espériez voir une vendette ? Bah ! reprit en riant d'un rire amer le jeune homme, la belle chose qu'une vendette. Depuis quatre cents ans, en Corse, on n'entend parler que de cela. Vous verrez une réconciliation. Et c'est bien autrement rare qu'une vendette.

Je me mis à rire.

— Vous voyez bien, me dit-il, que vous riez de nous, et vous avez raison ; nous sommes en vérité de drôles de gens.

— Non, lui dis-je, je ris d'une chose étrange, c'est de vous voir furieux contre vous-même d'avoir si bien réussi.

— N'est-ce pas ? Ah ! si vous aviez pu me comprendre, vous eussiez admiré mon éloquence. Mais revenez dans dix ans, et soyez tranquille, tout ce monde parlera français.

— Vous êtes un excellent avocat.

— Non pas, entendons-nous, je suis arbitre. Que diable voulez-vous, le devoir d'un arbitre, c'est la conciliation. On me nommerait arbitre entre le bon Dieu et Satan, que je tâcherais de les raccommoder, quoique au fond du cœur je serais bien convaincu qu'en m'écoutant le bon Dieu ferait une sottise.

Comme je vis que ce genre d'entretien ne faisait qu'aigrir mon compagnon de route, je laissai tomber la conversation, et comme, de son côté, il n'essaya pas de la relever, nous arrivâmes à la maison sans avoir prononcé un mot de plus.

### Testament de Frédéric-le-Grand.

Plusieurs journaux allemands ont depuis quelque temps publié le testament du grand roi. Le voici :

« Notre vie (c'est ainsi que le roi philosophe commence), notre vie n'est qu'un passage rapide sur la terre. La destinée de l'homme durant ce court trajet est de travailler pour le bien de la société, dont il fait partie. Depuis que j'ai pris part aux affaires, tel a été mon but continuel, et selon mes faibles lumières, j'ai cherché à rendre heureux et florissant cet Etat que *j'ai eu l'honneur* de gouverner. J'ai fait agir les lois et la justice, j'ai mis de l'ordre et de la *netteté* dans les finances; j'ai maintenu la discipline dans mon armée, ce qui fait qu'elle est la meilleure de l'Europe. Ce n'est qu'après avoir rempli mes devoirs envers l'Etat que j'ai songé à ma famille.

» Je rends volontiers le souffle qui m'anime à la nature, qui a daigné me le prêter, et mon corps aux substances primitives, dont il est composé. J'ai vécu comme un philosophe, et je désire être enterré comme tel, sans pompe ni bruit. Qu'on ne fasse point mon autopsie, et qu'on ne m'embaume point. Je désire être enterré dans la terrasse de Sans-Souci, dans la tombe que je m'y suis fait arranger à côté de mes chiens. »

« Je laisse mon trésor comme un bien appartenant à l'Etat, et qui ne doit servir que pour défendre le peuple ou pour le soulager.

» Je n'ai jamais été ni avare ni riche; je dépensais peu de chose pour ma propre personne. J'ai regardé les revenus de l'Etat comme l'arche du Seigneur.

» Les revenus publics n'ont jamais été détournés à mon usage particulier. Les dépenses que j'ai faites pour moi n'ont jamais dépassé 220,000 écus par an, aussi mon administration me laisse-t-elle la conscience en repos, et je ne craindrais pas d'en rendre compte au public.

» Le hasard qui préside au destin des hommes règle la primogéniture, mais, pour être roi, on n'en vaut pas mieux pour cela que les autres. Mes derniers vœux au moment où j'expirerai seront pour le bonheur de cet empire. Puisse-t-il toujours être gouverné avec justice, sagesse et force. Puisse-t-il être le plus heureux des Etats par la douceur des lois, le plus équitablement administré par rapport aux finances, et le plus vaillamment défendu par des militaires qui ne respirent que l'honneur et la belle gloire ; et puisse-t-il durer en florissant jusqu'à la fin des siècles !

On n'a pas exécuté la dernière volonté du grand homme en ce qui concerne le lieu de la sépulture. Dans la terrasse de Sans-Souci, Frédéric a fait enterrer tous les chiens qu'il aimait, et leur a fait dresser des pierres tumulaires sur lesquelles on lit encore les noms de *Diane*, *Eucharis*, *Thysbé*, et le corps de Frédéric repose dans l'église militaire de Potsdam.

...rquant à Calcutta, aura à se mettre à la tête d'une opération militaire bien plus importante que celle de Gwalior. Celle-ci, comme on sait, a été la cause du rappel de lord Ellenbrough. Nous avions prédit, il y a un mois, que toutes les belles protestations du gouvernement et du nouveau gouverneur général seraient promptement démenties par les faits. Sir Hardinge ne restera pas huit jours, bien certainement, dans le Bengale, au siége de l'empire. Le voilà, jusqu'à nouvel ordre, occupé à guerroyer. Après la soumission du Pandjaub, n'aura-t-on pas à lutter contre Akhbar-Khan et les Afghans, qui convoitent Peshawer et le Kachmir? N'aura-t-on pas quelques grands démêlés avec cette nouvelle confédération qui vient, dit-on, de se former au centre de l'Asie, entre la Perse, le Hérat, le Kaboul et les chefs de Bokhara, et sous des influences russes? On peut compter que la rivalité de l'Angleterre et de la Russie ne laissera pas de long-temps en repos les provinces de l'Asie centrale.

Nous ne pensons pas qu'à propos de l'immense entreprise du gouvernement britannique sur le Pandjaub, M. Guizot soit interpellé, à la mode Palmerston et Russel, par aucun de nos pairs et députés. Le Pandjaub conquis, l'empire indien aura pour frontières les montagnes du Thibet et l'Indus, c'est-à-dire qu'il touchera directement à la Perse, au Kaboul, aux peuplades barbares du Turkestan, et au vaste empire de la Chine.

Le Gwalior est tranquille. La conquête du Scind se consolide. Les Anglais ont eu vingt hommes tués à Shikarpour, dans une émeute de peu d'importance.

Dans toute l'Inde, le choléra a fait de cruels ravages; mais l'on ne voit pas que la maladie et la mort de quelques hommes découragent l'énergique breton. En France, pourtant, chez ce peuple, type d'intrépidité, il y a des gens qui voudraient nous empêcher de conquérir des empires à la civilisation, l'Algérie, le Sénégal, Madagascar, par peur de la fièvre.... Aurions-nous donc moins d'audace et de courage que le peuple anglais?

Dans l'Inde, les Anglais (qui ne professent pas à l'égard des bêtes féroces les sentiments de respect, que notre feuilleton signalait récemment chez un critique spirituel à l'endroit des crapauds), les Anglais, gentlemen et ladies, font une rude guerre aux tigres. Dans une de ces chasses hardies, dix-onze de ces terribles bêtes avaient été abattues; une tigresse blessée, d'un bond énorme, a atteint sur son éléphant le capitaine Hodgson et l'a emporté entre ses dents. A quelques pas de là, la bête est tombée sous les balles des chasseurs. Le capitaine Hodgson a été trouvé sans connaissance, ayant dix-neuf blessures. On espère sauver ses jours. Voilà d'utiles batailles, et qui valent bien la gloire d'un combat de l'homme contre ses semblables.

Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 26 mars et ne nous apprennent rien de nouveau. On lit dans le *Hurkaru Journal* du 29 avril : « Nous sommes heureux d'annoncer l'établissement prochain de quelques hôpitaux en Chine. Si jamais un peuple eut besoin de médecins, c'est le peuple chinois. Aussi les missionnaires qui ont quelque connaissance de l'art de guérir ont-ils rendu ici de grands services. »

On lit dans le *Bombay Times* du 18 mai : « Le gouvernement français couvre les mers de l'Est de vaisseaux de guerre, comme s'il était sûr que les marchands sont où se trouvent des frégates, et qu'un marché s'ouvre au lieu où l'on débarque des marchandises. » Voilà en peu de mots une profonde et dédaigneuse critique du système absurde de M. Guizot, qui s'imagine que des ports de refuge et des stations militaires peuvent faire la grandeur maritime d'une nation.

## REVUE DES JOURNAUX.

On lit dans le *Journal des Débats* : Une dépêche télégraphique de Toulon annonce l'arrivée de M. le prince de Joinville devant Oran, le 28, après une traversée de cinq jours.

Le même journal revient sur la publication insérée au *Moniteur*. Ce n'est pas l'opposition qu'il blâme, c'est le parti conservateur. L'opposition est la minorité; et ce n'est pas à elle que le gouvernement du roi a à demander des marques de confiance. C'est donc au parti conservateur que le *Journal des Débats* cherchera à faire entendre la vérité, et, pour commencer, il s'efforce de démontrer que la part de l'indemnité reçue par la maison d'Orléans, au lieu d'être de 16,469,784 fr. 67 cent., comme le soutient l'opposition, ne dépasse pas 7,618,986 fr. 94 c.

— Le ministère a encore subi, dit le *National*, un de ces échecs qui, dans un gouvernement plus régulier, suffiraient pour renverser le cabinet le mieux affermi. La chambre des députés, à une forte majorité, a repoussé l'article de la loi qui portait à huit ans la durée du service militaire, et maintenu la durée actuelle. Le *National* eût voulu qu'on la réduisît encore davantage. Pendant ce temps, la pairie, pour n'être pas en reste, fulminait contre l'amendement de M. Crémieux. La plus touchante intelligence règne donc des deux côtés du corps législatif, et, le ministère voulant les concillier, c'est à l'anarchie qu'on arrive.

— On lit dans le *Commerce* : « Un des arguments qu'on a fait valoir contre l'amendement Crémieux à la chambre des pairs, c'est qu'il n'y a pas de compagnies possibles, c'est qu'il faut renoncer à l'exécution des chemins de fer, si on ne les met pas sous le patronage des hommes politiques. « Et là dessus le *Commerce* de se demander quelle est la nature du concours que les hommes politiques peuvent prêter à ces entreprises? Apportent-ils des capitaux? MM. Molé et de l'Espée ne sont pas banquiers. Doivent-ils diriger les travaux d'art? Ils ignorent les premières notions du génie civil. C'est donc toute autre chose qu'on demande à leur patronage.

## Faits divers.

— Le 13 juillet, deuxième anniversaire de la mort de M. le duc d'Orléans, la famille royale se rendra à Dreux. Des messes en noir seront célébrées dans toutes les églises de France.

— Parmi les jeunes musiciens admis cette année par l'Académie des beaux-arts à concourir pour les grands prix de composition, on remarque un aveugle de naissance, M. Renault de Villeback, élève de M. Halévy.

— Il était question hier d'un projet de monument à la gloire de l'industrie nationale. Ce projet, assurait-on, qui doit être présenté à la chambre des députés à une des sessions prochaines, consisterait en une simple colonne au centre du grand carré, et sur laquelle figureraient les noms des industriels qui se sont le plus distingués à cette exposition.

— On lit dans le *Journal de la Frontière*, qui paraît à Valenciennes :

« Une grande fermentation règne parmi les ouvriers mineurs du Borainage. Plusieurs ont refusé de descendre dans les puits, à moins d'une augmentation de salaire. Cette manifestation gagne de proche en proche les divers établissements. Le temps est mal choisi. Les rivages de Jemmapes et de Saint-Ghislain regorgent de charbon, le chômage des canaux va arrêter toute expédition, et les exploitants belges, qui n'ont que trop extrait de combustible, ne paraissent pas très alarmés de ce qui se passe.

— L'empereur de Maroc n'a pas, dit le *Courrier belge*, d'ambassadeur auprès du roi Léopold; et pourtant on enrôle, pour Abd-el-Rhaman, d'anciens soldats, ou, à défaut, tout ce qui se présente. On dirige ces hommes sur Berlin, et on les embarque dans un port de la Baltique. Ces troupes doivent, assure-t-on, être commandées par un ancien capitaine, qui déjà a commandé une légion formée en Belgique, il y a plusieurs années, pour une puissance étrangère.

— La reine Isabelle II a signé, le 15 juin, à Barcelone, plusieurs décrets par lesquels elle confère le cordon de l'ordre de Marie-Louise à Marie-Thérèse-Isabelle, reine des Deux-Siciles; l'ordre de la Toison d'Or au roi de Suède et au duc de Calabre, et la grand'-Croix de Charles III à Santa-Anna, président de la république du Mexique. — On ne présumait pas que S. M. rentrât à Madrid avant le 1er décembre.

— Dimanche prochain, 7 juillet, grande fête patronale à Meudon et à Clamart. Jeu de petites eaux à Versailles.

Le *Journal des Débats* consacre aujourd'hui l'une de ses colonnes au récit de l'aventure suivante, qui vient de se passer à Turin.

Au commencement du mois dernier, il y eut à Turin un feu d'artifice. M. Heldevier, naguère ministre de Hollande auprès de S. M. Sarde, était accompagné de sa fille aînée, jeune personne âgée de 19 ans. Au milieu du bal, Mlle Heldevier disparut.

On put croire à un enlèvement, et les premiers soupçons du ministre hollandais tombèrent sur un jeune avocat de Turin, qui avait recherché la jeune fille en mariage, et dont la demande avait été repoussée; mais l'avocat en question n'eut pas de peine à se justifier, et il fallut chercher ailleurs la cause de cette étrange disparition.

On ne tarda pas à la connaître; Mlle Heldevier, élevée dans le culte protestant, comme toute sa famille, avait plus d'une fois manifesté l'intention de se convertir à la foi catholique. Son père n'avait opposé qu'un obstacle à ce désir, c'est qu'elle attendrait pour sa conversion, comme pour son mariage, l'époque de sa majorité. La jeune fille, alors, s'adressa secrètement à M. l'archevêque de Turin pour obtenir l'appui du prélat contre les résolutions de son père. L'archevêque *avait d'abord refusé*, mais Mlle Heldevier ayant insisté avec toute l'ardeur d'une passion contrariée, il fut convenu qu'elle se réfugierait dans le couvent de Sainte-Croix, où elle recevrait l'instruction catholique.

Dès qu'il eut connaissance du fait, M. Heldevier se rendit au couvent. Il ne put voir sa fille; les religieuses invoquaient le droit d'asile qui appartient à leur maison et qui protége, même contre un père, les jeunes filles réfugiées sous leur saint abri. M. Heldevier crut devoir s'adresser ensuite à l'archevêque; mais l'archevêque appuyait les prétentions des religieuses et s'associait à leur résistance. Il se rendit alors au palais du roi. Le roi l'accueillit avec bonté, l'écouta avec attention, mais se déclara complètement impuissant à intervenir dans cette affaire.

Enfin, malgré les réclamations du ministre hollandais, auquel se sont joints dans cette circonstance les ministres de Prusse et d'Angleterre, le gouvernement sarde a jusqu'à présent refusé toute intervention dans une affaire qui n'est pas, à ce qu'il prétend, de son ressort.

C'est là, incontestablement, une question fort délicate, où se trouvent en présence le droit de l'individu et la puissance paternelle contrariée par les influences du Clergé.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

### Broderies.

Produits somptueux et misère profonde. — Broderies de Paris, Lyon, Saint-Quentin et Tarare.

Si pour admirer dans ses œuvres l'intelligence de l'homme, et pour constater sa marche ascendante au milieu des entraves multipliées sous ses pas, vous visitiez naguère l'exposition de l'industrie nationale, de grandes satisfactions vous étaient réservées. Au premier abord, vous étiez tenté de croire que le peuple français est composé de princes et de seigneurs, et que nul chez lui ne doit souffrir du besoin. A la vue de tant de belles choses produites, l'illusion vous gagne, vous reconnaissez la puissance de l'homme, vous rêvez les richesses pour tous.

Dans le palais de la gloire industrielle, je contemple avec joie ces richesses de création humaine, j'énumère avec bonheur ces objets de grand luxe, ces meubles somptueux, ces tapis aux riches couleurs, ces glaces splendides, ces porcelaines, ces cristaux resplendissants, ces étoffes royales, et tant et tant de choses réunies, entassées, offertes à tous les yeux; j'enregistre avec soin ces innombrables produits de la science et de l'art comme autant d'échantillons appartenant au mobilier de la grande famille humaine.

Encore tout n'est-il pas rangé sous la voûte du palais de l'Elysée. Parmi les merveilles que la France peut présenter dans l'ordre industriel, il en est qui ont place sur la terre, qui ont place sur les flots, et qu'aucun palais ne saurait renfermer.

Après avoir examiné tous ces produits du génie humain, je rends grâces à la civilisation, dont la tâche était la création de la grande industrie et la découverte du code social. Oui, gloire te soit rendue, civilisation, époque d'enfantement, de devoir et de vigueur! Gloire te soit rendue, et que ton règne s'achève rapidement et sans trouble, pour faire place aux âges de gloire universelle et de bonheur pour tous!

Alors que sous mille formes diverses le luxe présenté à mes yeux comme le prélude de son règne universalisé et réjouit ma pensée, dans ma pensée aussi se dressent sous mille formes fatales et lamentables la misère et les douleurs des classes qui le produisent aujourd'hui. Je ne puis admirer ces bijoux étincelants de pierreries sans apercevoir, pâle et amaigrie par la fatigue, la main qui les a travaillés. Sur le métier où fut tissé la riche étoffe, l'ouvrier reste courbé; un air salubre ne vient point rafraîchir sa poitrine pendant ses longues heures de travail; la lumière vi...

Souvent nous avons vu cette inscription sur les objets exposés : *Commandé par le roi, choisi par la reine*, inscription flatteuse pour l'exposant, honorable pour les personnes royales dont elle prouvait la sollicitude comme le goût. Mais encore une fois, riches de la terre, pourrez-vous tant acheter? Vos châteaux sont remplis, vos budgets sont arrêtés, vos immenses fortunes ont des bornes; et pourtant la production ne peut être restreinte sans qu'il en résulte le plus effrayant cataclysme.

Certes, ce ne sont pas les hommes qui manquent à la consommation. Il est des estomacs affamés, des corps sans vêtements, des familles sans asile, comme il est des esprits et des bras actifs qui ont produit tout ce que vous voyez.

O vous qui gouvernez, déjà vous avez élevé le palais de l'industrie, si, pour achever l'œuvre, vous portez l'organisation dans le champ du travail, bientôt des flots nouveaux de richesses surgiront comme par enchantement, et cette fois, comme sur la montagne où le divin Messie donna miraculeusement sa part à chacun, cette fois le travail aura créé la part de tous, et ceux qui auront organisé l'ordre nouveau recueilleront les actions de grâces des peuples.

Parmi tous les travailleurs, il est une classe qui souffre plus cruellement, qui endure plus souvent les tortures de la faim, et pour qui le courage le plus constant, la persévérance la plus continue n'aboutissent souvent qu'à une misère affreuse et à une dégradation horrible. Les femmes, dans la société actuelle, n'ont plus guère d'autre ressource que la mort ou la honte, lorsque leurs doigts viennent à se raidir contre le travail, et refusent de tracer plus long-temps ces dessins admirables, que le négociant rétribue si mal. Les femmes qui, depuis long-temps, n'avaient plus que la broderie pour gagner misérablement un peu de pain, voient tous les jours cette ressource diminuer. Bientôt elle leur manquera tout-à-fait. Que de pauvres ouvrières ne peuvent gagner même quinze sous après quinze heures du travail le plus pénible! Chaque jour leur salaire diminue, le crochet, le métier tend à remplacer les doigts. Aussi n'est-ce qu'avec une tristesse profonde qu'on parcourt les deux vastes galeries où sont exposées les broderies de toutes sortes, sur soie, sur tulle, sur dentelle, sur gaz, sur mousseline. La France fabrique pour plus de 20 millions de broderies; tous les jours ce produit augmente, mais chaque jour aussi le salaire de l'ouvrière diminue. Triste chose que cette industrie à l'aspect si brillant, aux produits qui sembleraient ne devoir rappeler que les plaisirs!

Peut-être moins nombreuses cette année que de coutume, les broderies sont d'une grande beauté. Nous placerons en première ligne comme perfection, comme véritables ouvrages de fée sortis de mains de femmes sans fortune et sans puissance, des mouchoirs de batiste, des robes en mousseline, plates ou à volants, exposées par les maisons Draps et Gondenove. — MM. Armonville, Domaire et Wisnick, exposent aussi des broderies sur mousseline et batiste également merveilleuses. On voit un paysage et des figures représentés sur le pourtour d'un mouchoir en batiste. A côté des pelotes, des étuis de Suchet, offrent de même, rendu à l'aide d'une aiguille et d'un fil de coton blanc le sujet d'une gravure. Tout cela est d'une exécution achevée. En admirant le travail, on s'inquiète des yeux de la brodeuse et du salaire qu'elle peut retirer d'un pareil ouvrage. Voici une robe payée quatre mille francs par le fiancé qui va la placer dans la corbeille de mariage et l'offrir à sa future. Pour la patiente ouvrière dont les yeux seront usés au bout de quelques années, elle a peut-être produit trente sous par jour. La même maison expose aussi des châles brodés sur cachemire, à compartiments de plusieurs couleurs, imitant les genres arabe et chinois. Tout est parfait dans l'exécution de ces châles, dont le bon goût peut d'ailleurs être contesté.

La broderie en or est rare et discrète. Nous avons seulement remarqué un rideau en soie blanche brodé en fil d'or, au point appelé *passé*, d'un travail irréprochable; une robe en organdi à volants brodés, ainsi que le fond en or et clinquant vert, dite à ailes de mouches, ayant toute la légèreté que réclame l'étoffe qui fait le fond de la robe; deux autres robes également en mousseline blanche brodées, l'une en paille, l'autre en papier sont offertes comme des nouveautés. Ces objets sont exposés par Mlle Beauvais; ce sont sans doute des ouvrages d'une patience remarquable, mais que nous ne saurions admirer. Il nous semble qu'il serait mieux d'utiliser tant de travail pour produire quelques objets plus précieux. Une broderie qui se contente d'attacher les uns autres de petits, très petits morceaux de papier, n'est plus une œuvre d'art, ni de goût : c'est du temps perdu, des soins gaspillés. Pauvres femmes qu'on oblige à de pareilles futilités!

Voici, en France, une imitation des châles crêpe de Chine, richement brodés. Il faut des yeux très exercés pour reconnaître la différence des tissus et des broderies de Chine, avec ceux qui sont exposés par la maison Sinard. Généralement c'est au porté et à l'usage qu'on peut seulement reconnaître les produits exotiques. Il y a dans la nature ou dans l'apprêt des soies de l'Inde quelque chose qui les distingue de celles de nos climats, et les rend plus résistantes. Sans s'approprier peut-être aussi bien à toute espèce de tissus que les soies d'Europe, elles semblent convenir plus spécialement au crêpe employé pour châles.

Pour la première fois depuis longues années, on essaie de faire revivre à Lyon la broderie en soies de couleurs sur toutes les soieries, y compris le velours. Autrefois, la ville de Lyon joignait cette spécialité à la fabrication de ses tissus si renommés. La maison Benque et sœur entreprend de relever cette ancienne industrie qui se lie si bien à la fabrication des étoffes, et qui en est en quelque sorte le complément pour les objets de grand luxe. C'est à Lyon, ce grand centre des fabrications soyeuses, que doit renaître cette industrie, long-temps abandonnée à la suite des révolutions et des guerres.

Dira-t-on qu'aujourd'hui l'on fait au métier des choses aussi belles et d'un aussi grand luxe que peuvent être les broderies? Nous ne contestons pas; tous les premiers, nous admirons la beauté des étoffes; mais la broderie ne leur fait point concurrence, et leur perfection ne diminue pas son prix; elle a un charme spécial qui fera que toujours elle sera conservée. Est-il rien qui se prête mieux que la broderie en soies de couleurs, rehaussée d'argent et d'or, à toute espèce de variétés; rien qui se prête mieux à la fantaisie comme à la distinction; à qui veut autre chose qu'un luxe banal, est-il rien qui puisse venir plus merveilleusement en aide que la broderie? Est-ce le métier qui, sur les tentures, retracera les armoiries, les devises, les souvenirs? Est-ce le métier qui donnera la coupe, l'encadrement, le dessin spécial réclamé par les corniches et les sculptures d'un appartement somptueux? Non, car alors la

Nous nous arrêtons dans cette énumération trop longue, nous ne saurions dire tous les chefs-d'œuvre que nous avons admirés, et qui, pour la plupart, sont obtenus à un prix très réduit. Mais cette réduction de prix n'est pas, hélas ! un progrès, et nous ne pouvons que répéter : l'organisation du travail seule rétablira l'harmonie dans notre société défaillante.

C^e. V.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Bourse du 4 juillet 1844.

Après avoir ouvert en hausse, la rente a fléchi de nouveau sur des bruits

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C. L. 5000 | 5080 | » | 5075 | » | » | » | — Romain. | 104 1/2 | » | » B. » 1/8 |
| — 1000 | » | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | 1225 | » 1223 | 75 B. 1 25 |
| C. hyp... | 775 | » | » | » | » | » | Emp. d'Haïti. | 430 | » » | » B. 5 » |
| 4 Can.... | 1212 50 | » | » | » | » | » | Banq. belge. | » | » » | » » » |

**CHEMINS DE FER.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 895 » | » » | » » | Au 15 juin. » | » » |
| V. R. Dr. | 381 25 | 377 50 | » » | — 377 50, 376 25. | B. 3 75 |
| — R. G. | 246 25 | 245 » | B. 3 75 | — 250, 245. | B. 3 75 |
| Orléans. | 1010 » | 997 50 | B. 5 » | — 1005, 1007 50, 997 50. | B. 7 50 |
| Strasb... | 242 50 | 240 » | B. 2 50 | — 242 50, 240. | B. 2 50 |
| Rouen.. | 1002 50 | 1000 » | B. 2 50 | — 1005, 1006 25, 995. | B. 7 50 |
| Havre... | 770 » | 762 50 | B. 10 » | — 770, 760, 762 50. | B. 6 25 |
| Marseill. | 775 » | 770 50 | B. 5 » | — 775, 767 50, 767 50. | B. 7 50 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — » | » » |

## Spectacles du 5 juillet.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Guillaume Tell.
8 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.**—Œdipe. Voyage à Dieppe.
7 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.** — Le Déserteur. Le Domino Noir.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Mémoires du Diable. Le Client. Polka. Gazette.
7 h. »|» **VARIÉTÉS.**—Les Anglais. Nicaise. Mathias.
7 h. 1|4 **GYMNASE.**—Philippe. Les Fées de Paris. Malvina. Amours.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Part du Diable. Cravachon. Ménestrels.
7 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — 1844 et 1944. Le Songe.
7 h. »|» **GAITÉ.** —Margot. Caravage. Tout pour de l'Or.
7 h. »|» **AMBIGU.** —Le Rôdeur.
6 h. »|» **COMTE.**—Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 3 Juillet. | | | | 4 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 735 q. | 51 k. | | Arrivages | 1295 q. | 73 k. | |
| Ventes | 654 | 49 | | Ventes | 1171 | 47 | |
| Restant | 15197 | 73 | | Restant | 15622 | 29 | |
| Cours moyen | | 39,42 | | Cours moyen | | 39,08 | |
| Cours-taxe | | 39,23 | | Cours-taxe | | 39,20 | |
| Cote administrati | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 9 q. | 42 k. | 53,50 à 51,15 | Gr. | 12 q. | 56 k. | 51,00 à 55,40 |
| 1^re | 207 | 58 | 39,50 à 40,60 | 1^re | 185 | 02 | 39,50 à 41,40 |
| 2^e | 181 | 58 | 36,95 à 38,85 | 2^e | 219 | 11 | 36,55 à 38,85 |
| 3^e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3^e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4^e | 3 | 14 | 24,85 à 00,00 | 4^e | 11 | 57 | 21,65 à 26,75 |
| I. | 411 | 30 | 38,85 à 00,00 | Al. | 639 | 26 | 21,65 à 34,95 |

## NOUVELLES VITICOLES.

Notre correspondant de Châlon-sur-Saône nous écrit, que sur toute la côte châlonnaise, la floraison des vignes s'est passée sous l'influence d'une température si favorable, que la quantité de raisin, faible aux premiers temps du développement sera encore suffisante pour une *bonne récolte.* A la date du 28 juin, on n'avait encore eu que fort peu à souffrir de la grêle.

A Surgères, on nous assure que les chances de *coulure* étant passées, la vigne promet beaucoup plus que ne s'y attendaient les propriétaires, et que les vins seront de première qualité.

Le *Conservateur de la Dordogne*, du 26 juin, place dans ses colonnes quelques réflexions sur le pincement de la vigne, qui, par leur opportunité, nous semblent utiles à reproduire : « La vigne, dit-il, est dans un état très satisfaisant; le nouveau verjus croît uniformément et avec rapidité; la végétation des nouvelles pousses est puissamment activée par l'excès de la chaleur, au point que dans les localités où on pratique le pincement, cette opération est aujourd'hui de toute nécessité.

Les opinions sont encore très divisées sur l'importance de couper l'extrémité des jeunes rameaux, ou de ne point les rabattre en se bornant simplement à les attacher ensemble autour des échalas. Ainsi, dans le département du Lot, et en partie dans celui du Gers, on relève les flages sans les couper; les masses de feuillage préservent le nouveau fruit des ardeurs du soleil et donnent en hiver une grande quantité de sarments. Dans les départements de la Gironde et de la Dordogne, on rabat les jeunes rameaux à quelques nœuds au-dessus du fruit; par ce moyen, la vigne a beaucoup plus d'air, et la maturité qui est quelquefois tardive est sensiblement favorisée par ce procédé. En somme, lorsque la vigne a été intelligemment taillée en hiver, on n'a pas besoin de se débarrasser en été d'une grande quantité de pampres dont la force végétative aurait dû être tournée à produire des fruits et non du bois. »

Voici l'extrait de notre correspondance d'Avignon, 1er juillet, sur le même sujet :

« Il n'est que trop avéré maintenant que les vignes sont peu chargées de raisins, ou même dans quelques localités presque entièrement veuves de grappes. A St-Gilles, entre autres, les vignes vieilles sont en général dans ce cas. J'ai moi-même parcouru quelques enclos dans un territoire, où j'ai compté de 15 à 20 souches sans aucun vestige de raisin.

De cette position, il vient de s'ensuivre un mouvement assez marqué dans le cours de cette denrée. Ses prix, en effet, se sont élevés de 5 à 10 fr. par tonneau (275 litres), suivant les qualité et localité. »

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS.** Halle du 3 juillet. — *Cours légal.*— Froment: 18,00 à 20,00.—Seigle : 10,70 à 11,00. — Avoine : 8,50 à 9,55. — *Issues.* — Son : 1,00 l'hect.

**GONESSE,** 2 juillet. — Froment, 1^re : 19,34; 2^e : 17,34; 3^e : 16,21. — Baisse de 0,33.

**SAINT-GERMAIN,** 2 juillet. — Froment, 1^re: 20,66; 2^e : 20,00; 3^e : 19,66. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Orge : 10,66 à 12,00. — Avoine : 7,86 à 8,33.

**PROVINS,** 3 juillet. — Froment : 18,65. — Avoine : 7,40.

**GISORS,** 3 juillet. — Froment, 1^re : 20,00.— Méteil : 17,50. — Seigle : 11,25. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,20 à 7,80. —Marché faible sans variation.

**ARRAS,** 3 juillet. — Froment blanc : 19,00 à 20,00. — Froment roux : 17,00 à 19,25. — Seigle : 10,25 à 11,25. — Escourgeon : 11,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Les blés ont été moins demandés au marché de ce jour.

Les seigles sans variations et les avoines et escourgeons de nouveau en baisse

**BERGUES,** 1^er juillet.—Froment, 1^re : 21,08; 2^e : 20,49; 3^e 19,91. — Seigle : 11,94.—Orge nouvelle : 12,97. — Avoine : 8,93. — Marché faible, baisse sur le blé : 0,58 ; sur le seigle : 0,69. — Hausse sur l'orge : 0,02, et sur l'avoine : 0,99.

**TOULOUSE,** 1^er juillet.—*Cours commercial.* — Froment, 1^re : 23,00; 2^e : 22,00; 3^e : 21,00. — Blés étrangers, Pologne et Danube : 20,00 à 22,00. — Seigle : 13,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Orge : 14,00 à 14,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

**CLERMONT** (Hérault), 26 juin. — Froment, 1^re : 26,50 ; 2^e : 24,00; 3^e : 22,50. — Avoine : 10,00.

**BÉZIERS,** 28 juin. — Au marché de ce jour baisse sur les grains et farines. Les qualités supérieures ont été néanmoins plus demandées qu'au marché précédent et les prix en ont été mieux soutenus. Voici la mercuriale : blé, 1^re : 24,00; blé, 2^e : 22,16.

**NANTES,** 27 juin.—La récolte des froments se présente d'une manière bien favorable, et il ne lui faut plus que la chaleur pour la conduire à bien.

Celle des blés noirs et légumes souffrait de la sécheresse; quelques pluies d'orage l'ont ravivée.

Par suite de la température favorable, les prix des froments inclinent à la baisse.

Il s'est fait quelques centaines d'hectolitres de froment de Pont-Rousseau et de l'Erdre, à 18,75 et 18,50 les 70 kil.

**GRENOBLE,** 1^er juillet. — Froment : 1^re : 23,65; 2^e : 22,90 ; 3^e : 22,15. — Méteil : 18,00 à 19,50. — Seigle : 16,00 à 17,00. — Orge : 13,25 à 13,50. — Sarrazin : 12,25 à 12,50. — Maïs : 19,00 à 20,00. — Avoine : 9,00 à 10,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

**NANGIS,** 3 juillet. — 407 veaux : 1,20-1,50. — 39 bœufs : 1,00-1,20. — 9 vaches : 0,80-1,00. Marché ordinaire, vente facile.

### Viande abattue (le kil.).

**PARIS,** *halle du 3 juillet.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17526 kil. | bœuf | 1,50 | 1,20 | 0,80 |
| 13067 | veau | 1,50 | 1,30 | 1,1 |
| 2979 | mouton | 1,60 | 1,30 | 1,… |
| 28800 | porc frais | 1,18 | 1,12 | 1,… |

**CLERMONT** (Hérault), 26 juin, — Mouton 1,10. — Brebis : 0,80. — Veau : 1,30.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 1^er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1031 | 932 | 102 | 1 18 | 1 6 | » … |
| Vaches.... | 164 | 93 | 3 | 1 6 | » 92 | » … |
| Veaux..... | 435 | 435 | 0 | 1 50 | 1 30 | » … |
| Moutons.. | 9735 | 9177 | 558 | 1 50 | 1 30 | » … |

### Viandes diverses et volaille.

**PARIS,** marché de la Vallée du 3 juillet. — Lapins : 1,50 à 2,50. — Dindes grasses : 6,… do communs : 4,00. — Oies : 2,00 à 3,75. — Chapons : 2,50 à 6,00. — Poulets gras : 2,… à 4,00; d^o comm.: 1,00 à 1,75. — Canards 1,00 à 2,00. — Canetons : 2,25 à 3,85. — Pigeons de volière ; 0,60 à 1,00; de bizet 0,30 à 0,60.

### Beurre, œufs et fromages.

**PARIS.** Halle des 1er, 2 et 3 juillet.—*Beurre* (le kil.) en livre : 1,04 à 1,90. — En mottes Isigny : 1,40 à 3,50. — En mottes Gournay 1,20 à 2,30. — Petit beurre : 1,06 à 1,56. — Beurre salé et beurre fondu : 1,24. — Œufs (le mille), du 1^er : 25,00 à 50,00 ; du 2 : 30,00 à 49,00. — *Fromages*, du 2 (la dizaine), Brie 13,00 à 23,00; à la pie : 5,00 à 15,00.


**Paris. A la Librairie agricole de la MAISON RUSTIQUE, quai Malaquais, 19.**
EN PROVINCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET CORRESPONDANTS DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

**MAISON RUSTIQUE DU XIX^E SIECLE**
Publiée en cinq vol. in-4° avec plus de 2500 grav. — Prix : 59 fr. 50 c.

MISE EN VENTE DU TOME V ET DERNIER

PRIX de CHAQUE VOLUME : 12 francs.

**ENCYCLOPEDIE D'HORTICULTURE**
TERMINÉ PAR
LE CALENDRIER DU JARDINIER, DU FORESTIER ET DU MAGNANIER

PRIX DES CINQ VOLUMES ouvrage complet 59 fr. 50 cent.

**Avec 500 gravures représentant les instruments, plantes, fleurs, légumes, arbres, serres, modèles de jardins, bâtiments ruraux, etc., etc.**

**Cours d'agriculture,** par le Comte DE GASPARIN, pair de France, in-8 de 736 pages. . . . . . 7 50
**Guide des propriétaires de biens ruraux affermés,** par le C^te DE GASPARIN, in-8. 7 50
**Guide des propriétaires de biens soumis au métayage,** et culture de la garance; du safran et de l'olivier, par le Comte DE GASPARIN ; 1 vol. in-8. . . . . . . 7 50
**Voyages agronomiques en France,** par LULLIN DE CHATEAUVIEUX, 2 vol. in-8. . . . . . 12 »
**Etat de la production des bestiaux en Allemagne,** par MOLL, in-4 . . . . . . 2 75
**Traité de la culture du mûrier,** par CHARREL, 1 vol. in-8. . . . . . . 3 50
**Traité de l'éducation des abeilles,** par DE FRARIÈRE, gr. in-18 de 300 p. avec gravures. 3 50
**Traité de l'estimation et du partage des biens-fonds,** par NOIROT, 1 vol. gr. in-18. 3 50
**Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes,** par VILLEROY, 1 vol. grand in-18 avec gravures. 3 50

**JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE ET DE JARDINAGE**
PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU D^r BIXIO, PAR LES RÉDACTEURS DE LA *MAISON RUSTIQUE.*
Un cahier de 50 pages in-4 par mois, avec gravures. — **Prix, franc de port, 12 fr. par an.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE :

**TROIS DISCOURS**
**PRONONCÉS A L'HOTEL-DE-VILLE**
**PAR MM. DAIN, CONSIDERANT ET D'IZALGUIER.**
Grand in-8°. — Prix : 3 francs.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

**ÉCONOMIE AGRICOLE.**
**A PROPOS DU MORCELLEMENT,**
Par M. de MONSEIGNAT, député,
Membre de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron.
Brochure in-8°. — Prix : 60 cent.

**A VENDRE**
AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 111,
Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Gannerou, boulevart Beaumarchais, 2.

**SOUSCRIPTION PERMANENTE AUX CLASSIQUES DE LA TABLE,**
Deuxième édition, très augmentée en texte et en gravures, **30** centimes la livraison.—Deux livraisons paraissent par semaine (l'ouvrage en aura **40**).—A Paris, chez **MARTINON**, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, 4, — DUTERTRE, passage Bourg-l'Abbé ;—Paul **MASGANA**, galerie de l'Odéon, —**POIRÉE**, rue Croix-des-Petits-Champs ; —LALLEMAND-LÉPINE, rue Richelieu, 52;—**POURREAU**, rue de la Harpe, 82;—**PILOUT** et C^e, rue de la Monnaie, 22 ; et à la librairie de la Maison-d'Or, rue Laffitte et boulevart des Italiens.
(Il y a des exemplaires cartonnés, tête blanche et tête dorée sur les trois papiers pour les Vignettes.)

DEUXIÈME ÉDITION TRÈS-AUGMENTÉE EN TEXTE ET BELLES VIGNETTES (PUBLICATION TERMINÉE.)

**LES CLASSIQUES DE LA TABLE,**
A L'USAGE DES PRATICIENS ET DES GENS DU MONDE.
Petite BIBLIOTHEQUE des Écrits les plus distingués, publiés à Paris, sur la Vie élégante et la Gastronomie.

1 beau volume in-8° de 650 pages compactes, orné de **quatorze charmants Portraits sur acier**, — de **Caricatures grav. sur bois, acier, Vignettes au burin, — Eaux-fortes, — Culs-de-Lampe.** — Prix de ce vol., papier ord., 12 fr.; — pap. bistré, 15 fr.; — chine, 20 fr.
**Les compositions sont d'Alfred Johannot, Carle Vernet, Isabey, Grenier, Maçois, Debucourt.**
Les PORTRAITS du PRINCE de TALLEYRAND, par M. A. SCHEFFER ; de CARLE VERNET, par P. DELAROCHE, gravé par HENRIQUEL DUPONT ; CARÊME, d'après STEUBEN
SONT DE CHARMANTS CHEFS-D'ŒUVRE. — SOMMAIRE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONTENUS DANS CETTE SPIRITUELLE COLLECTION :

LA PHYSIOLOGIE DU GOUT, par *Brillat-Savarin.* — Nouv. édit., revue. C'est le livre éloquent; — édition revue avec un soin particulier.
LA GASTRONOMIE, par *Berchoux.* — Nouv. édit., revue. — C'est un chef-d'œuvre. Ses vers coulants et si spirituels sont dans toutes les mémoires.
DES RESSOURCES DE LA TABLE PENDANT L'ANNÉE, par *Grimod de La Reynière.* — Nouv. édit., rev.—Appréciation étincelante de verve des produits des quatre saisons ; — traits charmants, incisifs ; — esquisses spirituelles.
L'ART DE DINER EN VILLE, par *Colnet.* — Cinquième édition, revue. — Cinquante vers de ce poème sont devenus de fins proverbes.
LE DÉJEUNER, LE DINER, par M. le comte *François de Neufchâteau.*
LES ARTICLES LES PLUS SPIRITUELS du marquis de Cussy. — Réimp. — *Nouvelles Tablettes,* — *Dynastie d'Orléans.* — *Cuisine de toutes les époques.* — *Services de la Table.* — *La Gastronomie considérée dans sa fin.* — *La Gastronomie en été à Paris.* — Articles pleins d'esprit, rédigés dans ce style vif et léger qui n'exclut ni le sérieux de la pensée, ni les traits les plus élevés. C'est de la fine conversation.
RECETTES DÉLICATES DE M. JOSEPH ROQUES. — Nulle part on n'explique mieux les usages de la *Vanille*, de l'*Ananas*, des *Dattes*, du *Sucre*, du *Punch*, du *Café*, etc. Ces articles mêlés, avec un des esprits les plus fins de France, au *Céleri*, aux *Haricots secs*, aux *Choux*, à l'*Orge*, au *Sarrasin*, à la *Rose*, à la *Pêche*, etc.
DES TRUFFES. — RECETTES DE M. DE CUSSY. — *Repas délicieux*, profondes expériences.
VINS. — USAGE ET VERTUS DES VINS. — CAFÉ. — THÉ. Opinions des plus compétents.
DINERS ÉTURILS, par Lady Morgan. — Réimp. — *Dîner et Dessert.* — *Encyclop. des gens du monde.*
ENTRÉES. — Deux charmants articles par un disciple des grands maîtres.
EFFETS DE LA MESURE, par M. le D^r *Réveillé-Parise*, MM. *Bourdon* et *Fayot.* — Réimpression.
DE L'ÉTUDE DES ALIMENTS. — *La Vie de M. le prince de Talleyrand;* — *Service de sa table particulière* — *Modèle de 30 couverts.*
LE POTAGER, LE VERGER, LE JARDIN, LA FERME, par MM. de *Fontanes* et *Lalanne.* — Réimp.
POÈTES DE LA TABLE. — *La Table de quelques Souverains*, par Carême ; — *La Cuisine et la Table modernes*, par le Marquis; — *Critique des Aphorismes de l'École de Salerne et de l'École Barbare*, etc.
*Les Devoirs de l'Amphitryon envers son Chef;* — *Devoirs de celui-ci envers l'Amphitryon.* (Carême.)
QUELQUES SOUVENIRS BRILLANTS DE LA TABLE FRANÇAISE. — *Napoléon, son régime* — *le Repas*, par M. de Chateaubriand ; — *Les Pèlerins ;* — *Un Dîner du temps d'Henri II,* — *Le maréchal de Richelieu ;* — *Un Souper de M. de Cussy,* — *Digestions fameuses,* — *Les 2,700 Pas*, etc., etc.

On lit dans la dédicace de ces brillantes réimpressions : « Puissent ces *Classiques* rappeler à la France ce grand art qui se perd, » l'art qui contient toutes les élégances, toutes les courtoisies. — Cet art favori des princes, des belles personnes de trente ans, des hommes » d'état, a produit des chefs-d'œuvre tout remplis de l'esprit le plus rare, de la gaîté la plus charmante, d'un style plein de grâce, de bonne » grâce, de suc de philosophie et d'urbanité. — De tous ces chefs-d'œuvre çà et là épars comme autant de couplets de la même chanson, nous » avons fait ce livre unique. — Plaise au Dieu tout-puissant de Désaugiers et de Pétrone que cette encyclopédie porte d'heureux fruits. »

**AUGMENTATIONS PRINCIPALES DE LA DEUXIÈME ÉDITION AVEC 8 VIGNETTES ET 3 PORTRAITS :**
*Une suite de récits charmants dus à des amateurs; nous citerons : l'État actuel de la Table de Paris ;* — *Lettre adressée à M. Jules Janin ;* — *Gourmets modernes les plus célèbres ;* — *La Gastronomie moderne est hygiénique;* — *Méditations du prince de Talleyrand;* — *Chasseurs éminents;* — *Le Déjeuner ;* — *Un Déjeuner de l'Empereur Napoléon*, par Carême. — *Repas d'imagination*, par l'auteur de Julie Noviant ; — *Déjeuner champêtre à Toulouse;* — *Promenade pendant une belle nuit d'été ;* — *Une Femme tendre et une Femme philosophe ;* — *Triste table de la maison du prince archi-chancelier ;* — *Charmants mélanges de vingt Amateurs, pris à toutes les sources* gastro, spirituelles ; — partant d'Apicius pour aller à toutes les bonnes tables, à M. de Talleyrand, à l'Empereur Alexandre, à lord Londonderry, à M. de Metternich.

*CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :* Les *Classiques de la Table*, 2^e édit., sont également publiés en 40 livraisons ; ils forment un magnifique vol. grand in-8°, contenant plus de 650 pages compactes. — Les premières livraisons sont en vente ; elles contiennent le commencement de la *Physiologie du Goût*, — les *Portraits du prince de Talleyrand* et du *Marquis de Cussy*, *Carle Vernet*, par Paul Delaroche ; — le *Gourmet en méditation*, etc. — Une et deux livraisons sont publiées toutes les semaines chez **MARTINON**, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, 4, à Paris. — Chaque livraison coûte 30 centimes. — On trouve des exemplaires complets à la même librairie et rue Thérèse, 11 ; — **MAISON**, éditeur du *Guide en France* de Richard, quai des Augustins, 29 ; — **MANSUT**, place Saint-André-des-Arts, 30 ; — **DENTU**, Palais-Royal ; — **GARNIER** frères, *idem* ; — **DOLIN**, libraire, quai des Augustins, 47. — Londres, chez **DULAU** et C^e, libr. — Rome, chez **MERLE**, libr.

Tous les changements faits dans la deuxième édition des CLASSIQUES DE LA TABLE pouvant être introduits dans la première à l'aide d'un AVIS au Relieur. Ces changements, s'élevant à environ 150 pages avec une augmentation de 8 Vignettes, ont donné lieu à une Brochure qui se vend séparément, papier blanc, 3 fr.; bistré, 4 fr.; chine, 6 fr., chez les mêmes Éditeurs, ainsi que le charmant portrait en pied de l'impératrice Joséphine, d'après le tableau de Prudhon; épreuve bistrée, 6 fr.; épreuve papier de chine, 8 fr.

...ité, que cette guerre ne se termine pas sans résultats sérieux. Il faut au moins qu'elle introduise l'action forte et constante de la diplomatie européenne dans Fez et dans Maroc, ces repaires inexpugnables du fanatisme et de la barbarie.

L'extension de l'influence européenne, dans les pays barbares, est, à nos yeux, une œuvre religieuse ayant pour but de porter la lumière là où sont les ténèbres, de faire bénir la liberté là où l'on maudit l'esclavage, de guérir en tous lieux les misères sociales et de faire passer dans les actes la fraternité morale du genre humain.

Pénétrés de ces raisons, qui seront un jour la religion de la diplomatie, nous demandons que la guerre de Maroc devienne utile non-seulement à la France, mais encore aux Marocains.

Assez d'autres diront pour exciter les convoitises nationales : Le Maroc forme, à l'occident de l'Algérie, un riche empire divisé en deux provinces principales, Maroc et Fez. Là de nombreuses villes disposent en amphithéâtre leurs maisons blanchies à la chaux, semblables à autant de dés ; le minaret prend des proportions gigantesques. Le type du genre, le minaret de la mosquée *el Koutoubia*, située dans la ville de Maroc, est une tour carrée de 200 pieds de haut, divisée en sept étages. Contemporaine de la *Giralda*, elle en reproduit le style. La cité de Maroc possède 60 à 70,000 habitants ; on y fabrique ces cuirs jaunes, renommés sur tous les points du globe. La ville de Fez, plus industrieuse encore, a près de cent mille habitants, et joint aux fabriques de maroquins des manufactures d'armes et de poudre. Les gouverneurs de province se forment, aux dépens du peuple, des trésors dont l'empereur les dépouille à son tour, et l'on trouverait des millions enfouis dans la résidence souveraine de Méquinez.

Voici ce que nous aimerons mieux dire : les souffrances de la nation marocaine doivent éveiller en nous un sentiment sympathique. Au Maroc, les Maures et surtout les nègres n'ont pour religion qu'un aveugle fanatisme, et l'Européen qui s'aventurerait dans une mosquée y serait encore aujourd'hui placé entre l'abjuration et la mort. Une secte d'énergumènes, les *Iemdoucha*, parcourt à certains jours les rues et places dévorant des chèvres, des moutons, des ânes vivants, comme les Grecs et les Romains aux saturnales. Des ermites à demi nus, les *Santons* ont le droit de soumettre toute femme à leur débauche, et leur bâton, il y a vingt ans, n'a pas respecté un consul français.

Toute la population musulmane a, comme les chrétiens du moyen-âge, un souffre-douleur, le juif, désigné par le *soulam* noir, le juif auquel on tire la barbe, on donne des coups de pied et l'on crache au visage quand il n'ôte pas ses babouches assez vite en passant devant les mosquées. Sa fille peut être fouettée arbitrairement par les soldats.

La législation tout entière, c'est la barbarie avec son aveuglement et ses excès : l'esclavage, le témoignage des femmes méprisé en justice, le droit d'asile, la peine du talion, les vengeances héréditaires, le rachat du délit permis au riche tandis que, pour le même fait, le nerf de bœuf tombe cent fois sur les épaules du pauvre.

...mais c'en est assez sur ces horreurs. Puisqu'un peuple civilisé est contraint, par des attaques perfides, à frapper aux portes du Maroc, il ne faut pas que ce contact aboutisse à des démonstrations insignifiantes. La civilisation ne doit pas plus reculer dans sa marche que le soleil dans son cours ; quand ses rayons touchent un point, il faut que ce point s'illumine. Si la France ne prend pas possession du Maroc, il faut au moins que cette terre soit conquise par l'intelligence et l'humanité. Abd-el-Rhaman, cet empereur de barbares, qui ne sait pas discipliner ses troupes, et dont la garde est la première à violer le droit des gens, doit être mis en tutelle. Que les puissances de l'Occident interviennent dans ses conseils, qu'elles travaillent, là comme à Constantinople, à désarmer le fanatisme, et du moins à empêcher le mal en attendant qu'éclairées par une science supérieure, elles puissent organiser le bien!

---

Les affaires de Maroc se compliquent de plus en plus. L'Angleterre s'était portée médiatrice entre l'empereur Abd-el-Rhaman et le cabinet de Madrid ; mais il paraît que cette médiation n'a pas été heureuse. Les négociateurs ont trouvé dans la volonté du souverain musulman une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Abd-el-Rhaman a regardé l'acceptation de cette médiation comme une marque de faiblesse de la part du gouvernement espagnol.

Déjà une correspondance de Gibraltar, à la date du 21 juin, insérée dans le journal *el Tiempo*, faisait pressentir l'insuccès des négociations de l'Angleterre et le refus d'Abd-el-Rhaman. Voici ce qu'on lit dans cette correspondance :

« Les Maures ont cru que la médiation de l'Angleterre n'était sollicitée par l'Espagne, que parce que cette dernière puissance ne pouvait pas se faire rendre justice elle-même, et cette persuasion a fait évanouir le prestige que nous avaient donné, à leurs yeux, la réunion de nos forces navales à Tanger, et les préparatifs qui se faisaient dans la Péninsule. Le consul général britannique commença par employer son influence en faveur de notre gouvernement. Sa mission se bornait à prêcher la modération aux Maures et à conseiller à leur empereur d'accorder la satisfaction que demandait l'Espagne, pour éviter une rupture d'où pourraient surgir des complications avec toutes les autres puissances.

» Jusque-là, tout allait assez bien ; malheureusement, pendant que l'on travaillait dans ce sens, le gouverneur de Gibraltar arriva à Tanger avec la nouvelle de la médiation, qu'il communiqua immédiatement au consul. Celui-ci en fit part au pacha et à l'empereur, et il est à croire que cette coïncidence affaiblit considérablement la force de ses premiers conseils, comme on peut s'en convaincre aisément en voyant le changement de langage et d'attitude du Maroc. Il ne serait donc pas étonnant que l'empereur, persuadé que nous avons sollicité, par faiblesse, la médiation anglaise, fît une réponse négative et peut-être même menaçante.

» Le gouvernement marocain répétera, sans doute, à nos médiateurs qui se sont aussi entremis dans la question du tribut payé par le Danemarck, ce qu'il a déjà dit deux fois relativement à cette dernière puissance : « Que chacun se mêle de ses affaires », réponse dont le consul danois a fait part à son gouvernement. S'il en était ainsi pour nous, voilà ce que nous voudrait la *médiation de nos bons amis*. »

Ce matin, les lettres et les journaux de Marseille confirment ce...

« Le télégraphe a transmis à deux régiments de cavalerie, le 6e chasseurs et le 5e de hussards, en garnison à Carcassonne et à Béziers, l'ordre de se diriger sur Port-Vendres, où ils s'embarqueront pour le Maroc. »

Mais si la médiation anglaise a échoué dans le différend espagnol, comment pourrait-elle réussir dans la querelle du Maroc avec la France?

---

La chambre a continué de discuter aujourd'hui le budget du ministère de la guerre : les crédits, et les amendements de la commission auxquels avait adhéré le gouvernement, ont été votés sans discussion importante.

Deux incidents sont venus rompre la monotonie habituelle des séances consacrées à l'examen du budget, et donner à la chambre cette animation qu'elle ne conserve plus que pour les questions de pure politique.

Des interpellations de M. le marquis de Larochejacquelein, au sujet de la réponse faite par sir Robert Peel à lord John Russell dans la chambre des communes, relativement à notre expédition contre le Maroc, ont amené M. Guizot à la tribune et lui ont fourni l'occasion de prononcer un de ces éloquents discours dont l'habileté de tactique fait le principal mérite.

C'est ainsi qu'en donnant les plus grands éloges à la modération et à la réserve des généraux Lamoricière et Bedeau, qui avaient su conserver à la politique du cabinet toute sa liberté d'allure, il faisait une critique amère de la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars.

C'est ainsi qu'en déclarant à la chambre qu'il avait toujours regardé la colonisation de l'Algérie comme une œuvre pleine de grandeur et de gloire pour la France, il attaquait la politique tergiversante de M. Thiers à l'endroit de notre colonie d'Afrique. De même, en énumérant à la chambre toutes les raisons qu'avait le cabinet pour compter sur la prudence et la sagesse du prince de Joinville, il avertissait le jeune amiral de moins consulter, dans cette campagne, son ardeur et son courage, que son sang-froid et sa longanimité.

En résumé, M. Guizot a déclaré à la chambre qu'il n'avait aucun projet de conquête sur le Maroc, et la chambre n'a pas paru faire un grand effort sur elle-même pour croire à la sincérité de cette déclaration.

Quant au second incident, le ministère a eu moins de succès. On se rappelle la fameuse enquête électorale : les conséquences de cette enquête avaient été la destitution du sous-préfet de Carpentras et du procureur du roi d'Embrun. Or, ce dernier a été replacé à Sisteron ; le sous-préfet a obtenu une recette particulière. En outre, une pluie de justices-de-paix, de places de juges, de bourses et demi-bourses, etc., étant venue à tomber sur les arrondissements de Carpentras et d'Embrun, M. Gustave de Beaumont reconnut que les personnes atteintes étaient précisément les électeurs inculpés dans cette enquête électorale à laquelle personne ne pensait plus.

La chambre a manifesté, pour tous ces faits, plus de dégoût que d'indignation ; puis elle a passé outre. On voit qu'elle a conscience du mal qui nous ronge, mais qu'elle ne croit pas pouvoir y porter remède.

---

Le ministre de l'agriculture vient de faire distribuer aux députés la seconde partie du rapport de M. Mauny de Mornay sur la pratique et la...

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UNE FAMILLE CORSE (1).

VI

Griffo attendait. Avant même que son maître ne lui adressât une parole, il avait fouillé dans la poche de sa veste et en avait tiré le faisan. Il avait entendu et reconnu le coup de fusil.

Mme de Franchi n'était pas encore couchée ; seulement elle s'était retirée dans sa chambre en chargeant Griffo de prévenir son fils d'entrer chez elle avant de se coucher.

Le jeune homme s'informa si je n'avais besoin de rien, et, sur ma réponse négative, me demanda la permission de se rendre aux ordres de sa mère.

Je lui donnai toute liberté et je montai dans ma chambre.

Je la revis avec un certain orgueil. Mes études sur les analogies ne m'avaient pas trompé, et j'étais fier d'avoir deviné le caractère de Louis comme j'avais deviné le caractère de Lucien. Je me déshabillai donc lentement, et après avoir pris les *Orientales* de V. Hugo dans la bibliothèque du futur avocat, je me mis au lit, plein de la satisfaction de moi-même.

Je venais de relire pour la centième fois le *Feu du ciel*, lorsque j'entendis des pas qui montaient l'escalier et qui s'arrêtaient tout doucement à ma porte ; je me doutai que c'était mon hôte, qui venait avec l'intention de me souhaiter le bonsoir, mais qui, craignant sans doute que je ne fusse déjà endormi, hésitait à ouvrir ma porte.

— Entrez, dis-je en posant mon livre sur la table de nuit.

Effectivement, la porte s'ouvrit, et Lucien parut.

— Excusez, me dit-il, mais il me semble, en y réfléchissant, que j'ai été si maussade ce soir, que je n'ai pas voulu me coucher sans vous offrir mes excuses ; je viens donc faire amende honorable, et, comme vous paraissez encore avoir bon nombre de questions à me faire, me mettre à votre entière disposition.

— Merci cent fois, lui dis-je ; grâce à votre obligeance, au contraire, je suis à peu-près édifié sur tout ce que je voulais savoir, et il ne me reste à apprendre qu'une chose, que je me suis promis de ne pas vous demander.

— Pourquoi?

— Parce qu'elle serait véritablement par trop indiscrète. Cependant, je vous en préviens, ne me pressez pas ; je ne réponds pas de moi.

— Eh bien ! alors, laissez-vous aller ; c'est une mauvaise chose qu'une curiosité qui n'est point satisfaite ; cela éveille naturellement des suppositions, et sur trois suppositions, il y en a toujours deux au moins qui sont plus préjudiciables à celui qui en est l'objet, que ne le serait la vérité.

— Rassurez-vous sur ce point, mes suppositions les plus injurieuses à votre égard mènent tout simplement à croire que vous êtes sorcier.

Le jeune homme se mit à rire.

— Diable, dit-il, vous allez me rendre aussi curieux que vous ; parlez donc, c'est moi qui vous en prie.

— Eh bien ! vous avez eu la bonté d'éclaircir tout ce qui était obscur pour moi, moins un seul point ; vous m'avez montré ces belles armes historiques que je vous demanderai la permission de revoir avant mon départ.

— Et d'une.

— Vous m'avez expliqué ce que signifiait cette double et semblable inscription sur la crosse des deux carabines.

— Et de deux.

— Vous m'avez fait comprendre comment, grâce au phénomène de votre naissance, vous éprouvez, quoique à trois cents lieues de lui, les sensations que ressent votre frère, comme de son côté, sans doute, il éprouve les vôtres.

— Et de trois.

— Mais lorsque Mme de Franchi, à propos de ce sentiment de tristesse que vous avez éprouvé et qui vous fait croire à quelque événement fâcheux arrivé à votre frère, vous a demandé si vous étiez sûr qu'il n'était pas mort, vous avez répondu : non, s'il était mort, je l'aurais revu.

— Oui, c'est vrai, j'ai répondu cela.

— Eh bien ! si l'explication de ces paroles peut entrer dans une oreille profane, expliquez-les moi, je vous prie.

La figure du jeune homme avait pris, à mesure que je parlais, une teinte si grave que je prononçai les derniers mots en hésitant.

Il se fit même, après que j'eus cessé de parler, un moment de silence entre nous deux.

— Tenez, lui dis-je, je vois bien que j'ai été indiscret : prenons que je n'ai rien dit.

— Non, me dit-il, seulement vous êtes un homme du monde, et par conséquent vous avez l'esprit quelque peu incrédule. Eh bien ! je crains de vous voir traiter de superstition une ancienne tradition de famille qui subsiste chez nous depuis quatre cents ans.

— Ecoutez, lui dis-je, je vous jure une chose, c'est que personne, sous le rapport des légendes et des traditions, n'est plus crédule que moi, et il y a même des choses auxquelles je crois tout particulièrement : c'est aux choses impossibles.

— Ainsi, vous croiriez aux apparitions?

— Voulez-vous que je vous dise ce qui m'est arrivé à moi-même?

— Oui, cela m'encouragera.

— Mon père est mort en 1807, par conséquent je n'avais pas encore trois ans et demi ; comme le médecin avait annoncé la fin prochaine du malade, on m'avait transporté chez une vieille cousine qui habitait une maison entre cour et jardin. Elle m'avait dressé un lit en face du sien, m'y avait couché à mon heure ordinaire, et, malgré le malheur qui me menaçait et duquel je n'avais d'ailleurs pas la conscience, je m'étais endormi ; tout à coup on frappe trois coups violents à la porte de notre chambre ; je me réveille, je descends de mon lit et je m'achemine vers la porte.

— Où vas-tu ? me demande ma cousine qui, réveillée comme moi par ces trois coups, ne pouvait maîtriser une certaine terreur, sachant bien que puisque la première porte de la rue était fermée, personne ne pouvait frapper à la porte de la chambre où nous étions.

— Je vais ouvrir à papa qui vient me dire adieu, répondis-je.

Ce fut elle alors qui sauta à bas du lit et qui me recoucha malgré moi, car je pleurais fort, criant toujours :

— Papa est à la porte, et je veux voir papa avant qu'il ne s'en aille pour tout à fait.

— Et depuis, cette apparition s'est-elle renouvelée? demanda Lucien.

— Non, quoique bien souvent je l'aie appelée ; mais, peut-être aussi Dieu accorde-t-il à la pureté de l'enfant des privilèges qu'il refuse à la corruption de l'homme.

— Eh bien ! me dit en souriant Lucien, dans notre famille nous sommes plus heureux que vous.

— Vous revoyez vos parents morts?

— Toutes les fois qu'un grand événement va s'accomplir ou s'est accompli.

— Et à quoi attribuez-vous ce privilège accordé à votre famille ?

— Voici ce qui s'est conservé chez nous comme tradition ; je vous ai dit que Savilia mourut laissant deux fils.

— Oui, je me le rappelle.

— Ces deux fils grandirent, s'aimant de tout l'amour qu'ils eussent, [illegible]

(1) Voir les numéros des [illegible], 30 juin, 1er et 2 juillet.

Nous avons reçu aujourd'hui le numéro du *Journal de Saint-Etienne*, du 3 juillet, dans lequel on signale une erreur que nous aurions commise (27 juin) sur les calculs de M. Lasnyer, relatifs au produit du chemin du Nord. Cette erreur aurait même été déjà relevée dans un numéro du *Journal du Chemin de fer*, dont nous n'avons pas eu connaissance, et elle aurait consisté à porter à 21 millions, l'évaluation du revenu *net* du chemin du Nord, donnée par M. Stephenson, tandis que ce chiffre de 21 millions serait celui du revenu brut.

Nous nous sommes empressés de recourir au rapport de M. Lasnyer, que nous avions pris pour seule base de nos calculs, et nous reconnaissons, sans détour, que c'est par une erreur commise en prenant des notes sur ce rapport que nous avions posé le chiffre de 21 millions, comme celui du revenu net.

Ce chiffre n'est pas non plus celui de M. Stephenson, qui portait le revenu brut à 28,919,000 fr.; c'est celui auquel est arrivé M. Lasnyer, en réduisant par divers calculs l'évaluation donnée par M. Stephenson; mais en cela M. Lasnyer est loin de se trouver d'accord avec divers ingénieurs, qu'il a cités dans son rapport, et qui pensent que l'ingénieur anglais n'a pas évalué assez haut les produits probables du chemin.

L'évaluation de ce revenu peut donc donner lieu à des controverses assez difficiles à éclaircir : quoi qu'il en soit, nous avions commis une erreur matérielle, et nous devions la réparer. Nous remercions sincèrement le *Journal de Saint-Etienne*, d'abord de nous l'avoir indiquée, et ensuite de l'avoir fait avec un ton de convenance qui n'est pas assez en usage dans la presse militante.

Par suite de ses calculs, M. Lasnyer portait à 9 p. 0|0 (amortissement déduit) le revenu net de la compagnie; nous, en prenant ce chiffre de 21 millions, nous l'avions porté à 18 p. 0|0 ; mais si nous admettons le chiffre de M. Stephenson sans l'augmenter ou le diminuer, et en déduisant 30 p. 0|0 pour les frais d'exploitation, nous trouverions, pour un capital de 66 millions, un revenu net de 10,119,000 fr. à attribuer à la compagnie, et qui, déduction faite de 1,280,000 fr. ou 2 p. 0|0 d'amortissement, formeraient encore pour elle un revenu net de 8,839,000 fr. ou 13 1|2 p. 100.

## Nicaragua et Honduras.

M. Castellon, ministre général et envoyé extraordinaire de l'Etat de Nicaragua, vient d'arriver à Paris. Il est chargé de demander pour son pays et pour l'Etat voisin de Honduras le protectorat de la France, et il est muni, dans ce but, de toutes les instructions et de tous les pouvoirs nécessaires.

Un fait certain, incontestable, c'est que, malgré l'abaissement continu de la France ; devant l'étranger, l'ancienne Amérique espagnole a confiance en notre patrie, qu'elle la regarde comme une grande nation, et que Nicaragua, menacée d'un blocus par l'Angleterre, tend les bras à la France.

Or, cet Etat de Nicaragua commande l'océan Atlantique et l'océan Pacifique ; il est maître de l'isthme ; il commandera le passage qu'on médite depuis si long-temps d'une mer à l'autre.

Voilà ce que M. Castellon est chargé d'offrir à la France, et ce que

[...] s'est retiré malgré les instances de la reine. Puis, tous sont repartis pour Madrid, à l'exception du président du conseil qui probablement prendra le portefeuille vacant. On parle de la dissolution des cortès et de la convocation pour le mois d'octobre de nouvelles chambres auxquelles le cabinet demanderait l'autorisation d'opérer les réformes projetées. Il est aussi question de la réorganisation de la garde royale. Selon l'habitude de tous les gouvernants qui méditent des coups d'Etat, des bruits de vastes conspirations se répandent. Elles embrasseraient toute l'Espagne ; mais leurs principaux foyers seraient en Catalogne, en Aragon, en Galice et à Madrid. On les dit progressistes et militaires ; et l'arrestation de l'ancien chef politique Cordero, et l'ordre donné, à la suite du banquet, aux généraux Evariste et Santos San-Miguel de quitter la capitale n'auraient pas d'autre cause ou d'autre prétexte que ces machinations vraies ou fausses.

La population catholique-romaine de Dublin vient, dit le *Morning-Advertiser*, de donner une nouvelle preuve de sa tolérance, en élisant lord-maire de la ville pour l'an prochain, M. Arabin, protestant épiscopal, un des hommes les plus honorables du pays. L'illustre prisonnier O'Connell avait décliné cet honneur.

Le 3 ont eu lieu à Londres les funérailles du poète Thomas Campbell. Dans le brillant cortège, qui l'a conduit à l'abbaye de Westminster, on remarquait, dit le *Globe*, sir Robert Peel, le comte d'Aberdeen, les lords Morpeth, Brougham, Dudley et Leigh. Cette simple épitaphe a été gravée sur la tombe : *A Thomas Campbell, auteur des* PLAISIRS DE L'ESPÉRANCE, mort le 15 juin 1844, à l'âge de 47 ans.

On écrit d'Alger, le 29 juin : les plantations de tabac, ordonnées comme essai, sont admirables. On attend M. Lebéchu, secrétaire général de la direction, pour présider à la cueillette. Il est presque certain que notre colonie africaine va nous décharger du tribut que nous payons pour nos tabacs aux îles espagnoles. (*Courrier français.*)

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

*Séance du 5 juillet.*

La chambre procède au scrutin secret sur le projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. On se rappelle que ce scrutin a été annulé hier faute d'un nombre suffisant de votants. En voici le résultat : Nombre des votants, 97 ; boules blanches, 92 ; boules noires, 5.

L'ordre du jour appelle les rapports du comité des pétitions.

M. DE LA MOSKOWA, rapporteur. « Le sieur Tirard, directeur de dessèchements à La Mure (Isère), adresse des observations sur le projet de loi relatif à la police du roulage, et sur les mesures à prendre pour améliorer la race des chevaux. » — Ordre du jour.

« La société d'agriculture du département du Cher sollicite une réduction de l'impôt du sel, dans l'intérêt des classes pauvres, et particulièrement de la classe agricole. » — Renvoi au ministre des finances.

M. FÉLIX FAURE, rapporteur. Le conseil municipal de la ville de Mirecourt, département des Vosges, appelle l'attention de la chambre sur les abus qui se seraient introduits dans les autorisations accordées pour le défrichement des bois, et sur la nécessité d'y remédier, soit en interdisant formellement tout défrichement de forêts, soit en entourant de garanties plus sévères l'instruction des demandes en concessions. — Renvoi au ministre des finances.

M. MAUGUIN. Si la chambre le désire, j'attendrai son arrivée. (Oui ! ou — Non, parlez !)

Vous êtes attaqués par des alliés qu'Abd-el-Kader a su se ménager [en] Afrique; pour leur résister, deux moyens se présentent : l'un consiste [à] garder la défensive, l'autre à marcher sur la capitale.

Le premier moyen vous forcera de garder une armée considérable, [tou]jours sur la défensive et permettra à Abd-el-Kader d'attendre quel[que] grande commotion européenne; et de prendre toutes ses mesures p[our] nous refouler sur Alger et nous écraser, s'il le peut.

L'offensive a aussi ses inconvénients. Assurément les troupes françai[ses] ont l'avantage sur celles du Maroc, mais en admettant que nous soyo[ns] vainqueurs, que ferons-nous du pays? Nous contenterons-nous d'y faire u[ne] révolution de palais?

L'Angleterre peut s'emparer d'une île de l'Océanie, peut bloquer un p[ort] de l'Amérique méridionale, sans même qu'il en soit question à cette cham[bre], mais il n'en sera pas de même si nous nous emparons du Maroc ; de grav[es] difficultés diplomatiques se présenteront.

Le gouvernement paraît s'en être occupé ; ce qu'il y a de certain, c'[est] que l'Angleterre est parfaitement rassurée sur la pensée de la France. L'in[té]rêt de l'Angleterre est d'accord avec celui d'Abd-el-Kader et de l'empere[ur] de Maroc. Si elle offre son entremise officielle....

M. SOULT. Le gouvernement n'en a pas besoin.

M. MAUGUIN. A défaut d'intervention officielle, elle offrira son interven[tion] officieuse; si le gouvernement l'accepte, il peut être sûr que l'o[n] n'obtiendra qu'une demi-satisfaction, et que les choses resteront dans l'ét[at] où elles sont aujourd'hui.

Il n'est qu'un moyen de trancher la question, c'est de faire ce que Mar[ius] et Sylla firent quand Jugurtha, sur le même sol, résistait à l'empire romain; il faut que le général Bugeaud puisse au premier mouvement se porter s[ur] les frontières du Maroc, et que l'empereur du Maroc puisse croire q[ue] nous pouvons conquérir et garder son pays. Il faut, pour neutraliser le m[a]chiavélisme de l'Angleterre, pour obtenir raison d'Abd-el-Kader; il faut q[ue] vous soyez décidé à aller jusqu'au bout et à ne pas reculer.

M. DESJOBERT se plaint que les cartes publiées par la commission scien[ti]fique de l'Algérie soient extrêmement erronées ; Mostaganem a été trans[]portée à vingt lieues environ de sa position; on a rapproché de près d[e] moitié la distance de l'oasis de Touat à Tombouctou; etc. On indique de[s] *limites naturelles de l'Algérie* qui empiètent d'une manière extraordinai[re] sur le territoire des Etats limitrophes.

M. SOULT déclare que ces erreurs seront corrigées si elles ont été commises.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. M. Carré n'a nullement voulu faire une car[te] générale de l'Afrique; regardez-la avec impartialité, si vous pouvez (bruit) il a fait faire une carte de l'Algérie méridionale; il n'a pas eu à s'occuper d[e] la position de Mostaganem, qui est parfaitement connue. Le travail qu'il [a] fait a coûté d'immenses travaux, et elle offre une précision à laquelle o[n] n'était pas encore arrivé.

M. DESJOBERT. L'honorable M. G. de Beaumont s'est adressé directeme[nt] à moi ; c'est que je ne suis en effet que le député de la France, et aux ter[]mes d'un banquet dont j'ai la relation sous les yeux, M. Gustave de Beau[]mont, à sa qualité de député de la France, joint celle de député de l'Algé[]rie. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à la question.

M. G. DE BEAUMONT dit que, tout en rendant justice aux talents milita[i]res du maréchal Bugeaud, il croit devoir blâmer sa manière de colonise[r]. Pour coloniser, il faut des institutions civiles ; il faut qu'un code d'un pe[]tit nombre d'articles protège la propriété. Pourquoi l'ordonnance qui d[oit] indiquer ces lois ne paraît-elle pas? Pourquoi n'en paraît-il pas une aut[re] pour régler le conseil d'administration de l'Algérie, conseil sans contrôle e[t] presque sans responsabilité. Je demanderai aussi ce que devient l'ordo[n]nance annoncée sur la situation des Juifs en Algérie?

Il faut à la tête de cette administration des hommes honnêtes et capable[s]. Il s'est passé naguère en Afrique un événement déplorable que je regre[tte] d'avoir à signaler à la chambre. Il s'agissait d'un marché de fourrages. L[...]

---

reporté sur leurs autres parents, si leurs autres parents eussent vécu. Ils se jurèrent donc que rien ne pourrait les séparer, pas même la mort ; et à la suite de je ne sais quelle puissante conjuration, ils écrivirent, avec leur sang, sur un morceau de parchemin qu'ils échangèrent, le serment réciproque que le premier mort apparaîtrait à l'autre, d'abord au moment de sa propre mort; puis ensuite dans tous les moments suprêmes de sa vie. Trois mois après, l'un des deux frères fut tué dans une embuscade, au moment même où l'autre cachetait une lettre qui lui était destinée ; mais comme il venait d'appuyer sa bague sur la cire encore brûlante, il entendit un soupir derrière lui, et, se retournant, il vit son frère debout et la main appuyée sur son épaule, quoiqu'il ne sentît pas cette main. Alors, par un mouvement machinal, il lui tendit la lettre qui lui était destinée ; l'autre prit la lettre, et disparut.

La veille de sa mort il le revit.

Sans doute les deux frères s'étaient engagés pour eux, mais encore pour leurs descendants, car, depuis cette époque, les apparitions se sont renouvelées non-seulement au moment de la mort de ceux qui trépassaient, mais encore à la veille de tous les grands événements.

— Et avez-vous jamais eu quelque apparition ?

— Non ; mais comme mon père, pendant la nuit qui a précédé sa mort, a été prévenu par son père qu'il allait mourir, je présume que nous jouirons, mon frère et moi, du privilège de nos ancêtres, n'ayant rien fait pour démériter de cette faveur.

— Et ce privilège est accordé aux mâles de la famille seulement?

— Oui.

— C'est étrange !

— C'est comme cela.

Je regardais ce jeune homme qui me disait, froid, grave et calme, une chose regardée comme impossible, et je répétais avec Hamlet :

> There are more things in heav'n and earth, Horatio,
> Than are dreamt of in your philosophy !

A Paris, j'eusse pris ce jeune homme pour un mystificateur ; mais au fond de la Corse, dans un petit village ignoré, il fallait tout bonnement le considérer ou comme un fou qui se trompait de bonne foi, ou comme un être privilégié plus heureux ou plus malheureux que les autres hommes.

— Et, maintenant, me dit-il, après un long silence, savez-vous tout ce que vous voulez savoir.

— Oui, merci, répondis-je, je suis touché de votre confiance en moi, et je vous promets de garder le secret.

— Oh ! mon Dieu, me dit-il en souriant, il n'y a point de secret là-dedans, et le premier paysan du village vous aurait raconté cette histoire comme je vous la raconte ; seulement, j'espère qu'à Paris mon frère ne se sera point vanté de ce privilége, qui aurait probablement pour résultat de se faire rire au nez par les hommes, et de donner des attaques de nerfs aux femmes.

Et à ces mots, il se leva, et, me souhaitant le bonsoir, se retira dans sa chambre.

Quoique fatigué, j'eus quelque peine à m'endormir; encore, une fois venu, mon sommeil fut-il agité. Je revoyais confusément, dans mon rêve, tous les personnages avec lesquels j'avais été mis en relation pendant cette journée, mais formant entre eux une action confuse et sans suite. Au jour seulement je m'endormis d'un sommeil réel et ne me réveillai qu'au son de la cloche qui semblait battre à mes oreilles.

Je tirai ma sonnette, car mon sensuel prédécesseur avait poussé le luxe jusqu'à avoir à la portée de sa main le cordon d'une sonnette, la seule, sans doute, qui fût dans tout le village.

Aussitôt, Griffo parut, de l'eau chaude à la main. Je vis que M. Louis de Franchi avait assez bien dressé cette espèce de valet de chambre.

Lucien avait déjà demandé deux fois si j'étais réveillé, et avait déclaré qu'à neuf heures et demie, si je ne remuais pas, il entrerait dans ma chambre.

Il était neuf heures vingt-cinq minutes, aussi ne tardai-je pas à le voir paraître.

Cette fois, il était vêtu en Français et même en Français élégant. Il portait une redingote noire, un gilet de fantaisie, et un pantalon blanc, car, au commencement de mars, on porte déjà depuis long-temps des pantalons blancs en Corse.

Il vit que je le regardais avec une certaine surprise.

— Vous admirez ma tenue, me dit-il ; c'est une nouvelle preuve que je me civilise.

— Oui, ma foi, répondis-je, et je vous avoue que je ne suis pas médiocrement étonné de trouver un tailleur de cette force à Ajaccio. Mais moi, avec mon costume de velours, je vais avoir l'air de Jean de Paris auprès de vous.

— Aussi, ma toilette est-elle de l'Humann tout pur ; rien que cela, mon cher hôte. Comme nous sommes, mon frère et moi, absolument de la même taille, mon frère m'a fait cette plaisanterie de m'envoyer une garde-robe complète, que je n'endosse, comme vous le pensez bien, que dans les grandes occasions : Quand M. le préfet passe ; quand M. le général-commandant le quatre-vingt-sixième département fait sa tournée ; ou bien encore quand je reçois un hôte comme vous, et que c[e] bonheur se combine avec un événement aussi solennel que celui qui v[a] s'accomplir.

Il y avait dans ce jeune homme une ironie éternelle conduite par u[n] esprit supérieur, qui, tout en mettant son interlocuteur mal à l'ai[se] avec lui, ne dépassait cependant jamais les bornes d'une parfaite co[n]venance.

Je me contentai donc de m'incliner en signe de remercîment, tand[is] qu'il passait, avec toutes les précautions d'usage, une paire de gan[ts] jaunes moulés sur sa main par Boivin ou de Rousseau.

Dans cette tenue, il avait véritablement l'air d'un élégant Parisien.

Pendant ce temps, j'achevais moi-même ma toilette.

Dix heures moins un quart sonnèrent.

— Allons, me dit-il, si vous voulez voir le spectacle, je crois qu'il e[st] temps que nous prenions nos stalles ; à moins, toutefois, que vous n[e] préfériez déjeuner, ce qui serait bien plus raisonnable, ce me semble.

— Merci, je mange rarement avant onze heures ou midi ; je puis don[c] faire face aux deux opérations.

— Alors, venez.

Je pris mon chapeau et je le suivis.

(*La suite à demain.*) **Alexandre DUMAS.**

SUCCÈS D'UNE SÉDUCTION.

Une dame Henriette Freymann, réclamée par l'autorité prussienne sous la prévention de banqueroute frauduleuse, était transférée ces jour[s] derniers par le chemin de fer de Valenciennes à Quiévrain sous la gar[de] d'un gendarme.

Cette dame, une fois seule avec son gardien, dans un compartiment d[e] wagon, a offert de l'or, des billets de banque, sans pouvoir le décider [à] favoriser son évasion. Jeune et jolie, elle a même offert son cœur sans être plus heureuse. « Vous n'êtes pas Français ! » s'est-elle écriée alors ; mais le gendarme, tout en défendant son caractère de bo[n] Français, s'est montré bon gendarme avant tout, et le nouveau Josep[h] est sorti du wagon en gardant sa vertu sans perdre son manteau.

En remettant la prisonnière entre les mains de la maréchaussée belge, il a cru devoir tenir en garde ses confrères. « Soyez tranquille », ont-ils répondu, suivant leur usage invariable.

Deux jours après, l'autorité belge invitait l'autorité française à recher[cher] Henriette Freymann, évadée de la maison de sûreté de Quiévrain dans la nuit du 28 au 29 juin.

l'honneur de la France.

Eh bien! messieurs, à cette séance de la chambre des communes, sir Robert Peel a répondu qu'il était parfaitement rassuré sur les intentions de la France, et qu'il connaissait les instructions qui avaient été données à notre amiral; ce sont ces instructions, je le répète, dont je demande la communication pour la chambre.

M. GUIZOT. Je n'ai rien communiqué nulle part que je ne sois prêt à mettre sous les yeux de la chambre dès que la chambre le demandera.

Abd-el-el-Kader, chassé de l'Algérie, va s'établir sur les frontières du Maroc, et là il fanatise les populations africaines. Nous avons demandé son expulsion. L'empereur de Maroc a craint de soulever contre lui les populations fanatisées, et nous n'avons pu obtenir justice. Abd-el-Kader alors a cherché à persuader à l'empereur que le pays occupé [par nous] entre la Tafna et les frontières de Maroc appartenait à cet empire. Nous avons soutenu que ce territoire nous appartenait et nous l'avons gardé.

Un troisième fait s'est produit : Il y a eu une invasion de Marocains d'accord avec les troupes d'Abd-el-Kader ; ces troupes ont été repoussées avec énergie jusqu'à la frontière ; les nuées d'Africains se sont dispersées, et nos généraux ont sagement ramené leurs troupes et laissé au gouvernement à décider de la paix et de la guerre ; je suis bien aise de leur rendre ici cette justice. (Très bien!)

Le gouvernement n'a aucun projet de conquête sur le Maroc. Il croit que le territoire actuel de l'Algérie suffit ; il est d'avis de maintenir une conquête d'une grande importance pour la France, mais qui ne serait pas sans embarras si elle était plus étendue.

Ce que nous exigerons de l'empereur de Maroc, c'est la paix, c'est la sécurité de notre colonie c'est qu'Abd-el-Kader soit renvoyé sur les côtes de l'Océan, et que les chefs qui se sont mis à la tête de l'invasion soient punis. Voilà le projet très modéré, mais très ferme du gouvernement du roi.

Il faut, comme le dit M. Mauguin, que le Maroc soit bien persuadé que l'état de choses actuel ne peut subsister long-temps ; c'est le but que s'est proposé le gouvernement dans toutes les mesures qu'il a prises. Il a la confiance que le jeune prince, auquel le commandement a été confié, saura s'acquitter de sa mission avec fermeté et sagesse.

Les instructions qu'il a reçues sont d'accord avec la politique que je viens d'exposer ; elle n'a rien de secret, elle peut être indiquée à nos alliés aussi bien qu'à cette chambre. L'Angleterre a des intérêts dans le Maroc; nous lui avons fait connaître nos intentions d'une manière générale ; elle sait que nous ne voulons qu'obtenir justice, c'est là ce qui a déterminé la modération des ministres anglais dans la chambre des communes.

M. GARNON se plaint des lenteurs de l'administration de la guerre à payer les indemnités fixées pour les propriétaires expropriés par suite de la construction des fortifications de Paris.

M. ALLARD répond que le jury d'expropriation s'assemble très irrégulièrement ; mais que d'ailleurs les propriétaires à qui sont dues des indemnités en reçoivent l'intérêt à 5 p. 0/0 depuis le jour où elles sont dues, taux d'intérêt qu'ils n'obtiendraient peut-être pas ailleurs ; au reste, un seul propriétaire a sujet de se plaindre de l'administration à cet égard.

M. ODILON BARROT prononce quelques paroles dans le même sens que M. Garnon

M. GARNON. Si M. Allard le désire, je ferai passer sous ses yeux la liste de 140 propriétaires qui sont dans le même cas que moi. Cette vexation d'ailleurs n'est pas la seule dont les fortifications de Paris soient le prétexte. M. le président du tribunal civil de la Seine peut le déclarer.

M. SOULT. Il suffit que ces faits me soient signalés pour qu'il y soit apporté remède.

MM. Garnon, Bureaux de Puzy, Soult prennent encore la parole ; le bruit de l'orage est si violent que leurs observations ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. LUNEAU se plaint que les fonds de l'Etat soient dilapidés dans les fournitures de vivres et de fourrages pour l'administration de la guerre. Les marchés sont passés pour sept ans, malgré les réclamations des chambres; ce long terme exige un énorme cautionnement qui empêche toute concurrence et qui permet des bénéfices scandaleux. Je prie donc la chambre de s'unir à moi pour appeler énergiquement l'attention de la commission du budget sur cette question, et la prier de modifier le chapitre du budget relatif aux fournitures de vivres et fourrages, et d'obtenir la modification d'une ordonnance à ce sujet qui a paru dans le *Moniteur* il y a quelques jours.

M. SOULT répond que c'est une affaire administrative dont la commission du budget n'a pas eu à s'occuper.

M. BIGNON, rapporteur. Si l'ordonnance dont il a été question avait été rendue plus tôt, la commission du budget s'en serait occupée ; je ne m'oppose pas au renvoi de l'article à la commission, mais je fais des vœux pour que M. le ministre de la guerre prenne lui-même l'initiative.

M. SOULT dit que le ministre est responsable des marchés qu'il conclut.

M. LUNEAU propose par un amendement que les marchés pour les vivres et fourrages de la guerre ne puissent être conclus que pour un an.

Le renvoi de l'amendement à la commisssion, demandé par M. Luneau, est adopté.

M. DUPRAT propose d'ajouter au budget de la guerre, l'article suivant :

« A partir du 1er janvier 1846, les recettes et les dépenses comprises dans le budget spécial de l'Algérie, seront portées pour ordre dans les tableaux du budget général de l'Etat.

» Ce service sera soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances, pour les crédits supplémentaires et le règlement définitif du budget de chaque exercice.

» Le budget et le compte définitif de ce service seront annexés au budget et au compte du département de la guerre auquel il ressortit. »

M. JULES DE LASTEYRIE développe cet amendement. Il se plaint du désordre des finances en Algérie. Les fonds affectés à une chose sont presque toujours appliqués à une autre. Il faut que la chambre puisse savoir ce que deviennent les recettes de l'Algérie et les dépenses énormes qui sont examinées chaque année par les chambres.

M. BIGNON. La chambre a pu voir par le rapport de la commission du budget que nous n'acceptons nullement l'état actuel des choses ; je ne crois pas cependant que l'amendement puisse être accepté, et je crois qu'il suffira de diviser les dépenses du budget de l'Algérie en deux parties, de faire un budget spécial pour les dépenses purement locales, et de rattacher les autres au budget de l'Etat.

M. JULES DE LASTEYRIE. L'honorable préopinant est d'accord avec moi pour blâmer ce qui se fait en Algérie. Il s'agit de savoir uniquement si la chambre doit intervenir dès aujourd'hui d'une manière efficace ou si l'on doit attendre encore que le mal ait empiré.

MM. ÉTIENNE et DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ sont encore entendus.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat de nouveau l'amendement, qui n'est pas adopté.

Les autres articles du budget de la guerre sont successivement votés.

Il est cinq heures et demie : la plupart des membres quittent la salle ; la chambre, consultée, déclare que la séance continue.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT demande la parole sur le budget du ministère de la justice.

L'orateur se plaint de certaines nominations judiciaires qui ont eu lieu

[illegible] souffrirai pas. (Violentes réclamations.)

Les juges de paix nommés par moi l'ont été sur les présentations régulières des magistrats ; et si j'avais à faire aujourd'hui les choix que j'ai faits, je ferai encore de même (Bruit.)

Le maire de Briançon était juge suppléant ; il était candidat naturel pour la place de juge qui lui a été donnée. La révocation de M. Garnier qui a eu lieu à la suite de l'enquête électorale a été faite contre l'avis des magistrats; je l'ai puni, cependant, parce que j'ai cru devoir donner cet exemple. Mais, pour un moment d'erreur, devais-je à jamais lui fermer la carrière qu'il avait embrassée, lorsque par suite de sa révocation il était miné par le chagrin et la maladie?

M. PASCALIS. Je crois me rappeler que si M. Garnier a reçu un prêt de 500 fr. du candidat ministériel, cela a eu lieu long-temps avant l'élection, et n'a aucun rapport à ce fait.

M. G. DE BEAUMONT. Je crois que l'honorable M. Pascalis aurait bien fait d'imiter M. le garde des sceaux qui a répondu sur tous les autres faits sans parler de celui-là. Lors de l'enquête électorale le candidat ministériel a déclaré lui-même qu'il a prêté cette somme à M. Garnier le lendemain même de l'élection, le jour où fut rédigée par lui cette protestation violente en faveur du candidat repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi

Demain, rapport des pétitions ; discussion du budget de la chambre, du projet de loi sur les télégraphes ; de la proposition sur les veuves des auteurs dramatiques ; du projet de loi sur la transformation des fusils des soldats ; du projet de loi sur les travaux à entreprendre à la chambre et de la proposition du colonel de Briqueville sur les restes du général Bertrand.

## REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats* entame aujourd'hui, à l'occasion du budget, la question grave de l'organisation des différents ministères. Sur neuf départements ministériels, il n'y en a pas deux qui se ressemblent ni pour les attributions ni pour les émoluments. Les employés supérieurs à 15 ou 20,000 fr. sont toujours pris en dehors de la hiérarchie. Partout il suffit d'être chef de bureau pour ne pas obtenir une division. L'homme capable, attaché depuis longues années à l'administration, n'a pour bâton de maréchal qu'un emploi de 6000 fr. Le *Journal des Débats* trouve, comme de raison, que les places dans tous les ministères sont trop chétivement rétribuées, et que *bientôt les fonctions les plus éminentes ne seront accessibles qu'à la richesse.*

La *Presse* insère une lettre, datée de Bruxelles, relative à une souscription publique ouverte en Belgique pour un emprunt de 84,656,000 f. Ce document, ajoute la feuille en question, donne la mesure des ressources immenses qu'un pays comme la France puiserait en lui-même le jour où l'ordre règnerait dans ses finances, et où il s'affranchirait enfin du joug de ces intermédiaires qui sont aujourd'hui, financièrement, à l'égard du crédit de l'Etat, ce qu'étaient militairement, à l'égard de la couronne de France, certains suzerains avant le règne de Louis-le-Gros et le ministère de Richelieu. En fait de crédit, nous en sommes encore à la féodalité. La Belgique marche en avant. Resterons-nous en arrière?

— Le *National* démontre que le ministère, en proposant lui-même, dans la discussion du budget, une réduction sur l'intérêt des cautionnements, s'est mis dans l'obligation d'appliquer cette réduction partout et le plus tôt possible. Si le gouvernement croit devoir réduire l'intérêt d'une certaine portion de sa dette, pourquoi ne le réduirait-il pas sur sa dette tout entière? Ce qu'il impose aux dépositaires de cautionnements, pourquoi ne l'imposerait-il pas aux détenteurs de la rente? La justice a-t-elle donc deux poids et deux mesures?

## Faits divers.

— Deux ordonnances royales du 5, insérées au *Moniteur*, nomment conseiller à la cour royale d'Agen M. Chandordy; juges au tribunal de première instance de Rouen M. Auzanet; du Hâvre, M. Elie Lefebvre; d'Yvetot, M. Auguste Martin; de Laon, M. Pourrier ; juges de paix à Braisne (Aisne), M. Carpé; à Patay (Loiret), M. Barillon; à Durtal (Maine-et-Loire), M. Baillergeau; à La Roche-Bernard (Morbihan), M. Dusser ; à Pontaumur (Puy-de-Dôme), M. Chassaing.

Quatre autres ordonnances du même jour autorisent les caisses d'épargne de Château-Renaud (Indre-et-Loire) et Chambron (Creuse), et modifient les statuts de celle de Château-Thierry et de la société d'assurances mutuelles immobilières contre l'incendie, établie au Mans.

— Le directeur-général des postes annonce que l'office des postes britanniques ayant fixé au 7 de chaque mois le départ de Londres de la malle de l'Angleterre pour les Indes-Orientales, l'archipel indien et Hong-Kong, qui est dirigée par Marseille, les lettres et journaux expédiés de Paris pour ces destinations seront reçus dorénavant à l'hôtel des Postes et dans les bureaux d'arrondissement de Paris jusqu'au 8 de chaque mois au soir.

Il a été réglé en outre que, lorsque le départ de Londres tomberait un dimanche, l'expédition aurait lieu le jour suivant. Or, le 7 juillet, présent mois, tombant précisément un dimanche, le passage de la malle de Londres pour les Indes-Orientales aura lieu à Paris dans la nuit du 9 au 10; en conséquence, les lettres et journaux pour les destinations susdites seront reçus dans les différents bureaux de Paris jusqu'au 9 juillet au soir.

Ces lettres et journaux doivent être affranchis jusqu'à Alexandrie.

(*Messager.*)

— Plusieurs journaux annoncent qu'un traité de commerce vient d'être conclu entre l'Espagne d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre. Cette nouvelle nous semble au moins prématurée.

— Le journal *la Nation*, fondé il y a moins de deux ans par M. de Genoude, a cessé de paraître depuis deux jours. (*Presse.*)

— Sur 7,000 billets de la loterie en faveur du couvent du Mont-Carmel, 5,524 ont été placés et ont produit 27,620 fr. (*Univers.*)

— C'est le lundi 14 août qu'aura lieu à la Sorbonne la distribution des prix du concours général des collèges royaux de Paris et de Versailles. Le samedi 12 aura déjà eu lieu, à l'institution royale des sourds-muets, celle des élèves de cet établissement.

— Dimanche, 7 juillet, petites eaux à Versailles. Fête patronale à Meu-

[illegible] las d'hiver : quand venait le second service, on apportait sur la table, en grande cérémonie, un plat d'artichauts ou de haricots verts ; tous les convives alors se récriaient, les éloges ne tarissaient pas. Avec quelle avidité les gourmands inexpérimentés dégustaient ces légumes trompeurs ! Que d'adresse il leur fallait pour dissimuler l'indignation de leur estomac ! On ne les y prenait pas deux fois ! Une expérience suffisait pour les préserver à jamais. Ceux qui revenaient à un second dîner s'arrangeaient toujours pour n'avoir plus faim lorsqu'on servait les fameux légumes : et c'était pour leur faire honneur, à ces plats maudits, que l'on nous invitait toujours, nous autres pauvres petites victimes ; on savait bien que la politesse puérile et honnête dont nous faisions profession ne nous permettait pas de repousser l'infame assiette que l'on plaçait devant nous ; il fallait nous donner l'air de savourer avec délices l'artichaut coriace et enfumé qui nous soulevait le cœur. Comme vous nous avez martyrisés, madame, pour la plus grande gloire de votre fausse gastrosophie ! Que de nausées votre amour-propre nous a coûtées : Dieu vous le pardonne ! De pareils guet-apens ne pourraient s'exercer aujourd'hui, car Appert nous a donné la véritable science de la conserve, cette science que le grand Boerhaave et l'ingénieux Jean-Rodolphe Glauber en vain avaient poursuivie dans leur laboratoire.

L'homme peut préserver presque indéfiniment de la corruption toutes les substances alimentaires : les fruits, les légumes, les viandes, les poissons les plus délicats se conservent purs, frais, avec leur saveur naturelle, sans autre mélange que les assaisonnements avoués par l'art culinaire. Des plats préparés depuis vingt ans n'ont rien perdu de leur perfection primitive : on a fait voyager pendant des années, sous tous les climats, du pôle à l'équateur, les conserves d'Appert, du lait, de la crême, des fruits ; tout cela a bravé le froid, le chaud, les émanations de l'Océan sans altérer ; et, lorsqu'au retour du voyage, les mets ont été soumis à la dégustation, on les a trouvés exquis ; le palais le plus fin n'aurait pu reconnaître leur antiquité, comme dit naïvement un capitaine au long-cours, dont nous avons le certificat sous les yeux. Vingt commissions ont constaté l'excellence du procédé inventé par M. Appert.

Ah! notre civilisation est bien ingrate : elle a laissé mourir cet homme sans le récompenser ; mais un jour viendra où son nom sera inscrit avec honneur sur le tableau des bienfaiteurs de l'humanité. Nos descendants, plus sages que nous, apprécieront à toute sa valeur la science d'Appert ; elle deviendra d'un usage général pour cause de salubrité publique, et le pauvre pourra participer à ces jouissances que le riche seul se permet aujourd'hui. Vous serez plus heureux que nous, chers petits enfants de l'avenir! vous ne vous désolerez plus en voyant l'hiver flétrir quelques mauvaises cerises ou quelque prune attardée sur un arbre de vos vergers, car vous aurez vous-mêmes aidé vos mères prévoyantes à préparer, pour la mauvaise saison, les fruits surabondants de l'été. La société d'aujourd'hui est impuissante à satisfaire vos goûts et vos besoins : elle les comprime et les pervertit ; mais la loi divine ne sera pas toujours méconnue ; vous deviendrez maîtres un jour de suivre la destinée vers laquelle vous entraîne votre nature délicate : la société nouvelle permettra à toutes vos facultés de s'épanouir librement ; vous règnerez au milieu des jardins, des fleurs et des vergers ; vous serez fiers d'avoir sous votre garde les produits les plus merveilleux de la terre ; vous aimerez à les cultiver et à les conserver pour prolonger vos plaisirs : la passion des bonnes choses, la finesse du goût, dont vous êtes si bien doués, vous inspireront mille procédés nouveaux dont s'enrichira l'art de la table et de l'horticulture ; personne ne contribuera plus que vous au bien-être de tous, et les patriarches, bénissant vos travaux, rendront hommage au Créateur en disant : Mon Dieu, que vos œuvres sont admirables ! et que nous étions impies lorsque nous voulions étouffer ces passions que votre sagesse a mises au cœur de nos enfants pour les inviter à pratiquer les saintes lois de la Providence !

Il y aurait de l'injustice à méconnaître la science de l'industrie actuelle ; elle produit beaucoup et bien ; mais ses bienfaits s'étendent rarement jusqu'à ceux qui en auraient le plus besoin ; elle semble ne point s'inquiéter du pauvre ; on dirait qu'elle vise seulement à augmenter le bonheur des heureux du monde. Regardez les fruits exposés par MM. Huet-Besnier, de Beaumont-sur-Sarthe ; voilà un bocal d'abricots entiers que l'on dirait cueillis depuis une heure tant ils sont frais et appétissants ; on voit qu'ils ont conservé toute leur fermeté primitive et l'un des côtés est encore paré d'un vif incarnat. Voilà des reines-claude, des framboises, des groseilles avec leur grappe qui peuvent défier celles qui n'ont point encore quitté l'arbre ; pas un de ces fruits n'est destiné à rafraîchir le palais brûlant du pauvre ouvrier cloué par la fièvre sur son grabat ; mais enfin l'art du conservateur n'en est pas moins grand.

Nous avons examiné avec intérêt les vases en verre, en terre et en grès inventés par MM. Bertrand et Feydeau de Nantes, qui contribueront sans doute à propager dans les ménages l'usage du procédé Appert. Une des grandes difficultés de l'opération consiste dans la bouchure hermétique des bocaux ; ces messieurs ont imaginé de les fermer avec des bouchons rodés en verre ou en grès qui remplissent parfaitement tout le vide du goulot et interceptent l'entrée de l'air extérieur. M. Guiraud, de Paris, s'est occupé aussi, avec succès, de la fermeture des flacons ; chacun de ses vases est muni, extérieurement, d'un pas de vis allongé qui reçoit en recouvrement un couvercle métallique vissé en dedans et armé par le bas de deux dents qui le maintiennent et l'empêchent de revenir sur lui-même. Cette espèce de chapeau est, en outre, rembourré au fond d'une plaque épaisse de caoutchouc qui, en s'appuyant sur le sommet du goulot, forme obstacle à l'évaporation ou à l'entrée de l'air. Il nous semble que la double combinaison de M. Guiraud et de M. Bertrand devrait se fondre ensemble et toutes les difficultés de la fermeture seraient alors résolues.

Les autres procédés de conservation ne doivent pas être passés sous silence. L'exposition de M. Groult, de Paris, offrait une collection très complète de pâtes alimentaires et de préparations variées de la pomme de terre ; il y a long-temps que la réputation de M. Groult est parfaitement établie comme fabricant de légumes décortiqués, de tapioca, de semoules, de crême de riz imités à s'y méprendre avec de la fécule : signalons seulement un de ses produits les plus nouveaux, sa julienne desséchée dont il suffit de mettre quelques cuillerées dans du bouillon pour obtenir immédiatement un véritable potage à la julienne. Nous n'aurions jamais cru qu'il fût possible de dessécher complètement tous nos légumes, la

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 4 JUILLET.

MIRET, maît. d'hôtel garni, r. des-Blancs-Manteaux, 23. J. c., M. Cornuault; s. p., M. Hénin, r. Pastourel, 7.

NIQUET, restaur., boul. Bonne-Nouvelle, 12. J. c., M. Pillet aîné; s. p., M. Huet, r. Cadet, 1.

CLÉMENT fils et LEVÊQUE, nég. en vins, à Bercy, r. de Bercy, 64. J. c., M. Milliet; s. p., M. Henrionnet, r. Cadet, 13.

DU 20 JUIN.

OUDIN, anc. entrep. de la fourniture des fourrages de la place de Compiègne, demeur. actuellem. faub. Poissonn., 34. J. c., M. Meder; s. p., M. Battarel, r. Cléry, 9.

## Bourse du 5 juillet 1844.

Après une oscillation de 20 c., la rente 3 0/0 reste exactement comme hier.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 113 25 | » » | » » | 5 0/0 Bgs 1840 | 105 1/2 | » » | » » |
| 4 0/0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | » » | » » | » » |
| O. de la V. | 1460 » | 1458 75 | B. 6 25 | Esp. D. active. | 30 3/4 | » » | » » |
| B. de Fr. | 3020 » | 3010 » | B. 10 » | 5 0/0 Naples. | 98 80 | 98 80 | H. 5 |
| C. L. 5000 | 5075 » | » » | » » | — Romain. | 104 1/2 | » » | » » |
| — 1000 | 1115 » | 1120 » | » » | Obl. Piémont. | 1225 » | » » | H. 1 25 |
| C. hyp... | 775 » | 773 75 | B. 1 25 | Emp. d'Haïti. | 420 » | » » | B. 10 5 |
| 4 Can.... | 1270 » | » » | B. 2 50 | B. Belge. | » » | » » | » » |

CHEMINS DE FER.

| | | | | Fin cour. | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 895 » | » » | » » | » | » » |
| V. R. Dr. | 375 » | 377 50 | » » | 375, 381 25. | H. 5 » |
| — R. G. | 245 » | 247 50 | H. 2 50 | 247 50, 242 50, 245. | » » |
| Orléans. | 1000 » | 996 25 | B. 1 25 | 1000, 993 75. | H. 1 25 |
| Strasb... | 240 » | 238 75 | B. 1 25 | 240 25, 238 75. | B. 1 25 |
| Rouen... | 995 » | 998 75 | B. 1 25 | 995, 1000. | B. 5 » |
| Hâvre... | 762 50 | » » | » » | 765. | B. 2 50 |
| Marseill. | » » | » » | » » | 765, 767 50. | » » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

ces contrées, l'intérêt que le monde entier attache à la solution de la grande question du percement de l'isthme américain, tout fait de cet écrit une œuvre politique et commerciale digne du plus sérieux examen et d'un mérite tout-à-fait actuel.

## Spectacles du 6 juillet.

7 h. » » OPÉRA.—
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Légataire. Mari à la campagne.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
6 h. » » VAUDEVILLE. — 1re rep. Un Mystère. Dagobert. Robe déchirée.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—Mathias. Sirènes. Anglais. 3 Polkas.
6 h. » » GYMNASE.—Les Fées. Malvina. Philippe.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — 2e Ménestrels de la Virginie. Baigneuses
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Songe.
6 h. » » AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. » » GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.)—Grands exerc. d'équit.
6 h. » » COMTE.—Ricochets. Cracovienne. La Poupée. La Polka.
6 h. » » FOLIES.—Grisette. Fauvettes. Petits Métiers.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Les courses d'Angers commenceront jeudi 11, et promettent d'être fort intéressantes. Déjà plus de 25 chevaux sont arrivés sur le terrain, et d'autres sont attendus. Nantes et Paris y ont de nombreux représentants. La lutte sera vive et animée. En rapprochant l'époque des courses d'Angers, on leur a donné un intérêt très réel. Elles ouvrent en quelque sorte la saison hippique dans l'Ouest, et tous les éleveurs vont se donner rendez-vous sur l'excellent terrain d'Ecoufflant, afin de comparer exactement la force relative de leurs chevaux et d'apprécier quelles sont les chances qu'ils peuvent avoir sur les autres hippodrômes.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

Il se vend en ce moment à Nantes, 4000 hect. de Guano, à 25 fr. les 100 kil.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 4 Juillet. | | | 5 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1295 q. | 73 k. | Arrivages | 2589 q. | 14 k. |
| Ventes | 1171 | 17 | Ventes | 1829 | 80 |
| Restant | 15622 | 29 | Restant | 16371 | 63 |
| Cours moyen | | 39,08 | Cours moyen | | 39,49 |
| Cours-taxe | | 39,20 | Cours-taxe | | 39,20 |
| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
| Gr. | 12 q. 56 k. | 51,00 à 55,40 | Gr. | 14 q. 13 k. | 52,25 à 51,95 |
| 1re 187 | 02 | 39,50 à 41,10 | 1re 135 | 49 | 39,10 à 40,10 |
| 2e 219 | 11 | 26,55 à 38,85 | 2e 91 | 06 | 36,95 à 38,85 |
| 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e 9 | 42 | 31,85 à 00,00 |
| 4e 14 | 57 | 21,65 à 26,75 | 4e 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. 639 | 26 | 21,65 à 51,95 | 1.4268 | 85 | 35.65 à 40,10 |

**Cours des céréales** (par hect.).

*Tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment sur les marchés régulateurs de France, arrêté le 1er juillet 1844, pour servir à la fixation des droits d'importation et d'exportation des grains et farines :*

| | | |
|---|---|---|
| 1re classe.—Section unique, | | 22,67 |
| 2e classe. | 1re section, | 21,05 |
| | 2e — | 21,23 |
| 3e classe. | 1re section, | 20,09 |
| | 2e — | 19,29 |
| | 3e — | 19,34 |
| 6e classe. | 1re section, | 16,62 |
| | 2e — | 20,56 |

COULOMMIERS, 3 juin. — Froment, 1re : 21,66; 2e : 21,32; 3e : 20,66. — Seigle : 11,00. —Orge : 10,66 à 11,66.—Avoine : 7,16 à 7,50.

LA FERTÉ-GAUCHER, 4 juin. — Froment, 1re : 21,66; 2e : 20,66; 3e : 20,32. — Seigle : 10,32. — Orge : 10,66 à 11,32. — Avoine : 6,60 à 7,16.

ROYE, 1er juillet. — Froment, 1re : 17,75 à 18,50; 2e : 16,50 à 17,50; 3e : 15,00 à 16,00. — Quoique le marché de ce jour fût peu fourni, il y a eu baisse de 0,50 à 0,60.

VALENCIENNES, 3 juillet. — Froment, 1re : 19,75 à 20,75; 2e : 18,75 à 19,75; 3e : 17,75 à 18,50. —Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.— Notre place était encore aujourd'hui très peu fournie en froment. — Les transactions, quoique rares, ont eu lieu avec fermeté. — Le cours des autres denrées ne sont que nominaux.

DOUAI, 2 juillet. — Froment blanc : 19,50 à 21,00. — Froment roux : 18.50 à 19,00. — Seigle : 10,60 à 10,75. — Orge : 11,60 à 12,50. — Avoine : 7,00 à 8,00.

METZ, 2 juillet. — Froment, 1re : 17,25; 2e : 15,83; 3e : 14,00. — Avoine : 6,25 à 6,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 29 juin. —Froment, 1re : 24,60; 2e : 22,57; 3e : 22,20. — Méteil : 20,00. — Seigle : 17,65 à 18,77. — Orge : 16,72. — Avoine : 7,98 à 9.99.

PAIMPOL, 2 juillet. — Froment : 16,92. — Méteil : 13,77. — Seigle : 10,23. — Orge : 10,52. Sarrazin : 11,03. — Avoine : 6,40.

NANTES, 29 juin. — Froment, 1re : 19,63, 2e : 19,03; 3e : 18, 32. — Seigle : 11,76. — Orge : 11,30. — Sarrazin : 10,30. — Maïs : 11,00. — Avoine : 9,00.

BAYONNE, 1er juillet. — Froment du pays : 20,00 à 20,25. — Froment de Bretagne : 19,00 à 19,50. — Seigle du pays : 14,00. — Seigle étranger : 13,60. — Maïs : 13,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 8,00 à 8,25.

*Marchés étrangers.* BRUGES, 29 juin, Froment : 19,55. — Seigle : 11,21. — Sarrazin : 11,79. — Avoine : 8,87.

GAND, 29 juin. Ce marché était peu fourni en froment et en seigle, qui se sont bien placés au cours. L'avoine recherchée, l'orge sans variation.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1805 | 1745 | 60 | 1 20 | 1 10 | » 98 |
| Vaches.... | 35 | 33 | 2 | 1 6 | » 91 | » 80 |
| Veaux..... | 1603 | 993 | 10 | 1 50 | 1 32 | 1 14 |
| Moutons... | 7349 | 7111 | 238 | 1 50 | 1 36 | 1 18 |

Paris, marché aux bestiaux du 5 juillet. — 1075 veaux, dont 1175 vendus 1,54-1,36-1,18. — 83 vaches, dont 81 vendus 1,16-1,12-0,96. 1 taureau vendu à 0,90.

LYON. — Bestiaux entrés en ville du 1er au 30 juin : 752 bœufs.—151 vaches.—8186 moutons.—15 agneaux.—3155 veaux.

**Viandes diverses et volaille.**

PARIS, marché de la Vallée, 5 juillet. — Chevreaux ou cabris : 3,50 à 1,50. — Lapins : 1,00 à 1,70. — Dindes gras : 6,50 à 7,50; dº communs : 2,00 à 5,50.—Oies : 3,50 à 4,25. — Chapons : 2,00 à 6,00. — Poulets gras : 2,25 à 4,00; dº communs : 0,80 à 2,00. — Canards : 0,80 à 1,75. — Canetons : 2,00 à 4,00. — Pigeons bizets : 0,30 à 0,55. —Pigeons de volière : 0,60 à 0,90.

**Cuirs.**

CHALON-SUR-SAONE, foire du 2 juillet.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vaches en croûte pesant | 11 à 13 k. | 2,30 à | 2,40 |
| Idem | 9 à 10 | 2,50 | 2,70 |
| Veaux, idem. | | 3,30 | 3,50 |
| Mâles, idem. | | 2,00 | 2,10 |
| Vaches lissées. | | 2,30 | 2,50 |
| Cuirs forts de Givet, | | 3,00 | 3,10 |
| Héricourt, | | 3,00 | 3,10 |
| Cuirs du pays, suivant qualité et poids. | | 2,40 | 2,70 |
| Vaches en poils. | | 1,00 | 1,10 |
| Veaux idem. | | 3,00 | 3,10 |

Généralement les veaux et vaches se sont bien placés et ont repris faveur; il n'est resté à vendre que ce qui était de mauvaise fabrication.

**Soies.**

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 2 juillet. — Les soies grèges ont pris un peu de faveur à nos derniers marchés de la Drôme et de l'Ardèche. Les prix ne sont pas encore établis; mais comme tout fait présumer qu'une nouvelle hausse s'opérera aux prochains marchés, nous pourrons la semaine prochaine donner des cotes détaillées et certaines.

Il s'est opéré peu de transactions au marché de Joyeuse mercredi dernier, soit à cause de la foire qui l'avait précédé de peu de jours, soit à cause de la pluie qui est tombée presque toute la journée. Cependant quelques petits partis se sont vendus à des prix plus avantageux que ceux de la semaine dernière : 28,25 le 1/2 kil pour les premières qualités, et 26,00 et 26,00 pour les deuxièmes choix.

A Aubenas, samedi 29 juin, il y avait beaucoup de monde au marché; les transactions ont été assez nombreuses avec augmentation sur les prix. La belle soie s'est vendue 29,00 le 1/2 kil., 28,50 et 27,85; les deuxièmes choix 27,25, 26,80 et 26,00.

Une amélioration dans les prix des soies grèges a eu lieu aussi au dernier marché de Romans.

Dans le Gard, les détenteurs résistent aux offres désavantageuses des consommateurs, malgré le désir qu'ils ont d'écouler leur marchandise; mais ils espèrent vendre sous peu à des prix plus élevés.

A Avignon, il y a eu même nullité dans les transactions, les prix des soies grèges étant en décadence; les paquetailles se payaient 52,00 à 55,00 le kil.—Les filatures de premier ordre se soutiennent à 63,00 et 64,00 le kil.; mais avec peu de preneurs.

Au dernier marché de Cavaillon les prix pour les petits partis de un à cinq kilos ont roulé de 51,00 à 55,00 le kilo.

Il s'est vendu à Bagnols, le 26 juin, 500 kilos de soies grèges à 50,00, 85,00 et 53,25 le kilo, par petits partis; les prix ne sont pas encore établis pour les belles soies.

A Marseille, pendant la semaine dernière, les ventes n'ont point eu d'importance. On croit que cet état de stagnation se prolongera encore quelque temps. La consommation a été de 8 balles Castravan à 11 et 13 fr. le 1/2 kilo — 6 balles Baruthine à 9 et 11,50. — 9 b. Archipel à 10,50. — 6 b. Perse à 14 et 11,50. — 1 b. Mestoup L. G. à 18,50.—1 b. Brousse C. G. à 18,50.—1 b. id. L. G. à 16,50.


# LA MAISON DU COIN DE RUE Nº 8, rue Montesquieu, vient d'ajouter encore à ses assortiments si considérables, une très belle collection d'étoffes nouvelles spécialement fabriquées pour ses magasins, et dont le choix a été exclusivement fait parmi les plus beaux articles admis à l'exposition des produits de l'industrie française.

Cette maison, dont la vogue est incontestable, et qui jouit de la réputation si bien méritée de vendre à bon marché, offre toujours à sa nombreuse clientèle les nouveautés les plus variées à des prix tellement modérés qu'ils défient la concurrence la plus active. Pour qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur la loyauté de leur maison, les nouveaux propriétaires de ce bel établissement, tout en offrant l'échange et le remboursement des achats dont on ne serait pas satisfait, veillent avec la plus scrupuleuse attention à ce que chaque article soit bien marqué en chiffres, afin de donner à toutes les personnes qui visitent leur magasin la certitude qu'il n'y a aucune perte à subir dans l'échange. Au nombre des grandes occasions annoncées par les magasins du **COIN DE RUE**, on peut citer les taffetas glacés caméléon (75 centimètres de largeur) à 4 fr. 25 et 4 fr. 50. Les foulards lisses grande largeur soie cuite, à 3 fr. 25. — 700 pièces mousseline-laine à 45 cent. Une partie considérable de mousseline cachemire, impression nouvelle, à 2 fr. 25. — 10,000 écharpes mousseline de laine, à 2 fr. 75 c.

**On expédie des échantillons, et même des étoffes à choisir, aux personnes qui en font la demande.**

**Nouvelles Publications de la Bibliothèque d'élite** de CHARLES GOSSELIN, éditeur, rue Jacob, 30.—Format in-18, papier jésus vélin, à 3 fr. 50 c. le volume.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION, par TH. BURETTE et [illegible]. —2e partie, Assemblée législative. — Convention Nationale, 1791-1793. 1 vol. — 3e partie, Convention Nationale, [illegible] renferme les Préliminaires et l'Assemblée constituante, [illegible] partie comprendra l'*Histoire de la Révolution*; les [illegible] comprend ont le *Consulat*, l'*Empire* et la *Restauration*.—*N. B.* Chaque volume se vend séparément. Prix : 3 fr. 50 c.

ANASTASE, ou MÉMOIRES D'UN GREC, écrits à la fin du dix-huitième siècle, par M. THOMAS HOPE, traduits par DEFAUCONPRET, avec une Notice sur l'Auteur, et accompagnés de Notes, par J.-A. BUCHON. 1 vol. de 500 pages orné d'une Carte de la Grèce. Prix : 3 fr. 50 c.

LA GRÈCE CONTINENTALE ET LA MORÉE, Voyage, Séjour et Études historiques en 1840 et 1841; par J.-A. BUCHON.—1 volume de 600 pages. Prix : 3 fr. 50 c.

MÉMOIRES DE FLEURY, de la Comédie-Française, publiés par J.-B.-P. LAFFITTE, en deux séries : 1re série, 1757-1789; 2e série, 1789-1820. 2 volumes de 500 pages.—Prix de chaque volume : 3 fr. 50 c.

LA LIGUE, scènes historiques, par L. VITET, renfermant les Barricades, les Etats de Blois, la Mort de Henri III.—5 volumes à 3 francs 50 centimes chacun.

## VRAIE HISTOIRE.

# COLLECTION DE LETTRES ET DOCUMENTS AUTOGRAPHES

**Tirés du Cabinet de M. FÉLIX DROUIN,**

Avec Notes historiques et Notices biographiques par B. SAINT-EDME.

[illegible] volumes in-4º de 60 feuilles, trois Livraisons par mois, avec Dessins de Sujets et Portraits. — **25 centimes la Livraison**

On souscrit à Paris, au BUREAU, 11, rue du Marché-St-Honoré, et chez M. LENDRA, imprimeur-lithographe, 18, rue Ste-Anne.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

## LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8º publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*, PAR V. CONSIDERANT. Paris 1840. Prix : 1 fr. 50 cent.

## VARICES.

FABRIQUE DE BAS ÉLASTIQUES LEPERDRIEL, sans œillets ni lacets, et se mettant et s'ôtant comme des bas ordinaires. Bonne pression, ferme, régulière et continue.—Faub. Montmartre, 78, à Paris.



Imprimerie de LANGE LEVY et comp., rue du Croissant, 16.

carabine Delvigne, adoptée seulement pour les chasseurs d'Orléans. La chambre a semblé partager l'avis de M. Arago, malgré l'opposition du général Paixhans, suivant lequel il est plus dangereux qu'utile de donner à la cavalerie de bonnes armes à feu. Le général craint peut-être que les cavaliers n'atteignent, au lieu de l'ennemi, la tête de leurs chevaux. Des expériences de la carabine Delvigne récemment perfectionnée, ont lieu en ce moment à Vincennes. Nous applaudissons pour notre part à ces améliorations.

Des armes parfaites, portant à coup sûr, commenceront à la vérité par tuer des hommes, mais elles finiront par tuer la guerre. Le premier effet qu'elles produiraient serait d'assurer à chaque nation la tranquille possession de son sol. Les carabines que M. Delvigne a récemment inventées, frappent avec justesse à 900 mètres ; que l'usage s'en généralise, et les guerres d'invasion seront impossibles. Quelques centaines de paysans suffiront pour paralyser les plus formidables armées.

Pendant la campagne de France en 1814, sur plus d'un point de la Champagne et de la Lorraine, de mauvais fusils de chasse maniés par des hommes bien embusqués et connaissant le pays, ont été meurtriers pour les troupes alliées. Les Etats-Unis ont toujours entretenu peu de soldats, mais la réputation de leurs tireurs des bois, de leurs *sharp-shooters* suffit pour démoraliser les troupes anglaises. Quel conquérant oserait donc déployer des colonnes d'infanterie et de cavalerie, faciles à décimer, en vue de toutes parts, dans un pays où chaque buisson cacherait un mousqueton Delvigne? Comment faire usage de l'artillerie elle-même sous le feu de ces armes qui portent plus loin que la mitraille, et qui détruiraient en détail les canonniers. Le progrès des armes à feu n'est pas seulement un fait militaire, c'est un fait social, capable de cimenter la paix de l'Europe et d'opérer un profond changement dans les relations des grands peuples.

## Navigation des affluents de la rivière des Amazones.

Les journaux du Chili et de Montevideo rendent compte de plusieurs mesures administratives d'une haute importance que M. le général Ballivian, président actuel de la république de Bolivie, aurait prises dans l'intérêt du commerce intérieur et extérieur de son pays, et qu'il est utile de faire connaître.

Il s'agit de la navigation de plusieurs fleuves du territoire bolivien, tributaires des rivières des Amazones et du Rio de la Plata ; il s'agit de créer des communications directes entre la république de Bolivie, l'Océan Atlantique et l'Europe, sans doubler le cap Horn.

La république de Bolivie, située dans l'intérieur des terres, dans un pays très montueux, ne possède sur le littoral de l'Océan que le port de Cobija, ... ... ... sous quelques rapports donner satisfaction aux intérêts commerciaux boliviens, mais au fond il n'en était pas ainsi.

Sans entrer dans les détails qui amenèrent le démembrement de la confédération Péru-bolivienne, nous dirons que l'abdication de Santa-Cruz en 1839 fut motivée autant par la perte de la bataille de Yungay contre l'armée chilienne que par le mécontentement des Boliviens.

Mieux inspiré, le président actuel de la république de Bolivie demande à la paix et au travail des débouchés pour le commerce de son pays. Il les demande aux grands fleuves qui, de la chaîne du Potosi, descendent dans les immenses plaines baignées par les rivières des Amazones et du Rio de la Plata, et se trouvent ainsi en communication, avec l'Océan Atlantique d'une part, entre les limites nord de l'empire du Brésil et la Guyanne française, d'une autre part entre les deux villes de Buenos-Ayres et de Montevideo.

Déjà d'après les journaux que nous avons cités, nous voyons que le général Ballivian a fait établir des postes militaires sur les trois rivières Pilcomayo, Mamoré et Beni. La première débouche dans le rio Paraguay et de là dans le rio de la Plata ; les deux autres, dans le rio Madera et dans celui des Amazones, au-dessous du rio Negro, qui est lui-même en communication avec cet autre fleuve gigantesque de la république de Vénézuéla, l'Orénoque.

Les départements boliviens de Moxos et Chiquitos, dont le territoire est baigné par les trois premiers cours d'eau et qui sont habités par des Indiens aborigènes très industrieux, ont été déclarés libres de faire le commerce extérieur. Ces départements sont limitrophes du Brésil, du Paraguay et de la République Argentine.

Voilà donc les premières dispositions législatives et administratives, destinées à ouvrir à la république de Bolivie des communications faciles et *directes* avec l'Océan atlantique et l'Europe.

La navigation de l'Amazone est une question de haut intérêt pour nous, qui possédons la Guyanne au voisinage de ce fleuve. Nous devons encourager les efforts de la république de Bolivie, chercher à nous mettre d'accord avec le Brésil et négocier pour obtenir de cet empire que notre territoire se prolonge jusqu'au fleuve. Nous croyons qu'il serait facile de s'entendre avec le Brésil, car les vastes contrées qu'il possède sur les Amazones ne peuvent que gagner aux établissements que nous ferions sur la rive gauche du fleuve. C'est une question très importante sur laquelle nous reviendrons. Disons seulement aujourd'hui que l'intérêt commun du Brésil et de la France doit les pousser à s'entendre et à appuyer les efforts de la république de Bolivie, et ceux que pourraient faire la république de l'Equateur par le rio Putumayu, le Pérou par le Ucayali et l'Haullaga pour diriger une partie de leur commerce sur l'océan Atlantique.

On se rappelle que, dernièrement, la *Boulonaise* a été expédiée par notre gouvernement pour explorer la rivière des Amazones qu'elle a remontée jusqu'au rio Negro. Espérons que le voyage de ... ... ... venir à l'*estatuto real*. Ces luttes au sein du pouvoir entretiennent une certaine fermentation en Espagne. Les bruits de conspiration, les craintes de soulèvement à Madrid, tout cela nous paraît exagéré ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le parti conservateur n'est pas bien sûr de la direction qu'il doit imprimer aux affaires, et qu'il n'est d'accord ni au fond, ni dans la forme. La retraite de M. Viluma, progressiste modéré et conservateur, et le triomphe de Narvaez, qui est entraîné, par son caractère et ses antécédents, à gouverner despotiquement et militairement, nous paraissent être le commencement d'une situation fâcheuse dont on ne saurait prévoir les conséquences dans un pays d'une spontanéité aussi ardente et aussi passionnée que l'Espagne.

---

Tandis que, à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, l'attention de l'Europe se concentre sur les affaires du Maroc, la Russie, à l'orient de ce vaste bassin, tend à s'établir en souveraine et concentre des troupes vers les frontières de la Turquie. Voici ce qu'on écrit à la *Gazette de Cologne* :

« Rien d'important n'a encore eu lieu cette année dans le Caucase ; tout se borne à quelques combats. Le corps d'observation russe n'était pas encore au complet, attendu qu'une partie des régiments destinés au Caucase avaient reçu contre-ordre pour se rendre à la frontière de Turquie. L'escadre du blocus sur les côtes circassiennes avait été augmentée ; il sera difficile à l'avenir de fournir des munitions aux peuples des montagnes. Des officiers d'état-major pensent que les affaires de Turquie deviennent plus compliquées : une partie de l'armée du Caucase pourrait bien être employée dans la Crimée. »

---

Notre correspondance de Montevideo nous apporte des nouvelles de ce pays jusqu'à la date du 25 avril. Nos lecteurs se rappelleront qu'à la date du 11 avril le gouvernement oriental a adressé une note à M. le contre-amiral Lainé pour lui faire part de la dissolution spontanée de la légion française. M. Lainé répondit, le 14, qu'il avait vu avec satisfaction la conduite que le gouvernement de Montevideo avait tenue en cette circonstance, et *dont les conséquences étaient de maintenir les bonnes relations entre les deux pays*.

Dans l'intervalle, le 15, le gouvernement de Montevideo déclara à M. Lainé que M. Théodore Pichon, ayant, par une note du 28 décembre 1843, rompu toute relation avec la république, elle refusait de reconnaître la réintégration de M. Pichon, tout en adhérant au nouveau choix que pourrait faire M. le vice-amiral.

Le 15, M. Lainé a répondu qu'il ne pourrait considérer les bonnes relations comme complètement établies entre les deux pays tant que le ministère oriental persisterait à ne pas recevoir M. Pichon comme consul général.

Le gouvernement oriental répliqua immédiatement qu'il ne pouvait consentir à la réintégration de M. Pichon, et que, d'ailleurs, il allait en référer au gouvernement du roi des Français.

Telle était la position du nouveau débat entre le gouvernement oriental et nos agents dans ces parages à la date du 25 avril. Nous croyons que les prétentions de M. Lainé sont exorbitantes. A ce propos, nous rappellerons qu'il y a plusieurs années, Rosas a refusé d'admettre des ...

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UNE FAMILLE CORSE (1).

Du haut de cet escalier de huit marches, par lequel on arrivait à la porte du château-fort habité par Mme de Franchi et son fils, on dominait toute la place.

Cette place, tout au contraire de la veille, était couverte de monde ; cependant, toute cette foule se composait de femmes et d'enfants au-dessous de douze ans : pas un homme ne paraissait.

Sur la première marche de l'église était un homme solennellement ceint d'une écharpe tricolore : c'était le maire.

Sous le portique, un homme vêtu de noir était assis devant une table, un papier griffonné devant lui. Cet homme, c'était le notaire ; ce papier griffonné, c'était l'acte de réconciliation.

Je pris place à l'un des côtés de la table avec les parrains d'Orlandini. De l'autre côté étaient les parrains de Colonna ; derrière le notaire se plaça Lucien, qui était également pour l'un et pour l'autre.

Au fond, dans le chœur de l'église, on voyait les prêtres prêts à dire la messe.

La pendule sonna dix heures.

Au même instant, un frémissement courut par la foule, et les yeux se portèrent aux deux extrémités de la rue, si l'on peut appeler rue l'intervalle inégal laissé par le caprice d'une cinquantaine de maisons bâties à la fantaisie de leurs propriétaires.

Aussitôt on vit apparaître, du côté de la montagne, Orlandini, et, du côté du fleuve, Colonna : chacun était suivi de ses partisans ; mais, selon le programme arrêté, pas un seul ne portait ses armes ; on eût dit, moins les figures quelque peu rébarbatives, d'honnêtes marguilliers suivant une procession.

Les deux chefs des deux partis présentaient un contraste physique bien tranché ; Orlandini, comme je l'ai dit, était grand, mince, brun, agile.

Colonna était court, trapu, vigoureux ; il avait la barbe et les cheveux roux ; barbe et cheveux étaient courts et frisés.

Tous deux portaient à la main une branche d'olivier, symbolique emblème de la paix qu'ils allaient sceller et qui étaient une poétique invention du maire.

(1) Voir les numéros des 28, 29 juin 1er, 5 et 6 juillet.

Colonna tenait de plus par les pattes une poule blanche, destinée à remplacer à titre de dommages-intérêts la poule qui, dix ans auparavant, avait donné naissance à la querelle.

La poule était vivante.

Ce point avait été long temps discuté et avait failli faire manquer l'affaire. Colonna regardant comme une double humiliation de rendre vivante cette poule, que sa tante avait jetée morte au visage de sa cousine d'Orlandini.

Cependant, à force de logique, Lucien avait déterminé Colonna à donner la poule, comme à force de dialectique, il avait déterminé Orlandini à la recevoir.

Au moment où parurent les deux ennemis, les cloches, qui un instant, avaient fait silence, sonnèrent à toute volée.

En s'apercevant, Orlandini et Colonna, firent un même mouvement indiquant bien clairement une répulsion réciproque ; cependant ils continuèrent leur chemin.

Juste en face de la porte de l'église, ils s'arrêtèrent à quatre pas l'un de l'autre à peu près.

Si trois jours auparavant ces deux hommes se fussent rencontrés à cent pas de distance, l'un des deux serait bien certainement resté sur la place.

Il se fit pendant cinq minutes, non seulement dans les deux groupes, mais encore dans toute la foule, un silence qui, malgré le but conciliateur de la cérémonie, n'avait rien de pacifique.

Alors M. le maire prit la parole.

— Eh bien ! dit-il, Colonna, vous savez bien que c'est à vous de parler.

Colonna fit un effort sur lui-même, et prononça quelques mots en patois corse.

Je crus comprendre qu'il exprimait son regret d'avoir été dix ans en vendette avec son bon voisin Orlandini, et qu'il lui offrait en réparation la poule blanche qu'il tenait à la main.

Orlandini attendit que la phrase de son adversaire fût bien nettement terminée, et répondit par quelques autres mots corses qui étaient de sa part la promesse de ne se souvenir de rien que de la réconciliation solennelle qui avait lieu sous les auspices de M. le maire, sous l'arbitrage de M. Lucien et sous la rédaction de M. le notaire.

Puis tous deux gardèrent de nouveau le silence.

— Eh bien ! messieurs, dit le maire, il était convenu, ce me semble, qu'on se donnerait la main.

Par un mouvement instinctif, les deux ennemis portèrent leurs mains derrière leur dos.

Le maire descendit la marche sur laquelle il était monté, alla chercher derrière son dos la main de Colonna, revint prendre derrière le sien la main d'Orlandini, puis, après quelques efforts qu'il essayait de dissimuler à ses administrés sous un sourire, il parvint à joindre les deux mains.

Le notaire saisit le moment, il se leva et lut, tandis que le maire tenait toujours ferme les deux mains, qui firent d'abord ce qu'elles purent pour se dégager, mais qui enfin se résignèrent à rester l'une dans l'autre.

« Par devant nous, Giuseppe-Antonio Sarrola, notaire royal à Sullacaro, province de Sartène,

» Sur la grande place du village, en face de l'église, en présence de M. le maire, des parrains et de toute la population,

» Entre Gaetano-Orso Orlandi, dit Orlandini,

» Et Marco-Vicenzio Colonna, dit Schioppone,

» A été arrêté solennellement ce qui suit :

» A partir de ce jourd'hui, 4 mars 1841, la vendette déclarée depuis dix ans entre eux cessera.

» A partir du même jour, ils vivront ensemble en bons voisins et compères, comme vivaient leurs parents avant la malheureuse affaire qui a mis la désunion entre leurs familles et leurs amis.

En foi de quoi, ils ont signé les présentes, sous le portique de l'église du village, avec monsieur Polo Arbori, maire de la commune, monsieur Lucien de Franchi, arbitre, les parrains de chacun des deux contractants, et nous notaire.

» Sullacaro, ce 9 mars 1841. »

Je vis avec admiration que par excès de prudence le notaire n'avait pas touché le moindre mot de la poule qui mettait Colonna en si mauvaise position devant Orlandini.

Aussi la figure de Colonna s'éclaircit-elle en raison inverse de ce que la figure d'Orlandini se rembrunissait. Ce dernier regarda la poule qu'il tenait à la main en homme qui éprouvait visiblement une violente tentation de l'envoyer à la figure de Colonna. Mais un coup-d'œil de Lucien de Franchi, arrêta cette mauvaise intention dans son germe.

Le maire vit qu'il n'y avait pas de temps à perdre ; il monta à reculons en tenant toujours les deux mains l'une dans l'autre, et sans perdre un instant de vue les nouveaux réconciliés. Puis, pour prévenir un nouveau débat qui ne pouvait manquer d'arriver au moment de signer, vu que chacun des deux adversaires ne pouvait manquer de regarder comme une concession de signer le premier, il prit la plume, signa lui-même, et convertissant la honte en honneur, passa la plume à Orlandini qui la prit de ses mains, signa et la passa à Lucien, lequel, usant du même subterfuge pacifique, la passa à son tour à Colonna, qui fit sa croix.

Au moment même les chants ecclésiastiques retentirent comme on chante le *Te Deum*, après une victoire.

... sont employées à Mequinez à garder le trésor impérial. La tactique de ces troupes est ce qu'elle était jadis, nul européen n'ayant été introduit dans l'armée marocaine. L'empereur n'a point de flotte; les chantiers de Salli sont en ruines. Dans le cas d'une invasion par la France ou toute autre puissance, l'empire ne présenterait point de barrières naturelles insurmontables. Il est vrai que la côte sur l'Atlantique est dangereuse, mais elle ne le serait point pour des bateaux à vapeur. Il n'y a donc que des déserts et des montagnes. Mais la France y trouverait un pays bien plus ouvert qu'en Algérie. La partie montagneuse du pays même est couverte de routes pour la cavalerie. Les fortifications des villes de l'intérieur ne servent qu'à les protéger contre les Arabes qui ne font aucun usage de l'artillerie. Magador est la seule ville un peu fortifiée de la côte, encore les murs sont-ils très bas et incapables d'offrir quelque résistance. Supposons que les Français suivent la route de Fez, quelles seront les difficultés qui se présenteront à eux? D'Ouchda à Fez ils auront six jours de marche et avant qu'on ait pu réunir des troupes pour s'opposer à leur passage, ils se seront emparés de la plus ancienne ville de l'empire. D'Ouchda à Fermessorin, l'armée trouvera les stations de Meilouk, Terrert, Alcassaba et Cistern. Elle traversera une vallée qu'arrose le Mularir ou Mobalon, et là elle ne trouvera aucun obstacle dans cette saison. De là elle arrivera à Tezon, jolie ville bien peuplée et bien fournie de vivres. De Tezon à Fez il n'y a plus que vingt-quatre heures. Puis de cette ville à Mequinez, le dépôt des trésors de l'empire, il n'y a que neuf heures. Là il y aurait un beau butin à prendre, car les économies du sultan ont rempli les coffres de ses prédécesseurs. De Mequinez à Tallet il y a très peu de distance, et enfin de cette dernière ville, il ne faudrait que deux jours pour atteindre les ports de Salli et de Rabatt sur la côte de l'Atlantique où l'armée pourrait retrouver la flotte commandée par le prince de Joinville. »

On sera peut-être étonné de voir que le *Times* semble tracer l'itinéraire de l'armée française. Le cabinet de Saint-James, détrompé par l'insuccès de ses négociations auprès de Mouley Abd-el-Rhaman, sentirait-il la nécessité d'une expédition prompte et décisive, pour mettre le souverain du Maroc à la raison? Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans l'intérêt de toutes les puissances européennes, il est bon que la France agisse avec vigueur. Mais, au lieu de suivre le long itinéraire du *Times*, il serait beaucoup plus simple et beaucoup plus prompt de s'emparer immédiatement de Tanger.

---

Nous avons plus d'une fois invité les défenseurs de l'Université à la tolérance envers le clergé catholique; aujourd'hui nous nous adressons au clergé catholique et nous lui demandons de la bienveillance, de la charité pour ces jeunes gens qu'on envoie, au sortir de l'école normale, professer la philosophie dans les provinces. Sans parents, sans amis, accueillis en beaucoup de lieux par une hostilité sourde, avant même qu'ils aient émis une seule idée; habitués à voir leurs paroles commentées, souvent dénaturées; dénoncés, sous le plus léger prétexte, à leurs supérieurs universitaires, qui les abandonnent, ils se trouvent dans une position qui n'est pas tenable. En voici un triste exemple:

Un jeune homme, M. Bastien, a été nommé depuis peu professeur de philosophie au collége d'Avignon. Il ne partit pas sans effroi pour cette ancienne résidence pontificale où les jésuites ont conservé de l'influence. Avant de quitter Paris, il exprima ses appréhensions à M. Cousin. M. Cousin, il faut lui rendre cette justice, aime ses professeurs et les soutient avec une fermeté qu'on ne trouve plus au ministère de l'ins...

... (du Rhône) rend compte de la pétition suivante:

« Des habitants de la ville de Bastia demandent l'intervention de la chambre pour faire cesser des abus dont l'administration se rendrait coupable dans le département de la Corse. »

Une autre pétition portant les mêmes plaintes avait déjà été rapportée par M. de Lasteyrie, et la chambre en avait ajourné la discussion.

La commission conclut au renvoi au ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL défend l'administration de la Corse contre les attaques des pétitionnaires et divers passages du rapport de M. de Lasteyrie. Il donne lecture de quelques procès-verbaux du conseil-général de la Corse, exprimant une opinion favorable au préfet du département, violemment incriminé dans les pétitions.

Le ministre conclut en demandant à la chambre de passer à l'ordre du jour.

M. F. DE LASTEYRIE répond que la commission dont il est l'organe n'avait pas à juger les faits, qu'elle n'avait qu'à constater l'état moral du pays; et c'est ce qu'elle a fait. Ce qui reste à examiner, ce sont les faits qui ont appelé l'attention de la commission. Lorsqu'il s'était agi d'élever une colonne à la mémoire de Napoléon, on avait conclu avec l'architecte un marché qui fixait à 80,000 fr. la dépense de ce monument. La colonne devait avoir 30 pieds de hauteur et 5 pieds 5 pouces de diamètre; un devis de l'administration porta la dépense à 190,000 fr. au lieu de 80,000 fr.

M. le préfet de la Corse était enchanté, ravi de cette colonne, mais il ne rendait aucun compte à la commission de la manière dont il payait les travaux, et il ne reste pas la moindre trace de ces paiements. Assurément cela ne prouve pas qu'il a volé, mais au moins cela n'est-il nullement régulier.

Vient ensuite l'affaire relative à la vente de forêts de la Corse, dans laquelle la conduite du préfet est aussi incriminée. M. le préfet a acheté pour son compte des hectares de bois et de terrains qu'il a vendus ensuite avec des bénéfices considérables. Cette spéculation n'aurait rien que de légitime chez un particulier, mais un fonctionnaire public doit faire les affaires de l'État.

La chambre se rappelle d'ailleurs tout ce qui a été dit sur la manière irrégulière dont se sont faites les adjudications, et la connivence du préfet dans les dilapidations qui s'y rattachent.

Sur tous ces griefs, on invoque un arrêt du conseil d'état et un jugement du tribunal d'Ajaccio, qui déclarent n'avoir rien trouvé de frauduleux dans les faits imputés à M. le préfet de la Corse. Je n'ai pas mission, continue l'orateur, et je ne voudrais pas l'avoir, d'accuser M. le préfet de la Corse de vol et de faux; mais enfin ces mots ont été prononcés dans les arrêts que l'on invoque, et l'on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans les faits que je viens de citer un grand désordre administratif.

D'une statistique des hôpitaux qui nous a été distribuée cette année même, il résulte qu'il a été fait des recettes très considérables, et que les secours distribués ne s'élèvent qu'à 800 francs depuis que M. Jourdan est préfet, tandis que les frais payés par l'administration sont, comparativement, énormes.

M. le rapporteur demande à M. le ministre des travaux publics si les rapports entre les ingénieurs et le préfet de la Corse ont toujours été bons, et s'il n'y a pas eu discussion entre eux pour le paiement des mandats.

Une enquête avait été projetée; un pair de France devait être chargé de la diriger; cependant, le commissaire n'est pas parti; l'enquête n'a pas eu lieu. Quels renseignements nouveaux ont pu l'empêcher?

L'orateur termine en conjurant la chambre, au nom de la moralité publique et de la dignité de l'administration, de renvoyer les pétitions à M. le ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL. Quoi! c'est au nom de la morale qu'on vient aujourd'hui, en nous disant qu'on n'a pas de preuves, faire des attaques contre l'honneur et la considération d'un citoyen.

L'orateur discute les faits un à un; l'ingénieur en présence des travaux de la colonne trouve que l'évaluation du préfet est excessivement exagérée, et dans tous les cas celui-ci ne peut être excusable d'avoir tellement exagéré les dépenses; il maintient que, dans les adjudications qui ont été faites, il y a contre lui de graves présomptions de faux. Le bruit des conversations nous empêche de suivre l'orateur dans cet examen. Les cris: Aux voix! le forcent de descendre de la tribune.

M. O. BARROT. Nous ne pouvons, ni ne devons pas nous constituer les accusateurs d'un agent secondaire de l'administration; la responsabilité doit s'adresser au ministère et l'on ne doit jamais passer par-dessus sa tête pour atteindre un de ses agents secondaires.

Mais lorsqu'un agent secondaire se rend coupable, il est de notre droit et de notre devoir d'appeler l'attention du ministère sur la situation. Ceux qui demandent le renvoi au ministre ont cru voir dans l'ensemble des faits, sans inculper personne, que ce soit la faute de la magistrature de la Corse ou de l'administration de la Corse, une situation telle qu'elle mérite une attention sérieuse; ils doivent voter le renvoi au ministère. Il y a une décision de la cour de Bastia demandant au conseil d'Etat l'autorisation de poursuivre le préfet de la Corse. (Violentes réclamations au centre.)

N'est-ce pas là un fait grave? N'a-t-il pas fallu pour déterminer une pareille mesure de la part d'une cour judiciaire que l'instruction ait été commencée et en quelque sorte achevée? (Nouvelles réclamations.)

On dit que la cour était prévenue contre le préfet; mais en présence du fait, le ministère au moins aurait dû s'assurer des faits. Voilà pourquoi je demande le renvoi à M. le ministre de l'intérieur, non pour qu'il condamne, mais pour qu'il s'éclaire, mais pour qu'il juge.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

M. DUMON dépose le projet de loi relatif aux chemins de fer d'Orléans à Bordeaux, amendé par la chambre des pairs.

La chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif à la transformation de 150,000 armes à silex en armes à percussion.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'état de la guerre un crédit extraordinaire et spécial de 700,000 fr. pour frais de transformation de 150,000 armes à silex en armes à percussion. »

M. SUBERVIE propose de réduire ce crédit à 607,000 fr. pour qu'il n'y ait que transformation et non modification des armes, et de réserver les modifications pour l'époque où des découvertes nouvelles auront été assez éprouvées pour être introduites dans l'armement de l'armée.

M. MANUEL combat cet amendement.

M. ARAGO appuie l'amendement. Il y a long-temps qu'on travaille à l'amélioration du fusil; il est temps qu'on arrive à une solution. Les armes de l'infanterie sont défectueuses au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il a été reconnu qu'avec les armes ordinaires, pour qu'un ennemi soit tué, on a dépensé d'avance son pesant de plomb. M. Delvigne est parvenu à produire des mousquetons et des pistolets à balles forcées, qui auront, si on les adopte, pour effet de remplacer, par des armes véritables, le mousqueton et le pistolet de la cavalerie, qui n'ont jamais fait de mal à l'ennemi. Pour que la balle porte, il faut que la balle ne tourne pas sur elle-même, d'avant en arrière, mais latéralement à la manière d'une vrille. Dans des expériences qui ont été faites à Vincennes, à 700 mètres sept balles sur neuf ont frappé le but. A 900 mètres, c'est-à-dire à la distance qui sépare le pavillon de Flore de la chambre des députés, eh bien! à cette distance, deux balles sur trois ont frappé le but. Ce sont là, messieurs, des résultats qui peuvent changer le système de la guerre, qui en dégoûteront peut-être. (On rit.)

On vous demande aujourd'hui une amélioration qui ne change ni la portée ni la justesse. La justesse ne s'obtient que par une balle forcée. Les faits que je viens de rappeler me semblent de nature à déterminer la chambre à ne pas se borner à faire remplacer simplement les armes à silex par les armes à capsules.

---

Nous signâmes tous ensuite, sans distinction de rang ni de titre comme la noblesse de France avait signé cent vingt-trois ans auparavant la protestation contre M. le duc Du Maine.

Puis, les deux héros de la journée entrèrent dans l'église et allèrent s'agenouiller de chaque côté du chœur, chacun à la place qui lui était destinée.

Je vis qu'à partir de ce moment Lucien était parfaitement tranquille: tout était fini, la réconciliation était jurée, non-seulement devant les hommes mais encore devant Dieu.

Le reste de l'office divin s'écoula donc sans aucun événement qui mérite d'être rapporté.

La messe terminée, Orlandini et Colonna sortirent avec le même cérémonial. A la porte, sur l'invitation du maire, ils se touchèrent encore la main; puis chacun reprit, avec son cortége d'amis et de parents, le chemin de sa maison où, depuis trois ans, ni l'un ni l'autre n'était rentré.

Quant à Lucien et à moi, nous rentrâmes chez Mme de Franchi où le dîner nous attendait.

Il me fut facile de voir, au surcroît d'attentions dont j'étais l'objet, que Lucien avait lu mon nom par-dessus mon épaule au moment où je l'apposais au bas de l'acte, et que ce nom ne lui était pas tout à fait inconnu.

Le matin j'avais annoncé à Lucien ma résolution de partir après le dîner; j'étais impérieusement rappelé à Paris par mes répétitions d'*Un Mariage sous Louis XV*, et, malgré les instances de la mère et du fils, je persistai dans ma première décision.

Lucien me demanda alors la permission d'user de mon offre en écrivant à son frère, et Mme de Franchi qui, sous sa force antique, n'en cachait pas moins le cœur d'une mère, me fit promettre que je remettrais moi-même cette lettre à son fils.

Le dérangement, au reste, n'était pas grand: Louis de Franchi, en véritable Parisien qu'il était, demeurait rue du Helder, no 7.

Je redemandai à voir une dernière fois la chambre de Lucien, lequel m'y conduisit lui-même, et me montrant de la main tout ce qui en faisait partie.

— Vous savez, me dit-il, que si quelque objet vous agrée, il faut le prendre, car cet objet est à vous.

J'allais décrocher un petit poignard placé dans un coin assez obscur pour m'indiquer qu'il n'avait aucune valeur, et comme j'avais vu Lucien jeter un regard de curiosité sur ma ceinture de chasse et en louer l'arrangement, je le priai de l'accepter: il eut le bon goût de la prendre sans me faire répéter ma prière une seconde fois.

En ce moment Griffo parut sur la porte: il venait m'annoncer que le cheval était sellé et que le guide m'attendait.

J'avais mis de côté l'offrande que je destinais à Griffo, c'était une espèce de couteau de chasse, avec deux pistolets collés le long de la lame et dont les batteries étaient cachées dans la poignée.

Je n'ai jamais vu ravissement pareil au sien.

Je descendis et je trouvai Mme de Franchi au bas de l'escalier; elle m'attendait pour me souhaiter le bon voyage à la même place où elle m'avait souhaité la bienvenue. Je lui baisai la main, je me sentais un grand respect pour cette femme si simple et en même temps si digne.

Lucien me conduisit jusqu'à la porte.

— Dans un tout autre jour, dit-il, je sellerais mon cheval et je vous reconduirais jusqu'au-delà de la montagne, mais aujourd'hui je n'ose pas quitter Sullacaro, de peur que l'un ou l'autre de nos deux nouveaux amis ne fasse quelque sottise.

— Et vous faites bien, lui dis-je; quant à moi, croyez que je me félicite d'avoir vu une cérémonie aussi nouvelle en Corse que celle à laquelle je viens d'assister.

— Oui, oui, dit-il, félicitez-vous-en, car vous avez vu une chose qui a dû faire tressaillir nos aïeux dans leurs tombeaux.

— Je comprends; chez eux la parole était assez sacrée pour qu'ils n'eussent pas eu besoin qu'un notaire intervînt dans la réconciliation?

— Ceux-là ne se fussent pas réconciliés du tout.

Il me tendit la main.

— Ne me chargez-vous pas d'embrasser votre frère, lui dis-je?

— Oui, sans doute, si cela ne vous dérange pas trop.

— Eh bien, alors, embrassons-nous; je ne puis rendre que ce que j'aurai reçu.

Nous nous embrassâmes.

— Ne vous reverrai-je pas un jour, lui demandai-je?

— Oui, si vous revenez en Corse.

— Non, mais si vous venez à Paris, vous.

— Je n'irai jamais, dit Lucien.

— En tout cas, vous trouverez des cartes à mon nom sur la cheminée de votre frère. N'oubliez pas l'adresse.

— Je vous promets que si un événement quelconque me conduisait sur le continent, vous seriez ma première visite.

— Ainsi c'est convenu.

Il me tendit une dernière fois la main, et nous nous quittâmes; mais, tant qu'il put me voir descendant par la rue qui conduisait à la rivière, il me suivit des yeux.

Tout était assez tranquille dans le village, quoique on y pût remarquer encore cette espèce d'agitation qui suit les grands événements, et je m'éloignais en fixant, à mesure que je passais devant elle, les yeux sur chaque porte, comptant toujours en voir sortir mon filleul Orlandini qui, en vérité, me devait bien un remerciement et ne me l'avait pas fait.

Mais je dépassai la dernière maison du village, et je m'avançai dans la campagne sans avoir rien vu qui lui ressemblât.

Je croyais avoir été tout-à-fait oublié, et je dois dire qu'au milieu des graves préoccupations que devait éprouver Orlandini dans une pareille journée, je lui pardonnais sincèrement cet oubli, quand tout-à-coup, en arrivant au makis de Bicchisano, je vis sortir du fourré un homme qui se plaça au milieu du chemin, et que je reconnus à l'instant même pour celui que dans mon impatience française et dans mon habitude des convenances parisiennes je taxais déjà d'ingratitude.

Je remarquai qu'il avait déjà eu le temps d'endosser le même costume que celui sous lequel il m'était apparu dans les ruines de Vicentello, c'est-à-dire qu'il portait sa cartouchière à laquelle était accroché le pistolet de rigueur, et qu'il était armé de son fusil.

Lorsque je fus à vingt pas de lui, il mit le chapeau à la main, tandis que de mon côté je donnais de l'éperon à mon cheval pour ne pas le faire attendre.

— Monsieur, me dit-il, je n'ai pas voulu vous laisser partir ainsi de Sullacaro sans vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu faire à un pauvre paysan comme moi en lui servant de témoin, et comme là-bas je n'avais ni le cœur à l'aise ni la langue libre, je suis venu vous attendre ici.

— Je vous remercie, lui répondis-je, mais il ne fallait pas vous déranger de vos affaires pour cela, et tout l'honneur a été pour moi.

— Et puis, continua le bandit, que voulez-vous, monsieur, on ne perd pas en un instant l'habitude de quatre ans. L'air de la montagne est terrible; quand on l'a respiré une fois, on étouffe partout. Tout-à-l'heure dans ces misérables maisons, je croyais à chaque instant que le toit allait me tomber sur la tête.

— Mais, répondis-je, vous allez cependant reprendre votre vie habituelle. Vous avez une maison, m'a-t-on dit, un champ, une vigne?

— Oui, sans doute, mais ma sœur gardait la maison, et les Lucquois étaient là pour labourer mon champ et vendanger mon raisin. Nous autres Corses nous ne travaillons pas.

— Que faites-vous, alors?

— Nous inspectons les travailleurs, nous nous promenons le fusil sur l'épaule, nous chassons.

— Eh bien! mon cher monsieur Orlandini, lui dis-je en lui tendant la main, bonne chasse. Mais rappelez-vous que mon honneur comme le vôtre est engagé à ce que vous ne tiriez désormais que sur les mouflons, les daims, les sangliers, les faisans et les perdrix, et jamais sur Marco Vicenzio Colonna, ni sur personne de sa famille.

— Ah! excellence, me répondit mon filleul avec une expression de physionomie que je n'avais encore remarquée que sur le visage des plaideurs normands, la poule qu'il m'a rendue était bien maigre!

Et sans ajouter un mot de plus, il se rejeta dans le makis, où il disparut.

Je continuai mon chemin en méditant sur cette cause de rupture probable entre les Orlandi et les Colonna.

Le soir, je couchai à Albiteccia. Le lendemain, j'arrivai à Ajaccio. Huit jours après, j'étais à Paris.

(*La suite prochainement.*)

**Alexandre DUMAS.**

L'orateur termine en disant qu'il est d'avis de maintenir l'allocation demandée par le projet, mais à la condition que cette allocation sera appliquée à 170,000 fusils, et que toutes les modifications seront ajournées.

M. LE COMMISSAIRE DU ROI et M. DE AUSSIÈRES, rapporteur, combattent de nouveau l'amendement.

Les amendements de MM. Subervie et Oudinot sont rejetés.

L'article du projet est adopté.

« Art. 2. Un crédit extraordinaire et spécial de 250,000 fr. est ouvert, en outre, au ministre de la guerre, pour acquitter les frais d'encaissement et de transport des armes à transformer dans les manufactures, et des manufactures dans les magasins de l'État. » — Adopté.

« Art. 3. Ces deux crédits, montant à la somme totale de 950,000 fr., formeront un chapitre spécial au budget de la guerre pour 1844, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 24 avril 1833. » — Adopté.

« Art. 4. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 24 juillet 1843, pour les besoins de l'exercice 1844. » — Adopté.

La chambre procède ensuite au scrutin secret sur l'ensemble de la loi; l'opération est annulée, la chambre n'étant pas en nombre.

Lundi discussion du budget de la chambre; suite de la discussion du budget de la justice.

---

## ANGLETERRE.

Le 4 juillet, la chambre des lords d'Angleterre, constituée en cour de justice, s'est occupée de l'appel formé par O'Connell et ses co-accusés. L'affluence était considérable aux environs. Le sergent Wilde a posé des conclusions tendant à ce qu'il plût à la cour infirmer la sentence dont est appel. L'avocat a développé ses moyens. La plaidoirie n'était pas encore terminée au moment où le *Globe* mettait sous presse.

Dans la séance de la chambre du même jour, le comte de Minto a annoncé pour le lendemain une interpellation aux ministres à l'effet de savoir quelles mesures ils se proposaient de prendre pour la protection des intérêts anglais à Maroc.

Le comte de Radnor dépose une pétition adoptée dans la réunion qui a été présidée par le grand-bailli de Westminster, pour demander que la clémence royale soit étendue à M. O'Connell et à ses amis politiques. Il présente ensuite une motion pour qu'une commission soit chargée d'une enquête sur la pratique de l'ouverture des correspondances à la direction des postes, en vertu des ordres du secrétaire d'État de l'intérieur. Peut-être dira-t-on, ajoute-t-il, que cette motion a moins d'importance depuis la nomination d'une commission par l'autre chambre pour le même objet. Je ne le pense pas : une commission de la chambre des lords aura plus d'importance que la commission de l'autre chambre.

Le noble comte parlait encore au départ du courrier. (*Standard*.)

— A la chambre des communes, M. Sheil annonce que le lendemain il adressera à sir Robert Peel une question touchant le consul d'Angleterre en Algérie. Cette question a pour but de savoir si cet agent exerce ses fonctions avec un *exequatur* du dey ou de la France.

M. Hume, absent de la chambre lors de la discussion sur le secret des lettres, revient avec aigreur sur cette question, et se fait rappeler à l'ordre.

— On lit dans le *Morning-Herald* :

« Nous connaissons plus de douze personnages qui ont rempli les fonctions de ministre de l'intérieur ou de lord-lieutenant d'Irlande, et tous, sans exception, ont ordonné l'ouverture des lettres. Sous le ministère wigh, les lettres ouvertes étaient surtout celles des personnes avec qui les ministres paraissaient être très liés, et dont ils recherchaient l'appui. *Toutes les lettres de M. O'Connell ont été ouvertes et lues* par ses amis wighs quand ils étaient au pouvoir. En France, les ministres font quelquefois ce que la loi défend et ce que ne permet pas l'honneur. M. Guizot, homme de haute intelligence, a dit dernièrement que, par les lois françaises, le secret des lettres était inviolable et l'a toujours été. Il n'y a pas de doutes que M. Guizot a dit la vérité; il n'y a pas de doute que M. Guizot n'a jamais donné l'ordre d'ouvrir une seule lettre; mais que d'autres ministres français aient été si scrupuleux, nous le nions. Sous le ministère Thiers, et dans le mois qui a suivi la ratification du traité de juillet 1840, des lettres anglaises ont été ouvertes à l'administration des postes, non par centaines, mais par milliers. Nous pourrions le prouver, et si le fait était contesté, nous en appellerions aux consuls anglais de la côte. Nous sommes presque certains que, dans le mois d'août 1840, aucune lettre anglaise n'a traversé le canal sans être lue. La chose était si notoire, qu'on donna pour excuse de cette mesure l'échauffourée du prince Louis; mais il y avait long-temps qu'on décachetait les lettres, puisque le débarquement du prince n'eut lieu que le 6 août. Les Anglais riaient de voir leurs lettres rescellées avec soin, et quelques jeunes gens d'Oxford s'amusaient à mystifier les employés de la poste, en écrivant à leurs amis en grec, en latin, et même en hébreu. Les lettres en latin furent retenues un ou deux jours, les lettres en grec, six ou sept, et celles en hébreu ne parvinrent jamais à leur destination. »

— La *Gazette des Tribunaux* prétend que si O'Connell prisonnier a refusé les fonctions de lord-Maire de Dublin qui lui étaient offertes par ses concitoyens, c'est qu'il a pensé que cette nomination, considérée comme une bravade, serait plus nuisible qu'utile à la cause du rappel.

Les électeurs n'ont voulu nommer ni un catholique, ni un anglican. M. Arabin, de la secte des épiscopaux, a été proposé par M. Mac-Clellan, l'un des volontaires irlandais de 1782; et M. Mac-Laughlan, l'un des condamnés politiques de 1798, a appuyé la motion.

La nomination de M. Arabin s'est faite par acclamation, et sans que l'on eût recours au *poll*, c'est-à-dire aux suffrages exprimés à haute voix.

---

L'ordonnance de la reine d'Espagne sur les arrangements financiers conclus avec les *contratistas* est publiée dans la *Gazette de Madrid* du 30 juin. Les créances provenant de contrats pour avances de fonds au gouvernement sont converties en titres de la dette publique consolidée à 3 p. 0/0, au taux de 33 p. 0/0, soit à raison de 1,000 réaux de valeur nominale pour chaque 330 réaux que le trésor touchera. Les intérêts jusqu'à ce jour seront cumulés avec les capitaux.

---

jouissaient Louis XVIII et Charles X. Il n'entreprendra pas davantage de convertir les radicaux; mais il trouve tout naturel qu'ils soient peu favorables aux dotations : les radicaux au moins sont conséquents.

— La *Presse* défend de nouveau le manifeste du *Moniteur*. « Il faut qu'une voix sincère et impartiale s'élève, dit-elle, pour opposer une digue à ce débordement d'insinuations perfides et d'assertions fausses. Il faut que de pareils symptômes cessent de se produire parmi nous si nous voulons maintenir la monarchie au faîte de nos institutions. Il faut qu'on cesse de refuser justice, même au roi, si l'on veut conserver la royauté. Nous déplorons ces discussions inopportunément soulevées, mais nous manquerions à nos devoirs en laissant répandre de nouveau dans le pays le mensonge et la calomnie. »

— Suivant le *Commerce*, le parti conservateur ne peut cacher le mécontentement que lui cause l'affaire de la dotation. Ce n'est peut-être pas qu'il recule devant le principe; mais les électeurs, mais le sentiment public l'effraient. Bon nombre de députés du centre ont été forcés de prendre des engagements; c'est pour eux une question de vie et de mort. On estime à 80 au moins des députés qui se trouvent dans cette alternative.

— Le *National*, alléguant l'emprunt belge qui vient de se réaliser *en plein jour, à la face de l'Europe*, déclare qu'il ne veut pas d'autre réponse à ces tiers génies de la finance qui l'accusaient de rêver des utopies quand il démontrait que le crédit de l'Etat était supérieur à tous les autres, et que les banquiers, se plaçant entre le trésor public et les capitalistes, étaient une superfétation inutile, onéreuse à l'Etat, utile uniquement à leurs intérêts personnels. Puis il se demande ni nous verrons encore ces scandales de compagnies banquières s'entendant entre elles, dictant la loi aux ministres, et continuant ces honteux tripotages dont le pays seul paie les frais.

---

## Faits divers.

— Le *Moniteur universel* renferme aujourd'hui, revêtue de la sanction royale, la loi relative à la régularisation des abords du Panthéon et de la chambre des pairs, adoptée par les deux chambres.

— Le conseil de l'ordre des avocats s'est réuni pour délibérer sur la conduite qu'il aurait à tenir lundi devant la cour royale. (*Presse*.)

— Un nouvel uniforme est en essai dans le 5e léger en garnison à Versailles, et dans quelques régiments de la garnison de Paris : c'est un habit à larges basques, qui se rapproche assez de l'uniforme que portent encore quelques vieux invalides.

— On poursuit la restauration de la grande salle du conseil des Invalides. Cette salle réunira les portraits de tous les gouverneurs, depuis la fondation de l'hôtel, sous le grand roi.

— La *Gazette des Tribunaux* confirme en ces termes une nouvelle que nous avons les premiers donnée.

*** Onze individus, graveurs et bijoutiers, ont été arrêtés il y a trois jours, les uns pour avoir fabriqué un faux timbre et de faux poinçons de l'Etat, d'autres pour s'en être servis au préjudice du trésor, et les derniers pour avoir prêté aide et assistance, afin de ne payer qu'un droit très minime pour des matières susceptibles d'un rapport bien plus considérable, le tout d'accord avec un contrôleur, qui est aujourd'hui en fuite. Cette affaire, excessivement grave, est confiée aux soins de M. Broussais, juge d'instruction.

— Un journal de théâtre annonce que quoique le *Juif errant* n'en soit encore qu'aux premiers chapitres, une foule de vaudevillistes s'occupent déjà de pièces ayant ce titre. (*Moniteur parisien*.)

— C'est à tort qu'on a annoncé que M. l'évêque de Montpellier avait signé un recours en grâce pour Mme Lafarge. (*Presse*.)

— Un journal de Rennes parle d'un horrible assassinat commis à Vitré. Un individu aurait été assommé à coups de pierres par deux jeunes gens, et cet assassinat serait la conséquence de haines et de passions politiques. Ce journal ajoute que les assassins sont arrêtés.

— M. Simon Mulocheau, commissionnaire en bijouterie, ayant été trouvé détenteur de médaillons, bustes et statuettes de M. le duc de Bordeaux, a été condamné, par la 8e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, à trois mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Prévenu de tromperie sur la qualité du vin qu'il avait vendu, le sieur Joseph Bertin, négociant à Bordeaux, a été condamné, le 29 juin, par le tribunal correctionnel de cette ville, à trois mois de prison et à 50 fr. d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné la confiscation de douze barriques de vin qui lui restaient.

— Une découverte importante vient d'être faite à Angoulême; c'est la composition d'un nouveau papier dans lequel il n'entre pas de chiffon, et qui est fait avec le tissu filamenteux d'une plante aquatique très commune. Nous avons sous sous les yeux un numéro du *Charentais*, fort bien imprimé sur ce nouveau papier.

— Le tribunal d'Ambert a censuré deux jeunes avocats parce qu'ils portaient moustaches. Cette décision est déférée à la cour suprême, qui doit prochainement statuer. Aujourd'hui, devant la chambre des requêtes, saisie du pourvoi, plaidait en moustaches, dans sa propre cause, un avocat juge-suppléant au tribunal d'Issoire.

— Depuis plusieurs jours on annonce que les maîtres de poste de la ligne de Strasbourg à Huningue ont donné leur démission, en suite du refus d'indemnité voté récemment par la chambre. Il ne paraît pas cependant que la mesure ait été collective et unanime entre ces messieurs, comme on le disait d'abord; mais ce qu'il y a de certain, c'est que M. Kadat, maître de poste à Colmar, a envoyé la sienne, et que son exemple sera, s'il ne l'est déjà, suivi par plusieurs de ses collègues. (*Patrie*.)

— Avec le prince de Joinville, on comptera six membres de familles régnantes, réunis devant Tanger. Ce sera comme une croisade.

— Le roi de Prusse vient d'accorder à la société des bateaux à vapeur de la basse Moselle une somme de 80,000 écus, comme emprunt pendant 25 années, au taux de 2 1/2 pour 0/0. (*Patrie*.)

—Dimanche, 7 juillet, petites eaux à Versailles. Fête patronale à Meu

Briceau, Aurèle Meissonnier. Tous les ouvrages français étaient d'un si bon goût, d'un dessin si pur, qu'ils étaient considérés, sans conteste, comme les plus beaux que l'art sût produire. Sous Louis XV et sous Louis XVI, l'orfèverie s'égara comme la peinture, comme la sculpture; l'architecture, comme tous les arts, dans une voie mauvaise. Elle se ressentit de l'influence du temps, du laisser-aller général. L'orfèvrerie devint une profession dont l'art et le goût semblent s'absenter complètement; la pureté de la forme est sacrifiée à ce je ne sais quoi, qu'on a appelé désinvolture. Il faut de petits amours qui minaudent, il faut beaucoup de clinquant; il faut du... Pompadour.

Au commencement de ce siècle, l'orfèvre Auguste, puis, le célèbre Odiot et Fauconnier, ont recours, pour ressusciter l'art, aux modèles antiques; ils s'inspirent du style grec, comme David, et leurs œuvres ont un cachet de raideur, de sévérité, qui ne s'allie pas toujours avec le brillant du métal. Mais ce sont les seuls orfèvres de l'Empire et de la Restauration, car nous ne regardons point comme de vrais orfèvres les nombreux industriels qui se mirent à fabriquer ces objets sans forme et sans goût importés d'Angleterre. Loin de nous ces rocailles, ces enroulements multipliés, ces vases sans ciselures, qui ne représentent rien, qui ne disent rien, et dénotent un oubli complet de l'art.

Il était temps qu'un étranger, que Wagner arrivât au milieu de nous et rappelât que les métaux précieux, que l'or et l'argent, ne devaient pas être uniquement prodigués pour donner une valeur aux objets; qu'il fallait nécessairement ajouter au prix du métal, le prix du travail. Il donna l'essor, et bientôt l'orfèvrerie eut recours aux nombreux modèles du style gothique, du byzantin, de la renaissance. Seulement, la pureté du dessin, la perfection de la forme, le fini du travail ne sont pas encore obtenus dans les œuvres de Wagner. Ses imitateurs sont tombés naturellement dans la faute du maître, et on n'en a vu que trop d'exemples à l'Exposition de cette année.

Heureusement, un homme d'un grand talent et d'un grand savoir, un grand artiste nous a facilement consolé des défauts qui nous choquaient dans ses confrères. M. Froment-Meurice a compris que les vases destinés aux différents usages de la vie opulente ne sont que des charpentes sur lesquelles l'artiste doit attacher les formes les plus gracieuses, doit graver des poèmes. Il a parfaitement compris que les objets dont la matière est la plus riche, doivent être aussi des chefs-d'œuvre de poésie. Avez-vous vu ce bouclier en fer et en argent, destiné à être offert en prix de course. C'est l'histoire du cheval traversant avec l'homme les différents âges du monde. D'abord, voilà le cheval sauvage, paissant à l'aventure au milieu des cerfs et des daims qui n'ont pas encore appris à redouter son agilité. Dompté par l'homme, le cheval lui vient en aide dans les combats; voilà le cheval guerrier, écumant d'ardeur, hennissant, et s'élançant dans la mêlée furieuse. La civilisation commence, les mœurs s'adoucissent; le cheval assisté beau et gracieux à une chasse du temps de Louis XIII. De nos jours, une féodalité d'argent se crée; il faut gagner de l'argent toujours, toujours; le cheval s'élance long, maigre, étriqué, dans l'hippodrome de Gentilly, et va remporter quelques milliers de francs pour un riche banquier. Au-dessus de ces quatre reliefs règne un dompteur de chevaux. Nous aurions voulu voir dominer à sa place le cheval dans le phalanstère, ayant toute son ardeur, et toute sa grâce!

A côté de ce bouclier se trouve une coupe charmante en agate supportée par un cep de vigne. Au pied de l'arbre sont trois groupes : l'ivresse grossière représentée par Silène; le vin rêveur, inspirant un jeune poète; le vin tendre, se joignant à l'ivresse de l'amour pour combler les joies de deux jeunes amants. La Raison humaine, représentée par une belle femme, est couchée sur l'anse; elle se laisse endormir par les vapeurs du nectar, enlacée par des amours qui montent aussi vers la coupe enivrante.

Nous n'avons pas besoin de décrire un plus grand nombre des chefs-d'œuvre exposés pour M. Froment-Meurice pour faire apprécier son beau talent, son habileté comme orfèvre, et son génie comme poète. On reconnaît dans tous ses ouvrages, et jusque dans ses plus petits bijoux, que c'est un autre Benvenuto Cellini. Les vases donnés par la ville à M. Emmery, l'ingénieur habile qui a si bien secondé les efforts que fait le conseil municipal pour assainir la capitale de la France, et à M. Vicat l'inventeur de la chaux hydraulique artificielle, le vase qu'offrent les hospices à M. de F... le généreux donateur des hospices, sont exécutés avec un art parfait, et appropriés à leur destination avec une rare entente. Il en est de même aussi des objets que M. Froment-Meurice a exécutés pour les cérémonies du culte catholique. Rien n'est plus beau que le calice commandé par le pape, composé de médaillons peints sur émail, représentant les symboles de l'Eucharistie, et de trois groupes figurant les vertus théologales.

Nous ne pouvons raconter tous les poèmes qui sont retracés par tant d'objets divers, par les épingles, les bracelets, les tabatières. Disons seulement quelques mots de la bague de Mettray, anneau d'argent que le jeune colon porte au doigt quand il a passé un an sans encourir aucun reproche chez le maître où il a été placé à sa sortie de l'établissement. De chaque côté d'un petit écusson rappelant le but de Mettray, se trouvent deux enfants. Mais l'un est au pied d'un mur, assis sur le sol nu, voué au désespoir; c'est l'enfant de la Roquette; l'autre enfant est au milieu de la campagne : il est heureux, il est sauvé, il remercie le ciel; voilà le colon de Mettray.

Nous avons longuement parlé de M. Froment-Meurice, parce que ses œuvres sont de beaucoup supérieures à celles de ses confrères, et que nous pourrons mieux faire comprendre combien leurs ouvrages méritent peu d'éloges. La plupart sont dans une mauvaise voie et ne produisent que des objets du goût le plus détestable. Ils ne sont que des industriels, et ils s'en font une excuse, comme si, quand il s'agit d'objets ayant une grande valeur, l'industrie ne devait pas être aidée par l'art. Cependant, quelques orfèvres obéissent à une tendance meilleure et cherchent à perfectionner leurs produits. Nous pouvons citer M. Rudolphi, le successeur de Wagner, qui a exposé une belle corbeille de mariage; M. Mayer, qui a fait une assez belle coupe pour prix de course et un beau miroir; M. Lebrun, qui finit tous ses ouvrages avec un grand soin; M. Aucoc, dont on admire une théière et plusieurs nécessaires très remarquables; M. Leuglet, qui a un superbe miroir en argent, style Pompadour; M. Morel, dont les produits se distinguent par une très bonne exécution.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Blanc (Julien). | J. B. | Colin. | A. C. | Gr... | G. | De Monglave. | E. de M. | Valois. | Val. |
| Boivin. | Louis B. | Considerant. | V. C. | Hennequin (Victor). | V. H. | Paul-Jacques. | P. J. | Vidal. | F. V. |
| Boudon. | R. B. | Daly. | C. D. | Jacob. | C. J. | Pellarin (Auguste). | A. P. | V. (Clarisse). | C. V. |
| Bourdon. | E. B. | Didier. | Ch. D. | Kr... | K. | Pellarin (Charles). | C. P. | Weill. | A. W. |
| Breton. | Bre. | Doherty. | H. D. | Kuss. | C. K. | Pelletan. | E. P. | Wyslouch. | Wys. |
| Brisbane (Albert). | A. B. | Duval. | J. D. | Laverdant. | D. L. | Perreymond. | Perr. | Ysabeau. | A. Y. |
| Bureau. | All. B. | Franchot. | Fr. | | | | | | |

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. Considerant, rédacteur en chef; Julien Blanc, E. Bourdon, All. Bureau, F. Cantagrel, C. Daly, Franchot, D. Laverdant et C. Pellarin.

## Questions politiques et sociales.


| | |
|---|---|
| La dotation. — 1. | V. C. |
| France et Allemagne. — 1. | D. L. |
| Sacrifices faits par la France sur la terre d'Afrique. — 1. | A. C. |
| Progrès de la question du travail en Allemagne. — 1. | |
| Paquebots transatlantiques. — 1. | |
| Les dotations refusées aux princes et accordées aux banquiers. — 2. | E. B. |
| Le sultan Abdul-Medjid parlant aux raïas. — 2. | A. C. |
| Chemins de fer. — Ce que c'est qu'un wagon couvert. — 3. | E. B. |
| Mon voyage de Paris à Tours par le chemin de fer. — 14. | F. C. |
| Chemin atmosphérique. — 3. | Perr. |
| Les chemins de fer devant la chambre des pairs. — 4. | Perr. |
| Nouvelle discussion sur le chemin de Bordeaux à la chambre des députés. — 13, 14. | E. B. |
| Une perte de 100 millions à éviter. — 16. | Perr. |
| Rapport de M. Daru sur le chemin de fer du Nord. — 27. — Cécité des législateurs. — 29. | E. B. |
| Discussion du chemin de fer de Strasbourg à la chambre des pairs. — 27, 28. | Perr. |
| Accident du chemin de fer de Versailles, rive gauche. — 29. — De Montpellier. — 46. | B. |
| M. Dumon et les chemins de fer. — 101. | Perr. |
| Annulation demandée de l'adjudication du chemin de Vierzon. — 108. | E. B. |
| Loi du recrutement. — 4. | Val. |
| Le beau monde à la cour d'assises. — 4. | D. L. |
| La garantie détruite dans la bijouterie. — 4. — Réclamation. — 5. | E. L. |
| Discussion du budget. — 5, 6, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 21. | E. B. |
| Nouvelles de Hongrie. — 3. | A. W. |
| Nouvelles de l'Inde. — 5, 160. | D. L. |
| Les grandes routes du Globe. — Nicaragua et Honduras. — 6. | E. de M. |
| Importance de l'Egypte et de l'isthme de Suez, par le lieutenant général Tarayre. — 62. — Carte à annexer à ce travail. — 68. | |
| Questions de Suez et d'Egypte. — 64. — Suez et Mogador. — 66. | A. C. |
| Nécessité d'une confédération de l'ancienne Amérique espagnole. — 72. — Association des états civilisés pour le percement de Panama. — 73. | E. B. |
| Panama. — 76. — Réponse aux *Débats* sur l'isthme de Suez. — 82. — M. Guizot à Suez. — 92. | D. L. |
| La question de Suez à Constantinople. — 108. | A. C. |
| Le canal de Suez. — 119. — Le transit. — 118, 132, 142, 152, 165. | A. C. |
| Entente de la Russie et de l'Angleterre. — Isthme de Suez. — 169, 170, 177. | E. H. |
| Intérêts de la Grèce au percement de Suez. — 174. | E. B. |
| Maroc. — Mission de la France dans le Maroc. — 6. | V. H. |
| Intérêts de la France et de l'Espagne dans le Maroc. — 9. | D. L. |
| Interpellations sur le Maroc. 11. — Affaire de Maroc. — 13. | A. C. |
| Lettre sur le Maroc. — 18, 19. | Ch. D. |
| Nouvelles du Maroc. — 37. — Situation du Maroc. — 40. — Bombardement de Tanger. — 47. | A. C. |
| La France et le Maroc. — 50. — Du rôle de la France au Maroc. — 54. | A. C. |
| Bataille de l'Isly, 55. | |
| Plan d'une alliance offensive contre le Maroc. — 56. | E. B. |
| Contre-coup du bombardement de Tanger, 57. | A. C. |
| Prise de Mogador. — 58. — Opinion des feuilles irlandaises sur l'affaire du Maroc. — 59. — Rapport du prince de Joinville sur les affaires de Tanger et Mogador. — 61. — Rapport du maréchal Bugeaud sur la bataille de l'Isly. — 61, 62. | |
| La France au Maroc. — 62. | C. P. |
| Fautes sur fautes. — 71. | A. C. |
| Duperie et honte. — 77. | C. P. |
| Paix avec le Maroc. — 78. | D. L. |
| Un traité chimérique. — 83. | A. C. |
| Correspondance sur Mogador. — Texte du traité. — 86, 103. | |
| Le traité de Maroc. — 97, 172. | A. C. |
| Esclavage des blancs au Maroc. — 104. | C. P. |
| La guerre tuera la guerre. — 7. | V. H. |
| Navigation des affluens de la rivière des Amazones. — 7. | Perr. |
| Lutte en Espagne. — 7. | A. C. |
| Montévideo. — 7, 11. — Pétition de 117 négocians. — 20-66, 101, 117. | Perr. |
| Les conservateurs et les révolutions. — 8. | E. P. |
| Proposition inique sur le timbre des journaux. — 10, 11. — Monopole et démoralisation de la presse. — 15. — Timbre des journaux. 17 | V. C. |
| Réponse à *la Réforme*. — 10, 12. | C. P. |
| L'ère de M. de Rothschild. — 10. | E. B. |
| Du voyage de l'empereur de Russie à Londres. — 10. | A. C. |
| Proposition de M. de Bussières à la chambre des pairs. — 12. | V. C. |
| Propriété à la fois sociale et individuelle. — 12, 15. | C. P. |
| Intérêts coloniaux. — Bulletin de la société maritime. — 12, 75. — Fait grave à Madagascar. — 95. — Sucres. — 114. — Émigration. — 181. | D. L. |
| La chambre est épuisée. — 13. | D. L. |
| Rapport de M. Thiers sur l'instruction secondaire. — 14. | V. H. |
| La question sociale en Allemagne. — 14. | A. C. |
| Crédits supplémentaires pour l'Algérie. — 17. | A. C. |
| Salles d'asile. — 17. | C. P. |
| Toubles industriels en Allemagne. — 19. | A. C. |
| Même sujet. — 29. | Wys. |
| Le droit de visite et le parlement anglais. — 20. | A. C. |
| Opinion des *Guêpes* sur les avocats. — 20. — Opinion du *Charivari* sur la peine de mort. — 21. | A. C. |
| La *Presse* et les travailleurs. — 22. | A. C. |
| Arrestation et plainte des légitimistes. — 23. | V. H. |
| La France et le Texas. — 23. | Perr. |
| Médaille de M. Guizot. — 23. | A. C. |
| La liberté. — 24. | A. C. |
| Les troubles de la Bohême. — 24. | A. W. |
| Presse départementale. — 24, 30 et 39. | P. F. |
| — 44, 52, 71, 130, 142, 151, 160 et 173. | E. B. |
| Compte-rendu de la session. — 26. | V. H. |
| Fâcheuse reculade de la *Presse*. — 26. | D. L. |
| L'Algérie et les contradictions politiques. — 27. | A. C. |
| Reconstitution du journal le *Commerce*. — 27. | D. L. |
| Le *National*. — 27. | A. C. |
| La *Presse* et les questions sociales. — 28 et 30. | D. L. |
| La *Réforme*. — 28. | A. C. |
| Il y a quatorze ans! — 29. | A. C. |
| Encore le *National*. — 30. | D. L. |
| Les fêtes de Juillet. — 30. | V. H. |
| Nécessité de l'organisation du travail. — 31. | C. P. |
| Renouvellement du cartel entre la Prusse et la Russie. — 31. | Wys. |
| Réclamation contre l'administration d'Alger. — 31. | |
| Attentat contre la vie du roi de Prusse. — 31. | |
| Accidents de la place de la Concorde. — 32. | Perr. |
| Le *National* et les réformes sociales. — 32. | D. L. |
| Affaires de Taïti. — 32. — Documents. — 33. — Réclamation de l'Angleterre. — 34. — Conditions exigées. — 36. — Nouvelles. — 36 et 40. — Pertes des Français. — Taïti. — Affaire Pritchard. — 41. — Chambres anglaises. — 42. — Arrangements annoncés. — 59. — Solution. 68. — Conditions de la paix. — 70. — Nouveaux événements à Taïti. — 102, 104 et 160. | D. L. |
| Des récompenses industrielles. — 33. | A. L. |
| Le pour et le contre du *Siècle*. — 33. | C. P. |
| République du Paraguay. — 34. | Perr. |
| Pas de guerre. — 35. | D. L. |
| Journaux des ouvriers. — La ruche populaire. — 35. | |
| L'industrie est-elle organisée? — 36. | C. P. |
| Prise de possession des îles Gambier. — 36. — Renseignements. — 38. | C. P. |
| Instructions relatives au droit de visite. — 36. | D. L. |
| La politique révolutionnaire. — 37. | |
| Clôture de la session. — 37. | |
| La question sociale en Allemagne. — 38. | Wys. |
| Sur Tesch, assassin du roi de Prusse — 38 et 39. | A. W. |
| Censure médicale dans les bureaux de la guerre. — 38. | |
| Les conseils généraux et l'organisation du travail. — 39. | G. C. |
| La politique pacifique. — 39. | D. J. |
| Enquête en Bohême. — 40, 42 et 45. | |
| Nouvelles du Mexique. — 40 et 42. | Perr. |
| L'intérieur et l'extérieur. — 41. | A. C. |
| De l'ouverture de la chasse. — 41. | A. T. |
| Les ouvriers de Lyon. — 42. | A. C. |
| L'attentat sur le roi de Prusse. — 42. | |
| L'incendiarisme. — 43. | E. L. |
| Le Danemark. — 42. | |
| Vœux des conseils d'arrondissement. — 43 et 55. | |
| Opportunité d'un congrès général. — 44. | A. C. |
| Affaire de Mossul. — 44. | |
| Situation grave. — 44. | |
| Affaire de l'École Polytechnique. — 44 et 47. — Licenciement de l'Ecole. — 48 et 50. | B. |
| Même sujet. — 51 et 53. | V. H. |
| Réforme de l'enseignement de l'Ecole Polytechnique. — 103. | V. C. |
| Réorganisation de l'Ecole. — 125. — Inconvénients de retards. — 135. | B. |
| Distribution des prix du concours général. — 45. | V. H. |
| Les lois prohibitives empêchent-elles les troubles industriels? — 45. | A. W. |
| Le comptoir de Gabon. — 45 et 53. | J. B. |
| La Suède: Ordre des paysans. — 45. — Constitution. — 51. | A. C. |
| L'Europe et Mehemet-Ali. — 46. | |
| Colonie agricole à Chartres. — 46. | |
| Citation des *Guêpes* sur les accidents de la fête de Juillet. — 46. | |
| Voyage du duc de Nemours. — 47. — Lettre de l'abbé Thyons à l'évêque d'Autun. — 47. | |
| Instruction du peuple dans le Wurtemberg. — 47. | |
| Les missionnaires à Londres. — 48. | D. L. |
| Abdication de Mehemet-Ali. — 48. | A. C. |
| La dignité individuelle et la dignité nationale. — 49. | A. C. |
| Création d'un sous-secrétaire d'état à la marine. — 49. | D. L. |
| Les questions sociales agitées en Angleterre. — | |
| Les mineurs de lord Londonderry. — 50, 54 et 56. | F. V. |
| Etablissement de Saint-Nicolas. — 50. | V. H. |
| Politique de la France en Amérique. — 51. | E. B. |
| Envahissement de l'Angleterre au centre de l'Amérique. — 52. | E. B. |
| Le préfet de police de Berlin aux ouvriers. — 51. | A. W. |
| Lettre d'un chartiste. — 52. | |
| *Vœux à émettre par les conseils généraux*. — Colonies agricoles. — 53. | C. P. |
| Irrigations. — 57. | E. L. |
| Les chemins vicinaux. — 59, 60 et 62. | |
| Des enfans trouvés. — 63 et 67. | F. V. |
| Du crédit foncier, de la réforme hypothécaire et de la mobilisation de la Propriété. — 64. | F. C. |
| Organisation des fonctions publiques; conducteurs des ponts et chaussées. — 65. | F. C. |
| Règlement industriel en Autriche. — 53. | |
| Marche de la question d'Orient. — 55. | A. C. |
| Statistique des journaux anglais. — 58. | |
| La France et l'Allemagne. — 60. | A. C. |
| Ecole supérieure de la ville de Paris. — 60. | |
| La France et l'Angleterre. — 61. | A. C. |
| Traité de la Belgique avec le Zollverein. — 66. | V. C. |
| La paix. — 68. | D. L. |
| Lettre de l'Évêque de Châlons. — 68. | D. L. |
| Acquittement d'O'Connell. — 69. | A. C. |
| Traité de commerce entre la Prusse et la Belgique. — 69 et 80. | Wys. |
| Conditions de la paix. — 70. | D. L. |
| Prorogation du parlement britannique. — 70. | A. C. |
| Existe-t-il un traité entre Méhémet-Ali et l'Angleterre? — 72. | A. C. |
| La question actuelle est celle de l'égalité des peuples. — 74. | A. C. |
| Association des peuples. — 74. | A. C. |
| Comment il faut vaincre Abd-el-Kader. — 75? | A. C. |
| *Compte-rendu* des conseils généraux. — Enfants trouvés. — 77. — Colonies agricoles. — 80. — Défrichements et reboisements communaux. — Education. — 89. | E. B. |
| République de la Nouvelle-Grenade. — 77. | Perr. |
| Correspondance de la *Démocratie* avec le *National*. — 77. | |
| Mission sociale du clergé. — 78. | F. C. |
| Don Quichotte et Sancho Pança. — 78. | C. P. |
| Lettre de George Sand. — 78. | |
| La diplomatie et la presse. — 79. | A. C. |
| Méhémet-Ali et l'Angleterre. — 80. | A. C. |
| La misère morale. — 81 et 83. | J. D. |
| La réforme pénitentiaire. — 84. | E. B. |
| Les ouvriers de la Silésie. — 84. | A. W. |
| L'Angleterre en Orient. — 85. | A. C. |
| Comment il faut résister à l'Angleterre. — 86. | A. C. |
| Aveuglement volontaire. — 86. | Bre. |
| La France jugée par un journal russe. — 86. | A. W. |
| La France et l'Allemagne. — 87. | A. C. |
| Mouvements extérieurs du ministère. — 88. | A. C. |
| L'Autriche en Italie. — 89. | |
| Louis-Philippe et les sociétés de paix. — 90. | C. P. |
| Zollverein italien. — 89. | A. C. |
| Le duc d'Isly. — 91. | D. L. |
| Réforme administrative. — Personnel. — Conditions d'admission. — 91. — Conditions d'avancement. — 92. — Fonctions politiques. — 94. — Traitement des fonctionnaires. — 98. — Retraite, honneur, costume. — 99. — *Mécanisme* Fonctions organisées. — 107. — Fonctions libres. — 110. | J. D. |
| Que sait faire le pouvoir? — 93. | A. C. |
| Les grands noms de la monarchie. — 93. | D. L. |
| La vieille noblesse de France. — 95. | D. L. |
| Appel aux *Débats*. — 93. | E. B. |
| Des accidents causés par les voitures dans Paris. | J. |
| La politique sociale. — 94. | A. C. |
| Influence de l'industrie sur les relations sociales en Russie. — 94. | A. W. |
| Explications sur l'affaire de Sentmanat. — 96. | E. B. |
| Polémique avec la *Réforme*. — 96. | A. C. |
| L'amnistie. — 99. | D. L. |
| Louis-Philippe et Victoria. — 99. | A. C. |
| De l'antagonisme entre la France et l'Angleterre. — 100. | A. C. |
| Inquiétudes du *Constitutionnel*. — 101. | D. L. |
| La loi qui régit les astres donne la paix au genre humain. — 102. | A. C. |
| La Pologne. — 102. | Wys. |
| Voyage du roi. — 102, 103, 104, 106 et suiv. | |
| Avec qui est la France. — 103. | D. L. |
| Le roi en Angleterre. — 104. | D. L. |
| Ovations d'outre-Manche. — 105. | A. C. |
| Vœux pour la paix. — 105. | |
| Saisie du journal l'*Atelier*. — 105. | E. B. |
| Acquittement. — 104. | C. P. |
| Les agioteurs et les ministres. — 106. | E. B. |
| Le Zollverein. — 106. | Wys. |
| De l'émancipation. — 107, 109, 110. | D. L. |
| Discours d'ouverture des cortès. — 109. | C. P. |
| Le banquet de Portsmouth. — 110. | V. H. |
| La réforme en Suède. — 110. | |
| Le droit de visite et l'Allemagne. — 111. | A. C. |
| Tarif belge. — 111. | Wys. |
| M. Thiers ou M. Guizot; ni l'un ni l'autre. — 112. | D. L. |
| Le bureau de l'esprit public. — 112. | C. P. |
| Les deux ambitions. — 114. | A. C. |
| Les juifs dans les pays du Nord. — 114. | A. W. |
| La paix du monde. — 115. | E. B. |
| Le péage du Sund. — 115. | Wys. |
| La France et la Belgique. — 118, 122. | E. B. |
| Le Guano. — 116. | A. C. |
| N'armez pas les fortifications de Paris. — 117. | E. B. |
| Le Paris des chemins de fer. — 118. — Dégénération du vieux Paris. — Recherches statistiques. — 119. — Voies et moyens de réparations du vieux Paris. — 121. | Perr. |
| Deux mystifications. — 129. | V. C. |
| Assainissement de Paris. — 149. | Perr. |
| Compagnie des Trois-Ponts. — 150. | Perr. |
| En avant! — 119. | A. C. |
| La paix et la guerre. — 120, et 123. | D. L. |
| Réforme électorale. — 122. | A. C. |
| L'*Éclaireur de l'Indre*. — 122. | V. H. |
| Les cultivateurs en France et en Angleterre. — 124 et 127. | C. L. |
| Le jour des morts. — 125. | A. C. |
| La question. — 126. | C. P. |
| Les ouvriers allemands de Londres aux Silésiens. — 127. | |
| Le paysan de la Lombardie. — 128. | |
| De la durée du ministère. — 129. | A. C. |
| France et Allemagne. — 130. | A. C. |
| M. le procureur général Hébert socialiste. — 131. | C. P. |
| Exécution de la loi sur la police de la chasse. — 132. | J. B. |
| La question sociale à la chambre des députés. — 133. | A. C. |
| *La Gazette de France* et *la Réforme*. — 134. | A. C. |
| État déplorable de la marine. — 134. | |
| Acte répréhensible du gouverneur du Sénégal. — 138. | [illegible] |
| Accord spontané. — 137. | A. C. |
| Étude à proposer aux conseils généraux. — 138. | Perr. |
| Charité de l'aristocratie anglaise — 138. | C. P. |
| Des cours d'eau de la France. — 138. | Perr. |
| Situation de l'Espagne. — 139. | C. P. |
| Transformation et ralliement des partis. — 140. | A. C. |
| Mission du clergé catholique. — 141. | V. H. |
| Quel est votre plan? — 143. | Val. |
| Marine allemande. — 145. | Wys. |
| A propos de l'emprunt. — 144. | E. B. |
| Manifeste de M. de Lamartine. — 143. — Le fort et le faible de ce manifeste. — 147. | C. P. |
| Influence de M. de Lamartine. — 150. | A. C. |
| Le treizième travail d'Hercule. — 146. | A. C. |
| La tunique de Trèves. — 146. | A. W. |
| Le concert européen. — 147. | A. C. |
| La concurrence et la liberté. — 154. | A. C. |


Organisation unitaire et nationale de l'assu-

… — 473. B. L.
La paperasserie et la lenteur administrative. — Phal.
Organisation centrale des ministères. — 176 et 478. E. L.
Le Quartier latin.—177. V. H.
Noël ; la naïveté du peuple.—479. A. C.
Discours du Roi, rédigé par la *Démocratie pacifique*, et non prononcé.—479. V. C.
Discours du Roi, rédigé par le conseil des ministres et prononcé en séance royale.—180.—Commentaires sur ce dernier discours.—180. V. H.
Les adversaires de l'organisation du travail. — 181. C. P.
Polémique avec le *National*.—482. C. P.
Second manifeste de M. de Lamartine. — 182 et 183.—Réfutation.—183 et 184. V. C.

## CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

### TURQUIE.

Prosélytisme anglais en Syrie.—4.

### GRÈCE.

Agitation en Grèce. — 4. — Lutte des chefs de partis.—16 et 20.

### ALLEMAGNE.

Agitation.—La revue trimestrielle touchant à la question sociale.—22.—Tracasseries contre la pensée.—102.—Hésitations, oscillations.—150.

### SUISSE.

Point de vue politique et religieux.—46.—Questions des jésuites.—66.—Appel des méthodistes aux catholiques, les radicaux politiques et socialistes.—100.

## QUESTIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

Chemin de fer de Strasbourg, transit.—1. Phal.
Chemins atmosphériques.—3. Phal.
Réforme commerciale.—22. Val.
Ligne de Paris à Nancy.—26. Phal.
Le comptoir communal.—33, 40, 46 et 67. Val.
Société des inventeurs et des protecteurs de l'industrie. — 30.
Fraudes commerciales, pénalités.—42. Val.
Falsification des substances alimentaires.—126. Val.
Des hôtels d'ouvriers.—112 et 113. Val.
Association de secours pour les ouvriers en Prusse. —162. A. W.

## QUESTIONS AGRICOLES.

Du rapport de M. Maury de Mornay, sur les irrigations.—6. E. L.
Séance de la Société royale d'agriculture.—28, 132 et 147. E. L.
La commission du congrès d'agriculture et le ministre.—26. E. L.
Vœux à émettre par les conseils généraux. Irrigations.—57. E. L.
Congrès agricole.—73. E. L.
Société des dames patronesses de l'horticulture. —70. V.
Transformation du froment en avoine, gangrène sèche de la pomme de terre, etc.—57. C. L.
Congrès breton.—90.—Organisation de l'agriculture.—101. Rieffel.
Congrès vinicole à Bordeaux.—129. E. L.
Question chevaline.—138. E. L.

## ÉCOLE SOCIÉTAIRE.

Mort de Victor Coste. — 2. C. P.
Les dogmes, le clergé et l'Etat. — 4. C. P.
Examen et défense du système de Fourier par Paget et Cartier. — 30. C. P.
Annonce de la Phalange. — 37.
Le sept avril, brochure in-18. — 45.
Jean Journet. — 66. A. C.
Un nouveau critique de Fourier. 85. C. P.
Almanach phalanstérien. — 93.
La chaire catholique et le système de Fourier. — 102. V. H.
Progrès du principe de l'association aux Etats-Unis. — 102, 106, 111, 117, 120. A. B.
Fourier. — 103. C. P.
Le 7 avril, 14 août 44, le petit Cours d'écon. pol.—L'almanach phalanstérien.—113. — Les enfans au Phalanstère. — 118. — Annonces des essais sur les harmonies physiologiques, par B. Dulary. — 120.

… et l'église Saint-Vincent-de-Paule. — 75. D. L.
Concours d'architecture. — 62. F. C.
Concours de peinture. — 52. D. L.
D'un nouveau système télégraphique. A. Desbeaux.
Les quakers blancs. — 91. H. D.
Envois de Rome. — 92. D. L.
Distribution des prix à l'école des beaux-arts. — 96.
Les eaux de Vichy. — 99. L.
Courses du Champ-de-Mars. — 113. D. L.
Cours de zoologie par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.—114.—Histoire des mammifères.—122, 129, 135, 163.
Le juif errant. — 126, 143, 146, 147. D. L.
France, Rome et Naples.—131, 144, 161, 162, 176. E. P.
Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — 166.
Les îles Wallis et Foulouna. — 160, 172. D. L.

## COMPTES-RENDUS OU ANALYSES D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Les espérances de l'Italie, par M. Balbo. — 8. Un Italien.
Cours de droit administratif de M. Macarel.—29. P. J.
—Histoire de l'instruction publique en France, par M. A. de Riancey. — 30. V. H.
Des peines et des prisons, par le prince Oscar. — 33. E. de P.
La science nouvelle, par Vico. — 40. V. H.
Accord des intérêts de l'association, par Villegardelle. — 41.
Les juifs rois de l'époque, par A. Toussaint. — 49, 52, 152. H. D.
La famille et l'autel, par M. Dubreil de Marzan. — 66. H. M.
Mémoires de Fléchier. — 62. V. H.
Enseignement musical. Méthode de M. et Mme Chevé. — 64. All. B.
Les caisses d'épargnes, par Alphonse Esquiros.—76. C. P.
L'ultramontanisme, par Edgard Quinet. — 84. V. H.
Histoire naturelle de la santé et de la maladie, par Raspail.—82. H. C.
Essai d'une nouvelle théorie sur les idées fondamentales, par Perron.—90. V. H.
Pérégrinations en Orient, par Eusèbe de Salle. —95. A. C.
De l'organisation médicale en France, par Delasiauve.—110. C. P.
Les larmes de Madeleine, par H. de Morvonnais. —135. L. Ulbach.
Introduction historique à l'étude de la législation française, par V. Hennequin.—132, 139 et 150. C. P.
La rose, son histoire, par Loiseleur-Deslonchamps.—165. E. L.
Remarques sur la langue française, par Wey.—173. J. Fl.
L'homme sans asile, par Guillemon.—181. Ch. V.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Réponse au mémoire de M. l'archevêque de Paris sur l'enseignement philosophique, par M. Ad. Garnier.—Essai sur la distinction des biens, par M. Malapert.—Eléments de droit public et administratif, par M. Foucart. — Mémoire politique, par le prince de C... — Annuaire de l'économie politique. — Idées nouvelles sur la culture et les irrigations, par M. Pellault. — Recherches sur le procès du duc d'Enghien, par M. Nougarède de Fayet.—Mémoires du duc de La Force.—Voyage en Orient, par M. d'Estourmel.—Leçons élémentaires de botanique, par M. Lemaout. — Le chantier, par M. Charles Poncy, ouvrier maçon.—Un courroux de poète, par M. Constant Hilbey, ouvrier.—70.
De l'enseignement de la langue maternelle, par Girard. — De l'éducation publique, par Corne. L'univers israélite.—Revue de M. de la Sagra.—Dictionnaire d'Homère et des homérides, etc. —87.
Histoire de la religion, par Sulan de Lirey. — Histoire de la philosophie chrétienne, par de Ritter. — Résurrection de la liberté grecque. — Cours de droit administratif, par Macarel. — Les mystères du sommeil et du magnétisme, par A. Debay.—97.
Œuvres de Campanella.—Théorie sociétaire, par Tripon.—Histoire de Léon X, par Audin.—Vie de Bernardin de Saint-Pierre, par Fleury.—121.
L'édificateur, œuvres de Nicole.—Dictionnaire d'histoire naturelle, etc.—132.
Livres phalanstériens. — Annuaire de l'économie politique. — Histoire de Pologne, par Lelevel. —177.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séances du 1er juillet.—3.—du 8 juillet.—9.—du 15 juillet.—16. P. et B.
Séance du 22 juillet.—23. B.
Séance du 29 juillet.—31. B. et P.

Séance du 27 août. — 64. V. B.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

Horlogerie. — 4. C. G.
Broderies. — 5. C. V.
Conserves alimentaires. — 6. E. L.
Orfévrerie. — 7. B.
Instruments de musique. — 9. All. B.
Industries relatives à l'art médical.— 10. C. P.
Fleurs artificielles. — 12. E. L.
Machines typographiques. — 35. V. M.
Distribution des prix. — 30. — Distribution des médailles. — 31. B.
Listes des exposants qui ont reçu des médailles.—33.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE.

Détails préliminaires. — 96. — Le Zollverein. — 94. — Cuirs, pelleteries, carrosserie, etc. — 95. — Comparaison avec l'exposition française. — 105. — Fêtes industrielles à Berlin. — 116. — Les chemins de fer. — 122, 126. — Orfévrerie, bijouteries. — 136. — Fontes et bronzes, fer et zinc. — 151. B.

## THÉATRES. — MUSIQUE.

Opéra. — Mlle Taglioni. — 10. All. B.
M. Poultier. — 24. — La Polka à l'Opéra.—*Eucharis*, ballet — 48. — *Othello*. — 82, 90. D. L.
*Richard en Palestine*. — 103. — *Marie Stuart*. — 164. All. B.
Italiens. — *Linda*, *Norma*. — 163. All. B
Théatre-Français. — Mlle Rachel et sa famille. — 4, 10.
— *Le Menteur*, *la Camaraderie*, *Jocelyn et Guillemette*. — 17. — *La Camaraderie*, *les Oncles de Molière*. — 24. — *Roméo et Juliette*. — 66. — *L'Héritière*. — 73. — Mlle Naptal. — 30. — Mlle Dupont et son théâtre. — 101. — *La Béarnaise*. 120. — *Le Tisserand de Ségovie*. — 136. — *Une femme de 40 ans*.—163. D. L.
Odéon. — *Le Bachelier de Ségovie*. — 102, 115. — *Le comte d'Egmont*. — 115. — *Les Nuées d'Aristophane*. — 128. — *Christine*. — 164, 171. D. L.
Théatre anglais. — *Othello*. — *Virginius*. —178. D. L.
Opéra-Comique. — *Les quatre fils Aymon*. — 17, 24. — *Guistan*. — 48. — *Les deux gentilshommes*. — 52. — *Sainte-Cécile*. — 87. D. L.
Concerts. — Festival Berlioz. — 31, 33, 38. — Un concert-monstre d'autrefois. — 36. — *La Création*, d'Haydn. — 134. All. B.
Revues musicales. — 18, 109. All. B.
La *Création*, d'Haydn. — 120. All. B.
Distribution des prix du Conservatoire. — 130. All. B.
Vaudeville. — *Un mystère*. — 10. — *Satan*. — 31. — *Les deux perles*. — 80. — *Deux filles à marier*, *Follette*. — 103. — *Un ange tutélaire*. — 133.— *Un jour de liberté*. — 163. D. L.
Variétés. — *Les Anglais en voyage*. — 4, 10. — *Le Vampire*. — *Pulcinella*. — 30. — *Les Bédouines*. — 31. — *Télémaque*. — 50. — *La Fée du logis*. — 66. — *La reine Pomaré*. — 87. — *Chamboran*. — 161. D. L.
Gymnase. — Mlle Désirée — 10, 24. — *Les surprises*. — 38. — *L'amour malheureux*. — 52. — Achard et Delmas. — 73. — *Les trois péchés du Diable*. — 80. — *Une Parisienne*. — 94. — *Babiole et Joblot*. — 108. — *Rebecca*. — 164. D. L.
Palais-Royal. — Les ménestrels de la Virginie. — 10, — *Le Billet de faire part*. — *Paris voleur*. — 17, 24. — *Un enfantillage*. — 66. — *Fiorina*. 94. — *L'étourneau*. — 115. — *Deux papas très bien*. — 143. D. L.
Porte-Saint-Martin. — *Don César de Bazan*. — 38. — *Calypso*. — 73. — *La dame de Saint-Tropez*. — 164. D. L.
Gaîté. — *Les sept Châteaux du Diable*. — 48. D. L.
Ambigu. — *Le miracle des roses*. — 38. — *Les orphelines d'Anvers*. — 129. D. L.
Cirque-Olympique. — *La corde de pendu*. — 150. D. L.

## FEUILLETONS.

Les îles Marquises. — 38, 39. A. P.
Horticulture. — Les fruits rouges.—L'œillet flamand détrôné. — Influence de la greffe. — 80, 87. — Les jardins maraîchers. — 96. A. Y.
Les îles Gambier. — Mœurs des naturels. — Action des missionnaires. — 51. D. L.
Etudes sur les Parisiennes. — 54. A. W.
Mœurs algériennes. — 93, 95. A. Debay.
Les bêtes de Paris. — 80. — Le cheval. — 80. — La …

… Les réprouvés et les élus, par M. Emile Souvestre, 172 à 176, 180 à 183.

## NÉCROLOGIE.

Mort de Victor Coste. — 2. C. P.
— M. Darcet. — 34. B.
— de M. Boucher de Crevecœur. — 135.
— de madame Flora Tristan. — 163. V. C.

## DOCUMENTS.

Pièces officielles dans l'affaire de Taïti. — 33.
Lettres des missionnaires. — 45.
Rapport du prince de Joinville sur l'attaque de Mogador. — 72.
Traité avec le Maroc. — 86.
Exposé préliminaire de la réforme de la charte espagnole. — 148.

## TRIBUNAUX.

Affaire Donon-Cadot. — 2, 3 et 4.
Affaire de madame Lacoste. — 12, 14, 15, 16 et 17.
Abandon d'un enfant par sa mère. — 22.
Rixes entre des compagnons du devoir à Aigues-Mortes. — 26.
Un faux et un fou. — 28.
Un repaire de voleurs à Londres. — 39.
Vins falsifiés. — 28.
Les jurés à Cork (Irlande). — 46.
Condamnation d'un ex-sous-préfet. — 50
Coalition d'ouvriers. — 52.
Condamnation d'un agent provocateur. — 30.
Une pauvre femme. — 71.
La tour de Nesle. — 75
Affaire du prince de Robecq. — 114.
Bande Courlet. — 115 et suiv.
Affaire du vaisseau le *Groenland*. — 140.
Jeune fille étouffée par son amant. — 140.
Bande des escarpes. — 154 et suiv.
Une pauvre mère. — 159.
Une grande dame sur les toits. — 167.
Un infanticide. — 174.

## CITATIONS ET EXTRAITS DE JOURNAUX DE PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

Le Bien public. — 67.
Le Censeur de Lyon. — 48, 66 et 71.
El Clamor publico. — 87.
Le Conservateur de la Dordogne. — 151.
Le Correspondant de Nuremberg. — 62.
La Courrier Charentais. — 55.
Le Courrier d'Indre-et-Loir. — 114.
Le Courrier du Haut-Rhin. — 9.
Le Courrier du Midi. — 30.
Le Courrier de Nantes. — 74 et 152.
Le Courrier de Saint-Quentin. — 30.
Le Débat Social. — 60.
L'Echo de l'Est. — 71.
L'Echo de la Loire. — 24.
L'Echo Rochelais. — 30.
L'Echo de Vesoul. — 151.
L'Echo de l'Oise. — 30 et 71.
L'Emancipation de Toulouse. — 52.
Le Foyer d'Orléans. — 24 et 31.
La Gazette d'Augsbourg. — 60, 75 et 80.
La Gazette de Cologne. — 16 et 31.
La Gazette de Trèves. — 1, 8, 38 et 80.
La Gazette de Voss. — 8.
La Gazette de Zurich. — 11.
La Gazette du Weser. — 22.
Le Guetteur de Saint-Quentin. — 130.
L'Heraldo. — 26.
L'Impartial de Besançon. — 30 et 151.
L'Impartial du Nord. — 74.
Le Journal de Cherbourg. — 44.
Le Journal de la Côte-d'Or. — 30.
Le Journal de la Manche. — 44 et 71.
Le Journal de Maine-et-Loire. — 60.
Le Morning-Advertiser. — 36.
Le Morning-Chronicle. — 34, 41 et 62.
Le Morning-Herald. — 36.
Le Morning-Post. — 36, 41 et 56.
La Mouche. — 71.
L'Observateur Grec. — 44 et 174.
L'Observateur des Pyrénées. — 71 et 130.
Le Patriote jurassien. — 64 et 102.
Le Progrès de la Loire. — 151 et 176.
Le Rhône. — 71.
Schnell-Post de New-York. — 22.
Le Sémaphore. — 30.
Le Spectateur de Dijon. — 30, 130 151.
Le Standard. — 36 et 64.
Le Times. — 34, 35, 36 et 62.
La Verdad. — 34.
La Vigie de l'Ouest. — 44.


Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] France, les questions d'argent, quand elles sont prises d'une [illegible] façon par l'opinion publique, sont dangereuses et brûlan[tes]. Les irritantes discussions, les sentiments de désaffection aux[quels] ont déjà donné cours dans le pays les projets périodiques de [dot]ations princières, auraient dû servir de leçon au gouvernement [pour p]réserver le ministère de la faute qu'il commet en jetant de [nou]veau cette pâture aux ennemis de la dynastie. Il n'y a pas de [dot]ation capable de compenser le mal que font ces demandes d'ar[gent] reproduites avec l'acharnement qu'on y met.

[P]our nous, en déplorant le mal, nous ne chercherons point à [l'au]gmenter par une opposition violente et provocatrice.

[L]e mal, à nos yeux, n'est pas que l'on veuille 500 mille francs, [ni] que le pays les donne ; nous voudrions bien sincèrement que le [dou]ble ou le quadruple de cette somme eût été ajouté à la liste ci[vile] dès le début du règne, et qu'à ce prix de tristes discussions [d'ar]gent eussent été évitées. Mais le mal est dans l'acharnement [ave]c lequel on reproduit les demandes qui renouvellent ces dis[cus]sions déplorables ; le grand mal est surtout à ce que la France [ne] se sente pas assez satisfaite de son gouvernement pour aller [d'el]le-même, avec amour et enthousiasme, au-devant des besoins [du] chef du gouvernement.

[Si] l'on n'avait pas abruti, matérialisé la France par une politique [illegible], si l'on avait suivi une politique noble et généreuse, ca[pab]le d'exalter les [sen]timents, et de réaliser les grandes aspira[tion]s qui animaient nos pères en 89, verrait-on la France disputer [illegible] quelques centaines de mille francs à un fils du roi ?

[Si] le gouvernement nouveau s'était montré soucieux d'amélio[rer] par quelques efforts prouvant au moins un peu de bonne vo[lont]é pour celles-ci, le sort des classes laborieuses ; si l'on avait son[gé] à organiser la dotation du travail, ne verrait-on pas, d'un bout [du ro]yaume à l'autre, les enfants des classes laborieuses demander [à gr]ands cris, eux-mêmes, la dotation des enfants du roi ? — On a [vou]lu tout subordonner à l'argent, aux hommes d'argent, aux [illegible] d'argent, et les hommes d'argent refusent 500 mille francs : [l]e peuple, si l'on avait travaillé pour lui, eût offert avec joie [des] millions.

## France et Allemagne.

[N]ous avons toujours proclamé que la France et l'Allemagne de[vai]ent s'unir ensemble et avec tous les Etats secondaires, pour [con]stituer l'équilibre du monde et pour organiser la paix univer[sel]le. Lorsqu'on nous objectait les impossibilités actuelles, résul[tan]t des oppositions de principes politiques entre notre pays et les [Etat]s allemands, nous avons répondu qu'une politique large et d'a[veni]r, ne devait pas trop s'inquiéter des obstacles du moment. Les [pol]itiques au jour le jour ne sont pas ceux qui savent diriger [d'u]ne manière féconde les destinées d'une nation ; il faut concevoir [un] système, et, dès qu'on en a reconnu l'utilité supérieure, mar-

« Quel est le but principal de l'Angleterre dans ces manœuvres ? Empêcher à tout prix une alliance intime entre la France et l'Espagne ; empêcher, coûte que coûte, l'Espagne de redevenir jamais une puissance maritime ; empêcher enfin l'Espagne de trouver dans le Maroc un dédommagement pour les pertes qu'elle a faites en Amérique. Quand Napoléon attachait l'Espagne esclave à son char, il admettait du moins qu'avec le temps cette même Espagne prendrait sa part dans la puissance maritime de la France suzeraine. L'Angleterre, au contraire, veut contenir l'Espagne *à tout jamais*, afin qu'elle ne puisse plus désormais agiter son aile sur les mers..... La nature des choses veut que l'Espagne, intimement alliée à la France, s'empare tôt ou tard de l'empire de Maroc, pour y mettre fin à ses tiraillements révolutionnaires. Mais tel n'est pas l'avis des *philanthropes* anglais qui donnèrent le coup de grâce à cette grande nation en lui volant Gibraltar..... Quels que grands que fussent les crimes politiques de l'Espagne sous ses *Philippe*, elle n'a pas mérité cette mort. C'est une infamie que de vouloir abattre à ce point un noble peuple, dans des vues purement mercantiles, de le maltraiter, comme on fait de l'Irlande, sous prétexte de fanatisme antipapiste.

» La nation française, aujourd'hui, est très patiente et pacifique. Alger et la mer peuvent ouvrir une carrière brillante à l'esprit actif de ce peuple, et donner un cours naturel à son ambition, sans porter préjudice à l'Europe continentale. Les idées de Bonaparte sont rentrées dans le domaine des rêves, mais à cette condition nécessaire, — *c'est que l'Europe prenne une position amicale et non-hostile vis-à-vis de la France.* Il n'y a qu'un seul grand canal dérivatif contre la propagande française, soit républicaine, soit bonapartiste : c'est de favoriser le développement maritime de la France et de ses colonies transatlantiques ; en un mot, de créer une grande sphère d'action à ce peuple qui, avant tout, a besoin de mouvement et d'expansion. Des troubles en France causeraient une conflagration générale en Europe. Les routes entre les différents peuples sont pavées de naphte. Qu'une étincelle vole, et d'un bout à l'autre elle embrase tout ce qu'elle rencontre sur son passage. On devrait remercier Dieu à genoux d'avoir trouvé une nouvelle sphère d'action pour la France.

Malheureusement, l'Angleterre ne veut pas que la France vive en bonne intelligence avec l'Europe.

L'Angleterre aime mieux voir la France aux bords du Rhin ; elle aime mieux la voir s'étendre vers la Suisse et la Savoie que de la laisser vivre en bonnes relations avec l'Espagne, la Sardaigne et Naples ; que de la laisser surtout unir ses intérêts à ceux de l'Espagne sur les côtes de l'Afrique.

*Les intérêts* de l'Angleterre sont opposés, il est vrai, à ceux de la Russie ; mais la Russie est un corps massif, se remuant avec peine ; sa marine est encore dans l'enfance, et bien que l'Angleterre craigne l'influence de la Russie à Constantinople, en Grèce et dans l'Asie mineure, bien qu'elle l'observe scrupuleusement en Perse et à Bokhara, le cabinet de Saint-James sait très bien que la Russie perdra encore plus d'une dent dans le Caucase, avant que de pouvoir mordre la Grande-Bretagne ; il sait en outre que malgré les menées moscovites en Suède et en Danemark, les races germaniques et scandinaves auront toujours une répulsion naturelle contre la domination russe. Il n'en est pas de même à l'égard de la France. La *gallophobie* en Allemagne est plutôt factice que naturelle ; le peuple ignore ces sentiments hostiles. Les Français aiment également les Allemands. C'est tout au plus si les Lorrains et les Alsaciens se rappellent encore les malheurs de l'invasion [illegible]. Malgré la tyrannie de Napoléon, les Espagnols et les Portugais préfèrent la France à l'Angleterre. Voilà pourquoi l'Angleterre travaille de toute son habileté à empêcher une alliance entre la France et

Nos différends avec le Maroc, suggèrent [illegible] les réflexions suivantes ;

« Si l'empereur de Maroc ou ses sujets ont donné aide à Abd-el-Kader et l'ont aidé dans ses entreprises, ils ont sans [illegible] les obligations de neutralité que les nations réunies imposent aux puissances amies, du monde civilisé ; la France peut donc prendre les mesures qu'elle croit nécessaires à ses intérêts. Mais il n'est au pouvoir de personne de séparer la cause d'Abd-el-Kader des passions religieuses et de l'indépendance politique de toutes les tribus et de tous les peuples du nord de l'Afrique. Il y a là des éléments de résistance permanents et [illegible] versels qui ne pourront être surmontés ; c'est là notre opinion, et nous pensons de plus, que l'invasion algérienne se terminera par une leçon digne de l'histoire, par une leçon proportionnée aux énormes sacrifices qu'elle a coûtés et aux énormes souffrances qu'elle a causées. »

*Enormes sacrifices ! énormes souffrances !* N'y a-t-il pas là de quoi répondre aux reproches d'ambition, qui nous viennent sans cesse de l'autre côté du détroit, toutes les fois qu'il s'agit de notre œuvre africaine. Certes, ce n'est point une œuvre [illegible] mercantile, que nous poursuivons en Afrique depuis [illegible] ans. Souffrir et se sacrifier, n'est-ce pas là une [illegible] ? La politique anglaise ne jetterait pas ainsi un milliard dans le [illegible]tre.

Mais, si notre ambition africaine nous est funeste [illegible], il est certain qu'elle profite à l'Europe [illegible]. [illegible] détruit la piraterie qui inquiétait surtout les navires [illegible]. Déjà, douze nations, l'Autriche en tête, ont envoyé des consuls en Algérie, et reconnu ainsi la légitimité de [illegible]. Dans l'affaire du Maroc, l'Espagne est avec nous, l'Espagne qui demande qu'on respecte la vie de ses agents consulaires. [illegible] une flotille pour observer les événements [illegible] marck [illegible] bien aise de se [illegible] l'empereur marocain ; [illegible] s'il faut en juger par un [illegible] *bourg*. Nul, en Europe, ne voit avec peine les [illegible] que nous pourrions nous imposer, parce que ces [illegible] raient à l'intérêt général. Enfin, notre œuvre [illegible] être le meilleur moyen de préparer l'alliance de [illegible] l'Allemagne et l'Europe centrale, car notre [illegible] delà de la Méditerranée démontre à la [illegible] nous ne songeons plus aux [illegible] vons nous donner la main au nom des principes [illegible] tice internationale.

Nous croyons que l'histoire, [illegible] conquête de l'Algérie comme un de ces [illegible] quents dans nos annales. [illegible] aurait pu être mieux éclairé [illegible] convaincus que les événements [illegible] qu'un jour viendra où toutes les nations [illegible] tion. [illegible] Africains [illegible] ces [illegible] et de [illegible] grès des sociétés humaines. Pour nous, [illegible] de ce progrès que nous approuvons [illegible]

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE FAMILLE CORSE [1].

### III.

J'avoue que je descendis préoccupé de cette dernière phrase de Lucien : [Ce]lle-ci c'est la carabine de ma mère.

Cela me fit regarder avec plus d'attention encore, que je ne l'avais fait [à] la première entrevue, madame de Franchi.

Son fils, en entrant dans la salle à manger lui baisa respectueusement la [ma]in, et elle reçut cet hommage avec la dignité d'une reine.

— Pardon, ma mère, dit Lucien ; mais je crains de vous avoir fait at[ten]dre.

— En tout cas ce serait ma faute, madame, dis-je en m'inclinant ; [m]onsieur Lucien, m'a dit et montré des choses si curieuses que par mes [ques]tions sans fin je l'ai mis en retard.

— Rassurez-vous, me dit-elle, je descends à l'instant même ; mais, [con]tinua-t-elle en s'adressant à son fils, j'avais hâte de te voir pour te [de]mander des nouvelles de Louis.

— Votre fils serait-il souffrant ? demandai-je à Mme de Franchi.

— Lucien le craint, dit-elle.

— Vous avez reçu une lettre de votre frère, demandai-je ?

— Non, dit-il, et voilà surtout ce qui m'inquiète.

— Mais comment savez-vous qu'il est souffrant ?

— Parce que ces jours passés j'ai souffert moi-même.

— Pardon de ces éternelles questions, mais cela ne m'explique pas...

— Ne savez-vous point que nous sommes jumeaux ?

— Si fait, mon guide me l'a dit.

— Ne savez-vous pas que lorsque nous sommes venus au monde [n]ous tenions encore par le côté ?

— Non, j'ignorais cette circonstance.

— Eh bien ! il a fallu un coup de scalpel pour nous séparer ; ce qui [fai]t que tout éloignés que nous sommes maintenant nous avons toujours un même corps, de sorte que l'impression, soit physique, soit morale, que l'un de nous éprouve a son contre-coup sur l'autre. Eh bien ! ces jours-ci sans motif aucun j'ai été triste, morose, sombre. J'ai ressenti des serrements de cœur cruels : il est évident que mon frère éprouve quelque profond chagrin.

Je regardai avec étonnement ce jeune homme, qui m'affirmait une chose si étrange, sans paraître éprouver aucun doute ; sa mère, au reste, semblait éprouver la même conviction ; elle sourit tristement et dit :

— Les absents sont dans la main de Dieu. Le principal est que tu sois sûr qu'il vit.

— S'il était mort, dit tranquillement Lucien, je l'aurais revu.

— Et tu me l'aurais dit, n'est-ce pas, mon fils ?

— Oh ! à l'instant même, je vous le jure, ma mère.

— Bien... Pardon, monsieur, continua-t-elle en se retournant de mon côté, de ne pas avoir su réprimer devant vous mes inquiétudes maternelles ; c'est que non-seulement Louis et Lucien sont mes fils, mais encore ce sont les derniers de notre nom... Veuillez vous asseoir à ma droite... Lucien, mets-toi là, et elle indiqua au jeune homme la place vacante à sa gauche.

— Nous nous assîmes à l'extrémité d'une longue table, au bout opposé de laquelle étaient mis six autres couverts, destinés à ce qu'on appelle en Corse la famille ; c'est-à-dire, à ces personnages qui, dans les grandes maisons, tiennent le milieu entre les maîtres et les domestiques.

La table était copieusement servie ; mais j'avoue que, quoique doué pour le moment d'une faim dévorante, je me contentai de l'assouvir matériellement, sans que mon esprit préoccupé me permît de savourer aucun des plaisirs délicats de la gastronomie. En effet, il me semblait, en entrant dans cette maison, être entré dans un monde étranger, où je vivais comme dans un rêve. Qu'était-ce donc que cette femme qui avait sa carabine comme un soldat ? Qu'était-ce donc que ce frère qui éprouvait les mêmes douleurs qu'éprouvait son autre frère à trois cents lieues de lui ? Qu'était-ce que cette mère qui faisait jurer à son fils que s'il revoyait son autre fils mort, il le lui dirait ?

Il y avait dans tout ce qui m'arrivait, on en conviendra, ample matière à rêverie.

Cependant, comme je m'aperçus que le silence que je gardais était impoli, je relevai le front en secouant la tête, comme pour en écarter cette masse d'idées.

La mère et le fils virent à l'instant même que je voulais en revenir à la conversation.

— Et, me dit Lucien, comme s'il eût repris une conversation interrompue, vous vous êtes donc décidé à venir en Corse.

— Oui, vous le voyez ; depuis longtemps j'avais ce projet, et je l'ai enfin mis à exécution.

— Ma foi, vous avez bien fait de ne pas trop tarder, car, dans quelques années, avec l'envahissement [illegible] des goûts et des mœurs français, ceux qui viendront ici pour y chercher la Corse, ne la trouveront plus.

— En tous cas, repris-je, si l'ancien esprit national recule devant la civilisation et se réfugie dans quelque coin de l'île, ce sera certainement dans la province de Sartène et dans la vallée du Taravo.

— Vous croyez cela, me dit en souriant le jeune homme ?

— Mais il me semble que ce que j'ai autour de moi ici même, et sous les yeux, est un beau et noble tableau des vieilles mœurs corses.

— Oui, et cependant entre ma mère et moi, en face de quatre cents ans de souvenirs, dans cette même maison, à créneaux et à machicoulis, l'esprit français est venu [illegible] [illegible] porté à Paris d'où il va [illegible] d'habiter la maison de ses [illegible] procureur du roi peut-être [illegible] ont *fait une peau*, comme on dit dans le pays ; il [illegible] avec le meurtrier comme vous le faisiez tantôt [illegible] au nom de la loi la tête [illegible] dent comme un [illegible] des hommes du jugement de Dieu [illegible] tête pour le bourreau, il croira avoir [illegible] au temple de la civilisation... comme dit notre [illegible] mon Dieu !

Et le jeune homme leva les yeux au ciel comme dut le faire Annibal après la bataille de Zama.

— Mais, lui répondis-je, vous voyez bien que Dieu a voulu [illegible] lancer les choses puisque tout en faisant votre frère [illegible] veaux principes, il vous a fait, vous, partisan des vieilles habitudes [illegible]

— Oui, mais qui me dit que mon frère ne suivra pas l'exemple de son oncle au lieu de suivre le mien, et moi-même, tenez, est-ce que je ne me laisse pas aller à des choses indignes d'un de Franchi ?

— Vous ? m'écriai-je avec étonnement.

— Eh ! mon Dieu ! oui, moi. Voulez-vous que je vous dise ce que [illegible]

(1) Voir les numéros [illegible] juin.

[illegible] nos ports de la mer du nord par le chemin le plus court, et offrir au commerce de bas tarifs pour lutter contre la concurrence que peuvent nous faire sur ce marché la Belgique et la Hollande.

Du Hâvre à Manheim, même en passant par la voie la plus directe (Rouen, Beauvais, Creil), il y a 197 kilomètres de plus que d'Anvers à Cologne. La chambre de commerce du Hâvre reconnaît que cette différence de 197 kilomètres renchérira le transport par la France de 21 fr. par tonne. Mais qu'importe au commerce d'outre-mer, de l'Inde, du Brésil, du Chili, cette différence de 21 fr.? Absolument rien. En veut-on une preuve frappante? C'est que Dunkerque, qui peut fournir à Lille des cotons et des denrées coloniales à 25 et 30 fr. par tonne au-dessous du prix du Hâvre, ne fournit pas Lille de ces denrées, qui y arrivent par la voie du Hâvre. La raison en est simple : le Hâvre est un grand marché, et l'influence d'un grand marché est toute puissante, sur le commerce maritime surtout.

La chambre de commerce du Hâvre dit avec beaucoup de raison : « L'administration, en France, a une fatale tendance à trancher sur les intérêts maritimes sans les étudier suffisamment. » Voici la petite leçon qu'elle donne au ministère.

Avant l'établissement des chemins belges, il n'y avait pas de transit d'Anvers à Cologne.

Le gouvernement belge a reconnu qu'un chemin de fer d'Anvers à Cologne lutterait avantageusement contre les voies d'eau de la Hollande. Le chemin a été fait ; mais, comme pour arriver à Cologne, il fallait passer sur le territoire de la Prusse rhénane, le gouvernement belge a eu l'heureuse pensée de s'associer à l'œuvre du chemin d'Aix-la-Chapelle à Cologne. C'est ainsi que ce gouvernement a fixé sur son territoire un mouvement d'affaires très considérable.

L'ouverture de la ligne d'Anvers à Cologne a produit tout de suite sur les recettes des chemins de fer belges, dans les *quatre* premiers mois, une augmentation de 941,000 francs, comparativement aux mois correspondants de l'année précédente : les recettes provenant des marchandises dépassent maintenant de beaucoup celles des voyageurs.

C'est ainsi que le gouvernement belge, en prenant l'heureuse initiative des moyens propres à favoriser le transit, se rend digne de commander à la nation belge ; mais nos ministres, à nous, que font-ils? Rien, incapables de rien prévoir, de rien faire de bon, d'utile, de sage : ils laissent dépérir en leurs mains le pouvoir que la nation leur a confié.

M. Dupin n'hésite pas à dire, dans son rapport, que Strasbourg est la clef de nos relations avec l'Allemagne. M. Dupin oublie qu'au-delà de Strasbourg, à l'est vers l'Allemage, cette ville fait face aux montagnes de la Forêt Noire. Le commerce français ne pénètre dans le cœur de l'Allemagne, au nord que par Manheim, au sud que par Bâle, et ces deux villes ne peuvent être avantageusement reliées au Hâvre que par Metz d'une part, et par Dijon et Besançon de l'autre.

Il est vrai que Strasbourg sert à un transit ; mais ce transit est un transit du nord au sud, qui descend en Suisse par le Rhin. Ce

[illegible] tre marine militaire; car sans marine marchande, la marine militaire est impossible, et sans une formidable marine militaire, la France descendra jusqu'à n'être qu'une puissance de troisième ordre.

---

Les journaux d'Orient ont présenté l'insurrection des provinces albanaises comme entièrement étouffée. Les journaux de Malte et les feuilles allemandes ne partagent point cette opinion. Voici ce que dit la *Gazette universelle allemande* :

« On écrit de Nissa, à la date du 10 juin, que l'insurrection a gagné du terrain. Toute l'Albanie et la Bosnie partagent les vues des insurgés. Ils repoussent toutes les réformes et leurs forces militaires ne le cèdent pas à celles de Rumeli Valeri, qui opère de Monastir avec six pachas. Ils occupent les défilés des montagnes et déploient leur cruauté contre les rajas, ils semblent avoir pour but d'anéantir les chrétiens. Les vice-consuls européens, dans les provinces occupées par les insurgés, sont en même temps des rajas, et, pour sauver leur vie, ils n'osent pas faire de représentations. »

Il ne paraît pas impossible de concilier ces deux opinions. Il y a du vrai dans l'une et dans l'autre. Les derniers succès des troupes turques sons incontestables ; ils sont dus à la tactique et à l'artillerie. Mais, d'un autre côté, il paraît aussi certain que ces succès ne sont rien moins que décisifs et qu'ils n'ont fait qu'augmenter l'irritation et les cruautés des insurgés. Comme nous l'avons fait pressentir dès l'origine, la Porte aura de la peine à soumettre la révolte albanaise dans ses montagnes. Peut-être que le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui sait tout ce que lui coûte sa lutte contre les montagnards circassiens, compte-t-il sur l'impuissance du divan en Albanie. La Russie est aux aguets ; elle serait enchantée de trouver un prétexte d'intervention. La *Gazette universelle allemande* va même jusqu'à dire : « On croit que l'empereur de Russie a fait le voyage de Londres après avoir fait sonder le cabinet de Vienne par le comte Orloff pour s'entendre avec le cabinet anglais sur une prompte intervention en Bulgarie et en Albanie. Le peuple de ces contrées regarde la Russie comme la seule puissance en état de mettre fin aux désordres. »

Ainsi, tandis que la France, l'Espagne et l'Angleterre s'engagent dans le débat du Maroc, la question d'Orient pourrait bien se réveiller en Albanie et en Bulgarie. Qu'on y prenne garde! la question d'Orient n'a pas cessé de porter dans ses flancs la paix ou la guerre, et la diplomatie ne doit pas s'endormir dans une fausse sécurité.

---

Notre correspondant nous écrit de Constantinople :

Les nouvelles de Syrie confirment nos précédents renseignements sur l'activité déployée par les agents anglais dans ce pays. L'évêque protestant installé à Jérusalem pourra désormais justifier sa résidence par les nécessités religieuses qu'il a su faire naître. L'évêque met utilement à profit le zèle des missionnaires américains ; et ceux-ci ont l'avantage de ne pas éveiller les susceptibilités politiques. Indépendamment des cent familles grecques récemment converties au protestantisme et qui forment le noyau d'une secte nouvelle dans ce pays morcelé à l'extrême par les divisions religieuses, le prosélytisme fait des conquêtes parmi les Ar-

[illegible] l'amour et la bienveillance pour les prolétaires allemands, et que plusieurs principes de la véritable science sociale y ont été dignement exprimés.

---

## Paquebots transatlantiques.

Il est une question qui appelle l'attention très sérieuse de la presse et du pays, c'est celle de l'installation du service des paquebots transatlantiques. Le gouvernement a demandé des fonds pour cette entreprise dont les chambres ont reconnu les avantages. Les fonds ont été accordés ; les navires ont été contruits, leurs machines fabriquées et montées ; maintenant on les arme.

Mais voici que dans nos ports il n'est bruit que du changement de destination des transatlantiques. On dit de tous côtés que le prétendu projet exposé aux chambres n'était qu'une manœuvre ministérielle pour obtenir un plus grand nombre de bateaux à vapeur, et que les transatlantiques vont être armés en guerre. Si le fait n'est pas vrai, les hésitations, les retards, les contre-ordres, la suspension des travaux d'emménagement à bord de la plupart de ces navires, le rendent malheureusement très vraisemblable ; si le bruit général est fondé, il est plus que temps de jeter le cri d'alarme. Il ne saurait être permis aux ministres de tromper la confiance des chambres et du pays, en détournant des fonds considérables de la destination pour laquelle ils ont été votés. Il y a d'ailleurs, un immense intérêt à ce que ne soit pas abandonnée une entreprise vraiment grande, vraiment utile et glorieuse pour le pays.

L'installation des lignes transatlantiques assure à la France le transit d'Europe en Amérique, transit qui, d'année en année, sera plus considérable et qui deviendrait plus tard la source d'un revenu énorme et le créateur d'une marine dont les éléments nous manquent. Le but n'est pas ici de gagner immédiatement quelques millions en portant des passagers et des marchandises ; le but est de créer des routes maritimes partant des quatre principaux ports de France et aboutissant à tous les ports principaux du Nouveau-Monde. Il faudra dix ans, vingt ans peut-être de persévérance et de sacrifices pour frayer ces routes, y attirer les voyageurs et les marchandises ; mais une fois frayées, elles appartiendront à la France, elles seront couvertes de ses navires ; elles recevront par les canaux et les chemins de fer, tout ce qui sortira d'Europe; nulle autre nation n'est assez favorablement placée pour leur faire une concurrence sérieuse.

Des hommes à courte vue ne songent qu'aux pertes inévitables pendant les premières années d'exploitation ; ils jugent des affaires d'une nation comme de celles des compagnies particulières. Mais ces compagnies elles-mêmes ne savent-elles pas se résigner à une ou deux années de pertes en vue d'avantages futurs? Une nation ne doit pas craindre de perdre dix ou vingt ans, s'il le faut, quand elle est sûre d'acheter à ce prix une source féconde de prospérité. Or, tel est précisément l'état de la question dans le cas de l'établissement des lignes transatlantiques. Et que l'on ne croie pas que ceci soit une de ces dépenses que l'on puisse ajourner sans inconvénient. Si nous sommes devancés par quelque autre nation, nous aurons à lutter conte un adversaire redoutable, l'*habitude* qui nous fera perdre tous les avantages de notre position géographique.

Nous pensons que le gouvernement fera bien de démentir les bruits qui s'accréditent sur le changement de destination des bateaux transatlanti[ques]

---

êtes venu chercher dans la province de Sartène?

— Dites.

— Vous êtes venu avec votre curiosité d'homme du monde, d'artiste ou de poète ; je ne sais pas ce que vous êtes, je ne vous le demande pas; vous nous le direz en nous quittant, si cela vous fait plaisir ; sinon, notre hôte, vous garderez le silence ; vous êtes parfaitement libre... eh bien ! vous êtes venu dans l'espoir de voir quelque village en vendette, d'être mis en relation avec quelque bandit bien original, comme ceux que M. Merimée a peints dans Colomba.

— Eh bien ! il me semble que je ne suis pas si mal tombé, répondis-je; ou j'ai mal vu, ou votre maison est la seule dans le village qui ne soit pas fortifiée.

— Ce qui prouve que moi aussi je dégénère ; mon père, mon grand-père, mon aïeul, un de mes ancêtres quelconque eût pris parti pour l'un ou l'autre des deux factions qui divisent le village depuis dix ans. Eh bien ! moi, savez-vous ce que je suis dans tout cela, au milieu des coups de fusil, au milieu des coups de stylet, au milieu des coups de couteau : je suis arbitre ; vous êtes venu dans la province de Sartène pour voir des bandits, n'est-ce pas ? Eh bien ! venez avec moi ce soir, je vous en montrerai un.

— Comment, vous permettez que je vous accompagne ?

— Oh ! mon Dieu oui, si cela peut vous amuser ; il ne tient qu'à vous.

— Par exemple, j'accepte et avec grand plaisir.

— Monsieur est bien fatigué, dit Mme de Franchi en jetant un coup-d'œil à son fils, comme si elle eût partagé la honte qu'il éprouvait à voir la Corse dégénérer ainsi.

— Non, ma mère, non, il faut qu'il vienne, au contraire, et lorsque dans quelque salon parisien on parlera devant Monsieur de ces terribles vendettas et de ces implacables bandits corses qui font encore peur aux petits enfants de Bastia et d'Ajaccio, du moins il pourra lever les épaules et dire ce qu'il en est.

— Mais pour quel motif était venue cette grande querelle qui, autant que j'en puis juger par ce que vous me dites, est sur le point de s'éteindre.

— Oh ! dit Lucien, dans une querelle ce n'est pas le motif qui fait quelque chose, c'est le résultat. Si une mouche en volant de travers a causé la mort d'un homme il n'y en a pas moins un homme mort.

Je vis qu'il hésitait lui-même à me dire la cause de cette guerre terrible qui depuis dix ans désolait le village de Sullacaro. Mais, comme on le comprend bien, plus il se faisait discret, plus je me fis exigeant.

— Cependant [illegible] cette querelle a [illegible] Ce motif est-il un secret?

— Oh! mon Dieu non. La chose [illegible] entre les Orlandi et les Colonna.

— A quelle occasion ?

— Eh bien ! une poule s'est échappée de la basse-cour des Orlandi et s'est envolée dans celle des Colonna. Les Orlandi ont été réclamer leur poule ; les Colonna ont soutenu qu'elle était à eux ; les Orlandi ont menacé les Colonna de les conduire devant le juge-de-paix et de leur déférer le serment. Alors la vieille mère qui tenait la poule lui a tordu le cou et l'a jetée à la figure de sa voisine en lui disant : — Eh bien! puisqu'elle est à toi, mange-la. Alors un Orlandi a ramassé la poule par les pattes, et a voulu en frapper celle qui l'avait jetée à la figure de sa sœur. Mais, au moment où il levait la main, un Colonna, qui par malheur avait son fusil tout chargé, lui a envoyé une balle à bout portant et l'a tué.

— Et combien d'existences ont payé cette rixe?

— Il y a eu neuf personnes tuées.

— Et cela pour une misérable poule qui valait douze sous !

— Sans doute ; mais je vous le disais tout-à-l'heure, ce n'est pas la cause, c'est le résultat qu'il faut voir.

— Et parce qu'il y a eu neuf personnes tuées, il faut qu'il y en ait une dixième.

— Mais vous voyez bien que non, reprit Lucien, puisque je me suis fait arbitre.

— Sans doute à la prière d'une des deux familles.

— Oh ! mon Dieu non, à celle de mon frère, à qui on en a parlé chez le garde-des-sceaux. Je vous demande un peu de quoi diable ils se mêlent à Paris de s'occuper de ce qui se passe dans un misérable village de la Corse. C'est le préfet qui nous aura joué ce tour, en disant que si je voulais dire un mot, tout cela finirait comme un vaudeville, par un mariage et un couplet au public ; alors on se sera adressé à mon frère, qui a pris la balle au bond, et qui m'a écrit en disant qu'il avait donné sa parole pour moi. Que voulez-vous! dit le jeune homme en relevant la tête, on ne pouvait pas dire là-bas qu'un de Franchi avait engagé la parole de son frère, et que son frère n'a pas fait honneur à l'engagement.

— Alors vous avez tout arrangé?

— J'en ai peur !

— Et nous allons voir ce soir le chef d'un des deux partis, sans doute?

— Justement, la nuit passée, j'ai été voir l'autre.

— Et est-ce à un Orlandi ou à un Colonna que nous allons faire visite?

— A un Orlandi.

— Le rendez-vous est loin d'ici ?

— Dans les ruines du château de Vicentello d'Istria.

— Ah ! c'est vrai... on m'a dit que ces ruines étaient dans les environs

— A une lieue à peu-près.

— Ainsi, en trois quarts d'heure à-peu-près nous y serons?

— Tout au plus.

— Lucien, dit Mme de Franchi, fais attention que tu parles pour toi. A toi, montagnard, il te faut trois quarts d'heure à peine ; mais Monsieur ne passera point par les chemins où tu passes, toi.

— C'est vrai ; il nous faudra une heure et demie au moins.

— Il n'y a donc pas de temps à perdre, dit Mme de Franchi, en jetant les yeux sur la pendule.

— Ma mère, dit Lucien, vous permettez que nous vous quittions?

Elle lui tendit la main, que le jeune homme baisa avec le même respect qu'il avait fait en arrivant.

— Si cependant, reprit Lucien, vous préférez achever tranquillement votre souper, remonter dans votre chambre, et vous chauffer les pieds en fumant votre cigare?...

— Non pas! non pas! m'écriai-je.... Diable! vous m'avez promis un bandit, il me le faut.

— Eh bien ! allons donc prendre nos fusils, et en route.

Je saluai respectueusement Mme de Franchi, et nous sortîmes, précédés par Griffo, qui nous éclairait.

Nos préparatifs ne furent pas longs. Je ceignis une ceinture de voyage que j'avais fait faire avant de partir de Paris, à laquelle pendait une espèce de couteau de chasse, et qui renfermait d'un côté ma poudre, et de l'autre mon plomb.

Quant à Lucien, il reparut avec sa cartouchière, un fusil à deux coups de Manton et un bonnet pointu, chef d'œuvre de broderie sorti des mains de quelque Pénélope de Sullacaro.

— Irai-je avec votre excellence, demanda Griffo.

— Non, c'est inutile, reprit Lucien, seulement lâche Diamante; il serait possible qu'il nous fît lever quelque faisan et par ce clair de lune-là on pourrait tirer comme en plein jour.

Un instant après un grand chien épagneul bondissait en hurlant de joie autour de nous.

Nous fîmes dix pas hors de la maison.

— A propos, dit Lucien en se retournant, préviens dans le village que si l'on entend quelque coup de fusil dans la montagne, c'est nous qui les aurons tiré.

— Soyez tranquille, excellence.

— Sans cette précaution, reprit Lucien, peut-être aurait-on pu croire que les hostilités étaient recommencées, et aurions-nous entendu l'écho de nos fusils retentir dans les rues de Sullacaro.

Nous fîmes quelques pas encore, puis nous prîmes, à notre droite, une petite ruelle qui conduisait droit à la montagne.

*(La suite à demain.)* **Alexandre DUMAS.**

[illegible] musulmans, défenseur de la foi et empereur de Fez et de Maroc par les dernières volontés de son prédécesseur et son oncle, Abderrhaman, disons-nous, a conservé toutes ses habitudes, et son occupation de prédilection est d'augmenter son trésor au moyen du commerce ou de l'argent de ses sujets. Son avarice recule devant les frais de la guerre.

Toutes ces raisons en faveur de la paix sont contrebalancées par les ac[illegible] d'Abd-el-Kader, et surtout par le fanatisme des naturels; de sorte que, si la France parvient à se maintenir en paix avec le Maroc, ce ne sera qu'en dévorant en silence des humiliations de chaque jour. Les Marocains sont fanatiques et se prêtent peu aux traités, et la volonté de leur empereur sera pour peu de chose dans la déclaration de guerre. Cette conjecture doit guider le gouvernement espagnol dans sa conduite avec le Maroc. On peut admettre la médiation anglaise, mais jamais aux dépens de notre honneur ni de notre intérêt.

---

**Angleterre.** — La chambre des communes, après une discussion à laquelle ont pris part, entre autres orateurs, MM. Cobden et sir Robert Peel, a repoussé la motion de M. Villiers, pour l'abolition de la loi sur les grains, à une majorité de 328 voix contre 124.

— Dans la séance de la chambre des lords du 28, le comte de Radnor a présenté une nouvelle pétition de M. Mazzini qui se plaint de l'ouverture de ses lettres à la poste et demande une enquête. Le duc de Wellington et le lord chancelier défendent la mesure autorisée, selon eux, par une loi de Cromwell; les lords Campbell et Denmon la combattent, quelle que soit son origine.

A la chambre des communes du même jour, M. Duncombe présente sur le même sujet une pétition des habitants de Camberwell, de Walworth et d'autres villes.

— Le *Standard* annonce comme positive la nomination de lord Heytesbury, au gouvernement de l'Irlande, en remplacement du comte de Grey.

— Dans la séance de l'association du rappel, du 24 juin, le plus jeune fils d'O'Connell, imitant l'exemple de son père, a eu le tort de prononcer quelques paroles d'injures à l'adresse du roi Louis-Philippe; il a dit en outre : « Le gouvernement français, profitant de la faiblesse de l'Angleterre, résultat de l'horrible injustice faite à l'Irlande, se prépare à subjuguer l'empire de Maroc. » Voilà une crainte tout-à-fait bénévole. Si l'Angleterre a quelque chose à redouter, certes, ce n'est pas l'humeur conquérante du gouvernement français.

---

**Suisse.** — On écrit de Lucerne, 26 juin : « La diète extraordinaire a été ouverte hier. Le président l'a consultée pour savoir si elle devait s'occuper maintenant de la question du Valais. L'assemblée a été unanime à répondre affirmativement. La diète aura ensuite à examiner si l'intervention fédérale dans le canton du Valais est nécessaire et admissible.

---

Des lettres de Prague du 19 juin, adressées à la *Gazette de Cologne*, annoncent que les troubles de Silésie ont eu du retentissement en Bohème. Poussés par la faim, les imprimeurs d'étoffes ont démoli une des principales fabriques de Prague. Les mutins dispersés par la force armée ont reparu le jour suivant sur plusieurs points. Chassés de nouveau ils ont quitté la ville au nombre de 1,500. Il a fallu parlementer avec eux pour en décider quelques-uns à reprendre leurs travaux.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* triomphe aujourd'hui. La chambre, dit-il, a adopté à une très grande majorité le projet de loi sur le chemin de fer du centre. Pour avoir été votée sans bruit, sans débat, cette loi ne lui en paraît pas moins excellente. Elle donne une nouvelle sanction à celle de 1842. Les partisans des compagnies fermières peuvent enregistrer ce succès à côté de celui qu'ils ont remporté la veille sur le chemin d'Amiens à Boulogne.

— La *Presse*, examinant dans un article de M. Teisserenc un travail de M. l'ingénieur Minard sur les conséquences du voisinage des chemins de fer et des voies navigables, en conclut que les canaux et les chemins de fer, ayant, quant aux transports, une puissance égale, une destination identique, ne peuvent être juxta-posés sans se nuire réciproquement. Ce parallélisme toutefois ne saurait être absolument évité, mais, pour l'autoriser, il faut des raisons puissantes, décisives, plus décisives que celles qu'on a alléguées pour la continuation du canal le long du chemin de fer de Strasbourg.

— Le *National* déplore le parti que semble avoir pris la chambre de ne plus s'occuper cette année de pétitions et de confisquer ainsi à peu près le seul droit politique qui reste aux citoyens non électeurs. « Sans doute, dit-il, la session est avancée, sans doute on est pressé d'en finir avec les chemins de fer et le budget; mais depuis six mois combien de séances n'a-t-on pas perdues? que de vacances inutiles ne s'est-on pas données? »

— En moins de quinze jours, dit le *Courrier français*, la chambre a trouvé le moyen de dire tour-à-tour blanc et noir, de revenir directement et indirectement sur chacune de ses décisions, et d'amonceler tant de contradiction qu'il n'est plus possible de savoir ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas. On se demande en vain quel est le principe qui préside à l'exécution de nos voies de fer. Autant de lois, autant de systèmes. L'esprit s'égare en cherchant le fil conducteur qui guide les volontés législatives, et l'on en est réduit à enregistrer les décisions de la chambre sans pouvoir les comprendre et les expliquer.

## Faits divers.

— Les membres du conseil de l'ordre des avocats étaient cités disciplinairement devant les chambres réunies pour le lundi 1er juillet. Cette comparution est remise au mercredi 3, à cause de l'affaire Donon-Cadot.

(*Gazette des Tribunaux*.)

[illegible] métiers.

(*Moniteur parisien*.)

— On assure qu'un essai de télégraphe électrique va être fait dans quelques jours sur le chemin de fer de Paris à Orléans, entre le débarcadère et la gare d'Ivry.

— M. le maréchal Soult, a créé en 1840, sous la présidence de M. Amédée Jaubert, membre de l'Institut, une commission spéciale chargée de rédiger un dictionnaire et une grammaire de la langue berbère.

Cette commission vient de faire paraître la première partie de son travail en un volume de 650 pages, qui contient le dialecte kabaïle, parlé dans la province d'Alger, ainsi que parmi les populations nombreuses et si compactes des montagnes de Bougie, et dans toute la chaîne de l'Atlas jusqu'à Médéah.

— On pense que les réceptions académiques n'auront lieu qu'en octobre. On sait que, dans cette solennité littéraire, M. Victor Hugo devra répondre à M. Saint-Marc-Girardin et à M. Sainte-Beuve, qui ont succédé à Campenon et à Casimir Delavigne. Après cette réception, viendra celle de M. Mérimée, qui prononcera l'éloge de Charles Nodier, et auquel répondra M. Étienne.

— Le jardin public de la Chaumière vient d'être vendu 300,000 fr.

(*Moniteur parisien*.)

### ASSASSINAT D'UN DÉPUTÉ HONGROIS.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« HONGRIE (Presbourg), 8 juin. — Vers la fin du mois dernier, M. de Kezmet, un des plus jeunes députés de la Diète, disparut subitement.

» Des recherches furent faites, et bientôt des fragments d'un corps humain furent découverts dans le grenier et dans l'une des caves de la maison où M. de Kezmet avait logé. En continuant les recherches, on trouva dans la fosse d'aisances de la même maison la tête de ce député, et presque en même temps on apprit que la maîtresse du domestique de M. de Kezmet venait de se précipiter du pont de bateaux dans le Danube, où elle a péri.

» Par suite, on arrêta sur-le-champ le domestique de M. de Kezmet. Cet homme, dès son premier interrogatoire, s'est avoué coupable de l'assassinat de son maître; il a même révélé au juge d'instruction les détails de la perpétration de ce crime. « J'ai surpris, a-t-il dit, M. de Kezmet pendant la nuit, dans son lit; je lui ai coupé la gorge avec un couteau de chasse, et ensuite j'ai taillé son cadavre en six pièces, que j'ai cachées en divers endroits.

» Interrogé par quel motif il avait commis ce crime atroce, il a dit qu'il l'avait fait dans le but de s'emparer des nombreux bijoux et autres objets portatifs de grande valeur que possédait le défunt; mais que, après le meurtre, il s'était trouvé tellement accablé de remords, qu'il n'avait osé prendre que trois petites pièces d'or.

» L'assassinat commis par des domestiques à gages sur la personne de leur maître est puni, par nos lois, de la peine capitale *avec aggravation*, c'est-à-dire, que le condamné doit être écartelé, et qu'ensuite les restes de son corps sont brûlés, et les cendres jetées au vent par la main du bourreau.

» Cependant, depuis l'avènement au trône de Joseph II (1765), ce terrible supplice a toujours été remplacé par la simple décollation avec le glaive. »

## Cour d'assises de la Seine.

*Audience du 30 juin.*

### AFFAIRE DONON-CADOT.

Dès le matin, toutes les avenues de la cour sont encombrées. La foule qui se presse de toutes parts, rend sans doute fort difficile le service des agents de l'autorité, mais nous avons remarqué des actes de brutalité de la part des gardes municipaux qui, en contact journalier avec la population parisienne, devraient apprendre que l'exécution de leur consigne ne doit jamais comporter la violence. L'obéissance passive ne les oblige nullement à cela.

Ils auraient pu dans cette circonstance prendre exemple sur les sergents de ville auxquels nous rendons ici la justice qui leur est due. Ils ont su allier les exigences de leur position avec les égards dus au public.

Et certes, leur service n'est ni moins lourd ni moins difficile que celui des gardes municipaux. Nous les engageons à persister dans cette bonne voie, ils ne pourront qu'y gagner sous tous les rapports.

L'audience est ouverte à 10 heures et demies. Les accusés sont introduits. Leur contenance est toujours la même. Edouard paraît seulement un peu plus pâle; un grand nombre de magistrats de la cour et du tribunal, assistent à l'audience.

Monsieur le président donne l'ordre de faire sortir toutes les personnes qui se permettront de monter sur les bancs.

On entend les médecins commis hier.

M. Roux prête serment; et après avoir pris communication du procès-verbal d'autopsie et entendu les explications de M. Prestat, il déclare que la commotion cérébrale, capable d'entraîner la mort instantanée avec suspension totale de toutes les facultés, est en général assez rare.

Sur sa demande, Rousselet explique la manière dont il s'est servi de l'instrument qu'il avait, et dont il reproduit un dessin.

M. Roux déclare alors, que les circonstances de la mort ont beaucoup dépendu de la manière dont il s'est servi de cet instrument. Ainsi, la commotion a été plus ou moins grande, selon qu'il a frappé avec le petit ou le gros bout de l'instrument, et suivant la place où il a frappé.

Etant donné, que le premier coup ait porté sur l'apophise mastoïde, cette partie étant la plus dure et la plus épaisse de la tête, la commotion a dû être forte, sans cependant atteindre un summum capable d'avoir empêché la victime de crier.

Après quelques explications entre le procureur général, Me Chaix et le président, les conclusions de M. Roux, sont que dans l'état des faits, la victime a pu crier, sans qu'il soit possible de l'affirmer d'une manière absolue.

M. Velpeau prête serment, et après avoir pris les mêmes renseignements que M. Roux, il explique que la commotion cérébrale étant le résultat d'un coup extrêmement violent, la douleur rayonne pour ainsi dire autour du cerveau; et ces rayons se réunissant en quelque sorte sur un point unique, il arrive, selon la résistance opposée, que les os éclatent, et alors il n'y a pas de commotion pouvant enlever toute espèce de sentiment et occasionner une mort instantanée. C'est lorsqu'il n'y a ni rupture ni effusion de sang, que la perturbation toute intérieure amène la mort et prive l'homme

## Horlogerie.

Aucun mécanisme n'exige autant de précision que celui qui doit donner la mesure et la division du temps. Aussi le visiteur, après avoir admiré fort à son aise les machines gigantesques dont notre industrie moderne fait en ce moment la conquête, est-il obligé de s'armer d'une loupe, s'il veut entrer, bien superficiellement encore, dans l'examen attentif des perfections de l'horlogerie. Le plus souvent on porte sur soi une belle et bonne montre à titre de bijou, et tout au plus pour savoir l'heure du dîner, sans se douter des merveilles qu'elle recèle, du temps et des efforts qu'il a fallu pour arriver à les produire. Jetons ici quelques données pour guider nos lecteurs dans l'investigation à laquelle nous allons nous livrer avec eux.

Nous aurons atteint notre but, si nous sommes parvenus à leur faire considérer avec moins d'indifférence un petit nombre de chefs-d'œuvre malheureusement confondus dans la foule des productions chronométriques d'un ordre vulgaire.

Dans l'antiquité, on reconnaissait l'heure du jour à la longueur et à la position de l'ombre projetée par un corps sur une surface plane. C'est encore aujourd'hui le principe du gnomon ou cadran solaire; mais le besoin de mesurer le temps pendant la nuit, ou lorsque la lumière du soleil se trouve interceptée pour nous, fit naître la nécessité d'inventer un mécanisme pour diviser en portions égales la durée du jour astronomique. Les clepsydres, petits appareils très variés, d'où l'eau s'échappait goutte à goutte, remplirent long-temps cet office tant bien que mal. Le sablier, instrument analogue, mais plus moderne, où le sable joue le même rôle que l'eau dans les clepsydres, servit de transition entre celles-ci et les véritables machines d'horlogerie, dont le ressort moteur, les roues à engrenage et l'échappement sont les principaux éléments.

L'échappement est le modérateur qui empêche la force motrice de faire filer le rouage trop rapidement et oblige ce dernier à suivre une marche lente, régulière et calculée d'avance.

Ce modérateur, pour l'horloge, c'est le pendule dont les oscillations majestueuses sont d'autant plus lentes qu'il est lui-même plus long; pour les montres, c'est ce petit balancier circulaire dont le mouvement de va-et-vient et le cliquetis causent tant de bonheur à nos enfants, mouvement qui a fait penser aux sauvages que les montres étaient animées. Inutile de dire que ces deux agents, la force motrice et le modérateur, continuellement en lutte, ont été l'objet d'études sérieuses. Pour les mettre d'accord, que de pauvres artistes ont sacrifié leur sommeil leur bien-être, et sont morts à la peine comme tous ceux qui, dans notre société insouciante, se lancent généreusement à la recherche de l'inconnu. Qu'on ajoute à ces éléments quelques pièces auxiliaires très délicates, telles que leviers, cliquets, bascules, arrêts, détentes, qui concourent aussi à la structure des grandes machines, on aura une idée plus nette des constructions lilliputiennes que nous allons regarder.

Commençons par les horloges. Qu'il y a loin des horloges publiques exposées par nos artistes à la première horloge sonnante envoyée par le calife Haroun-Al-Raschid à l'empereur Charlemagne, et même à l'énorme tourne-broche que Charles V fit construire par Henri de Vic pour la placer dans la tour de son palais! Cette pièce, alors fort admirée, quoique très grossièrement faite, existait encore du temps de notre Julien Le Roy; M. Moinet en donne la description dans son excellent traité d'horlogerie, où chacun peut en voir le dessin; car l'amateur d'antiquités en cherche vainement le cadran sur la tour carrée du palais de justice où il est remplacé par des meurtrières.

Depuis la première exposition les horloges ont été l'objet de perfectionnements successifs. On a fait disparaître ces interminables pendules de 15 à 20 mètres, aboutissant à une lentille monstre, et ces poids énormes qu'un homme vigoureux avait peine à remonter. Aujourd'hui, la plus forte horloge publique occupe un espace très restreint : ses organes sont exécutés avec une fidélité remarquable et un luxe qui semble défier tous les regards. Ces qualités, nous les retrouvons à quelques exceptions près, dans toutes les horloges admises à l'exposition; mais nous remarquons en outre dans celles de M. Wagner neveu des dispositions particulières dignes de fixer l'attention. Il a exposé une horloge en fer fondu, rouages en cuivre, marchant huit jours, avec échappement et remontoir d'égalité à rouages concentriques, modification imaginée par lui, qui peut être considérée sous tous les rapports comme un type de belle exécution et de solidité. Il expose une autre horloge plus forte, également à remontoir, qui se distingue par un échappement libre dans lequel le pendule, pendant la durée de ses arcs supplémentaires, est débarassé de tout frottement par l'addition de deux petits bras indépendants, librement suspendus à son centre d'oscillation. Ces deux bras, recevant d'une part les chutes des chevilles, prennent en même temps la roue en repos; pendant les arcs supplémentaires du pendule, les dégagements se font sans frottement. Cette combinaison ingénieuse nous paraît réellement neuve et ne nous surprend pas de la part d'un artiste que nous avons vu, dans la société chronométrique, démontrer avec une grande lucidité la théorie géométrique de l'échappement.

Nous voudrions pouvoir nous étendre également sur un autre échappement libre dont il fait l'application à sa plus forte horloge : là ce n'est plus l'échappement qui transmet l'impulsion au pendule; ce sont deux petites masses librement suspendues qu'il dégage alternativement et qui, par leur choc, entretiennent l'oscillation. Nous pensons que cette disposition, peut-être trop compliquée, a besoin de la sanction de l'expérience. Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas de dire que l'état actuel du progrès de la grosse horlogerie se reflète dans les nombreux produits de M. J. Wagner.

Comme transition entre les horloges et la montre, on trouve les régulateurs et les pendules. Ces productions, moins volumineuses, auraient besoin d'une visite minutieuse, et nous devons ici exprimer le regret d'avoir presque partout vu ces produits soigneusement renfermés, sans que l'exposant ou un délégué fût présent pour en faciliter l'examen. Entre ceux que nous avons pu examiner, les régulateurs de M. Peupin nous ont frappé par la fidélité et le fini de leur exécution. Cet artiste, renommé pour la perfection à laquelle il a porté le *fendage* des roues, tant en cuivre qu'en acier, ne pouvait manquer d'exposer des produits-modèles. Ses ré-

[illegible] dans ce mécanisme la force du grand ressort moteur est équilibrée par elle-même en modifiant proportionnellement ses inégalités, et l'addition d'un poids à l'extrémité d'un levier transmet au rouage l'effet de sa puissance constante pour le mettre en action, en sorte que les inégalités d'élasticité dans l'étendue du ressort, l'inertie de ses bandes collées par suite de l'épaississement des huiles se trouvent naturellement corrigées, résultat qu'on n'obtient pas avec la fusée, que M. Peschcloche, par sa belle invention, a peut-être fini de détrôner.

Nous ne voyons rien de réellement progressif à la place de M. Henry Lepaute dont la réputation nous promettait pourtant autre chose que des pendules qu'on dirait faites il y a vingt ans.

MM. Vincenti et compagnie sont peut-être en progrès vis-à-vis d'eux-mêmes ; mais si leurs mouvements coûtent un peu moins cher que ceux d'autres fabricants, la perfection décroît aussi et dans une proportion plus forte. Donc il y a perte. Reposons-nous devant le contingent de M. Pons (de Paul), ce doyen de la fabrique française, qui lui doit une bonne part de son éclat. Ses mouvements roulants, quoique à un prix modéré, qui n'est point obtenu aux depens du salaire, ne se montrent pas au-dessous de la réputation de leur auteur. C'est que M. Pons, le négociant, est aussi un artiste ; nous en avons pour preuve ces échappements diversement modifiés, objet de ses études, parmi lesquels il en est un renfermant un singulier effet de levier articulé, fort simple, et peut-être d'une immense portée.

Ne quittons pas la fabrique de Dieppe, sans voir le quantième universel, bissextile et séculaire, de M. Bienaymé ; encore une nouveauté qu'il faut saluer, une combinaison qui surpasse par la sûreté des effets toutes les autres du même genre. Ce quantième pouvait s'appliquer à toute pendule, marque le nom du mois, la date et le jour de la semaine. Il a cela de remarquable, qu'il se conforme *de lui-même* au nombre de jours de chaque mois de l'année ; que de lui-même il établit la correction nécessaire pour les années bissextiles, et cela pendant une période de cent ans. M. Bienaymé ne s'en est pas tenu là ; il expose encore un autre quantième embrassant avec toutes les corrections nécessaires la période grégorienne de 3,600 ans. L'inventeur, en se rapprochant du mouvement de sonnerie, d'une facture si facile, a cédé à une heureuse inspiration. Sa disposition, quant aux mois, diffère des anciens, en ce que l'aiguille de date, qui conduit tout le mécanisme, ne se meut à minuit que par l'écoulement uniforme d'un rouage modéré par un volant. Nous avons tenu ces quantièmes, et en leur faisant successivement produire tous leurs effets, nous admirions le génie qui perfectionne en simplifiant, et en faveur duquel on peut bien excuser

[illegible] Une pendule de voyage à grande et petite sonnerie, des montres et chronomètres de poche réellement exécutés dans ses ateliers, nous ont fait plaisir à voir, et un chronomètre à deux barrillets dont le calibre nous a paru être celui que fit autrefois Abraham Breguet. Cette pièce est d'une exécution irréprochable. Mais le second barrillet est-il bien utile ? On ne saurait voir sans intérêt quelques instruments destinés à servir d'auxiliaires à la science. L'un d'eux, entre autres, devant mesurer la vitesse de la lumière, produit des évolutions d'une rapidité étonnante ; chaque volant accomplit dans une seconde de 2,400 à 3,000 tours. Malgré sa monture solide, ses engrenages en hélice taillés sur des machines conçues, dit-on, par M. Breguet, il sera fort à propos d'en user sobrement. Une autre machine, tout aussi scientifique, est en construction dans la maison Breguet ; elle a pour but de constater la vitesse initiale des projectiles. Nous avons vu le chronographe qui doit y être annexé, et lui avons trouvé une trop grande analogie avec celui que M. Rieussec avait déjà inventé dès 1823, et que nous avons pu voir figurer au commencement de cette exposition. Le chronographe de M. Rieussec trace également sur un cadran un petit signe constatant le temps écoulé pendant une observation. Il a combiné avec bonheur ce mécanisme à celui des montres portatives, et une riche collection qu'il avait exposée doublement lui a été volée. Que penser d'une surveillance qui laisse escamoter des vitrines entières ?

La fabrication de l'horlogerie est-elle réellement constituée en France ? Oui, si nous considérons le talent, les efforts isolés de quelques producteurs distingués et les succès qu'ils obtiennent à force de persévérance. Non, si nous cherchons le lien qui les unit, la puissance qui les encourage, la spéculation qui les seconde. Voilà pourquoi l'exposition nous offre si peu de montres françaises, tandis qu'elle regorge de produits suisses, faute d'avoir appelé dans le jury un horloger praticien pour les reconnaître et leur en interdire l'entrée.

M. Benoit, directeur de la fabrique d'horlogerie de Versailles, a exposé de fort belles montres d'une exécution distinguée. Il a introduit dans sa fabrication l'emploi du platine allié, agréable pour l'aspect, utile par sa ténacité et la douceur de ses frottements. Mais là, comme ailleurs, nous n'avons point de prix qui nous fassent juger de l'utilité de sa fabrication, comme branche d'industrie nationale. Nous avons souvent entendu dire aux horlogers que ses produits étaient inabordables. Était-ce vérité, ou bien une prévention qui serait bien peu patriotique ? Sa fabrique, dit-on, produit peu. Existe-t-elle toujours ? Trouve-t-elle l'appui qui lui est nécessaire ? Ne dégénère-t-elle pas en spéculation privée ? L'expérience décidera. En voyant les produits qui en sont sortis, nous ne pouvons former qu'un vœu, c'est qu'elle se constitue et grandisse.

## Bourse. — Revue de la semaine.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, la rente 3 0/0 a subi successivement une baisse de 75 c. à laquelle a succédé une légère réaction de 15 c. qui a reporté le dernier cours de la semaine à 82 fr. pour la fin de juin.

Le 5 0/0 n'a point suivi ce mouvement et reste comme le samedi précédent à 122 25 pour fin juin. On attribue cette fermeté à ce qu'on appelle la spéculation d'arbitrage en faveur du 5 0/0 contre le 3 0/0. Les spéculateurs, alléchés par l'approche du paiement du coupon du 5 0/0, ne se laissent rebuter ni par la crainte de la conversion, ni par les reports comparativement onéreux qu'ils doivent subir, ni par l'obligation où ils sont de faire des sacrifices considérables pour livrer du 3 0/0 en l'empruntant des porteurs d'inscriptions. Ainsi, un rentier 3 0/0 peut, en prêtant son inscription sur garanties convenables, s'en faire payer un loyer de 10 c. par mois, soit 1 fr. 20 par an, qui ajoutés aux 3 fr. payés par le Trésor, lui constituent un intérêt de 4 fr. 20 c. pour 82 fr., coût de 3 fr. de rente, et se faire ainsi un peu plus de 5 0/0 net de revenu de son argent.

A l'exception des deux lignes de Versailles, dont les prix se sont soudainement élevés comme une soupe au lait pour retomber de même, les chemins de fer ont eu moins d'agitation que la semaine précédente, et restent généralement à des prix inférieurs à ceux de samedi dernier.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 1er juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Don Juan.
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre. Le Legs. Le Dépit.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino. Richard.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Sur les toits. Mon Rival. 1re rep. des Anglais en voy.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Prem. amours. Philippe. Malvina. Les aides-de-camp.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Cravachon. Sœur de Jocrisse. Part du Diable.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Le Songe d'une nuit d'été.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 1/2 FOLIES. — Postillon. Fille de l'Air. La Grisette.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. La Cracovienne. La Poupée. La Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 30 Juin. — *Farines.* Dès le commencement de la semaine on avait appris que les orages faisaient verser beaucoup de blés ; de là tendance au maintien des cours ; et à la nouvelle de l'augmentation probable de la taxe du pain, cette position s'est confirmée et les affaires en droiture se sont faites avec plus de facilité. La proportion des arrivages avec les ventes a porté l'élévation du restant sur place à 15066 quintaux.

*Froments.* Ils donnent lieu à peu d'affaires et ont une tendance prononcée à la baisse, qu'on peut évaluer à 0,50 par hectolitre.

*Seigle, orge et avoine.* Vente insignifiante, sans variation dans les cours.

DÉPARTEMENTS. Les nouvelles que nous pourrions multiplier ici se résument dans celles que nous avons communiquées pendant le cours de la semaine. La température et les pluies ont été généralement favorables ; cependant si celles-ci continuaient trop longtemps elles finiraient par exercer une influence nuisible sur la maturité des récoltes dont la moisson est commencée. L'espérance qu'elles ont fait naître et qui se réalise déjà, a produit de la baisse sur presque tous les marchés à blés ; c'est pourquoi nous nous dispensons de donner l'extrait de leurs variations.

### Taxe du pain (par kil.)

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro du 29, le prix du pain est ainsi fixé pour la première quinzaine de juillet : Paris, 1re qual. : 0,36 ; de 2e : 0,28.

### Cours des Céréales (par hect.).

PROVINS, 29 Juin. — Froment, 1re : 18,00 à 20,00. — Avoine : 7,50. Marché faible, vente du blé difficile, fermeté sur l'avoine.

ÉTAMPES, 29 Juin. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 20,66 ; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 10,32 à 11,66. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 7,66.

ORLÉANS, 29 Juin. — Beaucoup de mauvais blé sur place. Prix : 20,00 à 22,00. — Baisse : 0,35 à la mercuriale, et commercialement, sans variation. Un nouveau désastre est signalé entre Saumur et Poitiers : 120 kilom. sur 3 à 4 de large auraient été dévastés par la grêle.

LE MANS, 28 Juin. — Froment, 1re : 19,00 ; 2e : 16,85 ; 3e : 15,00. — Méteil : 13,25 à 14,50. — Orge : 9,50 à 10,75. — Avoine : 7,00 à 8,00.

GRAY, 30 Juin. — Froment, 1re : 19,00 ; 2e : 17,50 ; 3e : 16,75. — Seigle : 10,50 à 12,00. — Orge : 10,00 à 12,00. — Avoine : 6,75 à 8,25.

POITIERS, 25 Juin. — Froment, 1re : 19,25 ; 2e : 19,00 ; 3e : 18,50. — Mouture : 12,50 à 13,00. — Méteil : 15,00. — Seigle : 14,50 à 15,00. — Baillarge : 10,50. — Orge nouvelle : 11,00. — Avoine : 8,75 à 9,00.

NIORT, 27 Juin. — Froment, 1re : 18,35 ; 2e : 18,03 ; 3e : 17,71. — Baillarge : 9,27 à 9,89. — Avoine : 16,25.

GUÉRET. — Froment : 25,00. — Méteil : 23,63. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 7,50. Le marché de samedi était très bien approvisionné en froment et en seigle. Les environs de Chambon et d'Evaux ont été dévastés par la grêle de lundi 24 courant.

BORDEAUX, 27 Juin. — Froment (poids de 80 kil.), 1re : 23,50 ; 2e : 21,50 ; 3e : 18,00 à 20,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,00. — Maïs : 13,50. — Avoine : 8,25. La place est suffisamment approvisionnée en grains et farine pour attendre le froment nouveau, mais la qualité de cette réserve est peu satisfaisante, aussi les premières sortes sont-elles rares et tenues à 23,50, tandis que les autres qualités s'écoulent péniblement de 18,00 à 22,00, selon leur mérite.

Les apparences de la nouvelle récolte sont favorables. La moisson est déjà commencée dans les plaines d'Agen et de Nérac, et l'on nous signale un résultat satisfaisant en qualité et quantité, si cette opération n'est pas contrariée par le mauvais temps.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin, et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché Saint-Antoine du 28 Juin.* — Foin, 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 30,00. — Sainfoin, 1re : 44,00 ; 2e : 40,00. — Luzerne, 1re : 43,00 à 44,00 ; 2e : 40,00 à 42,00. — Regains de luzerne, 1re : 42,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 ; 2e : 23,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 ; 2e : 25,00 ; 3e : 23,00. — Paille d'avoine : 42,00.

*Marché Saint-Martin du 20 Juin.* — Foin, 2e : 40,00. — Sainfoin, 1re : 40,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 25,00 ; 2e : 20,00 à 22,00 ; 3e : 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 28,00 ; 2e : 25,00 à 26,00. Marché peu fourni, vente coulante.

VERSAILLES, 28 Juin. — Foin, 1re : 43,00 ; 2e : 38,40 à 41,00 ; 3e : 30,00 à 35,00. — Trèfle : 30,00. — Luzerne : 34,00 à 38,00. — Paille de froment : 18,00 à 23,00. — Paille d'avoine : 28,00. Marché faible ; baisse sur le foin et la paille de froment.

Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10 ; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

DEUXIÈME ÉDITION. — QUATRE BEAUX VOLUMES IN-8°.

# PAR CHARLES FOURIER.

PRIX DES QUATRE VOLUMES VINGT-QUATRE FRANCS.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — Deuxième édition, 1 fort volume in-8°. Prix : 7 fr. 50 cent. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier.*

# COLONISATION DE MADAGASCAR,

Par DÉSIRÉ LAVERDANT.

Un volume grand in-8° de 200 pages, avec une carte de l'île Malegache. — Prix : 3 francs.

TABLE DES MATIÈRES : Préface de la Société maritime. — De la politique colonisatrice. — Intérêts de la France. — C'est Madagascar qu'il faut coloniser. — Aspect général de l'île. — Populations. — Rapports des Européens avec Malegache. — Critique des essais de colonisation. — État général du pays. — Les Hovas. — Le grand roi Radama. — Question des droits de la France. — Expédition Gourbeyre. — État actuel du pays. — Mode d'intervention. — Principes qui doivent guider les colonisateurs. — La colonisation est un devoir religieux. — A S. A. R. le prince de Joinville. — Appendice : Notes, noms propres. — Récit de la prise de Tamatave par un témoin oculaire. — Extrait du *Moniteur* de 1830. — Le prince Coroller. — Note sur la carte annexée. — Nomenclature des principaux ouvrages publiés sur l'île Malegache. — Note du secrétaire de la Société maritime sur la question des droits de la France.

...nière, le seul voté fut celui d'Avignon à Marseille, qui est également échu à M. de Rothschild. Ce banquier doit être content ; la chambre est généreuse à son égard.... et elle a raison.

M. de Rothschild, avec la haute banque française et étrangère qu'il dirige et qu'il associe à ses profits, est en ce moment le véritable chef industriel de la France, et l'industrialisme étant le fait le plus capital qui se produise et se développe parmi nous, il est, on peut le dire, le véritable roi de France ; en cette qualité il a droit aux concessions que lui fait la chambre ; celle-ci, au nom du pays qu'elle représente, fait au profit de la haute banque une chose inouie jusqu'à ce jour ; elle emploie par millions l'argent des contribuables à construire des chemins de fer (chemins que partout ailleurs les particuliers établissent à leurs frais, et où ils gagnent de l'argent); et elle en octroie généreusement la jouissance gratuite aux banquiers, pour leur donner toute facilité de prélever sur le public un énorme impôt, tant par la vente des actions que par l'exercice du monopole; cet octroi généreux est la reconnaissance formelle, quoique tacite, de la souveraineté des banquiers.

Mais la chambre a pensé qu'on ne pouvait enrichir deux royautés à la fois; déjà elle avait repoussé trois demandes successives d'un supplément de dotation présentée par le ministères au nom de la royauté politique · cette dotation a subi aujourd'hui un quatrième échec devant la chambre.

L'imprudent article du *Moniteur*, ainsi que l'a qualifié M. Dupin, relatif aux dotations des princes et princesses de la famille royale, devait amener des explications qu'il eût été plus prudent d'éviter. Dans la séance de ce jour, M. Lherbette a vivement blâmé le ministère d'avoir laissé insérer dans le *Moniteur* l'article en question, qui lui a paru, tant dans la forme que dans le fond, peu convenable pour la dignité du trône et de la chambre. M. Guizot, visiblement embarrassé de sa situation, a faiblement répliqué, et s'est enveloppé, comme à l'ordinaire, dans un nuage de haute moralité qui est sa retraite habituelle lorsqu'il ne peut ou n'ose donner de bonnes raisons. Mais l'intervention de M. Dupin, qui a réclamé qu'on évitât à la royauté tout *contact* avec l'article du *Moniteur*, a décelé la véritable pensée de la chambre, qui ne croit pas qu'il convienne d'accorder les dotations demandées.

La généralité de l'opinion en France, s'associera sans doute à ce refus de la chambre; et pourquoi? Pourquoi tant de prodigalité envers les banquiers, et une résistance si ferme aux demandes concernant la famille royale? Hier nous l'avons dit avant ce triste débat : c'est que le gouvernement n'a pas rempli ses devoirs envers la France : car la France n'est pas seulement dans les fractions riches de la nation ; elle est encore dans ces masses nombreuses qui couvrent les champs et remplissent les ateliers. Le gouvernement n'a eu en vue que la satisfaction de la portion la plus infime, tandis que son devoir était, tout en assurant le repos des riches, de venir en aide à la classe des travailleurs.

Par malheur, lors de son avènement, la dynastie d'Orléans a refusé de souder complètement ses intérêts à ceux de la France; elle n'a pas voulu suivre l'exemple de nos anciens rois, qui ne se réservaient rien en dehors de la couronne de France, et qui, dès lors, pouvaient demander beaucoup, puisqu'ils n'avaient rien gardé.

Quand donc la dynastie comprendra-t-elle qu'elle est elle-même la dupe d'une erreur politique? Elle se dévoue à maintenir, au profit des classes riches, la tranquillité intérieure et la paix extérieure; dans cette œuvre, le roi s'expose lui-même aux coups des assassins; il envoie ses fils sur les champs de batailles : ses ministres suivent à l'égard des autres peuples, une politique blessante pour l'honneur national; et tous ces dangers, tous ces sacrifices, à qui profitent-ils? à une petite aristocratie d'argent, qui s'élève à l'ombre du repos que lui fait la main royale; chaque jour, cette aristocratie voit accroître ses richesses et sa puissance; tous ces fruits abondants que procurent la paix et l'industrie, c'est elle qui se les approprie; elle intervient à chaque instant dans le gouvernement; elle dicte ses volontés, et on lui obéit; elle demande, elle prend et on ne peut lui rien refuser.

C'est donc en réalité cette petite minorité qui règne, et qui règnera de plus en plus ; le gouvernement et les chambres, les administrations ne sont que les instruments de ses intérêts et de ses volontés. Est-ce cette position inférieure que devrait tenir la dynastie? Pourquoi n'être que le ministre d'un petit nombre de bourgeois enrichis, tandis qu'on pourrait régner avec gloire et sécurité sur la nation entière?

Le véritable problème du siècle est l'organisation du travail, laquelle donnera paix et sécurité à ceux qui possèdent, et ouvrira à ceux qui ne possèdent pas encore la voie de l'aisance et de toutes les satisfactions qu'ils ont droit de réclamer. L'inintelligence et l'égoïsme d'une petite partie de la nation empêchent le gouvernement d'étudier cet important problème ; ils sont donc la cause du malaise que nous éprouvons tous; ils entretiennent les luttes; ils préparent des révolutions nouvelles. Quelle serait la première victime de ces révolutions? La royauté de juillet. Qu'a-t-elle donc à faire? Les prévenir en étudiant sérieusement les besoins des peuples et en s'appliquant à les satisfaire. Est-ce le peuple qui refuse au roi ce qu'il croit nécessaire de demander pour la dignité du trône? Non ; c'est la bourgeoisie. Nous affirmons qu'elle n'aurait pas trouvé une pareille ingratitude au sein des classes populaires. Que l'on essaie donc encore une fois de l'alliance du roi et du peuple : sous l'ancienne monarchie, cette alliance a grandi la royauté : aujourd'hui, l'alliance du roi et des travailleurs assurerait la gloire et la perpétuité de la dynastie.

---

M. le comte Molé a déclaré aujourd'hui à la chambre des pairs, dans un langage plein de dignité, qu'il ne se mêlerait plus d'aucune administration de chemin de fer ni de rien qui pût y ressembler. M. Molé n'avait pas besoin de repousser certaines attaques qui ne pouvaient l'atteindre ; mais il ne paraît pas avoir compris que comme homme politique il avait commis une faute, en portant du côté des compagnies le poids de sa position, quand la question du mode d'exécution était loin d'être vidée, et quand lui-même, quelques années auparavant, il avait eu l'honneur de soutenir en qualité de président du conseil, les doctrines nationales en fait de chemin de fer.

---

Le sultan Abdul-Medjid est de retour à Constantinople. Les journaux d'Orient racontent les fêtes du voyage, les fêtes du retour. C'est une ...

... pleine confiance dans mon amour et ma justice ; vous êtes tous égaux à mes yeux, comme vous l'êtes devant la loi, vous serez tous traités comme tels ; et le Tout-Puissant, au jour de la justice, récompensera les hommes de bien et les fidèles serviteurs.

Ces paroles sont fort belles. C'est le véritable esprit de tolérance et de charité universelle qui les a inspirées. Cela peut servir à constater un fait important : la pénétration de plus en plus intime de ce qu'il y a d'essentiellement religieux, d'humain et de social dans le christianisme et dans l'islamisme. Le successeur du Prophète, de celui qui a écrit dans le Koran : «Faites la guerre aux infidèles, jusqu'à ce qu'ils soient convertis ou exterminés,» parle d'égalité et de fraternité, déclare qu'il se regarde comme le père du musulman, du chrétien, de l'israélite, du riche aussi bien que du pauvre, que tous sont égaux à ses yeux et devant la loi. Le jeune sultan paraît vouloir marcher sur les traces de son père, qui disait : « Je veux qu'on ne puisse plus distinguer un chrétien, un juif ou un musulman, si ce n'est à l'église, à la synagogue ou à la mosquée. » Certes, c'est là un progrès incontestable dans l'intelligence et la sentimentalité humaines.

Mais des principes aussi généreux, aussi féconds, ne doivent pas demeurer à l'état d'abstraction et de théorie. Il faut appliquer ces grandes et belles maximes que le ministère turc vient de mettre dans la bouche du jeune Abdul-Medjid. Il faut que les actes de l'administration soient en harmonie avec les paroles du souverain. Nous n'exhumerons pas ici de tristes souvenirs. Nous ne dirons pas que la politique turque consiste le plus souvent à écraser les divers groupes de population les uns par les autres, au lieu de les concilier et de les unir dans un principe supérieur. Non, toutes les récriminations seraient inutiles. Si les ministres oublient désormais les belles paroles prononcées à Brousse et à Smyrne, c'est aux représentants des puissances européennes à les leur rappeler. Il est de l'intérêt des puissances de veiller à ce que la nouvelle allocution du sultan ne devienne pas une charte de Gulhané.

---

Les journaux de Madrid parlent d'inquiétudes vagues qui règnent dans cette capitale. On craint que le ministère, qui se trouve provisoirement à Barcelone, n'ait des velléités de coups d'État. D'un autre côté, il paraît que les partisans de don Carlos s'agitent dans l'ombre. Le chef de la force militaire à Madrid a cru devoir faire une démonstration préventive.

---

Quelques assertions hasardées du *National*, qui s'occupe avec zèle de nos intérêts maritimes, provoquèrent, en 1842, une réplique assez vive de M. Marec, maître des requêtes, sous-directeur du personnel au ministère de la marine. Cette polémique fut l'occasion de la publication d'études importantes : M. Marec aborda successivement la question des *mousses*, celles de l'*accroissement du personnel maritime*, de l'*application du système des classes dans les fleuves et rivières affluant à la mer*, et de la *création d'une réforme pour l'armée navale*.

Il eût sans doute été plus loin si des appréhensions inintelligentes ne s'y fussent opposées. Mais telles qu'elles sont, les *lettres sur le personnel maritime*, renferment des renseignements précieux et qui arrivent à point au moment où l'attention se porte enfin sur les éléments de notre puissance navale. M. Marec dit avec raison : « Le malheur de la marine en France, est de n'être pas assez connue. La marine n'a rien tant à redouter que l'ignorance ; l'ignorance relative de ses institutions, de son langage, de ses mœurs, de ses besoins. C'est donc servir la marine que de répandre la lumière sur les points qui touchent essentiellement à sa constitution, à sa force, à son développement. C'est assurément servir la France. » — Oui, le malheur de la marine en France, est de n'être pas assez connue. Nous croyons donc devoir rappeler l'attention publique

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

## UNE FAMILLE CORSE [1].

### CHAPITRE IV.

Quoique nous fussions arrivés au commencement de mars à peine, le temps était magnifique, et l'on aurait même pu dire qu'il était chaud, dans une charmante brise qui, tout en nous rafraîchissant, nous apportait cet âcre et vivace parfum de la mer. La lune se levait, claire et brillante, derrière le mont de Cagna, et l'on eût dit qu'elle versait des cascades de lumière sur tout le versant occidental qui sépare la Corse en deux parties, et fait en quelque sorte d'une seule île deux pays différents, toujours en guerre, ou du moins en haine l'un contre l'autre. A mesure que nous montions, et que les gorges où coule le Tavaro s'enfonçaient dans une nuit dont l'œil cherchait en vain à pénétrer l'obscurité, nous voyions la Méditerranée calme, et pareille à un vaste miroir d'acier bruni, se dérouler à l'horizon. Certains bruits particuliers à la nuit, soit qu'ils disparaissent le jour sous d'autres bruits, soit qu'ils s'éveillent véritablement avec les ténèbres, se faisaient entendre, et produisaient, non pas sur Lucien qui, familier avec eux, pouvait les reconnaître, mais sur moi, à qui ils étaient étrangers, des sensations de surprise singulières, et qui entretenaient dans mon esprit cette émotion continuelle qui donne un intérêt plus puissant à tout ce qu'on voit.

Arrivés à une espèce de petit embranchement où la route se divisait en deux, c'est-à-dire en un chemin qui paraissait faire le tour de la montagne, et en un sentier à peine visible qui piquait droit sur elle, Lucien s'arrêta.

— Voyons, me dit-il, avez-vous le pied montagnard ?

— Le pied, oui, mais pas l'œil

— C'est-à-dire que vous avez des vertiges.

— Oui, le vide m'attire irrésistiblement.

— Alors nous pouvons prendre par ce sentier, qui ne vous offrira pas de précipices, mais seulement des difficultés de terrain.

— Oh ! pour les difficultés de terrain, cela m'est égal.

— Prenons donc ce sentier, il nous épargne trois quarts d'heure de marche.

— Prenons ce sentier.

— Lucien s'engagea le premier à travers un petit bois de chênes verts dans lequel je le suivis. Diamante marchait à cinquante ou soixante pas de nous, battant le bois à droite et à gauche, et de temps en temps revenant par le sentier, remuant gaîment la queue pour nous annoncer que nous pouvions sans danger, et confiants dans son instinct, continuer tranquillement notre route. On voyait que comme les chevaux à deux fins de ces demi-fashionables, agents de change le matin, lions le soir, et qui veulent à la fois une bête de selle et de cabriolet, Diamante était dressé à chasser le bipède et le quadrupède, le bandit et le sanglier.

Pour n'avoir pas l'air d'être tout à fait étranger aux mœurs corses, je fis part de mon observation à Lucien.

— Vous vous trompez, dit-il, Diamante chasse effectivement à la fois l'homme et l'animal, mais l'homme qu'il chasse n'est point le bandit, c'est la triple race du gendarme, du voltigeur et du volontaire.

— Comment, demandai-je, Diamante est donc un chien de bandit ?

— Comme vous le dites. Diamante appartenait à un Orlandi à qui j'envoyais quelquefois dans la campagne, du pain, de la poudre, des balles, les différentes choses enfin dont un bandit a besoin. Il a été tué par un Colonna et j'ai reçu le lendemain son chien qui, ayant l'habitude de venir à la maison, m'a facilement pris en amitié.

— Mais il me semble, dis-je, que de ma chambre, ou plutôt de celle de votre frère, j'ai aperçu à la chaîne un autre chien que Diamante.

— Oui, celui-là c'est Brusco; il a les mêmes qualités que celui-ci, seulement il me vient d'un Colonna qui a été tué par un Orlandi : il en résulte que lorsque je vais faire visite à un Colonna, je prends Brusco, et que quand, au contraire, j'ai affaire à un Orlandi, je détache Diamante. Si on a le malheur de les lâcher tous les deux en même temps, ils se dévorent. Aussi, continua Lucien en riant de son sourire amer, les hommes peuvent se raccommoder, eux, faire la paix, communier de la même hostie, les chiens ne mangeront jamais à la même écuelle.

— A la bonne heure, repris-je à mon tour en riant, voilà deux vrais chiens corses; mais il me semble que Diamante, comme tous les cœurs modestes, se dérobe à nos louanges, depuis que la conversation roule sur lui, nous ne l'avons pas aperçu.

— Oh ! que cela ne vous inquiète pas, dit Lucien. — Je sais où il est.

— Et où est-il sans indiscrétion ?

— Il est au *Mucchio*.

J'allais encore hasarder une question, au risque de fatiguer mon interlocuteur, lorsqu'un hurlement se fit entendre, si triste, si prolongé et si lamentable, que je tressaillis et que je m'arrêtai en portant la main sur le bras du jeune homme.

— Qu'est-ce que cela, lui demandai-je.

— Rien, c'est Diamante qui pleure.

— Et qui pleure-t-il?

— Son maître. Croyez-vous donc que les chiens soient des hommes, pour oublier ceux qui les ont aimés?

— Ah ! je comprends dis-je.

Diamante fit entendre un second hurlement plus prolongé, plus triste et plus lamentable encore que le premier.

— Oui continuai-je, son maître a été tué, m'avez-vous dit, et nous approchons de l'endroit où il a été tué.

— Justement, et Diamante nous a quittés pour aller au Mucchio.

— Le Mucchio alors, c'est la tombe.

— Oui, c'est-à-dire le monument que chaque passant en y jetant une pierre et une branche d'arbre dresse sur la fosse de tout homme assassiné. Il en résulte qu'au lieu de s'affaisser comme les autres fosses sous les pas de ce grand niveleur qu'on appelle le temps, le tombeau de la victime grandit toujours, symbole de la vengeance qui doit lui survivre et grandir incessamment au cœur de ses plus proches parents.

— Un troisième hurlement retentit, mais cette fois si près de nous que je ne pus m'empêcher de frissonner, quoique la cause me fût cette fois parfaitement connue.

En effet, au détour d'un sentier, je vis blanchir à une vingtaine de pas de nous un tas de pierres formant une pyramide de quatre ou cinq pieds de hauteur. C'était le Mucchio. Au pied de cet étrange monument Diamante était assis, le cou tendu, la gueule ouverte.

Lucien ramassa une pierre, et, ôtant son bonnet, s'approcha du Mucchio.

J'en fis autant, me modelant en tout point sur lui.

Arrivé près de la pyramide, il cassa une branche de chêne vert, jeta d'abord la pierre, puis la branche; puis enfin fit avec le pouce ce signe de croix rapide, habitude corse s'il en fût, et qui échappait à Napoléon lui-même en certaines circonstances terribles.

(1) Voir les numéros des 28, 29 juin et 1er juillet.

[illegible] des compagnies les plus infâmes possible, qu'il puisse humilier et molester à son gré. L'égalité s'obtient par l'abaissement universel, en prenant le dernier degré de l'échelle pour niveau.

S'il s'agissait de défendre encore notre politique intérieure ou extérieure contre les partis, certes on me verrait de nouveau descendre dans l'arène. Mais on ne peut demander à des hommes blanchis dans les épreuves, éloignés volontairement de la vie publique, comme mon noble ami, M. le maréchal Gérard, et moi, de se résigner à la diffamation la plus étrange, la plus imprévue, pour qu'il se fasse un chemin de fer de plus.

L'amendement devenu l'art. 7 du projet du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux surpasse tout ce qu'on pouvait faire, tout ce qu'on pouvait dire, le genre admis; et puisqu'il serait applicable aussi au chemin que vous discutez, vous me permettrez de dire ce que j'en pense dès aujourd'hui, et pour n'y plus revenir. En voici la traduction, ou, si l'on veut, le commentaire : « Considérant que les membres des deux chambres acceptent ou pourraient accepter des positions incompatibles avec leur indépendance, ou dont leur délicatesse aurait trop à souffrir, il est interdit à tout pair ou député.... » On se demande si la chambre élective a bien su ce qu'elle faisait en vous comprenant dans son vote, et si elle a bien su aussi ce qu'elle faisait à son propre égard et à l'égard de ceux de ses membres dont elle condamnait la conduite. N'était-ce pas introduire dans son sein le germe d'une dissolution prochaine? Tout a été singulier, étonnant dans ce vote. L'amendement n'a pas même été motivé par son auteur; pas une voix ne s'est élevée dans les rangs de la majorité pour le combattre, et le ministère, le ministère tout entier est resté muet!

Si vous voulez que la nation s'attache à ses institutions, dit en terminant l'orateur, rendez-la fière de ceux qui les mettent en pratique. Agrandissez vos luttes, et si, par malheur, vous ne pouvez vous entendre, divisez-vous, mais sans vous amoindrir; respectez-vous vous-mêmes jusque dans vos adversaires, choisissez vos armes, ennoblissez le combat. On dirait quelquefois que vous ignorez ce qui se passe dans ces masses dont vous parlez si souvent, et quelle est la rectitude de leurs instincts. Ne voyez-vous pas qu'elles vous demandent de vous élever au-dessus de leur tête, et de leur offrir en spectacle des mœurs qu'elles puissent respecter. Nous sortons tous de leur sein, nous sommes leur représentation; elles le savent et se sentent humiliées quand nous nous abaissons.

Les articles du projet sont successivement adoptés sans discussion.

On procède au scrutin secret sur l'ensemble du projet, en voici le résultat : 9[illegible] boules blanches, boules noires 5.

La chambre adopte ensuite plusieurs projets de loi d'intérêt local.

La chambre s'ajourne à mercredi.

## Chambre des députés.

**PRÉSIDENCE DE M. SAUZET, PRÉSIDENT.**

*Séance du 1er juillet.*

A l'ouverture de la séance, il est procédé à l'appel nominal.

M. Lherbette demande la parole sur l'ordre du jour.

M. LHERBETTE (de sa place). Je voudrais adresser au ministère une question qui embrasse la dignité du pouvoir parlementaire et la dignité de la couronne; pour le faire, j'attends la présence du président du conseil, ou du moins de la majorité des membres du cabinet.

M. GUIZOT. Vous pouvez parler.

M. LHERBETTE. Puisque M. Guizot croit pouvoir répondre sans avoir consulté le président du conseil et la majorité de ses collègues..... (Interruption.) Je demande donc au cabinet s'il accepte la responsabilité d'un article, qui a paru hier dans le *Moniteur*, sur la nécessité des dotations pour les puînés de la famille royale et sur une prétendue insuffisance [illegible] dont on parle? Qu'y a-t-il autre chose que ce que je disais alors à la chambre des pairs; que ce que j'aurais dit dans cette enceinte si une question m'eût été posée à cet égard. Personne n'a donc le droit de s'étonner aujourd'hui, car personne ne s'est étonné alors. (Rumeurs.)

Passons aux faits, non de la question, qui ne peut être discutée en ce moment, mais de la publication, qui n'est qu'un appel à la publicité, au bon sens du pays, à son équité, à son impartialité.

Le cabinet pense que la dotation des branches cadettes de la famille royale est une condition utile et essentielle à un établissement monarchique; mais elle ne doit être présentée devant les chambres qu'avec des chances sérieuses et raisonnables de succès. (Murmures). Je ne comprends ni les murmures, ni cet étonnement; quand une question est mal comprise, quand le gouvernement la trouve entourée d'erreurs qui la compromettent, qu'a-t-il à faire que d'essayer à dissiper ces erreurs, que d'appeler la lumière sur toutes les parties de la question.

Si on posait la question devant la chambre, si on essayait de la gagner par voie de surprise, c'est alors que vous auriez raison de vous plaindre, c'est alors que le cabinet aurait tort envers la chambre; mais quand il pose la question devant le pays, quand il appelle la presse à la discuter, quel reproche peut-on lui faire? quelle conduite plus sage et plus convenable peut lui être demandée? Le jour où il croira avoir réussi à dissiper les erreurs dont la question est entourée, il la portera devant vous; tant qu'il ne le croira pas, il ne risquera pas de compromettre un grand intérêt par une proposition inopportune. (Rires et murmures).

M. GUIZOT. A ceux qui m'interrompent, je pose ce dilemme : Faut-il porter la question devant les pouvoirs publics sans chances de réussir? Ne faut-il pas travailler à éclairer le pays, à le détromper quand on juge comme nous la question très importante dans l'intérêt de la monarchie et de l'établissement de juillet.

Voilà ce qui a déterminé le langage que j'ai tenu, il y a deux mois à la chambre des pairs et qui est en tout conforme à la publication dont on a cru devoir entretenir la chambre.

M. LHERBETTE. Chacun comprend combien la question est grave et délicate; j'espère donc que la chambre voudra bien permettre que je présente, en réponse à ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères, quelques très courtes observations.

M. le ministre des affaires étrangères a cru que nous avons été surpris de l'article. Surpris, oh! non; mais douloureusement affligés. (Très bien!) Surpris? Ne savons-nous pas qu'il est des questions qu'on n'abandonne pas facilement. Trois fois déjà celle-ci s'est présentée, trois fois elle a été repoussée; pour la quatrième fois on revient à la charge. Lorsqu'on ne se fatigue pas de présenter ces demandes incessantes d'argent, nous ne nous fatiguerons pas de les combattre; et ce n'est pas seulement parce qu'il est question d'argent et de l'intérêt des contribuables; l'argent n'est que le petit côté de la question; le grand côté, c'est l'honneur de la chambre, de la chambre qu'on ne peut pas appeler coup sur coup à se déjuger, (Mouvement.) C'est aussi l'honneur de la royauté que l'on fait descendre ici du haut degré de considération où la charte l'a placée; l'honneur de la royauté, sa dignité que nous venons défendre contre un ministère qui ne sait pas la comprendre. (Très bien!) M. le ministre vous a dit qu'il n'avait voulu que préparer les voies, que ce n'était pas là de ces questions qu'on présente sans être sûr du succès; mais que, lorsque le succès sera probable, alors la question vous sera soumise.

Moi je dis que ce sont de ces questions qu'on ne doit pas avoir l'imprudence de soulever à l'avance (très bien!) contre le sentiment du pays. N'oubliez pas, M. le ministre, que ce qu'il faut pour gouverner un pays, c'est moins encore d'en avoir l'opinion que d'en avoir les sentiments; et rien ne répugne plus au sentiment national que ces demandes répétées d'argent, que ces projets que le pays a depuis long-temps flétris du nom de lois de famille. (A gauche. Très bien!)

Ces projets, un ministre qui se respecte, qui respecte les susceptibilités na[illegible] imposés par ce qui était et est encore souverain, la nation.

Après ces quelques mots contre la forme de l'article ministériel, entrons dans le fond.

Puisque M. le ministre dit qu'il faut préparer l'opinion publique, l'article est un article officiel du gouvernement auquel les journaux ordinaires n'auront pas l'autorité suffisante pour répondre, et n'auront pas d'ailleurs les ministres en face pour que les réponses portent.

L'article ministériel nous parle d'abord de l'accession de l'apanage au domaine de la couronne, lors de l'avènement au trône; mais il oublie de vous dire que cet apanage, on a fait en sorte qu'avant qu'il se réunît au domaine de la couronne, il fût bien moins fructueux, il rapportât bien moins de revenus que lors de la restitution qui en avait été faite au prince sous la Restauration. Des coupes énormes, extraordinaires, contraires aux lois d'aménagement avaient dévasté ces domaines, comme au surplus la liste civile empiète maintenant sur le fonds des forêts dont la jouissance seulement lui est accordée.

Mais ce qu'on oublie encore de dire, ce sont les précautions qui ont été prises pour que le prince, en montant sur le trône, conservât ses biens personnels.

Avant 1830, le prince royal mourait homme pour se réveiller roi. Les biens du roi devenaient biens de l'Etat, et la France était alors obligée de doter les fils qui alors étaient réellement les enfants de France. En 1830, on changea cette tradition : les biens du roi furent déclarés séparés du domaine de la couronne : un contrat, passé le 7 août, dispose à la vérité de la succession royale, mais le prince s'en réservait l'usufruit. C'était une précaution prise contre certaines éventualités, mais alors on se mettait en dehors des traditions, et la France devenait naturellement étrangère à la dotation des princes.

On nous objecte, dans l'article du *Moniteur*, dont le ministère prend la responsabilité, l'état défavorable des finances de la liste civile; ce n'est pas à la chambre à faire la preuve de cette situation, c'est au ministère; car la chambre pourrait penser autrement. On nous dit que le prince a payé les dettes de son père; je sais, moi, que l'on n'a accepté les testaments qu'autant qu'ils étaient avantageux.

La valeur des biens du domaine privé s'élève à plus de 571 millions; il y a là en forêts le tiers de l'étendue des forêts de l'Etat. Est-on si pauvre avec cela? (Sensation.) — Autre question touchée par le *Moniteur*, et qui est beaucoup plus délicate à traiter. L'article nous dit que le roi, en recueillant la succession de son père, l'a trouvée obérée et en a payé les dettes. (Interruption.)

On a renoncé à la succession du duc d'Orléans, qui était obérée de plus de 43 millions de dettes, et n'avait qu'environ 5,600,000 francs d'actif, et on a accepté celle de la duchesse douairière d'Orléans, du prince de Conti et de Mme de Bourbon, dont l'actif s'élevait à 34 millions, et le passif à 5 millions et demi; en sorte qu'en définitive, dans les indemnités des émigrés, la famille royale a touché 28 millions et demi. (Mouvement.) Vous voyez donc bien que l'article du *Moniteur*, dont on accepte la responsabilité, était un article tout-à-fait erroné. (Dénégations au banc des ministres.)

Vous voyez, messieurs, qu'on a bien tort de nous offrir au public comme les ennemis de la royauté, parce que nous combattons les dotations. C'est précisément en cela que nous nous montrons ses amis, ses amis éclairés. Regardez quelle est la situation de la France, voyez ce qu'il y a de plus effrayant pour l'avenir, c'est qu'à présent il n'y a plus de prestige sur rien ni sur personne.

Ces demandes répétées, messieurs, compromettent la dynastie que vous voulez défendre. Je sait très bien que la responsabilité de ces demandes, d'après notre constitution, tombe et reste sur le ministère. Mais croyez-vous que dans le pays tout cela n'aille pas plus haut que le ministère?

Napoléon, messieurs, faisait des demandes d'impôts à la France, et la France payait sans se plaindre; mais Napoléon portait en lui tous les sentiments généreux de la France; il représentait sa dignité, ses intérêts et sa liberté.

---

Je l'imitai jusqu'au bout.

Puis nous nous remîmes en route, silencieux et pensifs. Diamante resta en arrière.

Au bout de dix minutes à peu près nous entendîmes un dernier hurlement, et presque aussitôt Diamante, la tête et la queue basses, passa près de nous, piqua une pointe d'une centaine de pas, et se remit à faire son métier d'éclaireur.

Cependant nous avancions toujours, et comme m'en avait prévenu Lucien, le sentier devenait de plus en plus escarpé. Je mis mon fusil en bandoulière, car je vis que j'allais bientôt avoir besoin de mes deux mains. Quant à mon guide, il continuait de marcher avec la même aisance, et ne paraissait même pas s'apercevoir de la difficulté du terrain.

Après quelques minutes d'escalade à travers les roches, et à l'aide de lianes et de racines, nous arrivâmes sur une espèce de plate-forme, dominée par quelques murailles en ruines. Ces ruines étaient celles du château de Vicentello d'Istria, qui formaient le but de notre voyage. Au bout de cinq minutes, une nouvelle escalade plus difficile encore et plus escarpée que la première : Lucien arrivé sur la dernière terrasse, me tendit la main et me tira à lui.

— Allons, allons, me dit-il, vous ne vous en tirez pas mal pour un Parisien.

— Cela tient, répondis-je, à ce que le Parisien que vous venez d'aider à faire sa dernière enjambée, a déjà fait quelques excursions de ce genre.

— Oui, dit Lucien en riant, n'avez-vous pas près de Paris une montagne qu'on appelle Montmartre?

— Oui, mais outre Montmartre, que je ne renie pas, j'ai encore gravi quelques autres montagnes, qu'on appelle le Righi, le Faulhorn, le Gemmi, le Vésuve, Stromboli, l'Etna.

— Oh! mais maintenant voilà que tout au contraire c'est vous qui allez me mépriser de ce que je n'ai jamais gravi que le Monte-Rotondo. En tout cas, nous voici arrivés; il y a quatre siècles, mes aïeux vous auraient ouvert leur porte, et vous auraient dit : Soyez le bien-venu dans notre château. Aujourd'hui, leur descendant vous montre cette brèche et vous dit : Soyez le bien-venu dans nos ruines.

— Ce château a-t-il donc appartenu à votre famille depuis la mort de Vicentello d'Istria, demandai-je alors, reprenant la conversation où nous l'avions laissée.

— Non; mais avant sa naissance, c'était la demeure de notre aïeule à tous, la fameuse Savilia, veuve de Lucien de Franchi.

— N'y a-t-il pas dans Filippini une terrible histoire sur cette femme?

— Oui. S'il faisait jour, vous pourriez encore voir d'ici les ruines du château de Valle; c'était là qu'habitait le seigneur de Giudice, aussi haï qu'elle était aimée, aussi laid qu'elle était belle. Il en devint amoureux, et comme elle ne se hâtait pas de répondre à cet amour selon ses désirs, il la fit prévenir que si elle ne se décidait pas à l'accepter pour époux dans un temps donné, il saurait bien l'enlever de force. Savilia fit semblant de céder et invita Giudice à venir dîner avec elle. Giudice, au comble de la joie et oubliant qu'il n'était parvenu à ce résultat flatteur qu'à l'aide de la menace, se rendit à l'invitation accompagné de quelques serviteurs seulement. Derrière eux on referma la porte, et cinq minutes après, Giudice, prisonnier, était renfermé dans un cachot.

Je passai par le chemin indiqué, et je me trouvai dans une espèce de cour carrée. A travers les ouvertures creusées par le temps, la lune jetait sur le sol, jonché de décombres, de grandes flaques de lumières. Toutes les autres portions de terrain demeuraient dans l'ombre projetée par les murailles restées debout.

Lucien tira sa montre :

— Ah! dit-il, nous sommes de vingt minutes en avance : asseyons-nous; vous devez être fatigué.

Nous nous assîmes, ou plutôt nous nous couchâmes sur une pente gazonneuse, faisant face à une grande brèche.

— Mais il me semble que ce n'est pas l'histoire entière, repris-je.

— Non, continua Lucien; car, tous les matins et tous les soirs, Savilia descendait dans le cachot attenant à celui où était enfermé Giudice, et là, séparée de lui par une grille seulement, elle se déshabillait et, se montrant nue au captif : Giudice, lui disait-elle, comment un homme aussi laid que toi a-t-il jamais pu croire qu'il posséderait tout cela? Ce supplice dura trois mois, se renouvellant deux fois chaque jour. Mais, au bout de trois mois, grâce à une femme de chambre qu'il séduisit, Giudice parvint à s'enfuir. Il revint alors avec tous ses vassaux, beaucoup plus nombreux que ceux de Savilia, prit le château d'assaut, et, ayant pris Savilia à son tour, l'exposa nue, dans une grande cage de fer, à un carrefour de la forêt appelée Bocca di Cilaccia, offrant lui-même la clef de cette cage à tous ceux que sa beauté tentait en passant : au bout de trois jours de cette prostitution publique, Savilia était morte.

— Eh bien! mais répondis-je, il me semble que vos aïeux n'entendaient pas mal la vengeance, et qu'en se tuant tout bonnement d'un coup de fusil ou d'un coup de poignard, leurs descendants sont un peu dégénérés.

— Sans compter qu'il en arriveront à ne plus se tuer du tout. Mais, au moins, reprit le jeune homme, cela ne s'est point passé ainsi dans notre famille. Les deux fils de Savilia qui étaient à Ajaccio, sous la garde de leur oncle, furent élevés comme de vrais corses, et continuèrent de faire la guerre aux fils de Guidice. Cette guerre dura quatre siècles et a fini seulement, comme vous avez pu le voir sur les carabines de mon père et de ma mère, le 21 septembre 1819, à 11 heures du matin.

— En effet, je me rappelle cette inscription, dont je n'ai pas eu le temps de vous demander l'explication, car au moment même où je venais de la lire nous descendîmes pour dîner.

La voici : de la famille des Guidice il ne restait plus, en 1819 que deux frères; de la famille des Franchi il ne restait plus que mon père qui avait épousé sa cousine. Trois mois après ce mariage, les Guidice résolurent d'en finir d'un seul coup avec nous. L'un des frères s'embusqua sur la route d'Olmeto pour attendre mon père qui revenait de Sartène, tandis que l'autre, profitant de cette absence, devait donner l'assaut à notre maison. La chose fut exécutée selon ce plan, mais tourna tout autrement que ne s'y attendaient les agresseurs. Mon père prévenu se tint sur ses gardes, ma mère avertie rassembla nos bergers, de sorte qu'au moment de cette double attaque chacun était en défense; mon père sur la montagne, ma mère dans ma chambre même : or, au bout de cinq minutes de combat les deux frères Guidice tombaient, l'un frappé par mon père, l'autre frappé par ma mère. En voyant choir son ennemi mon père tira sa montre : *Il était onze heures!* en voyant tomber son adversaire ma mère se retourna vers la pendule : *Il était onze heures!* Tout avait été fini dans la même minute, il n'existait plus de Guidice, la race était détruite. La famille Franchi victorieuse, fut désormais tranquille, et comme elle avait dignement accompli son œuvre pendant cette guerre de quatre siècles, elle ne se mêla plus de rien : seulement mon père fit graver la date et l'heure de cet étrange évènement sur la crosse de chacune des carabines qui avait fait le coup et les accrocha de chaque côté de la pendule, à la même place où vous les avez vues.

Sept mois après, ma mère accoucha de deux jumeaux, l'un desquels est votre serviteur, le Corse Lucien, et l'autre le philanthrope Louis, son frère.

En ce moment, sur une des portions de terrain éclairée par la lune, je vis se projeter l'ombre d'un homme et celle d'un chien.

C'étaient celles du bandit Orlandi, et celle de notre ami Diamante.

En même temps, nous entendîmes le timbre de l'horloge de Sullacaro, qui sonnait lentement neuf heures.

Maître Orlandi était à ce qu'il paraît de l'opinion de Louis XV, qui avait comme on le sait, pour maxime, que l'exactitude était la politesse des rois.

— Il était impossible d'être plus exact que ne l'était ce roi de la montagne, auquel Lucien avait donné rendez-vous à neuf heures sonnant.

En l'apercevant nous nous levâmes tous deux.

*(La suite à jeudi.)* **Alexandre DUMAS.**

que nous faisons prouve donc combien nous tenons compte de ce sen-
t, puisque nous avons recours à la publicité avant de nous adresser à

dit que nous avons représenté la majorité des députés qui ont voté
re, la dotation, comme les ennemis du trône; nous n'avons rien dit de
il. Mais nous direz-vous qu'il n'y a pas des ennemis du trône qui ont
té de cette occasion pour l'attaquer? (Bruit.)

y a des hommes sincères, nous le reconnaissons, qui partagent le sen-
nt, ce que nous appelons le préjugé, l'erreur du pays; il y en a parmi
meilleurs amis. Mais c'est pour cela même, que nous nous sommes re-
à porter la question d'abord dans cette enceinte. (Interruption.)

a été prononcé une autre parole que je ne peux laisser passer; on a
que certaines lois ont été *flétries* du nom de lois de famille. Quand une
ille Messieurs. a rendu d'auss éminents services, s'est si bien associée à
les sentiments généreux du pays que la famille du roi des Français, des
ne peuvent être *flétries* pour être appelées lois de famille; des lois de
ille peuvent être la base de nos institutions.

e le répète, Messieurs, il nous a semblé qu'il y avait là une question de
lus haute importance, une question qui n'a pas été résolue : nous l'a-
s portée devant le pays. Si le pays persiste dans ce que nous regar-
a comme une erreur, la question ne sera pas portée devant les cham-
; dans le cas contraire, il est évident qu'elle doit être débattue de nou-
u. Je n'admettrai jamais qu'en portant la question sur ce terrain, nous
s pu manquer à notre devoir. (Agitation.)

. DUPIN. La première chose à faire dans le débat qui nous occupe, c'est
n séparer respectueusement la couronne. (Très bien.) N'acceptons d'elle
les services qu'elle a rendus au pays; ces services sont trop grands et
p nobles pour être mêlés à la question que nous discutons.

onstitutionnellement les chambres représentent le pays : quand l'oppo-
on oppose le pays à la chambre, on lui rappelle que les trois pouvoirs
résentent le pays, et l'on a raison.

h bien, Messieurs, c'est la première fois que nous voyons dans le jour-
officiel un article avoué par le ministère, dans lequel on a fait un appel
pays contre les chambres, comme n'étant pas assez éclairées. (C'est cela.)
chambres, dans cet article, sont placées entre le gouvernement et le
a, et cela est inconstitutionnel. (Oui, oui, à gauche. — Murmures au
tre.) Si le gouvernement croit que les chambres se sont trompées, il a
moyen constitutionnel de faire un appel au pays, la dissolution. (Très
.)

la chambre des pairs, M. le ministre a pu prononcer le discours dont
arlait tout à l'heure; on pouvait n'être pas de son avis, mais cela n'a-
rien que de constitutionnel; ce qu'il fait aujourd'hui est contraire à tou-
les traditions.

ous craignez, nous dites-vous, la discussion devant les chambres, et
ne craignez pas les pamphlets! vous saisissez la presse pour que jus-
à la session prochaine, elle soulève une foule de détails, pour qu'elle
èce la liste civile au gré de ses passions! (Très bien!)

Vous ne voyez donc pas que ce qui compromet la monarchie, c'est vous;
vous croyiez que la question doit être de nouveau posée devant le pays, si
s trouviez que c'était là une question de moralité et de vérité, il fallait
dresser à nous. La vérité, la moralité s'entendent toujours à cette tribune.
s bien!)

. LE PRÉSIDENT. M. Lherbette propose de terminer l'incident par un
ainsi formulé :

La chambre, en improuvant la publication inconvenante, passe à l'ordre
jour. (Réclamations.)

L'ordre du jour pur et simple ayant été également demandé, je la mets
x voix.

La chambre passe à l'ordre du jour purement et simplement.

La discussion est reprise sur le projet de loi relatif au chemin de fer de
ris à Strasbourg.

M. PHILIPPE DUPIN donne lecture d'une lettre de MM. Benoist, Ganne-
, de l'Espée, Etienne, qui déclarent qu'ils resteront étrangers au chemin
fer de Paris à Strasbourg. M. Magnier de Maisonneuve, gravement ma-
e, n'a pas été consulté. Trois membres du conseil d'administration étran-
s à la chambre, font la même déclaration.

En conséquence de ces déclarations, qui changent la situation d'une des
mpagnies soumissionnaires, et qui ne permettent plus d'espérer qu'une
ncurrence dont l'État pourrait profiter puisse exister encore, la commis-
on, continue le rapporteur, propose de réserver pour la prochaine session
partie de la loi qui a trait à la pose des rails et à la concession.

M. DUMON déclare que le gouvernement partage l'avis de la commission.

M. DE BUSSIÈRES reprend la discussion sur les tracés. Le gouvernement
a eu de motifs pour se décider en faveur du tracé par la vallée de la Marne
e les offres d'une compagnie. A présent que cette compagnie ne se trouve
us en cause, quelle raison peut engager le gouvernement à persister dans
adoption d'un tracé repoussé par les chambres de commerce et la plupart
s hommes compétents?

Après de longues considérations, auxquelles la chambre ne prête aucune
ttention, l'orateur conclut à ce que le projet de loi soit renvoyé à la pro-
aine session, pour que les tracés soient étudiés de nouveau et le projet
mplété.

M. ARDANT revient au milieu du bruit sur les observations présentées à
dernière séance par M. Paixhans, et insiste de nouveau sur l'utilité qu'il
aurait à pousser le chemin jusqu'à Sarrebruck.

M. PERIGNON, comme les précédents orateurs, regrette que le projet n'ait
s été mieux étudié; il critique longuement le projet de loi et demande
mme les précédents orateurs le renvoi à une prochaine session.

M. PHILIPPE DUPIN. Les enquêtes ont été faites; un seul département
ait en arrière lorsque le projet de loi a été présenté, et le département
est prononcé depuis contre les adversaires du projet. Quelques chambres
commerce sont opposées au tracé, mais il en est d'autres qui lui sont
vorables, et l'approbation que M. le comte Daru fait du tracé par la vallée
la Marne doit avoir un grand poids.

La vallée de la Marne est très commerçante, très populeuse; le tracé par
tte vallée est à couvert contre l'ennemi en cas d'invasion; ce tracé n'a
u'un kilomètre de plus pour atteindre Metz que le tracé par l'Oise, et ce
rnier ajoute 61 kilomètres au chemin de Paris à Strasbourg.

Quant aux rapports du chemin de fer avec le Hâvre, ils sont aussi faciles
avec le chemin par la vallée de l'Oise; je sais qu'on se propose de ratta-
er plus tard ce chemin plus directement à Rouen, au moyen d'un em-
ranchement de Rouen sur Creil; il en faudrait un ensuite de Metz à Sar-
bruck, ce qui augmenterait considérablement les dépenses.

L'orateur reproduit les considérations qu'il a fait valoir dans son rapport,
ur prouver que les transits n'auront que peu d'importance sur ce chemin.
uand au parallélisme du canal et du chemin de fer, il existe dans les deux
acés depuis Nancy, et si ce parallélisme est un peu plus étendu dans l'un
ue dans l'autre, cette différence ne peut avoir qu'une influence très mini-
e dans la question.

L'orateur croit donc, qu'il n'y a aucune raison d'ajourner à l'année pro-
haine l'adoption des tracés. (Aux voix!).

La chambre déclare qu'elle passera à la discussion des articles.

Art. 1er Une somme de 88,100,000 fr. est affectée à l'établissement :

et son adoption aurait pour résultat une économie de 20 millions.

La discussion est continuée à demain.

## REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux s'occupent ce matin de l'article publié dans le *Moniteu* sur la dotation des princes.

— Le *Journal des Débats* le reproduit sans commentaires.

— La *Presse* se borne à le qualifier d'appel à l'impartialité de la France, et c'est à ce titre qu'elle le reproduit.

— Le *Constitutionnel* se réserve d'examiner plus tard cette pièce qu'il qualifie d'incroyable. En attendant, il déclare qu'elle sera lue avec une extrême surprise en France et en Europe, et qu'on s'étonnera de la démence des ministres qui ont donné le conseil et pris l'initiative d'une telle publication.

Le *Siècle* renonce à chercher ce que signifie ce manifeste officiel. Ce qui lui parait évident, c'est l'espèce de vertige dont semble frappé un ministère, qui ne sait rien vouloir, ni renoncer à rien.

— Le *National* ne sait ce qui doit le plus étonner dans cette circonstance, ou de l'imprudence ou de l'audace du cabinet. Voici du reste ce que signifie, suivant lui, l'article du *Moniteur* : c'est qu'on veut escamoter par un simple amendement au budget cette dotation qu'on n'a pas osé faire discuter sérieusement. Le *National* pense qu'il suffit de signaler cette tactique pour la faire échouer.

— Le *Commerce*, croit pouvoir affirmer que le *malencontreux* article du *Moniteur* a produit l'impression la plus pénible sur les amis du ministère, qui espéraient qu'après la manifestation faite au commencement de la cession, les projets de dotation étaient définitivement mis de côté.

— « Tout le monde a remarqué, dit le *Courier français*, que l'espèce de pétition en faveur des dotations princières, coïncidait avec la distribution des chemins de fer aux différentes parties du territoire et de la chambre. La chambre a sa part, le ministre demande une dotation pour les princes. Si la France est contente, il faut que la dynastie soit satisfaite. Cela n'est pas digne, mais c'est adroit peut-être *Donnant: donnant.* »

**Avis.** — L'étendue de la séance de la chambre des députés et de l'audience de la cour d'assises nous oblige à renvoyer à demain le compte-rendu de l'Académie des sciences.

## Faits divers.

— Le bruit a couru à la chambre des députés que le ministère avait reçu des nouvelles d'Afrique, d'après lesquelles M. le maréchal Bugeaud serait entré sur le territoire de Maroc, et y aurait rencontré plus de résistance qu'il ne l'avait supposé. (*Patrie.*)

— Nous avons parlé des troubles qui ont éclaté récemment à Pontivy à propos des droits d'entrée dont les paysans refusent le paiement. Cette affaire ne s'arrange pas, annonce le *Progrès de Rennes*; trois marchés se sont passés depuis les premiers événements, et pas une tête de bétail n'a paru.

En attendant, Pontivy ressemble à une ville assiégée. On a fait venir de Vannes cinq compagnies d'infanterie; on a appelé une centaine de gendarmes, et il est question de mobiliser la garde nationale.

Le maire contre lequel surtout se dirigent les ressentiments a failli devenir victime d'un guet-apens. Mardi, à cinq heures du matin, un individu est allé frapper à sa porte. C'est lui-même qui vint ouvrir; et aussitôt cet homme, armé d'un gros bâton, voulut l'en frapper. Une lutte s'engagea entre eux. Les voisins survinrent, attirés par le bruit et s'emparèrent de l'agresseur qui fut conduit en prison.

— Chaque année, le mois de juin est ordinairement signalé par de nombreux sinistres causés par le fléau de la grêle. Le mois qui vient de s'écouler a été tristement marqué sous ce rapport. Du 10 au 30 juin de fréquents et violents orages sont venus porter la désolation sur un très grand nombre de points de notre territoire. Les journaux des départements sont remplis des plus tristes détails à ce sujet. Dans les départements de Saône-et-Loire, du Rhône, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, on cite un grand nombre de communes dont les récoltes ont été complètement détruites.

— On annonce que Mlle Augustine Dupas, jeune et jolie personne, vient de s'engager, par acte notarié, à payer à un aéronaute, la somme de 6,000 fr., pour l'accompagner dans une ascension aérostatique qu'il doit exécuter le 7 juillet prochain.

— Il vient d'être créé à Vienne, dans l'académie des Chevaliers dite Thérésienne, une chaire pour l'histoire de la diplomatie et le droit international. Les cours se font en langue française.

— Le lord-chancelier a ordonné de convoquer la chambre des lords pour le 1er juillet, pour prononcer sur l'appel d'O'Connell et de ses amis dans le procès qui leur a été intenté.

## Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. FEREY.

*Audience du 1er juillet.*

AFFAIRE DONON-CADOT.

Toujours même affluence de public. Bien que les débats touchent à leur terme, l'obscurité qui continue de régner sur cette mystérieuse affaire soutient l'intérêt, et invite surtout les dames à braver la chaleur étouffante du prétoire.

A huit heures, l'audience est ouverte.

Les accusés sont introduits. Rien n'est changé dans leur contenance; Edouard même a repris sa physionomie habituelle.

Me Nogent-Saint-Laurent annonce que Rousselet lui a remis, ce matin même, le livre qu'il avait fait demander à Sannois. Vérification faite, ce livre constate que, le 13 janvier, Rousselet a reçu des marchandises et fait

Cependant un fait étrange, inexplicable au premier abord, fit voir bientôt que la justice s'égarait. Le 17 janvier, trois paquets arrivèrent par la poste à Pontoise, à l'adresse de M. Donon-Cadot; ils contenaient 45 effets s'élevant ensemble à la valeur de 51,415 fr. Et successivement, d'autres effets furent renvoyés de la même manière.

Les auteurs du vol n'étaient donc pas des voleurs ordinaires; car pourquoi cette restitution? Pourquoi le voleur n'avait-il pas gardé ces effets pour toucher ceux qui étaient à très courte échéance pour négocier les autres? La chose était d'autant plus facile que beaucoup de ces effets étaient à échéance très rapprochée, et que d'autres portaient des signatures en blanc, en sorte qu'il eût été facile à un voleur, à un faussaire, de faire précéder les signatures d'un *pour acquit* où d'un *passez à l'ordre*. En tout cas, à supposer qu'il n'en pût tirer aucun parti, pourquoi ne les avoir pas détruits, au lieu de les renvoyer ainsi, au risque de se trahir?

Il était permis d'induire de là deux choses.

D'abord que les auteurs du crime connaissaient les habitudes et les relations de commerce de M. Donon-Cadot, ensuite qu'ils n'étaient pas indifférents à la conservation des intérêts de la succession, puisqu'ils restituaient des valeurs importantes. Dès ce moment l'autorité judiciaire s'imposa le devoir d'examiner avec plus d'attention encore tous les détails de cette affaire.

Ici M. le procureur général retrace les circonstances diverses qui ont amené l'arrestation de Rousselet; il rapporte son premier interrogatoire, dans lequel il rejetait le crime sur le jardinier de M. Donon-Cadot, alléguant qu'il n'en aurait été, lui, que le spectateur; enfin il reproduit la déclaration qu'il fit, le 21 février, devant le chef de la police municipale, déclaration dans laquelle il a désigné Edouard Donon comme son complice.

Après avoir établi en peu de mots la préméditation, et avoir conclu que le crime de Rousselet est sans atténuation et sans excuse possibles, le ministère public reprend :

Et cependant on peut supposer encore un crime plus révoltant que celui-là; on peut supposer une nature plus perverse encore que celle qui s'est souillée par un assassinat; c'est Rousselet lui-même, si, après avoir cruellement massacré le père, il a froidement résolu de perdre le fils!... Si Rousselet est coupable de cette abominable fourberie, ce n'est plus seulement le châtiment qui doit l'atteindre, c'est l'exécration universelle qui doit le poursuivre, même après que la justice humaine aura été satisfaite par l'expiation de son crime.

Mais s'il a dit vrai, si Rousselet, à la fois assassin, voleur et faussaire, est encore dépassé par un coupable placé près de lui, ce n'est pas seulement un assassin que vous auriez à juger, ce serait encore un parricide!

Mais nous croyons que Rousselet a dit vrai... Nous croyons à la complicité d'Edouard, à sa complicité dans toutes les circonstances qui ont été signalées, à sa complicité avec cette longue préméditation avouée par Rousselet, et qui les placerait l'un et l'autre, s'ils sont déclarés coupables, sous les dernières sévérités de la loi. (Sensation. — Tous les regards se portent vers Edouard Donon, qui a les yeux baissés et ne fait aucun mouvement.)

Mais les preuves de la complicité d'Edouard, ce n'est pas Rousselet le premier qui nous les fournira; ces preuves, nous les puiserons partout, dans les circonstances matérielles de la cause, dans les témoignages, dans les relations antérieures des deux accusés, dans les actes et dans les paroles d'Edouard, dans ses dénégations et dans ses aveux, dans sa conduite avant, pendant et après le crime; en sorte que les déclarations de Rousselet ne seront que le complément de l'accusation, en ce qui concerne Edouard, et ne serviront qu'à confirmer des preuves multipliées et irréfragables.

M. le procureur général s'attache à démontrer qu'aucun intérêt particulier n'a pu dicter les révélations de Rousselet.

S'il eût consulté son intérêt, il aurait gardé le silence sur Edouard; il aurait tout assumé sur lui-même, afin de ménager au moins un appui à sa famille par la protection de la famille Donon-Cadot.

Ici l'audience est suspendue pendant quelques minutes, par suite d'une légère indisposition de l'un de MM. les conseillers.

A la reprise de l'audience, M. le procureur général s'explique sur les antécédents d'Edouard

Quelque habilement que nous aient été présentés le caractère et les penchants d'Edouard par des personnes honorables, mais portées naturellement à en atténuer l'odieux, il nous a apparu des dépositions de ces personnes qu'Edouard était taciturne, *en dessous*, pour nous servir d'une expression d'un témoin. Edouard était étranger à tous les bons sentiments : il n'aimait ni son père ni sa famille, il n'aimait personne. Si l'accusation se fait une arme du caractère d'Edouard, il faut l'attribuer aux rapports patents, avérés, connus de toute la ville de Pontoise, qui existaient entre lui et son père.

Quels étaient ces rapports?

Le fils ne parlait jamais à son père; il refusait constamment de dîner avec lui. Aussi son père se plaignait-il souvent de son fils. Ah! madame, s'écriait-il quand la femme Mazie lui parlait de la conduite d'Edouard, il y a sept ans que cela dure, depuis la mort de sa mère. Enfin, messieurs, telle était l'aversion d'Edouard pour son père, que le 1er janvier il s'était refusé à lui rendre ses devoirs de nouvelle année.

Quelle est la cause de cette conduite? Elle est honteuse, messieurs! ce sont les relations qui existaient entre M. Donon et la fille Caroline; nous ne ferons pas le hideux tableau de ces relations, nous ne vous rappellerons pas Edouard se cachant pour épier les démarches de son père et se servant d'une découverte pour forcer Caroline à céder à ses désirs; mais il est une autre cause, et à chaque instant elle se dévoile à nos yeux : c'est la convoitise, c'est l'impatience de posséder la fortune de son père. En effet, ce sentiment apparaît partout. Ses épanchements avec Caroline, à laquelle il disait qu'il serait un des plus riches héritiers de Pontoise, en sont la preuve.

Après avoir reproduit en y insistant les déclarations des docteurs Roux et Velpeau, M. le procureur général invoque l'opinion émise sur le même sujet par l'illustre Dupuytren; opinion qui se résume ainsi : Dans les cas de fracture immédiate des parties dures du crâne, il y a très rarement commotion cérébrale, et la victime peut crier; faculté qu'elle n'a point, lorsque par suite d'un coup violent, non suivi de lésion, la commotion ne se produit point

Appliquant ces données à la cause, M. le procureur général soutient que M. Donon a pu crier, a crié très probablement, parce que M. Donon, qui se trouvait baissé et presque agenouillé aux pieds de l'assassin, debout derrière lui, a dû recevoir le premier coup sur la partie postérieure de la tête, qui s'est brisée, sans que la mort instantanée en soit résultée.

Le ministère public arrive à parler de l'emploi d'Edouard dans la journée du 15 janvier. Edouard se lève à huit heures du matin Dans ce procès, Edouard a surtout tergiversé sur les heures. Edouard, disons-nous, se lève le jour de l'assassinat à huit heures. Etait-il dans ses habitudes d'être si matinal? Non, Edouard presque tous les jours ne se levait qu'à onze heures. Ainsi, il s'était levé à cette heure les 11, 12, 13 et 14 janvier. Cela a été reconnu même par lui.

Le ministère public présente Edouard déjà habillé et chaussé contre l'habitude des gens qui n'ont rien à faire, et sachant que la femme Mazie, qui devait sortir à huit heures et ne rentrer qu'à onze, laissait trois heures de liberté à l'assassin. S'appuyant ensuite sur les déclarations des témoins et de Rousselet, il s'attache à établir qu'Edouard a protégé, surveillé l'assassin, et que le bruit qu'a pu faire M. Donon a dû être entendu d'Edouard.

vécu avec l'assassin un mois avant le crime, marchant pas à pas avec lui, et ne s'en séparant que le jour où l'assassin, sous le poids de ses propres aveux, se présente devant vous, sans autre soutien que le défenseur généreux qui lui a prêté le secours de son ministère.

Ce réquisitoire a produit une vive sensation dans l'auditoire.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure.

A la reprise de l'audience, la parole est donnée au défenseur de Rousselet.

Me NOGENT DE ST-LAURENT, après s'être demandé à quoi peut servir une défense en faveur d'un homme qui fait les aveux les plus formels, s'attache à retracer les bons antécédents de Rousselet et la spontanéité de ses aveux.

L'avocat ramène aussi les principaux points qui peuvent faire ressortir la culpabilité d'Edouard Donon, et termine en implorant pour Rousselet la pitié du jury. S'il doit, dit-il, y avoir de l'atténuation dans votre verdict, en faveur de qui doit-elle être prononcée ? en faveur de celui que le remords ne peut atteindre, ou en faveur de celui qui pleure jour et nuit sur son crime ?

L'avocat fait une péroraison tirée de la charité chrétienne, qui a, dit-il, visité Rousselet dans sa prison, et qui s'est assise à son chevet. Depuis lors, il est soulagé, ses yeux ont trouvé des larmes. La justice des hommes sera-t-elle plus inflexible que celle de Dieu ?

Sur la demande de Me Chaix-d'Est-Ange, avocat d'Edouard Donon, l'audience est remise à demain matin huit heures.

## Bourse du 1er juillet 1844.

La liquidation des rentes s'est faite en baisse sur les deux valeurs. Le 3 0/0 a baissé de 30 c. en liquidation, et de 20 c. sur la fin du mois. Le

| CHEMINS DE FER. | | | | Fin cour. | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | » | » » |
| V.R. Dr. | 380 » | 372 50 | « » | 377 50, 372 50. | D. 7 50 |
| — R. G. | 255 » | 250 » | B. 7 50 | 255, 250. | B. 5 » |
| Orléans. | 987 50 | 985 » | B. 10 » | 987 50. | » » |
| Strasb. | 246 25 | 240 » | B. 3 75 | 246 25, 240. | B. 2 50 |
| Rouen | 987 50 | » » | « » | 987 50, 990, 987 50. | » » |
| Hâvre | 757 50 | » 75 | H. 3 75 | 757 50, 765. | » » |
| Marseill. | 767 50 | » » | H. 7 50 | 765, 770, 765. | » » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » |

**LONDRES**, le 29 juin.
Consol..... 98 1/2 5/8.
Esp. act... 22 7/8.
Portug..... »
Mexic..... »
Brésil..... »
5 0/0 holl. 100 1/2.
2 1/2 do... 62.
Rouen..... »
Orléans.... »

**C. DE LA COULISSE.**
Av. 81 97 1/2.
Ap. 81 70.
F. du m. 81 92 1/2.
Rep. Fin c. F. pr.
3 0/0 12 1/2 à 20.
5 0/0 35 à 40.

Bons du Trésor.
2 1/4 à 7 m.

**Primes.**
Fin c. 3 0/0 : 82 25 d. un ; 82 35, 35 d. 50.
F. p. 5 0/0 : 122 70, 60 d. un ; 122 85, 70 d. 50.
Strasb., 250, 246 25 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00 ; juillet et août, 81,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 85,00 à 86,00.

LILLE. — Colza, 73,00 à 00,00 ; œillette rousse, 77,50 à 00,00 ; lin, 00,75 à 00,00 ; cameline, 00,000 à 00,00 ; chanvre, 00,00 à 00,00 ; voitures, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois jusqu'en oct., 90,00 à 00,00 ; 2 dern. mois, 85,00 à 00,00.

caractères, ne doivent donc pas être confondus avec des abrégés ou extraits rédigés par des personnes la plupart étrangères à chaque profession, et qui ne peuvent que propager les erreurs au lieu de les détruire. La *Collection des Manuels-Roret* a laissé de ce côté toutes les concurrences survenues pendant sa publication, et n'a rien à redouter pour le bon marché avec les imitateurs ou copistes à venir. Rien n'est à retrancher dans ces Manuels, que l'éditeur fait revoir et mettre au courant de la science à chaque réimpression. De nombreuses figures, très bien gravées, accompagnent ces différents traités, dont le catalogue se distribue gratis chez l'éditeur Roret, rue Hautefeuille.

## Spectacles du 2 juillet.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse de Henri V.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cagliostro. Le Déserteur.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Les Mémoires. Le Client. Dagobert.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — La Meunière. Fille de l'Avare. Intermède. Jacquot.
6 h. »/» GYMNASE. — Premières Amours. Les Fées. Malvina.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Sœur de Jocrisse. Part du Diable. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »/» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »/» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. »/» COMTE. — Ricochets. Cracovienne. La Poupée. La Polka.
6 h. »/» FOLIES. — Grisette. Fauvettes. Petits Métiers.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 29 Juin. | | | 1er Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1253 q. | 12 k | Arrivages | 773 q. | 58 k. |
| Ventes | 1232 | 58 | Ventes | 610 | 73 |
| Restant | 15006 | 96 | Restant | 15251 | 84 |
| Cours moyen | | 39,28 | Cours moyen | | 39,72 |
| Cours-taxe | | 39,23 | Cours-taxe | | 39,32 |
| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
| Gr. | 31 q. 40 k. | 48,00 à 55,15 | Gr. | 0 q. 0 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 807 94 | 39,50 à 41,40 | 1re | 125 60 | 39,50 à 41,60 |
| 2 | 267 94 | 35,65 à 38,85 | 2e | 36 82 | 37,90 à 38,20 |
| 3e | 1 57 | 28,65 à 00,00 | 3e | 7 25 | 30,55 à 31,83 |
| 4 | 3 11 | 28,85 à 00,00 | 4e | 4 57 | 28,45 à 00,00 |
| 1. | 393 59 | 38,85 à 31,60 | 1. | 370 82 | 31,65 à 41,40 |

LYON, 29 juin. — Le calme continue sur les farines et nous sommes sans affaires pour cet article, dont le cours n'est que nominal. Les fabricants cèdent au-dessous de 43,00 les premières, et 39,00 les deuxièmes marques. Les commissionnaires vendent de 41,60 à 42,40 les premières et 1 fr. de moins les deuxièmes.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, 29 juin. — Les affaires par facteurs ayant été nulles à cette halle, nous n'avons pas de cours légal.

BEAUGENCY, 29 juin. — Froment, 1re : 21,39 ; 2e : 20,11 ; 3e : 18, 82. — Méteil : 15,50. — Seigle : 11,25. — Orge : 10,75. — Mouture : 14,50. — Sarrazin : 10,00. — Orge nouvelle : 9,25. — Avoine : 7,85. — Marché bien approvisionné. Ventes actives et nombreuses sur échantillons.

CHALONS-SUR-MARNE, 29 juin. — Froment : 18,10. — Seigle : 8,58. — Orge : 10,48. — Avoine : 6,94.

MULHOUSE, 25 juin. — Froment, 1re : 19,27 ; 2e : 18,13 ; 3e : 17,21. — Méteil : 13,34. — Seigle : 10,39. — Orge : 11,38. — Avoine : 9,50.

STRASBOURG, 26 juin. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e 18,66 ; 3e : 16,00. Baisse de 0,91. Fort approvisionnement, vente faible. Les cultivateurs ont amené quelques blés, et la pluie qui est tombée cette semaine leur fait de nouveau espérer une belle récolte.

SURGÈRES, 29 juin. — Froment : 19,00 à 19,25. — Baillarge : 12,00 à 12,25. — Avoine : 7,00 à 7,25.

CHALON-SUR-SAONE, 28 juin. — Froment, 1re : 20,00 à 20,25 ; 2e : 19,00 à 19,50. — Seigle et orge : 12,50. — Avoine : 9,50. La récolte des céréales, de magnifique apparence, se fera ici sous peu de jours.

LYON, 29 juin. — Par suite du calme, les blés sont en baisse et sont offerts de 27,00 à 28,25 les 200 kil. Le seigle, peu demandé, à 12,50 l'hect. — 30000 quintaux d'avoine à 19,00 viennent d'être traités à 3 mois de terme.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 1er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1031 | 932 | 102 | 1 18 | 1 8 | » 96 |
| Vaches.... | 184 | 93 | 2 | 1 6 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 455 | 455 | 0 | 1 50 | 1 30 | 1 10 |
| Moutons... | 9733 | 9177 | 556 | 1 50 | 1 30 | 1 12 |

LYON, marchés des 25, 27 et 28 juin. — Bœuf : 1,30-1,26-1,20-1,04. — Mouton : 1,40-1,36-1,30-1,20. — Veau : 1,36-1,34-1,30-1,26. Approvisionnement suffisant.

**Viandes diverses et volaille.**

PARIS, marché de la Vallée du 1er juillet. — Lapins ou lapereaux : 1,00 à 1,75. — Dindes gras : 7,00 à 10,50 ; do communs : 4,50 à 6,50. Chapons gras : 3,00 à 6,00. — Poulets gras : 2,50 à 4,00 ; do communs : 1,00 à 2,00. — Canards : 0,75 à 1,50. — Canetons : 2,50 à 4,00. — Pigeons de volière ; 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0,20 à 0,55.

**Cuirs.** (par 100 kil.)

CHALON-SUR-SAONE, foire du 25 juin. — Cuirs forts givet : 300,00 à 315,00 ; de Héricourt : 300,00 à 310,00 ; do ordin. du pays : 250,00 à 280,00. — Vaches en croûte, fortes : 230,00 à 240,00 ; do légères : 250,00 à 275,00. — Veaux en croûte : 350,00 à 360,00 ; do secs d'huile : 320,00 à 340,00. — Basanes et peaux blanches (la douzaine) : 15,00 à 30,00. — Chevreaux en poils : 30,00 à 34,00. La foire a été bonne ; néanmoins, les cuirs forts ont un peu baissé de cours comparativement à la foire précédente.


# ENCYCLOPÉDIE-RORET. — MANUELS-RORET.

**Pour recevoir les ouvrages franc de port, on ajoutera 50 centimes par volume (300 volumes environ sont en vente).**

MANUEL DES ALLIAGES MÉTALLIQUES, par M. Hervé, officier supérieur d'artillerie, ancien élève de l'Ecole polytechnique ; 1 vol. 3 fr. 50 c.

ANIMAUX NUISIBLES (Destructeur des) à l'agriculture ; au jardinage, etc., par M. Verardi ; 1 vol. orné de planches. 3 fr.

ARCHÉOLOGIE, par M. Nicard ; 3 vol. avec l'atlas. Prix des 3 vol. : 10 fr. 50 c. ; de l'atlas, 12 fr., et de l'ouvrage complet, 22 fr. 50 c.

ARCHITECTE DES JARDINS, ou l'Art de les composer et de les décorer, par M. Boitard ; 1 vol. avec atlas de 132 planches. 15 fr.

ART MILITAIRE, par M. Vergnaud ; 1 vol. avec figures. 3 fr.

ARTIFICIER, poudrier et salpêtrier, par M. Vergnaud, capitaine d'artillerie ; 1 vol. orné de pl. 3 fr.

ASTRONOMIE, ou Traité élémentaire de cette science, de W. Herschell, par M. Vergnaud ; 1 vol. orné de pl. 2 fr. 50 c.

ASTRONOMIE AMUSANTE ; traduit de l'anglais, par M. Vergnaud, chef d'escadron d'artillerie ; 1 joli vol. de 285 pages, orné de fig. 2 fr. 50 c.

AGRICULTURE ÉLÉMENTAIRE, par M. Rendu, inspecteur de l'agriculture. 1 fr. 25 c.

ASSOLEMENTS JACHÈRE ET SUCCESSION DES CULTURES, par M. Victor Yvart, de l'Institut, avec des notes, par M. Victor Rendu, inspecteur de l'agriculture ; 3 vol. 10 fr. 50 c.

BARÊME DES POIDS ET MESURES avec conversion facile de l'ancien système au nouveau, par M. Bagilet, instituteur : 1 vol. de 458 pages. 3 fr.

MANUEL DU BLASON, ou Code héraldique, archéologique et historique, par M. Jules Pautet, bibliothécaire de la ville de Beaune, etc. ; 1 vol. de 273 pages, orné de beaucoup de figures. 3 fr. 50 c.

CALENDRIER (Théorie du) et Collection de tous les calendriers des années passées et futures, par M. Francœur, professeur à la Faculté des Sciences ; 1 vol. 3 f.

CHIMIQUES (fabricants de produits), ou Formules de procédés usuels relatifs aux matières que la chimie fournit aux arts industriels et à la médecine, par M. Thillaye, ex-chef des travaux chimiques de l'ancienne fabrique Vauquelin ; 3 volumes ornés de planches. 10 fr. 50 c.

CUISINIER ET CUISINIÈRE à l'usage de la ville et de la campagne, par M. Cardelli ; 1 gros vol. de 464 pages, orné de figures. 2 fr. 50 c.

CHASSELAS (culture du) DE FONTAINEBLEAU, par un vigneron des environs de ce pays ; 1 vol. orné de fig. 1 fr. 75 c.

DISTILLATEUR ET LIQUORISTE, par M. Lebeau, distillateur, et M. Julia de Fontenelle ; 1 v. 3 fr. 50 c.

ÉQUITATION à l'usage des deux sexes, par M. Vergnaud ; 1 vol. 3 fr.

ESCRIME, ou Traité de l'Art de faire des armes, par M. Lafaugère, maréchal-des-logis ; 1 v. 3 fr. 50 c.

ESCALIERS (Construction des) en bois, ou Manipulation et posage des escaliers ayant une ou plusieurs rampes, etc., etc., par M. Boutereau, professeur de mécanique : 1 vol. avec atlas. 5 fr.

EXPLOITATION DES MINES, 1re partie, HOUILLE (charbon de terre), ou Histoire et description du charbon fossile, du mode d'exploitation, etc., par M. Blanc, ingénieur civil : 1 vol. 3 fr. 50 c.

— 2e partie : EXPLOITATION DU FER, DU PLOMB, DU CUIVRE, DE L'ÉTAIN, DU MERCURE, DE L'ARGENT, DE L'OR, DU ZINC, DU SEL, DES DIAMANTS ; 1 vol. orné de fig. 3 fr. 50 c.

FILATEUR, ou Description des Méthodes anciennes et nouvelles employées pour la conversion en fils des cinq matières organiques, filamenteuses et textiles : le coton, le lin, le chanvre, la laine et la soie, par MM. Julien et Lorentz, ingénieurs civils ; 1 vol. de 344 pages, orné de fig. 3 fr. 50 c.

GALVANOPLASTIE, ou Eléments d'Electro-métallurgie, contenant l'art de travailler les métaux à l'aide du fluide galvanique pour dorer, platiner, plaquer, cuivrer, etc., suivi d'un Traité de Daguerréotypie, d'après MM. Lerebours, Gaudin, Ch. Chevalier, etc., par M. de Valicourt ; 1 volume de 453 pages, orné de figures. 3 fr. 50 c.

DES GOURMANDS, ou l'Art de faire les honneurs de sa table, par Cardelli ; 1 vol. 3 fr.

JARDINIER, ou l'Art de cultiver et de composer toutes sortes de jardins, dédié à M. Thouin, par M. Bailly, nouvelle édition, avec des notes par M. Bossin ; 2 vol. ensemble de 822 pages. 5 fr.

NOTA. La première partie contient les jardins potagers et fruitiers, et la deuxième partie, les jardins fleuristes et d'agrément.

ENTOMOLOGIE OU HISTOIRE NATURELLE DES INSECTES ET DES MYRIAPODES, contenant la synonymie et la description de la plus grande partie des espèces d'Europe et des espèces exotiques les plus remarquables, par M. Boitard ; nouvelle édit. très augmentée ; 3 vol. ensemble de 1,273 pages. 10 fr. 50 c.

FERMIER, ou l'Agriculture simplifiée, mise à la portée de tout le monde, par M. de Lépinois ; 1 vol. de 237 pages. 2 fr. 50 c.

LAITERIE, ou Traité de toutes les méthodes pour la laiterie, de faire le beurre, de confectionner les fromages, etc., par M. Thiébaud de Berneaud. 1 vol. orné de fig. 2 fr. 50.

MACHINES LOCOMOTIVES (Constructeur de) ; par M. Julien, ingénieur civil, etc. 1 gros vol. avec atlas. 5 fr.

MACHINES A VAPEUR appliquées à la marine, par M. Janvier, officier de marine et ingénieur civil. 1 vol. 3 fr. 50 c.

IDEM, appliquées à l'industrie, par M. Janvier, 2 vol. 7 fr.

MAITRE D'HOTEL ou Traité complet des menus, mis à la portée de tout le monde, par M. Chevrier. Un vol. orné de figures. 3 fr.

MENUISIER, Ebéniste et Layetier, par M. Nosban, 2 vol. ensemble de 649 pages, ornés de fig. 6 fr.

PÊCHEUR, ou Traité général de toutes sortes de pêches, par M. Pesson Maisonneuve ; 1 v. orné de pl. 3 f.

PÊCHEUR PRATICIEN, ou les Secrets et Mystères de la pêche dévoilés, par M. Lambert, amateur ; suivi de l'Art de faire les filets ; 1 joli v. orné de fig. 1 f. 75 c.

PEINTRE EN BATIMENTS, du Fabricant de couleurs, du Vernisseur, du Vitrier, du Doreur et de l'Argenteur, par MM. Riffault et Vergnaud. 1 vol. de 528 pages, orné de figures. 3 fr.

PEINTURE SUR VERRE, SUR PORCELAINE ET SUR EMAIL, contenant la théorie des émaux, la nature des couleurs vitrifiables, leur composition et leur préparation ; la manière de fixer les émaux, etc., par M. Reboulleau de Thoires ; 1 vol. de 288 pages, orné de figures. 2 fr. 50 c.

PONTS-ET-CHAUSSÉES. Première partie : Routes et Chemins ; par M. de Gayffier, ingénieur des ponts-et-chaussées ; 1 vol. avec fig. 3 fr. 50 c.

La seconde partie, contenant les Ponts, Aqueducs, etc. 3 fr. 50 c.

PROPRIÉTAIRE ET DU LOCATAIRE, ou Sous-Locataire, tant en biens de ville que de biens ruraux, par M. Sergent. 1 vol. de 322 pages. 2 fr. 50 c.

ROSES (l'Amateur de), leur monographie, leur histoire et leur culture, par M. Boitard ; 1 vol. figures noires, 3 fr. 50 c. ; figures coloriées. 7 fr.

OBSERVATEUR AU MICROSCOPE, par M. Dujardin de la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. de 330 pages, accompagné d'un bel Atlas renfermant 30 planches gravées sur acier. 10 fr. 50 c.

TABAC (Fabricant et Amateur de), contenant l'histoire, la culture et sa fabrication, par M. Joubert. Un vol. orné de fig. 2 fr. 50 c.

TISSERAND, ou Description des procédés et machines employés pour les divers tissages des matières organiques et filamenteuses ; par MM. Lorentz et Jullien. Un vol. orné de 10 planches. 3 fr. 50 c.

A Paris, chez RORET, éditeur des SUITES A BUFFON ; — du COURS COMPLET D'AGRICULTURE AU XIXe SIÈCLE, par la section d'agriculture de l'Institut ; — de l'ENCYCLOPÉDIE-RORET, ou COLLECTION DES MANUELS-RORET ; du TECHNOLOGISTE ; de l'AGRICULTEUR-PRATICIEN, etc., etc., rue Hautefeuille, 10 bis.

[illegible] qu'il avait proposé [illegible] au nom de la compagnie Hainguerlot, la construction d'un [che]min de fer atmosphérique de Paris à Bondy pour expérimenter [le] système sur une échelle suffisante, conjointement avec les wa[go]ns articulés de M. Arnoux.

La compagnie Hainguerlot offrait d'exécuter ce chemin dans [l'es]pace de six mois, immense avantage qui permettait aux cham[br]es de connaître la valeur pratique et économique du système [at]mosphérique à l'ouverture de la prochaine session.

Le savant discours de M. Arago a produit une profonde sensa[tio]n sur la chambre, et nous ne doutons pas que la proposition [n'e]ût été adoptée à une grande majorité, si le ministre des travaux [pu]blics n'était venu la combattre par des considérations vraiment [pi]toyables. Il a allégué comme principal motif que la construction [im]médiate du chemin de Paris à Bondy préjugerait la question du [po]int de départ des embarcadères de Paris, question qui n'a pas [ét]é, a-t-il dit, encore assez étudiée.

Or, il est évident que ce motif n'a aucune valeur, car si l'expé[rie]nce réussit, comme tout le prouve, cette expérience aurait pour [ré]sultat d'économiser au pays, comme l'a fort bien fait remarquer [M.] Arago, 250 à 300 millions sur les 4,000 kilomètres de chemin de [fer] votés. Cette immense économie permettrait donc de détruire, [s'i]l était nécessaire, le chemin exécuté de Paris à Bondy en repor[tan]t où on le jugerait convenable, non seulement l'embarcadère, [ma]is tout le tronçon exécuté.

Voilà comment le ministère aurait considéré l'importante propo[siti]on de M. Arago, si le ministère avait un juste sentiment des in[té]rêts du pays.

---

La commission du budget a terminé entièrement ses travaux. Elle a [en]tendu aujourd'hui la lecture du rapport sur le budget des recettes. Ce [ra]pport sera déposé au plus tard après-demain sur le bureau du prési[de]nt de la chambre.

---

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction [se]condaire, a discuté aujourd'hui les dispositions du projet de loi rela[tiv]es aux petits séminaires. La majorité de la commission a, dit-on, re[po]ussé les modifications adoptées par la chambre des pairs.

---

On lit dans les journaux de Francfort :

« Il paraît que la diplomatie va de nouveau s'occuper des affaires de la [Sy]rie ; l'Europe veut, dit-on, revenir sur les derniers évènements relatifs [à l']administration du Liban. On assure que c'est le cabinet de Vienne qui [a] pris l'initiative dans cette affaire. M. le comte de Sturmer a déjà eu [pl]usieurs entrevues avec le ministre des affaires étrangères pour traiter [ce]tte question ; en dernier lieu M. de Bourqueney a reçu des instructions [de] son gouvernement pour se joindre au représentant d'Autriche, mais [si]r Stratford Canning reste en dehors, parce que les derniers arrange[me]nts sont favorables aux Druses qu'il protège au détriment des Maro[ni]tes. L'ambassadeur de France a agi avec une grande réserve. »

Ainsi, voilà la question syrienne remise sur le tapis diplomatique ! [Ma]is voilà aussi, jusque dans les montagnes du Liban, l'éternel antago[nis]me de la France et de l'Angleterre ! N'y aurait-il pas moyen d'amélio[re]r le sort des Maronites, sans léser l'intérêt des Druses ? Il est bon que [no]tre ambassadeur montre de la réserve, mais cette réserve ne doit pas [all]er de la stérilité. S'il est vrai qu'aujourd'hui nous marchions d'accord [a]vec l'Autriche dans la question de Syrie, l'occasion est belle pour pro[p]oser un plan d'organisation de cette province. Ce plan, comme nous l'a[v]ons dit plusieurs fois, devrait être fondé sur le principe de la neutrali[sa]tion et du protectorat collectif qui n'exclurait pas la protection partielle. [E]n assurant aux divers groupes de population la sécurité, la justice, la [t]ranquillité, on permettrait aux intérêts de se fonder, et les préjugés hos[ti]les disparaîtraient bientôt.

---

Nous lisons dans le *Heraldo* du 26 juin :

« Un navire anglais venant de Gibraltar a annoncé que l'empereur de [M]aroc avait envoyé ses excuses au gouverneur général de l'Algérie par [s]uite de la collision survenue entre ses troupes et celles du général La[m]oricière. Les Anglais, qui verraient avec déplaisir l'invasion du terri[to]ire de Maroc par les Français, se sont empressés d'expédier de Gibral[ta]r le Vésuve pour porter au maréchal Bugeaud la soumission de l'empe[re]ur, afin de prévenir l'entrée des Français dans le Maroc. On peut re[g]arder la guerre comme terminée. »

Cette nouvelle, à laquelle le grand intérêt qu'a l'Angleterre dans cette [a]ffaire donne assez de vraisemblance, mérite cependant confirmation.

---

## Ce que c'est qu'un wagon couvert.

Monsieur,

Hier nous fûmes par malheur obligés de nous servir du chemin de fer [d]'Orléans, pour revenir à Paris ; et nous prîmes un wagon de 2me classe. [C]'est une triste chose qu'un wagon de 2me classe : des banquettes de [b]ois, un dossier en bois, et la moquerie perpétuelle d'une toile rembour[ré]e placée au-dessus de vos épaules, pour vous gêner la tête et la tenir [c]ourbée en avant, s'il vous prend fantaisie de vous adosser contre cette [m]audite planche ; mais le pire de la chose, est que la caisse de la voiture [n]e soit pas assez élevée pour qu'on puisse déployer son parapluie... O pru[d]ente législature, vous avez dit, dans vos lois que les wagons seraient couverts, mais vous n'avez pas dit *bien couverts*, et les industriels cou-

---

# Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 2 juillet.*

La discussion continue sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

On se rappelle que dans la séance d'hier, MM. Ternaux et Pérignon ont présenté un amendement tendant à réserver le tracé entre Paris et Nancy.

M. HOUZEAU-MUIRON appuie cet amendement comme pouvant offrir au gouvernement un moyen de faire de nouvelles enquêtes.

M. PELTREAU-VILLENEUVE repousse l'amendement : une nouvelle enquête n'apprendrait rien.

M. DUMON présente un projet de loi accordant à M. Arnoux l'autorisation d'établir, de Paris à Sceaux, un chemin de fer desservi, par des voitures articulées. (Mouvement général.)

M. BARILLON présente de nouvelles considérations en faveur de l'ajournement.

M. SCHUTZEMBERGER appuie le tracé par la Marne et se dirigeant directement sur Strasbourg.

M. OD. BARROT demande aussi l'ajournement. Il s'agit moins de faire vite que de bien faire : de Nancy à Strasbourg les travaux sont commencés et peuvent être continués ; mais cette ligne, purement stratégique dans l'origine, ne doit pas prendre ce caractère ; de nouvelles études sont réclamées par un grand nombre de membres de cette chambre. Ne précipitons rien, et attendons qu'on ait pu se prononcer sur la question de savoir ce qui devra être fait pour le canal de la Marne au Rhin. D'ailleurs, il y a déjà une ligne qui unira Strasbourg à Paris, par Mulhouse et Dijon ; il ne faut pas trop rapprocher les deux lignes ; le chemin de Strasbourg à Paris, par la Marne, apporte aujourd'hui, en moyenne, 17 voyageurs par jour ; c'est par Dijon que passe, dès aujourd'hui, le courant industriel.

Quant au transit, qui peut assurer que les marchandises venant d'Amérique pour l'Allemagne ne prendront pas une autre route lorsque du Hâvre à Manheim il leur faudra dix fois moins de temps pour arriver à leur destination que par la Manche et l'Escaut ? Je ne tranche pas cette question, mais il me semble qu'il y a lieu de l'examiner. On a trop l'habitude de n'étudier les questions qu'en elles-mêmes et abstraction faite de leurs rapports avec tout ce qui les entoure. Le chemin de fer de Strasbourg est une question essentiellement complexe ; il faut que le gouvernement puisse consulter la commission supérieure des chemins de fer au moyen d'un ajournement qui aura beaucoup d'avantages et ne peut avoir aucun inconvénient.

M. GANNERON dit que bien que lui et ses collègues se soient retirés de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg, cette compagnie n'en existe pas moins ; elle n'en est pas moins bien assise, elle a les capitaux nécessaires ; elle est pleinement capable d'entreprendre les travaux ; elle est prête à le faire, et il regrette que le gouvernement et la commission aient pu penser qu'il en était autrement.

M. DUMON. Ajourner le tracé d'une partie du chemin, comme le demande M. Odilon Barrot, c'est ajourner le chemin tout entier ; d'ailleurs la partie du chemin qu'il propose d'ajourner, c'est précisément celle où le canal se trouve parallèle au chemin de fer.

M. GAUTHIER DE RUMILLY présente encore quelques observations en faveur de l'amendement, qui n'est pas adopté.

Le premier paragraphe de l'article de la commission est adopté.

M. BERRYER propose de supprimer du second paragraphe ces mots :

« Bar-le-Duc, Toul et Nancy, » et d'ajouter : « Dans le cours de la prochaine session un projet de loi sera présenté pour déterminer le tracé entre Châlons et Nancy.

M. BERRYER voudrait que le tracé de Châlons se dirigeât directement sur Metz, et revînt sur Strasbourg en passant par Sarrebruck. Il y aurait quelques kilomètres de plus de Châlons à Nancy et à Strasbourg, mais 51 kilomètres de moins de Châlons à Metz.

M. GILLON combat l'amendement.

M. GENIN l'appuie au milieu du bruit.

L'amendement est rejeté.

Le partie de l'article du projet relatif à l'embranchement sur Reims est adopté.

MM. Paixhans, Ardant, Roux, Ladoucette, d'Hunoldstein et Schneider proposent de rédiger comme il suit le dernier paragraphe de l'article 1er :

« 2o Des embranchements dirigés de Reims et de Forbach par Metz sur ce chemin.

» Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder, sans subvention, la partie du chemin comprise entre Metz et Forbach, et pour un temps qui n'excédera pas 99 ans, à une compagnie qui exécutera tous les travaux. »

M. HOUZEAU-MUIRON présente quelques observations sur les inconvénients qu'il y aurait pour le transit à livrer à une compagnie financière le chemin de fer en discussion.

M. LUNEAU. La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg s'est réunie tous les jours pendant un mois, et voilà un amendement qui surgit tout-à-coup sans qu'elle ait pu s'en occuper ; évidemment la question n'a pas été suffisamment étudiée ; d'ailleurs la ligne de Metz à Sarrebruck n'est que le prolongement de celle de Nancy à Metz, et il serait plus raisonnable de les comprendre toutes dans une même concession. Je demande donc l'ajournement à la prochaine session de la question posée par l'amendement.

M. PAIXHANS présente quelques considérations au milieu du bruit.

M. CRÉMIEUX parle dans le même sens que M. Luneau.

L'amendement est mis aux voix. Les ministres, les membres de la commission et les auteurs de l'amendement se lèvent seuls pour : il est rejeté.

M. CRÉMIEUX demande qu'au lieu de faire partir de Nancy le chemin sur Metz, on le fasse partir d'un point plus rapproché de Metz, St-Julien, entre Toul et Nancy.

M. DUMON combat cet amendement.

M. BERRYER l'appuie, parce qu'il aurait pour effet de rendre plus courtes et plus faciles les communications de la France et de l'Allemagne.

M. Moreau (de la Meurthe) et Legrand (de la Manche) présentent de nouvelles considérations contre l'amendement.

M. PHILIPPE DUPIN. Si l'on adoptait le tracé proposé par l'amendement, on serait conduit à faire un autre chemin de Nancy à Metz.

L'amendement est rejeté.

L'art. 1er du gouvernement est adopté.

Art. 2. « Sur l'allocation mentionnée à l'article précédent, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de trois millions ; et sur l'exercice 1845, un crédit de six millions. » — Adopté.

L'art. 3 et les suivants relatifs à la concession, sont retirés par le gouvernement.

L'art. 7 relatif aux voies et moyens est adopté.

M. ARAGO propose d'ajouter à la loi le paragraphe additionnel suivant :

[illegible] voiture à vapeur a été exécutée en 1778 par un Français qui ne [sut] pas la diriger : elle alla renverser un mur et fut abandonnée : le second essai fut fait avec des roues dentées sur des rails dentés également ; plus tard on substitua une chaîne servant à hâler le mécanisme ; on fit encore successivement une machine ayant des pieds comme un cheval, et il fallut douze années d'essais avant qu'on imaginât des rails lisses, et l'on fût long-temps sans croire qu'on pût faire même quatre lieues à l'heure ; vous savez que maintenant on en fait jusqu'à 24. On crut aussi long-temps que pour un mouvement rapide il fallait des machines énormes qui ne permettraient pas de faire rien traîner au convoi.

Celui qui fit la révolution dans le système des chemins de fer, fut un Français, M. Séguin, en changeant les conditions dans lesquelles se produit la vapeur ; c'est encore un de nos compatriotes, M. Pelletan, qui inventa le soufflage par le moyen des cheminées ; ainsi, M. Stephenson est loin d'avoir inventé les locomotives comme le portent la plupart de ses machines. Ce n'est qu'en 1840 que l'on a découvert de nouveaux moyens de ménager et d'économiser la force.

Vous voyez, Messieurs, qu'en bien peu d'années on a fait subir des modifications extrêmement importantes à la découverte des chemins de fer.

On a cru pendant long-temps que les pentes de 10, de 11, de 12 mil. étaient dangereuses, parce qu'on appliquait aux machines à vapeur les lois de la chute des corps dans le vide, et qu'on ne tenait pas compte de la résistance de l'atmosphère. Eh bien ! la connaissance de cette erreur permettrait d'économiser des millions, si l'administration ne partageait encore les anciens préjugés.

Quant aux courbes, il est certain que la force centrifuge, qui tend sans cesse à faire dérailler les voitures, les rend dangereuses ; mais on a encore trouvé un moyen d'empêcher ce danger : c'est par un autre agencement des voitures. Cet agencement, dans un essai qui a été fait à St-Mandé, a permis d'accepter des courbes de 18 mètres de rayon, tandis qu'avec un autre système, on craignait d'en admettre de 400 mètres.

L'emploi de ces nouvelles courbes, de ces nouvelles pentes, qui sont adoptées en Angleterre, aurait pour résultat une économie de 200 millions. On objecte [illegible] pour franchir ces pentes et ces courbes, une force constamment [illegible] ; l'expérience a prouvé le contraire.

Les principes [illegible] suivons dans l'établissement des chemins de fer sont surannés, [illegible] sont plus en rapport avec les progrès de la science, et les [illegible] de France en sont victimes. (Très bien !) Vos dépenses sont de moitié en sus de la dépense nécessaire sur presque tous les points.

Je remercie vivement M. le ministre d'avoir présenté un projet de loi pour un essai de système articulé, aucun danger n'est à craindre. Le système de M. Arnoux permet de faire tous les zig-zag nécessaires et permettra de faire passer les chemins de fer dans les montagnes.

J'arrive à un autre système, le système du chemin atmosphérique, qui peut produire des effets encore beaucoup plus étonnants.

L'orateur entre ensuite dans des détails techniques sur les [illegible] employés pour faire marcher des locomotives au moyen de l'atmosphère [illegible] premières expériences ont été faites à Paris ; on en a fait ensuite en Angleterre, et elles ont complètement réussi, quoique faite dans une [illegible] défavorable. Un seul homme compétent s'est prononcé contre l'ex[périence] ; c'est M. Stephenson, qui ne peut guère être un juge impartial : tous les hommes compétents de l'Angleterre se sont prononcés pour ce système ; il en a été de même en France.

On a cru qu'avec ce chemin on ne pouvait arrêter ; c'est une erreur : l'air peut faire 300 lieues à l'heure ; il n'est pas à craindre que l'on soit jamais emporté avec cette vitesse. (On rit.) On a trouvé un moyen de modérer et de maîtriser la vitesse, et de marcher avec une vitesse de 12 à 20 lieues.

On dit encore que la dépense serait plus grande, parce qu'il faut un grand nombre de machines pour un chemin de longue étendue ; mais ces machines, disposées sur les chemins de distance en distance, ne sont guère plus nombreuses que celles qu'il faut pour faire un grand nombre de voyages sur le même chemin ; elles s'useront moins vite, puisqu'elles ne serviront que quelques heures à-la-fois, et pourront être employées dans les villages à l'irrigation et à mille autres usages dans l'intervalle de leur emploi pour les chemins. Avec ce système, il n'est plus d'obstacle de courbes ni de pentes qui arrête ; on pourra, par ce moyen, monter sur les tours de Notre-Dame.

UNE VOIX. Et pour redescendre.

M. ARAGO. Il est aussi facile de descendre que de monter. Il est certain qu'il faudrait pour cela certaines précautions... certains artifices...

Ainsi, Messieurs, vous le voyez, il y a de grands inconvénients à engager l'avenir, à jeter de grands capitaux dans des entreprises de chemins de fer.

Il y a un immense danger à porter du feu après soi : c'est par le feu qu'ont presque toujours péri les convois et non par le choc ; or, ce danger du feu n'existe plus dans le système du chemin de fer atmosphérique.

L'orateur entre ensuite dans les détails des conditions faites par les auteurs de l'amendement, et termine en priant la chambre d'autoriser l'expérience. (De toutes parts : Très bien ! très bien !)

M. DUMON. Le reproche adressé par l'honorable préopinant à l'administration des ponts-et-chaussées d'être trop exigeantes sur les pentes et les rayons des courbure n'est pas complètement fondé, et aujourd'hui elle accepte des rayons de courbures de 500 mètres. L'administration n'a rien négligé d'ailleurs pour suivre le progrès de la science et pour en profiter.

Cette administration s'occupait depuis long-temps de deux systèmes dont a parlé M. Arago. Le système de voitures articulées proposé par M. Arnoux a été expérimenté, et ces expériences sont concluantes en petit. Il s'agit de savoir si elles pourront être appliquées sur une plus vaste étendue. Le chemin de Paris à Sceaux par les accidents qu'il offre permet de faire une expérience complète, et nous ne doutons pas que la chambre ne s'associe à nous pour autoriser cette expérience. (Approbation.)

Quant au système atmosphérique, dans les chemins de fer qui restent à faire, le gouvernement est tout disposé à autoriser un essai, mais nous croyons qu'il y aurait peu d'avantage, à le faire sur le chemin de Paris à Strasbourg.

Ce système a pour caractère une immense puissance d'impulsion ; or, le tracé que l'on demande n'a présenté aucune grande difficulté à vaincre : le chemin se dirige dans une vallée, et l'expérience sur ce point ne serait pas suffisamment probante ; elle serait mieux placée sur le chemin de Paris à Chartres, par exemple ; d'ailleurs la proposition de la compagnie se complique de la demande de concession du chemin ; elle préjuge l'établissement de la gare du chemin de Strasbourg sur un point où nous croyons qu'elle ne doit pas être placée ; c'est pourquoi nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'adopter l'amendement.

M. ARAGO. Il sera facile, sur le chemin demandé, de faire toutes les pentes et les courbes qui seront nécessaires pour rendre l'expérience complète.

Ajoutez, si vous le voulez, à la fin de mon amendement, que l'essai ne préjugera rien sur le tracé du chemin de fer de l'Est.

Je serais du reste prêt à retirer mon amendement, si l'expérience pouvait

[illegible] tion, et à mettre en usage pour l'opérer les moyens accordés par la constitution. Mais le congrès a commencé par refuser le dépôt du message et des pièces à l'appui, à une majorité de 118 voix contre 66.

M. Adam a ensuite demandé l'autorisation de proposer les résolutions suivantes :

1° Aux termes de la constitution des Etats-Unis, la faculté de déclarer la guerre est expressément et exclusivement déléguée par les populations de l'union au congrès des Etats-Unis; 2° Toute tentative par le président des Etats-Unis de les engager dans un état de guerre active contre une nation étrangère, avec ou sans l'avis et l'agrément du sénat, serait une usurpation flagrante du pouvoir exclusivement délégué à la chambre des représentants, et mettrait celle-ci en demeure d'user de toute son autorité constitutionnelle pour revendiquer ses droits légitimes.

Soixante-dix membres seulement ont voté dans le sens de la demande de M. Adam, et 118 contre.

---

**Suisse.** — La diète extraordinaire convoquée à Lucerne s'est dissoute, après avoir décidé qu'il n'y avait pas lieu à une intervention de l'autorité fédérale dans les affaires du Valais.

---

**Grèce.** — A en croire les journaux allemands, les troubles qui ont éclaté en Grèce seraient d'une nature grave, et déjà le conseil des ministres, présidé par le roi, aurait agité la question de savoir si on réclamerait l'intervention des puissances, et les ambassadeurs des puissances, interrogés à ce sujet, auraient répondu que leurs instructions étaient muettes, mais que, dans le cas où la personne du roi viendrait à courir des dangers, ils s'empresseraient de mettre des troupes à la disposition de S. M.

---

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* ne dissimule pas que l'apparition subite du manifeste publié dans le *Moniteur* l'a un peu surpris, et qu'il en a cherché le but avec une certaine sollicitude. Il attendait avec impatience les explications du gouvernement. Ces explications l'ont satisfait. Sans doute il sait qu'il est des questions brûlantes qu'il ne faut pas appeler imprudemment sur le terrain de la discussion, mais il sait aussi qu'il est encore plus dangereux de laisser à la calomnie et au mensonge leur libre action.

— Le *Courrier français* regrette sincèrement une faute qui, selon le mot de M. Dupin, fait souffrir la couronne de l'imprudence d'un tel écrit, A faire la royauté besogneuse, sourde aux refus et persévérante dans ses importunités, à la produire étalant, au seuil de ses palais et sous les yeux du peuple, un manteau de pourpre troué afin d'attendrir la commisération publique, on l'expose, dit fort bien le *Courrier*, à la risée des uns, à l'indulgence des autres, et on la dégrade devant les puissances jalouses de l'Europe.

— « On parle beaucoup de la sagesse de ce gouvernement, et voilà un acte, dit le *Constitutionnel* en parlant de l'article du *Moniteur*, qui prouve d'une manière éclatante que les pacifiques ont leur excès et que la sagesse a quelquefois besoin de gardefous. »

— Le *Siècle* déclare, à propos du débat qu'a soulevé l'article du *Moniteur*, que c'est encore une comédie qui vient d'être jouée aux dépens de la royauté et des institutions. « En voici la preuve, ajoute-t-il : Un peu avant que M. Guizot portât à la tribune les solennelles déclarations du cabinet en faveur des dotations princières, un de ses collègues, vivement interpellé par un député consarvateur, sur la publication du *Moniteur*, a répondu naïvement : « Que voulez-vous, nous en sommes désolés; mais il nous a été impolsible de l'empêcher. »

---

## Faits divers.

— Une correspondance d'Alexandrie, adressée au *Sud* de Marseille, contient l'anecdote suivante, que rend assez vraisemblable le caractère de Méhémet-Ali :

« Après avoir beaucoup reproché aux employés de l'administration de la santé publique de ne pouvoir extirper la peste de l'Egypte, le pacha les avait menacés de les renvoyer tous et d'abolir toutes les lois quarantainaires si, dans les quarante jours, la peste existait encore à Alexandrie. Là dessus, comme de raison, messieurs les médecins chargés d'inspecter les malades, commencèrent par faire diminuer peu à peu le nombre des cas de peste; mais comme, pour la réputatien de zèle du bureau de santé, il était très convenable de n'attribuer cette diminution sensible et la disparition de la maladie qu'à quelque grande mesure d'hygiène, les grosses têtes du bureau de santé imaginèrent de demander au pacha et à MM. les consuls d'obliger tous les habitants de la ville à blanchir l'intérieur de leurs maisons avec de la chaux et à exposer tous leurs effets au grand air pendant trente jours.

La correspondance à laquelle nous empruntons ce qu'on vient de lire, ne signale aucun autre fait curieux si ce n'est que le pacha a reçu à sa table Mme de Lavalette, et que M. le chancelier de Toscane a tenté de s'empoisonner par désespoir d'amour pour une jeune et belle veuve demandée en mariage et qui l'aurait éconduit. Après avoir avalé la moitié d'un verre d'eau avec trois grains de sublimé corrosif, il a immédiatement envoyé chercher son confesseur; des secours lui ont été administrés à temps pour le sauver; mais l'on prétend qu'il perdra sa place. »

— Le *Journal de Saône-et-Loire* porte à près de 80 le nombre des communes qui ont été frappées, dans le département de Saône-et-Loire, par un épouvantable orage qui a, le 18 juin, traversé tout le département sur une profondeur de près de deux lieues. A la première nouvelle de cet immense désastre, l'administration a donné des ordres pour que les pertes fussent immédiatement constatées, et elle s'est empressée de solliciter des secours auprès de M. le ministre de l'agriculture et du

[illegible] voisinage. La position sociale du père lui avait fait rêver une meilleure alliance pour son enfant; aussi paraissait-il supporter avec douleur et angoisse la conduite scandaleuse de sa fille.

» Il avait fait maints efforts pour la ramener à la maison paternelle. La jeune fille, d'une faible constitution, tomba malade, et, croyant sans doute à une fin prochaine, légua à son futur les liens qui lui venaient de sa mère. C'est alors que son père laissa éclater sa colère; c'est alors qu'il prononça le terrible serment d'assouvir sa vengeance non-seulement sur le séducteur, mais encore sur sa race et sur les témoins qui avaient signé l'acte.

Poussé par cet horrible projet, il attira dans la rue, sous un vain prétexte, l'amant de sa fille, et lui tira un coup de pistolet dans la direction du cœur. La balle, heureusement, rencontra une pièce de 5 francs placée dans le gousset du gilet du jeune homme, qui tomba cependant. La mère de celui-ci accourut à son secours. D'un second coup de feu, N... l'étendit morte à ses pieds.

» Ces deux crimes ne suffisaient pas à sa vengeance; il courut chez un des témoins, malade et alité en ce moment, et décrochant un fusil de la cheminée, lui demanda s'il était chargé. Le malade répondit affirmativement. Alors N... le coucha en joue, presque à bout portant, et fit feu. Par un bonheur inoui, la charge ne fit qu'effleurer la poitrine du malade et alla se loger dans le mur.

» Soit qu'une lueur de raison lui revînt, soit qu'il sentît le besoin de tourner sa rage contre lui-même, N... retourna chez lui, où il se fit sauter la cervelle. Ceux qui le poursuivaient ne trouvèrent plus qu'un cadavre. Tels sont les renseignements que nous recevons sur cet affreux évènement. »

---

## Nécrologie.

L'Ecole sociétaire vient de faire une bien sensible et bien douloureuse perte. Notre ami Victor Coste, capitaine du génie, qui, depuis quinze années, était associé à nos travaux et à nos espérances, est décédé samedi 29 juin, à Besançon, sa ville natale. Employé à la direction de cette place et chargé de la construction du fort que l'on y bâtit actuellement sur le mont Chaudanne, le capitaine Coste a contracté, dans ces fonctions fatigantes et pénibles, une affection de poitrine dont ni les secours de l'art, ni les soins affectueux d'un frère n'ont pu conjurer l'issue funeste.

Ainsi nous a été enlevé, dans sa trente-trosième année, un des hommes les plus dévoués à la cause sociétaire et les plus capables de la servir utilement, efficacement. Très jeune, Victor Coste s'était trouvé en rapport avec M. Just-Muiron, avec Fourier lui-même : intelligence droite et précoce, il avait promptement saisi la valeur du principe d'association et l'enchainement rigoureux de toutes les parties de la science élevée sur ce principe par l'incomparable génie qui nous a révélé les lois du mouvement social. Animé d'un vif désir de voir réaliser, au profit de tous les hommes, les bienfaits de la grande découverte, il seconda de tous ses efforts les tentatives qui eurent lieu, à partir de 1829, pour la propagation de la science nouvelle. Pendant qu'il était à l'école Polytechnique, lui-même fit, en 1833, à ses camarades, quelques séances d'exposition qui ne furent pas sans fruit. Détourné d'un concours direct et continu à notre œuvre par les exigences du service militaire, jamais il ne lui fit défaut quand elle eut besoin de sacrifices; et partout où il résida, à Metz, à Brest, en Afrique, le capitaine Coste exerça une salutaire influence et conquit des hommes à nos idées. Dans tous ces lieux aussi, la perte de l'ami que nous pleurons sera vivement sentie. Cœur excellent, nature bienveillante et douce, les rapports qu'on avait avec lui ne pouvaient manquer de laisser une profonde impression de sympathie et d'estime.

Officier distingué, Coste emporte, à ce titre, les regrets de ses chefs et de ses camarades. Pour nous, ce que nous regrettons surtout en lui, c'est le serviteur de la cause humanitaire, le disciple de la science sociale, en même temps que l'ami intime et éprouvé. Sous tous ces rapports, rien ne pouvait plus cruellement nous affecter que la triste nouvelle qui nous est parvenue ce matin.

Puisse l'expression de nos douloureux sentiments adoucir l'amertume de ceux d'un frère désolé, qui, lui-même, nous est uni par le double lien de l'amitié et de convictions communes !

Jusqu'à ses derniers instants, Coste a été entouré de soins empressés et de consolations affectueuses par nos amis Just Muiron et Hippolyte Renaud.

Une lettre de Besançon nous donne des détails touchants sur la fin de notre ami :

« ..... Le pauvre garçon a bien souffert; il a été malade près de deux mois. D'abord une fluxion de poitrine double, énergiquement traitée (trop énergiquement peut-être), puis, lorsqu'on le croyait sauvé, une phtisie qui a détruit en dix jours le poumon gauche. Dans ces dix derniers jours, il n'avait pas conscience de son état; il formait des projets de voyage, d'abord à la campagne, puis à Paris, où il se réjouissait de se trouver au milieu de vous. En lui parlant de vous, de ceux qu'il connaît plus particulièrement, on amenait toujours le sourire sur ses lèvres. Il n'avait perdu qu'une faculté, la mémoire de choses récentes : de là ses illusions. Du reste, il parlait sainement sur tous les sujets; il parlait même en poète des fleurs, dont il se faisait entourer, et qui l'ont charmé jusqu'à son dernier soupir.

» Quel bon garçon! sa préoccupation, jusqu'à son dernier jour, était d'être agréable aux visiteurs : toujours il s'est montré gracieux, prévenant, sensible à la moindre attention. Aujourd'hui, pour la première fois, il avait peine à reconnaître ceux qui l'entouraient, et, à trois heures, il a semblé comprendre sa position, car il sortait à chaque moment d'un état d'engourdissement bien pénible, en disant : *Je ne sais plus où j'en suis.* »

---

## Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. PERRY.

*Audience du 2 juillet.*

AFFAIRE DONON-CADOT.

L'audience est ouverte à huit heures du matin.

[illegible] torts, mais qui les a eus sans le savoir. Dans les grandes affaires, il y a toujours des gens qui veulent s'y glisser, y jouer le rôle de témoins importants. Voilà ce qu'a voulu être M. Chauvet. Il est toujours loin de la vérité, et vous connaissez ses habitudes.

Me Chaix peint en termes énergiques le caractère violent, emporté, les habitudes parcimonieuses, avares, de M. Donon-Cadot père, et explique pourquoi l'intérieur de cette maison pouvait être insupportable à un jeune homme de la nature d'Edouard, qui a de l'amour-propre avec beaucoup d'autres défauts.

J'arrive, dit l'avocat, à la scène du 1er janvier. Edouard est grondé par son père; il a le tort de ne pas lui rendre ses devoirs, il le boude. Cela dure jusqu'au 3 janvier; ce jour-là, sur quelques représentations de M. David et de sa tante, Edouard va se jeter dans les bras de son père.

Dans cette maison qu'habitait seul Edouard avec son père, a été commis le crime du 15 janvier dont nous recherchons l'auteur. L'auteur, je me trompe, il est là, devant vous, il se nomme Rousselet. Quel est cet homme? Rousselet, vous le connaissez, mélange tout à la fois de finesse et d'audace, d'astuce et de violence. Il était la terreur du pays qu'il habitait. Quand la justice a voulu étendre la main sur lui, l'autorité locale a défailli. Pourquoi cette terreur? Ah! c'est que la réputation de Rousselet est atroce. Vous savez ses violences envers ses enfants. Et sa femme qui le connaît bien, qu'a-t-elle dit : « Si mon mari a commis un crime, il se brûlera la cervelle, mais il viendra nous faire du mal auparavant. »

Le bruit public, il se trompait peut-être, accusait Rousselet de la mort de sa fille; il l'accusait, et il avait raison cette fois, de la mort de son fils, que Rousselet avait tué, non pas d'un coup malheureux, mais lentement, cruellement, à coups de barre de fer.

Après avoir parlé des antécédents de Rousselet et de son caractère, mélange de ruse et de cruauté, le défenseur examine quelle était sa position à l'époque du crime.

Sa position, dit-il, elle était désespérée. Criblé de dettes, menacé de poursuites actives, songeant déjà au suicide, Rousselet connaissait M. Donon-Cadot, le banquier de Pontoise, le seul banquier assurément avec lequel il eût quelques relations. Dans cette situation, avait-il besoin, cet homme que vous connaissez maintenant, d'être excité, d'être poussé au crime, au vol, au faux? — Non; il a vu un jour de l'or et des billets de banque dans le secrétaire de M. Donon, et dès ce moment la mort de M. Donon a été résolue dans son esprit; il s'est dit : J'aurai cet or, j'aurai ces billets; ma fortune est faite!

Alors lui, jusque-là étranger à cette maison, il multiplie ses visites; il emploie toutes les finesses, toutes les ressources de son esprit rusé, il fait le câlin, comme l'a dit un témoin; il apporte à M. Donon et à son fils de petits cadeaux, des poires et du cidre; il trouve mille prétextes pour venir dans cette maison, pour la parcourir dans tous les sens, pour pénétrer partout; il se fait enfin le serviteur officieux de la famille Donon-Cadot! — Puis il prépare l'instrument de mort, lui, serrurier, habitué à travailler le fer; et quand l'instrument est prêt, il va trois fois chez M. Donon, pour le tuer. Deux fois, le 3 et le 10, ou il ne trouve pas l'occasion, ou, comme il le prétend, il est désarmé par les regards et par la bonté de sa victime; enfin, il revient le 15, et ce jour-là, voyant sa victime accroupie à ses pieds et attisant le feu, celui-ci l'abat d'un coup terrible!

Me Chaix retrace ici les principales circonstances du crime, le sang-froid de l'assassin, sa fuite précipitée, ces expédients qu'il emploie pour égarer la justice, sa lettre datée du 14 et arrivée le 10 à Pontoise, le tri et l'éparpillement des billets jetés à la poste, à Poissy, à St-Denis et à Paris.

Arrivant à la dénonciation contre Edouard, le défenseur continue ainsi :

Il faut maintenant, Messieurs, que je vous parle de la police et des moyens qu'elle emploie, et de la torture morale qu'elle exerce sur les accusés; il le faut! car les agents de la police, quels qu'ils soient, ne sont pas inviolables en face de la justice et en face de la vérité, surtout quand la vérité est la base nécessaire de la défense d'un accusé; et si l'on me contestait le droit de me livrer à cet examen, j'aurais bientôt déposé cette toge et renoncé à l'exercice de ma profession.

L'assistance, la coopération de la police, elle est nécessaire j'en conviens. Son système (et je ne le blâme pas ici, ce sont les moyens que je blâme), son système, c'est d'encourager les révélateurs, c'est de pousser à la révélation. Quand elle a saisi un individu dans une bande de malfaiteurs elle le flatte, le presse, lui promet des adoucissements à son sort, s'il découvre ses complices. Ce système est à l'ordre du jour, et je conviens que dans quelques circonstances il a produit de grands résultats. Mais quels sont les procédés d'application.

Le premier, c'est l'espionnage. Quand la police a arrêté un homme prévenu d'un grand crime, elle le relègue dans un endroit qui s'appelle le secret, lieu qui n'est pas malsain sans doute, mais où pénètre à peine la clarté du jour et loin duquel expirent tous les retentissements du dehors.

Puis, quand cette solitude a produit son inévitable effet, la police descend dans le cabanon, et dit au prévenu : vous vous ennuyez beaucoup, n'est-ce pas? allons! on va vous donner un camarade, un ami! — et ce camarade, cet ami, c'est un de ses agents officieux, dévoués; un homme qui est là pour vivre de votre vie, pour épier tous les plis de votre figure, tous vos gestes; qui vous tient jour et nuit sous sa main, compagnie forcée à laquelle vous êtes rivé comme un cadavre. Et on appelle cela moutonner un prisonnier.

Voilà ce qu'est, messieurs, le régime des prisons au siècle où nous sommes! Voilà ce que vous ne savez pas, et ce qui se passe dans ces sombres demeures au-dessus desquelles règne la justice avec son appareil solennel et souverain! (Mouvement prolongé.)

Pour l'interrogatoire, qui exige tant de prudence, de tact, d'intelligence, quel est le système de la police? Quelques mots sur ce point.

Quand il y a là un grand coupable, ou présumé tel, la police descend dans son cachot; elle n'y entre toutefois que quand il est déjà en proie à ce désespoir qui doit saisir l'innocent lui-même, quand il ne voit et n'entend plus rien du dehors, quand il ne reçoit plus un mot de sa famille.

Si c'est à un grand criminel, comme Rousselet, par exemple, qu'elle s'adresse, elle lui dit : Votre crime est bien grand! mais nommez votre complice, et vous êtes sauvé!... Il doit y avoir un plus coupable que vous!...

Plus coupable que moi! réplique l'assassin, plus que moi, à-la-fois assassin, voleur et faussaire! mais cela est impossible! Qui donc serait-ce?... Mais... ne serait-ce pas le fils!... Quelle porte de salut! Le criminel s'y jette, et aussitôt il accuse le fils! Une fois dans cette voie qu'on lui a ouverte et aplanie, il s'y engage de plus en plus.

Alors commencent les interrogatoires et les discussions! Les séances de M. Allard dans le cabanon durent trois heures, et elles se renouvellent fréquemment! On presse l'accusé, on lui parle de sa famille : ceci le touche peu! On lui parle du prix que la justice attacherait à sa sincérité... Ah! ceci le touche beaucoup.

On le voit, on l'encourage, on flatte, on promet; vous aurez des adoucissements; vous recevrez peut-être votre grâce, et l'accusé de s'écrier : Oui! oui! je n'ai été qu'un instrument, moi! Je ne suis pas le premier coupable! — Et maintenant, ajoute le défenseur, je comprends fort bien que cette

du cabinet. (Ici Edouard verse des larmes.) Comme si une invisible ... n'aurait pas arrêté le parricide sur le seuil de la porte et ne lui aurait crié : Tu n'entreras pas!

Maintenant, voyons le fils qu'il désigne parce qu'on le lui a désigné ; voyons ... qu'il montre parce qu'on le lui a montré ; voyons s'il est coupable du ... odieux dont l'accuse un misérable !

...st-ce la déclaration de Rousselet que nous allons attaquer? Non, messieurs, recherchons avant tout les motifs qui ont pu pousser Edouard.

...n homme a commis un crime, à 18 ans il est parricide (à la rigueur cela ...t se voir) ; mais, enfin, il faut un intérêt considérable, un intérêt qui ...n rapport avec l'énormité de l'action qu'il a commise. Un parricide! Il ... un motif capital; il ne s'agit pas de rechercher les mauvais instincts ... l'individu, comme l'a fait M. le procureur général. On peut être méchant ... ne pas être parricide, il faut un motif, il faut des raisons.

...h! dit-on, Edouard voulait jouir de la fortune de son père ; singulier ...tif. Edouard était mineur, il n'était pas maître de disposer de son héritage : puis cette fortune était-elle si considérable? On vous l'a dit, M. Donon ...t embarrassé dans ses affaires ; ce n'était pas un secret ; tout le monde ...avait à Pontoise. Edouard n'espérait donc que la fortune de sa mère? ...t pour cela qu'il va commettre un parricide. Est-ce croyable ?

...ais, ajoute-t-on, il y avait encore un motif. Edouard était jaloux de son ...e, voilà ce qui l'a porté au crime. Ce motif est puissant ; il a déjà parlé ... sa jalousie avec férocité, en grinçant des dents. Mon Dieu, messieurs, ... je crois que jamais il n'a parlé de sa jalousie; il n'a pas pu en parler. ...roline, cependant, l'a déclaré. Voulez-vous que je vous dise la vérité à ...ard de cette fille ?

...ntrée à dix-huit ans au service de M. Donon-Cadot père, elle a connu ...ouard aux vacances de 1842. Ce jeune homme avait alors dix-sept ans. ...l à seul avec elle, il a ressenti pour elle les premières ardeurs de la jeunesse ; mais, pour être jaloux de son père jusqu'à la rage, jusqu'aux grincements de dents, Caroline qui l'a dit ment, car elle quitte la maison, et ...ouard, loin de penser à elle, loin de la chercher, se console aussitôt avec ...e autre. Ce n'est qu'après quatre mois d'absence qu'il la revoit. Comment va-t-il la trouver? non. Il la rencontre par hasard à Paris, dans le ...ssage du Grand-Cerf. L'accusation a prétendu qu'elle lui avait donné rendez-vous. Ceci est une erreur. Edouard était venu à Paris avec son frère; il ...it manqué la voiture de Gisors. Forcé de rester à Paris, il était rentré à ...ôtel Saint-Christophe, tenu par un parent de sa famille. Cet hôtel est voisin du passage du Grand-Cerf, et comme il se promenait dans ce passage, ...roline, dont il ignorait l'adresse, l'appela à travers les carreaux d'une ...tique. Voilà ce que vous appelez un rendez-vous.

...insi, quand l'accusation dit qu'Edouard a été parricide, parce qu'il était ...re, jaloux, mauvais écolier, l'accusation se trompe profondément. Il n'est ... vrai qu'Edouard ait tué; il n'avait pas les motifs que vous lui supposez. ...ais, continue l'accusation, Rousselet n'a pu commettre le crime sans ...sistance d'Edouard. Il avait besoin d'Edouard. Edouard lui était nécessaire pour empêcher qu'on ne vînt déranger ses projets, surtout en plein ...r, dans une maison où, le 15 janvier, beaucoup de monde pouvait être ...pelé par des affaires d'intérêt.

...h! messieurs, est-ce que c'est le premier exemple d'un assassinat en ...n jour! Les fastes de la cour d'assises nous font connaître un grand ...mbre de ces crimes audacieux, commis à la face du soleil, dans les rues ... plus passagères de la capitale. Et vous venez dire qu'il était impossible ... tuer, dans une maison de province, à sept heures du matin, un homme ...n de confiance qu'on tenait sous sa main... D'ailleurs, n'avait-il pas ...faire à un homme audacieux, connu par sa force et par l'énergie de son ...ractère; n'avait-il pas affaire à un homme qui, quelques jours après ...assassinat, va risquer sa vie pour toucher un billet de 100 fr., quand déjà, ...veil ayant été donné, il avait été obligé de s'enfuir à travers champs à ...ccasion d'un premier billet?

Et l'on ne permet pas qu'il vienne tuer seul un vieillard sans défense, ...rsque, le 3 et le 10 janvier, il était prêt à tuer, lorsqu'il n'attendait que le ...oment de tuer. Quoi! ce qu'il tente deux fois sans l'assistance du fils, ...s ne voulez pas que, seul, il l'exécute le 15 janvier!

...e défenseur s'attache à établir que Rousselet a pu commettre l'attentat ...s être vu, sans être entendu d'Edouard. Le cri qu'aurait poussé M. Donon ...e n'est pas prouvé ; c'est un mensonge de Rousselet, et les hommes de la ...ience n'ont émis qu'une opinion incertaine.

Au surplus, il aurait poussé un cri, est-il prouvé qu'Edouard l'ait entendu, soit de sa chambre, soit du bûcher où il est descendu un instant? On a ...t plusieurs expériences, on a parlé, on a crié, on a remué dans le bureau, ... la première fois on n'a rien entendu de la chambre d'Edouard; la seconde on a entendu des cris distincts, mais faibles. Je demanderai dans ce cas ... ceux qui ont fait l'expérience se sont trouvés dans les conditions où pouvait se trouver Edouard. A-t-on tenu compte de son absence, du bruit qu'on ...sait dans la rue, que sais-je? et c'est là-dessus qu'on vient baser une accusation de parricide!

On relève des circonstances rares sur la conduite d'Edouard après le crime. ... le procureur général fait une relation que je ne puis pas admettre. On a ...abilement mené l'instruction, mais on est entré dans une fausse voie, et ...st à M. Allard qu'on la doit. On l'interroge. C'est M. Allard. Où? dans le ...reau où a été assassiné son père où il l'a vu baigné dans son sang. Le jeune ...mme est ému, troublé, le souvenir de son père est encore présent à sa pensée ; et qu'y a-t-il là qui annonce un coupable?

On a parlé de la fuite d'Edouard à Paris. Il rencontre par hasard la fille ...randon. On l'accuse d'avoir [illegible] quelques jours ...ès la mort de son père. Edouard [illegible] à Caroline, et par ...e bonne raison, c'est qu'il n'avait pas d'argent; c'est elle qui l'y a obligé; ... cédé, je le condamne sur ce point; mais il y a loin de cette action à un ...rricide. Il a encore eu tort de passer la nuit avec cette fille, mais on a ...t de lui reprocher ce fait, qu'il ne veut pas qu'on éteigne la lumière. Il a ..., dit-on. Et qui ne serait pas troublé à sa place? Voyons: on a assassiné récemment votre père, vous avez vu son sang s'échapper par de profondes ...ssures; cette image vous poursuit sans cesse; pourquoi n'éprouveriez-vous pas une certaine terreur, pourquoi votre sommeil n'en serait-il pas troublé? Je vous le demande, est-ce qu'en pareille circonstance l'enfant qui ...rie : n'éloignez pas la lumière, j'ai peur, est coupable? Oui, l'enfant a ...ur; oui, l'enfant doit avoir peur. Tenez, messieurs, si j'étais tombé victime ... lâche assassinat, et que, revenant à la vie quelque temps après, je ... transporté près de mon fils, je le maudirais si je le trouvais enseveli ...s un sommeil paisible. (Mouvement.)

Edouard n'a pas toujours été, comme vous le voyez aujourd'hui, abattu ... une longue captivité, par de terribles épreuves, par les horreurs de tant ... confrontations [illegible]

Edouard a [illegible], Edouard a voulu porter atteinte à sa [illegible] ...rrêté, on lui dit que la foule est ameutée contre lui ; on l'amène devant la ...stice, le magistrat le presse de questions, lui dit qu'il a tué son père ; on le ramène dans son cachot, et alors il veut se donner la mort, parce que, ...sait-il, on lui reprocherait toujours d'avoir été mis en prison pour un ... coupable! — Il avait raison.

reau.

Cependant on retrouve chez M. Donon, le 25 février, dans le paquet de clefs de la maison une seconde clef du bureau. On dit que c'est Edouard Donon qui a remis la clef dans le paquet. Mais pourquoi l'a-t-il remise? c'était là une preuve effroyable contre lui? Pourquoi n'a-t-il pas jeté cette clef dans l'Oise qui coule devant sa porte? pourquoi ne pas l'avoir jeté dans la Seine quand il est venu à Paris? Cela eût été bien plus habile.

Le défenseur explique successivement les circonstances suivantes relevées par l'accusation : — Edouard a cru son père absent, le 15 janvier; oui; mais ces absences étaient fréquentes, et l'un des témoins les plus importants a dit qu'elles n'auraient pas étonné. — Edouard n'a pas vu les taches de sang qui ont été vues par le témoin Chenevières; mais plusieurs autres personnes qui sont venues dans la matinée, deux qui sont entrées, ne les ont pas vues davantage. — Edouard avait promis cent mille francs à l'assassin de son père; mais il ne les avait pas; où aurait-il trouvé pareille somme? — Rousselet a pu croire qu'il les avait : soit! mais il a dû songer qu'Edouard était mineur et ne pouvait disposer de sa fortune. — Rousselet a dû exiger et obtenir une sûreté, des garanties? Non, il n'en a même pas demandé, ni avant, ni après le crime! — Edouard, d'accord avec le meurtrier, avait choisi pour l'assassinat un jour d'échéance : cela est invraisemblable; il n'aurait pas fourni à l'assassin le moyen de le dépouiller lui-même plus facilement. La veille du crime, il passait la soirée tout entière chez sa tante, Mme [illegible] : un pareil moment n'eût-il pas été plus propice? Au lieu de rester sur le lieu même du crime et de s'exposer ainsi à d'affreux soupçons, il eût fourni à l'assassin les moyens de pénétrer seul dans la maison, et lui serait rentré après le crime consommé; il eût fait éclater son désespoir, et nul soupçon n'aurait pu l'atteindre.

On a tiré partie du calme, de l'attitude indifférente et apathique de l'accusé pendant la journée du crime. Cet argument invoqué par l'accusation, il appartient à la défense. Non, s'écrie Me Chaix, la nature n'a pas fait de monstres tels que l'imagination humaine les a quelquefois rêvés. Elle a fait des assassins, elle a fait des criminels, elle a fait des hommes capables d'accuser un innocent; mais elle ne les a pas faits stoïques si indifférents au milieu du crime et de la terreur qu'il inspire toujours aux coupables les plus endurcis. Eh bien ! pourtant, ce tout jeune homme qui est là, la nature, par une monstrueuse exception, l'aurait fait ainsi !... Cela est impossible !...

Le défenseur montre ici Edouard se présentant successivement à toutes les personnes qui assaillaient le domicile de M. Donon, le 15 janvier, et leur répondant à toutes avec la même tranquillité, liant conversation avec l'un, laissant asseoir l'autre, la femme Lemaître, et, en sa présence, allant et venant dans la maison, balayant la chambre, chantant même, et enfin déjeûnant comme d'habitude en présence de la femme de ménage.

Ce n'est pas tout : l'un des clients de M. Donon apporte 50 fr.; il ne veut pas les remporter et il demande un reçu. — Si Edouard est coupable, je défie qu'il le donne; non, au moment où le cadavre de son père est là, gisant ensanglanté, non, au milieu des agitations et des terreurs qui doivent assaillir son esprit, il n'écrira pas, il ne le pourrait pas !... Oh ! qu'il écrive donc! et que cet écrit nous tombe dans les mains; nous aurons là un témoin qui ne tromperait pas la justice, un témoin sûr et fidèle... Eh bien, messieurs les jurés, ce témoin, il est là... le voici... on l'a déposé. Ce reçu, écrit de la main du prétendu parricide, il est en bonne et due forme; jamais Edouard n'a écrit d'une main plus tranquille et plus sûre : il n'y a pas un mot passé; il n'y pas ce désordre de l'écriture qui atteste si souvent le désordre de l'âme; non non ! — Eh bien, messieurs, pour moi, comme pour vous, je l'espère, cet écrit, fût-il le seul document de la défense, il suffirait pour prouver l'innocence, la complète innocence d'Edouard !... (Sensation.)

Après avoir développé d'autres points, notamment celui qui est relatif aux oppositions provoquées ou consenties par Edouard, et dont il n'a pas averti Rousselet, le défenseur termine en ces termes :

Maintenant, messieurs les jurés, que nous touchons au terme de ces longs et pénibles débats, j'ai la ferme confiance que l'innocence de ce malheureux jeune homme est désormais prouvée pour vous, comme pour moi, et qu'il ne sera pas victime de la combinaison infâme de l'habile et implacable cruauté de cet homme près duquel il a le malheur d'être assis.... Ce misérable, il avait une voie à prendre, une seule pour attendrir les hommes chargés de le juger, pour émouvoir leur pitié, une voie qui était celle de son salut dans ce monde et dans l'autre.... c'était de rétracter ses abominables mensonges, c'était de se jeter aux pieds de la justice et d'implorer son pardon.... Mais il a cru se sauver par le mensonge, et cette conviction l'y a fait persévérer.

Vous avez dit, monsieur le procureur général, que si, à l'assassinat il ajoutait l'odieuse action d'accuser un innocent, il mériterait plus que le dernier châtiment de la loi, d'être voué, même après l'expiation, à l'exécration publique... Eh bien! donc, qu'il soit maudit!... puisqu'à cette heure suprême, en présence de Dieu, que sa piété hypocrite implore, puisqu'il persiste encore dans son odieux mensonge, puisqu'après avoir massacré le père, il veut encore faire monter le fils à l'échafaud... Eh bien !... qu'il soit maudit!... Bientôt, le malheureux, passant de la main des hommes sous la main éternelle de Dieu, il ira de justice en justice, de condamnation en condamnation, expier des crimes dont la mesure est comblée, et qui jusqu'ici étaient pour nous sans exemple!...

Cette éloquente plaidoirie, qui a duré cinq heures et demie, est suivie d'une vive et profonde anxiété dans l'auditoire.

Edouard, dont les yeux étaient restés secs jusqu'à ce jour, a fléchi sous l'impression de cette parole souvent si touchante; on a vu plusieurs fois de grosses larmes s'échapper de ses yeux et des sanglots gonfler sa poitrine, malgré les efforts qu'il semblait faire pour cacher son émotion.

Après quelques moments d'un profond silence, M. le président demande à Rousselet s'il n'a rien à dire sur ce qu'il vient d'entendre.

ROUSSELET. J'en aurais trop long à dire, M. le président ; car la plaidoierie de M. le défenseur...

M. LE PRÉSIDENT. Je ne vous demande pas de vous expliquer sur la plaidoierie du défenseur ; je vous demande seulement si vous avez quelque chose à ajouter pour votre défense.

ROUSSELET. M. le président, je n'ai plus rien sur la conscience.

M. LE PRÉSIDENT, vivement. L'audience est suspendue pendant...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Pardon, M. le président, j'ai pour mon compte de nouvelles questions à adresser à l'accusé. Rousselet, n'avez-vous rien de plus à dire ?

ROUSSELET. Je vous ai dit que je n'ai plus rien sur la conscience. Que voulez-vous que je vous dise encore ?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL (d'une voix très sévère). Rousselet, vous avez entendu hier le ministère public rassembler contre vous toutes les charges qui vous accusent. Votre crime est évident ; il n'est susceptible désormais ni de plus ni de moins ; il est absolu. Il est sans atténuation possible, comme sans excuse. Eh bien ! vous avez entendu dire que vous auriez encore ajouté à votre culpabilité légale une culpabilité morale, odieuse, atroce, une accusation sans fondement contre un jeune homme innocent! avez-vous bien compris que cette accusation ne saurait vous profiter, et que votre sort est irrévocablement fixé?... Ne pensez donc plus aux hommes, mais à Dieu !

[illegible] peler, renvoyez l'innocent, et condamnez le coupable !... (Sensation prolongée.)

L'audience est levée et continuée à demain, dix heures, pour le résumé de M. le président.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

*Séance du 1er juillet.*

Élection d'un membre correspondant. — Emploi des gaz des hauts-fourneaux. — Voyage en Abyssinie. — Théorie de l'élasticité. — Sciences médicales.

**Élection d'un correspondant.** — Dans le comité secret de la dernière séance, la section de minéralogie et de géologie a présenté, par l'organe de M. Alex. Brongniart, la liste suivante de candidats pour la place de correspondant, vacante par suite du décès de M. le baron de Moll: 1° M. Murchison, à Londres ; 2° M. Haussmann, à Gœttingue ; 3° M. Charpentier, à Bex (Suisse); 4° et *ex æquo*, douze savants appartenant à tous les pays, à l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Scandinavie, l'Amérique. Le grand nombre d'hommes éminents qui s'occupent de géologie dans presque tous les points habités du globe, montrent combien on s'occupe aujourd'hui de cette belle science, née à peine depuis un siècle. L'Académie n'avait que l'embarras du choix, et on voit combien cet embarras était grand, quoiqu'on eût pris le parti de ne mettre sur la liste de présentation que des géologues et des étrangers.

Sur 41 votants, M. Murchison a obtenu 27 suffrages, et a été proclamé correspondant de l'Académie.

**Emploi des gaz des hauts-fourneaux.** — M. Chevreul a lu aujourd'hui un très long rapport sur différents Mémoires présentés à l'Académie par M. Ebelmen, sur une question de la plus haute importance pour l'industrie métallurgique. Il s'agit de l'emploi des gaz des hauts-fourneaux. Déjà de nombreuses tentatives pratiques ont été faites dans ce but ; nous ne pouvons les signaler ici ; ce sera le sujet d'un de nos prochains et derniers articles sur l'exposition de l'industrie. Toutefois, nous prévenons nos lecteurs que nous nous contentons de faire ici un extrait consciencieux du rapport de M. Chevreul, sans juger nullement la question de priorité, qui est excessivement difficile à établir quand on n'a pas les pièces en main.

M. Ebelmen est un jeune ingénieur des mines, qui s'occupe depuis plusieurs années des nombreuses questions théoriques et pratiques, que fait naître la métallurgie. Chargé par M. Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux publics, de rechercher le meilleur emploi possible des gaz perdus dans le traitement des minerais de fer et l'affinage de la fonte, il a résolu avec bonheur la plupart des problèmes qui peuvent être proposés. Comme l'État ne possède aucune usine où l'on puisse faire des recherches métallurgiques, M. Ebelmen a dû avoir recours à l'industrie particulière. Malgré les dérangements et les embarras auxquels donne toujours lieu la présence d'un étranger dans un établissement, surtout lorsqu'elle se prolonge durant plusieurs mois et nécessite des travaux qui nuisent à ceux de l'usine, M. Ebelmen a reçu un accueil bienveillant de plusieurs maîtres de forges, qui se sont prêtés généreusement à toutes ses recherches. Ce sont M. Jeanmaire, directeur de l'usine d'Odincourt, M. Bouchot, l'un des propriétaires des mines de Clerval, et M. Frèrejean, maître de forges à Vienne. On ne saurait trop encourager ce généreux concours que l'industrie particulière prête à l'avancement des sciences, en présence surtout du peu d'efforts que fait le gouvernement pour venir en aide aux savants et aux ingénieurs. En particulier ici, nous ne saurions trop regretter que l'État n'ait pas une usine métallurgique modèle où seraient essayés tant de systèmes nouveaux qui restent à l'état de projets, à cause de la difficulté qu'on trouve à les expérimenter.

On sait que les minerais de fer, mêlés de fondants, donnent la fonte en passant au haut-fourneau ; que la fonte, traitée à la forge ou au four à Puddler, donne le fer, et que le fer, pour être travaillé au marteau, aux cylindres étireurs, au laminoir, doit avoir été préalablement plus ou moins échauffé dans des fours particuliers. On sait que toutes ces opérations exigent des températures élevées et partant une grande quantité de combustible, cause de la cherté d'un produit qui, comme le fer, devient chaque jour d'un usage plus fréquent et plus général. Il serait de la plus grande utilité de réduire le prix de revient en économisant autant que possible le combustible. Comme il se dégage avec les gaz des hauts-fourneaux, ceux des forges et des fours à puddler, une énorme quantité de chaleur, le point sur lequel doit se porter l'attention du maître de forges est tout indiqué [illegible] les gaz des hauts-fourneaux et des foyers d'affinerie chauffés au charbon de bois, des hauts-fourneaux au coke, des foyers à puddler chauffés à la houille, et à se servir économiquement des combustibles de peu de valeur. M. Ebelmen s'est occupé surtout de rechercher les conditions auxquelles il fallait satisfaire, et il a étudié et analysé les gaz produits dans les différentes opérations métallurgiques. Il a [illegible] le laboratoire du savant, et a fait marcher la science de front avec la pratique, ainsi que le dit M. Chevreul.

M. Ebelmen a trouvé que dans l'affinage de la fonte au charbon de bois, c'est-à-dire dans le procédé comtois qui donne le meilleur fer, quoique à un prix un peu plus élevé, il fallait considérer deux périodes, la première pendant laquelle la fonte perd du carbone et du silicium au moyen de l'oxygène et de l'oxide de fer qui y est mêlé ou ajouté, et la seconde pendant laquelle le carbone et le silicium sont surtout brûlés par l'air atmosphérique. Les gaz de la première période sont les plus avantageux pour chauffer les fours annexés aux foyers comtois.

M. Ebelmen a aussi reconnu que les gaz du cubilot sont moins avantageux que ceux des hauts-fourneaux, mais qu'il vaut mieux employer dans le cubilot le coke que le charbon de bois ; on peut liquéfier 1,000 kilogrammes de fonte par 180 à 200 kil. de coke, et il faudrait, pour cela,

de M. Amici. M. Amici se défend aujourd'hui avec beaucoup de tact et d'esprit ; il a ainsi raison au fond et dans la forme.

M. Amici dépose en outre un excellent polariscope qui donne facilement la démonstration de tous les faits connus sur la polarisation ; c'est de plus un instrument utile, ne devant pas seulement servir à vérifier des faits connus, mais devant encore mener à trouver des faits nouveaux.

— M. Lanier envoie la description d'une espèce nouvelle d'aréomètre.

— M. Barruel adresse une note sur les réactions qui s'opèrent par la pression. — M. Deville a fait l'analyse du feldspath du Ténériffe. Il trouve que le volcan de Ténériffe offre, comme M. Elie de Beaumont l'a établi pour l'Etna, une identité remarquable entre les produits des divers âges dont il se compose.

— M. Binet écrit que les formules de l'intégration des équations de la tige élastique à double courbure, trouvées par M. Wantzel, sont réellement plus simples que celles qu'il a données, mais qu'on passe des unes aux autres par une transformation de coordonnées.

Dans ces recherches, les géomètres admettent le théorème de Poisson, consistant en ce que le moment qui tend à produire la torsion est constant dans toute l'étendue de la verge. M. de Saint-Venant adresse un Mémoire dont le but est de rechercher dans quelles limites pratiques ce théorème est vrai.

**Sciences médicales.** — M. le docteur Morel-Lavallée adresse un Mémoire intéressant sur le développement de fausses membranes à la surface interne de la vessie, sous l'influence des cantharides appliquées à la peau. Il résulte de plusieurs observations, rapportées avec un soin minutieux par ce praticien, que chez certains malades auxquels on avait mis des vésicatoires soit à la poitrine soit aux membres, il s'est produit, non-seulement une vive irritation de la vessie, mais encore une véritable vésication à la surface interne de ce viscère. Après les premiers symptômes de l'inflammation, il a été trouvé dans les urines des membranes

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 1er JUILLET.

HOCHET, ancien négociant en vins, rue Blanche, 44. J.-c. M. Riglet; s. p. M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

DUGIT, limonadier, rue des Ecrivains, 10. J.-c. M. Leroy; s. p. M. Sergent, rue des Filles Saint-Thomas, 17.

KUNTZ, tailleur, rue du Helder, 27. J.-c. M. Rousselle Charlard; s. p. M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

## Bourse du 2 juillet 1844.

Les rentes françaises, après quelques fluctuations, restent à peu près dans les derniers cours d'hier. Le 3 0|0 au même cours; le 5 0|0 10 c. de moins pour la fin du mois. Le cours du comptant s'est fort rapproché du cours de la fin du mois sur l'une et l'autre valeur.

Les chemins de fer sont généralement en hausse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron : 1035. — Banque belge : 685. — Rente 5 0|0 belge 1831 : 108 1|2. — 1842 : 108 1|4.

Rente esp. 3 0|0 : 35. — Jouissance 4 canaux : 130.

A terme. 5 0|0 belge 1840 ; en liquid. 104 1|2. — Naples, fin cour. 98 90, 99 05.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 1er c. 122 » | P. H. 122 10 | P. B. 121 95 | dr c. 122 10 | hier 122 05 |
| — fin cour. | 122 35 | 122 45 | 122 35 | 122 35 | 122 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 81 65 | 81 90 | 81 65 | 81 80 | 81 85 |
| — fin cour. | 81 90 | 82 » | 81 85 | 81 90 | 81 90 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

HUILES. — Colza, 75,00 à 00,00; œillette rousse, 67,50 à 00,00; lin, 67,00 à 68,75; cameline, 72,00 à 00,00; chanvre, 75,00; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 00,00; courant du mois et jusqu'en oct., 92,00 2 derniers mois, 85,00 à 86,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 2d,00 à 100,00 0|0 première sorte, id., id, 0 0|0. deuxième sorte; ordre de livraison, à 25 0|0.

SUIFS (les 50 kil.) de place disp., de 67,50 à 67,75; sans affaires.

— de Russie, toujours bien tenus.

— L'éditeur Pagnerre vient de mettre en vente la quatrième édition des quatre premiers volumes de l'*Histoire de dix ans*, qui était épuisée depuis quelques mois. On compte bien peu d'ouvrages historiques qui aient acquis aussi rapidement que le livre de M. Louis Blanc la faveur du public. Outre quatre éditions publiées en France et plusieurs contrefaçons en Belgique, il paraît encore deux traductions en Allemagne et une en Angleterre. C'est un succès véritablement européen et qui a placé tout d'abord M. Louis Blanc au premier rang des écrivains et des historiens de notre temps. Le 5e volume est sous presse et paraîtra vers le commencement d'août prochain.

## Spectacles du 3 juillet.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
8 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mariage de Figaro. Le Mari et l'Amant.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. La Dame blanche.
7 h. 1|2 ODÉON. — Antigone.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Mémoires du Diable. Le Client. Polka. Gazette.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Séparation. Colons. Les Anglais. Jacquot.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Philippe. Les Fées de Paris. Malvina.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Sœur de Jocrisse. Part du Diable. Cravachon.
7 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Le Songe.
7 h. 1|2 GAITÉ. — Margot. Caravage. Tout pour de l'Or.
7 h. 1|2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
7 h. 1|2 COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 1er Juillet. | | | | 2 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 775 q. | 58k. | | Arrivages | 787 q. | 80 k | |
| Ventes | 610 | 73 | | Ventes | 642 | 86 | |
| Restant | 15231 | 81 | | Restant | 15396 | 81 | |
| Cours moyen | | 39,73 | | Cours moyen | | 39,15 | |
| Cours-taxe | | 39,32 | | Cours-taxe | | 39,26 | |
| Cote administrati | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 0q. | 0k. | 00,00 à 00,00 | Gr. | 4q. | 71k. | 41,30 à 54,05 |
| 1re | 125 | 60 | 39,30 à 41,40 | 1re | 234 | 00 | 39,50 à 41,40 |
| 2e | 36 | 82 | 37,90 à 38,30 | 2 | 224 | 31 | 36,30 à 38,85 |
| 3e | 7 | 55 | 30,55 à 31,85 | 3e | 3 | 14 | 33,10 à 00,00 |
| 4e | 1 | 57 | 25,13 à 00,00 | 4 | 3 | 14 | 24,85 à 00,00 |
| I. | 270 | 53 | 31,83 à 41,40 | I. | 000 | 09 | 00,00 à 00,00 |

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On mande de Gray, à la date du 30 juin, que la moisson des seigles est en activité, et que celle des froments la suivra de près. L'une et l'autre sont fort bonnes.

Le correspondant ajoute :

Les arrivages de cette semaine, en blé de champagne, ont été soutenus. La baisse qui s'est opérée sur notre place a fait diriger sur Besançon plusieurs convois qui n'ont pas été mieux accueillis qu'ici. En somme, les blés sont depuis 22,50 à 23,50 les 100 kil. Quelques-uns ont déposé en magasin, ne voulant pas céder au cours.

On nous écrit d'Avignon.

Nos moissons vont être terminées au premier jour. Dans notre département, les blés seront généralement bons; mais comme ils étaient partout plus ou moins clairs, il y aura moins de produit en grain et en paille. La plaine d'Arles, la Crau et la Camargue ont été beaucoup plus maltraitées; la récolte y sera très minime.

**Cours des Céréales** (par hect.).

ELBEUF, 29 juin. — Froment : 22,00. — Sarrazin : 16,00. — Orge : 14,00. — Avoine : 10,00.

LE NEUBOURG, halle du 20 juin. — Froment : 21,35. — Méteil : 15,25. — Seigle et orge : 12,75. — Avoine : 8,50.

ARRAS, 29 juin. — Froment blanc : 19,00 à 20,25. — Froment roux. 17,00 à 19,50. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Escourgeon : 11,75 à 12,50. — Pamelle : 11,00 à 12,00. — Avoine : 6,50 à 7,25.

VALENCIENNES, 29 juin. — Froment. 1re : 19,75 à 20,75; 2e : 18,75 à 19,50; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Notre marché était encore aujourd'hui peu fourni en denrées. Le froment s'est vendu avec fermeté au cours. La cote des autres graines n'est que nominale. Les farines restent stationnaires.

STE-MENEHOULD, 29 juin. — Froment nouveau, 1re : 16,0?; 2e : 15,C0. — Seigle : 9,59. — Orge : 10,26. — Avoine : 6,40 à 6,85.

MARSEILLE, 28 juin. — Nous avons eu cette semaine un peu moins de mouvement sur les blés; pourtant les bas prix provoqués par des arrivages successifs ont amené encore divers acheteurs sur notre marché. La certitude qui existe en ce moment sur l'augmentation prochaine des droits, a aussi engagé nos minotiers à venir faire leurs provisions. En somme, il s'est traité à l'entrepôt quelques affaires parmi lesquelles on cite plus particulièrement des blés d'Ibrail et de Galatz, dans les prix de 17 à 19 fr. les 160 litres, des Romélie de 17,50 à 18,00, et des Calaffa à 20,50.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

LA MAISON-BLANCHE, 2 Juillet. — Sur 300 porcs amenés 224 ont été vendus : 1,08-1,06-1,01.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 2 Juillet. — 65 vaches grasses, dont 36 vendues : 1,04-0,97-0,78. — 9 taureaux, dont 7 vendus à 0,80. 351 veaux tous vendus à 1,50-1,30-1,20. — 120 vaches laitières ont été amenées, il ne s'en est vendu que 32 de 150,00 à 500,00 l'une. Vente généralement lourde et même difficile.

MARCHÉ DE SCEAUX du 1er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1034 | 932 | 103 | 1 18 | 1 6 | » 96 |
| Vaches | 148 | 93 | 3 | 1 6 | » 95 | » 76 |
| Veaux | 435 | 435 | 0 | 1 30 | 1 20 | 1 10 |
| Moutons | 9735 | 9177 | 558 | 1 30 | 1 20 | 1 14 |

**Laines** (le kil.).

BRAY-SUR-SEINE, 28 Juin. — Il a paru sur le marché 30 à 35 mille kil. de laines lavées; toutes se sont vendues de 4,80 à 5,50.

LE NEUBOURG. — Foire du 24 Juin. — A cette foire il se trouvait une grande quantité de voitures de laines, attirées sur l'annonce d'un prix assez élevé. En effet, tout a été vendu à 10 centimes par kilogramme plus cher que l'année dernière, c'est-à-dire que le cours a été de 1,80 à 2,20 le kil. Il y a eu empressement à acheter les laines en suint à ce prix; de même celles lavées à dos, qui se sont vendues dans la proportion de hausse. Le cours a été de 4,60 à 5,00 le kil. Les agneaux en gros, de 2,70 à 2,90 le kil.

Les toisons ont plus lourdes que celles de l'année dernière de 7 hectogrammes à 1 kil., ce qui établirait en somme, sur cette époque à celle-ci, une hausse de 20 0|0, ce qui est exorbitant. Dans l'état actuel des affaires, ce jugement ne porte point sa justification, et nous craignons bien que les prochaines foires présentent une baisse de 10 0|0 au moins, comme cela s'est vu dans des circonstances identiques. Nous admettons bien une faveur pour cette année; mais débuter par un cinquième de hausse, nous le redisons, cela n'est justifiable qu'autant que toutes ces acquisitions auraient été faites dans le but de connaître au juste le rendement de cette année, que beaucoup d'acheteurs, qui se sont retirés du marché, ont déjà constaté très défavorable.

CHALONS-SUR-MARNE, 30 Juin. — Il y avait hier environ 50 mille kil. de laines de Brie et cinq beaux lots de laines de Champagne dont un seul a été vendu.

25,000 kil. ont trouvé difficilement acheteurs au prix de 4,80-4,90-5,00-5,20-5,30-5,60 le kil.

La foire de Provins était peu importante, il y avait 15,000 kil. de laines de Brie de mauvaise qualité et beaucoup trop chargée de suint. Elles s'est vendue à des prix plus élevés que ceux ci-dessus indiqués.


**PAGNERRE**, éditeur de L'HISTOIRE PITTORESQUE DES RELIGIONS, 50 livraisons à 50 cent.; — des MYSTÈRES DE LA RUSSIE, 30 livraisons à 50 cent., etc.; **rue de Seine, 14 bis.**

**mise en vente des quatre premiers volumes de la**

# 4e ÉDITION. HISTOIRE DE DIX ANS

4 vol. in-8°, PRIX : 4 fr. le vol.

**PAR M. LOUIS BLANC.**

**Le 5e et dernier volume paraîtra au commencement d'août prochain.**

**35 CENTIMES la livraison de 32 pages. — 12 livraisons par an.**

# L'ÉCHO DES OUVRIERS,

PUBLICATION DESTINÉE A L'EXPOSITION DES BESOINS DES TRAVAILLEURS ET A L'INSERTION DE LEURS RÉCLAMATIONS.
A PARIS, 3, RUE DE CRUSSOL, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DÉPOSITAIRES DE PUBLICATIONS.
**Deux livraisons sont en vente.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

**Sommaire du Traité de**

# L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE,

**Par CHARLES FOURIER.**

Brochure in-8o. — Paris, 1822. — Prix : 1 franc 50 centimes.

# PAPETERIE DE LUXE, CITÉ BERGÈRE, 14.

La variété infinie de formes et d'ornements que la maison MARION sait, avec tant d'art, donner à ses produits, la recommande aux suffrages du public. Nous citerons entre autres nouveautés le papier à bords plissés qui est du plus gracieux effet, ainsi que celui à filets perlés et angles arrondis, innovation du goût le plus simple et le plus recherché. Ces papiers sont, en outre, à la volonté des acheteurs, rehaussés de filets d'or, d'azur ou d'argent, ce qui leur donne le type de la dernière élégance.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE **de Fourier**,

Brochure in-8 de 48 pag. — Prix : 50 c.
Se vend à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

# CAPSULES DE MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur, ni saveur.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

oté contre le chemin de la rive droite pour en avoir un sur la rive gauche, et que le seul moyen d'obtenir le chemin par Asnières était d'en proposer en même temps un second pour la rive gauche. Toujours est-il constant que ce n'est pas la commission qui a désiré deux chemins pour aller de Paris à Versailles, comme vient de le dire M. Legrand. Je veux disculper la commission de ce projet absurde. »

Depuis huit ans, le projet de M. Legrand, d'établir des lignes parallèles à courte distance, a pris des dimensions colossales. Les rudes leçons de l'expérience n'ont eu aucune influence sur ce fonctionnaire. Il y a plus, M. Legrand et l'administration ont imaginé un moyen financier qui, seul, était capable de rendre possible l'exécution des lignes parallèles.

Voici ce système : reconnaissant, comme l'avait prouvé la compagnie du chemin de fer de la rive gauche, que, lorsque les compagnies sont ENTIÈREMENT abandonnées à elles-mêmes, elles savent s'arrêter à temps et ne tentent pas de ruineuses entreprises, M. Legrand a pensé qu'il fallait étendre à toutes les lignes le système de subvention accordée au chemin de la rive gauche, et faire participer l'Etat et les communes à la presque totalité des frais d'établissement des chemins de fer.

Ainsi, au début de la construction des rail-ways en France, le gouvernement permettait aux compagnies de se ruiner, et laissait à leur appréciation à juger les chances d'une bonne ou d'une mauvaise affaire. Aujourd'hui, — progrès inouï ! — l'administration consent à employer improductivement les deniers *de tous*, des contribuables de l'Etat et des communes, dans l'exécution des lignes que les entreprises particulières rejetteraient comme ruineuses.

A cela on a répondu que l'esprit d'association manque en France et que le trésor public devait s'efforcer de le créer. Etrange aberration ! Comme si, lorsqu'une entreprise, sagement et savamment étudiée, promet des bénéfices, il ne devait pas se présenter de compagnies pour l'exécuter.

Le tout était donc de prouver l'excellence des lignes de chemins de fer que la direction centrale des ponts-et-chaussées proposait de construire. C'est ce que se sont bien gardés de faire M. Legrand et l'administration.

N'étaient-ils pas décidés d'avance à combler le déficit qui se trouverait dans la caisse des entreprises privées avec les fonds de l'Etat ?

De là, l'avalanche des lignes de rail-ways parallèles que le ministère a proposées. De là, les pertes énormes que l'Etat va faire dans les chemins de fer.

Or, nous le demandons, devant les directions des tracés que nous allons citer et qui dépassent du centuple l'*absurdité* des deux chemins de Paris à Versailles, comment espérer que l'esprit d'association se développe jamais? Depuis quand s'associe-t-on pour se ruiner ?

à leur entreprise, mais parce que les pays qu'elles traverseraient ne seraient pas susceptibles de leur fournir immédiatement à chacune des revenus de 5 à 6 p. 0/0.

Mais changez de système, substituez à l'idée d'éparpillement de M. Legrand une pensée de centralisation et d'avenir : de suite la position change, et là où l'esprit d'association ne se hasardait pas, vous le verrez accourir avec empressement.

En effet, rapportez tout le mouvement commercial de ces quatre lignes isolées sur une seule principale de Paris à Toulouse (Orléans, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Montauban), et sur deux courts embranchements qui relieraient Bordeaux et Lyon à cette ligne principale, et de suite, vous aurez changé une mauvaise spéculation en une excellente; l'Etat ou les spéculateurs emploieront utilement leurs capitaux, — et avantage immense pour tous, — les tarifs pourront y être très bas. — Voilà la véritable solution de ce problème. Est-ce à dire que l'établissement de ces premières lignes de chemins de fer de Paris à Toulouse, à Bordeaux et à Lyon, par le centre de la France, empêcheront l'exécution d'autres embranchements, et de la ligne de Paris à Dijon par la Bourgogne? Pas le moins du monde ; mais ces nouvelles lignes ne s'établiraient qu'au *fur et à mesure* des besoins, elles seraient la *conséquence* du mouvement excité et produit par l'établissement des premières lignes. Elles ne seraient donc pas livrées au hasard ; elles serviraient de complément aux premières, elles ne leur feraient jamais concurrence; chacune vivrait de sa vie propre, de la vie qu'elle aurait produite avec le temps.

La chambre des pairs est appelée à consacrer ou à repousser des projets de loi, qui peuvent porter une atteinte très grave à la position financière du pays s'ils sont sanctionnés tels que la chambre des députés les a votés dans un esprit exclusif de localité.

Il y a plus, depuis le discours que M. Arago a prononcé devant la chambre des députés, nous croyons qu'il n'est donné à personne de se hasarder dans la construction *simultanée* de toutes ces lignes, sans encourir la plus grave responsabilité; car, pour obtenir une économie de 200 à 300 millions, et pour s'assurer que les plus grands accidents de terrain peuvent être surmontés, de quoi s'agit-il? D'attendre six mois, qu'une expérience en grand du système atmosphérique soit effectuée.

Que la chambre des pairs repousse donc avec énergie les projets adoptés par la chambre des députés : il n'y a aucun péril à l'ajournement; les travaux en cours d'exécution suffisent grandement pour occuper les ingénieurs et ouvriers et pour absorber les fonds disponibles ; et, d'ici à l'année prochaine, une foule de questions encore indécises, et toutes de la plus grande importance, pourront être éclaircies.

Ces projets ne sont que la conséquence des expédients parlementaires admis par M. Legrand en 1836, « que le seul moyen » d'obtenir un chemin de fer par la rive droite était d'en proposer » en même temps un second par la rive gauche. » Que la chambre

des pairs avait porté à huit années le temps du service militaire; d'un autre côté, le général Subervie proposait de réduire à quatre années le temps du service actif, de renvoyer après ce terme les soldats dans leurs foyers, mais de les maintenir sur les cadres de l'armée prêts à rentrer sous les drapeaux, si les nécessités l'exigeaient; la chambre des députés, rejetant tout à la fois et l'amendement de l'honorable membre, et la modification introduite dans la loi par la chambre des pairs, a laissé les choses telles qu'elles étaient. Ce vote est un nouvel échec pour le ministère.

M. Bureaux de Puzy avait démontré dans un discours un peu long, mais énergique, combien l'impôt du sang est lourd pour le peuple. M. Dupin qui, du reste, demandait, comme M. de Puzy, que le temps du service fût réduit à sept ans, est monté à la tribune pour protester contre cette « ignoble » expression de l'impôt du sang. Il a débité, avec un accompagnement de gestes étranges, une tirade en l'honneur de la gloire et de la victoire, disant que la défense de la patrie était un devoir glorieux, le plus glorieux que puissent accomplir les citoyens. Sa sublime harangue excitait l'enthousiasme des centres, lorsqu'un membre de la gauche s'est écrié avec énergie: « Alors, pas de remplacement; » et cette interruption, lancée fort à propos, démonta un instant toutes les batteries de l'éloquence chauvinique. Cependant M. Dupin, reprenant son aplomb, n'a pas craint de dire que le remplacement était un bienfait pour le peuple, qu'il faisait circuler d'immenses capitaux parmi les classes pauvres, et que plus d'une fois, il avait fait la fortune des familles. Ce qu'il y a d'ignoble dans tout cela, a répondu M. de Puzy, c'est que, la défense de la patrie étant un devoir, les riches puissent s'en exempter pour de l'argent.

C'est vraiment étonnant de voir avec quelle facilité nos législateurs bourgeois décrètent que les fils du peuple seront arrachés pendant sept ans, huit ans, à leurs foyers, à leur famille, et consacreront la plus belle partie de leur existence à faire sauter sur leurs épaules cette longue et sotte machine qu'on appelle un fusil. Faire la charge en douze temps, soir et matin, sept années durant, quelle existence! et quel noble emploi des facultés de l'homme, cette créature faite à l'image de Dieu!

Quand donc le gouvernement comprendra-t-il que, s'il le veut, l'armée peut devenir le plus puissant moyen d'éducation et d'instruction populaire? Ah! si au lieu d'arracher l'ouvrier aux campagnes et aux fabriques pour lui faire oublier le maniement de ses outils, vous appelliez les fils du peuple sous les drapeaux pour développer leur intelligence, compléter leur instruction et en faire des travailleurs utiles, votre loi de recrutement ne serait plus, comme elle l'est aujourd'hui, un sujet de terreur pour les campagnes désolées, pour les mères qu'elle épouvante, pour le conscrit dont elle fait souvent un réfractaire.

L'armée, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, n'est plus en harmonie avec les besoins de notre temps; il faut qu'elle se transforme; elle est, dans notre société toute de travail et d'industrie, une anomalie choquante; il faut qu'elle se prépare, comme la société, aux grandes œuvres industrielles, aux nobles travaux de la paix, plus nobles et plus glorieux que les travaux de la guerre. Ce serait, pour un pouvoir intelligent, une belle mission de préparer les éléments de cette transformation pacifique.

Mais, si cette œuvre est au-dessus de vos forces, tâchez au moins

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : Mlle Rachel, Rebecca et Raphaël. — Rivalité des femmes du monde et des actrices. — VARIÉTÉS : *Les Anglais en Voyage*. — Perfectionnements dans le matériel théatral.

Hier c'était grande fête à la Comédie-Française. Mlle Rachel, avant de prendre son congé, jouait *Phèdre*, Mlle Rachel jouait le *Dépit amoureux*. La représentation avait lieu au bénéfice de Rebecca et de Raphaël, la sœur et le frère de l'illustre tragédienne; et les deux jeunes gens s'essayaient dans les rôles d'Hippolyte et d'Aricie. La salle était comble et l'assemblée choisie. Il y avait dans cet empressement du public un double sentiment de curiosité et de sympathie. On voulait voir comment l'artiste, dépouillant son royal diadème, porterait le bonnet de Mariette; on se demandait si le génie dramatique était un don réparti à tous les membres de la famille Félix; en outre, on était heureux de s'associer à l'œuvre de piété sororale. Une sœur protégeant les premiers pas de ses frères, c'est un spectacle touchant, et nous pardonnerions volontiers à Mlle Rachel d'avoir obtenu un *par ordre* pour remplir ce devoir familial.

Et ce devoir d'affection, qui le remplissait? la première artiste du temps présent, celle dont le talent est à la fois le plus élevé et le plus accompli, une des femmes éminentes de notre époque. On entend quelquefois, dans les salons, de jalouses protestations contre cette gloire suprême dont est entouré le nom de Rachel. « Qu'on l'admire à la scène, nous disait une femme considérable par son rang, c'est bien; et j'applaudis de grand cœur à son rare talent. Mais pourquoi tout ce bruit autour d'elle, quand elle a quitté son foyer et ses planches? Il n'est bruit, de nos côtés, que de sa personne, de sa villa, de ses réceptions. On prétend faire de son boudoir une sorte de sanctuaire, où ne serait admis qu'un petit nombre d'initiés, hommes de génie ou princes. Parce qu'elle a eu le bonheur de trouver un *débouché* à son mérite naturel, on l'adore, et on lui subordonne mille femmes qui, outre les droits de leur naissance et de leur position, ont beaucoup plus d'esprit qu'elle. Tout cela, c'est de l'engouement ridicule. »

Eh non ! mesdames les grandes dames ; c'est une passion très légitime pour un caractère supérieur, et c'est un hommage rendu à votre sexe tout entier. Notre société est ainsi arrangée, que les femmes n'y trouvent presque jamais l'occasion d'employer utilement et de mettre en relief les belles facultés qu'elles ont reçues de Dieu. Sur la scène du théâtre s'épanouit, dans sa splendeur, l'âme féminine, et voyez : ici, la lutte émulative librement ouverte entre les sexes, nous montre les femmes triomphant, malgré les chances généralement mauvaises de leur éducation antérieure. Lorsque Talma vivait et trônait, une femme, Mlle Mars, l'égalait en puissance, et, au-dessous d'eux, une femme encore, Duchesnois, recueillait l'hommage public, malgré de fâcheux défauts, grâce à ses qualités toutes féminines d'exquise sensibilité. Aux Italiens, ce sont des femmes qui, depuis vingt ans, ont tenu le sceptre : Malibran, Pasta, Sontag, et les deux premières n'ont pas d'égal parmi les hommes ; car Rubini, ce roi du chant, médiocrement doué des qualités de jeu, reste, pour cela, bien inférieur à la figure grandiose de Mme Malibran. A l'Opéra, après le règne de Damoreau, vint la souveraineté naissante et déjà si glorieuse et si malheureusement troublée de Falcon. Aujourd'hui, à la Comédie-Française, qui voyons-nous primer à titres divers? Mmes Desmousseaux, Anaïs, Plessy, Mante; et, dans la compagnie, Rachel s'asseoit à des degrés si élevés qu'aucun parallèle avec un mâle barbu ne reste possible.

Ainsi le théâtre, pour le sexe délicat, c'est une occasion, un moyen saisissant deprouver sa capacité, et de rivaliser avec le sexe fort et de le battre ; et c'est par un instinct bien heureux que le public s'enthousiasme devant ces manifestations du génie féminin. — Que les femmes distinguées du monde ne s'imaginent pas que ce talent de la scène, à son degré supérieur, soit une faculté toute spéciale et étroite, et ne se combine pas avec cet ensemble harmonique des facultés, attribut des natures élues. Presque tous nos artistes éminents sont d'un titre d'organisation élevé. Un art qui touche de si près aux choses les plus délicates et les plus nobles, à l'expression intime de l'âme humaine, veut pour interprètes des êtres bien doués. Tous nos grands artistes, dans ces derniers temps, étaient remarquables par leur caractère ou par leur intelligence : Malibran, Talma, Nourrit, Mars, Rachel. On a dit que Mlle Duchesnois avait peu d'esprit ; cela est vrai ; mais elle possédait, à un haut degré, ces forces délicates du cœur, l'expansion naïve, la tendresse, la chaleur généreuse, la libéralité, qui, à défaut de puissance intellectuelle, concourent à former un beau caractère. Plusieurs de nos artistes s'occupent avec une sollicitude éclairée des intérêts publics ; plusieurs d'entre eux étudient avec sagacité les problèmes de l'organisation sociale et se dévouent généreusement aux idées religieuses les plus hautes de leur siècle.

Ne vous étonnez donc pas si une auréole entoure le front de Rachel ; on n'est pas ce qu'elle est à moins de facultés puissantes ; et réjouissez-vous, Mesdames, de voir en elle triompher votre sexe. « Mais, objectent quelques esprits chagrins, ces dames du théâtre gagnent très joyeusement leurs succès; elles suivent un chemin bien parsemé de fleurs, et le monde n'est-il pas imprudent et injuste dans ses entraînements enthousiastes, si la stricte morale a quelque chose à dire dans ces existences souriantes, la morale, dont nous, nous sommes obligées d'entretenir le culte?» Eh! sans doute le monde est tolérant; sans doute il y a un peu d'heureuse liberté dans le monde du théâtre et presque toutes les grandes artistes auxquelles s'est de tout temps adressé l'hommage public, sont restées demoiselles. Allons, mesdames, un peu d'indulgence. Madame ou mademoiselle, qu'importe! le titre souvent ne fait rien à la chose. Mais de quoi vous plaignez-vous, bon Dieu ! Si les artistes supérieures ont l'hommage et le respect même du monde, dans le chemin facile et parfumé qu'elles suivent, vous, avec votre odeur de sainteté, n'êtes-vous pas mieux placées pour conquérir l'admiration générale? Le monde s'enthousiasme pour l'artiste qui applique son intelligence à une œuvre d'art; vous, au lieu de perdre votre vie toute entière aux vanités de la mode, aux intrigues de l'amour-propre, aux petites luttes de salon, donnez une part de votre temps à des travaux généreux. Les œuvres de bien public vous appellent. La charité individuelle, que vous pratiquez, est impuissante à guérir les maux accumulés sur le pauvre, et d'ailleurs ces humbles devoirs ne vous donneront pas la gloire. Il faut créer des institutions fécondes, mettre vos noms à la tête des listes de fondateurs et intervenir vous-mêmes pour la réalisation. Vous aviez ouvert les salles d'asile; cette institution, depuis qu'elle est passée aux mains du gouvernement, est restée stationnaire ; elle demande des développements ; il faut féconder ce germe précieux. L'enfant souffre dans ces salles étroites, mal aérées : il souffre faute d'emploi varié de son activité. Il convient d'introduire dans ces écoles l'enseignement industriel et de culture; il faut organiser des asiles ruraux, où l'on appliquerait le principe de la division et de la variété dans les travaux de production appropriés au bas âge. C'est tout un monde à créer. Il y a, à Paris, cinquante mille ouvrières exploitées par les marchands. On leur donne un franc pour une main d'œuvre qu'on fait payer quatre francs aux consommateurs; et non-seulement ces pauvres malheureuses s'épuisent ainsi à un rude labeur mal rétribué, mais chaque jour la concurrence des hommes leur enlève

[illegible] s'il agissait avec l'activité guerroyante des Russell et des Palmerston. — D'ailleurs, M. Thiers est occupé de sa grande *Histoire de l'Empire*. On ne peut pas tout faire à la fois.

La *Revue* indique sur la question du Maroc les mêmes idées que nous avons exposées, l'accord intime de la France et de l'Espagne, et la prédominance de l'intérêt espagnol.

La *Revue* annonce que le commandement de l'escadre envoyée sur les côtes du Maroc était destiné par le cabinet à l'amiral Parseval-Deschênes, et que nos ministres auraient appris *avec quelque étonnement* qu'un autre choix était fait... Vous voyez bien que M. Thiers est un habile homme, et que son indolence et ses longs silences sont leur raison d'être.

M. le ministre de l'intérieur a fait insérer au *Moniteur* de ce jour une circulaire adressée aux préfets des départements. Depuis 1831, les travaux départementaux ont pris une grande impulsion, et les budgets locaux se sont accrus considérablement. Plusieurs commissions des chambres ont demandé à pénétrer les causes de cet accroissement des dépenses. Le ministre réclame aujourd'hui des préfets un compte exact de tous les travaux accomplis depuis treize ans ou en cours d'exécution. Cette enquête embrassera les intérêts du culte, de l'éducation, les monuments, la viabilité, les établissements scientifiques et littéraires, les encouragements à l'industrie et à l'agriculture, les secours aux communes, les institutions de bienfaisance. Elle aura d'utiles résultats, car elle constatera une part des besoins immenses des populations et des communes. On verra combien sont insuffisantes encore ces dépenses que votent les conseils généraux. Que d'œuvres de haute charité ont encore besoin de secours et se soutiennent à peine, grâce à l'effort des aumônes pieuses ! Il y a, par exemple, dans le Puy-de-Dôme, une maison de refuge pour les filles repenties et de préservation pour les petites filles orphelines, qui dessert huit ou dix départements. C'est une institution précieuse. L'établissement est considérable ; un digne prêtre s'est ruiné pour le construire ; des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph consacrent toute leur fortune à cette œuvre, avec un dévouement sublime. Eh bien ! cet asile ne reçoit sur le budget départemental que le mince secours de 1,000 fr. Dans beaucoup de localités, on peut observer des faits analogues.

Nous le croyons donc, l'enquête provoquée en ce moment constatera surtout l'étendue et l'urgence des besoins, particulièrement en ce qui concerne les œuvres de charité et les intérêts des classes inférieures. Il est à souhaiter que le gouvernement prenne l'initiative de recherches plus suivies et plus complètes sur l'état des populations pauvres du pays.

Nous pensons aussi que ce compte-rendu exigé des préfets mettra à jour un bon nombre de dépenses mal calculées, et que de sages économies réalisées sur certains chapitres profiteront plus directement aux êtres faibles et besoigneux.

Nous lisons dans la *Patrie* :

« Une réunion de négociants dont le commerce a gravement à souffrir de la situation qui, par la faute du gouvernement, a été faite à la France sur les rives de la Plata, devait avoir lieu aujourd'hui, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, à deux heures. Mais, dès une heure, des

[illegible], et nous ne faisons rien pour l'arrêter. *Quel dommage que les belles dames qui font la vogue des assassinats n'aient point adopté celui-ci plutôt que l'autre ! Peut-être on eût frémi pendant vingt-quatre heures en songeant à l'épouvantable misère qui tue l'âme et le corps de ces pauvres enfants, et il en fût résulté quelque bien.* Ce que c'est que de mal nouer un drame de cour d'assises ! Le public ne se dispute pas les contremarques à la porte, *et l'on ignore alors où sont les spectacles qui feraient connaître d'immenses misères, où sont les émotions salutaires qui inviteraient à les soulager.*

Voilà d'excellentes observations, et nous sommes heureux de voir exprimées dans la *Revue de Paris* ces sympathies pour le sort des classes ouvrières. Comment se fait-il donc que cette même *Revue de Paris* et sa sœur siamoise la *Revue des Deux-Mondes* contiennent dans chacun de leurs numéros des attaques contre les *Mystères de Paris* et déjà contre le *Juif Errant*, dont l'auteur s'est dévoué à défendre la cause du pauvre peuple ? Ainsi, vous regrettez que le beau monde ne soit pas mis en mesure de connaître toutes ces plaies et toutes ces misères qui affligent le corps social, vous voulez que des « émotions salutaires » invitent les riches à soulager les souffrances des masses, et cependant vous prodiguez vos satires et vous arrangez incessamment, depuis dix-huit mois, de mauvaises théories littéraires, pour condamner M. Eugène Sue et son œuvre intelligente et généreuse ! Un peu de conséquence et de logique, s'il vous plaît. Une revue ne saurait mériter et obtenir un succès sérieux et durable, qu'à la condition d'avoir une doctrine et de rallier ses opinions à quelque unité de principes.

## La garantie détruite dans la bijouterie.

Pendant deux mois, le public s'est extasié à loisir devant les merveilles exposées par nos fabricants de bijouterie ; la justice va bientôt nous dévoiler toutes les plaies honteuses et cachées de cette industrie si vantée. Depuis quelque temps, les agents de la régie ont constaté que la fraude sur le titre des bijoux d'or avait pris un développement tel, que si l'autorité ne se hâte d'adopter des mesures rigoureuses et décisives, le commerce honnête de bijouterie deviendra radicalement impossible. Nous ne voulons point accuser à la légère, et cependant nous pouvons affirmer, sans craindre d'être démentis, qu'une partie très notable de la bijouterie parisienne pratique la fraude en grand, nous dirions presque que les fabricants chez lesquels on peut encore acheter sans crainte d'être volé sur le titre, sont une exception. Les poinçons de la garantie ne peuvent plus inspirer la moindre confiance ; ils ont été contrefaits par plusieurs maisons ou achetés à des fonctionnaires infidèles : la marque du contrôle ne sert plus qu'à protéger les faussaires au détriment des fabricants honnêtes. Nous savons que la régie s'occupe activement de chercher un remède aux désordres qui lui ont été signalés. Ce matin, des employés ont été arrêtés, à ce que l'on nous assure, dans les bureaux mêmes de la garantie. On dit que des bijoutiers sont mis aussi sous la main de la justice. Nous nous tiendrons au courant de cette affaire.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

*Séance du 3 juillet.*

M. MERILHOU présente le rapport de la commission spéciale chargée

[illegible] hautes notabilités du pays.

M. PELET (de la Lozère). L'honorable M. Dalton-Shée a tenu à cette tribune le langage d'un honnête homme ; mais je dois lui faire observer que la chambre des députés n'a point pris la décision qu'elle crut devoir adopter sans s'appuyer sur des motifs sérieux. Je ne comprends donc pas les incriminations qu'il a voulu déverser, après un autre membre éminent de cette chambre, sur les intentions du membre qui a proposé l'amendement et des membres qui l'ont adopté.

M. MOLÉ. Je demande la parole.

M. PELET (de la Lozère). Sans approuver d'une manière positive l'art. 7 introduit dans le projet par la chambre des députés, je pense néanmoins que tous les esprits sérieux ont dû être vivement préoccupés des dangers que pourrait entraîner l'intervention de grandes influences parlementaires.

M. MOLÉ. Je n'ai qu'à dire un mot ; je dois répondre à l'honorable pair qui descend de la tribune. M. Pelet a dit que j'avais incriminé l'intention de celui qui avait proposé l'amendement qui est devenu l'art. 7 et, en même temps, de ceux qui l'avaient adopté. Je ne le crois pas ; je connais trop les convenances parlementaires pour avoir eu cette intention ; je n'ai donc pu incriminer personne.

Oui, je l'ai dit, et je le répète encore : nous nous laissons aller à un funeste esprit ; pour tout égaliser, nous abaissons tout. On a prétendu que M. le ministre n'avait pu résister à de hautes influences. Quelles sont-elles ? Il s'agissait donc de sacrifier l'intérêt public à l'intérêt privé ? Mais M. Pelet n'y pense donc pas. J'ai parlé au nom des compagnies ; qu'ai-je donc dit ? que je croyais que le tracé par la vallée de la Marne était préférable ; mais ai-je ajouté autre chose ? M. le ministre peut dire que j'ai hautement avancé qu'il était possible que le gouvernement pensât différemment et qu'il pourrait bien avoir raison. Voici ce qui s'est passé. Et peut-être dans cette occasion me sera-t-il permis de dire qu'on regrettera un jour d'avoir éloigné tous les honnêtes gens.

M. DAUNOU confirme les dernières paroles prononcées par M. le comte Molé et déclare que si les allusions qui ont été faites à propos des hautes influences étaient fondées, elles seraient plus offensantes pour le gouvernement que pour les personnes qui en auraient usé (adhésion).

La chambre ferme la discussion générale et passe à la discussion des articles.

Les art. 1 et 2 sont adoptés sans aucune modification.

M. DARU prend la parole sur l'art. 3, et signale quelques inconvénients qui pourraient résulter de la différence de produits probables, entre la partie du chemin de Bordeaux, de cette ville à Tours, et la partie du même chemin de Tours à Orléans.

M. DUMON ne conteste pas cette différence ; mais il nie que cela puisse faire naître des inconvénients. Comme il n'y aura pas de capital spécial pour chaque tronçon, il n'y aura pas d'actions spéciales pour chacun d'eux.

La partie du cahier des charges, qui se rapporte à l'article en discussion est mise en délibération.

Une discussion s'élève, à laquelle prennent part MM. de Boissy, Daru, Teste et Lacave-Laplagne.

M. DARU propose à l'art. 31 un amendement qui consiste à élever de 75 cent. à 1 fr. 50 par kilomètre la rétribution qui sera payée aux employés pour les convois spéciaux qui seront mis à la disposition de l'administration des postes. Cet amendement est combattu par M. le ministre des finances.

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET, PRÉSIDENT.

*Séance du 3 juillet.*

Au commencement de la séance, on reprend le scrutin sur l'amendement de M. Arago, relatif à la proportion des machines françaises et étrangères qui pourront être employées sur les chemins de fer auxquels l'État accorde une subvention.

---

leurs dernières ressources. Il s'agit de protéger ces infortunées, mères de famille, filles incessamment menacées par la séduction, et souvent destinées au lupanar ; il s'agit de les protéger contre les sangsues du commerce ; il s'agit de leur garantir le travail, gage de leur honneur et de leur vie. Ainsi, s'offrent à vous, femmes du monde, mille œuvres à fonder, à diriger ; œuvres qui réclament le concours de votre âme tendre et libérale, œuvres que les hommes ne sauraient ni concevoir, ni surtout exécuter, et que votre génie maternel doit ordonner et gouverner pour le salut du pauvre. Voilà, voilà le théâtre où vous pouvez mériter et gagner la considération, la gloire, le culte enthousiaste du monde ; voilà le théâtre où vous devez faire concurrence aux Malibran et aux Rachel.

Mlle Rachel a joué admirablement le rôle de Phèdre, celui de son répertoire où elle montre réunies les facultés les plus diverses. Elle y trouve ces élans d'énergie et ces traits d'emportements sublimes que nul n'a jamais su rendre au même degré de puissance ; et, de plus, elle exprime, avec une profondeur et une grâce au-dessus de tout éloge, l'état d'accablement, d'épuisement de l'âme amoureuse. Toutes ses attitudes ont un sentiment adorable de poétique *morbidezza*. Cette soirée a été pour l'artiste un immense triomphe, jamais elle n'avait été aussi belle, jamais plus applaudie.

Quand Marinette est entrée en scène, nous avons cru posséder une soubrette de premier ordre. Etait-ce bien là cette Phèdre qui venait d'expirer sous nos yeux dans sa fierté et dans sa grâce majestueuse et royale ? Marinette avait de bonnes allures campaguardes, les traits épanouis, le franc sourire de la fille du peuple ; c'était une métamorphose savante, complète. Nous étions heureusement débarrassés de ces servantes coquettes, raffinées, délicates que la charmante Mlle Brohan représente à ravir, mais que Molière n'a jamais connues, assurément. Mlle Rachel, avec une haute intelligence, a donc su prendre l'air et le ton que le personnage commandait ; c'était la nature même. Malheureusement la verve a manqué dans l'exécution du rôle ; c'était une bonne et franche Marinette, mais un peu froide, et les lèvres, trop habituées à laisser couler le miel racinien, semblaient faiblir d'accent à ces rudes discours de l'amante de Gros-René.

> Ardez le beau museau,  
> Pour vous donner envie encore de sa peau !  
> Moi, j'aurais de l'amour pour ta chienne de face ?  
> Moi, je te chercherais ? Ma foi, l'on t'en fricasse  
> Des filles comme nous !

Mlle Rachel souriait elle-même de son étrange métamorphose, et tout le long du rôle elle était sous cette impression d'étonnement naïf et joyeux. C'était pour elle comme un jeu, comme une aimable fantaisie, dont elle partageait le plaisir avec toute sa cour. Et quel sourire ! Nous qui avions toujours trouvé, même hors de la scène, cette figure dans des attitudes graves et princières, nous étions tout réjouis de voir le rire s'épanouir plein de naïveté sur ce noble visage désassombri.

La petite Rebecca et Raphaël ont médiocrement réussi. Nous avions déjà vu ces jeunes gens dans le *Cid*, à l'Odéon. Depuis un an, Raphaël ne nous paraît pas avoir fait de progrès. Il a de l'énergie par moments ; mais il est vulgaire, il tourne au métier ; et c'est la pire chose pour l'avenir d'un artiste. Rebecca est plus délicate, elle semble douée de sensibilité ; ce qu'elle dit lui ferait honneur, si l'on ne sentait à chaque mot les inflexions de voix de la grande sœur. En somme, on ne sait pas la part qui resterait à l'enfant, si l'on supprimait la serinette. Reconnaissons pourtant que la jeune artiste a dit d'une manière très remarquable ces derniers vers de son rôle :

> Prenez garde, Seigneur : vos invincibles mains  
> Ont de monstres sans nombre affranchi les humains ;  
> Mais tout n'est pas détruit, et vous en laissez vivre  
> Un... Votre fils, Seigneur, me défend de poursuivre.  
> Instruite du respect qu'il veut vous conserver,  
> Je l'affligerais trop si j'osais achever.  
> J'imite sa pudeur, et fuis votre présence  
> Pour n'être pas forcée à rompre le silence.

Des applaudissements ont accompagné Aricie, à ce dernier moment, et l'encourageront à de sérieuses études.

Conçoit-on, qu'en un jour de telle solennité, il y eût un chœur très serré de claqueurs au parterre du Théâtre-Français ?...

L'Odéon vient d'entrer en vacances. J'ai le regret de n'avoir pas vu deux comédies que le succès d'*Antigone* n'a laissé représenter qu'une seule fois, l'*Ecole d'un Fat*, de Mme de Lépinay, et la *Jeunesse de Corneille*, de M. Cocatrix. L'*Ecole d'un Fat* sera reprise à la rentrée, et je serai heureux d'acquitter alors une dette envers une dame de mérite.

M. Hoffmann a joué hier, aux Variétés, les *Anglais en Voyage*. J'en ai pu voir les deux premiers travestissements. L'artiste est merveilleusement grimé. Il est excellent sous les traits du jeune lord de dix-sept ans, en collerette plissée et gilet rond à l'enfant, dont M. Neuville admire la belle venue. C'est un vrai colosse britannique. M. Neuville est un plaisant aubergiste, servant à ses milords le beefsteak *à la Polka*, pour le léger prix de 6 francs la part. — A propos, nous avons reçu une circulaire adressée à tous les savants de la capitale, à tous les princes de l'art (et nous nous flattons d'en être), et nous sommes invités à nous faire inscrire pour une *Polka d'adieux* qui sera exécutée samedi chez le grand Cellarius. La soirée finie et le *cotillon* accompli, on se propose de porter en triomphe l'illustre maître et de le couronner de myrtes. Cellarius va se remettre de ses fatigues aux eaux de Vichy. Son rival Laborde est parti pour Spa, le front ceint d'une couronne de lauriers et de roses, hommage des polkistes reconnaissants.

D. L.

### BIBLIOGRAPHIE.

Sous ce titre : *les Dogmes, le Clergé et l'Etat*, la Librairie Sociétaire vient de réunir en une brochure une série d'études qui ont été publiées dans la *Démocratie pacifique* sur la question religieuse et sur celle de l'enseignement. Ces études présentent un caractère d'impartialité qu'on chercherait vainement, croyons-nous, dans la plupart des écrits suscités par la lutte aujourd'hui engagée entre l'Eglise et l'Université. Elles indiquent la position que notre journal a prise dans ce débat, où, libres de toute préoccupation exclusive, ses rédacteurs apportent un vif et sincère désir de conciliation, en même temps qu'une bienveillance profonde pour les deux grandes institutions qui s'attaquent et qui méconnaissent réciproquement une partie des droits que chacune d'elles doit exercer dans sa sphère spéciale.

Concilier le respect pour les dogmes, pour les traditions religieuses, avec la liberté de la pensée, avec l'interprétation progressive de ces mêmes dogmes, tel est le double but qu'a toujours eu en vue la *Démocratie pacifique* dans les travaux qu'elle a consacrés à l'examen des graves et délicats problèmes que soulèvent les prétentions respectives des différents cultes, et l'organisation de l'enseignement, chez un peuple aussi divisé que nous le sommes de croyances et d'opinions.

La brochure que nous annonçons renferme trois articles de M. Eugène Pelletan, intitulés : *Comment les dogmes se régénèrent* ; — une lettre d'observations sur ces articles, par M. Hippolyte de la Morvonnais ; — un appel, par M. Auguste Colin, aux clergés chrétiens qu'il exhorte à chercher dans la science sociale le moyen de réaliser ici-bas ce royaume de Dieu, invoqué dans la prière que Jésus lui-même nous a enseignée. La dernière partie de la brochure se compose des articles de M. Victor Hennequin sur la *Lutte de l'Etat et du Clergé*. Cette lutte s'y trouve envisagée sous le rapport historique et sous le rapport des mesures propres à la terminer heureusement, à l'avantage des deux autorités rivales et dans l'intérêt de la société tout entière. Un avertissement, dû à la plume du même collaborateur, et qui sert d'introduction à tout l'ouvrage, posé et résume nettement les questions qui y sont traitées.

cun de ceux qu'il frappe.

La prolongation de la durée du service, ajoute la commission, paraît plus orable à l'armée. La question, messieurs, semble décidée par ces paroles mes. Un impôt doit toujours être réparti d'après les lois de l'équité.

Mais l'armée n'en souffrira nullement; quatre années suffiront pleinement l'instruction des soldats; les officiers, il est vrai, seront transformés en ciers instructeurs, mais n'est-ce pas là leur mission, et ne devront-ils pas trouver heureux d'assurer à leur pays une économie d'argent pour la sol- des troupes, et une économie de bras pour la nation, et par conséquent double allègement d'impôts.

M. VIVIEN croit que l'amendement ne serait pas à sa place dans une loi recrutement; il ne serait à sa place que dans les lois de l'appel du con- gent annuel ou dans le budget.

M. BEAUMONT (de la Somme) présente au milieu du bruit de nouvelles nsidérations en faveur de l'amendement.

M. SUBERVIC consent à substituer le chiffre de cinq ans à celui de que- e.

L'amendement est rejeté à une petite majorité.

M. DURAT propose de revenir au chiffre de sept ans, pour la durée du vice.

M. SOULT répond qu'il est impossible de concilier la nécessité d'entretenir 0,000 hommes, avec une durée de 7 ans de service

M. BUREAUX DE PUZY. Avant de voter une aggravation d'impôts, il faut aminer si cet impôt est indispensable, et si cet impôt n'a déjà atteint ses rnières limites.

En 1832, M. le président du conseil proposait une loi qui fixait le service litaire à six ans et demi; quels évènements depuis cette époque l'ont déterminer à demander aujourd'hui une aggravation de dix-huit mois plus lourd de tous les impôts, de l'impôt du sang?

Lorsqu'il s'agit de fortifier Paris, M. le maréchal Soult annonçait que fortifications lui représentaient 200,000 hommes; Paris est fortifié, et on demande une augmentation dans l'effectif de l'armée!

L'impôt déjà payé par le recrutement est considérable pour les bourses; ais le pauvre, qui ne peut se faire remplacer, est obligé de sacrifier le tiers sa vie probable, 32 p. 0/0 du reste de son existence, et, dans cette partie, plus belles, ses plus florissantes années.

Cet impôt est d'ailleurs réparti de la manière la plus inique. Le père du che ne sacrifie que 2,000 fr.; le père du pauvre sacrifie huit années de la de son fils, et expose sa tête qu'un moment d'insubordination peut faire mber; pour un moment d'insubordination que, dans la vie civile, il ex- rait par une amende.

Le refrain de tous les articles du code pénal militaire, c'est la mort, la rt, toujours la mort!

M. PAIXHANS. La crainte de la mort n'est pas le mobile de l'obéissance litaire.

M. BUREAUX DE PUZY. Je n'ai rien dit de semblable; ce que j'ai dit, st que lorsqu'on a établi le code militaire, on a si bien senti l'iniquité de mpôt du sang qu'on a cru devoir faire sanctionner toutes les contraven- ns par la peine de mort. Je ne demande pas la réforme du code militaire. constate un fait, et je vous demande, en présence de ce qui existe, de ne augmenter encore le plus lourd, le plus inique des impôts.

Ce n'est pas en les rendant onéreuses que vous attacherez le peuple à nos stitutions; ce n'est pas par la terreur que vous formerez une armée puis- nte; c'est en l'attachant à nos institutions, en exaltant ses nobles senti- ents, que vous donnerez à l'armée, la force, l'énergie qui enfantent des odiges.

M. DUPIN. Je ne comprends pas que des militaires viennent se plaindre de l'impôt du sang. (Réclamations.) La profession militaire est la défense la patrie, ce n'est pas l'impôt du sang. (Vives réclamations à gauche. ès bien! au centre.)

Il y a quelque chose d'ignoble, permettez-moi de le dire, à ravaler par e expression fiscale la plus noble des professions, celle qui est la repré- ntation vivante du patriotisme. (Réclamations.)

VOIX A GAUCHE. Et le remplacement?

M. DUPIN. Le remplacement n'est pas une contribution, c'est une ma- ère indirecte de servir. Si vous voulez la répartition conformément à la rtune, remontez au moyen-âge; à cette époque, en effet, chaque seigneur urnissait des hommes en nombre proportionnel à sa fortune. La loi qui réside à la formation du contingent est le résultat des idées de liberté et l'égalité, qui font qu'un homme n'est jamais compté que pour un homme.

L'orateur fait ensuite l'apologie du remplacement. Le remplacement au- efois enrichissait des familles. (Bruit.)

Le service militaire dérangerait le riche d'une profession dans laquelle il eut rendre des services à la patrie; le pauvre est mieux à l'armée qu'ail- eurs; il s'y instruit, il y apprend une tenue et une dignité qu'il n'aurait as ailleurs. (Rires ironiques.)

Deux mille francs pour le paysan, c'est une fortune qu'il laisse chez lui n partant et qu'il trouve au retour. (Réclamations.)

L'armée est une magnifique carrière ouverte pour le peuple.

Allez à ce Musée de Versailles, cette œuvre de la liste civile. (Ah! ah! — ruyante interruption). Vous verrez que plus d'un des hommes qui s'y sont il- ustrés sont partis des rangs du peuple. Le soldat, lorsqu'il part, ne se plaint as des lois, il est fier d'aller servir son pays. En temps de guerre, jamais n soldat ne demande son congé. Aujourd'hui, cependant, je ne suis pas our une augmentation de service; je sais bien qu'au bout de sept ans, le oldat connaît assez l'exercice pour ne pas l'oublier (Hilarité). Et je voterai our le chiffre de sept ans. (Murmures).

M. BUREAUX DE PUZY rappelle qu'il a volontairement payé l'impôt du ang; il demande l'abolition du remplacement et termine en remerciant M. Dupin d'être arrivé à la même conclusion que lui par une voie à la vérité lus détournée.

L'amendement de M. Duprat est mis aux voix et adopté.

La chambre passe ensuite au scrutin secret sur l'ensemble de la loi. Vo- ants, 257; boules blanches 190, boules noires 67. La chambre a adopté.

Il ne reste plus qu'environ 60 députés dans la salle; M. le président n'en ait pas moins commencer la discussion générale du budget des dépenses.

M. LEGENDRE fait la critique de la situation des finances de l'Etat; il se laint de l'augmentation des impôts, de l'accroissement des budgets; il en- re à ce sujet dans de longs détails de chiffres, au milieu desquels le bruit es conversations nous empêche de le suivre.

---

### GRÈCE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*).

Le célèbre clephte Grivas s'est embarqué à bord d'un navire de guerre rançais, envoyé à Naupacte par le ministre de France en Grèce. La con- ance qu'inspire notre pavillon a donc épargné à la Grèce des malheurs ont les conséquences ne peuvent guère être calculées. Mais le gouver- nement grec, trop peu reconnaissant d'un tel service, a voulu exiger

d'O'Connell. Divers orateurs, entre autres M. Duncombe, se sont fait entendre, et finalement, il a été décidé que l'assemblée présenterait une pétition au parlement pour réclamer la mise en liberté d'O'Connell et de ses amis.

**Italie.** — On sait qu'une cinquantaine d'émigrés italiens, ayant à leur tête les deux fils du vice-amiral Bandiera et M. Moro, tous trois Vénitiens, ex-officiers de la marine autrichienne, se sont embarqués dans les eaux de Corfou, la nuit du 12 au 13 juin, se dirigeant vers les côtes d'Italie.

Un supplément du *Journal des Deux-Siciles* du 22 juin annonce que cette expédition a débarqué dans la nuit du 16 dans la province de Catanzaro (Calabre ultérieure.) Malgré toutes les mesures prises par les autorités, les émigrés libéraux ont pu marcher pendant trois jours sans être atteints par les troupes royales. Ils se sont dirigés sur Cozenza (Calabre citérieure), et là, après un combat qui a coûté la vie à trois des insurgés, 14 d'entre eux ont été faits prisonniers. Les autres ont pris la fuite; mais poursuivis de près, ajoute le *Journal des Deux-Siciles*, ils ont dû bientôt tomber entre les mains de la justice.

**Nouvelles de l'Inde.** — Le *Sémaphore* de Marseille a reçu les nouvelles suivantes de Bombay, en date du 20 mai:

« L'Inde est tranquille; le Pandjaub est livré à une complète anarchie. Une rencontre sanglante a eu lieu près de Lahore, le 7 mai, entre Heera-Singh et ses concurrents; on dit qu'il a été blessé. Une armée de 80,000 hommes est réunie sur les bords du Seutlege, depuis peu de mois. Sir C. Napier la commande; elle doit, dit-on, effectuer la conquête du Pandjaub. »

---

Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante, datée de Marseille, le 2 juillet, à 6 heures du soir.

*Le gouverneur général de l'Algérie, à M. le ministre de la guerre.*

Ouchda (Maroc), le 19 juin.

Le 16, j'informai le chef marocain que j'allais marcher sur Ouchda; que cependant je lui offrais encore les conditions posées avant le combat du 15. Il répondit pacifiquement, mais sans rien conclure.

Le 19, je suis entré à Ouchda sans coup férir. Les troupes marocaines s'étaient retirées l'avant-veille dans le plus grand désordre. La discorde régnait parmi les chefs, et l'indiscipline parmi les soldats. Ce petit corps d'armée paraît dissout.

Ouchda sera respecté. J'en repartirai le 21, emmenant avec moi environ 1,300 personnes de la population de Tlemcen et des débris de la Deyra, qu'on retenait par force et qui ont demandé à nous suivre.

---

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* revient ce matin sur *l'article du Moniteur*, et il accuse à cette occasion les ministres d'avoir manqué à tous leurs devoirs envers la royauté, d'avoir trahi ses intérêts véritables, sans même servir l'intérêt chimérique qui est l'objet du débat. D'où vient cette faute inqualifiable, se demande le journal de M. Thiers? de ce que les ministres ne veulent ni résister à des volontés imprudentes, ni risquer d'entrer en lutte contre le sentiment de la chambre. C'est donc, ajoute le *Constitutionnel*, un défaut manifeste de courage. Voilà la honte de leur conduite.

— Le *National* es convaincu que la question des dotations princières ne sera pas abandannée, et que le ministère y reviendra bon gré mal gré. Mais en même temps il espère que l'*insolent* manifeste du cabinet réveillera l'opinion publique de sa torpeur, et que les députés recevront sans doute le mandat de renverser tout ministère qui oserait encore demander à la chambre de voter ces lois d'argent si souvent et si énergiquement repoussées.

— La *Presse* pense, comme M. Dupin, que l'article du *Moniteur* est regrettable. Il est louable sans doute, dit-elle, d'en appeler à l'opinion; mais il y a des questions sur lesquelles il est dangereux de trop provoquer l'opinion qui ne veut pas ou qui ne peut pas être éclairée, et telle est la question dont il s'agit.

— Le *Commerce* dit que les ministres ont toujours redouté la discussion et qu'ils la redoutent plus encore dans la question qui s'agite. Aussi, ajoute le *Commerce*, l'article du *Moniteur* ne sera pas suivi d'un second; en représentant cet article comme un appel à la publicité, le cabinet s'est évidemment servi d'un prétexte.

---

## Faits divers.

Des lettres de Saint-Denis (Ile Bourbon), datées du 4 mai, annoncent que la frégate la Syrène et la corvette la Victorieuse, portant le personnel de la mission de Chine, étaient arrivées en rade de Saint-Denis le 30 avril. Toute la légation française a assisté au *Te Deum* du 1er mai, dans l'église paroissiale. Le soir, il y a eu feu d'artifice, et le lendemain bal chez le gouverneur. On supposait que la division française ne partirait pas avant la fin du mois.

— Un banquet a été donné hier dans les salons de M. Lemardelay, par un certain nombre d'exposants, à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. La musique d'un régiment exécutait des fanfares dans la cour.

— M. Charles Laffitte vient de retirer, sur la demande des électeurs de Louviers, la lettre qu'il avait écrite le 2 janvier à M. le ministre des travaux publics relativement à sa soumission du chemin de fer de Louviers. Les électeurs, qui l'ont élu quatre fois, paraissent décidés à lui accorder de nouveau leurs suffrages. Bon gré malgré, il faudra bien que les portes de la chambre lui soient ouvertes.

— Depuis un mois, M. le contre-amiral Amelin est à Paris, attendant ses instructions; il les a enfin reçues hier, et sous peu de jours l'expédition qu'il commande fera voile pour l'Océanie.

— D'après des lettres de Toulon, datées du 28, ce n'est plus deux

maintenir sa fille sous les eaux. Enfin le batelier intervint et mit un terme à cette horrible lutte. La fille a été déposée à l'hôpital, et le père à la maison d'arrêt. (*Journal de Saône-et-Loire.*)

MASSACRE A BORD D'UN VAISSEAU ANGLAIS. — Le *Globe* de Londres donne les détails suivants sur des massacres commis à bord du vaisseau le Saladin, qui a été jeté sur la côte d'Halifax (nova scotia):

« Ce vaisseau était chargé de lingots d'argent, d'une grande quantité de dollars, de saumons de cuivre et de guano, dont une partie a déjà été sauvée. Les hommes de l'équipage, ayant été mis au secret, ont bientôt fait d'épouvantables révélations. L'un d'eux, Georges Jones, engagé à bord comme menuisier, a raconté ainsi ce qui s'est passé sur le Saladin: « Peu après avoir doublé le cap Horn, des discussions s'élevèrent entre le capitaine Mackenzie et le capitaine Fielding. Un jour que j'étais sur le pont, ce dernier vint à moi et me dit: Il est temps encore de sauver votre vie, je vous préviens que je veux devenir maître de ce vaisseau.» Puis il me montra la manière dont il couperait la gorge au capitaine Mackenzie. Le samedi, dans la nuit, comme on n'osait trop compter sur moi, on me mit à la barre. Pendant ce temps, deux matelots assommèrent d'abord le contre-maître avec une hache et jetèrent son cadavre au-dessus du bord. Puis, conduits par Fielding, ils descendirent dans la cabine pour tuer aussi le capitaine, mais ils remontèrent sans avoir rien fait, à cause du chien du capitaine.

» Il se fit un moment de silence, puis j'entendis la voix du charpentier dans l'eau. J'allai alors vers Fielding et m'écriai: « Un homme à la mer! » Ce cri fut répété par Fielding et d'autres matelots. Aussitôt, le capitaine Mackenzie sortit de la cabine, et ce fut Anderson qui lui porta le premier coup de hache. Fielding l'acheva et jeta son corps au-dessus du bord. Plusieurs autres matelots furent aussi égorgés. Quelques jours après, on découvrit dans la cabine où couchait Fielding une paire de pistolets et une assez grande quantité de poudre; plus tard, on trouva du poison dans son armoire, et dès-lors, le cuisinier dit qu'il n'aurait aucun repos que Fielding ne fût jeté au-dessus du bord. Johnston alla aussitôt se jeter sur Fielding, on lui lia les pieds et les mains, et le soir, il fut jeté à la mer, malgré les cris de son petit garçon qu'il avait à bord. Nous résolûmes ensuite de nous rendre à Terre-Neuve; mais avant de nous diriger de ce côté, nous mîmes en sûreté tout l'argent qu'il y avait à bord. »

---

## Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. PERRY.

*Audience du 3 juillet.*

AFFAIRE DONON-CADOT.

Les accusés sont introduits à dix heures un quart, et la cour prend séance.

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense?

ROUSSELET. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous rien à dire.

ROUSSELET. Non; rien!

M. LE PRÉSIDENT. Et vous, Edouard Donon, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

ÉDOUARD DONON, d'une voix ferme. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT prononce la clôture des débats, et commence son résumé qu'il termine ainsi:

Quand la société est troublée par de grands crimes, elle en appelle à votre justice, elle vous confie le soin de la protéger, de la rassurer par une répression efficace et sévère; mais il y aurait un malheur plus grand que le crime même qui vous est dénoncé: ce serait la possibilité d'une erreur. Si vous trouvez dans la cause des preuves certaines, irréfragables, vous devez condamner; mais le doute, c'est l'acquittement; car pour acquitter, il n'est pas nécessaire d'être convaincu de l'innocence, il suffit de n'être pas convaincu de la culpabilité.

M. le président donne ensuite lecture des dix-sept questions soumises au jury, et aux termes desquelles sont accusés:

« Rousselet, d'avoir, le 15 janvier 1844, commis volontairement et avec préméditation un homicide sur la personne de M. Donon-Cadot, homicide ayant précédé un autre crime;

» Edouard Donon-Cadot, de s'être rendu complice dudit homicide, 1o en faisant des promesses à Rousselet, et en lui donnant des instructions pour le commettre; 2o en aidant et assistant, avec connaissance, Rousselet dans les faits qui ont préparé et facilité ledit crime;

» Et en outre, Rousselet: 1o d'avoir, ledit jour, 15 janvier 1844, soustrait frauduleusement, à l'aide d'effraction, dans une maison habitée, de l'argent monnayé, des billets de commerce, de l'argenterie, et autres objets au préjudice du sieur Donon-Cadot; 2o d'avoir en janvier et février 1844 commis le crime de faux en écriture de commerce.

Il est une heure: MM. les jurés entrent dans la salle des délibérations, et les accusés se retirent sans manifester d'émotion.

La séance est suspendue.

Le public nombreux, qui, aujourd'hui encore, se presse dans l'enceinte de la cour, ne quitte point la salle. Une vive agitation règne sur tous les bancs; des conversations bruyantes et animées s'engagent de toutes parts sur le dénoûment prochain de ce grand drame judiciaire.

A deux heures trois quarts, on entend retentir la sonnette des jurés. Le plus profond silence s'établit dans la salle, tout-à-l'heure encore pleine du bruit des conversations.

Les jurés rentrent, la cour reprend séance; la plus vive émotion règne dans l'auditoire, elle s'est communiquée aux juges eux-mêmes. Me Chaix regarde avec anxiété le jury. M. le chef du jury donne lecture du résultat de la délibération du jury:

En ce qui concerne Rousselet:

Sur la première question, l'accusé est-il coupable du meurtre de M. Donon-Cadot? — Oui.

Sur la deuxième question, y a-t-il en faveur de l'accusé des circonstances atténuantes? — Oui. (Vive sensation.)

En ce qui concerne Edouard Donon-Cadot, l'accusé est-il coupable de complicité dans le crime d'assassinat commis par Rousselet sur la personne de son père, M. Donon-Cadot? — Non!

Nous ne saurions peindre l'agitation qui a succédé à ce verdict. Le frère d'Edouard saisit la main de Me Chaix-d'Est-Ange et la baigne de ses larmes. Me Nogent-Saint Laurent est entouré par une foule de ses confrères, qui le félicitent du beau succès que son talent a obtenu.

M. le président fait rentrer les accusés. Me Chaix et les parents d'Edouard

…, march. de comest., boul. B.-Nouvelle, 12; J. c., M. Pillet aîné; s. p., M. Brenillard, r. de Trévise, 6.
BODEUR, fabr. d'instruments de mathém., pl. Dauphine, 2. J. c., M. Ledagre; s. p., M. Baudouin, r. d'Argenteuil, 30.
SALEUR ET BRUAND, tailleurs, r. Richelieu, 72. J. c., M. Leroux; s. p., M. Pascal, r. Richer, 32.

## Bourse du 3 juillet 1844.

Les cours de la rente se sont sensiblement améliorés.

Il y a eu, sur le 5 0/0, 15 c. de hausse au comptant, et 10 c. sur la fin du mois.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4 Can… | » » | » » | » » | B. Belge. | » » |

| CHEMINS DE FER. | | | | Fin cour. | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | 892 50. | » » |
| V.R. Dr. | » » | » » | » » | 380. | H. 2 50 |
| — R. G. | 250 » | 248 75 | B. 1 25 | 250, 247 50, 248 75. | B. 1 25 |
| Orléans. | 1000 » | 1002 50 | H. 7 50 | 1002 50, 1006 25, 1005. | H. 7 50 |
| Strasb… | 246 25 | 242 50 | H. 2 50 | 245, 240, 242 50. | H. 1 25 |
| Rouen… | 1005 » | 1002 50 | H. 5 » | 1005, 1002 50. | H. 2 50 |
| Hâvre… | 770 » | 772 50 | H. 2 50 | 772 50, 768 75. | B. 3 75 |
| Marseill. | 775 » | » » | B. 2 50 | 775, 777 50, 775. | » » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

7 h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Légataire. Mari à la campagne.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Richard. Fra Diavolo.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Client. Dagobert. Polka. Gazette.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Maître d'École. Nicaise. Sirènes. Anglin.
6 h. »|» GYMNASE. — Les Fées. Malvina. Philippe.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — 1re Ménestrels de la Virginie. Baigneuses.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »|» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. »|» COMTE. — Ricochets. Cracovienne. La Poupée. La Polka.
6 h. »|» FOLIES. — Grisette. Fauvettes. Petits Métiers.

# BULLETIN AGRICOLE.

### Météorologie.

Depuis quelques jours nous avons à enregistrer de nombreux désastres, causés par les orages et la grêle. Nous ne portons à la connaissance de nos lecteurs que ceux dont la gravité surpasse les accidents du même genre, si communs dans cette saison.

On nous écrit de Cernans (Jura), à la date du 30 juin:

« Une grêle épouvantable, arrivant du sud-ouest, vient de cribler notre contrée; en un instant, d'épais nuages, rasant la terre, nous enveloppèrent d'obscurité; le tonnerre redoublait, et des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon, dont quelques-uns saccagèrent en un quart-d'heure arbres, vignes et récoltes de toute espèce. Les blés sont tapés sur le terrain, les vignes dépouillées de leurs feuilles et de leurs rameaux; les chanvres et les maïs broyés, n'offrant plus que de courts tronçons, et les arbres mutilés ont couvert le sol de leurs branches. Il est impossible d'apprécier en ce moment l'étendue du dommage qui a frappé principalement la partie supérieure du territoire de Salins, toute la commune de Bracon, Cernans, Dournau, Thesy, Labergement et Villeneuve. L'orage paraît avoir perdu son intensité à la première ligne de Sapins. »

Nous lisons en même temps dans le journal de Saône-et-Loire:

« La grêle a ravagé plusieurs communes dans les environs de Tournus, presque toutes les récoltes sont perdues.

» Dans le Charollais, les récoltes ont été hachées sur le territoire des communes de Suin, Vendenesse, Lugny, Marcilly-la-Guerce. En quelques secondes, le sol a été couvert d'une épaisse couche de grêlons, dont les moindres étaient de la grosseur d'une noix. A Charolles, les jardins ont été ravagés. »

Enfin, un phénomène remarquable est signalé par le journal de Pontarlier. On y lit:

« Ces jours derniers, la température s'est tout-à-coup abaissée dans les environs, au point qu'il a gelé pendant deux nuits. Les jeunes plantes de pommes de terre ont un peu souffert. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 2 Juillet. | | | 3 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 787 q. | 30 k | Arrivages | 755 q. | 31 k. |
| Ventes | 642 | 86 | Ventes | 654 | 19 |
| Restant | 15306 | 81 | Restant | 15197 | 74 |
| Cours moyen | | 39,15 | Cours moyen | | 39 42 |
| Cours-taxe | | 39,26 | Cours-taxe | | 39.23 |
| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
| Gr. | 14.71k. | 33,30 à 36,65 | Gr. | 94.42k. | 33.50 à 51,13 |
| 1re | 351 00 | 39,50 à 41,40 | 1re | 207 58 | 39 50 à 40 60 |
| 2 | 221 51 | 36,30 à 38,85 | 2e | 181 58 | 36,95 à 38,85 |
| 3e | 3 11 | 33,10 à 00 00 | 3e | 0 00 | 00,00 à 00.00 |
| 1 | 3.11 | 21,85 à 00,00 | 4e | 3 11 | 21,85 à 00,00 |
| 1. | 000 00 | 00,00 à 00 00 | 1. | 411 30 | 38.65 à 00,00 |

**Issues** (par 100 kil.).

PARIS, Halle du 3 Juillet. — Son sec: 7,75 à 8,25 les 325 litres. — Mouture: 8,50 à 9,00. — Recoupettes: 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage: 17,00 à 18,00 les 150 kil. — Beaucoup d'offres pour les sons; vente difficile.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, Halle du 3 Juillet. *Cours commercial.* — Froment de choix, 116 à 118 kil.: 31,00 à 31,50 l'hect. 1/2. — Montereau, 114 à 115 kil.: 3 ,00. — Picardie, 114 à 115 kil.: 29,50 à 30,00. — Blé inférieur 106 à 108 kil.: 25,50 à 27,00. — Les affaires en blés ont été lourdes; la vente peu facile; on tenait les prix au cours du marché précédent, mais pour vendre, il fallait céder 0,50. — Seigles, 106 à 110 kil.: 15,50 à 16,00. — Affaires nulles. — Orge, 92 à 93 kil.: 15,50 à 16,00. — Aucun mouvement sur cet article malgré le manque d'arrivages. — Avoines, 150 kil.: 26,50 à 27,00 les trois hect. dans Paris; 145 kil: 26,00 à 26,50; 140 kil.: 25,00 à 25,25. — Il y a eu beaucoup d'offres et quelques affaires se sont traitées en baisse de 0,50.

MONTLHÉRY, 1er Juillet. — Froment, 1re: 21,34 à 22,00; 2e: 20,00 à 21,00; 3e 19,00 à 20,00. — Méteil: 16,00 à 18,00. — Seigle: 11,31 à 12,00. — Orge: 10,00 à 11,00. — Avoine: 7,50 à 8,20.

DREUX, 1er Juillet. — Froment, 1re: 21,12; 2e: 19,65; 3e: 18,75. — Méteil: 15,75 à 16,87. Orge: 12,34 à 12,60. — Avoine: 7,50. — Marché peu approvisionné à cause de la foire aux laines.

DOUAI, 29 Juin. — Froment blanc: 19,50 à 21,00; de roux: 18,50 à 19,25. — Seigle: 10,75 à 11,00. — Orge: 12,00 à 13,00. — Avoine: 7,00 à 8,30.

MÉZIÈRES, 30 juin. — Froment, 1re: 18,35; 2e: 17,35; 3e: 16,25. — Méteil: 14,00. — Seigle: 10,00 à 10,80. — Orge: 10,00 à 10,50. — Sarrazin: 9,00. — Avoine: 6,50. Sans variation.

BOURGES, 29 juin. — Froment, 1re: 20,50; 2e: 19,00; 3e: 17,00. — Blé inférieur: 15,00. — Méteil: 12,00 à 15,50. — Mouture: 12,50 à 11,50. — Marsèche: 11,50 à 13,00. — Avoine: 8,25 à 9,25.

NANTES, 29 juin. — La baisse sur les blés continue; les nouvelles que nous transmettent nos correspondants sur l'état des récoltes sont trop rassurantes pour ne pas croire à la continuation de cette baisse jusqu'à la fin de la récolte. A Bourbon, la moyenne du prix des froments est de 18,50 l'hect.; à Fontenay: 16,90; à Challans 18,50; à Saint-Gilles 19,00; à Marans, 18,00; à Niort, 18,19, et à Candes et Saumur, 18,50.

Le cours des foins est généralement de 3,10 les 50 kil. dans la Vendée. Le prix des bestiaux n'y a pas changé, et les chevaux se vendent toujours cher. A la foire du 10 courant, à St-Michel-Mont-Mercure, des chevaux élevés dans le pays ont été vendus 600, 500 et même 950 fr. On y voyait beaucoup de chevaux de bonne qualité, et même fort convenables pour la cavalerie. Les colza offerts dans le Poitou à 21 fr. l'hect. ne sont demandés ici qu'à 20,50. Les nouvelles reçues des Sables, de Bouin et de Marennes annoncent que la récolte donne les plus belles espérances. On remarque dans quelques marais des indices certains d'une abondance qui viendra fort à propos pour combler le déficit des produits de l'année dernière.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, marché d'Enfer du 2 juillet. — Foin, 1re: 48,50; 2e: 44,00 à 46,00; 3e: 39,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re: 26,00 à 27,00; 2e: 23,00 à 24,00; 3e: 22,00.

Marché Saint-Antoine du 2 juillet. — Foin, 1re: 45,00 à 46,00; 2e: 40,00 à 42,00; 3e: 30,00. — Luzerne, 1re: 40,00; 2e: 40,00 à 42,00; 3e: 31,00. — Trèfle: 36,00. — Paille de froment, 1re: 23,00 à 24,00; 2e: 21,00 à 22,00; 3e: 19,00 à 20,00. — Paille de seigle: 24,00. — Paille d'avoine, 1re: 36,00; 2e: 32,00.

Marché St-Martin du 3 juillet. — Foin, 1re: 48,00; 2e: 40,00. — Paille de froment, 1re 24,00 à 27,00; 2e: 21,00 à 22,00; 3e: 19,00 à 20,00. — Paille de seigle: 28,00 à 29,00.

MONTLHÉRY, 1er juillet. — Foin: 28,00 à 30,00. — Luzerne: 28,00 à 32,00. — Paille de froment: 15,00 à 13,00. — Paille de seigle: 20,00 à 22,00.

CHALON-SUR-SAONE, 28 juin. — Foin nouveau, 1re: 22,00 à 25,00. — Luzerne: 15,00 à 20,00. — Paille très rare, il faut attendre la récolte. — Paille de maïs très rare à 90,00. — La récolte des foins est presque terminée par un temps favorable, la qualité est excellente; les vieux ne se vendent plus.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 1er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs…. | 1034 | 932 | 102 | 1 18 | 1 5 | » 98 |
| Vaches…. | 464 | 91 | 3 | 1 8 | » 92 | » 70 |
| Veaux…. | 455 | 455 | 0 | 1 50 | 1 30 | 1 10 |
| Moutons.. | 9733 | 9177 | 538 | 1 50 | 1 39 | 1 16 |

STRASBOURG, 1er juin. — Sur 84 bœufs, 78 ont été vendus 1,22-1,11. — 19 taureaux vendus 0,76 à 0,84. L'on a tué pendant la semaine 280 veaux, 1,10. — 203 porcs, 1,00. — 144 moutons, 1,30. — 26 vaches, 1,00-1,16. Approvisionnement fort, vente active. Provenance d'Allemagne.

PARIS, marché aux chevaux du 3 juillet. — 100 chevaux de selle et de cabriolet, 16 vendus 240,00 à 780,00. — 240 de trait, vendus 23 de 320,00 à 800,00. — 96 hors d'âge, dont 15 vendus 48,00 à 260,00. — Anes 8; 2 vendus 15,00 et 36,00. — 10 chèvres, 4 vendues 9,00 à 25,00 — Essai: 12.


Mise en vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# LES DOGMES, LE CLERGÉ ET L'ÉTAT,

## ÉTUDES RELIGIEUSES,

Par MM. Eug. PELLETAN, Aug. COLIN, Hipp. MORVONNAIS et Victor HENNEQUIN.

TABLE DES MATIÈRES. — AVERTISSEMENT. — COMMENT LES DOGMES SE RÉGÉNÈRENT. — Le Catholicisme; le Protestantisme; le Christ vivant. — LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE. — COMMENT LES DOGMES SE CONTINUENT. — Lettre adressée à MM. les Rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ. — Historique; Discussion.

**Paris. 1844. — Brochure in-8° de 100 pages. — Prix: 2 fr. 50 c.**

En vente à la librairie sociétaire, rue de Seine 10.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

**PAR F. VIDAL.**

**Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix: 1 fr.**

UN FORT VOL. Format anglais. **FOURIER,** PRIX: 5 FR.

**SA VIE ET SA THÉORIE,**

**Par Charles PELLARIN,**

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

## Maladies Secrètes.

**TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement: il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

**TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)**

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de [illegible] jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

# DENTS

Leur guérison. **M. Michel de Chaillevois**, dentiste, breveté du Roi, cour des Fontaines, 7, a trouvé le moyen d'éviter l'opération tant redoutée de l'extraction des dents, qu'il plombe sans douleur, par un procédé particulier.

En vente à la Librairie-Sociétaire, rue de Seine, 10,

# LA CONVERSION,

**C'EST L'IMPOT,**

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député,* PAR V. CONSIDERANT.
Paris 1839. — Prix: 1 fr. 50 cent.

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT. 12
1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix: 1

**5 CENTIMES LA BOUTEILLE.**
*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *Rouvreuse*; nuisible aux dents et à l'estomac: elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, gravelle, rhumatismes, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre* 1 fr.; très-fortes, 1 fr. 50 c.; au *commerce*, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce rue du Croissant, 16.

lorsqu'il [illegible] les allocations, c'est [illegible] les recettes
es dépenses : c'est en quel que sorte chez lui une idée fixe, et
de idée fixe le conduit à établir des théories contraires à tout
ogrès, et que démentent d'ailleurs journellement l'expérience
la pratique.

Par exemple, M. Bignon dit dans son rapport, et cela dans les
mes les plus absolus, qu'il n'y a pas de crédit possible pour un
at comme pour un individu qui ne sait pas proportionner ses
penses à ses recettes.

Cette assertion n'est pas seulement contraire à tous les faits connus,
est la négation même du crédit et du capital. En effet, per-
nne n'emprunterait plus si les principes économiques de M. Bi-
non étaient suivis à la lettre; les capitaux seraient sans emploi,
la société resterait dans un état de stagnation perpétuel.

Tout individu qui emprunte dépense par ce fait seul au-delà de
s revenus, et, puisqu'il trouve un bailleur de fond, c'est qu'évi-
mment ce dernier ne place pas sa garantie dans l'équilibre des
cettes et des dépenses de son débiteur. Au surplus, depuis trente
s et au-delà tous nos budgets se sont soldés en déficit, et la France
n a pas moins trouvé à emprunter près de cinq milliards.

Si M. Bignon et la commission, au lieu de partir du principe de
quilibre entre les recettes et les dépenses, avaient pris pour point
départ l'utilité des allocations de crédit, il est probable qu'au
u de ne présenter en définitive que quarante-deux rognures de
édit donnant ensemble une réduction de 3,790,095 fr. sur le total
s dépenses, ils auraient été conduits à proposer des modifica-
ons bien autrement importantes.

Parmi les réductions proposées par la commission, il en est une
i nous a surtout frappé, c'est celle qui réduit de 241,000 francs le
édit de 482,000 francs demandé par le ministre des travaux pu-
ics pour l'exploitation du chemin de fer de Lille à Valenciennes.
commission entend que ce bout de chemin soit livré à une com-
gnie dans les six premiers mois de l'année 1845, et elle refuse,
conséquence, au ministère un crédit pour l'année entière.

Dans les quarante-deux crédits rognés par la commission, plus
trente présentaient une augmentation sur ceux de l'année der-
ère ; de sorte que si le ministère avait demandé pour 1845 les
êmes allocations qu'en 1844, la commission n'aurait, pour ainsi
re, rien réduit du tout.

Ce résultat justifie complètement ce que nous disions dans nos
écédents articles sur les finances, à savoir que les augmentations
crédit, dispersées artistement dans les différents ministères,
étaient souvent qu'une *ficelle*, un de ces tours à la Rominagrobis
moyen duquel les ministres donnaient le change à la gent *rogne*
*ens* du budget.

—

La chambre a repris aujourd'hui la discussion du budget. Le fait
pital de la séance est l'adoption de l'amendement de M. Havin
[illegible] à l'unanimité l'amendement adopté par la chambre des dé-
putés, qui interdisait aux membres des deux chambres d'être ad-
judicataires ou administrateurs des compagnies de chemins de fer.
Nous n'y voyons point de mal au fond. Cette mesure avait quel-
que chose de restrictif et d'exceptionnel, qui fait que nous ne te-
nons pas à son maintien ; mais nous n'en trouvons pas moins bon
qu'elle ait été votée par la chambre des députés dans un élan de
conscience ; car ce vote restera comme une protestation, comme
une leçon et comme une marque officielle de la corruption de notre
époque. Il est bon pour l'histoire que chaque époque ait son
signe.

Sans doute l'amendement adopté au Palais-Bourbon ne pouvait
pas signifier que tous les membres des deux chambres figu-
rant dans les entreprises de chemins de fer étaient des hommes
corrompus, faisant argent de leur vote et de leur influence ; mais il
signifiait que, dans l'opinion de la chambre, plusieurs de ces mem-
bres substituaient leurs intérêts privés aux motifs d'intérêt public ;
il signifiait encore qu'il était d'une haute inconvenance, que des
influences et des noms parlementaires s'engageassent du côté des
compagnies quand la question de l'exploitation par l'Etat n'était
pas encore vidée.

Les hommes qui font les affaires de l'Etat ne doivent pas être
soupçonnés : il est de leur honneur et de leur dignité de rester li-
bres, entièrement libres, dans les questions où les intérêts de l'E-
tat sont engagés : et, quoi qu'on puisse dire, rien n'était plus irré-
gulier et moins convenable que cette immixtion, au moins préma-
turée, de noms parlementaires dans les entreprises de chemins de
fer. Des hommes qui porteraient à un haut degré dans leur âme la
conscience de leur rôle politique, de leur rôle de législateurs sou-
verains d'un grand peuple, ne se seraient point placés dans la po-
sition essentiellement fausse où nous avions vu avec beaucoup de
peine s'engager des noms honorables, des noms à la dignité des-
quels nous tenons d'autant plus que la pureté des caractères est
aujourd'hui moins commune.

---

### La garantie détruite dans la bijouterie.

Paris, le 4 juillet 1844.

Monsieur le Rédacteur.

Il est de notre devoir de réclamer contre quelques inexactitudes conte-
nues dans un article de votre journal de ce jour, article relatif aux poursui-
tes dirigées en ce moment contre un certain nombre de bijoutiers de
Paris.

Malheureusement, il n'est que trop vrai que de nombreux procès-verbaux
ont été dressés depuis quelque temps par les agents de la régie, et que de
nombreuses saisies de bijoux ont été opérées. Mais l'inculpation qui dérive
des procès-verbaux porte uniquement sur les marques dont ces bijoux sont
revêtus, marques accusées de fausseté. Si l'accusation est fondée, il en ré-
sulte que le trésor a été volé ; mais, jusqu'à présent, aucun abaissement de
titre n'a été constaté sur les bijoux saisis, et il ne paraît pas qu'une tenta-
tive de vol ait eu lieu au préjudice des consommateurs.

Par suite de tous les procès-verbaux dont il s'agit, six fabricants sont
poursuivis à la requête du ministère public. C'est beaucoup trop, nous en
convenons, et, certes, il y a là de quoi appeler la sollicitude de la presse ;
mais dans une ville où le nombre des fabricants s'élève à près de cinq cents,
les poursuites dirigées contre six, n'autorisent pas à tirer cette conséquence.

Il est aujourd'hui bien certain pour nous que, depuis long-temps, la
bijouterie et l'orfèvrerie marquent beaucoup trop fréquemment leurs
produits avec de faux poinçons ; MM. les délégués ne le nient pas : ce
fait seul justifie la conséquence contre laquelle les délégués se récrient.
En effet, si le poinçon de la garantie, le poinçon administratif n'offre
plus de sûreté à l'acheteur, il est évident qu'il n'y a plus d'autre sûreté
que la moralité même du vendeur ; or, il n'y a qu'un petit nombre
d'hommes dont la moralité soit incontestable pour le public ; les autres
peuvent avoir de la probité, mais ils ne doivent pas inspirer de con-
fiance au consommateur qui ne les connaît pas.

Ceci n'est point toute notre pensée ; nous hésitons, car il y a de bien
grands intérêts engagés dans cette affaire, et cependant la vérité doit
être connue pour que l'on puisse combattre le mal : eh bien ! dans le
monde commercial on sait que la fabrication à faux titre a pris un déve-
loppement effrayant ; les meilleures maisons ont dû réduire leurs béné-
fices au minimum pour pouvoir lutter contre les faussaires ; les fabri-
cants moins riches n'ont aucun moyen de tenir devant la concurrence il-
licite ; chaque jour quelques-uns doivent renoncer à leur vieille probité
pour échapper à une ruine imminente. MM. les délégués de la bijouterie
connaissent aussi bien que nous les misères actuelles de leur profession,
et nous sommes convaincus qu'ils sentiront la nécessité de donner à la
justice tous les renseignements nécessaires pour diriger ses recherches.

Maintenant nous dirons à l'administration de la garantie que dans tou-
te cette affaire elle a de grands torts à se reprocher : c'est elle qui a in-
vité à la fraude en prélevant sur la fabrique un impôt exorbitant ; c'est
elle qui a rendu la fraude facile par ses négligences et ses lésineries. Les
bureaux de la garantie sont si mal surveillés que des employés ont pu (à
ce que l'on dit) emporter des empreintes de la bigorne pour les livrer
aux fraudeurs à prix d'argent ; les poinçons des marqueurs ne sont or-
dinairement réformés que lorsqu'ils donnent depuis long-temps de mau-
vaises empreintes ; de telle sorte que les marques administratives ne se
distinguent plus des marques fausses, etc.

Depuis long-temps le directeur de la régie, le ministre et le président
de la monnaie ont été avertis de toutes ces circonstances déplorables ;
pourquoi ont-ils attendu qu'un éclat scandaleux les forçât de s'en occu-
per ?

---

Les questions religieuses, qui, dans ces derniers temps, ont failli un
instant compromettre la tranquillité en Hongrie, viennent de provoquer
de la part de la diète de ce pays plusieurs mesures importantes. Les
Etats ont reconnu et garanti l'égalité pleine et entière entre les catholi-
ques et les protestants. Cette mesure a été combattue dans la table des
magnats, mais elle est tellement conforme aux vœux des [illegible] et aux
principes exposés dans le rescrit impérial, qu'elle finira par [illegible]
et mise à exécution.

Les socinistes et les unitaires jouissent dans la Transylvanie [illegible]
mes droits que les catholiques et les protestants ; les États [illegible]
établir pour eux cette même égalité dans toute la Hongrie. La table des
magnats a cru qu'on ne pouvait les comparer qu'aux protestants, ou leur
accorder d'autres droits que ceux que possèdent ces derniers. La majo-
rité de la diète a adopté cette modification.

Les questions relatives au culte grec non uni ont été résolues avec
beaucoup d'impartialité et une parfaite tolérance.

En ce qui concerne les mariages mixtes, les Etats ont adressé une re-

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

# UNE FAMILLE CORSE (1).

V.

— Vous n'êtes pas seul, M. Lucien, dit le bandit ?

— Ne vous inquiétez pas de cela, Orlandini, Monsieur est un ami à
moi qui a entendu parler de vous et qui désirait vous faire visite. Je n'ai
pas cru devoir lui refuser ce plaisir.

— Monsieur est le bienvenu à la campagne, dit le bandit en s'incli-
nant et en faisant ensuite quelques pas vers nous.

Je lui rendis son salut avec la plus ponctuelle politesse.

— Vous devez déjà être arrivé depuis quelque temps ? continua Orlan-
dini.

— Oui, depuis vingt minutes.

— C'est cela : j'ai entendu la voix de Diamante qui hurlait au mucchio,
et déjà depuis un quart-d'heure il est venu me rejoindre. C'est une
bonne et fidèle bête, n'est-ce pas, M. Lucien ?

— Oui, c'est le mot, Orlandini, bonne et fidèle, reprit Lucien en ca-
ressant Diamante.

— Mais puisque vous saviez que M. Lucien était là, demandai-je, pour-
quoi n'êtes-vous pas venu plus tôt ?

— Parce que nous n'avions rendez-vous qu'à neuf heures, répondit
le bandit, et que c'est être aussi inexact d'arriver un quart-d'heure plus
tôt que d'arriver un quart-d'heure plus tard.

— Est-ce un reproche que vous me faites, Orlandini, dit en riant Lu-
cien.

— Non, monsieur, vous pouviez avoir vos raisons pour cela, vous ;
d'ailleurs, vous êtes en compagnie, et c'est probablement à cause de
monsieur que vous avez faussé vos habitudes ; car vous aussi, M. Lu-
cien, vous êtes exact, et je le sais mieux que personne, vous vous êtes,
Dieu merci, dérangé assez souvent pour moi.

— Ce n'est pas la peine de me remercier de cela, Orlandini, car cette
fois-ci sera probablement la dernière.

— N'avons-nous pas quelques mots à échanger à ce sujet, M. Lucien ?
demanda le bandit.

— Oui, et si voulez me suivre....

— A vos ordres.

Lucien se retourna vers moi.

— Vous m'excusez, n'est-ce pas, me dit-il ?

— Comment donc ! faites.

Tous deux s'éloignèrent, et, montant sur la brèche par laquelle Orlan-
dini nous était apparu, s'arrêtèrent là, debout, se détachant en vigueur
sur la lueur de la lune qui semblait baigner les contours de leurs deux
silhouettes sombres d'un fluide d'argent.

Alors seulement je pus regarder Orlandini avec attention.

C'était un homme de haute taille, portant la barbe dans toute sa lon-
gueur, et vêtu exactement de la même façon que le jeune de Franchi, à
l'exception cependant que ses habits portaient la trace d'un fréquent
contact avec le makis dans lequel vivait leur propriétaire, les ronces à
travers lesquelles plus d'une fois il avait été obligé de fuir, et la terre
sur laquelle il couchait chaque nuit.

Je ne pouvais entendre ce qu'ils disaient, d'abord parce qu'ils étaient
à une vingtaine de pas de moi, ensuite parce qu'ils parlaient le dialecte
corse. Mais je m'apercevais facilement, à leurs gestes, que le bandit ré-
futait, avec une grande chaleur, une suite de raisonnements que le jeune
homme exposait avec un calme qui faisait honneur à l'impartialité qu'il
mettait dans cette affaire. Enfin, les gestes d'Orlandini devinrent moins
fréquents et moins énergiques ; sa parole elle-même sembla s'allanguir :
sur une dernière observation, il baissa la tête ; puis, enfin, au bout d'un
instant, tendit la main au jeune homme.

La conférence, selon toute probabilité, était finie, car tous deux re-
vinrent vers moi :

— Mon cher hôte, me dit le jeune homme, voici Orlandini qui désire
vous serrer la main pour vous remercier.

— Et de quoi, lui demandai-je ?

— Mais de vouloir bien être un de ses parrains. Je me suis engagé
pour vous.

— Si vous vous êtes engagé pour moi, vous comprenez que j'accepte
sans même savoir de quoi il est question.

Je tendis la main au bandit, qui me fit l'honneur de la toucher du
bout des doigts.

— De cette façon, continua Lucien, vous pourrez dire à mon frère que
tout est arrangé selon ses désirs, et même que vous avez signé au con-
trat.

— Il y a donc un mariage ?

— Non, pas encore ; mais peut-être cela viendra-t-il.

Un sourire dédaigneux passa sur les lèvres du bandit.

— La paix, dit-il, puisque vous la voulez absolument, M. Lucien, mais
pas d'alliance : ceci n'est point porté au traité.

— Non, dit Lucien, c'est seulement écrit selon toute probabilité dans
l'avenir. Mais parlons d'autre chose. N'avez-vous rien entendu pendant
que je causais avec Orlandini ?

— De ce que vous disiez ?

— Non, mais de ce que disait un faisan dans les environs d'ici.

— En effet, il me semble que j'ai entendu coqueter ; mais j'ai cru que
je me trompais.

— Vous ne vous trompiez pas : il y a un coq branché dans le grand
châtaignier que vous savez, M. Lucien, à cent pas d'ici. Je l'ai entendu
tout à l'heure en passant.

— Eh bien, mais, dit gaiement Lucien, il faut le manger demain.

— Il serait déjà à bas, dit Orlandini, si je n'avais pas craint qu'on crût
au village que je tirais sur autre chose que sur un faisan.

— J'ai prévenu, dit Lucien.

— A propos, ajouta-t-il en se retournant vers moi et en rejetant sur son
épaule son fusil qu'il venait d'armer, à vous l'honneur.

— Un instant, je ne suis pas si sûr que vous de mon coup, moi ; je
tiens beaucoup à manger ma part de votre faisan, ainsi tirez-le.

— Au fait, dit Lucien, vous n'avez pas comme nous l'habitude de la
chasse de nuit, et vous tireriez certainement trop bas ; d'ailleurs, si vous
n'avez rien à faire demain dans la journée, vous prendrez votre re-
vanche.

Nous sortîmes des ruines par le côté opposé où nous étions entrés, Lu-
cien marchant le premier ; au moment où nous mettions le pied dans le
makis, le faisan, se dénonçant lui-même, se mit à coqueter de nouveau.

Il était à quatre-vingts pas de nous, à peu près caché dans les bran-
ches d'un châtaignier dont l'approche était de tous côtés défendue par un
épais makis.

— Comment arriverez-vous à lui sans qu'il vous entende, demandai-je
à Lucien ? Cela ne me paraît pas facile.

— Non, me répondit-il, si je pouvais seulement le voir, je le tirerais
d'ici.

— Comment d'ici ? avez-vous un fusil qui tue les faisans à quatre-
vingts pas.

— A plomb, non ; à balle, oui.

— Ah ! à balle, n'en parlons plus, c'est autre chose ; et vous avez bien
fait de vous charger du coup.

— Voulez-vous le voir ? demanda Orlandini.

— Oui, dit Lucien, j'avoue que cela me ferait plaisir.

— Attendez alors.

Et Orlandini se mit à imiter le gloussement de la poule-faisane.

Au même instant, sans apercevoir le faisan, nous vîmes un mouve-
ment dans les feuilles du châtaignier ; le faisan montait de branche en
branche, tout en répondant par son coquetage, aux avances que lui fai-
sait Orlandini. Enfin, il parut à la cime de l'arbre parfaitement visible,
et se détachant en vigueur sur le blanc mat du ciel.

Orlandini se tut et le faisan demeura immobile.

---

(1) Voir les numéros des 28, 29 juin 1er et 2 juillet.

« Soixante et quinze habitants d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) demandent que Solans et Beaudinard, deux quartiers ruraux de cette commune, soient détachés de la succursale de Saint-Pierre, et rattachés au chef-lieu pour l'exercice du culte. » — Renvoi au ministre des cultes. »

« Le baron Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de l'empereur demande le rapport de l'article 23 de la loi du 17 mai 1819, qui met à l'abri de toute poursuite, pour diffamation ou injure, les auteurs des discours prononcés et des écrits produits devant les tribunaux. » — Ordre du jour.

La chambre se réunit dans ses bureaux pour examiner :

1° Le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord ;

2° Le projet de loi relatif au chemin de fer du Centre ;

Et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

La séance est reprise à quatre heures.

**M. DE LA MOSKOWA** demande l'autorisation de la chambre pour faire des interpellations sur les paroles prononcées dans le parlement anglais par sir Robert Peel, relativement aux affaires de Maroc.

**M. LE PRÉSIDENT.** La proposition est-elle appuyée? (Oui! oui!)

**M. LE PRÉSIDENT,** après un débat qui intervient entre lui, MM. de Boissy, Pelet (de la Lozère) et Dumon, consulte la chambre, qui décide qu'elle entendra lundi les interpellations de M. de la Moskowa.

Les commissions nommées par les bureaux de la chambre des pairs sont ainsi composées :

1° Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord : MM. Laplace, Chevaudier, Feutrier, de Chastellux, Passy, Daru et Terrier.

2° Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du Centre : MM. Girod (de l'Ain), de Boissy, Thénard, Persil, d'Authouard, Rossi et Franck-Carré.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

La chambre s'est arrêtée hier à la partie du cahier des charges qui se rapporte à l'art. 3 du projet.

M. Daru a proposé un amendement ayant pour objet de porter à 1 fr. 50 c. la rétribution de 75 c. accordée par chaque kilomètre parcouru pour les convois spéciaux mis à la disposition de l'administration des postes. Cet amendement a été combattu par M. le ministre des finances.

**M. ROSSI**, rapporteur, le combat de nouveau. La preuve que la rétribution allouée n'est pas aussi disproportionnée qu'on le dit, c'est que le gouvernement trouve toujours des compagnies soumissionnaires.

**M. DUMON** assure de son côté que si le chemin n'est pas encore concédé, l'Etat a reçu des soumissions de compagnies qui adopteront volontiers les conditions du projet.

L'amendement est rejeté.

On revient ensuite à l'art. 3 du projet, ainsi conçu :

« Le ministre des travaux publics est autorisé, etc.

» L'adjudication aura lieu par voie de publicité et de concurrence.

» Le rabais portera sur la durée de jouissance.

» Nul soumissionnaire ne pourra concourir qu'après le versement des deux millions portés à l'art. 51 du cahier des charges, et qu'autant qu'il aura été préalablement admis par le ministre des travaux publics. »

**M. DARU** propose un amendement qui consiste à supprimer les trois derniers paragraphes introduits par la chambre des députés, et de borner l'article au premier paragraphe, en fixant le maximum de la durée de la jouissance à 46 ans et 324 jours.

L'honorable pair soutient que le choix fait librement par le ministre, sous sa responsabilité, offre plus de garanties que l'adjudication. Ce dernier principe est un principe déplorable, un principe de défiance contre les agents de l'autorité.

[...] taire sera, non le serviteur, mais le représentant de ses mandants ; mais je vous en supplie, n'adoptez pas une mesure qui n'aura d'autre résultat que de signaler des hommes honorables au mépris de leurs concitoyens.

L'art. 7 est mis aux voix et rejeté à l'unanimité.

Les quatre derniers articles du projet de loi sont adoptés sans discussion.

La chambre passe au scrutin, qui est annulé faute d'un nombre suffisant de votants : il sera repris demain à 3 heures.

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 4 Juillet.*

**M. LEGENDRE** prend la parole au commencement de la séance pour continuer son discours d'hier ; il parcourt successivement les différentes branches de notre administration financière et cherche à démontrer que la prospérité croissante accusée par le gouvernement n'est qu'une fantasmagorie.

**M. CORDIER** lit un long discours dans le même sens. La chambre ne lui prête pas plus d'attention qu'au préopinant.

La discussion générale est fermée.

**M. VUITRY** dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le budget des recettes.

**M. SAUNES** dépose le rapport de la commission chargée de l'examen d'un projet de loi relatif à l'octroi de Cherbourg.

« Art. 1er. Des crédits sont ouverts jusqu'à concurrence de 1,372,538,141 fr., pour les dépenses de 1845. »

La commission propose de réduire cette somme à 1,367,557,585 fr.

Savoir :

SERVICE ORDINAIRE.

| | |
|---|---|
| Dette publique, | 367,920,654 fr. |
| Dotation, | 24,745,000 |
| Services des ministères, | 675,327,600 |
| Frais de régie, de perception, etc., des impôts et revenus publics, | 147,666,961 |
| Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes, escomptes, | 63,355,770 |

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

| | |
|---|---|
| Travaux extraordinaires, | 61,041,594 |
| Grandes lignes de chemins de fer, | 84,000,000 |

Des crédits montant à la somme de 13,493,902 fr. sont également ouverts pour l'exercice de 1845 pour les objets suivants :

| | |
|---|---|
| Légion-d'Honneur, | 7,102,898 |
| Imprimerie royale, | 2,760,500 |
| Chancelleries consulaires, | 336,000 |
| Caisses des invalides et de la marine, | 7,944,100 |
| Fabrication des monnaies et médailles, | 1,350,494 |

**M. DE SAINT-PRIEST**, sur le chapitre de la dette publique, demande ce que le gouvernement fera relativement à la conversion des rentes.

**M. LACAVE-LAPLAGNE** répond que cette conversion devra se faire, mais qu'on n'en peut préciser l'époque, parce que cet avertissement, donné d'avance, nuirait profondément à la réalisation de la mesure.

**M. BAVIN** demande qu'à partir du 1er janvier 1845, l'intérêt des capitaux de cautionnement soit fixé à 3 p. 0/0 au lieu de 4 p. 0/0, ce qui amènerait une réduction de 1,612,500 fr. sur ce chapitre.

Le ministre des finances avait demandé que cet intérêt ne fût réduit que sur [...] effectif des chevaux de selle dans l'année ; la réduction ne devrait porter que sur les chevaux de trait.

**M. VATRY** trouve aussi la réduction trop considérable.

**M. MAUGUIN.** Souvenons-nous quel prix on a payé les chevaux en 1840, et ne nous plaçons plus dans la même situation.

**M. VATOUT** propose de ne réduire le chiffre proposé par le gouvernement que de 186 mille francs.

**M. SUBERVIE.** Les craintes des honorables préopinants ne sont pas fondées. Le gouvernement trouvera en France, dans l'espace de six semaines, tous les chevaux qu'il voudra.

La réduction proposée par la commission est adoptée.

**M. DE LESPINASSE.** Sans rien changer aux crédits votés, demande que les extinctions des secours accordés aux anciens chevaliers de Saint-Louis, aux réfugiés égyptiens et aux anciens officiers soient appliquées aux anciens officiers survivants jusqu'à concurrence d'une somme de 50,000 fr.

Ces officiers reçoivent les uns 250 ou 300 fr. par an, les officiers supérieurs reçoivent 400 fr., et les officiers généraux ne reçoivent que 600 fr. par an; cette somme est infiniment trop minime; mon amendement aurait pour effet d'améliorer leur sort sans grever le budget.

L'amendement est rejeté.

Sur le chapitre relatif au matériel d'artillerie, la commission propose une diminution de 70,000 fr., mais il ressort d'une discussion confuse qu'il s'engage sur ce point qu'une partie de cette réduction pourrait être applicable au département de la marine, et le chapitre est renvoyé à la commission pour régulariser l'emploi des crédits.

### ANGLETERRE.

Hier jeudi la chambre des lords a dû s'assembler pour juger en appel le procès d'O'Connell. A Dublin, le conseil municipal a dû se réunir aussi le 1er pour procéder à l'élection d'un nouveau lord-maire pour l'année prochaine. On ne doute pas qu'O'Connell ne soit nommé.

Le *Times* annonce le départ d'une escadre anglaise importante pour les côtes de Maroc.

Sir Robert Peel semble être condamné à subir toutes les défaites possibles. Le voici forcé par l'attitude des chambres de retirer son *bill d'enregistrement des électeurs irlandais*, après avoir fait tous ses efforts pour obtenir une seconde lecture.

Dans la séance des communes du 2, une motion ayant pour but de voter une adresse à la reine pour la prier d'ordonner une enquête sur la conduite des juges de Glascow a été rejetée à une majorité de 119 voix. Encouragé par ce succès, sir Robert Peel a demandé que M. Duncombe fût entendu de rechef dans sa demande d'une enquête sur la violation du secret des lettres.

J'ai appris positivement, dit l'orateur, que les correspondances de ministres étrangers étaient ouvertes. Si ce fait est exact, c'est une honte qui retombe sur le pays entier.

M. Duncombe cite le *Galignani's Messenger*, et donne lecture d'un extrait contenant le désaveu par M. Guizot, au nom du gouvernement français, de l'existence d'une semblable pratique par-delà le détroit. « Ajoutant pleine foi à ce désaveu officiel, je m'empresse, dit-il, de profiter de la circonstance pour offrir ici très humblement mes excuses à M. Guizot ainsi qu'au gouvernement et à la nation française en général, leur demandant pardon de ce que j'ai avancé. (Ecoutez!) J'ajouterai, hélas, qu'il n'est que trop vrai que c'est là une coutume anglaise! Depuis deux ou trois ans surtout, jamais pratique ne fut plus scandaleuse. L'accusation la plus grave, selon moi, que l'on puisse former contre le [...]

---

Au même instant, Lucien abaissa son fusil, et, après avoir ajusté une seconde, lâcha le coup.

Le faisan tomba comme une pelotte.

— Va chercher! dit Lucien à Diamante qui s'élança dans le makis, et cinq minutes après revint le faisan dans la gueule.

La balle lui avait traversé le corps.

— Voilà un beau coup, dis-je, et dont je vous fais mon compliment, surtout avec un fusil double.

— Oh! dit Lucien, il y a moins de mérite à ce que j'ai fait que vous ne le pensez ; un des canons est rayé et porte la balle comme une carabine.

— N'importe, même avec une carabine, le coup mériterait encore une mention honorable.

— Bah! dit Orlandini, avec une carabine, M. Lucien touche à trois cents pas une pièce de cinq francs.

— Et tirez-vous le pistolet aussi bien que le fusil?

— Mais, dit Lucien, à peu près à vingt cinq pas je couperai toujours six balles sur douze à la lame d'un couteau.

J'ôtai mon chapeau et je saluai Lucien.

— Et votre frère, lui demandai-je, est-il de votre force?

— Mon frère! reprit-il, pauvre Louis! Il n'a jamais touché ni un fusil ni un pistolet. Aussi ma crainte est-elle toujours qu'il ne se fasse à Paris quelque mauvaise affaire. Car, brave comme il est, et pour soutenir l'honneur du pays, il se ferait tuer.

Et Lucien poussa le faisan dans la poche de sa grande veste de velours.

— Maintenant, dit-il, mon cher Orlandini, à demain. Je connais votre exactitude ; à dix heures ; vous, vos amis et vos parents vous serez au bout de la rue, n'est-ce pas? Du côté de la montagne, à la même heure et au bout opposé de la rue, Colonna se trouvera de son côté avec ses parents et ses amis.

— Nous, nous serons sur les marches de l'église.

— C'est dit, Monsieur Lucien; merci de la peine. Et vous, Monsieur, continua Orlandini en se tournant de mon côté et en me saluant, merci de l'honneur.

Et sur cet échange de compliments, nous nous séparâmes. Orlandini rentrant dans le makis, et nous, reprenant le chemin du village.

Quand à Diamante, il resta un moment indécis, entre Orlandini et nous, regardant alternativement à droite et à gauche. Après cinq minutes d'hésitation, il nous fit l'honneur de nous donner la préférence.

J'avoue que je n'avais pas été sans inquiétude, lorsque j'escaladai la double muraille de roches dont j'ai parlé, sur la manière dont je descendrais ; la descente, on le sait, étant en général bien autrement difficile que la montée. Je vis donc avec un certain plaisir que Lucien, devinant, sans doute ma pensée, prenait un autre chemin que celui par lequel nous étions venus.

Cette route m'offrait encore un autre avantage, c'était celui de la conversation qu'interrompaient naturellement les endroits escarpés. Or, comme la pente était douce, et le chemin facile, je n'eus pas fait cinquante pas que je me laissai aller à mes interrogations habituelles.

— Ainsi, dis-je, la paix est faite?

— Oui, et comme vous avez pu voir, ce n'est pas sans peine. Enfin, je lui ai fait comprendre que toutes les avances étaient faites par les Colonna. D'abord, ils avaient eu cinq hommes tués, tandis que les Orlandi n'en avaient eu que quatre. Les Colonna avaient consenti hier à la réconciliation, tandis que les Orlandini n'y consentaient qu'aujourd'hui. Enfin, les Colonna s'engageaient à rendre publiquement une poule vivante aux Orlandi, concession qui prouvait qu'ils reconnaissaient avoir eu tort. Cette dernière considération l'a déterminée.

— Et c'est demain que cette touchante réconciliation doit avoir lieu?

— Demain, à dix heures. Vous voyez que vous n'êtes pas encore trop malheureux. Vous espériez voir une vendette? Bah! reprit en riant d'un rire amer le jeune homme, la belle chose qu'une vendette. Depuis quatre cents ans, en Corse, on n'entend parler que de cela. Vous verrez une réconciliation. Et c'est bien autrement rare qu'une vendette.

Je me mis à rire.

— Vous voyez bien, me dit-il, que vous riez de nous, et vous avez raison ; nous sommes en vérité de drôles de gens.

— Non, lui dis-je, je ris d'une chose étrange, c'est de vous voir furieux contre vous-même d'avoir si bien réussi.

— N'est-ce pas? Ah! si vous aviez pu me comprendre, vous eussiez admiré mon éloquence. Mais revenez dans dix ans, et soyez tranquille, tout ce monde parlera français.

— Vous êtes un excellent avocat.

— Non pas, entendons-nous, je suis arbitre. Que diable voulez-vous, le devoir d'un arbitre, c'est la conciliation. On me nommerait arbitre entre le bon Dieu et Satan, que je tâcherais de les raccommoder, quoique au fond du cœur je serais bien convaincu qu'en m'écoutant le bon Dieu ferait une sottise.

Comme je vis que ce genre d'entretien ne faisait qu'aigrir mon compagnon de route, je laissai tomber la conversation, et comme, de son côté, il n'essaya pas de la relever, nous arrivâmes à la maison sans avoir prononcé un mot de plus.

### Testament de Frédéric-le-Grand.

Plusieurs journaux allemands ont depuis quelque temps publié le testament du grand roi. Le voici :

« Notre vie (c'est ainsi que le roi philosophe commence), notre vie n'est qu'un passage rapide sur la terre. La destinée de l'homme durant ce court trajet est de travailler pour le bien de la société, dont il fait partie. Depuis que j'ai pris part aux affaires, tel a été mon but continuel, et selon mes faibles lumières, j'ai cherché à rendre heureux et florissant cet Etat *que j'ai eu l'honneur* de gouverner. J'ai fait agir les lois et la justice, j'ai mis de l'ordre et de la *netteté* dans les finances, j'ai maintenu la discipline dans mon armée, ce qui fait qu'elle est la meilleure de l'Europe. Ce n'est qu'après avoir rempli mes devoirs envers l'Etat que j'ai songé à ma famille.

» Je rends volontiers le souffle qui m'anime à la nature, qui a daigné me le prêter, et mon corps aux substances primitives, dont il est composé. J'ai vécu comme un philosophe, et je désire être enterré comme tel, sans pompe ni bruit. Qu'on ne fasse point mon autopsie, et qu'on ne m'embaume point. Je désire être enterré dans la terrasse de Sans-Souci, dans la tombe que je m'y suis fait arranger à côté de mes chiens. »

« Je laisse mon trésor comme un bien appartenant à l'Etat, et qui ne doit servir que pour défendre le peuple ou pour le soulager.

» Je n'ai jamais été ni avare ni riche; je dépensais peu de chose pour ma propre personne. J'ai regardé les revenus de l'Etat comme l'arche du Seigneur.

» Les revenus publics n'ont jamais été détournés à mon usage particulier. Les dépenses que j'ai faites pour moi n'ont jamais dépassé 220,000 écus par an, aussi mon administration me laisse-t-elle la conscience en repos, et je ne craindrais pas d'en rendre compte au public.

» Le hasard qui préside au destin des hommes règle la primogéniture, mais, pour être roi, on n'en vaut pas mieux pour cela que les autres. Mes derniers vœux au moment où j'expirerai seront pour le bonheur de cet empire. Puisse-t-il toujours être gouverné avec justice, sagesse et force. Puisse-t-il être le plus heureux des Etats par la douceur des lois, le plus équitablement administré par rapport aux finances, et le plus vaillamment défendu par des militaires qui ne respirent que l'honneur et la belle gloire, et puisse-t-il durer en florissant jusqu'à la fin des siècles! »

On n'a pas exécuté la dernière volonté du grand homme en ce qui concerne le lieu de la sépulture. Dans la terrasse de Sans-Souci, Frédéric a fait enterrer tous les chiens qu'il aimait, et leur a fait dresser des pierres tumulaires sur lesquelles on lit encore les noms de *Diane*, *Eucharis*, *Thysbé*, et le corps de Frédéric repose dans l'église militaire de Potsdam.

...cause du rappel de lord Ellenbrough. Nous avions prédit, il y a un mois, que toutes les belles protestations du gouvernement et du nouveau gouverneur général seraient promptement démenties par les faits. Sir Hardinge ne restera pas huit jours, bien certainement, dans le Bengale, son siége de l'empire. Le voilà, jusqu'à nouvel ordre, occupé à guerroyer. Après la soumission du Pandjaub, n'aura-t-on pas à lutter contre Akbar-Khan et les Afghans, qui convoitent Peshawer et le Kachmir? N'aura-t-on pas quelques grands démêlés avec cette nouvelle confédération qui vient, dit-on, de se former au centre de l'Asie, entre la Perse, le Hérat, le Kaboul et les chefs de Bokhara, et sous des influences russes? On peut compter que la rivalité de l'Angleterre et de la Russie ne laissera pas de long-temps en repos les provinces de l'Asie centrale.

Nous ne pensons pas qu'à propos de l'immense entreprise du gouvernement britannique sur le Pandjaub, M. Guizot soit interpellé, à la mode Palmerston et Russel, par aucun de nos pairs et députés. Le Pandjaub conquis, l'empire indien aura pour frontières les montagnes du Thibet et l'Indus, c'est-à-dire qu'il touchera directement à la Perse, au Kaboul, aux peuplades barbares du Turkestan, et au vaste empire de la Chine.

Le Gwalior est tranquille. La conquête du Scind se consolide. Les Anglais ont eu vingt hommes tués à Shikarpour, dans une émeute de peu d'importance.

Dans toute l'Inde, le choléra a fait de cruels ravages; mais l'on ne voit pas que la maladie et la mort de quelques hommes découragent l'énergique breton. En France, pourtant, chez ce peuple, type d'intrépidité, il y a des gens qui voudraient nous empêcher de conquérir des empires à la civilisation, l'Algérie, le Sénégal, Madagascar, par peur de la fièvre.... Aurions-nous donc moins d'audace et de courage que le peuple anglais?

Dans l'Inde, les Anglais (qui ne professent pas à l'égard des bêtes féroces les sentiments de respect, que notre feuilleton signalait récemment chez un critique spirituel à l'endroit des crapauds), les Anglais, gentlemen et ladies, font une rude guerre aux tigres. Dans une de ces chasses hardies, déjà onze de ces terribles bêtes avaient été abattues; une tigresse blessée, d'un bond énorme, a atteint sur son éléphant le capitaine Hodgson et l'a emporté entre ses dents. A quelques pas de là, la bête est tombée sous les balles des chasseurs. Le capitaine Hodgson a été trouvé sans connaissance, ayant dix-neuf blessures. On espère sauver ses jours. Voilà d'utiles batailles, et qui valent bien la gloire d'un combat de l'homme contre ses semblables.

Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 26 mars et ne nous apprennent rien de nouveau. On lit dans le *Hurkaru Journal* du 29 avril: « Nous sommes heureux d'annoncer l'établissement prochain de quelques hôpitaux en Chine. Si jamais un peuple eut besoin de médecins, c'est le peuple chinois. Aussi les missionnaires qui ont quelque connaissance de l'art de guérir ont-ils rendu ici de grands services. »

On lit dans le *Bombay Times* du 18 mai: « Le gouvernement français couvre les mers de l'Est de vaisseaux de guerre, comme s'il était sur que les marchands vont où se trouvent des frégates, et qu'un marché s'ouvre au lieu où l'on débarque des marchandises. » Voilà en peu de mots une profonde et dédaigneuse critique du système absurde de M. Guizot, qui s'imagine que des ports de refuge et des stations militaires peuvent faire la grandeur maritime d'une nation.

## REVUE DES JOURNAUX.

On lit dans le *Journal des Débats*: Une dépêche télégraphique de Toulon annonce l'arrivée de M. le prince de Joinville devant Oran, le 28, après une traversée de cinq jours.

Le même journal revient sur la publication insérée au *Moniteur*. Ce n'est pas l'opposition qu'il blâme, c'est le parti conservateur. L'opposition est la minorité; et ce n'est pas à elle que le gouvernement du roi a à demander des marques de confiance. C'est donc au parti conservateur que le *Journal des Débats* cherchera à faire entendre la vérité, et, pour commencer, il s'efforce de démontrer que la part de l'indemnité reçue par la maison d'Orléans, au lieu d'être de 16,169,784 fr. 67 cent., comme le soutient l'opposition, ne dépasse pas 7,618,986 fr. 94 c.

— Le ministère a encore subi, dit le *National*, un de ces échecs qui, dans un gouvernement plus régulier, suffiraient pour renverser le cabinet le mieux affermi. La chambre des députés, à une forte majorité, a repoussé l'article de la loi qui portait à huit ans la durée du service militaire, et maintenu la durée actuelle. Le *National* eût voulu qu'on la réduisît encore davantage. Pendant ce temps, la pairie, pour n'être pas en reste, fulminait contre l'amendement de M. Crémieux. La plus touchante intelligence règne donc des deux côtés du corps législatif, et, le ministère voulant les concilier, c'est à l'anarchie qu'on arrive.

— On lit dans le *Commerce*: « Un des arguments qu'on a fait valoir contre l'amendement Crémieux à la chambre des pairs, c'est qu'il n'y a pas de compagnies possibles, c'est qu'il faut renoncer à l'exécution des chemins de fer, si on ne les met pas sous le patronage des hommes politiques. « Et là dessus le *Commerce* de se demander quelle est la nature du concours que les hommes politiques peuvent prêter à ces entreprises? Apportent-ils des capitaux? MM. Molé et De l'Espée ne sont pas banquiers. Doivent-ils diriger les travaux d'art? Ils ignorent les premières notions du génie civil. C'est donc toute autre chose qu'on demande à leur patronage.

## Faits divers.

— Le 13 juillet, deuxième anniversaire de la mort de M. le duc d'Orléans, la famille royale se rendra à Dreux. Des messes en noir seront célébrées dans toutes les églises de France.

— Parmi les jeunes musiciens admis cette année par l'Académie des beaux-arts à concourir pour les grands prix de composition, on remarque un aveugle de naissance, M. Renault de Villeback, élève de M. Halévy.

— Il était question hier d'un projet de monument à la gloire de l'industrie nationale. Ce projet, assurait-on, qui doit être présenté à la chambre des députés à une des sessions prochaines, consisterait en une simple colonne au centre du grand carré, et sur laquelle figureraient les noms des industriels qui se sont le plus distingués à cette exposition.

— Une grande fermentation règne parmi les ouvriers mineurs du Borinage. Plusieurs ont refusé de descendre dans les puits, à moins d'une augmentation de salaire. Cette manifestation gagne de proche en proche les divers établissements. Le temps est mal choisi. Les rivages de Jemmapes et de Saint-Ghislain regorgent de charbon, le chômage des canaux va arrêter toute expédition, et les exploitants belges, qui n'ont que trop extrait de combustible, ne paraissent pas très alarmés de ce qui se passe.

— L'empereur de Maroc n'a pas, dit le *Courrier belge*, d'ambassadeur auprès du roi Léopold; et pourtant on enrôle, pour Abd-el-Rhaman, d'anciens soldats, ou, à défaut, tout ce qui se présente. On dirige ces hommes sur Berlin, et on les embarque dans un port de la Baltique. Ces troupes doivent, assure-t-on, être commandées par un ancien capitaine, qui déjà a commandé une légion formée en Belgique, il y a plusieurs années, pour une puissance étrangère.

— La reine Isabelle II a signé, le 15 juin, à Barcelone, plusieurs décrets par lesquels elle confère le cordon de l'ordre de Marie-Louise à Marie-Thérèse-Isabelle, reine des Deux-Siciles; l'ordre de la Toison d'Or au roi de Suède et au duc de Calabre, et la grand'-Croix de Charles III à Santa-Anna, président de la république du Mexique. — On ne présumait pas que S. M. rentrât à Madrid avant le 1er décembre.

— Dimanche prochain, 7 juillet, grande fête patronale à Meudon et à Clamart. Jeu de petites eaux à Versailles.

Le *Journal des Débats* consacre aujourd'hui l'une de ses colonnes au récit de l'aventure suivante, qui vient de se passer à Turin.

Au commencement du mois dernier, il y eut à Turin un feu d'artifice. M. Heldevier, naguère ministre de Hollande auprès de S. M. Sarde, était accompagné de sa fille aînée, jeune personne âgée de 19 ans. Au milieu du bal, Mlle Heldevier disparut.

On put croire à un enlèvement, et les premiers soupçons du ministre hollandais tombèrent sur un jeune avocat de Turin, qui avait recherché la jeune fille en mariage, et dont la demande avait été repoussée; mais l'avocat en question n'eut pas de peine à se justifier, et il fallut chercher ailleurs la cause de cette étrange disparition.

On ne tarda pas à la connaître; Mlle Heldevier, élevée dans le culte protestant, comme toute sa famille, avait plus d'une fois manifesté l'intention de se convertir à la foi catholique. Son père n'avait opposé qu'un obstacle à ce désir, c'est qu'elle attendrait pour sa conversion, comme pour son mariage, l'époque de sa majorité. La jeune fille, alors, s'adressa secrètement à M. l'archevêque de Turin pour obtenir l'appui du prélat contre les résolutions de son père. L'archevêque *avait d'abord refusé*; mais Mlle Heldevier ayant insisté avec toute l'ardeur d'une passion contrariée, il fut convenu qu'elle se réfugierait dans le couvent de Sainte-Croix, où elle recevrait l'instruction catholique.

Dès qu'il eut connaissance du fait, M. Heldevier se rendit au couvent. Il ne put voir sa fille; les religieuses invoquaient le droit d'asile qui appartient à leur maison et qui protége, même contre un père, les jeunes filles réfugiées sous leur saint abri. M. Heldevier crut devoir s'adresser ensuite à l'archevêque; mais l'archevêque appuyait les prétentions des religieuses et s'associait à leur résistance. Il se rendit alors au palais du roi. Le roi l'accueillit avec bonté, l'écouta avec attention, mais se déclara complètement impuissant à intervenir dans cette affaire.

Enfin, malgré les réclamations du ministre hollandais, auquel se sont joints dans cette circonstance les ministres de Prusse et d'Angleterre, le gouvernement sarde a jusqu'à présent refusé toute intervention dans une affaire qui n'est pas, à ce qu'il prétend, de son ressort.

C'est là, incontestablement, une question fort délicate, où se trouvent en présence le droit de l'individu et la puissance paternelle contrariée par les influences du Clergé.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

### Broderies.

Produits somptueux et misère profonde. — Broderies de Paris, Lyon, Saint-Quentin et Tarare.

Si pour admirer dans ses œuvres l'intelligence de l'homme, et pour constater sa marche ascendante au milieu des entraves multipliées sous ses pas, vous visitiez naguère l'exposition de l'industrie nationale, de grandes satisfactions vous étaient réservées. Au premier abord, vous étiez tenté de croire que le peuple français est composé de princes et de seigneurs, et que nul chez lui ne doit souffrir du besoin. A la vue de tant de belles choses produites, l'illusion vous gagne, vous reconnaissez la puissance de l'homme, vous rêvez les richesses pour tous.

Dans le palais de la gloire industrielle, je contemple avec joie ces richesses de création humaine, j'énumère avec bonheur ces objets de grand luxe, ces meubles somptueux, ces tapis aux riches couleurs, ces glaces splendides, ces porcelaines, ces cristaux resplendissants, ces étoffes royales, et tant et tant de choses réunies, entassées, offertes à tous les yeux; j'enregistre avec soin ces innombrables produits de la science et de l'art comme autant d'échantillons appartenant au mobilier de la grande famille humaine.

Encore tout n'est-il pas rangé sous la voûte du palais de l'Elysée. Parmi les merveilles que la France peut présenter dans l'ordre industriel, il en est qui ont place sur la terre, qui ont placé sur les flots, et qu'aucun palais ne saurait renfermer.

Après avoir examiné tous ces produits du génie humain, je rends grâces à la civilisation, dont la tâche était la création de la grande industrie et la découverte du code social. Oui, gloire te soit rendue, civilisation, époque d'enfantement, de devoir et de vigueur! Gloire te soit rendue, et que ton règne s'achève rapidement et sans trouble, pour faire place aux âges de gloire universelle et de bonheur pour tous!

Alors que sous mille formes diverses le luxe présenté à mes yeux comme le prélude de son règne universalisé et réjouit ma pensée, dans ma pensée aussi se dressent sous mille formes fatales et lamentables la misère et les douleurs des classes qui le produisent aujourd'hui. Je ne puis admirer ces bijoux étincelants de pierreries sans apercevoir, pâle et amaigrie par la fatigue, la main qui les a travaillés. Sur le métier où fut tissé la riche étoffe, l'ouvrier reste courbé; un air salubre ne vient point rafraîchir sa poitrine pendant ses longues heures de travail; la lumière vi...

...modèle par le roi, choisi par ce roi, interprète délicieux pour l'exposant, honorable pour les personnes royales dont elle prouvait la sollicitude comme le goût. Mais encore une fois, riches de la terre, pourrez-vous tant acheter? Vos châteaux sont remplis, vos budgets sont arrêtés, vos immenses fortunes ont des bornes; et pourtant la production ne peut être restreinte sans qu'il en résulte le plus effrayant cataclysme.

Certes, ce ne sont pas les hommes qui manquent à la consommation. Il est des estomacs affamés, des corps sans vêtements, des familles sans asile, comme il est des esprits et des bras actifs qui ont produit tout ce que vous voyez.

O vous qui gouvernez, déjà vous avez élevé le palais de l'industrie, si, pour achever l'œuvre, vous portez l'organisation dans le champ du travail, bientôt des flots nouveaux de richesses surgiront comme par enchantement, et cette fois, comme sur la montagne où le divin Messie donna miraculeusement sa part à chacun, cette fois le travail aura créé la part de tous, et ceux qui auront organisé l'ordre nouveau recueilleront les actions de grâces des peuples.

Parmi tous les travailleurs, il est une classe qui souffre plus cruellement, qui endure plus souvent les tortures de la faim, et pour qui le courage le plus constant, la persévérance la plus continue n'aboutissent souvent qu'à une misère affreuse et à une dégradation horrible. Les femmes, dans la société actuelle, n'ont plus guère d'autre ressource que la mort ou la honte, lorsque leurs doigts viennent à se raidir contre le travail, et refusent de tracer plus long-temps ces dessins admirables, que le négociant rétribue si mal. Les femmes qui, depuis long-temps, n'avaient plus que la broderie pour gagner misérablement un peu de pain, voient tous les jours cette ressource diminuer. Bientôt elle leur manquera tout-à-fait. Que de pauvres ouvrières ne peuvent gagner même quinze sous après quinze heures du travail le plus pénible! Chaque jour leur salaire diminue, le crochet, le métier tend à remplacer les doigts. Aussi n'est-ce qu'avec une tristesse profonde qu'on parcourt les deux vastes galeries où sont exposées les broderies de toutes sortes, sur soie, sur tulle, sur dentelle, sur gaz, sur mousseline. La France fabrique pour plus de 20 millions de broderies; tous les jours ce produit augmente, mais chaque jour aussi le salaire de l'ouvrière diminue. Triste chose que cette industrie à l'aspect si brillant, aux produits qui sembleraient ne devoir rappeler que les plaisirs!

Peut-être moins nombreuses cette année que de coutume, les broderies sont d'une grande beauté. Nous placerons en première ligne comme perfection, comme véritables ouvrages de fée sortis de mains de femmes sans fortune et sans puissance, des mouchoirs de batiste, des robes en mousseline, plates ou à volants, exposées par les maisons Draps et Gondenove. — MM. Armonville, Domaire et Wisnick, exposent aussi de broderies sur mousseline et batiste également merveilleuses. On voit un paysage et des figures représentés sur le pourtour d'un mouchoir en batiste. A côté des pelotes, des étuis de Suchet, offrent de même, rendu à l'aide d'une aiguille et d'un fil de coton blanc le sujet d'une gravure. Tout cela est d'une exécution achevée. En admirant le travail, on s'inquiète des yeux de la brodeuse et du salaire qu'elle peut retirer d'un pareil ouvrage. Voici une robe payée quatre mille francs par le fiancé qui va la placer dans la corbeille de mariage et l'offrir à sa future. Pour la patiente ouvrière dont les yeux seront usés au bout de quelques années, elle a peut-être produit trente sous par jour. La même maison expose aussi des châles brodés sur cachemire, à compartiments de plusieurs couleurs, imitant les genres arabe et chinois. Tout est parfait dans l'exécution de ces châles, dont le bon goût peut d'ailleurs être contesté.

La broderie en or est rare et discrète. Nous avons seulement remarqué un rideau en soie blanche brodé en fil d'or, au point appelé *passé*, d'un travail irréprochable; une robe en organdi à volants brodés, ainsi que le fond en or et clinquant vert, dite à ailes de mouches, ayant toute la légèreté que réclame l'étoffe qui fait le fond de la robe; deux autres robes également en mousseline blanche brodées, l'une en paille, l'autre en papier sont offertes comme des nouveautés. Ces objets sont exposés par Mlle Beauvais; ce sont sans doute des ouvrages d'une patience remarquable, mais que nous ne saurions admirer. Il nous semble qu'il serait mieux d'utiliser tant de travail pour produire quelques objets plus précieux. Une broderie qui se contente d'attacher les uns autres de petits, très petits morceaux de papier, n'est plus une œuvre d'art, ni de goût: c'est du temps perdu, des soins gaspillés. Pauvres femmes qu'on oblige à de pareilles futilités!

Voici, en France, une imitation des châles crêpe de Chine, richement brodés. Il faut des yeux très exercés pour reconnaître la différence des tissus et des broderies de Chine, avec ceux qui sont exposés par la maison Sinard. Généralement c'est au porté et à l'usage qu'on peut seulement reconnaître les produits exotiques. Il y a dans la nature ou dans l'apprêt des soies de l'Inde quelque chose qui les distingue de celles de nos climats, et les rend plus résistantes. Sans s'approprier peut-être aussi bien à toute espèce de tissus que les soies d'Europe, elles semblent convenir plus spécialement au crêpe employé pour châles.

Pour la première fois depuis longues années, on essaie de faire revivre à Lyon la broderie en soies de couleurs sur toutes les soieries, y compris le velours. Autrefois, la ville de Lyon joignait cette spécialité à la fabrication de ses tissus si renommés. La maison Beuque et sœur entreprend de relever cette ancienne industrie qui se lie si bien à la fabrication des étoffes, et qui en est en quelque sorte le complément pour les objets de grand luxe. C'est à Lyon, ce grand centre des fabrications soyeuses, que doit renaître cette industrie, long-temps abandonnée à la suite des révolutions et des guerres.

Dira-t-on qu'aujourd'hui l'on fait au métier des choses aussi belles et d'un aussi grand luxe que peuvent être les broderies? Nous ne le contestons pas; tous les premiers, nous admirons la beauté des étoffes; mais la broderie ne leur fait point concurrence, et leur perfection ne diminue pas son prix; elle a un charme spécial qui fera que toujours elle sera conservée. Est-il rien qui se prête mieux que la broderie en soies de couleurs, rehaussée d'argent et d'or, à toute espèce de variétés; rien qui se prête mieux à la fantaisie comme à la distinction; à qui veut autre chose qu'un luxe banal, est-il rien qui puisse venir plus merveilleusement en aide que la broderie? Est-ce le métier qui, sur les tentures, retracera les armoiries, les devises, les souvenirs? Est-ce le métier qui donnera la coupe, l'encadrement, le dessin spécial réclamé par les corniches et les sculptures d'un appartement somptueux? Non, car alors la

la plupart, sont obtenus à un prix très réduit. Mais cette réduction de prix n'est pas, hélas ! un progrès, et nous ne pouvons que répéter : l'organisation du travail seule rétablira l'harmonie dans notre société défaillante.

C. V.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Bourse du 4 juillet 1844.

Après avoir ouvert en hausse, la rente a fléchi de nouveau sur des bruits

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| C. hyp... | 775 » | » » | » » | Emp. d'Haiti. | 430 » | » » B. 5 » |
| 4 Can.... | 1272 50 | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » » » |

| CHEMINS DE FER. | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 895 » | » » | » » | Au 15 juin. » | | » » |
| V. R. Dr. | 381 25 | 377 50 | » » | — 377 50, 376 25. | | B. 3 75 |
| — R. G. | 246 25 | 245 » | B. 3 75 | — 250, 245. | | B. 3 75 |
| Orléans. | 1010 » | 997 50 | B. 5 » | — 1005, 1007 50, 997 50. | | B. 7 50 |
| Strasb... | 242 50 | 240 » | B. 2 50 | — 242 50, 240. | | B. 2 50 |
| Rouen.. | 1002 50 | 1000 » | B. 2 50 | — 1005, 1006 25, 995. | | B. 7 50 |
| Havre... | 770 » | 762 50 | B. 10 » | — 770, 760, 762 50. | | B. 6 25 |
| Marseill. | 775 » | 770 50 | B. 5 » | — 775, 767 50, 767 50. | | B. 7 50 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — » | | » » |

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Œdipe. Voyage à Dieppe.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Le Domino Noir.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mémoires du Diable. Le Client. Polka. Gazette
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Les Anglais. Nicaise. Mathias.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Philippe. Les Fées de Paris. Malvina. Amours.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Part du Diable. Cravachon. Ménestrels.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Le Songe.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Margot. Caravage. Tout pour de l'Or.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 3 Juillet. | | | | 4 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 735 q. | 51 k. | | Arrivages | 1295 q. | 73 k. | |
| Ventes | 654 | 49 | | Ventes | 1171 | 47 | |
| Restant | 15107 | 73 | | Restant | 15622 | 29 | |
| Cours moyen | | 39,42 | | Cours moyen | | 39,06 | |
| Cours-taxe | | 39,33 | | Cours-taxe | | 39,20 | |
| Cote administrati[ve] | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 9 q. | 42 k. | 33,50 à 51,15 | Gr. | 12 q. | 56 k. | 31,00 à 35,40 |
| 1re | 207 | 58 | 39,50 à 40,60 | 1re | 183 | 03 | 39,50 à 41,40 |
| 2e | 161 | 58 | 36,95 à 38,85 | 2e | 249 | 11 | 36,53 à 38,85 |
| 3e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 3 | 14 | 24,83 à 00,00 | 4e | 11 | 87 | 21,65 à 26,75 |
| I. | 111 | 30 | 38,83 à 00,00 | Al. | 639 | [illegible] | 21,65 à 54,98 |

## NOUVELLES VITICOLES.

Notre correspondant de Châlon-sur-Saône nous écrit, que sur toute la côte châlonnaise, la floraison des vignes s'est passée sous l'influence d'une température si favorable, que la quantité de raisin, faible aux premiers temps du développement sera encore suffisante pour une *bonne récolte*. A la date du 28 juin, on n'avait encore eu que fort peu à souffrir de la grêle.

A Surgères, on nous assure que les chances de *coulure* étant passées, la vigne promet beaucoup plus que ne s'y attendaient les propriétaires, et que les vins seront de première qualité.

*Le Conservateur de la Dordogne*, du 26 juin, place dans ses colonnes quelques réflexions sur le pincement de la vigne, qui, par leur opportunité, nous semblent utiles à reproduire : « La vigne, dit-il, est dans un état très satisfaisant; le nouveau verjus croît uniformément et avec rapidité; la végétation des nouvelles pousses est puissamment activée par l'excès de la chaleur, au point que dans les localités où on pratique le pincement, cette opération est aujourd'hui de toute nécessité.

Les opinions sont encore très divisées sur l'importance de couper l'extrémité des jeunes rameaux, ou de ne point les rabattre en se bornant simplement à les attacher ensemble autour des échalas. Ainsi, dans le département du Lot, et en partie dans celui du Gers, on relève les flages sans les couper; les masses de feuillage préservent le nouveau fruit des ardeurs du soleil et donnent en hiver une grande quantité de sarments. Dans les départements de la Gironde et de la Dordogne, on rabat les jeunes rameaux à quelques nœuds au-dessus du fruit; par ce moyen, la vigne a beaucoup plus d'air, et la maturité qui est quelquefois tardive est sensiblement favorisée par ce procédé. En somme, lorsque la vigne a été intelligemment taillée en hiver, on n'a pas besoin de se débarrasser en été d'une grande quantité de pampres dont la force végétative aurait dû être tournée à produire des fruits et non du bois. »

Voici l'extrait de notre correspondance d'Avignon, 1er juillet, sur le même sujet :

« Il n'est que trop avéré maintenant que les vignes sont peu chargées de raisins, ou même dans quelques localités presque entièrement veuves de grappes. A St-Gilles, entre autres, les vignes vieilles sont en général dans ce cas. J'ai moi-même parcouru quelques enclos dans un territoire, où j'ai compté de 15 à 20 souches sans aucun vestige de raisin.

De cette position, il vient de s'ensuivre un mouvement assez marqué dans le cours de cette denrée. Ses prix, en effet, se sont élevés de 5 à 10 fr. par tonneau (275 litres), suivant les qualité et localité. »

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 3 juillet. — *Cours légal.* — Froment; 18,00 à 20,00. — Seigle : 10,70 à 11,00. — Avoine : 8,50 à 9,55. — *Issues.* — Son : 4,00 l'hect.

GONESSE, 2 juillet. — Froment, 1re : 19,34; 2e : 17,34; 3e : 16,24. — Baisse de 0,33.

SAINT-GERMAIN, 2 juillet. — Froment, 1re : 20,66; 2e : 20,00; 3e : 19,66. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Orge : 10,66 à 12,00. — Avoine : 7,86 à 8,33.

PROVINS, 3 juillet. — Froment : 18,65. — Avoine : 7,40.

GISORS, 3 juillet. — Froment, 1re : 20,00. — Méteil : 17,50. — Seigle : 11,25. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,20 à 7,80. — Marché faible sans variation.

ARRAS, 3 juillet. — Froment blanc : 19,00 à 20,00. — Froment roux : 17,00 à 19,25. — Seigle : 10,25 à 11,25. — Escourgeon : 11,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Les blés ont été moins demandés au marché de ce jour.

Les seigles sans variations et les avoines et escourgeons de nouveau en baisse

BERGUES, 1er juillet. — Froment, 1re : 21,09; 2e : 20,49; 3e 19,91. — Seigle : 11,94. — Orge nouvelle : 12,97. — Avoine : 8,93. — Marché faible, baisse sur le blé : 0,58 ; sur le seigle : 0,69. — Hausse sur l'orge : 0,42, et sur l'avoine : 0,90.

TOULOUSE, 1er juillet. — *Cours commercial.* — Froment, 1re : 23,00; 2e : 22,00; 3e : 21,00. — Blés étrangers, Pologne et Danube : 20,00 à 22,00. — Seigle : 13,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Orge : 14,00 à 14,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

CLERMONT (Hérault), 26 juin. — Froment, 1re : 26,50 ; 2e : 24,00; 3e : 22,50. — Avoine : 10,00.

BÉZIERS, 28 juin. — Au marché de ce jour baisse sur les grains et farines. Les qualités supérieures ont été néanmoins plus demandées qu'au marché précédent et les prix en ont été mieux soutenus. Voici la mercuriale : blé, 1re : 23,00; blé, 2e : 22,16.

NANTES, 27 juin. — La récolte des froments se présente d'une manière bien favorable, et il ne lui faut plus que la chaleur pour la conduire à bien.

Celle des blés noirs et légumes souffrait de la sécheresse; quelques pluies d'orage l'ont ravivée.

Par suite de la température favorable, les prix des froments inclinent à la baisse.

Il s'est fait quelques centaines d'hectolitres de froment de Pont-Rousseau et de l'Erdre, à 18,75 et 18,50 les 70 kil.

GRENOBLE, 1er juillet. — Froment : 1re : 23,65; 2e : 22,90; 3e : 22,15. — Méteil : 18,00 à 19,50. — Seigle : 16,00 à 17,00. — Orge : 13,25 à 13,50. — Sarrazin : 12,25 à 12,50. — Maïs : 19,00 à 20,00. — Avoine : 9,00 à 10,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

NANGIS, 3 juillet. — 407 veaux : 1,20-1,50. — 39 bœufs : 1,00-1,20. — 9 vaches : 0,80-1,00. Marché ordinaire, vente facile.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 3 juillet.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17526 kil. | bœuf | 1,50 | 1,20 | 0,80 |
| 13067 | veau | 1,50 | 1,30 | 1,[illegible] |
| 2979 | mouton | 1,60 | 1,30 | 1,[illegible] |
| 28800 | porc frais | 1,18 | 1,12 | 1,[illegible] |

CLERMONT (Hérault), 26 juin. — Mouton 1,10. — Brebis : 0,80. — Veau : 1,30.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 1er Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1034 | 932 | 102 | 1 16 | 1 6 | » 1[illegible] |
| Vaches.... | 161 | 95 | 3 | 1 5 | » 92 | » [illegible] |
| Veaux..... | 455 | 455 | 0 | 1 50 | 1 30 | » 1[illegible] |
| Moutons.. | 9735 | 9177 | 558 | 1 50 | 1 30 | » [illegible] |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, marché de la Vallée du 3 juillet. — Lapins : 1,50 à 2,50. — Dindes grasses : 6,[illegible] d° communs : 4,00. — Oies : 2,00 à 3,75. — Chapons : 2,50 à 6,00. — Poulets gras : 2,5 à 4,00; d° comm. : 1,00 à 1,75. — Canards 1,00 à 2,00. — Canetons : 2,25 à 3,85. — Pigeons de volière ; 0,60 à 1,00; de bizets 0,30 à 0,60.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. Halle des 1er, 2 et 3 juillet. — *Beurre* (le kil.) en livre : 1,04 à 1,90. — En mottes Isigny : 1,40 à 3,50. — En mottes Gournay 1,20 à 2,30. — Petit beurre : 1,06 à 1,56. — Beurre salé et beurre fondu : 1,24. — Œufs (le mille), du 1er : 25,00 à 50,00 ; du 2 : 30,00 à 49,00. — *Fromages*, du 2 (la dizaine), Brie 13,00 à 23,00; à la pie : 5,00 à 15,00.


Paris. A la Librairie agricole de la MAISON RUSTIQUE, quai Malaquais, 19.
EN PROVINCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET CORRESPONDANTS DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

MAISON RUSTIQUE DU XIXe SIECLE
Publiée en cinq vol. in-4° avec plus de 2500 grav. — Prix : 39 fr. 50 c.

MISE EN VENTE DU TOME V ET DERNIER
PRIX de CHAQUE VOLUME : 12 francs.
ENCYCLOPEDIE D'HORTICULTURE
TERMINÉ PAR
LE CALENDRIER DU JARDINIER, DU FORESTIER ET DU MAGNANIER
PRIX DES CINQ VOLUMES ouvrage complet 39 fr. 50 cent.
Avec 500 gravures représentant les instruments, plantes, fleurs, légumes, arbres, serres, modèles de jardins, bâtiments ruraux, etc., etc.

Cours d'agriculture, par le Comte DE GASPARIN, pair de France, in-8 de 736 pages...... 7 50
Guide des propriétaires de biens ruraux affermés, par le Cte DE GASPARIN, in-8. 7 50
Guide des propriétaires de biens soumis au métayage, et culture de la garance, du safran et de l'olivier, par le Comte DE GASPARIN ; 1 vol. in-8. ........ 7 50
Voyages agronomiques en France, par LULLIN DE CHATEAUVIEUX, 2 vol. in-8 ...... 12 »
Etat de la production des bestiaux en Allemagne, par MOLL, in-4 ........ 2 75
Traité de la culture du mûrier, par CHARREL, 1 vol. in-8. ........ 3 50
Traité de l'éducation des abeilles, par DE FRARIÈRE, gr. in-18 de 300 p. avec gravures. 3 50
Traité de l'estimation et du partage des biens-fonds, par NOIROT, 1 vol. gr. in-18. 3 50
Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes, par VILLEROY, 1 vol. grand in-18 avec gravures. 3 50

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE ET DE JARDINAGE
PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU Dr BIXIO, PAR LES RÉDACTEURS DE LA *MAISON RUSTIQUE*.
Un cahier de 50 pages in-4 par mois, avec gravures. — Prix, franc de port, 12 fr. par an.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE :

TROIS DISCOURS
PRONONCÉS A L'HOTEL-DE-VILLE
PAR MM. DAIN, CONSIDERANT ET D'IZALGUIER.
Grand in-8°. — Prix : 3 francs.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.
ÉCONOMIE AGRICOLE.
A PROPOS DU MORCELLEMENT,
Par M. de MONSEIGNAT, député,
Membre de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron.
Brochure in-8°. — Prix : 60 cent.

A VENDRE
AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 111,
Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Ganneron, boulevart Beaumarchais, 2.

SOUSCRIPTION PERMANENTE AUX CLASSIQUES DE LA TABLE,
Deuxième édition, très augmentée en texte et en gravures, 20 centimes la livraison. — Deux livraisons paraissent par semaine (l'ouvrage en aura 40). — A Paris, chez MARTINON, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, [illegible] — DUTERTRE, passage Bourg-l'Abbé ; — Paul MASGANA, galerie de l'Odéon, — POIRÉE, rue Croix-des-Petits-Champs ; — LALLEMAND-LÉPINE, rue Richelieu, 52 ; — POURREAU, rue de la Harpe, 82 ; — PILOUT et Ce, rue de la Monnaie, 22 ; et à la librairie de la Maison-d'Or, rue Laffitte et boulevart des Italiens.
(Il y a des exemplaires cartonnés, tête blanche et tête dorée sur les trois papiers pour les Vignettes.)
DEUXIÈME ÉDITION TRÈS-AUGMENTÉE EN TEXTE ET BELLES VIGNETTES (PUBLICATION TERMINÉE.)

LES CLASSIQUES DE LA TABLE,
A L'USAGE DES PRATICIENS ET DES GENS DU MONDE.
Petite BIBLIOTHÈQUE des Écrits les plus distingués, publiés à Paris, sur la Vie élégante et la Gastronomie.
1 beau volume in-8° de 650 pages compactes, orné de quatorze charmants Portraits sur acier, — de Caricatures grav. sur bois, acier, Vignettes au burin, — Eaux-fortes, — Culs-de-Lampe. — Prix de ce vol., papier ord., 12 fr. ; — pap. bistré, 15 fr. ; — chine, 20 [illegible]
Les compositions sont d'Alfred Johannot, Carle Vernet, Isabey, Grenier, Monnier, Debucourt.
Les PORTRAITS du PRINCE de TALLEYRAND, par M. A. SCHEFFER ; de CARLE VERNET, par P. DELAROCHE, gravé par HENRIQUEL DUPONT ; CARÊME, d'après STEUBEN
SONT DE CHARMANTS CHEFS-D'ŒUVRE. — SOMMAIRE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONTENUS DANS CETTE SPIRITUELLE COLLECTION :

LA PHYSIOLOGIE DU GOUT, par *Brillat-Savarin*. — Nouv. édit., revue. C'est le livre élégant ; — édition revue avec un soin particulier.
LA GASTRONOMIE, par *Berchoux*. — Nouv. édit., revue. — C'est un chef-d'œuvre. Ses vers [illegible] et si spirituels sont dans toutes les mémoires.
DES RESSOURCES DE LA TABLE PENDANT L'ANNÉE, par *Grimod de La Reynière*. — Nouv. édit., rev. — Appréciation [illegible] des produits des quatre saisons ; — traits charmants, incisifs ; — [illegible] spirituelles.
L'ART DE DINER EN VILLE, par *Colnet*. — Cinquième édition, revue. — Cinquante vers de ce poème sont devenus de bons proverbes.
LE DÉJEUNER, LE DINER, par M. le comte *François de Neufchâteau*.
LES ARTICLES LES PLUS SPIRITUELS du marquis [illegible]. — Réimp. — *Nouvelles Tablettes*, — *Dynastie d'Orléans*. — *Cuisine de toutes les époques*. — *Services de la Table*. — *La Gastronomie considérée dans sa fin*. — *La Gastronomie en été à Paris*. — Articles pleins d'esprit, rédigés dans ce style vif et léger qui n'exclut ni le sérieux de la pensée, ni les traits les plus élevés. C'est de la fine conversation.
RECETTES DÉLICATES DE M. JOSEPH ROQUES. — Nulle part on n'explique mieux les usages de la *Vanille*, de l'*Ananas*, des *Dattes*, du *Sucre*, du *Punch*, du *Café*, etc. Ces articles mêlés, avec un des esprits les plus fins de France, au *Céleri*, aux *Haricots* [illegible], aux *Choux*, à l'*Oye*, au *Sarrasin*, à la *Rose*, à la *Pêche*, etc.
DES TRUFFES. — RECETTES DE M. DE CUSSY. — *Repas délicieux*, profondes expériences.
VINS. — USAGE ET VERTUS DES VINS. — CAFÉ. — THÉ. Opinions des plus compétents.
DIVERS ÉTUDES, par Lady Morgan. — Réimp. — Dames et Desserts. — *Encyclop. des gens du monde*.
ENTRÉES. — Deux charmants articles par un disciple des grands maîtres.
EFFETS DE LA MESURE, par M. le Dr *Réveillé-Parise*, MM. *Bourdon* et *Payet*. — Réimpression.
DE L'ÉTUDE DES ALIMENTS. — *La Vie de M. le prince de Talleyrand* ; — *Service de sa table particulière* — *Modèle de 25 couverts*.
LE POTAGER, LE VERGER, LE JARDIN, LA FERME, par MM. *de Fontanes* et *Lalanne*. — Réimp.
POÈTES DE LA TABLE. — *La Table de quelques Souverains*, par Carême ; — *La Cuisine et la Table romaines*, par [illegible] ; — *Critique des Aphorismes de l'École de Salerne et de l'École Barbare*, etc.
*Les Devoirs de l'Amphitryon envers son Chef.* — *Devoirs de celui-ci envers l'Amphitryon.* (Carême.)
QUELQUES SOUVENIRS BRILLANTS DE LA TABLE FRANÇAISE. — *Napoléon, son régime* — *Repas*, par M. de Châteaubriand ; — *Les Pères* [illegible] *Un Dîner du temps d'Henri II*. — *Le maréchal de Richelieu* ; — *Un Souper de M. de Cussy* ; — *Digestions fameuses*, — *Les 4,300 Pas*, etc., etc.

On lit dans la dédicace de ces brillantes réimpressions : — « Puissent ces *Classiques* rappeler à la France ce grand art qui se perd, » l'art qui contient toutes les élégances, toutes les courtoisies. — Cet art favori des princes, des belles personnes de trente ans, des hommes » d'état, a produit des chefs-d'œuvre tout remplis de l'esprit le plus rare, de la gaîté la plus charmante, d'un style plein de grâce, de bon » sens, de suc de philosophie et d'urbanité. — De tous ces chefs-d'œuvre çà et là épars comme autant de couplets de la même chanson, nous » avons fait ce livre unique. — Plaise au *Dieu* tout-puissant de *Désaugiers* et de *Pétrone* que cette encyclopédie porte d'heureux fruits ! »

AUGMENTATIONS PRINCIPALES DE LA DEUXIÈME ÉDITION AVEC 8 VIGNETTES ET 3 PORTRAITS :
*Une suite de récits charmants dus à des amateurs ; nous citerons : l'État actuel de la Table de Paris ; — Lettre adressée à M. Jules Janin ; — Gourmets modernes les plus célèbres ; — La Gastronomie moderne est hygiénique ; — Méditations du prince de Talleyrand ; — Chasseurs éminents ; — Le Déjeuner ; — Un Déjeuner de l'Empereur Napoléon*, par Carême. — *Repas d'imagination*, par l'auteur de Julie Norvick ; — *Déjeuner champêtre à Tours* ; — *Promenade pendant une belle nuit d'été* ; — *Une Femme tendre et une Femme philosophe* ; — *Triste table de la maison du prince archi-chancelier* ; — *Charmants mélanges de vingt Aventures*, puis à toutes les sources [illegible], spirituelles ; — partant d'Apicius pour aller à toutes les bonnes tables [illegible] M. de Talleyrand, à l'Empereur Alexandre, à lord Londonderry, à M. de Metternich

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION : Les *Classiques de la Table*, 2e édit., sont également publiés en 40 livraisons ; ils forment un magnifique vol. grand in-8°, contenant plus de 650 pages compactes. — Les premières livraisons sont en vente ; elles contiennent le commencement de la *Physiologie du Goût*, — les Portraits du prince de Talleyrand et du Marquis de Cussy, Carle Vernet, par Paul Delaroche ; — le Gourmet en méditation, etc. — Une et deux livraisons sont publiées toutes les semaines chez MARTINON, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, 4, à Paris. — Chaque livraison coûte 20 centimes. — On trouve des exemplaires complets à la même librairie et rue Thérèse, 11 ; — MAISON, éditeur du *Guide en France*, de Richard, quai des Augustins, 29 ; — BARBUT, place Saint-André-des-Arts, 30 ; — DENTU, Palais-Royal ; — GARNIER frères, éditeurs ; — DOLIN, libraire, quai des Augustins, 47. — Londres, chez DULAU et Ce, libr. — Rome, chez MERLE, libr.

Tous les changements faits dans la deuxième édition des CLASSIQUES DE LA TABLE peuvent être introduits dans la première à l'aide d'un AVIS au Relieur. Ces changements, s'élevant à environ 150 pages avec une augmentation de 8 Vignettes, ont donné lieu à une Brochure qui se vend séparément, papier blanc, 3 fr. ; bistré, 4 fr. ; chine, 6 fr., chez les mêmes Éditeurs, ainsi que le charmant portrait en pied de l'impératrice Joséphine, d'après le tableau de Prudhon ; épreuve bistrée, 6 fr. ; épreuve papier de chine, 8 fr.

matie européenne dans Fez et dans Maroc, ces repaires inex-
s du fanatisme et de la barbarie.

extension de l'influence européenne, dans les pays barbares, à nos yeux, une œuvre religieuse ayant pour but de porter la ère là où sont les ténèbres, de faire bénir la liberté là où l'on dit l'esclavage, de guérir en tous lieux les misères sociales e faire passer dans les actes la fraternité morale du genre hu-

énétrés de ces raisons, qui seront un jour la religion de la di-
atie, nous demandons que la guerre de Maroc devienne utile seulement à la France, mais encore aux Marocains.

sez d'autres diront pour exciter les convoitises nationales : e Maroc forme, à l'occident de l'Algérie, un riche empire divisé eux provinces principales, Maroc et Fez. Là de nombreuses s disposent en amphithéâtre leurs maisons blanchies à la x, semblables à autant de dés ; le minaret prend des propor- gigantesques. Le type du genre, le minaret de la mosquée *el oubia*, située dans la ville de Maroc, est une tour carrée de pieds de haut, divisée en sept étages. Contemporaine de la *ida*, elle en reproduit le style. La cité de Maroc possède 60 à 0 habitants ; on y fabrique ces cuirs jaunes, renommés sur les points du globe. La ville de Fez, plus industrieuse encore, s de cent mille habitants, et joint aux fabriques de maroquins manufactures d'armes et de poudre. Les gouverneurs de pro- e se forment, aux dépens du peuple, des trésors dont l'empe- les dépouille à son tour, et l'on trouverait des millions enfouis la résidence souveraine de Méquinez.

ici ce que nous aimerons mieux dire : les souffrances de la na- marocaine doivent éveiller en nous un sentiment sympathique. Maroc, les Maures et surtout les nègres n'ont pour religion qu'un gle fanatisme, et l'Européen qui s'aventurerait dans une mos- y serait encore aujourd'hui placé entre l'abjuration et la mort. ecte d'énergumènes, les *Iemdoucha*, parcourt à certains jours es et places dévorant des chèvres, des moutons, des ânes vi- , comme les Grecs et les Romains aux saturnales. Des ermites i nus, les *Santons* ont le droit de soumettre toute femme à débauche, et leur bâton, il y a vingt ans, n'a pas respecté un ul français.

ute la population musulmane a, comme les chrétiens du en-âge, un souffre-douleur, le juif, désigné par le *soulam* noir, if auquel on tire la barbe, on donne des coups de pied et l'on e au visage quand il n'ôte pas ses babouches assez vite en ant devant les mosqués. Sa fille peut être fouettée arbitraire- t par les soldats.

a législation tout entière, c'est la barbarie avec son aveugle- t et ses excès : l'esclavage, le témoignage des femmes mépri- n justice, le droit d'asile, la peine du talion, les vengeances ditaires, le rachat du délit permis au riche tandis que, pour le e fait, le nerf de bœuf tombe cent fois sur les épaules du pau- vre du Maroc, il ne faut pas que ce contact aboutisse à des dé- monstrations insignifiantes. La civilisation ne doit pas plus reculer dans sa marche que le soleil dans son cours ; quand ses rayons touchent un point, il faut que ce point s'illumine. Si la France ne prend pas possession du Maroc, il faut au moins que cette terre soit conquise par l'intelligence et l'humanité. Abd-el-Rhaman, cet empereur de barbares, qui ne sait pas discipliner ses troupes, et dont la garde est la première à violer le droit des gens, doit être mis en tutelle. Que les puissances de l'Occident interviennent dans ses conseils, qu'elles travaillent, là comme à Constantinople, à dé- sarmer le fanatisme, et du moins à empêcher le mal en attendant qu'éclairées par une science supérieure, elles puissent organiser le bien!

---

Les affaires de Maroc se compliquent de plus en plus. L'Angle- terre s'était portée médiatrice entre l'empereur Abd-el-Rhaman et le cabinet de Madrid ; mais il paraît que cette médiation n'a pas été heureuse. Les négociateurs ont trouvé dans la volonté du sou- verain musulman une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Abd-el-Rhaman a regardé l'acceptation de cette médiation comme une marque de faiblesse de la part du gouvernement es- pagnol.

Déjà une correspondance de Gibraltar, à la date du 21 juin, insé- rée dans le journal *el Tiempo*, faisait pressentir l'insuccès des né- gociations de l'Angleterre et le refus d'Abd-el-Rhaman. Voici ce qu'on lit dans cette correspondance :

« Les Maures ont cru que la médiation de l'Angleterre n'était sollici- tée par l'Espagne, que parce que cette dernière puissance ne pouvait pas se faire rendre justice elle-même, et cette persuasion a fait évanouir le prestige que nous avaient donné, à leurs yeux, la réunion de nos forces navales à Tanger, et les préparatifs qui se faisaient dans la Péninsule. Le consul général britannique commença par employer son influence en faveur de notre gouvernement. Sa mission se bornait à prêcher la modé- ration aux Maures et à conseiller à leur empereur d'accorder la satisfac- tion que demandait l'Espagne, pour éviter une rupture d'où pourraient surgir des complications avec toutes les autres puissances.

» Jusque-là, tout allait assez bien ; malheureusement, pendant que l'on travaillait dans ce sens, le gouverneur de Gibraltar arriva à Tanger avec la nouvelle de la médiation, qu'il communiqua immédiatement au con- sul. Celui-ci en fit part au pacha et à l'empereur, et il est à croire que cette coïncidence affaiblit considérablement la force de ses premiers con- seils, comme on peut s'en convaincre aisément en voyant le changement de langage et d'attitude du Maroc. Il ne serait donc pas étonnant que l'empereur, persuadé que nous avons sollicité, par faiblesse, la mé- diation anglaise, fît une réponse négative et peut-être même mena- çante.

» Le gouvernement marocain répétera, sans doute, à nos médiateurs qui se sont aussi entremis dans la question du tribut payé par le Dane- marck, ce qu'il a déjà dit deux fois relativement à cette dernière puis- sance : « Que chacun se mêle de ses affaires », réponse dont le consul danois a fait part à son gouvernement. S'il en était ainsi pour nous, voilà ce que nous voudrait la *médiation de nos bons amis*. »

Ce matin, les lettres et les journaux de Marseille confirment ce [illegible] l'ordre de se diriger sur Port-Vendres, où ils s'embarqueront pour le Maroc. »

Mais si la médiation anglaise a échoué dans le différend espa- gnol, comment pourrait-elle réussir dans la querelle du Maroc avec la France?

---

La chambre a continué de discuter aujourd'hui le budget du mi- nistère de la guerre : les crédits, et les amendements de la commis- sion auxquels avait adhéré le gouvernement, ont été votés sans discussion importante.

Deux incidents sont venus rompre la monotonie habituelle des séances consacrées à l'examen du budget, et donner à la chambre cette animation qu'elle ne conserve plus que pour les questions de pure politique.

Des interpellations de M. le marquis de Larochejacquelein, au sujet de la réponse faite par sir Robert Peel à lord John Russell dans la chambre des communes, relativement à notre expédition contre le Maroc, ont amené M. Guizot à la tribune et lui ont fourni l'occa- sion de prononcer un de ces éloquents discours dont l'habileté de tactique fait le principal mérite.

C'est ainsi qu'en donnant les plus grands éloges à la modéra- tion et à la réserve des généraux Lamoricière et Bedeau, qui avaient su conserver à la politique du cabinet toute sa liberté d'allure, il faisait une critique amère de la conduite de l'amiral Du- petit-Thouars.

C'est ainsi qu'en déclarant à la chambre qu'il avait toujours re- gardé la colonisation de l'Algérie comme une œuvre pleine de grandeur et de gloire pour la France, il attaquait la politique ter- giversante de M. Thiers à l'endroit de notre colonie d'Afrique. De même, en énumérant à la chambre toutes les raisons qu'avait le cabinet pour compter sur la prudence et la sagesse du prince de Joinville, il avertissait le jeune amiral de moins consulter, dans cette campagne, son ardeur et son courage, que son sang-froid et sa longanimité.

En résumé, M. Guizot a déclaré à la chambre qu'il n'avait aucun projet de conquête sur le Maroc, et la chambre n'a pas paru faire un grand effort sur elle-même pour croire à la sincérité de cette déclaration.

Quant au second incident, le ministère a eu moins de succès. On se rappelle la fameuse enquête électorale : les conséquences de cette enquête avaient été la destitution du sous-préfet de Carpen- tras et du procureur du roi d'Embrun. Or, ce dernier a été replacé à Sisteron ; le sous-préfet a obtenu une recette particulière. En outre, une pluie de justices-de-paix, de places de juges, de bourses et demi-bourses, etc., étant venue à tomber sur les arrondissements de Carpentras et d'Embrun, M. Gustave de Beaumont reconnu que les personnes atteintes étaient précisément les électeurs in- culpés dans cette enquête électorale à laquelle personne ne pen- sait plus.

La chambre a manifesté, pour tous ces faits, plus de dégoût que d'indignation ; puis elle a passé outre. On voit qu'elle a cons- cience du mal qui nous ronge, mais qu'elle ne croit pas pouvoir y porter remède.

---

Le ministre de l'agriculture vient de faire distribuer aux députés la seconde partie du rapport de M. Mauny de Mornay sur la pratique et la

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UNE FAMILLE CORSE (1).

### VI

riffo attendait. Avant même que son maître ne lui adressât une paro- avait fouillé dans la poche de sa veste et en avait tiré le faisan. Il entendu et reconnu le coup de fusil.

me de Franchi n'était pas encore couchée ; seulement elle s'était retirée sa chambre en chargeant Griffo de prévenir son fils d'entrer chez avant de se coucher.

e jeune homme s'informa si je n'avais besoin de rien, et, sur ma ré- e négative, me demanda la permission de se rendre aux ordres de sa

e lui donnai toute liberté et je montai dans ma chambre.

e la revis avec un certain orgueil. Mes études sur les analogies ne m'a- nt pas trompé, et j'étais fier d'avoir deviné le caractère de Louis comme s'e deviné le caractère de Lucien. Je me déshabillai donc lentement, et s avoir pris les *Orientales* de V. Hugo dans la bibliothèque du r avocat, je me mis au lit, plein de la satisfaction de moi-même.

e venais de relire pour la centième fois le *Feu du ciel*, lorsque j'enten- des pas qui montaient l'escalier et qui s'arrêtaient tout doucement à porte ; je me doutai que c'était mon hôte, qui venait avec l'intention e souhaiter le bonsoir, mais qui, craignant sans doute que je ne fusse endormi, hésitait à ouvrir ma porte.

– Entrez, dis-je en posant mon livre sur la table de nuit.

ffectivement, la porte s'ouvrit, et Lucien parut.

– Excusez, me dit-il, mais il me semble, en y réfléchissant, que j'ai été ussade ce soir, que je n'ai pas voulu me coucher sans vous offrir excuses ; je viens donc faire amende honorable, et, comme vous pa- ez encore avoir bon nombre de questions à me faire, me mettre à e entière disposition.

– Merci cent fois, lui dis-je ; grâce à votre obligeance, au contraire, je à peu-près édifié sur tout ce que je voulais savoir, et il ne me reste prendre qu'une chose, que je me suis promis de ne pas vous deman-

— Pourquoi?

— Parce qu'elle serait véritablement par trop indiscrète. Cependant, je vous en préviens, ne me pressez pas ; je ne réponds pas de moi.

— Eh bien ! alors, laissez-vous aller ; c'est une mauvaise chose qu'une curiosité qui n'est point satisfaite ; cela éveille naturellement des sup- positions, et sur trois suppositions, il y en a toujours deux au moins qui sont plus préjudiciables à celui qui en est l'objet, que ne le serait la vérité.

— Rassurez-vous sur ce point, mes suppositions les plus injurieuses à votre égard mènent tout simplement à croire que vous êtes sorcier.

Le jeune homme se mit à rire.

— Diable, dit-il, vous allez me rendre aussi curieux que vous : parlez donc, c'est moi qui vous en prie.

— Eh bien ! vous avez eu la bonté d'éclaircir tout ce qui était obscur pour moi, moins un seul point ; vous m'avez montré ces belles armes his- toriques que je vous demanderai la permission de revoir avant mon dé- part.

— Et d'une.

— Vous m'avez expliqué ce que signifiait cette double et semblable ins- cription sur la crosse des deux carabines.

— Et de deux.

— Vous m'avez fait comprendre comment, grâce au phénomène de votre naissance, vous éprouvez, quoique à trois cents lieues de lui, les sensations que ressent votre frère, comme de son côté, sans doute, il éprouve les vôtres.

— Et de trois.

— Mais lorsque Mme de Franchi, à propos de ce sentiment de tristesse que vous avez éprouvé et qui vous fait croire à quelque événement fâ- cheux arrivé à votre frère, vous a demandé si vous étiez sûr qu'il n'était pas mort, vous avez répondu : non, s'il était mort, je l'aurais revu.

— Oui, c'est vrai, j'ai répondu cela.

— Eh bien ! si l'explication de ces paroles peut entrer dans une oreille profane, expliquez-les moi, je vous prie.

La figure du jeune homme avait pris, à mesure que je parlais, une teinte si grave que je prononçai les derniers mots en hésitant.

Il se fit même, après que j'eus cessé de parler, un moment de silence entre nous deux.

— Tenez, lui dis-je, je vois bien que j'ai été indiscret : prétons que je n'ai rien dit.

— Non, me dit-il, seulement vous êtes un homme du monde, et par conséquent vous avez l'esprit quelque peu incrédule. Eh bien ! je crains de vous voir traiter de superstition une ancienne tradition de famille qui subsiste chez nous depuis quatre cents ans.

— Ecoutez, lui dis-je, je vous jure une chose, c'est que personne, sous le rapport des légendes et des traditions, n'est plus crédule que moi, et il y a même des choses auxquelles je crois tout particulièrement : c'est aux choses impossibles.

— Ainsi, vous croiriez aux apparitions?

— Voulez-vous que je vous dise ce qui m'est arrivé à moi-même?

— Oui, cela m'encouragera.

— Mon père est mort en 1807, par conséquent je n'avais pas encore trois ans et demi ; comme le médecin avait annoncé la fin prochaine du malade, on m'avait transporté chez une vieille cousine qui habitait une maison entre cour et jardin. Elle m'avait dressé un lit en face du sien, m'y avait couché à mon heure ordinaire, et, malgré le malheur qui me menaçait et duquel je n'avais d'ailleurs pas la conscience, je m'étais en- dormi ; tout à coup on frappe trois coups violents à la porte de notre chambre ; je me réveille, je descends de mon lit et je m'achemine vers la porte.

— Où vas-tu ? me demande ma cousine qui, réveillée comme moi par ces trois coups, ne pouvait maîtriser une certaine terreur, sachant bien que puisque la première porte de la rue était fermée, personne ne pouvait frapper à la porte de la chambre où nous étions.

— Je vais ouvrir à papa qui vient me dire adieu, répondis-je.

Ce fut elle alors qui sauta à bas du lit et qui me recoucha malgré moi, car je pleurais fort, criant toujours :

— Papa est à la porte, et je veux voir papa avant qu'il ne s'en aille pour tout à fait.

— Et depuis, cette apparition s'est-elle renouvelée ? demanda Lucien.

— Non, quoique bien souvent je l'aie appelée ; mais, peut-être aussi Dieu accorde-t-il à la pureté de l'enfant des privilèges qu'il refuse à la corruption de l'homme.

— Eh bien ! me dit en souriant Lucien, dans notre famille nous sommes plus heureux que vous.

— Vous revoyez vos parents morts?

— Toutes les fois qu'un grand événement va s'accomplir ou s'est ac- compli.

— Et à quoi attribuez-vous ce privilège accordé à votre famille ?

— Voici ce qui s'est conservé chez nous comme tradition ; je vous dit que Savilia mourut laissant deux fils.

— Oui, je me le rappelle.

— Ces deux fils grandirent, s'aimant de tout l'amour qu'ils eussent

(1) Voir les numéros des 23, 24 juin et 1er juillet.

*Etienne*, du 5 juillet, dans lequel on signale une erreur que nous aurions commise (27 juin) sur les calculs de M. Lasnyer, relatifs au produit du chemin du Nord. Cette erreur aurait même été déjà relevée dans un numéro du *Journal du Chemin de fer*, dont nous n'avons pas eu connaissance, et elle aurait consisté à porter à 21 millions, l'évaluation du revenu *net* du chemin du Nord, donnée par M. Stephenson, tandis que ce chiffre de 21 millions serait celui du revenu brut.

Nous nous sommes empressés de recourir au rapport de M. Lasnyer, que nous avions pris pour seule base de nos calculs, et nous reconnaissons, sans détour, que c'est par une erreur commise en prenant des notes sur ce rapport que nous avions posé le chiffre de 21 millions, comme celui du revenu net.

Ce chiffre n'est pas non plus celui de M. Stephenson, qui portait le revenu brut à 28,919,000 fr.; c'est celui auquel est arrivé M. Lasnyer, en réduisant par divers calculs l'évaluation donnée par M. Stephenson; mais en cela M. Lasnyer est loin de se trouver d'accord avec divers ingénieurs, qu'il a cités dans son rapport, et qui pensent que l'ingénieur anglais n'a pas évalué assez haut les produits probables du chemin.

L'évaluation de ce revenu peut donc donner lieu à des controverses assez difficiles à éclaircir : quoi qu'il en soit, nous avions commis une erreur matérielle, et nous devions la réparer. Nous remercions sincèrement le *Journal de Saint-Etienne*, d'abord de nous l'avoir indiquée, et ensuite de l'avoir fait avec un ton de convenance qui n'est pas assez en usage dans la presse militante.

Par suite de ses calculs, M. Lasnyer portait à 9 p. 0/0 (amortissement déduit) le revenu net de la compagnie; nous, en prenant ce chiffre de 21 millions, nous l'avions porté à 18 p. 0/0 : mais si nous admettons le chiffre de M. Stephenson sans l'augmenter ou le diminuer, et en déduisant 50 p. 0/0 pour les frais d'exploitation, nous trouverions, pour un capital de 66 millions, un revenu net de 10,119,000 fr. à attribuer à la compagnie, et qui, déduction faite de 1,280,000 fr. ou 2 p. 0/0 d'amortissement, formeraient encore pour elle un revenu net de 8,839,000 fr. ou 13 1/2 p. 100.

## Nicaragua et Honduras.

M. Castellon, ministre général et envoyé extraordinaire de l'Etat de Nicaragua, vient d'arriver à Paris. Il est chargé de demander pour son pays et pour l'Etat voisin de Honduras le protectorat de la France, et il est muni, dans ce but, de toutes les instructions et de tous les pouvoirs nécessaires.

Un fait certain, incontestable, c'est que, malgré l'abaissement continu de la France devant l'étranger, l'ancienne Amérique espagnole a confiance en notre patrie, qu'elle la regarde comme une grande nation, et que Nicaragua, menacée d'un blocus par l'Angleterre, tend les bras à la France.

Or, cet Etat de Nicaragua commande l'océan Atlantique et l'océan Pacifique ; il est maître de l'isthme : il commandera le passage qu'on médite depuis si long-temps d'une mer à l'autre.

Voilà ce que M. Castellon est chargé d'offrir à la France, et ce que

[...] du président du conseil qui probablement prendra le portefeuille vacant. On parle de la dissolution des cortès et de la convocation pour le mois d'octobre de nouvelles chambres auxquelles le cabinet demanderait l'autorisation d'opérer les réformes projetées. Il est aussi question de la réorganisation de la garde royale. Selon l'habitude de tous les gouvernants qui méditent des coups d'Etat, des bruits de vastes conspirations se répandent. Elles embrasseraient toute l'Espagne ; mais leurs principaux foyers seraient en Catalogne, en Aragon, en Galice et à Madrid. On les dit progressistes et militaires ; et l'arrestation de l'ancien chef politique Cordero, et l'ordre donné, à la suite du banquet, aux généraux Evariste et Santos San-Miguel de quitter la capitale n'auraient pas d'autre cause ou d'autre prétexte que ces machinations vraies ou fausses.

La population catholique-romaine de Dublin vient, dit le *Morning-Advertiser*, de donner une nouvelle preuve de sa tolérance, en élisant lord-maire de la ville pour l'an prochain, M. Arabin, protestant épiscopal, un des hommes les plus honorables du pays. L'illustre prisonnier O'Connell avait décliné cet honneur.

Le 3 ont eu lieu à Londres les funérailles du poète Thomas Campbell. Dans le brillant cortége, qui l'a conduit à l'abbaye de Westminster, on remarquait, dit le *Globe*, sir Robert Peel, le comte d'Aberdeen, les lords Morpeth, Brougham, Dudley et Leigh. Cette simple épitaphe a été gravée sur la tombe : *A Thomas Campbell, auteur des* PLAISIRS DE L'ESPÉRANCE, mort le 15 juin 1844, à l'âge de 47 ans.

On écrit d'Alger, le 29 juin : les plantations de tabac, ordonnées comme essai, sont admirables. On attend M. Lebéchu, secrétaire général de la direction, pour présider à la cueillette. Il est presque certain que notre colonie africaine va nous décharger du tribut que nous payons pour nos tabacs aux îles espagnoles. — *Courrier français.*

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

*Séance du 5 juillet.*

La chambre procède au scrutin secret sur le projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. On se rappelle que ce scrutin a été annulé hier faute d'un nombre suffisant de votants. En voici le résultat : Nombre des votants, 97 ; boules blanches, 92 ; boules noires, 5.

L'ordre du jour appelle les rapports du comité des pétitions.

M. DE LA MOSKOWA, rapporteur. « Le sieur Tirard, directeur de dessèchements à La Mure (Isère), adresse des observations sur le projet de loi relatif à la police du roulage, et sur les mesures à prendre pour améliorer la race des chevaux. » — Ordre du jour.

« La société d'agriculture du département du Cher sollicite une réduction de l'impôt du sel, dans l'intérêt des classes pauvres, et particulièrement de la classe agricole. » — Renvoi au ministre des finances.

M. FÉLIX FAURE, rapporteur. Le conseil municipal de la ville de Mirecourt, département des Vosges, appelle l'attention de la chambre sur les abus qui se seraient introduits dans les autorisations accordées pour le défrichement des bois, et sur la nécessité d'y remédier, soit en interdisant formellement tout défrichement de forêts, soit en entourant de garanties plus sévères l'instruction des demandes en concessions. — Renvoi au ministre des finances.

Vous êtes attaqués par des alliés qu'Abd-el-Kader a su se ménager en Afrique; pour leur résister, deux moyens se présentent : l'un consiste à garder la défensive, l'autre à marcher sur la capitale.

Le premier moyen vous forcera de garder une armée considérable, toujours sur la défensive et permettra à Abd-el-Kader d'attendre quelque grande commotion européenne; et de prendre toutes ses mesures pour nous refouler sur Alger et nous écraser, s'il le peut.

L'offensive a aussi ses inconvénients. Assurément les troupes françaises ont l'avantage sur celles du Maroc, mais en admettant que nous soyons vainqueurs, que ferons-nous du pays? Nous contenterons-nous d'y faire une révolution de palais?

L'Angleterre peut s'emparer d'une île de l'Océanie, peut bloquer un port de l'Amérique méridionale, sans même qu'il en soit question à cette chambre, mais il n'en sera pas de même si nous nous emparons du Maroc ; de grandes difficultés diplomatiques se présenteront.

Le gouvernement paraît s'en être occupé ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'Angleterre est parfaitement rassurée sur la pensée de la France. L'intérêt de l'Angleterre est d'accord avec celui d'Abd-el-Kader et de l'empereur de Maroc. Si elle offre son entremise officielle....

M. SOULT. Le gouvernement n'en a pas besoin.

M. MAUGUIN. A défaut d'intervention officielle, elle offrira son intervention officieuse ; si le gouvernement l'accepte, il peut être sûr que l'on n'obtiendra qu'une demi-satisfaction, et que les choses resteront dans l'état où elles sont aujourd'hui.

Il n'est qu'un moyen de trancher la question, c'est de faire ce que Marius et Sylla firent quand Jugurtha, sur le même sol, résistait à l'empire romain : il faut que le général Bugeaud puisse au premier mouvement se porter sur les frontières du Maroc, et que l'empereur du Maroc puisse croire que nous pouvons conquérir et garder son pays. Il faut, pour neutraliser le machiavélisme de l'Angleterre, pour obtenir raison d'Abd-el-Kader, il faut que vous soyez décidé à aller jusqu'au bout et à ne pas reculer.

M. DESJOBERT se plaint que les cartes publiées par la commission scientifique de l'Algérie soient extrêmement erronées ; Mostaganem a été transportée à vingt lieues environ de sa position; on a rapproché de près de moitié la distance de l'oasis de Touat à Tombouctou ; etc. On indique des *limites naturelles de l'Algérie* qui empiètent d'une manière extraordinaire sur le territoire des Etats limitrophes.

M. SOULT déclare que ces erreurs seront corrigées si elles ont été commises.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. M. Garré n'a nullement voulu faire une carte générale de l'Afrique ; regardez-la avec impartialité, si vous pouvez (bruit) il a fait faire une carte de l'Algérie méridionale ; il n'a pas eu à s'occuper de la position de Mostaganem, qui est parfaitement connue. Le travail qu'il a fait a coûté d'immenses travaux, et elle offre une précision à laquelle on n'était pas encore arrivé.

M. DESJOBERT. L'honorable M. G. de Beaumont s'est adressé directement à moi ; c'est que je ne suis en effet que le député de la France, et aux termes d'un banquet dont j'ai la relation sous les yeux, M. Gustave de Beaumont, à sa qualité de député de la France, joint celle de député de l'Algérie. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à la question.

M. G. DE BEAUMONT dit que, tout en rendant justice aux talents militaires du maréchal Bugeaud, il croit devoir blâmer sa manière de coloniser. Pour coloniser, il faut des institutions civiles ; il faut qu'un code d'un petit nombre d'articles protège la propriété. Pourquoi l'ordonnance qui doit indiquer ces lois ne paraît-elle pas? Pourquoi n'en paraît-il pas une autre pour régler le conseil d'administration de l'Algérie, conseil sans contrôle et presque sans responsabilité. Je demanderai aussi ce que devient l'ordonnance annoncée sur la situation des Juifs en Algérie?

Il faut à la tête de cette administration des hommes honnêtes et capables. Il s'est passé naguère en Afrique un événement déplorable que je regrette d'avoir à signaler à la chambre. Il s'agissait d'un marché de fourrages. L...

---

reporté sur leurs autres parents, si leurs autres parents eussent vécu. Ils se jurèrent donc que rien ne pourrait les séparer, pas même la mort ; et à la suite de je ne sais quelle puissante conjuration, ils écrivirent, avec leur sang, sur un morceau de parchemin qu'ils échangèrent, le serment réciproque que le premier mort apparaîtrait à l'autre, d'abord au moment de sa propre mort, puis ensuite dans tous les moments suprêmes de sa vie. Trois mois après, l'un des deux frères fut tué dans une embuscade, au moment même où l'autre cachetait une lettre qui lui était destinée ; mais comme il venait d'appuyer sa bague sur la cire encore brûlante, il entendit un soupir derrière lui, et, se retournant, il vit son frère debout et la main appuyée sur son épaule, quoiqu'il ne sentît pas cette main. Alors, par un mouvement machinal, il lui tendit la lettre qui lui était destinée ; l'autre prit la lettre, et disparut.

La veille de sa mort il le revit.

Sans doute les deux frères s'étaient engagés pour eux, mais encore pour leurs descendants, car, depuis cette époque, les apparitions se sont renouvelées non-seulement au moment de la mort de ceux qui trépassaient, mais encore à la veille de tous les grands événements.

— Et avez-vous jamais eu quelque apparition ?

— Non ; mais comme mon père, pendant la nuit qui a précédé sa mort, a été prévenu par son père qu'il allait mourir, je présume que nous jouirons, mon frère et moi, du privilége de nos ancêtres, n'ayant rien fait pour démériter de cette faveur.

— Et ce privilége est accordé aux mâles de la famille seulement?

— Oui.

— C'est étrange !

— C'est comme cela.

Je regardais ce jeune homme qui me disait, froid, grave et calme, une chose regardée comme impossible, et je répétais avec Hamlet :

> There are more things in heav'n and earth, Horatio,
> Than are dreamt of in your philosophy !

A Paris, j'eusse pris ce jeune homme pour un mystificateur ; mais au fond de la Corse, dans un petit village ignoré, il fallait tout bonnement le considérer ou comme un fou qui se trompait de bonne foi, ou comme un être privilégié plus heureux ou plus malheureux que les autres hommes.

— Et, maintenant, me dit-il, après un long silence, savez-vous tout ce que vous voulez savoir.

— Oui, merci, répondis-je, je suis touché de votre confiance en moi, et je vous promets de garder le secret.

— Oh ! mon Dieu, me dit-il en souriant, il n'y a point de secret là-dedans, et le premier paysan du village vous aurait raconté cette histoire comme je vous la raconte ; seulement, j'espère qu'à Paris mon frère ne se sera point vanté de ce privilége, qui aurait probablement pour résultat de se faire rire au nez par les hommes, et de donner des attaques de nerfs aux femmes.

Et à ces mots, il se leva, et, me souhaitant le bonsoir, se retira dans sa chambre.

Quoique fatigué, j'eus quelque peine à m'endormir; encore, une fois venu, mon sommeil fut-il agité. Je revoyais confusément, dans mon rêve, tous les personnages avec lesquels j'avais été mis en relation pendant cette journée, mais formant entre eux une action confuse et sans suite. Au jour seulement je m'endormis d'un sommeil réel et ne me réveillai qu'au son de la cloche qui semblait battre à mes oreilles.

Je tirai ma sonnette, car mon sensuel prédécesseur avait poussé le luxe jusqu'à avoir à la portée de sa main le cordon d'une sonnette, la seule, sans doute, qui fût dans tout le village.

Aussitôt, Griffo parut, de l'eau chaude à la main. Je vis que M. Louis de Franchi avait assez bien dressé cette espèce de valet de chambre.

Lucien avait déjà demandé deux fois si j'étais réveillé, et avait déclaré qu'à neuf heures et demie, si je ne remuais pas, il entrerait dans ma chambre.

Il était neuf heures vingt-cinq minutes, aussi ne tardai-je pas à le voir paraître.

Cette fois, il était vêtu en Français et même en Français élégant. Il portait une redingote noire, un gilet de fantaisie, et un pantalon blanc, car, au commencement de mars, on porte déjà depuis long-temps des pantalons blancs en Corse.

Il vit que je le regardais avec une certaine surprise.

— Vous admirez ma tenue, me dit-il ; c'est une nouvelle preuve que je me civilise.

— Oui, ma foi, répondis-je, et je vous avoue que je ne suis pas médiocrement étonné de trouver un tailleur de cette force à Ajaccio. Mais moi, avec mon costume de velours, je vais avoir l'air de Jean de Paris auprès de vous.

— Aussi, ma toilette est-elle de l'Humann tout pur ; rien que cela, mon cher hôte. Comme nous sommes, mon frère et moi, absolument de la même taille, mon frère m'a fait cette plaisanterie de m'envoyer une garde-robe complète, que je n'endosse, comme vous le pensez bien, que dans les grandes occasions : Quand M. le préfet passe ; quand M. le général-commandant le quatre-vingt-sixième département fait sa tournée ; ou bien encore quand je reçois un hôte comme vous, et que ce bonheur se combine avec un événement aussi solennel que celui qui va s'accomplir.

Il y avait dans ce jeune homme une ironie éternelle conduite par un esprit supérieur, qui, tout en mettant son interlocuteur mal à l'aise avec lui, ne dépassait cependant jamais les bornes d'une parfaite convenance.

Je me contentai donc de m'incliner en signe de remerciement, tandis qu'il passait, avec toutes les précautions d'usage, une paire de gants jaunes moulés sur sa main par Boivin ou de Rousseau.

Dans cette tenue, il avait véritablement l'air d'un élégant Parisien.

Pendant ce temps, j'achevais moi-même ma toilette.

Dix heures moins un quart sonnèrent.

— Allons, me dit-il, si vous voulez voir le spectacle, je crois qu'il est temps que nous prenions nos stalles ; à moins, toutefois, que vous ne préfériez déjeuner, ce qui serait bien plus raisonnable, ce me semble.

— Merci, je mange rarement avant onze heures ou midi : je puis donc faire face aux deux opérations.

— Alors, venez.

Je pris mon chapeau et je le suivis.

(*La suite à demain.*) **Alexandre DUMAS.**

### SUCCÈS D'UNE SÉDUCTION.

Une dame Henriette Freymann, réclamée par l'autorité prussienne sous la prévention de banqueroute frauduleuse, était transférée ces jours derniers par le chemin de fer de Valenciennes à Quiévrain sous la garde d'un gendarme.

Cette dame, une fois seule avec son gardien, dans un compartiment de wagon, a offert de l'or, des billets de banque, sans pouvoir le décider à favoriser son évasion. Jeune et jolie, elle a même offert son cœur sans être plus heureuse. « Vous n'êtes pas Français ! » s'est-elle écriée alors ; mais le gendarme, tout en défendant son caractère de bon Français, s'est montré bon gendarme avant tout, et le nouveau Joseph est sorti du wagon en gardant sa vertu sans perdre son manteau.

En remettant la prisonnière entre les mains de la maréchaussée belge, il a cru devoir tenir en garde ses confrères. « Soyez tranquille », ont-ils répondu, suivant leur usage invariable.

Deux jours après, l'autorité belge invitait l'autorité française à rechercher Henriette Freymann, évadée de la maison de sûreté de Quiévrain dans la nuit du 28 au 29 juin.

... bien! messieurs, à cette séance de la chambre des communes, sir Robert Peel a répondu qu'il était parfaitement rassuré sur les intentions de la France, et qu'il connaissait les instructions qui avaient été données à notre amiral; ce sont ces instructions, je le répète, dont je demande la communication pour la chambre.

M. GUIZOT. Je n'ai rien communiqué nulle part que je ne sois prêt à mettre sous les yeux de la chambre dès que la chambre le demandera.

Abd-el-Kader, chassé de l'Algérie, va s'établir sur les frontières du Maroc, et là il fanatise les populations africaines. Nous avons demandé son expulsion. L'empereur de Maroc a craint de soulever contre lui les populations fanatisées, et nous n'avons pu obtenir justice. Abd-el-Kader alors a cherché à persuader à l'empereur que le pays occupé par nous entre la Tafna et les frontières de Maroc appartenait à cet empire. Nous avons soutenu que ce territoire nous appartenait et nous l'avons gardé.

Un troisième fait s'est produit : Il y a eu une invasion de Marocains d'accord avec les troupes d'Abd-el-Kader ; ces troupes ont été repoussées avec énergie jusqu'à la frontière ; les nuées d'Africains se sont dispersées, et nos généraux ont sagement ramené leurs troupes et laissé au gouvernement à décider de la paix et de la guerre ; je suis bien aise de leur rendre ici cette justice. (Très bien!)

Le gouvernement n'a aucun projet de conquête sur le Maroc. Il croit que le territoire actuel de l'Algérie suffit ; il est d'avis de maintenir une conquête d'une grande importance pour la France, mais qui ne serait pas sans embarras si elle était plus étendue.

Ce que nous exigerons de l'empereur de Maroc, c'est la paix, c'est la sécurité de notre colonie, c'est qu'Abd-el-Kader soit renvoyé sur les côtes de l'Océan, et que les chefs qui se sont mis à la tête de l'invasion soient punis. Voilà le projet très modéré, mais très ferme du gouvernement du roi.

Il faut, comme le dit M. Mauguin, que le Maroc soit bien persuadé que l'état de choses actuel ne peut subsister long-temps; c'est le but que s'est proposé le gouvernement dans toutes les mesures qu'il a prises. Il a la confiance que le jeune prince, auquel le commandement a été confié, saura s'acquitter de sa mission avec fermeté et sagesse.

Les instructions qu'il a reçues sont d'accord avec la politique que je viens d'exposer ; elle n'a rien de secret, elle peut être indiquée à nos alliés aussi bien qu'à cette chambre. L'Angleterre a des intérêts dans le Maroc; nous lui avons fait connaître nos intentions d'une manière générale; elles ait que nous ne voulons qu'obtenir justice, c'est là ce qui a déterminé la modération des ministres anglais dans la chambre des communes.

M. GARNON se plaint des lenteurs de l'administration de la guerre à payer les indemnités fixées pour les propriétaires expropriés par suite de la construction des fortifications de Paris.

M. ALLARD répond que le jury d'expropriation s'assemble très irrégulièrement ; mais que d'ailleurs les propriétaires à qui sont dues des indemnités en reçoivent l'intérêt à 5 p. 0/0 depuis le jour où elles sont dues, taux d'intérêt qu'ils n'obtiendraient peut-être pas ailleurs ; au reste, un seul propriétaire a sujet de se plaindre de l'administration à cet égard.

M. ODILON BARROT prononce quelques paroles dans le même sens que M. Garnon.

M. GARNON. Si M. Allard le désire, je ferai passer sous ses yeux la liste de 40 propriétaires qui sont dans le même cas que moi. Cette vexation d'ailleurs n'est pas la seule dont les fortifications de Paris soient le prétexte. Le président du tribunal civil de la Seine peut le déclarer.

M. SOULT. Il suffit que ces faits me soient signalés pour qu'il y soit apporté remède.

MM. Garnon, Bureaux de Puzy, Soult prennent encore la parole ; le bruit de l'orage est si violent que leurs observations ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. LUNEAU se plaint que les fonds de l'Etat soient dilapidés dans les fournitures de vivres et de fourrages pour l'administration de la guerre. Les marchés sont passés pour sept ans, malgré les réclamations des chambres; un long terme exige un énorme cautionnement qui empêche toute concurrence et qui permet des bénéfices scandaleux. Je prie donc la chambre de s'unir à moi pour appeler énergiquement l'attention de la commission du budget sur cette question, et la prier de modifier le chapitre du budget relatif aux fournitures de vivres et fourrages, et d'obtenir la modification d'une ordonnance à ce sujet qui a paru dans le *Moniteur* il y a quelques mois.

M. SOULT répond que c'est une affaire administrative dont la commission du budget n'a pas eu à s'occuper.

M. BIGNON, rapporteur. Si l'ordonnance dont il a été question avait été rendue plus tôt, la commission du budget s'en serait occupée ; je ne m'oppose pas au renvoi de l'article à la commission, mais je fais des vœux pour que M. le ministre de la guerre prenne lui-même l'initiative.

M. SOULT dit que le ministre est responsable des marchés qu'il conclut.

M. LUNEAU propose par un amendement que les marchés pour les vivres et fourrages de la guerre ne puissent être conclus que pour un an.

Le renvoi de l'amendement à la commission, demandé par M. Luneau, est adopté.

M. DUPRAT propose d'ajouter au budget de la guerre, l'article suivant :

« A partir du 1er janvier 1846, les recettes et les dépenses comprises dans le budget spécial de l'Algérie, seront portées pour ordre dans les tableaux du budget général de l'Etat.

» Ce service sera soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances, pour les crédits supplémentaires et le règlement définitif du budget de chaque exercice.

» Le budget et le compte définitif de ce service seront annexés au budget et au compte du département de la guerre auquel il ressortit. »

M. JULES DE LASTEYRIE développe cet amendement. Il se plaint du désordre des finances en Algérie. Les fonds affectés à une chose sont presque toujours appliqués à une autre. Il faut que la chambre puisse savoir ce que deviennent les recettes de l'Algérie et les dépenses énormes qui sont examinées chaque année par les chambres.

M. BIGNON. La chambre a pu voir par le rapport de la commission du budget que nous n'acceptons nullement l'état actuel des choses ; je ne crois pas cependant que l'amendement puisse être accepté, et je crois qu'il suffira de diviser les dépenses du budget de l'Algérie en deux parties, de faire un budget spécial pour les dépenses purement locales, et de rattacher les autres au budget de l'Etat.

M. JULES DE LASTEYRIE. L'honorable préopinant est d'accord avec moi pour blâmer ce qui se fait en Algérie. Il s'agit de savoir uniquement si la chambre doit intervenir dès aujourd'hui d'une manière efficace ou si l'on doit attendre encore que le mal ait empiré.

MM. ÉTIENNE et DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ sont encore entendus.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat de nouveau l'amendement, qui n'est pas adopté.

Les autres articles du budget de la guerre sont successivement votés.

Il est cinq heures et demie : la plupart des membres quittent la salle; la chambre, consultée, déclare que la séance continue.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT demande la parole sur le budget du ministère de la justice.

L'orateur se plaint de certaines nominations judiciaires qui ont eu lieu sans que les juges de paix désignés par moi l'ont été sur les présentations régulières des magistrats ; et si j'avais à faire aujourd'hui les choix que j'ai faits, je ferais encore de même (Bruit.)

Le maire de Briançon était juge suppléant ; il était candidat naturel pour la place de juge qui lui a été donnée. La révocation de M. Garnier qui a eu lieu à la suite de l'enquête électorale a été faite contre l'avis des magistrats; je l'ai puni, cependant, parce que j'ai cru devoir donner cet exemple. Mais, pour un moment d'erreur, devais-je à jamais lui fermer la carrière qu'il avait embrassée, lorsque par suite de sa révocation il était miné par le chagrin et la maladie?

M. PASCALIS. Je crois me rappeler que si M. Garnier a reçu un prêt de 500 fr. du candidat ministériel, cela a eu lieu long-temps avant l'élection, et n'a aucun rapport à ce fait.

M. G. DE BEAUMONT. Je crois que l'honorable M. Pascalis aurait bien fait d'imiter M. le garde des sceaux qui a répondu sur tous les autres faits sans parler de celui-là. Lors de l'enquête électorale le candidat ministériel a déclaré lui-même qu'il a prêté cette somme à M. Garnier le lendemain même de l'élection, le jour où fut rédigée par lui cette protestation violente en faveur du candidat repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Demain, rapport des pétitions; discussion du budget de la chambre, du projet de loi sur les télégraphes; de la proposition sur les veuves des auteurs dramatiques; du projet de loi sur la transformation des fusils des soldats; du projet de loi sur les travaux à entreprendre à la chambre et de la proposition du colonel de Bricqueville sur les restes du général Bertrand.

## REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats* entame aujourd'hui, à l'occasion du budget, la question grave de l'organisation des différents ministères. Sur neuf départements ministériels, il n'y en a pas deux qui se ressemblent ni pour les attributions ni pour les émoluments. Les employés supérieurs à 15 ou 20,000 fr. sont toujours pris en dehors de la hiérarchie. Partout il suffit d'être chef de bureau pour ne pas obtenir une division. L'homme capable, attaché depuis longues années à l'administration, n'a pour bâton de maréchal qu'un emploi de 6000 fr. Le *Journal des Débats* trouve, comme de raison, que ces places dans tous les ministères sont trop chétivement rétribuées, et que *bientôt les fonctions les plus éminentes ne seront accessibles qu'à la richesse.*

La *Presse* insère une lettre, datée de Bruxelles, relative à une souscription publique ouverte en Belgique pour un emprunt de 84,656,000 f. Ce document, ajoute la feuille en question, donne la mesure des ressources immenses qu'un pays comme la France puiserait en lui-même le jour où l'ordre régnerait dans ses finances, et où il s'affranchirait enfin du joug de ces intermédiaires qui sont aujourd'hui financièrement, à l'égard du crédit de l'Etat, ce qu'étaient militairement, à l'égard de la couronne de France, certains suzerains avant le règne de Louis-le-Gros et le ministère de Richelieu. En fait de crédit, nous en sommes encore à la féodalité. La Belgique marche en avant. Resterons-nous en arrière?

— Le *National* démontre que le ministère, en proposant lui-même, dans la discussion du budget, une réduction sur l'intérêt des cautionnements, s'est mis dans l'obligation d'appliquer cette réduction partout et le plus tôt possible. Si le gouvernement croit devoir réduire l'intérêt d'une certaine portion de sa dette, pourquoi ne le réduirait-il pas sur sa dette tout entière? Ce qu'il impose aux dépositaires de cautionnements, pourquoi ne l'imposerait-il pas aux détenteurs de la rente? La justice a-t-elle donc deux poids et deux mesures?

## Faits divers.

— Deux ordonnances royales du 5, insérées au *Moniteur*, nomment conseiller à la cour royale d'Agen M. Chaudordy; juges au tribunal de première instance de Rouen M. Auzanet; du Hâvre, M. Elie Lefebvre; d'Yvetot, M. Auguste Martin; de Laon, M. Pourrier ; juges de paix à Braisne (Aisne), M. Carpé; à Patay (Loiret), M. Barillon; à Durtal (Maine-et-Loire), M. Baillergeau; à La Roche-Bernard (Morbihan), M. Dusser ; à Pontaumur (Puy-de-Dôme), M. Chassaing.

Quatre autres ordonnances du même jour autorisent les caisses d'épargne de Château-Renaud (Indre-et-Loire) et Chambron (Creuse), et modifient les statuts de celle de Château-Thierry et de la société d'assurances mutuelles immobilières contre l'incendie, établie au Mans.

— Le directeur-général des postes annonce que l'office des postes britanniques ayant fixé au 7 de chaque mois le départ de Londres de la malle de l'Angleterre pour les Indes-Orientales, l'archipel indien et Hong-Kong, qui est dirigée par Marseille, les lettres et journaux expédiés de Paris pour ces destinations seront reçus dorénavant à l'hôtel des Postes et dans les bureaux d'arrondissement de Paris jusqu'au 8 de chaque mois au soir.

Il a été réglé en outre que, lorsque le départ de Londres tomberait un dimanche, l'expédition aurait lieu le jour suivant. Or, le 7 juillet, présent mois, tombant précisément un dimanche, le passage de la malle de Londres pour les Indes-Orientales aura lieu à Paris dans la nuit du 9 au 10; en conséquence, les lettres et journaux pour les destinations susdites seront reçus dans les différents bureaux de Paris jusqu'au 9 juillet au soir.

Ces lettres et journaux doivent être affranchis jusqu'à Alexandrie. (*Messager.*)

— Plusieurs journaux annoncent qu'un traité de commerce vient d'être conclu entre l'Espagne d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre. Cette nouvelle nous semble au moins prématurée.

— Le journal *la Nation*, fondé il y a moins de deux ans par M. de Genoude, a cessé de paraître depuis deux jours. (*Presse.*)

— Sur 7,000 billets de la loterie en faveur du couvent du Mont-Carmel, 5,524 ont été placés et ont produit 27,620 fr. (*Univers.*)

— C'est le lundi 14 août qu'aura lieu à la Sorbonne la distribution des prix du concours général des collèges royaux de Paris et de Versailles. Le samedi 12 aura déjà eu lieu, à l'institution royale des sourds-muets, celle des élèves de cet établissement.

—Dimanche, 7 juillet, petites eaux à Versailles. Fête patronale à Meu-

grande cérémonie, un plat d'artichauts ou de haricots verts ; tous les convives alors se récriaient, les éloges ne tarissaient pas. Avec quelle avidité les gourmands inexpérimentés dégustaient ces légumes trompeurs ! Que d'adresse il leur fallait pour dissimuler l'indignation de leur estomac ! On ne les y prenait pas deux fois ! Une expérience suffisait pour les préserver à jamais. Ceux qui revenaient à un second dîner s'arrangeaient toujours pour n'avoir plus faim lorsqu'on servait les fameux légumes ; et c'était pour leur faire honneur, à ces plats maudits, que l'on nous invitait toujours, nous autres pauvres petites victimes ; on savait bien que la politesse puérile et honnête dont nous faisions profession ne nous permettait pas de repousser l'infâme assiette que l'on plaçait devant nous ; il fallait nous donner l'air de savourer avec délices l'artichaut coriace et cafume qui nous soulevait le cœur. Comme vous nous avez martyrisés, madame, pour la plus grande gloire de votre fausse gastrosophie ! Que de nausées votre amour-propre nous a coûtées ; Dieu vous le pardonne! De pareils guet-apens ne pourraient s'exercer aujourd'hui, car Appert nous a donné la véritable science de la conserve, cette science que le grand Boerhaave et l'ingénieux Jean-Rodolphe Glauber en vain avaient poursuivie dans leur laboratoire.

L'homme peut préserver presque indéfiniment de la corruption toutes les substances alimentaires : les fruits, les légumes, les viandes, les poissons les plus délicats se conservent purs, frais, avec leur saveur naturelle, sans autre mélange que les assaisonnements avoués par l'art culinaire. Des plats préparés depuis vingt ans n'ont rien perdu de leur perfection primitive : on a fait voyager pendant des années, sous tous les climats, du pôle à l'équateur, les conserves d'Appert, du lait, de la crème, des fruits; tout cela a bravé le froid, le chaud, les émanations de l'Océan sans altération, et, lors qu'au retour du voyage, les mets ont été soumis à la dégustation, on les a trouvés exquis; le palais le plus fin n'aurait pu reconnaître leur antiquité, comme dit naïvement un capitaine au long-cours, dont nous avons le certificat sous les yeux. Vingt commissions ont constaté l'excellence du procédé inventé par M. Appert.

Ah! notre civilisation est bien ingrate: elle a laissé mourir cet homme sans le récompenser; mais un jour viendra où son nom sera inscrit avec honneur sur le tableau des bienfaiteurs de l'humanité. Nos descendants, plus sages que nous, apprécieront à toute sa valeur la science d'Appert; elle deviendra d'un usage général pour cause de salubrité publique, et le pauvre pourra participer à ces jouissances que le riche seul se permet aujourd'hui. Vous serez plus heureux que nous, chers petits enfants de l'avenir! vous ne vous désolerez plus en voyant l'hiver flétrir quelques mauvaises cerises ou quelque prune attardée sur un arbre de vos vergers, car vous aurez vous-mêmes aidé vos mères prévoyantes à préparer, pour la mauvaise saison, les fruits surabondants de l'été. La société d'aujourd'hui est impuissante à satisfaire vos goûts et vos besoins ; les comprime et les pervertit ; mais la loi divine ne sera pas toujours méconnue: vous deviendrez maîtres un jour de suivre la destinée vers laquelle vous entraîne votre nature délicate : la société nouvelle permettra à toutes vos facultés de s'épanouir librement: vous régnerez au milieu des jardins, des fleurs et des vergers: vous serez fiers d'avoir sous votre garde les produits les plus merveilleux de la terre: vous aimerez à les cultiver et à les conserver pour prolonger vos plaisirs : la passion des bonnes choses, la finesse du goût, dont vous êtes si bien doués, vous inspireront mille procédés nouveaux dont s'enrichira l'art de la table et de l'horticulture; personne ne contribuera plus que vous au bien-être de tous, et les patriarches, bénissant vos travaux, rendront hommage au Créateur en disant : Mon Dieu, que vos œuvres sont admirables ! et que nous étions impies lorsque nous voulions étouffer ces passions que votre sagesse a mises au cœur de nos enfants pour les inviter à pratiquer les saintes lois de la Providence!

Il y aurait de l'injustice à méconnaître la science de l'industrie actuelle; elle produit beaucoup et bien; mais ses bienfaits s'étendent rarement jusqu'à ceux qui en auraient le plus besoin ; elle semble ne point s'inquiéter du pauvre; on dirait qu'elle vise seulement à augmenter le bonheur des heureux du monde. Regardez les fruits exposés par MM. Huet-Besnier, de Beaumont-sur-Sarthe ; voilà un bocal d'abricots entiers que l'on dirait cueillis depuis une heure tant ils sont frais et appétissants; on voit qu'ils ont conservé toute leur fermeté primitive et l'un des côtés est encore paré d'un vif incarnat. Voilà des reines-claude, des framboises, des groseilles avec leur grappe qui peuvent défier celles qui n'ont point encore quitté l'arbre; pas un de ces fruits n'est destiné à rafraîchir le palais brûlant du pauvre ouvrier cloué par la fièvre sur son grabat ; mais enfin l'art du conservateur n'en est pas moins grand.

Nous avons examiné avec intérêt les vases en verre, en terre et en grès inventés par MM. Bertrand et Feydeau de Nantes, qui contribueront sans doute à propager dans les ménages l'usage du procédé Appert. Une des grandes difficultés de l'opération consiste dans la bouchure hermétique des bocaux ; ces messieurs ont imaginé de les fermer avec des bouchons rodés en verre ou en grès qui remplissent parfaitement tout le vide du goulot et interceptent l'entrée de l'air extérieur. M. Guiraud, de Paris, s'est occupé aussi, avec succès, de la fermeture des flacons ; chacun de ses vases est muni, extérieurement, d'un pas de vis allongé qui reçoit en recouvrement un couvercle métallique vissé en dedans et armé par le bas de deux dents qui le maintiennent et l'empêchent de revenir sur lui-même. Cette espèce de chapeau est, en outre, rembourré au fond d'une plaque épaisse de caoutchouc qui, en s'appuyant sur le sommet du goulot, forme obstacle à l'évaporation ou à l'entrée de l'air. Il nous semble que la double combinaison de M. Guiraud et de M. Bertrand devrait se fondre ensemble et toutes les difficultés de la fermeture seraient alors résolues.

Les autres procédés de conservation ne doivent pas être passés sous silence. L'exposition de M. Groult, de Paris, offrait une collection très complète de pâtes alimentaires et de préparations variées de la pomme de terre; il y a long-temps que la réputation de M. Groult est parfaitement établie comme fabricant de légumes décortiqués, de tapioca, de semoules, de crème de riz imités à s'y méprendre avec de la fécule : signalons seulement un de ses produits les plus nouveaux, sa julienne desséchée dont il suffit de mettre quelques cuillerées dans du bouillon pour obtenir immédiatement un véritable potage à la julienne. Nous n'aurions jamais cru qu'il fût possible de dessécher complètement tous nos légumes, la

**DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 4 JUILLET.**

**MIRET**, mait. d'hôtel garni, r. des-Blancs-Manteaux, 23. J. c., M. Cornuault; s. p., M. Hénin, r. Pastourel, 7.

**NIQUET**, restaur., boul. Bonne-Nouvelle, 12. J. c., M. Pillet aîné; s. p., M. Huet, r. Cadet, 1.

**CLÉMENT** fils et **LEVÊQUE**, nég. en vins, à Bercy, r. de Bercy, 64. J. c., M. Milliet; s. p., M. Henrionnet, r. Cadet, 13.

**DU 20 JUIN.**

**OUDIN**, anc. entrep. de la fourniture des fourrages de la place de Compiègne, demeur. actuellem. faub. Poissonn., 34. J. c., M. Meder; s. p., M. Battarel, r. Cléry, 9.

## Bourse du 5 juillet 1844.

Après une oscillation de 20 c., la rente 3 0/0 reste exactement comme hier.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| O. de la V. | 1460 | » | 1458 | 75 | B. 6 25 | Esp. D. active | 30 3/4 | » | » | » | » » |
| B. de Fr. | 3020 | » | 3010 | » | B. 10 » | 5 0/0 Naples | 98 | 80 | 98 | 80 | H. 5 |
| C.L. 5000 | 5075 | » | » | » | » » | — Romain | 104 1/2 | | » | » | » » |
| — 1000 | 1115 | » | 1120 | » | » » | Obl. Piémont | 1225 | » | » | » | H. 1 25 |
| C. hyp. | 775 | » | 773 | 75 | B. 1 25 | Emp. d'Haïti | 420 | » | » | » | B. 10 5 |
| 4 Can. | 1270 | » | » | » | B. 2 50 | B. Belge | » | » | » | » | » » |

Fin cour.

| CHEMINS DE FER | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 895 | » | » | » | » » | » | » | » |
| V.R. Dr. | 375 | » | 377 | 50 | » » | 375, 381 25. | H. 5 | » |
| — R. G. | 245 | » | 247 | 50 | H. 2 50 | 243 75, 242 50, 245. | » | » |
| Orleans | 1000 | » | 996 | 25 | B. 1 25 | 1000, 998 75. | H. 1 | 25 |
| Strasb. | 240 | » | 238 | 75 | B. 1 25 | 240 25, 238 75. | B. 1 | 25 |
| Rouen | 995 | » | 998 | 75 | B. 3 25 | 995, 1000. | H. 5 | » |
| Havre | 762 | 50 | » | » | » » | 765. | B. 2 | 50 |
| Marseill. | » | » | » | » | » » | 765, 767 50. | » | » |
| Montpell | » | » | » | » | » » | | » | » |

... rite tout-à-fait actuel.

## Spectacles du 6 juillet.

7 h. » » **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Le Légataire. Mari à la campagne.
7 h. » » **OPÉRA-COMIQUE.** — Part du Diable.
6 h. » » **VAUDEVILLE.** — 1re rep. Un Mystère. Dagobert. Robe déchirée.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Mathias. Sirènes. Anglais. 3 Polkas.
6 h. » » **GYMNASE.** — Les Fées. Malvina. Philippe.
6 h. » » **PALAIS-ROYAL.** — 2e Ménestrels de la Virginie. Baigneuses
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Songe.
6 h. » » **AMBIGU.** — Le Rôdeur.
6 h. » » **GAITÉ.** — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. » » **COMTE.** — Ricochets. Gracovienne. La Poupée. La Polka.
6 h. » » **FOLIES.** — Grisette. Fauvettes. Petits Métiers.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Les courses d'Angers commenceront jeudi 11, et promettent d'être fort intéressantes. Déjà plus de 25 chevaux sont arrivés sur le terrain, et d'autres sont attendus. Nantes et Paris y ont de nombreux représentants. La lutte sera vive et animée. En rapprochant l'époque des courses d'Angers, on leur a donné un intérêt très réel. Elles ouvrent en quelque sorte la saison hippique dans l'Ouest, et tous les éleveurs vont se donner rendez-vous sur l'excellent terrain d'Ecoufflant, afin de comparer exactement la force relative de leurs chevaux et d'apprécier quelles sont les chances qu'ils peuvent avoir sur les autres hippodrômes.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

Il se vend en ce moment à Nantes, 4000 hect. de Guano, à 25 fr. les 100 kil.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 4 Juillet. | | | 5 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1293 q. | 73 k. | Arrivages | 2589 q. | 14 k. |
| Ventes | 4171 | 17 | Ventes | 4829 | 80 |
| Restant | 15622 | 29 | Restant | 16371 | 63 |
| Cours moyen | | 39.08 | Cours moyen | | 39.10 |
| Cours-taxe | | 39.20 | Cours-taxe | | 39.20 |
| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
| Gr. | 12 q. 56 k. | 31,00 à 55,40 | Gr. | 11 q. 13 k. | 32.25 à 51.95 |
| 1re | 185 02 | 39,50 à 41,40 | 1re | 435 49 | 39,10 à 40,10 |
| 2e | 219 11 | 36,55 à 38,85 | 2e | 91 06 | 36,95 à 38.85 |
| 3e | 00 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 9 42 | 34,85 à 00,00 |
| 4e | 14 57 | 21,55 à 26,75 | 4e | 0 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 659 26 | 21,65 à 51,95 | | 1.1263 85 | 35.65 à 40,10 |

**Cours des céréales** (par hect.).

*Tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment sur les marchés régulateurs de France, arrêté le 1er juillet 1844, pour servir à la fixation des droits d'importation et d'exportation des grains et farines :*

| | | |
|---|---|---|
| 1re classe. — Section unique, | | 22,67 |
| 2e classe. | 1re section, | 21,05 |
| | 2e — | 21,23 |
| 3e classe. | 1re section, | 20,09 |
| | 2e — | 19,29 |
| | 3e — | 19,34 |
| 6e classe. | 1re section, | 16,62 |
| | 2e — | 20,56 |

**COULOMMIERS**, 3 juin. — Froment, 1re : 21,66; 2e : 21,32; 3e : 20,66. — Seigle : 11,00. — Orge : 10,66 à 11,66. — Avoine : 7,16 à 7,50.

**LA FERTÉ-GAUCHER**, 4 juin. — Froment. 1re : 21,65; 2e : 20,66; 3e : 20,32. — Seigle : 10,32. — Orge : 10,66 à 11,32. — Avoine : 6,60 à 7,16.

**ROYE**, 1er juillet. — Froment, 1re : 17,75 à 18,50; 2e : 16,50 à 17,50; 3e : 15,00 à 16,00. — Quoique le marché de ce jour fut peu fourni, il y a eu baisse de 0,50 à 0,60.

**VALENCIENNES**, 3 juillet. — Froment, 1re : 19,75 à 20,75; 2e : 18,75 à 19,75; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50. — Notre place était encore aujourd'hui très peu fournie en froment. — Les transactions, quoique rares, ont eu lieu avec fermeté. — Le cours des autres denrées ne sont que nominaux.

**DOUAI**, 2 juillet. — Froment blanc : 19,50 à 21,00. — Froment roux : 18.50 à 19,00. — Seigle : 10,60 à 10,75. — Orge : 11,00 à 12,50. — Avoine : 7.00 à 8,00.

**METZ**, 2 juillet. — Froment, 1re : 17,25; 2e : 15,84; 3e : 14,00. — Avoine : 6,25 à 6,50.

**CLERMONT** (Puy-de-Dôme), 29 juin. — Froment, 1re : 24,60; 2e : 22,57; 3e : 22,20. — Méteil : 20,00. — Seigle : 17,65 à 18,77. — Orge : 16,72. — Avoine : 7,98 à 9.99.

**PAIMPOL**, 2 juillet. — Froment : 16,92. — Méteil : 13.77. — Seigle : 10,23. — Orge : 10,52. Sarrazin : 11,03. — Avoine : 6,40.

**NANTES**, 29 juin. — Froment, 1re : 19,63, 2e : 19,03; 3e : 18, 32. — Seigle : 11,76. — Orge : 11,30. — Sarrazin : 10,30. — Maïs : 11,00. — Avoine : 9,00.

**BAYONNE**, 1er juillet. — Froment du pays : 20,00 à 20,25. — Froment de Bretagne : 19,00 à 19,50. — Seigle du pays : 14,00. — Seigle étranger : 13,60. — Maïe : 13,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 8,00 à 8,25.

*Marchés étrangers.* **BRUGES**, 29 juin, Froment : 19,55. — Seigle : 11,24. — Sarrazin : 11,79. — Avoine : 8,87.

**GAND**, 29 juin. Ce marché était peu fourni en froment et en seigle, qui se sont bien placés au cours. L'avoine recherchée, l'orge sans variation.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1805 | 1745 | 60 | 1 20 | 1 10 | » 98 |
| Vaches | 35 | 33 | 2 | 1 » | » 95 | » 80 |
| Veaux | 1003 | 993 | 10 | 1 50 | 1 32 | 1 14 |
| Moutons | 7349 | 7111 | 238 | 1 50 | 1 36 | 1 18 |

Paris, marché aux bestiaux du 5 juillet. — 1075 veaux, dont 1175 vendues 1,55-1,36-1,18. — 83 vaches, dont 81 vendues 1,26-1,12-0,96. 1 taureau vendu à 0,90.

**LYON.** — Bestiaux entrés en ville du 1er au 30 juin : 742 bœufs. — 151 vaches. — 8180 moutons. — 15 agneaux. — 3155 veaux.

### Viandes diverses et volaille.

**PARIS**, marché de la Vallée, 5 juillet. — Chevreaux ou cabris : 3,50 à 1,30. — Lapins : 1,00 à 1,70. — Dindes gras : 6,50 à 7,50; do communs : 2,00 à 5,50. — Oies : 3,50 à 4,25. — Chapons : 2,00 à 6,00. — Poulets gras : 2,25 à 4,00; do communs : 0,80 à 2,00. — Canards : 0,80 à 1,75. — Canetons : 2,00 à 4,00. — Pigeons bizets : 0,30 à 0,55. — Pigeons de volière : 0,60 à 0,90.

### Cuirs.

**CHALON-SUR-SAONE**, foire du 2 juillet.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vaches en croûte pesant | 11 à 13 k. | 2,30 à | 2,40 |
| Idem | 9 à 10 | 2,50 | 2,70 |
| Veaux, idem. | | 3,30 | 3,50 |
| Mâles, idem. | | 2,00 | 2,10 |
| Vaches lissées, | | 2,30 | 2,50 |
| Cuirs forts de Givet, | | 3,00 | 3,10 |
| Héricourt, | | 3,00 | 3,10 |
| Cuirs du pays, suivant qualité et poids, | | 2,40 | 2,70 |
| Vaches en poils. | | 1,00 | 1,10 |
| Veaux idem. | | 3,00 | 3,10 |

Généralement les veaux et vaches se sont bien placés et ont repris faveur; il n'est resté à vendre que ce qui était de mauvaise fabrication.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

**VALENCE**, 2 juillet. — Les soies grèges ont pris un peu de faveur à nos derniers marchés de la Drôme et de l'Ardèche. Les prix ne sont pas encore établis; mais comme tout fait présumer qu'une nouvelle hausse s'opérera aux prochains marchés, nous pourrons la semaine prochaine donner des cotes détaillées et certaines.

Il s'est opéré peu de transactions au marché de Joyeuse mercredi dernier, soit à cause de la foire qui l'avait précédé de peu de jours, soit à cause de la pluie qui est tombée presque toute la journée. Cependant quelques petits partis se sont vendus à des prix plus avantageux que ceux de la semaine dernière : 28,25 le 1/2 kil pour les premières qualités, et 26,00 et 26,00 pour les deuxièmes choix.

A Aubenas, samedi 29 juin, il y avait beaucoup de monde au marché; les transactions ont été assez nombreuses avec augmentation sur les prix. La belle soie s'est vendue 29,00 le 1/2 kil., 28,50 et 27,85; les deuxièmes choix 27,25, 26,80 et 26,00.

Une amélioration dans les prix des soies grèges a eu lieu aussi au dernier marché de Romans.

Dans le Gard, les détenteurs résistent aux offres désaventageuses des consommateurs, malgré le désir qu'ils ont d'écouler leur marchandise; mais ils espèrent vendre sous peu à des prix plus élevés.

A Avignon, il y a eu même nullité dans les transactions, les prix des soies grèges étant en décadence; les paquetailles se payaient 52,00 à 55,00 le kil. — Les filatures de premier ordre se soutiennent à 63,00 et 64,00 le kil.; mais avec peu de preneurs.

Au dernier marché de Cavaillon les prix pour les petits partis de un à cinq kilos ont roulé de 51,00 à 55,00 le kilo.

Il s'est vendu à Bagnols, le 26 juin, 500 kilos de soies grèges à 50,00, 85,00 et 53,25 le kilo, par petits partis; les prix ne sont pas encore établis pour les belles soies.

A Marseille, pendant la semaine dernière les ventes n'ont point eu d'importance. On croit que cet état de stagnation se prolongera encore quelque temps. La consommation a été de 8 balles Castravan à 11 et 13 fr. le kilo — 6 balles Baruthine à 9 et 11,50. — 9 b. Archipel à 10,50. — 6 b. Perse à 14 et 14,50. — 1 b. Mestoup L. G. à 18,50. — 1 b. Brousse C. G. à 18,50. — 1 b. id. L. G. à 16,50.


**LA MAISON DU COIN DE RUE N° 8, rue Montesquieu, vient d'ajouter encore à ses assortiments si considérables, une très belle collection d'étoffes nouvelles spécialement fabriquées pour ses magasins, et dont le choix a été exclusivement fait parmi les plus beaux articles admis à l'exposition des produits de l'industrie française.**

Cette maison, dont la vogue est incontestable, et qui jouit de la réputation si bien méritée de vendre à bon marché, offre toujours à sa nombreuse clientèle les nouveautés les plus variées à des prix tellement modérés qu'ils défient la concurrence la plus active. Pour qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur la loyauté de leur maison, les nouveaux propriétaires de ce bel établissement, tout en offrant l'échange et le remboursement des achats dont on ne serait pas satisfait, veillent avec la plus scrupuleuse attention à ce que chaque article soit bien marqué en chiffres, afin de donner à toutes les personnes qui visitent leur magasin la certitude qu'il n'y a aucune perte à subir dans l'échange. Au nombre des grandes occasions annoncées par les magasins du **COIN DE RUE**, on peut citer [illegible] glacés caméléon (75 centimètres de largeur) à 4 fr. 25 et 4 fr. 50. Les foulards tissés grande largeur soie cuite, à 3 fr. 25. — 700 pièces mousseline-laine à 45 cent. Une partie considérable de mousseline cachemire, impression nouvelle, à 2 fr. 25. — 10,000 écharpes mousseline de laine, à 2 fr. 75 c.

**On expédie des échantillons, et même des étoffes à choisir, aux personnes qui en font la demande.**

**Nouvelles Publications de la Bibliothèque d'élite** de **CHARLES GOSSELIN**, éditeur, rue Jacob, 30. — Format in-18, papier jésus vélin, à 3 fr. 50 c. le volume.

**HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION** par PH. BUCHEZ et P.-C. ROUX. — 2e partie, Assemblée législative. — Convention Nationale, 1791-1793. 1 vol. — 3e partie, Convention Nationale, [illegible] les Préliminaires et l'Assemblée Constituante, [illegible] partie comprendra *l'Histoire de la Révolution*, les [illegible] comprend tout le *Consulat*, *l'Empire* et la *Restauration*. — *N. B.* Chaque volume se vend séparément. Prix : 3 fr. 50 c.

**ANASTASE, ou MÉMOIRES D'UN GREC**, écrits à la fin du dix-huitième siècle, par M. THOMAS HOPE, traduits par DEFAUCONPRET, avec une Notice sur l'Auteur, et accompagnés de Notes, par J.-A. BUCHON. 1 vol. de 700 pages orné d'une Carte de la Grèce. Prix : 3 fr. 50 c.

**LA GRÈCE CONTINENTALE ET LA MORÉE.** Voyage, Séjour et Études historiques en 1840 et 1841; par J. A. BUCHON. — 1 volume de 600 pages. Prix : 3 fr. 50 c.

**MÉMOIRES DE FLEURY**, de la Comédie-Française, publiés par J.-B.-P. LAFFITTE, en deux séries :
1re série, 1757-1789; 2e série, 1789-1820.
2 volumes de 500 pages. — Prix de chaque volume : 3 fr. 50 c.

**LA LIGUE**, scènes historiques, par L. VITET, renfermant les Barricades, les États de Blois, la Mort de Henri III. — 5 volumes à 3 francs 50 centimes chacun.

**VRAIE HISTOIRE.**

**COLLECTION DE LETTRES ET DOCUMENTS AUTOGRAPHES**

**Tirés du Cabinet de M. FÉLIX DROUIN,**

Avec Notes historiques et Notices biographiques par R. SAINT-EDME.

[illegible] volumes in-4° de 60 feuilles, trois Livraisons par mois, avec Dessins de Sujets et Portraits. — **25 centimes la Livraison**

On souscrit à Paris, au BUREAU, 11, rue du Marché-St-Honoré, et chez M. LENDRE, imprimeur-lithographe, 18, rue Ste-Anne.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

**LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,**

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1840. Prix : 1 fr. 50 cent.

**VARICES.**

**FABRIQUE DE BAS ÉLASTIQUES LEPERDRIEL,**

sans œillets ni lacets, et se mettant et s'ôtant comme des bas ordinaires. Bonne pression, ferme, régulière et continue. — Faub. Montmartre, 78, à Paris.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] position du général Palxhans, suivant lequel il est plus dangereux qu'utile de donner à la cavalerie de bonnes armes à feu. Le général craint peut-être que les cavaliers n'atteignent, au lieu de l'ennemi, la tête de leurs chevaux. Des expériences de la carabine Delvigne récemment perfectionnée, ont lieu en ce moment à Vincennes. Nous applaudissons pour notre part à ces améliorations.

Ces armes parfaites, portant à coup sûr, commenceront à la vérité par tuer des hommes, mais elles finiront par tuer la guerre. Le premier effet qu'elles produiraient serait d'assurer à chaque nation la tranquille possession de son sol. Les carabines que M. Delvigne a récemment inventées, frappent avec justesse à 900 mètres ; que l'usage s'en généralise, et les guerres d'invasion seront impossibles. Quelques centaines de paysans suffiront pour paralyser les plus formidables armées.

Pendant la campagne de France en 1814, sur plus d'un point de la Champagne et de la Lorraine, de mauvais fusils de chasse maniés par des hommes bien embusqués et connaissant le pays, ont été meurtriers pour les troupes alliées. Les Etats-Unis ont toujours entretenu peu de soldats, mais la réputation de leurs tireurs des bois, de leurs *sharp-shooters* suffit pour démoraliser les troupes anglaises. Quel conquérant oserait donc déployer des colonnes d'infanterie et de cavalerie, faciles à décimer, en vue de toutes parts, dans un pays où chaque buisson cacherait un mousqueton Delvigne? Comment faire usage de l'artillerie elle-même sous le feu de ces armes qui portent plus loin que la mitraille, et qui détruiraient en détail les canonniers. Le progrès des armes à feu n'est pas seulement un fait militaire, c'est un fait social, capable de cimenter la paix de l'Europe et d'opérer un profond changement dans les relations des grands peuples.

## Navigation des affluents de la rivière des Amazones.

Les journaux du Chili et de Montevideo rendent compte de plusieurs mesures administratives d'une haute importance que M. le général Ballivian, président actuel de la république de Bolivie, aurait prises dans l'intérêt du commerce intérieur et extérieur de son pays, et qu'il est utile de faire connaître.

Il s'agit de la navigation de plusieurs fleuves du territoire bolivien, tributaires des rivières des Amazones et du Rio de la Plata ; il s'agit de créer des communications directes entre la république de Bolivie, l'Océan Atlantique et l'Europe, sans doubler le cap Horn.

La république de Bolivie, située dans l'intérieur des terres, dans un pays très montueux, ne possède sur le littoral de l'Océan que le [illegible] n'en était pas ainsi.

Sans entrer dans les détails qui amenèrent le démembrement de la confédération Péru-bolivienne, nous dirons que l'abdication de Santa-Cruz en 1839 fut motivée autant par la perte de la bataille de Yungay contre l'armée chilienne que par le mécontentement des Boliviens.

Mieux inspiré, le président actuel de la république de Bolivie demande à la paix et au travail des débouchés pour le commerce de son pays. Il les demande aux grands fleuves qui, de la chaîne du Potosi, descendent dans les immenses plaines baignées par les rivières des Amazones et du Rio de la Plata, et se trouvent ainsi en communication, avec l'Océan Atlantique d'une part, entre les limites nord de l'empire du Brésil et la Guyanne française, d'une autre part entre les deux villes de Buenos-Ayres et de Montevideo.

Déjà d'après les journaux que nous avons cités, nous voyons que le général Ballivian a fait établir des postes militaires sur les trois rivières Pilcomayo, Mamoré et Beni. La première débouche dans le rio Paraguay et de là dans le rio de la Plata ; les deux autres, dans le rio Madera et dans celui des Amazones, au-dessous du rio Negro, qui est lui-même en communication avec cet autre fleuve gigantesque de la république de Vénézuéla, l'Orénoque.

Les départements boliviens de Moxos et Chiquitos, dont le territoire est baigné par les trois premiers cours d'eau et qui sont habités par des Indiens aborigènes très industrieux, ont été déclarés libres de faire le commerce extérieur. Ces départements sont limitrophes du Brésil, du Paraguay et de la République Argentine.

Voilà donc les premières dispositions législatives et administratives, destinées à ouvrir à la république de Bolivie des communications faciles et *directes* avec l'Océan atlantique et l'Europe.

La navigation de l'Amazone est une question de haut intérêt pour nous, qui possédons la Guyanne au voisinage de ce fleuve. Nous devons encourager les efforts de la république de Bolivie, chercher à nous mettre d'accord avec le Brésil et négocier pour obtenir de cet empire que notre territoire se prolonge jusqu'au fleuve. Nous croyons qu'il serait facile de s'entendre avec le Brésil, car les vastes contrées qu'il possède sur les Amazones, ne peuvent que gagner aux établissements que nous ferions sur la rive gauche du fleuve. C'est une question très importante sur laquelle nous reviendrons. Disons seulement aujourd'hui que l'intérêt commun du Brésil et de la France doit les pousser à s'entendre et à appuyer les efforts de la république de Bolivie, et ceux que pourraient faire la république de l'Equateur par le rio Putumayu, le Pérou par le Ucayali et l'Haullaga pour diriger une partie de leur commerce sur l'océan Atlantique.

On se rappelle que, dernièrement, la *Boulonaise* a été expédiée par notre gouvernement pour explorer la rivière des Amazones qu'elle a remontée jusqu'au rio Negro. Espérons que le voyage de [illegible]

[illegible] les craintes de soulèvement à Madrid, tout cela nous paraît exagéré ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le parti conservateur n'est pas bien sûr de la direction qu'il doit imprimer aux affaires, et qu'il n'est d'accord ni au fond, ni dans la forme. La retraite de M. Viluma, progressiste modéré et conservateur, et le triomphe de Narvaez, qui est entraîné, par son caractère et ses antécédents, à gouverner despotiquement et militairement, nous paraissent être le commencement d'une situation fâcheuse dont on ne saurait prévoir les conséquences dans un pays d'une spontanéité aussi ardente et aussi passionnée que l'Espagne.

---

Tandis que, à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, l'attention de l'Europe se concentre sur les affaires du Maroc, la Russie, à l'orient de ce vaste bassin, tend à s'établir en souveraine et concentre des troupes vers les frontières de la Turquie. Voici ce qu'on écrit à la *Gazette de Cologne* :

« Rien d'important n'a encore eu lieu cette année dans le Caucase ; tout se borne à quelques combats. Le corps d'observation russe n'était pas encore au complet, attendu qu'une partie des régiments destinés au Caucase avaient reçu contre-ordre pour se rendre à la frontière de Turquie. L'escadre du blocus sur les côtes circassiennes avait été augmentée ; il sera difficile à l'avenir de fournir des munitions aux peuples des montagnes. Des officiers d'état-major pensent que les affaires de Turquie deviennent plus compliquées : une partie de l'armée du Caucase pourrait bien être employée dans la Crimée. »

---

Notre correspondance de Montevideo nous apporte des nouvelles de ce pays jusqu'à la date du 25 avril. Nos lecteurs se rappelleront qu'à la date du 11 avril le gouvernement oriental a adressé une note à M. le contre-amiral Lainé pour lui faire part de la dissolution spontanée de la légion française. M. Lainé répondit, le 14, qu'il avait vu avec satisfaction la conduite que le gouvernement de Montevideo avait tenue en cette circonstance, et *dont les conséquences étaient de maintenir les bonnes relations entre les deux pays.*

Dans l'intervalle, le 13, le gouvernement de Montevideo déclara à M. Lainé que M. Théodore Pichon, ayant, par une note du 28 décembre 1843, rompu toute relation avec la république, elle refusait de reconnaître la réintégration de M. Pichon, tout en adhérant au nouveau choix que pourrait faire M. le vice-amiral.

Le 15, M. Lainé a répondu qu'il ne pourrait considérer les bonnes relations comme complètement établies entre les deux pays tant que le ministère oriental persisterait à ne pas recevoir M. Pichon comme consul général.

Le gouvernement oriental répliqua immédiatement qu'il ne pouvait consentir à la réintégration de M. Pichon, et que, d'ailleurs, il allait en référer au gouvernement du roi des Français.

Telle était la position du nouveau débat entre le gouvernement oriental et nos agents dans ces parages à la date du 25 avril. Nous croyons que les prétentions de M. Lainé sont exorbitantes. A ce propos, nous rappellerons qu'il y a plusieurs années, Rosas a refusé d'admettre des

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

## UNE FAMILLE CORSE [1].

Au haut de cet escalier de huit marches, par lequel on arrivait à la porte du château-fort habité par Mme de Franchi et son fils, on dominait toute la place.

Cette place, tout au contraire de la veille, était couverte de monde ; cependant, toute cette foule se composait de femmes et d'enfants au-dessous de douze ans : pas un homme ne paraissait.

Sur la première marche de l'église était un homme solennellement ceint d'une écharpe tricolore : c'était le maire.

Sous le portique, un homme vêtu de noir était aussi devant une table, un papier griffonné devant lui. Cet homme, c'était le notaire ; ce papier griffonné, c'était l'acte de réconciliation.

Je pris place à l'un des côtés de la table avec les parrains d'Orlandini. De l'autre côté étaient les parrains de Colonna ; derrière le notaire se plaça Lucien, qui était également pour l'un et pour l'autre.

Au fond, dans le chœur de l'église, on voyait les prêtres prêts à dire la messe.

La pendule sonna dix heures.

Au même instant, un frémissement courut par la foule, et les yeux se portèrent aux deux extrémités de la rue, si l'on peut appeler rue l'intervalle inégal laissé par le caprice d'une cinquantaine de maisons bâties à la fantaisie de leurs propriétaires.

Aussitôt on vit apparaître, du côté de la montagne, Orlandini, et, du côté du fleuve, Colonna : chacun était suivi de ses partisans ; mais, selon le programme arrêté, pas un seul ne portait ses armes ; on eût dit, sans les figures quelque peu rébarbatives, d'honnêtes marguilliers suivant une procession.

Les deux chefs des deux partis présentaient un contraste physique tranché ; Orlandini, comme je l'ai dit, était grand, mince, brun, [illegible]

Colonna était court, trapu, vigoureux ; il avait la barbe et les cheveux roux ; barbe et cheveux étaient courts et frisés.

Tous deux portaient à la main une branche d'olivier, symbolique emblème de la paix qu'ils allaient sceller et qui étaient une poétique invention du maire.

(1) Voir les numéros des 28, 29 juin 1er, 5 et 6 juillet.

Colonna tenait de plus par les pattes une poule blanche, destinée à remplacer à titre de dommages-intérêts la poule qui, dix ans auparavant, avait donné naissance à la querelle.

La poule était vivante.

Ce point avait été long temps discuté et avait failli faire manquer l'affaire, Colonna regardant comme une double humiliation de rendre vivante cette poule, que sa tante avait jetée morte au visage de sa cousine d'Orlandini.

Cependant, à force de logique, Lucien avait déterminé Colonna à donner la poule, comme à force de dialectique, il avait déterminé Orlandini à la recevoir.

Au moment où parurent les deux ennemis, les cloches, qui un instant, avaient fait silence, sonnèrent à toute volée.

En s'apercevant, Orlandini et Colonna, firent un même mouvement indiquant bien clairement une répulsion réciproque ; cependant ils continuèrent leur chemin.

Juste en face de la porte de l'église, ils s'arrêtèrent à quatre pas l'un de l'autre à peu près.

Si trois jours auparavant ces deux hommes se fussent rencontrés à cent pas de distance, l'un des deux serait bien certainement resté sur la place.

Il se fit pendant cinq minutes, non seulement dans les deux groupes, mais encore dans toute la foule, un silence qui, malgré le but conciliateur de la cérémonie, n'avait rien de pacifique.

Alors M. le maire prit la parole.

— Eh bien ! dit-il, Colonna, vous savez bien que c'est à vous de parler.

Colonna fit un effort sur lui-même, et prononça quelques mots en patois corse.

Je crus comprendre qu'il exprimait son regret d'avoir été dix ans en vendette avec son bon voisin Orlandini, et qu'il lui offrait en réparation la poule blanche qu'il tenait à la main.

Orlandini attendit que la phrase de son adversaire fût bien nettement terminée, et répondit par quelques autres mots corses qui étaient de sa part la promesse de ne se souvenir de rien que de la réconciliation solennelle qui avait lieu sous les auspices de M. le maire, sous l'arbitrage de M. Lucien et sous la rédaction de M. le notaire.

Puis tous deux gardèrent de nouveau le silence.

— Eh bien ! messieurs, dit le maire, il était convenu, ce me semble, qu'on se donnerait la main.

Par un mouvement instinctif, les deux ennemis portèrent leurs mains derrière leur dos.

Le maire descendit la marche sur laquelle il était monté, alla chercher derrière son dos la main de Colonna, revint prendre derrière le sien la main d'Orlandini, puis, après quelques efforts qu'il essayait de dissimuler à ses administrés sous un sourire, il parvint à joindre les deux mains.

Le notaire saisit le moment, il se leva et lut, tandis que le maire tenait toujours ferme les deux mains, qui firent d'abord ce qu'elles purent pour se dégager, mais qui enfin se résignèrent à rester l'une dans l'autre.

« Par devant nous, Giuseppe-Antonio Sarrola, notaire royal à Sullacaro, province de Sartène,

» Sur la grande place du village, en face de l'église, en présence de M. le maire, des parrains et de toute la population,

» Entre Gaetano-Orso Orlandi, dit Orlandini,

» Et Marco-Vicenzio Colonna, dit Schioppone,

» A été arrêté solennellement ce qui suit :

» A partir de ce jourd'hui, 4 mars 1841, la vendette déclarée depuis dix ans entre eux cessera.

» A partir du même jour, ils vivront ensemble en bons voisins et compères, comme vivaient leurs parents avant la malheureuse affaire qui a mis la désunion entre leurs familles et leurs amis.

En foi de quoi, ils ont signé les présentes, sous le portique de l'église du village, avec monsieur Polo Arbori, maire de la commune, monsieur Lucien de Franchi, arbitre, les parrains de chacun des deux contractants, et nous notaire.

» Sullacaro, ce 9 mars 1841. »

Je vis avec admiration que par excès de prudence le notaire n'avait pas touché le moindre mot de la poule qui mettait Colonna en si mauvaise position devant Orlandini.

Aussi la figure de Colonna s'éclaircit-elle en raison inverse de ce que la figure d'Orlandini se rembrunissait. Ce dernier regarda la poule qu'il tenait à la main en homme qui éprouvait visiblement une violente tentation de l'envoyer à la figure de Colonna. Mais un coup-d'œil de Lucien de Franchi, arrêta cette mauvaise intention dans son germe.

Le maire vit qu'il n'y avait pas de temps à perdre ; il monta à reculons en tenant toujours les deux mains l'une dans l'autre, et sans perdre un instant de vue les nouveaux réconciliés. Puis, pour prévenir un nouveau débat qui ne pouvait manquer d'arriver au moment de signer, vu que chacun des deux adversaires ne pouvait manquer de regarder comme une concession de signer le premier, il prit la plume, signa lui-même, et convertissant la honte en honneur, passa la plume à Orlandini qui la prit de ses mains, signa et la passa à Lucien, lequel, usant du même subterfuge pacifique, la passa à son tour à Colonna, qui fit sa croix.

Au moment même les chants ecclésiastiques retentirent comme on chante le *Te Deum*, après une victoire.

pes sont employées à Mequinez à garder le trésor impérial. La tactique de ces troupes est ce qu'elle était jadis, nul européen n'ayant été introduit dans l'armée marocaine. L'empereur n'a point de flotte; les chantiers de Salli sont en ruines. Dans le cas d'une invasion par la France ou toute autre puissance, l'empire ne présenterait point de barrières naturelles insurmontables. Il est vrai que la côte sur l'Atlantique est dangereuse, mais elle ne le serait point pour des bateaux à vapeur. Il n'y a donc que des déserts et des montagnes. Mais la France y trouverait un pays bien plus ouvert qu'en Algérie. La partie montagneuse du pays même est couverte de routes pour la cavalerie. Les fortifications des villes de l'intérieur ne servent qu'à les protéger contre les Arabes qui ne font aucun usage de l'artillerie. Magador est la seule ville un peu fortifiée de la côte, encore les murs sont-ils très bas et incapables d'offrir quelque résistance. Supposons que les Français suivent la route de Fez, quelles seront les difficultés qui se présenteront à eux? D'Ouchda à Fez ils auront six jours de marche et avant qu'on ait pu réunir des troupes pour s'opposer à leur passage, ils se seront emparés de la plus ancienne ville de l'empire. D'Ouchda à Fermessorin, l'armée trouvera les stations de Mellouk, Terrert, Alcassaba et Cistern. Elle traversera une vallée qu'arrose le Mularir ou Mohalon, et là elle ne trouvera aucun obstacle dans cette saison. De là elle arrivera à Tezon, jolie ville bien peuplée et bien fournie de vivres. De Tezon à Fez il n'y a plus que vingt-quatre heures. Puis de cette ville à Mequinez, le dépôt des trésors de l'empire, il n'y a que neuf heures. Là il y aurait un beau butin à prendre, car les économies du sultan ont rempli les coffres de ses prédécesseurs. De Mequinez à Tallet il y a très peu de distance, et enfin de cette dernière ville, il ne faudrait que deux jours pour atteindre les ports de Salli et de Rabatt sur la côte de l'Atlantique où l'armée pourrait retrouver la flotte commandée par le prince de Joinville. »

On sera peut-être étonné de voir que le *Times* semble tracer l'itinéraire de l'armée française. Le cabinet de Saint-James, détrompé par l'insuccès de ses négociations auprès de Mouley Abd-el-Rhaman, sentirait-il la nécessité d'une expédition prompte et décisive, pour mettre le souverain du Maroc à la raison? Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans l'intérêt de toutes les puissances européennes, il est bon que la France agisse avec vigueur. Mais, au lieu de suivre le long itinéraire du *Times*, il serait beaucoup plus simple et beaucoup plus prompt de s'emparer immédiatement de Tanger.

---

Nous avons plus d'une fois invité les défenseurs de l'Université à la tolérance envers le clergé catholique; aujourd'hui nous nous adressons au clergé catholique et nous lui demandons de la bienveillance, de la charité pour ces jeunes gens qu'on envoie, au sortir de l'école normale, professer la philosophie dans les provinces. Sans parents, sans amis, accueillis en beaucoup de lieux par une hostilité sourde, avant même qu'ils aient émis une seule idée; habitués à voir leurs paroles commentées, souvent dénaturées; dénoncés, sous le plus léger prétexte, à leurs supérieurs universitaires, qui les abandonnent, ils se trouvent dans une position qui n'est pas tenable. En voici un triste exemple:

Un jeune homme, M. Bastien, a été nommé depuis peu professeur de philosophie au collège d'Avignon. Il ne partit pas sans effroi pour cette ancienne résidence pontificale où les jésuites ont conservé de l'influence. Avant de quitter Paris, il exprima ses appréhensions à M. Cousin. M. Cousin, il faut lui rendre cette justice, aime ses professeurs et les soutient avec une fermeté qu'on ne trouve plus au ministère de l'ins-

« Des habitants de la ville de Bastia demandent l'intervention de la chambre pour faire cesser des abus dont l'administration se rendrait coupable dans le département de la Corse. »

Une autre pétition portant les mêmes plaintes avait déjà été rapportée par M. de Lasteyrie, et la chambre en avait ajourné la discussion.

La commission conclut au renvoi au ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL défend l'administration de la Corse contre les attaques des pétitionnaires et divers passages du rapport de M. de Lasteyrie. Il donne lecture de quelques procès-verbaux du conseil-général de la Corse, exprimant une opinion favorable au préfet du département, violemment incriminé dans les pétitions.

Le ministre conclut en demandant à la chambre de passer à l'ordre du jour.

M. F. DE LASTEYRIE répond que la commission dont il est l'organe n'avait pas à juger les faits, qu'elle n'avait qu'à constater l'état moral du pays; et c'est ce qu'elle a fait. Ce qui reste à examiner, ce sont les faits qui ont appelé l'attention de la commission. Lorsqu'il s'était agi d'élever une colonne à la mémoire de Napoléon, on avait conclu avec l'architecte un marché qui fixait à 80,000 fr. la dépense de ce monument. La colonne devait avoir 30 pieds de hauteur et 5 pieds 5 pouces de diamètre; un devis de l'administration porta la dépense à 190,000 fr. au lieu de 80,000 fr.

M. le préfet de la Corse était enchanté, ravi de cette colonne, mais il ne rendait aucun compte à la commission de la manière dont il payait les travaux, et il ne reste pas la moindre trace de ces paiements. Assurément cela ne prouve pas qu'il a volé, mais au moins cela n'est-il nullement régulier.

Vient ensuite l'affaire relative à la vente de forêts de la Corse, dans laquelle la conduite du préfet est aussi incriminée. M. le préfet a acheté pour son compte des hectares de bois et de terrains qu'il a vendus ensuite avec des bénéfices considérables. Cette spéculation n'aurait rien que de légitime chez un particulier, mais un fonctionnaire public doit faire les affaires de l'Etat.

La chambre se rappelle d'ailleurs tout ce qui a été dit sur la manière irrégulière dont se sont faites les adjudications, et la connivence du préfet dans les dilapidations qui s'y rattachent.

Sur tous ces griefs, on invoque un arrêt du conseil d'état et un jugement du tribunal d'Ajaccio, qui déclarent n'avoir rien trouvé de frauduleux dans les faits imputés à M. le préfet de la Corse. Je n'ai pas mission, continue l'orateur, et je ne voudrais pas l'avoir, d'accuser M. le préfet de la Corse de vol et de faux; mais enfin ces mots ont été prononcés dans les arrêts que l'on invoque, et l'on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans les faits que je viens de citer un grand désordre administratif.

D'une statistique des hôpitaux qui nous a été distribuée cette année même, il résulte qu'il a été fait des recettes très considérables, et que les secours distribués ne s'élèvent qu'à 800 francs depuis que M. Jourdan est préfet, tandis que les frais payés par l'administration sont, comparativement, énormes.

M. le rapporteur demande à M. le ministre des travaux publics si les rapports entre les ingénieurs et le préfet de la Corse ont toujours été bons, et s'il n'y a pas eu discussion entre eux pour le paiement des mandats.

Une enquête avait été projetée; un pair de France devait être chargé de la diriger; cependant, le commissaire n'est pas parti; l'enquête n'a pas eu lieu. Quels renseignements nouveaux ont pu l'empêcher?

L'orateur termine en conjurant la chambre, au nom de la moralité publique et de la dignité de l'administration, de renvoyer les pétitions à M. le ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL. Quoi! c'est au nom de la morale qu'on vient aujourd'hui, en nous disant qu'on n'a pas de preuves, faire des attaques contre l'honneur et la considération d'un citoyen.

la colonne trouve que l'évaluation du projet est excessivement exagérée, et dans tous les cas celui-ci ne peut être excusable d'avoir tellement exagéré les dépenses; il maintient que, dans les adjudications qui ont été faites, il y a contre lui de graves présomptions de faux. Le bruit des conversations nous empêche de suivre l'orateur dans cet examen. Les cris: Aux voix! le forcent de descendre de la tribune.

M. O. BARROT. Nous ne pouvons, ni ne devons pas nous constituer les accusateurs d'un agent secondaire de l'administration; la responsabilité doit s'adresser au ministère et l'on ne doit jamais passer par-dessus sa tête pour atteindre un de ses agents secondaires.

Mais lorsqu'un agent secondaire se rend coupable, il est de notre droit et de notre devoir d'appeler l'attention du ministère sur la situation. Ceux qui demandent le renvoi au ministre ont cru voir dans l'ensemble des faits, sans inculper personne, que ce soit la faute de la magistrature de la Corse ou de l'administration de la Corse, une situation telle qu'elle mérite une attention sérieuse; ils doivent voter le renvoi au ministère. Il y a une décision de la cour de Bastia demandant au conseil d'Etat l'autorisation de poursuivre le préfet de la Corse. (Violentes réclamations au centre.)

N'est-ce pas là un fait grave? N'a-t-il pas fallu pour déterminer une pareille mesure de la part d'une cour judiciaire que l'instruction ait été commencée et en quelque sorte achevée? (Nouvelles réclamations.)

On dit que la cour était prévenue contre le préfet; mais en présence du fait, le ministère au moins aurait dû s'assurer des faits. Voilà pourquoi je demande le renvoi à M. le ministre de l'intérieur, non pour qu'il condamne, mais pour qu'il s'éclaire, mais pour qu'il juge.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

M. DUMON dépose le projet de loi relatif aux chemins de fer d'Orléans à Bordeaux, amendé par la chambre des pairs.

La chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif à la transformation de 150,000 armes à silex en armes à percussion.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'état de la guerre un crédit extraordinaire et spécial de 700,000 fr. pour frais de transformation de 150,000 armes à silex en armes à percussion. »

M. SUBERVIE propose de réduire ce crédit à 607,000 fr. pour qu'il n'y ait que transformation et non modification des armes, et de réserver les modifications pour l'époque où des découvertes nouvelles auront été assez éprouvées pour être introduites dans l'armement de l'armée.

M. MANUEL combat cet amendement.

M. ARAGO appuie l'amendement. Il y a long-temps qu'on travaille à l'amélioration du fusil; il est temps qu'on arrive à une solution. Les armes de l'infanterie sont défectueuses au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il a été reconnu qu'avec les armes ordinaires, pour qu'un ennemi soit tué, on a dépensé d'avance son pesant de plomb. M. Delvigne est parvenu à produire des mousquetons et des pistolets à balles forcées, qui auront, si on les adopte, pour effet de remplacer, par des armes véritables, le mousqueton et le pistolet de la cavalerie, qui n'ont jamais fait de mal à l'ennemi. Pour que la balle porte, il faut que la balle ne tourne pas sur elle-même, d'avant en arrière, mais latéralement à la manière d'une vrille. Dans des expériences qui ont été faites à Vincennes, à 700 mètres sept balles sur neuf ont frappé le but. A 900 mètres, c'est-à-dire à la distance qui sépare le pavillon de Flore de la chambre des députés, eh bien! à cette distance, deux balles sur trois ont frappé le but. Ce sont là, messieurs, des résultats qui peuvent changer le système de la guerre, qui en dégoûteront peut-être. (On rit.)

On vous demande aujourd'hui une amélioration qui ne change ni la portée ni la justesse. La justesse ne s'obtient que par une balle forcée. Les faits que je viens de rappeler me semblent de nature à déterminer la chambre à ne pas se borner à faire remplacer simplement les armes à silex par les armes à capsules.

---

Nous signâmes tous ensuite, sans distinction de rang ni de titre comme la noblesse de France avait signé cent vingt-trois ans auparavant la protestation contre M. le duc Du Maine.

Puis, les deux héros de la journée entrèrent dans l'église et allèrent s'agenouiller de chaque côté du chœur, chacun à la place qui lui était destinée.

Je vis qu'à partir de ce moment Lucien était parfaitement tranquille: tout était fini, la réconciliation était jurée, non-seulement devant les hommes mais encore devant Dieu.

Le reste de l'office divin s'écoula donc sans aucun évènement qui mérite d'être rapporté.

La messe terminée, Orlandini et Colonna sortirent avec le même cérémonial. A la porte, sur l'invitation du maire, ils se touchèrent encore la main; puis chacun reprit, avec son cortége d'amis et de parents, le chemin de sa maison où, depuis trois ans, ni l'un ni l'autre n'était rentré.

Quant à Lucien et à moi, nous rentrâmes chez Mme de Franchi où le dîner nous attendait.

Il me fut facile de voir, au surcroît d'attentions dont j'étais l'objet, que Lucien avait lu mon nom par-dessus mon épaule au moment où je l'apposais au bas de l'acte, et que ce nom ne lui était pas tout à fait inconnu.

Le matin j'avais annoncé à Lucien ma résolution de partir après le dîner; j'étais impérieusement rappelé à Paris par mes répétitions d'*Un Mariage sous Louis XV*, et, malgré les instances de la mère et du fils, je persistai dans ma première décision.

Lucien me demanda alors la permission d'user de mon offre en écrivant à son frère, et Mme de Franchi qui, sous sa force antique, n'en cachait pas moins le cœur d'une mère, me fit promettre que je remettrais moi-même cette lettre à son fils.

Le dérangement, au reste, n'était pas grand: Louis de Franchi, en véritable Parisien qu'il était, demeurait rue du Helder, n° 7.

Je redemandai à voir une dernière fois la chambre de Lucien, lequel m'y conduisit lui-même, et me montrant de la main tout ce qui en faisait partie.

— Vous savez, me dit-il, que si quelque objet vous agrée, il faut le prendre, car cet objet est à vous.

J'allais décrocher un petit poignard placé dans un coin assez obscur pour m'indiquer qu'il n'avait aucune valeur, et comme j'avais vu Lucien jeter un regard de curiosité sur ma ceinture de chasse et en louer l'arrangement, je le priai de l'accepter: il eut le bon goût de la prendre sans me faire répéter ma prière une seconde fois.

En ce moment Griffo parut sur la porte: il venait m'annoncer que le cheval était sellé et que le guide m'attendait.

J'avais mis de côté l'offrande que je destinais à Griffo, c'était une espèce de couteau de chasse, avec deux pistolets collés le long de la lame et dont les batteries étaient cachées dans la poignée.

Je n'ai jamais vu ravissement pareil au sien.

Je descendis et je trouvai Mme de Franchi au bas de l'escalier; elle m'attendait pour me souhaiter le bon voyage à la même place où elle m'avait souhaité la bienvenue. Je lui baisai la main, je me sentais un grand respect pour cette femme si simple et en même temps si digne.

Lucien me conduisit jusqu'à la porte.

— Dans un tout autre jour, dit-il, je sellerais mon cheval et je vous reconduirais jusqu'au-delà de la montagne, mais aujourd'hui je n'ose pas quitter Sullacaro, de peur que l'un ou l'autre de nos deux nouveaux amis ne fasse quelque sottise.

— Et vous faites bien, lui dis-je; quant à moi, croyez que je me félicite d'avoir vu une cérémonie aussi nouvelle en Corse que celle à laquelle je viens d'assister.

— Oui, oui, dit-il, félicitez-vous-en, car vous avez vu une chose qui a dû faire tressaillir nos aïeux dans leurs tombeaux.

— Je comprends; chez eux la parole était assez sacrée pour qu'ils n'eussent pas eu besoin qu'un notaire intervînt dans la réconciliation?

— Ceux-là ne se fussent pas réconciliés du tout.

Il me tendit la main.

— Ne me chargez-vous pas d'embrasser votre frère, lui dis-je?

— Oui, sans doute, si cela ne vous dérange pas trop.

— Eh bien, alors, embrassons-nous; je ne puis rendre que ce que j'aurai reçu.

Nous nous embrassâmes.

— Ne vous reverrai-je pas un jour, lui demandai-je?

— Oui, si vous revenez en Corse.

— Non, mais si vous venez à Paris, vous.

— Je n'irai jamais, dit Lucien.

— En tout cas, vous trouverez des cartes à mon nom sur la cheminée de votre frère. N'oubliez pas l'adresse.

— Je vous promets que si un évènement quelconque me conduisait sur le continent, vous seriez ma première visite.

— Ainsi c'est convenu.

Il me tendit une dernière fois la main, et nous nous quittâmes; mais, tant qu'il put me voir descendant par la rue qui conduisait à la rivière, il me suivit des yeux.

Tout était assez tranquille dans le village, quoique on y pût remarquer encore cette espèce d'agitation qui suit les grands évènements, et je m'éloignais en fixant, à mesure que je passais devant elle, les yeux sur chaque porte, comptant toujours en voir sortir mon filleul Orlandini qui, en vérité, me devait bien un remerciement et ne me l'avait pas fait.

Mais je dépassai la dernière maison du village, et je m'avançai dans la campagne sans avoir rien vu qui lui ressemblât.

Je croyais avoir été tout-à-fait oublié, et je dois dire qu'au milieu des graves préoccupations que devait éprouver Orlandini dans une pareille journée, je lui pardonnais sincèrement cet oubli, quand tout-à-coup, en arrivant au makis de Bicchisano, je vis sortir du fourré un homme qui se plaça au milieu du chemin, et que je reconnus à l'instant même pour celui que dans mon impatience française et dans mon habitude des convenances parisiennes je taxais déjà d'ingratitude.

Je remarquai qu'il avait déjà eu le temps d'endosser le même costume que celui sous lequel il m'était apparu dans les ruines de Vicentello, c'est-à-dire qu'il portait sa cartouchière à laquelle était accroché le pistolet de rigueur, et qu'il était armé de son fusil.

Lorsque je fus à vingt pas de lui, il mit le chapeau à la main, tandis que de mon côté je donnais de l'éperon à mon cheval pour ne pas le faire attendre.

— Monsieur, me dit-il, je n'ai pas voulu vous laisser partir ainsi de Sullacaro sans vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu faire à un pauvre paysan comme moi en lui servant de témoin, et comme là-bas je n'avais ni le cœur à l'aise ni la langue libre, je suis venu vous attendre ici.

— Je vous remercie, lui répondis-je, mais il ne fallait pas vous déranger de vos affaires pour cela, et tout l'honneur a été pour moi.

— Et puis, continua le bandit, que voulez-vous, monsieur, on ne perd pas en un instant l'habitude de quatre ans. L'air de la montagne est terrible; quand on l'a respiré une fois, on étouffe partout. Tout-à-l'heure dans ces misérables maisons, je croyais à chaque instant que le toit allait me tomber sur la tête.

— Mais, répondis-je, vous allez cependant reprendre votre vie habituelle. Vous avez une maison, m'a-t-on dit, un champ, une vigne?

— Oui, sans doute, mais ma sœur gardait la maison, et les Luquois étaient là pour labourer mon champ et vendanger mon raisin. Nous autres Corses nous ne travaillons pas.

— Que faites-vous, alors?

— Nous inspectons les travailleurs, nous nous promenons le fusil sur l'épaule, nous chassons.

— Eh bien! mon cher monsieur Orlandini, lui dis-je en lui tendant la main, bonne chasse. Mais rappelez-vous que mon honneur comme le vôtre est engagé à ce que vous ne tiriez désormais que sur les mouflons, les daims, les sangliers, les faisans et les perdrix, et jamais sur Marco Vicenzio Colonna, ni sur personne de sa famille.

— Ah! excellence, me répondit mon filleul avec une expression de physionomie que je n'avais encore remarqué que sur le visage des plaideurs normands, la poule qu'il m'a rendue était bien maigre!

Et sans ajouter un mot de plus, il se rejeta dans le makis, où il disparut.

Je continuai mon chemin en méditant sur cette cause de rupture probable entre les Orlandi et les Colonna.

Le soir, je couchai à Albiteccia. Le lendemain, j'arrivai à Ajaccio. Huit jours après, j'étais à Paris.

(*La suite prochainement.*)

**Alexandre DUMAS.**

L'orateur termine en disant qu'il est d'avis de maintenir l'allocation demandée par le projet, mais à la condition que cette allocation sera appliquée à 170,000 fusils, et que toutes les modifications seront ajournées.

M. LE COMMISSAIRE DU ROI et M. DE BUSSIÈRES, rapporteur, combattent de nouveau l'amendement.

Les amendements de MM. Subervie et Oudinot sont rejetés.

L'article du projet est adopté.

« Art. 2. Un crédit extraordinaire et spécial de 250,000 fr. est ouvert, en outre, au ministre de la guerre, pour acquitter les frais d'encaissement et de transport des armes à transformer dans les manufactures, et des manufactures dans les magasins de l'Etat. » — Adopté.

« Art. 3. Ces deux crédits, montant à la somme totale de 950,000 fr., formeront un chapitre spécial au budget de la guerre pour 1844, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 24 avril 1833. » — Adopté.

« Art. 4. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 24 juillet 1843, pour les besoins de l'exercice 1844. » — Adopté.

La chambre procède ensuite au scrutin secret sur l'ensemble de la loi; l'opération est annulée, la chambre n'étant pas en nombre.

Lundi discussion du budget de la chambre; suite de la discussion du budget de la justice.

---

## ANGLETERRE.

Le 4 juillet, la chambre des lords d'Angleterre, constituée en cour de justice, s'est occupée de l'appel formé par O'Connell et ses co-accusés. L'affluence était considérable aux environs. Le sergent Wilde a posé des conclusions tendant à ce qu'il plût à la cour infirmer la sentence dont est appel. L'avocat a développé ses moyens. La plaidoirie n'était pas encore terminée au moment où le *Globe* mettait sous presse.

Dans la séance de la chambre du même jour, le comte de Minto a annoncé pour le lendemain une interpellation aux ministres à l'effet de savoir quelles mesures ils se proposaient de prendre pour la protection des intérêts anglais à Maroc.

Le comte de Radnor dépose une pétition adoptée dans la réunion qui a été présidée par le grand-bailli de Westminster, pour demander que la clémence royale soit étendue à M. O'Connell et à ses amis politiques. Il présente ensuite une motion pour qu'une commission soit chargée d'une enquête sur la pratique de l'ouverture des correspondances à la direction des postes, en vertu des ordres du secrétaire d'Etat de l'intérieur. Peut-être dira-t-on, ajoute-t-il, que cette motion a moins d'importance depuis la nomination d'une commission par l'autre chambre pour le même objet. Je ne le pense pas: une commission de la chambre des lords aura plus d'importance que la commission de l'autre chambre.

Le noble comte parlait encore au départ du courrier. (*Standard.*)

— A la chambre des communes, M. Sheil annonce que le lendemain il adressera à sir Robert Peel une question touchant le consul d'Angleterre en Algérie. Cette question a pour but de savoir si cet agent exerce ses fonctions avec un *exequatur* du dey ou de la France.

M. Hume, absent de la chambre lors de la discussion sur le secret des lettres, revient avec aigreur sur cette question, et se fait rappeler à l'ordre.

— On lit dans le *Morning-Herald* :

« Nous connaissons plus de douze personnages qui ont rempli les fonctions de ministre de l'intérieur ou de lord-lieutenant d'Irlande, et tous, sans exception, ont ordonné l'ouverture des lettres. Sous le ministère wigh, les lettres ouvertes étaient surtout celles des personnes avec qui les ministres paraissaient être très liés, et dont ils recherchaient l'appui. *Toutes les lettres de M. O'Connell ont été ouvertes et lues* par ses amis wighs quand ils étaient au pouvoir. En France, les ministres font quelquefois ce que la loi défend et ce que ne permet pas l'honneur. M. Guizot, homme de haute intelligence, a dit dernièrement que, par les lois françaises, le secret des lettres était inviolable et l'a toujours été. Il n'y a pas de doutes que M. Guizot a dit la vérité; il n'y a pas de doute que M. Guizot n'a jamais donné l'ordre d'ouvrir une seule lettre; mais que d'autres ministres français aient été si scrupuleux, nous le nions. Sous le ministère Thiers, et dans le mois qui a suivi la ratification du traité de juillet 1840, des lettres anglaises ont été ouvertes à l'administration des postes, non par centaines, mais par milliers. Nous pourrions le prouver, et si le fait était contesté, nous en appellerions aux consuls anglais de la côte. Nous sommes presque certains que, dans le mois d'août 1840, aucune lettre anglaise n'a traversé le canal sans être lue. La chose était si notoire, qu'on donna pour excuse de cette mesure l'échauffourée du prince Louis; mais il y avait long-temps qu'on décachetait les lettres, puisque le débarquement du prince n'eut lieu que le 6 août. Les Anglais riaient de voir leurs lettres rescellées avec soin, et quelques jeunes gens d'Oxford s'amusaient à mystifier les employés de la poste, en écrivant à leurs amis en grec, en latin, et même en hébreu. Les lettres en latin furent retenues un ou deux jours, les lettres en grec, six ou sept, et celles en hébreu ne parvinrent jamais à leur destination. »

— La *Gazette des Tribunaux* prétend que si O'Connell prisonnier a refusé les fonctions de lord-Maire de Dublin qui lui étaient offertes par ses concitoyens, c'est qu'il a pensé que cette nomination, considérée comme une bravade, serait plus nuisible qu'utile à la cause du rappel.

Les électeurs n'ont voulu nommer ni un catholique, ni un anglican. M. Arabin, de la secte des épiscopaux, a été proposé par M. Mac-Clellan, l'un des volontaires irlandais de 1782; et M. Mac-Laughlan, l'un des condamnés politiques de 1798, a appuyé la motion.

La nomination de M. Arabin s'est faite par acclamation, et sans que l'on eût recours au *poll*, c'est-à-dire aux suffrages exprimés à haute voix.

---

L'ordonnance de la reine d'Espagne sur les arrangements financiers conclus avec les *contratistas* est publiée dans la *Gazette de Madrid* du 30 juin. Les créances provenant de contrats pour avances de fonds au gouvernement sont converties en titres de la dette publique consolidée à 3 p. 0/0, au taux de 35 p. 0/0, soit à raison de 1,000 réaux de valeur nominale pour chaque 350 réaux que le trésor touchera. Les intérêts jusqu'à ce jour seront cumulés avec les capitaux.

---

[illegible] Louis XVIII et Charles X. Il n'entreprendra pas davantage de convertir les radicaux; mais il trouve tout naturel qu'ils soient peu favorables aux dotations: les radicaux au moins sont conséquents.

— La *Presse* défend de nouveau le manifeste du *Moniteur*. « Il faut qu'une voix sincère et impartiale s'élève, dit-elle, pour opposer une digue à ce débordement d'insinuations perfides et d'assertions fausses. Il faut que de pareils symptômes cessent de se produire parmi nous si nous voulons maintenir la monarchie au faîte de nos institutions. Il faut qu'on cesse de refuser justice, même au roi, si l'on veut conserver la royauté. Nous déplorons ces discussions inopportunément soulevées, mais nous manquerions à nos devoirs en laissant répandre de nouveau dans le pays le mensonge et la calomnie. »

— Suivant le *Commerce*, le parti conservateur ne peut cacher le mécontentement que lui cause l'affaire de la dotation. Ce n'est peut-être pas qu'il recule devant le principe; mais les électeurs, mais le sentiment public l'effraient. Bon nombre de députés du centre ont été forcés de prendre des engagements; c'est pour eux une question de vie et de mort. On estime à 80 au moins des députés qui se trouvent dans cette alternative.

— Le *National*, alléguant l'emprunt belge qui vient de se réaliser *en plein jour, à la face de l'Europe*, déclare qu'il ne veut pas d'autre réponse à ces fiers génies de la finance qui l'accusaient de rêver des utopies quand il démontrait que le crédit de l'Etat était supérieur à tous les autres, et que les banquiers, se plaçant entre le trésor public et les capitalistes, étaient une superfétation inutile, onéreuse à l'Etat, utile uniquement à leurs intérêts personnels. Puis il se demande si nous verrons encore ces scandales de compagnies banquières s'entendant entre elles, dictant la loi aux ministres, et continuant ces honteux tripotages dont le pays seul paie les frais.

---

## Faits divers.

— Le *Moniteur universel* renferme aujourd'hui, revêtue de la sanction royale, la loi relative à la régularisation des abords du Panthéon et de la chambre des pairs, adoptée par les deux chambres.

— Le conseil de l'ordre des avocats s'est réuni pour délibérer sur la conduite qu'il aurait à tenir lundi devant la cour royale. (*Presse.*)

— Un nouvel uniforme est en essai dans le 5e léger en garnison à Versailles, et dans quelques régiments de la garnison de Paris: c'est un habit à larges basques, qui se rapproche assez de l'uniforme que portent encore quelques vieux invalides.

— On poursuit la restauration de la grande salle du conseil des Invalides. Cette salle réunira les portraits de tous les gouverneurs, depuis la fondation de l'hôtel, sous le grand roi.

— La *Gazette des Tribunaux* confirme en ces termes une nouvelle que nous avons les premiers donnée.

« Onze individus, graveurs et bijoutiers, ont été arrêtés il y a trois jours, les uns pour avoir fabriqué un faux timbre et de faux poinçons de l'Etat, d'autres pour s'en être servis au préjudice du trésor, et les derniers pour avoir prêté aide et assistance, afin de ne payer qu'un droit très minime pour des matières susceptibles d'un rapport bien plus considérable, le tout d'accord avec un contrôleur, qui est aujourd'hui en fuite. Cette affaire, excessivement grave, est confiée aux soins de M. Broussais, juge d'instruction. »

— Un journal de théâtre annonce que quoique le *Juif errant* n'en soit encore qu'aux premiers chapitres, une foule de vaudevillistes s'occupent déjà de pièces ayant ce titre. (*Moniteur parisien.*)

— C'est à tort qu'on a annoncé que M. l'évêque de Montpellier avait signé un recours en grâce pour Mme Lafarge. (*Presse.*)

— Un journal de Rennes parle d'un horrible assassinat commis à Vitré. Un individu aurait été assommé à coups de pierres par deux jeunes gens, et cet assassinat serait la conséquence de haines et de passions politiques. Ce journal ajoute que les assassins sont arrêtés.

— M. Simon Mulocheau, commissionnaire en bijouterie, ayant été trouvé détenteur de médaillons, bustes et statuettes de M. le duc de Bordeaux, a été condamné, par la 8e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, à trois mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Prévenu de tromperie sur la qualité du vin qu'il avait vendu, le sieur Joseph Bertin, négociant à Bordeaux, a été condamné, le 29 juin, par le tribunal correctionnel de cette ville, à trois mois de prison et à 50 fr. d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné la confiscation de douze barriques de vin qui lui restaient.

— Une découverte importante vient d'être faite à Angoulême; c'est la composition d'un nouveau papier dans lequel il n'entre pas de chiffon, et qui est fait avec le tissu filamenteux d'une plante aquatique très commune. Nous avons sous les yeux un numéro du *Charentais*, fort bien imprimé sur ce nouveau papier.

— Le tribunal d'Ambert a censuré deux jeunes avocats parce qu'ils portaient moustaches. Cette décision est déférée à la cour suprême, qui doit prochainement statuer. Aujourd'hui, devant la chambre des requêtes, saisie du pourvoi, plaidait en moustaches, dans sa propre cause, un avocat juge-suppléant au tribunal d'Issoire.

— Depuis plusieurs jours on annonce que les maîtres de poste de la ligne de Strasbourg à Huningue ont donné leur démission, en suite du refus d'indemnité voté récemment par la chambre. Il ne paraît pas cependant que la mesure ait été collective et unanime entre ces messieurs, comme on le disait d'abord; mais ce qu'il y a de certain, c'est que M. Radat, maître de poste à Colmar, a envoyé la sienne, et que son exemple sera, s'il ne l'est déjà, suivi par plusieurs de ses collègues. (*Patrie.*)

— Avec le prince de Joinville, on comptera six membres de familles régnantes, réunis devant Tanger. Ce sera comme une croisade.

— Le roi de Prusse vient d'accorder à la société des bateaux à vapeur de la basse Moselle une somme de 80,000 écus, comme emprunt pendant 25 années, au taux de 2 1/2 pour 0/0. (*Patrie.*)

—Dimanche, 7 juillet, petites eaux à Versailles. Fête patronale à Meu

[illegible]
bon goût, d'un dessin si pur, qu'ils étaient considérés, sans conteste, comme les plus beaux que l'art sût produire. Sous Louis XV et sous Louis XVI, l'orfèverie s'égara comme la peinture, comme la sculpture, l'architecture, comme tous les arts, dans une voie mauvaise. Elle se ressentit de l'influence du temps, du laisser-aller général. L'orfèvrerie devint une profession dont l'art et le goût semblent s'absenter complètement; la pureté de la forme est sacrifiée à ce je ne sais quoi, qu'on a appelé désinvolture. Il faut de petits amours qui minaudent, il faut beaucoup de clinquant; il faut du... Pompadour.

Au commencement de ce siècle, l'orfèvre Auguste, puis, le célèbre Odiot et Fauconnier, ont recours, pour ressusciter l'art, aux modèles antiques; ils s'inspirent du style grec, comme David, et leurs œuvres ont un cachet de raideur, de sévérité, qui ne s'allie pas toujours avec le brillant du métal. Mais ce sont les seuls orfèvres de l'Empire et de la Restauration, car nous ne regardons point comme de vrais orfèvres les nombreux industriels qui se mirent à fabriquer ces objets sans forme et sans goût importés d'Angleterre. Loin de nous ces rocailles, ces enroulements multipliés, ces vases sans ciselures, qui ne représentent rien, qui ne disent rien, et dénotent un oubli complet de l'art.

Il était temps qu'un étranger, que Wagner arrivât au milieu de nous et rappelât que les métaux précieux, que l'or et l'argent, ne devaient pas être uniquement prodigués pour donner une valeur aux objets; qu'il fallait nécessairement ajouter au prix du métal, le prix du travail. Il donna l'essor, et bientôt l'orfèvrerie eut recours aux nombreux modèles du style gothique, du byzantin, de la renaissance. Seulement, la pureté du dessin, la perfection de la forme, le fini du travail ne sont pas encore obtenus dans les œuvres de Wagner. Ses imitateurs sont tombés naturellement dans la faute du maître, et on n'en a vu que trop d'exemples à l'Exposition de cette année.

Heureusement, un homme d'un grand talent et d'un grand savoir, un grand artiste nous a facilement consolé des défauts qui nous choquaient dans ses confrères. M. Froment-Meurice a compris que les vases destinés aux différents usages de la vie opulente ne sont que des charpentes sur lesquelles l'artiste doit attacher les formes les plus gracieuses, doit graver des poèmes. Il a parfaitement compris que les objets dont la matière est la plus riche, doivent être aussi des chefs-d'œuvre de poésie. Avez-vous vu ce bouclier en fer et en argent, destiné à être offert en prix de course. C'est l'histoire du cheval traversant avec l'homme les différents âges du monde. D'abord, voilà le cheval sauvage, paissant à l'aventure au milieu des cerfs et des daims qui n'ont pas encore appris à redouter son agilité. Dompté par l'homme, le cheval lui vient en aide dans les combats; voilà le cheval guerrier, écumant d'ardeur, hennissant, et s'élançant dans la mêlée furieuse. La civilisation commence, les mœurs s'adoucissent; le cheval assiste beau et gracieux à une chasse du temps de Louis XIII. De nos jours, une féodalité d'argent se crée; il faut gagner de l'argent toujours, toujours; le cheval s'élance long, maigre, étriqué, dans l'hippodrôme de Gentilly, et va remporter quelques milliers de francs pour un riche banquier. Au-dessus de ces quatre reliefs règne un dompteur de chevaux. Nous aurions voulu voir dominer à sa place le cheval dans le phalanstère, ayant toute son ardeur, et toute sa grâce!

A côté de ce bouclier se trouve une coupe charmante en agate supportée par un cep de vigne. Au pied de l'arbre sont trois groupes: l'ivresse grossière représentée par Silène; le vin rêveur, inspirant un jeune poète; le vin tendre, se joignant à l'ivresse de l'amour pour combler les joies de deux jeunes amants. La Raison humaine, représentée par une belle femme, est couchée sur l'anse; elle se laisse endormir par les vapeurs du nectar, enlacée par des amours qui montent aussi vers la coupe enivrante.

Nous n'avons pas besoin de décrire un plus grand nombre des chefs-d'œuvre exposés pour M. Froment-Meurice pour faire apprécier son beau talent, son habileté comme orfèvre, et son génie comme poète. On reconnaît dans tous ses ouvrages, et jusque dans ses plus petits bijoux, que c'est un autre Benvenuto Cellini. Les vases donnés par la ville à M. Emmery, l'ingénieur habile qui a si bien secondé les efforts que fait le conseil municipal pour assainir la capitale de la France, et à M. Vicat l'inventeur de la chaux hydraulique artificielle, le vase qu'offrent les hospices à M. de F... le généreux donateur des hospices, sont exécutés avec un art parfait, et appropriés à leur destination avec une rare entente. Il en est de même aussi des objets que M. Froment-Meurice a exécutés pour les cérémonies du culte catholique. Rien n'est plus beau que le calice commandé par le pape, composé de médaillons peints sur émail, représentant les symboles de l'Eucharistie, et de trois groupes figurant les vertus théologales.

Nous ne pouvons raconter tous les poèmes qui sont retracés par tant d'objets divers, par les épingles, les bracelets, les tabatières. Disons seulement quelques mots de la bague de Mettray, anneau d'argent que le jeune colon porte au doigt quand il a passé un an sans encourir aucun reproche chez le maître où il a été placé à sa sortie de l'établissement. De chaque côté d'un petit écusson rappelant le but de Mettray, se trouvent deux enfants. Mais l'un est au pied d'un mur, assis sur le sol nu, voué au désespoir; c'est l'enfant de la Roquette; l'autre enfant est au milieu de la campagne: il est heureux, il est sauvé, il remercie le ciel; voilà le colon de Mettray.

Nous avons longuement parlé de M. Froment-Meurice, parce que ses œuvres sont de beaucoup supérieures à celles de ses confrères, et que nous pourrons mieux faire comprendre combien leurs ouvrages méritent peu d'éloges. La plupart sont dans une mauvaise voie et ne produisent que des objets du goût le plus détestable. Ils ne sont que des industriels, et ils s'en font une excuse, comme si, quand il s'agit d'objets ayant une grande valeur, l'industrie ne devait pas être aidée par l'art. Cependant, quelques orfèvres obéissent à une tendance meilleure et cherchent à perfectionner leurs produits. Nous pouvons citer M. Rudolphi, le successeur de Wagner, qui a exposé une belle corbeille de mariage; M. Mayer, qui a fait une assez belle coupe pour prix de course et un beau miroir; M. Lebrun, qui finit tous ses ouvrages avec un grand soin; M. Aucoc, dont on admire une théière et plusieurs nécessaires très remarquables; M. Leuglet, qui a un superbe miroir en argent, style Pompadour; M. Morel, dont les produits se distinguent par une très bonne exécution.

Une autre industrie, celle du plaqué d'argent, a reçu une grave atteinte de l'invention de l'argenture galvanique ; cependant elle fait encore bonne contenance. Elle était dignement représentée à l'Exposition par M. Gandais, qui a la réputation méritée d'avoir su conserver au plaqué son titre, tandis que les autres fabricants l'altéraient, afin de satisfaire à l'exigence du bon marché.

Nous terminerons par quelques mots concernant une industrie qui touche aussi de bien près à l'orfèvrerie, celle des batteurs d'or et d'argent. M. Favrel, dont la maison est à la tête de cette importante fabrication, outre une collection d'or, d'argent et de platine sous toute forme et pour tous usages, a exposé une bonne machine qui abaissera le prix des feuilles métalliques que nous exportons en grande quantité. La feuille placée dans le vélin subit sous un marteau une compression uniforme qui l'étend bien mieux que ne pourrait le faire le martelage donné par l'ouvrier. C'est toujours le travail mécanique substitué avec avantage pour le fabricant et pour le consommateur au travail à bras d'homme. Seulement l'ouvrier sera encore privé d'une occupation assez lucrative. Dans une société bien organisée, où une invention utile serait exploitée de manière à indemniser les parties lésées, de tels malheurs ne se présenteraient pas. Une bonne organisation du travail est le seul remède qui puisse guérir les souffrances de la classe ouvrière. B.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 5 JUILLET.

PLICQUE, aubergiste transitaire, à la Villette, route d'Allemagne, 158. J. c., M. Barthelot ; s. p., M. Defoix, r. St-Lazare, 70.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 122 20 | P. h. 122 20 | P. b. 122 15 | Der c. 122 15 | hier 122 15 |
| — fin cour. | 122 30 | 122 35 | 122 30 | 122 30 | 122 30 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 85 | 81 90 | 81 85 | 81 90 | 81 80 |
| — fin cour. | 81 90 | 81 95 | 81 85 | 81 90 | 81 85 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 113 25 | » » | H. » 25 | 5 0/0 Bgr 1840 | 105 1/2 | » » | » » |
| 4 0/0.... | 108 » | » » | » » | — Portugais. | » » | » » | » » |
| O. de la V. | 1450 75 | 1457 50 | B. 1 25 | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr. | 3015 » | 3017 50 | H. 7 50 | 5 0/0 Naples. | 98 90 | 99 » | H. 20 » |
| C. L. 5000 | 5080 » | » » | » » | — Romain.. | 104 1/2 | 104 3/8 | B. » 1/8 |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1227 50 | » » | H. 2 50 |
| C. hyp... | 775 » | 773 75 | H. 5 » | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1270 » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

| CHEMINS DE FER. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. | | DIFFe |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | Au 15 juin. » | » » |
| V. R. Dr. | 380 » | 382 50 | H. 5 » | — 382 50. | H. 1 25 |
| — R. G. | 247 50 | 247 50 | » » | — 250, 248 75. | H. 5 » |
| Orléans. | 977 50 | 995 » | B. 1 25 | — 997 50, 992 50, 993 75. | B. 5 » |
| Strasb... | 240 » | » » | B. 1 25 | — 241, 238 75. | » » |
| Rouen.. | 1000 » | » » | H. 1 25 | — 1000, 996 25, 997 50. | B. 2 50 |
| Havre... | 767 50 | » » | H. 5 » | — 768 75, 763 75. | B. 3 75 |
| Marseill. | 766 25 | » » | » » | — 768 75. | H. 1 25 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — » | » » |

— Le journal l'*Algérie*, qui a été fondé pour défendre les intérêts français et faire mieux connaître à la métropole les ressources de notre colonie, poursuit avec succès son importante mission dans la presse. Ses rédacteurs, parmi lesquels on compte plusieurs membres distingués de la commission d'Algérie, ont étudié sur les lieux toutes les questions qui touchent, en Afrique et en Orient, aux intérêts et à la puissance de la France. A côté d'articles d'un haut intérêt sur la guerre, l'occupation militaire, la constitution des tribus, sur la colonisation, le commerce et l'organisation administrative de l'Algérie, le journal publie de remarquables feuilletons, où les mœurs, la croyance, la vie intime des Arabes sont reproduits avec la fidélité de la couleur locale, et tout l'intérêt de l'histoire et du drame.

Les événements du Maroc donnent au journal l'*Algérie* un nouvel intérêt; par ses correspondances spéciales, il est en mesure, *avant tous les autres journaux*, de fournir à ses lecteurs les informations les plus exactes sur les faits de toute nature qui seront amenés par les différends du gouvernement français avec l'empereur Abd-el-Rhaman.

## Spectacles du 7 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Vêpres Siciliennes. Ménage Parisien.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino Noir. Joconde.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Client. Polka. Feu mon Premier. Loisa.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Les Anglais. M. d'École. Sirènes. 3 Polkas.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Philippe. Les Fées de Paris. Malvina. Amours.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Part du Diable. Cravachon. Ménestrels.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Le Songe.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Margot. Caravage. Tout pour de l'Or.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

LANGRES, 4 juillet. On nous annonce de différents points de cet arrondissement que la récolte des céréales promet les résultats les plus satisfaisants. Jusqu'à présent la température a été très favorable pour les vignes. Ainsi, à moins d'un changement de temps, ou d'accidents imprévus, cette année sera comptée au nombre des bonnes. On assure qu'un teinturier d'Avignon vient de faire une découverte que poursuivaient sans succès depuis long-temps les manufacturiers de France et de l'étranger : c'est l'application de la garance sur la toile, la mousseline et la soie.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 5 Juillet. | | | 6 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2389 q. | 14 k. | Arrivages | 2134 q. | 95 k. |
| Ventes | 1829 | 80 | Ventes | 2096 | 62 |
| Restant | 16371 | 63 | Restant | 16400 | 96 |
| Cours moyen | | 39,49 | Cours moyen | | 39,35 |
| Cours-taxe | | 39,20 | Cours-taxe | | 39,23 |

| Cote administrati[ve]. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 11 q. | 13 k. | 52,25 à 51,95 | Gr. | 1 q. | 57 k. | 56,05 à 00,00 |
| 1re | 153 | 49 | 39,40 à 40,40 | 1re | 180 | 42 | 39,50 à 41,40 |
| 2e | 91 | 06 | 26,95 à 38,85 | 2e | 290 | 63 | 37,60 à 38,85 |
| 3e | 9 | 43 | 31,85 à 00,00 | 3e | 4 | 71 | 29,30 à 31,20 |
| 4e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 1 | 71 | 25,85 à 26,75 |
| A.L. | 261 | 85 | 35,65 à 40,40 | A.L. | 4199 | 50 | 36,65 à 40,45 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 6 juillet. *Cours commercial.* Fort peu d'affaires en blés, et aucun mouvement ne s'est manifesté ; cependant, d'après les nouvelles qui nous arrivent des dégâts occasionnés par les orages, il est à présumer que la baisse se trouvera arrêtée.

Les cours des orges et seigles sont nominaux sans affaires.

La continuité des pluies donne une dépréciation à la tenue des avoines et des sons, qui cependant demeurent au cours du marché dernier.

VERSAILLES, 5 juillet. — Froment, 1re : 21,66; 2e : 21,00; 3e : 20,33. — Avoine (hors ville) : 7,67 à 8,00.

BRAY-SUR-SEINE, 5 juillet. — Froment : 18,50 à 20,50. — Méteil : 14,00. — Seigle : 8,66 à 9,33. — Orge : 8,66 à 9,00. — Avoine : 6,00 à 7,00. — Marché faible sans variation sensible, bien que vers la fin du marché, il y eût tendance à la hausse.

ROUEN, 5 juillet. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,00; 3e : 18,50. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 12,50 à 13,50. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. — Avoine : 7,50 à 9,00.

MONTIVILLIERS, 4 juillet. — Froment : 27,00 les 100 kil. — Avoine : 7,00 l'hect.

NORBOURG, 2 juillet. — Froment : 20,88. — Seigle : 11,66. — Escourgeon : 12,17. — Avoine : 7,52. — Le marché de ce jour a été assez bien approvisionné. Le blé a éprouvé une petite hausse de 24 c. à l'hect ; le seigle, une baisse de 77 c.; l'escourgeon de 63 c.; l'avoine de 26 c.

MULHOUSE. — Froment, 1re : 19,47 ; 2e : 18,26; 3e : 17,19, hausse de 0,06. — Méteil : 12,00 à 14,00; baisse de 0,51. — Seigle : 9,50 à 10,00 ; baisse de 0,52. — Orge : 10,00 à 11,50, baisse de 0,91. — Avoine : 9,50, sans variation.

SAINT-LAURENT, 29 Juin. — Froment, 1re : 21,56 ; 2e : 20,17 ; 3e : 19,59. — Méteil : 14,66 à 15,33. — Seigle : 12,31 à 13,00. — Orge : 11,31 à 12,00. — Avoine : 9,33 à 10,00. Excepté les avoines qui ont conservé leurs cours, les autres ont subi une baisse qui a été de 38 c. sur le froment.

BORDEAUX, 4 juillet. — Froment (80 kil.) : 22,50 à 23,00. — Méteil : 12,50 à 13,00. — Seigle : 12,00. — Maïs : 13,50. — Avoine : 8,00 à 8,25. Nouvelle baisse de 0,75 à 1,00 sur les froments; les farines suivent ce mouvement et le défaut de qualité détermine les détenteurs à vendre.

**Graines fourragères.** (par hect.)

ROUEN, 5 juillet. — Trèfle : 100,00 à 110,00. — Luzerne : 125,00 à 135,00. — Sainfoin, l'hect. : 9,00 à 10,00. — Vesce : 12,00 à 13,00.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *Marché d'Enfer*, 5 juillet. Foin, 1re : 47,00 à 49,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 40,00 à 42,00. Paille de froment : 24,00 à 25,00; 2e : 22,00 à 24,00.

*Marché St-Antoine*, 5 juillet. Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 2e : 36,00 à 38,00. — Sainfoin, 2e : 40,00. Luzerne, 2e : 40,00 à 42,00. 3e : 35,00 à 37,00. — Trèfle, 2e : 32,00; 3e : 28,00 à 30,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 20,00. — Paille de seigle, 1re : 21,00.

*Marché St-Martin*, 6 juillet. Foin, 1re : 45,00; 2e : 40,00 à 42,00. — Luzerne, 1re : 40,00; 2e : 32,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 22,00. — Paille de seigle, 2e : 25,00 à 26,00; 3e : 21,00. Marché assez fourni, vente moins active que mardi dernier.

VERSAILLES, 5 juillet. — Foin, 1re : 42,00 à 43,00; 2e : 38,00 à 40,00; 3e : 34,00 à 35,00. — Trèfle : 35,00 à 34,00. — Luzerne : 34,00 à 40,00. Marché faible à cause du mauvais temps.

ROUEN, 5 juillet. — Foin, les 22 bottes : 10,00 à 11,00. — Sainfoin : 11,00. — Trèfle, les 104 bottes : 38,00 à 40,00. — Paille de froment : 31,00 à 35,00. — Paille de seigle : 40,00 à 42,00. — Paille d'avoine : 20,00 à 24,00. Les pailles de froment et de seigle ont subi une hausse de 1,00 sur les 104 bottes.

MULHOUSE, 2 juillet. — Foin : 20,00. Baisse de 0,50. Paille : 15, sans variation.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1805 | 1745 | 60 | 1 20 | 1 10 | » 98 |
| Vaches.... | 35 | 33 | 2 | 1 6 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 1003 | 993 | 10 | 1 50 | 1 32 | 1 14 |
| Moutons... | 7349 | 7111 | 238 | 1 50 | 1 34 | 1 18 |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 6 juillet.* — 315 porcs, dont 115 vendus : 1,08-1,06-1,04. — 38 vaches, dont 20 vendues : 190,00 à 460,00.

SOUTOT, *marché du 3 juillet.* — 371 bœufs: 1,35-1,20. Baisse : 0,05. — 272 vaches : 1,30-1,10. Baisse : 0,10 sur la 2e qual. — 81 veaux: 0,95-0,85. Vente difficile, baisse de 0,04. — 429 moutons : 1,50-1,30. Vente difficile, hausse de 0,05. — 77 porcs : 0,90-0,80. Vente difficile, baisse de 0,05. Les bœufs et les vaches, quoique de médiocre qualité, se sont vendus rapidement.

PARIS, *marché aux chevaux du 6 juillet.* — 80 chevaux de selle et de cabriolet, 17 vend.: 210,00 à 850,00. — 275 de trait, 39 vend.: 320,00 à 10,000. — 135 hors d'âge, 26 vend.: 18,00 à 400,00. — 3 ânes : 18,00 à 40 00. — 2 chèvres : 10,00 à 25,00.

**Viande abattue** (le kil.).

PARIS, *halle du 6 juillet.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 21492 kil. | bœuf | 1,50 | 1,20 | 0,80 |
| 19011 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3500 | mouton | 1,50 | 1,20 | 1,00 |
| 30000 | porc frais | 1,18 | 1,13 | 1,08 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, Halles des 4, 5 et 6 juillet. — *Beurre* (le kil.). — En livre : 1,14 à 2,04. — En motte Isigny : 1,70 à 3,40. — En mottes Gournay : 1,30 à 2,10. — Petit beurre : 1,10 à 1,38. — Beurre salé et beurre fondu : 1,30 à 1,36. — *Œufs* (le mille), du 4 : 27,00 à 53,00; du 5 : 24,00 à 48; du 6 : 26,00 à 50,00. — *Fromages*, du 5 (la dizaine), Brie : 13,00 à 25,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 5 juillet. — *Beurre* (le kil.), 1re : 1,70; 2e : 1,30 à 1,60. — *Œufs* (le mille): 42,00 à 46,00.

BRAY-SUR-SEINE, 5 juillet. — Il y avait sur le marché 18000 kil. de laines, qui se sont vendues de 4,60 à 5,40.

**Laines** (par kil.).

DREUX, 1er juillet. — La foire aux laines a présenté peu d'affaires. On vendait difficilement les laines en suint de 2,00 à 2,50 le kil., et celles d'agneau 2,80.

### ADJUDICATION.

Le 10 août prochain, il sera procédé, par les soins de M. l'intendant militaire de la 8e division, à Marseille, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture de 160,000 quintaux métriques d'orge, de production étrangère à l'Algérie.

Cette fourniture sera subdivisée en quatre lots de 40,000 quintaux chacun, dont 22,500 quintaux à livrer du 1er octobre au 31 décembre 1844, et 17,500 quintaux du courant d'avril à fin juin 1845.

A partir du 10 juillet prochain, on pourra prendre connaissance du cahier des charges de la fourniture dans les bureaux des intendants militaires à Paris, Bordeaux, Marseille, Toulon, Perpignan, Alger et Oran.


ABONNEMENT : France, Algérie, 6 mois, 13 fr. un an, 25 fr.

**BUREAUX :** 35, r. Nve-des-Petits-Champs, à PARIS.

LE JOURNAL PARAIT Les jours de départ et d'arrivée du courrier d'Afrique.

# JOURNAL L'ALGÉRIE,

## COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

LES RÉDACTEURS PRINCIPAUX, Membres de la Commission scientifique d'Algérie, s'adjoignent des hommes pratiques, agriculteurs, commerçans, militaires, marins, qui tous ont habité et exploré l'Orient et l'Algérie. — UNE CORRESPONDANCE active avec des magistrats, d'habiles colons, des militaires, sur tous les points importans de l'Algérie et du littoral de la Méditerranée, fournit à la rédaction les faits les plus nouveaux et les documens les plus propres à éclairer sur les besoins et les ressources de l'Algérie, et sur les intérêts français en Orient. — LE CONSEIL DE SURVEILLANCE est composé de trois anciens Élèves de l'École Polytechnique. — Le Journal s'adresse surtout aux FAMILLES qui ont, en Algérie ou en Orient, leurs enfans, leurs amis ou des intérêts; et aux Français qui, en Algérie ou à l'étranger, honorent la patrie par leurs travaux et leurs services.

**A VENDRE**

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 114, Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Gaunoron, boulevart Beaumarchais, 27.

**BACCALAURÉAT**

7, RUE DES MAÇONS-SORBONNE.

M. LELARGE, connu par ses nombreux succès, prévient les pères de famille qui auraient des jeunes gens à faire recevoir bacheliers, qu'il s'en chargera, soit comme externes, soit comme pensionnaires.

**LES BAS ÉLASTIQUES,**

PERFECTIONNÉS DE LEPERDRIEL

Pour VARICES et ENGORGEMENS obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes qui en font usage.

LEPERDRIEL, Fg-Montmartre, 78.

*Maladies Secrètes*

TRAITEMENT du Docteur **CH. ALBERT**,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans son effet, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils devront se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

En vente à la Librairie Sociétaire rue de Seine, 10,

**LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,**

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*, PAR V. CONSIDERANT. Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**

Par Victor CONSIDERANT. 1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50.

**IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE de Fourier,**

Brochure in-8 de 48 pag. — Prix : 50 c.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Tel était le parti conservateur. Si parfois la guerre civile éclatait dans son sein, ce n'étaient que des luttes de prérogative à prérogative, de corps à corps, sans avantage pour le bonheur du plus grand nombre. C'était une conviction tacite dans toutes les classes privilégiées, que le peuple devait éternellement souffrir, et qu'il était désintéressé dans ces conflits qui passaient par-dessus sa tête comme des orages.

Ainsi, le parlement pouvait chasser les jésuites, faire saisir le temporel de l'archevêque de Paris, faire brûler par la main du bourreau une instruction pastorale de l'archevêque de Troyes ; d'un autre côté, le clergé pouvait ressusciter les prétentions de Grégoire VII et mettre le pouvoir théocratique au-dessus de la puissance royale, il n'y avait pas moins de part et d'autre adhésion pour persécuter toutes les idées, toutes les réclamations de justice, toutes les tentatives de tolérance.

On inventa le crime de philosophie et on le punit de mort. Delille de Salle en fut quitte pour les galères perpétuelles. Un mandement de l'archevêque d'Aix redemandait les *saints échafauds* contre l'incrédulité. Les procureurs généraux avaient fulminé des réquisitoires contre tous les chefs-d'œuvre du siècle. Les écrivains avaient été décrétés de prise de corps ; leurs livres, brûlés par la main du bourreau. Sur les grandes routes, on voyait s'acheminer des troupeaux d'hommes marqués et condamnés aux galères. Qu'avaient-ils fait pour être ruinés, arrachés à leur famille, ruinée à son tour, et pour être entassés ainsi au fond des bagnes? Ils étaient protestants.

Un parti qui comprenait ainsi les lois de justice et de morale, la gestion politique et financière du pays, devait, dans une nation pleine de vitalité comme la France, about̲ir à une catastrophe. La catastrophe était prévue. Rousseau l'avait prédite, et, avant Rousseau, lord Chesterfield l'avait annoncée en ces termes : « Tout ce » que j'ai rencontré dans l'histoire de symptômes avant-coureurs » des grands changements et des révolutions s'augmente de jour » en jour en France. J'en suis bien aise ; le reste de l'Europe en » sera tranquille. L'Angleterre a besoin de repos ; elle manque » d'hommes et d'argent. Les autres puissances ne peuvent pas » bien danser lorsque la France ne peut payer les violons. »

Ainsi, à côté d'une cour débauchée, d'une monarchie déshonorée, d'une action diplomatique avilie, d'une gloire militaire détruite, de la fortune publique ruinée, de la banqueroute imminente, il y a, pour sauver le pays, quoi ? Un parti conservateur, qui repousse toute innovation, toute restriction de privilège. Ce parti voulait sans doute résoudre cette singulière quadrature du cercle, d'anéantir le mal en éternisant toutes les causes de mal ; ou plutôt il ne songeait à rien, pas même au flot montant de la révolution. Il ne prévoyait rien, il ne craignait rien, ne s'inquiétait ni des besoins des esprits, ni des misères communes ; il ne voulait que jouir et ne pas être troublé dans ses jouissances. Cela, dans tous les temps, s'appelle être conservateur.

Cependant, parmi les classes privilégiées, il y avait des esprits éminents qui avaient compris que la science politique doit toujours concorder avec la charité. C'était le parti du progrès. Il se composait d'hommes qui... qu'un ministre négatif, un numéro, un chiffre ; mais Turgot, porté aux affaires d'une manière fortuite, imprévue, réalisait l'idéal de l'homme d'Etat. Non seulement il avait la passion du bien, l'aspiration sainte, la tendresse de cœur pour le bonheur de ses concitoyens, l'honnêteté, la probité inflexible, mais il avait encore un système, un point de départ et un but. Il était à la hauteur, s'il n'était pas à la tête de toutes les notions économiques de son siècle.

Il ne manquait rien à ce calme et profond théoricien, pas même la pratique des affaires. Dans son intendance de Limoges, il avait appris à connaître les hommes, le pouvoir, les obstacles. Il n'avait pas à craindre cette témérité ou timidité d'action que l'on rencontre chez les penseurs par défaut d'expérience.

Turgot montait en outre au pouvoir, dans les meilleures conditions pour accomplir toutes les réformes. Il avait la confiance d'un roi bon, philanthrope, pieux, tolérant, qui voulait sincèrement illustrer son règne par de bonnes œuvres et des institutions utiles, plutôt que par des batailles.

Turgot se mit donc, avec courage à la besogne gouvernementale. Il commença par la suppression des mesures fiscales qui interdisaient la libre circulation des grains. Il résultait de la législation antérieure, que la famine était dans certaines provinces, tandis que l'encombrement était dans d'autres provinces. Là les accapareurs faisaient fortune ; ici les propriétaires étaient ruinés. Le parti conservateur s'opposa toujours, par l'argument du passé, à la liberté du commerce des grains. Une émeute éclata aux portes de Versailles. On vit le prince de Conti à la tête des émeutiers. La police mollit devant l'insurrection ; il fallut un maréchal de France et du sang répandu pour la dissiper.

Après cet acte politique, qui avait rencontré tant de résistance, Turgot en accomplit un autre non moins important : l'abolition des corvées, cette mesure si équitable, appuyée de l'autorité de Voltaire mourant. Le ministre de la justice s'opposa le premier à cette grande réparation sociale, et savez-vous par quelle raison? *Parce que le projet de loi assujettit à l'imposition pour le remplacement des corvées, tous les propriétaires de biens-fonds et de droits réels, privilégiés et non privilégiés. Il peut être dangereux de détruire absolument tout ces privilèges ; le privilège de la noblesse doit être respecté, et il est je crois de l'intérêt du roi de le maintenir.*

A ces paroles Turgot opposait ces doctrines-ci : « La morale re» garde tous les hommes du même œil ; elle reconnaît dans tous » un droit égal au bonheur. Les dépenses du gouvernement ayant » pour objet l'intérêt de tous, tous doivent y contribuer et plus on » jouit des avantages de la société, plus on doit se tenir honoré » d'en partager les charges. »

A ces généreuses théories le parlement répondit par des remontrances. Il déclara dans ses remontrances, *le peuple de France taillable et corvéable à merci.* L'avocat général Séguier ajoute : *que cette contribution confondra la noblesse qui est le plus ferme appui du trône, et le clergé, qui est le ministre sacré des autels, avec le reste du peuple qui n'a droit de se plaindre de la corvée que parce que chaque jour doit lui rapporter le fruit de son travail pour sa nourriture et celle de ses enfants.*

» sacrée et la plus imprescriptible de toutes.

» Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice, et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce » droit inaliénable de l'humanité. Nous voulons, en conséquence, » abroger ces institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa » faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et qui » semblent en le condamnant à une misère inévitable, seconder la » séduction et la débauche. »

A cela que répondit le parlement. Il accusa Turgot de violer la propriété. Il déclara que le travail était un *droit domanial*, et l'édit ne fut enregistré que de l'*exprès commandement* du roi.

Turgot voulait prévenir la révolution par la réforme des abus. Le parti conservateur soutenait systématiquement tous les abus. Un des employés des finances, ami du ministre, avait publié une brochure sur les inconvénients des droits féodaux. C'était la publication la plus innocente, puisque l'auteur proposait le remboursement volontaire de gré à gré des redevances féodales dans l'intérêt même des seigneurs. L'avocat général Séguier décréta ce pauvre commis de prise de corps, et l'ouvrage fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. L'arrêt suppliait le roi de mettre un terme aux *débordements économiques*. Le duc de Nivernais, ce grand seigneur, cet ami du marquis de Mirabeau, et son pourvoyeur de lettres de cachet contre son propre fils l'illustre orateur révolutionnaire, disait de l'auteur de cette brochure : *C'est un fou, mais on voit bien que ce n'est pas un fou fieffé.*

La nuit du 4 août a montré de quel côté se trouvait la folie. Cependant la royauté fut lasse un jour de couvrir seule un ministre honnête homme, un grand homme d'Etat attaqué, caricaturé jusque sur les marches du trône, par les frères mêmes du roi. L'intrigue arracha à la faiblesse de Louis XVI la destitution du seul ministre qui pouvait sauver sa couronne. Turgot tomba du pouvoir : le parti conservateur eut l'omnipotence.

Turgot voulait accomplir, sans secousses, pas à pas, dans la mesure des besoins, selon les exigences de l'esprit public, toutes les grandes et utiles institutions de la Constituante. Il le pouvait : il avait l'intelligence, la prudence, la fermeté nécessaires pour cette œuvre. Il fut vaincu et calomnié par ceux-là mêmes qu'il eût sauvés.

La Providence lui a cruellement donné raison. Toutes ces paroles impies du parlement, sanctionnées par la main du bourreau, toutes ces intrigues des courtisans, elles ont été expiées par le sang et le feu, par une épouvantable moisson de têtes et une expropriation universelle de tous les privilèges.

Cet exemple serait-il donc éternellement stérile ? Le progrès qui peut s'effectuer toujours d'une manière pacifique et normale, par les idées, par les concessions opportunes, bienfait sans larmes et sans regrets, ne serait-il donc reconnu possible qu'à l'aide des révolutions, qui entraînent tant de malheurs, et ne font monter la justice sur le trône que couverte d'un voile de deuil ? Faut-il donc, à la naissance de toutes les libertés, une effroyable aspersion de

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Sous ce titre, *Les Espérances de l'Italie*, M. Balbo vient de publier un ouvrage qui exprime les vœux formés par beaucoup d'Italiens pour l'avenir de leur patrie. Nous continuerons à faire connaître la manière dont les destinées politiques de cette nation sont envisagées par elle-même, en mettant sous les yeux de nos lecteurs une appréciation du livre de M. Balbo, due à une plume italienne. Les récentes agitations de la Romagne et de la Calabre donnent au travail que nous publions un intérêt d'actualité.

### LES ESPÉRANCES DE L'ITALIE,

PAR M. BALBO.

Traduction, Notes, Préface de P. S. Leopardi.

Commençons par féliciter l'auteur, M. Balbo, d'avoir l'un des premiers parmi les Italiens, appelé l'attention des hommes graves et des esprits pratiques sur les malheurs de l'Italie, et sur les moyens à employer pour améliorer sa triste position. La manière dont cette question a été envisagée jusqu'ici, l'exagération des plaintes, la violence des ressentiments, l'extravagance des projets, et l'étrangeté des espérances, tout cela répugnait au bon sens et détournait les hommes raisonnables du spectacle des malheurs réels et de la recherche de remèdes possibles. Que répondre à une jeunesse exaspérée et dédaigneuse, nourrie dans l'enthousiasme classique et livrée à l'apostolat des doctrines démocratiques, qui tantôt invoque l'étranger contre l'étranger, et tantôt repousse avec dépit toute intervention extérieure ; à une jeunesse qui compte parmi ses moyens infaillibles de succès, son ardeur peu éprouvée ; qui répond de l'accord unanime de tous les Italiens, et qui dresse à l'avance des listes de proscriptions contre tous ceux qui n'admettent pas ses théories ; qui refuse de prendre en considération les obstacles, tels qu'une armée bien disciplinée, une administration constituée, un trésor rempli, et qui réfute les plus forts arguments par des hémistiches de Corneille ou des sentences d'Alfieri? Il y a trop longtemps que les malheurs de l'Italie n'ont donné lieu qu'à des déclamations. C'est un sujet qui ne trouve plus même, dans les adresses des chambres françaises, un paragraphe où se glisser. Lorsqu'un mouvement insurrectionnel éclate en Italie, tous les hommes d'Etat haussent les épaules. Les plus sensibles plaignent les insurgés, mais aucun ne pousse la bienveillance jusqu'à leur souhaiter bonne chance. On ne prodigue pas ainsi les vœux. Il s'agit seulement de savoir combien de jours il faudra employer à les soumettre ; si les forces nationales suffiront, ou si l'Autriche interviendra ; enfin, si les réactions seront sanglantes. Quant à la France, elle ne s'occupe pas de savoir si les insurgés triompheront, mais si les réfugiés seront nombreux et combien il en coûtera pour les nourrir et pour les tenir tranquilles.

Voilà tout l'intérêt que l'on témoigne aux Italiens. Et pourtant leurs malheurs sont réels, et pourtant encore nul ne peut porter d'arrêt définitif sur les destinées d'un peuple.

M. Balbo décrit ces malheurs dont il recherche les causes ; il montre l'insuffisance des moyens mis en œuvre jusqu'ici ; il fait bon marché des illusions qu'il ne partage pas ; il propose enfin une solution au triste problème posé en Italie depuis la chute de l'empire romain, et peut-être long-temps avant.

Ce livre est bien fait. Il est écrit avec verve, et cependant sans emphase. La profondeur et l'élévation des idées manquent également à mon avis. C'est la clarté et la facilité qui les remplacent. La traduction peu française du traducteur italien, n'a pas voilé cette lumière inaltérable et uniforme qui est répandue sur tout l'ouvrage. On trouve bien par ci, par là, quelque inversion transalpine, quelque phrase d'une antiquité prétentieuse ; mais l'ensemble du livre n'en souffre pas. On aperçoit au premier coup d'œil que ces taches légères ne sont pas le fait de l'auteur, et l'on doit même savoir bon gré à M. Léopardi d'avoir conservé en gros la rapidité et l'agrément du style.

M. Balbo est Piémontais, c'est-à-dire qu'il appartient à cette partie de l'Italie dont le trône est occupé par la plus ancienne des dynasties nationales ; qui n'est séparée des provinces lombardes ou autrichiennes que par des frontières politiques ou artificielles ; qui possède une armée d'un naturel assez belliqueux, et qui voit ses forces paralysées par l'établissement autrichien dans la Lombardie. Le Piémont est l'ennemi né de l'Autriche ; il est par conséquent le partisan dévoué du pouvoir pontifical. Nous savons bien pourquoi M. Balbo proteste qu'il n'y a plus en Italie ni Guelfes ni Gibelins. Mais pourquoi n'y en aurait-il plus ? La puissance temporelle du pape et les prétentions de l'empereur des Romains dont l'empereur d'Autriche a hérité, ne forment-elles pas aujourd'hui comme jadis les principaux obstacles à l'union et à l'indépendance italienne ? Qui donc s'oppose à l'indépendance de l'Italie, si ce n'est la domination étrangère? Qui donc s'oppose invinciblement à l'union des Etats d'Italie, si ce n'est le pape, ce prince enfermé comme dans un sanctuaire au-dessus de toutes les révolutions, qui n'admet, par le fait, ni réformes ni progrès, qui prenant son gouvernement pour un dogme, défend qu'on l'examine et refuse de le modifier? Qu'est-ce qu'un Guelfe si ce n'est le partisan de la prépondérance pontificale dans les affaires temporelles de l'Italie? Qu'est-ce qu'un Gibelin si ce n'est, au contraire, le partisan de la prépondérance impériale ? Or, M. Gioberti a fait un livre pour démontrer que l'Italie devait un jour se constituer en une vaste fédération ayant pour chef temporel le chef spirituel de la chrétienté ; et quelques années auparavant un illustre compatriote de M. Gioberti, émigré de 1821, et par conséquent à bon droit indigné contre le roi de Piémont, avait publié un ouvrage tendant à convaincre les Italiens que c'était de l'Autriche qu'ils devaient attendre leur salut.

Je ne me borne pas à insinuer qu'il y a encore en Italie des Guelfes et des Gibelins ; je prétends même indiquer d'où ils viennent et où ils sont. L'empereur d'Autriche n'a pas oublié ses anciennes rancunes et ses vieux soupçons. Malgré les insinuations de l'impératrice actuelle, princesse piémontaise, et, par conséquent, à tendances guelfes, l'empereur, ou plutôt son gouvernement se montre peu disposé à fortifier les prétentions ecclésiastiques. Les jésuites sont plus mal vus en Autriche qu'ils ne le sont en France, et c'est beaucoup dire. Ils combattent sans relâche pour obtenir la jouissance du droit commun, c'est-à-dire la permission de demeurer dans les terres qu'ils tiennent de la munificence de quelques particuliers. L'archevêque de Milan, vieillard énergique et plein de résolution, mais dévoué, comme tous les Autrichiens, à son empereur a déclaré, à plusieurs reprises, que, de son vivant, aucun jésuite ne s'établirait dans son diocèse. La censure autrichienne oublie sa rigueur lorsqu'il s'agit d'ouvrages religieux. Un livre publié en France sur le dogme catholique est arrivé, il n'y a pas long-temps, à Milan, et a jeté le parti ultra-catholique dans un paroxisme de violente colère. La censure en ayant autorisé la vente, la partie du clergé qui est affiliée aux congrégations jésuitiques de Rome et du Piémont, se rendit auprès de l'archevêque et se plaignit de ce qu'il ne défendait pas mieux les intérêts de la religion. L'archevêque alors envoya quérir le censeur et lui demanda ce qui en était de ce livre ; sur quoi le censeur répondit, en termes fort

aussi injuste. Quoi ! sous prétexte d'améliorer la position des journaux, vous demandez que l'on accroisse encore les avantages des forts au détriment des faibles ! Mais alors, vous allez établir un impôt uniforme sur toutes les propriétés, petites ou grandes, puisque vous proposez de faire payer la même taxe aux plus petites feuilles et aux plus grandes. En vérité, on ne sait plus ce que deviennent les plus simples principes de l'équité et du bon sens.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui le projet de loi tendant à autoriser la concession du chemin de fer de Paris à Sceaux pour l'application du système de M. Arnoux.

Le tracé proposé par M. Arnoux et adopté par le gouvernement partirait des environs de l'Observatoire, et se dirigerait sur Bourg-la-Reine et Sceaux, par Gentilly et Arcueil.

Les bureaux se sont prononcés en faveur du projet de loi et ont nommé une commission pour l'examiner.

Le *Courrier de l'Ain*, journal conservateur, fait remarquer que tandis que les feuilles parisiennes se partagent, sans distinction de couleur, sur le système à adopter pour l'achèvement et l'exploitation des voies de fer, il y a unanimité dans les journaux des départements pour demander que l'État exécute et exploite les railways.

Faut-il conclure de là, ajoute le *Courrier de l'Ain*, que, dans les départements, la presse, libre de tout engagement de coteries, ne subissant pas l'influence des arguments de la finance, apprécie les questions d'un point de vue plus désintéressé et représente plus fidèlement l'esprit et l'intérêt publics?

Il existe à Berlin une compagnie, dite compagnie maritime, constituée primitivement dans le but de faciliter l'exportation des marchandises prussiennes dans les pays lointains. C'est en raison de ce but louable, que cette société avait été gratifiée par le gouvernement de différents privilèges. — Mais voici que les journaux allemands prouvent que cette société, loin de se borner à l'exportation, achète et commande des marchandises en bloc, notamment de la toile, pour en faire des dépôts intérieurs dans les petites villes où elle fait concurrence aux petits marchands. Les troubles de la Silésie sont en partie le résultat de cette concurrence en bloc, comme l'appelle la *Gazette de Voss*. La *Gazette de Voss* a la première osé lever la visière. Elle vient d'attaquer de front *cet état dans l'Etat*. La société maritime lui fait répondre dans la *Gazette officielle*, par des injures et des insinuations de police, mais loin de se laisser intimider, la *Gazette* cite des documents et des chiffres à l'appui de son accusation. Nous voyons avec plaisir que la presse allemande entre dans une voie qui ne peut tarder à l'amener sur le terrain des questions sociales, si elle consent à moins s'animer de sentiments haineux, qu'à s'inspirer du véritable esprit de charité et de science; et au surplus, la presse allemande est sous ce rapport, dans de meilleures conditions que la presse française, car les gouvernements allemands sont en général plus en état de braver la nouvelle féodalité mercantile, et à part quelques exceptions, ne sont pas éloignés de faire des recherches pour arriver à donner à leurs sujets, un peu plus de bien-être.

Le *Courrier du Haut-Rhin* a inséré, il y a quelque temps, un article assez vif sur la falsification de la bière en Alsace. Un brasseur des environs de Colmar ayant fait faillite (par le fait d'opérations en dehors de la brasserie), le syndic chargé de l'inventaire, n'a pas trouvé un kilogramme de houblon et d'orge, mais bien une grande quantité de glucose et

La séance annuelle de la Société de patronage des jeunes libérés de la Seine aura lieu dimanche prochain, 14 juillet, à une heure dans la salle du Trône, à l'Hôtel-de-Ville.

On entendra le rapport de M. Bérenger (de la Drôme), président, sur les travaux de la Société durant les dix années qui se sont écoulées depuis son établissement. Nous ne doutons pas que le rapport de M. Bérenger ne jette une nouvelle lumière sur l'intéressante question du système pénitentiaire, à laquelle se rattachent tout naturellement les utiles travaux de la Société de patronage des jeunes libérés.

On lit dans la *Gazette de Trèves* :

« Nous avions su d'avance que le parti réactionnaire rejetterait sur la presse l'émeute de la Silésie. Cette horrible presse !... sans elle, les tisserands auraient été beaucoup moins malheureux. Sans elle, il n'y aurait ni prolétaires, ni émeutes, ni misère. N'a-t-on pas surpris ces coupables prolétaires faisant, à haute voix, la lecture d'un article où se trouvaient les mots : *Organisation du travail*.... »

« La presse, à en croire ces faux conservateurs, qui sont les mêmes en Allemagne qu'en France, est l'œuvre du Diable. Supprimez-la, et tout le monde sera heureux.

« Supprimez-la, messieurs, et il pourra bien arriver qu'au lieu d'émeutes vous ayez des révolutions. La presse n'a été et n'est encore qu'un mode d'expansion pour le génie humain. Sans elle, l'humanité saura bien se développer.

« Y a-t-il réellement une mauvaise presse ? Non ; ce que vous nommez ainsi est tout au plus la fumée du feu sacré de la pensée. Cette fumée s'en ira par la cheminée de vos salons ; mais s'il vous arrive de fermer la cheminée, craignez d'être étouffés ! »

## Extérieur.

**Angleterre.** — Les démêlés de la France avec le Maroc continuent à préoccuper vivement le parlement anglais. De nouvelles interpellations viennent d'avoir lieu à ce sujet dans la chambre des lords. En l'absence de lord Aberdeen, c'est le duc de Wellington qui a seul porté le poids de la discussion dans cette circonstance. En réponse aux interpellations du comte de Minto, le duc a déclaré que le gouvernement de S. M. britannique avait envoyé sur les côtes de Maroc les forces maritimes nécessaires pour la protection des intérêts anglais, et qu'il était tout disposé à augmenter ces forces, s'il en était besoin.

Dans une autre séance, la chambre des lords a discuté de nouveau la question de la violation du secret des lettres. Le duc de Wellington a déclaré que si le secret des lettres a été violé par le gouvernement, c'est dans l'intérêt général et en vertu d'une loi existante. Il a consenti à ce qu'il fût nommé une commission chargée d'examiner s'il y a lieu de modifier la loi en question.

—La séance de la chambre des lords, constituée en cour d'appel, a été consacrée toute la journée du 5 à entendre la plaidoirie de M. Peacock pour M. O'Connell. M. Peacock parlait encore au départ du courrier.

**Grèce.** — La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le gouvernement russe s'est enfin décidé à reconnaître la révolution grecque, et à renouer les relations diplomatiques avec le gouvernement issu de cette révolution. Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, c'est M. Volkow, consul général en Moldavie, qui doit se rendre à Athènes en qualité d'ambassadeur de la Russie près du roi Othon.

**Espagne.** — On nous écrit de Barcelone, le 30 juin :

« On donne comme positif que le comte de Vilumà sera remplacé, au

## REVUE DES JOURNAUX.

La question des dotations continue à être vivement débattue dans la *Presse*.

— Suivant le *Commerce*, ce n'est pas à l'opposition à prouver la suffisance du domaine privé, c'est au ministère à démontrer son insuffisance. Que le ministère, ajoute ce journal, établi[sse] le terrain du débat, et nous l'y suivons.

— La *Quotidienne* répond à l'article de la *Presse* d'hier. Elle soutient que les dépenses de la branche aînée étaient productives et tendaient à donner de l'aisance à des milliers de serviteurs que la nouvelle liste civile a mis à la demi-solde, et termine en disant que la *Presse* ne fera pas prendre le change à l'opinion, et que la question restera ce qu'elle est pour tous les hommes indépendants et de bonne foi.

— La *France* établit une comparaison entre le budget de Charles X et celui du roi Louis-Philippe. Il résulte des calculs qu'elle produit que Charles X recevait 40 millions qu'il dépensait intégralement, tandis que le roi Louis-Philippe reçoit 27 millions et n'en dépense pas 12.

— Le *Courrier français* demande que le Maroc soit rudement châtié, et que le consul d'Angleterre, qui nous brave à Alger, se retire ou subisse un *exequatur* de notre gouvernement.

— La *Réforme* s'efforce aujourd'hui d'établir dans son premier Paris ces trois points : 1° Que le morcellement du sol offre le grand inconvénient d'éparpiller les forces du travail, d'isoler les existences, et de ne pas les assurer toutes ; 2° que l'association est le moyen qui, pour parer aux inconvénients de la division du sol, pour accroître la richesse et organiser la répartition des produits, s'accomode le mieux aux penchants des esprits, comme aux possibilités ; 3° qu'une réforme préalable des institutions politiques est nécessaire pour que l'association soit réalisable.

Sur ce dernier point, nous ne pensons pas tout-à-fait comme la *Réforme*. Quant aux deux autres points, nous sommes heureux de voir qu'il y a plein accord entre le journal radical et nous.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— M. Armand d'Abancourt vient d'être nommé greffier en chef de la cour des comptes en remplacement de M. de Lasalle, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— Le concours d'agrégation, section de chirurgie et d'accouchements

---

énergiques, que le livre était bon et que ses détracteurs n'y entendaient rien. Tant mieux, répondit le vieil archevêque ; laissons dire, et présentez mes félicitations à l'auteur.

Le parti catholique ne se tint pas pour battu. Il se démena et recourut à Vienne. Mais le censeur se montra aussi tolérant que l'archevêque. La décision du pouvoir suprême fut favorable au livre et au censeur. Ce livre est défendu en Piémont et à Rome.

De leur côté, les principautés italiennes dont la prépondérance en Italie est annulée par l'Autriche, Naples et surtout le Piémont, cet aspirant à la Lombardie, ne cachent pas leurs sympathies pour l'autorité du Saint-Siége. M. Gioberti, l'un des chefs de l'école philosophique et catholique italienne, est Piémontais. M. Rosmini, autre chef, quoique dissident, de cette même école, s'est fait Piémontais. Les jésuites sont tout puissants en Piémont. Enfin, dans les ouvrages des deux philosophes que je viens de citer, les peuples italiens sont vivement invités à se rallier au pontife, et l'influence autrichienne est souvent présentée comme déplorable. C'est après avoir publié un tableau de l'Italie future, réunie en une vaste confédération, libre de toute domination étrangère, et soumise politiquement au chef de l'Eglise, que M. Gioberti, exilé depuis bien des années, a reçu du roi de Piémont les compliments les plus flatteurs, et l'offre d'une pension que M. Gioberti a noblement refusée.

Maintenant, voici M. Balbo, gentilhomme piémontais, sujet fidèle du roi son maître, qui publie un livre dans lequel la pensée de M. Gioberti se trouve considérablement développée. Le fait est grave, et fait entrer M. Balbo dans l'alliance guelfe du pape et du gouvernement piémontais contre l'influence autrichienne en Italie.

M. Balbo examine la situation actuelle de ce pays, et il remonte aux temps les plus reculés de l'histoire pour en trouver la cause. A son avis, le grand malheur de cette situation, c'est que l'Italie est soumise en partie à la monarchie autrichienne. C'est là une conclusion qui ressort des observations suivantes.

Il y a quatre hypothèses à faire sur l'avenir de l'Italie : La première, c'est la formation d'un royaume d'Italie proprement dit. Il faudrait pour cela que tous les princes italiens, moins un abdiquassent en faveur de cet unique privilégié. Or, est-il présumable qu'ils y consentiraient? Et s'ils n'y consentaient pas, qui donc les y forcerait? La controverse ne s'établira pas sur ce point.

La seconde hypothèse, selon M. Balbo, c'est la soumission de l'Italie entière à l'Autriche, et la fusion de toutes les principautés italiennes dans un royaume dépendant de l'Autriche. La bonne foi de M. Balbo ne lui permet pas de s'appesantir sur cette supposition, et il passe bientôt à la troisième hypothèse, qui consiste dans le morcellement de l'Italie en autant de petits états qu'il y a de villes importantes. Cette hypothèse ne comporte pas plus que les précédentes une discussion sérieuse. D'abord, la tendance actuelle des états Européens est plutôt vers l'union que vers le démembrement. En second lieu, quels seraient les princes italiens intéressés au succès d'une pareille tentative? Et peut-on obtenir de semblables résultats sans disposer des forces militaires et des moyens financiers qui sont aux mains de ces princes mêmes?

M. Balbo eût pu s'épargner les trois chapitres qu'il emploie à combattre ces hypothèses, puisqu'elles n'ont véritablement rien de sérieux. C'est à la péroraison qu'est réservé l'honneur d'émouvoir l'assemblée et d'emporter son assentiment ; le post-scriptum d'une lettre en contient d'ordinaire le sujet. Tout en négligeant bien d'autres exemples, nous dirons que des quatre hypothèses de M. Balbo, la dernière seulement a quelque valeur. Il s'agit ici d'une fédération entre tous les princes d'Italie, et c'est à cette heureuse éventualité que l'Autriche met obstacle.

Ceci n'est que trop vrai. Mais, dira-t-on peut-être, l'Autriche ne pourrait-elle pas entrer dans cette confédération en qualité de puissance italienne, pour les provinces qu'elle possède en Italie? M. Balbo examine cette question et la résout négativement, parce que, selon lui, le président de cette confédération ne serait pas réellement indépendant s'il avait à compter avec l'étranger. N'en déplaise à M. Balbo, cette raison n'est pas suffisante, et nous croyons qu'il eût pu en présenter de meilleures.

Le malheur d'un peuple gouverné par l'étranger, ne consiste pas seulement en ce qu'il entend ses maîtres parler une langue qui n'est pas la sienne, en ce que ces mêmes maîtres sont blonds tandis qu'il est brun, ou brun tandis qu'il est blond. Je ne prétends pas nier l'effet de ces contrastes. Je sais bien qu'en Lombardie, l'accent allemand, produit chez l'italien qui l'entend, un profond sentiment de tristesse ; je sais bien que les honnêtes physionomies allemandes perdent leur douce influence en descendant le revers italien des Alpes. Tout cela est non-seulement vrai, mais juste. Ce que je veux dire, c'est que ces visages et ces accents sont l'expression, le symptôme d'un malheur, et non pas le malheur lui-même. Le malheur, c'est que ces maîtres étrangers exploitent plutôt qu'ils ne gouvernent le peuple vaincu. C'est que les intérêts de la province sont toujours sacrifiés aux intérêts souvent contraires de la capitale. L'Autriche ne pourrait entrer dans la confédération italienne en accordant à ses provinces les avantages que les princes italiens accorderaient à leurs sujets. La grande question, pour l'Autriche, c'est de tirer de la Lombardie le plus d'argent possible, et d'assurer à ses provinces manufacturières un débouché pour leur industrie en arrêtant tout essai de développement industriel dans la Lombardie. Jamais elle ne consentira à diminuer les impôts, et à favoriser l'industrie italienne; et ce sont pourtant là les deux points principaux sur lesquels les princes italiens seront appelés à faire des concessions, dès le jour où leurs sujets prendront une part quelconque au gouvernement.

Les Autrichiens n'entreront donc pas dans la fédération des princes italiens, ou ils y entreront sans accepter pour leur part les conditions agréées par ceux-là. Ce sera alors comme s'ils n'en faisaient pas partie, et cette dernière supposition n'est pas négligée par M. Balbo. Mais pensez-vous abandonner ainsi une si belle partie du pays natal? Pourriez-vous, Italiens rétablis dans votre gloire, pourriez-vous traiter en amis ceux qui traiteraient vos frères en esclaves? Et quand même vous le voudriez, le sort ne le voudrait pas. Les Autrichiens, craignant votre exemple, arrêteraient votre essor ; et ces Italiens déshérités observeraient vos progrès, voudraient marcher de pair avec vous et ne renonceraient pas à vous suivre. De là, des soulèvements répétés, des défaites, des réactions, un spectacle enfin auquel vous n'assisteriez pas de sang-froid.

Une confédération n'est donc pas possible en Italie aussi long-temps que quelques-unes de ses provinces seront au pouvoir de l'étranger. Il y pourrait, si la confédération est la seule ressource pour l'Italie, il faut que l'Autrichien en sorte. C'est là une conclusion rigoureuse du livre de M. Balbo; c'est le vœu de tout Italien. Voyons comment il pourrait se réaliser.

Pourquoi les princes italiens ne se ligueraient-ils pas contre l'Autriche? Mais ce serait alors une confédération, et nous venons de voir qu'une confédération est impossible dans les circonstances actuelles. Les Italiens, et surtout les Italiens réfugiés, ont souvent rêvé un soulèvement national et ont répété ces belles phrases : que rien ne résiste à un peuple qui veut conquérir sa liberté, etc., etc. M. Balbo fait bon marché de ces illusions, et il a raison. Il admet, pour avoir la paix avec certains patriotes, il admet l'infaillibilité de l'axiome que je viens de citer, mais il conteste à un pays morcelé comme l'Italie la possibilité de se soulever comme un seul homme. Cette fin de non-recevoir vaut peut-être toutes les réfutations que M. Balbo néglige. Nous ajouterons pourtant que

barquement à Toulon de trois régiments d'infanterie pour renforcer l'armée d'Afrique. Cette brigade sera commandée par un officier-général, qui est parti de Paris après avoir été reçu par le roi. »

— Les journaux du Midi nous arrivent remplis de récits d'affreux orages. Les environs de Bordeaux ont éprouvé de grandes pertes ; mais, parmi les pays où la grêle a fait des ravages, l'arrondissement de Béziers est un de ceux qui ont le plus souffert. *L'Indicateur* de cette ville dit qu'il faut avoir été témoin du désastre pour s'en faire une idée. La vigne est littéralement hachée. Des milliers de familles ont été, en moins d'un quart d'heure, réduites à une désolante détresse. Les pertes essuyées ne sont pas moindres de plusieurs millions.

Les nouvelles de l'Agenais et du Périgord sont presque aussi tristes. Deux orages successifs ont anéanti toutes les récoltes dans plusieurs communes de ces contrées.

— Les journaux suisses nous apprennent que les fêtes du tir fédéral se sont ouvertes à Bâle sous les plus brillants auspices. La ville est ornée de guirlandes, de festons, d'inscriptions analogues à la cérémonie, et l'affluence est immense.

— Le roi de Prusse a ordonné que les fabriques de Silésie détruites lors de la dernière révolte seraient reconstruites, et que tous les moyens possibles seraient mis en œuvre pour procurer du travail aux ouvriers. 18 révoltés viennent d'être condamnés à l'emprisonnement et à l'amende.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

— Après les émeutes d'ouvriers, voici une émeute de servantes en Prusse. Les 21 et 22 juin au soir, annoncent les journaux allemands, les servantes de Wehlan se sont soulevée pour délivrer de prison une des leurs. Dispersées par les cuirassiers, elles ont laissé quelques-unes de leurs chefs entre les mains de l'autorité.

— On écrit de Constantinople :

« Les sœurs de charité de cette capitale, ayant reçu de France divers objets qui auraient dû payer des droits assez considérables, ont demandé une réduction au directeur général des douanes, qui a déclaré qu'à l'avenir tout envoi qui leur serait destiné ne payerait aucun droit. »

— Un chimiste anglais, nommé Auguste Dalmas, a été récemment, malgré ses protestations d'innocence, condamné à mort par la cour d'assises de Londres, comme meurtrier d'une jeune femme du nom de Sara-Mac-Falarm. Dalmas devait subir sa sentence le 31 juin dernier. Comme on le croit en possession de précieuses découvertes chimiques, on l'a pressé de divulguer ses découvertes ; il s'y est obstinément refusé. Dans cette circonstance, le gouvernement a cru devoir surseoir à son exécution, et finalement il lui a été accordé, au nom de la reine, un délai qui équivaut presque, disent les journaux anglais, à une remise de la peine capitale.

— Nos lecteurs se rappellent les détails de l'épouvantable incendie qui a détruit de fond en comble une petite ville de Savoie qui comptait près de 2,000 âmes. *Le Courrier des Alpes* nous apprend que l'appel à la charité publique fait à l'occasion de ce désastre, a été généralement entendu, et que des diverses parties de la Savoie, du Piémont et de l'étranger, on a envoyé de l'argent, des effets et des denrées aux malheureux incendiés qui pourront transporter leurs pénates en un lieu que leur octroiera l'humanité du gouvernement sarde, et qui sera moins exposé que Cluses à tous les dangers que provoque la violence des vents.

— On lit dans le *Droit* :

« Edouard Donon-Cadot est retourné à Pontoise le jour même où son acquittement a été prononcé par la cour d'assises de la Seine. Il est ar-

contre deux cents. Mais il nous rassurèrent en nous disant : « Oh ! les oui, *oui* ( c'est ainsi qu'ils nous appellent) sont bons, mais les *yes, yes* sont méchants.

Alors ils nous racontèrent pourquoi ils avaient tué les Anglais ; que c'était parce qu'ils avaient voulu s'établir dans une baie qu'ils n'avaient pas achetée, et que d'ailleurs ils ne voulaient plus vendre de terre aux Anglais. Nous nous retirâmes alors le cœur soulevé d'horreur et de dégoût.

— Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

« M. l'aumônier des Missions-Etrangères reçut avant-hier la visite de trois jeunes filles âgées de dix, douze et treize ans, qui vinrent en pleurant se jeter à ses pieds et lui révéler que, depuis un mois, une autre jeune fille de quinze ans les avait déterminées, par les promesses les plus brillantes, à écouter les propositions d'un vieillard qui les attendait dans le jardin du Luxembourg ; puis, il les emmenait dans une chambre qu'il avait louée à cet effet, et se portait sur elles aux plus horribles excès.

M. l'aumônier se hâta de donner avis de cette déclaration au commissaire de police du quartier, qui, après avoir interrogé les jeunes filles, fit procéder à l'arrestation de l'individu signalé par elles. C'est un vieillard de quatre-vingts ans, ancien employé dans la navigation.

» Un médecin a été commis pour constater les faits. »

— On mande de Smyrne à la *Gazette d'Augsbourg*, qu'un Grec et un artiste de Malte, éperdument amoureux d'une jeune Française, se sont tués de désespoir de ne pouvoir réussir à lui plaire.

— On écrit de Damas, 23 mai, à l'*Impartial de Smyrne* :

« Depuis quelque temps cette ville est en proie à des maux de plus d'un genre. Les derniers froids excessifs ont ruiné les campagnes, et les sauterelles nous arrivent maintenant en nuages nombreux et pressés. Quelques crimes ont aussi épouvanté la population. En voici un qui a été commis la semaine passée. Un homme assez mal famé a assassiné la nuit sa propre femme, et l'ayant coupée en menus morceaux, il a mis ces restes sanglants dans une grande jarre de terre, après avoir pris la précaution de les garantir contre la putréfaction par un grand amas de sel ! L'horrible fait n'a pas tardé cependant à être connu de l'autorité, qui s'est emparée de cette espèce de cannibale et le tient enfermé en prison, en attendant que son procès s'instruise. »

## ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

*Séance du samedi 22 juin 1844.*

PRÉSIDENCE DE M. NAUDET.

M. Amédée Thierry, fait connaître à l'assemblée les résultats du concours ouvert par la section d'histoire, en 1843. Voici quel était le sujet : « Retracer sommairement l'histoire des états-généraux de France, depuis « 1302 jusqu'à 1614. Chercher pourquoi, les états ne sont pas devenus « en France, comme en Angleterre, une institution régulière et perma- « nente. » Cette question présente un intérêt d'un ordre élevé, mais elle est difficile à traiter, si difficile, qu'en 1842, elle avait été mise une première fois au concours sans amener de solution dont l'Académie pût tenir compte.

Cette année, les mémoires ont été nombreux ; il en est deux numérotés 1 et 3, qui ont tenu en suspens les suffrages de la section d'histoire ; mais enfin, le n° 1 l'a emporté, il aurait obtenu l'avantage si l'on avait pris une balance pour juge du concours, car le Mémoire n° 1 est un grand in-folio de 764 pages. Nous ferons connaître quand nous le saurons, le nom de l'auteur.

Le rapport dont il était chargé a fourni à M. Amédée Thierry l'occasion de traiter lui-même la question, mais il n'a pas expliqué à notre

[illegible] St-Prix a été nommé académicien à l'ancienneté, nous avons pensé qu'il avait été mis à l'Institut pour prouver que les modernes savent pratiquer les vertus antiques, et pour qu'on n'humiliât pas les Français en leur citant les Grecs, les Romains, les Egyptiens, les Hébreux, toujours prêts à honorer les patriarches.

Nous nous trompions : M. Berryat Saint-Prix remplit son fauteuil et même ses deux fauteuils d'académicien tout comme un autre. Nous l'avons entendu commenter Aulu-Gelle, disserter sur quelques difficultés du texte, citer en foule les écrivains de l'antiquité ; il est vrai que la matière était faiblement instructive, que M. Berryat Saint-Prix, au lieu de l'éclairer, l'a obscurcie, qu'il a discuté sur des textes dont il ne comprenait pas bien le sens, ainsi que M. Naudet le lui a prouvé ; mais enfin M. Berryat Sait-Prix a fait ce qu'on fait à l'Académie et ma foi pas plus mal que ses voisins.

La principale discussion qui s'est élevée entre ce membre et le président roulait sur l'interprétation de ce texte des douze tables : *Tertiis nundinis partes secanto ; si plus minùsve secuerint sine fraude esto.*

Cela veut dire, suivant les uns : au troisième jour de marché les créanciers se partagent les biens du débiteur ; si l'un prend plus que l'autre il n'y a pas de fraude.

Et suivant les autres, c'est-à-dire suivant M. Naudet, à l'avis duquel nous nous rangeons :

Au troisième jour de marché, les créanciers se partagent le corps du débiteur, quelque soit la quantité de chair qu'ils coupent, il n'y a pas crime.

L'horreur que nous inspire aujourd'hui, dans l'état de nos mœurs, une pareille interprétation, ne suffit pas pour la rendre invraisemblable. Elle était en harmonie avec la férocité de Rome primitive, et c'est ainsi que le texte des douze tables a été expliqué par tous les écrivains de l'antiquité qui en ont parlé, entre autres par Aulu-Gelle.

M. Ramon de la Sagra termine la séance en communiquant à l'Académie des études fort curieuses sur la population de Madrid. On remarque dans cette ville, comme partout, que le maximum des naissances se trouve dans la classe pauvre ; la moyenne dans la bourgeoisie ; la classe opulente est la moins féconde de toutes. Nous voudrions que M. Ramon de la Sagra vivifiât davantage, par de larges considérations ses recherches statistiques. Il a fait défiler devant nous des régiments de chiffres. Mais de pareilles troupes, pour être guidées vers un but, ont besoin de colonels, et ces colonels sont des idées. Nous invitons M. Ramon de la Sagra à faire quelques promotions dans son armée.

V. H.

## VARIÉTÉS.

### Concours de roulage.

Pourquoi n'établit-on pas des concours publics pour les chevaux de roulage aussi bien que pour ceux de promenade? Car le cheval de course, hors les courses elles-mêmes, n'est bon qu'à faire des promenades. On ne peut considérer comme un véritable concours entre les chevaux de trait les prix donnés par les sociétés d'agriculture et les comices agricoles, sur la simple inspection des chevaux. Voici ce qu'on devrait faire pour encourager la production des chevaux de roulage.

On choisirait pour champ de bataille un bout de route sur lequel il y aurait à effectuer quelques charrois considérables. Les chevaux inscrits seraient logés et nourris, pendant la durée du concours, dans une écurie *ad hoc*, et on aurait soin de peser tout ce qu'on livrerait pour chaque cheval. Le concours durerait, par exemple,

---

mot peuple ou nation comprend d'ordinaire une armée, tandis qu'en Italie, toutes les armées nationales, moins quelques rares exceptions, marcheraient en compagnie des troupes autrichiennes pour comprimer tout mouvement.

Disons aussi que le triste résultat de toutes les insurrections italiennes a privé les Italiens d'un des plus grands éléments de succès, de la confiance en eux-mêmes. Ceux qui conspirent à l'étranger peuvent croire à la réussite ; mais ceux qui, obéissant à leurs suggestions, exécutent au-dedans les tentatives imaginées au-dehors ; sont-ils persuadés de leur propre force? Nullement. Ils ont trop parlé certain jour pour reculer avec honneur au moment de l'action ; ils craignent les reproches de quelques amis, ou bien le joug qui pèse sur eux leur est devenu si insupportable, qu'ils sont résolus de le secouer à tout prix, même au prix de leur vie. Mais je m'adresse aux hommes raisonnables qui ont pris part à toutes ces insurrections, et je les mets au défi de me dire qu'au moment de commencer l'action, et en jetant les yeux sur l'avenir, ils y vissent la défaite de l'ennemi et leur propre triomphe. C'est au sacrifice qu'ils marchaient, et ils le savaient bien. Avant de prendre les armes, de signer des proclamations et de jouer au conquérant, leur regard s'était arrêté sur la montagne qui leur prêterait plus tard son abri, et dans laquelle ils défendraient bravement, mais confondus avec des brigands, leur vie contre les sbires.

Il fut un temps pendant lequel l'Italie espéra une délivrance prochaine, un heureux dénouement à ses longues vicissitudes. Elle embrassa plus étroitement alors les illusions qu'elle n'avait pas encore quittées, et elle se souleva joyeuse. C'était après 1830, alors que la tribune française retentissait de déclarations de *non intervention*, et que les Italiens se tenaient pour assurés de ne point rencontrer d'Autrichiens sur leurs pas. Mais ces espérances ont été déçues. La France a considéré, avant tout, ses propres intérêts, et elle a résisté prudemment aux entraînements généreux. Les cœurs italiens se sont retirés d'elle, et c'est pour l'Italie un progrès que M. Balbo constate en examinant l'avantage de la protection étrangère contre l'étranger. Les enseignements de l'histoire ont enfin porté leur fruit, et l'Italie sait aujourd'hui qu'elle ne doit pas attendre du secours d'au-delà des Alpes. Si elle est plus forte que ses maîtres, qu'elle s'affranchisse d'eux ; si elle est plus faible, qu'elle les subisse ; mais, en tout cas, qu'elle se garde de les échanger contre d'autres ; car, en fait de maîtres, il n'y en a pas de bons pour un peuple, et le harnais nouveau blesse plus que l'ancien.

Mais l'Italie ne pourrait-elle pas être plus sage que ses maîtres, et leur apprendre que la tyrannie ne procure que de courts avantages, que l'alliance est préférable à l'asservissement, que les amis sont plus précieux que les sujets? M. Balbo n'est pas éloigné de le penser, et c'est à peu près sur cela qu'il fonde son unique espoir. L'empire ottoman, dit-il, sera tôt ou tard démembré ; ses provinces seront distribuées aux puissances environnantes, et l'Autriche en aura sa part. Le congrès européen assemblé à cette occasion lui assignera quelque chose sur le Danube, et l'Autriche satisfaite quittera les belles plaines de la Lombardie. Délivrée de cet embarras les états italiens se réjouiront d'abord et se constitueront ensuite en confédération. Tout rentrera dans l'ordre, et il va sans dire que la monarchie sarde s'étendra jusqu'à ses limites naturelles qui sont, je crois, les montagnes du Tyrol du côté de Venise et la mer Adriatique. M. Balbo est Piémontais ; de plus il est bien vu de S. M. le roi Charles-Albert.

La Lombardie est la partie la plus fertile de la monarchie autrichienne ; les terres qui avoisinent l'embouchure du Danube en seraient au contraire les moins productives. Les soldats lombards sont braves et disciplinés ; les habitants des provinces turques ne sont précisément ni l'un ni l'autre. Les Lombards sont au nombre de quatre millions ; leur esprit est en général prompt, leur intelligence développée. La population des provinces danubiennes n'est pas nombreuse, et elle est en outre pauvre, grossière et mal élevée. Il est impossible de supposer que les Autrichiens acceptassent cette partie de l'empire turc comme dédommagement de l'abandon qu'ils feraient de la Lombardie, à moins d'admettre qu'ils y fussent poussés par un désir immodéré d'obliger les Lombards. Et, en vérité, si les Autrichiens étaient assez dévoués pour se conduire de la sorte, je ne sais si les Lombards n'auraient pas tort de les laisser partir. Des ennemis comme ceux-là vaudraient bien des amis.

Mais cela n'arrivera pas ; les Autrichiens ne quitteront pas un pays riche, fécond, civilisé et assez tranquille, pour un pays pauvre, stérile, à moitié barbare, et accoutumé à des révoltes incessantes. M. Balbo voudrait persuader aux Autrichiens qu'ils trouveraient leur compte à se rapprocher de l'Orient, de ce centre vers lequel gravitent, à son avis, tous les états européens. Je ne crois pas à cet attrait. L'Europe est le foyer de la civilisation et les rayons qui en échappent vont éclairer les extrémités les plus éloignées. Le propre de la civilisation comme de la lumière, c'est de se répandre, mais non pas de se transporter. La lumière qui se détache du foyer devient étincelle, et chacun sait ce que durent les étincelles.

L'Angleterre a des colonies en Orient, mais elle ferait un pauvre accueil à celui qui lui proposerait d'abandonner pour les agrandir, l'Ecosse, l'Irlande, ou le pays de Galles. La France n'accepterait pas le Pérou en échange du Roussillon ou du Dauphiné. La première condition d'existence pour un état aussi bien que pour un individu, c'est l'identité, et cette identité ne s'acquiert pas en étant aujourd'hui état européen central, demain état asiatique ou limitrophe de l'Asie et ainsi de suite.

Tout en reconnaissant avec M. Balbo que rien n'est possible en Italie aussi long-temps que la Lombardie sera dans l'état où elle languit depuis bientôt trente ans, nous ne saurions partager ses illusions au sujet des précieux effets du démembrement de l'empire ottoman. Et pourtant le livre de M. Balbo, imprimé à Turin, se vend à Milan, ce qui signifie qu'inspiré par le roi de Piémont, il est approuvé par le gouvernement autrichien. Qu'y a-t-il sous ce double fait? L'Autriche voudrait-elle faire entendre aux Italiens qu'elle n'est pas leur ennemie naturelle, qu'elle les opprime parce qu'elle ne peut pas faire autrement, mais que si le salut de l'Italie pouvait se concilier avec sa propre grandeur elle y aiderait plutôt que de s'y opposer? Voudrait-elle appeler l'attention des puissances étrangères et de l'Italie même sur les moyens d'accorder ces grands intérêts, considérés jusqu'ici comme irréconciliables? Comprendrait-elle enfin cette nation lente mais sensée, que le rôle de gendarme dont elle s'est chargée en Italie est coûteux, périlleux, [illegible], et convient mal à l'honnêteté paisible, à la patiente fermeté de son caractère? Se sent-elle appelée à de plus nobles fins? A-t-elle entrevu dans un protectorat général et non contesté, de plus grands avantages que dans une domination violente, circonscrite et disputée?

Les peuples ne se contentent plus d'être habiles ; ils sont devenus sages. Un pas encore et ils pourraient bien devenir vertueux. Il leur suffirait pour cela de mieux comprendre leurs intérêts.

UN ITALIEN.

Dans son *Introduction à l'étude de la législation française*, M. Victor Hennequin ne s'est pas proposé, pour unique but, de faire connaître l'histoire de la législation des juifs, bien qu'elle présente un grand intérêt religieux. En comparant les mœurs des Israélites avec celles des Egyptiens, des Abyssiniens, et de plusieurs autres nations, il a voulu préparer des matériaux pour l'histoire générale de l'humanité. On trouve, à la fin du second volume, l'indication de trois cents ouvrages concernant la Bible et les peuples orientaux. (Voir aux Annonces.)

[illegible] et dix chevaux. On prélèverait sur ce produit la valeur des prix, et le reste seul serait employé à indemniser les concurrents non récompensés des vingt-cinq journées de cheval qu'ils auraient hasardées. En se bornant à ce moyen, le concours proposé constituerait une sorte de jeu de loterie entre les concurrents. Mais bientôt les entrepreneurs de roulages, les protecteurs riches de l'agriculture, le gouvernement lui-même, seraient entraînés à accorder des prix de beaucoup supérieurs à la valeur vénale des journées de cheval employées au travail du concours.

Bientôt aussi on sentirait la nécessité d'instituer plusieurs concours pour diverses espèces d'animaux de trait, tels que chevaux, mulets, bœufs, ânes, indépendamment du concours général au-

[illegible] françaises ne se sont pas relevées de leur dépréciation, et sont restées, à la fin de cette semaine (pour fin juillet), aux prix où elles étaient, huit jours auparavant pour (fin de juin)

Elles ont ce qu'on appelle perdu leur report.

Les paroles prononcées par le ministre des finances au sujet de la conversion de la rente 5 0|0, ne paraissent pas avoir rendu une confiance bien complète aux spéculateurs sur ces fonds, qui continuent à être contrariés par des reports très onéreux.

L'écart (différence entre le prix du 5 0|0 et celui du 3 0|0) n'a pas continué à s'étendre.

Quant à la spéculation sur le 3 0|0, on peut dire qu'elle dépend de la négociation de l'emprunt, que l'on s'accorde à considérer comme imminente.

6 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Jeunesse de Henri V. Mère et la fille.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Client. Feu mon Premier. Trop heureuse.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Anglais. M. d'Ecole. Sirènes. 3 Polkas.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Philippe. Les Fées de Paris. Malvina. Amours.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Part du Diable. Cravachon. Ménestrels.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Le Songe.
7 h. »|» GAITÉ. — Margot. Caravage. Tout pour de l'Or.
7 h. »|» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »|» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 7 Juillet. *Farines*. Les premiers jours de la semaine se sont écoulés dans le calme, et les prix tendaient à fléchir. L'incertitude de la spéculation, entretenue par des circonstances tour à tour favorables et défavorables à la récolte, l'empêchait de rien tenter sur l'avenir. Cependant la fréquence des orages dans les départements agricoles, et la continuation des pluies ont élevé sans difficulté le chiffre des affaires à livrer, sans cependant faire varier sensiblement le cours sur les prix de lundi. Quant à la vente en droiture, elle est dans la même situation et ne paraît pas encore influencée par les nouvelles des départements.

Le cours de la semaine s'est maintenu dans les limites de la taxe actuelle du pain (0,36), et le restant sur place s'est élevé à 15,409 quintaux. Cette quantité n'est pas trop forte, attendu que cette année il y a eu beaucoup moins de fermentation dans les farines, malgré les alternatives d'humidité et d'élévation de la température. Ce fait tient sans doute à ce qu'il n'y a toujours eu qu'une quantité modérée de sacs en magasin ; mais nous avons lieu de croire que le perfectionnement et les soins apportés dans la fabrication y entrent aussi pour quelque chose.

*Froment*. Les blés n'ont donné lieu qu'à peu d'affaires. La vente a été languissante pendant toute la semaine. Les froments d'élite ont soutenu leur cours, mais avec peine, et les sortes secondaires ne se sont placées qu'avec une baisse qui a varié suivant leur qualité.

*Seigles*. La vente de ceux qui sont en ce moment disponibles devient d'autant plus difficile, qu'incessamment les nouveaux vont paraître sur la place ; aussi les cède-t-on en baisse.

*Orge et avoine*. L'orge soutient toujours son prix, grâce à l'exiguïté de l'approvisionnement de Bercy. L'avoine est plus offerte ; cependant les détenteurs hésitent à la vendre en baisse. Du reste, la vente de ces deux céréales est à peu près nulle.

*Issues*. Sans affaires et sans variation, malgré des tentatives pour les faire fléchir.

DÉPARTEMENTS. Nous avons peu de choses à dire sur les nouvelles départementales, l'intempérie de la saison nous ayant engagé à donner pendant le cours de la semaine l'extrait de notre correspondance. Nous ajouterons aujourd'hui ce que nous écrit notre correspondant de Bordeaux :

« Les orages ont ravagé quelques localités de notre département et la continuité de la pluie donne des inquiétudes aux cultivateurs qui ont leur récolte en gerbe sur les sillons. Le retour immédiat du beau temps nous assurerait une qualité supérieure et un produit plus qu'ordinaire. »

La baisse continue sur presque tous les marchés. Nous donnons seulement l'extrait des variations en hausse sur le blé.

*Hausse* — Versailles, Gallardon, Houdan, Bray-sur-Seine, Nogent-le-Roi, Dreux, Beaumont, Brionne, Bernay, Pont-Audemer, Dieppe. Janville, Fécamp, Bonnétable, Alençon, Châteaudun, Gisors, Blois, — Estaires, Stenvorde, — Dôle, — Pont-Labbé.

### Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 6 Juillet. — Froment, 1re : 18,00 à 20,00, sans variation. — Avoine : 6,75 à 7,00, baisse. Les pluies ont continué ces jours-ci et ont fait verser quelques blés.

ÉTAMPES, 6 Juillet. — Froment, 1re : 22,32; 2e : 21,32 ; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 17,32. Seigle : 10,32 à 11,32. — Orge : 10,00 à 11,32. — Avoine : 6,66 à 7,66.

LE MANS, 5 Juillet. — Froment, 1re : 19,75; 2e : 18,10; 3e : 17,00. — Méteil : 13,50 à 18,50. — Seigle : 12,50 à 13,50. — Orge : 9,50 à 10,50. — Avoine : 7,50 à 8,50.

GRAY, 6 juillet. — Froment, 1re : 18,50 ; 2e : 17,00; 3e : 14,50. — Seigle : 10,50 à 12,00. — Orge : 10,25 à 12,25. — Avoine : 6,75 à 8,25. — Le commerce des grains est calme, les affaires nulles et les prix seulement nominaux.

*Marchés étrangers*. — LONDRES, 4 juillet. Le droit sur le blé est toujours ici de 17 sh.

LIVERPOOL, 2 juillet. — A l'exception de quelques chargements de froment venus de la Baltique, les importations ont été presque nulles; on n'a rien fait sur notre marché; aussi les prix ont-ils fléchi particulièrement pour les deuxièmes qualités. Les farines s'écoulent difficilement sans toutefois éprouver de changement dans les prix. L'avoine a maintenu son prix. Il n'est point tombé d'eau depuis mardi, mais quelques avis des districts nous parlent d'assez fortes ondées. (*Times*.)

### Garances.

AVIGNON, 1er juillet. — Les garances semées au printemps ayant très mal levé, la récolte sera une des plus faibles que nous ayons eue depuis long-temps. Mais vu la grande quantité de terres ensemencées à cause du prix extrêmement élevé de cette racine colorante, il est à présumer que la récolte correspondante aux semences de 1844 fournira de grandes quantités.

On a commencé déjà l'arrachement de la garance dans les terres qui craignent la sécheresse, et pour ne pas s'exposer à arriver aux mois de septembre et octobre, qui sont la véritable époque de ce travail important, avec une terre endurcie par les chaleurs et l'absence de pluie.

Cet article est calme sur notre place, et les affaires nulles, forcément d'ailleurs, faute de marchandise. Il se fait néanmoins quelques affaires sur le pied de 60,00 environ les 50 k.

Les poudres, sans affaires et sans cours réel.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1805 | 1745 | 60 | 1 20 | 1 10 | » [illegible] |
| Vaches.... | 35 | 33 | 2 | 1 6 | » 34 | » [illegible] |
| Veaux..... | 1003 | 993 | 10 | 1 50 | 1 32 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 7349 | 7111 | 238 | 1 50 | 1 36 | 1 [illegible] |

ANGLETERRE. *Marché de Smithfield du 1er juillet.*

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs communs, | 0,80 | à 0,9[illegible] |
| Do 2e qual., | 1,04 | 1,15 |
| Do prime grosse race, | 1,21 | 1,2[illegible] |
| Do prime écossais, | 1,32 | 1,3[illegible] |
| Moutons communs, | 0,98 | 1,0[illegible] |
| Do 2e qual., | 1,09 | 1,1[illegible] |
| Do prime grosse laine, | 1,21 | 1,2[illegible] |
| Do prime south-down, | 1,32 | 1,3[illegible] |
| Agneaux, | 1,38 | 1,[illegible] |
| Veaux communs grosse race, | 1,15 | 1,3[illegible] |
| Do prime fine race, | 1,14 | 1,3[illegible] |
| Grands porcs, | 1,09 | 1,21 |
| Cochons de lait, | 1,27 | 1,[illegible] |

**Librairie horticole de H. COUSIN, éditeur.**

# PUBLICATIONS SUR LE JARDINAGE.

PARIS, RUE JACOB, 21.

HERBIER GÉNÉRAL DE L'AMATEUR, 2e série, contenant les figures coloriées des plantes nouvelles et rares des jardins de l'Europe, leur description, leur culture, par MM. A. Brongniart, Richard, Decaisne, Spach, etc., et rédigé par CH. LEMAIRE.

Chaque livraison se compose de 2 planches avec texte. On a ajouté, à partir du tome troisième, des Miscellanées botaniques. Prix de la livraison, prise au bureau, 1 fr. 75 c. Prix du volume entier, payé d'avance, composé de 36 livraisons, 55 fr. au lieu de 62 fr.

### OUVRAGES NOUVEAUX.

MANUEL PRATIQUE DE LA CULTURE MARAICHÈRE, etc., par M. COURTOIS GÉRARD. 1 vol. in-12 avec pl. 3 fr. 50 c.

MONOGRAPHIE DU GENRE ŒILLET, et principalement de l'œillet flamand, par le baron DE PONSORT. 1 vol. in-18. 2 fr. 50 c.

TRAITÉ PRATIQUE DE LA CULTURE DES PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE, et généralement de tous les végétaux de la nature des genres *Erica, Epacris, Azalea, Rododendrun, Camélia, Kalmia, Andromeda*, etc.; ouvrage entièrement neuf, contenant des notions exactes sur la propagation des plantes par semis, par marcottes et par boutures, et les principes généraux indispensables pour cultiver, multiplier et conserver avec un plein succès les plantes de serre tempérée, d'orangerie et de pleine terre de bruyère; par M. V. PAQUET, jardinier, membre de plusieurs sociétés scientifiques, agricoles, horticoles, etc.

MONOGRAPHIE DU GENRE CAMÉLIA, par M. BERLÈSE, 1 vol. in-8o. 5 fr.

L'HORTICULTEUR UNIVERSEL, journal général des jardiniers et amateurs, présentant l'analyse raisonnée des travaux horticoles français et étrangers, rédigé par CH. LEMAIRE. Ce journal se compose de 2 feuilles au moins de texte grand in-8°, et de 4 pl. par mois. Prix de l'abonnement : Pour Paris, fig. coloriées, 26 fr.; fig. noires, 15 fr.; pour la province, fig. coloriées, 28 fr.; fig. noires, 17 fr. La sixième année est en souscription. L'abonnement part du 1er mai de chaque année. La collection des cinq années parues, reliée avec le plus grand soin à l'anglaise, prix : 125 fr.

ALMANACH HORTICOLE pour 1844, par V. PAQUET, 75 c.

ENCYCLOPÉDIE DU JARDINAGE, formant le 5e volume de la Maison rustique. 1 vol. grand in-8o avec figures. 12 fr.

ESSAIS SUR LA CULTURE GÉNÉRALE DES PLANTES BULBEUSES, vulgairement appelées Ognons à fleurs, ou revue des végétaux compris dans les familles des Iridacées, des Amaryllidacées, des Liliacées et de quelques familles voisines, etc.; ouvrage utile aux horticulteurs, aux amateurs, aux gens du monde. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

MANUEL PRATIQUE DE JARDINAGE, ouvrage spécialement destiné aux amateurs d'horticulture, et contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour cultiver soi-même son jardin ou en diriger la culture; par M. COURTOIS-GÉRARD. 2e édition. 1 vol. in-12 avec pl. Prix : 2 fr. 50 c.

JOURNAL D'HORTICULTURE PRATIQUE ET DE JARDINAGE, publié sous le patronage des principaux horticulteurs français, et sous la direction de M. V. PAQUET, rédacteur en chef, horticulteur et membre de la Société royale d'horticulture de Paris, etc., etc.

*Mode de publication et conditions de souscription.* — Le journal paraît le 1er et le 16 de chaque mois, depuis le 1er mars 1843. — Chaque numéro se compose d'une feuille de 16 pages, avec couverture imprimée. Douze plantes nouvelles seront figurées d'*après nature* dans le courant de chaque année.

On ne s'abonne pas à moins d'une année, et toujours à partir du 1er mars. Le prix de l'abonnement est de 6 fr. par an.

LA POMONE FRANÇAISE, ou les arbres fruitiers taillés et cultivés d'après la fructification et la végétation particulières à chaque espèce, par le comte LELIEUR (de Ville-sur-Arce). Seconde édition, revue et considérablement augmentée. 1 vol. in-8o avec pl. Prix : 8 fr.

THÉORIE DE L'HORTICULTURE, essais descriptifs, selon les principes de la physiologie, des principales opérations horticoles, par M. John LINDLEY, L. L., D. J. R., traduit de l'anglais par M. CH. LEMAIRE, rédacteur en chef de l'*Horticulteur universel*. Beau volume in-8o, orné de nombreuses gravures sur bois et sur cuivre. Prix : 9 fr.

TRAITÉ COMPLET DE LA CULTURE DES GÉRANIUM (Pélargonium), des Calcéolaires, des Vervelnes et des Cinéraires, genres dont les espèces peuvent aisément se cultiver dans une seule et même serre, par MM. CHAUVIÈRE, horticulteur-fleuriste, et CH. LEMAIRE, rédacteur en chef de l'*Horticulteur universel*. etc. 1 vol. in-18. Prix : 2 fr. 50 c.

**Traité des Plantes fourragères ou Flore des Prairies naturelles et artificielles de la France.**

— Ouvrage contenant la description, les usages et qualités de toutes les plantes herbacées ou ligneuses qui peuvent servir à la nourriture des animaux, et des détails relatifs à la culture, à la création et à l'entretien des prairies permanentes ou temporaires ; par H. LECOQ, professeur d'histoire naturelle, directeur du jardin botanique de Clermont-Ferrand, vice-président de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, etc. — Un volume in-8o de 600 pages. — Prix : 7 francs.

**Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.**

# COLONISATION DE MADAGASCAR,

Par DÉSIRÉ LAVERDANT.

**Un volume grand in-8o de 300 pages, avec une carte de l'île Malegache. — Prix : 3 francs.**

TABLE DES MATIÈRES : Préface de la Société maritime. — De la politique colonisatrice. — Intérêts de la France. — C'est Madagascar qu'il faut coloniser. — Aspect général de l'île. — Populations. — Rapports des Européens avec Malegache. — Critique des essais de colonisation. — Etat général du pays. — Les Hovas. — Le grand roi Radama. — Question des droits de la France. — Expédition Gourbeyre. — Etat actuel du pays. — Mode d'intervention. — Principes qui doivent guider les colonisateurs. — La colonisation est un devoir religieux. — A S. A. R. le prince de Joinville. — Appendice : Notes, nous propres. — Récit de la prise de Tamatave par un témoin oculaire. — Extrait du *Moniteur* de 1830. — Le prince Coroller. — Note sur la carte annexée. — Nomenclature des principaux ouvrages publiés sur l'île Malegache. — Note du secrétaire de la Société maritime sur la question des droits de la France.

# INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ÉTUDE DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE.

DEUX FORTS VOLUMES IN-8o

**Première partie. — LES JUIFS.**

PRIX : 12 FRANCS.

Par VICTOR HENNEQUIN, Avocat à la cour royale de Paris.

M. Auguis a facilement fait justice de ces arguments étranges. Il faut compter beaucoup sur la bonhomie de son auditoire pour oser lui débiter de pareilles raisons. Au surplus, M. le ministre n'avait pas trop préjugé du patriotisme qui règne généralement au sein de la représentation nationale, car toute cette discussion n'a produit aucun effet sur les différentes parties de la chambre, pas même sur l'opposition.

Après cette discussion, M. Ducos est monté à la tribune pour y développer un projet d'organisation nouvelle pour les consulats. Ce projet consiste à placer sous la direction du ministre du commerce la division des consulats, qui dépend actuellement du ministre des affaires étrangères, et à confier au premier la nomination de nos agents commerciaux.

Il nous est impossible de partager l'opinion de l'honorable M. Ducos sur l'efficacité de cette mesure.

S'il est vrai que les intérêts de notre commerce sont mal représentés par nos consuls, il est un autre fait non moins constant, c'est que nos intérêts politiques ne sont pas mieux défendus par nos diplomates. Nous avons une diplomatie parfaitement ignorante de nos intérêts ; elle a été battue à plate couture dans toutes les questions de politique extérieure depuis quatorze ans ; en un mot, elle s'est toujours montrée très inférieure à la diplomatie étrangère.

La politique extérieure a pour but de régler les rapports de nation à nation. Or, dans l'état actuel des choses, à quoi se réduisent les rapports internationaux? En grande partie, à des relations de commerce. Supprimez ces relations, et la politique extérieure n'est pour ainsi dire plus rien.

Dans la question espagnole, égyptienne, marocaine, et même dans la question d'Orient, le commerce est toujours la base fondamentale de ces questions politiques. Il est donc essentiel de ne jamais perdre de vue l'intérêt commercial, dans toute négociation diplomatique, puisque cet intérêt est aujourd'hui le point capital de toute politique extérieure. Voilà ce que ne comprend pas notre gouvernement, ce que n'apprécie pas notre diplomatie. Notre décadence politique tient en grande partie à ce manque d'appréciation.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir traiter, dans un compte-rendu de la chambre une question aussi importante que celle des consulats; nous dirons seulement aujourd'hui, que, loin de vouloir, comme M. Ducos, qu'on enlève les consulats au département des affaires étrangères, nous voudrions voir ambassadeurs et consuls ne former qu'un seul corps hiérarchisé, possédant les mêmes connaissances, et ayant fait les mêmes études politiques et commerciales. Nous croyons que c'est à cette condition seulement, que nos ministres, nos ambassadeurs, pourront être à même de bien apprécier nos intérêts à l'extérieur et de reconquérir près des autres nations l'influence que nous avons perdue.

---

La chambre des pairs a nommé aujourd'hui les membres de la commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg, ce sont : MM. Teste, Roy, Gourgaud, d'Harcourt, Pelet (de la Lozère), de Gabrillac et de Pange.

Nous engageons vivement les honorables membres de cette commission à ne pas oublier la précipitation que M. le ministre des tra[vaux publics ...]

Saint-Antoine, près du pont d'Austerlitz.

---

Nous lisons aujourd'hui dans le *Journal des Débats* :

Si l'influence européenne doit quelque jour dominer tout le nord de l'Afrique, c'est naturellement à l'Espagne que l'avenir réserve la noble tâche de continuer dans le Maroc l'œuvre de civilisation que la France accomplit en Algérie. Mais cet avenir est loin encore.

Le cours des événements, dans les affaires actuellement engagées, peut singulièrement rapprocher cet avenir. L'Espagne a droit à des réparations pour l'injure qu'elle a essuyée; l'empereur Abd-el-Rhaman a rejeté, en termes insolents, la médiation de l'Angleterre. Le gouvernement espagnol va nécessairement recourir aux moyens de contrainte, et voilà la guerre entamée. La France entend-elle tirer son épingle du jeu et abandonner son alliée à ses seules forces dans ce conflit? Ce serait là une grande maladresse, dont le gouvernement anglais ne manquerait pas de tirer parti, de façon ou d'autre.

Si l'Espagne, au refus d'accommodement de l'empereur, pousse énergiquement la guerre, quelle sera l'attitude du gouvernement anglais? Croit-on qu'il regardera faire avec indifférence? Il est probable qu'il ne restera neutre que s'il suppose que l'Espagne doit échouer dans ses entreprises. Si le cabinet anglais entrevoit, au contraire une possibilité de succès, de deux choses l'une : ou bien, emporté par un intérêt égoïste, il aidera secrètement de ses ressources Abd-el-Rhaman; ou bien, prenant son parti sur un mal inévitable, il aidera lui-même la nation chrétienne dans son attaque contre le Maroc. Dans le premier cas, ce serait pour la France une nécessité de venir en aide à son alliée naturelle, l'Espagne : le pourrait-elle faire aisément sans s'exposer à une rupture complète avec l'Angleterre? Dans le second cas, l'Angleterre accroîtrait considérablement son influence sur les côtes d'Afrique, et l'on peut compter qu'elle saurait se faire payer par l'Espagne le service qu'elle lui aurait rendu.

Il est donc de la plus haute importance pour la France, comme nous l'avons déjà dit, d'unir intimement, dès le début de l'affaire, ses intérêts à ceux de l'Espagne, et de ne pas séparer un seul moment son action de celle de son alliée. Si l'on avait pu terminer ces différends par des moyens diplomatiques, nous pensons que la France et l'Espagne devaient appeler l'arbitrage des puissances les moins engagées par leurs intérêts, et conséquemment les plus impartiales. Mais les événements ont tellement marché que, malheureusement, il ne peut plus guère être question de médiation. En cet état, c'est aux deux peuples d'Espagne et de France à mêler leur querelle, à combiner leurs forces et à se porter même représentants des intérêts de la Hollande, du Danemarck, de la Suède et de tous les Etats lésés, afin d'obtenir une réparation éclatante et sérieuse, et de bonnes conditions pour tous, sans que la paix de l'Europe soit compromise, et sans que l'intérêt français ait à souffrir de l'intervention absorbante de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, au moment où les procédés du Marocain forcent l'Espagne à employer des moyens énergiques, peut-être convenait-il à l'organe semi-officiel du gouvernement français de ne pas rejeter dans les vagues hypothèses de l'avenir l'idée d'un établissement espagnol dans le Maroc.

Du reste, nous voyons avec plaisir les feuilles de diverses nuances, la *Réforme*, la *Revue des Deux-Mondes*, les *Débats*, reconnaître, comme nous l'avons fait nous-mêmes, le principe de la prédominance de l'intérêt espagnol dans le Maroc. Ces manifestations mon[...]

La cour a commencé à deux heures moins un quart sa délibération, qui ne s'est terminée qu'à près de six heures.

Elle a rendu un arrêt par lequel elle a ordonné la suppression de la lettre comme irrévérencieuse, et appliqué aux membres cités devant elle la peine de l'avertissement.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

*Séance du 8 juillet.*

M. TESTE donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

La commission propose à l'art. 2 un amendement qui a pour objet la concession d'un embranchement de Montereau à Troyes par la vallée de la Seine, et demande la suppression de l'art. 4 relatif à la pose des rails par l'Etat.

La discussion du projet de loi est fixée à jeudi prochain.

M. DE LA MOSKOWA. Messieurs, un changement a été introduit dans votre ordre du jour; permettez-moi de vous présenter quelques observations sur ce fait, que je crois contraire aux usages et même à la dignité de la chambre. J'ajoute que ce fait peut avoir pour résultat de frustrer la chambre de toute espèce d'influence politique.

La chambre avait mis à l'ordre du jour, M. le ministre des travaux publics, en l'absence de M. le ministre des affaires étrangères, avait accepté pour aujourd'hui les interpellations relativement aux affaires de Maroc. Je conviens que l'absence de M. Guizot rend l'exercice de ce droit difficile. Je suis donc forcé d'accepter l'ajournement à regret; car lorsqu'il s'agit d'examiner des faits en cours d'exécution, l'ajournement peut rendre cet examen illusoire. Je ferai en outre remarquer que les explications que nous avions résolu de provoquer ont été données dans l'autre chambre. Qui sait d'ailleurs? Mercredi, on peut nous opposer des faits accomplis.

M. DUMON. Je ne pense pas que la dignité de la chambre soit intéressée dans l'ajournement. Lorsque la demande des interpellations a été faite, j'ai dit que le gouvernement n'avait aucune objection à faire, et j'ai réservé en même temps le droit du gouvernement de répondre à ces interpellations. Je n'ai pris aucun engagement hors de la présence de M. le ministre des affaires étrangères. L'examen de son budget aujourd'hui dans un autre enceinte peut soulever de graves questions auxquelles il est important qu'il puisse répondre.

M. DE BOISSY. M. le ministre vient de dire que l'ajournement n'avait aucun inconvénient. Je tiens à m'expliquer sur un fait qui touche aux prérogatives de la chambre. Dans la séance du 4, la chambre décida que les interpellations auraient lieu aujourd'hui. Que s'est-il passé depuis? C'est le 6 qu'il a été décidé à la chambre des députés que la discussion du budget des Affaires étrangères aurait lieu aujourd'hui. Ne pouvait-il pas, s'il pensait, contrairement à ce qu'il vous a dit, qu'un membre du cabinet, au banc des ministres, ne représente pas le cabinet tout entier, demander à l'autre chambre d'intervertir la discussion des budgets, ainsi que cela s'est fait dans une foule d'occasions? La chambre avait fixé son ordre du jour; elle seule avait le droit de le changer; s'il en était autrement, la volonté d'un ministre se heurterait chaque jour, avec la volonté de la chambre; on pourrait ainsi choisir, pour les discussions épineuses, un jour où l'on n'aurait pas à craindre la présence de certains membres dont les observations sont gênantes (On rit.)

M. le ministre des travaux publics nous dit que ce retard n'aura pas de conséquence. Il aura au moins celle-ci, que la chambre des pairs qui a pris l'initiative dans cette question toute brûlante, n'aura pas exprimé son opinion.

Il y a un autre motif, c'est l'attente des journaux anglais qui arriveront après demain.

On connaîtra alors ce que l'on pourra dire; on restera en harmonie avec le ministère d'Angleterre. (Rires.)

Il est clair qu'on demande l'ajournement pour savoir d'abord le résultat des interpellations qui doivent avoir lieu dans le parlement anglais. Ceci est grave; c'est la preuve que nous n'avons pas notre libre arbitre dans nos propres affaires.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

### INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

A mesure que les sociétés avancent dans leur perfectionnement, les sens acquièrent de plus en plus de la délicatesse, et leurs exigences augmentent en raison de leur raffinement. En même temps, et par une corrélation forcée, l'industrie progresse, et le génie humain excité par les besoins, tous les jours plus nombreux de l'espèce, découvre les moyens de fabriquer les produits qui doivent les uns protéger, les autres satisfaire, d'autres enfin charmer la sensibilité humaine de plus en plus variée dans ses manifestations, de plus en plus vivante. Ainsi, le *sensualisme* si décrié par les moralistes de tous les âges, est la source féconde des progrès qui s'accomplissent dans le domaine industriel, progrès dont le chœur des moralistes eux-mêmes est obligé d'entonner les louanges. Chacun des sens gouverne une ou plusieurs branches, et l'intelligence, rectrice suprême, est heureuse de mettre à leur service ses inépuisables trésors, et ne reste jamais en arrière quand elle est sollicitée de satisfaire à un de leurs besoins, à un de leurs désirs, à un de leurs caprices. Souvent même elle devance ces besoins, ces désirs; il n'est pas rare de voir découvrir certains produits qui, d'abord, ne semblent avoir d'autre mérite que la rareté ou quelque singularité curieuse, et qui, plus tard, se révèlent par leur côté utile et passent dans le domaine des conquêtes précieuses réalisées par l'esprit sur la matière.

Parmi les sens l'oreille est peut-être le plus tardif à acquérir un grand degré de sensibilité. Dans nos sociétés les plus avancées, les plus civilisées, on est constamment entouré des bruits les plus discordants, les plus stridents, les plus dommageables aux ouïes délicates. Ce n'est pas, tant s'en faut, que la vue, le goût, l'odorat, le tact soient toujours respectés, et ne rencontrent que des conditions d'harmonieuses jouissances : mais toujours est-il que l'on se préoccupe davantage de ne point les choquer de front, et que, eu égard aux possibilités, dans le désordre organisé des sociétés connues, on s'ingénie à les satisfaire et à ne point trop rudement les blesser. Nous exceptons cependant l'odorat qui, dans tous les lieux *embellis* par la présence de l'homme est outrageusement offensé par des émanations odieuses et souvent morbifiques.

Hors de la musique, c'est-à-dire hors des circonstances rares et exceptionnelles où l'on veut charmer l'oreille, on ne semble prendre aucun souci de sa délicatesse. Aussi, pour les masses, l'éducation de l'oreille est-elle dans un état relativement très inférieur à celle des autres sens. Il ne faut pas moins que toute la perfection native de cet admirable organe pour qu'il ne soit pas complètement perverti et perdu par les épreuves qu'il a à subir dans les grands centres de la vie civilisée.

Dans le domaine de la musique, néanmoins, d'immenses progrès ont été réalisés au point de vue de la production des sons les plus faits pour charmer l'oreille. Il ne faut que voir le nombre, la variété et la savante complication des instruments de musique pour se faire une idée des exigences auxquelles arrive l'ouïe chez les hommes qui vivent plus spécialement au milieu du mouvement musical, et dont les besoins raffinés déterminent les efforts intelligents des facteurs. On peut juger du degré d'avancement d'une société par le simple aspect des instruments de musique qui y sont en usage. Sans faire entrer en ligne de compte ceux qui, comme l'orgue, par exemple, exigent, pour arriver à un grand perfectionnement, un développement considérable du génie mécanique, considérez seulement les instruments à vent, ceux dans lesquels le mécanisme est nul ou insignifiant, comparez un cor de Raoux ou de Guichard au cor dont la trompe en terre cuite, des jours gras parisiens, nous a conservé la forme, et dont les cornes de bœuf ont fourni le premier modèle, vous aurez la mesure de la distance qui sépare l'oreille barbare de l'oreille civilisée. Rapprochez d'une flûte de Bœhm ou de Tulou l'antique flûte de Pan, ou de cette grossière flûte à bec dont l'étalage de M. Wiunen nous montre l'informe modèle, vous aurez l'idée de progrès accomplis, à la sollicitation de l'oreille, par la facture de ces instruments. Il serait facile de multiplier les exemples. Il y a loin du buccin des Romains à la famille des cuivres employés aujourd'hui dans nos orchestres, famille déjà si riche et que les ingénieux efforts de M. Sax dotent encore de nouvelles et précieuses variétés. Sans sortir de notre siècle, n'a-t-on pas vu l'épinette au son grêle arriver de perfectionnements en perfectionnements aux magnifiques pianos d'Erard, de Pleyel, de Pape et de tant d'autres. De nos jours n'avons-nous pas vu, de ce joujou composé de trois ou quatre lames vibrantes, et que les enfants se mettent dans la bouche, sortir les *orgues expressifs*, les *harmonium*, les *orchestrions*, les *orgues mélodium*, etc., etc. Aujourd'hui, tout nouvel appareil producteur de son qui se manifeste, profite immédiatement de toute la somme des découvertes faites dans le domaine *acoustico-mécanique*. Il en est de cela comme des moteurs qui trouvent à leur service toutes les machines faites au point de vue de la transformation et de la transmission des mouvements.

Mais laissons les généralités qui fourniraient facilement la matière d'un volume, et entrons à l'Exposition. La première chose qui nous frappe en approchant des salles consacrées à la musique, c'est une manifestation flagrante de ce dédain profond dont nous parlions tout-à-l'heure pour les délicatesses de l'oreille. Quarante pianos sonnent à la fois, chacun jouant son air; deux orgues d'églises mugissent; une douzaine d'orgues à lames vibrantes, cherchent à faire entendre leurs plaintes; la trompette marine de M. Darche, mêle ses cris affreux à ce tintamarre, dont un champ de foire, avec ses six orchestres de saltimbanques, donnerait à peine une idée. C'est un charivari-monstre. Il semble que les 86 départements se soient concertés pour donner d'un seul coup une aubade grotesque et insultante à tous leurs représentants. Voici l'effet sur l'oreille. Passons aux yeux.

Au premier aspect, on ne voit que des pianos. Indépendamment des 200 instruments de ce genre, environ, exposés par 80 facteurs, il y a toute la famille des orgues à lames vibrantes qui affectent la forme des pianos droits. Au tournant du premier angle, on aperçoit le magnifique orgue exposé par la maison Daublaine et Callinet. Celui-là en fait chercher d'autres, et l'on découvre l'orgue de chapelle de MM. Cavaillé-Coll, les habiles facteurs de l'orgue de Saint-Denis, puis deux petits buffets, l'un de M. Suret, l'autre de M. Darche. On cherche vainement cette année les produits de John Abbey. La maison Daublaine, en absorbant celle de Callinet, s'est mise à la tête de la facture des orgues. Elle n'a de concurrents sérieux que MM. Cavaillé-Coll.

Dans les petits coins laissés vides par l'aménagement des orgues et des pianos, sont logés les instruments à vent (bois et cuivre), qui comptent une trentaine d'exposants, et les instruments à cordes qui en comptent à peine douze en y comprenant les fabricants spéciaux d'archets et de cordes. Deux ou trois facteurs ont exposé des harpes, et un seul des guitares.

M. FULCHIRON. Si désormais l'appel nominal ne produit pas les effets qu'on a droit d'attendre, je me réserve de réclamer d'autres moyens plus énergiques.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la justice.

M. OGER critique l'allocation de 11,200 fr. destinée au paiement du conservateur des archives du Louvre, qui figure pour la première fois au budget, et demande qu'on joigne ces archives à celles du royaume.

M. MARTIN (du nord). Les archives du Louvre contiennent des pièces extrêmement importantes qui datent du Directoire. On exécute maintenant des travaux aux archives du royaume, et il serait impossible d'y transporter les archives du Louvre.

Plusieurs orateurs prennent encore la parole. — Le crédit est adopté.

M. DE TRACY. J'ai lu ce matin dans le *Moniteur* une circulaire à laquelle je donne mon entière approbation. La publicité des débats judiciaires est une conquête de notre révolution; mais il y a des limites, et il y a assurément quelque chose de déplorable, c'est de voir que des citoyens entièrement étrangers aux matières judiciaires, des femmes surtout, si elles ne vont plus se repaître des tortures physiques d'un condamné, mettre tant de passion à aller étudier sur le visage d'un accusé les tortures morales qu'il éprouve.

Quelque chose de plus déplorable encore, c'est la publication anticipée des actes d'accusation, qui peuvent compromettre l'accusé, et après le verdict, exposer les jurés à des imputations de partialité. Je crois donc que le gouvernement doit empêcher ces publications, et s'il n'a pas aujourd'hui le pouvoir de le faire, je crois que la chambre ferait bien d'intervenir par une mesure législative.

M. MARTIN (du nord). Si le gouvernement a le pouvoir de restreindre la publicité des séances des cours d'assises, et de la restreindre aux personnes appartenant au barreau, il est impuissant à empêcher complètement la publication anticipée des actes d'accusation. Ces pièces doivent être communiquées à l'accusé quelques jours avant l'ouverture des débats, et de cette communication peut sortir la publication, sans qu'il y ait possibilité de l'empêcher. Le gouvernement, du reste, ne refuse pas de s'occuper de la question.

M. CHEGARAY se plaint aussi de la publication faite incomplètement par les journaux des délibérations intérieures des tribunaux.

M. DUPIN. S'il y a de grands inconvénients à ce que les actes d'accusation soient publiés d'avance, il n'y a pas moins d'iniquité aux restrictions apportées dans certaines de ces publications. Il doit y avoir égalité devant la presse. Lorsque les accusés appartiennent à certaines classes de la société, c'est-à-dire dans le cas où il importe le plus de faire connaître les crimes, elle se contente de mettre des initiales; si elle le fait gratuitement, c'est faiblesse; si elle le fait pour de l'argent, c'est plus coupable.

M. HAVIN demande une augmentation de 1,500,000 fr. pour les juges de paix, à condition que les vacations allouées aux juges de paix par le décret impérial du 16 février 1807 seront supprimées à partir du 1er janvier 1845.

M. MARTIN (du Nord) croit que la question n'a pas encore été assez étudiée; il promet de s'en occuper sérieusement.

M. HAVIN. Du moment où M. le ministre de la justice prend l'engagement de résoudre la question, je retire mon amendement, me réservant de le reprendre à la session prochaine, si rien n'est fait jusque-là.

M. GLAIS-BIZOIN demande que le traitement des juges de paix soit porté au moins à 1,200 fr.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. ISAMBERT, sur le budget des cultes, se plaint qu'à l'occasion du budget on veuille modifier une loi organique et qu'on demande 3,800 fr. pour traitement à un quatrième vicaire général qu'il s'agirait d'adjoindre à l'archevêque de Paris. Le traitement de l'archevêque de Paris est très élevé; il est supérieur à celui des maréchaux de France; s'il a besoin d'un fonctionnaire de plus, il peut le payer; mais la France ne doit pas payer un vicaire général qui aurait pour fonction d'examiner les livres, ni faire par ce moyen les frais d'un bulletin de censure, d'un Index, qui existe déjà, et auquel on voudrait sans doute donner l'importance qu'a celui de Belgique. Si

M. GUIZOT. Je remercie l'honorable préopinant de deux choses: d'avoir senti l'importance des affaires de la Grèce, et rendu justice à la sage conduite de l'agent de la France en Grèce.

Quant à la question que me fait l'honorable préopinant, je répondrai que toute l'influence qu'un gouvernement peut avoir sur un gouvernement étranger a été employée à maintenir l'alliance entre les partis en Grèce, et c'est avec douleur que nous avons vu cette alliance rompue, mais ce mal passé, nous avons prêté notre loyal concours au cabinet qui avait triomphé; nous avons respecté les droits d'un peuple libre et nous n'avons pas dû entraver les premiers pas du cabinet lorsqu'il s'est agi d'exécuter la constitution. En ce moment il se fait des élections en Grèce; les assemblées se réuniront bientôt et maintiendront ou repousseront le cabinet. La France n'a rien autre chose à faire qu'à prêter son appui, quels que soient les noms propres, aux ministères qui entreprendront de consolider un état qui a droit à toutes nos sympathies.

M. CRÉMIEUX présente quelques considérations sur la question des consuls des nations étrangères en Algérie: toutes les nations ont demandé l'exequatur de la France; ceux de l'Angleterre sont les seuls à n'en avoir pas reçu. On nous a dit que les agents anglais étaient accrédités à Alger avant notre conquête: cela peut être vrai pour quelques agents, mais non pas pour tous. Les autres états ont agi différemment; il y a plus; le même agent est à la fois le consul de la Sicile, de la Sardaigne, de la Toscane et de l'Angleterre; il a reçu l'exequatur pour les trois premiers états, et non pour le quatrième. C'est là une protestation permanente contre notre domination, qui doit avoir un terme.

M. GUIZOT. Les consuls d'Angleterre, d'Espagne et de Suède étaient accrédités à Alger avant la conquête et n'ont pas demandé d'exequatur, comme c'est la coutume. Ce qui a trompé l'honorable M. Crémieux, c'est que les consuls sont seuls nommés par le gouvernement; les vice-consuls et agents consulaires sont choisis par les consuls, et, n'ayant pas été envoyés par leur gouvernement, ils n'ont pas besoin d'exequatur. Ce sont là les agents qui ont été établis à Alger par l'Angleterre depuis la conquête sans demander notre exequatur.

M. MAUGUIN. J'en demande pardon à M. le ministre des affaires étrangères, mais il commet une erreur. Les agents consulaires n'ont pas besoin d'être accrédités, mais les consuls et les vice-consuls doivent être munis de l'*exequatur*. Il n'est pas exact de dire non plus qu'un consul autorisé près d'un gouvernement n'ait pas besoin de l'être près d'un autre, s'il y a conquête; le contraire a été constamment pratiqué. Si donc l'Angleterre n'a pas demandé notre *exequatur* pour son consul, c'est qu'elle ne reconnaît pas notre conquête.

M. GUIZOT. Eh! qu'importe?

M. MAUGUIN. Je sais bien que le gouvernement français peut se passer de cette reconnaissance, mais enfin il est bon que le fait soit constaté.

M. CRÉMIEUX. J'ai cité un fait. Est-il exact que le même agent ait reçu l'*exequatur* pour trois puissances qu'il représente à Alger, et qu'il ne l'ait pas demandé pour l'Angleterre, qu'il représente aussi? (Silence au banc des ministres.)

M. FULCHIRON rappelle que le cabinet avait promis d'établir des consulats à Constantinople et à Naples, et qu'il n'a pas tenu sa promesse.

M. GUIZOT reconnaît que s'il ne l'a pas encore accomplie, c'est que la sévérité du ministre des finances l'en a empêché, et termine en tendant la main à M. Fulchiron, qui paraît satisfait.

M. DUCOS. Des hommes sérieux se sont occupés de la question de savoir si l'institution des consulats suffit aux intérêts du commerce, et si les consuls ne devraient pas être placés dans les attributions du ministre du commerce. Je n'entreprendrai pas de traiter cette question à l'heure avancée de la séance. Je me contenterai de demander s'il n'est pas très difficile de trouver des hommes qui réunissent à un même point la capacité commerciale et la capacité politique; si le même homme peut bien protéger efficacement nos nationaux, veiller sur nos intérêts politiques, et servir en même temps nos intérêts commerciaux. Les hommes politiques sont communs; d'excellents agents commerciaux sont très rares; il est d'ailleurs beaucoup plus difficile

## NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le *Messager* publie ce soir de longues dépêches adressées par le maréchal Bugeaud à M. le ministre de la guerre. Ces dépêches contiennent sur l'état des choses à la frontière du Maroc, depuis le combat du 15 juin, des détails dont voici le résumé:

Le maréchal est entré à Ouchda le 19, sans qu'il ait été tiré un coup de fusil; des troupes marocaines s'étaient retirées, et les habitants qui étaient restés, environ le quart de la population, ont été touchés de la clémence du vainqueur, qui s'est borné à faire garder la ville pour y maintenir l'ordre. Les chefs marocains étaient en pleine mésintelligence, s'accusant l'un l'autre des évènements du 15, et disant même que la guerre était contraire aux ordres de l'empereur. La perte des Marocains a été de plus de 400 hommes.

El-Guennaoui avait avec lui, en se retirant, environ 3,000 cavaliers réguliers, 1,500 irréguliers et 3 ou 4 pièces de canon. On assurait qu'ils avaient dû se dissoudre à quelque distance d'Ouchda.

Il ne reste que sept ou huit tentes de la deyra d'abd-el-Kader; tout le reste s'est disséminé, ne sachant plus comment subsister. L'ex-émir a fait une razzia sur quelques tribus aux environs de Mascara, afin de faire vivre les 4 à 500 cavaliers qui lui restent.

Le maréchal Bugeaud a emmené avec lui environ 200 familles originaires de Tlemcen, et qui ont demandé à quitter Ouchda. Ce sont des négociants et des artisans dans l'aisance qui ont offert de payer généreusement les moyens de transport pour leurs bagages et leurs marchandises.

A deux lettres par lesquelles le maréchal Bugeaud informait El-Guennaoui de ses dispositions et de la ferme volonté de tirer vengeance des évènements du 15 et de ceux antérieurs, El-Guennaoui lui a répondu en ces termes:

*Traduction de la lettre de Sid el Guennaoui, représentant de l'empereur de Maroc, à M. le maréchal.*

Louanges à Dieu, etc.

Du serviteur de Dieu Ali Ben el Taleb au chef des chrétiens à Alger, le maréchal Bugeaud. J'ai reçu ta lettre, et j'en ai compris le contenu; lorsque je suis venu vers la frontière, je n'avais l'intention que de faire le bien de vos sujets, et de les forcer à rester sur leurs limites respectives; alors il est arrivé un évènement sans intention ni assentiment de ma part.

Lorsque tu es venu toi-même, tu m'as écrit, je me suis abouché avec ton représentant, avec bonne foi, et le cœur exempt d'arrière-pensée. Vous avez fait des propositions, j'en ai fait de mon côté, nous ne nous sommes pas entendus, et nous nous sommes séparés sains et saufs, chacun de nous espérant que l'autre se consulterait, et qu'après de nouveaux pouvoirs des deux parties nous tomberions d'accord pour un arrangement qui pût mettre fin à toute difficulté.

Je n'ai eu aucune connaissance de ce qui se passait après mon départ, jusqu'au moment où on vint me dire: il est arrivé ce qui est arrivé.

Sache que je ne puis approuver la mauvaise intelligence entre nous, quand bien même les mauvais procédés viendraient de votre part.

Mais on ne peut pas revenir sur les évènements accomplis, car à Dieu appartient de diriger toutes choses.

Tu nous dis que tu es encore disposé au bien et à la paix. Il en est de même de notre part, et, du reste, je n'ai pas la permission *de faire la guerre*

Aussi ne faut-il pas que l'un ou l'autre parti considère comme grief inexcusable tel ou tel fait contraire à la paix, tant que l'amitié existera entre nous, et que nous maintiendrons les conditions anciennes, qui ont été éta-

---

Nous n'entrerons pas dans l'appréciation détaillée du mérite des divers instruments exposés. Indépendamment de l'étendue du travail que cela entraînerait nous n'avons pas les éléments nécessaires pour porter des jugements sains et suffisamment motivés. C'est à peine si le jury d'examen composé d'une réunion d'hommes compétents dans les diverses spécialités et pour qui les exposants se mettent en frais d'explications, peuvent parvenir à opérer un classement exempt de tout oubli, de toute injustice; et nous sommes loin de réunir toutes les conditions de capacité, de temps et de position dont disposent les membres du jury. Nous n'avons pu que voir les dix-neuf vingtièmes des instruments exposés. Il n'y a guère au surplus que les pianos et les orgues de divers genre qui se fassent entendre. Les violons et les instruments à vent sont simplement exposés à la vue. Or, non-seulement l'oreille est un guide indispensable dans le jugement à porter en pareille matière, mais il ne suffit pas d'entendre une fois, à la volée, un instrument pour en reconnaître les qualités et les défauts. Nous serons donc très sobres de jugements et nous nous attacherons principalement à faire connaître ce que nous avons remarqué de nouveau dans nos promenades à l'Exposition.

Un des premiers pianos que l'on rencontrait attirait tous les regards par la bizarre disposition de son clavier, composé d'un triple rang de touches toutes semblables de forme. Une inscription indiquait que cette disposition des touches correspondait à l'économie de onze leçons sur douze. Voici en quoi consiste cette disposition. Dans chaque clavier, les touches successives forment entre elles un intervalle d'un ton entier, de telle sorte qu'en prenant par exemple sur le premier clavier *ut* pour point de départ, on obtient la succession *ut, ré, mi, fa dièze, sol dièze, la dièze, ut* et ainsi de suite. Les touches du deuxième clavier sont disposées de façon à ce que le milieu de chacune d'elles correspond à la séparation de deux touches du clavier inférieur; le point de départ étant un *ut* dièze ou *ré* bémol, (on sait que les instruments à touches confondent ces deux sons différents, donne la série: *ut dièze, ré dièze, fa, sol, la, si, ut dièze etc.* Le troisième clavier n'est qu'une reproduction du premier, et il est là pour faciliter le doigté. Il résulte de là que, pour faire une gamme majeure naturelle, en partant par exemple de l'*ut*, il faut prendre successivement trois touches du premier clavier, puis quatre touches du deuxième et revenir au premier pour l'*ut* qui sert à la fois de clôture à la première octave de point de départ de la seconde. Mais, comme la disposition des claviers est identiquement la même, quel que soit le point de départ, toutes les gammes majeures naturelles présentent la même succession de touches, savoir: trois sur un clavier et quatre sur le clavier voisin. Il en est de même des gammes mineures entre elles, et de tous les chants possibles, soit majeurs, soit mineurs, simplement transposés du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave.

Comme sur le piano ordinaire, les douze gammes ont chacune leur doigté particulier, c'est ce qui a fait dire que le piano nouveau présentait une économie de 11 leçons sur 12. Cette proposition est rigoureusement vraie en ce qui concerne les gammes. La proportion doit se réduire pour les autres parties du mécanisme, mais il demeure constant que la complication des doigtés disparaîtrait en grande partie si l'on adoptait ce clavier qui, du reste, laisse intactes toutes les autres parties de l'instrument.

Quant aux transpositions, on conçoit qu'elles ne présentent plus aucune espèce de difficulté à l'exécutant, puisque la disposition relative des touches correspondantes à un chant donné, reste invariablement la même quel que soit le point de départ.

Ce piano a été exposé par un M. Brasil, de Rouen. Mais si nous sommes bien informé, l'inventeur réel est M. Grillet aîné, de Lyon, à qui l'idée de ce clavier fut donnée par la méthode de Galin, dont le propre est, pour l'enseignement de la lecture musicale, de ramener tous les tons majeurs au ton typique d'*ut* majeur, et tous les tons mineurs au ton de *la* mineur. Ce clavier supprimait pour eux la difficulté de considérer successivement comme *ut* les 12 touches différentes du piano ordinaire. Nous avions vu déjà un piano de ce genre exécuté par M. Grillet et qui est en la possession de M. Chevé, dont nos lecteurs connaissent les remarquables succès dans l'enseignement musical. Seulement, le piano de M. Grillet présente quatre claviers, ou deux paires superposées offrant chacune le système complet. Ce doublement a pour but de favoriser la position de la main, qui reste toujours naturellement étendue, et de faciliter le jeu du petit doigt et du pouce, surtout le passage de ce dernier qui, comme on sait, présente une difficulté capitale dans le piano ordinaire.

Nous avons dû nous étendre sur ce clavier qui constitue une chose neuve, et nécessitait conséquemment une explication complète. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers que nous considérerions comme un progrès réel la substitution de ce clavier à celui qui est en usage. Nous ne pensons pas que cette substitution aura lieu de sitôt malgré les avantages réels qu'elle présenterait. Elle aura naturellement contre elle tous les artistes qui, sachant se servir du clavier usuel, ne voudront pas se remettre à l'école, et qui seuls cependant pourraient entraîner par leur exemple. Il y a donc là un cercle vicieux dont, selon toute probabilité, on ne trouvera pas de long-temps l'issue.

En continuant notre revue, nous avons rencontré M. Leroux qui a tenté la réunion dès long-temps essayée de l'orgue et du piano. Son piano-orgue a la forme d'un piano droit ordinaire et n'a qu'un seul clavier. A l'aide de deux boutons, placés à portée de la main, on obtient à volonté le piano seul, l'orgue seul ou les deux réunis, total trois instruments. Nous devons dire que la simultanéité des deux sons nous a paru peu agréable à l'oreille. Il y a là une question de timbres à résoudre. Comme les sons isolés nous flattaient médiocrement dans l'instrument de M. Leroux, nous ne devons pas nous prononcer sur le principe de l'union des deux sons qui peut être bonne dans d'autres conditions.

Plus loin nous rencontrons les pianos à queue de M. Moullé qui a eu l'idée singulière de réduire à 8 à 10 centimètres l'épaisseur de la caisse. Il ne résulte de cette disposition aucune économie d'espace. Le meuble est seulement un peu moins lourd, mais la sonorité souffre de l'excessif resserrement des cordes entre la table d'harmonie et le couvercle.

Mentionnons le joli meuble de M. C. Martin qui offre la combinaison d'un bureau muni de tous ses accessoires et d'un piano, le tout ne tenant pas plus de place qu'un piano droit ordinaire dont le clavier, à bascule, se relève à volonté et ne forme plus qu'une légère saillie sur la face antérieure du piano. Les dimensions de plus en plus exiguës des appartements sollicitent les inventeurs à faire tenir le plus de meubles nécessaires possible dans le moindre espace. Aussi voit-on successivement naître les lits-armoires, les canapés-lits, les fauteuils-lits, les lits doubles, les lits en fer se repliant sur eux-mêmes, les billards-table à manger qui en outre peuvent se glisser dans un couloir étroit, etc., etc. On résoudra un de ces jours le problème de réunir en un seul meuble billard, table à manger, deux lits, calorifère, armoire, toilette, piano, bureau, etc., ce qui permettra d'avoir une maison montée dans une seule pièce de dimension ordinaire. A l'aide d'ingénieux mécanismes les transformations s'accompliront à la force d'un enfant et en peu de temps. Il ne restera plus qu'à trouver le moyen d'entretenir un air salubre dans les boîtes qui logeront alors des familles entières.

Nous passons rapidement devant tous les facteurs qui ont exposé des pianos plus ou moins beaux, plus ou moins bons. Nous ne nous arrêtons même pas aux plus célèbres. Qu'avons-nous besoin de recommander les pianos à queue d'Erard, de Pleyel, de Pape, de citer les pianos droits de Roller et Blanchet, de Rinaldi, de Faure et Royer? Mentionnons les pianos à queue, petit format, de M. Herz qui, nous le savons, ont mérité un rapport favorable de la commission de l'Institut chargée de les examiner. Arrivons de suite aux pianos de M. Boisselot, de Marseille, qui présentent deux combinaisons nouvelles sollicitées par les exigences de l'exécution moderne.

— Le *Courrier français* insiste ce matin sur ce point qu'il avait débattu hier, à savoir qu'il importe à l'honneur de la France que l'on obtienne de l'Angleterre la reconnaissance de notre possession de l'Algérie.

## Faits divers.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui la promulgation de la loi sur les brevets d'invention, qui était attendue depuis long-temps.

— M. le garde-des-sceaux vient d'adresser à MM. les premiers présidents et à MM. les procureurs généraux une circulaire qui appelle leur attention sur l'usage admis dans les cours d'assises de laisser pénétrer des personnes étrangères dans l'enceinte spécialement destinée aux magistrats, aux jurés et aux membres du barreau. M. le garde-des-sceaux qualifie cet usage de véritable abus, et c'est pourquoi il en demande la cessation.

— L'escadre anglaise, destinée pour Tanger, se composera de la Caledonia, de 120; de l'Albion, 90 ; Formidable, 84 ; Warspite, 50, Aigle, 24 ; Scout, 18 ; le Vésuve, le Sydenham et d'autres bâtiments à vapeur.

— Une petite escadre de vaisseaux suédois, norvégiens et danois va partir pour le Maroc. Le prince de Danemarck part avec cette escadre.

— Le *Bulletin de la société maritime* annonce que M. le contre-amiral Turpin va remplacer M. le contre-amiral Leroy dans le commandement de la station du Levant. M. le contre-amiral Caty serait nommé major-général à Toulon.

— Le collège de Louviers vient de réélire pour la cinquième fois, M. Ch. Laffitte à une immense majorité. Sur 331 votants, M. Ch. Laffitte a obtenu 331 voix.

— On vient de lancer à Chatam une nouvelle frégate à vapeur dont les machines ont une force de 800 chevaux ; elle est armée de dix canons ; elle a 220 pieds anglais de long, et jauge 1,000 tonneaux.

— Une adresse de sympathie, pour O'Connell et pour ses compagnons de réclusion, vient d'être signée à Leicester par 2,579 personnes, parmi lesquelles se trouvent 22 membres du conseil municipal.

— Parmi les ouvrages précieux qui ont été vendus le 3 juillet aux enchères de la bibliothèque du duc de Sussex, se trouvait une magnifique Bible en deux volumes, connue par les bibliomanes sous le nom d'exemplaire de Mazarin, parce qu'elle fut découverte dans la bibliothèque de ce ministre. C'est la première édition des Saintes-Ecritures, et le premier ouvrage en caractère mobiles imprimé par Guttemberg et Faust, en 1450-1455. Après de vives enchères, il a été adjugé pour 190 liv. (4,750 f.), à M. Leslie, dont il ira embellir encore la riche collection.

— On écrit du village de Warnsdorf en Bohême, à la *Gazette universelle allemande*, que le curé de la paroisse s'est brûlé la cervelle par suite d'une enquête rigoureuse dont l'évêque de Leitmeritz menaçait le clergé de ce village qui compte 1,300 habitants, parmi lesquels se manifestent depuis long-temps des tendances au protestantisme.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

*Séance du 8 juillet.*

Les interpolations et les logarithmes. — Taches du soleil. — Encore une co-

Déjà M. Darlu a envoyé quelques détails sur l'apparition à Capiapo de la grande comète de 1843. M. Darlu adresse aujourd'hui un dessin qui rend l'apparence curieuse que présentait cet astre vagabond. Il paraît que, vers le 1er mars, la comète s'était déguisée et avait modifié la forme de sa queue. Le phénomène ne semble pas pouvoir être mis en doute.

— Pour en finir avec ce que nous avons à dire des comètes, nous parlerons des études curieuses que M. Boucheporn a faites sur l'histoire géologique de la terre. Il arrive à prouver, par des considérations mathématiques, que les douze cataclysmes géologiques de l'écorce de notre globe ont été produits par douze comètes qui sont venues douze fois le frapper dans sa course. Déjà cette même tentative avait été faite dans l'hypothèse fausse que le centre de la terre était solide et l'enveloppe fluide. M. Boucheporn traite la question dans l'hypothèse inverse, qui est plus conforme à la réalité. Toutefois, hâtons-nous de dire qu'il est heureusement possible d'expliquer les phénomènes géologiques sans avoir recours à l'intervention désagréable des comètes. Aujourd'hui que ces astres malfaisants se montrent si nombreux autour de la terre, on sent le besoin de se rassurer un peu contre les effets possibles d'un treizième choc.

**Taches du soleil** — M. Alfred Gautier a commencé des recherches relatives à l'influence que le nombre et la permanence des taches observées sur le disque du soleil peuvent exercer sur les températures moyennes de la terre. Il arrive à penser que les années sont sensiblement moins chaudes quand les taches du soleil sont plus nombreuses et plus persistantes. Ce résultat aurait besoin d'un grand nombre de vérifications.

**Flotteur oscillant**. — M. de Caligny a imaginé un nouveau moteur hydraulique, dans lequel l'eau s'écoulerait, par intermittences, d'une bâche supérieure dans un tube vertical. Dans ce même tube un flotteur descendrait en vertu de son poids, en même temps que la chute de l'eau s'effectuerait. Le flotteur remonterait ensuite, lorsque la colonne d'eau, par un mouvement de réaction évident, se mettrait à effectuer une oscillation ascendante. Cette machine dont nous ne faisons qu'indiquer le principe sans entrer dans les détails de réalisation, qui nous mèneraient trop loin, a été exécutée et essayée. M. de Caligny a trouvé qu'elle utilisait sur l'arbre de couche les 75 centièmes de l'effet utile. Ce résultat très beau fait désir que la machine ne présente aucun inconvénient sérieux.

— M. Leweski a, dit-il, inventé un système de machine auprès duquel les machines actuelles ne présentent qu'une imperfection déplorable. Il donnerait une économie de 90 p. 100 sur toutes les machines employées. Nous souhaitons vivement le succès d'un tel chef-d'œuvre que nous regrettons de ne pas connaître mieux que nos lecteurs ébahis

**Spectre solaire**. — M. Mathiessen d'Altona est parvenu à voir une portion du spectre solaire, jusqu'à présent invisible pour tous les autres observateurs. On savait seulement qu'au-delà des rayons lumineux il y avait des rayons chimiques et calorifiques invisibles. En se servant d'un appareil de son invention, qu'il appelle lentiprisme, il a reconnu que le spectre solaire est à peu près d'une étendue double de celle qu'on lui reconnaît généralement. Le spectre nouveau va peu au-delà du rouge, mais il s'étend beaucoup au-delà du violet avec une teinte d'un violet un peu vif qui tire sur le gris, et devient ensuite franchement grise. Les nouvelles parties du spectre sont couvertes d'un très grand nombre de raies très serrées. M. Mathiessen réfute l'objection que ces nouvelles portions du spectre proviennent de rayons partis de certains points très éclairés

curieux et important pour l'histoire géologique des combustibles minéraux.

— M. de Castelnau écrit du centre des forêts du Brésil, de 400 lieues dans l'intérieur du vaste empire, pour donner quelques détails sur le voyage scientifique qu'il fait avec M. d'Osery.

— M. Tristan adresse d'Orléans les travaux des températures moyennes de chaque jour des mois de décembre et janvier depuis 1818 jusqu'en 1843, et M. Lortet donne quelques renseignements sur le réseau d'observations météorologiques qui vient d'être organisé dans les bassins du Rhône et de la Saône.

**Air dissous par l'eau de mer**. — L'analyse de l'eau qui se trouve au-dessus de l'Océan, a fait penser que l'eau de mer exerce une certaine action sur l'air atmosphérique. M. Moreau a recherché quelles sont les quantités des différents gaz contenues dans l'air qui sont dissoutes dans les eaux de l'Océan près de Saint-Malo. Il a trouvé que durant l'hiver et le printemps les eaux de mer dissolvent moins d'air que les eaux douces ; que la quantité dissoute tend vers son maximum pendant les jours de plus vive lumière, et que l'acide carbonique y est en plus grande quantité.

**Excréments des tourterelles**. — M. Boussingault a fait l'analyse comparée des aliments consommés et des excréments rendus par une tourterelle. Il a eu surtout pour but de rechercher s'il y a exhalaison d'azote pendant la respiration des granivores. Cette exhalaison d'azote était probable, d'après les expériences séparées de Dulong et de M. Despret ; elle est vérifiée par M. Boussingault, quant au fait, mais non quant à la quantité. Cet habile chimiste trouve que sur trois parties d'azote contenues dans les aliments, il y en a deux qui sont rejetées par les excréments, et une seule qui pénètre dans l'économie animale. Cette partie est rejetée plus tard, après de nombreuses modifications, par les exhalaisons.

— M. Scribe a fait l'étude de la résine icica, et y a trouvé deux résines cristallisables, la briane et l'icicane, et une autre résine qui se rapproche de la colophane.

**Une ressource**. — On sait que le sulfate de fer agit sur les matières fécales en fixant le carbonate d'ammoniaque par l'acide sulfurique et l'hydrogène sulfuré par le fer. Les matières fécales sont ainsi désinfectées, si le mélange peut s'effectuer facilement. M. Schattenmann réussit complètement en employant une dissolution de sulfate de fer de deux degrés de force, et il obtient ainsi un excellent engrais.

Il s'élève avec raison contre la folie des hommes qui les engage à perdre une matière aussi précieuse que leur... matière fécale. Voyez, en effet. Un homme fait par jour 3/4 de kilogramme de cette matière, soit par an 281 kilogrammes. Comme les excréments contiennent 3 pour 100 d'azote, ces 281 kilogrammes contiennent 8,43 kilogrammes d'azote, lesquels donnent 400 kilogrammes de froment, de seigle ou d'avoine. Si l'homme voulait, il ne perdrait donc jamais rien !

M. Schattenmann a arrosé l'an passé, des parties de pré avec deux litres d'une dissolution ammoniacale d'un degré par mètre carré. Il a obtenu alors une récolte magnifique ; cette année encore, le foin a une végétation vigoureuse, et la récolte sera double de la récolte habituelle. Il en sera encore de même l'an prochain, selon toute probabilité. Ce fait est tout en faveur de l'engrais artificiel formé tout simplement d'un sel ammoniacal.

**Sciences médicales**. — M. le docteur James lit un Mémoire

---

C'est d'abord un piano qui, à l'aide d'une pédale, réalise l'octave de tous les sons attaqués par une seule touche. Ce résultat est obtenu par la juxtaposition à chaque groupe de trois cordes correspondant à une note, de deux autres cordes accordées à l'octave. Un léger mouvement latéral du clavier, commandé par une pédale, permet de mettre le marteau en contact avec trois cordes ou avec cinq à volonté. La légère augmentation de largeur que cette disposition nécessite pour la caisse n'est pas gênante et d'ailleurs favorise la sonorité. On conçoit de quelle facilité deviennent les traits en octave sur ce piano. Nous entendions dire à des pianistes : « Mais il n'y aura plus de mérite alors ! » Nous avouons que nous sommes peu sensible à cette considération. Nous n'avons jamais pour notre part attaché aucun prix, en matière d'art, à une difficulté qui n'avait d'autre mérite que la difficulté même. L'autre invention de M. Boisselot consiste en une pédale qui a la propriété de lever l'étouffoir d'une note isolée, à volonté, de manière à permettre le prolongement de la vibration de cette note seule pendant que l'artiste exécute tel trait *staccato* qu'il lui convient avec d'autres notes. Par ce moyen les chants soutenus accompagnés d'arpèges ou de tout autre dessin, et qui se rencontrent si fréquemment dans les compositions pour le piano depuis Thalberg, deviennent d'une exécution facile. On voyait aussi à l'Exposition un piano intitulé tremolophone, sur lequel la fameuse étude de Thalberg, le *tremolo*, devenait un jeu d'enfant. Les virtuoses amants de la difficulté devront donc, si l'on adopte ces mécanismes, chercher leurs moyens de succès dans une autre voie ; et comme le génie mécanique les suivra dans toutes les choses de ce genre, ils seront en fin de compte, obligés d'en revenir à l'expression vraie et au sentiment de l'art que le mécanicien ne peut que servir mais ne peut pas imiter. Ce sera un grand bien.

Des pianos passons aux orgues expressifs. Il n'est pas un des visiteurs de l'Exposition qui n'ait entendu l'harmonium de M. Debain, car il résonnait presque constamment. On avait, au surplus, du plaisir à l'entendre, car les sons ont un timbre flatteur, plein et sonore, et l'échelle disponible de nuances est assez étendue ; ce sont de charmants instruments de fantaisie et de salon. Nous avons aussi remarqué l'orgue-mélodium de M. Alexandre, qui possède des jeux de clarinette et de flûte d'une qualité très agréable.

M. Muller a exposé un orgue qui tient dans une malle de grandeur ordinaire, et qui, remonté sur ses pieds, figure très bien dans un salon.

Nous avons vu, sous le nom de M. Erard, un orgue expressif par la pression du doigt sur la touche. Depuis long-temps on est à la recherche de ce procédé dans la famille Erard. Nous regrettons de n'avoir jamais trouvé personne auprès de cet instrument pour nous l'ouvrir et nous permettre de l'examiner. Ce serait une chose précieuse que de placer le générateur de l'expression sous l'influence immédiate des doigts, l'organe sensible par excellence.

Les grandes orgues, nous l'avons dit, sont noblement représentées par la maison Daublaine et Callinet, et par M. Cavaillé-Coll.

M. Darche expose un appareil qu'il appelle *trompette marine* : c'est simplement un petit orgue, muni d'un fort soufflet, et n'ayant pour tuyaux que six ou huit trompettes qui produisent des sons destinés à franchir de grandes distances au milieu du bruit des vents et des flots. C'est un instrument qu'il convient d'entendre à sa place. Dans une salle fermée, il est tout-à-fait hors de destinée.

M. Darche expose aussi une timballe munie d'une pédale qui fait tendre la peau, et permet à l'artiste de varier l'accord dans l'étendue d'une gamme. Un cadran qui communique à cette pédale indique le son correspondant à chaque tension. C'est là un important perfectionnement par rapport au mode d'accord de la timballe ordinaire, qui exige un temps notable et condamne les compositeurs à n'avoir que deux notes de timballe à leur service pour chaque morceau, limite bien étroite par le temps de modulations omnitoniques qui court.

Nous sommes obligés de nous abstenir relativement aux instruments à vent (cuivre et bois) et aux instruments à cordes. Nous ne pourrions que donner une liste des exposants, chose parfaitement insignifiante. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'extérieur de presque tous ces instruments accuse une facture extrêmement soignée. La supériorité de nos instruments sur ceux des autres peuples est chose incontestée, même en France, et ce qui le prouve, c'est qu'aucun marchand ne s'avise de baptiser les instruments qu'il vend d'un nom qui désigne une prééminence étrangère. Même dans la lutherie (on désigne spécialement, sous le nom de luthiers, les facteurs d'instruments à cordes), l'antique supériorité de l'Italie et de l'Allemagne a disparu, et si les artistes recherchent encore les violons italiens ou allemands, c'est à condition qu'ils aient un siècle de date. Les Lupot, les Gand, les Thibout, les Vuillaume, etc., vieilliront à leur tour, et dès aujourd'hui ils soutiennent la concurrence avec avantage, si ce n'est contre les quelques Stradivarius, Amati, Guarnerius, Ruggieri, etc., bien conservés, qui joignent à leur valeur intrinsèque la valeur d'une antiquité curieuse et rare.

L'Exposition nous a révélé un fait que nous ne soupçonnions pas, c'est l'existence des violons à 48 fr. la DOUZAINE. Et qu'on ne croie pas que ce sont des joujoux d'enfants ; ces instruments n'ont véritablement pas mauvaise tournure. Cela se fabrique à Paris, rue Grenetat, chez M. Goudot, et sert principalement à l'exportation. Les archets coûtent 5 fr. 50 c. la douzaine. On voit d'autres violons à 60 fr., à 96 fr. la douzaine. Il y a un violon de M. Derozez, de Mirecourt, coté 25 fr., et qui a un aspect tout-à-fait recommandable.

Nous terminerons notre revue en mentionnant le pianographe de M. Guérin, appareil destiné à reproduire fidèlement tout morceau exécuté sur un piano qui en est pourvu. La solution de ce problème est poursuivie depuis long-temps. A en juger par le fac-simile d'une page obtenue au pianographe, la solution de M. Guérin nous paraît pleinement satisfaisante. Tout est indiqué, le degré des sons, leur durée relative et même absolue, et les silences, également avec leur durée. Les signes se trouvent distribués sur une échelle d'interlignes égaux en nombre aux touches du piano. Rien de plus facile que de traduire ces signes en notation ordinaire.

M. Guérin a aussi exposé une clef à engrenage destinée à faciliter l'accordage en faisant correspondre un mouvement très petit de la cheville à un mouvement sensible de la main. La résistance des chevilles rend très difficile de tendre la corde par degrés insensibles, et presque toujours la clef ordinaire procède par soubresauts qui font aller au-delà ou en deçà du son juste. La clef à engrenage remédie à cet inconvénient.

M. Barthélemy a imaginé un autre moyen pour arriver au même but. Il remplace la cheville par un crochet dont la tige traverse une plaque de métal. Ce crochet porte dans sa partie médiane un pas de vis, autour duquel tourne un écrou mis en mouvement par une clef ordinaire. L'effet naturel de la vis est de substituer un mouvement doux et insensible aux soubresauts que produisent toujours les simples chevilles. Le procédé de M. Barthélemy est très simple et n'augmente pas le prix de l'instrument. Il dispensera de la clef de M. Guérin, qui n'en conserve pas moins une utilité réelle, puisque tous les pianos existants sont à cheville.

Nous ne pouvons nous flatter de n'avoir rien oublié d'important dans notre revue. La foule immense qui affluait à l'Exposition, et qui stationnait de préférence autour des instruments de musique, a beaucoup entravé nos observations, et, de plus, n'ayant trouvé que fort peu d'exposants à leur place, nous n'avons pu remarquer que les choses qui manifestaient leur nouveauté par quelque signe extérieur. Nos omissions doivent donc nous être pardonnées.

ALLYRE, B.

lius, que, si l'on ajoute à du sang défibriné par le battage, une solution d'un sel neutre, comme le sulfate de soude ou le sel marin, on peut retenir sur le filtre la plus grande partie des globules, tandis que, dans les conditions ordinaires, le sang défibriné qu'on jette sur un filtre le traverse avec tous ses globules.

M. Fignier a trouvé qu'en employant une dissolution de sulfure de soude marquant 16 à 18° à l'aréomètre de Baumé, et prenant deux volumes de la solution saline pour un volume de sang, tous les globules restent à la surface du filtre. Si, en effet, on examine au microscope le liquide qui a traversé le papier, on y aperçoit à peine cinq ou six globules échappés à l'action du filtre, tandis que la couche restée sur le papier remplit le champ de l'instrument de globules pressés, ne laissant entre eux que fort peu d'intervalles.

D'après cela, l'analyse se résume dans ces opérations fort simples :

Le battage donne le poids de la fibrine. Le poids des globules est obtenu en les recueillant sur les filtres par l'action de la dissolution saline ; celui de l'albumine, en coagulant par la chaleur le liquide filtré. Enfin, la proportion de l'eau est déterminée par l'évaporation d'une petite quantité du liquide d'un poids connu.

Cette méthode, qui permet de séparer et de doser directement tous les éléments du sang, a été louée par M. Dumas avec un désintéressement d'autant plus généreux que celle qu'elle viendrait remplacer, et qui était universellement suivie, était due à M. Dumas lui-même.

Relativement à la constitution des globules du sang, on sait que plusieurs chimistes les considèrent, avec Berzélius, comme étant homogènes et représentant l'hématosine, ou la matière colorante du sang ; que d'autres, se fondant sur l'examen microscopique, les regardent comme formés d'un anneau extérieur ou d'un noyau central différent de la matière colorante elle-même. M. Fignier croit pouvoir démontrer dans le globule trois matières : 1° l'hématosine ; 2° l'albumine ; 3° un peu de fibrine appartenant au noyau central.

## Bourse du 8 juillet 1844.

Les affaires ont été absolument nulles sur la rente française comme sur les chemins de fer.

Le 3 0|0 s'est affaissé de 10 c. et le 5 0|0 de 5 c.

La rente de Naples et les rentes belges ont continué à se raffermir.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait :

Au comptant :

Lots d'Autriche, 400. — Comptoir Ganneron, 1045. — Banque belge, 680, 682 50. — Rente 5 0|0 belge 1831, 104 ; — id. 1840, 108 3|4.

Rente esp. 3 0|0, 33 1|4 ; — id. dette pass., 5 5|8 ; — id., nouv. différés, 13.

Jouissance 4 canaux, 130. — 3 Canaux, 00. — Jouissances avril, 00. — Vieux-Pont, 00. — Zinc V. Montagne, 00. — Lins Maberly, 00. — Houille Chasotte, 565. — Rente de la Ville, 103. — Id. de Bourgogne, 00.

Obligations St-Germain, nouvelles, 1230, 1227 50 f. c. de juillet.
— anciennes, 00.
— Orléans, 1240.
— Strasbourg, 1230, 1232 50.
— Grand'Combe, 00.
— Montpellier, 1200.
— Lits militaires, 1020.

A terme :
Banque de France, fin courant, 3025, 3027 50.
Rente 5 0|0 belge 1840, 105 3|4.
Naples, 99 30, 99 35.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 122 15 | 122 20 | 122 10 | 122 15 | 122 15 |
| — fin cour. | 122 30 | 122 35 | 122 25 | 122 25 | 122 30 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 81 85 | 81 85 | 81 70 | 81 70 | 81 90 |
| — fin cour. | 81 90 | 81 90 | 81 75 | 81 80 | 81 90 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

à 00,00 ; caméline, 00,00 à 00,00 ; chanvre, 00,00 ; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 91 ; courant du mois et août, 93, 94 ; sept. et oct., 94, 95 ; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 25,00 à 00,00 0|0 première sorte, id., id., 0 0|0. deuxième sorte ; ordre de livraison, à 24 0|0.

SUIFS de place (les 50 kil.), toujours 57,50 à 57,75. — de Russie, disponible, et à livrer, encore sans affaires, mais bien tenus. — 4 dern. mois, 60 à 61 fr.

On ne doit pas oublier pour les prix importants des écoles de dessin, les *belles eaux fortes de M. Calame* de Genève. Ce recueil est nécessaire aux jeunes gens arrivés au terme des premières études. Ce bel ouvrage, où se réfléchit si vivement la nature, associe, avec une rare justesse, le sentiment de la réalité aux principes de l'art. Quoique tout jeune encore, M. Calame sait réunir la vie à un dessin sûr et élégant. Son beau recueil, si digne des amateurs, est une suite de planches, où, avec les simples moyens de la pointe et de l'eau forte, l'habile peintre a toute la diversité des nuances, de la couleur et de l'énergie du burin. Ses paysages respirent ce sentiment juste de la nature des Alpes qui n'a pu être saisi ainsi que par un artiste éminent, familiarisé avec toutes les richesses du sujet. Ce beau recueil est terminé en 28 planches. — Prix, pap. de Chine : 60 fr. ; pap. ord., 45 fr. Rue Thérèse, 11.

## Spectacles du 9 juillet.

7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Folies amoureuses. Mari à la campagne.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Un Mystère. Feu. Grisette. Client.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Sirènes. Anglais. 3 Polkas. Jacquot.
6 h. »|» GYMNASE. — Les Fées. Malvina. Philippe. Premières Amours.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — 2e Ménestrels. Baigneuses. Cravachon.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »|» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

— A Roye et à Nancy, les pluies n'ont encore fait aucun tort aux récoltes qui seront belles et abondantes ; — mais à Aubigny et à Cacé, elles nuisent à la rentrée des foins, à Beauvais, elles font beaucoup de tort aux luzernes.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 6 Juillet. | | | 8 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2131 q. | 93 k. | Arrivages | 2409 q. | 38 k. |
| Ventes | 2096 | 62 | Ventes | 2178 | 76 |
| Restant | 16400 | 96 | Restant | 16340 | 58 |
| Cours moyen | | 39,35 | Cours moyen | | 39 50 |
| Cours-taxe | | 39,23 | Cours-taxe | | 39,28 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 4 | q. 57 k. | 36,05 à 00,00 | Gr. 7 | q. 85 k. | 42,05 à 53,50 |
| 1re 480 | 43 | 39,50 à 41,50 | 1re 546 | 66 | 39,50 à 41,10 |
| 2e 299 | 03 | 37,60 à 38,85 | 2e 266 | 71 | 36,30 à 38,83 |
| 3e 4 | 71 | 29,30 à 31,20 | 3e 10 | 99 | 31,83 à 00,00 |
| 4e 4 | 71 | 21,85 à 26,75 | 4e 15 | 70 | 21,90 à 25,45 |
| Al. 1199 | 40 | 36 65 à 40,15 | Al. 1252 | 43 | 31 95 à 40 00 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS. Halle du 6 juillet. — *Cours légal*. — Froment : 13,66 à 21,35. — Seigle : 9,66 à 9,83. — Orge : 10,00. — Avoine : 9,00. — *Son* : 4,00.

BRIONNE, 4 juillet. — Froment : 21,87. — Seigle : 12,00. — Orge : 14,50. — Avoine : 9,00.

GISORS, 1er juillet. — Froment : 20,00. — Méteil : 17,50. — Seigle : 11,25. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,40.

VERNEUIL, 1er juillet. — Froment : 20,45. — Méteil : 19,30. — Seigle : 11,75. — Orge : 13,25. — Avoine : 7,50.

BEUZEVILLE, 2 juillet. — Froment : 21,25. — Seigle et orge : 14,00. — Avoine : 9,00.

ARRAS, 6 juillet. — Froment blanc nouveau : 19,00 à 20,50 ; d° blanc roux : 16,50 à 19,40. — Seigle nouveau : 10,00 à 11,00. — Pamelle vieille : 11,00 à 11,50. — Escourgeon nouveau : 11,00 à 12,25. — Avoine nouvelle : 6,50 à 7,40. — Les blés sont très recherchés et bien vendus au cours. Mais les seigles et l'escourgeon sont calmes. Les avoines, peu abondantes, ont un peu repris.

BEAUGENCY, 6 juillet. — Froment, 1re : 21,31 ; 2e : 20,67 ; 3e : 18,80. — Méteil : 15,25. — Seigle : 11,75. — Orge : 10,75. — Mouture : 14,50. — Sarrazin : 10,50. — Avoine : 7,60. — Marché fort ; baisse sur l'avoine.

ORLÉANS, 6 juillet. — Froment, 1re, cours maintenu à 22,00 ; d° inférieur : 20,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,00. — Escourgeon : 9,00. — A Châteaudun, on a beaucoup de blés versés. Un voiturier qui arrive de Limoges nous assure que douze communes des environs de cette ville ont été fortement grêlées.

CHALONS-SUR-MARNE, 6 juillet. — Froment, 74 kil. 18,29. — Seigle, 71 kil. : 8,75. — Orge : 10,37. — Avoine : 7,21.

DIJON, 6 juillet. — Froment : 16,00 à 19,50. Méteil : 11,50 à 12,50. — Seigle : 10,00 à 11,25. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,00 à 9,00.

STRASBOURG, 5 juillet. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 18,54 ; 3e : 15,50. — Seigle : 12,25. — Avoine : 9,00 à 9.25. — Marché bien approvisionné ; vente faible ; baisse de 0,11 sur le froment.

**Graines oléifères et huiles** (l'hect.)

ARRAS, 6 Juillet. — Le *Courrier du Pas-de-Calais* fait les réflexions suivantes au sujet du rapport sur les douanes, distribué récemment à la chambre des députés. « La commission propose 5,50 pour le sésame importé par navires français et 7,50 par navires étrangers ; 3,50 pour colzas et œillettes, et 3.00 pour lin et autres graines par navires français ; 2,00 en sus par navires étrangers.

» Ainsi, dans cette question encore, le Nord serait sacrifié aux exigences du Midi. La fabrication du sucre indigène n'existe plus qu'à l'état d'agonie, et la culture, le commerce des graines oléagineuses seront bientôt anéantis ; car ce prétendu droit protecteur n'est qu'une dérision. Les départements les plus féconds, les plus industrieux de la France, ceux qui paient la plus large part dans les contributions nationales, seront frappés au cœur et verront s'éteindre leur puissance et leur vie, et l'étranger s'enrichira de leurs pertes, car derrière Marseille se cache le vice-roi et son gouvernement mercantile.

» Cet avenir funeste, sachons le conjurer, et que nos efforts, plus profondément unis que jamais, préservent notre beau pays du coup déplorable qui le menace. »

Voici le cours de cette ville :

*Graines*, œillette nouvelle : 19,00 à 21,25. — Colza nouveau : 19,00 à 22,00. — Lin : 18,00 à 20,00. — Caméline : 17,00 à 20,00.

*Huiles* d'œillette à clair : 77,50 ; do rousse : 74,50 ; de colza : 72,50 ; — de lin : 71,00.

*Tourteaux* (les 100 kil.) : 10,25 à 12,00.

LILLE, 6 Juillet. *Graines*. colza : 19,00 à 22,00. — Lin : 16,00 à 20,50. — Œillette, 20,00 à 75,00. — Chanvre : 11,00 à 12,50. — Caméline : 17,00 à 19,50.

*Huiles* de colza ép. pour éclairage : 77,00 do ordin. : 72,000 ; — d'œillette : 85,00 ; de c. l. 83,00 ; do bon goût : 78,00 ; d° rousse : 76,00 ; de caméline : 71,00. — de chanvre : 74,00 ; — de lin : 69,00.

*Tourteaux* : 11,50 à 16,50, selon la sorte.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 8 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 996 | 897 | 99 | 1 16 | 1 5 | » [illegible] |
| Vaches.... | 223 | 193 | 30 | 1 6 | » 94 | » [illegible] |
| Veaux..... | 435 | 434 | 1 | 1 34 | 1 18 | » [illegible] |
| Moutons.. | 10798 | 9782 | 1016 | 1 44 | 1 36 | 1 [illegible] |

NIORT, 6 juillet. — Les poulains étaient fort chers à la foire de Saint-Jean de Fontenay. Les mules se sont très bien vendues, et en moyenne, de 5 à 600 fr. Les bœufs gras sont toujours en faveur, et nos foires sont fréquentées, en ce moment, par un grand nombre de Normands. Il se fait peu d'affaires en bœufs de travail. Les veaux s'enlèvent promptement et à des prix avantageux. *Revue de l'Ouest.*


# PROCÈS LACOSTE.

A l'approche des débats du procès Lacoste, le journal la *Presse* a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer à ses comptes-rendus la supériorité sur ceux des autres journaux, sous le triple rapport de la fidélité, de l'étendue et de la célérité.

Pour maintenir à ses informations la priorité qu'elle a toujours obtenue dans les circonstances d'un grand intérêt, l'administration de la *Presse* a fait des arrangements avec la compagnie du chemin de fer d'Orléans pour qu'un train spécial soit mis chaque soir à sa disposition pendant toute la durée du procès. Ce train extraordinaire partira d'Orléans dans la soirée après le dernier convoi des voyageurs, au moment du passage de la malle-poste dans cette ville.

La *Presse* recevra ainsi le travail de ses rédacteurs en temps utile, dans la nuit, pour faire remettre au domicile des abonnés, à Paris, le compte-rendu de chaque audience, à l'heure de la première distribution des lettres de la même date par l'administration des postes. Par ce moyen, la *Presse* est assurée d'obtenir une avance de vingt quatre heures, comme dans le procès Lafarge, sur tous les journaux qui n'emploieront que les voies ordinaires de communication.

Des suppléments à la *Presse* seront publiés chaque jour d'audience du procès Lacoste, comme cela a eu lieu pour les comptes-rendus de l'affaire Donon-Cadot.

Deux sténographes, choisis parmi les meilleurs rédacteurs du *Droit*, *Bulletin des Tribunaux*, sont partis de Paris dès jeudi 4 juillet, afin de recueillir, pour ce journal et pour la *Presse*, les importants débats qui vont s'ouvrir à Auch, le 10 juillet, et qui paraissent appelés au même retentissement que ceux du célèbre procès Lafarge.

*Bureaux de la Presse, n° 16, rue Saint-Georges, à Paris.*

**Abonnement : 12 fr. par trimestre.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*.

# BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE
## MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE
## FONDÉE PAR FOURIER.

NOUVELLE ÉDITION.
**Paris. — 1842.**

UN BEAU VOL. IN-18.
**Prix : 1 fr. 25.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

**Sommaire du Traité de**
## L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE,
**Par CHARLES FOURIER.**

Brochure in-8o. — Paris, 1822. — Prix : 1 franc 50 centimes.

## APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.
**Urgence de l'organisation sociétaire,**
PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES
## DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER
Par l'auteur de la *Défense du Fouriérisme*,
Paris, 1844. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix : 1 fr. 50 cent.

### Vente par autorité de justice.

En la Ville de Paris, dans une maison sise r. de la Chaussée-d'Antin, 17.

Le 10 juillet 1844, heure de midi et suivantes.

Consistant en four, comptoirs, fauteuils, glaces, pendule, secrétaire, armoire, gravures, 40 sacs de farine, bascule, brouette et autres objets. — Au comptant.

AUTRE, en l'hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, 2. — Le 11 juillet 1844. — Consistant en robes, chemises, cols et bas. — Au comptant.

### CAUTÈRES.

LES POIS LEPERDRIEL, ÉLASTIQUES, ADOUCISSANTS à la guimauve, ou SUPPURATIFS au garou, et le Taffetas rafraîchissant, provoquent une suppuration régulière et de bonne nature sans causer de souffrance. — Faubourg Montmartre, 78, et dans les bonnes pharmacies.

### A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 114.

Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Ganneron, boulevart Beaumarchais, 2.



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] pour la plus grande partie des journaux. La commission a été jouée. Il lui eût été bien facile d'éviter la mystification dont elle a été dupe; elle n'avait qu'à appeler quelques journalistes dans son sein : on lui aurait facilement prouvé que cette mesure, éminemment favorable au *Journal des Débats* (immédiatement du moins) et surtout à la *Presse* et au *Siècle*, serait la ruine de la plupart des autres journaux, et que, désormais, si on l'adoptait le journalisme quotidien deviendrait plus que jamais le monopole des grands capitaux et des grands spéculateurs.

Il n'est pas besoin de raisonnements bien longs pour prouver une chose aussi évidente que cette proposition, à savoir : qu'un impôt unique, uniforme; pesant aussi fortement sur les petits formats que sur les grands, ne peut laisser vivre que les grands formats, c'est-à-dire les grandes entreprises, les grands capitaux, les forts.

Si l'on veut qu'il ne puisse exister que trois ou quatre grands journaux quotidiens ; si l'on veut constituer, par l'étouffement des organes *variés* de l'opinion publique, le monopole d'une puissance qui serait bientôt, par sa concentration même, dix fois plus forte que les pouvoirs constitutionnels; si l'on veut soumettre la France à un triumvirat formé de MM. Emile de Girardin, Perrée et Bertin, directeurs de la *Presse*, du *Siècle* et des *Débats*, à la bonne heure! que les chambres alors votent la proposition de la commission ; qu'elles entrent franchement dans cette voie qui outrage tous les principes d'équité et de justice, dans cette voie *de l'égalité d'impôt pour les petits formats et pour les grands formats*; mais qu'elles agissent du moins en connaissance de cause et qu'elles sachent bien que c'est, *en fait*, la destruction de la liberté de la pensée et le monopole de la presse qu'elles inaugurent par un pareil vote.

Et puis, il ne faudra pas s'arrêter en si beau chemin. Une fois admis, ce beau principe d'égalité d'impôt pour la presse, il faudra l'appliquer aux autres branches de l'activité et de la fortune publiques. La charte pose en droit « que tous les Français doivent concourir aux charges de l'Etat *proportionnellement* à leur fortune. » Il faut supprimer ce principe, et, pour mettre les choses en harmonie avec les idées nouvelles, le remplacer par celui-ci : « Tous les Français doivent concourir *également* aux charges de l'Etat *quelle que soit* leur fortune ;» c'est-à-dire: les petites et les grandes a[illegible]

[illegible] budget du ministère de l'instruction publique. La discussion a eu peu d'intérêt et aurait été mortellement ennuyeuse si M. Villemain ne l'avait égayée par quelques traits d'esprit. Cette manière de réfuter les critiques qui étaient adressées au ministre a eu assez de succès. On fait plus d'effet avec un bon mot qu'avec une bonne raison et une saine logique.

On se rappelle que la chambre des députés, en adoptant, le 19 juin dernier, le projet de loi du chemin de fer de Tours à Bordeaux, y avait introduit un article (art. 7) qui interdisait aux membres du parlement d'être adjudicataires ou administrateurs des entreprises de chemins de fer.

La chambre des pairs a rejeté cet article additionnel.

Le ministère a donc dû présenter de nouveau le projet aux délibérations de la chambre élective, et l'ancien rapporteur de ce projet, M. Dufaure, vient de faire un nouveau rapport sur cette question. La commission propose à l'unanimité d'adopter le rejet de l'article écarté par la chambre des pairs.

La dissidence qui a éclaté dans le sein des deux chambres sur cet important sujet, prouve que les deux chambres considèrent différemment l'influence que peuvent exercer sur le gouvernement lui-même les compagnies qui auraient le monopole des transports par voie de fer. Il est évident que cette influence sera plus grande si les hommes politiques s'unissent aux banquiers pour exploiter les nouvelles voies de communication.

Nous croyons que la chambre des députés agirait avec sagesse et à-propos, si, tout en acceptant le rejet pur et simple de l'art. 7, elle ajournait, pour la ligne de Tours à Bordeaux, comme elle l'a fait pour les autres lignes, la question de l'exploitation. C'est ainsi que la chambre, sans se déjuger, puisqu'elle laisserait la question pendante, se donnerait le temps de mieux peser toutes les conséquences de cet immense problème, et de se prononcer, à la session prochaine, pour ou contre l'exploitation par l'Etat.

La *Réforme*, à [illegible] d'un mot de réserve inséré dans notre revue des journaux, sur [illegible] point d'un de ses articles que nous mentionnions avec éloge, reprend contre nous la thèse qu'elle a longuement soutenue l'an passé : à savoir, que la réforme des institutions politiques est le préliminaire indispensable des réformes économiques.

Nous ne voyons pas l'utilité de rentrer dans un débat qui, pas plus aujourd'hui qu'alors, ne changerait probablement les convictions de

[illegible] même des masses, nous préférerons toujours, [illegible] bre d'une chance de succès. Quant à blâmer ceux qui, avec une conviction sincère, prennent le second, cela est loin de notre pensée. Seulement, nous persistons à croire qu'avec une notion plus complète de la science sociale qui montre clairement la possibilité d'harmoniser tous les intérêts aujourd'hui discordants, et qui jette un si grand jour sur le lien de solidarité qui unit tous les hommes, nous persistons à croire, disons-nous, que les écrivains avec lesquels nous discutons sentiraient tempérer leurs ardeurs révolutionnaires sous l'influence de ce sentiment religieux qui, d'après leurs propres paroles, reprend plus d'empire dans leur parti.

Quoi qu'il en soit, et malgré les nuances qui nous séparent d'elle, nous sympathisons vivement avec la *Réforme* qui a mis à l'ordre du jour dans la partie de l'opinion à laquelle elle s'adresse les questions sociales. Qu'importe qu'elle nous dise avec quelque peu de jactance. « Nous sommes un parti, et vous n'êtes qu'une école... » Cette différence que la feuille radicale constate ainsi entre elle et nous est loin de nous humilier. Oui, nous sommes une école, et nous nous en faisons gloire. Les écoles, en produisant et répandant des idées, ont servi la cause de l'humanité entière, tandis que les partis, même en obéissant aux passions les plus généreuses, n'ont servi trop souvent que les intérêts de quelques ambitieux.

Après avoir vaincu et s'être soumis le pouvoir et l'opinion dans le cours de la session, M. de Rothschild s'apprête à réaliser sa victoire. Il a su écarter la concurrence fâcheuse que quelques spéculateurs en sous ordre et quelques prétendus grands seigneurs inhabiles aux affaires allaient lui préparer, en émettant à la fois sur la place une trop grande quantité d'actions de chemins de fer. Il s'agit pour lui maintenant de vendre avec avantage celles des chemins qui lui sont échus : — nous disons qui lui sont échus, — car, quoique l'adjudication n'ait pas encore eu lieu, il est indubitable que c'est à M. de Rothschild que sera donné le chemin de Bordeaux, et l'autre jour le *Journal des Débats* en parlait tout naturellement comme d'un fait accompli.

En outre, il s'agit pour le grand banquier de se préparer à fourni[illegible] avec le plus de profit possible, l'emprunt que le gouvernement doit [illegible]tracter. Ainsi, d'un côté, baisse de la rente trois pour cent; de l'a[illegible] hausse des actions de chemins de fer : voilà son plan politique é[illegible]nomique.

Le roi de la finance a le mérite de la franchise ; et il s'expli[illegible]

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. Mlle Rachel ; variété des aptitudes et des fonctions. Rebecca et Raphaël. Les débuts. — GYMNASE. — VAUDEVILLE. *Un mystère*, de M. de Comberousse. — VARIÉTÉS. *Les Anglais en voyage*, de MM. Arvers et d'Avrecourt. — PALAIS-ROYAL. *Les Ménestrels de la Virginie*. Danses des nègres.

Presque tous nos confrères (il faut, dans l'exception, distinguer le *Constitutionnel*) ont rudement critiqué l'excursion que vient de faire Mlle Rachel dans le domaine de la comédie. C'est, à leur avis, un acte d'ambition excessive, déplacée, outrecuidante ; c'est une prétention folle; c'est presque une profanation de l'œuvre de Molière, et l'on engage fort l'artiste à ne pas commettre une seconde fois cette faute, dont le retour serait impardonnable. A toutes ces querelles, que répétaient déjà, il y a huit jours, les échos du théâtre, notre confrère de la *Presse* répond avec beaucoup d'intelligence :

Nous autres Français, nous sommes travaillés d'une maladie : la *spécialité*; dès qu'un homme fait bien une chose, on le croit tout de suite incapable d'en bien faire une autre. Singulier raisonnement! Cependant, *l'intelligence qui a servi pour acquérir un talent doit pouvoir servir pour en acquérir un second; on est capable ou non. Mais parquer le génie dans des compartiments est une invention bizarre.* Tous les grands hommes de la renaissance étaient multiples : Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Dante, etc., étaient indifféremment architectes, peintres, sculpteurs, ingénieurs, poètes, musiciens, théologiens et bien d'autres choses. — Un grand acteur doit savoir pleurer et rire, rendre toutes les faces de l'âme humaine, toutes les émotions de la vie : c'est là ce qui faisait la supériorité de Garrick; c'est là ce qui fait celle de Frédérick Lemaître ; — il est terrible et bouffon, il vous effraie et vous amuse ; il ne redoute rien, pas même la trivialité, car il sait que tout à l'heure il sera sublime, s'il le veut. C'est en jouant les rôles les plus opposés, depuis Robert-Macaire jusqu'à Ruy-Blas, en parcourant du haut en bas l'échelle dramatique, qu'il est parvenu à cet admirable talent qu'on lui sait.....

Nul ne connaît sa limite et ne sait jusqu'où vont ses facultés. Vous avez peut-être une voix admirable, mais vous n'avez jamais chanté. *Tout le monde meurt inconnu et incompris, non-seulement des autres, mais de soi-même.* La manie de la spécialité en est cause.

M. Théophile Gautier ajoute :

Nous croyons qu'avec un peu d'exercice, Mlle Rachel ne jouerait pas moins bien Marinette que Phèdre, Molière que Racine.

Voilà des idées tout à fait remarquables : et (nous avons plaisir à le dire) M. Gautier, dans sa fantaisie, aborde plus souvent les saines doctrines que tels philosophes, dans leurs spéculations graves.

Oui, le génie humain est multiple, et l'histoire n'a pas consacré le nom d'un grand homme, dans lequel nous ne reconnaissions des facultés variées. Développée sous plusieurs de ses faces, l'intelligence acquiert d'autant plus de forces; un talent acquis aide l'autre dans son essor ; plus l'homme a de connaissances et de capacités diverses, et plus il s'élève parmi ses semblables et plus il devient propre à accomplir la loi de sa destinée. L'homme se multiplie par ses fonctions. Charles Nodier a écrit : « On vaut autant d'hommes qu'on sait de langues. » Cette idée si juste, que le savant et ingénieux philologue appliquait à l'ordre favori de ses études, vous pouvez l'étendre à toute l'œuvre de l'industrie humaine sur la terre.

Si Dieu est l'économe par excellence, s'il ne fait rien inutilement, l'homme, que nous voyons doué d'aptitudes multiples, est donc convié par Dieu lui-même à embrasser des fonctions multiples et même très diverses. Ainsi, Mlle Rachel, sublime tragédienne, pourra jouer la comédie, et plus encore: elle pourra avoir puissance dans un ordre de travaux étrangers au théâtre. Mlle Doze est poète, dit-on ; M. Samson est un écrivain de mérite; MM. Geffroy, Mirecourt, Beauvallet, Ferréol sont peintres. Si nous connaissions mieux et de plus près le personnel dramatique de Paris, nous citerions cinquante artistes ayant des occupations autres que celles du théâtre.

« L'intelligence qui a servi pour acquérir un talent doit pouvoir servir pour en acquérir un second. » Cette pensée de notre spirituel confrère mérite d'être complétée peut-être. L'âme intelligente n'est pas un ensemble de forces indifférentes et qui s'exercent confusément sur un objet comme sur un autre : le génie humain a ses attraits naturels, ses vocations. Nous sommes prédestinés à de certaines fonctions plutôt qu'à telles autres. M. Th. Gautier sait bien qu'on naît poète. Rachel, incontestablement, était née tragédienne, et ses essais dans les rôles de Dorine et de Marinette indiquent qu'en outre elle se sent un attrait pour la comédie. Malheureusement, elle n'a pas été assez exercée à *chanter* dans ce ton-là.

Ainsi donc, parmi les nombreuses fonctions que les hommes peuvent remplir dans les arts, dans les sciences et dans l'industrie, il en est quelques-unes avec lesquelles l'âme semble former une sorte de consonnance naturelle et vers lesquelles une vocation essentielle pousse de préférence chacun de nous. Il y a plus encore, et ici, nous croyons avoir à rectifier la théorie de M. Gautier, telle du moins qu'elle se trouve exprimée dans le feuilleton.

Si, grâce à l'éducation rationnelle, intégrale, attrayante, dont Fourier a donné l'admirable plan, l'homme ne mourait plus inconnu et incompris et des autres et de soi-même; si toutes les facultés de l'âme prenaient leur libre essor, non-seulement on nous verrait choisir un nombre assez considérable de fonctions, et aptes à les remplir, mais on observerait encore que cette aptitude multiple se distribue suivant une certaine loi de hiérarchie. Cette loi, nous pouvons déjà la remarquer dans le développement des grands génies dont M. Gautier évoque les glorieux souvenirs. Le nom de Michel-Ange éveille en nous, en effet, l'idée d'un être multiple ; et les forces diverses qui le composent ne pourraient-elles pas se présenter dans un ordre sériaire analogue à celui-ci?

MICHEL-ANGE

Sculpteur

Architecte — Peintre

Ingénieur — Poète

Politique — Musicien

Il est certain que le génie de la sculpture était en dominance chez le vieux florentin.

Supposez un développement aussi complet, aussi harmonique que vous voudrez des forces naturelles, vous verrez toujours les talents dans un même individu se distribuer ainsi hiérarchiquement. Nous sommes donc amenés à conclure que l'intelligence de Mlle Rachel n'est pas, très probablement, destinée à s'appliquer, avec la même fécondité, aux deux genres, et nous croyons qu'elle jouera toujours mieux Racine que Molière.

Mais parce qu'on est supérieur dans une œuvre, s'ensuit-il qu'on doive s'abstenir de toute autre? Qu'importe que Dorine soit inférieure à Phèdre, si Dorine a son mérite encore? Mlle Rachel, après tout, si elle continuait ses études comiques, ne vaudrait-elle pas bien certaines soubrettes dont la Comédie-Française est obligée de se contenter depuis la retraite de Mmes Demerson et Dupont? (J'excepte Mlle Brohan, talent aimable et gracieux.) Pourquoi donc décourager une artiste éminente, alors qu'elle tente des voies nouvelles? En vérité, les sévérités du feuilleton, en cette affaire, sont inexplicables et fort mal réfléchies. Le plus excusable de tous nos juges impitoyables, c'est peut-être M. J. J., qui condamne la tentative de Mlle Rachel, tout en déclarant qu'il s'est abstenu d'aller au théâtre. Quand on affiche, en toute franchise, une telle indifférence, les jugements, perdant de leur autorité, sont par cela moins dangereux.

Le feuilleton a, en outre, signalé l'inconvenance de l'*ordre* qui a poussé sur notre première scène les deux enfants Félix. Nous n'avons pas à examiner ici jusqu'à quel point les privilèges de la Compagnie ont été atteints par cette exigence ministérielle. Il nous semble, qu'en principe, l'art ne pourrait que gagner si notre première scène ouvrait quelquefois une sorte de concours d'encouragement aux très jeunes gens, présentés par les professeurs du Conservatoire. Cette faveur, rarement accordée, serait une belle conquête pour les rivalités ambitieuses. Mais la première condition de semblables épreuves, ce serait que le répertoire offrît des rôles appropriés à l'âge. Il est ridicule de voir un jeune gars représenter ce grand sauvage d'Hippolyte, ce chasseur intrépide déjà connu dans toute la Grèce par ses exploits silvestres. Il est ridicule de nous montrer l'amoureuse Aricie sous les traits d'une enfant. Il est surtout parfaitement inconvenant de mêler ces jeunes gens, dont l'âge veut être respecté, à des aventures adultères et incestueuses. Quand le théâtre aura pris les beaux développements qui lui manquent, l'Opéra tirera des chœurs enfantins des effets tout-à-fait charmants et merveilleux. Mais, alors, on saura préserver l'âme des enfants des impressions qui ne sont pas de leur âge, et la chose sera facile. Dans ces solennités, à tous les instants où l'enfance interviendra, l'amour prendra un langage symbolique ; tous ceux que la jeunesse accomplie aura initiés à ses mystères pourront entendre les chants de la volupté délicate, sans que l'innocence recueille jamais des idées qui doivent lui être encore fermées. Dans la société que nous rêvons, dans cette *Harmonie* dont l'humanité ne tardera pas à réaliser le règne, on ne verra jamais de ces confusions dont la civilisation vous étale l'image ; on ne verra pas de petites filles, dès l'âge de dix ans, initiées à toutes les voluptés de la scène et à tous les secrets des coulisses ; les enfants conduits dans les théâtres ne sentiront pas leur curiosité incessamment irritée par des paroles et par des tableaux, dont l'effet est de faire éclore des idées prématurées et de jeter le désordre dans l'âme. Dans notre société, certes, messieurs de la civilisation, on considérerait comme un scandale qu'une jeune fille de quatorze ans fût mêlée aux troubles conjugaux de la maison de Thésée, si de pareils troubles pouvaient jamais s'y produire.

Plusieurs débuts ont eu lieu à la Comédie-Française. Je n'ai pas vu M. Baptiste, que son glorieux nom de famille recommande à l'attention

... serait bien d'ajourner la concession à l'année prochaine, en ordonnant la continuation des travaux, selon le parti déjà adopté par elle pour le chemin du Nord.

Dans cet amendement Crémieux, par lequel les fonctions d'administrateur dans les chemins de fer sont interdites aux membres des deux chambres, on a voulu voir encore un chef-d'œuvre d'habileté de M. de Rothschild. Il faut décidément qu'il soit bien riche, car on lui prête beaucoup.

On prétend donc qu'il voyait avec peine se former la compagnie du chemin de Strasbourg. Appuyé sur des influences parlementaires, ce chemin attirait des capitaux anglais qui n'auraient pas passé par les mains du grand banquier, et seraient venus en outre encombrer la place d'actions à vendre. Le financier conçut alors l'idée de cet amendement tout moral qu'il insinua adroitement dans l'esprit de M. Crémieux. Le patriotisme du député fut surpris ; la gauche appuya l'amendement, croyant faire pièce au ministère ; le ministère se tint coi et ne dit mot ; l'amendement passa... Et voilà comment la compagnie de Strasbourg fut désorganisée, et comment l'adroit banquier resta seul maître de la place.

On écrit de Constantinople à un journal allemand :

« La nouvelle de la visite que l'empereur Nicolas a faite à la reine d'Angleterre a produit une grande sensation parmi les diplomates et les ministres de la Porte-Ottomane. On croit que l'empereur s'est rendu à Londres pour anéantir l'entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne, et mettre à la place une alliance anglo-russe. On voit déjà par l'accord de la Russie et de l'Angleterre sur la question du Liban un hommage anticipé que la Russie rend à l'Angleterre, de même que l'accord entre la France et l'Autriche est considéré comme un signe précurseur d'une nouvelle attitude des puissances européennes. »

La visite de l'empereur de Russie à la reine d'Angleterre a pu faire croire aux diplomates et aux ministres turcs que la pensée de refaire le traité Brunow avait traversé l'esprit de l'autocrate russe. Mais la situation n'est plus la même qu'en 1840 : isoler la France, et conclure un traité à quatre sur la question d'Orient, est aujourd'hui chose impossible, car l'Autriche et la Prusse n'y participeraient pas. La question d'Orient est, pour le quart-d'heure, transportée dans le Maroc ; et là, il n'est au pouvoir de personne d'empêcher que la France ne groupe autour d'elle plusieurs Etats, et qu'elle ne représente l'intérêt général de la sécurité

... Il a demandé à examiner les autres. La commission entendra demain M. le garde-des-sceaux. Le rapport sera lu à la commission jeudi, et déposé à la chambre samedi prochain.

L'année 1844 paraît devoir être pour les Etats-Unis une année de grande prospérité. Les quatre premiers mois de cet exercice ont produit, pour le seul port de New-York, un revenu de 9 millions 500 mille dollars (près de 48 millions de francs). Durant les deux années précédentes, la recette des douanes, à New-York, n'avait pas dépassé 20 millions de francs.

D'après ces données, ajoute la *Presse*, à laquelle nous empruntons ces détails, il n'y a aucune exagération à porter à 200 millions le revenu de la république pour cette année. S'il en est ainsi, on assure que le gouvernement américain affectera environ 75 millions de francs à la réduction de sa dette, qui s'élevait à 125 millions au 1er janvier dernier.

Le conseil de l'ordre des avocats s'est réuni, aujourd'hui, pour délibérer au sujet de la décision prise par la cour royale.

A la suite de cette délibération, le bâtonnier et les membres du conseil ont donné leur démission.

Les avocats inscrits au tableau seront donc convoqués pour venir procéder à de nouvelles élections, qui auront lieu samedi prochain, 13 juillet.

Il paraît, en outre, qu'un pourvoi en cassation va être formé demain contre l'arrêt de la cour royale, qui a ordonné la suppression de la lettre des membres du conseil, et appliqué la peine de l'avertissement.

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

*Séance du 9 juillet.*

La chambre procède à la discussion de son budget.

Une augmentation demandée pour la haute paie des vétérans qui font le service de la chambre, est rejetée.

M. TAILLANDIER, sur le chapitre des impressions au *Moniteur*, rappelle que les procès-verbaux de la chambre pendant les Cent-Jours, n'ont jamais été publiés. Les originaux existent dans nos archives ; un incendie pourrait les anéantir à jamais. Je propose, dit l'orateur, à la chambre de voter un crédit de 3,000 fr. pour l'impression et la distribution de ces procès-verbaux aux bibliothèques publiques.

Cette proposition est adoptée.

Les autres articles du budget de la chambre étant votés, on passe à la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

... finances sont trop obérées pour qu'on puisse faire cette dépense. D'ailleurs une augmentation de dépenses ne peut ainsi être proposée à propos d'un amendement à un article du budget.

M. CORNE insiste.

M. VILLEMAIN reconnaît que les observations de M. Corne sont fondées ; mais le gouvernement a déjà fait des efforts pour améliorer le sort des maîtres d'études ; il espère y parvenir non seulement par une augmentation de traitement, mais surtout en transformant les fonctions de maîtres d'études en une sorte de stage pour parvenir à des fonctions plus élevées ; tel est le but d'une ordonnance déjà prête et qui sera prochainement rendue sous forme de règlement d'administration publique.

M. CORNE, après ces explications, retire son amendement.

M. DE LESPINASSE voudrait que les maîtres d'études fussent choisis avec plus de soin.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE se plaint de la mauvaise distribution des bourses et en demande la suppression.

M. VILLEMAIN défend l'institution des bourses ; le gouvernement ne peut se priver de ce moyen de récompenser de nobles services ; loin de restreindre la distribution des bourses il faudrait plutôt l'étendre.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE croit que l'on parviendrait à un résultat analogue en abaissant le prix de la pension dans les colléges.

M. FULCHIRON fait observer qu'un grand nombre de bourses proviennent de fondations particulières et ne peuvent être supprimées sans illégalité.

M. AB. DUBOIS, sur le chapitre de l'instruction primaire, se plaint du retard éprouvé dans l'expédition des demandes de subvention faites par les communes pour la construction d'écoles.

M. VILLEMAIN répond que ce retard est regrettable, mais qu'on n'y pourrait remédier qu'au moyen d'irrégularités plus regrettables encore. Du reste, le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour hâter l'expédition des demandes.

M. BOULAY (de la Meurthe), sur le chapitre de l'instruction publique, dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Etat, propose une augmentation de 1 million de francs pour porter de 200 à 300 francs le traitement fixe des instituteurs primaires, conformément aux règles établies par l'article 13 de la loi du 28 juin 1833.

L'orateur démontre l'insuffisance du traitement de ces utiles fonctionnaires et les abus qui en découlent : mauvais choix des instituteurs, insuffisance de l'éducation du peuple, etc., etc. On jette tous les jours des millions aux chemins de fer et à une foule d'autres dépenses d'une utilité problématique, tandis que celle-ci est indispensable, puisqu'elle touche au développement de l'intelligence et de la moralité des générations futures.

M. BIGNON combat cet amendement. Les finances sont trop obérées pour qu'on puisse voter cette augmentation de dépense.

M. VILLEMAIN. L'instruction primaire a fait beaucoup de progrès depuis quelques années, et il n'y a pas nécessité de réformer dès aujourd'hui ce qui existe ; dans tous les cas, il faudrait que les départements y contribuassent pour une part.

Après une courte discussion, l'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. FR. DELESSERT attire l'attention du gouvernement sur les salles d'asile.

---

du public. M. Rousset, de l'Odéon, aspire à remplacer Armand Dailly, et nous croyons que ce jeune artiste, plein de bonhomie niaise, peut devenir un sujet très utile. Mlle Maria Lopez a joué Lisette du *Légataire* avec beaucoup d'assurance et un certain entrain. Elle a une figure aiguë très expressive, l'œil vif, la dent blanche et la bouche bien ouverte. Mais on peut reprocher un peu de sécheresse ; la diction demande beaucoup d'études encore, et un accent méridional très prononcé blesse nos oreilles parisiennes. Mlle Lopez est aujourd'hui une bonne soubrette de province ; et elle peut, avec du travail, mériter l'honneur qu'elle ambitionne. Une *Agnès* nous est venue, Mlle Crosnier ; une personne vers laquelle on se sent attiré par la bienveillance, qui fait preuve d'intelligence, et qu'il faut entendre encore avant de la condamner.

M. Provost a joué Arnolphe avec sa supériorité accoutumée, et hier nous applaudissions d'un franc rire, dans *la Mère et la Fille*, MM. Regnier et Samson. M. Geffroy représente avec dignité le président Dutresnel, et Mlle Garrique a été justement applaudie dans le rôle naïf de la fille. Nous avons oublié de signaler la manière remarquable dont le *Legs* a été joué par Mlle Plessis et M. Perrier, dans la soirée de bénéfice des enfants Félix.

M. Etienne Arago (de la *Réforme*) annonce que lundi prochain il justifiera au point de vue moral l'auteur du *Légataire*. Nous souhaitons que nos confrères abordent souvent ces analyses des œuvres de nos poëtes et que des polémiques s'engagent, au feuilleton, sur ces études délicates. De la discussion naîtront sans doute quelques lumières.

Le Gymnase fait apparemment fortune avec les reprises de l'ancien répertoire ; car rien de vraiment nouveau n'a encore paru dans sa salle fraîchement décorée. Une jeune artiste, Mlle Désirée, joue, dans *Malvina*, un rôle d'ingénue avec une grâce toute naïve et un charme adorable. Parmi les débutants, on peut remarquer, malgré ses défauts, M. Delafosse, que nous avons vu successivement aux Français, à l'Odéon et à la Porte Saint-Martin, où il jouait très habilement Mawbray de *Richard d'Arlington*.

*Un Mystère* a médiocrement réussi au Vaudeville, malgré le jeu excellent de MM. Bardou et Laferrière, et de Mme Guillemin, malgré l'attrait de la débutante, Mlle Atala Beauchêne. C'est un embrouillamini invraisemblable, une idée bizarre, mal arrangée pour la scène et médiocrement assaisonnée d'esprit. Un vaudeville d'un titre heureux : *Feu mon premier*, a passé mystérieusement dimanche sur la scène du Vaudeville, et hier encore on le jouait à l'heure où tout le monde dîne. Il faut donc attendre pour le juger. Il y a peu de jours, nous avons remarqué, dans les *Mémoires du Diable*, un jeu muet de Mme Laverny (pendant que le Diable lui parle tout bas de certain triste secret de famille) ; ce jeu muet ne dure pas deux minutes, mais il vaut à lui seul un long rôle excellemment joué, et révèle dans l'actrice des qualités de naturel très recommandables.

Aux Variétés, les *Anglais en Voyage*, de MM. Arvers et d'Avrecourt, font recette. La pièce est pleine de traits spirituels, et M. Hoffman est une bonne caricature anglaise.

Le Palais-Royal a produit sur ses planches les *Ménestrels de la Virginie*, pour faire plaisir aux nombreux créoles qui habitent la capitale. La masse du public reste froide aux chansons et aux danses de MM. Parker, Ring, Wolcott et Robins ; mais de longs éclats de rire éclatent pourtant dans quelques loges, et [illegible] plus ou moins, connu, aimé, [illegible] des colonies, c'est grande

fête de retrouver une image assez exacte de leurs arts sauvages. Ce n'est pas que l'imitation soit parfaite : sous ces masques noircis à l'œuf, on sent la peau blanche, et la naïveté suprême manque. Cependant mille détails nous rappellent ces bonnes gens de nos îles tropicales, leurs mouvements excessifs et bizarres, leur allure *simiale*, le rhythme emporté de leurs airs et de leur danse. Il y a un trait excellent. Tandis que M. Parker imite la marche rapide de la locomotive, l'un des nègres voit tout à coup son pied, par un mouvement instinctuel, s'agiter et trembler malgré lui, et il fait long-temps de vains efforts pour fixer cette part de lui-même qui échappe à la direction de son *moi*, dirait la Sorbonne. Cette lutte est plaisamment jouée.

Je suis convaincu que si les Parisiens voyaient de vrais noirs, quelques-uns de nos Cafres, Mozambiques ou Malegaches, l'effet de leurs danses brutales serait immense.

L'imitation de M. Parker et de ses amis fait l'effet d'une traduction en français de quelque chanson créole ; l'originalité s'efface, et les créoles seuls y trouvent un intérêt, par le souvenir du texte primitif. Traduisez donc cette excellente chanson type des *petits créoles* de Bourbon !

Cassez, cassez,
Cassez, mo conné,
Cassez !

Cassez, cassez, ma cère ;
Cassez, mo conné,
Cassez !
Na pas mo la dimanda vous,
La raison la dimanda vous :
Siquizez tout la compagnien,
Na pas mo la dimanda vous.

Il en est de la danse comme de la parole. Il y a peu de jours, nous avons vu, entre deux polkas, un honorable et aimable député conservateur exécuter la bourrée. C'était bien, c'était savant et détaillé avec art ; mais que l'imitation était loin de vos belles danses, ô nos vaillantes montagnardes d'Auvergne !

Mlle Taglioni assistait au début des *Ménestrels*, et souriait bienveillamment à leurs danses sauvages. C'étaient les deux termes opposés, les deux extrêmes de la série. La danse du noir avec son rhythme brut et excessif, c'est le premier pas de l'art ; Taglioni, c'est la danse dans son essence la plus délicate, c'est le mouvement dans sa manifestation en quelque sorte spirituelle ; et, contemplant cette sylphide gracieuse, il semble que se révèlent à la vue les êtres éthérés qui vivent dans ce monde supérieur, d'où nous sommes venus, et où nous monterons encore pour accomplir nos destinées glorieuses.

D. L.

## REVUE MUSICALE.

Nous n'avons que peu de choses à dire pour mettre nos lecteurs au courant du mouvement des théâtres lyriques. Nous voici décidément arrivés à la morte saison musicale, qui, cette année, aura été abrégée de deux mois par l'exposition de l'industrie. Le seul fait important des trois semaines qui viennent de s'écouler est la représentation d'adieu de Mlle Taglioni, qui a eu lieu, samedi 29 juin, à l'Académie royale de Musique. Pour cette représentation, le prix des places avait été plus que doublé ; néanmoins, la salle regorgeait de monde, et l'agiotage des billets

a été considérable. Les sept représentations données pour Mlle Taglioni avaient été loin de suffire à l'empressement qu'elle excitait dans le public. La soirée d'adieu a été brillante. Après le pas de Diane chasseresse qui terminait la représentation, des cataractes de fleurs sont tombées de tous les points de la salle sur le théâtre. Et, cependant, l'attention et le charme devaient être épuisés par un spectacle qui avait commencé à sept heures, et qui finissait à minuit passé. Une séance de cinq heures en plein été ! Les grands théâtres devraient comprendre qu'il ne leur convient point de lutter avec les théâtres populaires par la quantité des éléments du programme. Que des travailleurs, habitués pendant toute la semaine à l'abrutissante monotonie des journées d'atelier de douze et quatorze heures, puissent considérer comme un délassement une séance de cinq ou six heures d'émotions et de jouissances qui les jettent en dehors de la triste réalité de leur vie, cela se conçoit ; mais il ne peut pas en être ainsi de la partie du public qui meuble les représentations à 10 et 12 francs le billet.

Mlle Taglioni aura été, dans la danse, un admirable type d'harmonie générale, de grâce à la fois séduisante et chaste. On la citera long-temps après qu'elle aura disparu, parce que son nom réveillera l'idée de tout un ensemble de perfections que l'on rencontre rarement réunies en aussi grand nombre et à un degré aussi élevé parmi les danseurs.

Comme nous l'avons dit en commençant, voici la morte saison arrivée. Les premiers artistes des théâtres lyriques sont partis ou vont partir. Duprez ne tardera pas à suivre Baroilhet. L'Académie royale de musique va spéculer sur les ballets pour attirer un peu le public. Il est temps pour cela que Mlle Carlotta Grisi puisse reparaître sur la scène. Elle est heureusement remise de l'indisposition qui l'en a tenue éloignée, et le public pourra bientôt applaudir de nouveau à sa danse si vive, si légère, si pleine de nerf et de gracieuse volupté.

Le départ de Roger a forcément interrompu les brillantes représentations de la *Sirène*. Mme Anna Thillon a ramené la *Part du Diable* et *Cagliostro*. On parlait d'un nouvel ouvrage de M. Balfe comme devant être prochainement représenté. Les affiches n'en font point encore mention.

Il est bruit de plusieurs ténors encore inconnus, mais qui seraient destinés à un succès et à une célébrité rapide. Chacun des deux théâtres lyriques en aurait un à produire prochainement. En attendant, M. Révial continue à recueillir à Londres les applaudissements du public et les éloges de la presse anglaise. Il a chanté à l'une des dernières séances de la société philarmonique, qui est à Londres ce qu'est à Paris la société des concerts. Plusieurs journaux que nous avons lus s'accordent à lui reconnaître une voix magnifique et une méthode des plus exquises. Ils ne font à ce chanteur qu'un reproche, c'est de transporter à la salle de concert des gestes qui ne conviennent que sur les planches du théâtre. D'un autre côté, une lettre particulière qu'on nous a communiquée et les correspondances des journaux de théâtres mentionnent le brillant succès que M. Delahaye vient d'obtenir à Lille dans les rôles de premier ténor de la *Favorite*, de *Robert le Diable* et de *Guillaume Tell*. M. Delahaye, qui en quittant le Grand-Opéra où il était arrivé un peu vite, était allé à Lyon, aura pu, par l'usage du théâtre, faire de rapides progrès et joindre aux brillantes qualités naturelles qu'il possédait quelques-unes des qualités acquises qui sont indispensables pour constituer un chanteur.

ALLYRE B...

son enseignement n'a pas cessé d'être religieux. Au reste, je le répète, l'enseignement du collége de France n'est pas destiné à la jeunesse des colléges ; c'est une école de haut enseignement et d'enseignement libre, pour les hommes dont la raison est pleinement développée et la pensée libre. (Très bien.)

M. GLAIS-BIZOIN. Il était inutile de répondre. Les attaques de M. de Lespinasse sont des éloges.

M. DE LESPINASSE insiste. Parce que M. Mickiewicz est un étranger, ce n'est pas une raison pour qu'il vienne empoisonner la France de ses doctrines; il a fait un livre épouvantablement écrit (hilarité, réclamations!) que M. le ministre connaissait bien quand il l'a nommé.

On me répond que l'enseignement du collége de France ne s'adresse pas à l'enfance; c'est pour cela même qu'il est plus dangereux : c'est là que les hommes faits vont chercher de la science et de la science funeste, et la connivence que le gouvernement a pour les doctrines qui y sont enseignées (vives marques d'impatience) a été une cause de conflits et de désordres tels qu'il a fallu l'intervention de la force armée pour les faire cesser. (Aux voix!)

Les crédits sont votés.

M. DENIS (du Var), sur le chapitre de la bibliothèque royale, demande la création d'une commission pour examiner les propositions faites depuis longues années par M. Watemare, sur les échanges à faire entre les bibliothèques de divers pays.

M. LHERBETTE croit que cet échange serait très difficile; dans tous les cas il ne pourrait être fait qu'après la complète confection des catalogues; de plus, la nomination d'une commission serait, comme toujours, complètement inutile.

Passant à une autre question, M. Lherbette remercie le gouvernement de la conduite qu'il a tenue relativement à un manuscrit d'une bibliothèque publique, qui avait été annoncé comme devant être vendu, et qu'il a fait restituer. L'orateur voudrait aussi que le catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale fût promptement terminé. Il se plaint qu'une chaise romaine, connue sous le nom de fauteuil du roi Dagobert, qui avait été léguée à la bibliothèque royale par une loi, ait été donnée illégalement au chapitre de St-Denis, et demande la restitution de cet objet. Il demande aussi que le catalogue des imprimés soit fait, imprimé et distribué tous les ans avec les suppléments; cela aurait le double avantage d'indiquer aux savants les livres qu'ils peuvent rencontrer à la bibliothèque, et de constater les pertes; il faudrait aussi qu'il fût interdit aux bibliothécaires de laisser sortir les livres de l'établissement : un très grand nombre des ouvrages les plus importants et les plus consultés sont égarés ou dépareillés, les autres sont en désordre soit par la négligence des employés, soit par la faute des réglements; les manuscrits sont dans un désordre tel qu'il est impossible de les trouver quand on n'en sait pas le numéro, et quelquefois quand on le sait, les vacances des bibliothèques sont déplacées; l'époque où les vacances arrivent est précisément celle où un grand nombre d'étudiants et de savants arrivent de province pour s'instruire. M. Lherbette termine en demandant que les lectures du soir soient partout autorisées.

M. VILLEMAIN répond que l'échange doit être nécessairement retardé tant que toutes les nations n'auront pas fait des catalogues complets; que le fauteuil du roi Dagobert appartenait originairement à ceux auxquels il a été rendu; les manuscrits des bibliothèques, sont entourés de toutes les garanties nécessaires pour leur conservation; on s'occupe aussi de la confection des catalogues : quant aux lectures du soir, il y aurait danger à les autoriser dans toutes les bibliothèques, parce que la nuit favoriserait le vol des livres.

M. LHERBETTE insiste. La bibliothèque royale a 200,000 ouvrages dépareillés, et jamais il n'y a eu de lectures le soir; ces soustractions ne viennent pas des lecteurs, mais des emprunteurs.

L'orateur proteste de nouveau contre la translation du fauteuil dans le chapitre de St-Denis, et somme le ministère d'en faire opérer la restitution.

M. ISAMBERT appuie ces observations. Le fauteuil appartenait par une loi au cabinet des antiques; lorsqu'il a été question de le transférer à Saint-Denis, le conservatoire de la bibliothèque a protesté; M. le ministre de l'instruction publique a protesté lui-même; c'est une ordonnance de M. le garde des sceaux qui a tranché la question, M. le ministre peut dire si je me trompe. Eh bien! savez-vous ce qu'on a fait à Saint-Denis de cette précieuse antiquité romaine? On l'a placée dans la sacristie, sur une armoire. (Hilarité.) Je demande donc que la loi soit exécutée et que le fauteuil soit rendu à la bibliothèque. (Silence au banc des ministres.)

M. F. DE LASTEYRIE, sur le chapitre des bibliothèques, se plaint qu'on ne place pas des élèves de l'école des chartes dans ces établissements, où la moitié des emplois leur est attribuée par une ordonnance de 1829.

M. VILLEMAIN répond qu'une autre ordonnance réserve une partie des places des bibliothèques aux membres de l'Université, et qu'il faut concilier ces deux exigences.

M. TAILLANDIER appuie les observations de M. F. de Lasteyrie.

M. GLAIS-BIZOIN dit que les cours de langues étrangères asiatiques sont suivis en général par un ou deux élèves, de sorte qu'il y a autant de professeurs que d'étudiants; il cherche à prouver que les professeurs savent à peine les langues qu'ils enseignent, et demande le rejet du crédit pour l'enseignement de la langue [illegible].

M. VILLEMAIN répond que cette langue est très utile à nos relations, qu'elle a une littérature, et que ce n'est pas une raison pour qu'on ne l'enseigne pas parce qu'il y a peu d'élèves qui l'étudient. Elle serait complètement inconnue en France si le gouvernement ne faisait les frais de l'enseignement.

M. VAVIN présente quelques observations sur le chapitre des souscriptions.

M. LHERBETTE formule un amendement pour demander que le fauteuil donné au chapitre de Saint-Denis soit rendu à la Bibliothèque royale.

Le ministère n'a rien opposé à ce qui a été dit par M. Isambert; il faut que la chambre décide, puisque le gouvernement ne veut ou n'ose rien faire.

L'amendement est rejeté.

M. BOUILLAUD rappelle que l'année dernière le gouvernement s'était engagé à présenter un projet de loi sur la création des écoles secondaires de médecine et sur les agrégés de cette Faculté dont le sort est précaire, et demande que cette loi soit bientôt présentée.

Les divers crédits demandés par le gouvernement pour le budget de l'instruction publique sont successivement adoptés.

Demain, discussion des budgets des ministères de l'intérieur et du commerce.

## Extérieur.

**Espagne.** — La correspondance particulière d'Espagne annonce que le gouvernement espagnol a enjoint à ses agents consulaires de quitter le territoire marocain, si dans l'espace de quinze jours ils n'avaient pas reçu une réponse satisfaisante de l'empereur de Maroc.

**Grèce.** — L'*Observateur de Trieste* publie des nouvelles de Grèce d'un caractère alarmant, si elles sont vraies. D'après ces nouvelles, les

gement [illegible].

## REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux s'accordent à féliciter M. le garde des sceaux de sa circulaire à MM. les procureurs généraux et à MM. les premiers présidents.

« N'était-ce pas le comble de l'indécence, dit à ce sujet le *National*, que le sanctuaire d'une cour d'assises fût transformé en une sorte d'arène où les matrones de la cité vinssent repaître leur cœur blasé au spectacle d'un malheureux qui dispute sa tête au bourreau. »

— Le *Journal des Débats* est du même avis. Il s'accorde en outre avec le *National* à demander qu'une mesure législative interdise la publication anticipée des actes d'accusation.

— Le *Courrier français* est loin de trouver comme le *Siècle* chose sensée et conforme à l'intérêt général de la publicité la proposition d'un timbre unique et fixe de 4 centimes pour les journaux. Cette proposition paraît au contraire *Courrier* une mesure fatale à la presse en général et uniquement profitable au *Siècle* et à la *Presse*.

—Le *Constitutionnel* déclare que la France peut se passer de la reconnaissance de notre possession de l'Algérie par l'Angleterre. Mais quand on nous parle à tout propos *d'entente cordiale*, ajoute-t-il, il est bon de rapprocher les actes des paroles, et de faire voir avec quel soin le gouvernement anglais tient en réserve ses griefs.

— La *Réforme* revient ce matin sur cette idée que la réforme économique de la société, nécessite la réforme préalable de ses institutions politiques. Nous avons déjà plus d'une fois expliqué pourquoi nous ne partageons pas cette opinion. Nous l'expliquerons de nouveau, puisque ce journal paraît désirer être édifié d'avantage sur ce point de dissidence qui existe entre lui et nous.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

## Faits divers.

— M. Nisard (Désiré) est nommé professeur d'éloquence latine au collége de France, en remplacement de M. Burnouf père, décédé.

— Le *Moniteur* publie le tableau comparatif des principaux résultats du commerce de la France avec les colonies et les puissances étrangères pendant les années 1841, 1842 et 1843.

| | | |
|---|---|---|
| Les importations du commerce général se sont élevées, savoir : | en 1841 à | 775,500,000 fr. |
| | en 1842 à | 848,100,000 |
| | en 1843 à | 865,200,000 |
| Les exportations se sont élevées, savoir : | en 1841 à | 1,065,400,000 |
| | en 1842 à | 940,200,000 |
| | en 1843 à | 992,000,000 |
| Les importations du commerce spécial se sont élevées, savoir : | en 1841 à | 845,000,000 |
| | en 1842 à | 846,600,000 |
| | en 1843 à | 845,000,000 |
| Les exportations se sont élevées, savoir : | en 1841 à | 760,700,000 |
| | en 1842 à | 644,000,000 |
| | en 1843 à | 687,500,000 |

— Il résulte d'une lettre écrite de Pondichéry, à la date du 22 avril, et publiée par le *Commerce*, que le gouvernement de l'Inde anglaise a établi un nouveau tarif de droits très préjudiciable au commerce français. L'eau-de-vie est frappée de 5 fr. par *velte*; les vins et liqueurs, de 20 50, et les riz de 60 c. par sac. En outre, ce qui contrarie le plus les négociants français, c'est l'augmentation sur les guinées, ce qui va forcer une hausse sur l'article. Enfin, pour éviter le double droit, le commerce français va se trouver dans l'obligation d'expédier ses produits par les navires anglais.

— La *Presse* annonce que le journal le *Commerce* est en train de se reconstituer sur de nouvelles bases. La *jeune gauche*, à la tête de laquelle marchent MM. de Tocqueville, de Beaumont, Lanjuinais, etc., deviendrait maîtresse de la rédaction de ce journal. Un nouveau capital serait constitué et représenté par des actions de dix mille francs. Suivant la *Revue de Paris*, M. de Beaumont ne suit pas M. de Tocqueville au *Commerce*.

— On écrit de Vienne, 1er juillet, à la *Gazette de Cologne* :

« Le nouveau tarif vient de paraître. On sait qu'il n'aura d'effet qu'à partir du 1er septembre prochain. Tous les droits d'entrée sont diminués. On voit que l'Autriche cherche à aplanir les difficultés qui se sont opposées jusqu'à présent à l'accession au zollverein. Au mois de février prochain, un nouveau tarif sera, dit-on, publié.

— Les feuilles allemandes annoncent qu'il se publie maintenant en Allemagne plus de six traductions du *Juif errant*, et que le libraire Kollmann de Leipsick, revendique le droit exclusif de sa traduction, qui a été faite sous les yeux de M. Eugène Sue.

NOUVELLE COMÈTE. — M. Arago a annoncé lundi à l'Académie que l'un des astronomes de l'Observatoire, M. Victor Mauvais, membre de l'Institut, venait de découvrir une comète dans la constellation d'Her-

ladies qui nous rongent, avons-nous été reporté tout d'abord vers le sujet habituel de nos méditations, la critique sociale.

Oui, ces dégénérescences, multipliées sous toutes les formes, depuis les tubercules jusqu'au cancer, dénoncent les privations, la contrainte, les soucis et les chagrins de toutes sortes qui épuisent, qui minent les constitutions humaines dans une société régie par le principe du *chacun pour soi*. A côté des somptueux produits de nos manufactures, il est bien qu'on ait montré à quel prix cela s'obtient, tant que nulle garantie réciproque, nulle solidarité n'existe entre le travailleur salarié et le fabricant qui l'emploie. Nulle solidarité : nous nous trompons, il y a la solidarité du mal. On la peut voir écrite en caractères lugubres sur ces pièces d'anatomie pathologique devant lesquelles s'arrête la foule avec une curiosité mêlée de dégoût et d'horreur. Engendrés plus particulièrement dans les régions infimes du monde social, les fléaux morbides n'en respectent pas les hauteurs. La classe privilégiée paie aussi, elle, son tribut aux scrophules, à la phthisie, au squirrhe implacable. Elle ne sera rachetée de sa part de souffrance que lorsqu'elle s'associera les autres classes pour la jouissance des biens de la vie, et qu'elle-même s'associera aux autres classes pour le labeur commun de l'humanité. Jusque-là ces exhibitions périodiques des merveilles de l'industrie dont vous vous faites un titre de gloire et un texte de félicitations emphatiques, porteront avec elles votre condamnation : se pouvait-il, dira-t-on un jour, qu'une société pourvue déjà de tant de ressources et capable d'enfanter de tels prodiges de confort et de luxe, laissât dans le dénuement une grande partie de ses membres, et fît incessamment défaut à l'humanité en alléguant pour excuse son impuissance. Mauvaise excuse! Le génie scientifique et industriel apportait en foule les moyens de satisfaire amplement à tous les besoins; il n'y a que vous, directeurs inhabiles de la société, qui manquiez à votre tâche. Absorbés tout entiers dans le soin de conserver vos positions, d'augmenter la somme de bien-être individuel et familial qu'elles pouvaient vous procurer, vous avez fermé votre cœur aux cris de détresse qui s'élevaient du sein de la foule; vous l'avez laissée sans protection contre les fléaux de l'anarchie industrielle; vous n'avez pas même soupçonné que cette moisson de jour en jour plus nombreuse de travailleurs enlevés à la fleur de l'âge, fût un indice d'égarement et une accusation de votre indifférence et de votre inertie.

Mais revenons à l'objet spécial de cet article, dont nous ne nous sommes pourtant pas trop écarté, les réflexions que nous venons de faire se liant naturellement aux sujets d'anatomie pathologique représentés par M. Thibert. Au moyen du moulage et de la peinture, ce médecin a réussi à reproduire les ravages causés dans nos organes par la maladie, avec une fidélité qui fait illusion aux yeux les plus exercés à observer ces ravages sur le cadavre même. Et qu'on n'aille pas croire que M. Thibert ne sait rendre que les affreuses désorganisations qui transforment complètement les tissus : il parvient aussi à retracer les nuances diverses de l'inflammation, même dans les parties les plus délicates et les plus ténues, telles que les différentes membranes de l'œil. C'est à l'aide d'une matière inaltérable et d'une peinture indélébile que M. Thibert exécute et colorie ses figures.

Aujourd'hui que la connaissance des désordres matériels produits dans les organes par la maladie est regardée, d'une façon trop exclusive peut-être, comme la base de tout l'art du diagnostic et de la thérapeutique, il ne pouvait y avoir d'invention plus opportune que celle de M. Thibert. Mais nous serions injuste envers elle, si nous ne lui reconnaissions une utilité réelle et générale, qui ne dépend nullement des préoccupations encore aujourd'hui dominantes en médecine, à la suite du règne long-temps incontesté des doctrines solidistes. Bien que les altérations des liquides de l'économie échappent au procédé de M. Thibert, ce procédé ne laisse pas d'offrir d'immenses avantages pour la théorie et pour la pratique de l'art médical. Il donne une idée bien plus exacte des organes et de leurs lésions, que les pièces naturelles conservées dans l'alcool où elles subissent un racornissement qui les rend méconnaissables. En permettant de réunir, sous l'inspection d'un même coup-d'œil, toute la série des lésions analogues, il pourra contribuer au progrès de la classification nosologique encore si imparfaite. Mais ce n'est pas là le principal service qu'il est appelé à rendre. Dans la plupart des campagnes et des petites villes, la ressource des autopsies manque au médecin. Les figures du docteur Thibert suppléent jusqu'à un certain point à cette source d'instruction. De même, il y a des affections rares qui ne se présentant que de loin en loin, pourraient tromper un praticien d'ailleurs habile et expérimenté. La représentation des symptômes pathognomiques de ces affections fera plus que des volumes de description pour prévenir de fâcheuses méprises.

Après avoir créé son musée d'anatomie pathologique, M. Thibert a eu l'heureuse idée de le transformer en bibliothèque. C'est-à-dire qu'au lieu d'encadrer ses figures qui représentent en relief les affections morbides, il les a renfermées dans des volumes in-4°, ce qui permet de les placer sur les rayons d'une bibliothèque comme des volumes ordinaires, et de ne point laisser exposés à tous les regards des objets qui pourraient en offenser quelques-uns. L'auteur a restreint dans un volume chaque grande classe de maladies; mais il a traité avec plus d'étendue certaines branches spéciales, les maladies de la peau, par exemple, les maladies syphilitiques, etc., de manière que les praticiens qui s'occupent d'une seule branche de l'art de guérir, peuvent trouver réunies, avec des détails suffisants, les principales affections qui rentrent dans leur spécialité.

Ce que M. Thibert a fait pour l'anatomie pathologique, avant lui un autre médecin, M. Auzoux, l'avait exécuté pour l'anatomie normale. Depuis long-temps déjà les corps savants, l'Académie de médecine en particulier, ont porté le jugement le plus favorable sur les persévérants et ingénieux travaux de l'inventeur de l'anatomie *clastique*. Ces modèles, dont les différentes pièces, comme on l'a voulu indiquer par le mot *clastique*, se montent et se démontent avec facilité, donnent, à la consistance près, une idée assez exacte de tous les organes du corps humain. Et comme les préparations de M. Auzoux s'obtiennent par le moulage, les exemplaires en peuvent être multipliés à volonté. Quelques-unes représentent le corps tout entier avec ses dimensions naturelles, avec ses infinis détails de structure; d'autres ont subi une réduction de moitié ou des deux tiers sur la grandeur. Enfin M. Auzoux a exécuté, sur des proportions souvent gigantesques, des pièces particulières pour la représentation des organes les plus ténus. C'est ainsi qu'on voit dans ses collec-

[illegible] par exemple, bien des gens comme il faut d'appeler estomac leur poitrine, et nerfs leurs muscles, des notions d'anatomie mériteraient encore de prendre place parmi les matières de l'enseignement public. Les pièces de M. Auzoux sont un moyen de démonstration qui facilite singulièrement la tâche à cet égard. Tout le beau monde, s'il ne se pique pas de science, se pique du moins, à tort ou à raison, de juger les œuvres de sculpture et de peinture. Comment apprécier sûrement les produits de ces deux arts, si l'on n'a aucune idée de ce qui constitue les formes qu'ils s'étudient à représenter? L'idéal, ce cachet divin du véritable artiste, est quelque chose, sans doute, qui s'ajoute à la nature, et que ne suffira jamais à révéler la seule connaissance des formes naturelles; mais l'idéal suppose toujours la nature, et c'est sur elle qu'il s'appuie pour s'élancer vers les plus sublimes régions des cieux.

De ces hauteurs où, nouvel Icare, nous voilà malencontreusement élevé sur les ailes de cire de M. Auzoux, comment retomber impunément sur l'attirail des instruments de chirurgie exposés par nos principaux fabricants? Pour éviter les mauvaises chances, nous nous contenterons de voir à vol d'oiseau tout ce redoutable arsenal qui s'enrichit de jour en jour, et qui comprend depuis le biberon d'allaitement et le clysopompe *perfectibilisé* jusqu'aux appareils des plus cruelles opérations. Combien d'efforts ingénieux, cependant, représente cet acier savamment façonné pour le soulagement des infirmités humaines!

Au point où elle est arrivée aujourd'hui, la fabrication des instruments de chirurgie est tout à la fois une industrie artistique et une grande industrie. Tel est le double caractère qu'a surtout contribué à lui donner

[illegible]

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Lots d'Autriche, 400. — Comptoir Ganneron, 1045, 1047 50. — Lots d'Autriche, 400. — Banque belge, 683 75. — Rente 5 0|0 belge 1831, 108 3|4; 104, 104 1|4; — id. 1842, 108 3|4.

Rente esp. 3 0|0, 00; — id. dette pass., 5 1|2; — id., nouv. différés, 00.

Jouissance 4 canaux, 00. — 3 Canaux, 00. — Jouissances avril, 00. — Vieux-Pont, 00. — Zinc V. Montagne, 00. — Lins Maberly, 395. — Houille Chasotte, 575. — Rente de la Ville, 103. — Id. de Bourgogne, 1092 50.

Obligations St-Germain, nouvelles, 1230, 1225 f. c. de juillet.
— anciennes, 00.
— Orléans, 00.
— Strasbourg, 1232 50.
— Grand'Combe, 00.
— Montpellier, 00.
— Lits militaires, 00.

A terme :

Banque de France, fin courant, 3030.
Rente 5 0|0 belge 1840, 00.
Naples, 99 35, 99 25.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | der c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 122 20 | 122 20 | 122 » | 122 10 | 122 15 |
| — fin cour. | 122 25 | 122 25 | 122 15 | 122 20 | 122 25 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 81 75 | 81 75 | 81 65 | 81 65 | 81 70 |
| — fin cour. | 81 80 | 81 80 | 81 70 | 81 75 | 81 80 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,00 à 00,00; courant du mois, 78,50 à 00,00; juillet et août, 80,00 à 00,00; 4 derniers mois, 84,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 72,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 69,00 à 00,00; caméline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 94; courant du mois et août, 92, 93; sept. et oct., 94,00; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 25 1|2 à 00,00 0|0 première sorte, id., id., 0 0|0 deuxième sorte; ordre de livraison, à 24 à 24 1|2 0|0.

SUIFS de place (les 50 kil.), toujours 57,50 à 57,75. — de Russie, disponibles, et à livrer, encore sans affaires, mais bien tenus. — 4 dern. mois, 60 à 61 fr.

## Spectacles du 10 juillet.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Camaraderie. Joscelin et Guillemette.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Un Mystère. Feu. Trop heureuse. Client.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Sirènes. Anglais. 3 Polkas. Maître d'École.
6 h. »|» GYMNASE. — Les Fées. Malvina. Philippe. Premières Amours.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — 2e Ménestrels, Baigneuses. Cravachon.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »|». AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »|» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
h. »|» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

Un concours pour l'exhibition des taureaux et des génisses doit avoir lieu à Coutances, le 16 de ce mois, sous les auspices de l'Association normande et de la Société d'agriculture de Coutances. Ce concours sera partagé en deux divisions, et dans chacune d'elles, il sera décerné : 1o une prime de 100 fr. au propriétaire qui présentera le plus beau taureau, et quatre primes aux propriétaires des plus belles génisses de 15 à 32 mois. La première de ces primes sera de 100 fr.; la deuxième de 80; la troisième de 70, et la quatrième de 50 fr.

L'orage du 25 juin a dévasté une partie de l'arrondissement de Beziers. Une grêle énorme, poussée par la tourmente, a meurtri et brisé les oliviers et autres arbres fruitiers. Les vignes, les céréales, les fourrages ont été hachés et dispersés par l'ouragan. Des bestiaux ont été meurtris, et beaucoup de gibier est mort sur place. L'*Indicateur de Beziers* évalue la perte totale à plusieurs millions de francs.

On lit dans le *Salnois* du 7 juillet.

« Dans la partie inférieure de notre arrondissement, les foins sont rentrés; ils laissent à désirer sur la quantité, attendu le manque de pluies en mai. Pour la même raison, le premier plateau en récoltera moins que la plaine. Les champs appelés planches, qui ne reçoivent aucune graine de foin, ne donneront qu'une récolte insignifiante; il n'en sera pas de même des champs de trèfle, d'esparcette, etc. Ce fait est une nouvelle preuve qu'il est très important d'universaliser la culture des foins artificiels. Les pluies de juin sont venues dissiper les craintes de la haute montagne.

» Les blés d'automne sont généralement très beaux; ceux de printemps se sont fort améliorés depuis qu'il est tombé de la pluie.

» Nos vignobles promettent une bonne récolte ordinaire, avec l'espoir qu'elle sera d'excellente qualité, puisque la floraison est complète à la fin de juin. »

Malheureusement, l'orage du 30 juin a détruit pour beaucoup de cultivateurs des espérances qu'ils voyaient près de se réaliser.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 8 Juillet. | | | | 9 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2409 q. | 38k. | | Arrivages | 2010 q. | 56 k. | |
| Ventes | 2278 | 78 | | Ventes | 2200 | 49 | |
| Restant | 16340 | 58 | | Restant | 16290 | 65 | |
| Cours moyen | | 39,50 | | Cours moyen | | 38,93 | |
| Cours-taxe | | 39,28 | | Cours-taxe | | 39,24 | |
| Cote administrative | | | | Cote administrative : | | | |
| Gr. | 7q. | 85k. | 42,05 à 53,50 | Gr. | 58q. | 09k. | 42,05 à 53,40 |
| 1re | 546 | 66 | 39,30 à 41,40 | 1re | 373 | 06 | 39,50 à 41,10 |
| 2e | 266 | 71 | 36,30 à 38,83 | 2e | 268 | 60 | 37,60 à 38,20 |
| 3e | 10 | 99 | 31,83 à 00,00 | 3e | 6 | 00 | 36,30 à 00,00 |
| 4e | 15 | 70 | 22,00 à 23,45 | 4e | à | 44 | 30,55 à 00,00 |
| | 1,424 | 45 | 31,95 à 40,00 | Al. | 1,364 | 65 | 35,65 à 39,00 |

ORLÉANS, 5 juillet. — Farine, 1re : 36,47 1|2; 2e : 35,22.

SOISSONS, 6 juillet. — Farine, 1re : 34,40.

ARRAS, 6 juillet. — Farine, 1re : 34,00; 2e : 32,00. — Son : 7,50 à 8,50.

MONTLHÉRY, 8 Juillet. — Froment : 21,67 à 22,34; 2e : 20,00 à 21,00; 3e : 19,00 à 20,00. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,20 à 8,20.

DREUX, 8 Juillet. — Froment, 1re : 22,12; 2e : 20,37; 3e : 19,25. — Méteil : 16,00 à 17,50. — Seigle : 11,00. — Orge : 12,50. — Avoine; 7,40; légère augmentation sur le cours du blé occasionné par l'excès de pluie, qui a éloigné du marché les fournisseurs.

ELBEUF, 6 Juillet. — Froment : 22,00. — Avoine : 10,00 à 11,06.

VALENCIENNES, 6 Juillet. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 20,88; 2e : 19,65; 3e : 18,50. — *Cours commercial.* Froment, 1re : 19,75 à 20,50; 2e : 18,75 à 19,50; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50. Notre marché était, aujourd'hui, assez bien fourni en froment pour la saison. Les détenteurs, qui voulaient vendre au cours de mercredi, ont trouvé peu d'amateurs. Les cours des autres denrées n'ont pas varié. Les farines restent toujours fermes.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, 6 Juillet. — Froment par les 80 kil. : 22,50; 2e : 19,39.

NIORT, 6 Juillet. — La semaine qui vient de s'écouler a apporté une légère baisse, [de 20 c. par hect. de froment, sur les marchés de la Vendée. Les seigles, qu'on a déjà commencé à couper, sont offerts à bas prix, et ne trouvent que peu d'acheteurs. L'apparence des avoines, quoique belle, ne les empêche pas de se vendre favorablement.

SAUMUR, 6 Juillet. — Froment : 17,60 à 17,80, hausse à cause des dégats occasionnés par la grêle; 2e : 16,00; 3e : 15,40. Marché peu fourni.

**Sucres** (par 100 kil.).

PARIS, 5 juillet. — *Indigène.* — Belle 4e : 142,00 à 143. — Bonne 4e : 140,00. — 4e bon ord. : 137,00. — Bon commun : 126,00 à 129,00. — *Exotiques.* — Martinique et Guadeloupe, bonne 4e : 136,00 à 137,00; 4e bon ord. : 133,00; 4e ord. : 130,00; bon commun : 127,00 à 128,00; commun. 120,00. — Bourbon, bonne 4e : 132,00; 4e bon ord. : 134,00; 4e ord. : 130,00 à 132,00. — *Raffinés.* — En pain, 1re sorte : 180,00 à 190,00; do bon ord. : 170,00 à 172,00; do 4 cassons ord. : 166,00 à 170,00. — Lumps : 165,00 à 170,00.

LILLE, 6 juillet. — *Indigène,* belle 4e : 135,00 à 136,00; bonne 4e : 133,00 à 134,00; ord. 4e : 131,00 à 132,00; basse 4e : 110,00 à 116,00; commun : 100,00 à 115,00. — *Raffinés.* Raffinade : 200,00. — Métis de 3 kil. : 190,00; do de 6 kil. : 172,50 à 180,00. — Lumps : 170,00.

LE HAVRE, 5 juillet. — *Exotiques.* Martinique et Guadeloupe, fine 4e : 132,00; belle 4e : 129,00; bonne 4e franche : 126,00; bonne ord. : 122,00; basse 4e : 113,00; plaque à gras : 88,00.

On écrit de la Pointe-à-Pître, 24 mai :

Il semble qu'un mauvais génie préside aux destinées de la colonie : après l'épouvantable catastrophe de l'an dernier, qui a tant soustrait de sucres à la fabrication, cette année se présentait d'abord abondante et les prix de France devaient faire espérer un rendement avantageux, lorsque des temps de pluies, tout-à-fait en dehors du cours ordinaire des saisons, sont venus faire crouler les espérances fondées sur une bonne récolte; aujourd'hui, il faut la considérer au-dessous d'une médiocre.

MARSEILLE, 5 juillet. — De forts arrivages en sucre brut des Antilles, Martinique et Guadeloupe, ont été en partie placés à 70,00 qual. ord. entr., et à 72,00 le meilleur avec de minces conditions.

Aujourd'hui, à l'exemple du Hâvre, nous sommes menacés de devoir payer plus cher, pour peu que nous restions sans arrivage de quelque importance.

Raffinés. — Le calme continue pour l'exportation, mais la consommation intérieure a fait quelques achats, et jointe à la chèreté de la matière primaire, les prix de tous les produits se maintiennent dans leur fermeté; pains nus de 83,00 à 83,25; les secondes qualités et les cassés de 82,00 à 82,50, et pour l'exportation papier de 7 0|0 : 36,50. — Caissés pour piler : 33,50. — Bâtardes rares : 36,00. — tappés : 33,00 à 35,25. — Papier de 4 0|0 pour la Suisse : 37,75 à 38,00. — Pilé hollandais et belge.

Sucres terrés. — Trois navires espagnols ou américains, venus de la Havane, nous ont apporté 3525 caisses blond et blanc, qui se trouvent toutes vendues à livrer à 30 et 39 ent. avec esc.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 8 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 906 | 897 | 09 | 1 16 | 1 8 | » [illegible] |
| Vaches | 223 | 193 | 30 | 1 0 | » 94 | » [illegible] |
| Veaux | 135 | 134 | 1 | 1 24 | 1 16 | » [illegible] |
| Moutons | 10798 | 9782 | 1016 | 1 44 | 1 36 | 1 [illegible] |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 9 juillet.* — Porcs amenés : 248; vendus : 206 à 1,08-1,06-1,04.

LA CHAPELLE ST-DENIS, *marché du 9 juillet.* — 16 bœufs, dont 11 vendus : 0,80. — 81 vaches grasses, 45 vendues : 1,02-0,90-0,74. — 305 veaux tous vendus : 1,40-1,20-1,00. — Sur 104 vaches laitières, 33 ont été vendues : de 235,00 à 450,00.

LYON, *marchés des 2, 4 et 5 juillet.* — Bœufs 1,02 à 1,28. — Moutons : 1,42 1,22. — Veaux 1,28 à 1,36. Marché assez bien approvisionné.

SAUMUR, 6 juillet. *Marchés de l'arrondissement.* — Bœufs : 1,20-1,10. — Vaches : 1,10-1,00. — Veaux : 0,90-0,85. Toujours très rares. — Moutons : 1,10-1,09.

LA MAISON DU BON PASTEUR, rue Saint-Honoré, nos 167 et 169, et rue du Coq, no 10, entre le Palais-Royal et les Messageries Laffitte, prévient le public qu'elle vient d'acheter en partie les plus beaux draps et nouveautés de l'exposition nationale. Ces marchandises, toutes de première qualité, sont de MM. BACOT, BONJEAN, CUNIN-GRIDAINE, de MONTAGNAC, de Sedan; MM. HARDY TOUZE, SEVESTRE LEGRIS, ARMAND DURECUS, VIMON DUMORMASSON; d'Elbeuf. — Quatre coupeurs sont dans l'établissement; par ce moyen, MM. les acheteurs pourront se faire habiller sur mesure, et auront le choix sur plus de 2,000 pièces d'étoffes. On peut se faire confectionner habit et redingote dans les plus beaux draps de l'exposition pour 110 et 120 francs, ce que l'on paie partout 150 et 175 francs le moins. — Prix des vêtements confectionnés, habits et redingotes, de 45 à 85 fr.; twines et paletots, de 10 fr. 50 c. à 50 et 60 fr.; pantalons d'été, de 5 fr. 50 c. à 18 fr.; gilets en tout genre, de 5 fr. 75 c. à 20 fr. — Lingerie pour homme au prix de fabrique. — Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus. — *Vente au comptant sans rabais ni escompte.*

VRAIE HISTOIRE.

COLLECTION DE LETTRES ET DOCUMENTS AUTOGRAPHES

Tirés du Cabinet de M. FÉLIX DROUIN,

Avec Notes historiques et Notices biographiques par B. SAINT-EDME.

Deux volumes in-4o de 60 feuilles, trois Livraisons par mois, avec Dessins de Sujets et Portraits. — 75 centimes la Livraison.

On souscrit à Paris, au BUREAU, 11, rue du Marché-St-Honoré, et chez M. [illegible], imprimeur-lithographe, 18, rue Ste-Anne.

En vente à la librairie sociétaire, rue de Seine 10.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,

Par Victor Considerant.

Un volume in-12 de 152 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o, Paris, 1841, Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. 75; sur papier fin, 3 fr.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme d'un ancien député, PAR V. CONSIDERANT.

Paris, 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE de Fourier.

Brochure in-8 de 48 pag. — Prix : 30 c.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

Rue St-Honoré, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

D. Fèvre. — Poudre-Fèvre

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.

La Poudre-Fèvre gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, fiévreuse, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et rafraîchissante, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; [illegible] prévient les aigreurs, pituites, pierre, gravelle, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, avec la griffe D. Fèvre : 1 fr.; très-beau, 1 fr. 50 c.; au commerce, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, qualité inférieure, à tout nom et à tout prix.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

[illegible]

Rue Montorgueil, n. 21. [illegible]

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT [illegible]

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

communiqué au cabinet de Saint-James les *instructions* données à nos généraux et à nos amiraux? 2° les forces anglaises dans la Méditerranée seront-elles supérieures aux forces commandées par M. le prince de Joinville?

M. le prince de la Moskowa, M. Dubouchage et M. de Boissy ont soutenu que, dans la bouche de sir Robert Peel, le mot d'*instructions* ne pouvait faire équivoque, et qu'on ne pouvait entendre par là que les instructions données aux commandants des forces chargés d'agir contre le Maroc. M. le ministre des affaires étrangères a répondu qu'on interprétait mal le sens de l'expression employée par sir Robert Peel, et que le ministère français n'avait communiqué au cabinet de Saint-James que des *instructions* politiques et diplomatiques, pour lui donner l'assurance que la France n'avait aucune intention d'agrandissement et de conquête dans le Maroc. Quant aux forces navales que l'Angleterre va réunir à Gibraltar, l'expression de *suffisantes* dont s'est servi sir Robert Peel a paru aux interpellateurs impliquer l'idée de *supériorité*, soit dans le nombre des bouches à feu, soit dans le grade de l'officier commandant; et, pour donner à ce mot cette interprétation, ils se fondaient sur les habitudes et les précédents bien avérés de la politique anglaise en pareille occurrence. Mais M. le ministre des affaires étrangères, interprétant différemment l'expression de sir Robert Peel, a pensé qu'il s'agissait de forces égales, et que jusqu'à présent rien ne prouvait le contraire.

Le débat soulevé par les interpellations n'a donc fait jaillir aucune lumière, aucun éclaircissement positif sur ces deux points importants.

Le second côté de l'affaire, c'est-à-dire le rapport direct de la France avec le Maroc, a fourni à M. le prince de la Moskowa l'occasion d'entrer dans quelques détails historiques sur les principaux faits qui démontrent l'appui prêté de longue main à Abd-el-Kader. L'émir, à l'heure qu'il est, n'a d'existence que par cet appui. La France doit demander des garanties à cet égard. Il faut qu'Abd-el-Kader soit *interné* dans le Maroc, surveillé par la garde noire de l'empereur, et mis dans l'impuissance de nous nuire par ses intrigues et son influence sur les populations fanatiques. Il faut que Muley Abd-el-Rhaman lui-même en soit responsable.

M. le ministre des affaires étrangères a répondu que le cabinet français formulait ainsi ses réclamations envers le Maroc: 1° retrait du corps d'armée formé sur la frontière; 2° rappel et punition des généraux qui ont attaqué nos troupes; 3° assignation à Abd-el-Kader d'une résidence dans le pays marocain. M. le ministre des affaires étrangères a annoncé à la chambre que, d'après une dépêche du consul de France à Tanger, les deux premiers points étaient à peu près accordés. Cette nouvelle est, en effet, conforme à ce que les journaux espagnols eux-mêmes nous apprennent.

Mais, en supposant que Muley Abd-el-Rhaman accorde ces deux premières demandes, accordera-t-il la troisième? Evidemment, il le devrait dans son propre intérêt; car Abd-el-Kader est pour lui un rival redoutable. Toute la question est de savoir s'il aura assez de force pour vaincre le fanatisme de son peuple. Ne conviendrait-il pas aussi, pour obtenir une solution prompte et efficace, que les espérances et les arrière-pensées qu'entretient encore chez ces populations fanatiques le défaut de reconnaissance de nos possessions algériennes par l'Angleterre, pussent disparaître et s'évanouir sans retour?

L'état des choses indique donc une mesure importante, et c'est au cabinet français de la provoquer. Comme complément aux réclamations et aux garanties exigées du Maroc, nous avons à obtenir de l'Angleterre la reconnaissance de nos possessions algériennes. Cette reconnaissance résulterait d'un fait bien simple, de la [illegible] ferons qu'une observation. M. le ministre de la marine a montré bien peu de tact, bien peu de ce sentiment généreux qui a toujours caractérisé la nation française, en déclarant, comme il l'a fait, que notre cause était séparée de celle de l'Espagne, et que nous n'avions besoin de personne pour faire valoir nos droits. Ce langage aura peut-être été calculé pour plaire à quelques hommes d'Etat de l'autre côté de la Manche; mais, dans la situation actuelle, il est tout-à-fait contraire au vœu de la France et à ses intérêts. Un peu moins d'obséquiosité envers le cabinet de Saint-James, un peu plus d'avances amicales à l'Espagne et aux autres Etats engagés dans l'affaire, n'auraient pu que contribuer à lui donner une terminaison heureuse sous ses trois aspects.

---

La chambre des députés a consacré la première partie de sa séance d'aujourd'hui à la discussion du budget du ministère de l'intérieur. Cette discussion n'a présenté aucun incident digne de remarque.

La chambre a passé ensuite à l'examen des dépenses du ministère de l'agriculture, après quelques critiques de M. Fould sur les haras, et des considérations fort judicieuses de M. Demesmay sur les conséquences du morcellement de la propriété et sur la situation des biens communaux. Tous les crédits de ce ministère ont été votés presque sans discussion.

---

On a distribué aujourd'hui à la chambre le rapport de M. Saglio, sur le projet de loi relatif aux douanes. La commission a constaté que nos traités de commerce avec l'Angleterre et les Etats-Unis avaient été désastreux pour notre marine, et elle pense qu'on pourra remédier à cet état de choses en nous rapprochant des autres nations qui peuvent offrir un débouché à notre industrie. La commission désigne au gouvernement la Belgique, la Sardaigne, l'Afrique méridionale et l'Amérique du Sud. La commission a remarqué aussi que la convention conclue avec la Belgique en 1842, n'a pas profité beaucoup à nos vins et à nos soieries, surtout depuis que les mêmes avantages ont été accordés aux vins et aux soieries de l'Allemagne. La commission déclare même qu'elle verrait avec plaisir le rétablissement des anciens droits sur les fils et tissus de lin de ce pays. Le traité avec la Sardaigne n'ayant pas encore été mis à exécution, la commission a seulement applaudi aux clauses de ce traité qui stipulent une diminution de droits sur nos vins et nos eaux-de-vie, et la réciprocité pour nos ouvrages littéraires et artistiques.

---

La *Presse* contient ce matin, sur l'organisation du journalisme, un article dont nous sommes d'autant plus disposés à appuyer les idées, que nous les avons émises depuis bien long-temps nous-mêmes. Ce journal énumère les principaux avantages que produirait une organisation des écrivains de la presse périodique analogue à celle des avocats, avec tableau d'inscription et chambre de discipline. Nous sommes tout prêts, pour notre compte, à donner les mains à la réalisation d'un plan qui contribuerait à rendre de la dignité au journalisme en y introduisant des habitudes de loyauté, de vérité, d'honneur et de modération très compatibles avec le libre essor de toutes les opinions. La *Presse* a donc bien raison de nous compter au nombre des adhérents de la mesure qu'elle préconise aujourd'hui.

Toutefois, nous devons faire observer à la *Presse* qu'elle prélude mal à l'établissement de sa proposition en soutenant une mesure de monopole (l'égalité des droits de timbre et de poste pour tous les formats) qui serait, à son profit et à celui de deux ou trois autres feuilles, la ruine de la plupart des journaux. Si la *Presse* veut sincèrement entrer dans des voies d'ordre, de liberté organisée, [illegible]

Agréez, etc. A. Crémieux.

---

## Affaires de Montevideo.

Le *Persévérant*, parti de Buenos-Ayres le 27 avril, et de Montevideo le 1er mai, a apporté des nouvelles du Rio de la Plata.

Quelques jours avant le départ de ce bâtiment, l'amiral Lainé aurait annoncé au ministère que la conduite de M. Pichon le rendait impossible dans le pays; que le remplacement de cet agent était d'urgence, que toute relation de fait avait cessé entre lui et M. le consul, et que, si la conduite de M. Pichon n'était pas hautement désapprouvée par le ministère, l'amiral demanderait son rappel. Si ces faits sont exacts, cette nouvelle est d'une haute gravité. Elle justifierait la condamnation que nous avons portée contre la conduite de M. Pichon dans ses relations avec nos compatriotes et le gouvernement de Montevideo.

Une autre lettre, écrite par un officier de l'état-major de l'ex-légion française, qui porte maintenant le nom de *seconde légion de la garde nationale*, parle d'un acte d'atrocité inouï, commis au camp d'Oribe, sur huit de nos concitoyens, tombés prisonniers dans les mains du lieutenant de Rosas.

Ces malheureux ont été indignement mutilés: on leur a crevé les yeux, coupé les oreilles, arraché le nez, et, en cet état, leurs cadavres ont été exposés sur la grande route.

C'est là qu'ils auraient été vus par une personne recommandable de Montevideo, qui était allée en parlementaire pour traiter de l'échange de ces prisonniers contre des prisonniers argentins tombés au pouvoir du gouvernement de Montevideo. Ce nouvel acte de férocité a produit une profonde sensation dans la ville, et les légionnaires français n'ont pas été les derniers à jurer qu'ils ne laisseraient ni trêve ni repos à Oribe. On ajoute que ces huit cadavres étaient exposés sur la route qui conduit à l'habitation de M. Pichon. On sait que notre consul est allé se loger dans le pays soumis à Oribe, non loin du camp de ce chef barbare.

D'autres lettres, pleines d'invectives contre M. Pichon, vont jusqu'à affirmer que Rosas a acheté au poids de l'or l'amitié de notre consul. Sans nous arrêter à ces imputations, nous ferons seulement remarquer que la femme de M. Pichon est d'origine espagnole, qu'elle appartient, par sa mère, à la famille Argibel, à laquelle appartenait aussi la femme de Rosas, dona Encarnacion. La sœur d'Oribe, Mme Margarita Lasala, a été, il y a à peu près deux ans, marraine d'un des enfants de M. Pichon.

Ces relations particulières de M. Pichon avec Rosas et avec Oribe suffisent peut-être pour donner l'explication des étranges préférences et des fâcheuses sympathies de cet agent. Espérons que le conflit qui vient de surgir apportera quelques lumières au ministère et quelque changement dans une politique cruelle et déloyale envers nos anciens alliés et envers nos compatriotes.

---

L'escadre commandée par le contre-amiral prince de Joinville ne devait être primitivement composée que du vaisseau le Suffren et de quelques vapeurs, dont l'Asmodée, de 450, était la tête de colonne. C'est par une décision ultérieure, déterminée par l'attitude décidément hostile qu'a prise le Maroc, que le vaisseau le Jemmapes, la frégate la Belle-Poule, le brick le Cassard, formidables renforts, ont été joints au premier armement. Tanger sera bombardé. Le prince a beaucoup regretté que notre plus fort vapeur, les Descartes, de 520, actuellement en construction, ne fût pas achevé. Ce bâtiment, qui sera presque entièrement armé à la Paixhans, aurait prêté un redoutable concours à l'expédition. Toutefois, l'Asmodée n'est pas à dédaigner. Ce bâtiment est en effet de 450, et porte quelques Paixhans qui, par une heureuse coïncidence, se trouvent disposés dans l'ordre indiqué par la *Notes sur les forces navales*.—Le Pluton, parti du Hâvre, ralliera l'escadre

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE FAMILLE CORSE (1).

### VII.

Le jour même de mon arrivée je me présentai chez M. Louis de Franchi, il était sorti.

Je laissai ma carte avec un petit mot, qui lui annonçait que j'arrivais en droite ligne de Sullacaro, et que j'étais chargé pour lui d'une lettre de M. Lucien, son frère. Je lui demandais son heure, ajoutant que j'avais pris l'engagement de lui remettre cette lettre à lui-même.

Pour me conduire au cabinet de son maître, où je devais écrire ce billet, le domestique me fit successivement traverser la salle à manger et le salon. Je jetai les yeux autour de moi, avec une curiosité que l'on doit comprendre, et je reconnus les mêmes goûts dont j'avais déjà eu un aperçu à Sullacaro; seulement ces goûts étaient relevés de toute l'élégance parisienne. M. Louis de Franchi me parut avoir un charmant logement de garçon.

Le lendemain, comme je m'habillais, c'est-à-dire vers les onze heures du matin, mon domestique m'annonça à son tour M. de Franchi. J'ordonnai de le faire entrer au salon, de lui offrir les journaux, et de lui annoncer que dans un instant j'étais à ses ordres.

En effet, cinq minutes après j'entrais au salon.

Au bruit que je fis M. de Franchi qui, par courtoisie sans doute, s'était mis à lire un feuilleton de moi, qui, à cette époque, paraissait dans la presse, leva la tête.

Je demeurai pétrifié de sa ressemblance avec son frère.

Il se leva.

Monsieur, me dit-il, j'avais peine à croire à ma bonne fortune en lisant hier le petit billet que m'a remis mon domestique, lorsque je suis rentré. Je lui ai fait répéter dix fois votre signalement, afin de m'assurer qu'il était d'accord avec vos portraits; enfin, ce matin, dans ma double impatience de vous remercier et d'avoir des nouvelles de ma famille, je me suis présenté chez vous sans trop consulter l'heure; ce qui me fait craindre d'avoir été bien matinal.

— Pardon, lui répondis-je, si je ne réponds pas d'abord à votre gracieux compliment, mais je vous l'avoue, monsieur, je vous regarde et je me demande si c'est à M. Louis ou à M. Lucien de Franchi que j'ai l'honneur de parler.

— Oui, n'est-ce pas, la ressemblance est grande, ajouta-t-il en souriant, et lorsque j'étais encore à Sullacaro, il n'y avait guère que mon frère et moi qui ne nous y trompassions pas; cependant, s'il n'a pas, depuis mon départ, fait abjuration de ses habitudes corses, vous avez dû le voir constamment dans un costume qui met entre nous quelque différence.

— Et justement, repris-je, le hasard a fait que, lorsque je l'ai quitté, il était, moins le pantalon blanc, qui n'est pas encore de mise à Paris, vêtu exactement comme vous l'êtes: il en résulte que je n'ai pas même, pour séparer votre présence de son souvenir, cette différence de costume dont vous me parlez. Mais, continuai-je, en tirant la lettre de mon portefeuille, je comprends que vous ayez hâte d'avoir des nouvelles de votre famille; prenez donc cette lettre que j'eusse laissée chez vous hier si je n'eusse promis à Mme de Franchi de vous la remettre à vous-même.

— Et vous avez quitté tout le monde bien portant?

— Oui, mais dans l'inquiétude.

— Sur moi?

— Sur vous. Mais lisez cette lettre je vous prie.

— Vous permettez?

— Comment donc.

M. de Franchi décacheta la lettre, tandis que je préparais des cigarettes.

Cependant je le suivais des yeux pendant que son regard parcourait rapidement l'épître fraternelle: de temps en temps il souriait en murmurant: Ce cher Louis, cette bonne mère!... Oui, oui... je comprends...

Je n'étais pas revenu encore de cette étrange ressemblance; cependant, comme me l'avait dit Lucien, je remarquais plus de blancheur dans le teint et une prononciation plus nette de la langue française.

— Eh bien! repris-je lorsqu'il eut fini en lui présentant une cigarette qu'il alluma à la mienne, vous l'avez vu comme je vous l'ai dit, votre famille était inquiète, et je vois avec bonheur que c'était à tort.

— Non, me dit-il avec tristesse, pas tout à fait. Je n'ai point été malade il est vrai, mais j'ai eu un chagrin, assez violent même, lequel, je vous l'avoue, s'augmentait encore de l'idée qu'en souffrant ici, je faisais là bas souffrir mon frère.

— M. Lucien m'avait déjà dit ce que vous me dites là, monsieur; mais véritablement pour que je crusse qu'une chose aussi extraordinaire était la vérité et non point une préoccupation de son esprit, il ne me fallait pas moins que la preuve que j'en ai en ce moment; ainsi, vous-même êtes convaincu, monsieur, que le malaise qu'éprouvait là bas votre frère dépendait de la souffrance que vous ressentiez ici?

— Oui, monsieur, parfaitement.

— Alors, repris-je, comme votre réponse affirmative a pour résultat de m'intéresser doublement à ce qui vous arrive, permettez-moi de vous demander, par intérêt et non par curiosité, si le chagrin dont vous me parliez tout à l'heure est passé et si vous êtes en voie de consolation.

— Oh! mon Dieu! vous le savez, monsieur, me dit-il, les douleurs les plus vives s'engourdissent avec le temps, et si aucun accident ne vient envenimer la plaie de mon cœur, eh bien! elle saignera encore quelque temps, puis, enfin elle se cicatrisera. En attendant, recevez de nouveau tous mes remercîments et accordez-moi de temps en temps la permission de venir vous parler de Sullacaro.

— Avec le plus grand plaisir, lui dis-je, mais pourquoi dans ce moment même ne continuons-nous pas une conversation qui m'est aussi agréable qu'à vous. Tenez, voici mon domestique qui vient m'annoncer que le déjeûner est servi. Faites-moi le plaisir de manger une cotelette avec moi, et alors nous causerons tout à notre aise.

— Impossible, et à mon grand regret. J'ai reçu hier une lettre de M. le garde des sceaux, qui me prie de passer aujourd'hui, à midi, au ministère de la justice: et vous comprenez bien que, moi, pauvre petit avocat en herbe, je ne puis faire attendre un si grand personnage.

— Ah! mais c'est probablement pour l'affaire des Orlandi et des Co-

(1) Voir les numéros des 28 et 29 juin, 1er, 5, 6 et 7 juillet.

... *soutiennent!* Quatre factieux ont été arrêtés. Le chef politique a publié un *bando* qui enjoint de disperser les groupes par la force.

---

On lit dans la *Gazette de Zurich*, sous la rubrique de Bâle 6 juillet : Hier, quatre valaisans sont arrivés ici pour assister à la fête du tir. L'avocat Perrig, de Brieg, libéral renégat, a pris la parole au nom de ses collègues. Le peuple a crié trois fois : *Vive la Jeune Suisse!* Il a demandé la suppression du tribunal extraordinaire. Il a réclamé une amnistie. Il a blâmé les moyens jésuitiques par lesquels la victoire a été obtenue. Beaucoup d'arquebusiers de Bâle-Campagne et de Zurich veulent qu'on retire au Haut Valais, son drapeau, qu'a taché le sang de la guerre civile. Le chef du parti libéral et celui du parti conservateur s'y sont opposés. Le président du comité central a donné sa parole d'honneur qu'il serait fait droit à cette demande. Les Haut-Valaisans sont repartis ce matin. Leur départ a été aussi triste que leur arrivée.

---

On écrit de Bourbon que le gouvernement cherche à procurer à la colonie des travailleurs pris dans les établissements anglais du détroit de Malacca, afin de suppléer au manque de bras causé par la cessation, depuis plusieurs années, de la traite des esclaves, et la diminution de la population noire, qui en est la conséquence. Le journal *Calcutta Star* a donné, il y a quelque temps, des extraits d'une lettre de Bourbon annonçant l'arrivée d'un petit nombre de travailleurs engagés dans le détroit ; la plupart d'entre eux étaient des coulis (hommes de peine indiens, et les dernières nouvelles de Penang (île du prince de Galles) annoncent le départ pour Bourbon du trois mats barque française l'*Olympe*, avec soixante-dix ou quatre-vingt coulis *cherlias* (originaires de la côte de Coromandel) à bord. Ces travailleurs sont engagés sous condition de servir cinq ans, à raison d'environ dix shellings ou 12 fr. 50 c. par mois, la nourriture non comprise.

## Chambre des Pairs.

**PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.**

*Séance du 10 juillet.*

M. LE GÉNÉRAL BAUDRAND présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires réclamés pour l'Algérie, déjà adopté par la chambre des députés.

L'ordre du jour appelle les interpellations annoncées sur les affaires de Maroc.

M. DE LA MOSKOWA. Le premier ministre du cabinet britannique a donné dans le sein du parlement des explications sans réserves relativement à nos projets sur le Maroc. S'il les tenait du cabinet français, le cabinet a commis une imprudence; le cabinet nous a trait liés pour l'avenir, quelles que soient les éventualités, et d'ailleurs de telles révélations ont pour effet de donner plus d'énergie à la résistance de l'empereur du Maroc et d'Abd-el-Kader. Je ne pense pas que l'entente cordiale puisse justifier une pareille confidence.

Les journaux anglais se préoccupaient de la question surtout au point de vue des intérêts anglais, du commerce anglais, de l'approvisionnement de Gibraltar. Sir Robert Peel et lord Aberdeen les ont rassurés en leur annonçant les desseins du gouvernement français. Cela n'est du reste guères conforme au langage de M. le ministre des affaires étrangères à l'autre chambre. M. Guizot, en effet, a déclaré qu'il n'avait donné que des renseignements généraux sans rien préciser. Cette contradiction est d'autant plus douloureuse à constater que le gouvernement français a cherché dans les journaux à atténuer les paroles de sir Robert Peel en les dénaturant.

L'antagonisme qui existe entre la France et l'Angleterre dans la Méditerranée ... avec le Maroc. Je demande au cabinet s'il s'est assuré de son concours et si l'on verra flotter le pavillon espagnol à côté du nôtre.

L'honorable pair pense que le seul moyen de mettre fin à toute contestation, c'est de s'emparer de plusieurs points d'où la France puisse exercer une grande influence sur tout l'intérieur du Maroc ; on parle de Fez. Tanger semble à l'orateur un point plus important. (M. Guizot rit.) Je ne sais, continue le noble pair, en s'adressant à M. Guizot, je ne sais en quoi ce que je dis est risible ; je parle très-sérieusement ; mon argument peut être très contestable ; mais je ne crois pas qu'il soit ridicule.

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Je suis obligé de me rendre à l'instant à la chambre des députés pour la discussion du budget de la marine; je prie le préopinant de me permettre de courtes observations en réponse aux assertions de M. le prince de la Moskowa. M. le prince de la Moskowa a insisté sur ce point que les instructions dont M. le prince de Joinville est porteur, ont été communiquées au gouvernement anglais ; il appartient à un gouvernement de communiquer à un gouvernement ami les vues générales de sa politique; mais les instructions écrites, maritimes et militaires, données à nos officiers généraux, ne sont communiquées à personne. Les instructions de M. le prince de Joinville sont d'agir avec prudence et circonspection, tant que la guerre ne sera pas ouvertement déclarée; mais ces instructions prévoient toutes les éventualités, et si les circonstances l'exigent, M. le prince de Joinville a tous les pouvoirs et tous les moyens pour défendre nos intérêts et notre dignité.

L'honorable pair demande si nous sommes assurés du concours de l'Espagne ; il ne m'appartient pas de m'expliquer sur ce point ; mais ce que j'affirme comme officier de marine et comme ministre de la marine, c'est que nous n'avons besoin du concours de personne.

M. DE LA MOSKOWA. Sir Robert Peel a assuré qu'il avait eu connaissance des instructions données à notre amiral. M. le ministre le nie; c'est une contradiction que je tiens à constater devant la chambre.

M. GUIZOT commence par remercier la chambre d'avoir bien voulu remettre le jour qu'elle avait d'abord fixé pour ces interpellations, et continue en ces termes :

Quant aux paroles de sir Robert Peel, elles veulent dire seulement qu'il a eu connaissance de la politique de la France à l'égard du Maroc ; cette politique, nous la proclamons hautement : Nous n'avons aucune vue de conquête ni d'agrandissement territorial.

On a parlé des inquiétudes manifestées par les Anglais ; cela est tout naturel. Mais cela ne veut pas dire que l'Angleterre contrarie ou conteste la politique et les droits de la France.

M. le prince de la Moskowa se plaint que les satisfactions que nous demandons soient dérisoires. Que demandons-nous donc ? que les troupes soient dispersées: ce n'est pas, je pense, une satisfaction illusoire; que les chefs qui ont dirigé l'agression soient punis. Je viens de recevoir une dépêche qui m'annonce que l'héritier présomptif qui vient de Fez a fait charger de fers les deux chefs d'Oucha et les a fait conduire à Fez. Du reste, cette dépêche m'annonce que ce fait a besoin de confirmation. Nous demandons qu'Abd-el-Kader soit interné et retenu loin de notre frontière. Voudrait-on que nous demandassions son expulsion du territoire marocain ? Mais nous ne souffririons pas qu'on nous fit à nous une pareille demande. Nous pouvons consentir à surveiller des proscrits, mais non à les chasser. Nous ne pouvons demander ce que nous ne voudrions pas faire nous-mêmes.

M. le ministre déclare que, sans se lier les mains et perdre sa liberté vis-à-vis de personne, il n'adopte pas cependant l'expédient proposé par l'honorable préopinant de s'emparer de quelques points sur le territoire marocain; ce ne serait pas le moyen de diminuer nos embarras en Afrique. Du reste, la guerre n'est pas déclarée; les réparations demandées n'ont pas été refusées, et il y a lieu d'espérer qu'elles ne le seront pas, et que la question se videra pacifiquement.

M. PELET (de la Lozère). Depuis long-temps on avait reconnu dans les paroles de plusieurs ministres, prononcées en plein parlement, peu de bienveillance pour le cabinet français, et surtout pour nos possessions d'Afrique ; mais aux paroles vont succéder les actions : la flotte que l'Angleterre va envoyer devant Tanger doit être supérieure à la flotte française; on va même jusqu'à dire quels seraient les bâtiments qui en feraient partie et par négocier en présence de forces étrangères, supérieures. L'amiral anglais se retira avec un empressement, qui fit honneur à lui-même et à son gouvernement. Il n'y a pas de doute que si les mêmes circonstances se présentaient, M. le prince de Joinville n'agît comme l'amiral Baudin, et que le gouvernement anglais ne fit devant Tanger ce qu'il a fait devant Saint-Jean d'Ulloa.

M. GUIZOT. Cela ne sera pas nécessaire.

M. DE BOISSY entre dans de longues considérations sur les documents communiqués au gouvernement anglais.

UNE VOIX. On n'a pas communiqué de documents.

M. DE BOISSY. Sir Robert Peel a dit que les instructions lui avaient été communiquées sans aucune réserve, et je suis accoutumé à trouver plus d'exactitude d'un côté du détroit que de l'autre. (Oh! oh!) Il est impossible que sir Robert Peel, qui a une si grande habitude de la tribune, ait dit autre chose que ce qu'il a voulu dire. Eh bien! ces instructions, qui ont été communiquées au cabinet anglais, ne l'ont pas été au maréchal Bugeaud, comme le prouve son dernier rapport à M. le ministre de la guerre.

L'honorable pair traite de nouveau la question de l'*exequatur* des agents consulaires de l'Algérie, et demande où en est le traité relatif au droit de visite.

M. GUIZOT répond qu'il n'a rien à dire quant à présent.

M. DE BOISSY. C'est plus facile que de s'expliquer, mais je trouverai plus d'un moment favorable pour obliger M. le ministre à parler.

M. DUBOUCHAGE. Le premier ministre anglais, en répondant dernièrement à lord Palmerston, a dit qu'il ne s'en rapportait pas aux informations de source française (ce qui est flatteur pour nos ministres), et qu'il prenait toutes les mesures pour la protection des intérêts britanniques. Je demanderai à M. le ministre si ces mesures ont obtenu l'approbation du gouvernement français.

M. GUIZOT. Le gouvernement anglais s'est comporté dans cette affaire avec la même ouverture, avec la même loyauté que nous; il nous a fait part de toutes ses résolutions, de toutes ses vues.

M. DE BOISSY. Une seule observation : M. le ministre a dit à la tribune, que la négociation sur le droit de visite était terminée. Je demande à M. le ministre ce qui en est.

M. GUIZOT. Je n'ai rien à répondre aujourd'hui là-dessus.

M. DUBOUCHAGE. Mais cela est important.

M. GUIZOT. Je n'ai rien à dire quant à présent.

L'orateur présente à la chambre, au nom de M. le ministre de la guerre, un projet de loi relatif à la transformation des armes à silex, déjà adopté par la chambre des députés. La chambre a entendu ensuite des rapports de pétitions.

M. DE PRÉVAL, rapporteur, rend compte à la chambre de la pétition suivante :

Le sieur Madrolle, à Paris, sollicite l'intervention de la chambre pour faire révoquer les mesures qui retiennent les princes d'Espagne prisonniers dans la ville de Bourges.

La commission propose de passer à l'ordre du jour.

M. DUBOUCHAGE demande le renvoi à M. le président du conseil. L'orateur soutient que nous n'avons aucun droit de retenir prisonnier le roi d'Espagne, qu'une infâme trahison a contraint de se réfugier sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT rappelle à l'orateur que le prince réfugié à Bourges n'est pas reconnu comme roi d'Espagne par le gouvernement français, et qu'il n'est pas permis de lui donner ce titre.

M. DUBOUCHAGE. Il n'est pas roi de fait ; mais j'ai soigneusement examiné la question, et dans ma conviction il est le roi légitime ; mais ce n'est pas une question que je veuille examiner devant la chambre.

L'orateur termine en se plaignant de la manière dont les princes d'Espagne sont retenus à Bourges. Il insiste pour le renvoi à M. le président du conseil.

M. DE BOISSY appuie le renvoi demandé. Je suis persuadé, dit-il, que les ministres ne savent pas comment est traité en France un petit-fils de Louis XIV. Il soutient que la détention de ces princes à Bourges est contraire à toutes les lois, et qu'elle est une violation de la charte.

M. GUIZOT. Les mesures prises à l'égard du prince dont il est question le sont en vertu d'une convention spéciale, et sont la conséquence des ...

---

lonna qu'il vous fait appeler ?

— Je le présume; et comme mon frère me dit que la querelle est terminée...

— Pardevant notaire, je puis vous en donner des nouvelles certaines ; j'ai signé au contrat comme parrain d'Orlandini.

— En effet, mon frère me dit quelques mots de cela.

— Ecoutez, me dit-il en tirant sa montre, il est midi moins quelques minutes; je vais d'abord annoncer à M. le garde des sceaux que mon frère a acquitté ma parole.

— Oh! religieusement, je vous en réponds.

— Ce cher Lucien! je le savais bien, que quoique ce ne fût pas dans ses sentiments, il le ferait.

— Oui, et il faut lui en savoir gré, car, je vous en réponds, la chose lui a coûté.

— Nous reparlerons de tout cela plus tard, car, vous le comprenez bien, il y a un grand bonheur pour moi à revoir, avec les yeux de la pensée, évoqués par vous, ma mère, mon frère; mon pays! Ainsi, si vous voulez bien me dire votre heure...

— C'est assez difficile maintenant, pendant les premiers jours qui vont suivre mon retour. Je vais être quelque peu vagabond. Mais dites-moi vous-même où je puis vous trouver?

— Ecoutez, me dit-il, c'est demain la Mi-Carême, n'est-ce pas?

— Demain?

— Oui.

— Eh bien?

— Allez-vous au bal de l'Opéra?

— Oui et non. Oui, si vous me demandez cela pour m'y donner rendez-vous; non, si je n'ai aucun intérêt à y aller.

— Il faut que j'y aille moi, je suis obligé d'y aller.

— Ah! ah! fis-je en souriant, je vois bien, comme vous le disiez tout-à-l'heure, que le temps engourdit les plus vives douleurs, et que la plaie de votre cœur se cicatrisera.

— Vous vous trompez, car j'y vais probablement chercher de nouvelles angoisses.

— Alors, n'y allez pas.

— Eh! mon Dieu! fait-on ce qu'on veut dans ce monde : je suis entraîné malgré moi ; je vais où la fatalité me pousse. Il vaudrait mieux que je n'y allasse pas, je le sais bien ; et cependant j'irai.

— Ainsi donc demain à l'opéra?

— Oui.

— A quelle heure?

— A minuit et demi, si vous le voulez.

— Où cela?

— Au *foyer*. A une heure j'ai rendez-vous devant la pendule.

— C'est convenu.

Nous nous serrâmes la main et il sortit vivement. Midi était prêt à sonner.

Quant à moi j'occupai l'après-midi et toute la journée du lendemain à ces courses indispensables à un homme qui vient de faire un voyage de dix-huit mois.

A minuit et demi j'étais au rendez-vous.

Louis se fit attendre quelque temps ; il avait suivi dans les corridors un masque qu'il avait cru reconnaître, mais le masque s'était perdu dans la foule et il n'avait pu le rejoindre.

Je voulus parler de la Corse, mais Louis était trop distrait pour suivre un si grave sujet de conversation ; ses yeux étaient constamment fixés sur la pendule, et tout à coup il me quitta en s'écriant.

— Ah! voilà mon bouquet de violettes, dit-il.

Et il fendit la foule pour arriver jusqu'à une femme qui, effectivement, tenait un énorme bouquet de violettes à la main.

Comme heureusement pour les promeneurs il y avait au foyer des bouquets de toute espèce, je fus bientôt accosté moi-même par un bouquet de camélias qui voulut bien m'adresser ses félicitations sur mon heureux retour à Paris.

Au bouquet de camélias succéda un bouquet de roses pompons.

Au bouquet de roses pompons un bouquet d'héliotropes.

Enfin, j'en étais à mon cinquième bouquet lorsque je rencontrai D.....

— Ah! c'est vous, mon cher, me dit-il, soyez le bien venu car vous arrivez à merveille; nous soupons ce soir chez moi avec un tel et un tel ; — il me nomma trois ou quatre de nos amis communs, — et nous comptons sur vous.

— Mille fois merci, très cher, répondis-je ; mais malgré mon grand désir d'accepter votre invitation, je ne le puis attendu que je suis avec quelqu'un.

— Mais il me semble qu'il va sans dire que tout le monde aura le droit d'amener son quelqu'un ; il est parfaitement convenu qu'il y aura sur la table six carafes d'eau qui n'auront d'autre destination que de tenir les bouquets frais.

— Eh! cher ami, voilà ce qui vous trompe, je n'ai pas de bouquets à mettre dans vos carafes; je suis avec un ami.

— Eh bien! mais vous savez le proverbe : les amis de nos amis...

— C'est un jeune homme que vous ne connaissez pas.

— Eh bien! nous ferons connaissance.

— Je lui proposerai cette bonne fortune.

— Oui, et s'il refuse, amenez-le de force.

— Je ferai ce que je pourrai, je vous le promets.... Et à quelle heure se met-on à table ?

— A trois heures; mais comme on y restera jusqu'à six, vous avez de la marge.

— C'est bien.

Un bouquet de myosotis, qui peut-être avait entendu la dernière partie de notre conversation, prit alors le bras de D...., et s'éloigna avec lui.

Quelques instants après, je rencontrai Louis, qui, selon toute probabilité, en avait fini avec son bouquet de violettes.

Comme mon domino était doué d'un esprit assez médiocre, je l'envoyai intriguer un de mes amis, et je repris le bras de Louis.

— Eh bien! lui dis-je, avez-vous appris ce que vous vouliez savoir?

— Oh! mon Dieu, oui : vous savez bien qu'en général on ne nous dit au bal masqué que les choses qu'on devrait vous laisser ignorer.

— Mon pauvre ami, lui dis-je.... Pardon de vous appeler ainsi ; mais il me semble que je vous connais depuis que je connais votre frère. Voyons,... vous êtes malheureux, n'est-ce pas.... Qu'y a-t-il donc?

— Oh! mon Dieu, rien qui vaille la peine d'être redit.

Je vis qu'il voulait garder son secret, et je me tus.

(*La suite à demain.*) **Alexandre DUMAS.**

pas encore de loi. Mais si l'on a des reproches à adresser à quelqu'un sera-ce une justification que de dire: Traduisez-moi devant les tribunaux?

M. Duchâtel garde le silence.

J'ai encore une autre question à adresser à M. le ministre de l'intérieur, reprend M. Lherbette: je désire savoir pourquoi il n'y a eu ni convocation ni revue de la garde nationale de Paris depuis quelques années.

M. DUCHATEL. C'est là une question que je n'ai pas à débattre devant la chambre.

M. LHERBETTE. Pour qui paraît-on craindre de se trouver en face de la garde nationale. (Vives réclamations au centre). On semble la condamner à faire un service de police. (Nouvelles réclamations.)

M. JACQUEMINOT. Son service est un service d'honneur.

M. LHERBETTE. Puisque c'est un service d'honneur, M. le général de la garde nationale, faites respecter la garde nationale. (Au centre: Assez! assez!) C'est un avertissement que je donne au gouvernement.

M. DUCHATEL. Je ne l'accepte pas. (Au centre: Très bien!) Le gouvernement sait tout ce qu'il doit à la garde nationale, et il la traite avec tous les égards qu'elle mérite. (Agitation.)

M. GLAIS-BIZOIN donne son assentiment aux observations de M. Lherbette.

Sur le chapitre des encouragements et souscriptions pour les beaux-arts, l'orateur se plaint que ces fonds soient employés à des publications faites par des députés, et complètement étrangères à la science et aux beaux-arts.

M. LHERBETTE, sur le chapitre des subventions aux théâtres royaux, se plaint qu'à l'Opéra, par exemple, des loges soient louées à des marchands de billets, tellement que si l'on se présente pour avoir des loges quelques jours avant la représentation, il n'est pas encore temps; le jour même il est trop tard.

M. DE LAPLESSE se plaint de la vente des billets à la porte des théâtres, et demande l'intervention du gouvernement pour la faire cesser.

M. LHERBETTE, sur le chapitre des subventions aux bureaux de bienfaisance, se plaint de ce que le directeur de Charenton (et cela, dit-il, résulte de plusieurs pièces dignes de foi) aurait accepté, à fonds perdus, des sommes appartenant à des malades qu'il savait atteints de maladies mortelles. (Bruit, réclamations sur plusieurs bancs.) Ces faits résultent du rapport d'un inspecteur.

M. PASSY répond qu'il y a eu en effet des irrégularités. Le directeur de la maison de Charenton a été appelé devant le conseil supérieur; et depuis cette époque, on peut dire que la maison de Charenton est un vrai modèle.

M. LHERBETTE. Il est beau votre modèle! (On rit.)

L'orateur insiste, et se plaint que le gouvernement paraisse attacher si peu d'importance à des faits aussi graves.

M. A. PASSY. De qui tenez-vous ces renseignements?

M. LHERBETTE. Niez-vous le rapport? Du moment où vous ne le niez pas, je ne vois pas pourquoi je désignerais celui qui me l'a confié.

M. DUCHATEL. Un rapport ne suffit pas pour condamner un fonctionnaire; il faut pour cela une instruction; cette instruction a été faite. Le directeur de Charenton est un fonctionnaire habile, zélé, et qui mérite tous les égards.

M. LHERBETTE. Je n'ai pas demandé qu'on condamnât sans instruction; mais cette instruction, qui nous assure comment elle est faite? me la communiquerez-vous?

L'orateur ajoute que, dans cette maison qu'on cite comme modèle, un autre fonctionnaire qui voudrait y demeurer n'y demeure pas.

M. TAILLANDIER attire l'attention du gouvernement sur l'insuffisance de la dotation des Quinze-Vingts.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande qu'on établisse des bureaux de bienfaisance dans les campagnes où le pauvre n'a pas de moyens d'existence.

M. DUCHATEL répond qu'il regrette que l'insuffisance de l'allocation ne lui permette pas de le faire.

M. GLAIS-BIZOIN se plaint que les bureaux de bienfaisance soient mis au pillage, et distribués aux localités, non pas selon les besoins, mais selon l'influence de ceux qui protègent les réclamants.

M. BOULAY (de la Meurthe) parle dans le même sens.

M. CHÉGARAY reproche à l'opposition de demander des aumônes l'escopette à la main, et il trouve que le gouvernement cède beaucoup trop souvent à ses exigences.

M. DE LESPINASSE réclame la bienveillance du gouvernement en faveur des colonies de Mettray et de Petit-Bourg: l'une où l'on cherche à rappeler à la vertu les enfants qui ont failli, et l'autre qui a pour but de moraliser par le travail ceux qui n'ont pas failli.

M. DESLONGRAIS demande la parole sur les services départementaux à la charge des fonds généraux du budget.

L'orateur se plaint que tous les fonctionnaires municipaux du canton qu'il représente, reconnus pour être ses amis, ont été écartés de leurs fonctions malgré leur dévouement bien connu au gouvernement. Il signale l'invasion de la politique dans l'administration municipale; dans la garde nationale.. Les officiers repoussés à Vire ont été dédommagés par le gouvernement, qui leur a donné des places. Un capitaine-rapporteur qui était de ses amis a été renvoyé sur la demande du sous-préfet, lequel voulait qu'il agît en faveur du candidat opposé à M. Deslongrais.

L'orateur se plaint encore de la manière dont le préfet a composé la liste des notables commerçants; tous ses amis ont été rayés, bien qu'investis d'ailleurs de fonctions honorables, et reconnus pour être des plus notables commerçants.

M. DARBLAY. Mais que diable tout cela a-t-il de commun avec la discussion du budget? (Bruit.)

M. DESLONGRAIS dénonce encore quelques autres faits du même genre, et donne lecture de quelques lettres dont il résulte qu'un des notables rayés aurait reçu du sous-préfet la promesse d'être réintégré sur la liste s'il était disposé à voter pour le candidat conservateur.

M. TAILLANDIER présente quelques observations sur les affaires d'Angers. Il n'y a que deux partis à prendre: ou changer le maire ou dissoudre le conseil municipal.

M. DUCHATEL. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit précédemment devant la chambre. Si les affaires d'Angers souffrent, c'est la faute de son conseil municipal. Il n'y a, dans cette situation, rien d'illégal.

M. TAILLANDIER. Qu'il y ait illégalité ou non, c'est une situation anormale qui ne peut durer.

M. GLAIS-BIZOIN. Il n'y a pas d'article dans la charte qui permette de dissoudre la chambre quand elle n'est pas d'accord avec le ministère.

M. FULCHIRON. Ce n'est pas la même chose. (Bruit.)

M. GLAIS-BIZOIN. La situation est exactement semblable. Il n'y a aujourd'hui à Angers ni maire, ni conseil municipal.

M. DUCHATEL. La loi a réglé ce que le gouvernement devra faire, si les conseillers municipaux ne remplissent pas leurs fonctions. Le ministère peut régler le budget municipal par ordonnance; jamais, assurément, le budget

employés les enfants pauvres, s'ils y étaient élevés dans l'amour du travail jusqu'au moment où ils en sortiraient pour devenir des agriculteurs ou des ouvriers honnêtes, mais surtout des agriculteurs, nous pourrions réduire le nombre de nos prisons.

A ce point de vue la question de l'agriculture acquiert une plus haute importance sociale; n'est-ce pas par le développement de l'agriculture et la richesse des paysans que vous pouvez lutter avec le plus de succès contre la tendance qui arrache des campagnes nos ouvriers pour les jeter dans les gouffres des villes? Il faut cesser de considérer l'agriculture sous le seul rapport de l'augmentation matérielle des produits; elle doit devenir une source de moralisation, un gage de sécurité sociale.

C'est là une idée toute pacifique, toute chrétienne; elle a de plus cet avantage de se poser sur un terrain neutre, où les hommes de bon vouloir de tous les partis peuvent s'entendre et se donner la main.

Je me résume en priant M. le ministre de vouloir bien me dire si l'intention du gouvernement est de s'occuper enfin des questions que je me suis permis d'indiquer, c'est-à-dire la question du morcellement, celle de la mise en culture et du reboisement des biens communaux, celle de l'instruction agricole dans toutes les écoles gratuites, et enfin celle de la mise à exécution de la loi de 1840, en ce qui touche la délivrance du sel à l'agriculture avec modération de droits; et s'il a l'intention de pousser l'administration vers la fondation de colonies agricole, je propose de porter à un million les fonds destinés à l'agriculture.

M. CUNIN-GRIDAINE. Je dois remercier d'abord l'orateur de ce qu'il a dit de flatteur pour mon administration. Parmi les questions qu'il a soulevées, il en deux, celle des irrigations et celle du morcellement de la propriété, sur lesquelles je n'ai aucune influence; la seconde est réglée par le Code civil, et la première a été l'objet d'une proposition dont la chambre est en ce moment saisie.

Quant à l'augmentation du chiffre des encouragements à l'agriculture, le chiffre demandé par le budget, bien que peu considérable, est suffisant. Sans doute on ne pourrait subventionner tous les comices et toutes les sociétés d'agriculture, mais il faut remarquer que nous n'accordons de subventions qu'à ceux de ces établissements qui justifient de travaux utiles.

M. DE BUSSIÈRES demande où en est la question des marques de fabrique.

M. CUNIN-GRIDAINE. J'espère qu'un projet de loi sur cette matière pourra être présenté au commencement de la session prochaine.

M. DE CARNÉ appelle l'attention de la chambre sur l'impôt du sel, et demande l'application du sel à l'agriculture. Il exprime le vœu que l'on étende les usages auxquels le sel pourrait servir, et que l'on parvienne à dénaturer le sel de manière à ce que, ne pouvant pas être employé aux besoins alimentaires de l'homme, il puisse être utilisé pour l'agriculture.

M. CUNIN-GRIDAINE. Plusieurs chimistes distingués ont été saisis de la question; la difficulté est de dénaturer complètement le sel, et l'on n'y est pas encore parvenu.

M. DE LADOUCETTE, à l'occasion du chapitre 4, demande si on s'occupe du repeuplement des forêts de l'État et du reboisement des montagnes.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je serai en mesure de répondre à cette question, lors de la discussion du budget des finances.

M. BEAUMONT (de la Somme) exprime le regret que l'agriculture n'ait pas été admise à faire figurer ses produits à l'exposition de l'industrie; il réclame aussi un système général d'irrigations.

M. CUNIN-GRIDAINE. Les produits de l'agriculture ne sont guère de nature à figurer dans une exposition publique, ce n'est pas une raison pour ne pas rendre hommage aux progrès admirables qu'elle fait tous les jours, et pour ne pas récompenser ceux qui s'y distinguent; je suis heureux de constater hautement ces progrès.

Quant à la question des irrigations, j'ai envoyé en Italie un homme très versé dans les questions qui s'y rapportent, et j'espère que son rapport ne se fera pas long-temps attendre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Demesmay a proposé une augmentation de 130 mille fr. au chap. 5 (encouragements à l'agriculture).

M. DEMESMAY. D'après l'engagement moral qu'a pris M. le ministre, je retire mon amendement.

M. FOULD, sur le chapitre des haras et dépôts d'étalons, dit que l'année dernière la commission du budget avait proposé une répartition du fonds accordé par ce chapitre; cette répartition a été adoptée par la chambre. On devait donc supposer qu'en 1843 il serait accordé des encouragements plus importants; il n'en a rien été, on n'a pas non plus augmenté les fonds d'encouragement pour les juments.

La chambre avait décidé que les juments des haras du Pin seraient réduites à six: on en a cependant maintenu un plus grand nombre, et l'on a vendu les poulains, bien que le désir exprimé par la chambre fût pour la vente des pouliches. Nous manquons cependant d'étalons; il faut faire des achats en Angleterre et en Orient pour avoir à Pompadour des chevaux arabes, et aux haras du Pin des chevaux anglais. Il ferait bon aussi qu'on prît des mesures pour ne pas laisser dépérir la race précieuse des chevaux du Limousin.

M. CUNIN-GRIDAINE. L'élevage a considérablement diminué aux haras du Pin; quant à la distribution des primes, je me suis exactement conformé au vœu de la chambre.

MM. Oudinot, Lherbette et Beaumont (de la Somme), présentent encore quelques considérations sur les haras.

M. DE LAVALETTE demande que des encouragements soient accordés aux navires qui se rendent sur la côte méridionale de l'Afrique pour y recueillir l'engrais appelé *guano*.

M. DE MACKAU. La recherche du Guano occupe en effet plusieurs maisons de commerce. Le département de la marine a reçu d'une maison du Hâvre et d'une maison de Rouen une demande afin d'obtenir de la marine royale la protection dont elles ont besoin pour ce commerce.

Le point de la côte d'Afrique où l'on recueille le guano est situé par 12 degrés de longitude; j'ai pris des mesures pour qu'un bâtiment léger fût envoyé sur ce point, et les maisons de commerce dont j'ai parlé y trouveront l'appui et la protection qu'elles ont réclamés.

M. DENIS (du Var), sur le chapitre des établissements et services sanitaires, dit que l'Angleterre et l'Autriche ont modifié leurs règlements d'une manière favorable à la navigation et au commerce; et il demande que des améliorations soient introduites chez nous.

M. CUNIN-GRIDAINE. Lorsqu'on a fait valoir que le port de Marseille perdait de ses voyageurs en raison de la rigueur des mesures sanitaires, j'ai demandé des renseignements au bureau sanitaire de Marseille, et j'ai envoyé, il y a un mois, un agent sur les lieux. L'intendant sanitaire de Marseille a consenti à des réductions, et nous nous trouverons à peu près sur le pied d'égalité avec l'Angleterre.

M. LHERBETTE, sur le chapitre contenant les dépenses de l'Exposition, émet le vœu qu'à l'avenir le prix de revient soit indiqué sur les marchandises exposées.

Les crédits pour le ministère de l'agriculture et du commerce sont successivement votés.

duplicité des hommes qui nous gouvernent.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

## Faits divers.

— On écrit de Naples, le 25 juin à la *Gazette d'Augsbourg*, que tous les conjurés qui avaient fait une descente en Calabre ont été arrêtés, y compris les fils de l'amiral autrichien Bandiera.

— Par une singulière coïncidence, au moment où l'ex-président de Haïti, le général Hérard débarquait à la Jamaïque, l'ex-président Boyer, qu'il contribua si énergiquement à renverser, arrivait en même temps que lui dans cette île d'Elbe des présidents haïtiens déposés. Le bruit a couru que la partie espagnole d'Haïti paraissait décidée à se mettre sous le protectorat de la France et que M. l'amiral de Moges avait déjà terminé des négociations dans ce but.

— Les premières expériences pour organiser un corps de dromadaires en Algérie avaient échoué. De nouvelles expériences ont mieux réussi. Nos soldats se sont faits à la manœuvre, et, 300 chameaux ayant suivi la dernière expédition, pas un n'est resté en route.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui, avec la sanction royale, la loi adoptée par les chambres qui ouvre un crédit de 200,000 fr. pour contribuer, avec les fonds fournis par la ville de Paris, à la célébration du quatorzième anniversaire des journées de juillet 1830.

— Au point de rencontre de la rue Saint-Dominique et de l'esplanade des Invalides, sur une forte charpente volante, on a exposé, mardi dernier, pendant une heure, sur un piédestal de 6 mètres, le spécimen de la statue équestre colossale, en carton, de l'empereur, que doit modeler M. Marochetti. Après que MM. le ministre de l'intérieur, le directeur des beaux-arts et les artistes ont eu jugé de l'effet, le modèle a été transporté sous la grande porte des Invalides, où il était encore hier; mais la charpente est restée. Le piédestal est couvert d'ornements; le cheval repose sur trois jambes. L'empereur est représenté à la romaine, avec un manteau sur les épaules, le sceptre en main et la couronne impériale sur le front. On dit que ce modèle sera replacé durant les fêtes de Juillet afin que le public puisse juger le projet. (*Journal de Paris*.)

— Le *Moniteur Parisien* annonce pour samedi 13, jour anniversaire de la mort du duc d'Orléans, un service funèbre dans les églises et temples de Paris. A Notre-Dame, ce service sera célébré avec une grande pompe. Vendredi, la famille royale se rendra à Dreux dans le même but.

— Une dotation de 90,000 fr. vient d'être faite par les frères Trabuchi, Piémontais, aux hospices de Paris, à la charge d'entretenir à perpétuité, à l'hôpital Beaujon, un dortoir de 6 lits pour des poêliers-fumistes malades, en donnant la préférence à ceux qui seraient originaires des vallées de Robesco et de Vigezza et distribuant chaque année aux sortants une somme de 1,000 fr.

— On lit dans le *Censeur de Lyon* :

« Dimanche matin, la police a arrêté quatre ou cinq chefs d'atelier. On nous assure que ces arrestations n'ont aucun caractère politique et qu'elles sont motivées par une prévention de coalition.

— Vendredi, dans la soirée, le maréchal Gérard, allant de Paris à son château de Villiers-Saint-Paul, a été lancé avec violence hors de sa voiture, dont une des roues avait passé sur une borne, et s'est légèrement blessé au visage. Sa famille est aujourd'hui rassurée sur les suites de cet accident.

— Mgr l'évêque d'Alger a demandé à l'évêque de Valence (Espagne) la crosse et la mitre de Saint-Augustin conservées dans un couvent de religieuses de cette ville. De son côté, l'église de Valence demande à la France les reliques de Saint-Vincent Ferriès, honorées en Bretagne; elle offre en échange le corps de Saint-Louis, évêque de Toulouse. (*France*.)

— Des affiches placardées sur tous les murs de Paris annoncent pour le 24 de ce mois, à l'audience des criées, l'adjudication des terrains de l'ancienne salle du théâtre du Vaudeville, rue de Chartres. Les acheteurs sont autorisés à élever des constructions nouvelles. Est-ce qu'on aurait renoncé à l'achèvement de la jonction des Tuileries et du Louvre?

— On lit dans l'*Opinion du Gers*, du 6 juillet :

« Mme Lacoste, lorsqu'elle s'est fait ouvrir avant-hier le guichet de la prison, était accompagnée de son défenseur et d'une jeune femme qui paraît être sa sœur.

Elle était vêtue de noir, avec une élégante simplicité. On a remarqué qu'elle porte les cheveux à la *Ninon*. Ce genre de coiffure semble indiquer que, pour échapper aux recherches de l'autorité, qu'elle a su si bien déjouer pendant quatre mois, elle a dû se travestir en homme.

Du reste, il nous est permis de dire aujourd'hui, puisque nos paroles n'auront aucun effet fâcheux, que c'est dans le département des Hautes-Pyrénées, et presque sur la limite du département du Gers, que Mme Lacoste avait trouvé une retraite. Elle s'était cachée d'abord à Gimont; enfin, ses deux derniers jours de liberté, elle les a passés à Auch.

— Voici la formule de prière adoptée dans toutes les églises catholi-

pout coter qu'une légère baisse de 1/4 sur celles de 1840.

Les chemins de fer continuent à être en défaveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Comptoir Ganneron, 1045.. — Banque de Belgique, 883 75, 682 50. — Rentes belges 1831, 104 1/4; — id. 1842, 108 3/4.

Rente esp. 3 0/0, 33 1/2. — Emprunt grec français, 107. — Canal de Bourgogne, 1092 50. — Gaz comp. française, 2100 en div.

| | | |
|---|---|---|
| Obligations | Orléans, | 1240 f. de juillet. |
| — | Strasbourg, | 1232 50. |
| — | Grand'Combe, | 1160 f. d'avril. |

A terme :

Naples, . f. c., 99 30, 99 25.

| | |
|---|---|
| Rouen.... 30. | 3 1/8, 8 et 3 m. |
| Orléans... 39 1/8. | 3 1/5, 9 et 10 m. |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,00 à 00,00 ; courant du mois, 78,50 à 78,00; juillet et août, 79,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 81,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 72,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 69,00 à 00,00 ; caméline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00 ; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et août, 93,00, 94,00 ; sept. et oct., 94, 95 ; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible, 120; escompte, 25 1/2 à 00,00 0/0 première sorte,

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. —Le Menteur. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino Noir. Richard.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Mystère. Feu. Dagobert. Polka.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—Anglais. 3 Polkas. Le Vampire. Séparation.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Les Fées. Malvina. Rodolphe.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — 2e Ménestrels. Baigneuses. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Songe.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 COMTE.—Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 9 Juillet. | | | | 10 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2010 q. | 36 k. | | Arrivages | 1112 q. | 93k. | |
| Ventes | 2260 | 49 | | Ventes | 683 | 91 | |
| Restant | 16290 | 65 | | Restant | 16510 | 67 | |
| Cours moyen | | 38,95 | | Cours moyen | | 40,01 | |
| Cours-taxe | | 39,21 | | Cours-taxe | | 39,29 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 58q. | 09k. | 42,05 à 35,40 | Gr. | 0 q. | 00k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 373 | 66 | 39,30 à 41,10 | 1re | 282 | 91 | 39,50 à 41,10 |
| 2e | 268 | 60 | 37,60 à 38,30 | 2e | 58 | 09 | 37,60 à 38,85 |
| 3e | 6 | 00 | 36,30 à 00,00 | 3e | 10 | 85 | 30,55 à 31,85 |
| 4e | 2 | 14 | 30,55 à 00,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. 1384 | | 65 | 35,65 à 39,00 | 1. | 517 | 90 | 35,83 à 38,73 |

### Issues.

Nouvelle baisse de 0,50 sur le son. Son sec : de 7,00 à 7,50 les 325 litres. — Mouture : 8,50 à 9,00. — Recoupettes : 10,50 à 11,00 les 100 kil. — Remoulage : 17,00 à 18,50 les 150 kil.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 10 Juillet. — *Cours commercial.* — Froment de choix, 116 à 118 kil. : 31,50 à 32,00 l'hect. 1/2. — Montereau, 115 à 115 kil. : 30,00 à 30,50. — Picardie, 115 kil. : 30,00 à 31,00. — Inférieur, 108 à 108 kil. : 25,00 à 27,00. Les bonnes sortes étaient rares et recherchées; les qualités ordinaires, d'un placement moins facile. La halle était peu fréquentée. — Seigle, 108 à 110 kil. : 15,00 à 15,50 l'hect. 1/2. Ils étaient offerts et l'approche de la récolte produit une baisse qu'on peut évaluer aujourd'hui de 0,50 à 1,00. — Orge, peu abondante et cependant assez délaissée. 92 à 93 kil. : 16,00 à 16,50, hors barrière. — Avoines: la même cause a fait subir à cette céréale une baisse de 0,50 par 3 hect. et occasionne du ralentissement dans les achats. — 1re qual., 150 kil. : 26,00 à 26,50; 2e, 145 kil. : 25,50 à 26,00; 3e, 140 kil. : 24,50 les 3 hect.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

PARIS. Marché aux chevaux du 8 Juillet. — 125 chevaux de selle et de cabriolet, dont 28 vendus: 200,00 à 310,00. — 240 de trait, 39 vendus: 370,00 à 900,00. — 117 hors d'âge, 24 vendus: 50,00 à 260,00. — 12 ânes, 1 vendu: 40,00. — 14 chèvres, 3 vendues: 12,00 à 30,00. — Essai: 102.

STRASBOURG, 8 Juillet. — 55 bœufs, tous vendus: 1,00 à 1,24. — 20 taureaux, de 0,84 à 1,00. Provenance d'Allemagne; marché faible. On a tué dans le courant de la semaine 357 veaux : 1,10; — 210 porcs : 1,00; — 168 moutons: 1,30; — 13 vaches: 1,00 à 1,10.

*Suif cru*, 0,95. — *Cuirs verts*: 0,81 à 0,92.

ANGLETERRE. Smithfield, 8 Juillet.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs communs, | 0,84 à | 0,98 |
| do 2e qual., | 1,04 | 1,15 |
| Primes, grosse race, | 1,15 | 1,20 |
| Primes écossais, | 1,27 | 1,32 |
| Moutons communs, | 0,92 | 1,04 |
| do 2e qual., | 1,09 | 1,15 |
| Primes, laine commune, | 1,20 | 1,27 |
| do primes South-Down, | 1,32 | 1,38 |
| Agneaux, | 1,33 | 1,73 |
| Veaux communs, | 1,15 | 1,27 |
| do primes fins, | 1,38 | 1,50 |
| Grands porcs, | 1,04 | 1,21 |
| Cochons de lait, | 1,32 | 1,38 |

Il y avait sur le marché 2,940 bœufs, 37,950 moutons et agneaux, 174 veaux et 375 vaches.

MARCHÉ DE SCEAUX du 8 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 986 | 897 | 89 | 1 16 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 223 | 193 | 30 | 1 6 | » 94 | » 80 |
| Veaux.... | 435 | 434 | 1 | 1 34 | 1 16 | » 98 |
| Moutons.. | 10798 | 9782 | 1016 | 1 44 | 1 36 | 1 08 |

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 6 juillet.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 16895 kil. | bœuf | 1,10 | 1,20 | 0,80 |
| 15028 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3094 | mouton | 1,40 | 1,20 | 1,00 |
| 26080 | porc frais | 1,20 | 1,13 | 1,06 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *marché de la Vallée du 10 juillet.* — Lapins : 1,00 à 1,50. — Dindes grasses : 5,50 à 7,00. — Dindes communes : 3,75 à 4,00. — ?ties : 1,00 à 3,25. — Chapons : 3,50 à 6,00. — Poulets gras : 3,10 à 3,50. — Poules ord. : 1,00 à 3,00. — Canards : 0,60 à 1,75. — Canetons : 2,50 à 3,75. — Pigeons : 0,35 à 0,50.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 8, 9 et 10 juillet.*

*Beurre* (le kil.) en livres : 1,24 à 2,00; en mottes Isigny : 1,40 à 3,80; en mottes Gournay : 1,10 à 2,40. — Petit beurre : 1,20 à 1,68.

*Œufs* (le mille) du 8 : 25,00 à 50,00. — Du 9 : 26,00 à 50,00.

*Fromages* (la dizaine) Brie : 12,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

### Laines (par kil.).

CHALONS-SUR-MARNE, 7 juillet. — Le cours des laines s'est encore abaissé au marché d'hier. Il y avait environ 50000 kil. dont 35000 en laines de Brie et 15900 en laines de Champagne et du Perthout. 1/3 des premières et moitié des dernières sont vendues au prix de 4,80-4,90-5,00-5,10-5,70 et 5,40. Au dernier on obtenait d'assez bonne qualité.

Les beaux lots trouvent peu d'amateurs assez hardis pour les acquérir aux prix faits par les ramasseurs.

Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maîtres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Epiciers, Elèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'ANT. CARÊME, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Pelhen, ambassadeur de Russie à Paris. — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons. — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. *La ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re- » cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié*. Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.

Par M. le Docteur AULAGNIER, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Epiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c.

Autres Ouvrages de Carême :

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 126 planches dessinées par Carême. — Prix : 20 fr. 50 cent.

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 5e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les *vins*, par M. JOUBERT; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

*Pour paraître prochainement :*

## *TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,*

Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Étienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans; — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17. — AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse*, 11. — (On trouve à la même adresse : Les Classiques de la Table, 1 vol. in-8°, nouve édit., 12 fr.)

en attendant qu'elles soient employées aux constructions maritimes, peut facilement être constaté, comme cela a lieu d'ailleurs dans toute espèce d'entreprise industrielle. Il ne faut donc pas dire que l'impossibilité où l'on est d'apprécier ce déchet, occasionnera toujours des irrégularités dans la comptabilité de la marine. Telle a été la thèse soutenue par le ministre.

Le désordre signalé dans les comptes de la marine est connu déjà depuis longues années, et l'on n'a pu encore y porter remède.

Il faut le reconnaître, toutes les parties de l'administration qui fonctionnent régulièrement aujourd'hui, nous viennent des gouvernements antérieurs. Quant à celles que ces gouvernements nous ont laissées imparfaites, les hommes de 1830 n'ont pas même su les réformer.

---

M. de Bussières a émis aujourd'hui, à la chambre des pairs, des critiques fort justes en principe sur le déplorable esprit qui préside à l'établissement des chemins de fer en France. Il a montré les prétentions locales surgissant de toutes parts, et le réseau national tiraillé en tous sens par les coalitions des villes et des députés, il a soutenu que l'Etat ne doit pas des chemins de fer aux diverses populations, mais seulement les voies ordinaires suivant leurs besoins, et qu'il ne doit les chemins de fer qu'aux intérêts généraux du pays. Dans le développement de sa pensée, l'orateur est allé jusqu'à exciter les rumeurs de la noble chambre en disant que la France entrait dans une nouvelle forme de gouvernement, le gouvernement par embranchements.

Chaque jour apporte donc un nouveau signe du retour de l'opinion aux vrais principes. Malheureusement, quand l'opinion sera complètement édifiée sur la manière dont aurait dû être résolu en France le problème des chemins de fer, les choses seront faites et il n'y aura plus de remède.

La raison voulait que, pour la première période des chemins de fer, on établit un réseau *international* calculé seulement sur les besoins les plus généraux de la France, et que les intérêts des localités fussent tout-à-fait subordonnés et réservés pour une seconde période dans laquelle on fût sans doute entré avant même que la première eût été entièrement terminée.

En procédant ainsi, on n'embrassait d'abord qu'un réseau de 1,800 à 2,000 kilomètres ; l'Etat eût exécuté sans difficulté toutes les grandes lignes, et n'eût point abandonné les clefs du commerce et de l'industrie de la France aux chefs de la haute banque. Il est certain que l'origine de tout le mal, dans cette grave affaire où la France s'est si fâcheusement engagée ; il est certain que l'origine de tout le mal est dans l'esprit d'égoïsme et de localité qui a prévalu à la chambre des députés, et qui a substitué un détestable principe de coalition aux grands principes d'unité et de gouvernement.

C'était à la chambre des pairs, libre des intérêts de terroir qui pèsent sur nos députés d'arrondissement, à tenir les principes haut

rembrunie qu'elle présente ; c'est elle qui domine dans les préoccupations du monde politique, et qui est le cauchemar de nos hommes d'Etat, quand l'intrigue leur laisse un moment de répit pour sonder la profondeur de l'abîme qui se creuse incessamment sous le vieil édifice social.

Aussi avons-nous peine à croire qu'une feuille ministérielle, qui applaudissait naguère à une discussion sur la propriété ouverte par le journal la *Réforme*, se soit montrée en cela l'organe fidèle du sentiment de ses patrons. Il y a des procès que l'on craint encore plus de voir instruire ouvertement devant les masses, que les procès intentés par l'opposition à la diplomatie de M. Guizot ou aux pratiques électorales de M. Duchâtel. La gravité est, en effet, autrement sérieuse quand il s'agit de la constitution même de la propriété, signalée comme une cause de souffrance pour le grand nombre, et comme appelant une transformation qui la mette en harmonie avec les principes d'unité, de fraternité proclamés par le christianisme et par la Révolution française.

Unité de l'organisation politique et division de la propriété territoriale, telles sont, faisait naguère observer la *Réforme*, les deux conséquences les plus frappantes de cette révolution, conséquences qui, par un heureux contraste, s'allient parfaitement l'une à l'autre. « Mais, ajoutait la feuille radicale, cette division du sol a » aussi de grands inconvénients : elle éparpille les forces du tra» vail, elle isole les existences, elle ne les assure pas toutes. » Et après cette critique, assurément bien modérée du morcellement, la *Réforme* se demandait quel serait le système le plus propre à remédier à ces inconvénients, tout en maintenant l'unité de l'Etat.

Portée à trop facilement admettre, suivant nous, la régie de la société tout entière par le pouvoir, quelques garanties que pût d'ailleurs offrir ce pouvoir, mais ajournant elle-même indéfiniment une semblable solution, la *Réforme* en adopte pour le présent une autre qui est, à notre avis, la meilleure, la seule véritable même, et par conséquent celle de tous les temps. « L'association, dit-elle, est » le moyen qui, pour parer aux inconvénients de la division du » sol, pour accroître la richesse et organiser la répartition des » produits, s'accommode le mieux au penchant des esprits comme » aux possibilités. »

Tenons-nous-en donc à ce moyen qui, en tant qu'il repose sur la reconnaissance formelle des droits du capital, du travail et du talent, exclut toute accusation fondée de communisme et de confusion anarchique. Or, c'est avec de telles accusations qu'on pourra long-temps encore, peut-être, barrer la route aux sérieux projets d'amélioration populaire, et retarder, entraver, au grand détriment de toutes les classes, les essais d'organisation du travail. Pour nous, ce n'est point seulement par un motif politique, c'est par une conviction profonde, puisée dans les fondements mêmes de la théorie que nous professons publiquement depuis douze années, c'est par des raisons scientifiques avant tout, que nous renouvelons, à chaque occasion qui nous est offerte, cette déclaration formelle et explicite en faveur du capital.

La *Réforme* entend-elle, comme nous, l'association ? Nous l'en féliciterons et nous nous en féliciterons nous-mêmes. Voici au sur-

compatibles et contradictoires. Nous disons, nous, qu'en général, la propriété doit être tout à la fois sociale et individuelle : — *Sociale*, en ce sens qu'elle donne à la masse des garanties d'existence par le droit au travail : et qu'elle soit gérée de la manière la plus avantageuse pour tous ; — *individuelle*, en ce sens que les bénéfices de la propriété soient maintenus intégralement à ses possesseurs.

En dehors de ces deux conditions, la propriété ne satisfait ni aux droits imprescriptibles de l'humanité, ni au principe de la justice distributive, ni même aux exigences de sa propre sécurité. En effet, quelque forme qu'elle revête, elle est incessamment mise en péril par les chances de banqueroute, par les détériorations de toute sorte qui résultent du travail incohérent, enfin par l'hostilité de la classe pauvre et dénuée. C'est à garantir la propriété contre tous ces dangers que tend l'œuvre par nous entreprise, tout aussi bien qu'à préserver la classe ouvrière de la faim, du chômage et des divers fléaux qui l'accablent aujourd'hui.

---

La *Réforme* tient à nous convertir à son opinion sur l'importance des réformes politiques comme préliminaire essentiel des réformes sociales proprement dites. Elle consacre encore à ce débat son premier Paris d'aujourd'hui.

Cet article, fort remarquable assurément de pensée et de style, atteste d'ailleurs que la *Réforme* admet de plus en plus la prééminence fondamentale du point de vue économique. C'est comme moyen d'obtenir satisfaction sous ce rapport pour les droits méconnus des masses laborieuses, que la feuille radicale érige en théorie la nécessité des révolutions. Elle cite à l'appui de sa manière de voir certains faits historiques. A ces faits, nous en pourrions opposer d'autres, par exemple la transformation de l'esclavage, qui ne fut point obtenue par les révoltes multipliées des esclaves, mais par l'influence de quelques idées généreuses répandues dans le monde.

A ne consulter que l'histoire, on pourrait hésiter peut-être entre la conclusion de la *Réforme* et la nôtre, qui consiste à dire que les révolutions politiques ne sont pas toujours, ne sont que, dans certains cas donné, l'indispensable instrument du progrès social, dont, au contraire, elles arrêtent quelquefois le développement. Mais il y a, pour nous qui avons démontré que tout plan rationnel de réorganisation sociale doit, en premier lieu, aboutir à une réforme de l'atelier industriel au sein de la commune, et offrir la possibilité d'être essayé en petit, il y a pour nous en particulier, une raison puissante de répudier l'opinion qui considère comme inévitable l'intervention de la force révolutionnaire dans le travail d'enfantement du progrès au sein des sociétés. Ce ne serait qu'autant qu'il y aurait, de la part des gouvernants, refus systématique et obstiné de permettre les essais réclamés au nom de la science et dans l'intérêt des classes laborieuses, que le cas de révolution se poserait.

Voilà donc une situation tout-à-fait nouvelle qui résulte de la conception d'un nouveau mode de procéder à l'accomplissement du progrès so-

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

# UNE FAMILLE CORSE [1].

### VII.

(Suite.)

Nous fîmes deux ou trois tours en silence ; moi, assez indifférent, car je n'attendais personne ; lui, l'œil toujours au guet et examinant chaque domino qui passait à la portée de notre vue.

— Tenez, lui dis-je, savez-vous ce que vous devriez faire ?

Il tressaillit comme un homme qu'on arrache à ses peines.

— Moi !... non !... que dites vous ? pardon...

— Je vous propose une distraction dont vous me paraissez avoir besoin.

— Laquelle ?

— Venez souper avez moi chez un ami.

— Oh ! non, par exemple.. Je serais un trop maussade convive.

— Bah ! on dira des folies et cela vous égaiera.

— D'ailleurs, je ne suis pas invité.

— C'est ce qui vous trompe : vous l'êtes.

— C'est fort gracieux à votre amphitrion, mais, parole d'honneur, je ne me sens pas digne...

En ce moment, nous croisâmes D... Il paraissait fort occupé de son bouquet de myosotis. Cependant il me vit.

— Eh bien ! me dit-il, c'est convenu, n'est-ce pas ? — A trois heures.

— Moins convenu que jamais, cher ami ; je ne puis pas être des vôtres.

— Allez au diable, alors.

Et il continua son chemin.

— Quel est ce Monsieur, me demanda Louis, pour me dire visiblement quelque chose ?

— Mais c'est D... un de nos amis, garçon de beaucoup d'esprit, quoiqu'il soit gérant d'un de nos premiers journaux.

— M. D... sécria Louis, M. D... vous le connaissez ?

— Sans doute, je suis depuis deux ou trois ans en relations d'intérêt et surtout d'amitié avec lui.

— Serait-ce chez lui que vous deviez souper ce soir ?

— Justement.

— Alors c'était chez lui que vous m'offriez de me conduire ?

— Oui.

— Alors, c'est autre chose, j'accepte ; oh ! j'accepte avec grand plaisir.

— A la bonne heure ; ce n'est pas sans peine.

— Peut-être ne devrais-je pas y aller, reprit en souriant avec tristesse Louis ; mais vous savez ce que je vous disais avant-hier : on ne va pas où l'on devrait aller, on va où le destin nous pousse ; et la preuve, c'est que j'aurais mieux fait de ne pas venir ce soir ici.

En ce moment nous croisâmes de nouveau D...

— Mon cher ami, lui dis-je, j'ai changé d'avis.

— Et vous êtes des nôtres ?

— Oui.

— Ah ! bravo. Cependant, je dois vous prévenir d'une chose.

— De laquelle ?

— C'est que quiconque soupe avec nous ce soir doit y souper encore après demain.

— Et en vertu de quelle loi ?

— En vertu d'un pari fait avec Château-Renaud.

Je sentis tressaillir vivement Louis, dont le bras était passé sous le mien. Je me retournai ; mais, quoiqu'il fût plus pâle qu'un instant auparavant, son visage était resté impassible.

— Et quel est ce pari, demandai-je ?

— Oh ! ce serait trop longtemps à vous dire ici. Puis, il y a une personne intéressée dans ce pari qui pourrait le lui faire perdre si elle en entendait parler.

— A merveille, à trois heures.

— A trois heures.

Nous nous séparâmes de nouveau ; en passant devant la pendule, je jetai les yeux sur le cadran ; il était deux heures trente-cinq minutes.

— Connaissez vous ce Monsieur de Château-Renaud, me demanda Louis avec une voix dont il essayait vainement de dissimuler l'émotion ?

— De vue seulement, je l'ai rencontré parfois dans le monde.

— Alors ce n'est pas un de vos amis ?

— Ce n'est pas même une simple connaissance.

— Ah ! tant mieux, me dit Louis.

— Pourquoi cela ?

— Pour rien.

— Mais, vous-même, le connaissez-vous ?

— Indirectement.

Malgré l'évasif de la réponse, il me fût facile de voir qu'il y avait entre M. de Franchi et M. de Château-Renaud, quelqu'une de ces relations mystérieuses, dont une femme est le conducteur. Un sentiment instinctif me fit comprendre alors qu'il vaudrait mieux pour mon compagnon que nous rentrassions chacun chez nous.

— Tenez, lui dis-je, M. de Franchi, voulez-vous en croire mon conseil ?

— En quoi, dites ?

— N'allons pas souper chez D....

— A quel propos ? Ne nous attend-il pas, ou plutôt ne lui avez-vous pas dit que vous lui ameniez un convive ?

— Si fait ; ce n'est point pour cela.

— Et pourquoi alors ?

— Parce que je crois tout simplement qu'il vaut mieux que nous n'y aillions pas.

— Mais enfin, vous avez une raison pour avoir changé d'avis ; tout-à-l'heure vous insistiez pour m'y conduire presque malgré moi.

— Nous n'aurions qu'à rencontrer M. de Château-Renaud.

— Tant mieux, on le dit fort aimable, et je serais enchanté de faire avec lui plus ample connaissance.

— Eh bien ! soit, repris-je. Allons-y donc, puisque vous le voulez.

Nous descendîmes prendre nos paletots. D.... demeurait à deux pas de l'Opéra ; il faisait beau : je pensai que le grand air calmerait toujours quelque peu l'esprit de mon compagnon. Je lui proposai d'aller à pied ; il accepta.

Nous trouvâmes au salon plusieurs de mes amis, des habitués du foyer de l'Opéra, des locataires de la loge infernale de B.-L-V-AA. De plus, comme je m'en étais douté, deux ou trois dominos démasqués qui tenaient leurs bouquets à la main en attendant le moment de les planter dans les caraffes.

Je présentai Louis de Franchi aux uns et aux autres ; il est inutile de dire qu'il fût gracieusement accueilli des uns et des autres.

Dix minutes après, D... rentra à son tour, ramenant le bouquet de myosotis, lequel se démasqua avec un abandon et une facilité qui indiquaient la jolie femme d'abord, et ensuite la femme habituée à ces sortes de parties.

Je présentai M. de Franchi à D....

— Maintenant, dit de B... si toutes les présentations sont faites, je demande qu'on se mette à table.

— Toutes les présentations sont faites, mais tous les convives ne sont pas arrivés, répondit Dujarrier.

— Et qui nous manque-t-il donc ?

— Il nous manque Château-Renaud.

— Ah ! c'est juste, n'y a-t-il pas un pari, demanda V..?

— Oui, pari pour un souper de douze personnes qu'il ne nous amène pas une certaine dame qu'il s'est engagé à nous amener.

— Et quelle est donc cette dame, demanda le bouquet de myosotis, qui est si farouche qu'on engage à son endroit de semblables paris.

Je regardais de Franchi ; il était calme en apparence, mais pâle comme la mort.

— Ma foi, répondit D..., je ne crois pas qu'il y ait grande indiscrétion à vous nommer le masque, d'autant plus que, selon toute probabilité, vous ne le connaissez pas. C'est madame...

Louis posa la main sur le bras de D...

— Monsieur, lui dit-il, en faveur de notre nouvelle connaissance, accordez-moi une grâce.

(1) Voir les numéros des 28 et 29 juin, 1er, 5, 6, 7 et 11 juillet.

gendarme furent tués. Il y eut des blessés de part et d'autre, mais les réfugiés continuèrent leur marche. Un second combat eut lieu au *Canale de Strangoli*. Trois insurgés tombèrent frappés mortellement, deux furent blessés et 14 arrêtés. Les autres ont pris la fuite. La troupe révolutionnaire avait arboré le drapeau tricolore et répandait des proclamations libérales.

Telle est la version du *Journal officiel des Deux-Siciles* et du *Mémorial d'Aix*. Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, du 7 juillet, le sort du comte Ricciotti et des deux Bandiera serait inconnu. Le *Mercure de Souabe* a des lettres de Trieste annonçant que tous les rebelles ont été fusillés *sans exception*.

C'est un fait administratif considérable que la formation de la direction du contrôle maritime, à la tête de laquelle vient d'être placé M. le commissaire général de la marine Jubelin. Le titre de conseiller d'Etat qu'a reçu en même temps que sa nomination le chef du nouveau service, homme déjà considérable par les postes qu'il a précédemment occupés; la distraction, qui sera, dit-on, faite, de deux bureaux appartenant à l'une des directions actuelles, pour former en partie le personnel de la cinquième direction: tout constate l'importance que le gouvernement attache aux fonctions qu'il vient de créer. C'est un hommage constitutionnellement rendu à cette sollicitude que la chambre a si souvent manifestée à l'endroit du contrôle maritime. (*Bulletin de la Société maritime.*)

Les fléaux du ciel semblent faire le tour du cadran pour atteindre nos malheureuses colonies. Pendant que la ville capitale de la Martinique est à peine relevée du désastre qui l'a frappée, et que la France est encore émue de la terrible catastrophe de la Pointe-à-Pitre, notre belle possession de l'océan Indien, l'île Bourbon, est visitée par un épouvantable ouragan qui détruit les plantations, renverse les édifices, et fait de nombreuses victimes. Cette persistance de la nature à frapper des pays qui ont tant besoin de prospérité ne découragera pas sans doute dans son assistance une métropole aussi puissante que la France. Le gouvernement doit, dans de moindres proportions sans doute, car le désastre est moins grand, venir au secours de Bourbon, comme il est venu au secours de la Guadeloupe. Qu'on rende à cette colonie, au moins pour quelque temps, la subvention que son état prospère avait permis de lui retirer, et qu'elle saura rendre lorsque avec cette activité qui la caractérise elle aura reconquis son ancienne splendeur.

Il vient de se passer dans cette colonie de Bourbon un fait étrange, et digne du théâtre antique. Un esclave africain de race *Bibi*, la plus féroce du continent, mais implanté cependant en pleine civilisation depuis la cessation de la traite, c'est-à-dire depuis au moins quatorze ans, a retrouvé tout-à-coup ses instincts de cannibale dans une vengeance de cœur: il a cuit et mangé tout entier l'enfant né des infidèles amours d'une négresse aimée. (*Bulletin de la Société maritime.*)

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 11 juillet.*

A l'ouverture de la séance, la chambre se réunit dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour la transformation des anciennes armes à feu en armes à percussion, et pour nommer la commission à laquelle sera renvoyé ce projet de loi.

chiffres qui nous ont été présentés que les chemins de fer votés dans le cours de cette session, et d'autres dépenses extraordinaires n'ont pas été prévues. Je crois, et je me flatte de le prouver lors de la discussion des articles, que si l'on commence toutes les lignes en même temps la construction des unes sera gênée par celle des autres.

M. DUMON fait remarquer que jusqu'à cette session on blâmait le gouvernement de ne pas faire faire de chemins de fer; aujourd'hui on lui fait un reproche tout-à-fait opposé. En 1842, on reconnut qu'il fallait faire communiquer Paris avec les frontières et nos grands ports de mer; le pays fut heureux d'une telle résolution. Mais, je vous le demande, lorsque les départements qui sont placés sur nos frontières sont ainsi privilégiés, est-il juste de priver de chemins de fer les vingt départements du centre et quelques autres du midi? Je ne le crois pas. Ce serait ruiner les pauvres et enrichir les riches.

Abordant ensuite la question générale des chemins de fer, le ministre prouve que son prédécesseur ayant dit que de nouveaux chemins de fer pourraient être entrepris après des études faites d'une manière sérieuse, on ne peut blâmer le gouvernement d'avoir présenté la ligne de l'ouest, reconnue utile et nécessaire. De nouvelles études me firent croire, ajoute-t-il, qu'au lieu de traverser le centre par un chemin de fer unique comme une méridienne, il valait mieux bifurquer cette ligne à partir de Vierzon et atteindre à la fois Clermont et Limoges. La ligne de Metz nous fut demandée par M. le maréchal président du conseil au nom de la défense de notre territoire, et on comprend que nous avons dû prendre en considération un tel désir. Quant à l'embranchement du chemin de fer de Montereau, la principale raison qui nous a engagés à le proposer, c'est la question de l'approvisionnement de Paris, et je prie la chambre de ne pas le rejeter.

M. DE BUSSIÈRES répète que la chambre des pairs étant en dehors de toutes les exigences locales, il est de son devoir de maintenir exclusivement ce qui doit servir au bien de l'Etat.

M. PELET (de la Lozère). M. le ministre prétend que les questions qui vous sont soumises en ce moment sont irritantes. Il ne s'agit pas de parler ici avec passion; il faut chercher le bien de l'Etat, et s'il n'est pas compromis par l'extension excessive qu'on veut donner aux chemins de fer, nous devons les approuver. Mais si vous examinez de près l'état des choses, vous verrez que nos finances ne peuvent faire face à de si grandes dépenses. On vous a parlé de la défense du territoire; messieurs, il n'est pas de forteresses plus importantes que nos finances. Encore une considération. Si vous acceptez cet embranchement, il n'y a pas de raison pour en refuser d'autres. Vous voyez dès à présent dans quelle voie vous serez jetés. Je ne sais ce que vous ferez, mais je crois que vous y devez réfléchir.

M. BOULLET appuie l'amendement présenté par la commission, pour demander le rejet de l'embranchement de Montereau.

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 11 juillet.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet d'accorder au département de la marine et des colonies des augmentations de crédit, à l'effet de porter ses ressources au niveau de ses dépenses.

M. RIHOUET lit un discours pour critiquer la comptabilité de la marine.

M. BILLAULT. Ce n'est pas en mon nom que je viens aujourd'hui entretenir la chambre des nécessités de la marine, c'est au nom d'un homme qu'elle a aimé et respecté, qui n'est plus aujourd'hui, mais dont je lui apporte les idées, les sentiments: l'amiral Lalande.

mal, et de les envoyer se faire battre.» Pensée profonde, messieurs, car le pays est brave plutôt que prudent, et, le besoin survenant, un homme d'Etat ne pourrait pas opposer à son impétuosité des obstacles qu'il ne comprendrait pas.

Or, messieurs, il faut six mois, un an, deux ans même, il faut que les bâtiments aient navigué ensemble pour que les équipages acquièrent la confiance et l'habitude qui leur est nécessaire. C'était surtout de donner aux forces navales toute leur importance, tous leurs avantages, toute leur agilité que l'amiral était préoccupé. Il pensait que les forces navales ne remplissaient pas le but véritable de la marine: il pensait que l'on se préoccupait trop des parties mortes et pas assez des parties animées.

Jadis, lorsqu'un navire rentrait dans le port, ce n'était plus qu'une carcasse impuissante; aujourd'hui, on y a substitué la disponibilité de rade qui fournit un moyen d'avoir promptement des équipages habitués à la manœuvre et à l'obéissance. Eh bien! l'amiral trouvait que cette immobilité n'était pas une préparation suffisante; il regardait la navigation en escadre, ou du moins de conserve, comme seule propre à préparer une marine sérieuse.

L'orateur lit ici une fragment écrit par l'amiral Lalande sur la disponibilité de rade et continue: Il pensait, vous le voyez, que bien loin d'augmenter l'immobilisation de nos forces navales, il fallait en augmenter la mobilité; il voulait, sans augmenter le nombre des hommes employés sur la flotte, sans ajouter aux millions du budget, il voulait augmenter le plus possible les forces actives de la flotte et en diminuer les forces mortes.

Sur les crédits consacrés à la flotte, une partie considérable est sacrifiée à l'accessoire, accessoire utile, mais qu'il serait possible de suppléer cependant avec avantage; l'amiral signalait parmi ces accessoires des bâtiments de transport.

Vous avez, dans le budget actuel 31 bâtiments de ce genre, qui occupent 3,154 hommes qui coûtent 3.250,000 fr.; les transports faits de la sorte sont beaucoup plus chers que ceux que vous pourriez obtenir par le commerce. Par ce moyen, les transports effectués par vos 31 bâtiments ne coûteraient que 600,000 fr.; il y aurait donc économie de plus de 2 millions et de 3,154 hommes, qui seraient plus utilement employés et exercés sur la flotte.

Tout le monde y gagnerait, l'état, le commerce et les marins; l'état qui réaliserait une économie de plus de deux millions, le commerce à qui vous offririez des chargements, les marins qui seraient à meilleure école. Avec ces 3.154 hommes vous ajouterez à la force de vos stations, force si importante et qui prévient parfois les conflits.

Si M. le ministre des affaires étrangères était là, il nous dirait que tous les jours il demande dans les stations une force plus imposante, plus extérieure, qui inspire plus sûrement le respect, et M. le ministre de la marine est obligé de répondre: Je ne le puis.

Il y a donc, je le répète, dans cette distribution de nos forces, un danger pour l'avenir; il y a une trop grande inégalité entre les sommes consacrées à la marine de guerre et celles accordées à la marine de transport. Je suis loin du reste de vouloir faire de l'opposition au ministre de la marine. Je ne fais qu'entrer seulement dans les idées énoncées par lui devant la commission du budget. Je dis donc que vous dotez trop faiblement la force efficace de notre marine et que vous dotez trop la partie inefficace. Du reste, votre commission vous l'a dit: depuis 1837, votre force efficace a diminué considérablement, et, pendant ce temps, votre marine de transport, vos gabarres, vos corvettes, vos petits bâtiments se sont trop augmentés. Ce reproche, au surplus, je ne suis pas seul à le faire: savez-vous ce que disait le commodore Napier de notre marine; il disait: «Il semblerait que depuis Colbert (vous voyez que ce n'est pas une attaque contre le ministère. — Rires.) la France a pris à tâche d'avoir un ministre de la marine pour l'apparat, pour la marine de terre, la marine de luxe, et qu'on ne demande de crédits pour la marine de guerre que pour les appliquer à la premi[illegible]

---

— Laquelle, monsieur?

— Ne nommez pas la personne qui doit venir avec M. de Château-Renaud: vous savez que c'est une femme mariée.

— Oui mais dont le mari est à Smyrne, aux Indes, au Mexique, je ne sais où. Quand on a un mari si loin, vous le savez, c'est comme si on n'e[illegible]

[illegible] mari revient dans quelques jours: je le connais: c'est un galant homme, et je voudrais, si c'est possible, lui épargner le chagrin [illegible] à son retour, que sa femme a fait une pareille inconséquence.

— [illegible], monsieur, excusez-moi, dit D... J'ignorais que vous connussiez cette dame; je doutais même qu'elle fût mariée; mais puisque vous la connaissez, puisque vous connaissez son mari...

— [illegible] les connais.

Nous [illegible] mettrons la plus grande discrétion. Messieurs et mesdames, [illegible] Château-Renaud vienne ou ne vienne pas, qu'il vienne seul ou accompagné, qu'il perde ou gagne son pari, je vous demande le secret sur cette aventure.

Le secret fut promis d'une seule voix, non pas probablement par un sentiment bien profond des convenances sociales, mais parce qu'on avait très faim, et par conséquent qu'on était pressé de se mettre à table.

— Merci, monsieur, dit de Franchi à D... en lui tendant la main; je vous assure que vous venez de faire acte de galant homme.

On passa dans la salle à manger, et chacun prit sa place. Deux places restèrent vacantes; c'étaient celles de Château-Renaud et de la personne qu'il devait amener.

Le domestique voulut enlever les couverts.

— Non, dit le maître de la maison, laissez; Château-Renaud a jusqu'à quatre heures. A quatre heures vous desservirez; à quatre heures sonnant il aura perdu.

Je ne perdais pas du regard M. de Franchi; je le vis tourner les yeux vers la pendule; elle marquait trois heures quarante minutes.

— Allez-vous bien, demanda Louis froidement.

— Cela ne me regarde pas, dit en riant D... cela regarde Château-Renaud; j'ai fait régler ma pendule sur sa montre, afin qu'il ne se plaigne pas d'avoir été surpris.

Eh! messieurs, dit le bouquet de myosotis, pour Dieu! puisqu'on ne peut pas parler de Château-Renaud et de son inconnue, n'en parlons pas, car nous allons tomber dans les symboles, dans les allégories et dans les énigmes, ce qui est mortellement ennuyeux.

— Vous avez raison, Est..., répondit V[illegible], il y a tant de femmes dont on peut parler et qui ne demandent pas mieux qu'on parle d'elles.

— A la santé de celles-là, dit D...

Et l'on commença à remplir les verres de champagne glacé. Chaque convive avait sa bouteille près de lui.

Je remarquai que Louis effleurait à peine son verre de ses lèvres.

— Buvez donc, lui dis-je, vous voyez bien qu'il ne viendra pas.

— Il n'est encore que quatre heures moins un quart, dit-il.

— A quatre heures, tout en retard que je serai, je vous promets de rattraper celui qui sera le plus en avance.

— A la bonne heure.

Pendant que nous échangions ces paroles à voix basse, la conversation devenait générale et bruyante: de temps en temps, D... et Louis jettaient les yeux sur la pendule, qui continuait à poursuivre sa marche impassible, malgré l'impatience des deux personnes qui consultaient son aiguille.

A quatre heures moins cinq minutes, je regardai Louis.

— A votre santé, lui dis-je.

Il prit son verre en souriant et le porta à ses lèvres.

Il en avait bu la moitié à peu près quand un coup de sonnette retentit. J'aurais cru qu'il ne pouvait pas devenir plus pâle, je me trompais.

— C'est lui, dit-il.

— Oui, mais ce n'est peut-être pas elle, répondis-je.

— C'est ce que nous allons voir.

Le coup de sonnette avait éveillé l'attention de tout le monde. Et le silence le plus profond avait immédiatement succédé à la bruyante conversation qui courait tout autour de la table et qui de temps en temps sautait par-dessus.

— On entendit alors comme un débat dans l'antichambre:

D... se leva et alla ouvrir la porte.

— J'ai reconnu sa voix, me dit Louis en me saisissant le poignet qu'il serra avec force.

— Allons, allons, du courage, soyez homme, répondis-je; il est évident que si elle vient souper ainsi chez un homme qu'elle ne connaît pas et avec des gens qu'elle ne connaît pas, c'est une catin, et une catin n'est pas digne de l'amour d'un galant homme.

— Mais je vous en supplie, madame, disait D... dans l'antichambre, entrez donc, je vous assure que nous sommes tout-à-fait entre amis.

— Mais entre donc, ma chère Emilie, disait M. de Château-Renaud; tu ne te démasqueras pas si tu veux.

— Le misérable, murmura Louis.

En ce moment une femme entra traînée, plutôt que conduite, par D..., qui croyait accomplir son office de maître de maison, et par Château-Renaud.

— Quatre heures moins trois minutes, dit tout bas Château-Renaud à D...

— Très bien, mon cher, vous avez gagné.

— Pas encore, monsieur, dit la femme inconnue en s'adressant à Château-Renaud, et en se redressant de toute sa hauteur, car je comprends votre insistance maintenant, vous aviez parié m'amener souper ici, n'est-ce pas?

Château-Renaud se tut. Elle s'adressa à D...:

— Puisque cet homme ne répond pas, répondez, vous, monsieur, dit-elle: n'est-ce pas que M. de Château-Renaud avait parié qu'il m'amènerait souper chez vous?

— Je ne puis pas vous cacher, madame, que M. de Château-Renaud m'avait flatté de cet espoir.

— Eh bien! M. de Château-Renaud a perdu, car j'ignorais où il me conduisait et croyais aller souper chez une de mes amies; or, comme je ne suis pas venue volontairement, M. de Château-Renaud doit, ce me semble, perdre le bénéfice de la gageure.

— Mais maintenant que vous y êtes, chère Emilie, reprit M. de Château-Renaud, vous resterez, n'est-ce pas. Voyez, nous avons bonne compagnie en hommes et joyeuse compagnie en femme.

— Maintenant que j'y suis, dit l'inconnue, je remercierai monsieur qui me paraît le maître de la maison, du bon accueil qu'il veut bien me faire, mais comme malheureusement je ne puis répondre à sa gracieuse invitation, je prierai M. Louis de Franchi de me donner le bras et de me reconduire chez moi.

Louis de Franchi ne fit qu'un bond, et se trouva, en une seconde, entre Château-Renaud et l'inconnue.

— Je vous ferai observer, madame, dit-il les dents serrées par la colère, que c'est moi qui vous ai amenée, et que par conséquent c'est à moi de vous reconduire.

— Messieurs, dit l'inconnue, vous êtes ici cinq hommes, je me mets sous la sauve-garde de votre honneur; vous empêcherez, je l'espère, M. de Château-Renaud de me faire violence.

Château-Renaud fit un mouvement, nous nous levâmes tous.

— C'est bien, madame, dit-il, vous êtes libre, je sais à qui m'en prendre.

— Si c'est à moi, monsieur, dit Louis de Franchi avec un air de hauteur impossible à exprimer, vous me trouverez demain toute la journée rue du Helder, nº 7.

— C'est bien, monsieur, peut-être n'aurai-je pas l'honneur de me présenter chez vous moi-même, mais j'espère qu'en mon lieu et place vous voudrez bien recevoir deux de mes amis.

— Il vous manquait, monsieur, dit Louis de Franchi en haussant les épaules, de donner un pareil rendez-vous devant une femme; venez, madame, continua-t-il en prenant le bras de l'inconnue, et croyez que je vous remercie du fond du cœur de l'honneur que vous me faites.

Et tous deux sortirent au milieu d'un profond silence.

— Eh bien! quoi, messieurs? dit Château-Renaud quand la porte fut refermée: j'ai perdu, voilà tout. A après-demain soir tous tant que nous sommes ici, aux Frères-Provençaux.

Et il s'assit à l'une des deux places vides, et tendit son verre à D... qui le remplit bord à bord.

Cependant, comme on le comprend bien, malgré la bruyante hilarité de M. de Château-Renaud, le reste du souper fut assez maussade.

(*La suite à demain.*)

**Alexandre DUMAS.**

économiser ou désarmer ; et pourvu que les petits bâtiments restent armés, on crie que tout est pour le mieux ; en définitive, on sacrifie l'intérêt essentiel, celui de la formation et du maintien permanent, intelligent d'une forte armée navale. Comment qualifier une telle conduite ? assurément, elle n'est ni sage ni prévoyante.

Sur la question des approvisionnements, M. l'amiral éprouvait de vives inquiétudes que partage probablement M. le ministre de la marine. Mais M. le ministre n'a pas le courage de dire dans quel état sont nos arsenaux. En 1840, l'expérience a été cruelle : M. l'amiral savait bien quels obstacles il y avait derrière la flotte ; il faut pour la guerre et ses besoins dévorants une mâture approvisionnée de longue main.

Enfin, il voulait que la chambre fût mise à même de faire une meilleure étude du budget de la marine.

Telles sont les idées que M. l'amiral voulait vous soumettre et qui l'ont préoccupé jusqu'à ses derniers instants.

Je ressens, messieurs, une tristesse profonde, et la chambre la partagera, en songeant que la voix qui devait vous exposer ces vues, cette voix si connue de nos marins et qui se serait fait de mieux en mieux connaître à cette tribune pour l'honneur et le bien du pays, que cette voix est éteinte pour jamais.

L'attention religieuse que la chambre a bien voulu m'accorder est un hommage rendu à sa mémoire ; mais il est un autre hommage plus digne de la chambre et de l'illustre amiral ; c'est de vous y associer activement ; de poursuivre sans relâche l'organisation de notre marine, et de ne pas nous arrêter dans cette voie, avant d'avoir mis notre flotte en état, non pas de soutenir de folles ambitions, mais de représenter efficacement une grande nation ; d'arriver enfin à une flotte qui puisse paraître dignement sur toutes les mers, et qui, quelque part qu'elle aille, sache nous faire respecter. (Très bien.)

M. LACROSSE, après avoir également rendu hommage à l'amiral Lalande, présente de nouvelles considérations sur les diverses parties du service maritime, la formation des équipages, l'état du matériel, la comptabilité, la réorganisation, le contrôle, etc. Il défend, du reste, l'administration de la marine contre la plupart des reproches qui lui ont été adressés.

Arrivant à l'examen des éléments de force de la flotte, l'orateur parle de l'écrit attribué à M. le prince de Joinville ; il ne saurait s'associer aux éloges qui ont été généralement donnés à ce travail ; il soutient qu'il n'est pas exact de dire, qu'en 1840, notre escadre de la mer Méditerranée a été obligée, sous peine d'un échec, de rentrer dans nos ports ; tout le monde, au contraire, a regretté que notre magnifique escadre n'eût pas été appelée à combattre, et que les circonstances politiques aient nécessité le rappel de nos vaisseaux.

La chambre prête peu d'attention à ce discours.

M. D'ANGEVILLE répond quelques paroles pour défendre l'administration de la marine.

M. RIHOUET présente aussi quelques considérations contre l'organisation actuelle du contrôle. Il lit aussi une lettre relative à une restitution de deniers opérée par un employé de la marine par suite d'aveux faits au confessionnal.

L'employé qui avait fait cette soustraction a été réintégré depuis dans ses fonctions ; il a commis de nouveaux vols et a été chassé.

M. LANJUINAIS. L'ordonnance du 14 juin 1844, qui réorganise le contrôle, n'est pas suffisante.

L'administration de la marine ne croit pas aux lois sur la comptabilité, et, comme il faut présenter des comptes, elle aligne des chiffres qui ne sont pas vrais. Notre collègue, M. Herpioux, avait signalé ce fait dès 1837, quand il disait, dans la commission du budget, que la comptabilité de la marine était illusoire. C'est aussi l'avis d'un assez grand nombre d'autres officiers et administrateurs de la marine. Il y a nécessité de porter un remède sérieux à cet état de choses.

L'orateur se plaint successivement de l'organisation du contrôle, de la garde des magasins généraux, et surtout du mode d'administration de la marine. Le jour où il y aura un habile administrateur à la tête de la marine, les abus cesseront. Il n'est pas nécessaire qu'il soit marin.

C'est un tort de mettre partout des marins à la tête de l'administration de la marine. Un préfet maritime doit être amiral, ou vice-amiral, ou contre-amiral ; mais quel rapport l'administration d'un arrondissement maritime a-t-elle avec ses études antérieures ? Il est nécessairement étranger à la plupart des choses auxquelles il est préposé ; il est trop vieux pour apprendre, et c'est de là que résultent beaucoup de désordres.

M. BOUCHER, commissaire du roi, lit, en faveur du projet, un discours que le bruit des conversations nous empêche d'entendre.

La chambre, consultée, déclare qu'elle passera à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de la marine et des colonies, au titre de l'exercice 1844, un crédit extraordinaire de 8,087,800, tant pour subvenir aux dépenses des armements extraordinaires de cet exercice, que pour combler le déficit occasioné dans les magasins par des prélèvements successifs.

» Ce crédit demeure réparti de la manière suivante entre les chapitres législatifs.

| | |
|---|---|
| Chap. 5. Solde, | 1,176,800 fr. |
| — 6. Hôpitaux, | 71,400 |
| — 7. Vivres, | 695,000 |
| — 9. Travaux du matériel naval (ports), | 6,025,600 |
| — 11. Travaux de l'artillerie (ports), | 119,900 |
| Total égal, | 8,087,800 |

M. LANJUINAIS propose sur cet article une réduction de 50,000 fr. dans le but d'indiquer que la chambre désapprouve l'administration et la comptabilité de la marine.

M. DE MACKAU combat cet amendement.

L'ordonnance du 14 juin satisfait à toutes les nécessités ; elle organise un contrôle aussi complet qu'il a jamais pu l'être dans la marine. Le contrôleur général de chaque port a des pouvoirs étendus et indépendants, et il correspond avec un contrôle établi à Paris et complètement indépendant de l'administration. Cette organisation offre toutes les garanties désirables.

Quant à la comptabilité, elle est assurément très difficile, car s'il est facile de compter les substances au moment où elles entrent dans les ports, il est presque impossible qu'on puisse les suivre sous les différentes formes qu'on est obligé de leur donner. Au reste, le gouvernement a établi dans les ports une surveillance très active. (Réclamations.)

Il se prépare, d'ailleurs, au conseil d'État une ordonnance sur la comptabilité des matières employées pour les autres ministères : l'ordonnance qui règlera la comptabilité des matériaux de la marine la suivra de près.

Les préopinants ont aussi attaqué l'organisation du magasin général ; l'unité du magasin général existait encore en 1828, et je me rappelle qu'à cette époque cette unité amenait tant d'embarras et nécessitait une telle perte de temps et de forces, les plaintes étaient tellement vives depuis long-temps, qu'il fallut y renoncer.

Le ministre s'attache ensuite à montrer la convenance de la distribution du service maritime en quatre directions, les constructions navales, le commissariat, les travaux hydrauliques et l'artillerie. Il y a une grande utilité pour le service que les membres de chacune de ces directions aient à demander les objets dont ils peuvent avoir besoin à des directeurs qui peu-

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 11 juillet.

Les quatre ministres sont rentrés à Madrid le 7.

## REVUE DES JOURNAUX.

A propos de la question Montevidéenne, le *Journal des Débats*, s'appuyant sur un article du *Constitutionnel* qui exprime le regret que les agents français n'aient pas su conserver une stricte neutralité, y voit la justification la plus irréfragable de la conduite de M. Pichon, homme honorable, dit-il, qui n'a fait qu'exécuter les instructions reçues, de manière à mériter la confiance du pays, et qu'on ne cesse pourtant d'abreuver d'outrages.

— La *Presse* termine en ces termes un long article sur l'*exequatur* :

« Il est évident, selon nous, que tout changement dans la souveraineté doit au moins autoriser le nouveau souverain du territoire à soumettre les consuls étrangers à une investiture nouvelle, à une nouvelle consécration de leurs pouvoirs. Mais l'adoption de cette doctrine n'est pas nécessaire pour le consul britannique d'Alger. Institué dans un Etat qui donnait aux consuls le caractère d'ambassadeurs, ses pouvoirs ont expiré en 1830. Il faut qu'il en reçoive de nouveaux. Le refus de demander pour son consul un nouvel *exequatur* est considéré par l'Angleterre et en Angleterre comme un refus de reconnaître la légitimité de notre pouvoir en Algérie. Il faut faire cesser les incertitudes que cet état de choses fait naître et qui finiraient par devenir un danger. »

— Rien de plus froid, de plus insipide, de plus vain, de plus pauvre, dit le *National*, que les débats qui ont eu lieu au Luxembourg. Ce n'est pas que le sujet manquât d'importance, car il s'agissait de l'affaire du Maroc, et il n'en avait pas fallu davantage pour attirer beaucoup d'oisifs et d'oisives dans les tribunes. Ces bonnes gens s'attendaient à une discussion sérieuse, approfondie, à une lutte intéressante entre ce qui s'appelle l'opposition et le cabinet.

La séance des députés a été bien employée, ajoute la même feuille, deux ministères votés en quatre heures : cent deux millions pour l'intérieur, à peu-près quatorze pour le commerce et l'agriculture. Voilà ce qui s'appelle ne pas perdre son temps

## Faits divers.

Une ordonnance du roi prescrit la publication du traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu le 25 mars 1843 entre la France et la république de Vénézuéla.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés aujourd'hui à trois heures au palais de Neuilly.

Demain, la famille royale partira à une heure, pour Dreux ; elle sera de retour samedi soir. Sa majesté la reine des Français n'accompagnera sa famille qu'autant que les premières douleurs ressenties aujourd'hui par la princesse de Joinville, ne seraient point suivies de symptômes plus certains d'un accouchement immédiat.

— Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient le discours prononcé par M. le contre-amiral Gourbeyre, gouverneur de la Guadeloupe, à l'ouverture de la session du conseil colonial, le 10 juin 1844, l'adresse du conseil colonial de la Guyane française, en réponse au discours du gouverneur du 19 juin, et la réponse du gouverneur à cette adresse.

— Par décision royale du 30 juin, M. le maréchal-de-camp Hupais de Sallienne, en disponibilité, est nommé au commandement du département du Calvados, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Potier, passé dans la section de réserve.

M. le maréchal-de-camp Courtot, commandant une brigade d'infanterie de la division hors Paris, est nommé au commandement du département du Gard, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Regnault, qui reste en disponibilité pour cause de santé.

Par décision royale du 3 juillet, M. le maréchal-de-camp Fauvart Bastoul, commandant le département de l'Allier, passe dans la section de réserve.

— Au moment où l'on demande de nouvelles dotations, il n'est pas inutile de faire remarquer que le chiffre des engagements au Mont-de-Piété, ce thermomètre de la fortune du pauvre, s'augmente chaque jour : ce chiffre est de 35 millions pour l'année actuelle.

— La statistique de la ville de Paris démontre que, sur une population d'un million d'habitants, près de 330 mille seraient destinés à mourir à l'hôpital. D'après le recensement de 1843, le chiffre total des individus à la charge des établissements de bienfaisance est de plus de 100,000. Dans ce chiffre ne sont pas compris évidemment les indigens inscrits aux bureaux de charité, au nombre de plus de 80,000, et recevant des secours accidentels.

— M. Panckoucke père, l'un des principaux libraires-éditeurs et imprimeurs de Paris, est mort ce matin à sa campagne de Fleury-sous-Meudon, âgé de 64 ans, après quinze jours de maladie.

— La ville de Cluses, qui vient d'être ruinée par un incendie, avait déjà été en partie détruite par les flammes en 1310, en 1490 et en 1796. Le *Courrier des Alpes*, feuille de Chambéry, publie, dans ses numéros du 29 juin et du 2 juillet, une notice intéressante sur l'ancienne capitale du Faucigny, et fait un généreux appel pour que la malheureuse cité soit secourue et relevée de ses cendres.

Debout sur les ruines d'une ville glorieuse de son passé, en face d'un présent affreux et d'un avenir incertain, sans pain, sans vêtements et sans asile, en proie à tous les besoins, aux prises avec toutes les misères, la population industrielle de Cluses conserve une noble attitude. Elle ne demande rien... elle ne demande que du travail.

A la vue de tant de misères et de tant de courage, quel étranger ne sent pas son cœur battre de pitié et d'admiration ? Pour nous autres, habitants de la Savoie, un si terrible événement nous impose de grands devoirs.

Des mains royales ont relevé Sallanches... elles feront pour Cluses ce qu'elles ont fait pour sa sœur !

» Mais le prêtre, dont le surplis était tout ensanglanté, a obtenu, par ses exhortations, que Lescure se laissât ramener à la bascule.

» Quoique mieux attaché cette fois, il s'est remué de nouveau, et le couteau n'a pu encore qu'élargir la blessure. Les hurlements de Lescure sont devenus plus déchirants, ceux de la foule plus sinistres ; les flots du peuple se sont précipités autour de l'échafaud. La gendarmerie voyait le moment où il lui serait impossible de contenir l'exaspération. Les trois bourreaux, éperdus, ne sachant plus que devenir, restaient sur place comme pétrifiés... Et toujours le jeune aumônier prodiguait les consolations au patient, qu'il embrassait.

» Enfin, l'un des exécuteurs, après quelque temps d'hésitation, est venu fixer de sa main la tête sous le couteau tandis qu'il tombait pour la troisième fois, et le sacrifice horrible s'est accompli.

» Il est impossible de donner une idée de l'horreur qu'une aussi épouvantable scène a causée dans la ville de Riom. Le public a été frappé d'une véritable consternation. On assure que M. le procureur-général a provoqué la destitution des exécuteurs. »

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Fleurs artificielles. — Démonstrations botaniques. — Instruments d'horticulture. — Pierres artificielles à aiguiser. — Moulin concasseur, hache-paille. — Tissus imperméables.

Le véritable amateur de fleurs, l'horticulteur passionné ne comprend pas que l'on puisse admirer un bouquet de fleurs artificielles ; l'art du fabricant lui semble une odieuse contrefaçon de la nature ; il en détourne les yeux avec mépris et sourit de pitié lorsqu'il voit la foule s'extasier devant les beautés menteuses, modelées par Constantin ou Casaubon ; nous ne poussons pas aussi loin la florimanie ; quand la nature est impuissante à satifaire nos sens, nous accueillons volontiers les séduisantes tentations de l'art ; le plaisir que nous ressentons justifie suffisamment les moyens qu'il emploie, et c'est encore un hommage que nous rendons à la beauté en admirant son image. On trompe notre œil, qu'importe si c'est pour lui plaire qu'on le trompe. Sans doute, quoi qu'en dise le spirituel vicomte de Launay, la fleur artificielle ne détrônera pas la fleur vivante, même dans les fêtes désordonnées de la civilisation : ces guirlandes inaltérables, avec leur fraîcheur primitive, gâtent le délicieux désordre qui nous charme à la fin d'un bal ; leur froide beauté s'harmonise mal avec l'exaltation du plaisir ; lorsque le délire s'empare de tous nos sens, nous aimons à recueillir la rose expirante dont s'est paré pour nous la femme bien-aimée. Vos fleurs artificielles glaceraient ce cœur palpitant d'amour et de volupté.

Leur place est ailleurs. Qu'elles aillent orner nos appartements ; qu'elles cachent la sévère nudité de nos autels, quand l'hiver a dépouillé les jardins et les champs de leur parure d'été ; c'est alors que nous serons heureux de les trouver et que nous rendrons hommage à l'artiste habile dont le talent fait revivre les plus belles productions de la nature.

La fabrication des fleurs artificielles doit être placée aujourd'hui, par son importance et sa perfection, aux premiers rangs de l'industrie parisienne ; la France a détrôné l'Italie et l'Allemagne ; ses fleurs sont recherchées dans toute l'Europe ; elle en exporte chaque année pour plusieurs millions ; aussi le nom de Constantin est-il connu jusqu'aux dernières limites du monde civilisé. En présence de ses œuvres, on reconnait le véritable artiste passionné pour tout ce qui est élégant et gracieux. Constantin, à ce que l'on raconte, semblait destiné par sa naissance à traverser la vie dans une condition infime et à sortir de ce monde, ignoré, comme il y était venu. Le hasard voulut qu'il entrât comme homme de peine, comme coureur, au service d'une fabrique de fleurs artificielles ; dans ses heures de loisir, poussé par un instinct qu'il ignorait lui-même, il s'essayait à manier les instruments de l'atelier ; sa véritable vocation lui fut alors dévoilée et se manifesta par des progrès rapides. En peu de temps le pauvre manœuvrier se transforma en artiste ; le maître de la fabrique, fort habile lui-même, reconnut qu'il avait à faire à un homme hors ligne ; des appointements annuels de dix mille francs ne rétribuaient plus suffisamment les travaux de Constantin ; on lui offrit une part dans les bénéfices de la maison ; mais il était assez fort pour fonder lui-même un établissement dont il serait le chef ; sa réputation lui fit trouver sans peine des capitaux, et voilà comment Constantin est devenu le roi des fleurs artificielles. Voilà donc le grand ressort de la société civilisée pour faire éclore les vocations, le hasard ; c'est par hasard que les hommes sont jetés dans une profession plutôt que dans une autre. On leur laisse chercher, sans guide, le chemin qu'ils doivent suivre, et la plupart arrivent au terme de l'existence avant d'avoir rencontré l'industrie pour laquelle la nature les avait créés. Non, l'humanité n'acceptera point comme une loi définitive votre aveugle loi du hasard ; c'est la science qui doit conduire les hommes et les mener droit au but de leur destinée.

Revenons à nos fleurs. Constantin fait admirablement un bouquet ; mais ses bouquets, malgré leur élégance, ne ressemblent pas toujours à la nature ; nous craignons qu'il n'étudie pas assez les sujets vivants. Il y avait, à l'exposition de la Société d'horticulture, des plantes imitées par MM. Grobéty et Royer qui surpassaient de beaucoup en vérité tous les spécimens exposés aux Champs-Elysées par M. Constantin. Nous jugeons l'artiste comme il a voulu être jugé, et selon ses prétentions ; eh bien ! en conscience, puisque vous mettez votre œuvre en comparaison avec la nature, nous devons vous dire que vous êtes bien loin encore de la perfection. N'écoutez pas les exclamations de ce public ignorant qui s'étouffe devant vos vitrines ; mais cherchez les conseils de ceux qui savent. Vous avez exécuté de très belles fleurs, sans doute ; mais les tiges et les feuilles sorties de vos mains blessent l'œil d'un floriculteur. Allez donc arracher dans les bois un pied de fougère pour le placer à côté des vôtres ; visitez le Jardin-des-Plantes lorsque ses pivoines de la Chine et ses pavots d'Orient sont en fleur, et vous rougirez de vos malheureuses contrefaçons. Vous avez trop de talent pour que l'on vous permette de mal faire.

M. Bobœuf-Casaubon s'adonne surtout à la préparation des matières que doit mettre en usage le fabricant de fleurs artificielles. Il avait exposé trois étoffes de son invention destinées à l'imitation des feuillages

tion pour obtenir de nouvelles variétés de roses, de pelargonium, de fuchia, etc. Il est impossible que l'on n'adopte pas les outils de M. Bernard surtout si l'on veut agir avec précision et substituer la science à la routine.

MM. Perrot et Maibec ont donné une grande extension à la fabrication des pierres et des meules artificielles à aiguiser. Depuis plusieurs années nous avons pu apprécier expérimentalement l'avantage des pierres à faulx artificielles sur les pierres naturelles : cela se conçoit puisque l'on peut donner aux pierres fabriquées tous les degrés de mordant, de dureté, de finesse et les approprier aux instruments qu'elles doivent aiguiser ; cependant on n'a point encore réussi à satisfaire les exigences de la coutellerie fine : aussi ne recommandons-nous les pierres de M. Perrot que pour les gros outils de la campagne, tels que les faulx, les croissants, les lames de hache-paille, etc.

Dans l'intervalle de la session législative, les concours des comices nous fourniront l'occasion de parler, en connaissance de cause, des instruments agricoles admis à l'Exposition ; nous dirons cependant aujourd'hui quelques mots de deux instruments, un hache-paille et un moulin concasseur, présentés par les frères Dumouthier, mécaniciens, à Houdan (Seine-et-Oise). De nombreux certificats, que nous avons sous les yeux, ont été délivrés à MM. Dumouthier, non-seulement par des cultivateurs, mais aussi par des vétérinaires et par le général commandant du département de Seine-et-Oise, chargés officiellement d'apprécier les services que leurs instruments peuvent rendre à la cavalerie.

Ces attestations sont à nos yeux des titres suffisants pour recommander deux machines dont on ne peut plus, du reste, se passer dans une ferme bien organisée. La paille et le fourrage hachés gagnent en valeur nutritive un quart ou un cinquième ; l'avoine cassée produit un bénéfice presque égal, et l'on estime, en moyenne, qu'il y a économie d'environ 150 fr. par an en substituant ce mode de nourriture à l'ancienne méthode. Nous démontrerons, dans une autre occasion, que l'usage des hache-paille et des moulins domestiques procure en réalité bien d'autres avantages.

fonds fin du mois, et de 15 c. sur le 3 0/0 fin du mois.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Comptoir Ganneron, 1045. — Lots d'Autriche, 400. — Banque de Belgique, 682 50. — Rente belge 5 0/0, 1841, 105 1/4 ; — id. 1842, 108 1/2, 3/4. — 3 0/0 jouissances d'août, 78.

Jouiss. 4 Canaux, 130. — Gaz comp. française, 3850 ; — id. comp. paris., 2100 *ex dividende*. — Tissus Maberly, 395, 400.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Obligations | Saint-Germain, nouv. | 1227 50 jouiss. de juillet. | |
| — | Orléans, | 1248 75. | |
| — | Strasbourg, | 1242 50. | |

A terme.

Banque de France, f. c., 3025.

| | | |
|---|---|---|
| Rente belge | 1841, id., | 104 3/8. |
| — | 1840, | 105 3/4. |
| — | 1842, | 108 3/4. |

| | 1er c. | P. H. | P. B. | Der c. | Hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 122 05 | 122 15 | 122 » | 122 15 | 122 » |
| — fin cour. | 122 29 | 122 30 | 122 29 | 122 30 | 122 20 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 65 | 81 75 | 81 65 | 81 75 | 81 75 |
| — fin cour. | 81 75 | 81 90 | 81 75 | 81 90 | 81 75 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Be 1840 | 10. 3/4 | » » | H. » 1/8 |
| 4 0/0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | » » | » » | » » |
| B. de la V. | 1160 » | » » | » » | Esp. D. active | 31 » | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3020 » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 95 | 98 90 | H. » 15 |
| C. L. 5000 | 5070 » | » » | H. 5 » | — Romain. . | 104 1/2 | » » | H. » 1/8 |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | » » |
| C. hyp... | 775 » | 778 75 | H. 3 75 | Emp. d'Haiti. | 435 » | 445 » | H. 6 75 |
| 4 Can.... | 1277 50 | » » | H. 5 » | R. Belge. | — — | » » | » » |

— [illegible] le plus durable qui ait encore été publié sur Paris. Nos monuments célèbres ont donné lieu à des dessins d'art tracés par les premiers architectes. Cette partie monumentale de Paris a donné lieu à un précis historique. La portion mobile de notre capitale, le Paris actuel, a fourni un joli volume de poche, format anglais, rempli de brillantes vignettes sur bois et sur acier. Le dernier volume, le *Guide de l'étranger dans Paris*, nous fait connaître toutes les affaires de Paris, ses administrations, sa Bourse, ses grands établissements, ses musées, ses théâtres, ses promenades, enfin, tout le détail vivant qui compose notre Paris actuel. Un atlas de 8 magnifiques planches in-folio gravées au burin est joint à ce joli volume. Le tout 20 fr., à la librairie de la Maison d'Or, boulevart des Italiens, et chez Dentu, galerie d'Orléans, Palais-Royal.

— La 6e édition des *Leçons de Philosophie*, de LAROMIGUIÈRE, vient d'être mise en vente. Augmentée par l'auteur, dont elle contient les dernières pensées d'amélioration, elle a été publiée par les soins d'un ami qui a rempli avec autant de conscience que de lumières cette pieuse mission. L'œuvre de l'illustre professeur, l'un des chefs les plus éminents de l'école française, dont l'appréciation a été récemment le sujet d'un concours ouvert sous le patronage de l'Université, s'est, depuis long-temps, classée en première ligne parmi les livres d'enseignement ; la consécration d'une typographie élégante manquait à sa gloire ; maintenant, elle est complète.

— Le nouveau COURS D'ANGLAIS, ouvert par M. ROBERTSON, commence ce soir, à neuf heures, rue Richelieu, 47 bis.

## Spectacles du 12 juillet.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Jolie Fille de Gand.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Joscelin et Guillemette. La Camaraderie.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Un Mystère. Feu. Polka. Client.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Anglais. 3 Polkas. Le Vampire. Séparation.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Les Fées. Malvina. Rodolphe.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — 1er Billet de faire part.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Songe.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Le Rôdeur.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On écrit d'Hazebrouck, 6 juillet :

« La récolte se présente fort bien ; les blés, les fèves, les lins, ont généralement réussi ; il n'y a que les colzas qui aient presque totalement manqué dans notre arrondissement ; et, sous ce rapport, il présente un contraste frappant, et difficile à expliquer, avec l'arrondissement de Lille, où cette denrée a fourni un plein rapport. Les pommes de terre ont bien souffert un peu de la sécheresse, mais les pluies qui tombent depuis quelques jours peuvent encore améliorer leur croissance et amener un bon produit. Il faut donc nous attendre à une récolte abondante et qui promet d'être de la meilleure qualité.

« Depuis quelques jours une hausse de 20 f. environ par 100 kilog. de houblon s'est fait sentir sur nos frontières, mais on doit attribuer ce fait à la spéculation plutôt qu'à l'apparence de la récolte. On cote toujours la marchandise courante de 65 à 70 fr. les 50 kilog. »

— Nous lisons dans le *Périgord* :

« La grêle a fait de tels ravages dans les communes de St-Jean d'Eyraud et de Mauzens, que les vignobles ne pourront y produire avant quatre ans d'ici. »

— On mande de Marseille, 6 juillet :

« La huitaine qui finit aujourd'hui a été encore moins active en affaires que celle qui l'a précédée. Les arrivages continuels et l'augmentation des droits sur les céréales pour le 11 du courant ont occasionné beaucoup de lenteur dans les achats. Cet état de calme se trouve encore aggravé par l'incertitude qui règne toujours sur le résultat des récoltes.

« Quant aux opérations de ces huit jours, elles offrent si peu d'intérêt, que nous croyons pouvoir nous dispenser d'en faire mention. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 10 Juillet. | | | 11 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1112 q. | 94 k. | Arrivages | 2364 q. | 84 k. |
| Ventes | 881 | 91 | Ventes | 2119 | 08 |
| Restant | 16341 | 67 | Restant | 16761 | 43 |
| Cours moyen | | 40.01 | Cours moyen | | 39.29 |
| Cours-taxe. | | 39.29 | Cours taxe. | | 39,29 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 0 q. | 00 k. | 00 00 à 00.00 | Gr. | 6 q. | 28 k. | 52.90 à 54.80 |
| 1re | 282 | 91 | 39.50 à 41.00 | 1re | 311 | 82 | 39,50 à 41,00 |
| 2e | 58 | 09 | 37,69 à 38.85 | 2e | 367 | 21 | 36,95 à 38.85 |
| 3e | 10 | 85 | 30,55 à 31.85 | 4e | 3 | 11 | 31,21 à 33,10 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 | [illegible] | | | [illegible] |

LYON, 6 juillet. *Marché de la Guillotière.* — Farine, 1re : 40,00 à 42,50, selon le mérite ; 2e dites rondes : 38.00 à 39.00.

Les farines qui ont éprouvé des avaries n'ont pas de cours réel. La boulangerie les achète à des prix qui varient suivant le parti qu'elle en peut tirer. Nous appelons sur ce fait l'attention de l'autorité qui a une action directe sur la boulangerie ; il est à désirer qu'elle surveille sévèrement l'emploi de ces marchandises qui peuvent nuire à la santé publique.

BOURGES, 6 juillet. — Farine, 1re : 40,25 ; 2e : 2e : 37,75 ; 3e : 35,22 ; 4e : 32,50.

NANTES, 8 juillet. — Farine, 1re : 37,73 à 39,00 ; 2e : 35,22 à 36,47 ; 3e : 30,00 à 31,15 ; 4e : 23,93 à 24,50. — Farines en rame : 25,60 à 26,40.

Le sort futur des farines, jusqu'au mois d'octobre, est difficile à apprécier, car, dans cette saison, les prix des grains ne les régissent pas, leurs prix pouvant augmenter et ceux des froments rester stationnaires, par suite d'un retard dans la récolte, d'un manque de vents, et du défaut d'arrivages.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 10 juillet. — *Cours légal.* Froment : 17,35 à 20,65. — Avoine : 8,66 à 9,00. Les autres grains non cotés, faute d'affaires par facteurs.

COULOMMIERS, 10 juillet. — Froment, 1re : 20,62 à 21,09 ; 2e : 13,63 à 21,31 ; 3e : 19,06 à 19,36. Prix moyen : 20,53. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,13. Notre place était assez bien approvisionnée en blé, mais les échantillons continuent d'être fort rares, et les revendeurs n'ont plus rien à vendre.

Les cours se sont établis avec une nouvelle hausse de 0,10 à 0,31. On se plaint généralement de la pluie dont la continuation commence à donner des inquiétudes pour la récolte.

[illegible] Avoine : 7,40 Marché faible, vente facile.

HOUDAN, 10 juillet. — Froment, 1re : 22,70 à 23,40 ; 2e : 21,53 à 22,25 ; 3e : 20,70 à 21,00. — Champart : 19,50 à 20,70 ; do bis : 16,70 à 18,70. — Seigle : 10,75 à 12,00. Hausse marquée sur le blé.

ROYE, 8 juillet. — Froment, 1re : 18,00 à 18,50 ; 2e : 17,00 à 17,75 ; 3e : 16,50. Marché peu fourni.

ARRAS, 6 juillet. — Froment blanc : 18,00 à 20,30 ; do roux : 16,50 à 19,25. — Seigle nouveau : 10,50 à 11,00. — Escourgeon : 10,50 à 12,50. — Avoine nouvelle : 6,50 à 7,50.

Les blés peu abondants ont eu une vente active au cours précédent. Les seigles ont légèrement fléchi ; les escourgeons peu demandés et en baisse de 1 fr. par hect. à la fin du marché ; les avoines n'ont pas varié.

BERGUES, 8 juillet. — Froment, 1re : 20,83 ; 2e, blanc : 20,68 ; 3e : 19,33. — Seigle : 11,80. — Orge nouvelle : 18,01. — Avoine : 7,53.

L'approvisionnement du marché était à-peu-près le même que celui du marché précédent. Le blé a baissé de 41 c. à l'hect., le seigle de 11 c., l'avoine de 1,40, les fèves de 18 c. L'orge a haussé de 4 c., les pommes de 33 c.

BOURGES, 6 juillet. — Froment : 11,50 à 20,50. — Meteil : 12,50 à 15,00. — Seigle : 12.00 à 16,00. — Mouture : 13,00 à 15,50. — Marsèche : 12.00 à 15,00. — Avoine : 12.00 à 16,00.

LYON, *marché de la Guillotière du 6 juillet.* — Froment : 19,50 à 20,50. — Seigle : 13,00 à 13,50. — Orge, pour la consommation : 10,50 à 11,00. — Orge du Dauphiné pour brasserie : 15,00 à 15,50. — Sarrazin : 12.00. — Avoine, en baisse : 8,00 à 8,50.

Les offres en blés ont été moins nombreuses qu'au précédent marché. Les cultivateurs étaient moins empressés de vendre ; ils se plaignent du mal qu'ont fait les pluies de cette semaine. Dans quelques localités, les blés sont couchés et muriront difficilement, ce qui nuira beaucoup à la qualité.

Le seigle sera généralement d'un bon produit. [illegible]

Les orges et les avoines se présentent bien ; on compte sur une abondante récolte.

TOULOUSE, 9 juillet. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,00. — Seigle : 12,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

NANTES, 8 juillet. — Froment de Pont-Rousseau : 18,00 à 18,50 les 78 kil. ; do de l'Erdre : 18,00. — Seigle : 10,00. — Orge : 11,00 à 12,00. — Avoine : 8,50.

Les cours de nos grains se sont soutenus, et les froments ont même obtenu 50 c. de faveur par hectolitre à notre marché. Cette circonstance tient à quelques journées de pluies, toujours dangereuses à cette époque : si le temps revenait franchement au beau, les détenteurs du peu de froment restant offriraient de nouveau ; car ceux qui garderont courront risque de voir leurs grains délaissés, s'ils attendent que les nouveaux viennent leur faire concurrence. Ce n'est guère que courant de septembre qu'il y aura de ces derniers, disponibles.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer. 11 juillet.* — Foin 1re : 47,00 à 49,00 ; 2e : 44,00 à 46,00 ; 3e : 40,00 à 41,00. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 26,00 ; 2e : 21,00 à 21,00.

*Marché St-Martin. 10 juillet.* — Foin, 1re : 43,00 à 48,00 ; 2e : 38,00 à 42,00 ; 3e : 32.00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 27,00 ; 2e : 21,00 à 23,60 ; 3e : 20.00. — Paille de seigle nouvelle : 38.00. — Paille de seigle ancienne 27,00 à 28,00. Marché faible, vente facile pour la paille.

MONTLHÉRY, 8 juillet. — Foin : 26.00 à 32.00. — Luzerne : 28,00 à 30,00. — Paille de blé : 16,00 à 17,00. — Paille de seigle : 20,00 à 22.20.

TOULOUSE, 6 juillet. — Foin : 22,50. — Luzerne : 15,00. — Sainfoin : 20,00 à 25,00. — [illegible]

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 11 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1793 | 1733 | 60 | 1 16 | 1 06 | » 9[illegible] |
| Vaches.... | 60 | 54 | 6 | 1 2 | » 88 | » 7[illegible] |
| Veaux.... | 859 | 845 | 14 | 1 40 | 1 20 | 1 0[illegible] |
| Moutons.. | 8783 | 8031 | 752 | 1 44 | 1 24 | 1 0[illegible] |

COULOMMIERS, 10 juillet. — Il s'est vendu 277 veaux : 1,41-1,32-1,20. — 203 veaux d'élève : de 12,00 à 34,00 pièce. — 19 grands porcs : 46,00 à 53,00 et 166 petits porcs de 9,00 à 32,60.

NANGIS, 10 juillet. Il y avait sur place 37[illegible] veaux ; prix de vente : 1,50-1,20. — 27 bœufs : 1,20-1,10. — 4 vaches : 1,00-0,80.

HOUDAN, 10 juillet. — 431 veaux gras amenés et tous vendus de 14,00 à 56,00. La vente s'est effectuée avec peine.


E. FOURNIER, éditeur, 7, rue Saint-Benoit. — OUVRAGE ADOPTÉ POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, 15, quai Malaquais.

# LEÇONS DE PHILOSOPHIE, PAR LAROMIGUIÈRE.

6e édition, augmentée par l'auteur (1re édition posthume). — 2 volumes grand in-18, avec portrait et fac simile. — 7 francs.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

UN FORT VOL. Format anglais. **FOURIER,** PRIX : 5 FR.

**SA VIE ET SA THÉORIE,**

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

## LA CONSTIPATION DÉTRUITE

SANS LAVEMENTS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible très simple, non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle, suivie de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *La même*, franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à 2 fr. 50 c. ou franco, 3 fr. 25 c. (Affranchir.)

LES BAS ÉLASTIQUES

PERFECTIONNÉS DE LEPERDRIEL

Pour VARICES et ENGORGEMENS obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes qui en font usage.

LEPERDRIEL, Fg-Montmartre, 78.

A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 11[illegible]

Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Grandron, boulevart Bonne-Nouvelle, 2.



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Lorsque M. le président a lu la liste des projets de lois, rapports et travaux divers à l'ordre du jour, un gémissement profond et prolongé a parcouru tous les bancs de la Chambre. On consentirait volontiers à tout renvoyer à l'an prochain, voire aux calendes grecques; et cependant l'Opposition, malgré des observations assez fondées de M. Odilon Barrot, n'a pas pu obtenir que la proposition Pelereau de Villeneuve, sur le domicile politique, fût renvoyée à la session prochaine. Tous les ministres étaient accourus pour ce vote qui, à la seconde épreuve, a été favorable aux désirs du cabinet. Demain donc, probablement, nous verrons la Chambre s'essayer aux réformes, ou si vous voulez aux interprétations de la loi électorale.

Une véritable tempête a couvert la voix de M. le marquis de la Grange, qui étudiait la question des paquebots transatlantiques. Etudier, à cette heure! y pensez-vous? Messieurs les députés, impatients, bavardaient à qui mieux mieux; le public se désolait d'être venu en loge pour ne rien ouïr, et les sténographes se désespéraient, au sein de la tourmente. M. l'amiral de Mackau paraissant à la tribune, le calme revient, la brise se fait douce et favorable pour l'heureux marin, avec lequel on a hâte d'entrer au port. M. de Mackau annonce que le gouvernement voulait présenter un projet de loi destiné à modifier la loi du 16 juillet 1840; mais que diverses compagnies ayant proposé de se charger du service des dépêches transatlantiques, le cabinet garde son projet et va prendre des renseignements sur les propositions qui lui paraissent avantageuses. Mais, s'écrie M. de Surian, en 1840, des compagnies se présentaient, l'une de Marseille notamment; les Chambres ont alors précisément repoussé ce système. Pourquoi l'accepter aujourd'hui? Ici, M. le ministre de la marine ne répond même pas un mot quelconque. M. de Salvandy fait observer que le cabinet paraît disposé à oublier la pensée qui s'est exprimée par la loi de 1840. La loi, dit l'honorable orateur, avait deux buts: 1° créer un service qui ralliât la France à tous les états transatlantiques; 2° préparer à la flotte la ressource d'une réserve. Aujourd'hui le gouvernement semble décidé à détourner exclusivement pour le service militaire des instruments que nous avons voulu, que tout le monde a voulu créer principalement pour une œuvre de paix. D'ailleurs, ainsi que l'a fait observer M. le prince de Joinville, les *steamers* en construction ne seront que médiocrement propres au service de guerre.

Ainsi, nous avions parfaitement prévu, dans notre article du 1er juillet, les intentions du ministère, et voilà que ces paquebots transatlantiques, dont on a tant parlé depuis quatre ans, vont changer de destination. Les routes maritimes vont passer à des compagnies, comme les chemins de fer, et le gouvernement va successivement se démettre de toute initiative. La question est importante, très importante; il importe de traiter ...ritimes. A peine de déchoir en Europe, il faut que le nom de la France soit grand dans toutes les parties du monde; et la marine seule peut conduire à ce résultat. « Nous voudrions que M. Billault s'expliquât, devant la chambre, d'une manière plus positive encore, et qu'il dit en termes exprès: « La France, pour être grande, doit fonder des établissements coloniaux vastes et productifs. » Nous insistons sur ce point, parce que la chambre et le pays ont besoin qu'on leur ouvre l'esprit sur cette condition indispensable de la puissance maritime, la colonisation. Il y a quatorze ans qu'on s'entretient de la flotte, de la marine, et l'on n'a encore rien fait de décisif pour créer des colonies, sans lesquelles il ne peut y avoir ni flotte, ni autorité, ni gloire pour le pavillon.

M. Billault a fait connaître la sollicitude éclairée de l'amiral Lalande pour l'organisation du service de la flotte. C'est là, en effet, un point capital, et il faut se hâter de remédier au désordre profond qui règne à cet égard. Dans peu de jours, nous exposerons un système qui offre une complète et excellente solution de l'organisation du personnel naval. Ce travail considérable est dû à un officier distingué de la marine de l'Etat.

---

L'Espagne est décidée à entrer en campagne contre l'empereur de Maroc. Depuis que le cabinet espagnol a appris le refus de la médiation anglaise, il pousse avec activité les préparatifs de la guerre. Malgré leurs dissensions sur la politique intérieure, les ministres d'Isabelle sont ici d'accord. La question marocaine rend une certaine homogénéité à ce cabinet, ébranlé par la retraite du marquis de Viluma et par les difficultés gouvernementales. Il paraît même que l'expédition contre le Maroc excite un certain enthousiasme de l'autre côté des Pyrénées, et les journaux espagnols annoncent que plusieurs enrôlements volontaires ont eu lieu. Un corps d'armée, commandé par le général de Villalonga, qui vient de se distinguer par la destruction des factieux du Maestrago de Valence, est envoyé à Ceuta. Le projet est de s'emparer de Tanger. Voici dans quels termes *el Castellano* annonce la détermination militaire que le gouvernement espagnol vient d'adopter vis-à-vis du Maroc:

« Il a été donné les ordres nécessaires pour faire marcher immédiatement à Ceuta un corps d'armée de 6,000 hommes. Quelques bataillons et des escadrons de cavalerie des régiments de la garnison de Madrid feront partie de ce corps d'armée. L'intendance générale et militaire a ordonné les dispositions nécessaires pour l'exécution de ces ordres; elle a rassemblé pour les troupes les uniformes d'été et le matériel qui convient. Le *Globo* ajoute que le régiment de Galice a reçu l'ordre de se porter immédiatement dans la direction du camp de Gibraltar.

Séance du 12 juillet.

La séance est à peine ouverte que M. Pasquier, chancelier, M. Decazes, grand-référendaire de la chambre des pairs, et M. Cauchy, greffier de la même chambre, sont appelés auprès de la duchesse de Nemours, qui vient d'accoucher.

M. BARTHE, vice-président, monte au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

M. DARU s'inquiète peu de savoir si, en adhérant aux propositions du gouvernement, on sortirait ou l'on ne sortirait pas du cercle tracé par la loi de 1842. Toute la question pour lui est de savoir dans quelle mesure le gouvernement peut entrer dans l'exécution des chemins de fer. Or, à son avis, l'état de nos finances ne nous permet pas d'engager notre avenir plus que ne l'a fait la loi de 1842. Gardons-nous donc de rien ajouter aux charges déjà si lourdes du trésor.

Nous devons nous en garder avec d'autant plus de raison que les avantages qu'on nous présente comme une compensation aux sacrifices qui nous sont demandés sont tout-à-fait illusoires. En voulant tout faire à la fois, on retombera dans la faute commise pour les canaux en 1822, et par les départements pour leurs routes; on dépensera beaucoup d'argent, et de longtemps on ne fera jouir le pays d'aucun avantage. D'autre part, supposons, ce qui est très probable, que d'ici à dix ans, terme fixé pour l'exécution du réseau, de nouvelles inventions, de nouveaux perfectionnements surviennent, comment pourrez-vous en profiter, quand sur toutes vos lignes vous vous serez engagés par l'application du système actuel?

M. DUCHATEL. Les arguments qu'on fait valoir aujourd'hui contre l'administration, vous les avez entendus en 1842; seulement, on accusait à cette époque le gouvernement de grever les contribuables, de retarder l'exécution des chemins de fer et de vouloir faire une ligne unique. Aujourd'hui, on nous blâme de vouloir commencer à la fois plusieurs chemins; c'est, dit-on, gaspiller nos finances. Serait-il donc vrai qu'il n'y aurait pas de principe de justice distributive? Les chemins de fer seront pour la France de véritables bienfaits; mais ce ne sera qu'à la condition qu'ils s'étendront sur tous les points du territoire. Quand on a fait des routes, quand on a commencé à creuser des canaux, on a mis en pratique la question distributive, et on doit en faire autant pour la confection des chemins de fer. Croyez-vous pouvoir enrichir les uns sans appauvrir les autres?

Mais, dites-vous, des lignes qui coûteront fort cher ne rapporteront rien ou presque rien. Je l'admets; mais s'ensuit-il que ces chemins n'auront servi à rien? Songez que les localités non-privilégiées auraient été d'autant plus pauvres qu'elles auraient été plus démunies de toutes lignes, et vous comprendrez alors quels services auront été rendus. Le propre d'un gouvernement constitutionnel, c'est de faire jouir tous indistinctement des mêmes avantages.

J'arrive au prétendu empêchement qu'il y aura d'achever aussi promptement qu'on le désire le réseau national, toutes les lignes étant commencées à la fois. Avec le système que nous suivons, les chemins pourront être achevés dans dix ans. Eh bien! si le gouvernement devait n'en construire qu'un seul, celui de Lyon, par exemple, il lui faudrait au moins trois ans pour sa complète exécution. Comptez pour moyenne de toutes ces lignes ce même laps de temps, il en résultera que la France ne jouira d'aucun che-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE FAMILLE CORSE (1)

### VIII.

Le lendemain, ou plutôt le jour même, j'étais à dix heures du matin à la porte de M. Louis de Franchi. Comme je montais l'escalier, je rencontrai deux jeunes gens qui descendaient: l'un était évidemment un homme du monde; l'autre décoré de la Légion-d'Honneur, paraissait, quoique habillé en bourgeois, être un militaire.

Je me doutai que ces deux messieurs sortaient de chez M. Louis de Franchi, et je les suivis des yeux jusqu'au bas de l'escalier, puis je continuai mon chemin et je sonnai.

Le domestique vint m'ouvrir; son maître était dans son cabinet.

Lorsqu'il entra pour m'annoncer, Louis, qui était assis et occupé à écrire, retourna la tête.

— Eh! justement, dit-il en tordant le billet commencé et en le jetant au feu, ce billet était à votre intention, et j'allais envoyer chez vous. C'est bien, Joseph, je n'y suis pour personne.

Le domestique sortit.

— N'avez-vous pas rencontré deux messieurs sur l'escalier, continua Louis en avançant un fauteuil?

— Oui, dont l'un est décoré.

— C'est cela même.

— Je me suis douté qu'ils sortaient de chez vous.

— Et vous avez deviné juste.

— Venaient-ils de la part de M. de Château-Renaud?

— Ce sont ses témoins.

— Ah! diable, il a pris la chose au sérieux à ce qu'il paraît.

— Il ne pouvait guère faire autrement, vous en conviendrez, répondit Louis.

— Et ils venaient?..

— Me prier de leur envoyer deux de mes amis pour cause d'affaire avec eux, c'est alors que j'ai pensé à vous.

— Je suis très honoré de votre souvenir, mais je ne puis me présenter seul chez eux.

— J'ai fait prier un de mes amis, le baron Giordano-Martelli, de venir déjeuner avec moi. A onze heures il sera ici. Nous déjeunerons ensemble, et à midi vous aurez la bonté de passer chez ces Messieurs qui ont promis de se tenir chez eux jusqu'à trois heures. Voici leurs noms et leurs adresses.

Louis me présenta deux cartes.

L'un s'appelait le baron René de Châteaugrand, l'autre M. Adrien de Boissy. Le premier demeurait rue de la Paix, n° 12; le second, qui, ainsi que je m'en étais douté, appartenait à l'armée, était lieutenant aux chasseurs d'Afrique, et demeurait rue de Lille, n° 29.

Je tournai et retournai les cartes dans ma main.

— Eh bien! qu'y voyez-vous d'embarrassant? demanda Louis.

— Je voudrais savoir bien franchement de vous si vous regardez cette affaire comme sérieuse. Vous comprenez que toute notre conduite se réglera là-dessus.

— Comment donc! comme très sérieuse! D'ailleurs, vous avez dû l'entendre, je me suis mis à la disposition de M. de Château-Renaud, et c'est lui qui m'envoie ses témoins. Je n'ai donc qu'à me laisser faire.

— Oui certainement, mais enfin....

— Achevez, reprit Louis en souriant.

— Mais enfin faudrait-il savoir pourquoi vous vous battez. On ne peut pas voir deux hommes se couper la gorge sans savoir au moins le motif du combat. Vous le savez bien, la position du témoin est plus grave que celle du combattant.

— Aussi, je vous dirai en deux mots la cause de cette querelle. La voici. A mon arrivée à Paris un de mes amis, capitaine de frégate, me présenta à sa femme. Elle était belle, elle était jeune; sa vue me fit une impression si profonde que, craignant d'en devenir amoureux, je profitai le plus rarement que je pus de la permission qui m'était accordée de venir à toute heure dans la maison. Mon ami se plaignit de mon indifférence, et alors je lui dis franchement la vérité; c'est-à-dire que sa femme était trop charmante en tout point pour que je m'exposasse à la voir souvent. Il sourit, me tendit la main, et exigea que je vinsse dîner avec lui le jour même.

— Mon cher Louis, me dit-il au dessert, je pars dans trois semaines pour le Mexique; peut-être resterai-je absent trois mois, peut-être six mois, peut-être plus long-temps. Nous autres marins, nous connaissons quelquefois l'heure du départ, mais jamais celle du retour. Je vous recommande Emilie en mon absence. Emilie, je vous prie de traiter Louis de Franchi comme votre frère.

La jeune femme répondit en me tendant la main.

J'étais stupéfait: je ne sus que répondre, et je dus paraître fort niais à ma future sœur.

Trois mois après effectivement mon ami partit.

Pendant ces trois mois il avait exigé que je vinsse dîner en famille avec lui au moins une fois par semaine.

Emilie resta avec sa mère: je n'ai pas besoin de vous dire que la confiance de son mari me l'avait rendue sacrée, et que tout en l'aimant plus que ne devait le faire un frère, je ne la regardai jamais que comme une sœur.

Six mois s'écoulèrent. Emilie demeurait avec sa mère; et, en partant, son mari avait exigé qu'elle continuât de recevoir. Mon pauvre ami ne craignait rien tant que la réputation d'homme jaloux: le fait est qu'il adorait Emilie, et qu'il avait entière confiance en elle.

Emilie continua donc de recevoir. D'ailleurs, les réceptions étaient intimes, et la présence de sa mère ôtait aux plus mauvais esprits tout prétexte de blâme, aussi personne ne s'avisa-t-il de dire un mot qui pût porter atteinte à sa réputation.

Il y a trois mois à peu près, M. de Château-Renaud se fit présenter. Vous savez aux pressentiments, n'est-ce pas. A son aspect je tressaillis; il ne m'adressa point la parole: il fut ce que doit être dans un salon un homme du monde, et cependant lorsqu'il sortit je le haïssais déjà. Pourquoi? je n'en savais rien moi-même.

Ou plutôt je m'étais aperçu que cette impression que j'avais éprouvée en voyant pour la première fois Emilie il l'avait éprouvée lui-même.

De son côté, il me semblait qu'Emilie l'avait reçu avec une coquetterie inaccoutumée: sans doute je me trompais, mais, je vous l'ai dit, au fond du cœur, je n'avais pas cessé d'aimer Emilie, et j'étais jaloux.

Aussi, à la prochaine soirée, ne perdis-je pas de vue M. de Château-Renaud; peut-être s'aperçut-il de mon affectation à le suivre des yeux, et il me sembla qu'en causant à demi-voix avec Emilie, il essayait de me tourner en ridicule.

Si je n'avais écouté que la voix de mon cœur, dès ce soir-là, je lui eusse cherché une querelle sous un prétexte quelconque, et je me fusse battu avec lui: mais je me contins en me répétant à moi-même qu'une telle conduite serait absurde.

Que voulez-vous, chaque vendredi fut pour moi désormais un supplice. M. de Château-Renaud est tout-à-fait un homme du monde, un élégant, un lion; je reconnaissais sous beaucoup de rapports sa supériorité sur moi, mais il me semblait qu'Emilie le mettait encore plus haut qu'il ne méritait d'être.

Bientôt il me sembla que je n'étais point le seul qui s'aperçût de cette préférence d'Emilie pour M. de Château-Renaud, et cette préférence s'augmenta de telle façon et devint enfin si visible qu'un jour Giordano, qui était comme moi un habitué de la maison, m'en parla.

Dès-lors, mon parti fut pris; je résolus d'en parler à mon tour à Emilie, convaincu que j'étais encore qu'il n'y avait de sa part que de l'inconséquence et que je n'avais qu'à lui ouvrir les yeux sur sa propre conduite pour qu'elle en réformât tout ce qui jusque-là avait pu la faire accuser de légèreté.

Mais, à mon grand étonnement, Emilie prit mes observations en plaisanterie, prétendant que j'étais fou et que ceux qui partageaient mes idées étaient aussi fous que moi.

J'insistai.

Emilie me répondit qu'elle ne s'en rapporterait pas à moi dans une pareille affaire, et qu'un homme amoureux était nécessairement un juge prévenu.

Je demeurai stupéfait; son mari lui avait tout dit.

Dès-lors, vous le comprenez, mon rôle, envisagé sous le point de vue d'amant malheureux et jaloux, devenait ridicule et presque odieux; je cessai d'aller chez Emilie.

---

(1) Voir les numéros des 28 et 29 juin, 1er, 5, 6, 7, 11 et 12 juillet.

l'exemple donné par l'autre chambre à l'égard de Boulogne. Boulogne est un point tout aussi important, à coup sûr, que Troyes. Eh bien! qu'a-t-on fait? Précisément ce que nous proposons de faire pour Troyes. Si vous votez les crédits demandés pour l'embranchement de Troyes, quelle réponse ferez-vous à Saint-Quentin et à une foule d'autres villes qui ne tarderont pas à réclamer la même faveur?

La discussion générale est fermée.

L'art. 1er est adopté, après quelques observations de M. Nau de Champlouis.

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 12 juillet.*

Au commencement de la séance, il est procédé par voie d'appel nominal au scrutin sur le projet de loi de crédits extraordinaires pour la marine.

La loi est adoptée par 180 boules blanches contre 41 boules noires.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la marine.

M. LERAY lit un long discours pour démontrer la nécessité de donner des encouragements aux marins; il demande l'expulsion de notre marine des étrangers que l'ordonnance de 1791 y a admis jusqu'à concurrence d'un quart; ou, si l'on maintient ces étrangers qui concourent avec nos marins pour la navigation et la pêche sur nos côtes, il faudrait leur faciliter la naturalisation en les dispensant des dépenses qu'elle entraîne.

La chambre passe à la discussion des articles.

Sur les premiers chapitres (administration centrale, personnel et matériel), la commission propose une réduction de 46,400 fr.

M. DE MACKAU dit que le montant de cette somme était destinée à organiser un bureau de chiffres pour la correspondance avec nos navires envoyés sur des points éloignés, mais que, puisque la commission s'y oppose, il accepte la réduction.

M. LACOUDRAIS se plaint que des fonds alloués pour un service de la marine aient été attribués à un autre.

M. DE LESPINASSE, sur le chapitre de la solde et habillement des troupes, se plaint qu'un simple gendarme de marine que des officiers inférieurs de marine reçoivent des indemnités de route beaucoup plus grandes qu'un colonel d'artillerie de marine, par exemple.

M. DE MACKAU répond qu'il ignore l'exactitude de ces faits; que s'il s'était élevé des plaintes à ce sujet, il se serait empressé d'en tenir compte.

M. LHERBETTE. L'expédition du Maroc va donner lieu à un supplément de dépenses, au moins 5 millions par année; il est d'usage que l'Etat qui déclare la guerre indemnise l'autre; c'est ainsi que la Grèce, l'Espagne, le Mexique, nous ont payé ou nous paieront les frais de guerres que nous leur avons faites.

M. DE MACKAU. Les navires qui ont été dirigés sur le Maroc ne nécessiteront aucun excédant de dépenses; quant à celles qui auront lieu si la guerre se fait, le gouvernement a pris ses mesures pour qu'elles ne soient pas lourdes pour la France.

M. DE LA GRANGE, sur le chapitre du matériel naval, rappelle les travaux qui ont précédé l'adoption de la loi sur les paquebots transatlantiques, et se plaint que cette loi si importante soit violée.

M. TUPINIER combat une réduction de 80,000 fr. proposée par la commission sur le chapitre des travaux hydrauliques et bâtiments civils. Cette somme était destinée à la construction d'un établissement pour des orphelines à Rochefort. Cette fondation est la conséquence d'un legs et l'administration ne réclame qu'une subvention.

M. BIGNON. Sans contester le caractère de la fondation, il faut bien reconnaître que les bâtiments habités par les orphelins et qui ont été remplacés par une caserne d'infanterie de marine appartenaient à l'Etat, qu'en transférant cet hospice à Saintes, dans des bâtiments qui appartiennent à la marine, on a peut-être fait une chose utile dans l'intérêt des orphelines et qu'on pourrait probablement à peu de frais approprier les bâtiments à cette nouvelle destination et économiser ainsi la majeure partie de la somme réclamée. Je demande donc l'ajournement à la session prochaine.

M. DE MACKAU insiste. C'est au nom de l'humanité qu'il réclame l'allocation.

M. BIGNON. Si quelqu'un doit être accusé d'inhumanité, c'est l'administration de la marine qui a brutalement chassé les orphelines de leur établissement et l'a rasé sans souci de sa valeur.

MM. Vatont, de Mackau, Lemercier, Vuitry sont encore entendus.

La réduction est adoptée.

Sur le chapitre de frais d'impression, la commission propose une réduction de 20.000 fr. que M. Barillon demande de porter à 40,000 fr.

La proposition de la commission est adoptée.

La chambre s'occupe ensuite du règlement de son ordre du jour

M. O. BARROT demande que dans l'intérêt d'une discussion complète une loi aussi importante, aussi grave que celle sur la translation du domicile politique ne soit pas discutée à la fin de la session, lorsque la chambre est fatiguée, que beaucoup de députés sont déjà partis.

Quel est le motif qui peut nous faire voter cette loi d'urgence; avez-vous des projets que nous ne connaissions pas? Voulez-vous agir sur les listes électorales actuelles?

M. HÉBERT. Il semblerait, à entendre l'honorable préopinant, que les lois qui nous restent à voter ne pourraient pas être suffisamment étudiées. Je proteste contre cette pensée. Le rapport sur la loi est fait; la question n'a qu'une importance très restreinte (réclamations), la proposition n'a qu'un article (réclamations), une séance suffira. (Nouvelles réclamations.)

Quant à l'urgence, les listes électorales vont être faites, il est certain qu'il est important pour les électeurs qui se feront inscrire de savoir si leur inscription sera valable.

La mise à l'ordre du jour de la proposition est mise aux voix; à la seconde épreuve le bureau déclare que la proposition est mise à l'ordre du jour.

Après une courte discussion, la chambre règle ainsi son ordre du jour pour lundi:

Discussion des budgets de la marine et des travaux publics. (Dépenses.(

Discussion des projets de loi relatifs aux objets suivants: pêches maritimes; cession d'immeubles à la ville de Paris pour l'édification d'un temple protestant; — crédits pour des édifices publics (rapports de MM. Oger et Arago); — crédits pour des édifices diocésains; — pour des établissements d'intérêt général (rapport de M. Arago, — domicile politique, — police des réfugiés, — échanges d'immeubles entre le domaine de la couronne et le domaine privé, — acquisition du terrain des Petits-Pères, — falsification

...par feu l'amiral Lalande, présente aujourd'hui à la chambre par M. Billault. M. Billault a complètement justifié, dit-il, le choix de l'illustre mort. C'était un spectacle nouveau et touchant que celui de ces deux hommes, l'un mort et déjà glorieux, l'autre plein d'avenir, parlant à la France par la même bouche et lui donnant à la fois du haut de la tribune et du fond de la tombe, un solennel avertissement. Le *National* se demande si cet avertissement sera compris et soutient que le salut de la France est à ce prix.

## Faits divers.

— *Le Moniteur* publie aujourd'hui plusieurs lois réglant l'exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes, et autorisant les départements de l'Orne, du Finistère, du Calvados, de la Corse, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de Vaucluse et la ville de Douai, à s'imposer extraordinairement.

— Une ordonnance insérée dans le même journal officiel nomme président des tribunaux de commerce de Caen, M. Bouillie jeune; de Châteauroux, M. Muret de Bort; de St-Etienne, M. Royet-Vernadet, d'Epernay, M. Tiercelin.

— M. Castellon, envoyé extraordinaire de l'Etat de Nicaragua, a été reçu hier par M. Guizot. Il demande la médiation de la France pour régler des contestations d'argent entre son gouvernement et l'Angleterre qui sont cause du blocus de San Juan, ensuite le protectorat, et il nous offre de préférence toutes les facilités nécessaires pour le percement de l'isthme de Panama. Le *Globe* persiste à penser qu'aucune difficulté n'arrêtera l'accomplissement de cette mission. Nous regrettons de ne pouvoir partager sa confiance.

— Aujourd'hui, à trois heures moins un quart, S. A. R. Mme la duchesse de Nemours est accouchée d'un prince, qui portera le titre de duc d'Alençon.

— Le programme des fêtes de juillet, approuvé par le ministre de l'intérieur, est à l'impression. Il ne diffère en rien des précédents. Seulement l'Hôtel-de-Ville, les ministères des finances, de la marine et l'Arc-de-l'Etoile seront illuminés au gaz.

—M. Garnier, bâtonnier des avocats à la cour de cassation, est chargé du pourvoi des vingt-un avocats auxquels la cour de Paris vient d'infliger une peine disciplinaire.

— On transfère la préfecture de police à la cour de la Sainte-Chapelle, dans l'ancien hôtel de la cour des Comptes. Dans les démolitions des rues de Jérusalem et de Nazareth, on respectera et l'on réparera les deux maisons contiguës où naquirent Boileau, fils d'un greffier de la grand-chambre, et Voltaire, fils d'un conseiller du roi, ancien notaire au Châtelet.

---

Mais je n'en avais pas moins de ses nouvelles; je n'en savais pas moins ce qu'elle faisait, et je n'en étais pas moins malheureux, car on commençait à remarquer les assiduités de M. de Château-Renaud près d'Emilie et à en parler tout haut.

Je me résolus à lui écrire; je le fis avec toute la mesure dont j'étais capable, la suppliant, au nom de son honneur compromis, au nom de son mari absent et plein de confiance en elle, de veiller sévèrement sur ce qu'elle faisait; elle ne me répondit pas.

Que voulez-vous, l'amour est indépendant de la volonté, la pauvre créature aimait, et comme elle aimait, elle était aveugle ou plutôt voulait absolument l'être.

Quelque temps après, j'entendis dire tout haut qu'Emilie était la maîtresse de M. de Château-Renaud.

Ce que je souffris ne peut pas s'exprimer. Ce fut alors que mon pauvre frère éprouva le contre-coup de ma douleur.

Cependant une douzaine de jours s'écoulèrent, et, sur ces entrefaites, vous arrivâtes.

Le jour même où vous vous présentâtes chez moi, j'avais reçu une lettre anonyme. Cette lettre était de la part d'une dame inconnue qui me donnait rendez-vous au bal de l'Opéra. Cette dame me disait qu'elle avait certains renseignements à me communiquer sur une dame de mes amies, dont elle se contentait pour le moment de me dire le prénom.

Ce prénom était *Emilie*.

Je devais la reconnaître à un bouquet de violettes.

Je vous dis alors que j'aurais dû ne point aller à ce bal; mais, je vous le répète, j'étais poussé par la fatalité.

J'y vins; je trouvai mon domino à l'heure et à la place indiquées. Il me confirma ce qu'on m'avait déjà dit que M. de Château-Renaud était l'amant d'Emilie, et comme j'en doutais, ou plutôt comme je faisais semblant d'en douter, il me donna cette preuve, que M. de Château-Renaud avait parié qu'il conduirait sa nouvelle maîtresse souper chez M. D...

Le hasard a fait que vous connaissiez M. D..; que vous étiez invité à ce souper; que vous aviez la faculté d'y mener un ami; que vous avez proposé de m'y conduire, et que j'ai accepté.

Vous savez le reste.

Maintenant, que puis-je faire autrement, sinon que d'attendre et d'accepter les propositions qui me seront faites?

Il n'y avait rien à répondre à cela: j'inclinai donc la tête.

— Mais, repris-je au bout d'un instant, avec un sentiment de crainte, je crois me rappeler, je me trompe, j'espère, que votre frère m'a dit que vous n'aviez jamais touché ni à un pistolet ni à une épée.

— C'est vrai.

— Mais alors, vous êtes à la merci de votre adversaire.

— Que voulez-vous, Dieu y pourvoira!

En ce moment, le valet de chambre annonça le baron Giordano Martelli.

C'était, comme Louis de Franchi, un jeune Corse de la province de Sartène; il servait dans le 17e régiment, où deux ou trois faits d'armes admirables l'avaient fait nommer capitaine à l'âge de 23 ans. Il va sans dire qu'il était vêtu en bourgeois.

— Eh bien! lui dit-il, après m'avoir salué, la chose en est donc arrivée enfin où elle en devait venir, et, d'après ce que tu m'écris, tu auras, selon toute probabilité, la visite des témoins de M. de Château-Renaud dans la journée.

— Je l'ai eue, dit Louis.

— Ces messieurs t'ont laissé leurs noms et leurs adresses.

— Voici leurs cartes.

— Bien! ton valet de chambre m'a dit que nous étions servis, déjeûnons, et nous irons ensuite leur rendre leur visite.

Nous passâmes dans la salle à manger et il ne fut plus question de l'affaire qui nous réunissait.

Ce fut alors que Louis m'interrogea sur mon voyage en Corse et que je trouvai seulement l'occasion de lui raconter tout ce que le lecteur sait déjà.

A cette heure, que l'esprit du jeune homme était calmé par l'idée qu'il se battait le lendemain avec M. de Château-Renaud, tous les sentiments de patrie et de famille lui revenaient au cœur. Il me fit vingt fois répéter ce que m'avaient dit pour lui son frère et sa mère. Il était surtout fort touché, connaissant les mœurs véritablement corses de Lucien, des soins qu'il avait mis à apaiser la querelle des Orlandi et des Colonna.

Midi sonna.

— Je crois, sans vous chasser le moins du monde, messieurs, dit Louis, qu'il serait temps de rendre à ces messieurs leur visite; en tardant davantage, ils pourraient croire que nous y mettons de la négligence.

— Oh! sur ce point, rassurez-vous, repartis-je; ils sortent d'ici il y a deux heures à peine, et il vous a fallu le temps de nous prévenir.

— N'importe, dit le baron Giordano, Louis a raison.

— Maintenant, dis-je à Louis, il faut cependant que nous sachions quelle chose vous préférez de l'épée ou du pistolet.

— Oh! mon Dieu, je vous l'ai dit, cela m'est parfaitement égal, attendu que je ne suis familier ni avec l'un, ni avec l'autre. D'ailleurs, M. de Château-Renaud m'épargnera l'embarras du choix. Il se regardera sans doute comme l'offensé, et à ce titre, il pourra prendre l'arme qui lui conviendra.

Cependant l'offense est discutable. Vous n'avez rien fait autre chose que prendre le bras qu'on réclamait de vous.

— Ecoutez, me dit Louis: toute discussion, à mon avis, pourrait prendre la tournure d'un désir d'arrangement. J'ai des goûts fort paisibles, comme vous le savez; je suis loin d'être duelliste, puisque c'est la première affaire que j'ai, mais c'est justement à cause de toutes ces raisons que je veux être beau joueur.

— Cela vous est bien aisé à dire, mon cher, vous ne jouez que votre vie, vous, et vous nous laissez à nous, en face de toute votre famille, la responsabilité de ce qui arrivera.

— Oh! quant à cela, soyez tranquille, je connais ma mère et mon frère. Ils vous demanderont: Louis s'est-il conduit en galant homme? Et quand vous aurez répondu: Oui; ils répondront: C'est bien.

— Mais enfin, que diable, faut-il cependant que nous sachions quelle arme vous préférez?

— Eh bien, si l'on propose le pistolet, acceptez tout de suite.

— C'était mon avis aussi, dit le baron.

— Va donc pour le pistolet, répondis-je, puisque c'est votre avis à tous deux. Mais le pistolet est une vilaine arme.

— Ai-je le temps d'apprendre à tirer l'épée d'ici à demain?

— Non. Mais cependant avec une bonne leçon de Grisier, peut-être arriveriez-vous à vous défendre.

Louis sourit.

— Croyez-moi, dit-il, ce qu'il arrivera de moi demain matin est déjà écrit là haut, et quelque chose que nous y puissions faire, vous et moi, nous n'y changerons rien.

Sur ce, nous lui serrâmes la main et nous descendîmes.

Notre première visite fut naturellement pour le témoin de notre adversaire qui se trouvait le plus proche de nous, nous nous rendîmes donc chez M. René de Châteaugrand qui demeurait, comme nous l'avons dit, rue de la Paix, no 12.

La porte était interdite à quiconque ne se présenterait point de la part de M. Louis de Franchi. Nous déclinâmes notre mission, présentâmes nos cartes et fûmes introduits à l'instant même.

Nous trouvâmes dans M. de Châteaugrand un homme du monde parfaitement élégant. Il ne voulut point que nous nous donnassions la peine de passer chez M. de Boissy, nous disant qu'ils étaient convenus ensemble que le premier chez lequel nous nous présenterions enverrait chercher l'autre. Il envoya donc aussitôt son laquais prévenir M. de Boissy que nous l'attendions chez lui.

Pendant ce moment d'attente, il ne fut pas une seconde question de l'affaire qui nous amenait. On parla courses, chasse, opéra.

M. de Boissy arriva au bout de dix minutes.

Ces messieurs ne mirent pas même en avant la prétention du choix des armes: l'épée ou le pistolet étant également familiers à M. de Château-Renaud, il s'en remettait du choix à M. de Franchi ou au hasard.

On jeta un louis en l'air, face pour l'épée, pile pour le pistolet; le louis retomba pile.

Il fut donc décidé que le combat aurait lieu le lendemain à neuf heures du matin, au bois de Vincennes; que les adversaires seraient placés à vingt pas de distance, qu'on frapperait trois coups dans les mains, et qu'au troisième coup ils tireraient.

Nous allâmes rendre cette réponse à de Franchi.

Le même soir je trouvai en rentrant chez moi les cartes de MM. de Châteaugrand et de Boissy.

(*La suite à demain*,) **Alexandre DUMAS.**

Le procureur général du roi près la cour royale d'Agen,

Expose que la cour royale d'Agen, par arrêt du 2 juin 1844, a renvoyé devant la cour d'assises du département du Gers :

Les nommés Joseph Odilon-Meilhan, âgé de 69 ans, instituteur, domicilié à Riguepeu (Gers) ;

Et Euphémie Vergès, veuve de Henri Lacoste, âgée de 25 ans, domiciliée à Riguepeu,

Sous accusation du crime d'empoisonnement.

M. Henri Lacoste avait épousé, en 1841, sa petite-nièce Euphémie Vergès ; il habitait, avec sa jeune femme, la commune de Riguepeu, dans laquelle il avait des propriétés considérables. Quoiqu'il fût déjà d'un âge assez avancé, il paraissait jouir encore d'une santé robuste, et rien n'annonçait qu'il approchât de la fin de sa carrière, lorsque, le 16 mai 1843, pendant qu'il était à la foire de Riguepeu, il fut saisi d'une indisposition subite qui le força de rentrer chez lui. Il éprouva, pendant la nuit, de violentes coliques accompagnées de vomissements très abondants. Les mêmes accidents se renouvelèrent pendant huit jours, au bout desquels le malade expira.

Quelques jours après, Euphémie Vergès présenta un testament daté du 1er juillet 1841, par lequel son mari l'avait instituée légataire universelle de tous ses biens. Elle se vit ainsi en possession d'une immense fortune, qui s'élevait, dit-on, à 700,000 fr. Mais des bruits sinistres ne tardèrent pas à se répandre dans la commune de Riguepeu. On disait que Henri Lacoste était mort empoisonné, et l'opinion publique attribuait ce crime épouvantable à sa jeune veuve, qui en avait recueilli le bénéfice, et à Joseph Meilhan, instituteur à Riguepeu, qui avait avec elle de fréquentes relations. Ces bruits prirent peu à peu une telle consistance que M. le maire et M. le juge de paix en firent leur rapport à l'autorité judiciaire. La veuve Lacoste, qui jusqu'alors avait gardé le silence, crut devoir faire tête à l'orage. Elle fit annoncer dans le pays, qu'elle allait poursuivre en calomnie ceux qui l'avaient diffamée, et elle écrivit, en même temps, à M. le procureur du roi d'Auch pour solliciter l'exhumation du corps de son mari.

L'autorité judiciaire a fait procéder à cette opération le 18 décembre 1843. Deux hommes de l'art, commis par M. le juge d'instruction, après avoir fait extraire le cercueil de Henri Lacoste, ont détaché du cadavre les organes abdominaux et une portion des muscles des cuisses. Ils ont recueilli, en même temps, une partie de la terre sur laquelle reposait le cercueil et de celle qui le recouvrait.

Ces diverses matières ont été ensuite soumises à une première analyse chimique par MM. Boutan, docteur-médecin, Lidange et Pons, pharmaciens à Auch. Les opérations auxquelles se sont livrés ces experts ont démontré que les organes de Henri Lacoste contenaient une préparation arsénicale. Mais on ne s'est pas arrêté à cette première expérience. Afin de recueillir, dans une affaire aussi grave, toutes les garanties que la science peut offrir, trois des chimistes les plus distingués de Paris, MM. Pelouze, membre de l'Institut, Duvergié et Flandin, docteurs en médecine, ont été chargés de procéder à une nouvelle analyse; et il résulte de leur rapport « que la par» tie du foie de Henri Lacoste, sur laquelle ils ont opéré, contenait une » quantité notable d'arsenic, qui peut être évaluée à plus de 5 milligrammes; » que les portions d'intestins et de chair musculaires soumises à leur exa» men en contenaient également des traces appréciables, quoiqu'en portion » moindre que le foie, ce qui s'accorde, du reste avec ce que l'on sait d'un » empoisonnement par l'arsenic; qu'il n'existait aucune apparence de cet » élément toxique dans les terres recueillies, soit au-dessus, soit au-dessous » de la bière dudit Lacoste. »

Ces conclusions, émanées des hommes les plus éminents dans de la science de la chimie, ne laissent pas même la possibilité d'un doute. Les organes extraits du cadavre de Henri Lacoste contenaient une quantité considérable d'arsenic ; cette substance ne peut pas provenir [illegible] dans lequel il a été enseveli, puisque ces terres n'en ont présenté aucune trace ; d'où la conséquence nécessaire que l'arsenic trouvé dans le corps de Henri Lacoste, lui a été administré avant sa mort.

Henri Lacoste a donc péri victime d'un empoisonnement. Quels sont les auteurs de cet horrible attentat ?

La voix publique les avait déjà signalés, et l'instruction a démontré qu'elle ne s'était pas trompée.

Euphémie Vergès venait d'atteindre sa vingt-deuxième année, lorsqu'elle épousa son grand-oncle, Henri Lacoste, alors âgé de 68 ans. Cette union avec un vieillard, dont le caractère et les habitudes étaient d'ailleurs fort peu agréables, ne pouvait offrir aucun attrait à une jeune personne à peine entrée dans le monde. Mais Henri Lacoste, qui avait recueilli depuis peu l'héritage de son frère, possédait une fortune considérable, dont l'appât tenta, sans doute, la cupidité de sa nièce.

L'accord le plus parfait parut d'abord régner dans le ménage. Euphémie Vergès semblait résignée à la soumission la plus absolue. Elle s'abaissait jusqu'à remplir près de son mari les fonctions les plus abjectes. C'était elle qui le rasait, qui lui lavait les pieds ; elle faisait dans la maison l'office d'une domestique, et par sa complaisance servile, elle flattait ainsi en même temps l'amour-propre et l'avarice de son vieil époux, qui se félicitait de son bonheur.

Les soins assidus d'Euphémie Vergès furent bientôt récompensés. M. Henri Lacoste, dès le 1er juillet 1841, fit un testament olographe par lequel il léguait tous ses biens à sa jeune épouse.

Mais la bonne intelligence qui semblait unir les deux époux ne tarda pas à être troublée. M. Henri Lacoste, qui souhaitait ardemment d'avoir un héritier auquel il pût laisser son nom et sa fortune, voyait avec un profond chagrin la stérilité de sa femme. Il en fit un jour la confidence à M. Lespère, l'un de ses amis intimes. « Je suis un homme bien malheureux, lui » dit-il, je me suis marié pour avoir de la postérité, et je ne puis plus es» pérer cette satisfaction. J'ai conduit ma femme aux eaux, et les médecins » m'ont déclaré qu'elle ne pouvait pas avoir d'enfant. » — Vous tenez donc bien à avoir un héritier, dit M. Lespère? — « Oui, répondit Lacoste, c'est là mon but, autrement je ne me serais pas marié. » — Mais vous l'avez, cet héritier, repartit M. Lespère, car votre femme est en même temps votre parente. — « Oh ! dit M. Lacoste, ce n'est pas une raison, et il ajouta : Je vous » le confie; j'ai fait mes dispositions, si elle le savait, elle serait capable de » m'empoisonner pour en avoir un plus jeune. — Tirez-vous cette idée de la » tête, dit M. Lespère, votre femme est sans expérience ; elle n'est point co» quette, ni femme du monde. — Mon ami, repartit Lacoste, vous voyez » tant de choses dans ce monde ; je ne m'y fie pas. »

C'était environ un an après son mariage que Henri Lacoste faisait ces tristes confidences à son ami M. Lespère. Ainsi, à cette époque, il avait déjà le funeste pressentiment du sort qui lui était réservé.

Euphémie Vergès, de son côté, souffrait de l'avarice et de la jalousie de son vieux mari. Il ne lui donnait pas tout l'argent qu'elle aurait désiré ; il la tenait pour ainsi dire en charte privée; elle n'avait pas même la permission d'aller seule aux vêpres de la paroisse, et elle n'osait visiter ses voisines, de peur d'exciter les soupçons d'un époux ombrageux.

Tandis qu'elle supportait ainsi les conséquences fâcheuses de l'union mal assortie qu'elle avait acceptée, d'autres préoccupations beaucoup plus graves [illegible] auberge où Meilhan avait son logement et prenait ses repas.

Cet homme, qui était venu s'établir dans le pays sans autres ressources que sa profession d'instituteur, n'avait pas tardé à s'y faire une mauvaise réputation. Il avait séduit, disait-on, l'une des filles de Lescure qui était devenue enceinte ; cette fille est morte à la suite d'un avortement, que Meilhan était accusé d'avoir provoqué. La société d'un tel homme, presque septuagénaire, paraissait devoir inspirer du dégoût à une jeune femme. Cependant Euphémie Vergès l'avait admis dans son intimité. Il était, disait-on, le confident de ses chagrins domestiques, et on prétendait même qu'il servait d'intermédiaire à une correspondance secrète entre elle et un jeune homme de Tarbes, qui, avant son mariage, avait recherché sa main.

Les conseils d'un ami tel que Meilhan étaient peu propres à rétablir l'union entre les époux Lacoste. d'ailleurs, la mésintelligence, une fois née dans un ménage aussi mal assorti, ne pouvait que s'aggraver de jour en jour. C'était la conséquence presque nécessaire de la vie commune entre une jeune femme, dont toutes les inclinations étaient froissées, et un vieux mari d'un caractère ombrageux, inconstant et acariâtre. Aussi M. Lacoste ne tarda pas à faire entendre de nouvelles plaintes sur ses chagrins domestiques.

Au mois de mars 1843, il disait à M. Lespère qui lui demandait des nouvelles de Mme Lacoste : « Je suis très mécontent d'elle ; elle a une mauvaise tête ; elle ne me donne aucune satisfaction ; elle a des bouderies. Je vous assure, ajouta-t-il, que je suis très disposé à défaire ce que j'ai fait pour elle. »

Le 28 avril suivant, il faisait les mêmes doléances à M. Dupouy, l'un de ses amis d'enfances. Celui-ci lui reprochait de négliger ses anciennes connaissances, attribuant son indifférence au plaisir qu'il trouvait sans doute dans la compagnie de sa jeune femme : « Vous vous trompez bien, lui répondit » Lacoste avec un accent d'amertume très marqué, il s'en faut de beaucoup » que je sois heureux. Je suis au contraire dans un martyre, et je suis sur le » point de retirer à ma femme tous mes bienfaits et de la déshériter de tous » mes biens »

C'est ainsi que s'exprimait Henri Lacoste, à la fin du mois d'avril de l'année 1843. Il parlait de révoquer son testament ; il était sur le point de retirer tous ses bienfaits à une femme qui s'en était rendue indigne. Mais il n'a pas eu le temps d'exécuter ce projet. Trois semaines après, le poison avait tranché sa vie, et celle qu'il voulait déshériter entrait en possession de sa riche succession.

Quelle main criminelle a pu servir avec tant d'opportunité les intérêts d'Euphémie Vergès et la préserver du danger imminent dont elle était menacée ?

La suite des faits va répondre à cette question.

Le 16 mai 1843, Henri Lacoste partit avec sa femme, vers le milieu du jour, pour aller à la foire de Riguepeu; il avait dîné, comme d'habitude, avant son départ, et rien n'annonçait que sa santé fût altérée. En arrivant, il déposa son cheval chez Lescure, et il alla vaquer à ses affaires. Entre trois et quatre heures, il se rendit à la mairie pour demander un passeport. Il y rencontra M. Laffont, et ils entrèrent ensemble. En montant l'escalier, Henri Lacoste se plaignit tout-à-coup d'éprouver des frissons et des crampes d'estomac. M. Laffont, frappé de l'altération de ses traits, lui dit qu'en effet il paraissait incommodé : *Oui*, repartit M. Lacoste, *depuis que ce f... Meilhan a voulu me faire boire, je ne me trouve pas bien; j'ai un malaise général.* » Il ajouta qu'il allait se retirer chez lui et qu'il enverrait son domestique pour prendre une somme de 300 francs, que M. Laffont devait lui compter.

Il partit, en effet, bientôt après, laissant sa femme à Riguepeu. Jean Da[illegible] à la foire, s'arrêta un instant avec lui. M. Lacoste lui dit qu'il était incommodé. « Mais, repartit Darieux, il n'y a donc » pas longtemps? — Non, dit Lacoste, ce jean-f.. de Meilhan m'a sollicité » à boire, et depuis, la colique m'a pris et j'ai envie de vomir. »

En arrivant à son domicile, M. Lacoste alla s'asseoir près de Pierre Cournet qui travaillait chez lui, et il lui dit qu'il était en proie à une colique qui ne lui permettait d'être bien nulle part, tant elle le tracassait, et qu'il avait, en même temps des envies de vomir qu'il ne pouvait satisfaire. Il ajouta que Meilhan l'avait obligé à boire, et que, depuis ce moment, il s'était trouvé incommodé. Pierre Cournet remarqua, en effet, qu'il avait l'air souffrant et que sa figure était blanche comme un linge. Il lui conseilla d'aller se mettre au lit et de boire de l'eau chaude. M. Lacoste ne tarda pas à suivre ce conseil ; il était déjà couché, lorsque sa femme revint de Riguepeu.

Pendant la nuit, des vomissements très abondants se déclarèrent. Euphémie Vergès, qui était seule près de son mari, n'appela personne pour le soigner. Elle balaya tout ce que le malade avait rendu et le jeta dans une cave.

Le lendemain les vomissements continuèrent. M. Lacoste était couché dans une alcôve près de la cuisine; on le transporta dans une chambre plus retirée de la maison, afin disait-on, qu'il fût plus éloigné du bruit.

Euphémie Vergès continua de soigner seule son mari Elle se trouvait jour et nuit près de lui ; une servante couchait, à la vérité, dans la chambre du malade, mais jamais elle ne la faisait lever, soit pour donner à boire à M. Lacoste, soit pour ramasser et jeter le résultat de ses vomissements. Seule, elle préparait les boissons que son mari devait prendre, et c'était toujours elle qui les lui offrait. Aucun étranger n'était admis près du lit du malade. Euphémie Vergès disait qu'il ne voulait voir personne, et ceux qui se présentaient pour le visiter n'étaient jamais reçus.

L'état du malade devenait de plus en plus grave. Les vomissements se reproduisaient toujours avec la même violence : le malade se plaignait d'avoir le feu dans le corps; trois jours se passèrent ainsi sans que l'on songeât à faire venir un médecin. Quand on en parlait à Euphémie Vergès, elle répondait que son mari ne voulait voir personne. Il est vrai que M. Lacoste avait déclaré, le premier jour, qu'il ne voulait pas de médecins; mais rien ne prouve qu'il eût persisté dans cette volonté Loin d'avoir de la répugnance pour les médecins, il les consultait chaque fois qu'il était malade, et il avait grande peur de la mort. D'ailleurs, lors même qu'il s'y fût opposé, c'était pour Euphémie Vergès un devoir impérieux d'appeler un homme de l'art, dont M. Lacoste n'eût certainement pas repoussé les soins. Mais elle avait sans doute ses motifs pour ne pas le faire. Elle eut recours à un autre expédient; elle fit remettre, le quatrième jour, à M. Boubée, docteur-médecin à Vic-Fezensac, une relation sommaire de la maladie de son mari, et lui fit demander une consultation par écrit. Mais c'était un moyen dérisoire qui ne pouvait produire aucun résultat efficace.

Enfin, le cinquième jour, on se décida à faire appeler M. Lasmolles, chirurgien, qui se rendit aussitôt près de M. Lacoste ; il reconnut que le malade était atteint d'une irritation fixe à l'estomac et aux intestins. On avait eu soin de lui annoncer, à son arrivée, que M. Lacoste s'était trouvé indisposé, le mardi précédent, jour de la foire de Riguepeu, et que le lendemain il avait déjeûné avec de l'oignon et des tiges d'ail ; et qu'il avait, dans la journée, mangé des haricots ; qu'à la suite de ces repas indigestes, il avait éprouvé des vomissements extraordinaires. M. Lasmolles attribua la maladie à cette cause, mais ce n'était qu'un mensonge inventé pour donner [illegible] tres préoccupations. Elle donna elle-même le linge destiné à envelopper le corps du défunt, et, aussitôt après, elle alla chercher, dans le secrétaire où il était renfermé, le testament qui l'instituait héritière universelle de son mari.

Le lendemain, Joseph Meilhan, qui n'était pas allé voir une seule fois M. Lacoste, pendant tout le cours de sa maladie, s'empresse de rendre visite à la veuve. Euphémie Vergès l'invite à dîner ; le surlendemain, il dîne encore avec elle ; on les voit se promener ensemble, et leur intimité paraît s'accroître chaque jour.

Mais la reconnaissance de la veuve Lacoste ne se borna pas à ces démonstrations d'amitié. Le service que Meilhan lui avait rendu méritait une autre récompense ; il ne l'attendit pas long-temps.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Henri Lacoste, lorsque Meilhan, ayant rencontré M. Sabazan, maire de Riguepeu, le conduisit dans la salle où il tenait son école, et lui dit : « Vous êtes un hom» me à secret, et je veux vous en confier un que voici : Madame Lacoste » veut me donner un effet sur le sieur Castera, et elle m'a demandé si je » le connaissais. Croyez-vous que cet homme soit solvable? — Oui, répondit » M. Sabazan, un effet sur cet homme est de l'or en bourse. — Oh! répondit » Meilhan, Mme Lacoste m'a dit que ce n'était que le commencement du » bien qu'elle voulait me faire. »

Meilhan écrivit à Castera pour le prier de passer chez lui. Castera se rendit à son invitation, et Meilhan lui dit que Mme Lacoste lui avait emprunté 2,000 fr., et qu'en échange de cette somme elle lui avait cédé, jusqu'à concurrence, la lettre de 1,772 fr. dont il était le débiteur envers la succession de Henri Lacoste. Meilhan montra à Castera la lettre de change qu'il avait autrefois souscrite au profit du frère de M. Lacoste, et il fut convenu qu'elle serait renouvelée en faveur de Meilhan.

Ainsi Meilhan, qui ne voulait pas confier à tout le monde le secret des libéralités dont il était l'objet, cherchait à faire croire à Castera que la lettre de change lui avait été cédée en retour de l'argent qu'il avait prêté à la veuve Lacoste; mais il avait déclaré au contraire à M. Sabazan, sur la discrétion duquel il croyait pouvoir compter, que Mme Lacoste avait l'intention de lui faire don de cette créance, et plus tard, lorsqu'il eut le billet entre ses mains, il dit à M. Sabazan, que la veuve Lacoste le lui avait donné, sans prononcer un mot du prêt de 2,000 fr. dont il avait parlé à Castera.

Peu de temps après, Meilhan conduisit une seconde fois M. Sabazan dans la salle d'école, et lui déclara que Mme Lacoste avait l'intention de lui assurer, par obligation, une rente viagère de 400 fr., et qu'elle l'[illegible] à lui faire un modèle d'acte en disant qu'elle le signerait plus [illegible] ajouta que la veuve Lacoste lui avait même proposé de porter [illegible] la pension qu'elle voulait lui faire, à la condition qu'il lui restituerait la lettre de change de Castera, et demanda conseil à M. Sabazan sur le parti qu'il avait à prendre. M. Sabazan lui répondit qu'à sa place il garderait [illegible] de change et qu'il se contenterait de la pension de 400 fr. [illegible] pria M. Sabazan de lui rédiger un modèle d'acte pour la constitution de cette rente. M. Sabazan fit ce modèle à l'instant même et le remit à l'ac[illegible]

Quelques jours après, Meilhan dit à M. Sabazan que Mme Lacoste n'avait pas voulu se servir de son modèle, et qu'elle avait elle-même rédigé l'acte. En même temps, il lui présenta un écrit signé du nom de la veuve Lacoste, et le pria de le lire pour s'assurer qu'il n'y manquait rien. M. Sabazan lut cet acte qui portait constitution d'une rente viagère de 400 fr. au profit de Meilhan, payable au mois d'août de chaque année. Il ne put connaître si cet acte avait été réellement [illegible] Lacoste, parce qu'il n'avait [illegible] de l'accusée, mais il remarqua que ce n'était pas l'écriture de Meilhan.

Vers la même époque, Meilhan fit aussi lire cet acte à M. le curé de Riguepeu, et il lui dit que depuis long-temps il était bien dans la maison Lacoste, qu'il avait donné des consolations à la veuve, et que celle-ci, par reconnaissance, avait voulu lui faire cette pension. M. le curé reconnut, comme M. Sabazan, que cet acte n'était pas écrit de la main de Meilhan, et il remarqua de plus qu'il contenait des fautes d'orthographe, et que la signature veuve *Lacoste*, était précédée du mot Euphémie.

Au mois d'août suivant, Meilhan, revenant un jour de chez la veuve Lacoste, rencontra M. Sabazan, et il lui dit, en faisant sonner des écus dans sa poche, qu'il venait de toucher le premier terme de sa pension.

Un autre jour, il se vantait de sa fortune devant M. le curé de Bazian, disant que sa dépense en nature lui était assurée pour la vie, qu'il avait de plus une rente et des capitaux placés. En même temps, il tira de sa poche une poignée de louis, et il ajouta que c'était sa bourse de tous les jours.

Mais la veuve Lacoste ne se bornait pas à payer de son argent le service que Meilhan lui avait rendu, elle lui témoignait encore sa reconnaissance en lui accordant ses bons offices chaque fois qu'il les réclamait. Ainsi, dans le courant du mois d'août 1843, Lescure avait chassé Meilhan de sa maison, parce qu'il le soupçonnait d'avoir des relations intimes avec sa femme. Le maire de Riguepeu avait cherché inutilement à les réconcilier. Alors Meilhan s'adressa à la veuve Lacoste, qui intercéda pour lui, et, grâce à son intervention, l'affaire fut bientôt arrangée.

Tandis qu'Euphémie Vergès comblait ainsi Meilhan de ses bienfaits, elle songeait aussi à jouir de ses richesses et de sa liberté.

Dès les premiers jours de son veuvage, sa correspondance était devenue très active. La femme Lescure ne cessait de porter des lettres. Déjà Euphémie Vergès parlait de mariage ; déjà même son choix était fait : « Si je me » remarie, disait-elle peu de jours après la mort de M. Lacoste, je ne pren» drai pas d'autre époux que M. Henri B.... de Tarbes, parce qu'il a été » mon premier amoureux. »

Bientôt elle part pour Tarbes, et l'une des premières visites qu'elle reçoit en arrivant, est celle du jeune Henri B.... Dès le lendemain, elle quitta le logement que son mari avait loué dans cette ville, pour s'établir chez M. Fourcade, dans un appartement plus somptueux, qu'elle meuble avec élégance. Elle achète des chevaux, prend un cocher : elle jouit enfin de tous les plaisirs du luxe.

Au milieu de ces joies nouvelles, le souvenir de son vieux mari ne lui inspire plus qu'un profond dégoût, qu'elle n'a pas même la pudeur de dissimuler. Elle s'en exprima un jour, devant plusieurs personnes, avec un cynisme révoltant. C'était pendant qu'elle faisait son déménagement. La femme de chambre, ayant trouvé un bonnet qui avait appartenu à M. Lacoste, demanda à sa maîtresse où il fallait le placer : *Ôtez cela de devant moi*, s'écria Euphémie Vergès, avec un geste de dégoût. M. Fourcade, témoin de cette scène, en fut tellement révolté qu'il ne put garder le silence. Il fait observer à la veuve Lacoste qu'il n'était pas convenable de témoigner devant tout le monde le peu de regret que lui causait la mort si récente de son mari, de son bienfaiteur, de celui à qui elle devait sa brillante fortune : — Ah ! répondit-elle, si vous saviez tout ce qu'il m'a fait souffrir !

Mais ce souvenir importun, qu'elle cherchait en vain à repousser, la poursuivait au milieu de son opulence. Deux fois Mme Fourcade, en entrant dans son appartement, la vit tremblante, en proie à une agitation étrange : « Qu'avez-vous? lui demanda-t-elle; chaque fois que je viens, je vous fais » peur. — Je pensais en ce moment à mon mari, dit Euphémie Vergès ; s'il

dit : « C'est sans doute le prix du verre de vin que Meilhan a fait boire au malheureux Lacoste le jour de la foire de Riguepeu » ; et bientôt la clameur publique s'éleva contre les deux accusés.

La veuve Lacoste ne voulut pas paraître reculer devant le danger. C'est alors qu'elle écrivit à M. le procureur du roi pour solliciter elle-même l'exhumation du corps de son mari, espérant peut-être que le temps aurait effacé les traces du poison. Elle chargea en même temps l'huissier Labadie d'aller à Riguepeu, de s'informer du nom des personnes qui avaient répandu contre elle des propos diffamatoires et d'annoncer qu'elle était dans l'intention d'exercer des poursuites rigoureuses contre ses calomniateurs. L'huissier Labadie s'acquitta parfaitement de cette commission. Il se rendit notamment chez le maire et le curé de Riguepeu dont le témoignage était surtout à craindre; il déclara que la veuve Lacoste allait poursuivre tous ceux qui avaient parlé contre elle; il citait en même temps des articles de loi en vertu desquels les calomniateurs devaient, disait-il, être condamnés à des dommages-intérêts considérable et à la peine des travaux forcés. Il revint encore une fois faire la même déclaration chez M. le maire, veille du jour où ce fonctionnaire devait se rendre devant M. le procureur du roi pour lui donner des renseignements sur cette affaire.

Tout cela n'était qu'un moyen d'effrayer les témoins pour obtenir leur silence, car bientôt la veuve Lacoste, au lieu de donner suite à toutes ses menaces, disparut de son domicile, et toutes les recherches qu'on a faites depuis ce moment pour découvrir sa retraite sont restées sans résultat.

Meilhan seul a été arrêté. On a saisi dans son domicile une lettre de change de 1772 fr., renouvelée à son profit par Castera, et une somme de 820 fr. en or ou en argent. Mais l'acte de constitution de la vente de 400 fr. avait déjà disparu; il a été impossible de le retrouver.

Meilhan s'est efforcé de repousser les charges qui s'élèvent contre lui. Mais il n'a pu trouver, pour se justifier, que des explications embarrassées et invraisemblables ou des dénégations dénuées de preuves qui sont contredites par les témoignages recueillis dans l'information.

Il soutient d'abord que le 16 mai, jour de la foire de Riguepeu, Henri Lacoste n'a pas bu avec lui; et pour justifier cette allégation, il prétend avoir passé toute l'après-midi avec M. Mothe, l'un de ses amis, sans le quitter un seul instant. Mais M. Mothe, entendu dans l'information, a déclaré au contraire, que Meilhan, après s'être promené long-temps avec lui sur le champ de foire, l'a quitté avant trois heures; et c'est précisément à cette heure qu'il a dû conduire M. Lacoste chez lui pour lui offrir le breuvage empoisonné; car c'est entre trois et quatre heures que Henri Lacoste a ressenti les premières atteintes du poison.

Le témoignage de M. Mothe, que Meilhan avait invoqué pour sa justification, n'a donc servi qu'à le convaincre de mensonge.

D'ailleurs, il est impossible de douter que M. Lacoste ait bu chez Meilhan, puisque c'est M. Lacoste lui-même qui l'a déclaré quelques moments après à trois personnes dont le témoignage ne peut être suspecté.

Lorsqu'il s'est agi de s'expliquer sur la lettre de change de 1772 fr., l'accusé a déclaré qu'environ deux mois après la mort de M. Lacoste, Euphémie Vergès étant un jour occupée à ranger les papiers de la succession, lui avait exprimé l'embarras de sa position, disant que son mari ne gardait jamais d'argent; qu'il lui offrit alors de lui escompter une lettre de change de 1772 fr. sur Castera ; que, le lendemain, il revint chez la veuve Lacoste, lui compta le montant de la lettre de change et reçut le titre en retour de cette somme.

Cette déclaration n'est encore qu'un mensonge; d'abord Meilhan ne dit pas la vérité lorsqu'il prétend n'avoir reçu la lettre de change que deux mois après la mort de M. Lacoste; car il résulte de l'information que M. Lacoste était mort seulement depuis quelques jours lorsque l'accusé a parlé de cette lettre de change à M. Sabazan, et lorsqu'il l'a présentée à Castera. Dans la suite de son récit, Meilhan n'est pas d'accord avec lui-même, car lorsqu'il a montré la lettre de change à Castera, il lui a dit que la veuve Lacoste la lui avait donnée en échange d'une somme de 2,000 fr. qu'il lui avait prêtée.

Aujourd'hui il ne parle plus de ce prêt de 2,000 fr., il dit seulement qu'il a reçu de l'accusé lui a parlé de la pension de 400 fr., et que le modèle de l'acte n'a pas été rédigé à cette occasion.

Mais l'invraisemblance choquante du récit de Meilhan, suffit pour en démontrer la fausseté. Il est impossible d'admettre que l'accusé, dans le seul but de persuader à son fils l'existence d'une pension imaginaire, ait fait rédiger à M. Sabazan le modèle de l'acte par lequel cette pension devait lui être assurée; qu'il ait choisi, par le seul effet du hasard, le nom de la veuve Lacoste, pour le faire figurer dans cet acte ; qu'il ait ensuite fabriqué lui-même un titre revêtu d'une fausse signature, et qu'il soit allé le montrer au maire et au curé de Riguepeu, en leur disant qu'il le tenait de la générosité de la veuve Lacoste.

D'ailleurs, comment l'accusé pouvait-il espérer tromper son fils par cette grossière comédie? Comment pouvait-il croire que sa ruse ne serait pas découverte? Si cette constitution de rente n'eût été qu'une invention de Meilhan, la veuve Lacoste n'eût pas manqué de la démentir, et le fils de l'accusé, intéressé à connaître les ressources de son père, n'eût pas tardé à découvrir la vérité.

Ce qui prouve enfin que le but de l'accusé n'était pas de tromper son fils sur la véritable origine de ses ressources en lui persuadant l'existence réelle de cette pension, c'est qu'il a tenu un langage tout différent à un témoin qu'il savait être en relations fréquentes avec ce même fils. Il dit, en effet, un jour à M. Thener, chirurgien, en lui montrant l'acte de constitution de rente, que cet acte n'avait rien de sérieux ; qu'il l'avait fabriqué lui-même en déguisant son écriture, et qu'il avait fait fait courir le bruit de l'existence de cette rente, afin de pouvoir inspirer plus de confiance et se placer dans une bonne maison quand il serait obligé de cesser ses fonctions d'instituteur.

Le sort des deux accusés ne peut être séparé. Si Meilhan est coupable, Euphémie Vergès ne peut être innocente; car c'est dans son intérêt que le crime a été commis; et lors même qu'elle n'aurait pas administré de sa propre main une partie du poison qui a donné la mort à son mari, elle se serait nécessairement rendue complice de ce crime, pour avoir, par ses dons et. par ses promesses, provoqué Meilhan à le commettre.

En conséquence :

1o Joseph-Odilon Meilhan est accusé d'avoir, le 16 mai 1843, attenté à la vie du sieur Henri Lacoste en lui administrant un breuvage qui contenait une substance propre à donner la mort plus ou moins promptement ;

2o Euphémie Vergès, veuve Lacoste, est accusée d'avoir, du 16 au 23 mai, attenté à la vie du sieur Henri Lacoste, son mari, en lui administrant, par breuvage ou de toute autre manière, une substance propre à donner la mort plus ou moins promptement.

Ou tout au moins de s'être rendu complice du crime ci-dessus qualifié, soit en provoquant à ce crime par dons ou promesses, machinations ou artifices coupables, soit en donnant des instructions pour le commettre.

Lesquels faits sont prévus et punis par les articles 59, 60, 301 et 302 du Code pénal.

Fait au parquet de la Cour royale, le onze juin mil huit cent quarante-quatre.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 11 JUILLET.

BROCHIER père et fils, malt. d'hôtel et march. de comestibles, r. Richelieu, 22, hôtel du Piémont. J. c., M. Gallais ; s. p., M. Hérou, r. des Deux-Ecus, 33.

DU 10 JUILLET.

DUFOUR, corroyeur, r. de Boudy, 72. J. c., M. Delafosse ; s. p., M. Maillet, r. des Jeûneurs, 14.

DUCHAILLU, pacotilleur, r. de Provence, 5. J. c., M. Dubois ; s. p., M. Boulet, r. Geoffroy-Marie, 3.

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| O. de la V. | 1460 | » | » | » | » | » | Esp. D. active | [illegible] | » | » | » | » |
| B. de Fr. | 3030 | » | » | » | H. 10 | » | 5 0|0 Naples. | 98 | 90 | 98 | 75 | B. » 15 |
| C. L. 5000 | 5070 | » | » | » | » | » | — Romain. . | 104 | 1|4 | » | » | B. » 1|4 |
| — 1000 | » | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | 1235 | » | » | » | » » |
| C. hyp. . . | 776 25 | 775 | » | H. 1 | 25 | | Emp. d'Haiti. | 445 | » | 450 | » | H. 5 » |
| 4 Can. . . . | 1277 50 | » | » | » | » | | B. Belge. | » | » | » | » | » » |

Au 14 cour.

| CHEMINS DE FER. | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | » | » | » | | | » » |
| V. R. Dr. | 375 | » | 380 | » | » | » | 375, 377 50. | | | B. 1 25 |
| — R. G. | 245 | » | 246 | 25 | B. | 1 75 | 245, 246 25. | | | B. 1 25 |
| Orléans. . | 985 | » | 983 | 75 | H. | 1 25 | 985, 982 50. | | | » » |
| Strasb. . . | 240 | » | 237 | 50 | B. | 2 50 | 240, 237 50. | | | B. 2 50 |
| Rouen. . . | 987 | 50 | » | » | H. | 7 50 | 990, 987 50. | | | H. 2 50 |
| Hâvre. . . | 762 | 50 | » | » | B. | 5 » | 761 25, 730. | | | B. 1 25 |
| Marseill. | 767 | 50 | » | » | » | » | 765, 768 75. | | | H. 1 25 |
| Montpell | » | » | » | » | » | » | | | | » » |

| LONDRES, le 10 juill. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol . . . . . 98 7\|8 99. | Av. 82. | F. c. 30\|0 : 82 10, 81 85 d. 50. |
| Esp. act. . . 22 7\|8. | Ap. 81 87 1\|2. | 82 45 d. 50, 82 35, 40 d. un. |
| Portug. . . . . 45 1\|4. | | |
| Mexic. . . . . 35 3\|4. | Rep. Fin c. F. pr. | F. p. 5 0\|0 : 123, 122 85 d. 50. |
| Brésil . . . . . . 80 1\|2. | 30\|0 10. 12 1\|2. | |
| 5 0\|0 holl. 100 3\|4. | 5 0\|0 15 20. 32 1\|2. | |
| 2 1\|2 do. . . 61 1\|8. | | Orléans, 996 d. 10. |
| Rouen . . . . . 38 7\|8. | Bons du Trésor. | Strasb. 24250, 240 d. 10. |
| Orléans. . . . 38 7\|8. | | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,00à 00,00 ; courant du mois, 76,00 à 00,00; juillet et août, 76,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 80,00 à 81,50; 4 premiers mois 1845, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,50 à 00,00; œillette rousse, 75,00 à 00,00 ; lin, 68,75 à 00,00 ; caméline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00 ; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et août, 92,00, 93,00 ; sept et oct., 85,00 ; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; encompte, 25 1|2 à 00,00 0|0 première sorte, id., id , 0 0|0. deuxième sorte; ordre de livraison, à 24 à 24 1|2 0|0.

SUIFS de place (les 50 kil.), 58,00 à 58,25. — de Russie, toujours bien tenus sans affaires ; — 4 dern. mois, 61,00 à 62,00.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 13 juillet.

7 h. 1|2 OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Relâche.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Relâche.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — 2e Le Billet de faire part.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 1|2 COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 11 Juillet. | | | | 12 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2363 q. | 84 k. | | Arrivages | 00 q. | 0 k. | |
| Ventes | 2119 | 08 | | Ventes | 00 | 0 | |
| Restant | 16764 | 43 | | Restant | 00 | 0 | |
| Cours moyen | | | 39,29 | Cours moyen | | | 00,00 |
| Cours-taxe | | | 39,29 | Cours-taxe | | | 00,00 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 6 q. | 28 k. | 52,90 à 54,80 | Gr. | 0 q. | 0 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 511 | 82 | 39,50 à 41,40 | 1re | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 367 | 24 | 36,95 à 38,85 | 2e | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 3 | 15 | 31,21 à 33,10 | 3e | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 4 | 57 | 25,50 à 00,00 | 4e | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 698 | 65 | 36,95 à 40,40 | Al. | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 10 juillet. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 21,66 ; 3e : 21,00. — Seigle : 10,66. — Orge : 10,00 à 10,15. — Avoine : 6,60 à 7,06. — Baisse sur l'avoine et hausse sur le blé.

SOISSONS, 6 juillet. — Froment : 18,10. — Méteil : 13,27. — Seigle : 9,55. — Avoine : 6,94.

VALENCIENNES, 10 juillet. — Froment, 1re : 19,75 à 20,50 ; 2e : 18,75 à 19,50 ; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50. — Sans variation.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 6 juillet. — Froment, 1re : 23,80; 2e : 22,41; 3e : 21,87. — Méteil : 20,00. — Seigle : 16,65 à 18,51. — Orge : 16,40. — Avoine : 7,39 à 10,00.

GRENOBLE, 9 juillet. — Froment, 1re : 23,15; 2e : 22,00; 3e : 21,65. — Méteil : 18,50 à 19,50. — Seigle : 16,50 à 17,00. — Orge : 9,00 à 10,75. — Sarrazin : 11,25 à 13,00. —

Maïs : 19,00 à 19,50.

PAIMPOL, 9 juillet. — Froment : 16,11. — Méteil : 12,98. — Seigle : 9,45. — Orge : 9,76. — Sarrazin : 10,23. — Avoine : 6,30.

BÉZIERS, 5 juillet. — Notre marché de ce jour a été presque nul à cause du mauvais temps et des occupations de la récolte. Il y a eu quelques blés nouveaux qu'on tenait à 23,50 l'hect., mais qu'on a cédé à 22,75 et même à 22,25.

Seigle nouveau : 15 fr. l'hect, Les qualités sont très belles, bien nourries; elles produiront de bonnes farines.

### Spiritueux (par hect).

BAR-LE-DUC, 10 juillet. — *Vins.* Les petits vins de la dernière récolte sont livrés à tout prix, et l'on fait bien, car les vignes sont dans la plus belle situation.

COGNAC, 6 juillet. — *Eau-de-vie* 1843, des bois sans fût. 60 d.: 76,00 à 81,00; de Champagne : 103,00 à 106,00. — 1842, des bois : 93,00 à 96,00; de Champagne : 108,00 à 111,00. — 1841, des bois : 00,00 à 101,00; de Champagne : 113,00 à 116,00. — *Vins* de premier achat, logement compris. — Rouge, 1843 : 14,37 à 15,10; blanc, do: 15,60 à 16,25 l'hect.

NARBONNE, 4 juillet. — Le cours n'a pas été fixé faute de vendeurs à 74 fr.: quelques pièces seulement ont pu se faire à 75 fr.

BORDEAUX, 4 juillet. — La hausse de Paris, a fait monter subitement de 75, 76, à 79 et 80, et 1500 pièces ont été traitées à ce prix, livrables de juillet en septembre.

BÉZIERS, 5 juillet. — Dans la semaine les avis d'un mouvement progressif et presque simultané d'une hausse sur les principales places de consommation, ont réagi sur nous, et les vendeurs ont été d'autant plus circonspects que les acheteurs paraissaient plus empressés; il y a eu peu de transactions.

Quelques pièces en disponible ont été données à 70 fr. et le cours du marché de ce jour.

Août et septembre étaient demandés à 73 f., les vendeurs se seraient peut-être décidés à 74 f. et pour des petites quantités seulement.

Novembre et décembre s'est fait à 61 fr. d'abord, et 62 fr. pour 75 pièces.

Janvier et février sans vendeurs à 62 fr.

Janvier et avril liés auraient trouvé des preneurs à 63 fr. On croit savoir que quelques pièces ont pu se faire à ce prix, et que les vendeurs ont reculé.

Au marché de ce jour le cours a été déclaré nul faute de vendeurs, le commerce n'a pas voulu donner 73 fr., c'est à ce prix seulement qu'on aurait pu faire quelques pièces.

Août et septembre, 73,50 pour une centaine de pièces.

Novembre et décembre, 63 fr. pour 60 pièces.

Janvier et avril demandés sans vendeurs à moins de 64 fr.

On évalue de 8 à 10 mille pièces de 3|6 la quantité qui a pu être enlevée par la dernière grêle.

PÉZENAS, 6 juillet. Le cours du 3|6 disponible a été fixé pour Pézenas à 74,50; pour Cette le cours a été nul.

Il s'est fait pourtant quelques pièces à 75,70 et même 77,00. Août et septembre étaient tenus à 78,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

PARIS, *halle aux bestiaux 12 Juillet.* — 852 veaux, dont 850 vendus 1,50-1,38-1,20. — 91 vaches ; 88 vendues 1-20-1,00-0,92. — 4 taureaux : 0,94.

LA CHAPELLE-ST-DENIS, *marché du 12 juillet.* — 716 porcs, dont 610 vendus 1,15-1,10-1,00. — 823 veaux, tous vendus 1,50-1,39-1,19.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 11 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs. . . . . | 1793 | 1733 | 60 | 1 16 | 1 06 | » 96 |
| Vaches. . . . | 60 | 54 | 6 | 1 2 | » 82 | » 76 |
| Veaux. . . . . | 859 | 845 | 14 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons. . | 9783 | 8031 | 752 | 1 44 | 1 24 | 1 04 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS. *Marché de la Vallée, 12 Juillet.* — Chevreaux : 2,00 à 16,00. — Lapins : 1,00 à 1,60. — Dindes : 3,00 à 7,00. — Oies : 2,25 à 4,25. — Chapons : 3,00 à 0,00. — Canards : 0,60 à 1,50. — Canetons : 2,00 à 3,60. — Poulets : 0,00 à 3,25. — Pigeons : 0,30 à 1,00.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 9 Juillet. — Il y a toujours incertitude dans les prix des soies grèges sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche, et le calme continue dans les transactions ; il est à présumer que cet état de choses se continuera jusqu'à la foire de Beaucaire, où les cours pourront être définitivement établis.

Mercredi dernier, le marché de Joyeuse a été assez important; il s'est vendu des partis de soie à 29,00, 28,75, 28,50 et 28,00 le 1|2 kilo pour les premières qualités, et 27,70, 27,25 et 2?,75 pour les deuxièmes choix.

Le 6, au marché d'Aubenas, la vente a été calme ; il s'est placé quelques partis en titre 1|4 à 29,00, 28,75 et 28,50 le 1|2 kilo. Les deuxième choix valaient 27,25, 27,00 et 27,75 le 1|2 kilo. — La marchandise n'abondait pas, et les transactions étaient terminées à 9 heures du matin.

Le marché de Romans, vendredi dernier, a eu peu d'importance ; il ne s'est vendu que quelques petits partis soie ordinaire et paquetaille à 25,50 et 20,00 le 1|2 kilo.

On nous écrit de Bagnols, le 3 juillet, qu'il y a eu au dernier marché beaucoup d'activité dans les achats; il s'est vendu près de 500 kilos de soie aux prix suivants :

| | |
|---|---|
| Soies d'ordre (le kilo) | 63,00 à 64,00 |
| Petites parties | 52,67 55,00 |
| Soie basse | 40,00 43,00 |

A Avignon, les cours de grèges ne sont pas encore régularisés; voici les prix que demandent les détenteurs :

| | |
|---|---|
| 4\|5 cocons filat. de 1er or. (le kil.) | 64,00 à 66,00 |
| 4\|5 du Var | 60,00 62,00 |
| 4\|5 de Provence | 58,00 60,00 |
| Paquetailles | 52,00 55,00 |

Pendant la semaine dernière, les transactions ont été à-peu-près nulles à Marseille et, d'après toutes les probabilités, cet état de choses se maintiendra jusqu'à la fin du mois par suite de l'incertitude des prix qui ne pourront se régulariser qu'à la foire de Beaucaire.

Voici l'état de la consommation pendant la huitaine écoulée : 9 balles Ardassine à 12 fr. le 1|2 kilo. — 3 b. Mestoup P. G. à 53 fr. — 3 Baffa à 11,50. — 4 b. Perse à 13 et 14 fr.

AVIGNON, 1er juillet. — Nous avons des soies nouvelles, et les prix sont en voie de baisse. Il ne reste absolument rien en soie vieille ; la récolte ne pourra donner qu'une quantité ordinaire de soie, vu le nombre réduit des éducations de vers, et depuis trois mois les achats sont nuls. N'est-il pas naturel de penser, d'après cette position, que de grands besoins ne sont pas éloignés, et n'est-il pas à craindre qu'on ne soit aussi exagéré dans la hausse qu'on semble l'être aujourd'hui à la baisse.

de l'Etat sur l'avenir des enfants; il a passé sous silence le droit des enfants eux-mêmes, qui tendent à se développer conformément à leurs aptitudes providentielles. Nous avons subi un dithyrambe en l'honneur du grec et du latin, excellents pour former l'intelligence des petits bourgeois; nous n'avons pas entendu un mot relatif à l'éducation populaire et prof[illegible]nnelle. M. Thiers a découvert et a dit avec chaleur que la c[illegible]ion était le caractère de la France, qu'il y avait plus de cen[illegible]on en France qu'en Autriche.

De combien de vulgarités se co[illegible]une réputation d'homme d'esprit?

Comme législateur, M. le rapporteur a été pâle. Quand nos hommes d'Etat veulent innover, ils cherchent toujours à conserver le *statu quo* sous un autre nom; ils ne perdent pas de vue les lois existantes pas plus que les premiers navigateurs ne perdaient de vue les côtes; toute leur crainte, c'est de tracer un hardi sillage; de s'engager dans la ha[illegible] mer et de découvrir une terre nouvelle.

M. Thiers reconnaît en principe la liberté d'enseignement et supprime pour les instituteurs la nécessité d'obtenir une autorisation préalable, mais les dispositions libérales des commissaires ont été évidemment paralysées par la crainte de donner au clergé trop d'influence. Nous ne croyons pas qu'il convienne au législateur de faire ainsi de la polémique et de se laisser entraîner aux passions du jour. Ce ne sont pas les aménités de M. l'abbé Desgarets ni les *sangliers [illegible]iversitaires* de M. Combalot qui doivent dicter les lois. Compren[illegible]s que la liberté d'enseignement ne profiterait pas au clergé ca[illegible]lique seul et que ses fausses démarches ne doivent pas nuire aux [illegible]rêts des laïques engagés dans la même cause. Comprenons en[illegible] qu'à certains égards, le prêtre est un instituteur nécessaire; [illegible] utile de l'affranchir pour qu'il enseigne l'Evangile et qu'il [illegible] à l'enfant pauvre, pour qui le collége universitaire ne s'[illegible].

Il [illegible] a paru que M. Thiers, par défiance pour le clergé, mécon[illegible] les exigences [illegible] la liberté, quand il a refusé d'établir une [illegible]inction entre le [illegible]nistre de l'instruction publique et le grand maître de l'Uni[illegible]té; quand il a maintenu le droit d'inspecter les établissem[illegible] libres à une corporation rivale, aux membres du corps univer[illegible]. La commission de la chambre, obéissant à une pensée de [illegible]stice, à un besoin d'impartialité, retire au conseil de l'Universit[illegible] le droit de juger les instituteurs, pour attribuer cette juridicti[illegible] au conseil d'Etat; mais il serait possible de créer autour du ministre de l'instruction publique un jury bien plus compétent et non moins impartial, recruté dans toutes les dépendances de ce ministère, dont l'Université n'est qu'une branche.

Le ministère de l'instruction publique doit être divisé en deux grandes directions : université, établissements libres. Le grand maître de l'Université fonctionnaire subordonné au ministre, ne doit pas avoir plus d'autorité sur les colléges, institutions et pensions privés qu'un amiral n'en peut avoir sur les bâtiments du commerce. Le ministre de la marine et des colonies commande la marine de l'Etat, surveille et protége celle des particuliers. Une pareille distinction doit être tracée dans le domaine de l'instruction publique.

Après avoir trop accordé à l'Université, en la chargeant de visiter, de surveiller les établissements destinés à la stimuler par la concurrence, le projet de la commission accorde trop aux petits séminaires, en réclamant pour eux le maintien des ordonnances de 1828 et des subventions fournies par l'Etat sous forme de bourse.

Les ordonnances de 1828 apportent des restrictions aux faveurs [illegible]

elle représente, dans le mouvement intellectuel de notre pays, un élément précieux, impérissable, acheté par de nombreux martyrs, l'indépendance philosophique de la pensée. En attendant que ces deux termes, l'évangile placé entre les mains du prêtre, le raisonnement libre dont l'école normale est armée, puissent être mis comme ils le seront un jour, en harmonieux rapport, il importe que l'un et l'autre soient ménagées, conservés au milieu de nous. La loi présentée par M. Thiers ne sait ni les harmoniser ni leur donner des garanties mutuelles, et tenir entre eux la balance. Dès demain, n'en doutez pas, le rapport de l'ancien ministre sera combattu par les organes des deux partis.

Nous savons qu'en ces temps d'opposition systématique, il est difficile à nos hommes d'Etat de ne pas soulever par chacun de leurs actes des réclamations en sens divers; mais, nous le croyons, on peut à bon droit reprocher à M. Thiers de n'avoir pas compris ce qu'il y a de respectable dans les deux intérêts que nous signalons. Aux hommes qui revendiquent la liberté d'enseignement, il fallait assurer des garanties en traçant dans le ministère de l'instruction publique la profonde séparation que nous venons d'indiquer; affranchis de l'Université, les instituteurs ne devaient être subordonnés qu'à l'Etat. Quant au corps universitaire, M. le rapporteur lui devait plus que de stériles éloges et des éloges fondés malheureusement sur le programme des études, c'est-à-dire sur un point que chacun s'accorde à blâmer. [illegible]ait exprimer la résolution de perfectionner l'Université, [illegible]doter richement, afin qu'elle pût garder la suprématie au [illegible]t où tomberaient les barrières, où la rivalité s'ouvrirait. Pour notre part, nous souhaitons vivement que l'état enseignant, sans jamais opprimer ses rivaux, leur serve de régulateur, de modèle, et que le trésor public lui fournisse largement les moyens de conserver la prééminence.

## La question sociale en Allemagne.

Nous avons déjà signalé les troubles industriels qui ont affligé l'Allemagne. Ces troubles sont le symptôme de l'exploitation et de la misère des classes ouvrières. Les émeutes de la Silésie prussienne soulevaient les questions de travail et de salaire. Vainement la *Gazette de Breslau* prétend-elle que ces émeutes sont le résultat de la dépravation morale et des mauvaises passions des ouvriers. Le gouvernement prussien ne paraît pas partager cette manière de voir, comme on pourra s'en convaincre par la circulaire que nous publions. Le roi de Prusse croit aux souffrances des classes laborieuses, puisqu'il appelle sur ces souffrances l'attention des fonctionnaires publics. La *Gazette de Trèves* soutient que les véritables causes de ces troubles sont la misère des ouvriers et l'anarchie industrielle. Les termes pleins de dignité, de convenance et de raison, dans lesquels s'exprime ce journal méritent d'être cités :

« Le mal, dit-elle, n'est pas dans la corruption; le peuple de nos campagnes et de nos villes, ce peuple qui, avant de se révolter, se laissait décimer tous les jours par la faim et la misère, faute de trouver du travail, n'est pas un peuple corrompu. Le mal est ailleurs. Il est dans la mauvaise organisation sociale. La concurrence ruine les fabricants et tue les ouvriers. Tant qu'elle dominera dans les fabriques et les ateliers, tant que le travail ne sera pas organisé, il n'y aura que trouble, agitation et souffrance. Organisez le travail et vous n'aurez pas besoin de calomnier les classes laborieuses, de vous plaindre de la dureté que vous ne pouvez pas nier vous-mêmes de certains fabricants, en un mot, de

moins riches. Il paraîtrait qu'ils ont formé une [illegible] à n'acheter qu'à très bas prix les articles des petits fabricants et à indiquer les prix offerts sur l'emballage pour les empêcher de vendre plus cher. Ceux d'entre eux qui contreviendraient à la convention seraient tenus, dit-on, de payer une somme de 500 florins (1250 fr.). »

Ainsi, dans la phase actuelle du mouvement social, partout les mêmes phénomènes se reproduisent. Le morcellement industriel engendre partout les mêmes désordres. D'une part, c'est l'exploitation croissante des classes laborieuses réduites au dernier degré de dénûment et de désespoir; de l'autre, c'est la coalition, directe ou indirecte, des gros producteurs, pour écraser les petits, l'union des capitalistes et des banquiers pour constituer la féodali[illegible]cière. Partout cette double tendance ouvre de plus [illegible] abîme entre des intérêts qu'il faudrait rapprocher [illegible] Qu'on y songe! Dans cet abîme, la civilisation européen[illegible]nacée de s'engloutir, si les gouvernements, la presse [illegible] ne viennent en aide au mouvement de transformation [illegible] social.

La *Presse* explique le rappel de M. l'amiral de Mosges, qu[illegible] non ions hier. Il paraîtrait que l'amiral tendait à engager la France vis-à-vis de la partie espagnole d'Haïti. Or, l'Espagne réclame à bon droit, et fait appel à notre loyauté. En outre, notre intervention dans la partie espagnole, aurait autorisé celle du gouvernement anglais dans la partie française. Si les faits sont tels que les expose la *Presse*, le ministère ne mériterait aucun blâme pour avoir rappelé M. l'amiral de Mosges.

A Haïti comme dans le Maroc, il est de bonne politique pour la France d'agir dans un concert parfait avec l'Espagne. Malheureusement [illegible] dispositions du gouvernement à séparer notre cause de la [illegible]le, la politique du *chacun pour soi*, dont l'idée a été exprimée à la chambre des pairs par M. le ministre de la marine, nous font [illegible] ministère ne [illegible] pas mieux défendre nos intérêts à [illegible] rivages de la Méditerranée.

Il résulte des lettres de la Guadeloupe, que les idées émises par M. Paul Daubrée dans l'important travail sur lequel nous avons eu précédemment occasion d'appeler l'attention de nos lecteu[illegible] pleine voie d'exécution, grâce au courage et à la persévérance [illegible]ndustriel. Deux usines centrales ont été simultanément élevées [illegible], et fonctionnent aujourd'hui manufacturièrement, aidées qu'elles ont été par le retard inaccoutumé de la récolte, qui a permis d'y faire à temps toutes les petites modifications et réparations inséparables d'une première mise en activité. La nouvelle fabrication donne un produit de qualité supérieure, et dans la proportion de 10 à 11 de rendement, au lieu de 5 que retirent aujourd'hui les colons. C'est toute une révolution industrielle.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 13 juillet.*

M. DE PERNETTY présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Tours à Nantes. — La commission propose l'adoption pure et simple du projet.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du chemin de fer de Paris à Lyon. La délibération porte sur l'art. 2, amendé par la commission, qui

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE FAMILLE CORSE (1).

### IX.

Je m'étais présenté à huit heures du soir chez M. de Franchi, po[illegible]i demander s'il n'avait pas quelque recommandation à me faire, [illegible] il m'avait prié d'attendre au lendemain; en me répondant d'un air étrange :

— La nuit porte conseil.

Le lendemain, donc, au lieu d'aller le prendre à huit heures, ce qui nous donnait encore marge suffisante pour être au rendez-vous à neuf, j'étais chez Louis de Franchi à sept heures et demie.

Il était dans son cabinet et écrivait.

Au bruit que je fis en ouvrant la porte, il se retourna. Il était très pâle.

— Pardon, me dit-il, j'achève d'écrire à ma mère, asseyez-vous, prenez un journal, si les journaux sont arrivés; tenez, la *Presse*, par exemple, il y a un charmant feuilleton de M. Méry.

Je pris le journal indiqué et je m'assis regardant avec étonnement l'opposition que faisait cette pâleur presque livide du jeune homme, avec sa voix douce, grave et calme.

J'essayai de lire, mais je suivais des yeux les caractères, sans qu'ils présentassent aucun sens distinct à mon esprit.

Au bout de cinq minutes,

— J'ai fini, dit-il, et sonnant son valet de chambre : joseph, je n'y suis pour personne, pas même pour Giordano; faites-le entrer au salon; je désire, sans être interrompu par qui que ce soit, être dix minutes seul avec monsieur.

Le valet referma la porte.

— Tenez, me dit-il, mon cher Alexandre, Giordano est corse, il a des idées corses; je ne puis donc me fier à lui, dans ce que je désire, je lui demanderai le secret, et voilà tout; quant à vous, il faut que vous me promettiez d'exécuter de point en point mes instructions.

— Certainement, n'est-ce pas un devoir pour un témoin.

— Un devoir d'autant plus réel, qu'ainsi vous épargnerez peut-être à notre famille un second malheur.

— Un second malheur, demandai-je étonné.

— Tenez, me dit-il, voici ce que j'écris à ma mère, lisez cette lettre.

Je pris la lettre des mains de Franchi, et je lus avec un étonnement croissant.

« Ma bonne mère,

» Si je ne vous savais pas à la fois, forte comme une spartiate et soumise comme une chrétienne, j'emploierais tous les moyens possibles pour vous préparer à l'évènement affreux qui va vous frapper : quand vous recevrez cette lettre, vous n'aurez plus qu'un fils. Lucien, mon excellent frère, aime ma mère pour nous deux.

» Avant-hier, j'ai été atteint d'une fièvre cérébrale, j'ai fait peu d'attention aux premiers symptômes; le médecin est arrivé trop tard; ma bonne mère, il n'y a plus d'espoir pour moi, à moins d'un miracle, et quel droit ai-je d'espérer que Dieu fera ce miracle pour moi.

» Je vous écris dans un moment lucide; si je meurs, cette lettre sera mise à la poste un quart d'heure après ma mort; car dans l'égoïsme de mon amour pour vous, je veux que vous sachiez que je suis mort en ne regrettant du monde entier que votre tendresse et celle de mon frère.

» Adieu, ma mère, ne pleurez pas; c'était l'âme qui vous aimait et non pas le corps, et partout où elle va l'âme continuera de vous aimer.

» Adieu, Lucien, ne quitte jamais notre mère, et songe qu'elle n'a plus que toi.

» Votre fils, ton frère,

« LOUIS DE FRANCHI. »

Après ces derniers mots, je me retournai vers celui qui les avait écrits.

— Eh bien! lui dis-je, qu'est-ce que cela signifie?

— Ne comprenez-vous pas? me demanda-t-il.

— Non.

— Je vais être tué à neuf heures dix minutes.

— Vous allez être tué.

— Oui.

— Mais vous [illegible]n. Pourquoi vous frapper d'une pareille idée

— Je ne [illegible] frappé, mon cher ami, je suis prévenu, [illegible] tout.

— Prévenu? et par qui?

— Mon frère ne vous a-t-il pas raconté, demanda en souriant Louis, que les mâles de notre famille jouissent d'un singulier privilège?

— C'est vrai, répondis-je en frissonnant malgré moi; il m'a parlé d'apparitions.

— C'est cela. Eh bien! mon père m'est apparu cette nuit, c'est pour cela que vous m'avez trouvé si pâle : la vue des morts pâlit les vivants.

Je le regardai avec un étonnement qui n'était point exempt de terreur.

— Vous avez vu votre père cette nuit, dites-vous?

— Oui.

— Et il vous a parlé?

— Il m'a annoncé ma mort.

— C'était quelque rêve terrible.

— C'était une terrible réalité.

— Vous dormiez?

— Je veillais. Ne croyez-vous donc pas qu'un père puisse visiter son fils?

Je baissai la tête, car, au fond du cœur, je croyais à cette possibilité.

— Comment cela s'est-il passé? demandai-je.

— Oh! mon Dieu, de la façon la plus simple et la plus naturelle. Je lisais en attendant mon père, car je savais que, si je courais quelque danger mon père m'apparaîtrait, lorsqu'à minuit ma lampe a pâli d'elle-même, la porte s'est ouverte lentement, et mon père a paru.

— Mais, comment [illegible] demandai-je.

— Mais, comme de son vivant, vêtu de l'habit qu'il portait habituellement; seulement, il était très pâle et ses yeux étaient sans regard.

— O mon Dieu!...

— Alors, il s'approcha lentement de mon lit. Je me soulevai sur le coude.

— Soyez le bien-venu, mon père, lui dis-je.

Il s'approcha de moi, me regarda fixement et il me sembla que cet œil atone s'animait par la force du sentiment paternel. [illegible]

Continuez... C'est terrible!...

Alors ses lèvres remuèrent, et, chose étrange, quoique ses paroles ne produisissent aucun son, je les entendais retentir au dedans de moi, [illegible]

[illegible]

(1) Voir les numéros des 28 et 30 juin, 1er, 5, 6, 7, 11 et [illegible] juillet.

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

*Séance du 13 juillet.*

M. DUFAURE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition relative à l'avancement dans les fonctions publiques.

La discussion continue sur le budget de la marine (service colonial).

M. DE LAROCHEFOUCAULT-LIANCOURT présente quelques observations sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies, et se plaint que la commission [illegible] ne soit pas constituée.

[illegible] MACKAU répond que la commission coloniale est toujours constituée [illegible] se réunira dès qu'il sera besoin de faire appel à son zèle et [illegible].

[illegible] agit de voter sur le chapitre, on s'aperçoit que la chambre [illegible] nombre, et M. de l'Espée procède à l'appel nominal, qui est bientôt [illegible].

[illegible] présente quelques critiques sur la conduite du gouvernement à nos possessions de l'Inde.

[illegible] appelle l'attention du gouvernement sur nos établissements de Terre-Neuve. Il y a là 6,000 personnes, en comptant la population flottante; en 1840, 309 navires français se sont rendus sur ce point, c'est-à-dire environ 4,700 marins. Eh bien! cette possession est sept mois de l'année sans rapports possibles avec la métropole. Je demande qu'il soit établi des communications régulières avec ces possessions, et qu'un crédit de 18,000 f. soit attribué à ce service.

M. DE MACKAU répond que ces observations sont fondées, mais que ce service ne peut être organisé pour l'année prochaine.

M. BERRYER appuie la proposition de M. Chegaray.

M. DUPIN. Eh! ne donnez pas d'argent aux ministres malgré eux; ils en demandent assez.

L'amendement est rejeté.

Tous les crédits du budget de la marine sont adoptés.

M. THIERS a la parole pour la lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire.

Il y a [illegible] degrés d'instruction, dit le rapporteur, l'instruction primaire; l'instruction secondaire; et l'instruction supérieure ou professionnelle.

L'influence de ces trois instructions n'est pas la même. L'instruction secondaire, forme ce qu'on appelle les classes éclairées d'une nation, c'est-à-dire la partie vive et influente de la nation. Il était donc naturel que la discussion [illegible] la liberté d'enseignement fût soulevée à cette occasion.

La charte [illegible] art. 69, a dit qu'il serait pourvu prochainement, par une loi, à la liberté [illegible] enseignement. Nous avons pris cet article dans son sens le plus clair, et nous avons cru qu'il fallait organiser l'enseignement d'accord avec la liberté.

Cette liberté ne peut être sans limite, comme celle du commerce par exemple; la jeunesse n'est pas un objet de commerce livré aux spéculations. L'enseignement n'est pas une industrie, c'est une sorte de fonction publique qui se rapproche de celle de l'avocat, et qui ne peut être attribuée qu'à des hommes de choix.

L'enfant appartient à la fois au père qui lui a donné le jour, et à l'État dont il sera un jour citoyen. Ces deux droits sont entiers et doivent être respectés. Chaque père aspire à diriger son fils suivant sa tendresse et même sa faiblesse paternelle. Il faut donc qu'il trouve une série d'établissements appropriés à ses vues, mais là s'arrête le droit du père, là commence celui de l'État.

L'État doit vouloir que le jeune citoyen soit élevé dans l'amour des lois et propre à faire honneur à la nation. Nier ce droit, ce serait nier la patrie. (Très bien.)

Le père a droit de commander à son enfant mineur, et cependant, s'il déprave ou son âme ou son corps, l'État intervient au nom de l'humanité, et lui prescrit son travail. Si un riche testateur lègue ses biens pour tous les enfants des pères morts sur le champ de bataille, vous l'autorisez; vous [illegible] plus depuis le moment où les petits séminaires, que Napoléon n'avait jamais voulu autoriser la création.

Le gouvernement a laissé s'établir un grand nombre d'établissements particuliers, c'est cette tolérance qu'on a érigée en droit.

La commission s'est posée 5 questions:

1o Quelles conditions devra-t-on exiger de ceux qui se présentent pour donner l'enseignement?

2o Les établissements d'instruction devront-ils être surveillés? et par qui sera faite cette surveillance?

3o Doit-il y avoir un corps, enseignant au nom de l'État, et comment doit-il être organisé?

4o Sur quoi doit rouler l'enseignement?

5o Faut-il placer les petits séminaires dans le domaine commun, ou leur imposer des conditions particulières.

Sur la première question, la commission a cru qu'il fallait abandonner l'autorisation préalable à la condition que tous ceux qui se présenteront pour instruire la jeunesse, fourniraient des preuves de capacité et de moralité. Nous avons demandé que l'instructeur ait trente ans, qu'il fasse connaître le programme des études, la liste des livres à employer, et donne des conditions de salubrité à son établissement.

La chambre des pairs a imaginé un comité pour certifier la moralité des impétrants. Nous avons également adopté ce comité. Quant à la capacité, il s'est présenté deux systèmes: l'un consiste à exiger des certificats qu'on a été reçu bachelier, licencié, docteur; l'autre à exiger un brevet de capacité obtenu par suite d'un examen spécial au moment d'entrer en fonctions.

C'est sur ce point que les plus grandes discussions se sont élevées; la commission a cru devoir [illegible] prononcer pour le premier système, en demandant, pour les maîtres de [illegible], les grades de bachelier ès-lettres et ès-sciences; pour les chefs d'institution, les grades de licencié ès-lettres et bachelier ès-sciences, c'est-à-dire un grade d'un degré supérieur à ce que proposait le projet de loi. La commission a cru devoir ajouter à cette garantie d'instruction celle du stage qui assure l'aptitude.

On ne peut nous objecter qu'une chose, c'est la difficulté d'acquérir ces grades. Mais qui pourra se plaindre qu'on lui ait imposé de valoir beaucoup pour être admis à instruire la jeunesse? Cependant, nous avons cru devoir y apporter un adoucissement, c'est la faculté de se soumettre à un examen à l'entrée de la carrière, et de prendre un brevet de capacité qui n'a plus aucun des inconvénients qu'on pourrait lui reprocher.

C'est là ce que la commission a cru pouvoir faire pour concilier la liberté avec le droit de l'État. On ne dira pas apparemment que la liberté de la profession de médecin n'existe pas parce qu'il faut faire des études pour y parvenir.

Sur la nécessité de la surveillance, il n'y a qu'une voix; mais il n'en est pas de même quand il s'agit de décider par qui sera exercée la surveillance. Les écoles ecclésiastiques se plaignent qu'on les fasse surveiller par leurs concurrents. Il n'y a personne assurément qui ne désire de voir les hommes du siècle passé se réconcilier avec le siècle présent, de voir l'église romaine qui, depuis les Césars jusqu'à nos jours, a toujours su marcher avec le temps; mais si cette conciliation doit se faire aux dépens de l'État, il ne la faut pas. Nous avons interrogé les chefs d'établissements laïcs qui nous ont dit que la surveillance de l'Université est toujours bienveillante, et que dans les examens, l'Université n'a jamais fait de différence entre les élèves, de quelques écoles qu'ils sortissent. Sous l'ancien régime, l'Université a toujours conféré les grades, même aux élèves ecclésiastiques, il est étrange qu'aujourd'hui le clergé réclame contre cette organisation.

Si l'Université n'inspecte pas, ne confère pas les grades, qui donc exercera cette double surveillance? Ce ne peut être le clergé; eh bien! si ce sont des laïques ne sont-ce pas des hommes sortis de l'université? Quant au projet de confier les examens à un corps politique comme en Belgique, nomme le moyen peu acceptable, car nous croyons qu'il faut se garder de mêler la science à la politique.

La juridiction universitaire doit être préférée à la juridiction des magistrats quand il s'occupa d'une censure; et même de la suspension, sauf recours devant le conseil royal dans le premier cas, et devant le conseil d'État dans le second. L'université est dans ce cas plus compétente et plus indul-[illegible] arrivant ensuite aux détails, le rapporteur réclame une augmentation de traitement pour les maîtres d'études.

Il reste encore à examiner la nature de l'enseignement et la question des petits séminaires.

Il n'est personne qui n'ait entendu dire qu'on apprend aux enfants le grec, le latin et l'histoire des peuples anciens et rien de ce qui regarde le monde moderne; votre commission a cru cependant que ce programme devait être conservé l'étude de [illegible] développe l'esprit, et l'antiquité est, par sa simplicité surtout, ce [illegible] de plus beau au monde; c'est la civilisation au début, c'est l'histoire [illegible] humanité. Le temps de s'occuper des intérêts positifs arrivera assez tôt pour l'enfant, ne hâtons pas ce moment. (Très bien.)

On a essayé dans ces dernières années d'enseigner aux enfants plus de mathématiques, de sciences positives et naturelles; le résultat n'a pas été heureux, et tout le monde est d'accord que l'on surcharge trop l'esprit des enfants (Très bien), et sous ce rapport il y aurait plutôt à retrancher qu'à ajouter.

En 1793 nous avons voulu la liberté sans gouvernement; en 1800 le gouvernement sans la liberté; en 1806 la gloire; en 1814 le repos; en 1825 nous avons surtout rendu hommage à Voltaire et à Rousseau; que le passé nous apprenne à ne pas être exclusifs.

Nous sommes presque honteux d'avoir à défendre devant cette chambre l'enseignement de la philosophie.

On nous dit; mais nous ne voulons pas exclure toute la philosophie; nous voulons la restreindre à la logique et à quelques questions secondaires, mais dans la Logique de Port-Royal on soulève les questions de l'origine de nos connaissances, et d'autres questions analogues; il est impossible de diviser la philosophie. Cette malheureuse philosophie, continue M. Thiers, ne s'attendait pas à être vaincue en juillet en même temps que la branche aînée des Bourbons.

La philosophie doit rester en dehors de la politique; autrement nous aurions Locke avec un ministère, Leibnitz avec un autre, la philosophie changerait chaque jour; c'est pour cela que nous avons cru devoir repousser l'amendement de la commission qui décide qu'il est [illegible] qu'on ait choisi, pour attaquer la philosophie au nom de la religion, l'époque où la philosophie devient de plus en plus spiritualiste. Je ne concevrais cette opposition que si l'on enseignait le matérialisme dans nos écoles.

D'autres nous disent que l'enseignement uniforme de la philosophie tend à constituer une philosophie de l'État. Il est certain qu'on n'accorde pas une liberté entière aux professeurs, mais quand un élève a un examen à subir on l'interroge uniquement pour savoir s'il a les notions de la science et non s'il croit à tel ou tel système.

J'arrive à la question des petits séminaires. Napoléon avait voulu que l'instruction secondaire fût la même pour tous, et [illegible] les séminaires à une éducation professionnelle. La restauration a changé cet état de choses et a placé les petits séminaires en dehors de la loi. L'esprit public contre cette innovation fut si violent en 1828 que l'on restreignit alors ce privilège par une ordonnance. Entre autres conditions on interdit aux élèves des petits séminaires d'entrer dans les carrières civiles.

Quelques-unes de ces entraves ont disparu, et la chambre des pairs a proposé de faire disparaître même la dernière. Nous croyons, nous, que c'est un tort de chercher à accorder plus au clergé que ne l'avait fait Charles X, et qu'il ne faut pas encourager par le bon marché les familles à faire donner une éducation secondaire ecclésiastique à leurs enfants pour les pousser ensuite dans les carrières civiles.

S'il y a un privilège, si l'on se soustrait à l'action de la surveillance, sous prétexte que l'on fait en silence, loin du monde, des hommes qui ne sont pas destinés au monde, il faut qu'on se tienne dans les limites, et qu'on ne puisse faire concurrence à l'Université.

Nous proposons donc de maintenir le privilège en faveur des petits séminaires, à la condition qu'ils se tiendront dans les ordonnances de 1828. Cela n'aura rien de vexatoire. S'il y a aujourd'hui dans les petits séminaires beaucoup de jeunes gens qui se destinent aux carrières civiles, il y a peu de vocations manquées, lorsque les études qu'on y fait ne mèneront pas à autre chose.

Nous vous demandons aussi le rétablissement des bourses instituées par

---

Je vis deux larmes couler de ces yeux sans regard sur le visage pâle du spectre.

— Et à quelle heure?

Il tourna le doigt vers la pendule. Je suivis la direction indiquée. La pendule marquait neuf heures dix minutes.

— C'est bien mon père, répondis-je alors. Que la volonté de Dieu soit faite. Je quitte ma mère, c'est vrai, mais pour vous rejoindre, vous.

Alors un pâle sourire passa sur ses lèvres, et, me faisant un signe d'adieu, il s'éloigna. La porte s'ouvrit d'elle-même devant lui... il disparut, et la porte se referma.

Ce récit était si simplement et si naturellement fait, qu'il était évident ou que la scène que racontait de Franchi avait eu lieu effectivement, ou qu'il avait été, dans la préoccupation de son esprit, le jouet d'une illusion qu'il avait prise pour la réalité, et qui, par conséquent, était aussi terrible qu'elle.

J'essuyai la sueur qui me coulait du front.

— Maintenant, continua Louis, vous connaissez mon frère, n'est-ce pas?

— Oui.

— Que croyez-vous qu'il fasse s'il apprend que j'ai été tué en duel?

— Il partira à l'instant même de Sullacaro pour venir se battre avec celui qui vous aura tué.

— Justement, et s'il est tué à son tour, ma mère sera trois fois veuve, veuve de son mari, veuve de ses deux fils.

— Oh! je comprends, c'est affreux.

— Eh bien! c'est ce qu'il faut éviter. Voilà pourquoi j'ai écrit cette lettre. Croyant que je suis mort d'une fièvre cérébrale, mon frère ne s'en prendra à personne, et ma mère se consolera plus facilement, me croyant atteint par la volonté de Dieu, que si elle me sait frappé par la main des hommes. A moins que...

— A moins que? répétai-je.

— Ah! non... reprit Louis, j'espère que ce ne sera pas.

Je vis qu'il répondait à une crainte personnelle, et je n'insistai point.

En ce moment la porte s'entr'ouvrit.

— Mon cher de Franchi, dit le baron de Giordano, j'ai respecté ta consigne, tant que la chose a été possible. Mais il est huit heures; le rendez-vous est à neuf; nous avons une heure et demie à faire, il faut partir.

— Je suis prêt, mon très cher, dit Louis. Entre donc. J'ai dit à monsieur ce que j'avais à lui dire. Il mit un doigt sur sa bouche en me regardant. Quant à toi, mon ami, continua-t-il en se retournant vers la table et en y prenant une lettre cachetée; voici ton affaire. S'il m'arrivait malheur, lis ce billet, et conforme-toi, je te prie, à ce que je te demande.

— A merveille! Vous vous étiez chargé des armes? me demanda le baron Giordano. Sont-elles dans la voiture?

— Oui, répondis-je. Mais au moment de partir je me suis aperçu que l'un des chiens jouait mal. Nous prendrons en passant une boîte de pistolets chez Devisme.

Louis me regarda en souriant et me tendit la main; il avait compris que je ne voulais pas qu'il fût tué avec mes pistolets.

— Avez-vous une voiture? demanda Louis, ou faut-il que Joseph aille en chercher une?

— J'ai mon coupé, dit le baron, et en nous pressant un peu nous tiendrons trois. D'ailleurs, comme nous sommes un peu en retard, nous irons toujours plus vite avec mes chevaux qu'avec des chevaux de fiacre.

— Partons, dit Louis.

Nous descendîmes à la porte. Joseph nous attendait.

— Irai-je avec monsieur? demanda-t-il.

— Non, Joseph, répondit Louis, c'est inutile, et je n'ai pas besoin de vous.

Puis, restant un peu en arrière.

— Tenez, mon ami, dit-il en lui mettant dans la main un petit rouleau d'or; et si parfois dans mes moments de mauvaise humeur je vous ai brusqué, pardonnez-le moi.

— Oh! monsieur, s'écria Joseph, les larmes aux yeux. Qu'est-ce que cela signifie.

— Chut, dit Louis, et s'élançant vers la voiture, il se plaça entre nous deux.

— C'était un bon serviteur, dit-il, en jetant un dernier regard sur Joseph, et si vous pouvez lui être utile, l'un ou l'autre, je vous en serai reconnaissant.

— Est-ce que tu le renvoie, demanda le baron.

— Non, dit en souriant Louis, je le quitte, voilà tout.

— Nous nous arrêtâmes à la porte de Devisme, juste le temps nécessaire pour prendre une boîte de pistolets, de la poudre et des balles, puis nous repartîmes au grand trot des chevaux.

Nous étions à Vincennes à neuf heures moins cinq minutes; une voiture arrivait en même temps que la nôtre, c'était celle de M. de Chateau-Renaud. Nous nous enfonçâmes dans le bois par deux routes différentes. Nos cochers devaient se rejoindre dans la grande allée.

Quelques instants après nous étions au rendez-vous.

— Messieurs, dit Louis, en descendant le premier, vous le savez, pas d'arrangements possibles.

— Mais, cependant, dis-je!

— [illegible]! mon cher, rappelez-vous qu'après la confidence que je vous ai faite, vous avez moins que personne le droit d'en proposer, ou d'en recevoir.

Je baissai la tête devant cette volonté absolue, qui, pour moi, était une volonté suprême.

Nous laissâmes Louis près de la voiture, et nous nous avançâmes vers MM. de Boissy et de Chateaugrand; le baron de Giordano tenait à la main la boîte de pistolets.

Nous échangeâmes un salut.

— Messieurs, dit le baron Giordano, dans des circonstances pareilles à celles où nous nous trouvons, les plus courts compliments sont les meilleurs, car d'un moment à l'autre nous pouvons être dérangés. Nous nous étions chargés d'apporter les armes, les voici; veuillez les examiner, nous venons de les prendre à l'instant même chez l'arquebusier, et nous vous donnons notre parole que M. Louis de Franchi ne les a pas même vues.

Cette parole était inutile, monsieur, répondit le vicomte de Chateaugrand, nous savons à qui nous avons affaire; et prenant un pistolet, tandis que M. de Boissy prenait l'autre, les deux témoins en firent jouer les ressorts, tout en en examinant le calibre.

— Ce sont des pistolets de tir ordinaires, dit le baron, et qui n'ont jamais servi; maintenant sera-t-on libre de se servir ou non de la double détente.

— Mais, dit M. de Boissy, mon avis est que chacun doit faire comme il lui conviendra et selon son habitude.

— Soit, dit le baron Giordano. Toutes chances égales sont agréables.

— Alors vous préviendrez M. de Franchi, et nous préviendrons M. de Chateau-Renaud.

— C'est convenu maintenant, monsieur; c'est nous qui avons apporté

*SUPPLÉMENT.*

[illegible] (Bruit au centre; approbation à gauche.) M. d'Haubersaert a dit que l'amendement avait été adopté par surprise, au milieu du silence de ceux qui le proposaient et du mépris du reste de la chambre. (Bruit.)

M. D'HAUBERSAERT avec vivacité. C'est vrai ! (Nouveau bruit.)

M. GRANDIN essaie en vain de parler.

M. LUNEAU. M. d'Haubersaert vient d'interrompre l'orateur. Qu'il explique sa pensée devant la chambre !

M. D'HAUBERSAERT. Je n'ai dit que trois mots : C'est vrai ! si la chambre désire que je m'explique, je m'expliquerai. (Parlez, parlez.) L'amendement n'a pas été développé par M. Crémieux ; je n'ai pas voulu dire autre chose. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, très bien ! (Nouveau bruit.)

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je ne reconnais à aucun membre de la chambre des pairs le droit discuter les opinions, les votes de la chambre des députés. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT prononce quelques paroles au milieu du bruit : la confusion va croissant.

M. GRANDIN continue son discours ; il critique vivement les moyens employés par les compagnies de chemins de fer ; il ne peut voir de dévoûment à spéculer sur la fortune publique. Les spéculateurs quand ils forment une compagnie n'ont pas besoin de fonds, il ne faut pas pour cela que mille francs pour faire des prospectus et les faire insérer dans les journaux (bruit) pour faire arriver les fonds secrets ou va quêter quelques grands noms, et comme les chambres votent les chemins, on les choisit de préférence dans les chambres (nouveau bruit) ; puis les pompes aspirantes et foulantes on tire l'argent de la poche des niais (on rit) ; car ce ne sont pas des actions qu'on vend d'abord, ce sont des promesses d'actions ; on fait de l'agiotage et les fonds finissent par être faits après que les spéculateurs se sont enrichis. Pour avoir cette protection, il faut bien donner des avantages dans les entreprises, on leur donne un traitement fixe. (Réclamations au centre.) Je suis persuadé que ces hommes sont étrangers aux spéculations, mais ils en sont les agents, et c'est le plus grand danger assurément quand ce sont les hommes haut placés et mis à la tête d'un pays qui laissent employer leur influence pour le piller, pour le ruiner, pour compromettre sa fortune, et peut-être bientôt la liberté.

M. VATOUT. Mais vous-même, ne vous-êtes vous pas mis à la tête des marchés conclus en 1840, avec le ministère de la guerre? Vous étiez député, cependant.

M. LE PRÉSIDENT. Ceci est endehors de la question.

M. GRANDIN. Je demande à répondre. M. Thiers est présent sur ces bancs il affirmera si je dis la vérité. Lorsqu'il fut question de fournitures, M. Thiers m'appela à lui, et me demanda ce que je pouvais faire, je lui répondis: rien. Un autre personnage dont je ne puis citer le nom ici, m'appela auprès de lui et me dit : Comment M. Grandin, lorsqu'il s'agit de l'intérêt du pays, vous refuseriez ! — Si c'est ainsi monseigneur. (On rit.). lui répondis-je, je ferai ce que vous désirez, mais je donnerai ma démission de député. (Très bien ! très bien !)

M. VATOUT insiste, et il en appelle aux souvenirs de M. Lasnyer, rapporteur du budget en 1841.

M. GRANDIN. Appelez en aux souvenirs de M. Lasnyer si vous voulez ; ce qu'il y a de sûr, c'est que jamais Grandin, à la tribune, ne fournira un mètre de drap au gouvernement. (Bruit !)

M. LASNYER répond qu'il croit se rappeler que M. Grandin est resté étranger à toutes fournitures en 1840.

M. THIERS confirme le récit de M. Grandin.

M. GRANDIN continue son discours. Voulez-vous savoir les conséquences de ce que vous faites pour les chemins de fer? qu'il se formera un nouveau gouvernement à côté du gouvernement ; que le ministère, et il en est convenu lui-même à cette tribune, aura toute liberté d'action. Les travaux, d'ailleurs, sont mal exécutés ; les compagnies, souveraines maîtresses des transports, s'en servent [illegible] être une foule de vexations qu'il devient impossible de réprimer, [illegible] des disposition du cahier des charges, tuant les entreprises [illegible], changent leurs tarifs à chaque heure du jour ; spéculent sur tout, pillent sur tout ; refusent les marchandises de

plus digne. Il faut ne plus froisser son patriotisme par une soumission continuelle à la suprématie anglaise, par le droit de visite, par les instructions que nos officiers sont condamnés à recevoir, par les désaveux qu'on leur inflige. Pour avoir une bonne marine la condition première est de se montrer jaloux de l'honneur du pavillon.

— Le *National* soutient de tous ses efforts l'article additionnel de M. Crémieux. Si la chambre des députés renonçait, dit-il, à sa propre volonté pour subir celle de la chambre des pairs, elle commettrait une imprudence énorme, un vrai suicide. Que le pouvoir exécutif poursuive un pareil résultat, on peut le déplorer, mais non s'en étonner. Le pouvoir cherche, depuis quatorze ans, l'affaiblissement de l'influence parlementaire. Or, dans la constitution des compagnies, dans l'intrusion des membres de la chambre parmi les trafiquants, il découvre un moyen de déconsidérer, d'affaiblir l'action parlementaire, et il le saisit ; mais la chambre ne doit pas avoir envie d'abdiquer.

## Faits divers.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris et les membres du conseil qui avaient, comme nous l'avions dit, donné leur démission par suite de l'arrêt de la cour royale, ont été réélus aujourd'hui à l'unanimité ou à la presque unanimité des suffrages. Après l'élection, Me Marie, ancien bâtonnier, a pris la parole au nom de ses confrères, pour féliciter le bâtonnier et les membres du conseil de leur conduite digne et ferme, en même temps que de la modération dont ils ont fait preuve dans les circonstances délicates où ils ont été placés.

— On écrit d'Oran, le 28 juin, à l'*Algérie* :

« L'escadre commandée par le prince de Joinville a mouillé dans notre rade ce soir à quatre heures.

» Les trois vaisseaux et la frégate *la Belle-Poule* ont à leur bord : 700 hommes d'infanterie de marine, 208 hommes d'artillerie (deux batteries), 150 hommes du génie (5e régiment). — Total, 1,058 hommes.

» Indépendamment de ces troupes de débarquement, on a organisé à bord de l'escadre quatre compagnies, dites de débarquement, fortes de 150 hommes chacune, et qui, au besoin, seront portées à 200. Elles sont recrutées parmi les hommes d'élite de l'équipage, soit 600 ou 800 hommes, suivant le besoin, ce qui porte à près de 2,000 hommes les troupes dont l'amiral peut disposer, et qu'il peut jeter en un instant sur l'un des ports de la côte du Maroc.

» Le prince a fait embarquer sur l'escadre un officier de marine, M. Lejeune, qui a habité le Maroc, et qui en a étudié l'hydrographie et la topographie. »

— La *Gazette d'Augsbourg* prétend que la notification du décès du duc d'Angoulême par le duc de Bordeaux n'a été agréée ni par l'Angleterre, ni par la Suède, et que les autres puissances se sont bornées à en accuser réception.

— Ismaël Bey, petit-fils du pacha d'Egypte, est arrivé à Vienne, accompagné du colonel Bonfort.

— Suivant le *Tiempo* de Madrid, la nouvelle de l'expédition du Maroc, a été reçu avec enthousiasme par les officiers et soldats espagnols désignés pour cette guerre. Toute l'armée envie leur sort. Un régiment est parti de Barcelone pour Ceuta ; d'autres vont quitter Madrid et l'Andalousie.

Il y a dans ce moment en route une division de 6 à 7,000 hommes, infanterie et cavalerie.

de Mme Lafarge. La vérité est pourtant que tous les journaux donnent les séances du procès en même temps les uns que les autres, et que la *Patrie*, qui parait le soir, fait connaître à ses lecteurs de Paris lu plus grande partie des débats avant que les autres journaux en aient seulement commencé la composition ; la *Patrie* reçoit sa rédaction la veille du jour où les malles-postes apportent les dépêches ; nous le disons volontiers pour rendre hommage à la vérité.

L'histoire de tous ces journaux donnant, chacun le premier, le procès Lacoste à ses abonnés, nous rappelle cette bonne charge qui égaya les premiers jours de la révolution de juillet. On avait annoncé qu'une récompense éclatante serait décernée au brave entré le *premier* au Louvre, et on le priait de se faire connaître. Au bout de vingt-quatre heures, il y avait déjà deux cent quarante-trois *premiers* inscrits au bureau de la commission des récompenses nationales. A ce nombre, la commission jugea convenable de clore la liste.

## TRIBUNAUX.

### COUR D'ASSISES DU GERS.

Présidence de M. Donnodevie. Audience du 10 juillet.

AFFAIRE LACOSTE.

Dès cinq heures du matin, l'avenue de la Cour d'assises est encombrée. A cinq heures et demie, les dames les plus élégantes de la ville assiègent la porte extérieure du palais de justice, et demandent avec impatience qu'elle leur soit ouverte. L'heure fixée par M. le président a sonné à l'horloge de Ste-Marie ; les instances redoublent. La porte s'ouvre enfin, mais pour donner accès à un piquet du 2e régiment de chasseurs et à un détachement de gendarmerie, qui ont été requis. Les dames ont pourtant le dessus ; elles forcent la consigne et parviennent à se faire admettre. Nul besoin de dire que leur trouble et leur émotion ne les empêchent pas de s'emparer des meilleures places, de celles, bien entendu, d'où il leur sera le plus facile d'apercevoir les traits de la jeune et belle accusée ?

A 7 heures précises, les accusés sont introduits. Ils prennent place sur un banc élevé en estrade, en face de celui des jurés, et entouré par une grille en bois. Leur entrée excite dans l'auditoire une vive sensation.

Mme Lacoste est entièrement vêtue de deuil ; un voile noir et très transparent laisse parfaitement apercevoir ses traits, qui méritent assurément tous les éloges qu'on en a faits. Sa physionomie est pleine de distinction ; ses yeux sont d'une beauté remarquable, et de longues boucles de cheveux noirs encadrent gracieusement sa figure.

Au moment où elle vient s'asseoir sur le banc des accusés, sa pâleur est extrême ; mais peu à peu son teint se colore légèrement. Sous le coup des regards avides du public, elle incline la tête sur sa poitrine et demeure dans l'attitude de la méditation, sans affecter de cacher sa figure.

Meilhan, le premier accusé, est un vieillard à cheveux blancs, mais d'une constitution robuste encore, et dont les traits bien que fortement accentués, accusent une bonhomie et une tranquillité singulières. Loin de paraître abattu, il semble avoir le sourire sur les lèvres. Arrivé à sa place, il s'assied, croise les bras et parcourt l'auditoire d'un regard indifférent, comme ferait un spectateur ennuyé. Sa tenue est celle d'un paysan aisé ; mais toute sa personne forme le plus étrange contraste avec cette belle et jeune femme placée à quelques pas de lui.

Contrairement à l'usage pratiqué à Paris, les accusés ne sont point séparés par un gendarme, mais placés à quelques pas l'un de l'autre, de manière à ne pouvoir communiquer entre eux. On remarque, assise non loin de là, une jeune demoiselle qui paraît en proie à une profonde tristesse : c'est la sœur de Mme Lacoste.

Après l'accomplissement des formalités préliminaires, M. le président procède à l'interrogatoire des accusés.

Meilhan déclare se nommer Joseph-Odilon Meilhan, être âgé de 69 ans.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons procéder à l'interrogatoire du premier

---

ces armes, continua le baron de Giordano ; c'est à vous de les charger.

Les deux jeunes gens prirent chacun un pistolet, mesurèrent rigoureusement la même charge de poudre, prirent au hasard deux balles et les enfoncèrent dans le canon avec le maillet.

(*La suite à demain.*) **Alexandre DUMAS.**

## Mon voyage de Paris à Tours par le chemin de fer d'Orléans.

Monsieur le rédacteur,

Si j'ai bien compris la discussion que vous soutenez à propos des chemins de fer, vous pensez que ce qui peut arriver de pis à un voyageur, c'est d'avoir affaire à une compagnie financière. Grave erreur, monsieur ! Il y a, croyez-le bien, quelque chose de pis encore, c'est d'avoir affaire à *deux* compagnies financières. L'histoire de mon voyage en est la preuve.

Les messageries générales et les messageries royales ont fait ; avec le chemin de fer d'Orléans, un arrangement en faveur du peuple français, qui peut prendre pour point de départ, soit l'embarcadère, soit la rue Saint-Honoré, soit la rue Notre-Dame-des-Victoires. — On me le dit, je voulus m'en assurer, car je suis [illegible] en diable.

— Monsieur, dis-je à l'employé des messageries, vous correspondez avec le chemin de fer d'Orléans ? — Oui, monsieur. — Et cela coûte? — Le prix du tarif. — Ni plus ni moins ? — Ni plus ni moins.... Soyez ici demain à 7 heures 1/2 avec vos bagages : cela suffira. — Bravo ! Ah ça, les bateaux à vapeur sont en activité? — Certainement, monsieur, certainement.

Rentré chez moi, je fais ma malle et mon budget. Le temps était si beau, le ciel si pur, l'air si tiède, que je me promis d'éprouver par moi-même à quel degré de torréfaction les wagons découverts exposent le voyageur. Donc, me dis-je, 6 fr. 35 c. de Paris à Orléans, c'est le tarif ; ci,

| | | |
|---|---|---|
| | 6 fr. | 35 c. |
| Transport de mes effets jusqu'au bateau à vapeur, | 0 | 50 |
| Déjeûner sur le bateau, | 2 | 00 |
| Voyage id., | 8 | 20 |
| Total, | 17 | 05 |

Je me flattais donc de faire, pour 17 fr., en douze heures, 240 kilomètres, et d'arriver frais et dispos à Tours, juste à point pour y dîner. J'écrivis donc à ma famille, car je suis Tourangeau, monsieur, vous l'allez bien voir... J'écrivis : « Bénis soient les chemins de fer et ces dignes compagnies ; je vous arrive en douze heures de Paris ; attendez-moi... sur le port. »

Le lendemain, j'arrive à l'heure avec mes effets.... — Quoi ! vous pesez un quintal ! ... [illegible] mille ? — Oui, monsieur, et votre chapeau.... 26 kilog ! — Ah ! très bien ; je suis au-dessous du maximum accordé par les diligences. — Monsieur, sur les chemins de fer, le poids des bagages est entièrement en sus.—Ah bah !—De 25 à 50 kilog., 2 fr. 50 c.—Ah ! Ah !—Voici votre quittance : 15 fr. 10 c.—Holà, messieurs, vous faites erreur. Dans tous les cas, 6 fr. 35 c. plus 2 fr. 50 c. font 8 fr. 85 c. — Monsieur, le prix des places est de 12 fr. 60 ; voyez le tarif. — Oui, le prix des premières places, mais je prends les wagons découverts. — Monsieur, il n'y a pas de wagons découverts au convoi des messageries. — Vous auriez bien dû me le dire hier.... Allons, donnez-moi une seconde place. — Monsieur, les dernières places de ce convoi sont les premières....

J'eus une explication avec cet employé, le même qui m'avait si ingénieusement renseigné la veille. Il me soutint que c'était la loi, et que les députés l'avaient faite. Je donnai 15 fr. 10 c.... — Mais du moins je trouverai les bateaux à vapeur pour Tours ? — Oui, monsieur... s'ils sont en activité pourtant... La Loire est très basse.... — Mais je tiens à arriver ce soir à Tours, j'y vais pour un procès que mon absence peut me faire perdre... Donnez-moi vite une place dans la diligence de Bordeaux. — Il n'y a plus de place dans la diligence, monsieur ; mais vous avez la chance d'en trouver une à Orléans dans nos voitures.

A Orléans, on m'assure que les bateaux à vapeur sont en activité.—Ah! je vais donc pouvoir partir ! — Oui, demain ! — Comment, demain ! — Oui, monsieur, le dernier bateau est parti depuis une demi-heure. —Mais on m'a dit à Paris que le chemin de fer correspond avec les bateaux. — Oui, le premier convoi partant à 7 heures ; mais non pas celui des messageries qui part à huit.

Pour aller du chemin de fer à la place du Martroi, on paie 60 centimes aux omnibus de la compagnie. Aux messageries, je trouve une place d'intérieur pour le soir, à 9 heures. — Il me faut donc passer la journée à Orléans, et d'abord choisir un hôtel. Pour m'y rendre, je paie 50 cent. vient le déjeuner, 2 fr. 50 cent. Récapitulons : J'ai dépensé 15 f. 10 cent, plus 60 c., plus 50 c., plus 2 f. 50 c., en tout 18 fr. 70 c., et je suis à Orléans pour y faire de la dépense et m'y morfondre d'ennui. Ajoutons le dîner 3 fr. ; plus, si je prends le bateau à vapeur, 2 fr. 50 cent. pour l'hôtel et le transport de mes bagages, c'est bien 24 fr. 20 cent. pour me rendre de Paris au bateau à vapeur, où je comptais arriver pour 6 fr. 85 cent.

Il est vrai que les deux compagnies ont perçu de moi 6 fr. 25 cent. de plus que ne m'aurait coûté une troisième place au convoi. Ceux qui aiment les compensations ont là de quoi se satisfaire, mais moi, voyons, décidément, prendrai-je cette diligence qui, partant à 9 heures d'Orléans, m'oblige à passer une nuit de fatigue (cette nuit que je tenais tant à éviter !) pour m'amener à Tours quelques heures avant l'audience? Oui, soyons prudents, il faut partir. L'employé de Paris m'avait bien dit que je prendrais ses voitures.

Je retourne donc au bureau ; mais la place est prise. Il faut se résigner à passer cette nuit à Orléans, et à voyager demain par la vapeur.

| | | |
|---|---|---|
| Déjeûner sur le bateau. | 2 f. | 00 c. |
| Voyage aux premières places. | 8 | 20 |
| | 10 | 20 |

Comme la voiture m'eût coûté 15 fr., plus la fatigue, c'est tout pur bénéfice.

Ainsi, voilà, après 33 heures de route au lieu de 12, ma bourse allégée de 54 fr. 40 cent. au lieu de 17 fr. 5 cent.; je suis arrivé à Tours, ma famille inquiète, mon procès perdu.

Je ne sais pas, après cela, comment vous vous obstinez à demander l'exploitation par l'Etat. Il faut que vous soyez bien aveugle ou bien curieux.

Agréez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

*P. S.* Un partisan de la féodalité industrielle, à qui j'adresse mes doléances, me prie de remarquer que je suis dans mon tort, que les Messageries n'ont nul intérêt à correspondre avec les bateaux à vapeur, que les grandes affiches des chemins de fer présentent le tableau exact des départs, et que l'employé des Messageries eût été un *vrai maladroit* s'il m'eût prévenu que la correspondance *directe* du chemin de fer avec le bateau n'a lieu que par le premier convoi. O Basile !...

Monsieur, j'ai payé la connaissance de toutes ces finesses. Que vos lecteurs soient avertis !

[illegible] R. Je ne me rappelle pas de ça du tout.

D. Cet ouvrier a déposé qu'il vous avait fait part de cette circonstance, et aussi de ce propos qu'aurait tenu Lacoste : « Je crois que ce gueux de Meilhan m'a empoisonné. » A quoi vous auriez répondu : « Il faut que ce Lacoste soit bien bête pour croire à pareille chose! » — R. Je n'ai pas de souvenir de cela.

D. Etant lié avec lui et sachant qu'il était malade, comment n'êtes-vous pas allé le visiter. — R. Est-ce que je savais qu'il était si malade! tous les jours on a mal à la tête.

D. Mais quand il fut mort, vous vous empressâtes d'aller voir sa veuve. — R. J'y allai comme d'autres personnes, qui avaient été invitées à l'enterrement.

D. Vous y dinâtes le lendemain et le surlendemain. — R. Je crois n'y avoir diné qu'une fois.

D. L'accusation prétend que vous y allâtes dès-lors plus souvent que d'habitude. — R. Moi, je n'y suis pas allé quatre fois en tout.

D. Mme Lacoste ne vous envoyait-elle pas des cadeaux. — R. Oh! quelques bouquets de son jardin.

D. Mme Lacoste ne vous fit-elle pas la promesse d'une pension viagère de 400 f., et ne réalisa-t-elle pas cette promesse. — R. Non, M. le président, cela n'a pas existé.

En ce moment, M. le procureur du roi signale la présence de Mme Lacoste, qui se tenait à l'entrée de l'un des couloirs qui conduisent au bureau de la cour, et d'où elle a pu entendre l'interrogatoire de Meilhan.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis étonné que l'homme d'affaires qui accompagne Mme Lacoste ait veillé si mal à l'exécution de mes ordres. Qu'on reconduise Mme Lacoste à la Conciergerie.

Me ROUSSEAU. M. le président, il n'y pas grand mal; ma cliente connaissait parfaitement l'interrogatoire de Meilhan.

M. LE PRÉSIDENT. Cela est irrégulier. Huissiers, veillez à ce que nos ordres soient ponctuellement exécutés.

Après cet incident, l'interrogatoire de Meilhan continue.

D. Vous niez que Mme Lacoste vous ait remis un acte de constitution d'une rente viagère; mais avouez-vous du moins qu'elle vous ait remis une lettre de change de 1,772 fr.? — Oui, mais cette lette de change m'a été remise contre de l'argent que j'ai donné à Mme Lacoste, après m'être assuré près de M. Sabazan, le maire, de la solvabilité du souscripteur.

D. N'avez-vous pas dit au maire que c'était un cadeau? — R. Jamais.

D. Comment, n'ayant guère que [illegible] fr. d'émoluments par an, avez-vous pu faire des économies assez con[illegible]es pour avoir, comme vous le dites, une somme d'environ 2,000 fr. [illegible] possession, et surtout avec certaines habitudes qui sont un peu di[illegible]ieuses à votre âge?

L'accusé entre ici dans des détails tendant à démontrer qu'il gagnait assez pour avoir pu réaliser quelques économies, dans l'espace d'un certain nombre d'années; il explique ensuite qu'il commerçait de temps en temps sur les grains, sur l'avoine notamment.

D. Vos élèves ne vous payaient-ils pas en nature? — Deux ou trois seulement.

D. L'accusation prétend que l'acte portant constitution d'une rente à votre profit a existé; que vous-même en avez parlé à divers témoins; mais elle suppose que depuis vous l'avez fait disparaître? — R. Je n'ai rien fait disparaître, soyez-en sûr.

D. Mais vous avez dit à M. Sabazan, en lui montrant un jour de l'argent : Tenez! voilà le premier semestre de ma pension? — R. Oh! après ça, j'ai pu dire cela pour le lui faire croire, et peut-être dans le but de me faire un rempart inexpugnable contre des gens qui m'avaient injurié et méprisé.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne comprends pas bien votre explication. Vous n'en avez pas d'autre à donner?

L'ACCUSÉ. Mon Dieu, non.

D. Vous étiez ami de M. Lacoste : avez-vous su qu'il s'estimait malheureux de n'avoir pas d'enfant? — R. Je ne l'ai pas su, mais j'en ai entendu parler.

D. Avez-vous su qu'il avait cherché à s'en procurer par des voies illégitimes? — Quant à ça, je ne peux pas le savoir, moi. Je sais bien que c'était un homme un peu libre, un peu familier, mais voilà tout.

D. Ne disait-on pas que Mme Lacoste avait chassé des servantes qu'elle présumait avoir eu des rapports avec son mari? — R. Non.

D. Vous avez pu savoir, vous, admis dans l'intimité de la femme et du mari, que Mme Lacoste avait manifesté quelques craintes sur les dispositions d'esprit de son mari, et qu'elle craignait qu'il ne changeât son testament? — R. Je n'ai jamais su cela.

M. LE PRÉSIDENT. Asseyez-vous. Qu'on fasse rentrer Mme Lacoste.

L'accusé a soutenu ce long interrogatoire sans manifester le moindre embarras, et absolument comme s'il déposait en qualité de témoin, sur des faits étrangers à sa personne. Il entrait complaisamment dans une foule de détails minutieux que nous avons dû supprimer en partie, et qu'il débitait tout-à-fait à son aise, comme dans une causerie de veillée. A chaque instant M. le président était obligé de le rappeler à la question posée.

Mme Lacoste est ramenée : un profond silence s'établit dans l'auditoire.

M. LE PRÉSIDENT. Madame, approchez-vous autant que possible, afin de bien entendre mes questions; et si votre santé ne vous permet pas de rester debout, vous pouvez vous asseoir.

Mme LACOSTE. Je vous remercie; monsieur le président, je puis rester debout.

L'accusée répond aux questions suivantes, sans lever son voile, et d'une voix dont le timbre délicat se fait néanmoins entendre distinctement. Elle paraît d'abord très émue; mais bientôt elle se rassure et répond avec fermeté et sans trouble. L'accent du pays, assez prononcé chez elle, ne manque pas d'une certaine grâce dans sa bouche.

M. LE PRÉSIDENT. Madame, avant votre mariage, où habitiez-vous?

Mme LACOSTE. Chez mes parens, à Mazerolles.

D. Quel était leur état de fortune? — R. Je devais hériter d'une vingtaine de mille francs, et j'avais droit de suite à dix ou douze mille francs.

D. A quelle époque fut-il pour la première fois question de votre mariage? — R. En 1839.

D. Ce projet, conçu par vos parents, ne contraria-t-il pas d'autres vœux que vous aviez formés?

L'accusée garde le silence.

D. L'accusation prétend qu'avant votre mariage vous aviez aimé quelqu'un. Est-ce vrai? — R. Non, monsieur.

D. Elle ajoute que depuis votre mariage vous auriez conservé quelques relations avec cette même personne, relations qu'au reste je n'entends nullement incriminer sous le rapport de la moralité. Cela est-il vrai? — R. Non, monsieur, cela est faux.

D. Combien de temps après la mort de votre mari avez-vous commencé à être en rapports avec un jeune homme établi à Tarbes? — R. Environ un mois et demi ou deux mois.

D. Est-ce qu'il se présentait comme demandant votre main? — Oui, monsieur.

D. Votre mariage a été célébré à l'église? — R. Non, monsieur, dans la chambre du prêtre, qui était, je crois, le curé de la cathédrale.

D. Pourquoi cette cérémonie n'eut-elle pas lieu à l'église? — R. C'est [illegible]

D. Pourquoi n'avez-vous pas appelé de médecin plus tôt. — R. C'est mon mari qui n'a pas voulu, malgré mon insistance.

D. L'accusation fait observer que vous seule avez chaque fois recueilli les vomissements et les avez enfouis. Il est rare qu'une femme s'occupe de soins pareils, qui n'apportent pas un soulagement direct au malade, surtout quand elle peut les abandonner à des domestiques. L'accusation conclut de là que vous aviez intérêt à faire disparaître les témoins muets de l'empoisonnement. — R. Il n'y a rien d'étonnant à ce que j'aie soigné mon mari pendant sa dernière maladie; je l'avais toujours fait jusque là.

D. Oui, les soins que l'on prodigue à son mari sont toujours honorables; mais il en est qu'on doit laisser à des mercenaires.

Me ALEM. Reportez-vous, monsieur le président, au premier interrogatoire; il vous expliquera comment la femme de chambre était absente ce jour-là.

D. Que fites-vous des matières recueillies. — R. Le mercredi, je les jetai dans la cave; le lendemain, comme il avait changé de chambre, je les jetai par la croisée.

D. Sans songer à les cacher. — Non, sans doute; je n'avais aucun intérêt à cela.

D. Votre mari n'avait-il pas d'autres infirmités. — R. Oui, Monsieur; il avait une hernie et des dartres.

D. Prenait-il quelques remèdes pour cela. — R. Oui, monsieur; il se frictionnait assez souvent.

D. Mais à l'intérieur il ne prenait rien. — R. Pardon, monsieur; il avalait aussi quelque chose pour ses dartres.

D. De quelle nature étaient ces remèdes. — Je l'ignore.

D. Cependant vous les avez vus. — R. C'est-à-dire je lui en ai vu prendre, voilà tout. Mais quand il prenait ces remèdes, il se cachait toujours de moi.

D. Chez quel pharmacien se les procurait-il, — R. Je ne le sais pas.

D. Qui les avait ordonnés. — R. Je ne le sais pas davantage.

D. Cela est fort extraordinaire. Comment! vous ne quittiez jamais votre mari, vous qui l'entouriez de soins assidus, vous n'avez jamais vu les remèdes qu'il prenait. — R. C'est la vérité, monsieur, il se cachait de moi, et j'ai su que cela provenait de ce que sa santé avait été gâtée autrefois.

D. Vous supposez donc qu'avant de vous connaître, votre mari aurait eu des maladies secrètes. — R. Oui, monsieur.

D. Meilhan était lié avec votre mari; quelle était la moralité de cet homme? — R. Je n'ai pas eu de renseignements positifs là-dessus.

D. La femme Lescure allait-elle souvent chez vous? — R. De temps en temps.

D. L'accusation prétend qu'elle se cachait pour aller chez vous, et elle s'empare d'une sorte de mystère qui semblait régner entre cette femme, Meilhan et vous. — R. Je n'ai jamais cru qu'elle eût besoin de se cacher pour venir chez nous.

D. Vous avez remis à Meilhan un effet de 1772 fr. — R. Oui, monsieur; mais il me remit en échange de l'argent.

D. On prétend que vous lui auriez fait cadeau de cette somme? — R. C'est très faux.

D. Ne lui aviez-vous pas assuré une pension viagère de 400 fr.? — R. Oh! cela me paraît bien fort!

D. Mais il l'a dit? — R. C'est possible; mais je n'y suis pour rien assurément.

D. Après la mort de votre mari, vous êtes allée à Tarbes? — R. Oui.

D. Vous y avez logé d'abord dans le même appartement que vous veniez quelques fois habiter avec votre mari; est-il vrai que trouvant là des objets qui lui avaient appartenu, vous auriez témoigné un profond dégoût, et auriez dit : « Retirez cela de devant mes yeux. » — Cela est faux.

D. Vous avez bientôt quitté cet appartement; pourquoi? — R. Je le trouvais trop petit.

D. Autrefois, cependant, vous y étiez deux. De là, vous êtes allée vous loger dans la maison de M. Fourcade. — R. Oui.

D. Est-ce que l'épouse du propriétaire ne vous fit pas un jour des remontrances sur ce que vous receviez fort souvent un jeune homme qui se retirait assez tard dans la soirée? — R. Ses observations étaient dictées par la jalousie ou la méchanceté, parce qu'elle m'engageait à faire des choses qui ne me convenaient pas.

D. Quelles choses? — R. Elle faisait venir dans la maison des personnes qu'elle m'engageait à voir, et qui, disait-elle, voulaient m'épouser.

D. A son observation que ces visites nocturnes étaient remarquées, ne répondites-vous pas: Je me moque de l'opinion du monde; je suis maîtresse de mes actions. — R. Jamais je n'ai tenu ce propos.

La séance est suspendue pour une heure.

A la reprise de l'audience, M. Lidange, médecin, Pons, pharmacien, et Bouton, médecin, à Auch, sont entendus. Ils racontent qu'ils se sont transportés à Riguepeu le 18 septembre 1843, avec M. le juge d'instruction; ils y ont recueilli les matières du cadavre de Henri Lacoste, qu'ils ont plus tard soumises à une analyse, et le résultat de leurs recherches a été la présence de l'arsenic trouvé dans une partie du foie, des muscles, des cuisses et des testicules.

MM. Pelouze, Devergie, Flandin, chimistes à Paris; Filhol, professeur de chimie à Toulouse; Champardon et Molas, médecins à Auch, ont été ensuite entendus.

Le résultat de la déposition des chimistes de Paris est que le foie, les muscles et les intestins renfermaient de l'arsenic.

Me ALEM-ROUSSEAU. Voilà précisément pourquoi il se cachait, et pourquoi madame était discrète sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. Laissez donc madame répondre seule, Me Alem; il ne faut pas que MM. les jurés supposent que ses réponses lui sont en quelque sorte dictées. Madame, votre mari n'avait-il pas disposé en votre faveur de toute sa fortune? — R. Oui, monsieur.

En ce moment, on annonce l'arrivée des experts chimistes de Paris. M. le président suspend la séance pendant quelques minutes, afin de les faire placer aux sièges qui leur ont été préparés. Pendant cette suspension, Mme Lacoste s'entretient avec son avocat. Cette circonstance donne lieu à une nouvelle observation adressée par M. le président au défenseur. L'interrogatoire est repris.

D. Vous avez dit, Madame, que vous ignoriez quel était le médecin, quel était le pharmacien de votre mari. Supposez-vous qu'il se médicamentait de lui-même sans consulter personne? — R. Il n'aimait pas à consulter un médecin, et quand il était indisposé, il s'adressait plutôt à un artiste vétérinaire. (Rires. — Bruit.)

D. Passe encore dans le cas de légères indispositions, mais quand on est sérieusement malade, on consulte d'ordinaire un médecin. N'en a-t-il jamais été consulter à Tarbes? — R. Je ne sais pas. Je crois seulement me rappeler qu'il s'y est fait saigner une fois.

D. Par qui? — R. Par M. le docteur Vignes.

D. Votre mari, madame, avait, à ce qu'il paraît, un grand désir d'avoir des héritiers, et il se plaignait souvent de ne pas voir ses vœux réalisés. — R. Jamais il ne s'est plaint de cela à moi.

D. S'est-il plaint à des amis? — R. S'il s'en est plaint, je ne l'ai jamais su.

[illegible] avec une cuillère.

M. LE PRÉSIDENT. Y avait-il long-temps qu'il [illegible] avait pris? — R. Huit ou neuf jours.

M. LE PRÉSIDENT à M. Lasmolles. Lacoste vous a-t-il parlé de dartres.

M. LASMOLLES. Il avait un bouton à la lèvre.

D. Que lui avez-vous ordonné. — R. Une pommade dessicative.

D. Avez-vous su qu'il eût des maladies secrètes. — R. Il en avait eu; mais il y a long-temps, et il avait pris des anti-vénériens. Je lui prescrivis un traitement général.

D. Y a-t-il long-temps. — R. Il y a un an environ.

D. Mais, enfin, si Lacoste avait eu des dartres, des maladies cutanées, il vous l'aurait dit. — R. Je ne le sais pas; il avait une hernie et ne me l'a pas dit.

Me ALEM. Que le témoin dise s'il soupçonne un empoisonnement aigu.

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin vous dit qu'il ne soupçonne pas l'empoisonnement; il vous dit encore qu'il n'y croit pas.

M. LE PRÉSIDENT au témoin. M. Lacoste vous dit-il que c'était le verre de vin qu'il avait bu chez Meilhan qui l'avait [illegible] malade. — R. Non, monsieur, malheureusement.

M. LE PRÉSIDENT. En résumé, pendant la [illegible] maladie, Lacoste n'a pris que de l'eau de gomme; on ne lui a ad[illegible] des cataplasmes et des lavements mucilagineux : M. Devergie, veuillez vous approcher. (A M. Devergie.) Vous connaissez maintenant la maladie d'Henri Lacoste, veuillez nous dire si plusieurs médicaments contenant de l'arsenic, sont employés en médecine.

M. DEVERGIE. Je ne connais que deux substances...

Me ALEM, interrompant le témoin, je prie M. le président de vouloir bien empêcher, dans l'intérêt de la défense, le témoin de nommer ces deux préparations.

M. LE PROCUREUR DU ROI. On ne peut pas scinder les déclarations des témoins.

M. DEVERGIE. Eh bien! je ne les nommerai pas. Elles se prennent à très petites doses. Je n'en connais pas qui se prennent à cuillerées. Je dois ajouter qu'il n'y a pas de pharmacien qui délivrât ces médicaments à haute dose. Je dis encore que si l'arsenic avait été administré et pris comme remède des substances arsenicales, les caractères de l'empoisonnement ne se seraient pas produits. Le malade n'aurait pas eu de vomissement, mais des douleurs dans les autres membres. Il est d'observation encore que ce sujet, en pareil cas, est dans un état de maigreur et de pâleur.

M. Félix Dupouy, 50 ans, officier en retraite, demeurant à Bassoues, rappelle des rapports qu'il eut avec Lacoste à propos d'une machine à pression atmosphérique. Je le vis peu de temps avant sa mort.

D. Ne prononça-t-il pas ces mots : « Qu'il était dans un martyre? » — R. Je crois que oui; c'était quinze jours avant sa mort, à peu près.

M. LE PRÉSIDENT à l'accusée. Madame, vous entendez ce que dit le témoin.

Mme LACOSTE, se levant. Oui, monsieur.

D. A quoi attribuez-vous la situation d'esprit de votre mari au moment où il tenait ce langage au témoin? — R. Je n'ai pas l'honneur de connaître beaucoup monsieur, mais je doute fort que mon mari lui ait dit cela.

M. LE PRÉSIDENT au témoin. Vous êtes bien certain de vos souvenirs, monsieur?

M. DUPOUY, d'un ton pénétré. Trop sûr, monsieur le président; je déplore d'avoir à le dire, mais c'est le cri de ma conscience.

Me ALEM. M. Lacoste n'a-t-il pas parlé [illegible] voyage qu'il voulait faire faire à sa femme à Bordeaux, dans [illegible] et en Suisse?

M. DUPOUY. Il peut m'avoir parlé d'un [illegible] à Bordeaux.

Me ALEM. Et comment ce désir [illegible] sa femme pourrait-il s'accorder avec le propos que rapporte [illegible] Il est probable que M. Dupouy aura cru entendre ces mots au [illegible] il croyait avoir trouvé la quadrature du cercle.

M. G. LESPÈRE, 74 ans, propriétaire [illegible] sa déposition telle qu'elle se trouve rappelée dans l'acte d'accusation [illegible] parle du désir de refaire son testament que Lacoste lui aurait témoigné deux mois avant sa mort.

M. LE PRÉSIDENT. Etes-vous bien certain de ce que vous dites-là, monsieur. N'est-ce pas que vous seriez incapable d'attribuer de tels propos à M. Lacoste s'il ne les avait pas tenus. — R. Oh! certes, monsieur; cela me fait assez de mal de le dire. Cependant, je ne veux pas dire par là qu'à cette époque Lacoste et sa femme n'étaient pas bien ensemble; au contraire, je les voyais toujours faire bon ménage.

D. Vous connaissiez M. Lacoste depuis long-temps? — R. Depuis quarante-six ans.

D. Ainsi vous connaissiez bien son caractère; n'était-il pas exigeant. — R. Lui, au contraire; il n'aimait pas qu'on s'occupât de lui.

D. Un peu avare? — R. Pour cela... il n'était pas trop donnant.

D. N'était-il pas jaloux. — R. Je ne l'ai pas compris comme ça [illegible] jugé ainsi.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Quelle impression vous a laissé sa mort, en la rapprochant des paroles qu'il vous avait dites peu auparavant?

LE TÉMOIN, sans hésiter. Ma foi, j'ai pensé que l'événement, tel qu'il me l'avait dit, était arrivé.

Me ALEM. Etes-vous bien sûr, monsieur, de ce que vous dites? — R. Oui, monsieur.

D. N'aviez-vous pas eu à vous plaindre de Mme Lacoste, qui, pour vous ou votre frère, aurait manqué de politesse? — R. Jamais; je ne fais guère attention à ces choses-là; je ne crois pas qu'une jeune femme me doive des politesses.

M. LE PRÉSIDENT, à l'accusée. Qu'avez-vous à dire, madame, sur cette déposition.

Mme LACOSTE. Je ne conn[illegible] beaucoup monsieur; je ne sais ce qu'il peut avoir à me reprocher, mai[illegible] puis penser qu'il dise vrai.

D. Mais, madame, c'est un vieillard, un homme respectable qui paraît sincère, et n'a aucun intérêt à vous faire du mal.

Mme LACOSTE. Mon mari ne peut lui avoir dit cela.

Me ALEM. Si peu que, dans la bouche de M. Lacoste, cela n'eût pas eu de sens; nous avions deux testaments semblables.

M. L'AVOCAT DU ROI. Vous connaissez Lacoste depuis quarante-six ans; vous avez demeuré avec lui à Tarbes; lui avez-vous connu des maladies? — R. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'avait pas une conduite très régulière? — R. Je lui disais bien qu'il avait un peu trop de goût pour... (il hésite) vous savez bien.

D. Lui avez-vous vu prendre de ces remèdes qu'on avoue peu à tout le monde? — R. Jamais. S'il en a pris, ce ne peut être qu'à Bayonne, où il est allé une fois sans moi.

M. L'AVOCAT DU ROI. S'il eût eu de ces maladies, pensez-vous qu'il vous en eût fait confidence? — R. Certes, oui, je le connaissais assez pour cela.

M. LAFFON, percepteur à Caseaux-d'Andresse. Le 16 mai, je rencontrai M. Lacoste à la foire de Riguepeu; j'avais de l'argent à lui remettre, mais je ne le portais pas en ce moment sur moi. Nous nous rendions ensemble à la mairie. En montant l'escalier, il me dit qu'il éprouvait des douleurs d'e[illegible]

mettait ses pieds sur le chenet, il se frottait le ventre et il disait qu'il prit un verre de vin, et il se serrait très fort.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ainsi, voilà votre explication.

On comprendrait, en effet, qu'elle fût admise, si, pour dissimuler les souffrances d'une hernie qu'il voulait cacher, il avait dit simplement : mauvait verre de vin ; et si toujours votre nom n'était pas accolé au verre de vin que vous lui auriez fait prendre.

**Me ALEM.** Le témoin ne sait-il pas si Lacoste avait des dartres. — R. Oui.

D. Où les avait-il. — R. A la figure.

**M. LE PROCUREUR DU ROI.** C'est sans doute le bouton qu'il avait sur le nez, et qu'il a montré au témoin Lasmolles.

**Me ALEM.** Cela importe peu. Le témoin sait-il si Lacoste se soignait. — R. Oui, oui, il faisait toujours des remèdes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui les lui indiquait. — R. Il les prenait dans des livres.

D. Il n'avait pas de médecin. — R. Non, il n'avait confiance qu'en son vétérinaire. (On rit.)

**Me ALEM.** Le témoin ne sait-il pas que Lacoste ne pouvait entendre parler des prêtres, des médecins et des chirurgiens. — R. Je sais qu'il ne pouvait les souffrir.

**M. LE PRÉSIDENT.** Madame Lacoste, quel est le livre que consultait votre mari. — R. Je ne l'ai jamais regardé.

**Me ALEM.** M. Sabatier peut-il nous dire si Lacoste ne mettait pas une coquetterie à dissimuler sa hernie.

**M. LE PRÉSIDENT.** On parle sans cesse de cette hernie, mais cela n'a pas de rapport avec un traitement de remèdes arsénieux.

**Me ALEM.** Non, mais les hernies font vomir et je tiens à le faire constater, parce que, dans l'acte d'accusation, on répète plus de dix fois que la hernie de M. Lacoste est une de nos inventions, un de nos mensonges.

L'audience est levée et renvoyée au lendemain à sept heures.

*Audience du 11 juillet.*

La foule est toujours considérable. Avant six heures, la salle est presque remplie, et les dames ne sont point du nombre des retardataires.

Les accusés sont introduits.

Meilhan entre le premier. Sa physionomie paraît plus animée qu'hier ; il cherche des yeux quelques personnes dans l'auditoire et les salue de la main.

Mme Lacoste arrive ensuite, appuyée sur le bras de son défenseur, Me Alem-Rousseau, et s'assied à quelques pas de Meilhan. Quoique assez pâle et souffrante, dit-on, elle ne paraît pas abattue ; elle ne cherche nullement à dérober ses traits au public, et la position qu'elle a prise, lui permet d'être facilement aperçue par l'auditoire et surtout par le jury, vers lequel elle lève de temps en temps les yeux. Sa jeune bonne, qui ne l'a pas quittée un instant depuis sa fuite, se tient debout, près du banc des accusés ; sa sœur, qui est aussi une fort jolie personne, est assise près de celle-ci.

A sept heures, la cour entre en séance.

**Me ALEM.** Il est de mon devoir de dénoncer à M. le président un incident de la plus haute gravité. Pendant l'audience d'hier, un témoin que Mme Lacoste a toujours signalé comme lui étant hostile, a trouvé moyen de sortir de la chambre des témoins pour venir assister à une partie de ces débats.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mon Dieu ! nous avions pourtant donné les ordres les plus formels à cet égard. Huissiers, nous vous réitérons l'ordre d'apporter le plus grand soin dans l'exécution des mesures de précautions que nous avons prescrites.

**Me ALEM.** Il serait à désirer que M. le président donnât un ordre spécial à l'égard du témoin auquel je fais allusion.

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous avons donné et nous donnons encore un ordre général et spécial, général pour tous, spécial pour chacun, que voulez-vous de plus ?

L'audition des témoins est reprise.

**M. VIGNES, docteur-médecin à Tarbes, appelé en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, dépose :**

M. Lacoste me fit mander lors de son avant-dernier séjour à Paris ; il m'accusa des douleurs très vives dans les reins et surtout dans la région des lombes et me demanda de le saigner sur-le-champ.

Je lui fis des observations à cet égard, estimant qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à attendre ; mais il insista très vivement, disant que plus tard, il tomberait tout-à-fait malade, il n'appellerait aucun médecin. Mme Lacoste qui était présente, me dit alors qu'effectivement son mari n'avait aucune confiance dans les médecins de la localité. Ne pouvant vaincre son insistance, je le saignai.

D. Vous dit-il qu'il eut des tumeurs dartreuses ? — R. Non ; j'aperçus seulement quelques petites tumeurs sur son bras.

D. Ces tumeurs pouvaient-elles provenir, selon vous, d'anciennes maladies ? — R. Cela est douteux.

D. Témoin, avez-vous su que, depuis son veuvage, Mme Lacoste avait été fréquemment visitée, particulièrement le soir, par un jeune homme de Tarbes ? — R. Je ne puis rien dire sur ce point ; il n'y a eu que des bruits...

D. Eh bien ! ce sont précisément ces bruits que je vous demande de relater ici. — R. D'après ces bruits, j'ai seulement compris que Mme Lacoste avait reçu différentes visites un soir ou l'autre ; du reste, il paraît qu'il y avait alors beaucoup de prétendants à sa main.

**M. LE PRÉSIDENT.** Cela se conçoit, riche comme l'est Mme Lacoste...

**Me ALEM-ROUSSEAU.** Nous avons reçu 68 demandes de ce genre, M. le président, 68 ! (Hilarité dans l'auditoire.)

**M. MOTHE**, capitaine retraité, entendu hier, est rappelé pour préciser seulement si c'est bien le 16 mai, jour de la foire de Riguepeu, ou le 30 avril, jour de la refoire, qu'il a passé la journée tout entière avec Meilhan, sans le quitter un seul instant.

Le témoin, pressé par les interpellations successives de M. le président, du ministère public et du défenseur, donne tantôt une date, tantôt une autre, modifie chaque fois les termes et les détails de sa déclaration précédente, et de contradictions en contradictions finit par ne plus savoir que dire. Il fait le geste désespéré d'un homme qui perd entièrement le fil de ses idées et se dispose à s'en aller.

**M. LE PRÉSIDENT.** Allons ! il faut en finir. Vous voyez, M. le procureur du roi, et vous, défenseurs, qu'il est impossible de rien tirer de ce témoin ; vous tirerez de ses contradictions le parti que vous pourrez.

M. le président rappelle ici à MM. les jurés les différents systèmes qui ont été présentés et qu'il importe de préciser : le premier, soutenu par l'accusation, est celui de l'empoisonnement commis par une personne qui aurait un intérêt à la mort de M. Lacoste ; le second, est celui de l'empoisonnement, qui serait résulté de l'usage immodéré de médicaments dangereux pris par M. Lacoste. Le troisième système, soutenu subsidiairement par la défense, est celui de la hernie dont M. Lacoste était affecté, hernie qui, par suite d'un étranglement, aurait provoqué des vomissements considérables et par suite la mort peut-être.

**M. LE DOCTEUR DEVERGIE** est rappelé pour donner des explications sur ce dernier point. Après être entré dans des détails physiologiques et anatomiques, M. Devergie déclare que, d'après les faits de la cause, que l'étranglement de la hernie n'a pas dû se produire chez M. Lacoste ; il ajoute, que, s'il s'était produit il aurait laissé des traces après la mort qui auraient été constatées par l'autopsie.

ce f... Meilhan m'a fait boire, et, depuis lors, je me trouve dérangé. Cependant, M. Lacoste se retirait seul et à pied.

**COURNET** (Pierre), maçon, demeurant à Bazian, dépose également en patois, qu'il a su par Jacquette Larrieu, fille de service de M. Lacoste, que celui-ci avait commencé à vomir dans la nuit du mardi au mercredi, c'est-à-dire le soir même du 16 mai.

Depuis la mort de M. Lacoste, il parla de ce fait à Meilhan, qui lui répondit : C'est un f.... animal, s'il suppose que je lui ai donné une boisson nuisible.

Sur une interpellation de Meilhan, le témoin ajoute que, parfois, quand M. Lacoste voulait se plaindre du mal que lui causait sa hernie, il disait : « Ouf ! j'ai la... mon petit verre de vin. » Ou bien encore : « J'ai sur moi une f... horloge. » (On rit.) C'étaient ses expressions habituelles.

Un jour, l'ayant engagé à consulter un médecin, M. Lacoste lui répondit qu'ils étaient tous des charlatans, qu'il préférait son vétérinaire et aimait mieux être soigné par sa femme.

**BERNARD DASTÉ**, maçon à Riguepeu, fait une déposition analogue.

**MEILHAN**, domestique chez Mme Lacoste, à Riguepeu.

Le témoin lève la main gauche pour prêter serment. On a beaucoup de peine à lui faire lever la main droite qui paraît clouée sur sa cuisse. Après avoir enfin prêté serment, il dépose, en patois, que le lendemain du mercredi 16, M. Lacoste se leva et lui dit qu'il avait des dispositions à vomir.

D. M. Lacoste ne vous a-t-il pas dit qu'il avait vomi dans la nuit du mardi au mercredi ? — R. C'est madame ou la fille de service qui me l'a dit. Le vendredi, je fus chargé de porter à M. Roubée, médecin à Vic-Fezensac, une lettre de consultation à laquelle il me répondit. Le lundi soir, on me donna l'ordre d'aller chercher M. Lasmolles, chirurgien, qui vint le mardi soir et fit une application de sangsues. M. Lasmolles m'emmena avec lui et me remit un remède dans une topette. Le mardi, on m'envoya chercher M. Lignac, médecin à Vic-Fezensac, mais M. Lacoste était mort avant qu'il n'arrivât.

Le témoin ajoute que Mme Lacoste a bien soigné son mari pendant sa maladie. Il n'a pas connaissance qu'on ait refusé de recevoir ceux qui venaient le visiter.

D. Vous avez dit dans l'instruction que M. Latentère avait été refusé ? — R. Je n'ai pas dit cela ; du moins je ne m'en rappelle pas.

D. Savez-vous si Meilhan est venu le voir pendant sa maladie ? — R. Non, monsieur, je ne l'ai pas vu, mais je sais qu'il est venu quelquefois après sa mort.

Un débat s'engage ici entre le ministère public et la défense sur la nuit où les premiers vomissements auraient eu lieu. La déposition du témoin laisse ce point dans l'incertitude.

**M. JOSEPH NAVARRE**, menuisier à Vic-Fezensac, dépose que plusieurs jours avant la foire de Riguepeu, M. Lacoste vint le visiter et se plaignit à lui d'être indisposé. Cependant, dit le témoin, il passa dans ma cuisine et se mit à manger tout un plat de haricots, et à boire de la mauvaise piquette pourrie en disant : Cela me fera du bien !... (On rit.)

D. Et où disait-il qu'il avait mal ? — R. A l'estomac, dans le ventre, je crois.

Le 16 au matin, jour de la foire, reprend le témoin, je vis M. Lacoste qui me dit : J'ai bien envie de manger de l'ail ; cela me fera du bien ! Il aimait beaucoup l'ail. Vers le soir, je le revis encore, et il se plaignait d'avoir un grand mal de tête.

D. Il ne se plaignit pas de coliques ? — R. Non.

Interrogé sur la date des vomissements, le témoin affirme qu'il n'est pas à sa connaissance que M. Lacoste ait vomi dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17, mais seulement dans la nuit suivante. M. Lacoste, ajoute le témoin, me dit entre autres choses, qu'il n'avait aucune foi dans les médecins et qu'il préférait consulter son vétérinaire. (Rires.)

Ah ! j'oubliais une chose : M. Lacoste avait des dartres à la figure, et il se frottait avec une certaine pommade...

**M. LE PRÉSIDENT.** Et qui lui fournissait cette pommade ?

**LE TÉMOIN.** Je ne sais... c'était, je crois bien, une espèce de devin des environs d'Auriébat.

D. Est-ce qu'il avait des dartres ailleurs qu'à la figure ? — R. Je ne sais pas ; peut-être bien qu'il en avait aussi à l'estomac.

D. Allez ! continuez ! vous paraissez savoir bien des choses nouvelles depuis l'instruction.

Le témoin paraît un peu interdit.

**M. LE PROCUREUR DU ROI.** Témoin, c'est la première fois que vous parlez de ces circonstances ; vous n'avez rien dit de semblable dans l'instruction.

**LE TÉMOIN.** Dam ! c'est que j'avais oublié.

D. Vous avez été dans l'intimité de M. et Mme Lacoste ; savez-vous si M. Lacoste était jaloux ? — R. Oh ! oui, beaucoup ! Il disait qu'il ne confierait pas sa femme à tout le monde. (On rit.)

D. Vous avez dû savoir quelque chose sur les relations de Mme Lacoste depuis son veuvage. — R. Oh ! oui ! il y avait des prétendants, des amants qui cherchaient à la voir, qui venaient me trouver moi-même, moi même ! afin que je parle d'eux à madame.

D. N'y avait-il pas un jeune homme de Tarbes qui la visitait plus particulièrement. — R. Oui ; c'était aussi un prétendant ; c'était le premier ; même que je me suis permis de dire à madame qu'elle n'avait pas fait le meilleur choix.

D. Mme Lacoste ne vous dit-elle pas qu'elle l'avait connu dès avant son mariage ; qu'il avait été son premier amoureux. — R. Non, monsieur.

**M. LE PROCUREUR DU ROI.** Vous l'aviez déclaré dans l'instruction.

**LE TÉMOIN.** C'est-à-dire, entendons-nous : c'était le premier amoureux, mais depuis le veuvage.

D. Vous avez dit que M. Lacoste avait des dartres ? Buvait-il quelque boisson pour cela ? prenait-il intérieurement quelque remède ? — R. Je ne sais pas. Peut-être bien qu'il en prenait en cachette. Il avait un ami qui est pharmacien et qu'il visitait assez souvent.

D. Quel est cet ami. — R. Je ne connais pas son nom, mais c'est un des témoins : il est ici ; il vous dira ça lui-même.

**M. NAVARRE** (Gabriel), fils du précédent témoin, reproduit en grande partie les mêmes détails que son père au sujet de la maladie de M. Lacoste, de ses vomissements et des remèdes extérieurs qu'il employait.

Il ajoute : Le soir du 16 mai, en revenant de la foire de Riguepeu, M. Lacoste causa beaucoup avec moi ; il me parla de bêtises... il me parla de femmes... il me dit qu'il danserait mieux que moi. Et comment feriez-vous, lui dis-je, vous avez peine à vous tenir sur vos jambes ! — Bah ! dit-il, tu vas voir, et il se mit à sauter. Il me dit encore : — Si quelqu'un te donnait une fortune, la prendrais-tu ? — Oui, lui répondis-je, et avec plaisir ; et je la mangerais plus gaiement que vous.

D. Aussi vous l'avez vu le soir du 16 mai ; se plaignait-il de coliques. — R. Non.

D. Votre déclaration me surprend ; tous les autres témoins qui ont vu Lacoste ce soir-là, déposent qu'il se plaignait de ressentir de violentes coliques ; votre père et vous prétendez le contraire. — R. Cela me surprend aussi.

**JACQUETTE LARRIEU** qui servait comme domestique chez M. Lacoste, à l'époque de sa mort, est appelée.

2,000 fr. de rente, et il me montra un testament. Je lui répondis que non, et il revenait toujours ; alors je lui dis : Mon Dieu ! laissez-moi donc tranquille. Il se fâcha et me dit : Eh bien ! va te promener ! (On rit.) Et il jeta le testament au feu.

D. Lui avez-vous entendu dire qu'il eût bu un verre de vin, le 16, à Riguepeu, chez Meilhan. — R. Non, je ne l'ai su que plus tard par un homme de Ronil.

**Me ALEM.** Oui, c'est-à-dire cinq mois après.

**M. LE PROCUREUR DU ROI.** Vous étiez seule chez lui à l'époque de sa mort ; lui avez-vous donné quelque breuvage ; — R. Non, monsieur, aucun.

**Me ALEM.** La prétendue cave où Mme Lacoste a jeté les matières des vomissements, n'est-elle pas plutôt une espèce de chambre basse, où l'on allait souvent, et où on mettait le vin. — R. Oui, monsieur.

Interpellée de nouveau sur le point de savoir si Mme Lacoste aurait dit avoir connu le jeune homme de Tarbes avant son mariage, le témoin répond affirmativement.

**Mme LACOSTE.** Cela est faux. J'ai quelquefois vu un jeune homme pendant mon mariage ; cela n'a rien d'étonnant, puisque c'était lui qui fournissait la maison ; mais il ne m'a fait de visites que depuis mon veuvage.

(Ce jeune homme était, à ce qu'on nous assure, épicier-droguiste à Tarbes.)

**M. POUY LATEULÈRE**, propriétaire à Tarbes, a vu M. Lacoste quelques jours avant sa mort. Il se plaignait de coliques, que le témoin attribua à sa hernie. Le samedi qui suivit le 16, il se présenta de nouveau pour le voir ; mais on refusa de le laisser entrer.

D. Le ménage Lacoste était-il bien uni. — R. Mais oui.

D. M. Lacoste était-il bien jaloux. — R. Oh ! quant à ça, il me disait des choses, des choses !... (Rires.)

**Me ALEM.** M. Lacoste ne tint il pas aux témoins quelques propos remarquables au sujet de sa femme.

**LE TÉMOIN.** Ah ! oui ! j'oubliais ça, diable ! Un jour je rencontrai à Vic-Fezensac M. Lacoste, qui était très gai, très satisfait. Je lui demandai la cause de sa joie. Il me dit : Mon cher, j'ai fait une découverte que je ne livrerais pas pour dix mille écus. — Bah ! dis-je, et laquelle ? — Devinez ! — Est-ce de l'argent, lui disqé ? — Oh ! mieux que cela. — Quoi donc alors ? — Figurez-vous, me dit-il, que ma femme m'a proposé de me raser, et qu'elle s'en est acquittée avec tant de légèreté, que je n'ai jamais trouvé une main plus douce. C'est un trésor que ma femme. Rires.)

D. A quelle époque vous dit-il tout cela. — R. Assez long-temps après son mariage.

**M. LE PRÉSIDENT.** Fille Jacquette Larrieu, revenez. Vous avez entendu ce qu'a dit le témoin ? Est-ce vrai ?

**JACQUETTE LARRIEU.** Oui, c'est madame qui rasait monsieur.

D. Toujours. — R. Oui, toujours.

**M. LATEULÈRE.** Vous voyez bien. Elle lui a fait la barbe toute sa vie. (Hilarité prolongée.)

Le témoin ajoute qu'elle lui rendait toutes sortes de petits soins : elle lui lavait quelquefois les pieds et lui rognait les ongles.

**Me ALEM.** C'est là ce que l'accusation qualifie d'abjection, et ce que nous appelons, nous, du dévouement.

**M. LE PROCUREUR DU ROI.** Et ce que nous appelons, nous, du cul.

**M. LE PRÉSIDENT.** Allons ! vous appellerez cela comme vous voudrez, en voilà bien assez sur ce point.

Interpellé sur les rapports qu'auraient eus Meilhan avec la femme Lescure, le témoin hésite à répondre. Il croit cependant que les rapports n'ont rien eu de coupable. D'ailleurs, Mme Lescure est sa nièce.

**M. BORDES**, aubergiste à Riguepeu, a entendu dire quelques jours après le 16 que M. Lacoste était malade, par suite d'une potion qu'il avait prise chez Meilhan ; on lui a aussi assuré qu'à l'époque de sa mort, Mme Lescure était allée chez Mme Lacoste, et avait bien recommandé de n'en parler à personne.

D. Savez-vous s'il prenait des remèdes secrets ? — R. Oui ; un jour, entre autres, quatre mois avant son mariage, nous partions ensemble de Tarbes ; il me dit de l'attendre, et il retourna sur ses pas pour chercher une petite fiole qu'il avait oubliée. Alors, comme nous étions un peu familiers ensemble, et que je le savais peu moral, je lui dis en riant : Oh ! oh ! vous ! vous êtes un polisson ! Et il se mit à rire. (Hilarité.)

**LAUMALÈES**, métayer de M. Lacoste, demeurant à Riguepeu, apprit le dimanche après le 16 que M. Lacoste était malade ; on lui dit qu'il avait mangé des haricots et qu'il avait vomi ; mais il attribua ces vomissements à une hernie dont il avait entendu parler. S'étant rendu au château de Philibert pour voir son maître, il rencontra, en y arrivant, la fille de service qui lui dit qu'il ne valait pas la peine qu'il se présentât, qu'il en serait de lui comme de Mr Lateulère qui n'avait pas été reçu.

D. N'avez-vous pas vu alors la femme Lescure chez M. Lacoste, et l'avez-vous pas rapporté ce fait à Bordes. — R. J'y ai vu la femme Lescure avant la maladie ; je l'ai dit à quelqu'un qui l'a rapporté au sieur Bordes.

**BERTRAND DESBARATS**, domestique à Riguepeu, fait une déposition analogue.

La séance est suspendue pendant une heure. A la reprise l'audition des témoins continue :

**M. ANDRÉ SABAZAN**, capitaine en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, et maire de Riguepeu, dépose :

Le 16 mai 1843, un homme vint de la part de M. Lacoste me demander une feuille de passeport, il dit à M. Laffon, percepteur, que M. Lacoste avait bu chez Meilhan et s'était retiré malade.

Plus tard, et après la mort de Lacoste, Meilhan me demanda des renseignements sur la solvabilité d'un nommé Castera ; il m'assura que Mme Lacoste lui avait fait cadeau d'un effet de 1732 fr. sur cet individu, et qu'elle était même disposée à ajouter à ses bienfaits en lui faisant une pension viagère de 400 fr. Il me demanda à cet effet un modèle que je lui remis. plus tard il me fit voir le titre de pension de 400 fr., signé : *Euphémie Lacoste*.

Une autre fois, Meilhan, au mois d'août, je crois, venant du côté de la maison Lacoste, me dit en touchant ses poches et en faisant sonner ses écus : « Je viens de toucher le premier terme de ma pension annuelle. »

Le lundi d'après, Mme Lacoste intervint pour réintégrer Meilhan chez M. Lescure, avec qui il était brouillé. Mme Lacoste, à cette occasion, dit : à cette famille : « Je tiens beaucoup à vous, mais je tiens davantage à Meilhan. »

Au mois d'août, M. Meilhan se rendit aux eaux de Bagnères-Bigorre, le public dit à cette occasion que Meilhan devait avoir 1,000 ou 1,200 fr. de rente, et que cette fortune provenait de Mme Lacoste.

Le 24 septembre suivant, me rendant à Vic-Fezensac, avec M. Tinet, chirurgien, celui-ci me confia que Lacoste était mort empoisonné, et me parla longuement de cette affaire. J'en parlai alors à Meilhan, et lui dis que cette mort paraissait fort extraordinaire ; j'ajoutai même : On dit que vous le savez. Je l'engageai à en parler à Mme Lacoste, mais il me dit qu'il ne le ferait pas, de peur de l'affecter.

D. M. Tinet vous dit-il si, le 16 mai, on avait vu Meilhan et Mme Lacoste ensemble. — R. Non, monsieur. Je continue : Je parlai à M. le curé de tous ces bruits, et nous primes conseil avec M. Morevat, notaire de Vic-Fezensac

LE TÉMOIN. [illegible] de rente; Meilhan me l'a montré dans le courant de juin, tant constitution de rente; Meilhan me l'a montré dans le courant de juin, c'est-à-dire fort peu de temps après la mort de M. Lacoste.

Me ALEM. Le témoin a été invité à vérifier si l'écriture du titre de rente était de la main de Mme Lacoste : à quelle époque a-t-il reçu cette mission?

LE TÉMOIN. Dans le mois de décembre 1843, le 1er du mois, je pense.

Me ALEM. Vous vous trompez : c'était en avril dernier; car les pièces de comparaison qui vous ont été remises, et qui étaient des lettres écrites par Mme Lacoste, étaient datées du 10 décembre et du 5 janvier. Vous n'avez donc pu faire cette vérification à l'époque dont vous parlez.

Après un débat confus sur ce point, il paraît résulter des explications échangées, que la vérification aurait eu lieu en avril.

Me ALEM. Passons à une autre question. Je demande au témoin ce qu'il dit lorsqu'il a fait avec la gendarmerie une descente judiciaire au domicile de M. Lacoste, après sa mort.

LE TÉMOIN. Ce que j'ai dit... je le sais.... Ce que je me rappelle, c'est que j'ai vu le jeune homme de Tarbes dans la maison.

Me ALEM. Comment, le jeune homme de Tarbes!

LE TÉMOIN. Oui, sans doute. D'ailleurs, il est ici, on l'entendra.

Me ALEM. Comment, il est ici?

M. LE PRÉSIDENT. Passons sur ce point.

Me ALEM. Non pas, M. le président; il y a ici une question de moralité pour Mme Lacoste. Le témoin dit donc qu'il a vu le jeune homme de Tarbes dans la maison de Mme Lacoste.

LE TÉMOIN. Mais oui, encore une fois; c'était M. Montaigu, qui est ici.

Me ALEM. Ah! c'était M. Montaigu! Ce n'était donc pas, vous le voyez bien, le jeune homme, mais un jeune homme de Tarbes, où il y en a beaucoup. Cela est fort différent! il est bon de s'entendre.

Maintenant, je demanderai à M. le maire quelle chanson il chantait pendant que la gendarmerie visitait la maison de M. et de Mme Lacoste.

LE TÉMOIN, avec dignité. Monsieur, le maire de Riguepeu ne chante jamais! D'ailleurs, il ne sait pas chanter.

Me ALEM. M. le maire n'a-t-il pas dit ce même jour qu'il serait bon d'arrêter M. Montaigu, Mlle Vergès, sa sœur, et M. Vergès père, pour les forcer à dénoncer le refuge de Mme Lacoste.

LE TÉMOIN. Cela est faux, monsieur! Je n'ai rien dit de pareil.

M. CASTERA, propriétaire. Monsieur, je ne sais rien.

M. LE PRÉSIDENT. Comment! n'est-ce pas vous qui avez reçu de Meilhan un effet de 1,772 fr. — Ah! oui.

D. Ne vous a-t-il pas dit que cet effet lui avait été cédé par Mme Lacoste. — R. Oui.

D. Et vous lui avez renouvelé l'obligation. — R. Oui.

D. Nous ne savez pas autre chose. — Non.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 12 JUILLET.

TRENEL, anc. maître d'hôtel garni, r. de l'Ecole-de-Médecine, 3, dem. act., faub. Montmartre, 64. J. c., M. Beau; s. p., M. Richomme, r. d'Orléans-St-Honoré, 19.

ROSENZWEIG, nég. escompt., q. des Orfèvres, 56. J. c., M. Lefebvre; s. p., M. Jouve, r. Louis-le-Grand, 18.

TURBA fils, charpent. à Grenelle, r. Mademoiselle. J. c., M. Riglet; s. p., M. Thierry, r. Monsigny, 9.

LEBLANT, menuis., r. St-Lazare, 125. J. c., M. Riglet; s. p., M. Pellerin, r. Lepelletier, 16.

BONNARD, march. de vin et carrier à Gentilly, r. de l'Haï, 3. J. c., M. Beau; s. p., M. Saivres, r. Michel-Lecomte, 23.

## Bourse du 13 juillet 1844.

Profonde stagnation. Insignifiantes variations.

Le 5 0/0, au comptant, reste comme hier.

Le 3 0/0 a 5 c. de mieux.

L'un et l'autre fonds 5 c. moins bien que la fin du mois.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Lots d'Autriche, 397 50. — Banque de Belgique, 677 50. — 5 0/0 belge 1842, 108 1/2.

Espagne, dette passive, 5 3/8.

Comptoir Ganneron, 1045. — Canal de Bourgogne, 1092 50. — Gaz, comp. française, 35 25. Tissus Maberly, 400, 405. — Chemin de Mulhouse à Thann, 385.

| | | |
|---|---|---|
| Obligations | Saint-Germain, nouv. | 1227 50. |
| — | Orléans, | 1240. |
| — | Grand'Combe, | 1460. |

A terme.

Rente belge, 5 0/0, f. c., 105 5/8.

Naples, id., 98 90.

| | 1er c. | P.H. | P.B. | de c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 122 10 | 122 • | 122 10 | 122 05 | 122 05 |
| — fin cour. | 122 30 | 122 30 | 122 20 | 122 20 | 122 25 |
| — en liquid. | • • | • • | • • | • • | • • |
| 3 0/0 compt. | 81 80 | 81 80 | 81 75 | 81 75 | 81 70 |
| — fin cour. | 81 90 | 81 90 | 81 85 | 81 85 | 81 90 |
| — en liquid. | • • | • • | • • | • • | • • |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,50 à 77,00; courant du mois, 77,00 à 00,00; juillet et août, 78,00 à 77,00; 4 derniers mois, 82,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,00 à 70,50; œillette rousse, 75,00 à 00,00; lin, 68,75 à 68,50; cameline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et août, 92,00, 00,00; sept. et oct., 92,00; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible, 120; escompte, 25 1/2 à 00,00 0/0 première sorte, id., id, 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 2 à 24 1/2 0/0.

SUIFS de place (les 50 kil.), 58,00 à 58,25. — de Russie, toujours bien tenus sans affaires; — 4 dern. mois, 61,00 à 62,00.

LE CONSTITUTIONNEL (10 fr. par trimestre pour Paris, 12 fr. pour les départements) a commencé, le 25 juin, la publication du JUIF ERRANT, par M. Eugène Sue.—Les personnes qui s'abonneront à dater du 16 juillet, recevront du 16 au 20 dudit mois tous les chapitres du JUIF ERRANT parus en juin et juillet, jusqu'au 15 inclus.

— Le livre de la saison pour toutes les maisons élégantes, pour les habitations à la campagne, les villas, les rendez-vous de chasse, c'est le CUISINIER PARISIEN, de feu Carême, traité du froid, de ces beaux déjeuners que l'on emporte dans une course du matin, et qui, à telle ou telle station, dans une ferme, dans les champs, présente le fond des plus délicieux repas. Le froid est traité ici par un grand maître; on y décrit aussi les entremets sucrés les plus délicats, le décor de la table, ce superflu si nécessaire quand on reçoit des familles distinguées. De beaux dessins ornent l'ouvrage et placent sous les yeux les objets décrits par l'habile praticien. En ce moment ce livre célèbre, en un vol. in-8o, offre mille ressources. Rue Thérèse, 11.

## Spectacles du 14 juillet.

7 h. 0/0 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Relâche.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Dame blanche.
6 h. 0/0 VAUDEVILLE. — Mystère. Client. Trop heureuse. Feu.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—Meunière. Vampire. Un rep. Bédouines. Anglais.
6 h. 0/0 GYMNASE.—Malvina. Fées. Rodolphe. Aides-de-Camp.
6 h. 0/0 PALAIS-ROYAL. — 2e Le Billet de faire part.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Songe.
6 h. 0/0 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 0/0 GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. 0/0 COMTE.—Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 12 Juillet. | | | | | 13 Juillet. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | | 918 q. | 22 k. | | Arrivages | | 2010 q. | 35 k. | |
| Ventes | | 1055 | 43 | | Ventes | | 1970 | 49 | |
| Restant | | 16657 | 23 | | Restant | | 16703 | 08 | |
| Cours moyen | | | 39,82 | | Cours moyen | | | 39,83 | |
| Cours-taxe | | | 39,34 | | Cours-taxe | | | 39,38 | |
| Cote administrative. | | | | | Cote administrati | | | | |
| Gr. | 14 q. | 18 k. | 52,25 à 54,15 | | Gr. | 3 q. | 14 k. | 53,50 à 55,80 | |
| 1re | 872 | 50 | 39,50 à 40,75 | | 1re | 449 | 02 | 39,50 à 41,40 | |
| 2e | 136 | 43 | 36,95 à 34,85 | | 2e | 167 | 99 | 36,30 à 38,85 | |
| 3e | 51 | 60 | 30,35 à 32,50 | | 3e | 8 | 07 | 29,95 à 31,21 | |
| 4e | 17 | 20 | 21,20 à 26,73 | | 4e | 15 | 70 | 25,45 à 00,00 | |
| Al. | 151 | 97 | 40,00 à 00,00 | | | 1.1222 | 68 | 33,75 à 40,10 | |

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 13 juillet. *Cours commercial*. Les grains ont été sans affaires, et leurs cours n'ont éprouvé aucune variation; les avoines sont très offertes. Quant aux issues, elles n'ont point subi de baisse, quoique les offres en ce genre fussent nombreuses.

VERSAILLES, 12 juillet. — Froment, 1re : 21,66; 2e : 21,00; 3e : 20,33. — Avoine (hors ville), 1re (les 50 kil.) 8,00; 2e : 7,67.

BRAY-SUR-SEINE, 12 juillet. — Froment : 18,50 à 20,50. — Méteil : 14,00. — Seigle : 8,66 à 9,33. — Avoine : 6,00 à 7,00. Je n'ai aucun changement à vous signaler dans les cours, malgré la faiblesse du marché et les prétentions de hausse manifestées par les vendeurs. — On doit commencer la semaine prochaine la coupe du froment.

ROUEN, 12 juillet.—Froment, 1re : 21,00; 2e : 20,00; 3e : 19,00.—Seigle : 11,00 à 12,00.—Orge : 12,00 à 13,50.—Sarrazin : 11,50 à 13,00.—Avoine : 8,00 à 9,00.

SENLIS, 10 juillet.—Froment, 1re : 20,00; 2e : 18,66.—Seigle : 10,00.—Avoine : 7,33.

BOURBOURG, 9 juillet.—Froment : 20,71.—Seigle : 11,91. — Escourgeon : 11,39.—Avoine : 7,47.

Le marché de ce jour a été moins approvisionné en blé que celui de la semaine dernière : il a cependant éprouvé une petite baisse de 17 c. à l'hectolitre, l'escourgeon de 73 c., l'avoine de 5 c.; le seigle une hausse de 25 c.

MONTOIRE, 10 juillet.—Froment: 20,94.—Méteil : 18,50.—Seigle : 11,85.—Orge : 12,60. Avoine : 8,25.

POITIERS, 6 juillet.—Froment, 1re : 18,50; 2e : 18,25; 3e : 18,00.—Mouture : 12,50 à 12,75. — Méteil : 16,25. — Seigle : 19,00 à 19,50.—Baillarge: 10,50. — Orge nouvelle : 11,00.— Avoine : 8,75 à 9,00.

CHATELLERAULT, 9 Juillet. — Froment : 18,00.—Baillarge: 10,00.—Avoine: 8,90. Hausse de 1,00 sur cette céréale; le blé, au contraire, a fléchi de 2,00 à cause des approches d'une bonne récolte.

NIORT, 11 juillet.—Froment, 1re : 17,56; 2e : 17,24; 3e : 16,92.—Baillarge : 8,62 à 8,73 —Avoine (au quintal métrique): 10,00 à 16,00.

BORDEAUX, 11 juillet. — Si l'on excepte les premières sortes de froment qui, sur notre marché, se sont élevées de 0,25, il n'y pas de variation à constater dans le cours des céréales.

Le mauvais temps qui règne depuis mes derniers avis, a non-seulement arrêté le mouvement rétrograde des grains, mais encore raffermi les prix, et quelques détenteurs ont obtenu sur les premiers choix une amélioration de 25 à 50 c. par hect.

Les commerçants qui alimentent chaque semaine les marchés circonvoisins, étant revenus aux achats sur notre place, lorsqu'ils pensaient au contraire trouver dans la nouvelle récolte les grains nécessaires à leur débouché quotidien ont seuls provoqué la faveur que je vous signale.

MONTAUBAN, 6 juillet. — Froment, 1re : 22,51; 2e : 20,80; 3e : 20,34. — Méteil : 15,00. — Seigle : 14,50. — Maïs : 13,00. — Avoine : 8,50.

PAU, 8 juillet. — Froment : 21,56. — Maïs : 13,66. — Avoine : 10,03.

*Prix moyen du froment et du seigle du 1er au 6 juillet sur les marchés régulateurs de la Belgique.*

| | Froment. Prix moyens. | Seigle. Prix moyens. |
|---|---|---|
| Arlon, | 17,00 | 11,25 |
| Anvers, | 18,49 | 11,05 |
| Bruges, | 18,63 | 10,54 |
| Bruxelles, | 17,96 | 10,44 |
| Gand, | 17,96 | 10,88 |
| Hasselt, | 18,25 | 10,95 |
| Liége, | 18,73 | 10,35 |
| Louvain, | 18,59 | 10,35 |
| Namur, | 16,86 | 9,09 |
| Mons, | 16,84 | 9,35 |
| Prix moyens. | 17,66 | 10,39 |

N. B. Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1,000 kil., 2o que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 c. les 1,000 kil.

**Légumes secs** (l'hect.).

PARIS, 13 Juillet. — Depuis long-temps les affaires sur ce produit sont nulles à la halle. Le dernier cours des haricots ordinaires était de 20,00 à 22,65 et celui des lentilles, 12,00; les autres n'étaient pas cotés.

ROUEN, 12 Juillet. — Haricots: 24,00 à 25,00. — Fèves: 23,00 à 24,00. — Lentilles: 31,00 à 32.

### PRODUITS ANIMAUX.

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 13 Juillet*. — Sur 383 porcs, 195 ont été vendus: 1,12-1,08-1,04. — 43 vaches, dont 17 vendues, de 230,00 à 420,00. — 1 taureau : 250,00.

PARIS. *Marché aux chevaux, 13 juillet*.— 100 chevaux de selle et de cabriolet, dont 30 vendus : 225,00 à 1050,00. — 230 de trait, 42 vendus : 390,00 à 1100. — 80 hors d'âge, 11 vendus : 50,00 à 410,00. — 10 ânes non vendus. — 19 chèvres, dont 6 vendues : 10,00 à 15,00. — Essai : 113,00.

ROUTOT, 10 juillet. — 289 bœufs amenés, prix de vente : 1,35-1,25-2,93.—Vaches : 1,20-1,15. — 85 veaux : 1,10-095. — 481 moutons : 1,60-1,35. — 54 porcs : 1,00-0,85.

Vente facile des bœufs, moutons et vaches, plus longue pour les veaux et les porcs. Hausse de 10 centimes sur les moutons, et de 5 cent. sur les porcs. Les bœufs et les vaches venaient en grande partie de la Loire.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 11 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1793 | 1733 | 60 | 1 18 | 1 06 | • 96 |
| Vaches.... | 60 | 55 | 5 | 1 2 | • 86 | • 76 |
| Veaux..... | 859 | 818 | 11 | 1 40 | 1 30 | 1 00 |
| Moutons.. | 8783 | 8031 | 752 | 1 44 | 1 24 | 1 04 |

**Viande abattue** (le kil.).

PARIS, *halle du 13 juillet.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 21475 kil. | bœuf | 1,45 | 1,20 | 0,80 |
| 14158 | veau | 1,35 | 1,15 | 0,95 |
| 3132 | mouton | 1,40 | 1,20 | 1,00 |
| 27200 | porc frais | 1,22 | 1,17 | 1,12 |


En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,

par Victor Considerant.

Un volume in-12 de 192 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.

APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.

Urgence de l'organisation sociétaire.

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol. in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades reconnus incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8o, publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*, PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE de Fourier,

Brochure in-8 de 48 pag.—Prix: 50 c.

LE CHOCOLAT MENIER

comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les MÉDAILLES dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, pass. Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharm. et d'épiciers de Paris et de toute la France.


## Vente par autorité de justice.

Sur la place de la commune de Montmartre, le 14 juillet 1844.

Consistant en bureau, armoire, buffet en bois peint, petit bureau, table ronde, flambeaux, deux lampes, glace, commode, secrétaire et autres objets.—Au comptant.

AUTRE, en la commune d'Auteuil, au Point-du-Jour, route de Paris à Versailles, no 38, le 14 juillet 1844.—Consistant en tables, tabourets, comptoir de marchand de vin, table, commode, buffet, glace, fourneau, converts [illegible].—Au comptant.


Imprimerie de LANGE LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Que faut-il, pour asseoir avec une rigueur mathématique, un impôt sur les annonces? Il faut deux éléments : il faut connaître l'*étendue* des annonces, et le *tirage* de chaque journal, en d'autres termes, la quantité des annonces et le nombre auquel elles sont répandues dans le public.

Le *tirage*, —pour obtenir cet élément, il suffit tout bonnement de conserver la formalité du timbre, aux conditions mêmes qui la rendent obligatoire aujourd'hui. Seulement, comme un journal publiant beaucoup d'annonces pourrait, si le timbre était le même pour tous, acheter du papier, timbré gratuitement, à tel autre journal qui ne ferait pas d'annonces ou qui en ferait peu, et tromper ainsi le trésor, il faudrait différencier, soit par la couleur de l'encre, soit par la forme de l'écusson, le timbre de chaque feuille périodique.

Rien n'est donc plus facile que de connaître aussi rigoureusement plus rigoureusement même qu'aujourd'hui, le tirage de chaque journal : il suffit de faire, pour chaque journal, avec du rouge, du noir, du bleu, du jaune et avec un écusson carré, rond, losange ou triangulaire, ce que l'on fait aujourd'hui pour tous avec du noir et avec un timbre rond. — On pourrait même, si on le voulait, se contenter d'insérer, en exergue, le nom de chaque journal dans un écusson uniforme.—L'opération en usage donne donc pleinement à l'administration le moyen de connaître très exactement le tirage de tous les journaux.

L'*étendue*.—Quant à l'étendue des annonces, un seul employé du timbre, armé d'un double décimètre divisé, peut la vérifier avec la plus grande facilité chaque matin en moins d'une demi-heure pour tous les journaux.

Le tirage moyen de la semaine, de la quinzaine ou du mois, multiplié par la moyenne correspondante des annonces, fixerait ainsi la redevance de chaque feuille ; et aucun impôt ne serait encore assis sur une base aussi mathématiquement équitable.

Ce procédé, des plus simples, permettrait évidemment aux journaux de faire chaque jour des annonces en quantité variable, à leur guise, et d'agir dans leur pleine et entière liberté, avec la certitude absolue de ne payer jamais qu'un impôt exactement proportionnel à la quantité d'annonces qu'ils auraient réellement mises en circulation dans le public.

Qu'on ne parle donc plus de la difficulté d'application de la mesure proposée, car jamais mesure n'a été d'une application plus simple à tous égards.

S'il plaisait même à la loi de diviser les journaux en trois, quatre, cinq parties, diversement imposées, en raison chacune de sa nature et de son étendue, le procédé que nous indiquons permettrait de le faire avec la plus grande facilité.

La question pratique étant vidée, il ne s'agit que de savoir : si la [...]

[...] les frais de recouvrement. Les frais de composition, de rédaction, d'administration, de publicité, etc., etc., qu'on ne saurait porter à moins de 150 mille francs en *minimum*, doivent donc, sauf le boni que l'on tire des porteurs spéciaux sur les abonnements de Paris, être demandés à l'annonce.

Il est donc clair comme le jour, qu'au prix extrême où la concurrence des journaux à annonces a réduit les feuilles quotidiennes, un journal consacré seulement à la discussion politique et littéraire et à la critique loyale des choses qui se produisent dans le domaine de l'activité sociale, est financièrement *impossible*. Pour avoir seulement chance d'exister, il faut que tout journal s'adjoigne une industrie étrangère : et quelle industrie ? L'industrie du charlatanisme, le négoce de l'annonce et de la réclame payées, la vente à beaux deniers de la publicité et le plus souvent du mensonge.

Cette nécessité est dégradante pour le journalisme, et nous n'avons pas besoin de démontrer qu'elle est la plus grande cause de la démoralisation et de la dépravation où la presse est tombée en France : les preuves en ont été assez largement administrées à la chambre lors de la prise en considération de la proposition de M. Chapuys-Montlaville. Il y a été établi que la vente à beaux deniers de la publicité et des réclames, a pris des proportions colossales, et que l'on a passé de la vente des éloges et des recommandations d'une denrée ou d'un livre à la vente des questions économiques. Il n'y a pas de journal un peu posé qui, dans ces dernières années, n'ait reçu des propositions d'argent, d'actions ou de places lucratives pour soutenir et défendre tel ou tel des grands intérêts industriels qui s'agitaient à la Bourse ou devant les chambres ; — et l'on peut croire sans se compromettre qu'il y en a eu plus d'acceptées que de refusées !

Mais l'influence du système actuel de l'impôt du timbre ne se borne pas à soumettre *à priori* tout journal à la nécessité de vivre d'annonces ; elle tend très énergiquement encore à réduire la presse au régime du monopole. En effet, les sommes que l'on peut prélever sur le commerce et sur l'industrie par la voie de l'annonce étant limitées, et les annonces n'allant abondamment que là où la publicité est déjà très étendue, il en résulte que plus l'influence de l'annonce exerce de domination sur l'état financier du journalisme, plus elle réduit le nombre des journaux qui peuvent vivre dans les conditions que leur fait cette influence démoralisatrice.

Il ne faut pas s'y méprendre : la question posée par la proposition de M. Chapuys-Montlaville est une des questions les plus graves dont le législateur puisse se préoccuper ; elle touche à la base de la réforme de la presse, réforme qui doit avoir pour objet la régénération de l'opinion et de la moralité publiques, et l'établissement sincère de la liberté de discussion. C'est de ce point de vue [...]

[...] diriger le législateur dans la détermination des lois à faire pour constituer et régler chez nous la production des idées par la presse.

Ainsi, sauf les conditions nécessaires pour la garantie de la répression des écarts et des délits de la presse, le législateur doit proscrire toutes les dispositions qui l'entravent et qui tendent à en faire le monopole de quelques-uns ; il doit proscrire également tout ce qui tend à lui faire perdre son caractère d'organe, d'opinion consciencieuse et de moralité politique, sociale, littéraire, industrielle et scientifique.

Eh bien ! nous le demandons, pour faire immédiatement application à la question des annonces, n'est-il pas évident que ces deux principes de liberté et de moralité sont outragés au plus haut degré par un état de choses qui fait dépendre l'existence même des journaux, de la nécessité de consacrer la plus grande partie possible de leurs colonnes à l'insertion payée des annonces, des réclames et des éloges de toute nature que s'administrent à eux-mêmes les industriels et les commerçants, les producteurs et les marchands de toutes sortes d'objets, depuis les remèdes empiriques jusqu'aux œuvres de science, de littérature ou de poésie ? Et cette nécessité dépravatrice qui a conduit tout naturellement à ce trafic honteux *des questions*, n'est-elle pas d'autant plus révoltante que, même en la subissant et en l'exploitant, un nombre très réduit de journaux seulement peuvent exister simultanément, et encore au prix d'avances de fondation exorbitantes ?

Dans ces conditions déplorables qui inoculent forcément la démoralisation à la presse, et la répandent, de là, dans la société toute entière, la conscience, la probité et la moralité deviennent des causes de ruine. En effet, à égale valeur de publicité, quel sera le journal qui aura le plus d'annonces, sinon celui qui se montrera le moins scrupuleux, et qui admettra, jusque dans ses colonnes de rédaction, des éloges pour les produits annoncés à la quatrième page ? Ne voyons-nous pas nous-mêmes tous les jours les personnes qui nous offrent des annonces, y mettre pour condition l'acceptation de réclames dans les colonnes de rédaction ? Et ne voyons-nous pas les annonces que nous refusons à cette condition aller grossir le bulletin, et par conséquent alimenter la caisse des feuilles qui se montrent moins scrupuleuses ?

Et à qui s'en prendre après tout de cette condition de concurrence odieuse, d'autant plus immorale qu'elle pèse plus durement sur les plus faibles, et qui pose aussi nettement à ceux-ci la question entre l'indignité ou la ruine ? Est-ce aux industriels ? Mais les industriels vous répondront qu'ils ne veulent payer que pour avoir une publicité fructueuse, et qu'ils sont bien libres de faire leurs conditions comme ils les entendent ? Est-ce aux autres journaux ? Mais chacun de ceux-ci vous répondra que puisqu'il lui faut absolument des annonces pour maintenir l'existence de l'organe qui défend [...]

TIMBRE ROYAL

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UNE FAMILLE CORSE (1).

## IX.

(Suite.)

Pendant cette opération, à laquelle je n'avais voulu prendre aucune part, je m'approchai de Louis, qui me reçut le sourire sur les lèvres.

— Vous n'oublierez rien de ce que je vous ai demandé, me dit-il, et vous obtiendrez de Giordano, auquel je le demande, au reste, par la lettre que je lui ai remise, qu'il ne raconte rien, ni à ma mère, ni à mon frère. Veillez aussi à ce que les journaux ne parlent point de cette affaire, et s'ils en parlent, à ce qu'ils ne mettent point les noms.

— Vous êtes donc toujours dans cette terrible conviction que le duel vous sera fatal, lui demandai-je ?

— J'en suis plus convaincu que jamais ; mais vous me rendrez cette justice au moins, n'est-ce pas, que j'ai regardé venir la mort en vrai Corse.

— Votre calme, mon cher de Franchi, est si grand, qu'il me donne cet espoir que vous n'êtes pas bien convaincu vous-même.

Louis tira sa montre.

— J'ai encore sept minutes à vivre, dit-il ; tenez, voilà ma montre ; gardez-la, je vous prie, en souvenir de moi : c'est un excellent Breguet.

Je pris la montre en serrant la main de Franchi.

— Dans huit minutes, lui dis-je, j'espère vous la rendre.

— Ne parlons plus de cela, dit-il, voici ces messieurs qui s'approchent.

— Messieurs, dit le vicomte de Châteaugrand, il doit y avoir ici, à droite, une clairière que j'ai pratiquée pour mon propre compte, l'an dernier ; voulez-vous que nous la cherchions, nous serons mieux que dans une allée, où nous pouvons être vus et dérangés.

— Guidez nous, monsieur, dit le baron Giordano ; nous vous suivons.

Le vicomte marcha le premier, et nous le suivîmes en formant deux groupes séparés. Bientôt, en effet, nous nous trouvâmes, après une trentaine de pas d'une descente presque insensible, au milieu d'une clairière qui avait autrefois, sans doute, été une mare dans le genre de celle d'Auteuil, et qui, tout-à-fait desséchée, formait une fondrière entourée de tous côtés d'une espèce de talus ; le terrain paraissait donc fait exprès pour servir de théâtre à une scène dans le genre de celle qui allait s'y passer.

— M. de Martelli, dit le vicomte, voulez-vous mesurer les pas avec moi ?

Le baron répondit par un salut d'assentiment, puis, allant se mettre côte à côte avec M. de Châteaugrand, ils mesurèrent vingt pas ordinaires.

Je restai donc encore quelques secondes seul avec de Franchi.

— A propos, me dit-il, vous trouverez mon testament sur la table où j'écrivais lorsque vous êtes entré.

— C'est bien, répondis-je, soyez tranquille.

— Messieurs, quand vous voudrez, dit le vicomte de Châteaugrand.

— Me voici, répondit Louis ; adieu, cher ami, merci de toute la peine que je vous ai donnée, sans compter, ajouta-t-il avec un sourire mélancolique, celle que je vous donnerai encore.

Je lui pris la main ; elle était froide, mais sans aucune agitation.

— Voyons, lui dis-je, oubliez l'apparition de cette nuit et visez de votre mieux.

— Vous rappelez-vous le *Freischutz* ?

— Oui ; eh bien ! vous le savez, chaque balle a sa destination ; adieu.

Il rencontra sur sa route le baron Giordano, qui tenait à la main le pistolet qui lui était destiné ; il le prit, l'arma, et, sans même y jeter les yeux, alla se placer à son poste, indiqué par un mouchoir.

M. de Château-Renaud était déjà au sien.

Il y eut un instant de morne silence, pendant lequel les deux jeunes gens saluèrent leurs témoins, puis ceux de leurs adversaires, et enfin se saluèrent l'un l'autre.

M. de Château-Renaud paraissait parfaitement avoir l'habitude de ce genre d'affaire, et il était souriant comme un homme sûr de son adresse. Peut-être savait-il d'ailleurs que c'était la première fois que Louis de Franchi touchait un pistolet.

Louis était calme et froid ; sa belle tête avait l'air d'un buste de marbre.

— Eh bien ! messieurs, dit Château-Renaud, vous le voyez, nous attendons.

Louis me jeta un dernier regard ; puis, avec un sourire, il leva les yeux au ciel.

— Allons, messieurs, dit Châteaugrand, préparez-vous.

Puis, frappant ses mains l'une contre l'autre :

— Une fois... dit-il, deux fois... trois fois...

Les deux coups ne formèrent qu'une seule détonation. Au même instant, je vis Louis de Franchi faire deux tours sur lui-même et tomber sur un genou.

M. de Château-Renaud resta debout ; le revers de sa redingote seulement avait été traversé.

Je me précipitai vers Louis.

— Vous êtes blessé, lui dis-je.

Il essaya de me répondre, mais inutilement ; une mousse sanglante parut sur ses lèvres. En même temps il laissa tomber le pistolet et porta la main au côté droit de sa poitrine.

A peine voyait-on sur la redingote un trou à fourrer le bout du petit doigt.

— Monsieur le baron, m'écriai-je, courez à la caserne et amenez le chirurgien du régiment.

Mais de Franchi rassembla ses forces, et, arrêtant Giordano, il lui fit signe de la tête que la chose était inutile.

En même temps, il tomba sur le second genou.

M. de Château-Renaud s'éloigna aussitôt, mais ses deux témoins s'approchèrent du blessé.

Pendant ce temps, nous avions ouvert la redingote, déchiré le gilet et la chemise.

La balle entrait au-dessous de la sixième côte droite, et sortait un peu au-dessus de la hanche gauche.

A chaque expiration du moribond, le sang jaillissait par les deux blessures.

Il était évident que la plaie était mortelle.

— Monsieur de Franchi, dit le vicomte de Châteaugrand, nous sommes désolés, croyez-le bien, du résultat de cette malheureuse affaire, et nous espérons que vous êtes sans haine contre M. de Château-Renaud.

— Oui, oui... murmura le blessé, oui, je lui pardonne... mais qu'il parte, qu'il parte...

Puis, se retournant de mon côté :

— Souvenez-vous de votre promesse, me dit-il.

— Oh ! je vous jure qu'il sera fait comme vous désirez.

— Et maintenant, dit-il en souriant, regardez la montre.

Et il retomba en poussant un soupir.

C'était le dernier.

Je regardai la montre : il était juste neuf heures dix minutes.

Puis je portai les yeux sur Louis de Franchi : il était mort !

Nous ramenâmes le cadavre chez lui, et, tandis que le baron de Giordano allait faire la déclaration au commissaire de police du quartier, je le montai avec Joseph dans sa chambre. Le pauvre garçon pleurait à chaudes larmes.

En entrant, mes yeux se portèrent malgré moi sur la pendule. Elle marquait neuf heures dix minutes.

Sans doute on avait oublié de la remonter, et elle s'était arrêtée juste à cette heure.

Un instant après, le baron Giordano rentra avec les gens de justice qui, prévenus par lui, venaient mettre les scellés.

Il voulait envoyer des lettres de faire part aux amis et connaissances du défunt ; mais je le priai auparavant de lire la lettre que lui avait remise Louis de Franchi avant son départ.

Cette lettre contenait la prière de cacher à Lucien la cause de sa mort,

(1) Voir les numéros des 28 et 29 juin, 1er, 5, 6, 7, 11, 12, 13 et 14 juillet.

En conséquence de ce principe, comme première base de la régularisation et de la moralisation de la presse, le mieux serait de diviser en deux grandes classes absolument distinctes et séparées par la loi, les organes de publicité : la première classe comprenant tous les organes de discussion politique, industrielle ou littéraire ; la deuxième classe, tous les organes de publicité mercantile.

Tout acte de mercantilisme serait interdit aux premiers, et rendu, sous des peines sévères, justiciable des tribunaux comme un fait de corruption légalement déterminé.

Semblablement, tout acte de discussion, et par conséquent tout caractère d'*autorité morale* serait refusé aux derniers qui seraient de simples feuilles d'annonces tarifées, et présentées comme telles au public. A notre sens, il conviendrait d'attribuer exclusivement à l'Etat et aux départements les feuilles de cette catégorie. Ce serait un bon revenu pour les départements et pour le trésor. Cette disposition existe sur plusieurs points de l'Allemagne où la feuille d'annonce, est ainsi monopolisée au profit de la communauté.

Que si l'on ne voulait pas de cette attribution à l'Etat et aux départements de tout le profit des feuilles d'annonce et de pure publicité commerciale, on aperçoit tout de suite que, par l'impôt du moins, l'Etat pourrait prélever une part convenable des produits de cette industrie de publicité purement mercantile.

Quoi qu'il en soit, quelque détermination que le législateur veuille prendre aujourd'hui à cet égard, et tout en laissant même aux journaux la faculté de faire des annonces, il n'en résulte pas moins, des principes établis ci-dessus, qu'on ne peut hésiter à prononcer une séparation absolue entre la partie consacrée à la discussion et à la publicité générale, le journal proprement dit, et la feuille d'annonce, ou la partie de la publicité purement mercantile.

Tant que la loi laissera subsister la promiscuité entre les idées, la publicité générale, la discussion, et l'industrie mercantile de l'annonce et de la réclame ; tant qu'il faudra nécessairement, pour entretenir un organe de discussion, se livrer aux tripotages de la boutique et subir les nécessités de la vente à beaux deniers de la publicité de cet organe; tant qu'il n'y aura pas séparation absolue entre ces deux éléments, l'un intellectuel et moral, l'autre industriel et mercantile; tant qu'un journal ne pourra pas vivre d'une clientèle raisonnable d'abonnés, et qu'il sera contraint, pour vivre, de vendre sa publicité aux mille intérêts petits ou grands disposés à la payer plus ou moins cher ; tant que ce régime subsistera, nos législateurs seront mal venus à se plaindre de l'immoralité, de la dépravation et de la corruption de la presse, car c'est à eux avant tout qu'ils devront s'en prendre de cette corruption.

Si vous voulez avoir une presse honorable, faites-lui des conditions honorables ; rendez-la accessible aux idées, aux opinions ; faites qu'un journal puisse vivre en soutenant consciencieusement ses idées, sans doute, mais on aurait certainement inauguré une période de régénération de la presse, en facilitant les conditions de vie au journalisme honnête et en soustrayant les opinions, les idées, la discussion et la critique aux tristes nécessités de boutique qui tendent si fortement à le dépraver aujourd'hui.

D'ailleurs, quelque législation que l'on adopte, les journaux en possession d'une clientèle de 15 ou 20 mille abonnés et plus, seront toujours dans une position bien supérieure à celle des feuilles qui n'en ont que 3, 4 ou 5 mille. Cette supériorité de position assurée aux premiers en tout état de cause, donne un tel caractère d'indignité à des efforts tentés dans le but d'obtenir de la chambre une législation plus écrasante encore pour les journaux à faible ou à moyenne clientèle, que nous n'aurions cru aucun de ces grands journaux capable de faire publiquement d'aussi honteux efforts. La *Presse*, cependant, poursuit du ton le plus cynique, l'adoption du système que l'on a su faire prévaloir dans le sein d'une commission trompée, et qui consisterait à imposer la MÊME TAXE de timbre et de poste à tous les journaux, quel que fût le format de la feuille, sans aucune distinction entre le journal proprement dit et les annonces. Et cette mesure, qui fonderait sur des bases iniques le monopole de trois ou quatre journaux, et confisquerait, de fait, la liberté de la presse à leur profit, ne peut pas être votée par les chambres. Il n'est pas possible que les chambres consacrent une disposition aussi monstrueuse que celle qui frapperait du même impôt une petite feuille et une grande feuille, et qui, par conséquent, tuerait toutes les entreprises qui ne pourraient pas, en se récupérant sur des masses d'annonces, supporter les frais énormes des formats d'une dimension double, triple ou quadruple du format ordinaire. — Cela n'est pas possible.

---

Pour donner le change et faire prévaloir ses sophismes intéressés dans la question du timbre, la *Presse* a recours à une tactique bien misérable. Elle affecte, dans chacun de ses articles sur cette question, de taxer ses adversaires d'une profonde *ignorance* des conditions de la publicité. A l'entendre, il n'y aurait qu'elle qui sût se rendre compte des bases financières d'un journal quotidien. Qui donc la *Presse* veut-elle rendre dupe avec sa tactique? La *Presse* sait fort bien qu'il n'est pas de chose plus facile, pour peu que l'on soit du métier, que d'établir le prix de revient d'un journal. Les éléments de ce prix, qui sont très simples, sont parfaitement connus de tous les administrateurs de journaux. La *Presse* sait bien cela ; mais il lui paraît commode, sans doute, de mettre sur le compte de l'*ignorance* de ses concurrents la résistance de ceux-ci à ses projets d'écrasement et de monopole. Que la commission du timbre des journaux, dont fait partie comme député le rédacteur en chef de la *Presse*, nous admette seulement une demi-heure dans son sein, et nous tout déterminées, qui, sans toucher aux institutions politiques existantes, ferait plus, s'il était mis en œuvre, pour l'avancement des sociétés humaines que n'ont pu faire jusqu'à présent toutes les révolutions. Envers ces révolutions nous ne sommes point ingrats; nous ne méconnaissons pas les immenses bienfaits de quelques-unes d'entre elles ; mais, à notre avis, le génie scientifique a découvert de nos jours une autre marche moins dangereuse et plus sûre. A moins donc qu'un aveuglement tout-à-fait incurable ne la contraigne de s'y jeter de nouveau, que la génération contemporaine évite l'ornière sanglante des révolutions, qui conduit quelquefois bien loin du but qu'on se flattait d'atteindre. En ne croyant frapper dans leur colère que les ennemis des idées qu'elles veulent faire triompher, les révolutions frappent souvent ces idées elles-mêmes. La cause de la liberté, chez nous et dans le reste d'Europe, ne s'est pas encore bien remise des étranges services qu'on avait prétendu lui rendre il y a soixante ans. C'est 93 qui rendit possible le 18 brumaire, et plus tard 1815, enfin toute la série des pas rétrogrades, interrompue brusquement par la révolution de 1830.

Nous sommes bien aise d'avoir fourni à la *Réforme* l'occasion de déclarer positivement qu'elle repousse toute idée d'une régie complète de la société par le pouvoir. Avec elle, nous admettons que le pouvoir doit de plus en plus intervenir, comme arbitre, pour régler, dans le sens de l'équité, les rapports des intérêts particuliers entre eux et avec l'intérêt général, tant que ces intérêts divers n'auront pas cessé d'être à l'état d'opposition et de divergence où ils se trouvent encore aujourd'hui.

La *Réforme* a raison de le dire, « la liberté n'existe point pour le pauvre ; il faut la lui donner par l'émancipation du travail. » C'est le plan même de cette émancipation que nous prétendons apporter, et en faveur duquel nous demandons l'expérience. C'est en ce sens seulement que nous avons parlé de la prééminence actuelle du point de vue économique, expression dont on se prévaut contre nous pour nous attribuer une pensée qui n'a jamais été la nôtre, celle de subordonner aux intérêts matériels les intérêts moraux de l'humanité.

Mais puisque aujourd'hui, d'après la *Réforme* elle-même, la liberté n'existe point pour le pauvre, et que le moyen de la lui donner c'est l'émancipation du travail, la question de liberté, qui est assurément une question d'intérêt moral, ne saurait donc se résoudre que sur le terrain économique. A ne consulter que les intérêts supérieurs de l'ordre moral, du moment qu'on en voudra étendre la satisfaction à toutes les classes du peuple, il convient donc de procéder d'abord par la réforme industrielle, qui est la condition *sine quâ non* de l'élévation du travailleur aux bienfaits de l'éducation intégrale et à l'exercice de tous les droits de la cité. Nous étions, par conséquent, dans le vrai de toute façon et de l'aveu même de notre contradicteur, en assignant la priorité d'urgence aux questions économiques. La raison en est palpable; il faut s'occuper d'assurer l'existence des hommes avant de songer à faire d'eux des citoyens et des sages. Or, l'existence humaine n'est pas sauve, il s'en faut, dans nos sociétés civilisées.

---

et l'invitation, pour que personne ne fût dans la confidence, de faire faire l'enterrement sans aucune pompe et sans aucun bruit.

Le baron Giordano se chargea de tous ces détails, et moi j'allai faire à l'instant même une double visite à MM. de Boissy et de Châteaugrand pour les prier de garder le silence sur cette malheureuse affaire, et d'inviter M. de Château-Renaud, sans lui dire pour quelle cause on sollicitait son départ, à quitter Paris, au moins pour quelque temps.

Ils me promirent de seconder mon intention autant qu'il serait en leur pouvoir, et, tandis qu'ils se rendaient chez M. de Château-Renaud, j'allai mettre à la poste la lettre qui annonçait à Mme de Franchi que son fils venait de mourir d'une fièvre cérébrale.

X.

Contre l'habitude de ces sortes d'affaires, ce duel fit peu de bruit. Les journaux eux-mêmes, ces éclatantes et fausses trompettes de la publicité, se turent. Quelques amis intimes seulement accompagnèrent le corps du malheureux jeune homme au père Lachaise. Seulement quelque instance qu'on pût faire à M. de Château-Renaud il refusa de quitter Paris.

J'avais eu un instant l'idée de faire suivre la lettre de Louis à sa famille d'une lettre de moi, mais quoique le but fût excellent, ce mensonge à l'endroit de la mort d'un fils et d'un frère m'avait répugné ; j'étais convaincu que Louis lui-même avait combattu long-temps et qu'il avait fallu pour l'y décider l'*importance* des *raisons* qu'il m'avait données.

J'avais donc, au risque d'être accusé d'indifférence ou même d'ingratitude, gardé le silence, et j'étais convaincu que le baron Giordano en avait fait autant. Cinq jours après l'évènement, vers les onze heures du soir, je travaillais devant ma table, au coin de mon feu, seul et dans une disposition d'esprit assez maussade, lorsque mon domestique entra, referma la porte et d'une voix assez agitée me dit que M. de Franchi demandait à me parler.

— Je me retournai et le regardai fixement : il était fort pâle.

— Que me dites-vous là, Victor? lui demandai-je.

— Oh! monsieur, reprit-il; en vérité, je n'en sais rien moi-même.

— De quel M. de Franchi voulez-vous me parler, voyons?...

— Mais de l'ami de monsieur... de celui que j'ai vu venir une ou deux fois chez lui...

— Vous êtes fou, mon cher. Ne savez-vous pas que nous avons eu le malheur de le perdre il y a cinq jours.

— Oui, monsieur; et voilà pourquoi monsieur me voit si troublé. Il a sonné; j'étais dans l'antichambre; j'ai été ouvrir la porte, j'ai reculé en le voyant; mais alors il est entré, a demandé si monsieur était chez lui ; j'étais tellement troublé que j'ai répondu que oui; alors il m'a dit: Allez lui annoncer que M. de Franchi demande à lui parler; sur quoi, je suis venu.

— Vous êtes fou, mon cher; l'antichambre était mal éclairée, sans doute, et vous avez mal vu; vous étiez tout endormi encore et vous avez mal entendu. Retournez, et demandez une seconde fois le nom.

— Oh! c'est bien inutile, et je jure à monsieur que je ne me trompe pas; j'ai bien vu et bien entendu.

— Eh bien! alors faites entrer.

Victor retourna tout tremblant vers la porte, l'ouvrit, puis restant dans l'intérieur de ma chambre :

— Que Monsieur prenne la peine d'entrer, dit-il.

Aussitôt j'entendis, malgré le tapis qui les assourdissait, des pas qui traversaient le salon et qui s'approchaient de ma chambre, puis presque aussitôt je vis effectivement apparaître sur ma porte M. de Franchi.

J'avoue que mon premier sentiment fut un sentiment de terreur ; je me levai et fis un pas en arrière.

— Pardon de vous déranger à une pareille heure, me dit M. de Franchi, mais je suis arrivé depuis dix minutes, et vous comprenez que je n'ai pas voulu attendre à demain pour venir causer avec vous.

— Oh! mon cher Lucien, m'écriai-je en courant à lui et en le serrant dans mes bras; c'est vous, c'est donc vous!

Et malgré moi quelques larmes s'échappèrent de mes yeux.

— Oui, me dit-il, c'est moi.

Je calculai le temps écoulé : à peine si la lettre devait être arrivée, je ne dirai pas à Sullacaro, mais à Ajaccio.

— O mon Dieu! m'écriai-je, mais alors vous ne savez rien.

— Je sais tout, dit-il.

— Comment, tout?

— Oui.

— Victor, dis-je en me retournant vers mon valet de chambre, assez mal rassuré encore, laissez-nous, ou plutôt revenez dans un quart-d'heure avec un plateau tout servi; vous souperez avec moi, Lucien, et vous coucherez ici, n'est-ce pas ?

— J'accepte tout cela, dit-il ; je n'ai pas mangé depuis Auxerre. Puis, comme personne ne me connaissait, ou plutôt, ajouta-t-il avec un sourire profondément triste, comme tout le monde semblait me reconnaître chez mon pauvre frère, on n'a pas voulu m'ouvrir, et je me suis en allé laissant toute la maison en révolution.

— En effet, mon cher Lucien, votre ressemblance avec Louis est si grande, que moi-même tout-à-l'heure j'en ai été frappé.

— Comment, s'écria Victor, qui n'avait pas encore pu prendre sur lui de s'éloigner, monsieur est donc le frère...

— Oui ; mais allez, et servez-nous.

Victor sortit, nous nous trouvâmes seuls. Je pris Lucien par la main, je le conduisis à un fauteuil, et je m'assis près de lui.

— Mais, lui dis-je, de plus en plus étonné de le voir, vous étiez donc en route lorsque vous avez appris la fatale nouvelle?

— Non, j'étais à Sullacaro.

— Impossible; la lettre de votre frère est à peine arrivée maintenant.

— Vous avez oublié la ballade de Burger, mon cher Alexandre ; les morts vont vite.

Je frissonnai.

— Que voulez-vous dire? Expliquez-vous, je ne comprends pas.

Oubliez-vous ce que je vous ai raconté des apparitions familières à notre famille.

— Vous avez revu votre frère? m'écriai-je.

— Oui.

— Et quand cela ?

— Pendant la nuit du 16 au 17.

— Et il vous a tout dit.

— Tout.

— Il vous a dit qu'il était mort!

— Il m'a dit qu'il avait été tué ; les morts ne mentent plus.

— Il vous a dit comment ?

— En duel.

— Par qui ?

— Par M. de Château-Renaud !

— Non, n'est-ce pas ! non lui dis-je ; vous avez appris cela d'une autre façon !

— Croyez-vous que je sois en disposition de plaisanter ?

— Pardon ! mais, en vérité, ce que vous me dites est si étrange, et tout ce qui vous arrive, à vous et à votre frère, est tellement en dehors des lois de la nature...

— Que vous ne voulez pas y croire, n'est-ce pas ; je comprends ! mais tenez, me dit-il, en ouvrant sa chemise, et en me montrant une marque bleue empreinte sur sa peau, au-dessous de la sixième côte droite, croirez-vous à cela ?

— En vérité, m'écriai-je, c'est juste en cet endroit que votre frère a été touché,

— Et la balle est sortie ici ? n'est-ce pas, continua Lucien en posant le doigt au-dessus de la hanche gauche.

— C'est miraculeux, m'écriai-je !

— Et maintenant, continua-t-il, voulez-vous que je vous dise à quelle heure il est mort ?

— Dites !

— A neuf heures dix minutes.

— Tenez, Lucien, racontez-moi tout d'une traite : mon esprit se perd à vous interroger et à écouter vos réponses fantastiques, j'aime mieux un récit.

— Oh ! mon Dieu, c'est bien simple ; le jour où mon frère a été tué, j'étais sorti de bon matin à cheval, et j'allais visiter nos bergers du côté de Carboni, lorsqu'au moment où, après avoir regardé l'heure, je remettais ma montre dans mon gousset, je reçus un coup si violent au côté que je m'évanouis.

(*La fin à demain*,) **Alexandre DUMAS.**

*SUPPLÉMENT.*

...on, en face des misères sociales, prouve tout-à-la-fois manque de science et de cœur.

---

Samedi dernier a recommencé à la chambre des députés la discussion sur le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, par suite de la suppression faite par la chambre des pairs de l'amendement Crémieux.

Lors de la première discussion, l'attaque contre ces désastreuses concessions avait été molle et sans portée. Hier, mais trop tard peut-être, M. Grandin a donné une nouvelle vie à cette discussion. Dans une sortie vigoureuse et piquante, il a mis en saillie tous les abus et tous les excès de pouvoir que se permettent déjà les compagnies financières et qu'elles se permettront bien mieux dans l'avenir, lorsque leur pouvoir se sera consolidé.

L'honorable membre a aussi fait bonne justice des récriminations mal-encontreuses qu'avait soulevées l'amendement Crémieux. De la part de quelques-uns des personnages politiques qui avaient accepté les places d'administrateurs de chemins de fer, il y avait faiblesse ; de la part de plusieurs autres, il y avait cupidité : les uns, au lieu de reconnaître leur erreur, se sont plaints ; d'autres ont osé vanter leur patriotisme : qu'est-ce qu'un patriotisme qui patronne des entreprises contraires à l'intérêt public en retour d'une *sinécure* richement rétribuée ?

M. Grandin a opposé aux funestes concessions que l'inexpérience de la chambre se laisse arracher chaque année, des arguments et des preuves irréfutables, preuves et arguments déjà émis par une grande partie de la presse dans le cours de la discussion, et que les partisans plus ou moins désintéressés des compagnies n'ont pas même essayé de réfuter.

La tribune commence donc à retentir elle même des puissantes raisons qui militent en faveur d'un nouvel examen de la question. Hier, M. Grandin, sous le rapport des tarifs et des influences extrà-légales ; l'autre jour, à la chambre des pairs, M. de Bussières, sous le rappport des tracés, ont fait entendre des paroles qui ont enfin attiré l'attention de nos législateurs ; mais le but ne peut être atteint en un jour : l'opinion a encore des progrès à faire au dedans et au dehors des chambres ; il est visible qu'elle en fait chaque jour. Ceux-là seuls qui sont intéressés directement ou indirectement dans les compagnies financières, peuvent en ce moment s'opposer à un *ajournement*, qui, sans compromettre un instant les travaux commencés et à commencer, remettrait à une époque plus opportune la décision sur l'exploitation. A quoi bon adjuger aujourd'hui le chemin de Bordeaux, par exemple, puisque ce chemin ne sera achevé que dans six ans ?

Nous appuyons énergiquement l'*ajournement*, dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt du ministère lui-même. Le ministère est écrasé, opprimé par les banquiers. Aussi, demain allons-nous le voir misérablement s'agiter à la tribune pour défendre les intérêts de M. de Rothschild contre ceux de la France. Il faut qu'on l'arrache à ce joug honteux dont il n'ose s'affranchir ; car pour prolonger sa frêle existence, c'est sur les banquiers que le ministère s'appuie, au lieu de s'appuyer sur le pays ; il gouverne pour M. de Rothschild ; il lui prépare ses gains et ses primes, il lui prépare ses monopoles ; en lui livrant les clefs du pays, il lui livre le pays tout entier et son avenir.

Encore une fois, qui doit être roi et souverain en France ? Que M. de Rothschild relève le trône de Judée et s'y asseoie, nous ne demandons pas mieux ; nous y applaudirons de toutes nos forces ; mais qu'il pèse sur la France pour l'épuiser et pour l'asservir au joug mercantile, c'est ce que nous ne pouvons souffrir. Il faut que la chambre des députés le sache, le vote du chemin de Bordeaux rapproche le grand banquier israélite du trône de France, non pas ce trône constitutionnel où se rencontrent tant de déceptions et d'amertume, mais du trône industriel et commercial, le trône de l'argent, seule chose vraie en ce siècle de chartes menteuses.

---

Quoique la chambre des pairs n'ait pas apporté de grandes modifications aux projets de loi sur les chemins de fer qui lui ont été soumis, pourtant les débats qui ont eu lieu dans son sein prouvent qu'elle met plus de réserve que la chambre des députés dans le jugement de cette grave question.

Si la noble chambre se donne la peine d'étudier avec soin le projet de chemin de fer de Paris à Strasbourg par la vallée de la Marne, elle verra que le ministère a accumulé pour faire triompher cette direction, les illégalités, les dissimulations, les faux calculs. Les déplorables conséquences de ce choix pèseront lourdement sur le pays et sur les actionnaires sérieux de la *puissante* compagnie que le ministère patronne.

Nous le demandons, comment espérer que le chemin de fer de Paris à Strasbourg par la vallée de la Marne puisse prospérer lorsqu'une partie de ses produits seront absorbés 1° par l'embranchement de Troyes à la ligne de Lyon; 2° par le chemin de fer de Dijon à Mulhouse, chemin évidemment appelé à une grande prospérité; 3° par la concurrence plus ou moins grande que lui fera le canal de la Marne au Rhin. On sait que la commission des canaux et la chambre veulent, et avec raison, achever ce canal.

Que la chambre des pairs mette en parallèle avec la ligne proposée celle par l'Aisne, surtout si l'on adopte le tracé de Paris à Reims par Meaux et Soissons, elle verra que cette ligne, déclarée, du propre aveu de M. le ministre, beaucoup plus économique, satisferait tous les intérêts généraux du pays, en même temps qu'elle est hors de la concurrence de tout autre chemin.

---

Nous avons souvent appelé l'attention du ministre des travaux publics sur les améliorations urgentes réclamées par l'approvisionnement de Paris par la Seine. M. de Bussières, député de la Marne, a proposé un amendement au chapitre des crédits spéciaux de travaux publics pour demander qu'une somme de 1,500,000 fr. soit affectée au perfectionnement de la navigation de l'Oise inférieure, au confluent de la Seine. Nous appuyons vivement cette proposition, qui épargnerait à la marine des frais annuels extraordinaires de plus d'un million pour descendre de Pontoise à Andresy et à Maisons. Ces travaux compléteraient le système de la navigation du nord et du nord-est de la France, car on sait que

nos places de Ceuta et de Melilla, depuis Tanger jusqu'à Maroc, et qui s'étendrait jusqu'aux confins du royaume de Fez. Il se présente aujourd'hui une brillante occasion pour le général Narvaez de justifier sa réputation et les talents militaires que ses partisans lui attribuent : qu'il se mette à la tête de l'expédition contre Maroc ; et si son amour de la gloire ne se borne pas à combattre des adversaires politiques sans défense, qu'il fasse repentir les infidèles de leur insolente provocation. L'expédition contre le Barbaresque, non seulement occuperait l'activité martiale de nos troupes, mais encore utiliserait les 8,000 officiers qui existent dans les dépôts : on pourrait former ces braves en bataillon sacré, et remplir les vides qui se feraient dans les rangs de l'armée. Cela vaudrait mieux que de dépenser des sommes énormes en marches et contre-marches inutiles, et en évolutions théâtrales qui ne produisent d'autre effet que de semer dans le pays les alarmes et l'inquiétude. »

— Un journal de Toulon, la *Sentinelle de la Marine et de l'Algérie*, publie la nouvelle suivante :

« Le bruit a couru aujourd'hui, dans les salons où l'on est bien informé, que l'empereur du Maroc ayant accepté *toutes* les conditions qui lui ont été imposées par la France, notre expédition a été rappelée. On assurait que le prince de Joinville serait de retour en France dans le courant de la semaine prochaine. »

---

## Sollicitude du roi de Prusse pour les pauvres.

Le roi de Prusse, qui depuis son avènement au trône a été soumis à tant de jugements différents et souvent contradictoires, vient d'adresser aux autorités supérieures de ses Etats une circulaire très remarquable en faveur des classes malheureuses de son pays. Voici la traduction de ce document :

« J'ai appris qu'en plusieurs lieux les autorités n'exercent pas assez de surveillance et n'ont pas assez de sollicitude pour les malheureux et les pauvres, pour les enfants sans asile, les criminels libérés et susceptibles d'amendement, et les ouvriers tombés dans l'indigence par suite de maladie, etc. Ces soins, cette sollicitude sont pourtant chose essentielle, afin d'obvier aux graves inconvénients résultant de l'abandon dans lequel on laisse la jeunesse des dernières classes de la société, et en général aux désordres sociaux qui sont la suite du *paupérisme* et du manque des secours que la société doit aux malheureux et aux criminels repentis.

» Je sais que le remède à ces maux n'est guère possible que par la réunion de toutes les forces des âmes charitables.

» J'invite donc tous ceux qui sont chargés de l'administration et de la surveillance des pauvres à prendre sérieusement à cœur toute association ou réunion qui s'est formée ou se formera dans ce but, et à regarder ce soin comme un devoir sacré, comme une attribution obligée de leurs fonctions publiques.

» J'attends d'eux, sur ce sujet, des projets et des propositions qu'ils auront à me soumettre ; ils m'exposeront les moyens le plus facilement et le plus convenablement exécutables pour atteindre le but.

» J'ordonne que l'on informe les chefs des autorités provinciales de ma volonté : je les engage à regarder cette question comme une affaire capitale, à l'étudier mûrement et à favoriser la création de telles sociétés bienfaisantes partout où elles manquent encore.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Certes voilà une manifestation à laquelle on ne saurait bien applaudir et que les gouvernements représentatifs feraient bien d'imiter.

Il faut louer aussi le roi de Prusse de la rude guerre qu'il fait aux agioteurs et aux accapareurs de Bourse. Lors de l'ordonnance rendue par ce prince contre l'agiotage des actions des chemins de fer, quelques joueurs hardis ont fait au gouvernement prussien la proposition de spéculer pour son propre compte et de faire cause commune avec eux. Voici la réponse que le roi leur a faite, réponse citée par tous les organes de la presse allemande :

« Je préfère la ruine de cent agioteurs comme vous à celle d'un seul honnête homme de mes sujets. »

Inutile d'ajouter que ces messieurs s'en allèrent l'oreille basse,

Honteux comme renards qu'une poule aurait pris.

---

## Société de patronage pour les jeunes détenus.

Aujourd'hui a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée générale de la Société pour le patronage des jeunes détenus du département de la Seine. Cette société, qui fait, pour les professions industrielles, mais isolément, ce que celle de Mettray fait pour la profession agricole et au moyen de l'association, a droit à toutes les sympathies des hommes qui désirent vraiment l'amélioration et le progrès intellectuel et moral de l'humanité. Ce n'est pas seulement une œuvre de charité chrétienne, c'est une noble protestation contre cette pensée outrageante pour la divinité qu'il est des natures perverses, organisées pour le mal et en présence desquelles la société n'a de recours que le bouclier de l'emprisonnement ou la raison suprême du bourreau, c'est une manifestation, confuse peut-être encore, mais digne d'être vivement encouragée, vers cette organisation qui tend à utiliser tout penchant naturel, à engrener dans le mouvement de la société toutes ces forces vives qui déplacées l'entravent aujourd'hui.

Nous n'avons pas vu cependant que nos hommes d'Etat, que nos opposants parlementaires, si puissamment préoccupés de formalités et de minuties constitutionnelles, aient montré beaucoup d'empressement à prendre part à cette œuvre, ni qu'ils soient venus apporter aujourd'hui à la réunion l'appui de leur présence ; tous les ministres s'étaient fait excuser, et la chambre des députés y était représentée par deux membres, MM. de Tocqueville et G. de Beaumont.

Bien que le Christ eût déclaré hautement qu'il était né pour les pécheurs plus encore que pour les justes, et que le repentir est presque l'équivalent de l'innocence, il ne paraît pas que les hommes même que

années furent de 17 p. 0|0 et de 14,90 p. 0|0.

Tout le pénitencier fut complètement mis en cellule le 1er janvier 1840; dès-lors l'abaissement de la récidive a été toujours plus marqué. Il a été en 1840 de 7,63 p. 0|0; de 9,18 en 1841 ; de 8,40 en 1842 et de 9,38 en 1843. »

Ce rapport de M. le président de la société de patronage contient beaucoup d'autres faits presque tous intéressants, ou même édifiants, qui témoignent du zèle avec lequel la société remplit ses généreuses fonctions. La lecture de ce document n'a pas duré moins de trois heures.

---

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, le 13 juillet 1844.

Les cortès sont dissoutes par décret du 4, inséré dans la *Gazette* du 10.

Les collèges électoraux sont convoqués pour le 3 septembre.

Le scrutin général aura lieu le 14.

Les nouvelles cortès se réuniront le 10 octobre.

Un autre décret, du 4, rétablit, dans les provinces basques, les députations et les municipalités d'après les fueros.

Les juntes générales se réuniront incessamment, et nommeront des commissaires chargés de traiter avec le gouvernement la question des fueros qui sera soumise aux prochaines cortès.

Rien n'a été changé aux douanes, à l'administration de la justice et à la police.

Un troisième décret ordonne la translation du corps de Montès-de-Oca de Vittoria à Madrid.

---

Par une décision royale du 3 mars dernier, M. le contre-amiral Laplace a été appelé à succéder, dans le commandement de la station des Antilles et du golfe du Mexique, à M. le contre-amiral De Moges, qui a terminé sa troisième année d'exercice de ce commandement, et qui avait exprimé, à plusieurs reprises, le désir de rentrer en France.

Le gouvernement du roi ayant reconnu récemment l'utilité d'augmenter le nombre des bâtiments destinés à stationner sur les côtes d'Haïti, cette destination a été assignée à la frégate la Thétis, en armement à Brest, et au commandement de laquelle M. le capitaine de vaisseau Lartigue vient d'être nommé, par une décision de S. M., en date du 7 de ce mois.

M. Lartigue, pendant la durée de sa mission, restera placé sous l'autorité du commandant actuel de la station des Antilles et du golfe du Mexique, M. le contre-amiral Laplace. (*Messager.*)

---

## Extérieur.

### ANGLETERRE.

Le 11, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré à bord du Madras, vaisseau de la compagnie des Indes-Orientales, que la marée montante a poussé sur les bateaux à vapeur de la compagnie générale de navigation. On est parvenu avec beaucoup de peine à l'isoler, et il a brûlé presque entièrement.

Le même jour, un meeting de catholiques a eu lieu à Music-Hall, afin d'adopter une adresse à O'Connell et aux autres prisonniers. La salle était comble. L'assemblée s'est engagée à s'unir aux Irlandais et aux catholiques pour payer l'amende des condamnés.

A Dublin, le meeting de cette semaine a été également fort nombreux à Conciliation-Hall. On a présenté une adresse des directeurs et professeurs de l'institution de Bitche (Moselle). Les prisonniers sont toujours en bonne santé. Les fils du libérateur John O'Connell et Daniel O'Connell Junior assistaient à la séance.

Ces jours derniers, la chambre des communes s'est occupée des interpellations de M. Sheil sur l'affaire du Maroc et sur l'*exequatur* du consul anglais à Alger. On a entendu en outre les lords Palmerston et Howick et sir Ch. Napier. Sir Robert Peel a refusé toute explication.

La chambre des lords a repoussé la demande de sir Auguste d'Est, fils naturel du duc de Sussex. Lord Brougham a déploré la loi qui régit les mariages de la famille royale et demandé une indemnité pour les enfants du feu duc.

La cour s'est ensuite occupée de l'appel d'O'Connell. L'attorney-général d'Irlande, M. Smith, soutient le bien jugé du banc de la reine. Le jugement sera prononcé par M. Tindal, président de la cour des plaids communs. On croit les juges unanimes, et l'on s'attend à voir l'arrêt confirmé malgré l'impression favorable produite par le réquisitoire beaucoup trop hostile de l'avocat-général.

---

**Etats-Unis.** — Les nouvelles d'Amérique arrivées en Angleterre sont à la date du 25 juin. Le 17, le congrès des Etats-Unis s'était dissous. Le 18, un messager était arrivé à Washington, à l'ambassade mexicaine, avec des dépêches dont le contenu est en résumé, dit-on, celui-ci : « Le Mexique ne consentira jamais à l'annexation du Texas ; le gouvernement et la nation sont déterminés à résister à ce projet et à rejeter toutes les propositions qui pourraient leur être faites à cet égard, lors même qu'on les accompagnerait d'offres de compensation. »

**Haïti.** — Par le brick William Neilson, nous avons reçu des nouvelles du Port-au-Prince du 12 juin. Elles annoncent le rétablissement de la tranquillité sur presque tout le territoire de l'île. Partout l'autorité du président Guerrier était reconnue, excepté pourtant dans la partie espagnole qui était décidée à maintenir son indépendance distincte. Un négociateur ayant été envoyé par Guerrier à Santo-Domingo, le gouvernement de cette ville refusa d'entrer en pourparlers avec lui, parce que ses pouvoirs ne lui permettaient pas de donner pour base aux négociations l'indépendance dominicaine. On pensait d'ailleurs que ces négociations, qui se faisaient sous les auspices de l'amiral et des agents consulaires de France, aboutiraient pacifiquement au résultat voulu par la partie espagnole. Le président avait [illegible] [illegible] le personnel [illegible]

... sur l'instruction secondaire. La chambre, dit-il, a donné une éclatante adhésion aux sentiments qui y sont exprimés sur l'attitude du clergé. Puissent ces conseils que l'on pourra calomnier, mais qui sont aussi sages que fermes, être entendus enfin du clergé! L'Université doit la bienveillance de la chambre aux calomnies de ses adversaires, et à la patience qu'elle a montrées au milieu des injures.

— La *Presse*, en donnant aussi par supplément la première partie du rapport de M. Thiers, constate qu'il apporte aux projets antérieurs de graves modifications dont plusieurs rentrent dans ses idées. Il pose résolument le principe du stage substitue au brevet de capacité, il rend aux petits séminaires leur caractère spécial, il rétablit la juridiction des tribunaux universitaires sur les écoles privées et restitue à l'Université la rédaction du programme du baccalauréat.

La même feuille continue à combattre en faveur de la liste civile contre les journaux légitimistes. Elle invite les auteurs de l'article du *Moniteur* à ne pas paraître craindre la publicité puisqu'ils l'ont invoquée.

— A propos du rapport de M. Thiers, le *National* prétend que ce qu'il eut fallu faire avant tout, c'eût été réformer ou plutôt fortifier l'Université. La liberté individuelle suppose le droit social garanti. Celui-ci absent, la liberté est une chimère, un désordre. Un homme qui a des idées de pouvoir aussi absolues que M. Thiers, aurait dû le comprendre. En s'établissant sur le *statu quo*, il n'a fait qu'un manifeste assez ferme contre le clergé, mais non une loi sérieuse.

— Le *Courrier français*, en constatant le rejet par la chambre des pairs des millions votés par la chambre des députés pour la pose des rails sur le chemin de fer de Paris à Lyon, déclare la lutte engagée entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon. Que fera maintenant la chambre des députés, se demande-t-il? Pour rétablir l'harmonie, voyez quel ministère! gouverné et non gouvernant, un vrai wagon à la remorque de deux locomotives qui ne sont pas sur la même voie!

## Faits divers.

— Sur la proposition de M. Cousin, l'Académie française a mis au concours pour l'année prochaine l'éloge de Turgot.

—Après la mort du duc d'Orléans, une ordonnance royale prescrivit l'érection de deux monuments à sa mémoire, l'un à Alger, l'autre à Paris. Celui-ci va être construit sur la place du Carrousel, sur les dessins de M. Fontaine. (*Courrier français*.)

— On lit dans la *Revue de Paris* du 13 juillet :

« Avant-hier, passant en cabriolet par la rue Montmartre, nous écrit un de nos collaborateurs, j'entendis partir trois détonations qui arrêtèrent brusquement le cheval. Aussitôt je me précipitai dans le lieu où avaient retenti les trois coups de feu. C'était une loge de portier, où venaient de s'accomplir un meurtre et un suicide. Le meurtrier, qui était étendu sans vie, avait tenté de tuer par jalousie une femme assez jolie, blessée au sein et à l'oreille. Tout cela s'était fait pendant que la portière de la maison, mère de l'assassin, était allée prier Dieu au Père-Lachaise sur la tombe de son mari. C'est ainsi que le crime et la misère viennent vous surprendre à chaque pas dans les rues de l'immense cité. Un attroupement se forme : c'est un homme qui meurt de faim; des baïonnettes luisent dans la foule : c'est une femme mise avec recherche qui a volé une boutique; des batelets circulent sur la rivière : on cherche une jeune fille qui vient de se jeter du pont. Et cependant la foule passe, des foules nouvelles arrivent. Tout ce monde-là va, court, vient, jette à peine un regard distrait sur le drame qui le coudoie, tant il a peu le loisir ou la force de s'émouvoir. »

— On lit dans le *Warder* :

« Samedi dernier, Daniel O'Connell a commencé son grand ouvrage intitulé : *Ma Vie et le Temps*. M. O'Neill lui sert de secrétaire. »

— Le *Sun* a eu connaissance du testament du poète Thomas Campbell, mort récemment à Boulogne. Sa fortune ne dépasse pas 1,500 liv. sterl. (37,500 fr.)

— Avant-hier, la cour royale, chambre des appels, était saisie de l'appel interjeté par M. Fleuriot, gérant du journal l'*Union de la Sarthe*, contre le jugement de la 1re chambre, qui l'a condamné à huit mois de prison et 3,000 fr. d'amende pour diffamation envers M. Hortensius de Saint-Albin, député de la Sarthe et juge au tribunal de première instance.

Me Léon Duval plaidait pour M. Fleuriot.

Après la plaidoirie de Me Philippe Dupin, avocat de M. de Saint-Albin, et les conclusions tendant à confirmation de M. l'avocat-général Bresson, la cour a rendu un arrêt qui réduit l'emprisonnement à six mois.

— Le nombre des salles d'asile, en France, est actuellement de 1,500. Il n'était en 1841 que de 550.

— Il paraît qu'on fait renouveler partout le serment que les gardes-champêtres doivent prêter. Il n'y a pas grand mal que ces fonctionnaires, trop souvent relâchés dans l'exécution de leurs devoirs, soient retenus par un lien de plus ; mais pendant qu'ils levaient la main droite devant MM. les juges de paix de chaque canton, le fisc, sans l'intervention duquel il n'y a pas de bonne fête, exigeait qu'ils payassent de leur main gauche un droit à M. le receveur de l'enregistrement pour ce nouveau serment. Ce prélèvement, sur les plus maigres de tous les appointements du royaume, doit paraître un peu dur aux mille gardes-champêtres du département du Nord. (*Echo de la Frontière*.)

— Le vénérable archevêque catholique, primat d'Irlande, Mgr Troy, n'a laissé pour toute succession à la fin de sa laborieuse carrière que dix pences et un demi-penny (un franc 5 centimes), trouvés sur sa cheminée. une souscription a été ouverte pour défrayer ses obsèques.

—Sous le titre de *Rapacité anglicane*, des journaux anglais publient le fait suivant : « Le 22 juin dernier, la soutane de M. G.-A. Lowe, desservant catholique à Morpeth, dans le Northumberland, a été vendue publiquement aux enchères à Market-Cross pour la somme de 25 shellings, montant de la dîme ecclésiastique due par ce prêtre, et des frais de justice. Le recteur protestant de Morpeth, au nom duquel cette violence a été commise, est frère de lord Grey et de lord Howick, et son bénéfice a une valeur annuelle de plus de 1,600 livres sterlings (40,000

— Avant-hier, les nombreux passants s'arrêtaient dans la rue Saint-Honoré, devant une maison superbe, n° 158, au pied de laquelle gisait dans le ruisseau une misérable couchette, accompagnée de quelques ustensiles de ménage. Un homme assis sur des loques pleurait à chaudes larmes. C'était un malheureux chiffonnier qu'un impitoyable propriétaire venait de jeter ainsi à la porte. Qu'on dise encore que la prospérité s'accroît et que la position de toutes les classes s'améliore de jour en jour.

— La *Vigie de l'Ouest* continue à appeler l'attention de l'autorité et du public sur la triste position du port de Saint-Malo. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Nos chantiers continuent à être déserts, et nos malheureux ouvriers à endurer la misère et la faim. Nous ne savons combien de temps encore une situation aussi cruelle se prolongera ; mais ce que nous pouvons dire, c'est que l'impatience est au comble, et qu'il nous revient de tous côtés des détails déplorables.

» L'autre jour, deux dames de Saint-Malo, assises sur le quai, déploraient la cessation des travaux, et un ouvrier au teint pâle, à la figure amaigrie, les entendit et ajouta : « Hélas! on devrait bien nous faire faire quelque chose, car nous mourons de besoin. » Une des dames tira quelque argent de sa poche, et lui dit en rougissant : « Si j'osais vous offrir ceci.... pour acheter du tabac, en attendant le travail..., » — « J'accepte, reprit le malheureux ; mais ce n'est pas pour acheter du tabac, car depuis hier je n'ai rien mangé » (il était six heures du soir). Dimanche dernier, une pauvre mère de famille disait devant celui qui écrit ces lignes : « Depuis trois semaines, je ne puis nourrir mes enfants qu'avec des *coques* de pois!!! »

Et on appelle cet état de choses *civilisation!* Qu'est-ce donc que la barbarie? »

Dans son *Introduction à l'étude de la législation française*, M. Victor Hennequin ne s'est pas proposé, pour unique but, de faire connaître l'histoire de la législation des juifs, bien qu'elle présente un grand intérêt religieux. En comparant les mœurs des Israélites avec celles des Egyptiens, des Abyssiniens, et de plusieurs autres nations, il a voulu préparer des matériaux pour l'histoire générale de l'humanité. On trouve, à la fin du second volume, l'indication de trois cents ouvrages concernant la Bible et les peuples orientaux. (Voir aux Annonces.)

## TRIBUNAUX.

### COUR D'ASSISES DU GERS.

Présidence de M. Donnodevie. Suite de l'audience du 11 juillet

AFFAIRE LACOSTE.

M. TENNET, chirurgien à Riguepeu, a entendu quelques bruits de village sur M. et Mme Lacoste. On disait que le mari était très avare, et que madame se plaignait de n'avoir pas assez d'argent; que cependant il en donnait beaucoup pour satisfaire à ses caprices, et que Mme Lacoste avait renvoyé une fille de service parce que M. Lacoste voulait lui faire une rente.

D. Parlez de Meilhan. — R. Le fils de Meilhan m'avait chargé de demander à son père 30 francs par an pour soutenir son garçon au séminaire.

J'en parlai à Meilhan père ; il refusa, me dit qu'il avait besoin de penser à ses vieux jours, qu'il avait beaucoup fait pour son fils, et qu'il ne pouvait rien. Cela mit un peu de froid entre le père et le fils, mais n'eut pas d'autre suite.

Quelque temps après, M. Sabazan me rencontrant, me dit : » Savez-vous que la position de Meilhan est bien changée? il est bien heureux maintenant, il a de l'argent, des rentes.

Me trouvant peu après à Vic-Fezensac, je rapportai cela à son fils : Votre père est heureux, lui dis-je, il a maintenant une centaine de pistoles de rente. — Allons donc! me dit le fils, ce n'est pas possible; où les aurait-il prises? — On les lui a données; c'est Mme Lacoste. — Si c'est vrai, tant mieux, dit le fils; alors dites-lui de me faire les 30 fr. que je lui demande pour mon fils qui est au séminaire.

A mon retour à Riguepeu, j'allai trouver Meilhan père, et lui rapportai tout ce qu'on m'avait dit, et la demande de son fils. Il me répondit : « Dites à celui qui me fait riche de cent pistoles de rente que s'il veut me les donner je lui abandonne toute ma fortune. Tenez, me dit-il après, voilà mon ouvrage. » Il me montra une autre écriture. « Mais ce n'est pas mon écriture. si je l'ai déguisée; j'ai fait cet acte pour faire croire à mon fils que tout mon argent est placé; cependant la vérité est que j'ai encore une douzaine de cent francs. »

M. LE PRÉSIDENT à Meilhan.—Il faut ici vous demander une explication. Quand vous avez été arrêté, vous avez dit que vous aviez déclaré ce titre de rente à une époque antérieure à celle où vous l'auriez montré à M. Tennet, qui vient d'en déposer; pourquoi ce mensonge?

MEILHAN, un peu ému. — Oui, c'était un mensonge, et j'ai bien regret de l'avoir fait; je voudrais pour cent pistoles l'avoir encore, ce malheureux titre. Quand j'ai dit que je l'avais déchiré, j'étais en prison; toutes les fois que je voyais entrer le juge d'instruction, je croyais que c'était un gendarme ou le bourreau; j'avais la cervelle brouillée, et j'ai fait le mensonge; j'ai la tête assez brouillée de l'avoir fait, aussi ça ne m'arrivera plus, je vous le promets.

M. BAUDENS, curé à Bazian. — On m'apprit un jour la mort de M. Lacoste, j'en fus étonné, car il était d'une bonne santé, et sa mort avait été bien subite. Je connais peu Meilhan; on le disait mal famé, mais cependant, depuis la mort de M. Lacoste, il avait la confiance de madame; il lui servait d'intermédiaire pour porter des lettres à un jeune homme de Tarbes. Lorsqu'on m'apprit que Meilhan portait de l'or que lui avait donné Mme Lacoste, j'expliquai cette générosité par la nature des services que lui avait rendus Meilhan.

M. LE PRÉSIDENT. Vous entendez, Mme Lacoste; on a dit au témoin que vous auriez donné de l'argent à Meilhan pour le récompenser d'avoir été intermédiaire entre vous et un jeune homme de Tarbes.

Mme LACOSTE, vivement. C'est faux, monsieur.

D. Vous persistez à dire que c'est faux. — R. Oui monsieur.

Le témoin suivant est le sieur Sabattier, chirurgien à Vic-Fezensac. Il s'avance avec une hésitation et un embarras remarquables. Quand il est assis sur le siége des témoins, il peut à peine articuler les oui et les non aux questions que lui fait M. le président sur l'autopsie qu'il a faite du cadavre de la fille Lescure, morte, à ce que l'on croit, des suites d'un avortement qui a été attribué à Meilhan. M. le président prend le parti de prier M. Flandin de faire au témoin quelques questions à sa portée.

M. Flandin s'approche du témoin, et lui fait diverses questions. Le témoin baisse les yeux, n'ose regarder son interrogateur, qui y met cependant

... Sabazan qui me dit que depuis quelques jours Lacoste avait bu un verre de vin, que depuis ce jour il avait été constamment malade.

» Six mois après, passant devant l'école communale avec M. Sabazan, j'entendis les enfants qui marmottaient leurs leçons, et je dis : « Il paraît que Meilhan voit souvent la jeune veuve.—Peut-être trop, » me dit-il.

Nous reparlâmes de cela plus tard. M. Sabazan me dit : « Je vous ai répondu l'autre jour que Meilhan voyait peut-être trop la veuve Lacoste.— Bon ! lui dis-je, je ne m'occupe pas de cette jeune veuve et de ce vieux rococo. (Rire général.) — Oh! dit-il, ce n'est pas çà; il existe des bruits sinistres sur la mort de M. Lacoste. » Enfin, sur les communications qui me furent faites, je crus devoir, en ma qualité d'officier de police judiciaire, informer M. le procureur du roi ; c'est ce que j'ai fait.

JOSEPH LESCURE, aubergiste à Riguepeu, dépose en patois. C'est le père de la jeune fille dont le chirurgien Sabattier a fait l'autopsie, et dont on attribua la mort au fils du sieur Meilhan.

C'est chez ce témoin que l'accusation prétend que Meilhan a fait boire un verre de vin à Lacoste le jour de la foire. Il ne se rappelle pas cette circonstance.

La femme Lescure ne peut rien dire de plus que son mari. Elle était bien reçue dans la maison. Elle a fait longtemps l'office de facteur; elle a porté une pleine comporte de lettres,

Bertrand Lescure et Anne Lescure, fils et fille des précédents témoins, n'en savent pas davantage.

CLAUDINE MIEUSSENS, femme Bordes, aubergiste à Riguepeu : — Mme Lacoste, à sa visite de noces, vint me voir et me dit qu'elle aurait bien envie de faire ma connaissance, mais qu'elle était résolue à ne pas sortir, parce qu'elle voyait que cela ferait déplaisir à son mari. Elle dit qu'elle se félicitait de son mari et qu'elle était très heureuse. Je lui répondis : Votre position est bien différente de la mienne, cependant je ne changerais pas,

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous savez autre chose! Il faut que je fasse un exemple, parce que je m'aperçois que les témoins changent ici leurs déclarations.

Me ALEM. Il ne s'agit encore que de la visite de noce.

M. LE PRÉSIDENT. Allons donc! arrivez aux faits,

LE TÉMOIN : Depuis, Mme Lacoste m'a raconté la maladie de son mari et m'a dit qu'il avait eu une indigestion. Elle m'a raconté, après la mort de son mari, qu'il lui avait fait éprouver des désagréments avec ses servantes.

PIERRE DAMANE, tailleur d'habits à Tarbes. Mme Lacoste lui a dit que son mari était avare, qu'il grognait toujours à cause de ses dépenses.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Quelle a été votre impression.—R. J'ai trouvé extraordinaire qu'elle n'eût pas fait appeler de médecin, et j'ai cru qu'elle avait pu l'aider à mourir.

JUSTINE CHAMBON, femme du précédent témoin, rend compte des mêmes impressions qu'elles a éprouvées à la nouvelle de la mort de M. Lacoste.

MARIE LUBRE, femme Planté, épicière à Tarbes. Je n'ai que du bien à dire de Mme Lacoste ; elle était bonne pour son mari. Pendant le mariage, il y avait beaucoup d'union entre eux. Après la mort de son mari, elle vint à Tarbes ; en descendant de sa chambre, elle se jeta dans mes bras et pleura beaucoup ; elle avait beaucoup de chagrin, et me dit qu'elle ne se consolerait jamais.

M. LE PROCUREUR DU ROI. C'est vous qui avez préparé le mariage de M. Lacoste avec Euphémie Vergès.

LE TÉMOIN. Non, monsieur, ce fut M. Lacoste qui vint m'annoncer qu'il allait épouser sa petite-nièce. Mon mari et moi nous lui dîmes : » Vous faites bien, vous serez un père pour elle, et votre bien ne sortira jamais de la famille. »

On appelle M. Fourcade.

Ce témoin, l'un des plus importants de l'affaire, déclare se nommer François Fourcade, épicier à Tarbes.

M. LE PRÉSIDENT. Connaissez-vous les accusés. — R. Je ne connais que Mme Lacoste.

D. Connaissez-vous quelques faits antérieurs à la mort de M. Lacoste. — R. Je ne connais que quelques faits qui y sont postérieurs. C'est le 26 mai 1843 qu'une lettre de Mme Lacoste m'apprit la mort de son mari. Un mois après, Mme Lacoste vint à Tarbes.

J'allai, dès le jour même, lui faire une visite ; elle me dit qu'elle ne se plaisait pas dans son logement, et tout naturellement je lui offris de lui louer mes appartements, qui sont très beaux. Dans l'instant même, nous convînmes des conditions du loyer. Le lendemain, on fit le déménagement. En vidant les tiroirs, la femme de chambre trouva un bonnet de nuit qui avait appartenu à M. Lacoste ; elle le montra à sa maîtresse, qui, faisant un mouvement de dégoût, s'écria ; « Tirez-moi ça de devant » (retirez cela de devant moi).

Je fus étonné de ce mouvement et de ces paroles, et je ne cachai pas mon indignation. Mme Lacoste me dit : Ah! bah! il m'a fait trop souffrir. »

Quelques temps après, j'appris par un voisin qu'un jeune homme passait toutes ses soirées chez Mme Lacoste, et se retirait à minuit. « Vous vous trompez, dis-je à ce voisin, cela ne se peut pas : une femme qui vient de perdre son mari ! — Je ne me trompe pas, me répondit-il, j'ai vu de mes yeux : c'est un tout petit jeune homme, que je reconnaîtrais très bien. »

Cette assurance qu'on me donnait d'un fait qui compromettait ma maison me déplut. J'en parlai à ma femme ; je voulais tout de suite aller m'en expliquer avec Mme Lacoste. Ma femme me fit observer qu'il était plus convenable que ce fût elle qui se chargeât de cette mission. Ma femme monta donc chez Mme Lacoste, et lui dit ce dont on l'accusait. Mme Lacoste lui répondit qu'elle était maîtresse de ses actions. » Mais l'opinion publique! lui dit ma femme. — L'opinion publique n'est pas grand'chose. » Telle fut la réponse de Mme Lacoste.

M. LE PRÉSIDENT. Avant ces démêlés, Mme Lacoste ne vous a-t-elle pas parlé des causes de la mort de son mari. — R. Elle nous dit qu'il était mort d'une indigestion de gros pain, d'ail, d'ognons et de haricots. « Mais, lui dis-je, vous n'avez donc pas appelé un médecin? — Il n'aurait pas voulu le voir, me répondit Mme Lacoste ; il voulait toujours me battre quand je lui parlais de médecins. » Je dois dire qu'en cela Mme Lacoste disait la vérité. Je connaissais l'aversion de M. Lacoste pour les médecins ; il disait que les médecins étaient des ânes et des charlatans, surtout ceux de Riguepeu.

D. Ne vous parla-t-elle pas aussi d'une hernie, cause de la mort? — R. Je crois qu'elle a parlé d'une hernie à ma femme.

D. A vous aussi ; au moins vous l'avez dit dans l'instruction? — R. Je n'ai pu le rapporter que comme le tenant de ma femme. J'ai déposé aussi d'autres faits que je ne tiens que de ma femme, de celui-ci, par exemple : Deux fois ma femme en entrant chez Mme Lacoste l'a surprise tremblante. « Qu'avez-vous donc, madame? lui dit ma femme, je vous fais donc peur quand je viens? » — « Ce n'est pas vous, lui répondit Mme Lacoste, je pensais à mon mari ; s'il me voyait au milieu de ces meubles ! »

D. Peu après son entrée dans votre maison, Mme Lacoste n'acheta-t-elle pas une voiture, des chevaux, ne prit-elle pas un cocher?—R. Ceci demande des explications. M. Lacoste avait l'habitude de conduire lui-même sa voiture ; lui mort, sa veuve dut prendre quelqu'un pour mener sa voiture. Des deux chevaux de M. Lacoste, l'un était rétif, vicieux. Pour le vendre, il fallait vendre l'autre, ce que l'on fit; il fallut donc en racheter deux autres.

D. N'avez-vous pas eu des discussions d'intérêt avec Mme Lacoste? — R. Non, monsieur.

[illegible] dont je trouvais un prix supérieur à celui qu'il m'avait [illegible] ...it autorisé à en percevoir les revenus jusqu'au moment où il serait [illegible]ndu.

Mᵉ ALEM. C'était encore un don manuel. (On rit.)

LE TÉMOIN. Mme Lacoste a intenté contre moi une action en répétition, mais c'était si peu fondé qu'elle s'est désistée.

M. LE PROCUREUR DU ROI. N'avez-vous pas été menacé d'un procès depuis la mise en accusation de Mme Lacoste.

LE TÉMOIN. Non, monsieur ; mais on m'a dit : « Faites attention à vous, on prend des mesures contre ceux qui diraient que Mme Lacoste est une empoisonneuse. » Je répondis que ça m'était bien égal, parce que je n'avais jamais dit cela.

Le témoin va s'asseoir, et on appelle le sieur Berrens. (Mouvement général d'attention.)

HIPPOLYTE BERRENS (1), négociant à Tarbes.

Ce témoin, dont l'accusation reproche à Mme Lacoste les assiduités, est de taille moyenne. Il porte des moustaches épaisses, qui viennent rejoindre sur les coins de la bouche, de larges favoris d'un blond ardent.

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons à vous interroger, monsieur, sur des faits qui vous sont personnels, mais nous devons nous hâter de le dire, qui n'ont rien que de très honorable pour vous, car il était tout simple qu'un jeune homme dans votre position recherchât la main d'une jeune veuve comme Mme Lacoste. Veuillez nous dire à quelle époque ont commencé vos relations avec l'accusée. — R. Ces rapports étaient établis sous un point de vue honnête, et...

D. Je viens de vous dire qu'ils ne peuvent, dans l'opinion de personne, être incriminés sous aucun prétexte. Est-ce avant son mariage que vous l'aviez connue ? — R. Non.

D. Mais vous la connaissiez ? — R. Non.

M. LE PRÉSIDENT. Prenez garde.

LE TÉMOIN. Je ne crains rien, je dis la vérité.

D. Mais Mme Lacoste elle-même déclare que vous l'aviez demandée en mariage et qu'elle n'a refusé cette proposition que parce que sa parole était engagée ailleurs. — R. Cela n'est pas exact.

La fille Jacquette Larrieu est appelée et affirme que Mme Lacoste lui a tenu le propos que vient de rappeler M. le président.

LE TÉMOIN. La fille Jacquette peut se tromper, et se trompe, j'en suis sûr.

D. N'êtes-vous pas allé voir Mme Lacoste le jour même de son arrivée à Tarbes ? — R. Oui.

D. Comment étiez-vous si bien renseigné si vous n'aviez pas une correspondance avec elle ? — R. J'avais avec elle des rapports de politesse.

D. Vous étiez donc en rapports de visites ? — R. Non, mais je la connaissais assez pour me présenter chez elle.

M. Navarre est rappelé et répète ce qu'il a déjà dit, à savoir que par ces mots de Mme Lacoste : Si j'avais un mari à choisir, ce serait M. Berrens que je prendrais, parce que c'est *mon premier amoureux*, il faut entendre le premier prétendant qui s'était déclaré depuis la mort de M. Lacoste.

Mᵉ ALEM. M. Berrens veut-il nous dire s'il n'est pas venu à l'époque des vendanges demander la main de Mme Lacoste.

M. LE PRÉSIDENT. C'est un fait constant.

Mᵉ ALEM. Je tenais à ce que ça fût bien établi pour justifier les assiduités du témoin.

M. LE PRÉSIDENT. C'est là tout ce que le témoin avait à dire.

LE TÉMOIN. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Allez vous asseoir.

Une sorte de désappointement se manifeste dans l'auditoire et surtout aux bancs des dames, qui semblaient attendre dans cette déposition des détails un peu romanesques.

M. Montégut, avocat à Lamize, est introduit.

M. LE PRÉSIDENT. Il paraît que vous avez eu aussi le projet de vous porter concurrent à la main de Mme Lacoste.

LE TÉMOIN, en souriant : Oui, monsieur le président.

D. C'est là tout ce que vous avez à dire. — R. A peu près.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, allez vous asseoir.

Le témoin se retire au milieu de l'hilarité de l'auditoire.

Le sieur Labadie, huissier à Vic-Fezensac, est appelé.

M. LE PRÉSIDENT. — On vous accuse, Monsieur, d'être allé lire le Code pénal à toutes les personnes qui parlaient à Riguepeu de l'affaire de Mme Lacoste. — R. C'est-à-dire que j'aurais publié le Code pénal à Riguepeu où il n'était pas connu [illegible]. Tout cela est exagéré. Voici ce qui s'est passé :

Quelque temps après la mort de M. Lacoste, sa veuve vint me trouver et me prier de prendre des informations sur ceux qui se permettaient de [illegible] courir des bruits infâmes sur elle : « Je suis décidée à les poursuivre, [illegible]-elle, dût-il m'en coûter la plus grande partie de ma fortune. — Vous le [fer]ez bien, lui répondis-je : c'est votre devoir, car votre honneur en dépend. »

Le lendemain j'allai à Riguepeu, et je parlai au maire et au curé, en les engageant à la circonspection pour leur part, et en leur exprimant combien il était pénible pour Mme Lacoste de se trouver sous le coup de ces infâmes calomnies. Je me rappelle que M. le curé, en me reconduisant, me disait : « Oui, c'est bien malheureux pour elle, car si tout ce qu'on a dit était vrai, elle pourrait bien être condamnée aux galères. »

M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez vous retirer, si c'est tout ce que vous avez à nous dire.

Mᵉ ALEM. Pardon, Monsieur le président, je désire que le témoin nous dise auparavant s'il n'a pas eu connaissance d'une escroquerie commise au moyen d'un faux, au préjudice de M. Lacoste.

LE TÉMOIN. Il a été trouvé dans les papiers de la succession un titre de 10,000 francs, que j'ai eu dans les mains pendant trois jours, que j'ai présenté à beaucoup de personnes, ce titre portait un nom [illegible], cependant il n'a été reconnu par personne.

M. LE PRÉSIDENT. Lacoste était-il rigide envers ses débiteurs ? — R. Non, Monsieur le président. J'étais son huissier, et je déclare que je n'ai jamais fait que trois protêts, encore était-ce pour éviter les prescriptions et parce que les débiteurs ne venaient pas renouveler.

Mᵉ ALEM. De quelle date était le faux titre de 10,000 francs. — R. Du 2 mai.

Mᵉ ALEM. C'est une date importante.

LOUIS DAVALLE, agent de change à Toulouse.

Un jour, une personne se présenta chez moi et demanda à me parler en secret. Quand elle fut en ma présence, elle me dit : « Monsieur, il s'agit d'une affaire très importante pour vous, d'un beau bénéfice à réaliser. » Comme cette personne n'allait pas plus loin, je lui dis de s'expliquer, et elle continua ainsi : « Il s'agit d'une cession d'immeuble et de créance qu'on veut vous faire. C'est quelqu'un qui se trouve impliqué dans une affaire criminelle, et qui veut mettre ses biens à couvert ; mais cette affaire n'a aucune gravité. — C'est égal, répondis-je ; du moment qu'il s'agit d'une affaire criminelle, je ne veux pas aller plus avant. »

Mᵉ ALEM. Est-ce un homme ou une femme qui s'est présenté chez le témoin. — R. C'est un homme de grande taille.

(1) Ce témoin est celui que l'acte d'accusation ne désignait que sous l'initiale B....

[illegible] mais signé ainsi.

Mᵉ ALEM. Cette lettre est écrite du lendemain de la mort de M. Lacoste.

M. FRANÇOIS SERRES, propriétaire à Belmont, fait une déposition sans importance.

M. DOUSSET, notaire à Bessoues. Ce témoin déclare en commençant que Henri Lacoste avait épousé en premières noces la sœur de son père. Il entre ensuite dans des détails très circonstanciés sur une conversation que l'accusée aurait eue avec lui après la mort de son mari. Cette déposition est faite à voix tellement basse, que nous n'en pouvons saisir que quelques passages.

Il résulte en somme de ce que dit le témoin, que Mme Lacoste se serait plainte à lui avec la plus grande amertume du malheur qu'avait eu pour elle son mariage avec Lacoste. Elle lui aurait fait confidence des infidélités de son mari avec des servantes. A l'une, il aurait promis 1,200 fr. si elle se livrait à lui, et 30,000 fr. s'il pouvait lui faire un enfant. Elle ajouta, dit le témoin, qu'elle craignait que son mari eût fait en faveur de cette fille un testament qui détruisît celui qu'il avait déjà fait pour elle-même.

Enfin, dit-il, elle me confia que son mari lui avait donné une maladie dont elle ne se relèverait jamais. Il lui dictait des ordonnances pour ses propres maux.

L'accusée nie énergiquement ce que vient de dire le témoin. Je ne pouvais craindre, dit-elle, que le testament fait à Jacquette Larrieu détruisît le mien, puisque je savais que ce testament avait été jeté au feu par mon mari. Comment, d'ailleurs, aurais-je fait à monsieur ces étranges confidences, lui que je ne connaissais pas.

M. LE PRÉSIDENT. En effet, témoin, cela paraît assez extraordinaire.

LE TÉMOIN. Je savais que ma tante avait été très malheureuse avec Lacoste, et j'en avais parlé avec madame, que je plaignais, parce que je supposais qu'elle avait eu le même sort. C'est ce qui a amené ces confidences.

D. Quels étaient donc les procédés de Lacoste ? — R. Je vous prie de me dispenser de répondre.

D. Etait-il avare ? — R. Excessivement avare, et de plus très libertin.

Après cette déposition, on entend M. Paudelé, percepteur à Bassoues, dernier témoin à charge, qui ne fait que rappeler la déposition du témoin Dupouy, déjà entendu.

L'audience est levée à six heures et demie, et renvoyée au lendemain à sept heures.

*Audience du 12 juillet.*

La foule est toujours considérable, et M. le président a dû donner une consigne plus sévère, pour empêcher le trafic des billets.

A sept heures quelques minutes, les accusés sont introduits.

Mme Lacoste n'a presque rien perdu de l'apparente fermeté de son attitude et de l'énergie de ses regards ; cependant, sa pâleur mate, que font ressortir encore ses vêtements de deuil et le long voile noir qui recouvre ses traits atteste que la nature a fléchi sous le poids des émotions de ces longues audiences. Sa beauté a peut-être moins d'éclat, mais elle a pris en quelque sorte un caractère plus imposant.

Meilhan est devenu beaucoup plus sérieux que le premier jour ; il tient presque constamment sa main appuyée sur son front ; mais, malgré l'air pensif qu'il affecte, sa physionomie n'aboutit qu'à l'insignifiance la plus complète.

On remarque qu'aucune espèce de communication, ni par gestes, ni par regards, ne s'établit jamais entre les deux accusés. Quoique séparés de deux ou trois pas à peine et sans intermédiaire placé entre eux, ils semblent absolument étrangers l'un à l'autre.

Devant le bureau de la cour, à la place où sont ordinairement déposées les pièces de conviction, on a placé deux grandes caisses et plusieurs pots de grès, qui contiennent, dit-on, quelques parties des restes mortels de M. Lacoste, soumises aux manipulations des chimistes et des médecins.

A sept heures précises, la cour entre en séance.

Quelques instants après, Mᵉ Alem prévient M. le président que Mme Lacoste éprouve une subite défaillance.

Sur l'invitation de M. le président, l'accusée quitte la salle d'audience, appuyée sur le bras de son avoué ; mais son absence ne dure que quelques minutes, et l'audience est reprise.

Mᵉ Alem demande que M. Serres, propriétaire à Belmont, témoin déjà entendu, soit rappelé. Il indique à M. le président les questions qu'il désire adresser à ce témoin.

M. LE PRÉSIDENT. N'êtes-vous pas allé chez M. Lacoste, pendant sa maladie, pour lui porter de l'argent.

LE TÉMOIN. Oui, monsieur ; madame me dit qu'elle ne pouvait pas me recevoir. Mais madame, lui dis-je, c'est pour affaires que je viens. Eh bien ! répondit-elle, avec moi, c'est la même chose ; et l'affaire fut réglée entre nous à l'instant même.

M. LE PRÉSIDENT. Cette nouvelle déposition diffère d'une précédente, d'après laquelle Mme Lacoste, semblant prévoir en quelque sorte la mort de son mari, aurait dit : nous réglerons tout cela plus tard.

M. Sabazan, maire de Riguepeu, témoin déjà entendu, est rappelé.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Que vous avait dit M. Serres au sujet de sa visite chez M. Lacoste.

LE TÉMOIN. Il m'a dit que madame n'avait pas voulu le conduire près de son mari, qui était malade ; mais qu'il lui avait remis l'argent à elle-même, et qu'elle l'avait fait déjeuner ensuite.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le deuxième juré supplémentaire a été obligé de se retirer pour cause d'indisposition assez grave.

La cour procède maintenant à l'audition des témoins à décharge.

M. CAILLAVA, notaire à Vic-Fezensac, est appelé à rendre compte des instructions qu'il a reçues de Mme Lacoste, après la mort de son mari.

Ce fut moi, dit-il, que madame envoya chercher pour recevoir le testament de M. Lacoste. Je dois dire qu'elle témoigna la plus entière confiance en moi. Son mari avait prêté souvent à un taux assez élevé. Madame me dit à ce sujet : Je ne veux pas suivre les errements de mon mari, je ne prêterai qu'à 5 p. 100, et je placerai tous les effets et tous les capitaux qui me rentreront, par actes publics.

Mᵉ ALEM. Le témoin n'a-t-il pas eu des relations directes avec Mme Lacoste au sujet des premiers soupçons dont elle a été l'objet, et quels entretiens a-t-il eus avec elle à cette occasion ?

M. CAILLAVA. C'était vers la fin de novembre et un jeudi ; dans la matinée, une personne grave vint me trouver dans mon étude et me dit : Vous ne savez pas : la rumeur publique accuse Mme Lacoste d'avoir empoisonné son mari. C'est impossible, lui répondis-je, et comme j'étais alors très préoccupé de mes affaires, je ne donnai plus à ce propos toute l'attention qu'il méritait. Cependant, quand mes affaires les plus urgentes furent terminées, l'impression me revint plus vive qu'auparavant, et je fus épouvanté des paroles qui m'avaient été dites. J'avais connu Mme Lacoste si pleine de bonté, je lui portais un si vif intérêt, que je voulus éclaircir à l'instant tous les doutes qui venaient m'assaillir. Je courus chez la personne que j'avais vue le matin, et je l'interrogeai de nouveau avec anxiété. Ce que [illegible] dit, est-il vrai, lui dis-je. — On le dit, me répondit-il, et je [illegible] la vérité.

[illegible] de songer à protéger un coupable ; cependant...

[illegible]

M. Fourcade. M. Fourcade, qui avait été en relations d'intérêts avec M. Lacoste, avait espéré donner à sa veuve un époux de sa main, de manière à gagner au moins les bonnes grâces de son mari. Il comptait par ce moyen s'approprier le revenu d'une terre et une somme d'argent restée en sa possession. Il fut bientôt désabusé.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis laisser continuer cette déposition, sans que M. Fourcade soit présent. Faites le venir.

M. Fourcade se présente et vient se placer auprès du témoin.

M. DEVILLE, continuant, rapporte que Mme Lacoste dut faire signifier à M. Fourcade sommation de restituer une somme de 2,000 fr., et qu'à la réception de cet acte, M. Fourcade éclata en injures et s'écria avec emportement : « Cette p...., cette g...., elle me le paiera ! »

M. FOURCADE, avec un geste de colère. C'est faux ! tout cela est faux, monsieur !

Le témoin ajoute que M. Fourcade ayant été traduit devant le tribunal de paix, renouvela ses propos injurieux pour Mme Lacoste, et dit notamment : Oh ! tout n'est pas fini pour elle ! On la mènera plus loin qu'elle ne pense !

M. LE PRÉSIDENT. A quelle époque dit-il cela ?

LE TÉMOIN. C'était le 18 novembre

M. LE PRÉSIDENT. Alors les bruits d'empoisonnement étaient déjà répandus dans le public.

M. FOURCADE. Je suis confus qu'un homme grave comme monsieur puisse faire une pareille déposition devant la justice ; mais je n'en devrais pas être surpris, car monsieur est mon ennemi le plus direct à Tarbes : quand il y a des passions, des haines soulevées, son intervention est toujours redoutable.

M. Fourcade dit ici qu'ayant eu occasion de faire rédiger une transaction par M. Deville, les intéressés n'en comprirent aucunement les termes et la valeur. Quand il fallut la mettre à exécution, on dut recourir à M. Deville ; et, pour l'interprétation de sa propre sentence, il demanda cent écus. A la suite de cette affaire, des lettres amères furent échangées ; de là, l'animosité de M. Deville pour M. Fourcade.

M. DEVILLE. Il est faux que j'aie demandé de l'argent pour l'interprétation de ma sentence.

M. FOURCADE. Cela est faux ! Mais nous avons la quittance.

Au moment où de nouvelles récriminations sont échangées entre les deux témoins, M. le président clôt ce débat et ordonne d'appeler un autre témoin.

MME CORNE, maîtresse d'hôtel à Auch. J'ai entendu des messieurs dire à table d'hôte que M. Lacoste avait eu des maladies secrètes, et qu'il prenait des remèdes où il y avait du poison.

M. LE PRÉSIDENT. Quels étaient ces messieurs.

LE TÉMOIN. Je ne les connais pas.

D. Et à quelle époque ces propos ont-ils été tenus. — R. Il y a deux mois et demi.

M. LE PRÉSIDENT. Cela est venu un peu tard. Appelez un autre témoin.

M. BARRAS, maire de Bassouet, expose : Le 29 avril, M. Lacoste, avec qui j'étais lié depuis 45 ans, passa la soirée chez moi ; il me dit entre autres choses : Ah ! ça ! mon vieux ! il faut que nous menions nos femmes à Bordeaux ; moi je veux faire voir à la mienne le pont de Cubzac.

Le témoin ajoute que M. Lacoste avait depuis longtemps des dartres qui paraissaient provenir d'anciennes maladies, mais pour lesquelles il [illegible] lait pas consulter de médecins. Il préférait recourir aux prescriptions d'un vieux livre de médecine, que j'appellerai, moi, dit le témoin, un [illegible]quin.

M. VIDACOQUE, pharmacien à Bassouet, dépose qu'il connaissait beaucoup M. Lacoste, mais qu'il ne connaît aucun fait relatif au pro[illegible].

D. Prenait-il des remèdes chez vous. — Non, monsieur.

D. M. Lacoste vous a-t-il jamais parlé de remèdes secrets ? — [illegible] parlé souvent. Il les faisait lui-même et avait une recette pour [illegible] il me proposa de lui faire connaître mon procédé pour clarifier l'eau [illegible] et m'offrit en échange de m'enseigner une pommade pour les dartres. A une époque il en avait deux au visage. M. Treille, médecin, lui a souvent parlé des dartres que possédait M. Lacoste.

M. GUICHOT, pharmacien à Tarbes.

D. M. Lacoste vous a-t-il quelquefois demandé des remèdes ? — R. Je connaissais M. Lacoste qui venait chez moi prendre des remèdes ; il y a deux ans environ, il vint me demander de la liqueur de Fowler, mais je refusai de lui en donner.

D. De quoi se compose cette liqueur ? — R. Elle se compose d'arsenic mêlé à de la potasse.

[illegible], débitante de tabac à Tarbes, connaissait beaucoup M. Lacoste, qu'elle a eu occasion de voir même depuis son mariage. M. Lacoste lui faisait beaucoup d'éloges de sa femme.

D. M. Lacoste ne vous a-t-il pas remis des boîtes à l'époque de son avant-dernier voyage. — R. Je reçus en effet pour lui un paquet contenant des boîtes. Il arriva le même jour et me demanda si je n'avais rien reçu pour lui, je lui répondis affirmativement ; lui ayant demandé ce que c'était, il me dit que c'était des liqueurs, je crois même qu'il dit liqueurs de Louis ou de Saint-Louis.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Devergie, connaissez-vous des liqueurs désignées sous ce nom de *Saint-Louis*.

M. DEVERGIE. Nullement.

Mᵉ ALEM. Cette liqueur ne s'appellerait-elle pas ainsi, parce qu'elle aurait été employée pour la première fois à l'hôpital Saint-Louis de Paris.

M. DEVERGIE. C'est une erreur. S'il s'agit ici de la liqueur de Fowler, elle est connue depuis long-temps, et on ne la vend pas par bouteilles ; on ne livre que par gouttes ; car une seule goutte suffirait pour tuer sept ou huit personnes.

M. DURBAU, vétérinaire à Bassouet, est appelé.

M. LE PRÉSIDENT. C'est le témoin en qui Lacoste avait toute confiance.

Mᵉ ALEM. Précisément ; c'est monsieur qu'il appelait son grand médecin. (On rit.)

LE TÉMOIN expose que M. Lacoste était affecté de dartres qui revenaient périodiquement. Il l'engagea souvent à voir des médecins ; mais M. Lacoste s'y refusa toujours obstinément, préférant recourir aux recettes de son vieux livre. A cette occasion, il dit un jour : « Si mon frère Henri avait fait comme moi, il aurait économisé 25 ou 30 mille francs qu'il a dépensés avec ces charlatans de médecins, et que j'aurais eu de plus dans sa succession. » Le frère de M. Lacoste est mort des suites d'un cancer dartreux qui lui avait rongé tout le visage.

Mᵉ ALEM. Que prescriviez-vous pour le traitement de ces dartres ? — R. Des bains sulfureux, un traitement laxatif et une grande sobriété.

M. PROUBET, huissier, a été témoin de quelques contestations pécuniaires entre Mme Lacoste et la famille Fourcade.

M. LAPORTE, officier de santé, dépose qu'il y a trois ans, il fut appelé par Mme Vergès : elle l'invita à se rendre immédiatement auprès de M. Lacoste, qui était atteint d'une hernie inguinale étranglée. M. Lacoste, cette fois, se décida à se laisser soigner, et le témoin prescrivit une saignée, des bains, des lavements et des applications émollientes.

M. LE DOCTEUR DEVERGIE. A quel caractère, monsieur avait-il reconnu l'étranglement ?

vrir les caisses qui recèlent les résultats des manipulations chimiques.

Cette opération faite, M. Pelouze, l'un des experts chimistes de Paris, extrait du foin dans lequel sont soigneusement enveloppés les instruments en verre et en porcelaine où sont contenues les parties manipulées et les matières arsénicales recueillies dans le foie, l'estomac et les intestins du corps de M. Lacoste.

En ce moment Mme Lacoste paraît saisie d'un tremblement convulsif; elle laisse tomber sa tête sur sa poitrine, et se cache la figure avec son mouchoir.

M. PELOUZE explique les procédés techniques à l'aide desquels ont opéré les experts; il montre ensuite, dans plusieurs tubes de verre et sur des soucoupes

M. FLANDIN exprime le vœu qu'afin de n'avoir pas à lutter désormais contre des questions insolubles, au point de vue toxicologique, les médecins renoncent à l'avenir à l'emploi de substances médicales mêlées de matières aussi vénéneuses, et que la vente des médicaments dangereux, délivrés par les pharmaciens, soit sévèrement surveillée.

L'audience est suspendue. A la reprise M. le procureur du roi prend la parole pour prononcer son réquisitoire.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — 1re rep. Quatre Fils Aymon.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Mystère. Client. Trop heureuse. Feu.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Vampire. Bédouines. Anglais. Séparation.
6 h. »|» GYMNASE. — Malvina. Rodolphe. Jeunesse orageuse. Tres Amours
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — 2e Le Billet de faire part.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »|». AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »|» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. »|» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 14 Juillet. — *Farines.* Les affaires du commencement de la semaine ont été traitées sans augmentation dans le cours des farines; ils n'ont été que bien tenus. Vers les derniers jours, les transactions ont paru prendre de l'activité; mais, en réalité, elles n'ont porté que sur les marchés à livrer auxquels la spéculation s'adonne toujours plus ou moins à l'approche des récoltes. La boulangerie s'abstient d'acheter au-delà de ses besoins, en raison de l'incertitude que les alternatives de pluie et de beau temps font naître sur la réussite des moissons.

Le restant sur place est le même qu'il y a huit jours, et le cours de taxe maintient le prix du pain à 0,36 pour la deuxième quinzaine de juillet.

*Céréales.* Malgré la hausse qui s'est établie sur la plupart des marchés, les blés n'ont fait aucun mouvement caractérisé sur la halle de Paris. Il est évident qu'on attend pour se décider à la hausse ou à la baisse, que les récoltes soient plus avancées et entièrement dégagées des circonstances qui les influencent en ce moment. Les affaires sont calmes et les seigles surtout entièrement délaissés.

Rien de remarquable au sujet des sons et recoupes depuis notre dernière revue.

DÉPARTEMENTS. — Les nouvelles qui nous sont parvenues cette semaine étaient encore remplies du récit des dégâts occasionnés soit par les orages, soit par la continuité des pluies. Partout où ces intempéries n'ont point sévi, on n'a qu'à se louer de la belle apparence des récoltes.

On écrit des environs de Trappes (Seine-et-Oise) :

« Nos blés, depuis Versailles jusqu'aux environs de Houdan, c'est-à-dire dans une longueur de dix lieues, sont presque entièrement couchés; on en voit encore pourtant çà et là, quelques champs debout. Mais si les orages et les pluies se succèdent comme depuis huit jours, tout sera versé sans exception.

« Le dommage le plus grand n'est pas encore pour les blés, qui, si le mauvais temps vient à cesser, pourraient encore mûrir convenablement, car le grain est avancé; mais c'est la récolte des colzas qui se trouve compromise. Depuis huit jours tout est coupé, et il ne s'en sera pas passé un seul sans que les javelles aient été traversées. Ce contre-temps est d'autant plus déplorable, que la récolte des colzas était magnifique. »

A Bray-sur-Seine, à Beaumont et à Sablé on formule les mêmes plaintes; cependant le mal n'y est pas encore grand et si la pluie cessait on ferait encore bien la moisson.

Même état de choses à Pau. On écrit de cette ville :

« Les pluies ne discontinuent pas. Elles causent beaucoup de préjudice aux récoltes et empêchent la moisson des céréales. Quelques journées de beau temps suffiraient pour mettre à l'abri les froments tout prêts à couper. Ceux qui ne sont pas encore en parfaite maturité et le maïs auraient grand besoin de chaleur. Les orages contrarient en outre la rentrée des foins. »

A Alger, les plantations de tabac, ordonnées comme essai, sont admirables. On attend M. Lebêchu, secrétaire général de la direction, pour présider à la cueillette. Il est presque certain que notre colonie africaine va nous décharger du tribut que nous payons pour nos tabacs aux îles espagnoles. Espérons qu'il en sera de même pour les produits d'un ordre plus élevé dans la série des besoins matériels.

Par suite de la hausse des blés que nous signalons depuis quelque temps sur beaucoup de marchés de départements, ceux où ce mouvement ascensionnel s'est opéré sont presque en même nombre que ceux où la baisse a persévéré. En voici le résumé :

*Hausse.* Neauphle, Bray, Gallardon, St-Germain-en-Laye, Chartres, Étampes, Pithiviers, Houdan, Nogent-le-Roi, Janville, Melun, Coulommiers, Bernay, Beauvais, Senlis, Bourbourg. — Arcis, Châlons-sur-Marne, Sésanne, Sainte-Menehould, Metz, Epinal, — Orléans, Bourges, Bléré, Malesherbes, Blois, Nantes, Tours, — Carcassonne, Limoux.

*Baisse.* Meaux, Compiègne, Pontoise, Evreux, Louviers, Pont-Audemer, Bayeux, Coutances, le Mans, Sablé, Araines, Bergues, Béthune. — Nemours, Sancerre, Vierzon, Le Blanc, Valençay. Poitiers, Châtellerault, Château-Gontier, Ruffec, Marans, Candes, — Quimper, Pont-l'Abbé, Laval, Bourbon-Vendée, — Verdun, Lunéville, Nancy, Metz, Mulhouse, Strasbourg, Altkirch, Colmar, Bar-le-Duc, Dôle, St-Laurent, St-Claude, Grenoble. — Vannes, Cette, Castelnaudary, Digne. On voit que la hausse s'est principalement effectuée sur les marchés du rayon de Paris.

On lit dans la *Vigie du Morbihan* du 2 juillet :

« Les paysans continuent à ne plus paraître aux marchés de Pontivy, à cause des droits d'octroi. Mercredi, jeudi et vendredi derniers jours de foire, la ville était déserte. Les habitants, les marchands surtout, sont fort inquiets : ils craignent qu'un tel état de choses se prolonge, car il entraînerait les conséquences les plus désastreuses. Il faut que l'autorité avise. La force est inutile contre des absens, l'intelligence peut beaucoup. Nous aimons à penser qu'on mettra tout en œuvre pour attirer de nouveau les cultivateurs sur les marchés de Pontivy. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des Céréales (par hect.).

ÉTAMPES, 13 Juillet. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 20,66; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 10,32 à 11,66. — Orge : 9,32 à 10,66. — Escourgeon : 7,32 à 8,00. — Avoine : 6,32 à 7,00.

CHARTRES, 13 Juillet. — Froment, 1re : 22,50; 2e : 21,50; 3e : 20,50. — Méteil : 18,50 à 19,50. — Seigle : 13,00. — Orge : 10,75. — Avoine : 7,00.

LE MANS, 13 Juillet. — Froment, 1re : 22,50; 2e : 18,80; 3e : 16,75. — Méteil : 15,00 à 18,50. — Seigle : 12,25 à 13,25. — Orge : 12,25 à 13,00. — Avoine : 7,25 à 8,00.

PROVINS, 13 Juillet. — Froment : 18,00 à 20,30. Hausse sur ce grain, dont l'approvisionnement est toujours faible, et baisse sur l'avoine qui arrive en quantité. Elle s'est vendue 6,25 à 7,00; peu à ce dernier prix.

ORLÉANS, 13 Juillet. — Le marché de ce jour était très faible; il y avait peu de vendeurs, et encore moins d'acheteurs. La tendance générale des cours était à la baisse. Les premières qualités de froment seules se sont soutenues fermes à 22,00; les sortes inférieures : 10,00. — Orge : 10,00. — Avoine : 7,00 à 8,00, compris l'entrée à 0,55. Baisse sur ces deux articles. Les affaires en seigle ont été nulles; on a tenu 3 hect. de seigle nouveau à 11,00 et ils ont eu acheteurs à ce prix la qualité en était ordinaire. Quoique les blés soient généralement versés, la récolte est moins endommagée et plus abondante que l'an dernier à cette époque.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer, 13 Juillet.* — Foin, 1re : 48,00 à 49,00; 2e : 44,00 à 46,00; 3e : 40,00 à 41,00. — Foin nouveau : 40,00. — Sainfoin nouveau : 46,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 22,00 à 23,00; 3e : 20,00 à 21,00.

*Marché Saint-Martin du 13 Juillet.* — Foin, 1re : 45,00; 2e : 38,00 à 42,00. — Luzerne : 36,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 20,00 à 22,00; 3e : 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 31,00; 2e : 25,00 à 26,00. Marché bien fourni; prix faiblissant; vente facile : rien n'est resté.

*Marché Saint-Antoine du 12 juillet.* — Foin, 1re : 46,00 à 47,00; 2e : 42,00 à 44,00. — Sainfoin, 1re : 41,00; 3e : 32,00. — Luzerne, 1re : 44,00 à 46,00; 2e : 40,00. — Trèfle : 25,00 à 30,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 26,00; 2e : 20,00 à 22,00. — Paille de seigle, 1re : 31,00 à 33,00; 2e : 20,00. — Paille d'avoine, 1re : 35,00.

VERSAILLES, 12 juillet. — Foin, 1re : 43,00; 2e : 38,00 à 40,00; 3e : 32,00 à 35,00. — Trèfle : 30,00 à 40,00. — Luzerne : 30,00 à 37,00. — Paille de froment : 18,00 à 24,00. — Paille d'avoine : 24,00 à 26,00. — Marché fort.

ROUEN, 12 juillet. — Foin (les 22 bottes) : 10,00 à 11,00. — Sainfoin : 11,00. — Trèfle (les 104 bottes) : 38,00 à 40,00. — Paille de froment : 30,00 à 34,00. — Paille de seigle : 38,00 à 40,00. — Paille d'avoine : 21,00 à 21,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 11 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1793 | 1733 | 60 | 1 16 | 1 06 | » [illegible] |
| Vaches.... | 60 | 51 | 6 | 1 2 | » 98 | » [illegible] |
| Veaux..... | 850 | 815 | 44 | 1 40 | 1 20 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 9783 | 9051 | 732 | 1 44 | 1 24 | 1 [illegible] |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS. *Marché de la Vallée du 13 juillet.* — Chevreaux ou cabris : 4,50 à 5,00. — Lapins : 1,00 à 2,50. — Dindes gras : 7,00 à 7,50. — Dindes communs : 400 — Oies communes : 2,75 à 4,25. — Chapons gras : 4,00 à 6,00. — Poulets gras : 2,25 à 3,75. — Poulets communs : 0,50 à 2,10. — Canards : 0,75 à 1,25. — Canetons : 2,00 à 3,50. — Pigeons de volière 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0,25 à 0,60.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. Halles des 11, 12 et 13 juillet. — *Beurre* (le kil.) en livres : 1,12 à 2,02. — En mottes Isigny : 1,30 à 3,50. — En mottes Gournay : 1,20 à 2,20. — Petit beurre : 1,12 à 1,74. *Œufs* (le mille), du 11 : 30,00 à 50,00; du 12 : 27,00 à 48,00; du 13 : 25,00 à 50,00. — Fromages, du 12 (la dizaine), Brie : 12,00 à 20,00. — A la pie : 6,00 à 15,00.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# LES DOGMES, LE CLERGÉ ET L'ÉTAT,

## ÉTUDES RELIGIEUSES,

Par MM. Eug. PELLETAN, Aug. COLIN, Hipp. MORVONNAIS et Victor HENNEQUIN.

TABLE DES MATIÈRES. — AVERTISSEMENT. — COMMENT LES DOGMES SE RÉGÉNÈRENT. — Le Catholicisme; le Protestantisme; le Christ vivant. — LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE. — COMMENT LES DOGMES SE CONTINUENT. — Lettre adressée à MM. les Rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ. — Historique; Discussion.

**Paris, 1844. — Brochure in-8° de 100 pages. — Prix : 2 fr. 50 c.**

# INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ÉTUDE DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE.

DEUX FORTS VOLUMES IN-8°

Première partie. — LES JUIFS.

Par VICTOR HENNEQUIN, Avocat à la cour royale de Paris.

PRIX : 12 FRANCS.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique.*

# BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE

FONDÉE PAR FOURIER.

NOUVELLE ÉDITION. Paris — 1842.

UN BEAU VOL. IN-18. Prix : 1 fr. 25.

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES

Sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris; dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.

## A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 114,

Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Ganneron, boulevart Beaumarchais, 2.

## VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

LEPERDRIEL.

Avec les Taffetas, Compresses, Pois élastiques, Serre-Bras, etc., de Leperdriel, pharmacien, le pansement est simple, propre, commode et économique, sans douleur ni démangeaison. — FAUB. MONTMARTRE, 78.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré,* 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Élysées.

D. Fèvre. — Poudre-Fèvre

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.* La *Poudre-Fèvre gazeuse,* seule admise à l'exposition nationale des Champs-Élysées, corrige l'eau et souvent malsaine, *fiévreuse,* nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante,* qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; facilite *la digestion,* prévient les aigreurs, pituites, *gravelle,* rétentions, maux de reins, etc. — La boîte de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre,* 1 fr.; très-belle, 1 fr. 50 c.; en commerce, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, *qualité inférieure,* à tout nom et à tout prix.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

donc repoussé aujourd'hui, à une grande majorité, cet amendement qu'elle avait adopté, il y a trois semaines, à une majorité non moins considérable. Il est vrai de dire qu'elle a trouvé une merveilleuse excuse de ces variations subites.

M. Crémieux venait de reproduire son amendement et de le soutenir dans un discours plein de verve et d'esprit, qui avait rencontré, sur un grand nombre de bancs, une vive approbation. Aussitôt quelques partisans des compagnies de déclarer que, tout en approuvant l'amendement, ils ne pensaient pas qu'il fût à sa place, et ils ont réclamé une loi spéciale sur ce sujet. M. Liadières a même eu le courage de monter à la tribune pour expliquer qu'ayant voté une première fois pour l'amendement, il voterait contre aujourd'hui, dans l'espoir qu'on ferait, plus tard, une loi. En attendant, les membres des deux chambres exerceront leur *vertu* (c'est le mot consacré) à patronner des compagnies industrielles, et à recevoir quelques milliers de francs de traitement en retour de l'appui qu'ils auront prêté à ces compagnies.

Le ministre des travaux publics n'a pas manqué de combattre l'amendement; il a même profité de cette occasion pour faire l'éloge des compagnies en général, et en particulier pour chercher à innocenter la compagnie de Rouen des reproches que lui a adressés M. Grandin. Le ministre a soutenu hardiment que la compagnie ne faisait de tort à personne, qu'elle se montrait juste envers tout le monde.

D'où viennent donc les plaintes qui s'élèvent de toutes parts? Nous avons en ce moment sous les yeux un jugement rendu contre elle le 3 juin dernier, par le tribunal de commerce de la Seine, jugement dans lequel il est dit :

« Attendu que (dans les diverses circonstances relatées audit jugement), la compagnie n'a pas respecté les obligations à elle imposées par son cahier de charges; qu'il n'y a pas eu de sa part oubli, négligence, mais *intention de nuire* dans le but de favoriser un autre établissement, etc. »

La chambre a refusé d'entendre toute réplique aux dénégations tranchantes de M. Dumon : aveugle volontaire, elle a encore livré une des grandes routes de France au monopole tyrannique des compagnies.

La Bourse tressaillira de joie en apprenant cette nouvelle; mais les hommes prévoyants s'en affligeront pour l'avenir du pays.

---

A la chambre des pairs, dans la séance d'aujourd'hui, M. Dubouchage a porté des plaintes à la tribune contre la manière dont il a été procédé à l'arrestation.

Athènes, 30 juin.

La partie des amis de M. Colletti, appelée en Grèce Moscomangha, cédant à sa jalousie envers les Mavrocordatistes, s'est mise à la tête de l'opposition en s'unissant avec les napistes qui représentent les intérêts russes. Ils ont poussé l'égarement jusqu'à songer à la révolte, avant que les chambres soient réunies, avant que l'on sache quelle sera l'opinion du pays sur le cabinet légalement et très constitutionnellement formé par le roi. Le 23 juin, une émeute a été tentée dans la capitale pour obtenir un changement de ministère. Heureusement l'énergie des dépositaires de la force publique a rendu bien mauvaise la partie jouée par les anarchistes, qui n'ont pas osé recommencer. L'attitude de la garnison a été admirable non moins que la fermeté habile du général Kalergo, à qui l'on doit une fois de plus d'avoir préservé le pays de l'anarchie.

L'alliance des moscomanghistes avec les napistes est une chose monstrueuse, tout à fait contraire aux intérêts occidentaux et à ceux de la Grèce. Le concert des influences française et anglaise, devant exister toujours pour enlever toute chance de progrès au parti russe, c'est d'autant plus aux moscomanghistes à maintenir cette union, que les napistes ont une antipathie naturelle pour eux, tandis qu'ils ont toujours voulu être les alliés des Mavrocordatistes. Ils n'en ont été séparés que depuis l'évènement du 3 septembre, dont M. Piscatory a profité pour rallier un parti national formé des capacités et tout à fait contraire à l'influence russe. M. Colletti, étant destiné à être le chef de ce parti de vrais patriotes, de concert avec M. Mavrocordato, il est malheureux qu'il semble se laisser entraîner par ceux de ses amis appelés moscomanghistes à prendre pour lui-même une attitude équivoque et à les laisser s'unir aux napistes pour faire une opposition extra-légale qui veut aller jusqu'à la révolte.

C'est d'autant plus déplorable, que le cabinet, poussé jusqu'à l'extrémité par ceux qu'il considérait comme amis, peut être porté à faire des concessions aux napistes. Il est à croire cependant, que M. Mavrocordato a des vues trop élevées pour sacrifier ainsi une position nationale à un ressentiment : il y perdrait aussi sous mille autres rapports. La nomination des sénateurs qui vient d'avoir lieu, semble confirmer la bonne opinion que nous avons du jugement de M. Mavrocordato; cette nomination est tout à fait impartiale; M. Colletti y trouve ses amis dans la proportion de plus d'un tiers; il s'en est déclaré satisfait et ne pouvait faire autrement.

On espère que M. Colletti, dont le grand patriotisme mérite certainement toute confiance, sentira la nécessité de rappeler les moscomanghistes à une conduite plus nationale, plus intelligente et de repousser toute solidarité de leurs actes. En Grèce il n'y a pas de politique bienfaisante, efficace, en vue des intérêts humanitaires que représente la France. Ceci a été assez prouvé pour que ces hommes qui travaillent sérieusement à l'avenir de la Grèce, à la régénération de l'Orient, s'attachent définitivement à cette politique.

lui-même qu'il tient les faits.

M. G. DELESSERT. M. Charbonnier de la Guesnerie a été amené à Paris en voiture, par la gendarmerie, il est vrai, parce que ce ne peut être autrement. On l'a transféré à la Conciergerie, dans une chambre au midi, où une autre personne était restée deux années sans se plaindre.

M. LE MARQUIS DE BOISSY parle d'une visite domiciliaire faite chez le prince de Rosbecq, et qui aurait été opérée d'une manière abusive.

M. Dubouchage a porté des plaintes à la tribune contre la manière dont il a été procédé à l'arrestation.

M. GABRIEL DELESSERT. La visite a eu lieu en vertu d'un mandat judiciaire, et l'on a choisi pour y procéder deux commissaires de police dont le caractère modéré offre toute espèce de garantie.

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 15 juillet.*

Au commencement de la séance, la chambre adopte par assis et levé plusieurs projets de loi relatifs à des changements de circonscription dans les départements du Cantal, de la Seine-Inférieure et du Rhône. La chambre reprend ensuite la délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

M. CORDIER lit un long discours auquel la chambre ne prête aucune attention.

La discussion générale est fermée.

Un amendement de M. Cordier tendant à faire concéder divers tronçons du chemin pour 99 ans, moyennant le remboursement des sommes dépensées par l'Etat, est mis aux voix et rejeté.

M. LUNEAU propose de supprimer les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du projet de loi, et de les remplacer par les dispositions suivantes :

Art. 3. Le ministre des travaux publics est autorisé à pourvoir provisoirement à l'exploitation du chemin d'Orléans à Tours.

A cet effet, un crédit de 14,150,000 fr. sera affecté, savoir :

11 millions à l'établissement de la voie de fer;

Et 3,150,000 fr. à l'achat du matériel d'exploitation.

Art. 4. Sur la somme de 14,150,000 fr. affectée par l'article précédent à la pose de la voie de fer et à l'achat du matériel d'exploitation, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de 6 millions de francs, et sur l'exercice 1845, un crédit de 8,150,000 fr.

M. LUNEAU développe son amendement. Ce qu'il demande, c'est de mettre le chemin d'Orléans dans une situation analogue à celle qui est faite aux autres chemins de fer : de Lyon, du Nord, de Strasbourg; c'est de permettre au gouvernement de faire profiter cette ligne des expériences qui seront faites sur les chemins à voitures articulées et à propulsion atmosphérique.

M. DUMON combat cet amendement. Les deux chambres se sont prononcées en faveur des articles dont on propose le rejet : le chemin, d'ailleurs, est loin d'avoir l'importance stratégique et commerciale des autres, et rien ne justifie l'assimilation que l'on veut établir. D'ailleurs, un premier amendement sur le chemin du centre, semblable à celui que M. Luneau présente aujourd'hui, a été retiré par son auteur lui-même.

M. LUNEAU explique que s'il a retiré son premier amendement sur le

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE FAMILLE CORSE (1).

### IX.

(Suite.)

Quand je rouvris les yeux, j'étais couché à terre entre les bras d'Orlandini, qui me jetait de l'eau au visage. Mon cheval était à quatre pas, le nez étendu vers moi, soufflant et renaclant.

— Eh bien! me dit-il, que vous est-il donc arrivé?

— Oh! mon Dieu, lui dis-je, je n'en sais rien moi-même; mais n'avez-vous pas entendu un coup de feu.

— Non.

— C'est qu'il me semble que je viens de recevoir une balle ici, et je lui montrai l'endroit où j'éprouvais la douleur.

— D'abord, reprit-il, il n'y a eu aucun coup de fusil, ni de pistolet tiré; ensuite, vous n'avez pas de trou à votre redingote.

— Alors, répondis-je, c'est mon frère qui vient d'être tué.

— Ah! ceci, répondit-il, c'est autre chose.

J'ouvris ma redingote, et je trouvai la marque que je vous ai montrée tout-à-l'heure : seulement, au premier abord, elle était vive et comme saignante.

Un instant, je fus tenté, tant je me sentais brisé par la double douleur morale et physique que j'éprouvais de rentrer à Sullacaro, mais je pensai à ma mère, elle ne m'attendait que pour souper, il fallait donner une raison à ce retour, et je n'avais pas de raison à lui donner. D'un autre côté, je ne voulais pas, sans une plus grande certitude, lui annoncer la mort de mon frère.

Je continuai donc mon chemin, et rentrai seulement à six heures du soir.

— Ma pauvre mère me reçut comme d'habitude; il était évident qu'elle ne se doutait de rien. Aussitôt le souper, je remontai dans ma chambre. En passant dans le corridor que vous connaissez, le vent souffla ma bougie. J'allais descendre pour la rallumer, quand, par les fentes de la porte, je vis de la lumière dans la chambre de mon frère.

Je crus que Griffo avait eu affaire dans cette chambre, et avait oublié d'emporter la lampe.

Je poussai la porte : un cierge brûlait près du lit de mon frère, et sur le lit, mon frère était couché, nu et sanglant.

Je restai, je l'avoue, un instant immobile de terreur; puis, je m'approchai; je le touchai, il était déjà froid.

Il avait reçu une balle au travers du corps, au même endroit où j'avais ressenti le coup, et quelques gouttes de sang tombaient des lèvres violettes de la plaie.

Il était évident pour moi que mon frère avait été tué.

Je tombai à genoux, et appuyant ma tête contre le lit, je fis ma prière en fermant les yeux.

Lorsque je les rouvris, j'étais dans l'obscurité la plus profonde; le cierge s'était éteint, la vision avait disparu.

Je tâtai le lit, il était vide.

Ecoutez, je l'avoue, je me crois aussi brave qu'un autre; mais, lorsque je sortis de la chambre, en tâtonnant, j'avais les cheveux hérissés et la sueur sur le front.

Je descendis pour prendre une autre bougie; ma mère me vit et jeta un cri.

— Qu'as-tu donc, me dit ma mère, et pourquoi es-tu si pâle?

— Je n'ai rien, répondis-je, et prenant un autre chandelier, je remontai.

Cette fois la bougie ne se souffla point, et je rentrai dans la chambre de mon frère; cette fois, elle était vide.

Le cierge avait complètement disparu : aucun poids n'avait affaissé les matelas du lit.

A terre était ma première bougie, que je rallumai.

Malgré cette absence de nouvelles preuves, j'en avais vu assez pour être convaincu. A neuf heures dix minutes du matin mon frère avait été tué.

Je rentrai et je me couchai.

Comme vous pouvez le penser, je fus long-temps à m'endormir; enfin la fatigue l'emporta sur l'agitation et le sommeil s'empara de moi.

Alors tout se continua dans la forme d'un rêve, je vis la scène comme elle s'était passée. Je vis l'homme qui l'a tué; j'entendis prononcer son nom, il s'appelle M. de Château-Renaud.

— Hélas! tout cela n'est que trop vrai, répondis-je, mais que venez-vous faire à Paris?

— Je viens tuer celui qui a tué mon frère.

— Le tuer?...

— Oh! soyez tranquille, pas à la manière corse, derrière une haie ou par-dessus un mur : non, non, à la manière française, avec des gants blancs, un jabot et des manchettes.

— Et madame de Franchi sait que vous êtes venu à Paris dans cette intention?

— Oui.

— Et elle vous a laissé partir?

— Elle m'a embrassé au front et m'a dit : va. Ma mère est une vraie Corse.

— Et vous êtes venu!

— Me voici.

— Mais de son vivant, votre frère ne voulait pas être vengé.

— Eh bien! dit Lucien, en souriant avec amertume, il aura changé d'avis depuis qu'il est mort.

En ce moment, le valet de chambre entra portant le souper : nous nous mîmes à table. Lucien mangea comme un homme libre de toute préoccupation. Après le souper, je le conduisis à sa chambre; il me remercia, me serra la main, et me souhaita une bonne nuit.

C'était le calme qui suit, dans les âmes fortes, une résolution inébranlablement prise.

Le lendemain il entra chez moi aussitôt que mon domestique lui dit que j'étais visible.

— Voulez-vous, me dit-il, m'accompagner jusqu'à Vincennes, c'est un pieux pèlerinage que je compte accomplir; si vous n'avez le temps, j'irai seul.

— Comment, seul, et qui vous indiquera la place?

— Oh! je la reconnaîtrai bien; ne vous ai-je pas dit que je l'avais vue en rêve?

Je fus curieux de savoir jusqu'où irait cette singulière intuition.

— C'est bien, je vous accompagnerai, lui dis-je.

— Eh bien! apprêtez-vous tandis que j'écrirai à Giordano; vous me permettez de disposer de votre valet de chambre pour faire porter une lettre, n'est-ce pas?

— Il est à vous.

— Merci.

Il sortit et rentra dix minutes après; j'avais envoyé chercher un cabriolet; nous y montâmes, et nous partîmes pour Vincennes.

En arrivant au carrefour :

— Nous approchons, n'est-ce pas? dit Lucien.

— Oui, à vingt pas d'ici, nous serons à l'endroit où nous entrâmes dans la forêt.

— Nous y voilà, dit le jeune homme en arrêtant le cabriolet.

C'était à l'endroit même.

Lucien entra dans le bois sans hésitation, et comme si déjà vingt fois il y était venu. Il marcha droit à la foudrière, et quand il fut arrivé, s'orienta un instant, puis, s'avançant jusqu'à la place où son frère était tombé, il s'inclina vers le sol, et voyant sur la terre une place rougeâtre :

— C'est ici, dit-il.

Alors, il baissa lentement la tête et baisa des lèvres le gazon.

Puis, se relevant l'œil en flamme, et traversant toute la profondeur de la fondrière pour atteindre la place d'où avait tiré M. de Château-Renaud :

— C'est ici qu'il était, dit-il en frappant du pied; c'est ici que vous le verrez couché demain.

— Comment, lui dis-je, demain?

— Oui; ou il est un lâche, ou demain il me donnera ici ma revanche.

— Mais, mon cher Lucien, lui dis-je, l'habitude en France, vous le savez, est qu'un duel n'entraîne pas d'autres suites que les suites naturelles de ce duel. M. de Château-Renaud s'est battu avec votre frère, qu'il avait provoqué, mais il n'a rien à faire avec vous.

— Ah! vraiment, M. de Château-Renaud a eu le droit de provoquer mon frère, parce que mon frère offrait son appui à une femme qu'il avait lâchement trompée, et selon vous, il avait le droit de provoquer mon frère. M. de Château-Renaud a tué mon frère, qui n'avait jamais touché un pistolet; il l'a tué avec autant de sécurité que s'il avait tiré sur ce chevreuil qui nous regarde, et moi, moi, je n'aurais pas le droit de

(1) Voir les numéros des 28 et 29 juin, 1er, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15 juillet.

[illegible] mais je dis que la jeunesse mérite de l'indulgence ; (On rit.) Je ne m'explique pas, dis-je, comment deux honorables membres de la chambre des pairs ont pu se trouver si violemment offensés de l'adoption de mon amendement.

On a dit que l'amendement n'avait pas été développé ; il l'avait été par M. Vatry, par M. Luneau, à qui j'offris de le présenter en son nom, puisqu'il venait de prononcer un discours dans le même sens. La chambre a été si peu surprise, que j'ai attendu que l'agitation causée par le résultat du vote sur la pose des rails, fût calmée; et que, dans l'intervalle des épreuves, on alla chercher dans les couloirs un grand nombre de députés ; l'amendement fut même mis trois fois aux voix au lieu de deux; un grand nombre de députés de la majorité se levèrent avec moi. Est-ce que j'ai surpris le vote de M. Liadières, le vote de M. Dufaure, aujourd'hui rapporteur de la commission? qui en demande le rejet. (On rit.)

Le ministre a gardé le silence ; s'il le croyait subversif, il pouvait le faire renvoyer à la commission: il en avait le droit, il ne l'a pas fait ; quand il a présenté le projet de loi à la chambre des pairs, il a dit qu'il désapprouvait cet article; il le faisait en des termes même dans lesquels il faisait l'éloge de notre délicatesse, mais la chambre des pairs s'est trouvée blessée parce qu'elle a été comprise dans les proscriptions de mon amendement, et à mesure que la chambre des pairs s'échauffait, M. le ministre s'est échauffé aussi, et lorsqu'on a parlé en termes blessants de la chambre des députés qui n'était pas là, qui ne pouvait répondre, au lieu de défendre l'honneur de la chambre, il a dénaturé les circonstances de l'adoption de l'amendement, il a raconté que l'amendement n'avait pas été appuyé (il n'a pas été appuyé et il a été adopté !) : il a dit qu'aucune considération sérieuse n'avait motivé votre décision! Vous concevez, messieurs, qu'après cette explication il n'y a plus rien à dire. (On rit.)

L'orateur rappelle qu'à la suite de l'adoption de son amendement, les administrateurs de chemins de fer en projet ont donné leur démission et ont senti qu'ils ne pouvaient être juges dans une cause dont ils étaient partie. On a reproché à l'amendement, continue M. Crémieux, de comprendre les pairs dans l'exclusion prononcée contre les députés. Mais, messieurs, pouvions-nous penser que la chambre des pairs ne partagerait pas nos susceptibilités? Pouvions-nous aussi, en nous imposant des conditions, en excluant nos collègues d'être administrateurs de compagnies de chemins de fer, laisser ce droit à la pairie placée dans la même situation que nous ?

On me reproche aussi d'avoir présenté cet amendement à propos d'une loi particulière, comme si notre droit d'initiative n'était par complet et avait d'autres juges que la chambre ; au reste, le chemin à propos duquel a été voté l'amendement n'ayant été promis à personne, demandé par personne, la question se trouvait complètement débarrassée des questions de personnes, et c'était le cas ou jamais de nous prononcer.

Le soupçon, continue l'orateur, arrivant au fond même de la question, le soupçon s'attache à la fonction et non pas à la personne ; il y a un chapitre tout entier du Code pénal contre la forfaiture du juge; il y en a un autre contre la corruption des fonctionnaires publics; les magistrats, les fonctionnaires sont-ils blessés de ces précautions ?

On nous reproche de fermer la porte de l'industrie aux hommes les plus honorables ; mais l'industrie dont il s'agit est-elle de nature à nécessiter l'intervention des pairs ou des députés; d'ailleurs ce n'est pas le mot soumissionnaires d'un chemin de fer qui a excité des orages, c'est le mot administrateurs ; mais l'administrateur est-il un industriel ? est-il attaché à [illegible] ses maximes en pratique, quoiqu'il vient de proclamer que les concessions des chemins de fer aux compagnies, concessions votées à diverses reprises par les chambres, amèneront la ruine du pays. (Réclamations.)

La chambre veut des compagnies : pour qu'elles se forment, il faut des influences, des banquiers, ou des hommes politiques. Pourquoi voulez-vous exclure la concurrence des hommes politiques ?

Le ministre s'attache ensuite à démontrer que la garantie de l'adjudication publique suffit pleinement pour empêcher les abus que l'on veut prévenir. Il cite quelques membres de l'opposition qui ont précédemment pris une part à des compagnies de chemins de fer, et qui n'ont pas probablement voté contre, comme s'en est vanté M. Vatry.

La composition d'une chambre législative est impossible, si l'on exclut ses membres de toutes les administrations. Est-ce que les intéressés dans la questions des vins n'ont pas voté dans la loi sur la falsification des vins ; les avocats, dans les lois relatives au barreau ?

Si les compagnies de chemins de fer ont quelques-uns des inconvénients qui ont été exagérés à cette tribune, c'est une garantie qu'il y ait des hommes haut placés et responsables devant le public ; c'est une garantie pour l'Etat, une garantie pour le pays qu'elles ne soient pas uniquement composées de gens d'affaires.

Il n'est pas vrai que l'État demeure désarmé devant les compagnies ; le gouvernement n'a jamais manqué de moyens pour faire exécuter les cahiers des charges ; on nous cite l'exemple de l'Angleterre ; mais les compagnies ont obtenu de le gouvernement anglais des conditions tout-à-fait différentes de celles que nous faisons aux nôtres ; le gouvernement français prend toutes ses précautions pour conserver sa libre action.

M. GRANDIN. Une affirmation n'est pas une démonstration.

M. DUMON entre dans quelques explications relativement à la manière dont le chemin de fer de Rouen est exploité ; il affirme que l'administration de ce chemin exécute fidèlement son cahier de charges.

M. PHILIPPE DUPIN. M. Dufaure m'a chargé d'expliquer à la chambre sa pensée sur l'amendement. La commission a été divisée sur cette question ; mais elle a été unanime à penser que l'amendement n'était pas à sa place, et ne devait pas être introduit dans une loi spéciale. Il est certain que le sort du chemin est compromis si cet amendement est adopté, et c'est la principale raison qui nous a déterminés; il faut absolument choisir entre le chemin et l'amendement. Il n'y a d'ailleurs, dans le chemin de Bordeaux, ni même à présent dans aucun autre, de membre de la chambre, puisque ceux qui s'y trouvaient ont donné leur démission : il n'y a donc aucune urgence à admettre l'amendement, qui, d'ailleurs, aurait besoin d'une sanction pénale. (Réclamations.)

L'orateur termine, en disant que le rejet de l'amendement ne compromet rien, et qu'il pourra être reproduit partout ailleurs ; dans la loi sur la police des chemins de fer, par exemple, ou par une proposition spéciale.

M. ALLARD donne lecture des conclusions de la commission, et prie, M. Crémieux, en présence de ces déclarations, de réserver son amendement.

M. CRÉMIEUX. Nous avons donné à la loi 60 boules blanches que nous ne lui aurions pas données si l'amendement n'eût pas été adopté, nous qui voulons l'exploitation par l'Etat. La commission ne repousse pas l'amendement, elle veut seulement que nous suivions quelques formalités, pour que nous nous retrouvions ensuite dans la même situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Votons, dès aujourd'hui, puisque nous sommes en mesure. La chambre des pairs n'a pas voulu s'associer à notre amendement; elle n'y est [illegible]

[illegible] huit cent quinze mille francs pour compléter les voies et le matériel des deux chemins de Lille et de Valenciennes à la frontière, et construire des maisons de gardes. » — Adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. DE LA TOURNELLE dépose le rapport sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, amendé par la chambre des pairs.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *National* est mécontent de ce qui se passe en Espagne. Il suivra, dit-il, la phase nouvelle de la réaction contre-révolutionnaire. Il l'a vue atroce, il la verra hypocrite ; mais elle porte dans son sein, ajoute-t-il, des germes de dissolution qui s'étendront peu-à-peu. Il faut laisser au temps sa part de l'œuvre et se montrer patient, c'est la meilleure manière de se montrer habile. Tout cela ne saurait grandir et durer. La contre-révolution espagnole peut rappeler les moines, replacer les hommes de Bergara, créer une petite armée prétorienne ; ses auxiliaires même l'aideront à tomber. Qu'il y ait au moins, dans les cortès, une opposition résolue, si elle n'est pas nombreuse. L'opinion se réveillera sous son influence et l'avenir dira le reste.

— Le *Commerce* voit dans la dissolution des cortès et la convocation des colléges électoraux la détermination prise par le gouvernement espagnol de rentrer dans la voie constitutionnelle d'où quelques imprudents voulaient l'éloigner. Le rétablissement d'une partie des *fueros* basques est une atteinte grave à l'unité nationale et ils ne sont pas rétablis en ce qui concerne les douanes, c'est-à-dire en ce qui nous touche particulièrement. Les douanes restent à la frontière ; elles ne sont pas reportées à l'Èbre. Si c'est le parti français qui triomphe en Espagne, comme on l'assure, il faut avouer que nous ne nous en appercevons guère ; nous ne pouvons pas même recouvrer les avantages commerciaux dont nous avait dépouillés un décret du duc de la Victoire.

— La révolution, dit la *Réforme*, recule de plus en plus au-delà des Pyrénées : Encore quelques jours et le système rétrograde qui emporte la Péninsule, aura effacé jusqu'aux derniers vestiges de sa liberté. La résurrection d'une partie des vieux *fueros* détruit le résultat de tous les efforts tentés pour ramener à l'unité les membres épars du grand corps espagnol. On dirait que cette résolution a passé du camp de Zumalacarréguy dans les conseils de Christine. La *Réforme* se demande si ce ne serait point là le prélude de quelque hymen qui préparerait à la révolution un sort plus tragique encore.

## Faits divers.

Une lettre écrite de Dreux, le 15 juillet au soir et publiée par le *Messager*, annonce que la famille royale a passé cette journée à Dreux. A onze heures et demie, il a été célébré, dans la chapelle du château, un office auquel assistaient S. A. R. la duchesse d'Orléans, le roi, la reine, Mme la princesse Adélaïde, la reine des Belges et d'autres membres de la famille royale. On ne pouvait voir, sans la plus pénible émotion, dit le correspondant du *Messager*, l'auguste veuve du prince royal, s'efforçant d'étouffer ses sanglots, prosternée à terre et comme abîmée dans son impassible douleur. Après l'absoute, le roi et la famille royale sont rentrés au château. La reine et Mme la duchesse d'Orléans sont restées long-temps prosternées devant le tombeau du prince.

---

provoquer M. de Château-Renaud? Allons-donc !

Je baissai la tête sans répondre.

— D'ailleurs, continua-t-il, vous n'avez rien à faire dans tout cela. Soyez tranquille, j'ai écrit ce matin à Giordano, et, quand nous reviendrons à Paris, tout sera arrangé. Croyez-vous donc que M. de Château-Renaud refusera ma proposition.

— M. de Château-Renaud a malheureusement une réputation de courage qui ne me permet point d'élever le moindre doute à cet égard.

— Alors, tout est pour le mieux, dit Lucien... Allons déjeûner.

— Nous revînmes à l'allée, et nous remontâmes en cabriolet.

— Cocher, dis-je, rue de Rivoli.

— Non pas, dit Lucien, c'est moi qui vous emmène dîner... Cocher, au café de Paris. N'est-ce point là que dînait ordinairement mon frère.

— Je le crois.

— C'est là, d'ailleurs, que j'ai donné rendez-vous à Giordano.

— Alors, au café de Paris.

Une demi-heure après, nous étions à la porte du restaurant.

L'entrée de Lucien fut une nouvelle preuve de cette étrange ressemblance entre lui et son frère. Le bruit de la mort de Louis s'était répandu, peut-être pas dans tous ses détails, c'est vrai, mais enfin il s'était répandu, et l'apparition de Lucien sembla frapper tout le monde de stupeur.

Je demandai un cabinet, en prévenant que le baron Giordano devait venir nous rejoindre.

On nous donna la chambre du fond. Lucien se mit à lire les journaux avec un sang-froid qui ressemblait à de l'insensibilité. Au milieu du déjeûner, Giordano entra.

Les deux jeunes gens ne s'étaient pas vus depuis quatre ou cinq ans ; cependant, un serrement de main fut la seule démonstration d'amitié qu'ils se donnèrent.

— Eh bien ! tout est arrangé, dit Giordano.

— M. de Château-Renaud accepte ?

— Oui, à la condition, cependant, qu'après vous, on le laissera tranquille.

— Oh ! qu'il se rassure. Je suis le dernier des Franchi. Est-ce lui que vous avez vu ou les témoins ?

C'est lui-même. Il s'est chargé de prévenir MM. de Boissy et de Châteaugrand. Quant aux armes, à l'heure et au lieu, ils sont les mêmes.

— A merveille... Mettez-vous là, et déjeûnez.

Le baron s'assit, et l'on parla d'autre chose.

Après le déjeûner, Lucien nous pria de le faire reconnaître par le commissaire de police qui avait mis les scellés, et par le propriétaire de la maison qu'habitait son frère : Il voulait passer dans la chambre même de Louis cette dernière nuit qui le séparait de la vengeance.

Toutes ces démarches prirent une partie de la journée, et ce ne fut que vers cinq heures du soir que Lucien pût entrer dans l'appartement de son frère.

Nous le laissâmes seul ; la douleur a sa pudeur qu'il faut respecter.

Lucien nous donna rendez-vous pour le lendemain à huit heures, en me priant de tâcher d'avoir les mêmes pistolets et de les acheter même s'ils étaient à vendre.

Je me rendis aussitôt chez Devisme, et le marché fut conclu moyennant six cents francs.

Le lendemain, à huit heures moins un quart, j'étais chez Lucien.

Quand j'entrai, il était à la même place et écrivait à la même table où j'avais trouvé son frère écrivant.

Il avait le sourire sur les lèvres, quoiqu'il fût fort pâle.

— Bonjour, me dit-il; j'écris à ma mère.

— J'espère que vous lui annoncez une nouvelle moins douloureuse que celle qu'il y a aujourd'hui huit jours lui annonçait votre frère.

— Je lui annonce qu'elle peut prier tranquillement pour son fils et qu'il est vengé.

— Comment pouvez-vous parler avec cette certitude !

—Mon frère ne vous a-t-il pas d'avance annoncé sa mort. Moi, d'avance, je vous annonce celle de M. de Château-Renaud. Tenez, me dit-il en se levant et en me touchant la tempe. Je lui mettrai ma balle là.

— Et vous?

— Il ne me touchera pas même.

— Mais attendez au moins l'issue du duel pour envoyer cette lettre.

— C'est parfaitement inutile.

Il sonna. Le valet de chambre parut.

— Joseph, dit-il, portez cette lettre à la poste.

— Mais vous avez donc revu votre frère, m'écriai-je ?

— Oui, me dit-il.

C'était une étrange chose que ces deux duels à la suite l'un de l'autre, et dans lesquels, d'avance, un des deux adversaires était condamné.

Sur ces entrefaites, le baron Giordano arriva.

Il était huit heures. Nous partîmes.

Lucien avait si grande hâte d'arriver et poussa tellement le cocher que nous étions au rendez-vous plus de dix minutes avant l'heure. Nos adversaires arrivèrent à neuf heures juste. Ils étaient à cheval tous trois et suivis d'un domestique à cheval aussi. M. de Château-Renaud avait la main dans son habit, et je crus d'abord qu'il portait son bras en écharpe.

A vingt pas de nous, ces messieurs descendirent et jetèrent la bride de leurs chevaux au domestique.

M. de Château-Renaud resta en arrière, mais jeta cependant les yeux sur Lucien; tout éloigné que nous étions de lui, je le vis pâlir. Il se retourna, et de la cravache qu'il portait à la main gauche, s'amusa à couper les petites fleurs qui poussaient sur le gazon.

— Nous voici, messieurs, dirent MM. de Châteaugrand et de Boissy. Mais vous savez nos conditions, c'est que ce duel est le dernier, et que, quelle qu'en soit l'issue, M. de Château-Renaud n'aura plus à répondre à personne du double résultat.

— C'est convenu, répondîmes-nous.

Lucien s'inclina en signe d'assentiment.

— Vous avez des armes, Messieurs, demanda le vicomte de Châteaugrand.

— Les mêmes.

— Et elles sont inconnues à M. de Franchi ?

— Beaucoup plus qu'à M. de Château-Renaud. M. de Château-Renaud s'en est servi une fois. M. de Franchi ne les a pas encore vues.

— C'est bien, messieurs. Viens, Château-Renaud.

Aussitôt nous nous enfonçâmes dans le bois sans prononcer une seule parole ; chacun sentait, à peine remis de la scène dont nous allions revoir le théâtre, que quelque chose de non moins terrible allait se passer.

Nous arrivâmes à la fondrière.

M. de Château-Renaud, grâce à une grande puissance sur lui-même, paraissait calme, mais ceux qui l'avaient vu dans ces deux rencontres pouvaient cependant apprécier la différence.

De temps en temps il jetait à la dérobée un regard sur Lucien, et ce regard exprimait une inquiétude qui ressemblait à de l'effroi. Peut-être était-ce cette grande ressemblance des deux frères qui le préoccupait, et croyait-il voir dans Lucien l'ombre vengeresse de Louis.

Pendant qu'on chargeait les pistolets, je le vis enfin tirer sa main de sa redingote ; sa main était enveloppée d'un mouchoir mouillé qui devait en apaiser les mouvements fébriles.

Lucien attendait l'œil calme et fixe, en homme qui est sûr de sa vengeance.

Sans qu'on lui indiquât sa place, Lucien alla prendre celle qu'occupait son frère, ce qui força naturellement M. de Château-Renaud à reprendre celle qu'il avait déjà occupée.

Lucien reçut son arme avec un sourire de joie. M. de Château-Renaud, en prenant la sienne, de pâle qu'il était, devint livide. Puis il passa sa main entre sa cravate et son cou, comme si sa cravate l'étouffait.

On ne peut se faire une idée du sentiment de terreur involontaire avec lequel je regardais ce jeune homme, beau, riche, élégant, qui, la veille au matin, croyait encore avoir de longues années à vivre, et qui, aujourd'hui, la sueur au front, l'angoisse au cœur, se sentait condamné.

— Y êtes-vous? demanda M. de Châteaugrand

— Oui, répondit Lucien.

— M. de Château-Renaud fit un signe affirmatif.

Quant à moi je me retournai.

J'entendis les deux coups frappés successivement dans la main, et au troisième la détonation des deux pistolets.

Je me retournai. M. de Château-Renaud était étendu sur le sol, tué raide, sans avoir poussé un soupir, sans avoir fait un mouvement.

Je m'approchai de lui, mû par cette invincible curiosité qui vous pousse à suivre jusqu'au bout une catastrophe ; la balle lui était entrée à la tempe, à l'endroit même que m'avait indiqué Lucien.

Je courus à lui ; il était resté calme et immobile ; mais, en me voyant à sa portée, il laissa tomber son pistolet et se jeta dans mes bras.

— Oh ! mon frère, mon pauvre frère, s'écria-t-il !

Et il éclata en sanglots.

C'étaient les premières larmes que le jeune homme avait versées.

**Alexandre DUMAS.**

FIN.

— Les mollusques de la Sicile. — Végétation des forêts. — Engrais. — Climat de la France. — Sciences médicales.

**Nouvelle comète**. — Nous avons déjà annoncé la découverte [q]u'a faite M. Mauvais de l'apparition d'une nouvelle comète; elle n'a [s]emblé d'abord être qu'une nébuleuse peu distincte ; mais, mieux obser[v]ée, elle a présenté tous les caractères des astres chevelus. Malgré le [m]auvais temps qui règne depuis quelques jours; nos astronomes ont pu [fa]ire cinq observations de cinq positions différentes de cette comète ; c'est [b]ien plus qu'il ne faut pour déterminer l'orbite parabolique qu'elle dé[c]rit dans l'espace. Elle présente cette circonstance très remarquable [q]u'elle a à parcourir encore 100 degrés d'anamalie avant d'arriver à son [p]érihélie, qu'elle n'atteindra que dans trois mois. Elle est maintenant [d]istante du soleil de une fois huit dixièmes la distance de la terre au so[le]il ; quand elle arrivera à son périhélie, elle ne sera séparée du soleil [q]ue de 76 centièmes. Avant d'atteindre ce point, elle traversera, le 24 [s]eptembre prochain, le plan de l'écliptique ; alors, elle passera en de[d]ans de l'orbite décrite par la terre, à la faible distance de 14 centièmes. [S]i donc, par hasard, la terre se trouvait alors à ce point de son orbite, [n]ous pourrions assister à notre rencontre avec la comète, et apprendre, [p]eut-être à nos dépens, ce qui peut advenir d'un pareil choc. Heureuse[m]ent, la terre se trouvera, à cette époque, éloignée de 146 dégrés de ce [p]oint où la comète traversera l'écliptique, et nous sommes encore sau[v]és pour cette fois.

**Essieux convergents**. — Dans un excellent rapport sur un [b]âti à essieux convergents pour les locomotives et wagons des chemins [d]e fer, imaginé par M. Sermet de Tournefort, M. le colonel Piobert s'ex[p]rime ainsi, tant en son nom qu'au nom de M. Morin : « L'administra[ti]on a cru ne devoir s'occuper que de la partie inerte des chemins de fer, [d]e l'établissement de la voie, pour laquelle elle s'est entourée de con[se]ils et a consulté tous les hommes de l'art, tandis que la construction [d]e la partie mobile, celle dont les combinaisons peuvent avoir tant [d']importance dans la locomotion rapide des voyageurs, a été abandonnée [à] la discrétion des compagnies industrielles, dont l'intérêt particulier est [d]e suivre tous les anciens errements, quelque dangereux qu'ils puissent [ê]tre, afin de se soustraire à toute responsabilité relativement aux acci[d]ents qu'il est toujours difficile de prévenir complètement dans les [t]ransports à grande vitesse. Vos commissaires ayant eu plusieurs fois [m]ission d'étudier les effets du mouvement et du choc des corps animés [d]e vitesse encore plus grande, reconnaissent trop combien le système [a]ctuel peut compromettre la sécurité publique, pour qu'ils n'en signalent [p]as, en toute occasion, les dangers. Par le même motif, ils croient digne [d]e l'intérêt de l'Académie toute proposition qui tendrait à diminuer ces [d]angers en apportant quelque perfectionnement au mode actuel. »

On ne peut signaler plus justement l'incurie du gouvernement en pré[se]nce de l'intérêt des compagnies qui l'emporte toujours sur les intérêts [b]ien autrement importants du public. On ne peut, non plus, mieux mon[tr]er à l'Académie le rôle qu'elle aurait à jouer pour forcer l'administra[ti]on à s'occuper quelque peu de questions aussi graves que la sécurité [de]s voyageurs, forcés de confier leur vie à des compagnies qui ne voient [en] eux qu'une marchandise bonne à exploiter. Mais le gouvernement et [l']Académie oublient également leur devoir. Depuis le terrible acci[de]nt du 8 mai 1842, plus de quarante inventeurs ont successivement [en]voyé les divers systèmes qu'ils ont cru propres à empêcher le retour [d']un pareil événement, et voici que, pour la première fois, une commis[si]on de l'Académie élève la voix. Encore n'est-ce pas la grande commis[si]on solennellement nommée quelques jours après l'accident pour don[ne]r satisfaction à l'opinion publique. Cette commission se tait depuis plus [de] deux ans, et attend qu'un nouvel accident vienne la réveiller de son [in]souciance.

Aujourd'hui c'est une commission moins solennelle, composée seule[m]ent de MM. Morin et Piobert, qui émet le vœu qu'on puisse expérimen[te]r en grand le système d'essieux convergents proposé par M. de Tour[ne]fort. Chaque wagon aurait encore trois essieux tournant avec leurs [ro]ues, mais l'essieu de devant et celui de derrière ne seraient pas inva[ria]bles. Ils seraient reliés à un bâti au moyen d'une espèce de verrou [q]ui soulèverait un rail saillant placé au milieu de la voie à tous les rac[co]rdements de lignes droites et de lignes courbes sur une longueur égale [à t]rois fois celle de la locomotive. Alors les deux essieux devenus libres [pr]endraient une direction normale à la courbe, et le verrou étant retom[bé], ils le garderaient jusqu'à la sortie de la courbe où un nouveau rail [sa]illant rétablirait les choses dans l'état primitif. Un système analogue, [im]aginé par M. Chesnaux, figurait à l'exposition de l'industrie.

— M. Cauchy lit un Mémoire sur divers théorèmes relatifs à la con[ve]rgence des séries et une note concernant l'application de la méthode [lo]garithmique à l'astronomie.

— M. de Saint-Venant envoie la suite de ses Mémoires sur l'état d'é[qu]ilibre d'une verge élastique à double courbure; il considère le cas où [les] déplacements éprouvés par les points ne sont pas très petits.

**Coloration de la mer Rouge** — M. Montagne s'est occupé [de] rechercher l'origine du nom de mer Rouge, donné d'abord par Héro[do]te à la mer d'Oman et au golfe Arabique, puis à toutes les mers qui [ba]ignent les côtes de l'Arabie, par les auteurs grecs postérieurs. Il pense [qu]e ce nom provient très vraisemblablement du phénomène remarquable [de] la coloration des eaux de cette mer.

Cette coloration n'a été observée d'une manière certaine, et avec at[ten]tion, que deux fois dans ces derniers temps ; mais il est probable que [le] phénomène s'est produit de tout temps. La première observation a été [fai]te, en 1825, dans la baie de Tô, par M. Ehrenberg; M. Evenore Dupont [vit], vingt ans plus tard, le même spectacle, avec des dimensions gigan[tes]ques. « Le 15 juillet 1845, dit M. Dupont dans une lettre écrite alors [à M]. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, la mer était teinte en rouge aussi loin [qu]e l'œil pouvait s'étendre derrière le navire. Sa surface était partout [co]uverte d'une matière fine, d'un rouge brique un peu orangé. Ayant re[cu]eilli une portion de la substance, je la mis dans un flacon de verre [bla]nc, pensant qu'elle se conserverait mieux ainsi. Le lendemain, elle [éta]it devenue d'un violet foncé, et l'eau avait pris une jolie teinte rose.— [Je] recueillis la matière dans un linge de coton, elle devint verte..... Le

d'un sapin dans les terrains fangeux du Grès-Vosgien étant 1, l'accroissement est 2 dans les terrains secs; de 4 à 5 dans les terrains disposés de manière à recueillir les eaux de pluie; de 6 dans les terrains où les eaux des ruisseaux entretiennent une fraîcheur permanente.

Pour accroître le revenu d'une forêt située sur une pente aride, il faut pratiquer une série de fossés horizontaux sans ouvertures qui retiennent l'eau de pluie, tendant toujours à s'échapper en torrents. M. Chevandier a constaté que, dans les forêts de la manufacture de glaces de Cirey, la construction de ces fossés n'entraînait qu'une dépense de 40 francs par hectare, et que ses avantages sont de beaucoup supérieurs, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

En 100 ans, le poids d'un sapin devient :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans les terrains fangeux, | 100 kil. occupant | 0,35 stères, | valant 5 fr. 50 |
| Dans les terrains secs, | 500 « | 1,00 | 7 |
| Dans les terrains arrosés, | 2,000 | 7,00 | 85 |

**Engrais**. — La note envoyée par M. Schattenmann, dans la dernière séance, sur les engrais animaux, a engagé M. Pauthier à donner à l'Académie quelques renseignements sur ce que les Chinois font du *Tafen* ou *stercus humanum*. Ils le mélangent avec un tiers de terre grasse et en forment un tourteau qu'ils dessèchent à l'air. Ce tourteau a l'odeur de la violette, et est employé avec énormes avantages pour engraisser les terres. Comment les Parisiens n'ont-ils pas encore changé Montfaucon en un vaste dépôt de guano, sentant la violette ?

**Climat de la France**. — Le climat de la France a-t-il changé, n'a-t-il pas changé ? L'Académie dit non par l'organe de M. de Gasparin ; M. Fuster dit oui !—De part et d'autre viennent à l'appui mille citations de Diodore, de Pline, de César, etc., etc.—M. Fuster tient bon; l'Académie n'en démord pas. — Qui a raison ? Quand le débat sera plus avancé, nous tâcherons de nous faire une opinion, et nous l'exposerons timidement à nos lecteurs, sans leur cacher que, dès aujourd'hui, nous croyons bien que l'immobilité n'est pas le propre des saisons.

**Chirurgie**. — *Ablation de l'épaule*. — M. Rigaud, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Strasbourg, envoie à l'Académie le moule en plâtre d'une omoplate qu'il a enlevée avec une portion de la clavicule sur un ancien grenadier de la garde impériale, qui est sorti guéri au bout de six semaines. L'opération a été nécessitée par une tumeur osseuse d'un volume considérable, développée à la face interne de l'os. Déjà, l'année précédente, cet homme avait dû subir l'extirpation du bras pour un développement analogue formé sur le col chirurgical de l'humérus.

L'enlèvement complet de l'os de l'épaule n'avait encore été pratiqué qu'une seule fois, en Angleterre. M. Rigaud insiste sur la nécessité de ménager la continuité des muscles respirateurs, le grand dentelé, le rhomboïde et l'angulaire.

**Médecine**. — M. Gaultier de Claubry adresse à l'Académie un traité sur *l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde*. L'auteur y prétend établir que ces deux maladies ne sont qu'une seule et même affection, sous le quadruple rapport de la symptomatologie, de l'anatomie pathologique, des causes et du traitement. Il demande le renvoi de son travail à la commission des prix Monthyon.

**Physiologie**. — M. Flourens rend compte d'un Mémoire de M. le docteur Deschamps, de Melun, sur l'anatomie et la physiologie de l'œuf et du *corpus luteum* de l'ovaire de la femme et des femelles de mammifères. Après avoir rappelé que les premiers anatomistes ont signalé l'analogie qui existe entre les testicules du mâle et les ovaires de la femelle, l'auteur donne quelques détails sur l'évolution des œufs. La puberté est l'époque de leur complet développement. La fonction de l'ovaire s'établit et s'annonce par la menstruation chez la femme, par le rut chez les femelles d'animaux. Si, chez ces femelles, on enlève les ovaires, on empêche le phénomène du rut. Selon M. Deschamps, l'œuf s'échappe de l'ovaire par un mécanisme très compliqué, qu'il appelle *accouchement ovarique*. C'est la fécondation qui provoque ce phénomène.

Dr P.

---

# TRIBUNAUX.

## COUR D'ASSISES DU GERS.

Présidence de M. Donnodevie. Suite de l'audience du 12 juillet

**AFFAIRE LACOSTE.**

M. le procureur du roi Cassassoles prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Je n'ai pas besoin de démontrer à des hommes sérieux et attentifs, pénétrés surtout de la dignité et de l'importance de leurs fonctions, la gravité de cette cause. Son titre seul est assez éloquent par lui-même : un empoisonnement réveille tant de souvenirs, même historiques, que je m'explique parfaitement et l'empressement du public et son affluence dans cette enceinte.

Quel crime, en effet, révèle une plus grande perversité, mérite une punition plus exemplaire ?

Avant d'entrer dans la discussion, M. le procureur du roi expose les faits suivants :

Henri Lacoste était le plus jeune de trois frères qui, par un sentiment fort honorable et des idées de conservation dans la famille, avaient projeté d'accumuler toute leur fortune sur la tête du dernier survivant.

Le testament de Philibert surtout révèle tellement cette pensée de perpétuer dans la famille le nom de Lacoste, que Henri, son héritier, songea tout d'abord à la mettre à exécution, malgré son âge avancé; il avait alors 68 ans.

Un jour, se trouvant à la noce d'une de ses petites-nièces, il fut épris des charmes de sa sœur, de cette Euphémie, qui devint bientôt son épouse. Mais avant d'arriver à cet acte solennel et de former un lien indissoluble, on dirait qu'il avait voulu s'assurer par avance s'il y aurait sympathie de caractère, ou du moins quelques sentiments de reconnaissance de la part de celle qui, en échange des sacrifices de ses jeunes années, était appelée un jour à posséder son immense fortune.

Cette épreuve fut décisive, et le mariage fut célébré le 24 mai de l'année 1841.

Voilà donc Euphémie Vergès, naguère simple villageoise, devenue bientôt l'opulente châtelaine de Riguepeu, dans sa belle habitation dite de *Phi-*

ble, en présence de l'indifférence que Meilhan avait montrée pendant la maladie de son mari, et surtout en présence des antécédents de ce coaccusé.

Abordant l'examen des questions médico-légales, l'organe du ministère public reprend et développe les explications fournies par les médecins et chimistes experts appelés de Paris.

Les vrais coupables sont devant vous, MM. les jurés. Une jeune femme s'était attachée à un vieillard riche ; elle lui avait sacrifié sa jeunesse en expectative d'une opulente fortune, et on a voulu s'assurer par un crime cette fortune qui pouvait échapper. Cette femme avait sous la main un homme qui avait des besoins, et cet homme est devenu l'instrument du crime.

Un dernier mot en terminant :

Nous nous reposons avec la plus grande confiance dans votre décision à venir.

Vous n'écouterez, nous le savons, que le cri de votre conscience ; vous ne prononcerez qu'après avoir recueilli les nombreux éléments de ce grand procès, afin de les analyser, d'en saisir les nuances et d'en accepter les conclusions logiques.

Songez que la presse attire sur vous l'attention publique, et que celle-ci ne donnera sa sanction à votre jugement qu'après l'avoir soumis à un rigoureux examen.

Rappelez-vous enfin que, sans les principes de moralité, la société ne saurait exister, et que la plus grande garantie de son maintien repose souvent sur un verdict sérieux, portant le cachet d'une sévère exemplarité.

J'espère que les deux boules que je jette dans l'urne ne feront pas tache parmi les vôtres.

Après ce réquisitoire, l'audience est suspendue quelques minutes.

Ensuite le défenseur de Meilhan a la parole.

Me Canteloup s'exprime ainsi :

Les grands procès en matière criminelle ont de tous les temps excité la curiosité publique. Cela vous explique ce que nous voyons ici depuis quelques jours. Une seule chose manque à tant d'éclat : c'est la présence d'une célébrité du barreau français pour vous présenter la défense de Meilhan. Souvent un haut patronage décèle les préoccupations d'une défense inquiète. Meilhan a été assez sûr de son innocence pour ne recourir qu'au ministère de l'avocat de sa famille. C'est à sa sollicitude que j'ai consenti à repr[endre] des occupations dès long-temps délaissées, pour venir vous dém[on]trer la probité, son innocence. L'une n'est pas plus douteuse que l'aut[re].

L'avocat reprend les antécédents de son client, et lit les bo[ns] certificats qui lui ont été délivrés par les autorités des communes qu'il [a] habitées, tous revêtus du cachet municipal. Il lit aussi un *exeat* du rec[teur] de [...] hors, au bas duquel est une signature illisible, « comme le [sont] toujours celles de ces messieurs. » (On rit.)

Parlera-t-on de l'avortement de la fille Lescure, dans lequel [o]n fait une part à Meilhan. Mais c'est là un fait qu'on n'a mis en avant et auquel on n'a donné de la consistance que quand on a songé à imputer à Meilhan l'empoisonnement de M. Lacoste. Sur quoi d'ailleurs cette opinion est-elle fondée ? Sur la capacité fort contestable de M. Sabattier, chirurgien à Fezensac. Et pourtant il a conclu qu'il n'y avait pas eu avortement !

Ainsi cette base de l'accusation manque complètement. Mais on dit : S'il a été honorable jusque là, il a violé l'hospitalité et souillé le lit conjugal de Lescure. Meilhan a été soupçonné par Lescure. Que fait-il ? Va-t-il s'humilier et demander grâce ? Non ! Il sort de cette maison et il dit : Il suffit qu'on m'ait cru malhonnête homme pour que je ne reste pas ici. Et où va-t-il ? Dans de mauvaises maisons ? Non. Il va droit chez le curé ; et le curé, qui sait ce qui s'est passé, le reçoit, et témoigne ainsi qu'il ne considère pas Meilhan comme un homme qui aurait manqué à tous ses devoirs.

C'est alors que Mme Lacoste intervient, parce que, dans ces circonstances, une femme est toujours plus persuasive : Lescure reconnaît ses torts ; il embrasse Meilhan, le prie de revenir, et Meilhan revient chez Lescure, et les enfants de Lescure reviennent à l'école de Meilhan.

Ceci achève bien de démontrer que lorsqu'un malheureux est mis sur ces bancs, on le rend responsable de tous les faits connus et ignorés d'une contrée.

Après l'examen de la vie de l'accusé, que l'on a voulu flétrir, le défenseur s'occupe des circonstances matérielles relatives à l'empoisonnement de Lacoste ; il dit qu'il n'y a pas accord entre les hommes de l'art, qu'il est impossible à la médecine et à la chimie de rien conclure sur la manière dont l'arsenic a été introduit dans un cadavre ; que rien ne constate que la mort de Lacoste soit la conséquence d'un crime ; tout fait croire, au contraire, qu'il s'est tué lui-même en voulant se médicamenter.

En admettant maintenant qu'il y ait eu empoisonnement par une main criminelle, Meilhan serait encore innocent, et il faut bien reconnaître que le ministère public s'est permis une accusation hasardée.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Nous ne pouvons laisser passer de telles expressions.

Me CANTELOUP. Tout ce que vous voudrez.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Nous ne pouvons laisser dire que l'accusation « s'est permis. »

Me CANTELOUP. Je n'ai point l'intention d'attaquer personnellement M. le procureur du roi. Mais quand l'accusation attaque l'accusé, la défense a le droit de répondre à l'accusation.

Le défenseur, reprenant l'examen des faits matériels, discute d'abord la circonstance du verre de vin que Meilhan aurait fait boire à Lacoste. S'il est vrai que Lacoste ait tenu le propos qu'on lui attribue, il n'a pu le tenir qu'à la légère, pour se débarrasser des importunités. D'un autre côté, il faut reconnaître que le fait n'était pas vrai.

Il y a bon nombre de témoins qui auraient vu le malade, qui le leur aurait dit à coup sûr, et qui pourtant n'en a pas parlé. Cela est prouvé par les dépositions de Navarre père et fils, par les domestiques de la maison, par la lettre écrite au docteur Boubé, et enfin par M. Lasmolles, qui a vu Lacoste et que Lacoste a consulté.

Mais il y a plus. Meilhan n'aurait sans doute pas pris deux bouteilles pour boire avec Lacoste ; d'un autre côté, il n'aurait pas mis l'arsenic dans le verre avant d'offrir à boire à Lacoste. Donc, il aurait fallu que le vin eût été empoisonné d'avance ; donc, Meilhan, en buvant avec Lacoste, se serait empoisonné avec lui.

Le défenseur dit que Meilhan n'a pu voir Lacoste le jour du 16 mai ; il établit cette impossibilité par les déclarations des témoins Mothes et Espéron.

Toutefois, le ministère public a établi un système de charges morales. Ce sont ces charges que le défenseur s'attache à repousser. On fait un reproche à Meilhan de n'être pas allé voir Lacoste pendant sa maladie. Mais s'il y était allé, l'accusation n'aurait pas manqué de dire que Meilhan n'ayant pu administrer assez de poison au malade, le jour du 16 mai, avait voulu ajouter du nouveau poison et consommer son œuvre. Le jour des funérailles, il rendit, comme tous les autres, ses devoirs d'ami au trépassé ; et là encore, s'il avait agi autrement, s'il n'avait pas paru, l'accusation serait certainement venue lui dire : Vous n'avez pas paru, parce que déjà le remords bourrelait votre cœur. (Rires.) Vous n'avez pas osé affronter votre victime, et vous êtes resté éloigné de sa maison et de sa tombe.

Enfin, le défenseur termine ainsi :

ce en ces termes :

Messieurs les jurés, enfin, Mme Lacoste entendra dans cette enceinte une voix amie; celle qui, depuis huit mois, poursuit sans relâche la calomnie, va renverser enfin toutes ces accusations qui ont eu la puissance d'égarer la justice elle-même. Puisse ma parole dévouée lui faire oublier, du moins quelques instants, les douloureuses émotions qui ont dû l'agiter pendant le réquisitoire du ministère public.

Et d'abord, bien qu'on ne doive jamais rougir de sa naissance, commençons, mais dans le seul intérêt de la vérité, par rétablir à cet égard les faits, complètement dénaturés. Il n'est pas vrai que Mme Lacoste soit la fille d'un malheureux paysan; il n'est pas vrai qu'elle soit née dans la pauvreté. Son père est maire du village de Mazerolles; c'est un homme bien élevé et digne de considération sous tous les rapports. Dans sa vallée, il n'a pas moins de quatre-vingts journaux de terre, et voilà pourquoi Mlle Euphémie Vergès pouvait espérer une part d'héritage de 20,000 fr. au moins, sans compter une somme exigible d'environ 12,000 fr.

La spéculation de son mariage est une pensée fausse ici, et une odieuse invention partout ailleurs. Lorsqu'il demanda la main de sa petite nièce, M. Henri Lacoste possédait tout au plus 45,000 fr., et il avait perdu l'espoir d'hériter de Philibert, son frère; car il était notoire dans le pays que Philibert avait alors disposé de sa fortune par un testament livré déjà aux mains intéressées.

Ce fut après que ce projet de mariage eût été arrêté, et à une époque où toute idée de spéculation était impossible, que Mme Lacoste mit sa nièce en pension à Tarbes, où, pendant deux ans, la jeune Euphémie fut élevée dans l'idée qu'un jour elle serait l'épouse de son oncle.

Le bruit de ce mariage arriva bientôt jusqu'à Riguepeu, où Philibert, malgré le soin qu'on avait mis à le lui cacher, ne tarda pas à en avoir connaissance; et cependant, dès qu'il sut que son frère Henri avait l'intention d'épouser celle qui était leur petite nièce à tous deux, à l'instant même, il déchira son testament, institua Henri son héritier universel, et bien ainsi, avant de mourir, l'union de son frère et d'Euphémie Vergès. Il est vrai de dire, dès lors, qu'Euphémie Vergès devint en quelque sorte la bienfaitrice de son mari.

Le mariage eut lieu en 1841. A peine entrée dans le ménage, la jeune femme se recueillit; elle comprit tout d'abord les périls de sa position; et, en effet, elle disait à une dame de ses amies : Je viens vous voir encore; mais je reviendrai peu; j'ai épousé un vieillard, et il faut ménager sa susceptibilité, comme il faut me mettre moi-même à l'abri des calomnies du public. C'est ainsi qu'elle comprit sa situation et elle y demeura fidèle pendant toute la durée de cette union, aussi, voyez-la recueillant l'affection de tous ceux qui l'entourent, respectée et toujours aimée, adorée de son mari qu'elle comblait de soins, et qui s'en trouvait si heureux qu'il le disait, vous le savez, à qui voulait l'entendre.

Cependant un grand malheur allait bientôt affliger cette maison. M. Lacoste déjà indisposé, tombe sérieusement malade. Pendant sa maladie, qui fut courte, sa femme le soigne presque seule, et il meurt bientôt entre ses bras.

Que fait alors sa veuve? Accoutumée à ne point faire de folles dépenses, elle ne change rien à sa maison; elle a des préoccupations bien plus sérieuses et plus dignes de son cœur, et le premier ordre qu'elle donne, c'est celui d'alléger la condition des débiteurs de son mari. Désormais, elle n'exi-

... ment.

Admettant toutefois que la mort ait été le résultat direct et immédiat de l'action de l'arsenic, Me Alem s'attache à prouver que cette substance, d'ailleurs trouvée en quantité, selon lui, trop minime dans le foie (5 milligrammes, c'est-à-dire la dixième partie d'un grain, que cette substance enfin n'a pas été introduite dans les organes de M. Lacoste par une main criminelle, mais ingérée par suite d'une médication dangereuse que s'administrait secrètement à fortes doses M. Lacoste lui-même.

Résumons ici les arguments produits par le défenseur de Meilhan. Me Alem-Rousseau soutient que l'intervention, la complicité de Meilhan était inutile et imprudente. Quant à l'effet de Castera, ce n'était non pas un don, mais un échange, et si ces 1,772 fr. eussent été les arrhes du crime, Mme Lacoste n'aurait pas eu l'imprudence d'aller confier à un voisin cette circonstance accusatrice. La pension de 400 fr. n'a jamais existé; c'est une vanterie de Meilhan.

Le défenseur repousse avec force les inductions que le ministère public a tirées des soins minutieux que Mme Lacoste prodiguait à son mari; ces soins lui étaient dictés, non par un odieux calcul, mais par un dévouement sincère.

Mme Lacoste, a-t-on dit, allait jusqu'à raser son mari. Oh! messieurs, j'aurais voulu que vous fussiez témoins de ce sourire avec lequel elle me répondit, lorsque pour la première fois, je lui parlai de cette circonstance. Voulez-vous que je vous dise la vérité? La voici : M. Lacoste aimait à embrasser sa femme, comme il avait aimé à embrasser sa petite nièce; il ne pouvait se raser lui-même, parce qu'il souffrait d'une douleur au bras droit, mais il n'aimait pas à payer le barbier. Et voilà pourquoi cette jeune femme apprit à manier le rasoir; c'était, il faut le dire, encore plus pour elle que pour lui! (On rit.) Lui en ferez-vous un crime?...

Après d'autres développements, Me Alem demande quelques instants de repos.

*P. S.* On nous annonce à l'instant qu'un verdict d'acquittement a été rendu en faveur des deux accusés.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 17 JUIN.

LENOBLE, march. de vins, r. de la Croix, 6 bis. J. c., M. Le Roy; s. p., M. Decagny, cloître St-Merry, 2.

## Bourse du 14 juillet 1844.

Quelque activité dans les opérations sur la rente.

Tendance à la hausse, qui s'est soutenue même après la clôture du parquet.

Il y a une amélioration de 15 centimes sur le cours du 5 0|0 comme sur celui du 3 0|0.

Excepté la gauche, tous les chemins de fer en légère faveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Comptoir Ganneron, 1015. — Vieux Pont, 1650. — Rente de la Ville, 103.

| CH. DE FER. | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Orléans.. | 985 » | 985 » | » » | 983 75, 983 25, 987. |
| Strasb.... | 240 » | 238 75 | H. 1 25 | 240, 238 75. |
| Rouen.... | 988 75 | 990 » | H. 2 50 | 987 50, 990. |
| Hâvre.... | 768 75 | 767 50 | » » | 770. |
| Marseill. | 773 75 | » » | H. 2 50 | 772 50, 773 75. |
| Montpell | » » | » » | » » | |

| LONDRES, le 13 juill. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol..... 99 1\|8 1\|4. | Av. 81 82 1\|2. | F. c. 3 0\|0 : 82 05 10 d. 50. |
| Esp. act... 22 1\|2. | Ap. 82 02 1\|2. | 82 35 d. 50. |
| Portug..... » | | F. p. 5 0\|0 : 122 80 d. 1. |
| Mexic...... 35 7\|8. | Rep. Fin c. F. pr. | 123 d. 50. |
| Brésil...... » | 3 0\|0 10. | Vers. r. d. 385 d. 10. |
| 5 0\|0 holl. 101 1\|8. | 5 0\|0 15. | Orléans, 995 d. 10. |
| 2 1\|2 do... 61 1\|2. | | Strasb. 241 25 d. 10. |
| Rouen..... » | Bons du Trésor. | |
| Orléans....39 5\|8. | | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,00 à 00,00; courant du mois, 76,00 à 00,00; juillet, août, 77,00; sept., 81, 80; 4 derniers mois 82,50 à 82,00; 4 premiers mois 1845, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; caméline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 93,00, courant du mois 92,00; août, sept. et oct., 92,00; 2 derniers mois, 86,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 25 1|2 à 00,00 0|0 première sorte, id., 0 0|0, deuxième sorte; ordre de livraison, à 24 à 24 1|2 0|0.

SUIFS de place (les 50 kil.), 58,00 à 58,25. — de Russie, toujours bien tenus sans affaires; — 4 dern. mois, 61,00 à 62,00.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 15 juillet.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Joscelin et Guillemette. Camaraderie.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Bal du Sous-Préfet.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Mystère. Client. Feu mon premier. Polka.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Vampire. Bédouines. Anglais. Séparation.
6 h. »|» GYMNASE. — Malvina. Rodolphe. Jeunesse orageuse. Très Amours.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — 2e Le Billet de faire part.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »|» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. »|» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 13 Juillet. | | | 15 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2018 q. | 35 k. | Arrivages | 3118 q. | 71 k. |
| Ventes | 1970 | 49 | Ventes | 3050 | 92 |
| Restant | 16705 | 08 | Restant | 16412 | 87 |
| Cours moyen | | 39,83 | Cours moyen | | 38,37 |
| Cours-taxe | | 39,38 | Cours-taxe | | 38,37 |

| Cote administrati | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 3 q. | 14 k. | 53,50 à 55,50 | Gr. | 6 q. | 28 k. | 53,50 à 54,15 |
| 1re | 449 | 02 | 39,50 à 41,40 | 1re | 271 | 61 | 39,40 à 40,75 |
| 2e | 167 | 99 | 36,30 à 38,85 | 2e | 754 | 38 | 36,30 à 38,85 |
| 3e | 8 | 07 | 29,95 à 31,21 | 3e | 7 | 71 | 31,25 à 31,85 |
| 4e | 15 | 70 | 25,45 à 00,00 | 4e | 3 | 14 | 25,15 à 00 00 |
| 1.1222 | | 68 | 33,75 à 40,10 | Al.2472 | | 75 | 33,75 à 40,75 |

SOISSONS, 13 juillet. — Farine : 33,95 à 34,00.

MULHOUSE, 9 juillet. — Farine (l'hect.), 1re : 29,00; 2e : 25,00; 3e : 17,50. — Son : 10,00 les 100 kil. Hausse de 0,50 sur les farines.

CHALON-SUR-SAONE, 13 juillet. — Farine, 1re : 41,60; 2e : 40,40; 3e : 30,40.

GRAY, 13 juillet. — Farine, 1re : 39,20; 2e, 36,00; 3e : 23,20.

LYON, 13 juillet. — De nombreux arrivages de la Bourgogne et de la Champagne ont fait incliner les prix à la baisse et ralenti la vente. Nos fabricants cherchent à vendre les farines 1re : 42,00; 2e : 38,00, et les commissionnaires cèdent à 41,00 et 37,00 les rondes. La faiblesse de ces prix ne tente pas les acheteurs. On l'attribue à la baisse qui a eu lieu sur les marchés de Dijon et de Gray, ainsi qu'à l'empressement des détenteurs qui veulent absolument réaliser.

### Taxe du pain (par kil.)

2e quinzaine de juillet.

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 0,36 | 0,28 | 0,00 |
| Beaugency | 0,30 | 0,00 | 0,00 |
| Soissons | 0,30 | 0,00 | 0,00 |
| Châlons-sur-Marne | 0,36 | 0,30 | 0,25 |
| Clermont-Ferrand | 0,42 1\|2 | 0,32 1\|2 | 0,00 |

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 13 juillet. — *Cours légal.* Céréales toujours sans affaires par l'entremise des facteurs; les cours ne sont que nominaux. Froment : 19,25 à 20,10. — Seigle : 10,13 à 11,33.

BEAUGENCY, 13 juillet. — Froment, 1re : 21,34; 2e : 20,32; 3e : 18,89. — Méteil : 15,25. — Seigle : 11,50. — Orge : 11,00. — Mouture : 14,25. — Sarrazin : 10,50. — Avoine : 7,50.

VALENCIENNES, 13 juillet. — *Cours officiel.* — Froment, 1re : 20,25; 2e : 19,00. — *Cours commercial.* — Froment, 1re : 19,75 à 20,50; 2e : 18,75 à 19,50; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,00 à 7,50.

REIMS, 13 juillet. — Froment : 18,50. — Seigle : 8,91 à 9,50. — Orge : 11,36 à 11,75. — Escourgeon : 11,75. — Avoine : 7,27 à 7,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 13 juillet. — *Cours officiel.* — Froment : 18,62. — Seigle : 9,51. — Orge : 10,56. — Avoine : 7,69. — *Cours commercial.* Froment : 18,00 à 19,66. — Seigle : 8,70 à 9,32. — Orge : 10,00 à 10,66. — Avoine : 6,66 à 7,33.

METZ, 11 juillet. — Froment, 1re : 16,90; 2e : 15,02; 3e : 12,25.

SAUMUR, 13 juillet. — Froment : 16,50. — Avoine : 6,75.

Les récoltes en blé dans tout l'Auxois seront superbes cette année; le froment est bien nourri, la paille est grande et les herbes parasites ont été étouffées. L'avoine promet beaucoup également. Le foin n'était pas très abondant; celui qui a été récolté avant la pluie était d'excellente qualité; mais les coupes postérieures ont beaucoup souffert.

DIJON, 13 juillet. — Froment : 16,75 à 19,25. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Méteil : 15,00 à 14,75. — Orge : 7,50 à 8,00. — Avoine : 7,00 à 8,25.

STRASBOURG, 12 juillet. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 17,93; 3e : 15,50. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Orge : 9,50. — Avoine : 9,00.

MULHOUSE, 9 juillet. — Froment, 1re : 19,78; 2e : 18,96; 3e : 18,32. — Méteil : 13,78. — Seigle : 10,29. — Orge : 9,98. — Avoine : 9,37. Hausse sur le froment : 0,62; sur le méteil : 0,95; sur le seigle : 0,42. — Baisse de 0,49 sur l'orge, et de 0,13 sur l'avoine.

CHALON-SUR-SAONE. — Froment, 1re : 20,00 à 20,50; 2e : 19,00 à 19,50; 3e : 18,50 à 18,75. — Seigle : 12,40 à 12,50. — Orge : 12,50. — Avoine : 9,00 à 9,25. Baisse sur tous ces grains.

Les pluies, quoique peu considérables, nous font pousser la récolte avec vigueur, pendant les courts intervalles de beau temps. La moisson sera belle et de bonne qualité. La vigne nous fait espérer un bon résultat, et les maïs en terre sont beaux.

GRAY, 13 juillet. — Froment, 1re : 18,50; 2e : 17,00; 3e : 16,50. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Orge : 10,00 à 12,00. — Avoine : 6,00 à 7,50.

BESANÇON, 12 juillet. — Froment : 17,65. — Avoine : 7,65.

LYON, 13 juillet. — Malgré les ondées de pluie que nous ayons eues, les consommateurs ne s'empressent pas et nos cours sont loin de s'améliorer. Des froments sont offerts de 26,00 à 28,00 les 100 kil. Les seigles sont délaissés à 12,50, et les avoines se sont vendues hier à 17,50 les 100 kil. Dans la Bresse, la moisson des froments est presque achevée; ils sont de belle et bonne qualité.

SURGÈRES, 13 juillet. — Froment : 19,00 à 19,25. — Baillarge : 11,00 à 11,50. — Avoine : 6,75 à 7,00. — Nos froments sont en baisse, ce qui a fait diminuer la taxe du pain. C'est la première fois depuis bien des années que cela arrive à l'époque de la moisson.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 15 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 962 | 902 | 60 | 1 16 | 1 6 | » 96 |
| Vaches..... | 152 | 145 | 7 | 1 6 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 508 | 482 | 26 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 11211 | 9428 | 1783 | 1 46 | 1 26 | 1 06 |

LYON. *Marchés des 9, 11 et 12 juillet.* — Bœufs : 1,28-1,14-1,00. — Mouton : 1,40-1,30-1,20. — Veau : 1,30-1,22-1,16. — Marché ordinaire.

### Laines.

PARIS, 12 juillet. — Les besoins des laines à peigne sont un peu calmés. Les achats considérables qui se sont faits au commencement de la campagne ont dû nécessairement provoquer la hausse sur les laines en suint et à dos, mais cette hausse est maintenant un peu ralentie; les provisions sont faites jusqu'à l'arrivée des laines d'Allemagne qui aura lieu au mois de septembre et d'octobre.

Malgré le besoin des laines à cardes pour draperie et nouveautés, les prix de ces sortes de laines n'ont pas suivi la hausse des laines à peigne. Les agneaux seuls en suint et à dos ont éprouvé une augmentation de 15 à 25 p. 0|0 sur les prix de l'an dernier; les fabricants d'Elbeuf sont les seuls qui ont le plus acheté pour l'emploi des tissus nouveautés.

Les laveurs de St-Denis, Etampes, ont été prudents dans leurs achats et veulent attendre le résultat de la vente de leurs premiers lavages pour en faire de nouveaux. Certains cherchent à vendre leurs toisons en suint propres au peigne pour peu qu'ils trouvent du bénéfice. Quelques spéculateurs ont vendu sur place des toisons en suint à des filateurs de 1,60 à 1,70 le kil.

Il est venu peu de laines au marché d'Etampes qui était peu important. Les fabricants de Châlons en ont acheté une grande partie au prix de 4,80, 4,90, 5,10 et 5,20.

10,000 kil. restent à vendre sur les 40,000 qui étaient sur place.

**LA MAISON DU COIN DE RUE N° 8, rue Montesquieu, vient d'ajouter encore à ses assortiments si considérables, une très belle collection d'étoffes nouvelles spécialement fabriquées pour ses magasins, et dont le choix a été exclusivement fait parmi les plus beaux articles admis à l'exposition des produits de l'industrie française.**

Cette maison, dont la vogue est incontestable, et qui jouit de la réputation si bien méritée de vendre à bon marché, offre toujours à sa nombreuse clientèle les nouveautés les plus variées à des prix tellement modérés qu'ils défient la concurrence la plus active. Pour qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur la loyauté de leur maison, les nouveaux propriétaires de ce bel établissement, tout en offrant l'échange et le remboursement des achats dont on ne serait pas satisfait, veillent avec la plus scrupuleuse attention à ce que chaque article soit bien marqué en chiffres, afin de donner toujours aux personnes qui visitent leur magasin la certitude qu'il n'y a aucune perte à subir dans l'échange. Au nombre des grandes occasions annoncées par les magasins du COIN DE RUE, on peut citer les taffetas glacés caméléon (75 centimètres de largeur) à 4 fr. 25 et 4 fr. 50. Les foulards tissés grande largeur soie cuite, à 5 fr. 25. — 500 pièces mousseline-laine à 45 cent. Une partie considérable de mousseline cachemire, impression nouvelle, à 2 fr. 25. — 10,000 écharpes mousseline de laine, à 2 fr. 75 c.

**On expédie des échantillons, et même des étoffes à choisir, aux personnes qui en font la demande.**

pièces relatives à cette élection pendant six semaines, dans l'espoir que M. de Castellane atteindrait l'âge voulu par la loi lors d'une prochaine élection. La chambre tout entière s'est associée au blâme prononcé par la commission contre cette manœuvre.

Enfin, sur la proposition de M. O. Barrot, la chambre a renvoyé à la session prochaine la discussion du projet de loi relatif à la translation du domicile politique, soit que les auteurs de cette proposition aient craint de la voir échouer devant un nombre insuffisant de votants si la gauche en masse venait à s'abstenir, soit que la chambre ait compris réellement qu'une aussi grave question avait besoin d'être étudiée et mûrie et ne pouvait être discutée d'une manière convenable au terme extrême de la session; nous n'en félicitons pas moins la chambre de cette décision.

Espérons que d'ici à la session prochaine, la chambre comprendra que ce n'est pas en apportant des restrictions à l'exercice du droit électoral qu'elle pourra combattre cet esprit de localité dont l'invasion toujours croissante commence à l'effrayer elle-même, mais bien au contraire en donnant aux électeurs la plus grande liberté d'action. C'est seulement dans ce sens que la loi sur les élections doit être modifiée, si l'on veut l'améliorer et réaliser un progrès véritable.

---

La discussion des crédits supplémentaires pour l'Algérie a fourni l'occasion de soulever, dans la chambre des pairs, une question fort importante. Cette question, qui a déjà été agitée dans la chambre des députés et dans les assemblées délibérantes de l'autre côté de la Manche, est d'autant plus grave qu'elle peut servir de critérium pour déterminer la réalité et la valeur de cette fameuse *entente cordiale* sur laquelle roule, depuis quatre ans, tout le système politique du cabinet.

Il s'agit de l'*exequatur* des agents consulaires anglais en Algérie, et par conséquent de la reconnaissance de nos possessions africaines par le cabinet de Saint-James.

Voici le fait rappelé par M. de Boissy, qui a servi de base à la discussion. Il y a à Bougie un agent consulaire qui est à la fois vice-consul de Sardaigne et vice-consul d'Angleterre. Comme vice-consul de Sardaigne, il a demandé l'*exequatur* à la France; comme consul d'Angleterre, il s'est dispensé de demander cet *exequatur*. L'existence de ce fait n'a pas été déniée par M. le ministre des affaires étrangères à la chambre des députés. Aujourd'hui, à la chambre des pairs, MM. Villemain et de Mackau, les seuls ministres qui étaient présents, ne l'ont pas contesté d'une manière positive, et se sont retranchés, l'un dans le silence, l'autre dans un refus d'explication et de réponse.

Il semble résulter de là que ce n'est point, comme M. Guizot l'a affirmé plusieurs fois, la présence du même consul britannique à Alger depuis 1830, qui motiverait la continuation de l'*exequatur* délivré à ce fonctionnaire par l'ex-dey, mais bien le refus de l'Angleterre de reconnaître officiellement notre conquête.

Or, s'il en est ainsi, que devient l'entente cordiale? Des paroles solennelles ont été prononcées à la face de l'Europe: « L'Algérie est à jamais française. » Ces paroles tracent au cabinet des Tuileries sa ligne de conduite. Il faut que le cabinet de Saint-James s'explique nettement: il faut que notre ministre des affaires étrangères et notre ambassadeur à Londres provoquent cette explication. Si ce point eût été éclairci, si l'Angleterre n'eût pas gardé cette attitude ... Notre droit est incontestable ... annales politiques et diplomatiques qui puissent l'infirmer. L'Angleterre elle-même ne l'a pas contesté, ne peut pas le contester; car, dans l'Inde et partout où elle colonise, on la voit pratiquer un droit semblable. Elle ne peut exiger, nous ne pouvons lui accorder un privilège exceptionnel en Algérie; ce serait, comme l'a dit M. de Boissy, une insulte pour les autres nations.

Ainsi, d'une part, offrir au cabinet de Saint-James d'envoyer un consul à Alger; d'une autre part, signifier à l'agent actuel que, dans un délai déterminé, il devra cesser d'usurper les insignes d'une nation amie, insignes qu'il est de notre devoir de faire respecter en Algérie comme en France; telle est la marche à suivre pour obtenir une explication nette et savoir à quoi s'en tenir sur l'*entente cordiale*.

---

## Timbre des journaux.

Notre opinion sur les taxes de timbre et de poste des journaux, qui contrarie les plans de la *Presse*, procède, dit aujourd'hui ce journal *d'un sentiment de basse jalousie mal déguisé*. Nous avons dit, nous, que l'opinion de la *Presse* procède d'un sentiment de cupidité et d'un désir d'envahissement et de monopole patents et manifestes.

Entre la *Presse* et nous, il y a ici cette différence, c'est d'abord que la *Presse* sait fort bien que notre accusation contre elle est juste, que son opinion sur le timbre est la traduction d'un plan de spéculation qu'elle voudrait trouver des facilités à exécuter pour écraser les journaux à moyenne ou faible clientèle; c'est ensuite que la *Presse* sait également fort bien que son accusation contre nous est fausse, et que le sentiment qui nous fait parler n'est pas une *basse jalousie*, comme elle l'avance. La *Presse* nous voit souvent citer très-libéralement avec éloge telle opinion ou tel article d'elle, même des articles littéraires, des articles de feuilletons. Ce n'est pas elle qui commet de ces *maladresses!* Elle pousse à cet égard la discrétion si loin que, dans le cours de la longue discussion sur les chemins de fer où elle soutenait, comme nous, la cause de l'Etat contre les compagnies (du moins contre les compagnies financières), elle a plusieurs fois affirmé qu'elle était *seule*, avec le *National*, à défendre la cause de l'Etat. Ces procédés peu dignes, peu honorables, ne sont pas les nôtres; pour nous, le journalisme est avant tout question d'opinion et non question de boutique.

Nous n'agissons point vis-à-vis les journaux, nos confrères, avec les sentiments misérables que la *Presse* nous prête, mais avec des sentiments de loyauté et de libéralisme dont nous avons donné trop de preuves (même sans retour) pour qu'aucun d'eux, pour que la *Presse*, en particulier, puisse être bien venue à nous imputer des sentiments de *basse jalousie*. La *Presse* sait que de pareils sentiments ne sont pas les nôtres, et nous nous en rapporterions sur ce point, à sa conscience intime si nous avions un moyen de faire parler sa conscience.

La *Presse*, après quelques raisonnements des plus étranges, sur lesquels nous reviendrons, déclare qu'elle se rendrait à notre opinion, si les mesures que nous proposons étaient praticables; et elle nous invite à les formuler en articles de loi. Nous prenons acte de cette bonne disposition, et nous nous engageons à satisfaire au désir de la *Presse*: ce qu'elle nous demande est de la plus grande facilité; c'est ce dont elle se convaincra en relisant avec un peu ... honorable député de Louhans, autant nous repoussons aujourd'hui la formule de la nouvelle proposition, qui réduit à 4 centimes pour tout journal, quelle que soit sa dimension, le coût du timbre. Ce ne serait pas l'application du principe de l'égalité: ce serait celui du nivellement. A ce compte, le *Bien Public* serait taxé par le fisc au même prix que le *Journal des Débats*, dont le format est quatre fois plus considérable. Que dirait-on d'une commission du budget qui demanderait qu'on prélevât sur toutes les propriétés, petites ou grandes, un impôt d'un chiffre égal? Le château avec ses vastes dépendances paierait exactement la même somme d'argent que la chaumière. On trouverait ce système absurde. Eh bien! c'est celui-là même que M. de Girardin et ses amis voudraient appliquer à toute la presse. Trois journaux gagneraient à cette mesure: le *Journal des Débats*, la *Presse* et le *Siècle*; mais, en revanche, toutes les autres feuilles parisiennes et toutes les feuilles de province seraient menacées dans leur existence.

Nous ne doutons pas que la chambre ne rejette la proposition de la commission qui établirait un si odieux monopole. A quelque parti que l'on appartienne, on comprendra qu'il est dangereux de livrer l'arme de la presse à un petit nombre d'hommes seulement. Le vainqueur d'aujourd'hui peut bien être vaincu demain, et s'il établit le despotisme au profit de son opinion pendant sa victoire, quel sera son refuge après sa défaite?... L'intérêt de toutes les opinions et de tous les hommes, c'est donc d'avoir une presse libre et indépendante. Les conservateurs qui se sont laissé entraîner à diminuer la liberté de la presse ont été les premiers frappés, en 1840, par les coups qu'ils comptaient porter à leurs adversaires. La presse monopolisée est aussi dangereuse qu'une forteresse dans le sein d'une capitale. Elle sert à toutes les tyrannies; ce n'est plus qu'une force brutale qui tombe tour-à-tour entre les mains de tous les partis, et qui favorise leurs passions. Si la presse n'avait pas conservé un certain degré de liberté sous la Restauration, qui sait ce qui serait arrivé des évènements de Juillet!... La tyrannie des opinions conduit à la colère les hommes de tous les partis. C'est ce qui est arrivé dans le dix-huitième siècle, lorsque l'on était obligé de faire imprimer ses ouvrages en Hollande et de les faire entrer en contrebande à Paris et dans la France, pour éviter la censure.

Déjà on a assez miné la liberté de la presse, sans que l'on vienne encore la ruiner tout à fait par une mesure fiscale. Le journalisme indépendant, en province, ne vit presque que de sacrifices depuis que les sources de son existence ont été taries par la loi sur les annonces judiciaires. Les lois de Septembre ont porté un coup terrible à la presse parisienne, et la loi sur les annonces judiciaires a presque tué la presse des départements. Nous n'hésitons donc pas à le dire: la plupart des journaux, un très petit nombre excepté, vivent du patriotisme de leurs fondateurs, de leurs rédacteurs ou de leurs actionnaires, bien plus que de la liberté, et c'est une situation mauvaise pour le pays et pour le gouvernement lui-même. Mauvaise pour le gouvernement, parce qu'il n'est pas soutenu par des opinions indépendantes; parce que les hommes les plus sincères qui sont dans un camp opposé au sien sont presque contraints d'épouser les passions de leur parti pour conserver quelque crédit. Mauvaise pour le pays, parce que l'esprit public, n'ayant plus d'écho, dépérit chaque jour; parce que le découragement s'empare des âmes, et que les élé-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

## REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS. Le *Menteur*. La *Camaraderie*. *Joceleyn et Guillemette*, de M. d'Epagny. Les débuts. — VARIÉTÉS. Le *Vampire*. — PALAIS-ROYAL. *Le Billet de faire part. Paris voleur.* — OPÉRA-COMIQUE. Les *quatre Fils Aymon*, opéra de M. Balfe.

Corneille disait du *Menteur*: « Cette pièce est en partie traduite, en partie imitée de l'Espagnol. Le sujet m'en semble si spirituel et si bien tourné, que j'ai dit souvent que je voudrais avoir donné les deux plus belles que j'aie faites, et qu'il fût de mon invention. » Corneille était une grande âme bienveillante; tout en respectant le sentiment qui lui dictait ce trait de modestie, nous ne souscrirons pas à son jugement, nous ne donnerons pas *Horace* et *Cinna* pour le sujet du *Menteur*. Pourtant cette comédie offre des scènes admirables et une savante étude de caractères. La figure de Dorante peut prêter à une analyse curieuse du *mensonge*, ce mal nécessaire de la civilisation. Il y aurait à constater comment ce vice très général est un effet des conditions très mauvaises de la société où nous vivons; il y aurait à se demander encore si, l'harmonie sociale étant réalisée, une petite part de mensonge ne persisterait pas, et quel rôle utile celle-là remplirait dans le monde. Cette question s'éclaircirait aisément, si l'on analysait avec méthode les modes différents sous lesquels se produit le péché de menterie.

Dorante a-t-il une nature basse ou médiocre? Ce menteur est-il de ceux qu'on dédaigne et repousse? Non, en vérité. Sauf quelque trait d'irrévérence filiale (trait caractéristique dans toutes les comédies du temps, mais dont on se sent ici vivement blessé, parce que le père, dans la pièce de Corneille, est un type d'indulgence, de tendresse et de dévouement), sauf ce tort de légèreté, Dorante est un brave jeune homme. Plus tard, lorsqu'il est devenu raisonnable et posé, on lui dit, en faisant allusion à son péché de jeunesse:

> A cela près, vous étiez en estime
> D'avoir une âme noble et grande et magnanime.

On peut, dit ailleurs Corneille:

> Mentir par générosité,
> Par adresse d'amour, et par nécessité.....
> L'occasion convie, aide, engage, dispense;
> Et pour servir un autre on ment sans qu'on y pense.

Voilà des causes, des caractères différents dans le mensonge. Il y a donc lieu de faire, sur cette matière, des distinctions équitables, et vous en trouverez plusieurs, si vous voulez suivre quelque peu le Dorante du poète dans ses aventures.

Demi mensonge.—D'abord, le caractère se présente agréablement par une sorte de préparation, de transition. Dorante offrant la main à Clarisse, qu'il n'a jamais vue, exagère à plaisir son bonheur.

> Et c'est pour moi, madame, *un bonheur souverain*,
> Que cette occasion de vous donner la main.

Ce sont là de petites menteries galantes tout-à-fait gracieuses, dont *une* femme pourra se plaindre, en l'occasion, mais que *les* femmes approuveront toujours.

Premier mensonge.................

> Depuis que j'ai quitté les guerres d'Allemagne.....

Voilà le premier trait décisif. Le but du mensonge, ici, c'est un succès d'amour, mais il pivote sur la vanité; Dorante veut se faire glorieux et éblouir par son éclat.

Deuxième mensonge.

Avec une grande habileté d'esprit, il passe rapidement, après ce vers, à une autre idée qui doit en effet dominer, et va plus directement à ses fins. Clarisse avait dit:

> . Confessez... qu'à tort vous murmurez,
> Du mépris de vos feux que j'avais ignorés.
> — C'est l'effet du malheur qui partout m'accompagne.
> Depuis un an entier,
> Je suis et jour et nuit dedans votre quartier,
> Je vous cherche en tous lieux, au bal, aux promenades,
> Et n'avez que de moi reçu des sérénades.

Ici, nous sommes en pleine tromperie d'amour. Dorante étale des preuves de sa passion, il la fait remonter à une année, lui « qui vint hier de Poitiers. » Dans l'idée des sérénades perce encore la gloriole, le mensonge d'ambition.

Clarice a recueilli en souriant, moitié d'aise, moitié d'incrédulité, les propos du jeune cavalier; mais un mot l'a frappée, et sa question va amener le développement du premier mensonge.

> Quoi! vous avez donc vu l'Allemagne et la guerre?
> — Je m'y suis fait, quatre ans, craindre comme un tonnerre.

Dorante sait que les beaux uniformes, l'éclat des armes, la hardiesse des aventures ont de puissants attraits pour la nature féminine. Les femmes aimeront toujours les armées, surtout quand les armées ne contiendront plus de menaces pour les cœurs des mères et des amantes; quand elles seront employées à des œuvres de paix et de production. Mais il faudra l'uniforme brillant, et nous comptons bien sur les exigences délicates du sexe pour forcer les hommes à se parer un jour d'épaulettes et de panaches flottants, dans toutes les corporations les plus pacifiques. Si l'épicier, de par sa fonction, portait un plumet et un habit rouge, qui ne serait glorieuse d'être épicière? Mais, revenons au *Menteur*.

Après avoir étalé toute sa gloire, voyez comme Dorante, toujours mentant, en fait le sacrifice à son amour.

> Vaincre dans les combats, commander dans l'armée,
> De mille exploits fameux enfler ma renommée,
> Et tous ces nobles soins qui m'avaient su ravir
> Cédèrent aussitôt à ceux de vous servir.

C'est par besoin d'accord qu'il ment ainsi, pour former un lien d'amour; maintenant, nous allons le voir céder à des mobiles différents.

Troisième mensonge.—Alcippe et Philiste arrivent préoccupés. Qui donc a pu donner, la nuit, sur la rivière, sérénade et collation? Dorante est tout heureux de cabaler, de faire pièce à ses amis. Il se mettrait au ton facétieux, si presque aussitôt ne naissait en lui la vanité galante. Il voit le moyen de se faire passer pour un homme à bonnes fortunes et pour un amant magnifique. A peine a-t-il commencé, les facultés poétiques s'éveillent et s'exaltent en lui, et son enthousiasme est tel, qu'il oublie certainement sa cabale, pour céder à l'entraînement de l'artiste. Vient alors ce complet splendide: *J'avais pris cinq bateaux*... qui se termine par « le soleil jaloux, avançant son retour pour troubler la petite fortune du galant. » Tout cela est d'une science parfaite et d'un goût de style achevé. Dorante se monte à perdre la tête, et, comme on lui dit:

> Certes, vous avez grâce à conter ces merveilles.
> Paris, tout grand qu'il est, en voit peu de pareilles.
> — J'avais été surpris (reprend-il); et l'objet de mes vœux
> Ne m'avait, tout au plus, donné qu'une heure ou deux.

... du monde, l'Opinion. La presse, avec ses lois de septembre et la loi sur les annonces judiciaires, n'est qu'une souveraine sans fortune, et elle ne se relève que par le patriotisme et le désintéressement.

Nous n'avons pas dit tous les expédients dont se sert la presse parisienne pour poursuivre sa vie aventureuse. La *Démocratie Pacifique* en relevait cependant quelques-uns, lorsqu'elle avançait que des journaux livraient à des banquiers, à des industriels ou au gouvernement telle ou telle question. Les uns vendent les opinions en gros, les autres en détail. Dieu nous garde cependant d'accuser tous les journaux de ces odieux tripotages, mais enfin il est certain que ces tripotages existent. Celui-ci a vendu la question du sucre, celui-là la question du chemin de fer ; l'un la question des esclaves, l'autre la question de la régence ; un autre s'est donné corps et âme au ministère pendant trois jours, et cela tout dernièrement. La clameur publique l'a forcé de revenir sur le marché.

Si nous voulions ajouter à ces renseignements tout ce que nous savons de la presse de province, nous ferions rougir les auteurs des lois que nous combattons. En général, il y a plus de moralité dans la presse de province, peut-être, que dans celle de Paris ; nous le croyons du moins. Dans nos petites villes, tout se sait ; il n'y a point de mystères, et cette surveillance de tous les instants est une gardienne sévère des mœurs. Mais, dans la plupart de nos villes de département, c'est l'opinion de l'imprimeur qui devient l'opinion du journal, car lui seul peut fonder un journal sans trop de frais. Si l'opposition a le bonheur de trouver un imprimeur à idées indépendantes et généreuses, tant mieux ! elle peut être quelque peu représentée ; mais si elle n'en trouve pas, il ne faut guère compter sur un organe. Les conservateurs ont tout autant de peine que nous-mêmes à arriver à fonder un journal indépendant de la préfecture. Il faudra, la plupart du temps, que celui-ci devienne l'obligé du préfet, qui lui fournira quelques centaines d'abonnés dans les mairies des communes, ou qui intéressera l'imprimeur à la cause conservatrice en lui donnant de nombreux travaux ; du ministre, qui lui enverra des gratifications ou des subventions, ou qui enjoindra aux cours royales de le favoriser par l'octroi libéral des annonces judiciaires.

Voilà la vérité sur la presse de Paris et sur la presse de province. Nous n'avons fait aucune allusion à aucun journal en particulier ; loin de nous l'intention de blesser qui que ce soit ; mais nous avons voulu découvrir aux yeux du public une plaie qui les ronge toutes deux, et que la proposition de la commission agrandirait encore. Cette plaie, nous la retrouvons dans la presse de toutes les opinions. Nous n'attaquons la moralité d'aucune d'elles, car nous faisons peser la responsabilité des actes que nous avons signalés sur le gouvernement qui a attenté à la liberté d'écrire. Nous savons aussi qu'il y a d'honorables exceptions dans le journalisme. Mais il ne faut pas que l'orgueil de la presse cache les trous de son manteau, et que l'opinion publique ne tire aucune leçon de la situation qui a été faite à ses organes par un gouvernement rétrograde.

---

Le rapport de M. le général Paixhans sur le projet de loi concernant la construction de paquebots à vapeur a été distribué à la chambre.

La commission a été frappée de l'infériorité qui existe entre notre marine à vapeur et celle de l'Angleterre. Nous avons en tout vingt-quatre bâtiments à vapeur, dont vingt-un à la fois de paix et de guerre. L'Angleterre en a le triple. Le service entre Calais et Douvres se fait, de notre côté, par trois paquebots ; l'Angleterre en a huit, tant pour Calais que ...

... simultanée de la fécule, de la glucose et de l'alcool soit autorisée dans la même fabrique. Le rapport de la commission sera déposé à la chambre demain.

---

## Salles d'asile.

### OBSERVATIONS DE M. FR. DELESSERT EN FAVEUR DES DAMES INSPECTRICES.

Par suite de cette rapidité avec laquelle l'impatience de la chambre expédie le budget, beaucoup de questions passent inaperçues, qui mériteraient cependant d'éveiller la sollicitude législative et gouvernementale. Nous en citerons une, la question des salles d'asile, sur laquelle M. Fr. Delessert a vainement essayé d'arrêter un moment l'attention, dans la séance du 10 juillet courant.

Comme l'a dit cet honorable patron des institutions philanthropiques fondées dans l'intérêt des classes ouvrières, de tous les établissements dépendant du ministère de l'instruction publique, la salle d'asile est celui qui est le plus utile à ces classes dans lesquelles le travail des femmes est nécessaire pour concourir à l'entretien de la famille.

La première destination des salles d'asile étant de remplacer les soins maternels, M. Delessert voudrait, avec raison, qu'une grande influence dans la surveillance et la direction de ces établissements fût accordée aux dames inspectrices. « Des mères de famille, a-t-il dit, exerceront mieux cette surveillance que les comités locaux, mieux que le conseil royal. La direction d'enfants de deux à sept ans est plutôt du ressort des mères de famille que de celui des illustres savants qui sont placés, par leur longue expérience, à la tête de toutes les branches de l'enseignement. »

Nous partageons entièrement cette opinion de M. Delessert, et nous appuyons la vœu qu'il émet pour la seconde fois en faveur d'une intervention plus grande, plus efficace des dames inspectrices dans tout ce qui concerne les asiles de l'enfance. C'est là évidemment une tâche qui revient spécialement aux femmes, qui exige les qualités de cœur et d'esprit prédominantes chez elles.

D'un autre côté, le temps est venu pour les femmes placées dans les conditions favorables de fortune et de position sociale, d'étendre les soins de la maternité au-delà du cercle de la famille. Qu'elles comprennent les devoirs que cette position leur impose, devoirs qu'elles ne pourraient décliner sans manquer au premier précepte de la religion du Christ, comme à la mission particulièrement dévolue à leur sexe de veiller aux besoins de la génération naissante et d'assurer, de diriger ses premiers pas dans la carrière de l'existence! Or, que les femmes qui jouissent des avantages de la fortune et du rang le sachent bien : ce n'est pas seulement des enfants auxquels elles ont donné le jour, qu'elles sont responsables devant la religion, devant l'humanité et la société ; c'est aussi de tous les enfants qui se trouvent à la portée de leur charité bienfaisante, de leur sollicitude tutélaire. Autant de ces petits malheureux qui auront souffert d'un abandon, de mauvais traitements, de privations qu'elles auraient pu leur éviter, autant d'accusateurs contre elles au tribunal de la justice divine.

Nous savons bien que, par suite des préjugés qui pèsent encore sur la femme, son action sociale est presque annulée, et se trouve forcément maintenue bien au-dessous de ce qu'elle pourrait, et de ce qu'elle devrait être pour le commun avantage ; nous savons tout ce qu'il se rencontre encore aujourd'hui d'obstacles à ce que la femme puisse écouter et suivre les inspirations généreuses de son cœur, et largement appliquer à des œuvres de bienfaisance publique ses précieuses facultés de sympathie et d'intelligence. Du moins ne faudrait-il pas que des tracasseries suscitées par les prétentions de quelques personnages plus ou moins officiels du sexe barbu vinssent écarter l'influence des femmes de la sphère ...

... Ne méconnaissons pas cependant ce qui a été fait, lors même qu'on aurait pu et dû faire dix et vingt fois davantage. Le nombre des salles d'asile en France, qui n'était en 1841 que de 550, s'élève aujourd'hui à 1300 environ. C'est encore bien peu, car il ne devrait pas y avoir une commune qui n'eût au moins un de ces établissements.

---

## Chambre des Pairs.

### PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 16 juillet.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires réclamés pour l'Algérie.

M. DE LA VILLEGONTHIER se plaint que l'administration en Afrique soit trop souvent imprévoyante. Il votera cependant pour le projet du gouvernement.

M. DE LA MOSKOWA. Trois parties composent le crédit qui vous est demandé : la première est destinée à l'augmentation de l'effectif, la seconde à l'établissement d'hôpitaux, et la troisième à des dépenses extraordinaires de fortifications. Je ne m'occuperai que de la troisième, qui a été l'objet d'une longue et intéressante discussion dans l'autre chambre. On a beaucoup parlé contre l'extension de notre occupation en Algérie, extension qui nécessite la mise en état de défense de plusieurs postes. En effet, l'occupation d'une partie du territoire n'en assure pas la possession, puisque souvent, au départ de nos colonnes, l'ennemi reparaît, ou bien les tribus qui s'étaient soumises s'affranchissent de nouveau.

On blâme surtout la nouvelle ligne de postes établis depuis Sebdou jusqu'à Biskara. Cette ligne, cependant, est la meilleure base d'opérations que nous puissions avoir pour agir dans le sud, et maintenir notre influence jusqu'aux confins du Sahara.

M. DE BOISSY. J'avais quelques observations à faire sur la question qui nous occupe, mais ce que j'avais l'intention de vous dire n'aurait point de résultat, puisque M. le ministre des affaires étrangères est absent.

PLUSIEURS VOIX. Il y a deux membres du cabinet au banc des ministres.

M. DE BOISSY. Oui, mais c'est à M. le ministre des affaires étrangères que je veux adresser une question.

M. VILLEMAIN. Faites votre question, on y répondra s'il y a lieu.

M. DE BOISSY. Voici ma question. Je vous prie de remarquer qu'elle a de la gravité. Est-il vrai qu'il y ait en Algérie un vice-consul qui soit à la fois vice-consul de la Sardaigne et de l'Angleterre? Est-il vrai que ce vice-consul ait demandé un *exequatur* comme agent diplomatique de la Sardaigne et non comme agent diplomatique de l'Angleterre ?

M. VILLEMAIN dit qu'il n'y a pas lieu de faire une réponse à cette question. Elle pourra être faite opportunément à M. le ministre des affaires étrangères lors de la discussion de son budget.

M. DUBOUCHAGE. Je ne suis pas de l'avis de M. le ministre de l'instruction publique ; je crois que, à propos d'un projet de loi qui tend à améliorer la colonie en Algérie, il est bon de parler de l'*exequatur*. Pour toute colonie il faut d'abord procurer la sécurité des colons ; or, y a-t-il sécurité lorsque le gouvernement avec qui on se dit dans une entente cordiale, ne veut pas reconnaître diplomatiquement notre colonie? M. de Boissy a eu raison d'appeler sur ce fait l'attention de la chambre.

Il est inouï que notre gouvernement permette que l'Angleterre ait un vice-consul à Alger qui ne reconnaisse pas notre puissance, qui prétend tenir son pouvoir de l'ancien dey, et je ne comprends pas qu'on puisse s'appuyer sur un droit conféré par une puissance tombée. Ce n'est pas tout, messieurs, un vice-consul a été établi à Bougie comme vice-consul de Sardaigne, et ce n'est qu'en cette qualité qu'il a demandé un *exequatur*. Je sais bien que nous avons le droit d'occuper l'Algérie, de faire la guerre, d'agir comme nous le voudrons : mais nous ne voulons pas même qu'en cas de guerre avec l'Angleterre cette puissance puisse venir nous dire : Je n'ai jamais voulu reconnaître votre occupation en Afrique.

M. VILLEMAIN. Je n'avais pas à répondre sur les questions de fait, mais il est facile de répondre à un raisonnement. Je ne puis comprendre, dans notre position en Algérie, que l'organisation et la colonisation de notre conquête pût dépendre d'une circonstance diplomatique. Cette conquête ne dépend que de l'attitude de l'énergie, de la puissance qui l'a opérée.

M. DE BUSSIÈRES précise les différences qui existent entre les ambas...

---

Quatrième mensonge. — Ces entraînements poétiques vont se signaler encore dans la fausse confidence de Dorante à son père. Ici, c'est la fourberie de l'inférieur à l'égard du supérieur. Il faut échapper aux projets d'établissements formés par Géronte.

« Je suis..... Dans Poitiers..... Marié..... On m'a violenté..... La fatalité la plus inopinée..... » Et, là-dessus, va se dérouler la merveilleuse histoire :

La montre, l'épée, avec le pistolet.

Le récit en est si vaillamment fait, que Cliton lui-même, déjà fort prévenu, comme on sait, s'y laisse prendre.

Quoique bien averti, j'étais dans le panneau.

C'est ce que ne paraît pas avoir remarqué M. Leroux, qui jouait le *Menteur*. Cet artiste fausse le caractère dans ce passage ; il met des points partout, il semble chercher péniblement les détails de l'aventure ; il a l'air de tromper, de ruser. Eh! ne voyez-vous pas que Dorante, emporté par sa veine poétique, ne songe déjà plus à la tromperie. Il est en pleines couleurs, il est poète et poète abondant. Suivez-le donc dans son enthousiasme, et faisant ainsi, vous donnerez au caractère, à la fois, de la variété et de l'élévation. Un grand artiste qui concevrait et représenterait dans tous ses aspects cette figure du Menteur, ferait courir tout Paris, aussi bien que Mlle Rachel sous les traits de Phèdre et de Camille.

Dorante, dans ces deux récits, en vient certainement à croire en quelque sorte aux choses qu'il invente. Les tableaux enfantés par son imagination s'ouvrent et se développent vivants sous ses yeux. Cet essor poétique est effet du besoin de produire et de s'épandre ; qui est propre à l'âme des artistes. Il a pour mobile principal la passion que nous nommons *Composite*, cette fougue aveugle qui fait l'enthousiasme du poète. Charles Nodier possédait au plus haut degré cette faculté de l'invention, et que de fois l'avons-nous suivi, tout émerveillés, dans ces mondes qu'il créait en causant et qu'il peuplait de merveilles féeriques! Lui-même croyait sincèrement alors à ces êtres enfantés par son souffle, et dont son âme ardente et délicate semblait avoir vu les images dans la sphère des arômes divins. Combien ces charmants mensonges, où nul n'égalait sa grâce et sa fécondité, rendaient la nature de Nodier et plus admirable et plus aimable!

Cinquième mensonge.—Nous sommes parvenus au nœud de la comédie. La confidence qu'a reçue Géronte a compliqué l'intrigue. Après avoir brouillé ses affaires avec Lucrèce et Clarisse, avec Alcippe son ami, enfin avec son père, Dorante va employer ses menteries à dénouer l'intrigue, à résoudre les difficultés où il s'est engagé. Pour rassurer l'âme ombrageuse d'Alcippe, il fait nouvelle invention. C'est le mensonge de bienveillance amicale.

Celle que cette nuit sur l'eau j'ai régalée<br>
N'a pu vous donner lieu de devenir jaloux ;<br>
Car elle est mariée, etc., etc.

Parvenu à ce point du sujet, le menteur va se trouver en grand embarras. S'il dit vrai enfin, il ne sera pas cru ; et puis un défaut de mémoire l'exposera à de grandes confusions.

Sixième mensonge. — A ce moment, où Dorante cherche à rétablir ses affaires, le voici qui, pour se distraire, trompe son valet lui-même, « cet unique secrétaire de son cœur, ce grand dépositaire de ses secrets. » Il conte à Cliton comment il a percé à jour de deux coups d'estocade son ami Alcippe et l'a laissé pour mort sur le terrain. Sur ce propos arrive Alcippe :

Les gens que vous tuez se portent assez bien!

Croyez-vous que Dorante va avouer le mensonge? non pas. Il jette aux yeux de son valet des poudres merveilleuses, des remèdes dont l'effet est de rappeler des portes du trépas en moins d'un tourne-main.—Mais, monsieur, s'écrie Cliton, donnez-m'en donc les recettes ; et je vous sers sans gages.—Je le voudrais bien ; mais ce secret consiste en trois mots d'hébreu.

— Vous savez donc l'hébreu?<br>
— L'hébreu ! parfaitement.<br>
J'ai dix langues, Cliton, à mon commandement.

Ce mensonge fait par le maître à son valet a trois caractères successifs. D'abord, Dorante ment pour passer le temps, pour faire autre chose; c'est une simple *couleur*. Puis, le récit du duel éveille sa vanité et le pousse à se poser en vainqueur. Enfin, il prend le ton de l'enseignement ; il donne une leçon feinte, comme le père de famille qui attrape les petits enfants questionneurs. Le dernier mot de la scène est un trait vaniteux de magister.

Septième mensonge.—Géronte, ce bon noble vieillard, ce père plein de tolérance et d'amour, tel que les concevait l'âme du grand Corneille, Géronte engage son fils à aller lui-même à Poitiers chercher cette Orphise, fille d'Armédon :

—Elle est grosse... et de plus de six mois.<br>
Vous ne voudriez point hasarder sa grossesse.

Voilà le mensonge engendré par le mensonge, et le manque de mémoire sur le nom d'Armédon menace d'ouvrir les yeux à Géronte. L'indiscrétion d'Alcippe fait enfin éclater la colère paternelle.

O vieillesse facile! ô jeunesse imprudente!<br>
O de mes cheveux gris honte trop évidente!...<br>
Etes-vous gentilhomme? etc., etc.

Cette scène, que chacun sait par cœur, est tout-à-fait grandiose. Le bon père est justement irrité ; mais il est toujours prêt à pardonner il se dévouer.

Demi mensonge ; finale. — Il reste donc, pour conclure, à dénouer l'intrigue entre Dorante, Clarice et Lucrèce. Surprenant le secret de l'échange de leurs noms, Dorante jure à Lucrèce que c'est elle seule qu'il aime (ce qui est assez vrai), et il explique l'énigme de sa conduite par une foule de petites imaginations à nuances menteuses.

Voilà, sommairement indiqués, les caractères divers qui colorent le mensonge dans la comédie de Corneille. Nous pouvons encore trouver un trait d'analyse fort important dans notre poète. Corneille a fait une *Suite du Menteur*, pièce fort peu connue dont le style est inférieur à celui du *Menteur*, mais qui offre de si excellentes qualités dans la peinture des caractères et dans l'exposition romanesque de la fable, que nous serions heureux de la voir mettre à l'étude. Il y a là cinq rôles excellents, le sixième, Philiste, demande encore les soins d'un artiste fort intelligent, car il n'est pas facile de faire passer le trait assez malheureux qui fait le dénoûment :

On nomme une prison le nœud de l'hyménée, etc., etc.

Votants, 38; boules blanches, 33; boules noires, [illegible]
La chambre s'ajourne à jeudi.

## Chambre des députés.

**PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.**

*Séance du 16 juillet.*

La discussion continue sur le projet de loi relatif à des travaux extraordinaires sur les crédits publics, dont les trois premiers articles ont été votés hier.

« Art. 4. Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, au chap. XI de la première partie de la seconde section du budget, un crédit supplémentaire de 13 millions, applicables; savoir :

» Sept millions aux travaux du canal de la Marne au Rhin;

» Six millions aux travaux du canal latéral à la Garonne.

M. MURET DE BORT propose de remplacer le 2e paragraphe de l'article comme il suit :

4 millions aux travaux du canal de la Marne au Rhin, dans la partie comprise entre Longueville et Bar-sur-Ornain : sur cette somme on pourra prélever la somme nécessaire pour pourvoir à la conservation des travaux déjà exécutés ou en cours d'exécution.

M. Muret de Bort s'attache à démontrer que le canal, s'il est exécuté dans toute l'étendue ainsi que le propose le gouvernement, coûterait un prix très élevé, et serait presque complètement improductif par suite de la concurrence des chemins de fer ; une partie des travaux qui ont été exécutés déjà, pourront être utilisés, au moins en grande partie, et, d'ailleurs, il vaut mieux s'arrêter dès maintenant, que de continuer à faire des dépenses inutiles.

M. PELTEREAU DE VILLENEUVE combat l'amendement.

M. DUMON insiste pour que le canal soit continué; les tracés du canal et du chemin de fer ne se confondent que sur certains points, les marchandises qui suivront une voie, ne sont pas les mêmes que celles qui suivront l'autre; d'ailleurs, beaucoup de dépenses ont déjà été faites, et il serait peu raisonnable de se priver volontairement des avantages qui en résulteront.

M. D'ANGEVILLE appuie l'amendement. Il n'y a aucun inconvénient à ne voter, cette année, que les sommes nécessaires à l'exécution de travaux qui ne sont pas contestés. Jusqu'à la session prochaine, on aura le temps de mieux étudier la question.

M. DUMON répond que si l'on refuse les crédits, si les travaux commencés ne sont pas continués dès maintenant, toutes les constructions déjà faites se détérioreront et devront être recommencées plus tard, si l'on se décide à les poursuivre. D'ailleurs, la partie où l'on propose de suspendre les travaux, est précisément celle qui sera la plus productive.

M. DE BERTHOIS propose d'accorder les 7 millions, mais à la condition que le canal ne sera exécuté que dans la partie comprise entre Vitry et Nancy.

L'amendement de M. Muret de Bort est mis aux voix et rejeté.

Celui de M. de Berthois est adopté après une courte discussion.

M. HAVIN fait un rapport sur la réélection de M. de Castellane, par le collége électoral de Murat (Cantal). Les opérations sont régulières, mais M. de Castellane n'ayant pas atteint l'âge, le 5e bureau demande l'annulation de l'élection et exprime un blâme sévère contre l'auteur du retard de la production des pièces tendant à établir l'âge de l'élu; l'élection a eu lieu le 28 mai, et elles n'ont été déposées que le 13 juillet.

M. DUCHATEL dit que le gouvernement n'est pour rien dans le retard du dépôt des pièces.

M. DUREAUX DE PUZY demande au ministère d'expliquer quelles démarches il a faites pour presser ce dépôt. (Bruit au centre.)

M. HAVIN demande que le blâme prononcé par le bureau soit l'objet d'un vote.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne crois pas qu'il y ait opposition à ce blâme.

M. DUCHATEL. Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire.

M. ODILON BARROT. Quand un collége électoral brave la loi en nommant un député qui ne peut l'être, c'est un devoir impérieux pour le président du collége de transmettre immédiatement les pièces à la chambre afin qu'elle puisse faire respecter la loi, et le gouvernement qui serait complice des retards qui pourraient être apportés devrait être blâmé de la manière la plus sévère.

On demande encore le retrait de la proposition du comte de Bricqueville relativement aux restes du général Bertrand.

M. MURET DE BORT. Il s'agit, messieurs, d'une proposition faite par un de nos collègues qui n'est plus, et qui ne peut défendre sa proposition; je crois que nous devons à sa mémoire de ne pas la retirer.

Les centres forcent l'orateur à descendre de la tribune, et décident que le projet de loi est également retiré.

Le scrutin sur le projet de loi des crédits extraordinaires est annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

Demain, discussion du budget des travaux publics; du projet relatif au chemin de fer de Paris à Lyon; du budget du ministère des finances.

### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* reconnait volontiers le grand succès de tribune obtenu hier par M. Crémieux; mais il ne s'en montre nullement mécontent. «Pourquoi, dit-il, serions-nous mécontents? L'amendement que dès le premier jour nous avions si vivement combattu, a expié aujourd'hui son succès passager par un échec décisif, et qui demeurera, quoiqu'on fasse, irrévocable! Les propositions qu'on annonce ne nous effraient pas. »

—Le *Commerce* au contraire ne regarde pas le rejet de l'amendement Crémieux comme un rejet définitif. La question, dit-il, est gagnée sous le rapport moral; elle le sera législativement l'année prochaine: Il y va de l'honneur du parlement.

—Le *Courrier français* s'exprime ainsi à propos de ce rejet : « Triste stratégie qui communique à la représentation nationale l'apparence d'une mobilité honteuse, d'un jeu de bascule interminable entre le oui et le non! mais ainsi le veut la chambre par sa mollesse à remplir ses devoirs; elle donne au pays un spectacle affligeant et ridicule, et bientôt l'on en viendra à dire d'un vote de nos législateurs : *le bon billet qu'a la Châtre.* »

— Le *National* regarde le rejet de l'amendement non pas comme un acte de complicité immorale de la part de la chambre, mais comme un acte de complaisance ministérielle, et ce qu'il déplore c'est l'abaissement, c'est la déshonorante faiblesse d'un ministère qui met à diminuer l'unité et les forces du pouvoir la persévérance et l'opiniâtreté qu'il devrait mettre à les développer, à les grandir.

## Faits divers.

Le *Moniteur* publie l'état des recettes des impôts indirects pendant le premier semestre de 1844, comparé aux deux premiers semestres de 1843 et 1842.

L'augmentation sur 1842 est de 14,667,000, et sur 1843 de 7,752,000.

C'est surtout des droits d'enregistrement, de timbre, de sucres exotiques, des sels, des tabacs et de la poste que provient l'augmentation. Il y a eu une diminution remarquable sur l'impôt des boissons; cette diminution est de 2,859,000 fr. sur 1842, et de 1,248,000 sur 1843.

— Les obsèques de M. Fauriel ont été célébrées aujourd'hui. Une foule d'illustres amis entourait le cercueil de ce savant modeste et éminent. L'histoire des lettres redira l'impulsion féconde que M. Fauriel a su donner parmi nous à l'étude des littératures étrangères. Les ouvrages qu'il nous laisse et qui ont fait sa renommée ne sont pas les seuls monuments de ses rares facultés, de son esprit universel. La mémoire de M. Fauriel sera chère à tous ceux à qui il a été donné de l'approcher, c'est-à-dire de connaître l'excellence de son cœur, sa simplicité affectueuse et sa bonté pleine de grâce. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe; M. Guigniaut, au nom de l'Académie des inscriptions, et M. Leclerc, doyen de la Faculté des lettres ont rendu un digne hommage à leur illustre et regrettable collègue.

— Le ministre de l'intérieur vient de décider que le buste en marbre de feu M. Geoffroy-Saint-Hilaire serait placé à l'Institut. Ce travail est confié au ciseau du statuaire Desbœuf.

— La colonne-phare que l'on a élevée depuis quelques jours sur la

des bouquets et lui adressait d'innocents madrigaux. Les arguments tirés des plaintes de Lacoste contre sa femme ne sont pas plus sérieux. Ils le sont d'autant moins que tout prouve la bonne intelligence de l'accusée avec son mari, notamment au 16 mai. Il en est de même de la déposition de M. Lespine, à qui Lacoste aurait dit qu'il avait l'intention de déshériter sa femme. Pourquoi, s'il en était ainsi, Lacoste n'aurait-il pas exécuté son projet jusqu'au jour de sa mort? Il n'est pas étonnant que ce propos ait été rapporté par M. Lespine, par un homme qui s'occupait de machines atmosphériques, qui avait déjà trouvé le grand problème de la quadrature du cercle (moins un petit morceau). — On rit.

Me ALEM-ROUSSEAU discute rapidement les dernières dépositions qui s'élèvent contre l'accusée. « Faites, dit-il en terminant, je vous en supplie, que bientôt elle s'éloigne innocente de cette infamante sellette; vous lui rendrez bien cette liberté à laquelle elle a pu renoncer pendant quelques jours; mais jeune, mais riche, mais opulente, qui lui rendra cette heureuse existence que lui ont enlevée une erreur judiciaire et la calomnie publique?

La fin de cette plaidoirie, qui a duré six heures, est suivie d'une courte suspension.

M. Cassagnoles, procureur du roi, prend la parole pour la réplique, et il s'attache à combattre un à un tous les arguments des deux défenseurs.

Cette réplique de M. le procureur du roi s'est terminée à cinq heures moins un quart.

Me Canteloup répond au ministère public et soutient, avec beaucoup de force et de logique, que la réplique de M. le procureur du roi n'a détruit aucun des arguments qu'il avait produits dans la défense de Meilhan.

Me Alem prend la parole à son tour et reproduit ses premiers arguments. Le seul fait nouveau qu'il ait articulé est la lettre suivante, que lui a écrite le père de l'accusée :

« Monsieur l'avocat,

» C'est un chagrin de plus que j'ai à dévorer. Ma pauvre fille! Mais voici ce qui s'est passé :

» Ma pauvre Euphémie, moi et ma femme, nous n'eûmes pas à combattre seulement l'athéisme de Lacoste, mais encore les scrupules de plusieurs prêtres qui, selon moi, ne tinrent pas suffisamment compte de la situation de ma fille.

» Que fîmes-nous alors? M. l'abbé Rey était de nos amis, de Lacoste surtout; il consentit à bénir le mariage dans sa paroisse.

» Quand nous eûmes obtenu cela, M. Lacoste, avec qui j'étais d'accord, ne voulut pas aller dans une église, disant qu'il se déshonorerait.

» N'ayant pas d'autres moyens, et M. Lacoste disant toujours qu'il épouserait dans une chambre, M. l'abbé Rey, qui comprenait nos douleurs, alla lui-même demander à monseigneur l'évêque la permission de bénir le mariage de ma fille partout où il en serait requis. Il l'obtint, et M. Lacoste ne voulut épouser que la nuit, et dans la chambre où s'était logé, à Tarbes, M. l'abbé Rey, tout près de la cathédrale, voilà la vérité. C'est moi-même qui ai conduit Euphémie devant cette espèce d'autel, le seul qu'ait voulu tolérer l'athéisme de M. Lacoste.

» Il faut être bien cruel pour reprocher à ma fille un fait pareil. Interrogez M. le curé de Rigoepen, qui certainement se souvient de tout ce que ma fille fit pour amener son mari à mettre en repos la conscience d'une enfant élevée, grâce au ciel, dans les principes de notre religion.

» Renvoyez-moi ma fille, monsieur, assez vite pour qu'elle me trouve en vie, et dites-lui qu'elle a ma bénédiction, VERGÈS. »

» Riguepeu, le jeudi, 9 juillet. » (Vive émotion dans tout l'auditoire.)

Le défenseur termine ainsi : Il faut que j'en finisse, messieurs, car je n'en puis plus.

Il y a deux mille ans que le monde est à genoux devant un innocent condamné. Avec quel empressement n'irez-vous pas, messieurs les jurés, dans la chambre où se pèsent, en réalité, la mort et la vie? Nous croyons le deviner votre verdict; c'est le dernier mot qui fera pleurer; car il fera pleurer Mme Lacoste. Et j'espère voir le peuple qui a vu Mme Lacoste écouter, en vous bénissant, l'arrêt que vous allez rendre.

Après cette réplique, l'audience a été levée.

*Audience du 14 juillet.*

L'audience s'ouvre à dix heures un quart.

Le dénouement approche; aussi l'affluence est-elle beaucoup plus considérable qu'hier, surtout à l'extérieur où stationne une longue file de curieux, que la force armée a peine à contenir.

---

Dans cet ouvrage, Dorante n'est plus un menteur étourdi, vaniteux, cabaleur, un inventeur de poétiques fantaisies, trompant amis, père, maitresses, valet, pour son plaisir ou pour son intérêt. Dorante ne commet, dans la *suite du Menteur*, que quatre péchés; trois sont menteries futiles et commandées par de petites nécessités d'amour; le quatrième est un péché fort glorieux, comme l'estime le poète lui-même. Il est dit de Dorante, que l'on juge sur le fait même de son mensonge :

C'est le plus généreux qui jamais ait vécu;
C'est le cœur le plus noble et l'âme la plus haute...

Dorante accusé d'avoir tué un homme en duel, est emprisonné. Toutes les apparences le condamnent; il n'a ni argent ni amis; il court donc un grand danger. Dans sa prison, on lui présente Cléandre, sur lequel quelques doutes ont plané. Cléandre est en effet le meurtrier; mais Dorante, ne voulant pas compromettre un galant homme, déclare ne pas le reconnaître et donne un signalement propre à écarter tout soupçon. Il se résigne donc à prendre pour lui-même toutes les chances d'un procès dont le résultat peut être fatal.

J'ai cru devoir mentir pour sauver un brave homme.

Voilà bien un mensonge d'un caractère religieux.

Ne pourrions-nous pas fixer par un tableau ces différents caractères du mensonge? Nous aurions :

1o Mensonge de titre amical. C'est le mode habituel dans le groupe d'amis. Il prend généralement le ton facétieux. Un mot trivial l'exprime : *la blague.*

2o Tromperie d'amour. Ce genre comprend les galanteries : « Je ne vois dans ce bal qu'une femme parfaitement belle... » et autres charmantes fadaises qui font sourire les lèvres vermeilles et palpiter les cœurs tendres; — les exagérations fabuleuses : « Je n'ai jamais aimé que vous...; » — les tromperies par anticipation : « Je n'aimerai jamais que vous...; » — les feintes souffrances : « Je suis bien malheureux!... » — les perfidies, les coquetteries voilées; les faussetés calculées à la don Juan, etc., etc. Il n'existe pas un amoureux qui n'ait menti, et fort souvent et de bien des manières.

3o Mensonge d'ambition. C'est ce qu'au théâtre on nomme le plus souvent fourberies; ce sont les moyens de tromper dans les affaires. Au degré le plus bas, ce mode prend un nom que Robert-Macaire a rendu célèbre. Au degré élevé, nous avons toutes les roueries diplomatiques et parlementaires: «M. Guizot disant à la chambre, dans l'affaire du droit de visite: « Le gouvernement négocie. » Il y a aussi le mensonge loup-de-mer. M. de Mackau, dans l'affaire de Taïti, disant : « Nous n'avons pas reçu d'autres dépêches.... par *l'Elisabeth.* » L'essor spirituel de l'ambition nous donne tous les mensonges produits par l'orgueil, l'amour-propre, la vanité.

4o *L'attrappe,* mensonge ordinairement employé par les parents et les professeurs, et qui fait le fond de l'éducation. « C'est bon pour des enfants.... Le loup-garou... Croquemitaine... » La poudre merveilleuse et l'hébreu de Dorante sont de cet ordre.

5o Le mensonge par esprit de contradiction. Il est passif ou actif. Avance-t-on un fait devant un cabaleur, sans rien savoir il répondra d'un air insouciant : « Ah! je ne crois pas... Bah!... allons donc!...» Ou bien, il laissera tomber un sourire de doute, ou bien il s'en ira en levant les épaules. Parfois, le cabaleur agira plus vivement; il devinera en quelque sorte votre pensée, et il portera la guerre sur votre terrain. C'est l'esprit de contradiction qui, le plus souvent, engendre le sophisme et le paradoxe.

6o. Les *couleurs*, ou mensonges que l'on commet avec légèreté et insouciance, pour se distraire, pour varier les occupations de l'esprit.

7o Le mensonge de bienveillance et d'enthousiasme. Certaines gens sont toujours de votre avis et s'empressent de se mettre en accord avec vous; ces gens-là mentiront et se passionneront pour une idée fausse, rien que pour vous faire plaisir. D'autres s'exaltent sur une image menteuse, communient avec elle, la développent, et finissent par en admettre presque l'exactitude. Ce sont les poètes, les artistes, les chasseurs, tous grands et brillants menteurs.

8o Le mensonge religieux. On peut citer mille exemples de menteries plus ou moins sacrées.

Il faut enfin noter le mensonge par hasard; on ment sans savoir pourquoi; et Cliton, dans le *Menteur*, entend peut-être par le mot de « rêveries, » dont il se sert, ce mode vague et sans raison de voiler la vérité.

Le caractère de Dorante, on le voit par l'analyse très sommaire que nous avons faite, contient les principales nuances du mensonge; c'est donc une figure type, et très puissamment développée par le poète. Nous avons peine à croire que M. Leroux ait considéré le rôle sous tous ces aspects; ce jeune acteur est insuffisant pour une tâche semblable, qu'un artiste de premier mérite pourrait seul remplir avec succès. M. Baptiste a représenté avec dignité le vieux père. Dans l'emploi secondaire où il débute, nous croyons que M. Baptiste pourra être utile au Théâtre-Français. M. Mirecourt, Mlle Denain sont bien placés dans les rôles d'Alcippe et de Lucrèce. M. Samson est un Cliton excellent.

Notre feuilleton a si longuement causé de mensonges et de menteries, que la place lui manque pour parler de la reprise de la *Camaraderie* et de *Jocelyn et Guillemette.* Nous y reviendrons, et nous rendrons justice aux artistes si distingués de la Comédie-Française. La *Camaraderie*, généralement, est jouée en perfection.

Mlles Maria Lopez et Crosnier ont continué leurs débuts. Mlle Crosnier a un air de tristesse qui inspire sympathie, mais qu'il faudrait secouer un peu suivant la variété des caractères. Mlle Lopez a des qualités d'intelligence et de verve, mais une diction fort défectueuse.

Les théâtres du Palais-Royal et des Variétés ont eu chacun leur enfant mal conçu et médiocrement enfanté. Le *Billet de faire part*, de M. Bayard, est beaucoup plus digne de condamnation, venant d'un maître, que le *Vampire* de M. Deligny; mais le *Vampire* n'est pas bon.

Hier, *les Quatre fils Aymon*, opéra en trois actes de M. Balfe et de MM. Leuven et Brunswick, a obtenu un succès non contesté à l'Opéra-Comique. On a remarqué, au deuxième acte, le quatuor des femmes, le duo bouffe et le morceau d'ensemble final.

Ce soir *Paris voleur*, vaudeville en six tableaux, de MM. Clairville, Dennery et Dumanoir, a été joué au milieu d'un rire immense. MM. Grassot, Touzez et Léménil sont d'admirables farceurs.

D. L.

— L'Odéon annonce pour ce soir une représentation extraordinaire : *Antigone*, que l'on n'espérait plus revoir; *En pénitence!* vaudeville joué par M. et Mme Taigny, et un intermède musical où l'on entendra Poultier.

M. LE PRÉSIDENT prononce le verdict d'acquittement.

De nouveaux applaudissements, aussitôt réprimés, éclatent dans le fond de l'auditoire.

Me Alem Rousseau présente la main à Mme Lacoste et sort avec elle de la salle d'audience, d'où il la conduit au greffe.

La foule se retire lentement. Partout des groupes animés se forment, aux abords du tribunal, devant la cathédrale et sur la grand'place d'Auch. Tous les habitants sont sur leurs portes, et la nouvelle de l'acquittement de Mme Lacoste a bientôt circulé dans toute la ville.

Vers deux heures, une calèche sort de la Conciergerie et se dirige rapidement vers la demeure de Me Alem ; elle contient Mme Lacoste, sa sœur et son avocat.

---

Voici le testament d'Henri Lacoste, dont il a été question dans les débats :

*Testament holograffa d'Henri Lacoste.*

« Le 12 mai 1840 je soussigne Henri Lacoste ex negotiant natif de Riguepeu département du Gers déclare faire mais dispositions de mais der nieres vollontés insi qu'il suit. Jinstitue pour mon heritere generalle et univercelle made moiselle Euphemie Vergès ma nièce native de Mazerolles département de Hotes Pirénés. La succession se compose de trente cinq mille francs en effets de comerce et autres titres déposés ches Bertran Lacoste Philibert propriétaire à Riguepeu departement du Gers insi que du linge et sertains mubles deposés ches le même dit Bertran Lacoste. Je done ausi a vec ces présant tont ce qu'il pourait me sur venir de quel cotté que cella viene. An un mot jantans doné presant et a venir pourvu quelle soit a vec moi amon decés. Je dezire quelle done cette pruve de mon souvenir une marque de mon

Espagne, anc. différée, 15; — id. dette passive, 5 1/2.

Obligations Saint-Germain, nouv. 1221 50 f. c. juillet.
— Versailles, 1200.
— Orléans, 1240.

A terme.
B. de France, f. c., 3042 50.
Naples, id., 90 15, 25.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 0/0 compt. | 1er c. 122 15 | P. H. 122 15 | P. B. 122 10 | dr c. 122 10 | hier 122 15 |
| — fin cour. | 122 30 | 122 30 | 122 20 | 122 20 | 122 35 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 90 | 81 85 | 81 85 | 81 85 | 81 80 |
| — fin cour. | 82 » | 82 » | 81 90 | 81 95 | 81 95 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 1/2 | » » | B. » 1/4 |
| 4 0/0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | 45 1/4 | » » | » » |
| O. de la V. | 1460 » | » » | » » | Esp. D. active | 30 3/4 | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3042 50 | » » | H. 2 50 | 5 0/0 Naples. | 98 85 | 99 10 | H. » 15 |
| C. L. 5000 | 5067 50 | 5060 » | B. 7 50 | — Romain. . | 104 1/4 | 104 3/8 | H. » 1/8 |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | » » | » » | » » |
| C. hyp... | 775 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | » » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le 18 juillet 1844, à midi.

Consistant en comptoirs, rayons de bibliothèque, environ deux mille quatre cents volumes, tant reliés que brochés, de différents ouvrages, chaises, tables, bureaux, pupitres, casiers et autres objets. — Au comptant.

## Spectacles du 16 juillet.

7 h. » 1/» OPÉRA. — Freyschütz. Lady Henriette.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Héritiers. Précieuses. Mari.
7 h. » 1/» OPÉRA-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
6 h. » 1/» VAUDEVILLE. — Mystère. Client. Feu mon premier. Misères.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Vampiro. Bédouines. Anglais. Syrènes.
6 h. » 1/» GYMNASE. — Rodolphe. Jeunesse orageuse. Fées de Paris.
6 h. » 1/» PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. » 1/» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. » 1/» GAITÉ. — Caravage. Tout pour de l'or.
6 h. » 1/» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 15 Juillet. | | | | 16 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3118 q. | 71 k. | | Arrivages | 9156 q. | 59 k. | |
| Ventes | 3650 | 92 | | Ventes | 11587 | 45 | |
| Restant | 16412 | 87 | | Restant | 14362 | 01 | |
| Cours moyen | | | 38,37 | Cours moyen | | | 39,06 |
| Cours-taxe | | | 38,37 | Cours-taxe | | | 38,88 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 6 q. | 28 k. | 33,50 à 31,15 | Gr. | 10 q. | 90 k. | 33,50 à 31,15 |
| 1re | 271 | 61 | 39,10 à 40,75 | 1re 1508 | | 63 | 39,40 à 42,00 |
| 2e | 751 | 38 | 36,30 à 38,85 | 2e 1466 | | 21 | 36,30 à 38,85 |
| 3e | 7 | 71 | 31,25 à 31,85 | 3e | 37 | 31 | 30,55 à 31,85 |
| 4e | 3 | 11 | 25,15 à 00,00 | 4e | 4 | 71 | 24,50 à 26,75 |
| Al. 2472 | | 75 | 33,75 à 40,75 | 1.7960 | | 19 | 31,85 à 34,75 |

MÉZIÈRES, 14 juillet. — Farine, 1re: 37,00; 2e: 35,00; 3e; 33,00.

**Cours des céréales** (par hect.).

MONTLHÉRY, 15 juillet. — Froment, 1re: 22,00 à 22,67; 2e: 21,00 à 21,76; 3e: 19,00 à 20,00. — Méteil : 16,00 à 17,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

PACY, 11 juillet. — Froment : 20,75. — Méteil : 18,20. — Seigle : 10,55. — Orge : 11,20. — Avoine : 7,25.

EVREUX, 13 juillet. — Froment : 21,58. — Méteil : 18,85. — Seigle : 11,11. — Orge : 12,46. — Avoine : 7,50.

VERNON, 13 juillet. — Froment : 21,11. — Méteil : 17,50. — Seigle et orge : 11,00. — Avoine : 7,00.

LOUVIERS, 13 juillet. — Froment : 21,46. — Méteil : 18,18. — Seigle : 10,25. — Orge : 11,78. — Avoine : 8,81.

DREUX, 15 juillet. — Froment, 1re: 22,50; 2e: 20,79; 3e dit Champart : 19,75. — Méteil : 17,25 à 18,00. — Seigle : 10,50. — Orge : 12,34. — Avoine : 7,25.

CAMBRAI, 13 juillet. — Froment nouveau : 21,00; prix moyen : 18,22. — Seigle : 9,95. — Orge : 10,00. — Avoine : 7,10.

MÉZIÈRES, 14 juillet. — Froment, 1re : 18,25; 2e : 17,25; 3e : 16,25. — Méteil : 14.25. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Orge : 10,25 à 10,75. — Avoine : 6,40 à 6,75. — Sarrazin : 9,25.

STE-MENEHOULD, 13 juillet. — Froment nouveau, 1re : 16,89; 2e : 15,47. — Seigle: 8,92. — Orge : 9,28. — Avoine : 6,16 à 6,58.

PONTARLIER, 11 juillet. — Froment : 17,50 à 20,00. — Méteil : 14,00 à 16,00. — Orge : 13,75. — Avoine : 9,00 à 10,00.

MARSEILLE, 12 juillet. — Les premiers jours de la semaine n'ont rien offert d'intéressant sous le rapport des transactions ; mais l'augmentation des droits sur les grains devant avoir lieu le 11, a provoqué dans la journée du 10 quelques affaires assez marquantes pour profiter encore de l'ancien tarif. Ces ventes se sont effectuées sans rien changer aux prix.

Aujourd'hui il est très difficile d'établir la véritable position de l'article qui dépend en ce moment des quantités qui ont été introduites ainsi que des résultats encore inconnus de la nouvelle récolte.

On a réalisé, ces jours derniers, des blés de Romélie de 15,75 à 17,00; des Ibraïl de 17 à 18,50; et des Odessa de 18 à 19,50 les 160 lit. entr.

On a parlé aussi d'un Pologne supérieur qui aurait été vendu, dit-on, à 32 fr. à la consommation.

BAYONNE, 11 juillet. — Froment : 20,66. — Maïs : 12,95. — Seigle : 13,25. — Orge : 12,25. — Avoine : 8,70.

SAUMUR, 13 juillet. — Les cours de notre marché d'aujourd'hui n'ont pas différé de ceux de la semaine dernière. L'approvisionnement était abondant et la vente facile. Les blés de première qualité se sont tenus fermes. Les colzas sont recherchés et tendent à la hausse, leur rendement se trouvant moindre qu'on ne l'avait espéré.

*Marchés étrangers.*

BRUXELLES, 12 juillet. — Froment, 1re : 19,01; 2e : 16,32. — Seigle : 9,82 à 10,86. — Orge : 10,24. — Avoine : 7,25 à 8,15.

LIÈGE, 11 juillet. — Froment, 1re : 17,11; 2e : 16,73. — Seigle : 9,97 à 10,30. — Epeautre : 5,82. — Orge : 9,80. — Avoine : 6,90.

ODESSA, 20 juin. — Froment, 1re : 8,96 à 9,20; 2e : 8,02 à 8,49; 3e : 6,37 à 7,55. Les premières qualités sont bien demandées. Les blés durs et les qualités inférieures tendent à la baisse.

**Légumes secs** (l'hect.).

PARIS, halle du 13 juillet. — *Cours légal.* Lentilles de pays et autres : 28,00. Les autres grains non cotés.

MÉZIÈRES, 14 juillet. — Haricots : 25,00 à 30,00. — Fèves : 25,00 à 30,00. — Lentilles : 25,00 à 30,00 — Pois : 11,00 à 15,00.

STRASBOURG, 12 juillet. — Haricots blancs: 17,00 à 20,00. — Pois : 12,00 à 15,00. — Fèves: 11,00 à 12,00.

MULHOUSE, 9 juillet. — Haricots : 17,00 à 19,00. — Pois : 14,00 à 15,00. — Lentilles : 11,00 à 13,00.

CHALON-SUR-SAONE, 13 juillet. — Haricots: 15,00 à 15,50. — Fèves : 15,00, rares en ce moment ; la récolte des nouvelles se présente sous de belles apparences.

**Graines oléifères et huiles** (l'hect.)

CAMBRAI, 13 juillet. — *Graines* Colza nouv. 1re: 20,50 à 21,25; do 2e: 18.00 à 19,50. — — Œillette 1re: 19.00 à 20,00. — *Huiles* d'oillette à clair : 80,00; do rousse : 71,00 à 74,25. — *Tourteaux* : 9,50 à 11,00, selon la sorte.

LILLE, 15 juillet. — *Graines.* Colza : 19,00 à 22,00. — Lin : 16,00 à 20,50. — Œillette : 20,00 à 20,75. — Chanvre : 12,50. — Caméline : 19,50. — *Huiles* de colza ép. pour éclairage : 76,50; do ordinaire : 70,25. — De lin : 68,25. — D'œillette bon goût : 77,00; do rousse : 74,50; de chanvre : 73,00; de caméline : 71,00. — *Tourteaux* : 11,25 à 16,50. Selon la nature et la qualité.

MARSEILLE, 12 juillet. — *Graines oléifères.* Nous avons, par continuation, un marché fort calme pour les graines en général : celles de sésame surtout sont presque délaissées et les cours restent nominaux à 50 fr. pour les qualités d'Egypte, et à 51 fr. celle du Levant, soit en disponible, soit à prochaine arrivée. A livrer on trouverait vendeurs pour les premiers mois de l'année prochaine à 46 fr.

En graines de lin, il s'est traité quelques parties de Russie dans les prix de 26,25 à 26,00.

Les transactions s'effectuent avec beaucoup de difficulté, par suite de la fâcheuse position dans laquelle se trouvent les huiles de graines.

*Huiles comestibles.* Malgré l'insignifiance de nos débouchés, les prix restent assez soutenus pour les huiles fines étrangères, par suite des avis peu favorables sur la récolte dans les diverses contrées de l'Italie. Les ventes de la semaine se composent de 22 futailles Naples en qualité n. 2 à 146,85 l'hectolitre, et de 15 futailles Toscane surfine à 140,60.

Les huiles comestibles de Provence s'écoulent lentement ; les provenances du Var, qualités mangeables, valent, comme précédemment, à 121,90 l'hect. et les qualités communes à 115,65.

Les cours de l'huile de sésame à froid mangeable n'ont point varié depuis samedi dernier ; seulement les achats se bornent aux besoins de la consommation. On paie toujours les premières qualités 51,50 les 50 kil., les deux. 50,25, et les trois. 47,80.

*Huile d'œillets.* Nous avons par continuation, un calme absolu sur ce liquide, pour lequel la demande est peu considérable.

Le disponible fin courant et les mois d'août et septembre sont montés de 82 à 83, octobre 73, novembre et décembre 68.

**Fourrages** (par 500 kil.).

***Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.***

PARIS. *Marché d'Enfer du 16 juillet.* — Foin, 1re : 48,00; 2e : 45,000; 3e : 35,00. — Paille de froment, 1re : 21,00 à 25,00; 2e : 22,00 à 23,00; 3e : 20,00 à 21,00.

*Marché Saint-Antoine du 16 juillet.* — Sainfoin : 40,00. — Luzerne, 2e : 36,00 à 38,00; 3e: 33,00 à 35,00. — Trèfle, 1re : 35,00 à 38,00; 2e: 32,00; 3e : 26,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 23,00; 2e : 20,00. — Paille de seigle: 26,00. — Paille d'avoine : 28,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 15 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 962 | 902 | 60 | 1 16 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 152 | 145 | 7 | 1 6 | » 92 | » 10 |
| Veaux..... | 508 | 482 | 26 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 11211 | 9428 | 1783 | 1 46 | 1 26 | 1 06 |

LA MAISON BLANCHE, 10 juillet. — 267 porcs, dont 220 vendus 1,12-1,08-1,04.

LA CHAPELLE, 16 juillet. — 10 bœufs, dont 7 vendus 0,70. — 66 vaches grasses, dont 53 vendues 1,08-0,94-0,78. — 383 veaux, tous vendus 1,40-1,30-1,00. — 97 vaches laitières, 27 vendues de 280 à 500,00.

### SALINES.

CROISIC, 10 juillet 1844. — La saunaison sur nos marais a été suspendue il y a une huitaine de jours par d'assez fortes pluies qui ont même fondu beaucoup de sel nouveau, les mulons restant découverts jusqu'à la fin de la récolte. Cependant, nous avons déjà près de 15 hectolitres par œillet, c'est-à-dire les deux tiers d'une récolte moyenne.

Voici le cours actuel de nos sels: sels vieux : les 100 kil. sous vergue, 1re q. : 6,00; 2e : 5,50. — Lavé, étuvé, 1re et 2e : 6,00 et 6,50. — Nouveau étuvé : 4,50 et 5,00. — Raffiné : 8,00.

Les marais salants de la Vendée et de la Charente-Inférieure, qui ont reçu de fréquents orages, n'ont donné encore, les uns qu'une moitié, les autres qu'un tiers de récolte. Le sel nouveau non étuvé se cote sur ces marais 4,00, 4,50 et 5,00 les 100 kil. Il ne reste plus de sel vieux pour ainsi dire dans ces contrées.

**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.**

# THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

DEUXIÈME ÉDITION.

QUATRE DEAUX VOLUMES IN-8°.

## OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

## PAR CHARLES FOURIER.

PRIX DES QUATRE VOLUMES

VINGT-QUATRE FRANCS.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — Deuxième édition, 1 fort volume in-8°. Prix : 7 fr. 50 cent. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier.*

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER,

Un vol. in-12.

## Par l'Auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.

Prix : 1 fr. 50 c.

TABLE DES MATIÈRES : Préambule. — Introduction — Dieu. — L'Attraction. — La Série. — De l'Association. — Du Droit au Travail et du Droit de Propriété. — Organisation du Travail. — Répartition. — Hiérarchie. — Les Femmes, les Enfants, les Vieillards.

[illegible] en deux parties. Pourtant, cette question n'avait rien de politique. Quand les centres et la gauche auront-ils donc assez de bon sens pour comprendre qu'il peut y avoir quelquefois des choses fort utiles et fort justes dans une motion, bien qu'elle soit présentée par leurs adversaires.

## Une perte de 300 millions à éviter.

La France va entreprendre la construction d'un réseau démesuré de chemins de fer : soit ! Mais du moins, en raison même de l'exagération du développement de ce réseau, en raison des immenses dépenses nécessitées par les travaux d'art et par les conditions de pente et de courbure qu'imposent les locomotives en usage, le gouvernement va-t-il s'empresser de faire très promptement les expériences des nouveaux systèmes qui promettent, en cas de succès, des réductions de dépenses évaluées à plusieurs centaines de millions.

Parmi les procédés économiques nouveaux de locomotion rapide qui ont pour eux des expériences faites sur une échelle déjà passablement grande, on compte les voitures articulées de M. Arnoux et le système atmosphérique.

La compagnie Hainguerlot, calculant que le système atmosphérique combiné avec les trains Arnoux diminuerait de 50 millions les dépenses à la charge de l'Etat dans la construction de la ligne de Strasbourg, a proposé, en sollicitant cette ligne, de faire elle-même, à ses frais, risques et périls, en SIX MOIS (discours de M. Arago, séance du 2 juillet) un chemin de Paris à Bondy pour résoudre la question.

Le ministère s'est opposé à l'adoption de cette proposition. — Très bien! Le gouvernement, sans doute est jaloux de faire lui-même des expériences aussi importantes; il veut les faire mieux et plus vite que la seule compagnie qui se soit préoccupée d'autre chose encore que de gagner de l'argent, et qui, au moins spéculait hardiment sur un grand progrès. Voyons donc ce que le gouvernement propose. — Il propose :

1° D'exécuter 4,000 mètres (une lieue) de chemin atmosphérique sur la ligne de Versailles à Chartres, SANS FIXER L'ÉPOQUE de l'achèvement du travail ;

2° De concéder à M. Arnoux la confection et l'exploitation d'un chemin de fer de Paris à Sceaux, exécutable EN DEUX ANNÉES pour expérimenter les trains articulés.

Voilà ! — Dans deux ans, nous pourrons avoir l'expérience des trains articulés, et, celle du système atmosphérique, quand il plaira à Dieu, dans trois ans, peut-être !

Mais alors le beau système d'exécution des chemins par tronçons et par éparpillement aura engagé et décidé la construction du réseau sur tous les points; et les expériences des systèmes nouveaux arriveront juste à temps pour démontrer peut-être que le gouvernement [illegible] des éventualités de cet ordre, éventualités que personne n'ose démentir, c'est en présence d'éventualités semblables que nos ministres ajournent aux calendes grecques les expériences décisives !!!

Si un ministère de la Restauration eût agi avec un aussi odieux mépris des choses du progrès et des deniers du trésor public, tous nos libéraux qui règnent aujourd'hui dans les chambres, dans les administrations et dans le gouvernement eussent crié à la trahison et demandé la mise en accusation du ministère. — Qu'aujourd'hui, du moins, quelques députés intelligents et zélés saisissent l'occasion que va offrir la présentation du chemin de fer de Paris à Sceaux, pour faire intimer par la chambre au ministère l'obligation d'exécuter d'ici à SIX MOIS les expériences, comme le proposait la compagnie Hainguerlot !

## Reprise des hostilités dans le Maroc.

Le *Messager* publie ce soir des dépêches d'Afrique, dont la pièce principale est une lettre du maréchal Bugeaud au prince de Joinville. Cette lettre donne des détails sur le nouvel engagement qui a eu lieu, le 5 juillet, entre les troupes françaises et les troupes marocaines. Voici, en resumé, ces détails :

« Le général marocain, mis en fuite dans l'affaire du 15 par le maréchal Bugeaud, fut forcé de se retirer et nous céda la place, ce qui nous permit d'occuper Ouchdah sans tirer un coup de fusil. Dans sa retraite, ce chef recruta des renforts assez nombreux et revint sur ses pas, croyant pouvoir, avec ces nouvelles troupes, nous battre ; et, ce qui augmentait encore sa confiance, c'est qu'il crut que nous battions en retraite, puisque nous avions abandonné Ouchdah.

» Non loin de cette ville, l'armée ennemie composée de 4,000 cavaliers et 5 à 6,000 fantassins, dans les rangs desquels se trouvait, dit-on, Abd-el Kader, est venue fondre avec impétuosité sur notre colonne. Devant des forces aussi considérables, le maréchal Bugeaud dut suivre les mêmes dispositions qu'il avait prises dans l'affaire du 15 ; il simula donc une retraite, et, lorsqu'il jugea le lieu et le moment favorables, il rassembla ses bataillons et tomba sur les Marocains, qui ne purent résister à la vigoureuse charge de nos troupes.

» L'ennemi a laissé bon nombre de morts sur le champ de bataille. La fatigue seule a empêché nos soldats de rendre la victoire aussi complète que nous l'aurions désiré ; mais cette défaite sera une nouvelle leçon donnée aux Marocains. Notre cavalerie a poursuivi les fuyards jusqu'à la nuit. »

— Les dernières nouvelles du prince de Joinville font connaître qu'il était devant Algésiras, où toute la flotte, sous son commandement, devait se réunir.

On nous écrit de la rade d'Oran, le 5 juillet :

« Le Castor est arrivé hier, apportant des obus, fusées à la congrève, poudre et autres ustensiles. Il part ce soir pour Toulon et emporte nos lettres. Le Véloce, bateau à vapeur, est en vue ; nous ne savons d'où il vient exactement : de France, nous présumons.

[illegible] d'eux émigrent comme les Auvergnats et retournent chez eux, dès qu'ils ont amassé un petit pécule. Ce sont les gens des montagnes, hommes très laborieux et composant la plus grande partie de nos travailleurs en Afrique. C'est à eux que nous devons presque toutes nos routes d'Algérie et aux condamnés militaires. »

## Lettres sur le Maroc.

### I.

A Monsieur le rédacteur de la *Démocratie Pacifique*.

Monsieur,

En citant l'autre jour mon voyage au Maroc, vous formuliez, à propos de ce barbare empire, un vœu que j'ai formé bien souvent moi-même en parcourant ces tristes lieux, et qui devrait être celui de tous les Français, de tous les Européens pour peu qu'ils eussent le sentiment de leur mission dans le monde.

Oui, monsieur, vous avez raison, le Maroc appartient à la civilisation occidentale qui, depuis long-temps déjà aurait dû en prendre possession au nom de l'humanité et par le droit souverain de l'intelligence, si de misérables rivalités internationales n'avaient légitimé, en le perpétuant, le règne de la barbarie africaine, la pire peut-être de toutes les barbaries, parce qu'elle a un simulacre d'organisation.

On a beaucoup parlé de faire de la Méditerranée un lac français, un lac anglais, que sais-je? Que n'en fait-on d'abord un lac européen?

Certes, en écrasant l'Islam sur tous les points du monde occidental, nos valeureux ancêtres étaient loin de se douter qu'au dix-neuvième siècle leurs enfants seraient tributaires de ces mêmes Sarrasins refoulés au fond de leurs déserts par les armes de la chrétienté.

Je dis tributaires, et je maintiens le mot, car, qu'on le sache bien, la Suède et le Danemarck ne sont pas les seuls états qui paient tribut au Maroc : les autres puissances, l'Angleterre, la France elle-même, ne sont pas exemptes de cette offrande ignominieuse. Pour n'être pas stipulé formellement dans les traités, ce tribut n'en existe pas moins pour elles sous le nom de présents ; à peu près comme ces dons gratuits ou soi-disant tels, que certains princes sollicitaient et sollicitent encore, l'escopette à la main, à la façon de ce fameux mendiant de Gil-Blas, que vous savez.

Les cadeaux de l'Espagne, malgré sa misère et son orgueil, ont absorbé parfois des sommes considérables.

Ceux de la France sont évalués, l'un portant l'autre, à une trentaine de mille francs par an; nos budgets sont là pour l'attester.

Quant à l'Angleterre, elle ne s'en tire pas à si bon marché. D'abord, elle a dû acheter, à beaux deniers comptants le traité conclu

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE commence, le 25, la publication d'un Roman en quatre parties de M. CHARLES DIDIER, intitulé : **la Reine Caroline en Sicile.**

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

### SCIENCES MORALES.

### Philosophie, Droit.

RÉPONSE AU MÉMOIRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS SUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE, par M. Adolphe Garnier. — Dans un mémoire sur l'enseignement philosophique adressé à la chambre des pairs, M. l'archevêque de Paris a vivement attaqué le cours de M. Garnier, professeur à la Faculté des lettres. Le philosophe, mis en cause, a répliqué par une brochure. Il y justifie très bien les propositions incriminées par l'archevêque. S'élevant ensuite à des considérations plus générales, le professeur dénonce et prouve, par des textes, la mauvaise foi avec laquelle beaucoup de catholiques exagérés demandent la liberté pour arriver au despotisme. L'utilité de l'enseignement philosophique dans les collèges nous paraît bien établie par M. Garnier, mais on voit qu'il est engagé comme combattant dans la querelle du clergé et de l'Université. S'il défend victorieusement le corps universitaire et la philosophie contre d'injustes attaques, il paraît méconnaître les services que la liberté d'enseignement peut rendre au pays et la mission spéciale du clergé dans l'éducation de la jeunesse. Nous croyons nous qu'il y a dans l'évangile, dans la tradition chrétienne, une puissance qui doit seconder les progrès sociaux et qui ne saurait produire tous ses effets dans les mains universitaires. Nous croyons encore que l'Université donne aux fils des bourgeois une éducation stérile, tandis que des prêtres commencent à donner aux fils du peuple une éducation productive. Les établissements de M. Bervanger à Paris, de l'abbé Fissiaux à Marseille, autorisent le clergé à revendiquer une part d'influence dans l'éducation de la jeunesse. Que M. Garnier tout en refusant d'asservir la philosophie à la théologie, tout en défendant le texte de ses leçons contre des interprétations fausses, s'unisse à nous pour demander une plus libre manifestation de toutes les doctrines. La mauvaise foi avec laquelle la liberté est invoquée par quelques-uns n'enlève rien à la sainteté du principe.

ESSAI SUR LA DISTINCTION DES BIENS, par M. Malapert, avocat, docteur en droit. — M. Malapert est un disciple zélé de M. Buchez dont il cite plusieurs phrases comme autant d'oracles. Souvent, dans sa brochure, une discussion est terminée par ces paroles : M. Buchez a dit. *L'Essai sur la distinction des Biens* est un commentaire ambitieux sur le second livre du code civil. L'auteur appelle à son secours la philosophie la plus transcendante et la plus obscure. Il fait un grand étalage d'érudition, droit romain, droit féodal, droit canon, tout comparaît devant lui ; les cours d'Aix, de Nîmes, de Bruxelles, ont rendu peu d'arrêts qu'il ne rappelle. Les auteurs modernes sont jugés à son tribunal. Dans l'Essai, MM. Proudhon, Cabet, tous les communistes sont pulvérisés en trois pages, les phalanstériens exorcisés par un seul mot. Il ne résulte de tout cela qu'un amas de notes confus, incompréhensible, et les bonnes intentions de M. Malapert sont la seule chose dont nous puissions le féliciter.

ÉLÉMENTS DE DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF, par E.-V. Foucart, professeur de droit administratif à la faculté de Poitiers.

Si cet ouvrage était publié pour la première fois, nous devrions y consacrer un article spécial et très développé. Le droit administratif, qui considère les personnes et les choses au point de vue unitaire et supérieur où doivent se placer des gouvernants, prend chaque jour une importance nouvelle et fait des conquêtes incessantes aux dépens du droit civil. Les livres qui répandent la connaissance de notre système administratif sont appelés à une grande influence et doivent être sérieusement examinés par la presse. Mais aujourd'hui, le succès des *Eléments de droit administratif* de M. Foucart est bien établi; l'ouvrage est connu ; nous ne sommes chargés que d'en apprécier une troisième édition, mise au courant de la législation nouvelle. Il nous suffira de dire que s'il est possible de faire un livre plus avancé que celui de M. Foucart en vivifiant l'étude des lois administratives par les principes de la science sociale, son ouvrage n'en est pas moins le meilleur livre de droit administratif que nous possédions aujourd'hui. L'ouvrage de M. Dufour n'est pas terminé, celui de M. de Cormenin, laconique et résolvant des questions plutôt qu'il ne pose les principes de la science, est fait pour ceux qui savent, non pour ceux qui veulent s'instruire. M. Foucart seul donne aux commençants ces notions générales qu'on peut compléter ensuite, en défrichant de ses propres mains l'immense forêt du *Bulletin des Lois*. Dans ses *Eléments*, l'auteur unit au droit administratif le droit politique, deux branches de la législation qui, dans la pratique, sont difficilement séparées. Un appendice contenant le texte d'un grand nombre de lois et ordonnances usuelles augmente les services que cet ouvrage peut rendre.

### Politique, Economie politique.

MÉMOIRE POLITIQUE, par le prince de C..... — Ce livre est le coup d'œil impartial jeté sur les événements contemporains par un homme élevé dans le parti légitimiste. Tout en parlant avec respect de cette opinion, M. le prince de C... s'en dégage pour arriver à des idées voisines des nôtres. Suivant le *Memento politique*, il est nécessaire de secouer toute influence de parti pour juger sainement des choses. Les tendances des sociétés contemporaines sont démocratiques ; le gouvernement qui reconnaîtrait ces tendances et saurait les satisfaire serait seul légitime : « Si tous ceux dont » les intentions sont droites s'entendaient sur ces principes, il y aurait dans » un Etat un *parti social* plus fort que tous les partis, et le gouvernement » se verrait incessamment sollicité à procéder en rapport avec les besoins » de la civilisation et de l'époque. »

Nous ne saurions trop applaudir à de pareils sentiments, mais l'auteur se borne aujourd'hui, d'accord avec la *Gazette de France*, à demander le suffrage universel et l'élection à plusieurs degrés. Nous voudrions qu'il abordât une question plus féconde, l'organisation industrielle dont il ne parle pas.

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Nous avons eu si souvent maille à partir avec les économistes que nous sommes heureux d'avoir une occasion de leur adresser quelques éloges. C'est une excellente idée d'avoir donné à la science économique son annuaire, et il serait à désirer que toutes les sciences résumassent ainsi dans une publication annuelle leurs progrès et leurs découvertes récentes. Ce recueil, rédigé par les écrivains habituels du *Journal des Economistes*, contient plusieurs articles importants. Toutefois, qu'on nous permette de remarquer qu'il a le défaut commun à tous les travaux des économistes de notre temps : les faits et les chiffres ne laissent pas assez de place aux principes ; la statistique envahit la science. Espérons que l'année prochaine cette publication qui n'est encore qu'à son début, s'améliorera et deviendra une œuvre digne des plus illustres représentants de l'économie politique.

IDÉES NOUVELLES SUR L'AGRICULTURE ET LES IRRIGATIONS. RÉFUTATION DE LA PROPOSITION DE M. D'ANGEVILLE, par M. Pellault, docteur en droit. — L'auteur de cette brochure démontre cette série de propositions : Les engrais sont la base de l'agriculture ; le fumier est l'engrais le plus naturel et le moins coûteux ; pour avoir du fumier, il faut élever des bestiaux ; pour élever des bestiaux, il faut faire des prairies ; pour faire des prairies, il faut faire des irrigations. Il propose donc qu'on établisse des écoles d'agriculture où la science des irrigations occupera une large place ; que l'on crée dans chaque circonscription de cour royale des ingénieurs agricoles, et que dans chaque commune l'instituteur primaire, après avoir passé par l'école d'agriculture, soit chargé de guider les propriétaires et les cultivateurs dans leurs travaux, de leur enseigner les bonnes méthodes et de diriger les irrigations sous les ordres des ingénieurs. Enfin, il prétend que l'état actuel de la législation suffit au développement d'un vaste système d'irrigation. Cette dernière proposition nous paraît contestable.

### Histoire. Géographie. Voyages.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE PROCÈS ET LA CONDAMNATION DU DUC D'ENGHIEN, par Auguste Nougarède de Fayet. — La mort du duc d'Enghien était restée l'un des faits les plus obscurs de l'empire. Nous croyons que M. Nougarède l'a éclairci par ses deux volumes de recherches. De nombreux documents, dont plusieurs étaient inédits, sont insérés textuellement dans cet ouvrage. On lira surtout avec intérêt des fragments du journal, que le prince rédigea depuis son arrestation jusqu'à son jugement, et qu'on trouva dans sa poche après sa mort. M. Nougarède nous montre l'empereur parfaitement convaincu que le duc d'Enghien était le chef de la conspiration Pichegru, Moreau et Cadoudal. Cette erreur fut imprimée dans l'esprit de Napoléon par un enchaînement de circonstances fatales, au nombre desquelles figure la mauvaise prononciation des paysans allemands. En affirmant que le prince, à Ettenheim, voyait souvent *M. de Thumery*, ils laissèrent croire que le duc d'Enghien s'entendait avec Dumouriez. En frappant le fils des Condés, l'empereur crut exercer le droit de défense individuelle ; tout en insistant sur ce point de vue, l'auteur des recherches nous fait sympathiser avec le caractère noble et courageux du duc d'Enghien. Cet ouvrage est un complément utile à l'histoire de l'empire.

MÉMOIRES DU DUC DE LAFORCE ET DE SES DEUX FILS, LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT, suivi de correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon, Louis XIII, Catherine de Médicis, etc., publiés par le marquis de La Grange, député, etc. ; 4 vol. in-8°. — Ces mémoires sont précédés d'une introduction remarquable, et qui résume très bien l'histoire du seizième siècle. Le style de l'éditeur est pur et correct, sans manquer d'ampleur. Cette publication embrasse la période qui s'étend depuis la Saint-Barthélemy (1572) jusqu'en 1640. M. de Laforce, qui ne fut pas seulement l'ami d'Henri IV, mais encore

ROYAL [illegible]

[illegible] des récriminations, des reproches ; aux extrémités, elle se traduit par des coups de [illegible]. Le moyen aussi d'imposer aux autres quand on n'est pas maître chez soi ?

Sans être initié fort avant dans les mystères de la politique européenne, le gouvernement du Maroc n'est pas là cependant, grâce à ses amis les Anglais, sans savoir qu'aujourd'hui la France n'est plus en Europe que la première des puissances de second ordre. Vous en doutez ? Un homme d'Etat, qui hier était ministre, et qui le sera demain, l'a déclaré lui-même en pleine tribune.

Complétant sa pensée sans la connaître, un vieux santon, des environs d'Uscda, la formulait tout récemment à sa manière, en présence des soldats marocains rassemblés sous les ordres d'El Guennaoui : « Les chrétiens français, leur disait-il pour les mieux » fanatiser, sont vaillants comme les lions d'Agla, qui se laissent » manger la queue par les veaux. »

Pour saisir le sens et la force de ce proverbe indigène, il faut savoir qu'Agla est une ville du Maroc, qu'autour de cette ville il y a des lions, mais que ces lions sont si pusillanimes, qu'ils fuient à la vue d'un enfant. Vous comprenez, Monsieur, ce que la comparaison du santon marocain a de flatteur pour nous.

Ainsi donc, ce n'est pas seulement de puissance à puissance que l'Europe traite avec le Maroc ; c'est bien plutôt de vassale à suzerain. Qu'est-ce en effet qu'un tribut, sinon une redevance ? Or, toute redevance, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme, n'est autre chose qu'un acte de servage. Aussi faut-il voir l'opinion que ces barbares ont d'eux-mêmes. Comment en serait-il autrement ? En voyant l'Europe leur acheter la paix et la payer si cher, ils doivent se croire et se croient, en effet, invincibles ; ils le disent naïvement et professent pour tout ce qui n'est pas eux, surtout pour les chrétiens, un mépris stupide.

Une circonstance qui ne contribue pas peu à exalter leur aveugle orgueil, c'est qu'ils ont la prétention d'être la crème de l'islamisme, les héritiers directs des premiers mahométans, en un mot, les vrais croyants, les seuls. L'empereur actuel, Muley Abu-l-Fadl-Abd-er-Rahman, ben-es-sultan Muley Hisciam, est, en ligne droite et masculine, le trente-sixième descendant de Fatmé et d'Ali, fille et gendre de Mahomet, comme il appert d'une généalogie arabe que j'ai sous les yeux, et dont je vous fais grâce, monsieur, rassurez-vous.

Malgré ses prétentions de toute espèce, le Maroc n'en est pas moins en pleine décadence, et ce n'est pas d'aujourd'hui. Notre faiblesse fait toute sa force. Assis sur deux mers, la Méditerranée et l'Océan, commandant le passage de l'une à l'autre par sa position sur le détroit de Gibraltar, il n'a pas de marine depuis longtemps et n'en peut plus avoir.

Les trop fameux chantiers de Salé sont en ruines, et ses quinze frégates mangées des vers ; on n'y construirait pas aujourd'hui un [illegible] pachas, kaïds, amins et autres administrateurs ou prétendus tels qui n'administrent que leur coffre-fort particulier. Il est bien difficile, on le conçoit, d'entreprendre des opérations suivies, et par conséquent de fonder aucun établissement sérieux sur des bases si peu fermes et sous le coup d'une instabilité si perfide. Aussi, en réalité, le commerce marocain est-il misérable. Et cependant quelle mine inépuisable si elle était bien exploitée !

En attendant qu'elle le soit, les principaux objets d'exportation sont pour le moment les laines, les cuirs, les peaux de chèvre et de mouton, la gomme, l'orseille, l'huile, la cire, les amandes, sans compter le bétail qui alimente Gibraltar.

Les droits frappés arbitrairement sur ces divers articles et sur toutes les importations, forment la partie la plus liquide du budget ; encore un mot européen qui n'est qu'un équivalent ; le budget marocain est le coffre impérial ; car l'empereur résume en lui tous les pouvoirs et peut dire avec bien plus de raison que Louis XIV : L'Etat c'est moi.

Indépendamment du produit des douanes, il prélève une espèce de dîme sur tous les produits agricoles et autres : cette dîme représente l'impôt, mais cet impôt, comment se perçoit-il ? Voilà la difficulté. *Hic opus hic labor est.* Dans les villes, et en général dans les centres de population où on en vient encore à bout ; le bâton suffit pour faire exécuter les retardataires. Mais dans les campagnes, et surtout dans les montagnes, la perception se fait d'ordinaire à la pointe du yatagan.

Les six mille cavaliers nègres qui forment le noyau de l'armée marocaine sont les véritables percepteurs des finances encore plus que les gardes du corps du souverain ; garder la caisse, n'est-ce pas garder la personne ? Une tribu refuse l'impôt ou n'est seulement qu'en retard, vite on lâche sur elle cette meute altérée de meurtre et de rapine. Vous devinez le reste. Tout ce qui n'est pas égorgé par ces noirs suppôts du fisc est infailliblement dépouillé. Souvent la tribu rebelle reçoit à coups de fusil ces sanglants garnisaires ; voilà la guerre civile allumée. Bien des insurrections, devenues formidables, n'ont pas eu d'autre origine.

Telle fut, par exemple, celle qui éclata en 1818 parmi les Amazirgues et les Scellocks du Grand-Atlas, et qui mit l'empire en feu de Taffilet à Tanger. Suleiman, le prédécesseur du souverain actuel, régnait alors ; il vit périr son fils aîné, Ibraïm, et n'échappa lui-même à la mort que par un miracle digne du roman le plus dramatique. Assiégé dans Miquenès, il fut défendu fidèlement par sa garde noire, mais à la condition de subir la loi de cette soldatesque effrénée qui se comportait en véritables janissaires, et massacra même sous les yeux du prince son ministre favori, Ahmed-Mula-el-Tei.

Le siége de Miquenès dura dix-huit mois, pendant lesquels les révoltés se fortifièrent de tous les mécontents du pays sans distinction de races ; Sidi El-M'hausee, le chef suprême des Amazirgues les commandait en personne, assisté de plusieurs des santons le [illegible] et des défilés, elle ferait beaucoup de mal aux régiments européens les plus aguerris. En bataille rangée, elle fondrait sous l'artillerie, après quelques charges plus ou moins fougueuses.

Ce n'est pas que les Marocains ne soient braves individuellement ; ils sont de plus bons cavaliers et bons tireurs, avec cette distinction toutefois qu'ils sont en général assez bien montés, mais qu'ils ont des armes détestables.

Quant à leur artillerie, je ne vous la mentionne que pour mémoire : un canonnier français ou prussien aurait tiré vingt coups, trente peut-être, avant qu'un artilleur maure eût seulement pointé sa pièce, et quelle pièce ! des canons de fer, dont on ne voudrait pas aux Invalides.

Quant aux chiffres, je ne saurais en conscience rien vous dire de positif. Allez donc consulter les cadres ! Et d'abord y a-t-il des cadres ? La première géographie venue vous dira avec un aplomb imperturbable que l'armée marocaine est de soixante mille hommes ; c'est trop ou trop peu.

Si l'on veut parler de l'armée permanente, c'est-à-dire des nègres et des garnisons des villes, c'est vingt mille qu'il faut dire, encore n'est-ce là, je vous en préviens, qu'un chiffre approximatif ; mais dans le cas d'une guerre étrangère et d'une levée en masse, le gouvernement marocain pourrait mettre sous les armes plus de soixante mille hommes. On évalue à ce nombre l'armée qui, en 1774, assiégea sans le prendre le préside espagnol de Melilla. Deux siècles auparavant Muley-Moluch avait amené, dit-on, sur le champ de bataille d'Al-Kaçar-Kébir quatre-vingt mille chevaux et vingt-mille fantassins. Quoiqu'ici je craigne fort la double exagération combinée des Maures et des Portugais, je suis convaincu qu'aujourd'hui dans un cas pressant, les troupes marocaines dépasseraient ce chiffre et même de beaucoup. Mais atteignissent-elles le double, ce serait toujours un rassemblement plutôt qu'une armée.

Et puis, pour concentrer de telles masses sur un seul point, ce qui serait bien difficile dans la pratique, il faudrait les nourrir, ce qui serait plus difficile encore, car le point du rassemblement une fois épuisé, et il le serait bientôt, l'approvisionnement ultérieur de cent mille bouches ne serait pas une petite affaire dans un pays sans routes, sans canaux, sans rivières navigables.

D'où je conclus qu'au Maroc on aurait à soutenir force escarmouches, force combats, mais que le destin de l'empire ne se jouerait jamais dans une bataille. Si un exemple était nécessaire pour expliquer ma pensée, je citerais celui de la guerre d'Espagne de 1808. Le cas échéant, les guérillas africaines procéderaient comme les guérillas espagnoles ont procédé. Aussi bien n'y a-t-il pas du sang maure dans les chrétiens de la Péninsule ?

Voilà, monsieur, les choses comme je les ai vues, et je crois les avoir vues comme elles sont, sans idée préconçue, sans préjugés. Je n'ai pas tout vu, tant s'en faut, mais le peu que j'ai pu voir m'a fait deviner le reste. *Ab uno disce omnes.*

---

un grand homme d'Etat, comme le dit quelque part Richelieu, fut mêlé à toutes les affaires de son temps, et bien souvent eut sur elles la plus grande influence. Nul ne pouvait mieux que lui nous faire connaître son siècle. Nous devons à son fils, le marquis de Montpouillan, la connaissance des véritables causes de ce drame politique, dont Concini fut la malheureuse victime ; il avoue lui-même qu'il fut l'âme du complot. M. de Castelnaut, à son tour, nous donne la relation la plus complète des marches et guerres des protestants, dont il fut long-temps le chef, et nous révèle des particularités tout-à-fait ignorées et de la plus grande importance. Les 1,100 lettres inédites qui y sont jointes n'offrent pas moins d'intérêt ; nous signalerons seulement celles du trop fougueux maréchal de Biron, qu'un grand poète, M. de Lamartine, trouve admirables de fierté et de grandeur d'âme.

**VOYAGE EN ORIENT**, par M. le comte Joseph d'Estourmel. — L'entraînement qui pousse le voyageur hors de son pays, qui le soutient loin de sa famille, de ses amis, de ses habitudes, cette passion de savoir qui lui fait trouver du charme dans une vie nouvelle, est un sentiment communicatif dont le lecteur subit facilement l'influence. L'auteur d'une relation de voyage n'a donc point besoin de s'excuser même lorsqu'il vient après Châteaubriand, après Lamartine. M. d'Estourmel possède plusieurs des éléments qui constituent le voyageur : une narration vive, une gaieté facile et naturelle ; pardessus tout une grande sincérité. « J'ai oublié, dit-il quelque part, le crayon comme la plume à la main que j'étais sur le terrain des fables, je ne me suis permis de rien changer ; je n'ai pas un embellissement à me reprocher, pas un arbre sur la conscience. Quel paysagiste de profession pourrait en dire autant ? »

Nous ne suivrons point l'auteur dans ses pérégrinations ; nous dirons seulement qu'ayant quitté les rivages de l'Italie, il aborde en Grèce, s'arrête à Rhodes dont il se plaît à faire revivre, par la pensée « les premiers habi- » tants, ces hommes de fer en dessus, en dessous, en dedans, et dont le » cœur, le corps et l'armure semblaient fondus ensemble et d'un même mé- » tal. » Bientôt après il touche les côtes de la Syrie, débarque à Smyrne, visite la Palestine, séjourne à Jérusalem, traverse l'Egypte, se dirige vers le Nil et le descend jusqu'à son embouchure. C'est en Egypte, c'est en décrivant ses ruines que l'auteur fait preuve d'une véritable science. L'auteur s'est également distingué par son crayon, dans les cent soixante gravures qui accompagnent le texte.

## SCIENCES PHYSIQUES.

### Botanique.

**LEÇONS ÉLÉMENTAIRES DE BOTANIQUE**, *à l'usage des étudiants et des gens du monde*, par EMM. LEMAOUT, docteur en médecine. 2 vol. in-8o.

Voici enfin un traité de botanique qui n'est pas hérissé de grec et de latin ! Comme quelques-uns de ces aimables êtres à la connaissance desquels il a pour objet de nous initier, ce livre allie heureusement le charme et l'utilité, la fleur parfumée et le fruit nourrissant.

Pour remplir les vraies conditions d'un ouvrage élémentaire, l'auteur ne s'est pas contenté d'annoncer que, dans l'exposition de la science, il marcherait toujours du *connu à l'inconnu*, du *simple au composé*, du *facile au difficile* ; chose beaucoup plus rare, il s'est partout conformé à ce programme. Au lieu de placer, comme on le fait d'ordinaire, l'étudiant qui commence en face de ces détails de structure et d'organisation compliqués, minutieux, qui ne sont saisissables que pour les observateurs exercés, M. Lemaout ne signale d'abord à son attention que des caractères qui sautent aux yeux en quelque sorte. Prenant cinquante végétaux parmi ceux qui sont connus de tout le monde, qui fleurissent et fructifient pendant les trois mois de la belle saison, il les analyse successivement, de manière à étudier sur chacun d'eux la partie qui s'y offre sous le point de vue le plus favorable.

Toutefois chaque analyse est complète et ne diffère des suivantes que par le nombre moins considérable des faits. L'élève se trouve ainsi conduit de proche en proche et sans fatigue jusqu'aux particularités les plus délicates de l'organisation végétale, et après cette étude progressive d'un assez petit nombre de plantes choisies pour types, il se trouve avoir fait un cours à peu près complet de botanique.

Ce n'est qu'à la fin de son deuxième volume que M. Lemaout présente ces *généralités* qu'on place avec si peu de raison sous le nom de *prolégomènes* en tête des livres classiques.

Quoique destiné spécialement aux gens du monde et à la vulgarisation de la science, l'ouvrage de M. Lemaout est à la hauteur de tous les progrès importants accomplis de nos jours en organographie végétale. Le style en est d'une clarté, d'une élégance et d'un goût qui se rencontrent bien rarement au même degré dans les livres élémentaires d'histoire naturelle. Sans rien sacrifier des notions fonctionnelles de chaque partie des plantes, l'auteur a trouvé le moyen d'écarter du langage de la science toute expression qui pourrait offenser la pudeur du jeune âge.

Les dessins qui accompagnent les explications théoriques sont exécutés avec un soin des plus remarquables et disposés de manière qu'on les a toujours sous les yeux en même temps que le texte qui s'y rapporte.

## LITTÉRATURE.

**LE CHANTIER**, par Charles Poncy, ouvrier maçon, à Toulon, 1 vol. in-18. — Encore un volume de poésie en ce temps prosaïque. Oui, et de plus il sort des mains d'un gâcheur de plâtre. Quelle audace !

L'audace est grande, mais le talent de Poncy est plus rare encore ; car, ainsi que le dit son illustre patronne, George Sand, il est vrai qu'il manie avec une égale aisance, avec une égale ardeur la truelle et la plume. Certes, c'est là un phénomène assez étrange, pour qu'on y soit d'abord incrédule, que l'apparition, sous l'enveloppe d'un maçon, d'un poète, salué comme tel par George Sand, Béranger, Lamennais, etc... un maçon de vingt-trois ans, qui, la truelle en main, mène une existence rude et laborieuse et se trouve assez de poésie dans l'âme pour qu'elle déborde en vers pleins de nombre et d'harmonie. La forme de Poncy est élégante et pure, limpide et correcte autant et plus que s'il était né dans un château, bercé par de grandes dames, flatté par de magnifiques seigneurs. Il est vrai que, quand elle s'en mêle, dame nature fait bien les choses. Il vaut encore mieux l'avoir pour marraine qu'une princesse ou la fée Urgèle.

Tant il y a que de nos jours le sceptre de la poésie tombe, non pas en quenouille, mais aux rudes mains d'un peuple qui se dégrossit et s'exprime tout d'abord dans la langue des dieux. Voilà qui est de bon augure pour l'émancipation prochaine du prolétariat. Les bardes et les ménestrels font résonner leurs chants ; nos Tyrtée modernes préludent par de mâles accords. Il faudra bien qu'on écoute leur voix.

Pour en revenir à Poncy, non seulement il est une des plus brillantes étoiles de cette pléiade populaire, si nouvelle au ciel de la poésie, il faut encore ajouter que *Le Chantier* est supérieur aux *Marines* du même auteur. Le second volume constate de grands progrès comme forme et comme fonds chez le jeune poète.

Que serait-ce donc si le maçon de nos jours pouvait avoir conscience des travaux de l'avenir, du travail glorieux et saint qui doit un jour passionner tous les hommes pour la production des richesses utiles à la vie, œuvre par laquelle l'homme s'associe véritablement à son créateur !...

Allons ! allons ! *plaudite cives*, battons des mains et surtout lisons l'œuvre du maçon toulonnais.

**UN COURROUX DE POÈTE**, par Constant Hilbey (*ouvrier*). — Petit recueil de poésies détachées, dont la première a pour objet de nous apprendre que le courroux d'un *poète* contre la *muse* n'est jamais qu'un feu de paille. La versification de M. Hilbey est souvent facile, quelquefois heureuse ; mais cela n'empêche pas qu'il manque bien des choses au petit volume intitulé : *Un Courroux de poète*, pour être une œuvre de valeur.

**HEURES POÉTIQUES ET MORALES DE L'OUVRIER** ; *la famille, l'atelier, la patrie, l'église* ; par Claudius Hebrard.

Ce livre est le début d'un jeune poète catholique, qui a visé principalement, ainsi qu'il le déclare, à faire une œuvre utile et morale. *Ressusciter la foi et le patriotisme au sein de la classe ouvrière*, tel est le but qu'il s'est proposé. Ce but est assurément noble et généreux : mais il nous paraît douteux que la meilleure voie pour l'atteindre soit la voie dans laquelle s'est engagé le jeune poète avec un zèle d'ailleurs digne d'éloges. Ce n'est pas en se bornant à prêcher la résignation, l'amour du travail, le culte du foyer, les douceurs d'une vie humble et pure, et, avec cela, le détachement des choses de ce monde, que l'on peut espérer de raviver le flambeau de la foi au cœur des générations présentes. Ce n'est pas avec des exhortations morales, comme il en a été prodigué à toutes les époques que l'on parviendra à détruire l'influence de la philosophie sceptique du dernier siècle. Eh ! mon Dieu ! s'il suffisait, pour rendre les hommes vertueux et croyants, de leur vanter les douceurs que procurent la foi et la vertu, il y a long-temps que l'incrédulité et le vice auraient disparu de ce monde !

Ainsi que l'a fort bien dit M. Hébrard, dans une de ses poésies intitulée *Confidenza*, la vie, telle que nous la fait notre civilisation imparfaite, est

« Une course au malheur asservie ;
» Une arène où l'intrigue établit le vainqueur,
» . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
» Où chacun se coudoie et se heurte et se presse,
» . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
» Où l'amitié souvent n'est qu'un masque trompeur,
» Et l'amour un poignard qui déchire le cœur ;
» Où le bonheur, fuyant dès qu'on le voit sourire,
» De Tantale aux humains rappelle le martyre.... »

Eh bien ! aussi long-temps que cette vie sera semée de désenchantements amers, de peines cruelles, de dégoûts poignants, il ne faut pas espérer que la foi en Dieu devienne jamais générale et profonde. Pour détruire le scepticisme et les tristes faits qu'il engendre, pour raviver dans les cœurs cette foi qui transporte les montagnes, il n'est aujourd'hui qu'un moyen : c'est de révéler à l'homme les magnificences de sa destinée terrestre ; c'est de dérouler à ses yeux les splendeurs de la Terre promise ; c'est, en un mot, de l'initier aux vérités de la science sociale.

Nous convions l'auteur des *Heures poétiques et morales* à l'étude de cette science, que nous appellerions volontiers la manne de vie. Nous pouvons lui garantir qu'au sortir d'une pareille étude sa foi n'en sera que plus fervente et son intelligence plus ferme et plus élevée.

[illegible] le cabinet de Saint-Pétersbourg [illegible] refuse à faire les travaux nécessaires pour en assurer la libre jouissance.

Le gouvernement autrichien offre d'exécuter les travaux sociétairement de payer sa part de frais ; mais il sollicite en vain, et on lui répond que les dépenses seraient trop considérables. C'est là un prétexte frivole, et la cour de Vienne n'est pas assez dupe pour prendre le change sur les intentions réelles de la Russie. La Russie veut fermer à l'Allemagne sa grande route fluviale vers l'Orient, et elle appelle au secours de sa politique astucieuse et jalouse les sables et les bas-fonds qui obstruent l'entrée du Danube.

Ces actes de mauvais vouloir et de mauvais voisinage feront comprendre à l'Autriche et à la Prusse la nécessité d'une alliance de l'Europe centrale pour s'opposer, d'une part, aux empiètements de la Russie, de l'autre, à ceux de l'Angleterre, et pour régler toutes les questions de communications maritimes ou fluviales, selon les principes de la justice et du droit commun.

On se rappelle que, dès l'origine du débat, nous avons indiqué la solution vraie, la solution que devrait poursuivre l'alliance de l'Europe centrale, c'est-à-dire la neutralisation du Bas-Danube, et, pour l'exécution des travaux, l'association de toutes les puissances intéressées. C'est la même solution que pour l'isthme de Suez, l'isthme de Panama, et tous les autres points du globe qui doivent servir de grandes routes au commerce des peuples.

---

Une coupure faite à notre compte-rendu du 1er juillet, sur l'exposition de l'horlogerie, en ayant altéré le sens, nous nous empressons, sur la réclamation de M. Bourdin, d'en faire la rectification. Nous avons imprimé « *M. Bourdin a exposé un bel assortiment d'horlogerie suisse*, et le manuscrit portait : Parmi des pendules et quelques montres d'origine française, M. Bourdin a exposé un bel assortiment de montres suisses.

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 17 juillet.*

La chambre, au commencement de la séance, reprend le scrutin secret, annulé hier, sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour routes, canaux et chemins de fer. Ce projet est voté par 181 boules blanches contre 48 boules noires.

Ce scrutin est fait par appel nominal et n'en dure pas moins très longtemps.

M. FULCHIRON demande que le nom des membres absents soit inséré, non pas seulement dans le *Moniteur*, qui n'a qu'une publicité restreinte, mais, aux frais de la chambre, dans tous les journaux de Paris.

UNE VOIX à gauche. Faites une proposition dans les formes exigées par les réglements, et elle sera examinée dans les bureaux (On rit).

(C'est la réponse qui a été faite hier à ceux qui demandaient l'adoption de l'amendement de M. Crémieux.)

M. LE PRÉSIDENT fait observer que la session est trop avancée pour que l'on s'occupe de cette mesure cette année, mais qu'il sera urgent de trouver un moyen puissant pour empêcher ces absences qui paralysent les travaux de la chambre.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN demande à interpeller le ministère sur des arrestations qui ont été faites dernièrement.

M. MARTIN (du Nord). Il est d'usage de demander à la chambre de fixer un jour pour ces sortes de débats ; je déclare cependant que dans cette circonstance je suis prêt à donner à l'instant tous les éclaircissements nécessaires.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN Il y a un mois, nous avons lu dans le *Moniteur* un article dont toute la France s'est émue. On parlait d'un grand complot ; on disait la justice saisie. Reste à savoir ce qu'est devenu ce complot (Bruit). Pour moi, je ne crois pas qu'il y ait eu complot. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : il s'agit de la conduite qu'a tenue le gouvernement dans cette affaire.

M. Charbonnier de la Guesnerie était absent, lorsque la police est descendue chez lui ; on a fouillé ses papiers pendant douze heures, et non content de cela, on a enlevé tous ces papiers, on a même emporté la croix de St-Louis, décoration de son père. Lui-même a été arrêté à Angers; la gendarmerie l'a conduit à Paris; on l'a enfermé pendant cinq ou six jours dans un cabanon humide et malsain, dans le coin duquel il y avait un baquet. On a arrêté M. de Lespinois à cinq heures du matin, au milieu de sa famille, et à dix heures du matin, il a été conduit à la prison le long des quais, les menottes aux bras. Le fait est positif.

On est allé également chez M. de Montmorency absent, pour faire des perquisitions ; on a forcé les serrures ; on a fait des tas de tous les papiers qui se trouvaient chez lui et on les a emportés sans aucune formalité ; on a ouvert des papiers sur lesquels il était écrit : *à brûler après ma mort*, et les hommes de la police les ont lus et recachetés !

UNE VOIX au centre. C'est ignoble.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Tous les papiers de ces trois, messieurs ont été enlevés, ils ne savent pas lesquels; et bien on ne leur en a pas parlé dans leur interrogatoire. Cependant on n'a mis en prison que MM. Charbonnier de la Guesnerie et de Lespinois. MM. de Montmorency et d'Escars ne l'ont pas été, on ne sait trop pourquoi, puisqu'on dit qu'ils sont impliqués dans le même complot. Au reste, ceux-ci ont été depuis mis en liberté sous caution.

Qu'une attaque soit dirigée contre des citoyens dans un journal, on peut la mépriser; mais que le *Moniteur* mêle les noms de MM. de Montmorency et d'Escars à des propos de cabaret, voilà ce qu'on ne peut voir sans indignation.

L'orateur termine en protestant de nouveau contre la conduite de la police dans cette affaire.

M. MARTIN (du Nord). La chambre comprend qu'il m'est interdit d'entrer dans beaucoup de détails sur cette affaire. Tout ce que je puis dire c'est que l'accusation qui a pesé sur les personnes citées par l'honorable préopinant est une accusation grave; il s'agit d'embauchages pratiqués dans un but séditieux. On a arrêté ceux qui pouvaient être les plus dangereux; quant a la mise en liberté, sous caution, elle a été ordonnée parce qu'on a reconnu que les tentatives d'embauchage n'avaient pas été suivies d'effet, que dès lors la peine que MM. de La Guesnerie et de Lespinois ont encourue n'est plus qu'une peine correctionnelle, et qu'en ce cas ils ont droit à la liberté sous caution.

M. de Montmorency a été renvoyé devant la chambre des mises en accusation pour avoir distribué et vendu des emblèmes séditieux sans avoir obtenu l'autorisation préalable.

de la Guesnerie, et j'ai été refusé.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN ajoute qu'on lui a fait le même refus.

La chambre, consultée, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des travaux publics.

Sur le chapitre de la navigation intérieure, MM. Laurans, Terme, de Grille Bert, Lasnyer, Boissy-d'Anglas, Fulchiron, de Cambis, d'Angeville, demandent que l'allocation soit portée de 1,200,000 fr. à 2,000,000 fr.

Cet amendement, combattu par M. le ministre des finances au nom de l'état du trésor, est mis aux voix et rejeté.

M. DE BUSSIÈRES, sur le même chapitre, propose d'ajouter à la nomenclature déjà inscrite les deux articles suivants :

« Perfectionnement de l'Oise (écluse d'Andrezy), 700,000 fr. »

« Perfectionnement de la Seine (écluse de Maisons), 800,000 fr. »

Cet amendement est rejeté.

Sur le chapitre relatif à l'entretien et réparation ordinaires des bâtiments civils et d'intérêt général, la commission propose une réduction de 100,000 fr.

M. DUMON demande que cette réduction ne soit portée qu'à 20,000 fr.

La réduction est adoptée.

M. VATOUT, commissaire du roi, proteste contre la décision du bureau. (Réclamations.)

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il ne s'est pas même élevé de discussion dans le sein du bureau, et que même en ce cas, on n'a pas le droit de réclamer.

Tous les autres chapitres du budget du ministère des travaux publics sont successivement adoptés sans discussion intéressante.

La chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

M. GAULTHIER DE RUMILLY présente quelques considérations relativement l'article que la chambre avait introduit dans la loi sur sa proposition pour décider que les rails seraient posés par le gouvernement.

Cet amendement, dit l'orateur, a été écarté par la chambre des pairs ; mais les conséquences en subsistent. La concession de ce chemin de fer, celle des chemins de Strasbourg et du Nord ont été remise à l'année prochaine; la discussion pourra donc revenir l'année prochaine, et je ne doute pas qu'à cette époque la chambre, mieux éclairée, non seulement ne persiste dans son opinion, mais qu'elle ne rende à l'Etat l'exploitation des chemins de fer. Je voterai donc pour le projet en faisant cette réserve.

M. GARNIER-PAGÈS. J'adhère complètement, pour ma part, à ce que vient de dire l'honorable préopinant. Je ne veux ajouter qu'un seul mot.

Le chemin de Lyon, dans le cas où le gouvernement entreprendrait les travaux, coûterait, par kilomètre, d'après les chiffres mêmes du rapport, 150 mille francs pour les travaux d'art, et 100 mille francs pour l'achat du terrain et la pose des rails ; total, 250,000 fr. par kilomètre.

La recette par kilomètre s'élèvera net à 25,000 fr. par an. Cette somme, multipliée par dix et par le nombre de kilomètres est égale au prix total du chemin. Ainsi, au bout de dix ans, l'Etat rentrera complètement dans ses frais. Je ne parle pas des frais d'établissement, du matériel d'exploitation, puisque une somme pour remboursement de ces frais est mise en dehors de la dépense nette.

Les dépenses du chemin de fer du nord s'élèveront à 100,000 fr. pour l'achat du terrain et la pose des rails ; 100,000 pour les travaux d'art; total, 200,000 fr.; ce chemin donnera net par an 30,000 fr. de recette par kilomètre; multipliez cette somme par six ans huit mois, et vous aurez une somme égale à la dépense.

Ainsi, en huit ans, trois mois, quinze jours en moyenne, l'Etat rentrerait dans ses dépenses pour les deux chemins.

Je n'ajoute rien de plus, et je livre ces chiffres aux méditations de la chambre.

Le projet de loi est voté par assis et levé et au scrutin secret, par 197 boules blanches contre 39 boules noires.

La chambre s'occupe ensuite du budget du ministre des finances.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE demande que l'avancement dans le personnel des bureaux des finances se fasse à l'ancienneté, que les receveurs particuliers soient appelés à devenir receveurs généraux, etc.

Quand la discussion est arrivée au chapitre 36, M. Deslongrais fait observer que la chambre n'est pas en nombre. Il est procédé à un triple appel nominal, et l'on constate que l'observation est fondée.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, suite de la discussion du budget du ministère des finances; discussion du projet de loi sur les chemins de fer à voitures articulées et à propulsion atmosphérique; sur de nouvelles lignes télégraphiques ; sur les droits des veuves et des enfants des auteurs dramatiques ; sur des cessions et échanges d immeubles; sur la police des refugiés ; sur le terrain des Petits-Pères ; sur les paquebots à vapeur de Douvres à Calais; budget des recettes.

## Extérieur.

**Italie**. — On écrit d'Ancône, le 4 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg*, qu'il est question d'une nouvelle expédition de réfugiés italiens, qui se dirigerait vers la Calabre. Certaines personnes prétendent que la première expédition, qui se composait de 40 individus, s'est divisée en plusieurs bandes, qui ont débarqué sur divers points de la côte. La nouvelle de l'échec qu'elles ont éprouvé ne s'appliquerait donc qu'à une de ces divisions dont les frères Bandiera auraient fait partie. Les uns assurent qu'ils ont été tués à coups de fusil par des paysans calabrais ; d'autres soutiennent qu'ils n'ont été que blessés.

Suivant une lettre adressée de Venise le 5 au *Journal de Manheim*, le gouvernement des Deux-Siciles aurait fait part au cabinet de Vienne de la prise récemment faite en Calabre, les armes à la main, de plusieurs sujets de l'Autriche ; mais il n'est pas probable, ajoute cette lettre, que M. de Metternich demande l'extradition des coupables, voulant éviter ainsi d'appliquer dans toute leur rigueur, les lois contre la désertion et le crime de haute trahison aux fils d'une famille influente et d'un marin de haut mérite.

**Egypte**. — Si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg*, on recevait à Trieste, le 5 juillet, des nouvelles d'Alexandrie annonçant que les troupes régulières du Soudan, se composant d'esclaves noirs levés dans le Darfour et le Cordouban, s'étant révoltées contre leurs chefs, se dirigeaient vers la Nigritie. Méhémet-Ali a envoyé immédiatement, de la Haute Egypte à Kartum, trois ortas d'Arnautes, qui seront suivis de cinq régiments d'infanterie. Emin-Pacha, un des cinq gouverneurs du Soudan, est rappelé ; on l'accuse d'avoir donné lieu à ces désordres.

On travaille activement aux fortifications d'Alexandrie.

TIMBRE ROYAL

---

Nous donnons aujourd'hui, en supplément, la table de la deuxième partie du tome VI de LA PHALANGE.

## Faits divers.

Le banquet des industriels exposants a eu lieu hier dans l'Orangerie du Louvre. La salle offrait un superbe coup-d'œil ; deux orchestres placés à chaque extrémité ont exécuté des symphonies pendant toute la durée du festin, servi avec autant d'ordre que de splendeur.

LL. AA. RR. les ducs de Nemours et de Montpensier assistaient à cette réunion.

— Les entraves que l'administration mettait depuis quinze jours à la publication du journal la *Nation* ayant été levées hier par le tribunal civil, ce journal a reparu aujourd'hui.

— On mande de Carlsruhe (grand duché de Bade), 12 juillet : « Le député Bassermann ayant proposé l'établissement d'un impôt sur les capitaux, le principe de cette proposition a été adopté par la chambre à une majorité de 29 voix contre 27. »

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« Vingt mille ouvriers mineurs de Newcastle se sont assemblés, la semaine dernière, sur une colline aux environs de cette ville. Chaque groupe d'ouvriers appartenant aux différents puits d'extraction, se distinguait par une bannière particulière. Il a été résolu, dans ce vaste meeting, que l'on continuerait à refuser de travailler aux conditions offertes par les propriétaires. Nous ne citons ce fait, assez fréquent en Angleterre, que pour rappeler que la lutte, peu à peu organisée entre le maître et l'ouvrier, prend chaque année un caractère plus inquiétant dans le pays où l'industrie moderne a pris naissance. »

— Le fils aîné de sir Robert Peel vient d'être attaché à l'ambassade anglaise en Espagne, où l'on dit qu'il se propose de faire un séjour de deux ans.

— Le *Constitutionnel* annonce que M. Thiers est parti hier pour les eaux de Vichy, où il passera trois semaines avec sa famille.

— M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, vient de mourir à l'âge de 59 ans, à Guilhermy, près de Marseille ; on évalue sa fortune à trois millions.

— Par ordonnance royale du 24 juin 1844, S. A. R. Mgr le duc de Montpensier, capitaine au 4e régiment d'artillerie, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Par ordonnance royale du 30 juin 1844 sont nommés : au grade de commandeur : MM Randon, maréchal de camp; Lechesne, maréchal-de-camp; Lebreton, colonel du 22e de ligne; Gachot, colonel du 3e léger; comte Latour-du-Pin, colonel du 19e léger; Noël, colonel du 3e chasseurs d'Afrique.

— La poste aux lettres a reçu l'année dernière, dans ses boîtes, 114,200,000 lettres, sur lesquelles 3,200,000 sont restées aux rebuts, reste 111,000,000 qui ont été remises aux destinataires. Ces 111,000,000 de lettres ont produit 41,569,200 fr. La poste a de plus distribué 60,000,000 d'imprimés qui ont produit 2,400,000 fr. Total du produit brut : 43,969,200 fr.

— Les deux étés humides de 1843 et de 1844 ont donné lieu à des observations météorologiques sur la constitution de l'année dans la ville de Paris : on compte, terme moyen, 57 jours de chaleur, tandis qu'il y en a 58 où il gèle, 12 où il neige, 180 où il fait du brouillard, et 140 où il pleut. Ce mauvais état de l'atmosphère semble encore s'aggraver depuis quelques années dans la capitale. (*Revue de Paris.*)

— On lit dans le *Droit* :

« M. Martenot, avocat à Arnay-le-Duc, et riche propriétaire du département de la Côte-d'Or, arriva à Paris vers les premiers jours du mois d'avril, pour voir l'exposition. Il alla occuper une chambre dans un garni, situé rue du Faubourg-du-Temple.

Au bout de quelques jours, il tomba malade, et il expira sans avoir pu appeler sa famille, mais après avoir fait au profit d'une personne étrangère à sa famille un testament par lequel il l'instituait sa légataire universelle. Cette mort ayant paru extraordinaire à l'autorité, M. le procureur du roi fit exhumer le cadavre, et M. le docteur Roger (de l'Orne) fut chargé de pratiquer l'autopsie. Cette opération a fait constater des désordres graves dans l'estomac et dans les intestins, qui ont été recueillis pour être soumis à l'analyse chimique.

M. Piquerel, juge chargé de l'instruction de cette affaire, a commis M. Chevalier, chimiste, professeur à l'Ecole de pharmacie, pour procéder à cette analyse.

— On lit dans le *Journal du Hâvre* du 14 juillet :

« Il y avait ce matin grande affluence autour du paquebot Louis-Philippe qui mettait à la voile pour New-York. La curiosité était excitée par le désir de voir Ed. Donon-Cadot, qu'on assure positivement être parti par ce paquebot, sous le pseudonyme de Guerrier fils.

— Le *Globe* de Londres annonce d'après la *Gazette de Hong-Kong* que l'esclavage vient d'être aboli dans l'établissement anglais de cette ville.

— Nous avons parlé des déboires éprouvés par le malheureux Sieurac, du département du Tarn, dont l'horloge merveilleuse, exposée sur le boulevart Bonne-Nouvelle, a été saisie en garantie de paiement de quatre mille francs de loyer. M. Sieurac a obtenu de la Société d'encouragement un rapport des plus favorables pour son invention. Il importe que la générosité nationale vienne au secours de l'intelligent cultivateur, qui a consacré son patrimoine à son chef-d'œuvre. Nous apprenons avec plaisir qu'une souscription est ouverte chez les notaires dont les noms suivent : MM. Casimir Noël, rue de la Paix, 13 ; Aumont-Thiéville, boulevart Saint-Denis, 19 ; Lefer, rue Saint-Honoré, 270 ; Pluchart, rue du Bac, 28, et Joussaud, rue Neuve-des-Petits-Champs, 61.

— La troisième édition de l'*Union ouvrière*, par Mme Flora Tristan,

Obligations de la caisse hypothécaire à 4 0|0, 401 25.
Comptoir Ganneron, 1042 50. — Jouissances 4 canaux, 130.
Gaz, comp. française, 3800.
— nouveau, 3550.
— Comp. anglaise, 7300.
Banque de Belgique. 670, 672 50, 675 ; — id. émission de 1841, 1100.
Espagne, 3 0|0, 33 1|4. 5 0|0 Belge 1831 104.
— 1842 108 5|8.

A terme.
5 0|0 Belge 1840, 105 5|8 f. du mois.
— Naples, 99 25 id.

Portug..... 45 1|2.
Mexic...... 35 7|8.
Brésil...... 81 1|2.
5 0|0 holl. 101 1|4.
2 1|2 d°. 61 3|8.
Rouen..... 38 3|4
Orléans....38 3|4.

Rep. Fin c. F. pr.
3 0|0 5 10. 12 1|2
5 0|0 12 1|2. 32 1|2 35

Bons du Trésor.
3 3|8 à 6 m.
3 1|4 à 8 et 9 m.

82 35, 60 d. 50.
F. p. 5 0|0 : 122 20 d. un
122 15, 30 d. 50.
122 75, 80 d. 50.
Vers. 385 d. 10.
987 50, 993 75 d. 10.
Rouen, 995 d. 10.
Strasb. 210 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 77,00 à 00,00 ; courant

6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Lucrèce Borgia.
6 h. 1|2 COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.



# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 10 Juillet. | | | 17 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 9136 q. | 59 k. | Arrivages | 6137 q. | 04 k. |
| Ventes | 11587 | 45 | Ventes | 7872 | 42 |
| Restant | 14362 | 01 | Restant | 12906 | 63 |
| Cours moyen | | 39,06 | Cours moyen | | 39,30 |
| Cours-taxe | | 38,88 | Cours-taxe | | 39,04 |
| Cote administrati | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 10 q. 99 k. | 53,30 à 54,15 | Gr. | 6 q. 28 k. | 53,50 à 54,15 |
| 1re 1508 | 63 | 39,10 à 42,00 | 1re 1017 | 36 | 39,50 à 42,00 |
| 2e 1166 | 21 | 36,30 à 38,85 | 2e 847 | 80 | 36,30 à 38,85 |
| 3e 37 | 33 | 30,55 à 31,85 | 3e 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 4 | 74 | 24,50 à 26,75 | 4e 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| 1.7960 | 19 | 31,85 à 54,75 | Al.5172 | 59 | 30,55 à 41,10 |

### Issues.

Le son reste toujours sans demande et est très offert. — Son sec : 7,00 à 7,50 les 325 lit. — Mouture : 8,00 à 8,50. — Recoupette : 10,00 à 10,50 les 100 kil. — Remoulage : 17,00 à 18,50 les 150 kil.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 17 juillet. — *Cours commercial.* — Froment de choix, 116 à 118 kil. : 32,50 à 33,50 l'hect. 1|2. — Montereau, 114 à 115 kil. : 31,50 à 32,00. — Picardie, 115 kil. : 31,00 à 32,00. — Inférieur, 108 à 110 kil. : 27,50 à 28,00. — Les dégâts occasionnés par les pluies ont amené sur notre marché une hausse qu'on peut évaluer à 1,00 par hect. 1|2. — Avoine, 1re, 150 kil. (les 3 hect.) : 26,50 à 27,00 (dans Paris); 2e : 145 kil. : 25,00 à 25,50; 3e : 140 kil. : 21,00 à 21,50. — Cours stationnaire, quoiqu'on parle d'avoines versées.

Orge et seigle, sans mouvement.

AMIENS, 13 Juillet. — Froment, 1re : 20,06; 2e : 18,44; 3e : 17,37. — Méteil : 14,27 à 15,50. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Pommelle : 11,75. — Avoine : 6,25 à 7,50.

BAR-LE-DUC, 13 juillet. — Froment, 1re : 16,00; 2e : 15,50; 3e : 15,00. Baisse de 0,25. — Orge tout-à-fait rare. — Avoine : 6,75 sans variation.

Les blés ont été amenés en assez grande abondance cette semaine à notre halle; il en a été vendu 3680 doubles décalitres, c'est moitié en plus, terme moyen, de ce que nous voyons ordinairement; ceci nous fait prévoir la récolte prochaine, presque assurée. Il y a eu baisse de 05.

TOURS, 13 juillet. — Froment : 19,25. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 7,75.

### Spiritueux (par hect).

PARIS, 13 juillet. — *Esprit.* Montpellier : 92,00; de fécule et de betterave, 36 deg. : 84,00 à 85,00. — *Eau-de-vie* 22 deg. Montpellier : 60,00. — Saintonge : 85,00 à 90,00. — Armagnac : 55,00 à 60,00. — Cognac vieux : 150,00 à 300,00; d° rassis : 130,00; d° nouveau : 120,00. — *Vins* (la pièce). Bordeaux ord. : 85,00 à 90,00. — Grand Médoc : 300,00 à 600,00. — Petit Médoc : 100,00 à 150,00. — Anjou : 75,00 à 85,00. — Orléannais : 75,00 à 85,00. — Mâcon : 80,00 à 120,00. — Cher : 85,00 à 90,00. Vauvray : 90,00 à 100,00. — Auvergne : 78,00 à 80,00. — Marseille : 85,00 à 90,00. — Auxerre et Joigny (les 2 feuillettes) : 90,00 à 180,00 Chablis nouveau : 109,00 à 110,00. — St-Gilles (l'hect.) : 40,00 à 46,00. — Roussillon : 45,00 à 50,00.

BERCY. Il n'est arrivé qu'un seul bateau rouennais chargé de vins de St-Gilles, Narbonne et Bayonne; plusieurs bateaux de Bourgogne et quelques voitures venant d'Orléans ; il en est aussi arrivé par le chemin de fer.

Paris et les environs, la Picardie et la Brie, ont fait passablement d'acquisitions.

Les petits vins de Bourgogne sont en baisse, on peut l'évaluer à 15 fr. par muids.

ROUEN. — *Cours des vins sur place* : Vin de Bordeaux rouge, l'hect. : 30,00 à 35,00; d° blanc : 28,00 à 50,00; Cahors : 30,00; d° q° Ré, blanc : 21,00; Mantagne : 20,00 à 30,00; Provence : 33,00 à 36,00; Narbonne : 33,00 à 35,00; Roussillon : 33,00 à 38,00.

RHEIMS. — Les vignes sont très belles, excepté cependant quelques-unes étagées par les vignerons au commencement de la floraison en raison de la pousse abondante des feuilles, ce qui a fait couler les bourgeons dans les grandes chaleurs : toutes les autres sont bien disposées, on espère abondance et qualité.

BAR-LE-DUC, 15 juillet. — *Vins.* — Vendeurs et acquéreurs semblent se préoccuper plus de la récolte à venir que des vins en cave; la préparation est belle, le fruit est très avancé pour l'époque et ne veut plus que de la chaleur. Aussi, est-ce avec une certaine inquiétude que le vigneron voit se continuer les pluies, que ne réclame plus aucune culture.

SURGÈRES, 13 juillet. — Depuis que la hausse des 3|6 s'est prononcée, nous remarquons un peu plus de mouvement dans les eaux-de-vie; il se fait quelques petits achats depuis quelques jours, Nos propriétaires ne demandent qu'à vendre, mais les acheteurs sont rares.

| | | |
|---|---|---|
| Eau-de-vie nouvelle, l'hect. | 65,00 à | 63,00 |
| — rassise, — | 70,00 | 72,00 |
| Vin blanc, l'hect.. | 9,00 | 9,25 |
| — rouge, — | 11,00 | 11,25 |
| — — vieux, l'hect. | 20,00 | 21,00 |

LUNEL. — Vu la hausse du dernier marché de Pézénas, le cours des 3|6 disponibles a été déclaré nul sur notre place, faute de vendeurs à 76,00; il y en avait à 78,00.

A livrer en novembre et décembre, vendeurs à 64 fr. et acheteurs à 62,00

CETTE, 10 juillet. Le 3|6 de bonne preuve et goût s'est payé, pour quelques pièces, à 77,00 l'hect. pour livraison de huitaine, et 63,00 pour novembre et décembre prochains. Néanmoins, il n'y a pas eu de cours fixé, par cela même que les courtiers titulaires n'ont rien fait et que les preneurs ont également reculé.

MARSEILLE, 6 juillet. — *Spiritueux.* Le prix des 3|6 a été ferme pendant cette semaine. Le disponible s'est payé 74 fr., août et septembre 76 et 77, et novembre et décembre 64 et même 65. A ces divers prix il s'est réalisé environ 150 pièces pour chacune des époques susmentionnées. Le Languedoc nous arrive toujours bien; on attribue cette fermeté à la présence des agents de la compagnie génevoise. 3|6 marc, 58 fr. disponible, à livrer novembre et décembre, 53 à 54 ; eaux-de-vie : 46 fr

12 *juillet.* — Par suite des avis du Languedoc, la hausse fait chaque jour de nouveaux progrès, aussi les ventes sont-elles fort actives aujourd'hui sur notre place.

BORDEAUX, 12 juillet. — *Esprits.* 3|6 disponible : 85,00; d° août et septembre : 83,00; d° octobre : 78,00; novembre et décembre : 69,04 ; quatre premiers mois 1845 : 65,00.

### Bois.

ST-DIZIER, 15 juillet. — Des affaires assez importantes ont été traitées à 155 f. 10-10, en bois ordinaires.

On a vendu 12 à 1500 doubles stères de bois de charbon à 6 et 7 fr. les cordes impilées; la baisse sur les fontes à fer ne permet plus de payer ce prix. Selon toute apparence les fontes vont tomber à 120 fr.

Le sapin réduit ne vaut ici que 98 et 100 fr. 1-6 à 8. A Paris le cours est de 105 à 110 fr. 8 p. 0|0, 12 et 15 mois.

Cet échantillon est toujours délaissé, et il est probable que le prix ne se relèvera pas cette année. Le prix du flottage augmente en raison des eaux basses et de la rareté du fer. Les flotteurs demandent aujourd'hui 3 fr. au lieu de 1,50; peut-être augmenteront-ils leurs prétentions, si la sécheresse reparaît.

STRASBOURG. — Bois de charme : 13,00. — Orme : 12,00. — Hêtre non flotté : 12,66. — Aulne : 8,66. — Pin : 9,00. — Sapin : 8,66. — Bouleau : 10,33. — *Charbon* (les 5 hect.) 10,00 à 13,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 15 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 962 | 902 | 60 | 1 16 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 152 | 145 | 7 | 1 6 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 508 | 482 | 26 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 11211 | 9428 | 1783 | 1 46 | 1 26 | 1 06 |

PARIS. *Marché aux chevaux du 17 Juillet.* — 94 chevaux de selle et de cabriolet; vendus : 200,00 à 920,00. — 260 de trait; vendus : 400,00 à 1200,00, — 85 hors d'âge; vendus : 65,00 à 440,00. — 7 ânes, dont 1 vendu : 30,00. — 5 chèvres, dont 2 vendues : à 18,00. — Essai : 122,00.

STRASBOURG, 15 Juillet. — 79 bœufs, vendus : 1,24-1,16. Il a été abattu pendant la semaine : 284 veaux : 1,10. — 213 porcs : — 151 moutons : 1,30. — 23 taureaux : 0,84. — 16 vaches : 1,00 à 1,10. Provenance d'Allemagne pour les plus gros bœufs et les plus beaux. Marché fort, vente active.

*Suif cru* : 0,95 le kil.

*Cuirs verts* : 0,81 à 0,92.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 17 juillet* :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 21055 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | [illegible] |
| 16565 | veau | 1,40 | 1,20 | [illegible] |
| 3984 | mouton | 1,45 | 1,25 | [illegible] |
| 31520 | porc frais | 1,22 | 1,16 | [illegible] |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS. *Marché de la Vallée, 17 Juillet.* — Lapins : 0,60 à 1,50. — Dindes : 2,75 à 7,75. — Oies : 2,50 à 3,75. — Chapons : 3,00 à 6,50. — Poulets gras : 2,50 à 3,75. — Poulets ordinaires : 0,65 à 2,00. — Canards : 0,90 à 1,25. — Canetons : 1,35 à 3,25. — Pigeons : 0,25 à 0,90.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 15, 16 et 17 Juillet.*

*Beurre* (le kil.) en livres : 0,92 à 1,70; mottes Isigny : 1,20 à 3,50; d° Gournay : 1, à 2,10. — Petit beurre : 0,84 à 1,30.

*Œufs* (le mille) du 15 : 27,00 à 48,00; 16 : 24,00 à 52,00.

*Fromages* (la dizaine). Brie : 15,00 à 33,00 — A la pie : 5,00 à 15,00.

100 A 132 COLONNES IN-8° MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉES PAR LIVRAISON. — JOURNAL LE PLUS BEAU, LE PLUS GRAND ET LE MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE.

6 FRANCS PAR AN.

REVUE PITTORESQUE,

MUSÉE LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ PAR LES PREMIERS ARTISTES.

On s'abonne, à partir du 1er décembre 1843, à tous les bureaux de poste ou messageries, ou en envoyant, FRANCO, un mandat sur Paris, à l'ordre du directeur, rue Neuve-Saint-Augustin, 3, à Paris.

UN AN. Paris.......... 6 fr.
Départements.... 7
Etranger..... 8 50

*Rédigé par les célébrités de l'époque, imprimé avec le plus grand luxe et dans la meilleure typographie de Paris; composé de 48 à 64 pages de texte sur deux colonnes.*

La REVUE PITTORESQUE paraît au commencement de chaque mois et donne la matière de 20 volumes in-8° ordinaires.

LIVRAISON DE JUIN : VAILLANCE, par M. JULES SANDEAU, *roman complet.* — Lettre inédite de LORD BYRON sur Florence. — 9 grandes Illustrations.

LIVRAISON DE JUILLET : LA MAIN DE GIRE, histoire macaronique, par M. GERARD DE NERVAL. — Combat naval, par M..... — Le Croup, par M. LEON GOZLAN. — L'Egypte, poésie, par M. A. BARTHELEMY. — Les Bains de mer de Royan, par M. EUGENE PELLETAN. — Salon de 1844 : *Dieu et le Roi.* — 14 Illustrations.

AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.
En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique.*

COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,
DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES :

1re *Série.* — La RÉFORME INDUSTRIELLE ou le PHALANSTÈRE, ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Vingt exemplaires sont complets, moins six numéros ; ces exemplaires sont néanmoins mis en vente et livrés au prix de 80 fr., et les numéros manquants seront réimprimés et envoyés gratuitement aux souscripteurs dès qu'il y aura dix exemplaires d'écoulés.

2e *Série.* — La PHALANGE, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr. ; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr. ; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série.* — La PHALANGE, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o. Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent, sont complets. — On peut acheter séparément chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr. ; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de :
Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 50 centimes.
La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.

de fer de Paris à Sceaux, pour expérimenter en grand le système des wagons articulés de M. Arnoux.

La séance d'aujourd'hui a présenté un incident remarquable. M. Ledru-Rollin, à propos de l'impôt du sel, est monté à la tribune pour appeler l'attention de la chambre et du gouvernement sur la question du paupérisme. L'honorable orateur a déclaré en commençant qu'il n'avait pas l'intention d'engager un débat sur une question aussi importante, à la fin de la session, et voulait seulement appeler la sollicitude de la chambre sur la situation si digne d'intérêt des classes laborieuses, pour que dans l'intervalle des deux sessions, ministres et députés réfléchissent sérieusement sur cette question, et cherchent les moyens de la résoudre dans le courant de la session prochaine?

Nous félicitons sincèrement M. Ledru-Rollin d'avoir pris cette honorable initiative. Sa proposition, faite pourtant en termes convenables, a paru exciter le dédain des centres et d'une partie de la gauche. Que peut-on espérer d'une chambre qui n'a pour la souffrance et la misère que des sourires dédaigneux? Quant aux ministres, cloués sur leurs bancs, ils n'ont pas trouvé un seul mot à dire.

## Troubles industriels en Allemagne.

En Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, partout où l'industrie a pris de grands développements, la concurrence anarchique et les machines réduisent le salarié à une condition qui n'est guère préférable à celle de l'esclave.

On conçoit que, par un secret instinct du sort qui l'attend, dans la prévision du dénouement où le plongera l'introduction des machines, l'ouvrier soit poussé à se révolter contre elles, à les briser. En France, en Angleterre, de pareils faits se sont déjà reproduits plusieurs fois. En ce moment l'Allemagne a à son tour ses *mécanoclastes*. Voici comment la *Gazette d'Augsbourg* raconte les événements dont la Bohême vient d'être le théâtre :

« Dans la matinée du 3 juillet, un grand nombre d'ouvriers ont formé des rassemblements à Cathannaberg, à une lieue de Reichenberg; c'est là que se trouve la dernière fabrique en remontant la Neiss. Ils engagèrent les filateurs à faire cause commune avec eux, pour détruire les nouvelles machines. La foule allait le long de la Neiss, d'une fabrique à l'autre. Tous les filateurs se laissèrent entraîner. Les fabriques situées sur la Neiss supérieure, n'ayant que des machines anciennes, ces machines furent laissées intactes.

Quand la foule arriva à la fabrique de M. Etienne Koenig Mabendorf, elle comptait plusieurs centaines d'ouvriers. Là, ils trouvèrent la première machine nouvelle. Dans leur langage, ils l'appelaient *machine enlevant le pain aux ouvriers*. Elle n'était pas encore entièrement montée; les ouvriers la trouvèrent dans la prairie, et, dans un moment, elle fut brisée. De là, la foule se rendit à Hammersteio, en passant par Machendorf. Elle était alors de 6,0 0 hommes.

Dans la grande fabrique de Sigmond-Neubanger et compagnie, les ouvriers détruisirent cinq machines nouvelles et les jetèrent dans l'eau. Ensuite, ils se rendirent à Rosenthal, à la fabrique de M. Gemel, brisèrent les [...] fixation d'un salaire qui ne suffit plus à pourvoir aux premiers besoins de l'existence; tantôt, l'ouvrier entrera en fureur contre les machines elles-mêmes, et les mettra en pièces. Quelquefois le soulèvement semblera n'avoir aucun motif apparent. C'est ainsi que nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* du 14 juillet.

« On nous écrit de Prague, en date du 9 juillet, que de nouveaux troubles ont éclaté dans cette ville. 6 ou 700 ouvriers employés au chemin de fer se sont révoltés, et ont voulu pénétrer de vive force dans la ville. Cinq ouvriers ont été tués et plusieurs blessés. »

Pour mettre un terme à tous ces désordres, il faut organiser le travail. La question des salaires et celle des machines ne sera résolue que lorsque l'ouvrier sera devenu *associé*, lorsqu'il aura une rétribution proportionnelle au bénéfice général, lorsqu'il verra son bien-être augmenter avec la richesse de la société. Alors, le jour où l'on inventera, le jour où l'on installera une machine nouvelle, sera un jour de fête pour tous les travailleurs; et l'on ne verra plus des ouvriers brisant des mécaniques, fruits du génie, et des soldats tuant des ouvriers *mécanoclastes*; ce qui est un désordre composé et élevé à la plus haute puissance. Au fond, cette rage des *mécanoclastes* n'est qu'une protestation contre la science qui crée la machine, et qui ne produit pas la conception sociale dans laquelle la machine serait un bienfait. Ces événements font sentir combien est urgente la propagation des *Doctrines sociétaires* en Allemagne, aussi bien qu'en France, en Angleterre et aux Etats-Unis.

La *Presse* prétend ce matin que l'article du *Bien public*, que nous avons reproduit, repose sur une erreur matérielle, et qu'il suffit, pour le renverser, de dire que la commission du timbre a proposé pour les journaux de province une taxe de timbre inférieure à celle des journaux de Paris. Nous en demandons bien pardon à la *Presse*, mais l'article du *Bien public*, qui donne un état très juste et très véridique de la triste situation faite par la spéculation à la presse de Paris et des départements, et que nous avons cité pour procéder à l'élucidation d'une question qu'il importe de traiter à fond, cet article subsiste dans toute sa vérité, malgré la remarque de la *Presse*. Ce journal triomphe ensuite de ce que nous n'avons pas encore formulé en articles de loi les mesures dont nous avons proposé l'adoption aux chambres, ainsi qu'il nous a sommé de le faire. Nous sommes battus, et nous fuyons le combat, au dire de la *Presse*.

C'est un peu se hâter de conclure, et cette manière de chanter la défaite de ses adversaires nous semble un peu puérile. Ordinairement, la *Presse* est plus sérieuse et plus calme; il nous semble, à ces écarts, que la *Presse* ne se sent pas bien à l'aise dans une opinion trop clairement liée à ses intérêts de spéculation. Pour nous, nous lui donnons l'assurance formelle que nous n'abandonnons pas la partie, comme elle voudrait le croire, et nous espérons bien que, la justice et le bon sens aidant, nous contribuerons à déjouer ses projets d'envahissement et de monopole. La proposition de la commission du timbre, heureusement, ne sera pas discutée à la chambre cette année, et nous aurons le temps d'éclairer la question.

## Lettres sur le Maroc.

### II.

Monsieur,

Ma première lettre contenait sur le Maroc quelques notions générales recueillies dans le pays même; abordons dans celle-ci la question spéciale, je veux dire notre démêlé actuel avec Abd-er-Rhaman.

Mais auparavant, permettez-moi de vous rappeler un fait qui se passait à Tanger il y a quelque soixante ans, et qui, bien que moins grave, n'est pas sans analogie avec le débat actuel. Il s'agit de l'expédition d'Acton qui, avec une seule frégate, trouva le moyen de faire capituler la cour africaine. Voici les circonstances, assez peu connues, de cet événement, telles qu'elles sont rapportées par un consul de Suède au Maroc, lequel paraît avoir fait sur les lieux des recherches minutieuses et consciencieuses.

Les pirates de Salé avaient capturé, en pleine paix, deux bâtiments de commerce livournais, dont l'équipage et la cargaison furent vendus à Tanger et dans les villes voisines. Mais, quelques mois après, voilà qu'un beau matin la frégate toscane l'Etrurie, jette l'ancre dans la rade de Tanger, et le capitaine Acton, qui la commandait, réclame impérieusement, au nom du grand-duc, la restitution des deux bâtiments, la délivrance immédiate des prisonniers, et de plus des indemnités proportionnées au dommage éprouvé par eux.

Les Maures répondirent à cette injonction péremptoire par un rire inextinguible, et le kaïd refusa même d'en référer à l'empereur Sidi Mohammed, qui se trouvait alors à Miquenez; sur quoi Acton déclara, en remettant à la voile, qu'on ne tarderait pas à avoir de ses nouvelles.

Ayant doublé le cap Spartel, il courut tout le jour des bordées le long de la côte, et se trouvant, le soir, à quelques milles au sud d'Azile, il aperçut une tribu arabe campée au lieu dit Haffat-el-Beïda (Plage Blanche). La position exactement reconnue, il attendait la nuit pour exécuter le coup qu'il méditait. La nuit venue, il envoie à terre une quarantaine d'hommes armés de sabres et de pistolets, lesquels tombent sur le camp dans le plus profond silence, et, à la faveur des ténèbres, de la surprise et du premier sommeil des Arabes, ramènent avec eux, à bord, dix-sept prisonniers de la tribu de Sahéli. Il y avait parmi les captifs huit femmes, deux jeunes filles, un enfant et un schérif de la famille impériale.

Le lendemain, l'Etrurie était de nouveau dans le port de Tanger avec ses prisonniers.

Qu'on juge de la consternation de ces Maures, si insolents la veille, lorsqu'ils apprirent que dix-sept vrais croyants étaient au pouvoir des infidèles, et des femmes encore! Quel sacrilége! quelle abomination! Le kaïd sentait déjà vaciller sa tête sur ses épaules pour avoir refusé d'écrire à l'empereur, sans les ordres duquel il n'osait rien décider maintenant.

Acton était pressant; il menaçait de conduire ses prisonniers aux

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UNE POSITION DÉLICATE.

## I.

Un coup de feu se fit entendre.

La vieille marquise de Gèvres, en train de faire *capot* le curé de Ronvaux, son commensal quotidien, laissa tomber ses cartes sur la table.

— Vous comptiez soixante-huit sur l'as de cœur, madame la marquise, dit M. Dupré, remarquant, sans en comprendre la cause, l'agitation de la bonne dame.

— Avez-vous entendu, monsieur le curé? demanda Mme de Gèvres avec inquiétude.

— Quoi donc, madame?

Un second coup de feu, qui retentit sous les fenêtres mêmes du château, et dont le bruit se prolongea au loin, répercuté d'écho en écho par les montagnes, dispensa la marquise de répondre.

Elle se leva avec tous les signes extérieurs d'une subite épouvante, et le curé, qui avait suivi avec étonnement les mouvements de la vieille châtelaine, s'aperçut que la jeune et belle Isoline de Gèvres, nièce par alliance de la dame du lieu, s'était aussi levée, saisie d'effroi, et prêtait avec terreur l'oreille aux bruits du dehors.

Avant que le prêtre pût prononcer un mot pour rassurer les deux dames, Charles de Gèvres interrompant sa lecture, leva les yeux sur sa tante et sur sa femme, et, les voyant toutes deux pâles et tremblantes, laissa un éclat de rire auquel le bon curé finit par s'associer de tout cœur, en dépit de son respect pour les trente quartiers de sa noble partenaire.

La marquise jeta un regard courroucé sur son neveu.

— Mon Dieu! chère tante, s'écria celui-ci, pardon de ce rire un peu irrévérencieux peut-être; mais, à vous voir toutes deux interdites et suffoquées par deux coups de fusil échappés à l'inattention ou à la mauvaise humeur de quelque chasseur attardé, on croirait, sur ma foi, que nous ne sommes pas en l'an de grâce 1841, en plein pays civilisé, dans un bon château, et que la poudre n'a été inventée que d'hier.

— Est-ce que l'on chasse à onze heures du soir? demanda Mme de Gèvres.

— Sans doute, madame, répondit le curé; nos paysans vont souvent guetter les lapins sur la montagne à une heure avancée de la nuit.

— Et c'est la coutume de tout chasseur de décharger son fusil avant de rentrer dans ses foyers, poursuivit le jeune homme.

— Charles, dit Isoline, dont les regards s'étaient tournés vers la fenêtre, qu'as-tu dis [...] chasseurs?

Et sa main tendue vers les montagnes qui fermaient l'horizon, montrait à son mari une troupe de cinq à six hommes escaladant en toute hâte les rochers *Franco-espagnols* qui bordent la vallée de Baygorry, à l'extrémité de laquelle est situé le château de Gèvres.

Charles courut à la fenêtre, l'ouvrit, et à la faveur de l'une de ces nuits magnifiques si communes sous le ciel des Pyrénées, on aperçut distinctement ces hommes, armés de carabines dont les canons luisaient au loin sous les clairs rayons de la lune, franchissant çà et là les quartiers de rocs qui faisaient obstacle à leur course dirigée vers les premiers villages de la frontière espagnole.

Cette apparition dura une minute à peine; car les sinuosités des montagnes eurent bientôt caché la marche des fuyards; mais Charles avait eu le temps d'observer leur costume et leur allure. Il secoua la tête et dit :

— Ces gens-là ne sont pas des paysans français. Ils doivent plutôt appartenir à quelque bande de contrebandiers espagnols à l'affût sur nos frontières, et ces deux coups de fusil, cette fuite précipitée ne me présagent rien de bon.

— Eh bien! s'écria la marquise, avais-je raison?

— D'avoir peur, non, ma tante; ce n'est pas nous que ces gens peuvent menacer; mais ils ont pu tendre un guet-apens à quelque pauvre diable de douanier qui aura fait avorter une de leurs entreprises, et je cours...

— Charles, s'écria Isoline en se jetant au devant de son mari, ne sors pas!

— Folle, dit doucement celui-ci en écartant la jeune femme, qu'ai-je à craindre?... Peut être y a-t-il à quelques pas du château un blessé, un mourant, qui a besoin de secours...

— Eh bien! n'y va pas seul: appelle les domestiques!...

En ce moment, on entendit sonner avec force à la porte d'entrée du château.

Mme de Gèvres, à demi-morte de frayeur, se laissa retomber sur sa chaise. M. Dupré s'était levé et avait saisi un flambeau. Il se dirigea vers la porte. Charles se disposa à le suivre.

— Charles! s'écria de nouveau Isoline.

— Ma bonne amie, dit le jeune homme, tes terreurs sont ridicules; d'ailleurs, je vais prendre des armes.

Il alla prendre une paire de pistolets et dit au prêtre.

— Marchez, monsieur le curé; je vous suis.

Isoline, plus effrayée encore que rassurée, fit cependant place à son mari, dont le ton, quoique affectueux, avait été assez ferme pour faire comprendre à la jeune femme qu'une nouvelle supplication serait inutile.

Mais la curiosité ou l'humanité des gens du château avait devancé l'empressement de leur maître.

Au moment où M. Dupré ouvrit la porte du salon, un bruit de pas et de clameurs retentit dans les appartements inférieurs, et les dames purent reconnaître les voix de leurs domestiques et de quelques uns des villageois voisins.

— Il respire encore.

— L'autre a été tué sur le coup.

Tels furent les premiers mots qu'elles entendirent. Si ces paroles les rassurèrent pour leur propre compte, elles leur apprirent en même temps qu'un crime avait été commis.

— Vite, s'écria la vieille dame; Isoline, du linge, de la charpie pour le blessé.

— Portez ce vieillard dans mon lit! cria le curé qui avait rejoint avec Charles le groupe qui entourait les deux victimes.

— Oh! mon Dieu, c'est un vieillard, dit Isoline.

— Pauvre homme! maudits contrebandiers! dit la marquise en déchirant des bandes de toile fine, de quoi fournir des ligaments à toute une ambulance.

Au milieu de ces voix confuses, les deux dames entendirent un cri poussé par Charles.

Il y avait dans ce cri quelque chose de si étrange, comme de la surprise mêlée d'épouvante et d'horreur, qu'Isoline, par un mouvement instinctif, s'élança aussitôt vers son mari. Mme de Gèvres suivit la jeune femme en toute hâte.

Le premier objet qu'aperçut Isoline fut un corps sanglant étendu sur une table. La tête du cadavre, éclairée par un jet de lumière, frappa ses yeux; elle recula en frémissant et s'écria :

— Don Diego!...

— Oui, dit d'une voix sourde Charles, qui était resté atterré contre le mur; don Diego; mais l'autre, l'autre....

— L'autre!... dit Isoline.

Le curé avait déjà fait transporter le blessé dans la chambre qu'il occupait au château, quand le mauvais temps ou le piquet trop prolongé de la marquise l'empêchait de regagner le presbytère.

— L'autre, dit Charles, viens le voir!

Il prit la main tremblante d'Isoline, et la conduisit dans la chambre du curé, suivi de Mme de Gèvres, qui ne comprenait rien, non plus que sa nièce, mais se sentait, comme elle, saisie d'un vague effroi.

Le blessé était étendu sur le lit. M. Dupré, qui se mêlait un peu de médecine et de chirurgie, comme tous les pasteurs des villages éloignés des villes, lavait le sang sur le visage du mourant, frappé d'une balle à la tête, et examinait la blessure.

Du reste, le patient ne donnait aucun signe de vie. Les faibles battements du cœur indiquaient seuls que ce corps en apparence inanimé, contenait encore une âme qui pouvait être sauvée par la prière et la pénitence si l'on ne devait que ranimer momentanément l'enveloppe meurtrie à laquelle elle demeurait attachée par un fil mystérieux.

Charles fit signe aux domestiques et aux paysans de sortir. Puis, prenant sa femme par la main, il lui dit :

— Regarde!

Cet homme qu'au premier aspect, et dans le trouble du moment, le curé avait pris pour un vieillard, était à peine de cinquante ans à peine. La pâleur de la mort [...] de ses traits, augmentait encore par le

gociations, ou plutôt les attendre ; car, aux yeux des Maures, celle des parties qui prend l'initiative, est réputée la plus faible et la moins sûre de la bonté de sa cause.

Sachez bien une chose, c'est qu'en fait de roueries et de duplicité nos diplomates les plus retors sont des ingénus auprès des enfants du prophète. Jugez-en, Monsieur, par l'aventure suivante, dont je vous garantis l'authenticité, et qui porte avec elle son enseignement.

Au mois de mai 1818, la frégate anglaise le Tase, venant d'Alexandrie, débarqua à Tanger deux fils de l'empereur avec leur suite, plusieurs femmes destinées au harem impérial, plus, un grand nombre de pèlerins qui revenaient de la Mekke. Quelques jours après, les premiers symptômes de la peste se manifestèrent dans la ville.

Au mois de juin suivant, un second bâtiment anglais venant aussi d'Alexandrie avec quatre cents nouveaux pèlerins parut dans la baie. Les consuls, effrayés, se réunirent, au nombre de quinze, pour demander à l'empereur, qui était alors Suleiman, l'autorisation de faire faire quarantaine aux nouveau venus.

Vous savez, monsieur, que cette formalité sanitaire est contraire au fatalisme mahométan, et ne s'observe dans aucun état de l'Islam. Cependant, l'empereur du Maroc, faisant droit à la requête des consuls, prescrivit lui-même dans la réponse qu'il leur adressa les conditions et le lieu de la quarantaine. Mais à peine avaient-ils reçu cette lettre, que le bâtiment suspect, et plus que suspect, le bâtiment infecté jeta l'ancre dans le port et l'équipage de débarquer.

Grande surprise et grande colère parmi les consuls. L'un d'eux, qui représentait les autres, court à la marine pour s'opposer au débarquement homicide en vertu de la lettre impériale. Mais quelle n'est pas sa stupéfaction quand le capitaine du port lui en exhibe une autre dans laquelle l'empereur autorisait le débarquement immédiat des pèlerins chargés de marchandise?

Voilà deux lettres contradictoires, toutes les deux signées de la main impériale. Quelle est la bonne? — C'est la mienne, s'écrie le capitaine du port, car elle est datée, la vôtre ne l'est pas; donc elle est nulle. — Vérification faite, il se trouva qu'en effet la lettre aux consuls ne portait pas de date. Ils eurent beau réclamer, les pèlerins débarquèrent et la peste avec eux. Le fléau sévit une année entière et ne s'apaisa qu'après avoir emporté un cinquième au moins de la population.

Telle est, Monsieur, la politique du gouvernement marocain, *Fides punica!* Il est rare qu'il fasse un refus direct, positif; seulement, en écrivant oui d'une main et non de l'autre, il s'arrange de manière à laisser à ses agents le soin d'interpréter et d'exécuter ces ordres contradictoires, afin d'en pouvoir, au besoin, rejeter sur eux toute la responsabilité. Poussé à bout, on a la ressource, quand le mal est fait et le plus souvent irréparable, de désavouer les subalternes, de les sacrifier même s'il le faut; qu'importe l'honneur et la vie des hommes! On renouvelle cette comédie odieuse et ridicule autant de fois que le conseille l'intérêt du souverain.

Ce sont évidemment là des satisfactions fallacieuses et tout-à-[illegible] aurait fait ses conditions, en ayant soin de garder la place en otage, non-seulement avant la réparation, mais encore après, afin de prévenir par notre présence le retour d'agressions semblables.

Les Anglais se sont peu gênés pour s'ouvrir la Chine; et nous-mêmes, n'avons-nous pas enfoncé les portes d'Ancône en pleine paix, sans provocation et dans la seule éventualité d'une complication possible? Ici, au contraire, notre territoire a été envahi, le sang français a coulé sans attaque de notre part, et, fort d'un si juste grief, on n'oserait traiter un ennemi, un barbare, comme on n'a pas craint de traiter, sans motif, un prince ami, que dis-je, le chef même de cette église dont on se vantait d'être le fils aîné.

Et qu'on ne vienne pas invoquer ici le droit des gens! Le droit des gens a été violé dans la perssnne de nos soldats, premier point; et d'ailleurs, en tout état de cause, le Maroc est en dehors de la grande société, et ne saurait, à aucun titre, prétendre aux priviléges des lois internationales. Il serait vraiment trop commode de cumuler à la fois les bénéfices de la barbarie et ceux de la civilisation. Assez long-temps l'Europe a souffert en sa présence ce sauvage empire. Pousser plus loin la longanimité serait pour elle un déshonneur.

Mais indépendamment même des intérêts supérieurs que lèse un pareil voisinage, la côte marocaine est un épouvantail pour la navigation européenne. Tout navire jeté par la tempête sur cette terre impitoyable est perdu sans retour corps et biens; le vol et le meurtre attendent les naufragés sur la grève, et cela non-seulement dans les lointains parages du Sous et sur les confins du Sahara, mais en face de l'Espagne et jusque sous les canons de Gibraltar, et de Ceuta. La tribu d'Angiara qui habite la rive méridionale du détroit est une des plus féroces de tout l'empire, et ne fait grâce à personne. Récemment encore plusieurs équipages espagnols ont été massacrés par elle.

Même danger sur l'autre mer. Il y a quelques années qu'on trouva sur les grèves du cap Spartel, à quelques lieues de Tanger et en vue de Trafalgar, dix-huit cadavres européens étendus sur la plage, qui tous avaient des fers aux pieds et la gorge ouverte au même endroit. On n'en a jamais su davantage et le mot de cette sanglante énigme est encore aujourd'hui dans les abîmes de l'Atlantique.

Voilà pourtant les voisins que nous tolérons, et avec lesquels nous traitons d'égal à égal. Ne serait-il pas temps d'en finir avec eux? Le moment serait propice pour peu qu'on voulût sérieusement en profiter. Une occasion comme celle-ci ne se représentera peut-être jamais.

La Suède et le Danemarck se lassent enfin de payer tribut à ces barbares; la Hollande a contre eux de récents griefs; les Deux-Siciles en ont de non moins légitimes; l'Espagne de plus graves encore; les nôtres sont irrémissibles. Quatre escadres sont déjà réunies ou près de l'être, sous les ordres de quatre princes de quatre maisons royales; c'est une véritable croisade. Il serait ridicule, sans compter la honte, que tant de bruit n'aboutît à rien. C'est pour le coup que les barbares nous mépriseraient, et certes ils en auraient bien le droit.

[illegible] Tanger, Larache et les autres cités maritimes de cette admirable partie de l'Afrique, trop long-temps perdue pour la culture, redeviendraient par ce moyen ce qu'elles furent presque toutes autrefois et n'auraient jamais dû cesser d'être, autant de présides et d'échelles de l'Occident, ou mieux encore les sentinelles avancées de la civilisation, et comme les germes féconds d'une nouvelle Europe. La réalisation de ce plan, facile à réaliser, avancerait et mûrirait plus qu'un siècle de prédications les idées de paix, d'ordre et de fraternité, qui doivent présider à la reconstitution de notre vieille société vermoulue.

Cette grande œuvre politique, qu'il serait beau, dans tous les cas, d'avoir entreprise, car, comme dit l'adage latin, dans les grandes choses, il suffit d'avoir voulu, *in magnis voluisse sat est;* ce beau projet, dis-je, restera long-temps encore, je le crains, suspendu dans les limbes. — Pourquoi? — Ah! Monsieur, ne me le demandez pas; vous le savez aussi bien que moi : L'Angleterre a dit : Je ne veux pas, et l'Angleterre sera obéie. Ne faut-il pas qu'elle règne en souveraine absolue sur les Dardanelles de l'Occident! Aujourd'hui, toute la question est là. *That is the question;* c'est le cas, hélas! de parler anglais. Quoique l'Angleterre soit seule intéressée au *statu quo*, le *statu quo* sera maintenu; son intérêt exclusif, égoïste, prévaudra sur tous les autres; et, donnant, en bonne voisine, l'exemple de la soumission, la France sera la première à humilier son pavillon devant le pavillon britannique. Tel est le triste spectacle auquel nous sommes réservés; cette campagne princière annoncée avec tant de fracas, et qui pourrait avoir un si beau résultat, n'aboutira, vous le verrez, qu'à un immense avortement.

Mais quoi qu'on fasse et quoi qu'il arrive, quelque effort que l'on tente pour pervertir les instincts intelligents et généreux de notre patrie, son génie quelque temps endormi se réveillera tôt ou tard, et avec lui triomphera le principe civilisateur qu'elle porte en son sein. Elle a donné le premier coup et donnera le dernier, c'est probable, à la tyrannie barbaresque. L'heure du Maroc a sonné comme a sonné celle de tous les Etats mahométans. L'islam est un corps épuisé, languissant, qui n'a plus de vie propre et ne se soutient qu'à force d'artifices, grâce aux rivalités impolitiques des puissances chrétiennes. Le croissant pâlit sur toutes les mosquées, sur celles de Fez et de Tunis, comme sur celles de Constantinople et d'Ispahan. La loi de Mahomet est une loi de guerre, d'isolement, et le monde au contraire tend à la paix et à l'unité. Dieu est toujours grand, même sous le nom d'Allah, mais Mahomet n'est plus son prophète.

En attendant celui de l'avenir, le vôtre, Monsieur, ou tout autre, aplanissons, comme le précurseur Jean-Baptiste, les chemins du Seigneur, c'est-à-dire de la vérité, et s'il nous est refusé d'être autre chose, soyons du moins hommes de bonne volonté.

Agréez, Monsieur, etc.

CHARLES DIDIER.

---

Il y a un an que la diète de Francfort avait alloué une somme de cent mille florins pour être mise à la disposition de M. Wagner, dans le cas où il réussirait à employer l'électro-magnétisme comme force mo-

---

calme de la mort qui semblait planer sur sa tête. Isoline poussa un cri, tomba à genoux près du lit, et resta immobile les yeux attachés sur le blessé.

La marquise, qui s'était avancée derrière sa nièce, recula à l'aspect de ce pâle visage.

— M. de Grand-Champs! s'écria-t-elle.

A ce nom, le prêtre laissa retomber brusquement la tête du blessé, et regarda tour-à-tour, avec des yeux hagards, la marquise, Isoline et le jeune homme.

— Monsieur de Grand-Champs! répéta-t-il lentement.

— Lui-même, dit Charles d'une voix entrecoupée; oh! je ne m'étais pas trompé, poursuivit-il en montrant Isoline agenouillée, pâle, et les yeux pleins de larmes toujours fixés sur le mourant, voyez!

— Grand Dieu! dit le curé, quel étrange mystère!

Madame de Gèvres était muette de stupeur.

Un mot suffira pour expliquer cette scène.

Isoline, avant de devenir la femme de M. de Gèvres, était la veuve de M. de Grand-Champs.

Après le premier mouvement de surprise et d'épouvante, à la vue de cet homme dont la mort supposée l'avait rendue libre, les larmes soulagèrent sa poitrine oppressée. Sans songer à la situation étrange et terrible dans laquelle la plaçait la résurrection de son premier mari, à la consternation, au désespoir de son second époux dont tout le bonheur, toute la vie étaient mis en question par l'apparition surnaturelle de M. de Grand-Champs; elle mouillait de ses pleurs la main froide et pendante du blessé.

Tout-à-coup, elle sentit à cette main une pulsation faible, incertaine; soit que la lutte intérieure entre cette fin de tout mouvement matériel, qu'on appelle la mort, et ce principe inconnu, qu'on nomme la vie, se terminât enfin à l'avantage de celui-ci; soit que le contact de la jeune femme eût ranimé, dans le mourant, un reste de sensibilité prêt à s'éteindre, au moyen de ce fluide régénérateur et mystérieux que la science nie encore parce qu'elle en ignore les lois, ce bras, qu'Isoline tenait toujours, recouvra par degrés une partie de sa chaleur primitive. Les pulsations plus fréquentes et plus distinctes indiquèrent que les foyers de la vie, recommençant leurs fonctions interrompues, lançaient dans les artères le sang qui s'était amoncelé déjà et se figeait dans les régions du cœur.

— Il vit, s'écria Isoline; on pourra le sauver peut-être... Oh! M. le curé, redoublez de soins!

M. Dupré n'avait pas attendu cette prière. Laissant à l'avenir et à Dieu d'expliquer ce fatal mystère, et, ne voyant plus en M. de Grand-Champs qu'un malheureux en danger de mort, il s'était remis à sonder la plaie, à étancher le sang qui coulait encore, à regarder les lésions faites au cerveau par la balle du meurtrier.

— Eh bien! demanda Isoline avec angoisse...

— O mon Dieu, se dit Charles, elle ne m'a jamais aimé!

Le curé hésita un instant, puis il répondit :

— Quelques parties du crâne ont été froissées par la balle; mais l'abondance du sang qui a coulé de la blessure me fait espérer qu'il n'y aura pas d'épanchement intérieur. La guérison est possible, mais elle sera lente et douloureuse.

— O mon Dieu! soyez béni, dit la jeune femme. Vous n'aurez pas voulu me l'enlever, après me l'avoir rendu.

Isoline, dit Charles d'une voix triste et découragée, et moi!

— Isoline se retourna au plaintif accent de cette voix qui remua son âme dans ce moment de pieuse joie. Elle aperçut Charles pâle comme l'était naguère ce cadavre rappelé à l'existence. Elle se jeta avec transport au cou du jeune homme, le pressa dans ses bras, embrassa son front que mouillait une sueur froide, et lui dit :

— Toi, toi, mon Charles, je t'aime plus que ma vie; mais lui, je l'ai pleuré si long-temps!...

Madame de Gèvres regarda sa nièce avec une horrible stupéfaction. Elle se croyait le jouet de quelque songe fantastique.

Charles recula, pensant qu'Isoline devenait folle.

En ce moment le blessé fit quelques mouvements convulsifs; ses paupières se soulevèrent et se refermèrent aussitôt; sa bouche s'entrouvrit et murmura un nom étouffé dans une plainte.

— Il m'appelle, dit Isoline qui avait entendu par le cœur son nom que le prêtre lui-même, penché sur M. de Grand-Champs, n'avait pu distinguer.

Et déjà elle avait repris sa place à côté du lit.

— Me voici, c'est moi, dit-elle, en appuyant ses lèvres sur la main du blessé.

Ce baiser fut pour le jeune homme comme un coup de poignard qui tuait son dernier espoir.

Egaré, la tête perdue, il se précipita hors de la chambre, courut au salon, saisit un pistolet, l'appuya sur son front, et allait presser la détente, quand la marquise lui retint le bras.

Charles se laissa désarmer comme un enfant, puis il tomba sur un divan, cacha sa tête dans ses mains, et fondit en larmes.

Cependant, l'éveil avait été donné. Le juge-de-paix de Saint-Jean-Pied-de-Port et le maire de Roncevaux, qui passaient la soirée dans une ferme, à deux portées de fusil du château, prévenus par un paysan, accoururent pour s'enquérir du crime et du nom des victimes.

Du crime, on ne savait rien; quant au nom des victimes, au dire des domestiques, M. de Gèvres avait paru le connaître.

Les magistrats se transportèrent au salon où la marquise s'efforçait en vain de rendre à son neveu un peu de calme et d'espérance.

Charles se leva pour recevoir cette visite. Au même instant, Isoline parut à la porte du salon.

Le juge-de-paix demanda à M. de Gèvres s'il était vrai qu'il connût les infortunés recueillis dans son château à la suite du double assassinat, et d'abord quel était le jeune homme frappé d'une balle au cœur, et dont ils avaient examiné le cadavre.

— Don Diego d'Astorga, dit Charles, ancien colonel au service de don Carlos; je l'ai rencontré dans le monde durant son exil en France, et un coup d'œil m'a suffi pour le reconnaître. Quant à l'autre....

— L'autre, dit Isoline, interrompant son mari et s'avançant vers le juge-de-paix, n'est heureusement atteint que d'une blessure grave, mais non mortelle, et M. le curé de Roncevaux, qui est auprès de lui, promet de le sauver. Mon mari ni moi ne savons, monsieur, quel est le nom qu'il porte; mais vous pourrez l'interroger quand il aura repris connaissance et qu'il sera en état de recueillir ses souvenirs. M. le curé assure que, dans quelques jours, son malade pourra vous recevoir et vous répondre; du reste, monsieur le juge-de-paix, nous aurons soin de vous faire prévenir....

Les magistrats se retirèrent; ils firent enlever le corps de don Diégo, pour le rendre à sa famille. Toutes leurs recherches pour découvrir les auteurs du crime demeurèrent infructueuses. Un fusil ramassé par les paysans ne put fournir aucun indice, et ils attendirent avec impatience que le blessé fût en état de répondre à leurs questions; car lui seul pouvait sans doute apporter quelque lumière sur cet évènement mystérieux.

(*La suite à demain.*)

**Eugène NUS.**

---

— Les fêtes du tir fédéral se sont terminées à Bâle le 8 juillet. Discours, allocutions, toasts, prix remportés, ovations décernées aux vainqueurs; enfin, pluies continuelles, et par-dessus tout d'innombrables coups de carabine, voilà en peu de mots, dit le correspondant du *Courrier du Bas-Rhin*, le tableau un peu monotone mais fidèle de ces fêtes dont quelques incidents seulement sont venus rompre l'uniformité.

Voici l'incident le plus remarquable :

Lord Vernon, cet Anglais qui s'est pris d'une si vive passion pour les tirs de la Suisse, faisait le désespoir des plus habiles carabiniers. Honteux d'être vaincu par un étranger, un citoyen d'Appenzel, Kohler, l'un des plus renommés tireurs de la Suisse, ne recula pas devant une indigne supercherie pour reprendre sa supériorité sur le redoutable Anglais, et, au moyen d'un marqueur gagné à prix d'argent qui consentit à lui servir de compère, il sut se faire adjuger plusieurs cartes qu'il n'avait pas méritées. La découverte de cette fraude a causé une pénible sensation dans la galerie du tir. Kohler était un des hommes les plus considérés de la Suisse; il a dû quitter immédiatement Bâle, et un conseil de carabiniers fédéraux l'a déclaré déchu du droit de prendre part aux tirs fédéraux et cantonnaux. Quant au marqueur, il a été arrêté et livré à la justice.

— On écrit d'Angers que les courses ont été très brillantes. Les prix ont été distribués dans l'ordre suivant. 1° Prix d'arrondissement, de 1,200 fr., à *Sophiste*, appartenant à M. Alex. Aumont, le premier et le plus habile des éleveurs de la Normandie; 2° prix principal de 2,000 fr., à *Maria*, appartenant à M. de Pontalba; 3° prix de la ville d'Angers, de 1,500 fr. *Miss Exile*, appartenant à M. Millieu, est arrivée la première; mais les conditions du programme n'ayant pas été remplies, le prix n'a pu être adjugé et est resté réservé pour l'an prochain.

venir à notre fête industrielle, qui, grâce à leur présence, n'aura jamais été plus solennelle!

» Nous dirons demain dans nos familles, dans nos fabriques, que, sous le patronage d'un ministre manufacturier, nous avons vu assis au milieu de nous monseigneur le duc de Nemours et le plus jeune de ses frères, monseigneur le duc de Montpensier; nous dirons qu'ils nous ont fait espérer de visiter nos ateliers. Jadis MM. les princes inspectaient les armées, aujourd'hui les fils du roi veulent aussi connaître la grande armée des travailleurs; ils veulent apprécier par eux-mêmes leurs besoins et leurs progrès. Ce doit être pour ceux-ci l'avènement d'une ère nouvelle, dans laquelle ces grandes questions de liberté de commerce et de travail national, de prévoyance sociale pour l'avenir des ouvriers achèveront de trouver leur solution; ce seront là les réformes véritablement fécondes, les conquêtes qui rendront la France plus grande, plus forte, plus heureuse.

» Daignez, monseigneur, dire et répéter à M. le comte de Paris que nous avons reporté sur lui tout l'amour que nous avions pour son noble père; qu'il apprenne de vous que *labourage, pastourage*, comme disait Sully, et aussi manufactures, *sont les mammelles qui alimentent l'Etat;* élevé dans ces principes avec un cœur formé par une mère telle que Mme la duchesse d'Orléans, si digne aussi de tous nos respects, le comte de Paris fera, nous en avons l'assurance, le bonheur de nos enfants.

» N'oublions pas dans nos vœux M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale qui partagent les dangers de nos frères, marins et soldats, sur les côtes de la terre d'Algérie, terre à tout jamais française, et qui deviendra par suite un vaste et riche marché pour les produits de nos fabriques!

» *A M. le duc de Nemours! à M. le duc de Montpensier! Hommage de notre profonde gratitude! A tous les princes de la famille royale.* »

Ce toast auquel M. le duc de Nemours a répondu en termes fort convenables, a fait une profonde impression sur l'assemblée. M. le duc de Montpensier a paru vivement ému. Nous félicitons M. Bontemps d'avoir fait intervenir dans une fête industrielle le souvenir des travailleurs et d'avoir rappelé à nos princes qu'ils ont à remplir une mission pacifique et sociale.

## Chambre des Pairs.

**PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.**

*Séance du 18 juillet.*

M. DUCHATEL présente un projet de loi relatif à la construction du Palais-de-Justice de Montpellier.

M. DARU présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la chambre que M. le comte d'Aboville, dont le père est mort pair de France en 1820, époque à laquelle lui était acquis le droit de l'hérédité, demande à être admis.

M. DE FEZENSAC donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour la transformation des armes à silex en armes à percussion.

M. PERSIL lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du centre. La commission propose de modifier ce projet, en ce sens que l'embranchement de Vierzon à Limoges ne serait être exécuté, d'après le système de la loi de 1842, que dans le cas où dans le délai d'un an, aucune compagnie ne se serait présentée pour l'exécuter.

M. DE MACKAU dépose sur le bureau un projet de loi récemment adopté par la chambre des députés et relatif à l'ouverture de crédits extraordinaires sur l'exercice 1843 pour le ministère de la marine.

M. D'AUDIFFRET donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Rennes.

Sur le rapport de M. de Massa, la chambre prononce l'admission de M. d'Aboville, dont les titres ont été vérifiés.

La chambre adopte ensuite tous les articles des projets de loi relatif à des changements de circonscription territoriale dans les départements de l'Isère, de l'Isère, de la Haute-Garonne et de la Vendée; mais la chambre n'étant pas en nombre, le scrutin secret est annulé et renvoyé à demain.

## Chambre des députés.

**PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.**

*Séance du 18 juillet.*

La chambre est un peu plus nombreuse que les jours précédents.

M. BERRYER fait un rapport sur l'élection de M. Ch. Laffitte, par le collège de Louviers. Il rappelle les faits qui ont motivé les précédentes décisions de la chambre et les paroles des précédents rapporteurs qui ont déclaré que la chambre devait poursuivre ses faits et non pas un homme; il donne lecture de la lettre des électeurs à M. Laffitte; en date du 23 juin, de la réponse de M. Laffitte, et de la lettre à M. le ministre des travaux publics.

Votre bureau, continue M. Berryer, a pensé que désormais le fait qui avait fait écarter M. Laffitte n'existe plus, que sa lettre au ministre est une renonciation complète à la concession de l'embranchement de Louviers, et dans ces circonstances, les opérations étant régulières, et M. Laffitte réunissant toutes les conditions d'éligibilité, le bureau m'a chargé, à l'unanimité, de vous prier de valider l'élection de M. Laffitte.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau propose l'admission de M. Laffitte. Y a-t-il opposition?

Personne ne demande la parole, pas même M. Liadières, qui, lors de la précédente discussion, avait dit qu'il demanderait l'annulation de l'élection même si M. Laffitte retirait sa soumission. L'admission est prononcée.

M. DESLONGRAIS. Le chapitre 37 du budget du ministère des finances implique des modifications à nos lois électorales; elles ont sans doute échappé à M. le ministère des finances et à la commission; j'ai cru qu'elles devaient être signalées à la chambre, et c'est pour cela que j'ai demandé le renvoi de la discussion à aujourd'hui.

M. LEDRU-ROLLIN se plaint que l'impôt des patentes ne soit pas compris dans le rôle des contributions directes; il en résulte, selon lui, une atteinte à la loi électorale, que la chambre ne peut consacrer sous peine de livrer à toutes les majorités, quelles qu'elles soient, des armes dangereuses. Il serait facile de faire taire ces réclamations en publiant les listes des patentables assez tôt pour que les patentables puissent se faire inscrire sur les listes électorales.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Les difficultés de contrôle pour le rôle des patentés ne permettent pas de comprendre tous les patentés dans le rôle général; mais la possession annale qui donne le droit de faire compter l'impôt des patentes dans le cens électoral, résulte des listes de l'année précédente. Il ne s'est d'ailleurs jamais élevé de plaintes à ce sujet de la part des intéressés.

M. DESLONGRAIS parle dans le même sens que M. Ledru-Rollin. Les administrations municipale dressent chaque année leur liste au commencement de l'année, de sorte que les citoyens qui ne sont patentables, qu'au mois de juin, par exemple, ne peuvent être portés que sur les listes de l'année suivante publiées au mois de mai, et n'ont pas la possession annale le 20 octobre au moment de la clôture des listes électorales. Les listes pour les

M. SCHNEIDER (d'Autun) ajoute quelques considérations dans le même sens. (Aux voix! aux voix!)

M. GLAIS BIZOIN essaie encore d'appuyer l'amendement. Les cris d'impatience du centre font fermer la discussion.

L'amendement n'est pas adopté.

M. OUDINOT se plaint que le gouvernement n'apporte pas assez de soin dans le choix de ceux qu'il admet dans le corps des douanes. On y reçoit souvent des soldats qui, après avoir passé quelques années dans l'armée, se font recevoir dans l'administration au détriment des soldats recommandés par leurs colonels.

M. GLAIS-BIZOIN se plaint que le traitement des préposés des douanes soit trop minime.

M. LEDRU-ROLLIN appelle l'attention de la chambre sur les coalitions d'ouvriers qui se sont formées depuis quelques années. Ces coalitions ne sont pas isolées, elles se rattachent à une cause unique; elles attestent un malaise social profond. Depuis 1840, il s'est manifesté 22 coalitions d'ouvriers, qui ont été réprimées par la force publique; elles ont dû être réprimées, mais à la condition que le mal passé, on s'occuperait des moyens d'en empêcher le renouvellement.

En 1831, Casimir Périer disait qu'il n'aurait pas de repos qu'il n'eût, sinon résolu la question du paupérisme, du moins qu'il ne s'en fût sérieusement occupé. En 1840, le paupérisme était si effrayant, qu'on fit une statistique qu'on n'a pas osé publier. Des statisticiens appartenant au parti conservateur, ont constaté eux-mêmes que la progression du paupérisme est effrayante; ils ont accusé 8 millions d'indigents. (Sensation.)

En 1790, la statistique faite par l'Assemblée Constituante, et dont l'honorable M. de La Rochefoucauld-Liancourt était le rapporteur, ne constatait que 3 millions; ainsi, leur nombre s'est accru, depuis lors, de 5 millions; voyez si ce chiffre est en rapport avec l'augmentation de la population. (Bruit au centre.)

UNE VOIX. Ces chiffres ne sont pas exacts.

M. LEDRU-ROLLIN. S'ils ne sont pas exacts, publiez alors les statistiques officielles que vous avez dans vos cartons depuis 1840.

La moyenne du salaire a été fixée alors à 1 fr.; depuis, on l'a fixée à 90 c., et M. Ch. Dupin la fixe, de nos jours, à 1 fr. 15 cent.

Eh bien! depuis la révolution les objets de première nécessité ont toujours été en augmentant, par suite de la concurrence illimitée; les impôts ont augmenté, et à présent pour atteindre ce chiffre, on est obligé de travailler le septième jour.

La question du prolétariat, Messieurs, est partout vivante. Elle est en Angleterre, en Irlande, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Prusse; le roi de Prusse en a été si frappé, qu'il a adressé une circulaire pour qu'on s'occupât partout de la question.

Ces statistiques que vous contestez sont, d'ailleurs, fortifiées par d'autres. Ainsi, par exemple, nos départements industriels, assez peu nombreux, fournissent la moitié des condamnés de la France; les infanticides, dans nos treize départements industriels, sont plus nombreux que dans le reste de la France; la misère abâtardit nos générations. M. Ch. Dupin a constaté que sur 10 mille hommes, fournis pour le contingent par les départements industriels, 8,900 ont été écartés comme infirmes et impropres au service.

Eh bien! en présence de ces faits, le gouvernement ferme les yeux: qu'il y songe, pourtant, il y va de sa sécurité.

Ce n'est pas à moi d'indiquer les moyens de sortir de cette difficulté. J'en indiquerai quelques-uns, cependant. La seule adoption de la loi sur les patentes a réduit l'impôt de 7 millions; il faudrait en faire profiter le peuple. La réduction de la rente produirait une économie presque suffisante pour remplacer l'impôt sur le sel. (Réclamations.)

Messieurs, si en 1825 on eût suivi la pensée de M. de Villèle, en 1853, les 3 milliards de la dette nationale seraient remboursés.

Si vous voulez maintenir les classes inférieures dans l'obéissance, il faut que vous amélioriez leur sort, que vous leur assuriez les moyens d'avoir le nécessaire. Je ne vous demande pas d'augmenter les salaires, ce serait ruiner l'Etat sans avantages, mais diminuez les impôts, les impôts indirects surtout, qui pèsent pour la plus grande partie sur le salaire.

Je recommande cette question, pendant l'intervalle de la session, aux méditations des rédacteurs extraordinaires du *Moniteur* (Très bien.)

Divers chapitres du budget du ministère des finances sont successivement adoptés.

M. BIGNON rend compte des délibérations de la commission sur un amendement de M. Luneau qui lui a été renvoyé. Cet amendement demande que les marchés annuels pour les fournitures de fourrages et de graine pour l'armée et la marine soient substitués aux marchés de 7 ans.

La commission réprouve très vivement le chiffre de 7 années fixé par une ordonnance royale, et demande que ces marchés soient faits à court terme; cependant elle n'a pas pensé que cet article dût être introduit dans le budget, et elle se borne à engager le ministère à prendre ces observations en considération; elle serait même d'avis que les marchés pour les grains devraient être restreints à un terme au-dessous d'un an.

M. LUNEAU, en présence de ces explications, retire son amendement.

M. MARTINEAU DES CHESNEZ, commissaire du roi, défend les marchés de sept années pour les grains, tout en acceptant le terme d'une année pour les marchés de fourrages. Il termine en disant que le gouvernement prendra en très sérieuse considération les observations présentées par M. Luneau.

M. DE LESPINASSE présente quelques observations sur l'arriéré de la légion d'honneur.

M. MARTIN (du Nord) répond que le gouvernement s'est occupé de la question, et qu'il proposera une mesure sur ce sujet dans une session prochaine.

MM. Larabit, Lacrosse et Beaumont (de la Somme) font encore quelques observations.

Tous les crédits demandés sont successivement adoptés. Ces crédits sont ainsi répartis:

| | |
|---|---|
| Services ordinaires et extraordinaires, | 1,363,576,248 fr. |
| Services spéciaux, | 19,493,992 |

La chambre adopte encore l'art. 7 de la loi du budget qui donne au gouvernement la faculté d'ouvrir, par ordonnance, des crédits supplémentaires pour différentes parties du budget.

Elle passe ensuite au scrutin secret sur l'ensemble du projet de loi sur le budget des dépenses, qui est adopté par 201 boules blanches, contre 59 boules noires.

M. BORET, député de Lot-et-Garonne, donne sa démission pour des causes de santé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Sceaux (voitures articulées).

« Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à accepter l'offre faite par le sieur Arnoux d'exécuter, à ses frais risques et périls, en se conformant aux conditions du cahier des charges annexé à la présente loi, un chemin de de fer de Paris à Sceaux.

» La convention doit être homologuée par ordonnance royale. » — Adopté.

« Art. 2. Des règlements d'administration publique, rendus après que le concessionnaire aura été entendu, détermineront les mesures et les dispositions nécessaires pour assurer la police, la sûreté, l'usage et la conservation du chemin de fer et des ouvrages qui en dépendent. Toutes les dépenses qu'entraînera l'exécution de ces mesures et de ces dispositions resteront à la charge du concessionnaire.

» Le concessionnaire est autorisé à faire, sous l'approbation de l'adminis-

## Extérieur.

**Angleterre.** — Dans la séance du 16 juillet de la chambre des communes, une discussion s'est élevée sur la traite des noirs et par suite sur le traité du droit de visite. Tout en payant un tribut d'éloges à l'empressement avec lequel la France s'est associée à l'œuvre de l'extinction de l'esclavage, lord Palmerston a reproché au gouvernement anglais de n'avoir pas mis plus d'activité à obtenir la ratification du traité par la France. Sir Robert Peel a répondu que si cette ratification n'avait pas été obtenue, la faute en était certainement à la politique de lord Palmerston.

« La campagne de Syrie, a dit sir Robert Peel, a trop éveillé la susceptibilité nationale en France, pour que le roi des Français ait pu signer le traité du droit de visite; et n'est-ce pas le traité du 15 juillet qui a fait naître le refroidissement entre les deux gouvernements? Toutefois, j'espère que le temps et notre modération feront disparaître ce refroidissement. »

Si Robert Peel a ensuite déclaré que le roi des Français et son gouvernement désiraient que d'autres puissances, notamment l'Espagne et le Brésil, fussent amenées à entrer dans le traité, et que des instances très pressantes étaient faites dans ce but à ces deux puissances.

Cela signifie bien clairement que le gouvernement anglais est bien loin d'avoir perdu l'espoir d'obtenir la ratification de la France.

— Les journaux tories se montrent fiers de la nomination de M. Spooner, candidat conservateur, par les électeurs de Birmingham. Cette ville doit son droit électoral au bill de réforme, et depuis que ce bill est en vigueur, elle avait toujours nommé un candidat libéral. Dans sa profession de foi, M. Spooner a blâmé énergiquement la versatilité et la faiblesse dont le parlement a récemment fait preuve pour obéir aux injonctions ministérielles, et promis d'attaquer le ministère toutes les fois qu'il lui verrait une tendance à s'écarter de la ligne constitutionnelle.

**Espagne.** — Les mesures de précautions continuaient le 12 à Madrid. Des patrouilles nombreuses circulaient le soir dans la ville. C'est qu'on savait que les révolutionnaires s'agitaient. On avait saisi des fusils, des sabres, des cartouches, dans une maison de la rue du Prado et ailleurs. De l'argent avait été répandu dans le but d'exciter des émeutes et de séduire l'armée au moment de la crise ministérielle de Barcelone. Le cabinet prétend que les conspirateurs, désappointés, se tournent maintenant du côté des élections; il redoute un renfort d'exaltés pour les prochaines cortès. Toutes ces nouvelles, du reste, ne doivent être accueillies qu'avec une extrême réserve.

On écrit de Sarragosse, le 10, que, depuis quelques jours, [illegible] que, sur divers points de l'Aragon, des symptômes alarmants [illegible] prouvent la réalité des bruits qui courent sur les machinations des ennemis du ministère. Les autorités prétendent tenir le fil de cette trame; elles ont déclaré le district en état de siége, ont fait exécuter les trois assassins du général Esteller, et publié un *bando* qui annonce que les perturbateurs seront immédiatement passés par les armes, quel que soit leur nombre. Semblable peine atteindra ceux qui auront en leur pouvoir des armes, même non prohibées.

TIMBRE ROYAL

La cour reviendra à Madrid vers la fin du mois. Le ministre des finances négocie un traité avec la banque de St-Ferdinand, dans le but d'assurer à l'Etat pour un an, aux mêmes conditions, le prêt mensuel de 60 millions de réaux, conclu pour le mois dernier.

Gonzalès-Bravo va se rendre à son poste diplomatique à Lisbonne. Le marquis de Viluma, récemment arrivé à Madrid, s'en retourne décidément à Londres.

**Grèce.** — La *Gazette de Cologne* publie les nouvelles suivantes de Grèce, datées du 26 juin. Ces nouvelles sont inquiétantes:

Si le peuple est resté tranquille depuis la dernière émeute, l'agitation des partis est loin d'avoir cessé; le parti napiste n'a pas abandonné le projet qu'il a conçu de renverser la royauté, etc. Les divers chefs de ce parti, qui sont maintenant dans les provinces, ont résolu de venir à Athènes avec leurs partisans armés, lorsque l'assemblée nationale sera réunie. Les élections étant contraires à M. Mavrocordato, on se demande comment il parviendra à se maintenir au pouvoir. Il n'a pas même réussi à se faire élire à Missolonghi, où il s'est présenté comme candidat.

Des 25 personnes, blessées dans la dernière émeute, 6 sont mortes, et plusieurs autres sont dans un état désespéré.

**REVUE DES JOURNAUX.**

La *Réforme* se demande pourquoi les évêques se sont tant pressés de protester contre le rapport de M. Thiers, et pourquoi surtout cette protestation a été dirigée contre l'allocation des douze mille bourses créées par les ordonnances de 1828 et que M. Thiers propose de remettre en vigueur? « Le clergé ne pas vouloir de l'argent du système, cela est fier, dit la *Réforme*! Eh vraiment! c'est aussi être bien difficile. On asservit le peuple, et au lieu de lui en donner, on lui prend son argent; c'est lui qui aurait le droit de se plaindre. »

— Le *National* engage le parti légitimiste à ne pas trop s'abandonner à de folles espérances; mais il n'hésite pas à flétrir ce qu'il appelle les indignes procédés de la police de M. Duchâtel. N'est-il pas singulier, ajoute-t-il, qu'il suffise d'un médaillon du duc de Bordeaux pour épouvanter nos gouvernants. Ce n'était pas assez d'avoir agité les deux chambres pour le voyage de Londres, il faut encore donner à l'Europe le risible spectacle de frayeurs à propos de bustes et de lithographies! Quel ministre imperturbable que M. Guizot! »

Le même journal espère que plus on étudiera la question des chemins de fer, et plus apparaîtra lumineuse et irréfragable la nécessité de ne pas dessaisir l'Etat de ces voies nouvelles de communication. « Ce qui a fait jusqu'ici, dit-il, le succès des compagnies, c'est que leurs affaires étaient mal connues; dès que la lumière a commencé à paraître, nous avons vu commencer leur déroute; quand la lumière aura complètement éclairé les parties qui sont encore dans l'ombre, le triomphe de la vérité, de la moralité, de la justice sera complet et définitivement assuré. »

## Faits divers.

Ce matin, M. Cabuchet, commissaire de police du quartier de la Monnaie, a procédé avec ses agents, à une nouvelle arrestation de fabricants bijoutiers, le sieur Hérault, rue du Temple, au domicile duquel on a saisi des bijoux d'or à *faux titres* et d'autres bijoux d'or imprimés de faux poinçons.

— M. Lepère, architecte du gouvernement, membre de l'Institut d'E-

avait été exilé en Sibérie, le vieillard réplique : Si votre Alt. Imp. me permet de parler sérieusement, je dirai que toutes les souffrances sur terre n'ont qu'un motif. Nous expions tous la même faute d'Adam et d'Eve ; pour moi j'ai souffert à cause d'Eve. »

— On lit dans le *Courrier du Gard*, du 12 juillet :

« Avant-hier, à Nîmes, à trois heures de l'après-midi, l'atmosphère était chargée de nuages noirs et épais, la chaleur était étouffante, mais il ne tombait pas une seule goutte de pluie, et l'on n'entendait que dans le lointain le grondement sourd et prolongé du tonnerre, quand tout d'un coup la foudre éclata avec un fracas horrible dans la rue Deiron, et parcourut les maisons des sieurs Constant et Pintard ; elle s'introduisit dans la première par la fenêtre d'un salon où les dames travaillaient, enleva la dorure du cadre d'une glace ; elle sortit de l'appartement par le tuyau de la cheminé qu'elle renversa, enleva une énorme pierre angulaire de la maison Roussy, et la lança avec une telle violence sur la toiture inférieure, qu'une poutre qui la soutenait fut brisée, et qu'il en résulta un trou d'environ deux mètres carrés, qui livrèrent passage à la pierre.

» Heureusement, dans ce longs parcours, la foudre n'a blessé personne ; mais les dames qui se trouvaient dans le salon qu'elle avait d'abord visité, furent obligées de sortir en toute hâte à cause de l'odeur sulfureuse qu'avait laisée après lui le fluide électrique. »

— La femme D., concierge rue de la Tixéranderie, était devenue folle par suite de ses souffrances et de sa profonde misère ; les médecins avaient constaté une perturbation du cerveau. Aujourd'hui à 9 heures du matin elle a essayé de se suicider en se plongeant un tranchet dans la gorge.

L'instrument dont elle s'est servie n'étant pas très bien affilé, elle n'a réussi qu'à se faire une blessure de peu de gravité au-dessus de l'os hyoïde.

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Un évènement tragique est arrivé à Appeville-Annebault, près de Pont-Audemer, dans la nuit de dimanche à lundi dernier.

» Un mari, pensant que sa femme avait des relations criminelles avec

Toutefois, le prix du 3 0[0, qui a baissé de 15 c. pour fin courant, reste encore à 5 c. de mieux qu'avant-hier.

Mais le 5 0[0 est de plus en plus faible au comptant comme pour la fin du mois.

Dans les chemins, on peut coter une légère hausse sur les deux lignes de Versailles, et une légère baisse sur les autres lignes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Rente de la Ville, 103. — Jouissances 4 canaux, 130. — Canal de Bourgogne, 1092 50. — Jouissances de Bourgogne, 92 50. — Lin Maberly, 411 25, 415.

Obligations Orléans, 1240, jouiss. de juillet.
— Strasbourg, 1232 50.
— Grand'Combe, 1160 jouiss. d'avril.

Lots d'Autriche, 400. — Banque de Belgique, 675, 670. — 5 0[0 Belge 1831, 101 ; — id. 1842, 108 1[4.

Espagne, 3 0[0, 33 ; — anc. différés, 13 ; — dette passive, 3 1[2.

A terme.

B. de France, f. c., 3055, 3060.
— Naples, id., 99 15, 99 10.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 0[0 compt. | 1er c. 121 90 | P. H. 121 85 | P. B. 121 80 | de c. 121 85 | hier 122 » |
| — fin cour. | 122 » | 122 » | 121 90 | 121 95 | 122 15 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0[0 compt. | 82 » | 81 95 | 82 05 | 82 » | » » |
| — fin cour. | 82 » | 82 05 | 81 90 | 82 » | 82 15 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFes le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFes le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1[2 0[0. | » » | » » | » » | 5 0[0 Bge 1840 | 105 1[2 | » » | B. » 1[4 |
| 4 0[0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | 44 1[2 | 44 » | B. » 3[4 |
| O. de la V. | » » | » » | » » | Esp. D. active | 30 3[4 | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3057 50 | 3055 » | H. 5 » | 5 0[0 Naples. | 99 » | 99 » | B. » 15 |
| C. L. 5000 | 5065 » | » » | H. 2 50 | — Romain. . | 104 » | » » | » » |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1230 » | » » | B. 2 50 |
| C. hyp... | 772 50 | 775 » | » » | Emp. d'Haïti. | 447 50 | » » | H. 2 50 |
| 4 Can... | 1276 25 | 1275 » | B. 2 50 | B. Belge. | » » | » » | » » |

suifs de place (les 50 kil.), 58,00 à 58,[illegible]. — de Russie, toujours bien tenus sans affaires ; — 4 dern. mois, 61,00 à 62,00.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.


## Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le 20 juillet 1844.

Consistant en bureau, chaise, porte-registre, commode, table de nuit, pendule, glace, machine à vapeur, forge, dix étaux, deux enclumes, ferraille. — Au comptant.

Voici une publication dont le public se préoccupe vivement. Est-il rien de plus intéressant à posséder que les autographes des hommes qui ont marqué d'une manière quelconque dans la société. Ce recueil, le plus complet qu'on puisse imaginer, puisqu'il sort du cabinet de M. Drouin, sera commenté par un écrivain distingué, M. de Saint-Edme. Ces deux noms seuls feraient le succès d'un livre, lors même qu'il n'aurait pas les piquantes qualités de celui-ci. (Voir aux Annonces.)


## Spectacles du 19 juillet.

7 h. »[» OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. 1[2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Misanthrope. Mari à la Campagne.
7 h. »[» OPÉRA-COMIQUE. — Quatre Fils Aymon.
6 h. »[» VAUDEVILLE. — Mystère. Client. Feu mon premier. T. Heureuse.
6 h. 3[4 VARIÉTÉS. — Vampire. Bédouines. Anglais. Sirènes.
6 h. »[» GYMNASE. — Roman intime. Marie Mignot. Premières Amours.
6 h. »[» PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur.
6 h. 1[2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »[» AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. »[» GAITÉ. — Lucrèce Borgia.
6 h. »[» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE ÉTRANGÈRE.

Les renseignements sur la production agricole de nos voisins sont assez rares, pour que nous nous empressions de communiquer à nos lecteurs un extrait de ceux que nous donne aujourd'hui le *Journal de Bruxelles*, sur la nouvelle récolte en Belgique.

La récolte de cette année, dit ce journal, sera moins bonne que celle de l'année dernière ; les produits en seront ou peu abondants, ou de qualité inférieure : quelques-uns feront même complètement défaut. Le seigle, qui forme la base de l'alimentation dans nos campagnes, sera médiocre et d'un tiers moins abondant que l'année dernière. Si dans le Nord il n'a pas mieux réussi, le bon marché auquel nos consommateurs l'obtiennent fera place à une hausse fâcheuse. Le froment n'a pas autant souffert, et si aucun accident n'entrave les travaux de la moisson, on en aura une bonne récolte ordinaire ; mais si le seigle manque, comme tout semble l'indiquer, le froment, quelque abondant qu'il soit, renchérira plus tôt qu'on ne pense. Le lin ne paraît pas devoir répondre à l'espoir des agriculteurs ; il sera abondant, mais de qualité médiocre. Quant au chanvre, il promet d'être beau ; mais la culture s'en est fort réduite depuis que le cultivateur ne peut plus vendre que 250 à 300 fr. ce qu'on lui payait naguère 500 à 600 fr. On doit s'attendre à le voir diminuer encore. C'est le contraire pour la garance dont le haut prix et les encouragements du gouvernement favorisent la production, qui a repris dans les polders, où l'espèce a été régénérée au moyen de graine achetée à Smyrne par le gouvernement. Les vergers ne produiront rien ; mais en revanche la betterave se présente généralement sous un aspect satisfaisant.

Les pommes de terre paraissent devoir être assez abondantes ; mais depuis long-temps leur qualité se détériore et il est fort désirable que notre gouvernement réussisse dans les mesures qu'il va prendre pour régénérer cette espèce si utile à l'alimentation du peuple.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 17 Juillet. | | | 18 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 6437 q. | 04 k. | Arrivages | 6381 q. | 24 k. |
| Ventes | 7872 | 42 | Ventes | 6741 | 21 |
| Restant | 12906 | 63 | Restant | 12546 | 66 |
| Cours moyen | | 39,30 | Cours moyen | | 39,41 |
| Cours-taxe | | 39,04 | Cours-taxe | | 39,09 |
| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
| Gr. 6 | q. 28 k. | 53,30 à 54,13 | Gr. 21 | q. 98 k. | 50,30 à 56,05 |
| 1re 1017 | 36 | 39,50 à 42,00 | 1re 885 | 04 | 39,10 à 41,40 |
| 2e 847 | 80 | 36,30 à 38,85 | 2e 468 | 38 | 36,30 à 38,85 |
| 3e 0 | 0 | 00,00 à 00,00 | 3e 31 | 40 | 30,50 à 31,25 |
| 4e 0 | 0 | 00,00 à 00,00 | 4e 51 | 78 | 24,85 à 26,75 |
| Al. 5472 | 59 | 30,55 à 41,40 | 1. 3183 | 76 | 35,05 à 41,50 |

ORLÉANS, 13 juillet. — Farine, 1re : 37,10 à 37,73 ; 2e, dite demi-bise : 35,85 à 36,17.

ARRAS, 17 juillet. — Farine, 1re : 35,00 ; 2e : 33,00 ; 3e : 30,00, plus demandée, en hausse.

CAMBRAI, 13 juillet. — Farine, 1re : 36,00 à 36,00 ; 2e : 34,00 à 34,00.

VALENCIENNES, 17 juillet. — Farine, 1re : 36,75 ; 2e : 35,75 ; 3e : 34,00 ; 4e : 32,50. — Hausse de 0,25.

### Taxe du pain. (2e quinzaine de juill.)

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris, | 0,36 | 0,28 | 0,00 |
| Vernon, | 0,33 | 0,28 | 0,00 |
| Pacy, | 0,32 | 0,30 | 0,00 |
| Evreux, | 0,37 | 0,32 | 0,27 |
| Louviers, | 0,33 | 0,28 | 0,00 |
| Dreux, | 0,33 | 0,30 | 2,00 |
| Orléans, | 0,38 | 0,30 | 0,27 |
| Abbeville, | 0,33 | 0,29 | 0,25 |
| Mézières, | 0,39 | 0,29 | 0,19 |
| Ste-Ménéhould, | 0,30 | 0,28 | 0,24 |
| Troyes, | 0,30 | 0,22 1[2 | 0,00 |
| Tours, | | | |
| Draguignan, | 0,37 1[2 | 0,30 | 0,00 |
| Castres, | 0,37 1[2 | 0,23 1[2 | 0,28 3[4 |
| Toulouse, | 0,30 | 0,32 | 0,00 |

### Cours des céréales (par hect.)

PARIS, Halle du 17 juillet. — *Cours légal.* — Froment : 18,66 à 21,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 9,16. — Sarrazin : 9,35. — Avoine : 8,30 à 9,00. — Il a paru quelques échantillons de seigle nouveau.

COULOMMIERS, 17 juillet. — Froment, 1re : 21,25 à 21,88 ; 2e : 20,62 à 21,09 ; 3e : 20,00 à 20,31. — Orge : 10,50 à 11,25. — Avoine : 6,75 à 7,50. — Marché passablement approvisionné. L'empressement des acheteurs a fait élever les prétentions des fermiers qui ont vendu avec facilité et promptitude. Le prix des blés marchands étant de 20,62 à 21,88, il y a hausse de 0,62 à 0,93.

En poche, il y a eu beaucoup d'offres et il s'est fait beaucoup d'affaires au cours de la place. La baisse doit être attribuée aux pluies. Vienne le beau temps, il y aura calme et la moisson va commencer.

NANGIS, 17 juillet. — Froment : 20,00. — Avoine : 6,40. — Marché fort, vente facile.

HOUDAN, 17 juillet. — Froment, 1re : 23,33 à 24,00 ; 2e : 22,67 ; 3e 22,00. — Nouvelle hausse occasionnée par le mauvais effet de la pluie. — Méteil : 18,67 à 22,00. — Blé bis : 16,00 à 18,00. — Avoine : 7,20 à 7,60 sans variation.

ROYE, 15 juillet. — Froment, 1re : 18,00 à 18,75 ; 2e : 17,00 à 17,87. 3e : 15,00 à 15,50.

SOISSONS, 13 juillet. — Froment : 17,93. — Méteil : 14,69. — Seigle : 9,58. — Avoine : 6,89.

ARRAS, 17 juillet. — Froment roux : 17,00 à 19,50. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Escourgeon : 10,00 à 11,50. — Avoine : 6,50 à 7,25.

Le marché peu fourni en blés et leurs prix plus fermes ; il ne s'est pas trouvé de qualité de choix. Les seigles plus recherchés ; les escourgeons et les avoines sans variation. Les œillettes se sont placées.

BERGUES, 15 juillet. — Froment, 1re : 21,08 ; 2e : 20,34 ; 3e : 19,58. — Seigle : 11,60. — Orge : 11,86. — Avoine : 8,49.

L'approvisionnement était à-peu-près le même qu'au marché précédent. Le blé blanc a haussé de 25 c. à l'hect. ; l'avoine, de 95 c. ; le seigle a baissé de 19 c. ; l'orge de 1,17.

VALENCIENNES, 17 juillet. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 20,16 ; 2e : 19,33. — *Cours commercial.* Froment, 1re : 19,75 à 20,75 ; 2e : 18,75 à 19,50 ; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,75.

Le froment qui se trouvait en très petite quantité sur notre place, n'a pas fait de mouvement aujourd'hui. Le seigle tend à la hausse.

*Marchés étrangers.* BRUXELLES, 16 juillet.

*Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique, du 8 au 13 juillet.*

| | Froment. | Seigle. |
|---|---|---|
| | Prix moyens. | |
| Arlon, | 16,50 | 11,00 |
| Anvers, | 18,39 | 10 92 |
| Bruges, | 17,61 | 10,01 |
| Bruxelles, | 17,98 | 10,04 |
| Gand, | 17,59 | 10,07 |
| Hasselt, | 18,40 | 10,75 |
| Liége, | 16,92 | 10,16 |
| Louvain, | 18,59 | 10,08 |
| Namur, | 17,01 | 9,49 |
| Mons, | 16,84 | 9,35 |
| Prix moyens | 17,69 | 10;23 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1000 kilogrammes, et le seigle à celui de 21,50 les 1000 kilogrammes ;

2o Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 25 c. les 1000 kil.

### Houblon.

ALOST, 13 juillet. — Voici les prix du houblon : première qualité : 90,70 ; 2e : 83,16 ; 2e : 76,18.

Les plantes du houblon continuent à promettre une superbe récolte.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 18 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1631 | 1771 | 60 | 1f 10 | 1 6 | » [illegible] |
| Vaches.... | 48 | 48 | 0 | 1 4 | » 92 | » [illegible] |
| Veaux..... | 925 | 910 | 15 | 1 40 | 1 20 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 8611 | 8098 | 513 | 1 45 | 1 24 | 1 [illegible] |

NANGIS, 17 juillet. — 30 bœufs : 1,00-1,20. — 6 vaches : 0,70 à 1,00. — 410 veaux : 1,00-1,30.

COULOMMIERS, 17 juillet. — Il s'est vendu sur notre place 251 veaux gras : 1,42-1,30-1,20. — 206 veaux d'élève de 16,00 à 27,00 l'un. — 18 grands porcs : 45,00 à 55, et 69 petits de 10,00 à 32,00.

HOUDAN, 17 juillet. — 386 veaux gras, tous vendus 1,35-1,20-1,10.

BOURGES, 13 juillet. — Bœufs gras, demi-kil. 40 à 00 c. ; vaches, 30 à 00 c. ; veaux, 40 c. porcs gras, 50 à 00 c. ; chèvres, 20 à 00 c. ; moutons gras, 40 à 00 c. ; brebis grasses, 30 à 00 c. ; suif en rame, le cent, 00 fr. ; suif en branche, 00 fr.

### Peaux.

BOURGES, 13 juillet. — De bœufs, 40 c. — Vaches, 40 c. — Veaux, 40 c. — Moutons, 80 à 90 c. — Agneaux, 15 à 20 c.


ON SOUSCRIT A PARIS,
Chez M. LENDER, impr.-lith., rue Ste-Anne, 18, et au bureau de la Société communale, r. Marché-St-Honoré, 11.

# VRAIE HISTOIRE

2 VOLUMES IN-4o,
Trois livraisons par mois, avec dessins de sujets et portraits, 75 centimes la livraison.

## COLLECTION DE LETTRES ET DOCUMENTS AUTOGRAPHES

TIRÉS DU CABINET DE M. FÉLIX DROUIN,

Avec Notes historiques et Notices biographiques,

par M. Saint-Edme.

BREVET DU ROI, APP. DE L'ACAD. ROY. DE MÉDECINE, [illegible]

CAPSULES MOTHES

au BAUME DE COPAHU pur, [illegible] ni saveur

Guérison [illegible] Flueurs blanches, etc., etc. à Paris, [illegible] dans toutes les pharmacies de France et de l'Etranger. Chaque boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Cie. — PRIX : 4 fr.

— Capsules aux Cubèbes, à l'huile de foie de morue, et à tous autres médicaments. —

A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 114,

[illegible] avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Gatteron, boulevart Beaumarchais, 2.

## Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales autorisées à cet effet.

COMPRESSES LEPERDRIEL
En papier lavé, — 1 fr. le 100.
Toujours belles. — Fg Montmartre, 78.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
En l'hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.
Le 20 juillet 1844.
Consistant en bureau, porte-plume, gravures, fauteuil, rideaux, tapis de pied, chaises, buffet en noyer, table ronde, porte-parapluie, garniture de cheminée, table de jeu, commode, toilette. — Au comptant.

AUTRE, le [illegible] juillet. — Consistant en table, [illegible] couchette, paillasse, [illegible] draps, traversins, [illegible] tables, tables à ouvrage, commode, bonnets, porcelaine. — Au comptant.

si, depuis quelques années, le chiffre des noirs soumis à la traite s'est accru, il semble faire peser la responsabilité de cet accroissement sur l'opinion publique de la nation française, et sur la chambre des députés, qui en a été la fidèle expression dans cette circonstance.

Il eût été à désirer, dans l'intérêt même de l'entente cordiale, en faveur de laquelle lord Palmerston et sir Robert Peel ont tous deux hautement protesté, il eût été à désirer que ces deux hommes d'Etat eussent établi une distinction bien simple, bien naturelle, entre le *but* et le *moyen*. Il est beau, sans doute, de voir une nation puissante et cosmopolite comme l'Angleterre, poursuivre avec fermeté, avec persévérance, un but aussi généreux, aussi humain, aussi incontestablement progressif et social, que l'extirpation de l'esclavage et l'abolition de la traite des noirs. C'est là, assurément, de la grande politique ; nous en félicitons sincèrement nos voisins d'outre-Manche, et nous applaudissons de tout notre cœur quand nous entendons lord Palmerston s'écrier : « J'espère qu'on saura que, quelque parti qui soit au pouvoir, il n'y aura, sur ce sujet, aucun changement dans la politique, et que c'est la détermination fixe et bien arrêtée du gouvernement et du peuple anglais d'abolir cet odieux et abominable trafic, le commerce des esclaves. Je crois que si cette détermination était bien connue des puissances étrangères, beaucoup d'intérêts particuliers, de mésintelligences, de sentiments erronés disparaîtraient devant cette question. »

Oui, l'Angleterre a le mérite d'une initiative spéciale et permanente pour l'abolition de l'infâme trafic des esclaves ; l'Angleterre indique le but : elle stimule, elle excite les autres puissances à s'unir, à s'associer, à se *liguer* pour l'atteindre. Mais, au fond, toutes les puissances chrétiennes ne sont-elles pas d'accord avec l'Angleterre sur ce but? Et la France! qui peut douter d'elle, quand il s'agit de liberté, d'émancipation, d'affranchissement des races, des peuples et des individus? Eh! quoi! la nation française, qui a toujours prodigué son sang et ses trésors pour racheter les hommes, qui a fait tant de révolutions et soutenu tant de guerres contre tous les genres de despotisme et de tyrannie, la nation française serait soupçonnée de vouloir maintenir l'esclavage et la traite des noirs ! Ah ! ce serait bien mal la connaître que de vouloir lui imputer de pareilles intentions ; et, nous osons l'affirmer, personne, en Europe, ne croirait à des imputations pareilles.

Les manifestations de l'opinion publique en France ont déterminé le refus de la ratification du dernier traité sur le droit de visite ; mais ces manifestations de l'opinion nationale, loin d'être contraires au sentiment de la liberté vraie, de la liberté pour tous, pour les noirs comme pour les blancs, ont été inspirées par ce sentiment la faveur des sentiments philanthropiques et négrophiles qu'elle a partagés après 1830 et qu'elle partage encore aujourd'hui, les principes du droit maritime pour lesquels elle a combattu depuis plusieurs siècles, aidée par les puissances du continent. Pressentant la funeste voie dans laquelle on s'engageait, la France a dû crier halte !

Que l'on propose de perfectionner, de transformer le droit maritime actuel, ou plutôt que l'on propose de créer, de fonder un droit maritime vrai, intégral, supérieur, harmonisant l'ordre et la liberté sur les mers ; rien de mieux. Que l'on propose d'organiser une flotte *unitaire* et *neutre*, chargée de faire la police maritime et de visiter, au nom de l'association générale des peuples, les marines commerciales de toutes les nations, chargée de poursuivre tous les délits dont la mer peut être le théâtre, la piraterie, la baraterie, la traite des noirs et des blancs, etc.; en un mot, que l'on présente un moyen plus efficace et plus libéral, la France et les autres nations l'accepteront, et il ne sera plus nécessaire de faire tant de démarches, de prononcer tant de discours, pour déterminer l'adhésion de l'Europe.

Sir Robert Peel voudrait que les Etats européens formassent une *ligue générale* dans le but de détruire le commerce des esclaves : il voudrait que les puissances chrétiennes *combinassent leurs efforts* dans l'intérêt de la suppression de la traite. Eh bien ! si le chef du cabinet anglais est jaloux de voir son initiative, l'initiative de l'Angleterre, couronnée du succès, il faut qu'il fasse un pas de plus, il faut qu'il cherche et qu'il indique, à un point de vue nouveau, quelle doit être la *nature* de cette ligue générale, quel doit être le *mode* de cette combinaison d'efforts. Là est toute la question du droit de visite ; là est la base réelle de l'entente cordiale ; là est non seulement l'abolition de la traite, mais encore la solution du problème maritime.

La France a aboli l'esclavage sur les côtes méditerranéennes de l'Afrique ; elle va, à l'heure qu'il est, dans son intérêt et dans celui de plusieurs autres nations chrétiennes, exiger la réparation de torts commis par des barbares africains qui pratiquent l'esclavage ; il est, certes, peu probable que la France se refuse à détruire l'esclavage des noirs sur les rivages océaniens de l'Afrique et dans ces hideux repaires signalés par lord Palmerston, alors qu'on lui présentera un moyen, un système, un procédé de répression à la fois efficace et libéral. Nous voudrions voir s'élever, dans la recherche de ce système, de ce procédé, de ce *moyen libéral*, une noble émulation entre M. Guizot et M. Robert Peel, entre les hommes politiques de France et les hommes politiques d'Angleterre.

tout en approuvant le principe de la proposition, a été arrêtée devant la perte qui résulterait probablement pour le trésor si cette proposition était adoptée. Par conséquent, elle a supprimé les articles 1, 2 et 3 relatifs à la diminution de la taxe sur les lettres, et s'est bornée en transformant l'article 4 en article 1er, à réduire de 5 pour 100 à 2 pour 100 le droit sur les envois d'argent. Elle a supprimé en outre le décime additionnel sur les lettres du transport rural.

Le conseil municipal de Paris a adopté dans sa séance d'aujourd'hui le projet de percement d'une rue de douze mètres de largeur entre les deux places St-Sulpice et Saint-Germain-des-Prés. Ce projet sera exécuté en trois campagnes ; la dépense est estimée devoir s'élever à quinze cent mille francs.

La nouvelle rue, en donnant un débouché sur les quais à la rue de l'Ouest et à la rue Madame, créera une artère de grande circulation entre la barrière d'Enfer et le Pont-Neuf, et soulagera considérablement les rues d'Enfer, La Harpe, des Fossés-M.-le-Prince et Dauphine.

Parmi les journaux des départements qui se sont formellement prononcés, avec le *Bien public*, contre les conclusions de la commission de la chambre, dans la question du timbre des journaux, nous pouvons citer le *Courrier de Lyon*, le *Rhône*, le *Journal de Saône-et-Loire*, le *Courrier d'Indre-et-Loire*, le *National de l'Ouest*, l'*Hermine* de Nantes, la *Revue de l'Ouest*, l'*Impartial du Nord*, le *Conservateur de la Dordogne*.

## Troubles industriels en Allemagne.

Les troubles de Prague prennent de l'importance. Après les manifestations du 5, la tranquillité rétablie un instant a été troublée de nouveau, ainsi que nous l'avons déjà dit, les 8 et 9. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Les agents de police se sont portés, sur plusieurs ouvriers, à des sévices qui ont produit de l'indignation parmi les troupes mêmes. Celles-ci paraissent généralement sympathiser avec le peuple. La modération des ouvriers ne s'est pas démentie un instant. A l'exception de quelques fabriques nouvelles qui ont été démolies, la propriété a été respectée. « Partout nous avons brisé les machines, ont répondu ceux d'entre les insurgés qui ont été interrogés par le bourgmestre, parce qu'elles nous volaient notre pain. Nous n'aurions pas été aussi loin si, dès le commencement, on nous eût tenu un langage de paix et de conciliation. Au lieu de cela, on nous a fait charger à la baïonnette; pauvres, amaigris, exténués par la faim, nous n'avions aucune arme, nous n'avions pas même de bâtons. Est-ce un crime que de se réunir, comme nous l'avons fait, hors la ville, en plein air, pour parler de notre misère et chercher les moyens de la soulager? Ce que nous demandions, c'était moins l'augmentation du salaire qu'un traitement plus doux et plus humain. Nous gagnons, terme moyen, 1 ½ fr. par semaine. Nous les paie-t-on exactement? Pas du tout. Les réductions, opérées sous les prétextes les plus futils, absorbent quelquefois ce faible salaire presque en entier. »

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UNE POSITION DÉLICATE (1).

### II.

Quand ces hommes furent partis, Charles se tourna vers sa femme, e dit d'une voix dont la tristesse résignée ne tempérait pas toute l'amertume:

— Pourquoi ce mensonge, Isoline? Ne faudra-t-il pas toujours que l'on sache quel est le blessé que nous avons recueilli?

— Je n'ai pas commis de mensonge, répondit doucement la jeune femme; ni vous, ni moi, mon ami, ne connaissons en effet le nom que porte aujourd'hui celui dont nous ignorions l'existence.

— Mais comment se fait-il qu'il vive encore, s'écria Charles; n'avons-nous pas son extrait mortuaire tiré des registres de Londres, son testament, ses adieux supêmes écrits de sa main une heure avant sa mort? Quel étrange énigme cache donc cette résurrection?

— Il nous l'apprendra lui-même, dit avec calme Isoline; en ce moment je ne puis songer qu'au bonheur de savoir qu'il vit, et qu'il est là, près de nous, quoiqu'il ne puisse encore nous voir, ni nous reconnaître.

— Vous voyez bien, ma tante, s'écria douloureusement Charles; elle ne pense qu'à lui; elle ne songe pas même à mon désespoir.

— Son désespoir! répéta Isoline, en regardant Mme de Gèvres avec un air étonné qui, cette fois, exaspéra la vieille dame.

— Pour Dieu! ma nièce, s'écria-t-elle, quoi que je ne sache pas trop si je dois encore vous donner ce nom...

— Et pourquoi donc? interrompit Isoline.

— Oh! reprit avec violence la marquise, vous me ferez mourir avec vos airs d'étonnement; mais vous sortez donc d'un autre monde, comme M. de Grand-Champs, que le diable lui-même, j'en suis sûre a déchaîné sur nous pour nous damner tous... Comment, vous ne comprenez pas que vous vous trouvez dans la plus épouvantable de toutes les perplexités humaines?...

— Ah! s'écria Isoline pour qui ces paroles furent un éclair.

Puis se tournant vers Charles, elle courut à lui, prit dans ses deux mains la main tremblante du jeune homme, et le fixant avec cette tendresse de l'âme qui passe dans le regard.

— Pauvre ami, lui dit-elle, combien tu as dû souffrir!... Ah! pardonne, pardonne ma folie; mais je ne comprenais pas... Non, toute entière à la joie de le retrouver, lui, je ne pensais pas aux doutes, aux angoisses que ce retour miraculeux devait jeter dans ton cœur. Je ne me souvenais plus que j'avais eu pour toi un secret dans ma vie...

— Un secret, s'écrièrent à la fois Charles et Mme de Gèvres.

— Est-ce que vous n'étiez pas mariée à M. de Grand-Champs, demanda la marquise d'une voix sévère?

— Si, ma bonne tante, j'étais bien réellement sa femme.

— Mais explique-toi donc, dit Charles.

— Oui, ma nièce, expliquez-vous, et tâchons enfin de nous entendre, reprit la bonne dame, car je sens toutes mes idées s'embrouiller tellement dans ma tête, que j'ai peur de la perdre tout-à-fait, pour peu que cette position dure encore.

— Dans un instant vous connaîtrez tout, dit la jeune femme.

Elle quitta le salon et se dirigea vers son appartement, laissant sa tante et son mari en proie à la plus violente anxiété.

Arrivée dans sa chambre, elle s'agenouilla devant un portrait de femme attaché au mur, et le regarda long-temps.

— O ma mère, dit-elle enfin : après tant de souffrances subies avec résignation, tant de larmes dévorées en silence, pour sauver ce secret de ton honneur confié à la garde du mien, tu le vois, des événements que je ne pouvais prévoir forcent ma volonté ; accepte, ma pauvre mère, cette dernière expiation d'une faute que Dieu t'a sans doute pardonnée dans le ciel, car tu l'avais expiée cruellement sur la terre, et pardonne à ta fille de ne pouvoir résister au désespoir de celui qu'elle aime, ce moment moire de ce qu'elle a été forte contre ses propres douleurs.

Après cette prière, la jeune dame de Gèvres se leva, ouvrit un coffret d'ébène, en tira une lettre, puis elle retourna au salon, où elle arriva en même temps que le curé de Roncevaux, qui avait quitté son malade plongé dans un calme et profond sommeil.

Ce sommeil, assura M. Dupré, était d'un heureux présage, et tout faisait espérer que M. de Grand-Champs, à son réveil, serait complètement hors de danger.

— Et maintenant, ma nièce, dit Mme de Gèvres, hâtez-vous de satisfaire notre impatience, car, bien que vos paroles m'aient un peu rassurée, il me tarde de sortir complètement de cette affreuse incertitude.

M. Dupré voulait se retirer.

— Restez, Monsieur, dit Isoline, vous êtes notre ami, vous êtes prêtre: à ce double titre vous avez droit à ma confiance. Votre présence d'ailleurs donnera à mon récit le caractère religieux dont il a besoin, car c'est une confession, Monsieur, que vous allez entendre, la confession d'une morte, et cette triste histoire doit rester à jamais ensevelie dans vos souvenirs.

— Nous écoutons, ma nièce, dit gravement la marquise frappée du ton imposant d'Isoline,

— « Je vous ai souvent raconté, mon ami, reprit Isoline en s'adressant à Charles, les émotions de ma jeunesse; je vous ai parlé de mon père, de cet homme au regard glacé, à la parole sévère, dont la seule présence arrêtait sur mes lèvres et dans mon âme les élans de cette joie insoucieuse et vive que Dieu a donnée à l'enfance, pour lui faire plus douce la transition du ciel dont elle rêve encore, au monde où elle va souffrir.

» Je vous ai dépeint ma pauvre mère, tremblante et craintive comme moi devant l'implacable froideur de son mari, se cachant pour me donner une furtive caresse, pour effacer sous un baiser rapide la trace des larmes que m'arrachaient les duretés de M. de Saint-Rémy; n'osant pas même implorer mon pardon des fautes que le plus souvent je n'avais pas commises, et, quand nous étions seules, me demandant grâce à genoux pour sa faiblesse qui me laissait sans appui.

» Dieu seul a pu compter les angoisses de cette mère qui saignait à chaque coup d'une double blessure, et dévorait ses larmes pour faire sourire sa fille en pleurs. Oh! quelle atroce vengeance que celle qui traverse un cœur innocent pour frapper plus sûrement un cœur coupable.

» Je grandissais, pourtant, au milieu de tous ces chagrins. D'ailleurs, les mille petites tortures inventées par M. de Saint-Rémy ne froissaient qu'un instant mon esprit, sans presque y laisser d'empreinte. Pour l'enfant, l'heure qui s'envole entraîne aussi les fugitives impressions qu'elle apporte; mais ces douleurs s'amoncelaient lentement dans l'âme ulcérée de ma mère, et, quand la mesure fut comble, elle mourut.

— Pauvre femme! dit la marquise en essuyant une larme.

» — J'avais douze ans alors, poursuivit Isoline. M. de Saint-Rémy n'eut pas la cruauté d'enlever à la mourante la seule joie de ses derniers moments : je passai à son chevet ces heures solennelles qui séparent la vie qui va s'éteindre de la vie inconnue qui va commencer.

» Quand elle sentit approcher l'instant fatal, elle m'éloigna par un pieux mensonge; car j'ignorais encore que sa maladie fût mortelle; mais, un quart d'heure après que je l'eus quittée, on m'apporta une lettre sur l'enveloppe de laquelle étaient écrits ces mots : *Pour ma fille, le jour de son mariage*. Je compris alors que je n'avais plus de mère. »

La jeune femme s'arrêta, accablée un instant par ces tristes souvenirs. Charles lui prit la main, qu'il serra avec tendresse. Elle dompta son émotion et continua son récit.

» — La haine de M. de Saint-Rémy parut s'être éteinte avec sa principale victime. Soit que la mort de cette femme qu'il avait tuée à petits coups eût laissé quelque remords dans son âme, soit qu'il dédaignât de frapper l'enfant, alors que la mère n'était plus là pour recevoir le contre-coup de chaque blessure, il sembla oublier jusqu'à l'existence de cette fille qui portait son nom et l'appelait son père, et je fus abandonnée entièrement aux soins d'une gouvernante.

» Au bout d'un an, il se remaria; mais sa seconde épouse ne s'occupa pas plus de mon sort qu'il ne s'en occupait lui-même, et ce mariage, qui introduisait une nouvelle maîtresse dans la maison de mon père, ne changea rien à ma vie.

» Je bénissais le ciel de cette indifférence à laquelle je devais mon isolement, car je n'aurais pu donner à une autre femme la tendresse et la soumission d'une fille; et, malgré ma jeunesse, j'avais tant souffert et tant vu souffrir, que j'en savais assez des choses de ce monde pour comprendre que M. de Saint-Rémy avait tué ma mère. Oh! dans ces heures de solitude et de poignante tristesse, où je repassais dans ma mémoire tous les événements de ma vie si courte et déjà si désolée, que j'ai souvent demandé pardon à Dieu de la haine que m'inspirait cet homme,

(1) Voir le numéro d'hier.

rait-il pas puéril de demander si l'on se défendrait alors ?

Mais nous le répétons, nous préférons la Réforme à la Révolution. Par conséquent, nous ne nous occupons pas de Révolution, nous ne travaillons pas à précipiter une Révolution. — Par conséquent encore, nous repoussons la conspiration, la société secrète, conspiratrice, l'émeute et l'attentat, convaincus que tous ces moyens révolutionnaires ne peuvent que compromettre et perdre au lieu de sauver, être nuisibles et même funestes au lieu d'être utiles, retarder au lieu d'avancer. — Nous ne parlons même jamais de Révolution parce que toute conversation sur ce sujet ne peut avoir que des inconvénients sans aucune utilité.

Résignés et prêts à tout, nous ne travaillons qu'à la Réforme, par l'opinion publique, par la volonté nationale.

Voilà des sentiments auxquels nous ne saurions trop applaudir, même, ou plutôt surtout dans un organe du Communisme.

---

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du* 19 *juillet*.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente le projet du budget (dépenses) pour l'exercice 1845.

La chambre se réunira demain dans ses bureaux pour examiner ce projet de loi, et nommer la commission à laquelle il sera renvoyé.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE rend compte de la pétition suivante :

« Le comte de Maistre, maire de Bayot, réclame contre l'art. 31 de l'ordonnance du 25 décembre 1837, qui lui semble établir une confiscation de la propriété, en prononçant que les masses des hommes de troupe rayés des contrôles par suite de décès, sont acquises à l'Etat, et doivent être versées à la masse d'entretien. » — Ordre du jour.

La séance est levée à deux heures un quart.

---

## Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du* 19 *juillet*.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Berville et Vivien, sur le droit des veuves et des enfants des auteurs dramatiques.

M. LHERBETTE croit qu'il n'est pas bien juste d'assimiler les ouvrages des auteurs dramatiques à ceux des autres écrivains. Cette assimilation n'a jamais existé dans la législation.

M. LIADIÈRES, rapporteur. M. Lherbette se trompe sur les faits. L'assimilation était établie par la loi de 1793 ; les droits des auteurs dramatiques cessaient après dix ans. C'est le décret de 1810 qui a étendu à 20 ans le droit des auteurs d'ouvrages imprimés. C'est pour faire cesser cette inégalité que MM. Berville et Vivien ont présenté leur proposition.

M. LHERBETTE propose encore un changement de rédaction qui est repoussé par M. Vivien.

La chambre passe à la discussion des articles.

22 boules noires.

La chambre adopte ensuite, par 216 boules blanches contre 18 boules noires, le projet de loi tendant à approuver les conventions passées entre le domaine de l'Etat, la ville de Paris et l'administration des messageries royales, à l'effet d'ouvrir deux nouvelles rues et de construire un hôtel de mairie et une caserne municipale sur le terrain des Petits-Pères.

M. VIVIEN dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au traité conclu avec la Sardaigne pour la répression de la contrefaçon.

L'ordre du jour appelle le projet de loi relatif à une proposition d'échange entre l'Etat et le domaine de la couronne.

Le projet de loi propose de donner à la liste civile, en échange des bois qui ont été expropriés pour la construction des fortifications, une propriété consistant en bois, étangs et bâtiments, située en divers départements voisins de Paris.

MM. LHERBETTE et LACAVE-LAPLAGNE échangent quelques observations sur les formalités de l'échange.

La loi, qui se compose d'un article unique, est adoptée par 219 voix boules blanches contre 40 boules noires.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 1,662.000 fr. pour la construction de paquebots à vapeur destinés au service, par Calais, entre la France et l'Angleterre.

M. VATOUT demande que le gouvernement, pour ces bateaux, ne se serve que de machines françaises.

Cette observation est appuyée par MM. Paixhans, François Delessert et Lacrosse.

M. LACAVE-LAPLAGNE, qui arrive pendant cette discussion, répond qu'il y a des cas où, dans l'intérêt de la fabrication et de la navigation, on doit acheter des marchandises anglaises comme modèles ; que, du reste, sur neuf bâtiments à vapeur construits depuis quelques années, les machines de huit ont été commandées dans des ateliers français. Si la machine du Napoléon vient de l'étranger, c'est qu'elle est construite sur un nouveau modèle.

La conduite passée de l'administration répond de sa conduite pour l'avenir.

Le projet de loi est voté par 221 boules blanches contre 15 boules noires.

La chambre s'occupe ensuite du budget des recettes. Personne ne demande la parole pour la discussion générale.

MM. OGER et LESTIBOUDOIS proposent d'ajouter à l'art. 1er :

« L'art. 19 de la loi du 24 germinal an XI, qui exempte de l'impôt des portes et fenêtres les manufactures, est applicable aux portes et fenêtres des usines assujetties à la patente. »

M. LESTIBOUDOIS développe cet amendement, et s'attache à démontrer qu'il n'y a pas de différence importante entre l'usine et la manufacture.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat l'amendement. Si les usines sont déchargées de l'impôt, il faudra que les autres propriétés soient surchargées d'autant, puisque l'amendement ne propose pas de réduction sur l'ensemble des recettes. On a été déterminé à soustraire les manufactures à l'impôt des portes et fenêtres, afin que les manufacturiers ne fussent pas portés, par un motif quelconque, à refuser à leurs ouvriers l'air et la lumière ; mais cette exemption ne doit être appliquée qu'aux manufactures, c'est-à-dire aux établissements où l'on travaille surtout à force de bras.

sens que M. Deslongrais.

L'amendement est rejeté. L'article est adopté.

M. BLIN DE BOURBON propose d'ajouter à l'article 2 :

« A l'avenir, les augmentations du contingent résultant, d'après l'article 2 de la loi du 17 août 1835, de la cotisation des maisons et usines nouvellement construites ou reconstruites, seront établies, en ce qui concerne les contingents fonciers des départements, à raison du seizième en principal du revenu net. » — Rejeté.

La chambre adopte ensuite quelques autres articles sur lesquels il ne s'élève pas de discussion.

La suite de la délibération est renvoyée à demain.

Sur la proposition de M. Vitet, la chambre met à l'ordre du jour de demain, après la discussion du budget des recettes, la discussion du projet de loi relatif à des travaux d'appropriation à faire à divers bâtiments dépendants du palais de la chambre.

---

### ESPAGNE.

Hier nous annoncions que Saragosse venait d'être déclaré en état de siège. Aujourd'hui c'est le tour de la province d'Almérie. Le ministère ne se lasse pas de faire de l'intimidation pas plus que les factieux ne se lassent de conspirer. On lit dans l'*Heraldo* du 13 que la mise en état de siège de la province d'Almérie a été motivée par les machinations des perturbateurs qui, le 7, ont été suivies d'une démonstration de quelques groupes de la plus basse classe. Le parti révolutionnaire pousse à un prochain pronunciamento.

Le deuil et la consternation régnaient à Saragosse le jour de l'exécution de ceux qu'on appelle les trois assassins du général Esteller, c'est-à-dire des trois gardes nationaux qui l'avaient condamné à mort pour avoir failli il y a sept ans, laisser surprendre la place par les carlistes. Tandis que la population protestait d'une manière éloquente contre cet acte inhumain, le général Breton, l'auteur du féroce *bando* que nous mentionnions hier, assistait à leur supplice du haut du balcon de la capitainerie générale.

Le 8 et le 9 il y a eu une petite émeute à Reuss. Des groupes de journaliers et d'hommes du peuple se portaient, tous les soirs, à la promenade San Juan et insultaient les promeneurs qui avaient fini par abandonner la place. Une masse de jeunes gens de quinze à dix-huit ans s'étaient soulevés pour s'opposer à la conscription. Des patrouilles de cavalerie et d'infanterie, conduites par les alcades, ont dissipé ces rassemblements.

Outre ces tentatives d'émeutes à Almérie, à Saragosse, à Reuss et à Murcie, les troupes ont été insultées à Grenade. Dans la même ville, le substitut de l'alcade s'est emparé, dans une pièce du couvent del *Carmen* fermée à clef et à cadenas, de divers effets militaires, 70 fusils, 5 caisses de munitions, un coffre de médicaments, plus de 100 gargousses, des ceinturons, des havresacs, etc.

A Cadix on a cherché à séduire la troupe. A Madrid on continue à découvrir des dépôts d'armes et de munitions. Enfin des journaux étra-

---

pour qui les lois divines et humaines me commandaient le respect et l'amour !

» Quelques années s'écoulèrent ainsi ; mon âme incessamment refoulée pendant cette longue communauté de douleurs subies avec ma mère, s'était repliée sur elle-même. Après la mort de Mme de St-Rémy, je n'eus plus même la consolation de penser et pleurer à deux. Ma gouvernante n'était pas une compagne pour moi, et je n'avais pas d'amie. Mon humeur devint donc tout à fait sombre et concentrée, et prit de plus en plus cette teinte de *sauvagerie* que vous m'avez reprochée quelquefois en riant, Charles, et qui n'a jamais pu se dissiper entièrement au souffle du bonheur que l'intelligente tendresse de M. de Grand-Champs et votre amour m'ont révélé comme une vie nouvelle.

» C'était donc pour moi un triste sacrifice que de paraître au salon ou à la table commune les jours de fête de famille et de représentation obligée. Je m'y rendais pourtant, car je ne savais pas résister à un ordre de M. de St-Rémy ; mais j'y paraissais en victime plutôt qu'en convive.

» Le monde qui me voyait silencieuse et morne, ne jugeait de moi que les dehors. Il attribuait à la faiblesse de l'intelligence ce qui n'était que le résultat de la sensibilité du cœur développée outre mesure dans un délaissement continuel. M. de St-Rémy se plaisait à entretenir cette opinion qui flattait peut-être à la fois sa haine présente et ses projets sur mon avenir.

» Un jour, un de ces jours de solennité qui me désolaient long-temps à l'avance, je fus par hasard placée à table à côté d'un homme avec qui mon père venait de conclure la vente d'une propriété. Arrivé depuis peu des colonies, cet homme se trouvait admis pour la première fois, dans la maison de M. de St-Rémy ; c'était M. de Grand-Champs. »

A ces mots, les trois auditeurs redoublèrent d'attention, et fixèrent avec une curiosité plus inquiète encore leurs regards sur Isoline.

— « Soit simple hommage de politesse rendu à la fille de son hôte, soit qu'il se sentît attiré vers moi par quelque mystérieuse sympathie, M. de Grand-Champs s'occupa de moi pendant tout le repas, avec cette douceur exquise, cette délicate bonté que vous lui avez connues.

» Touchée et vaincue par ces affectueuses prévenances, je sentis fondre près de lui un peu de cette glace de soupçonneuse réserve qui me faisait étrangère à tout ce qui m'approchait. A la fin de la soirée, je lui avais déjà parlé de ma mère...

» M. de Grand-Champs comprit bien vite ma position dans la famille. Il fut touché de l'abandon auquel ma jeunesse était livrée.

» C'était une de ces âmes d'élite pour qui le dévouement est un besoin, et qui croient perdre leur vie quand ils n'en consacrent point la plus large part à quelque œuvre pieuse et sainte.

» Il avait passé la première moitié de ses jours à entourer de joies la vieillesse de sa mère, et depuis que Dieu la lui avait reprise, il s'était senti triste et découragé, ne se voyant plus de tâche à entreprendre, plus de noble but à atteindre, n'ayant rien pour combler le vide de ce cœur qui ne pouvait trouver de bonheur que dans un autre bonheur préparé par lui.

» Quand il m'eut rencontrée, il bénit le hasard qui lui offrait une occasion de rattacher son existence à un bienfait. Recueillir un pauvre cœur flétri et perdu au milieu de l'abandon et d'une cruelle indifférence ; le relever peu à peu de sa longue misère ; fermer une à une les mille blessures dont il avait saigné ; lui créer toute une existence inconnue d'affections partagées et de joies certaines, et le rendre au monde libre, confiant et riche d'espérances, autant qu'il l'avait pris craintif, opprimé et abattu, c'était là une glorieuse entreprise, une œuvre digne de lui... Et M. de Grand-Champs me demanda à mon père, résolu de me donner dans son active tendresse la survivance de sa mère.

» Cette demande, qui combla de surprise M. de Saint-Rémy et les amis de la famille, fut accueillie après quelques hésitations. M. de Grand-Champs laissa mon père goûter à son gré, dans la rédaction du contrat, les derniers plaisirs de sa vengeance, et deux mois après notre première entrevue, je l'accompagnai à l'autel.

— Je vous ai parlé, dit la jeune femme, d'une lettre que ma mère m'avait fait remettre à l'heure de sa mort, et que je ne devais ouvrir que le jour de mon mariage ; j'avais fidèlement respecté la volonté de la mourante.

»Après la cérémonie, rentrée avec mon époux dans cette maison où j'avais tant souffert, et que j'allais bientôt quitter pour toujours, heureuse de voir ma destinée entre les mains du seul homme qui m'eût témoigné un peu de compassion et d'intérêt, j'allai m'enfermer dans ma chambre, pour me préparer à cet avenir inconnu, mais que j'entrevoyais prospère, par la lecture des derniers avis, des adieux suprêmes de ma mère.

»Je pris cette lettre ; j'en brisai le cachet d'une main tremblante ; mais à peine eus-je parcouru ces lignes fatales, que je poussai un cri et tombai à terre, comme foudroyée par l'épouvante et le désespoir.

»Je ne revins à moi qu'au bruit de coups répétés à la porte de ma chambre. Je me relevai précipitamment, et, me composant un maintien calme, j'ouvris.

»C'était M. de Grand-Champs, inquiet de mon absence prolongée. Il remarqua de suite mon émotion.

— Qu'avez-vous ? s'écria-t-il.

»Pâle, égarée, hors d'état de prononcer un mot, je lui tendis la lettre de ma mère.

»Il me regarda, prit la lettre, me regarda encore, l'ouvrit, la parcourut rapidement, et demeura saisi de surprise et de consternation.

— Mais cette lettre, s'écria Charles de Gèvres.

— La voici, dit Isoline.

Elle remit au jeune homme la lettre qu'elle avait prise dans le coffret d'ébène.

— Lis tout haut, Charles, lui dit-elle.

Charles obéit. Voici ce que contenait cette lettre.

(*La suite à demain.*) **Eugène NUS.**

---

On lit dans les *Guêpes* de M. Alphonse Karr (numéro de juillet) :

Une chose me donne un profond étonnement ; c'est de voir l'admiration que cause au palais une plaidoirie longue, commune, diffuse, d'un français suspect, et que personne ne voudrait lire dans aucun livre.

C'est de voir que ces plaidoiries, qui durent généralement cinq heures au palais, sont reproduites par les journaux de manière à fournir une lecture de vingt minutes, et que l'on est surtout frappé de longueurs que l'on y trouve.

M. le premier président Séguier est un homme d'esprit et de sens, qui se laisse quelquefois aller à des sorties un peu véhémentes à l'endroit des avocats.

Il y a quelque temps, les avocats ont rassemblé divers griefs qu'ils avaient contre M. Séguier.

1o A plusieurs reprises, il avait invité quelques-uns de ces messieurs à être plus brefs, — à parler de l'affaire dont il était question.

2° Un jour qu'une cause était appelée, — on lui dit qu'on ne pouvait passer outre, parce que les avocats n'étaient pas là. — Allez toujours, dit-il, nous n'en jugerons que mieux.

3o Une autre fois, — dans une circonstance à peu près semblable, on lui dit que l'avocat de l'une des parties est absent. — Eh bien ! dit-il à l'avocat de la partie adverse, nous pouvons aller en avant, vous plaiderez pour les deux.

4° Plusieurs fois, il s'était élevé contre l'indifférence avec laquelle les avocats défendent les plus mauvaises causes.

Nous avons nous-même trop souvent dit et ces choses et d'autres semblables, pour qu'il nous soit possible de blâmer aujourd'hui M. Séguier.

De tout cela, MM. les avocats peuvent se fâcher, mais je ne vois vraiment pas comment ils feraient pour plaider le contraire...

Imaginez-moi un crime, quel qu'il soit, aussi horrible que vous le puissiez rencontrer dans les annales judiciaires, qui n'ait pas trouvé d'avocat pour défendre le criminel.

Je me trompe, il y en a un ; — mais c'est un crime si laid, si honteux, si contagieux !... c'est le crime de n'avoir pas d'argent.

Tous les assassins qui sont condamnés — ont toujours eu un avocat pour soutenir leur innocence.

Presque tous les innocents acquittés ont toujours eu un avocat du roi ou un procureur général pour soutenir qu'ils étaient coupables, et pour demander qu'on les guillotinât.

Trouvez-moi un avocat, — plaidant au palais depuis plusieurs années, — qui n'ait pas plaidé déjà ou qui ne soit prêt à plaider le contraire de ce qu'il plaide aujourd'hui.

M. un tel plaide contre moi ; — j'allais chez lui le charger de plaider pour moi, — mais mon adversaire avait un meilleur cheval et est arrivé le premier.

Ou j'ai été arrêté en route par un embarras de voitures. — Pensez-vous qu'il aurait refusé ma cause ?

Et celui qui plaide pour moi, — supposez-vous qu'il n'aurait pas consenti à plaider pour mon adversaire, si celui-ci s'était adressé à lui ?

Chaque fois qu'un avocat défend la bonne cause, il a en face de lui un autre avocat qui défend la mauvaise.

Quand la moitié des avocats défend la *veuve et l'orphelin*, c'est que l'autre moitié les attaque.

Pensez-vous que ce soient toujours les mêmes qui plaident les bonnes causes, toujours les mêmes qui défendent les autres ?

Que diriez-vous alors de ceux qui défendent toujours les mauvaises causes !

Mais il n'en est pas ainsi, — c'est le hasard qui en décide.

Je crois que le succès de ces plaidoiries de cinq heures, qui paraissent déjà si délayées et si longues lorsqu'elles sont réduites et resserrées jusqu'à former une lecture de vingt minutes, je crois que le succès de ces plaidoiries consiste en ceci : — les juges et les jurés, fatigués, assommés, engourdis par l'ennui, — tombent dans une sorte de torpeur, perdent toute énergie et toute volonté.

renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

---

Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1er août, recevront le journal à partir du 25 juillet, jour où le feuilleton de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE commencera la publication d'un roman en quatre parties de M. CHARLES DIDIER, intitulé : **la Reine Caroline en Sicile.**

Notre feuilleton publiera ensuite **les Réprouvés et les Elus,** de M. EMILE SOUVESTRE.

---

## Faits divers.

— On écrit de Berlin, 13 juillet :

« Dans la nuit du 9 au 10, il a été découvert par M. d'Arrest une comète dans le signe d'Hercule ; elle était à 244,025 d'ascension droite et 450,23 de déclinaison nord. L'ascension diminua 1 1/2 dans un quart d'heure, et la déclinaison diminua de 36 minutes dans vingt-quatre heures. Cette comète est assez claire, et s'est montrée sous la forme d'une nébulosité circulaire d'un diamètre considérable.

— Voici, d'après les derniers recensements, l'état de la population dans la monarchie prussienne :

1° Provinces de Prusse, 1,393,790 ; 2° Prusse occidentale, 916,382 ; 3° Posen, 1,233,598 ; 4° Poméranie, 1,036,494 ; 5° Silésie, 2,858,820 ; 6° Brandebourg, 1,860,786 ; 7° Saxe, 1,637,211 ; 8° Westphalie, 1,385,197, 9° Rhénane, 2,592,052. — Total, 14,934,340 habitants.

— On écrit de Naples, 14 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Notre exposition de l'industrie a été fermée le 30 juin ; elle ne saurait être comparée aux expositions de Paris, de Berlin et de Vienne, sous aucun rapport. Les expositions ne datent chez nous que de 1822. On sait que ce sont des étrangers qui se trouvent à la tête des fabriques de notre capitale. On ne remarque pas de grands progrès depuis l'exposition de 1842. Le gouvernement continue à maintenir les droits protecteurs. Il a été distribué une grande quantité de médailles aux exposants. »

— Les lettres et les journaux du Hâvre démentent le départ de ce port pour la Nouvelle Orléans, de Donon-Cadot fils.

— Les membres de tous les tribunaux du ressort de la cour royale de Douai, viennent de recevoir communication d'une circulaire de M. le premier président Leroux de Bretagne, les invitant à s'interdire, à l'avenir, de recevoir la visite des plaideurs. Les avocats et avoués sont invités de leur côté à détourner leurs clients de semblables démarches, contraires à la dignité de la justice.

— Un journal annouce que Mme Lacoste a donné des ordres pour qu'on lui retînt un appartement à Paris, où elle est prochainement attendue. Mme Lacoste se propose, dit-on, de passer l'hiver à Paris.

— L'affaire de la *France* et de la *Nation* est venue avant-hier devant la cour d'assises d'Amiens.

Les avocats des deux gérants ont soutenu que la saisie devait être annulée, à défaut, par la chambre du conseil, d'avoir statué sur la prévention dans les dix jours de la notification, et que la péremption de la poursuite une fois admise par la cour, elle devait réduire la peine de huit mois de prison et de 8,000 fr. d'amende prononcée par la cour d'assises de la Seine le 28 février dernier.

La cour d'assises d'Amiens n'a adopté qu'en partie ce système. Elle a consacré la doctrine de la cour de cassation qui prononce la péremption de l'action publique, faute d'une ordonnance de la chambre du conseil rendue dans les dix jours, mais elle n'a pas cru qu'il lui fût permis de toucher à la peine. (*Messager.*)

— Il résulte des relevés d'affranchissements parvenus au département de la marine postérieurement à ceux dont la récapitulation a été publiée dans le *Moniteur universel* du 10 octobre 1843, que du 1er janvier au 31 décembre 1843, 1,449 affranchissements ont été prononcés dans les colonies françaises, aavoir :

| | |
|---|---|
| A la Martinique | 787 |
| A la Guadeloupe | 352 |
| A la Guyane française | 63 |
| A Bourbon | 247 |
| Total | 1,449 |
| Affranchissements accordés antérieurement dans les quatre colonies (à dater de 1830) | 40,610 |
| Total général des affranchissements prononcés de 1830 à 1843 exclusivement | 42,059 |

Mais sur lesquels 22,000 environ n'ont été que la régularisation de libertés de fait accordées avant 1830. C'est à partir de 1837 qu'on peut considérer cette classe d'affranchis, dit patronés, comme entièrement épuisée. A dater de cette époque, le nombre des affranchissements nouveaux prononcés dans les quatre colonies, a été, en moyenne, de 1,700 par année.

— Les journaux de Toulouse racontent qu'il y a plus de six mois, à la suite de la condamnation de certains malfaiteurs, d'importantes révélations furent faites au ministère public, et sur sa demande, la cour royale fit procéder à une information nouvelle. Plusieurs arrestations eurent lieu, notamment celle d'un homme qui se dit descendant d'un maréchal de France, M. Auguste de Bellefonds, ancien sous-préfet de Murat sous la Restauration. La chambre d'accusation l'a renvoyé devant le tribunal correctionnel de Toulouse, sous la prévention d'escroqueries, avec d'autres individus. On parle d'autres chefs d'accusation plus nombreux et plus graves. L'information continue.

— Un habitant de Saint-Nicolas (Meurthe), accusé d'avoir fait mourir sa femme, avait été mis en liberté faute de preuves. On vient de le trouver pendu sur la fosse de la défunte.

---

[...] il lui porta un violent coup de poing, qui la renversa presque évanouie. « Attends, ajouta-t-il, je vais chercher mon couteau pour t'achever. » Cette menace ranima Zoé, qui se traîna comme elle put jusque dans un fossé, et, à son retour, Delalande ne la trouvant plus et l'ayant cherchée vainement, rentra chez lui. Alors elle s'éloigna de la commune de Moon, se présenta chez un cultivateur comme sortant de l'hospice de Bayeux, et y loua ses services en dissimulant qu'elle eût été servante chez Delalande, dans la crainte qu'une telle condition ne l'empêchât de trouver une place. La terreur l'a seule empêchée de donner aucun signe de vie à son ancien maître, et d'aller chercher ou même de faire réclamer ses hardes.

C'est effectivement une visite qu'elle a faite à sa nourrice, et non son séjour chez elle, qui a mis la justice sur la trace de la vérité. Cette nourrice, effrayée d'abord à son aspect, mais enfin bien convaincue que ce n'était point une apparition, lui a raconté ce qui s'était passé, et le lendemain, toutes deux sont venues se présenter chez le juge d'instruction.

L'identité de Zoé reconnue, Gilles a été mis en liberté. Quant à Delalande, il comparaîtra devant la police correctionnelle sous la prévention de coups et blessures. Gilles doit, dit-on, former une demande en dommages-intérêts contre son neveu.

Telle est l'issue de ce drame dont les imaginations avaient été vivement émues, et qui est venu de nouveau démontrer la profonde sagesse de cette vieille maxime du droit criminel : *Primo de corpore delicti constare debet.*

---

# VARIÉTÉS.

—

## Examen et Défense du Système de Fourier,

par AMÉDÉE PAGET, Docteur en médecine,
et EUGÈNE CARTIER (1).

Le premier sentiment qu'éveille en nous ce livre est celui d'un pieux et douloureux regret. C'est ici, en effet, le dernier écrit d'un de nos amis bien chers, le suprême effort de l'un des esprits les plus éminents, de l'un des cœurs les plus dévoués qui aient coopéré à la fondation de l'Ecole sociétaire et à la propagation de ses principes.

Le docteur Amédée Paget fut arrêté par la mort (mort prématurée, il n'avait que trente-sept ans) au moment même où il travaillait avec une extrême ardeur à l'ouvrage que l'Ecole publie aujourd'hui complété par M. Eugène Cartier, l'un de ses membres.

Répondre aux objections élevées contre la théorie de Fourier par M. le professeur Cherbuliez dans la *Bibliothèque de Genève*, tel était l'objet du travail que Paget avait entrepris. Or, il résulte de la nature de ces objections qu'elles comprennent les principales accusations auxquelles la doctrine phalanstérienne est communément en butte. Réfuter les unes, c'était donc aussi faire tomber les autres ; c'était mettre à néant ces imputations si souvent renouvelées contre l'Ecole sociétaire : 1° de démentir le passé historique et les traditions de l'humanité ; 2° de détruire la famille et la propriété ; 3° enfin, de tendre au matérialisme, de pousser au développement d'un sensualisme effréné et brutal.

Que rien de tout cela ne repose sur un fondement sérieux, Paget le démontre avec la clarté de l'évidence. Sa polémique sur ces hautes et délicates questions, questions vitales au premier chef, demeure comme le testament phalanstérien de notre zélé condisciple. C'est le dernier acte de cet apostolat auquel il s'était dévoué avec autant de résolution que d'abnégation personnelle. Paget ne pouvait ni plus dignement couronner sa vie, ni mieux finir sa tâche dans l'œuvre de propagation, que par cette sorte d'*apologétique* : apologétique tout doctrinal, tel que le réclamaient les circonstances où nous vivons, puisque, grâce aux progrès intellectuels et sociaux accomplis, on ne saurait faire aujourd'hui peser sur les novateurs les crimes dont on chargeait les premiers chrétiens.

Mais avant d'aborder l'examen du livre où se trouvent recueillies les dernières pensées de notre ami, qu'il nous soit permis de donner une larme à sa mémoire. Pour nous ce livre est avant tout une voix qui s'adresse à la partie affectueuse de notre âme, une chose qui participe du sacré caractère de tout ce qui tient à la tombe.

Et pourquoi ne le dirions-nous pas? il est bon quelquefois pour les vivants de communier avec les morts, de s'inspirer des religieuses influences qui viennent d'un autre monde. A mesure, hélas ! que nous avançons dans la vie, c'est vers la tombe qu'il nous faut de plus en plus tourner nos regards pour chercher les objets de nos affections (2).

Parmi ceux qui nous ont aimé et que nous avons chéris, combien se sont endormis déjà du mystérieux sommeil, ou pour parler plus juste, se sont éveillés à la vie plus complète du monde supérieur ! Il y a plus qu'une simple consolation pour les survivants dans cette idée de la continuation de l'existence au-delà du trépas : bien comprise avec toutes les conditions de solidarité et de justice distributive qui en sont la conséquence nécessaire, elle devient le puissant auxiliaire du sentiment unitéiste pour pousser l'homme, à travers le dévouement, vers sa destinée heureuse et sublime...

Nul plus que Paget, n'eut une foi ferme et entière au religieux dogme de l'immortalité de l'âme, dogme si merveilleusement

(1) Voir aux annonces.

(2) Déjà, depuis que cet article est écrit, nous comptons deux deuils de plus. Le jour même où le capitaine Coste succombait à Besançon, un neveu de M. Hippolyte de la Morvonnais, le jeune Félix Bodin, dont il a été inséré une couple d'articles dans la *Phalange*, en 1842, rendait le dernier soupir au sein de sa famille en Bretagne, laissant dans le désespoir une malheureuse mère qui avait réuni sur ce fils unique toutes ses affections. Félix Bodin était avocat, et il avait préparé quelques travaux sur la législation, envisagée du point de vue de la science sociale.

---

a été faite?

Il y a des natures chez lesquelles l'intelligence est tellement sous l'empire de l'état affectif, que cette faculté reste comme frappée de paralysie, quand les affections sont lésées et souffrantes. Chez elles le flambeau de l'esprit s'éteint dès que le foyer du cœur vient à manquer de son aliment nécessaire. Paget n'était point de ces natures-là, natures faibles, impressionnables, promptes à se laisser aller au découragement, mais bien dignes, après tout, qu'on les plaigne et qu'on leur tende une main secourable. Non, Paget avait, lui, cette sérénité d'âme, cette fermeté patiente et un peu stoïque qui préserve des extrêmes abattements. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait point eu ses heures d'épreuve, où le courage et l'espérance étaient sur le point de l'abandonner. Quoique peu expansif de sa nature, il nous a parfois ouvert son cœur dans ces moments de malaise et de crise dont les forts entre tous ne sont pas eux-mêmes toujours exempts. Ne savons-nous pas que l'Homme-Dieu lui-même, dans le cours de sa mission rédemptrice, eut besoin quelquefois d'épancher son âme avec ses larmes dans le sein du disciple bien-aimé ? Quelque puissants et intimes que soient les liens formés dans un noble et saint but de propagande doctrinale et d'action humanitaire, ils sont loin de suffire à tous les tendres besoins du cœur.

Aussi Paget n'était-il pas à l'abrie de ces pénétrantes émotions, de ces soudains accès de mélancolie qui naissent dans l'âme à l'image du pays natal, au souvenir du foyer paternel, à l'idée aussi peut-être qu'on aurait pu fonder soi-même une jeune famille...

A mesure que la santé de notre ami déclinait, la rêverie prenait sur lui plus d'empire et lui arrachait de temps en temps des pleurs qu'il s'efforçait de dérober, même à l'amitié la plus intime. Je les ai surpris plus d'une fois cependant, et j'en pénétrais assez la cause. Ce n'est pas seulement le matin de son dernier jour et sur le bateau qui l'emportait vers une résidence champêtre où il ne devait pas arriver, qu'une grosse larme tombée des yeux d'Amédée me fit dire avec un attendrissement qui ne le cédait guère au sien : *Dulces reminiscitur Argos*. C'était à sa mère, c'était à tous ses souvenirs d'enfance qu'allait cette larme suprême !... Bientôt après, il s'endormait paisiblement, comme ferait un enfant qui va oublier dans le sommeil les petits chagrins de la journée.

Ainsi mourut notre excellent Paget, le 28 juillet 1841, a[illegible] longue et cruelle maladie, durant laquelle il reçut de M[illegible]oureux et Considerant, ces soins délicats et tendres dont [illegible] seules possèdent le secret. Depuis long-temps déjà la [illegible] ami se trouvait altérée, sans qu'on pût obtenir de lui [illegible]tinuât ou ralentît ses travaux.

Il venait d'achever la deuxième édition de son prem[illegible], *Introduction à l'étude de la science sociale*, qui est une [illegible]tions les plus claires et les plus complètes qu'on ait pub[illegible] partie vraiment organique et pratique du système de Fourier. [illegible]gré le temps considérable que lui prenait sa collaboration active et continue au journal la *Phalange* dont il était l'un des gérants, Paget poussait vivement l'exécution de son nouvel ouvrage, l'écrit polémique dont nous venons rendre compte. Il sentait que ses forces défaillantes lui permettraient difficilement d'aller jusqu'au bout de la tâche qu'il s'était imposée. Notre courageux ami a succombé, en effet, avant d'avoir pu l'achever entièrement ; mais, grâce à ses généreux et persévérants efforts, il l'a laissée du moins dans un état très avancé.

Nous avons, au commencement de cet article, indiqué le but de l'ouvrage. Les quatre points essentiels que nous avons signalés (histoire, matérialisme, propriété, famille) se trouvent traités par le docteur Paget lui-même. Notre collaborateur Eugène Cartier n'a eu qu'à ajouter quelques développements à une réfutation déjà victorieuse, et à tirer les conclusions qui en découlaient. C'est ce qu'il a fait en homme qui possède à fond la science de Fourier, et qui est familier avec les solutions qu'elle donne des problèmes de l'ordre le plus élevé.

Dans la partie du volume qui est due à la plume de Paget lui-même, on retrouve toutes les qualités qui le distinguaient comme penseur et comme écrivain : sûreté de jugement, lucidité d'aperçus, propriété d'expressions, enchaînement logique des idées. On y remarque aussi un profond sentiment de foi dans la bonté de la cause que défend l'auteur :

« Les personnes, dit-il, qui, par conviction ou par position, se sont constituées les défenseurs et les soutiens des préjugés, ont commencé par nous dénoncer, par nous déclarer coupables de désirs et de pensées contraires à la dignité morale de l'homme, contraires à la liberté et au développement de l'élément supérieur de sa nature, l'élément religieux. Elles nous ont dénoncés comme ne tenant aucun compte du véritable sentiment de propriété et des droits importants qui s'y rattachent ; comme d'aveugles admirateurs, d'insensés prôneurs d'un régime où la famille, absorbée, dévorée par le corps social lui-même, disparaîtrait dans la plus monstrueuse des confusions. — Certainement, on ne voudra pas avoir articulé d'aussi graves reproches sans raisons plausibles, au moins en apparence. Ce parti de l'erreur devra éprouver le besoin de justifier ses paroles, d'établir qu'il n'a porté aucune accusation qui ne fût fondée. Il aura condamné d'abord, il instruira ensuite le procès, suivant l'usage de notre société à rebours, où, comme l'a si bien dit Thomas, le dernier crime que l'on pardonne, est d'annoncer des vérités nouvelles.

» Il viendra donc un instant, et cet instant probablement n'est pas loin, où la critique se trouvera dans l'obligation de dresser toutes ses batteries contre la doctrine de Fourier, de faire feu sur elle de toutes pièces. Nous sommes heureux de voir approcher ce moment. Un pareil combat ne peut s'engager, en définitive, qu'au profit de la vérité ; et, encore une fois, nous sommes trop sûrs de la légitimité de nos désirs, trop profondément convaincus de

(1) Lettre de Paget à sa mère et à ses frères, communiquée après sa mort par la famille, et insérée dans la *Phalange* du 8 août 1841.

(2) Pierre, dans le département de Saône-et-Loire.

(3) M. Hippolyte de la Morvonnais, l'auteur de la *Thébaïde des Grèves* et des *Larmes de Magdeleine*.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 18 JUILLET.

**GUBLIN**, propr. de bains publics, r. de l'Ecole-de-Médecine, 39. J. c., M. Méder; s. p., M. Battarel, r. Cléry, 9.

**HOULET-PERNELLE**, fabr. de cuirs vernis, r. Bourg-l'Abbé, 39. J. c., M. Cornuault; s. p., M. Geoffroy, r. d'Argenteuil, 41.

**CHAPPEY** neveu, corroyeur, r. des Boucheries-St-G., 21. J. c, M. Milliet; s. p., M. Duvalvaucluse, r. Grange-aux-Belles, 5.

**BASSOT**, march. de vins, pl. des Trois-Communes, 35, à Belleville. J. c., M. Pillet; s. p., M. Milliet, boul. St-Denis, 24.

**GRENET PALYART** et comp., fabr. de papiers et cartons, à la Chair-aux-Gens (Seine-et-Marne), dem. r. St-Martin, 277. J. c., M. Pillet aîné; s. p., M. Breuillard, r. de Trévise, 6.

DU 12 JUILLET.

**PEUCH**, march. de vin, r. Montmartre, ?, ci-dev., r. du Temple, 85. J. c.,

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| — en liquid. | | | | | | | | | | |
| 3 0/0 compt. | 82 | » | 82 | 05 | 81 | 85 | 82 | 05 | 82 | » |
| — fin cour. | 82 | » | 82 | 05 | 82 | » | 82 | » | 82 | » |
| — en liquid. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 3/4 | » » | H. » 1/4 |
| 4 0/0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | 44 1/4 | » » | H. » 1/4 |
| O. de la V. | 1156 25 | » » | » » | Esp. D. active | 30 3/4 | » 9 | » » |
| B. de Fr.. | 3065 » | » » | H. 5 » | 5 0/0 Naples. | 99 » | 98 5 | B. » 05 |
| C. L. 5000 | 5067 50 | » » | H. 2 50 | — Romain. . | » » | » » | » » |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | H. 5 » |
| C. hyp... | 773 75 | » » | B. 1 25 | Emp. d'Haiti. | 447 50 | 455 » | H. 7 50 |
| 4 Can... | 1275 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

## Spectacles du 20 juillet.

7 h. »/» **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** —La Camaraderie. Le Legs.
7 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — Fra Diavolo. Richard.
6 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Mystère. Client. Polka. Dagobert.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** —Vampire. Anglais. La Neige. L'Ours et le Pacha.
6 h. »/» **GYMNASE.** —Roman intime. Marie Mignot. Premières Amours.
6 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Paris Voleur. Billet de faire part.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** —Le Songe.
6 h. »/». **AMBIGU.** — Relâche.
6 h. »/» **GAITÉ.** — Lucrèce Borgia.
6 h. »/» **COMTE.** —Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 18 Juillet. | | | | 17 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 6381 q. | 24 k. | | Arrivages | 0000 q. | 04 k. | |
| Ventes | 6741 | 21 | | Ventes | 0000 | 42 | |
| Restant | 42346 | 66 | | Restant | 00000 | 63 | |
| Cours moyen | | 39.11 | | Cours moyen | | 00.00 | |
| Cours-taxe | | 39.09 | | Cours-taxe | | 00,00 | |
| Cote administrati | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 21 q. | 98 k. | 50,30 à 56,05 | Gr. | 0 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 885 | 01 | 39,10 à 41,40 | 1re | 0000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 468 | 38 | 36,30 à 38,83 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 31 | 40 | 30,50 à 31,25 | 3e | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 51 | 74 | 24,85 à 26,75 | 4e | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| | 1.3183 | 76 | 35.05 à 41,50 | | A1.0000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

A Bailleul on coupe les colzas sur terre, environ un quart de la récolte reste encore à abattre; on estime généralement qu'il seront d'une qualité très ordinaire.

On mande de Strasbourg que des pluies douces sont tombées dans diverses localités du Bas-Rhin, et ont raffermi l'espérance d'une bonne moisson.

On lit dans le *Rhône* du 11 juillet :

La ville de Salins qui, lors du dernier orage, a vu une partie de son territoire ravagée par la grêle, vient encore d'éprouver un désastre plus grand. Mardi dernier, une trombe d'eau est tombée sur cette ville et ses environs, et a entraîné les récoltes qui avaient été épargnées, ainsi qu'une quantité considérable de terre végétale.

On annonce de Pornic que les froments en terre sont superbes, et la récolte prochaine promet de grands et bons produits. Les vignes viennent tout-à-fait bien; on rentre les foins dont la quantité n'est pas aussi considérable que l'année dernière, mais qui sont bien supérieurs en qualité.

**Cours des céréales** (par hect.).

**LA FERTÉ-GAUCHER**, 17 juillet. — Froment, 1re: 23,32; 2e: 22,66; 3e: 22,32. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 9,32 à 10,32. — Avoine : 6,66 à 7,06.

**ORLÉANS**, 18 juillet.—Froment, 1re 76 kil. l'hect.: 22,25; 2e: 20,00; 3e: 19,00. — Seigle de 70 kil. l'hect.: 11,00. — Orge : 10,00. — Avoine : 7,00.

**LILLE**, 17 juillet. — Froment blanc, 1re : 21,26; 2e : 20,66; 3e : 19,81. — Froment roux, 1re : 19,58; 2e : 19,18; 3e : 18,67. — Seigle : 11,50 à 12,50. — Avoine : 8,50 à 9,25. — La farine première a été cotée 36,00 le quintal, et le son 8,50.

**BAR-LE-DUC**, 16 juillet. — Froment, 1re : 16,00; 2e : 15,50; 3e : 16,00. — Orge : 8,50. — Avoine : 6,75.

**BESANÇON**, 16 juillet. — Froment : 17,65.— Avoine : 6,90.

**ST-LAURENT**, 13 juillet. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 20,91; 3e : 19,98. — Seigle et orge : 11,66 à 13,33. — Avoine : 9,33 à 10.10.—Maïs : 16,33 à 17,00.— Sarrazin : 12,00 à 12,66. Marché peu approvisionné à cause de la moisson. Il a déjà paru des seigles nouveaux qui ont produit une baisse de 0,67, tandis que le froment s'estime peu élevé.

**GRENOBLE**, 13 juillet. — Froment, 1re : 22,95; 2e : 22,20; 3e : 21,45. — Méteil : 18,75 à 19,00. — Seigle : 16,50 à 16,75. — Orge nouvelle : 12,00 à 12,50.—Sarrazin : 13,00 à 13,50. Maïs : 19,00 à 20,00. — Avoine : 9,00 à 9,20. Le marché était faiblement approvisionné en blé, et cependant tout ne s'est point vendu; l'avoine surtout a été délaissée, quoiqu'elle fut abondante. Les prix ont fléchi.

**CLERMONT** (Hérault), 10 juillet.—Froment, 1re : 26,00; 2e : 24,50; 3e : 23. — Avoine : 10,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 18 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1831 | 1771 | 60 | 1 16 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 48 | 48 | 0 | 1 4 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 925 | 910 | 15 | 1 46 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 8611 | 8098 | 513 | 1 44 | 1 24 | 1 04 |

**LA CHAPELLE ST-DENIS**, *marchés des 18 et 19 juillet.* — 715 porcs, dont 611 vendus 1,24-1,15-1,00. — 633 veaux, tous vendus à 1,45-1,30-1,00.

### Soies.

FOIRE DE BAGNOLS.

**AVIGNON**, 13 juillet. — Notre correspondant nous transmet les détails suivants sur la foire de Bagnols qui a tenu le 12 courant :

» La rareté des soies s'y est fait remarquer d'une manière particulière. La paquetaille ou parties de quelques kilos qui, il y a peu d'années encore, faisait l'objet d'affaires assez importantes, suit progressivement une marche de réduction notable. Cette réduction est la conséquence du développement des grandes filatures qui accaparent, pour ainsi dire, les cocons au détriment des petites. Ainsi donc, la rareté des petites parties de soie ne doit pas être, comme beaucoup de personnes peuvent le croire, un symptôme de rareté de ce fil, mais indique seulement le déplacement d'industrie dont je viens de parler.

» Par conséquent, la foire de Bagnols du 12 juillet, et même plus tard celle de Beaucaire, ne seront plus en harmonie avec l'époque où les ventes importantes de soie devront se faire habituellement, par la raison que la grande filature qui aura remplacé alors la petite, n'aura pas encore pu beaucoup produire, et se trouvera en outre dans des conditions meilleures de résistance aux bas prix, que ne pouvait l'être le petit filateur très généralement forcé de vendre par des raisons que sa position doit indiquer.

En résumé, il y a eu reprise de 2 à 3 fr. par kilo sur les prix des marchés précédents, et le cours s'est établi de 53 à 56, suivant les qualités.

En général, la marchandise a été de mauvaise qualité, et les brins fins et réguliers ont manqué. Les acheteurs ayant été en grand nombre, tout s'est vendu, et la majeure partie de l'argent est demeuré sans emploi.

**ANGLETERRE.** Smithfield, 15 juillet.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs inf. | 0,80 à | 0,86 |
| De 2e qualité. | 0,92 | 1,04 |
| Prime grosse race. | 1,09 | 1,27 |
| Prime écossais. | 1,32 | 1,38 |
| Moutons inf. | 0,92 | 1,04 |
| Prime à laine commune. | 1,21 | 1,27 |
| Prime South down. | 1,32 | 1,38 |
| Veaux fins. | 1,38 | 1,50 |
| Porcs fins. | 1,27 | 1,38 |

Il y avait au marché 2603 bœufs. — 34280 moutons et agneaux. — 154 veaux. — 360 porcs.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

**VALENCE**, 16 juillet. — Quoique la situation soit à peu près la même que celle de la semaine dernière sur nos marchés, cependant, les affaires semblent prendre un peu plus de vie.

A Joyeuse, mercredi dernier, il s'est vendu une assez grande quantité de soies aux prix de 29,00, 28,75, 28,50 le demi-kil. pour les premières qualités; et 27,65, 27,50 et 28,00 pour les qualités inférieures. — 2 ballots en qualité soie extra fine se sont vendus à 30,00 le demi-kil.

A Aubenas, le 13, les achats ont été aussi très nombreux; mais les prix étaient moins bien soutenus : les premières qualités valaient 28,45 et 28,00; les deuxièmes choix, 27,65 et 26,00 le demi-kil. — Quelques partis en très belle qualité se sont vendus 29,00 le demi-kil.

A Romans, vendredi dernier, les transactions se sont faites au cours de notre précédent bulletin.

A Nismes, la plupart des acheteurs ne croyant pas à la hausse, ne traitent qu'au fur et à mesure de leurs besoins. Le 11 courant, les 5/6 coc. filature de premier ordre valaient de 63,00 à 65,50 le kil.; les 6/7 c., 2e ord., 62,00 à 62,50 le kil.

A Bagnols, à la foire du 15, les soies se vendaient :

| | | |
|---|---|---|
| Grèges paquetailles (le kil.), | 54,50 à | 56,60 |
| Soies d'ordre, | 61,75 | 63,50 |
| Soie basse, | 40,00 | 13,00 |

A Avignon, les prix se sont mieux soutenus pendant la semaine dernière; mais les affaires vont lentement.

A Marseille, aucun changement n'est survenu dans la situation. La consommation n'a été pendant la huitaine écoulée que de 15 balles Castravan à 11,00 et 13,00 le kil. — 17 b. Perse à 13,00 et 16,50.—5 b. Payembol à 13,00.


**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique.*

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES :

1re *Série.* — La **RÉFORME INDUSTRIELLE** ou le **PHALANSTÈRE**, ANNÉES 1832 ET 1833. Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs. Cette série contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Vingt exemplaires sont complets, moins six numéros; ces exemplaires sont néanmoins mis en vente et livrés au prix de 80 fr., et les numéros manquants seront réimprimés et envoyés gratuitement aux souscripteurs dès qu'il y aura dix exemplaires d'écoulés.

2e *Série.* — La **PHALANGE**, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840. Trois volumes grand in-4o. Prix broché, 60 francs. Cette série a paru deux et trois fois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr.; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr.; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série.* — La **PHALANGE**, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843. Six volumes grand in-4o. Prix broché, 70 francs. Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr.; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de :**

Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 50 centimes.

**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

# EXAMEN ET DÉFENSE DU SYSTÈME DE FOURIER,

Un volume in-8o. Par **AMÉDÉE PAGET**, docteur en médecine, et **EUGÈNE CARTIER.** Prix : 3 francs.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine 10.

**METTRAY ET OSTWALD,** ÉTUDE SUR CES DEUX COLONIES AGRICOLES,

Par V. CANTAGREL. Brochure in-8o. — Prix : 1 franc.

# PAPETERIE DE LUXE, CITÉ BERGÈRE, 14.

La variété infinie de formes et d'ornements que la maison MARIO sait, avec tant d'art, donner à ses produits, la recommande aux suffrages du public. Nous citerons entre autres nouveautés le papier à bords plissés qui est du plus gracieux effet, ainsi que celui à filets perlés et angles arrondis, innovation du goût le plus simple et le plus recherché. Ces papiers sont, en outre, à la volonté des acheteurs, rehaussés de filets d'or, d'azur ou d'argent, ce qui leur donne le type de la dernière élégance.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

**MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,**

Par CHARLES FOURIER.

Une feuille grand in-8o.—Paris, 1827.—Prix : 50 centimes.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag.—Prix : 1 fr. 50.

**MERMET**, menuisier-mécanicien à Chatillon-Michaille (Ain), si avantageusement connu dans le département de l'Ain, tant pour la perfection que pour la modicité des prix de ses *Machines portatives à battre le blé*, continue à en fabriquer et à les vendre comme par le passé.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE. Rue St-Honoré, 398 (400 moins 2), à la sortie des Champs-Élysées.

D. Fèvre. — Poudre-Fèvre

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.

La Poudre-Fèvre gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Élysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *Aérifiée*, saluble aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et rafraîchissante, qui ne produit aucun …

…re. Cette séance a présenté un intérêt auquel nous étions bien loin de nous attendre. Après avoir voté la suppression des droits universitaires, malgré le ministère et malgré la commission du budget, la chambre a adopté, à la presque unanimité, un amendement de M. Garnier-Pagès, tendant à concéder au ministre des finances la faculté de réaliser la dernière portion de l'emprunt, autorisé en 1842, au moyen d'une souscription nationale. C'est là un véritable progrès. Félicitons-en à-la-fois la chambre et l'auteur de l'amendement. Les résultats prouveront si l'intermédiaire des banquiers est aussi indispensable qu'on le croit en pareille affaire.

M. Lacave-Laplagne a manifesté à la tribune, sans toutefois s'opposer à l'adoption de l'amendement, la crainte que ce mode d'emprunt ne facilitât l'agiotage. Nous ne partageons pas à ce sujet l'opinion de M. le ministre des finances. Il nous paraît au contraire certain que la faculté laissée au gouvernement d'emprunter par souscription, tendra à régulariser le cours des rentes, et cela d'autant plus que le gouvernement, soit pour couvrir ses déficits, soit pour exécuter les grands travaux publics, aura plus souvent recours à ce mode d'emprunt.

Cette mesure qui mettra le gouvernement en rapport direct avec les capitalistes présentera encore ce côté avantageux, de faire profiter les seuls contractants de la part de bénéfice que s'adjugeaient auparavant les banquiers.

Nous approuvons, quant à nous, cette décision de la chambre et nous sommes heureux de constater qu'en cette occasion la majorité s'est associée complètement à une proposition présentée par un membre appartenant au parti radical. C'est là aussi un progrès.

---

La chambre des pairs a adopté aujourd'hui le projet de loi sur le chemin de fer du Nord, et celui relatif au chemin de fer de Paris à Rennes.

---

Le *Charivari*, dans son langage pittoresquement expressif, démontre très bien que la peine capitale n'empêche pas les crimes capitaux d'augmenter chaque jour. Nous citons sa conclusion :

« Qu'on extirpe ces monstruosités du corps social, soit, puisque le présent les a faites si gangrenées qu'il y aurait péril en la demeure; mais qu'en même temps, on recherche et on applique, pour la sécurité de l'avenir, des remèdes plus efficaces qu'un couteau ! Qu'on dessèche, qu'on tarisse au plus tôt l'ignorance et la misère, ces deux mamelles du crime, et qu'on les remplace aussitôt par l'éducation et l'ORGANISATION DU TRAVAIL, par la lumière et le bien-être, ces deux seules garanties de la moralité du peuple ! »

De son côté, le *Siècle*, après avoir montré que les désordres industriels dont l'Allemagne est en ce moment le théâtre, ne sauraient être attribués à la forme du gouvernement, puisque ces désordres se produisent également dans les pays de liberté et dans les pays d'absolutisme, arrive à la même conclusion que le *Charivari*, c'est-à-dire à la nécessité d'organiser le travail. Ce journal s'exprime dans les termes suivants :

« … l'un et l'autre… que, pour prévenir les crimes individuels punis de mort par la hache légale, de même que pour empêcher les révoltes collectives punies de mort par les coups de fusils non moins légaux, il faut résoudre la question de l'organisation du travail. »

Nous prenons acte de cet aveu, parti le même jour de deux sources si diverses. C'est là un fait important; c'est un symptôme du progrès de l'opinion publique. Nous devons nous emparer de ces bonnes tendances pour les développer et les féconder. Aussi, dans la session de la presse qui va s'ouvrir, nous efforcerons-nous de ramener le débat vers ces idées pivotales : l'organisation du travail, la transformation du milieu industriel selon la loi de l'association et de la répartition proportionnelle. Nous rappellerons sans cesse à nos publicistes cette *grande et formidable* question…

---

— La commission de la chambre des pairs, chargée d'examiner le budget de l'exercice de l'année de 1845, se compose de MM. le comte Beugnot, le baron de Barante, Passy, Odier, Girod (de l'Ain), le comte Baudrand et le marquis de La Place.

---

La *Gazette de Cologne* a des nouvelles de Prague du 10. Elle prétend que plus de 3,000 ouvriers ont pris part à la dernière émeute, que l'octroi a été détruit, et qu'il est digne de remarque que les démolisseurs du corps de garde appartenaient à la classe aisée. Suivant la *Gazette d'Etat de Prusse*, l'ordre, depuis deux jours, n'aurait pas été troublé à Prague; mais deux batteries auraient été dressées dans la basse ville. Les ouvriers du chemin de fer ont repris leurs travaux ; leur exaspération contre l'entrepreneur Klein paraît avoir été déterminée par des griefs réels. On n'a pu arrêter qu'un seul des démolisseurs du corps de garde. Cet acte a forcé les troupes à faire usage de leurs armes. Des 9 individus blessés, 2 sont morts ; ils n'avaient pas pris part à l'émeute. Bien que l'ordre ait été donné de ne point laisser sortir les apprentis après huit heures, des dégats ont été encore commis chez des fabricants israélites. Il est fortement question de la création d'une garde communale.

---

Le roi de Wurtemberg vient de décider que les chemins de fer de son pays seront exécutés aux frais de l'Etat, et qu'aucun embranchement n'en sera concédé aux compagnies financières. Cette mesure, dit un journal allemand, a été déterminée par l'expression sincère de l'opinion publique en Allemagne. Ce n'est pas sans motifs que le roi de Wurtemberg est le plus aimé de tous les princes allemands. Les républicains les plus farouches ne peuvent s'empêcher de lui rendre justice et de louer la plupart des mesures que ce monarque a prises en différentes occurences très critiques.

---

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 20 juillet.*

M. le président communique à la chambre un message par lequel M. le président de la chambre des députés lui transmet la résolution adoptée par cette chambre dans la séance d'hier, sur la proposition de MM. Berville et Vivien, relativement aux veuves et orphelins des auteurs dramatiques.

La chambre décide que cette résolution sera examinée aujourd'hui même dans les bureaux.

… pour établir que les lignes de Lille à Dunkerque … raient des bénéfices considérables.

Après quelques observations de MM. Beugnot, de Bussières, Duchâtel et Pelet (de la Lozère), l'amendement est mis aux voix et rejeté.

L'art. 3 est adopté, ainsi que les articles suivants du projet.

La chambre procède au scrutin secret; en voici le résultat.

Nombre des votants, 113. Boules blanches, 94. Boules noires, 10.

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Rennes.

M. TESTE. Le rapport de la commission ne nous a été distribué qu'aujourd'hui ; je demande donc que la discussion soit renvoyée à lundi.

Ce renvoi est mis aux voix et rejeté à une faible majorité.

Après quelques observations présentées par M. Dubouchage, la chambre passe à la discussion des articles.

L'art. 1er est adopté sans discussion.

M. DE NOAILLES invoque, en faveur de la ligne de Rennes, les principes de la justice distributive qui veulent qu'on n'ajourne pas l'exécution de cette ligne tandis qu'on alloue des crédits pour l'exécution immédiate des autres lignes. Il demande le maintien du projet du gouvernement.

M. DUMAS répond que les études sont suffisantes pour appliquer, sans retard, les crédits demandés. M. le ministre fait valoir d'un autre côté, contre l'amendement, l'impossibilité où il mettrait le gouvernement de traiter avec une compagnie. Pour traiter avec une compagnie, il faut avoir quelque chose à lui offrir; il ne suffit pas de lui dire : « Voici une ligne ; elle est classée, et sera probablement exécutée. » Il faut pouvoir lui en garantir l'exécution, et le seul moyen de lui donner cette garantie, c'est une allocation de crédit.

MM. Pelet (de la Lozère), de Boissy, Dumon, d'Audiffret, Duchâtel et de Bussières sont encore entendus.

L'amendement de la commission est rejeté.

Les articles du projet de loi sont ensuite adoptés sans discussion.

Voici le résultat du scrutin secret : nombre des votants, 95 ; boules blanches, 73; boules noires, 22.

---

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

*Séance du 20 juillet.*

A l'ouverture de la séance, M. Lherbette demande la parole sur l'ordre du jour.

M. LHERBETTE. Avant que la chambre continue la discussion du budget des recettes, je la prie de me permettre de faire quelques observations sur la longueur de nos sessions qui impose de grands sacrifices à nos collègues des départements.

Il y aurait deux moyens d'empêcher la prolongation des sessions pendant tout l'été; ce serait ou de les faire commencer plus tôt, ou de les faire finir moins tard.

Le premier moyen dépend du ministère, le second, un peu de nous. Le ministère s'appuie pour le retard de la convocation des chambres sur la nécessité de n'ouvrir la session que lorsque le budget est préparé.

Ne pourrait-on pas changer l'époque de l'année financière et ne lui donner par exemple que dix-neuf mois au lieu de vingt-un, et la faire partir du 1er juillet au lieu du 1er janvier? Ne pourrait-on pas aussi nommer la commission du budget en même temps que la commission de l'adresse ; au commencement de la session nous gaspillons le temps et à la fin nous nous pressons pour le rattraper. On met trois semaines pour préparer l'adresse, on en confie le rapport à un seul commissaire sur neuf et ce seul commis…

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

---

# UNE POSITION DÉLICATE (1).

## II.

« Ma fille bien-aimée,

« J'ai voulu que ces lignes tracées à mon chevet de mort, ne fussent lues par toi qu'au moment où tu viens d'unir à jamais ton avenir à la destinée d'un homme, pauvre enfant arrivée à la vie sérieuse sans avoir rien connu des joies du premier âge ; je l'ai voulu, pour que la leçon terrible qu'elles renferment, se gravât plus profondément dans ton esprit, encore tout plein de l'émotion de l'acte solennel que tu viens d'accomplir.

» Tu as juré au pied de l'autel une fidélité sans bornes à l'époux que le sort t'a choisi. Isoline, n'oublie jamais ce serment ; car toutes les douleurs passées, toutes ces tortures qui ont fini par tuer ta mère, sont venues de ce qu'elle même avait parjuré la sainte promesse faite aux hommes et à Dieu.

» Ferme avec soin tes yeux et ton cœur ; car, de ce jour, ma fille, rien de toi ne t'appartient plus ; tu n'es plus libre même de tes pensées. C'est une loi dure et impitoyable que celle qui impose à la créature fragile un devoir éternel. Les uns disent qu'elle émane de Dieu, d'autres qu'elle est l'œuvre des hommes… Qu'elle vienne d'en-haut ou d'ici bas, qu'elle soit juste ou barbare, observe-la puisque tu l'as acceptée, si tu ne veux un jour, brisée par des peines doublement subies, — car elles te frapperaient jusque dans tes enfants, — leur demander pardon à ton heure dernière, comme je te demande pardon moi-même des maux que tu as soufferts pour moi.

» Isoline, tu n'es pas la fille de M. de Saint-Rémy. Là est tout le secret de ta triste destinée et de ces longs tourments dont je vais mourir. Mon mari a été impitoyable dans sa vengeance. Je lui eusse pardonné, si elle n'eût atteint que moi ; mais, en ce moment même, sur ce lit de douleurs, en face de la mort qui s'approche, je ne puis dépouiller mon âme de toute l'amertume qu'ont soulevée en moi ses cruautés envers une pauvre enfant innocente de ma faute. Que Dieu nous pèse et nous juge ; si c'est un sentiment coupable, de celui-là du moins, je serai seule punie.

» Je l'avais épousé sans amour. Malheur à ces unions de convenance, qui enchaînent le présent et l'avenir, sans lier le cœur ! Quelque temps » après notre mariage, il partit pour une mission qui devait le retenir » six mois loin de la France, et me laissa à Paris. Un mois après son » départ, Mme de Mareuil, ma tante, que tu as à peine connue, m'invita » à l'accompagner aux eaux d'Aix. Je consentis à la suivre ; mais par une » de ces folles idées qu'enfantent le désœuvrement de la tête et le vide » du cœur, j'exigeai de ma tante qu'elle me fît passer pour sa fille.

» J'étais jeune, légère, coquette, et j'avais déjà le mariage en dégoût. Je » voulus jouer encore une fois dans ma vie le rôle de demoiselle à ma » rier.

» Ma tante, qui cédait à tous mes caprices, consentit sans peine à ce» lui-là, et aux eaux d'Aix, où je n'étais connue de personne, je fus » pour tout le monde, Mlle de Mareuil.

» Bientôt, je me vis recherchée, entourée d'hommages ; vingt pour» poursuivants sollicitaient ma main, et je riais comme une enfant de ces » folies.

» Parmi mes nombreux admirateurs, sans que j'y eusse songé, sans que » je me fusse défiée de moi-même, j'en distinguai un, presque aussi » jeune que moi, mais plus sérieux, plus grave, aussi tendre que j'étais » rieuse, aussi réservé que j'étais étourdie.

» Ma tante qui surveillait tous les autres, ne se défia pas de celui-là. » Elle nous laissait seuls quelquefois, au salon, à la promenade. Arthur, » était créole. Il me racontait avec enthousiasme la vie poétique des » Antilles : ces fleurs, ces savanes embaumées, ce ciel de feu, cette at» mosphère tiède et odorante qui fait rêver l'amour !… Son âme s'exal» tait aux souvenirs de sa patrie ; cette exaltation passait en moi, et » nous étions heureux de ces émotions enivrantes et dangereuses ; nous » les recherchions ; nous jouions avec elles, comme deux enfants jouent » avec la flamme, sans savoir qu'elle peut les dévorer.

» Que te dirai-je, ma fille? dans une de ces heures où l'ivresse de la » tête embrase le cœur, où l'on oublie qu'autour de soi existe un monde » avec des lois sacrées et des conventions plus fortes encore que ces » lois, nous fûmes coupables… — Pauvre Arthur, il me croyait libre, il » formait mille projets de bonheur, et je ne me sentais pas la force de le » détromper.

» Une imprudence découvrit tout à ma tante… Désespérée, repentante, » elle m'adressa les plus cruels reproches, moins cruels pourtant que ceux » que la pauvre femme s'adressa t à elle-même, et, cette nuit là même, » nous quittâmes Aix pour revenir à Paris. Tremblante, éperdue, je m'étais laissé emmener, et ma tante n'avait pas permis que » j'écrivisse à Arthur pour lui dire adieu.

» Il ignora donc toujours mon nom véritable ; il dut m'accuser sans » doute ; mais tous ses efforts pour me rejoindre, ont été impuissants.

» Hélas ! je ne désirais même pas le revoir ; qu'eût-il pu pour adoucir mes maux, pour me soustraire à la colère de mon époux ? Car trois » mois après M. de Saint-Rémy était de retour et six mois plus tard, » je donnais le jour à une enfant dont il maudissait la naissance.

» Cette enfant, c'était toi, ma fille, toi que le monde nomme Isoline de » Saint-Rémy; et qui pour Dieu seul t'appelles Isoline de Grand- » Champs. »

— De Grand-Champs, s'écrièrent à la fois M. Dupré et la marquise.

— Pauvre enfant, dit la vieille dame, c'était votre père…

— Mais, fit observer le curé de Roncevaux, ce mariage pouvait être cassé.

— C'est ce que proposa M. de Grand-Champs, reprit Isoline; mais il eût fallu livrer à la publicité des tribunaux, aux cruelles railleries du monde, le nom et la mémoire de ma mère, et je reculai devant ce scandale.

« M. de Grand-Champs fut vaincu par mes prières, et nous retournâmes au salon, où nul ne soupçonna, sous le calme apparent de notre visage, les violentes émotions qui nous agitaient.

Puis il m'emmena dans cette ravissante campagne de Meudon où vous m'avez connue.

Oh ! jamais le souvenir des premières années que j'y ai passées, ne s'effacera de ma mémoire. L'éducation de mon esprit avait été négligée comme celle de mon cœur. M. de Grand-Champs reprit et développa un à un tous les instincts étouffés, toutes les facultées ensevelies qui dormaient en moi ; il chercha à greffer sur mon âme les vertus de la sienne, les dons de son intelligence, et je me laissai doucement vivre au gré de cette providence bienfaisante qui me régénérait.

» Sa tâche ne devait pas s'arrêter là, et je comprends aujourd'hui jusqu'où il a voulu la pousser. Oui cette mort feinte, cette apparition imprévue tout me révèle l'étendue de son affection, tout jusqu'à ce double meurtre dont les circonstances nous sont inconnues encore, mais qui me prouve que ce dévouement sans bornes veillait toujours sur le bonheur qu'il m'avait donné. »

— Que dis-tu, s'écria Charles ! don Diégo….

— Don Diego, dit Isoline, entré en France avec le prétendant d'Espagne, avait été recueilli par mon père, dont il avait capté la confiance.

» Peut-être, j'y songe maintenant, M. de Grand-Champs, séduit par les qualités dont cet homme savait habilement revêtir les apparences, avait-il conçu de cette rencontre quelques projets pour mon avenir.

« Oh ! rassure-toi, Charles, dit vivement Isoline en voyant passer un nuage sur le front du jeune homme ; nous avons dans le cœur, nous autres femmes, un instinct qui est souvent notre sauvegarde ; au premier abord don Diego me déplut.

» C'était la première fois que je me trouvais en dissentiment avec mon père, avec mon maître, j'avais peur de me tromper, de nuire peut-être au proscrit, et je me tus.

» Pendant long-temps rien de cet homme ne sembla justifier ma secrète antipathie. Déjà je m'accusais d'injustice, lorsque lui-même, abusé par ma bienveillance, ne tarda pas à me découvrir toute la perfidie de son âme.

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

pour une partie seulement, à charge dans ce dernier cas de compléter la déclaration en cours de transport.

» Le délai à accorder, pour conduire les boissons à la destination déclarée, sera réglé en raison de la distance qui pourra être parcourue chaque jour, et selon le mode de transport.

» Les règles à suivre pour la fixation du délai, les mesures et les formalités nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, seront déterminées par un règlement d'administration publique.

» Les contraventions aux dispositions du présent article, et à celles dudit règlement, seront punies des peines portées dans l'article 19 de la loi du 28 avril 1816. »

Cet article, combattu par M. J. de Lasteyrie et défendu par M. Lacave-Laplagne, est adopté.

M. GARNON propose d'ajouter à cet article :

« Les dispositions de ce règlement seront converties en loi dans la prochaine session. »

Cet amendement est adopté à la seconde épreuve.

M. TRENIÈRE propose d'ajouter, après cet article, le suivant, qui serait le onzième.

« Les droits d'octroi qui seront établis sur les boissons, dans les villes où cet impôt n'existe pas, ne pourront excéder la moitié des droits d'entrée perçus au profit du trésor.

» Dans les communes non soumises au droit d'entrée, le droit d'octroi ne pourra dépasser la moitié du droit d'entrée déterminé par la loi pour les villes d'une population de 4,000 âmes.

» Ces dispositions seront appliquées, à dater de la promulgation de la présente loi, aux villes dont les octrois ne frappent pas sur les boissons ; elles le seront également, à dater du renouvellement de l'ordonnance de concession, aux villes dont les taxes d'octroi seront expirées.

» Il n'est rien innové par les présentes dispositions aux prescriptions de l'art. 10 de la loi de finances du 11 juin 1842. » — Rejeté.

Sur l'art. 12 relatif aux droits que l'Etat est autorisé à percevoir, plusieurs amendements sont présentés.

MM. Cordier, de Courtais, Beaumont (de la Somme) et Légendre demandent que la taxe du sel soit réduite à 15 cent. par kilogr.

M. GLAIS-BIZOIN dit qu'il proteste pour la treizième fois contre l'impôt du sel ; que quatre-vingts de ses collègues, dans leurs professions de foi, se sont engagés à voter contre cet impôt ; il les somme de tenir leurs promesses, et ajoute que si l'amendement n'est pas adopté une proposition formelle, en ce sens, sera faite dès le commencement de la prochaine session.

M. CORDIER développe son amendement.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat l'amendement, qui amènerait une réduction de 24 millions dans les recettes de l'Etat.

M. LUNEAU. De tous les impôts, celui qui pèse le plus sur la classe pauvre, c'est l'impôt du sel. La plus grande partie de cet impôt est perçu sur les pauvres cultivateurs des campagnes. C'est une question qui occupait vivement Casimir Périer dès 1831 qui ne partageait pas les dédains sous lesquels on veut étouffer l'amendement.

L'impôt du sel a été réduit quelque peu à la vérité ; au lieu de 50 cent. le kilog. on le vend 40 c. ; mais il y en a 30 pour l'impôt. Le sel est non-seulement indispensable à l'homme, il est très utile aux bestiaux, il l'est à l'engrais des terres ; il faut en faciliter l'emploi.

L'amendement n'est pas adopté.

MM. GLAIS-BIZOIN et DE SAINT-PRIEST demandent qu'à partir du 1er janvier 1845 le droit de 5 0|0 sur les envois d'argent par la poste soit réduit à 2 0|0.

Sur les observations de M. Chegaray, qui rappelle que ce sont les conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Saint-Priest, M. Glais-Bizoin retire son amendement.

MM. Od. Barrot, Thiers, Saint-Marc Girardin, Dupin, de Salvandy, Ch. Rémusat, de Carné, Quinette, Alex. de Tocqueville proposent de supprimer la rétribution universitaire à partir du 1er janvier 1845.

M. DE SALVANDY développe l'amendement. La commission de l'instruc-

rieurs que leur offrent les établissements universitaires. Quant à ceux qui veulent faire donner à l'étranger l'instruction à leurs enfants, ils sont libres de le faire, mais l'instruction qu'ils y reçoivent n'est pas la même que celle qu'ils recevraient en France. (Aux voix ! aux voix !)

M. DE TOCQUEVILLE. La chambre est pressée d'en finir et je ne dirai que quelques mots. Je pense absolument le contraire de ce que vient de dire M. le ministre.

Vous faites dépendre de l'instruction secondaire la position des citoyens, non-seulement dans l'ordre politique, mais encore dans l'état social ; et je crois, moi, que c'est celle-là surtout qui doit être accessible à tous, dont les portes doivent être ouvertes à tous les citoyens.

Je n'ai pas besoin de rappeler une discussion qui a eu lieu naguère ; la rétribution universitaire est une des choses qui ont été le plus vivement reprochées à l'Université, et je crois que s'il est juste de supprimer cet impôt dès aujourd'hui, il n'est pas moins politique de le faire.

M. VUITRY, au nom de la commission du budget, combat l'amendement par des motifs d'inopportunité ; les cris : Aux voix ! le forcent de quitter la tribune.

L'amendement est mis aux voix et adopté. (Sensation.)

M. CHEGARAY voudrait que la subvention donnée aux collèges royaux fût diminuée dans le rapport de l'impôt universitaire qu'ils cesseront de payer à l'Etat.

M. VILLEMAIN. La subvention aux collèges royaux pour l'année prochaine a été votée par la chambre des députés, et je ne crois pas qu'il y ait lieu d'y revenir.

Les articles suivants du projet de loi sont successivement adoptés.

M. DE JOUVENCEL propose d'ajouter cet article au projet.

» Le délai de trois mois, accordé aux contribuables par l'art. 28 de la loi du 21 avril 1832, pour présenter les réclamations qu'ils sont autorisés à former contre les rôles des contributions directes, ne courra qu'à partir de la publication desdits rôles. » — Adopté.

MM. TERNAUX, TERME et QUINETTE proposent encore l'article additionnel suivant :

« Dans les villes où, conformément aux usages locaux, le pavage de tout ou partie des rues est à la charge des propriétaires riverains, les frais de construction des trottoirs seront, lorsque les conseils municipaux auront consenti à voter sur les fonds communaux une prime égale au tiers au moins de la dépense de cette construction, supportés, pour le surplus, par lesdits propriétaires, et recouvrés dans la forme déterminée par l'art. 28 de la loi de finances du 25 juin 1841.

M. VUITRY croit que cette disposition ne peut être insérée dans le budget.

L'amendement est rejeté.

M. GARNIER-PAGÈS propose un article additionnel ainsi conçu :

« La portion non émise de 150 millions en capital que M. le ministre des finances a été autorisé à négocier avec publicité et concurrence par l'article 35 de la loi du 25 juin 1842, pourra être également négociée par lui, en tout ou partie, au moyen d'une souscription publique dont le mode et les conditions seront déterminés par ordonnance royale. »

Cet amendement, dit M. Garnier-Pagès, n'est pas de moi ; il a été rédigé par les membres de tous les partis qui siègent dans cette chambre ; il tend à délivrer l'Etat de l'intermédiaire des banquiers, et le succès n'en est pas douteux si l'on en juge par ce qui se passe en Belgique où un emprunt de 80 millions a amené en très peu de temps pour 185 millions de souscriptions. (Assez ! assez ! appuyé !)

M. LACAVE-LAPLAGNE. Le gouvernement a attendu l'initiative de la chambre pour proposer cet emprunt ; c'est une marque de confiance que je n'avais pas cru devoir demander à la chambre.

Il s'est fait en 1818 un emprunt. Le ministre n'avait aucune règle tracée pour la distribution de cet emprunt ; il crut devoir le distribuer seulement entre des souscripteurs français ; mais il en résulta des inconvénients qui excitèrent des plaintes auxquelles je ne crois pas devoir m'exposer. Je crois devoir dire d'avance que, si les souscripteurs sont trop nombreux, l'emprunt sera réparti entre eux au marc le franc (très bien !). Mais ce mode a des in-

## Faits divers.

— Une rupture vient d'éclater entre le gouvernement de Bolivie et le consul-général chargé d'affaires de France. Suivant la *Gazette de Lima*, le ministre des relations extérieures lui aurait déclaré, le 4 février, que les notes transmises par lui, les 13 et 14 janvier, étaient si inconvenantes, qu'elles ne pouvaient être reçues, et qu'il rendrait le gouvernement français lui-même juge des faits. Du reste, il pense que le seul obstacle à la continuation des relations amicales est dans la personne de l'agent français.

— Le *Droit*, les *Débats*, et quelques autres feuilles, publient le texte du pourvoi en cassation du bâtonnier et des membres du conseil de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris.

— Un Corse, M. Arrighi, médecin de quarantaine près de Salonique, ayant brûlé la cervelle au *murdir*, directeur turc du même office sanitaire, avait été jeté en prison ; mais les Turcs, furieux de l'audace de ce ghiaour, l'ont massacré dans son cachot, et ont dit qu'il s'était donné la mort.

— Dimanche, 21 juillet, fête à Meudon, remise à ce jour à cause du mauvais temps. Concert, divertissements, bal Willisse, et superbe feu d'artifice à neuf heures. C'est aussi la jolie fête de Fleury-sous-Meudon. A cette occasion, le chemin de fer, rive gauche, qui dessert ces localités, aura des convois supplémentaires, suivant les besoins du service.

# VARIÉTÉS.

## De l'association en matière scientifique.

### TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

Les doctrines d'association pénètrent partout ; elles envahissent peu à peu toutes les voies de ce monde qu'elles sont destinées à transformer. Elles dominent à leur insu ceux mêmes qui en nient la légitimité ; elles règnent là où l'on semble encore en ignorer l'existence. Une phase nouvelle de l'histoire humaine commence, celle où doivent se concilier l'ordre et la liberté, toujours exclusives l'une de l'autre dans le passé. Le passé ne connut ni l'ordre ni la liberté véritables ; il ne connut que le despotisme et l'anarchie. Si l'avenir doit connaître le sens de ces deux mots, s'il doit réaliser à la fois l'une et l'autre des grandes choses qu'ils expriment, ce ne peut être qu'à la condition d'associer préalablement les forces jusqu'à présent désunies, qu'en faisant résulter l'unité ou l'autorité, c'est-à-dire l'ordre, du libre concours, de l'assentiment mutuel de ces forces. D'où il suit que l'époque où se formulent, où se manifestent les tendances à l'association universelle des forces humaines ; celle où ces grandes choses, l'indépendance et l'autorité, la tradition et le progrès, et, pour tout dire, où l'unité et la variété ont cessé d'être regardées comme incompatibles ; cette époque forme le péristyle d'une ère d'harmonie sociale, terme suprême, sommet de cette divine triade dont l'ordre et la liberté sont les pôles.

En toutes choses, le temps des unités despotiques et des pluralités anarchiques est venu. Dans la vie spéculative comme dans la vie pratique, le règne des unes et des autres passera. C'est que l'une et l'autre sont liées du même lien mystérieux et indissoluble qui unit le ciel à la terre, l'esprit à la matière, l'âme au corps ; de telle sorte que l'esprit humain et la société humaine, qui en est comme la forme visible, se développent suivant une seule et même

---

» Il conçut l'odieuse pensée de séduire la femme de son ami, de son bienfaiteur... Mais, indignée de ses tentatives, j'avertis M. Grand-Champs, et don Diego dut partir.

» Il se vengea en répandant à Paris mille bruits injurieux sur mon père et sur moi. Mais que nous importaient ses calomnies, dans le monde à part où nous ne vivions que pour nous deux. »

— Oui, interrompit Charles, je me rappelle les méchants propos de cet homme, et c'est peut-être à la curiosité qu'ils excitèrent en moi que je dois de t'avoir connue. Je fus bientôt désabusé par le cordial accueil de M. de Grand-Champs, par le spectacle de votre vie si calme et si pure. Séduit par la beauté du site, je louai à Meudon une petite maison de campagne ; je devins votre voisin ; je vous vis tous les jours ; je t'aimai, Isoline,..

» — Mais toi, Charles, tu ne cherchas pas à tromper l'homme qui te tendait la main quand tu arrivais parmi nous, à jeter un mensonge et un remords dans l'existence d'une pauvre femme que tu croyais à un autre ; va, sois-en sûr, M. de Grand-Champs devina ton amour avant que tu te le fusses avoué à toi-même, et peut-être sut-il lire dans ma pensée avant que j'eusse songé à m'interroger.

» Te rappelles-tu ces douces promenades faites à nous trois, ces longues causeries où il te faisait épancher ton âme pour me montrer tout ce qu'elle renfermait de sympathique à la mienne ?

» Notre amour a crû à l'ombre de sa tendresse ; il en tenait tous les fils : il les dirigeait à notre insu.

» Mais moi, je ne devinais pas, et pendant quelques mois j'ai bien souffert. — Songe donc ! en remettant mes jours entre les mains de mon père, toute jeune, ignorante de la vie, je n'avais jamais pensé que, plus tard, un sentiment étranger à lui pût envahir mon cœur. Et quand j'ai reconnu que je t'aimais ; que, sans toi, je ne pouvais plus vivre, j'ai versé des larmes amères.

» Jeune fille et femme à-la-fois, je ne pouvais rompre mon mariage sans déshonorer ma mère ; je ne pouvais céder à l'amour sans attirer le ridicule et la honte sur cet homme généreux qui avait renouvelé ma vie.....

» Je me condamnai à la lutte. Je fis le serment de me taire et de souffrir.

» Ce fut alors que M. de Grand-Champs prétexta un voyage en Angleterre. Un mois après son départ, un médecin de Londres m'annonçait la mort de *mon époux*, enlevé par une maladie subite, et m'envoyait ses derniers adieux, dans lesquels il m'enjoignait de te donner ma main.

» Pauvre père, il ne m'avait pas confié son dessein. Il avait craint sans doute que je n'acceptasse pas le sacrifice de son nom, de son rang dans le monde, et je ne pus douter de sa mort, certifiée par les titres authentiques que nous fîmes venir de Londres, quand je me décidai à remplir ses derniers vœux, qui étaient les miens. »

— Noble cœur, s'écria Charles.

— Oh ! nous le sauverons, n'est-ce pas, monsieur le curé, dit la marquise.

— Je l'espère, madame : je vais implorer le ciel pour sa guérison...

— Et moi, dit Isoline, maintenant que vos inquiétudes sont calmées, je vais retourner vers lui et veiller sur ce sommeil bienfaisant qui doit le rendre à notre amour.

Le lendemain, quand M. de Grand-Champs s'éveilla sous un sourire de sa fille, il avait recouvré pleinement sa connaissance, et un chirurgien mandé de Pau, dans la nuit, confirma encore l'heureux pronostic du curé.

Nous n'entreprendrons pas de décrire cette scène de touchante reconnaissance. Il en est de ces sensations purement intimes, comme de certains aspects de la nature que le paysagiste le plus habile affaiblit en voulant les reproduire. La peinture par la plume a ses limites, comme la peinture par le pinceau.

Quelques mots seulement suffiront pour apprendre à nos lecteurs les explications fournies par le blessé sur les faits qu'ils ignorent encore.

Parti pour l'Angleterre avec la résolution de rendre sa fille libre et heureuse, M. de Grand-Champs avait été trouver l'un des premiers médecins de Londres, qu'il avait connu autrefois dans les îles ; il lui avait confié, sous le sceau du secret, son étrange histoire et son projet.

Le docteur consentit à seconder son dessein. M. de Grand-Champs feignit de tomber malade et s'installa chez son ami. La maladie empira malgré les secours de l'art ; et, au bout de quelques jours, la municipalité de Londres inscrivait dans ses registres la mort du voyageur Français, qu'un cadavre, procuré par le médecin, remplaçait sur le lit funéraire.

Toutes les précautions furent si adroitement prises, que les domestiques mêmes du défunt y furent trompés.

C'en était fait : M. de Grand-Champs n'existait plus ; Isoline était libre.

Résolu de consacrer à la science le reste de son existence, désormais condamné à l'oubli, il alla visiter les états de l'Amérique du Nord ; de là, il voulait partir pour les Indes, traverser l'Asie, parcourir la Chine.

Mais, avant d'entreprendre ce long pèlerinage, il ne put résister au désir de savoir sa fille heureuse, de la voir peut-être une dernière fois, à son insu.

Il revint en France, apprit le mariage d'Isoline, et sut qu'elle passait la belle saison au château de la vieille marquise, sur la frontière espagnole.

Il se dirigea vers la vallée de Baygorry, s'installa dans une auberge de Saint-Jean-Pied-de-Port, et, prétextant une passion ardente pour la chasse, passa ses journées dans les bois qui environnent le château de Gèvres, espérant que le hasard lui ferait entrevoir une fois sa fille chérie.

Un soir qu'il traversait une clairière, il aperçut un groupe de cinq à six hommes armés de carabines et de suspecte apparence.

L'un d'eux, le bras tendu vers le château de Gèvres que l'on voyait au loin dessiner dans l'ombre ses tourelles d'architecture gothique, parlait vivement à ses compagnons.

M. de Grand-Champs s'avança avec précaution... quelle fut sa stupeur en reconnaissant don Diego !

— Vous m'entendez, dit l'ancien proscrit, je ne veux que la jeune femme, je vous livre tout le reste ; silence et précaution.

— C'est convenu, répétèrent les bandits en se dispersant aussitôt.

M. de Grand-Champs demeura un instant saisi de surprise et d'épouvante.

Peu à peu les bandits se perdirent dans la nuit. Alors, avec la promptitude de l'éclair, il se laissa glisser le long d'une roche escarpée, renouvela plusieurs fois cette périlleuse descente pour abréger la distance, et se trouva sous les murs du château, à l'abri d'une forte haie, en même temps que don Diego et ses affidés.

Ceux-ci, le colonel à leur tête, se mirent tout de suite en devoir d'escalader les murs du parc attenant au château, mais M. de Grand-Champs abattit don Diego d'un coup de fusil.

Les bandits, effrayés, prirent la fuite ; l'un d'eux, tournant la haie, et apercevant M. de Grand-Champs, déchargea sur lui sa carabine. Des paysans, qui traversaient la vallée, accoururent... Les lecteurs savent le reste.

M. de Grand-Champs, ne voulant pas que le nom d'Isoline fût mêlé à cette aventure, fit croire au juge-de-paix que don Diego avait été comme lui-même victime de malfaiteurs inconnus.

Caché sous le faux nom qu'il avait pris après sa mort simulée, il attend au château la guérison de sa blessure. Isoline, Charles et la vieille marquise elle-même le pressent vivement de rester parmi eux ; mais il ne veut pas compromettre le repos de ses enfants, en s'exposant à être reconnu.

— D'ailleurs, dit-il à sa fille, ma tâche est remplie, puisque je suis tranquille sur ton bonheur.

FIN,

**Eugène NUS.**

---

— M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale, le mercredi 7 août, à sept heures précises du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60. On s'inscrit chez le professeur, tous les jours jusqu'à midi.

de livres, de mémoires, mettant ces hommes en rapport, porte à la connaissance de tous les travaux de chacun ; chaque science a ses académies, ses publications, ses chaires, ses musées, des hommes voués spécialement à ses progrès, à sa vulgarisation. Chacune d'elles s'enrichit des progrès de toutes les autres ; car elles ont généralement dépassé cette période d'enfance où les découvertes de l'une d'elles, utiles à elle seule, n'embrassent qu'elle et sont sans retentissement dans les autres sciences ; toutes sont arrivées à ce point où les faits d'une spécialité trouvent aisément leurs analogues dans toutes les autres ; chaque découverte faite dans une science confirme une découverte faite dans une autre science ou met sur la voie d'une découverte semblable à y faire. Aucune d'elles n'est plus bornée à la recherche, à la description des faits ; l'étude des rapports et des lois, telle est le nouveau programme qu'elles ont à remplir. Cessant dès-lors d'être le vain aliment d'une curiosité futile, la science pénètre de plus en plus dans le champ des spéculations philosophiques et religieuses, et tend manifestement à l'envahir tout entier en même temps qu'elle devient la clef et l'unique régulateur des travaux matériels. En présence d'un tel spectacle, quand on contemple l'immensité des découvertes accomplies, l'intérêt vraiment merveilleux de quelques-unes d'entre elles, la rapidité avec laquelle elles se succèdent ; quand l'on voit toutes les sciences s'avancer simultanément dans une même voie, s'aidant et se confirmant réciproquement, quelques-unes amenées à d'immenses hauteurs ; des sciences créées de toutes pièces de nos jours et déjà élevées au même degré que leurs aînées ; tant de voies nouvelles et déjà battues par la foule, tant de terrains défrichés de la veille et déjà couverts de riches moissons, des fruits si hâtifs et si savoureux ; la rapidité avec laquelle les découvertes se répandent d'une extrémité à l'autre du monde, et plus encore, et surtout l'admirable facilité avec laquelle les faits les plus imprévus, les plus éblouissants s'acclimatent dans l'esprit des masses ; quand l'on contemple toutes ces choses pour la première fois, sans préparation, alors, je le répète, on ne peut se défendre d'un profond sentiment d'enthousiasme.

Mais quand l'esprit s'est familiarisé avec ces merveilles, quand, non content d'un coup-d'œil superficiel jeté sur l'ensemble des sciences, on demande à une étude attentive des notions précises sur chacune d'elles ; quand on s'enquiert avec soin de leurs méthodes ; quand on cherche à se rendre compte de leur mécanisme ; quand on les interroge sur le lieu d'où elles viennent, sur le point où elles en sont, sur le but vers lequel elles tendent ; on s'aperçoit alors qu'il s'en faut de beaucoup que leur marche soit aussi rapide, aussi sûre, aussi intelligente ; on reconnaît de l'hésitation dans ses allures, quelque confusion dans ses manœuvres, des doubles emplois et de nombreuses lacunes, des travaux contradictoires ou sans connexion entre eux. Des recherches sans utilité actuelle ou même dépourvues d'intérêt, des observations incomplètes ou fautives, etc., révèlent l'absence de méthode et une mauvaise distribution de forces. On s'aperçoit que la science manque de direction ; que cette grande armée de savants manque de chef et de plan de campagne, ou, ce qui revient au même, que chaque soldat est son propre chef, y marche seul, dans la voie qu'il s'est tracée lui-même, sans prendre conseil d'autre que de lui, à l'accomplissement du but que lui-même a fixé.

Et, quelque contradictoires que soient, en apparence, ces deux aspects successifs, ces progrès et ces désordres, un esprit attentif les conciliera aisément, en distinguant, dans l'histoire de la science, ce qui appartient aux hommes et ce qui est l'œuvre des faits. Il est bien certain que, s'il n'y avait pas plus d'ordre et d'harmonie dans les faits dont les savants s'occupent, qu'il n'y en a dans leurs opérations, la science n'en serait pas où elle en est. Heureusement, les choses ne se passent pas ainsi.

Il n'y a pas, en effet, de découverte scientifique qui n'en amène nécessairement une série d'autres ; chaque acquisition un peu importante ouvre d'elle-même les abords d'une voie inexplorée ; les inventions dérivent les unes des autres comme les effets de leurs causes ; et chacune d'elles est à son tour effet et cause ; elles ont leur enchaînement et leur logique, et l'on peut dire que chacune d'elles crée dans la science une sorte de destin, en ce sens qu'elle détermine fatalement la découverte d'une série de faits. En un mot, ce n'est pas l'homme qui prête aux faits ; c'est lui qui en reçoit. Les découvertes fécondent l'inventeur ; l'homme de génie lui-même ne fait que pressentir les enseignements que les faits tiennent encore cachés et en accélérer la révélation. Si l'on y regardait de près, on verrait que bien des fois on a fait honneur à la spontanéité humaine de découvertes qu'avait irrésistiblement amenées la logique impérieuse des faits. Tout cela est rigoureusement vrai, du moins dans le cas qui nous occupe, et ces considérations expliquent très bien l'apparente contradiction que nous venons de signaler. Ainsi la recherche des rapports a succédé de nos jours à la description pure et simple des faits ; cette voie nouvelle a conduit à la découverte des plus brillantes théories et cela non pas dans une seule science, mais dans toutes. Dans chacune on rapproche, on combine les faits de façon à révéler leurs analogies ; chacune tend à se résumer en un petit nombre de lois ; chacune en est venue à avoir son code particulier, sa philosophie ; bien plus, des analogies semblables à celles qui existent entre les faits de toute spécialité ont été découvertes entre ces spécialités elles-mêmes, de telle sorte qu'il est aisé de pressentir que les corps des lois particulières des diverses sciences, étant étudiés comparativement, on arrivera à la connaissance des lois premières qui, en se spécialisant, deviennent les lois particulières de ces sciences, ou en d'autres termes, que ces philosophies spéciales, se réuniront en une philosophie générale.

Et cependant j'en appelle à quiconque a vécu dans la société des savants ! Ceux qui ne font pas une opposition systématique aux idées philosophiques et qui n'éprouvent pas une antipathie instinctive pour toute généralité scientifique, ne sont-ils pas l'exception ? Ne forment-ils pas au contraire l'immense majorité ceux qui

matière scientifique et littéraire, le mérite des législateurs n'est pas autre. Descartes et Bacon, ces deux pères de la philosophie moderne, n'ont fait autre chose qu'ériger en principe, que formuler ce qui avait été pratiqué avant eux. Avant Descartes, qui formule scientifiquement le droit d'examen, le protestantisme et ses glorieux précurseurs avaient pratiqué le doute et l'examen aussi intrépidement qu'il le fit lui-même. Keppler, Galilée et beaucoup d'autres n'avaient pas attendu, pour faire leurs immortelles découvertes, que Bacon vînt enseigner l'expérience et l'induction.

Or, aujourd'hui, les sciences en sont, si je ne me trompe, à une époque analogue à celle où vinrent Descartes et Bacon. Des germes nouveaux sont jetés dans le monde de la pensée ; des voies nouvelles ont été parcourues avec autant de bonheur que de hardiesse par des hommes de génie qui ont gardé le secret de leurs succès, avec des chances diverses, par des imitateurs souvent plus zélés qu'éclairés. Ces travaux nous signalent un art tout nouveau, art différent de celui de Bacon ; une méthode également nouvelle, méthode différente de celle de Descartes : art et méthode dont les règles n'ont point été formulées encore, et qui, formulées, deviendront accessibles à tous, de même que le *Novum Organum* et le *Discours de la Méthode* ont ouvert à tous les voies du libre examen et de l'expérience, et qui, ainsi, feront faire à la génération actuelle des pas aussi rapides et aussi sûrs dans les routes nouvelles que les enseignements de Bacon et de Descartes en ont fait faire aux hommes d'autrefois dans les routes où, avant eux, quelques-uns avaient marché sans guide, mais où la foule s'était fourvoyée.

Je le répète, notre époque est l'analogue exacte de celle de Descartes et de Bacon. Entre les tendances du jour et celles d'hier, il y a d'aussi profondes différences qu'entre les tendances du temps de ces grands hommes et de l'époque qui précéda la leur. Avant eux que se passait-il dans le monde ? D'une part, l'individu est courbé sous le joug de l'autorité ; d'autre part, la seule source de la science est dans la tradition. Cependant, un jour, l'individu réclame le droit d'examiner et de juger ; il ferme les livres et porte ses regards sur le monde qui l'environne. Mais cet affranchi d'hier, habitué à penser par d'autres, ne se connaît pas lui-même, et, manquant à cette première règle de la science humaine, ne se connaissant pas, ne peut se diriger ; d'autre part, très habile dans l'étude des livres, il est fort ignorant en ce qui concerne la nature, et, placé devant elle, il ne sait par où commencer, comment l'étudier. De là tous les désordres, toutes les erreurs. Descartes et Bacon viennent régulariser tout cela. Toutes les autorités étaient niées. Une grande révolution était faite ; l'individu triomphait dans l'anarchie. Descartes vient saluer dans l'individu même l'autorité dont sont dépossédés les corps et la tradition. Il fait de chaque homme une autorité scientifique, et à cet homme, auquel est dorénavant acquis le droit de labourer en son propre nom le champ des spéculations scientifiques. Il donne un évangile scientifique, une méthode, l'art de conduire son esprit dans ce champ si nouveau pour lui.

Jusqu'à l'époque où vint Bacon, le plus haut degré auquel se fût élevé l'homme, consista dans des recherches d'érudition. Il avait fait son éducation secondaire entre les neuvième et douzième siècles ; ses humanités entre le douzième et le seizième siècles ; puis, avant de se lancer dans le champ des découvertes scientifiques, il s'était enquis de ce qui avait été fait par les anciens. Bacon vient annoncer que le temps de l'érudition est fini ; que le moment est venu de reculer les bornes du monde connu, d'ajouter de nouvelles connaissances à celles dont l'antiquité fut en possession. Les études scholastiques sont closes. la voie scientifique est ouverte ; assez des livres des hommes, il faut apprendre à déchiffrer celui de Dieu. En un mot, à l'homme auquel Descartes enseigne à se connaître, Bacon enseigne quelle œuvre il doit accomplir, et comment il l'accomplira.

Sur ces deux bases : le droit individuel et l'expérimentation, un monde nouveau s'organise ; pendant trois siècle, l'homme vécut du libre examen et de l'expérience, comme il avait vécu de l'autorité et de la tradition. Tout ce qui pouvait être accompli sous l'inspiration qui l'animait a été accompli par celui-ci. L'individu a analysé, classé, décrit, nommé une immensité de phénomènes. Comme le monde ancien avait été despotique et spiritualiste, le monde nouveau fut anarchique et matérialiste. Tous deux eurent leur temps : le temps de Descartes et de Bacon est venu comme est venu jadis le temps d'Aristote et de l'Église. D'une part, l'individu cesse de pouvoir se suffire à lui-même, et, d'autre part, l'expérimentation et l'induction cessent d'être exclusivement révélatrices.

L'individualisme consacré par Descartes a produit tout ce qu'il pouvait produire ; la moisson promise par Bacon a été recueillie.

Un but nouveau est à atteindre. Il exige l'emploi d'un art nouveau, d'une méthode nouvelle.

L'ART nouveau, c'est L'ANALOGIE.

La MÉTHODE nouvelle, c'est L'ASSOCIATION.

Art et méthode, tous deux pratiqués déjà, mais non encore formulés, et qu'il s'agit de formuler ; accessibles seulement à quelques hommes de génie et qu'il s'agit de mettre à la portée de tous ; pratiqués dans quelque science et dont il s'agit d'universaliser l'emploi.

Nous appellerons bientôt sur ce grave sujet l'attention de nos lecteurs. Nous ferons de ce travail ce que nos forces nous permettrons d'accomplir ; ne réussirions-nous qu'à déblayer une partie de la voie nous estimerions avoir bien employé notre temps.

J'ai montré ailleurs (1) ce qui dans ce grand mouvement vers la synthèse est la part des faits. Je dois montrer maintenant ce qui est la part des hommes, c'est-à-dire rechercher dans une étude qui formera une sorte de préliminaire à notre travail quelles règles peuvent être déduites des procédés mis en usage par les hommes les plus avancés de notre temps. A une époque qui ouvrait l'ère de l'individualisme il a pu se faire qu'un génie puissant ayant raconté suivant quelle méthode il avait conduit sa raison, sa méthode, soit devenue celle de tous ; mais à une époque dont la formation est de

(1) *Introduction à la Revue synthétique.* 15 décembre 1842.

l'étude d'un des plus beaux problèmes dont la science actuelle puisse se proposer la solution, à savoir : *l'observation des phénomènes périodiques*, que cette louable tentative a eu lieu.

La question est vaste, elle est l'une des plus propres à démontrer la nécessité de l'association. Il s'agit en effet d'étudier simultanément dans tous les lieux de la terre le retour régulier des phénomènes que ramène annuellement la translation du globe dans l'espace. Pour un seul individu isolé, un tel problème est comme s'il n'existait pas ; bien plus, des individus, quelque nombreux et instruits qu'on les suppose, occupés dans toutes les contrées de l'étude de ces phénomènes, ne pourront faire que des observations purement locales, dont aucune considération générale ne saurait être déduite, s'ils ne se sont préalablement concertés sur les objets d'étude, sur les époques des observations, sur les méthodes à employer, etc... C'est cette conformité que l'Académie de Bruxelles s'est proposée d'établir par la publication d'instructions rédigées avec autant de science pratique que de science.

La force d'inertie des académies est trop bien connue pour que dès que l'une d'elles prend une telle initiative, on ne se demande aussitôt quel est celui qui lui imprime le mouvement. L'impulsion est partie en effet de l'un des membres de l'Académie de Bruxelles, de son secrétaire perpétuel, l'un des hommes les plus savants et plus actifs de notre temps. On a reconnu M. Quetelet. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que par une exception fort rare, l'auteur de cette mesure si éminemment progressive, loin de rencontrer des obstacles dans la compagnie dont il fait partie, a immédiatement été secondé par la plupart de ses collègues, par des hommes dont les noms sont connus de tous les amis des sciences, MM. Cantraine, de Selys-Longchamps, Dumortier, Kickx, Martens, Morren, Spring, Wesmael, etc...

L'Académie fait appel aux savants de toutes les régions du globe ; elle les convoque tous sur un même terrain ; elle les convie tous à l'étude de cette belle question. Les *instructions* qui forment un système de recherches parfaitement coordonnées sont assez précises, assez simples pour pouvoir être facilement et uniformément remplies. Elles sont relatives : 1° à la météorologie et à la physique du globe ; 2° au règne végétal ; 3° au règne animal ; 4° à l'anthropologie. On convient que la météorologie et la physique du globe devront être étudiées en vue de l'influence qu'ils exercent sur les trois règnes ; on donne des indications touchant l'emploi du thermomètre, du baromètre et de l'hygromètre ; on détermine les conditions des observations ; on fixe les heures où elles seront faites, on détermine la notation qu'il convient d'adopter ; pour le règne végétal, le choix des plantes à observer, les époques, les conditions, les procédés d'observations sont déterminées avec le nouveau scrupule. Il en est de même du règne animal, etc.... Tout est prévu, enfin, pour que ces observations innombrables, faites en tant de lieux et par une multitude de travailleurs, soient effectuées avec la même uniformité que si elles étaient l'œuvre d'un seul homme. Une circonstance que nous ne saurions trop louer et qui donne à ces instructions une véritable importance, c'est aussi que je l'ai dit, le sens pratique avec lequel elles ont été rédigées.

On a su restreindre les demandes de façon à ce que tout homme de bonne volonté, pourvu des ressources et des lumières que possède un simple amateur des sciences pût s'occuper d'y répondre aussi bien qu'un savant de profession. Tant de discrétion de la part d'hommes aussi haut placés dans la science, témoigne d'un tact fort rare et d'un sincère désir d'arriver rapidement à de grands résultats. M. Quetelet a compris que demander peu était le vrai moyen d'obtenir beaucoup.

Aussi l'appel a-t-il été entendu. Publiées il y a environ deux années, les *instructions* de l'Académie de Bruxelles ont déjà fait le tour du globe, et, de toutes parts, des savants en ont accusé réception par l'envoi d'observations nombreuses et souvent importantes dont s'enrichissent périodiquement les publications de l'Académie. Maintenant la voie est ouverte, et le zèle de celui qui l'a tracée nous est un sûr garant que ces vastes travaux de défrichement ne s'arrêteront pas avant leur achèvement entier.

Il y a dans ce fait, qu'on me permette cette digression, un bel indice de ce que pourrait être le travail matériel, de ce qu'il sera dans l'avenir. Voici un problème considérable à résoudre ; il demande un grand nombre de travailleurs, des hommes appartenant à toutes les spécialités scientifiques ; il exige de chacun d'eux du zèle, de l'activité, des lumières. On fait appel à la bonne volonté de tous, et, de toutes parts, l'appel est entendu. Chacun va là où il veut, où ses études l'appellent, où ses prédilections le poussent, et tous les cadres de cette pacifique armée se remplissent ; nulle place ne restera vide : chaque question, chaque fait trouvera qui l'étudiera, qui la résoudra. Point n'est besoin de contrainte ; car le monde n'est pas plus varié que l'activité humaine ; car à chaque face du monde une face de l'esprit humain correspond ; tout fait extérieur a son analogue dans l'âme humaine, dans une faculté, dans une prédilection. Par qui la somme vraiment innombrable d'observations dont les sciences sont maintenant en possession a-t-elle été recueillie ? Comment a-t-on recruté du monde pour cette conquête, la plus vaste de toutes celles qui ont été faites ? a-t-il fallu que des racoleurs surprissent la bonne foi de badauds enivrés ? a-t-il fallu recourir à une presse de matelots ? Il n'a fallu ni ruse ni contrainte ; il a suffi de la bonne volonté de tous. Et pourquoi cela ? parce que le travail à faire était plein d'attraits ; et où puisait-il cet attrait ?

Si je contemple ce qu'il y avait à faire, ce qui a été fait, je vois de toutes parts une multitude de problèmes ingrats, rebutants, pénibles, périlleux, obscurs ; les dangers de voyages à travers des contrées inexplorées, des matières fétides à analyser, des observations où la vue se perd, des travaux qui exposent à toutes les intempéries de l'air..... et à chacun de ces postes, je trouve une sentinelle vigilante. Elles sont libres de quitter cette station où leur vie se consume sans gloire au sein de dangers continuels, de fatigues sans nombre, et elles y restent... Si ce n'est la contrainte, qu'est-ce donc ? Ce n'est ni l'espoir des jouissances matérielles, ni

seulement réunis, concentrent leurs efforts en vue d'un but nettement déterminé, avant un plan commun et une même méthode.

VICTOR MEUNIER.

*L'un des gérants :* V. CONSIDÉRANT.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 19 JUILLET.

CAMUS (sieur et dame), marbriers, à Montmartre, avenue du Cimetière. J. c., M. Barthelot ; s. p., M. Morel, r. Ste-Appoline, 9.

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 114 » | » » | » » | 5 0/0 Rec 1840 | 105 3/4 | » » | » » |
| 4 0/0... | 106 75 | » » | » » | — Portugais. | 44 1/2 | » » | H. » 1/4 |
| O. de la V. | 1457 50 | » » | H. 1 25 | Esp. D. active | 30 5/8 | 30 1/2 | B. » 1/4 |
| B. de Fr. | 3080 » | 3095 » | H. 30 » | 5 0/0 Naples. | 98 95 | 99 » | H. » 05 |
| C. L. 5000 | 5067 50 | » » | » » | — Romain. | 104 » | » » | » » |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | » » |
| C. hyp... | 772 50 | 775 » | H. 1 25 | Emp. d'Haïti. | 459 » | » » | B. 5 » |
| 4 Can... | » » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

## Spectacles du 21 juillet.

7 h. »/» OPÉRA. —

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Camaraderie. Médecin malgré lui.

7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. Zampa.

6 h. »/» VAUDEVILLE. — Mystère. Client. Dagobert. Gazette.

6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Vampire. La Neige. L'Ours et le Pacha. Bédouins.

6 h. »/» GYMNASE. — Marie Mignot. Jeunesse orageuse. Aides-de-camp.

6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur. Billet de faire part.

6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.

6 h. »/» AMBIGU. — Relâche.

6 h. »/» GAITÉ. — Lucrèce Borgia.

6 h. »/» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Dans ce moment décisif pour le résultat des récoltes si compromises par le mauvais temps, nous croyons devoir publier les différents renseignements qui nous parviennent à ce sujet.

PONT SAINTE-MAXENCE, 15 juillet. — Lundi on commençait dans tous nos environs la récolte des seigles, qui paraît devoir être bonne et abondante.

PÉRONNE. Autre avis. — Notre récolte des grains est commencée sur tous les points; dans une quinzaine de jours elle sera terminée, et alors on pourra avoir une opinion mieux raisonnée sur les résultats. Jusqu'à présent on est content pour les froments; quant à l'avoine, quelques cultivateurs prétendent que ce dernier article ne produira pas autant que l'an dernier, et qu'il sera plus léger. — L'on suppose généralement que les blés seront assez abondants et de bonne qualité; ceci est positif; que les avoines seront plus légères que l'an dernier, mais plus sèches, et les autres grains de mars peu productifs. Il y aura également fort peu de fèves, et les maïs promettent peu, car à présent ils ne sauraient mûrir.

MONTDIDIER. — On commence, dans nos environs, à couper les seigles, et ensuite viendra le tour des blés, sans doute vers la fin de la semaine prochaine; il n'y a plus de danger pour eux quant à la nielle, mais la récolte sera difficile; ils sont généralement presque tous versés en tous sens; d'ici là il faut du soleil, et si le mauvais temps allait revenir, le dommage qu'il nous causerait serait considérable.

BORDEAUX, le 18 juillet. — Les pluies continuaient encore dans la Gironde, ce qui retardait la récolte du blé et empêchait qu'il n'en parût au marché. Cependant l'approvisionnement baisse sur cette place; cependant les cours n'ont pas encore subi de variation.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 19 Juillet. | | | 20 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2257 q. | 97 k. | Arrivages | 1251 q. | 39 k. |
| Ventes | 2548 | 43 | Ventes | 467 | 22 |
| Restant | 12256 | 90 | Restant | 13040 | 37 |
| Cours moyen | | 39,32 | Cours moyen | | 39,83 |
| Cours-taxe | | 39,41 | Cours-taxe | | 39,12 |

| Cote administrati[ve] 19 Juillet | | | | Cote administrative 20 Juillet | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 7 q. | 85 k. | 52,83 à 54,13 | Gr. | 3 q. | 11 k. | 52,00 à 54,80 |
| 1re | 343 | 40 | 40,10 à 42,65 | 1re | 37 | 68 | 40,75 à 00,00 |
| 2e | 452 | 76 | 37,55 à 38,85 | 2e | 32 | 97 | 38,20 à 39,50 |
| 3e | 12 | 36 | 28,85 à 34,85 | 3e | 3 | 0 | 30,55 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 6 | 92 | 24,85 à 25,65 |
| Al. | 1450 | 61 | 35,65 à 54,75 | Al. | 274 | 73 | 38,55 à 39,50 |

ROUEN, 19 Juillet. — Farine : 33,90 à 36,47.

BEAUNE, 13 Juillet. — Farine: 39,40.

MULHOUSE, 16 Juillet. — (Par hect.), farine, 1re : 28,50 ; 2e : 24,00 ; 3e : 16,50. — Baisse : 1,00.

LYON, 13 Juillet. *Marché de la Guillotière.* — La boulangerie recherche les farines de nouvelle mouture, 1re : 41,00 à 42,00; 2e, dites rondes: 38,00 à 39,00. Les détenteurs des farines de vieille mouture cèdent au-dessous de ces prix.

BORDEAUX, 18 Juillet. — Farine, 1re: 43,00 à 45,00 — Nérac : 46,00.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 20 Juillet. — *Cours commercial.* Le froment et l'avoine étant sans affaires les cours ne sont que nominaux. — Orge vieille, 95 kil: 15,00 à 15,50. — Seigle vieux, 106 à 108 kil. l'hect. 1/2: 15,00 à 15,50.

Les intermittences de beau temps ont fait perdre aux affaires en grains et en farines toute leur activité, sans pourtant faire incliner les cours.

VERSAILLES, 19 Juillet. — Froment, 1re : 23,60; 2e : 23; 3e : 22,33. — Avoine, hors ville, 50 kil. : 7,67 à 8,00.

BRAY-SUR-SEINE, 19 juillet. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 20,00; 3e : 19,50. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 11,50. — Avoine : 6,00 à 7,00.

ROUEN, 19 juillet. — Froment, 1re : 20,75; 2e : 20,00; 3e : 18,50. — Seigle et orge : 11,50 à 12,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. — Avoine, 7,50 à 9,00.

MULHOUSE, 16 juillet. — Froment, 1re : 19,09; 2e : 18,50; 3e : 17,93. Abondant, baisse: 0,45. — Méteil : 13,95; hausse : 0,17. — Seigle : 10,47; hausse : 0,18. — Orge : 9,91; baisse 0,07. — Vente presque nulle pour ces trois céréales. — Maïs : 10,00. — Avoine : 8,77. — Baisse : 0,40.

LYON. *Marché de la Guillotière*, 13 juillet. — Les arrivages ont été de peu d'importance; il en sera probablement de même pendant quelques marchés, les cultivateurs étant occupés à leurs moissons.

Les offres de ventes sur échantillons ont été assez nombreuses, principalement en blé de Bourgogne dont quelques parties laissent beaucoup à désirer. Les détenteurs, convaincus que les blés de cette année seront supérieurs en qualité à ceux de la dernière récolte, ont diminué leurs prétentions du précédent marché; malgré cela, peu de transactions se sont effectuées. Le cours a été : Blé : 19,00 à 19,50 l'hect., ou 26,00 à 27,00 les 100 kil. — Seigle : 12,50 à 13,00 l'hect. — Orge du Dauphiné pour la brasserie : 15,00. — de de Bourgogne ou de Champagne: 13,00 à 14,00. — Avoine : 7,00 à 8,00, ou 17,00 à 17,50 les 100 k.

BORDEAUX, 18 juillet. — Froment, 1re (80 kil.) : 22,50 à 23,00; 2e : 21,00; 3e : 19,00 à 20,00. — Seigle nouveau : 14,00; do vieux : 12,00. — Sarrazin : 13,00 à 15,00. — Avoine : 7,75 à 8,00.

On évalue à plus de 25 mille hect. les froments qui ont été vendus dans la première quinzaine de ce mois pour les campagnes environnantes.

Nos approvisionnements touchent à leur terme par suite de la grande consommation locale et du peu d'arrivages de grains. Néanmoins, les prix n'ont pas éprouvé de variation sensible depuis ma dernière cote.

La pluie continuant, nous ne devons pas espérer de voir encore de quelques jours des froments nouveaux offerts à la vente.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 18 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1831 | 1771 | 60 | 1 16 | 1 6 | » 96 |
| Vaches.... | 48 | 48 | 0 | 1 4 | » 92 | » 80 |
| Veaux.... | 925 | 910 | 15 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 8611 | 8098 | 513 | 1 44 | 1 24 | 1 04 |

LA MAISON BLANCHE, *marché du 20 juillet.* — 384 porcs, 198 vendus : 1,12-1,08-1,04. — 25 vaches, 18 vendues : 250,00 à 420,00 l'une.

PARIS, *marché aux chevaux du 20 juillet.* — 102 chevaux de selle et de cabriolet, 24 vendus : 180,00 à 700,00. — 225 de trait, 39 vendus : 300,00 à 100,00. — 94 hors d'âge, 15 vendus : 55,00 à 400,00. — 12 ânes, 3 vendus : 18,00 à 40,00. — 14 chèvres, 1 vendue : 26,00. — Essai : 81,00.

ROUTOT, 17 juillet. — 382 bœufs : 1,30-1,20. — 417 vaches : 1,25-1,10. — 74 veaux : 1,15-1,05. — 583 moutons : 1,60-1,40. — 41 porcs : 1,10-0,95. Baisse de 0,05 sur les bœufs et de 0,05 sur les vaches 1re qual. Hausse de 0,10 sur les veaux et les porcs. Baisse de 0,05 sur la 1re qual. de moutons. Vente prompte et facile.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 20 juillet.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 21263 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,90 |
| 15495 | veau | 1,85 | 1,15 | 0,90 |
| 3833 | mouton | 1,40 | 1,20 | 1,00 |
| 25960 | porc frais | 1,22 | 1,17 | 1,12 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *marché de la Vallée du 20 juillet.* — Cochons de lait : 8,00. — Lapins : 1,00 à 3,00. — Dindes grasses : 8,00 à 8,00. — Dindes ord. : 2,00 à 5,00. — Chapons gras : 4,00 à 7,00. — Poulets gras : 2,50 à 3,75; de com. : 1,00 à 2,00. — Canards : 1,00 à 1,60. — Canetons : 2,25 à 3,26. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Bizets : 0,20 à 0,55.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 18, 19 et 20 juillet.*

*Beurre* (le kil.). En livres : 0,94 à 1,94. — En mottes, Isigny : 1,00 à 3,60; do Gournay : 1,20 à 2,80. — Petit beurre : 0,94 à 1,22.

*Œufs* (le mille) du 18 : 33,00 à 56,00; du 19: 27,00 à 47,00; du 20: 30,00 à 50,00.

*Fromage* du 20 (la dizaine) Brie : 11,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 10 juillet.

*Beurre* (le kil.) 1re: 1,60; 2e: 1,20 à 1,50.

*Œufs* (le mille) : 42,00 à 46,00.


## SOUSCRIPTION PERMANENTE AUX CLASSIQUES DE LA TABLE,

Deuxième édition, très augmentée en texte et en gravures, **30** centimes la livraison. — Deux livraisons paraissent par semaine (l'ouvrage en aura **40**). — A Paris, chez MARTINON, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, 4. — DUTERTRE, passage Bourg-l'Abbé; — Paul MASGANA, galerie de l'Odéon, — POIRÉE, rue Croix-des-Petits-Champs; — LALLEMAND-LÉPINE, rue Richelieu 52; — POURREAU, rue de la Harpe, 82; — PILOUT et Ce, rue de la Monnaie, 22; et à la librairie de la Maison-d'Or, rue Laffitte et boulevart des Italiens.

(Il y a des exemplaires cartonnés, tête blanche et tête dorée sur les trois papiers pour les Vignettes.)

DEUXIÈME ÉDITION TRÈS-AUGMENTÉE EN TEXTE ET BELLES VIGNETTES (PUBLICATION TERMINÉE.)

# LES CLASSIQUES DE LA TABLE,

A L'USAGE DES PRATICIENS ET DES GENS DU MONDE.

Petite BIBLIOTHÈQUE des Écrits les plus distingués, publiés à Paris, sur la Vie élégante et la Gastronomie.

1 beau volume in-8° de 650 pages compactes, orné de **quatorze charmants Portraits sur acier**, — de **Caricatures** grav. sur bois, acier, **Vignettes** au burin, — **Eaux-fortes**, — **Culs-de-Lampe**. — Prix de ce vol., papier ord., **12** fr.; — pap. bistré, **13** fr.; — chine, **20** fr.

**Les compositions sont d'Alfred Johannot, Carle Vernet, Isabey, Grenier, Masson, Debucourt.**

Les PORTRAITS du PRINCE de TALLEYRAND, par M. A. SCHEFFER; de CARLE VERNET, par P. DELAROCHE, gravé par HENRIQUEL DUPONT; CARÊME, d'après STEUBEN SONT DE CHARMANTS CHEFS-D'ŒUVRE. — SOMMAIRE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONTENUS DANS CETTE SPIRITUELLE COLLECTION :

LA PHYSIOLOGIE DU GOUT, par *Brillat-Savarin*. — Nouv. édit., revue. C'est le livre élégant; — édition revue avec un soin particulier.

LA GASTRONOMIE, par *Berchoux*. — Nouv. édit., revue. — C'est un chef-d'œuvre. Ses vers coulants et si spirituels sont dans toutes les mémoires.

DES RESSOURCES DE LA TABLE PENDANT L'ANNÉE, par *Grimod de La Reynière*. — Nouv. édit., rev. — Appréciation étincelante du verve des produits des quatre saisons; — traits charmants, incisifs; — exquises spirituelles.

L'ART DE DINER EN VILLE, par *Colnet*. — Cinquième édition, revue. — Cinquante vers de ce poème sont devenus de fins proverbes.

LE DÉJEUNER, LE DINER, par M. le comte *François de Neufchâteau*.

LES ARTICLES LES PLUS SPIRITUELS du marquis de Cussy. — Réimp. — *Nouvelles Tuileries*, — *Opuscule d'Orléans*. — *Cuisine de toutes les époques*. — *Services de la Table*. — *La Gastronomie considérée dans sa fin*. — *La Gastronomie en été à Paris*. — Articles pleins d'esprit, rédigés dans ce style vif et léger qui n'exclut ni le sérieux de la pensée, ni les traits les plus élevés. C'est de la fine conversation.

RECETTES DÉLICATES DE M. JOSEPH ROQUES. — Nulle part on n'explique mieux les usages de la *Vanille*, de l'*Ananas*, des *Dattes*, du *Sucre*, du *Punch*, du *Café*, etc. Ces articles mêlés, avec un des esprits les plus fins de France, au *Céleri*, aux *Haricots secs*, aux *Choux*, à l'*Orge*, au *Sarrasin*, à la *Rose*, à la *Pêche*, etc.

DES TRUFFES. — RECETTES DE M. DE CUSSY. — *Repas délicieux*, profondes expériences.

VINS. — USAGE ET VERTUS DES VINS. — CAFÉ. — THÉ. Opinions des plus compétents.

DINERS ÉTUDIÉS, par Lady MORGAN. — Réimp. — Diner et Dessert. — *Encyclop. des gens du monde*.

ENTRÉES. — Deux charmants articles par un disciple des grands maîtres.

EFFETS DE LA MESURE, par M. le Dr *Réveillé-Parise*, MM. *Bourdon* et *Papuf*. — Réimpression.

DE L'ÉTUDE DES ALIMENTS. — *La Vie de M. le prince de Talleyrand*. — *Service de sa table particulière*; — *Modèle de 30 couverts*.

LE POTAGER, LE VERGER, LE JARDIN, LA FERME, par MM. *de Fontenes* et *Lalanne*. — Réimp.

POÈTES DE LA TABLE. — *La Table de quelques Souverains*, par Carême; — *La Cuisine et la Table romaines*, par [illegible]; — *Critique des Aphorismes de l'École de Salerne et de l'École [illegible]*, etc.

*Les Devoirs de l'Amphitryon envers son Chef*; — *Devoirs de celui-ci envers l'Amphitryon* (Carême.)

QUELQUES SOUVENIRS BRILLANTS DE LA TABLE FRANÇAISE. — *Napoléon, son régime* — *Le Repas*, par M. de Chateaubriand; — *Les Pèlerins*; — *Un Diner du temps d'Henri II*. — [illegible] *Richelieu*; — *Un Souper de M. de Cussy*. — *Digestions fameuses*, — *Les 2,700 Pas*, etc., etc.

On lit dans la dédicace de ces brillantes réimpressions : — « Puissent ces *Classiques* rappeler à la France ce grand art qui se perd, » l'art qui contient toutes les élégances, toutes les courtoisies. — Cet art favori des princes, des belles personnes de trente ans, des hommes » d'état, a produit des chefs-d'œuvre tout remplis de l'esprit le plus rare, de la gaîté la plus charmante, d'un style plein de grâce, de bon » sens, de suc de philosophie et d'urbanité. — De tous ces chefs-d'œuvre çà et là épars comme autant de couplets de la même chanson, nous » avons fait ce livre unique. — *Plaise au Dieu tout-puissant de Désaugiers et de Pétrone que cette encyclopédie porte d'heureux fruits!* »

AUGMENTATIONS PRINCIPALES DE LA DEUXIÈME ÉDITION AVEC 8 VIGNETTES ET 3 PORTRAITS :

*Une suite de récits charmants dus à des amateurs; nous citerons : l'État actuel de la Table de Paris.* — *Lettre adressée à M. Jules Janin*, — *Gourmets modernes les plus célèbres*; — *La Gastronomie [illegible]*. — *Méditations [illegible]*. — *Chansons [illegible]*; — *Le Déjeuner*; — *Un Déjeuner de l'Empereur Napoléon*, par Carême. — *Repas d'imagination*, par l'auteur de John Norwich. — *Déjeuner champêtre à [illegible]*; — *Promenade pendant une belle nuit d'été*; — *Une Femme tendre et une Femme philosophe*; — *Triste table de la maison du prince archi-chancelier*; — *Charmants mélanges de vingt amateurs*, pris à toutes les sources élégantes, spirituelles; — partant d'Apicius pour aller aux toutes les bonnes échelles à M. de Talleyrand, à l'Empereur Alexandre, à lord Londonderry, à M. de Metternich.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION : *Les Classiques de la Table*, 2e édit., sont également publiés en 40 livraisons; ils formeront un magnifique vol. grand in-8°, contenant plus de 650 pages compactes. — Les premières livraisons sont en vente; elles contiennent le commencement de la *Physiologie du Goût*, — les Portraits du prince de Talleyrand, et du Marquis de Cussy, Carle Vernet, par Paul Delaroche; — le Gourmet en méditation, etc. — Une et deux livraisons sont publiées toutes les semaines chez MARTINON, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, 4, à Paris. — Chaque livraison coûte 30 centimes. — On trouve des exemplaires complets à la même librairie et rue Thérèse, 11; — MAISON, éditeur du *Guide en France*, du Richard, quai des Augustins, 29; — MANSUT, place Saint-André des-Arts, 30; — DENTU, Palais-Royal; — GARNIER frères, *idem*; — DUFLIN, libraire, quai des Augustins, 47. — Londres, chez DULAU et Ce, libr. — Rome, chez MERLE, libr.

Tous les changements faits dans la deuxième édition des CLASSIQUES DE LA TABLE peuvent être introduits dans la première à l'aide d'un AVIS au Relieur. Ces changements, s'élevant à environ 150 pages avec une augmentation de 8 Vignettes, sont liés à une Brochure qui se vend séparément, papier blanc, 3 fr.; bistré, 4 fr.; chine, 6 fr., chez les mêmes Éditeurs, ainsi que le charmant portrait en pied de l'impératrice Joséphine, d'après le tableau de Prudhon; épreuve bistrée, 6 fr.; épreuve papier de chine, 8 fr.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.

II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

## PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

# DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,

Par Victor Considerant.

Un volume in-12 de 152 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.

# APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.

## Urgence de l'organisation sociétaire,

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.

## *Maladies Secrètes*

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux ou des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

## A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 111,

Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Ganneron, boulevart Beaumarchais, 2.

## SERRE-BRAS LEPERDRIEL

A PLAQUE ET SANS PLAQUE,

Doux, souples, élastiques.

LEPERDRIEL, faub. Montmartre, 78.

## VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.

Le 22 juillet 1844.

Consistant en comptoirs, table, bureau, grille, pupitre, corps de rayons, tiroirs, cadres à pendules, six douzaines de pièces assorties pour horlogerie, cinquante douzaines de limes et beaucoup d'autres objets d'horlogerie, table ronde, buffet, rideaux de croisée, chaises, fauteuils, commode, toilette, etc. — Au comptant.

AUTRE, en l'hôtel des commissaires-priseurs, le 22 juillet 1844. — Consistant en table carrée, chiffonnière, lampes, rideaux, poterie et verrerie, ustensiles de ménage, casserolle, cuisinière, marmites, [illegible], chemises, pantalons, gilets, guéridon, table de nuit, flambeaux, rideaux brochés, matelas, etc. — Au comptant.

AUTRE, en une maison sise à Paris, avenue de Marbeuf, 19, le 22 juillet 1844. — Consistant en bibliothèque, bureau, secrétaire, table à thé, fauteuils, divans, chaises, chommode, pendules, [illegible] autres objets. — Au comptant.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

pourrait distinguer également les fraudes qui portent atteinte uniquement à la bourse de l'acheteur, et les fraudes qui, en même temps, portent aussi atteinte à la santé : celles-ci, évidemment, devraient être plus sévèrement punies. La loi, et surtout la jurisprudence, sont fort tolérantes pour le vol qui se cache sous une certaine forme commerciale ; mais elles ne peuvent tolérer avec la même indulgence ces empoisonnements mercantiles qui, joints à tant d'autres causes de mortalité, ruinent la santé publique et déciment les populations.

Il y a dans le commerce des abus sur lesquels il ne faut pas craindre d'appeler toutes les rigueurs de la loi. Connaît-on un crime plus atroce que celui de ces spéculateurs qui trompaient l'Etat dans la fourniture des médicaments pour les troupes de l'Algérie? Nos pauvres soldats, atteints de la fièvre, mouraient par centaines dans les hôpitaux ; les médecins avaient beau prescrire la quinine, la quinine n'y faisait rien. On s'aperçut à la longue que les fournisseurs avaient vendu de l'écorce de chêne pour du quinquina. Les poisons lents, que le commerce débite sous la protection de la patente, ont plus d'influence qu'on ne croit sur la santé du peuple ; ainsi, on a remarqué que dans certaines parties de la Bretagne, où les paysans font usage depuis quelque temps d'eau-de-vie sophistiquée par des drogues trop énergiques, la taille des conscrits a sensiblement diminué. Si l'on voit tant de malades encombrer les hôpitaux, et si les médecins constatent un si grand nombre d'irritations gastriques, c'est qu'on ne vend aux populations des villes que des aliments malsains et des boissons frelatées. Nous regrettons que la société d'encouragement ne se soit point occupée de ces faits graves, et de plus en plus menaçants pour l'avenir.

Revenons au rapport de la commission. Pour arrêter les fraudes qui ont lieu sur la quantité des produits, la commission propose que le gouvernement oblige les marchands à adopter pour la vente, les poids et des mesures unitaires conformes aux poids et mesures métriques, et à revêtir leurs marchandises d'une marque indiquant la quantité. Les vins, les eaux-de-vie, et en général tous les liquides se vendent dans des tonneaux ou dans des bouteilles de contenance inégale et d'une vérification souvent difficile ; on a des tonnes, des pipes, des barriques ; la barrique de Bordeaux n'est pas la même que celle de la Bourgogne, comme la bouteille de Bordeaux ne ressemble pas à celle de Paris. On vous vend du vin dans des bouteilles dont le fonds se redresse et remonte jusqu'au centre, il faudrait 4 bouteilles comme cela pour faire un litre. Tous ces usages, qui varient de province à province, gênent le commerce et favorisent les tromperies des marchands. Il nous semble qu'après

» que aura trompé l'acheteur sur le titre des matières d'or ou d'argent, *sur la nature de toutes marchandises* ; quiconque, par usage » de faux poids ou de fausses mesures, aura trompé sur la quantité » des choses vendues, sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra » excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au-dessous de 50 fr. »

Il y a là de quoi faire incarcérer bien d'honnêtes coquins, et si l'on s'avisait d'appliquer la loi, toutes les prisons de France et de Navarre n'y pourraient suffire. Mais la loi est lettre morte. Certainement, si un individu se présentait devant le procureur du roi et qu'il lui tînt à peu près ce langage : « Monsieur, mon épicier m'a vendu pour de l'huile d'olives de l'huile qui contenait jusqu'à huit sortes d'huiles, et m'a trompé sur la nature de la marchandise ; mon marchand de vin m'a vendu, comme excellent vin de Bordeaux, de l'eau, de l'alcool, de la teinture de campêche, et m'a trompé sur la nature de la marchandise ; je vous dénonce ces faits et vous prie de poursuivre les coupables en vertu de l'article 423 du Code pénal. » Il est certain que le procureur du roi serait fort étonné d'une pareille requête, et qu'il renverrait comme fou le malheureux plaignant.

Du reste, nous n'attachons pas plus d'importance qu'il ne convient à toutes ces mesures administratives et judiciaires. Elles ne sauraient atteindre le mal à la racine. Le mal est dans l'organisation même des choses, dans les conditions économiques de la société qui met aux prises les commerçants entre eux et les oblige à s'écraser mutuellement par la ruse et par la fraude. Tant qu'on laissera subsister ces conditions fatales, on verra se reproduire infailliblement les mêmes désordres. Cherchons donc une organisation nouvelle où tous les intérêts étant associés, l'individu ne puisse nuire à l'individu sans se nuire à lui-même, où tous les membres du corps social, producteurs, commerçants et consommateurs, soient, par leur position même, dans la nécessité de concourir au bien général.

## La Presse et les Travailleurs.

Dans l'état actuel de la presse, il y a une portion très considérable de la société qui n'est pas directement représentée. En effet, jusqu'à présent, les classes nombreuses qui vivent de salaires n'ont pu que lire les journaux faits par ou pour la bourgeoisie, ou ont été obligées de ne prendre aucune part au mouvement de la vie publique. Il est certain, pourtant, que les journaux actuels ne défendent que d'une manière très indirecte les intérêts des classes salariées ; que plus productives et plus équitables.

Pour obtenir ce résultat, non moins avantageux au capital et au talent qu'au travail, il importe de donner la parole aux classes salariées qui forment aujourd'hui l'immense majorité des citoyens. Puisque l'association ne peut avoir lieu sans elles, il faut bien qu'elles entrent le plus tôt possible dans la grande communion intellectuelle de l'époque. Elles ne peuvent espérer encore de faire entendre leurs voix dans le corps électoral et dans la représentation nationale ; mais la presse peut servir à les initier à la vie publique. C'est par la presse surtout que le capital et le talent se sont affranchis. Pourquoi les classes salariées, qui représentent plus particulièrement le travail, ne se serviraient-elles pas du même levier public

Cette idée fermente depuis quelque temps dans la tête des ouvriers les plus intelligens. Il s'agissait de combler une lacune dans la presse, et plusieurs l'ont tenté. Nous croyons que l'on ne saurait trop encourager ces tentatives, bien qu'elles n'aient été faites jusqu'à présent que sur une très petite échelle. Il existe déjà plusieurs publications périodiques rédigées par des ouvriers, et qui, chacune à son point de vue, fait, pour ainsi dire, un des côtés de l'œuvre multiple dont nous contestons l'importance et la nécessité dans la phase actuelle du mouvement spécial. Mais il paraît que le zèle et l'ardeur pour la publicité ne se ralentissent pas dans les rangs des prolétaires. On annonce trois nouvelles revues mensuelles destinées à exposer les souffrances des travailleurs, et à faire connaître, jusque dans leurs plus petits détails, l'état déplorable où la concurrence et l'anarchie industrielle ont réduit cette large couche de population qui sert de base à l'atelier national.

Nous venons de lire le numéro-programme de l'une de ces revues, intitulée *l'Echo des Ouvriers*. A en juger par cette première livraison, ce nouvel organe des classes salariées nous paraît rédigé dans un excellent esprit. Point de ces haines aveugles contre les bourgeois, contre les possesseurs de capitaux, dont le résultat infaillible est d'augmenter le désordre général, et, par conséquent, les souffrances des travailleurs. Les faits douloureux du travail actuel sont exposés avec impartialité et mesure. Les auteurs de l'*Echo des Ouvriers* font connaître la difficulté industrielle, et ils essaient quelquefois d'en trouver la solution harmonique. Ce qui nous a surtout frappés dans cette parole écrite d'hommes voués au labeur quotidien, c'est un sentiment de dignité et de noblesse qui leur fait repousser l'aumône publique ou privée.

Citons quelques paragraphes de l'introduction dans laquelle le comité de rédaction de l'*Echo des Ouvriers* expose ses principes :

« ..... En publiant toutes les souffrances de la classe ouvrière, nous aurons soin surtout de tenir grand compte de la dignité de l'homme. Le travail est assez peu honoré déjà, malgré son utilité, sans que nous l'abaissions encore en faisant croire que la charité, que l'aumône privée ou publique pourraient suffire à calmer ses maux, à éteindre ses plaintes et ses justes demandes. C'est la nécessité, c'est l'urgence d'une organisation du travail

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### Nouvelle Historique.

Je revenais de voyage, et j'attendais dans la cour des Messageries qu'on eût déchargé la voiture, lorsqu'une main vint s'appuyer amicalement sur mon épaule ; je me retournai et retrouvai, après dix mois d'absence, un de mes meilleurs amis. Quand nous nous fûmes serré la main, — Vous me voyez, dit-il, à la veille de commencer ce que vous venez de terminer.

— Comment, repris-je, auriez-vous sérieusement envie de vous mettre en voyage au milieu de l'hiver?

— Oui, je viens même d'arrêter une place pour demain, car il faut à tout prix trouver moyen de me distraire ; et, pour cela, je veux quitter Paris au plus tôt.

Il y avait tant d'abattement dans ses manières et sur son visage, qu'il faisait mal à voir. Comme il s'était aperçu du sentiment pénible et inquiet qu'il avait fait naître en moi, dès les premiers mots qu'il avait prononcés :

— Venez, dit-il, en détournant la tête afin de me dérober son émotion, voilà votre malle qu'on descend ; faites-la transporter chez vous, et acceptez à dîner chez moi ; je vous laisserai de bonne heure libre de vous reposer, quand je vous aurai dit pourquoi j'ai besoin de changer de distractions et de place.

Après avoir donné mon adresse au commissionnaire, je pris le bras d'Elie d'Ampeyra, et dix minutes après, nous étions arrivés à son hôtel garni, rue de Richelieu. Il fit immédiatement servir le dîner dans sa chambre, et après avoir fait une assez minutieuse inspection de la table :

— Nous n'avons plus besoin de rien pour le moment, dit-il au garçon, vous pouvez-vous retirer. Aussitôt que nous fûmes seuls :

— Eh ! bien, lui dis-je, mon cher Elie, ouvrez-moi votre cœur, et s'il s'agit d'une peine que vous ne m'ayez pas encore confiée et que j'y puisse quelque chose, inutile de vous dire que vous pouvez compter sur moi qui suis tout à vous.

— Oui, je le sais, et grâce à Dieu, notre amitié n'a rien de commun avec ces liaisons de notre époque qu'on décore de ce nom dont elles deviennent de plus en plus indignes. Aussi, ne puis-je dire ce qu'il m'a fallu de courage, pendant deux ans, pour ne pas vous mettre de moitié dans l'histoire dont il s'agit, seul secret que vous n'ayez point partagé avec moi, mais aussi le seul que j'eusse promis de ne pas confier, même à mon meilleur ami. Aujourd'hui que la mort de la personne intéressée m'affranchit de cet engagement, je rends grâces au ciel qui m'a permis de vous revoir et de me soulager un peu de ce que je souffre, en vous en parlant.

Vous vous rappelez sans doute l'époque où j'allais si régulièrement au couvent de ***, que plus d'une fois vous m'en avez raillé? Je vous dis alors qu'ayant été recommandé en arrivant à Paris aux bons conseils de la marquise de ***, religieuse par les vœux qu'elle avait prononcés, et femme du monde par les relations qu'elle y avait conservées, je ne pouvais convenablement me dispenser de lui faire une ou deux visites tous les huit ou dix jours sans avoir l'air de craindre ses questions, que je ne redoutais nullement. Mais cette exactitude de ma part était beaucoup moins méritoire qu'on pourrait le supposer, car ce qui m'attirait surtout au couvent, c'était le plain-chant de la chapelle, qui avait infiniment plus d'attraits pour moi que les conseils et la conversation un peu monotones de la marquise. Les offices et les cantiques étaient chantés par les sœurs, dont un assez grand nombre étaient musiciennes, et parmi lesquelles plusieurs étaient douées d'une voix d'une grande étendue, du timbre le plus pur, et, ce qui est plus rare encore, d'une parfaite sûreté d'intonation. Comme j'ai toujours aimé par-dessus tout la musique large et grandiose, et que la musique dite sacrée, et particulièrement le plain-chant, joint souvent ces caractères à une grande simplicité, je ne manquais jamais de me rendre au couvent les dimanches et jours fériés. Mes fréquentes visites avaient donc fini par me faire considérer comme faisant, en quelque sorte, partie de la maison. D'abord, je m'étais contenté d'aller à la chapelle et chez la marquise qui avait tout un appartement, lequel bien que modestement meublé, n'en était pas moins une chose exorbitante, lorsqu'on venait à le comparer aux misérables chambres de travail et dortoirs des autres sœurs. Puis un jour, ayant vu le neveu de la supérieure, jeune homme de 16 à 18 ans, rôder dans les jardins et la maison, et trouvant que j'étais bien niais de ne pas user des mêmes privautés, je pris le parti de l'imiter, en usant toutefois de quelques précautions qu'il avait l'air de dédaigner. Après avoir pénétré sans encombre dans les salles de musique et de dessin à l'heure où il n'y avait personne, un premier jour, j'avais osé, quelque temps après, me glisser furtivement dans le jardin des sœurs, conduisant à un cimetière privilégié. Le silence de ce jardin, où les pauvres sœurs ne venaient passer qu'une petite demi-heure deux fois par jour, silence qui n'était interrompu que par le frémissement des feuilles et le chant des oiseaux, faisait un tel contraste avec les mille bruits de Paris, qu'il me semblait que j'entrais dans un autre monde chaque fois que j'y venais. Après avoir pénétré dans tous les bosquets, m'être assis en différents endroits et avoir largement aspiré les cent parfums des fleurs, j'allais jusqu'au cimetière dont j'ai parlé, et là, m'asseyant sur quelque pierre mousseuse, je laissais le champ libre à mes pensées. C'est ainsi que j'ai souvent passé des heures entières pendant lesquelles personne au monde n'aurait pu dire où j'étais.

Il y avait plus d'un mois que j'en agissais ainsi, sans avoir fait une seule rencontre qui pût compromettre le secret de mes excursions, lorsqu'un jour, après avoir fait déjà une visite habituelle à deux ou trois bosquets, je crus voir, en m'approchant du dernier, situé près du cimetière, quelque chose de blanc remuer à travers les feuilles. Le tournant aussitôt pour arriver au rond-point, je me trouvai tout à coup en face d'une jeune sœur assise sur le banc de pierre ; c'était elle qui accompagnait de l'orgue à la chapelle, et j'avais plus d'une fois souhaité de la rencontrer. Non parce qu'elle était excellente musicienne, mais parce qu'autant qu'on en peut préjuger par tout ce qui parle à l'âme, comme la musique, son jeu, son inspiration, m'avaient révélé un cœur naïf et grand à la fois. Je ne sais à quoi je pensais quand je fus arrivé là, devant elle, mais ce dont je me souviens parfaitement, c'est que je n'avais pas songé le moins du monde à m'excuser ; ma préoccupation admirative était telle que la jeune femme en perdit contenance et se disposait à quitter son banc, que j'étais encore cloué au même endroit. Mais en la voyant près de sortir du bosquet :

— Madame, lui dis-je, ayez la bonté de me pardonner mon étourderie et ma distraction ; je me sentirais trop malheureux d'enlever quelques minutes à votre récréation, déjà si courte, pour ne pas mériter et obtenir le pardon que j'espère, et auquel je ne croirai qu'après vous avoir vue retourner à la place que vous venez de quitter à cause de moi. Je vais me retirer pour me rendre chez la marquise que je dois accompagner à la maison nouvellement fondée aux environs de Paris.

Pendant que je lui avais dit ces quelques mots elle s'était rassise sur le banc ; mais en la saluant au moment de la quitter, je crus voir ses lèvres essayer de balbutier quelques mots que je n'entendis pas. Ne sachant à quoi je devais attribuer cette émotion, je lui demandai si son désir était que je ne revinsse plus au jardin, ou si elle avait quelque commission à me donner pour la maison que j'allais voir, car je savais qu'une fois séparées, les sœurs n'avaient plus de nouvelles les unes des autres qu'à la mort de l'une d'elles qu'on nommait alors aux prières de l'office.

Après un instant d'hésitation :

— Est-ce une épreuve, dit-elle, ou une occasion envoyée par le ciel?

Sa voix était tremblante et son regard plein d'anxiété. Je ne savais que penser.

Alors, venant à moi, et joignant les mains :

— Oh! monsieur, dit-elle, ne me trompez pas ; est-il vrai que vous alliez à V...; ou la marquise aurait-elle eu l'idée de vous envoyer vers moi pour m'éprouver?

— Je ne sais, madame, ce que vous entendiez par là ; mais je puis en tout cas vous rassurer, n'ayant jamais été, et ne comptant jamais devenir l'instrument de qui que ce soit. Comme je ne connaissais pas la maison de V.... et que j'avais témoigné le désir de la visiter à la première occasion qui se présenterait, la marquise a eu la bonté de me prévenir qu'elle y allait aujourd'hui et qu'elle m'offrait une place dans sa voiture si je désirais l'y accompagner.

— Je vous crois, monsieur, et vous demande à mon tour pardon, non de vous avoir cru capable d'une méchante action, car cela n'est pas ; mais d'avoir pu supposer qu'on eût surpris votre bonne foi. Pardonnez-moi donc, et jugez de ma confiance en vous, par le service que je vais oser vous demander.

Puis, s'arrêtant :

— Mon Dieu! mon Dieu! dit-elle, que vais-je entreprendre? Mais non, Dieu ne peut m'en vouloir de l'affection que j'ai vouée à ma mère, en dépit de ce qui nous est ordonné sur le détachement de toutes choses ;

être l'œuvre de notre époque, et qui réalisera la devise de 89 : « Liberté, Egalité, Fraternité », aussi bien que la devise de 1830 : « Liberté, Ordre public. »

On sait que, par suite des provocations légitimistes adressées à deux militaires, la police a récemment arrêté plusieurs partisans de Henri V, et fait, chez quelques autres, des visites domiciliaires. Les visites et les arrestations ont été exécutées avec une brutalité, dénoncée dernièrement à la chambre par MM. de Larochejacquelein et de Larcy. M. le garde-des-sceaux a été obligé de convenir que chez M. de Lespinois on était entré dans la chambre de deux jeunes personnes encore couchées; que M. de Lespinois lui-même, ancien magistrat, avait été conduit à pied, en plein jour, à la préfecture de police, entre deux gendarmes, avec une chaîne au poignet. Il est demeuré constant que M. Charbonnier de la Guesnerie, ancien officier de la garde royale, respectable par son caractère et par son âge, a passé cinq jours dans une chambre humide avec un baquet nauséabond. M. le duc Descars, chez lequel des commissaires de police ont pénétré, nous adresse aujourd'hui un mémoire contenant ses réclamations contre la conduite suivie à son égard. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire en entier cette pièce. Voici cependant un détail qui nous a particulièrement frappés.

M. le duc Descars est membre de la Société charitable de Saint-Louis, et ce qui a dirigé les investigations vers sa demeure, c'est qu'en cette qualité, il a fait donner autrefois des secours aux légitimistes arrêtés, Toutain et Cauchard, qui sont dans une position nécessiteuse. Les commissaires ont trouvé chez M. le duc Descars un prospectus de l'œuvre de Saint-Louis relatif aux souffrances des ouvriers de la capitale. Tous les exemplaires de ce prospectus ont été immédiatement soustraits.

« Etonné, nous écrit M. le duc, de cette saisie en masse dont » rien ne se rapportait à l'*affaire Toutain, Cauchard et autres*, je » fis quelques observations à l'un des commissaires de police. Sa » réponse me parut très remarquable : « J'ai ordre, me dit-il, d'enlever tout ce qui a rapport à la politique. »—« Mais, répliquai-je, » ces prospectus, ces notes qui ne traitent que de l'amélioration » du sort des classes pauvres, que des moyens de fournir du tra- » vail à ceux qui en demandent sans pouvoir en trouver, n'ont » assurément rien de politique. » Sa réponse fut que *rien ne lui » était plus particulièrement recommandé que de saisir tout ce qui » était relatif aux œuvres ayant les classes ouvrières pour objet.* »

La réponse est en effet très curieuse. Le gouvernement. Croit-il

(1) Nous croyons que les rédacteurs veulent parler des *Bureaux de Bienfaisance*, et non du sentiment de bienfaisance et de générosité, qui, loin de disparaître, doit grandir de plus en plus dans l'humanité.

» ture, le commerce et l'industrie, non aux dépens l'un de l'autre, » mais équitablement et de manière à concilier des intérêts qui, » bien compris, peuvent et doivent s'aider loin de se détruire. »

Nous ne voyons pas trop quel avantage la police aura recueilli en provoquant une pareille déclaration de principes. Si le pays apprend que de telles idées se répandent parmi les légitimistes, il deviendra de plus en plus difficile de les rendre odieux. Déjà M. Guizot peut se rappeler la discussion de l'adresse et le peu de succès du vote sur la flétrissure. Aujourd'hui le pays ne juge plus d'après de vieilles préventions, il veut juger d'après des actes. Il n'y a d'hommes impopulaires en France que ceux qui ne font rien pour le peuple lorsqu'ils ont entre les mains la puissance de le secourir.

## LETTRE D'ALLEMAGNE.

Stuttgart, 16 juillet 1844.

Les troubles graves, l'agitation sourde, le malaise général qui en ce moment se manifestent sur tous les points de l'Allemagne, ne sont que les symptômes d'une maladie qui depuis longtemps la minait, l'épuisait. Tous les avertissements donnés à ce sujet aux gouvernements, à l'opinion publique étaient donnés en vain ; on se moquait de ces prophètes de malheur qui, en sondant les plaies du corps social, osaient tirer l'horoscope d'une société aussi peu harmonique que la nôtre. On parlait de progrès, on vantait outre mesure le système du *laissez faire*, le bien-être de notre population industrielle, et l'on s'endormait là-dessus dans la sécurité la plus complète. Mais le réveil a été terrible. Tout d'un coup et comme d'un commun accord, les masses travaillées par la misère, se lèvent et en demandent raison à leurs maîtres. N'était la crainte de la mitraille, nous aurions en ce moment, en Silésie et en Bohême, une guerre civile, qui pour les horreurs et les atrocités laisserait probablement loin derrière elle la fameuse guerre des paysans, les jacqueries, etc. C'est que le mal, de purement politique qu'il était alors, est depuis devenu pour l'Allemagne un mal composé, un mal politique et social à la fois ; c'est que les masses, mieux instruites sur leurs droits et fortes de leur nombre, n'en sont que plus tenaces aujourd'hui à poursuivre l'objet de leurs désirs.

La presse allemande, prise au dépourvu par l'explosion subite des colères populaires, se borne à constater que la révolte des ouvriers en Silésie et en Bohême, n'a rien de politique ; quant au remède à opposer au mal, elle n'en connaît guère d'autre que des tarifs protecteurs en faveur de l'industrie nationale. Elle ne réfléchit pas assez sur l'état de l'industrie en Angleterre et en France, pays que leurs droits protecteurs et même prohibitifs n'ont pas empêchés d'être encombrés de meurt-de-faim. Le seul d'entre les grands organes de la publicité qui jusqu'ici ait su et osé aborder hardiment la question du prolétariat, c'est la *Revue trimestrielle* de Cossa (paraissant à Stuttgart). Ainsi, par exemple, la dernière livraison

... tres pays, sans faire participer l'Angleterre aux mêmes faveurs.

## ESPAGNE.

Les colonnes de notre journal, dit *el Clamor publico*, ne suffiraient pas pour enregistrer tous les actes arbitraires qui affligent non-seulement les districts en état de siège, mais même ceux qui sont soumis au droit commun. Les capitaines généraux disposent à leur gré de la liberté et de la vie des citoyens. Un habitant notable de Pampelune, don Angel Rodriguez de Ciria, a été, malgré ses plaintes et malgré l'énergique représentation de la députation provinciale de Navarre, enlevé de son domicile et envoyé sous escorte à Valladolid. Il est mis à la disposition de l'autorité militaire.

A Caspé, le juge de première instance avait fait arrêter trois carlistes et deux contrebandiers venus de France. On avait instruit leur procès, et les avocats allaient prendre la parole, quand un chef militaire arrivé d'Alcaniz, ordonne, malgré les réclamations des juges, qu'on s'empare des prévenus, et deux heures après ils sont fusillés. En vain ils avaient invoqué la loi ; en vain ils en avaient appelé à la reine. L'un d'eux, dans sa fureur, a refusé de se confesser, et la sépulture chrétienne a été refusée à son corps.

Après l'exécution des juges du général Estello, on craint que d'autres exécutions n'aient lieu pour venger la mort des généraux Quesada, Cantérac, Diego-Léon et autres. Déjà, à Barcelone, on vient d'arrêter un homme accusé de complicité dans le massacre de don Manuel Bonet, qui date de 1840. Des troubles ont éclaté encore à Lorca en Catalogne et à Orense en Galice.

— Dans la séance de la chambre des communes du 19 juillet, M. Duncombe a demandé qu'une adresse fût présentée à la reine pour la prier d'intervenir en faveur de Daniel O'Connell et de ses amis.

## IRLANDE.

Lord et lady Grey ont quitté Dublin, escortés de forces considérables. Ils n'ont reçu sur leur passage, dit le *Morning-Chronicle*, aucun témoignage de respect ; quelques personnes ôtaient froidement leurs chapeaux ; des groupes nombreux faisaient entendre de longs grognements et les cris *shins of beef* ! (à bas les épaules de bœuf !) On avait reproché à lord Grey d'avoir envoyé pour tout cadeau, à un hospice, deux épaules de bœuf.

Au moment où le cortège approchait de West-Land-Row, deux jeunes gens percèrent la haie des troupes, et se mirent à danser en faisant tournoyer sur leur tête de longs os de bœuf. La police voulut s'opposer à cette burlesque démonstration ; les danseurs répondirent qu'ils étaient payés par le lord-lieutenant, et les soldats se mirent à rire comme tout le monde.

Le *Freeman-journal* assure que, la semaine dernière, plus de trente enfants de repealers ont été expulsés des écoles publiques, parce qu'ils

ah ! il est déjà trop cruel de ne pouvoir la consoler de ses maux par ma tendresse et mes soins. — Vous allez la voir, monsieur, car ma mère est à V.... depuis bientôt un an qu'on a fondé cette maison ; et elle est très souffrante depuis plus de six mois ; mais on évite de m'en parler, et on nous a défendu de nous écrire, parce qu'il faut que notre cœur soit tout à Dieu, et que la préoccupation d'un amour terrestre est interdite à celles qui ont fait vœu de n'aimer que Dieu seul.

Elle pencha la tête, et je vis une perle brillante rouler sur sa joue. L'émotion m'étouffait, et je ne savais plus trop ce que je lui disais en lui promettant que non-seulement je verrais sa mère, mais que je m'engageais en outre à faire tout ce qui dépendrait de moi pour obtenir quelques lignes que je viendrais lui remettre aussitôt qu'elle me le permettrait.

— Monsieur, dit-elle, je n'ai eu, jusqu'à ce jour, que deux affections, Dieu et ma mère, mais croyez que mes vœux pour vous seront ceux d'une sœur reconnaissante pour un frère dévoué.

Je m'inclinai, et, tout ému et troublé, je m'acheminai rapidement vers la petite cour du couvent où attendait la voiture de Mme de ***, qui vint elle-même quelques instants après.

V.... se trouvant à trois quarts de lieue de Paris, nous y arrivâmes en vingt minutes. Aussitôt que j'eus passé le seuil de la maison, je profitai de l'accueil fait à la marquise pour questionner à mon aise le concierge. Et lorsqu'on alla se promener au jardin, je prétextai de mon désir de juger d'une belle vue dont on m'avait parlé, pour monter au premier étage où je venais d'apprendre que je trouverais Mme Marsecka, déjà trop souffrante pour accompagner la communauté dans sa promenade en plein air. En effet, arrivé dans un long corridor conduisant de la chapelle aux dortoirs, je trouvai deux sœurs le front appuyé contre une croisée donnant sur le jardin. La première, âgée de quarante ans au plus, quoiqu'elle eut l'air d'en avoir soixante, était Mme Marsecka. Après les avoir saluées, n'ayant pas de temps à perdre : — Madame, dis-je, en parlant à cette dernière à demi-voix, je suis chargé, par Mlle Victorine, de venir prendre de vos nouvelles, et de vous prier de me remettre un mot qui la rassure et mette un terme à l'inquiétude qu'elle éprouve depuis six mois.

J'avais dit cela si rapidement que je n'avais pas eu le temps de m'apercevoir de l'air scrutateur dont Mme Marsecka m'examinait.

— Vous êtes M. Elie d'Ampeyras? dit-elle.

— Oui, madame.

Son front s'était déridé, mais son regard était constamment fixé sur le mien.

— Malgré l'estime que j'ai pour vous, monsieur, dit-elle, il m'est impossible de vous donner pour ma fille ce qu'elle souhaite. Vous allez comprendre pourquoi si vous voulez bien m'accorder un instant de sérieuse attention.

De grands malheurs, et, en particulier, le plus grand de tous, la perte de mon mari, qui mourut assassiné, me firent prendre les joies du monde en dégoût, et me déterminèrent à venir chercher quelque repos et un adoucissement à mes chagrins dans la vie religieuse. J'ai peut-être été imprudente ; mais j'espère que le Ciel soutiendra mon courage et celui de ma pauvre enfant. N'ayant plus de proches parents, j'emmenai ma fille avec moi, et, tandis que je me disposais à prononcer les vœux religieux, elle oubliait parfois les larmes qu'elle m'avait vu répandre, en se mêlant aux jeux des pensionnaires dont elle faisait partie.

A l'époque de mon entrée au couvent, Victorine avait treize ans et demi ; et comme nous vivions dans la retraite depuis longtemps, elle ne savait rien du monde et ne pouvait rien y regretter. C'était donc un désir bien naturel de sa part, que celui d'embrasser à son tour la vie religieuse, afin de se rapprocher encore de moi. Pendant le postulat et le noviciat que je lui avait fait prolonger autant que je l'avais pu, tout alla presque au gré de nos vœux. Mais à peine était-elle au nombre des professes, qu'on nous sépara, en m'envoyant ici. Depuis ce temps ma santé s'est altérée, car il m'avait fallu du courage pour deux, et c'est à peine s'il m'en était resté pour moi. Ma fille occupe incessamment ma pensée, et il m'est impossible de dire ce que je souffre en songeant à la douleur que lui causera ma mort, car je le sens, mes jours seront désormais peu nombreux.

— Ne m'interrompez pas, monsieur, et veuillez me laisser achever.

— Si ma souffrance est quelquefois au-dessus de mes forces, c'est moins par la réalité des choses, que par la connaissance que j'ai du cœur de Victorine. Cette âme si pure, ce naturel si doux, sont mis sans cesse en émoi, par une imagination ardente et un cœur inquiet et ingénieux à se tourmenter. Il faut donc éviter pour elle, pour son repos, la moindre pierre d'achoppement. Or, vous qui vivez dans le monde, et en avez quelqu'expérience malgré votre jeunesse, ayez la générosité de vous sacrifier. Non pas selon le monde ou selon votre cœur, en entrant dans les vues de ma fille afin de la consoler, mais en faisant abnégation de vous, comme je fais, moi qui suis mère, abnégation de moi. Soyez ferme contre sa faiblesse, et montrez vous dur, s'il se peut, à l'aveu de sa douleur ; en un mot, soyez toute raison, lorsqu'elle sera tout cœur et sentiment. A ces conditions seulement, je puis vous prier de lui dire que je la reverrai bientôt, car il n'y a point d'infirmerie ici. Je ne saurais vous donner une plus grande preuve de mon estime, qu'en vous disant que j'ose espérer tout cela de vous. Adieu, monsieur; j'ai besoin de prier, et vais le faire pour vous, pour ma fille, et pour moi

(*La fin à demain.*)

A. DE B.

## Bibliographie.

ALBUM BRETON, dessins de M. Lorett, membre de la Société libre des Beaux-Arts. — NOTICES HISTORIQUES, par M. Ducrest de Villeneuve, membre correspondant de la Société royale académique de Nantes.

Il n'est pas un Breton qui, au bord de la Seine, ne regrette maint fois, dans le cours emporté de la journée, le petit fleuve ignoré qui baigne la ville champêtre, le vieux bourg, le gothique manoir où il prit naissance, aux lisières d'une forêt, en de grandes bruyères, sur les grèves de l'Océan. Alors, assis sous un arbre du jardin des rois, en un endroit où du moins on trouve un peu de feuillage et de silence, en regardant la nue qui passe et l'oiseau qui vole ou redit avec un poète de la *contrée* :

Oh ! je voudrais parler avec vous de mon mal
Qui me vient de songer à mon pays natal !
Et ce pays natal est la terre si vieille
Que l'on nomme Bretagne, et dont à mon oreille
Les voix sonnent toujours et me font tant pleurer !
Oh ! dans ce lieu d'exil il faudra m'enterrer
Avant que l'été fuie, ou du moins que l'automne
Aux forêts ait posé leur dernière couronne ;
Et je n'entendrai plus, sous les nuages noirs,
Les glas de ma contrée emplir l'ombre des soirs,

Eh bien ! tous ceux qui aiment la Bretagne, — ou parce qu'ils y ont pris naissance, — ou parce qu'ils y ont fait un séjour, — ou parce que leur rêve les y emporte, — tous ceux-là, disons-nous, doivent goûter de vives jouissances à parcourir l'*Album breton*. Ses dessins, ainsi que les notices qui les accompagnent, sont faits sur les lieux par deux hommes dont la vie se passe en Bretagne ; et cela est nécessaire pour bien rendre les beautés poétiques d'un paysage qui sans doute frappe à l'abord, mais qui, pour être bien apprécié, doit être l'objet d'une contemplation longue et recueillie.

Breton que nous sommes, et souvent dans notre passager exil, au milieu de la splendeur, des arts, pleurant notre Ithaque pauvre et sauvage, notre Sion lointaine, notre Arguenou mélodieux, *paupera regna*, nous en avons respiré l'arôme qui pénètre en regardant les dessins de M. Lorette, en lisant les notices de M. Ducrest de Villeneuve. C'est l'union de la nature et de l'histoire, l'union de l'âme humaine où il y a tant de trouble et de discorde, — et de l'âme du paysage où il y a tant de paix et d'harmonie.

Sans doute qu'en connaissant les noms des lieux représentés dans l'*Album breton*, on se sentira naître en l'imagination et au cœur, un plus pressant désir de poser près de soi, pour l'*heure* permise aux rêves, cette œuvre pleine de talent et de conscience. Ceci doit être considéré comme une addition nécessaire à *la Bretagne ancienne et moderne* que publient M. Pitre-Chevalier, comme écrivain, et M. W. Coquebert, comme éditeur. Voici donc le nom des principaux dessins de l'*Album breton*. Rennes, divers lieux, St-Malo, vues diverses, Dinan, Redon, Vitré, Fougères, Montfort, Château-Giron, les châteaux de Combourg, Montmaraut, Hedé, Landal, Maurepas, Le Bochet ; enfin, la suite de l'album doit nous donner tout ce qu'il y a en Bretagne de politiquement et historiquement remarquable.

Qu'il nous soit permis de dire en terminant que M. Ducrest de Villeneuve achève une *Histoire de Rennes* qui sera un bel et intéressant ouvrage rempli de détails inconnus.

H. M.

[illegible] mands, Suisses et Belges ; 25 Russes, Polonais et Grecs.

Dans la province d'Oran, 2,929 Français; 303 Anglais et Anglo-Maltais; 3,853 Espagnols ; 816 Italiens ; 206 Allemands, Suisses et Belges.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* blâme les journaux qui persistent à chercher un texte d'accusation contre l'excellent système suivi par le gouvernement à l'égard des chemins de fer dans le projet de loi présenté par le ministère anglais à la chambre des communes. Il maintient que le gouvernement britannique veut tout au plus placer ses lignes dans les mêmes conditions que les nôtres, et qu'au lieu de concessions à perpétuité, comme il a fait jusqu'à présent, il n'en veut plus donner que de temporaires. Le *Journal des Débats* approuve en cela le cabinet anglais, tout en observant qu'il ne fait aujourd'hui que ce que le gouvernement français a toujours eu la gloire de faire.

La même feuille, constatant que la chambre des députés est close de fait, trace, *sans réflexions*, une statistique de ses travaux durant la session qui finit. Elle mentionne à peine l'abolition de l'impôt universitaire.

— Suivant la *Presse*, la chambre a clos dignement les travaux de la session : l'amendement relatif à l'abolition de l'impôt universitaire, habilement développé par M. de Salvandy, a passé à la seconde épreuve, malgré l'opposition des ministres qui se sont tous levés contre. La *Presse* les a vus avec un profond regret, dans cette circonstance, se séparer de la majorité et perdre un avantage qu'ils auraient dû précieusement conserver. L'abolition de cet impôt, réclamée par cette feuille à plusieurs reprises, est, à son avis, un pas fait en avant dans la voie de la liberté de l'enseignement, telle qu'elle l'a toujours comprise, égale pour tous et sincère.

— Le *National* pense que la question de l'impôt universitaire était vidée depuis long-temps. Tous les bons esprits demandaient l'abolition de cet impôt qui grève les familles dans leur intérêt le plus cher, l'éducation de leurs enfants. Il se félicite de ce que la majorité s'est montrée rebelle aux accents que poussait le fisc du fond de ses entrailles.

— Le *Commerce* prétend tenir de source certaine que les craintes qu'avait fait naître la marche du cabinet en Grèce, sont justifiées, et que non seulement le parti anglais triomphe dans ce pays, sans que la France s'y oppose, mais qu'il triomphe, chose singulière, avec l'assentiment de notre représentant. Cette feuille se prétend en mesure d'affirmer que notre ministre s'est prêté à faire passer l'influence dans des mains rivales. Elle défie qu'on lui prouve le contraire...

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1er aout, recevront le journal à partir du 25 juillet, jour où le feuilleton de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE commencera la publication d'un roman en quatre parties de M. CHARLES DIDIER, intitulé : **la Reine Caroline en Sicile**.

Notre feuilleton publiera ensuite **les Reprouvés et les Elus**, de M. EMILE SOUVESTRE.

## Faits divers.

Une ordonnance royale du 18 juillet, insérée au *Moniteur universel*, établit dans la ville du Cateau (Nord), un conseil de prud'hommes, composé de sept membres, dont la juridiction s'étendra à toutes les fabriques comprises dans les cantons du Cateau, de Clary, Solesmes et dans les communes d'Engle, de Fontaine et de Loire (arrondissement d'Avesnes), et à la formation duquel concourront les filateurs et tisseurs de laine et de coton, les fabricants d'étoffes de laine, de coton, de soie, de lin, les fabricants de tulles, batiste et mercerie, les teinturiers et imprimeurs sur étoffes, les fabricants de sucre et d'huile, les ferronniers et tanneurs, les chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers patentés.

— Une autre ordonnance du même jour autorise la société d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux, établie à Paris, sous la dénomination de la *Bucéphale*.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Par ordonnance royale, M. le maréchal-de-camp comte de Saint-Paër, commandant le département des Basses-Alpes, est appelé au commandement du département de l'Allier, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Fauvart Bastoul, passé dans la deuxième section de l'état-major général.

» M. le maréchal-de-camp Mocquery, en disponibilité, est appelé au commandement du département des Basses-Alpes, en remplacement de M. le maréchal-de-camp comte de Saint-Paër, qui passe au commandement du département de l'Allier. »

— Nous connaissions depuis plusieurs jours les noms des individus compromis dans l'affaire de la Monnaie. Hier, on nous en adressait directement une liste non signée, que nous n'insérions pas pour ce motif. Enfin, la *France administrative* et le *National* ayant rompu le silence, nous ajoutons aux fabricants bijoutiers arrêtés, et déjà connus, les suivants : Buchey et Romnetin, rue Beaurepaire, 9; Azémard, rue Saint-Martin, 226, Ravier fils, rue Sainte-Avoye, 63 ; Prieur, rue des Blancs-Manteaux, 24; Feugère, rue Montmorency, 8; Mme ***, ex-associée du sieur Mouton. — Fabricants en fuite : MM. Mouton, à Londres ; Raviar père, à Genève. — Graveurs : Cuguet père, à Belleville, rue aux Bois, 30; Dassault, rue de Harlay, démissionnaire du bureau de la garantie il y a plus de deux ans. — Employés : les sieurs Jacquet, marqueur au bureau de garantie, rue de Bussy, 18 ; Boucher, présenteur au même bureau, rue d'Orléans.

[illegible] voiture escortée de deux gendarmes. A six heures du soir, M. Dupoty est reparti, toujours escorté de la même manière, pour Tours, où il a obtenu d'aller finir sa peine, et rétablir sa santé délabrée par le séjour de la prison de Doullens.

— Les voyageurs de toutes les nations affluent, cette année, dans les Alpes de Savoie. On annonçait avec grand bruit, à Chamouny, l'arrivée prochaine d'une célèbre touriste française, Mlle Henriette d'Angeville, la même qui fit, en 1839, l'ascension du Mont-Blanc. Son projet est, dit-on, de faire cette fois le trajet du col du Géant, un des passages les plus dangereux des Alpes centrales. Cette course aventureuse n'a été tentée, jusqu'à présent, que par une seule voyageuse, lady Arabella Campbell, qui s'y hasarda, non sans périls, il y a quelques années.

— Les habitants des Côtes-du-Nord, présents à Paris, se sont réunis aujourd'hui dans un banquet présidé par M. Glais-Bizoin. Les convives étaient au nombre de cent vingt environ. Le plus parfait accord et la plus franche cordialité ont régné dans cette fête de famille, étrangère à tout esprit de parti. Les organisateurs du banquet se sont proposé un double but : d'abord de rapprocher annuellement leurs compatriotes autour d'une même table, au nom des souvenirs du pays si chers à tout cœur breton ; ensuite de fonder une société de secours mutuels destinée à venir en aide à ceux qu'atteindraient des malheurs immérités.

Des toasts, inspirés par cette double pensée, ont été portés et accueillis avec une vive sympathie. L'honorable M. Glais-Bizoin a été surtout applaudi quand, rappelant les vertus traditionnelles de la race bretonne, il a exhorté ses auditeurs à conserver, à cultiver partout et toujours ce précieux dépôt.

Les autres toasts, tous pleins de convenance et n'exprimant que les sentiments les plus généreux, ont aussi été accueillis avec une entière faveur. Il en a été porté un à *l'organisation du travail, à l'association agricole et industrielle*.

— Le tribunal de commerce de Leipsick aura bientôt à juger une question intéressante.

On sait que le libraire Kollmann, de notre ville, a acquis de M. Eugène Sue le droit de publier en allemand une édition du *Juif Errant*.

M. Kollman fit insérer dans les journaux le traité conclu par lui à ce sujet avec M. Sue, en avertissant qu'il poursuivrait comme contrefacteur toute personne qui publierait une traduction allemande de l'ouvrage en question. Néanmoins, cinq traductions allemandes du *Juif Errant* ont commencé à paraître en Saxe, sans compter celle que publie la *Gazette universelle allemande* de Leipsick.

M. Kollmann a requis la saisie des livraisons qui ont paru des six traductions allemandes du nouveau roman de M. Sue ; mais les autorités saxonnes ont refusé d'effectuer cette saisie, en alléguant comme motif de leur refus, que le traité en vertu duquel M. Kollman se prétend investi du droit exclusif de publier en langue allemande le *Juif Errant*, étant fait avec un étranger, domicilié dans un pays étranger, où la propriété littéraire des Saxons n'est pas protégée, ne peut ni ne doit avoir aucun effet légal en Saxe, et doit, par conséquent, être regardé comme nul et non avenu.

M. Kollmann vient d'actionner les six éditeurs contrefacteurs devant le tribunal de commerce de Leipsick, qui, selon son usage, a nommé des experts pour lui faire un rapport sur l'affaire.

— On lit dans le *Rosshire Advertiser* :

« Lundi matin, 1er juillet, on a aperçu à l'entrée du port de Stornoway 179 baleines qu'avaient sans doute attirées les bancs de harengs qui, chaque année, passent dans nos parages. Aussitôt, on a essayé de les amener dans la baie, et, cela fait, une effroyable boucherie a commencé. Tous les hommes des bateaux pêcheurs étaient accourus et frappaient sans relache, les uns avec des lances, les autres avec des épées et des haches. La baie ne présentait plus qu'une mer de sang et d'écume. Les baleines ont été vendues immédiatement 483 livres sterl. (12,000 fr. environ.) »

— Nous avons reçu les statuts de la *Société des inventeurs et des protecteurs de l'industrie*. Le but de cette société, ses moyens d'action, les noms marquants d'inventeurs et d'industriels que nous avons trouvés parmi les cent vingt membres de la commission générale, tout semble lui annoncer un brillant succès. En réunissant les inventeurs et les hommes qui, par leurs capitaux et leur position, peuvent assurer la mise en œuvre de toutes les découvertes utiles, en établissant des rapports entre les membres de la grande famille industrielle, en associant avec équité le talent, le capital et le travail, cette société doit nécessairement contribuer au progrès de l'industrie.

Une assemblée générale de la Société des inventeurs aura lieu demain mardi, rue de la Chaussée-d'Antin, nº 3, à sept heures et demie du soir.

On parle aussi d'un banquet d'inventeurs pour le 27 de ce mois.

La réunion générale de la société aura lieu mardi prochain, 23 juillet, à sept heures et demie, rue de la Chaussée-d'Antin, nº 3.

SUICIDE ET MEURTRE. — On nous écrit d'Orléans, 18 juillet :

« Un jeune homme de Saint-Denis-en-Val, qui avait fait des faux en écriture pour s'approprier de faibles sommes, s'est tiré, dans la bouche, un coup de pistolet qui n'a fait que le blesser. Il est allé ensuite se jeter dans la rivière, où il n'a pu parvenir à se noyer. Il est revenu chez lui, s'est tiré un second coup de pistolet et s'est manqué de nouveau. On l'a transporté à l'hôpital, horriblement défiguré.

» Le même jour, un homme tuait sa femme d'un coup de fusil dans l'un de nos faubourgs. »

— On nous écrit d'Avignon, 17 juillet :

Les 5 et 11 de ce mois, notre hôpital a failli être brûlé, le feu ayant éclaté deux fois, à six jours d'intervalle, dans le couvent de Saint-Joseph, attenant à l'hôpital, et où résident nos sœurs hospitalières. Le second incendie n'ayant pu être de grandes suites, le désir de s'éclairer sur les causes d'un semblable événement a porté les autorités à faire une visite minutieuse du couvent, et voici ce qu'il est résulté de cette visite : Dans

[illegible] la prévention d'abandon d'un enfant dans un lieu non solitaire.

A la première question que lui adresse M. le président, le souvenir de sa mauvaise action vient l'assaillir ; elle joint les mains en criant : « Mon enfant ! » et elle tombe entre les mains des gardes qui, sur l'ordre de M. le président, la portent hors de la salle.

Une demi-heure après, elle est ramenée à l'audience, pâle, affaiblie; elle proteste en pleurant de son amour pour son enfant, de sa résolution bien ferme de ne plus l'abandonner, et le tribunal, dans l'intérêt même de l'enfant, ne condamne cette malheureuse qu'à quinze jours d'emprisonnement.

— Une double accusation d'empoisonnement intentée devant la cour d'assises des Vosges, contre le nommé Nicolas Jérôme, dit le *petit sorcier*, et la veuve Noble, qui avait empoisonné l'un sa femme, l'autre son mari, pour se livrer sans contrainte à leurs criminelles relations, a occupé quatre audiences consécutives, consacrées, pour la plus grande part, aux discussions médicales. Les experts-médecins n'avaient retrouvé les traces de l'arsenic que dans le cadavre du mari de la veuve Noble, et avaient repoussé l'opinion que ce poison pût provenir du terrain du cimetière, dont pourtant ils avaient reconnu la nature arsénicale. Le cadavre de l'autre victime, dont l'empoisonnement avait été très lent, n'avait pas présenté de traces de poison. Le jury n'en a pas moins tenu l'empoisonnement comme aussi certain dans ce cas que dans l'autre. En conséquence, la veuve Noble ayant été déclarée coupable de la mort de son mari, et Nicolas Jérôme ayant été déclaré complice de cette mort et de plus auteur de celle de sa propre femme, ils ont été condamnés tous deux à la peine de mort.

# AGRICULTURE.

## Société royale et centrale d'agriculture.

*Séance de juillet.*

Expériences sur les vers à soie.—Race Cora.—Nourriture avec de la feuille mouillée.—Culture de la canne à sucre en Espagne.—Mémoire de M. Sanrey sur la destruction de la pyrale.—Expériences sur le guano.

M. Robinet poursuit avec un zèle remarquable ses études expérimentales sur les vers à soie : cette année plusieurs magnaniers ont entrepris, d'après ses conseils, d'éducations comparatives de la race *cora* et des races plus habituellement employées. On a reconnu partout que les coras donnaient d'excellents cocons, et l'on a surtout constaté que ces cocons rendaient plus de soie : un résultat si important a besoin d'être fixé par des chiffres. Voici la moyenne des produits obtenues par la filature de 5 kilogr. de cocons chez plusieurs éducateurs de St-Marcellin (Isère).

| | En soie. | En frisons. |
|---|---|---|
| Coras, | 10,08 p. 0/0, | 1,54 p. 0/0. |
| Gros jaunes du pays, | 9,08 | 1,74 |
| Milanais blancs, | 8,84 | 1,12 |
| Petits milanais jaunes, | 8,68 | 1,54 |
| Gros milanais jaunes, | 8,68 | 1,60 |
| Valrangues blancs, | 8,24 | 1,66 |
| Gros blancs du pays, | 8,20 | 1,88 |

On a donc obtenu 1 kilogr. de soie pour 10 kilogr. de cocons coras ; tandis qu'il a fallu 11 kilogr. des meilleurs cocons du pays, et 12 kilogr. des cocons ordinaires pour avoir la même quantité de soie.

Dans l'Allier, les coras ont produit un cinquième de plus. Ainsi, dit M. Robinet, une filature approvisionnée de 10,000 kilogr. de cocons coras en aurait tiré 1,000 kilogr. de soie ; tandis qu'une autre filature, avec le même poids de gros cocons jaunes ou blancs du pays n'auraient eu que 864 kilogr. de soie environ, c'est-à-dire qu'elle aurait manqué un bénéfice de 136 kilogr. équivalant à plus de 8,000 fr. Or, les filateurs du Midi emploient annuellement de 45 à 65,000 kilogr. de cocons. On peut juger par là quelle importance aurait pour ces établissements l'introduction générale dans les magnaneries d'une race qui donne 10 et même quelquefois 18 0/0 de plus que les races usitées dans les Cévennes.

M. Robinet donne ensuite quelques détails sur les bons résultats de son système d'éducation avec la feuille mouillée ; il cite à l'appui de sa théorie, les nouveaux succès de M. Détroyat (Isère) en 1844, et termine par les considérations suivantes : Des expériences faites deux années de suite dans une magnanerie importante, et sous une direction aussi habile, ont un très grand intérêt ; elles feront faire de sérieuses réflexions. Puissent-elles engager quelques éducateurs zélés des départements plus méridionaux et, par conséquent, plus désolés par la sécheresse, à tenter un système d'amélioration que je crois appelé à rendre d'immenses services dans ces contrées. Peut-on douter des inconvénients et du danger de la sécheresse, quand on a visité Vaucluse, le Var et les Bouches-du-Rhône ?

Nous ajouterons que l'école des bergeries de Senart proteste contre la doctrine de M. Robinet. C'est, à notre avis, une raison de plus pour soumettre les deux théories au contrôle infaillible de l'expérience.

M. Ramon de la Sagra, membre correspondant, a profité de son dernier voyage en Espagne pour recueillir des renseignements exacts sur la fabrication du sucre dans l'Andalousie. La canne à sucre était cultivée en Espagne avant la découverte du Nouveau-Monde. Vers 1740, le gouvernement frappa cette fabrication d'un impôt exorbitant, ce qui diminua beaucoup la production. Les cultivateurs emploient aujourd'hui la canne d'O'Taïti, bien supérieure à la canne d'Afrique, qui était seule cultivée autrefois ; l'ancien droit a été notablement diminué, on ne l'évalue guère qu'à un 1 fr. par pain ; cependant l'industrie sucrière n'a pas acquis un grand développement. La récolte totale de l'année dernière ne peut être estimée au-dessus de 336,000 quintaux de canne fraiche. Or, la canne donne en vezou 55 pour cent de son poids ; le vezou produit 10 pour 0/0 de sirop concentré; le sirop, mis en forme, se convertit pour un tiers seulement de son poids en sucre brut ; les deux autres tiers passent à la mé-

teint, et il périt. M. Raclet se sert, pour pratiquer cet échaudage, d'une chaudière portée sur un fourneau portatif, qui peut échauffer l'eau nécessaire à une journée d'hommes, moyennant un franc de houille. Deux hommes doivent travailler ensemble: l'un entretient le feu, remplit la chaudière; l'autre verse l'eau bouillante; ils échaudent ainsi 15 à 1,600 ceps par jour; soit un hectare en dix jours, avec 38 f. de dépense. En général, les vignerons ont accueilli avec empressement le procédé Raclet qui ne présente aucune difficulté, car il suffit de ménager le haut de la tige où devra être assise la taille prochaine. Quant à l'effet produit sur

favorable que le fumier d'automne, car il ne produisit que 6 pour 1 au lieu de 8.

Cependant, il ne paraît pas que, pour la production de la paille, le guano semé dès l'automne donne de meilleurs résultats que le guano répandu au printemps; mais son avantage sur le fumier est plus remarquable encore pour la paille que pour le grain; ainsi, lorsque M. Leclerc a obtenu 3,950 kil. de paille avec 30,900 kil. de fumier d'étable, le guano, à la dose de 950 kil., lui a donné 7,300 kil. de paille, et jusqu'à 8,700 kil. avec une dose double de cet engrais.

En résumé, dans des conditions parfaitement identiques, 309 kil. de

6 h. »|» VAUDEVILLE. — Mystère. Client. Dagobert. Gazette.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS.—Vampire. La Neige. L'Ours et le Pacha. Bédouins.
6 h. »|» GYMNASE.—Marie Mignot. Jeunesse orageuse. 1res Amours.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur. Billet de faire part.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Songe.
6 h. »|». AMBIGU. — Relâche.
6 h. »|» GAITÉ. — Lucrèce Borgia.
6 h. »|» COMTE.—Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS. *Farines*.

Pendant presque toute la semaine les affaires en farines avaient pris une activité considérable, surtout mardi, où il s'en était traité 1600 quintaux. La continuité du mauvais temps avait déterminé aux achats et produit la hausse; mais avec le retour du beau temps les transactions ont cessé pour ainsi dire, en comparaison du mouvement qui leur avait été imprimé dans les journées précédentes.

On présume que l'instabilité du temps pourra maintenir l'activité, particulièrement sur les affaires à livrer; cependant s'il redevenait favorable, comme il y a toute apparence, la spéculation pourrait bien s'arrêter, et attendre les nouvelles farines. On assure qu'il en a déjà été envoyé d'Orléans.

Le mouvement qui s'est opéré à la halle a renouvelé les farines inférieures qui s'y trouvaient, et le restant sur place est aujourd'hui de 13040 quintaux.

*Froment*. Les blés se sont assez bien vendus cette semaine, avec la hausse de 1 fr. que nous avons constatée mercredi. La situation de cette céréale est entièrement subordonnée pour quelque temps aux influences atmosphériques et aux résultats que va donner la moisson, surtout dans le rayon de Paris.

*Seigle, orge et avoine*. Il vient encore trop peu de seigles nouveaux pour qu'ils soient l'objet de transactions importantes, et les vieux sont peu demandés. Ce cours est stationnaire. L'orge, quoique rare, est toujours calme et sans variation. L'avoine est très ofl ferte et se vend difficilement.

*Issues*. Affaires nulles, prix nominaux.

DÉPARTEMENTS.

La hausse sur les blés a continué dans les départements; et les marchés où la baisse se fait sentir, sont de jour en jour moins nombreux. Nous en avons signalé la cause dans notre chronique de cette semaine. Comme, malgré tout, les nouvelles sont plus favorables que fâcheuses, il y a lieu de croire que le beau temps, qui paraît se fixer, arrêtera ce mouvement d'élévation dans le cours.

Voici le résumé des variations:

*Hausse*. Versailles, Néauphle, Galiardon, Montlhéry, Bray-sur-Seine, Chartres, Houdan, Dreux, Mantes, Evreux, Louviers, Nogent-le-Rotrou, les Andelys, Brionne, Bonneval, Beauvais, Coulommiers, Lagny, Rouen, Benzeville, Pont-Audemer, Provins, Rambouillet, Senlis, Sézanne, Villers-Cotterets, Péronne, Roye, Rozoy, Vic-sur-Aisne, Saint-Arnoult, Bernay, Alençon, Gacé, Mortagne, Coutances, Sablé, Araines, Arras, Bergues, Valenciennes, Tonnerre, Nancy, Altkirch, Dôle, Castelnaudary, Bordeaux.

*Baisse*. — Orléans, Poitiers, Bayeux, Bailleul, Béthune, Bourbourg, Châteauroux, Vierzon, Issoudun, La Châtre, Châtellerault, Saint-Jean-d'Angely, Surgères, Thouars, Caudes Marans, Saumur, Bourbon-Vendée, Pont-l'Abbé, Quimperlé, Sainte-Ménéhould, Strasbourg, Gray, Saint-Claude, Grenoble.

C'est exclusivement sur les marchés hors du rayon de Paris que la baisse a continué.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des Céréales** (par hect.).

ÉTAMPES, 20 juillet. — Froment: 1re: 22,00; 2e: 20,66; 3e: 20,00. — Méteil: 16,32 à 18,00. — Seigle: 10,00 à 11,32. Orge: 9,32 à 10,66. — Avoine: 6,32 à 7,32.

CHARTRES, 20 juillet. — Froment, 1re: 23,00; 2e: 21,00. — Méteil: 19,00 à 20,00. — Seigle: 13,25. — Orge: 11,00. — Avoine: 6,75.

LE MANS, 19 juillet.—Froment, 1re: 20,50; 2e: 18,85; 3e: 17.25. —Méteil: 13,00 à 19,00. — Seigle: 12,75 à 14,25. — Orge: 10,00 à 11,00. — Avoine: 7,25 à 8,00.

CHALON-SUR-SAONE, 19 juillet.—Froment nouveau, 1re: 18,75. — do vieux: 20,00. — Seigle: 12,50. — Orge: 12,50. — Avoine: 8,75. — Les blés sont rentrés aux deux tiers, et les seigles le sont entièrement. La récolte est de première qualité.

GRAY, 20 juillet. — Froment, 1re: 18,50; 2e: 17,00; 3e: 15.00. — Seigle: 10,00 à 11,50. — Orge: 10,00 à 12,00. — Avoine: 5,75 à 7,00.

Le commerce de notre place est dans un état de repos complet, des blés ont été descendus à Lyon pour être vendus sur cette place. Les prix ici ne sont que nominaux. Les pluies, quoique intermittentes, contrarient la récolte des blés qui est commencée sur plusieurs points de notre arrondissement.

Les avoines sont d'une beauté remarquable; il en reste encore en magasin; les spéculateurs qui les ont conservées pourront bien ne pas réaliser de grands bénéfices sur ces céréales.

La rentrée des foins s'est faite par un temps magnifique. Cette récolte, sans avoir été très abondante, dépasse de beaucoup celle de l'année dernière par sa qualité.

NANTES. — Froment de Pont-Rousseau: 18,00. — Seigle de Bretagne: 11,00 à 11,50.— — Sarrasin: 11,00. — Grosse avoine: 7,50.— Comme il arrive d'ordinaire à la veille de la récolte, les blés sont en grand calme sur presque tous les marchés. Sur quelques-uns, les farines se sont établies avec une légère faveur, par suite du peu d'arrivages, peut-être aussi un peu à cause des orages qui, sur beaucoup de points, ont versé les blés, quoique en réalité le dommage ne soit pas jusqu'ici très considérable.

Sur notre marché, nous pouvons calculer une baisse de 0,25 sur le froment, et de 0,50 sur le seigle. Il s'est traité la semaine dernière environ 900 hect. froment de Pont-Rousseau à 18,00 les 78 kil.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,60 pour la paille.*

PARIS, *marché Saint-Antoine du 19 juillet*. — Foin, 1re: 45,00 à 48,00; 2e: 42,00 à 44,00; 3e: 38,00 à 40,00.— Sainfoin, 1re: 45,00; 2e: 40,00. — Luzerne, 1re: 45,00; 2e: 39,00. — Trèfle, 1re: 34,00; 2e: 30,00; 3e: 27,00. — Paille de seigle, 1re: 32,00; 2e: 27,00 à 28,00. — Paille de blé, 1re: 25,00 à 27,00; 2e: 24,00. — Paille d'avoine: 31,00.

*Marché d'Enfer du 20 juillet*. — Foin, 1re: 47,00 à 48,00; 2e: 44,00 à 45,00; 3e: 40,00 à 41,00. — Paille de blé, 1re: 24,00 à 25,00; 2e: 22,00 à 23,00.

*Marché Saint-Martin du 20 juillet*.—Foin, 1re: 44,00; 2e: 38,00 à 42,00; 3e: 35,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re: 25,00 à 26,00; 2e: 22,00 à 23,00; 3e: 20,00 à 21,00. — Paille de seigle, 1re: 27,00 à 31,00. — Marché ordinaire; vente facile.

VERSAILLES, 19 juillet. — Foin vieux, 1re: 43,00; 2e: 38,00 à 40,00; 3e: 34,00 à 35,00. — Foin nouveau, 1re: 45,00 à 48,00; 2e: 45,00; 3e: 35,00. — Luzerne, 1re: 38,00 à 40,00. — Luzerne nouvelle: 30,00 à 38,00. — Trèfle: 28,00 à 30,00. — Paille de blé: 18,00 à 34,00. — Paille d'avoine: 26,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux**. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 18 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1831 | 1771 | 60 | 1 16 | 1 6 | » 9[illegible] |
| Vaches.... | 48 | 48 | 0 | 1 4 | » 92 | » [illegible] |
| Veaux..... | 925 | 910 | 13 | 1 40 | 1 20 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 6011 | 8098 | 513 | 1 41 | 1 24 | 1 [illegible] |

PARIS, halle aux bestiaux du 19 juillet.— 872 veaux, dont 860 vendus: 1,50-1,30-1,10. — 84 vaches, 83 vendues: 1,18-1,06-0,94. — 6 taureaux, 5 vendus à 0,98.

**Alimentation. Conservation des Aliments. Champignons.—Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix: 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'ÉDITEUR,
**Rue Thérèse, n. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON, éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfini» ment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière:

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages, avec six planches.—Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table: ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*.

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES:

1re *Série*. — La RÉFORME INDUSTRIELLE ou le PHALANSTÈRE, ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Vingt exemplaires sont complets, moins six numéros; ces exemplaires sont néanmoins mis en vente et livrés au prix de 80 fr., et les numéros manquants seront réimprimés et envoyés gratuitement aux souscripteurs dès qu'il y aura dix exemplaires d'écoulés.

2e *Série*. — La PHALANGE, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément: le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr.; le deuxième volume de 840 col.: 22 fr.; le troisième volume de 320 col.: 6 fr.

3e *Série*. — La PHALANGE, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o, Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément: chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois: 9 francs; le cinquième volume comprenant 6 mois: 12 fr.; le sixième volume comprenant 13 mois: 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de:**

Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 30 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE, troisième série, [illegible] centimes.

**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

au moins pour guider et soutenir leurs pas dans la carrière de la civilisation.

En 1821, que demandaient à la métropole les députés mexicains réunis à Madrid? Ils demandaient pour leur pays un Parlement colonial et une administration indépendante? A ces deux conditions la Nouvelle-Espagne consentait à ne pas se détacher de sa métropole européene. Quelques années plus tard, après s'être rendu entièrement indépendante, elle demande à l'Espagne un prince de la maison de Bourbon pour l'asseoir sur le trône mexicain. De plus, elle accordait aux Espagnols d'Europe les mêmes droits civils et politiques qu'aux Espagnols mexicains.

Ces propositions, empreintes d'une haute sagesse et d'une grande libéralité, furent repoussées avec dédain par la camarilla de Ferdinand VII. Le cabinet des Tuileries par faiblesse, le cabinet de Saint-James par intérêt cupide, ne surent pas conseiller à Ferdinand d'accepter ces offres.

Les ministres de Louis XVIII sentaient leurs nerfs se crisper au seul nom de république qu'avaient pris les autres parties de l'Amérique espagnole. Les ministres de la Grande-Bretagne craignirent de voir ces riches pays échapper à l'exploitation des brocanteurs de la Cité.

Livrées à elles-mêmes, ces magnifiques contrées, après avoir cherché à se rattacher à l'Europe par des liens puissants, ne surent comment diriger la force d'expansion qui avait produit le grand acte de leur émancipation. Cette force se replia sur elle-même. — L'individualisme apparut, l'anarchie s'empara de ces nouveaux Etats.

Les nobles généraux de l'indépendance se firent hommes de parti. Ils inaugurèrent la loi suprême du sabre et les révolutions de caserne.

C'est toujours l'histoire des généraux d'Alexandre. L'homme, après avoir sacrifié à une pensée généreuse et d'intérêt collectif, demande une récompense; si on ne se hâte pas de la lui accorder, il la prend où il peut, sans respect pour les droits de ses semblables.

L'ancienne vice-royauté de la Nouvelle-Espagne s'érigea d'abord en empire; elle devint ensuite république fédérative, sous le nom d'Etats-Unis du Mexique; plus tard, le parti fédéral fut vaincu par le parti central, et cet immense pays se divisa en départements et prit le nom de république mexicaine.

La province mexicaine du Texas prit occasion de ce changement pour s'ériger en état indépendant. La position de ce pays sur le de son avant-garde.

De nouveaux troubles dans l'intérieur du Mexique rappelèrent à Mexico Santa-Anna et une partie de ses troupes. Une autre partie, sous le nom d'*armée du Nord*, commandée par le général Arista, et maintenant par le général Bolé, resta en observation sur la frontière, quoiqu'un armistice eût été conclu entre le Texas et le Mexique. Telle était, il y a peu de temps encore, la position respective des deux pays.

Nous donnerons, dans un second article, des détails sur la partie diplomatique de la question, et nous verrons quel rôle devra jouer la France dans ce débat où l'Angleterre et les Etats-Unis sont grandement intéressés.

---

La chambre des pairs a adopté dans la séance d'aujourd'hui le chemin de fer de Vierzon à Limoges et de Vierzon à Nevers.

---

La chambre des députés a consacré sa séance de ce jour à des rapports de pétitions. L'une d'elles, relative aux travailleurs agricoles, a été vivement recommandée par M. Demesmay, qui en était rapporteur et qui a insisté, au nom de la commission, pour le renvoi aux ministres de l'intérieur et de l'agriculture.

L'auteur de cette pétition, M. de Bourgoin, président du comice agricole de Cosne, y avait exposé des vues non moins avancées que judicieuses sur la nécessité, pour le gouvernement, de s'occuper d'une manière efficace des besoins de notre première industrie.

C'est un homme qui a long-temps siégé dans l'opposition, se donnant pour un défenseur des intérêts populaires, c'est M. Auguis qui est venu s'opposer au renvoi proposé par la commission, sous prétexte que les améliorations demandées par le pétitionnaire exigeraient une dépense de 50 millions. Comme s'il s'était agi d'exécuter d'un seul coup, et immédiatement, toutes les mesures de prévoyance recommandées au gouvernement dans la pétition!

---

Tous les journaux s'occupent de la médaille que M. Guizot vient de se faire décerner en commémoration de cette fameuse séance où on lui rappela le souvenir de son voyage à Gand. Il paraît que la tempête parlementaire, soulevée alors par l'opposition, n'a fait qu'enfler les voiles de la barque doctrinaire et le cœur du nautonnier. Arrivé au port, c'est-à-dire à la fin de la session, M. Guizot ne monte pas au capitole rendre grâces aux Dieux, mais il descend chez le fondeur pour se faire couler en bronze.

a voulu affranchir, est soumis chaque jour à l'esclavage collectif des féodaux industriels! Si vous êtes vraiment les amis de la liberté et du peuple, c'est à vous d'arrêter cette nouvelle tyrannie. Vous pouvez lui opposer une barrière infranchissable, et cette barrière, c'est la solution du problème de l'organisation du travail.

---

Aujourd'hui, à onze heures, MM. les notables commerçants se sont réunis dans la salle ordinaire d'audience du tribunal de commerce de la Seine, au palais de la Bourse, pour procéder à l'élection de juges et juges suppléants audit tribunal en remplacement de ceux dont les fonctions expirent cette année.

M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, a ouvert la séance en prononçant un discours dans lequel il a jeté un rapide coup d'œil sur la situation commerciale et administrative du département de la Seine.

Le nombre des causes jugées par le tribunal de commerce a été, du 1er juillet 1843 au 1er janvier suivant, de 22,131

Et du 1er janvier au 1er juillet 1844, de 20,973

Le nombre des faillites déclarées à ce même tribunal a été, du 1er juillet 1843 au 1er janvier suivant, de 365.

Du 1er janvier dernier au 30 juin suivant, de 265.

Après avoir installé le bureau provisoire, M. le préfet s'est retiré et les opérations électorales ont commencé. Cette première séance a été consacrée à la formation du bureau définitif.

Voici, d'après le dépouillement du scrutin, comment il se trouve composé :

Nombre des votants, 292.

Président : M. Ganneron, 274 suffrages. Scrutateurs : MM. Denières, 273; Meder, 269; Maulde, 240. Secrétaire : M. Jouet, 272.

Demain, à neuf heures du matin, ouverture du premier scrutin pour l'élection des juges.

---

Les journaux du soir contiennent sur l'accident arrivé dimanche soir à Viroflay, sur le chemin de fer de la rive gauche, la note officielle suivante :

« Un accident grave, mais dont on a exagéré l'importance, est arrivé hier soir à Viroflay sur le chemin de fer de la rive gauche. Un train de stations parti à huit heures du soir de Paris a été rejoint dans une courbe à Viroflay par un autre convoi parti à vide, dix-sept minutes après le premier, et a reçu un choc fort violent. Quatre employés de l'administration ont reçu des blessures plus ou moins graves, mais leur état ne donne point d'inquiétude. Un seul voyageur a reçu une blessure à la partie inférieure de la jambe. Plusieurs voitures vides ont été brisées ou fort endommagées. Les autorités administratives et judiciaires se sont immédiatement transportées sur les lieux

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Nouvelle Historique. (1)

(Suite.)

Je ne sais combien de minutes s'étaient écoulées depuis la disparution de Mme Marscka, lorsque je m'aperçus de mon immobilité et du regard étonné de la sainte, qui marmottait les *ave Maria* de son chapelet à deux pas de moi.

— Oui, me dis-je en descendant, je comprends Mme Marscka; mais ce que je comprends m'effraie; est-ce donc là se conformer à l'esprit du Christ? Une mère est devenue l'unique conseil et soutien de sa fille, mais loin de lui conserver cet appui, elle l'en prive à tout jamais, en se mettant elle-même entre les mains d'autrui; elle veut lutter contre sa faiblesse par une force imaginaire, car Dieu ne bénit que ce qui est bien, et elle ne trouve qu'un ascétisme qui la tue. Et sa fille, savait-elle ce qu'elle entreprenait et promettait, en prenant à seize ans l'engagement de ne connaître et de n'aimer que la règle de cette maison dans laquelle elle doit vivre et mourir. Non, certes, et je ne consentirai jamais à être le complice de leurs tourments. Je consolerai la mère et la fille, en dépit de leurs craintes chimériques et de la volonté des supérieurs.

Mais c'est là que gisait la difficulté, et comme il fallait user de finesse et de ruse avec des gens qui en avaient une toute autre habitude que moi, j'allai me mêler à la conversation de la marquise, et, après avoir sondé le terrain, je crus pouvoir demander la permission de venir quelquefois dessiner au pavillon ce qui me fut immédiatement accordé.

Peu de jours après, je me retrouvai au bosquet où j'avais promis à sœur Victorine des nouvelles de sa mère, et j'étais depuis quelques instants retombé dans mes réflexions, lorsqu'en relevant la tête, je la vis debout devant moi, n'osant pas m'interroger, dans la crainte d'apprendre quelque chose de fâcheux. Après m'être levé pour la prier de prendre ma place, je lui dis que sa mère était en effet très souffrante, mais que du jour où son état ferait craindre un danger réel, on la ramènerait à Paris; que, du reste, elle n'avait pas voulu me remettre un seul mot, peut-être par un excès de délicatesse de conscience, et peut-être aussi redoutant l'étourderie de mes vingt ans. Mais, ajoutai-je, elle aurait tort à cet égard, et si vous voulez bien me charger de quelques lignes, elle verra comment je saurai les lui faire tenir, et elle ne pourra plus nous résister.

— Je le ferais de tout mon cœur, monsieur, reprit sœur Victorine, si cela m'était possible; mais je ne saurais écrire nulle part sans être vue, car nous sommes surveillées partout.

Alors, je tirai mon carnet de ma poche, et après en avoir détaché une feuille que je lui offris avec le crayon, je lui promis de faire le guet pendant qu'elle écrirait. Lorsqu'elle m'eut remis ce qu'elle avait écrit pour sa mère, il fut convenu que chaque jour elle tâcherait d'obtenir la permission qu'elle avait depuis quelque temps pour raison de santé, de venir passer une demi-heure seule au jardin, et que, de mon côté, je l'y attendrais le plus long-temps possible les jours où je viendrais, afin que nous puissions nous rencontrer au moins une ou deux fois par semaine.

Depuis cette époque, j'allai très souvent à V..., et encore plus souvent chez la marquise afin d'avoir l'occasion d'aller au jardin.

Je sortais de chez moi vers midi, heure à laquelle la marquise était rarement au couvent; puis, j'allais attendre au bosquet, lorsque je n'y avais pas été devancé; je rendais compte de ce que j'avais appris, et lorsque avant de quitter le couvent je trouvais la marquise, il était souvent nuit close avant que je ne fusse de retour chez moi.

C'est ainsi que s'est passée toute une année, pendant laquelle, mon ami, vous vous êtes souvent inquiété de moi, qui, de mon côté, ne songeais qu'à soulager dans leurs secrètes et profondes souffrances ces deux femmes si dignes d'un autre sort. La distinction, le caractère noble et les malheurs de Mme Marscka; la beauté angélique, la touchante naïveté, et les souffrances de sa fille eussent certainement suffi pour intéresser tout autre que moi. Quelle impression ne devait donc pas, à plus forte raison, produire sur une imagination vive et un cœur chaleureux, cette résignation à un genre de martyre inconnu jusqu'à présent. Une mère qui n'a plus rien à aimer ici-bas que son unique enfant; et cette enfant n'ayant jamais connu d'autre amour que son amour filial, qui lui remplit le cœur, sont arrachées l'une à l'autre par une volonté étrangère, qui les condamne à mourir de douleur et d'ennui.

C'était affreux à penser; aussi n'avais-je rien négligé pour décider Mme Marscka à correspondre avec sa fille, et après avoir obtenu sa confiance et son affection, j'eus le bonheur d'obtenir encore ce que j'avais tant souhaité. Pendant long-temps cette légère consolation fut salutaire à toutes deux, mais les suites faillirent en devenir funestes à ces dames et à moi. Je ne sais si l'on était parvenu à surprendre une partie du secret, mais à coup sûr il était deviné. Soit que Mme Marscka eût été admonestée, soit que le confesseur lui eût interdit d'écrire à sa fille, un jour que je la trouvai plus triste encore et plus abattue que de coutume, elle me dit qu'elle ne pouvait plus me charger que de rassurer sœur Victorine et de la préparer à voir bientôt sa mère arriver à l'infirmerie. En effet, peu de mois après, son état étant devenu désespéré, on dut la ramener à Paris. Fidèle à la mission que je m'étais imposée, j'avais graduellement disposé sa fille à cette triste nouvelle, et j'espérais lui avoir fait comprendre qu'il n'y avait plus d'espoir. Aussi ma surprise fut-elle grande lorsqu'en la revoyant après le retour de Mme Marska, je la trouvai toute occupée de projets d'avenir, écartant avec soin les craintes et les soucis.

D'abord on lui permit de voir sa mère une heure par jour, puis une demi-heure, puis enfin quelques minutes, à peine le temps de l'embrasser. Pendant les premiers jours de son bonheur, ses visites au banc de pierre furent courtes, bien qu'elle tînt beaucoup à me donner à son tour des nouvelles de la malade.

Mais bientôt ces visites avaient repris peu à peu leur durée habituelle; et enfin sa santé s'étant sensiblement altérée depuis la perte de ses espérances, elle avait obtenu la permission de demeurer au jardin tout le temps qu'elle n'était pas forcée de consacrer aux leçons de piano qu'elle donnait aux élèves du pensionnat, c'est-à-dire à-peu-près deux heures par jour. Depuis quelque temps sa tristesse était extrême, et chaque fois que je me rendais au couvent je tremblais d'apprendre la mort de Mme Marscka. Enfin un jour, après avoir attendu dans le bosquet fort long-temps, mais en vain, l'arrivée de sœur Victorine, un secret pressentiment me conduisit au cimetière. A peine y fus-je entré que je la vis de loin, assise à l'endroit même où je me reposais souvent. J'arrivai près d'elle sans qu'elle m'eût entendue. Elle était d'une pâleur mortelle, et son regard attaché au sol était fixe et terne à la fois. Je me baissai vers elle, et moitié assis, moitié à genoux, je lui pris doucement la main, que je serrai dans les miennes. Aussitôt elle jeta ses bras autour de mon cou, en s'écriant d'une voix étouffée : Mon Dieu, mon Dieu! Puis ce furent de longs sanglots, et ses larmes brûlantes tombaient sur mon front, contre lequel elle appuyait le sien. Je ne saurais dire le temps qui s'était écoulé, quand vint la nuit; mais alors, craignant pour sa frêle organisation, je la décidai à quitter le cimetière, et la ramenai vers la chapelle où sa mère ne devait être déposée que le lendemain, et où elle pouvait la pleurer en plus grande liberté que partout ailleurs. A dater de ce jour, nos entretiens s'étaient réduits à fort peu de mots; aussitôt que j'arrivais, elle me faisait une place à côté d'elle, et me tendait sa main, que je gardais dans la mienne. S'il me fallait dire à quoi nous pensions alors, je serais fort embarrassé : nous regardions tantôt le sable que le vent balayait, tantôt les nuages que le vent chassait; et nous restions là, muets et contemplatifs jusqu'à ce que la cloche annonçât la prière; alors elle allait continuer sa méditation à la chapelle, et moi la mienne au milieu du bruit de Paris où je croyais voir encore son doux visage à côté du mien.

Mais rien n'est stable en ce monde, et il y eut bientôt un terme même à ce triste repos. Quelques mois après la mort de Mme Marscka, il m'arriva de passer dans une vaine attente une semaine entière pendant laquelle j'étais venu cinq fois au couvent, l'inquiétude ayant dominé dès-lors toute autre considération. Après dix jours d'espérance et de déception, je trouvai moyen de rencontrer l'infirmière qui m'apprit que sœur Victorine était entrée depuis peu de jours à l'infirmerie, attaquée du mal dont sa mère était morte, et pour lequel le médecin n'avait pas trouvé de nom. A cette nouvelle, je fus pris d'un vertige qui faisait tout tourner autour de moi; et comme si j'étais devenu subitement ivre, mes jambes fléchirent et ma vue se brouilla. Je pris machinalement la route du jardin que je parcourus dans tous les sens, haletant et oppressé d'un poids immense qui m'étouffait. Mais, chose étrange, je n'osai pas aller au cimetière, comme si j'avais dû l'y rencontrer déjà sous une autre forme. Enfin, après trois semaines d'angoisses, et lorsque je désespérais de la revoir jamais, un jour où j'avais devancé l'heure habituelle, je la trouvai assise sur le banc, au soleil. Mais quel changement s'était fait en elle! Sa taille souple et délicate se ployait en deux; ses grands yeux, d'un bleu foncé, si doux et si purs, s'étaient encore agrandis; ses lèvres étaient décolorées, et sa peau, fraîche et satinée naguère, était brûlante et sèche, et semblait tendue sur la pommette des joues, où elle se colorait légèrement. — Vous voyez, me dit-elle en faisant allusion aux conseils que je lui avais parfois donnés, vous voyez, qu'on a beau *vouloir*, quand Dieu ne *veut* pas, l'homme ne *peut* pas. Qu'importe, après tout, quelques an-

(1) Voir le numéro d'hier.

Ainsi, c'est un convoi lancé avec une vitesse énorme qui en a rattrapé un autre, le précédant, dit l'administration, de dix-sept minutes ! Il y a, dans ce fait, la preuve d'une faute grave : Ou le premier convoi a perdu un temps précieux en s'arrêtant trop long-temps aux différentes stations ; ou le second convoi, parti trop tôt de Paris, marchait avec une vitesse imprudente. Dans tous les cas, il est évident que les cantonniers n'étaient pas placés de manière à pouvoir avertir le second convoi du danger imminent auquel il était exposé. Quoi qu'on dise, il y a donc eu ici une double faute; il y a eu une incurie coupable au premier chef, et nous ne pensons pas que le gouvernement puisse ainsi tolérer qu'on se fasse un jeu de la vie des voyageurs.

Qu'on le remarque, c'est un jour de fête à Versailles, qu'est arrivé le terrible accident du 8 mai ; c'est un jour de fête à Meudon qu'arrive l'accident du 21 juillet. Afin d'avoir un convoi de plus, l'administration, en ces deux jours mit en danger l'existence de [plusieurs] centaines de personnes, et l'administration serait renvoyée absoute par les tribunaux, et les victimes seraient condamnées aux frais de leur plainte. Non, il n'en peut-être ainsi; il faut que le gouvernement intervienne d'une manière active pour empêcher que de pareils faits se reproduisent, car ils sont de nature à dégoûter la France des chemins de fer.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 22 juillet.*

Immédiatement après la lecture du procès-verbal, la chambre se retire dans ses bureaux pour examiner des projets de loi présentés dans la dernière séance.

A la reprise de la séance, M. Lacave-Laplagne présente le rapport du projet de loi relatif au budget des recettes.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer du centre.

M. Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux publics, a la parole contre les conclusions de la commission, qui propose de décider que le chemin du centre se composera d'une seule ligne, qui sera dirigée sur Clermont et devra être exécutée selon la loi de 1842. Quant à ligne de Vierzon à Limoges, elle serait considérée comme un simple embranchement, et, à ce titre, devrait être abandonnée à une compagnie; toutefois si, dans le délai d'un an, aucune compagnie ne s'était présentée pour l'exécuter, le gouvernement serait obligé de l'exécuter à ses frais.

M. LEGRAND (de l'Oise), sous-secrétaire d'Etat, combat le projet de la commission.

M. PERSIL, rapporteur: Je suis sous l'empire d'une réflexion pénible, Messieurs, qu'il me faut vous dire pourtant, car je la crois utile.

Je me souviens du jour peu éloigné où la chambre des pairs a été saisie de la grande question des chemins de fer. Elle avait manifesté une opinion

Les chemins de fer, dit-on, présentent d'immenses avantages ; ils seront la source de toute prospérité. Qu'en savons-nous ? et si le contraire arrivait, s'ils venaient à jeter une funeste perturbation. C'est impossible, dira-t-on ? Je réponds : vous ne le savez pas.

Cette question, à laquelle personne ne peut répondre, quant à présent, commande donc de la modération pour l'ordre moral, comme pour l'ordre commercial.

Les chemins de fer de Limoges et de Châteauroux, on ne vous les conteste pas, vous les aurez et bien d'autres encore, mais ne les veuillez pas tous à la fois; c'est une question de temps, mais qui, en ce moment, devient la question générale, si vous ne voulez jeter le gouvernement dans un très grand embarras. Cela irait bien encore pour le moment, mais pour l'avenir, vous ne savez ce que produiront les promesses que vous serez forcés de faire.

Telles sont les considérations générales que j'avais à soumettre à la chambre ; j'arrive maintenant au projet de loi. M. le rapporteur soutient que la ligne de Clermont est riche et sera fructueuse, tandis que celle de Limoges est pauvre et ne pourra jamais soutenir la concurrence.

D'un autre côté, la ligne de Limoges passerait sur certains points à quinze ou vingt lieues de la ligne de Bordeaux, et certes une telle proximité est insoutenable entre deux grandes lignes. Le danger est d'autant plus grand, en ne ménageant pas les ressources du gouvernement, qu'il est question d'ajouter aux charges des terrassements et ouvrages d'art celle de la pose des rails.

Par toutes ces considérations, M. le rapporteur appuie le projet de la commission.

M. DUMON. Je dirai peu de choses sur les premières objections soulevées par M. le rapporteur. Cependant je ne puis m'empêcher de lui répondre en peu de mots. On nous a d'abord accusés d'avoir inventé le mot de *bifurcation*. Il est facile de se convaincre du contraire en lisant l'article 1er de la loi de 1842. Toutes les lignes classées par cet article se bifurquent en deux ou plusieurs points. La seconde objection qui nous est faite est que la ligne du centre, devant passer par Bourges ne peut être que dirigée sur Clermont. L'orateur établit ensuite, par quelques citations, que cette circonstance ne peut avoir aucune influence sur la solution à donner à la question.

Passant à d'autres objections, M. le ministre signale une contradiction entre le langage de la commission et ses conclusions. La commission, loin de considérer la ligne de Vierzon à Limoges comme indifférente à l'intérêt général, reconnaît, au contraire, et proclame que cette ligne-là importe au plus haut degré. Comment, après cela, peut-elle demander que l'Etat reste étranger à son exécution ?

On allègue, en faveur du système de la commission, la nécessité de mettre un terme aux sacrifices du trésor ; quelques chiffres suffiront pour démontrer que cet argument n'a aucune valeur. Savez-vous, en effet, ce qu'on vous propose ? On vous propose d'affecter éventuellement dans un cas déterminé une somme de 31 millions à la ligne de Vierzon à Limoges, tandis que nous ne demandons, nous, pour cette ligne, que 7 millions et demi.

M. PERSIL, rapporteur. Il me semble qu'au point de vue où on se place, nous ne faisons autre chose que reculer d'un an le sacrifice demandé au trésor.

M. DUMON. Je disais qu'en classant la ligne de Limoges, nous ne deman-

M. BOURDEAU. Limoges a un commerce qui ne s'élève pas à moins de 1,100,000 et celui de Châteauroux de moins de 7,000,000; un tel intérêt mérite bien quelques considérations.

La discussion générale est fermée.

L'amendement de la commission est mis aux voix et rejeté.

L'article 1er est adopté, ainsi que tous les autres.

La chambre procède au scrutin secret. Voici le résultat : Nombre des votants, 94 ; boules blanches, 79; boules noires, 15.

La chambre adopte.

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE SALVANDY, vice-président.

*Séance du 22 juillet.*

Au commencement de la séance, M. Cunin-Gridaine présente plusieurs projets de loi d'intérêt local déjà adoptés par la chambre des pairs et demande pour qu'ils puissent être votés avant la clôture de la session qu'ils soient renvoyés immédiatement à une commission.

M. GUYET-DESFONTAINES. Cette précipitation est contraire à tous les règlements.

M. LE PRÉSIDENT. Les projets de loi d'intérêt local ne sont pas soumis aux formes ordinaires.

UNE VOIX. C'est ce qu'on a fait tout récemment pour le chemin de fer de Lyon.

M. ARDANT a la parole pour un rapport de pétitions.

« Des commerçants et habitants du département de la Haute-Garonne demandent la révision de la législation relative aux droits de péage sur les lignes de navigation. » — Renvoi au ministre du commerce.

« Le sieur Delaporte, à Troyes, demande une loi sur l'instruction des filles. » — Renvoi au ministre de l'Instruction publique.

« Des médecins, pharmaciens et habitants de plusieurs départements, demandent une loi ou présentent des observations sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie. » — Renvoi au ministre du commerce.

« Le sieur Michelet, à Paris, demande à être payé des fournitures qu'il aurait faites en 1812 à l'armée française en Lithuanie. » — Renvoi aux ministres de la guerre et des affaires étrangères.

M. DAVID (Deux-Sèvres) autre rapporteur : — « Les dames Dubois-Thainville, à Paris, demandent, par l'intermédiaire du sieur Sergent, leur fondé de pouvoir, le paiement de sommes qui leur seraient dues par l'Etat. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. DE LESPINASSE demande le renvoi au président du conseil.

Ce renvoi est combattu par MM. Auguis et Vuitry.

La chambre passe à l'ordre du jour.

M. DAVID (Deux-Sèvres), autre rapporteur : — « Des habitants de la ville de Joigny réclament contre l'ordonnance royale du 17 avril 1839, qui fixe le tarif des remises des receveurs municipaux. »

L'ordre du jour est prononcé après une courte discussion.

M. PERSIL, autre rapporteur :

« Des propriétaires de vignes, et des habitants de quelques départements, demandent qu'il soit pris des mesures tendant à améliorer l'industrie vini-

---

nées de plus ou de moins ! Ne faut-il pas mourir un jour ? Et serai-je donc tant à plaindre de revoir ma bonne mère et de prier là-haut pour vous ? Car il n'y a point d'ingrats au ciel, mon ami, et quelle que soit la distance qui nous séparera pour un temps, elle ne fera rien perdre à la vivacité du souvenir que je conserverai du dévouement de votre amitié. Je ne sais comment il se fait que je juge aujourd'hui les choses autrement qu'il y a deux ans, mais il est certain que l'on ne pourrait plus me persuader qu'il est de notre devoir d'oublier ceux qui nous ont donné des preuves d'une affection sincère et désintéressée. Aussi, pendant ces jours si longs passés à l'infirmerie sans vous voir, je n'ai cessé de demander pour vous au ciel tout le bonheur que vous auriez voulu me procurer et que vous-même méritez si bien. Une autre chose qui m'a surprise, et que je veux vous dire aussi, c'est que depuis quelque temps je revois, en idée, tous les lieux que j'ai vus dans mon enfance et que j'avais oubliés ; souvenirs perdus, qui reparaissent aujourd'hui pleins de fraîcheur ; il n'y a qu'une différence avec la vérité, c'est que partout où j'étais seule, il me semble que nous étions deux. Ainsi, lorsqu'il me souvient du plaisir que me faisait éprouver l'hiver quand le froid avait rendu le sol dur et sonore, et que chaque arbre semblait avoir des branches en filigrane d'argent, sous un ciel d'une blancheur lumineuse et transparente, légèrement azurée ; ou bien, un riche automne, quand le vent bruissait dans les feuilles, dont les premières tombées frémissaient sous mes pas, et que les oiseaux chantaient au-dessus de ma tête, tandis que le parfum des fleurs sauvages s'élevait de la terre vers moi ; quand, dis-je, il me souvient de tout cela, j'en suis heureuse encore ; mais il me semble en avoir été heureuse avec vous. Mais j'entends la cloche, Elie, adieu, ou plutôt au revoir, car, à présent que je vais mieux, je reviendrai.

— Que s'était-il passé en moi ? Je ne sais ; mais il y avait un désordre si tumultueux dans ma tête et mon cœur, qu'elle était partie sans que j'eusse songé à la retenir. Eh ! quoi, me dis-je, aurais-je été mu, sans m'en douter, par un mobile personnel ? Ai-je voulu me faire aimer ? Oh ! non, mille fois non, j'en suis certain ; la pitié seule a dicté mes démarches. Si j'aime et suis aimé, je m'en aperçois pour la première fois, et du moins cet amour ne sera pas stérile, s'il peut rattacher à la vie, au bonheur, celle qui me l'a inspiré. Mais tout à coup je tombai dans une autre perplexité. S'il est écrit que rien ne pourra la sauver, et qu'elle meure après avoir reçu l'aveu de mon amour ?...

— Hélas ! hélas ! que l'homme est peu de chose, ajoutai-je au désespoir ; je suis libre et j'ai quelque bien ; ma position vis-à-vis de la marquise est telle que je puis sans trahison exécuter mon projet, puisqu'elle n'ignore pas ce que je pense à l'égard des vœux perpétuels qu'on trouve moyen de faire prononcer aux femmes en dépit de la loi. Qui m'arrête donc ? Une pensée, une seule, qui me fait tout à la fois victime et sacrificateur. Cette pensée me conduisit immédiatement chez le médecin de la maison, à qui je demandai de quelle maladie était morte Mme Marsecka.

— Eh ! mon Dieu ! je n'en sais rien moi-même, dit-il : une maladie de langueur, contre laquelle l'art est impuissant ; et puis on me prévient quand la maladie est à sa dernière période. Ainsi, la fille ira rejoindre la mère avant peu, car je ne lui donne guère plus d'un mois pour cela, et voilà six semaines au plus qu'on l'a mise entre mes mains. Que voulez-vous que je fasse à présent.

En entendant cet homme, j'éprouvais une douleur aiguë à la tête et au cœur. Cependant, me faisant violence :

— Est-il donc absolument impossible, lui dis-je, de la rendre à la vie, même avec les soins et les ménagements que pourrait lui procurer la fortune ? Par exemple, supposez-la mariée, pouvant suivre un traitement, voyager, prendre les eaux, que sais-je, enfin, docteur ; il doit y avoir tant de ressources à dix-huit ans ?

— Mon jeune ami, fit-il en me regardant de travers et en se barbouillant le nez de tabac, il n'y a désormais que Dieu seul qui puisse la sauver, et je réponds qu'il ne le fera pas. Mais pardon, mon diner m'attend, et vous savez qu'un diner réchauffé ne valut jamais rien. S'il vous plait de le partager, sans cérémonie, vous me ferez plaisir ; sinon, veuillez permettre...

Je me hâtai de sortir, car il me prenait une furieuse envie de lui casser quelque chose sur la tête, ou tout au moins de le traiter de bourreau, lui qui n'avait pas rougi de souscrire aux exigences de la maison en ne prescrivant aux malades que les remèdes les moins coûteux, et en s'abstenant de toute information relative au régime de l'infirmerie. Qu'importait à cet homme qu'il mourût une vingtaine de sœurs par an ; n'était-il pas, lui, fêté et choyé, et ne dinait-il pas, enfin, parfaitement ? Que lui fallait-il de plus ?

Tout en m'indignant ainsi, j'arrivai chez moi, où je m'enfermai, puis, je m'interrogeai sur ce qui me restait à faire. — Après avoir rappelé à mon souvenir tout ce qui s'était passé pour moi depuis deux ans, — il le faut, pensai-je, il faut qu'elle ignore la nature de mes sentiments et des siens, puisqu'elle ne sera plus dans un mois. Et, puisqu'elle a vécu martyre, qu'elle meure ainsi qu'elle a vécu, emportant au ciel sa couronne intacte et pure, en ne prononçant que le nom de sa mère, et celui du christ miséricordieux.

Quelques jours après, nous étions tous deux de retour au bosquet. Sa tête appesantie était venue s'appuyer sur mon épaule, et ses yeux à demi fermés considéraient les violettes qu'elle avait cueillies au pied des arbres, et qu'elle me destinait selon son habitude. Mon cœur battait avec violence et pourtant j'osais à peine respirer ; mais je vis à la chute des violettes tombées à ses pieds, qu'elle entendait chaque pulsation ; en effet sa tête et une de ses mains arrivèrent insensiblement sur ma poitrine.

J'y pressai doucement l'une et l'autre ; puis, par un entraînement irrésistible, ma tête se pencha vers la sienne, et j'appuyai mes lèvres sur son front.

— Elie, dit-elle, que ce baiser soit notre baiser d'adieu, le dernier comme il a été le premier. Et comme pour prouver qu'elle me le pardonnait, je sentis la pression de sa main sur mon cœur. Lorsqu'arriva le moment de nous quitter, je fus saisi d'une telle tristesse, qu'il fallut un effort surhumain pour nous résoudre à cette séparation.

— Qu'ajouterai-je à cela, mon ami : je l'avais vue pour la dernière fois. A dater de ce jour, il lui fut impossible de quitter l'infirmerie, et j'appris sa mort dix jours plus tard.

Depuis cette époque, je cherche en vain à l'oublier ; le plain-chant me serre le cœur, et l'odeur des violettes me fait tressaillir. Lorsqu'en me rappelant Victorine, il m'arrive de songer à toutes ces femmes insignifiantes, prétentieuses ou frivoles dont le monde est plein, je ne puis m'empêcher de croire, quoi qu'on en dise, qu'une jeune femme comme elle, douée d'un cœur naïf et droit, d'une âme grande et forte, d'un caractère facile et doux, et d'un esprit à la fois modeste et cultivé, serait bien plus près de ramener les femmes frivoles, que disposée à se laisser entraîner par elles.

Après avoir inutilement usé des distractions et des ressources qu'offre le monde à Paris, j'ai compris qu'il fallait à ma vie un but utile; et comme Dieu met souvent le remède à côté du mal, un parent éloigné, que je connaissais à peine, m'a légué, à sa mort, une terre qui rapporte peu parce qu'on n'en a pas tiré parti, et qui est située dans un pays où les malheureux sont encore plus nombreux qu'ailleurs. C'est là que je veux aller ; j'essaierai de me distraire en donnant de l'occupation aux pauvres gens, et de me consoler, s'il se peut, par le bien que je leur ferai.

— Mais je ne veux pas remettre mon voyage au printemps, car j'ai hâte de quitter Paris. Il me semble toujours que là, dans ce couvent, ce coin isolé de la grande ville, il s'est commis un crime dont j'ai été le discret témoin. N'est-ce pas une chose digne de pitié que de voir, à une époque où chacun crie au progrès, l'existence de monstrueux abus dont personne ne songe à s'occuper ? Qu'importe, en effet, la loi à ceux qui ont trouvé moyen de l'éluder ? Et ce moyen consiste, pour certains ordres religieux, dans l'influence morale des supérieurs et la fausse application des préceptes évangéliques. N'est-ce pas le chef-d'œuvre de la domination que d'être parvenu à dominer jusqu'à la pensée et la conviction ? Eh bien ! il y a telle femme instruite, et d'une éducation soignée d'ailleurs, qui n'ose se livrer librement à la *pensée*, par conséquent encore moins au *désir*, de voir mettre un terme à une situation qui souvent lui devient intolérable, au point d'altérer sa santé et d'abréger ses jours. Je viens de dire : *voir mettre un terme*, parce qu'en supposant qu'elle osât pousser la rébellion de la pensée jusqu'à désirer sa sortie du couvent, les moyens matériels lui manquent, du moment où elle est orpheline, ou privée de proches parents qui lui portent assez d'intérêt pour user de la persévérance indispensable en pareil cas ; et si, par le plus grand des hasards, un homme, le premier venu, en avait connaissance et voulait y remédier, à quel titre le pourrait-il ? En un mot, il existe mille obstacles, mille inconvénients qui équivalent à une impossibilité, dans tous les ordres religieux dont la règle se rapproche de celle de saint Bernard, de saint Augustin, de saint François de Sales, etc., etc. ; les ordres hospitaliers et de bienfaisance sont seuls à-peu-près à l'abri de ces difficultés matérielles. C'est donc en dépit de la loi encore un abus énorme que celui de pouvoir *condamner* en quelque sorte, à une espèce de martyre, en ayant l'air de parler et de commander au nom de Dieu. Ces martyrs modernes n'ont pas, il est vrai, une robe empourprée de leur sang ; mais chacun de leurs sentiments, chacune de leurs pensées ont été broyés lentement. C'est, en ne pouvant remédier à un de ces malheurs, résultat inévitable de certains abus, que j'ai compris que cet état de choses aura lieu aussi long-temps que les ordres religieux de femmes ne seront pas considérés comme de simples maisons de retraite ou de bienfaisance.

FIN. A. DE B.

qui interprétaient cette loi dans son sens le plus large.

La commission propose le renvoi aux ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

M. AUGUIS combat ces conclusions. Pour que le vœu du pétitionnaire fût rempli, il faudrait ajouter au moins 50 millions au budget.

M. DEMESMAY. Je ferai observer à l'honorable préopinant qu'il a mal compris le rapport que j'ai fait à la chambre. Il ne s'agit pas de réaliser immédiatement toutes ces améliorations : la plupart sont remises à des temps meilleurs. La commission a voulu témoigner sa sympathie au pétitionnaire pour des idées dont plusieurs sont réalisables dès à présent.

L'ordre du jour est mis aux voix.

M. le président déclare que la chambre ne passe pas à l'ordre du jour. (Réclamations.)

L'épreuve est renouvelée, et l'ordre du jour prononcé.

M. SAUDE, autre rapporteur :

« Des conseillers d'arrondissement et des membres du conseil général de Saône-et-Loire, demandent que des modifications soient apportées aux circonscriptions fixées en 1833 pour la représentation au conseil général de ce département. »

La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

Ces conclusions, combattues par M. le général Schneider, sont adoptées.

« Des habitants de quelques départements demandent qu'il soit alloué à l'Etat une somme de 300,000 fr., par l'acquisition d'étalons orientaux destinés au midi la France. »

La commission propose le renvoi au ministre du commerce. Le renvoi est prononcé.

« Le sieur Lacoste, à Sarremezan (Haute-Garonne), demande la croix de la Légion-d'Honneur et le paiement d'un arriéré de solde. » — Ordre du jour.

La chambre adopte ensuite par assis et levé un projet de loi tendant à ériger en une seule les communes de Salvetat et de St-Maurct (Cantal).

M. VACHER rend compte des pétitions suivantes :

« Le sieur Lepage, avoué à Fontainebleau, demande une loi qui déclare légitimés par mariage subséquent les enfants nés de beaux-frères et de belles-sœurs. » — Ordre du jour.

« Le sieur Penaud, gérant de la *France administrative*, à Paris, demande que les faillis non réhabilités soient exclus des emplois publics. » — Ordre du jour.

« Le sieur Lemaire, à Saint-Amand (Nord), demande qu'il soit ajouté à l'article 57 du code civil, une disposition qui oblige les père et mère à faire connaître leur lieu de naissance et leur âge. » — Ordre du jour.

« Le sieur Bourgoin, à Blotzheim, se plaint de ce qu'il serait, à tort, exclu des biens communaux appartenant à sa commune. » — Ordre du jour.

La chambre sera convoquée à domicile pour la prochaine séance, qui sera consacrée à des projets de loi d'intérêt local et à une communication du gouvernement.

## Extérieur.

**Amérique.** — La malle des Indes-Occidentales arrivée en Angleterre par le steamer Forth apporte des nouvelles de la Jamaïque du 23 et de la Havane du 18. La révolte de la Dominique était apaisée. A Haïti, le président Guerrier était tombé subitement malade, et l'on accusait son rival Acaon de l'avoir fait empoisonner. La ville des Cayes ayant été livrée au pillage, les résidents anglais avaient demandé un navire de guerre à la Trinité.

Les nouvelles de Rio Janeiro du 9 juin portent que les chambres brésiliennes ont été dissoutes, et que M. Holanda Cavalcanti a été appelé au ministère de la marine, et M. Ramizo à celui de la justice. Les chambres se réuniront au commencement de 1845.

Les nouvelles de Montevideo vont jusqu'au 24 avril. Ce jour-là, les assiégés avaient fait une sortie pour attaquer deux bataillons d'Oribe. Pareille, une partie de la garnison, composée de noirs, avait opéré sa jonction avec la légion italienne, malgré les efforts de la troupe d'Oribe.

Pendant cette opération, la légion française faisait une sortie et mettait en déroute les postes avancés des Buenos-Ayriens. La garnison a eu 250 hommes tués ou blessés. Les assiégeants en ont perdu, dit-on, 600. Jusqu'au 3 mai, il n'y avait pas eu de nouveau combat. Rivera a paru en vue de Colonia, marchant sur Montevideo.

Une pétition des Espagnols, résidants dans cette malheureuse place, revêtue de signatures nombreuses et respectables, a été adressée à la reine Isabelle. L'*Heraldo* demande l'envoi dans ces parages d'un vaisseau de guerre pour recueillir, au besoin, les nationaux.

### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Courrier français* se demande si nous aurons, oui ou non, la guerre avec le Maroc, et exprime la crainte qu'avec un ministère décidé comme le nôtre à se traîner constamment à la remorque de la politique anglaise, nous ne sachions pas tirer un parti avantageux de nos démêlés avec le Maroc. Qu'aurions-nous à faire pour cela, ajoute le *Courrier?* Evidemment à aider l'Espagne à sortir glorieusement de la querelle où son honneur est engagé. A cette condition l'Espagne nous rendrait toute sa sympathie, tandis que, si nous l'abandonnons dans cette question, elle reconnaîtra encore une fois, que l'Angleterre ne manquera pas de lui insinuer que notre amitié est peu profitable.

La *Sentinelle de Toulon* a des nouvelles d'Algesiras datées du 10 juillet. A cette date, M. le prince de Joinville était à Algesiras, en croisière, attendant l'issue des négociations. Pour ne donner lieu à aucun prétexte, le prince n'a pas voulu conduire notre escadre à Tanger. Avant appris en même temps la prochaine arrivée d'une flotte anglaise, le prince s'est empressé de se mettre en communication avec le représentant de la Grande-Bretagne à Gibraltar, pour demander que cette flotte ne vînt pas mouiller à Tanger et exercer ainsi la moindre influence sur les négociations entamées. Le gouverneur anglais a fait droit à cette exigence, et les vaisseaux de sa nation sont mouillés à Gibraltar.

## Faits divers.

M. de Magnoncourt, candidat conservateur, a été élu député par le premier collège électoral de Besançon.

M. Meliot, sous-préfet de Montreuil, passe à la sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine. Il est remplacé par M. Bourdon, sous-préfet de Bar-

— On lit dans le *Spectateur* de Dijon :

Un jeune homme fort riche qui habite Orgeux, M. H. de B..., avait invité, ces jours derniers, plusieurs de ses amis à venir tirer chez lui à la cible. Sa femme, malgré ses répugnances, fondit elle-même les balles. M. H. de B... charge l'un des pistolets, et, en le présentant à un ami qui s'obstinait à ne pas vouloir tirer, il a le malheur de tourner le canon du côté de sa poitrine; son ami, en saisissant l'arme, met le doigt sur la détente; le coup part, traverse la poitrine de M. H. de B... et l'étend raide mort.

Il est impossible de se faire une idée de la désolation de sa veuve, qui a été reconduite à Dijon.

— M. Listz, en quittant Lyon, a laissé 5,000 fr. pour les pauvres. Il est allé visiter M. de Lamartine, à Saint-Point, jeudi. C'est de Saint-Point qu'il a dû partir pour se rendre à Marseille.

— Mme Duparc de Peigné, qui est originaire de Bourg, vient de faire donation à cette ville d'une somme de 50,000 fr.; 10,000 fr. devront être employés au forage d'un puits artésien sur le champ de foire, et le surplus sera consacré à l'érection sur la même place d'un monument à la mémoire du père de la donatrice, M. Aubry, mort ingénieur des ponts-et-chaussées, et de son frère qui, général à 28 ans, périt dans la funeste campagne de Moscou. Mme Duparc fait aussi donation d'un capital de 40,000 fr. dont les intérêts seront affectés à secourir les veuves des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants du département de l'Ain qui se trouveraient dans le besoin.

RIXES ENTRE DES COMPAGNONS DU DEVOIR. — On écrit d'Aigues-Mortes, 16 juillet, au *Sémaphore de Marseille* :

Depuis quelques jours, les compagnons du devoir et les gavots semblent avoir choisi notre ville pour y vider, à leur sauvage et ridicule manière, n'en déplaise à Georges Sand, leurs différends, qui datent de la construction du temple de Salomon. Vendredi passé, ces compagnons, soit menuisiers, soit serruriers ou maçons, se réunirent derrière les remparts et se livrèrent un combat en règle. Dans cette première rencontre, il y eut quelques blessés; le lendemain, les hostilités, en l'honneur du grand Hiram, ouvrier de Salomon, ou voit que c'est-là un motif péremptoire de coups, de meurtrissures et de meurtres, recommencèrent; mais elles prirent le plus hideux caractère. Le dimanche, à cinq heures du soir, au *Gran-du-Roi*, où s'étaient, suivant l'usage, rassemblés tous nos baigneurs, les compagnons des environs, par l'odeur du carnage alléchés, étaient venus renforcer les rangs des combattants; les nouveaux venus étaient plus de trente; les dévorants, arrivés les premiers au lieu de la lutte, eurent d'abord l'idée de se baigner, et ils exécutaient diverses évolutions de natation, quand, à la vue des ennemis qui s'approchaient, ils s'écrièrent : « Voici les loups ! » Après avoir poussé ce cri de guerre, ils s'élancent sur le rivage, s'habillent et la lutte commence; ces malheureux fous avaient tous leurs longs bâtons; qu'ils portent avec un sérieux si risible dans leur procession, des couteaux, des compas et des stylets (cette dernière arme n'est pas française). Impossible de se faire une idée de leur hideux acharnement, de la férocité dont ils ont fait preuve: ils se précipitèrent, comme de vrais barbares, des bêtes sauvages, les uns sur les autres, n'ayant pour excuser cette lutte meurtrière que de s'appeler les uns dévorants, et les autres loups. Il est difficile d'avoir pour se battre des raisons meilleures. Le sang ne tarda pas à couler. Un de ces forcenés stupides, qui avait porté, dans cette effroyable mêlée, les coups les plus terribles, et qui, grâce à sa force herculéenne et à l'énorme bâton qu'il maniait avec autant d'adresse que de sang-froid, était resté long-temps sain et sauf, se vit enfin entouré, serré, et reçut au cou une blessure profonde, d'où le sang jaillit à quatre mètres. La terreur qu'il inspirait était telle, que nul n'osait venir à son secours; pourtant, après une assez longue hésitation, des pêcheurs se hasardèrent à s'approcher de lui; mais ils ne parvinrent qu'avec peine à arrêter le sang qui coulait avec la plus grande abondance ; il fut mis dans un bateau et porté à la ville, qui est à une distance de cinq kilomètres de la mer; aussi ne donnait-il aucun signe de vie lorsqu'il a été introduit dans l'hôpital; son état est à peu près désespéré; quatre autres blessés très grièvement n'inspirent pas autant de crainte.

Les employés de douane du poste de l'autre côté du canal se rendirent sur le lieu commandés par le lieutenant B... dont la conduite dans cette circonstance, est digne d'éloges; aidé des personnes présentes, ils mirent fin à ce combat acharné et arrêtèrent 21 de ces compagnons, qui furent placés dans une barraque après avoir été désarmés; dès que l'on eût reçu des hommes de renfort, ils furent conduits à la ville et mis dans les prisons civiles.

Hier, 15 courant, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction se sont rendus ici pour instruire cette affaire; ils étaient accompagnés d'une compagnie de la troupe de ligne.

Après leurs opérations, cinq ont été retenus et conduits à Nismes aujourd'hui, pour subir sans doute un jugement.

Divers bruits ayant couru que ces cinq prisonniers devaient être enlevés sur la grande route par leurs frères compagnons, M. le procureur du roi les a fait conduire par la compagnie de la ligne et la brigade de gendarmes.

Il serait à souhaiter que l'autorité supérieure prît des mesures pour nous envoyer quelques gendarmes ou des soldats, afin que la ville ne fût pas exposée à des émeutes qui peuvent avoir lieu journellement à l'occasion des deux ou trois mille étrangers qui vont nous arriver pour le levage de sel.

— On lit dans l'*Espérance de Nancy* :

« Jusqu'alors on n'a pu encore arracher un aveu de culpabilité à Jérôme et à la femme Noble, condamnés à mort aux dernières assises. Des offres d'appui, dictées par la pitié, et partant d'assez haut, pour garantir à-peu-près une commutation de peine, ont été faites à cette femme si elle voulait avouer son crime et révéler tous les mystères de ce drame dégoûtant et barbare. On lui a fait entendre qu'autrement il ne lui restait plus d'espoir raisonnable, et qu'elle s'exposait infailliblement à la guillotine. La femme Noble n'en persiste pas moins dans sa première

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

*Séance du 22 juillet.*

De la nouvelle comète. — Elasticité des métaux. — Des scieries. — Analyse mathématique. — Gravure photographique. — Orage à Lyon. — Les hiéroglyphes. — Le miroir chinois.

**Comète de 1844.** — La comète découverte, il y a quinze jours, par M. Mauvais, a été, depuis cette époque, aperçue de tous les observatoires européens. Les astronomes font tous, à l'envi, des observations sur cet astre qui est venu nous surprendre à l'improviste, et qui pourra long-temps encore nous occuper. Il doit, en effet, rester au moins trois mois dans la région du ciel que nos instruments d'optique peuvent explorer. Du reste, il est très facile, à présent, d'étudier sa marche. Depuis son apparition, la comète n'a pas cessé de devenir plus brillante, et elle est à présent visible à l'œil nu.

**Elasticité des métaux.** — M. Wertheim a déjà étudié, dans de précédents Mémoires, les variations que subit l'élasticité des métaux, lorsque la température croit de 15 à 200 degrés. Il cherche aujourd'hui les lois qu'elle suit aux basses températures. Le résultat de son travail est que les coefficients d'élasticité décroissent d'une manière continue lorsque la température s'élève depuis 15 degrés, au-dessous de zéro, jusqu'à 200 au-dessus. Il n'y a que le fer et l'acier qui fassent exception à cette loi. D'abord, les coefficients de ces métaux augmentent de — 15° à + 100°; plus tard, ils décroissent, et à 200° ils sont devenus plus petits qu'à température ordinaire. Les courbes qui représenteraient les élasticités aux différentes températures pour le fer et l'acier, auraient donc un point de rebroussement entre 100° et 200°.

Du reste, selon M. Wertheim, l'action du froid sur l'élasticité n'est pas passagère, mais elle persiste après que le métal est revenu à sa température primitive. Il se produit un effet permanent analogue au recuit, mais en sens opposé.

M. Wertheim a recherché également l'influence du courant galvanique sur l'élasticité des métaux. Il a trouvé que ce courant produit une diminution momentanée du coefficient d'élasticité dans les fils métalliques qu'il parcourt, et cela par son action propre, indépendamment de la diminution qui provient de l'élévation de température. Cette diminution disparait entièrement avec le courant lui-même, quelque longue qu'ait été la durée de son action. Du reste, sa grandeur dépend de la force du courant, et probablement aussi de la résistance que le métal oppose à son passage. La cohésion des fils parcourus par le courant est également affaiblie.

L'aimantation, tant australe que boréale, excitée par le passage prolongé d'un courant électrique, produit une petite diminution du coefficient d'élasticité dans le fer doux et l'acier ; cette diminution persiste en partie après l'interruption du courant.

— M. Boileau a envoyé à l'Académie un long Mémoire ayant pour but de rechercher les bases de l'établissement des scieries, et de trouver quelques-unes des lois de la résistance du bois à l'action de la scie.

**Analyse mathématique.** — M. Binet a donné connaissance d'une longue note relative à la courbure des lignes, considérée comme provenant de l'intersection mutuelle de deux surfaces données. On sait que quand une ligne courbe est située à la fois sur deux surfaces, sa courbure en un point déterminé dépend de la forme des deux surfaces, et surtout des éléments de leurs courbures en ce point. M. Binet a recherché la participation en quelque sorte individuelle de chacune des deux surfaces dans la courbure de leur intersection commune. Il est arrivé à deux propositions très remarquables qui définissent cette participation.

— M. Cauchy lit une note sur diverses propriétés remarquables du développement d'une fonction en série ordonnée suivant les puissances entières d'une même variable.

**Gravure photographique.** — M. Fizeau s'occupe, avec succès, depuis long-temps des moyens d'obtenir des dessins photographiques sur papier par l'application des procédés de l'impression en taille-douce à une planche daguerrienne, gravée par des agents chimiques sans le concours d'aucun travail d'artiste.

Le problème consiste à traiter les images daguerriennes par un agent qui creuse les parties noires sans altérer les parties blanches du dessin ; en d'autres termes, qui attaque l'argent en présence du mercure sans altérer ce dernier. Un acide mixte, composé avec les acides nitrique, nitreux et chlorhydrique, jouit précisément de cette propriété; il en est à peu près de même d'une dissolution de bichlorure de cuivre. L'attaque doit se faire préférablement à chaud. La formation du chlorure d'argent, sel insoluble, arrêterait bientôt l'action de l'acide, si on ne l'enlevait par une dissolution d'ammoniaque.

Après cette première opération, la planche, est gravée trop peu profondément pour que les épreuves imprimées sur papier aient la vigueur convenable. Alors, on graisse la planche avec de l'huile de lin, et on l'essuie de telle sorte que l'huile ne reste que dans les creux. On dore ensuite les parties saillantes par les procédés galvaniques, et à cause de la protection des reliefs par l'or, on peut attaquer les creux aussi profondément que l'on veut.

Tel est le procédé très ingénieux imaginé par M. Fizeau qui a pu ainsi obtenir sur papier, des épreuves daguerriennes très remarquables.

— M. Ch. Chevalier envoie une lunette à objectif composé et à oculaire microscopique. Cet opticien a eu pour but d'obtenir une petite image bien nette et de la soumettre à l'action d'un oculaire puissant, qui est un véritable microscope. La lunette qu'il a construite donne les images avec une grande netteté et un achromatisme remarquable ; l'amplification, que l'on peut varier à volonté, est d'ailleurs très puissante.

— M. Vergnaud adresse un Mémoire sur la cause la plus probable des

les Chinois se servent d'un miroir métallique qui a eu le privilége d'intriguer aujourd'hui l'illustre Académie des sciences. Figurez-vous que ce miroir porte par derrière une image, laquelle image se réfléchit et se dessine sur le plafond lorsqu'un rayon de soleil vient à tomber sur la face miroitante du métal. — Mystère profond, qui provient sans doute uniquement de ce que la gravure de cette image a changé quelque peu l'état moléculaire du métal. Alors, les particules modifiées ne réfléchissent pas la lumière comme celles sous lesquelles il n'y a pas eu de gravure, et de là le dessin formé par la réflection solaire. Nous prions l'Académie de méditer sur la solution que nous lui présentons humblement.

B.

## Bourse du 22 juillet 1844.

La rente a ouvert en hausse, en 5 comme en 3 0|0, mais des ventes im-

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 0\|0 compt. | 82 » | | 82 10 | [illegible] | [illegible] | 82 10 |
| — fin cour. | 82 20 | | 82 20 | 82 05 | 82 05 | 82 10 |
| — en liquid. | » » | | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFce S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFce S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | » » | » » | » » | 5 0\|0 Bg. 1840 | 105 3\|4 | 106 » | H. » 1\|4 |
| 4 0\|0 ... | 106 50 | » » | H. » 25 | — Portugais. | 44 1\|2 | 44 3\|4 | H. » 1\|4 |
| O. de la V. | 1457 50 | 1460 » | H. 2 50 | Esp. D. active | 30 1\|2 | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3095 » | 3120 » | H. 25 » | 5 0\|0 Naples. | 98 90 | 99 » | » » |
| C. L. 5000 | 5070 » | » » | H. 2 50 | — Romain. | 104 » | » » | » » |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1240 » | » » | H. » 05 |
| C. hyp... | 775 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| à Can.... | 1272 50 | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

### Spectacles du 23 juillet.

7 h. » | » OPÉRA. —
7 h. 1\|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Joacelin et Guillemette. Dégarias.
7 h. » | » OPÉRA-COMIQUE. — [illegible] Fils Aymon.
6 h. » | » VAUDEVILLE. — 1er [illegible] Satan. Robe déchirée.
6 h. 3\|4 VARIÉTÉS. — Vam[illegible] Palais. Bédouins. Saltimbanques.
6 h. » | » GYMNASE. — Marie [illegible] Jeunesse orageuse. Trois Amours.
6 h. » | » PALAIS-ROYAL. — [illegible] Voleur. Billet de faire part.
6 h. 1\|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. » | » AMBIGU. — Relâche.
6 h. » | » GAITÉ. — Lucrèce B[illegible]
6 h. » | » COMTE. — Maison des [illegible] Cracovienne. Poupée. Polka.

Imprimerie de LANGE[illegible] et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Nous croyons utile de mettre encore sous les yeux de nos lecteurs l'extrait de notre correspondance, dans un moment où le sort des récoltes influe nécessairement sur les transactions du commerce agricole.

On nous écrit de Provins :

« Les dernières pluies ont fait du mal, surtout aux avoines fortes qui ont été roulées comme si une rivière eût passé dessus. On a coupé des seigles toute la semaine; on se plaignait du germe sur la javelle, et même sur l'épi debout. Le beau temps reprend ; durera-t-il ? On entre demain en pleine moisson des blés.

A Meaux les pluies et les orages ont fait coucher presque tous nos blés, ce qui diminuera beaucoup leur qualité. Les avoines ont tellement profité, qu'une grande partie est déjà versée, et le mauvais temps nous fait craindre que le mal ne vienne encore plus grand.

Nous lisons dans l'*Argus soissonnais* du 21 juillet :

« Jusqu'à présent dans nos contrées, malgré les averses continuelles et un froid du mois d'avril, l'apparence des récoltes reste bonne ; les seigles sont en retard pour la fauchaison, mais les blés sont beaux et l'eau a fait grand bien aux avoines qui auraient tout-à-fait manqué.

— Les pluies torrentielles qui sont tombées depuis quelques jours à Reims et aux environs, ont fait beaucoup de mal aux récoltes sur pied, particulièrement aux seigles et aux blés, presque dans toute la campagne de Reims on voit les épis couchés à plat.

La vigne a été moins maltraitée par le temps. Elle est en ce moment à peu près hors de danger. On s'attend généralement à une bonne demi-récolte.

A Auxerre, depuis trois jours les averses avaient cessé, aussi s'est-on hâté de profiter du beau temps pour commencer la moisson des seigles, mais aujourd'hui la pluie tombe avec abondance ; un pareil temps finit par être une calamité ; nos meilleurs blés sont couchés, et il est à craindre, qu'exposés sans cesse à l'humidité de la terre, ils ne puissent arriver à une parfaite maturité.

On écrit de Verdun : « L'abondance des foins récoltés cette année est telle qu'on a peine à en trouver 20 fr. le millier métrique ; aussi, peu de propriétaires songent à faire du regain ; ceux du Pré-l'Évêque ont demandé que la garnison disposât de sa vaste étendue pour y faire ses exercices ; le régiment y a manœuvré le 11 de ce mois. Cette mesure, dont l'expérience a constamment démontré l'utilité, aura pour effet, cette année surtout, de resserrer les terres, de rapprocher les racines de l'herbe et d'assurer aussi le bien-être de la récolte prochaine. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 20 Juillet. | | | 22 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1251 q. | 39 k. | Arrivages | 2061 q. | 61 k. |
| Ventes | 467 | 22 | Ventes | 1734 | 04 |
| Restant | 13040 | 37 | Restant | 11367 | 94 |
| Cours moyen | | 39,83 | Cours moyen | | 39,06 |
| Cours-taxe | | 39,12 | Cours-taxe | | 39,11 |
| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
| Gr. | 3 q. 14 k. | 52,00 à 54 80 | Gr. | 6 q. 28 k. | 53,00 à 51,80 |
| 1re 37 | 68 | 40,75 à 00,00 | 1re 229 | 22 | 40,10 à 40,75 |
| 2e 32 | 97 | 38,20 à 39,50 | 2e 239 | 89 | 35,65 à 39,50 |
| 3e 3 | 0 | 30,35 à 00,00 | 3e 3 | 14 | 29,95 à 00,00 |
| 4e 8 | 92 | 24,85 à 25,65 | 4e 13 | 61 | 22,95 à 26,65 |
| At. 274 | 75 | 38,35 à 39,50 | 1. 942 | 00 | 39,50 à 00,00 |

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, 22 Juillet. — A la halle de samedi, les affaires par facteurs ayant été nulles, il n'y a point eu de mercuriale.

PROVINS, 20 Juillet. — Froment, 1re : 21,20 ; 2e : 19,40. Hausse de 1,50. — Avoine : 6,25 à 7,00, peu à ce dernier prix, sans variation. Marché faible.

ORLÉANS, 20 Juillet. — Froment, 1re : 22,50, 2e : 21,00 ; 3e : 19,00. — Méteil : 14,00 à 18,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 9,50 à 10,00. — Avoine : 8,00. — Sarrazin : 7,00. Hausse de 0,60 sur le froment ; il y a beaucoup de blés versés ; mais comme le grain était formé, le mal sera moins grand.

BEAUGENCY, 20 Juillet. — Froment, 1re : 21,80 ; 2e : 20,64 ; 3e : 18,90. — Méteil : 15,50. — Seigle : 11,25. — Orge : 10,75. — Mouture : 11,50. — Sarrazin : 10,50. — Avoine : 7,60.

CHALONS-SUR-MARNE, 20 Juillet. — Froment, 1re : 20,32 ; 2e : 18,32 ; 3e : 17,32. — Seigle : 8,66 à 11,66. — Orge : 10,00 à 10,66. — Avoine : 6,66 à 7,50.

LYON, 20 Juillet. — Notre correspondant nous écrit ce qui suit :

« Depuis ma dernière du 13 courant nos cours ont encore fléchi, et par cela nous sommes bien en opposition avec ceux cotés par la mercuriale remise par la préfecture qui, depuis les dernières semaines indique une faveur progressive ; et, par celle de la deuxième semaine du courant les blés sont portés à 22,50 l'hectolitre, tandis qu'ils ne se vendent depuis long-temps que 19,00 à 19,50 l'hectolitre.

Nous aimons à croire que l'administration est mal avisée ; et c'est d'autant plus fâcheux que ce système serait désastreux dans l'intérêt général de notre agriculture et du commerce. Mes correspondants de Marseille se récrient beaucoup sur ce manque d'exactitude.

Les affaires restent très calmes et les ventes minimes ; les prix inclinent à la baisse : des blés de Gray se sont offerts à 25,50 les 100 kil. ; on céderait à 25. Les bonnes qualités de Lorraine valent de 26,50 à 27,00. Les farines premières aujourd'hui, de 40,00 à 41,00 les 100 kil., et les rondes de 36,0 à 37,00. Les seigles délaissées, de 2,40 à 2,50 le d. d. Les avoines, peu demandées, de 16,50 à 17,00 les 100 kil. »

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 22 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 1 11 | 1 6 | » 94 |
| Vaches.... | 141 | 135 | 6 | 1 6 | » 92 | » 80 |
| Veaux.... | 519 | 498 | 21 | 1 36 | 1 18 | 1 00 |
| Moutons.. | 7537 | 7154 | 383 | 1 50 | 1 30 | 1 10 |

Vente difficile pour les veaux et assez facile pour le reste.

LYON. *Marchés des 16, 18 et 19 juillet.* — Bœufs : 1,30-1,20-1,04. — Moutons : 1,36-1,24-1,16. — Veaux : 1,34-1,30-1,28. — L'approvisionnement était suffisant en bœufs et en veaux ; les moutons étaient en trop grand nombre.

**Viandes diverses et volaille.**

PARIS, *Marché de la Vallée, 22 juillet.* — La[illegible] 0,90 à 2,00. — Dindes : 2,00 à [illegible] — [illegible] 2,25 à 3,50. — Chapons : 2,60 à 6,50 — Poulets gras : 2,50 à 6,50. — de [illegible] : 0,7[illegible] à 2,00. — Canards 0,70 à 1,75. — Cane[tons] 2,00 à 2,10. — Pigeons : 0,10 à 0,85.

**Laines** (par kil.).

P[aris], 22 juillet. — Cet article jouit d'une [faveur] toujours soutenue à l'étranger ; lenteur [dans les] achats en suint et laines filatées, sauf [quelques] exceptions, par suite de l'écoulem[ent] trop restreint des produits fabriqués.

E[xist]ence faible en matières premières ; approv[isi]onnement peu considérable en général chez les fabricants ; opinions très contradictoires sur le chiffre du cours à venir et la marche [de la] [illegible].

La [foire] de Chartres du 18 a été à peu près en tous points, ce qu'ont été la première de Char[tres] et celle de Châteaudun ; [illegible] [illegible] vendre à des prix trop élevés, eu égard au conditionnement des laines.

SAINT-QUENTIN, 15 juillet. — Notre belle foire aux laines a été nulle ; le peu d'affaires qui s'y sont traitées l'ont été à ce cours : française commune, de 1,50 à 1,75 le demi-kil. ; fine [mi]-croisée, de 2,00 à 2,15 ; laine mérinos en [suint], de 0,80 à 1,10.

CHALONS-SUR-MARNE, 20 juillet. — Il est venu quelques milliers de laines de Brie au marché d'hier qui ont été vendus avec ceux qui restaient du marché précédent aux prix de 4,70, 4,80-4,90-5,00-5,10 et 5,20 le kil.

L'importance des transactions réunies est de 18 à [illegible],000 kil. Il reste peu de bonnes laines à vendre sur place.


**ABONNEMENT :** France, Algérie, 6 mois, 13 fr. un an, 25 fr.

**BUREAUX :** 35, r. N.-des-Petits-Champs, à PARIS.

**LE JOURNAL PARAIT** Les jours de départ et d'arrivée du courrier d'Afrique.

# JOURNAL L'ALGÉRIE,

## COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

**LES RÉDACTEURS PRINCIPAUX**, Membres de la Commission scientifique d'Algérie, s'adjoignent des hommes pratiques, agriculteurs, commerçans, militaires, marins, qui tous ont habité et exploré l'Orient et l'Algérie. — **UNE CORRESPONDANCE** active avec des magistrats, d'habiles colons, des militaires, sur tous les points importans de l'Algérie et du littoral de la Méditerranée, fournit à la rédaction les faits les plus nouveaux et les documens les plus propres à éclairer sur les besoins et les ressources de l'Algérie, et sur les intérêts français en Orient. — **LE CONSEIL DE SURVEILLANCE** est composé de trois anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique. — Le Journal s'adresse surtout aux FAMILLES qui ont, en Algérie ou en Orient, leurs enfans, leurs amis ou des intérêts ; et aux Français qui, en Algérie ou à l'étranger honorent la patrie par leurs travaux et leurs services.

**Paris. A la Librairie agricole de la MAISON RUSTIQUE, quai Malaquais, 19.**

EN PROVINCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET CORRESPONDANTS DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

# MAISON RUSTIQUE DU XIXe SIECLE

Publiée en cinq vol. in-4° avec plus de 2500 grav. — Prix : 39 fr. 50 c.

MISE EN VENTE DU TOME V ET DERNIER,

PRIX de CHAQUE VOLUME : 12 francs.

## ENCYCLOPÉDIE D'HORTICULTURE

TERMINÉE PAR LE CALENDRIER DU JARDINIER, DU FORESTIER ET DU MAGNANIER

PRIX DES CINQ VOLUMES ouvrage complet 39 fr. 50 cent.

Avec 500 gravures représentant les instruments, plantes, fleurs, légumes, arbres, serres, modèles de jardins, bâtiments ruraux, etc., etc.

**Cours d'agriculture**, par le Comte DE GASPARIN, pair de France, in-8 de 736 pages. . . . . 7 50
**Guide des propriétaires de biens ruraux affermés**, par le Cte DE GASPARIN, in-8. 7 50
**Guide des propriétaires de biens soumis au métayage**, et culture de la garance, du safran et de l'olivier, par le Comte DE GASPARIN ; 1 vol. in-8. . . . . 7 50
**Voyages agronomiques en France**, par LULLIN DE CHATEAUVIEUX, 2 vol. in-8. . . . . 12 »
**Etat de la production des bestiaux en Allemagne**, par MOLL, in-4 . . . . . 2 75
**Traité de la culture du mûrier**, par CHARREL, 1 vol. in-8 . . . . . 3 50
**Traité de l'éducation des abeilles**, par DE FRARIÈRE, gr. in-18 de 300 p. avec gravures. 3 50
**Traité de l'estimation et du partage des biens-fonds**, par NOIROT, 1 vol. gr. in-18. 3 50
**Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes**, par VILLEROY, 1 vol. grand in-18 avec gravures. 3 50

# JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE ET DE JARDINAGE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU Dr BIXIO, PAR LES RÉDACTEURS DE LA *MAISON RUSTIQUE*.

Un cahier de 50 pages in-4 par mois, avec gravures — **Prix, franc de port, 10 fr. par an.**

# LE MANOIR DES DUNES

## ou la Famille des Ames,

(REFLET DE BRETAGNE)

**Par HIPPOLYTE MORVONNAIS,**

Auteur de la **Thébaïde des Grèves**, de **Un Vieux Paysan**.

Deux volumes in-8°. — Prix : 15 fr.

Chez AUTIQUET, libr.-édit., 19, rue Ste-Marguerite (faub. St-Germain).

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

**ÉCONOMIE AGRICOLE.**

## A PROPOS DU MORCELLEMENT,

Par M. DE MONSEIGNAT, député,

Membre de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron.

Brochure in-8°. — Prix : 60 cent.

**Sommaire du Traité de**

## L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE,

**Par CHARLES FOURIER.**

Brochure in-8°. — Paris, 1822. — Prix : 1 franc 50 centimes.

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER

Par l'auteur de la *Défense du Fouriérisme*,

Paris, 1841. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix : 1 fr. 50 cent.

## BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE ;

**Manifeste de l'Ecole Sociétaire, fondée par FOURIER.**

Nouvelle édition, Paris, 1842. — Un beau volume in-18. — Prix : 1 fr. 25.


[É]tude de Me GIREAULT, avoué-licencié, rue des Vieilles-Prisons, à Saint-Amand (Gers).

**VENTE DE**

## LA TERRE DE CONTRES

**ET SES DÉPENDANCES.**

*Situées commune de Contres et de Parnay, canton de Dun-le-Roi, arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond, départ. du Cher.*

[P]ar le ministère de Me RESMOND, notaire à Dun-le-Roi (Cher).

L'adjudication aura lieu le 8 août [18]44, heure de midi, au chef-lieu de [la] commune de Contres, maison de M. LEMAIRE.

La Terre de Contres, d'une étendue de 339 hectares, constitue *la presque totalité* de la commune de [ce] nom ; il s'y rattache 114 hectares de marais desséchés.

Sur dix-huit feux dont ladite commune se compose, dix-sept font partie de la propriété à vendre, c'est-à-dire qu'elle a dix-sept droits sur dix-huit.

Cette propriété possède des minerais de fer en pleine voie d'extraction ; une réserve, deux maisons de maître ayant premier étage ; jardins, cours d'honneur, pavillons, vergers, etc., et de très vastes bâtiments d'exploitation ; de grandes routes la joutent de toutes parts.

La mise à prix est fixée à 300,000 f.

S'adresser, pour visiter cette terre, à M. LEMAIRE junior, propriétaire à Contres ;

Et, pour prendre connaissance des conditions de la vente :

1° A Me RESMOND, notaire à Dun-le-Roi (Cher), dépositaire du cahier des charges ;

2° Et à Me GIREAULT, licencié en droit, avoué à St-Amand-Mont-Rond (Cher).

... véritable état des choses ... que peuvent faire naître les souffrances malheureusement trop réelles de certaines des classes ouvrières de la seconde ville du royaume. Voici comment s'exprime à cet égard le *Censeur de Lyon* :

« Nous ne cessons, depuis long-temps, de répéter au gouvernement que l'état des classes ouvrières est déplorable; il nous laisse dire, et considère nos réclamations comme des lieux-communs. Cependant, en examinant bien ce qui se passe en ce moment à Lyon, il lui serait facile de reconnaître que ceux qui l'ont décidé à nous envoyer un commissaire extraordinaire se rattachent intimement à la position industrielle qu'on nous a faite. Quand les populations souffrent, elles sont facilement disposées à l'agitation, car elles accusent d'une partie de leurs souffrances ceux qui gouvernent; et en cela elles ont souvent raison. Nous ne croyons pas sans doute qu'on puisse modifier en tous points l'état de malaise des ouvriers, mais nous [illegible] qu'on pourrait leur rendre la vie moins dure, en donnant à leur travail de plus de garanties, en le rendant moins précaire, en [illegible] les grandes agglomérations de travailleurs, en donnant enfin une charte du travail conforme à nos besoins actuels et à l'état de notre civilisation.

Où veut-on aboutir en persistant dans les voies actuelles? C'est ce que nous nous demandons chaque jour avec inquiétude. On a à plusieurs reprises usé de la force brutale; a-t-on changé le fond des choses? En aucune façon; nous nous retrouvons toujours en face des mêmes plaintes, des mêmes causes de désordre. Encore une fois, ces plaintes sont fondées; qu'on [illegible] donc d'y faire droit. Alors on ramènera la confiance dans les esprits, on empêchera les empiriques de toute espèce qui se mêlent à nos ouvriers de les engager dans des situations illégales; alors on trouvera qu'on a le sentiment de notre véritable position, qu'on veut la rendre moins mouvante et moins dangereuse. »

Ces conseils, ces avertissements, bien que répétés pour la millième fois peut-être, paraîtront raisonnables à tout le monde : ce n'est point ici une affaire de parti, une question politique sur laquelle des dissentiments puissent s'élever; c'est une question d'humanité et d'amélioration sociale, une question de vie et de mort pour les travailleurs. Le mal existe, c'est là un fait incontestable [illegible] est connu. Le devoir de tous les hommes intelligents, de tous les bons citoyens, est donc d'en chercher le remède, et nous félicitons notre confrère de Lyon d'avoir essayé d'indiquer quelques palliatifs provisoires. Cela vaut mieux, cela est plus positif que la métaphysique incroyable du *Siècle*, qui écrivait, il y a deux jours, la phrase suivante :

« ... Si nos ouvriers étaient aussi malheureux que ceux de l'Allemagne et de la Bohême, *ils auraient la liberté* POUR SE CONSOLER. »

[illegible] ses enfants [illegible]

Par l'effet de la concurrence, de cette concurrence [illegible] trouve tant d'admirateurs, les chefs d'entreprises [illegible] pour leur faute, sont forcés de réduire les salaires; l'ouvrier qui gagnait à peine de quoi subsister, ne peut plus, malgré ses privations, fournir à ses besoins et à ceux de son ménage. — *Il a la liberté* POUR SE CONSOLER !

Des femmes, de jeunes filles, des enfants, sont employés aux travaux les plus pénibles, les plus abrutissants, dans les manufactures, et on leur donne à peine 40 ou 50 centimes par jour. — *Ils ont la liberté* POUR SE CONSOLER !

Enfin, l'ouvrier, exténué de labeur, est atteint par la maladie ou par la vieillesse; il a épuisé toutes ses ressources; la porte du mont-de-piété est fermée pour lui; celle de l'hôpital ou de l'hospice s'ouvrira-t-elle? — *Il a la liberté* POUR SE CONSOLER !

Non, au milieu de l'anarchie industrielle et sociale, l'ouvrier n'est pas libre; car la liberté ne peut résulter que de l'ordre et de la justice. Du reste, en vertu de la loi de solidarité, les possesseurs de capitaux ne sont guère plus libres que les travailleurs; ne les voit-on pas constamment rongés de soucis, traînant la chaîne d'une profession monotone, et, par intervalles, frappés de coups terribles qui les écrasent. Il y a donc intérêt *pour tous* à chercher, à découvrir, à réaliser l'ordre qui donnera la liberté *à tous*.

Sous le régime actuel de l'industrie, le travailleur jouit de la liberté *corporelle passive*, c'est-à-dire qu'il n'est plus enchaîné à un maître, comme dans l'antiquité, ou attaché à la glèbe, comme dans le moyen-âge. Mais c'est là un bien négatif, et qui est devenu aujourd'hui [illegible] sous les balles de la royauté constitutionnelle ou absolue. La liberté prétendue consolatrice qu'on donne aux ouvriers n'est, au fond, qu'abandon et délaissement. C'est une chimère à l'aide de laquelle on croit justifier l'exploitation des nouveaux seigneurs de l'industrie. Cette liberté n'est pas *sociale*; elle isole l'ouvrier; elle ne lui donne pas les moyens de développer ses facultés, de s'associer, de se grouper selon ses instincts et ses goûts, de vivre dans le milieu convenable à sa nature, à sa destinée; elle détruit pour lui toute providence, tout avenir, et par conséquent tout espoir et

[illegible] donc [illegible] quelques [illegible] pourra [illegible] voir, par quelques [illegible] organisation [illegible] vers laquelle [illegible] à l'avenir [illegible] crises et de [illegible]

Droit au [illegible]

Éducation et [illegible]

Rétribution [illegible] progressive;

Ateliers salubres [illegible]

Division des travaux [illegible] travaux [illegible] ouvriers;

[illegible] pénibles afin [illegible]

[illegible]

Association dans les travaux domestiques, qui sont la base de l'existence;

Enfin, organisation de [illegible] industriel, de telle sorte que le travailleur [illegible] ses compagnons de travail.

Voilà les principaux moyens de constituer l'ordre selon la justice et selon la *liberté*. Si la grande voix de la presse appelait sur eux l'attention publique, si les gouvernements montraient la ferme volonté d'y concourir, la confiance et l'espoir renaîtraient au sein des masses laborieuses, et l'on n'aurait plus besoin, pour prévenir ou réprimer les révoltes, de baïonnettes, de tribunaux et de commissaires extraordinaires.

Nous lisons dans la *Presse* :

« Les journaux faits par et pour les ouvriers tendent à se multiplier et à occuper dans la presse [illegible] ne fût un bien s'il suffisait, pour améliorer leur sort, de connaître leurs besoins et leurs vœux; mais ce qui manque, ce n'est pas la connaissance du mal dont ils se plaignent, c'est la connaissance du remède appelé à le guérir, et il est permis de penser que ce ne sont pas les moins éclairés qui le trouveront. Quoi qu'il en soit, le nombre de ces publications s'accroît chaque jour; c'est un fait sur lequel nous croyons que l'attention du gouvernement doit se porter : les [illegible] de l'avenir, ses dangers sont de ce côté, et non du côté où le pouvoir a les yeux fixés, vers les jésuites et les légitimistes. Ce n'est pas derrière lui qu'il fera bien de regarder, c'est devant lui. »

En signalant à l'attention du pouvoir ce fait de l'intervention de plus en plus multipliée des travailleurs dans la presse périodique, l'organe in-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. — La *Camaraderie*. — Les barbistes. — Les acteurs. — Les oncles de Molière. — *Jocelyn et Guillemette*. *Diégarias*. — GYMNASE et PALAIS-ROYAL. — OPÉRA-COMIQUE. — Les *Quatre Fils Aymon*, opéra de M. Balfe. — OPÉRA. — M. Poultier. — Grand festival Berlioz.

La *Camaraderie* a été reprise avec un joyeux succès. C'est une pièce qui touche d'un trait fort spirituel à l'un des vices de notre temps, à l'intrigue par compagnie.

« Nous sommes dans un siècle d'actionnaires; tout se fait par entre-
» prises et associations... Pourquoi n'en serait-il pas de même des répu-
» tations? »

M. Scribe indique là une analogie fort juste. Dans l'ordre moral comme dans le monde industriel, des individus réunissent et concentrent leurs capitaux, leurs ressources, et travaillent aux profits du groupe; tant pis pour l'intelligence qui reste en dehors. Par ce moyen, les sots arrivent volontiers, et les sots, ainsi parvenus, se maintiennent souvent, quoi qu'en dise le héros de M. Scribe, Édouard de Varennes : « Oui, qui s'est
» élevé par l'intrigue tombera par l'intrigue, car rien ne reste ici bas que
» le talent; l'intrigue peut le retarder, mais non l'empêcher d'arriver;
» et quand viendra son jour, quand brillera sa lumière, dès long-temps
» vous serez rentrés dans l'obscurité natale qui vous attend et vous ré-
» clame. » Hélas! le jour est, parfois, bien lent à venir, et il est plus d'un grand génie, bienfaiteur de l'humanité, dont on peut dire avec le poète

Et son laurier tardif n'ombrage que sa tombe.

Et ce n'est pas l'intrigue seulement qui retarde le succès mérité et étouffe la lumière; plus obscurantes et plus oppressives que l'intrigue sont l'indifférence, la peur du nouveau, la *chinoiserie* civilisée. Qui de nous n'est un peu chinois? et M. Scribe lui-même, membre du premier corps scientifique et littéraire du monde? M. Scribe, l'un des hommes les plus spirituels de son temps et les plus dégagés de préjugés, M. Scribe sait-il seulement ce que c'est que Charles Fourier? Et pourtant, la critique sociale de ce profond penseur, lue et comprise par le spirituel et sagace écrivain, féconderait au centuple sa muse dramatique.

M. Scribe sait fort bien, du reste, que le talent, armé de courage et de patience, courrait presque toujours le risque de rester en route, obscur et perdu, si le savoir-faire ne lui venait en aide. C'est sur cette pensée que pivotent le nœud et le dénouement de son ouvrage. Edmond de Varennes n'a au service de son mérite que de la noblesse et de la probité : il échouerait ridiculement au milieu des menées de la camaraderie, s'il ne rencontrait une femme, ange sauveur, qui se mêle d'intriguer au profit de l'honnête homme. Voilà de l'intrigue en titre unique et presque religieux. Zoé prend donc le parti d'Edmond, tandis qu'à la tête du groupe des camarades, ostensiblement mené par le docteur Bernardet, se trouve en réalité une autre femme, Mme Césarine de Miremont, la femme du pair de France, l'ex-sous-maîtresse. Oh! que M. Scribe connaît bien son monde parisien! Tous ces mâles barbus, rois de l'intrigue, incessamment agités et cabalant pour leurs intérêts égoïstes, eux-mêmes ne sont que des pantins entre les mains de deux femmes. Ce que femme veut... Cette beauté toute délicate, que vous voyez dans les salons dorés et [illegible] absorbée en apparence dans des soins de coquetterie futile, va vous prendre tel de nos plus graves et dominateurs mâles politiques, et le fera danser sur ses genoux comme un poupon, ou tournoyer entre ses griffes comme une souris pelotée par un chat. Notre société refuse à la femme tout emploi régulier de ses forces ambitieuses; qu'en résulte-t-il? C'est qu'elle a recours à des voies tortueuses et souterraines pour exercer ses facultés; et quand l'homme et la femme se rencontrent sur le terrain de la brigue, assurez-vous que celui-là sera battu, car le sexe est passé maître en fourberie. Allez donc, mesdames, continuez à nous mener et surmener par le bout du nez, et réparez, s'il se peut, les sottises de nos grands hommes rasés et demi-rasés. M. Scribe ne vous reconnaît pas toute votre œuvre, vraiment; non, les empires, aujourd'hui, ne se gouvernent pas tout seuls, et si le monde marche, mesdames, vous y êtes bien encore pour quelque chose.

Césarine et Zoé sont de dignes jouteurs : la première pleine d'expérience, l'autre novice, mais si merveilleusement douée que ses premiers pas sont des triomphes faciles. Césarine est amoureuse, c'est le secret de son infériorité. Tout amoureux perd le meilleur de son aptitude à la cabale. La sous-maîtresse ne s'est jetée dans les affaires que pour se consoler d'un chagrin d'amour.

« Un beau jeune homme... qui ne m'aimait pas... c'est fort piquant... Les inclinations sont libres; je l'ai oublié, je n'y pense plus... mais je lui en voudrai toute ma vie... Et c'est là, peut-être, ce qui m'a donné ce besoin de distractions et d'activité, maintenant mon bonheur et ma seule passion; j'aime à me voir à la fois trois ou quatre affaires sérieuses ou futiles qui m'occupent et m'inquiètent. Ce sont des tourments, si vous voulez, mais ce sont des émotions!... c'est de l'espérance ou de la crainte, c'est vivre du moins!... Voilà pourquoi vous me voyez souvent, si étourdie ou si audacieuse, brusquer la fortune que je pouvais attendre, changer d'idée au moment du succès, me lancer dans des périls que je connais... que je prévois... mais qui font battre le cœur... et rendent plus douce encore la joie du triomphe! »

Voilà, certes, très excellemment analysé l'amour de la lutte pour la lutte elle-même, la passion de la cabale, combinée avec l'ambition; et M. Scribe nous accordera bien que cette passion de la cabale est une des forces essentielles de l'âme humaine. Chez Césarine, la passion a pris un libre essor, lorsque a été comprimé douloureusement l'amour. Ne pouvant vivre d'amour on se nourrit d'intrigue. Que de femmes en sont là, à Paris!

Le jeune homme indifférent aux charmes de la sous-maîtresse, c'est Edmond de Varennes. On conçoit qu'avec de pareilles armes, Zoé doit l'emporter aisément. Elle fera croire à Césarine qu'Édouard n'a jamais aimé qu'elle, qu'une extrême timidité seule a arrêté l'aveu de sa passion. Les femmes qui désirent sont crédules. Césarine, changeant subitement de batterie, abandonnera ses protégés de la camaraderie pour faire triompher Edmond, et lorsqu'elle reconnaîtra son erreur, il sera trop tard : Edmond, encensé par les journaux et prôné dans le monde, aura été nommé député. C'est un dénouement heureux : la vertu trouve tôt ou tard sa récompense... Mais ce que ne dit pas M. Scribe, c'est que, sans aucun doute, aux élections prochaines M. Edmond ne sera pas réélu. J'en crois la juste colère et la haine et l'intelligence de Césarine de Miremont; à moins pourtant que le jeune député n'ait épousé quelque fine mouche comme Zoé, laquelle [illegible] de ruse naturel mêlera un autre système d'association et de camaraderie, l'égoïsme de ménage, la *ligue conjugale*. C'est là un excellent sujet de comédie, dont l'auteur de la *Camaraderie* trouverait les traits les plus saisissants exposés dans les livres de Fourier. Avec ce sujet, M. Scribe peut aborder un genre de comédie beaucoup plus profond que celui qu'il exploite avec tant de goût depuis vingt ans, un genre de comédie touchant aux questions les plus sérieuses de la réorganisation sociale. Il ne nous est pas prouvé, comme semble le croire notre confrère du *Courrier*, que la comédie « possible dans notre époque » doive s'en tenir à observer la superficie des choses et se borner à plaire; il ne nous est pas prouvé qu'elle doive renoncer à corriger profondément les erreurs humaines et à enseigner les lois morales de l'avenir.

Le feuilleton de la *Réforme* a dit :

« Il faut le reconnaître, c'est près de lui que M. Scribe a observé la *Camaraderie*, il l'a vu groupée autour de sa personne, et pour son bénéfice. Par qui, en effet, a-t-il été élevé, soutenu, porté? par son talent et son esprit d'abord, deux excellents camarades que nul ne lui conteste; mais aussi par les élèves de Sainte-Barbe, camaraderie dont le bout du filet est cloué à une cour de collège, et dont les mailles s'étendent sur tout Paris. O barbistes! c'est vous qu'un barbiste a voulu peindre; après avoir usé de vous, ce sont vos procédés de courte-échelle qu'il a dévoilés. On n'est jamais trahi que par les camarades. »

Il est vrai que M. Scribe a pu être soutenu, loué, et quelque peu chanté par les barbistes; il est vrai que les anciens élèves de Sainte-Barbe se sont toujours aidés les uns les autres, et que, depuis quinze ans, plusieurs sont aisément parvenus, grâce aux protections amicales qu'ils trouvaient dans une sphère élevée; mais si M. Étienne Arago avait considéré que les camarades peints par M. Scribe sont tous des charlatans, des roués, usant de procédés assez malhonnêtes, il se serait sans doute abstenu d'assimiler, en termes généraux, la camaraderie des barbistes à celle de Bernardet, Montlucar et compagnie. Le lien qui unit les élèves de la Sainte-Barbe Delanneau s'est formé sous une inspiration généreuse, et il a produit des fruits précieux. L'antique maison, dont l'esprit libéral était mal noté sous la Restauration, s'était vu enlever son nom, et, à la suite de diverses tracasseries provenant d'une administration hostile, elle se trouvait en souffrance. Les anciens élèves s'associèrent fraternellement pour adopter leur collège : ils l'ont relevé, ils lui ont rendu son ancien lustre. Sainte-Barbe est aujourd'hui un des établissements les plus forts de France et les mieux tenus. Les chefs de l'association barbiste reçoivent ici, dans leurs familles, et élèvent comme leurs propres enfants les fils des anciens condisciples qui vivent loin de Paris. Une souscription, à laquelle prennent pieusement part des hommes établis dans toutes les parties du monde, vient au secours des camarades

[illegible] dans les environs de la place. Ils commencent à parler mal des [illegible] sans doute parce que leur [illegible] n'a pas eu pour résultat l'a-[illegible] de l'Espagne. »

Un journal espagnol, la [illegible] du 17 juillet, contient la nouvelle suivante, à laquelle [illegible] d'ajouter foi, mais que nous reproduisons à cause [illegible]

« D'après des nouvelles [illegible] télégraphiques communiquées par des voyageurs [illegible] d'Afrique, il s'est passé un événement qui, s'il est [illegible] la rupture de la paix qui règne en Europe. Il paraît que [illegible] droit de visite qu'ils se sont arrogé, et qui est [illegible] pavillons, ont eu l'audace de se présenter pour [illegible] que montait le prince de Joinville, [illegible] les eaux de Maroc. Le prince français [illegible] appa-[illegible] cette insulte [illegible] par des An-[illegible] il a [illegible] [illegible] après avoir [illegible] [illegible] satisfaction, a commandé [illegible] anglais qu'il a coulé. Si [illegible] les hostilités sont reprises entre la France et l'Angleterre, l'Europe [illegible] de la grande lutte évitée jusqu'ici par les efforts de la diplomatie et le système de la paix à tout prix [illegible] Philippe. [illegible]

La *Patrie* attribue [illegible] pour nous si nos informations [illegible] qui même au prince de Joinville de rendre [illegible] et de bombarder la ville s'il n'obtenait pas une satisfaction [illegible]

[illegible] à la fin de la dernière séance des communes, qui [illegible]

[illegible] que la communication de l'honorable [illegible] est la plus extraordinaire que j'aie jamais entendue. [illegible] Et sa motion aura-t-elle bien pour objet qu'une commission [illegible] fasse une enquête !

M. SHEIL. Oui !

Cette réponse a clos l'incident.

[illegible] les faits et on verra que partout on retrouve [illegible] lois et les mêmes causes.

Les Juifs, en Autriche et en Bohême, ne jouissent d'aucun droit civique. Ils sont encore soumis à la législation du moyen-âge. Or, à cette époque le commerce et l'agiotage étaient regardés comme une chose vile, indigne d'un homme d'honneur. Il était donc défendu aux Juifs d'avoir des terres et des [illegible] on ne leur abandonnait que le commerce et l'usure, sauf à [illegible] quand on croyait leurs coffres pleins.

De là est résulté d'abord que presque toutes les fabriques, le haut et le petit commerce de la Bohême sont entre les mains des Juifs. On s'est aperçu trop tard que c'était leur livrer le pays.

En outre, la concurrence libre et anarchique, là comme partout, a produit le monopole, si bien que, parmi les quinze mille Juifs de Prague, il y en a quelques-uns qui se sont enrichis au point de faire la loi au gouvernement, tandis que les autres croupissent dans la misère et n'exercent pas d'autres professions que celles de fripiers, marchands de bric-à-brac et courtiers de bas étage. Dernièrement encore, le gouvernement autrichien a anobli deux Juifs, fabricants de Bohême.

M. Klein, dont il a été question dans cette triste affaire, est juif. C'est une espèce d'entrepreneur en grand. Il avait pris à bail la construction des chemins de fer, et, loin de soigner lui-même ces travaux et de convenir du salaire avec les travailleurs, il avait pris [illegible] des tâcherons qui marchandèrent le salaire des ouvriers pour leur propre compte. Ces pauvres ouvriers, [illegible] un profit direct en les sous-louant à [illegible] lésés dans leurs droits. Ils demandèrent [illegible] que le gouvernement les employât [illegible]

Il n'est pas [illegible] que [illegible] circonstances, les prolétaires de la Bohême se [illegible] contre les juifs, aujourd'hui leur paraissent [illegible] enfin, cela n'était, et n'est [illegible] partout une question de sa-[illegible]

[illegible] génie de l'homme, [illegible] de troubles et de [illegible] société harmoni-[illegible] qui, par ses [illegible] manuels, au-[illegible] son cou-[illegible]

[illegible] ne pas être [illegible] à la scieu-[illegible] et assou-[illegible]

## [Presse] départementale.

Toutes les fois qu'il s'agit d'aborder sérieusement les questions sociales, la presse provinciale [illegible] lecteurs le sens [illegible] jamais été en arrière de la presse parisienne; et ce qui est [illegible] pour l'avenir des idées qui ont pour objet l'amélioration [illegible] morale des classes ouvrières, c'est que ces idées [illegible] dans les départements aussi bien auprès des feuilles conservatrices [illegible] feuilles légitimistes que des feuilles radicales. Il y a déjà [illegible], il est bon de le constater, que l'organisation du travail et [illegible] sont devenues des thèmes presque familiers pour la presse des départements.

Aujourd'hui voici ce que nous lisons dans un article de l'*Union des Provinces*, feuille légitimiste; l'article est intitulé *les Questions sociales*:

La révolution de 1830 a replacé la société française [illegible] près au point où le Directoire l'avait laissée, et dès lors une féodalité industrielle s'est pour ainsi dire constituée dans le pays. Des marchands enrichis par la fraude et par l'agiotage s'apprêtent à rétablir [illegible] l'esclavage en moins de temps peut-être qu'il n'en avait fallu [illegible] pour l'abolir. Et ce ne sera plus l'esclavage individuel comme [illegible] autrefois, mais l'esclavage *collectif*, cent fois plus dur et plus inhumain. [illegible] en effet, dans le système qui consacrait l'esclavage individuel, le maître [illegible] était du moins obligé de nourrir, de vêtir, de loger son esclave, [illegible] dans ses maladies. Il le faisait par intérêt, quand il ne le faisait [illegible] par humanité. Dans le système de l'esclavage collectif, dont le peuple [illegible] aujourd'hui menacé, le maître ne [illegible] nullement intéressé à [illegible] le prolétaire. Que lui importe qu'il meure de faim et [illegible] n'aura-t-il pas la moindre dépense à faire pour le remplacer. [illegible] mettront des milliers d'esclaves aujourd'hui, pour le plus mince salaire, [illegible] chaque jour à sa disposition. [illegible] ce système d'esclavage [illegible] être tempéré par la religion, car en fait de religion, les barons de la banque et de l'industrie ne connaissent [illegible] une part que la richesse [illegible] de l'autre, que la force [illegible] leur en garantit la possession.

Voici le terme vers lequel nous marchons à pas précipités.

Notre chambre des députés compte aujourd'hui dans son sein des parvenus, des marchands, des brocanteurs enrichis? Aussi [illegible] ce quel empressement [illegible] certaines lois qui, certes, n'ont [illegible] pas les intérêts [illegible] pour objet! Que de millions [illegible] enfouis dans l'absurde et ruineuse construction des bastilles [illegible] stupide; qui chante, pendant un demi-siècle la prise d'une vieille bastille [illegible] assurément très inoffensive, et qui ensuite, sur un simple signal [illegible] des hommes devenus ses maîtres, en élève, à ses frais et de ses [illegible] plus de vingt, destinées à le courber sous un joug de fer et [illegible] Eh bien! si l'on [illegible] demandé, il y a quatre ans, à cette chambre [illegible], dix ou douze millions seulement pour améliorer le sort du [illegible] procéder sur une base quelconque, à l'organisation du travail, [illegible] refusés net, cela est incontestable....

Le peuple n'a rien à espérer ni des chambres, [illegible] établis, ni de la révolte, que faire? Sera-t-il éternellement [illegible] Non. Il y a des moyens pour améliorer sûrement le sort de l'humanité [illegible] moyen

---

malheureux. Voilà une camaraderie fort honorable, et je ne vois pas à quel titre un démocrate et un fraternitaire peut la blâmer. Que cette chaîne fraternelle ait eu ses petits abus, je ne le nie pas ; mais est-ce une raison pour imaginer un parallèle assez malveillant entre les barbistes et les personnages de la comédie? Le feuilleton de la *Réforme* aurait fait œuvre plus utile et plus agréable en publiant la défense promise du théâtre de Regnard. Depuis que ce plaidoyer est annoncé, le *Constitutionnel* a vivement attaqué l'auteur du *Légataire*.

Que le lecteur veuille bien excuser notre petit acte de camaraderie barbiste, et revenons à la Comédie-Française.

La *Camaraderie* est jouée en perfection par Mmes Volnys et Anaïs Aubert. On ne peut pas ruser, intriguer et cabaler avec plus de puissance ou plus de grâce câline. M. Samson, dans sa douillette, est un type de vieux législateur conservateur, tout absorbé dans la conservation de ses places et de sa personne. C'est un des bons rôles de ce comédien si distingué. M. Regnier a remplacé très honorablement Monrose dans le rôle de Bernardet. MM. Mirecourt et Maillart concourent fort bien à l'ensemble. Mlle Denain représente convenablement la fille du pair de France.

Pourquoi, Mlle Denain, vous avisez-vous de jouer les *Folies Amoureuses*? Aucune folie de ce genre peut-elle aller à votre calme visage? De par dame nature, il faut vous en tenir aux rôles de moyen caractère. Le répertoire abonde en figures tranquilles, souriantes, doucement moqueuses, (les Eliante) que vous représenterez, sinon avec le trait vif de Mlle Anaïs, du moins avec un charme aimable. M. Riché joue Oscar Rigaut le nez au vent, comme toujours ; M. Riché est partout déluré, il a une assurance inquiétante. Il s'habitue trop à mouler tous les personnages dans le même four banal ; son entrain est un peu vulgaire. Ce qui lui manque (ceci va l'étonner peut-être), c'est le naturel. Avec lui, tout paraît arrangé et contraint. Avez-vous vu, dans l'*École des Femmes*, Alain et Georgette ? M. Riché et Mlle Avenel luttent admirablement d'anti-naturel. Tous deux ne trouvent pas un trait de naïveté, et je ne conçois pas qu'Arnolphe [illegible] puisse laisser un seul jour à ces gens-là la garde [illegible] M. Rousset, le débutant, voilà le véritable Alain [illegible] Comédie-Française. Si ce jeune artiste profite des savants [illegible] entoure, il deviendra un sujet précieux. M. Riché [illegible] (on compte) est un des jeunes acteurs qui, depuis quelques [illegible] donné les meilleures espérances. Ira-t-il loin? voilà la question. Nous voulons ni blesser ni décourager cet artiste ; nous lui reconnaissons de précieuses qualités. Il aborde des rôles très divers ; il n'est jamais froid, il anime la scène, il a de la gaîté parfois ; mais il doit songer à donner plus de simplicité, plus de franchise, un accent plus naïf et plus vrai à ses rôles.

M. Got a joué, pour ses débuts, dans les *Héritiers*, les *Précieuses* et le *Médecin malgré lui*. M. Got a malheureusement le masque et les allures du paillasse. Il faut qu'il se fasse d'autres airs comiques, s'il veut rester sur notre première scène. M. Got a le défaut de surcharger le texte d'interjections, de liaisons de toute sorte, et, nous ne saurions trop le répéter, c'est là un signe de faiblesse, un péché grave dont l'exemple est, il est vrai, quelquefois donné par les professeurs eux-mêmes. Un débutant devrait faire preuve de respect à l'égard de Molière, pour le moins.

Dans le *Médecin* [illegible] scène du troisième acte, [illegible] ; ailleurs [illegible] et ceci est plus grave [illegible] un homme qui était plus grand que [illegible] ajouté : « Sans compter le chapeau [illegible] et respectent Molière, des gentillesses [illegible] tisans ou des amis qui l'applaudissaient [illegible] M. Got a de [illegible] fier médiocrement à ces témoignages d'[illegible] l'engageons à se remettre à de très sérieuses études. Tel que [illegible] intelligence, et [illegible] s'il ne consentait de bonne grâce à retourner [illegible] le voyons aujourd'hui [illegible] de le renvoyer aux tréteaux de la foire. [illegible] école, on serait [illegible]

M. Baptiste a continué ses débuts par [illegible] Cléante qu'il a fort bien dit. — J'entends vanter outre mesure la noblesse [illegible] la grandeur de cette figure, et, si considérable que soit pour moi [illegible] l'autorité du juge, je veux protester quelque peu. Tous ces caractères [illegible] que l'on nomme *les oncles*, *les raisonneurs*, [illegible] dans notre théâtre, moyennes, sans chaleur, sans passion, [illegible] ne paraissent des natures et le plus digne de tous, le Cléante du *Tartufe*, [illegible] flammes ardentes au cœur, avis, de vives sympathies. [illegible] ne mérite guère, à mon [illegible] nous pas les artistes supérieurs [illegible] grands caractères, ne verrions-ces rôles restent affectés aux [illegible] les reproduire. Loin de là, sont de purs représentants [illegible] natures. Tous ces messieurs avec plus ou moins de bonheur [illegible] morale sociale, ils répètent, [illegible] des docteurs. On peut les estimer ; mais non pas les aimer [illegible] avec tendresse. Je veux, à ce sujet, citer un excellent [illegible] observation sur les caractères peints par Molière. Notre ami [illegible] savant [illegible] mathématicien, a fait de fort [illegible] Prévoyant les objections [illegible] il écrivit [illegible]

[illegible] de la science !... Ceci, ajoutait-[illegible] sur Molière. Tous ses *pères* [illegible] ridicule, incapables d'un [illegible] pour flatter la passion do-[illegible] profondément paternels, [illegible] modérés en tout : modérément [illegible] indulgents pour la jeunesse, [illegible] ne sont pas pères, mais seulement [illegible] *stérile* et que *la par-*[illegible]

[illegible] voir de plus touchant que ce [illegible] et de son gendre :

> Tenez, mon cœur [illegible]
> Cela ragaillardit tout à fait [illegible] tendresses ;
> Et je me ressouviens de [illegible]

Dans le même moment, l'oncle [illegible] énergie contenue et raisonneur a vaincu les obstacles [illegible] de son ouvrage ; mais il ne va pas jusqu'à se sentir ragaillardi [illegible] souvenir de ses jeunes amours ; car il a toujours été trop [illegible] pour être ni jeune, ni amoureux, ni gaillard, — et c'est pourquoi [illegible] oncle et non pas père. La joie du vieux père me fait pleurer, tant [illegible] humaine et vraie.

Eh bien ! mon cher, aujourd'hui pour [illegible] à mes moutons ou à mes soleils, je crois les savants [illegible] trop raisonnables pour être bien féconds en sciences. Ils [illegible] grain de folie (dont ils auraient bon besoin), jusqu'au point de [illegible] toute idée qui procède de près ou

[illegible] loin d'une inspiration poétique, autrement dit [illegible] leur raison cul-de-jatte. Lorsque cet original de Montgolfier [illegible] trouvé le bélier hydraulique, il eut toutes les peines du monde [illegible] l'acte de naissance de sa découverte par les oncles de la science [illegible] ard, firent en conscience ce qui dépendait d'eux pour empêcher [illegible] des bateaux à vapeur. Les oncles sont certainement utiles dans une famille bien organisée ; mais cependant il n'est pas juste qu'ils [illegible] pères à la porte, sous prétexte de raison.

M. Henri a débuté hier dans la *Femme juge et partie*; [illegible] Henri a bon masque ; l'œil et le haut du village sont excellents [illegible] bouche mal faite et donne une prononciation défectueuse. M. Henri semble intelligent ; mais a-t-il bien compris le rôle de Bernadille, et Montfleury t-il conçu sa comédie aussi sérieuse que la fait M. Henri [illegible] artiste d'ailleurs, n'a pas ménagé suffisamment les contrastes de son rôle. Sans avoir ni une chaleur ni une gaîté très communicatives, [illegible] Henri est plein d'animation, de franchise ; il est bien en scène [illegible] avec un grand soin. Ce début mérite d'être suivi.

Parmi les artistes de la Comédie-Française, les uns sont excellents, d'autres méritants, d'autres convenables et utiles ; quelques-uns veulent être remplacés. Ces derniers, ne faut-il pas les [illegible] signaler? Si la critique n'exprime pas tout haut le sentiment du public éclairé, la Comédie en sera d'autant moins forte pour opérer certains retranchements favorables et chercher des forces nouvelles. Nous dirons donc à Mmes Rachel, Desmousseaux, Anaïs-Aubert, Mante, Plessy, Brohan, Théodorine-Mélingue ; à MM. Firmin, Provost, Beauvallet, Samson, Regnier, Perrier, Ligier, Guyon, Geffroy ; nous leur dirons que, de notre avis, Mme Volnys mérite de prendre place à leurs côtés ; que Mmes Denain, Doze sont de précieuses auxiliaires ; que Mmes [illegible]nard [illegible] Mirecourt sont utiles dans leur sphère modeste ; nous dirons que MM. Brindeau, Micheau, Maillart, Mirecourt sont de précieux sujets ; que MM. Riché, Mainvielle ont leurs mérites ; que MM. [illegible]doux, [illegible]aubant, Laba peuvent être utilisés. Parmi les débutants, nous acceptons MM. Roussel et Baptiste, et nous attendrons M. Henri à ses prochains débuts. Sur le reste, nous nous tairons, et notre silence sera une suffisante condamnation.

Mlle Garrique quitte, dit-on, le théâtre. Cette jeune artiste [illegible] venir parmi nous, si, renonçant au genre tragique, pour lequel [illegible] ne l'a point créée, elle s'exerce avec soin et patience dans la comédie.

La petite comédie de *Joceleyn et Guillemette*, de M. d'Epagny, a [illegible] peu vieilli de forme, et il est certaines *lames de Tolède* qu'il faut définitivement enfouir au fourreau ; mais il y a des détails heureux [illegible] parfois un peu trop naïfs, une situation intéressante. M. [illegible] un génie par un détail malencontreux de toilette, a vaillamment représenté le brutal baron du moyen-âge.

*Paris Voleur*, dont j'ai annoncé déjà le succès au Palais-Royal, contient des traits d'excellente critique sur les fraudes commerciales, et un exposé assez triste des pièges que la Bohême de Paris tend aux innocents provinciaux. Si ce vaudeville était diminué de deux tableaux, le succès serait très grand et très productif. Dieu me garde de désigner les tableaux coupables, car s'ils étaient, par hasard, l'œuvre exclusive de l'un des trois auteurs, je me ferais une vilaine affaire. Cette pièce, retouchée, [illegible]

[illegible] « qu'elle permet aux maîtres de réduire le salaire au taux qu'il leur convient d'assigner » ; il est à craindre que, si, enhardis par le succès, les maîtres exigeaient un nouveau rabais, nous ne vissions se relever ces émeutes qui deux fois, depuis 1830, ont ensanglanté les rues de Lyon.

Un remède efficace et prompt est nécessaire : ce remède, Jésus-Christ le formulait il y a bientôt 2,000 ans : c'est l'association.

Le défaut d'espace ne nous permet pas de citer aujourd'hui beaucoup d'autres manifestations qui témoignent de l'esprit de plus en plus sociale de la presse départementale. Terminons par un mot d'éloge à l'adresse de l'*Echo de la Loire*, journal de la ville de Roanne. Cette feuille, qui a pour rédacteur M. A. Guyard, met à propager les idées d'association un zèle que l'on ne saurait trop louer.

ERRATUM. — Des erreurs typographiques se sont glissées dans notre numéro d'hier, article intitulé : *La France et le Texas*. au lieu de ce paragraphe :

« De nouveaux troubles dans l'intérieur du Mexique rappelèrent à Mexico Santa-Anna et une partie de ses troupes. Une autre partie, sous le nom d'*armée du Nord*, commandée par le général Arista, et maintenant par le général Bolé, resta en observation sur la frontière. »

Il faut lire :

« A la même époque, de nouveaux troubles éclatèrent au Mexique. Une partie des troupes de Santa-Anna, sous le nom d'*armée du Nord*, commandée par le général Arista et maintenant par le général Wolf, etc.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 23 juillet.*

M. DE GABRIAC donne lecture du rapport de la commission, chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

La commission conclut à l'adoption pure et simple du projet du gouvernement, en ce qui concerne la ligne principale. Elle adopte, quoique à regret, l'exécution selon le système de la loi de 1842, de l'embranchement sur Metz; mais elle propose de confier à une compagnie particulière l'embranchement sur Reims.

M. DE VILLERS DU TERRAGE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner un projet de loi relatif a un échange entre l'Etat et la Couronne.

M. LE PRÉSIDENT BOULLET présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la reconstruction du palais de justice de Montpellier.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour l'exercice 1845.

A la reprise de la séance, M. le président fait connaître les membres de la commission nommée pour examiner ce projet. Ce sont MM. de la Riboisière, Boullet, de Flavigny, de la Villegonthier, Rossi, Feutrier, de Fascher.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture

## Extérieur.

**Afrique.** — Un affreux incendie a éclaté en Algérie, à Ouizert, dans l'ouest de la belle et fertile plaine d'Eghres, et s'est propagée avec rapidité vers le nord et vers l'est. Toutes les récoltes de blé, d'orge et de foin, que cette plaine promettait, ont été dévorées. Mascara est ruiné aujourd'hui. Il est difficile de déterminer au juste la cause de ce désastre; tout le monde a remarqué pourtant qu'il a coïncidé avec le pélérinage d'Abd-el-Kader au *Cachrou* (*tombeau de son père.*) (l'*Algérie.*)

— A Mogador, le consul de France est resté huit jours sans oser sortir de sa maison. Quinze milles Kabyles sont venus se faire inscrire chez le Kaïd pour défendre la ville en cas d'attaque. Ils voulaient immédiatement prendre possession de la ville, et, dans ce cas, les Européens eussent été perdus. Mais le kaïd a été assez habile pour les éloigner en leur promettant de les appeler au premier danger.

REVUE DES JOURNAUX.

Nous lisons ce matin dans la *Réforme* : — Il est du plus haut intérêt pour les classes riches qui détiennent les instruments de travail de favoriser et de diriger tout ce qui peut conduire à l'amélioration du sort du plus grand nombre. Si la sympathie qui s'attache aux souffrances et l'amour de la justice ne les poussent point dans cette voie, qu'ils y soient entraînés par le sentiment de leur propre conservation. » Voila un avertissement que nous avons souvent donné nous-mêmes aux classes qui sont en possession des richesses et du pouvoir. Combien de temps encore faudra-t-il le répéter?

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1o de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2o d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Demain, 25 juillet, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE commence la publication d'un roman de M. CHARLES DIDIER, intitulé : **la Reine Caroline en Sicile.**

donne l'hospitalité.

M. Kirsch a fait à Rouen une ascension qui a réussi, mais il a descendu au bout de dix minutes.

— Une explosion du gaz, dont les suites ont été horribles, a eu lieu hier soir chez le concierge de la maison rue Neuve-Saint-Jean, 25, dans le faubourg Saint-Denis. Une fuite s'était pratiquée dans un conduit pénétrant chez le marchand de vins qui demeure dans la même maison ; le concierge, dont la loge est fort obscure, s'approcha de cet endroit avec une chandelle allumée, et aussitôt l'explosion a éclaté. Deux enfants du malheureux concierge ont été tués sur le coup, sa femme été horriblement blessée à une jambe, et on l'a transportée immédiatement à l'hospice. Le concierge est dans un état désespéré.

— Le 4e collége électoral du département du Cantal, est convoqué à Murat pour le 17 août prochain, à l'effet d'élire un député.

— Le 2e collége du département de Lot-et-Garonne, est convoqué à Agen pour le même jour, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Bonet, député démissionnaire.

— Voici la liste des bâtiments français qui se trouvent actuellement sur les côtes du nord de l'Afrique, ou en route pour ces parages :

Vaisseaux : le Suffren, monté par M. le contre-amiral prince de Joinville, le Jemmapes, le Triton ; frégate la Belle-Poule ; frégates à vapeur: le Labrador, l'Asmodée, l'Orénoque ; corvettes à vapeur : le Pluton, le Gassendi, le Véloce, le Cuvier ; vapeurs de moindre force : le Phare, le Castor, le Cocyte, l'Etna, le Tartare, l'Euphrate, la Chimère, le Rubis, le Var, le Grégeois, le Météore ; gabarres : l'Aube, la Provençale, la Perdrix.

Plus les bateaux à vapeur l'Orénoque et le Cuvier, partis de Toulon, le 14, pour aller embarquer à Port-Vendres les troupes de cavalerie qu'ils ont ordre de transporter à Oran.

— Les journaux de Rouen publient la note suivante, qui a un caractère officiel :

« L'*exequatur* de S. M. le roi des Français vient d'être délivré à M. R. Herlofsen, nommé vice-consul de Suède et de Norwége à Rouen. »

— Avant-hier, dans la soirée, un incendie qui, sans la promptitude des secours, menaçait d'avoir des suites très graves, s'est déclaré dans le fournil d'un boulanger, rue Saint-Sébastien, près le canal Saint-Martin. L'incendie a dévoré tout ce que contenaient le fournil et la boutique. On est parvenu à se rendre maître du fléau alors qu'il commençait à envahir les étages supérieurs. Un instant on a craint un bien déplorable malheur. La femme du boulanger, accouchée depuis deux jours, reposait avec le nouveau-né, dans la chambre, au premier, où la fumée et les flammes commençaient à s'introduire. Un ouvrier maçon, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, s'est précipité, au péril de sa vie, et est heureusement parvenu à sauver la mère et l'enfant d'une mort certaine.

pièce reste très amusante. M. Leménil joue avec un remarquable talent le rôle d'une espèce de *Rodolphe*, se déguisant et parlant l'argot pour faire de belles actions et sauver un simple Dijonnais. M. Alcide Tousez est plaisant, comme toujours. Quant à M. Grassot, il devient décidément le premier bouffon de nos théâtres parisiens. Il a des gestes nerveux d'un effet ébouriffant.

La reprise de *Marie Mignot* a été un peu froide au Gymnase. C'est un ouvrage bien fait et dont la conception s'élève au-dessus de la sphère du Vaudeville. Marie Mignot est d'un caractère ambitieux ; elle apprend par les enseignements de la famille et par ses propres observations « qu'une femme ne peut s'enrichir et acquérir de la considération et de la puissance que par le mariage. » Cette idée contient toute une critique de l'ordre social où nous vivons, et elle fait honneur à la sagacité de MM. Bayard et Paul Duport. Marie Mignot renonce donc au pauvre Lagardie pour épouser un riche procureur. Lagardie, poussé par l'amour à un généreux essor d'ambition, devient riche, puis officier, puis général, comte, vice-roi; mais chaque fois qu'il revient demander à Marie sa récompense, il trouve un rival plus puissant : officier, il se heurte contre un maréchal de France; maréchal et vice-roi, il voit mourir sa dernière espérance devant la concurrence d'un roi. L'ambitieuse Marie, par l'excès même de ses désirs, compromet sa fortune; le vieux roi de Pologne, qui ne veut pas courir de nouveau les chances périlleuses de la royauté, se retire dans une abbaye, et Marie, voyant que le monde lui échappe, se réfugie aux Carmélites et va demander à Dieu la satisfaction de ses désirs inassouvis. Pauvre femme! elle était née pour devenir reine; elle en avait le vouloir et les facultés; n'est-elle pas excusable d'avoir sacrifié l'amour, puisque l'amour la condamnait à l'obscurité? Le vrai tort est à la société qui confond tout, qui ne donne pas aux âmes fortes l'occasion de se développer et de s'épandre harmoniquement ; qui fait du mariage une affaire dont l'amour est banni, et qui condamne la femme à se vendre pour s'élever aux yeux du monde.

M. Bernard-Léon, un peu vieilli, reparaissait dans le rôle de Mignot qu'il a créé au Vaudeville. On lui a fait bon accueil. Mmes Nathalie et Fargueil, et M. Tisserant, représentent avec talent Marion Delorme, Marie Mignot et Lagardie ; mais le souvenir des artistes qui ont créé ces rôles autrefois nous revient avec quelque regret. Mme Dussert-Doche est morte; Mme Brohan, artiste d'un si rare mérite, a quitté le théâtre. Celle-ci, du moins, pour nous consoler, nous a laissé sa fille charmante, fine et gracieuse soubrette, qui, hier, s'étonnait fort d'avoir à représenter la nourrice dans le *Médecin malgré lui*. Tous les fichus du monde ne feront pas illusion, et ne métamorphoseront pas cette jeune fille délicate en suivante « forte en gueule » ou en nourrice.

A ALLYRE B...,

Puisque vous allez courir le monde, mon ami, permettez à une oreille indigne d'écouter ici pour vous, et à une voix plus indigne encore de vous transmettre les chants et les bruits du monde musical.

Les *Quatre fils Aymon*, de M. Balfe, ont obtenu un succès honorable à l'Opéra-Comique. Comprenez vous que la qualité d'anglais soit, en quelque sorte, reprochée par certains critiques à M. Balfe, et que l'on accuse la direction des beaux-arts de trop favoriser un étranger. Ce qui est bizarre, c'est que ce reproche se produise spécialement dans les journaux qui, chaque jour, chantent dans tous les tons : « La France doit être grande, la France veut être grande. » N'est-ce donc pas cette généreuse hospitalité qui a toujours constaté la grandeur de notre pays? Si les artistes supérieurs font de la France leur patrie, et viennent demander parmi nous la consécration de leur génie, ne leur devons-nous pas en retour respect, sympathie, empressement. Tâchons de faire place pour tous; que les moyens soient offerts aux enfants du pays de prouver leur talent ; mais soyons toujours hospitaliers et pleins de prévenances fraternelles à l'égard de l'étranger, quand il veut bien faire hommage de son œuvre à la France.

MM. de Leuven et Brunswick ont fourni à M. Balfe un poème d'un mince intérêt dramatique. Ne cherchez pas autour de vous, dans les belles provinces méridionales que vous traversez, le souvenir des quatre fils Aymon. MM. de Leuven et Brunswick ont transporté les valeureux chevaliers en Bretagne. Ne me demandez pas de vous conter leurs aventures opéra-comique, ou, pour mieux dire, vaudevillisées. C'est, à ce qu'il parait, le goût du public de l'endroit, de vouloir que nos compositeurs travaillent sur des situations légères; et le début du poème de *Don Juan*, le duel, la mort du commandeur, et donna Anna penchée sur le corps inanimé de son père, tout cela blesserait sans doute les délicatesses du public de la salle Favart. La pièce nouvelle n'offre pas de situations profondes ou saisissantes ; une scène est très heureuse, et elle a inspiré au compositeur le plus charmant de ses morceaux, c'est la mystérieuse rencontre des fils Aymon et de leurs fiancées sous les bosquets, le soir. C'est un *nocturne* plein de douceur, de grâce et de mystérieuse tendresse, chanté d'abord par Mlle Darcier, puis répété par huit voix à l'unisson. Le duo bouffe, qui exprime la nomenclature des richesses fantastiques que le vieil écuyer Yvon prête à son maître, est bien écrit, plein d'entrain, et il est vivement exécuté par MM. Chollet et Hermann-Léon. Le quintette des filles : *Il nous faut un mari, fût-il vieux et laid*, est spirituel, sans originalité pourtant. La romance *Ne portez pas* passait inaperçue par la voix un peu froide de M. Mocker; répétée au deuxième acte, elle a pris un charme tout particulier dans la bouche de Mme Darcier. L'*agitato* du duo d'amour (2e acte) a une grande prétention à l'originalité, mais la mélodie manque d'accent et de fraîcheur. L'air d'introduction : *Sentinelles, prenez garde à vous!* est bien coupé, et le quintette qui le suit exprime assez bien le bonheur du retour. Le serment d'amitié des frères Aymon (2e quintette) manque d'élan et d'expression. L'air de Chollet, au deuxième acte, qui veut exprimer une idée bouffonne, la fausse libéralité, la lésinerie sous l'ostentation, prend un caractère affectueux qui n'est pas en situation. La romance d'Yvon (3e acte) : *Et maintenant, vieillard, tu peux mourir*, est trop triste. L'idée de la mort ne domine pas ici ; c'est la pensée heureuse du devoir accompli. Un trio sans accompagnement est, au point de vue de la facture, un souvenir de celui de *Robert*.

Je ne cite pas cinq ou six autres morceaux d'une abondance un peu trop vulgaire. La partition de M. Balfe me paraît habilement instrumentée; elle est bruyante. L'idée est claire, assez rapide ; le plus souvent (j'ai indiqué des exceptions) le sentiment de la situation est exprimé avec une justesse convenable, quoique peu saisissante. Le caractère dominant est la vivacité et la décision du rhythme. Cette musique doit toute sa couleur, tout son accent au rhythme ; ajoutez à cette qualité une extrême facilité, des ressouvenances fréquentes, et vous concevrez que la partition nouvelle plaise à la masse du public et puisse devenir assez populaire, sans obtenir un vif applaudissement des juges délicats.

Mme Darcier est charmante ; elle joue et chante avec un excellent sentiment. C'est un talent heureux que tout le monde aime. M. Hermann Léon, le débutant, a une voix de baryton forte, un peu dure, dont il tire bon parti. Son jeu a de la franchise. C'est une précieuse acquisition pour l'Opéra-Comique, qui pèche par les basses.

Pourquoi voyagez-vous, pourquoi allez-vous chercher si loin des remèdes pour une santé chancelante, au moment où nous arrivent de belles émotions, qui vous auraient guéri, je le crois, mieux que toutes les eaux du monde. Un homme a chanté hier l'Eléazar de la *Juive*, avec un goût, un bonheur d'expression que nous n'avions jamais rencontrés peut-être. Nous avons applaudi à tout rompre ; la salle entière était charmée, émue, enthousiaste. Le public, en masse, a rappelé l'artiste et l'a couvert d'applaudissements. Cet artiste, c'est M. Poultier. Les progrès de M. Poultier sont merveilleux; il y a là de très grandes espérances. Je ne puis aujourd'hui causer longuement avec vous de l'heureuse soirée que nous avons eue. La semaine prochaine, je vous donnerai des détails sur l'Opéra.

Dans la *Juive* a débuté, dans un pas de deux, Mme X (je vous dirai son nom mercredi prochain), qui a des qualités de précision et de grâce peu communes ; elle a été fort applaudie.

M. Dérivis, qui revient d'Autriche et d'Italie, où il était favori du public, est à Paris en ce moment. Il va, dit-on, en Hollande. L'Opéra, qui n'est pas plus riche en basses que l'Opéra-Comique, devrait se rattacher cet artiste distingué.

M. Berlioz aura l'honneur du grand festival dont vous aviez eu l'idée à la Société des artistes musiciens. Ce concert aura lieu le 1er août dans le palais de l'Exposition de l'industrie, aux Champs-Elysées. Nous devons d'avance offrir nos remercîments à l'artiste éminent qui est parvenu à réaliser l'idée de cette belle fête de l'art.

Adieu. Inspirez-vous aux grands bruits harmonieux des montagnes, et rapportez-nous quelque charmant quatuor, comme vous savez les faire.

D. L.

*P.S.* Le Théâtre-Français a joué ce soir *Diégarias*, drame en cinq actes et en vers, de M. Victor Séjour. M. Beauvalet, qui avait joué avec talent le rôle principal, est venu modestement annoncer que la pièce était « le coup d'essai » de l'auteur. M. Séjour cherche très sincèrement à imiter la manière de Victor Hugo; mais la conception et le style de son ouvrage accusent encore bien de l'inexpérience. Les sentiments exprimés paraissent venir d'un cœur bon et généreux. *Diégarias* a été bienveillamment applaudi. Mme Mélingue a eu d'admirables élans dramatiques. MM. Maubant, Maillart, Micheau et Leroux ont convenablement joué leurs rôles.

fluide électrique par l'une des pointes qui entourent les aiguilles, un signal instantané se produit à l'extrémité de la station. Là, l'aiguille magnétique se dirige vers le point d'où sort l'électricité, point correspondant à une lettre ou à un signe quelconque.

---

Le discours de M. le préfet de la Seine, prononcé hier dans la réunion des notables commerçants, contient les documents statistiques suivants :

Il a été consommé, dans le mois de juin dernier, 5,295 bœufs, 1,023 vaches, 6,673 veaux et 31,930 moutons. Le commerce a reçu 329,618 kilog. de suifs fondus.

Il avait été consommé, en juin 1843, 6,042 bœufs, 1,375 vaches, 7,307 veaux et 35,640 moutons. Le commerce avait reçu 356,782 kilog. de suifs fondus.

De ces deux mois comparés, il résulte une diminution notable dans la consommation du mois de juin dernier. Elle est de 747 bœufs, 352 vaches, 634 veaux et 3,710 moutons ; elle est de 27,164 kilog. pour les suifs.

Cette diminution, calculée sur la moyenne du poids des viandes des bestiaux sus relatifs, peut être évaluée à 437,750 kilog. de viandes, représentant une valeur vénale de 525,300 fr.

Il a été consommé, dans le premier semestre de 1844, 39,293 bœufs, 7,049 vaches, 38,544 veaux et 215,573 moutons. Le commerce a reçu

... a circulé vers les 3 heures, ou bien est-ce tout simplement une continuation de la dépréciation qu'exercent sur les cours de la rente les banquiers cosmopolites en vue de l'emprunt ?

La Banque de France a continué de monter.
Les chemins de fer ont été presque sans affaires.
Rouen et Strasbourg se sont légèrement améliorés.
Les autres lignes sont légèrement en baisse.
Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :
Au comptant :
Comptoir Ganneron, 1050. — Rente de la Ville, 103. — Lin Maberly, 420.
Obligations Saint-Germain, nouv. 1227 50.
— Versailles (r. d. anc.), 1060.
— Orléans, 1240.
— Strasbourg, 1212 50.
Banque de Belgique, 670. — Belge 5 0|0 1831, 104.
Espagne, 3 0|0, 33 1|2. — Dette passive, 5 1|2.
A terme.
B. de France, 3120, 3135, 3120, 3125.
Rente belge 1840, 105 3|4.

| | 1er c. | P.H. | P.B. | der c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0|0 compt. | 121 80 | 121 80 | 121 70 | 121 70 | 121 85 |
| — fin cour. | 121 95 | 121 95 | 121 50 | 121 50 | 121 95 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0|0 compt. | 81 95 | 81 95 | 81 70 | 81 70 | 82 10 |
| — fin cour. | 81 95 | 82 » | 81 65 | 81 65 | 82 05 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,50 à 00,00 ; courant du mois, 79,00 à 00,00 ; juillet, août, 78,50, 00,00 ; 4 derniers mois, 83,00 à 83,50 ; 4 premiers mois 1845, 85,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,75 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 00,00 à 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,00 ; chanvre, 00,00 ; voitures, 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois, 91, 92 ; août en oct., 91, 92 ; nov. et déc., 84,00, 83,00 ; 4 premiers mois, 00,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 92 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 58,00 à 58,25. — de Russie, toujours bien tenus sans affaires ; — 4 dern. mois, 61,00 à 62,00.

## Spectacles du 24 juillet.

7 h. »|» OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Misanthrope. Mari à la campagne.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Bal du sous-préfet.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan. Veille du mariage.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Vampire. Anglais. Bédonins. Saltimbanques.
6 h. »|» GYMNASE. — Marie Mignot. Thiridate. Rodolphe.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur. Billet de faire part.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »|». AMBIGU. — Relâche.
6 h. »|» GAITÉ. — Lucrèce Borgia.
6 h. »|» COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

A Nancy, jusqu'au 16, la pluie n'avait pas discontinué ; elle n'a pas occasionné de grands dommages, mais il est utile qu'elle cesse, surtout pour les blés. Nous avons fort peu de colzas rentrés ; il sont généralement coupés et sur terre ; les pluies continuelles leur sont très nuisibles. On ne se défend pas de quelques inquiétudes par suite du mauvais temps, aussi un changement de température est-il vivement attendu pour les calmer ; quelques jours de soleil de juillet et toutes les craintes seront promptement dissipées. Les foins restés dans les prairies sont considérés comme perdus.

ISSOUDUN, 17 juillet. — Sans les pluies continuelles que nous avons chaque jour, on commencerait déjà à couper le froment ; mais l'incertitude du temps y met obstacle. Nous avons peu de blés couchés, et seulement dans les bas terrains. Le préjudice que nous avons éprouvé n'est pas considérable. On espère généralement que le renouvellement de la lune ramènera la chaleur, et alors nous pourrons être fixés sur l'abondance et la qualité de notre récolte. »

A la date du 16 juillet on sciait les blés à Pornic. On se plaint que les grands vents du large qui règnent depuis plusieurs jours retiennent cette opération difficile ; mais comme il ne tombe pas de pluie, ça ne compromet pas encore la récolte, qui promet quantité et qualité.

On écrit de Pau : « La récolte s'annonce bien partout ; le mauvais temps l'a moins contrariée dans notre pays que chez nos voisins, parce qu'elle est plus retardée. Nous comptons sur son abondance et sa qualité. »

A Bourbon-Vendée le cours des grains est calme, et, pour ainsi dire, nominal sur nos marchés. Il ne saurait en être autrement quand il y a un surcroît d'approvisionnement à Bordeaux, et quand on éprouve une telle stagnation à Marseille que notre correspondant nous mande que, malgré des arrivages continuels, les opérations de ces derniers huit jours, en froment, offrent si peu d'intérêt qu'il croit pouvoir s'abstenir de les mentionner. L'état de l'atmosphère, pendant quelques journées, a inspiré des craintes et fait tenir les prix à quelques personnes ; mais nous croyons que les détenteurs courent risque de voir délaisser leurs blés.

Notre correspondant de Beaugency nous écrit à la date du 20 juillet :

« Le marché était faiblement approvisionné à cause de la moisson des seigles qu'on se dépêche de rentrer parce qu'ils germent, l'eau n'ayant pas cessé de tomber depuis sept à huit jours, et le temps se mettant au beau depuis hier, fait qu'on se dépêche de rentrer les seigles qui sont coupés depuis long-temps.

De la foire de la Madeleine, qui aura lieu lundi prochain, il y a eu hausse aujourd'hui, pourtant les récoltes promettent beaucoup ; il y a abondance d'avoine et de tous grains à proportion ; il faudrait que le temps continuât à être beau.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 22 Juillet. | | | | 23 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2061 q. | 61 k. | | Arrivages | 1981 q. | 91 k. | |
| Ventes | 1734 | 01 | | Ventes | 1421 | 21 | |
| Restant | 13367 | 94 | | Restant | 13928 | 63 | |
| Cours moyen | | 30,06 | | Cours moyen | | 39,62 | |
| Cours-taxe | | 39,11 | | Cours-taxe | | 39,18 | |
| Cote administrati[ve] | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 64 q. | 28 k. | 53,00 à 54,80 | Gr. 54 | q. | 95 k. | 51,00 à 54,95 |
| 1re 229 | | 22 | 40,10 à 40,75 | 1re 489 | | 97 | 39,75 à 42,00 |
| 2e 239 | | 89 | 35,65 à 39,50 | 2e 440 | | 84 | 37,00 à 39,50 |
| 3e 3 | | 14 | 29,95 à 00,00 | 3e 41 | | 28 | 29,30 à 33,75 |
| 4e 11 | | 61 | 22,95 à 26,65 | 4e 22 | | 51 | 22,30 à 28,55 |
| L. 912 | | 00 | 39,30 à 00,00 | Al. 668 | | 82 | 36,95 à 40,75 |

**Cours des céréales** (par hect.).

MONTLHÉRY, 22 juillet. — Froment, 1re : 21,67 à 22,36 ; 2e : 20,67 à 21,00 ; 3e : 19,00 à 19,50. — Méteil : 16,00 à 17,31. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Orge : 12,00 à 13,50. — Avoine : 10,00 à 11,00. — Sarrazin : 7,00 à 8,00.

DREUX, 22 juillet. — Froment, 1re : 22,25 ; 2e : 21,00 ; 3e : 19,87. — Méteil : 16,50 à 19,00. — Seigle : 12,34. — Orge : 12,50. — Avoine : 7,16.

ST-QUENTIN, 20 juillet. — Froment, 1re : 19,75 ; 2e : 18,06 ; 3e : 16,37. — Petit blé : 13,00. — Avoine : 6,50.

ARRAS, 20 juillet. — Froment blanc : 19,00 à 20,75 ; do roux : 17,00 à 20,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Escourgeon : 10,00 à 11,40. — Avoine : 6,50 à 7,25.

Les blés ont éprouvé 25 à 50 c. de hausse par hectolitre. Les seigles et escourgeons, ainsi que les avoines, n'ont pas varié.

VALENCIENNES, 20 juillet. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 20,56 ; 2e : 19,08 ; 3e : 18,50. — *Cours commercial.* Froment, 1re : 19,75 à 20,50 ; 2e : 18,75 à 19,50 ; 3e : 17,75 à 18,50. — Avoine : 6,75 à 7,75. — Seigle : 10,00 à 10,60. — Orge : 11,00 à 12,00. — Colza : 17,00 à 20,00.

Le blé était rare au marché d'aujourd'hui ; cependant aucune augmentation n'a eu lieu. Il n'en a pas été de même des farines, qui ont subi une hausse de 75 c. Les cours des autres denrées ne sont que nominaux.

REIMS, 20 juillet. — Méteil : 12,50. — Seigle nouveau : 9,62 à 10,00. — Seigle ancien : 10,04 à 10,75. — Orge : 10,87 à 11,25. — Avoine : 7,21 à 7,50. — Escourgeon : 10,00.

STE-MENEHOULD, 20 juillet. — Froment nouveau, 1re : 16,90 ; 2e : 15,64. — Seigle : 9,36. — Orge : 9,64. — Avoine : 5,91 à 6,31.

BESANÇON, 19 juillet. — Froment : 17,75. — Avoine nouvelle : 6,85.

PONTARLIER, 18 juillet. — Froment : 18,00 à 20,00. — Méteil : 14,00 à 16,00. — Orge : 13,25. — Avoine : 8,50 à 9,25.

CLERMONT-FERRAND, 17 juillet. — Froment, 1re : 23,85 ; 2e : 21,78 ; 3e : 21,52. — Méteil : 19,60. — Seigle : 16,26 à 17,95. — Orge : 13,66. — Avoine : 7,39 à 10,40.

PAIMPOL, 16 juillet. — Froment : 16,11. — Méteil : 12,98. — Seigle : 9,45. — Orge : 9,76. — Avoine : 6,30. — Sarrazin : 10,23. Les pluies continuent, elles ont versé beaucoup de blé et pourri les foins qui ne sont pas rentrés.

SAUMUR, 19 juillet. — Froment, 1re : 17,10 à 17,60 ; 2e : 16,40 ; 3e : 15,80. — Seigle : 10,80 à 10,40. — Orge : 8,40 à 8,60. — Avoine : 6,80 7,20. — Sarrazin : 10,80 à 11,00.

Le marché était bien moins fourni que le précédent, cela provient de ce que les récoltes retiennent à la campagne les personnes qui viennent vendre à Saumur leurs denrées, ce qui empêchera encore d'ici quelque temps que les marchés soient aussi abondants qu'ils l'ont été jusqu'à ce jour.

MARSEILLE, 13 juillet. — Nos cours actuels sont : Froment indigène : 26,00 l'hect.

32,00 les tendres de Pologne, 1re qual. les 160 litres, acquittés. — 28,00 les tendres d'Odessa, 2e q. les 160 k., acquittés. — 26,00 les tendres du Danube, 3e q., acquittés.

Il a paru quelques tuzelles nouveaux sur le marché d'Aix, qu'on a payés 42,00.

Seigles de Russie : 16,00 à 17,00 les 160 lit., acquittés. — Orge d'Alexandrie : 17,00 les 160 lit., acquittés. — Avoines de Basse-Bretagne : 20,00 à 20,50 les 240 lit., acquittés. — Maïs du Danube : 20,00 à 20,50 les 160 lit., acq.

Marseille est avant tout place d'entrepôt.

Cette année, privés d'arrivages en blés français, par suite des mauvaises récoltes de l'année dernière, soit en Languedoc, soit en Bretagne, nous n'avons eu d'autre aliment pour les opérations commerciales que les blés étrangers. Tout ce qui existait sur place a été introduit à la consommation le 11 courant, pour profiter du bénéfice des droits existant alors, 3,25 l'hect. par pavillon français, 4,50 pavillon étranger, et qui ont été portés, à partir du 12 courant, à 4,75 et 6,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

*Avis.* Une ordonnance de police, en date du 15 Juillet, autorise, à partir du 25, la tenue du marché aux vaches et aux taureaux au marché des Bernardins à Paris, le mardi, indépendamment du vendredi.

MARCHÉ DE SCEAUX du 22 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. |
|---|---|---|---|
| Bœufs | 968 | 872 | 96 |
| Vaches | 144 | 138 | 6 |
| Veaux | 519 | 498 | 21 |
| Moutons | 7537 | 7,154 | 383 |

LA MAISON-BLANCHE, 23 Juillet. — 246 porcs, 209 vendus : 1,14-1,10-1,06.

LA CHAPELLE, 23 Juillet. — 9 taureaux, tous vendus : 0,80. — 80 vaches grasses, 51 vendues : 1,06-0,92-0,76. — 332 veaux, tous vendus : 1,40-1,30-1,10. — 94 vaches laitières, 41 vendues : 250,00 à 150,0. Vente assez difficile.

SAUMUR, 20 Juillet. — Le cours des bestiaux sur les marchés de notre arrondissement, est fort peu varié, et tendrait plutôt à la hausse, par suite de la rareté des bœufs qu'on a eu de la peine à acheter ces jours derniers, soit que Paris en eût tiré davantage, soit plutôt que les fourrages de cette année qui sont beaux et abondants, donnant l'espoir de nourrir plus facilement, aient empêché les éleveurs de les vendre sitôt.

Le marché de notre ville pour les vaches n'a pas offert non plus grand changement. Sur 200 à 220 vaches qui ont été amenées, 160 à 180 ont été vendues dans les prix de 0.60-0,70-0,80, et quelques-unes à 1,00 celle de première qualité.

BORDEAUX, 13 Juillet. — 80 veaux : 0,52 à 0,60. — Du 15, 115 veaux ; 0,50-0,58. — 51 bœufs : 0,50 à 0,56. — 10 vaches : 0,40 à 0,50. — Du 17, 180 veaux : 0,52 à 0,60. Les porcs ont valu : 0,52 à 0,54. — Du 18, 92 bœufs : 0,50 à 0,58. — Les moutons : 0,60 à 0,70.

Dans l'Ouest, les bestiaux se vendent très bien à toutes les foires ; ils sont très recherchés. Les poulains s'enlèvent à des prix élevés.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY.

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8o, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix 42 fr. 50 c. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris, rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage* franco *par les messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME ; ils contiennent : les bouillon, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et réalisé avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8o, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8o, avec 12 portraits acier.

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez [illegible], rue du Coq-St-Honoré, 4 ; [illegible], passage Bourg-l'Abbé ; Paul Masgana, galerie de l'Odéon ; Polisse, rue Croix-des-Petits-Champs, 4 ; Lallemand-Lepine, rue Richelieu, 52 ; Pourreau, rue de La Harpe, 82 ; [illegible] et Ce, rue de la Monnaie, 22.

ÉDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par Mme de STAEL, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

PRIX, 20 francs broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet ; il est entièrement publié.) — CORINNE sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

La vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

**MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,**

**Par CHARLES FOURIER.**

Une feuille grand in-8o. — Paris, 1827. — Prix : [illegible] centimes.

**DE LA CURE RADICALE DES HERNIES.**

[illegible] édition, contenant le double de texte, avec 15 planches au lieu de 6, avec notices explicatives des diverses espèces de [illegible] et de BANDAGES, par le docteur JALADE LAFOND, ex-chirurgien herniaire de feu S. A. R. duc d'Orléans, des hôpitaux, hospices, bureau central, des bureaux de bienfaisance, de charité, du collége royal de Louis-le-Grand, de Ste-Barbe, de la [illegible] Polonaise, etc. — Prix : 5 fr., chez l'AUTEUR, rue Vivienne, 21, à Paris.

TAFFETAS LEPERDRIEL

EN ROULEAUX, JAMAIS EN BOITE.

*Adoptés par la généralité des médecins.*

L'un épispastique pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES, l'autre rafraîchissant pour panser les CAUTÈRES, sans démangeaison. Serre-Bras, Compresses, etc. LEPERDRIEL, Faubourg-Montmartre, 78.


Imprimerie de [illegible] LEVY et comp., rue [illegible], 19.

[...]dera la noble chambre sur ses hésitations, qu'elle cherchera à prouver, comme elle l'a fait dans son numéro du 20 de ce mois, à propos des lignes du centre et de l'ouest, que la chambre des pairs doit tout sanctionner. « L'indépendance digne de ce nom, répètera le *Journal des Débats*, consiste à suivre la ligne des traditions les plus reconnues ; pour se montrer, nous ne disons pas ministériel, mais constitutionnel, il convient de respecter les attributions du gouvernement et de l'administration, de laisser les questions spéciales aux conseils spéciaux et aux hommes du métier, au lieu de vouloir les faire résoudre par les assemblées législatives, et, quelque aptitude qu'on possède, on ne s'improvise pas sans études préalables, sans préparation, ingénieur habile et expérimenté, ayant autorité pour traiter des détails de travaux publics. A CHACUN SON MÉTIER ET SA FONCTION. »

L'organisation du corps des ponts-et-chaussées a-t-elle pour *métier et pour fonction* de connaître les mille rouages au moyen desquels marche cette puissante machine qui forme le commerce intérieur et extérieur du pays? Nullement.. Pour assigner la meilleure direction aux grandes lignes de chemins de fer le *technicisme* de la science de l'ingénieur est aussi inutile qu'il est inutile à l'homme qui invente une machine d'être constructeur. Il suffit à celui-ci de connaître les lois de la mécanique et de la statique, de même que pour spéculer sur la direction des rails-ways, il suffit de connaître la configuration du pays sur lequel on opère, ses ressources territoriales et manufacturières, ses relations de commerce intérieur et extérieur soit par terre, soit par mer.

M. Legrand et les autres officiers du corps des ponts-et-chaussées sont certainement des ingénieurs habiles et expérimentés; mais leur habileté technique n'a pas empêché qu'en ce qui regarde le tracé des lignes des chemins de fer, ils n'aient produit des plans détestables.

Leur œuvre est l'œuvre la plus déplorable, l'œuvre la plus incohérente, la plus folle, la plus ruineuse qu'il soit possible d'imaginer.

Nous disons donc, et cela est indéniable, que le corps des ponts-et-chaussées, de par sa fonction et son métier, n'avait pas, seul du moins, capacité à résoudre la question des tracés.

Eh bien! dans le choix du tracé du chemin de fer de Paris à Strasbourg, le conseil général des ponts-et-chaussées a été *seul* appelé à donner son avis. Et pourtant il existe un Conseil supérieur du commerce, un Conseil général du commerce, une Commission administrative des chemins de fer, (Ordonnance du 22 juin 1842), un Conseil supérieur des chemins de fer (ib.). C'est-à-dire que les seuls corps supérieurs et compétents, après les chambres de commerce des différentes villes de l'intérieur et du littoral, qui peuvent apporter dans la question les lumières indispensables pour l'éclairer dans tous ses rapports, n'ont pas été consultés.

En face d'illégalités aussi choquantes, nous disons, nous, que la chambre des pairs manquerait à sa haute mission, elle qui renferme dans son sein les plus grandes capacités juridiques et ad[...] d'outre-mer, dans la grande [...] militaire.

Quel rapport ont ces études avec le fil à plomb, l'équerre, le compas de MM. les ingénieurs, et avec l'opinion de M. le ministre des travaux publics, qui prononçait encore l'autre jour, à la chambre des pairs, le non-sens que voici : « Qu'est-ce qui constitue l'étude d'une ligne? Ce sont les projets dressés par les ingénieurs » et l'approbation du conseil général des ponts-et-chaussées. »

Nous qui voulons voir surtout notre marine forte et puissante, notre commerce prendre un essor magnifique, nous dénions hautement à la direction centrale des ponts-et-chaussées la mission souveraine qu'elle s'arroge dans des questions auxquelles elle est complètement étrangère. Quand cette direction aura prouvé : 1° qu'elle connaît le prix des millions provenant des impôts; 2° qu'elle apprécie le désavantage qu'offrent, eu égard aux besoins actuels, les lignes de fer parallèles à faible distance ; 3° et qu'elle comprend la nécessité de fournir un aliment à notre commerce d'outre-mer ; alors nous serons les premiers à la déclarer compétente dans les questions aussi épineuses que complexes de la meilleure direction à assigner aux railways. Or, parmi toutes les grandes lignes qui doivent sillonner la France, à celle du Hâvre, Paris, Metz et Strasbourg, se rattachent particulièrement les plus grands intérêts du pays :

Intérêt militaire,
Intérêt maritime,
Intérêt manufacturier,
Intérêt de commerce intérieur,
Intérêt de commerce extérieur par terre.

Aussi a-t-on vu toutes les chambres de commerce du littoral et de nos départements manufacturiers du Nord-est, se prononcer ouvertement pour le tracé opposé à celui choisi par la commission centrale des ponts-et-chaussées.

Aussi, a-t-on vu et voyons-nous encore aujourd'hui les chambres de commerce du Hâvre et les délégués des autres villes publier de nouvelles notes savamment motivées, pour supplier la chambre des pairs de suspendre son jugement jusqu'à un plus ample informé ; de voter en un mot pour l'ajournement sur le choix du tracé entre Paris et Nancy.

Cette proposition d'ajournement est empreinte d'une grande sagesse ; elle dénote, chez les représentants de toutes ces villes et de nos ports, une pleine confiance dans la bonté d'une cause qu'ils défendent avec tant de persévérance ; il nous semble impossible que la chambre des pairs veuille sanctionner toutes les illégalités que renferme le choix précipité du tracé par la Marne, lorsque surtout, comme nous l'avons dit maintes fois, cet ajournement n'arrête pas les travaux, et contribuera, au contraire, à hâter l'achèvement de la partie comprise entre Nancy et Strasbourg.

Mais il y a plus,—tant il est vrai qu'à son insu, l'homme revient à la vérité et à la justice, lorsqu'il perd pour un instant la tradition de ses faux calculs,— la noble chambre n'a qu'à faire valoir auprès du ministre des travaux publics l'argument dont M. Dumon s'est [...]

» Mais, dit-on, le pays se bifurque; il y a donc deux directions » rivales qui se présentent.

» *Je comprendrais la gravité de l'objection*, si j'avais demandé » une allocation générale pour exécuter le chemin entre Chartres » et Rennes; la chambre pourrait me demander quels sont les » conseils que j'ai consultés pour savoir quel est le meilleur » tracé. »

Est-ce clair? est-ce concluant? Nous défions M. le ministre de sortir du guet-à-pens dans lequel il s'est jeté si naïvement lui-même.

Enfin, il est un fait qui doit faire quelque impression sur la chambre des pairs : sur les sept membres de la commission trois ont été pour l'ajournement. Une seule voix a donc fait prévaloir la présentation de la loi. Une seule voix de majorité pourra-t-elle décider la chambre à sanctionner un projet que les hommes les plus compétents en matière commerciale déclarent, sur tous les chefs, être contraire à notre commerce intérieur et diamétralement opposé à notre commerce maritime?

Nous ne le croyons pas.

---

**Les réflexions suivantes du *Censeur* de Lyon témoignent qu'il s'est accompli depuis quelque temps un remarquable progrès dans la presse radicale :**

M. Ledru-Rollin a dit à la tribune, en s'appuyant sur les calculs de M. Charles Dupin lui-même, que la moyenne du salaire pour les ouvriers n'est de nos jours que de 1 fr. 15. » Et cependant, a-t-il ajouté, depuis la » révolution, les objets de première nécessité ont toujours été en augmen» tant, par suite de la concurrence illimitée; les impôts ont augmenté, et à » présent, pour atteindre ce chiffre moyen, *on est obligé de travailler le » septième jour.* »

Ainsi donc, la révolution, qui a été un bienfait pour les classes moyennes, est devenue une cause de détresse et de misère pour les classes laborieuses! Est-ce la fin qu'elle devait atteindre? Assurément non. Sa pensée fondamentale était une pensée d'égalité et de justice; on l'a détournée de son but, et les résultats que l'on constate sur l'accroissement de la misère en France en sont la preuve; c'est pour cela que nous ne la considérons pas comme accomplie; c'est pour cela que nous pensons qu'elle n'a pas encore traversé toutes ses phases. Les principes qu'elle a posés ne sont pas appliqués. Voilà ce que nous voudrions que l'on comprît tout aussi bien dans les rangs de la bourgeoisie, que dans les rangs des radicaux. Alors, la chambre des députés, au lieu de se montrer rebelle à toute proposition de réforme sociale, se servirait de son initiative pour y amener le gouvernement; elle comblerait avec empressement les lacunes laissées dans notre constitution politique, et elle joindrait à cela des garanties d'existence pour tous les citoyens.

Nous trouvons bien dans la charte l'indication de quelques droits favorables à la sûreté et à la liberté de tous, mais nous n'y trouvons rien qui se rattache au droit qu'a tout membre d'une société bien organisée, de *vivre en travaillant*.

La chambre des députés ne croit pas plus au droit au travail que les anciens nobles ne croyaient aux droits politiques consignés maintenant dans la charte. Ils ne supposaient pas qu'aucun droit sérieux pût venir se constituer au lieu et place de leurs privilèges; il a fallu quarante ans de révolutions et de guerre pour modifier sur ce point leur opinion. Elle est maintenant singulièrement changée, et, certes, ils sont bien persuadés que le gouvernement du pays ne peut plus leur appartenir sans partage.

Faudra-t-il donc que les classes moyennes passent aussi par de dures [...]

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE (1).

*In sanguine fœdus.*
Devise de l'ordre de S. Janvier.

### Première partie.

#### I.

#### UNE RENCONTRE.

Au-dessous de Castelvétrano, petite ville située sur la côte occidentale de la Sicile, s'étend le long de la mer une plaine immense, inhabitée, inculte, abandonnée pendant l'hiver aux troupeaux, et pendant l'été à la *mal'aria*, comme les maremmes romaines. N'y cherchez pas les splendeurs classiques de la végétation méridionale ; un arbre fait évènement dans ce paysage aride, et la campagne est couverte, à perte de vue, non de ces magnifiques palmiers africains qui unissent tant de grâce à tant de majesté, mais de la maigre palmette indigène, arbuste nain, qui s'épanouit en éventail à un pied du sol, sans s'élever jamais plus haut.

C'est au milieu de cette plaine, si stérile aujourd'hui, que florissait l'antique cité grecque de Sélinonte, dont les vastes ruines projettent sur les flots leur ombre mélancolique.

Non loin se trouve un monument tout aussi curieux et plus rare de l'architecture ancienne, ce sont les carrières d'où les Sélinontins tiraient leurs temples et leurs palais. L'ouvrage paraît abandonné de la veille : les travailleurs reviendraient demain, qu'ils n'auraient qu'à le reprendre au point où ils l'ont laissé il y a deux mille ans. En quelques endroits, les colonnes, à demi taillées, n'attendent que le dernier coup de ciseau pour se séparer du roc; d'autres, déjà détachées, sont semées sur la route qui menait à la ville, comme si la mort eût surpris l'ouvrier au milieu de sa journée. On dirait aujourd'hui de gigantesques jalons élevés dans la solitude, jalons inutiles qui ne guident personne et ne conduisent nulle part.

Un silence inflexible, éternel, a succédé au chant des esclaves; dont le dur labeur a laissé là des traces si profondes, si vivantes. On n'y entend pas même la mer dont le murmure est étouffé par les dunes de sable qui courent le long du rivage.

Ce site, appelé dans le pays *Rocchj di Cusa*, blocs de Cusa, est un des plus saisissants qu'il y ait en Sicile : défendues par un double, un triple rempart de cactus dont les feuilles métalliques sont hérissées d'aiguilles, les carrières forment un vaste enfoncement coupé à pic et tout rempli de verdure. Le figuier et l'olivier sauvage croissent dans les fissures du rocher, et jettent, d'un massif à l'autre, leurs rameaux touffus; les vents et les oiseaux du désert se jouent à l'envi dans ces vastes guirlandes aériennes. Le lapin creuse son terrier sous les colonnes ébauchées ; le nocturne porc-épic lui dispute souvent son gîte, tandis que, à travers la rosée, la couleuvre et le lézard vert viennent chercher, sur les points découverts, les premiers rayons du soleil levant. Il est rare qu'une figure humaine trouble ces paisibles hôtes de la solitude, à moins que ce ne soit un pâtre désœuvré ou quelque voyageur épris de l'antiquité.

Le silence régnait comme toujours au sein de cette sauvage oasis. Tout-à-coup, les aboiements d'un chien firent retentir l'écho des latomies, et un lévrier blanc tomba comme la foudre au milieu des hautes herbes où il disparaissait tout entier.

L'instant d'après parut un chasseur qui avait plutôt l'air de se promener que de chasser sérieusement, à en juger par sa carnassière vide, sa démarche indifférente et son fusil désarmé. Son costume, composé d'une redingote bleue hermétiquement boutonnée jusqu'au menton, annonçait un officier ; et, à défaut du costume, sa tenue militaire aurait suffi seule pour trahir en lui un nourrisson de Bellone, comme disaient nos mythologiques ancêtres. C'était, d'ailleurs, un homme d'environ trente ans, grand, bien fait, et dont la figure martiale, coupée en deux par une moustache noire respirait la force et la résolution.

Il s'assit sur une pierre sans même poser son fusil et suivit quelque temps de l'œil les ébats turbulents du lévrier à la folle joie duquel il semblait porter envie; car son attitude à lui accusait un profond ennui. Quand il fut remis de sa fatigue ou fatigué du repos qu'il venait de prendre, il rappela son chien près de lui et continua son chemin.

A quelque distance des carrières s'élève une masure délabrée, qui n'a d'autre porte qu'une claie d'osier et pour toute fenêtre un trou percé dans la muraille. Le dedans alors répondait à l'extérieur : un escabeau boiteux, un tas d'herbes et de feuilles sèches servant de lit, une planche sale, vermoulue servant de table, quelques ustensiles de terre ébréchés, et pour couronner le tout un vieux chaudron de cuivre oxidé, bossué, rapiécé, et posé sur quatre pierres noires qui figuraient l'âtre, tel était le mobilier de ce bouge immonde.

Une vieille femme, une parque, bien digne de l'habiter était assise sur ses talons devant la porte entrebâillée: les lambeaux d'une mante de laine jadis noire l'enveloppaient de la tête aux pieds ; ses cheveux en désordre flottaient par longues mèches inégales autour de son visage parcheminé et lui donnaient l'air de l'une des trois sorcières de Macbeth. A côté d'elle était accroupi gravement un gros chat noir dont l'œil jaune exprimait la béatitude. Tout en conversant avec lui la vieille imprimait à son vieux chef tremblottant un mouvement ondulatoire que son genou accompagnait en cadence comme pour en marquer la mesure, et elle tenait entre ses longs doigts crochus un jeu de cartes qu'elle battait machinalement.

— Eh bien! Zingara, lui dit tout-à-coup une voix fortement accentuée, est-ce que les cartes te promettent enfin un jeune et beau mari?

— Ma foi ! répondit la vieille en levant sur notre chasseur, car c'était lui, un petit œil gris plein de malice, au moment où vous avez paru, je voyais dans les cartes une couronne et un gibet.

— Merci de l'horoscope ! voilà un tarin pour t'égayer les idées, répliqua-t-il, en lui jetant une pièce de monnaie; quand tu seras de meilleure humeur, je viendrai consulter ton grimoire. Aujourd'hui, tu me porterais malheur.

—L'homme porte son malheur en lui, murmura la sorcière en battant toujours ses cartes.

Le chasseur allait sans doute lui renvoyer la balle, mais son attention fut attirée d'un autre côté par un grand bruit de sonnettes, et il aperçut dans la plaine une litière escortée d'une troupe de cavaliers.

La litière sicilienne, *lettiga*, est une chaise à porteurs soutenue par deux mulets, dont l'un marche en avant, l'autre derrière, véhicule incommode qui n'a qu'un mérite, mais un mérite précieux dans un pays sans routes, celui d'affronter les sentiers les plus escarpés; il est de principe que, où passe le mulet, la litière passe, non, toutefois, sans rouler de temps en temps, au fond des précipices.

Celle qui s'approchait était ornée de peintures, dorée avec luxe et surmontée aux quatre coins de la couronne royale. Le même insigne brillait sur les panneaux, et les deux mules, couvertes de housses aux mêmes armes, se pavanaient fièrement sous les myriades de sonnettes et de pompons dont elles étaient chargées. Un conducteur, *lettighiere*, les précédait sur un mulet enharnaché comme elles, et un second les suivait à pied armé d'un bâton long d'une toise destiné à les maintenir dans l'obéissance et à leur donner du cœur dans les pas difficiles. Les deux *let*[...]

(1) La reproduction est interdite, et sera poursuivie comme contrefaçon.

— Tandis qu'à Londres un comité s'est formé pour faire une enquête sur la violation du secret des lettres, la *Gazette d'Etat de Berlin* annonce dans une correspondance datée de Dresde que toutes les lettres venant de Prague sont décachetées à la poste autrichienne et recachetées avec le sceau impérial. Voilà du moins de la franchise.

— L'*Union des Provinces*, gazette du lyonnais, annonce qu'elle a été saisie à la poste et dans ses bureaux, à cause de son article intitulé *les Questions sociales*, ce même article dont nous avons reproduit hier quelques passages. Croit-on donc, dit à ce propos la feuille légitimiste, remédier à certains maux en étouffant les plaintes qu'ils soulèvent. Il serait plus prudent d'étudier les meilleurs moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières dévorées par l'industrialisme.

### ANGLETERRE.

Il n'est question dans les journaux de Londres, que des expériences de la bombe invisible du capitaine Warner, faites à Brighton. Un bâtiment marchand, à l'ancre dans ce port, s'est embrasé tout-à-coup, dit le *Morning-Advertiser*, et a sombré sans que l'on sache par quel moyen. On pense généralement que c'est à l'aide d'une batterie voltaïque.

Le *Morning-Post* désire que le gouvernement s'assure le monopole de cet agent inconnu, s'il a quelque valeur, et que, dans tous les cas, il laisse faire des essais. Il a appris que des officiers avaient été délégués par le ministère pour s'entendre avec deux officiers de marine, amis de Warner, afin de constater le mérite réel de cette invention; qu'on avait demandé 2,000 liv. st. pour une expérience, mais que le gouvernement n'en avait offert que 50; et que cette offre avait été rejetée. Le premier essai avait eu lieu aux frais du capitaine et de ses amis.

Dans la séance des communes du 22, le capitaine Peechell a interpellé le ministère à ce sujet. Sir Robert Peel a répondu qu'il ne savait ce que rapportaient les journaux; néanmoins, il confirme en partie ce qui est relatif à l'offre faite et rejetée pour les essais.

A la chambre des lords, même interpellation faite par le capitaine Plumridge. Réponse de lord Ingestrie, qui déclare que l'expérience a eu lieu sous son contrôle. Le vaisseau qui a sauté était de 300 tonneaux. L'explosion n'a pas été produite par des matières combustibles, ni à bord du bâtiment, ni autrement. Le capitaine Warner était à 300 yards de distance, sur le vapeur le Wallace. Depuis que le vaisseau incendié avait quitté Gravesend, Warner n'était pas monté à bord.

La motion ayant été faite que la chambre des communes se formât en comité sur le bill des chemins de fer, M. Morisson exprime le regret que le gouvernement se soit avisé si tard de s'immiscer dans ces spéculations. L'adoption du bill actuel porterait un préjudice notable aux propriétaires des chemins de fer existants. L'honorable membre a grande foi dans l'excellence et l'avenir du principe atmosphérique.

M. Williams ne trouve pas que le bill actuel offre encore une protection suffisante au public. Il réclame vivement, dans l'intérêt des voyageurs de 3ᵉ classe, des améliorations indispensables. Ces voyageurs ont été traités jusqu'ici, dit-il, avec aussi peu de considération que d'humanité.

La chambre se forme en comité sur le bill.

M. Gladstone donne quelques explications sur les modifications apportées.

L'option de la révision et de l'achat n'est pas appliquée aux compagnies existantes. Le droit d'achat n'aura lieu qu'à l'expiration de vingt-un ans au lieu de quinze ans, à partir de la date d'incorporation. Le droit de révision une fois exercé ne pourra plus l'être qu'après le délai de vingt-un ans. Si le chemin de fer, à l'expiration de vingt-un ans, faisait plus de 10 0/0, le transfert s'opérerait par le paiement de l'achat de vingt-cinq années.

il serait l'abandonnement et les autorités, et refusa gracieusement (...) qu'on lui offrait, ne voulant, disait-il, déranger personne. Le lendemain, il est descendu en bourgeois avec quelques officiers de la flotte.

La réaction continue : Le 18, la veuve de M. Camacho, ancien chef politique de Valence, exécuté en juin 1843, arrivait à Madrid pour demander justice au gouvernement du meurtre de son mari.

On lit dans le *Castellano* du même jour :

« Un journal donne aujourd'hui la nouvelle (que nous croyons supposée) que S. M. vient de signer un décret par lequel tout le royaume serait déclaré en état de siége. Quelque éloignés que nous soyons de croire à un pareil bruit, nous préférerions cet état exceptionnel (nécessaire dans une situation exceptionnelle) à l'état singulier et incompréhensible dans lequel nous nous trouvons, pourvu que cette mesure eût un but politique profitable au pays, et ne servit pas seulement à opprimer les gens tranquilles. »

— Une correspondance de Bologne annonce la condamnation des nommés Gardenghi et Minelli, accusés, le premier, d'avoir pris une part active, et le second de complicité à la dernière insurrection. Ils ont été condamnés, l'un à la peine de mort, l'autre à dix ans de travaux forcés. La sentence prononcée le 26 juin a été exécutée, quand à Gardenghi, le 16 juillet dans l'endroit de la ville nommé il Prato di San-Antonio où il a été fusillé par derrière.

### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* passant en revue les votes et les actes de la chambre, trouve qu'il y en a peu de vraiment utiles au pays, et peu ayant quelque portée. « L'autorité publique s'abaisse, dit il, et se disperse. Le pouvoir est infirme et caduc. Les intérêts privés sont plus impérieux que jamais. A la surface est l'apparence du gouvernement; au fond, une curée d'emplois, de faveurs, de promesses de tracés, de travaux, d'actions, de fournitures, de primes. »

— Le *Commerce* annonce qu'il vient de se constituer sur une base nouvelle. M. Arnold Scheffer en sera le rédacteur en chef. Il s'appuie sur les principes de 89 et de 1830 et il appartient à l'opposition dynastique. Il continuera, comme par le passé, à s'occuper spécialement des intérêts industriels et commerciaux.

— Le *Courrier français* trouve que ce qui se passe en ce moment sur le littoral de l'Afrique est une bonne fortune pour la France. Mais le ministère, ajoute-t-il, en profitera-t-il ou ne saura-t-il que la gâter. Notre étoile sort du nuage au-dessus de la terre d'Afrique; M. Guizot l'y fera-t-il rentrer?

ERRATA à notre numéro du 22 juillet. — En l'absence de l'auteur de l'article inséré dans notre numéro de dimanche dernier, sous le titre : *de l'association en matière scientifique*, plusieurs fautes graves se sont glissées dans cet article. Nous citerons les suivantes :

Page 3, 1ʳᵉ colonne, 9ᵉ ligne, *au lieu de* les systèmes de despotisme, *lisez* les systèmes et le despotisme.

1ʳᵉ colonne, 38ᵉ ligne, *au lieu de* n'embrassent, *lisez* n'intéressent.

2ᵉ colonne, dernière ligne, *au lieu de* formation, *lisez* fonction.

3ᵉ colonne, 48ᵉ ligne, *au lieu de* science pratique, *lisez* sens pratique.

3ᵉ colonne, 76ᵉ ligne, *au lieu de* nouveau scrupule, *lisez* même scrupule.

## Faits divers.

MM. les notables commerçants ont terminé dans la séance d'aujourd'hui leurs opérations électorales, par la nomination de neuf juges suppléants au tribunal de commerce de la Seine : ce sont MM. Cornuault, Rousille-Charlard, Grimoult, Chatenet père, Milliet, Loroux, tous réélus par permutation; et MM. Georges, Th. Jouet et Nys, en remplacement

— La *Gazette universelle allemande* prétend qu'à la suite des troubles de Prague, un baron israélite avait été maltraité, et que 20,000 israélites riches auraient déjà quitté cette ville. Des patrouilles se croisent nuit et jour dans les rues, et il est défendu d'y paraître le soir après huit heures. Le 18, le bruit courait qu'un mouvement avait éclaté à Schwartzkosritz contre la population israélite, qui avait été chassée de la ville.

— Si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg* et les rapports des consuls italiens des îles Ioniennes, il eût été facile d'empêcher le départ des réfugiés pour les côtes de Calabre. De là, des communications fréquentes avec la cour de Saint-James. Les gouvernements de l'Italie comprennent difficilement comment, à Londres, on peut concilier ce qui vient d'avoir lieu avec le droit des gens, après surtout avoir sollicité l'intervention du pape pour calmer l'agitation des esprits en Irlande.

Le tactotum des réfugiés à Corfou est un ex-dominicain qui ouvre sa maison à leurs conciliabules.

— Toute une bande de faux monnayeurs a été arrêtée avant-hier : elle se compose de trois hommes et de trois femmes. Deux de ces femmes sont des reprises de justice; la troisième, âgée de quarante-deux, est rempailleuse de chaises dans le faubourg Saint-Antoine. Les trois hommes, qui sont l'un maçon, l'autre journalier, et le troisième sculpteur, ce dernier a peine âgé de vingt ans, concouraient avec les trois femmes à la fabrication et à l'émission de la fausse monnaie. Le siége de la fabrication était dans le domicile de l'une des femmes, à Belleville : on a saisi tout le matériel de la fabrication.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— L'académie des Beaux-Arts a entendu, dans l'une des dernières séances, la lecture d'une lettre adressée à son secrétaire perpétuel par le président et le secrétaire du conseil de l'académie d'Amsterdam, pour inviter les artistes français à enrichir de leur concours une exposition publique des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin, qui doit avoir lieu cette année à Amsterdam, du 25 septembre au 21 octobre, en vertu de la décision prise par le bourgmestre et les échevins de cette ville.

Les auteurs de la lettre déclarent qu'ils attachent surtout un grand prix à ce que les artistes français prennent part à leur exposition; et cet honorable appel sera sans doute entendu de ceux à qui il s'adresse.

Les ouvrages devront être adressés, franc de port et accompagnés de lettres d'envoi, avant le 8 septembre prochain, au plus tard, à la commission combinée de la part de la régence de la ville et du conseil de l'Académie, commission qui a pour secrétaire M. Pretorius.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 20° 6 au-dessus de 0; aujourd'hui à 6 heures, 18° 8; à midi 24° 5, et à 2 heures 27°.

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* du 21 juillet :

« Le tribunal de police correctionnelle de notre ville continue à sévir contre les sophistiqueurs de vin et contre les bateliers infidèles qui, en cours de voyage, volent du vin dans les barriques chargées à bord des bateaux sur lesquels ils naviguent. A l'audience d'hier, le nommé Lasigno dit Lusignan, dit Cadet, voiturier de l'arrondissement de Bergerac, convaincu d'avoir mêlé dix litres d'eau dans une barrique de vin par lui vendue à une débitante de Bordeaux, a été condamné à un mo

---

tiguiers dont les cheveux étaient très courts par devant, et très longs par derrière, portaient un capuchon de drap brun, coiffure particulière aux habitants do Castelvétrano, et une ceinture écarlate sur leur jaquette de velours vert à boutons d'argent.

La litière était escortée par une compagnie de Campiéri à cheval vêtus d'une veste bleue à revers rouges galonnés en argent, et coiffés d'un bonnet rond terminé en pointe, assez semblable à celui des Cosaques du Don. Tel était l'uniforme alors adopté pour cette milice de nouvelle formation. Deux paires de pistolets et un long poignard brillaient à leur ceinture; leur fusil posé sur l'arçon était prêt à tirer. Les cavaliers, au nombre de douze, précédaient et suivaient la litière à une distance respectueuse; le capitaine d'armes marchait seul à la portière.

Le cortége ainsi composé cheminait lentement entre deux rangs d'aloès qui bordaient la haie comme des sentinelles immobiles; bientôt il s'arrêta. Appuyée sur le bras du capitaine d'armes qui avait mis pied à terre aussitôt, une femme descendit de la litière; elle témoigna par un signe impératif qu'elle ne voulait pas être accompagnée, quitta l'escorte qui s'était rangée à quelques pas, et s'avança seule vers la masure de la Zingara.

— Sur mon honneur! dit le chasseur à la vieille, je te fais réparation : tes cartes n'ont pas menti; voilà sans doute la tête couronnée qu'elles annonçaient. Tu as meilleure vue que moi.

La dame qui arrivait en ce moment lui coupa la parole. Son premier mouvement, en l'apercevant, fut un mécontentement visible; mais un second regard jeté sur lui parut changer ses dispositions; sa physionomie passa de la contrariété à la bienveillance; elle lui sourit presque, et, comme il s'éloignait par respect :

— N'allez pas trop loin, lui dit-elle, afin d'être prêt à revenir si l'on vous rappelait. Eh bien! ajouta-t-elle avec une sorte de brusquerie, en se rapprochant de la vieille, qui n'avait pas changé de posture. C'est donc toi qui es la Zingara?

— Les mauvaises langues me donnent ce nom, mais c'est une calomnie; je suis aussi bonne chrétienne que qui que ce soit : j'ai été baptisée comme vous.

— Je ne viens pas recevoir ta confession ni te faire la mienne; que tu sois baptisée ou non, peu m'importe pour ce que je veux de toi.

— Oh! je vois ce que c'est : vous venez, n'est-ce pas, me demander une recette contre la jettatura? Portez au doigt une corne en corail de Trapani, et quand vous êtes en voyage, cachez un tibia d'aveugle dans vos bagages; avec cela vous n'aurez rien à craindre du mauvais œil.

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit; on prétend que tes cartes prédisent l'avenir; consulte-les pour savoir si ce que je médite réussira.

— Pensez une carte, répondit la Zingara, sans se faire prier.

Puis, d'un air profondément recueilli, elle disposa sur ses genoux un jeu cabalistique en murmurant certaines paroles dont on ne saisissait que des monosyllabes tels que ceux-ci : Un, deux, trois : messager — trois, quatre, cinq : proposition — cinq, six, sept : éclaircissement : et autres énigmes tout aussi peu intelligibles. Enfin, après un grand quart d'heure de méditation, elle formula l'oracle en ces termes :

— Un ennemi blond, un long voyage, un long repos.

— Tu ne réponds pas à ce que je t'ai demandé. Mon projet réussira-t-il, oui ou non?

— On ne violente pas l'esprit prophétique : les cartes n'en disent pas davantage. Le noir domine. La réussite n'est pas sortie.

— C'est bon! c'est bon! s'écria la questionneuse avec impatience. Je ne suis pas contente de toi.

— Parce que je ne flatte pas vos idées. Allez, allez, vous vous ressemblez toutes; pour vous plaire, il faudrait faire mentir les cartes, ce qui est le plus grand des crimes devant Dieu.

— Plus qu'un mot, sais-tu qui je suis?

— Les cartes, répondit la vieille d'un air jésuitique, ne disent que ce qu'on leur demande et je ne le leur ai pas demandé. Pour peu que je veuille le savoir...

— C'est inutile; voilà pour ta peine.

La dame, à ces mots, jeta plusieurs onces d'or à la Zingara et fit quelques pas vers l'endroit où s'était retiré le chasseur; devinant son intention, celui-ci vint au devant d'elle avec tous les signes du plus profond respect.

— Nous autres femmes, lui dit-elle, nous avons ces faiblesses-là; nous consultons les égyptiennes. Que voulez vous, pour être couronnées, nos têtes n'en sont pas moins folles. M'aviez-vous reconnue?

— Oui, madame.

— Vous m'avez donc vue quelque part?

— J'ai eu l'honneur de voir plusieurs fois votre majesté à Palerme, au théâtre et à la marine.

— Ah! vous avez été à Palerme. Qu'y faisiez-vous?

— J'étais capitaine dans l'armée sicilienne.

— Et maintenant?

— Je suis à la retraite.

— Déjà?

— C'est à dire que j'ai été destitué.

— Pourquoi?

— Pour avoir exécuté trop fidèlement les ordres de votre majesté. Les Anglais sont les auteurs de ma ruine.

— Je les retrouverai donc partout! s'écria la reine Caroline, car c'était elle; et, en laissant échapper cette exclamation partie du plus profond

de son cœur, son visage exprimait la colère et la haine.

— Comment vous appelez-vous?

— Fabio.

— Ce nom ne m'est pas inconnu. Racontez-moi votre histoire; mais avant, donnez-moi votre bras, le temps est beau, je veux marcher un peu. Venez.

Fabio obéit, et ils s'acheminèrent lentement du côté des carrières.

— Maintenant, dit la reine, parlez.

— Mon histoire n'est pas longue. Quand votre majesté fit déporter aux îles les cinq barons factieux, je commandais en qualité de lieutenant les troupes embarquées à bord du *Tartare*. Au retour de l'expédition, je reçus du roi mon brevet de capitaine. Mais les affaires changèrent bientôt de face : l'arrivée de lord Bentinck, ce mauvais génie de la Sicile, a brisé ma carrière.

— Comme elle a brisé celle de tant d'autres de nos fidèles sujets!

— Lors de l'abdication du roi...

— Que dites-vous, monsieur? interrompit la reine en retirant son bras avec impétuosité : le roi n'a point abdiqué; les Anglais l'ont forcé de confier au prince royal les reines de l'Etat; mais ce n'est là qu'un intérim, ce n'est point une abdication, sachez-le bien; mon fils n'est que notre mandataire. Le roi est toujours le roi : c'est ce que nous ferons bientôt voir à Bentinck, en dépit de ses menaces et de ses insolences. Ce vilain sergent a été envoyé à ma cour pour faire des révérences, non pour dicter des lois.

— Pardon, madame, si j'ai offensé votre majesté par une expression inexacte, le mot a trahi ma pensée; je ne reconnais pour mes souverains légitimes que le roi Ferdinand et la reine Caroline.

— Continuez, dit la reine d'un ton radouci et en reprenant le bras de Fabio.

— Quand les cinq barons rappelés par Bentinck passèrent de l'exil au ministère, le prince d'Aci, l'un des déportés, reçut pour dédommagement le portefeuille de la guerre et de la marine.

— Un beau ministre, en vérité; l'homme le plus immoral, le plus déconsidéré du royaume; si c'eût été nous qui l'eussions nommé, que n'aurait-on pas dit? Mais tout est bon pour les Anglais; ils ne veulent que des instruments : celui-là est bien digne du rôle qu'on lui fait jouer.

— A peine au ministère, Aci a bien voulu se souvenir de l'humble lieutenant du *Tartare*, et m'a destitué brutalement. Voilà, madame, toute mon histoire.

— Et maintenant, où vivez-vous?

— Tout près d'ici, dans une petite cassine que m'a laissée mon père.

— Etes-vous noble? êtes-vous riche?

— Ni l'un ni l'autre.

N. B. Monseigneur l'évêque avait daigné s'asseoir auparavant à la table de MM. de Sainte-Fortunade et Chammard, pères des deux dernières recluses.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

—

### Machines typographiques.

Quatre cents ans après sa découverte, l'invention la plus démocratique des temps modernes est sur le point de subir une complète révolution; l'imprimerie s'apprête à passer tout entière sous le joug de la puissance envahissante de notre temps, de la mécanique.

A tout grand évènement historique une invention mécanique est étroitement liée : à la défaite de la féodalité, la poudre à canon; à la découverte de l'Amérique, la boussole; au protestantisme, l'imprimerie; aux questions sociales, la machine à vapeur. Pour comprendre le rôle de ces découvertes, il suffit de supposer qu'elles soient encore à faire, et de voir à quoi se réduit l'histoire après cette soustraction opérée sur la somme des évènements accomplis.

Au moment où l'esprit public déjà vivement remué par les avant-gardes de la réforme se prépare aux grandes luttes du protestantisme, où les hardies entreprises des Portugais tracent la route que suivra Colomb; au moment où l'homme, à l'étroit dans le vieux monde, s'apprête à émigrer dans les contrées inexplorées du globe et dans celles non moins nouvelles du libre examen de l'expérience; quand de merveilleuses découvertes vont être à raconter, de grandes luttes à soutenir; quand sur toutes choses une discussion ardente, approfondie, à laquelle chacun prendra part, va s'engager en tous lieux à la fois, et qu'il va falloir que la pensée se multiplie et se porte en même temps sur tous les points; c'est alors que l'invention qui seule pouvait rendre général et fécond ce grand mouvement intellectuel, vient à point nommé pourvoir aux besoins nouveaux : la typographie créée de toutes pièces par la libre association d'un homme de talent, d'un capitaliste, et d'un artisan, vient mettre à la disposition de la pensée ses courriers rapides et fidèles, ouvrir aux esprits des voies de communication qui produiront dans le domaine de l'intelligence une révolution semblable à celle que plus tard les voies de fer doivent opérer dans l'ordre matériel. Ce merveilleux à-propos, ce mystérieux synchronisme dont l'histoire offre d'ailleurs tant d'autres exemples, indiquent que si les hommes, au lieu de vivre au jour le jour, dans l'isolement et la discorde, avaient une apercеption distincte, complète de l'avenir, et se concertaient pour l'atteindre, l'histoire serait au fond ce qu'elle est. De vaines manœuvres seraient évitées, mais la résultante de l'action humaine, sa trajectoire serait la même. La liberté, qui n'est pour l'homme qu'un moyen de mériter, n'a pas la puissance de rien changer à la destinée vers laquelle une loi irrésistible mène l'humanité.

Aujourd'hui, par une transformation dont le résultat sera d'une part de multiplier ses produits, d'en restreindre le prix, de façon à les mettre à la portée d'un plus grand nombre, de l'autre, de diminuer la somme du travail matériel que leur confection réclame, l'imprimerie vient, comme à son origine, satisfaire aux besoins et se conformer aux tendances de notre temps.

Déjà l'invention des presses cylindriques, qui font en une heure le travail ... Elle remplace le travail si fatigant du compositeur par une opération simple, facile, élégante même que remplit une femme ou un enfant assis devant le clavier sur lequel il promène ses doigts comme sur les touches d'un piano.

Cette machine laisse complètement à part le travail de la distribution des caractères, de la justification des lignes et de la pagination. Ce sont ces différentes opérations que M. Gaubert a prétendu accomplir en ajoutant à la machine à composer une *machine à distribuer*. Voici en quoi consiste ce curieux mécanisme.

Les caractères, qu'il s'agit de distribuer, sont jetés pêle-mêle sur un plan incliné, creusé de petits canaux dans le sens de sa longueur. Un léger mouvement de sassement imprimé à ce plan, sépare les caractères et les fait tomber dans ces canaux. Ils descendent rangés en file, se poussant les uns les autres. Ils entrent un à un dans un premier compartiment, où chacun est palpé par des aiguilles verticales. Or, chaque caractère porte sur ses flancs certaines encoches diversement placées suivant son espèce et son type. A chaque encoche, une aiguille particulière correspond; celle-ci y entre et fait pénétrer le caractère qu'elle a saisi dans un canal mobile qui le conduit de ce premier compartiment à la case qui lui appartient.

Afin de simplifier notre description, nous avons supposé que les caractères se présentaient constamment dans une position normale; mais il n'en est pas toujours ainsi. Il arrive en effet :

1° Que les caractères jetés sur le plan incliné, au lieu de s'engager longitudinalement dans le canal qui conduit au compartiment dont nous venons de parler, se placent en travers de ce canal. Dans ce cas, ils sont redressés par des obstacles verticaux entre lesquels ils sont contraints de passer.

2° Que les caractères, au lieu de se ranger en file tombent les uns sur les autres; alors ils passent par un canal incliné dans la longueur et sa largeur; entraînés alors par leur propre masse, ils tombent dans un réservoir d'où ils sont rejetés sur le premier plan incliné, ce qui se renouvelle jusqu'à ce qu'ils aient pris une position convenable.

3° Enfin, que les caractères pénètrent dans le premier compartiment dans une position vicieuse, qu'ils soient couchés l'œil en bas, sur l'un ou l'autre flanc, ou bien l'œil en l'air, mais sur le mauvais côté. Pour obvier à cet inconvénient, chaque caractère, outre des encoches, est pourvu d'un cran de retournement spécial à chacune des trois positions vicieuses que nous venons de mentionner. Une aiguille qui pénètre dans le cran de retournement, fait prendre au canal de raccordement une certaine position, de telle sorte que ce caractère, au lieu d'être dirigé immédiatement vers sa case est préalablement redressé dans un des trois compartiments correspondants aux trois positions vicieuses possibles.

Ainsi par les inventions dont nous venons de parler, le double problème de la composition et de la distribution mécaniques se trouve résoln. Quant à la justification et à la pagination, nous ne pouvons que citer les paroles mêmes des commissaires chargés de rendre compte à l'Académie des sciences de la machine de M. Gaubert. « La machine, disaient-ils, se charge de déplacer la forme à mesure qu'elle se remplit. Il paraît que c'est elle qui prend soin de la justification. L'assurance nous a été for-

(1) M. Chaix a exposé une machine à distribuer et une machine à laver les caractères, qui n'ont pas été examinées par l'auteur, probablement parce qu'elles n'ont paru que dans les derniers jours de l'Exposition.

... composition et la distribution.

Allant, comme je le disais, droit au but, il veut composer des planches solides, en tenant, serrant et fondant les caractères d'abord mobiles qui auront servi à la composition. Cette idée, les inventeurs du stéréotypage l'avaient déjà eue, et ses inconvénients la leur avaient fait abandonner. Il faut donc ou la délaisser comme ils l'ont fait, ou vaincre les difficultés qui les ont arrêtés. Or, ces inconvénients se résument dans les frais énormes que ces procédés entraîneraient, frais résultant : 1° de la grande quantité de matière première qui entrerait dans la composition des clichés ou la dimension des caractères employés; 2° de la fonte des caractères qui exigerait une main-d'œuvre considérable. Or, la première difficulté disparaîtra évidemment, si, au lieu de composer, comme on l'avait essayé d'abord, avec des caractères ordinaires de 11 lignes environ de longueur, on compose avec des caractères de la hauteur des clichés, c'est-à-dire de 3 lignes; la seconde difficulté sera également tranchée si l'on parvient à fondre à la fois un assez grand nombre de lettres pour que le coulage ne coûte guère plus que ne coûte la distribution. Tel est donc le véritable problème à résoudre, celui que dès 1817 M. Leroux s'était nettement posé : 1° composer avec des caractères de 3 lignes; 2° fondre à la fois un grand nombre de caractères. En ce qui concerne la composition, il est de suite évident qu'il n'y a pas possibilité de composer à la main avec des caractères d'aussi petite dimension, mais, ce qui est impraticable pour l'ouvrier le plus exercé, sera possible à l'aide d'une machine. La question est d'inventer la machine : M. P. Leroux l'inventa. Vainqueur sur ce terrain, il allait diriger ses forces contre la seconde difficulté, quand il apprit qu'elle avait cessé d'exister; M. Didot venait d'inventer le moule *polyamatype*, qui fond un millier de types en dix coups.

Ainsi, dans le projet de M. Pierre Leroux, la distribution, cessant d'être au nombre des opérations de l'imprimerie, est remplacée par la fonte polyamatype; les caractères assemblés par une machine, et soudés entre eux, forment immédiatement de véritables clichés. Le clichage, proprement dit, disparaît, et le stéréotypage est obtenu au prix de l'impression mobile.

Arrêtons-nous un moment pour saluer dans l'histoire de cet art admirable qui a si puissamment contribué à multiplier, à étendre, à consolider les liens de la solidarité humaine, un exemple frappant de cette solidarité qu'on peut méconnaître mais dont on ne peut s'affranchir. Il a fallu qu'Herhan inventât le clichage, Didot le moule polyamatype, Young et et Delcambre la machine à composer. Il a fallu que Gaubert, en même temps qu'il résolvait le problème que ceux-ci avaient résolu déjà, ajoutât à leur découverte celle de la machine à distribuer. Il a fallu qu'un homme, obsédé par la même pensée qui travaillait ses émules, trouvât de son côté ce qu'ils trouvaient du leur, mais qui, à leurs œuvres spéciales, ajoutant une idée d'ensemble, une idée féconde, vint souder ces inventions, ces membres épars, pour en former un tout, un ensemble. Ainsi la même pensée germait à la fois dans plusieurs têtes. Ces hommes, dont chacun travaillait isolément, étaient sans le savoir en communion intime les uns avec les autres; ils se complétaient les uns les autres; chacun trouvait de son côté une partie d'un même tout comme si, s'étant réunis et concertés, ils se fussent d'un commun accord partagé le travail. Ainsi, pas plus dans l'industrie qui nous occupe que dans toute autre, que dans l'art, la philosophie, la religion, la science, il ne se rencontre un homme, quelque puissant que soit son génie, qui de

---

— A quoi passez-vous votre temps?

— A m'ennuyer.

— Capitaine Fabio, il y a mieux à faire à votre âge.

Le cours de la conversation les avait conduits dans la partie la plus écartée et la plus touffue des carrières.

— Arrêtons-nous ici, dit la reine, ce lieu me plaît. Quels fiers rochers! quels riches ombrages! et quelle solitude! On ne se sentirait pas plus seul dans les forêts d'Amérique, n'en déplaise au marquis de Lafayette, qui voudrait nous faire croire qu'il y a là-bas quelque chose comme une nation. Vous avez un beau chien, continua-t-elle en flattant le lévrier de la main. Si je vous le demandais, me le confieriez-vous? Mais non, gardez-le, il ne voudrait pas me suivre. Tout le monde, même les animaux, s'éloignent des rois déchus. Hélas! qui le sait mieux que moi? Un vide immense s'est fait autour de ma personne. Y a-t-il des courtisans du malheur?

— Votre majesté n'aurait qu'un mot à dire pour avoir la Sicile à ses pieds.

— Quel est ce mot?

— Indépendance! Appelez la Sicile aux armes contre les étrangers qui la perdent et la déshonorent, vous verrez si elle vous répondra.

— Vous croyez, dit la reine en jetant sur Fabio un regard indéfinissable?

— J'en crois Madame les vêpres siciliennes.

— Vous haïssez donc bien les Anglais?

— Si je les hais!

— Voilà que vous me faites retomber dans la politique au lieu de me laisser jouir en paix de cette belle nature. Songez donc que les rares instants que je passe loin des affaires... je veux dire loin de mes souvenirs, sont autant de pris sur l'ennemi.

La reine était appuyée nonchalamment contre un fût de colonne et continuait, tout en parlant, à caresser le lévrier couché à ses pieds. Elle portait une longue robe de velours noir, à manches courtes, qui faisait ressortir la blancheur de sa peau; un gant transparent gazait plutôt qu'il ne couvrait un bras qu'elle aimait à montrer, et dont la perfection était célèbre. Ses cheveux blonds, frisés selon la mode du temps, flottaient sur son cou, peut-être un peu fort, et elle avait jeté sur sa tête une espèce de voile blanc qui retombait négligemment en arrière. C'est avec cette coiffure qu'elle s'était fait peindre autrefois pour son amie lady Hamilton.

Son œil bleu était grand; habile à se transformer, il passait de la douceur à la dureté, de l'audace à la langueur avec une facilité singulière; toutefois, son expression habituelle était l'impassibilité; il ne disait que ce qu'il voulait dire. Les traits du visage étaient beaux, les proportions régulières, sauf que la narine s'enflait trop aisément; mais toute ou presque toute la physionomie était dans la bouche dont la lèvre inférieure, saillante comme celle du Dante, décelait tout à la fois la fierté, le dédain, la sensualité, la domination, la vengeance. Cette lèvre impérieuse, effrayante, qu'elle mordait jusqu'au sang dans ses accès de violence était comme le thermomètre de son humeur; amis et ennemis y lisaient leur sort à coup sûr. Du reste, elle portait la tête haute, parfois même un peu renversée, et son maintien, toute sa personne respirait une dignité naturelle, qui n'excluait pas la grâce et qui imposait sans éloigner.

Debout à quelques pas devant elle et comme suspendu à sa parole, Fabio ne perdait pas un de ses mouvements; le respect tempérait à peine l'ardente et indiscrète curiosité de son regard. Il se trouvait pour la première fois de sa vie en présence d'une tête couronnée et cet auguste tête à tête le troublait étrangement. Comment s'en étonner, lorsque les tribuns eux-mêmes subissent malgré eux le prestige du diadème, surtout quand le diadème est porté par une tête de femme? La rencontre d'ailleurs était romanesque et bien faite pour intimider un homme plus rompu que Fabio au commerce du monde. Son trouble ne déplut point à la reine et encore moins à la femme.

— Etes-vous marié? reprit-elle après un moment de silence et en fixant sur Fabio un regard qui le transperça jusqu'au cœur.

— Non, Madame.

A cette réponse, un rapide éclair de satisfaction illumina le visage de Caroline. La beauté sévère et la mâle stature de Fabio ne lui avaient point échappé, et tout en jouissant intérieurement de l'effet qu'elle produisait, elle regardait elle-même autant qu'elle était regardée.

— Je m'oublie ici, dit-elle tout-à-coup en quittant le fût de colonne où elle était restée appuyée pendant toute la conversation. Des soins impérieux me rappellent à mon exil de Castelvétrano.

En disant cela, elle se déganta pour donner sa belle main à baiser à Fabio. Il mit un genou en terre en la portant à ses lèvres, et, téméraire à force de timidité, il s'oublia jusqu'à baiser le bras. La reine s'offensa-t-elle de l'hommage rendu à la femme? Elle ne laissa paraître aucune émotion d'aucune espèce, et remit son gant sans sourciller.

— Reconduisez-moi, ajouta-t-elle en reprenant le bras du capitaine de l'air le plus naturel du monde.

Ils retournèrent sur leurs pas comme ils étaient venus. Seulement, Fabio était plus embarrassé qu'au début, et marchait d'un pas moins assuré; de son côté, Caroline ne parla plus que de choses indifférentes, d'un ton réservé, presque froid, si bien qu'il pût craindre de s'être perdu dans son esprit. Mais il n'osait risquer une excuse de peur de se perdre tout-à-fait, et resta sous le coup du mystère, de l'inconnu.

— Laissez-moi, lui dit-elle, quand ils furent devant la maison de la Zingara; j'irai sans vous jusqu'à ma litière.

A ces mots elle lui fit une légère inclination de tête, et s'achemina seule vers les aloès; immobile à la place où elle l'avait laissé, Fabio la suivait de l'œil et se demandait, non sans tristesse, si son roman à peine ébauché était déjà terminé.

— Capitaine, reprit Caroline en se retournant vers lui après quelques pas, venez me voir à Castelvétrano; je vous recevrai demain dans la soirée.

Fabio s'inclina profondément en signe de reconnaissance, et la reine, ayant rejoint sa litière, y remonta comme elle en était descendue, en s'appuyant sur le bras du capitaine d'armes; les mules secouèrent leurs sonnettes, les campieri reprirent leur rang et le cortège retourna à Castelvétrano où Caroline était alors exilée.

— Maintenant que tu as vu la reine, prends garde au gibet!

Ces paroles prononcées derrière Fabio d'une voix ironique, le firent tressaillir; il se retourna brusquement et vit la Zingara qui ricanait en battant ses cartes. N'étant plus d'humeur à se commettre avec elle, il lui tourna le dos sans mot dire; mais au lieu de retourner chez lui directement, il reprit machinalement le chemin des carrières pour y méditer à son aise sur la rencontre qu'il venait de faire.

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

---

— Les concours du Conservatoire de musique et de déclamation ont été ouverts aujourd'hui. Ils ont commencé par le concours d'harmonie. Le jury était composé de MM. Auber, Halévy, Zimmermann, Thomas, Panseron, Barbereau, Fessy et Leborne. Il a décerné le premier prix à M. Lebone. Le jeune lauréat, élève de MM. Halévy et Colet, a réuni l'unanimité des suffrages. Le second prix a été obtenu par MM. Mangeant et Crève-Cœur; les accessits, par MM. Cohen et Pasta, élèves de M. Colet.

Pour le concours d'harmonie et d'accompagnement pratique (classe des femmes), le premier prix a été décerné à l'unanimité à Mlle Dorothée Delsne, le deuxième à Mlle Victorine Riffaut, les accessits à Mlles Martainville et Louette (toutes quatre élèves de M. Bien-Aimé).

Dans la classe des hommes, le jury n'a pas jugé qu'il y eût lieu à décerner de premier prix. Le deuxième a été décerné à M. Testard, et un accessit à M. Inard, tous deux élèves de M. Lecouppey.

— L'exposition du tableau de *Fribourg* est prolongée jusqu'à la fin du mois. L'administration du Diorama pouvant encore en disposer jusqu'à cette époque, nous nous empressons d'en donner avis à nos lecteurs.

que répéter ce qui a été dit maintes fois dans ce journal, nous préférons terminer ce long article par une fable qui ne manque pas de moralité.

Une fable en effet, un mythe profond raconte notre situation présente, car ici nous ne pouvons pas dire avec Molière : « Nous avons changé tout cela. » Le lamentable *sic vos non vobis* plaintivement répété d'âge en âge demeure aujourd'hui encore la formule rigoureuse de la constitution économique des peuples.

« Prométhée l'inventeur des arts expie sur le Caucase son audace sublime... »

Ceci peint le sort de l'inventeur repoussé, bafoué, se consumant en vains efforts, entraînant la ruine des siens, et, créateur de richesses nouvelles, mourant d'isolement et de misère sans avoir pu faire le bien qu'il a rêvé.

« ..... Et ses découvertes deviennent pour les hommes la source d'une multitude infinie de maux. »

Et ceci symbolise cet art funeste qui transforme en cause d'oppression

(1) Cette formule est peut-être un peu confuse. Quels que soient les combinaisons et les mariages des œuvres diverses des divers génies, ces œuvres sont des créations propres, et chacun peut dire de ce qu'il a fait réellement, découverte, invention ou perfectionnement : Ceci est mon œuvre. L'humanité collective est sans doute propriétaire des œuvres du génie, mais c'est parce que les hommes de génie sont ses organes et lui appartiennent eux-mêmes. Ce n'est qu'à travers ces intelligences de tous degrés, et par les actes divers et les créations propres et distinctes de ces intelligences que l'humanité collective s'enrichit et avance. Il y a lieu d'établir, pour les œuvres du génie, une hiérarchie de droits combinés, mais personnels et distincts, et la promiscuité ne serait pas plus heureuse à l'égard des œuvres et des droits du génie qu'à l'égard de toutes autres œuvres. — Ceci soit dit seulement pour prévenir une fausse interprétation de la formule de l'auteur. (*Note de la R.*)

Chatenet ; s. p., M. Decagny, cloître St-Merry, 2.
VÉRO, charcut., faub. St-Denis, 2. J. c., M. Lamaille ; s. p., M. Bonlet, r. Geoffroy-Marie, 3.

## Bourse du 24 juillet 1844.

La Bourse s'est ouverte dans les derniers prix de celle d'hier, mais quelques ventes faites avec emphase ont précipité les cours à 81 45 pour le 5 0/0 et 121 30 pour le 3 0/0.

Les nouvelles alarmantes ne faisaient pas défaut dans ce moment-là, mais les baissiers en ont profité pour racheter sous-main, et la Bourse a fini dans de meilleures dispositions.

Les derniers cours, pour la fin du mois, sont à 5 c. au-dessus des cours de clôture d'hier sur l'une et l'autre valeur.

Les actions de la Banque n'ont pas varié.

Les chemins de fer, toujours en stagnation.

Hâvre 1,25 de mieux. Les autres lignes un peu moins bien qu'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Comptoir Ganneron, 1050. — Jouiss. 4 Canaux, 131 25, 130. — Canal de Bourgogne, 1090. — Jouissances de Bourgogne, 90. — Zinc V. Montagne, 3840. Gaz de Belleville, 1225. — Lin Maberly, 420, 422 50. — Gand'Combe, 1410.

Obligations Saint-Germain, nouv. 1227 50.
— Orléans, 1240.
— Can. de Samb. à l'Oise, 1040.

Lots d'Autriche 397 50. — Rente belge. 5 0/0, 1831, 103 7/8, 104 ; — id. 1842, 108 3/8. — Hollande 2 1/2 0/0, 61 1/8, 61, 60 7/8, 3/4 ; — id. 3 0/0, 33 1/2.

A terme.
B. de France, f. c., 3125,
Rente belge 5 0/0 1840, 105 3/4.
Naples, id., 98 50.

Esp. act.... 22 7/8.
Portug..... 44 3/4.
Mexic...... 35 7/8.
Brésil...... 84 1/4.
5 0/0 holl. 101 3/4.
2 1/2 d°... 61 7/8.
Rouen..... »
Orléans.... »

Ap. 31 70.

| Rep. | Fin c. | F. pr. |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 2 1/2. | 12 1/2 |
| 5 0/0 | 5 10. | 32 1/2 |

Bons du Trésor.
3 1/4 à 7 et 5 m

50.
81 85, 82 d. 1 ; 82 10, 82 25 d. 50.
Orléans, 985 d. 10.
Rouen, 995 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,00 à 00,00 ; courant du mois, 79,00 à 00,00 ; juillet, août, 79,00, 00,00 ; 4 derniers mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 85,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 00,00 à 00,00 ; caméline, 00,00 à 00,00 ; chanvre, 00,00 ; voitures, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, août, 92,000 ; oct., 91,00 ; nov. et déc., 84,00, 00,00 ; 4 premiers mois, 75,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 92 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 58,00 à 58,25. — de Russie, toujours peu d'affaires ; — 4 dern. mois, bien tenus de 61,00 à 62,00.

## Spectacles du 25 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari et l'Amant. Diégarias.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Quatre Fils Aymon.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Satan. Veille du mariage.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Vampire. Anglais. Bédouins. Mme Gibou.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Marie Mignot. Thiridate. Jeunesse orageuse.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur. Billet de faire part.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Relâche.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Manoir de Montlouvier.
8 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Cracovienne. Poupée. Polka.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

LE HAVRE, 22 juillet. — La récolte se présente dans notre arrondissement sous les plus magnifiques apparences. Les blés sont bien garnis. La floraison n'a rien laissé à désirer ; aussi les épis sont beaux et bien grenus. La paille sera de belle qualité, n'étant mélangée de presque aucune plante étrangère. D'autre part, les circonstances atmosphériques ont été jusqu'à présent des plus favorables ; il n'y a eu ni fortes pluies, ni coup de vent, de sorte qu'heureusement les blés n'ont pas versé.

On mande d'Arras, 23 juillet :

La moisson est commencée sur tous les points de notre arrondissement : le cultivateur ne se montre pas mécontent. L'apparence des blés est magnifique, et si le beau temps continue, la récolte sera bonne.

On écrit de Roquemaure, à la date du 20 juillet :

Quoique la fleur ait très bien passé dans notre côte du Rhône, la vigne nous promet de bien tristes résultats. Dans tous nos crûs, en général, nous aurons plutôt moins que plus de vin en comparaison de l'année dernière : ce qui indique que nous n'aurons pas même une récolte ordinaire. Nos 1843 n'en sont pas moins délaissés ; pour peu que le calme se prolonge, nous obtiendrons à 50 fr. sontirées, les mêmes qualités qu'on payait en primeur de 65 à 70 fr. sur grosse lie.

Dans le Roussillon et le Narbonnais, la récolte sera au contraire de 1/3 ou 1/4 plus forte que l'année dernière, cependant les vins s'y font rares par suite des demandes journalières d'Afrique.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

#### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 23 Juillet. | | | | 24 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1981 q. | 94 k. | | Arrivages | 1320 q. | 22 k. | |
| Ventes | 1421 | 21 | | Ventes | 783 | 13 | |
| Restant | 13928 | 65 | | Restant | 11472 | 81 | |
| Cours moyen | | 39.62 | | Cours moyen | | 40.46 | |
| Cours-taxe | | 39,13 | | Cours-taxe | | 39,18 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 54 q. | 95k. | 51,00 à 54,95 | Gr. | 7 q. | 85k. | 51,60 à 51,80 |
| 1re | 189 | 97 | 39,75 à 42,00 | 1re | 201 | 97 | 40,00 à 40,70 |
| 2e | 140 | 84 | 37,00 à 39,50 | 2e | 89 | 49 | 38,20 à 39,50 |
| 3e | 11 | 28 | 29,80 à 31,75 | 3e | 3 | 14 | 22,25 à 00,00 |
| 4e | 22 | 51 | 22,50 à 26,55 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 668 | 82 | 38,95 à 40,75 | T. | 353 | 23 | 35.63 à 40,10 |

#### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 24 juillet. *Cours commercial.* — Le retour du beau temps a produit l'effet qu'on en attendait ; les blés ont subi à la halle de ce jour une défaveur que l'on peut évaluer à un franc par hect. et demi, le cours des avoines a baissé de 50 c.

*Blés.* 1re qual. 116 à 118 kil. : 32,00 à 32,50. — Montereau, 115 k. : 30,50 à 31,00. — Picardie, 115 k. : 29,50 à 31,00. — Inférieur, 106 à 108 k. : 26,00 à 27,50.

*Avoines*, (les 3 h. dans Paris.) 1re qual. : 26,50 à 27,00 les 150 k. ; 2e : 25,00 à 25,50 les 145 k. ; 3e : 24,00 à 24,50 les 140 k.

*Seigles*, 15,00 à 15,50 les 110 à 110 k.

*Orges*, 15,00 à 15,50 les 92 k. hors barrière. L'escourgeon était très offert au prix de 14,00 à 14,50 les 90 k.

*Issues*, toujours peu recherchés et beaucoup d'offres. Son sec : 7,00 à 7,50 les 325 k. — Moutures : 8,00 à 8,50. — Recoupettes : 10,00 à 10,50 les 100 k. — Remoulage : 17,00 à 18,50 les 150 k.

VERNON, 20 juillet. — Froment : 21,79. — Méteil : 18,25. — Seigle : 12,00. — Orge : 11,50. — Avoine : 7,00.

EVREUX, 20 juillet. — Froment : 22,24. — Méteil : 19,19. — Seigle : 10,88. — Orge : 11,85. — Avoine : 7,45.

LOUVIERS, 20 juillet. — Froment : 21,75. — Méteil : 18,26. — Seigle : 10,43. — Orge : 11,39. — Avoine : 8,53.

BERNAY, 20 juillet. — Froment : 22,93. — Méteil : 19,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 11,00. — Avoine : 9,00.

DIJON, 20 juillet. — Froment vieux : 16,25 à 18,75. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Avoine : 6,50 à 8,50.

STRASBOURG, 22 juillet. — Froment, 1re : 20,50 ; 2e : 18,33 ; 3e : 15,50. — Hausse : 0,40. — Seigle : 11,00. — Hausse : 0,30. — Mais : 11,00 à 13,50. — Hausse : 0,11.

TOURS, 20 juillet. — Froment : 18,99. — Seigle : 11,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 8,00.

#### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer*, 23 juillet. — Foin, 1re : 46,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 38,00 à 40,00. — Paille de froment ancienne, 1re : 21,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 19,00 à 21,00. — Il a été vendu une voiture de paille de blé nouvelle à 26,00.

*Marché Saint-Antoine*, 23 juillet. — Foin, 1re : 45,00 à 47,00 ; 2e : 42,00 à 44,00 ; 3e : 38,00 à 40,00. — Sainfoin : 40,00. — Luzerne, 1re : 43,00 ; 2e : 38,00 à 40,00 ; 3e : 30,00. — Trèfle : 32,00. — Paille de froment, 1re : 27,00 à 28,00 ; 2e : 24,00 à 25,00. — Paille de seigle 1re : 31,00 à 33,00 ; 2e : 24,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 35,00.

*Marché Saint-Martin*, 24 juillet. — Foin, 1re : 44,00 à 49,00 ; 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 35,00 à 37,00. — Vente languissante. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 18,00 à 21,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 30,00 ; 2e : 25,00 à 26,00. — Vente active pour la paille de blé.

DIJON, 20 juillet. — Foin nouveau : 22,00 à 00,00. — Paille nouvelle : 10,00 à 14,00.

MARSEILLE, 13 juillet. — Foin, 1re : 47,50. — Paille : 18,00 à 25,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

#### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX, du 22 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 968 | 872 | 96 | 1.44 | 1 4 | » 94 |
| Vaches.... | 144 | 138 | 6 | 1 6 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 519 | 498 | 21 | 1 36 | 1 18 | 1 00 |
| Moutons.. | 7537 | 7154 | 383 | 1 50 | 1 30 | 1 10 |

PARIS. *Marché aux chevaux du 24 Juillet.* — 78 chevaux de selle et de cabriolet, 20 vendus : 210,00 à 960,00. — 240 de trait, 36 vendus : 380,00 à 1000,50. — 96 hors d'âge, 17 vendus : 70,00 à 420,00. — 14 ânes, 5 vendus : 22,00 à 90,00. — 6 chèvres, non vendues. — Essai : 106.

ANGLETERRE. *Smithfield*, 22 *Juillet.*

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs inf. | 0,86 à | 0,98 |
| D° 2e qualité, | 1,04 | 1,17 |
| Primes écossais, | 1,32 | 1,38 |
| Moutons inf., | 0,91 | 1,04 |
| Prime Southdown, | 1,32 | 1,38 |
| Veaux fins, | 1,32 | 1,50 |
| Porcs fins, | 1,27 | 1,38 |
| Agneaux, | 1,38 | 1,71 |

Il y avait au marché 2,580 bœufs, 32,350 moutons et agneaux, 198 veaux, 350 porcs.

#### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 24 juillet.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 18448 kil. | bœuf | 1,35 | 1,20 | 0,90 |
| 14065 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3082 | mouton | 1,45 | 1,25 | 1,00 |
| 29120 | porc frais | 1,22 | 1,14 | 1,06 |

#### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée*, 24 juillet. — Lapins : 1,15 à 2,50. — Dindes : 2,00 à 8.00. — Oies : 3,00 à 3,50. — Chapons : 2,50 à 5,75. — Poulets gras : 2,25 à 3,25. — Poulets communs : 0,60 à 2,00. — Canards : 0,85 à 1,50. — Canetons : 2,00 à 3,00. — Pigeons : 0,20 à 0,85.

#### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. Halles des 22, 23 et 24 Juillet.

*Beurre* (le kil.), en livres : 0,94 à 1,90 ; en mottes, Isigny : 1,30 à 3,60 ; en mottes, Gournay : 1,20 à 2,10. — Petit beurre : 0,80 à 1,25.

*Œufs* (le mille), du 22 : 28,00 à 50,00. — Du 23 : 29,00 à 52,00.

*Fromages* (la dizaine), Brie : 16,00 à 36,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.


35 CENTIMES la livraison de 32 pages. — 12 livraisons par an.

# L'ÉCHO DES OUVRIERS,

PUBLICATION DESTINÉE A L'EXPOSITION DES BESOINS DES TRAVAILLEURS ET A L'INSERTION DE LEURS RÉCLAMATIONS.
A PARIS, 3, RUE DE CRUSSOL, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DÉPOSITAIRES DE PUBLICATIONS.
Deux livraisons sont en vente. (Voir la *Démocratie* du 22 juillet.)

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.
Urgence de l'organisation sociétaire,
PAR JUST MUIRON.
Deuxième édition. 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.

ESTAMPES. — AUX VOYAGEURS EN CE MOMENT A PARIS.

Pour décorer un cabinet, charmante collection in-folio de dix planches nouvelles sur acier.

PARIS PITTORESQUE, onze vues de ses monuments, ponts, colonnes, jardins, places les plus remarquables, exécutées au burin, d'après des épreuves parfaites du Daguerréotype, par nos plus habiles graveurs, MM. Wédert, Himely, Appert, Blanchard fils, Normand, Charles, Martens, Hurlimann, D'Aubigny. — Prix de la Collection : 30 fr. — Ces jolies vues sont : le Jardin des Tuileries, la Porte de la Bibliothèque du Roi, l'Eglise de la Madeleine, le Panthéon, Vue générale des Ponts prise du Pont-Royal, la Colonne de Juillet, vue prise du Pont-Neuf et s'étendant jusqu'à Passy, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, Vue générale de la Place de la Concorde prise de la Chambre des Députés, Château de Gaillon, Palais des Beaux-Arts, Galerie de Tableaux et Dessins, DURAND RUEL, rue Neuve-des-Petits-Champs, A-Paris, à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens ; DENTU, libraire, galerie d'Orléans (Palais-Royal) ; au Dépôt, rue Thérèse, 11.

CALAME DE GENÈVE, eau forte, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux ; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr. La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — Rue Thérèse, 11, à Paris.

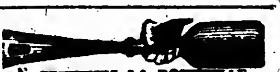

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.
*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

D. Fèvre. — Poudre-Fèvre
POUR FAIRE EN DIX MINUTES
*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac ; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir ; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, *gravelle, rétentions, maux de reins, etc.* — Le paquet de 20 bouteilles, avec la *griffe D. Fèvre*, 1 fr. ; très-forte, 1 fr. 50 c. ; *au commerce*, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.

A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 114,
Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Ganneron, boulevart Beaumarchais, 2.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,
Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. *Consultations gratuites tous les jours.*
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

par ce jeu de boules auquel on gagne des portefeuilles, ou s'ils se sont préoccupés des grands problèmes économiques et sociaux. La session a-t-elle résolu quelqu'une des questions qui se rattachent, quant à l'extérieur, à la confédération des peuples européens, à l'expansion régulière de la civilisation sur le monde barbare? Quant à l'intérieur, a-t-elle posé des limites à la concurrence industrielle, anarchique, à la fraude commerciale? A-t-elle combattu cette féodalité de banquiers cosmopolites qui menace d'asservir le pays? A-t-elle assis les bases d'une organisation du travail, d'une régénération de la commune? La chambre, du moins, a-t-elle montré le désir d'étudier ces questions pour les aborder à la session prochaine? Qu'a-t-elle donné, qu'a-t-elle promis?

La chambre, cette année, n'a rien donné, et elle a promis peu de chose. Il est vrai que si les coteries la partagent encore, les haines de parti ne l'aveuglent plus : refroidie par de nombreuses déceptions, elle ne porte plus dans les luttes ministérielles l'ardeur qui l'animait il y a peu d'années ; mais les sérieux intérêts du pays ne la passionnent pas encore. — Plongée dans un demi sommeil, dans cette torpeur qui caractérise les époques transitoires, elle meurt à cette vie factice que donnent les préjugés ; elle n'est pas encore née à la grande vie qu'alimentent les idées fécondes, les sentiments vrais et généreux.

Nous disons, et c'est un bon signe, que les préjugés de parti vont en s'éteignant. La preuve en a été donnée pendant la discussion de l'adresse, alors que le ministère a voulu soulever contre les voyageurs de Belgrave-Square les rancunes de 1830. Les haines auxquelles on faisait appel ne se sont pas déchaînées, ou plutôt elles ont changé brusquement d'objet. Les souvenirs de la Restauration, de l'invasion étrangère maladroitement évoqués, n'ont été funestes qu'au chef réel du cabinet. Le pays a vu sans colère, sans aversion, les députés qu'on disait flétris rentrer dans la chambre, tandis que le voyageur de Gand se retirait blessé par l'explosion de la machine à laquelle il avait mis le feu.

La séance orageuse du 27 janvier elle-même, cette tempête soulevée contre M. Guizot, et qui, pendant trois heures, a changé la chambre en pandémonium, n'a pas détruit en nous cette opinion qu'aujourd'hui les rancunes politiques n'ont plus de prise sur les grandes assemblées, et qu'elles doivent chercher leur vie ailleurs. A nos yeux, le voyage à Gand n'a pas été justifié ; nous ne sympathisons pas avec M. Guizot ; nous n'avons pas sympathisé davantage avec les violences de la gauche, avec ces voies de fait apportées dans l'enceinte parlementaire, et dont le principal tort était M. Guizot quand M. Thiers est au ministère, ou de ramener aux affaires M. Thiers quand on a le bonheur d'être gouverné par M. Guizot. La chambre a compris que, dans l'un ou l'autre cas, le pays perdait la partie. Malgré les invites qui lui ont été faites par le premier mars en personne et par M. Billault, qui a trop de valeur pour se réduire toujours au rôle d'aide-de-camp, elle a renoncé à jouer jusqu'à ce que de nouveaux *partners* lui apparaissent.

Pendant cette session, la chambre n'a pas sérieusement proscrit les légitimistes, et n'a pas changé le ministère. Pour quelle question s'est-elle passionnée? pour aucune.

*En février*, elle vote une loi sur la chasse, préférable, à plusieurs égards, à la législation antérieure, mais énervée, dénaturée par un amendement rétrograde apporté de la chambre des pairs, et qui soustrait à l'application de la loi les forêts de la couronne. Les députés discutent une loi sur les patentes, dans laquelle ils ne savent pas introduire le large, l'équitable principe de la contribution proportionnelle aux capitaux et aux bénéfices. La question de Taïti se présente ; il demeure constant que nous avons reculé devant les intrigues anglaises, et la majorité sanctionne le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars.

*En mars*, de nombreuses pétitions contre les fortifications sont repoussées ; il est décidé que le génie militaire poursuivra tout autour de Paris son œuvre improductive et menaçante. On adopte sur le recrutement une loi insignifiante qui maintient le remplacement avec ses abus, et refuse de déposséder au profit de l'Etat les marchands d'hommes.

*En avril*, la loi sur la falsification des vins laisse place à la fraude par un respect malentendu pour la liberté commerciale.—On rejette la proposition de M. Garnier-Pagès qui demandait la conversion des rentes, mesure équitable et nécessaire. — La loi relative aux brevets d'invention, revenue avec amendements de la chambre des pairs, est remaniée sans devenir plus favorable à l'inventeur dont elle entrave encore l'industrie. La discussion de la réforme pénitentiaire est commencée.

*En mai*, la discussion sur la réforme pénitentiaire continue sans enfanter l'organisation du travail pour les prisonniers, sans leur assurer les moyens de se réhabiliter par des actes de dévouement, par des fonctions périlleuses, mais exercées au grand air et auxquelles la vie cellulaire devrait seulement les préparer. Déjà la fin de la session s'approche, et les députés, pressés de retourner vers leurs commettants en tenant à la main un morceau de rail-way, se précipitent à l'assaut des embranchements. Toute question est ajour-

qu'une population française [illegible] gée de renoncer à sa nationalité ; que nos agents ne font pas même respecter les lois de la guerre, et qu'en face de notre marine des Français sont soumis à des cruautés de sauvages. Dans cette circonstance encore la conduite du ministère est amnistiée par la majorité.

On retourne immédiatement à la discussion des chemins de fer, qui remplit à-peu-près exclusivement les séances du mois de juin. La chambre continue à sanctionner un mauvais système de communication, le système rayonnant, mauvais dans son ensemble et dans ses détails ; elle en sanctionne l'exécution par un système encore pire, l'omnipotence des compagnies financières.

Au mois de juillet, au milieu des lignes de fer qui se croisent et se heurtent, nous voyons apparaître un instant M. Thiers à la tribune ; il y débite sur l'enseignement secondaire des idées indécises et communes, par le fond, nettes et spirituelles par la forme : le bilan de la session est terminé.

Bien que ce tableau soit assez triste, bien que la session ne nous ait rien donné, et que pour l'avenir elle ait promis peu de chose, elle a promis quelque chose cependant ; elle nous a fait connaître les députés, et nous sommes convaincus que chez eux il n'y a pas de mauvais vouloir contre l'influence que la France doit exercer à l'extérieur, ni contre l'organisation de l'agriculture et de l'industrie.

Les députés n'abordent pas ces problèmes, parce qu'ils ne savent pas comment les résoudre ; ils n'ont pas voué toutes leurs facultés, toute leur vie à leur mission politique ; ils ignorent que leur devoir est de travailler, de chercher, de s'éclairer, de s'instruire, et c'est un grand mal ; mais ils n'ont point de parti pris contre les solutions qui leur seraient apportées, mises dans la main, sous une forme lucide et complète.

Ainsi, la chambre a pris en considération la proposition de M. Chapuys de Montlaville sur l'abolition du timbre des journaux ; c'est dans une intention libérale, bien que faiblement éclairée, qu'elle a cru devoir accueillir cette proposition incomplète dont l'effet serait de constituer un monopole au profit de quelques journaux en possession de la clientèle et de l'annonce.

Il faut louer la chambre d'avoir également pris en considération la proposition de MM. Saint-Marc Girardin et d'Haussonville, qui réclamaient l'organisation des fonctions publiques, l'introduction de plusieurs garanties dans la nomination et l'avancement des fonctionnaires.

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

*In sanguine fœdus.*
Devise de l'ordre de S. Janvier.

## Première partie.

### II.

### COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

Quelques éclaircissements historiques étant nécessaires pour l'intelligence de ce qui précède et de ce qui doit suivre, je demande au lecteur la permission de faire une courte halte avant d'aller plus loin.

Lors de la conquête de Naples par Championnet, la cour en masse se réfugia en Sicile, et la république Parthénopéenne fut instituée sur le modèle du Directoire ; mais, étouffée en naissant par les bandes du cardinal Ruffo, elle périt dans le sang des Caraccioli, des Pagano, des Cirillo, des Baffi, d'Eléonore Pimentel, de tout ce qu'il y avait alors à Naples d'intelligence et de vertu. Cependant une capitulation avait été signée, garantie même par trois puissances, la Porte la Russie et l'Angleterre. On sait trop comment elle fut observée par Nelson, le grand-prévôt de cet implacable parjure.

L'héroïsme des victimes lassa la fureur des bourreaux ; et la Terreur royaliste de 1799 dépassa la Terreur populaire de 1793, tant les partis rivalisent de fureur dans la carrière sanglante des réactions. La victoire de Marengo mit enfin un terme à ces abominations, et força la cour napolitaine à une clémence tardive et désormais inutile, la liste des martyrs était épuisée. L'ordre régnait à Naples.

Sur l'intercession de l'Espagne et du czar Paul Ier, dont la fière Caroline n'avait pas dédaigné de solliciter l'intervention, le premier consul consentit à rendre à Ferdinand son royaume, sous la condition qu'il se maintiendrait, à l'égard de la France, dans une neutralité parfaite ; mais le prince ne tarda pas à violer sa parole en entrant, à la suite d'un voyage de la reine à Vienne, dans la grande coalition de 1805. Le parjure fut châtié aussitôt que commis : l'épée du conquérant écrivit, sur le champ de bataille d'Austerlitz, ce terrible arrêt : « La dynastie des Bourbons de Naples a cessé de régner ! » Joseph Bonaparte fut désigné pour leur successeur. Nouvelle fuite de la cour, nouvel exil en Sicile.

La première fois, les Siciliens avaient reçu les princes avec enthousiasme, s'attendant sans doute à voir pleuvoir sur eux les faveurs royales ; mais leurs illusions s'étaient bientôt évanouies : l'espionnage, la délation, les cours prévôtales, les prisons d'Etat, les tortures, les exactions de toute espèce, voilà les bienfaits que leur avait dispensés le monarque exilé. Tout lui était suspect, tout jusqu'aux pantalons et aux favoris qu'il haïssait comme une mode révolutionnaire. Malheur à qui en portait ! Il n'en fallait pas davantage pour être réputé jacobin, et le procès des jacobins était bientôt instruit. Le plus sûr moyen de faire sa cour au prince était de porter la culotte courte et la queue.

La seconde fois, les Siciliens furent moins prompts à l'espérance, et l'événement justifia leurs appréhensions. Une nuée d'émigrés napolitains s'abattit sur l'île pour la dévorer, renforcés des bandes calabraises qui avaient des droits particuliers à la reconnaissance royale pour avoir étouffé dans le sang la république Parthénopéenne. Il fallait les pourvoir, ce qui ne les empêchait pas de se pourvoir eux-mêmes. Grades, emplois, honneurs, tout était pour les Napolitains, sans compter les sinécures et les pensions. « La Sicile, avait dit la reine, est une éponge d'or. » Et chacun de la presser à l'envi.

Avec les rapines, les persécutions recommencèrent, les cachots s'emplirent, les commissions extraordinaires reprirent le cours de ce qu'elles appelaient leurs travaux, et en effet, elles travaillaient les patients avec une barbarie digne des plus beaux jours de l'inquisition.

Cependant l'idée fixe de la cour, indignée d'en être réduite à la Sicile, était de reconquérir les provinces du continent. La fortune des armes parut un instant se prononcer en sa faveur : Scilla et Reggio tenaient encore pour Ferdinand ; la place de Gaëte défendue par le prince de Hesse-Philipstadt, résistait vigoureusement aux troupes françaises, et sir John Stuart qui commandait les forces britanniques en Sicile, battit le général Régnier dans la plaine insalubre de Sainte-Euphémie. Ces succès exaltèrent les espérances de la cour, et tandis qu'elle ordonnait un nouveau débarquement en Calabre, une expédition navale fut envoyée contre Naples même. L'escadre anglo-sicilienne, formée sous les auspices de l'amiral Sidney-Smith, le rival heureux de Bonaparte aux côtes de Syrie, parut dans le golfe de Naples, prit les deux îles de Procida et d'Ischia et menaça la capitale ; mais la roue avait tourné ; les deux expéditions, celle de terre comme celle de mer, échouèrent à la fois.

Pendant ce temps, Murat avait remplacé Joseph sur le trône de Ferdinand. Heureux dans la défense, il ne le fut pas dans l'attaque. Jouant à son tour le conquérant, parodiant en Calabre le fameux camp de Boulogne, il tenta, par représailles, une descente en Sicile, et n'aboutit qu'à un immense avortement. A partir de ce jour, les Anglais demeurèrent jusqu'à la paix tranquilles garnisaires de l'île, et Murat, du continent napolitain.

Mais toutes ces campagnes engloutissaient des sommes énormes qui, jointes aux prodigalitées effrénées de la cour, achevaient d'épuiser la Sicile. Le parlement fut convoqué pour aviser à la gravité des circonstances : il ne l'avait pas été depuis bien des années, et n'était plus que l'ombre de ce qu'il avait été dans les beaux jours de la monarchie sicilienne. La forme survivait seule ; l'esprit qui l'animait était mort depuis long-temps. Il ne s'assemblait plus que pour voter les subsides et demander quelques grâces insignifiantes, lesquelles touchaient plutôt à des intérêts particuliers qu'à l'intérêt national.

Il était composé de trois ordres : le bras baronial qui comptait cent vingt-quatre membres, le bras ecclésiastique qui en comptait soixante-un, et le bras domanial qui n'en avait que quarante-six nommés par les magistrats municipaux des villes dites domaniales ou royales, parce qu'elles relevaient du roi ; les autres, en beaucoup plus grand nombre, étaient vassales des barons, car la féodalité s'était conservée en Sicile dans sa pureté primitive.

Donc le parlement s'assembla. La cour, habituée à faire tout plier devant elle, se flattait d'obtenir de sa complaisance les subsides qu'elle voulait lui extorquer, et l'on devine bien qu'elle ne l'avait convoqué que dans ce but ; il s'agissait d'un million d'onces (1) seulement pour les frais de la guerre, plus les dons ordinaires et extraordinaires. La cour fut déçue dans son attente ; le parlement résista et n'accorda, encore de fort mauvaise grâce, que le tiers des subsides demandés. Le mécontentement public profita de l'occasion pour éclater, et n'épargna aux oreilles royales ni les récriminations ni les censures. Qu'on juge de la surprise, de la colère de la cour et des courtisans? Pareil scandale s'était-il jamais vu?

On négocia, on lutta long-temps, mais le parlement persévéra dans sa résistance, et la cour irritée se jeta dans les moyens extrêmes. Pressée par d'insatiables besoins, elle fit argent de tout, mit la main sur la Banque, sur les Monts-de-piété, et porta de son autorité privée, sans le concours du pouvoir parlementaire, trois décrets financiers qui n'étaient que des impôts déguisés.

Les barons s'étaient mis en cette circonstance à la tête de l'opposition et ils firent preuve d'une fermeté louable. Il est vrai que le projet du chevalier Médicis, alors ministre des finances, était de faire porter sur eux seuls tout le poids des subsides, ce qui réduit leur résistance à des proportions moins héroïques, quoiqu'elle n'en fût pas moins légitime. Ils combattaient *pro aris et focis*, c'est-à-dire pour leur bourse. Ils réclamèrent énergiquement contre l'établissement arbitraire des nouvelles taxes, et signèrent une remontrance au roi qui exaspéra la colonie napolitaine. Un exemple éclatant, disait-elle, peut seul réduire les mutins à l'obéissance : un coup d'état fut résolu.

Au milieu d'une belle nuit d'été, et par un clair de lune resplendissant, les princes de Belmonte, de Castelnuovo, de Villafranca, d'Aci et le duc d'Angiò, les cinq barons les plus compromis, furent arrêtés dans leur lit, conduits à bord du paquebot royal le Tartare, et déportés immédiatement dans les îles qui avoisinent la Sicile. Les courtisans n'avaient qu'un regret, c'est que les rebelles n'eussent pas subi le sort de l'amiral Caracciolo, et qu'on n'eût pas relevé les échafauds de 1799.

Comme les exilés sortaient du port de Palerme, lord Bentinck y entrait ; il venait remplacer lord Amherst en qualité de ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne auprès de leurs majestés siciliennes, et afin de donner à sa mission plus de solennité et surtout plus d'efficacité, il cumulait le commandement en chef de toutes les forces britanniques dans la Méditerranée.

Voici quelle était alors la situation des Anglais en Sicile.

Cette île avait pour eux une grande importance comme centre de leurs opérations dans le midi de l'Europe ; aussi n'épargnèrent-ils rien pour

(1) La reproduction est interdite, et sera poursuivie comme contrefaçon. — V. le numéro d'hier.

(1) L'once est une monnaie d'or qui vaut de 12 à 13 fr. L'écu d'argent vaut 5 fr. 25 c. ; le tarin, 50 c., et le tornèse de 2 à 3 centimes.

Nous sommes attaqués ce matin à la fois par la *Presse* et par le *Siècle*. Est-ce le début d'une croisade? Cette querelle a été suscitée par nos derniers articles sur le sort des classes pauvres et sur les journaux fondés par des ouvriers. Le *Siècle* piqué au jeu, s'écrie :

« Nous croyons par là (les institutions politiques), honorer les classes laborieuses un peu plus que ces utopistes grossiers, comme la *Démocratie Pacifique*, insultans pour tous ceux, et le nombre en est grand, qui ne comprennent rien à leurs théories. »

Que le *Siècle* ne comprenne rien à nos théories, c'est possible. Hélas ! il en est bien capable. Comment, du reste, les comprendrait-il, s'il n'en a pas étudié les premiers élémens. Son ignorance est profonde, évidemment, car il ajoute :

« Nous ne faisons pas à une multitude de nos concitoyens, dont les lumières, chaque jour croissantes, attestent le progrès moral, nous ne leur faisons pas l'injure de croire que les seuls besoins dont ils se préoccupent sont ceux de leur ventre, ce serait trop les rabaisser, etc. »

Nous attendrons patiemment que le *Siècle*, poussé par le sentiment public, ait lu les théories dont il parle ; il saura alors que Fourier a considéré les besoins du ventre comme *les plus pressants*, (le ventre du *Siècle* sait bien qu'on ne peut pas vivre et faire des tartines politiques sans manger), mais que, dans l'organisation sociétaire, ces besoins sont tout-à-fait subordonnés aux intérêts intellectuels et moraux.

Le *Siècle*, du moins, n'injurie que nous, qui ne l'avions pas injurié : nous avions seulement prouvé qu'il faisait de la métaphysique politique absurde. Ce n'est pas sa faute, s'il ne sait pas que la question de la liberté morale est essentiellement, nécessairement liée à celle du travail. Le *Siècle* apprendra, et finira, peut-être, par comprendre. Pour le moment, il avoue son défaut d'intelligence à l'endroit de nos théories : ce n'est pas les condamner. Mais ce qui nous affecte péniblement, c'est le caractère de la démonstration faite par la *Presse*. La *Presse* attaque nos idées. Ceci est plus grave.

C'est en vérité de très bonne foi que nous avions attribué à honnête intention le petit article de la *Presse* sur les journaux des ouvriers. Nous aurions pu nous y tromper, tant les termes en étaient obscurs, et c'est ce qu'a fait notre confrère le *Commerce*, dont l'interrogation très nette n'attire pourtant pas les foudres de la *Presse*.

La *Presse* craint que les journaux des ouvriers et la *Démocratie pacifique* ne soient révolutionnaires et dangereux sans le vouloir. Voici son argumentation :

« Des journaux peuvent exercer une influence pernicieuse sans faire ap- [...]

[...] leur égoïste placidité et se décident à organiser une société nouvelle. Avons-nous tort de désespérer? Nous allons nous en rapporter à la *Presse* elle-même. Voici son aveu :

« Un fait qui a son importance (les plaintes exprimées par la presse populaire) nous a apparu; sentinelle de l'ordre et du progrès, nous l'avons signalé à l'attention du gouvernement, obéissant plus à un devoir *qu'à l'espérance d'être entendus, seulement d'être écoutés.* »

Comment ! vous n'avez pas l'espérance *d'être entendus*, D'ÊTRE SEULEMENT ÉCOUTÉS, et vous essayez de fermer les oreilles du monde aux voix plus pressantes que la vôtre? Les maux sont réels, épouvantables ; vous ne le niez pas : et croyez-vous que suffise, en face de ces désordres, quelque témoignage de pâle sympathie. Ah ! faites votre œuvre de vaine bienveillance ; à nous, elle ne suffit pas. Nous voulons plus que vous pour les masses souffrantes ; au bruit de leurs douleurs, nous nous sentons plus émus, nous sommes plus pressés, et ce que nous voulons, de façon ou d'autre il faudra bien qu'on l'accorde.

« Tout le monde, dit la *Presse*, est devenu révolutionnaire, sans exception. Nous le sommes tous. C'est une question de plus et de moins. » C'est donc ce plus et ce moins qui fait, à l'avis de notre confrère, les révolutionnaires dangereux et les révolutionnaires innocents. Il est bien entendu que la *Presse* se pose toute seule sur le terrain des innocents. Hélas ! oui, bien innocents, car au train que vous prenez, le monde n'avancerait guère et resterait sur place à s'épuiser dans son mal.

Ce qui caractérise, aux yeux de la *Presse*, le journalisme pacifique pernicieux, c'est le mot : *organisation du travail*. A cet égard, la *Presse* (qui s'honore de n'avoir jamais fait écho aux railleries dont la Théorie de Fourier était l'objet), la *Presse*, lasse apparemment du rôle honorable qu'elle jouait, nous lance aujourd'hui un petit trait de perfidie bénigne des plus pernicieux. On peut être perfide, sans le vouloir, sans le savoir.

Nous aurions, au dire de la *Presse*, fait deux essais d'organisation du travail qui auraient échoué. Pour édifier la *Presse* sur son erreur, nous lui serions obligés de nous faire connaître de quels essais elle veut parler.

Quant à nos articles dans la *Démocratie Pacifique*, ils n'ont jamais eu pour objet d'exposer le plan d'organisation d'une commune ; la *Presse* ne l'ignore pas, car son rédacteur en chef a lu notre prospectus, lequel prospectus nous a même valu de sa part un témoignage d'estime et de sympathie. La *Démocratie Pacifique* s'est bornée, et devait, jusqu'à ce jour, se borner à inspirer au lecteur le désir de recourir aux sources de la science, aux livres de Fourier et de ses disciples. La *Presse*, puisqu'elle nous lit si attentivement, au- [...]

[...] vos promesses, à supposer qu'elles se réalisent, ce que j'ignore, valent bien le sacrifice de quelques millions, les voici : Choisissez une vallée, n'importe où, bâtissez votre phalanstère comme vous l'entendrez. Si l'épreuve réussit, le grand problème de l'organisation des sociétés modernes est résolu. Cette rénovation que nous pressentons, que nous appelons tous la face tournée vers des horizons divers, est désormais accomplie sans secousses, sans ruine, sans abaisser les uns pour enrichir ou élever les autres.

Si, au contraire, l'épreuve tourne contre vous, ce que vous aurez dépensé à vouloir appliquer une utopie ne l'aura pas été sans profit ; le gouvernement recevra une nouvelle sanction de l'impossibilité même où sont les autres idées politiques de fonctionner à l'œuvre. En un mot, cela seul désormais est démontré possible, qui est.

Et ne vous récriez pas contre la pensée d'un phalanstère bâti des deniers publics au milieu de la France. Nous sommes, savez-vous bien, pauvres et riches, intéressés à la solution d'un pareil problème. Nous ne paraissons pas, tous tant que nous sommes, si heureux, pour montrer du dédain à qui nous promet du bonheur.

(*Presse*, du 28 juin 1841, article *Variétés*.)

Forts d'un encouragement semblable, venant d'un des organes les plus intelligents du parti conservateur, nous avons cru devoir continuer à annoncer la *bonne nouvelle*. S'il convient maintenant à la *Presse*, dans un intérêt dont nous ne cherchons pas le secret, de changer d'opinion sur la théorie sociétaire, sans donner les raisons de son revirement, nous ne pouvons nous croire, pour cela, autorisés à abandonner nos convictions. Nous avons ce défaut de tenir très fort à nos idées, à notre foi scientifique.

En définitive, que veut la *Presse?* « Il ne faut pas, dit-elle, que le pouvoir reste spectateur indifférent des misères dont la réalité ne saurait être sérieusement contestée. Ne dût-on jamais trouver le remède que ce serait toujours un devoir de le chercher. » Voilà qui part d'un bon sentiment. Pour soulager les souffrances du pauvre, il faut un remède. Ce remède, le pouvoir le possède-t-il ? Non, assurément. Le pouvoir serait infâme, si, le possédant, il ne l'appliquait pas au mal. Que faire donc, et quel est le rôle de tous les penseurs et des publicistes ?

Pour trouver et pour faire apprécier le remède, il est nécessaire de préciser la cause du mal. Qu'avons-nous fait ? Si la *Presse* nous lit en effet avec attention, elle aura vu que, depuis douze ans, nous nous sommes appliqués à analyser et à exposer clairement aux yeux de tous les causes du désordre social. Nous avons démontré que le *morcellement* produisait les rivalités haineuses entre les individus et l'hostilité entre les classes ; nous avons démontré que les conditions actuelles du travail engendraient les répugnances, la déperdition et la pauvreté. Nous avons constaté que l'industrie était dans un état déplorable d'anarchie, et nous avons conclu qu'il fallait organiser l'industrie.

---

l'empêcher de tomber dans les mains de la France. Ils y entretenaient une armée de douze à quinze mille hommes sans compter leurs forces navales et lui payaient un subside annuel de quatre cent mille livres sterling. Comprenant fort bien qu'ils ne pouvaient recueillir le fruit de leurs sacrifices intéressés qu'en se conciliant la population, ils affichaient les principes les plus libéraux, combattaient la cour dans ses projets despotiques, jouaient en un mot avec les Siciliens la même comédie que les princes allemands jouèrent plus tard, à leur imitation, en promettant à leurs peuples la liberté pour prix de la victoire. L'expérience a dit comment on tient ces paroles-là.

A peine arrivé, le plénipotentiaire britannique se mit en hostilité avec la cour, surtout avec Caroline, dont l'orgueil de reine et d'archiduchesse s'indignait de voir un étranger, ce vilain sergent, comme elle l'appelait, s'immiscer dans les affaires de l'Etat, pour traverser ses vues et donner raison à ses ennemis. Elle ne subissait qu'en frémissant ce patronage insolent, et n'aspirait qu'à s'en affranchir à tout prix ; mais ce n'était pas chose facile ; lord Bentinck opposait un front d'airain à ses violences comme à ses séductions ; insensible aux unes aussi bien qu'aux autres, il allait droit à son but à travers les intrigues de toute espèce qu'on mettait en œuvre pour triompher de lui.

Le quartier-général des troupes anglaises avait été, jusqu'alors, à Messine, il le transporta à Palerme, pour être prêt à tout évènement ; et la reine, toujours inflexible, lui ayant dit un jour qu'il outrepassait ses instructions : « J'en irai chercher de nouvelles, » répondit-il ; et, en effet, il partit immédiatement pour Londres, d'où il revint bientôt avec des pouvoirs illimités.

Il le prit dès-lors sur un ton beaucoup plus haut, et la cour dût se convaincre que l'heure de la résignation avait sonné pour elle. Le résultat de tous ces déchiremens, de toutes ces luttes, fut une abdication temporaire sinon définitive. Prétextant l'état de sa santé qui était excellente, le roi Ferdinand nomma son fils François vicaire-général du royaume de Sicile, et l'investit, en qualité d'*alter Ego*, de tous les attributs, de tous les pouvoirs de la royauté jusqu'à ce que Dieu le remît en état d'en reprendre lui-même l'exercice. Après cet acte de contrition, il se retira à la Ficuzza, maison de chasse située au milieu des montagnes de Corleone, et la reine fut reléguée dans une villa de Mezzomonreale, puis à Castelvétrano.

La première mesure du vicaire-général fut de conférer à lord Bentinck le commandement de l'armée siculo-napolitaine avec le titre de capitaine-général. Les édits et les taxes qui avaient soulevé tous ces orages furent révoqués ; les cinq barons déportés rappelés en triomphe, et pourvus chacun d'un portefeuille. On ne s'arrêta pas là : un parlement extraordinaire fut convoqué, qui, lui aussi, eut sa nuit du 2 août ; les barons s'y dépouillèrent spontanément de leurs droits féodaux, mais en conservant le droit d'aînesse, et, pour couronner l'œuvre, on proclama une nouvelle constitution calquée sur celle de la Grande-Bretagne.

Telle était la situation des affaires, quand Fabio rencontra la reine Caroline aux carrières de Sélinonte. La Sicile, comme on le voit, ne ressemblait pas mal à ces royaumes de l'Inde dont les princes, tout en se disant indépendants, sont menés aux lisières par l'Angleterre.

### III.

### LA CASSINE.

Ce que Fabio appelait sa Cassine, était une espèce de château ruiné qui ne paraissait pas habitable au premier coup d'œil, et ne l'était guère en effet. Une des tours avait perdu sa toiture ; sa voisine, moins dévastée, servait de colombier ; les autres avaient entièrement disparu, et des lierres gigantesques en couvraient les décombres.

Le corps du bâtiment n'avait pas résisté beaucoup mieux à l'action du temps. Les murs lézardés étaient retenus en plus d'un endroit par des clés de fer peu rassurantes, et de grosses touffes d'herbes croissaient dans les crevasses. Quant à l'intérieur, les appartements étaient tous plus ou moins endommagés : celui-ci n'avait plus de plafond, celui-là plus de planches ; la plupart manquaient de fenêtres et exerçaient la plus généreuse hospitalité envers les hirondelles qui y nichaient par myriades.

Cependant Fabio avait trouvé au milieu des ruines une pièce que quelques réparations avaient rendue habitable à la rigueur ; encore fallait-il un soldat pour s'accommoder d'un pareil gîte. On y montait du vestibule par un escalier de pierre dont pas une marche n'était intacte, et que, malgré l'habitude, on ne gravissait pas sans danger. La pièce était vaste et avait dû être assez belle quelques cents ans auparavant, à en juger par les restes de peintures qui décoraient les corniches ; mais elle n'avait rien gardé de son ancien luxe : les quatre murs passés à la chaux étaient absolument nus, et le mobilier était loin d'en dissimuler la nudité : un lit sans rideaux, six chaises de paille, une table de chêne composaient tout l'ameublement de cet intérieur rustique. Quelques objets de chasse et d'équipement militaire étaient dispersés çà et là dans un désordre qui accusait beaucoup de laisser-aller ou de découragement.

Les environs du château étaient aussi riants que le château lui-même était désolé ; un bois d'orangers, véritable jardin des Hespérides, l'enveloppait d'un côté, et d'épais massifs de cyprès et de caroubiers entretenaient à l'entour une fraîcheur éternelle ; l'olivier mêlait ses teintes pâles à leur sombre feuillage. Plus loin, du côté de la mer, une forêt de pins-parasols projetait son ombre indécise et vaporeuse sur les longues herbes de la solitude ; d'énormes cactus immobiles et des aloës en fleurs complétaient la physionomie de ce paysage splendide auquel il ne manquait que le charme des eaux courantes pour réunir en lui tout ce que la nature méridionale a de plus enivrant.

Ce lieu appelé Boncévino est situé entre la mer et Castelvétrano, très près des carrières de Sélinonte, et l'aridité de la plaine, au milieu de laquelle fleurit cette verte oasis, la rend, par le contraste, plus ravissante encore. Elle dut jadis servir de maison de plaisance à quelque baron des montagnes ; mais, depuis long-temps abandonnée, elle avait passé de mains en mains jusqu'au père de Fabio. Trop heureux d'y trouver un refuge après la disgrâce qui avait ruiné son avenir, notre capitaine destitué s'y était arrangé aussi bien que sa pauvreté le lui avait permis, et il y vivait seul.

Quand je dis seul, entendons-nous, il avait avec lui un ancien soldat de sa compagnie, nommé Filippo, par abréviation Pipo, qui, ayant perdu une jambe à la bataille de Sainte-Euphémie, avait pris sa retraite et s'était dévoué au service de son capitaine. Une jambe de bois et une petite pension l'avaient consolé des avaries de la guerre. Notre invalide cumulait à Boncévino les fonctions de concierge, de valet de chambre, de cuisinier, même de grand-veneur et d'écuyer-cavalcadoure, car Fabio avait un cheval, qui, avec son lévrier, constituait le seul luxe de son existence ; encore le cheval ne coûtait-il guère à nourrir, grâce à l'herbe des carrières et aux rubriques de Pipo.

Fabio menait dans sa retraite une vie fort monotone, et ses longues heures de solitude se traînaient avec une lenteur désespérante. Chacune de ses journées avait quarante-huit heures quand elle n'avait pas davantage, et l'ennui rouillait peu à peu toutes ses facultés. A l'âge de l'action son activité n'avait pas d'aliment. N'étant pas homme d'études, il trouvait peu de ressources dans la lecture, et s'il chassait par désœuvrement, c'était sans goût et seulement pour changer de place. Le reste du temps, il le passait à cheval ou avec son fidèle Pipo, qui, dans la familiarité de la campagne et dans l'isolement d'une pareille vie, était pour lui plus qu'un serviteur.

Entré jeune au service et privé à la fois de fortune et de protection, Fabio avait eu beaucoup de peine à briser la coque des grades inférieurs et son humeur s'était aigrie dans cette lutte sourde et acharnée. Il avait vu et souffert tant d'injustices ! La faveur l'avait si souvent humilié par l'insolence de ses triomphes ! Nommé enfin capitaine avec la perspective, dès lors, d'un avancement plus rapide, il avait vu sa carrière tout-à-coup brisée par un de ces ouragans politiques qui bouleversent toutes les destinées et enveloppent dans un commun naufrage toutes les classes de la société.

Il nourrissait, on a pu le voir, une haine ardente contre les auteurs de sa disgrâce et confondait dans la même rancune le ministre qui avait signé sa destitution et les Anglais qui avaient fait le ministre. Exalté par l'oisiveté, par la solitude, il rêvait dans l'âcreté de son ressentiment d'impitoyables vengeances ; puis vaincu par la violence de ses rêves, il retombait sur lui-même de tout son poids ; écrasé alors par son impuissance, il se retrouvait seul sur les débris de sa fortune, et, ce qui est plus triste encore, de ses espérances.

De retour des carrières où nous l'avons laissé, il était rentré chez lui singulièrement agité. Dans une vie inoccupée comme l'était la sienne, tout fait évènement, comment sa rencontre avec la reine n'aurait-elle pas enflé toutes les voiles de son imagination? De pareilles aventures marquent dans les existences les mieux remplies. Il fut rêveur tout le reste du jour, et se coucha sans avoir dit une parole à Pipo, ce qui était pour lui le *nec plus ultrà* de la préoccupation. Il ne dormit point de la nuit. D'étranges fantômes visitèrent son insomnie ; d'étranges fumées lui montèrent au cerveau.

La journée du lendemain lui sembla plus longue que toutes les autres. Il la passa tout entière...., le dirons-nous? à sa toilette. Ne devait-il pas, le soir, aller chez la reine? Quoique en réalité il n'appartînt plus à l'armée, il n'en ceignit pas moins sa plus belle épée, et mit son uniforme de revue, tout en remarquant, avec un soupir, qu'il n'était pas, hélas ! des plus neufs ; mais il en releva la vétusté par une propreté splendide et par l'éclat scintillant des boutons. Enfin, le soir venu, il monta à cheval, et prit, avec un battement de cœur bien pardonnable, le chemin de Castelvétrano.

— Par sainte Rosalie ! dit Pipo, en le suivant de l'œil, le capitaine a quelque chose. Depuis hier il ne m'a pas desserré les dents, et maintenant le voilà qui part sans me dire où il va. La Zingara lui aurait-elle tiré quelque mauvais horoscope? Si cela est, malheur à la sorcière ! Du diable si je ne lui mets pas son grimoire en déroute, et ne lui renfonce pas les griffes jusqu'au coude avec ma jambe de bois.

(*La suite à demain.*)

**CHARLES DIDIER.**

Telle a été notre marche, notre conduite. Nous avons la conscience d'avoir rempli notre devoir; nous poursuivrons avec un courage qui ne se lassera jamais, notre tâche, et nous l'achèverons, quoi qu'on dise et qu'on fasse.

La *Presse* a-t-elle fait son devoir! — La *Presse* répète, par instinct vague et sans réflexion, des formules; elle nous donne des encouragements réitérés; et voilà que, tout-à-coup, on ne sait à quel propos, elle pousse un cri d'alarme. Mais, votre devoir n'était-il pas de réfléchir mûrement avant de consacrer par vos moyens de publicité des formules de réorganisation sociale, des formules révolutionnaires et pernicieuses, comme vous dites? — Nous, nous avions sur des matières nos réflexions toutes faites et très arrêtées. — Votre devoir n'était-il pas de méditer sur ces idées qui frappaient votre juste instinct, et de vous demander où elles pouvaient mener. — Nous, nous savons où mènent nos idées et nos formules. — Oui, vous étiez tenus d'examiner à fond les théories, avant de vous laisser engager comme vous l'avez fait. Et aujourd'hui, quand il vous convient de reculer, vous devez, si vous êtes des écrivains sérieux, si vous avez respect de votre public, vous devez compte de vos doutes à ce public, à qui tant de fois vous avez transmis le témoignage de votre confiance.

Eh quoi! vous ne voulez pas que le pouvoir reste spectateur indifférent des misères immenses dont les masses populaires sont accablées, et vous usez de vos moyens d'influence pour inspirer au monde de la défiance contre le but qu'il s'agit d'atteindre; pour déconsidérer une formule: *l'organisation du travail*, laquelle exprime nettement l'objet des réformes pacifiques; pour mettre en suspicion une théorie qui promet la guérison des désordres industriels et le salut du pauvre! vous, « si vivement touchés des maux du peuple, » vous cherchez à discréditer une doctrine, dont les prétentions sont du moins souverainement généreuses, et que vous n'avez jamais sérieusement étudiée!

Qui de vous ou de nous remplit le mieux son devoir de publiciste digne et intelligent?

---

On nous communique la lettre suivante (datée d'Algésiras, 13 juillet :

« Notre quartier-général est à Algésiras; nous y sommes tous rendus: Suffren, Jemmapes, Triton, Poule-Poule, Asmodée, Gassendi, Pluton, Veloce, Ruby; et nous y attendons les ordres pour agir. Tout est prêt, et la bonne volonté ne manque pas. On annonce l'arrivée prochaine de trois vaisseaux anglais. Le prince de Joinville, signifié au gouverneur de Gibraltar, que la présence de ces vaisseaux sur la rade de Tanger, bien loin de retarder l'attaque ou de l'empêcher, la précipiterait au contraire, et la rendrait plus certaine. Une frégate anglaise qui devait partir pour Tanger, a reçu contre-ordre et est restée à Gibraltar.

» Les troupes de débarquement, soldats et matelots, montent à 1,800 hommes, avec dix obusiers de montagne; nous avons fait un débarquement général, et chacun a bien fonctionné. Les officiers de troupe sont surpris de voir avec quelle sûreté et quelle précision manœuvrent nos matelots à terre. A peine s'ils le cèdent aux soldats, et ils ont, d'ailleurs, l'avantage d'être plus lestes, surtout pour les débarquements et les rembarquements dans les canots.

Notre amiral a parfaitement organisé toutes choses. Il n'y a qu'une voix sur son compte parmi les officiers de terre et de mer. Il se montre aussi habile qu'il est bon et affectueux. Il paie de sa personne plus que qui que ce soit, et déploie une activité incroyable, quoi qu'il ait l'air souffrant, et qu'il le soit réellement.

» L'Asmodée nous a quittés provisoirement pour se rendre à Cadix remplir les formalités exigées pour l'entrée de l'escadre dans cette rade.

» Le Ruby est allé à Larache, port à quinze ou seize lieues au sud de Tanger, pour sonder la barre et voir s'il la pourrait franchir en remorquant nos canots chargés de troupes de débarquement. »

---

Voici les principales dispositions de l'arrangement qui a été conclu entre le gouvernement anglais et les compagnies des chemins de fer relativement aux modifications à introduire dans leurs bills. Les tarifs à établir ultérieurement qui donneront plus de 10 0/0 d'intérêt seront révisés après 21 ans, à partir de l'autorisation des compagnies et non après 15 ans comme l'établissait l'ancien bill; une nouvelle période de 21 années devra s'écouler avant qu'une seconde révision ait lieu. Le bill ne sera point applicable aux compagnies de chemins de fer existantes, si ce n'est en ce qui concerne les voyageurs de troisième classe. Il y aura chaque jour pour ces voyageurs un convoi particulier de mille personnes à raison d'un penny par tête. Le gouvernement renonce à prélever aucun droit sur les recettes provenant de ces convois. (*Morning-Herald.*)

---

L'envoyé de Nicaragua a porté à M. le ministre des affaires étrangères les propositions dont nous avons rendu compte. M. Guizot, après lui avoir accordé une seconde audience, a chargé un employé subalterne de le recevoir et de lui dire qu'il en référerait au roi. Il a fallu quinze jours pour obtenir cette réponse, présentée sous une forme si peu gracieuse, si peu diplomatique, et à laquelle il était facile de s'attendre. Faiblesse devant les hautes puissances, hauteur devant les faibles, telle est la devise de certains hommes d'Etat qui comprennent bien mal l'honneur et le caractère de la France.

---

Les affaires de l'Inde en général et celles de Lahore en particulier continuent à appeler l'attention de l'Europe. L'Angleterre, tout en protestant de ses dispositions pacifiques, se prépare à pousser ses conquêtes au-delà du fleuve Sutledje. Le *Journal des Débats*, après avoir dans un article fort détaillé, fait pressentir ce dénouement, l'appelle de tous ses vœux. Mais le *Constitutionnel*, dans un article fort remarquable, répond à l'organe ministériel que les feuilles françaises ne sont pas tenues de former de tels souhaits. Nous sommes de cet avis. La conquête de Lahore par l'Angleterre mettrait le comble à la domination de cette puissance sur tout l'Indoustan. Il n'est ni de la dignité, ni de l'intérêt de la France d'appeler de ses vœux un pareil résultat.

---

[illegible] sont pas difficiles de gagner à leur cause tous ceux qui s'occupent sincèrement du bien public. Car la cause agricole, considérée dans toute son étendue, comme le disait il y a quelques jours M. Demesmay à la tribune, présente une question politique et sociale de la plus haute importance; c'est une question toute pacifique et humanitaire sur laquelle peuvent s'entendre les hommes de bon vouloir de tous les partis. Le congrès est assurément un moyen d'appeler tous ces hommes sous la même bannière et d'entraîner l'administration à leur suite.

Aujourd'hui, quels que soient les sentiments particuliers du ministre sur l'importance de l'agriculture, il est de fait qu'il ne lui témoigne guère son intérêt que par de belles paroles.

Nous aimons à croire que M. Cunin-Gridaine est rempli de bonne volonté, mais enfin son zèle n'est pas très ardent; il promet beaucoup et n'agit pas. MM. de Beaumont, Demesmay et de Carné l'ont démontré parfaitement lors de la discussion du budget. Pas une seule des grandes questions soulevées, il y a trois ans, par le conseil général d'agriculture, n'a été résolue ni même étudiée à fond par le ministère. L'impôt du sel, le reboisement, le morcellement, l'endiguement des rivières, le desséchement, la fertilisation des terres incultes, le sort des travailleurs agricoles, etc.; rien de tout cela ne semble préoccuper M. Cunin-Gridaine; il n'a pas même essayé d'organiser son administration, dont le personnel est si insuffisant en nombre et en science; malgré les réclamations du pays tout entier, il refuse de compléter ses attributions; on dirait qu'il ne se sent pas la force d'être un vrai ministre de l'agriculture.

L'opinion publique peut seule vaincre cette résistance passive; il faut que les comices, les sociétés d'agriculture, les congrès, fassent retentir le pays de leurs justes doléances; il faut que la presse élève aussi sa grande voix et dirige l'attention publique vers l'étude des questions agricoles, car, au bout du compte, c'est là que l'on doit chercher le remède qui guérira les affreuses maladies de notre société civilisée.

Les chambres vont se reposer, laissons donc aussi reposer un peu les petites discussions de parti.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 25 juillet.*

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. VIENNET présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au droit de propriété sur les œuvres dramatiques. La commission conclut à l'adoption.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'amélioration des ports.

M. CH. DUPIN. Le rapport sur ce projet a paru que ce matin au *Moniteur*, et n'a pas encore été distribué. Je demande que la discussion soit renvoyée à un autre jour.

M. DE BOISSY appuie la demande de l'honorable préopinant. Le renvoi est adopté. La discussion s'engage alors sur le projet du chemin de fer de l'est.

M. DE LA PLACE a la parole pour un rapport de pétitions:

« Les mariniers de la Seine, entre Paris et Rouen, sollicitent l'intervention de la chambre pour être indemnisés des dommages que causent à leur industrie les travaux exécutés sur la Seine par la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen. »

Le comité propose le renvoi à M. le ministre des travaux publics.

M. DARU ne croit pas les griefs des mariniers assez fondés, et propose l'ordre du jour.

M. DE LAPLACE insiste pour le renvoi proposé par la commission.

M. DE BOISSY cherche à établir que les travaux exécutés par la compagnie ont réellement porté préjudice à la navigation de la Seine. L'honorable pair demande à M. le ministre des travaux publics s'il a été content de la manière dont la compagnie a opéré, et si elle n'a pas dépassé les limites de l'autorisation qui lui avait été donnée. Il signale quelques faits à l'appui de sa question, et rappelle que dans l'autre chambre un honorable membre avait déjà constaté l'inexécution du cahier des charges par la compagnie chargée de cette ligne.

M. DUMON, ministre des travaux publics, défend la compagnie des reproches qu'on lui adresse. Jamais on n'a reçu de plainte sur l'inexécution du cahier des charges. Mais si l'on veut s'adresser à cet égard à l'administration, ces plaintes seraient examinées avec intérêt, et une enquête sévère suivrait, s'il y avait lieu. Quant à la pétition, le renvoi serait sans objet, puisqu'une décision a déjà été rendue à cet égard.

M. DE BOISSY. Je demande la parole. (Marques d'impatience.)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Boissy, Je vous engage à vous renfermer dans la pétition; nous avons un ordre du jour et nous ne pouvons pas abuser des moments de la chambre.

M. DE BOISSY persiste et proteste contre l'expression: *abuser des moments de la chambre*. Il présente quelques nouvelles considérations sur la pétition.

Après quelques observations échangées entre MM. Daru, Feutrier et de Laplace, le renvoi de la pétition à M. le ministre des travaux publics est mis aux voix et adopté.

La chambre reprend le scrutin sur le projet de loi relatif à la transformation des armes à silex en armes à percussion.

En voici le résultat: Votans, 97; boules blanches, 86; boules noires, 11.

La chambre adopte.

La chambre procède au scrutin sur un projet de loi relatif à un échange d'immeuble entre l'état et le domaine de la couronne. Le projet est adopté par 90 boules blanches contre 7 noires.

La chambre adopte successivement sans discussion les articles du projet de loi relatif à la reconstruction du palais de justice de Montpellier. On procède au scrutin secret; en voici le résultat: Nombre des votans, 96; boules blanches, 93; boules noires, 3.

La chambre adopte.

La séance est levée à quatre heures.

## ANGLETERRE.

La motion de M. Sheil, relative à l'occupation de l'Algérie par la France, a été l'objet, dans la chambre des communes du 23 juillet, d'une longue discussion à laquelle ont pris part, avec M. Sheil, sir Robert Peel, lord Russel et lord Palmerston.

M. Sheil, qui a pris le premier la parole, commence par protester de son amour de la paix, à laquelle il croit les intérêts de l'Angleterre plus vivement intéressés que le monde entier; faisant ensuite l'historique de la question, il a reproché au gouvernement tory de 1830 d'avoir, en ne reconnaissant le gouvernement de Louis-Philippe que sous certaines conditions expresses de [illegible] la domination pour se concilier avec les intérêts politiques et commerciaux de l'Angleterre. (Ecoutez.) On aurait-on dit en Angleterre si le gouvernement français avait fait la proposition d'une commission spéciale des chambres pour faire une enquête sur la manière dont nous avons pris possession d'Hongkong, et sur la question de savoir jusqu'à quel point le développement de notre domination en Chine pourrait se concilier avec les intérêts de la France? (Ecoutez!)

» Et cependant le très honorable M. Sheil est un homme grave, membre du conseil privé, parfaitement initié à tout ce qui s'est passé dans nos relations avec la France au sujet de l'Algérie. Sa motion équivalait, à peu de chose près, à se constituer premier secrétaire d'Etat des affaires étrangères; il n'a pas persisté dans sa première résolution, et il a bien fait. »

Passant à l'historique des événements de 1830, sir Robert Peel rappelle que les torys quittèrent le ministère le 15 novembre 1830, après avoir reconnu le gouvernement de Louis-Philippe, et continue en ces termes:

« Le très honorable M. Sheil eût, à ce qu'il paraît, au moment de cette reconnaissance, conseillé de demander l'évacuation de l'Algérie. Après l'avénement de Louis-Philippe, il y eut des communications entre les gouvernements de France et d'Angleterre à ce sujet. Lord Aberdeen demanda ces communications dans la chambre des lords, en 1832, et le comte Grey lui-même, mû par le même désir que nous, de ne pas accroître l'irritation déjà existante, obtint de lord Aberdeen qu'il n'insisterait pas; de novembre 1830 à 1841, on sait que nous n'avons pas à répondre de ce qui a pu se passer. Pendant onze années le ministère whig a acquiescé à l'occupation de l'Algérie par la France. (Ecoutez.) Je ne crois pas devoir être démenti quand j'affirmerai que, du 15 novembre 1830 au 18 août 1841, toutes les communications du gouvernement anglais à celui de France peuvent être résumées ainsi: Les conquêtes de la France en Algérie, si elles se bornent au territoire de l'Algérie, ne peuvent pas mettre en danger l'harmonie et la bonne intelligence entre les deux gouvernements. Je ne blâme pas l'ancien gouvernement de ce qu'il a fait; il voulait le maintien du gouvernement de Louis-Philippe en France, il voyait que la question de l'évacuation d'Alger excitait la susceptibilité du peuple français; il était convaincu que toute démarche de la part du gouvernement anglais auprès du gouvernement français, à l'effet d'obtenir l'exécution de l'engagement pris par le gouvernement de la Restauration, d'abandonner Alger, affaiblirait l'autorité du gouvernement français et le soumettrait aux plus grands périls, aussi n'insista-t-il pas pour obtenir l'évacuation d'Alger. Le gouvernement whig garda le silence.

» M. Sheil nous a reproché notre négligence, à l'occasion d'une ordonnance du 10 décembre dernier, rendue par le gouvernement français. Nous aurions dû élever la voix contre cette ordonnance. L'honorable membre a oublié que déjà le principe avait été posé dans une ordonnance qui remonte à 1835.

» Il y a, dans les deux ordonnances, identité absolue de promesses, bien que les droits ne soient pas les mêmes. Est-ce que par hasard nous devions déclarer la guerre pour cette ordonnance, dont le principe avait été admis par nos prédécesseurs? Est-ce que nous avons le droit de contrôler les actes administratifs de la France? Je le dis franchement, je regrette vivement que le gouvernement français ait cru devoir rendre cette ordonnance. (Ecoutez.) Je regrette l'établissement de droits différentiels; mais enfin, le gouvernement français est libre en fait de droits, de les imposer comme bon lui semble. (Ecoutez!) M. Sheil doute de la sincérité de la déclaration du roi des Français à l'égard du Maroc, tout en reconnaissant que le roi des Français est un grand homme d'Etat et un homme vertueux; ce qui a été dit en Algérie pourrait, dit-il, être répété dans le Maroc. Le très honorable membre sait que je ne peux parler en toute liberté sans provoquer de l'irritation en France, sans exposer le gouvernement français au reproche d'être l'instrument de notre gouvernement, et sans provoquer contre le gouvernement français des accusations comme celles que le très honorable membre n'a pas craint de formuler contre mes collègues et contre moi. (Ecoutez!) M. Guizot, ministre des affaires étrangères, organe du gouvernement français, a déclaré, dans les chambres françaises, que le gouvernement français ne désirait pas entrer en hostilités avec Maroc, qu'il désirait vivement conserver la paix, et qu'il n'existe pas de causes naturelles, ni nationales, de conflit avec cet état. Si le très honorable membre ne croit pas à des déclarations aussi solennelles, il eût pu s'épargner les pompeux compliments qu'il a adressé aujourd'hui au roi des Français. (Écoutez!) Il détruit tout l'effet de ces compliments en souriant d'une manière ironique quand je rappelle ces déclarations solennelles. Ce sourire-là pourra bien l'empêcher d'obtenir en France, lorsqu'il y ira, la popularité qu'il convoite et qu'il a voulu gagner par ses compliments à la nation française et au roi des Français.

M. SHEIL. Je n'ai pas ri.

SIR ROBERT PEEL. La réserve que je garde ici forcément sera comprise par tout le monde, et je n'aurai pas besoin, je pense, de rappeler au noble lord Palmerston que je ne lui demande pas aujourd'hui autre chose que ce que je lui ai donné à lui-même en des circonstances analogues, c'est-à-dire de ne pas insister pour obtenir la production de documents que je ne peux livrer à la publicité. Le désir d'amener une paix honorable entre la France et le Maroc me commande la réserve dont j'use en ce moment. Dans les circonstances actuelles, je crois qu'il ne conviendrait pas de déposer sur le bureau les communications qui ont eu lieu entre les gouvernements de France et d'Angleterre au sujet d'Alger. J'espère donc que le très honorable M. Sheil laissera tomber sa motion. »

Divers orateurs ont pris ensuite la parole, entre autres lord Russell et lord Palmerston; et finalement, après une discussion assez longue qui n'a rien offert de bien important, la motion de M. Sheil a été rejetée sans qu'il fût besoin d'aller aux voix.

## GRÈCE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Athènes, 10 juillet.

Le ministère s'est un peu ravisé en voyant que son intervention dans les élections soulevait la population contre lui. Comme en ce pays les impressions sont aussi vives que fugitives, il se pourrait bien que le cabinet finît par avoir la majorité; cela est d'autant moins impossible que les députés ne sont plus les mêmes lorsqu'ils ont passé un mois dans la capitale. Ce qui serait important, c'est que l'on s'occupât du bien-être matériel de ce peuple; car, jusqu'à présent, la constitution n'a rien produit en ce sens. Elle a causé beaucoup d'agitations, d'inquiétudes, de grandes dépenses, mais encore aucune amélioration importante. Si elle a pour résultat de signaler les hommes capables de régénérer cette société naissante et de les mettre à même d'accomplir ce que le peuple attend de la révolution de septembre, on n'aura pas eu tort d'y recourir. Tel est l'espoir général. On ne pouvait rien obtenir du régime absolu qui paralysait tous les efforts, il fallait en appeler au gouvernement du pays par le pays.

En attendant, les intérêts de parti se débattent toujours. Le parti napiste, qui a peur de voir M. Colletti réformer le cabinet actuel en s'y associant, loue hyperboliquement M. Colletti, et l'exhorte à ne pas faire cette alliance.

Les catholiques d'une partie des îles de l'Archipel, et en particulier de

exécutée par le général Tampoure.

### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* consacre un article violent à attaquer ces gens qui n'ont jamais pu tenir six mois le timon des affaires sans tout brouiller et qui, dans un jour de naïveté, ont laissé échapper ce mot caractéristique: *après nous, gouvernera qui pourra.* Ils ne s'amuseraient pas, eux, à discuter péniblement les patentes, la réforme des prisons, les chemins de fer. Ils ne feraient rien, ils n'ont jamais rien fait, mais ils ébranleraient tout en France et en Europe.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

## Faits divers.

Le *Moniteur parisien* annonce la convocation des conseils généraux pour le 25 août.

— On lit dans le *Journal des Débats* : « Une voiture dont les stores étaient fermés, et qui était escortée par des gendarmes du département de la Seine, est arrivée hier matin au dépôt de la préfecture de police. On parle d'arrestations qui auraient été faites aux environs de Neuilly. »

— Le 21 juin, on a ressenti une légère secousse de tremblement de terre à la Martinique.

— L'*Union*, journal du Mans, annonce que la justice est saisie de l'affaire des deux journalistes, MM. Pic et Hauréau, qui se sont battus en duel.

— Les avocats du barreau de Limoges ont envoyé à leurs confrères de Paris une adresse pour les féliciter de leur conduite et adhérer à leurs principes.

— D'après les journaux de Lyon il y aurait eu quelques tentatives de désordre, mais sans suite sérieuse, au collège royal de cette ville.

— Un terrible accident est arrivé au pont de Blackfrias à Londres. Un grand nombre de personnes s'étaient avancées sur la jetée flottante des bateaux à vapeur pour voir les régates; tout à coup la jetée s'est brisée et environ trente personnes sont tombées dans l'eau qui en cet endroit a au moins dix pieds de profondeur. Quatre personnes ont été retirées vivantes. Au départ du courrier on avait retrouvé six cadavres dont trois enfants de quatre à neuf ans. (*Globe.*)

— Deux locomotives avec leurs convois se tiennent prêtes jour et nuit à la gare de Paddington pour transporter les officiers d'état à Windsor lors de la délivrance de S. M. Une grosse cloche vient d'être fixée au télégraphe électrique afin de pouvoir éveiller le gardien pendant la nuit. On

nées, délaissée par un individu qui, disait-elle, lui avait promis le mariage, s'est présentée au domicile de ce dernier, rue Basse-du-Rempart, au sixième étage. N'obtenant qu'un refus persistant de la part de l'homme à la porte duquel elle frappait en vain depuis long-temps, cette malheureuse s'est précipitée de la fenêtre du palier sur le pavé de la rue. Elle a été transportée horriblement fracturée et mourante, à l'hôpital Saint-Louis.

— On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Nous avons annoncé dans le temps l'arrestation du sieur R... de Vendôme, sous la prévention d'avoir empoisonné sa femme. Voici les nouveaux détails que nous pouvons donner sur cette affaire :

» Les parties intestinales de la dame R... ont été envoyées à Paris pour être soumises à l'analyse chimique, afin de constater si elles ne contenaient pas quelques traces de poison. L'opération a eu lieu, et il paraît que les expériences ont démontré la présence d'une grande quantité d'arsenic.

» D'un autre côté, il paraît aussi que des soupçons de complicité se sont portés sur une dame H..., qui tient à Vendôme un café; elle a été arrêtée lundi dernier. Le mari de cette femme est mort il y a quelques mois, et l'on soupçonne que sa mort n'a pas été naturelle. Nous n'osons rapporter ici toutes les circonstances qui firent croire à la complicité du sieur R... et de la dame H....; dans l'intimité d'une liaison doublement adultère; ils auraient résolu d'accomplir un double crime, pour consacrer ensuite une union légitime sur deux cadavres.

### COURS DE MUSIQUE VOCALE ET D'HARMONIE, PAR M. EMILE CHEVÉ.

M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie, le mercredi, 7 août, à sept heures précises du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60. On s'inscrit chez ce professeur tous les jours, jusqu'à midi. Prix du cours (100 leçons), 100 fr., le nombre des leçons

En attendant que nous donnions prochainement une appréciation raisonnée des avantages de la méthode d'enseignement suivie par M. Chevé, nous pouvons dès aujourd'hui déclarer, d'après notre propre expérience, qu'on acquiert dans ses cours, avec une rapidité jusqu'ici sans exemple, la connaissance théorique et pratique de l'art musical.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 24 JUILLET.

MICHEL, marchand de bois, faubourg Saint-Antoine, 123. Juge-commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

## Bourse du 25 juillet 1844.

Bonne tenue, mais peu de variations dans les cours, bien qu'il y ait eu beaucoup d'activité. On reste en 5 comme en 3 p. 0/0 5 c. mieux que la veille.

Les chemins de fer sont fort délaissés et n'ont subi que des changements de cours à peine appréciables.

Les actions de la Banque de France n'ont pas non plus varié depuis deux jours.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant :

Comptoir Ganneron, 1050. — Jouiss. 4 Canaux, 130. — Canal de Bourgogne, 1002 50. — Lin Maberly, 420. — Obligations Saint-Germain, nouv., 1227 50. — Oblig. Strasbourg, 1232 50.

Banque belge, 675. — Rente belge, 5 0/0, 1831, 104; — id. 1842, 108 1/4. —

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Marseill. | 787 50 | » » | H. 1 25 | » |
| Montpell | » » | » » | » » | [illegible] |

| LONDRES, le 23 juill. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol..... 99 7/8 100. | Av. 81 75. | F. c. 3 0/0 : 81 80, 90 d. 50. |
| Esp. act... 23. | Ap. 81 77 1/2. | 82 20, 30 d. 50; 82 10, 82 d. 1. |
| Portug..... 45 1/2. | | 122 10 d. 1; 122 25 d. 50 |
| Mexic...... 36 5/8. | Rep. Fin c. F. pr. | Orléans, 983 75 d. 10. |
| Brésil...... 81 3/4. | 3 0/0 pair. 12 1/2 | Rouen, 902 50 d. 10. |
| 5 0/0 holl. 101 3/4. | 5 0/0 5. 32 1/2 | Strasb. 241 25 d. 10. |
| 2 1/2 d°... 61 7/8. | Bons du Trésor. | |
| Rouen..... » | 3 1/4 à 3 et 5 m. | |
| Orléans.... » | | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, courant du mois, 78,00 à 00,00; août, 78,00 à 77,50; septembre, 81,00 à 80,00; octobre, 82,50 à 82,00; 4 derniers mois, 82,50 à 82,00; 4 premiers mois à 1845, 84,50 à 84,00.

LILLE. — Colza, 70,50 à 70,75; œillette rousse, 74,00 à 00,00; lin, 69,00 à 69,25; caméline, 72,00 à 00,00; chanvre, 75,00; voitures, 05,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 92,000; courant du mois et jusqu'en oct., 91,00 à 92,00; nov. et déc., 84,00 offert; 4 premiers mois, 75,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 91 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 58,00 à 58,25. — de Russie, toujours peu d'affaires; — 4 dern. mois, bien tenus de 61,00 à 62,00.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

Le public lettré possède enfin une édition authentique et fidèle des PENSÉES DE PASCAL. Cet ouvrage, qui vient de paraître à la librairie d'Andrieux, rue Ste-Anne, 11, forme 2 vol. in-8°, sous ce titre : *Pensées, Fragments et Lettres de Blaise Pascal*, publié pour la première fois conformément aux manuscrits originaux, en grande partie inédits, par M. Prosper Faugère. M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire à cet ouvrage pour un grand nombre d'exemplaires.

## Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le 27 juillet 1844.

Consistant en fauteuils, canapé, console, table-bureau, chaises, comptoir, casier, table, malle, glace, grand plateau en tôle, un grand écriteau en bois servant d'enseigne. — Au comptant.

## Spectacles du 26 juillet.

7 h. »/» OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari à la Campagne. Le Menteur.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Bal du Sous-Préfet.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Satan. Veille du mariage.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Servante. Anglais. Bédouins. Mme Gibou.
6 h. »/» GYMNASE. — Marie Mignot. Thiridate. Malvina.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Paris Voleur. Billet de faire part.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Songe.
6 h. »/». AMBIGU. — Relâche.
6 h. »/» GAITÉ. — Manoir de Montlouvier.
6 h. »/» COMTE. — Quatre sous. Reine des Rameaux. Poupée. Polka.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Élysées.) — Grands exerc. d'équit.
9 h. »/» FOLIES. — Étudiants. Fauvettes. Un de Plus. Trois Femmes.

Imprimerie de LANGE LEVY et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

Les courses de chevaux établies à Nancy pour les départements de l'Est, ont commencé dimanche dernier, dans la prairie de Tomblaine, au milieu d'une réunion assez considérable de curieux, et avec l'appareil ordinaire.

Trois prix devaient être disputés : le premier de 1,200 fr. destiné aux poulains entiers et aux pouliches de 3 ans, n'a pu être décerné, attendu que les deux seuls chevaux qui ont concouru (sur les quatre qui étaient inscrits) ont été *distancés*; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fourni leur carrière (un tour de l'hippodrome, 2 kilomètres) dans le temps fixé, qui était de 2 minutes 40 secondes.

Le deuxième de 750 fr. destiné aux poulains hongres et aux pouliches de trois ans, a été gagné par Corregina, pouliche appartenant à M. Collet de Vignentes.

Le troisième de 1000 fr. réservé aux chevaux hongres et juments de quatre ans et au dessus, a été remporté par Chimène, appartenant à M. le marquis de Pange.

FOIRE DE CLUSES. — Les foires de Cluses qui réunissent toujours un si grand concours d'étrangers et de personnes du pays, notamment celles des 28, 29, 30 et 31 juillet, continueront à avoir lieu comme par le passé, aux mêmes époques. Des mesures sont prises dès à présent par l'administration de cette ville, pour que le local où ces foires doivent se tenir dorénavant réponde à sa destination. Des hangars, au nombre de plus de 60, fourniront aux bestiaux de toute espèce, et particulièrement aux chevaux et aux poulains, un abri sûr et commode. Les personnes trouveront aussi à se loger convenablement dans les auberges qui, situées aux extrémités de la ville, ont pu être préservées de l'incendie.

CHATEAUROUX, 17 juillet. — Jusqu'à ce jour les pluies et les orages n'ont pas produit de préjudice à nos récoltes. Les froments ont la plus belle apparence, et il serait à désirer que le beau temps revînt. La moisson du seigle vient de commencer dans nos environs, et la semaine prochaine celle des froments aura lieu. Les pluies ont beaucoup contribué à la pousse de nos avoines, dont la récolte sera bien plus abondante qu'on ne le croyait d'abord. Les foins ont été rentrés assez secs, et la qualité en sera bonne.

VALENÇAY, 18 juillet. — Les petites pluies qui tombent fréquemment donnent de l'inquiétude pour la moisson des froments, qui va commencer à la fin de cette semaine; on est fondé à craindre que les épis ne s'égrainent dans les champs.

BORDEAUX, 20 juillet. — Les vignes du Bordelais sont passablement belles en général; on s'attend à vendanger de bonne heure; le verjus a acquis depuis quelques jours une grosseur vraiment prodigieuse : tout fait présumer une bonne qualité et une raisonnable quantité.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 24 Juillet. | | | | 25 Juillet. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1329 q. | 27 k. | | Arrivages | 1577 q. | 67 k. | |
| Ventes | 785 | 13 | | Ventes | 1181 | 91 | |
| Restant | 14472. | 84 | | Restant | 14865. | 77. | |
| Cours moyen | | 40,46 | | Cours moyen | | 40,76 | |
| Cours-taxe | | 39,18 | | Cours-taxe | | 39,23 | |
| Cote administrati[ve]. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 74 q. | 85 k. | 51,60 à 51,80 | Gr. | 1 q. | 57 k. | 54,15 à 00,00 |
| 1re | 201 | 07 | 40,00 à 40,70 | 1re | 282 | 36 | 40,40 à 42,70 |
| 2e | 89 | 49 | 38,20 à 39,30 | 2e | 43 | 84 | 38,20 à 38,85 |
| 3e | 3 | 11 | 22,25 à 00,00 | 3e | 41 | 42 | 28,65 à 32,50 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 6 | 28 | 21,25 à 00,00 |
| A. | 353 | 25 | 35,63 à 40,10 | Al. | 737 | 99 | 35,65 à 41,40 |

**Cours des céréales** (par hect.).

HOUDAN, 24 juillet. — Froment, 1re : 22,60 à 23,00, 2e : 21,17 à 22,00; 3e : 20,07 à 20,66. Vente lente. Baisse : 0,90. — Champart : 18,00 à 20,00. — Blés bis : 14,84.

COULOMMIERS, 24 juillet. — Froment, 1re : 20,62 à 20,88; 2e : 20,00 à 20,47; 3e : 19,06 à 19,69. Le marché au blé était mieux approvisionné qu'on ne pouvait s'y attendre pour la saison. Le retour du beau temps, si favorable aux travaux de la moisson, a amené une baisse que l'on peut évaluer au début à 0,31 et à 0,63 et 0,94. Une partie de blé nouveau du poids de 77 kil. a été vendue 21,88. En définitive les cours du blé vieux se raisonnent de 19,69 à 20,94. Les offres sur échantillons étaient fort nombreuses.

HOUDAN, 24 juillet. — Froment : 19,35. — Avoine : 7,20. Marché ordinaire. Vente facile.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 25 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1561 | 1526 | 35 | 1 16 | 1 08 | » 98 |
| Vaches.... | 37 | 37 | 0 | 1 8 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 924 | 922 | 2 | 1 36 | 1 18 | 1 0 |
| Moutons. | 10275 | 7959 | 2316 | 1 38 | 1 20 | 1 2 |

HOUDAN, 24 juillet. — 115 veaux gras ont tous été vendus : 1,30-1,15-1,00. — Sur 75 veaux d'élève, 65 ont été vendus de 14,00 à 55,00.

COULOMMIERS, 24 juillet. — Veaux gras, 237 - 1,42-1,32-1,22. — Veaux d'élève, 188, de 12,00 à 27,00 l'un. — 45 grand porcs : 37,00 à 52,00. — 56 petits porcs : 8,00 à 13,00.

NANGIS, 24 juillet. — 392 veaux : 1,10-1,30. — bœufs : 1,00-1,20. — 6 vaches : 0,80 à 0,90. Il s'est vendu en outre 28 chevaux et 10 génisses à divers prix inconnus.

STRASBOURG, 22 juillet. — 80 bœufs, tous vendus : 1,24-1,16. — Viande abattue pendant la semaine. 17 vaches : 1,10-1,00. — 328 veaux : 1,10. — 164 moutons : 1,30; — 49 taureaux : 0,84 à 0,76. Provenance d'Allemagne et de Suisse.

*Suif cru* : 0,95.

Cuirs verts : 0,84 à 0,92.

### Laines.

PARIS, 25 Juillet. — Point d'affaires importantes sur cet article, qui est calme depuis le commencement du mois. Les premières nouvelles de Beaucaire ne signalent pas l'activité sur la vente des laines fabriquées.

REIMS, 20 Juillet. — Depuis quelques jours, les affaires en général sont plus calmes sur notre place dans tous les genres, cela n'a rien d'alarmant, puisqu'il n'y a pas d'approvisionnement soit en laines préparées, fils ou tissus; on attribue cela à la vente qui va s'ouvrir et au résultat de la foire de Beaucaire, aussi espère-t-on que le mois prochain, elles reprendront leur activité; une maison du nord vient de traiter sur notre place de fortes parties de laine pour le peigne; le chiffre n'est pas encore connu.

Laines lavées à dos, 4,60 à 6,10. — Bourgogne métis, 5,00 à 5,50. — Id. mérinos, 5,40 à 6,10. — Soissonnais, 4,60 à 5,40. — Champagne, 4,50 à 6,10. — Agneaux à dos de Picardie, 3,50 à 4,00. — Id. Champagne, 4,60 à 5,20. — Id. Bourgogne, 4,60 à 5,10. — Laines d'Allemagne, propres au peigne, 4,75 à 7,50. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne, 5,00 à 7,25. — Mères-laines d'Espagne, 5,25 à 6,20. — Id. d'Italie, 4,75 à 5,25. — Id. de France, 5,75 à 7,25. — Id. jaunes fins, 5,00 à 6,50. — Id. jaunes communs, 4,50 à 5,00. — Abats lavés, 4,25 à 5,75. — Abats lavés à dos, 2,75 à 3,75. — Mères-laines de Berry, refines, 5,25 à 5,75. — Id. courantes, 4,75 à 5,25. — Id. 3e qual., 4,50 à 4,75. — Cuisses de Berry, 3,25 à 4,00. — Pelures (écouailles non lavées), 3,20 à 4,25. — Id. d'Allemagne, 3,00 à 3,75. — Écouailles métis, 5,00 à 6,40. — Id. de Berry, 1re qual., 5,00 à 5,50. — Id. de Berry, 2e, 4,50 à 5,00 — Agneaux lavés (au panier), 5,50 à 7,00. — Id. de Berry, 1re, 5,25 à 5,75. — Id. de Berry, 2e, 4,75 à 5,25. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais, 1,90 à 2,30. — Mères-laines en suint de Picardie, 1,60 à 2,10. — Id. triées pour le peigne, 2,60 à 3,50. — Blousses, 4,50 à 6,00. — Blousses extra-fines, 6,00 à 8,50. (*Observateur de l'Aisne.*)

### ADJUDICATIONS.

PARIS. — Le 30 Juillet, à l'administration générale des hospices, droit exclusif d'enlever les étoupes de lin courtes, à provenir du sérançage, à la filature des hôpitaux de Paris.

— Le 30 Juillet, à l'administration des hospices, fourniture de deux lots du beurre nécessaire au service des hôpitaux et hospices civils de Paris, jusqu'au 1er mai 1845, et dont l'adjudication n'a pas eu lieu le 23 avril dernier.

Cette fourniture consiste en 7,770 kil. environ de beurre frais, divisés en deux lots : 1er lot, vieillesse (hommes), hors barrière, 6,511 kil., cautionnement 2,000 fr.; 2e lot, maison royale de santé, 1,259 kil, cautionnement 400 fr.

— Le 12 Août, à l'administration générale des hospices, fourniture de farines pour le service de la boulangerie générale des hôpitaux, hospices civils et secours à domicile de Paris pendant les mois de septembre et octobre 1844.

Cette fourniture, divisée en dix lots pour chaque qualité, lesquels pourront être réunis, consiste :

1° En 302,000 kilog., environ de farine, 1re qualité;

2° En 288,450 kilog. environ de farine, 2e qualité.

— Le 31 Juillet, à la maison royale de Charenton, fourniture de 52,000 litres de vin rouge de Provence, récolte de 1841 ou 1842, nécessaires à la maison royale de Charenton pour dix mois, du 1er octobre 1844 au 1er août 1845.

BREST. — Le 31 Juillet, au port de Brest, fourniture de 6,000 kil. d'huile de baleine et 1,080 kil. moelle de pieds de bœuf.

dans l'espoir d'être convertis à la même foi que ce journal, nous nous sommes empressés de lire le rapport de M. Daru; mais nous n'y avons pas trouvé ce que nous cherchions, ce que du reste nous n'avons pu trouver nulle part depuis le commencement de toute cette discussion, ni à la tribune, ni dans les journaux, l'exposé méthodique et rationnel des motifs qui rendraient l'exploitation par l'Etat, soit impossible, soit moins avantageuse que les autres modes d'exploitation. La partie du travail de M. Daru qui a trait à l'exploitation par l'Etat est à notre avis très incomplète et très superficielle, ainsi que nous essaierons de le démontrer; mais avant de le faire parlons d'un autre point de ce rapport qu'il est important de mentionner, car si nous n'avons pas trouvé chez M. Daru, ce que que nous cherchions, nous y avons trouvé ce que nous ne cherchions pas.

Dès le commencement, M. Daru pose ce principe : « La logique des faits, la logique des idées veut que l'on se réserve les chances de gain quand on a eu à supporter les chances de perte. *Celui-là qui construit une voie de fer est celui qui doit l'exploiter.* »

Or, comme le gouvernement construit la portion la plus importante, la plus chanceuse des chemins de fer, il s'ensuivrait que ce serait au gouvernement à exploiter; M. Daru n'est pourtant pas de cet avis par la raison particulière que nous exposerons plus tard; mais pour se conformer autant que possible à son principe, il a exprimé le désir, et la chambre des pairs, dans la discussion, a semblé s'associer à ce désir, que sur les directions, comme le chemin du Nord par exemple, où l'on est assuré de recueillir un revenu abondant, la portion de chemin construite par l'Etat, ne fût pas abandonnée gratuitement aux compagnies, mais que celles-ci en remboursassent la valeur au gouvernement et que ce fût seulement sur les directions mauvaises et de peu de ressources qu'eût lieu l'abandon gratuit à ces compagnies des travaux exécutés par l'Etat.

Chose étrange! les idées d'ordre et de bon gouvernement sont tellement perverties dans les hautes régions du Pouvoir, que nos hommes d'Etat croient avoir fait une découverte curieuse, quant à grand'peine et avec timidité, ils osent réclamer que l'Etat ne fournisse pas gratuitement à des particuliers la moitié ou les trois cinquièmes des fonds nécessaires pour les excellentes affaires que ces particuliers entreprennent.

La persistance que le *National*, la *Presse* et nous, dans la *Phalange* et dans la *Démocratie pacifique* avons opposée aux projets dilapidateurs du ministère du 25 octobre, n'est donc pas sans fruit.

L'année dernière, M. Teste, ministre des travaux publics, proposait de donner gratuitement aux compagnies concessionnaires, *sur toutes les lignes*, les travaux exécutés et payés par l'Etat, et de plus de leur faire rembourser à la fin de leur jouissance, la portion des travaux que ces compagnies auraient construite.

Procédé ingénieux pour faire payer par l'Etat la totalité de la dépense. Notre opposition eut pour résultat les suppressions de la [illegible] payent elles-mêmes les frais de leurs entreprises; si cette persistance a pour résultat de procurer une économie pour l'Etat de 150 millions au moins, nous pourrions même nous en faire gloire, car il est indubitable que sans l'opposition faite aux projets désastreux du ministère par les journaux ci-dessus cités, ces projets eussent été complètement adoptés par les deux chambres, qui ne s'éclairent que trop tardivement; ainsi, plus tôt mis en pratique, le principe reconnu par M. Daru aurait modifié profondément les concessions des chemins d'Avignon, du centre et de Bordeaux, et procuré sur ces chemins une autre économie de cent millions.

Mais est-ce là le but le plus important de nos efforts? Sans doute il est fort utile d'empêcher les banquiers de remplir leurs coffres-forts avec l'argent du Trésor; sans doute, il convient d'arrêter cette déperdition sans fin des deniers publics; mais il y a encore plus à faire, c'est de ne pas livrer à ces mêmes banquiers l'industrie et la liberté du pays, c'est de ne pas créer de nouveaux pouvoirs sociaux, qui, au lieu de gouverner dans l'intérêt général, n'auraient d'autres soins que de mettre en exploitation réglée la masse de la population.

Voilà le point de vue élevé d'après lequel nous avons entrepris la défense de l'Etat; mais malheureusement, le rapport de M. Daru nous apporte la preuve que la chambre des pairs elle-même a perdu tout instinct gouvernemental, ayant à peine la force de discerner les raisons d'ordre secondaire; comment s'élèvera-t-elle aux raisons d'ordre supérieur? Pronostic assuré de la venue d'un nouveau pouvoir, quand les pouvoirs anciens perdent l'intelligence vraie de leur situation, et préparent eux-mêmes, sans s'en apercevoir, la place de leurs successeurs, comme le fait implicitement le rapport de M. Daru, ainsi qu'on le verra dans le prochain article.

## L'Algérie et les contradictions politiques.

Le débat soulevé par la motion de M. Sheil, dans la chambre des communes, ne nous a rien appris de bien nouveau sur les intentions de l'Angleterre à l'endroit de nos possessions algériennes. Nous savions déjà que la Grande-Bretagne acquiesçait au fait de la conquête, sans reconnaître pourtant le droit, la légitimité, l'irrévocabilité de l'occupation. L'organe actuel du cabinet britannique, sir Robert Peel, a renouvelé cet acquiescement, et nous nous plaisons à dire qu'il l'a fait dans des termes pleins de convenance et de modération.

L'Angleterre consent à notre occupation africaine, pourvu toutefois que cette occupation ne dépasse pas les limites du territoire de l'Algérie. L'Angleterre ne nous fera pas la guerre pour nous forcer à donner la partie du sol africain aujourd'hui occupé par nous; elle nous y tolère; mais elle s'oppose à tout agrandissement territorial de notre part, c'est-à-dire qu'elle ne nous tolèrerait ni à Tunis ni au Maroc.

De son côté, M. Guizot a solennellement déclaré dans les cham[bres qu'] il acquiesce à notre occupation d'Afrique, tant qu'elle restera limitée au territoire algérien. Il reconnaît le fait, mais il réserve le droit. Or, cette arrière-pensée de la politique anglaise donne à Abd-el-Kader une force morale qui augmente son influence et l'autorise à espérer devenir un jour sultan d'Alger, après le départ des Français. Eh bien! en maintenant ainsi l'existence d'Abd-el-Kader, la politique du cabinet de Saint-James n'est-elle pas la cause indirecte de tout ce qui se passe aujourd'hui? Ne sommes-nous pas obligés à poursuivre, à soumettre un ennemi qui nous attaque, qui soulève contre nous les populations voisines et même nos propres populations?

C'est Abd el-Kader et la politique anglaise qui nous contraignent à l'agrandissement territorial. Cette politique va donc contre son but; elle consent, elle acquiesce au fait de notre possession africaine limitée à l'Algérie, et, par une réserve maladroite touchant la reconnaissance du droit, elle nous force à agir comme si nous devions étendre notre territoire. Comment se fait-il que la sagacité habituelle de sir Robert Peel ne lui ait pas révélé cette contradiction choquante?

M. Guizot, s'il veut maintenir son premier principe : « L'Algérie désormais française », est obligé de faire brèche au second : « Pas d'agrandissement territorial en Afrique. » Sir Robert Peel croyait limiter notre occupation par le simple acquiescement au fait, et la réserve sur le droit nous oblige à dépasser les limites actuelles, pour conserver cette possession limitée à laquelle il acquiesce.

Est-ce là s'entendre? Et tant qu'on restera dans ces termes ambigus et contradictoires, y a-t-il une solution possible?

La difficulté radicale, c'est Abd-el-Kader, et cette difficulté, le cabinet de Saint-James peut, d'un seul mot, la faire évanouir. L'émir est une sorte de prétendant à la souveraineté de l'Algérie; toutes les puissances européennes se sont déclarées contre lui, en reconnaissant notre souveraineté; que l'Angleterre imite cet exemple, et tout sera dit. En possession paisible de l'Algérie, la France ne cherchera pas à s'étendre dans le nord de l'Afrique; elle y a déjà bien assez englouti de trésors et de soldats.

Trois raisons majeures devraient déterminer le cabinet de St-James à ne pas se borner à un acquiescement au fait, mais à y joindre la reconnaissance du droit: 1° comme nous venons de le démontrer, la politique actuelle de l'Angleterre aboutit à un résultat diamétralement opposé à celui qu'elle se propose d'atteindre, c'est-à-dire qu'elle nous oblige à franchir les limites du territoire algérien, pour conserver ce même territoire; 2° la reconnaissance de notre conquête de l'Algérie est conforme aux principes posés par sir Robert Peel lui-même à la tribune britannique, concernant le droit d'expansion colonisatrice qui appartient à toutes les nations européennes; conforme, en un mot, à ce que les Anglais pratiquent dans l'Inde, où aucun gouvernement constitutionnel ou absolutiste ne contrôle et ne conteste leur droit de conquête; 3° l'Angleterre est la seule puissance qui n'ait pas reconnu notre souveraineté en Afrique; et, si la question algérienne amenait une guerre générale, la Grande-Bretagne se trouverait isolée du reste de l'Europe.

Enfin, il y a une quatrième considération importante; c'est que la France qui, depuis quatorze ans, a déjà tant fait de sacrifices pour l'Algérie, et qui en a encore tant à faire afin d'utiliser sa con-

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Les personnes qui prendront un abonnement à la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE** à dater du 1er août, recevront le journal à partir du 25 juillet, jour où a commencé la première partie de **Caroline en Sicile**.

# CAROLINE EN SICILE (1).

### Première partie.

### IV.

#### CRÉPUSCULE.

La ville de Castelvétrano n'est qu'un gros bourg agricole habité par de rudes campagnards qui, aux bienheureux jours de la féodalité, appartenaient corps et biens, eux et leur ville, à la riche maison siculo-calabraise des ducs de Monteleone. Malgré la haute antiquité dont ils se vantent, c'est un lieu parfaitement insignifiant, si ce n'est pourtant qu'il produit de bon vin, comme sa mère Entella, qui portait une grappe sur ses médailles. Ajoutons qu'elle a donné le jour à l'un des premiers musiciens du dix-septième siècle, François Maggio, et que son église paroissiale possède une assez belle statue de saint Jean-Baptiste, par Gagini, le Michel-Ange sicilien. Quant au reste, on ne peut pas même lui appliquer le *guarda e passa* du Dante, le voyageur passe sans regarder.

C'est là que la politique anglaise avait relégué la fille de Marie-Thérèse, la sœur de Joseph II, Caroline, archiduchesse d'Autriche, reine des Deux-Siciles.

Le palais (en Sicile tout ce qui n'est pas cabane est *palazzo*) le palais donc habité par elle, n'était qu'une grande maison sans caractère, peu différente de celle du docteur et du tabellion, peu faite par conséquent pour abriter une auguste adversité. Mais l'exil a tant de regrets, tant de dégoûts, que l'ennui d'un gîte incommode est à peine senti. Caroline ne s'en plaignait pas; elle avait bien d'autres sujets de plaintes! Sa suite, je veux dire sa domesticité, se composait de quelques familiers des deux sexes, Napolitains pour la plupart, Catons de l'étiquette, qui, parodiant la cour autant par habitude que par importance, avaient conservé leurs titres de grand-majordome, de première-caméristе, et autres livrées pompeuses. « Que voulez-vous, disait le maréchal de Brissac, il faut bien servir quelqu'un! » Et puis, il y a des gens ainsi faits, qu'ils ne peuvent voir passer un fiacre sans monter derrière.

Caroline avait adopté pour s'y tenir un petit salon retiré que, par cette raison, elle ne quittait jamais, quoique l'ameublement en fût plus que simple, les tentures usées, passées, lacérées en plus d'un endroit, et les dalles froides dissimulées à peine sous un assez méchant tapis. Ce réduit austère ressemblait au cabinet d'un homme d'Etat plutôt qu'au boudoir d'une reine; et, en effet, Caroline y travaillait plus qu'elle n'y recevait ou ne s'y recueillait.

Un double, un triple rideau de soie, presque toujours baissé, n'y laissait entrer que tout juste ce qu'il fallait de lumière pour qu'il n'y fît pas nuit; car alors Caroline était loin de l'âge audacieux où les femmes, surtout les blondes, affrontent et défient les splendeurs, les dangers du grand jour. Plus tard on passe de la témérité à la prudence, et l'on cherche les demi-ténèbres.

Le soleil était depuis long-temps couché; le crépuscule, toujours si court dans les contrées méridionales, ne jetait plus que quelques pâles lueurs; ce n'était plus le jour, ce n'était pas encore la nuit : heure de mystère, de tendresse, où l'âme, abîmée en d'ineffables langueurs, évoque mélancoliquement les regrets du passé et les rêves de l'avenir.

La reine était seule, vêtue comme la veille, d'une robe de velours noir, car elle avait fait vœu de ne quitter le noir qu'à Palerme, en remontant sur le trône d'où les Anglais la tenaient éloignée. Elle avait devant elle un large guéridon couvert de papiers et de lettres, mais elle ne lisait ni n'écrivait plus, l'obscurité ne le lui aurait pas permis; soit fatigue, soit abandon, elle s'était couchée à demi sur un divan de satin rouge, qui lui servait de siège; ses deux beaux bras nus étaient croisés sur sa poitrine; son attitude, ses yeux, son visage, tout en elle annonçait une rêverie profonde. Quoique la nuit fût venue tout-à-fait, elle ne songeait pas à demander des flambeaux; aucune personne de sa maison n'eût osé en apporter, ni même entrer sans son ordre; son cabinet, son boudoir, comme on voudra l'appeler, était un sanctuaire inviolable.

A quoi pensait-elle, ainsi plongée dans les ténèbres et absorbée en elle-même? La reine se reportait-elle aux orages du trône et à l'ivresse du commandement, ou si la femme regrettait l'ivresse plus douce des belles années et les orages non moins terribles des passions? Quelle que fût la cause de sa rêverie, un long soupir s'échappa de son sein et troubla le silence qui régnait autour d'elle.

En ce moment la porte s'entr'ouvrit doucement.

— Madame, dit une voix féminine, ce jeune capitaine est arrivé, sa majesté m'avait ordonné de la prévenir, j'obéis à ses ordres.

— C'est bien, répondit-elle à sa caméristе, je le recevrai tout à l'heure. Qu'on apporte des flambeaux.

Les flambeaux venus, Caroline resta seule encore quelques instants; elle se regarda plusieurs fois dans la glace, rajusta quelques parties un peu dérangées de sa toilette et de sa coiffure; puis, agitant une sonnette d'argent qui était sur le guéridon :

— Qu'il entre; dit-elle à la caméristе qui s'était empressée d'accourir.

Fabio avait eu le temps de se donner du cœur en se promenant dans la salle d'attente, et il se présenta avec assez d'assurance. Il s'inclina devant la reine sans servilité ni gaucherie et attendit pour lui adresser la parole qu'elle eût la première rompu le silence :

— Capitaine, lui dit-elle, monsieur le comte de Provence a dit que l'exactitude est la politesse des rois: ici c'est le contraire, l'exactitude avec les rois détrônés est une flatterie, c'est presque de la générosité.

La répartie manqua à Fabio malgré ses belles résolutions: au lieu de répondre, il rougit. Cette réponse, au reste, en valait bien une autre, vu la circonstance, et dans tous les cas elle valait mieux qu'une de ces banalités consacrées, stéréotypées que le dernier des courtisans et le plus inexpérimenté de tous n'eût pas manqué de trouver immédiatement. Et puis le silence ne compromet pas.

— Asseyez-vous, reprit Caroline après l'avoir laissé debout devant elle assez long-temps, et parlez-moi de vous.

— De moi, madame? Quel intérêt peut avoir pour votre majesté la vie du plus obscur de ses sujets?

— Alors parlons de moi, puisque vous ne voulez pas me parler de vous. Convenez, capitaine Fabio, que vous avez entendu dire de moi beaucoup de mal?

— Oui, madame, beaucoup... par les Anglais.

— Je sais que ces étrangers m'honorent de leurs calomnies, mais je m'en félicite; leurs éloges me seraient suspects. Et d'ailleurs les contemporains ne sont jamais justes; ils sont trop près des choses pour les bien voir; il n'y a de tribunal impartial que celui de la postérité. Encore pas toujours, poursuivit-elle en se ravisant; le temps ne réforme pas tous les arrêts. La mémoire des princes est trop souvent calomniée comme leur vie, l'imposture s'assied et triomphe sur leurs tombeaux.

— Votre majesté est à l'abri d'un pareil danger: si elle a des détracteurs dans les Anglais, elle a en Sicile des admirateurs passionnés.

— Ceci ressemble à un compliment: le prince de Cassero et le duc d'Ascoli n'auraient pas mieux répondu. Allons, capitaine Fabio, mettez-vous à votre aise et ne vous croyez pas obligé de me flatter. Parlez-moi, à moi, comme vous parleriez de moi à votre ami le plus intime.

(1) La reproduction est interdite, et sera poursuivie comme contrefaçon. — V. les numéros des 25 et 26 juillet.

En vérité, lorsque l'on entend des paroles aussi vides de sens sortir de la bouche d'un ministre qui prétend défendre les intérêts commerciaux du pays, on dirait que la France n'est pas baignée par trois mers, et rattachée au continent européen par de vastes frontières ! Mais quelle sera donc la ligne en France qui mettra les produits d'outre-mer en rapport avec l'Allemagne centrale, si ce n'est la ligne qui réunira, par le *plus court chemin*, le Havre avec la tête des chemins de fer allemands, à Manheim ?

Cette ligne est introuvable, si on n'adopte pas celle qui passe par l'Oise et l'Aisne. Si on la rejette, nous serons dépossédés du transit entre l'Allemagne et la mer ; il se fera entièrement par la voie d'Anvers ; alors nos exportations auront lieu par navires étrangers, car, il ne faut pas l'oublier, ***les marchandises de transit sont un appoint indispensable au chargement des navires.***

Aussi la Belgique, qui veut avoir une marine, a-t-elle compris qu'elle devait entrer en lutte par un chemin de fer d'Anvers à Cologne, contre les voies navigables de la Hollande. Le gouvernement belge n'a reculé devant aucun sacrifice, et pour hâter ce grand travail, il a pris des actions dans le chemin prusso-rhénan d'Aix-la-Chapelle à Cologne. Les courageux efforts de la Belgique sont déjà couronnés d'un plein succès.

La France, nous ne saurions trop le répéter, pourrait lutter également contre la Belgique, si les ministres qui nous gouvernent comprenaient les intérêts de notre pays.

Mais lorsqu'il s'agit de mettre en concurrence la ligne du Hâvre à Manheim, par Metz, avec celle d'Anvers à Manheim par Cologne, ils s'efforcent, dans un but que nous ne pouvons comprendre, d'allonger la première, et pour y parvenir, ils vont jusqu'à dénaturer les faits : ainsi ils donnent comme faite la partie de ce chemin comprise entre Coblentz et Wiesbaden, chemin auquel personne n'a encore songé. Qui oserait entamer les rochers de l'Ehreinbreitstein ?...

Et ils prétendent que Strasbourg est la clef de notre commerce avec l'Allemagne du nord et du centre, lorsque Strasbourg n'a en face de lui que les montagnes de la Forêt-Noire. Comment dans une question d'une aussi haute importance le ministre du commerce, défenseur naturel de notre industrie, n'est-il pas monté une *seule* fois à la tribune pour défendre les intérêts de notre avenir commercial si fatalement compromis par le ministre des travaux publics et par son sous-secrétaire d'Etat.

Espérons toutefois que la chambre des pairs verra dans l'*ajournement* du tracé de Paris à Nancy le parti le plus sage à adopter et qu'elle l'adoptera.

---

Demain il sera présenté plusieurs modifications au projet de loi, nous croyons qu'un amendement qui consisterait à faire passer le chemin de Paris à Nancy par Meaux et d'entreprendre de suite cette première partie de la ligne réunirait tous les suffrages. Si plus tard on adopte la ligne l'Aisne, de Meaux on se dirigerait sur Soissons ; ce serait raccourcir de plus de moitié le circuit que forme la ligne de Paris à Strasbourg en passant par les vallées de l'Oise et de l'Aisne.

---

Le *Commerce* vient de se reconstituer. Dans un article manifeste, de ce journal se porte comme représentant de la gauche pure, et semble adopter le patronage de l'un des membres les plus honorables de la chambre, M. Odilon-Barrot. Le rédacteur en chef est M. Arnold Scheffer, qui a

Une note relative aux conquêtes de l'Angleterre vers l'Indus et le Thibet, insérée dans notre numéro d'hier, peut donner une idée inexacte de la manière dont nous avons toujours envisagé cette question.

Nous n'avons jamais reproché à l'Angleterre son développement au nord et au nord-ouest de l'Inde ; nous n'avons jamais cru que la France dût jalouser ni regretter ce fait d'expansion, et nous pensons qu'il est avantageux aux intérêts généraux de la civilisation que le peuple anglais substitue ses influences civilisatrices et chrétiennes à la domination de quelques chefs barbares du Sind, du Béloutchistan et du Pandjaub.

En retour, nous demandons que le peuple anglais ne permette pas à son gouvernement de venir contrarier les œuvres civilisatrices de la France et des autres puissances sur les terres livrées encore à la barbarie. Nous demandons que l'Angleterre, en ce moment, par exemple, sache un peu faire taire ses intérêts égoïstes devant l'intérêt de la Chrétienté tout entière, représentée, sur les côtes du Maroc, par la France, l'Espagne, la Suède, le Danemarck.

Pour tous liberté; pour tous une part dans l'œuvre de la constitution de l'unité humaine ; et, afin que cette œuvre s'accomplisse avec régularité et sans trouble, afin que la tâche de chaque peuple lui soit répartie, puissent les Etats de l'Europe comprendre bientôt la nécessité d'un congrès diplomatique unitaire !

---

Les appréhensions du gouvernement touchant les complots, les coalitions et les saisies d'armes qui auraient eu lieu à Lyon, suggèrent au *National* les réflexions suivantes :

« Aujourd'hui comme hier, l'ouvrier, lié à son travail par une inexorable nécessité, épuise ses forces, abrège sa vie sans pouvoir assurer à sa famille le pain du lendemain. Le produit du labeur de chaque jour suffit à peine aux besoins du moment, et, s'il survient un chômage, la misère, avec son cortége de maux de toute espèce, s'empare du travailleur et le jette nu et affamé dans les rues de la ville.

» Alors se produisent les coalitions, c'est-à-dire la protestation de l'homme, qui souffre, contre la douleur. Les économistes de salon démontrent que c'est là un détestable moyen, et que, en ruinant les maîtres, l'ouvrier n'augmente pas son salaire ; et, traduisant ces principes en action, le gouvernement étouffe à l'aide de ses gendarmes et de ses tribunaux le cri du malheureux. Voilà le cercle désespéré dans lequel tourne la société ! Quand songera-t-elle à remonter à la cause du mal, pour le tarir dans sa source. Vous dites que le travailleur ne comprend pas ses véritables intérêts en se coalisant ! A la bonne heure ! Mais alors, pourquoi le pouvoir social n'intervient-il pas à la place de l'ouvrier ? Pourquoi, puisqu'il le peut et qu'il le doit, ne s'enquiert-il pas des moyens de mettre un terme à ces perturbations incessantes de l'industrie ? Pourquoi donc ne met-il pas, par des institutions sages et libérales, les travailleurs à l'abri du besoin ?

» Bon gré mal gré, il faudra bien cependant que le gouvernement aborde enfin ces problèmes qu'il ajourne incessamment. Les questions de salaires, c'est-à-dire les questions de vie ou de mort pour des milliers d'individus, ne sont pas de celles qu'on écarte à l'aide d'une majorité complaisante. La tactique parlementaire est impuissante devant une population s'agitant, se soulevant tout entière pour réclamer sa subsistance.

» Les partis sont en dehors de ces terribles éventualités de l'avenir. Longtemps on s'est plu à considérer les coalitions comme le résultat des menées de certaines opinions politiques : « Chacun aujourd'hui voit bien, dit avec » raison le *Censeur*, que les partis sont en dehors des coalitions ; qu'ils » n'ont jamais pu ni les absorber ni les diriger; elles naissent d'intérêts pré-

et il n'en trouve pas ! C'est là une conclusion bien peu consolante, surtout pour les classes laborieuses qui souffrent.

Pour régler des intérêts, il faut une *règle*; c'est-à-dire des *idées* correspondantes aux intérêts qu'il s'agit de régler. Les *idées* industrielles et sociales doivent donc aujourd'hui remplacer les vieilles idées politiques ; le salut de la société l'exige. Si le *National* est logique, il doit déduire cette conséquence des prémisses qu'il a posées. Mais il doit aller plus loin encore ; il doit examiner si le devoir de la presse n'est pas de chercher ces nouvelles idées, de les faire germer, de les créer, pour ainsi dire, dans l'intelligence et la volonté contemporaines. Car c'est alors que la souveraineté du peuple ne sera pas un vain mot, et que l'on pourra utilement mettre le POUVOIR SOCIAL en demeure d'agir. »

---

Les nouvelles d'Athènes du 10 mentionnent l'entreprise d'un homme frappé d'aliénation mentale contre la vie du roi Othon. Le dimanche 7 un brigadier de gendarmerie en uniforme se précipite dans le palais au-delà des sentinelles et cherche à pénétrer par la porte particulière du côté du jardin. Le factionnaire fait des efforts pour l'arrêter, mais le brigadier tire son sabre et écartant la baïonnette du soldat s'élance dans le corridor. Le soldat l'y suit et lui passe la baïonnette à travers le corps. Mlle de Wiesenthau, jeune Allemande, une des dames d'honneur de la reine, entendant le bruit, ouvre la porte de sa chambre, et le brigadier tombe ensanglanté à ses pieds. L'alarme est donnée. Le docteur Roeser, premier médecin du roi, panse la blessure de l'homme et le fait porter à l'hôpital. On espère le sauver ; mais il est bien constaté qu'il est fou. Au moment où il se présenta au palais, il tenait un rouleau de papier qu'il agitait en criant: Vive Alexandre le Grand! mais qui ne contenait rien de relatif au roi Othon et ne parlait que de l'antique phalange macédonienne. Le roi est fort affecté de cet événement et envoie souvent demander des nouvelles du brigadier. (*Presse*.)

---

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 26 juillet.*

M. PASSY dépose sur le bureau de la chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le budget des dépenses pour 1845.

M. BOULLET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le budget des recettes.

Deux autres rapports, relatifs, l'un aux étrangers réfugiés, l'autre aux terrains des Petits-Pères, sont déposés par MM. de Flavigny et de Bondy.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

M. TESTE, l'un des membres de la minorité de la commission, s'élève contre la précipitation qui a été apportée à la solution de la question des tracés pour le chemin de fer de Strasbourg. Il se plaint vivement que les formalités prescrites par les diverses ordonnances du 22 juin 1842 n'aient point été observées pour la voie de fer de Strasbourg, quand on s'y était si scrupuleusement conformé pour le chemin du Nord, chemin qui présentait des difficultés bien moindres que celui qui est actuellement en discussion. Il n'a pu consulter la commission supérieure chargée en quelque sorte par les ordonnances du 22 juin de résoudre définitivement les questions de tracé sur l'avis unanime, il est vrai, du conseil des ponts-et-chaussées, on s'est prononcé pour le tracé par la Marne.

L'orateur, se prononçant au nom de la minorité de la commission, pré-

---

— C'est pour le coup que votre majesté m'accuserait de flatterie.

— Décidément vous êtes né courtisan; vous avez manqué votre vocation.

— Hélas! madame, ma vocation était d'être malheureux et je l'ai bien remplie.

— Et moi donc, me croyez-vous heureuse? On s'imagine que les rois ne souffrent pas. Ah! si ma vie était connue, bien loin de faire envie, elle ferait pitié. Toutes les fibres de mon cœur ont été déchirées. Née au milieu des désastres de la guerre de sept ans, je me souviens que ma mère me portait dans ses bras en passant en revue ses fidèles Hongrois, et je les entends encore crier autour de nous : Vive notre roi Marie-Thérèse! La bataille de Prague n'en mit pas moins en question son trône et son honneur. Ce sont là mes premiers souvenirs. Mariée fort jeune, je ne tardai pas à m'apercevoir que j'étais loin d'être seule dans les affections du roi : cette découverte aussi blessante pour mon orgueil que cruelle pour ma tendresse, détruisit dès le début la dignité de mon intérieur et mon repos domestique. J'ai vu périr sur l'échafaud la reine Marie-Antoinette, ma sœur bien-aimée; et la mère n'a pas été plus heureuse en moi que la fille, l'épouse et la sœur : lors de ma première retraite en Sicile, je perdis mon fils aîné pendant la traversée : il mourut entre mes bras dans les horreurs d'une tempête qui, tous, faillit nous engloutir. Je ne parle pas de la reine, vous voyez où j'en suis réduite. Dites-moi maintenant si vous connaissez beaucoup de femmes plus éprouvées que moi?

— Mais que de compensations votre majesté n'a-t-elle pas reçues de la Providence!

— Je serais curieuse de les apprendre de vous?

— D'abord, madame, la première de toutes et la plus précieuse.

— Laquelle donc, s'il vous plaît?

— La beauté.

— Voilà que nous tombons dans le madrigal. Capitaine, vous devez être fort sur la mythologie?

— Assez, madame, pour savoir que le pauvre Ixion ne put voir face à face la reine des dieux sans en être ébloui.

Fabio avait commis, ce qu'on appella en style de cour, une haute inconvenance. Parler à une reine de sa beauté c'est supposer qu'elle pourrait n'être pas belle; et toutes les reines le sont, c'est connu. La supposition seule du contraire est un crime de lèse-majesté. Mais enfin le tête à tête a ses privilèges ; il permet d'écouter, et par conséquent de dire beaucoup de choses interdites par l'étiquette en audience solennelle. Enhardi par la familiarité de la reine, Fabio avait repris toute son assurance, et, passant brusquement, comme c'est l'ordinaire, de l'excès de la timidité à l'excès de la témérité, il s'était émancipé tout-à-fait. Quoiqu'il ne sût guère que le latin du credo, il savait pourtant l'adage : *Audaces fortuna juvat*, et, décidé à plaire, il le mettait en pratique résolument.

— Savez - vous, capitaine Fabio, reprit Caroline, après une pause, que vous frisez l'impertinence?

— Que votre majesté me le pardonne : j'aime mieux être impertinent que provincial.

— Encore! Mais vous êtes incorrigible, et vous méritez un châtiment.

— Prononcez, madame, je me prosterne devant votre majesté.

A ces mots, il s'agenouilla devant la reine, qui ne se pressa pas de lui faire changer d'attitude. Cette humilité lui plaisait; son esprit dominateur aimait à voir tout le monde à ses pieds.

— On prétend, dit-elle, que je suis vindicative, je veux vous prouver le contraire : je vous pardonne, relevez-vous.

Et, comme Fabio ne se relevait pas :

— Qu'attendez-vous pour obéir?

— Un gage de votre clémence et de mon pardon.

— Tenez! répliqua-t-elle en lui tendant la main.

Il la baisa plus vivement qu'il n'était permis, après quoi il reprit son siége à quelques pas du divan.

— Je vous croyais un homme sérieux, reprit Caroline, redevenue sérieuse elle-même ; mais vous êtes bien jeune; et puis y a-t-il des hommes sérieux? N'ai-je pas vu à mes genoux tous ces fiers barons qui font aujourd'hui les Catons, les tribuns? Ils jouent à la politique comme ils jouent au pharaon ; blasés sur tous les jeux, ils en ont inventé, pour se distraire, un nouveau qu'ils appellent Constitution ; mais ils seront pipés par les Anglais et n'auront que ce qu'ils méritent. Eh! mon Dieu! si l'on connaissait, comme nous, tous ces prétendus hommes d'Etat qui paradent au Parlement, leur patriotisme d'apparat ne ferait plus de dupes. Le masque arraché, tous ces héros s'évanouiraient. . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Voilà pourtant les personnages qui, après s'être posés en martyrs, se partagent aujourd'hui les places et surtout le budget, comme ils disent dans leur jargon de fabrique anglaise. Capitaine, aimez-vous la politique?

— Je ne sais pas, madame.

— Belle réponse!

— Je veux dire que je ne m'en suis guère occupé.

— Vous avez tort. Au point de détresse où la Sicile se trouve aujourd'hui tombée, il n'est pas permis à personne de rester étranger aux affaires publiques. Une pareille indifférence est coupable et ne fait que fortifier nos ennemis dans les positions qu'ils ont usurpées. La patrie a besoin de tous ses enfants, et vous ne seriez pas un véritable Sicilien si vous refusiez de la servir.

— Hélas! madame, que peut faire pour la Sicile un pauvre officier destitué?

— Votre humilité n'est que de l'égoïsme; dans les calamités nationales tout le monde a un rôle à remplir ; mais chacun veut le premier et c'est ainsi que la vanité, l'ambition des individus compromettent le salut commun.

— Que votre majesté m'assigne donc un rôle, je m'en acquitterai de mon mieux. Je crains seulement d'être bien novice.

— Il ne faut que de la bonne volonté.

— Oh! alors, votre majesté peut compter sur moi.

— Vous êtes jeune, capitaine Fabio ; à votre âge on n'est revenu de rien, on est roi de l'avenir. Au lieu de perdre vos belles années et de vous laisser rouiller par l'ennui dans votre Thébaïde champêtre, vous avez une noble tâche à remplir, si du moins il est vrai, ainsi que vous me l'avez dit hier, que vous haïssez les Anglais ; ce sont les enfants qui boudent ; les hommes se vengent. Me promettez-vous d'être homme?

— Pour me venger, madame, s'écria Fabio en se levant tout d'un coup et en posant la main sur son épée, je donnerais la moitié des années qu'il me reste à vivre ! Mon zèle...

— D'abord, pas de zèle, interrompit froidement la reine ; je veux dire pas de ce zèle irréfléchi, qui brille et s'éteint comme un feu follet. Ce que j'exige de vous, c'est un dévoûment médité, calme, absolu.

— Comme sujet, ma vie appartient à la reine ; comme homme, je l'offre à votre majesté ; disposez-en, madame, elle est à vous.

— Avant de l'accepter, j'ai plusieurs questions à vous adresser, car je ne veux pas vous prendre en traître. En me voyant détrônée, exilée par les Anglais, m'avez-vous crue résignée à mon sort? Avez-vous pensé que j'abandonnerais lâchement la Sicile à la voracité de ces étrangers?

— Non, madame, non, je n'ai point cru cela; j'ai toujours pensé au contraire que, même en exil, votre majesté lutterait jusqu'au dernier soupir.

— Vous m'avez bien jugée : jamais la fille de Marie-Thérèse ne se résignera au déshonneur. Et vous, n'avez-vous jamais rêvé la délivrance de votre patrie?

— Souvent, madame, mais quand je songe aux moyens d'exécution, je ne vois plus que les obstacles, et en présence de l'impossible, le découragement s'empare de moi.

— Si l'on vous ouvrait un horizon nouveau, si on vous démontrait la possibilité de ce que vous regardez comme impraticable, que feriez-vous?

— Ce que je ferais, madame? Je vous répéterais ce que je vous disais tout à l'heure : ma vie est à vous, prenez-la.

— Ce n'est pas à moi qu'il faut la donner, c'est à votre patrie, à cette

convaincre en lisant ce rapport, dont une grande partie est consacrée à l'examen de cette question. Repoussant ensuite le reproche de non intervention de la commission supérieure, M. Dumon dit : Si j'ai bonne mémoire, l'honorable M. Teste, pressé par je ne sais quelles raisons de concéder à une compagnie l'exploitation et l'achèvement de la ligne du Nord, ne consulta pas la commission supérieure avant de présenter son projet de loi. Je ne l'en blâme pas ; mais comment se fait-il, qu'à ses yeux, je sois si coupable d'avoir suivi son exemple. (Rires.)

M. TESTE persiste dans les observations qu'il a présentées.

M. LE GÉNÉRAL PELET traite la question au point de vue stratégique, et regarde comme une calamité pour le pays l'ajournement de cette question. Il ajoute que les désastres qu'a éprouvés l'empereur dans la campagne de 1814 sont dus à l'absence des communications rapides qui a mis obstacle à la réunion des troupes et à sa prompte arrivée dans la capitale.

M. ROY, examinant la question au point de vue économique, conclut à l'adoption du tracé par la Marne.

Après quelques observations échangées entre MM. Molé et Testo, la discussion générale est fermée.

La séance est levée à six heures moins un quart.

## ESPAGNE.

La *Gazette officielle de Madrid* du 19 contient un décret, ordonnant une levée de 50,000 hommes. On remarque dans l'exposé des motifs les considérations suivantes :

« La paix règne heureusement dans toute l'étendue du royaume. Dans le Maestrazgo seul, persiste le germe d'une rébellion sans objet ; les partisans d'un prince et d'un système, répudiés par la nation, ne se désistent pas de leur folle et criminelle entreprise. Ceux qui ont été vaincus à Alicante et à Carthagène méditent encore le renversement du trône d'Isabelle. »

On écrit d'Alojésiras à l'*Héraldo*, qu'il paraît que l'armée d'opérations qui se forme sur les côtes de l'Afrique, sera commandée comme suit : l'aile droite par le brigadier Mauri, l'aile gauche par le général Linarès, Butron et le centre par le général Oribe.

L'enthousiasme que montrent les soldats espagnols pour venger l'honneur de leur pavillon, insulté par les barbaresques, fait l'admiration des étrangers.

On sait l'importance pour l'Espagne de l'Ilot du Persil ou du Corail, situé dans le détroit de Gibraltar, sur la côte d'Afrique, sous Sierra Bullones, point culminant de cette chaîne de montagnes, et qui dominerait le détroit si on l'armait d'une batterie de canons de gros calibre et de mortiers. Aussi les Anglais ont-ils déjà tenté de l'enlever à l'Espagne et y ont envoyé des troupes dans le temps. Mais le consul-général d'Isabelle, à Maroc défendit avec vigueur les droits de son gouvernement; et il fut alors soutenu par le Maroc. Le *Tiempo* voudrait qu'on fortifiât cette position et qu'on y envoyât un détachement de Ceuta.

— Les journaux de Barcelone ne tarissent pas sur la splendeur du bal, donné le 19 dans ce port par les vaisseaux de guerre français le Lavoisier et le Palinure.

— Le célèbre écrivain américain, M. Washington Irwing, vient d'arriver à Barcelone avec le titre de ministre plénipotentiaire des États-Unis.

— La province de Logrono vient d'être mise en état de siége comme celles de Saragosse, Teruel et Almeria.

## ORIENT.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 22 :

« Le paquebot le Mentor, entré hier dans notre port, nous apporte des nouvelles de Constantinople du 7, d'Alexandrie et d'Athènes du 10. »

— A Constantinople des règlements de police viennent d'être arrêtés par le grand conseil, sur le pied des principales villes d'Europe. Des bureaux

damnés à mort ont déjà été fusillés, et que le roi a commué la peine des autres en celle des fers à perpétuité.

La commission militaire de Cosenza s'occupe maintenant de l'affaire relative à la nouvelle tentative faite dans les Calabres par les émigrés de Corfou.

Il paraîtrait cependant, d'après les nouvelles de Malte, que les chefs de l'expédition ne sont pas encore au pouvoir de la justice ; car elles portent que le gouvernement a fait répandre dans les Calabres une circulaire par laquelle il promet 1,000 ducats à qui remettra entre ses mains le commandant Nicolas Ricciotti, chef de l'expédition; 100 ducats pour chacun des deux fils de l'amiral Bandiera, et 500 ducats pour chaque individu, étranger ou national, compris dans l'insurrection calabraise, qui, à ce que l'on assure, est loin d'être comprimée.

L'amiral Bandiera, vieillard vénérable, est si affligé de l'échauffourée de ses fils, qu'il se propose de donner sa démission.

## REVUE DES JOURNAUX.

A propos des interpellations de M. Sheil à la chambre des communes, le *Journal des Débats* se demande s'il y a en Angleterre un seul homme politique sérieux qui voulut proposer de demander à la France l'évacuation de l'Algérie ? A quoi servent donc, ajoute-t-il, ces discussions oiseuses, si ce n'est à irriter les esprits ? Le gouvernement français a déclaré publiquement qu'il ne songeait en Afrique à aucun agrandissement territorial en dehors de ses limites actuelles; il a déclaré aussi, à plusieurs reprises, que l'Algérie était une terre désormais française. Il tiendra ces deux résolutions avec une égale fidélité.

— Le *National* résume ainsi la discussion provoquée par les interpellations de M. Sheil : nous avons, nous, Anglais, un grand intérêt à ménager M. Guizot qui fait parfaitement nos affaires. Il ne faut donc rien dire qui puisse lui causer le moindre embarras. Mais le peuple français est avide de conquêtes. On nous a trompés quand il s'est agi d'Alger ; on va nous tromper encore à propos du Maroc. On veut s'emparer de cet état barbaresque, et une fois pris, on le gardera. Envoyez une flotte, surveillez tous les mouvements de la France et persuadez surtout aux Marocains, aux Berbères, aux Shellochs, aux Arabes, que l'Angleterre est là pour les protéger contre les conquérants.

— La *Presse* constate que quatre puissances, la France, l'Espagne, le Danemark et l'Angleterre vont se trouver réunies dans les mers de Maroc et que, dans le conflit qui semble à la veille de s'engager, les trois premières, indépendamment de la légitimité de leurs réclamations particulières, défendent les intérêts de la civilisation, tandis que l'Angleterre n'assistera à ce conflit que pour sauver, si elle le peut, la barbarie des conquêtes de la civilisation.

## Faits divers.

— Il paraît certain qu'aussitôt après la clôture officielle de la session, M. le ministre du commerce soumettra à l'approbation du roi divers projets d'ordonnances portant modification dans nos tarifs de douanes. Ces modifications seront conformes aux conclusions de la commission de douanes, conclusions que la chambre des députés n'a pas eu le temps de discuter dans le cours de cette session. (*Moniteur parisien.*)

— On lit dans l'*Algérie* :

« Quatre Algériens, les seuls membres de la famille de Sidi-Embareck qui eussent échappé à la prise de la Smala, sont venus faire leur soumission. Ce sont Si-Hamed-Cherif et son fils, Ben-Roula et Haddour-Ould-Hadi-Sghir. Ils ont demandé la permission de rejoindre leurs familles, qui étaient détenues à l'île Sainte-Marguerite et qui ont été ren-

il laboure son champ.

*Sculpture.* — Pyrrhus tuant Priam, après avoir égorgé son fils Politès, en présence d'Hécube et de quelques Troyens.

*Architecture.* — Un édifice pour toutes les Facultés de l'Académie de Paris.

Les grands prix de gravure en taille-douce n'ont pas de programme particulier ; c'est la gravure d'une académie d'après nature, dessinée par les concurrents avant le concours.

ANANAS. — Un vaisseau chargé d'environ 3000 ananas vient d'arriver à Londres. Ces fruits recueillis dans les îles d'Eleuthère et de Nassau étaient en parfait état de conservation ; il paraît que leur culture se fait sur une large échelle dans toutes les îles de Bahama. Le commerce anglais s'est mis en mesure d'en approvisionner régulièrement la Grande-Bretagne ; il en sera expédié encore trois ou quatre chargements dans le cours de l'été. Les prix de vente à Londres varient selon la qualité, depuis 2 fr. 50 c. jusqu'à 6 fr. 25. Le *Commerce* annonce ce matin la même nouvelle avec une petite variante assez curieuse pour un journal qui veut s'occuper spécialement d'agriculture; au lieu d'un chargement d'ananas, il met un chargement de pommes de pin : ces deux fruits se ressemblent à peu près autant que les noix ressemblent à des abricots. Nous engageons notre confrère à rectifier son erreur.

## Bourse du 26 juillet 1844.

Le 5 et le 3 0|0 ont été très lourds et en baisse. Le 5 0|0 a baissé de 10 c. au comptant et de 30 sur la fin du mois. Le 3 0|0 de 10 c. au comptant et de 20 sur la fin du mois.

Les banques de France ont baissé de 15 fr. 50 c.

Quant aux chemins de fer, toujours même absence d'affaires et mêmes variations insignifiantes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait, au comptant : Comptoir Ganneron, 1050. — Jouiss. 4 Canaux, 130. — Jouiss. de Bourgogne, 90. — Lin Maberly, 420. — Rente de la ville, 103. — Banque belge, 675. — Rente id. 1842, 108 3|8, 108 1|4. — Rente d'Espagne, 3 0|0, 33 1|4. — Rente passive, 5 3|8. — Obligations d'Orléans, 1250.

A terme : Banque de France, 3125, 3120.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 1er c. 121 55 | P.H. 121 55 | P.B. 121 40 | dr c. 121 40 | hier 121 50 |
| — fin cour. | 121 55 | 121 55 | 121 30 | 121 30 | 121 60 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 81 70 | 81 70 | 81 60 | 81 60 | 81 70 |
| — fin cour. | 81 70 | 81 70 | 81 55 | 81 55 | 81 75 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | Fs S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFs S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | 113 » | » » | » » | 5 0\|0 Bgs 1840 | 105 5\|8 | » | [illegible] |
| 4 0\|0... | 106 50 | » » | » » | — Portugais. | » » | » | [illegible] |
| O. de la V. | 1457 50 | 1455 » | S. 2 50 | Esp. D. active | 30 3\|4 | » | [illegible] |
| B. de Fr.. | 3125 » | 3115 » | B. 7 50 | 5 0\|0 Naples. | 98 50 | » | B. 40 |
| C.L. 5000 | 5075 » | » » | H. 5 » | — Romain. . | 104 » | 103 7\|8 | B. [illegible] |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1242 50 | » | [illegible] |
| C. hyp... | 775 » | 773 75 | B. 1 25 | Emp. d'Haïti. | 435 » | » | B. 15 |
| 4 Can,... | 1270 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » | [illegible] |

Sicile infortunée, qui gémit sous le joug de l'étranger, et qui aspire à briser ses fers.

— Parlez, madame, que faut-il faire pour l'affranchir?

— Vous le saurez plus tard. Pour le moment, ajouta-t-elle en lui présentant une longue liste de noms, il ne s'agit que de mettre votre signature sur ce papier.

Fabio signa sans hésiter, puis relevant soudain la tête avec un mouvement convulsif.

— Madame, s'écria-t-il en pâlissant, le nom qui précède le mien est celui du capitaine Rossaroll, exécuté à Messine pour avoir conspiré contre les Anglais.

— Si ce rapprochement vous effraie, répondit Caroline sans s'émouvoir, effacez votre nom, vous le pouvez encore. Mais dans tous les cas ne prononcez celui de cet homme qu'avec respect, poursuivit-elle en se dressant tout à coup sur ses pieds. C'est un de ces héros méconnus, qui savent mourir en silence et qui donnent leur vie et plus que leur vie, leur honneur, pour la cause qu'ils ont embrassée. J'ai tout tenté pour le faire échapper, mais les Anglais se sont montrés implacables, et j'ai dû le sacrifier pour en sauver beaucoup d'autres. Il avait de moi des lettres qui l'auraient fait absoudre, mais en me compromettant moi-même aux yeux de mes ennemis; ce sublime martyr les a dérobées à tous les regards et me les a renvoyées par le prêtre qui l'assista sur l'échafaud. Est-ce ainsi que vous entendez le dévouement?

En prononçant ces derniers mots, son œil jetait des flammes et sa lèvre autrichienne tremblait d'une manière effrayante.

Fabio était en proie à une violente tempête intérieure ; l'horoscope de la Zingara lui revenait à la mémoire, et ses derniers mots : « Prends garde au gibet ! » lui tintaient dans les oreilles. Un moment auparavant il rêvait déjà la fortune d'Acton, de cet officier d'aventure élevé par Caroline aux premières dignités du royaume ; mais le spectre du supplicié avait mis en fuite l'ombre du favori, et maintenant Fabio flottait irrésolu, terrifié entre ces deux apparitions également saisissantes. Telle était sa préoccupation, qu'oubliant le lieu où il se trouvait, il marchait à grands pas dans l'appartement.

La reine le suivait d'un œil inquiet ; changeant tout-à-coup de langage :

— Capitaine Fabio, lui dit-elle d'un ton caressant, revenez à vous ; je n'ai voulu que vous éprouver ; oubliez ce que je viens de vous dire : rien de tout cela n'est sérieux.

— Non, madame, non, c'est à présent que vous m'éprouvez ; mais cette épreuve est inutile ; ma résolution est prise ; quoi que vous exigiez de moi, vous pouvez compter sur mon dévouement, je serais heureux et fier de mourir aussi pour vous sur l'échafaud.

— Ne prononcez pas ces mots sinistres, répondit la reine d'une voix douce ; est-ce à votre âge qu'on pense à la mort ? La vie est belle pour vous, jouissez-en, Fabio, et plaignez ceux que l'orage emporte dans son tourbillon.

— Je veux ma part de ces orages ; puissé-je en les attirant sur ma tête les détourner de la vôtre ! Ma vie n'a de prix à mes yeux que pour la mettre au service de votre majesté.

— Qu'il en soit donc ainsi ; mais quoi qu'il puisse arriver, ne me faites jamais de reproches, c'est vous qui l'aurez voulu.

Tout en parlant, elle serrait dans une cassette, dont elle retira soigneusement la clef, la liste mystérieuse que Fabio avait grossie de son nom. Il aurait voulu se dédire maintenant que cela ne lui aurait pas été possible ; ses otages étaient entre des mains qui n'étaient pas disposées à s'en dessaisir.

— Vous ne vous repentirez jamais, continua-t-elle en fixant sur lui ses grands yeux bleus, d'avoir lié votre fortune à la mienne. Comme je compte sur vous, comptez sur moi, et malgré les calomnies dont je suis poursuivie, ayez confiance en ma parole ; je n'en ai jamais manqué à personne. Croyez-moi, vous vous associez à une œuvre glorieuse, et en même temps que vous contribuerez à l'affranchissement de notre bien-aimée Sicile, vous aurez la satisfaction de venger votre injure personnelle. Vous apprendrez bientôt ce qu'il vous importera de connaître. Qu'il vous suffise de savoir, pour le moment, que j'ai conçu pour vous de l'estime et que je me sens disposée à vous accorder mon amitié... si vous vous en rendez digne, ajouta-t-elle après une légère pause. Il est tard, allez et revenez quand vous voudrez ; vous serez reçu toutes les fois que vous vous présenterez.

— Que votre majesté est bonne !

— Bonne!... c'est selon, répondit-elle en donnant à ses yeux une expression singulière ; ne vous y fiez pas trop. Mais oui, ajouta-t-elle en se ravisant avec une sorte d'impétuosité. Je serai bonne pour vous, pourvu que vous soyez.... ce que vous devez être. Adieu !

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

## Aventure d'une aéronaute.

Mme Lartet qui, quoique fort jeune, suit déjà depuis long-temps, la voie aventureuse dans laquelle Mlle Dupas ne fait que d'entrer, était tombée dernièrement avec sa nacelle, près de Pau, dans un bras du Gave, mais grâce à son sangfroid, elle et son ballon avaient été sauvés. Précédemment les journaux du Midi avaient raconté d'autres accidents de ce genre arrivés à Mme Lartet, et dans lesquels elle s'était aussi heureusement tiré du Lot et de la Garonne. Mais elle ne semble sortir d'un danger que pour tomber dans un autre. C'était hier dimanche 21, dit le *Mémorial des Pyrénées*, là 3e ascension de cette jeune dame. Une foule immense de spectateurs, 7 ou 8,000 personnes, groupées aux croisées, sur les terrasses et jusque sur les toits de la place Henri IV, la virent s'élancer courageusement dans sa nacelle, et quitter terre avec le ballon qui l'emportait. Le ciel était d'une pureté admirable, mais le vent soufflait peu, et la machine aérostatique s'éleva lentement; elle se dirigeait encore vers le Gave. Mme Lartet, craignant sans doute une seconde submersion, jeta son ancre en passant sur le Parc. Malheureusement, cette ancre tomba dans un endroit très fourré, où s'élèvent des hêtres qui ressemblent aux plus hauts mâts de navires, et dont le feuillage forme dôme ; en sorte que quand le ballon arriva au faîte, il ne put pas passer outre, et la nacelle se trouva suspendue à une hauteur prodigieuse.

Ce fut alors un spectacle effrayant. De toutes parts on se précipitait vers le parc, et cette foule attendait, les yeux en l'air, dans une horrible anxiété, ce qui allait survenir. On craignait à tout moment que les cordages, qui soutenaient la fragile esquif venant à se rompre, il n'en résultât une horrible catastrophe. Heureusement, quoique minces, ces cordages résistèrent aux balancements et aux secousses.

On s'était empressé d'aller chercher des échelles ; mais les plus grandes qu'on avait pu trouver, n'allaient pas jusqu'à la moitié de la hauteur qu'il s'agissait d'atteindre, et d'ailleurs pouvaient-elles servir tant que l'intéressante aéronaute n'aurait pas réussi à s'accrocher à l'un des arbres... Et sa nacelle se balançait dans le vide à 4 ou 5 mètres de la cime la plus proche!

Cependant quelques hommes intrépides, la plupart appartenant au 25e de ligne, s'étaient élancés à son secours ; ils avaient réussi à grimper sur les arbres jusqu'à la hauteur de la nacelle, et de là ils faisaient des efforts inimaginables pour lancer des cordes à Mme Lartet. Pendant trois quarts d'heure, — trois siècle de poignantes angoisses, — on la vit en vain essayer de se rapprocher, à l'aide de ce cable, de l'arbre sur lequel le nommé *Delbreilh*, soldat du 25e régiment, et Lambert, domestique de Mme Worms de Romilly, étaient accroupis sur de faibles branches, s'efforçant d'attirer la nacelle à eux. Des applaudissements éclataient à tous moments pour manifester à cette dame et à ses libérateurs la sympathie de la foule. L'inquiétude était d'autant plus vive que le jour était sur son déclin, et que la nuit eût rendu le sauvetage sinon impossible, du moins infiniment plus dangereux.

Enfin, le brave Delbreilh parvint à attirer la nacelle jusqu'à sa portée, et saisissant le moment favorable, il enleva, avec autant d'adresse que de force et de courage, la jeune femme qu'il réussit à transporter sur l'arbre.

Qu'on se figure tout ce que cette scène, entre ciel et terre, avait d'imposant et de terrible !.....

Ce n'était pas tout; il fallait descendre et descendre deux à la fois. Delbreilh qui, ainsi que Lambest, s'était élancé précédemment avec une témérité des plus grandes et des plus heureuses d'un arbre sur un autre, en glissant comme un écureuil, sur une branche, au risque de se briser la tête sur le sol, accomplit cette descente avec non moins de bonheur, en plaçant Mme Lartet sur ses épaules. Ce qui rendait la tâche excessivement difficultueuse, c'était, outre la hauteur du hêtre, son écorce lisse et polie, qui n'offrait aucune aspérité, aucun branchage auquel les mains pussent se retenir. Il fallait glisser le long de cette espèce de mât, dont la circonférence, trop énorme, ne pouvant être embrassée, augmentait encore le péril.

Enfin ils furent sauvés, et 10,000 spectateurs battirent frénétiquement des mains !

blés dans nos campagnes. Les plantes fourragères ne pouvaient être rentrées, et pourrissaient sur la terre, les blés et les avoines sont couchés et roulés dans un grand nombre de localités. Cependant depuis quatre ou cinq jours beaucoup de fourrages sont rentrés et pourront servir à la nourriture des bestiaux. Les blés et les avoines, si le beau temps continue, vont être coupés, et les grains n'auront souffert que fort peu : la paille seule sera endommagée. On peut compter sur une récolte d'avoine comme on n'en a pas vu depuis longues années. Malheureusement, les coupes des prairies, qui longent les rivières d'Eure, sont presque perdues dans un grand nombre d'endroits. Elles ont été submergées par le débordement de la rivière.

Le *Journal de l'Ain* contient aussi le renseignement suivant, qui mérite d'etre publié

On nous assure que la récolte de froment en Dombes sera, cette année, des plus productives, grâce aux améliorations agricoles introduites depuis quelque temps dans ce pays. Dans les champs qui ont été chaulés notamment, la récolte est très abondante, et l'on remarque que le grain y est beaucoup plus lourd que dans les terres qui ne l'ont pas été.

M. Puvis a proclamé, depuis long-temps, que la chaux était destinée à enrichir et à assainir la Dombes. Ce fait commence à se vérifier, et ce n'est pas sans une surprise agréable que l'on voit les champs de ce pays, qui donnaient à peine quelque médiocres récoltes de seigle, se couvrir aujourd'hui de froment aussi beau que dans les bonnes plaines de la Bresse.

Ces heureux résultats sont dus incontestablement à l'emploi de la chaux en Dombes, emploi qui tend à se répandre toujours davantage.

En somme, il paraît certain que l'intempérie du mois de juillet n'a pas eu les tristes résultats qu'on avait lieu de redouter, et que le beau temps s'est manifesté assez tôt pour les prévenir, du moins en partie.

| | | |
|---|---|---|
| Ventes | 4184 | 81 |
| Restant | 14863 | 77 |
| Cours moyen | | 40,76 |
| Cours-taxe | | 39,23 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 1 q. | 57k. | 34,15 à 00,00 |
| 1re | 282 | 36 | 40,40 à 42,70 |
| 2e | 43 | 84 | 38,20 à 38,85 |
| 3e | 11 | 42 | 28,65 à 32,50 |
| 4e | 6 | 28 | 24,23 à 00,00 |
| Tot. | 737 | 90 | 33,63 à 41,40 |

| | | |
|---|---|---|
| Ventes | 4503 | 85 |
| Restant | 15234 | 01 |
| Cours moyen | | 40,98 |
| Cours-taxe | | 39,30 |

Cote administrati

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 0 q. | 00k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Tot. | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

Comme dans les derniers jours de quinzaine, les prix sont tenus fermes, le cours de taxe s'est élevé à un chiffre assez élevé pour faire présumer que la taxe du pain sera maintenue à 0,36.

LILLE, 24 juillet. — Farine, 1re : 36,00. — Son : 8,50.

## Cours des céréales (par hect.).

*Erratum*. Dans notre Bulletin d'hier, à la section des céréales, la dernière mercurial est sous la rubrique de Houdan ; c'est NANGIS qu'il faut lire.

LA FERTÉ-GAUCHER, 25 juillet. — Froment 1re : 22,38 ; 2e : 21,82 ; 3e : 21,32. — Seigle : 9,44 à 10,06. — Orge : 9,42 à 10,00. — Avoine : 6,31 à 6,82.

ROYE, 22 juillet. — Froment 1re : 18,25 à 19,25 ; 2e : 17,25 à 18,12 ; 3e : 15,00 à 17,00.

La moisson vient de commencer ici et dans les environs ; elle sera en pleine activité la semaine prochaine ; s'il ne survient pas de mauvais temps, la récolte sera très abondante et le blé d'une belle qualité.

SOISSONS, 20 juillet. — Froment : 18,55. — Méteil : 16,49. — Seigle : 9,96. — Avoine : 6,47.

NOYON, 21 juillet. — Les pluies de la semaine dernière ayant fait verser la plus grande partie de nos blés, nous ont occasionné hier un faible marché, et par suite une hausse de 75 c. à 1 fr. par hect. pour le blé, l'avoine a aussi augmenté de 1 fr. 50.

à 20,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Escourgeon : 10,00 à 11,50. — Avoine : 6,50 à 7,40. — Les blés, assez rares, ont été vendus vivement avec fermeté ; les autres grains, sans variation.

LILLE, 24 Juillet. — Froment blanc, 1re : 21,70 ; 2e : 20,70 ; 3e : 19,70. — Froment roux, 1re : 19,66 ; 2e : 19,14 ; 3e : 18,62. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Avoine : 8,50 à 9,25.

METZ, 23 Juillet. — Froment, 1re : 16,00 ; 2e : 14,83 ; 3e : 13,00.

BAR-LE-DUC, 23 Juillet. — Froment, 1re : 15,75 ; 2e : 15,00 ; 3e : 14,50. — Orge : 8,50. — Avoine : 7,00.

SAINT-LAURENT, 20 Juillet. — Froment, 1re : 21,12 ; 2e : 20,06 ; 3e : 18,49. — Méteil : 12,66 à 13,33. — Seigle : 11,33 à 12,00. — Orge : 8,33 à 9,00. — Avoine : 7,66 à 8,33. — Maïs : 15,00 à 15,66.

GRENOBLE, 20 Juillet. — Froment, 1re : 22,07 ; 2e : 21,32 ; 3e : 20,57. — Seigle : 16,50 à 17,00. — Maïs : 19,50 à 20,00. — Sarrazin : 13,25 à 13,50. — Avoine : 8,00 à 58,0.

Le blé a encore subi une diminution de prix, ainsi que l'avoine.

Le marché était bien peu approvisonné ; le méteil et l'orge y manquaient. Cela provient de ces propriétaires ou fournisseurs qui sont occupés à récolter les blés.

Les divers prix ne sont pas encore fixés, comme ils le seront dans quelque temps, après la récolte. Suivant l'apparence, ils tendent à diminuer.

MONTOIRE, 21 juillet. — Froment : 20,05. — Méteil : 17,25. — Seigle : 11,90. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,10.

BOURGES, 20 juillet. — Froment, 1re : 19,75 ; 2e : 18,60 ; 3e : 17,05. — Prix moyen : 18,70. — Méteil : 13,50. — Seigle : 11,75. — Mouture : 12,50.

MONTAUBAN, 20 juillet. — Froment, 1re : 22,32 ; 2e : 20,06 ; 3e : 19,52. — Seigle : 14,25. — Maïs : 14,00. — Avoine : 8,40.

TOULOUSE, 23 juillet. — Froment : 20,17. — Seigle : 12,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Avoine : 8,00. Baisse sur tous ces grains.

| | | |
|---|---|---|
| Bruges, | 17,57 | 9,92 |
| Bruxelles, | 18,34 | 10,40 |
| Gand, | 17,59 | 10,07 |
| Hasselt, | 18,45 | 10,15 |
| Liége, | 17,01 | 9,97 |
| Louvain, | 18,45 | 9,77 |
| Namur, | 16,98 | 8,80 |
| Mons, | 17,34 | 9,35 |
| Prix moyens, | 17,66 | 9,90 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1000 kilogrammes, et le seigle à celui de 21,50 les 1000 kilogrammes ;

2° Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 25 c. les 1000 kil.

*Note de la Démocratie Pacifique*. Plusieurs de nos correspondants étant d'avis qu'il y aurait lieu à spéculer sur les seigles avec la Belgique, nous ferons observer que le droit élevé dont cette céréale est frappée ne dénote nullement que la récolte ait manqué, comme le journal de Bruxelles l'annonçait dernièrement.

## Sucre indigène (par 100 kil.).

PARIS, 26 juillet. — Sucre indigène, belle 4e : 136,00. — Bonne 4e : 133,00. — 4e bon ord. 130,00 à 131,00. — 4e ord. : 128,00 à 129,00.

LILLE. — Belle 4e : 135,00. — Bonne 4e : 131,00 à 132,00. — Bonne ord. 4e : 129,00 à 130,00. — Ord. 4e : 127,00. — Basse 4e : 120,00 à 124,00. — Commun : 90,00 à 114,00.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au sucre indigène a terminé ses travaux. La commission maintient, pour le type, les dispositions de la loi de 1843. Elle pense qu'il ne doit pas être interdit aux fabricants de faire de l'alcool avec de la mélasse dans l'intérieur des fabriques. Elle n'admet pas le chiffre de 15 centimes de plombage, et croit que les fabricants ne doivent être astreints qu'à rembourser les frais qu'occasionnera cette opération ; elle désire enfin que la fabrication

d'entrée, qui est de 6,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché d'Enfer*, 25 *juillet*. — Foin, 1re : 46,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 40,00. — Sainfoin : 38,00. — Paille de blé, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 21,00 à 22,00 ; 3e : 20,00. — Paille de seigle : 26,00.

*Marché Saint-Antoine*, 26 *juillet*. — Foin 1re : 45,00 à 46 ; 2e : 42,00 à 43 ; 3e : 36,00 à 40,90. — Sainfoin : 42,00. — Luzerne, 1re : 44,00 ; 2e : 38,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 26,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 21,00. — Paille de seigle, 1re : 26,00 à 28,00 ; 2e : 24,00 à 25,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux**. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 25 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1361 | 1326 | 35 | 1 18 | 1 08 | » |
| Vaches.... | 37 | 37 | 0 | 1 5 | » 91 | » |
| Veaux..... | 924 | 922 | 2 | 1 36 | 1 18 | 1 |
| Moutons.. | 10275 | 7959 | 2316 | 1 38 | 1 20 | 1 |

PARIS, *Marché aux bestiaux du* 26 *Juillet*. — Sur 888 veaux 872 ont été vendus : 1,50-1,30-1,10. — 69 vaches, toutes vendues : 1,26-1,08-0,90. — 5 taureaux : 0,92.

LA CHAPELLE. *Marchés des* 25 *et* 26 *Juillet*. — Porcs amenés, 742 ; vendus 108 à 1,20-1,10-1,00. — 762 veaux, tous vendus : 1,40-1,30-1,10.

## Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée*, 26 *juillet*. — Chevreaux : 3,00. — Lapins : 1,00 à 2,00. — Dindes : 3,00 à 9,00. — Oies : 2,50 à 3,25. — Chapons : 1,50 à 5,50. — Poulets : 0,35 à 3,25. — Canards : 0,60 à 1,50. — Canetons : 2,00 à 3,25. — Pigeons : 0,60 à 0,90.


**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.**
En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*.

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,
## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES :

1re *Série*. — La RÉFORME INDUSTRIELLE ou le PHALANSTÈRE, ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Vingt exemplaires sont complets, moins six numéros ; ces exemplaires sont néanmoins mis en vente et livrés au prix de 80 fr., et les numéros manquants seront réimprimés et envoyés gratuitement aux souscripteurs dès qu'il y aura dix exemplaires d'écoulés.

2e *Série*. — La PHALANGE, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr. ; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr. ; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série*. — La PHALANGE, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs ; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr. ; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de :**
Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 30 centimes.
**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

LIBRAIRIE de C. GOSSELIN, rue Jacob, 30, éditeur des Œuvres de WALTER SCOTT, de LAMARTINE, etc.

# NOUVELLES ÉDITIONS DES ROMANS D'EUGÈNE SUE.

LES MYSTÈRES DE PARIS, 10 volumes in-8°.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Latréaumont | 2 vol. in-8°. | Thérèse Dunoyer | 2 vol. in-8°. | De Morne au Diable | 2 vol. in-8°. | Plick et Plock | 1 vol. in-18 |
| Deleytar | 2 vol. id. | Hercule Hardi et Surville | 2 vol. id. | Paula Monti | 2 vol. in-18. | Atar Gull | 1 vol. id. |
| Le Marquis de Létorières | 1 vol. id. | Le Commandeur de Malte | 2 vol. id. | Arthur | 2 vol. id. | La Coucaratcha | 1 vol. id. |
| Jean Cavalier | 4 vol. id. | Mathilde | 6 vol. id. | La Salamandre | 1 vol. id. | La Vigie de Coatven | 2 vol. id. |

La Collection complète des romans d'EUGÈNE SUE se compose de 35 volumes in-8° et 9 in-18. — Prix des 44 vol. francs de port, 200 fr. Chaque ouvrage séparé, 7 fr. 50 le vol. in-8o, et 3 fr. 50 le vol. in-18.

ON SOUSCRIT A PARIS, Chez M. LENDER, impr.-lith., rue Ste-Anne, 18, et au bureau de la Société communale, r. Marché-St-Honoré, 11.

# VRAIE HISTOIRE

2 VOLUMES IN-4o, Trois livraisons par mois, avec dessins de sujets et portraits, 75 centimes la livraison.

## COLLECTION DE LETTRES ET DOCUMENTS AUTOGRAPHES
**TIRÉS DU CABINET DE M. FÉLIX DROUIN,**
**Avec Notes historiques et Notices biographiques,**
**PAR M. SAINT-EDME.**

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMERY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in 8o avec planches frontispices. Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.
**IMMORALITÉ**
# DE LA DOCTRINE DE FOURIER.
Brochure in-8o de 48 pages. — Prix : 30 centimes.

# LA CONSTIPATION DÉTRUITE
**SANS LAVEMENTS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.**
Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle, suivie de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *La même*, franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à 2 fr. 50 c ou franco, 3 fr. 25 c. (Affranchir.)

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.
# MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,
**Par CHARLES FOURIER.**
Une feuille grand in-8o, — Paris, 1827. — Prix : 50 centimes.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,
# LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,
Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*, PAR V. CONSIDERANT.
Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.

**LES POIS LEPERDRIEL**
En caoutchouc POUR CAUTÈRES.
Elastiques, ADOUCISSANTS à la guimauve ou SUPPURATIFS au garou, et le Taffetas rafraîchissant, entretiennent d'une manière régulière les cautères, sans causer de douleur. Faubourg-Montmartre, 78, et dans les bonnes pharmacies.

# AVIS.
Le CHOCOLAT MENIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs : sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prémunir le public contre cette fraude. Mon nom est sur les tablettes du CHOCOLAT MENIER aussi bien que sur les étiquettes, et l'effigie des médailles qui y figurent est le *fac-simile* de celles qui m'ont été décernées, à trois reprises différentes, par le jury et la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le CHOCOLAT MENIER de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de NOISEIL, et l'économie d'un moteur hydraulique, m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Le CHOCOLAT MENIER, par le seul fait de ses qualités et de son prix modéré, obtient maintenant un débit annuel de plus de 500 milliers, et s'est acquis une réputation méritée. — Dépôt principal, PASSAGE CHOISEUL, 21, et chez MM. les pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.

[illegible] est vraiment inexplicable. Il n'y a que trois millions à dépenser sur le montant des crédits de 1844 pour les travaux des chemins de fer de Strasbourg et il vient déclarer qu'il est indispensable que la chambre lui concède la ligne tout entière. N'est-ce pas là une dérision?

Ne tenir aucun compte des justes doléances et des vives récriminations de nos ports de mer et de nos principales villes manufacturières quand on n'a aucun intérêt général à leur opposer, n'est-ce pas manquer à tous les devoirs qui sont imposés à la position de ministre?

L'administration a donc tout sacrifié, comme l'a fait remarquer M. Teste, aux intérêts de la compagnie qu'elle a prise sous son patronage. Dans son exposé des motifs, le ministre des travaux publics a qualifié cette compagnie de puissante; il avait bien raison : car les considérations de la plus haute portée n'ont pu prévaloir contre elle.

## La Presse et les questions sociales.

La *Presse* prétend que nous l'accusons à tort d'avoir reculé.

« La *Démocratie pacifique* prétend que nous reculons dans la voie où nous ne l'avons jamais suivie que du regard; elle se trompe. Nous n'avons fait vers elle ni un pas en avant, ni un pas en arrière; ce que nous avons imprimé le 28 juin 1841, nous l'imprimerions encore; notre position a toujours été, à l'égard de la théorie sociétaire, celle de spectateurs qui ne demandent pas mieux que de payer leur place pour assister à une expérience non moins instructive et non moins curieuse assurément que celle du chemin de fer atmosphérique et du système Arnoux votée récemment par la chambre des députés. Nous l'avons prouvé en nous inscrivant, l'un des premiers, au nombre des actionnaires de la *Démocratie pacifique*. »

Ainsi la *Presse* n'aurait fait, par rapport à nous, ni un pas en avant ni un pas en arrière. Voyons et précisons bien.

En 1841, la *Presse* conseillait au gouvernement, d'un ton de bienveillance assez chaleureux, d'expérimenter le système de Fourier, système qui, disait-elle, « a pour lui les apparences de la logique. » Aujourd'hui, la *Presse* met notre théorie en suspicion et semble n'accepter l'idée d'un essai que comme un moyen de débarrasser le pouvoir des prétentions des utopistes. En 1841, la *Presse* disait : « Au point de vue de la théorie pure, nous ne voyons pas quelle » objection sérieuse on peut faire au système phalanstérien. » Aujourd'hui, elle insinue que l'expérience a condamné la valeur de ce système.

« Ce qui, dans notre article, paraît avoir blessé vivement la *Démocratie pacifique*, c'est ce que nous avons dit sur les deux applications phalanstériennes qui ont été tentées sans succès, l'une à Condé-sur-Vesgres, par un [illegible] attribuer cette démarche, que nous avions dû accueillir comme un trait d'honorable intelligence.

Un mot sur ces essais en eux-mêmes. Nous ne chercherons pas des prétextes plus ou moins plausibles pour en excuser l'échec; les raisons sérieuses et évidentes abondent. Pour organiser et mettre en mouvement un ministère, une manufacture, une école, voire un journal, il faut nécessairement un local, des bureaux, des ateliers, un ameublement, un matériel, et enfin des cadres où se distribue un personnel. Or, il est d'une nécessité encore plus absolue, pour organiser une commune sociétaire d'avoir des bâtiments appropriés à l'ordre nouveau qu'il s'agit de constituer; pour qu'il y ait essai phalanstérien, il faut qu'il y ait un phalanstère. Nous sommes fâchés d'avoir à établir des propositions d'une telle naïveté. Eh bien ! tout le monde sait qu'il n'y eut à Condé ni constructions avancées, ni matériel, ni personnel suffisant, et qu'aucune des conditions de base n'avait été réalisée pour l'opération, qui s'arrêta faute de capitaux.

Quant à Citeaux, rien n'y a été monté pour une application de la théorie, et jamais le très honorable et généreux chef de cette entreprise n'a prétendu qu'il allait organiser un phalanstère. Du reste, la *Presse* sait bien que le centre-directeur de l'École sociétaire est resté tout-à-fait étranger à l'affaire de Citeaux.

La théorie ne saurait être engagée, et nous ne pourrions être responsables pour des ébauches qu'essaierait l'impatience des cœurs charitables.

Les raisons qui expliquent ces deux échecs, sont donc claires et convaincantes. A Condé et à Citeaux *on n'a pas constitué le milieu nécessaire, on n'a pas appliqué le système sociétaire*. Nous savons que cette raison n'empêchera pas des malveillants de dire que Citeaux et Condé prouvent la fausseté de notre théorie; nous savons bien que la masse indifférente recueillera les bruits semés par la malveillance; nous n'ignorons même pas que certaines personnes bienveillantes, mais peu éclairées, garderont un souvenir fâcheux des bruits répandus. Mais nous sommes convaincus que ces impressions mauvaises ne sauraient atteindre des hommes, à la fois bienveillants et intelligents.

Le rédacteur de la *Presse* veut-il nous contraindre à lui retirer, jusqu'à un certain degré, l'une de ces deux qualités? et laquelle des deux?

Venons maintenant à la reculade de la *Presse*, en ce qui regarde plus spécialement les idées.

La *Presse* déclare n'avoir pas confiance dans ce règne de l'harmonie prédit par Fourier. Elle ne croit pas à la combinaison équilibrée des passions et des caractères, au travail attrayant. Elle concède seulement qu'on peut rendre quelques travaux moins pénibles, et que, dans certaines industries, le maître peut, utilement pour lui-même, admettre l'ouvrier à participer, dans une certaine pro-

» [illegible]
» fants, au lieu de ne montrer que sa cruauté, son indifférence et son
» égoïsme;

» Des institutions de crédit public, qui mobilisent au profit du travailleur
» une plus grande somme du capital national;

» Enfin, l'organisation complète et politique de la démocratie dans un en-
» semble de mesures ainsi conçues, que le gouvernement appartienne véri-
» tablement et complètement au peuple, et non le peuple au gouverne-
» ment. »

Le rédacteur en chef de la *Presse* objectait :

« Je suppose que toutes ces réformes ont été accomplies à votre gré dans la session dernière; quel pas en avant, je vous le demande, auraient-elles fait faire vers leur solution *aux grandes questions d'humanité, aux graves questions de civilisation*, à toutes les difficultés d'administration que néglige l'opposition, non moins que le gouvernement, qu'elle dédaigne même jusqu'à ce point de les flétrir du nom de « matérialisme politique. »

» *La prévoyance sociale sera-t-elle instituée, la mendicité sera-t-elle éteinte?*

» Le travail quotidien, l'épargne hebdomadaire et la mortalité annuelle *auront-elles trouvé les lois de leur association?* »

« L'homme pauvre et laborieux qui a une famille à nourrir, des enfants à élever, *sera-t-il assuré de ne pas manquer de travail*, et, en cas de maladie, de ne pas voir sa femme et ses enfants manquer de pain?

» L'instruction primaire, cette rédemption du peuple par l'État, cette expiation de l'impôt, sera-t-elle assimilée à la religion et à la justice, sera-t-elle élevée au rang de dette publique et de devoir social, sera-t-elle obligatoire en même temps que gratuite?

» La mortalité, qui enlève soixante-trois enfants trouvés sur cent avant l'âge de douze ans, sera-t-elle diminuée?

» La commune, sans distinction de la commune rurale ou de la commune urbaine, de la commune riche ou de la commune pauvre, *sera-t-elle partout régulièrement constituée*, également pourvue de ce qui lui manque? s'élèvera-t-elle, dans l'organisation administrative, au rang d'*unité*? sera-t-elle enfin, relativement à la nation, ce que l'individu est relativement à l'humanité, ce que la compagnie est relativement au régiment? »

Il appelait enfin avec chaleur l'intérêt sur le pauvre.

»... Toutes ces victimes sans nombre si dignes de compassion que font chaque jour, au sein de notre société, l'inexpérience de la jeunesse, l'excès de la bonne foi, *les rivalités de l'industrie, les désastres de la spéculation*, que la faim dévore, que le désespoir tue ou que la misère dégrade, que les hospices ne peuvent admettre, que les tribunaux condamnent en détournant les yeux, que les prisons, ces écoles du vice et du crime, ne recueillent que pour les dépraver et les rejeter dans le monde, non moins à plaindre et plus à redouter? »

Quand la *Presse* parla ainsi, nous poussâmes un cri de joie, et, avec notre impartialité empressée ordinaire, nous reproduisîmes son article. L'organe du parti conservateur croyait donc qu'on pouvait présenter un plan de réformes susceptibles de guérir tant de désordres et de souffrances, puisqu'il reprochait à l'honorable

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

### Première partie.

### V.

### LA SPAGNOLA.

La nuit était calme; pas un nuage, pas une vapeur ne ternissait la sérénité du ciel sicilien; les étoiles fixes scintillaient comme des diamants; les brises marines courbaient à peine, en passant, l'herbe des campagnes, et le cri mélancolique du petit-duc troublait seul, à de longs intervalles, le silence universel. Un cavalier s'avançait lentement dans la plaine déserte; à la manière dont il conduisait, ou plutôt laissait aller son cheval, on devinait qu'il pensait à toute autre chose, et qu'il n'était pas pressé d'arriver. Ce cavalier n'était autre que Fabio qui revenait de chez la reine.

Qu'il fût préoccupé, on le conçoit : sa vie venait d'être bouleversée de fond en comble et passait sans transition du repos le plus inerte à l'action la plus orageuse; car il en avait assez deviné pour comprendre qu'il ne s'agissait pas d'une entreprise ordinaire et qu'il s'était jeté tête baissée dans un labyrinthe inextricable, obscur, tout hérissé d'embûches et de périls. La destinée tragique de Rossaroll avait ébranlé quelques instants ses résolutions; mais il avait triomphé de cette impression funèbre et pris son parti vaillamment, sans arrière-pensée, sans regret. Peut-être, il est vrai, ne mesurait-il pas, dans le premier feu de l'exaltation, toute la portée de sa démarche, et ne se rendait-il pas clairement compte de la situation qu'il affrontait. Tout cela avait été si prompt! Mais il avait devant lui l'inconnu, ce roi de l'espérance et des illusions.

Et puis la grande figure de la reine dominait tout; des dangers partagés par elle, courus avec elle et pour elle n'étaient plus à ses yeux des dangers; et d'ailleurs, la conquête qu'il convoitait, pouvait-elle être payée trop cher? Les ardentes fumées de l'ambition se mêlaient en lui de plus doux rêves; son esprit, son cœur étaient sous l'empire d'une double ivresse, et ces deux sentiments, ces deux fièvres se fortifiaient, s'exaltaient l'une par l'autre. Quelle carrière immense ouverte à l'imagination! Dans le paroxysme d'une pareille crise, bien des têtes plus fortes que la sienne n'auraient pas gardé leur sang-froid mieux que lui.

Cependant quelque chose qui ressemblait au remords se fit jour à travers ses tressaillements intérieurs.

— Pauvre Rafaella! murmura-t-il sans peut-être avoir entendu lui-même cette exclamation échappée à sa conscience. Mais je la verrai aujourd'hui même, dût-elle lire sur mon front......

(1) V. les numéros des 25, 26 et 27 juillet.

Son cheval s'arrêtant tout court, ne lui permit pas d'achever sa pensée. Il était arrivé à Boncévino et se trouvait chez lui comme par enchantement, car il n'avait aucun souvenir du voyage.

— Me voici! me voici! cria la voix de Pipo.

Et en même temps l'on entendit les pavés de la cour résonner sous les coups secs de sa jambe de bois.

— Mon capitaine, dit-il en prenant la bride du cheval, vous pouvez vous vanter de m'avoir fièrement inquiété; est-ce qu'on voyage à une pareille heure? Dieu sait encore d'où vous venez! Avec cela que depuis deux jours vous ne me parlez pas plus que si j'étais sourd et vous muet. Par Sainte-Rosalie! on dirait que j'ai manqué au service et violé la consigne.

— Rassure-toi, mon brave Pipo, je n'ai rien contre toi et je ne te boude pas. Je suis sujet, tu le sais, à des accès de silence immodérés; depuis deux jours ma langue est paralysée.

— Vous ne me dites pas la chose : je soupçonne la Zingara de vous avoir dit la mauvaise aventure au lieu de vous tirer la bonne, comme on doit toujours le faire à de bons chrétiens comme nous.

— Que veux-tu, Pipo, les cartes de la Zingara n'ont d'égards pour personne.

— C'est donc comme ce scélérat d'Aci qui vous a destitué sans égard pour vos services. Plût à Dieu qu'au lieu de le déporter à l'île d'Ustica, d'où il est trop tôt revenu pour notre malheur, on lui eût bel et bien coupé la tête, nous ne serions pas ici à l'heure qu'il est, mais à Palerme, et je fumerais tranquillement ma pipe dans notre cher Cassèro (1).

— Patience! nous y retournerons peut-être quelque jour.

— Le ciel vous entende et vous exauce! Au fait, pourquoi pas? Les montagnes sont stables, comme dit le proverbe; les hommes ne le sont pas, grâce à Dieu.

A peine Fabio s'accorda-t-il quelques heures de repos : avant le jour il était sur le chemin de Mazzara. La plaine qui sépare cette ville de Boncévino a une ressemblance éloignée avec la Campagne de Rome. Mêmes ondulations, même solitude, même silence. Quelques fermes quelques bergeries en ruines s'élèvent de loin en loin au milieu du désert. La mer le baigne au couchant, et les arides montagnes de Salémi le bornent du côté de l'orient. La Délia, qui en descend, s'est creusé à travers ces champs désolés un lit profond et sablonneux.

En traversant le méchant pont de pierre jeté sur cette rivière, le cheval de Fabio fit un écart; quelque chose de noir s'était dressé tout-à-coup devant lui dans les demi-ténèbres du crépuscule.

— Eh! capitaine, dit au même instant une voix tremblottante, vous voilà en campagne de bien grand matin.

— Toi ici, Zingara? Tu reviens donc du sabbat?

— Pourquoi n'irais-je pas, s'il vous plaît, à la messe des chasseurs? N'ai-je pas été baptisée aussi bien que n'importe qui?

— Va au diable si tu veux, et laisse-moi passer, tu as failli me faire tomber de cheval.

— Heureux qui ne tombe pas de plus haut, répondit la vieille en ricanant. Allez donc, mon beau cavalier; je vous préviens seulement que vous arriverez trop tard; la cage est vide, et la colombe..... courez après.

— Sibylle de l'enfer tu parleras donc toujours par énigmes!

— La clef des énigmes est dans la main du temps.

Fabio impatienté piqua des deux sans répliquer et partit au galop sans se préoccuper autrement de cette rencontre matinale et suspecte. L'Angélus sonnait comme il passait devant la petite église isolée de Sainte-Marie dell' Alto, et les premiers rayons du soleil levant doraient les tours de Mazzara.

Il en est de même de la petite ville de Mazzara comme des bâtons flottants de La Fontaine :

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

A voir à distance ses clochers, ses tours et ses couvents, on rêve une ville opulente et bâtie richement; mais, la porte franchie, l'illusion s'évanouit : des maisons informes et décrépites, entassées sans plan les unes sur les autres, dans un désordre, qui, à coup sûr, n'est point l'effet de l'art; des rues, je veux dire des sentiers tortueux, étroits, poudreux en été, fangeux en hiver, et en tout temps pavés d'immondices, voilà ce qu'est aujourd'hui la ville qui jadis eut l'honneur de donner son nom à l'une des trois grandes divisions de l'île, (Val de Mazzara); sans compter qu'elle fut le séjour de prédilection du fameux comte Roger, et le siége de son premier évêque, Étienne de Rouen.

L'église élevée alors par le vainqueur des Maures, en accomplissement d'un vœu fait, avant la victoire, au Dieu des chrétiens, a disparu entièrement, mais afin de perpétuer le souvenir du vaillant fils de Tancrède, on l'a sculpté en pierre sur le portail de la cathédrale actuelle, ayant à ses pieds un Sarrasin terrassé par lui. Ce groupe informe n'a qu'une valeur historique.

La place qui sert de parvis à la cathédrale est le seul point pittoresque de la cité. L'évêché, le collége et les autres édifices qui l'entourent y jettent de la variété et une certaine élégance. Quant à l'église, elle ne manque pas de caractère au dehors, et l'intérieur est un véritable musée, musée profane, il est vrai, car à côté des emblèmes de la foi catholique, et de quelques austères tombeaux du moyen-âge on y trouve trois grands sarcophages de marbre blanc où la statuaire antique a représenté le combat des Amazones, la chasse de Méléagre, et la légende indigène de Proserpine enlevée par le roi des ombres. De ces trois bas-reliefs, le premier est le plus pur et accuse un ciseau grec du meilleur temps.

Ainsi sur cette terre sicilienne encore si païenne par le culte et par les croyances, le polythéisme a laissé son empreinte jusque dans le sanctuaire du Crucifié. L'Évangile s'est greffé sur la mythologie, et les noms seuls ont changé : les dieux de l'Olympe sont devenus les saints du paradis, qui seront débaptisés à leur tour par de nouveaux élus; spirale éternelle de l'humanité qui monte, en tournant toujours sur elle-même, la montagne ardue du progrès.

Cependant Fabio avait débouché sur la place encore déserte à cette heure et s'était arrêté devant une maison de belle apparence, presque un palais. Il frappa plusieurs fois à la porte sans qu'elle s'ouvrît et sans

(1) Le Cassèro est la Chaussée-d'Antin de Palerme.

ne peut pas essayer de tou , aveuglément, et il faut bien qu'il soit préalablement édifié sur la valeur probable des systèmes. Le rôle de la prese conservatrice , amie sage du progrès, n'est-il pas évidemment d'éclairer et de guider le gouvernement? N'est-ce pas un devoir pour les publicistes qui se disent « irrésistiblement attirés et touchés par le sort des classes populaires? » Est-ce par le silence ou par des insinuations malveillantes que vous prouverez vos sympathies? Croyez-vous même qu'il suffise de quelque obscur témoignage d'encouragement à l'œuvre que d'autres poursuivent pour le salut du pauvre? Ne devez-vous pas dire votre mot sur les réformes proposées, les étudier à fond et prendre vous-même l'initiative pour les améliorations possibles en tout ordre?

De ce débat, il nous reste une impression fâcheuse. De deux choses l'une: ou la *Presse* a fait une fausse démarche et s'est jetée dans un embarras dont elle doit sortir au plus vite, ou bien son rédacteur en chef est moins intelligent que nous ne l'avions cru et dit jusqu'à ce jour. Nous supposons que l'intelligeuce ne manque pas, mais les meilleurs esprits peuvent être parfois mal avisés.

Oui, la démarche est fausse. Jusqu'ici la *Presse* a si intelligemment travaillé le champ conservateur qu'elle pouvait dire aux radicaux eux-mêmes : « Je suis aussi libérale, aussi progressive que vous. Je veux faire comprendre aux hommes de mon parti la nécessité des transformations sociales et les y conduire par une pente sagement calculée. » Malheureusement, troublée nous ne savons par quelle cause, impatiente peut-être de la faveur dont jouissent encore les *Débats* dans une sphère supérieure, la *Presse* incline à abandonner la belle position où elle arrivait avec honneur. La *Presse* ferait-elle ce qu'elle a tant reproché à M. de Lamartine, passerait-elle au bord opposé? Qu'elle prenne garde de descendre vers ce parti dont les hommes, sans espérances généreuses au cœur, sans foi dans la Providence, s'endorment dans l'insouciance égoïste, et, s'agitant dans leurs ténèbres, nient les lumières qui jaillissent aux bords de l'horizon. S'arrêter, c'est reculer, ne l'oublions pas; car le monde marche d'un pas rapide, et le flot grossit et monte irrésistible qui purifiera les rivages où l'homme doit se reposer enfin.

Chaque jour voit se poser d'une manière plus décisive la question de la démocratie. Il y a, dans les sociétés humaines, deux couches sourdement hostiles, les privilégiés et les masses souffrantes, les riches et l'humble troupeau des pauvres. Il faut, et promptement, chercher le moyen d'associer ces deux classes, et d'étendre proportionnellement et équitablement à tous les hommes, les biens de la vie terrestre. Parmi les hommes qui mènent leurs semblables, chefs d'Etat, législateurs, penseurs, publicistes, les uns emportés par une charité aveugle, brutale, incomplète, songent à tout bouleverser pour émanciper le pauvre, dussent les riches en souffrir; d'autres veulent conserver la société avec ses désordres,

[illegible] s'efforce en vain de restaurer, afin d'abriter tant bien que mal les générations présentes. L'œuvre de l'époque, c'est de reconstruire un nouvel édifice sur des proportions plus vastes et plus harmoniques. Si les questions sociales ne faisaient qu'ébranler la civilisation, elles ne guériraient pas les maux que produit cette forme sociale *menteuse* et *corrompue*, et ne répondraient pas aux immenses besoins d'ordre et de liberté qui travaillent l'humanité actuelle. Mais les idées sociales, telles que nous les comprenons, ont en elles une grande vertu reconstructive; car elles portent dans leur sein le plan d'une société meilleure que la civilisation. Les rédacteurs de la *Réforme* ne paraissent pas se préoccuper assez de ce caractère édificateur et harmonique des idées sociales. C'est par là cependant que les *immenses questions d'association régulière et d'organisation du travail* doivent faire battre le cœur des nations et des véritables démocrates.

Les journaux allemands, notamment la *Gazette d'Augsbourg*, contiennent des notes confidentielles relatives au nouveau projet de loi sur le commerce et les tarifs que le ministère espagnol va bientôt livrer à la publicité. D'après ces notes, presque tous les droits d'entrée sur les articles importés de l'étranger seront considérablement baissés, à l'exception du blé et du coton, dont les tarifs ont été maintenus au *statu quo*. Le tarif sur les bois de construction et les machines est élevé; les toiles seront taxées d'après la qualité et la finesse du fil, de sorte que les toiles fines vont nécessairement renchérir le droit sur la quincaillerie et les articles de fantaisie est abaissé. En général, le ministère espagnol est parti du principe que les tarifs trop élevés, loin de favoriser l'industrie nationale, la paralysent et favorisent trop la contrebande. D'après le projet de loi, le commerce et l'industrie nationale jouissent de la protection nécessaire et d'une grande liberté à la fois. Plusieurs ports de mer sont créés ports libres. En outre, les relations commerciales entre l'Amérique et l'Espagne sont réglées avec précision? La *Gazette d'Augsbourg* prodigue des louanges à ce nouveau code de commerce, et invite l'Allemagne à entrer en négociations avec l'Espagne, dans le but de conclure un traité de commerce entre ce pays et le Zollverein.

Les Etats de Schleswig-Holstein ont décidé, sur la proposition du conseiller Wulf, vieillard octogénaire, et président d'âge, qu'ils feraient une adresse au roi pour exprimer un blame sévère sur la marche suivie par le gouvernement. Au lieu de diminuer les dépenses publiques, le ministère les a augmentées en y ajoutant de nouveaux apanages. Il n'a respecté ni la liberté individuelle, ni la liberté de la presse; il n'a rien fait de ce que la constitution l'autorisait à faire pour développer le système représentatif; il n'a apporté aucune amélioration à l'organisation de l'enseignement public. La langue danoise n'a pas été respectée. Tels sont les principaux griefs que les Etats se proposent de faire valoir dans cette adresse.

[illegible] diète à Francfort, mais bien dans le congrès du Zollverein qui se tient à Berlin et dans lequel l'Autriche n'a pas de voix.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 27 juillet.*

Des rapports des impositions extraordinaires votées par les départements de l'Aube, de l'Aveyron, de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, du Bas-Rhin, de la Vienne et des Vosges; des crédits extraordinaires pour les routes royales, les canaux et les chemins de fer, et d'un crédit extraordinaire pour la construction de paquebots à vapeur, sont déposés par MM. Cordier, d'Andigné de la Blanchaye et Camille Perrin, rapporteurs.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

La discussion générale ayant été fermée dans la dernière séance, la chambre passe à la discussion des articles.

Le gouvernement propose deux embranchements dirigés de Reims et de Metz sur Strasbourg.

La commission propose sur l'article 1er un amendement qui a pour objet de n'autoriser qu'un embranchement dirigé de Metz sur Strasbourg.

Par un second amendement, elle autorise le ministre des travaux publics à concéder, sans intervention, un embranchement de Paris sur Reims.

M. PELET (de la Lozère) propose l'amendement suivant :

« Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de 3,000,000 fr., et sur l'exercice 1845 un crédit de 6,0 0,000 fr. applicables à la partie du chemin de fer sur la frontière d'Allemagne, classée par la loi du 11 juin 1842, et comprise entre Nancy et Strasbourg.

Cet amendement a pour but principal d'ajourner à l'année prochaine la solution de la question du tracé, qui n'est pas suffisamment étudiée.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Tout en avouant que le chemin de fer passant par la vallée de l'Oise aurait plus de 61 kilomètres que celui que le gouvernement propose, l'honorable préopinant croit que le surplus de distance ne saurait être préjudiciable à Paris et Strasbourg à cause des centres de population qu'il traverserait, et parce qu'il serait relié en droite ligne avec le Havre. Je ne conteste pas l'importance de cette assertion, mais une distance de 61 kilomètres compenserait d'une manière trop fâcheuse le bien qui en pourrait résulter pour les provinces de l'Alsace.

Après avoir répondu à la prétendue nécessité de ne pas achever le canal de la Marne au Rhin si la chambre adopte le projet du gouvernement; après avoir examiné la question sous le rapport stratégique et économique, l'orateur termine en disant qu'il est vrai que le tracé par l'Oise coûterait moins de 10 millions. Il nie cependant que le tracé par la Marne nécessite autant de souterrains qu'on l'a dit. Mais, ajoute-il, ce qui a forcé le gouvernement à l'adopter, malgré cette somme, c'est l'obligation où il aurait été de faire prélever chaque année, sur le public, une somme de plus de 300,000 fr. par la seule raison qu'il faudrait payer 61 kilomètres de plus.

M. TESTE On dit qu'on a discuté trois jours à la chambre des députés, deux jours à la chambre des pairs et imprimé 1,5 0 pages de rapport de tous formats; et on croit que tout est clair! Mais c'est le contraire; c'est précisément parce que la question est scabreuse qu'on a discuté avec tant d'acharnement. Que direz-vous aux pays que vous avez déshérités d'un tracé sur lequel ils avaient le droit de compter, quand ils vous diront qu'un

---

qu'aucune voix répondit de l'intérieur. Les coups retentissants du lourd marteau de fer réveillèrent en sursaut les sombres échos de la cathédrale et mirent en fuite les choucas et les hirondelles nichés sur les coupoles.

— Holà ! s'écria un voisin impatienté par le bruit, si vous en voulez au baron Schininà, vous l'attendrez longtemps; il est parti hier avec toute sa maison pour sa villa de Saint-Julien.

— C'est vrai ! pensa Fabio en se frappant le front; j'avais oublié qu'il devait partir. Ah ! je comprends maintenant ce que la Zingara me voulait dire tout à l'heure avec sa cage vide et sa colombe envolée. Pauvre Rafaella ! se répéta-t-il à lui-même avec un soupir; elle m'aura attendu, je lui avais promis d'être du voyage.

Etait-il donc déjà tellement absorbé par la reine qu'il eût perdu la mémoire de tout ce qui n'était pas elle? Il se posa cette question avec inquiétude, et quoique le mont de Saint-Julien où était la villa du baron Schininà fût à trente milles au moins de Mazzara il résolut de partir à l'instant même pour aller réparer son oubli. Soit que le repentir qui avait dicté sa résolution fût très vif, soit peut-être qu'il craignit de se raviser s'il en différait l'exécution d'un seul instant, il ne descendit pas même de cheval et continua sa route sans se donner le temps de la réflexion. Sûr de son premier mouvement, l'est-on jamais du second?

La ville de Mazzara est assise sur un vaste banc de rochers coupés à angles droits avec une régularité presque géométrique, et percés de grottes dont quelques-unes sont habitées par la misère; Fabio en vit sortir quelques figures pâles qu'on eût prises pour des larves échappées du sépulchre. Bientôt le roc cède la place aux blés, puis aux vignes, mais ni les blés ni les vignes ne font un beau paysage. La tour de la Sibylle et quelques autres, la plupart en ruines, ajoutent à la tristesse de ces champs décolorés.

Fabio les traversa rapidement, sans les regarder, sans les voir, et il atteignit bientôt Marsalla, que son vin plus que ses gloires passées ont rendu célèbre; depuis sa disgrâce il évitait les villes, surtout celles où il avait des connaissances, et cela par misanthropie autant que par fierté; il ne voulait pas répondre aux questions indiscrètes ni se donner en spectacle à la pitié banale et blessante des indifférents. Aussi eut-il grand soin de tourner la ville sans y entrer, de manière à n'être aperçu de personne.

Après Marsalla, le pays devient de plus en plus aride; les bruyères remplacent les épis, et les vignes disparaissent tout-à-fait. Mais si la campagne est pauvre en vin, en blé, même en fourrage, en revanche elle est riche en aloès, en cactus, surtout en palmiers, ce qui est moins productif, mais plus pittoresque. Ce site est le plus africain de l'île. L'eau y manque comme au désert; les troupeaux maigres et les rares habitants de ces solitudes en sont réduits pour étancher leur soif à quelques puits saumâtres.

La route, ou plutôt le sentier, suit les sinuosités de la mer dont il s'approche plus ou moins, suivant les accidents du rivage. Parfois même, Fabio marchait sur la grève, et la vague baignait les pieds de son cheval. Sa première ardeur s'était rallentie; il n'allait plus qu'au pas, et, s'arrêtant même, pour laisser respirer sa monture, il mit pied à terre devant une chapelle isolée au bord du chemin. Là, tandis que son cheval broutait en liberté, il s'assit sous un palmier.

Le temps était radieux et la mer d'un bleu qui rivalisait avec celui du ciel. Les îles qui la peuplent en cet endroit, Marettimo, Saint-Pantaleo, la Favignana nageaient mollement dans les vapeurs marines; la dernière, surtout, la plus grande et la plus haute des trois, sortait du sein des flots comme une immense coupe de verdure. On n'aurait pas deviné, en la voyant si riante, que c'est un lieu de déportation, le Botany-Bay de la Sicile. Le mont de Saint-Julien bornait la vue au nord, et dessinait sur le fond clair de l'horizon ses formes abruptes et déchirées. La plaine était muette, solitaire; aussi loin que l'œil pouvait porter, on ne découvrait qu'une vaste lande semée d'aloès et de palmiers.

Seul, et comme perdu au sein de cette nature sévère à-la-fois et gracieuse, Fabio en avait, malgré lui, subi l'influence; il était abîmé dans une vague rêverie, lorsque tout-à-coup un refrain rustique retentit à quelques pas de lui, et troubla d'une façon peu harmonieuse, le silence imposant des campagnes. C'était un paysan qui trottait sur son âne, en chantant dans le fausset, comme c'est l'usage en Sicile. Arrivé à la chapelle, il se tut par respect pour la Madone, et se signa, en soulevant son bonnet de coton blanc, coiffure classique, quoique peu pittoresque, du campaguard sicilien.

— *Benedica, signuri!* dit-il en passant devant Fabio; voici les Langoustes qui viennent de Trapani!

Cela dit, il continua son chemin et sa chanson.

Or, il faut savoir que *Benedica!* est le salut du pays; c'est comme si l'on disait : Bénissez-moi! ou : Dieu vous bénisse! Quant aux Langoustes, cela voulait dire les Anglais, auxquels le peuple sicilien avait donné ce sobriquet à cause de leur habit rouge.

Fabio vit en effet s'avancer, dans la direction de Trapani, un corps d'infanterie qu'à l'uniforme il n'était pas difficile de reconnaître pour des Anglais. Aucune rencontre ne pouvait le contrarier davantage; il se leva vivement, et ne voulant ni se croiser avec l'ennemi ni paraître le fuir, il prit son cheval par la bride et se dirigea vers une ferme isolée, qu'il avait aperçue de loin, aux trois quarts cachée dans un bouquet d'arbres. En s'en approchant il fut surpris du bon ordre qui régnait à l'entour : une haie de jasmins et de grenadiers en protégeait les abords contre l'invasion des troupeaux, et tout y respirait l'aisance et la propreté. Ce lieu charmant s'appelle la Spagnola.

— Ma belle nourrice, dit Fabio à une jeune et fraîche villageoise qui donnait le sein à un gros enfant robuste, voulez-vous m'accorder l'hospitalité pour quelques instants? Mon cheval et moi nous sommes bien las.

— Entrez, signor, entrez, répondit de la meilleure grâce du monde la jolie fermière. Nous avons peu de chose, mais tout ce que nous avons est à votre service.

Un bonne vieille vint au-devant du cavalier, tandis qu'un jeune garçon de sept ou huit ans conduisait le cheval à l'écurie, où l'attendait un copieux picotin d'avoine et du foin à discrétion.

Tandis qu'on préparait à notre voyageur une collation champêtre, les troupes avaient atteint la chapelle, et défilaient en vue de la ferme. Fabio affectait de regarder d'un autre côté, mais il était pâle, et un sourire de colère contractait ses lèvres; pour ne pas entendre le tambour il frappait du talon les briques du parquet, et faisait résonner ses éperons au risque de les briser.

Tout-à-coup il se fit une grande rumeur à la porte de la maison. Fatigué de la poussière et de la chaleur, un officier-supérieur, suivi d'une partie de son état-major, s'était éloigné de la route et avait poussé droit à la ferme dans l'espoir de s'y rafraîchir. Son espoir ne fut pas trompé : les deux femmes lui servirent généreusement à lui et aux siens tout le vin qu'ils demandèrent, et ils n'en demandèrent pas peu.

Cet officier-supérieur était le général Mac-Farlane, qui, de Trapani, se rendait alors à Mazzara à la tête d'une division, dans le seul but de surveiller de plus près la royale exilée de Castelvétrano.

Quand lui et son état-major se furent largement désaltérés, il jeta dédaigneusement aux deux femmes quelques pièces d'argent qu'elles refusèrent, et regagna la route au pas, sans leur avoir adressé un seul mot de remerciement.

— Les voilà bien, ces Anglais ! murmura Fabio, qui avait suivi cette scène à travers la fenêtre. Ils croient tout payer avec leur or, et corrompent des anges par leurs prodigalités insolentes.

Cependant, deux officiers de la suite du général avaient remarqué la beauté de la jeune fermière, et étaient restes en arrière avec intention. Quand ils se virent seuls et hors de vue, ils attachèrent leurs chevaux à un arbre et retournèrent sur leurs pas. La vieille alors venait de rentrer pour servir à Fabio sa collation, le jeune garçon était à l'écurie, le nourrisson dormait dans son berceau et la belle nourrice, qui était sa mère, se reposait à quelques pas.

Les deux officiers, la voyant à l'écart, s'approchèrent d'elle avec empressement et commencèrent par lui débiter quelques galanteries banales; comme elle n'y répondait pas selon leurs désirs, et que leurs instants, d'ailleurs, étaient comptés, ils passèrent brusquement aux moyens extrêmes; lui appuyant un mouchoir sur la bouche pour l'empêcher d'appeler à son aide, ils se mirent en devoir de l'entraîner de force dans le plus épais du bois qui entourait la maison. Le désespoir arracha à la victime un cri de détresse qui, tout étouffé qu'il était, parvint cependant aux oreilles de Fabio.

Il eut comme une intuition rapide de ce qui se passait, et, long-temps contenues, toutes ses passions débordèrent; poussé par la haine, par la vengeance, et aussi par sa générosité naturelle, il s'élança sur la trace des ravisseurs dont il frappa le premier d'un coup de pistolet.

— A moi Dudley! cria le blessé en tombant.

Dudley, qui était l'autre officier, tira son épée; Fabio en fit autant, et d'un coup de seconde aussi prompt que la pensée, mit son adversaire hors de combat.

Cette scène se passa en moins de temps qu'il n'en a fallu pour la raconter. Demeuré maître du champ de bataille, Fabio mesura d'un coup-d'œil toutes les conséquences de son action, et, peu jaloux de disputer sa vie à une cour martiale, composée d'Anglais, il remonta à cheval sans perdre une minute et repartit au galop.

Les soldats, attirés sur le lieu de la catastrophe, par la détonation du pistolet, essayèrent bien de le poursuivre; ils lui envoyèrent même quelques volées de balles, mais il avait trop d'avance et il était trop bien monté pour être atteint. Quittant la route directe, il se jeta prudemment dans des sentiers de traverse à lui connus, et disparut bientôt à tous les regards.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

[illegible] grave sujet de controverse qui doit [illegible]ntôt donner lieu à un projet de loi et à une solennelle décision dans les [Ch]ambres. La même circulaire a été transmise aux facultés de droit par l'intermédiaire de M. le ministre de l'instruction publique. Aujourd'hui, les documens produits par cet appel fait aux magistrats et aux facultés paraissent [pu]bliés par ordre de M. le garde-des-sceaux.

— La *Presse* annonce que le *Moniteur* contiendra prochainement un ar[tic]le qui sera conçu en tels termes qu'il mettra fin à toutes les discussions [qui] se sont élevées sur le fait de l'insuffisance de la liste civile. « Cela est à [dé]sirer, ajoute-t-elle ; la publicité est une de ces voies dans laquelle il y a [m]oins de danger à avancer qu'à reculer. Il ne faut jamais s'y engager si l'on [n'a] pas la ferme détermination d'aller jusqu'au bout. La demi-publicité est [to]ujours nuisible ; elle ne satisfait personne. On a vu ce qu'elle a produit [so]us le ministère du 1er mars. Il n'y a que deux manières de gouverner : ou [pa]r la publicité, en disant tout systématiquement, en jouant cartes sur ta[ble] ; ou par le silence, en ne disant absolument rien, en tenant ses cartes [soi]gneusement cachées. L'un et l'autre de ces modes de gouvernement ont [leurs] avantages et leurs inconvénients. »

— Les fonds français baissent depuis quelques jours, dit le *Commerce*, et [o]n attribue ce mouvement aux nouvelles du Maroc. Aujourd'hui on a ré[pa]ndu des bruits alarmants ; on a même parlé, ce soir, de la désertion à [l'e]nnemi d'une partie de la légion étrangère ; mais tout porte à croire que [ces] nouvelles n'ont aucun fondement, qu'elles ne sont qu'un commentaire [de] la dernière dépêche du gouverneur général.

## Faits divers.

Aujourd'hui samedi, 27 juillet, premier jour du quatorzième anniver[sai]re des fêtes de juillet, des services funèbres ont été célébrés dans tou[tes] les églises et dans les autres édifices consacrés aux cultes reconnus, [en] mémoire des citoyens morts dans les trois mémorables journées : [de]s distributions de secours ont été faites, à domicile, dans chacun des [do]uze arrondissements de Paris, en faveur des indigents inscrits aux bu[rea]ux de bienfaisance.

— Les électeurs du collège du Hâvre se sont réunis avant-hier, 25 de [ce] mois, pour procéder à l'élection d'un député en remplacement de M. [Ve]rmilliod, décédé.

Le résultat des opérations préparatoires a été la nomination, comme [pré]sidents des deux sections, de M. Lemaître, maire du Hâvre, et de [M.] Oursel, président du tribunal civil.

Hier 26, il a été procédé à l'élection du député. Les candidats, au [no]mbre de quatre, sont tous conservateurs ; ce sont MM. Legentil, Pa[ge]s, Luuyt et Dubois.

Le premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultat, il a dû être [pro]cédé, aujourd'hui 27, à un second tour. (*Moniteur parisien*.)

— S. A. R. Mgr le duc de Nemours est arrivé hier au matin au palais [de] Neuilly, venant de Saint-Omer.

— D'après des calculs statistiques récents, la population s'accroîtrait, [cha]que année, de 150,000 âmes environ.

— On lit dans la *Sentinelle de la Marine* du 24 :

« On a congédié depuis deux mois près de 400 ouvriers d'Indret, éta[bli]ssement consacré à la construction des machines à vapeur de la marine [de] l'Etat. »

— Une lettre d'Algésiras porte que pendant le séjour de l'escadre du [prin]ce de Joinville dans la baie de cette ville, les officiers de la marine [fran]çaise sont descendus plusieurs fois à terre, et ont eu de fréquentes [rela]tions avec les habitans et les officiers de la garnison. « Le caractère [gai] et ouvert des officiers français, ajoute cette lettre, contraste singu[liè]rement avec l'air sombre et taciturne des officiers de la marine an[glai]se que nous voyons ici très souvent. »

— Le service des postes aura lieu dans Paris de la manière suivante [pen]dant les deux dernières journées de juillet : le dimanche 28, comme [les] autres dimanches ; le lundi 29, les dépêches partant de Paris seront [fer]mées à une heure. Ce jour-là, il n'y aura point de Bourse.

— L'affaire du poinçon que l'on a soustrait à la Monnaie, prend chaque [jour] plus de gravité, et des découvertes faites chez divers fabricants en [orfè]vrerie et bijouterie, prouvent que la fraude se pratiquait sur une [gra]nde échelle. Il paraît que l'on a saisi un nombre considérable d'objets [au] titre de 600 millièmes, quoique marqués du poinçon légal de 750 [mill]ièmes. L'administration et la police sont fort embarrassées. On ne [sait] qui accuser parmi les employés du contrôle, et les arrestations ont [jusqu']ici porté sur quelques fabricants soupçonnés d'avoir profité [de l]a fraude. En attendant, le poinçon soustrait n'est pas réintégré à la [Mo]nnaie, et il se peut que l'on s'en serve encore.

(*Revue de Paris*.)

— On a vu à Paris quelques copies de la déclaration transmise aux [pui]ssances étrangères par M. le duc de Bordeaux, en leur notifiant la [mor]t de M. le duc d'Angoulême.

Le jeune prince déclare qu'appelé par la mort de son oncle à recueil[lir] les droits de la branche aînée des Bourbons au trône de France, il [a c]ru devoir protester contre ce qui s'est fait en 1830 de contraire à l'or[dre] de succession au trône, tel qu'il a été réglé par la constitution du [pay]s et les droits antiques de la monarchie. Cependant son intention [n'est] pas de faire valoir aujourd'hui ces droits, et, pour le moment, il se [born]e à faire connaître sa situation nouvelle, et à annoncer que, dans [ses] relations avec les divers gouvernements, il prendra le titre de comte [de C]hambord. (*Constitutionnel*.)

— Nous lisons dans le *Droit* :

« Avant-hier, un commencement d'incendie s'est manifesté à l'hospice [de B]icêtre, dans l'atelier des tailleurs. Grâce aux prompts secours diri[gés pa]r M. Risther, capitaine du génie, accouru avec une vingtaine de [pompie]rs, le sinistre n'a pas eu de graves résultats, et on est parvenu à [pré]server une partie du corps de bâtiment envahi. On présume que le feu [a pr]is à des effets d'habillemens souffrés destinés aux vieillards. »

— M. l'abbé Deguerry, archiprêtre de Notre-Dame, est nommé à la [cure] de Saint-Eustache.

Avant-hier a eu lieu dans cette église le sacre de l'évêque de Saint-Dié.

— Lundi, 29, les feux de l'illumination magique des Champs-Elysées [ser]ont allumés par une armée de lampistes. On en a enrégimenté 1,500 [qui s]ont divisés en brigades et demi-brigades. A un signal donné, cette [armé]e, sous la conduite de ses chefs et de ses sous-chefs, se rendra à ses

[illegible]

— Une des célébrités du commencement de ce siècle, le fécond mélodramaturge Guilbert de Pixerécourt, vient de mourir à Nancy, à la suite d'une longue maladie, à l'age de 71 ans, après avoir reçu toutes les consolations de la religion. Les qualités de son esprit et de son cœur laissent de profonds regrets dans la ville. (*Espérance*.)

— Les fruits, notamment les fruits rouges, sont si abondants cette année dans les environs de Verdun, que les jardiniers des faubourgs permettent, moyennant cinq centimes, l'entrée de leurs enclos à tous ceux qui veulent y pénétrer, et les y laissent manger, autant qu'ils le désirent, des cerises et des groseilles.

— Dans la nuit du 10 au 11 courant, une trombe a éclaté sur la commune de Monthouton, aux environs de Belfort, et y a produit divers accidents ; arrivée dans toute sa violence sur l'église de la commune, elle en a ébranlé les fondements et a occasionné un éboulement qui a mis d'un seul coup à découvert la plus grande partie des tombeaux du cimetière, puis, l'effet de la trombe s'exerçant sur les cadavres déterrés, les a soulevés, confondus, dispersés, et a produit un mélange affreux de chair et de fange qui a frappé d'horreur les habitants témoins, le lendemain matin, de ce spectacle. L'autorité, avertie aussitôt de ce ravage, a pu prendre les mesures nécessaires pour recueillir les corps et rétablir les lieux autant que possible ; mais rien n'effacera de la mémoire de ceux qui l'ont vu, le souvenir de cet étrange et terrible accident.

(*Impartial du Rhin*.)

— La cour d'assises du Gers a condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité, le nommé Deffrancès, coupable d'avoir tué son fils d'un coup de fusil.

— Les méthodistes du district de Bingham (Angleterre) ont construit une chapelle en bois, mobile et assise sur roues. Elle peut contenir 120 personnes et a coûté 1,500 fr. On la transporte successivement dans tous les villages où ces sectaires n'ont pu trouver un lieu pour leurs réunions.

— Les marchans de comestibles anglais ont tiré cette année, de Hollande, une grande quantité de pommes de terre de primeur ; nous engageons les cultivateurs et les jardiniers français de l'Ouest à entrer en concurrence l'année prochaine avec les Hollandais ; il leur est très facile de lutter pour la primeur et le bon marché ; selon toute probabilité, de grandes cultures de pommes de terre hatives trouveraient à Londres un débouché très satisfaisant.

— La semaine dernière, six vaisseaux ont quitté la Tamise pour aller chercher du Guano à l'île d'Ichaboe.

— M. O'Connell et ses compagnons d'incarcération ont obtenu de faire construire un gymnase, dans l'intérieur de la prison. Il paraît que dans les exercices, M. O'Connell, malgré son grand âge, dépasse tous ses compagnons en force et en agilité. (*Standard*.)

— On lit dans le *Mémorial de la Scarpe* de Douai, du 26 :

« Cent soixante-quinze aliénés des deux sexes sont en ce moment dirigés par convois successifs du département de la Seine dans le département du Nord. Les femmes sont conduites à Lille et les hommes à Armentières.

» Le premier convoi, arrivé ici il y a trois jours, se composait de dix-sept femmes. Sept de ces infortunées avaient la camisole de force et étaient en outre fixées aux parois de leur cellule à l'aide d'un lien solide qui les tenait à la ceinture.

» Arrivées dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, quelques aliments, des rafraîchissements et des fruits leur ont été présentés. Plusieurs de ces pauvres filles n'ont pas voulu y toucher ; d'autres, au contraire, les ont dévorés avec avidité.

» On remarquait dans le coupé de la voiture une jeune fille de 20 ans d'une beauté angélique ; en la contemplant, on se sentait venir des larmes dans les yeux...

» Les cris discordants de quelques-unes de ces malheureuses créatures, leurs yeux égarés, leurs gestes pleins de démence, formaient avec la folie douce, inoffensive et comme résignée de leurs compagnes un contraste étonnant, un tableau dramatique qui touchait l'âme et y mettait de l'intérêt et de la pitié.

» Au moment du départ de la voiture, on a apporté à chacune des pauvres folles une poupée qu'elles se sont mises aussitôt à caresser et à presser sur leur sein en faisant le geste de les endormir.

Demain jeudi et ensuite tous les deux jours, un nouveau convoi arrivera jusqu'à l'évacuation complète des 175 aliénés. »

## Festival Berlioz.

La première journée du grand festival donné par M. Berlioz, dans le local de l'exposition, est fixée au jeudi 1er août, à une heure. Les exécutans au nombre de 950, seront dirigés par M. Berlioz ; ayant pour second chef d'orchestre, M. Tilmant, les maîtres de chœur sont MM. Banderalli, Benoist, Laty, Dietsch, Tariot et Lebel. Chanteront dans les chœurs : Mmes Dorus-Gras, Dobré, Félix, Henri, Prevost, Potier, Recio, Revilly, Stoltz, Treillet-Nathan, Thillon (A), Vidal, Zevaco ; MM Baroilhet, Brémont, Bordogni, Boulanger, Chollet, Canaple, Duprez, Dupont (A), Delahaye, Delsarte, Daudé, Dumas, Géraldy, Grard, Gally, Garcia (E), Herman, Levasseur, Massol, Marié, Massé, Moreau-Sainti, Mocker, Ponchard, Poultier, Prevost (F), Paliansi, Serda, Sainte-Foy, Siran, Tagliafico, Wartel.

Voici le programme :

1° Ouverture de la *Vestale* (Spontini) ; 2° scène du 3e acte d'*Armide* (Gluck) ; 3° Marche au Supplice, fragment de la symphonie fantastique (Berlioz) ; 4° Prière de *Moïse* (Rossini) ; 5° ouverture du *Freyschütz* (Weber) ; 6° Hymne à la France, paroles d'Auguste Barbier, composé pour cette solennité et exécuté pour la première fois (Berlioz) ; 7° Prière de la *Muette* (Auber) ; 8° chant national de *Charles VI* (Halévy) ; Chant des Travailleurs, cantate M. Adolphe Dumas, composé pour cette solennité (A. Mereaux) ; 10° Final de la symphonie en *ut mineur* (Beethoven) ; 11° Chœur de la Bénédiction des poignards du 4e acte des *Huguenots* (Meyerbeer) ; 12° hymne à Bacchus d'*Antigone* (Mendelssohn) ; 13° Oraison funèbre et Apothéose final avec chœur et deux orchestres, de la symphonie

consiste dans le droit de juger *tout* le contentieux administratif ;

Qu'elle appartient au roi, en vertu de l'art. 12 de la charte, qui lui donne toute la puissance exécutive ; qu'elle est une conséquence directe de ce pouvoir, et ne pourrait en être séparée sans porter atteinte à l'indépendance de la couronne, et lui donner un supérieur dans le juge de ses faits et de ceux de ses agents ;

Que cette justice forme donc aujourd'hui l'un des attributs de la royauté ; et que le roi l'exerce en son conseil d'Etat, soit en jugeant en dernier ressort tous les différends du contentieux administratif qui viennent aboutir à lui de tous les rayons de la circonférence, c'est-à-dire de tous les agents du corps administratif, soit en réglant les conflits d'attributions entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

Je suis loin, assurément, Messieurs, de contredire la plupart des propositions contenues dans ce passage d'un très estimable ouvrage (1) ; mais il en est une sur laquelle, je crois, dans l'intérêt des saines doctrines, devoir vous offrir quelques réflexions.

Si, par *justice retenue*, il doit être entendu qu'*au suprême degré* de la hiérarchie administrative, nos lois ont réservé au roi, avec l'assistance de son conseil d'Etat, le pouvoir de statuer sur le contentieux administratif, rien n'est plus positif ; c'est un droit constant ; je vous l'ai moi-même établi et démontré, et les faits sont conformes à la doctrine.

Mais, s'il devait être entendu que *toute la justice administrative* a été retenue par la puissance royale, qu'il lui serait loisible de la rendre, dans son ensemble, à l'exclusion de toute autre autorité, ce serait à mes yeux une erreur considérable, et qui entraînerait à d'autres erreurs plus graves.

La justice administrative ne peut recevoir le nom de *retenue* qu'au suprême degré de la hiérarchie ; dans tous les degrés inférieurs, elle est nécessairement *déléguée* ; non pas au même titre qu'entre les mains des magistrats chargés de l'autorité judiciaire, puisque ceux-ci sont institués à titre d'inamovibilité, et qu'il est de l'essence des fonctions administratives d'être revocables, mais parce qu'il est matériellement et constitutionnellement impossible que le roi administre lui-même cette justice.

Je ne puis donc, Messieurs, me rendre à la doctrine de M. le président Henrion qui prétend que *la Charte a laissé au roi la liberté d'administrer lui-même*, et *qu'il peut rappeler à lui les branches de l'administration qu'il aurait pu confier à certains administrateurs* ; je ne vois point cela dans la Charte de 1814 ni dans celle de 1830 ; et cette doctrine me paraît tout-à-fait contraire à leur esprit. L'art. 12, en effet, de cette dernière, en cela conforme à la Charte de 1814, statue : « *Au roi seul appartient la puissance exécutive*, » et l'art. 13 dit : « *le roi est le chef suprême de l'Etat ; il nomme à tous* » *les emplois d'administration publique.* »

Suit-il de là que le roi puisse *administrer seul et lui-même ?* Nullement, et la preuve, c'est que l'article 12 de la Charte déclare que *ses ministres sont responsables* : ce qui suppose que tous les actes de l'administration du roi porteront la signature d'un ministre et que, sous le rapport de la responsabilité, il sera entendu que c'est l'ouvrage de ce ministre ; c'est ce que veut dire enfin, en des termes plus élevés, le dogme politique et fondamental de l'inviolabilité et de la consécration de la personne du roi.

M. le président Henrion, Messieurs, a sans doute été conduit à sa doctrine, par la différence qu'il a cru voir entre la délégation de l'autorité judiciaire et celle de l'autorité administrative ; il considère l'une comme *nécessaire* et l'autre comme *volontaire* : cette distinction est, selon moi, une erreur constitutionnelle.

Quelques publicistes disent que, sous l'empire de la Charte, la délégation de l'autorité judiciaire est *nécessaire*, et cela ne me paraît faire aucun doute. L'article 48, en effet, porte : « Toute justice » émane du roi ; elle s'administre, en son nom, par des juges qu'il » nomme et qu'il institue. » — « Ainsi (dit M. Henrion-de-Pansey, avec une haute sagacité), la justice émane du roi, mais il n'en est pas l'organe ; elle s'administre en son nom, mais il n'en est pas l'administrateur : il en est la source, mais les justiciables ne la reçoivent pas immédiatement de lui ; elle ne peut se répandre sur eux que par des canaux intermédiaires. » C'est en ces termes que ce grand jurisconsulte s'exprime à la page 135 de son beau livre de l'*Autorité judiciaire*. Et tous les jurisconsultes et les hommes d'Etat ont adopté cette si juste interprétation de la loi constitutionnelle.

Mais j'ajoute, Messieurs, que, dans notre état politique, la délégation de l'autorité judiciaire n'est pas la seule *nécessaire* ; que la délégation de l'autorité administrative *ne l'est pas moins* ; que cette délégation est même l'un de ses caractères essentiels ; que la responsabilité des ministres serait tout-à-fait illusoire, et que, par conséquent, les bases mêmes de notre gouvernement seraient atteintes, s'il pouvait dépendre de la volonté du roi de *faire lui-même tous les actes de l'administration* en *rappelant à lui* (selon l'expression de M. le président Henrion) les branches d'administration qu'il aurait pu confier à certains administrateurs.

Les fonctions administratives, les administrations, les administrateurs ne sont pas choses qu'il soit, chez nous, entièrement loisible à la puissance exécutive de supprimer à volonté. Des lois, pour la plupart, les ont établis ; des lois seules pourraient les détruire. Chez nous, dans notre organisation administrative, la hiérarchie, les instrumens, les rouages, sont, pour la plupart, des choses légales et ne dépendent que de la détermination du législateur ; les attributions elles-mêmes sont, le plus souvent, réglées par la loi ; la loi en a déterminé le caractère ; la loi en a tracé les limites : les agents administratifs sont donc *autant de rouages et d'instruments nécessaires*. A titre de dépositaire de la puissance exécutive, la main royale seule a le droit de les mettre en mouvement ; c'est à elle qu'il appartient de leur donner l'impulsion, de leur tracer la direction, de leur montrer le but ; mais *la puissance royale est obligée de les adopter pour intermédiaires* entre elle et le peuple auquel s'adresse sans cesse l'action qui tend à l'exécution des lois.

(1) *Traité de l'Organisation, de la Compétence*, etc., par M. Serrigny. T. Ier, p. 15.

tant de pouvoir différents. Ces juridictions ont été établies d'abord parce que, quelle que soit sa haute et religieuse application à procurer la saine et juste exécution des lois, cette puissance tutélaire du prince ne saurait suffire à tant de labeur, sur toute la surface de notre territoire et de nos possessions ; et aussi parce qu'il a certainement paru au législateur que ces juridictions seraient (et son attente a été réalisée) autant de garanties pour les intérêts privés, et même pour les intérêts publics ; et, à supposer que le législateur voulût les détruire, ce ne serait assurément que dans des vues de perfectionnement, et pour leur en substituer d'autres dont l'organisation serait améliorée.

Ainsi donc, Messieurs, n'acceptez pas, sans un examen semblable à celui que je viens de faire devant vous, ces dénominations de *justice déléguée* et de *justice retenue*, comme expression d'une distinction fondamentale entre la justice appelée *ordinaire*, que j'appelle d'*intérêt privé*, et la justice administrative que j'appelle d'*intérêt public*. Toutes deux sont *déléguées* ; la seule différence est que la délégation de la justice d'intérêt privé est ordonnée par la constitution même, c'est à dire par la loi fondamentale, et que la

A terme : Naples, fin courant, 98 75.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 121 | 20 | P.H. 121 | 35 | P.B. 121 | 20 | der c 121 | 35 | hier 121 | 40 |
| — fin cour. | 121 | 30 | 121 | 35 | 121 | 25 | 121 | 35 | 121 | 30 |
| — en liquid. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 3 0/0 compt. | 81 | 50 | 81 | 65 | 81 | 50 | 81 | 65 | 81 | 60 |
| — fin cour. | 81 | 55 | 81 | 65 | 81 | 50 | 81 | 65 | 81 | 65 |
| — en liquid. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | Fe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 5/8 | » » | » » |
| 4 0/0... | 106 50 | » » | » » | — Portugais. | 44 » | » » | B. » 1/2 |
| O. de la V. | 1457 50 | » » | » » | Esp. D. active | 30 3/4 | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3115 » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 50 | » 70 | H. » 20 |
| C. L. 5000 | 5075 » | » » | » » | — Romain.. | 103 7/8 | » » | » » |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1270 » | » » | » » |
| C. hyp... | 773 75 | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | B. 5 » |
| 4 Can.... | 1270 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

31 inclus.

Le CONSTITUTIONNEL recommence, le MARDI 30 JUILLET, la publication du JUIF ERRANT, et en donnera chaque semaine au moins quatre cinq chapitres. Le CONSTITUTIONNEL publiera ainsi, sans interruption, TOUT LE SECOND VOLUME ET LA MOITIÉ DU TROISIÈME.

## Spectacles du 28 juillet.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Ménage parisien. Ecole des Maris.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Richard. Le Domino.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Un Mystère. Dagobert. Le Client. Les Misères.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Pulcinella. Anglais. Bédouins. Vampire.
6 h. »|» GYMNASE. — Marie Mignot. Fées de Paris. Philippe.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Billet. Polka. Baigneuses. Chansonnettes.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Ombre. Antony. Tronquette.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Manoir. Jacques.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE. — Mort aux Rats. Reine des Rameaux. La Poupée. Polka.
6 h. »|» FOLIES. — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 26 Juillet. | | | 27 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1966 q. | 22 k. | Arrivages | 1530 q. | 22 k. |
| Ventes | 1594 | 95 | Ventes | 1309 | 23 |
| Restant | 1524 | 01 | Restant | 15450 | 03 |
| Cours moyen | | 40,98 | Cours moyen | | 40,69 |
| Cours-taxe | | 39,50 | Cours-taxe | | 39,39 |
| Cote administrati[ve]. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 0 | 1.00 k. | 00,00 à 60,60 | Gr. 23 q. | 35 k. | 48,55 à 51,15 |
| 1re 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1re 560 | 34 | 40,00 à 42,00 |
| 2e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 2e 81 | 64 | 37,60 à 39,50 |
| 3e 0 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e 1 | 57 | 31,85 à 00,00 |
| 4e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e 23 | 55 | 23,75 à 00,00 |
| 1. 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | Al. 431 | 75 | 35,65 à 40,75 |

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 17 juillet. (Cours commercial.)

Les affaires ont été sans aucune importance. Les cours restent nominalement les mêmes; quelques opérations à livrer se sont traitées en blés nouveaux au prix de 28,00 et 28,50 les 115 kil.

En avoines nouvelles : 24,50 à 25,00 dans Paris les 3 hect. du poids de 145 kil.

VERSAILLES, 26 juillet. — Froment, 1re: 22,00; 2e: 21,33; 3e, 20,66. — Avoine (hors ville) : 7,50 à 7,83.

BRAY-SUR-SEINE, 26 juillet. — Froment, 1re: 20,00; 2e: 19,50; 3e: 18,50. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

Marché faible, légère baisse sur le froment. Il a paru quelques hectolitres de froment nouveau, qu'on a vendu de 21,00 à 21,66.

ROUEN, 25 juillet. — Froment, 1re: 21,50; 2e: 20,50; 3e: 19,50. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Avoine : 8,00 à 9,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. On a présenté à la halle 12 hect. de seigle nouveau, qui ont été enlevés à 12,00.

DOL, 24 juillet. — Froment : 15,00 à 18.00. — Sarrazin : 9,00 à 10,00. — Avoine : 6,00 à 6,50.

La récolte est de la plus grande beauté, les colzas ont produit une très bonne récolte, le prix se fait de 13 à 14 fr. les 104 kil. Les blés, quoique versés par les grandes pluies qui sont tombées il y a huit jours, sont magnifiques. Il y a plusieurs années qu'on n'avait vu une aussi riche moisson dans le marais de Dol. Les pommes sont abondantes. Les blés noirs ne peuvent avoir une plus belle apparence. On récolte les avoines qui sont très bonnes ainsi que les blés qu'on coupe de tous côtés.

PAIMPOL, 25 juillet. — Froment : 15,05. — Méteil : 12,75. — Seigle : 9,37 — Orge : 9,75. — Avoine : 6,15. — Sarrazin : 10,12. Les vieux blés sont délaissés, et les consommateurs se bornent au strict nécessaire. La récolte a très belle apparence; on s'attend à un bon rendement; sous peu de jours on moissonnera les avoines.

BORDEAUX, 25 juillet, — Froment : 22,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,50. — Avoine : 8,00. — Maïs : 13,60.

Le retour du beau temps ayant permis de procéder au battage des grains, quelques lots de froments nouveaux de peu d'importance ont été offerts à la vente et livrés au prix de 20 fr. les 80 kilogrammes. On pense que le cours se fixera à ce chiffre pour le début de la campagne. Il y a baisse de 50 c. à 1 fr. selon le mérite de la marchandise.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 25 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1561 | 1526 | 35 | 1 18 | 1 08 | » 98 |
| Vaches.... | 37 | 37 | 0 | 1 8 | » 94 | » 80 |
| Veaux.... | 924 | 922 | 2 | 1 36 | 1 18 | 1 0 |
| Moutons.. | 10275 | 7959 | 2316 | 1 38 | 1 20 | 1 2 |

LA MAISON BLANCHE, *Marché du 27 juillet*. — Porcs amenés : 394; vendus : 170 à 1,14-1,10-1,06. — Vaches : 40, dont 33 vendues de 240,00 à 420,00.

PARIS, *Marché aux chevaux du 28 juillet*. — Chevaux de selle et de cabriolet amenés : 104 ; vendus 25 de 200,00 à 1100,00. — De trait : 199 ; vendus : 36 de 350,00 à 1220. — Hors d'âge : 117 ; vendus : 29 de 70,00 à 400.00. — 10 ânes, dont 3 vendus : 30,00 à 55.00. — 13 chèvres ; vendues : 16,00 à 28,00. — Essai : 144.

ROUTOT, 24 juillet. — 303 bœufs : 1,35-1,25. — 279 vaches : 1,30-1,15. — 90 veaux : 1,10-0,95. — 475 moutons : 1,60-1,35. — 51 porcs : 1,00-0,85. La vente a été facile, ce qui est ordinaire sur notre marché, attendu qu'on n'y amène que la quantité nécessaire à l'approvisionnement.

**Viande abattue** (le kil.).

PARIS, *halle du 24 juillet*.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 19560 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,80 |
| 14150 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3670 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 21280 | porc frais | 1,28 | 1,22 | 1,16 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des 25, 26 et 27 juillet*.

*Beurre* (le kil.) En livre : 0,90 à 2,14. — En mottes, Isigny : 1,30 à 3,60. — En mottes, Gournay : 1,10 à 2,10. — Petit beurre : 0,84 à 1,20.

Œufs (le mille) du 25 : 30,00 à 56,00; du 26 : 27.00 à 48,00; du 27 : 20,00 à 48,00.

*Fromages* du 26 (la dizaine.) Brie : 11,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

**Cuirs.**

Cet article reprend faveur, et il est à présumer qu'il ne s'en tiendra pas au cours actuel : les ventes reprennent de l'activité, et les prix tendent évidemment à la hausse.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au-dessus (les 50 kil.) | 35,00 | à 37,00 |
| Petits bœufs de 39 et au-dessous. | 35,00 | 00, 0 |
| Vache. | 41,00 | 42,00 |
| Id. salée. | 45,00 | 46.00 |
| Id. étrangère. | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger. | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête. | 60,00 | 65,00 |
| Id. sans tête. | 75,00 | 77,00 |
| Id. sec en poil. (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger. | 1,60 | 1,60 |
| Id. lourd. | 00,00 | 00,00 |
| Vache sèche en poil B.-Ayres. | 00,00 | 00,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kilog.) | 1,90 | à 2,10 |
| Id. sans acide. | 2,20 | 2,60 |
| Id. Buenos-Ayres. | 1,80 | 2,10 |
| Id. Id. sans acide. | 2.00 | 2,30 |
| Bœuf en croûte. | 1,90 | 2,20 |
| Vache en croûte. | 2,30 | 2,40 |
| Id. légère. | 2,40 | 2,70 |
| Id. étirée. | 2,50 | 2,90 |
| Veau en croûte. | 2,80 | 3,30 |
| Id. sec d'huile. | 2,70 | 3,60 |
| Id. de Touraine. | 0,50 | 0,00 |
| Cheval en croûte. | 2,00 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie. | 1,40 | 1,60 |

*Cours des petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte 1re q. (la 12e), | 12 » à | 40 » |
| Id. 2e qual., | 18 » | 26 » |
| Id. 3e qual., | 15 » | 18 » |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kil.), | 7 50 | 8 » |
| Id. 2e sorte, | 5 » | 5 50 |
| Id. 3e sorte, | 2 » | 3 » |
| Moutons sumac 1re q. (la 12e), | 20 » | 25 » |
| Id. chamoisés, | 15 » | 18 » |
| Veaux bronzés, | 58 » | 68 » |
| Moutons ramaillés (la 12e), | 16 » | 22 » |

*Peaux blanches mégissées.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, 1re sorte, 100, | 200 » | 225 » |
| Id. 1re sorte, | 145 » | 160 » |
| Agneaux, 2e sorte, | 90 » | 100 » |
| Chevreaux, 3e sorte, | 65 » | 80 » |
| Chevreaux blancs, 1re sorte, | 32 » | 34 » |
| Id. 2e sorte, | 24 » | 25 » |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne, 1re qual. (500 kil.) | 59 » | 60 » |
| Id. 2e qual. | 50 » | 55 » |
| Normandie, | 64 » | 71 » |

**Soies.**

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 24 Juillet. — Une hausse sensible s'est manifestée sur nos marchés de soies grèges de la semaine dernière ; à Joyeuse, mercredi, tous les partis qui avaient été apportés ont été vendus aux prix suivants : pour les premières qualités, à 29,75, 29,25 et 29,00 le demi-kilo.

Pour les deuxièmes choix, 27,25, 27,00 et 26,75 ; il n'est resté invendu que quelques balles soies extra-fines, que les détenteurs n'ont pas voulu céder à moins de 30,25 le 1/2 kilo.

A Aubenas, le 20, les transactions ont été très actives ; il s'est vendu une grande quantité de soie à 23,50, 29,25, 29,00 et 28,75 le 1/2 kilo pour les premiers choix ; et 27,40, 27,00 et 26,73 pour les deuxièmes choix.

La même amélioration dans les prix a eu lieu sur les marchés du Gard et de Vaucluse. A Nîmes, le 18, les 5/6 cocons filature premier ordre, valaient, le kilo, 63,88 à 65,50 ; les 5/6 deuxième ordre, 62,00 à 62,50.

A Bagnols, le 17, les prix étaient, le kilo :

| | |
|---|---|
| Soie d'ordre, | 63 à 64,50 |
| Paquetailles, | 55 56,50 |
| Soie basse, | 41 41,50 |

A Avignon, il s'est vendu une assez bonne quantité de balles à 58 et 63 fr. le kil. pour les 12/15.

A Marseille, les cours ne subissent pas de changement, quoique les transactions soient peu actives ; il n'y a pas eu d'arrivage la semaine dernière, mais il est sorti du lazaret 132 balles Perse d'une qualité satisfaisante. La consommation a été de 10 balles Castravan à 12 et 13 fr. le 1/2 kil.

8 b. Perse à 11 et 17 fr. 50.
3 b. M. P. G. à 19 et 21 fr.
3 b. Syrie finie à 23 fr.


LIBRAIRIE de C. GOSSELIN, rue Jacob, 30, éditeur des Œuvres de WALTER SCOTT, de LAMARTINE, etc.

NOUVELLES ÉDITIONS DES ROMANS D'EUGÈNE SUE.

LES MYSTÈRES DE PARIS, 10 volumes in-8°.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Latréaumont | 2 vol. in-8°. | Thérèse Dunoyer | 2 vol. in-8°. | Le Morne au Diable | 2 vol. in-8°. | Plick et Plock | 1 vol. in-18 |
| Deleytar | 2 vol. id. | Hercule Hardi et Surville | 2 vol. id. | Paula Monti | 2 vol. in-18. | Atar Gull | 1 vol. id. |
| Le Marquis de Létorière. | 1 vol. id. | Le Commandeur de Malte | 2 vol. id. | Arthur. | 2 vol. id. | La Coucaratcha | 1 vol. id. |
| Jean Cavalier. | 4 vol. id. | Mathilde. | 6 vol. id. | La Salamandre. | 1 vol. id. | La Vigie de Contven | 2 vol. id. |

La Collection complète des romans d'EUGÈNE SUE se compose de 35 volumes in-8° et 9 in-18. — Prix des 44 vol. francs de port, 200 fr. Chaque ouvrage séparé, 7 fr. 50 le vol. in-8°, et 3 fr. 50 le vol. in-18.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8°. Paris, 1841. Prix : Sur papier ordinaire, 2 f. ; sur papier fin, 3 fr.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,

Par Victor Considerant.

[illegible] — Prix : 1 fr. 50 c.

DE LA CURE RADICALE DES HERNIES.

2e édition, contenant le double de texte, avec 14 planches au lieu de 4, avec notices explicatives des diverses espèces de HERNIES et de BANDAGES, par le docteur JALADE LAFOND ; ex-chirurgien herniaire de feu S. A. R. duc d'Orléans, des hôpitaux, hospices, bureau central, des bureaux de bienfaisance, de charité, du collége royal de Louis-le-Grand, de Ste-Barbe, de la société Polonaise, etc. — Prix : 5 fr. ; chez l'AUTEUR, rue Vivienne, 25, à Paris.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Epargne transformées en institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8° publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1840. — Prix : [illegible] 50 cent.

A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 114.

Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Gannerон, boulevart Beaumarchais, 2.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

pour glorifier et attirer à lui les âmes des martyrs de la liberté. Tel est le tableau sombre et grandiose que le premier-Paris eût tracé, s'il eût été écrit le 28 juillet, il y a quatorze ans.

Aujourd'hui la capitale de la France est calme, insoucieuse, indifférente; elle a repris ses allures de bonhomie et de frivolité; elle est devenue, plus que jamais, le centre des plaisirs, du luxe, des fêtes et des divertissements. C'est une tête qui grandit énormément, qui lance de toutes parts des railways pour attirer à elle la vie des membres; mais elle ne semble plus capable de cette exaltation passionnée qui l'animait, il y a quatorze ans. La volonté et la pensée sommeillent dans cette tête démesurée; les mots Charte et Liberté ne sont plus pour elle qu'un vague écho, un souvenir, un songe; et elle se laisse ceindre d'une couronne de deux mille canons.

Quelques rares partisans des révolutions, que l'expérience n'a pu éclairer, et qui croient que le char du progrès ne peut marcher que dans le sang, gémiront peut-être de ce changement, et regretteront que Paris ne retrouve pas sa grande et généreuse colère des trois jours. Nous ne voulons pas contester la sincérité de ces regrets, bien que nous les regardions comme le fruit d'un aveuglement profond et d'une ignorance fâcheuse des destinées sociales. Assurément, le spectacle d'une volonté unanime dans une grande cité, dans un grand peuple, est un beau spectacle; mais la volonté et l'enthousiasme collectif ne peuvent-ils résulter que des soulèvements révolutionnaires? Les bourgeois et les ouvriers, les capitalistes et les travailleurs, les riches et les pauvres ne peuvent-ils s'unir que par une haine commune, et pour une œuvre insurrectionnelle? N'y a-t-il donc de fraternité possible qu'en face du canon?

Non, à l'heure qu'il est, si Paris est calme, insoucieux, indifférent; s'il tâche de se faire illusion à lui-même, en jetant un manteau de fêtes, d'illuminations et de feux d'artifice sur ses profondes douleurs industrielles et sociales; s'il ne songe plus à cette liberté politique pour laquelle il se leva, fier et terrible, il y a quatorze ans, il ne faut pas le ramener en arrière vers un passé qui ne peut plus revivre. On a assez gémi, assez regretté; on a assez répété que la révolution de 1830 n'avait produit que déceptions, et que le sang des martyrs de la liberté criait vengeance contre les traîtres qui confisquaient la victoire au profit de leur égoïsme. La grande voix de la presse ne peut pas s'épuiser éternellement dans de pareils regrets, dans des gémissements aussi stériles; elle a une tâche plus utile, plus progressive à remplir.

Il faut profiter de ce calme, plus apparent que réel, de cette lutte ans; mais voici que la féodalité industrielle et financière se met à sa place, et se sert comme instrument d'un pouvoir politique qui, n'ayant pas l'intelligence des destinées de la société, ne sait pas prendre son point d'appui dans les masses.

La situation n'est donc plus la même qu'en 1830. La question importante n'est plus de renverser le pouvoir politique, mais de rappeler à profiter du calme actuel pour s'instruire des besoins de la société, pour réaliser les progrès organiques sollicités si vivement par les développements immenses de l'industrie. La question essentielle est de faire comprendre aux prolétaires et aux bourgeois l'intérêt qu'ils ont à se donner la main pour s'opposer aux envahissements de la féodalité financière, et pour échapper à ce nouveau régime d'oppression qui avance à grands pas. C'est dans ce sentiment que toutes les classes de la société doivent s'unir pour résoudre le problème de notre époque.

Paris, tête et parole de la France! tu n'as plus à te lever et à combattre pendant trois jours; mais tu as, chaque matin, à faire entendre ta grande voix pour crier au pouvoir qui s'endort: « Organisation de l'industrie! Liberté et justice dans le travail! » C'est ainsi que tu dois fêter l'anniversaire des trois journées, et consoler les mânes plaintifs des martyrs de la liberté.

## Rapport de M. Daru. — Cécité des législateurs.

M. Daru résume en ces mots son rapport sur les chemins de fer du Nord, dont nous avons commencé l'examen dans un précédent numéro:

« Concéder à des compagnies l'exécution, à leurs risques et périls, des lignes productives; réduire, par conséquent, le plus possible la part contributive de l'Etat pour l'exécution de ces lignes; varier ensuite, selon les circonstances, l'intervention et le concours du gouvernement, voilà ce qu'il nous paraîtrait utile et convenable de faire. »

Pourquoi ce concours et cette intervention du gouvernement? Le gouvernement intervient-il dans toutes les entreprises des particuliers, et fournit-il de l'argent aux affaires privées qui n'offrent pas de grandes chances de bénéfices? — Non, mais les chemins de fer se trouvent dans une position particulière; c'est une œuvre d'intérêt public. — Si c'est une œuvre d'intérêt public, c'est au gouvernement à l'exécuter, à moins qu'il n'y ait plus d'inconvénient dans l'exécution de l'exploitation par l'Etat, que dans l'exécution, l'exploitation par les compagnies.

M. Daru relate lui-même les inconvénients des compagnies: « Les monopoles du transport entre les mains de tiers intéressés; l'aliénation des tarifs au détriment du commerce et du public, l'ex-[...] pendant le cours des travaux, qui se prolongeront pendant dix ans. Remarquez que les fonds ainsi empruntés n'auraient pas été se perdre improductivement dans des opérations inutiles ou dangereuses, comme les trois ou quatre cents millions jetés dans les fortifications de Paris. Les chemins de fer auraient rendu un revenu assuré. A combien faut-il évaluer ce revenu? A supposer qu'il soit moindre que le taux de l'intérêt à payer pour l'emprunt; à supposer que le gouvernement empruntât ce milliard à *quatre* pour cent, et que les chemins ne rapportassent que *trois* pour cent (ce que nous sommes loin d'admettre), ce serait par an une perte de un pour cent, ou dix millions, et, au bout de cinquante ans, une perte de 500 millions. Mais, 500 millions, c'est encore moins que ce que l'on va perdre immédiatement, puisque, sur le milliard à dépenser, le gouvernement donne gratuitement aux compagnies, d'après les *Débats* eux-mêmes, 540 millions.

Perte pour perte, mieux vaudrait perdre en cinquante ans 500 millions, en évitant les compagnies, que de perdre en dix ans 540 millions en subissant ces compagnies.

La question financière n'est donc qu'une difficulté et non un inconvénient; mais, selon M. Daru, cette difficulté même engendre un très grave inconvénient, qu'il exprime en ces termes: « tous les jours s'effacent et disparaissent les différences qui, naguère, existaient dans les attitudes manufacturières des divers peuples de l'Europe, et *la France touche peut-être au moment où elle pourra lutter corps à corps avec l'industrie britannique.* Dans cette lutte les questions de transport peuvent d'un moment à l'autre devenir vitales, et celui-là aura incontestablement l'avantage qui sera maître du plus grand nombre de voies perfectionnées de circulation. (Très bien! très bien! — *Moniteur.*) Tout retard est préjudiciable; *tout système qui ne se prête pas à la plus prompte exécution possible des travaux, est donc souverainement dangereux.* Le but auquel nous devons viser c'est l'achèvement des chemins de fer, et non l'amélioration des conditions de jouissance des voies construites ou à créer. »

Nous admettons, mais seulement pour simplifier la discussion, que l'exécution des travaux sera plus tôt opérée par les compagnies que par l'Etat; voici les réflexions que nous suggère cette crainte exprimée par M. Daru de n'être pas assez tôt en mesure de soutenir la concurrence avec l'Angleterre.

Les hommes qui dirigent aujourd'hui les affaires de l'Etat, ont commencé leur éducation politique sous la Restauration. Alors florissait, au sein du libéralisme l'Economie politique de J.-B. Say, la théorie du *laissez faire, laissez passer*, la théorie de la libre concurrence. Lorsque la révolution de 1830 est survenue, tous ces hommes se sont trouvés naturellement portés au pouvoir, et n'ont pu y entrer qu'avec leurs idées acquises, qu'avec le legs [...]

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

#### VI.

#### LE MONT ERYX.

Le mont de Saint-Julien est l'antique Eryx, ce mont fameux où Vénus avait un temple plus fameux encore; c'est une masse énorme de rochers nus, escarpés, formidables, flanqués de précipices, hérissés d'aiguilles, et dont les crêtes déchiquetées affectent les formes les plus bizarres. De forêts, pas l'ombre. Ovide, qui donne à l'Eryx l'épithète d'ombreux (2), ne l'avait certainement pas vu. C'est à peine si l'on découvre çà et là un arbre perdu dans l'espace ou quelques ronces pendantes, à demi dépouillées par les vents.

On n'atteint le sommet de cette montagne aride qu'à la faveur d'un sentier rapide et tortueux, plus fait pour les chèvres que pour les hommes. On dit que Dédale y avait ouvert une route spacieuse, il n'y paraît guère aujourd'hui. Aussi, la légende du lieu est-elle pleine de catastrophes; c'est un véritable martyrologe: ici, c'est un villageois qui roule avec sa mule au fond des abîmes; là c'est un duc à cheval qui ne revit jamais sa duchesse; plus loin, ceci est plus grave, un moine fit sur son âne le saut périlleux. Comment affronter une pareille ascension sans se recommander auparavant à la Sainte-Vierge?

Il y a précisément au bas de la côte un couvent de Carmes, dont l'église est habitée par une madone miraculeuse, que les fidèles viennent visiter de fort loin, comme leurs pères visitaient jadis le temple de Vénus Erycine. On brûle un cierge en passant à la madone de Trapani, (c'est son nom) afin qu'elle conjure sur vos pas les dangers du voyage. Plus haut s'élève sur une saillie du rocher, la petite église de Sant'Anna, et au sommet est la ville de Saint-Julien, qui a donné son nom à la montagne.

Si maintenant, vous voulez savoir comment cette ville changea de patron et passa de l'invocation de Vénus, sous celle de saint Julien, la légende va vous le dire. Au temps de la conquête des Normands, le comte Roger, enfermé dans la place, la défendait vaillamment contre les Sarrasins. L'ennemi était en force, il devenait pressant; dans cette extrémité saint Julien apparut tout-à-coup sur les murs de la ville, armé de pied en cap; sa vue seule frappa l'infidèle d'une terreur si grande, qu'il leva le siége immédiatement et disparut. Après un bienfait si miraculeux, la ville pouvait-elle moins faire que de prendre le nom de son libérateur?

Rien de plus morne d'ailleurs, de plus lugubre que cette ville aérienne, couronnée de vieilles tours et de clochers noircis par le temps. Il y règne je ne sais quel mystère qui saisit tout d'abord l'imagination. Les maisons sont d'une teinte grisâtre qui attriste la vue; elles ont peu de jours au dehors, et la plupart s'ouvrent, comme les maisons maures, sur les cours intérieures soigneusement fermées, d'où l'on entend sortir, le soir, le chant monotone des fileuses. On dirait un grand cloître, tant les rues sont muettes et désertes. Les couvents, du reste, abondent, et les églises encore davantage.

Les femmes sont belles, elles en ont du moins la réputation; mais enveloppées de la tête aux pieds dans leurs longues mantes noires, elles s'en font un voile impénétrable et ne laissent voir que les yeux, souvent un seul; en sorte que si la ville a l'air d'un monastère, toutes les femmes ont l'air de religieuses. Toutefois, il y a peut-être plus de coquetterie que de modestie dans ces dehors farouches: peut-être ne se cache-t-on que pour être mieux regardées, et pour irriter la curiosité par l'obstacle. La soie molle et flexible presse de si près la taille qu'elle accuse les formes bien loin de les cacher. Ainsi voilées, les femmes de l'Eryx marchent d'un pas lent, théâtral, et ne font guère d'autre voyage durant toute leur vie que celui de la maison à l'église et de l'église à la maison.

Certes, ce n'est pas ainsi qu'on se représente les divines prêtresses de la mère des amours, avec leurs couronnes de roses et leurs ceintures flottantes; mais le contraste n'en est que plus piquant; l'imagination encore tout émue des riantes images de la cour des dieux, on s'attache invinciblement aux pas de ces longues figures noires et silencieuses qui glissent comme des ombres, et l'on se demande si les filles seraient condamnées à un deuil éternel en expiation des voluptés de leurs mères.

C'est là que le baron Schininà, l'aigle de la contrée, avait sa villa. Le lieu, convenons-en, était singulièrement choisi pour jouir de la campagne; car Saint-Julien n'a d'autre verdure que celle que les maraîchers de la plaine lui apportent à dos de mulets; mais les Siciliens n'ont pas l'amour des champs; ils ne vont en *villeggiatura* que par mode et pour changer de place. Et puis le baron, archéologue passionné, se trouvait là sur un théâtre digne de lui. Sa maison dite de campagne, située à l'extrémité de la ville, se distinguait des autres par un aspect moins monacal, sinon plus gai.

Le baron était un petit vieillard de soixante ans, vif, bienveillant, spirituel, mais négligé dans sa toilette, ami de la table un peu trop, sceptique en politique et parleur infatigable. Quoique baron, il n'appartenait point à la haute aristocratie de l'île, mais à cette noblesse intermédiaire qui s'était formée peu à peu dans les villes domaniales entre le peuple et les grands feudataires; c'était, à proprement parler, une bourgeoisie plutôt qu'une noblesse et les grands seigneurs féodaux ne traitaient pas avec elle d'égal à égal. Du reste le baron était dégagé de tout préjugé sur le chapitre de la naissance, et quant à ses croyances religieuses, il avait fait son éducation, en véritable enfant du dix-huitième siècle, dans le *Dictionnaire philosophique* et le *Système de la Nature*.

Fou d'antiquité, il passait sa vie dans ce qu'il appelait son musée, vaste pièce encombrée de statues, d'inscriptions, de vases, d'antiquailles de toute espèce, sans parler d'un médaillier qui passait à ses yeux pour la quatrième merveille de la Sicile, sinon la première. Les trois autres sont l'Etna, le Vivier de Lentini et le pont de Capidorso: *monte, fonte, ponte*. La numismatique était sa marotte; on venait précisément de lui apporter quelques médailles qui manquaient à sa collection, et dans la contemplation desquelles il était absorbé si profondément qu'un cheval s'était arrêté sous sa fenêtre sans qu'il s'en fût aperçu. Un instant après Fabio entra.

— *Quo usque tandem!* s'écria le baron en l'embrassant avec cordialité. Arrive donc, mon cher filleul; comment as-tu pu nous manquer de parole à ce point. Ne devions-nous pas faire le voyage ensemble?

— C'est vrai, mon cher parrain, excusez-moi, des affaires imprévues...

— Tu as donc des affaires? Eh! tant mieux, mon bon ami, cela t'occupera. Ton oisiveté commençait à m'inquiéter sérieusement.

Le bonheur voulut que le baron, peu curieux de sa nature, ne demandât pas à Fabio quelles étaient ces affaires imprévues. La vérité est que le rendez-vous de Castelvetrano lui avait fait oublier celui de Mazzara qui tombait le même jour; or, ayant ses raisons pour taire l'excuse véritable, il eût été embarrassé pour en trouver d'imaginaires. Il ne dit pas un mot de la reine et ne se vanta pas non plus de son aventure de la Spagnola.

—Enfin te voilà! reprit le baron, c'est l'essentiel. Quant à moi je te pardonne, parce que je n'ai pas de rancune; mais je te préviens que les dames ne seront pas si faciles à désarmer; tu t'es fait avec elles une mauvaise affaire: cela te regarde; il ne m'appartient pas, à moi, d'intervenir dans un débat si grave, *tantas componere lites*.

— Comment se porte la baronne et dona Rafaella?...

— La baronne fort bien, mais ma nièce t'en veut, et elle a raison; tu ne te conduis pas avec elle comme tu devrais le faire. Nous en causerons plus tard, et je te dirai mon avis. En attendant, regarde ces médailles; je les ai achetées il n'y a pas une heure, d'un campagnard qui les a déterrées dans son champ; c'est un trésor, mon bon ami, un trésor inappréciable, des médailles du plus grand module et conservées.... tu n'as qu'à voir. L'Université de Palerme n'en a pas de plus belles, comme je le prouverai dans mon grand ouvrage sur la Sicile ancienne, *Trinacria vetus*. En voici trois magnifiques d'Eryx avec la tête de Vénus et la colombe; une de Trapani, je veux dire de Drepanum, de la plus grande rareté, car elle est unique, telle que tu la vois, je ne la donnerais pas pour la monnaie d'or de Chalcis. Reconnais-tu celle-ci? Elle vient de chez nous.

— De chez nous?

— Eh! oui, ce Pégase avec les trois jambes de la Trinacrie dit assez qu'elle a été frappée à Mazzara. Et cette autre, où tu vois un trépied enveloppé d'un serpent, tu peux lire dessus le nom de Lilybée: *Lilybaitan*. J'espère que tu t'y es arrêté ce matin.

— Lilybée?... Je ne connais pas cela.

— Comment, tu ne connais pas cela? Mais malheureux, c'est Marsalla, qui veut dire en arabe l'port de Dieu, et qui s'appelait Lilybée, au temps des Carthaginois et des Romains.

— Ma foi, baron, je n'en savais rien, et je ne m'y suis point arrêté; je ne suis pas même entré dans la ville; j'étais trop pressé d'arriver.

— A la bonne heure, mon bon ami, mais on ne voyage pas ainsi sans rien voir. Apprends que Lilybée était le premier port de la Sicile, une place imprenable; que Pyrrhus et les Romains y perdirent leur temps, et que Scipion l'Africain y mit à la voile pour aller prendre Carthage.

— Franchement, mon cher parrain, je ne me doutais pas de tout cela,

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27 et 28 juillet.
(2) *Gelidus... [illegible] Eryx.*

bli, elle en soit revenue à ses vieilles idées, et parle encore de la libre concurrence, sans se douter que les idées ont marché depuis la chute de Charles X.

M. Daru et la noble chambre se réjouissent à la pensée de soutenir une concurrence industrielle avec l'Angleterre. Mais avec quoi soutient-on la concurrence? Est-ce avec des capitaux seulement, des machines, des rentes?... Non, c'est encore avec des hommes. L'Angleterre ne triomphe dans le champ clos de l'industrialisme, qu'en y faisant périr des milliers d'ouvriers anglais. Ce que M. Daru appelle une lutte *pacifique*, doit être nommé une lutte *meurtrière*. Sir Robert Peel, lors de la motion de lord Ashley, disait que l'on ne pouvait réduire le nombre d'heures de travail des ouvriers, et que *la patrie avait besoin de tout leur temps*. Ainsi *c'est pour la patrie que les ouvriers vivent dans la misère*, et meurent prématurément; les ouvriers sont devenus les véritables *soldats* de notre époque industrielle. — Mais ici le sophisme est trop grossier : que l'on dise à ces corps armés, soldés à cinq sous par jour, qu'ils doivent mourir pour la patrie, on mêlera à cette parole tant de mots de gloire, d'honneur et de devoir qu'on pourra les persuader ; mais dites à la masse de la population ouvrière, répandue sur les champs et dans les ateliers, qu'elle doit vivre de privations et travailler sans relâche et misérablement pour la patrie ; elle démêlera trop facilement que dans ce cas on entend par patrie les intérêts des capitalistes et des propriétaires du sol.

Ainsi, M. Daru, en ne se rappelant pas les leçons de J.-B. Say, et en ayant refusé, ou n'ayant pas eu le temps d'étudier ce qui s'est dit et fait depuis 1830, a pu désirer de voir rapprocher le moment où nous pourrions soutenir une lutte pacifique avec l'Angleterre, sans se douter qu'il formait le vœu le plus funeste pour la masse des prolétaires français, et qu'il les précipitait vers un paupérisme semblable à celui qui dévore l'Angleterre. Cette concurrence, qu'il invoque, ne serait qu'une guerre sous une autre forme, une guerre des manufactures, qui pèserait sur les classes ouvrières des deux nations, et se ferait avec leurs larmes et leur sang, comme la guerre dans les champs de bataille. Avec cette différence, que dans la guerre proprement dite, une portion restreinte de la nation est offerte en holocauste aux intérêts des princes et des aristocraties, tandis que dans la guerre industrielle, cette portion s'étend chaque jour et forme la totalité de la nation.

Et au profit de qui cette désastreuse guerre industrielle ? C'est ici surtout que l'on reconnait combien sont arriérés dans leurs études et dans leurs idées nos publicistes officiels. Ils ne se sont pas aperçus que depuis 1830, grâce au libre développement de l'industrie, grâce à la libre concurrence, il était arrivé ce qui arrive dans toute lutte, que les plus forts l'ont emporté sur les plus faibles, que les gros capitaux ont vaincu les petits capitaux ; que le champ de bataille industriel appartient aux grands banquiers et grands pro-

Europe. » le *National* ajoute avec beaucoup de raison :

« Il faut pourtant qu'on y regarde, car le mal est partout ; nous « avons vu qu'en Angleterre même, le parlement s'en est gravement préoccupé. Il existe en France peu d'hommes politiques « qui ne soient frappés de la nécessité de changer les conditions « actuelles des clases laborieuses. La presse de tous les partis a « plus d'une fois attiré l'attention publique sur cette situation me- « naçante. — Cependant, le pouvoir n'y songe pas.

Puis, un peu plus bas :

« Une pareille situation ne saurait se prolonger sans péril, et c'est « le pouvoir *seul* qui en est responsable. Que peuvent en effet les « discussions de la presse et les tentatives des écrivains isolés ? Il « y a bien longtemps que de toutes parts ont surgi des projets de « réforme : qu'on nous dise quelle tentative a réuni l'assentiment « général? »

Enfin, après avoir énuméré les problèmes à résoudre, le *National* nous dit : « Oui, les moyens de résoudre ces problèmes exis- » tent ; oui, on les trouverait sans peine en s'occupant avec soin » de ces grands intérêts » . La conclusion de l'article du *National*, c'est... la réforme électorale.

Nous, nous réjouissons de voir le *National* aborder le terrain social ; mais, en vérité, nous ne pouvons comprendre que ce journal signe, comme il le fait dans l'article dont nous venons de citer quelques lignes, l'abdication formelle de la presse et de la pensée publique. Quoi donc ! vous reconnaissez qu'il y a d'immenses problèmes à résoudre dans l'ordre social ; aux solutions proposées de toutes parts, vous jetez des paroles dédaigneuses ( « les spé- » culations les plus imaginaires, les idées les plus impraticables » s'offrent aux esprits, etc. » ) vous affirmez que les solutions sont pourtant faciles, et qu'il suffit de vouloir les chercher avec soin pour les trouver, et votre conclusion, c'est que ce soin ne vous regarde pas, que le pouvoir seul peut les trouver, que *seul* il est responsable, et que vous avez rempli tout votre devoir par cela seul que vous tenez toujours pour une réforme électorale !

Voilà qui s'appelle se faire la tâche facile ! Vous voulez donc, sur le terrain social, recommencer la tâche improductive et stérile des vieilles oppositions sur le terrain politique? Vous voulez vous contenter de signaler vaguement le mal pour en jeter la responsabilité au gouvernement, et vous dispenser d'indiquer, d'étudier, de discuter les remèdes ? Si les moyens de résoudre les problèmes sont si faciles, que ne les exposez-vous, que ne les proposez-vous, que n'édifiez-vous l'opinion publique? Ou vous savez quelque chose, ou vous ne savez rien pour résoudre le problème... Si vous savez, faites connaître ce que vous savez ; exposez ces solutions que vous dites si faciles. Si vous ne savez pas, reconnaissez que le gouvernement n'est pas *seul* responsable ; confessez votre ignorance, confessez la difficulté des questions, confessez la convenance, la né-

malgré elles envahissent, et quand bien même les journaux de l'ancienne opposition se borneraient à sommer le gouvernement de s'en occuper, en esquivant eux-mêmes leur tâche et leur devoir, ils contribueraient toujours par là à l'avènement et au triomphe de ces questions. Ayons donc bon courage et marchons sans nous lasser, car les questions nouvelles et l'esprit nouveau avancent irrésistiblement.

---

On écrit de Cadix, 18 juillet, à l'*Eco del Commercio* :

« Il est arrivé dans notre rade un navire à vapeur français, et, immédiatement après l'escadre du contre-amiral prince de Joinville, qui était dans le port depuis le 15, a mis à la voile avec tant de précipitation, que l'on a laissé à terre plusieurs officiers qui, avec la permission de leurs chefs, étaient allés visiter les environs. Un navire à vapeur est resté dans le port, probablement pour les attendre. L'escadre fait route vers le levant, et il est probable qu'elle se dirige sur la côte d'Afrique. On dit que ce départ subit a été motivé par la nouvelle que le susdit bateau à vapeur aurait apportée de l'arrivée à Tanger d'une escadre anglaise venant de Malte. Quelques personnes ajoutent qu'il y a eu dans le port de Tanger certaines contestations désagréables entre un navire français et un navire anglais. Mais ces nouvelles méritent confirmation.

---

## Invention du capitaine Warner.

On lit dans un journal anglais :

« L'expérience faite ces jours derniers par le capitaine Warner a vivement piqué la curiosité, et de tous côtés on se demande quelle est cette nouvelle machine infernale? Nous allons donner en peu de mots l'explication du procédé qui a dû être employé, ou tout au moins faire connaître un procédé qui pourrait produire un résultat tout-à-fait identique.

» Il faut d'abord distinguer deux choses : 1° la machine explosible ou la fougasse ; 2° la manière de placer ce projectile, de le lancer contre le vaisseau ennemi, de le diriger sur un point donné.

» La fougasse est une boîte métallique imperméable à l'eau, remplie de poudre, et traversée de part en part par un fil de platine. La poudre dont on se sert est un mélange de poudre à canon ordinaire, de poudre pilée et d'une certaine quantité de fulminate de mercure. Ce mélange est destiné à produire une ignition instantanée et à concentrer sous un petit volume une grande force destructive.

» Le projectile ou la fougasse est placé entre deux bouées de métal (flotteurs) au moyen d'une corde qui doit être assez longue pour permettre à la machine de plonger par son poids sous la quille du vaisseau, tandis qu'elle est supportée par les deux flotteurs métalliques qui se trouvent aux deux extrémités de la corde.

» Les deux bouées sont encore unies entre elles par une seconde corde flottant à la surface de l'eau. Quand la proue du navire vient à rencontrer cette corde, les deux bouées viennent se ranger contre les flancs du

---

et je vous remercie de me l'avoir appris.

— Tu aurais dû visiter au moins, sous l'église de Saint-Jean-Baptiste, la grotte où vint mourir la fameuse Sibylle de Cumes, *Cumea Sibylla* : il y a là un puits dont les eaux communiquent le don de lire dans l'avenir.

— Va pour le puits ! Si j'avais connu ses propriétés prophétiques, je n'aurais pas manqué d'y boire, ne fût-ce que pour savoir si nous serons bientôt débarrassés de ces exécrables Anglais.

— Voilà que tu vas recommencer ton antienne politique ! A quoi cela te mènera-t-il ? Puisque la reine elle-même a eu le dessous, tu n'espères pas, j'imagine, être plus fort qu'elle et changer le train des choses ? La philosophie veut qu'on accepte ce qu'on n'a pas le pouvoir d'empêcher; supporte donc les Anglais, puisque tu ne peux les chasser. Je les supporte bien, moi.

— Je n'ai pas votre résignation, et si d'un coup je pouvais les anéantir tous jusqu'au dernier, je n'hésiterais pas une seconde. Leur présence en Sicile est un opprobre pour tous les Siciliens.

— Allons ! allons ! mon cher Procida, parlons d'autre chose. Quand une fois tu es sur ce chapitre, tu es comme un lion déchaîné. Laissons la polititique et viens voir mes fouilles.

— Volontiers, mais avant, ne puis-je présenter mes hommages à la baronne et solliciter mon pardon de Rafaella ?

— Elles sont toutes les deux à l'église où il y a ce soir un service extraordinaire, prédication, procession, bénédiction et tout ce qui s'en suit. Ainsi, nous avons du temps devant nous ; partons, à moins cependant que tu ne sois fatigué et que tu ne préfères visiter avec moi mon médailler.

Cette proposition fit trembler Fabio ; aussi se hâta-t-il de répondre qu'il ne se sentait nullement fatigué quoiqu'il le fût horriblement. De peur que le baron n'exécutât sa menace ; il lui mit son chapeau sur la tête, sa canne dans la main, et, lui prenant le bras avec une affection intéressée, il l'entraina doucement vers la porte.

Le baron conduisit Fabio à quelques centaines de pas de la ville sur une plate-forme assez vaste et prodigieusement escarpée au bord de laquelle s'élève une forteresse sarrasine, qui tombe en ruines : des pans de murs éboulés, des voûtes enfoncées, des escaliers délabrés dont l'herbe a dévoré les marches, des portes écroulées qui ne mènent plus nulle part, enfin un vieux donjon carré assis sur le roc vif et couronné de créneaux, voilà tout ce qui reste de ce vieux monument guerrier qui après avoir servi de défense à la ville ne sert plus aujourd'hui qu'à la décoration du paysage.

— C'est pourtant ici, dit le baron, sur ce plateau élevé, *in vertice planities*, comme dit Polybe, qu'était fameux le temple de Vénus ; il n'en reste rien comme tu vois, car ce puits baptisé de son nom, *Pozzo di Venere*, n'est qu'une citerne destinée autrefois à l'usage de la garnison sarrasine, comme je le prouve dans ma *Trinacria vetus*. Voilà deux ans bientôt que je fais faire des fouilles en cet endroit et je n'ai rien trouvé encore qui me satisfasse. Un jour cependant, je crus avoir mis la main sur la statue de la déesse ; *Eurêka ! Eurêka !* m'écriai-je comme notre Archimède. C'était une fausse joie, je me rappelai que Marcellus l'avait envoyée à Rome. Mais je persévère et j'espère être plus heureux dans l'avenir.

— Dieu vous assiste, mon cher parrain, et conduise la pioche de vos travailleurs !

— Tu crois rire, mon bon ami? Rira bien qui rira le dernier. . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Tandis que le baron parlait, un spectacle incomparable se déroulait devant Fabio et faisait diversion aux interminables leçons de son trop savant parrain.

Après l'Etna, l'Eryx est le belvedère le plus imposant de la Sicile. A ses pieds est la ville de Trapani, liée à la montagne par un long aqueduc et pressée étroitement entre la mer et de vastes salines étincelantes comme de la neige ; on dirait un navire retenu par ses câbles et prêt à faire voile au premier vent. Au midi s'étend, comme une carte, toute la côte traversée le matin par Fabio et où la Spagnola lui brûlait les yeux comme une tache de feu. Plus loin, s'élancent dans la nue les montagnes d'Agrigente. Les Lyncées du pays prétendent découvrir par un temps pur la rive où fut Carthage ; quoi qu'il en soit si l'œil ne voit pas la rive africaine, la pensée la devine et la pressent. Le soleil se couchait ; une moitié de son disque plongeait déjà dans les flots, l'autre brillait comme une coupole embrasée. Avant de s'éteindre tout-à-fait, ses rayons jetaient sur la mer et sur le ciel de longues traînées rouges. L'archipel de la Favignana, les Pléiades et plus près du rivage les écueils de Trapani nageaient dans la pourpre et l'or.

— Que dis-tu de cette vue ? dit le baron avec la satisfaction d'un propriétaire qui fait à un étranger les honneurs de ses domaines. Mais tu ne vois ces merveilles qu'avec les yeux du corps, comme tout le monde, *sicut et vulgus*. Que serait-ce, mon bon ami, si tu les voyais comme moi, avec les yeux de l'esprit ?

Et ici une nouvelle leçon de géographie ancienne, qui ne fut pas courte, quoiqu'il renvoyât à chaque instant son auditeur.... sa victime, à son grand ouvrage sur la Sicile, cette *Trinacria vetus*, dont le monde savant attend encore la publication.

— Impitoyable cicerone ! pensait Fabio, ne me feras-tu grâce ni d'un nom propre, ni d'un caillou !

Essayant une tentative désespérée :

— Mon cher parrain, dit-il, si nous rentrions, la baronne et dona Rafaella doivent être revenues de l'église.

— Ne t'en flatte pas ; les prêtres sont comme l'Averne, ils ne lâchent pas si-tôt leur proie ; nos dames en ont encore pour une bonne heure. Il fera nuit close quand elles rentreront au logis.

En ce moment, une nuée de pigeons vint s'abattre sur la citadelle sarrasine qui leur servait de retraite pendant la nuit.

— Ah ! ah ! dit le baron, voilà l'oiseau de Vénus qui revient au colombier ; mais il n'annonce plus, comme autrefois, l'arrivée de la déesse, et l'on ne fête plus son retour par des sacrifices. A propos de colombier, tu vois là-bas, à Trapani, ce château qui défend l'entrée du port? il s'appelle encore aujourd'hui la Colombara ; c'est là qu'on élevait les colombes sacrées.

— Et cet îlot qui est au bout du môle, demanda Fabio machinalement, et, pour dire quelque chose, comment l'appelez-vous ?

— C'est l'écueil du Mauvais-Conseil, *Soglio di Malconsiglio*. Mais nous tombons ici en plein moyen-âge, et nous autres, archéologues de la vieille roche, nous méprisons tout ce qui est postérieur à la prise de Syracuse par les Romains, deux cent douze ans avant l'ère chrétienne.

— Souffrez, cher baron, que je sois moins dédaigneux que vous ; ce nom lugubre de mauvais conseil pique ma curiosité ; n'avez-vous pas là-dessus quelque histoire ?

— La tradition veut qu'à l'époque des vêpres siciliennes Procida ait réuni sur cet écueil les conjurés de Trapani.

— Alors c'est *bon* conseil qu'il faut dire, et non *mauvais*.

— Ton héros, dit-on, voyageait en pèlerin avec un bâton percé comme Brutus, et contrefaisait également le fou. Mais tout cela est bien apocryphe.

— Procida ! les vêpres siciliennes ! voilà des souvenirs, voilà des noms ! Parlez-moi de ceux-là, baron. Si vous aviez un musée de cette époque, vous n'auriez pas de disciple plus fervent que moi. Mais que me font à moi vos fouilles, vos médailles, toutes ces vieilles reliques de l'antiquité qui n'ont de prix que dans l'imagination des rêveurs ? Toutes ces billevesées sont funestes, à mon avis, en ce qu'elles détournent l'attention des grands intérêts de la patrie. Je me soucie bien que Pyrrhus ait pris ou non votre Lilybée ; ce qui m'importe, à moi, c'est de savoir si les Anglais prendront définitivement la Sicile, ou si le sang de Procida coule encore dans nos veines.

L'explosion de Fabio fut d'autant plus violente, qu'il s'était contenu plus long-temps. Emporté malgré lui au-delà des bornes, il dit une bonne fois et sans aucun ménagement tout ce qu'il avait sur le cœur. Qu'on juge de la stupéfaction du baron à l'ouïe de cette imprécation dont chaque parole était un blasphème à ses yeux. Il regardait l'impie d'un air indigné, consterné, pétrifié. Ses lèvres étaient pâles de colère, et il tremblait dans tous ses membres.

— Je l'ai toujours dit, s'écria-t-il d'une voix altérée et en serrant convulsivement le bras de Fabio, tu mourras dans l'impénitence finale. Des billevesées ! répétait-il avec une fureur concentrée, des billevesées ! le plus beau médailler de la Sicile.... C'est ton Procida qui est une billevesée, il n'a jamais existé, entends-tu bien, et tes Vêpres siciliennes sont des contes de vieille femme.

Il n'en put dire davantage ; l'émotion lui coupa la parole.

— Pardonnez-moi mon inconvenante sortie, reprit Fabio d'un ton radouci ; que voulez-vous, cher parrain, mon éducation a été négligée, vous ne ferez jamais rien de moi.

— N'en parlons plus, répondit le baron, qui, au fond, était le meilleur homme du monde ; c'est ma faute, je conviens qu'aujourd'hui la dose était un peu forte pour toi. Mais tu ne peux m'empêcher de te plaindre. Pauvre aveugle volontaire ! *cœcus voluntarius*, la lumière brille à tes yeux et tu les fermes ! Oui, mon bon ami, je te plains sincèrement de ne pas aimer l'antiquité. L'étude de l'archéologie calmerait tes passions et remplirait ton existence ; tu ne serais jamais oisif, jamais seul. Au lieu de chasser aux lapins et aux cailles tu chasserais aux monuments, ce qui est bien plus noble, et la découverte d'une médaille, d'une inscription, te causerait des transports et des ravissements dont tu n'as pas même l'idée. Au lieu de cela tu t'ennuies, et tournes éternellement sur toi-même, comme un écureuil dans sa cage. En un mot, Fabio, tu n'es pas heureux quand tu pourrais l'être.

Le baron fut interrompu par l'arrivée d'une procession qui, de la ville, se rendait à une petite chapelle adossée au vieux château sarrasin, et dédiée à Santa-Venere. Qui, au nom, n'a déjà reconnu la déesse

gouvernement était d'augmenter les forces navales de l'Angleterre sur les côtes d'Afrique.

— Le *Morning-Herald* parle d'un grand meeting de mineurs qui a eu lieu récemment à Aston, et dans lequel la résolution suivante a été adoptée : « La manière dont on a traité les mineurs anglais est injuste au plus haut degré ; on a usé envers ceux qui travaillent dans les mines de lord Londonderry, surtout, d'une barbarie qui fait la honte du siècle dans lequel nous vivons. C'est pourquoi nous nous engageons à les aider de notre bourse, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à établir des règlements pour le travail, et aient triomphé de l'effronterie du tyran sans cœur qui les emploie. »

Guerre sourde ou déclarée du travail contre le capital, tel est un des caractères saillants de notre régime industriel. Que les riches y songent, l'association seule peut mettre un terme à cet état de lutte non moins préjudiciable en définitive au capitaliste qu'au travailleur.

## Faits divers.

— Le deuxième tour de scrutin pour l'élection du Hâvre n'a pas donné de résultat définitif. Les candidats qui ont réuni le plus de suffrages sont MM. Paravey et Dubois.

— La manie du suicide se propage aujourd'hui jusque dans les communes rurales les plus écartées des villes ; il y a peu de jours un habitant du village de Crépin, cédant à cette funeste monomanie, avait résolu d'en finir avec la vie ; il court vers la petite rivière de l'Hogniau et se plonge dans ses eaux. Heureusement pour lui la rivière est peu profonde en cette saison, et malgré la bonne volonté qu'il y mettait, il ne pouvait se noyer. Un préposé des douanes, en ambuscade sur les rives de l'Hogniau, avise le malheureux et voit son dessein ; il le met aussitôt en joue et lui déclare que s'il ne sort pas de l'onde, il va lui brûler la cervelle. L'habitant de Crépin voulait bien mourir par l'eau, mais il ne consentait pas à périr par le feu ; il s'échappa précipitamment de la rivière et regagna sa chaumière en courant. Aujourd'hui, il se porte à merveille.

(*Mémorial de la Scarpe*).

— On nous écrit d'Orsigny (Aisne), 21 juillet :

« Dimanche dernier, notre population assistait à une représentation de tours de force en attendant le départ d'un ballon. Les exercices terminés, l'acteur tend un drap par terre, et sollicite l'offrande de l'assemblée. Une pluie de gros sous tombe à ses pieds ; mais, entre les pièces, il en aperçoit une remarquable par sa couleur. Apprenant que celui qui la lui a jetée n'a eu l'intention de lui donner que deux sous : « Alors je vous rends cette pièce, lui dit-il, car elle est de trente sous. » Ce loyal athlète se nomme Barras, dit Cadet-Roussel, né à Lille. Il a une femme et plusieurs enfants à nourrir. »

— On lit dans le *Standard* : Mardi dernier on a apporté, par ordre du prince Albert, dans les jardins de Windsor, deux ruches remplies d'abeilles. On les a placées aux environs de la volière de la reine. L'une des

... conduit seul, et sans ..., par ... les plus fréquentées de Londres, une voiture attelée de vingt-quatre chevaux, à deux de front.

» Ce pari, M. Embury vient de le gagner. Ces jours derniers, à deux heures de l'après-midi, la foule qui encombre continuellement la longue rue appelée York-Road, vit, à son grand étonnement, un char-à-banc traîné par vingt-quatre chevaux d'une beauté remarquable, que M. Embury, assis sur le siége, conduisait lentement à travers cette rue, tandis que trente-quatre musiciens, placés dans le char, exécutaient des fanfares. M. Embury a parcouru deux fois York-Road, et, sur tous les points, les nombreux passants l'ont salué par des applaudissements et des bravos. »

— On parle, dit le *Courrier charentais*, de la constitution d'une société en commandite pour la création, à Confolens, d'un vaste établissement industriel destiné à fournir du travail aux indigents de cette localité.

— Des lettres particulières de Kissengen annoncent la prochaine arrivée en Angleterre du célèbre diplomate le comte de Nesselrode. Il ira à Douvres ou à Brighton prendre les bains de mer. (*Morning-Post.*)

— Par suite des affaires financières que traite en ce moment le gouvernement des Pays-Bas, trois membres de la famille Rothschild se trouvent en ce moment à La Haye.

— Un cruel évènement est survenu avant-hier à l'une des stations du chemin de fer de Bruxelles. La locomotive *Dumonceau* venait de mettre quelques wagons sur la voie d'évitement qui existe derrière le Champ-d'Asile, lorsqu'en rentrant dans la station, elle écrasa le nommé Vandenbroeck, peseur. Ce malheureux, n'ayant pas vu la machine qui sortait de dessous le hangar, se disposait à traverser les rails ; quelques ouvriers voyant l'imminence du danger, lui crièrent de se sauver. Vandenbroeck entend ces cris, se retourne, veut faire un mouvement, mais au même instant, il est pris par un des buttoirs, renversé et écrasé par la locomotive et le tender qui lui passent sur la poitrine et les deux bras. Le médecin de la station fut immédiatement appelé sur les lieux ; mais, Vandenbroeck avait cessé de vivre. Au moment de l'accident, la locomotive *marchait au pas.* L'inadvertance ou l'imprudence seule de la victime a été cause de ce malheur.

— Le *Blackforting*, journal anglais, rend compte d'une découverte dont il est impossible d'apprécier les immenses résultats. « M. Schnetz-Broogg, savant mécanicien, est parvenu, après trente ans de recherches, à appliquer au télégraphe le principe de la polarisation de la lumière. Le mécanisme de son instrument se compose d'une grande quantité de plaques métalliques parfaitement polies et qui réfléchissent de l'une à l'autre les caractères alphabétiques que l'on veut transmettre. Cet instru-

son, ont bientôt formé un immense foyer qui menaçait ... le bourg, et il a fallu, pour sauver ce qui aujourd'hui reste debout au milieu de ce désastre, le dévouement merveilleux et les efforts inouis de toute la population accourue, au bruit du tocsin et de la générale, sur le théâtre de l'incendie. Le feu a été tellement violent et ses progrès tellement instantanés, que les malheureux habitants n'ont eu que le temps de fuir à moitié nus de leurs maisons, en abandonnant des bestiaux qui ont été dévorés dans les étables, leurs grains, vins, bois, denrées et ustensiles de toute espèce, avec tout leur mobilier réduit en cendres. Il n'y avait qu'un cri: sauver les enfants; et heureusement il n'y a eu à déplorer aucun de ces malheurs qui ne se rachètent pas avec de l'argent.

— Depuis quelque temps, les ouvriers en papiers peints, qui sont en si grand nombre dans le faubourg Saint-Antoine, se sont coalisés pour obtenir tout à la fois une augmentation de salaire et le renvoi de plusieurs ouvriers allemands. Les entrepreneurs avaient cherché par tous les moyens de douceur et de conciliation à les faire rentrer dans le devoir ; mais voyant que cet état se prolongeait, ce qui leur causait le plus grave préjudice, ils se sont déterminés à réclamer l'intervention de l'autorité judiciaire. Sur la plainte portée par eux, une instruction a commencé et a été confiée à M. Legonidec. Déjà, sur mandats décernés par ce magistrat, plus de soixante ouvriers, signalés comme les meneurs de la coalition, ont été arrêtés. Tout porte à croire que cet acte fera cesser cet état de choses aussi préjudiciable aux fabricants qu'aux ouvriers et à leurs familles. (*Gazette des Tribunaux.*)

## TRIBUNAUX.

Il y a peu de jours, le tribunal civil de la Seine prononçait l'interdiction, pour cause de faiblesse d'esprit, d'un jeune homme de vingt-deux ans, M. Ferdinand de Busselot, qui, aujourd'hui, comparait devant la cour d'assises pour répondre à une grave accusation. Cédant facilement à l'entraînement et à la suggestion, ce jeune homme s'était, pendant sa minorité, jeté dans des écarts tels que sa famille avait cru devoir le faire engager dans un régiment de lanciers; mais, parvenu à sa majorité, il quitta le régiment, et, au moyen d'emprunts, se procura un remplaçant. Pour subvenir à ses dépenses exagérées, il s'adressa à des usuriers; mais il ne put tromper leur habileté, et ce fut à l'aide de faux en écriture de commerce qu'il se procura les moyens de satisfaire à ses dissipations effrénées. La justice lui demande compte aujourd'hui des faux qu'il a commis; et qui s'élèvent à plus de 40,000 fr., que sa famille s'est empressée de rembourser.

Aux questions que lui adresse M. le président Rigal, l'accusé répond avec un sourire et d'un ton qui révèlent qu'il ne jouit pas de toutes les facultés de son intelligence.

D. Quel motif vous a porté à mettre de fausses signatures sur les billets présentés au banquier Bornier? — R. Puisque ma signature y était, c'est qu'ils étaient bons ; je pouvais les payer.

D. Vous saviez que vous commettiez des faux? — R. Je savais que les bil-

---

...tienne dans la sainte des chrétiens ? En Sicile, les noms du calendrier n'ont eu à peine changé. Un carme, armé d'un grand crucifix d'ivoire, ouvrait le cortége, escorté des enfants de chœur qui chantaient des litanies ; les hommes marchaient ensuite deux à deux, coiffés de couronnes d'épines, pour imiter le Sauveur, et portant des cierges à la main. Les femmes n'étaient point admises dans les rangs et suivaient à distance, enveloppées jusqu'aux yeux dans leurs longues mantes noires. Arrivé devant la chapelle, le moine monta sur un tertre et se mit à prêcher contre le péché de la gourmandise.

« Et pour preuve, mes frères, disait-il d'une voix nasillarde, que la gourmandise est un péché, écoutez ce qui arriva à l'auguste père de sa majesté, à Charles III qui est à cette heure dans la gloire de Dieu. Un jour au dîner, comme il mangeait une pêche avec trop d'avidité, Dieu, pour le punir de son intempérance, fit entrer le diable dans le corps d'une guêpe, qui, tout-à-coup, s'élançant du noyau, piqua sa majesté dans la bouche pour la rappeler à la modération. Ce qui vous prouve, mes chers frères, que la gourmandise est un grand péché. »

Tout le discours du prédicateur était sur ce ton, et arracha plus d'une fois à son auditoire de grands éclats de rire. Quand le carme en fut à la péroraison, il prit une discipline, et s'en donna des coups effroyables : hommes et femmes se jetèrent alors à genoux en poussant des gémissements lamentables, et, à l'exemple des moines, se frappèrent la poitrine à tour de bras. A chaque coup les cris et les sanglots redoublaient. Tout se passait à la clarté des cierges, car la nuit était venue, et au roucoulement des colombes nichées dans les ruines. Enfin la pénitence cessa, et le moine prononça la bénédiction ; la scène aussitôt changea : aux lamentations succéda la joie la plus vive ; tout le monde se leva en criant à plusieurs reprises : *Viva! viva! Erriva!* Et la foule se dispersa. La cérémonie était terminée.

— Franchement, dit le baron dont cette scène avait aiguisé l'esprit railleur, superstitions pour superstitions, je préfère celles de nos pères ; elles étaient moins lugubres ; ne me parlez pas d'une religion de têtes de morts et de vieux moines. Les prêtresses de notre Vénus Erycine étaient les plus belles femmes du monde, *pulcherrimæ mulieres*, et les plus graves personnages, voire même les sénateurs de Rome, venaient oublier auprès d'elles leur austérité. Dans ce temps-là j'eusse été dévôt.

— J'avais espéré, dit Fabio, découvrir la baronne et dona Rafaella parmi les femmes agenouillées là-bas, mais je ne les aperçois point.

— Regarde mieux.

— Ah ! je vois la baronne qui se relève, et près d'elle je devine Rafaella sous cette mante jalouse qui nous la cache. Il n'y a qu'elle en Sicile pour avoir une taille si svelte et si noble.

— Allons les rejoindre, dit le baron.

Mais il n'était pas ingambe, la foule était compacte, et, avant qu'ils eussent fait trois pas, Rafaella, toujours enveloppée dans sa mante, entraîna la baronne et s'évanouit à leurs yeux comme une ombre légère.

— Elle t'évite, reprit le baron tout essoufflé, car elle nous a vus. Ne nous pressons pas, tu la retrouveras à la maison. Avec les femmes, vois-tu, il ne faut pas montrer trop d'empressement ; elles en tirent trop d'avantages. C'est toujours la vieille histoire de Galatée, qui fuit pour être poursuivie : *Fugit ad salices et se cupit ante videri.*

Les deux dames étaient en effet rentrées ; la baronne en voyant Fabio recommença le chapitre des reproches et des récriminations. C'était une bonne petite vieille, passée maîtresse en fait de cuisine, *coca sicula*, comme disait le baron, et qui, entre autres spécialités, faisait la confiture de pistache avec une supériorité incontestable et incontestée. Elle en tenait la recette d'une religieuse de la Martorana de Palerme, que monseigneur l'archevêque avait nommée abbesse en considération de ce seul mérite. Jugez s'il devait être grand. Quant au reste, élevée au couvent, comme on élevait nos grands-mères, elle savait lire probablement ; écrire, c'est plus douteux ; mais elle filait comme Pénélope.

— Et dona Rafaella? demanda Fabio, après avoir renouvelé ses excuses à la baronne ; ne puis-je, enfin, espérer de la voir?

— Ce sera pour demain, mon garçon ; ma nièce s'est sentie indisposée au retour de l'église, et s'est retirée dans sa chambre. Elle ne paraîtra pas ce soir ; mais que cela ne t'ôte pas l'appétit, je vais veiller au souper.

— Décidément, dit le baron à Fabio, quand ils furent seuls, Rafaella te boude ; la femme est un être essentiellement susceptible, *gens irritabile*. La baronne n'y entend pas malice, mais j'y vois plus clair, moi ; on sait ce que signifient ces indispositions subites qui arrivent aux femmes toujours si à propos. Ma nièce ne veut pas te voir : voilà toute sa maladie.

— Il faudra donc, mon cher parrain, que vous soyez mon intermédiaire auprès d'elle et que vous m'aidiez à obtenir mon pardon.

— Allons, c'est décidé, je porterai la branche d'olivier d'une main, et de l'autre le flambeau de l'hyménée, comme la Paix dans la médaille d'Auguste. Veux-tu que je te la montre?

— C'est inutile, je m'en rapporte à vous.

— Comme tu voudras, mon bon ami, mais tu as tort, la mienne est la plus belle qui existe. A demain donc les choses sérieuses, ce soir ne pensons plus qu'au souper. Il m'est venu de Trapani un quartier de thon, le morceau de l'oreille, c'est tout dire, et la baronne nous accommode cela... tu m'en donneras des nouvelles. *Ergò bibendum !* n'en déplaise à cet hypocrite animal qui nous prêchait tout à l'heure la tempérance, quoiqu'il ne la pratique guère pour son compte particulier. Un jour qu'il avait dîné, je ne sais où, d'une façon fort peu cénobitique à en juger par sa démarche, il ne pouvait plus retrouver son couvent, et sans moi il exécutait le grand saut périlleux au bas de la montagne. On en aurait fait un martyr, comme de l'autre, peut-être un saint, et croyez après cela aux fêtes du calendrier! A propos de calendrier, c'est demain dimanche, et nous avons fait le projet d'aller, avec quelques voisins, visiter le temple de Ségeste ; Rafaella sera de la partie, tu en seras aussi, et il faudrait que tu fusses un bien grand maladroit si tu ne trouvais pas tout naturellement l'occasion de rentrer en grâce auprès d'elle.

— Vous me mettez là, mon cher baron, à une épreuve difficile : il faut que je sois demain soir à Boncévino.

Il disait Boncévino, mais il pensait Castelvétrano.

— Pourquoi pas ce soir ? répondit le baron piqué au vif. Qui est-ce qui vous retient, s'il vous plaît ? La porte est ouverte, partez ! Qu'on selle le cheval de monsieur le capitaine ; l'air de la montagne lui fait mal aux nerfs.

— Sérieusement, baron, j'ai affaire chez moi ; mais puisque vous le voulez, je n'en serai pas moins de la partie, et cela de bien grand cœur,

à condition seulement...

— Que ?

— Que vous ne me forcerez pas à revenir coucher ici, et que je pourrai partir directement de Ségeste pour Cast..... pour Boncévino.

— Accordé. Maintenant écoute-moi ; il faut mettre un peu de diplomatie dans ton affaire ; toutes les femmes veulent être trompées ; la sincérité perd les hommes auprès d'elles. D'abord tu prendras pour réelle l'indisposition jouée par Rafaela, et tu n'auras pas l'air de t'apercevoir de sa bouderie. Bien plus, si tu m'en crois, tu prendras les devants sans la voir, et ne te montreras à elle qu'à Ségeste, quand le voyage et le grand air auront changé le cours de ses idées et dissipé sa mauvaise humeur, *ægri somnia*.

— Baron, baron, j'étais loin de vous croire un aussi profond scélérat.

— En théorie, car en pratique, j'ai toujours été dupe ; mais c'est bien le moins que ma vieille expérience vous serve, mes pauvres enfants; je veux faire votre bonheur malgré vous. N'êtes-vous pas orphelins, et ne devez-vous pas retrouver l'un dans l'autre les parents que vous avez perdus? Ce mariage est convenable, il faut qu'il se fasse, et cela le plus tôt possible; car je ne suis plus jeune, et avant de mourir, je veux vous voir heureux tous les deux.

— Hélas! mon cher parrain, vous savez que ma carrière est brisée, et je suis trop pauvre pour songer au mariage avant d'avoir reconquis une position.

— Je ne suis pas riche, moi non plus, *aurea mediocritas*, et mon musée m'a coûté beaucoup d'argent, mais enfin il en restera toujours assez pour ma nièce et pour toi. Je n'ai pas d'autres enfants que vous.

— Je connais votre générosité, mais un homme indépendant, sinon riche, est seul digne d'aspirer à la main de dona Rafaella.

— Je comprends ton scrupule et je t'en estime davantage : tu ne voudrais pas avoir l'air, aux yeux du monde, d'entrer comme un intrus dans une famille étrangère ; mais rassure-toi là-dessus, Rafaella n'a pas plus de fortune que toi ; et d'ailleurs sommes-nous pour toi des étrangers? N'étais-je pas l'ami de ton père? Ne t'ai-je pas vu naître? N'es-tu pas mon filleul? Et puis tu n'es pas, après tout, si pauvre que tu le dis. J'ai pris des informations sur ta propriété de Boncévino. elle vaut beaucoup plus que tu ne penses ; c'est un beau domaine, *prœdium feracissimum*, mon notaire t'en trouvera un bon prix. Vous arrangerez cela ensemble à ton passage à Mazzara ; tu seras content de lui.

Fabio comprit fort bien que l'acquéreur n'était autre que le baron lui-même, qui en effet avait imaginé ce stratagème ingénieux pour faire accepter à son filleul ce qu'il n'aurait osé lui offrir directement. Touché d'un procédé si délicat, Fabio lui serra la main avec effusion ; mais comme il allait répondre pour refuser, sans doute, on annonça le souper.

Ici nous sommes obligés d'avouer que, contre l'habitude des héros de roman, qui vivent d'air comme les sylphes, et qui dédaigneraient de s'abaisser jusqu'aux vulgarités du sommeil, Fabio fit une large brèche dans le thon de Trapani, prouva que le marsala du baron était fort de son goût, et, malgré les émotions, les aventures de la journée, dormit toute la nuit comme un simple mortel.

Le matin, il partit pour Ségeste en éclaireur, et sans voir Rafaella, ainsi que le baron le lui avait conseillé. Le baron lui-même et sa nièce ne tardèrent pas à le suivre avec leur société.

CHARLES DIDIER.

(La suite à demain.)

tain nombre de pirates en retour des captifs chrétiens, obtenir, en outre, de Muley-Ismaël quelques secours pour réprimer les déprédations d'Alger et de Tunis. De son côté, Muley-Ismaël trouvait un profit dans les comptoirs français et se flattait d'amener Louis XIV à l'assister dans le projet de chasser les Espagnols de Ceuta.

» Il s'ensuivit des négociations confiées à notre ambassadeur, M. de Saint-

gent et les largesses de Louis XIV.

» Gaîeté spirituelle à Versailles, cruauté sauvage au Maroc : les deux pays étaient dans leur caractère. »

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

7 h. »|» GAITÉ. — Manoir. Jacques.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE. — Quatre sous. Reine des Rameaux. La Poupée. Polka.
6 h. »|» FOLIES. — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.

Imprimerie de LANGE LEVY et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 28 juillet. *Taxe du pain.* Comme nous l'avions fait pressentir, la taxe du pain reste fixée, pour la 1re quinzaine d'août, à 26 c. pour la 1re qualité, et à 28 pour la seconde.

*Farines.* — Les affaires sont toujours calmes et les cours sans variation sensible. Les récoltes n'étant pas encore entièrement soustraites aux vicissitudes de l'atmosphères, la spéculation ne se presse pas. Toutefois le retour du beau temps ne permettra guère de soutenir la fermeté des prix, et l'on assure que beaucoup de reventes sont déjà proposées à des conditions très modérées.

*Froment.* — La vente de cette céréale est fort calme, surtout depuis quelques jours. La récolte n'est pas encore assez avancée pour que le nouveau blé paraisse à la halle. Les vendeurs se montrent faciles et les acheteurs réservés.

*Seigles.* — Il commence à en être apporté de nouveaux, mais en assez petite quantité pour que le placement s'en fasse à un assez bon prix. On parle de 15,00 à 16,00 pour les nouveaux, et les vieux, qui commencent à devenir rares, se raisonnent de 14,50 à 15,50.

*Orge et avoine.*—L'orge est toujours rare à Bercy et les affaires peu importantes. Les avoines sont peu demandées et par conséquent en baisse.

*Issues.* — Sans variations; les affaires sont calmes et les prix ne s'améliorent pas.

*Grainsterie.*—Les légumes secs absolument sans affaires; quelques échantillons de trèfle blanc ont été présentés sur place, ils sont d'une très bonne qualité et les trèfles rouges, qui ne sont pas encore récoltés, se présentent dans de bonnes conditions.

DÉPARTEMENTS. — Au commencement de la semaine, les nouvelles des marchés extérieurs étaient encore généralement à la hausse pour les blés; mais depuis mercredi la baisse a pris le dessus. Nous ne citerons que les variations de ces derniers jours.

*Hausse.* — Neauphe, Coulommiers, Montargis, Duclair, Pont-Audemer, Dieppe, Bayeux, Mortagne, Péronne, Balleroy, Bergues.

*Baisse.* — Versailles, Gallardon, Houdan, Alençon, Bonnetable, Villers-Cotteret, Senlis, Pont-Ste-Maxence, St-Arnoult, Béthune, Nevers, Malesherbes, Niort, Chatellerault, Clermont (Puy-de-Dome), Carcassoone, Castelnaudary, Limoux.

La baisse sur les avoines a été presque générale sur tous les marchés. Quelques marchés du rayon de Paris ont subi la baisse presque aussi rapidement qu'ils avaient éprouvé la hausse.

Les nouvelles des départements continuent d'être favorables aux produits de l'agriculture, et le beau temps qui règne presque partout répare en grande partie le dommage causé par les pluies. Les moissons sont en pleine activité. Dans le nord de la France, les houblons entrent en fleur; ils ont fort belle apparence; mais les insectes qui s'y mettent commencent à donner de l'inquiétude aux cultivateurs. En Belgique, le lin est hors de danger et promet beaucoup; il offrira une des plus belles récoltes qu'on ait eues depuis long-temps.

Le *Courrier du Gard* donne sur la vente des denrées coloniales à Beaucaire les détails suivants :

« Les denrées coloniales ont beaucoup de débit: les sucres, les cafés, les épiceries se vendent bien; les sucres de Marseille, raffinés, se sont vendus jusqu'à 87,00; les savons blancs ont eu un écoulement considérable de 53,00 jusqu'à 54 et même 54,50.—Jusqu'ici la vente des vins et esprits a été presque insignifiante. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des Céréales** (par hect.).

ÉTAMPES, 27 Juillet. — Froment nouveau 21,32 à 23,32. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 20,66; 3e : 19,32. — Méteil : 10,00 à 18,00. — Seigle : 9,32 à 10,66. — Orge : 8,66 à 10,00. —Escourgeon : 7,32 à 8,00. — Avoine : 6,32 à 7,00.

ORLÉANS, 25 Juillet. — Froment, 1re : 22,75; 2e : 21,00; 3e : 19,00 à 20,00. — Seigle : 11,00 à 12,00.— Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00. Marché faible, cours maintenus, blé nouveau, plus haut 22,50. Ce que nous avons eu en grains nouveaux, seigle et froment, est d'une supériorité très douteuse sur ceux de la récolte dernière.

LE MANS, 27 Juillet. — Froment, 1re : 21,25; 2e : 19,65; 3e : 17,50. — Méteil : 12,50 à 18,00. — Seigle : 11,25 à 12,00. — Orge : 8,00 à 9,00. — Avoine : 6,75 à 7,75.

ARRAS, 27 Juillet. — Froment blanc : 18,00 à 20,00. — Froment roux : 17,00 à 19,50. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Escourgeon : 10,00 à 11,25. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Les blés n'ont pas varié au marché de ce jour qui en était bien fourni.

Les seigles, sans variations; il en a paru quelques lots de nouveaux qui furent vendus 9,50 à 10,75. Les escourgeons vieux, peu recherchés; les nouveaux se prennent bien de 8,50 à 10,20. Les avoines ont été assez demandées au cours.

METZ, 25 Juillet. — Froment, 1re : 16,00; 2e : 14,10; 3e : 11,75. — Avoine : 6,00 à 6,50.

GRAY, 27 Juillet. — Froment, 1re : 18,00; 2e : 16,50; 3e : 14,00. — Seigle : 10,00 à 11,50. Orge : 10,00 à 12,00. — Avoine : 5,75 à 7,00.

MARANS, 23 Juillet. — Froment, 1re : 17,00. 2e : 15,50. — Orge : 8,66. — Avoine : 6,25.

AGEN, 24 Juillet. — Froment : 20,92. — Seigle : 12,00. — Maïs : 12,50. — Avoine : 8,50.

*Marchés étrangers.*

BRUXELLES, 26 Juillet. — Froment : 16,32 à 18,20. — Seigle : 9,98 à 10,00. — Orge : 10,24. — Avoine : 7,60 à 8,16. — *Colza* : 20,54.

Notre marché était peu approvisionné en grains; les froments ont été vendus très rapidement, et les seigles lentement aux prix cotés. Les grains chez les marchands; les bonnes qualités de froment sont demandés aux prix cotés : le seigle en baisse; l'orge et l'avoine sans variation. Il y avait environ 1,500 hectolitres de nouvelle graine de colza au marché et quelques sacs de nouveau soucrillon; le tout a été vendu aux prix cotés.

*Nota.* Nous ferons de nouveau remarquer à nos lecteurs que le seigle, loin d'être rare, se vend à Bruxelles 9,98 et en baisse; ce qui confirme la validité de notre premier avis et doit modifier l'opinion des détenteurs français qui voudraient en exporter dans ce pays.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent* le droit *d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin* et de 2,50 *pour la paille.*

PARIS, *marché Saint-Martin*, 27 juillet. — Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 36,00 à 38,00.— Paille de froment, 1re : 23,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 19,00 à 20,00. — Paille de seigle, 1re : 26,00; 2e : 24,00 à 25,00; 3e : 20,00 à 22,00.

*Marché d'Enfer.* 27 *juillet.* — Foin, 1re : 46,00 à 48,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 38,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 22,00 à 23,00; 3e : 20,00 à 21,00.

VERSAILLES, 26 Juillet. — Foin nouveau, 1re : 45,00 à 48,00; 2e : 38,00 à 40,00; 3e : 30,00 à 35,00. — Foin vieux, 2e : 38,00; 3e : 31,00. — Luzerne : 34,00. — Trèfle nouveau : 30,00 à 31,00. — Paille de froment : 19,00 à 22,00. — Paille de seigle : 23,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 27,00 à 28,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 25 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1561 | 1526 | 35 | 1 18 | 1 08 | » [illegible] |
| Vaches | 37 | 37 | 0 | 1 9 | » 91 | » [illegible] |
| Veaux | 924 | 922 | 2 | 1 36 | 1 18 | 1 [illegible] |
| Moutons | 10275 | 7959 | 2316 | 1 38 | 1 20 | 1 [illegible] |

Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maîtres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Épiciers, Élèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'ANT. CARÊME, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre [George IV], de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris. — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 450 sauces grasses et maigres; — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re» cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié.* Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.

Par M. le **Docteur AULAGNIER**, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi. M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Epiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c

Autres Ouvrages de Carême :

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 126 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 5e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse; des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

*Pour paraître prochainement :*

## *TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,*

Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Étienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17, — AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse*, 11. — (On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table**, 1 vol. in-8°, nouv. édit., 10 fr.)

... et bien mutilés les argumens d'un adversaire.

Des discussions raisonnables, bienveillantes et conduites avec logique et bonne foi, montreraient ce que la presse pourrait devenir si elle remplaçait les passions par des idées et les querelles par des études.

Pour nous, nous serions enchantés d'avoir un pareil exemple à donner, et nous en offrons, en ce qui nous concerne, les conditions aux journaux nos confrères. Si la presse entrait dans cette voie et savait s'y maintenir, ses sessions deviendraient bientôt plus importantes et plus fécondes que celles des chambres; la presse prendrait ainsi l'initiative des idées; elle traiterait et résoudrait les questions les plus importantes, et les chambres n'auraient qu'à régulariser et formuler en lois les solutions qu'elle aurait fait accepter à l'opinion publique.

Grâce aux modifications que l'esprit nouveau a apportées déjà dans le sein de la presse, nous croyons que plusieurs journaux sont plus ou moins disposés aujourd'hui à entrer dans cette voie de discussions sérieuses sur les problèmes posés par le mouvement de la civilisation à l'intelligence contemporaine; nous les y convions tous, et nous sommes convaincus que nous ne serons pas seuls désormais à comprendre la mission initiatrice réservée aux organes de la publicité.

Pour nous mettre en mesure avec la *Presse*, nous nous bornerons aujourd'hui à constater l'état du débat commencé entre cette feuille et nous. Nous établissons d'abord que nous n'avons nullement eu l'intention de lui faire une mauvaise querelle. D'après quelques-unes de ses phrases nous avions pu être en droit de croire qu'elle abandonnait la position intelligente qu'elle avait su prendre en face des questions sociales et des tentatives faites pour les éclairer et les résoudre. Nous avions craint, de la part de ce journal, une reculade que nous trouvions très fâcheuse, et nous lui avions rappelé plusieurs manifestations antérieures, non pour nous donner le plaisir de le mettre en contradiction avec lui-même, mais pour le rappeler à une position que nous l'eussions vu abandonner avec beaucoup de regret.

Sur ce point la *Presse* nous donne satisfaction entière; elle nous affirme qu'elle n'entend en aucune façon reculer et se montrer, à l'égard de nos doctrines en particulier, moins libérale qu'elle ne l'était à d'autres époques. Voici les termes de la *Presse*:

« La *Démocratie pacifique* est convaincue qu'elle possède la solution de toutes les difficultés que présente l'organisation du travail, le secret de l'accord parfait d'individu à individu, de classe à classe, de nation à nation, le remède à tous les maux dont l'humanité est affligée; c'est une conviction que nous n'avons pas, et que nous n'avons jamais eue; si elle nous avait été donnée, nous eussions laissé là notre œuvre pour travailler à la sienne; bien que nous ne croyions pas à l'infaillibilité des procédés sociétaires, cependant nous n'avons pas hésité à dire qu'il n'y aurait aucun danger à en faire l'expérimentation, et qu'il était probable qu'on en tirerait plus d'un enseignement utile; que ce ne serait en aucun cas

... par nous présentés pour guérir des maux dont elle avoue et reconnaît pleinement l'affligeante réalité. En ceci, la *Presse* se trompe: il ne nous est jamais arrivé de faire un crime à cette feuille, ni à personne, de ne pas partager nos convictions. Nous avions cru, sur une apparence trompeuse, que la *Presse*, après avoir encouragé nos efforts dans la carrière des recherches, des solutions sociales, voulait rétrograder et condamner l'étude même du problème de l'*organisation du travail*; mais que la *Presse* le sache bien, nous n'avons rien de commun avec les sectaires disposés à condamner et à damner tous les hommes qui ne pensent pas comme eux: nous demandons aux publicistes, pour nos idées, des discussions sérieuses, à l'opinion une attention bienveillante; nous ne procédons pas comme les fanatiques qui voudraient imposer leur foi à la société, et l'entraîner à grands pas dans des réformes inconnues. Non, nous croyons, il est vrai, nos idées appelées à changer la face du monde; mais c'est par de paisibles, de sages expériences locales que, suivant nous, la société doit s'éclairer sur des réformes que nous n'avons d'ailleurs pas découvertes nous-mêmes et que nous n'avons acceptées que parce que nous les croyons capables de tenir dans la pratique pratiquée, qu'on nous permette le pléonasme, les belles, les magnifiques promesses d'une théorie par nous longtemps et profondément étudiée. — Que ceci soit donc bien entendu: par leur nature propre, nos idées réformatrices, même dans ce qu'elles ont de plus utopique en apparence, sont susceptibles d'être vérifiées par des expériences locales qui, ainsi que la *Presse* le reconnaît « ne » comportent aucun danger, dont on tirerait probablement plus » d'un enseignement utile; et qui, dans l'hypothèse la plus défavo- » rable, seraient toujours un gage de sollicitude donné aux classes » ouvrières. »

Répondons maintenant à un autre passage de la *Presse* pour achever de débarrasser le terrain des hors-d'œuvre qui pourraient embarrasser les discussions de fond, c'est-à-dire les discussions telles que nous désirerions les avoir avec les organes sérieux de la publicité.

La *Presse* dit, en parlant des expériences du procédé sociétaire:

« Nous reconnaissons volontiers que celles qui ont été tentées à Condé-sur-Vesgres et à Citeaux n'étaient pas dans des conditions concluantes; mais elles n'en subsistent pas moins comme une présomption défavorable, dont il est impossible, nous le répétons, que les observateurs les plus bienveillants ne tiennent aucun compte et ne gardent pas souvenir.

» Ce qui est allégué pour justifier ces expériences et expliquer cet échec réitéré ne les justifie pas.

» Les moyens, dites-vous, dont nous disposions étaient insuffisants; il nous manquait, pour organiser une commune sociétaire, d'avoir des bâtiments appropriés à l'ordre nouveau qu'il s'agit de constituer? Nous répondons: — Quand on se pose en réformateurs de la société, il est souverainement dangereux de se mettre à l'œuvre prématurément, avant

... que, dans une première tentative, il n'eût pu acquérir que le fer nécessaire à l'exécution de sa machine; qu'il eût été forcé, faute de fonds, d'en ajourner la construction et l'expérience à des temps meilleurs, tout homme raisonnable conviendra qu'un semblable *échec* n'eût été de nature à créer aucune sorte de *présomption défavorable* contre le principe même de la machine à vapeur.

Pourquoi donc le procédé sociétaire, qui n'a été expérimenté ni à Condé, ni à Citeaux, serait-il suspecté, aujourd'hui, à cause de ces précédents, par des hommes bienveillants ou seulement par des hommes raisonnables? Celui qui écrit ces lignes a participé à la tentative, *non suivie d'exécution*, de Condé-sur-Vesgres. Il reconnaît pleinement, pour sa part, que cette tentative était prématurée, imprudente même; il reconnaît qu'on s'était grandement fait illusion en comptant sur des dispositions trop favorables de l'extérieur, et que l'opération était loin d'avoir été suffisamment préparée; mais tout en confessant des illusions, excusables sans doute si l'on considère l'époque et les circonstances, il ne saurait admettre que l'on fît aujourd'hui peser sur une idée, sur une conception, sur un système, une faute qui fut uniquement, lui compris, celle des hommes.

Distinguons donc avec soin entre les systèmes, et les erreurs de conduite des hommes qui les soutiennent. La science ne saurait être rendue responsable des fautes de calcul de ceux qui l'appliquent, pas plus que la religion, des péchés de ceux qui l'enseignent. Dieu nous garde, quant à nous, de rendre les idées que nous défendons solidaires de nos propres fautes! Dieu nous garde même de revendiquer pour ces idées le prestige d'une infaillibilité aveugle et d'invoquer en leur faveur autre chose que l'adhésion libre des esprits éclairés et la sanction rigoureuse de l'expérience!

## Affaires du Rio de la Plata.

PÉTITION DE 417 NÉGOCIANTS DE PARIS, ADRESSÉE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans nos articles sur les affaires du Rio de la Plata, nous avons souvent fait remarquer que la politique de Rosas ou son soi-disant *système américain* tendait à détruire le commerce européen dans ces parages.

Nous avons rappelé à ce propos comment, de l'aveu même de M. Woodbine Parish, ancien chargé d'affaires anglais à Buenos-Ayres et partisan de Rosas, la prospérité de la confédération argentine était allée toujours en décroissant, depuis l'avènement de Rosas au pouvoir. Nous avons rappelé la position fâcheuse de la banque nationale de Buenos-Ayres, dont le papier a perdu plus de 80 p. 100, et la baisse considérable des fonds publics.

Aussi, dès l'année 1834 (quatre ans après l'avènement de Rosas au pouvoir), l'activité commerciale du Rio de la Plata s'était-elle concentrée en grande partie à Montevideo. Depuis cette époque, Montevideo grandit rapidement, et le blocus du littoral argentin fait par nos flottes en 1838 et 1839 vint accroître la prospérité de

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

### Première partie.

### VII.

### LE TEMPLE DE SÉGESTE.

Les ruines veulent être contemplées dans la solitude; au sein des villes elles perdent tout leur prestige; la nature les ennoblit encore, en leur prêtant son charme et sa grandeur. A ce titre, le temple de Ségeste est un des plus précieux monuments de l'antiquité gréco-sicilienne.

Représentez-vous d'abord une vaste plaine ondulée, sans habitations, sans habitants, sans culture, fermée de tous les côtés par de hautes montagnes sombres, dont les cimes abruptes brisent et déchirent en mille endroits les grandes lignes de l'horizon; les unes sont d'une effrayante nudité; d'autres, mais c'est le petit nombre, couvertes de forêts mystérieuses où l'imagination s'égare en rêvant. Au milieu de cette plaine sauvage se dresse une colline plus sauvage encore, et c'est là, au sommet de cette colline aride, isolée, que le temple de Ségeste, isolé comme elle et miraculeusement épargné, apparaît au loin dans toute sa grâce et sa majesté: de quelque côté qu'on l'aperçoive, de face ou de profil, il charme toujours la vue par l'irréprochable pureté, par la magie de ses proportions antiques. *Gloria Deo in excelsis*! Gloire à Dieu sur les hauteurs! L'air qu'on y respire est plus pur, plus subtil; dégagée des grossiers liens du monde, l'âme s'élève plus légère et plus libre à l'adoration du beau.

Le temple est dorique et dans un état parfait de conservation; corniche, entablement, frise et frontons, tout ce qui est de pierre, a survécu, et les colonnes, au nombre de trente-six sont debout sans exception. Il reste de la toiture les trous et les saillies qui supportaient les charpentes. On se demande quel bienfaisant génie a protégé ce monument privilégié contre la double destruction de l'ignorance et du fanatisme des chrétiens et des Musulmans. Ces derniers ont laissé sur le mont voisin de San-Bonifato les ruines du premier château-fort bâti par eux en Sicile; et non loin du temple est un ancien ermitage chrétien, habité jadis par un Sarrasin converti à la foi du Crucifié. Ainsi les trois religions, le polythéisme, l'islam, et le christianisme sont en présence. On peut, du même regard, mesurer leurs grandeurs et leurs misères.

Tourné à l'orient, le temple payen reçoit les premiers rayons du jour, et s'allume comme un autel, aux feux naissants du soleil. Entrevu alors par échappées entre l'étroit espace des colonnes d'or, l'azur du ciel a quelque chose de plus mystérieux, de plus doux, tandis que plongée encore dans les brumes vaporeuses du matin, la plaine inférieure est plus mélancolique et plus morne. Appuyé nonchalamment sur son long bâton ferré, le pâtre, unique habitant de ces solitudes abandonnées aux troupeaux nomades, lève un œil distrait sur ce phare radieux, et salue à sa manière, par un signe de croix, le soleil levant. Ce n'est pas qu'à ses yeux le temple de Ségeste soit encore un lieu de dévotion; en perdant ses dieux, le sanctuaire a perdu jusqu'à son nom; dépaysées par le peuple, les saintes ruines ne sont plus pour lui que les Piliers de Barbara, *li pilieri di Barbara*.

L'édifice n'est pas d'un abord facile, car l'éminence dont il couronne le faîte est taillée à pic et défendue par des ravins profonds. D'un côté seulement, la pente est moins rude, et c'est par là que chacun se fraie un sentier comme il peut. Le temple lui-même est défendu par de longues herbes et des forêts de chardons; de grosses touffes de scolopendre et d'ortie blanche, croissent au sommet des corniches, et l'intérieur du sanctuaire, le lieu des sacrifices est livré aux couleuvres, qui rampent en paix sur ce sol autrefois sacré. Quelques colonnes sont noircies par le feu des pâtres. Rien de plus désolé, de plus solitaire, mais aussi rien de plus saisissant, de plus grandiose que ce site, unique en Sicile, en Europe. Un désert, une montagne, un temple.... Quel paysage! quelle poésie!

L'aspect de cet édifice est aussi beau de près que de loin; mais si de près on juge mieux les détails, il faut être à distance pour saisir l'ensemble: or, dans l'architecture ancienne, l'ensemble est toujours plus imposant que le détail. Et puis une des façades a été maculée par une stupide inscription qui fait tache sur le monument: à l'occasion de je ne sais quelle réparation insignifiante faite au dernier siècle, on a gravé en lettres de bronze, sur une table de marbre blanc, l'écriteau suivant:

*Ferdinandi, regis augustissimi, providentia restituit,*
*Anno M.DCC.LXXXVIII.*

Voyez-vous ce roi d'une heure, qui, pour une pierre ou deux ajustées plus ou moins mal, s'intitule *très auguste*, et usurpe jusqu'au nom de la *Providence* sur le fronton d'un temple dont les dieux mêmes ont disparu!

Le soleil était levé depuis longtemps, et doraient les montagnes; les colonnes, à demi-éclairées, ondoyaient dans les vapeurs diaphanes du matin, et, projetée au loin, leur grande ombre figurait un second temple au bas de la colline; le silence n'était troublé que par la clochette des troupeaux errants dans les vallées inférieures. Fabio était assis sur les marches du portique; son cheval paissait en liberté. La campagne était déserte; tout à-coup il voit paraître à l'extrémité de la plaine une troupe de voyageurs qui s'avançaient rapidement, les uns à cheval, les autres en litière, et il entendit bientôt le tintement des sonnettes et la voix des cavaliers. Une source, ombragée d'un grand caroubier, le seul arbre qu'on découvrît dans l'espace, coule au bas de la colline; c'est là que s'arrêta la caravane. Les hommes mirent pied à terre aussitôt; plusieurs femmes descendirent des litières; on déchargea les mules, et une table se dressa comme par enchantement au milieu du désert. Les lettiguiers criaient et juraient; les muletiers faisaient chorus; les femmes riaient, les hommes chantaient, les chevaux hennissaient: c'était un désordre, une confusion...., jamais on ne s'était mis tant de plaisir. Une voix domina la mêlée:

— Liberté! *libertas!* s'écria-t-elle; chacun est libre de ses actions; on n'a de compte à rendre à personne; riez, chantez, jouez, faites tout ce qu'il vous plaira, jusqu'à l'heure du dîner, bien entendu; cette heure-là est sacrée *Prandii hora sacra est.* Mais n'oubliez pas, messieurs et mesdames, que vous êtes à Ségeste ou Egeste, les deux noms se trouvent dans les auteurs, et que vous avez devant vous un des plus beaux monuments de l'antiquité; vous vous manqueriez à vous-mêmes si vous ne consacriez pas tout votre temps à l'étudier dans ses moindres détails. Usez de mes faibles lumières; tout ce que vous voudrez savoir, je suis là pour vous le dire. A défaut du Dieu, vous avez le prêtre, *sacerdos indignus*.

A ces mots, le baron Schininà — au discours qui n'a reconnu l'orateur? — s'achemina vers la colline du pas d'un triomphateur romain; il eût volontiers dit comme Scipion: Montons au capitole! Mais il en fut pour ses frais d'éloquence. Sa harangue eut pour résultat immédiat de mettre en fuite, à son grand scandale, toute la compagnie; effrayée d'un danger dont chacun n'avait que trop l'expérience, elle prit sa volée qui d'un côté, qui de l'autre, comme une bande d'écoliers échappés à la férule du pédagogue.

La baronne, chargée des soins du dîner, resta seule au camp avec quelques bonnes dames qui l'assistaient en amateurs dans l'exercice de ses hautes fonctions. On raconte qu'après avoir voyagé toute la journée au bord du Léman, saint Bernard fut très surpris, le soir, d'entendre deux des prêtres qui l'accompagnaient, se répandre en admiration sur les beautés du lac qu'ils venaient de côtoyer. — Quel lac? leur demanda-t-il avec étonnement. Absorbé dans ses méditations intérieures, le saint abbé de Clervaux n'avait rien vu. On aurait soumis la baronne à la même

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28 et 29 juillet.

dans un acte si important pour y être sans force et sans valeur ?

En effet, nous avons regardé cet article 4 comme une garantie complète, absolue, de l'indépendance et de la sécurité de Montevideo. Si nous avions pu avoir quelques doutes, la sommation si énergique de M. de Lurde à Oribe et à Rosas, les aurait complètement dissipés : devons-nous être victimes de l'obscurité diplomatique de cet article ?

Montevideo assiégé et bloqué, les remises en argent et en traites, les retours en marchandises devinrent impossibles; les créances les meilleures devinrent douteuses, et les expéditions considérables en mer à cette époque, en arrivant dans une pareille crise, restèrent invendues, et, de plus, éprouvèrent et éprouvent chaque jour une dépréciation qui, pour la plus grande partie, équivaut déjà à la perte totale du capital.

Nous répétons, messieurs, que nous voulons nous abstenir complètement de traiter le côté politique de cette question ; mais cependant nous croyons que l'honneur exige que nous exprimions devant vous hautement et sans réserve, toute notre sympathie, toutes nos préférences pour la position de Montevideo et de la Bande-Orientale. Nous devons cette déclaration au bon vouloir et à la sécurité que notre commerce a toujours rencontrés sur la rive gauche de la Plata. Par contre, le despotisme, les fureurs sanguinaires du gouvernement de Buenos-Ayres ont inspiré une si grande terreur à nos compatriotes victimes ou témoins de ses caprices barbares, que pas un des négociants ayant des représentants ou des propriétés à la discrétion de ce gouvernement, n'oserait se plaindre à haute voix, convaincu qu'il est que les sicaires de Rosas répondraient à ses plaintes par le pillage et l'assassinat.

---

Dans la pétition que nous venons de citer on lit le passage suivant, qui acquiert une haute importance par le nombre et la position des pétitionnaires. Comment se fait-il que le ministère ne comprenne pas la gravité de ces symptômes de découragement ? Comment se fait-il qu'en présence de ces faits il se complaise dans une coupable inertie, et qu'il porte aussi loin son incroyable optimisme !

Messieurs les députés, depuis quatorze ans, le gouvernement de juillet nous a toujours demandé notre concours pour l'établissement et la conservation de l'ordre ; il nous promettait en retour les bienfaits de la paix, l'extension et la sécurité du commerce extérieur : vous savez, messieurs, si nous avons répondu à son appel, si nous avons courageusement et complètement rempli nos devoirs de citoyens amis de l'ordre. La paix est profonde, mais elle ne produit aucun de ses précieux fruits. Ne sommes-nous donc pas en droit de venir à notre tour demander au gouvernement l'accomplissement de ses promesses et de ses engagements, lui demander cette extension et cette sécurité du commerce extérieur qu'il nous avait promises, et dont les services que nous lui avons rendus lui ont fait une dette sacrée ?

---

**M. PRITCHARD.**

Notre correspondancer de Rio-Janeiro apporte la nouvelle suivante :

M. Pritchard, le fameux missionnaire anglais à Taïti, vient d'arriver à Rio le 7 juin, sur le navire de guerre le *Vindict*. M. Pritchard avait été mis en prison pendant 21 jours par les autorités françaises de Taïti.

---

**AMÉRIQUE** : Notre correspondance de Rio-Janeiro nous apprend que le général Rivéra se dirigeait sur le camp d'Oribe.

Le général Santa-Cruz, l'ancien président de la république de Bolivie, avait débarqué à Valparaiso le 11 mars. Le gouvernement chilien se proposait, pour éviter une nouvelle guerre, d'empêcher l'évasion de ce général.

---

— On écrit de Dresde (Saxe), 2 juillet : Les ouvriers du chemin de fer on fait une démonstration séditieuse. Leur salaire leur ayant paru trop faible, ils ont démoli et pillé une auberge.

l'ombre, apparaissaient des arbres de feu, des triangles dont l'alignement symétrique dessinait toutes les allées ; mais les Champs-Elysées surtout présentaient un aspect féerique.

Depuis la place de la Concorde jusqu'au rond-point s'allumait une double rangée d'édifices moresques ; le feu nuancé de mille couleurs donnait à cette galerie fantastique ses colonnes, ses fenêtres ogivales et les trèfles qui surmontaient sa frise. De distance en distance, des lustres de feu, suspendus sur les têtes de la foule, éclairaient le milieu de la chaussée.

Au même moment, le palais de la chambre des députés ajoutait, aux ornements de son grand escalier, deux obélisques enflammés ; une croix lumineuse brillait sur le palais de la Légion-d'Honneur ; l'Hôtel-de-Ville dessinait vivement, par des bandes de feu, toutes les grandes lignes de son architecture, et faisait resplendir sur sa façade le vaisseau de Paris en verres de couleur, pacifique emblème qui a survécu aux fleurs de lys des Bourbons et au soleil orgueilleux de Louis XIV.

Au surplus la décoration des Champs-Elysées semble avoir épuisé la magnificence de la ville de Paris et de l'Etat ; le feu d'artifice, contrarié par le vent qui jetait une rouge fumée sur les spectateurs, économisait ses aigrettes d'étincelles, et lâchait ses grappes d'étoiles de la main d'un avare qui retient ses ducats en les donnant. En ce moment les lampions fument encore, mais dans l'âme des spectateurs il ne reste plus rien de la fête. Pour passionner un grand peuple, il ne suffit pas de coups de canons qui l'étourdissent et d'étincelles qui papillotent devant ses yeux ; il faut réveiller en son âme un sentiment généreux, une grande pensée. Après quatorze ans de liberté proclamée, la France devrait être entrée dans les voies de l'organisation sociale ; elle devrait avoir à fêter autre chose qu'un parjure puni, une révolte triomphante et du sang français repandu.

---

## Presse départementale.

Les journaux des départements abordent de plus en plus le terrain des questions sociales et beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à reconnaître que la question capitale de l'époque, c'est la question de l'organisation du travail. Le *Sémaphore*, feuille conservatrice de Marseille, s'exprime aujourd'hui, à l'occasion du livre de Mme Tristan, dans les termes suivants :

On ne s'est jamais autant occupé qu'en ce moment du sort des classes inférieures et de leur amélioration morale et matérielle.

Le plus beau titre de notre époque à la reconnaissance des générations futures, sera peut-être d'avoir particulièrement insisté sur les données de ce terrible problème qui se formule en ces mots : — organisation du travail.

Les penseurs, les utopistes, les publicistes de tous les drapeaux, les propriétaires, les industriels, les hommes d'Etat, tout le monde comprend aujourd'hui que cette question est la question capitale par excellence, et qu'il n'y aura pas pour la société de sécurité complète, aussi long-temps qu'elle n'aura pas reçu une solution satisfaisante.

D'un autre côté, nous lisons dans *l'Impartial de Besançon*, feuille conservatrice depuis long-temps acquise aux idées sociales :

Pour organiser une représentation nationale, vraie et complète, il ne suffit pas de rassembler les opinions et les intérêts, de les mettre en présence les uns des autres ; il faut autre chose. Il faut une combinaison propre à rallier tous les intérêts, à les associer, à établir une solidarité parfaite entre toutes les classes de la société.

le *Courrier de Saint-Quentin*, journal conservateur, rédigé par M. Léon Magnier, s'exprimait récemment ainsi :

Ce qu'il faut conquérir aujourd'hui, c'est la certitude de l'éducation pour

manquer de foi dans la providence ; ce serait, d'un Dieu qui doit être supérieur à l'homme par la clémence, par la bonté comme par la puissance, faire un Dieu toujours armé de vengeance, un Dieu infernal, un Dieu du mal, un Dieu plus méchant que l'homme, un Dieu sans puissance pour faire triompher le bien. La religion des temps modernes, la seule que le siècle puisse comprendre encore, c'est un christianisme éclairé et capable de nous guider vers les améliorations ; c'est le Christ, c'est l'humanité triomphant du mal et du péché, rachetée de l'enfer ; c'est le Christ guérissant les maux du corps et les vices de l'âme ; c'est la loi d'amour, la grande loi de fraternité entre les hommes ; c'est l'association humaine se perfectionnant de plus en plus pour la félicité commune. Et le mal n'aura été qu'un avertissement pour nous repousser dans la voie de justice, de vérité, de bonheur.

---

## Faits divers.

— Par ordonnance royale insérée au *Moniteur*, sont nommés :

Président de chambre à la cour royale de Besançon, M. Bourgon, conseiller à la même cour.

Conseiller à la cour royale de Besançon, M. Oberty, président du tribunal de 1re instance de Montbéliard.

Président du tribunal de 1re instance de Montbéliard (Doubs), M. Verpy, juge au tribunal de 1re instance de Chaumont.

Procureur du roi près le tribunal de 1re instance de Vesoul (Haute-Saône), M. Willemot, procureur du roi près le siége de Lure.

Procureur du roi près le tribunal de 1re instance de Lure (Haute-Saône), M. Pion, substitut du procureur du roi près le siége de Vesoul.

Président de la chambre à la cour royale de Limoges, M. Lezaud, conseiller à la même cour.

Conseiller à la cour royale de Limoges, M. Dalesme de Plantadis, conseiller auditeur à la même cour.

Conseiller à la cour royale de Limoges, M. David, juge d'instruction au tribunal de 1re instance de Limoges.

Procureur du roi près le tribunal de 1re instance de Pontoise (Seine-et-Oise), M. Berriat Saint-Prix, procureur du roi près le siége de Tours.

Procureur du roi près le tribunal de 1re instance de Tours (Indre-et-Loire), M. Géry, procureur du roi près le siége de Chinon.

Procureur du roi près le tribunal de 1re instance de Chinon (Indre-et-Loire), M. Dupin, procureur du roi près le siége de Pontoise.

— L'exposition annuelle de la société royale d'agriculture de Londres vient d'avoir lieu à Southampton. Cette solennité a duré plusieurs jours et s'est terminée vendredi dernier par la vente aux enchères des animaux les plus remarquables du concours. Un taureau courtes-cornes de trois ans et un mois qui avait gagné le premier prix de 750 fr., a été adjugé moyennant 2,500 fr. Un autre taureau pur courtes-cornes, âgé de deux ans huit mois, a été chaudement disputé et adjugé définitivement pour 3,625 fr. Cet animal a vivement fixé l'attention des connaisseurs, qui l'admiraient comme un des types les plus beaux de sa race. Mais on s'accordait généralement à donner la palme du concours à un taureau pur *Devon*, venu des environs d'Exeter ; c'est lord Aylesford qui en a fait l'acquisition pour 3,750 fr. Beaucoup de béliers ont été exposés et vendus ; on a remarqué que dans tous les concours les plus beaux South-Down sortaient constamment de trois ou quatre fermes du Wiltshire. MM. W. Sainsbury, Hooper et Beavan se distinguent entre tous les autres éleveurs ; c'est donc là que doivent s'adresser les cultivateurs français qui vont en Angleterre pour acquérir des reproducteurs South-Down.

— On lit dans le *Journal de Saône et Loire* :

Il y a peu de jours, un jeune berger, en se promenant sur le bord de

---

épreuve, qu'elle aurait demandé, elle aussi : Quel temple ? — Absorbée dans ses méditations culinaires elle n'avait pas levé les yeux jusqu'aux ruines.

Cependant une des promeneuses était restée en arrière dans la déroute universelle et se tenait volontairement à l'écart ; au lieu de rejoindre l'essaim joyeux qui voltigeait follement dans la prairie, elle se mit à gravir la colline à pas lents, et atteignit à force de sinuosités, le temple que tout le monde avait fui.

C'était une jeune fille de dix-huit ans, grande, svelte, élancée ; la souplesse de sa taille donnait à sa démarche une mollesse, une grâce inimitable, et une harmonie suave à tous ses mouvements. Son bras et son buste avaient la pureté de la statuaire antique : sa main, peut-être un peu longue, unissait à la blancheur du marbre la transparence de l'opale. Son cou flexible et dégagé, comme celui de la Diane chasseresse, portait avec une parfaite aisance la plus noble tête qu'aient rêvée dans leurs nuits d'extase et dans l'ivresse de la création Phidias ou Raphaël.

Ce qui frappait tout d'abord dans cette tête idéale, c'est que les cheveux étaient blonds et les yeux noirs ; mais quels yeux ! longs, immenses, veloutés, profonds comme le ciel, tantôt voilés, tantôt splendides, en un mot, des yeux siciliens. Les reflets dorés et soyeux de sa magnifique chevelure semblaient cependant trahir, ainsi que l'éclat de son teint, une origine étrangère. Son front haut et calme annonçait l'intelligence et la sérénité. La ligne du nez était droite comme le profil d'Aréthuse dans les monnaies syracusaines, et la bouche exprimait tout à la fois la candeur, la finesse, la douceur, la fierté.

Mais pourquoi chercher à grand'peine des mots et des comparaisons pour peindre ce qui ne peut être peint ? La plume et le pinceau lui-même ne sauraient rendre le charme indicible et l'irrésistible attrait de cette ravissante figure. Sa parure était simple : qu'avait-elle besoin de parure ? N'avait-elle pas reçu de la nature la seule que l'art ne puisse imiter ? On ne voyait pas un bijou sur elle ; une légère robe de campagne dessinait sa taille et, au lieu de la longue mante indigène, *manto*, elle portait la demi-mante, *mantilo*, qui ne descend qu'à mi-reins comme la mantille espagnole ou le mezzaro des génoises.

Le teint animé par la marche, elle s'était appuyée contre une colonne du temple dans l'attitude d'une statue du silence, et son grand œil rêveur errait mélancoliquement dans l'espace, sans rien chercher, sans rien voir.

— Dona Rafaella, lui dit Fabio en l'abordant, on vous prendrait pour la divinité du temple.

— Vous ici ? répondit-elle avec une pointe d'ironie. Quel effort ! quel prodige !

— Rafaella, je le sais, j'ai mérité vos reproches.

— Eh ! qui donc vous fait des reproches ? Vous avez, je n'en doute pas, des devoirs beaucoup plus importants ; on vous dit si occupé !

— Si je ne le suis pas, du moins j'aspire à l'être, et bientôt peut-être...,

Il laissa sa phrase suspendue, comme s'il eût craint de laisser échapper en l'achevant le secret enseveli dans son cœur. Rafaella ne remarqua point sa réticence.

— Est-ce que vraiment, répliqua-t-elle en passant de l'ironie à un intérêt mal déguisé, on serait disposé à vous rendre votre grade ?

— Moins que jamais. Je n'ai rien à espérer tant que notre pauvre Sicile sera la proie de ces misérables Anglais.

— Vous n'êtes pas généreux, Fabio, vous oubliez toujours que ma mère était anglaise.

— Mais vous n'êtes pas anglaise pour cela : votre père était sicilien, vous êtes sicilienne et vous aimez trop notre patrie pour ne pas souffrir comme moi de la présence de ces..... étrangers.

— Je ne vous dis pas que leur présence me soit agréable, mais je m'étudie à y penser le moins possible ; comme mon oncle, je me résigne à ce que je ne puis empêcher. Vous seriez plus heureux si vous nous imitiez.

— Je le tenterais sans y réussir. Je porte au cœur un trait qu'aucune force humaine, pas même vous, Rafaella, n'en pourrait arracher. Et puis franchement, je ne le voudrais pas. J'aime trop la Sicile pour ne point haïr ses ennemis.

— Comment peut-on vivre ainsi de haine, quand tout dans la nature invite au calme, au pardon ? Est-ce que ces austères solitudes ne vous disent rien au cœur ? Pour moi, je ne sais, mais il me semble que je respire ici l'air d'un autre monde, et que des voix amies murmurent à mon oreille des paroles de paix et d'espérance. Ne les entendez-vous pas comme moi ?

— Plût à Dieu que je les entendisse ! Depuis longtemps la nature est pour moi comme ce temple, vide et muette.

— Que je vous plains Fabio ! Vous devez être bien malheureux !

— Pas autant que vous le supposez ; moi aussi j'ai mes jours d'espérance ; si la nature se tait, la vengeance parle, et sa voix, croyez-le, a des mots bien puissants. Mais pourquoi vous dire ces choses-là ? Est-ce que je devrais vous parler politique ?

— Parlez-m'en au contraire, puisque telle est votre idée fixe. Hélas ! c'est aussi la nôtre ; mon oncle et moi nous déplorons votre endurcissement ; si nous sommes quelques jours sans vous voir, nous tremblons que vous ne vous soyez jeté dans quelque entreprise folle qui vous perdrait sans retour.

— Vos craintes me touchent profondément, Rafaella, mais je suis convaincu que vous ne m'en estimeriez pas moins si jamais elles venaient à se réaliser. Vous avez le cœur trop haut placé pour me conseiller une résignation, une indifférence qui, dans l'état actuel de la Sicile, ne serait, tranchons le mot, qu'une lâcheté : vous en rougiriez pour moi. Mais laissons cela : vous êtes femme, vous ne pouvez comprendre les passions qui nous gouvernent, nous autres hommes et qui dominent notre existence. Parlons d'autre chose. N'avons-nous donc rien de mieux à nous dire ? J'ai des torts envers vous, Rafaella, des torts graves, mais l'avenir me justifiera et me permettra de les réparer. En attendant, soyez clémente ; j'accourais hier à Saint-Julien pour implorer votre pardon, voulez-vous me l'accorder aujourd'hui ?

— Je ne vous en veux pas, répondit Rafaella redevenue froide à l'instant même et en retirant sa main qu'il voulait baiser.

— Alors, pourquoi me refuser votre main ?

— Parce que votre usage sicilien de baiser la main des femmes me déplait, vous le savez ; je n'aime pas à voir convertir en habitude un sentiment.

— C'est à ce dernier titre que je sollicite la faveur....

— Eh bien ! mes enfants, interrompit le baron, qui survint tout-à-coup, vous voilà donc retrouvés !

*Militis in galeâ nidum fecère columbæ ;*
*Apparet Marti quàm sit amica Venus !* (1)

L'allusion, quoique diaphane, fut perdue pour tous les deux, attendu que Fabio n'était pas beaucoup plus fort latiniste que Rafaella.

— Que dites-vous de ce temple ? continua le baron, heureux de trouver enfin quelqu'un sur qui décharger son érudition. C'est la gloire de notre île, *insulæ decus*. On prétend, d'après un passage de Vitruve, qu'il était dédié à Cérès ; je maintiens, moi, qu'il était consacré à Diane, la divinité tutélaire des Ségestains, et je le prouve dans mon grand ouvrage sur la Sicile ancienne, *Trinacria vetus*. Quand ce brigand de Verrès nous vola la statue de la déesse, la population tout entière l'accompagna en pleurant après l'avoir couronnée de fleurs et parfumée d'huiles précieuses.

— Il me semble, dit Fabio, qu'au lieu de la pleurer, ils auraient mieux fait de la défendre.

— Oh ! toi, tu es toujours pour les moyens extrêmes, comme le bouillant Achille, *Achillis instar*. Mais à propos du héros d'Ilion, sais-tu bien que nous avons près d'ici un Simoïs et un Scamandre ?

— On me les a montrés ce matin et ce n'est pas sans peine que je les ai découverts.

---

(1) Les colombes ont fait leur nid dans le casque du soldat ; on voit par à combien Vénus est chère à Mars.

...mbre. Son état est aussi satisfaisant que le permet la gravité de sa blessure. (*Mémorial de Rouen.*)

— On lit dans l'*Impartial du Rhin* :

« Un bien triste événement a eu lieu à Mayence le 21 juillet. Les ouvriers qui travaillent à la grande caserne qui se construit aux frais de la confédération germanique, ayant chargé un échafaudage d'une trop grande quantité de pierres, cet échafaudage s'est écroulé et a entraîné dans sa chute, treize de ces malheureux. On ne peut se faire une idée de l'horrible spectacle qui s'est offert aux regards, lorsqu'on vint pour leur porter secours, et pour les retirer du milieu des pierres qui les recouvraient en partie. Ce n'était qu'un mélange de débris de maçonnerie et de tronçons humains. L'un des ouvriers avait perdu les deux jambes, l'autre un bras et une jambe, le troisième les deux bras: une malheureuse femme, mère de sept enfants, qui trouva son mari et son fils aîné au nombre des morts, fut subitement atteinte d'aliénation mentale et l'on désespère de ses jours.

— La *Gazette de Cologne* publie les nouvelles suivantes, datées de ...sbourg (Hongrie), 20 juillet :

« Une ordonnance royale, qui vient d'être promulguée, porte qu'à partir de l'année prochaine les diverses branches des sciences seront enseignées en langue magyare dans les gymnases, lycées, académies, et dans l'université de Pesth. La langue latine reste obligatoire, mais elle sera enseignée en langue magyare. Cette ordonnance est une concession très importante que le gouvernement fait au parti magyare; c'est un changement complet de système. — La diète hongroise sera close le 2 octobre prochain. »

— On écrit de Dresde (Saxe), 15 juillet :

« Avant-hier, les ouvriers du chemin de fer ont fait une démonstration séditieuse. La section des chemins de fer saxo-silésienne, pour la construction de laquelle ils s'étaient engagés, était achevée; mais le salaire leur ayant paru trop faible, une centaine d'entre eux se rendirent dans la ville, et allèrent droit à la maison de l'entrepreneur. Cependant la tranquillité ne fut pas troublée. Hier, le désordre est devenu grave : une auberge a été pillée et démolie. »

— On écrit de Landshut (Bavière), 20 juillet, à la *Gazette des Postes* :

« Notre ville vient d'avoir aujourd'hui un grand malheur : presque un tiers de la ville intérieure est devenu la proie des flammes; deux cents familles se trouvent sans asile. »

— Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, sur vingt-et-une sentences rendues par suite de la descente des réfugiés italiens en Calabre, six seulement ont été mises à exécution.

---

Avant-hier matin, vers dix heures, dans la rue du Vieux-Colombier, un homme pâle, défait, s'échappe en courant d'une gargote. On le poursuit en criant *au voleur! au voleur!* Les pompiers s'élancent sur ses pas, et il est bientôt arrêté. Pressé de questions, ce malheureux avoue que n'ayant pas mangé depuis près de *trois jours*, la tête perdue, exténué par le besoin, il était entré dans cette boutique, livrant au hasard les suites de sa tentative désespérée. O prospérité toujours croissante!

## Courses de Caen.

Courses au galop. — Prix : *Ratopolis*, à M. Lupin; *Mustapha*, à M. Aumont; *M. d'Ecoville*, à M. Calenge.

...tous les autres, l'Exposition de 1844; d'abord la fabrication des grandes machines, puis l'emploi de la force galvanique introduit pour la première fois dans les arts avec tant de bonheur par M. Christofle, et enfin les perfectionnements inattendus apportés par M. Bontemps de Choisy à la fabrication des lentilles destinées aux lunettes astronomiques. M. Thénard a remercié ensuite S. M. Louis-Philippe des encouragements qu'il prodiguait si généreusement à l'industrie, et a terminé sa harangue par quelques compliments sur la politique de la paix.

Le roi, prenant à son tour la parole, a improvisé un petit discours que de nombreux applaudissements ont interrompu deux ou trois fois; l'allocution de Sa Majesté nous a semblé pleine de naturel et parfaitement appropriée à la circonstance; il a remercié le public des nombreux témoignages d'intérêt qui ont accueilli toutes ses visites à l'Exposition et a dit qu'il était heureux de pouvoir exprimer l'admiration que lui inspiraient les progrès de notre industrie; qu'il espérait néanmoins que l'Exposition de 1849 surpasserait l'Exposition de 1844 autant que cette dernière a surpassé toutes les précédentes et que ce serait la gloire de son règne d'avoir maintenu la France au premier rang des nations sans lui avoir demandé aucun de ces terribles sacrifices par lesquels on paie les honneurs de la guerre. L'industrie donne autant de gloire et plus de bonheur que la guerre, puisse la providence nous permettre de ne point sortir des voies pacifiques dans lesquelles nous avons eu tant de peine à nous maintenir!

Des vivats unanimes ont accueilli cette courte improvisation, et immédiatement M. le ministre a fait l'appel des lauréats, qui sont venus l'un après l'autre recevoir leur médaille des mains de Sa Majesté. Nous craindrions de commettre des erreurs en citant de mémoire quelques-uns des noms que nous avons entendu proclamer; nous attendrons pour en parler que le *Moniteur* ait publié la liste officielle dressée par le jury.

---

La foire de Beaucaire s'est ouverte le lundi 22 juillet. Voici en quels termes pittoresques l'*Echo de Vaucluse* caractérise ce grand marché méridional, où se rendent, dit-il, de tous les points de la France, les industriels et les filous :

Riche et immense palais élevé chaque année sous un ciel de feu, dans une atmosphère de poussière brûlante, dans lequel s'entassent les toiles de Mulhouse, les calicots de Rouen, les draps de Sedan, de Louviers, d'Elbeuf, de Carcassonne, de Lodève; les soieries de Lyon et de Nimes; les fers du Creuzot et de Saint-Etienne; les savons de Marseille; la bijouterie de Paris. Et puis, sous les ombrages frais de la prairie, pour alimenter cette population flottante de cent mille âmes, que vomissent à chaque instant les wagons, les paquebots et les diligences, ces milliers de restaurants, de cafés et de gargotes, où l'art culinaire perfectionné nous fait manger des poulets étiques, des sauces fortement épicées, saupoudrées de la poussière qui s'élève comme un nuage, où l'on nous donne pour boisson un vin qui a bouilli au soleil, une eau chauffée au bain-marie, de la bière qu'on pourrait, sans crainte, appeler de la tisane: tel est l'aspect de ce grand camp de marchands, caravane industrielle qui a posé ses tentes dans ce caravansérail de la France. Dans ces cabanes ornées de tableaux, se meuvent tous les saltimbanques arrivés là pour disloquer les membres à de jeunes enfants qu'on jette dans l'air, et qui retombent comme une balle élastique. Là, il y a la femme géant, la femme avec une barbe de sapeur; ici, un nain de la Laponie, né sur les boulevarts de Paris. Et tout cela pour ramasser un peu d'argent, dans un pays où l'égoïsme et le court espace de temps accordé à l'activité, font tout sacrifier au plus misérable lucre.

Les idées nouvelles ont porté un grand coup à cette foire jadis belle. Jadis, quand le désir de gagner et de gagner vite n'avait pas encore envahi la

L'*Histoire de l'instruction publique* est l'ouvrage d'un ancien rédacteur de l'*Union catholique*, rédacteur actuel de l'*Univers*; c'est l'œuvre de l'avocat qui a défendu M. Combalot dans le procès intenté récemment à cet ecclésiastique. Tous ces titres nous signalent dans M. de Riancey un catholique zélé, et pourraient faire croire que son livre, inspiré par l'esprit de parti, n'est rempli que de vues étroites et de préventions haineuses. Mais en thèse générale, il serait injuste de ne pas voir autre chose dans les manifestations émanées des catholiques au sujet de la liberté d'enseignement. Dans le cas particulier qui nous occupe, il serait injuste de ne pas voir autre chose dans l'œuvre de M. de Riancey.

Nous savons que les journaux religieux, les pétitionnaires catholiques et les prélats mêmes se sont montrés souvent injustes et violents dans la lutte; ils n'ont pas su apprécier les titres de l'Université, du corps enseignant à la reconnaissance du pays. La prétention de régner exclusivement sur l'enfance et par suite sur les générations tout entières, l'arrière-pensée de supprimer un jour la liberté philosophique et d'imposer les dogmes d'autorité s'est trahie plus d'une fois. On a compris souvent que le haut clergé réclamait la liberté, mais à condition d'en profiter seul, comme certains publicistes de la légitimité invoquent le suffrage universel pour oracle politique, à condition que la nation réunie proclamera la monarchie héréditaire et l'avènement de Henri V.

N'oublions pas cependant, qu'à force de faire appel à ce grand principe de la liberté, beaucoup de catholiques s'y sont sincèrement convertis. Il y a peut-être dans l'opinion légitimiste des hommes qui ont fini par admettre sans réserve le principe de la souveraineté nationale, et qui aujourd'hui se soumettraient au vote universel, quel que fût le gouvernement qui sortît de l'urne. Il y a certainement dans le camp religieux des hommes pour qui la liberté d'enseignement n'est pas une vaine devise. Ceux-là veulent liberté pour les instituteurs catholiques, mais aussi maintien de l'Université et liberté pour les instituteurs de toute espèce; ils ne demandent point d'acte de foi à ceux qui seront chargés d'enseigner; ils attendent du libre combat de toutes les doctrines le triomphe de la vérité.

Parmi ces hommes de bonne foi, nous devons compter M. de Riancey. Dans les conclusions de son livre il déclare que l'Université ne doit pas être supprimée; il ne lui dispute que le monopole, et nulle part il ne restreint à une communion religieuse la liberté d'enseignement qu'il revendique.

Ce n'est pas sans combat contre lui-même que l'auteur s'est élevé jusqu'à ces pensées de tolérance, et si nous trouvons une tendance libérale dans ses conclusions, ses vues historiques sont encore empreintes de quelques préventions rétrospectives. L'ancien régime n'était pas si mauvais qu'il nous le fait. L'homme prévenu en faveur du clergé, l'avocat plutôt que l'historien, se retrouve aussi dans ces pages où M. de Riancey croit se délivrer par quelques plaisanteries d'un adversaire aussi considérable que M. Michelet. Notre auteur s'abuse sur le degré de popularité dont jouit l'épiscopat quand il écrit au sujet des mémoires collectifs adressés à la chambre des pairs par les évêques :

« A ces manifestations si dignes et si élevées, l'opinion publique » répondait par l'enthousiasme. Le sentiment *national* accueillait » avec respect et faveur ce loyal et noble usage de la liberté et

---

— Il n'y a peut-être pas beaucoup d'eau dans cette saison?

— Il n'y en a même pas du tout; je les ai passés à pied sec, ni plus ni moins que le ruisseau qui est devant votre maison de Mazzara.

La comparaison choqua le baron comme irrévérencieuse. Il murmura entre ses dents quelque chose comme : *Habent sua fata flumina*; et, se mettant sur le temple, il entonna un dithyrambe architectonique fort savant que les amateurs peuvent aller chercher, pour peu qu'ils en soient curieux, dans son grand ouvrage... et cætera. . . . . . . . . . . . .

Là-dessus, il alla rejoindre deux campagnards qu'il avait amenés pour faire des fouilles, et qui piochaient vaillamment sous sa direction.

Tandis que le baron dissertait, ses deux victimes échangeaient entre elles des demi-sourires d'intelligence. Peut-être au fond ne se plaignaient-elles pas trop qu'un incident imprévu eût changé le cours d'un entretien qui tournait à l'embarras, surtout du côté de Fabio. Resté seul avec Rafaella, il fut surpris d'éprouver auprès d'elle une émotion qu'il n'avait jamais connue. Quoiqu'il la vît presque tous les jours, il lui semblait la voir pour la première fois, tant sa beauté l'avait saisi; elle était comme transfigurée; jusqu'alors elle n'avait été pour lui qu'une enfant; la femme venait de se révéler à ses yeux.

Attaché, suspendu à ses pas par un charme invincible, il ne la perdait pas de vue un instant; il interprétait son regard, son geste, son silence, et il cherchait à surprendre sur son visage les secrets de sa pensée. Lorsqu'il essaya de reprendre le fil de la conversation au point où il l'avait coupé, il se trouva maladroit, et l'était d'autant plus qu'il avait le sentiment de sa maladresse. Les mots ne lui venaient pas, les idées moins encore; il luttait péniblement contre une timidité subite, insurmontable: supplice horrible pour un coupable qui a la conscience troublée et qui aspire à conquérir son pardon à la pointe de sa parole.

Il faut dire aussi que Rafaella ne l'encourageait nullement, non qu'elle témoignât de l'humeur ou de l'irritation; au contraire, le premier nuage une fois dissipé, elle était désespérante de calme, de douceur, d'oubli; mais elle ne parlait pas; retombée dans sa rêverie, elle semblait écouter Fabio avec distraction, l'entendre à peine et ne pas même s'apercevoir de sa présence, encore moins de son embarras.

— Mais répondez-moi donc, s'écria-t-il enfin en faisant sur lui-même un effort prodigieux; vous ne pouvez pas me renvoyer ainsi.

— Que voulez-vous que je vous réponde? lui demanda-t-elle de l'air d'une personne qu'on réveille en sursaut au milieu d'un rêve. Ne vous ai-je pas déjà dit que je ne vous en voulais point? Vous savez bien que je n'ai point de rancune et d'ailleurs pourquoi en aurais-je? Ai-je le droit d'en avoir? N'êtes-vous pas libre de vos actions? Vous êtes homme, vous avez votre manière d'envisager les choses; agissez comme vous l'entendrez, je ne vous recommande que la prudence; s'il arrivait un malheur,

mon oncle qui vous chérit comme un fils serait au désespoir et vous me feriez beaucoup de peine. Promettez-moi d'être prudent. Je ne sais, mais depuis quelques jours, j'ai des tristesses invincibles, je suis poursuivie par des pressentiments funestes. Je les chasse en vain comme des chimères, ils reviennent toujours m'assaillir. Il me semble que nous sommes menacés de quelque catastrophe et qu'une mauvaise influence pèse sur votre vie. Ne riez pas de mes terreurs, savons-nous si nos pressentiments ne sont pas des avertissements mystérieux, et si nous n'avons pas des génies amis qui parfois entr'ouvrent à nos yeux les sombres portes de l'avenir. Je n'ose affirmer que cela soit, mais qui oserait me dire que cela n'est point? Dans le doute, j'aime mieux croire. La foi est déjà presque une révélation?

Fabio fit de vains efforts pour ramener la conversation sur Rafaella; elle la rejetait toujours sur lui, sur les devoirs qu'il avait à remplir, sur les dangers qu'il devait éviter; et certes, elle ne croyait pas prophétiser si juste. Lui parlait-il d'elle? Elle éludait; s'il insistait, elle se taisait tout-à-fait. Son intention était trop manifeste, pour que ce ne fût pas chez elle un parti pris d'avance. Fabio, découragé, dut renoncer enfin à une explication qu'on ne voulait évidemment pas lui accorder.

Rafaella lui avait refusé sa main en signe de réconciliation; elle refusa également son bras pour regagner la plaine, et descendit la colline comme elle l'avait montée. Dès lors ils ne furent plus seuls, et tout *à parte* devint impossible.

La cloche du dîner avait sonné; tout le monde s'était rassemblé au bord de la fontaine, rendez-vous général de la caravane. Le dernier à l'appel fut le baron : il arriva tout essoufflé, tout poudreux, les mains pleines de terre et les poches remplies de morceaux de briques, de débris de vases, de cailloux de toutes formes et de toutes couleurs; c'était sa récolte de la journée. Il serra le tout soigneusement, et tirant de son gilet une petite monnaie d'argent, il l'éleva en triomphe entre le pouce et l'index, de manière à ce que chacun pût la contempler à son aise :

— Voilà le plus beau fleuron de ma couronne, s'écria-t-il avec enthousiasme, une médaille de Ségeste, la plus rare de toutes; le nom est dessus, vous pouvez le lire : EGESTAION. Elle représente une tête d'Auguste et, au revers, Enée tenant son père Anchise sur ses épaules et son fils Ascagne par la main, ce qui prouve que les Ségestains et les Romains avaient la même origine, *cognatione conjunctos*, comme l'établit carrément Cicéron.

— Si c'est rond, ce n'est pas carré, interrompit la baronne en riant de son gros calembourg. Mon cher époux, le dîner refroidit.

— C'est vrai, répondit le baron, qui pardonnait à son ignorante ménagère toutes ses interruptions en faveur de ses talents domestiques, il y a temps pour tout. *Age quod agis*.

Il faut lui rendre cette justice, qu'une fois à table, il faisait trève à l'archéologie, et qu'il était joyeux convive. Le dîner fut gai comme tous les repas champêtres. Il fut long; nul n'était pressé de rentrer au logis. Rafaella seule, et Fabio encore plus qu'elle, étaient silencieux l'un et l'autre et visiblement préoccupés; même on en riait sous cape et l'on en chuchotait autour d'eux.

Quand vint l'heure du départ, la caravane reprit la route de Saint-Julien et Fabio celle de Castelvétrano à travers les montagnes; il avait ses raisons pour éviter les marines : l'aventure de la Spagnola était encore trop récente. Comme il montait à cheval, l'excellent baron s'approcha de lui, et, clignant les yeux d'un air d'intelligence :

— Eh bien! lui demanda-t-il, est-on réconcilié?

— Votre nièce, répondit Fabio d'assez mauvaise humeur, est une énigme dont je n'ai pas la clef.

(*La suite prochainement.*) **CHARLES DIDIER.**

**PHÉNOMÈNE REMARQUABLE.** — Les journaux allemands rapportent un phénomène extraordinaire qui a eu lieu au commencement de ce mois, dans le lac situé près le couvent de Lach. (*Der Lachersee*, près d'Andernach.)

Le 1er juillet, vers quatre heures et demie, par un temps calme et serein, on remarqua tout d'un coup un mouvement extraordinaire dans les eaux de ce lac, et en quelques instants les eaux avaient atteint une hauteur telle qu'elles débordèrent de tous côtés. Peu d'instants après, ce débordement cessa, et les eaux se retirèrent dans leur lit. Mais cette espèce de reflux se fit avec une telle vitesse, l'eau se retira si loin, que l'on apercevait avec effroi des abîmes comme on n'en avait jamais vu; au même instant, un bruit souterrain se faisait entendre, à-peu-près semblable au tonnerre grondant au loin; une odeur pestilentielle s'éleva des profondeurs; des arbres qui se trouvaient sur les bords du lac furent déracinés, et tombèrent avec fracas; la terre aux alentours était crevassée. Un grand nombre de poissons morts parurent à la surface de l'eau; beaucoup d'oiseaux tombèrent à terre, suffoqués qu'ils étaient par l'odeur qu'exhalait le lac.

Tout cela se passa avec la plus grande rapidité. Les naturalistes rechercheront probablement la cause d'un phénomène jusqu'à présent inconnu en Allemagne.

---

— Il reste encore, à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, quelques exemplaires du SOMMAIRE DU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION, 1re édition.

Cet ouvrage qui, dans la nouvelle édition, fait partie du tome 2 des Œuvres complètes de Fourier, contient presque la moitié du volume. C'est un des écrits les plus importants et les plus condensés de Fourier.

rions sans hésiter le monopole de l'Université impériale.

Une seule restriction était imposée à la liberté, dit M. de Riancey, « *mais cette restriction tenait à l'ordre social tout entier et à » la loi de l'unité religieuse.* » C'est glisser bien légèrement sur les persécutions, subies par les martyrs de la pensée. Au tableau de la liberté donnée par les pontifes, nous n'avons qu'un mot à opposer : On voit encore dans Avignon le château des papes ; le local affecté jadis à l'inquisition en occupe une grande partie. Dans la salle où se rendaient les sentences, est peinte une femme qui représente l'Eglise ; elle est armée d'un glaive, et chacun peut lire au-dessus de sa tête *dextrâ gladium teneo* ; sur les murs des cachots sont gravées encore les prières et les imprécations des prisonniers ; dans la salle des tortures se retrouvent des pierres calcinées, des morceaux de chaîne, et l'on sait que pour mieux tourmenter le régicide Damiens, la cour de Louis XV demanda le bourreau du pape.

Le grand four conique, dans lequel l'inquisition brûlait ses victimes est encore debout dans le palais d'Avignon. Loin de nous [...] clusive, arrêtée, durable. La Restauration [...] une législation, ou si nous voulons continuer la métaphore pour couler un instrument qui lui soit propre, conserve l'outil forgé par l'Empire, mais elle s'en saisit avec répugnance et n'abandonne jamais l'arrière-pensée de le rejeter au premier jour.

Telle fut, en général, la conduite des trois gouvernements. Si nous prenons en particulier la question de l'enseignement, la République nous offrira des plans d'organisation multipliés, contradictoires : ceux de M. de Talleyrand, de Condorcet, de Chénier, de Lanthénas, de Lakanal, de Michel Lepelletier ; les lois éphémères du 29 frimaire an II et du 3 brumaire an IV. Napoléon nous présente son Université impériale, que la Restauration conserve en y faisant quelques aspersions d'eau bénite et en y suspendant des cloches.

Actuellement, la régénération de l'enseignement est une question posée par les besoins du jour. Déjà l'enseignement primaire a reçu, depuis 1830, une nouvelle constitution ; il s'agit d'organiser l'ins-

## Spectacles du 30 juillet.

9 h. »|» **OPÉRA.** —
8 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Les précieuses. Diégarias. Le dépit.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Le Client. Feu mon Premier. Trop heureuse.
7 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Les Bédouines. Les Anglais. Pulcinella. Mme Gib[...]
7 h. 1|4 **GYMNASE.** — Philippe. Les Fées de Paris. Malvina. Amours.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Part du Diable. Cravachon. Ménestrels.
7 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — 1844 et 1944, Le Songe.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. »|» **GAITÉ.** — La Tour de Nesle. Mérope.
6 h. »|» **FOLIES.** — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.
6 h. »|» **COMTE.** — Quatre sous. Reine des Rameaux. Poupée. Polka.
6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'éq[...]

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

Le premier concours du comice agricole de Givors, composé des cantons de Saint-Genis, Mornant et Condrieu, aura lieu dans la plaine située entre Givors et Grigny, sur la rive gauche du Garon, le lundi, 26 août 1844. Voici les principales disposition du programme.

Les prix et primes proposés pour chacun des quatre cantons de la circonscription du comice sont :

1° Pour les domestiques attachés à la culture, ayant passé au moins cinq ans au service du même cultivateur, par ordre de mérite : 1er prix, 30 fr. ; 2e, 20 ; 3e mention honorable.

2° Aux servantes de ferme, dans les mêmes conditions : 1er prix, 20 fr. ; 2e : 15 fr.

3° Au garde champêtre ayant le mieux rempli ses fonctions : 25 fr.

*Concours pour les quatre cantons, ouvert sous les yeux du comice.*

4° Aux meilleurs labourages exécutés par des attelages de deux bœufs ou de deux chevaux : un prix de 50 fr., un second de 25 fr.

5° Aux meilleurs labourages exécutés par des attelages de deux vaches : un prix de 40 fr., un second de 20 fr.

6° Au plus beau poulain, ou à la plus belle pouliche, âgé de dix-huit mois à trois ans, élevé depuis un an au moins par son propriétaire : une prime de 30 fr.

7° Aux plus beaux taureaux de quinze mois à trois ans, élevés depuis plus de six mois sur le territoire du comice : une prime de 30 fr., une seconde de 20 fr.

8° Aux plus belles génisses remplissant les mêmes conditions : une prime de 30 fr., une seconde de 15 fr.

9° Dans chacun des quatre cantons, au propriétaire dont les mûriers sont les mieux cultivés et taillés : un prix de 40 fr.

10° A celui qui aura introduit dans l'un des quatre cantons l'usage d'un nouvel instrument ou d'une nouvelle méthode d'agriculture : un prix de 40 fr.

11° A chaque prime ou mention honorable il sera joint un exemplaire du *Manuel d'Agriculture*, par M. Mathieu de Dombasle.

Suivent les conditions particulières du concours.

La distribution des prix sera terminée par un banquet offert aux sujets récompensés.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

La halle ayant été fermée à cause de l'anniversaire du 29 juillet, nous ne donnons pas de cours.

ORLÉANS, 25 juillet. — Farine, 1re : 37,10 ; 2e : 35,66.

ARRAS, 27 juillet. — Farine. 1re : 35,00 ; 2e : 33,00 ; 3e : 30,00.

GRAY, 27 juillet. — Farine, 1re : 39,20 ; 2e : 36,00.

LYON, 27 juillet. — Farine, 1re : 40,00. Il s'en vend au-dessous de ce prix. La boulangerie n'achète que par petits lots de 5 à 10 sacs, espérant que la baisse n'est pas à son terme.

CLERMONT-FERRAND, 24 juillet. — Farine, 1re : 40,00 ; 2e : 36,00.

**Cours des céréales** (par hect.).

PROVINS, 28 juillet. Froment nouveau : 20,75 à 22,50. Froment vieux : 18,00 à 19,50. Baisse, et vente peu active. — Avoine : 6,25 à 6,50. La qualité du blé nouveau était d'une telle supériorité, qu'on ne regardait plus l'ancien. La moisson marche toujours avec succès.

BEAUGENCY, 27 juillet. — Froment, 1re : 21,72 ; 2e : 20,31 ; 3e : 18,88. — Méteil : 15,75. Seigle : 11,50. — Orge : 10,25. — Sarrazin : 10,75. — Avoine : 7,50.

Nous sommes en pleine moisson, les seigles sont rentrés.

La récolte est bonne sous le double rapport de la qualité et de la quantité.

Depuis dix jours le temps est constamment beau.

Déjà il s'est vendu du blé nouveau sur le marché (la qualité en est bonne), et le prix moyen fixé à 21,44.

En général les récoltes en grains sont excellentes et abondantes.

CHALONS-SUR-MARNE, 27 juillet. — Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 18,66 ; 3e : 17,32. — Seigle : 8,32 à 10,66. — Orge : 9,66 à 10,66. — — Avoine : 6,16 à 6,66.

Le peu de jours de beau temps que nous avons eus ont permis de rentrer les seigles.

Si le temps est favorable cette semaine, on moissonnera les froments, dont on espère généralement un bon produit.

REIMS, 27 juillet. — Seigle nouveau : 8,81 à 10,25. — Seigle ancien : 8,60 à 9,25. — Orge : 10,91 à 11,25. — Avoine : 7,08 à 7,25. — Escourgeon : 10,00.

STRASBOURG, 26 juillet. — Froment 1re : 20,00 ; 2e : 16,94 ; 3e : 14.50. — Baisse : 0,99. — Maïs : 13,00 à 14,00. Hausse de 0,13. La moisson est commencée ici et donne des espérances.

BESANÇON, 26 juillet. — Froment : 17,45. — Avoine nouvelle : 6,90.

LYON, 27 juillet. — Les affaires grain et farine sont aujourd'hui dans l'inactivité la plus complète sous le rapport des ventes, et les prix ne sont que nominaux. Les blés provenant de Gray et de Dijon se proposent de 24,00 à 24,50 les 100 kil. Ceux de Champagne et de St-Florentin de 25,00 à 26,00, le tout sans débit. Les blés nouveaux ont valu ce matin, au marché de la Guillotière, 18,00 l'hect. Les avoines de l'année dernière ont été vendues hier 16,00 les 100 kil.

CLERMONT-FERRAND, 24 juillet. — Froment 1re : 24,45 ; 2e : 21,45. — Froment rouge : 21,07. — Méteil : 18,65. — Seigle, 1re : 17,57 ; 2e : 16,20. — Orge : 10,90. — Grosse avoine : 9,12. — Petite avoine : 6,92.

SURGÈRES, 27 juillet. — Froment : 18,50 à 19,00. — Baillarge : 9,50 à 10,00. — Avoine : 6,00 à 6,50.

Nos froments sont en partie coupés, et tous les jours on en porte de l'aire dans les greniers ; l'hectolitre pèse de 7 à 8 kilo. de plus que l'année dernière ; il est en partie tout de première qualité.

SAUMUR, 27 juillet. — Froment, 1re : 16,00 à 16,80 ; 2e : 15,50 à 16,00 ; 3e : 15.50. — Seigle : 10,00 à 10,40. — Orge : 7,20 à 7.60. — Maïs : 9,40. — Sarrazin : 10,80. — Avoine : 6,80 à 7,00.

Il a paru quelques blés nouveaux au marché qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la qualité ; mais il n'y a pas eu encore d'affaires de traitées, les cours n'en sont pas fixés.

Les orges sont belles, mais elles manquent de blancheur ; leur poids sera satisfaisant ; on le raisonne de 8,00 à 8,50 l'hectolitre à livrer au bateau.

**Légumes secs** (l'hect.).

PARIS, haricots de pays ord. : 18,65. — Pois verts de Lorraine : 18.65. — Lentilles ordin. : 20,00.

STRASBOURG, 27 juillet. — Haricots : 21,00. Fèves : 11,00 à 11,50. Baisse de 0,23.

SAUMUR, 27 juillet. — Haricots rouges et blancs : 18,00. — Fèves : 12,00 à 12,50. — Pois : 12,00 à 18,00.

Les haricots sont peu recherchés en présence d'une récolte qui est de la plus belle apparence à cause des pluies abondantes qui sont tombées en temps opportun.

La récolte des fèves en terre a été mangée par les mouches, ce qui donne de la faveur aux partis existants.

**Spiritueux** (par hect).

PARIS. — *Vins.* Il est arrivé à Bercy plusieurs bateaux rouennais chargés de vins de Roussillon, Saint-Gilles, Narbonne, Marseille et Bordeaux, ainsi que quelques bateaux de la Loire, et un nombre considérable de la Bourgogne.

La vente pour Paris a été calme ; le dehors a fait quelques achats, notamment la Picardie et la Brie. On s'accorde toujours à dire que la vigne présente presque partout une belle apparence, sauf quelques cantons qui ont souffert par la grêle.

*Eaux-de-vie.* — Eau-de-vie 22 degrés Montpellier (l'hect.), 60 fr. ; Saintonge, 85 à 90 ; Armagnac, 55 à 00 ; Cognac vieux, 150 à 300 ; rassis, 130 ; nouveau, 120.

Esprit 3|6 Montpellier, 91 à 92 ; fin fécule et bett. 36 d., 84 à 85.

DUNKERQUE, 26 Juillet. — *Esprits.* Les transactions en 3|6 ont été peu animées et se sont bornées, par le défaut de spéculation, aux besoins de la localité et à quelques faibles expéditions pour l'intérieur. Néanmoins on continue de remarquer la même fermeté chez les détenteurs. L'article se raisonne de 1,85 à 1,90 le double litre.

SURGÈRES, 27 Juillet. — *Eau-de-vie.* Nous avons eu cette semaine plusieurs chargements d'eau-de-vie pour Rouen et La Rochelle : voici le cours : eau-de-vie nouvelle : 63,00 à 64,00 ; do rassise : 74,00 à 76,00.

*Vins.* — Vins blanc : 8,00 à 9,00. — Vin rouge : 9,00 à 10,00 ; do vieux : 18,00 à 20,00.

MARSEILLE, 15 Juillet. — *Vins.* Les vins sont assez chers sur notre place par suite du peu de provisions qu'il y a dans nos chays et dans les campagnes. Les vins de commerce du Languedoc trouveront à se vendre dans les prix de 32 à 35 fr. la bordelaise de 220 li[tres] avec futaille.

Les 3|6 sont, en ce moment, à des prix [é]levés par suite des avis venus des princip[aux] marchés de Languedoc, Bordeaux et Paris.

Le disponible se cote de 80 à 81 fr. l'hec[to]litre.

Les mois d'août et septembre se faisai[ent] à 77 fr.

Novembre et décembre, 67 fr.

Toutefois, comme ces hauts prix ne s[ont] que la conséquence des manœuvres des co[m]pagnies intéressées à la hausse plutôt que [de] l'apparence des récoltes, il est probable [que] ces prix, notamment ceux de novembre et d[é]cembre prochains fléchiront. Aussi, le prix [de] 67 fr. n'est-il que nominal et pour trou[ver] des preneurs il faudrait peut-être descendre à 66 fr., si ce n'est plus bas.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 25 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1561 | 1526 | 35 | 1 16 | 1 06 | • |
| Vaches..... | 87 | 87 | 0 | 1 9 | » 94 | » |
| Veaux..... | 924 | 924 | 2 | 1 36 | 1 18 | 1 |
| Moutons.. | 10275 | 7959 | 2316 | 1 38 | 1 20 | 1 |

LYON, 26 Juillet. — Bœufs : 1,28-1,20-1,1[...] — Moutons : 1,10-1,26-1,20. — Veaux : 1,[...] 1,32-1,28. — Marché suffisamment approvisionné.

On écrit de Chamoy (Aube), 26 Juillet :

« La foire de Saint-Phal, qui s'est tenue ce[s] jours-ci, a été d'une importance remarquable. Le nombre des transactions qui ont [eu] lieu est véritablement prodigieux, et tous les marchands ont paru contents de leur journée. Les bestiaux amenés et vendus à cette foire étaient tellement nombreux qu'il était pres[-]que impossible de circuler dans le marché. Inutile dire que les auberges et les cafés [ne] désemplissaient pas.

**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

## COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'ÉDITEUR,
**RUE THÉRÈSE, N. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON [...] éditeur du *Guide Richard en France*, q[uai] des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers ; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison ; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai ; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) **LE CONSERVATEUR**, par feu **APPERT**, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par **M. APPERT-PRIEUR**, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par **M. GANNAL**, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits ; de fabriquer les sucres, les huiles ; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur **JOSEPH ROQUES** ; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par **M. JOUBERT** ; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. ROUCHAUD père et fils, de Beaune ; une étude générale sur les vins, par **M. LOUIS LECLERC**. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps ; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet ; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

...s premières nécessités de la vie. Du moins cela est-il un ...it incontestable dans les vieilles sociétés où toutes les terres sont ...epuis long-temps appropriées. Là, c'est des besoins plus ou ...oins artificiels, c'est de la volonté souvent arbitraire du petit nom...re qui possède les capitaux, que dépend la subsistance de cette ...artie de la population qui n'a pour vivre d'autre ressource que ...on travail.

Nous faisons grand cas des institutions politiques et civiles con...ises par nos pères sur le régime du despotisme et des castes qui ...xistait dans notre pays avant la révolution de 1789. Nous apprécions ...faculté qu'elles consacrent pour chaque citoyen d'exprimer libre...ent ses opinions, de réclamer justice, de dénoncer les abus qui ont ..., de signaler les améliorations à faire. Mais cette faculté elle-...ême ne peut s'exercer que moyennant des conditions financières ...i sont hors de la portée des classes les plus maltraitées par no...re état social. Ce qui nous frappe surtout dans la situation de ces ...asses, c'est ce qu'elle a de précaire, c'est l'incertitude du lende...main, toujours suspendue comme une épée de Damoclès sur la ...te des salariés de l'industrie.

Tant qu'on n'aura pas su, par des dispositions de prévoyance et ...équité dont l'ensemble constitue l'ORGANISATION DU TRAVAIL, ...mpêcher que jamais le taux du salaire ne tombe au-dessous de ce ...i est indispensable au travailleur pour vivre, et que des chôma...es indépendants de sa volonté ne viennent lui enlever, avec le ...uit de ses économies précédentes, jusqu'à la possibilité d'attendre ...a fin de la crise qui arrête les travaux ; tant qu'on n'aura pas mo...ifié profondément le régime industriel dans le sens de ces garan...es, les institutions politiques seront d'un secours peu efficace ...ur la population ouvrière.

On cherche à établir un rapprochement entre la marche ascen...onnelle de cette classe et le mouvement qui porta la bourgeoisie au ...ouvoir. Mais on néglige une différence fondamentale. La bour...eoisie, quand elle se substitua, dans la direction politique, à l'a...istocratie nobiliaire, ne dépendait plus de celle-ci depuis long-...emps, ni pour ses conditions d'existence, ni pour ses moyens d'ac...on. Elle avait à elle ses instruments de travail et de puissance ; ...lle n'avait rien à demander à la minorité titrée dont les gothiques ...érogatives se réduisaient de plus en plus à l'état de distinctions ...urement nominales.

Telle n'est point aujourd'hui la position de la classe ouvrière, de ...a classe vivant du salaire, vis à vis des classes qui ont dans leurs ...ains le capital. La première se trouve essentiellement dans la dé-

Peut-on, en conscience, la représenter, cette industrie, qui à côté de ses prodiges traîne tant de misères, comme une *source de bien-être pour le peuple, de puissance pour l'Etat, d'égalité entre les diverses classes de la nation?* Est-on bien venu à proclamer solennellement qu'*il n'y a pas de privilèges devant l'industrie? Qu'il n'y a ni nobles ni roturiers dans la grande famille industrielle; que le travail rapproche tous les rangs, qu'il rend accessibles toutes les positions*, etc.? Autant de contre-vérités que de mots.

Le bien-être du peuple, son élévation, sa gloire résulteront sans doute un jour du développement industriel régularisé. Mais quant à l'influence de l'industrie dans sa constitution actuelle, jugez-en par l'état de nos populations des centres manufacturiers.

La puissance de l'Etat? — mais elle s'efface de plus en plus devant la puissance nouvelle de l'aristocratie financière, dont nos ministres ne sont plus, pour ainsi dire, que les commis.

L'égalité entre les diverses classes! — Ne voyez-vous pas grossir de jour en jour ces immenses fortunes qui concentrent en quelques mains tous les bénéfices de l'industrie européenne, et autour desquelles se forment et se groupent les compagnies, comme autrefois les barons féodaux autour de leurs puissants suzerains? L'égalité! mais n'est-ce pas partout où l'industrialisme a pris le plus d'essor qu'on rencontre, l'extrême dénuement à côté de l'opulence? Jamais, sous le régime institué en vue de la guerre, l'inégalité de la distribution des avantages entre les chefs et les simples soldats ne fut aussi choquante qu'elle l'est aujourd'hui dans le régime industriel entre les grands capitalistes et les simples manouvriers.

Il n'y a pas de privilèges devant l'industrie? — Qu'est-ce donc que celui de la fortune, sans lequel on peut défier le génie le plus heureusement doué pour les conceptions industrielles de trouver une usine à louer, un établissement où se puissent exercer librement ses facultés précieuses?

Mais à quoi bon s'arrêter plus long temps à ces sophismes, qui ne trompent personne et qui prouvent une seule chose, l'appréhension où l'on est dans un certain monde, que les ouvriers ne viennent à se rendre compte de la réalité de leur situation et de leurs droits.

---

## Le renouvellement du cartel entre la Prusse et la Russie.

Le renouvellement du cartel entre la Prusse et la Russie, est un fait trop important pour être passé sous silence. La plupart de nos journaux se sont bornés à enregistrer ce fait. La presse officielle de Berlin y voit un

... ont passé deux ans sur les lieux de leur refuge. L'ancien cartel a expiré le 29 septembre 1842; le nouveau a été ratifié le 3 juillet 1844. La Russie aura donc encore tout le temps nécessaire pour reprendre les coupables compris dans cette catégorie.

Or, convenait-il au gouvernement prussien de signer une pareille convention? Etait-il de son intérêt de faire cet acte de concession à la Russie? Etait-il de sa dignité et de sa loyauté de livrer à la rigueur des lois russes, ceux qu'il a recueillis et gardés pendant plus ou moins de temps? Certes non. Politique, morale, humanité, tout condamne dans cette circonstance le cabinet de Berlin.

La Prusse est, avant tout, une puissance allemande. L'élément germanique est la base de sa nationalité; développer cet élément, et, en remuant les idées et les intérêts, préparer les voies de la réorganisation politique, industrielle et commerciale de l'Allemagne, tel est le but vers lequel la Prusse est appelée à marcher. Ce travail est commencé; il ne s'agit que de le poursuivre. En créant des universités, en protégeant les sciences, les lettres et les arts, en mettant Berlin en communauté d'idées avec tous les points rayonnants de l'Allemagne, la Prusse est parvenue à s'emparer du mouvement intellectuel. L'Union douanière, cette vaste association pacifique, lui a ouvert tout un avenir industriel et commercial. Par les idées comme par les intérêts, la Prusse est lancée dans une voie de progrès. Par les idées comme par les intérêts, elle a dépassé le cercle étroit dans lequel a voulu l'enfermer le traité de Vienne. Elle a brisé de fait avec les tendances de l'Autriche et de la Russie. Tout l'éloigne de ces deux puissances, tout la porte vers des alliances nouvelles; c'est un fait qu'elle ne devrait pas perdre de vue et qu'elle a perdu en renouvelant le cartel avec la Russie. Car ce renouvellement c'est la conservation de la vieille politique, c'est la reconnaissance d'une alliance imposée par la guerre, c'est l'admission des principes qui peuvent être utiles à une puissance absolue et militaire comme la Russie, mais qui sont diamétralement opposés aux idées de progrès et de développement pacifique que doit représenter la Prusse.

Inutile et mauvais sous le rapport politique, le renouvellement du cartel ne paraît être destiné à profiter en aucune façon aux intérêts commerciaux de la Prusse. Il ne stipule nullement que les frontières seront dégarnies des troupes que la Russie y tient depuis deux ans, sous prétexte d'empêcher les déserteurs de passer en Prusse; il ne contient rien qui puisse faire penser que les relations entre les habitants des deux pays deviendront plus libres, les communications plus fréquentes et plus faciles. Le système prohibitif sera maintenu aussi long-temps que la Russie le croira conforme à ses intérêts, et les contrebandiers prussiens auront, comme par le passé, à disputer aux Cosaques les périlleux bénéfices de leur coupable industrie.

Au point de vue de la morale et de l'humanité, le cartel est une convention digne des Barbares. Il faut savoir ce que c'est que le régime militaire et le recrutement en Russie pour comprendre la désertion, appré-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

...ÉRA. L'art musical. M. Halévy. Les débuts. Concert Berlioz. Spohr. — VAUDEVILLE. *Satan* ou *le Diable à Paris*, de MM. Clairville et Dumanoir. — VARIÉTÉS. *Pulcinella*, de MM. de Villeneuve et Dennery. *Les Bédouines*, de M. Dumersan.

THÉATRE-FRANÇAIS. *...garias.*

A ALLYRE B.

Le feuilleton de la *Quotidienne* accusait récemment le gouvernement ...inintelligence dans la direction des beaux-arts. Il y avait du vrai dans la ...ritique de notre confrère; mais voici, selon nous, où l'erreur se mêlait ...u vrai.

« Les trois genres qui sont la base fondamentale de l'art théâtral, sont la ...oble tragédie, la haute comédie et le grand drame; les autres genres, l'o...éra, l'opéra-comique, le vaudeville et le mélodrame auraient plutôt besoin ...'être découragés qu'encouragés, car ils ne prospèrent que trop; ils débor...ent à Paris et envahissent la province, et ils font partie obligée de tous les ...rogrammes imposés par les maires..... Dussions-nous nous attirer la colère ...e tous les chanteurs et de toutes les cantatrices, nous soutiendrons envers ...t contre tous que la véritable plaie de l'art dramatique est la faveur insen...ée qu'on accorde à la musique, et qu'il est temps de porter remède au ...usica-morbus dont nous sommes atteints. »

Si l'opéra doit être, en effet, subordonné à la tragédie et à la comédie, ...n peut s'étonner que le rédacteur de la *Quotidienne* donne lui-même le ...auvais exemple. Pourquoi, dans chacun de ses feuilletons, voyons-nous ...l'opéra venir en tête de colonne, prendre le pas sur la comédie fran...çaise? Pourquoi cette place privilégiée, cette faveur, bienveillante jus...qu'à l'excès, accordées à l'Académie royale de musique? Tâchez donc, ...avant de blâmer le gouvernement, de vous débarrasser un peu de votre ...opéra-*morbus*. Mais, sans chicaner davantage notre spirituel confrère ...r la médiocre conséquence de sa mécanique en feuilleton, reconnais...ons que son instinct le sert mieux que sa raison.

L'opéra est le genre théâtral culminant, pivotal, parce qu'il résume en ...ui tous les autres. Machinisme, mise en scène, décors, effets d'optique, ...anse, musique, poésie lyrique et dramatique, l'opéra embrasse tous ces ...arts et leur donne un essor varié, splendide, grandiose. Les magnifi...cences de l'opéra dans une capitale sont comme la fleur de l'art et de ...l'industrie de la nation; c'est le signe du degré de raffinement atteint ...par l'humanité, c'est l'image éclatante du luxe et du plaisir régis par ...l'intelligence. Le souverain doit donc voter de très larges subventions ...pour que l'Académie royale de Musique soit le premier théâtre du ...monde.

Que parle-t-on de « faveur insensée » accordée à la musique? Tandis ...que les arts plastiques devaient au goût particulier du roi Louis-Philippe ...et de ses enfants des encouragements considérables, la musique, peu culti...vée dans le palais de nos princes, est tombée en souffrance. La Liste civile ...enlevait à Rossini un titre et une position qui liaient à la couronne de France et au pays le plus puissant génie artistique du siècle; les chambres lésineuses rognaient de moitié la subvention dont jouissait l'école savante de Choron. Le budget de l'Opéra lui-même était diminué par notre révolution bourgeoise de 1830; et depuis lors aucun témoignage de généreuse passion n'est venu ranimer l'art musical appauvri. La Direction des beaux-arts, froide et maladroite, n'a pas su réveiller Rossini, cette grande âme mélodique endormie, et lorsque, l'an dernier, ce génie immense, malgré les dégoûts qu'il a essuyés, faisait encore hommage à la France de son chant de réveil, MM. Duchâtel et Cavé ne venaient pas au secours de la Société des concerts, toute glorieuse, mais pauvre, et qui ne trouvait pas au fond de sa caisse les deniers nécessaires à l'acquisition de l'œuvre nouvelle. M. le ministre de l'intérieur doit, cependant, savoir une chose: si la France est encore la reine des nations, certes elle ne le doit pas à son attitude parmi les puissances et à la politique générale du 29 octobre; ce qui établit et maintient à cette heure la supériorité de la France, c'est l'ensemble de ses facultés délicates et élégantes, c'est son intelligence et son goût; ce qui constate cette supériorité, c'est ce fait que tous les savants et les artistes de la civilisation viennent chercher au sein de notre Paris la consécration de leur mérite et de leur gloire. La France est grande encore, car Rossini a chanté pour elle *Guillaume Tell* et le *Stabat*! La France est grande, car malgré les caresses du roi Frédéric de Prusse Meyerbeer réserve pour nous l'hommage de ses chants. Mais, songez-y, Messieurs des beaux-arts, si votre insouciance coupable se prolonge, quelque jour vous entendrez dire que la partition du *Prophète* est à l'étude au théâtre de Berlin, et que Rossini a porté à Saint-Pétersbourg ou à Londres quelque œuvre nouvelle immortelle. Ce serait là une honte dont vous seriez responsables; ce serait un signe douloureux de la déchéance de notre pays.

Le feuilleton de la *Quotidienne* nous fait l'effet d'être, quoique ami de la direction de l'Opéra, très médiocrement passionné pour la musique et pour les arts en général. L'idée seule du *composé*, de la réunion de plusieurs arts sur une scène indique une suprématie. Le *simple* est toujours pâle et froid. C'est précisément le cas de notre tragédie française; et les efforts de nos dramaturges modernes, particulièrement de MM. Victor Hugo et Alex. Dumas, ont eu pour objet de combiner sur le théâtre un plus grand nombre d'éléments. Le drame moderne (et c'est là sa conquête) a élargi le champ tragique et fait accepter à notre vieille scène, toute pauvre et poudreuse, l'éclat des décors, du costume, l'animation de la mise en scène, les chants et jusqu'à la danse. Seulement, poussant la réaction à l'excès, comme il arrive souvent, nos auteurs ont oublié qu'au Théâtre-Français l'élément dramatique proprement dit (développement des caractères et des passions) devait rester en dominance, et que le temple où régnèrent si long-temps les génies sobres de Corneille, de Molière et de Racine, et que vint heureusement animer le libre génie de Beaumarchais, ne devait pas songer à faire concurrence à l'Opéra, ni surtout à la Porte-Saint-Martin et à la Gaîté.

Si l'Opéra est le roi des théâtres et si je rends à tout seigneur tout honneur en lui accordant les premières colonnes du feuilleton, je continuerai donc à m'adresser à vous, mon cher voyageur, et je vous rendrai mes comptes comme à mon chef d'emploi.

Je vous ai parlé du succès de Poultier dans la *Juive*. Le chant si expressif et si pur de l'artiste nous a fait apprécier ce qu'il y a de sentiment juste et élevé dans cette œuvre remarquable. Conçoit-on que de ces hauteurs M. Halévy soit descendu aux partitions froides, lourdes et savamment indigestes de la *Reine de Chypre* et de *Charles VI*? Le secret de ces faiblesses est aisé à connaître, et il faut le dire: M. Halévy, compositeur doué d'un esprit juste, d'un cœur affectueux et possédant une science profonde de son art, est malheureusement dépourvu de ces qualités de facilité et d'abondance qui distinguent à un si haut degré les Rossini, les Auber, les Donizetti. C'est une source lente; c'est un jet calme et limpide par les fentes de l'écluse: si vous ouvrez l'écluse, vase, lourds cailloux, branchages, masses de végétations paludéennes vont tomber avec les nappes d'eau abondantes, mais troublées. Soyons donc sobres; ne demandons pas à la source ce qu'elle ne peut donner sans s'altérer, contentons-nous du doux filet murmurant, et évitons les grandes eaux. Depuis quelques années, on a commandé à M. Halévy force musique-mise-en-scène; il a fait de la copie à la demande, sur papier bien réglé, en parties bien arrangées. C'est ici que devrait intervenir une Direction des beaux-arts, s'il y en avait une. M. Halévy peut produire en quatre ans un bon opéra; s'il en écrit un par an, au bout du compte, nous n'aurons rien que quatre indigestions musicales. La Direction des beaux-arts devrait intervenir directement et indirectement; faire des conditions aux directeurs des théâtres lyriques, des propositions honorables à M. Halévy, et donner à un compositeur de ce mérite les moyens d'attendre et de trouver l'idée lente à couler. Il y va de l'intérêt de l'art, de la gloire du pays aussi bien que de celle d'un de ses enfants les plus distingués.

M. Poultier, malgré son succès, n'est pas réengagé. C'est là un acte de mauvaise administration, à moins que ce ne soit un calcul de haute prévoyance. Peut-être a-t-on pensé que deux ou trois années d'études en Italie étaient nécessaires pour achever le développement de l'artiste. Faut-il croire que la direction de l'Opéra soit susceptible de ces profondes sollicitudes? Hélas! nous craignons, tout simplement, que le goût régnant sur notre première scène lyrique n'ait pas su apprécier les qualités d'expression simple et vraie qui distinguent le talent de M. Poultier. Pour se consoler, l'artiste pourra se rappeler l'émotion passionnée du public et l'applaudissement sympathique du savant orchestre de l'Opéra et de son chef célèbre.

Hier, Mme Maria et M. Corali dansaient la polka. Ma foi! j'en suis toujours pour ce que j'en ai dit: on polke mieux chez Cellarius et chez Laborde qu'à l'Opéra. Les rats mêmes les plus élégants de la rue Duphot et de la rue Vivienne perdent de leur éclat sur les planches, et nous devons admettre que la perspective de la scène atténue l'effet de la danse fameuse (que les autorités de la ville de Liège viennent de proscrire); cependant nous avons de la peine à croire que nous, polkistes amateurs, nous puissions être aussi peu gracieux que les figurants mâles de la rue Lepelletier. Quels gaillards bien tournés, quel échantillon de la grâce et de la distinction françaises! Je faisais, il y a peu de jours, un parallèle entre les actrices et les acteurs de nos différents théâtres, et je constatais une supériorité d'intelligence et de manières à l'avantage du sexe. Comparez donc ces dames des chœurs toutes avenantes, à ces messieurs si grotesques dans leur collant! Les danseurs accusent la critique d'une hos-

Russie une extradition qui n'est plus dans nos mœurs, du moins aurait-elle dû, ce nous semble, stipuler des conditions de pardon pour les 40,000 malheureux qu'elle va rendre à leur maître irrité? On assure qu'elle ne l'a pas fait ; c'est là un acte de faiblesse dont elle portera longtemps la honte.

---

(Correspondance de la *Démocratie pacifique.*)

Paris, le 25 juillet 1844.

Monsieur le rédacteur,

Il importe de faire connaître à la France quelques-unes des causes qui s'opposent au développement de notre colonie d'Alger.

Vous le savez, Monsieur, l'argent est un des grands leviers dans le siècle où nous vivons. Mais sans la confiance, ce grand moteur de toutes choses, aucune entreprise ne peut réussir, et je pourrais citer un grand nombre de griefs qui, selon les colons d'Alger, détournent bien plus de capitaux que le gouvernement n'en dépense dans le but, dit-il, d'attirer cette confiance dont il reconnaît que la colonie a besoin.

Parlerais-je de la conduite inique du gouvernement vis-à-vis des propriétaires français ou indigènes qu'on a dépouillés de leurs immeubles, sous prétexte de force majeure? Le gouvernement, après avoir pris ce qui lui était nécessaire, a vendu le reste à son profit, et les indemnités dues aux propriétaires sont classées aujourd'hui dans les indemnités arriérées. Une ordonnance royale, toute récente, a institué une nouvelle commission pour remplacer celle précédemment créée; mais, croyons-le bien, les nouveaux commissaires ne feront rien de plus que leurs prédécesseurs.

Veut-on savoir comment agit l'administration en Algérie? Elle a besoin d'un terrain, d'une maison pour y loger un officier général ou pour y créer une place, une rue, on notifie au propriétaire qu'il est exproprié et qu'il ait à désigner un expert pour, conjointement avec celui de l'administration, être procédé à l'évaluation de l'indemnité à laquelle il a droit. Les maisons et les terrains, à Alger, ayant un cours à peu près public, et l'administration elle-même vendant journellement des propriétés de même nature, le propriétaire s'en rapporte à l'expert de l'administration, car il ne peut y avoir erreur sur la valeur réelle; l'expert fait son rapport au directeur de l'intérieur, lequel à son tour fait son rapport au conseil d'administration. Le propriétaire exproprié a connaissance de l'évaluation donnée à sa propriété par l'expert; cette évaluation est d'ordinaire au-dessous de sa valeur, mais le colon est habitué à être victime. Il patiente et compte toucher incessamment son indemnité; s'il est gêné, ce qui arrive souvent, il vend sa créance à un capitaliste nouvellement débarqué. Eh bien! savez-vous ce qui arrive : le conseil d'administration, dans sa haute sagesse, et après en avoir délibéré 15 à 18 mois, réduit des deux tiers l'indemnité qu'avait proposée l'expert choisi par lui.

Dire ici que l'administration a revendu le terrain qui lui restait sur l'expropriation, à raison de 6 fr. et qu'elle ne veut le payer que 2 fr., est chose notoire, puisqu'elle ne le revend qu'au cours ; mais comment qualifier de semblables mesures, et peut-on s'étonner après cela du manque de confiance que les capitalistes doivent avoir dans la propriété en Afrique?

Les faits que je rapporte ici, M. le rédacteur, je suis prêt à les prouver ; il faudrait des volumes pour énumérer toutes nos plaintes, tant l'injustice est à l'ordre du jour dans ce malheureux pays.

Aujourd'hui a eu lieu la distribution des prix à l'école spéciale du commerce sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture. M. Cunin-Gridaine a ouvert la séance par un discours rempli de témoignages honorables pour l'utile établissement que dirige M. Blanqui. L'École de Commerce fondée il y a vingt-cinq ans sous le patronage de M. Lafitte, et à laquelle l'illustre professeur d'économie politique a donné tant d'éclat, est pour les sciences commerciales et industrielles une sorte d'école polytechnique. De son sein sortent tous les ans des jeunes gens instruits, qui vont propager dans les départements les grands principes d'économie politique, dont la connaissance n'est pas moins utile pour la conduite des affaires privées que pour l'administration des intérêts généraux, et c'est à l'enseignement de cette école que se sont formés les hommes les plus distingués de nos chambres de commerce et de nos chambres consultatives, dont les conseils ont une si grande influence dans les affaires du pays. M. Marchand, au nom du conseil de perfectionnement, a fait un rapport plein d'intérêt sur les travaux des élèves, après quoi les médailles et les diplômes leur ont été distribués par M. le ministre. La séance a été terminée par un discours de M. Blanqui sur l'état actuel de l'industrie française. Avec l'éloquence ingénieuse et vive qui lui est habituelle, le professeur du Conservatoire a tracé un tableau rapide des merveilles de l'Exposition, en indiquant avec beaucoup de tact, et les progrès que nous avons encore à faire, et les besoins de l'industrie auxquels le pouvoir doit s'empresser de donner satisfaction. Ce discours a excité plusieurs fois les applaudissements de l'assemblée.

---

Le *Messager* et le *Moniteur parisien* publient des détails sur le déplorable accident arrivé hier soir aux Champs-Elysées :

Cet accident n'a point eu pour cause, ainsi qu'on a pu le croire, la rencontre d'individus marchant en sens inverse; mais, au contraire, et uniquement, la pression occasionnée par la masse des curieux débouchant à la fois des Tuileries et des quais, et voulant pénétrer, avec un empressement toujours à regretter dans l'avenue des Champs-Elysées, pour jouir du spectacle de l'illumination. C'est ce qu'atteste le dire de toutes les personnes blessées qui ont pu être interrogées.

Un certain nombre de personnes ont été renversées par la foule : elles ont été portées, soit dans les galeries de l'hôtel de la Marine, soit à l'ambassade de Turquie ; au bout de quelques instants ces personnes se sont remises et sont rentrées à leurs domiciles ; les plus gravement atteintes ont été portées au corps de garde du Pavillon Peyronnet, où elles ont été l'objet des soins les plus éclairés et les plus dévoués de la part des médecins de service de la garde municipale et de la préfecture de police, comme aussi d'un grand nombre de médecins accourus avec un zèle digne des plus grands éloges.

Le nombre de ces personnes est de quinze, parmi lesquelles neuf ont été, après des saignées et autres traitemens nécessités par la circonstance, reconduites à leurs domiciles dans des voitures de place ; une jeune fille de douze à treize ans n'a pu être rappelée à la vie ; les cinq autres personnes ont été portées à l'hôpital Beaujon.

manteau, qu'elle n'avait pas été blessée ; le roi remercia la foule [...] sée de la sympathie qu'elle manifestait, et continua son voyage en gagnant le chemin de fer de Francfort-sur-Oder.

Ce ne fut qu'après l'arrivée au débarcadère qu'on reconnut, en [...] tant la voiture, que les deux balles avaient pénétré dans l'intérieur, que c'était par une grâce spéciale de la Providence que les augustes [...] geurs n'avaient pas été atteints. Le coupable fut arrêté en flagrant [...] et ce n'est qu'avec peine qu'on a pu le sauver de la colère du peuple.

Il fut remis à la garde et conduit dans la prison criminelle. Il se [...] connaître comme l'ancien bourgmestre Tschech, et l'on reconnut [...] identité. Il a 56 ans ; il avait été négociant, et depuis, pendant plus [...] années, bourgmestre à Isarkow, dans la Marche électorale. Il s'était [...] en 1841, après une administration plus que blâmable. Depuis, il sé[journa] presque toujours à Berlin, et chercha à rentrer dans les services [pu]blics, mais sans succès, n'ayant à faire valoir aucun droit. Le roi eu[...] également une nouvelle demande qu'il présenta l'année dernière. On [lui] connaissait un caractère violent, très passionné.

Il a avoué son attentat immédiatement après le premier interroga[toire] de la police, et allégué comme motif de son crime le désir de se ven[ger] du rejet de sa demande. Il a, en même temps, assuré formellement qu'[il] avait commis le crime par sa propre inspiration; et qu'il n'avait comm[u]niqué son secret à personne.

L'enquête criminelle est commencée; tous les ministres ont [...] la communication de cette nouvelle dans la *Gazette universelle* [de] *Prusse*.

---

En citant l'autre jour quelques lignes remarquables du *Foyer d'Orléans* sur la question de l'organisation du travail, nous avons [...] cette feuille parmi les organes du parti conservateur. Sans répudier [pré]cisément le titre de feuille conservatrice, le *Foyer d'Orléans* nous [four]nit sur sa ligne politique l'explication suivante :

« Il existe autant de nuances parmi les journaux conservateurs que [...] les radicaux. Nous avons les conservateurs ministériels *quand même* [qui] briseront demain les statues par eux élevées en l'honneur de M. Guizot [...] exhausser le piédestal de M. Thiers, si demain M. Thiers arrive au [...] Le *Messager* et les *Débats* sont les principaux organes de ce parti.

Après ceux-ci viennent les conservateurs dynastiques qui, sans s'o[ccuper] des questions d'hommes et de cabinet, se bornent à soutenir la dy[nastie de] 1830, en blâmant ou en approuvant les actes qui leur semblent pro[pres à] ébranler ou à consolider la branche cadette. La *Presse* marche à la [tête de] cette phalange.

Enfin, sur la dernière limite de la conservation, se trouvent ceux-là [qui,] ayant foi dans les destinées de l'humanité, attendent de l'avenir l'avè[nement] de la démocratie. Pour eux, les révolutions brutales sont de [...] moyens d'arriver au but et ils les repoussent. La *Démocratie pacifique* [est] à Paris, l'unique organe de ce parti, et c'est sous cette bannière que [nous] marchons. »

---

tilité systématique à leur égard : Eh! mon Dieu! ce sont eux qui persistent dans leur genre systématiquement embêtant, comme dit Flore. Qu'ils changent de système, et nous cesserons volontiers de nous ennuyer et de nous plaindre. Trouver le mode de danse approprié au génie de la jambe masculine, voilà un des problèmes intacts et les plus importants de la chorégraphie, que nous recommandons à MM. Corali père et fils, Masilier, Albert et autres maîtres en l'art.

A propos de polka, vendredi dernier, dans les couloirs de l'Opéra, le jeune fils d'un membre très petit et influent des centres demandait au fils d'un député de l'extrême gauche : — « Est-ce Bénard, la polkiste, qui débute ce soir? — Je ne sais. Si c'est elle, il faut applaudir à tout rompre. — Allons chercher Jules pour nous aider. » Jules, c'est le fils d'un député de la droite légitimiste. Le sang de toutes les fractions de la Chambre s'associe dans un même amour de la polka, et la danse favorite opèrera le ralliement et la fusion auxquels ont échoué jusqu'à ce jour tant d'hommes d'Etat et de jolies femmes. Tous les polkistes se tiennent par la main ; c'est une camaraderie encore plus passionnée que celle de nos barbistes. Malheureusement, ce n'était pas la cellarienne Bénard qui débutait; celle-ci était modestement dans les chœurs et se livrait à d'humbles balancés et à de calmes demi-zéphyrs ; il en est résulté que Jules et ses deux amis de sang parlementaire n'ont pas applaudi Mlle Bénard, la débutante. Mlle Anita Dubignon et Mlle Smirnoff, aux traits kalmouks, ont leurs qualités ; mais toutes deux n'ont obtenu qu'un succès modéré, et ne semblent pas devoir encore prendre place aux premiers rangs. Mme Fabri-Bretin a plus de mérite, et l'on a fort applaudi en elle un sentiment général de grâce.

Le festival Berlioz aura lieu demain, 1er août, à une heure; en voici le programme :

Prière de *Moïse* ;
Ouverture de *Freyschütz* ;
Finale de la symphonie en *ut mineur* de Beethoven ;
Scène du treisième acte d'*Armide* ;
Bénédiction des poignards des *Huguenots* :
Marche au supplice, de Berlioz ;
Ouverture de la *Vestale* ;
Prière de la *Muette* ;
Finale de la symphonie funèbre de Berlioz ;
Hymne à Bacchus de Mendelsohn ;
Chant national de *Charles VI*, d'Halévy ;
Hymne à la France, de Berlioz, paroles d'Auguste Barbier ;
Chant des Travailleurs, de M. Mereaux, paroles de M. Ad. Dumas.

Il y aura 950 exécutants, sous la direction de MM. Berlioz, Tilmant, Banderali, Benoist, Laty, Dietsch, Tariot, Lebel. Feront partie des chœurs, Mmes Dorus-Gras, Stoltz, Nathan-Treillet, Revilly, Dobré, A. Thillon, Zoé Prévost, Roccio, Zévaco, Potier, Vidal, Henri ; MM. Delsarte, Duprez, Ponchard, Bordogni, Baroilhet, A. Dupont, Levasseur, Poultier, Géraldy, Masset, Chollet, Marié, Moreau-Sainti, Delahaye, Mocker, Wartel, Boulanger, Galli, E. Garcia, Serda, Massol, Canaple, Brémont, F. Prevost, Tagliafico, Herman, Palianti, Daudé, Dumas, Sainte-Foy, Siran.

Comme il est à la rigueur possible que, de votre vallée pyrénéenne, vous n'entendiez pas le festival, je vous en rendrai compte fidèle. Ce sera, je l'espère, une belle solennité.

Spohr, le célèbre auteur de la *Jessonda*, est venu visiter la France. Vous serez touché en apprenant l'accueil qui lui a été fait. J'en emprunte le récit à la *France musicale*.

»Le trop court séjour de Spohr à Paris a été marqué par une de ces manifestations à-la-fois nobles et touchantes, comme les grands souverains et les grands artistes, qui sont aussi de grands souverains, savent les faire lorsqu'ils veulent honorer le génie en lui accordant la seule hospitalité qui soit digne de lui : un empressement plein de réserve pour l'artiste, un chaleureux enthousiasme pour ses œuvres.....

»Pour rendre à Spohr un hommage digne des artistes français autant que de celui à qui il était adressé, M. Habeneck a réuni, dimanche dernier, l'orchestre complet de la Société des Concerts dans la salle du Conservatoire, à dix heures du matin ; chacun était à son poste : les musiciens à leurs pupitres, M. Habeneck sur le devant du théâtre, l'archet en main, et Spohr au milieu du parterre, entouré d'un groupe d'admirateurs empressés à lui rendre hommage.

» Au signal de son chef, l'orchestre sans pareil a exécuté, avec son génie ordinaire, la *Symphonie pastorale* de Beethoven et la symphonie *la Naissance de la Musique* de Spohr.

»Il faut renoncer à décrire la profonde émotion qui s'était emparée de Spohr à cette noble et touchante manifestation, et les applaudissements convulsifs que lui arrachaient à chaque minute les merveilles de l'exécution, tour à tour puissante, chaleureuse, élégante, tendre ou passionnée de l'orchestre de la Société des Concerts.

»Pour mettre le sceau à cette hospitalité souveraine, le comité de la Société a remercié Spohr, dans une lettre pleine de noblesse et de cordialité, de l'honneur qu'il lui avait fait en venant la visiter, et lui a décerné, comme marque du souvenir qu'elle garderait de cette visite, la médaille de sa fondation.....»

Pour aller des œuvres musicales aux œuvres purement dramatiques, nous passerons naturellement par *Satan*, ou *le Diable à Paris*, vaudeville qui emprunte son titre à la vogue de la publication Hetzel, et sur lequel M. Doche a semé quelques motifs heureux. J'ai remarqué l'andante mélancolique qui ouvre le dernier tableau. Le vaudeville de MM. Clairville et Dammarin est d'un intérêt assez vif, sans avoir une grande valeur. L'exposition en est excellente. Le jeune comte de Mauléon est à table, entouré d'excellents amis, qui l'aident à manger honorablement ses cent mille livres de rente ; il leur conte ses projets de mariage avec une veuve adorable, et dont il est aimé. Tout-à-coup se présente un inconnu, un petit monsieur, assez disgracieux en habit d'homme, parce qu'il est une femme, Mme Doche. « Je suis Satan, dit-elle ; tu as fait autrefois un pacte avec moi. Avant trois jours, ajoute-t-il, je t'aurai enlevé tes biens, tes amis et ta maîtresse. » La promesse tient, et nous voyons successivement l'amitié trahir Mauléon et lui emporter sa fortune ; l'amour s'enfuir à tire d'ailes, lorsqu'il ne trouve plus de quoi dorer sa chaîne. Quand toutes ces révolutions sont accomplies, Satan se fait reconnaître pour une très jolie créole, ravissante sous sa couronne de fleurs. La créole a voulu démontrer à Mauléon que toute fortune, toute amitié, tout amour surtout devaient lui venir d'elle et se partager avec elle. Après avoir maudit le Diable, Mauléon l'épouse, et Dieu sait les mignons diablotins qui doivent sortir d'une telle mère. Mme Doche serait toujours charmante si elle n'avait pas l'imprudence de s'arranger en petit garçon mal-gracieux. M. Félix est un artiste fort intelligent ; mais il devrait, pour qu'on l'applaudit franchement, se réserver pour les rôles un peu gais, un peu ronds : c'est un excellent mauvais sujet, c'est un jeune-premier et un premier-rôle très ordinaire.

*Pulcinella* a complètement réussi aux Variétés, grâce au jeu [...] d'Hyacinthe et peut-être à la jolie voix de Mlle Valence. Pippo, le [pul]*cinella* de San Carlino, est le bouffon le plus triste que vous puis[siez] imaginer ; aussi la troupe dramatique meurt-elle de faim. Par bon[heur] un jeune gentilhomme, Luigi, qui a des vérités un peu vives à dire [aux] courtisans du roi de Naples, s'affuble du blanc vêtement à la Pierrot [et] du masque noir de Pippo, et voilà que l'esprit paraît avoir poussé, [comme] par enchantement, au pulcinella de San Carlino. Pippo gagne beau[coup] d'argent et beaucoup de gloire ; mais il se trouve exposé à la colère [des] gens que Luigi maltraite sous son masque. Il résulte d'ailleurs des in[dis]crétions du nouveau pulcinella, que le roi retrouve une fille naturelle [et] la donne en mariage à Luigi, qui devient premier ministre.

Il y a dans ce vaudeville une scène de duel fort amusante. Hyacinthe ayant le choix des armes, donne une épée à son adversaire, prend [un] pistolet, et fixe la distance à vingt-cinq pas.

Les vaudevillistes devraient bien chercher quelque idée originale.

J'aime mieux les *Bédouines* que *Pulcinella*, parce que les *Bédouines* sont plus bêtes. Quelle bonne et spirituelle chose que la bêtise, sur[tout] quand elle a pour interprète l'excellente Flore! Le rôle de Bibiche [est] très bien joué au ton enfantin par Mlle Charlotte. Mlle Charlotte a un [pe]tit tour d'œil tout-à-fait agaçant, et une petite mine des plus aven[antes]. Mlle Maria Volet est fort jolie, mais elle n'est que jolie.

Odry, le grand Odry, donne quelques représentations aux Variétés. Odry a besoin de revoir de temps en temps son public, et la foule ne [se] lasse pas de l'aimer et de l'applaudir en riant. Odry mourra, comme [Mo]lière, sur le théâtre de sa gloire, en disant quelque calembourg des [sal]timbanques ; vous verrez qu'il passera quatre-vingt-dix ans, et que [le] premier phalanstère volera au vieux farceur une couronne civique, [pour] le récompenser de tous les soulagements qu'il aura donnés, avec le [rire,] aux pauvres tristes civilisés.

Je vous ai annoncé le succès non contesté de *Diégarias*, au Théâtre-Français. Je vous ai dit que M. Victor Séjour était un très sincère [imi]tateur de Victor Hugo. Son drame se distingue par une facilité gé[nérale,] par une certaine rapidité d'intérêt, sans grand éclat, sans vive cha[leur,] sans profondeur d'analyse. C'est ce qu'on nomme une œuvre méri[tante] de jeune homme ; mais ce n'est pas un coup d'essai considérable. [La] *Ciguë* de M. Emile Auger signale un poète alerte, intelligent, très d[égagé] de préjugés ; la *Lucrèce*, de M. Ponsard, montre des qualités de [...] d'un ordre élevé ; le *Vieux Consul*, de M. Ponroy, annonce une [organi]sation dramatique abondante et assez vigoureuse. Voilà des [début] pleins de promesses ; celui de M. Sejour est moins saisissant.

M. Ponchard, le fils du célèbre chanteur, a débuté avec succès, [hier soir,] en, dans l'emploi des jeunes-premiers. Je regrette de n'avoir point as[sisté] à ce début.

Adieu, mon ami, écrivez-nous ce que font les pauvres paysans [que] vous allez observer ; racontez-nous comment se passe leur vie et [quelles] sont les distractions de leur existence monotone et indigente. Dites-[nous] quels sont leurs chants, et si, après les spectacles de la nature que [Dieu] leur a donnés, ils ont quelques fêtes théâtrales, pauvres et grossières comme leur âme que la civilisation laisse sans culture, et où la [main] libérale de Dieu a pourtant déposé tant de trésors d'intelligence et [d'a]mour.

D. L[...]

Le *Siècle* et la *Presse* réclament contre les négligences commises journellement par l'administration des postes dans la distribution des journaux. « Il n'est pas un journal à Paris, dit la *Presse*, qui n'ait à se plaindre des nombreuses soustractions contre lesquelles le *Siècle* élève la voix. En ce qui nous concerne, nous sommes fatigués d'adresser vainement à M. le directeur général des réclamations qui n'amènent aucun résultat. Un vaste système de fraude est organisé dans le service des postes, etc. »

Nous nous joignons à nos confrères pour engager l'administration des postes à surveiller de plus près ses employés. La négligence que l'on apporte dans l'expédition des imprimés est telle qu'il est grand temps de prendre des mesures générales et peut-être de faire des exemples.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 30 juillet.*

A l'ouverture de la séance, MM. Ch. Dupin, de Laplace et le général de Larihoissière déposent successivement les rapports des commissions qui ont examiné les trois projets de loi relatifs : 1° A un crédit extraordinaire ouvert au dépôt de la marine ; 2° au chemin de fer de Paris à Sceaux ; 3° à l'essai de chemin de fer d'après le système atmosphérique.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des ports.

M. DE BOISSY demande le renvoi à la prochaine session du projet de loi sur l'amélioration des ports ; il n'y a rien d'urgent dans les travaux dont il s'agit ; mais comme ils exigent une dépense de 44 millions, le pays a droit à une discussion sérieuse. Il y a sur l'ordre du jour quinze projets de loi et la chambre se séparera probablement samedi prochain. Dans ce court espace de temps pouvons-nous véritablement discuter ? Ne vaut-il pas mieux ajourner que de voter ainsi, surtout quand la commission nous exprime le regret de ne pouvoir faire des amendements.

M. SIMON répond que les travaux sont urgents et qu'il y aurait préjudice à retarder la discussion.

M. DE LAPLACE, rapporteur, présente quelques observations dans le même sens.

M. DE BOISSY. Enregistrez si vous voulez, mais ne dites pas que vous votez.

On passe à la discussion des articles qui sont adoptés.

Le scrutin secret est renvoyé à un autre moment, la chambre n'étant pas en nombre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux fortifications de la place du Hâvre, qui est adopté après quelques observations présentées par MM. le général Doule de La Brunerie, de Boissy, le général Bonet, commissaire du roi, Ch. Dupin et Gourgaud.

Voici le résultat du scrutin secret du premier projet de loi : Nombre des votants, 93 ; boules blanches, 81 ; boules noires, 12.

La chambre adopte.

Voici le résultat du second projet : Nombre des votants, 95 ; boules blanches, 78 ; boules noires, 17.

La chambre adopte.

Divers projets de loi d'intérêt local sont soumis au vote. Ces projets, qui concernent des emprunts pour les villes d'Alençon, Bourges, Cette, Chartres, Dunkerque, Marseille, Roubaix, Saint-Étienne, sont adoptés sans discussion, ainsi que huit autres projets pour des impositions extraordinaires votées par les départements des Côtes-du-Nord, de l'Eure, du Gers, de la Gironde, de la Meuse, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Tarn, de l'Aube, de l'Aveyron, de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, de la Vienne et des Vosges.

On procède à un seul scrutin secret d'ensemble sur tous ces petits projets de loi. Il donne pour résultat, sur 93 votants, 88 boules blanches, 5 boules noires.

La chambre adopte.

## Extérieur.

**Belgique.** — Le *Moniteur belge* contient deux arrêtés royaux portant :

Art. 1er. Les navires prussiens et les navires des États-Unis seront soumis, dans les ports belges, aux droits de tonnage et de pilotage, dont sont passibles, aux termes des lois et règlements en vigueur, les navires étrangers non favorisés.

Le remboursement du péage de l'Escaut est suspendu à l'égard des navires prussiens et des navires des États-Unis.

## Faits divers.

Au troisième tour de scrutin, l'élection du Hâvre s'est enfin terminée. C'est M. Dubois qui, au scrutin de ballotage, l'a emporté sur son concurrent, M. Paravey.

— Une petite imprimerie vient d'être établie, aux Tuileries, auprès du comte de Paris. (*Bibliogr. de la France.*)

— Une commission, déléguée récemment par le conseil de salubrité pour faire des visites chez les épiciers et autres marchands de comestibles, a trouvé chez plusieurs d'entre eux le livre de MM. Jules Garnier et Harel sur les *falsifications des substances alimentaires et les moyens faciles de les reconnaître*. Ainsi, un livre que ces marchands pourraient consulter pour vérifier si les denrées qu'ils achètent en gros sont exemptes de fraude leur sert de guide pour falsifier leurs produits, pour empoisonner le peuple ! Dans quelle société vivons-nous donc, mon Dieu ? Les auteurs, sans doute, étaient loin de s'attendre à un pareil genre de succès.

— La police de Bruxelles vient de mettre la main sur un Anglais qui paraissait vouloir exploiter en grand la capitale de la Belgique. Il avait loué un hôtel rue Royale ; il voulait, disait-il, fonder une maison de banque et ouvrir de nouvelles facilités au commerce entre la Belgique et l'Angleterre. Déjà même, il s'était fait remettre de bonnes marchandises contre de très mauvaises valeurs ; mais quelques circonstances ont donné l'éveil. Le banquier improvisé n'a pas été arrêté ; mais on s'est emparé de deux de ses complices, et lui-même est serré de près par la police. Dans une descente faite dans l'hôtel somptueux de la rue Royale, on découvrit d'abord de nombreuses lettres ostensiblement déposées sur le bureau du financier, et adressées à tous les grands établissements et aux principaux banquiers du royaume ; ces lettres destinées à faire croire aux grandes affaires du nouveau banquier, étaient tout uniment du pa- [illegible] ainsi greffé depuis huit ans a déjà produit des châtaignes d'une excellente qualité. »

— La loi sur le travail des enfants dans les manufactures est loin d'être rigoureusement exécutée. Le *Glaneur du Haut-Rhin* signale une contravention à cette loi, pour laquelle le tribunal correctionnel de Belfort vient de condamner à une amende de 350 fr. M. Danieleck, fabricant à Cernay, et à une amende de 20 fr. seulement M. Kambly, fabricant d'allumettes chimiques. Le moyen employé pour constater ces fraudes, ajoute le *Glaneur du Haut-Rhin*, consiste à interroger les enfants non sur la durée réelle de leur travail (les instructions qu'ils reçoivent à cet égard leur enjoignent de répondre suivant l'esprit de la loi), mais sur l'heure où ils arrivent à l'atelier et sur celle où ils en sortent. Comme ces malheureux obéissent machinalement, il n'est pas difficile de les circonvenir et de tirer d'eux la vérité.

— Un rescrit du roi de Prusse, du 24 juin, porte qu'à l'avenir on n'arrêtera plus les témoins d'un duel. En outre, les dernières lettres de Berlin annoncent que le gouvernement a pris la résolution d'abolir la contrainte par corps pour toutes sortes de dettes, sans aucune exception. »

Cette nouvelle a fait dans notre ville d'autant plus d'impression, qu'il y a peu de jours l'exercice de la contrainte par corps a été chez nous la cause d'un évènement déplorable, dont voici les détails :

Un menuisier de Coblentz, le sieur T..., qui avait fiancé sa fille à un marchand de Cologne, a été incarcéré, la semaine dernière, par un homme auquel il devait une très faible somme. Dès que le marchand de Cologne en eut reçu la nouvelle, il écrivit à M. T... qu'il n'épouserait pas sa fille. Celle-ci, blessée au vif par cette offense, devint triste et morose ; elle quitta la maison paternelle dans la nuit même, et le surlendemain au matin, des pêcheurs d'Anderneil trouvèrent le cadavre de la jeune personne dans le Rhin, où elle s'était noyée. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Un incident assez curieux vient d'amuser Francfort. La *Gazette des Postes*, feuille appartenant aux jésuites, s'était empressée de traduire le *Juif errant*, d'Eugène Sue, dès l'apparition du premier feuilleton, et elle en avait continué une publication régulière. Mais depuis que les jésuites marchent dans le livre sur les brisées de Morok, le pieux journal a interrompu tout net sa traduction, mais les abonnés se sont récriés. Alors, en désespoir de cause, le journal a consenti à donner la suite, mais uniquement, dit-il, pour montrer jusqu'où va la légèreté de M. Sue. Deux jours auparavant, Eugène Sue était le Messie littéraire de cette respectable feuille. (*Charivari.*)

— On écrit de Chambéry :

« M. Bravais, professeur d'astronomie à Lyon, et M. Martins, professeur d'histoire naturelle à Paris, ont formé le projet de s'élever sur le Mont-Blanc vers la fin de ce mois, et d'y stationner, si cela est possible, pendant plusieurs jours.

» Ce voyage n'est pas de ceux qu'une vanité frivole et stérile fait quelquefois entreprendre : c'est pour éclaircir et résoudre plusieurs questions d'une grande importance en physique, en météorologie et en géologie que MM. Bravais et Martins vont essayer d'établir, pendant six jours, leur tente sur la plus haute montagne de l'Europe.

» A leur demande, des observations seront faites en même temps, à toutes les heures du jour et de la nuit, à Chambéry, à Genève, à Aoste, au Grand-Saint-Bernard et dans plusieurs autres stations. Ces observations, comparées ensuite à celles de MM. Bravais et Martins, ne pourront manquer de conduire à de beaux et utiles résultats.

» Les deux savants voyageurs espèrent parvenir à la cime du Mont-Blanc dans l'après-midi du 27 juillet, si le temps est beau, ou l'un des jours suivants si un temps mauvais et mal assuré les oblige à retarder leur départ. »

— Une feuille allemande parle d'un globe enflammé que l'on aurait vu, dans plusieurs parties de l'Allemagne, notamment à Bamberg et à Nuremberg, se dirigeant du nord-est au sud-est, et qui, dans sa course aérienne, faisait entendre une sorte de sifflement.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

*Séance du 30 juillet.*

Jusqu'à cette année, chaque fois qu'une place venait à manquer dans le corps enseignant de l'École polytechnique, le conseil de l'École et la section de l'Institut, que concernait la place vacante, présentaient un candidat au choix du ministre de la guerre. Prévoyant, cette année, que ces deux corps constitués devaient désigner comme successeur de M. Coriolis, pour la place de directeur des études de l'École, un savant dont le choix n'était pas approuvé dans les hautes régions du pouvoir, le ministre ne craignit pas de faire une ordonnance suivant laquelle le conseil de l'École et l'Institut auraient dorénavant à présenter trois candidats pour chaque place vacante. C'était évidemment ouvrir la porte au favoritisme, et porter une grave atteinte à l'indépendance de l'École polytechnique. Cependant, considérant que la place de directeur des études de cette École était en quelque sorte administrative, l'Académie des sciences se soumit provisoirement au caprice ministériel.

Aujourd'hui, la question se présentait de nouveau à l'occasion de l'élection d'un candidat à la place d'examinateur permanent pour la sortie de l'École. L'Académie des sciences, considérant cette fois que l'ordonnance ministérielle n'avait plus aucune excuse, n'en a plus tenu aucun compte, et passant outre, malgré l'invitation expresse du ministre de présenter trois candidats, elle n'a nommé que M. Lamé. On doit approuver fortement cette décision, et espérer que la résistance d'un corps aussi haut placé que l'Académie des sciences apprendra au ministre à respecter les institutions qui, comme l'École polytechnique, ont traversé un demi-siècle sans être entamées par les intrigues des gouvernements, qui n'y ont pas moins trouvé leurs employés les plus instruits et les plus dévoués. Le ministre de la guerre oubliera, il faut le croire du moins, sa malencontreuse ordonnance, et, profitant de la leçon qui lui est donnée aujourd'hui, il renoncera dorénavant à porter la main sur la seule école où le profond savoir et le mérite bien constaté soient encore [illegible] question d'organogénie végétale soulevée par M. Gaudichaud, et sur [illegible] d'autres problèmes d'intérêt scientifique ou industriel. Aussi rien de plus vide, de plus sec, de plus aride qu'une séance actuelle de l'Académie. Qu'elle prenne garde, ce n'est pas ainsi qu'elle pourra conserver la haute renommée que lui avaient acquise les grands travaux des Lavoisier, des Laplace, des Lagrange, des Cuvier, des Poisson.

**Comète de 1844.** — Les nouvelles et nombreuses observations de la comète qu'il a découverte, le 7 juillet dernier, ont permis à M. Mauvais de rectifier l'orbite approximative calculée sur de premières observations trop rapprochées les unes des autres. Cette comète a passé à son périgée le 15 juillet ; elle rencontrera le plan de l'orbite terrestre vers le 15 septembre, mais loin du lieu qu'occupera alors la terre. Elle marche actuellement rapidement vers son périgée et elle l'atteindra le 17 octobre ; sa distance au soleil sera alors les huit dixièmes de la distance du soleil à la terre. A cette époque, elle cessera d'être visible pour nos climats, mais elle sera encore observable dans les observatoires de l'hémisphère austral.

**Soulèvement de la Scandinavie.** — M. Eugène Robert a envoyé à l'Académie un long Mémoire ou plutôt un long recueil d'observations géologiques tendant à prouver que la mer a baissé et qu'elle baisse encore de niveau sur tout le globe, notamment dans l'hémisphère nord.

Admettant que nous sommes dans une quatrième période géologique, qui serait séparée de la précédente par un violent cataclysme, M. Robert cherche à prouver par des considérations bien classées, quoique connues pour la plupart, que le grand soulèvement de la Scandinavie continue à se manifester d'une manière lente et graduelle. Il fixe à 1m 219 millièmes par siècle l'action soulevante de la côte orientale de la Suède, et en conclut que la période géologique actuelle dure déjà depuis 15 ou 16,000 ans ! La mer se serait lentement et graduellement retirée des terres en laissant partout des traces d'un séjour plus ou moins long, en polissant, arrondissant et creusant peu à peu les rochers. Les blocs erratiques ne seraient, dans ce système, que des rochers charriés par des glaces flottantes du temps où la mer couvrait encore une grande portion des terres de notre hémisphère.

**Organes génito-urinaires des reptiles.** — M. Duvernoy s'est occupé d'étudier les organes génito-urinaires des chéloniens, béloniens, sauriens et ophidiens. Il a trouvé chez les béloniens des pierres vésicales caractérisées par de l'acide urique et des corps étrangers consistant en fragments de coquilles et grains de quartz ; les calculs des chéloniens ne contiennent point d'acide urique. Chez ces deux espèces de reptiles l'urine est un liquide presque incolore ; chez les sauriens et les ophidiens, c'est une pâte ductile. Ce dernier fait très curieux démontre, selon M. Duvernoy, que l'on a dû souvent confondre les urolithes fossiles, c'est-à-dire les fossiles des *feces* urinaires, avec les coprolithes ou fossiles des *feces* alimentaires de ces animaux, question à propos de laquelle le savant zoologiste entre dans une longue discussion sur la [illegible] et les caractères des deux organes correspondants dans les reptiles [illegible] deux produits, et décrit en particulier avec de longs détails les organes de la génération des sauriens.

**Poudre désinfectante.** — M. Siret s'est beaucoup occupé de la composition d'une poudre propre à la désinfection des matières fécales ; il cherche aujourd'hui à l'appliquer à l'assainissement des égouts de Paris. D'après M. Siret, il faut faire, avec un peu d'eau, une pâte composée de 200 kilogrammes de sulfate de fer, 10 de sulfate de zinc, 10 de charbon végétal, et 265 de sulfate de chaux ; 150 kilogrammes de cette pâte suffisent pour désinfecter 1,000 mètres d'égout.

— M. Barnoud adresse à l'Académie des recherches sur le développement et la structure des plantaginées et des plumbaginées ; M. Neveu, de Limoges, la description d'un prétendu chemin de fer nouveau, fondé sur un rail revêtu d'un engrenage ; M. Amédée Desbordeaux, un moyen connu de rendre la pile de Wollaston constante ; M. Pierquin, la description de fleurs hermaphrodites venues sur une plante monoïque (*riccinus communis*) ; M. Ange Pibet, la description d'un compas polymètre.

**Oxidation des matières organiques.** — On sait que l'acide iodique exerce sur les matières facilement oxidables, une action non moins énergique et non moins variée que l'acide nitrique, mais on n'a pas encore suffisamment défini les différentes circonstances du phénomène. M. Millon s'est proposé de résoudre cette intéressante question, et il a reconnu que l'acide iodique transforme très facilement en acide carbonique certaines substances organiques, l'acide oxalique, l'acide formique, le sucre, l'albumine, la léguminime et toutes les substances alimentaires, facilement assimilables.

Il n'exerce aucune action sur d'autres matières organiques ; parmi ces dernières se range l'acide prussique, qui offre cette circonstance remarquable d'empêcher, même à très faible dose, l'action de l'acide iodique sur toutes les substances précédentes. L'acide iodique n'oxide pas non plus la gélatine, et c'est un argument que, selon nous, on pourra invoquer avec raison pour joindre à tous les bons motifs que l'on a déjà pour penser que la gélatine, malgré l'obstination académique, n'est nullement nutritive, car cette matière se comporte avec l'acide iodique précisément à l'inverse des substances que l'on sait être alimentaires.

**Sciences médicales.** — *Anus artificiel sans ouverture du péritoine.* — M. Amussat lit à l'Académie la relation d'un nouveau cas, dans lequel il a ouvert le gros intestin, sans intéresser la séreuse péritonéale.

Mme B..., âgée de 55 ans, avait éprouvé, vers le mois d'avril 1843, une constipation qui alla toujours augmentant. Depuis quelques mois les coliques étaient devenues plus fréquentes et plus vives ; les matières rendues à la suite des lavements étaient minces, aplaties comme rubanées, et entourées de glaires et de sang. Enfin, à partir du 12 juin dernier, il n'y eut plus de garde-robes. Le ventre s'est ballonné, des vomissements sont survenus. Le 26 juin, le quatorzième jour de la rétention des matières, M. Amussat fut appelé par le médecin de la malade, M. Sédillot. Déjà M. Marjolin, qui avait été consulté, avait reconnu la gravité de la maladie, et prescrit des douches ascendantes.

Le ventre distendu par des gaz, et douloureux dans toutes ses régions, ne laisse sentir aucune tumeur. Le toucher par le rectum ne peut arriver jusqu'à l'obstacle dont on évalue approximativement la hauteur par la

capital, c'est l'existence, signalée par M. Amussat, d'un large espace celluleux dépourvu de péritoine, espace que la distension de l'intestin agrandit. Une planche coloriée represente cette disposition, prise chez une femme qui a succombé à une affection squirrheuse de l'S iliaque du colon.

En résumé, dit M. Amussat, je crois avoir démontré, par la triple voie de l'expérimentation, de l'anatomie et par le résultat heureux de neuf opérations, la possibilité d'ouvrir le colon lombaire sans pénétrer dans le péritoine. Cette opération est aussi indispensable que celle de la hernie étranglée, puisque l'une s'applique aux étranglements internes, tandis que l'autre s'applique aux étranglements externes.

— M. Doin, médecin à Romorantin, adresse, pour être soumis à la commission du prix Monthyon, un Mémoire sur ce qu'il a fait pour la propagation de la vaccine dans la Sologne. Il rappelle que l'un des pre-

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 compt. | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| — fin cour. | 81 70 | 81 85 | 81 65 | 81 80 | 81 65 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | Fe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 3/4 | » » | B. » 1/4 |
| 4 0/0 ... | 106 50 | » » | » » | — Portugais. | 44 » | 45 7/8 | B. » 1/8 |
| O. de la V. | 1455 » | » » | B. 2 50 | Esp. D. active | 30 3/4 | » » | » 8 |
| B. de Fr.. | 3106 » | 3100 » | B. 15 » | 5 0/0 Naples. | 98 85 | 98 85 | H. » 1» |
| C. L. 5000 | 5075 » | » » | » » | — Romain.. | 103 7/8 | » » | » 5 |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1242 50 | » » | » » |
| C. hyp... | 773 75 | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 480 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1270 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

9 h. »/» OPÉRA. — Les Huguenots.
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Ecole des Femmes. Mari à la Campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Le Bal.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Satan.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — La Servante. Les Anglais. Pulcinella. Mme Gibou.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Première des Surprises. Rodolphe. Marraine.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet de faire part.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. »/» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »/» GAITÉ. — Relâche.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équ...
6 h. »/» COMTE. — Quatre sous. Reine des Rameaux. Poupée. Polka.
6 h. »/» FOLIES. — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme...

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On lit dans le *Périgord* du 27 Juillet :

La moisson du froment, retardée par les dernières pluies, est à peu près terminée dans tout le département, et sur beaucoup de points le battage est commencé. Dans les endroits où la grêle n'a pas causé de ravages, on est assez content de la qualité du grain, qui est d'un bon poids et d'assez belle apparence; quant à la quantité, elle est moindre qu'on ne l'espérait à la fin d'avril, la sécheresse qui, à partir de cette époque, a duré pendant deux mois, ayant fait grand tort aux céréales. La paille est, par la même raison, très courte et assez faible. En somme, nous nous attendions à l'abondance et, dans les pays favorisés, on n'aura qu'une récolte ordinaire. Comme une centaine de communes ont été plus ou moins dévastées par les ouragans, on peut considérer le rendement de blé en Périgord, en 1844, comme inférieur de près d'un huitième à celui de 1843.

Les seigles, rentrés depuis long-temps, sont à peu près dans les mêmes conditions.

Le maïs, grâce aux légères pluies de la fin de juin et du commencement de juillet, a vigoureusement poussé et est assez beau là où il n'a pas été détruit par les orages, dont il a, du reste, beaucoup moins souffert que les autres produits agricoles de même nature.

Sous l'influence des fortes chaleurs qui sévissent depuis quelques jours, le raisin se dessèche sur beaucoup de coteaux; cependant le mal est moins grand qu'on ne l'avait fait d'abord, et nous ne croyons pas que la perte causée par l'ardeur du soleil s'élève très haut. On sait, d'ailleurs, que les deux dernières semaines de ce mois, et la première d'août, sont l'époque où beaucoup de grappes cuisent tous les ans; ainsi, cette crise n'a rien d'extraordinaire. Beaucoup d'agriculteurs, très entendus, sont d'avis que, pourvu que la dessication n'atteigne pas un certain point auquel elle est loin d'être encore parvenue, elle est loin d'être nuisible au vin, dont elle diminue sans doute un peu l'abondance, mais dont en même temps elle augmente le bon goût, et par conséquent fait hausse la valeur. Nous aurons pourtant un fort déficit cette année, les vignobles ayant été, dans un grand nombre de localités, horriblement saccagés par la grêle.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 27 Juillet. | | | 30 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1530 q. | 28 k. | Arrivages | 1111 q. | 20 k. |
| Ventes | 1309 | 23 | Ventes | 1012 | 35 |
| Restant | 15480 | 63 | Restant | 15818 | 58 |
| Cours moyen | | 40,09 | Cours moyen | | 38,67 |
| Cours-taxe | | 39,39 | Cours-taxe | | 39,67 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 22 q. 55 k. | 44,35 à 54,15 | Gr. | 0 q. 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re 560 | 24 | 40,00 à 42,00 | 1re 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e 81 | 84 | 37,60 à 39,50 | 2e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e 1 | 57 | 31,65 à 00,00 | 3e 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 22 | 58 | 22,75 à 00,00 | 4e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. 431 | 75 | 35,05 à 40,75 | I. 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 29 juillet. — Froment, 1re : 21,61 à 22,85; 2e : 20,00 à 21,00; 3e : 18,67 à 19,00. — Méteil : 15,34 à 17,34. — Seigle nouveau : 9,00 à 10,00; do vieux : 11,00 à 12.00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

DREUX, 29 juillet. — Froment, 1re : 21,75; 2e : 20,16; 3e : 18,87. — Méteil : 16,25 à 17,87. — Seigle : 11,00. — Orge : 12,17. — Avoine : 7,10.

VERNON, 27 juillet. — Froment : 21,21. — Méteil : 18,25. — Seigle : 11,50. — Orge : 12,00. Avoine : 7,00.

LOUVIERS, 27 juillet. — Froment : 21,31. — Méteil : 17,33. — Seigle : 9,46. — Orge : 11,33. — Avoine : 8,78.

ÉVREUX, 27 juillet. — Froment : 21,91. — Méteil : 18,60. — Seigle : 20,85. — Orge : 12,62. — Avoine : 7,51.

BRIONNE, 25 juillet. — Froment : 21,49. — Seigle : 11. — Avoine : 8,50.

VALENCIENNES, 27 Juillet. — *Cours officiel*. Froment, 1re : 20,86; 2e : 19,36. — *Cours commercial*. Froment, 1re : 19,75 à 20,75; 2e : 18,75 à 19,50; 3e : 17,75 à 18,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Le froment était encore rare aujourd'hui sur notre place, la fermeté constatée au dernier cours s'est continuée. — Les farines sont très tenues. — Le colza formait à lui seul, pour ainsi dire, l'approvisionnement du marché; cette denrée s'est cependant vendue avec lenteur. — Les cours des autres graines ne sont que nominaux. — Cours des farines, 1re marque : 37,50 à 38,00; 2e, 1re : 36,50; 3e : 35,50; 4e : 34,00.

COLMAR, 25 Juillet. — Froment vieux, 1re : 20,39; 2e : 18,50; 3e : 16,75. — Froment nouveau, 1re : 21,20; 2e : 19,75; 3e : 18,30. — Méteil : 13,25. — Seigle : 11,16. — Orge : 9,60.

TOULOUSE, 26 Juillet. — *Blés indigènes*. Froment fin et bladette, 1re : 21,00; 2e : 20,00; 3e : 19,00; mitaden aduri pour vermicelle : 22,00. — *Blés étrangers*. Pologne et Danube, sans cours — Seigle : 12,00. — Maïs : 11,50 à 12,25. — Avoine : 8,00.

CETTE, 20 Juillet. — Nous avons à annoncer le calme le plus plat sur les céréales. En ce moment où les propriétaires sont occupés à faire rentrer leur récolte, les acheteurs ne se présentent pas; aussi les prix que nous avons indiqués dernièrement sont-ils en apparence de baisse. Arrivages nuls.

### Comestibles divers (par hect.)

PARIS, 26 Juillet. — Pommes de terre, Hollande : 13,00 à 14,00; do vittelotte : 11,00 à 12,00; do jaune : 7,00 à 8,00. — Oignons, les 100 bottes : 6,00 à 25,00.

COLMAR, 25 Juillet. — Pommes de terre : 4,75.

POITIERS, 25 Juillet. — Pommes de terre : 4,25. — Ail, la gerbe : 0,40.

### Fourrages (par 500 kil.).

PARIS, *marché Saint-Antoine du 30 juillet*; — Foin, 1re : 46,00; 2e : 42,00 à 43,00; 3e : 38,00 à 40,00. — Sainfoin : 43,00. — Luzerne, 1re : 42,00; 2e : 38,00 à 40,00; 3e : 35,00 à 37,00. — Trèfle : 30,00 à 32,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 22,00 à 23,00; 3e : 21,00. — Paille de seigle, 1re : 26,00 à 27,00; 2e : 23,00 à 25,00.

MONTLHÉRY, 29 juillet. — Foin : 28,00 à 29,00. — Luzerne : 27,00 à 30,00. — Paille de froment : 15,00 à 18,00. — Paille de seigle : 22,00 à 40,00.

DREUX, 29 juillet. — Foin : 40,00.

SAUMUR, 27 juillet. — *Graines fourragères*. Graine de trèfle, les 104 kil. : 80,00. — Graine de luzerne : 100,00 à 110,00. — Vesce, l'hect. : 11,50 à 12,00.

*Fourrages*. Foin : 25,00 à 30,00. — Luzerne, trèfle et sainfoin : 30,00. — Paille de froment et paille de seigle : 20,00. — Paille d'avoine : 19,50.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 29 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 804 | 832 | 82 | 1 20 | 1 8 | » 96 |
| Vaches.... | 457 | 453 | 4 | 1 8 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 438 | 438 | 6 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 10557 | 10085 | 472 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |

Vente facile, celle des vaches exceptée.

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 20 juillet*. — Sur 246 porcs amenés il en a été vendu 197 à 1,14-1,10-1,06.

LA CHAPELLE, *marché du 30 juillet*. — Bœufs amenés, 9; vendus, 7 : 0,86. — Vaches grasses amenées, 80; vendues, 60 à 1,06-0,98-0,89. — Veaux, 321, tous vendus : 1,50-1,40-1,20. — 79 vaches laitières dont 37 vendues, depuis 210,00 jusqu'à 580,00. — Vente lourde, celle des veaux exceptée.

SAUMUR, 27 juillet. — Les cours sont les mêmes que ceux de samedi dernier, sur les marchés de notre arrondissement; les bestiaux y sont toujours rares et très recherchés et jouissent en général d'une faveur marquée.

Le marché de notre ville, pour les vaches, n'offre pas de changement; les prix se tiennent toujours à peu près les mêmes.

Sur 180 vaches amenées, la moitié à peu près a été vendue dans les prix de 70, 80, 90 et jusqu'à 100 fr. pièce, dans les premières qualités.

PÉRIGUEUX, *marchés des 21 et 24 juillet*. — Moutons, 1re, poids de 19 kil. : 18,00 l'un; de 2e, 15 kil. : 12,00. — Bœufs, 1re, 726 kil. : 726,00; de 2e, 425 kil. : 403,00. — Cochons, 1re, 125 kil. : 130,00; de 2e, 65 kil. : 65,00.

### Laines (le kil.).

CHALONS-SUR-MARNE, 27 juillet. — Il y a encore 9 à 10,000 kil. de laine de ramassis sur notre place. Il s'est fait peu d'affaires et sans variation dans les prix.

ELBEUF, 27 juillet. — La prodigieuse activité qui règne dans nos fabriques empêche de bien tenir les prix, il en résulte une baisse sur les laines, mouvement peu ordinaire à cette époque. Si cet état de choses continue, il est peu probable que la hausse se maintienne sur les laines, et déjà il est à notre connaissance que dans une contrée de grande production on peut acheter à plus de 10 p. 0/0 au-dessous des prix tenus en juin dernier, et il y a peu d'empressement. Il est vrai que si l'on achetait, même à cette réduction, on consentirait encore une augmentation de plus de ... p. 0/0 à cause de l'infériorité du conditionnement sur les prix de l'an dernier.

Les arrivages de nouvelles laines n'apparaissent pas encore, et nos magasins sont fort dépourvus. Il ne se fait pas d'affaires à pouvoir être citées, et le peu qui se vend n'est que pour compléter des teints, et alors il faut subir la hausse.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXE SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY.

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8o, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50 c. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur-Paris, rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage* franco *par les messageries Laffitte et Caillard*. Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier, le plus succulent, le plus médité, et ... avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8o, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8o, avec 12 portraits acier.

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10; aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER

Un vol. in-12. **Par l'Auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.** Prix : 1 fr. 50 c.

TABLE DES MATIÈRES : Préambule. — Introduction. — Dieu. — L'Attraction. — La Série. — De l'Association. — Du Droit au Travail et du Droit de Propriété. — Organisation du Travail. — Répartition. — Hiérarchie. — Les Femmes, les Enfants, les Vieillards.

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in 8o avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30 — Palais-Royal, LENEU. — GARNIER frères, libraires. — DOLIN, libraire, quai des Augustins.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

## LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.

## A VENDRE

AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 114,

Une très belle maison et dépendances de la contenance de 800 mètres environ. Grands appartements, remises et écuries. On vendra les glaces avec, si cela peut convenir. — S'adresser sur les lieux, ou à M. Gauneron, boulevart Beaumarchais, 2.

## VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

PERDRIEL.

Avec les Taffetas, Compresses, ... élastiques, Serre-Bras, etc., de ... perdriel, pharmacien, le pansement est simple, propre, commode et économique, sans douleur ni démangeaison. — FAUB. MONTMARTRE, 7...


Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Il y a deux mois, à l'ouverture de l'Exposition de l'industrie, la circulation dans Paris était devenue tellement difficile, que tout le monde croyait que la capitale renfermait 300 mille personnes de plus qu'à l'ordinaire. Il n'en était pourtant rien, le nombre des étrangers accourus à Paris, pour cette solennité, n'a pas dépassé le chiffre de 30,000. (Nous nous en rapportons à la déclaration de M. le préfet de la Seine.)

On ne sait pas d'ailleurs que le nombre des accidents causés par les voitures a suivi, depuis 1834, une progression effrayante; à cette époque, on comptait annuellement 4 cas de mort, 151 cas de blessure; maintenant on compte 24 cas de mort et 624 cas de blessure.

Mais, lorsque ces malheurs prennent les proportions d'une hécatombe, comme au Champ-de-Mars en 1838, et l'autre soir à la place de la Concorde, il serait grandement temps que l'Etat et la Ville prissent des mesures d'édilité générales assez larges pour éviter le renouvellement de ces désastres; il serait grandement temps que les députés de Paris et les conseillers municipaux élevassent leur voix pour forcer le ministère et les bureaux de l'Hôtel-de-Ville à envisager la question d'édilité parisienne d'un point de vue général et supérieur.

Et qu'on ne dise pas qu'aux jours solennels des réjouissances publiques, il est impossible de diriger les colonnes pressées des trois cent mille personnes, qui cherchent à se concentrer sur un même point.

Il est possible de régulariser le mouvement de la foule: mais, à une condition, et cette condition, c'est l'espace.

Donnez de l'espace, et vous aurez bientôt assigné un courant régulier à ces masses qui tourbillonnent maintenant sur elles-mêmes, et cherchent en vain les issues par lesquelles elles doivent s'écouler paisiblement.

Au Champ-de-Mars, comblez les larges fossés qui bordent les contre-allées intérieures des avenues de Labourdonnaye et de Suffren: les quais et les rues voisines offriront des débouchés suffisants à la foule.

A la place de la Concorde, aux abords du Jardin des Tuileries et de l'avenue des Champs-Élysées, comblez ces quatre fossés profondes qui enserrent avec leur parapet les masses entassées.

Disséminez çà et là, dans les Champs-Élysées, les théâtres ambulants et autres, au lieu de leur permettre de s'établir le long du Cours-la-Reine et des passages qui conduisent à l'avenue des Champs-Élysées.

Placez vos illuminations depuis le rond-point des Champs-Élysées jusqu'à l'arc de triomphe de l'Étoile, et non de la place de la Concorde au rond-point.

L'élévation graduelle du terrain sera d'autant plus favorable au coup-d'œil scénique des merveilles de l'illumination, et vous rendrez ainsi au spectateur tout l'espace de l'avenue des Champs-Élysées.

Enfin, élevez sur le vaste couronnement de l'arc de l'Étoile, sur les deux corps de logis de l'octroi et aux alentours, vos feux d'artifice et tous vos engins de pyrotechnie; alors les éclatants effets de lumière, les mille combinaisons de cet art magique se réfléchiront sur une grande partie de la ville.

Ou bien disposez le feu d'artifice sur le pont d'Iéna: les quais d'Orsay, de Billy, de la Conférence et leurs larges abords permettront également à la foule de s'écouler sans obstacles.

Voilà, à notre avis, les dispositions et les mesures les plus urgentes que commande la sûreté publique dans les grandes solennités, surtout lorsqu'un double spectacle est donné dans la même soirée, sur le même emplacement.

Le *Constitutionnel* propose « 1° de disposer aux extrémités de la ville et sur des points très éloignés l'un de l'autre les feux d'artifice, les illuminations, et les divers grands spectacles qui peuvent attirer la foule.

» 2° D'imprimer autant que possible à la masse des curieux, qui se dirigent sur un point donné, un mouvement régulier et constant, et de leur ménager des issues toujours ouvertes. »

Il est évident que ces moyens sont impraticables ou insuffisants. Impraticables, parce qu'il faudrait que le public eût l'assurance que ces différents feux d'artifice auront la même splendeur; — impraticables, parce qu'il n'y a pas dans Paris huit ou dix emplacements capables de contenir 30 à 40 mille personnes; — impraticables, parce que les dépenses seraient énormes.

Insuffisants, parce qu'il ne s'agit pas de *ménager à la foule des issues toujours ouvertes*. Il faut absolument que la foule puisse s'épancher à droite ou à gauche sur une longue ligne. — Insuffisants, parce que ces issues seraient arbitraires; comment les indiquer, comment les décrire pour que chacun pût les reconnaître?

Au surplus, nous faisons ces observations au *Constitutionnel*, parce que nous serions heureux de le voir insister encore sur une question à laquelle il consacre aujourd'hui deux longs articles, question que nous croyons d'une haute importance. Si elle est étudiée profondément, elle conduira notre confrère à demander, comme nous l'avons fait, qu'on organise un grand système de circulation pour le nouveau Paris que vont créer les chemins de fer (1).

(1) Voir notre numéro du 18 novembre 1843.

de rassurer la chambre sur notre avenir financier, et a annoncé que le budget de 1845 se réglerait sans déficit.

La question de l'*exequatur* a été de nouveau soulevée par M. Dubouchage, qui a rappelé ce que la dignité nationale avait eu à souffrir dans ces derniers temps de la part de l'Angleterre, et qui a sommé le gouvernement d'écouter sur ce point le cri de l'opinion publique.

M. de Bussières a essayé d'expliquer par des précédents la position du consul anglais à Alger. Mais le principal incident de la séance a été causé par quelques paroles de M. de Boissy, qui ont vivement ému la susceptibilité de M. le ministre des affaires étrangères. L'honorable membre émettait sur la sincérité du ministre des doutes qui s'étaient produits avec moins de ménagement à la chambre élective, sans éveiller au même point la susceptibilité de celui qui en est l'objet. Il s'agissait des négociations qui s'il faut en croire M. Guizot, seraient suivies en ce moment pour arriver à la modification des traités relatifs au droit de visite. Or, en dépit des assertions du ministre, qui avait conclu et qui a défendu obstinément un traité par lequel se trouvaient aggravés encore ceux de 1831 et 1833; en dépit de l'indignation qu'a fait éclater M. le chancelier pour les soupçons qu'osait laisser entrevoir M. de Boissy, beaucoup de gens resteront tout aussi peu crédules, tout aussi peu confiants que ce dernier dans le zèle énergique de M. Guizot à poursuivre auprès du gouvernement anglais une négociation qui contrarie si fort l'*entente cordiale* dont on aime à se leurrer.

Le budget de la justice et des cultes et celui des affaires étrangères ont été votés dans la séance.

## Le National et les réformes sociales.

Le *National* insiste, avec un zèle que nous ne saurions trop louer, sur la nécessité des réformes sociales, malheureusement, nous aurons quelque peine à nous entendre avec ce journal, d'abord parce qu'il n'a jamais fait connaître ses idées sur la nature de ces réformes dont il confesse l'urgence, et, en second lieu, parce qu'il a, pour réaliser ces choses non déterminées, des voies et moyens que nous ne saurions approuver. Citons très libéralement les raisons du *National*.

« Mais la question pour nous est bien plus haute; les difficultés sous lesquelles on se débat ne peuvent être résolues que par l'intervention active et toute puissante du pouvoir social. Il s'agit de fonder des institutions de crédit pour le travailleur; il faut se saisir de l'éducation publique, et que la société remplisse enfin ce devoir, le premier de tous, qui est de développer jusqu'aux limites du possible la capacité de tous ses enfants. Pour cela, il faut nécessairement que le pouvoir social soit riche et puissant; qu'il ait le droit d'apporter son contrôle, sa surveillance, ses lumières, son activité partout. Ce pouvoir, si vous le confiez à une famille ou à une classe de la société, ce sera le despotisme, et la liberté individuelle sera complètement étouffée; on arrivera aux utopies de ces prétendus réformateurs, qui disposent la société comme un couvent ou, pour mieux dire, comme une mécanique dans laquelle les citoyens jouent le rôle de rouages mus fatalement par une force irrésistible. Est-ce là ce que l'on veut? Qu'on le dise. Pour nous, nous croyons que le principe de liberté peut se concilier parfaitement bien avec le principe qui augmente, dans des proportions inconnues jusqu'à présent, la puissance de l'autorité sociale. Il nous paraît que cette autorité peut faire tout ce qu'elle n'a pas fait jusqu'ici, disposer des richesses de la nation, les employer à émanciper le travailleur au moyen d'institutions de crédit, intervenir d'une manière constante et énergique dans les rapports réciproques des citoyens, s'emparer enfin de l'éducation sans laquelle il n'y a pas de nation possible; mais il faut un contrepoids et une garantie à côté de ce pouvoir immense.

Or, cette garantie ne peut s'obtenir que si les citoyens sont appelés à consentir les lois et à fonder les institutions régularisatrices de l'activité sociale. Plus ces institutions seront énergiques, et il faut qu'elles le soient, plus il est nécessaire qu'on les entoure de respect et de confiance, et pour cela il n'est qu'un moyen: c'est qu'elles soient l'ouvrage de tous. Voilà pourquoi, surtout, nous avons foi dans le principe démocratique et pourquoi nous croyons que les réformes sociales, quelque séduisantes qu'elles puissent être dans leur promesses, seraient stériles ou recèleraient le monopole et le despotisme, si elles n'étaient précédées de réformes politiques qui donnassent confiance à tous les citoyens en les mettant en possession de leurs droits. »

Le *National*, on le voit, n'a pas grande confiance dans les institutions, dans les combinaisons de la science. Il lui faut un pouvoir exécutif nanti d'une puissance à proportions inconnues jusqu'à ce jour, et, pour faire contrepoids à cette force extrême, le contrôle du corps électoral et la garantie du suffrage universel. Ceci n'est pas précisément de la science; c'est de la confiance dans les hommes, dans les bons sentiments, dans l'intelligence des masses plus ou moins civilisées; et nous avouons ne pas trouver là la solution du problème de l'accord de l'ordre avec la liberté, de l'unité avec l'individualisme. Mais ne nous arrêtons pas à cette utopie grosse de despotisme, et cherchons à montrer au *National* qu'il pose mal la question de réforme.

Le *National* dit que le premier des devoirs, pour la société, est de développer, jusqu'aux limites du possible, la capacité de l'enfant. Il déclare qu'un pouvoir juste et intelligent, afin de remplir ce devoir, devrait se saisir de l'éducation publique; et il ajoute que, pour cela, il faut que le pouvoir soit riche et puissant. Supposons pour un moment ce pouvoir riche et tout puissant remis aux mains du *National*; le voilà en mesure de réaliser ses désirs généreux: que fera-t-il?

« Développer, jusqu'aux limites du possible, la capacité de l'enfant: » Savez-vous que voilà une question très délicate. Devant elle, se présente toute une question de psychologie; vous ne l'ignorez pas, apparemment. Comment aborderez-vous dans son vrai sens et sous toutes ses faces la culture des jeunes âmes? Quel est, selon vous, le mode général de développement le plus rationnel et le plus fécond pour le progrès de la société et pour l'accomplissement de la destinée humaine? Vous ne l'avez pas fait connaître au monde, jusqu'à ce jour, ni dans votre journal ni dans des livres spéciaux,

appliquer avec de grands ménagements un système d'éducation; car dans l'éducation prennent leur base et leur essor tous les droits et toute la liberté de l'individu.

Conséquemment, votre devoir serait de faire une expérience partielle de votre théorie, de l'appliquer sur un seul point d'abord. Si l'expérience en démontrait la bonté, le pouvoir n'aurait plus qu'à en signaler les avantages et à en favoriser la réalisation; si la théorie était condamnée par la pratique, on passerait à d'autres essais.

Or, pour faire l'expérience d'un système d'éducation sur un seul établissement, il n'est pas absolument indispensable, on le voit, de changer les gouvernements établis et d'avoir un nouveau pouvoir très riche et très fort. Le plan le plus vaste et le plus coûteux qui ait été présenté jusqu'à ce jour pour une expérience d'un système d'éducation, est celui de l'Ecole sociétaire. Il exige environ trois millions. Trois millions, c'est une somme considérable; cependant nous n'avons jamais cru que pour en arriver à un essai de notre théorie, il fallût nécessairement prêcher les révolutions. Nous conservons assez de confiance dans les hommes d'intelligence et de bonne volonté qui peuplent les pays civilisés, et mieux vaut, selon nous, attendre quelques années encore que d'exposer la société à des bouleversements qui ajourneraient à de longs termes, sans doute, les études pacifiques de la science.

Pour expérimenter nos idées, surtout, nous n'avons jamais cru qu'il fût indispensable que le pouvoir social fût remis en nos mains. Telle est notre position; elle est, ce nous semble, prudente et modeste, et nous ne comprenons pas qu'elle puisse nous mériter l'accusation de vouloir étouffer la liberté individuelle dans une organisation arbitraire et despotique. (Nous voyons trop bien qu'avec sa phrase sur la mécanique et sur les rouages sociaux, le *National* fait allusion à l'organisation sociétaire, dont il ne paraît pas avoir une connaissance sérieuse.) A cet égard, nous demandons, au nom de tout sentiment de loyauté, au *National*, de vouloir bien préciser clairement et catégoriquement son accusation, et de démontrer en quoi peut toucher au despotisme et à l'étouffement des individualités, une doctrine qu'on a, au contraire, accusée de donner un essor absolu et excessif à la liberté humaine. Il s'agit ici de questions très graves touchant le salut du pauvre peuple. Notre Ecole a proposé des plans de réforme et d'organisation de l'industrie; le devoir du *National*, s'il est sincère ami du peuple, est d'étudier d'abord et de discuter ces plans. Son devoir négatif, s'il a peur de s'aventurer dans l'approbation, est de prouver que les théories, produites pour l'amélioration du sort des masses, sont mauvaises. Son devoir positif est d'exposer ses propres théories.

Spécialement, puisque le *National* a parlé d'une éducation « susceptible de développer, jusqu'aux limites du possible, la capacité des enfants, » nous le prions de faire connaître au public ses vues générales sur cette question, ou d'indiquer un ouvrage résumant ses idées à cet égard. En second lieu, nous prions les publicistes du *National* de déclarer positivement s'ils entendent expérimenter les réformes sociales, autrement que par la voie des essais partiels.

## Affaires de Taïti.

Le fait de l'expulsion du consul anglais, M. Pritchard, de Taïti, a de la gravité. Nous avons toujours prévu que la présence de cet agent serait une cause incessante de troubles, et nous ne concevons pas que le gouvernement anglais, au nom de l'entente cordiale, n'ait pas rappelé M. Pritchard. Nous attendrons de plus amples informations pour apprécier ces derniers évènements, nous bornant aujourd'hui à mettre sous les yeux de nos lecteurs la correspondance parvenue à un journal de Paris, et les jugements passionnés des feuilles de Londres.

EMBARQUEMENT DE LA REINE ET DE M. PRITCHARD.

Le *Siècle* a des nouvelles de Taïti du 19 mars.

« Depuis notre prise de possession, y est-il dit, le pays était travaillé par les Anglais, ce qui n'eût pas été sans danger si les habitants avaient eu un chef habile. Le missionnaire Pritchard, devenu consul d'Angleterre, avait d'abord protesté contre notre occupation; et la reine Pomaré n'avait pas tardé à suivre cet exemple, en se réfugiant à bord d'un bâtiment anglais. Dès lors éclata une insurrection dont Pritchard était le meneur. Il avait répandu parmi les naturels le bruit que les Français étaient un petit peuple turbulent, qu'un grand chef avait conduit à la victoire, mais que les Anglais avaient fini par mettre ce chef dans les fers. Il annonçait l'arrivée d'une flotte britannique considérable, qui incendierait nos vaisseaux et pendrait tous les partisans des Français.

» Des proclamations furent affichées, et les habitants de la presqu'île de Taïaraba se révoltèrent. Des troupes furent dirigées sur ce point, le gouverneur monta lui-même à cheval; les insurgés marchaient sur Papéiti, se grossissant chaque jour des mécontents des îles voisines. Les chefs dévoués à la France, abandonnés des leurs, déclaraient que leurs femmes et leurs enfants n'étaient plus en sûreté.

» Pendant que le gouverneur poursuivait, à Taïaraba l'émeute qui faisait le tour de l'île en se repliant vers un établissement, on apprit que 3,000 hommes étaient à 3 lieues de Papéiti qu'ils se proposaient d'envahir et d'incendier. Heureusement la pluie qui tombait à verse contrariait leur projet, mais elle rendait, aussi, difficile l'usage de nos armes à feu.

» Le commandant particulier des îles de la Société, M. d'Aubigny, à cette nouvelle, déclara la baie en état de siége, et fit savoir aux rebelles et à leurs instigateurs qu'ils seraient traités sans merci en cas de lutte sanglante. Le 3 mars, après-midi, on s'attendait à une attaque; la plaine de Papéiti avait été dépouillée des arbres qui auraient gêné le feu des soldats et les manœuvres des marins débarqués. A 5 heures du soir, Pritchard était sur l'embarcadère, prêt à gagner, à l'aide d'un canot, le bateau à vapeur le *Cormoran*, lorsque le chef de la police mit la main sur lui, l'enferma au secret dans un blockhaus; et le commandant d'Aubigny déclara dans un ordre du jour que sa tête et ses propriétés répondaient des évènements.

» Le 19, on était encore sur la défensive; mais la pacification du pays paraissait assurée. Le gouverneur était revenu de Taïaraba. Pritchard était exilé. Le bateau à vapeur anglais avait reçu l'invitation de s'éloigner. La reine Pomaré était en rade à bord d'un petit cutter britannique. »

« Il paraîtrait, d'après des nouvelles reçues de Taïti, qu'une insulte grave aurait été faite au pavillon britannique par l'expulsion soudaine du consul anglais, d'après les ordres de l'autorité française de l'île. On assure qu'il a été forcé de partir; qu'on ne lui a pas donné le temps de mettre ses papiers officiels en sûreté, et que pendant un voyage qu'il a fait dans une île voisine, on a conduit sa femme et ses enfants à bord du vaisseau qui devait le ramener en Europe. On ne dit point la cause d'un traitement si contraire à la loi des nations. Ces nouvelles ont été rapportées par la Vindictive, qui vient du cap Horn. Les naturels sont très fatigués de la protection du gouvernement français; et d'après leur conduite et la résolution qu'ils ont prise de se retirer dans les montagnes, il est probable qu'ils essaieront de se venger de ceux qui ont déposé la reine Pomaré. »

Enfin, on lit dans le *Standard* :

« M. Pritchard était à bord de la Vindictive depuis Valparaiso. On disait à Rio-Janeiro, qu'il avait été forcé par les autorités françaises de quitter Taïti, et que la reine Pomaré s'était réfugiée à bord du Basiliok. Le consul anglais n'avait commis aucune offense envers les usurpateurs de l'autorité de la reine Pomaré; seulement il avait offert un abri à la reine avant qu'elle se réfugiât à bord d'un des vaisseaux anglais. Le consul a été mis en prison pendant quelques jours, mais il a été relâché, grâce à l'intervention du commandant Gordon, du steamer le Cormoran, à la condition, toutefois, qu'il ne serait débarqué dans aucune des îles de la Société. Il ne lui a plus été permis de se rendre chez lui, une fois qu'il a été à bord du steamer; de sorte qu'il a été forcé d'abandonner sa femme et ses biens. Le Cormoran est parti de Taïti pour Valparaiso le 22 avril. Là M. Pritchard est monté à bord de la Vindictive, et est parti le 1er mai pour Rio-Janeiro. »

## Troubles aux Etats-Unis.

De graves désordres ont encore eu lieu à Philadelphie, et ont ensanglanté dans cette ville la fête du soixante-huitième anniversaire de l'indépendance américaine. Ces désordres, comme ceux dont nous avons rendu compte il y a quelque temps, ont eu pour cause première la haine des *natifs* américains contre les Irlandais catholiques de Philadelphie.

Ceux-ci avaient obtenu de l'autorité la permission d'enfermer des armes dans leur église de Saint-Philippe de Néri, pendant la célébration de la fête du 4 juillet. Ils craignaient, non sans quelque raison, d'être attaqués par leurs adversaires. Le lendemain les natifs, informés de ce dépôt d'armes demandèrent impérieusement qu'elles fussent livrées : on accéda à leur demande ; mais d'autres armes que celles qui avaient été livrées, ayant été trouvées dans l'église, cette découverte irrita vivement la populace qui cependant resta calme durant cette journée et la suivante.

Le 7, au matin, les amis de M. Naylor, ex-membre du congrès, qui avait été arrêté l'avant-veille pour avoir empêché les troupes de faire feu sur le peuple, réclamèrent sa mise en liberté sans caution. Le refus qu'ils éprouvèrent causa une vive exaspération. Les émeutiers ayant pris sur des navires trois pièces de canon, vinrent assiéger l'église Saint-Philippe, où se trouvait la milice, et la cannonade ne cessa que quand M. Naylor eut été rendu à la liberté.

Les révoltés, encouragés par ce premier succès, voulurent alors qu'on livrât à leur merci une compagnie de milice irlandaise qui stationnait dans l'intérieur de Saint-Philippe. Le général Cadwallader se décida à lui faire évacuer l'église, et les diverses compagnies américaines qui se trouvaient là lui servirent d'escorte.

Accueillie d'abord par des sifflets, la compagnie irlandaise fut bientôt obligée de se défendre et de faire feu. Le désordre se mit dans les rangs de la milice : elle se débanda. Un soldat irlandais, qui déchargea sa carabine sur ceux qui le poursuivaient, fut saisi, traîné dans le ruisseau et foulé aux pieds.

Vers sept heures du soir, une nouvelle lutte s'engagea entre les révoltés et la milice. Les décharges que fit cette dernière mirent les premiers en fuite, après leur avoir fait éprouver des pertes assez grandes. Les escarmouches continuèrent pendant la moitié de la nuit. On porte le nombre des morts à 13 et celui des blessés à 50. Mais on suppose qu'il est plus considérable et que les factieux auront caché une partie de leurs pertes. La milice a perdu six hommes. Un colonel a été blessé, et le général Cadwallader a reçu dans son habit dix balles dont l'une lui a fait une légère blessure.

L'émeute, maîtresse de l'église de Saint-Philippe, qu'elle s'est fait livrer sous la condition de mettre fin aux troubles, n'a plus fait aucune démonstration hostile jusqu'au 13 juillet, date des dernières nouvelles. M. Porter, gouverneur-général de la Pensylvanie, est entré à Philadelphie, et a établi son quartier-général près des bâtiments de la banque Girard. Mais, à la date du 13, il n'avait pas cherché encore à faire évacuer l'église Saint-Philippe, qui était toujours occupée par les rebelles.

On a opéré dans la ville un certain nombre d'arrestations, entre autres celle de deux journalistes. La cour des sessions a commencé une enquête sur les évènements dont Philadelphie vient d'être le théâtre.

(*Patrie.*)

## Visite du roi Louis-Philippe a la reine Victoria.

Le *Morning-Chronicle* prétend savoir que les dispositions pour la visite du roi Louis-Philippe à la reine Victoria sont presque entièrement terminées. Le roi et la famille royale se rendront de Neuilly au château de Bizy aussitôt après la clôture de la session. De là ils iront au château d'Eu. Le roi y restera jusqu'au 12 ou 15 septembre; il s'embarquera alors au Tréport pour l'Angleterre. Quoique le jour de l'embarquement ne soit pas fixé, l'heure l'est déjà. Pour que le roi puisse arriver de bonne heure à Portsmouth, il quittera le Tréport à onze heures du soir sur un bâtiment à vapeur, escorté de trois bateaux à vapeur et de trois vaisseaux de ligne. Il sera reçu à Portsmouth par toute la marine, qui y stationne, avec tous les honneurs dûs au roi des Français. Il partira sur le champ pour Windsor par le chemin de fer de Londres sud-ouest. A la station la plus voisine de Windsor, des carrosses de la reine prendront S. M. seule pour la conduire à destination. On dit que le roi Louis-Philippe ne visitera pas Londres. Il ne restera que cinq jours à Windsor et rentrera dans son royaume par Portsmouth et le Tréport: il ne sera absent de France que huit jours.

M. DUBOUCHAGE. Un consul général doit être considéré comme un chargé d'affaires.

M. GUIZOT nie cette assimilation en thèse générale ; elle existe quelquefois ; mais seulement dans des cas essentiels, comme à Tanger.

M. DUBOUCHAGE insiste sur ce fait que, dans les échelles du Levant, les consuls sont de agents diplomatiques, puisqu'ils exercent sur leurs nationaux des droits de justice.

M. DE BUSSIÈRES. Lorsqu'il en est ainsi, on donne à ces fonctionnaires deux diplômes, l'un d'agent consulaire, et l'autre d'agent diplomatique : et si l'on fait cela, c'est afin qu'il soit bien reconnu qu'ils sont revêtus de ce double caractère. Il résulte de là, que, si avant la conquête de l'Algérie, le consul anglais avait le double caractère que je viens de désigner, il n'est plus qu'agent consulaire depuis la conquête. Quant à son caractère diplomatique, il a disparu avec le renversement du gouvernement de la régence.

L'honorable pair termine en se plaignant du danger des discussions engagées à la tribune sur les questions diplomatiques.

M. DUBOUCHAGE rappelle les paroles prononcées par M. Sheil dans le parlement anglais, lorsqu'il disait, avec l'approbation du parlement, que si la France était souveraine en Algérie, elle aurait, conformément aux principes du droit des gens, réclamé le renouvellement de l'*exequatur* du consul anglais.

M. PELET (de la Lozère) maintient qu'en ce qui touche l'Algérie, la question de l'*exequatur* a une grande importance, car il s'agit là pour la France de son droit de conquête, droit qui est encore contesté par l'Angleterre et surtout par l'empire ottoman.

M. DE BOISSY, après avoir donné quelques éloges à ce qu'il appelle la politique de détails de cabinet, déclare qu'il n'approuvera pas de même la politique étrangère du ministère, et qu'il se dispose à l'examiner dans tous ses faits principaux, dût-il aller pour cela, dit-il, jusqu'aux antipodes. (On rit.)

L'honorable pair, passant en effet en revue la plupart des questions que soulève la situation faite à la France par notre diplomatie, se plaint particulièrement de la conduite tenue par le cabinet dans les affaires d'Espagne, et dans celles de la Plata et de la Nouvelle-Zélande.

Après ces observations, la discussion générale est fermée.

La chambre passe à la délibération des articles.

M. DUBOUCHAGE demande quelques explications sur la dette flottante.

MM. Lacave-Laplagne, d'Audiffret et Passy échangent quelques observations à ce sujet.

La première partie du budget est adoptée.

Les dépenses de la justice sont adoptées sans discussion.

Le budget des cultes l'est également après quelques observations de M. de Boissy sur l'insuffisance du traitement des desservants.

A la discussion du département des affaires étrangères, M. de Boissy demande la parole.

M. DE BOISSY. Je désirerais savoir si c'est le budget qui paie les frais de voyage des ambassadeurs lorsqu'ils viennent à Paris pour voter à la fin de la session.

M. GUIZOT. Quand les ambassadeurs viennent à Paris pour remplir leurs fonctions de pairs ou de députés, c'est à leurs frais; quand ils sont appelés par le ministère pour répondre à des faits relatifs à leurs fonctions, alors et alors seulement, des frais de voyage leur sont alloués; et sur ce point, comme sur l'autre, le règlement est strictement exécuté.

M. DE BOISSY. Je connais ce réglement ; mais la réponse que vient de faire M. le ministre ne me paraît pas suffisante.

M. GUIZOT. Je ne reconnais pas à M. de Boissy le droit de dire, lorsque j'affirme que le règlement est exécuté, que mon affirmation n'est pas une réponse suffisante.

M. DE BOISSY. Je suis heureux de la susceptibilité de M. le ministre, mais j'ai là des pièces qui prouvent que M. le ministre n'aurait pas toujours le droit de se montrer aussi susceptible qu'il vient de le faire. Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Boissy, je vous rappelle formellement à l'ordre. Ce que vous venez de dire a tout le caractère d'une insulte personnelle, et la chambre n'est pas habituée à un pareil langage.

M. DE BOISSY. Mes paroles ne s'adressent pas à une personne prise isolément; elles s'adressent au ministre avec son caractère... (Rires.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis pas vous laisser continuer ainsi.....

M. DE BOISSY. La chambre jugera.....

VOIX NOMBREUSES Elle a jugé!...

M. DE BOISSY. Quelques personnes ont pu juger ; mais la chambre entière.....

LES MÊMES VOIX. Tout le monde a jugé.

M. DE BOISSY. Tout le monde... ça veut dire personne. (Rires.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Boissy je vous ai déjà rappelé à l'ordre une fois, je vous y rappelle une seconde fois.

M. DE BOISSY. Je me résigne a reconnaître que tout le monde a parlé par l'organe de M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. Non, monsieur de Boissy, la chambre n'a pas parlé seulement par l'organe de son président, et vous avez dû voir l'assentiment qu'elle a donné à mes paroles. (M. de Boissy veut parler.) Continuez la discussion, M. de Boissy; mais ne parlez plus sur l'incident; la chambre ne peut pas perdre son temps à de pareilles choses.

M. DE BOISSY examine ici la question du droit de visite, et reproche à M. le ministre des affaires étrangères son silence à cet égard. Il demande où en sont les négociations qui ont été entamées à ce sujet.

M. GUIZOT. Quant à la question du droit de visite, elle ne peut être traitée que sur un résultat. Les négociations sont en pleine voie d'exécution, j'espère, à l'ouverture de la session prochaine, pouvoir présenter aux chambres un résultat. C'est sur ce résultat et sur la manière dont les négociations auront été menées que j'appellerai la discussion. Mais jusque-là, un débat sur une pareille matière serait dangereux, et le gouvernement ne saurait s'y prêter sans manquer à son devoir.

M. L'AMIRAL MACKAU ajoute qu'il n'est arrivé au département de la marine aucune plainte sérieuse au sujet de visites faites d'une manière fâcheuse.

M. DE BOISSY revient sur la question de l'*exequatur*, et présente quelques observations générales. Il termine en parlant du vice-consul de Toscane à Bougie, qui est en même temps vice-consul de la Grande-Bretagne, et qui n'a pas d'*exequatur* à ce titre.

M. GUIZOT. Je ne réponds que sur un fait relatif à M. de Branzen. Je ne veux pas rentrer dans la question générale de l'*exequatur*. M. de Branzen a été nommé consul de Toscane par une nomination du grand-duc. Dans cette situation, il avait besoin de l'*exequatur* royal, il l'a demandé et obtenu.

M. DE BOISSY revient sur la question de l'*exequatur* du consul anglais en Algérie.

M. GUIZOT répond qu'il se renferme dans les explications déjà données à ce sujet.

M. DE BOISSY insiste. Il faut, dit-il, que la France soit traitée par l'Angleterre comme une vassale... (Explosion de murmures.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle de nouveau M. de Boissy à l'ordre. (A l'ordre! )

M. Branzen est en même temps vice-consul de Sardaigne, d'Angleterre, de Norwège et des Deux-Siciles, mais il n'a pas reçu de nominations de ces gouvernements ; il a seulement été désigné par leurs consuls-généraux ;

général comte de Castellane et le vicomte Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne. Le capitaine-général baron de Meer leur a donné un magnifique banquet. Ils devaient assister le lendemain à une grande revue, et un pompeux ordre du jour avait été publié à cette occasion.

### ILE DE CUBA.

On écrit de la Havane, en date du 25 juin, au *Morning Post*:

« L'état des choses ne s'est guère amélioré depuis le dernier courrier. Le capitaine-général est toujours aussi violent dans ses mesures. Chaque jour est marqué par une exécution sanglante, d'après les jugements de la commission militaire de Matanzas : huit nègres et un blanc ont été fusillés il y a quelques jours; dix autres malheureux le seront la semaine prochaine. On cite parmi eux le poète Placido. Les arrestations se succèdent sans interruption parmi les hommes de couleur ; les biens des prisonniers sont confisqués immédiatement. Un grand nombre d'ouvriers libres, noirs ou de couleur, sont partis ou vont partir: Il en a passé une centaine à la Vera-Cruz par le dernier steamer ; cinquante autres partiront demain. Personne, excepté le comte de Villanova, n'ose parler à O'Donnell de toutes ces choses. O'Donnell a refusé aux commissaires anglais la libération d'une grande quantité de nègres émancipés, en disant que leur état moral ne leur permet pas de les laisser jouir de la liberté. Cinq mille de ces malheureux sont ainsi retenus ou arrêtés, et vendus de nouveau pour cinq ou six ans. »

### MEXIQUE.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Le brick de guerre américain le Vincennes, arrivé à Pensacola, le ... de ce mois, a apporté les nouvelles suivantes de Mexico, en date du 20 juin :

» Le congrès mexicain a refusé d'accorder au général Santa-Anna les trente mille hommes et les quatre millions de dollars qu'il sollicitait pour envahir le Texas. Il y a au Mexique, assure-t-on, une armée de trente mille hommes, et le congrès a déclaré au président qu'il pouvait prendre dans ce corps d'armée les troupes dont il a besoin, à la condition de les remplacer par un nombre égal de gardes nationaux pour la mobilisation desquels il serait accordé un million de dollars, si toutefois cette somme pouvait être empruntée sans garanties.

» Cette décision ne répondant pas aux vues du général Santa-Anna, il est probable qu'il abandonnera, du moins pour le moment, l'idée d'envahir le Texas. »

Les nouvelles de l'Inde reçues aujourd'hui par voie télégraphique n'ont pas d'importance.

Une émeute de la populace de Canton contre le quartier des factoreries a été promptement réprimée.

### REVUE DES JOURNAUX.

—La statistique de la justice criminelle, publiée par M. le garde des sceaux, est, ce matin, de la part du *Journal des Débats* un sujet d'études et de réflexions. Il pense qu'en présence de ces chiffres le doute et les illusions ne sont plus possibles, que nos prisons et nos bagnes sont des foyers de corruption irrémédiables, que le seul remède au mal est dans une réforme complète et fondamentale et que le remède n'existe pas ailleurs que dans la prompte adoption du système mis à l'ordre du jour par le gouvernement et les chambres.

— On lit dans la même feuille : l'envoyé de Nicaragua, M. Castellon a été reçu en audience par le roi qui lui a témoigné, par son accueil bienveillant, l'intérêt qu'il porte à cette partie de l'Amérique centrale et au succès de la mission que M. Castellon vient remplir en Europe.

— On écrit de Saint-Pétersbourg au *Courrier-Français* que le prince Dolgorouky, l'auteur de *la notice sur la noblesse russe*, a été rappelé de son exil de Watka, en même temps que M. Golowine était mis en jugement pour crime de haute trahison.

— Le journal l'*Helvétie* signale une nouvelle violation du territoire Suisse commise par nos douaniers, qui auraient saisi au-delà du Doubs un citoyen du canton de Berne, l'auraient garotté et transporté en France. Cette feuille prétend que c'est le troisième fait de ce genre depuis trois ans dont le canton a dû demander réparation à la France.

## Faits divers.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui dans sa partie officielle la loi sur l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, sanctionnée par le roi.

— Le conseil de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris a reçu aujourd'hui les adhésions des barreaux de Lyon, Limoges et Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

— On assure que le roi a envoyé 3,000 fr. à la commission chargée de l'érection de la statue de Mathieu de Dombasle.

— Le concours de fugue a eu lieu aujourd'hui, au Conservatoire de Musique. Le jury était composé de MM. Auber, Panseron, Zimmerman, Thomas, Colet, Batton, Barbereau, Elwart et Benaimé. Il n'y a pas eu de premier prix. Le second prix a été décerné, à l'unanimité, à M. Guerre, élève de M. Halévy pour la fugue, et de M. Colet pour l'harmonie; le premier accessit à M. Lebouc, élève de M. Halévy pour la fugue, et de M. Colet pour l'harmonie; le second accessit a été obtenu par un élève de M. Leborne.

— Le concours pour les prix de 1844, aura lieu au Conservatoire royal de musique et de déclamation, dans l'ordre suivant :

Jeudi 1er août, à huit heures du matin, piano ; vendredi 2, à neuf heures et demie, chant ; samedi 3, à neuf heures, instruments à vent; lundi 5, à neuf heures, violon, violoncelle; mardi 6, à neuf heures et demie, opéra-comique ; mercredi 7, à neuf heures, déclamation spéciale ; jeudi 8, à neuf heures, harpe, opéra.

— Nous avons eu à enregistrer cette année un grand nombre d'accidents graves causés par la foudre, et notamment par la funeste habitude de sonner les cloches pendant les orages. On oublie trop souvent que l'art. 484 du Code pénal qui maintenait l'art. 48 de la loi de germinal an VIII punit ceux « qui sonnent les cloches en temps d'orage. » C'est un devoir pour la presse de rappeler aux populations les dispositions de cet article ; les maires doivent dresser des procès-verbaux contre ceux qui enfreindraient cette salutaire prohibition, afin qu'ils soient déférés aux tribunaux.

— Les dames de charité de Mirecourt (Vosges) ont célébré, le dimanche 21 juillet, leur fête patronale. Après l'office elles ont exercé, d

vriers. D'un autre côté, des procédures ont été [illegible] venir les fabricans ne puissent arbitrairement diminuer les salaires des ouvriers. Ainsi, il ne pourront à l'avenir leur faire des prêts usuraires, pour pouvoir ensuite à leur gré leur faire subir une diminution de salaires.

— Suivant le *Journal de Manheim* du 25, les enquêtes ouvertes en Bohême et en Silésie comprennent et les ouvriers arrêtés et les autorités civiles et militaires. On a reproché à plusieurs chefs d'avoir manqué d'énergie, et quelques-uns pourraient bien être poursuivis.

— On écrit de Vienne au correspondant de Nuremberg que des troubles étaient sur le point d'éclater parmi les ouvriers des fabriques d'un faubourg de cette capitale, mais que les sages mesures de l'autorité ont prévenu toute manifestation turbulente.

— On écrit de Cologne le 27 que le gouvernement prussien va doter cette ville d'un monument unique dans ce genre. Il s'agit de deux ponts superposés sur le Rhin, ayant 25 arches et d'une hauteur totale de 144 pieds au-dessus des rives. Le pont inférieur supportera le chemin de fer de Berlin à Cologne ; l'étage supérieur servira au passage des voitures, des cavaliers et des piétons. Entre les deux ponts, de chaque côté, à distance, seront braqués des canons à la Paixhans destinés à briser les glaces du fleuve et à défendre la ville au besoin.

— Nous trouvons dans les nouvelles de Rio de Janeiro, qu'un bateau à vapeur l'Especualdora, qui faisait le service entre cette ville et Rithe-rolay a fait explosion ; 70 personnes ont été tuées et 30 sont dangereusement malades. (*Advertiser.*)

— On trouve à la **LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE**, rue de Seine, 10, le *Traité élémentaire de la science de l'homme*, par M. G. Gabet.

Cet ouvrage important est le fruit de longues et consciencieuses études. Pénétrer de plus en plus la nature humaine, faire de cette connaissance le centre de toutes les améliorations, examiner comment se terminent les vies sensitives et spirituelles, et quelle est la différence entre l'homme et les animaux, sous ce double rapport : tel est le plan de l'ouvrage de M. Gabet, fruit des recherches studieuses d'une longue vie.

Le premier volume est consacré à des détails très completa sur la génération de l'homme, sur son organisation, sa vie végétative, etc.

Le deuxième volume traite de la vie sensitive et instinctive, et des facultés de cette vie propres à produire des affections. L'auteur examine ensuite l'action de diverses parties de l'organisme sur les affections de la vie sensitive. Le titre quatrième du second volume traite des opérations de l'esprit et de la connaissance qui résulte, pour l'homme, de ces opérations.

Le troisième volume commence par l'examen du concours des vies instinctive et spirituelle dans la direction de la conduite de l'homme. La huitième partie traite du développement et de la cessation de ces deux vies ; enfin de l'immortalité de l'âme. La dixième et dernière partie traite de l'humanité, ou de l'homme en association universelle ; elle contient aussi une exposition très exacte de la Théorie sociétaire. (*Voir aux annonces.*)

— A partir de lundi prochain, le Diorama sera fermé pendant quelques jours pour le placement du nouveau tableau destiné à succéder à celui de Fribourg. Ce dernier sera encore visible jusqu'à dimanche, jour irrévocablement fixé comme devant clore son exposition.

---

L'ANNEAU DE LA PAUVRE JEANNE. — On lit dans l'*Auxiliaire breton* : Vendredi 12 de ce mois, c'était jour de marché à Martigné-Ferchaud (Ile-et-Vilaine) ; et les paysans pouvaient admirer deux hommes et une femme qui, vendant des petits livres intitulés *Histoire de Napoléon*, étalaient à leurs regards deux magnifiques tableaux représentant les victoires du grand homme.

» Outre la vente de ces petits livres, ces bohémiens avaient une autre industrie, celle de dire la bonne aventure ; et comme de tout temps nous aimons à connaître notre avenir, ils faisaient bonne recette. Une jeune fille, nommée Jeanne Deniau, les suivit à l'auberge du Pot-d'Étain, où ils étaient allés se reposer de leurs succès, et, toute honteuse, leur demanda sa bonne aventure.

» Elle était, dit-elle, sur le point de se marier, et voulait savoir si une affaire qui menaçait de faire manquer son mariage réussirait ou non.

« Mon enfant, dit l'un des bohémiens, rien n'est plus facile que cela. » Jeanne tressaillait d'aise. « Il suffit que vous nous apportiez votre anneau des fiançailles, s'il est en or, et deux beaux draps de lit qui n'aient encore servi à personne. — Et je saurai?... — Tout ce que vous voudrez ! »

» Jeanne avait son anneau au doigt ; elle le donna. Quant aux draps, on fut les chercher chez elle. Le tout devait lui être rendu sous huitaine avec l'oracle. La pauvre Jeanne attend encore.

» O vous qui pourriez rencontrer en votre chemin deux bohémiens, une femme, une petite charrette et un petit cheval noir, demandez-leur ce qu'ils ont fait de l'anneau d'or et des beaux draps neufs de Jeanne. »

---

## Exposition de l'industrie.

### DISTRIBUTION DES MÉDAILLES.

L'exposition générale des produits de l'industrie française a été close avant-hier par la grande solennité de la distribution des médailles. En présence des membres de la famille royale, des hauts fonctionnaires de l'Etat, des membres du jury, les industriels sont venus dans le palais des Tuileries recevoir, des mains du roi, les récompenses si justement méritées par les efforts que font la plupart d'entre eux pour créer des produits chaque jour plus utiles, plus économiques, qui multiplient la puissance et la richesse de la France, et la placent aujourd'hui presque sans contestation à la tête des nations civilisées. La force matérielle de chacune des industries françaises a acquis, pour ainsi dire, son maximum d'énergie ; il faut maintenant que cette force matérielle profite de toute sa puissance à l'avancement moral du peuple : il faut qu'un grand progrès s'accomplisse dans l'ordre intellectuel et moral ; que toutes les industries s'entr'aident au lieu de se combattre, qu'elles s'harmonisent, au lieu de se nuire, et que par suite de l'organisation des efforts de toutes les industries, les forces physiques dont la science a fait la découverte

Quant à l'accomplissement du progrès que nous [illegible] aux moyens pacifiques par lesquels nous voulons obtenir l'organisation du travail, nous sommes heureux d'en trouver l'indication presque complète dans le passage suivant de la réponse du roi au discours de M. Thénard.

« C'est par la paix, par la tranquillité intérieure que les arts peuvent » fleurir, que l'industrie peut prospérer et que la France peut croître en » richesse, en bonheur et en gloire, en cette gloire pacifique qui ne » coûte de sacrifices, ni de larmes à personne ; aussi mes efforts ont-ils » eu constamment pour but de préserver mon pays du fléau de la guer- » re, car j'ai toujours eu pour principe qu'on ne doit se résoudre à la » guerre, que lorsqu'il y a nécessité de la faire pour défendre l'honneur, » l'indépendance de la patrie et ses véritables intérêts ; mais lorsque cet- » te nécessité impérieuse n'existe pas, il faut savoir résister à ces vaines » illusions qui, sous de spécieuses apparences, entraînent trop souvent » les Etats et les peuples dans l'incertaine et dangereuse carrière de la » guerre, et les portent à sacrifier à des craintes ou à des espérances » également chimériques les bienfaits réels de la paix ; bienfaits qui » sont pour le pays la meilleure garantie de la prospérité publique, » comme ils sont pour les familles, celle de leur repos et de leur bon- » heur intérieur. »

Après le discours du roi, M. le ministre du commerce a procédé à l'appel des personnes désignées pour recevoir des récompenses, que le roi remettait de sa main aux différents exposants. Ces récompenses ont consisté dans la décoration de la Légion-d'Honneur et des médailles d'or, d'argent ou de bronze, nouvelles ou rappelées, pour les industriels qui les avaient déjà obtenues aux expositions précédentes et qui ne s'étaient point signalés par des progrès nouveaux ou de nouvelles et importantes découvertes. Il a été décerné :

| | |
|---|---|
| Décorations de la Légion-d'Honneur. | 31 |
| Nouvelles médailles d'or . . . . . | 126 |
| Rappels de médailles d'or . . . . | 142 |
| Nouvelles médailles d'argent . . . | 428 |
| Rappels de médailles d'argent. . . | 175 |
| Nouvelles médailles de bronze. . . | 712 |
| Rappels de médailles de bronze . . | 140 |
| Total des récompenses. . . . | 1754 |

Le nombre des exposants étant, pour cette année, de 3,919, on voit que les récompenses ont été de 45 pour 100. Dans ces récompenses ne sont pas comprises les mentions honorables et les citations favorables que le jury ne manquera sans doute pas d'accorder cette fois, comme lors des expositions précédentes, afin de faire taire les justes réclamations qui s'élèveront probablement à la lecture de la liste des médailles décernées. Il est du reste à peu près impossible que le jury, malgré toute la bonne volonté des industriels et des savants qui le composent, ait pu, dans l'espace de moins de trois mois, se rendre parfaitement compte de l'importance relative de tous les produits exposés. Les sept commissions principales des tissus, des métaux, des machines, des arts chimiques, des beaux arts, des poteries et des arts divers, avaient à examiner, chacune, en moyenne, les produits de 531 exposants. Les différents membres du jury ne pouvaient donc accorder que quelques minutes à chaque industrie, et dès lors les exposants qui ne prenaient pas la peine de visiter souvent leurs rapporteurs respectifs, qui trouvaient le mérite de leurs produits assez transcendant pour attirer seuls l'attention du jury, ont bien pu s'apercevoir que, par le temps qui court, [illegible] d'intrigues, un peu il en faut.

En parcourant la liste officielle publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, nous tâcherons de nommer tous les industriels justement récompensés par le jury, et de réparer souvent les injustices commises, probablement faute de meilleure information. Nous n'avons pu donner ce travail plus tôt à cause des nombreuses erreurs que nous avions reconnues dans les listes publiées par les journaux ministériels, qui, dans la course au clocher qu'ils exécutent chaque fois qu'il s'agit de publier avant tous les autres journaux quelque fait important, n'ont pas le temps d'être toujours bien informés. Du reste, la liste publiée par le *Moniteur*, présente encore une confusion bien grande. On voit des médailles décernées à des bijoutiers dans toutes les sections, beaux-arts, métaux, arts divers, instruments de précision. Entre les fers de Fourchambault et ceux de Decazeville, on voit un imprimeur de Paris. Il est surtout une série de produits de la plus haute importance, qui est tout-à-fait cachée au milieu des séries officielles, nous voulons parler des machines et des produits agricoles, qui ne figurent nulle part en titre. Cette précaution a-t-elle été prise par le jury pour cacher au public le peu de cas que fait le gouvernement des agriculteurs, malgré les phrases pompeuses dont il les encense dans les grandes occasions ! Nous allons tâcher de tirer de ce pêle-mêle le plus d'enseignements qu'il nous sera possible de faire.

Voici d'abord la liste des 31 exposants qui ont été nommés chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur :

MM. Camu fils, filateur de laine, Reims (Marne) ; — Bacot (Frédéric), fabricant de drap, Sédan (Ardennes) ; — Chennevière (Théodore), fabricant de drap, Elbeuf (Seine-Inférieure) ; — Grillet aîné, fabricant de châles, Lyon (Rhône) ; — Bonnet (Claude-Joseph), fabricant de soieries, Lyon, (Rhône) ; — Faure (Etienne), fabricant de rubans, Saint-Etienne (Loire) ; — Debuchy (François), fabricant de tissus de lin, de laine et de coton, Lille (Nord) ; — Gros (Jacques), fabricant de tissus de coton, Wesserling (Haut-Rhin) ; — Girard, imprimeur sur tissus, Rouen (Seine-Inférieure) ; — Frèrejean, maître de forges, Vienne (Isère) ; — Massenet, fabricant d'aciers et de faux, Saint-Etienne (Loire) ; — André, fondeur, Val-d'Osne (Haute-Marne) ; — Roswag (Augustin), fabricant de toiles métalliques, Schelestadt (Bas-Rhin) ; — Charrière, fabricant d'instruments de chirurgie, Paris ; — Pecqueur, constructeur de machines, Paris ; — Bourdon, directeur des forges et fonderies du Creusot (Saône-et-Loire) ; — Bourkardt (J.-J.), constructeur de machines, Guebwiller (Haut-Rhin) ; — Thénard, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Abzac (Gironde), — Buron, fabricant d'instruments d'optique, Paris ; — Roller, fabricant de pianos, Paris ; — Winnerl, fabricant d'horlogerie, Paris ; — Lemire, fabricant de produits chimiques, Choisy-le-Roi (Seine) ; — Lefébvre

ménix, Grand, Lemire, etc.

La filature du lin a pris aussi un grand développement ; elle produit aujourd'hui des fils de la plus belle et de la meilleure qualité. Nous avons vu figurer avec un grand plaisir sur la liste des médailles d'or le nom de son inventeur, M. Philippe de Girard. La filature des lins a reçu en outre de nombreuses médailles.

Les fabrications de Roubaix, de Turcoing, de Lille, de Rouen, de Lyon, de Nimes, ont la plus grande partie des médailles d'or et d'argent. M. Fortier de Paris a eu une médaille d'or pour ses beaux châles ; il en est de même de MM. Gaussen, Hebert, etc.

MM. Boas et Bosquet qui, à quelques mois d'intervalle, ont chacun imaginé une simplification du métier Jacquard, qui permet d'obtenir un châle double, c'est-à-dire deux châles à la fois, et de faire une grande économie de main d'œuvre et de matière première, en évitant une grande portion du déchet, ont chacun une médaille d'argent.

La fabrication des draps de Sedan est récompensée par la croix donnée à M. Bacot, par des médailles d'or données à MM. Rousselet, Renard, Bertèche ; MM. Durécu, Chauvreulx, Flavigny, d'Elbeuf ; Chennevière, Jourdain, de Louviers, ont également des médailles d'or..

M. Perrot, décoré à la dernière exposition pour l'invention de la perrotine, a cette année une médaille d'or pour une presse nouvelle. Le jury n'a encore rien dit sur les droits qu'il a fait valoir à l'invention des procédés de dorure attribuée jusqu'à présent à M. de Recolz, qui, conjointement avec M. Elkington, a d'ailleurs des brevets qui leur assurent la propriété légale de la découverte.

Nous avons regretté de voir l'habile industriel qui a su tirer un si bon parti des procédés électro-chimiques d'abord si imparfaits, M. Christofle, ne recevoir qu'une médaille d'or ; certes il méritait bien la croix. Mais le jury renfermait dans son sein le principal doreur au mercure de Paris, et cette circonstance explique toutes les attaques auxquelles a été exposé un procédé destiné cependant à rendre tant de services à l'industrie.

La métallurgie du fer a fait un grand progrès dans ces dernières années pour l'emploi des gaz perdus des hauts fourneaux à l'affinage de la fonte. On fait, à meilleur compte, du meilleur fer.

MM. Thomas et Laurent, qui sont brevetés pour l'invention de l'emploi des gaz à l'affinage de la fonte ; MM. d'Audelarre, de Treveray, Emile Martin, de Fourchambault, qui appliquent les nouveaux procédés dans leurs forges, ont reçu des médailles d'or. La métallurgie a besoin, en France, de beaucoup d'encouragements ; elle souffre par suite de l'insuffisance des voies de communication. C'est, d'ailleurs, une industrie propre à enrichir notre pays, et dont l'utilité est de premier ordre. Voici la liste des autres médailles d'or décernées aux maîtres de forges :

Massenet-Gérin et Jackson frères, à Saint-Etienne (Loire) ; — Pallu et Ce, à Pontgibaud (Puy-de-Dôme) ; — Société des ardoisières d'Angers, à Angers ; — Serret, Lelièvre et Ce, à Denain (Nord) ; — Samson, à Paris ; — André, au Val-d'Osne (Haute-Marne) ; — Boignes et Ce, à Garchizy-Fourchambault (Nièvre) ; — Bougueret, Couvreux, Landel et Ce, à Chatillon-sur-Seine (Côte d'Or) ; — Dietrich (veuve de) et fils, à Niederbronn (Bas-Rhin) ; — Forges de Decazeville, à Decazeville (Aveyron) ; — Gérusset, à Bagnèrres-de-Bigorres (Hautes-Pyrénées) ; — Japy frères, à Beaucourt (Haut-Rhin), — Falatieu et Ce, fers, à Bains (Vosges) ; — De Buyer (Adolphe), fers, à la Chaudeau ; — Compagnie des fonderies de Romilly ; — Frèrejean, cuivre, chaudronnerie, Vienne (Isère) ; — Thiébault, cuivre chaudronnerie, à Paris ; — Festugières (Jean) frères, [illegible] (Dordogne) ; — Roswag et fils, toiles métalliques, Schelestadt (Haut-Rhin) ; — Scrive frères, cardes, peignes, Lille ; — Hache-Bourgois, cardes, peignes, Louviers ; — Jackson frères, aciers, Assailly (Loire) ; — Baudry, aciers, à Athis-Mons (Seine-et-Oise) ; — Dequenne fils, aciers, Sainte-Hélène (Nièvre) ; — Ruffier, aciers, Foix (Ariège) ; — Monmoureau, limes, à Orléans ; — Coulaux aîné et Ce, quincaillerie, Molzheim (Bas-Rhin).

Les principaux fabricants de machines à vapeurs qui ont reçu des médailles d'or, sont MM. Gache ; — Farcot ; — Durenne ; — Decoster ; — Cavé ; — Calla ; — Schwilgué ; — Myer et comp. ; — Lemaitre ; — Casalis ; — Philippe ; — Pecqueur.

Parmi les machines-outils qui ont fortement attiré l'attention du public et qui ont mérité à bon droit les récompenses du jury, figurent le marteau pilon, sorti des forges de MM. Schneider du Creuzot, fonctionnant par l'application directe de la vapeur au manche de cet énorme engin, pesant 9,000 kil. ; la machine à river les chaudières, fabriquée également au Creuzot, par l'habile ingénieur de l'établissement, M. Bourdon, que le jury a justement décoré ; les tours pour la marine, les machines à planer, à buriner, à percer, de MM. Calla, Decoster et Pihet ; la machine à tailler les engrenages de M. Pihet.

Les énormes outils que le public contemplait surtout avec effroi, étaient les appareils de sondage de MM. Mulot et Degousée ; nous ne comprenons nullement pourquoi le jury a donné une médaille d'or à M. Mulot et une médaille d'argent à M. Degousée. Est-ce que les opinions politiques seraient entrées en balance dans l'appréciation du mérite industriel ? — De tels faits ne se passent, hélas ! que trop souvent.

S'il y a une application utile de la chimie aux différents outils dont se sert la métallurgie, c'est sans contredit l'appareil à soudure autogène de M. Desbassyns de Richemont ; le jury a bien fait de lui décerner une médaille d'or.

Les machines agricoles récompensées, sont le grenier mobile de MM. Thomas et Vallery qui ont eu une médaille d'or ; les charrues et les divers instruments agricoles de MM. Turck (Amédée), Ste-Geneviève (Manche) ; — Trochu, Lyon ; — Le Bachellé, Paris ; — Lentilhac aîné, Sallegourdes, commune de Marsac (Dordogne) ; — Ecole d'agriculture, Rennes ; — Rosé et Ce, Paris ; — Cambray père, Paris ; — Mothes frères et Ce, Bordeaux ; — Raffin (de) et Ce, la Pique (Nièvre) ; — André (Jean), Selve (Gironde) ; — Payn et Mme veuve Benoit Troyes ; — Touaillon, Paris, qui ont eu des médailles d'argent ; de MM. Meric frères, Paris ; — Gratien-Desavoye, Rieux-Hamel (Oise) ; — Doynel de Quincey, Avranches ; Colombel, Chaville (Eure) ; — Allier (Edouard), Gap (Hautes-Alpes) ; — Lacaze, Nimes ; — Lebert, Pont, commune de Bailleau (Eure-et-Loir),

TIMBRE ROYAL

— Saint-Gobain (manufacture royale de), glaces, St-Gobain ; — Compagnie des manufactures de St-Quirin, Cirey et Monthermès, glaces, Paris ; — Compagnie des cristalleries de Baccarat, cristaux, Baccarat ; — Compagnie des cristalleries de Saint-Louis, cristaux, St-Louis ; — Klinglin (baron de), cristaux, Wallérysthal (Meurthe) ; — Guinand, cristaux, Paris ; — Johnston et comp., grès, Bordeaux ; — Burgun, Walter, Burger et comp., verrerie, à Gœtzembruck (Moselle).

Les instruments de précision, les arts divers, la coutellerie, la fabrication des armes, les instruments de musique, les pianos, l'ébénisterie, la papeterie, la librairie, les chapeaux de femmes, les souliers, les gants, et bien d'autres industries encore ont eu leur part dans la distribution des récompenses dont nous achèverons de donner demain la liste complète. Qui n'a pas obtenu une médaille d'or ou d'argent a eu la médaille de bronze ; quelques uns se consoleront avec la mention honorable et la citation favorable. Les fabricants de Paris qui étaient en si grand nombre à l'Exposition, 2,204, et qui ont déjà obtenu 830 médailles de toutes sortes, auront encore 8 ou 900 citations favorables, et de cette manière tous les fournisseurs des différents membres du jury, de la liste civile et des ministères continueront à être très satisfaits du gouvernement qui leur permettra de mettre sur leurs enseignes : Récompense à l'Exposition de l'industrie.

Toutefois, l'industrie aura-t-elle reçu de l'examen du jury une impulsion véritable ? La science intervenant de ses conseils dans chaque fabrique amènera-t-elle quelques perfectionnements ? Nous craignons bien

OLLER, CASTELLA et Ce, négociants, sans domicile connu. Juge commissaire, M. Moinery ; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

## Bourse du 31 juillet 1844.

La Bourse s'est soutenue presque constamment dans les plus hauts cours de celle d'hier, même après la réponse des primes, qui s'est faite à 121 55 et à 81 85 ; mais, vers la fin, il s'est fait d'assez fortes ventes pour fin prochain qui ont donné lieu à un nouveau mouvement de baisse. En résultat, on reste pour fin courant, sur le 5 0|0, à 5 c., et sur le 3 0|0, à 10 c. de moins bien qu'hier.

Les chemins toujours froids, et légèrement en baisse.

La Banque a remonté de 5 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait, au comptant : Comptoir Ganneron, 1048 75, 1050. — Canal de Bourgogne, 1092 50, 1005. — Zinc, Vieille-Montagne, 3750. — Lots d'Autriche, 400. — Banque belge, 675. — Rente belge 1831, 101. — Id. 1842, 108 3|8.

Oblig. Saint-Germain nouv., 1227 50. — Strasbourg, 1232 1|2, 1220. — Id. Grand-Combes, 1147 50, jouissance d'avril.

| | 1er c. | P.H. | P.B. | der c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 121 50 | 121 60 | 121 50 | 121 55 | 121 50 |
| — fin cour. | 121 50 | 121 60 | 121 40 | 121 40 | 121 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 81 85 | 81 85 | 81 80 | 81 85 | 81 85 |
| — fin cour. | 81 85 | 81 90 | 81 70 | 81 70 | 81 80 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

LILLE. — Colza, 70,00 à 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 95,00 à 00,00 ; août et sept., 95,00 à 96,00 ; oct., 94,00 à 95,00 ; nov. et déc., 86,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 75,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 92 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), toujours 57,75 à 58,00. — De Russie, toujours même position. — 4 dern. mois, tenus de 61,00 à 61,50.

*L'un des gérants* : V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 1er août.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Diégarias. Les Plaideurs.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Quatre Fils Aymon.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Pulcinella. Chevreuil. Bédouins. Vampire.
6 h. »|» GYMNASE. — Rodolphe, Surprises. Moiroud.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Billet. Paris voleur.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Manoir. Jacques.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE. — Reine des Rameaux. La Poupée. Mort aux Rats.
6 h. »|» FOLIES. — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers.

Imprimerie de LANGE LEVY et Comp. rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On écrit du Mans.

« Depuis deux jours nous sommes sans pluie, et enfin la température semble vouloir devenir moins humide ; cet heureux retour du soleil va sans doute dissiper bien des inquiétudes et réparer une partie des dommages causés par les intempéries des premiers jours de la semaine. Dans les meilleures contrées du département, les froments sont couchés à ne plus se relever. Déjà même, en certains endroits, la paille commençait à noircir, et on remarquait des blés qui germaient sur pied. Quelques champs de seigle sont coupés, mais partout ce grain attend la faucille, et cette semaine, le beau temps aidant, la plus grande partie sera rentrée. Les fourrages, qui n'ont pas été mis en grange ou en meules avant les pluies, doivent être considérés comme à peu près perdus. »

EPINAL, 20 juillet. — Jusqu'alors les pluies et les orages n'ont pas produit de graves préjudices à nos récoltes ; le beau temps est vivement désiré pour commencer la moisson des seigles, et si le soleil favorise ensuite celle des blés, notre récolte sera bonne et abondante.

Le *Spectateur de Dijon*, du 30 juillet, contient ce qui suit :

— On nous écrit de l'Auxois :

« Les moissons sont très avancées. Les récoltes ont généralement atteint leur maturité plus tôt qu'on ne s'y attendait ; mais elles sont très abondantes et de bonne qualité. De mémoire d'homme, on n'avait rien vu de semblable. »

Le département de l'Ain, qui a eu sa part de grêle tombée ce mois, n'en a pas sensiblement souffert, à en juger par l'article suivant que nous lisons dans le *Courrier de l'Ain* :

« L'année semble devoir être excellente pour nos cultivateurs. La récolte de cette année offre un ample dédommagement de ce que laissait à désirer la précédente.

» La moisson a été bonne ; les épis grainent beaucoup et le grain est beau. Les avoines et les orges sont très satisfaisantes depuis les pluies et donneront une abondante récolte. Les menus grains ont la plus belle apparence, la vigne dont le bois avait souffert l'année dernière, s'est ressentie d'une température favorable ; les raisins sont avancés, et, si le temps continue à la favoriser, on peut espérer une récolte moyenne et de bonne qualité.

Les prairies, bien ménagées, donneront aussi du second foin. »

— Les courses de Pompadour doivent avoir lieu les 26 et 27 août. Il parait qu'elles seront encore plus brillantes que celles des années précédentes. On y attend plusieurs étrangers de distinction, entre autres M. le duc de Liancourt, président de la société hippique, qui s'est formée, il y a quelque temps, dans les départements du centre et de l'ouest.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

#### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 30 Juillet. | | | 31 Juillet. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1141 q. | 20 k. | Arrivages | 2909 q. | 48 k. |
| Ventes | 1012 | 33 | Ventes | 2219 | 97 |
| Restant | 15818 | 58 | Restant | 16508 | 07 |
| Cours moyen | | 39,67 | Cours moyen | | 38,81 |
| Cours-taxe | | 39,67 | Cours-taxe | | 39,24 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 4q. | 71k. | 31,60 à 31,80 | Gr. | 9q. | 42k. | 53,50 à 00,00 |
| 1re | 183 | 69 | 39,80 à 42,00 | 1re | 83 | 21 | 40,10 à 42,00 |
| 2e | 147 | 58 | 38,20 à 39,50 | 2e | 256 | 49 | 36,95 à 37,90 |
| 3e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 26 | 27 | 30,55 à 32,50 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 3 | 14 | 22,90 à 24,25 |
| I. | 623 | 29 | 35,65 à 39,50 | Al. | 1618 | 50 | 33,83 à 40,75 |

#### Issues.

PARIS, halle du 31 juillet. — Les sons toujours très offerts, et les autres issues peu recherchées. Son sec : 6,50 à 7,00. — Mouture : 7,50 à 8,00. — Recoupettes : 10,00 à 10,50 les 100 kil. — Remoulage : 17,00 à 18,50 les 150 kil.

PARIS, halle du 31 juillet. — *Cours commercial*. — Froment de choix, 116 à 118 kil. : 32,00 à 32,50. — Montereau, 115 kil. : 30,00 à 31,00. — Picardie, 115 kil. : 29,50 à 31,00. La halle de ce jour a été nulle en affaires, on peut évaluer la baisse à 1 fr. ; quelques lots de blés nouveaux ont été offerts de 32,00 à 32,50 les 116 kil. La qualité en était bonne et de beaucoup supérieure à celle de l'année précédente. — Seigle, sans affaires, sans cours réel pour le seigle nouveau. — Seigle vieux : 13,50 à 15,00 les 108 kil. — Seigle nouveau : 13,50 à 15,00 les 108 à 110 kil. — Orge. Affaires nulles, point d'arrivages à Bercy. L'escourgeon était très offert au prix de 13,75 à 14,50 l'hect. et demi du poids de 90 kil. — Avoine. Les acheteurs offraient en baisse ; il s'est fait peu d'affaires ; les détenteurs ne voulant pas se résoudre à subir une dépréciation comme celle qu'on voulait leur imposer. En moyenne on évalue aujourd'hui la baisse de 50 à 75 c. 1re 150 kil. : 25,50 à 26,00 ; 2e 145 kil. : 24,50 à 25,00 ; 3e 140 kil. : 23,50 à 24,00 les 3 hect. dans Paris.

ARRAS, 27 juillet. — Froment blanc : 19,00 à 20,50 ; do roux : 17,50 à 19,50. — Seigle : 10,25 à 11,50. — Escourgeon : 10,50 à 11,50. — Avoine : 6,50 à 7,25. — Pamelle : 10,00 à 11,00.

CAMBRAI, 27 juillet. — Froment blanc : 20,00 à 20,60. — Froment roux, 1re : 18,50 à 19,50 ; 2e : 16,50 à 18,00. — Escourgeon nouveau : 9,00 à 10,60. — Seigle : 8,80 à 9,50. — Avoine : 6,50 à 6,75.

BOURGES, 27 juillet. — Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 19,00 ; 3e : 16,50 ; 4e : 15,00. — Seigle et méteil : 7,50 à 10,75. — Mouture : 10,00 à 12,00. — Marsèche : 11,00 à 12,00. — Avoine : 7,25 à 8,25.

DIJON, 27 juillet. — Froment nouveau : 17,75 à 19,75. — Froment vieux : 16,75 à 17,50. — Méteil : 12,50 à 14,00. — Seigle : 12,00 à 12,25. — Avoine : 6,25 à 7,50.

MULHAUSEN, 28 juillet. — Froment, 1re : 19,85 ; 2e : 18,53 ; 3e : 17,43. Hausse sur la 1re qual., composée en grande partie de blé nouveau ; baisse de 0,05 sur les autres. — Méteil : 13,20. — Seigle nouveau : 11,15. — Orge : 10,00. — Avoine : 9,00. Hausse de 0,68 sur le seigle.

*Marchés étrangers*. LIÉGE, 29 juillet. — Le prix des grains a encore subi une légère hausse au marché de ce jour. Froment, 1re, le sac de 104 kil. brut : 23,25 ; 2e : 22,75. — Seigle, 1re, le sac de 95 kil. brut : 13,30 ; 2e : 12,50. — Epeautre, le muid de 115 kil. brut : 16,00. — Avoine, le muid de 122 1|2 kil. brut : 18,75.

#### Graines oléifères et huiles (500 k.)

LILLE, 30 Juillet. — *Graines*. Colza : 18,00 à 21,50. — Lin : 17,00 à 20,50. — Œillette : 19,50 à 20,50. — Chanvre : 11,00 à 13,00. — Cameline : 17,00 à 19,00.

*Huiles* de colza épurée pour éclairage : 76,00 ; — de colza ord. : 70,00 ; — de chanvre : 75,00 ; — de lin : 68,75.

*Tourteaux* : de 11,00 à 17,00 les 100 kil., selon l'espèce et la qualité.

CAMBRAI, 27 Juillet. — *Graines*. Colza nouveau, 1re : 20,50 à 21,50 ; do 2e : 18,50 à 20,00. — Œillette, 1re : 19,00 à 20,00 ; do 2e : 18,75.

*Huiles* de colza aux 91 kil. : 70,00 ; — d'œillette à clair : 78,00 ; do rousse : 72,00 à 73,00.

ARRAS, 27 Juillet. — *Graines*. Œillette : 19,50 à 21,00. — Colza : 17,50 à 21,75. — Lin : 19,00.

*Huiles* d'œillette bon goût ord. : 74,50 ; do à clair : 76,50 ; do rousse : 71,00 ; — de colza : 70,50 ; — de lin : 71,00.

MARSEILLE, 26 Juillet. — La position de ces articles est toujours la même ; les affaires sont totalement arrêtées, et nous ne pouvons préciser le prix auquel on trouverait acheteur pour les graines de sésame. Quoique les détenteurs fassent bonne contenance, nous ne pouvons espérer de voir cesser cet état de calme que lorsque les huiles reprendront un peu de vigueur ; l'opinion conserve, il est vrai, quelque espoir pour les mois d'août et septembre, et notre approvisionnement en graines était peu considérable, il est permis de croire à un meilleur avenir.

Les cours suivants ne sont que nominaux : Sésame : 48,00 à 49,00. — Lin : 26,50. — Ravison : 19,00.

*Huile d'œillette*. — Le calme qui pèse depuis plusieurs semaines sur cette huile a augmenté encore par l'arrivée de la Sophie, de Dunkerque, important environ 80 tonneaux. Les affaires sont complètement nulles ; le disponible reste offert à 89,06 l'hectolitre et il y a toujours vendeurs pour les 4 derniers mois à 91,40.

*Huile de sésame*. — Depuis nos précédents avis, il n'y a pas eu de variation sensible sur ce liquide ; seulement on a remarqué un peu de faiblesse dans les prix. Quant aux opérations, elles ont offert plus d'activité dans le courant de cette huitaine et la savonnerie a fait divers achats en disponible de 44,75 à 45,35 les 50 kil. pour les pressions séparées et à 44,75 les pressions réunies.

Les ordres de livraison ont eu preneurs à 44,12 et sont recherchés encore au même prix.

A livrer, il s'est traité quelques affaires pour août à 44,75, pour septembre à 45,35 et pour les 4 derniers mois à 46,60.

Nous n'avons connaissance d'aucune opération pour l'année prochaine. On trouverait vendeurs pour les 3 premiers mois à 45,35

*Huile de lin*. — La baisse éprouvée par cette sorte d'huile, la semaine précédente, a ramené les acheteurs sur notre marché, où de nombreuses affaires ont été traitées tant en disponible qu'à livrer La commission surtout a fait des achats assez imporants à 34,35 les 50 kil., escompte 1|2 0|0. La savonnerie n'a pris que peu de chose sur les mêmes bases.

On a fait aussi plusieurs ventes au détail dans les prix de 34,90 à 35,55.

De plus, un lot de Romélie, en qualité supérieure, a été placé à 39,25.

Pour la fin de l'année on cite quelques marchés pour les 4 derniers mois à 35,55 et pour les 2 derniers à 35,85..

*Huiles comestibles*. — Elles sont en ce moment sans affaires ; on ne nous a signalé que quelques ventes de détail en huile de sésame à froid mangeable, aux prix de 51,50 les qualités de premier choix, et 49,00 à 47,80 les qualités secondaires.

Nous venons d'apprendre à l'instant qu'on a vendu ce matin, sur le quai, quelques futailles de Toscane surfine à 145,30 l'hectolitre.

*Huiles lampantes d'olive*. — Les cours des provenances de Naples, Espagne et Métélin n'ont point dévié de la cote précédente ; ces qualités se raisonnent toujours de 111,74 à 112,50 l'hect.

Les lampantes de la Corse ont subi une dépréciation bien prononcée par suite des arrivages qui ont eu lieu dans les premiers jours de la semaine. On a réalisé diverses parties au débarquement à 110,15 ; mais ce matin on a payé aussi sur le quai 110,95.

Celles de Tunis n'ont pas varié ; elles sont toujours cotées 109,40.

*De colza*. — Cette sorte s'écoule lentement et par petits lots à 92,20 l'hect.

### PRODUITS ANIMAUX.

#### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 29 Juillet 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 894 | 832 | 62 | 1 20 | 1 8 | » 90 |
| Vaches | 157 | 153 | 4 | 1 2 | » 91 | » 80 |
| Veaux | 432 | 432 | 0 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons | 10557 | 10085 | 472 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |

PARIS, *Marché aux chevaux du 31 juillet*. — 90 chevaux de selle et de cabriolet ; vendus : 18 de 200,00 à 800,00. — 240 de trait ; vendus : 30 de 380,00 à 1,060. — 77 hors d'âge ; vendus : 15 de 65,00 à 400,00. — 12 ânes ; vendus : 3 de 27,00 à 40,00. — Essai : 134.

STRASBOURG, 20 juillet. *Marchés de la semaine*. — 87 bœufs : 1,24-1,16. — 10 vaches : 1,10-1,00. — 210 porcs : 1,00. — 250 veaux : 1,10. — 38 taureaux : 0,84-0,76. — 150 moutons : 1,30. Les bœufs de provenance allemande et les moutons venus de la Suisse.

*Suif cru*. 95,00 les 100 kil.

*Cuirs verts*. 84,00 à 94,00.

ANGLETERRE. Smithfield, 29 juillet.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bœufs inf. | 0,80 | à | 0,90 |
| Prime écossais, | 1,32 | | 1,86 |
| Moutons inf. | 0,92 | | 0,96 |
| Prime South-Down, | 1,32 | | 1,39 |
| Agneaux, | 1,32 | | 1,67 |
| Veaux fins, | 1,32 | | 1,44 |
| Porcs fins, | 1,27 | | 1,38 |

Il y avait au marché 2,858 bœufs. — 37,330 moutons et agneaux. — 188 veaux. — 312 porcs.

#### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 31 juillet*.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17396 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,00 |
| 13150 | veau | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 2977 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 25520 | porc frais | 1,30 | 1,20 | 1,10 |

#### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 29, 30 et 31 juillet*.

*Beurre* (le kil.) en livre : 1,20 à 2,05. — En mottes Isigny : 1,30 à 3,70. — do Gournay : 1,20 à 2,70. — Petit beurre : 0,86 à 1,28.

*Œufs* (le mille) du 29 : 20,00 à 50,00. — Du 30 : 33,00 à 50,00.

*Fromages* du 30 (la dizaine.) Brie : 12,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE DE L'HOMME

CONSIDÉRÉ DANS TOUS SES RAPPORTS,

Par M. GABRIEL GABET, ancien avocat.

3 forts volumes in-8°.

Prix : 18 francs avec figures.

par le concours du capital, du travail et du talent ?

Or, ici, on voit bien le capital pleinement représenté ; mais le talent ne l'est qu'en partie, et le travail ne l'est pas du tout.

Oui, dans les récompenses industrielles, les travailleurs proprement dits, les ouvriers, les salariés, sont complètement oubliés ; il n'y a de gloire et d'honneur que pour les maîtres, pour les chefs d'entreprise, qui souvent n'ont fait que prêter leur nom et leurs capitaux. Le génie qui a inventé, les bras qui ont agi, s'ils ne se réunissent pas dans la même personne avec le capital, n'ont à espérer aucun honneur, et n'ont guère plus de chances de richesse.

Le travail et le talent concourent à produire tout ce luxe, tout ce confortable que nous avons admiré à l'Exposition ; le travail et le talent n'ont le plus communément d'autre lot que la pauvreté, d'autre perspective que l'hôpital. Les hommes dont l'intelligence et la force sont indispensables à la production de toutes ces richesses, de ces somptueux ameublements, de ces tentures magnifiques, de ces vases d'or et d'argent, de ces porcelaines, de ces cristaux... ces hommes sont logés dans un grenier, dorment sur un grabat. Ils tissent les étoffes de soie et d'or, les fines dentelles, les draps moelleux, et ils sont couverts de haillons. Ils forgent les rails, les locomotives qui dévorent l'espace, et ils vont à pied dans la poussière ou la boue des chemins.

A ces sacrifices, il pourrait y avoir une compensation morale dans les enivrements de la gloire, de la célébrité, dans les vivats et les bravos de tout un peuple, dans les décorations et les signes extérieurs du mérite. Eh ! bien cette compensation n'existe pas. Les applaudissements, la célébrité, les décorations sont donnés à ceux-là mêmes qui jouissent déjà des profits, des richesses, du luxe créés par le concours du capital, du travail et du talent.

Est ce là de la justice? Est-ce là de l'association? Et faut-il s'étonner que ces solennités, malgré les dithyrambes pompeux de certaines feuilles, n'excitent dans les masses aucun enthousiasme ?

A l'armée, dans le travail militaire, les récompenses, les distinctions, l'honneur, vont trouver le simple soldat sur le champ de bataille ; et, s'il n'a pas la richesse, il a du moins la gloire, et un *minimum* assuré. Sous l'Empire, avec un chef comme Napoléon, le soldat pouvait même espérer d'arriver aux premiers grades, d'avoir à la fois la richesse et la gloire; il ne lui fallait pour cela d'autre capital qu'une bravoure à toute épreuve. En est-il de même dans l'ordre du travail producteur? Hélas ! sous le régime de notre féodalité financière, la bravoure industrielle et le talent industriel ne servent pas à grand'chose sans le capital ; nos banquiers, nos barons de la fabrique, nos chefs du travail actuel, courent après les possesseurs de capitaux, mais ils ne vont guère chercher dans l'atelier l'homme brave, dévoué, intelligent, si ce n'est pour l'exploiter ; ils ne vont guère chercher dans la mansarde le génie pauvre et méconnu si ce n'est pour spéculer sur ses besoins et s'emparer à peu de frais du fruit de ses veilles. Et pourtant, l'un et l'autre meurent à la tâche, comme le soldat sur le champ de bataille! Et pourtant, l'un et l'autre, s'ils étaient associés, s'ils étaient encouragés, récompensés par la richesse et la gloire, enfanteraient des merveilles bien autrement étonnantes que celles de l'Exposition de 1844.

En parlant ainsi, ce n'est point un esprit de désordre et de révolution qui nous anime ; c'est l'intérêt du capitaliste lui-même que nous défendons ; c'est l'intérêt de la société entière, de la société qui ne profite pas de toutes les forces, de toutes les puissances créatrices qu'elle renferme en elle; enfin, c'est l'intérêt sacré de la liberté, de la justice, de l'ordre. La révolution française a tenté de mettre la justice dans les fonctions politiques, militaires, administratives ; voyez quelle énergie, quel élan cette tentative lui a donné ! Quand la justice sera dans les fonctions industrielles, dans le travail, qui est la base de la société, la production n'aura plus de limite, et la richesse augmentera indéfiniment pour chacun comme pour tous.

Ne vous extasiez donc plus sur votre barraque des Champs-Elysées, honnêtes bourgeois ! songez sérieusement à associer le capital, le travail et le talent, à les associer dans le labeur comme dans la double récompense d'honneur et de richesse ; occupez-vous d'organiser l'industrie selon les principes de proportionnalité, de justice, de liberté ; et vous aurez un immense palais pour l'exposition de tous les produits du monde industriel, avec un champ de manœuvre pour faire fonctionner les grandes machines ; et vous aurez des solennités pour la distribution des récompenses décernées à tous les producteurs, solennités auxquelles assisteront des millions d'hommes régulièrement groupés, et dans lesquelles on ne s'écrasera plus comme dans vos fêtes tumultueuses et confuses.

Mais, à en juger par votre apathie et votre aveuglement, on dirait que la lumière, même sur vos propres intérêts, ne peut vous arriver qu'à travers les jets de flamme de ce volcan révolutionnaire dont vous comprimez l'essor, au lieu de le diriger. Ah ! lorsqu'après la grande et généreuse colère des trois jours, le peuple, les ouvriers, les écoles, les représentants du travail et du talent, eurent jeté bas la vieille féodalité qui essayait de renaître, et vous eurent fait large place, vous fraternisiez avec eux ; vous serait-il donc si difficile de comprendre aujourd'hui que ce peuple, qui vous a fait ce que vous êtes, vienne vous montrer le mal que vous vous obstinez à ne pas voir, et le bien que vous aurez perdu sans retour !

---

La chambre des pairs a terminé, dans la séance d'aujourd'hui, le vote du budget des dépenses.

La discussion n'a présenté aucun incident remarquable. Une sortie de M. de Boissy contre la célébration des journées de juillet a été relevée par M. le général Gourgaud et réprimée par M. le président.

M. le prince de la Moskowa a demandé à M. le ministre des affaires étrangères où en étaient nos rapports avec le Maroc. Le ministre a refusé de s'expliquer à ce sujet. Il s'est renfermé dans le même silence à l'égard des nouvelles reçues de Taïti par la Vindictive.

---

## Le pour et le contre du Siècle.

Le *Siècle* admet-il oui ou non la nécessité de l'organisation du travail? Nous pourrions défier le sphynx lui-même d'expliquer le logogriphe que contenait hier à ce sujet la feuille aux 40,000 abonnés. Le pour et le contre se trouvent alternativement dans cet article. Ici l'on prétend que la révolution, en appliquant les doctrines de Turgot, nous a dotés d'une organisation industrielle ; quelques lignes plus bas on proclame l'urgence d'organiser, par rapport à l'industrie, les effets légitimes du principe de 1789 et de 1830, question dont n'ont pu s'occuper ni la République, ni l'Empire, ni la Restauration, absorbés qu'étaient ces gouvernements dans d'autres soins et d'autres pensées. Maintes fois le *Siècle* a soutenu contre toutes les écoles socialistes l'excellence de l'économie politique telle que l'ont constituée Adam Smith et J. B. Say ; voici que maintenant il répète, en y applaudissant, les paroles arrachées à Casimir Périer par les événements de Lyon en 1831 : *Les bases de l'économie politique sont changées.*

Il s'agissait bien cependant pour Casimir Périer de cette économie politique qui repose sur le principe de la libre concurrence et que le *Siècle* défend, prône, exalte en toute occasion, comme le *nec plus ultrà* de la sagesse humaine. La *libre* concurrence! dérision cruelle, quand se trouvent en présence les uns des autres, d'une part les travailleurs prolétaires, vivant au jour le jour, réduits à subir telles quelles toutes les conditions qu'on leur impose ; — d'autre part les capitalistes munis d'abondantes provisions, maîtres des ateliers et des instruments de travail, et libres de n'en disposer qu'au gré de leurs convenances !

Nous aussi nous voulons la libre concurrence, mais une concurrence qui assure à chacun le complet développement et l'emploi fructueux de ses facultés de tout ordre ; une concurrence purement émulative qui, ne pouvant jamais être ni oppressive ni déloyale, tourne au profit de la société tout entière, sans sacrifier aucun de ses membres, sans détruire ou gaspiller aucune part de ses ressources. A ce prix non-seulement nous admettons la concurrence, mais nous indiquons le moyen de lui faire porter tous ses fruits, en proposant d'organiser les travailleurs par groupes et séries, combinaison qui développe au plus haut point l'esprit corporatif et les rivalités enthousiastes.

Mais notre conception, mais la science sociétaire, cette œuvre qui a coûté cinquante années de méditations au génie de Fourier, se trouve mise hors de cour par arrêt des fortes têtes économiques qui rédigent le *National* et le *Siècle*. « Foin ! s'écrie le premier, de ces prétendus réformateurs qui disposent la société comme un couvent ou comme une mécanique. » — « Arrière, dit de son côté le second, arrière ces solutions bizarres qui veulent couler d'un seul jet l'organisation du travail. » Voilà, il faut en convenir, de terribles arguments contre les plans d'organisation industrielle exposés dans le traité de l'*Association domestique-agricole !*

D'après ces plans, chaque individu serait dès l'enfance mis en face des occupations propres à faire éclore ses instincts, libre de ne consulter que ses goûts dans la direction qu'il lui conviendrait de suivre, et sûr de rencontrer toujours des guides bienveillants pour développer ses aptitudes diverses. Le principe de l'élection, si cher à bon droit au *National*, conférerait seul au jeune travailleur ses fonctions et ses grades successifs. Adulte, c'est le même attrait vocationnel, c'est la même adoption élective par ses pairs et ses coopérateurs, qui décideront encore et des genres de travaux qu'il exercera, et du rang qu'il occupera dans les réunions librement formées pour l'exécution de chacun d'eux. Qu'on nous dise s'il y a rien de *monastique*, s'il y a rien de *mécanique* surtout dans un pareil ordre où constamment la spontanéité humaine a tout son essor, où le dernier des travailleurs participe par son suffrage à la désignation de ses chefs, où le concours est incessamment ouvert entre tous les mérites, dans chaque fonction !

Quant au *Siècle*, qui repousse les solutions par nous proposées du problème industriel et social, parce qu'elles lui sembleraient bizarres, et parce qu'elles auraient la prétention de couler d'un seul jet l'organisation du travail, nous lui dirons que toute nouveauté a offert cette apparence de bizarrerie aux hommes qui ne la comprenaient pas encore : que l'annonce de l'existence des antipodes, par exemple, toute bizarre et impossible que parût cette existence à des esprits éminents de l'antiquité, n'était pas moins l'expression d'un fait réel.

Pour ce qui est de vouloir couler d'un seul jet l'organisation du travail, cette prétention, qu'on nous attribue, exige une explication. Nous avons bien, il est vrai, notre *idéal* d'organisation du travail ; mais nous n'avons jamais prétendu le réaliser en plein d'un seul coup. Nous y allons beaucoup plus modestement, puisque nous ne demandons qu'à faire [illegible] plans sur le territoire d'une des plus petites [illegible] de France. Le moindre de ces palliatifs économi[illegible] réclamés par le *Siècle*, si on [illegible]

[illegible] ; depuis que les chambres ont suspendu leurs séances, un grand nombre de journaux des départements et plusieurs journaux de Paris ont déjà ouvert leurs colonnes à l'étude de ces graves questions. Nous nous félicitons de cet heureux mouvement de l'opinion publique et nous ne manquerons pas d'y prendre part. Nous nous efforcerons surtout de faire comprendre que pour ne point s'égarer au milieu de ces questions encore peu étudiées, il est nécessaire de s'appuyer sur des principes fixes et d'avoir un plan général bien déterminé auquel se rattachent toutes les réformes partielles. On sait assez quel est le but définitif de nos efforts. Nous voulons, par des moyens pacifiques, par la persuasion et par la libre adhésion de tous, amener dans la société, dans les hommes et dans les choses, une rénovation complète. Comme base de cette reconstruction sociale, nous proposons une nouvelle organisation industrielle de la commune. Tous les travaux qui s'exécutent sur le territoire communal, culture, fabrique, ménage, commerce, arts, sciences, éducation, au lieu d'être livrés à l'incohérence et à l'anarchie, seraient soumis à un régime d'ordre et de prévoyance ; tous les [illegible] hostiles qui se heurtent dans notre chaos économique, seraient associés dans l'œuvre commune, et l'augmentation de la richesse, fruit du travail organisé, profiterait à tous les membres de l'association.

Les capitaux, les terres et tous les instruments de travail sont représentés par des actions que l'on distribue à chaque associé en raison de son apport personnel ; les bénéfices sont répartis en proportion du capital, du travail et du talent de chacun.

Les haies et les clôtures qui séparent les propriétés individuelles ont disparu ; tout le territoire de la commune est exploité comme le domaine d'un seul homme, selon les convenances du sol et sous la direction des agronomes les plus capables.

Un vaste édifice où l'air, l'eau, la lumière et la chaleur sont habilement distribués, remplace les trois ou quatre cents cabanes hideuses et malsaines de nos paysans. Au lieu de 300 cuisines, au lieu de 300 feux, au lieu de 300 femmes occupées à faire une mauvaise soupe pour chaque famille, une seule cuisine desservie par une trentaine de femmes et par quelques enfants, fournit à chaque habitant une nourriture saine, abondante et variée. De même, au lieu de 300 caves, de 300 greniers, de 300 étables régies par l'ignorance et la routine, une seule cave, un seul grenier, une seule étable où sont fidèlement observées toutes les prescriptions de la science. Ces immenses économies ajoutent encore à l'augmentation des richesses et au bien-être général.

L'agriculture et l'industrie se combinent pour se prêter un mutuel secours et pour mettre le travailleur à l'abri des chômages. Chacun choisit dans ce grand atelier social la fonction qui convient le mieux à ses aptitudes ; des occupations variées l'appellent tour à tour, et le travail isolé, monotone, abrutissant fait place à des travaux pleins de charme et d'attraits, exécutés par des groupes joyeux et sympathiques. Le laboureur qui s'épuise aujourd'hui, courbé toute la journée sur la charrue, l'ouvrier qui s'étiole dans les bagnes de l'industrie, tous ces esclaves de la faim sont émancipés ; conviés d'abord au bien-être matériel, à toutes les jouissances de la vie physique, ils s'élèvent ensuite aux jouissances plus nobles de l'intelligence et du cœur ; l'esclave est libre et la brute se fait homme. L'hostilité, l'antagonisme et les haines de la lutte ont disparu pour toujours : le règne est venu de l'ordre, de la liberté, de la justice et de la fraternité. Voilà nos espérances. Nous demandons que la société s'éclaire par l'expérience sur la valeur de nos doctrines, qu'elle en fasse l'essai préalable sur un terrain déterminé, et nous avons la conviction qu'elle trouvera dans l'association industrielle le bonheur qu'elle cherche en vain dans les changements de dynastie et dans les révolutions purement politiques.

Mais, nous sommes forcés de le reconnaître, quelques progrès que nos idées aient faits depuis dix ans dans l'opinion publique, la société n'est pas encore suffisamment préparée à l'application intégrale et systématique de notre théorie. Tout entière absorbée par la poursuite des réformes politiques ou administratives, la société n'est pas suffisamment édifiée sur l'importance des réformes sociales ; l'éducation du public n'est pas faite; elle n'est pas assez avancée pour que l'on comprenne bien la nécessité de changer les rapports des ouvriers et des maîtres, et de modifier les conditions dans lesquelles s'exerce aujourd'hui le travail. On n'admet pas encore assez généralement qu'il faut changer notre constitution économique ; qu'à notre système de morcellement et d'incohérence qui divise les forces, isole les familles et met tous les intérêts en lutte, il faut substituer un système qui organise les forces désunies, qui groupe les familles isolées et associe tous les intérêts hostiles. Comme tous les malades, la société souffrante refuse le remède souverain qui la pourrait guérir plus promptement ; elle préfère les médicaments anodins dont l'action plus lente lui paraît cependant plus certaine.

Quoique nous ayons moins de confiance dans l'efficacité des palliatifs et des demi-mesures, nous sommes forcés, en attendant que la société soit assez instruite pour mieux comprendre nos conseils, de lui présenter d'abord les moyens d'atténuer et d'adoucir le mal. D'ailleurs si les solutions isolées de quelques parties du problème social sont le plus souvent incomplètes, elles préparent néanmoins le public à des solutions supérieures ; elles sont la meilleure initiation aux plus hautes vérités de la science. Ainsi donc tout en faisant nos réserves, tout en appelant de nos vœux la venue d'un ordre plus parfait où tous les intérêts, toutes les forces, toutes les passions de l'homme seraient unis dans une *association intégrale*, nous proposerons quelques mesures *d'association partielle* qui soient mieux en harmonie avec les idées ambiantes et dont l'exécution apporterait déjà une amélioration notable aux souffrances de toutes les classes. Maintenant que nous ne sommes plus assaillis par les ordres du jour de la politique, nous profiterons de ce loisir pour développer quelques-unes de nos propositions ; nous commençons ces études par l'exposition du *comptoir communal*.

Le travail aujourd'hui n'est point organisé ; la production, l'échange et la consommation sont livrés à l'incohérence des efforts individuels, au désordre de la lutte [illegible] l'anarchie ; mais de tous les services industriels le plus prof[illegible] désordonné, c'est bien certainement le service des échange[illegible]archie mercantile a produit des abus si criants et si dangereux qu'il importe avant tout d'introduire dans les relations commerciales des mesures de sûreté et des garanties positives ;

ciales.

Quelque difficile que puisse paraître ce problème, il est parfaitement résolu par une institution fort simple, connue sous le nom de *comptoir communal*, et proposé déjà par plusieurs publicistes (1).

Le projet que nous allons reproduire serait surtout applicable aux communes rurales; nous pourrons examiner plus tard quelles modifications il devrait subir pour être approprié à l'importance des villes. Le commerce est peut-être la plus onéreuse de toutes les charges qui pèsent sur l'agriculture, et le plus grand service qu'on puisse rendre à l'industrie agricole, ce serait de la délivrer des tributs écrasants que lui impose le commerce anarchique, incohérent et mensonger. Rien de plus utile, rien de plus urgent que de proposer une combinaison qui permette aux cultivateurs de vendre et d'acheter, aux meilleures conditions et aux moindres frais possibles, les denrées qu'ils produisent et les marchandises qu'ils consomment. Cela vaudrait bien tous ces encouragements administratifs qu'on donne aujourd'hui à l'agriculture, et qui ne changent rien à la nature des relations économiques.

Le *comptoir communal* fera les mêmes opérations que font aujourd'hui les négociants-commissionnaires; il offrira seulement de plus sûres garanties. Le *comptoir communal*, ce n'est autre chose qu'une *maison de commission* instituée au profit de la commune, et dont les attributions principales consistent :

A recevoir les produits en consignation;

A faire des avances aux cultivateurs sur les denrées par eux consignées;

A vendre ces denrées dans l'intérêt des déposants;

A acheter en gros les produits dont on a besoin dans la commune;

A les vendre en détail aux habitants;

Le tout moyennant un droit déterminé de magasinage, et un droit de vente destiné uniquement à payer les frais et les agents.

Les fonds nécessaires aux opérations du comptoir sont fournis par une société d'actionnaires, sinon par le budget de la commune elle-même.

Le comptoir est administré par un directeur ayant sous ses ordres un caissier et des garde-magasins. Un syndicat ou commission de surveillance, nommé par tous les intéressés actionnaires et déposants, contrôle les opérations.

Les bénéfices sont répartis entre les actionnaires, les consignateurs et les employés de l'établissement, proportionnellement au capital, à la valeur des denrées déposées et au taux des appointements.

Ces quelques mots suffisent pour donner une idée de cette institution fort simple. Le comptoir communal, c'est donc, comme on voit, la commune associée pour les échanges, achetant et vendant pour son propre compte par l'entremise de ses délégués élus et responsables.

On ne nous accusera pas ici, nous l'espérons, de bâtir des utopies. Nous entrons dans la réalité des choses; notre comptoir ressemble à tous les établissements commerciaux qui font aujourd'hui la *commission*; les statuts qui ont été proposés par M. Muiron, sont copiés en grande partie sur les statuts de la *Société des transports accélérés par eau sur la Seine* et sur ceux de la *Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Isère*, statuts insérés au *Bulletin des Lois*, t. XV, 7e série. Le comptoir communal est donc une entreprise commerciale analogue à beaucoup d'autres déjà réalisées; la seule différence, c'est qu'au lieu de fonctionner au profit de quelques négociants, elle fonctionne au profit de tous les habitants de la commune et présente des garanties mieux assurées que les comptoirs individuels.

Notre proposition est si peu utopique en soi qu'elle a pénétré jusque dans les sociétés d'agriculture, qui ne sont point tourmentées par un esprit d'innovation téméraire. Il y a longtemps déjà, la société d'agriculture de Besançon proposa un prix de 300 fr. pour les *meilleurs statuts d'un comptoir communal assurant le placement des produits agricoles et offrant la possibilité de faire des avances au cultivateur*. Nous croyons devoir reproduire ici quelques passages du programme de cette société :

« Ce n'est pas à l'époque actuelle qu'une entreprise de ce genre peut paraître insolite, impraticable. Elle n'est pas plus difficile à réaliser par des compagnies d'actionnaires, que n'ont pu l'être les comptoirs de commerce, de commission ou de banque.

» Ce serait une société anonyme à l'instar de tant d'autres qui se multiplient de jour en jour et dont les statuts remplissent la moitié du *Bulletin des Lois*. Il s'est formé des compagnies actionnaires pour toutes sortes d'opérations de finance ou d'industrie; pour les assurances maritimes, assurances contre l'incendie, la grêle; pour la construction des ponts et canaux, l'éclairage par le gaz, l'exploitation des mines de houille, des minerais de fer. Jusqu'à ce jour, les spéculations purement agricoles semblent avoir été seules exceptées, car on ne peut en rien leur assimiler la caisse hypothécaire, fondation purement financière.

» Le projet d'association agricole proposé dans ce programme, différerait au reste de toutes les sociétés d'assurances déjà réalisées, en ce que celles-ci ne sont que des entreprises dans lesquelles les bénéfices, quels qu'ils soient, ne se partagent qu'entre les seuls actionnaires qui n'ont fait l'avance de leurs capitaux que dans cette seule vue; tandis que dans le comptoir communal, les bénéfices quels qu'ils soient appartiendront à l'ensemble des consignateurs, des employés et des actionnaires, en proportion de la valeur de leurs capitaux, de leur travail et de leurs denrées.

» L'association usitée depuis un temps immémorial dans nos montagnes et connue sous le nom de *fruitières* ou *fromageries*, est celle qui se rapproche peut-être davantage du comptoir communal indiqué. C'est à cette association d'intérêts, restreinte cependant à un seul point d'industrie que nos montagnards doivent les avantages dont ils jouissent. Que ne serait-on pas en droit d'espérer d'une association qui embrasserait de la même manière tous les intérêts des cultivateurs ? »

Nous aurons à examiner les abus qu'entraîne pour les habitants des campagnes la mauvaise organisation du commerce, et les avantages que leur offrirait la fondation des comptoirs communaux.

---

(1) M. Muiron, dans son livre intitulé : *Aperçus sur les procédés industriels*, a traité d'une manière approfondie la question du *comptoir communal*.

1° Jusqu'au retour du gouverneur, les établissements de la baie compris entre la pointe des Noix de cocos et les casernes de l'Uranie sont déclarés en état de siége.

2° Tous les Européens et les résidants natifs doivent être chez eux au coup de canon du soir et ne recevoir personne après cette heure.

3° Depuis le coup de canon du soir jusqu'à celui du matin, des patrouilles commandées par un officier, et des rondes de police, commandées par un commissaire, peuvent demander ou forcer l'entrée de toute maison qui leur paraîtra suspecte, et y procéder à des recherches. Il en est de même des maisons où l'on soupçonnerait une réunion de personnes autres que les habitants.

4° Au coup de canon du soir, tous les feux des maisons des naturels doivent être éteints. Les bateaux des vaisseaux étrangers, de quelque nation qu'ils soient, doivent quitter la terre au coup de canon du soir, et prendre avec eux tous les hommes d'équipage et tous les passagers mis à terre dans la journée. Il est défendu à tout officier, marin et passager, de passer la nuit à terre.

» 6° Les vaisseaux étrangers sont avertis qu'outre les coups de feu auxquels ils exposeraient leurs hommes en envoyant un bateau à terre, depuis le coup de canon du soir jusqu'à celui du matin, les hommes de ce bateau seront arrêtés et le bateau coulé immédiatement ou détruit. »

Les autres articles (de 7 à 14) prescrivent diverses mesures de police de peu d'importance.

Signé D'AUBIGNY, commandant. Pour copie conforme, GUILLAN, capitaine de corvette, commandant le port. — Papéiti, 2 mars 1844.

No 4. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'OCÉANIE. — Une sentinelle a été attaquée dans la nuit du 2 au 3 mars. En représailles, j'ai fait arrêter un certain Pritchard, le seul agent et instigateur des révoltes des naturels. Ses biens répondront de tous dommages que les insurgés pourraient causer à nos établissements; et si le sang français coule, chaque goutte de ce sang retombera sur sa tête.

Signé D'AUBIGNY, commandant particulier des îles de la Société.

Papéiti, 3 mars.

Le no 5 contient les détails des mesures d'ordre à prendre pour la garde et le service du prisonnier.

On lit encore dans le *Times* :

» Il faut absolument que l'occupation de l'île (Taïti) par les Français, qui est une atteinte portée aux droits des naturels, à ceux des étrangers, et surtout aux nôtres, cesse promptement; il faut que les fortifications élevées par les Français, les casernes et les troupes de M. d'Aubigny disparaissent. »

---

Un grand nombre de journaux conservateurs des départements qui nous arrivent des points les plus opposés de la France, ont inséré, à la même date, un article assez étendu sur les mérites et les bienfaits de la session qui s'achève en ce moment. Cet article, dont la source n'est pas difficile à deviner, n'épargne l'éloge ni aux chambres, ni au ministère.

« Ministres, députés, pairs de France, chacun a rempli son devoir. Le pays va être couvert d'un réseau de chemins de fer qui décuplera les forces de la centralisation. Toutes les classes de citoyens marchent à grands pas vers le bien-être; l'œuvre de 89 est terminée, nous sommes à la fois en possession de la *liberté politique* et de l'*égalité sociale*. »

Voilà, au juste, ce que renferme l'article en question.

Eh! bien, que dire de gens qui ne craignent pas d'affirmer que toutes les classes marchent au bien-être, quand toutes les statistiques constatent que le nombre des indigents augmente, quand il est avéré que la France compte huit millions d'indigents; que dire de gens qui osent prétendre que nous jouissons de la *liberté politique* sous l'empire des lois de septembre, de l'*égalité sociale*, alors que la féodalité financière se constitue, que toute puissance relève du coffre-fort?...

Evidemment le bureau ministériel d'esprit public se moque du bon sens de l'opinion en lui débitant de pareilles pauvretés. Ajoutons que c'est faire une grave injure aux rédacteurs des feuilles provinciales que de leur expédier de Paris des articles de cette force, lesquels ne peuvent être assurément insérés que par ordre.

---

Le bruit a couru hier, à la chambre des pairs, que dans une rencontre récente, 200 de nos spahis avaient été mis hors de combat; que le maréchal Bugeaud, qui marchait sur Fez avait été obligé de rétrograder faute de vivres; enfin qu'Abd-el-Kader avait levé décidément l'étendard de chef de parti dans le Maroc et se portait le compétiteur d'Abd-er-Rhaman, dans l'ancien royaume de Fez, sinon dans la totalité de l'empire. Cette dernière nouvelle a seule quelque vraisemblance.

---

Les journaux ont annoncé que la frégate la Virginie, qui transporte M. le contre-amiral Hamelin dans la mer du Sud, a appareillé à Rochefort *le 23 juillet*. D'un autre côté, nous voyons par les nouvelles venues d'Angleterre que la Vindictive, commandée par le commodore Toup Nicholas, dont le nom a retenti plus d'une fois dans les débats au sujet de Taïti, est arrivée le 26 *juillet* à Portsmouth. Puisque M. le contre-amiral Hamelin avait tant différé son départ, le cabinet aurait bien pu lui ordonner de le retarder encore, car il ne pouvait ignorer l'arrivée de la Vindictive, impatiemment attendue en Europe. M. le contre-amiral Hamelin s'éloigne des côtes de France avec des instructions que la connaissance de faits nouveaux aurait peut-être fait modifier. En trois jours, ces instructions peuvent avoir vieilli de six mois. (*Revue de Paris.*)

---

L'Espagne est très peu avancée dans les voies d'amélioration du système pénitentiaire. Les prisons ne sont, dans ce pays, que des écoles de corruption, un acheminement vers l'échafaud, une espèce de séminaire infernal d'où sortent entièrement pervertis les condamnés qui avaient encore, en y entrant, un reste de moralité. M. Don Diégo Martinez de la Rosa, directeur général des prisons de l'Espagne, frère du littérateur, ambassadeur à Paris, a présenté au ministre de l'intérieur un plan général de réforme qui aura pour base l'unité; pour moyen, l'ordre; pour but, la moralisation des prisonniers, et qui produira enfin une économie dans les dépenses que fait le gouvernement pour cette branche. Le système de M. Don Diégo Martinez de la Rosa mérite d'être pris en considération. Tout le monde se flatte, en Espagne, que le ministre de l'intérieur s'empressera de profiter de ses lumières et de solliciter l'approbation royale pour la réalisation d'un plan sur lequel le pays fonde de grandes espérances. (*El Heraldo.*)

---

c'est d'un mauvais principe, d'une mauvaise politique de glorifier sans cesse un succès populaire.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. C'est trop fort.

M. DE BOISSY. M. le général Gourgaud dit que c'est trop fort. Je ne comprends pas son observation.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. Je veux dire que l'ancien gouvernement ayant faussé la charte, le peuple fit bien de se soulever, et que ce fait est tout à fait glorieux pour lui.

M. DE BOISSY. Quant à moi, je suis ennemi de toute révolution, et c'est parce que je ne veux pas de révolution nouvelle que j'ai fait les observations que vous avez entendues.

M. LE PRÉSIDENT. Cette discussion est tout à fait déplacée.

M. DE BOISSY. Qu'est-ce qui est déplacé? Sont-ce les faits?

M. LE PRÉSIDENT. La chambre me comprend, et cela me suffit.

M. DE BOISSY. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous l'avez eue déjà trois fois, vous ne pouvez l'avoir en ce moment.

M. DE BOISSY demande la parole sur les commissaires de police.

M. LE PRÉSIDENT. Mais nous n'en sommes pas au budget de la justice et des cultes.

M. DE BOISSY. Attendez, on ne peut pas avoir tout dit avant d'avoir parlé. Je veux parler des délégations données aux commissaires de police par je ne sais quel pouvoir discrétionnaire pour faire des visites domiciliaires. Ces délégations ne sont pas légales.

M. DUCHATEL répond que dans les circonstances auxquelles le préopinant fait allusion, tout s'est passé selon les formes légales.

M. DE BOISSY. Je dis maintenant au sujet du ministère de la guerre qu'en deux petites pages nous avons une dépense de 326 millions. S'il fallait voter tous les chapitres séparément, ce serait trop long. Il est convenu qu'il faut aller vite. Mais comme il faut avoir le courage de son opinion et de sa religion quand on est catholique, je me plains de l'insuffisance des secours religieux dans les divers services de la guerre et du manque général d'aumôniers.

M. DUBOUCHAGE présente quelques observations sur les aveugles qui font partie de l'hospice des Quinze-Vingts. Il demande pour les aveugles célibataires une faible augmentation, étant persuadé qu'il leur est impossible de pouvoir vivre avec 1 fr. 03 c., que chacun d'eux reçoit par jour.

Il demande aussi qu'au fur et à mesure qu'un des officiers de l'ordre de Saint-Louis viendra à mourir, le montant soit reporté en faveur des officiers en retraite dont quelques-uns sont dans une véritable indigence.

M. MARTINEAU DES CHENEZ. Le gouvernement a pris en considération toutes ces demandes. Il assure à l'honorable préopinant que le gouvernement est tout disposé à subvenir aux besoins des officiers en retraite.

La chambre passe à la discussion du budget du ministère de la guerre.

M. DE LA MOSKOWA demande au cabinet des renseignements sur l'état actuel de nos rapports avec le Maroc, ainsi qu'au sujet d'une mission diplomatique confiée à un diplomate anglais.

M. GUIZOT. Dans l'état actuel de nos relations avec le Maroc, c'est pour moi non-seulement une convenance mais un devoir de me refuser à toute discussion sur ce sujet. Je me contenterai de rappeler deux choses : l'une, c'est que le gouvernement du roi ne forme sur le territoire du Maroc aucun projet de conquête; l'autre, c'est que le gouvernement a déjà exposé clairement le but qu'il veut atteindre et qu'il a conservé toute sa liberté d'action pour y arriver.

M. CHARLES DUPIN se plaint qu'on ait enlevé à l'académie des sciences la désignation d'un candidat lorsqu'une chaire est vacante à l'Ecole polytechnique.

Après une courte discussion sur l'administration de la guerre, le chiffre du budget de la guerre est adopté.

On passe au budget de la marine.

M. DE LA MOSKOWA annonce qu'il a l'intention d'interpeller le ministre sur les affaires de Taïti, et notamment sur l'emprisonnement du missionnaire Pritchard.

M. GUIZOT. Sur un fait allégué par les journaux, il est nécessaire de réunir de nombreuses informations; je n'ai donc aujourd'hui rien à répondre à ce sujet.

Le budget de la marine est adopté.

M. DUBOUCHAGE demande, à propos du budget des finances, pourquoi on ajourne la loi promise sur les caisses d'épargne.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Une commission est nommée pour examiner cette question grave; après s'être réunie plusieurs fois, elle est arrivée à ce résultat qu'une ordonnance royale pourrait faire les modifications qu'exige l'institution des caisses d'épargne. Le gouvernement examinera si en effet une ordonnance suffirait, et le préopinant peut être certain qu'on ne perdra pas de vue cet important objet.

M. ODIER ajoute quelques observations.

M. CHARLES DUPIN est d'avis qu'on se préoccupe d'un danger chimérique, la loi doit rester telle qu'elle est; une demande de remboursement subite n'est point à craindre. L'orateur cite l'exemple de l'Angleterre.

M. PELET (de la Lozère) croit qu'un remboursement subit ferait courir les plus grands périls aux finances de l'Etat. C'est pour le gouvernement un devoir de premier ordre de se mettre à l'abri des dangers qu'une crise pourrait faire naître, et de la perturbation qu'elle apporterait dans nos finances.

Les divers chapitres du budget des dépenses sont successivement adoptés.

La chambre passe au scrutin, qui donne, pour l'adoption, 96 voix, et pour le rejet, 9.

La chambre adopte ensuite sans discussion les projets de loi relatifs à la cesssion de divers édifices, consacrés au culte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux droits des héritiers des auteurs dramatiques.

M. DUBOUCHAGE demande si les veuves et enfants des auteurs actuellement morts, auront part au bénéfice de la loi nouvelle.

MM. VIENNET ET PORTALIS répondent affirmativement.

La chambre adopte en outre, sans discussion, le projet de loi relatif aux terrains des Petits-Pères à Paris. Mais la chambre n'étant pas en nombre, le scrutin secret est annulé.

---

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats*, examinant les nouvelles de Taïti, pense que celles que donnent les journaux anglais ont dû leur être communiquées par Pritchard lui-même. S'il est vrai, dit cette feuille, qu'après la prise de possession par l'amiral français, Pritchard ait organisé une insurrection contre l'autorité nouvelle, son incarcération et son expulsion n'auraient rien de contraire à la loi des nations et, d'après ses antécédents, il est difficile de croire qu'il se soit maintenu dans la neutralité.

— Le *National* trouve que Pritchard a reçu une leçon sévère et qu'il avait cent fois méritée. Cette feuille espère qu'elle ne profitera pas à lui seul, et qu'au moment où les deux flottes peuvent se rencontrer sur le littoral de

était le même qui avait servi à l'illumination il y a trois ans. En outre, il a fallu pendant trois jours 1,300 hommes qui préparaient les verres de couleur, etc. Le feu d'artifice a coûté 40,000 fr.

— Voici un épisode étrange, raconté par la *Presse*, journal ordinairement plus grave :

« Pendant la distribution des médailles faite par le roi aux exposants, M. le ministre du commerce et M. de S nac, directeur du commerce intérieur, faisaient alternativement l'appel des noms des exposants, et la plupart d'entre eux répondaient : *Présent!* Au nombre des industriels récompensés par le jury, se trouvait une maison dont la raison sociale est : Leroi, Leprince et compagnie. S. M. était tellement heureuse de présider à cette fête, qu'en entendant cet appel, elle s'est spontanément écriée : *Présent!* Et S. A. R. le duc de Nemours, entraîné par l'exemple, a également répondu : *Présent!* Ce petit incident, dont le roi a ri le premier, a beaucoup égayé les spectateurs. »

— L'élection des candidats parmi lesquels le conseil de l'ordre doit choisir les deux avocats stagiaires chargés de prononcer à la rentrée les deux discours d'usage, aura lieu samedi prochain, 3 août. Le sujet du discours indiqué par le conseil est l'éloge de M. Tronchet, un des principaux rédacteurs du Code civil, décédé sénateur et premier président de la cour de cassation. Le sujet de l'autre discours est laissé au choix du second candidat désigné. Le vendredi 9 août on procédera à l'élection du bâtonnier et des membres du conseil. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Décidément M. Manguin est nommé consul général à Madrid, car la presse madrilègne annonce déjà sa prochaine arrivée dans la capitale de l'Espagne. Le fait est donc avéré ; M. Manguin se retire de la carrière politique et laisse une place vacante à la chambre. (*Revue de Paris.*)

— Le *Moniteur* a une lettre de Montevideo, du 20 mai, annonçant que depuis longtemps les rives de la Plata n'avaient été assaillies d'un *pampero* (coup de vent) plus terrible que celui qu'on y a ressenti du 9 au 11, tant à Montevideo qu'à Buenos-Ayres. 20 bâtiments se sont perdus dans la première rade sans qu'on pût leur porter secours. Il n'y a pas dans le nombre un seul vaisseau français. La division navale française, commandée par le contre-amiral Laine, a été moins maltraitée que la division anglaise à laquelle cet officier général s'est empressé d'offrir les ressources dont il disposait.

— Le gouvernement a, dit-on, reçu ces jours-ci des dépêches de M. Dupetit-Thouars, qui, ayant appris le désaveu de sa conduite, demande avec instance qu'on lui envoie sans délai son successeur, attendu que le mauvais effet produit par la décision du gouvernement pourrait nuire à son autorité personnelle. (*Journal du Hâvre.*)

— Le fameux curé Merino, cet intrépide général de don Carlos, vient de mourir exilé en France.

— Le conseil académique et le conseil municipal de Caen ont prié M. le ministre de l'intérieur de faire don à la ville d'une statue en bronze du célèbre mathématicien Laplace, né à Beaumont-en-Auge, près de Caen.

Les fonds destinés à l'encouragement des beaux-arts n'ont pas permis au gouvernement de prendre à sa charge la totalité des frais qui monteront à près de onze mille francs ; mais il a promis une subvention qui doit en couvrir environ la moitié.

Le conseil académique a pensé que, dans une pareille circonstance, il ne serait pas en vain fait appel aux anciens amis de Laplace, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont à cœur d'honorer la mémoire des hommes qui illustrent notre pays. Il est persuadé que la souscription qu'il ouvre ne tardera pas à produire le complément de ressources nécessaires.

Une commission est chargée de recueillir les actes d'adhésion et d'arrêter tout ce qui concerne l'exécution du projet. (*Moniteur.*)

— On lit dans le *Journal de Lille*, 31 juillet :

« Hier, vers huit heures du soir, trois personnes voguaient gaiement sur l'un des fossés qui baignent les bois d'Esquermes; deux jeunes filles et un jeune homme montaient un bateau qui fendaient l'eau avec vitesse, et qui bientôt se trouva à un endroit assez profond de la rivière obstrué de joncs et d'herbes ; la petite embarcation fit un mouvement, et l'une des jeunes filles glissa dans l'eau. Qu'on juge de l'effroi des deux spectateurs de cette scène affreuse! Impossible de porter secours à l'infortunée qui se débat un seul instant à la surface de l'eau verdâtre et disparaît pour toujours. Ainsi finit pour elle la joyeuse fête de Sainte-Anne, qui le matin promettait tant de plaisirs. La jeune fille avait vingt ans. »

— Les bateaux de Fécamp, armés pour la pêche du hareng, sont partis au nombre de trente-deux. Le nombre des marins embarqués, en comptant ceux des trois ou quatre bateaux qui n'ont pas encore pris la mer, s'élève au chiffre d'environ neuf cents hommes. Chaque bateau a un mené de cinq à sept mousses.

— La fête des regates du Hâvre, qui, la veille, avait été remise à cause des mauvais temps, a été favorisée cette fois d'un soleil magnifique.

— On écrit de Strasbourg, le 28 juillet :

« Aux exercices du tir qui ont eu lieu vendredi matin au polygone, un jeune homme de Neuhoff a été tué par un boulet qui l'a frappé au milieu de la poitrine. Cet accident doit être attribué bien moins au défaut de précaution de la part de l'autorité militaire, qu'à l'imprudence d'un certain nombre de jeunes gens de Neuhoff qui, poussés par l'appât du gain qu'ils trouvent dans la vente des projectiles, se précipitent souvent au devant des boulets et des obus avant que ceux-ci ne soient même arrivés au terme de leur course. Il y a quelques années déjà, un jeune homme de Neuhoff fut victime d'une pareille imprudence en courant au-devant d'un projectile qui lui emporta les deux jambes. L'accident de vendredi n'a point d'autre cause. »

— Le tribunal de la Seine a statué aujourd'hui sur la propriété d'un précieux autographe de Molière. Cette pièce est une quittance donnée le 7 août 1669, par Molière, au trésorier général des Menus-Plaisirs, de la somme de 144 livres pour lui et onze acteurs de sa troupe, à raison

messe de M. Guizot et de ses collègues, à Taïti, en Algérie, dans le Maroc, et partout. C'est fort attristant de voir le public préférer une chanson politico-guerrière et anglophobe à la vraie musique.

Pourtant un autre morceau a produit une impression profonde, immense, qui venait des sources du cœur les plus pures et les plus élevées. C'est la prière de *Moïse*, dont l'accent est si hautement religieux. Ce chœur a été chanté avec une expression toute puissante, sublime, et le public, entraîné, enthousiasmé, a fait répéter le chant divin aux savants choristes. Au silence du recueillement et de l'admiration, ont succédé d'unanimes et vifs applaudissements. La *Marche du supplice* et la *Symphonie funèbre* de Berlioz ont été également fort applaudies.

La figure énergique et quelque peu fantastique de M. Berlioz dominait les masses de l'orchestre et des chœurs. Il était utilement secondé par M. Tilmant et par MM. Banderali, Benoist, Laty, Dietsch, Tariot et Lebel. MM. les commissaires Haas, Lovy, Richault et Lévy, remplissaient leur office avec beaucoup de soin, de bienveillance et de grâce.

Il faut que la France entière envoie ses bravos et ses remercîments à M. Berlioz, qui, plein de zèle et de persistance courageuse, est parvenu à organiser dans notre pays une de ces grandes fêtes de l'art, familières à nos frères d'Allemagne. Le premier pas est fait. A nous, maintenant à perfectionner l'œuvre, et à dépasser les Allemands dans le festival, comme notre orchestre de la Société des Concerts dépasse tous les orchestres d'outre-Rhin.

## VARIÉTÉS.

### PROMENADE AU MAROC.

Sous ce titre, M. Charles Didier se dispose à publier le récit d'un voyage qu'il a fait il y a quelques années à Tanger et à Tétuan. Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt un fragment de cet ouvrage. Nous choisissons un passage dans lequel M. Didier décrit ces races marocaines, dont les destinées seront associées tôt ou tard à celles des peuples européens.

Le lendemain était jour de marché : je le passai tout entier sur la place, à parcourir les groupes et à étudier les physionomies : c'étaient les mêmes divertissements et les mêmes scènes qu'au *sauk* de Tanger, mais sur une plus grande échelle. Le psylle, qui représentait là les sectateurs de Ben-Aïssa, était un petit nègre barbu, lequel dansait autour du feu en chantant et déchirant ses serpents. Le marché de Tétuan est très fréquenté ; c'est une galerie où l'on peut passer en revue les différentes races qui peuplent le Maroc. On en distingue quatre principales : les Berbères ou Amazirgues, les Scelloks, les Maures et les Arabes. Toutes les tribus de l'empire entrent dans ces quatre grandes divisions.

Les Amazirgues, appelés à tort Berbères, sont les descendants directs des plus anciens habitants, non seulement du Maroc, mais de toute l'Afrique septentrionale, du Nil à l'Océan : ils paraissent n'être autres que les antiques Numides ; et c'est d'eux que tirèrent leur origine les peuples primitifs de la Mauritanie, de la Nubie, de la Libye. Amazirgues est leur nom générique ; ils en prennent de particuliers, suivant les lieux qu'ils habitent ; ils se nomment Kabiles dans la régence d'Alger, Zouaves dans celle de Tunis, Adems dans l'état de Tripoli, Tuates dans le grand désert.

Les Amazirgues du Maroc sont répandus dans toute la région de l'Atlas, depuis le Riff jusqu'à la province de Tedla et au lointain royaume de Tallfet. On évalue leur nombre à deux millions et demi. Ils se subdivisent en tribus ou familles qui tirent leur nom, ou de leur premier chef, ou de leur berceau, ou des lieux occupés par eux. La tribu des Gomères est la plus puissante et la plus célèbre.

Quant au nom de Berbères, sous lequel les historiens les désignent, il a certainement une origine étrangère, probablement arabe ; eux-mêmes ne l'entendent pas, et pourraient à peine le prononcer, car la lettre B manque dans leur langue. Ils ne se donnent jamais d'autre nom que celui d'Amazirgues, qui veut dire noble, libre, indépendant ; c'est l'analogue du *Frank* des Germains et du *Slav* des populations slaves.

Les Arabes assurent que ces antiques maîtres de la contrée descendent des Amalécites et des Cananéens chassés de Palestine par Josué et les autres juges d'Israël ; toutefois ils prétendent que déjà, avant cette époque, ils étaient en possession de l'Afrique septentrionale, et qu'ils parlaient alors la même langue qu'aujourd'hui; or, cette langue diffère de l'hébreu, du phénicien et de l'arabe. Les orientalistes qui l'ont étudiée ne lui ont même trouvé aucun rapport avec aucune langue sémitique, ce qui rendrait probable l'opinion de leur historien Ibnou-Khaldoun, qui les fait dériver, non de Sem, mais de Cham.

Les Amazirgues ne reconnaissent guère la loi du sultan qu'autant que cela leur est nécessaire pour se procurer les choses de première nécessité. La plupart des tribus sont indépendantes, et ne souffrent d'autre autorité que celle de leurs anciens, *omzargh*. Ces anciens sont des espèces de chefs héréditaires dont le premier soin est de maintenir intacte leur généalogie ; on les dit plus infatués de leur dignité qu'aucun prince européen.

Un de ces chefs, connu sous le nom de Sidi-el-M'hausce, s'est rendu fameux dans ces derniers temps par son génie militaire ; c'est lui qui suscita en 1819, contre le sultan Suleiman, une insurrection redoutable et soutenue avec acharnement pendant plusieurs années.

La rareté de la barbe est un des traits distinctifs des Amazirgues; et, quoique leur peau soit d'un blanc un peu équivoque, ils ont souvent des cheveux blonds, ce qui les ferait prendre pour des Septentrionaux plutôt que pour des Africains. Leur vêtement est une simple chemise sans manches. Ils vivent sous la tente, ou habitent, comme les Troglodites, des cavernes creusées aux flancs inaccessibles

physique moins robuste, et par une disposition naturelle à l'exercice des arts et métiers. Ils sont généralement plus sveltes et plus intelligents. Cette supériorité de civilisation a fait supposer, mais cette opinion n'est pas soutenable, qu'ils descendaient d'une colonie de Portugais qui auraient occupé le pays au moyen-âge, et l'auraient abandonné lors de la découverte de l'Amérique.

Il existe près de Dimnet, ville toute scellocque des environs de Maroc, une église couverte d'inscriptions latines, et dont la fondation est attribuée aux Portugais. On la dit fréquentée par les esprits, et cette superstition l'a sauvée de sa ruine : les naturels n'ont pas osé y porter la main.

Quoique voisins des Amazirgues, les Scelloks en vivent tout à fait séparés, et n'ont avec eux aucun lien : il n'y a pas d'exemple d'un seul mariage contracté d'un peuple à l'autre. Quant à la langue, il est certain qu'ils ne s'entendent pas sans interprète; les mots même de première nécessité diffèrent totalement. Cependant les deux idiomes paraissent dériver d'une source commune.

Un religieux espagnol, le père don Pedro Martin del Rosario, qui a voyagé chez l'un et l'autre peuple et étudié les deux langues, assure qu'elles sont l'une à l'autre ce que l'anglais est au hollandais; et, quant au caractère respectif des deux populations, il avait coutume de dire que les Scelloks étaient les Français du Maroc, et que les Berbères en étaient les Belges.

Léon l'Africain fait des premiers le portrait suivant : « Ce sont, » dit-il, des hommes terribles et robustes qui méprisent le froid » et la neige. Leur vêtement est une simple tunique de laine, par- » dessus laquelle ils portent un manteau ; ils s'enveloppent les » jambes de bandelettes en guise de bas, et vont nu-tête en toute » saison. Ils ont de grands troupeaux de mules et d'ânes. Ce sont » les plus grands voleurs et assassins du monde. Ils vivent en » inimitié ouverte avec les Arabes, et les volent la nuit. Toutefois, » ces montagnards sont vaillants, et en guerre ne se rendent ja- » mais vivants. Ils vont au combat à pied, armés de l'épée et du » poignard, et on ne réussit à les vaincre qu'à force de cavale- » rie. »

Cantonnés dans la région des orages, et non moins turbulents que les Amazirgues, les Scelloks ne sont guère plus qu'eux soumis à l'autorité du sultan ; ils vivent dans une indépendance à peu près absolue, et prennent les armes sous le moindre prétexte.

Ces deux races sœurs, sinon jumelles, forment à elles seules une bonne moitié de la population marocaine ; l'autre moitié est composée de Maures et d'Arabes.

Les Maures ont une origine persane, et paraissent n'être qu'un amalgame de peuples asiatiques : venus au Maroc beaucoup plus tard que les Amazirgues, ils s'y trouvaient cependant établis longtemps déjà avant l'époque historique des Grecs et des Romains. Souvent confondus avec les Amazirgues, ils entrèrent en Afrique par immigrations successives. On fait remonter leur première apparition au temps de Josué, 1400 ans avant l'ère chrétienne; mais plus tard ils recurent, par la voie de Carthage, de nouvelles colonies. Les histoires en parlent comme d'un peuple errant, tandis que les Amazirgues sont fixes.

Leur langue est l'arabe dit occidental mêlé de beaucoup de mots berbères et espagnols. On porte leur nombre à trois millions et demi ; mais ce chiffre n'est qu'approximatif. Ceux qui habitent le pays entre l'Atlas et la mer, descendent pour la plupart des Maures d'Espagne chassés d'Europe après la conquête de Grenade, et forment la population la plus riche et la plus puissante des villes. Ils occupent les hauts emplois du gouvernement, de l'armée, et ce sont les seuls indigènes qui entretiennent des relations directes avec les peuples chrétiens ; ce qui ne les empêche pas de les haïr cordialement.

Les Maures sont généralement minces et bien pris; mais vers l'âge mûr ils tournent à l'embonpoint, grâce à leur vie indolente et oisive. Les femmes sont, dit-on, gracieuses et avenantes; mais bientôt l'embonpoint les défigure aussi. On sait que c'est chez elles un signe de beauté, et afin de se rendre encore plus belles, elles se peignent en noir les sourcils et les paupières.

Le costume des Maures nous est connu. Quant à leur caractère, l'avarice et la perfidie en sont la base. Voici un trait où ces deux passions nationales se retrouvent combinées avec un art diabolique.

Un homme était en prison pour crime d'homicide; il avait la mort en perspective, et d'un jour à l'autre on attendait la sentence impériale. Un de ses amis prit à cœur sa délivrance, et se mit en devoir de le sauver. Il s'adressa à un des geôliers, qui consentit, moyennant une forte somme d'argent, à couper les liens du prisonnier et à le rendre à la liberté. Il fut convenu qu'il le remettrait à son ami à trois heures du matin.

A minuit, le geôlier se rendit chez le plus proche parent du mort, et lui laissa soupçonner l'évasion du meurtrier, en s'engageant toutefois, moyennant une nouvelle somme d'argent, à lui livrer son ennemi à deux heures, s'il voulait venger sur lui l'affront fait à sa famille. La somme est comptée, et à l'heure dite le parent trouve en effet le prisonnier au lieu du rendez-vous; il le poignarde froidement et s'en va.

Trois heures sonnent; l'ami arrive, et ne trouve plus que le cadavre de celui qu'il avait voulu sauver. Il se répand en imprécations contre le perfide libérateur, qui lui répond sans se déconcerter : « J'ai rempli ma promesse et mérité ma récompense. N'ai-je pas » tiré votre ami de prison? Tout ce qui est arrivé depuis ne me » regarde pas. Une fois libre, c'était à lui de veiller sur sa vie. »

Les Berbères, du moins, ont pour eux l'audace, le courage, la résolution. Les Maures n'ont rien de grand : lâches, pusillanimes, humbles avec les forts, insolents avec les faibles, ils ne connaissent ni le désintéressement, ni la générosité; ils ignorent les plaisirs de l'intelligence, et vivent plongés dans les fanges d'une volupté brutale. Ils n'ont d'autre ambition que celle des richesses, les re

mitive, du moins ils s'en vantent ; et nul peuple n'a conservé plus intactes les antiques coutumes. A l'exception de la religion, leurs mœurs sont aujourd'hui ce qu'elles étaient du temps de Job.

Demeurés fidèles à cette vie pastorale qui convient à leurs plaines sans bornes, à leurs journées brûlantes, à leurs nuits sereines, ils vont de campagne en campagne, conduisant avec eux les chameaux, les troupeaux qui font toute leur richesse, et choisissent d'ordinaire, pour leur résidence passagère, ou les bords d'un ruisseau, ou la source d'un fleuve, ou le voisinage d'un sanctuaire. C'est dans ces lieux frais et sacrés qu'ils dressent de préférence leurs tentes et leurs cabanes. Quand le pâturage épuisé, ne suffit plus à la nourriture des troupeaux, on lève le camp, on part, on va chercher plus loin l'herbe nourrissante et les eaux limpides.

L'amour de l'indépendance et de la vie nomade est tellement dans la nature des Arabes, que rien n'a jamais pu les décider à se fixer dans les villes, ni à bâtir des villages. Ils ont si peu de besoins qu'ils trouvent partout à les satisfaire : pythagoriciens par goût, ils recherchent peu la chair des animaux, et leur frugalité est passée en proverbe. Le lait et la toison de leurs troupeaux suffisent à ces générations vagabondes ; le cheval et la chasse sont leurs plaisirs de prédilection. Les femmes participent aux travaux

(1) Voici un état aussi exact que possible de la population marocaine :

| | |
|---|---|
| Amâzirgues | 2,300,000 |
| Schelloks | 1,450,000 |
| Maures | 3,550,000 |
| Arabes | 740,000 |
| Juifs | 340,000 |
| Nègres | 120,000 |
| Chrétiens | 300 |
| Renégats | 200 |
| Total | 8,500,500 |

présentant fidèlement, chez le peuple vaincu, l'énergie et l'audace des anciens conquérants.

Les femmes étaient là en plus grand nombre qu'au *sauk* de Tanger ; mais, hermétiquement enveloppées dans leurs larges robes, elles ne laissaient voir que les mains et les yeux, qu'elles ont presque toutes fort beaux. Leur taille disparaît dans les vastes plis de leurs vêtements, et toutes les formes sont perdues pour l'œil. Ces lourdes masses sont sans grâce et sans séduction.

## Bourse du 1er août 1844.

Jusqu'à trois heures un quart, la Bourse n'a rien présenté d'extraordinaire. Le 5 0|0 toujours très lourd et subissant des reports comparativement beaucoup plus onéreux que le 3 0|0 ; mais, depuis plusieurs mois, on était habitué à cet état de choses. Les reports sur le 3 0|0 se faisaient à 12 1|2, comme de coutume, lorsque tout à coup, vers la fin de la bourse, la rente 3 0|0 est venue à manquer absolument en liquidation : non seulement le report a disparu, mais on a dû payer 5 et 10 c. de déport, c'est-à-dire de bonification aux rentiers qui consentent à prêter leurs inscriptions pendant un mois contre de l'argent dont ils peuvent se servir. Cette liquidation est donc venue justifier les observations que nous avions consignées sur les énormes découverts de la spéculation en vue de l'emprunt qu'on attend, et pour lequel le ministre aurait aujourd'hui bien beau jeu.

En résultat, les cours du 3 0|0 pour fin courant restent à 15 c. au-dessus de ceux d'hier, et le 5 0|0 reste à peu près de même.

Les actions de la Banque ont monté de 10 fr.

Les chemins de fer, toujours délaissés par la spéculation, continuent à faiblir.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait, au comptant : Chemin de Montpellier à Cette, 460. — Lots d'Autriche, 100. — Rente belge 5 0|0 1831, 104. — Id. 1842, 108 3|8. — Rente d'Espagne, 3 0|0, 33. — Oblig. de Versailles, rive droite, anciennes, 1060. — Strasbourg, 1232 50. — Id. Canal Sambre à l'Oise, 1050.

A terme, en liquidation : Banque de France, 3122 1|2. 3120. — Rente belge 5 0|0 1840, 105 5|8. — Naples, 5 0|0, 98 90.

Brésil.....
5 0|0 holl.
2 1|2 d°...
Rouen.....
Orléans....

5 0|0 32 1|2 à 37 1|2.
Bons du Trésor.
3 1|4 5 à 8 m.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,00 à 00 ; courant du mois, 78,00 à 00,00 ; sept., 80,00 à 81,00 ; 4 derniers mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 69,50 à 69,00. — Voitures, 5.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 96,00 à 00,00 ; août et sept. 96,00 à 97,00 ; oct., 94,00 à 95,00 ; nov. et déc., 86,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 75,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 92 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 2 août.

6 h. »|» OPÉRA. — Charles VI.
8 h. 0|0 THEATRE-FRANÇAIS. — Tancrède. Mari à la Campagne.
7 h. 1|2 OPERA-COMIQUE. — La Part du Diable. Le Bal.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Le Vampire. Bédouines. Pulcinella. Chevreuil.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Surprises. Philippe. Moiroud.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet de faire part.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »|» GAITE. — Relâche.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équi[...]
6 h. »|» COMTE. — Reine des Rameaux. Poupée. Jardin des Fées.
6 h. »|» FOLIES. — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Le retour du beau temps produit partout les mêmes résultats ; toutes les nouvelles tendent à confirmer son influence favorable.

— On écrit de Beaumont, 26 Juillet :

« Depuis le 19 nous sommes favorisés d'un temps magnifique ; aussi nos cultivateurs en ont-ils profité pour commencer la moisson ; les seigles sont rentrés ; on commence à scier les blés. Partout on s'accorde à dire que la récolte produira un tiers de grains de plus que l'année dernière, et que la qualité en sera bonne. »

— On écrit de Charleville, 23 Juillet :

« Dans quelques jours plusieurs communes de nos environs commenceront la moisson ; les orages et les pluies ont fait verser beaucoup de nos blés ; mais le beau temps, dont nous jouissons depuis plusieurs jours aidera indubitablement à améliorer leur position ; jusqu'alors le dommage n'est pas considérable, et dès à présent nous sommes assurés d'une bonne et abondante récolte.

» Les semailles du printemps ne sont pas reconnaissables depuis quinze jours, tant elles sont belles et avancées, espérons que le tout se recolera sans interruption dans les travaux. »

— DOLE, 25 Juillet. — La moisson des blés est entamée depuis quelques jours, et dans plusieurs communes environnantes elle est achevée. Nous avons lieu d'être très satisfaits du produit de notre récolte ; la qualité du grain est excellente et l'abondance est grande.

— On nous mande de Roquemaure, 25 Juillet :

La campagne favorisée par le retour du soleil est magnifique ; la vigne possède la plus belle végétation, mais les raisins sont peu abondants, et quelque beaux qu'ils soient, on ne compte pas sur une récolte plus abondante qu'en 1843, si toutefois elle n'est pas moindre, car on se plaint de plusieurs coups de soleil, arrivés à la suite de fortes rosées, qui ont brûlé bon nombre de raisins.

» Les oliviers sont chargés de fruits et promettent beaucoup ; cependant, s'il n'arrive pas bientôt une bonne pluie, il y aura beaucoup d'olives desséchées. »

Dans ma dernière lettre je vous annonçais que la récolte du blé était des plus abondantes, malheureusement un orage épouvantable qui a éclaté sur notre territoire a détruit toutes nos espérances. La moitié de la récolte du blé est perdue. La majeure partie de ce qui n'était pas moissonné a été battu par la grêle, et nos chaumes sont maintenant verts comme des champs ensemencés, le grain tombé sur un sol humide ayant germé et poussé avec vigueur. Nos vignes sont détruites, la récolte est perdue pour plusieurs années ; nos oliviers ont beaucoup souffert et nous n'aurons pas d'olives cette année.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 31 Juillet. | | | | 1er Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2509 q. | 46 k. | | Arrivages | 6494 q. | 61 k. | |
| Ventes | 2219 | 97 | | Ventes | 4913 | 72 | |
| Restant | 16568 | 07 | | Restant | 17628 | 92 | |
| Cours moyen | | 38,81 | | Cours moyen | | 39,98 | |
| Cours-taxe | | 39,21 | | Cours-taxe | | 39,18 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 9 q. | 42 k. | 53,50 à 00,00 | Gr. | 12 q. | 55 k. | 52,85 à 54,80 |
| 1re | 83 | 21 | 40,10 à 42,00 | 1re | 282 | 60 | 38,85 à 42,00 |
| 2e | 256 | 49 | 36,95 à 37,90 | 2e | 130 | 46 | 36,95 à 38,20 |
| 3e | 26 | 27 | 30,55 à 32,50 | 3e | 24 | 78 | 31,85 à 33,75 |
| 4e | 3 | 14 | 22,90 à 24,25 | 4e | 46 | 92 | 22,25 à 28,80 |
| Al. 1648 | | 50 | 35,83 à 40,75 | | 1.4102 | 14 | 35 05 à 54,75 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

*Ministère de l'agriculture et du commerce.*

Tableau du prix de l'hectolitre de froment sur les marchés régulateurs, arrêté le 31 juillet 1844.

| | |
|---|---|
| 1re classe. | |
| Section unique. | 21,97 |
| 2e classe. | |
| 1re section. | 19,66 |
| 2e section. | 20,39 |
| 3e classe. | |
| 1re section. | 18,44 |
| 2e section. | 19,00 |
| 3e section. | 17,68 |
| 4e classe. | |
| 1re section. | 16,50 |
| 2e section. | 19,57 |

PARIS, halle du 31 juillet. *Cours officiel.* — Froment : 19,40 à 21,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 11,50 à 12,50. — Avoine : 8,15 à 8,30.

COULOMMIERS, 31 juillet. — Froment nouveau, 1re : 22,50 ; 2e : 21,88 ; de vieux, 1re : 17,75 à 20,62 ; 2e : 17,81 à 18,44 ; 3e : 17,50 à 17,66. — Orge : 9,50. — Sarrazin : 7,50. — Avoine : 7,00 à 7,50. Notre place était passablement garnie de blé vieux, eu égard aux travaux de la saison. Quant au blé nouveau, il était assez rare ; mais, quoique de belle qualité, il ne présentait pas le degré de maturité désirable. Il s'est du reste, vendu, suivant poids et qualité, de 19,38 à 8,50.

Le peu d'empressement des acheteurs a fait traîner en longueur la vente des blés vieux, qui s'est faite en définitive de 17,81 à 20,62, et a éprouvé une baisse de 0,61 à 0,93.

Sur échantillons, il y avait assez d'offres ; mais il s'est fait peu d'affaires, faute de demandes.

NANGIS, 31 juillet. — Froment : 19,00. — Avoine : 6,60.

ROYE, 29 juillet. — Froment, 1re : 18,00 à 18,50 ; 2e : 17,00 à 17,75 ; 3e : 15,00.

Notre marché de ce jour était peu fourni ; et cela à cause de la moisson qui se continue malgré le mauvais temps.

SOISSONS, 27 juillet. — Froment : 18,31. — Méteil : 14,07. — Seigle : 9,56. — Avoine : 6,59.

ST-OMER, 27 juillet. — Froment blanc : 18,00 à 20,00 ; d° roux : 17,00 à 19,50. — Seigle nouveau : 10,00 à 11,50. — Escourgeon : 10,00 à 11,25. — Avoine nouvelle : 6,50 à 7,50.

Les blés n'ont pas varié au marché de ce jour qui en était bien fourni. — Les seigles, sans variation. Il en a paru quelques lots nouveaux qui ont été vendus 9,50 à 10,75. Les escourgeons vieux peu recherchés, les nouveaux se prennent bien de 8,50 à 10,20. Les avoines ont été assez demandées au cours.

ARRAS, 31 juillet. — Froment roux ; 16,50 à 19,25. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Escourgeon : 11,25. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Le marché n'était pas très fourni en blé, et les prix se sont soutenus avec fermeté.

Les seigles, les escourgeons et les avoines sans variation.

BERGUES, 29 juillet. — Froment blanc : 20,33. — Froment roux, 1re : 21,16 ; 3e. 19,50. — Orge nouvelle : 11,36. — Avoine : 7,39.

Le marché de ce jour a été plus abondamment fourni que celui de la semaine dernière. Le blé a baissé de 26 c., l'orge de 11 c., l'avoine de 1,24.

BAR-LE-DUC, 30 juillet. — Froment, 1re : 15,75 ; 2e : 15,00 ; 3e : 14,75. — Orge : 8,50. — Avoine : 7,00.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *Marché d'Enfer* 30 *juillet*. — Foin, 1re : 49,00 à 50,00 ; 2e : 45,00 à 47,00 ; 3e : 41,00 à 42,00. — Paille de blé, 1re : 25,00 à 26,00 ; 2e : 23,00 à 24,00.

*Marché St-Martin*, 31 juillet. — Foin, 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 35,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 26,00 ; 2e : 22,00 à 23,00. — Paille de seigle, 1re : 26,00 à 27,00 ; 2e : 24,00 à 25,00.

Marché peu fourni ; rareté d'acheteurs ; foin délaissé.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 1er Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1850 | 1805 | 45 | 1 20 | 1 8 | » 98 |
| Vaches | 41 | 40 | 1 | 1 8 | » 94 | » 80 |
| Veaux | 904 | 904 | 0 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons | 8843 | 8652 | 191 | 1 40 | 1 22 | 1 04 |

COULOMMIERS, 31 juillet. — Il s'est vendu sur notre place 256 veaux gras : 1,44-1,34-1,24. — 181 veaux d'élève : 12,00 à 33,00 l'un. — 12 grands porcs ; 50,00 à 55,00. — 69 petits porcs : 11,00 à 28,00.

NANGIS, 31 juillet. — 383 veaux : 1,40-1,10. — 29 bœufs : 1,30-1,10. — 5 vaches ; 1,00-0,90. Marché ordinaire, vente facile.

**Soies.**

AVIGNON, 29 juillet. — Foire de Beaucaire 1844. — Doupplons, de 57,00 à 20,50. Très peu d'affaires. — Chiques ordin. : 46,00 à 47,50 ; id. 1re qual. : 48,53. Tout s'est vendu. — Fr[...]quetailles Provence, 5|6, 6|7 cocons : 56,25 [...] 58,30. — Provence, marchandise courante [...] 5|6 cocons : 58.50 à 59,75. Vente très active [...] de beau 4|5 : 60,00 à 62,00. Très demandé. — Var 5|6, marchandise courante : 59,50 à 61[...] id. 4|5 jais : 62,00 à 63,00 ; id. supérieur : 63[...] à 64,50. Vente la moins active. — Sevennes 5|6 ord. 62,50 à 64,00 ; id. 4|5 jais : 65,00 [...] 66,00, id. 3|4 beau : 67,00 à 69,00. Peu abondant, trop cher ; id. très bien : 70,00 à 72,0[...] Rare, peu d'affaires.

On estime à 1|3 moins que l'année dernière la quantité de soie à la vente. En général, les soies ordinaires étaient très fermes.

Les prix élevés ont empêché les mouliniers d'acheter.

La majeure partie traitée par ou pour compte de maisons lyonnaises ou pour l'Angleterre et l'Allemagne. Beaucoup d'ordres importants et sous limite n'ont pu être remplis.

Presque tout s'est vendu, et les Provence ont surtout manqué : plus chères vu le mérite de la marchandise supérieure.

On n'a pu traiter que très peu à livrer à cause des prétentions des filateurs.

Il s'est fait quelques bons d'Italie de 5[...] 62. L'aspect de la foire a de suite élevé les prétentions des détenteurs.

Chiffre des ventes de 2,500,000 à 3 millions.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

# LES DOGMES, LE CLERGÉ ET L'ÉTAT,

## ETUDES RELIGIEUSES,

Par MM. Eug. PELLETAN, Aug. COLIN, Hipp. MORVONNAIS et Victor HENNEQUIN.

TABLE DES MATIÈRES. — AVERTISSEMENT. — COMMENT LES DOGMES SE RÉGÉNÈRENT. — Le Catholicisme ; le Protestantisme ; le Christ vivant. — LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE. — COMMENT LES DOGMES [...] CONTINUENT. — Lettre adressée à MM. les Rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ. — Historique ; Discussion.

Paris, 1844. — Brochure in-8° de 100 pages. — Prix : 2 fr. 50 c.

SUPPLÉMENT

Arnaud, à Lyon. Roussy, à Lyon. Schlumberger jeune et Comp., à Thann (Haut-Rhin). Tranchart-Froment, à la Neuville-les-Wasigny (Ardennes). Rousselet (Antoine), à Sédan. Renard (Adolphe), à Sédan. Rimont aîné, à Rouen. Morin et Comp., à Dieu-le-Fit (Drôme). Lehoult et Comp., à Saint-Quentin (Aisne). Scrive-Labbe et Scrive (Edouard), à Lille. Picquot-Deschamps, à Rouen. Malo-Dickson et Comp., à Coudekerque-Branche-lès-Dunkerque (Nord). Lelièvre et Comp., à Cambrai. Hofer et Comp., à Kaysersberg (Haut-Rhin). Grauz, à Juvincourt et Damary (Aisne). Godin aîné, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Société pour la fabrication des fils et tissus de lin et de chanvre, à Amiens (Somme). Duché aîné et Comp., à Paris. Deveze fils et Comp., à Nîmes. Aigoin-Delarbre, à Ganges (Hérault).

INSTRUMENS DE PRÉCISION.

Robert (Henri), à Paris. Raoux, à Paris. François, à Paris. Buron, à Paris. Cavaillé-Coll, père et fils, à Paris. Brunner, à Paris. Boisselot et fils, à Marseille. Vuillaume, à Paris. Lepaute (Henri), à Paris. Kriegelstein et Charles Plantade, à Paris. Herz (Henri), à Paris. Girard (le chevalier Philippe de), à Paris. Wagner, à Paris. Delvigne, à Paris.

ARTS CHIMIQUES.

Lefebvre (Th.) et Comp., aux Moulins-lès-Lille (Nord). Lagier, à Avignon. Duvoir-Leblanc, à Paris. Dumont, à Paris. Boutarel frères, Chalamel et Monrie, à Paris. Alcan, à Paris. Leveillé, Rouen.

BEAUX-ARTS.

Legrand (Marcelin), typographie, à Paris Grohé frères, ébénisterie, à Paris. Besty, Leloir et Comp., à Paris. Couder, dessins de fabrique, à Paris. Délicourt, papiers peints, à Paris.

ARTS DIVERS.

Pellereau frères, cuirs et peaux, à Château-Renault (Indre-et-Loire). Baudoin frères, toiles cirées, à Paris. G. Callaud-Belisle, papiers, à Maumont (Charente). Delbut et Comp., cuirs, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

## Rappels de Médailles d'or.

TISSUS.

Schlumberger (Nicolas) et Comp., coton filé, à Guebwiller (Haut-Rhin). Vanroyen et Mallet, coton filé, à Lille (Nord). Fauquet-Lemaître, coton filé, à Pont-Audemer (Eure). Herzog, coton filé, au Logelbaach (Haut-Rhin). Cox (Edmond) et Comp., coton filé, à Fives-lès-Lille (Nord). Féray et Comp., coton filé, lin, à Essonne. Hébert, châles à Paris. Gaussen aîné, châles, à Paris. Gaussen jeune et Maubernard, châles à Paris. Heuzey et Marcel, châles, à Paris. Fortier, châles, à Paris. Arnould, châles, à Paris. Grillet aîné, châles, à Lyon. Curnier et Comp., châles, à Nîmes. Chambon (Louis) soies, à Alais (Gard). Langevin et Comp., soies, à Itteville (Seine-et-Oise). Teissier-Ducros, soies, à Vallerangue (Gard). Eggly, Roux et Comp., tissus, à Paris. Auber et Comp., tissus, à Rouen. Clérambault (Ch.), tissus, à Alençon. Henriot frères, sœurs et Comp., tissus, à Reims. Henriot fils et Drien, tissus, à Reims. Debuchy (François), tissus, à Lille. Delattre, tissus, à Roubaix. Ollat et Desvernay, tissus, à Lyon. Yéméniz, tissus, à Lyon. Mathevon et Bouvars, tissus, à Lyon. Le Mire père et fils, tissus, à Lyon. Potton (F), Crozier et Comp., tissus, à Lyon. Godemard et Meynier, tissus, à Lyon. Thomas frère, tissus, à Avignon. Faure (Etienne), tissus, à Saint-Etienne. Vignat-Chovet, tissus, à St-Etienne. Massing frères, Hubert et Comp., tissus, à Puttelange (Moselle). Bacot (Paul) et fils, draps, à Sédan (Ardennes). Bertèche, Bonjean et Chesnon, draps, à Sédan (Ardennes). Jourdain et fils, draps, à Louviers. Dannet frères, draps, à Louviers. Poitevin frères (Charles et Henri), draps, à Louviers. Randoing, draps, à Abbeville. Chefdrue et Chauvreuls, draps, à Elbeuf. Flavigny (Louis), draps, à Elbeuf. Flavigny (Charles), draps, à Elbeuf. Chennevière (Th.), draps, à Elbeuf. Muret de Bort et Comp., draps-feutre, à Châteauroux. Stéhelin (Charles-Edouard), draps-feutre, à Bitschwiller (Haut-Rhin). Badin-Lambert, draps-feutre, à Vienne. Lecoq-Guibé, tissus pour meubles, à Alençon. Prévost (A.), laine peignée, à Paris. Camus fils et T. Croutelle neveu, laine cardée, à Pont-Givard (Marne). Lucas frères, laine cardée, à Bazancourt. Biétry, filature de cachemire, à Villepreux (Seine-et-Oise). Vayson et Comp., tapis, à Abbeville. Lefébure et sœur et Petit, dentelles, à Bayeux. Hennecart, gazes pour blutoirs, à Paris. Gros-Odier, Roman et Comp., tissus, à Wesserling (Haut-Rhin). Godefroy, châles, à Paris. D'Ocagne, dentelles, à Alençon. Falcon, dentelles, au Puy. Dollfus-Meig et Comp., tissus imprimés, à Mulhouse. Kœchlin frères, tissus imprimés, à Mulhouse. Schlumberger, Kœchlin et Comp., tissus imprimés, à Mulhouse. Japuis frères, tissus imprimés, à Claye (Seine-et-Marne). Perrot, impressions sur étoffes, à Vaugirard. Girard et Comp., cotons filés, à Rouen. Depouilly et Comp., cotons filés, à Puteaux. Godefroy, cotons filés, à Saint-Denis (Seine.) Carun-Langlois, cotons filés, à Beauvais (Oise). Vidalin, impressions sur étoffes, à Lyon. Malartic, Poncet et Comp., impressions sur étoffes, à Courbevoie. Grand frères, tissus, à Lyon. Bacot (Frédéric) et fils, draps, à Sédan (Ardennes).

MÉTAUX.

Falatbien et Comp., fers, à Bains (Vosges). De Buyer (Adolphe), fers, à la Beaudeau. Compagnie des fonderies de Romilly, cuivre, chaudronnerie, à Romilly. Frèrejean, cuivre, chaudronnerie, à Vienne (Isère). Thiébaut, cuivre, chaudronnerie, à Paris. Festugières (Jean), frères, cordes de musique, à Eyzies (Dordogne). Roswag et fils, toiles métalliques, à Schelestadt (Haut-Rhin). Scrive frères, cardes, peignes, à Lille. Hache-Bourgeois, cardes, peignes, à Louviers. Martin (Emile) et comp., fonderies, à Garchizy-Fourchambault (Nièvre). Jackson frères, aciers, à Assailly (Loire). Baudry, aciers, à Athis-Mons (Seine-et-Oise). Dequenne fils, aciers, à Sainte-Hélène (Nièvre). Ruffier, aciers, à Foix (Ariège). Monmouceau, limes, à Orléans. Coulaux aîné et comp., quincaillerie, à Molzheim (Bas-Rhin). Charrière, coutellerie, à Paris.

INSTRUMENS DE PRÉCISION.

Berthoud, horlogerie, Argenteuil. Breguet neveu et comp., horlogerie, à Paris. Motel, horloger, à Paris. Winnerl, horlogerie, à Paris. Benoît (A.) et comp., horlogerie, à Versailles. Pons de Paul, horlogerie, à Saint-Nicolas-d'Aliermont (Seine-Inférieure). Japy frères, horlogerie, à Beaucourt (Haut-Rhin). Lerebours, optique, à Paris. Chevallier (Charles), optique, à Paris. Erard, pianos, à Paris. Pape, pianos, à Paris. Pleyel et compagnie, pianos, à Paris.

ARTS CHIMIQUES.

Guimet (JeanBaptiste), couleurs, à Lyon. De Milly, bougies stéariques, à Paris. Prieur-Appert, conserves alimentaires, à Paris. Discry, couleurs vitrifiables, à Paris.

BEAUX-ARTS.

MM. Auzoux, écorchés, à Paris. Ricsta, Laboulaye et Comp., typographie, à Paris. Zuber (Jean) et Comp., papiers peints, à Rixheim (Haut-Rhin). Jacob-Desmalter, ébénisterie, à Paris. Odiot, orfévrerie, à Paris. Thomire et Comp., bronzes d'art, à Paris.

Bonnemain et Mallié, à Rouen. Stackler, à Saint-Aubin, près Nantes. Daliphard et Dessaint, à Radepont (Eure). Guérin jeune et Comp., à Paris. Wibeaux-Florin, à Roubaix. Compagnie pour la filature du chanvre, à Alençon. Cherot aîné et Comp., à Nantes. Dupasseur, à Rouen. Bresson, à Paris. Caillé, Caternaut, Mareau et Matignon, à Mortagne (Orne). Lainé-Laroche, à Angers. Malivoire et Comp., à Liancourt (Oise). Bégné, à Pau (Basses-Pyrénées). Lefournier-Lamotte père et fils et Dufay, à Condé-sur-Noireau (Calvados). Vétillard et fils, à Pontlieu (Sarthe). Lemaître-Demeestère, à Hallum (Nord). Mathieu-Delangre, à Armentières (Nord). Rousseau père et fils, à Fresnay (Sarthe). Bance, à Mortagne (Orne). Trudelle frères et Leclerc, à Angers. Taillandier, à Evreux. Rouchu, à Longuay (Haute-Marne). Terrasson de Montleau, à Sainte-Estèphe (Charente). Portal de Moux, à Conques. Beauvais, à Gastins (Seine-et-Marne). Guenebaut-Delaverrière (François), à Puiseuil-la-Ville (Côte-d'Or). Durand-Morbert (Constant), à Maison-Rouge (Seine-et-Marne). Portal père et fils, à Montauban (Tarn-et-Garonne). Griolet père et fils, à Sommières (Gard). Chéguillaume et Comp., à Cugand (Vendée). Léger-Francolin, à Patay (Loiret). Prat aîné, à Oloron (Basses-Pyrénées). Bobler et fils, à Tenay (Ain). Carlos-Florin, à Roubaix. Risler, Schwartz et Comp., à Mulhouse. Laroque frères et fils et Jacquemet, à Bordeaux. Oriolle fils, à Angers. Constant et fils, à Nîmes. Brunet, à Paris. Barbé, Proyart et Bosquet, à Paris. Boas frères, à Paris. Gouré jeune et Grandjean, à Paris. Champion et (Charles) Cérard, à Paris. Pagès, Blin et Comp., à Lyon. Jarrin et Trotton, à Lyon. Pradefoulc, à Nîmes. Fabre et Bigol, à Nîmes. Jourdan et Comp., à Paris. Bourcier (Jules), à Lyon. Delacour et fils, à Lyon. Hamelin, aux Andelys (Eure). Laplerre père et fils, à Vallevaugue (Gard). Roussy (Casimir), à Ganges (Hérault). Millet et Robinet, à Poitiers et à la Cataudière. Soubeyrand, à Saint-Jean-du-Gard. Verzier, Bonnard et Comp., à Lyon. Chavent (André) et Comp., à Lyon. Daudet-Quiercty, à Nîmes. Bon, à Lyon. Martinon, à Lyon. Videcoq et Simon, à Alençon. Mercier (baron), à Alençon. Leboulanger, à Bayeux. Violard, à Courcelles (Calvados). Doguin fils, à Lyon. Herbelot fils et Genet-Dufay, à Calais. Linard, à Paris. Wisnich, Domaire et Armonville, à Paris. Baralion, à Saint-Etienne. Passerat fils et Comp., à Saint-Etienne. Vucher, Reyuler et Perrier, à Lyon. Fornier, Janin et Falsant, à Lyon. Bellat, à Aubusson. Roussel, Réquillard et Choqueel, à Turcoing. Lecun et Comp., à Nîmes. Sallandrouze (J.-J.), à Aubusson. Barthe et Plichon, à Sarreguemines. Brisson frères et Comp., à Lyon. Ruel (veuve) et fils et Dumas, à Quissac (Gard). Anmat aîné et Colomb, au Vigan. Capron fils, à Darnetal (Seine-Inférieure). Defrenne (paul), Roubaix. Balleydier, Repiquet et Silvent, Lyon. Chartel et Rivoire, Lyon. Teyter aîné et Comp., Saint-Etienne. Nanot et Comp., Sarreguemines.

MÉTAUX.

MM. Chameroy et Comp., à Paris. Favrel, à Paris. Luynes (duc de) à Paris. Laporte, à Paris. Vigulé et Comp., à Paris. Japy (Louis), à Berne, commune de Seloncourt (Doubs). Migeon et fils, à Morvillars (Haut-Rhin). Mongin, à Paris. Mercier-Blanchard, à Paris, Gautier, Paris. Maillard-Salin (Jacques) à Valentigny (Doubs). Peugeot aîné et Jackson frères, à Hérimoncourt (Doubs). Malespine, à Saint-Etienne (Loire). Desserres et Comp., à Saverdun (Ariège). Granjon et Comp., à Lyon. Gourju (Alphonse), à Beaupertuis (Isère). Lemoine, à Corbelin (Nièvre). Palatieu jeune (Joseph-Louis), au Pont-du-Bois (Haute Saône). Vantillard, à Laigle (Orne). Boucher, à Paris. Capitain et Comp., à Abainville (Meuse). Mather et Comp., à Toulouse. Estivant frères, à Givet (Ardennes). Tantenstein et Cordel, à Paris. Delcambre, à Paris. Silbermann, à Strasbourg. Béthune et Plon, à Paris. David, au Havre. Hildebrand, à Semouse (Vosges). Voruz, à Nantes. Morel frères, à Charleville (Ardennes). Pinart frères, à Marquise (Pas-de-Calais). Vivaux frères, à Dammarie (Meuse). Raffin (de) et Comp., à Lapique (Nièvre). Gignoux et Comp., à Cuzorn (Lot-et-Garonne). Grenouillet, Luzarches, Desvoyes, à Vierzan-Village (Cher). Framont (Compagnie des forges de), à Framont (Vosges). Charrière, à Allevard (Isère). Perrot et Malbec, à Paris. Naylies et Comp., à La Ferté-sous-Jouarre. Gueuvin-Bouchon et Comp., à La Ferté-sous-Jouarre. Ardoizières de Rimogne (Société anonyme des), à Rimogne (Ardennes). Leroy de Laferté et Comp., à Paris. Layerle-Capel, à Toulouse (Haute-Garonne). Landeau-Noyers et Comp., à Sablé (Sarthe). Tarride fils et Comp., à Toulouse. Theret, à Paris. Gonizen (Alexandre), à Paris. Collas et Barbedienne, à Paris. Séguin, à Paris. Bertbier, au nom de la maison de détention de Poissy, à Poissy. Gilbert et Comp., à Givet (Ardennes). Desprez-Guyot, à Paris. Gandillot et Comp., fers creux, à Paris.

MACHINES.

MM. Dutartre, presses, à Paris. Normand, presses, à Paris. Bérendorf, machines, à Paris. Feldtrappe frères, cylindres pour impressions de tissus, à Paris. Huguenin et Ducommun, machines à filer, à Mulhouse (Haut-Rhin). Papavoine et Chatel, machines à filer, à Rouen. Peugeot (Constant) et comp., machines à filer, à La Roche. Grunn, machines à filer, à Guebwiller (Haut-Rhin). Merbier (Achille), machines à filer, à Louviers. Bruneau, machines à filer, à Louviers. Bruneau, machines à filer à Rhetel (Ardennes). Neville et comp., constructions civiles, à Paris. Borel, constructions civiles, à Toulouse. Lecarnoy, machines-outils, à Paris. Laignel, machines à vapeur, à Paris. Chaussenot aîné, machines à vapeur, à Paris. Huck, féculerie, à Paris. Tamizier, machines à vapeur, à Paris. Carillion, machines à vapeur, à Paris. Tresel, machines à vapeur, à Saint-Quentin (Aisne). Gellafent, machines à vapeur, à Paris. Bourdon, machines à vapeur, à Paris. Varrall Middleton et Elwell, machines à vapeur, à Paris. Antiq, machines à vapeur, à Paris. Renard, machines-outils, à Paris. Société anonyme de constructions mécaniques, machines, à Strasbourg. Mariotte, machines, à Paris. Benoît frères, machines, à Montpellier. Lacroix fils, machines, à Rouen. Turck (Amédée), instrumens aratoires, à Sainte-Geneviève (Manche). Funière (Victor), cardes, peignes, etc., à Rouen. Jacquin, métiers à tisser, à Troyes. Dioudonnat et Hautin, métiers à tisser, Paris. Deshays, métiers à tisser, à Paris. Fontaine, moteur hydraulique, à Chartres. Nillus, machines à vapeur, au Havre. Huber, machines hydrauliques, à Paris.

INSTRUMENS DE PRÉCISION.

MM. Brosse, à Bordeaux. Callaud, à Paris. Peupin, à Paris. Rieussec, à St-Mandé. Delépine, à Paris. Gourdin, à Mayet (Sarthe). Wagner (Henri-Bernard), à Paris. Verité, à Beauvais (Oise). Beugler (J.-J.) fils, à Besançon. Rodanet, à Rochefort. Vincenti et Comp., à Montbéliard (Doubs). Berrolla frères, à Paris. Baromé-Delépine, à Dieppe. Houdin, à Paris. Robert-Houdin, à Paris. Vallet, à Paris. Basely, à Paris. Montandon frères, à Paris. Alcard et Budicom, au Petit-Quevilly (Seine-Inférieure). Bunten, à Paris. Deleuil, à Paris. Soleil, à Paris. Schwartz, instruments de marine, à Paris. Lecomte et Blankl, instrumens de précision, à Paris. Rumkorf, instrumens de précision, à Paris. Neuber, instrum. de précision, à Paris. Souflето, pianos, à Paris. Gaidon jeune, pianos, à Paris. Aatzenbuhler, pianos, à Paris. Mercier, pianos, à Paris. Shoen, pianos, à Paris. Bernardel, violons, à Paris. Rambaux, violons, à Paris. Domeny, harpes, à Paris. Guichard aîné, instrumens à vent, à Paris. Tulou, instrumens à vent, à Paris. Sax et Comp., instrumens à vent, Paris. Girard et Comp., orgues, Paris. Gesler, instrumens de musique. Rhoden, instrumens de musique. Bernard (Albert), arquebuserie, Paris. Bernard (Léopold), arquebuserie, Paris. Gastine-Renette, arquebuserie, Paris. Béringer,

Paris. Gaudais, orfèvrerie, à Paris. Veyrat et fils, orfèvrerie, à Paris. Froment-Meurice, orfèvrerie, à Paris. Quesnel et Comp., bronzes, à Paris. Paillard, bronzes, à Paris. Lacarrière, bronzes, à Paris. Gagneau frères, bronzes, à Paris. Fugère, cuivre estampé, à Paris. Le Paul, serrurerie, à Paris. Bricard et Gauthier, serrurerie, Paris. Meynard et fils aîné, ébénisterie, Paris. Duran fils, ébénisterie, Paris. Lemarchand, ébénisterie, Paris. Fourdinois et Fossey, ébénisterie, Paris. Clavel, ébénisterie, Paris. Royer fils et Charmois, ébénisterie, Paris. Wasmus jeune, ébénisterie, Paris. Laud, ébénisterie, Paris. Osmont, ébénisterie, Paris. Marcellin, ébénisterie, Paris. Niédrée, reliure, Paris. Barre, gravure, Paris. Buignier, gravure, Paris. Kœppelin, lithographie, Paris. Barbat (Thomas), lithographie, Châlons-sur-Marne. Mlle Formentin, lithographie, Paris. Engelmann et Graf, lithographie, Paris. Vincent, moulage à la gélatine, Paris. Wallet-Huber, sculpture en carton-pierre, Paris. Romagnes, aîné, sculpture en carton-pierre, Paris. Laurent et Comp., cadres, moulures, etc., Paris. Chabrié et Neuburger, cadres, moulures, etc., Paris. Chebaux, dessins de fabrique, Paris.

POTERIES.

MM. Pétry et Ronsse, porcelaines, Paris. Pichenot, faïence, Paris. Virebent frères, terre cuite, Paris. Fouques-Arnoux et Comp., porcelaines, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Fiolet, pipes, Saint-Omer. Honoré, porcelaines, Paris. Mansard, faïence, Voisin-Lieu (Oise). Allnaud aîné, porcelaines, Limoges (Haute-Vienne). Colville, couleurs vitrifiables, Paris. Pochet-Deroche, verrerie, au Pressis-Dorin (Loir-et-Cher). Maes, verrerie, Clichy-la-Garenne. Poilly (de), verrerie, Folembray (Aisne). Launay-Hautin et Comp., poterie, Paris. Binet, couleurs vitrifiables, Paris.

ARTS DIVERS.

MM. Mader frères, papiers peints, Paris. Lapeyre (S.) et Comp., papiers peints, Paris. Merlié-Lefebvre, cordage, au Havre. Jouvin, gants, Grenoble. Hennin (d'), sellerie. Paris. Société anonyme du Souche, papeterie, au Souche, commune d'Arnould (Vosges). Mellier, Obry fils et Comp., papeterie. Prousel (Somme). Court et Comp., papeterie, Renage (Isère). Latune et Comp., papeterie. Mirabel-et-Blacons (Drôme). Gratiot, papeterie, Essonne. Montgolfier (F.-M.) et Comp., papeterie, Davezieux (Ardèche). Chassagne, cuirs et peaux, Aubusson. Duport, cuirs et peaux, Paris. Houette aîné, cuirs et peaux, Paris. Rupp, Rubie et comp., papiers peints, Paris. Thibert, histoire naturelle, Paris. Dorand (Guillaume), cuirs et peaux, Paris. Camus-Laflèche, cuirs et peaux, Laigle (Orne). Pain et comp., cuirs et peaux, Nantes. Hutin de Latouche, cuirs et peaux, Try-le-Château (Eure). Paul, cuirs et peaux, Paris. Leven, cuirs et peaux, Paris. Douaud, cuirs et peaux, Nantes. Gruthier, cuirs vernis, Paris. Plattet frères, cuirs vernis, Paris. Jacquel, taille de cristaux, Paris.

## Rappels de Médailles d'argent.

TISSUS.

MM. Monnot Leroy, laines, Pontru (Aisne). Maître Joseph, laines, la Villotte (Côte d'Or). Auberge, laines, Malassise (Seine-et-Marne). Seillière (Ernest) et Comp., coton filé, Senonne (Vosges). Tesse-Petit, coton filé, Lille. Kœchlin-Dolfus et frères, coton filé, Mulhouse. Pouyer-Hellion, coton filé, Rouen. Plataret, coton filé, Paris. Michelez fils aîné, coton filé, Paris. Goupille et Verdier, toiles, Fresnay (Sarthe). Joubert, Bonnaire et Comp., toiles, Angers. Saint-Marc, Porteu et Tellot, toiles, Rennes. Fouquet aîné, châles, Paris. Debras, châles, Paris. Gagnon et Colliat, châles, Paris. Simon et Nourtier, châles, Paris. Chambellan, châles, Paris. Damiron frères et Comp., châles, Lyon. Colondre et Gévaudan, châles, Nîmes. Faure (Ernest), soies, Saillans (Drôme). Carrière (Ferdinand), soies, Saint-André-de-Valborgne (Gard). Reidon, soies, Saint-Jean-de-Valaisque (Gard). Broguière et Boucoiran, soies, Nîmes. Croco (François), tissus, Paris. Benoist-Malot et Comp., tissus, Reims. Ruffet-Perrin oncle et neveu, tissus, Reims. Leclerd-Allard et fils, tissus, Reims. Fevez-Desiré et Comp., tissus, Amiens. Frasez, tissus, Roubaix. Charvet (Henri), tissus, Lille. Savoye (Firmin), tissus, Lyon. Fournel (Victor), tissus, Lyon. Drombres et Comp., tissus, Nîmes. Puget (Antoine), tissus, Nîmes. Gaidan frères, tissus, Nîmes. Jourdan Claude et fils, tissus, Nîmes. Daudet jeune et Ardouin Daudet, tissus, Nîmes. Chabaud (Auguste), tissus, Nîmes. Counict, Carreton et Chardonneau, tissus, Nîmes. Martin et Comp., tissus, Saint-Etienne. Grangier frères, tissus, Saint-Chamond. Debary-Merian, tissus, Guebwiller (Haut-Rhin). Delacour, tissus, Paris. Leroy-Picard, draperie, Sedan. Marius-Parel, draperie, Sedan. Ribouleau, draperie, Louviers. Marcel (Louis), draperie, Louviers. Fouré (Charles), draperie, Elbeuf. Barbier (Victor), draperie, Elbeuf. Delarue (Augustin), draperie, Elbeuf. Sevaistre aîné et Legris, draperie, Elbeuf. Ferguson (Pierre), draperie, Bonchamp. Duforest-Lefèvre, draperie, Rouen. Vaussard fils, draperie, Notre-dame-de-Bondeville. Kayser et Comp., tissus de coton, à Sainte-Marie-aux-Mines. Weber (veuve Laurent) et Comp., tissus de coton, Mulhouse. Bloch frères, tissus de coton, Sainte-Marie-aux-Mines. Caignard, tissus de coton, Rouen. Sourd frères, laine peignée. Tenay. Vuillamy, laine peignée, Nonancourt (Eure). Galgneau frères laine peignée, Essonne (Seine-et-Oise). Lachappelle et Levarlet, laine cardée, Reims. Dubois, laine cardée, Louviers. Possat, filature de cachemire, Paris. Monisse et Comp., draps feutre, Limoux (Aude). Sompairac aîné, draps-feutre, Cennes-Monestiés (Aude). Gabert frères, draps feutre, Vienne. Poupinel jeune, couvertures en laine, Paris. Meynard Cadet, bonneterie, Nîmes. Valentin-Féau-Béchard, bonneterie, Orléans. Troty Latouche, bonneterie, Paris. Lombard jeune, bonneterie, Nîmes. Paris frères, tapis, Paris. Docagne, dentelles, Alençon. Falcon (Théodore), dentelles, au Puy (Haute-Loire). Coudere et Soucaret fils, gazes pour blutoirs, Moutauban.

MÉTAUX.

MM. Hachette, émail, à Paris. Marsat fils, fer, à Angoulême. Budy, fer, à Paris. Debergue, Desfrièches et Cillotin, peignes à tisser, à Lizieux (Calvados). Darrabure, zinc, à Paris. Mignard, Bellinge et fils, cordes de musique, à Belleville. Delage et Laroche, puiné, toiles métalliques, à Angoulême. Saint-Paul (veuve et fils), lamis métallique, Paris. Perot et Poitevin, cardes, peignes, etc., à Liancourt (Oise). Malmazet, cardes, peignes, etc., à Lille. Marsat fils, fonderies, à Angoulême. Budi, fonderies, Paris. Paignon (Charles), fonderies, à Bezy (Nièvre). Lamarques et comp., fonderies, à Saint-Paul de-Jarat (Nièvre). Mielot aîné, limes, Brevannes (Haute-Marne). Gerard, limes, Belleville. Schmidt, acier, Belleville. Chamouton, enclumes et soufflets, Paris. Pot-de-Fer, enclumes et soufflets, Nevers. Sibatier, coutellerie, Paris. Bostmanbrun, oncle et neveu, coutellerie, Saint-Remy, près de Thiers (Puy-de-Dôme). Gillet, coutellerie, Paris. Clerc-Sirhenry, coutellerie, Paris. Langueduc, coutellerie, Paris.

MACHINES.

MM. Hugues, instrumens aratoires, Bordeaux. Nillus, machines, au Havre. Guérin et Comp., pompes à incendie, Paris. Baboneau, machines à vapeur, Nantes. De Raffin et Comp., instrumens aratoires, La Pique (Nièvre). André, Paris. Vila-Kœning, Paris. Adler, instrumens de musique, Paris. Alexandre

Leclerc, produits chimiques, à Paris. Bérthe frères, produits chimiques, à Honfleur. Boiveau et Pelletier, produits chimiques, à Paris.—Delaunay et comp., produits chimiques (Indre-et-Loire). Laming et comp., produits chimiques à Courbevoie.—Mallet et comp., produits chimiques, à La Villette. —Marsuzy de Aguirre, produits chimiques, à Paris.—Ringaud jeune, produits chimiques, à Paris.—Frick, produits chimiques, à Paris.—Bec, couleurs, vernis et teintures, à Paris.—Brunel, couleurs, vernis, teinture, à Avignon.—Cercueil, couleurs, vernis et teinture, à Paris.—Vermont et comp., couleurs, vernis et teintures, à Rouen.—Duffoy jeune, id., à Paris, id., à Rouen.—David et Milliant, id., au Val-Benoît, près Saint-Etienne (Loire).—Delaruelle Ledanseur, id., à Paris.—Ernoult Bayard, id., à Roubaix.—Farge, id., à Lyon. —Girony, id., à Paris.—Richard, id., à Paris.—Vallé, id., à Paris.—Tripier Deveaux, id., à La Villette.—Antoine, dessiccation du bois, à La Villette.—Boignes, chauffage, à Paris.—Boissimon (de) et comp., id., à Langeais (Indre-et-Loire).—Delaroche, id., à Paris.—Gervais, id., à Paris.—Graux, id., à Paris.—Houssin, id., à Paris.—Hoyos, id., à Paris.—Hurez id., à Paris.—Lecocq et comp., id., à Paris.—Leplant, id., à Arras.—Panchet, id., à Paris. —Pottier-Jouvenel, id., à Paris.—Regnier, calorifères et bougies, à Paris.—Wallies, bougies, à Versailles.—Petit et Lemoult, bougies, à Grenelle, rue Croix-Nivert, 45.—Leparmentier et comp., bougies, à Paris.—Belhommet, id., à Landerneau.—Boisset et Gaillard, id., à Paris.—Cornillier aîné, salaisons, à Nantes.—Gallais, engrais, au Havre.—Machard, huiles grasses, au Havre.—Mesny et Javard, savons, à Vienne (Isère).—Monpelas, id., à Paris. —Taulet, fonte de suif, à Paris.—Clouet, glu-marine, à Paris.—Signoret (Edouard), colles fortes, à Marseille.—Briet, eaux et liquides gazeux, à Paris. —Delafont, id., gazeux, à Paris.—De Montebello, id., à Paris.—Rigollot, id., à Paris.—Boland, fécules, farines, légumes secs, etc., à Paris.—Boucher, id., à Pantin.—Bontin-Drélon, id., à Saint-André (Puy-de-Dôme).—Bransoulie fils, id., à Nérac (Lot-et-Garonne).—Defontaine (Edouard-François), id., à Turcoing (Nord).—Robine, id., à Paris.—Labiche et Tugot, id., à Paris.—Lefebvre-Chabert, fécule, etc., à Paris.—Lefebure et comp., id., à Tromblaine (Meurthe).—Maquet et Ramel, id., à Paris.—Parant, id., à Limoges.—Porcheron, id., à Dijon.—Séjourné fils, id., à Clermont-Ferrand.—Thébaud frères, id., à Nantes.—Numa Grar, sucres, Valenciennes.—Jacquand père et fils, cirage, Lyon.—Lallemand, teintures, Sédan.

BEAUX-ARTS.

Hulot, électro-chimie, à Paris.—Vedder, meubles, à Paris.—Sellier, idem, à Paris.—Ringuet-Leprince, idem, à Paris.—Pochard, idem, à Paris.—Marsoudet, idem, à Paris.—Leblanc, idem, à Paris.—Klein, idem, à Paris.—Hœfer, idem, à Paris.—Boulung, idem, à Paris.—Berthet et Perret, idem, à Paris.—Bilny jeune, idem, à Paris.—Aunée, idem, à Paris.—Simon, idem, à Paris.—Noyon, idem, à Paris.—Moreau, idem, à Paris.—Linster, meubles et parquets, à Paris.—Dutzschbold, idem, à Paris.—Grenier, idem, à Paris.—Commoy, idem, à Saint-Claude (Jura).—Berthaud et Lucquin, idem, à Paris.—Barbier, idem, à Paris.—Morizot, idem, à Paris.—Krafft, gravure sur bois, à Paris.—Brugnot, idem, à Paris.—Bouvet, idem, à Paris. —Tissier, idem, à Paris.—Bonafoux et Gaillard St-Ange, idem, à Paris.—Gréer, bijouterie, à Paris.—Maréchal, idem, à Paris.—Richard, idem, à Paris.—Viennot, idem, à Paris.—Voizot, idem, à Paris.—Serrurot, bronzes, à Paris.—Boyer, idem, à Paris.—De Braux d'Anglures, idem, à Paris.—Benoît Langlasse, idem, à Paris.—Marquis, idem, à Paris.—Raingo frères, idem., à Paris.—Rodet, idem, à Paris.—Basnier, idem, à Belleville.—Tournier, idem, à Paris.—Thoumin et Corbière, idem, à Paris.—Faure, mannequins, à Paris.—Mathias, librairie, à Limoges.—Barbou frères, idem., à Limoges.—Bouchard-Huzard (Mme veuve), idem., à Paris.—Bry, idem., à Paris.—Chardon, idem, à Paris.—Charpentier père et fils, idem, à Nantes.—Ardant frères, idem, à Limoges.—Crété, imprimerie, à Corbeil.—Lebrun, reliure, à Paris.—Mignet, imprimerie à Châteauroux.—Ottman Duplanil, reliure, à Paris.—Schneider, et Langrand, imprimerie, à Paris.—Desherand, dessins de fabrique, à Aubusson.—Guichard, idem, à Paris.—Langlade, idem, à Aubusson.—Laroche, idem, à Paris.—Naze, idem, à Paris.—Ripinsky, idem, à Paris.—Bach-Perès, stores et écrans, à Paris.—Dapré (Mme veuve), éventails, à Paris.—Duvelleroi, idem, à Paris.—Girard, stores et écrans, à Paris.—Hattat, idem, à Paris.—Hankin, idem, à Paris.—Hardouin, carton-pierre, à Paris.—Lombard, idem., à Paris.—Portmann, histoire naturelle, à Paris.—Verreaux, idem, à Paris.—Dussauce, peinture à la cire, à Paris.—Saunier (Mme), brosses et pinceaux, à Paris.—Balthélemy, billards, à Paris.—Guillelouvette et Thomeret, idem, à Paris.—Mainfroy, meubles, à Paris.—Millet, bijouterie à Paris.

POTERIES, VERRERIES.

MM. Nouafhier et Bocquet, verrerie, à Sèvres.—Violaine (de) frères, id. à Vauxrot, près Soissons.—Varanguien de Villepin, id., Masnières (Aisne).—Nocus, id., Saint-Mandé.—Billaz Maumené et comp., id., Lyon.—Casadavent, id., Sèvres.—Roche, id., Nevers.—Gineston, id., Paris.—Berger-Walter, taille de cristaux, Paris.—Chapelle-Maillard, id., Paris.—Neppel fils et Bonnot, porcelaine, Nevers.—Michel et Valin, id., Limoges.—Guyon de Boulen, grès et faïence, Gien.—Du Tremblay, id., Rubelles (Seine-et-Marne).—Vogt, id., Paris.—Boudier, terre cuite, Vaugirard.—Follet, id., Paris.—Desfossé frères, couleurs vitrifiables, Paris.—Bedier-Dotin, id., Paris.—Beaufay, creusets, Paris.—Bonvoisin, taille de cristaux, Paris.

ARTS DIVERS.

Bobœuf-Casaubon, fleurs artificielles, à Paris.—Constantin, idem, à Paris.—Crousse, idem, à Paris.—Chagot frères, idem, à Paris.—Julien, idem, à Paris.—De Laère, idem, à Paris.—Mme Laroque, idem, à Paris.—MM. Lefort frères, idem, à Paris.—Maire, idem, à Paris.—Perrot, idem, à Paris.—Prévost-Wenzel, idem, à Paris.—Zacharie, idem, à Paris.—Bourjat, buffleterie, mégisserie, etc., à Trosche (Isère).—Deaddé, cuirs vernis et peaux, Paris.—Dezaux-Lacour, idem, Guise (Aisne).—Estivant et Bidou fils, idem, Givet.—Heulte, idem, Paris.—Hovelacque frères, idem, Paris. —Landron frères, cuirs et peaux, Meung (Loiret).—Meillier, idem, Paris.—Micoud, idem, Paris.—Roussel veuve A. et Courtépée, idem, Paris.—Roussel L. et Desprez, idem, Paris.—Sorrel, Berthelet et comp., idem, Moulins (Allier.)—Suser (n. 807 du catalogue), idem, Nantes.—Tropel-Ange, idem, Guingamp (Côtes-du-Nord.)—Béchard, bandages, biberons, etc., Paris.—Canvard, boutons, etc., Paris.—Reynier, gants, Grenoble.—Trelon, Langlois Sauer, boutons, Paris.—Joulin, gants, Paris.—Suser (n. 808), chaussures, Nantes.—Bruhnes (Bernard), sabots, Aurillac.—Cazal, cannes et parapluies, Paris.—Despierres, idem, Paris.—Brière, papiers peints, Paris.—Marguerie, id., Paris.—Pignet jeune fils et Paliard, id., Saint-Genis-Laval (Rhône).—Saileron, papiers, Paris.—Andrieux Vallée père et fils, id., Morlaix.—Bécoulet (Mme veuve) et Vaissier, id., Arrier, près Besançon. —Lemarié, id., Odet (Finistère).—Laroche, Joubert et Dumergue, id., Nersac (Charente).—Marion, id., Paris.—Robert (2538 du catalogue), registres, Paris.—Mme veuve Saint-Maurice Cabany, id., Paris.—Godillot père et fils, emballage, Paris.—Bourgogne (Mmes), corsets, Paris.—Gobert (Auguste), id., Lyon.—Laude frères, literies, Paris.—Duval, dalles hydrofuges, Paris.—Blanchard et Cabirol, caoutchouc, Paris.—Gagin, id., Montmorency, id., à Saint-Symphorien-de-Lay.—Martin (J.-P et P.), à Tarare.—Marchand-Lecomte, Patay.—Marie (P.) et comp., à Laval.—Marlière, à Saint-Quentin.—Maniguet, à Vienne.—Mallez (Jules), à Lille.—Lussagnet et comp., à Nay (Basses-Pyrénées).—Lorrain et Guillet, à Lyon.—Lucy-Sedillot, à Paris.—Lombré et fils aîné, à Nay (Basses-Pyrénées).—Lion frères et comp., à Paris.—Lignières-Pascal, à Carcassonne.—Levasseur frères, à Paris.—Lesur frères, à Saint-Quentin.—Léger jeune et Paré, à Patay (Loiret).—Leclerc-Boisseau et comp., à Reims.—Leblanc, à Turcoing.—Leblond-Dansette, à Armentières (Nord).—Laporte (veuve) et fils, à Limoges.—Ladrey, à La Fermeté.—Kœnig (Napoléon), à Sainte-Marie-aux-Mines.—Junot (Hippolyte) et comp., à Paris.—Jury fils et Tardif, à Ambert (Puy-de-Dôme).—Kasner et Dubois, Paris.—Jourdain-Defontaine, Turcoing.—Joyeux fils aîné, Nîmes.—Jacquin (Julien), Troyes.—Jaillet jeune, Lyon.—Harouard et Laya, au Mans.—Gustelle et Monnet, Lyon.—Guillemot frères, Paris.—Grillet, Paris.—Grimonprez fils, Roubaix.—Goujon, Lyon.—Goulden et comp., Bibswiller (Bas-Rhin).—Glatigny (veuve), Rouen.—Geffrotin, Paris.—Gaillard et Simon, Saint-Chamond (Loire).—Gaillard (Joseph), Lyon.—Gabarrou et fils, Limoux (Aude).—Fries et Callias, Guebwiller (Haut-Rhin). —Fort et comp., Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées).—Bresson (Hippolyte), Bruges (Gironde).—Flory et Audibert, au Vigan (Gard).—Feugé-Fessard, Troyes.—Fessard, Maromme (Seine-Inférieure.—Fernand, Deloyse, Pelletier et comp., Rouen.—Favre et Béchet, Paris.—Dutuit, Barentin (Seine-Inférieure).—Dupas-Koel, Mirecourt.—Duhamel-Houzet, Roubaix.—Duhamel frères, Paris.—Dufour-Bazin, Bazin, commune de Lectoure (Gers).—Dreuille, Paris.—Doux, Roche et Dime, Lyon.—Doux jeune, Villalier (Aude).—Douine, Troyes.—Donat, Achard et comp., Riom.—Descoins, Mouy (Seine-et-Oise).—Demi-Doineau, Paris.—Demoreuil, Hangers (Somme).—Delepoulle frères, Roubaix.—Buisson, Juglar et E. Robert, Manosque (Basses-Alpes).—Delamorinière, Goulu et Michelet, Paris.—Defrenne (Louis), Roubaix.—Defrenne (Alphonse), Roubaix.—Decoster, Lille. —Dechancé et comp., Rouen.—Decaux, Elbeuf.—Debu père et fils, Rouen. —Dayde-Gary, Cennes.—Monnestiés (Aude).—Dachés et Duverger, Paris. —Courtet frères et Barret, Toulon, près Périgueux.—Cordonnier (Mme veuve), Roubaix.—Antoine Collin et comp., Saulx (Vosges).—Collard et Belzacq, Paris.—Chibard fils et comp., Paris.—Chaumouillé et Céas, Bourg-lès-Valence.—Chapron, L., Nantes.—Chanson (Mlle), Paris.—Champigneule jeune, Warize (Moselle).—Champailler fils aîné, Saint-Pierre-lès-Calais.—Gérin fils et Rosset, Chabeuil (Drôme).—André-Jean et le major Bronski, au château de Saint-Selves (Gironde).—Carrière-Vignat, Saint-Etienne.—Carquillat (MM.), Lyon.—Canel, Chapelon et comp., Saint-Etienne.—Cambon cadet, Saméne (Gard).—Burgade père et fils, Bordeaux.—Bulteau frères, Roubaix.—Buffard, Lyon.—Brunel, Lille.—Briche van Bavinchove, Saint-Omer.—Boyer frères, Limoges.—Boulard, Vignon et comp., Paris.—Bourguignon, Schmidt et Schwebel, Bischwiller (Bas-Rhin).—Bouniols aîné, au Vigan.—Boulard, Chollet (Maine-et-Loire).—Veuve Bordeaux, Fournet et fils, Lisieux.—Bonnal (J.-P.) et comp., Montauban.—Boisguillaume et fils, Elbeuf.—Bluet, Rouen.—Blanpain frères, Sédan.—Sidney de Meynard, Orleix, près Tarbes.—Blachier et Masseran, Nîmes.—Beudon, Paris.—Bertin, Nantes.—Beer-Morel, Elbeuf.—Mlle Beauvais et comp., Paris.—Barrier, Paris.—Bachemallet, Barnicault et Dietz, Saint-Vincent-des-Vergues. —Aubry-Febvrel, Mirecourt.—Veuve Acary et fils, Montluel (Ain.) Giblin fils, Lassalle (Gard).

MÉTAUX.

MM Besquenet et comp., fonte, à Tredion (Morbihan).—Blanchon et Boisbertrand, id., à la Chapelle-St-Robert.—Blary, id., à Louviers.—Bloch, id., à Versailles.—Bollée (Ernest), cloches, à Sainte-Croix (Sarthe).—Bourgeois et comp., fers, à Sionne (Vosges).—Doe frères et comp., id., à Charenton.—Ducel fils, id., à Paris.—Forges de Paimpont, id., Ille-et-Vilaine.—Frémy, id., à Paris.—Rojon, id., à Paris.—Geoffroy (Bertrand), id., à Saint Paul-lès-Dax (Landes).—Métairie, divers, à Pont-Saint-Ouen (Nièvre. Tranchon, id., à Paris.—Vande et Jeanrey, id., à Paris.—Vegny et comp., id., à Paris.—Bourdeaux aîné, coutellerie, à Montpellier.—Chatelet jeune et fils, id., à Thiers (Puy-de-Dôme).—Guerre, id. à Langres.—Guillemot-Lagrulière, id., à Paris.—Luer, id. à Paris.—Navaron Dumas, id., à Thiers. —Prodon-Pouzet, id., à Thiers.—Parisot, id., à Paris.—Vauthier, id., à Paris.—Martin, armes blanches, à Paris.—Delacour, id., à Paris.—Batéfot (veuve) quincaillerie, à Blamont (Meurthe).—Bernier aîné et frères, id., à Paris.—Chauffriat et Baron, enclumes et soufflets, à Saint-Etienne.—Delaforge, quincaillerie, à Paris.—Fusellier, id. à Paris.—Gérard, id., à Paris.—Chevalier, id., à Paris.—Somborn et comp., id., à Boulay (Meurthe).—Arnheiter, id., à Paris.—Chauviteau et comp., id., à Paris.—Dorval, id., à Paris.—Paublan, id., à Paris.—Jacquemin père et fils, id., à Morez (Jura).—Dufour et Demalto, id., à Paris.—Lagoutte et fils, id. à Paris.—Loysel et Hubin, id. Paris.—Simon et comp., id., Paris.—Sirot père, divers fers, à Trich Saint-Léger (Nord).—Victor Sirodot, Mouchet et et comp., id., à Oloron (Basses-Pyrénées).—Massun et fils, id., à Metz. —Neuss (H. J.) id., à Vaise (Lyon).—Trousset fils, Catala et comp., id., à Angoulême.—Herriez, typographie, Paris.—Duhault et Renault, id., Paris.—Lundy, id. Paris.—Mychel, id., Paris.—Petitbon, id., Paris.—Thorey et Virey, id., Paris.—Boulland et fils, limes à Paris.—Deroland, limes, à Paris.—Pupil, limes, Paris.—Raoul aîné, id., Paris.—Taborin, id., Paris.—Froid, id., Paris.—Grasset, id., à Saint-Aubin (Nièvre).—Schmidborn et comp., id., Sarralbe (Moselle).—Thomas (Louis), étaux, Nevers.—Pelletier, id., à La Ferrière-sous-Jongue (Doubs).—Pechenard-Nanquette, id., à Pied-Celle (Ardennes).—Poli et comp., id., Paris.—Pandera-Duchavany et comp., cordes à musique, Ponchery (Isère).—Ityon, cuivre et chaudronnerie, Paris.—Jolly, id., Paris.—Lebas, id., Laiglo. Paillette, id., Paris.—Reveilhac fils, et comp., id., Paris.—Richard Durivai, id., Sedan.—Chatelard et Berrin, peignes à tisser, cardes, Lyon.—Desplanques jeune, id., Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).—Foucher, id., Rouen.—Harding Cocker, id., Lille.—Sehet, id., Sonbés (Hérault).—Bocquet, bijouterie, Paris.—Bureau, id., Paris.—Savard, orfèvrerie, Paris.—Griset, id., Paris.—Gaussent, id., Paris.—Bernard, marbres, Grenoble.—Cabarrus et Gradit, id., à Eugomer (Ariége).—Celis, id., Paris.—Ciuli, id., Paris.—Debray, id., Paris.—Debry, ardoises, Monthermé (Ardennes). —Delis, meules, Paris.—Galmier, mosaïques, Montpellier.—Huttin, brunissoirs, Paris.—Lemesle, marbres, Paris.—Mony (non exposant), émail, Paris.—Mudesse, marbres, Paris.—Perronnet fils aîné et comp., id., la Mure (Isère).—Philippot, id., Perpignan.—Rocle, id., Paris.—Roger fils, pierres meulières, La Ferté-sous-Jouarre.—Sappey, marbres, Vizille (Isère). Sauvage, sculpture et marbres, Paris.—Petit, pierres lithographiques, Mirecourt (Vosges).—Helliot et Saint-Paul, fers, Paris.—Lejeune fils, fers, Paris.

MACHINES.

MM. David Lyon aîné, moulins, à Meaux (Seine-et-Marne).—Uhler aîné, idem., à Dijon.—Touaillon, idem., à Saint-Denis.—Stoltz fils, machines à vapeur, à Paris.—Vaché, idem., à Paris.—Stamm et comp., idem., à Montbéliard.—Nachet, à Paris.—Neumann, à Paris.—Niot, à Paris.—Rodiguet, à Paris.—Saunier, à Mâcon (Saône-et-Loire).—Pompon, bronze d'art, à Paris.—Bordeaux, estampe sur cuivre, à Paris.—Maurin, estampage sur cuivre, à Paris.—Vauthier, bijouterie, à Paris.—Terrart, sculpture, à Paris.

POTERIES.

MM. Halot père et fils, porcelaines, à Paris.—Langlois (Frédéric) et compagnie, porcelaines, à Paris.—Barre Russin, porcelaines, à Paris.

ARTS DIVERS.

MM. Matton (Auguste), gants, à Paris.—Pinson, boutons, à Paris.—Guilbert fils, boutons, à Paris.—Roumestant, papeterie, à Paris.—Angrand, papiers de fantaisie, à Paris.—Fenoux, gainerie, à Paris.—Dier, restauration de vieux habits, à Paris.

## Rappels de médailles de bronze.

TISSUS.

MM. Gervais, coton, à Caen (Calvados).—Lalizel aîné, coton, à Barentin (Seine-Inférieure).—Laumailler et Froidot, coton, à Coye (Oise).—Godard (Auguste), batistes, à Bapaume.—Mary (Louis), toiles, à Saint-Rimault (Oise).—Royer (Jacques), toiles, à Fresnay (Sarthe).—Billon père et fils, toiles, à Fresnay (Sarthe).—Berton frères, toiles, à Pont-de-Chaix (Isère).—Bournhonet, châles, à Paris.—Bouet, châles, à Nîmes.—Allire Bouhon, soies, à Chatte.—Noël Champoiseau, soies, à Tours.—Dumaine Xavier, soies, à Tournon.—Noyer frères, soies, à Nîmes.—Rouvière frères, soies, à Nîmes.—Pierquin Grandin et fils, soies, à Reims.—Troupel, Fabre et Gide, soies, à Embrun.—Dutrou fils, soies, à Paris.—Mesnager frères, soies, à Saint-Etienne.—Genevois (veuve), tissus de crin, à Paris.—Javal et May, draperie, à Elbeuf.—Rastié fils, draperie, à Elbeuf.—Couprée (Marcel) et compagnie, draperie, à Elbeuf.—Jubel-Desmares, draperie, à Vire.—Goudchaux-Picard fils, draperie, à Nancy.—Berthaud et Perthus frères, drap-feutre, à Vienne.—Talbot fils, drap-feutre, à Saint-Denis (Indre-et-Loire.)—Barthes (Sylvestre), drap-feutre, à Saint-Pons (Hérault).—Visquesnel, drap-feutre, à Rouen.—Lemonnier, drap-feutre, à Yvetot.—Montbier-Huet, drap-feutre, à Bolbec.—Pra-Mondon (André), tissus à Tarare.—Sermon (Alexandre), et Duval, tissus, à Tarare.—Renaudière, tissus, à Paris. —Lejeune et compagnie, tissus, à Roubaix.—Delétaille-Cocquel, bonneterie, à Arras.—Troupel et Baragnon, bonneterie, à Montpellier.—Vautier fils, bonneterie, à Caen.—Guérin (Samuel), passementerie, à Nîmes.—Marie Hottot (Mme) et compagnie, dentelles, à Paris.—Hulot, dentelles, à Paris.—Biais, broderie, à Paris, Rouget Delisle, tapisserie, à Paris.—Peau Béchard, impression sur tissus, à Passy.—Mirabeau et compagnie, châles, à Nîmes.

MÉTAUX.

MM. Debeine, tuyaux sans couture, à Paris.—Henri (Mme veuve) marbres, à Laval (Mayenne).—Virebent-Doat, marbres, à Toulouse.—De Meny, bitume, à Paris.—Hutin, marbres, à Paris.—Hildebrand, cloches, à Paris.—Roger, cordes de musique, à Paris.—Soyes, limes, à Nevers.—Gourjon, limes, à Nevers.—Bobillier, faulx, au dessus de la fin des Gras (Doubs). Schmitt, enclumes, à Paris.—Camus, quincaillerie, à Paris.—Frudhomme, vis et boulons, à Bercy près Paris.—Variet, vis et boulons, à Paris.—Frestel, vis et boulons, à Saint-Lô (Manche).—Grangoir, serrurerie, à Paris.—Fichet, serrurerie, à Paris.—Champion, toiles métalliques, à Paris.—Dournay et compagnie, bitume, à Paris.

MACHINES.

MM. Rouffet, machines-outils, à Paris.—Bandat, id., à Paris.—Becquet, id., à Paris.—Finbel, id., à Mours (Seine-et-Oise).—Boulanger fils, id., à Paris.—Numa-Louvet, id., à Paris.—Fan-Zwoll, id., à Paris.—Clerc-Armand, id., Paris.—Adam (Eugène), id., Colmar.—Contamin et Ce, id., Paris.—Geneste, id., Paris.—Guenin, id., La Chapelle-Saint-Denis.—Contanine, id., Paris.—Bainée, id., Paris.—Léonard, id., Paris.—Travers fils, id., Paris.—Geslin, id., Paris.—Cotton frères, id., La Rochelle.—Boutté, id., Paris.—Feuillâtre, garde-robes, Paris.

INSTRUMENS DE PRÉCISION.

MM. Claudin, arquebuserie, Paris.—Camille Jubé, id., Paris.—Desnyau, id., Paris.—Perrin-Lepage, id., Paris.—Banerkeller et comp., cartes géographiques en relief, Paris.—Wetzels, pianos, Paris.—Koska, id., Paris.—Busson, id., Paris.—Lacote, instrumens de musique, Paris.

ARTS CHIMIQUES.

MM. Pellier frères, conserves alimentaires, au Mans.—Chomeau, id., Paris.—Durlez, bougies, Paris.—Landiuy, colle-forte, Grenoble.—Lefebure frères et fils, id., Paris.—Demarson et comp., savons, Paris.—Bourbonne-Fillion (Mme), id., Paris.—Guichard, produits chimiques, Châtenay, près Nantes.—Tricotel et Chapuis, couleurs, Paris.—Macle, id., Paris.—Panay père, matières tinctoriales, Puteaux.—Gisclard, produits chimiques, Alby.—Léon, vernis, Alby.—Herbin, cirages et vernis, Alby.—Cerbelaud, calorifères, Alby.

BEAUX-ARTS.

MM. Louillet, typographie, Paris.—Rignoux, id., Paris.—Martenot, lithographie, Paris.—Delarue, id., Paris.—Lardières, id., Paris.—Cherler, reliure, Paris.—Leblanc (veuve), gravure, Paris.—Clicquot, id., Paris.—Beaulés frères, imprimerie, Paris.—Bernauda, bijouterie, Paris.—Ringuet-Leprince, ébénisterie, Paris.—Hœfer, id., Paris.—Baudry, id., Paris.—Colletta-Lefebvre, tabletterie, Paris.—Bonhardet, billards, Paris.—Serrurot, bronzes d'art, Paris.—Courcelle, id., Paris.—Pompon, bronze d'art, Paris.—Bordeaux, estampage sur cuivre, Paris.—Maurin, id., Paris. —Vauthier, bijouterie, Paris.—Terrart, sculpture, Paris.

POTERIES.

Halot père et fils, porcelaines, Paris.—Langlois (Frédéric) et comp., id., Paris.

ARTS DIVERS.

Matton (Auguste), gants, Paris.—Pinson, boutons, Paris.—Guilbert fils, id., Paris.—Roumestant, papeterie, Paris.—Angrand, papiers de fantaisie, Paris.—Fenoux, graineterie, Paris.—Dier, restauration de vieux habits.

---

Imprimerie de Lange Lévy et Comp. rue du Croissant, 16.

...et, qu'enfin, par suite de ces actes, la reine Pomaré se soit vue dans la nécessité de se réfugier à bord d'un navire anglais? Je désirerais savoir aussi, si au moment où tout cela se faisait il y avait des forces anglaises dans l'île et quel était l'effectif de ces forces.

SIR ROBERT PEEL. L'honorable et brave officier ne m'avait pas donné avis de son interpellation, mais je savais que d'autres membres devaient m'en adresser de semblables. Nous avons reçu des nouvelles de Taïti, et m'en rapportant à ces nouvelles que je n'ai aucune raison de croire inexactes, je n'hésite pas à déclarer qu'une grossière insulte, accompagnée d'une grossière indignité a été commise. (*A gross outrage accompanied by a gross indignity has been committed.*)

DE TOUTES PARTS. Ecoutez!

Le gouvernement de S. M. a reçu cette nouvelle lundi et nous avons saisi la première occasion pour faire au gouvernement français les représentations que nous regardions comme commandées par les circonstances. L'insulte a été faite par une personne revêtue d'une autorité temporaire à Taïti, et d'après ce qui est parvenu à notre connaissance, l'insulte n'a pas été commise par suite d'une autorisation qui aurait été donnée à cette personne par le gouvernement français. Présumons que les nouvelles sont exactes. Je pense que le gouvernement français fera la réparation que nous croyons que l'Angleterre a le droit de demander. Je désire que l'on ne me demande pas d'autres éclaircissements à ce sujet. (Ecoutez!)

SIR CHARLES NAPIER. Le très honorable baronnet n'a pas répondu à une partie de ma question. Je demandais si une force anglaise convenable stationnait à Taïti au moment où les choses se sont passées, et si les Français ont établi des fortifications dans l'île.

SIR ROBERT PEEL. J'ai donné à l'honorable et brave officier toutes les explications nécessaires.

Il nous paraît que le gouvernement anglais est un peu bien prompt à juger et à caractériser les faits qui se sont passés à Taïti. Il n'a eu, pour s'éclairer, que les rapports de ses officiers et ceux de M. Pritchard. Or, chacun sait combien, dans ces malheureux conflits, l'esprit des rivalités nationales arrive à l'exaltation et à l'aveuglement.

S'il fallait s'en rapporter aux lettres reçues à Londres, M. Pritchard aurait été arrêté et emprisonné par les autorités françaises sans aucune provocation de sa part, sans motif sérieux. On connaît assez les antécédents de ce missionnaire pour qu'il y ait lieu de soupçonner cette parfaite innocence, dont on le couvre par la voie de la *Vindictive*. Les Anglais eux-mêmes savent bien que M. Pritchard s'est dévoué avec une extrême passion aux intérêts de la reine Pomaré et a montré une grande animosité contre les Français. Le *Times* avoue lui-même que c'est un homme « inconsidéré et une tête chaude. »

Quant aux autres mesures que M. le commandant d'Aubigny a cru devoir prendre, comme représentant de la France souveraine, pour étouffer une insurrection, nous ne comprenons pas que l'honorable et brave sir Charles Napier ait cru devoir en faire l'objet d'interpellations. Elever des fortifications, faire éteindre les feux à huit heures, au coup de canon de la rade, ce sont là des actes que légitiment parfaitement les droits de souveraineté qu'exerçaient, au nom de la France, nos officiers depuis la dépossession de la reine, faits qu'expliquent surtout les nécessités d'une mise en état de siége.

Toute la question est de savoir si l'état de trouble du pays et la conduite de M. Pritchard nécessitaient l'arrestation de ce personnage. Le droit des gens ne rend pas inviolable un consul étranger qui tremperait dans des conjurations contre l'autorité du souverain, et dont les menées y éterniseraient la perturbation dans le pays. Mais la question perdrait singulièrement de sa gravité, si, comme le dit

Tous ces faits, nous le répétons, restent à éclaircir. Les rapports des officiers anglais, ceux de M. Pritchard ont besoin d'être contrôlés et rectifiés par ceux de nos officiers. Dieu nous garde de demander qu'on accorde aveugle confiance aux versions françaises, et qu'on n'ait que méfiance pour celles des Anglais. Nous croyons que, dans ces circonstances, il peut y avoir de part et d'autre quelque exagération. On ne voit pas bien à travers l'ardeur de la passion, et le plus souvent, en toute loyauté, on apprécie imparfaitement les faits. Que de troubles viennent ainsi de malentendus! Nous devons, pourtant, faire observer que la position supérieure de M. le capitaine de vaisseau Bruat, que sa qualité de gouverneur doivent donner un poids particulier à ses déclarations. Il faut remarquer en outre que M. le gouverneur Bruat n'était pas d'abord mêlé au conflit, que l'arrestation de M. Pritchard n'est pas de son fait, et qu'ainsi il est placé plus impartialement pour en juger. Enfin, personne n'ignore que l'irritation est plus vive et plus aveugle du côté qui perd la partie; or, depuis la dépossession de la reine, les Anglais, à Taïti, se croyaient les battus, et bien à tort, comme chacun sait.

Quoi qu'il en soit, les menées patriotiques de M. Pritchard, et les actes plus ou moins vifs de nos officiers n'auront pas pour effet d'amener une rupture entre les deux grands peuples. Que les amours-propres nationaux ne s'exaltent pas outre mesure sur le bruit de cet accident. Que l'Angleterre reste calme et digne dans ses réclamations, afin de ne pas exciter les susceptibilités et les ardeurs du peuple français. S'il y a eu injure, s'il y a eu excès, la France devra réparer honorablement les torts de ses agents. Mais il n'est pas juste, et il n'est pas sage de crier à l'injure et à la grossièreté avant d'avoir bien pesé les torts des uns et des autres; et rien ne prouve encore que M. Pritchard n'ait pas mérité le traitement qu'il a subi.

Du reste, ces événements nouveaux compliquent tellement notre situation à Taïti, que ce devrait être pour notre gouvernement l'occasion de faire comprendre à l'Angleterre que l'intérêt de la dignité de la France exige absolument le maintien de la souveraineté établie par M. l'amiral Dupetit-Thouars. M. Guizot a suffisamment prouvé, en cette affaire, sa condescendance bienveillante aux désirs de la Grande-Bretagne; il a fait un grand sacrifice à l'entente cordiale. Aujourd'hui, il est donc parfaitement posé pour faire comprendre à sir Robert Peel qu'après tous ces événements, la France ne peut pas reculer à Taïti sans se couvrir de honte.

---

La presse anglaise continue à s'occuper de l'affaire de Taïti:

Le *Times* pense que, dans les circonstances actuelles, cette affaire revêt un caratère moins grave que si elle était posée entre les gouvernements d'Angleterre et de France. Toute l'autorité, dont les officiers français ont abusé à Taïti, avait été évidemment usurpée. Ils étaient déjà désavoués; et par conséquent toute la responsabilité d'une pareille conduite retombe sur leurs têtes. Cependant un gouvernement encourt une grave responsabilité quand il choisit de tels agents pour les investir de pouvoirs discrétionnaires dans des parties lointaines du globe. Il est fâcheux pour la France d'avoir à sa solde des hommes qui ignorent jusqu'au nom de justice. Mais il serait plus étonnant encore qu'il leur fût permis de compromettre l'honneur et la politique de leur pays, dans des fonctions si délicates et si importantes. Après un abus de pouvoir pareil, il ne reste qu'à désavouer promptement, et avec indignation, des hommes qui compromettent la couronne qu'ils prétendent servir, et à donner pleine satisfaction à l'infortunée reine de ces îles; ainsi qu'aux

...entrevue de lord Aberdeen; nous n'en augurons rien de bon. C'est à la chambre à ne pas traiter à la légère cette scandaleuse insulte (*this scandalous outrage*), qui n'est rien moins qu'un défi jeté à l'Angleterre. »

## Amérique du Sud.

### RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY.

Nous recevons du Brésil et de l'Assomption, capitale de la république du Paraguay, des nouvelles importantes: Les fleuves de cette riche contrée ont été ouverts à toutes les nations.

Le Paraguay n'est plus ce pays fantastique sur lequel on a débité tant de contes extraordinaires; où les principes du communisme amalgamés aux doctrines de l'ordre des jésuites étaient, disait-on, mis en pratique par le célèbre dictateur Francia, qui avait fermé hermétiquement ce pays aux étrangers.

Le Paraguay est situé dans l'intérieur des terres, entre l'empire du Brésil, la confédération argentine, les républiques de Bolivie et de l'Uruguay. Ce pays d'une prodigieuse fertilité, est entouré de deux grands fleuves, le Paraguay et le Parana. Le premier communique directement avec la Bolivie par le rio Pilcomayo. Le Paraguay et le Parana forment, en réunissant leurs eaux à celles de l'Uruguay, le Rio de la Plata.

A l'embouchure du Parana est située l'île de Martin-Garcia, qui est la clef de la navigation de ce fleuve et du Rio Uruguay. Cette île que nous avions prise sur Rosas, conjointement avec nos alliés les Montevidéens, en 1838, a été rendue à ce chef par le traité du 29 octobre 1840. L'île Martin-Garcia est appelée à jouer un grand rôle dans le commerce intérieur de ces vastes régions.

Lorsque l'ouverture des ports de la république du Paraguay fut déclarée, le commodore Purvis, qui commande les forces anglaises devant la rade de Montevideo, s'est empressé d'expédier un bâtiment de guerre pour demander que le fleuve, dominé par l'île de Martin-Garcia, fût ouvert au commerce anglais. M. Mandeville, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, à Buenos-Ayres, a signifié à Rosas que son gouvernement ferait respecter au besoin l'indépendance du Paraguay.

Il est inutile d'ajouter que nos chargés d'affaires dans ces parages n'ont fait aucune démarche. Et pourtant le Paraguay est un des pays de l'Amérique du Sud qui peuvent fournir à notre commerce maritime d'importants débouchés.

Après la mort du dictateur Francia (1841), ce pays a été administré provisoirement par deux consuls, MM. Carlos Antonio Lopez, et Mariano Roque Alonzo: maintenant il est gouverné par M. Lopez, qui a été nommé président décennal au mois de mars dernier. Ce pays jouit d'une paix profonde et paraît, comme nous le disions il y a quelques jours en parlant de la république de Bolivie, animé du désir de participer aux avantages du commerce extérieur.

Nous avons sous les yeux le message adressé à la représentation nationale, le 12 mars, par MM. Lopez et Alonzo au nom du gouvernement supérieur. Cette pièce officielle est sagement conçue. Voici les principaux faits qu'elle contient:

Ratification de l'indépendance de la république déjà proclamée par le premier congrès de 1842. — Notification de l'indépendance de la république aux chargés d'affaires d'Angleterre, de France, du Brésil et des Etats-Unis à Buenos-Ayres, ainsi qu'aux gouvernements de Rosas, à ceux de Bolivie et du Chili, et à l'internonce du pape à Rio-Janeiro. — Reconnaissance de l'indépendance de la république par les ministres de la Grande-Bretagne et du Brésil, et par le gouvernement de Bolivie.

On ajoute que la république a ouvert deux fois son territoire aux réfugiés de la confédération argentine et à ceux du Brésil. Le message en-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

**Première partie.**

## VIII.

### ORIGINES.

En vertu du droit d'aînesse qui régnait alors en Sicile, le baron Schininà avait hérité seul, en qualité d'aîné, du titre et des biens de sa famille. Sa sœur unique ayant pris le voile était devenue abbesse d'un couvent d'Alcamo; son frère cadet, beaucoup plus jeune que lui, ne voulant entrer ni dans les ordres ni dans l'armée, s'était expatrié pour chercher fortune à l'étranger; il n'y avait trouvé qu'une femme. Le cours de ses aventures l'ayant conduit en Angleterre, il y avait épousé, quoique sans carrière et sans fortune, une jeune Anglaise qui n'avait d'autre dot que sa beauté. Rafaella était le fruit de cette union téméraire.

Les premiers temps tout alla bien: l'ivresse d'une passion réciproque et l'heureuse insouciance de la jeunesse transfiguraient la réalité; on s'aimait trop pour penser à autre chose; pourtant il fallut penser à vivre, car un moment vint où l'on se trouva en présence des dernières guinées. Réveil affreux après un si beau rêve! Isolés, perdus dans les brumes de ce désert populeux et sans entrailles qu'on appelle Londres, les deux époux tournèrent les yeux vers la Sicile, où la maison du baron leur apparaissait comme un port assuré; mais ce port, il fallait l'atteindre. Le jeune ménage réalisa ses dernières ressources et s'embarqua avec l'enfant nouveau-né.

La traversée fut malheureuse: les vents contraires la prolongèrent; la guerre avait éclaté, on fit de mauvaises rencontres, si bien que la mère de Rafaella tomba malade de fatigue, d'inquiétude, de peur, et mourut en mer que déjà l'on apercevait à l'horizon le panache blanc de l'Etna. L'Océan ensevelit dans ses abîmes la jeune et belle étrangère. Elle n'avait pas dix-huit ans.

Resté seul avec sa fille au berceau, l'infortuné père devint presque fou de douleur. Il débarqua ou plutôt on le débarqua à Trapani comme un homme déjà touché par le doigt de la mort. Tombé dans une mélancolie profonde, incurable, il ne fit plus que languir. La tendre hospitalité et la sollicitude infatigable de son frère adoucirent ses derniers jours sans pouvoir les prolonger. Il s'éteignit un beau soir d'automne, heureux, disait-il au prêtre, d'aller rejoindre, dans le royaume invisible des âmes, celle qu'il avait tant aimée, aimée jusqu'à mourir! Il n'avait que vingt-deux ans.

Voilà sous quels auspices Rafaella avait fait son entrée dans la vie; elle avait reçu pour tout héritage l'exquise délicatesse de sa mère et la sensibilité mélancolique de son père; leurs traits, du reste, revivaient en elle d'une manière si frappante, qu'elle était à la fois le portrait de tous les deux. En perdant une famille, la jeune orpheline en retrouva une autre dans la maison de son oncle, et fut élevée par ses parents adoptifs, avec une tendresse toute maternelle. Vint le temps de la mettre au couvent; personne en Sicile n'oserait s'affranchir de cet usage, pas même un philosophe si voltairien fût-il, et lui peut-être encore moins qu'un autre. Elle entra naturellement chez les religieuses dont sa tante était abbesse, mais elle n'y resta pas longtemps; le baron la rappela dans le monde aussitôt que les convenances le permirent, et il songea dès lors à la marier.

De tout temps il avait jeté les yeux sur Fabio, quoiqu'il eût dix ans de plus qu'elle. Fils de son plus ancien, de son plus cher ami, qui en mourant le lui avait pour ainsi dire légué, Fabio était au service et venait passer chez lui presque tous ses congés. Il jouait avec Rafaella comme avec une enfant; plus tard il l'allait voir au couvent comme il aurait été visiter une sœur, et sans penser qu'il pût être jamais pour elle autre chose qu'un frère. Aussi reçut-il en plaisantant les premières ouvertures de son parrain; mais le baron tenait à ses idées matrimoniales presque autant qu'à ses idées archéologiques; le mariage était arrangé, consommé... dans sa tête; peu s'en fallait qu'il ne traitât déjà de neveu son filleul. Fabio ne disait ni oui ni non; il laissait aller les choses avec cette facilité, cette insouciance, que la plupart des militaires portent dans les affaires les plus graves; bref, il advint en fin de compte, qu'il était engagé sans même s'en douter.

Les choses en étaient là lorsqu'il fut destitué. Il eut dès lors tout le loisir de se replier sur lui-même, et de réfléchir aux engagements qu'il avait pris, ou du moins laissé prendre pour lui. Confiné à sa cassine de Boncévino, il allait souvent à Mazzara; il n'allait que là, et ses fréquentes visites étaient autant d'otages, livrés, immolés par lui, comme disait le baron, sur les autels de l'hyménée. Son prochain mariage avec l'héritière des Schininà, était de notoriété publique, et tenait à distance tous les autres prétendants. Et cependant, quoique sortie depuis longtemps du couvent, et devenue ce que nous l'avons vue au temple de Ségeste, Rafaella n'en était pas moins toujours pour lui la jeune fille avec laquelle il jouait naguère, et qui jouait avec lui sans conséquence.

Rien n'est plus difficile que de changer la nature d'un sentiment, surtout quand l'habitude l'a consacré; et, d'ailleurs, la familiarité nuit à l'amour: il veut, pour éclore, l'inconnu, le mystère, comme ces fleurs délicates qui cherchent l'ombre et la paix des bois. On nous dira peut-être qu'il s'agissait de mariage et non d'amour; mais Fabio sans fortune et sans carrière n'en était que plus scrupuleux et plus réservé; il avait l'âme noble et n'était pas homme à mettre à prix sa liberté; malgré l'intervention du prêtre, et sanctionné ou non par le sacrement, un marché est toujours un marché; or, l'homme fier ne se vend pas, il se donne.

Telle était la situation de Fabio alors que sa rencontre avec la reine aux carrières de Sélinonte était venue d'une façon si brusque, si romanesque bouleverser son cœur et sa vie. Et maintenant, la situation se compliquait; qu'allait-il faire entre ces deux femmes, qui, à des titres différents, régnaient toutes les deux sur lui? L'une était la vie publique, l'ambition avec tous ses orages; c'était l'action, la vengeance, la fortune peut-être, une carrière, la gloire, en un mot tout ce qui fait battre ici-bas le cœur des hommes; l'autre, au contraire, était la vie intérieure, la vie de famille, calme, austère, arrêtée; c'était la poésie du foyer domestique, la dignité des mœurs, la sérénité des habitudes, la douceur confiante des affections régulières; c'était le bonheur sans doute, un bonheur sans incidents, sans tempêtes. A laquelle de ces deux femmes, de ces deux vies Fabio s'allait-il livrer désormais?

Dans son trouble et son incertitude, il rêvait des transactions impossibles, et se flattait de concilier les deux puissances rivales qui se disputaient son cœur, puissances jalouses, exclusives, inflexibles, qui ne sauraient souffrir ni compromis ni partage. Et puis quand il s'était bien mis l'âme à la torture, il appelait à son aide l'insouciance militaire et s'abandonnait au cours des événements. Il est si commode, quand on ne veut, quand on ne peut prendre un parti, de se reposer sur l'imprévu! L'imprévu, toujours l'imprévu! C'est avec ce mot que les hommes faibles, et les plus forts eux-mêmes, se sauvent et se perdent.

Tout en réfléchissant sur sa destinée, Fabio avait fait du chemin et laissé derrière lui la petite ville de Calatafimi, dont le gouverneur angevin, Guillaume des Porcellets, échappa seul avec son confrère du Val-de-Noto, Philippe de Scalambre, au grand massacre des Vêpres Siciliennes. Leurs

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet.

Voilà comment le gouvernement et le commerce anglais savent saisir toutes les occasions de se procurer de nouveaux débouchés.

Le temps ne viendra-t-il jamais pour nos ministres de s'occuper sérieusement de nos intérêts maritimes et de donner une forte impulsion et une protection efficaces à notre commerce?

Mais à défaut d'une bonne politique extérieure, que le gouvernement se rappelle qu'il y va de son existence à rester dans une inaction complète; qu'il craigne les plaintes réitérées et la désaffection de plus en plus grande du commerce; qu'il n'oublie pas les paroles pleines de vérité que nous empruntions l'autre jour à la pétition des 417 négociants de Paris intéressés dans les affaires de Montevideo; qu'il médite surtout les lignes suivantes: « Depuis 14 ans le gouvernement de juillet nous a toujours demandé notre concours pour l'établissement et la conservation de l'ordre; il nous promettait en retour les bienfaits de la paix, l'extension et la sécurité du commerce extérieur. La paix est profonde, mais elle ne produit aucun de ses précieux fruits. »

La chambre des pairs a adopté aujourd'hui les projets de loi sur la police des réfugiés; sur les crédits extraordinaires, 1° pour les travaux des routes royales, canaux et chemins de fer; 2° pour les bateaux à vapeur destinés à faire le service de Douvres à Calais; 3° pour les dépenses supplémentaires du ministère de la marine. A propos de cette dernière loi, M. de Boissy a fait quelques observations sur les faits qui se sont passés à Taïti; mais ni M. Guizot, ni M. de Mackau n'assistait à la séance, et la chambre a passé outre.

## NOUVELLES DU MAROC.

On lit dans le *Siècle* de ce matin l'extrait suivant d'une lettre de Cadix du 24 juillet:

« La veille, sur une dépêche du maréchal Bugeaud dont le contenu est demeuré secret, mais dont la gravité peut être appréciée par le parti qu'elle a immédiatement fait prendre, M. le prince de Joinville a fait appareiller, est monté sur le vaisseau-amiral et s'est dirigé à toutes voiles vers la côte du Maroc.

» Le 24, à l'heure où la lettre que nous analysons ici allait être expédiée, on n'avait pas encore de nouvelles de la flotte; mais le bruit s'était répandu, par suite de l'indiscrétion de quelqu'une des personnes qui avaient dû être mises dans la confidence, que le prince s'était rendu à Tanger pour y enlever de force et ramener à Cadix notre consul et les nationaux que nous pouvons y avoir. Cette première opération, que l'on considérait comme devant être déjà effectuée à l'heure où l'on écrivait, était regardée comme le préliminaire et la preuve des coups décisifs que le prince était déterminé et autorisé à frapper.

» Les journaux ministériels, qui, du reste, nous ont accoutumés à leur silence, se taisent complètement ce soir encore. Nous leur devrons donc d'être les premiers à annoncer ces nouvelles.

D'un autre côté nous trouvons dans le *Sud* de Marseille du 30:

« Le paquebot la Ville de Bordeaux, de la compagnie André et Abeille, commandé par le capitaine Combes, parti d'Alger le 26 juillet, au soir, a mouillé dans notre port durant la nuit du dimanche au lundi.

» Ce steamer nous apporte des nouvelles qui ne sont pas sans importance: l'empereur Abd-el-Rhaman a fait charger de chaînes le kalifa El-Ghenaoui, qui avait pris sur lui de commencer les hostilités. L'empereur, en même temps, a fait mettre ce général à la disposition du maréchal Bugeaud, lequel a répondu qu'il n'accepterait cette offre qu'après en avoir reçu les ordres de

blessés à plus de soixante... L'autorité s'est transportée sur les lieux avec des médecins et des prêtres. Le service n'a d'ailleurs été interrompu que momentanément. »

A ces détails, nous ajouterons les suivants, que nous empruntons au *Courrier du Midi*:

« Le premier convoi était parti à six heures du matin; moins d'un quart d'heure après, il était parvenu au lieu dit la Jane-de-Maurin, où se trouve une courte gare nécessaire au service, et dans laquelle stationnait en ce moment un wagon chargé de foin. Soit que les aiguilles, détournées pour conduire là ce wagon n'eussent pas été remises à leur place, soit toute autre circonstance encore inexpliquée, la locomotive est entrée dans la gare avec un mouvement d'impulsion alors très rapide, vu qu'on venait de traverser une partie de la voie encaissée et réputée très sûre comme étant établie sur le roc. Le choc qui en est résulté contre le wagon chargé de fourrages a brisé le tender qui précédait la locomotive, fait dérailler celle-ci dont les roues sont entrées profondément dans la terre du chemin; un wagon de bagages qui le suivait immédiatement a été mis en pièces sans qu'il soit résulté de ce premier choc autre chose que des dommages matériels. Mais il n'en a point été malheureusement ainsi des voitures ou wagons de voyageurs qui semblaient devoir naturellement suivre la même direction et s'arrêter au même obstacle.

» Les chaînes qui retenaient le convoi s'étant brisées au même instant, les voitures, entraînées dans un autre sens par leur mouvement d'impulsion, ont déraillé, traversé le chemin, et sont allées se précipiter sur la pente du talus dans une vigne située à quatre mètres au-dessous. Dans leur chute, ces voitures se sont entassées les unes sur les autres, l'avant-dernière restant penchée sur l'abîme, retenue par celles qui l'avaient précédée, et la dernière demeurant seule debout avec ses roues de devant sur la pente du talus et celles de derrière sur le chemin. La première voiture a été entièrement brisée, la seconde et la troisième sont endommagées, et les deux dernières seules n'ont éprouvé que peu d'avaries.

» Mais la main nous tremble pour décrire les malheurs qui sont résultés de cette terrible chute: deux personnes ont été tuées sur place par les voitures tombées sur elles. Ce sont le conducteur du convoi, nommé Viltard, qui était sur l'impériale de la première, et un jeune plâtrier, Tassy fils, âgé de dix-neuf ans. M. Antonin Spotourno, négociant de cette ville, âgé de trente-deux ans, qui était placé sur l'impériale du troisième wagon, a été écrasé par sa chute; il vivait encore lorsqu'on est parvenu à le dégager; mais à peine arrivé au débarcadère de Montpellier, où il a été transporté, ainsi que tous les blessés, il a rendu le dernier soupir.

» Le nombre de ceux-ci est beaucoup plus considérable; on nous communique une liste de 48 noms. »

» M. d'Eyssautier, commissaire de police du chemin de fer de Montpellier à Nîmes, qui se trouvait dans la dernière voiture avec sa famille, a fait porter aux blessés les premiers secours, et les a fait transporter à Montpellier par le convoi de marchandises qui arrivait en ce moment de Cette. Sur ces entrefaites, et à la nouvelle de cette catastrophe, nos autorités sont accourues successivement au débarcadère à mesure qu'elle leur parvenait.

» Dans le premier émoi, il était difficile de s'entendre et de se reconnaître; une foule émue entourait l'établissement et menaçait de l'envahir, sans qu'il fût possible de la contenir par la force armée, alors encore absente. Enfin, on se disposait à partir pour le lieu du sinistre, lorsqu'est arrivé, expédié par M. d'Eyssautier, le premier convoi de blessés.

» Déjà les hommes de l'art les plus proches avaient été prévenus et requis. Ce n'a été que quand tous les blessés ont été ainsi recueillis, pansés et ramenés chez eux, que les autorités et la justice se sont rendus sur les lieux pour commencer l'information. Le garde, à la négligence duquel ce terrible accident est attribué, est arrêté.

» Au moment où nous traçons ces lignes, M. le maire et M. le préfet s'occupent de visiter, dans leur domicile, chacun des blessés. »

On nous écrit du Hanovre, le 24 juillet:

« Les travaux de nos chambres touchent à la fin. La session a été très la-

« Le droit de vivre et le droit de travailler pour vivre sont les premières et les seules bases d'une bonne organisation sociale. Otez à l'homme le droit au travail, condamnez-le à n'être qu'une machine que le fabricant sera libre d'exploiter comme bon lui semblera, et vous aurez partout les mêmes résultats que ceux qu'on voit se produire en Silésie et en Bohême. L'organisation du travail, la distribution équitable de la richesse amènent l'extinction du paupérisme qui ronge la vieille Europe, voilà les problèmes que notre temps doit résoudre. Que les gouvernements se hâtent de le faire, s'ils veulent prévenir des catastrophes qui paraissent de plus en plus imminentes. »

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

*Séance du 2 août.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux réfugiés étrangers.

M. DUBOUCHAGE désirerait que les réfugiés étrangers ne fussent pas éloignés des grands centres de production et de consommation. Ils pourraient trouver là des moyens de se suffire à eux-mêmes, et le gouvernement arriverait ainsi à diminuer les secours qu'il leur donne. L'orateur termine en appelant l'attention de la chambre sur le sort des réfugiés espagnols. Il vote pour le projet de loi.

M. DE BOISSY approuve la loi; mais il voudrait qu'elle fût appliquée avec égalité, et que certains réfugiés ne fussent pas plus maltraités que les autres. Ainsi don Carlos, qui, selon M. le ministre de l'intérieur, est dans le droit commun, est soumis à une surveillance qui a quelque chose d'indigne du caractère français.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répondant d'abord à M. Dubouchage, maintient que c'est par mesure d'ordre public que les réfugiés sont éloignés des grands centres. Quant à la captivité de don Carlos, M. le ministre prétend contrairement à l'opinion émise par M. de Boissy, que ce prince est dans un cas exceptionnel, et que cesser toute surveillance à son égard serait ouvrir de nouveau les portes de l'Espagne à la guerre civile.

M. DE MONTALEMBERT se plaint, comme M. de Boissy, de la captivité de don Carlos. Sans doute, il faut l'empêcher de porter la guerre en Espagne; mais est-il besoin pour cela de le soumettre à des mesures rigoureuses?

L'orateur exprime le regret qu'il a de voir la France chargée de la garde de don Carlos. Il y a quelque chose de pénible à voir un gouvernement retenir prisonnier un prince qui est cousin de son chef. Il eût mieux valu laisser l'Angleterre se charger de la captivité de don Carlos. On sait qu'elle s'acquitte fort bien d'un pareil office. L'honorable pair termine en disant: Il est déjà d'assez peu de convenance de traduire un Montmorency devant les assises, sans faire encore surveiller un Bourbon par des mouchards. (Légère agitation.)

M. DUCHATEL revient sur ses premiers arguments et repousse les reproches de partialité dans l'application de la loi. Dans le fait de M. de Montmorency, comme dans celui de don Carlos, le gouvernement a appliqué la loi sans acception de personnes.

M. TESTE. J'ajouterai que les faits reprochés à M. de Montmorency prennent beaucoup plus de gravité en raison de sa position.

On entend encore MM. de Boissy et Dubouchage.

La discussion générale est fermée. Les articles sont successivement adoptés.

On procède au scrutin secret; en voici le résultat.

Nombre des votants, 96. — Boules blanches, 93. — Boules noires, 3.

La chambre a adopté.

La chambre reprend ensuite le scrutin secret sur le projet de loi relatif aux terrains des Petits-Pères à Paris. Ce projet est adopté.

La chambre passe à la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits extraordinaires pour les travaux de routes royales, canaux et chemins de fer.

vertus avaient désarmé jusqu'à la vengeance. Ce souvenir réveilla les passions politiques de Fabio, dont l'implacable haine eût été moins clémente; et qui, dans son cœur, poignardait jusqu'au dernier tous les Anglais. Aucun ne lui paraissait digne de pardon.

Il marcha quelque temps dans une campagne assez riante, semée d'oliviers, de cactus, d'aloès, et surtout d'acanthes, dont son cheval broyait sans pitié sous son pied de fer la feuille élégante et classique. Mais la nature changea: il entra vers le soir dans les montagnes; laissant la ville de Salemi sur la colline où elle est bâtie; il passa outre sans s'arrêter. Telle était son impatience, qu'il lançait son cheval au galop toutes les fois que les aspérités du chemin le lui permettaient. Le soleil couchant dorait les dernières crêtes du Mont-Polifo qui le séparait seul des marines de la Spagnola, nom funeste et sanglant; il gravissait péniblement une côte escarpée; deux muletiers le précédaient de quelques pas:

— On ne parle d'autre chose dans tout Marsalla, disait l'un d'eux, et j'en sais quelque chose, puisque j'en viens et que même j'en rapporte du bon, ajouta-t-il en frappant du poing un des deux barils de vin dont sa mule était chargée. Si sa majesté n'est pas contente...

— Tu portes donc cela à la Ficuzza?

— Et sans faire l'amour en route. Dussé-je crever ma bête il faut que j'y arrive cette nuit même. Il paraît que la provision a manqué tout à coup, et le majordome m'a fait partir à l'instant. Par le lait de la Vierge sa majesté n'entend pas raillerie sur cet article; il lui faut son Marsalla en ouvrant les yeux.

— Tu dis donc que c'est du bon?

— Et du fameux; juge un peu, le vin du roi!

— Est-il permis?

— A ton service.

Le camarade usant et abusant de la licence, introduisit une paille dans l'un des barils où le trou, il faut le dire à sa décharge, était déjà fait, et s'adjugea sans plus de façon les meilleures gorgées sinon les premières du Marsalla royal. C'est bien le cas de dire, avec le conteur, qu'à ce jeu-là un muletier vaut un roi; et le roi même en cette occasion n'eut que les restes du muletier.

— A propos, dit notre dégustateur sans gêne, après la libation qui ne fut pas mince, tu ne m'as pas conté comment s'est passée l'affaire des Langoustes.

— Voici: ils étaient deux officiers; l'un a attrapé une balle au beau milieu du front et celui-là n'a pas demandé son reste.

Ici Fabio devint attentif.

— Et l'autre? demanda le second muletier.

— L'autre, un certain major Dudlo, Dudli, Dudley, n'est pas beaucoup plus valide: il a reçu, dit-on, à travers les côtes un coup d'épée qui l'a mis sur le flanc pour long-temps.

— Connaît-on l'assassin? demanda Fabio, qui intervint diplomatiquement en reconnaissant son aventure.

— Assassin n'est pas le mot, répondit le muletier. Il paraît, sauf le respect dû à votre seigneurie, que les Langoustes en voulaient à la jolie fermière de la Spagnola. Tant pis pour eux, ma foi! Qui s'y frotte, s'y pique.

— Tu appelles cela une piqûre?

— Que voulez-vous? nous autres Siciliens, nous sommes chatouilleux sur l'article, témoins nos fameuses vêpres du temps jadis.

— Le meurtrier est donc le mari de la fermière?

— Non; les femmes étaient seules à la maison.

— Quoi! ce sont les femmes qui ont fait le coup?

— C'est, à ce qu'elles prétendent, un voyageur de passage, un inconnu.

— J'espère, au moins, qu'elles auront donné son signalement à la justice.

— Le plus souvent qu'elles vont le donner! Votre seigneurie ne connaît pas nos femmes. Les Langoustes n'ont pu tirer d'elles aucun renseignement, et par le lait de la Vierge! elles ont bien fait. Si je connaissais ce brave homme, je lui indiquerais les meilleures cachettes de l'île, et je lui donnerais une fameuse poignée de main.

— Tu ne me fais pas l'effet, mon camarade, de porter les Anglais dans ton cœur?

— Moi?... Que Dieu me le pardonne, je voudrais les voir tous au fin fond de l'Etna.

— Qu'est-ce qu'ils t'ont fait pour leur vouloir si peu de bien?

— Ce qu'ils m'ont fait? D'abord, ils tranchent des maîtres chez nous, et cela ne me convient pas. Nous mêlons-nous de leurs affaires pour qu'ils viennent se mêler des nôtres? Chacun chez soi, voilà ma loi, et Dieu chez tout le monde. Et puis n'ont-ils pas exilé le roi Ferdinand dans cette vilaine bauge de la Ficuzza et la reine Caroline à Castelvétrano? C'est une humiliation pour tous les bons Siciliens, et si l'on m'en croyait.....

— Eh bien?

— Eh bien! eh bien!.... par le lait de la Vierge! on ne le souffrirait pas.

— Patience! répondit Fabio; tu parlais tout-à-l'heure des vêpres siciliennes; ce qui s'est vu une fois peut se voir une seconde.

— Si jamais il y avait quelque chose... suffit! On sait où prendre une bonne escopette, et le gibier rouge est facile à tirer, on le voit de loin.

— Quant à moi, dit l'autre muletier, je ne me mêle pas de politique: tout ce que je sais, c'est que depuis que les Anglais sont dans l'île, le blé vaut vingt onces la salme, et une paire de bœufs trois fois autant; les onces roulent comme des tornèses. Ma foi! cette politique-là en vaut bien une autre.

— Imbécille! lui répliqua son camarade, est-ce dans ta poche que les onces roulent? Quand les barons vendent leur blé vingt onces la salme, le peuple paie son pain un tarin le rotolo. Tu parles de bœufs, sais-tu seulement quel goût a la viande? Voilà tout ce que nous gagnons, nous autres au séjour des Anglais. Le pauvre est toujours pauvre, l'argent va aux riches, comme les fleuves vont à la mer.

Cette rude leçon d'économie politique fut le terme de l'entretien; les muletiers continuèrent leur route de leur côté et Fabio du sien. La nuit était venue tout-à-fait, une nuit sans lune et sans étoiles. Isolés, perdus au sein des ténèbres, le cheval et le cavalier allaient devant eux au hasard, et conduits seulement par l'instinct; ils ne voyaient, n'entendaient rien; le silence était aussi profond que l'obscurité. Tout-à-coup, au détour d'un sentier, ils aperçurent, devant eux, à une distance incommensurable, un point lumineux presque imperceptible qui brillait au bout de la plaine, comme une étoile fixe au fond du firmament; c'était Castelvétrano.

Il était fort tard quand Fabio y arriva.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

— La première édition des APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS publiée à Besançon en 1824, a été promptement épuisée. L'Académie de Besançon a reconnu dans cet écrit, « un ouvrage capable d'intéresser ceux » même qui, après l'avoir lu, persisteraient à ne voir dans la théorie de » M. Fourier qu'une utopie impraticable. » L'auteur s'est proposé de tracer le *classement des procédés industriels*. Il oppose au PROCÉDÉ DE MORCELLEMENT, dont les résultats sont l'*indigence*, la *fourberie* et l'*oppression*, le PROCÉDÉ SOCIÉTAIRE, qui produit la *richesse graduée*, la *vérité pratique*, la *liberté individuelle* et la *justice effective*. Il place entre ces deux extrêmes un procédé mixte, et présente des *Statuts pour un comptoir communal*. Cette dernière partie de l'ouvrage renferme des idées qui paraîtront à chacun être d'une pratique immédiate.

Aujourd'hui, à la Porte-Saint-Martin, représentation extraordinaire au bénéfice de la caisse de MM. les auteurs dramatiques.

[illegible] de millions. Si ce projet n'est pas important au point de vue financier, il l'est beaucoup sous le rapport politique. Puisque M. le chancelier, ajoute-t-il, a bien voulu m'accorder la parole...

**M. LE PRÉSIDENT**, vivement. Ah! monsieur, je vous l'ai donnée parce que vous me l'avez demandée. (Hilarité prolongée.)

**M. DE BOISSY** se plaint du mauvais état de notre marine, en s'appuyant sur le rapport de la commission elle-même, et sur la note de M. le prince de Joinville. Il s'attache à faire ressortir la nécessité d'accroître nos forces maritimes en présence d'une nation rivale qui paraît vouloir faire de grands préparatifs dans l'intérêt de sa puissance navale.

M. de Boissy abordant les faits qui se sont passés dernièrement à Taïti, regrette beaucoup que la fin de la session nous mette dans une position désavantageuse en face des interpellations qui auront lieu dans le parlement anglais à ce sujet; interpellations qui seront vraies, sincères; car là bas on ne décline pas les interpellations !... En somme, dit l'orateur, il y a eu bannissement d'un consul anglais par un officier français. La chose me paraît grave, et je crains beaucoup, en l'absence des chambres, les engagements et les quasi-engagements sur lesquels il est difficile de revenir plus tard.

L'honorable pair termine, en priant la chambre, vu l'heure avancée, de renvoyer la discussion à demain, parce qu'il pourra prendre la parole sur les articles.

**VOIX NOMBREUSES.** Non ! non !...

**M. CHARLES DUPIN**, rapporteur, examine la source des déviations financières qui nécessitent la demande de crédits extraordinaires renfermés dans ce projet de loi. Il se félicite de l'augmentation de notre marine qui en est une des principales causes.

**M. DE BOISSY.** Je demande la parole.

**VOIX NOMBREUSES.** Aux voix ! aux voix !

La discussion générale est fermée, le articles sont adoptés

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 95. — Boules blanches, 91. — Boules noires, 4.

La chambre adopte

Demain discussion du budget des recettes,

## ESPAGNE.

Nous lisons dans notre correspondance de Madrid, du 26 juillet :

« D'après les nouvelles qui sont parvenues à notre connaissance, la Providence vient de nous sauver d'une effrayante catastrophe. Il ne s'agissait de rien moins que de mettre le feu aux casernes, et, à la faveur du premier moment de confusion, d'assassiner les officiers et les chefs, de se répandre aussitôt par la ville, et de la livrer à toutes les horreurs du pillage.

Ces affreux projets ont été déjoués par le zèle et l'activité de nos autorités militaires et politiques, et par l'admirable fidélité des troupes, qui ont résisté avec héroïsme à toute espèce de séduction. Les conspirateurs qui, suivant le ministère, appartiennent au parti des exaltés, s'étaient adressés à des sergents qui avaient feint d'écouter leurs propositions, et qui, après avoir reçu leurs confidences et leurs piastres, s'étaient empressés de remettre l'argent aux autorités en dévoilant le complot, et nommant les instigateurs.

» Suivant le *Tiempo*, le gouvernement aurait reçu la nouvelle qu'une bande de carlistes armés, et ayant des officiers à sa tête, serait entrée en Espagne par la frontière de France. Une autre bande a paru à Huesca, le 21. Un des fuyards a laissé tomber une lettre du brigadier carliste Arizun à une personne du pays. Des arrestations ont eu lieu à la suite de cette découverte. Le général Anglès est à la poursuite de ces émigrés audacieux. »

Il avait été convenu entre les conspirateurs et les sergents que ceux-ci se mettraient à la tête de leurs compagnies proférant le cri d'alarmes. A ce signal la garde nationale dissoute, mais qui travaille depuis long-temps en secret à se réorganiser, se serait montrée tout à coup dans les rues. Le gouvernement n'ignore pas d'où provenait l'argent des conspirateurs. On prétend avoir vu une lettre de Paris du 20 dans laquelle on dit qu'à cette heure la révolution doit être triomphante à Madrid, et l'on s'apitoie sur le sort de quelques hommes influents dont on cite les noms. Dans la matinée M. Cordero, son gendre ou neveu, et six autres personnes ont été conduits à la caserne Sainte-Isabelle où s'est rendu le capitaine général Mazaredo. On parle aussi de l'arrestation du rédacteur du journal le *Fray Gerundio*. Le colonel du régiment de l'Union avait donné sa démission, alléguant que la conduite des sergents dans cette affaire était de nature à démoraliser l'armée. Il l'a retirée.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* revient encore aujourd'hui sur l'affaire Pritchard. Il croira difficilement que ce missionnaire se soit tenu dans l'inaction et la réserve. D'ailleurs la lettre, très légitimement saisie, de la reine Pomaré, trahit assez son origine. Ce n'est pas de son propre mouvement qu'elle se compare à Ezéchiel. Le *Journal des Débats* ne veut pas cependant, non plus, justifier à l'avance et sans plus amples informations la conduite de l'officier qui commandait à Taïti pendant l'absence momentanée du capitaine Bruat. Il est possible, dit-il, qu'il ait agi avec trop de précipitation et de rigueur, et ce qui le prouve, c'est que M. Bruat, à son retour, a fait mettre Pritchard en liberté.

— Les journaux anglais, dit la *Presse*, sont pleins de déclamations violentes contre la mesure prise par le gouverneur de Taïti. A les entendre, le révérend père Pritchard est innocent comme une colombe, et c'est gratuitement, sans provocation, sans motif, que le gouverneur de Taïti, homme froid et circonspect, s'est décidé à employer les voies de rigueur à son égard. Personne ne croira à une pareille fable.

— Suivant le *National*, les commandants français ont accompli un devoir sacré, un de ces devoirs qu'on n'a pas besoin d'écrire dans les instructions, car tout homme de cœur les sent et les exécute. Ils ont défendu l'établissement confiée à leur garde, ils ont protégé la vie de nos soldats contre une insurrection; ils ont puni, en le chassant, un homme dans lequel tout est vulgaire sauf l'intrigue et l'audace; ils ont mérité les éloges de leur chef et l'estime de leurs concitoyens.

— La presse de Londres, dit le *Courrier français*, fait grand bruit de l'emprisonnement et de l'expulsion du consul Pritchard, en même temps qu'elle a des larmes pour les infortunes de la reine Pomaré. Ce qu'elle ne dit pas, c'est que Pritchard qui, depuis l'établissement du protectorat à Taïti, avait convoqué des meetings pour nous faire chasser de l'île, a continué, depuis la prise de possession, des menées incendiaires contre nous. Ce missionnaire, roi de fait, a été arrêté, emprisonné et banni. C'est justice.

[illegible] (*Revue de Paris.*)

— Un jeune enseigne de vaisseau, M. Maizan, vient d'être embarqué sur le navire le Berceau, avec la mission de reconnaître la partie de l'Afrique australe, qui s'étend de l'est à l'ouest, entre le Zanguebar et les côtes de Guinée, et du nord au sud, entre le versant méridional des montagnes de la Lune et de la Cafrerie.

Dans les vastes régions où son zèle le conduit, M. Maizan n'a été devancé par aucun Européen. Digne héritier de René Caillé, et plus heureux, nous l'espérons, qu'Ernest de Beaufort, M. Maizan fera route à la suite des marchands arabes qui partent à certaines époques de la côte orientale et s'enfoncent dans l'intérieur. Puisse-t-il échapper à la ruse et à l'avidité des chefs de ces caravanes, qui se font un mérite de tromper un chrétien et de l'abandonner dans le désert, après avoir reçu d'avance le prix de l'escorte promise. (*Journal de Paris.*)

— Dans son audience du 19 juillet, le tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné, par défaut, à un an d'emprisonnement et 50 fr. d'amende la nommée Adèle Pavot, femme Gardin, batelière, âgée de 23 ans, traduite sous la prévention d'escroquerie. C'est cette jeune intrigante dont nous avons parlé, il y a quelque temps, et qui, sous le nom de *sainte Philomène*, exploitait la crédulité des bons paysans des communes de notre arrondissement, en leur promettant la guérison de toute espèce de maladies, à l'aide de fioles qu'elle leur débitait pour la bagatelle de 2 francs. (*Echo de la Frontière.*)

— Hier, les douze princes noirs que le commandant Bouet avait amenés du Sénégal, et qui s'étaient arrêtés à Brest, sont arrivés au Hâvre par le Morlaisien, avec M. de Kerjean, enseigne de vaisseau, qui les accompagne à Paris, où ils vont entrer, les uns dans un collége, les autres à l'école de Chalon. (*Journal du Hâvre.*)

— On écrit de Cholet, au *National de l'Ouest* :

« Il y a quelques jours trois ouvriers charpentiers travaillaient à la voûte de l'église de Saint-Pierre de Montelimar, près Montrevault. L'échafaud était soutenu par une corde attachée avec trop peu de précaution; l'un d'eux en ayant fait l'observation, les autres lui répondirent : tu as donc grand peur de mourir. L'échafaud était surchargé d'un poids énorme de matériaux. La corde se détache : ces malheureux tombent d'une hauteur de 20 mètres. Deux sont écrasés, et par la chute et par les matériaux sous lesquels ils étaient pour ainsi dire engloutis; les membres étant fracassés, brisés, ils laissent peu d'espoir de salut. Le troisième est tombé sur un banc qu'il a brisé ; il a eu la figure, les cuisses, les jambes dépouillées au point que l'on trouvait dans l'église de larges lambeaux de peau. Toutefois, on espère le sauver. »

— Dimanche dernier, entre huit et neuf heures du soir, une rixe sanglante a eu lieu, rue Saumaise, à Dijon, entre des militaires des 34e et 29e régiment en garnison dans cette ville. Un tambour du 29e a, dit-on, causé la querelle. Plusieurs soldats sont blessés mortellement. (*Patriote de Saône-et-Loire.*)

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

« Le parquet de Roanne instruit en ce moment une affaire d'une haute gravité : le 20 juillet, au village de Duranton, une rixe sanglante a éclaté, à propos d'une prise d'eau, entre les mariés Vial Etienne et les frères Vial, leurs neveux. Pierre Vial neveu, accablé sous une grêle de coups de pioche, de pierres et de bâton, est tombé baigné dans son sang, et a été emporté chez lui presque mort. Les époux Vial, vieillards septuagénaires, et Jean Vial, un de leurs fils, ont été arrêtés. Gilbert Vial est en fuite. »

— La commission des hospices d'Avignon, prenant en considération les trois incendies qui ont menacé le principal hospice de cette ville, a décidé le renvoi des sœurs hospitalières qui le desservent, à partir du 1er janvier, époque où un nouveau service sera établi.

— Les rapports statistiques sur la foire de Beaucaire nous apprennent que, le 24 du courant, le nombre des voyageurs arrivant dans cette ville s'est élevé à 3,626. Cette affluence est due aux moyens de locomotion qui deviennent chaque jour plus considérables. Un grand nombre de personnes, qui reculaient devant l'ennui du voyage en diligence, se font aujourd'hui une fête de se transporter en peu d'instants sur le lieu de la foire par le chemin de fer.

— On écrit de Lourdes (Hautes-Pyrénées) :

« Le 19 juillet, à onze du soir, un bruit souterrain s'est fait entendre, et l'on a ressenti une secousse de tremblement de terre qui a duré quelques secondes. Il n'y a eu, heureusement, que deux oscillations dans la direction de l'est à l'ouest. »

— La *Gazette de Zurich*, du 26 juillet, dit que le conseil exécutif du Valais est loin d'être rassuré et qu'il redoute un nouveau mouvement pour le mois d'août. Un officier d'artillerie, au service de Naples, a été chargé de mettre de l'ordre dans l'arsenal de Leick. Le conseil de guerre continue son enquête et fait remonter son instruction à 1840, mais le parti libéral ne perd pas tout espoir au milieu de la terreur qui règne dans le pays.

Le conseil d'Etat a défendu l'introduction des journaux l'*Helvétie*, la *Patrie* et la *Revue de Genève* qui se publient dans la Suisse française. Ils seront arrêtés aux bureaux de poste et remis aux autorités.

— Il a neigé le 17 juillet à Marienwerder dans la Prusse orientale.

— On écrit de Berlin, à la *Presse*, en date du 27 juillet, qu'il résulte d'une lettre autographe du roi de Prusse, qu'une des balles l'a touché à la poitrine, mais sans le blesser. On remarque toutefois, sur la peau, une trace rouge. Le premier coup de pistolet a été dirigé du côté de la reine et son chapeau a été atteint par une balle. L'autre balle, après avoir rasé la poitrine du roi s'est perdue dans la garniture de la portière. Le roi s'est écrié avec une grande présence d'esprit : C'est une sotte plaisanterie, messieurs. Je ne suis pas blessé.

Tschech était enveloppé dans un manteau gris. Il avait d'abord essayé de prendre la fuite, mais il a été immédiatement arrêté par un ferrailleur de Neufchâtel.

Dans la soirée du 26, une grande partie des habitants de Berlin avaient illuminé en témoignage de la joie qu'ils éprouvaient de voir LL. MM. échappées à un danger aussi imminent.

— Les chefs des maisons Rothschild de Londres, Vienne, Paris et Na-

## Orage dans les Basses-Alpes.

On nous écrit de Manosque, le 3 juillet :

« Un orage, tel qu'on n'en a vu de mémoire d'homme, a éclaté hier au soir sur notre malheureuse commune. Les récoltes du blé et du vin sont entièrement perdues. Les parties du territoire que la grêle a respectées ont été détruites par l'eau : il est impossible de se faire une idée de l'état de notre campagne, si belle il y a deux jours. Les champs qui allaient être moissonnés, sont couverts de graviers ou de limon; les gerbes coupées sont enfouies ou emportées; les vignes n'ont plus une seule feuille. Nos chemins sont impraticables ; la circulation sur la route royale et les routes départementales est interceptée par les monceaux de graviers que l'orage y a accumulés. Les travaux d'art sont ou détruits ou fortement endommagés. Presque toutes nos fabriques de tannerie sont renversées, les cuirs en fabrication emportés par le torrent de Paradis sont répandus dans la plaine; le peu qu'on pourra sauver est grandement avarié. La belle filature de cocons de MM. Buisson, Juglard et Robert (1), construite il y a à peine un an, n'est qu'un monceau de ruines. Heureusement encore, les magasins sont sauvés. Quatre personnes ont perdu la vie dans ce désastre. Une malheureuse mère de sept enfants a été entraînée avec les débris de sa maison et a péri avec une petite fille de cinq ans. Deux autres personnes se trouvaient dans la tannerie de M. Gilloux au moment où l'eau renversant les murs d'un jardin y a pénétré avec violence, et il a été impossible de leur porter des secours. On est au-dessous de la vérité en estimant nos pertes à un million. Qui pourra, grand Dieu ! soulager tant d'infortunes.

A la première nouvelle de cet affreux malheur, M. le préfet est accouru apporter des consolations à la population consternée. Tous, nous devons le dire, nous l'attendions, parce que tous nous connaissons et savons apprécier sa bienveillance et sa sollicitude pour les intérêts qui lui sont confiés. Nous devons aussi des remercîments aux autorités de l'arrondissement, qui se sont rendues à Manosque avec un zèle qui doit leur assurer notre reconnaissance. »

## Nécrologie.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Darcet, membre de l'Académie des sciences, essayeur en chef de la Monnaie, membre du conseil de salubrité et du conseil général des arts et des manufactures. L'industrie et la science font en lui une perte qui sera profondément sentie. Savant, modeste et cœur généreux, il a toujours cherché à faire tourner ses découvertes au soulagement des pauvres et des ouvriers. Les arts insalubres avaient surtout attiré son attention, et les ouvriers doreurs se souviennent de tous les efforts qu'il a faits pour rendre leurs ateliers moins mortels en faisant entraîner par des cheminées de tirage bien disposées les dangereuses émanations du mercure. Il a également étudié les conditions de ventilation les plus propres à l'assainissement des manufactures dont les ateliers ne contenaient souvent qu'un air méphitique et insuffisant. L'industrie de l'élève des vers à soie lui doit aussi une partie des progrès qu'elle a accomplis depuis qu'elle a été si heureusement introduite dans un grand nombre de nos départements du Midi et du centre.

Les dernières années de M. Darcet ont été attristées par l'insuccès des procédés qu'il avait imaginés pour extraire des os la gélatine qu'il a toujours crue être un aliment aussi nutritif qu'il est abondant. M. Darcet avait espéré fournir ainsi une ressource importante pour les hôpitaux et les pauvres. Il n'a pas cessé d'avoir foi dans sa découverte, et il ressentait une douleur amère chaque fois qu'on en contestait la valeur. Si M. Darcet s'est trompé, comme nous le croyons, on n'en doit pas moins rendre justice à ses intentions toujours généreuses.

**ERRATUM.** Une erreur de mise en page a fait placer dans notre supplément d'hier une partie des médailles de bronze, appartenant à la série des instruments de précision, à la suite des médailles d'argent. Pour réparer cette erreur, il faut reporter le haut de la première colonne de la page 6 à la troisième colonne, après les noms donnés sous le titre : *Instruments de precision.*

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 1er AOUT.

**LAVIGNE**, libraire, rue du Paon-St-André, 1. Juge-commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

**MASSON**, commissionnaire en marchandises, rue St-Avoye, 55. Juge-commissaire, M. Méder; syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

**LEVASSEUR**, épicier, rue de la Calandre, 52. Juge-commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

**DESVANTES**, limonadier, boulevart du Temple, 37. Juge-commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

**TAILLAN** aîné, fabricant de casquettes, rue St-Avoye, 15. Juge-commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Defuix, rue St-Lazare, 70.

## Bourse du 2 août 1844.

Bien que les inscriptions de 3 0[0 aient continué à manquer, au point que le 3 0[0 au comptant reste à 5 c. plus cher que pour la fin du mois, la baisse a repris encore sur cette valeur, qui reste 20 c. plus bas que le dernier cours d'hier. Sur le 5 0[0, elle a été bien plus forte encore : hier, 121 70; aujourd'hui, 121 25.

Malgré la position financière extrêmement avantageuse, c'est-à-dire malgré la rareté des effets publics et l'abondance des capitaux, la spéculation continue à s'acharner à la baisse. Elle s'excite par des nouvelles politiques d'un effet éphémère, sans doute, mais dont la mine est inépuisable; et puis, quand la politique ne donne pas, on a la ressource de se rabattre sur l'imminence de l'emprunt, que le silence du ministre continue à rendre très probable. »

Les actions de la Banque de France ont baissé de 25 fr. Le papier manque aux escomptes de cet établissement.

Les chemins de fer se sont liquidés avec des reports très modérés, et pourtant ils continuent à fléchir, si l'on en excepte toutefois le Hâvre et l'Avignon, qui se sont légèrement améliorés.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait, au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50. — Lin Maberly, 415, 417 50. — Montpellier à Cette, 460. — Lots d'Autriche, 400. — Banque belge, 675, 677 50. — Rente belge 1831, 104. — Oblig. d'Orléans, 12[illegible]. — Id. de la Grand-Combes nouvelles, 1147 50.

A terme, en liquidation : Rente belge 1840, 105 5[8. — Id. Naples, 99 [illegible]; fin courant, 99 15.

(1) Ces fabricants, qui avaient exposé des soies viennent de recevoir une médaille.

## NOUVELLES AGRICOLES.

On mande de Tournus : « La machine à vapeur, destinée à battre le blé, que M. Chapuis, mécanicien de cette ville, vient d'établir, a été essayée hier 27 juillet, en présence de l'autorité et d'une nombreuse population. On l'a vue avec le plus vif intérêt fonctionner régulièrement et très bien ; de sorte que nous n'avons que des éloges et des remercîments à adresser à l'inventeur. Cette machine est susceptible d'être transportée partout où on la demandera. Avec un personnel suffisant, elle peut fournir par jour la quantité de 75 hectol. C'est un avantage inappréciable, et dont nos propriétaires et cultivateurs s'empresseront sans doute de profiter. »

Sur tous les points la moisson marche avec activité. Dans quelques localités elle est encore entravée par la pluie et les orages ; mais, en général, elle se fait bien, et sa qualité comme son rendement dépassent les espérances du cultivateur.

Les journaux espagnols se plaignent beaucoup, cette année, des sinistres causés par la grêle et les orages. Dans la Biscaye, les campagnes sont désolées par des bandes innombrables de rats qui fourmillent au milieu des champs et dévorent les récoltes sur pied.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 1er Août. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 6592 q. | 61 k. |
| Ventes | 4913 | 72 |
| Restant | 17028 | 92 |
| Cours moyen | | 39,08 |
| Cours-taxe | | 39,48 |

| Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 42 q. | 56 k. | 52,65 à 54,80 |
| 1re | 282 | 60 | 38,85 à 42,00 |
| 2e | 140 | 46 | 36,95 à 38,20 |
| 3e | 24 | 78 | 31,85 à 34,75 |
| 4e | 16 | 92 | 22,25 à 28,80 |
| | 1 4102 | 11 | 35 05 à 54,75 |

| 2 Août. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 3899 q. | 82 k. |
| Ventes | 3824 | 81 |
| Restant | 17103 | 91 |
| Cours moyen | | 38,73 |
| Cours-taxe | | 39,44 |

| Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 17 q. | 27 k. | 51,25 à 54,45 |
| 1re | 91 | 06 | 39,50 à 40,40 |
| 2e | 417 | 75 | 37,55 à 38,20 |
| 3e | 5 | 85 | 29,30 à 30,55 |
| 4e | 3 | 14 | 24,20 à 00,00 |
| | Al. 3309 | 05 | 31,40 à 36,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER. — Froment nouveau, 1re : 22,00 à 22,60. — Froment vieux, 1re : 22,00 ; 2e : 21,32. Baisse sur cette qualité ; 3e : 20,00 à 21,00. — Seigle : 9,32 à 10,32. — Orge : 9,32 à 10,00. — Avoine : 5,90 à 6,13.

NOGENT-LE-ROI, 27 juillet. — Froment, — Seigle : 10,50. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,70.

VALENCIENNES, 31 juillet. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 20,85 ; 2e : 19,83. — *Cours commercial.* — Froment, 1re : 19,75 à 20,75 ; 2e : 18,75 à 19,50 ; 3e : 17 75 à 18,50. — Seigle : 9,00 à 9,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Le blé était très rare sur notre place aujourd'hui ; cependant les transactions qui ont eu lieu se sont effectuées au cours de samedi dernier. — Nous avions quelques petites parties de seigle nouveau, qui se sont vendues à 1 fr. au-dessous de l'ancien. — Quant aux autres denrées, les prix ne sont que nominaux. — Les farines sont demandées.

TROYES, 27 Juillet. — Froment : 15,00 à 20,50. — Méteil : 12,50 à 13,00. — Seigle : 11,25 à 13,00. — Orge : 8,75 à 10,50. — Sarrazin : 7,50. — Avoine : 5,50 à 7,25.

BESANÇON, 30 Juillet. — Froment : 17,90. — Avoine nouvelle : 6,20.

SAINT-LAURENT, 27 Juillet. — Froment, 1re : 19,49 ; 2e : 17,99 ; 3e : 15,43. — Méteil : 12,00 à 12,66. — Seigle : 10,00 à 10,66. — Orge ; 8,66 à 9,33. — Avoine : 6,66 à 7,33. — Maïs : 14,83 à 15,00. La baisse a été de 2,26 sur le froment, il est probable qu'elle ne s'arrêtera pas encore là.

MONTBRISON, 30 Juillet. — Froment, 1re : 20,50 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,50. — Seigle : 15,00. — Orge : 10,00. — Avoine : 6,50. La mercuriale de ce jour présente une baisse sur plusieurs cotes, mais les froments nouveaux, première qualité, se maintiennent au prix des anciens.

GRENOBLE, 27 Juillet. — Froment, 1re : 21,44 ; 2e : 20,69 ; 3e : 19,94. — Méteil : 17,50 à 18,00. — Seigle : 15,00 à 17,00. — Orge : 12,00. — Sarrazin : 13,50 à 13,75. — Maïs : 19,50 à 20,00. — Avoine : 7,25 à 7,50. Le marché avait un peu repris de l'importance. Le blé et l'avoine, les deux principales céréales ont encore subi une diminution de prix, et toute l'avoine exposée a été vendue à plus de 200 hectolitres.

Le temps est très favorable aux récoltes encore pendantes.

NANTES, 30 Juillet. — A notre dernier marché, 600 hectolitres froment vieux ont été payés 17,75 les 78 kilogrammes. Il en reste fort peu qui est généralement mal conditionné. Cet achat, ainsi que quelques autres faits précédemment, sont pour compte de minotiers de la Bretagne, et ont contribué à soutenir nos prix qui, sans eux, auraient bien plus incliné à la baisse.

Les qualités de l'Erdre ne valent que 17 fr. Quelques froments nouveaux ont déjà été présumer que, lorsque la récolte sera terminée et les froments susceptibles d'être employés, les prix seront moins élevés. Quant à la qualité, si le beau temps continue, elle sera bonne, mais inférieure à celle de 1842.

BAYONNE, 29 Juillet. — Froment du pays : 19,00 ; do de Bretagne : 18,00 à 18,25. — Seigle du pays : 11,00. — Orge : 13,00. — Maïs : 12,50 à 13,00. — — Avoine de Bretagne : 7,60 à 7,75.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 dour la paille.*

PARIS, *Marché d'Enfer du 2 août.* — Foin 1re : 47,00 à 50,00 ; 2e : 45,00 à 46,00 ; 3e : 38,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 23,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 19,00 à 20,00.

*Marché St-Antoine du 2 août.* — Foin, 1re : 45,00 à 46,00, 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 34,00 à 36,00. — Sainfoin : 46,00. — Luzerne, 1re : 44 00 ; 2e : 38,00 à 40,00. — Trèfle, 2e : 30,00 à 34,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 21,00 à 22,00. — Paille de seigle, 1re : 26,00 à 28,00 ; 2e : 23,00 à 24,00. — Paille d'avoine, 1re : 12,00 ; 2e : 36,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 1er Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1850 | 1805 | 47 | 1 29 | 1 8 | » 98 |
| Vaches | 41 | 40 | 1 | 1 8 | » 95 | » 80 |
| Veaux | 904 | 904 | 0 | 1 40 | 1 26 | 1 00 |
| Moutons | 8813 | 8652 | 191 | 1 50 | 1 24 | 1 04 |

PARIS, *halle aux bestiaux du 2 août.* — 815 veaux ont paru sur le marché ; tous ont été vendus à 1,70-1,50-1,30. — Sur 86 vaches grasses, 82 ont été vendues : 1,39-1,08-0,90. — 3 taureaux vendus à 0,80.

LA CHAPELLE, *marchés des 1er et 2 août.* — On a amené 822 porcs et vendu 718 sur le pied de 1,20 1,10-1,00. — 762 veaux qui se sont tous facilement vendus à 1,60-1,40-1,20.

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *marché de la Vallée du 2 août.* — do ord. : 2,75 à 4,50. — Oies communes : 3,00 à 4,00. — Chapons gras : 2,50 à 6,50. — Poulets gras : 2,50 à 4,00. — Poulets communs : 1,00 à 2,00. — Canards : 1,00 à 1,80. Canetons : 2,25 à 3,50. — Pigeons de volière : 0,50 à 0,90. — Pigeons bizets : 0,25 à 0,50.

### Laines (le kil.).

REIMS, 27 juillet. — Les laines pour le peigne sont toujours très recherchées sur notre place ; il s'est vendu quelques lots, pendant la semaine, à des prix assez élevés. Les laines et fils peignés se vendent également bien ; les cardés sont toujours délaissés ; on ne sait quand cet article reprendra un peu de faveur ; les prix sont mal tenus. La vente des tissus se continue toujours bien ; il n'y a pas d'approvisionnement en aucun genre.

Laines lavés à dos, 4,50 à 6,20. — Bourgogne métis, 5 à 5,40. — do mérinos, 5,10 à 6,20. — Soissonnais, 4,75 à 5,60. — Champagne, 4,50 à 6,20. — Agneau à dos de Picardie, 3,60 à 4. — do Champagne, 4,75 à 5,40. — do Bourgogne, 4,75 à 5,40. — Laines d'Allemagne, propres au peigne, 4,75 à 7,50. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne, 5 à 7,50. — Mères-laines d'Espagne, 5 à 6,10. — do d'Italie, 4,50 à 5,25. — do de France, 5,75 à 7,50. — do jaunes fins, 5 à 6-75. — do jaunes communs, 4,30 à 5. — Abats lavés, 4,30 à 5,80. — Abats lavés à dos, 2,80 à 4. — Mères laines de Berry, refines, 5,25 à 5,75. — do courantes, 4,75 à 5,25. — do 3e qté., 4,50 à 4,75. — Cuisses de Berry, 3,50 à 4. — Pelures (écouailles non lavées), 3,25 à 4,25. — do d'Allemagne, 3 à 3,75. — Ecouailles métis, 5 à 6,50 — do de Berry, 1re qté, 5 à 5,50. — do de Berry, 2e, 4,50 à 5,00. — Agneaux lavés (au panier) : 5,50 à 7,00 ; do de Berry, 1re : 5,25 à 5,80 ; 2e : 4,80 à 5,25. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais, 1,90 à 2,30. — Mères-laines en suint de Picardie, 1,70 à 2,10. — do triées pour le peigne, 2,20 à 3. — Blousses, 4 à 6. — Blousses extra-fines, 7 à 9.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 30 juillet. — Les grèges continuent à être vendues à un bon prix sur les marchés de l'Ardèche, et les transactions ont été très nombreuses pendant la semaine écoulée. A Joyeuse, mercredi, les cours étaient pour les belles qualités à 30,00-29,60 et 26,00 ; le 2e choix 27,85 et 28,00 le 1/2 kil.

A Aubenas, le marché du 29 avait attiré ... mière qualité de Joyeuse, se sont vendues ... fr. le 1/2 kil. ; les soies de pays, premier choix, 29,60 et 29,00 le 1/2 kil. ; les 2e choix, 27,85 et 26,80 le 1/2 kil.

Voici des cotes détaillées qui nous sont adressées :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12/13 d. | soies ord. (1/2 kil.) | 27,75 à | 28,50 |
| 11/13 | soies courantes | 28,50 | 29,00 |
| 9/10 | soies de pays | 29,00 | 30,00 |
| 9/10 | soies de Joyeuse | 29,50 | 30,50 |
| | Soie de filature d'ordre : | | |
| 12/14 | soie 5/6 cocons | 32,00 | 33,00 |
| 9/10 | 3/4 | 34,50 | 3[illegible] |

A Romans, le 26, il s'est présenté quelques acheteurs, assez disposés à faire des balles, mais le manque de matières a paralysé leurs bonnes dispositions. Les transactions auraient été animées s'il y avait eu de la marchandise ; cependant il s'est fait quelques balles aux prix suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Soies très c. paquetailles (kil.) | 54,00 à | 00,00 |
| Soies mieux faites id. | 54,50 | 55,00 |

Soies en parties de 50 kilos et au-dessus, tenues à 56 fr., mais à ce dernier prix il s'en est fait très peu ; le prix de 55,50 a été offert maintes fois.

| | | |
|---|---|---|
| Soies basses (le kilo) | 42,00 à | 43,00 |
| Qualité supérieuse | 46,00 | 48,00 |
| Filature d'ordre | 61,00 | 63,00 |

Un autre correspondant nous donne les côtes détaillées suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14/16 d. | soies ordin. (1/2 kil.) | 27,00 à | 27,5[illegible] |
| 12/14 | soies courantes | 27,50 | 28,[illegible] |
| 12/13 | soies de Peyrins | 28,00 | 00,[illegible] |
| 12/14 | soie de filature d'ordre | 31,00 | 32,[illegible] |

*Suivent les cours et les nouvelles de la foire de Beaucaire que nous avons tirés hier de notre correspondance particulière.*

A Nîmes, le 25 courant, les grèges valaient :

| | | |
|---|---|---|
| 5/6 coc. filat. 1er ordre (le kil.) | 65,45 à | 65,[illegible] |
| Id. 2e | 62,25 | [illegible] |

A Bagnols, le 24, l'activité dans les achats se continuait ; les cours étaient : pour les soies d'ordre, 63 à 65 fr. le kil. ; — pour les paquetailles, 55,70 à 57,00 ; — pour la soie basse, 42 à 43 fr. le kil.

A Marseille, il y a eu pendant la semaine dernière d'importentes transactions sur les qualités Perse, Castravan et Espagne ; les qualités Perse surtout ont été recherchées ; on croit que la spéculation n'est pas étrangères à ces achats. Toutes les autres qualités sont delaissées. — Voici l'état de la consommation : 140 balles Perse, à 14 et 18 fr. le 1/2 kil. — 20 balles Castravan, à 12,00 et 12,[illegible] — 6 Tramas, à 22 fr.


L. CURMER, 49, rue Richelieu.

# L'INDUSTRIE.

OUVRAGE terminé et complet. 30 fr. tout relié.

COMPTE-RENDU DE L'EXPOSITION DE 1844. — Par MM. LOUIS LECLERC, JOBARD DE BRUXELLES, LAMULONIÈRE et FABRE D'OLLIVET.

**Illustré de magnifiques gravures sur acier. — Un splendide volume grand in-quarto.**

Sommaire de l'ouvrage : 1o Revue de l'Exposition ; *introduction*. Industrie minérale, Combustibles, Fers, Métaux et Substances minérales, Machines, Arts chimiques, Poteries, Instruments de précision, Beaux-Arts, Arts divers ; 2o Catalogue contenant les noms de tous les exposant rangés par ordre de département ; 3o Articles spéciaux sur les principales industries ; 4o Articles d'économie politique relatifs à l'Exposition ; 5o Récit des fêtes données à l'occasion de l'Exposition ; 6o Liste officielle des récompenses.

**Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.**

# TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE DE L'HOMME

CONSIDÉRÉ DANS TOUS SES RAPPORTS,

Par **M. GABRIEL GABET**, ancien avocat.

3 forts volumes in-8o. — Prix : 18 francs avec figures.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES. — TOME Ier : Aperçu du système de l'univers ; — De la vie générale ; — Plan de l'exposition de la science de l'homme ; — Génération de l'homme ; — Organisation de l'homme considérée après la naissance ; — De la vie végétative. — TOME II : De la vie sensitive ou instinctive ; — Sa nécessité ; — De la vie spirituelle ; — Définition. — TOME III : Du concours des vies instinctive et spirituelle pour diriger l'homme dans la conduite de la vie ; — Modifications des vies instinctive et spirituelle qui constituent les différences entre les hommes ; — Développement et cessation des vies instinctive et spirituelle ; — Différences entre les hommes et les animaux, relativement aux vies instinctive et spirituelle ; — De l'humanité, ou de l'homme considéré en association universelle.

## APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.

**Urgence de l'organisation sociétaire,**

STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL ;

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.

**Sommaire du Traité de**

## L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE,

Par CHARLES FOURIER.

Brochure in-8o. — Paris, 1822. — Prix : 1 franc 50 centimes.

**ÉCONOMIE AGRICOLE.**

## A PROPOS DU MORCELLEMENT,

Par M. de MONSEIGNAT, député,

Membre de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron.

Brochure in-8o. — Prix : 60 cent.

# PAPETERIE DE LUXE, CITÉ BERGÈRE, 14.

La variété infinie de formes et d'ornements que la maison MARION sait, avec tant d'art, donner à ses produits, la recommande aux suffrages du public. Nous citerons entre autres nouveautés le papier à bords plissés qui est du plus gracieux effet, ainsi que celui à filets perlés et angles arrondis, innovation du goût le plus simple et le plus recherché. Ces papiers sont, en outre, à la volonté des acheteurs, rehaussés de filets d'or, d'azur ou d'argent, ce qui leur donne le type de la dernière élégance.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

DÉBACLE DE LA POLITIQUE **en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50.

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

# CAPSULES de MOTHES

au **BAUME de COPAHU pur**, liquide sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des *Ecoulemens récens* ou *Chroniques*, *Flueurs blanches*, etc., etc. A Paris, rue SAINTE-ANNE, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Cie. — Prix : 4 Fr.

*Capsules aux Cubèbes, à l'huile de foie de morue, et à tous autres médicamens.*

se rattacher à son front la cocarde tricolore, symbole de délivrance et de liberté. L'Espagne ne demande qu'à nous seconder dans une lutte contre ses éternels ennemis. Il n'est pas un peuple au monde que l'Anglais n'ait blessé dans sa dignité, dans ses intérêts. L'humanité entière applaudira au châtiment de ces marchands qui croient que le genre humain n'a été créé, ne se développe que pour offrir des moyens d'exploitation à leur insatiable cupidité. »

Ainsi parle l'organe le plus intelligent de la démocratie révolutionnaire et guerrière, la *Réforme*, et, à l'entendre, il semble que nous allions assister à l'explosion de la grande lutte entre les peuples opprimés et les aristocraties oppressives.

Non, non, ce n'est pas la guerre, répondons-nous; Dieu nous épargne ce fléau! Au nom de l'intérêt des peuples, pour la cause de l'émancipation des masses, pas de guerre, pas de guerre! Nous aussi nous souffrons de voir à quel point l'Angleterre, colossale puissance, pèse sur les nations moins fortes, nous aussi nous gémissons sur le sort des classes exploitées; mais nous ne voulons pas que la cause des nations et des masses populaires soit compromise par des emportements aveugles et prématurés. Cette cause, vous prétendez que la guerre la servirait; il faut bien voir la possibilité de l'émancipation avant d'en courir l'aventure.

Or, dites nous, comment concevez-vous que se brisent les fers, quand les esclaves ne sont pas d'accord entre eux? Avons-nous fait assez tomber les barrières entre les peuples? Les démocraties sont-elles bien unies entre elles? L'aristocratie anglaise sera seule, prétendez vous, et ne trouvera pas un soldat parmi les ouvriers qu'elle exploite. C'est pousser l'aveuglement trop loin, en vérité. Eh! ne voyez-vous pas qu'en prononçant un seul mot: *patrie*, les seigneurs de la Grande-Bretagne vont rallier autour d'eux comme un seul homme tous les habitants des trois royaumes, de l'Irlande elle-même? Ne voyez-vous pas que toutes les aristocraties se sentant sourdement menacées, en Prusse, en Autriche, sauront exploiter la toute-puissance de ce mot magique, et qu'au nom des intérêts nationaux, elles feront promptement cesser les troubles sociaux de la Bohême et de la Silésie? Les pauvres suspendront leur propre querelle, n'en doutez pas, et ils iront se faire tuer sur les champs de bataille, pour des intérêts qu'ils ignorent le plus souvent, et qui les touchent à peine.

C'est ici le cas de faire observer aux patriotes radicaux combien le sentiment trop exclusif de patriotisme a ses inconvénients, au point de vue même de leur politique de propagande révolutionnaire. Si les démocrates s'étaient particulièrement appliqués à éteindre les hostilités internationales, si le peuple avait été bien pénétré du lien de fraternité, de solidarité qui doit rapprocher tous les humbles, tous les exploités, tous les souffrants, aujourd'hui l'on serait fort et l'on pourrait parler haut aux représentants des classes privilégiées.

[illegible] le *Siècle* reprend le vieux refrain, dont l'effet est de nous hostiliser tous les Allemands. Vous parlez de l'Espagne et de son désir de guerroyer « contre son éternelle ennemie. » Mais croyez-vous donc qu'il ne vous reste pas encore bien des efforts généreux à faire, pour que l'Espagnol oublie nos longues violences de l'Empire et notre intervention de 1823? Enfin, tout récemment encore, le chef du peuple irlandais, O'Connell, n'a-t-il pas protesté de ses sympathies pour le gouvernement de la Restauration? Est-ce bien là une preuve d'accord intelligent avec les intérêts populaires de la France?

Non, le peuple français n'a pas encore suffisamment rallié à lui les autres peuples; et voilà le travail que la France doit faire sur elle-même et sur les autres nations; c'est à la presse à poursuivre, dans ce but noble et chrétien, l'éducation des masses, au sein desquelles vivent et persistent tant de préjugés barbares. C'est à la presse à mettre peu à peu le peuple en défiance des querelles de ses maîtres, et à lui faire sentir qu'il ne doit pas éternellement servir d'instrument à leurs luttes sanglantes.

La guerre, à cette heure, elle serait considérée comme une bonne fortune par les privilégiés. Aveugles, qui s'épouvantent en entendant murmurer les masses populaires, ils trouveraient bon de les lancer sur les champs de bataille, afin d'étourdir leur douleur et d'étouffer leur plainte au bruit du canon. La question de l'émancipation des classes, de la rédemption du monde, qui s'élabore par le travail pacifique de la science, courrait risque d'être pour longtemps ajournée, tandis que les malheureux travailleurs, dont le cri fait le plus vivement sentir le besoin des réformes, dont le bras crée les instruments de la richesse générale, iraient sous des drapeaux divers, enivrés par la poudre, se ruer les uns sur les autres, s'entre-déchirer et mourir, pour le leurre d'une vaine gloire dont on berce leur ignorance. La guerre serait un malheur immense pour le pauvre peuple; et il ne peut pas dépendre d'une parole inconvenante du chef de l'aristocratie anglaise de faire couler à flots le sang des populations de la France et de l'Angleterre et peut-être de toute la race européenne.

Nous n'aurons pas la guerre, et l'affaire fâcheuse de Taïti ne peut, tout au plus, avoir pour résultat que de faire cesser cet état de bâtarde alliance qu'on a nommée l'entente cordiale. Notre jeune amiral et son escadre n'iront pas se heurter contre les vaisseaux anglais, et nous nous passerons, grâce à Dieu! de ce spectacle que d'aucuns entrevoient déjà à travers la fumée de leur enthousiasme guerrier. Si le mécontentement du gouvernement anglais éclate, il en résultera pour nous cet avantage que M. le prince de Joinville, plus libre désormais, pourra agir de concert avec l'Espagne, le Danemarck, la Suède et le Piémont, pour pousser vivement à bout l'affaire du Maroc que l'entente cordiale a rendue

tion de la guerre entre la France et la Grande-Bretagne.

Il est bien entendu que cette paix, nous la voulons digne et honorable, et il ne peut pas être permis au ministère de céder dans le cas présent, si, comme tout l'indique, nous avons le droit pour nous. L'Angleterre, se croyant insultée, demande une réparation: les explications fournies par le gouvernement français feront aisément comprendre au cabinet de Londres que ses prétentions ne sont pas fondées.

Aujourd'hui, à la chambre des pairs, une pétition de trois cents ouvriers et autres habitants de Roanne, réclamant une loi qui aurait pour objet de consacrer le droit au travail et d'assurer à l'ouvrier un salaire constant et suffisant, a été accueillie par un dédaigneux ordre du jour.

Ensuite ont eu lieu des interpellations relatives à la question de Taïti et surtout aux paroles irritantes prononcées dans le parlement anglais, interpellations devenues bientôt vives et pressantes. Au prince de la Moskowa, à M. de Montalembert, à M. de Boissy, à M. Dubouchage, le ministre des affaires étrangères a constamment répondu qu'il refusait toute discussion sur une question qui doit être traitée diplomatiquement entre les deux gouvernements avant d'être portée à la tribune.

Nous comprenons parfaitement cette réserve; mais nous aurions voulu que M. Guizot affirmât au moins d'une manière positive que, dans aucun cas, l'issue de ce débat ne serait préjudiciable à l'honneur national. Malheureusement il est impossible à M. Guizot de parler un langage ferme et décidé en ce qui touche les affaires extérieures. Préoccupé du louable désir de maintenir la paix européenne, M. Guizot ne connaît, pour y parvenir qu'un système de concessions à l'Angleterre, difficile à avouer devant le pays. Nous aussi nous voulons la paix, mais nous la voulons digne et fière; nous voulons que dans les questions du nord, la France unisse ses intérêts à ceux de l'Allemagne, que dans les questions méridionales elle fasse cause commune avec l'Italie, l'Espagne, et les associe, par exemple, à la colonisation de l'Afrique. Appuyée sur un pareil piédestal, forte de ses droits et de l'assentiment européen, la France cumulerait deux avantages dont l'un n'existait pas sous l'Empire, dont l'autre nous semble refusé sous le ministère actuel, la paix et la dignité.

## Crise ministérielle.

On lit dans la *Revue de Paris*:

« Les affaires du Maroc, l'effet produit par l'article du *Moniteur* sur la dotation, et les ennuis causés aux collègues de M. Guizot par la médaille commémorative, ont amené dans le sein du cabinet des dissentiments et des dégoûts qui commencent à se trahir au dehors. Les amis de M. Duchâtel savent si la médaille lui a paru une chose puérile et maladroite! M. Duchâtel a une justesse d'esprit et un tact politique qui répugnent naturellement à de semblables manifestations. Il a de plus, dans le cabinet, une situation indépendante qui lui a toujours permis de s'expri-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

### IX.

### PREMIERS ORAGES.

A peine descendu de cheval, Fabio se présenta chez la reine, inquiet d'apprendre si, malgré l'heure avancée et le désordre de sa toilette de voyage, il serait admis auprès d'elle. Pour toute réponse, la camériste, fidèle à ses intructions, l'introduisit dans le cabinet que nous connaissons, et qu'il connaissait aussi. Caroline écrivait.

— Asseyez-vous, lui dit-elle, sans lever les yeux sur lui, et attendez que j'aie fini.

Il obéit, et resta immobile sur son siége jusqu'à ce qu'on lui adressât la parole. La lampe jetait de grandes ombres et des reflets mystérieux sur les tentures décolorées, et le silence était tel qu'on entendait courir la plume. Entraîné par une curiosité involontaire et pour ainsi dire magnétique, Fabio cherchait à surprendre sur le visage de Caroline les secrets qu'elle confiait au papier. Mais ce visage impassible ne laissait rien paraître de ce qu'il devait cacher. Sa lettre terminée, car c'était une lettre, la reine la signa, la plia d'une manière particulière et y mit l'adresse après l'avoir scellée avec un cachet fort petit qu'elle portait au doigt. Cela fait, elle sonna.

— Le piqueur est-il prêt? demanda-t-elle à la camériste, en lui remettant la lettre.

— Il attend à cheval les ordres de votre majesté.

— Qu'il parte à l'instant. La nuit est-elle bien sombre?

— Oui, madame.

— Tant mieux, on ne le reconnaîtra pas. Recommandez-lui le mystère et le silence.

La camériste sortit en s'inclinant.

— J'ai tout l'air, n'est-il pas vrai, reprit Caroline en s'adressant à Fabio, d'entretenir une correspondance suspecte? Voilà pourtant comme les apparences compromettent. Devinez à qui cette lettre est adressée?

— Je n'oserais.

— Eh! osez toujours; vous en oserez bien d'autres. Vous ne devinez pas?... Eh bien! ce billet mystérieux est à l'adresse du roi. Depuis que les Anglais nous ont séparés pour nous confiner, lui à la Ficuzza, moi ici, je n'ai plus d'autres moyens de communiquer avec lui; encore faut-il que j'use de diplomatie et m'entoure de précautions infinies.

— C'est un hommage forcé rendu à votre majesté: on craint son ascendant sur le roi.

— Je le sais, mais je trompe les espions de Bentinck. S'il a sa police, j'ai la mienne: mes lettres parviennent exactement, et avec elles l'esprit qui les anime entre et règne à la Ficuzza; c'est tout ce que je veux..., pour le moment. Vous le voyez, nous jouons serré avec les Anglais, et, malgré leur insolence, la partie est loin d'être à eux. Je leur ménage un coup!..... Mais vous capitaine, ou plutôt colonel, car avant qu'il soit peu, j'espère bien vous voir à la tête d'un de mes régiments...

Fabio s'inclina profondément en signe de reconnaissance.

— Vous ne m'avez pas dit, ce qui vous amenait si tard ici.

— Je suis venu faire ma confession à votre majesté; je n'aurais pas voulu me coucher avant d'avoir soulagé ma conscience.

— Parlez; mais ne vous attendez pas à trouver en moi un confesseur indulgent.

— Je suis prêt à subir avec une résignation absolue toutes les pénitences qu'il plaira à votre majesté de m'infliger.

— Voyons, quel crime avez-vous commis?

— J'ai tué un officier anglais, et presque deux.

— C'est donc vous! dit Caroline avec impétuosité.

— Quoi! votre majesté saurait déjà?...

— Les bonnes nouvelles ont des ailes. Je connais depuis ce matin l'aventure de la Spagnola; seulement, j'étais loin de me douter que vous en fussiez le héros.

S'élançant de son siége comme une panthère qui a respiré l'odeur du sang:

— Vous avez tué un Anglais! s'écria-t-elle d'une voix éclatante. Il a tué un Anglais! répéta-t-elle plusieurs fois en fixant ses grands yeux sur lui avec un sombre enthousiasme. Il a tué un Anglais!

En même temps elle lui tendit sa main, mais se ravisant tout à coup, elle la retira:

— Ce n'est pas assez, dit-elle à demi voix, comme en se parlant à soi-même.

S'approchant de lui rapidement, elle lui serra fortement la tête entre ses deux bras et l'embrassa au front.

— Vous avez gagné vos éperons, dit-elle, je vous fais chevalier.

En recevant cette caresse impétueuse, Fabio s'était levé avec un battement de cœur inexprimable et il avait fait instinctivement le geste de retenir la reine; mais elle lui glissa pour ainsi dire des mains avec la souplesse d'une sirène et s'alla rasseoir sur le divan, à la place qu'elle avait quittée. Fabio resta debout devant elle, interdit, éperdu.

— Maintenant, reprit-elle du ton le plus naturel du monde, racontez-moi votre aventure en détail?

Fabio domina son émotion pour obéir à la reine, et satisfit sa curiosité.

— Mais où donc alliez-vous? lui demanda-t-elle quand il eut terminé son récit.

— Chez un de mes amis qui a une maison de campagne aux environs de Trapani. J'en arrive à l'instant.

— Le nom de cet ami est-il un mystère?

— Nullement, madame, et d'ailleurs je n'ai plus de secrets pour votre majesté.

— Il s'appelle?

— Le baron Schininà; mon parrain.

— Il me semble qu'on a prononcé ce nom devant moi. Ce baron n'habite-t-il pas ordinairement Mazzara?

— Précisément.

— C'est une espèce de fou.

— C'est un sage, madame, qui vit dans les livres et dans les ruines.

— A-t-il des enfants?

— Aucun.

— Pas de fille?

— Non, madame.

— Sa femme est-elle jeune?

— Elle pourrait être mon aïeule.

— Alors que faites-vous chez eux?

— Des cours d'antiquités.

— A la bonne heure; c'est moins compromettant que de ferrailler avec les officiers anglais. Mais, parlons sérieusement. Il s'agit maintenant de ne pas vous laisser découvrir. Avez-vous mis quelqu'un dans votre confidence?

— Votre majesté est la première et la dernière personne à qui je livre mon secret.

— Comptez sur ma parole royale; il sera bien gardé. Il y va de votre tête, songez-y. Les Anglais ne vous feraient pas de quartier, s'ils savaient surtout, et ils le sauront bientôt s'ils ne le savent déjà, que vous venez

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 31 juillet, et 3 août.

ment.

On assure qu'il s'agit de l'ordonnance de clôture de la session.
(*Moniteur parisien.*)

## Journaux des Ouvriers.

**LA RUCHE POPULAIRE.**

Nous avons naguère appelé l'attention sur les journaux faits par et pour les ouvriers, à propos de l'apparition d'une de ces feuilles qui nous a semblé conçue dans un excellent esprit. Le salut de bienvenue que nous avons donné à l'*Echo des ouvriers*, ne doit point s'interpréter à la défaveur des autres publications du même genre qui l'ont précédée dans la carrière, et dont quelques-unes s'y maintiennent honorablement En rendant justice aux bons sentiments exprimés par le nouvel organe de la classe laborieuse; en souhaitant bonne chance à ses efforts, nous n'avons point eu l'intention d'être injustes envers les autres journaux rédigés par des ouvriers, ni de nuire à leur légitime succès.

Nous aimerions mieux, à la vérité, dans l'intérêt de leur influence, dans l'intérêt de la cause qu'ils soutiennent, que ces diverses entreprises pussent se réunir, en une seule, qui, disposant de plus de ressources de toutes sortes, aurait par là même plus de garanties de durée et plus de retentissement. Jusque-là cependant que les feuilles des ouvriers ne luttent entre elles que de bons procédés, de sentiments généreux, de saines doctrines, ainsi que de modération et de convenance dans l'expression ferme et calme à la fois des griefs, des douleurs et des espérances populaires!

Nous reproduisions dernièrement, en leur donnant toute notre approbation, quelques passages du premier numéro de l'*Echo des ouvriers*; nous devons rendre à la *Ruche*, qui parait depuis trois ans, ce témoignage qu'il y a peu de ses livraisons qui n'eussent pu nous offrir des citations dignes aussi d'éloge et pour le ton et pour les idées. Dans le dernier numéro de la *Ruche*, nous avons particulièrement remarqué un article écrit par une femme et empreint de ce sentiment religieux, qui, s'alliant aux vues de réforme sociale, se réveille avec force dans les classes souffrantes. Voici un extrait de cet article, qui est signé Ve MIESVILLE, ouvrière fleuriste.

« L'œuvre du moment, l'œuvre essentielle que les hommes doivent accomplir, consiste à chercher enfin cette *justice de Dieu*, qui règle les *devoirs* et les *droits* de chacun, en raison du bien de tous; à la *formuler clairement en tous points*, et à en faire une juste application à l'ordre social dans toutes ses parties; c'est ainsi qu'ils obtiendront successivement les améliorations et les réformes qu'ils tenteraient en vain par d'autres moyens.

» Or, la justice de Dieu est tellement nécessaire au bien de chaque individu en particulier et au bien de l'espèce en général, que nous dirons, sans crainte d'être démentie : *Hors la justice de Dieu, point de salut; il faut suivre cette loi ou y revenir :* car, hors la justice il n'est que l'injustice, l'erreur et le mal, et jamais ceux-ci n'ont conduit au bonheur infini, qui est le salut.

» . . . . . Le pouvoir de l'Eglise, tout *spirituel*, ne lui est confié qu'autant qu'elle se conforme elle-même *à la justice de Dieu, qui lui est supérieure,*

d'une extrême importance. D'après cette dépêche, le fanatisme des populations musulmanes du Maroc serait arrivé aux dernières limites de l'exaspération; il y aurait eu à Tanger un soulèvement si violent contre les chrétiens, que M. le prince de Joinville n'aurait sauvé qu'à grand'peine, en les prenant à son bord, nos compatriotes et notre consul. Les conversations de la pairie ajoutaient qu'un grand personnage du Maroc, dont on ne dit pas le nom, qui avait été autrefois un des prétendants à l'empire, aurait écrit à Abd-er-Rhaman, qui n'a, comme on sait, qu'un fantôme de puissance, que, s'il ne repoussait pas l'ultimatum de la France, il marcherait contre lui à la tête de 80,000 hommes. Les dispositions des Maures effraient, à ce qu'il paraît, le gouvernement anglais lui-même; on assure qu'il surveille de près la conduite de ses agents, de peur qu'ils ne le compromettent par leur ardeur anti-française.

D'un autre côté on lit dans le *Morning Herald* :

« On ignore que l'empereur de Maroc était primitivement un marchand de Mogador et que le précédent empereur lui donna la couronne de préférence à son fils qui était un homme disgracié de la nature. Ce fils est sous les drapeaux d'Abd-el-Kader, et si l'empereur ne proclame pas la guerre sainte, Abd-el-Kader déclarera ce fils héritier légitime du trône et l'y placera. Ainsi l'empereur actuel est dans un grand embarras. »

— On trouve dans la correspondance de Madrid du 28 juillet :

« Un courrier extraordinaire venant de Gibraltar arrive à l'instant à la légation anglaise. Voici en résumé les nouvelles dont ce courrier était porteur : Le prince de Joinville ayant appris que les Marocains avaient une troisième fois attaqué les troupes françaises, a adressé au gouverneur de Gibraltar et au commandant de l'escadre anglaise une communication officielle. Il mande dans cette dépêche qu'il se rend avec son escadre dans les eaux de Tanger, comptant attaquer cette place. Il ne doute pas, d'après l'accord qui règne entre la France et l'Angleterre, que l'escadre anglaise ne s'abstienne pendant ces opérations de paraître devant Tanger. Le gouverneur de Gibraltar et le commandant de l'escadre anglaise ont répondu que les instructions du gouvernement anglais leur enjoignaient d'observer la plus stricte neutralité. Cette neutralité sera observée jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres.

» On assure que le feu de l'escadre française a été ouvert le 21 contre la place de Tanger. »

On lit dans le *Messager* :

« L'empereur de Maroc a fait répondre, le 11 juillet, par son ministre Sid Mohammed Ben Idris, à la lettre du consul-général du roi, à Tanger, M. de Nion.

» L'empereur y reconnaît les agressions commises sur notre territoire, promet la punition des caïds qui s'en sont rendus coupables, et demande le rappel du maréchal Bugeaud, à raison de la prise d'Ouchda. Il ne s'explique en aucune façon au sujet d'Abd-el-Kader.

» Au reçu de cette lettre, et sur les informations de M. le maréchal Bugeaud, portant qu'en fait, la guerre continuait sur notre frontière de l'Algérie, Mgr le prince de Joinville s'est porté le 24 juillet, sur le Pluton, devant Tanger. S. A. R. a fait arriver et a gardé à son bord le consul-général du roi à Tanger, sa famille et un certain nombre de nos nationaux.

S. A. R. a envoyé le bateau à vapeur le Véloce le long de la côte occidentale du Maroc, jusqu'à Mogador, pour recueillir également nos agents consulaires et nos nationaux.

M. de Nion a adressé, le 23 juillet à l'empereur de Maroc, une nouvelle lettre demandant une réponse précise et définitive, et donnant huit jours de délai avant l'ouverture des hostilités. Mgr. le prince de Joinville, avec M. de Nion à son bord, est retourné à Cadix jusqu'à l'expiration de ce délai.

Du côté de notre frontière de terre, le caïd d'Ouchda, El Ghennaoui, a été destitué et mis aux fers, et Sidi Hammida Ben Ali, son successeur, a fait

ger que des querelles s'élèvent entre eux.

MORNING-ADVERTISER. — On disait de lord Glenelg qu'il dormait la moitié du jour et toute la nuit. Lord Aberdeen semble avoir encore de plus grandes tendances soporifiques. Il paraît ne pas ouvrir les yeux du tout. Nous sommes loin d'admirer le gouvernement whig, mais nous devons dire que les Français n'auraient pas osé *faire de leurs forces* à Taïti si lord Palmerston eût été à la tête des affaires. Il faut que des réparations et des égards soient offerts à M. Pritchard, pour l'insulte et l'injustice qui lui ont été faites. Le simple rappel des hommes qui ont commis de telles énormités ne serait pas du tout une punition égale à l'offense. Le gouvernement de Guizot (textuel) doit les punir de manière à convaincre l'Europe qu'il désapprouve la conduite malheureuse et couarde de ces officiers et qu'il l'a vue avec indignation.

SUN. — Si Louis-Philippe et son premier ministre, M. Guizot, tous deux hommes de tact, de prudence et d'expérience, ne sont pas plus circonspects dans le choix de leurs officiers des stations éloignées, la paix du monde ne pourra être long-temps conservée. Ou les choix ne sont pas bons, ou le roi des Français n'est pas fâché de voir un peu de brusquerie déployée par ses fils et ses officiers de faveur. Après l'insulte faite au consul d'Angleterre à Taïti, il faut qu'amende honorable soit faite : il ne s'agit pas seulement de désavouer la conduite de l'agent français, il faut encore le dégrader.

L'Angleterre ne désire pas la guerre avec la France, mais il faut que la France apprenne à vivre à ses agents. La France a occupé un vaste territoire sur la côte africaine, sous le prétexte d'insulte faite au consul de France à Alger; maintenant elle s'avance vers Gibraltar. Nous apprenons dans peu de jours que Tanger et Tetuan sont occupés par des troupes françaises; tout cela est suspect. Il est évident que l'Angleterre ne peut permettre à une grande nation maritime de s'établir et de bâtir des forteresses le long du détroit de Gibraltar. Ses possessions dans les Indes et la Méditerranée sont trop importantes pour qu'elle tolère cette agression. Ainsi, l'affaire de Taïti n'a exercé qu'une très faible influence sur les fonds publics. Un vieux marchand a dit à la bourse que ces rapports lui rappelaient un célèbre tableau de Landseer où l'on voit un grand chien et un [illegible] avec ces mots *dignité* et *imprudence*.

STANDARD. — Ce matin, dans la cité, on était généralement satisfait des explications de sir Robert Peel. Admettant pour exact le compte-rendu des événements, apporté par la Vindictive, on a généralement conclu qu'une rupture deviendrait inévitable si le gouvernement français ne désavouait pas de la manière la plus large et sans condition les actes d'agression. Le choix du général Miller pour consul général dans les Iles Pacifiques est une mesure excellente pour l'avenir. Le choix fait par lord Stanley prouve qu'il suit la maxime de Cromwell, de chercher un homme pour la place et non une place pour l'homme. L'expérience et l'intrépidité du général Miller au milieu de la lutte révolutionnaire du Haut-Pérou sont connues, c'est un homme qui agira avec prudence et circonspection dans les situations les plus délicates. Il est parti depuis quelque temps.

Nous servirons mieux que de toute autre manière les intérêts de la paix et du pays en nous bornant à appeler l'attention générale sur la déclaration du premier ministre au sujet de l'insulte faite au consul d'Angleterre à Taïti et en attendant l'explication satisfaisante que dans quelques heures, sans *aucun doute*, nous devons recevoir de Paris.

## Chambre des Pairs.

**PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.**

*Séance du 3 août.*

A une heure et demie, la séance est ouverte.
On commence par un rapport de pétitions.

---

ici, et que je vous veux du bien. Ma protection vous perdrait, bien loin de vous sauver. Il en serait de vous, mon cher capitaine, mon cher colonel, veux-je dire, comme de ce pauvre Rossaroll.

Ce rapprochement refroidit singulièrement Fabio : s'il était fait en plaisantant, la plaisanterie ne lui semblait pas bonne, et s'il était sérieux, c'était pis encore. Il se tut prudemment de peur de trahir par les termes de sa réponse ou seulement par l'inflexion de sa voix la fâcheuse impression qu'il avait reçue. Mais il était réservé à une bien autre épreuve. Il entendit frapper trois petits coups discrets, non à la porte par laquelle il était entré, mais à une porte masquée qu'il n'avait pas aperçue. Aussitôt la reine sonna.

— Est-ce lui? demanda-t-elle à voix basse à sa camériste.

Sur un signe affirmatif, elle lui dit quelques mots à l'oreille, après quoi la camériste sortit.

Quel était ce visiteur privilégié admis si tard et si mystérieusement chez la reine? Telle fut naturellement la première question que se posa Fabio, et il fut pris subitement d'un violent accès de jalousie. La présomption masculine est si prompte à s'exalter que sincèrement il se croyait des droits sur Caroline, tandis que lui seul avait donné jusqu'à présent tous les otages. Peu s'en fallut qu'il ne tranchât avec elle du favori. La reine était trop femme pour ne pas deviner Fabio; elle plongea dans ses yeux, dans son âme un regard inquisitorial qu'il ne sut ni parer ni tromper; il se livra comme un enfant boudeur.

D'un mot elle pouvait dissiper les nuages qui pesaient sur son cœur, mais ce mot elle se garda bien de le dire; elle triompha sans générosité. Les femmes en ont-elles jamais en pareil cas? L'air de triomphe qu'elle prit en congédiant Fabio l'éclaira sur les fautes de toute espèce qu'il avait commises dans cette soirée néfaste où il s'était mis à la discrétion de la reine par ses confidences, de la femme par sa jalousie.

C'était bien la peine d'accourir de si loin et en si grande hâte au risque de se perdre mille fois au fond des précipices! Mais sait-on ce qu'on désire et l'espérance n'est-elle pas de tous les mirages le plus imposteur? Va, fol Ixion, poursuis ta chimère; ta déesse est un nuage, et pour une heure passée sur l'Olympe, tu tourneras pendant des siècles sur la roue vengeresse de la Cité Dolente.

Fabio se surprit en ce moment à regretter la douce hospitalité qu'il aurait trouvée à Saint-Julien. L'image de Rafaella lui apparut plus charmante et plus calme sur les hauteurs dorées du mont Eryx.

Il sortit de chez la reine ulcéré, désolé. Un cheval baigné de sueur était dans la cour. — C'est le sien, pensa-t-il; et, dans ce moment, il haïssait les Anglais moins que ce rival inconnu. Au lieu de se reposer à Castelvétrano le reste de la nuit, comme il en avait eu le projet, et comme la prudence, la fatigue le lui conseillaient, il partit sur le champ pour Boncévino. Il avait besoin d'air, de mouvement, d'espace, et cherchant une diversion dans les dangers d'une vitesse effrénée, il se lança bride-abattue à travers la plaine obscure et déserte.

A peine avait-il fait ainsi deux ou trois milles, qu'une voix fortement imprégnée d'accent calabrais lui cria rudement :

— Par saint Bologaro! allez au pas et passez au large.

— De quel droit? répondit Fabio en portant la main dans ses fontes.

— De ce droit-ci, répliqua la voix avec un affreux blasphème.

Au même instant, un coup de pistolet partit à ses oreilles. A la flamme rapide de l'explosion, il vit à la tête de son cheval une grande figure coiffée d'un chapeau pointu et drapée dans un manteau brun. Il n'en put voir davantage. Plus profondes encore après l'éclair qui les avait sillonnées, les ténèbres l'enveloppèrent de nouveau.

— Hé! Parafanti! cria d'assez loin une seconde voix toute pareille à l'autre, qu'y a-t-il donc par là-bas?

— Rien, Pandigrana, répondit la première voix, moins que rien, c'est un particulier à qui je dis deux mots à l'oreille.

— Veux-tu mon couteau? cela fait moins de bruit; ton damné pistolet va faire pleuvoir sur nous tous les habits rouges.

Fabio ne jugea pas à propos d'attendre une plus longue délibération; il prit le large, suivant l'avis qu'il en avait reçu, et s'il ne mit pas son cheval au pas, il tempéra sensiblement son allure. Curieux de savoir au milieu de quelles gens il était tombé, il s'efforçait de distinguer, tout en marchant, quelque chose à travers l'obscurité; il ne peut rien découvrir, sinon qu'au lieu d'avoir affaire, comme il l'avait cru au premier moment, à quelques malfaiteurs isolés, il avait devant lui une masse compacte qui s'avançait dans la plaine avec prudence et avec une certaine ordonnance militaire.

Etaient-ce des bandits? Cela paraissait peu probable; car d'abord ils étaient trop nombreux et ensuite ils n'avaient fait pour le voler aucune tentative. Alors qui étaient-ils? Il essaya de le deviner à la faveur de quelques mots surpris au vol, mais cela n'était pas aisé attendu qu'ils parlaient fort peu et ce peu même était en calabrais pur, c'est-à-dire à peu près inintelligible pour lui. Pourtant il saisit au passage quelques phrases entrecoupées comme celles-ci :

— Sommes-nous bientôt arrivés?

— Bientôt.

— Comment s'appelle le lieu du rendez-vous?

— Quelque chose comme Selina, Selino, Selinonte; demande cela à Spaccaforno qui est insulaire.

— A-t-on des nouvelles de Francatripa?

— Il doit nous rejoindre au camp.

— Et la reine, y viendra-t-elle?

— On nous l'a promis.

— Qui?

— Castroné.

Fabio n'en put saisir davantage.

Entraîné par la curiosité, il suivit quelque temps la bande à distance sans être entendu ni vu; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que la première était suivie d'une seconde, qui marchait dans le même ordre et avec les mêmes précautions. Il jugea prudent d'opérer sa retraite de peur d'être pris entre deux feux et fusillé sur place comme espion. Il regagna donc le chemin direct de Boncévino, en se promettant d'éclairer au jour les mystères de la nuit.

Il se doutait bien que la présence des Calabrais dans le voisinage de Castelvétrano devait se lier aux projets de la reine; mais ces projets, quels étaient-ils, et pourquoi ne lui en avait-elle rien dit encore? Blessé d'une réserve qu'il regardait comme humiliante, injurieuse, après ses propres confidences et les otages qu'il avait donnés lui-même spontanément, il se piqua d'honneur et se dit en lui-même :

— Puisqu'elle me cache ses secrets je les découvrirai malgré elle.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

---

— Palais de l'exposition, Champs-Elysées, grand festival de l'industrie. — Deuxième journée.

Programme du concert instrumental, donné le dimanche, 4 août, à une heure.

Première partie. — 1° *La Gazza ladra*, Rossini; 2° *le Diamant*, valse, Strauss; 3° *la Sirène*, quadrille, Muzard; 4° *Amélie*, valse, orchestre, Strauss; 5° *Sémiramis*, ouverture, Rossini; 6° *Polka*, Labitzky.

Deuxième partie. — 7° *La chasse du jeune Henri*, Méhul; 8° *Souvenirs de Gênes*, valse, Strauss; 9° *la Polka*, quadrille, Muzard; 10° *Médaille d'or*, valse, Strauss; 11° *le Déserteur*, quadrille, Muzard; 12° *Isabelle, Polka*, Strauss.

Les exécutants, au nombre de 400, seront dirigés par M. Strauss.

Prix d'entrée : 2 fr.

On trouvera des billets d'entrée pour cette deuxième journée, chez les principaux marchands de musique; à l'administration, rue Montmartre, 131, et aux bureaux du palais de l'exposition, le dimanche, 4 août.

Les bureaux seront ouverts à onze heures.

...questions de politique extérieure, il y en a d'autres où elles ...ttent le feu.

Je crois donc devoir me refuser à toute discussion en ce moment, et pour la question elle-même et pour les intérêts du pays. Il ne se peut pas que les tribunes de France et d'Angleterre ressemblent à des journaux qui se répondent chaque matin. Les questions doivent se traiter d'abord entre les gouvernements, et ce n'est qu'alors qu'elles peuvent être portées à la tribune.

Jusque-là, pour ma part, je m'y refuse complètement.

**M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA.** Il y a quelques jours, M. le ministre des affaires étrangères interpellé sur la question qui vient d'être soulevée, répondit qu'il n'avait pas recueilli tous les renseignements nécessaires pour l'éclairer. Aujourd'hui, sir Robert Peel a formulé son jugement dans le parlement anglais sur les mêmes faits; le cabinet ne peut plus garder le silence, nous demandons, nous exigeons qu'il s'explique. (Murmures.)

Il est un terme à la patience du pays; il faut qu'il y en ait un au système des concessions. Je demande donc que le cabinet s'explique, qu'il dise tout ce qu'il doit dire. J'appuie la demande d'interpellations de M. de Boissy.

**M. GUIZOT**, ministre des affaires étrangères. Je m'étonne que l'honorable préopinant connaisse et pratique aussi peu les principes les plus essentiels de notre gouvernement. Il ne peut pas s'agir de la question générale de l'occupation de Taïti, mais seulement d'une question spéciale et toute récente. Il n'est point de mon devoir, il est contraire aux intérêts du pays d'accepter cette discussion.

C'est le premier devoir du gouvernement, je le sais, de soutenir au dehors la dignité du pays; ce devoir, il l'a pratiqué constamment. La question a été dix fois posée dans cette enceinte et dans une autre et toujours résolue en sa faveur. L'honorable prince de la Moskowa a le droit de renouveler la question, et il en use assez souvent, mais il n'a pas le droit de dire qu'elle n'a pas été jugée.

**M. DE LA MOSKOWA.** Elle l'a été grâce aux circonstances.

**M. DE MONTALEMBERT.** Je ne puis forcer M. le ministre des affaires étrangères à rompre le silence dans lequel il se renferme, mais j'ai le droit de déplorer ce silence comme contraire aux intérêts du pays.

Il ne s'agit pas de revenir sur la question générale de l'occupation de Taïti, mais d'un fait présent; il ne s'agit pas même de ce qui s'est passé à Taïti, à 4,000 lieues de nous, mais de ce qui s'est passé de l'autre côté du détroit, dans le parlement britannique.

Je ne puis admettre qu'en demandant au gouvernement de s'expliquer sur ces faits, nous manquions aux règles les plus élémentaires du gouvernement représentatif. M. le ministre ignore-t-il donc ce qui s'est passé à Londres?

Quand le premier ministre d'Angleterre a tenu dans le parlement un langage aussi arrêté, aussi injuste, nous pouvons nous étonner que le ministre des affaires étrangères de France n'ait rien à dire au parlement français, et ne vienne pas au contraire se fortifier par le concours qu'il trouverait assurément ici. (Marques d'adhésion.)

**M. GUIZOT.** Je demande la parole.

**M. DE MONTALEMBERT.** Je ne suis pas de ceux qui ont blâmé l'occupation de Taïti; je crois que nos établissements dans ces parages pouvaient être très utiles à notre marine; mais nous les déplorerions s'ils devaient coûter quelques sacrifices à l'honneur national.

Que la chambre me permette d'exprimer la profonde douleur, l'indignation même que j'éprouve en entendant le langage que l'on tient sans cesse sur nous dans le parlement anglais. Il ne s'agit pas d'articles de journaux, ce sont les hommes les plus influents du parlement qui, de l'autre côté du détroit, se laissent entraîner en toute occasion à tout ce qui peut blesser, je ne dis pas l'honneur, il est au dessus de telles atteintes, mais les susceptibilités nationales.

Un prince, que la marine s'honore de compter dans ses rangs, appelle-t-il l'attention du pays sur la situation de cette marine, quel langage n'entendons-nous pas dans le parlement anglais? Et si, lorsque le duc de Clarence, depuis Guillaume IV, était amiral, si le prince anglais eût écrit sur la marine anglaise, que n'eût-on pas dit, si nous avions traité son opinion comme on a traité à Londres celle dont je parlais tout-à-l'heure.

Et sur cette question encore, au moment où M. le ministre des affaires étrangères se déclare trop peu renseigné pour prononcer, un ministre anglais qualifie de la manière la plus grossière, je puis le dire après lui, la conduite de nos officiers.

L'alliance de la France et de l'Angleterre m'est précieuse; elle garantit la paix du monde; elle est un gage de progrès et de civilisation, mais elle cesserait d'être tout cela, si, en ce moment, elle devenait pour les deux pays une occasion de voir complètement blessées ses justes susceptibilités.

M. le ministre refuse de répondre aux interpellations annoncées, c'est son droit; mais ce n'est pas son intérêt; j'aurais voulu pour ma part qu'il saisît cette occasion de rassurer le pays sur la crainte d'une seconde édition du désaveu. (Très bien! très bien.)

**M. GUIZOT.** Je n'ai pas l'habitude, la chambre le sait, de me refuser à la discussion (rires); je l'accepterai sur cette question comme sur toutes les autres. Aussitôt que je le pourrai sans inconvénient, je serai prêt à dire ce que j'ai fait et pourquoi je l'ai fait. Jusque-là je garde un silence, qui est mon premier devoir.

**M. DE BOISSY** insiste sur la nécessité d'une réponse à ses interpellations qui sont nécessaires après les paroles prononcées dans le parlement anglais. On a hésité aussi longtemps lorsqu'il s'est agi de désavouer la prise de possession de Taïti. On a été alors beaucoup plus vite; on s'est contenté de renseignements venus d'Angleterre. Aujourd'hui, pourquoi hésitons-nous quand la conduite de nos officiers est accusée, jugée à l'étranger.

Je demande que la chambre fixe à lundi les interpellations que je désire adresser à M. le ministre des affaires étrangères.

La proposition de M. de Boissy est rejetée.

**M. DE BOUCHAGE.** C'est un fait grave que ce qui vient de se passer dans le parlement anglais. J'adjure le gouvernement de lui accorder toute l'attention qu'il mérite.

**M. DE BOISSY.** Je demande à modifier ma proposition.

**M. PASQUIER.** Elle est rejetée votre proposition. (Réclamations.)

**M. DE LA MOSKOWA.** La chambre n'a pas fermé la discussion.

**M. PASQUIER.** J'ai le droit de mettre la clôture aux voix.

**M. LE COMTE MOLÉ.** Mais on ne la demande pas.

**M. DE BOISSY.** Hier, M. le baron Dupin faisait l'éloge de la conduite de nos officiers, et aux applaudissements de toute la chambre, il disait que, si leur conduite était attaquée, il prendrait la parole pour les défendre. (Oui! oui!) Eh! ces officiers sont insultés dans le parlement anglais comme l'a été naguère un prince de la famille royale.

**M. PASQUIER.** Il est impossible de laisser la discussion s'établir sur ce terrain. Ce n'est pas là la question.

**M. DE BOISSY.** On est toujours dans la question quand on prend la défense de nos officiers insultés dans un parlement étranger. (Très bien! très bien!)

**M. MOLÉ.** Une accusation très grave a été portée contre un officier de no-

## Chambre des Députés.

*Ordre du jour du lundi 5 août 1844,*

A une heure, séance publique.
Discussion de projets de loi d'intérêt local.
Communication du gouvernement.

## Parlement anglais.

**APPAREIL INCENDIAIRE DU CAPITAINE WARNER. — NOUVELLES INTERPELLATIONS SUR L'AFFAIRE DE TAÏTI.**

A la séance du 31 juillet, lord Ingestrie a appelé l'attention de la chambre des communes sur l'appareil incendiaire du capitaine Warner, et a demandé communication de toute la correspondance qui a eu lieu à ce sujet. Il a cité les expériences de l'auteur, les gouvernements avec lesquels il a traité pour faire des expériences, les autorités navales et militaires compétentes qui en ont été témoins. Le précédent cabinet avait déclaré l'invention ridicule. Mieux avisé, le ministère actuel a nommé une commission pour l'examiner; mais, comme elle exigeait des expériences qui eussent pu trahir son secret, le capitaine n'accéda pas à sa proposition. Il fit à son tour plusieurs offres qui furent rejetées. Enfin, l'expérience a eu lieu, grâce à la libéralité de M. Somes, constructeur de navires. L'orateur, convaincu du mérite de la découverte, demande que des mesures soient prises pour en assurer la propriété au pays.

**SIR ROBERT PEEL.** Il faut dans l'invention du capitaine Warner distinguer deux choses: la bombe invisible et un projectile qu'il appelle *long range*. Quant à la bombe invisible, je ne doute pas qu'elle ne puisse faire beaucoup de mal, car il y entre des éléments ayant une puissance de destruction plus grande que la poudre, mais je doute qu'on puisse l'appliquer utilement dans la guerre. J'ai été témoin d'une expérience faite à Woolwich et elle m'a convaincu. Quant au projectile appelé *long range*, le capitaine Warner nous ayant assuré qu'avec ce projectile on pourrait, à l'aide d'un seul vaisseau, détruire en quelques heures Gibraltar, Alger ou Londres, nous lui avons demandé des expériences, il a répondu qu'il lui fallait 400,000 livres sterling d'abord. Nous avons refusé et nous insistons pour que des expériences soient faites d'abord.

La motion de lord Ingestrie est ajournée.

A la séance de la chambre des lords, du 1er août, le marquis de Clanricarde s'est exprimé ainsi:

Après ce qui s'est passé dans l'autre chambre hier au soir, relativement aux récentes agressions de l'amiral français à Taïti, il devient presque superflu de ma part de venir demander si le gouvernement de S. M. peut dire à la chambre si les comptes-rendus publiés par les journaux sont exacts.

**LORD ABERDEEN.** Il est parfaitement vrai qu'une insulte grossière (a gross outrage) a été commise contre un sujet anglais. (Ecoutez.) Mais il est aussi parfaitement vrai que le fait a eu lieu sans qu'il fût possible que le gouvernement français en eût connaissance, et sous un état de choses qu'il a désavoué. En septembre dernier la reine a été détrônée. L'amiral français Dupetit-Thouars a pris possession de l'île et y a exercé la souveraineté. Dès que cet acte a été connu en Europe, il a été désavoué par le gouvernement français. Mais depuis lors a surgi un état de choses qui peut expliquer beaucoup d'actes inexplicables sous l'empire d'un état de choses et plus régulier et plus légal. Lorsque l'amiral français a pris possession de l'île, la personne qui remplissait les fonctions de consul d'Angleterre a amené son pavillon et annoncé officiellement aux autorités françaises qu'elle ne se regardait plus comme agent consulaire, la reine ayant été détrônée. Ainsi, en fait, M. Pritchard n'était pas censé revêtu d'un caractère officiel. Je ne prétends pas, mylords, que l'on puisse justifier les actes arbitraires commis contre lui. Tout ce que je soutiens, c'est qu'ils ont été commis sans la moindre autorisation du gouvernement français, ou même sans qu'il en eût connaissance. Je crois que cette affaire sera une bonne fortune pour les ennemis de la paix entre les deux pays, et qu'ils en tireront bon parti. Mais, mylords, j'ai tout lieu de croire qu'à l'aide d'un esprit de justice et de modération, cette malheureuse affaire (*this infortunate affair*) n'aura pas de suites fâcheuses. J'ai lieu de croire que le gouvernement français envisagera la chose de la même manière que moi.

**LORD MINTO.** Rien de plus satisfaisant que la déclaration du noble comte, et l'on pourrait difficilement supposer que ces actes d'agression aient eu lieu à la connaissance du gouvernement français. Je désirerais savoir seulement quelles mesures a prises le gouvernement de la reine pour protéger les sujets anglais dans les mers du Sud.

**LORD ABERDEEN.** Taïti n'est pas resté sans vaisseau de guerre depuis la première occupation de l'île jusqu'au moment où tout a paru arrangé et où les affaires de l'île ont semblé marcher régulièrement. D'autres navires ont été récemment expédiés.

**LORD KINNAIRD.** Le gouvernement anglais a encouru un juste blâme en laissant les Français s'emparer de Taïti. L'île aurait pu très raisonnablement être placée sous le protectorat de l'Angleterre et de l'Amérique.

**LE COMTE D'ABERDEEN.** Le protectorat de l'île a été, à diverses reprises, offert à l'Angleterre, qui l'a refusé. Je crois que, dans ce moment, la reine Pomaré a été réintégrée dans sa puissance entière.

### EGYPTE.

Par le paquebot anglais le Polyphemus, le *Sud* de Marseille a reçu les nouvelles suivantes d'Alexandrie, le 21 juillet:

« Mehemet-Ali, Ibrahim-Pacha, Said-Pacha et les fils des deux premiers se trouvent tous réunis ici, depuis quelques jours, ainsi que la plupart des grands dignitaires du palais et des provinces, pour y tenir le conseil annuel relatif à l'administration et à l'agriculture.

Le dernier bilan du pacha a présenté 5 millions de dettes et 11 millions de créances. Ces dernières se composent, pour la plupart, de droits arriérés sur les terres que beaucoup de villages ne sont pas en état de payer, puis de quelques créances sur des négociants. Les dettes sont envers les employés et les troupes, mais à cette heure le chiffre en diminue rapidement puisque les teskerés de paye, qui perdaient autrefois jusqu'à 30 p. 0/0, ne perdent aujourd'hui que 12 à 14 p. 0/0. Quant aux créances pour arriéré de droits, à mesure que le bien-être des villageois, résultat de la liberté du commerce, augmentera, ces créances augmenteront aussi de valeur.

» Le paquebot à vapeur français mensuel l'Osiris, attendu du 11 au 12, n'est point encore arrivé. Les bruits les plus contradictoires circulent sur ce retard. La version la plus accréditée est celle-ci: le capitaine Fages, du brick français le Tambour, arrivé ici le 13, a déclaré avoir vu le 9, de 9 à 12 heures du matin, un trois-mâts à vapeur, à quarante lieues au dessous de Candie, dirigé sur Alexandrie, par un vent frais du nord-ouest, mais sans pavillon, et n'avoir pu le reconnaître. Un capitaine anglais a fait une déclaration à peu près semblable. Le bateau ordinaire de Marseille, Malte et Syra, est arrivé

où s'est vu réduit le gouverneur des îles de Taïti d'user d'un droit rigoureux à l'égard de l'agent d'une nation alliée, la preuve qu'on a agi avec trop de précipitation dans les actes antérieurs, et prendre la résolution, s'il en est temps encore, de réparer, ou du moins de ne pas aggraver, une faute dont il devient difficile aujourd'hui de calculer les résultats! »

— Le *National* soutient qu'au lieu de faire un grossier outrage à Pritchard, comme le prétend la presse anglaise dans son irritation, on l'a traité avec une grande indulgence, et que si, au lieu d'être séquestré, il eût été traduit devant un tribunal, il est probable qu'il aurait couru bien d'autres risques. Il ne croit donc pas qu'après mûr examen, l'Angleterre persiste dans ses intentions insensées, et il serait parfaitement tranquille à cet égard si le ministère, sachant enfin comprendre sa situation, osait lui répondre comme répond une grande nation qui a pour elle le droit et ne craint pas la force.

— Le *Commerce* se demande à ce sujet s'il est possible de renfermer dans de plus étroites limites plus d'imprévoyance, de témérités, de faiblesses que notre ministère. Et quand il va jusqu'au fond des choses, il découvre que ces fautes diverses ne découlent que d'une seule source, le besoin de masquer par l'éclat de petits triomphes les grandes retraites de notre politique. Le cabinet s'en va flottant sans boussole entre l'imprudence et la faiblesse, irritant tour à tour l'Europe et le pays, et nous conduisant petit à petit vers la guerre par la pusillanimité.

## Faits divers.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle, la loi, votée par les chambres et sanctionnée par le roi, qui ouvre un crédit extraordinaire pour l'entretien en Algérie de 15,000 hommes en sus de l'effectif déterminé, et pour diverses dépenses non prévues. Il renferme, en outre, une ordonnance autorisant la société anonyme formée à Saint-Malo, sous la dénomination de *l'Ille-et-Vilaine*, pour l'exploitation d'un service de navigation à la vapeur entre le Havre et Saint-Malo.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné hier le prix fondé par M. le baron Gobert. Le premier prix de 9 000 fr. a été accordé à M. Henri Martin pour son *Histoire de France* en douze volumes. L'accessit a été maintenu à M. Alexis Monteil pour son *Histoire des Français des divers Etats*, augmentée de deux nouveaux volumes.

— C'est dans le courant de la dernière quinzaine de ce mois que la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul, place Lafayette, sera inaugurée.

— On termine en ce moment les dorures et les peintures à fresque, sous le porche de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Il se fait en ce moment à Montmartre, à l'est et au sud de la butte, d'importants travaux. On comble les carrières, on nivelle les monticules, on construit tout un réseau de chaussées sur les bords desquelles les maisons s'élèvent partout comme par enchantement. Plus de 5,000 ouvriers sont journellement occupés à ces grands travaux.

— On apporte en ce moment le long de la grille des Tuileries, des granits pour y construire des trottoirs. Il faut espérer que quand ces trottoirs seront construits, on saura empêcher le public de souiller les murs du Louvre et des Tuileries, comme il le fait journellement, au grand étonnement des étrangers.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui au Palais, dit le Droit, que Mme Lafarge avait obtenu sa grâce entière, et qu'elle était rendue à la liberté. On assurait même qu'elle était dans ce moment à Bordeaux, chez un de ses parents.

— Il paraît que c'est sous la prévention d'affiliation à une société secrète qu'ont été faites, parmi les ouvriers de la Croix-Rousse, les arrestations dont nous avons rendu compte.

— Nous ne savons si le jury chargé de la distribution des médailles a rempli sa tache avec l'impartialité que nous pouvions lui désirer, mais nous apprenons avec étonnement, par le *Journal de Rouen*, que MM. Ch. Decnancé et Comp., de Rouen, ont refusé la médaille de bronze qui leur avait été décernée par le jury central des produits de l'industrie française.

— Pendant les six premiers mois de 1844, le mouvement des passagers entre la France et l'Angleterre a été de 25,615 par Boulogne, 7,190 par Calais, 8,674 par le Havre, et 2,405 par Dieppe. Le passage par les ports de Boulogne et Calais a produit, sur l'époque correspondante de 1842, un excédant de 7,917, ainsi répartis: augmentation par Boulogne, 8,091: diminution par Calais, 174.

— Le conseil d'arrondissement d'Orléans a formulé les vœux suivants dans le cours de la session:

Abolition, ou, au moins, diminution de l'impôt sur le sel; réforme postale, fixation d'un tarif uniforme pour les lettres; exécution et exploitation des chemins de fer par l'Etat; établissement d'une caisse de secours pour l'agriculture; réforme électorale, adjonction de la deuxième liste du jury; tout électeur éligible; indemnité au député.

— Le roi Oscar a ouvert le 20 juillet la diète de Suède. Nous examinerons demain le discours qu'il a prononcé à cette occasion.

— L'amiral Baudiera vient d'être remplacé dans le commandement de la division navale autrichienne. Son successeur est M. Bua, qui est déjà arrivé à Smyrne.

— Le duc de Wellington a donné, jeudi dernier, un grand banquet à la famille royale. On remarquait, parmi les illustres invités, lady Sale, dont l'héroïque conduite dans l'Inde a excité un sentiment d'orgueil national dans les cœurs anglais. (*Standard.*)

— L'apparition d'une flotte russe dans le Sund a été signalée par les journaux de Danemarck. Une lettre adressée de Copenhague à la date du 23 dernier au *Correspondant de Hambourg*, affirme que cette flotte a pris le chemin du canal de la Manche. Elle ajoute qu'un bâtiment à vapeur le Grand-duc Constantin allait la joindre et qu'il était porteur de dépêches ne devant être ouvertes qu'en pleine mer. On présume que ces dépêches fixaient la destination de l'escadre. A la date du 23, il y avait en outre dans la rade de Copenhague un bâtiment à vapeur de guerre, le

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 2 AOUT.

RODIN, march. de vins-traiteur à la Gare d'Ivry, rue Chevaleret, 24. Juge-comm., M. Dubois; synd. prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1252 50 | » » | » » | 7 h. 1/2 | GAITÉ. | — Première des Sept Châteaux du Diable. |
| C. hyp. | 770 » | » » | B. 3 75 | Emp. d'Haïti. | 440 » | » » | » » | 6 h. 3/4 | CIRQUE-OLYMPIQUE. | — Equitation. Haute Ecole. |
| 4 Can. | 1272 50 | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » | 6 h. 1/2 | COMTE. | — Reine des Rameaux. La Poupée. Polka. |

# BULLETIN AGRICOLE.

## ACTES OFFICIELS.

Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce décide qu'il y aura à Rennes, à l'époque de la réunion de l'association bretonne, fixée au 29 septembre, et par les soins de cette association, une exhibition de bestiaux et d'instruments aratoires, avec distribution de prix.

Cette distribution aura lieu ainsi qu'il suit. Taureaux de 1re classe, 900 fr.; de 2e classe, 900 fr.; béliers, 320 fr.; verrats, 320 fr.; instruments et machines, 500 fr.; améliorations agricoles, 1,300 fr.; mémoires, 500 fr.; médailles, 200 fr.; frais de déplacement des membres de l'association, des jurés; transport de bestiaux et instruments, etc., 1,500 fr. Total, 6,500 fr.

Cette somme est allouée avec la condition que l'association bretonne subviendra, sur ses propres fonds, à la dépense de 1,500 fr. portée ci-dessus pour frais de déplacement des membres de l'association, de transport des instruments et animaux, et autres frais matériels et accessoires. (*Breton.*)

*Foires de Mortagne* (Vendée). — Le maire de Mortagne fait savoir que trois nouvelles foires viennent d'être établies en cette ville. Ce nombre ajouté à celui des anciennes, formera huit foires par année. Voici les époques auxquelles elles auront lieu : le deuxième mardi de janvier; le premier mardi de carême; le premier mardi d'après Pâques; le premier mardi d'après la Pentecôte; le deuxième mardi de juillet; le 25 août; le 28 octobre et le deuxième mardi de décembre.

Tout marchand pourra fréquenter les foires de Mortagne avec confiance, elles seront approvisionnées de bestiaux de toute espèce; on y trouvera surtout un grand nombre de moutons qui furent toujours très estimés et très recherchés. Les abords de cette ville sont faciles, ses champs de foire vastes et commodes; tout fait donc espérer que ces foires soutiendront leur ancienne réputation en réalisant l'espérance de tous les marchands.

*Concours de chevaux.* — Conformément à un arrêté du préfet de la Charente, en date du 1er juillet, il y aura trois concours dans le département de la Charente, pour la distribution des primes d'encouragement à l'éducation de la race chevaline.

Il sera distribué, savoir : A Cognac le 14 septembre 1844, huit primes de 40 fr., ci 320 fr. — A Angoulême, le 15 septembre 1844, neuf primes de 40 fr. ci 360 fr. — A Barbezieux, le 17 septembre 1844, six primes de 40 fr., ci 240 fr. — Frais d'impression, de concours, etc., 80 fr. — Total égal à la somme votée, 1,000 fr.

Suivent les dispositions réglementaires auxquelles sont assujettis ces concours.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 2 Août. | | | | 3 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3599 q. | 82 k. | | Arrivages | 951 q. | 42 k | |
| Ventes | 2824 | 83 | | Ventes | 684 | 87 | |
| Restant | 17103 | 91 | | Restant | 17372 | 46 | |
| Cours moyen | | 38,73 | | Cours moyen | | 38,66 | |
| Cours-taxe | | 39,11 | | Cours-taxe | | 39,03 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 17 q. | 27 k. | 43,25 à 54,15 | Gr. | 4 q. | 71 k. | 52,25 à 54,15 |
| 1re | 91 | 06 | 39,50 à 40,10 | 1re | 116 | 48 | 38,85 à 39,80 |
| 2e | 117 | 75 | 37,55 à 38,20 | 2e | 64 | 29 | 38,00 à 38,70 |
| 3e | 9 | 85 | 29,30 à 30,55 | 3e | 1 | 57 | 30,70 à 00,00 |
| 4e | 3 | 14 | 24,20 à 00,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. 3399 | | 03 | 34,40 à 36,00 | l. | 455 | 30 | 38 85 à 40,40 |

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 3 août. *Cours commercial.* — Cours nominaux, affaires plus nulles que jamais.

Les ventes à livrer ont seules quelque mouvement, il s'est traité des avoines au prix de 24,00 les 145 kil. dans Paris, des seigles à 15,00 les 100 kil. et des sons de 8,00 à 8,50; les ventes se sont faites quelques uns pour six mois et d'autres pour l'année.

VERSAILLES, 2 août. — Froment, 1re: 21,60; 2e: 20,33; 3e: 19,06. — Avoine (hors ville), poids de 50 kil.: 7,16 à 7,50.

BRAY-SUR-SEINE, 2 août. — Froment, 1re: 21,66; 2e: 20,66; 3e: 20,00. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

Pour la saison, notre marché était passablement fourni. L'approvisionnement sur place était en partie tout froment nouveau, le vieux ayant totalement disparu. D'ici, à huit jours, dans nos contrées, la moisson sera terminée. Le froment est de meilleure qualité que l'année dernière.

ST-GERMAIN EN LAYE, 30 juillet. — Le froment nouveau a paru sur notre marché en très petite quantité; la qualité en est excellente; il s'est vendu 22,66.

L'approvisionnement était abondant en tous grains; baisse de 1,34 pour le froment, et de 33 c. par hect. pour l'avoine. — Froment l'hect., 1re: 22,66; 2e: 21,66; 3e: 19,66. Seigle : 8,66 à 10,66. — Orge, 1re: 8,66; 2e: 12,00. — Avoine : 8,33; 2e: 7,33.

ROUEN, 2 août. — Froment, 1re: 21,50; 2e: 20,00; 3e: 19,00. — Seigle : 8,50 à 9,00. — Orge : 12,50 à 13,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. — Avoine : 7,00 à 9,00. Baisse sur le froment.

### Sucre (les 100 kil.)

PARIS, 2 août. *Indigène* Lumps : 163,00 à 168,00. — Belle 4e : 135,00. — bonne 4e : 132,00 à 134,00. — 4e bon ord. : 130,00. — 4e ord. : 127,00 à 128,00. — Bon commun : 125,00 à 126,00.

LE HAVRE, 2 août. *Exotiques.* — Martinique et Guadeloupe, fine 4e : 126,00; belle 4e : 123,00; bonne 4e franche : 120,00; bonne ord. : 116,00; ord. 112,00; basse 4e : 108,00; plaque à gras : 80,00 à 100,00. — Bourbon non coté.

*Sucres.* — Une réaction s'opère dans le marché aux sucres, et comme la hausse avait été rapide au fur et à mesure que la marchandise se raréfiait, maintenant que l'intérieur limite ses demandes, et que nous avons des arrivages, la baisse se fait d'une manière sensible. Au commencement de la semaine, il s'est vendu environ 1,000 barriques des Antilles, sur la base de 61 fr. On a pu traiter ensuite à peu près 200 barriques sur celle de 60,50 à 60,25; et, en dernier lieu, 1,500 barriques, tant disponibles qu'à livrer, à 60 fr. la bonne 4e, à l'acquitté. Les ventes se montent donc à 2,500 barriques, et la baisse depuis le commencement de ce mois est de 3,25 par 50 kil.

Il a été importé 1,383 barriques, par l'Oscar, de la Martinique, et la Ville-du-Tréport, de la Guadeloupe.

Stock : 1,500 barriques des Antilles (contre 20,000 barriques l'année dernière), et 1,200 sacs Manille.

MARSEILLE, 27 juillet. — *Sucres bruts.* — Nous avons eu de nouveau une semaine extrêmement calme en affaires. La raffinerie recevant journellement les sucres qui lui avaient été vendus à livrer ne songe point à acheter. D'autre part, les détenteurs, peu désireux de réaliser à la baisse, passent en magasin la marchandise invendue. Nous n'avons donc à signaler que des opérations tout à fait insignifiantes; on a écoulé, en deux ventes, une centaine de barriques tant en mêlé de Martinique disponible à 35 fr. les 50 kilog. entr. avec escompte et terme.

Il ne s'est rien fait en sucre étranger par navire français, ni en sucre Bourbon.

Les arrivages ont fait défaut.

*Sucres terrés.* Cet article continue à se maintenir dans une assez bonne position. Seulement, il y a peu de mouvement en affaires, et les ventes se sont bornées à 650 caisses Havane blond à 30 fr. les 50 kil. entr. et à 130 caisses dito à 29 fr.

*Sucres raffinés.* Ce produit ne rencontre depuis plusieurs jours qu'une demande limitée pour l'exportation malgré la réduction qui s'est opérée sur les cours. On n'a écoulé cette semaine que de faibles quantités à l'entrepôt dans les prix suivants :

Raffinés papier 7 0/0 F. 36,00 les 50 k. E. — Cassés : 37,00. — Batardes : 37,00. — Tapés : 35,50 à 36,00.

La consommation conserve toujours un débouché peu important, mais assez suivi. Les raffinés nus se placent à 81,50, et les batardes blanches à 79,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché St-Martin du 2 août.* — Foin, 2e : 38,00 à 42,00; 3e : 30,00 à 36,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 10,00 à 20,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 28,00; 2e : 24,00 à 25,00; 3e : 22,00. — Marché peu fourni, vente facile.

VERSAILLES, 2 août. — Foin nouveau, 1re : 48,00; 2e : 35,00 à 40,00. — Foin vieux, 1re : 43,00; 2e : 38,00 à 40,00; 3e : 30,00 à 34,00. — Luzerne nouvelle : 31,00 à 40,00. — Paille de froment nouvelle : 23,0 à 27,00; de vieille: 19,00 à 24,00. — Paille d'avoine : 36,00.

ROUEN, 2 août. — Foin (les 22 bottes) : 10,00 à 11,00. — Sainfoin : 11,00. — Trèfle (les 104 bottes) : 33,00 à 40,00. — Paille de blé : 32,00 à 34,00. — Paille de seigle : 38,00 à 40,00. — Paille d'avoine : 22,00 à 24,00.

### Garances.

AVIGNON, 28 juillet. — *Garances.* — Les alizaris continuent à être rares; on n'a pu faire hier au marché de Carpentras qu'une centaine de quintaux, qui ont été payés de 67,00 à 69,00 les 50 kilog. On a offert 72,00 pour 500 quintaux de racine à livrer fin septembre sans trouver de vendeurs.

On craint beaucoup pour la récolte de graines de garances.

Il s'est vendu cette semaine une trentaine de barriques dans les prix de 91,00 à 93,00, et il n'en reste presque plus.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 1er Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs...... | 1850 | 1805 | 45 | 1 00 | [illegible] | [illegible] |
| Vaches...... | 41 | 40 | 1 | [illegible] | [illegible] 94 | [illegible] |
| Veaux...... | 904 | 904 | 0 | 1 40 | 1 20 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 8843 | 8652 | 191 | 1 40 | 1 22 | 1 [illegible] |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 3 août.* — Sur 301 porcs, 117 ont été vendus : 1,16-1,14-1,12. — 1 taureau à prix inconnu. — 2[illegible] vaches dont 21 vendues de 200,00 à 550,00.

PARIS, *marché aux chevaux du 3 août.* — 76 chevaux de selle et de cabriolet, 12 vendus, de 240,00 à 700,00. — 145 de trait, 2[illegible] vendus, de 310,00 à 1100,00. — 117 hors d'âge, 10 vendus : 50,00 à 400,00. — 12 ânes, 4 vendus : 25,00 à 40,00. — 22 chèvres, 5 vendues : 10,00 à 36,00. — Essai : 98,00.

ROUTOT, 31 juillet. — 500 bœufs : 1,[illegible]-1,25. — 302 vaches ; 1,25-1,10. — 34 veaux : 1,10-0,90. — 618 moutons : 1,00-1,40. — pores : 0,90-0,80.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 3 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 16090 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,[illegible] |
| 13957 | veau | 1,40 | 1,20 | 1,[illegible] |
| 2735 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,[illegible] |
| 27440 | porc frais | 1,30 | 1,20 | 1,[illegible] |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 1er, 2 et 3 août.* — Beurre (le kil.). En livres : 1,04 à 2,22. — En mottes, Isigny : 1,80 à 3,90; de Gournay : 1,40 à 3,[illegible] — Petit beurre : 1,04 à 1,41.

*Œufs* (le mille) du 1er : 25,00 à 56,00; du 2 : 22,00 à 50,00; du 3 : 28,00 à 54,00.

*Fromages* (la dizaine). Brie : 12,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY.

*Elève de la maison du prince de Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8o, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50 c. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris, rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage franco par les messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8o, traite de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8o, avec 12 portraits acier.

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

UN FORT VOL. Format anglais. **FOURIER,** PRIX : 5 FR.

**SA VIE ET SA THÉORIE,**

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

**PAR F. VIDAL.**

Brochure in-8o de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

— Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

# BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE;

Manifeste de l'Ecole Sociétaire, fondée

par FOURIER.

Nouvelle édition. Paris, 1842. — Un beau volume in-18. — Prix : 1 fr. 25.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

En l'hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.

Le 6 août 1844.

Consistant en : comptoir, montres, corps de tiroirs, rayons, éponges, balais de crin, brosses, plumeaux; table, chaises, armoires, commode, bureau, glace, lampe, poêle et autres objets. — Au comptant.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au coin de la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau et la rend minérale, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et rafraîchissante; elle se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir, facilite la digestion, prévient les aigreurs, [illegible] la gravelle, rétentions, maux de reins, etc. — La [illegible] de 20 bouteilles, avec la griffe D. Fèvre, 1 fr. [illegible] 1 fr. 50 au commerce, 40 fr. le mille. [illegible] D. Fèvre, qualité inférieure, [illegible]



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

...sement, le point à examiner), et qu'ici, c'est-à-dire dans le monde industriel, aucun centre n'existe auquel se rattachent les efforts particuliers, et qui ait qualité pour leur imprimer une direction conforme aux intérêts du corps social.

On peut donc, au premier coup-d'œil, apercevoir en quoi la constitution présente de l'industrie manque essentiellement du caractère de ce qui est organisé.

Mais veut-on emprunter à la nature elle-même l'exemple de ce qui constitue l'organisation? « Tout être *organisé* (c'est un grand naturaliste, c'est Cuvier qui parle) « est un ensemble, un système unique et clos dont les parties se correspondent mutuellement et concourent à la même action définitive par une action réciproque. » Rencontrez-vous ces conditions-là dans le régime industriel que nous avons sous les yeux, et qui met partout aux prises les intérêts particuliers entre eux, et chaque intérêt particulier avec l'intérêt général? Au lieu de cette réciprocité, de cette mutualité solidaire que la nature établit entre toutes les parties d'un être organisé et qui fait que le bien comme le mal qu'éprouve chacune de ses parties affecte de la même manière, sinon au même degré, toutes les autres, qu'aperçoit-on dans la société humaine à l'état de morcellement et d'incohérence industrielle où elle se trouve? C'est que le bien d'un de ses membres est obtenu ordinairement au prix du mal d'un ou de plusieurs autres; que *le proufit de l'un*, comme disait Montaigne (et les choses n'ont pas changé depuis) est *dommaige de l'autre*. Les fournisseurs font fortune; mais l'armée est décimée par suite de la mauvaise qualité des approvisionnements qu'une indulgence, qui n'est pas toujours elle-même désintéressée, aura fait admettre. Combien de traits semblables pourrait-on citer, pris dans tous les ordres de transaction! Ils sont la règle; ce n'est donc pas la peine d'insister. En voici un pourtant que nous demandons la permission de rapporter comme épisode se rattachant à notre thèse économique et propre à y mettre un peu de variété.

Au printemps dernier, une dame de notre connaissance, personne très spirituelle et très judicieuse, alla visiter un sien parent dans une petite ville d'un pays vignoble. Elle ne fut pas peu étonnée, un matin, à l'instant où l'on prenait le café au lait en famille, de voir entrer un domestique qui apportait triomphalement une poignée de bourgeons de vigne gelés, et qui les remit à son maître, jaloux de s'assurer par lui-même que la nuit avait été *bonne*, c'est-à-dire qu'elle avait bien effectivement détruit tout espoir de récolte. Quand celui-ci se fut assuré du fait, il laissa naïvement éclater sa joie, ne songeant pas même à supposer qu'on pût être scandalisé du sentiment que faisait naître en lui un évènement désas- ... pour ne jamais se laisser aller du souhait à l'acte!

Mon cordonnier, mon chapelier, mon tailleur ou mon marchand de drap, ont intérêt, chacun en ce qui le concerne, à ce que je renouvelle souvent les objets dont ils me fournissent, leur bénéfice étant en général, proportionné au nombre des paires de bottes, des chapeaux, des habits qu'ils vendent. Voilà, grâce à la belle constitution de l'industrie dont nous jouissons, autant d'individus qui sont portés à livrer de la marchandise de peu de durée. Ainsi en est-il, plus ou moins, de tous les fabricants et marchands. Aussi les produits de bonne et solide qualité sont-ils de plus en plus rares dans le commerce, qui trouve mieux son compte avec des produits qui n'ont que l'apparence.

Cette opposition d'intérêt entre le vendeur et l'acheteur, opposition qui tient aux bases mêmes de notre régime économique, est-elle une bonne chose en soi? Que les apologistes de ce régime osent le dire.

Est-ce une bonne condition économique et sociale que celle qui fait que le fabricant a intérêt à réduire le plus possible le salaire des ouvriers qu'il emploie; qui fait que le commerçant [illegible] compte à acheter au meilleur marché et à vendre au plus [illegible] prix, c'est-à-dire à faire les conditions les plus désavantageuses que possible au producteur d'une part, au consommateur d'autre part? Est-ce un bon régime économique et social que celui qui ouvre la porte à des fraudes, à des faillites et banqueroutes innombrables; qui marche continuellement d'une crise à une autre, faisant succéder à une activité déréglée l'engorgement et le chômage; qui ne permet de sécurité à personne; qui livre sans cesse aux chances les plus hasardeuses la fortune des maîtres, le pain et l'existence des ouvriers?

Sans doute, nous dira-t-on, ces effets sont déplorables; il faut y porter remède; il faut, comme l'exprime aujourd'hui le *Siècle*, « il faut concilier le libre développement du travail avec la sécurité du travailleur, » avec la sécurité de tout le monde, dirons-nous, avec la sécurité du capitaliste aussi bien que du travailleur.

Reste à savoir si cette double sécurité peut s'établir sans que l'industrie soit *organisée* dans l'acception vraie de ce mot, c'est-à-dire sans que cette immense fonction soit coordonnée de manière à refléter ou l'image de quelqu'un des services publics de l'Etat ou le type d'un être organisé quelconque. En attendant que nous indiquions les moyens par lesquels nous concevons que l'industrie pourrait être amenée à une telle constitution, nous en avons dit assez déjà, il nous semble, pour qu'il ne soit plus permis de prétendre que les mots d'*organisation du travail* ne répondent à aucune idée, ou bien, comme le dit encore le *Siècle* dans son numéro ... nions économiques. Il y a un an, ce journal soutenait qu'il n'y *avait pas à se préoccuper d'une organisation industrielle parce qu'elle existait*. Aujourd'hui il convient que *cette organisation exige un ensemble d'institutions dont les germes tardent trop à se développer*. Le *Siècle* n'en restera pas là, nous l'espérons; il examinera si les partisans de l'*association intégrale*, qui « ne repoussent ni ne condamnent, quoi qu'il en dise, aucun des efforts (efficaces) destinés à procurer au travailleur la sécurité de l'avenir, » n'apportent pas quelques projets utiles pour l'établissement des institutions de prévoyance sociale dont le besoin est désormais généralement senti et avoué. Et dans le cas où il reconnaîtrait à quelques-unes de leurs vues un tel caractère, nous ne doutons point qu'il ne s'empressât de le déclarer loyalement et d'en recommander l'application à l'œuvre qu'appellent de leurs vœux ardents tous les amis des classes populaires.

## Affaire de Taïti.

Voici, d'après le *Moniteur*, les termes précis de la réponse faite par M. le ministre des affaires étrangères aux observations de M. le comte Molé:

« Je suis persuadé que si je consentais à répondre à cette tribune; si je disais ici ce que je dois faire ailleurs, au lieu d'atteindre le but que vous proposez, j'échaufferais les ressentiments que je veux apaiser.

» J'ai à cœur, autant que qui que ce soit, l'honneur de notre marine et la défense des droits de nos officiers; je dois et je veux soutenir cet honneur et ces droits, et c'est précisément parce que j'ai dans ce moment à les soutenir ailleurs, que je ne puis consentir à accepter la discussion dans cette enceinte. »

Cette réponse, que toutes les feuilles de l'opposition accusent et condamnent aujourd'hui, nous paraît pleine de convenance.

L'attitude prise dans le parlement par sir Robert Peel est une faute, et le gouvernement anglais semble l'avoir senti lui-même; car il s'est empressé, dans la chambre des lords, par l'organe de lord Aberdeen, d'adoucir le ton de sa plainte et de sa réclamation. Si les antécédents de M. Guizot lui avaient fait une meilleure position vis-à-vis du cabinet de Saint-James, les paroles qu'il a prononcées pourraient rassurer le sentiment national. Si, malgré les difficultés de sa situation, il défend énergiquement l'honneur et les droits de la France, il aura bien mérité du pays, en même temps que par la modération de son langage il aura mis tous les hommes éminents et impartiaux d'Europe avec lui contre sir Robert Peel.

Le *Siècle*, qui se dit bien informé, assure que les conditions de la réparation demandée par le cabinet anglais sont les suivantes:

1° La destitution de M. le commandant d'Aubigny; 2° le rappel de M. le gouverneur Bruat, qui a sanctionné les mesures prises par M. d'Aubigny; 3° la destruction de toutes les fortifications élevées ...

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

### X.

### LE RAPPORT.

...e personnage mystérieux qui avait remplacé Fabio dans le cabinet de ...ine, n'était pas propre à exciter des soupçons jaloux. C'était un hom... gros et blond, c'est-à-dire faux et fin: fin, parce qu'il était gros, faux ...e qu'il était blond. Ses petits yeux, d'un gris-vert chatoyant, étaient ...mais inquiétants; et sa lèvre mince pleine de malignité. Sa tête dé...née accusait en lui une absence radicale de tous les sentiments supé...rs. Il avait avec cela l'air intelligent, jusqu'à la ruse inclusivement, et ...oix insinuante; son accent le dénonçait pour un Napolitain pur sang. ...t à son âge... ces hommes-là ont-ils un âge?

...se présenta avec servilité et s'inclina aussi bas que sa taille épaisse ...permettait.

— Bonjour, Castroné, lui dit la reine d'un ton familier, mais de cette ...iliarité qui plonge un homme au fond des abîmes. Tu arrives bien; quelles nouvelles?

— De grandes nouvelles, majesté.

— Bonnes?

— C'est selon... mais d'abord il faut que votre majesté daigne m'accor... le reste de la nuit, j'ai beaucoup de choses à lui dire.

— Est-ce que je dors, moi!

— Votre majesté retrouvera le sommeil dans son palais de Palerme.

— Pourquoi pas de Naples?

— C'est ce que je voulais dire.

...oique servile et bas dans ses manières et dans son langage, Castro... ...ait cependant, on le voyait, l'assurance d'un homme nécessaire et ...ait qu'on a besoin de lui. Il ne paraissait nullement intimidé, et se ...même à son aise un peu plus qu'il ne convenait. Tirant de sa poche ...grosse liasse de papiers pliés, comme un dossier de procureur, il les ...sans cérémonie sur le guéridon de la reine, et attendit à peine, pour ...dre un siége, qu'elle lui eût fait signe de s'asseoir.

— Voyons, lui dit Caroline, commençons par le commencement; parle... d'abord des Calabrais.

— De ce côté, tout va bien. J'ai vu les principaux chefs, et tous m'ont ...é qu'on pouvait compter sur leurs bandes. Le rendez-vous général ...près d'ici, dans la plaine des rives de Sliro...to. Les deux bandes réunies de Pandigrana et de Parafanti, qui étaient cantonnées aux environs de la Ficuzza, sont en route, à l'heure qu'il est, pour se rendre à leur destination. Celle de Francatripa, qui stationne sur les hauteurs de la Madonie, y va de son côté. S'il m'était permis d'avoir un avis, j'oserais donner à votre majesté le conseil de les passer en revue elle-même; sa présence ferait le meilleur effet.

— Nous verrons cela. Mais ce rendez-vous est bien prompt. Rien n'est encore prêt, et la concentration prématurée des trois bandes sur un seul point ne peut manquer d'éveiller les soupçons des Anglais. Mac-Farlane est depuis hier à Mazzara, à la tête d'un régiment, et il ne parle de rien moins que de mettre garnison à Castelvétrano.

— Qu'à cela ne tienne; nous en serons quitte pour cacher nos Calabrais dans les bois et dans les carrières jusqu'au jour de l'exécution. Il est utile, dans tous les cas, de les avoir sous la main. Maintenant, continua-t-il en déroulant ses papiers, voici le plan de campagne que j'ai l'honneur de soumettre à votre majesté. Pandigrana, qui convoite un grade dans l'armée, et qui, partant, se pique de discipline, marchera sur Syracuse, dont la forteresse est occupée par les Anglais, mais où nous avons, pour assister les Calabrais, un parti nombreux. Mazzara, qui est dans le même cas, sera confié au terrible Parafanti; et là, j'en réponds, les Anglais seront en bonnes mains. Quant au jovial Francatripa, nous l'enverrons à Corléone, et s'il le faut à Palerme.

— Ici je t'arrête, Palerme est en dehors de tes attributions, je m'en charge seule. Je ne veux pas qu'un seul Calabrais y paraisse; tout doit se faire là par les Siciliens. Maintenant continue.

— Le vieux Benincasa a repassé le Phare, et va nous ramener de Calabre, s'il ne l'a déjà fait, sa bande de Sainte-Euphémie, des diables incarnés, et l'on attend d'un instant à l'autre Scarolla à la tête des Indépendants de la Basilicata. C'est à eux que sont échues les deux places fortes de Messine et de Milazzo; si là un seul Anglais en réchappe, je consens à être pendu comme Rossaroll. Par saint Janvier, nos vêpres siciliennes feront pâlir celles de Procida.

— Bravo! Castroné, on est content de toi.

— Ce seul mot me paie avec usure de toutes mes fatigues, répondit Castroné en souillant d'un gros baiser la main royale.

— Après?

— Une fois sûr de nos braves Calabrais, j'ai sondé les officiers de la flotte qui, la plupart sont mes anciens camarades: tous, ou presque tous, haïssent les Anglais et sont dévoués à la bonne cause. Il est convenu qu'au jour fixé, ils s'empareront du détroit de Messine et attaqueront à l'improviste l'escadre britannique pour l'empêcher de porter secours aux troupes de terre; le projet est de brûler l'escadre. Quel feu de joie si l'on réussit!

— Et l'on réussira, car le ciel est juste, s'écria Caroline comme en se parlant à elle-même. Jamais représailles n'auront été plus légitimes. Les Anglais ne nous ont-ils pas fait brûler dans le port, en quittant Naples, nos plus beaux vaisseaux? L'ennemi, disaient-ils officieusement, pourrait s'en emparer et les retourner contre nous. Touchante sollicitude! C'est sans doute aussi par intérêt pour le Danemarck qu'ils ont daigné lui incendier sa flotte à Copenhague; comme ils incendieront jusqu'au dernier, pour peu qu'on les laisse faire, tous les vaisseaux de l'Europe; ne doit-on pas s'estimer heureux qu'ils se dévouent généreusement au monopole des mers! Castroné, reprit-elle après une pause, il me reste une inquiétude.

— Laquelle, majesté?

— Aurons-nous l'armée?

— Nous l'aurons, majesté, nous l'aurons. Il est vrai qu'elle hésite encore, et qu'elle est esclave de la discipline; mais avec un peu d'adresse nous triompherons de ses faux scrupules, et, au dernier moment, elle nous viendra: c'est tout ce qu'il nous faut. On ne doit pas s'y prendre avec les troupes trop long-temps à l'avance, leur feu s'éteint vite; et puis, il y a toujours des faux-frères. Une conspiration est comme une bataille, on y conduit le soldat au pas de charge sans lui laisser le temps de la réflexion. Il suffit d'un régiment pour entraîner tous les autres. Voilà, poursuivit-il, en compulsant ses papiers, un état de l'armée avec des notes sur tous les officiers et même sur les simples soldats. De cette manière nous connaissons les points vulnérables. Si sa majesté veut y jeter les yeux, je lui garantis l'exactitude de mes renseignements.

— Castroné, dit Caroline en feuilletant les rôles qu'il venait de dérouler devant elle, aurais-tu entendu parler d'un certain capitaine Fabio?

— Votre majesté n'a qu'à chercher à la lettre F; elle trouvera ce nom infailliblement.

Caroline le trouva, en effet, accompagné de la note suivante: « Fabio, ex-capitaine, trente ans, destitué par Aci, retiré à la campagne. » Mécontent. »

— Tes notes, dit la reine, ne manquent pas d'exactitude; on m'a parlé de cet officier dans les mêmes termes.

— Si on savait où le prendre, il ferait bien notre affaire; il a dû conserver des amitiés dans l'armée, ne fût-ce que dans le régiment où il a servi.

— J'y songerai, répondit-elle négligemment; poursuis ton rapport.

— Jusqu'à présent, nous avons roulé sur le velours: ici le chemin se gâte,

— Qu'y a-t-il donc?

— D'abord ce rusé quartier-maître de l'armée anglaise, à qui nous devons la perte irréparable de ce pauvre Rossaroll, Coffin, a fait arrêter à Messine un courrier de votre majesté.

— L'insolent! porter la main sur un homme à moi! Ah! le sang de Marie-Thérèse crie vengeance! Mieux vaudrait périr d'un seul coup sur l'échafaud, comme ma sœur, la reine de France, que de boire ainsi goutte à goutte le poison de la honte.

— Que votre majesté patiente encore un peu; tout cela aura un terme, et bientôt..... Les meilleures vengeances sont les plus lentes; mais je me suis mal exprimé en disant que c'était un courrier de votre majesté; il lui est seulement adressé..

— C'est pis encore, car, au lieu d'un affront, j'en reçois deux; un dans

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3 et 4 août.

comme nous le disions avant-hier, ces derniers événements compliquent à tel point notre situation, que, s'il en est temps encore, le gouvernement doit se décider à maintenir notre souveraineté. La restauration de la reine dans de pareilles circonstances serait la ruine de notre dignité et de notre autorité à Taïti.

## NOUVELLES DE TAITI.

Une correspondance particulière de l'*Emancipation* de Toulouse donne des détails fort curieux sur les causes de la collision qui s'est engagée entre nos marins et les indigènes de Taïti. Mus par les intrigues anglaises, dont Pritchard était le principal agent, les naturels se sont insurgés contre nos troupes.

Voici la première lettre du correspondant de l'*Emancipation*; nous en conservons tous les passages essentiels.

« Papéiti, le 2 mars 1844.

» Pendant les premiers mois qui suivirent l'occupation de Taïti, on trouvait abondamment à acheter des bœufs, des cochons, des volailles, etc.; en sorte que les troupes et les équipages de navires avaient presque toujours des vivres frais. Bientôt cette abondance diminua; le bétail devenait de plus en plus rare; on ne s'expliquait pas beaucoup cette disette, parce que l'espèce bovine est assez développée dans les îles de la Société, pour que l'arrivée d'un millier de consommateurs de plus ne puisse produire un effet aussi prompt. On s'occupa avec plus d'attention des subsistances; les agents de police furent mis en campagne. Leurs recherches firent connaître que les propriétaires de bétail s'étaient entendus pour opérer une disette fictive, et dégoûter les Français de Taïti en en dégoisant les ressources. Presque tous les bœufs avaient été conduits dans l'intérieur des montagnes, où ils erraient par troupeaux, et quand on interrogeait les indigènes sur ces troupeaux, aucun ne voulait en déclarer le propriétaire; le gouverneur, pour déjouer ce complot, rendit un arrêté, à la date du 11 janvier, qui prescrit à tous propriétaires de faire la déclaration de la quantité et de l'espèce de bétail qu'ils possèdent, et sauf par eux de se soumettre à faire cette déclaration, ils seraient considérés comme renonçant à leur droit de propriété.

»Les habitants de Papéiti et des environs se soumirent sans hésiter à cette mesure; mais dans les baies éloignées, les prédications des missionnaires exaltèrent les esprits et les poussèrent à la révolte. L'arrêté du gouvernement fut foulé aux pieds, et il fut déclaré qu'on ne s'y soumettrait pas.

» Alors un fort détachement se rendit sur les lieux, et quatre chefs furent conduits prisonniers à bord de la corvette l'Embuscade. La police arrêta un messager porteur d'une missive qui compromettait la reine Pomaré et indirectement M. Pritchard, consul anglais, son conseiller intime; tout le complot qui se rattachait au bétail y était détaillé; on y encourageait la résistance.

» Dès que Pomaré eut appris que ses intrigues étaient découvertes, elle accourut, effrayée, chez son voisin, le consul anglais, et à la suite d'un court entretien, il fut décidé qu'elle irait à bord du Basilic, goëlette de guerre anglaise qui tient la station, se mettre sous la protection du pavillon britannique: ce qui fut exécuté aussitôt. Le 31 janvier, toute sa famille l'y suivit. Le 1er février, le gouverneur envoya son chef d'état-major, M. Malmanche, signifier au commandant anglais que le gouvernement français considérerait comme un acte d'hostilité le débarquement de l'ex-reine Pomaré sur un point quelconque des îles de la Société.

» Cependant l'exemple de la captivité des chefs de la baie de Matavaï n'intimidait pas une autre baie populeuse, qui n'avait pas craint non plus de braver l'autorité du gouverneur. C'est la baie de Taïrabou.

» Les chefs de Taïrabou ont menacé les envoyés du gouverneur, ont déclaré qu'ils ne recevraient d'ordre que de leur reine Pomaré. Cette déclaration était faite devant un missionnaire anglais, et la déférence que lui mon-

et parvint à se saisir. Cet individu ... compromis M. Pritchard, celui-ci a été arrêté sur-le-champ et conduit dans un blockaus.

» Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'engagement. On assure que les Taïtiens attendent de bonne foi l'arrivée d'un amiral anglais avec une escadre qui doit chasser les français de Taïti et rétablir l'autorité de Pomaré, selon les promesses de M. Pritchard et consorts.

» Le capitaine de vaisseau, commandant le bateau à vapeur anglais de la station, a obtenu de M. le gouverneur qu'on lui livrât Pritchard. Il a engagé sa parole d'honneur par écrit qu'il ne débarquerait le prisonnier sur aucun point des îles de la Société. On le transporte aux îles des Amis.

» La reine Pomaré est toujours à bord de la goëlette le Basilic, attendant elle aussi très fermement l'arrivée de l'escadre libératrice.

» *Si les intrigues des missionnaires anglais ne réussissent pas à nous faire expulser, elles nous auront du moins attiré des embarras et des fatigues.*

Dans la troisième lettre, datée du 21 mars, on voit que l'ex-reine Pomaré avait été effrayée par les dispositions des Français; elle ne voulait pas accepter les conditions que lui imposait M. le gouverneur Bruat.

Suivant la dernière lettre, les menées du consul Pritchard avaient produit les résultats que l'on devait attendre: les indigènes se sont révoltés, et nos soldats ont été entraînés dans une embuscade où ils ont été attaqués.

« Le 26 mars.

» Les hostilités sont commencées. Le camp retranché de la baie de Taravao, près Taïrabou, a été attaqué le 21 du courant.

» Ce jour-là, vers deux heures de l'après-midi, deux coups de fusil se firent entendre dans la direction du mameion où se trouve la première sentinelle avancée; aussitôt, M. Mariani, capitaine d'état-major, commandant la baie, envoya deux patrouilles faire une reconnaissance dans les ravins qui viennent aboutir à la baie. Les marins, guidés par un Indien, tombèrent dans une embuscade et reçurent une fusillade à laquelle ils ripostèrent mal, parce que leurs fusils étaient chargés depuis trois ou quatre jours, et le temps fort humide. Les marins battirent alors précipitamment en retraite sous le feu de l'ennemi qui tua un homme et en blessa un autre.

» A cinq heures, le mameion où avait eu lieu le premier engagement et qui était cette fois occupé par dix hommes, fut de nouveau attaqué; trente hommes débusquèrent les indigènes, au moment où ils prenaient position. Bientôt une ligne de feux qui contournait le fort révéla le nombre des insurgés. On riposta par un feu de deux rangs bien nourri. Quarante voltigeurs se déployèrent en tirailleurs et secondèrent la mousqueterie du fort.

» Un obusier dirigeait sa mitraille sur les points où le feu paraissait le mieux soutenu; de plus, la corvette l'Embuscade, mouillée à un kilomètre du champ de bataille, dirigea heureusement quelques obus, ce qui fit qu'insensiblement les feux de l'ennemi s'éteignirent. Des coups de fusils furent tirés jusqu'à minuit.

» Nos pertes n'ont pas été considérables; deux hommes tués, un enlevé par l'ennemi et sept blessés. La perte des insurgés n'est pas bien connue; seulement, le lendemain, on a trouvé cinq cadavres dans les golaviers; on estime qu'ils ont eu au moins cinquante hommes hors de combat.

» En revenant à Papéiti, comme le Phaëton longeait la côte, lançant des obus sur les cases indigènes qui se trouvaient à sa portée, on aperçut avec étonnement dans une baie deux retranchements assez vastes pour abriter chacun deux cents combattants, dont on voyait les têtes par-dessus le parapet. *Plus on a examiné cette fortification et plus on l'a trouvée régulière.* Au milieu, se trouvait le *pavillon de la reine Pomaré*. Quelques Européens, qui paraissaient commander, sont venus sur le rivage pour provoquer un débarquement. On s'est contenté de leur envoyer quelques volées de coups de canon, ce qui a paru les effrayer bien peu, car ils n'ont pas bougé.

4.—Vous ne visiterez aucun vaisseau sous pavillon ... les mers sur le soupçon de faire le commerce des esclaves, excepté en vertu d'une autorité spéciale donnée par les traités, ou dans le cas où vous aurez *raison de croire que le vaisseau n'a ni droits ni titres à réclamer la protection du pavillon qu'il porte.*

5.—Vous ne devrez visiter aucun vaisseau anglais ou étranger sur des rapports quelconques, s'il se trouve dans la juridiction d'un *état civilisé étranger*, sans la permission formelle des autorités locales.

6.—Vous tiendrez toujours une conduite courtoise et respectueuse envers les fonctionnaires anglais ou étrangers avec qui vous vous trouverez en contact.

7.—Vous ne devrez pas seulement user de modération et de discrétion, en même temps que de fermeté dans l'exécution du devoir qui vous est confié, mais encore vous saisirez toutes les occasions de prêter des secours, ... en donnant des soins médicaux ou en fournissant des vivres.

9.—Vous ne devrez pas recourir *sans nécessité* à la mesure coercitive de faire amener les vaisseaux, et vous aurez soin de n'arrêter les vaisseaux ... sités dans leur course que le temps nécessaire au service.

11.—Dans toutes les occasions où un vaisseau suspect devra être visité, l'officier envoyé à bord devra revêtir un uniforme convenable et requis d'après le traité ou les instructions d'après lesquelles se fait la visite. Le bateau qui le transportera devra toujours porter le pavillon anglais. L'officier devra toujours être pourvu des documents qui lui confèrent le droit de procéder à une visite, et des instructions nécessaires à cette occasion.

12.—Avant que l'officier procède à la visite d'un navire, il devra faire l'inspection la plus minutieuse des papiers à bord, et prendre toutes les informations qu'il pourra obtenir par une enquête polie; de cette manière, ... nécessité d'une visite pourra être évitée.

14.—Ni le maître ni aucune personne à bord du vaisseau ne pourront être éloignés pendant la visite sans leur consentement.

15.—Lorsque, après la visite, il paraîtra n'y avoir pas de raisons suffisantes pour opérer une saisie, tout ce qui aurait été déplacé sera remis en place aussi vite que possible, et dans son état antérieur, et il sera permis au vaisseau de continuer sa course sans délai.

Ces instructions justifient les plaintes de la marine française et des diverses marines européennes. Les recommandations adressées aux croiseurs anglais, et qui tendent à prévenir les abus et les griefs dont la presse française a si souvent retenti, prouvent la réalité de ces abus et de ces griefs. La politique du cabinet de Saint-James a préféré faire ainsi un aveu indirect de ses torts, plutôt que de rien céder touchant le droit de visite et de vérification du pavillon. Le cabinet de Saint-James a pensé qu'il y avait pour lui double avantage à donner des instructions de ce genre à ses officiers croiseurs. D'abord il réserve et constate l'existence du droit de visite, puisqu'il en réglemente l'exercice. Ensuite, il espère ramener l'opinion de la France, ajourner indéfiniment toute modification aux traités de 1831 et 1833.

On voudrait n'avoir qu'à féliciter le gouvernement anglais, alors qu'il prend des mesures pour faire cesser les procédés vexatoires reprochés à ses officiers. Malheureusement, dès les premiers mots de ces instructions, on voit percer l'esprit de domination maritime de l'Angleterre. L'article 4, bien que sous une forme négative, établit le droit de visite dans deux cas: 1° Lorsqu'il existera des traités de visite réciproque, ou plutôt de *recherche*, comme disait sir Robert Peel, il y a quelques années; 2° Lorsque les croiseurs anglais *auront raison de croire* que le vaisseau soupçonné n'a ni droits ni titres à réclamer la protection du pavillon qu'il porte.

---

ma personne, et l'autre dans celle de mon correspondant qu'on insulte à cause de moi. Que fait donc Filippis, mon agent à Messine?

— C'est lui qui m'a informé de tout, afin que j'en rendisse compte à votre majesté.

— D'où vient ce courrier?

— De Vienne, à ce qu'il dit; les Anglais prétendent qu'il vient de France, quoiqu'il ne parle qu'allemand.

— Je le réclamerai! s'écria Caroline avec violence et en se mordant la lèvre jusqu'au sang. Je le réclamerai, et il faudra bien qu'on me le rende. Je ne suis pas tellement déchue que je ne sois reine encore. Qu'a-t-on fait de ses dépêches?

— On n'en a trouvé aucune sur lui, quoiqu'on l'ait fouillé jusqu'au tuf.

— Fouiller mes courriers! Quelle audace!

— Celui-là est porteur, à ce qu'il dit, d'un message verbal de l'empereur d'Autriche, l'auguste neveu de votre majesté.

— Vous allez voir, dit Caroline, avec une ironie amère, que je ne pourrai même plus recevoir des nouvelles de ma famille.

Et, se jetant sur une plume, elle se mit à écrire, sous l'empire de la colère, une lettre indignée à lord Bentinck; puis, se ravisant aussitôt:

— Je lui fais, en vérité, trop d'honneur, s'écria-t-elle, en déchirant et foulant aux pieds la lettre commencée; c'est m'abaisser trop bas que de me plaindre. Je saurai bien, sans lui, délivrer mon courrier. Castroné, c'est toi que je charge de cette commission; à la manière dont tu t'en acquitteras, je jugerai de ton zèle et de ton habileté. Me devrais-je laisser emporter ainsi par la colère? continua-t-elle en redevenant calme presque subitement. Les Anglais ne m'ont-ils pas depuis long-temps accoutumée à tous les outrages, et n'ai-je pas à leur égard épuisé les formules de l'indignation?

L'orage apaisé, Castroné continua son rapport sans s'émouvoir: il était habitué aux emportements tout féminins de la reine, et d'ailleurs il n'était pas homme à se déconcerter aisément.

— Je disais donc à votre majesté que Messine et Milazzo...

— J'ai parfaitement compris, interrompit Caroline, seulement il me semble que dans tout cela tu as oublié une ville importante.

— Pardon, majesté, Castroné n'oublie rien quand il s'agit du service de ses souverains légitimes.

— Alors parle-moi de Catane, car jusqu'à présent tu n'as pas même prononcé son nom.

— C'est ici que l'auteur s'embarrasse. Catane est notre côté faible. Cette ville est le centre et comme le quartier général des révolutionnaires siciliens: les Vaccaro, les Rossi, les Requécense et autres cerveaux brûlés ou en ébullition qui ne jurent que par les héros de la République française, et qui planteraient volontiers en Sicile le fameux arbre de la liberté sans oublier, bien entendu, le bonnet rouge....

— Ni la guillotine, ajouta avec amertume la sœur de Marie-Antoinette.

— Il n'en faut pas moins compter avec eux.

— Avec eux, moi? Pourquoi cela?

— Parce qu'ils sont remuants, audacieux, et que sans eux, franchement, je ne réponds de rien; non-seulement ils mènent Catane, mais ils ont des nombreux affidés à Caltagirone, à Minéo, dans le comté de Modica, à Messine même et jusqu'à Palerme.

— Enfin, où en veux-tu venir?

— A ceci, majesté, qu'il est des temps et des cas où il faut s'accommoder aux circonstances; et que pour devenir le plus fort, on doit commencer par être le plus fin.

— Fais ce que tu voudras, si c'est nécessaire; je ne veux pas m'en mêler.

— Voilà précisément la question, c'est qu'il est indispensable que votre majesté s'en mêle. J'ai déjà fait, personnellement, non pas tout ce que j'ai voulu, mais tout ce que j'ai pu; j'ai été repoussé avec perte et battu sur toute la ligne. Ces démagogues sont intraitables; ils ne refusent pas de faire leur partie avec nous pour chasser les Anglais, mais ils exigent des garanties, des otages, que sais-je? Pour parler en toute sincérité, ils n'ont aucune confiance en moi et ne croient pas aux promesses que je leur ai faites.

— Songes-tu bien, Castroné, avec quels hommes tu veux que je m'allie? Ces misérables sont couverts à mes yeux du sang de ma sœur, car s'ils ne l'ont pas eux-mêmes égorgée, c'est qu'ils ne l'ont pu, et tous, en applaudissant au crime, l'ont commis dans leur cœur.

— Je comprends les répugnances de votre majesté, je les partage; mais avant tout il faut réussir, et réussir à tout prix. Qu'importent les moyens? Tous les chemins sont bons, pourvu qu'ils mènent où l'on veut aller. Qui a le succès a l'honneur. Si vous transigez avec ces gens-là, ce n'est pas dans leur intérêt, c'est dans le vôtre.

— Mais puisqu'ils refusent, que veux-tu que je fasse?

— Il y a un moyen.

— Lequel?

— Tout indépendants qu'ils se disent, ces fiers tribuns ont des chefs qu'ils suivent aussi docilement que le troupeau suit son berger; ayez le berger, le troupeau suivra.

— Ce berger, quel est-il?

— Il y en a plusieurs, mais aucun, — et je les ai tous vus, — ne me paraît avoir assez d'autorité pour entraîner le troupeau tout entier. Pourtant il existe un homme qui, s'il le voulait, le pourrait encore.

— Et cet homme est?...

— Castoréo.

— Quelle mauvaise plaisanterie fais-tu là, dit la reine avec une émotion visible? Il y a long-temps que ce factieux n'est plus de ce monde.

Mieux eût valu pour lui n'en être jamais. C'était mon ennemi personnel, comme il était celui de tous les princes et de tous les princes... C'est lui qui osa dire un jour dans un club de Catane qu'il ne voulait point de rois, et moins que tout autre d'un roi qui prenait pour sceptre la quenouille de sa femme. Cette femme lui a fait voir que la quenouille était dans sa main le glaive de Dieu.

— Mais Dieu l'a sauvé miraculeusement, et tandis que toute la Sicile et votre majesté la première le croient mort depuis long-temps....

— Il vivrait?...

— Oui, majesté, et sa vie tient du merveilleux. Orateur de tous les clubs, chef de tous les complots, il fut arrêté par l'archevêque Lopez, alors président du royaume, et condamné à mort avec l'avocat Blasi, Piraino de Catane et ses autres complices. Sauvé de prison par on ne sait qui, il quitta la Sicile et disparut.

— Et c'est aujourd'hui que je l'apprends! Voilà comme on me trompe.

— Personne dans le temps n'osa dire le fait à votre majesté; on craignait trop les effets de son juste ressentiment. Le bruit courut et s'accrédita que Castoréo s'était poignardé dans son cachot.

— Dans quelle partie du monde vit ce perturbateur?

— En Sicile, à Catane même, ou du moins tout près. Devenu ... après avoir été tribun, il habite une grotte de l'Etna.

— Mais c'est un roman, dit la reine avec incrédulité.

— C'est la vérité, et l'on peut s'en rapporter à la parole de Castroné. Quand il dit: Cela est, c'est que cela est. Votre majesté peut me rendre justice à cet égard.

— Poursuis ton histoire.

— Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, même à Catane, où il était si connu, et dont il est si près, personne ne doute de sa mort. Son prétendu suicide ayant été constaté juridiquement, pour ne pas charger la responsabilité des geôliers qui l'avaient laissé échapper, et pour tromper Lopez lui-même, la Sicile tout entière a été la dupe de cette supercherie et l'est encore. Il serait impossible aujourd'hui d'établir son identité; il est mort légalement.

— Et d'ailleurs que pourrais-je contre lui, ne suis-je pas morte ...

— Votre majesté n'aurait aucun intérêt à lui faire purger sa contumace, tandis qu'au contraire elle peut tirer de lui un immense parti.

— Suis-je tombée si bas que j'aie besoin de tout le monde et de mes ennemis eux-mêmes!

— Se défaire d'un ennemi est chose vulgaire et facile, mais s'en servir, voilà la véritable habileté, la seule vengeance digne d'une tête couronnée.

— Je t'écoute, achève.

— La mémoire de Castoréo est restée en vénération à Catane; on en parle comme d'un héros, d'un martyr; si le prétendu mort ressuscitait

... quel nous remarquons les passages suivants :

« Les grandes questions sociales que la dernière session vous a léguées, vous fourniront d'abord matière à de graves réflexions, et réclameront particulièrement votre attention patriotique. J'espère pouvoir vous communiquer pendant la session plusieurs matières de délibération, parmi lesquelles surtout un projet d'une nouvelle loi pénale qui s'accorde mieux avec les vues et les efforts de notre temps, et qui combine avec la rigueur nécessaire dans la pénalité le respect que l'on doit à la dignité de l'homme.

» Les rapports de la Suède et de la Norwège avec l'une des contrées de l'Afrique septentrionale (le Maroc), ont dépendu jusqu'à présent d'un tribut annuel à charge à notre commerce et blessant pour notre dignité. « J'ai pris une ferme résolution de ne plus payer ce tribut, » depuis que toutes les autres puissances, à l'exception d'une seule (le Danemarck), s'en sont affranchies. »

Nous applaudissons à ce langage du jeune monarque de la Suède, qui, dès sa première communication avec les chambres, leur recommande l'examen des *questions sociales*. Ce début nous surprend peu; les vues philanthropiques et les idées avancées du prince Oscar étaient déjà connues par un ouvrage qu'il a publié avant de monter sur le trône, et dont nous rendrons compte prochainement.

**Colonie de Santo-Thomas.** — D'après les détails qui nous sont transmis de Bruxelles, il paraîtrait que l'attitude prise par le major Guillaumot, directeur de la colonie de Santo-Thomas, le gouvernement de Guatemala avait conçu quelques craintes, en conséquence desquelles le général Paez s'est rendu à Santo-Thomas pour passer une espèce d'inspection. Le général a été satisfait de son entrevue avec le major Guillaumot.

La douane a été transférée à Santo-Thomas, et des prisonniers d'Etat ont été remis à la disposition du major pour être employés à des travaux d'utilité publique. A la date des dernières nouvelles le général Paez n'était plus retourné à Santo-Thomas.

L'état sanitaire de la colonie est toujours satisfaisant. Les défrichements et les travaux continuent avec activité. La construction des maisons et celle d'un petit chemin de fer destiné à desservir les fours à chaux, la briqueterie et les poteries, est poussée avec vigueur.

Les cultures, entreprises sur une assez grande échelle, réussissent très bien, surtout pour le maïs et le riz. Le jardin du directeur fournit des légumes d'Europe de toute espèce.

On a appris par voie indirecte que la prospérité de cette nouvelle commune excite la jalousie des Etats de San-Salvador et de Honduras. C'est à ce point, dit-on, que ces deux Etats sont en dissentiment avec le gouvernement de Guatemala, et que l'un d'eux, l'Etat de Honduras, voudrait renouveler quelques vieilles prétentions à la souveraineté de cette partie du pays. Ces démêlés, quelle qu'en soit l'issue, n'inspirent pas la moindre crainte aux colons de Santo-Thomas.

On annonce que les premiers navires que la colonie expédiera en Europe, apporteront du bois, de la salsepareille, des fruits et autres produits du pays.

**Meeting des Chartistes à Birmingham.**

Un grand meeting a eu lieu le 30 juillet à Birmingham, dans le but de fêter MM. S. Duncombe et F. O'Connor. Le meeting était composé de celui d'Angleterre, ont également quitté la ville. Le chancelier du consulat de France, étant retourné à terre pour y chercher quelques compatriotes, a été fait prisonnier. Le prince de Joinville a donné aux Maures trois jours pour mettre en liberté tous les sujets français. L'escadre danoise a fait savoir à l'empereur que son gouvernement ne paiera plus le tribut. L'irritation du peuple contre la France est à son comble. On pense que tous les efforts de l'empereur pour terminer l'affaire d'une manière pacifique seront infructueux.

**REVUE DES JOURNAUX.**

L'affaire de Taïti continue à occuper l'attention publique :

— Suivant *les Débats*, il n'est pas exact de dire que le gouvernement anglais a résolu la question de Taïti; il l'a jugé avec une précipitation que cette feuille regrette, mais elle espère que des explications modifieront cette manière de voir. Elle sait bien que M. Guizot n'a pas la confiance de l'opposition, mais elle sait aussi qu'il y a déjà quatre ans qu'il s'en passe.

— « L'Angleterre, dit la *Presse*, n'a droit à aucune réparation. Ce qu'elle demande est déraisonnable et injuste ; la manière dont elle le demande est injurieuse et blessante. Le premier violateur de tous les principes est ce Pritchard, aux pieds duquel on voudrait que nous fissions amende honorable. L'Angleterre n'est pas en position de se lancer dans une lutte contre la France avec l'insouciante légèreté d'un sous-lieutenant. Lors même que toutes nos conjectures seraient démenties, nous dirions encore à notre gouvernement : Résistez ! Nous espérons que M. Guizot comprendra tout ce que sa position actuelle a de décisif. On l'a beaucoup attaqué depuis quatre ans. Voici le moment de donner sa véritable mesure à tout le monde, amis et ennemis. C'est son intérêt, c'est son devoir. »

— Le *Commerce* fait observer que la presse parisienne, depuis l'arrivée des nouvelles de Taïti, a tenu un langage qui l'honore. « Les journaux conservateurs comme les journaux de l'opposition ont envisagé, dit-il, les faits sous le même aspect. Il n'est entré dans l'esprit de personne de blâmer la conduite des officiers qui, placés à quatre mille lieues de la métropole, défendent l'honneur et les intérêts de la France. Nous n'avons trouvé nulle part un conseil lâche ou pusillanime. Le pays tout entier partage le même avis et envisage la question sous le même aspect. Du reste, la guerre n'est pas possible, le temps des coalitions est passé. La paix entre les deux nations les plus commerçantes, les plus actives du globe est un besoin pour toutes les deux. »

**Faits divers.**

— Le *Moniteur* de ce matin contient une loi, sanctionnée par le roi, qui approuve un échange d'immeubles conclu entre l'Etat et le domaine de la couronne, et deux ordonnances approuvant les nouveaux statuts de la compagnie des manufactures de glaces et de verres de St-Quirin, Cirey, Monthermé, et autorisant la société anonyme formée à Paris, sous la dénomination du *Conservateur*, pour la formation et la gestion des sociétés d'assurances mutuelles sur la vie.

— M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre du commerce ont quitté aujourd'hui Paris, se rendant, le premier aux eaux d'Ems, le second à Vichy.

— La recette du premier festival, donné par M. Berlioz, s'est élevée à 37,000 fr.

— Les ouvrages envoyés annuellement à l'Etat, par les pensionnaires de l'école des beaux-arts, à Rome, sont attendus dans les premiers jours de la semaine prochaine au chef-lieu de l'Académie, rue des Petits-Au-

... les au fourniment ; des injures, on en vint aux coups, et bientôt toute la ville prit part à la bataille. Jusqu'à dix heures du soir, on s'est battu dans les rues, et, par bonheur, avec les seules armes de la nature, de sorte que les vaincus en ont été quittes pour des contusions. La garnison a été obligée de sortir de ses casernes, et de faire patrouille toute la soirée. Plusieurs combattants furent arrêtés et relâchés, au bout de quelques heures. Une certaine irritation a survécu à cette escarmouche, et il est à craindre que le tir à la cible, qui a été remis à aujourd'hui, ne soit l'occasion de nouvelles querelles. Nous recommandons à l'autorité de prendre ses précautions, car, cette fois, il y aurait tout à craindre, les gardes nationaux devant être armés de fusils et munis de cartouches. »

— On dit que le gouvernement britannique a résolu de transporter un nombre considérable de laboureurs coolies des ports de Calcutta et de Madras, aux colonies de la Guyane, la Trinité et la Jamaïque. Les agents qui devront conduire cette émigration sont déjà nommés et les premiers départs auront lieu le 1er octobre prochain. Les vaisseaux seront frêtés dans l'Inde par adjudication publique ; ils arriveront dans les colonies juste à l'époque favorable pour trouver des chargements pour l'Angleterre, en même temps qu'ils auront toutes les côtes de l'Amérique pour s'y charger pour toutes les destinations. (*Times*.)

— Nous avons déjà parlé du soulèvement qui a eu lieu dans l'île de Dominique appartenant aux Anglais. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une correspondance de St-Pierre (Martinique), arrivée à Bordeaux :

« L'île de Dominique est en pleine insurrection : les hommes de couleur ont voulu s'opposer à un recensement ordonné par la reine d'Angleterre, et, par suite, il y a eu un soulèvement à main armée ; les insurgés ont massacré plusieurs magistrats ; on a proclamé la loi martiale.

Les autorités de la Martinique sont sur le qui vive.

**ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.**

*Séance du samedi 3 août 1844.*

M. Mignet, secrétaire perpétuel, véritable pivot de l'Académie des sciences morales, est parti pour les eaux de Cauteret. Cette phrase lamentable, qui exprime au plus haut degré la décomposition d'une académie en vacances, peut nous servir de refrain si nous voulons composer un chant élégiaque sur la solitude de l'Institut. C'est ainsi que dans les chants scandinaves on répète à chaque strophe : Ce fut une fête pour les vautours ; ou bien encore : nous avons combattu avec des épées.

M. Mignet est parti pour les eaux de Cauteret. Quand nous disons que l'Académie est en vacances, nous nous trompons. L'Académie ne prend pas de vacances, mais tous les académiciens en prennent ; or, comme l'Académie n'est composée que d'académiciens plus les bancs et les fauteuils, la salle se dégarnit de plus en plus. Bientôt les séances du samedi n'offriront plus aux regards des spectateurs que le bureau du président, sur lequel seront affichés ces mots : *L'Académie ne prend pas de vacances.*

M. Mignet est parti pour les eaux de Cauteret. Puisque tout le monde s'en va, pourquoi ne partirions-nous pas aussi et, à dire vrai, qu'allons-nous faire dans cette Académie? les rédacteurs des autres journaux n'en franchissent guère le seuil ; ils sont mieux avisés que nous. Les membres assistent aux séances pour raison de conscience et de jetons, les au-

TIMBRE ROYAL

... d'un coup pour prêcher la croisade contre les Anglais, quel coup de théâtre ! Le peuple crierait au miracle, et la Sicile se lèverait en masse. Le moyen que les vivants restent chez eux quand les morts eux-mêmes sortent du tombeau ? Qui sait, peut-être Castoréo n'est-il pas si ermite que son habit ; et il y aurait moyen, j'en suis sûr, de lui faire jeter le froc aux orties ; mais je ne connais qu'une seule personne au monde capable d'opérer ce miracle.

— Qui ?

— Votre majesté.

— Quelle folie ! Que voudrais-tu donc que je fisse ?

— Il ne m'appartient pas, répondit Castroné avec une humilité calculée, de dire à votre majesté ce qu'elle doit faire, elle le sait beaucoup mieux que moi ; je me permets de lui soumettre mes idées comme elles me viennent, c'est à elle à les exécuter comme elle l'entend, si elle les croit bonnes.

Il n'en dit pas davantage sur ce sujet. Il connaissait Caroline, et savait que pour lui faire adopter une idée, il fallait procéder avec elle par voie d'insinuation ; le conseil direct révoltait son orgueil. Il se contenta donc de jeter dans son cœur une semence que le temps et ses propres réflexions devaient, selon lui, faire infailliblement fructifier.

— Majesté, reprit-il d'un ton qu'il croyait enjoué, il me reste à accomplir la partie de ma tâche la plus délicate.

— Je comprends, répondit la reine, nous sommes arrivés à ce que les Français appellent le quart-d'heure de Rabelais.

— Hélas ! excusez et plaignez le pauvre Castroné. Le malheur de sa position est de toujours demander de l'argent. Sa majesté sait bien que ce n'est pas pour moi ; les Calabrais en réclament à grands cris, et il ne serait pas prudent de les mécontenter au moment où l'on a tant besoin d'eux.

— Engage encore ceci, répliqua la reine, en tirant de son écrin un magnifique collier de perles de Ceylan, et paie aux Calabrais l'arriéré. Voilà pourtant, poursuivit-elle, après une pause et avec un profond sentiment d'amertume, voilà où en est réduite la fille des Césars, cette reine qu'on dit si avare et si riche ! Ruinée, obérée, je n'ai plus pour vivre que l'argent des juifs, quand les juifs veulent bien m'en prêter sur mes joyaux ; c'est tout au plus s'ils se soucient des diamants de Joseph II et des perles de Marie-Thérèse. Et l'on prétend que je me suis approprié le bien des pauvres, que les trésors de la Banque de Palerme et du Mont-de-Piété ont passé dans mes coffres! Sais-tu bien, Castroné, qu'il est affreux d'être ainsi calomniée !

Puis changeant brusquement de conversation comme c'était assez sa coutume quand elle sentait venir l'attendrissement ou la colère :

— Castroné, tu ne me dis rien de ton brick ?

— C'est que je n'ai rien de nouveau à en dire à votre majesté. Il louvoie toujours philosophiquement dans les parages de Sélinonte et pelote en attendant partie. On parle d'un navire anglais qui charge en ce moment à Marsalla pour Malte. Qu'il démarre seulement et ma foi !.... ce sera autant de pris sur l'ennemi qui nous en a pris bien d'autres ! Nos finances ne s'en trouveront pas plus mal.

— N'allez pas au moins vous tromper de pavillon ! Respect à tout le monde hors les Anglais. Nous ne sommes pas des forbans.

Pour comprendre ceci il faut savoir qu'avant sa chute, Caroline avait armé en guerre une petite escadre et qu'elle en avait donné le commandement à ce même Castroné dont la conversation précédente a dû faire suffisamment apprécier et le caractère et les fonctions ; sous prétexte de défendre le littoral qui, alors, grâce à la flotte anglaise, n'avait pas besoin d'être défendu, cette escadre allait en croisière et fut véhémentement soupçonnée de piraterie ; elle captura même un navire anglais richement chargé. Le brick dont il vient d'être question était un reste de cette escadre suspecte et rendait à la reine des services de plus d'un genre. Depuis que les missions de Castroné l'appelaient dans l'intérieur, son brick était commandé par un second, homme de confiance et de résolution, qu'il appelait son *Alter Ego*, pour se moquer du titre conféré au vicaire général du royaume depuis la retraite du roi Ferdinand.

Castroné avait terminé son rapport, et, s'attendant d'un instant à l'autre à être congédié, il ramassait ses papiers épars sur le guéridon de la reine. Le silence régna quelque temps ; Caroline, absorbée en elle-même, semblait rouler dans sa tête quelque projet qui la préoccupait fortement.

— Castroné, dit-elle après une pause, si j'avais un voyage à faire, pourrais-je compter sur ton brick ?

— Comme sur moi-même. Quoiqu'il ne soit pas accoutumé à tant d'honneur, il tâcherait de s'en rendre digne par sa vitesse.

— Et sa discrétion ?

— C'est sa première vertu. Sa majesté partirait bientôt ?

— Je ne sais.

— Ce que j'en demande n'est que pour prendre mes mesures en conséquence. Sa majesté irait loin ?

— Peut-être à Catane.

— Bon, pensa Castroné ; elle vient à mon idée.

Il triomphait en effet : les semences qu'il avait jetées dans le cœur de la reine commençaient à germer ; Catane voulait évidemment dire Castroné.

Cependant le jour était arrivé et la lampe défaillante luttait à peine avec les premières lueurs du crépuscule. Restée seule après avoir congédié son confident, son émissaire, Caroline avant de sonner ses femmes, demeura quelque temps plongée dans un recueillement profond. L'abandon de son attitude, la langueur de son regard, disaient assez qu'en ce moment les doux rêves de la femme dominaient dans son cœur les sombres préoccupations de la reine. L'image de Fabio passait devant elle, et ses yeux se portaient involontairement sur le siége qu'il avait occupé ; se rappelant alors la manière cruelle dont elle l'avait renvoyé, elle se reprochait sa dureté, elle songeait à la réparer, moins il est vrai, peut-être, avec le regret désintéressé de l'avoir fait souffrir que dans la crainte égoïste de l'avoir éloigné d'elle.

Eh quoi ! Fabio lui aurait-il déjà manqué ?

(*La suite à demain*.) **CHARLES DIDIER.**

**Un concert monstre d'autrefois.**

La *Revue de Paris*, à propos du festival donné par M. Berlioz aux Champs-Elysées, publie le récit suivant :

« Le 26 août 1794, au point du jour, la Convention nationale reçoit la nouvelle de la victoire remportée à Fleurus par le général Jourdan. Cette bataille mémorable délivrait nos frontières. La convention décréta sur-le-champ qu'un grand concert terminerait les réjouissances votées pour célébrer cet heureux événement.

» Un immense amphithéâtre avait été dressé devant le château des Tuileries pour la fête dédiée à l'Etre-Suprême ; on décida qu'il serait rempli par une armée de musiciens. La clôture de tous les théâtres est ordonnée, et l'on met en réquisition tous les chanteurs et symphonistes de Paris, hommes et femmes ; plus de quinze cents se rendirent à l'appel. Chaque directeur de spectacle se trouva sur les lieux à l'heure précise, avec sa troupe et son matériel instrumental.

» Les morceaux choisis se rapportaient à la circonstance, et leur effet musical était éprouvé. L'armée chantante et sonnante finit ses exercices par la *Marseillaise*, dont le dernier couplet, *Amour sacré de la patrie!* fut dit lentement, avec expression. Au repos qui précède le refrain : *Aux armes, citoyens!* la grande fenêtre du pavillon principale s'ouvre, et trois cloches énormes, que l'on y avait suspendues, sonnent le tocsin ; deux cents tambours roulent avec fracas, tandis que deux cents autres battent la charge, sonnée en même temps par un régiment de trompettes ; douze pièces de canon, soutenues par une brigade d'infanterie, font un feu de file, un feu d'enfer continuel, qui se mêle au chœur : *Aux armes ! citoyens.*

» Cet effet musical prodigieux devait électriser toute l'assistance, trois ou quatre cent mille personnes qui se pressaient dans le jardin et ses entours. Point du tout. L'auditoire ne s'attendait pas à la réserve foudroyante qui vint tout à coup s'unir à l'orchestre, aux chanteurs. Tout le monde fut à l'instant frappé d'une terreur panique ; on se précipita vers les portes du jardin, les vagues de la foule renversèrent les barrières, alors en bois, et, fort heureusement, elle put se répandre dans les enclos du gazon. On s'imaginait que la contre-révolution était sur le quai des Tuileries, et mitraillait le peuple. Les canons placés sur la terrasse près de la rivière étaient inoffensifs, mais l'irruption de cette multitude épouvantée fit beaucoup de victimes.

» La république avait des moyens puissants pour assembler les masses et les porter en avant ; jamais, depuis lors, pareille réunions de musiciens ne s'est fait entendre dans la capitale. Rey, chef d'orchestre de l'Opéra, dirigeait tous ces virtuoses ; les tambours, les trompettes, les canonniers même obéissaient à son bâton de maréchal. »

préciation de ses travaux, M. Ramon de la Sagra pense comme nous qu'une réforme sociale est urgente, et s'il s'est appliqué à décrire les maux de la société actuelle plutôt qu'à lui présenter des remèdes, on | le laissons, lui à sa lecture, ses collègues à leurs épreuves, à leur correspondance et à leurs canards.

V. H.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 4 août. — *Farines*. Pendant toute la semaine les affaires se sont traînées difficilement. Les prix en disponible se sont soutenus à grand'peine. Ils ont un peu mieux conservé leur situation pour les affaires à livrer, qui ont donné lieu samedi à quelques transactions d'une certaine valeur. Les nouvelles des marchés à blé étant toujours à la baisse, les boulangers ne croient pas devoir se presser pour acheter, espérant obtenir des détenteurs une amélioration sur les prix, surtout à l'apparition des nouvelles farines. Le restant sur place s'élève aujourd'hui à 17372 quintaux.

*Froment*. La baisse sur cette céréale a été, au milieu de la semaine, de 0,50 à 1,00; la nullité des affaires de ces derniers jours a maintenu le cours sans variation; seulement les offres ont été plus modérées, l'état actuel des récoltes ne permettant plus l'élévation des prix.

*Seigles*. Ils sont encore peu demandés. On attend que la récolte, entièrement terminée, laisse aux cultivateurs le loisir d'en apporter sur place.

*Orge et avoine*. On attend, comme pour le seigle, que des arrivages suffisants d'orge ouvrent carrière aux transactions, jusque là les ventes seront fort restreintes et le mouvement presque nul. Quant aux avoines, elles perdent faveur par l'approche des nouvelles, dont la récolte paraît devoir être satisfaisante sous le double rapport de la quantité et de la qualité.

DÉPARTEMENTS. La baisse du cours des blés a été générale sur les marchés de départements qui ont présenté de la variation. Voici le résumé du petit nombre d'entre eux où la hausse a persisté : Melun, Caudebec, Janville, Alençon, Le Mans, Redon, Tonnerre, Lille, Bourbourg, Besançon, Castelnaudary, Grasse.

Notre correspondant de Gray nous écrit à la date du 3 août :

« Le commerce de notre place est toujours dans le calme. Les affaires ne reprennent pas, et les grains tendent toujours à la baisse.

» La récolte est terminée dans notre arrondissement. Outre que cette récolte a été très abondante, le beau temps pendant lequel elle a eu lieu, assure aux grains une qualité qui ne laissera rien à désirer. »

— On écrit de Criquetot au *Courrier du Havre:*

« Les blés qui, dans notre canton, ont d'abord donné si peu d'espérance à nos cultivateurs, ont, depuis environ trois semaines, complètement changé de face, et de mauvais tout à fait, sont devenus fort bons, bien que cependant ils aient éprouvé de notables dommages par les pluies et les forts vents qui ont eu lieu depuis quelque temps. Sur plusieurs points du canton, on a commencé à les couper; les épis sont bien fournis de grains très nourris, et tout fait espérer une bonne récolte et une forte grenaison. Les lins ont été beaux, et la récolte des trèfles abondante et parfaite. Les avoines promettent beaucoup.

» Les forts vents de Mardi et mercredi ont causé quelques dommages sur nos falaises; les lins étendus à la *rouisson* ont été enlevés, et les blés et avoines, dans plusieurs endroits, ont été complètement versés par la tempête. »

Le Journal de l'Indre contient les détails suivants sur l'état des récoltes :

Favorisées par un temps propice, les moissons sont en pleine activité sur tous les points du département. Les seigles sont rentrés et les froments en grande partie coupés. Samedi, plusieurs sacs de blé nouveau ont paru aux halles de Châteauroux et d'Issoudun. Le grain a été trouvé de première qualité et d'un poids qui présage le meilleur rendement. Malgré les inquiétudes que la sécheresse avait fait naître, on peut compter la récolte de 1843 au nombre de années les plus abondantes. Les avoines, qui se présentaient mal il y a quelques mois, sont fort belles en ce moment. Les foins ont peu donné, mais en revanche les prairies artificielles rendront beaucoup. Les renseignements que nous recevons des différentes localités du département, annoncent que les apparences de la vigne sont on ne peut plus satisfaisantes; la grappe est abondante et très avancée. On compte moins toutefois sur une quantité considérable que sur une bonne qualité de vin. (*Indre.*)

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 3 août. — Froment nouveau : 20,25 à 18,25. — Froment vieux : 17,25 à 18,75. — Avoine : 6,50 à 6,25. — L'approvisionnement se composait en grand partie de blé nouveau qui est bon en général, et présente du choix. Il y a eu baisse sur le cours et vende lourde.

CHARTRES, 3 août. — Froment, 1re: 21,50; 2e: 20,50; 3e: 19,50. — Méteil : 17,50 à 18,50. — Seigle : 12,00. — Orge : 10,75. — Avoine : 6,50.

ETAMPES, 3 août. — Froment nouveau, 1re: 23,32; 2e: 22,66; 3e: 21,32. — Froment, 1re: 21,32; 2e: 20,00; 3e: 18,66. — Méteil : 12,00 à 18,00. — Seigle : 9,32 à 10,66. — Orge : 9,00 à 10,00, — Avoine : 6,00 à 7,32. — Escourgeon : 6,66 à 7,32.

LE MANS, 3 août. — Froment, 1re: 19,50 2e: 18,10; 3e: 15,50. — Méteil : 10,75 à 17,50. — Seigle : 10,50 à 12,00. — Orge : 7,75 à 8,75. — Avoine : 6,00 à 8,50.

MULHOUSE, 30 juillet. — Froment, 1re: 10,14; 2e: 18,13; 3e: 16,52. Baisse : 0,36. — Méteil : 12,54. Baisse : 0,66. — Seigle : 9,80. Baisse : 1,35. — Orge : 11,50, seul prix offert. — Avoine : 8,40. Baisse : 0,55.

GRAY, 3 août. — Froment, 1re: 18,00; 2e: 16,50; 3e: 14,00. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Orge : 10,00 à 12,00. — Avoine : 5,75 à 70,00.

CLERMONT (Hérault), 31 juillet. — Froment, 1re. 21,50; 2e: 23,50; 3e: 22,50.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 1er Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1850 | 1805 | 45 | 1 20 | 1 8 | » 96 |
| Vaches.... | 41 | 40 | 1 | 1 8 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 904 | 904 | 0 | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons... | 8843 | 8653 | 191 | 1 40 | 1 22 | 1 04 |

ANGLETERRE. *Smithfield, 29 Juillet.*

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs communs, | 0,80 à | 0,98 |
| Do 2e qual., | 1,04 | 1,15 |
| Do prime grosse race, | 1,21 | 1,27 |
| Do prime écossais, | 1,32 | 1,38 |
| Moutons communs, | 0,02 | 0,98 |
| Do 2e qual., | 1,04 | 1,15 |
| Do prime grosse laine, | 1,21 | 1,27 |
| Do prime Southdown, | 1,32 | 1,67 |
| Agneaux, | 1,32 | 1,67 |
| Veaux communs, | 1,04 | 1,27 |
| Do primes fins, | 1,32 | 1,4[illegible] |
| Grands porcs, | 1,04 | 1,2[illegible] |
| Cochons de lait, | 1,27 | 1,4[illegible] |

### Cuirs.

*Foire de Beaucaire*. — Un accident curieux a marqué cette année-ci, les premiers jours de vente d'article tannerie. Les détenteurs étaient sur le point de signer une convention qui les liait les uns et les autres, et au moyen de laquelle les prix seraient demeurés élevés, lorsque les acheteurs, faisant irruption sur le marché instruits de ce qui se passait ont cru devoir forcer la vente. Quelques vendeurs qui étaient encore indécis se sont tenus sur la réserve, mais forcés de s'expliquer ils ont été pris au mot pour une portion de leurs approvisionnements, en sorte que dès les premiers jours, les prix étaient bien soutenus, mais les acheteurs, une fois assurés de ne plus manquer de matières, se sont montrés plus froids ensuite et les cuirs ont été établis de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Vaches lissées de Vienne et Romans, | 2,75 à | 3,0[illegible] |
| Id. Id. de Romans, | 1,90 | 2,[illegible] |
| Id. Id. Fortes de Provence, | 2,85 | 3,[illegible] |
| Id. Id. Légères, | 3,20 | [illegible] |
| Id. Id. Molles de Granges fines. (Cet article a été enlevé.) | 3,50 | 4,[illegible] |
| Id. Id. Moyennes, | 3,00 | 3,[illegible] |
| Id. Id. Fortes, | 2,75 | 3,[illegible] |
| Cuirs à la Garouille (au début), | 1,86 | 1,[illegible] |
| Id. Id. (Puis insensiblement, | 1,70 | 1,[illegible] |

Cuirs en poils en saumure de Buenos-Ayres, du poids de 25 à 30 kil. 44 fr. les 50 kil. — Cuirs en poils en saumure de Buenos-Ayres du poids de 20 à 25 kil. mâles et vaches 42 les 50 kil.


Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maîtres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Épiciers, Élèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'ANT. CARÊME, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris. — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 450 sauces grasses et maigres, — plus de 450 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. *La ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re» cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié*. Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.

Par M. le **Docteur AULAGNIER**, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Épiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G*. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c

Autres Ouvrages de Carême :

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 126 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 2e édition, 1 volume in-8°, de près de 300 pages avec 6 planches.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

*Pour paraître prochainement :*

## *TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,*

Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Étienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17; AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse, 11.* — (On trouve à la même adresse : Les Classiques de la Table, 1 vol. in-8°, nouv. édit., 12 fr.)

voilà donc bien déterminées et distinctes les principes de la *Réforme* et les nôtres. Son drapeau est impatient de s'agiter encore au milieu des guerres civiles et étrangères, et de traverser le sang, comme un baptême nécessaire et pressant; pour nous, notre drapeau garde, la couleur de la paix et de l'unité, et ce sera contre notre gré et avec douleur si jamais nous nous résignons à lui faire porter une tache sanglante. Il est bon que les positions soient franches, et que l'on sache bien par quels côtés on fraternise, sur quels points on se sépare.

Maintenant précisons bien nos vues, sur lesquelles la *Réforme* émet quelques petites erreurs importantes.

— « La guerre, à la considérer philosophiquement, nous paraît aussi absurde qu'à vous. Mais c'est le seul moyen de rétablir la justice méconnue. Et vous même, vous dites qu'en cas de nécessité vous pousseriez aussi le cri de guerre. Il n'y a donc plus entre nous qu'une question d'opportunité. » — Voilà ce que dit la *Réforme*.

Il y a entre nous une question d'opportunité, mais il y a plus encore, car nous croyons que la lutte entre les aristocraties et les peuples pourrait être évitée. En réduisant la question à la politique sociale intérieure, de laquelle dépend la politique extérieure, voici dans quels termes nous la posons :

Est-il impossible qu'un des princes français, que quelques chefs des maisons de la noblesse, de la banque, de la haute bourgeoisie mettent leurs noms à la tête de sociétés ayant pour objet l'expérimentation des systèmes proposés pour l'organisation du travail.

Est-il impossible qu'éclate ainsi parmi les privilégiés le désir d'améliorer la condition des prolétaires. La *Réforme* semble le croire; mais son doute et sa négation sont-ils fondés? Est-il bien vrai que les classes bourgeoises ne puissent pas enfanter de cœurs généreux et de bonnes intelligences qui s'emploient à guérir les maux de la société? Mais nous, Messieurs de la *Réforme* et de la *Démocratie pacifique*, « sommes-nous pas que de bonne bourgeoisie? » Et pourquoi notre nombre ne s'accroîtrait-il pas? Pour trouver le moyen du bien social, il n'est pas besoin d'ailleurs que tous les riches soient passionnés de charité et prêts à se dévouer aux réformes. Un petit nombre suffit.

C'est sur ce point, évidemment, que la *Réforme* ne s'entend pas avec nous, et c'est ici qu'il faut bien poser les termes de la question sociale.

Croyez vous qu'il soit possible de trouver et d'appliquer un système d'organisation tel qu'il ait pour effet d'accroître immensément la richesse sociale et de rendre heureuse la condition des masses, sans que la fortune des riches soit bouleversée? Accordez-vous que l'on doive procéder à cette organisation nouvelle par voie d'expé- l'appel à la force, aux révolutions, aux guerres, pour rétablir les droits violés et la justice méconnue. Il est bien évident que si les réformateurs ne présentent rien à la société que leur désir d'opérer une plus équitable répartition des biens actuellement existants, il est bien évident que les riches résisteront toujours de leur mieux et que les aristocraties s'entendront pour empêcher le mouvement qui les menace.

Avant donc d'aller plus loin dans ces graves débats sur la paix et sur la guerre, sur les révolutions et sur les transformations pacifiques, il est à désirer que la *Réforme* fasse connaître nettement son point de départ. Nos plans de réformes sont tels que nous prétendons y attirer les riches et les heureux du monde par leur intérêt même. Voilà pourquoi nous croyons qu'il est possible d'éviter les luttes révolutionnaires et sanglantes. Quel est le caractère des plans de la *Réforme* et quels résultats en espère-t-elle? Ce point éclairci, nous en arriverons plus directement à la question de la paix et de la guerre entre les peuples.

Un mot encore sur un détail de l'article de la *Réforme*.

Notre confrère nous prête une politique qui n'est pas la nôtre assurément. Il nous reproche d'appliquer à la constitution de l'Europe le système de temporisation, de patience, d'espérance, que nous appliquons à la constitution même du pays. « Comme nous, dit-il, vous la trouvez vicieuse: *mais vous attendez qu'elle se redresse toute seule*. Vous êtes logique dans le faux. » En vérité, nous croyions avoir suffisamment prouvé par nos efforts que nous ne comptons pas sur le redressement des fausses institutions par elles-mêmes. Depuis douze ans, l'Ecole sociétaire n'a pas cessé d'exposer en quoi la constitution sociale est vicieuse et par où il faut la redresser. Si nous avions laissé faire, plus d'un démocrate en serait peut-être encore à compter sur les réformes politiques comme sur une panacée universelle et infaillible. Il y a un an à peine qu'un journal radical a franchement proclamé l'importance des réformes sociales et relégué les réformes politiques au rang des moyens. Nous avons applaudi à cette manifestation dont l'honneur appartient à la *Réforme*. Que la *Réforme* à son tour se montre juste à notre égard et ne nous accuse pas de rester les bras croisés à attendre que le mal se redresse tout seul.

Les chambres ont tenu aujourd'hui la séance de clôture de la session.

A la chambre des députés, M. de Larochejacquelein, M. Billault et M. Berryer ont pris la parole sur la question de Taïti et sur la conduite que le gouvernement doit tenir vis-à-vis de l'Angleterre.

Le premier de ces orateurs a insisté sur le caractère inconvenant, [...] pitation que pour l'amiral Dupetit-Thouars.

M. Berryer a soutenu, contrairement à une expression dont s'était servi M. Guizot, qu'il n'y avait dans l'affaire aucune questio[n] de droit, mais seulement une question de fait, celle-ci : Pritchar[d] a-t-il, oui ou non, soulevé les naturels contre les Français?

M. le ministre a répondu qu'il ne pouvait suivre l'honorab[le] préopinant sur le terrain où il s'était placé, que ce serait entr[er] dans la discussion du fond.

L'ordonnance de clôture a été lue ensuite par M. le ministre d[e] l'instruction publique, et la chambre s'est séparée.

Puisse-t-elle, un jour où elle se réunira de nouveau, n'avoir qu['à] féliciter le gouvernement sur le soin qu'il aura pris des droits [et] de l'honneur de la France!

**NOUVELLES DU MAROC.**

Nous avions prévu, dès l'origine, que le fanatisme l'emportera[it] chez les Marocains sur la crainte de la guerre. Nos prévisions [se] réalisent. Il est certain aujourd'hui que l'empereur de Maroc refu[se] d'interner Abd-el-Kader. Eût-il désiré personnellement sacrifi[er] l'émir, Abd-el-Rhaman ne l'aurait pu sans exciter contre lui u[ne] révolution qui l'eût renversé du trône. Il a donc pris le seul par[ti] qu'il pouvait prendre. Entraîné par le mouvement, il s'est mis lu[i-] même à prêcher la guerre sainte. C'est ce qu'annoncent des lettre[s] de Mogador, citées par le *Sémaphore de Marseille*. D'après ces le[t]tres, le pays est en feu, et l'exaspération est à son comble cont[re] tout ce qui est européen. Le négociateur anglais, M. Drummon[d] Hay, a été obligé, pour se rendre auprès de l'empereur, de se fair[e] escorter par un corps de troupes de huit mille hommes, ce qui n['] l'a pas empêché de courir les plus grands dangers.

Si, depuis deux mois, on avait pris la peine de recueillir que[l]ques renseignements exacts sur la disposition d'esprit des Mar[o]cains et sur la position fausse et forcée de l'empereur Abd-el Rh[a]man, on se serait épargné des négociations et des médiations fo[rt] inutiles. Nous avons poussé la condescendance, après avoir été a[t]taqués d'une manière perfide, jusqu'à négocier longuement un[e] réparation; nous avons montré ainsi à l'Europe notre désir de co[n]ciliation et de paix. Le procédé qui sert habituellement à termin[er] les différends des Etats civilisés, a été employé vainement vis-à-v[is] du Maroc. La puissance médiatrice, l'Angleterre, a échoué dans [sa] double tentative d'arrangement de la querelle espagnole et du di[f]férend français. Rien n'a pu ramener à la raison le fanatisme aveu[]gle des Marocains. Le cabinet de Saint-James doit être éclairé p[ar] son insuccès; il doit comprendre, à l'heure qu'il est, la nécessit[é] d'infliger un châtiment à des barbares qui méprisent égalemen[t] toutes les nations chrétiennes, ennemies ou amies, rivales ou m[é]diatrices.

Un temps précieux a été perdu, il faut se hâter de le répare[r]. Nous savons que le consul de France à Tanger s'est retiré à bor[d]

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

#### XI.

#### UNE SURPRISE.

— Mon capitaine, on n'a pas mal travaillé en votre absence.

— Qu'est-il arrivé, Pipo?

— On a descendu deux habits rouges par là-bas, sur les marines de Marsalla?

— Qui?

— Ah! voilà le mystère; on a beau dire qu'à l'ouvrage on reconnaît l'ouvrier; ici, le proverbe a tort; on connaît l'ouvrage, quant à l'ouvrier.... inconnu. Par sainte Rosalie! ce ne peut être qu'un bon Sicilien. Je vais vous conter cela. Je tiens la chose de première main. Hier donc, mon capitaine, inquiet de ne pas vous voir revenir, je m'en allai jusqu'à Mazzara tout en me promenant, c'est-à-dire sur l'âne de Mimo (1), ma jambe de bois ne pourrait pas se traîner si loin, et comme on dit : Fais le pas selon la jambe. Je poussai droit, comme de juste, à la maison de M. le baron Schininà.... Personne; tout le monde était à Saint-Julien; je pensai que vous y étiez aussi, et cela me rassura.

— Tu ne te trompais point.

— J'avais deviné cela tout de suite, moi. J'étais donc à Mazzara, prenant un petit air de ville et tranquille sur votre compte, quand tout-à-coup

> J'entends le tambour qui bat
> Et l'amour qui m'appelle,

comme dit la chanson, car nous autres vieux soldats, le tambour nous fait toujours battre le cœur, comme la trompette fait dresser l'oreille aux vieux chevaux de cavalerie. Je dresse donc l'oreille, et me mets à courir aussi vite que me le permet ma pauvre jambe; car j'avais eu soin de mettre l'âne de Mimo au *Fundaco* de la Victoire.

— Après?

— Je cours donc, j'arrive.... Qu'est-ce que je vois? Une division d'habits rouges, général en tête, qui faisait son entrée à Mazzara, ni plus ni moins que s'ils eussent pris possession d'une place ennemie. Tenez, mon capitaine, je ne suis pas sanguinaire, mais en voyant leur Mac-Farlane, si raide et si fier sur son grand cheval blanc, avec sa plume de coq au chapeau et son épée à la main, je me suis senti quelque chose là.... Pipo, me disait une voix intérieure, il y aurait un fameux coup de fusil à tirer. Que sainte Rosalie me pardonne!

— Elle te pardonnera; va toujours.

— Les habits rouges avaient placé au milieu d'eux une civière tendue de noir portée par deux mules couvertes aussi d'un drap noir, et sur la civière il y avait... devinez quoi? Un officier en grande tenue étendu tout de son long. Pour celui-là, il ne commandera plus la manœuvre; il avait entre les deux sourcils un petit trou rond, et c'est par là que le diable lui a escamoté son âme d'hérétique, car tous ces habits rouges ne vont pas à la messe; ils ne sont pas chrétiens. C'est égal, le gaillard qui a fait ce petit trou peut se vanter d'être un fameux tireur. Quand je vous disais, mon capitaine, que ce ne pouvait être qu'un Sicilien. Pour en revenir aux habits rouges, ils avaient imaginé cette exhibition publique afin de produire de l'effet, et ils étaient comme des chiens enragés. Ils ne parlaient de rien de moins que de saccager la ville, et ils menacent de mettre l'île à feu et à sang, si on ne leur livre l'assassin.

— L'assassin!

— Oui, les habits rouges ont l'infamie d'appeler cela un assassinat, et jurent leurs grands dieux hérétiques d'en tirer vengeance. Mais comment se fait-il, mon capitaine, que, passant pour aller à Saint-Julien par la ferme de la Spagnola, où l'événement est arrivé, vous n'ayez entendu parler de rien?

— Ne disais-tu pas qu'il y a eu deux officiers de tués? demanda Fabio sans répondre à l'observation de l'invalide.

— L'autre n'est pas encore tout-à-fait mort, et il est resté à Marsalla pour se faire guérir ou enterrer.

— Voilà tout ce que tu as appris sur le meurtre. Et sur le meurtrier?

— Pas un mot, et c'est heureux pour lui, car les habits rouges lui feraient passer un mauvais quart-d'heure. Mais qu'ils courent après; ils ne sont pas même sur sa trace. Par sainte Rosalie! j'espère bien qu'un si bon tireur se tirera toujours d'affaire.

— Parbleu! Pipo, je l'espère bien aussi.

— A propos, mon capitaine, le notaire de M. le baron Schininà est venu à la cassine en votre absence: il l'a visitée du haut en bas et m'a demandé ce qu'il y avait de terre à l'entour; je lui ai dit trois cents salmes.

— Effronté menteur, répondit Fabio en souriant, tu sais bien qu'il n'y en a pas seulement cent.

— Sans doute que je le sais, et à un tomolo près encore, mais où e[st] la nécessité, s'il vous plaît, de dire ses affaires au premier venu? Il p[a]raît donc, mon capitaine, qu'on dresse enfin le contrat? Or, quand o[n] voit le notaire, le prêtre n'est pas loin. A quand la noce?

— Je n'en sais pas plus que toi, Pipo.

— *Secrà*! répondit l'invalide en secouant la tête d'un air d'incrédulit[é]. Savez-vous, mon capitaine, que vous êtes fièrement heureux : vous alle[z] épouser la plus jolie femme de toute la Sicile, et par sainte Rosalie, qu[i] elle aussi, était une bien jolie femme, à en juger par sa statue du Mont Pellegrino; ce n'est pas peu dire, car la Sicile est un vrai jardin de beauté Oui! mon capitaine, il n'y a qu'une voix sur dona Rafaella; sans compt[er] que l'oncle, à ce que m'a dit le notaire, intervient au contrat et il a d[e] quoi, ce qui ne gâte rien à l'affaire, car pour nous, le chapitre des fi[]nances est notre côté faible. Ce n'est pas au moins, continua-t-il en rele[]vant fièrement la tête, qu'on en rougisse. Pauvreté n'est pas bassesse mieux vaut un vide à la bourse qu'un vide à l'honneur, et quant à l'hon[]neur on en revendrait ici, je m'en vante, aux plus riches barons, à Buter[a] lui-même. Pourtant, poursuivit-il en retombant dans la prose, il faudr[a] bien faire quelques réparations à la cassine. Telle qu'elle est, elle est bon[ne] pour nous autres militaires qui sommes accoutumés à la caserne et au lit d[e] camp, mais une jeune et jolie femme comme la vôtre, mon capitaine, n[e] s'en accommoderait pas. Je sais bien que nous ne ferons jamais de Bonc[i]vino une villa de la Bagarie ou des Colli, ces lieux de délices de not[re] bien-aimée Palerme; pourtant on peut en faire quelque chose. J'ai dans l[a] capitale un cousin tapissier qui demeure en plein Casséro; si vous voule[z] que je l'aille chercher ou que je lui fasse écrire, il nous arrangera cela bon marché.

— Ce ne sont pas les tapissiers qu'il faut ici, répondit Fabio en jetan[t] un triste regard sur les larges et profondes lézardes des murs, ce sont le[s] maçons.

— Pour l'extérieur je m'en charge; un peu de mortier et une ou deu[x] couches de chaux en feront l'affaire. Livrez-moi notre bonne vieille ca[s]sine pendant deux fois vingt-quatre heures, le temps de lui mett[re] une chemise blanche, et je veux perdre ma bonne jambe, si je ne vous rends pas aussi neuve que la Flora de Palerme.

— Cette conversation avait lieu dans la cour de Boncivino, à travers l[a]quelle Fabio se promenait la cravache à la main, en fouettant les longu[es] herbes dont elle était remplie, tandis que, remplissant alors ses fonction[s] de grand-écuyer, Pipo lui préparait son cheval; mais il ne se pressait p[as] et mettait à une longue épreuve la patience de son maître. Disons à l[a] louange que sa lenteur était de l'humanité.

— Car enfin, disait-il en caressant la bête avec amour, le pauvre an[imal]

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4 et 5 août.
(1) Abréviation sicilienne de *Domenico*, Dominique.

se trouvent en ce moment sur les côtes du Maroc, peuvent donc se grouper autour de la France qui défend la cause commune. Il doit y avoir solidarité entre les nations chrétiennes. Les Barbares nous en donnent l'exemple. Eh quoi ! lorsque Abd-el Kader et Abd-el-Rhaman, l'antagoniste de la France et l'ennemi de l'Espagne, sont rapprochés par une inspiration de fanatisme barbare, rétrograde, exclusif, la France, l'Espagne et tous les autres Etats intéressés ne s'uniraient pas dans une pensée de civilisation, de justice et de progrès !

Oui, que l'escadre anglaise reste dans son isolement observateur, puisque sir Robert Peel ne lui conçoit pas d'autre rôle dans cette circonstance ; mais que tous les autres pavillons qui flottent en ce moment aux brises du détroit de Gibraltar, se rallient au pavillon de la France ! N'est-il pas vrai que l'Espagne, le Piémont, la Suède, le Danemarck, peuvent profiter de notre médiation à coups de canon, bien autrement efficace que la médiation anglaise? Pourquoi donc ces nations ne participeraient-elles pas à cette œuvre collective et commune ? Unis dans le but, pourquoi ne le serions-nous pas dans l'action? Si les démonstrations maritimes étaient insuffisantes pour soumettre le Maroc, n'est-ce pas la France qui est en position de marcher sur Fez, de planter son drapeau dans la capitale d'Abd-el-Rhaman, et de le réduire ainsi à l'alternative de composer, de réparer ses torts envers les différentes nations européennes, ou de se perdre au désert et de subir le sort d'Abd-el-Kader ?

---

On lit ce soir, dans le *Moniteur parisien* et le *Messager*, les nouvelles suivantes, datées de Gibraltar le 26 juillet :

« M. Hay a eu une entrevue avec l'empereur. M. Hay est attendu aujourd'hui ici. Trente-trois Français, y compris le chancelier du consulat, n'ont pu s'embarquer et sont restés à Tanger. Le pavillon français flotte encore au consulat. Le consul napolitain est allé à Larache pour protester, au nom de tous les consuls, contre le refus de laisser embarquer les Français. Le plus grand calme règne à Tanger.

» Les chrétiens et les juifs sont énergiquement protégés par l'autorité locale. Il n'y a eu aucun désordre. Le Warspite n'a pu arriver à Tanger ; l'Hécla est revenu le 24, transportant ici un grand nombre de familles juives et de diverses nations. Le consul d'Espagne et tous ses employés se sont retirés à Algésiras. »

---

Le lieutenant Gray, commandant le brick la Bonnetta, a comparu le 31 juillet et le 1er août devant la cour martiale, réunie à bord du Saint-Vincent, pour répondre à l'accusation d'avoir visité et retenu le navire français le Luiz-d'Albuquerque, bien qu'il eût hissé ses couleurs, et ce, sans être muni de l'ordre écrit nécessaire pour la visite ; d'avoir continué la visite après avoir reconnu que l'Albuquerque était bien un navire français ; de n'avoir pas fait observer la discipline parmi les hommes de son équipage venus à bord de l'Albuquerque, et de n'avoir pas puni ceux qui s'étaient permis de voler différents objets sur ce bâtiment. La cour a déclaré que, sur le premier chef, le lieutenant était coupable, qu'il ne

compter sur le gouvernement ? Pour ma part, je ne suis pas rassuré.

Je sais, Messieurs, que la situation est difficile ; mais les réponses de M. le ministre des affaires étrangères, dans une autre enceinte, ont-elles été ce qu'elles pouvaient être ? Il n'a rien dit de ses intentions ; il ne le pouvait ; mais a-t-il été sincère lorsqu'il a parlé de ses renseignements ? Il a dit qu'il n'en avait d'autres sur les affaires de Taïti que ceux qui ont été publiés en Angleterre, et cependant aujourd'hui les journaux du Midi nous apportent des détails assez étendus sur ce qui s'est passé au moment même de la lutte ; comment se fait-il que les journaux soient mieux informés que lui ?

Le gouvernement sait le sentiment qui anime tout le pays en présence de ces attaques brusques, insolites, inconvenantes du gouvernement anglais ; s'il veut défendre notre dignité, il trouvera force et appui.

La situation mérite toute l'attention. Il ne s'agit pas ici de savoir quelle est notre degré de pouvoir à Taïti ; nous y sommes attaqués violemment, et obligés de nous défendre ; des corps d'aventuriers se forment contre nous. il n'y a plus moyen de reculer.

Je ne veux pas anticiper sur les débats ; à l'ouverture de la session, nous pourrons dire tout ce que nous voudrons, tout ce que nous saurons, et nous saurons bien des choses d'ici là, mais il est permis de poser, dès aujourd'hui, quelques principes.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'entrer en négociations avant que le mot de réparation n'ait été retiré. — Cette expression, dit-on, a été prononcée légèrement. — Non, messieurs, elle n'a pas été prononcée légèrement ; il y avait eu réunion du ministère anglais avant la séance de la chambre, elle a été dite à dessein, tout à fait à dessein.

Lord Aberdeen, le lendemain, a été moins violent, je l'avoue, mais il n'a rien retiré, mais il a déclaré qu'une grossière insulte avait été faite ; sa pensée était identique avec celle de sir Robert Peel.

C'est la France, messieurs, qui a été insultée par Pritchard : les moyens employés contre lui ont été extrêmes, nous dit-on ; on pouvait le faire sentir par un autre moyen ; mais, messieurs, depuis quand un conspirateur, quel qu'il soit, agent diplomatique ou non, est-il inviolable? Quand un agent diplomatique ou non, se met à la tête d'une bande de sauvages pour attaquer la France, on n'aurait pas le droit de l'arrêter.

C'est déjà trop, messieurs, que l'abandon de l'amiral Dupetit-Thouars ; aller plus loin, c'est détruire notre autorité, ruiner le prestige de la France ; s'il y avait un ministère capable de conseiller une telle lâcheté, il n'y aurait dans le pays qu'une voix contre lui.

Je termine par une réflexion. Comment est-il possible que, dans un moment aussi difficile, lorsqu'il s'agit d'une si grave question, au lieu de nous apporter une ordonnance de clôture, vous ne nous apportez pas une ordonnance de prorogation de la session ? C'était le devoir du gouvernement d'appeler à son aide la chambre des députés. (Murmures au centre.) Vous pouvez, messieurs, être rassurés sur les intentions et la force du gouvernement, mais je crois exprimer une pensée presque générale en disant que tout le monde ne partage pas votre sécurité.

M. GUIZOT. La situation à laquelle on vient de faire allusion est grave ; mais c'est entre les deux gouvernements qu'elle doit s'éclaircir ; il s'agit de faits et de droits qu'il faut mettre d'accord, et l'on ne peut arriver à une solution que par des négociations et des explications entre les deux puissances intéressées. C'est de quoi je m'occupe en ce moment, c'est ce que je continuerai de faire, en ne perdant jamais de vue les droits, la dignité, l'honneur des agents de la France et des officiers de marine en particulier.

Quand la question aura été résolue, j'aurai à justifier devant les chambres de la solution que l'on y aura donnée ; aujourd'hui, je croirais manquer à to

que le gouvernement français fût protecteur ... ou qu'il ne fût même que protecteur dans les termes d'un traité reconnu par l'Angleterre, la question est toujours la même ; son droit était incontestable ... faire saisir un étranger, quel qu'il fût, qui agissait contre lui par la violence matérielle ; si les rapports sont vrais, loin qu'il y ait un blâme à adresser ... nos officiers, il faut convenir qu'ils ont agi avec une très grande générosité ... il ne peut donc y avoir de question de droit mêlée au débat. Je le répète, il n'y a qu'une question de fait à éclaircir.

M. GUIZOT. L'honorable préopinant a fait ce que je ne voulais pas faire ; il est entré dans la discussion, et en protestant contre ce que j'ai dit, il m'a pas compris.

Je ne crois pas cependant devoir lui répondre, parce que répondre ce serait m'engager dans la discussion. Quand l'heure de discuter viendra, je donnerai à la chambre tous les renseignements nécessaires, et l'on verra que j'aurai respecté le droit des gens et des traités.

M. VILLEMAIN donne lecture de l'ordonnance de clôture de la session des deux chambres.

M. LE PRÉSIDENT déclare la session close.

AU CENTRE : Vive le roi !

La chambre se sépare à deux heures un quart.

---

### ILES IONIENNES.

On lit dans un journal allemand, la *Gazette de Cologne* :

« On nous écrit de Corfou qu'immédiatement après avoir appris que l'expédition dans la Calabre avait manqué son effet, les réfugiés politiques avaient quitté cette île pour se rendre sur le continent turc ou dans les îles turco-grecques. Le lord haut-commissaire des îles ioniennes avait d'ailleurs donné l'ordre d'exercer une surveillance plus rigoureuse sur des individus qui lui avaient été désignés comme suspects, et de procéder à une enquête pour savoir jusqu'à quel point des sujets britanniques se trouvaient impliqués dans cette affaire. Le gouvernement napolitain a demandé le rappel du lord haut-commissaire. Une seconde expédition, partie de Céphalonie, est revenue dans cette île, après avoir appris que l'expédition de la Calabre avait avorté. Il n'est pas vrai que la propagande polonaise ait fait cause commune avec les révolutionnaires italiens. »

---

### NOUVELLES DE L'INDE.

On lit dans le *Globe* de Londres :

« La malle de l'Inde est arrivée hier. Les nouvelles qu'elle apporte se rattachent encore principalement aux affaires de Lahore. La situation de ce pays devient de plus en plus difficile. La vieille opposition des deux princes Casmera-Singh et Peschara-Singh, contre le gouvernement actuel du ministre Hera-Singh, a abouti à faire une levée sanglante de boucliers. A la date du 2 mai ces deux princes, suivis d'un chef militaire Seig et du prêtre Bei-Sing, très influents parmi les Silkes, se sont mis en marche vers Lahore, à la tête de nombreux partisans. Ils ont rencontré le 6 les troupes de Hera-Singh, près de Narangabad. Le 7, une rencontre sanglante eut lieu. Le feu a été ouvert par une artillerie nombreuse.

---

mal sera toujours assez tôt prêt pour recommencer son martyre ; il est sur les dents ; voilà trois jours et trois nuits qu'il voyage, Dieu sait de quel train ! et Dieu sait ce qu'il a mangé ! On dirait que vous ne savez pas le proverbe : Qui va *piano*, va *sano* ; qui va *presto*, meurt *lesto*. Mais vous voulez donc le tuer votre cheval ? Quand il sera fourbu, lui ferez-vous mettre des jambes de bois comme à Pipo ?

— Il se reposera tout à son aise au retour ; je ne vais qu'à deux pas d'ici.

— Oui, à Mazzara ou à Castelvétrano ; vous appelez cela deux pas.

— Il en sera quitte aujourd'hui pour une promenade à Sélinonte.

— Qu'allez-vous faire dans ce repaire de voleurs et de serpents, au lieu de vous reposer aussi ? Voir les piliers des Géants ? Eh! ne les connaissez-vous pas? Franchement, qu'est-ce que ces tas de cailloux ont de si intéressant ? On voit partout des pierres.

Préoccupé de la périlleuse rencontre qu'il avait faite la nuit précédente, en revenant de Castelvétrano, Fabio n'allait à Sélinonte que pour éclaircir, à ses risques et périls, un mystère qui l'intriguait et où le nom de Caroline était compromis. Enfin, son cheval étant prêt, il avait déjà le pied dans l'étrier pour y monter, lorsque une bruyante litière, escortée d'une compagnie de campiéri en grande tenue, s'arrêta tout à coup devant la grille rouillée, qui fermait ou plutôt ne fermait pas la cour de la cassine.

— Je crois, Dieu me pardonne, s'écria Pipo en arrachant son bonnet de police, que c'est la litière de la reine !

Un des campiéri entra dans la cour au galop.

— Est-ce ici, demanda-t-il, que demeure le capitaine Fabio ?

— Ici même répondit Fabio ; si vous avez affaire à lui, il est devant vous.

— Suivez-moi ; sa majesté veut vous parler.

Fabio, était sorti fort mécontent, on doit s'en souvenir, de sa dernière entrevue avec la reine ; mécontent de lui encore plus que d'elle, et il s'était bien promis de ne pas retourner à Castelvétrano, à moins d'y être appelé, encore se ferait-il prier. C'était de sa part une résolution prise, arrêtée, inébranlable, mais l'aurait-il tenue ? Voilà la question. Comme sa résolution datait du matin et qu'il n'était encore que midi, nul ne peut savoir combien de temps aurait duré sa mauvaise humeur. Lui-même le savait-il ? En apprenant que la reine était à sa porte, il se fit en lui une brusque révolution : tous les nuages s'évanouirent et avec eux ses résolutions belliqueuses, il suivit le campiéro avec une émotion mal déguisée jusqu'à la litière royale.

— Je viens vous rendre votre visite, lui dit Caroline avec un sourire à désarmer une Euménide ; voulez-vous me recevoir ? Aidez-moi à descendre, ajouta-t-elle sans attendre sa réponse.

Fabio ouvrit la portière aussitôt et donna la main à la reine, au grand déplaisir du capitaine d'armes, à qui cet honneur était réservé et qui déjà avait mis pied à terre pour exercer son droit.

— Capitaine... je veux dire colonel, reprit Caroline, avec une grâce charmante, vous ne m'aviez pas dit que votre cassine fût un château-fort. Allons, seigneur suzerain, faites à votre souveraine les honneurs de la place.

Tout en parlant, elle avait franchi la grille et pénétré dans la cour dont sa longue robe de velours noir courbait les herbes en passant. Pipo stupéfait se tenait à l'écart en roulant entre ses mains son bonnet. Fabio lui fit signe d'approcher.

— Madame, dit-il en entrant dans la plaisanterie de la reine, permettez à votre humble vassal de présenter la garnison à votre majesté.

— Comment donc, un invalide ! on soutient donc des sièges dans votre château ?

— Ce brave garçon a perdu la jambe au service de votre majesté avant d'entrer au mien.

— A quelle affaire ?

— A la bataille de Sainte-Euphémie, répondit Pipo lui-même en se confondant en salutations, en inclinations, presque en génuflexions ; et si j'ai un regret, c'est de n'avoir pas perdu l'autre jambe au service de votre majesté.

— C'est bien, mon ami, je me souviendrai de toi dans l'occasion. Quelle humiliation pour moi ! continua la reine en s'adressant à Fabio. Je n'ai plus même le pouvoir de récompenser un soldat blessé à mon service !

— Une parole de votre majesté est la plus précieuse de toutes les récompenses.

— Oh ! pour ça, c'est la vérité, s'écria Pipo emporté par l'enthousiasme. Si j'avais dix jambes, je les donnerais toutes les dix pour entendre de la bouche de sa majesté seulement ces trois mots : Pipo, je suis contente de toi.

Là-dessus il opéra une retraite respectueuse et fit sa cour à sa manière en reconduisant à l'écurie le cheval de son maître : Est-ce qu'on pouvait songer encore à partir quand on avait l'honneur de recevoir la visite d'une reine. Il exécuta avec d'autant plus d'empressement cette flatterie en action qu'elle flattait en même temps sa sensibilité naturelle, en lui permettant de rattacher au ratelier son protégé : le cheval et la reine marchaient de front dans son cœur. A partir de ce jour son maître grandit de vingt coudées dans son estime.

— Je crois vraiment, pensa-t-il avec une espèce de remords, que je m'oublie quelquefois avec le capitaine. Décidément, à l'avenir, je serai moins familier.

— Vous partiez donc, dit Caroline à Fabio ? votre cheval est tout sellé. Alliez-vous à Castelvétrano ?

— Non, madame, répondit-il résolument.

— Vous dites ce non d'un ton presque agressif.

— Pour être sincère je dois avouer à votre majesté que je comptais n'y pas retourner de quelque temps.

— Pourquoi donc ?

— Parce que....

— Parce que vous êtes une mauvaise tête, dit Caroline en lui frappant légèrement sur la joue, mais je referai votre éducation. Vous m'avez bien dit où vous n'alliez pas, mais non où vous alliez.

— Je sortais pour sortir ; je m'ennuie chez moi ; j'aurais fait pour me distraire une promenade aux environs, à droite ou à gauche, n'importe, partout où mon cheval m'aurait conduit ; peut-être à Sélinonte ; après quoi je serais rentré pour retrouver ici mon ennui.

— Ah ! vous alliez à Sélinonte ? dit Caroline en fixant sur Fabio un regard plein à la fois de sollicitude et de soupçon. Pourquoi là plutôt qu'ailleurs ?

— Pourquoi ailleurs plutôt que là ?

— Parce que ce lieu n'est pas sûr, répliqua-t-elle avec franchise ; il s'y trouve à cette heure des troupes fort mal disciplinées, mais fort utiles à nos desseins. Attendez un autre jour nous irons ensemble et je vous présenterai mes Calabrais. Maintenant que j'ai visité votre château à l'extérieur, continua-t-elle en changeant de conversation, voyons l'intérieur. Vous hésitez ?... Est-ce vous ou moi que vous craignez de compromettre ?

— J'hésite, en effet, mais par respect humain : je n'ai qu'une seule chambre et quelle chambre ! Il ne s'y trouve pas même un fauteuil à offrir à votre majesté.

— J'en serai quitte pour m'asseoir sur une chaise.

— Une chaise de paille, madame, songez-y bien. Au fait, continua-t-il en triomphant de sa mauvaise honte et en prenant son parti bravement, puisque votre majesté a déjà vu les orties de ma cour et les lézardes de mon mur, ce que j'ai de mieux à faire est de m'exécuter de bonne grâce jusqu'au bout. J'espère que vous ne m'en estimerez pas moins.

— Vous croyez avoir affaire à une bourgeoise qui se prend au clinquant et aux paillettes. Eh ! que voulez-vous que me fassent les crevasses de vos murs et vos chaises de paille ? Croyez-vous que je voie ces choses-là ? La prérogative des princes est de descendre au fond des choses sans égard pour les apparences, et d'estimer les hommes pour eux-mêmes indépendamment de la mode et des circonstances. Entrons.

Elle gravit non sans peine, quoique appuyée sur le bras de Fabio, l'é

[illegible] en venir à ces extrémités, on y réfléchira sérieusement.

## Faits divers.

— Le célèbre Dalton, membre de la société royale de Londres, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, auteur de la théorie des atômes chimiques, est mort le 27 juillet dernier.

— M. A. Tardieu, membre de l'Institut, section des beaux-Arts, est mort hier dans un age fort avancé, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Ses obsèques auront lieu demain à midi précis. On se réunira à la maison mortuaire, rue Taranne, 7.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres tiendra sa séance publique annuelle, vendredi prochain, 9 août, à deux heures précises, au palais de l'Institut.

— Dernièrement, un rassemblement considérable s'était formé devant le parvis Notre-Dame, où gisait, exposée à la pitié publique, une pauvre vieille femme que le bureau central d'admission des hôpitaux refusait, disait-on, de recevoir, sous prétexte que son âge et ses infirmités la rendaient incurable. (*National.*)

— Hier au soir, un vieillard, dont les vêtements annonçaient la plus affreuse misère et dont les traits dénotaient les plus cruelles privations, est tombé d'inanition sur le quai des Tuileries, tout-à-fait en face le guichet du Pont Royal. Ce malheureux était porteur de papiers qui attestent qu'il a pris part aux campagnes de 1806 à 1816

(*National.*)

— Au nombre des nouveaux tableaux dont les nouvelles salles des Croisades et de Constantine au musée de Versailles viennent d'être enrichies, se trouvent la bataille d'Ascalon, par Larivière; Gaucher Châtillon, par Karl Girardet; Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, par Signol; la Fédération au Champ-de-Mars, par Couder.

— On visite en ce moment la belle galerie espagnole du maréchal Soult à l'hôtel de Dalmatie, rue de l'Université.

— Les peintres chargés des décorations des grandes salles du Palais-Bourbon viennent de reprendre leurs travaux. On assure que M. Horace Vernet va enfin peindre, entre les deux sessions, le grand plafond de la salle des pas perdus, dont il s'est chargé.

— Les journaux du Midi annoncent la prochaine arrivée de M. de Lamartine à Marseille, où il va prendre les bains de mer. L'illustre orateur a emporté avec lui les matériaux de son grand ouvrage sur les Girondins, auquel il n'a cessé de travailler depuis son retour de la chambre. « M. de Lamartine, dit à ce sujet le *Mémorial d'Aix*, créera une œuvre importante, et la vue des pays où naquirent Antiboul, Isnard, Barbaroux, celui qu'on appelait l'Antinoüs de la révolution, ne sera sans doute pas inutile au travail qu'il va terminer. »

— Depuis quelque temps, dit le *Journal de Rouen*, on s'occupait de [illegible] de la France et de la Suisse. Le tracé de cette grande voie de communication n'est pas nouveau : il a été indiqué par Cassini, étudié sous Louis XV, puis abandonné. Napoléon reprit ensuite l'idée de Cassini; le génie de l'empereur ne pouvait pas laisser tomber une aussi grande pensée que celle de relier ses conquêtes de l'Italie au Jura, et ce fut en partie dans cette vue qu'il détacha Genève et le Valais de la confédération helvétique. Aujourd'hui, ce ne sont plus les mêmes motifs qui président à ce même dessein; mais, devenu plus pacifique, il offre encore une incontestable utilité, et des intérêts si graves s'y rattachent, que sans doute le gouvernement en consacrera le projet. »

— La session du parlement d'Angleterre se terminera la semaine prochaine probablement; mais elle s'ajournera pour quinze jours afin de donner le temps à la chambre des lords de prononcer son jugement dans l'affaire O'Connell. Toutes les affaires cesseront jeudi prochain. (*Morning-Advertiser.*)

— On lit dans le *Leinster-Express* :

« Vendredi, vers deux heures du matin, les rebbeccaïtes ont jeté bas la porte et le bureau de péage de Cooleshal, près de Borris-in-Ossorys. Le collecteur a déposé que pendant l'œuvre de destruction il a été gardé à vue par trois hommes armés de pistolets. »

— La *Gazette universelle allemande* parle d'un congrès qui doit se réunir pour s'occuper de la question du mariage de la reine Isabelle. En même temps on annonce que le roi de Prusse est attendu à Vienne.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

**PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.**

*Séance du 5 août.*

La séance d'aujourd'hui a été un peu moins vide que d'habitude. Les communications ont été plus nombreuses et plus intéressantes, nous nous plaisons à rendre cette justice à l'Académie, qui certes méritait bien les reproches que nous adressions dernièrement à la paresse de ses membres, qui, non seulement ne faisaient connaître aucun travail original, mais encore ne se donnaient que rarement la peine de juger les Mémoires qui sont envoyés de toutes parts à leur appréciation. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de continuer à signaler le mutisme constant de la commission des chemins de fer; elle persiste à ne pas examiner les nombreux moyens imaginés pour prévenir les accidents sur les nouvelles voies de communication. La récente catastrophe arrivée sur le chemin de fer de Montpellier, a dû rappeler encore aux membres de cette commission, qu'ils ont un devoir impérieux à remplir, qu'ils ont en quelque sorte à dresser le code des précautions nécessaires à prendre, pour qu'un pareil fait, qui a déjà eu son précédent, avec des circonstances moins graves, sur le chemin de fer d'Orléans, ne se reproduise pas. Aujourd'hui, un ouvrier tonnelier, M. Pigil, a apporté à l'Académie le modèle d'un système de chemin de fer qui, selon lui, préviendrait tout déraillement. Nous profitons de cette occasion pour prier instamment la commission de rompre bientôt son silence trop prolongé.

[illegible] Enfin, la commission a émis le vœu que le barrage pût être essayé sur une rivière ou un fleuve d'un cours plus rapide et plus abondant. La rivière de l'Isle ne débite en effet que 10 mètres cubes par seconde à l'étiage, 85 en eaux moyennes, 242 quand elle coule à pleins bords, et de 500 à 600 dans les plus fortes crues. Il faudrait pouvoir déterminer la longueur maximum qu'il sera permis de donner aux crémaillères glissantes destinées à agir sur les portes d'amont et d'aval, chercher la largeur maximum des barrages que l'auteur fixe à la distance énorme de 40 à 50 mètres, en imaginant pour les cours d'eau plus larges des piles en maçonnerie ainsi espacées et soutenant des barrages partiels. Il faudrait aussi limiter les hauteurs des portes, et étudier toutes les circonstances de l'action des météores sur les organes du système.

Toutes ces questions sont d'un haut intérêt, qui n'est pas diminué par l'importance que prennent aujourd'hui les chemins de fer. On ne doit pas oublier qu'à l'aide d'irrigations convenablement dirigées; il serait possible, presque partout, de doubler, de tripler les récoltes, et que les produits agricoles sont les éléments les plus précieux, les plus constants, les plus assurés de la richesse nationale. D'autre part, l'exhaussement graduel du lit des rivières, qui a produit les affreuses inondations du Rhône et de la Saône, est une des calamités contre lesquelles les hommes ont vainement lutté jusqu'ici. Les barrages mobiles offrent le moyen de donner des irrigations faciles, et d'opérer aussi de fortes chasses, souvent renouvelées, sur le lit des rivières, afin de les nettoyer.

Si donc il était prouvé que le barrage mobile de M. Thénard présentât réellement les avantages que l'expérience faite sur la rivière de l'Isle a manifestés, d'immenses volumes d'eau que les nuages versent, en toute saison, sur les croupes dénudées des montagnes, n'iraient plus comme aujourd'hui se réunir aux flots de la mer sans avoir, dans leur course, rien produit d'utile. Alors le commerçant verrait ses marchandises circuler régulièrement jusqu'au centre du royaume; des chômages périodiques n'entraveraient plus ses opérations. Le manufacturier trouverait dans des milliers de cascades artificielles une force motrice puissante et économique. L'agriculteur, celui du Midi surtout, saurait se soustraire aux influences ruineuses des sécheresses; les récoltes seraient plus abondantes, et, ce qui doit figurer en première ligne, elles varieraient beaucoup moins d'une année à l'autre; elles deviendraient presque indépendantes des énormes perturbations udométriques que le cours des mêmes saisons présente dans nos climats.

On doit donc souhaiter vivement que le vœu de la commission académique ne reste pas stérile.

**Les Pyramides.** — M. de Persigny, condamné politique, a employé les loisirs qui lui sont créés par sa malheureuse position pour faire un travail fort curieux et fort intéressant sur les sables des déserts et sur l'utilité probable des pyramides d'Egypte et de Nubie. M. de Persigny pense que l'usage que l'on a fait des souterrains des pyramides pour la sépulture des rois d'Egypte n'est pas le but de la construction des énormes et coûteuses pyramides élevées dans la vallée pour séparer les contrées habitées du désert. Ce n'est qu'accessoirement qu'on s'est servi des pyramides pour en faire de gigantesques mausolées. Les pyramides

---

[illegible] escalier mal assuré qui conduisait à sa chambre et y entra sans avoir l'air de remarquer le désordre militaire qui y régnait. Sur le lit gisait, à côté d'une veste de chasse un habit d'uniforme; la carnassière était sur une chaise, des guêtres sur une autre; la table était encombrée de papiers et de lettres, de poires à poudre, de plomb de toute grosseur, de pistolets même et de vieilles gazettes déchirées qui servaient de bourre bien plus que de lecture; le tout confondu pêle mêle et éclairsemé de quelques volumes poudreux qui, de long-temps, n'avaient été ouverts.

— Madame, dit Fabio, en avançant une chaise à Caroline, vous étiez prévenue; vous voyez qu'elle est de paille.

— Elle serait en drap d'or que je ne m'asseoirais pas davantage, répondit-elle en allant à la fenêtre; j'aime bien mieux jouir de cette belle vue. Savez-vous qu'elle est admirable!

— C'est bien le moins que le dehors dédommage un peu du dedans.

Les croisées de Fabio donnaient sur le bois d'orangers qui, vu d'en haut, se déroulait comme une mer odorante dont les flots d'un vert splendide chatoyaient aux feux du soleil. Quelques cyprès, mêlés à quelques pins-parasols, dressaient de loin en loin leur tête sombre et mélancolique. Du côté de la mer d'Afrique, l'horizon était sans bornes, et la ligne bleue des flots se confondait avec la ligne bleue du ciel. Du côté des terres, la perspective était agreste et sévère : les monts Chroniens, aujourd'hui Monti-Giummari, habités par le grand artiste crétois Dédale, et la montagne isolée de Saint-Calogéro où fut exposé Agathocle, ce potier fait roi, encadraient la vaste plaine où fut Sélinonte. Le prestige des souvenirs se mariait au prestige de la nature, et si l'on ne voyait pas les gigantesques ruines de la cité détruite, on les pressentait derrière le mystérieux rideau des cyprès et des pins. Debout à la croisée, la reine contemplait en silence ces grands horizons.

— Savez-vous à quoi je pense? reprit-elle, après une longue pause, et en allant s'asseoir sur la chaise de paille que Fabio lui avait offerte. Je pense qu'il y a entre nos deux situations des analogies singulières.

— Vous faites là, madame, un parallèle bien flatteur pour mon orgueil.

— Vous êtes exilé à la campagne; je le suis aussi. Vous ne paraissez pas très fortuné; c'est un rapport de plus entre nous; quoique reine, je suis tout aussi pauvre que vous; en un mot, je suis une reine sans couronne, et vous un colonel sans régiment. Vous voyez bien, mon cher Fabio, que nous devons nous prêter main forte l'un et l'autre, et nous aider pour reconquérir, vous votre régiment, moi ma couronne; sans compter qu'indépendamment de notre injure personnelle, nous avons la Sicile à délivrer, à venger. Mais je vois là des armes; avez-vous l'épée que vous portiez à la Spagnola?

— La voici, madame.

— Ah! s'écria-t-elle en l'arrachant du fourreau et en se levant avec vivacité, la voilà donc cette heureuse épée qui s'est plongée dans le sang anglais! Vous n'auriez pas dû effacer la tache. Que vous êtes favorisés, vous autres hommes, vous n'avez pas besoin d'intermédiaires pour exercer vos vengeances; vous touchez, vous saisissez votre ennemi, vous l'étreignez corps à corps, vous cherchez son cœur, vous le sentez battre, vous le frappez, vous voyez couler son sang... Oh! ce doit être une volupté immense que de tenir là, sous ses pieds, un ennemi, un Anglais, et de lui enfoncer soi-même le fer dans la poitrine!

Emportée par la violence de sa passion dominante, la vengeance, Caroline, en prononçant cette imprécation féroce, brandissait l'épée de Fabio, comme si le plus abhorré de ses ennemis, le prince régent d'Angleterre lui-même, cet ennemi blond dont avait parlé la Zingara, eût été devant elle. Le sein palpitant, la narine enflée, la lèvre frémissante, elle était en proie à un délire sauvage, et son œil bleu, si doux l'instant d'auparavant, dardait un feu sombre. A l'aspect de cette grande figure, qui alors résumait en elle l'Electre et la Clytemnestre, ces deux terribles types du drame antique, Fabio était combattu violemment entre deux émotions contraires, l'épouvante et l'admiration. Comment, en effet, ne pas admirer cette beauté fière et tragique? Mais aussi que devait-elle être dans ses colères privées, si telle était l'ardeur de ses haines politiques?

Soit que Caroline eût pénétré les secrètes terreurs de Fabio, soit qu'elle se reprochât elle-même de s'être laissé entraîner au-delà des limites, elle changea subitement d'attitude et de langage.

— Vous devez rire, de mes transports belliqueux, dit-elle en souriant. Reprenez votre épée : elle est mieux dans vos mains que dans les miennes. Continuez à en faire un aussi bon usage que par le passé, et tout ira bien.

— J'ignore, madame, si l'officier disgrâcié reconquerra jamais son grade, mais ce que je sais bien, c'est qu'il donnera sa vie s'il le faut pour frayer à votre majesté la route du trône.

— Qui sait ce que l'avenir nous réserve! Il me vient une idée : si nous consultions la Zingara? Il sera piquant de nous faire dire la bonne aventure ensemble. Elle demeure près d'ici?

— A deux pas.

— Allons-y.

— Déjà?

— Venez.

Fabio ne se pressait pas d'obéir. Car, enfin, la reine était là, sous son toit, dans sa chambre, seule avec lui, elle était venue d'elle-même se mettre à sa discrétion, et pourquoi? Une occasion pareille s'offre une fois dans la vie, la manquer, c'est la perdre à jamais. Si je la laisse échapper, se disait-il, ne serai-je pas à ses yeux et aux miens, le plus ridicule de tous les hommes? Poussé par le triple aiguillon de l'ambition, de l'amour et de l'amour-propre, il résolut de sonder les intimes pensées de la reine et de sauver dans tous les cas son propre honneur par une tentative hardie.

— Madame, s'écria-t-il en se mettant au travers de la porte et en accompagnant ses paroles d'un regard qui était le plus clair le plus expressif de tous les commentaires, que diriez-vous si le châtelain vous retenait prisonnière dans son château?

— Je le déclarerais traître et félon, transgresseur des lois de l'hospitalité, et, au besoin, j'appellerais à moi mes hommes d'armes.

— Oh! si ce n'est que cela, madame, appelez, appelez-les tout de suite; vous êtes ma prisonnière.

— Comme il insistait, Caroline le regarda fixement, lui posa la main sur le bras avec force et ne lui dit qu'un seul mot :

— Sortons.

Mais elle articula cet ordre avec un tel accent de résolution qu'il était irrévocable comme le destin. Fabio se rendit en silence; l'honneur était sauvé. Il donna la main à la reine pour descendre; et, laissant à la grille la litière et les campiéri, ils s'acheminèrent seuls et à pied vers la maison de la Zingara.

— Décidément, dit un des campiéri, sa majesté a un faible pour les diseuses de bonne aventure.

— Et pour les aventuriers, murmura entre ses dents le capitaine d'armes.

(*La suite prochainement.*) **CHARLES DIDIER.**

— La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'Ecole sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

— C'est demain, mercredi, à sept heures du soir, que M. Emile Chevé ouvre son nouveau cours de musique, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60. Nous savons par expérience que l'enseignement de M. Chevé, généralement conforme à la méthode de Galin, est parfaitement clair, parfaitement logique, et qu'il abrège de beaucoup l'étude de la musique vocale et de l'harmonie.

pour annoncer à l'Académie, que l'explosion de cinq litres de gaz hydrogène, produit 5475 kilog. de force.

— MM. Laurens et Thomas réclament la priorité de l'emploi des gaz des hauts-fourneaux pour la fabrication du fer, et de la transformation en gaz des combustibles de peu de valeur. On se rappelle que dernièrement M. Chevreul a lu un rapport très laudatif sur les expériences auxquelles M. Ebelmen s'est livré pour cette application des gaz perdus au puddlage de la fonte. Nous pensons qu'il faudra séparer ici l'étude théorique de l'application pratique pour rendre à chacun ce qui lui appartient.

— M. Aug. Laurent a exposé jadis la théorie qu'il a imaginée pour expliquer les composés qui se forment par suite de la combinaison des acides anhydres avec le gaz ammoniac. Cette théorie consiste en ce que l'acide anhydre se combine avec un équivalent du gaz pour faire un acide amidé qui se combine à son tour avec un nouvel équivalent du gaz pour donner naissance à un sel d'ammonium. M. Laurent cite aujourd'hui un grand nombre de faits qui viennent à l'appui de cette manière de voir.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er C. 120 15 | P.H. 120 25 | P.B. 120 15 | der C. 121 20 | hier 121 25 |
| — fin cour. | 120 10 | 120 50 | 120 10 | 120 50 | 121 30 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 » | 81 25 | 81 » | 81 20 | 81 30 |
| — fin cour. | 81 10 | 81 30 | 81 05 | 81 30 | 81 20 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 113 » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 7/8 | 104 3/4 | B. » 3/8 |
| 4 0/0 ... | 106 » | » » | » » | — Portugais. | 43 1/4 | 43 » | B. » 1/2 |
| O. de la V. | » » | » » | » » | Esp. D. active | 30 1/2 | 30 5/8 | » » |
| B. de Fr.. | 3075 » | 3080 » | B. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 50 | » » | » » |
| C.L. 5000 | 5070 » | » » | » » | — Romain. . | 103 7/8 | » » | » » |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1232 50 | » » | » » |
| C. hyp... | 770 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can... | 1270 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

## Spectacles du 6 août.

7 h. » 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Diégarias. Jeunesse de Henri V.
7 h. » 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Les Quatre Fils Aymon.
6 h. » 1/2 **VAUDEVILLE.** — Satan.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Pulcinella. Bédouines. Mme Gibou. La Neige.
6 h. » 1/2 **GYMNASE.** — Les Surprises. Malvina. Jeunesse orageuse.
6 h. » 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Paris voleur. Billet.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César.
6 h. » 1/2 **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. » 1/2 **GAITÉ.** — Première des Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » 1/2 **COMTE.** — Reine des Rameaux. La Poupée. Polka.
6 h. » 1/2 **FOLIES.** — Trois Femmes. Sirène. Etudiant.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 3 Août. | | | 5 Août. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 951 q. | 42 k. | Arrivages | 2545 q. | 82 k. |
| Ventes | 682 | 87 | Ventes | 2033 | 83 |
| Restant | 17572 | 46 | Restant | 17847 | 81 |
| Cours moyen | | 38,66 | Cours moyen | | 38,50 |
| Cours-taxe | | 39,05 | Cours-taxe | | 39,00 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 4q.71k. | 32,23 à 34,15 | Gr. | 29q.00k. | 50 30 à 53,50 |
| 1re 116 | 48 | 38,85 à 39,80 | 1re 65 | 08 | 38,85 à 40,40 |
| 2e 64 | 20 | 36,60 à 38,70 | 2e 66 | 35 | 35,66 à 38,20 |
| 3e 1 | 57 | 30,70 à 00.00 | 3e 9 | 00 | 29,85 à 00,00 |
| 4e 00 | 00 | 00.00 à 00.00 | 4e 4 | 19 | 22,55 à 25 43 |
| f. 455 | 30 | 38 85 à 40.40 | f. 1648 | 50 | 35 85 à 38 85 |

**ARRAS**, 3 août. — Farine, 1re: 35,00; 2e: 33,00; 3e: 30,00. Sans variation.

**LILLE**, 1er août. — Farine, 1re: 35,00. — Son . 8,50.

**MULHAUSEN**, 30 juillet. Farine, 1re, 33,33; 2e: 29,93; 3e: 21,33. Baisse de 1,31.

**ORLÉANS**, 3 août. — Farine, 1re: 35,80; 2e: 31,40, 3e: 22,00 à 31,45.

**GRAY**, 3 août. — Farine, 1re: 38,40; 2e: 33,20; 3e: 22,40.

**LYON**, 3 août. — Depuis le 27 juillet la baisse a fait de nouveau progrès sans que la vente ait augmenté d'activité. Nos fabricants offrent les 1re à 39,00 et les 2e à 35,00; il y a même des transactions au-dessous de ce prix.

Les Champagne 1re valent 38,50; les Bourgogne et d'autre provenance 36,80 à 37,60, selon le mérite. 250 sacs 2e de Dijon viennent de se traiter à 32,00.

**MARSEILLE**, 2 août. — Les farines de nos moulins à l'entrepôt de la douane valent : Co : 31,00 à 31,50. — Minot : 34,00 à 33,50.

A l'entrepôt de l'octroi : Co : 41,00 à 41,50. — Minot : 43,00 à 43,50.

### Taxe du pain (par kil.).

1re quinzaine d'août.

| | 1re qual. | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris, | 0,36 | 0,28 | 0,00 |
| Chartres, | 0,32 1/2 | 0,28 | 0,00 |
| Compiègne. | 0,32 | 0,26 | 0,00 |
| Le Mans, | 0,32 | 0,27 1/2 | 0,21 |
| Soissons, | 0,30 | 0.00 | 0,00 |
| Mulhausen. | 0,30 | 0,22 | 0,00 |
| Poitiers, | 0,32 | 0,27 | 0,00 |
| Gray, | 0,33 | 0,31 | 0,00 |
| Lyon. | 0,48 3/4 | 0,33 3/4 | 0,31 1/4 |
| Clermont (Hérault). | 0,37 1/2 | 0,33 3/4 | 0.31 1/2 |
| Toulouse, | 0,37 1/2 | 0,30 | 0,00 |
| *Bruxelles*, | 0,36 | 0,32 | 0,29 |

— Un journal de Londres fait le calcul suivant :

Le prix le plus élevé du froment de première qualité, à Paris, est de 32,75 pour 1 1/2 hectolitre, ce qui est égal à 50 sh. par quarter anglais. Comme le cours le plus haut du marché de Londres est de 58 sh., il en résulte que le froment est de 16 0/0 plus cher à Londres qu'à Paris.

Le prix de la farine, à Paris, est de 42 fr par 100 k., ou 42 sh. par sac de 182 livres anglaises. Le cours, à Londres, étant de 48 sh., c'est 14 1/4 0/0 plus cher qu'à Paris.

Le pain première qualité, à Paris, est coté 36 c. par k., ce qui fait environ 6 1/8 d. par pain de 4 liv. anglaises. Comme le pain de 4 l. se paie, à Londres, 8 1/2 d., il en résulte que c'est 38 3/4 0/0 plus cher qu'à Paris.

(*Rhône.*)

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS**, halle du 5 juillet. — *Cours officiel.* Froment, non coté. — Seigle : 10,16. — Les autres céréales sans affaires par facteurs.

**ARRAS**, 3 août. — Froment blanc : 18,50 à 20,25 ; do roux : 16,75 à 19,50. — Seigle, 9,00 à 10,25. — Escourgeon : 10,00 à 11,50. — Avoine : 6,50 à 7,25. Les blés n'ont pas varié au marché de ce jour. Les seigles ont baissé. Les escourgeons vieux ont été plus recherchés et les nouveaux ont été assez demandés de 8,50 à 10,50. — Les avoines restent sans variation.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 3 août. — Froment : 16,66 à 19,32. — Seigle : 8,32 à 9,66. — Orge : 10,00. — Avoine : 6,33 à 6,83.

**REIMS**, 3 août. — Froment, non coté. — Seigle nouveau : 8,66 à 9,25 ; do ancien : 8,75. — Orge : 10,35 à 10,50. — Avoine : 7,00.

**ORLÉANS**, 3 août. — Froment, 1re : 22,25 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,00. — Méteil : 13,00 à 17,00. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine (entrée comprise), 7,00 à 8,00.

Mercuriale en baisse de 36 c. Blé vieux délaissé, le nouveau lui est supérieur. 1re qté, nouveau jusqu'à 22,25 ; en général, léger mouvement de baisse. Le nouveau était pour un 10e dans l'approvisionnement. Le Berry nous a envoyé une centaine d'hectolitres.

**BEAUGENCY**, 3 Août. — Froment 1re. 21,31 2e : 19,67 ; 3e : 17.63. — Méteil : 15,75. — Seigle : 11,25. — Orge : 10,50. — Avoine : 7,50. — Sarrazin : 10,75. — Mouture : 15.00.

Le marché était bien approvisionné. — Le blé vieux a beaucoup baissé. — La récolte des grains est presque terminée; le temps est toujours au beau, et le cultivateur est très satisfait de sa récolte.

**POITIERS**, 30 Juillet. — Froment 1re : 17.00; 2e : 16,50; 3e 15,00. — Mouture : 11,50 à 11,75. — Seigle : 11,00 à 11,25. — Baillarge : 9,00. — Orge nouvelle : 10,00. — Avoine : 3,25 à 8,50.

**NANTES**, 1er Août. — Notre premier marché, 600 hectolitres froment vieux ont été payés 17 fr. 75 c. les 78 kil. Il en reste fort peu qui est généralement mal conditionné. Cet achat, ainsi que quelques autres faits précédemment, sont pour compte de minotiers de la Bretagne, et ont contribué à soutenir nos prix qui, sans eux, auraient bien plus incliné à la baisse.

Les qualités de l'Erdre ne valent que 17 fr.

Quelques froments nouveaux ont déjà été vendus à 18 fr. les 78 kil.; il est à présumer que, lorsque la récolte sera terminée et les froments susceptibles d'être employés, les prix seront moins élevés. Quant à la qualité, si le beau temps continue, elle sera bonne, mais inférieure à celle de 1842. Les bonnes farines sont rares, une grande partie de celles en magasin ayant échauffé. Ce ne sera guère avant septembre qu'on pourra se procurer des farines provenant de froments nouveaux.

**SAUMUR**, 3 août. — Mêmes cours qu'au marché précédent.

Il s'est traité quelques affaires en blé nouveau de première qualité, sur échantillons, dans le prix de 17,00.

Les propriétaires détenteurs qui en ont de forts partis, n'ont pas voulu vendre à moins de 18,00.

Les orges paraissent être recherchées pour le Haut-Poitou, ce qui influera sur le cours de notre place, qui n'est pas encore fixé.

Notre marché d'aujourd'hui n'était pas mieux fourni que celui de samedi, la cause est encore la même : les récoltes qui se font en ce moment.

**PÉRIGUEUX**, 1er août. — Froment : 20,80. Maïs . 15,33. — Avoine : 8,50.

**CHALON-SUR-SAONE**, 3 août. — Froment, 1re: 17,00; 2e. 16,50. — Seigle : 12,00 à 14,50. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,50.

**LYON**, 3 août. — La mercuriale de la quatrième semaine de juillet fixe à 20,34 les blés à la halle, et à 20,81 hors la halle. — Ils se proposent sur place au prix de 23,25 les 100 kil. — Les blés nouveaux se sont vendus au marché de la Guillotière à 19.00 l'hect. Les seigles sont délaissés à 11,25 l'hect. et les avoines se cotent 16,00 les 100 kil.

**MARSEILLE**, 2 août. — Les affaires en grains ont été assez animées cette sem[aine.] Il ne reste presque plus rien à bord en qu[alité] passable. Tout ce qu'il y avait en blés ac[ceptés] a été pris, soit pour les besoins de nos [...] nes et des usines environnantes, soit pour [les] demandes du Bas-Languedoc où il [...] qu'on éprouve quelque mécompte sur le [ré]sultat des récoltes. Nos prix sont :

Pologne, 1re: 32,00 à 32,50. — Odessa [...] dre : 25,00 à 25,50. — Danube supérieur 27,00 à 28,00. — Danube ordinaire : 21,0[0] les 160 litres acquittés.

Il a paru quelques blés fins du Bas-Lang[ue]doc de 40,00 à 40,50.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied)

(MARCHÉ DE SCEAUX du 5 Août 1844)

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 747 | 729 | 18 | 1 24 | 1 11 | [illegible] |
| Vaches.... | 211 | 213 | 1 | 1 16 | 1 06 | [illegible] |
| Veaux..... | 556 | 5.6 | 0 | 1 46 | 1 16 | [illegible] |
| Moutons... | 8608 | 7978 | 630 | 1 48 | 1 29 | [illegible] |

**LYON**, *marchés des 30 juillet*, 1er et 2 [...] — Bœufs : 1,24-1,16-1,00. — Moutons : [...] 1,30-1,20. — Veaux : 1,36-1,32-1,28.

Il a été introduit pour la consommation [du] 1er au 31 juillet 810 bœufs — 242 vaches [...] 9,628 moutons — 10 agneaux — 3,190 veaux [...]

### Viandes diverses et volailles

**PARIS**, *marché de la Vallée du* 5 août. Lapins : 1,00 à 2,75. — Dindes : 2,00 à [...] — Oies : 2,50 à 4,00. — Chapons : 3,00 à [...] — Poulets gras : 2,25 à 3,75. — Poulets communs : 0,55 à 2,00. — Canards : 0,75 à 1,[...] — Canetons : 2,00 à 3,25. — Pigeons : 0,[...] 0,90.


**En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.**

# THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

## OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

DEUXIÈME ÉDITION.

QUATRE BEAUX VOLUMES IN-8°.

## PAR CHARLES FOURIER.

PRIX DES QUATRE VOLUMES VINGT-QUATRE FRANCS.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — Deuxième édition, 1 fort volume in-8°. Prix : 7 fr. 50 cent. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier.*

# LES DOGMES, LE CLERGÉ ET L'ÉTAT,

## ETUDES RELIGIEUSES,

Par MM. Eug. PELLETAN, Aug. COLIN, Hipp. MORVONNAIS et Victor HENNEQUIN.

TABLE DES MATIÈRES. — AVERTISSEMENT. — COMMENT LES DOGMES SE RÉGÉNÈRENT. — Le Catholicisme; le Protestantisme; le Christ vivant. — LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE. — COMMENT LES DOGMES CONTINUENT. — Lettre adressée à MM. les Rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ. — Historique; Discussion.

**Paris, 1844. — Brochure in-8° de 100 pages. — Prix : 2 fr. 50 c.**

ne gouverne que par les idées et les services rendus aux masses. D'ailleurs, il y aurait pour les gouvernements de Prusse et d'Autriche un autre danger à se renfermer dans le système répressif. Jusqu'ici, la lutte n'est qu'entre les ouvriers et les fabricants : le salaire en est l'unique objet ; on ne touche même pas aux autres conditions du travail. Mais si les gouvernements intervenaient violemment et se posaient en protecteurs des exploitants contre les exploités, ils pourraient faire grandir le débat, faire naître d'autres embarras et d'autres difficultés. La Silésie et la Bohême sont plutôt soudées, l'une à la Prusse, l'autre à l'Autriche, qu'elles ne sont incorporées dans ces Etats. Ces deux pays ont conservé, non-seulement le sentiment profond de leur ancienne individualité, mais encore les traces vivantes d'une certaine indépendance : l'esprit slave y prédomine ; il y montre beaucoup de force et de vigueur. Si, jusqu'à présent, il n'a combattu contre l'élément germanique que sur un terrain purement littéraire, il pourrait maintenant descendre dans les ateliers, et remuer les travailleurs. De la lutte intellectuelle et industrielle à la lutte politique et sociale, il n'y a qu'un pas. Derrière les ouvriers, qui ne demandent encore que du travail et du pain, se trouvent les populations des villes et des campagnes qui supportent la domination de la Prusse et de l'Autriche, mais qui s'en accommodent. Que les gouvernements de Berlin et de Vienne tiennent compte de cet état des esprits, et ils ne céderont probablement pas à l'inspiration des gens qui leur conseillent de n'être que des agents de coercition et d'oppression.

A côté des journaux qui soutiennent ce dernier système, il en est d'autres qui recommandent la philanthropie et la charité. La voix de ces nouveaux frères prêcheurs a eu du retentissement dans le pays ; elle a pénétré jusqu'à la cour de Berlin : le roi de Prusse a fait en faveur des pauvres une circulaire très touchante. A Berlin et dans d'autres villes on vient d'ajouter aux anciennes quelques nouvelles institutions de bienfaisance. Le gouvernement s'occupe même, dit-on, d'organiser la charité publique sur une vaste échelle. Rien de mieux. Nous sommes loin de blâmer d'aussi louables efforts ; un secours tel quel vaut certainement mieux qu'un coup de baïonnette ou une balle ; mais si, avec le système de répression, on tue le malade, avec celui de la charité *simpliste* on entretient la maladie. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'organiser l'aumône : ce n'est pas l'aumône que demandent les populations ! Elles réclament du travail et une équitable rétribution de leur labeur.

Envisagée du point de vue commercial et industriel, comme elle l'est par le *Journal de l'Union douanière*, la question s'élargit ; mais la solution proposée par ce journal ne nous paraît pas plus satisfaisante. Suivant lui, ce qui tue les fabriques en Allemagne, ce qui

étrangers sont soumis à des tarifs énormes. Or, cette protection à quoi a-t-elle servi ? à relever quelques industries nationales similaires. La Prusse qui, en 1825, n'avait que 22,140 métiers de cotonnades, en a compté, en 1831, environ 31,759 et ce nombre s'est accru depuis dans la proportion de 100 à 131. Dans le royaume de Saxe, dans le Grand-Duché de Bade, dans la Hesse électorale et dans plusieurs autres pays de l'Union le progrès a été très sensible. Les fabriques de draps, de tapis et d'autres produits en laine ont pris également une très grande extension. L'industrie linière, cette même industrie qui pousse aujourd'hui à la révolte tant de bras, faute de pouvoir les occuper, a pris à l'abri du système protecteur tout le développement auquel elle pouvait atteindre. Eh bien ! quand à côté de ce développement industriel, on voit la misère des classes ouvrières s'accroître et s'étendre, en faut-il conclure que le système protecteur n'est pas *encore* suffisant, et qu'on doive en venir jusqu'au système prohibitif? Nous ne le pensons pas, et le *Journal de l'Union douanière* ne l'aurait pas pensé non plus s'il y avait un peu plus réfléchi.

Quant à l'extension de l'Union douanière jusqu'aux côtes de la mer Germanique, c'est là sans doute une vue pleine d'avenir. L'Union douanière n'acquerra qu'à cette condition toute son importance. Nous croyons que dans ce système, les villes anséatiques, sans renoncer complètement à leur indépendance, verraient considérablement augmenter leur commerce par les exportations des produits manufacturés allemands, et les importations des produits exotiques et coloniaux. Le Hanovre gagnerait également à entrer dans l'association et à unir ses intérêts aux intérêts généraux de l'Allemagne. Etendue jusqu'à Brême, Lubeck, Hambourg et Emden, l'association douanière serait en position d'avoir une marine commerciale et militaire, qui lui permettrait de prendre part aux grandes questions de la liberté des mers, et d'expansion colonisatrice. De nombreuses difficultés se sont opposées jusqu'à présent à la réalisation de ce plan que l'Union doit poursuivre sans cesse.

Mais le système prohibitif ne serait-il pas lui-même un obstacle insurmontable à la réalisation de ce vaste projet? Et les villes anséatiques et le Hanovre renonceront-ils à tout commerce autre que celui du Zollverein, pour entrer dans l'Union? Certes, cela n'est pas probable.

Mais admettons, pour abonder dans le sens du *Journal de l'Union douanière*, que l'Union s'étende jusqu'à la mer, et qu'à l'abri du système prohibitif elle se délivre de la concurrence anglaise. Savez-vous à combien ce journal lui-même évalue les avantages commerciaux qui en résulteraient pour l'Allemagne? A 100 millions de florins par an. Or, croyez-vous que ces 100 millions répartis, comme cela se ferait forcément entre les gros fabricants et les gros

pas être une fabrique, une ferme, un comptoir, mais une commune. Aussi longtemps que tous les intérêts ne seront pas solidarisés et que les diverses industries resteront isolées, nous ne sortirons pas du morcellement, et par conséquent du système de la lutte, de la guerre industrielle : or, le propre de la guerre, c'est de faire des victimes, et les soldats de l'industrie, les légions ouvrières, seront toujours broyées dans les luttes de la concurrence, tant que les conditions aveugles de la concurrence actuelle seront les seules lois de la production et de la répartition des richesses.

Ces idées larges et puissantes sur les développements du principe de l'association se font jour en Allemagne. La *Gazette de Trèves*, la *Revue trimestrielle de Stuttgard*, et plusieurs autres feuilles les soutiennent vaillamment et leur conquièrent tous les jours du terrain. C'est en entrant dans cette voie féconde et pacifique que l'Autriche pourrait relever son étoile et que la Prusse accomplirait les hautes destinées que la Providence semble lui avoir réservées en Allemagne, et dans lesquelles elle est noblement entrée déjà par l'établissement du Zollverein.

## Les îles Gambier.

Nous avons consulté les *Annales de la Propagation de la Foi* pour avoir les meilleurs renseignements sur les îles Gambier, dont on annonce la prise de possession au nom de la France.

Ces îles sont situées par les 138° longitude ouest et 23° latitude sud ; elles sont à environ trois cents lieues au sud des Marquises, et à égale distance au sud-est de Taïti. Nos trois possessions forment les trois pointes d'un triangle équilatéral au centre duquel s'éparpillent les îles Pomotou.

Le groupe des îles Gambier, ou pour mieux dire, de Mangaréva, comprend six îles. Quatre seulement sont peuplées ; ce sont Mangaréva, Atavaï, Akamaru et Akéna ; les deux autres sont des rochers de peu d'importance. Toutes ces îles ont des pics très élevés. Le pic Duff, à Mangaréva, sert de reconnaissance aux navigateurs. L'eau y est excellente, et c'est le premier poste de ravitaillement depuis les côtes du Chili. La population de tout l'archipel est d'environ 2,000 âmes.

Les îles Gambier sont gouvernées par un seul chef, aujourd'hui le roi Maputéo. Son pouvoir est très étendu.

Lorsque naissait un héritier du trône (avant la venue des missionnaires), on le portait au sommet d'une haute montagne, dans une cabane solitaire, où avaient été élevés tous ses aïeux. Là, il grandissait inconnu de tout le monde, sans autre société que celle de sa nourrice et de quelques servantes. Du haut de cette montagne on lui montrait les terres, îles et îlots de l'archipel, et il s'habituait à considérer ces terres comme le monde entier, et le monde entier comme sa propriété.

A douze ans, il descendait de son berceau des montagnes, et toutes les populations venaient, en fête, à la rencontre de leur futur souverain.

Les habitants des îles Gambier sont grands, robustes, bien proportion-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DAMATIQUE ET MUSICALE.

OPÉRA. — Festival Berlioz. — PORTE-SAINT-MARTIN, *Don César de Bazan*, drame de MM. Dennery et Dumanoir. — GYMNASE. *Les Surprises*, de M. Scribe. — AMBIGU. *Le Miracle des Roses*, de MM. Béraud et Hostein. — THÉATRE FRANÇAIS. Les débuts.

A. ALLYRE B...

Nous avons eu une semaine assez musicale. Mme Stoltz, MM. Baroilhet, Duprez et Massol ont fait leur rentrée à l'Opéra. Comprenez-vous qu'on annonce la rentrée de M. Massol? C'est octroyer trop indulgemment un droit et une faveur qui devraient être réservés aux grands artistes. M. Massol est un sujet secondaire des plus précieux ; il est admirable dans les bouts de phrases qui demandent de la netteté et de la vigueur. Les souvenirs heureux de sa carrière lyrique se rattachent à cette phrase de *Guillaume Tell* : *Rendez le traître ; il y va de vos jours...*, et à celle-ci de *Robert-le-Diable* : *A toi Robert de Normandie, le prince de Grenade adresse ce cartel, etc.* Voilà ses titres à la gloire. Hors de là, et quand il veut se poser ambitieusement sur un plan plus avancé, il devient vulgaire, médiocre et peu supportable. Cependant, reconnaissons que M. Massol a une voix franche ; ce n'est pas un petit mérite, aujourd'hui que les voix artificielles paraissent fort en faveur. M. Massol a une voix d'homme, tandis que tels artistes éminents ont plus ou moins des voix de clarinettes, de clarinettes-basses, de cornets ou de bassons. A la nature de Dieu, nous avons substitué une nature de fabrique humaine, dont le moindre défaut est de n'être pas durable.

M. Duprez est revenu bien fatigué, et nous voyons avec douleur arriver peu à peu le moment où le son ne sortira plus, malgré toute l'énergique volonté de l'artiste. Les représentations de *Guillaume Tell* et de *Charles VI* ont été affligeantes, et M. Duprez lui-même devait souffrir moralement et presque autant que les patients de la salle et de l'orchestre. Devant cette impuissance laborieuse, on remarquait parmi les savants musiciens de l'orchestre et les vrais amateurs un sentiment de stupeur et de découragement. M. Duprez est, dit-on, engagé pour quatre ans à ... mille francs d'appointements : si le gosier de notre premier ténor reste en l'état, il y a là, ce me semble, vice rédhibitoire. Il serait sage à M. Duprez de ne pas attendre qu'éclatent dans le public des témoignages d'une juste sévérité, et, s'il persiste quatre ans encore dans sa lutte, nous souhaitons qu'il ait la consolation d'emporter un peu de gloire dans sa retraite.

Mme Stoltz et M. Barroilhet ont été justement applaudis dans quelques parties de *Charles VI* et de *Dom Sébastien*. Il me faudrait plus d'espace pour faire à ces artistes distingués la juste part de l'éloge et de la critique. M. Barroilhet a dit excellemment le passage où le Camoëns demande l'aumône, phrase douce et expressive qu'on n'a pas applaudie. Généralement, le contentement du public a besoin, pour se manifester, de quelque éclat de voix, de quelque contraste heurté. Des artistes du mérite de Mme Stoltz et de M. Barroilhet ne devraient pas encourager à plaisir ces faiblesses ignorantes de la foule. Le beau morceau d'ensemble du 5e acte de *Dom Sébastien* a été admirablement chanté, et d'un applaudissement unanime, nous l'avons redemandé.

Je vous ai conté l'enthousiasme anglophobe excité, au festival, par le chant de *Charles VI : Jamais en France l'Anglais ne règnera. Non !!* Le lendemain de cette explosion populaire, le même transport s'est renouvelé à l'Opéra ; l'air a été hurlé, chauffé, bissé, et, dans la loge royale, notre jeune duc de Montpensier battait vivement des mains. Nous ne saurions le méconnaître, partout en France, depuis la cabane du paysan et le grenier de l'ouvrier jusqu'aux hôtels de la noblesse et au palais du roi, il y a un vieux levain d'hostilité contre l'Angleterre, très facile à lever. L'Angleterre c'est le fort qui pèse sur tous les faibles et qui a laissé sur nous-mêmes trace de sa puissance oppressive. Or, pour que notre irritation jalouse cesse, il faut que soit contenu l'essor envahissant de la Grande-Bretagne, et pour que soit atteint ce résultat sans bouleversements sanglants, la France doit chercher sa force modératrice dans de belles et solides alliances. Puisque nous avons, pour système, dans notre École, l'intime union de la France et de l'Allemagne, j'opine, dans ce feuilleton, pour qu'on utilise et qu'on développe, à cette fin, les affinités musicales entre les deux grands peuples. L'entente cordiale anglo-française : quelle balourdise ! Nous, nous avons eu Lulli, Rameau, Monsigny, Grétry, Méhul, Boïeldieu ; Gluck, Piccini, Chérubini, Paër, Spontini, Rossini, Bellini, Donizetti ont chanté pour nous. Nous avons Auber, Halévy, Caraffa, Berlioz, Onslow, Adam, etc. Où sont les éléments anglais ? Vous voyez bien que dans une alliance avec l'Angleterre, nous apporterions tout à partager, et elle rien ou peu de chose. M. Balfe est encore bien jeune. Ce serait un métier de dupe. Avec l'Allemagne, au contraire, avec la patrie des Haydn, des Haendel, des Gluck, des Mozart, des Beethoven, des Weber, où chantent Meyerbeer, Spohr, Mendelssohn, l'alliance est tout honorable et avantageuse pour nous. D'où je conclus à une entente musico-cordiale, franco-allemande, qui se donnera le soin fraternel de développer l'âme musicale de la vieille Angleterre, pauvre encore, mais qu'on peut féconder et d'où nous sont venus déjà le génie savant d'Onslow, (Français-Auverguat de race saxonne) et la verve facile de M. Balfe.

Dans le festival, M. Berlioz avait fait large place à nos frères d'Allemagne. Sur douze compositeurs, cinq étaient d'outre-Rhin : Beethoven, Gluck, Weber, Meyerbeer, Mendelssohn ; deux d'Italie : Rossini et Spontini ; quatre, de France. Nous avons été, confessons-le, parfaitement battus ; car je ne compte pas le succès du chant de *Charles VI* : ce n'était là qu'une victoire contre les Anglais et extra-musicale. Les Allemands eux-mêmes doivent avouer leur défaite. Tout triomphe et toute gloire, je vous l'ai déjà dit, ont été pour Rossini et pour la *Prière de Moïse*. Il semble qu'on pressente en quelque sorte l'effet que va produire une œuvre supérieure. Dès les premiers arpèges des harpes, le public était sous le charme, et l'entraînement, tendre et passionné, a été grandissant toujours, jusqu'à cette modulation en majeur par laquelle le peuple hébreu semble exprimer que sa prière a été entendue, et que Dieu va lui donner le salut et la victoire.

*L'hymne à la France*, nouvelle composition de M. Berlioz, a le défaut de la manière de ce maître : une mélodie vague, mal accusée, peu arrêtée, peu rhythmée. La carrure manque, l'idée reste indécise alors qu'elle aurait besoin de jaillir nette et accentuée. Il faut qu'un hymne à la France puisse devenir un chant national, populaire ; et malheureusement le peuple ne saurait comment se prendre à l'air de M. Berlioz et par où le saisir. L'instrumentation, comme vous pensez, est savante et contient des effets puissants. Voici la dernière strophe de *l'hymne*, dont M. Auguste Barbier est l'auteur :

Et toi, grand Dieu ! toi qui du haut des cieux
De l'univers tiens en main la fortune,
Sur ton enfant, notre mère commune,
Avec amour daigne jeter les yeux.
Dans l'avenir fais toujours qu'elle avance
Grande parmi les grandes nations,
Et qu'à genoux toujours nous répétions :
Dieu protége la France.

Ce vers : *Dans l'avenir fais toujours qu'elle avance !* est rendu par une espèce de galop pittoresque où le progrès s'exprime, si j'ai bien compris, à coups de canon. Ce passage est d'un effet matériel colossal, mais l'idée est peut-être un peu puérile.

*Le chant des travailleurs*, de M. Méraux, a le même défaut d'indécision, avec plus de facilité abondante et *réminiscante*. C'est un morceau d'ailleurs habilement instrumenté. Nous sommes heureux de pouvoir citer quelques vers du chant des travailleurs et nous félicitons, de grand cœur, M. Adolphe Dumas pour les bons et nobles sentiments qui l'ont inspiré.

I.

La paix, sur les tours de nos villes,
A suspendu nos vieux drapeaux :
Peuple, après les guerres civiles
Vient le travail et le repos.
Plus de malheur, plus de souffrance,
Plus de haine au cœur de la France,
Soyons frères, soyons humains,
Et dans nos mains toujours ...

La conversion de ces naturels a été prompte; leurs anciens prêtres fétichistes sont devenus, des premiers, chrétiens fervents. Les missionnaires catholiques paraissent avoir sagement évité de troubler leur gaîté et leur amour des fêtes. M. Caret raconte en souriant leurs jeux, et il termine en disant que « la jeunesse d'Europe trouverait à Gambier, sinon ses maîtres, au moins ses émules de jeux. » Cette tolérance des missionnaires catholiques est digne de tout éloge, et l'on sait que malheureusement elle n'a pas été imitée par les protestants aux Sandwich, et dans les autres archipels océaniens.

Il s'est formé spontanément, à Mangaréva, une corporation de jeunes filles pour prier et travailler ensemble. Elles se sont choisi une supérieure, et vivent ainsi depuis six ou sept ans. Cinq écoles sont dirigées par cette espèce de corps vestalique. Voici un échantillon du style de ces religieuses. L'une d'elles apprend qu'une des sœurs de la communauté française de *Sainte-Clotilde* se nomme, comme elle-même, Mélanie. Elle lui écrit :

« Mélanie,

» Je te salue, ma sœur aînée, et je t'aime beaucoup. Demande du soulagement pour ma mère, qui peut-être est dans le purgatoire. Demande la même chose pour ma sœur aînée; elle est morte. Demande aussi à Dieu des grâces pour moi, au *memento* des vivants. Demande encore du soulagement pour mon père, qui souffre beaucoup d'un mal de jambe.

» Moi, je prie Dieu, afin qu'il t'accorde ses grâces. Je t'aime, mais la mer nous sépare. Cependant je veux penser à toi tous les jours. Je vais fixer une prière que je ferai souvent pour toi; oui, je la ferai pour toi tous les jours.

» Toi, tu demeures dans une grande réunion : tu es donc quelque chose de grand. Moi, je ne suis rien, ou du moins peu de chose. Cependant je veux prier pour toi. Tu habites la maison dédiée à la bien-heureuse Clotilde, et moi, je suis orpheline : ma mère et mes frères sont morts.

» Je m'appelle MÉLANIE. Je reste à Akéna. »

L'œuvre des missionnaires, dans l'archipel de Mangaréva s'est accomplie sans persécution. Le succès de cette mission est dû à MM. Caret et Laval, à Mgr Etienne, évêque de Nilopolis, à MM. Maigret, Liansu, Colomban Murphy. Les premiers arrivèrent parmi les Mangarevans, le 7 août 1834.

### NOUVELLES DU MAROC.

Les journaux espagnols publient diverses lettres datées de Gibraltar le 26 juillet, et de Cadix le 27. Suivant l'une de ces lettres, adressée au *Heraldo*, un vaisseau de commerce anglais, chargé de fusils et de balles de tous calibres destinés aux négociants maures, serait parti le 25 juillet de Gibraltar pour Tetuan. Suivant une autre correspondance, tous les consuls, à l'exception du consul anglais, auraient quitté Tanger, que l'on s'attendait à voir bombarder d'un jour à l'autre. D'après cette même correspondance, la perte des Arabes dans la dernière affaire aurait été de 1.000, et celle des Français de 3 à 400, chiffre évidemment erroné. Enfin, d'après une troisième correspondance, un corps de 6.000 Arabes se dirigeait sur Tanger, et l'empereur avait quitté Maroc avec 2,000 hom-

[illegible] du dénuement et de la mauvaise conduite? Le roi de Prusse est-il sûr qu'un second *Tèsch*, également fatigué de vivre et préférant l'échafaud au suicide, ne suivra pas l'exemple du premier? — Nullement ! Il en est de la société comme du corps de l'homme. La plus petite douleur dans un doigt de pied suffit quelquefois pour entraver sa marche ou même le renverser. Il n'y a rien de petit dans l'État et dans la société. Si misérable que soit *Tesch*, il vaut la peine qu'on s'occupe de lui.

Aussi long-temps que dans la société il y aura un seul homme dont les facultés, développées et employées convenablement, ne lui procureront pas les moyens de vivre, il n'y aura ni paix, ni trève, ni bonheur pour personne. La solidarité de tous les hommes est une loi organique de la création. Le maître est rivé à la chaîne de l'esclave, et dès que ce dernier remue, le premier court risque aussi de tomber. Quand donc les puissants de la terre comprendront-ils leur véritable intérêt?

Il est formellement question, en Allemagne, d'un projet qu'aurait le gouvernement de Berlin, de renouer des relations commerciales avec l'Espagne. Ces relations, qui consistaient, pour la Prusse principalement, en exportation des produits liniers, ont été interrompues, d'abord par les guerres de l'empire, et ensuite par les commotions survenues dans les colonies espagnoles. Reprises en 1816, elles furent suspendues de nouveau en 1833 par la guerre civile, dont l'Espagne a été le théâtre. Les journaux d'Allemagne applaudissent à la tendance du cabinet de Berlin, de remettre les choses dans leur ancien état.

Dans leur expédition sur Ouchda, nos troupes, dit une lettre d'Oran, ont délivré un de nos compatriotes qui était esclave depuis plus de trente ans, et qui, assurément, avait perdu tout espoir de revoir son pays. Cet homme avait été souffleur à l'Opéra-Comique du temps de Garat, d'Ellevion et de Martin. Ayant perdu son emploi, il alla chercher fortune à Tanger. S'étant aventuré un jour dans la campagne, il fut pris et retenu en esclavage par des Maures nomades. Après d'inutiles tentatives d'évasion, Dominique, c'est le nom du souffleur, vit enfin avec bonheur la tribu à laquelle il appartenait se porter à la rencontre des Français, et au premier coup de fusil, tout vieux et cassé qu'il est, il se sentit des jambes de gazelle pour courir vers ses compatriotes. Le soir, au camp, son histoire émerveilla tout le corps d'expédition; le pauvre vieillard pleurait de joie. (*Algérie.*)

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« Il paraît qu'après l'arrêt de la cour de cassation, le ministère prendra enfin un parti dans l'affaire des avocats. On profiterait des vacances pour agir auprès de M. Séguier, en l'engageant à donner sa démission, avec l'offre de le nommer premier président honoraire. On lui proposerait encore une autre compensation à son choix. M. Martin du Nord serait alors nommé premier président en remplacement de M. Séguier; M. Hebert remplacerait, à la chancellerie, l'ancien garde des sceaux, et M. Plougoulm, qui aurait perdu en M. Martin du Nord son plus puissant adversaire, serait nommé procureur-général en remplacement de M. Hébert. »

[illegible] conseil de santé.

Ainsi, nul médecin militaire désormais ne pourra publier quoi que ce soit sans l'assentiment du conseil de santé. Qu'un nouveau Broussais surgisse parmi nous, qu'il ait à publier le pendant des *Phlegmasies chroniques* ou de l'*Examen des doctrines*, si les vues de l'auteur ne cadrent pas avec les opinions de ceux qui auront à les contrôler, son œuvre sera condamnée sans miséricorde, et la publication en sera défendue si même la morgue intéressée de quelqu'un des juges ne revendique pas pour le manuscrit les honneurs de l'auto-da-fé. Que devient pour nous dès-lors le droit de propriété littéraire et médicale? Le conseil de santé peut-il répondre de la probité de tous les scribes qu'il emploie? La vieillesse des cinq membres du conseil pourra-t-elle jamais suffire à la lecture de tous les mémoires et de toutes les thèses que notre corps enfante journellement? Nos collègues, professeurs ou agrégés aux facultés de médecine, bien plus haut placés, scientifiquement parlant, que le conseil de santé, devront-ils ne rien écrire qui ne soit soumis au contrôle des censeurs qu'on leur impose?

Le résultat final de la circulaire honteuse qui nous enlève toute indépendance scientifique, le voici : Précédemment nul pour ainsi dire de nos collègues ne songeait à écrire ses griefs contre notre vicieuse et déplorable organisation; actuellement, nous sommes tous à l'œuvre pour signaler la plaie qui nous dégrade.

*Un officier de santé militaire.*

### MORT D'UN FRÈRE DE L'EMPEREUR.

On lit dans les *Débats* : Une nouvelle branche vient de tomber de la tige de la famille de Napoléon : le frère aîné de l'empereur, le prince Joseph Napoléon, l'ex-roi de Naples et d'Espagne, simple comte de Survilliers depuis la chute de son frère, est mort à Florence le 28 juillet, à neuf heures seize minutes du matin. Il était né à Corte en 1768. Il ne reste plus des frères de l'empereur que le prince Louis, ancien roi de Hollande, et le prince Jérôme, ancien roi de Westphalie, qui l'ont assisté jusqu'à ses derniers moments. Sa mort est un deuil public pour la ville qu'il avait adoptée.

## Faits divers.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui deux ordonnances, précédées de rapports au roi de MM. les ministres de la justice et du commerce, portant, la première, que les magistrats composant la chambre des mises en accusation des cours royales, autres que celle de Paris, feront en outre le service des autres Chambres entre lesquelles ils seront répartis; et la deuxième, que les ordonnances des 18 et 26 juin, 13 août, 14 octobre et 10 décembre 1842, et des 2 et 16 décembre 1843, relatives au régime des douanes, sont et demeurent confirmées en tant que besoin, aucune mesure législative n'ayant pu intervenir à ce sujet durant la session qui vient de finir.

— Le 15 de ce mois doit avoir lieu la pose de la première pierre du monument élevé, par souscription, à l'empereur, au val de La-Haye, village au-dessous de Rouen, où s'opéra le transbordement des cendres du héros, des grands bateaux à vapeur qui les portaient depuis Cherbourg, dans les Dorades et autres bateaux à vapeur qui devaient les transporter à Paris. La cérémonie sera présidée par le préfet.

— Les avocats qui portent moustache peuvent-ils être condamnés pour ce fait à une peine disciplinaire comme ayant une tenue indécente? Cette

---

Comme Dieu, quand il fit les mondes,
Admirons l'œuvre de nos mains.

II.

Frappons le fer, frappons la pierre,
Fondons l'or et fondons l'argent,
Donnons à toute la matière
L'âme d'un peuple intelligent.
Dans la pourpre et l'azur du Gange,
Tissons, tramons; le travail change
Le sort des peuples travailleurs!.....

III.

La liberté nous a faits braves,
La liberté nous a faits grands,
La liberté n'a plus d'esclaves,
. . . . . . . . . . . . .
Mais le travail, par qui nous sommes
Frères égaux de tous les hommes,
Relève notre front plus beau
Et plus éclatant de lumière
Que la liberté notre mère,
. . . . . . . . . . . . .

IV.

D'Aumale, au front d'une bataille,
Et Joinville sur nos vaisseaux,
Prince ouvrier, chacun travaille,
Dans les déserts et sur les eaux.
Voilà donc les jeux de l'enfance
De tous les enfants de la France,
Jeunes, braves et triomphants!
Siècle à venir, si tu prospères,
Bénis la sagesse des pères
Et le courage des enfants.

V.

Peuple, chantons nos destinées,
Offrons au soleil, pour présents,
Au soleil de nos trois journées,
Ses fruits mûris de quatorze ans.
Dans la forge et dans la fabrique,
Et sous les tentes de l'Afrique,
Notre voix est la voix du ciel;
Et demain, si le canon gronde,
Faisons faire le tour du monde
A ce concert universel.

Pauvre peuple des travailleurs ! Si tu n'as pas été compté lorsqu'on a distribué des récompenses à l'industrie nationale, tu n'as pas été davantage appelé à la fête qu'on avait nommée : *Grand festival de l'Industrie*. Le prix des places (10, 5 et 3 francs) ne permettait accès qu'à la bourgeoisie aisée. Dix pauvres ouvriers pourtant ont joui du concert. Ils étaient parvenus à se nicher sur les toits du palais de l'Exposition, d'où ils écoutaient l'oreille collée aux fenêtres hautes vitrées. L'un d'eux, que nous observions, dans un coin, tira son couteau de sa poche, enleva avec une grande précaution le mastic de son carreau, souleva les pointes, enleva l'obstacle qui le séparait de l'harmonie, et passa sa tête par cette petite guillotine. Le concert fini, notre brave homme replaça le carreau et resserra les pointes. Il ne fit ainsi tort à l'État et au budget du ministère des travaux publics que du mastic.

Nous espérons bien que dans cinq ans le palais de l'Exposition aura une salle centrale vaste, élevée, cintrée et dans des conditions d'acoustique favorables, afin que s'ouvre un grand festival digne de la France. Nous espérons bien que ce festival sera commandé et ordonné par l'administration de la Ville de Paris, et que le produit de la recette ira à des œuvres de charité sociale. Nous espérons bien que dans ce *Grand festival de l'Industrie*, un vaste espace sera réservé aux classes ouvrières et le droit d'entrée mis à la portée de leur bourse. Nous espérons bien que des députations de toutes les sociétés philharmoniques de la France arriveront pour cette fête par nos railways disséminés sur tout le pays. Cette année la ville de Lille seule avait ses représentants au festival. C'est un honneur pour la capitale provinciale du Nord d'avoir pris l'initiative dans cet acte d'association et d'unité musicale.

Si nous tenons toujours, mon cher ami, à passer par des transitions pour aller d'un genre à un autre, je vais vous conduire à la Porte-Saint-Martin. *Don César de Bazan* est un opéra-comique, presque un grand opéra. Je n'ai jamais vu entasser autant de cavatines, de romances et de morceaux d'ensemble sur les scènes drama- et mélodramatiques, et tout cela au profit de Mlle Clarisse Miroy, — vous savez, cette Clarisse qui chantait si adorablement dans la *Grâce de Dieu* : *Chinq chous, chinq chous*..... J'avais derrière moi l'excellente Mme Boulanger, si long-temps la gloire de l'Opéra Comique et dont nous aimons tant le souvenir charmant. Certes, on ne lui donna jamais de partie plus étendue, sur notre seconde scène lyrique, et Mme Boulanger devait être fort émerveillée et de l'extension de l'art musical et de l'aplomb de Mlle Clarisse. Nous engageons cette belle, cette gracieuse et intelligente artiste à s'en tenir à la romance. Ce qui vous surprendra, c'est d'apprendre que Frédérick chante et chante bien. Le mal musical ne l'a pourtant pas trop gagné au voisinage de sa camarade, et il se contente d'entonner la chansonnette bachique.

Le drame de *Don César de Bazan* est tout entier dans le personnage. Au lieu donc de vous raconter les évènements auxquels MM. Dennery et Dumanoir ont mêlé don César, mieux vaut vous indiquer les traits principaux de cette figure, si vivement dessinée par un grand poète, et dont s'est inspiré Frédérick-Lemaître.

DON CÉSAR A DON SALLUSTE.

Mon cousin, tenez, trève aux reproches.
Je suis un grand seigneur, c'est vrai, l'un de vos proches;
Je m'appelle César, comte de Garofa;
Mais le sort de folie en naissant me coiffa.
J'étais riche, j'avais des palais, des domaines,
Je pouvais largement renter des Célimènes;
Bah! mes vingt ans n'étaient pas encore révolus
Que j'avais mangé tout ! Il ne me restait plus
De mes prospérités, ou réelles, ou fausses;
Qu'un tas de créanciers hurlant après mes chausses.
Ma foi, j'ai pris la fuite et j'ai changé de nom.
A présent, je ne suis qu'un joyeux compagnon,
Zafari, que hors vous nul ne peut reconnaître.
Vous ne me donnez pas du tout d'argent, mon maître;
Je m'en passe. Le soir, le front sur le pavé,
Devant l'ancien palais des comtes de Tevé,
— C'est là, depuis neuf ans, que la nuit je m'arrête, —
Je vais dormir avec le ciel bleu sur ma tête.
Je suis heureux ainsi. Pardieu, c'est un beau sort!
Tout le monde me croit dans l'Inde, au diable, — mort.
La fontaine voisine a de l'eau, j'y vais boire,
Et puis je me promène avec un air de gloire.
Mon palais, d'où jadis mon argent s'envola,
Appartient à cette heure au nonce Espinola,
C'est bien. Quand par hasard jusque là je m'enfonce,
Je donne des avis aux ouvriers du nonce
Occupés à sculpter sur la porte un Bacchus. —
Maintenant, pouvez-vous me prêter dix écus?

Voulez-vous vous figurer Frédérick dans ce merveilleux rôle? Regardez :

Plus délabré que Job et plus fier que Bragance,
Drapant sa gueuserie avec son arrogance,
Et qui, froissant au poing sous sa manche en haillons
L'épée à lourd pommeau qui lui bat les talons,
Promène d'une main altière et magistrale
Sa cape en dent de scie et ses bas en spirale.

« Ce bohémien, ce galeux, ce bandit, ce gueux, ce va-nu-pieds, » il porte encore de nobles flammes au cœur. Il est plein de respect pour les femmes, de pitié secourable pour les faibles, et parfois un mélancolique soupir s'échappe de son âme. Ruy-Blas malheureux dit à don César :

Va, fuis-moi. Va-t-en, frère. Abandonne
Ce misérable fou qui porte avec effroi
Sous l'habit d'un valet les passions d'un roi?

DON CÉSAR.

Te fuir! moi qui n'ai pas souffert, n'aimant personne.
Moi, pauvre grelot vide où manque ce qui sonne,

... qui est soumise au vol. Marie Capelle, jusqu'à présent, n'a pas figuré sur la liste. (*Gazette des Tribunaux*.)

— Un incendie terrible a éclaté le 2 août à Saint-James (Manche), à deux heures de l'après-midi, et n'a pu être maîtrisé que le 3 à deux heures du matin; 107 maisons sont devenues la proie de cet affreux sinistre. On ignore encore si quelques personnes ont été tuées ou blessées.

— Un pauvre sourd-muet tombe malade à Bourges et se voit obligé d'avoir recours au bureau de bienfaisance, en attendant qu'il puisse reprendre son travail. Croirait-on qu'on ne lui a accordé du pain qu'à condition qu'il s'abstiendra de mettre à son chapeau une cocarde tricolore que, dans son naïf enthousiasme, il porte depuis 1830. (*Réforme*.)

— On écrit de Châlon-sur-Saône :

« Le 31 juillet, à cinq heures du soir, on aperçut du port de Châlon des tourbillons de fumée dans la direction d'Epervans. De zélés travailleurs, les pompiers et la garnison de notre ville se transportèrent sur le lieu du désastre : à leur arrivée, quatre fermes étaient en pleine combustion; les flammes couvraient la route d'une voûte de feu qu'ils durent traverser, et le vent, qui soufflait avec violence, propageait l'incendie qu'alimentaient de belles recoltes nouvellement rentrées sous des toits de chaume. Aussi, pendant plusieurs heures, les efforts de nos braves travailleurs restèrent-ils sans résultat; la fatigue et le besoin les exténuaient, quand enfin on se détermina à Châlon à battre la générale pour provoquer de nouveaux secours. On a lieu de s'étonner que cette mesure ait été si tardive; ce n'est qu'après quatre heures et demie que la foule, plus nombreuse, est venue cerner le fléau. On s'en était rendu maître à dix heures; mais il a fallu travailler jusqu'à minuit pour l'arrêter entièrement.

» On ne nous dit pas que personne ait péri victime de ce terrible incendie. Les mobiliers ont pu être en partie sauvés, les bestiaux aussi, à l'exception de quelques porcs et d'un certain nombre de poules, qui ont été grillés. — Mais 7 à 8 fermes ont été réduites en cendre avec les récoltes dont elles étaient remplies. On ne connaît pas encore l'importance de la perte, elle doit être considérable, et quinze familles se trouvent en ce moment réduites au plus entier dénûment. On s'occupe d'ouvrir une souscription pour venir à leur secours. »

— On nous écrit de Stockholm, à la date du 27 juillet, que le budget vient d'être présenté à la diète. On demande 65,000 écus de moins que sous le règne du dernier roi pour la liste civile; mais les dépenses pour l'armée de terre et de mer seront plus considérables qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors.

— Nous apprenons par la *Gazette de Hong-Kong*, que le commandant Eskine Murray qui s'était rendu à Bornes avec deux vaisseaux pour créer un établissement, a été assassiné lâchement avec plusieurs hommes de son équipage par le sultan de Coti. (*Standard*.)

— Des journaux anglais annoncent qu'on prépare à Windsor une grande revue de cavalerie et d'infanterie, pour l'époque où le roi des Français arrivera en Angleterre. Suivant le *Globe* de Londres, le roi Louis-Philippe doit servir de parrain au dernier enfant de la reine Victoria.

**PAR LE PRINCE OSCAR DE SUÈDE.**

**Un vol. in-8o, traduit de l'allemand.**

Le prince Oscar, dont le règne commence en Suède sous des auspices si favorables, a publié avant de monter sur le trône un livre sur les peines et les prisons.

On est heureux de voir un prince préoccupé de ces problèmes économiques et sociaux pour lesquels la classe moyenne, en beaucoup de pays, montre tant d'insouciance. Comme tous les parvenus, certains chefs de notre bourgeoisie semblent vouloir la laisser dormir sur ses droits, conquis d'hier, sans plus s'inquiéter des éléments de vie qui s'agitent au sein des sociétés et qu'elle doit diriger. Pleine d'elle-même, satisfaite et repue, cette portion aveugle et égoïste de la bourgeoisie accueille très mal ceux qui tentent de la réveiller et de la prémunir contre le danger. *Chacun pour soi, chacun son droit*, crie-t-elle avec effort. Laissez-moi dormir ; vous êtes des démagogues et des révolutionnaires, peut-être d'horribles communistes. — Mais voici que la détresse et la misère extrême des classes ouvrières menacent la paix publique. Cela n'est pas vrai, répond la fraction conservatrice-borne ; il n'y a pas de misère. Demandez plutôt à mon économiste le baron Charles Dupin, et consultez sa brochure sur le *bien-être et la concorde des diverses classes du peuple français.*

— Il faut assurer du travail et un salaire suffisant à tous, voilà qui est d'une nécessité urgente et de devoir absolu pour vous. — Non, je ne suis pas obligé de fournir du travail à ceux qui n'ont que leurs bras pour vivre. Puis-je donc entraver la liberté de l'industrie? Consultez là-dessus mes économistes D'ailleurs tout le monde a du travail, il n'y a que les mauvais sujets qui en manquent. Mais la concurrence anarchique vous dévore, le commerce spolie odieusement le producteur et le consommateur. La ruine est partout, même dans vos rangs. — Non, non ; la concurrence c'est la fée industrielle, c'est la conséquence de la liberté du commerce, de la liberté que nous avons conquise en 89, etc., etc. Il n'y a pas de misère, il n'y a pas de souffrances sociales, vous mentez tous; M. Sue, le premier, calomnie la société; tout est bien : chacun chez soi, chacun pour soi. Laissez-moi dormir, laissez-moi jouir de mes droits. Puis, vous, jouissez aussi comme vous pourrez: *Chacun chez soi.*

Nous allons opposer à ces tristes et lamentables illusions les principes d'un écrivain qui règne aujourd'hui sur l'une des nations de l'Europe.

« Après une guerre qui, pendant vingt-cinq ans, a absorbé l'attention, les peuples et les gouvernements ont reporté leurs yeux vers leur intérieur; et les travaux de la paix, moins brillants que ceux de la guerre, ont déjà donné de riches moissons. Les progrès des sciences, les développements de l'industrie sont là pour l'attester, comme aussi un sentiment de plus grand respect pour l'homme, plus de soin pour son instruction et pour le bien-être des classes pauvres.

» Cette noble sollicitude est descendue jusqu'aux malheureux *tombés* dans le vice : on ne voit plus en eux des êtres proscrits de la société et réprouvés pour toujours, mais des frères égarés, à la conversion, et à l'amélioration ... de la séquestration absolue de jour et de nuit, ne permettant d'autre communication qu'avec les parents, l'aumônier et les personnes de la maison. Il offre le travail solitaire comme une récompense. De ce parallèle, il faut conclure avec le prince :

« Que le système auburnien habitue simplement le prisonnier à une obéissance instantanée, à un travail ponctuel et à l'observation de l'ordre, mais que cette bonne conduite apparente ne repose que sur *la peur du châtiment*. Cette amélioration dépend du fouet du gardien, et il est à craindre, si le prisonnier s'en trouvait délivré, qu'il ne retombât dans son état vicieux ;

Que la solitude de la cellule philadelphienne opère plus immédiatement sur l'âme, c'est-à-dire sur les ressorts du bien et du mal ; et que le prisonnier devenu libre emporte avec lui un frein puissant, cette habitude de se contempler soi-même et d'entendre la voix sévère de sa conscience. »

Ce n'est pas tout, le prince fait encore ressortir que dans le système d'Auburn il est impossible d'empêcher d'une manière absolue les prisonniers de communiquer ensemble, et que le danger des mauvaises connaissances, aussi bien que celui d'une fâcheuse solidarité y existent à peu près comme dans les vieux systèmes.

Dans le système philadelphien, si le travail général rapporte moins, l'individu possède un état qu'il peut exercer, tandis que celui qui n'a pratiqué qu'une des fonctions d'un labeur très divisé se trouve le plus souvent sans moyens d'existence au sortir de la prison. On conçoit que la considération de l'effet de l'isolement sur la santé du détenu n'a point échappé à la sollicitude du prince. D'après l'expérience rien ne démontre que l'on doive redouter d'avoir recours à la puissance de la séquestration, pourvu qu'elle ne soit pas prolongée au delà de six ans. En outre, comme cette réclusion solitaire agit beaucoup plus efficacement, on pourrait abréger la peine d'un tiers. Ce serait ici triple gain, et pour le prisonnier et pour la société à laquelle il se doit, et pour l'Etat dont la charge serait ainsi allégée.

Nous ne poursuivrons pas davantage cette analyse ; nous espérons d'ailleurs en avoir dit assez pour faire entrevoir comment le royal économiste a franchement et largement traité la question.

Nous n'abandonnerons pas toutefois l'œuvre du prince sans prendre acte d'une affirmation précieuse, sans constater chez lui une opinion très ferme, sur un point essentiel de la vie humaine. Nous voulons parler de la manière dont l'auteur envisage le travail.

« Le travail, en le considérant en lui-même, n'est pas une peine, c'est un besoin pour le bien-être intérieur et moral de l'homme. Le travail manuel et le travail de tête sont les principaux moyens d'ennoblissement; ils ne doivent donc pas être représentés avec des couleurs effrayantes ou alliés à l'idée de punition. Le travail doit certainement entrer dans tout système pénal, mais plutôt comme moyen d'améliorer que de punir.

» D'ailleurs, pour lever la difficulté (tirée de la concurrence faite au travail extérieur), quelques auteurs proposent d'employer les prisonniers à des travaux qui exigent de grands efforts et ne produisent rien. Outre l'immoralité qu'il y aurait à se railler ainsi de l'activité humaine, les dépenses des prisons seraient trop onéreuses à l'État. »

Certes, voici des affirmations assez nouvelles et quelque peu tranchées. Lorsque l'homme courbe la tête sur la terre, que ses

---

Gueux, qui vais mendiant l'amour je ne sais où,
A qui de temps en temps le destin jette un sou;
Moi, cœur éteint, dont l'âme, hélas! s'est retirée,
Du spectacle d'hier, affiche déchirée!
Vois-tu, pour cet amour dont tes regards sont pleins,
Mon frère, je t'envie autant que je te plains.

Cette création du poète est admirable. Cette image est si vivante, si saillante, que MM. Dennery et Dumanoir, poursuivis par elle, n'ont pas résisté au désir et au plaisir facile de lui arranger un fond d'intrigue, et de la faire mouvoir au profit de leur propre gloire. Leur pièce est habilement menée et fort amusante ; par malheur, ils ont parfois altéré l'idée en la calquant, et le poète créateur n'a, certes, jamais rêvé leur dénoûment. Pour la philosophie même du caractère, pour la sévérité de la critique sociale, il faut que cette grande et vigoureuse et charmante nature de don César reste dans son état de noble gueuserie. Vous imaginez-vous don César, gouverneur de province, vertueux époux et vénérable père de famille !...

Frédérick est un acteur immense, et je ne crois pas que jamais il ait existé une organisation d'artiste plus colorée et plus puissante. Il a représenté don César, non pas tel que l'ont reproduit quelque peu déteint les auteurs du drame nouveau, mais tel que le conçut Victor Hugo. L'acteur ici a été digne du poète: c'est tout dire. Le *don César* mérite de faire courir tout Paris.

Le *Miracle des Roses* a obtenu un très grand succès à l'Ambigu. C'est l'histoire miraculeuse de Ste-Elisabeth de Hongrie. La sainte Hongroise est favorite cette année : au Salon dernier trois peintres l'ont célébrée. La mise en scène du drame de MM. Béraud et Holstein est magnifique : les décors, les costumes, tout est d'un effet considérable. L'ouvrage est bien joué par M. Chilly et par Mme Guyon. M. Mélingue porte élégamment son costume et se grime très bien ; mais il joue avec un peu trop d'aisance seigneuriale et de laisser aller prétentieux. L'autre jour, au moment où Louis de Thuringe échappe miraculeusement à la hache de l'assassin, le lépreux est apparu transfiguré, avec un *curé-dent* aux lèvres. Voilà un miracle *composé*.

M. Scribe est remonté sur la scène du Gymnase avec toutes ses finesses habiles. Les *Surprises*, petit acte, où les détails sont tout, a été fort goûté. C'était fête heureuse au boulevart Bonne-Nouvelle, et la fête sera durable, nous l'espérons. Mlle Désirée, M. Numa, Mme Lambquin et M. Deschamps ont concouru au succès. M. Numa se sentait comme ressuscité dans sa gloire. Mlle Désirée est une toute charmante jeune actrice; mais qu'elle prenne garde de dépasser le but. Sa naïveté a manqué de mesure et de distinction.

Au Théâtre-Français, les débuts continuent. Mlle Crosnier a dit avec un grand bonheur d'expression tendre et naïve ces vers de l'*Ecole des*

Il disait qu'il m'aimait d'un amour sans seconde,
Et me disait des mots les plus gentils du monde,
Des choses que jamais rien ne peut égaler,
Et dont toutes les fois que je l'entends parler,
La douceur me chatouille, et là dedans remue
Certain je ne sais quoi dont je suis tout émue.

Si Mlle Crosnier, qui dit bien, parvenait à atténuer la monotonie de son débit, elle serait utile sans doute à la Comédie française. Mlle Pafurel n'a que médiocrement réussi dans l'emploi des soubrettes. M. Ponchard, fils du célèbre chanteur et de la cantatrice que nous avons vue jouer d'une manière si remarquable le rôle de la folle dans la *Prison d'Edimbourg*, débute dans les jeunes premiers. M. Ponchard est bien de tournure, et son visage est agréable sans grande distinction. Il est vif, animé ; il exprime bien la légèreté de la jeunesse dans l'Horace de l'*Ecole des femmes*; il trouve par moments l'accent très affectueux du cœur. M. Ponchard devra se corriger de l'excès du geste. Par exemple, dans ce trait d'amitié :

L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre,
Et, goutât-on cent fois un bonheur tout parfait,
On n'en est pas content, si quelqu'un ne le sait.

Vous savez peut-être que M. Ponchard est un chanteur assez agréable et que l'on croyait destiné à l'Opéra-Comique. Ce serait certainement un Elleviou distingué. M. Henri a abordé le rôle de Figaro du *Mariage*, et il a eu tort. M. Henri n'est pas un acteur assez alerte, assez leste, assez gai pour représenter le sémillant barbier. Quand je vois un Figaro au Théâtre-Français, je veux m'imaginer qu'il pourrait bien chanter le *vivace* si rapide de notre *Barbiere. Ah! bravo ! Figaro*... Or, la bouche un peu gênée et lourde de M. Henri ne saurait convenir à la figure que nous connaissons. Les traits correspondent à l'emploi, et tout doit être mobile et épanoui sur le visage des Figaro, des Frontin et Crispin. Tout le rôle a pris une allure lourde avec M. Henri. Mais, tout en écartant cet artiste d'un emploi qui va mal à ses moyens, nous reconnaissons avec plaisir qu'il a fait preuve d'excellentes qualités; et si bien, que nous l'engageons fort, modérant ses prétentions, à s'essayer dans des rôles moyens, à puiser par exemple dans le répertoire de M. Joannis, et nous pensons qu'ainsi placé, il serait une bonne acquisition pour la Comédie-Française.

M. Geffroy est un noble et intelligent comte Almaviva, mais trop sévère. Mmes Plessy et Anaïs ont représenté avec un grand charme la Suzanne et le *Cherubino di amore*. Mais Mlle Plessy est trop grande dame assurément. Pourquoi donc nos premiers rôles accaparent-ils la figure de Suzanne? L'autorité et le souvenir de Mlle Mars sont, à notre avis, de nature à altérer ce caractère. Aussi voudrions-nous voir Mlle Brohan s'essayer dans le rôle de la camériste. Mlle Plessy ou Mme Volnys jouerait la comtesse. M. Riché s'obstine à enrichir nos grands écrivains. Dimanche il a terminé le troisième acte du *Mariage* en ajoutant :«*Plus bête encore que monsieur.*» M. Riché sait bien que ces mots ne sont pas répétés, et certainement Beaumarchais avait une raison de goût pour finir par le trait : « Ils ne sont pas polis du tout da-ans cet endroit-ci. » Si nos confrères de la presse et quelques amateurs voulaient s'entendre, dans l'intérêt de l'art, nous irions chuter un peu rudement messieurs les comédiens qui altèrent avec aussi peu de scrupule des textes sacrés.

A propos, nous avons eu un autre début dans le *Mariage* : une dame en chapeau, avec un grand châle, qui a traversé paisiblement le fond du théâtre, au moment le plus saisissant des émotions de la comtesse surprise par Almaviva en compagnie du beau page. Le public du Théâtre-Français, qui est bien le plus innocent et le plus patient des publics, n'a rien dit à l'inconvenance de ce châle et de ce chapeau.

Adieu. Jouissez de vos vallées et de vos montagnes. Souhaitez que dure le succès de *Don César de Bazan* pour voir la merveilleuse tournure de Frédérick. Mais restez long-temps à écouter le murmure de vos ruisseaux, tous les bruits harmonieux de la nature et les voix simples et franches des pâtres et leurs chants naïfs. Cela doit agréablement reposer de l'art un peu excessif de nos grands chanteurs, et cela vaut mieux sans doute que les roulades de Mlle Clarisse. Mais rencontrez-vous beaucoup de montagnardes belles et gracieuses et rondelettes autant que notre aimable artiste de la Porte-Saint-Martin?

D. L.

---

On nous communique la note suivante. Nous applaudissons à l'idée.

« Les chefs de l'industrie viennent d'avoir leur fête musicale, ne serait-il pas possible d'organiser pour les humbles travailleurs, dont le talent a bien droit à une part des éloges si justement accordés aux progrès de nos manufactures, un festival du même genre, dont les enfants des ouvriers feraient eux-mêmes les honneurs ? Une réunion générale de toutes les classes d'Orphéonistes de Paris remplirait admirablement ce but. Il n'est pas une des personnes qui ont assisté aux séances annuelles de la Sorbonne qui puisse douter de l'effet immense que produirait une masse de 1,200 voix chantant, avec le cœur autant qu'avec les lèvres, le fameux air : *Soyons rivaux, mais aimons-nous toujours*, et ceux du même genre qui forment le répertoire si bien composé par Wilhem, l'excellent fondateur de l'Orphéon, c'est-à-dire de la musique populaire en France.»

— Il reste encore, à la LIBRAIRIE SOCIETAIRE, rue de Seine, 10, quelques exemplaires du SOMMAIRE DU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION, 1re édition.

Cet ouvrage qui, dans la nouvelle édition, fait partie du tome 2 des Œuvres complètes de Fourier, contient presque la moitié d'un volume. C'est un des écrits les plus importants et les plus condensés de Fourier.

dan, Madingos et Pelanos, 1,200,000. Européens chrét ens, 400; renégats 200. Total, 8,500,000.

» Les revenus annuels de l'empire, s'élèvent à la somme de deux millions de piastres fortes; les dépenses ne vont pas au-delà de 990,000 piastres fortes. L'excédant de recettes de plus d'un million de piastres va tous les ans grossir le trésor enfoui à Mequinez, que l'on appelle *meitul mel*, c'est-à-dire la maison des richesses: c'est plutôt la propriété particulière du sultan qu'un trésor public. Dans le budget des dépenses figurent les armées de terre et de mer pour une somme de 680,000 piastres seulement. Cela s'explique par le grand nombre de troupes franches et irrégulières dont se compose en partie l'armée. L'armée marocaine se divise en troupes du roi dites Algamazen, et

| au compt. | 1er C. | Dr C. | le C.pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Dr C. | le C.pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0 | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 » | 105 » | » » |
| 4 0/0 | 106 » | » » | » » | — Portugais | 43 » | » » | » » |
| O. de la V. | 1445 » | 1441 25 | B.13 75 | Esp. D. active | 30 3/8 | » » | » » |
| B. de Fr. | 3075 » | » » | H. 5 » | 5 0/0 Naples | 98 80 | 98 85 | H. » 35 |
| C.L. 5000 | 5070 » | » » | » » | — Romain | 103 7/8 | » » | » » |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont | » » | » » | » » |
| C. hyp. | 768 75 | 770 » | » » | Emp. d'Haïti | » » | » » | » » |
| 4 Can. | 1270 » | » » | » » | B. Belge | » » | » » | » » |

7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Paris voleur. Billet. Dieu vous bénisse.
7 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Don César de Bazan.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équ.
6 h. »|» **COMTE.** — Poupée. Polka. Mort aux Rats.
6 h. »|» **FOLIES.** — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

Le 17 août prochain, à huit heures du matin, il sera distribué, à Quimper, par la Société centrale d'agriculture du Finistère, sur la place de la Préfecture, 5 primes pour les juments poulinières du département, accompagnées d'un poulain de l'année provenant des étalons royaux ou départementaux et saillies par ces mêmes étalons, savoir : 2 primes de 75 fr. chacune, et 3 primes de 50 fr. chacune.

Le comice agricole de Plogastel St-Germain a distribué le 29 juillet, dernier jour de foire, cinq primes pour les races bovines, et six pour les races chevalines. Malgré la modicité de ces encouragements, l'affluence des cultivateurs était très grande, et les belles productions présentées à ce concours donnent une preuve suffisante des progrès déjà obtenus.

On lit dans l'*Aube* du 5 août : « A Larzicourt la moisson des blés est déjà avancée dans cette contrée. Les cultivateurs sont contents, malgré les dernières pluies, qui ont rabattu presque tous les blés. Si le temps continue d'être propice, on pense généralement vendanger vers les premiers jours de septembre.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 5 Août. | | | | 6 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2348 q. | 82 k. | | Arrivages | 1831 q. | 24 k. | |
| Ventes | 2033 | 83 | | Ventes | 1534 | 35 | |
| Restant | 17857 | 51 | | Restant | 18164 | 46 | |
| Cours moyen | | 38,50 | | Cours moyen | | 38,07 | |
| Cours-taxe | | 39,00 | | Cours-taxe | | 38,92 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 29 q. | 80 k. | 50,30 à 53,50 | Gr. | 14 q. | 13 k. | 53,20 à 54,80 |
| 1re | 85 | 08 | 38,85 à 40,10 | 1re | 30 | 24 | 38,85 à 39,50 |
| 2e | 66 | 35 | 35,65 à 38,20 | 2e | 119 | 92 | 37,25 à 38,20 |
| 3e | 9 | 00 | 00,65 à 00,00 | 3e | 6 | 14 | 29,95 à 30,55 |
| 4e | 4 | 19 | 22,55 à 25,45 | 4e | 20 | 44 | 22,95 à 24,90 |
| Al. 1848 | 50 | | 35 65 à 38,85 | | 1.1174 | 67 | 35.05 à 42.70 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

**RAMBOUILLET**, 3 août. — Les blés ont baissé de 50 c., avoines maintenues.

*Froment*, 1re, 21,33; 2e : 20,83 ; 3e : 19,83. — Champart, 1re : 19,83; 2e : 18,83. — Méteil, 1re : 17,66; 2e : 16,33. — Seigle, 1re : 11; 2e : 10,33. — Orge, 1re : 10,33; 2e : 9,66. — Avoine, 1re : 7,40; 2e : 7,10; 3e : 6,80

**BEAUVAIS**, 3 août. — Les blés ont baissé de 1,29 par hect., et l'avoine de 8 c.

Froment : 18,91. — Muison : 18,29. — Méteil : 15,85. — Orge : 10,67. — Avoine : 6,45. Seigle : 11,27.

**MELUN**, 3 août. — Froment, 1re : 21-68; 2e : 20,67; 3e : 19,33. — Méteil, 1re : 14,00; 2e : 13,30; 3e : 12,66. — Seigle : 9,33. — Avoine, 1re : 7,50; 2e : 7,24; 3e : 7,00.

**ARRAS**, 3 août. — Froment blanc : 19,00 à 20,25 ; de roux : 19,50 à 19,25. — Seigle : 8,50 à 10,40. — Escourgeon : 9,50 à 10,25. — Avoine : 6,25 à 7,25.

**VALENCIENNES**, 3 août. — *Cours officiel.* — Froment : 1re, 20,50 ; 2e, 19,21 ; 3e, 18,50. — *Cours commercial.* — Froment : 1re, 19,75 à 20,75 ; 2e, 18,75 à 19,50 ; 3e, 17,75 à 18,50. — Seigle : 9,00 à 9,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50. Notre place était encore aujourd'hui très faiblement approvisionnée en blé ; cette denrée s'est vendue avec fermeté au cours. — Nous avions beaucoup de seigles nouveaux qui, sans être parfaitement secs, pesaient 75 kil. l'hectolitre, ce qui fait espérer que, dans une couple de mois, cette denrée aura acquis un poids très avantageux. On vient de nous montrer un échantillon du blé de l'année, qui, sans être parfaitement mûr, promet d'être, si le beau temps le permet, plus fort en grain que celui de 1842, et, conséquemment d'un rendement plus grand en farine.

**MÉZIÈRES**, 4 août. — Froment : 1re, 18,00; 2e, 16,75 ; 3e, 16,25. — Méteil : 14,75. — Seigle : 9,25 à 10,00. — Orge : 10,75 à 11,00. — Sarrazin : 9,00. — Avoine : 6,50 6,75. — Nous n'avons pas encore eu sur notre marché de froment nouveau ; la moisson, dont les apparences sont fort belles, est contrariée par le mauvais temps.

**SAINTE-MENEHOULD**, 3 août. — Froment nouveau : 1re, 16,52 ; 2e, 15,65. — Seigle : 9,55. — Orge : 10,00. — Avoine : 6,05 à 6,50.

**SEMUR**, 4 août. — Froment : 16,00. — Avoine : 6,50. — Les blés sont d'excellente qualité et en grande abondance, tout fait présumer qu'il y aura encore baisse dans les prix.

**TOULOUSE**, 3 août. — *Cours commercial.* — Froment : 1re, 20,00 ; 2e, 19,00 ; 3e, 18,00. — Seigle : 12,00. — Maïs, 12,00 à 13,50. — Avoine : 8,00.

Au marché de la Halle, du 2 août 1844, il s'est vendu 288 hectolitres de blé de 16,50 à 20,50, et 99 hectolitres maïs, de 12,50 à 14 fr. — Le prix moyen du blé a été de 18,57.

**Graines oléifères et huiles** (l'hect)

**LILLE**, 5 août. — *Graines.* Colza : 18,06 à 21,50. — Lin : 17,00 à 20,50. — Œillette : 19,50 à 20,50. — Chanvre : 11,00 à 13,00. — Cameline : 17,00 à 19,00.

*Huiles.* — De colza ép. pour éclairage : 75,00. — Do colza ord. : 69,00. — De lin : 69,00.

*Tourteaux* de 11,00 à 17,00 les 100 kil., selon l'espèce et la qualité.

**VALENCIENNES**, 30 août. — *Graines.* Colza : 17,00 à 19,75. — Œillette : 20,00 à 22,00. — Lin : 18,00 à 19,00.

Les colzas étaient en assez grande quantité, les marchands belges, qui avaient beaucoup acheté, ont occasionné une hausse de 25 c.; il est vrai de dire que, depuis huit jours, cette graine s'est considérablement améliorée, relativement au poids. — Les farines restent stationnaires.

**ARRAS**, 3 août. — *Graines.* Œillette : 18,50 à 20,50. — Colza : 18,00 à 21,50.

*Huiles* d'œillette bon goût ord. : 72,00; de à clair : 76,00; de rousse : 71,50. — De colza : 69,00. — De lin : 70,75.

*Tourteaux* d'œillette : 10,25; de colza : 11,50 les 100 kil.

**CAMBRAI**, 3 août. — *Graines* colza : 18,00 à 21,25. — Œillette : 17,50 à 18,75.

*Huiles* d'œillette surfine : 80,00; do bon goût à clair : 78,00; do rousse : 71,00 à 73,00. — De colza, les 71 kil. : 68,00 à 69,00. — De lin, pour peinture : 76,50.

Peu de colzas sur nos marchés de cette semaine, ils ont subi une légère faveur ; les œillettes sans changement. Peu d'affaires en huile.

*Huiles comestibles.* — Les transactions sont toujours dénuées d'intérêt, et la demande reste bornée à la consommation locale. Il ne s'est fait cette huitaine que quelques futailles en provenance de la Toscane ; 15 1/2 pièces en qualité fine supérieure ont été payées 140 fr. l'hect., à la consommation ; 5 1/2 pièces en surfine à 150 l'hect., et 6 1/2 pièces en qualité mi-fine 140,62 l'hect., à la consommation.

On a écoulé en département du Var une quinzaine de futailles au prix de 120,33 à 125 l'hect.

*Huiles d'olives à fabrique.* — Cet article qui avait continué à être calme et délaissé, semblerait depuis quelques jours, vouloir reprendre un peu de faveur. Au commencement de la semaine, des Melazzo au débarquement, s'étaient placées difficilement à 109,37, tandis que ces jours-ci, 640 hect. Zante du bord et une pile même qualité ont trouvé preneurs à 110,15.

Le courant août qu'on obtenait couramment à 109,75 a été poussé à la bourse d'hier à 110,95. On a même parlé de 111,70.

La même tenue se fait également ressentir sur les articles à livrer, qui sont recherchés à 112,50 pour les trois derniers mois ainsi que pour les six premiers de l'année prochaine.

*Huile de sésame* (les 100 kil.) — Ce liquide n'a pas changé; on a fait des disponibles de 88,25 à 90,08 suivant la qualité. — On est tenu à 90,70; on ne cite point d'affaires pour la fin de l'année. On parle de l'année prochaine à 88,25; vendeurs rares.

*Huile de lin* (les 100 kil.) — Les disponibles ont obtenu 69,25, la fin de l'année demandée à 69,85. Il y a quelques demandes.

*Tourteaux* (les 100 kil.) — Sésame disponible : 14,00. Septembre et octobre : 14,25; lin disponible et à livrer, 14,00; ravison : 13,50; coton : 12,50; arrachides : 12,50.

*Essences.* — La semaine a été plus active que les précédentes ; plusieurs parties se sont écoulées sans augmentation de prix. Les qualités de Calabre se sont réalisées à 69,00 terme, et à 70,00 avec condition marchandise par navire français. Nice au débarquement 68,00; Corse : 67,35; Var, de 60,00 à 67,00 ... 64 litres.

Livourne, prix nominal, 67,00, saus ...

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 5 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 747 | 729 | 18 | 1 24 | 1 1[illegible] | [illegible] |
| Vaches | 214 | 213 | 1 | 1 16 | 1 0[illegible] | [illegible] |
| Veaux | 556 | 556 | 0 | 1 48 | 1 2[illegible] | [illegible] |
| Moutons | 8608 | 7978 | 630 | 1 48 | 1 28 | [illegible] |

**LA CHAPELLE**, *marché du* 6 *août.* — ... reaux dont 6, vendus : 0,90. — 112 vaches vendues : 1,14-1,00-0,86. — 485 veaux tous vendus : prix inconnu. — 96 vaches laitières vendues : 220,00 à 500,00.

**LA MAISON-BLANCHE**, *marché du* 6 ... — Sur 204 porcs, 181 ont été vendus : ... 1,12-1,10.

**SAUMUR**, 3 Août. — Les bêtes de boucherie sont comme toujours très chères et très recherchées.

La hausse sur le bétail a semblé aujourd'hui s'étendre jusqu'aux vaches amenées sur le marché dont l'approvisionnement n'a pas varié; sur 220 à 230 vaches amenées; il en a été vendu de 100 à 120 dans les prix de 0,90 à ... celles de qualité ordinaire, et à 1,25 quelques-unes de plus belle qualité.

**Viande abattue** (le kil.)

**SEMUR**, 4 Août. — Bœuf : 0,90. — Veau : ... — Mouton : 1,20. — Porc frais : 1,20. — Porc salé : 1,30.

**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8° AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes**
CHEZ L'ÉDITEUR,
**RUE THÉRÈSE, N. 11.**
**DENTU**, libraire, Palais-Royal. — **MAISON**, éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — **DOLIN**, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande vogue et supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai ; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ... puis sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôts. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses bouteilles peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) **LE CONSERVATEUR**, par feu **APPERT**, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par **M. APPERT-PRIEUR**, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. **GANNAL**, 5e édition, 1 vol. in-8° de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie; les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur **JOSEPH ROQUES**; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. **JOUBERT** ; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. **BOUCHARD** père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. **LOUIS LECLERC**. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, mis par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table ; ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE** :

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

**Par l'auteur de la Défense du Fouriérisme.**

Paris, 1844. — Un volume in-douze de 300 pages. — Prix du volume : 1 franc 50 centimes.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,

Par Victor CONSIDERANT.

LES BAS ÉLASTIQUES

PERFECTIONNÉS DE LEPERDRIEL ... obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes ...

... que cette formule qui renferme en elle l'union de toutes les classes et la grandeur de la France, entre dans le domaine officiel. Le conseil d'arrondissement de Compiègne vient d'émettre un vœu en faveur de l'ORGANISATION DU TRAVAIL. Laissons parler l'*Echo de l'Oise* :

« Un fait qui devient de plus en plus évident, c'est la stérilité des débats politiques pour apporter des améliorations sérieuses et indispensables dans l'état social des classes laborieuses en France. Evidemment, une concurrence effrénée a fait tomber l'industrie française dans l'anarchie; l'invasion des compagnies de spéculateurs dans nos travaux publics n'a rien que d'alarmant pour les classes ouvrières. La concurrence effrénée, l'avidité des entrepreneurs des compagnies, tout cela amène des variations et des réductions fréquentes dans la rétribution des ouvriers, dans la main-d'œuvre, et l'arbitraire illimité plonge dans la misère un grand nombre d'honnêtes familles.

» La liberté déréglée de l'industrie peut devenir un grand fléau et pousser nos classes ouvrières à une insurrection générale. Il importe donc que le gouvernement soumette à une épreuve consciencieuse certaines idées philanthropiques qu'une nouvelle école sociale, pleine de bonnes intentions, publie depuis plusieurs années avec une rare persévérance. Cette nouvelle école sociale, représentée dans la presse parisienne par la *Démocratie pacifique*, a pour but d'améliorer la situation de nos classes laborieuses par des procédés conciliateurs, pacifiques, mais entièrement spéciaux. Nous ne pouvons pas, faute d'expérience pratique, nous prononcer sur la valeur intrinsèque de ces théories; tout ce que nous pouvons dire, c'est que la pensée en est louable, éminemment conservatrice et que nous sommes vivement touchés des efforts de ses défenseurs.

» Au reste, les réformes sociales par les voies pacifiques et légales acquièrent une faveur toujours croissante, il faut le reconnaître, parmi les hommes éclairés de toutes les opinions politiques. Le conseil d'arrondissement de Compiègne, dans sa session de 1844, vient lui-même d'émettre un vœu en faveur de l'*Organisation du travail*.

» Sans doute, le conseil d'arrondissement de Compiègne n'a pas la prétention de formuler les bases de cette organisation légale du travail; c'est l'affaire du gouvernement et des chambres; mais en émettant ce vœu, le conseil d'arrondissement a voulu témoigner qu'il était frappé de la mauvaise condition actuelle de l'industrie et par suite des classes ouvrières; il a voulu témoigner ses sympathies pour les hommes graves et prévoyants qui, par des réformes sociales urgentes et bien combinées, veulent faire disparaître la source principale et permanente des troubles et des révolutions.

» Nous avons tout lieu de croire que le conseil général du département de l'Oise adoptera, pour son propre compte, le vœu si honorable et si plein de prévoyance du conseil d'arrondissement de Compiègne; ce sont des recommandations importantes qui ne peuvent produire que du bien, et il y a toute opportunité de les transmettre au gouvernement. »

Les conseils généraux vont se réunir. L'occasion est propice pour déterminer, au sein du pays légal et officiel, un mouvement d'idées qui exercera la plus heureuse influence sur nos destinées. Oui, il faut que la bourgeoisie française aborde résolument le problème social et industriel, afin de le dégager des derniers sédiments révolutionnaires qui le troublent encore; il le faut dans l'intérêt de la conservation et du progrès, dans l'intérêt du riche et du pauvre, du maître et de l'ouvrier, du capitaliste et du travailleur, du propriétaire et du prolétaire; il le faut pour le salut de la France et de l'humanité! Assez, assez long-temps nous avons servilement copié l'Angleterre sous le rapport politique et industriel; soyons ...

... régnant mourra dans une parfaite ignorance des idées et des systèmes de réforme sociale. Quand nous avons exprimé, en levant nos yeux vers le trône, une espérance ou plutôt un vœu, nous songions aux jeunes fils du roi. Nos princes français témoignent presque tous de sentiments assez généreux, et font preuve d'une intelligence assez élevée pour qu'on soit autorisé à admettre, sans ridicule, à leur égard, cette hypothèse qu'un jour ils peuvent désirer l'essai des plans d'organisation, dont le succès peut seul sauver leur dynastie menacée.

La *Réforme* suppose encore que nous comptons sur une nouvelle nuit du 4 août, où les riches et les grands se dépouilleraient de leurs titres et de leurs privilèges (et aussi, sans doute, de leur fortune, car il ne s'agit plus aujourd'hui de partager seulement des privilèges politiques, mais d'admettre les masses au partage des biens matériels). Nous comptons si peu sur cette explosion de charité égalitaire et chevaleresque, que chaque jour nous critiquons les moralistes à courtes vues dont toute la science consiste à attendre le bien du dévouement généralisé, utopie dont la conséquence nécessaire est d'engendrer l'esprit révolutionnaire, qui veut forcer un peu la main aux heureux trop lents à se dévouer. Nous comptons si peu sur une nuit du 4 août, que nous en appelons, pour faire l'expérience de la loi de l'organisation sociale, à un nombre très réduit de privilégiés. Nous ne disons pas à *tous* les riches : « Dépouillez-vous; jouissez moins pour que la souffrance du pauvre cesse; » nous leur disons : comprenez que l'Association, en améliorant la condition des pauvres, améliorera considérablement aussi la vôtre. Et comme chaque jour, au sein de toutes les classes, de nouvelles intelligences s'ouvrent et comprennent, nous espérons bien atteindre, par la propagation progressive des principes de l'Association, l'ère des expériences pacifiques et de la transformation sociale que ces expériences amèneront, suivant nous, nécessairement. Nous comptons si peu, enfin, sur une nuit du 4 août, que, dans l'organisation sociale telle que nous la voulons, les distinctions, les titres, les inégalités, enfin, ne sont pas abolis. Une société d'harmonie, comme tout être organisé dans la nature, depuis le végétal jusqu'au tourbillon sidéral, doit présenter un système coordonné suivant une loi de hiérarchie. Les titres et les privilèges nobiliaires eux-mêmes, qui sont le signe nécessaire du principe de la famille, doivent, selon nous, être respectés dans une juste limite.

La *Réforme* enfin (nous ne nous arrêtons pas à d'autres points de malentendu) semble craindre que nous ne cherchions à l'entraîner sur un terrain brûlant, où la discussion approfondie aurait pour elle des dangers. Notre loyauté saura toujours, qu'on n'en doute pas, se garder d'un tort pareil, à nos yeux inexcusable.

La *Réforme* a poussé un cri de guerre : nous avons dû protester aussitôt, afin qu'il fût connu qu'au sein de la démocratie française, il est un parti qui repousse la guerre de tout l'effort chaleureux de son cœur et qui veut demander à des moyens pacifiques la fin de l'état actuel d'antagonisme des classes et des nations. Notre protestation a eu pour effet d'accuser nettement nos positions respectives. Nous n'avons pas l'espoir de convertir aujourd'hui la *Réforme*. Elle poursuit son œuvre, poussée par un instinct généreux, mais quelque peu aveugle. Nous ne contrarions pas absolument cette ...

... dre le problème qu'à demi. Il faut donc, pour faire cesser l'exploitation oppressive des riches et l'hostilité haineuse des masses exploitées, organiser le travail de manière à accroître beaucoup et à mieux répartir la production. Il faut organiser des rapports harmoniques entre les éléments de la production : le capital, le travail et le talent.

Aujourd'hui, la cause générale de la guerre entre les peuples, c'est l'intérêt de commerce, ce sont les questions de débouchés, de tarifs, de routes commerciales. Il faut donc organiser l'essor légitime de chaque nation, neutraliser les passages, équilibrer les intérêts et chercher leur association.

Pour prévenir les guerres civiles, pour en détruire la cause, l'Ecole sociétaire propose d'organiser le travail et d'associer les intérêts dans la commune. Elle offre les principes et le plan de cette organisation, et elle en appelle à l'expérience. La poursuite de ces expériences, d'un ordre déterminé, ne l'empêche pas, d'ailleurs, de provoquer les réformes politiques et administratives dont le temps lui paraît venu.

Pour prévenir les guerres internationales, l'Ecole sociétaire propose l'établissement de congrès diplomatiques européens unitaires, dont la mission serait d'appliquer, autant que possible, à toutes les questions internationales les principes de la neutralité et celui de l'association. Nous en avons indiqué un modèle dans l'organisation d'une flotte neutre pour l'exercice du droit de visite, et notre idée est si peu utopique, qu'elle a été conçue et proposée à diverses époques par le comte de Nesselrode et par le feu roi de Hollande. Nous avons proposé l'application des mêmes principes à la question de la canalisation de Panama, idée également émise par le roi Guillaume de Hollande. Nous citons ces faits et nous invoquons ces autorités afin de prouver que déjà sont comprises en Europe et réalisables certaines mesures propres à garantir, jusqu'à certain point, le maintien de la paix.

Ainsi, notre démocratie développe les principes d'une politique extérieure pacifique, et elle ne se résignera jamais à la guerre qu'avec une profonde répugnance. Ainsi, à l'intérieur, les moyens que nous offrons pour accorder les intérêts des classes et les unir fraternellement, sont également pacifiques. Ainsi, c'est à la science, dans le calme fécond de la paix, que nous demandons l'émancipation et le bonheur des hommes et des peuples.

Tel est le rôle, la mission qui convient à la démocratie nouvelle, et nous espérons que, tôt ou tard, la *Réforme* viendra elle-même sur ce terrain de l'accord par la science.

## NOUVELLES DU MAROC.

On lit ce soir dans le *Messager* :

« Sidi-Hamida, chef du camp marocain, a écrit à Abdallah-Ben-Yakoub, et aux chefs d'Ouchda, que le fils de l'empereur était rentré à Teza, qu'il se rendrait de là à Emzoum, et qu'il arriverait au camp le 25 juillet, avec un corps nombreux de troupes.

» Sidi-Hamida ajoutait qu'il désirait la paix avec le chef des chrétiens, que c'était là l'intention de son maître, et que, quand le fils de l'empereur serait arrivé, *il n'y aurait que le bien*. »

Le bruit courait au contraire, à Londres, que l'empereur de Maroc avait refusé de recevoir M. Drummond-Hay et qu'il rejetait la médiation ...

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES ILES MARQUISES.

### I.

La traversée. — Topographie des îles Marquises. — Végétaux, animaux qu'on y rencontre. — Les indigènes; leur genre de vie, logement, nourriture, etc.

Vaïtahu, décembre 1843.

Faire une longue traversée sur un bâtiment de l'Etat, ce n'est pas une partie de plaisir. Souvent il arrive que, par économie, on encombre les navires; on entasse, on empile les passagers comme on entasse du foin sur une charrette. Mais cette économie là pourrait être fort dangereuse, si une épidémie venait à se déclarer à bord. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est fort préjudiciable au bien-être de tout le monde. Combien de fois nous sommes-nous repentis de n'avoir point protesté avant notre départ, contre cet abus, et de n'avoir point exigé qu'on nous assurât une position supportable! Rien n'est réglé pour la situation de passagers à bord des bâtiments de l'Etat, si ce n'est qu'on détermine à quelle table chacun d'eux doit manger. Mais le logement, et bien d'autres points sur lesquels il serait bon de statuer, sont laissés à la complète discrétion du commandant.

Embarqués à Brest sur la frégate la Danaé, nous avons eu, pendant tout le voyage, à subir divers désagréments dont je supprime le récit. Nous nous sommes arrêtés à Ténériffe pour faire provision de vin; à Gorée pour faire provision d'eau, et de là nous sommes partis pour Rio-Janeiro, où nous avons pu assister aux fêtes du mariage de S. A. R. le prince de Joinville. Après une relâche de trois semaines, nous avons mis à la voile pour Valparaiso. La traversée a été rude : nous avons eu mauvais temps, grosse mer et un froid horrible dans les parages du cap Horn. La frégate est restée pendant toute une nuit entourée de glaces. Bien qu'on eût serré les voiles et qu'on fît peu de chemin, nous éprouvions de temps en temps de violentes secousses, causées par la rencontre d'énormes glaçons que les vagues poussaient avec force contre les flancs du navire.

Après soixante-deux jours de mer, la Danaé entrait dans la rade de Valparaiso. La ville est laide, mais les femmes sont fort jolies; c'est, dit-on, de cette circonstance que le pays tire son nom de *Valparaiso*, la vallée du Paradis. Nous courions après l'amiral Dupetit-Thouars, et nous croyions l'avoir atteint; mais on nous apprend qu'il est allé passer l'hivernage à Callao près Lima, et qu'il a laissé l'ordre, pour les bâtiments qui arriveraient de France, d'aller l'y rejoindre. Force donc nous fut de nous diriger vers Callao, au lieu de nous rendre directement aux îles Marquises. A notre arrivée à Callao, l'amiral en était parti; nous faisons voile vers les Marquises. Enfin, six mois et trois jours après notre départ de Brest, nous mouillons, le 7 septembre, à Nuka-Hiva, ou mieux Nu-Hiva. Là, se rencontrait l'amiral.

Nous avions bien appris, à Valparaiso et à Callao, d'assez vilaines choses sur le compte de notre nouvelle colonie, mais nous étions bien loin de nous attendre à une pareille déception. Oh! si vous saviez ce que c'est que les îles Marquises!

Le contour de ces îles est découpé en pointes qui s'avancent dans la mer, et qui se terminent à pic de manière à rendre inaccessible une grande partie des côtes. A l'intérieur une chaîne de montagnes, dont les sommets s'élèvent de huit ou neuf cents mètres, s'étend d'une extrémité à l'autre de chaque îlot. De distance en distance, des prolongements partent de la chaîne principale, pour former ces pointes avancées dont je viens de parler, et qui laissent entre elles des baies plus ou moins incommodes; quelques-unes cependant offrent un mouillage facile aux navires; dans les autres on ne trouve pas de fond; ou bien on est trop exposé aux brises du large. C'est seulement au bord de ces baies que s'étend horizontalement un terrain susceptible de culture; encore le sol est-il tout semé de cailloux. La forme de toutes ces petites vallées est triangulaire ou en demi-cercle. Resserrées entre des mornes élevés, elles ont un quart de lieue de large tout au plus du côté de la mer, et vont se rétrécissant vers l'intérieur de l'île, où elles se terminent à une demi-lieue du rivage, au pied de montagnes à pic.

C'est le long de ces vallées qu'habitent les indigènes appelés *canaques* : ils y construisent des cases (faé ou haé) assez semblables à celles des nègres des Antilles. C'est aussi dans les vallées qu'ils trouvent les arbres et les plantes qui servent à leur nourriture : le cocotier, le bananier, la patate douce, dont ils font peu usage, et l'arbre à pain dont le fruit est leur principal aliment. Dans le fond des gorges et sur le flanc des montagnes on voit des goyaviers, des orangers, des citronniers, des cannes à sucre; mais ces arbrisseaux, d'ailleurs peu communs, ne sont l'objet d'aucune culture. Le sol des Marquises produit aussi des cotonniers, de nombreux ricins, des noyers dont le fruit contient une huile irritante, des châtaigniers d'une espèce particulière; leur fruit est plus gros que celui de notre châtaigne d'Europe, mais n'est pas d'aussi bonne qualité. Le tabac vient aussi sans culture, et de nombreuses plantes aromatiques embaument l'air de leurs émanations. Le flanc des montagnes, de même que leur crête, est couvert de roseaux, de bois de fer, de palmiers, et de fougères hautes comme des arbrisseaux. Cette partie du sol rocailleuse et escarpée repousse toute culture; les bestiaux mêmes n'y trouveraient point à pâturer. Par la sécheresse, les vallées elles-mêmes deviennent promptement arides. Cette circonstance empêche qu'on puisse élever des troupeaux. On trouve dans ces îles des bœufs, des cochons, des chèvres sauvages; mais faute de pâturages, ces animaux ne se multiplient guère, quoique les indigènes ne leur fassent pas la chasse.

La possession des îles Marquises ne saurait donc offrir aucune utilité sous le rapport agricole, quand même nous serions maîtres et seuls des terres. C'est à peine si la vingtième partie du sol est susceptible de culture, et d'un autre côté, les endroits cultivables, qui n'ont pas plus d'un quart de lieue d'étendue chacun et qui sont dispersés çà et là, n'offrent par terre aucune communication et ne peuvent être abordés que par la mer. Enfin, nous sommes bien loin encore d'avoir étendu notre possession sur toutes ces îles.

En effet, dans les huit îles du groupe, nous ne possédons encore que trois baies : celle de Taiohaé, dans l'île de Nu-Hiva, et celles de Vaïtahu et d'Animiaï, dans l'île Tahuata. Notre possession est loin d'être complète à Taiohaé, où règne Témoana, que nous avons reconnu et qui a accepté notre protection. Ce roi perçoit un droit d'arrivage de 15 piastres ou 75 fr. sur tous les bâtiments qui viennent mouiller dans la rade. Nous sommes obligés d'acheter tout le terrain que nous voulons occuper et nous n'avons pas le droit d'abattre un arbre dans la baie sans en payer le prix au roi Témoana. Mais il faut espérer que cet état de choses changera bientôt.

Il y a dans toutes ces îles des chats, des chiens, des poules. Les rats y foisonnent. Il en est de même des insectes, maringouins, moustiques, etc., qui rendent si incommode le séjour des pays chauds. Cependant la baie de Vaïtahu, grâce à la fréquence des brises de montagne qui viennent y rafraîchir l'atmosphère, est exempte de ces hôtes importuns. Il n'y a d'ailleurs aux Marquises ni reptiles, ni insectes venimeux, à l'exception du mille-pieds ou bête à mille pattes. Le climat est fort sain, et jusqu'à présent il ne s'est déclaré parmi les troupes aucune maladie qui lui doive être attribuée. Les indigènes sont sujets à diverses affections de la peau. Quelques-unes de nature squammeuse et pustuleuse, ont une origine syphilitique. J'ai aussi observé trois ou quatre cas d'éléphantiasis des Arabes.

Mais plutôt que d'insister sur la topographie et sur la constitution médicale du pays, ce qui n'intéresserait que bien peu de lecteurs, j'aime

ville, devenue la capitale des deux Canadas, des désordres qui semblent être le prélude d'une guerre civile pareille à celle qui vient d'ensanglanter Philadelphie. Plusieurs conflits ont eu lieu entre la grande association protestante et tory des orangistes et les Irlandais catholiques. Dans une de ces luttes, une dame a reçu une blessure mortelle; un autre jour, la maison d'un nommé Dier, où s'étaient réunis un grand nombre d'orangistes, a été envahie et saccagée. Ces déplorables désordres avaient eu quelque retentissement à Québec, où les orangistes et les catholiques avaient pris aussi une attitude hostile, qui donnait d'assez vives alarmes aux autorités.

## Société des inventeurs, et des protecteurs de l'industrie.

Nous avons été des premiers à encourager cette société, dont le but principal est de faciliter la mise en œuvre des inventions et des perfectionnements utiles par l'association du talent, du capital et du travail. Née d'hier, elle compte déjà dans son sein un grand nombre d'inventeurs et d'industriels marquants. Sagement dirigée, cette société pourra influer d'une manière heureuse sur le marche progressive de l'industrie, en contribuant à réprimer les désordres de la libre concurrence et à garantir la propriété des œuvres de l'esprit inventif.

Les membres de la société présents à Paris se sont réunis dans un banquet d'installation, et l'ordre le plus parfait, la cordialité la plus franche ont présidé à cette assemblée des représentants de chaque branche de l'industrie.

Les toasts suivants ont été portés par des membres de la commission générale.

Par M. Pecqueur :

« Au roi ! le protecteur le plus éclairé de l'industrie, à la reine et à la famille royale. »

Par M. A. Robert :

« Au ministre du commerce, à M. Cunin-Gridaine, sorti de l'atelier et devenu par son mérite le chef de l'industrie, le premier d'entre ses frères. »

Par M. Gaultier de Claubry, président :

*Au jury central de l'Exposition !*

Puissent ses jugements être ratifiés par la postérité!

A l'Industrie, cette noble fille du génie, dont l'influence sur la richesse des nations n'a d'autres limites que celles des connaissances qu'il a été donné à l'homme d'acquérir.

A l'Industrie qui devance souvent les besoins des peuples et leur ouvre des carrières que les esprits les plus élevés n'avaient pas eux-mêmes entrevues!

A l'industrie, grande, honorée, prospère, mais digne de cette prospérité par la puissance de ses moyens comme par la moralité de son action!

A l'union des hommes qui consacrent à l'industrie leurs talents et leurs capitaux : puisse-t-elle féconder tous les germes de découvertes utiles et contribuer à leur entier développement!

Aux larges communications entre les inventeurs chez tous les peuples : l'industrie comme la science est cosmopolite et ne connaît point de barrières!

A la liberté de l'industrie! favorisant les efforts du génie, enrichissant les peuples, mais foulant aux pieds, comme indignes d'elle, la fraude et la li-

France l'origine des plus grandes découvertes.

Oui, quel que soit, dans le flux et le reflux des nations sous la main de Dieu, quel que soit un jour le sort de la France, aujourd'hui le cœur de la civilisation, les âges futurs conserveront une puissante idée de notre nation.

Vos conquêtes sur la nature ne coûtent point de larmes; elles ne divisent point les peuples; chacune d'elles ennoblit son auteur, enrichit le pays, augmente le bien-être de tous.

A l'époque où les princes et les nations ne vivaient que pour attaquer et se défendre, que pour s'agrandir ou tomber, l'épée et la hache d'armes taillaient les plus beaux écussons, les plus brillantes renommées; aujourd'hui c'est dans l'usine et au moyen des produits qui parcourent le monde que se forment les armoiries et les grands noms.

Inventeurs, chefs de l'industrie, isolés, vous avez fait de grandes choses; réunis, vous apprendrez peut-être quelle est la limite où Dieu a dit à l'homme : tu n'iras pas plus loin.

L'association est un instinct dans la famille, un besoin dans la société, une loi dans la nature ; sans l'association, il n'y a que faiblesse et impuissance.

Comme les hommes se sont associés pour détruire, il faut qu'ils s'associent pour créer.

Comme ils se sont réunis pour distribuer, enclore et défendre la propriété du sol, ils faut qu'ils se réunissent pour reconnaître, consacrer et féconder la propriété des œuvres de l'intelligence.

Il faut associer le génie, le capital et le travail : le génie tout seul est un capital enfoui; le capital sans le travail est une valeur inutile; le travail sans l'intelligence et les capitaux est une fatigue stérile.

A l'union du talent, du capital et du travail!

A l'union de tous les frères de la famille industrielle!

A l'union des nations qui veulent suivre, aider l'industrie dans sa marche rapide et féconde à travers le dix-neuvième siècle!

Par M. Delbruck :

*Aux hommes de génie!* dans toutes les classes de la société, chez tous les peuples de la terre.

Trop souvent après avoir lutté pendant toute leur vie contre l'incrédulité, la raillerie, le dédain, ils meurent dans la misère et le désespoir. Puissent-ils trouver toujours dans notre naissante association, un examen consciencieux, un fraternel appui, une féconde sympathie et des capitaux intelligents.

A l'intelligence et au dévouement! — Au génie de l'humanité!

Par M. Destigny :

*A la presse!*

Divisée par les emportements politiques, souvent même par les passions littéraires, elle se réunit au moins toute entière dans un sentiment de généreuse sympathie pour l'industrie; à elle la mission d'encourager et d'aider, par la publicité, le talent qui s'essaie, de le soutenir au milieu des épreuves auxquelles il est condamné, d'appeler sur les œuvres utiles l'aide des capitaux oisifs, de payer au nom de la société le tribut de reconnaissance et d'admiration qu'impose le génie. — Noble mission! car elle contribue à la richesse, à la puissance et à la gloire du pays.

Par M. Amédée Couder.

*A la paix!*

Après des siècles d'ignorance, de sang et d'esclavage, la paix enfin a détrôné la guerre! le fer, naguère instrument de carnage, s'étend aujourd'hui en longs réseaux sur le sol pour rapprocher et unir les peuples.

Par M. Valson :

*Aux Industriels*, aux savants étrangers, qui sont venus, envoyés par leurs

aux travailleurs qui avaient donné des preuves de leur habileté. C'étaient des priviléges, mais du moins ils dénotaient une organisation et ils écartaient les incapacités du domaine de l'industrie.

» Depuis que la libre concurrence a été proclamée, l'industrie a été ouverte à toutes les passions et à tous les intérêts; elle a été comme le temple de Jérusalem livrée à toutes les souillures du mercantilisme, et nul Christ n'est encore venu en chasser les voleurs.

» La féodalité du capital s'est organisée activement; elle s'est agrandie, et comme la féodalité politique du moyen-âge, elle a bientôt enveloppé l'Europe entière de son réseau. Elle a bâti de vastes établissements, véritables bagnes industriels, dans lesquels ont été parqués les serfs du travail.... »

Contre l'envahissement de cette funeste féodalité mercantile, la *Provence* ne voit, avec raison, d'autre barrière à opposer que l'*association du travail, du capital et du talent.*

L'*Echo Rochelais*, journal dont nous aimons à louer l'excellent esprit, publiait, le 2 août dernier, un article dans lequel on remarque les conclusions suivantes :

« Exubérance de population, encombrement des carrières, antagonisme des intérêts, concurrence effrénée, égoïsme ardent, déréglé, exploitation monstrueuse du pauvre par le riche, souffrances chaque jour croissantes des classes ouvrières, abus criants du système administratif : telle est l'affligeant tableau que nous avons sous les yeux ; tels sont les symptômes désorganisateurs qui éclatent de toutes parts. D'immenses besoins sont donc à satisfaire, et devant eux les réformes purement politiques demeurent frappés d'impuissance. Seules, les réformes sociales sont capables de conduire au but.

» Tenter l'accord des intérêts jusqu'à ce jour en lutte; chercher la loi d'équilibre dans les rapports d'homme à homme, soumettre le travail à des règles d'organisation, et le rendre à sa dignité, en lui garantissant une rémunération équitable et proportionnelle : voilà la tâche du gouvernement, tâche épineuse sans doute, mais imposée par la situation présente, et digne des plus constants efforts. Les vieilles idées politiques ont fait leur temps; nous avons essayé de tous les systèmes et pas un n'a pu satisfaire et régler les intérêts multiples qui s'agitent encore autour de nous, inquiets et menaçants, après cinquante années de révolutions successives. C'est donc à la solution du problème industriel et social que le gouvernement doit s'attacher, comme au moyen le plus efficace d'assurer le bien-être des masses et de conjurer les terribles éventualités de l'avenir. »

L'importance des questions sociales est sentie dans les départements, même par les journaux qui combattent encore les formules du socialisme, formules dont ils apprécient mal, faute d'une étude suffisante, les conséquences et la portée. C'est ainsi que dans le même numéro, où le morcellement de la propriété est représenté comme l'une des causes le plus essentiellement nuisibles aux progrès de l'agriculture, nous voyons le *Journal de la Côte-d'Or*, au nom de l'amélioration du sort des ouvriers, protester contre l'*organisation du travail* qui lui paraît une impossibilité évidente. C'est ainsi encore que, dans des articles intitulés : *Organisation du travail*, nous voyons le *Spectateur de Dijon* s'élever, au nom des droits du travail et du talent, contre la formule de l'Ecole Sociétaire : — *A chacun, suivant son capital, son travail et son talent.*

Quant à nous, ce qui nous paraît évident, c'est que ni le rédacteur du *Journal de la Côte-d'Or* ni celui du *Spectateur* ne se rendent suffisamment compte du système d'organisation sociale contre lequel chacun d'eux hasarde en passant une fin de non-recevoir. Avant que ce système ait été mis à l'essai, il y a de la témérité, ce semble, à le proclamer im-

---

mieux faire connaître les usages et les mœurs des indigènes qui offrent des particularités assez curieuses.

Les Canacs construisent leurs cabanes avec des tiges de bambous recouvertes de branches cocotier et de palmier dont les feuilles sont tressées ensemble. Ces cabanes, assises sur un lit de roches élevé d'un pied au-dessus du sol, sont éparses sans aucun ordre. Elles ont la forme d'un carré long; les parois verticales, qui servent de murs, n'ont que trois pieds de hauteur et supportent un toit qui s'élève à une dizaine de pieds. La porte, par laquelle on n'entre qu'en se baissant, est presque toujours ouverte. Du côté de l'appartement opposé à la porte, sont placées, parallèlement à quatre pieds de distance, deux traverses dont l'une est plus élevée que l'autre. Entre ces deux traverses, des nattes sont étendues sur la pierre. C'est le lit des Canacs ; ils s'allongent sur les deux traverses en mettant les jambes sur la plus haute et la tête sur la plus basse. N'admirons pas la vertu des Canacs qui couchent sur la dure et laissons les bavards déblatérer contre l'immoralité des édredons. Avoir des pierres pour matelas et des nattes pour lit de plumes, c'est un moyen sûr d'avoir aussi des rhumatismes et des bronchites, affections fort nombreuses chez les habitants des îles Marquises, mais, qui n'y ont que peu de gravité.

Chaque case contient ordinairement deux ou trois familles à l'exception de la case royale où habite seule la famille du roi. Cette case, plus grande que les autres, est construite avec plus de soin et sert de lieu de réunion pour les principaux personnages de la baie ou même de l'île qui viennent visiter le roi.

La nourriture principales de Canacs est la popoï qu'ils préparent avec le fruit de l'arbre à pain fermenté. La fabrication de la popoï est la plus grande occupation des habitants.

Un grand trou, en forme de puits, est creusé à cinq ou six pieds de profondeur au moins; le fond en est grossièrement pavé ; les parois sont tapissées d'herbes sèches. Alors on dépouille les fruits de leur enveloppe avec un coquillage appelé *porcelaine* usé sur un des bords de manière à offrir un tranchant. On percé les fruits de part en part avec un morceau de bois, afin qu'ils soient plus facilement atteints par la fermentation. Puis on en remplit le trou jusqu'aux cinq sixièmes environ, et l'on recouvre le tout d'herbes et de grosses pierres.

Au bout de cinq ou six mois, la masse se trouve convertie en une pâte épaisse, de couleur jaunâtre, exhalant une forte odeur de levain. Dans cet état, la chose porte le nom de *mâ*. Plus la fermentation a duré, plus la popoï est délicieuse, et l'on assure qu'il existe dans le pays des trous où l'on conserve depuis plus de cinquante ans du mâ qui donne une popoï excellente. On retire le mâ des puits à mesure qu'on en a besoin ; on en fait des pains que l'on enveloppe de feuilles et que l'on fait cuire dans des fours. Un four canaque, c'est tout bonnement un trou de deux ou trois pieds de profondeur creusé dans le sol; on allume un grand feu dans ce trou et l'on place sur la braise les pains de mâ enveloppés dans leurs feuilles. D'autre part, on fait cuire des fruits d'arbres à pain nouvellement cueillis (*méi*); on les écrase, on les mêle avec le mâ dans une grande auge (hoaka) faite avec un tronc d'arbre creusé ; le tout est battu avec un pilon en pierre jusqu'à ce qu'on en ait formé une pâte homogène bien liée, un peu consistante, et c'est là la popoï... la popoï qui fait les délices du Canac. On n'a plus qu'à délayer cette pâte avec un peu d'eau dans une calebasse; l'eau qu'on met en excès sert de boisson pendant le repas. Il faut voir des Canacs manger la popoï! Avec quelle voracité ils se jettent sur leur pâture! La tête en avant au-dessus de la calebasse, ils plongent la main dans cette bouillie, rassemblent leurs doigts en gouttière et avalent avec une gloutonnerie plus apparente toutefois que réelle, car ils absorbent peu de nourriture.

La popoï est un aliment sain, substantiel, d'une saveur aigrelette, point désagréable au goût, et auquel on pourrait s'habituer. Elle fait souvent à elle seule tout le menu du repas des Canacs. Cependant ils mangent quelquefois avec la popoï du porc ou du poisson cru, quand ils ont pu ou plutôt quand ils ont voulu s'en procurer. Ils ne font cuire le poisson que pour le conserver quand ils en ont en abondance. Le rôtissage est le seul mode de cuisson qu'ils connaissent; ils n'ont aucun vase qui puisse supporter l'action du feu. L'art culinaire ne s'est point encore élevé chez eux jusqu'au ragoût.

On fait usage, dans toutes les îles Marquises, d'une liqueur fermentée appelée *kava*. Les indigènes la préparent avec la racine d'une plante du même nom. Ils mâchent cette racine de manière à en exprimer le suc, qu'ils crachent mêlé à leur salive dans une calebasse. On laisse fermenter pendant quelque jours, et l'on a une liqueur qui jouit de propriétés narcotico-âcres. Les hommes en font un tel excès, qu'ils sont dans un état d'ivresse presque continuelle. L'usage de l'eau-de-vie commence à remplacer celui du kava dans les baies que nous occupons. Cette racine de kava produit, quand on la mâche, une sensation un peu analogue à celle d'un sel de mercure, sensation accompagnée d'une sorte d'engourdissement de la langue et du palais, et bientôt on éprouve vers le cerveau le même effet que si l'on avait pris une forte dose de boisson alcoolique.

Les Canacs font également usage du tabac, mais ils ne fument que le tabac étranger que leur apportent les baleiniers; ils sont trop paresseux pour cultiver celui du pays. Ils ont l'habitude de se réunir pour fumer dans une case commune ; la pipe passe de bouche en bouche, et chacun n'aspire que trois ou quatre bouffées de tabac.

Les Canacs connaissent le briquet, mais ils ne s'en servent pas de la même manière que nous. Au lieu de battre la pierre avec le briquet, c'est le briquet qu'ils battent avec la pierre. Le coton leur sert d'amadou. Quand ils n'ont pas de briquet, ils se procurent du feu comme tous les sauvages, en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre. On choisit pour cela deux morceaux de bois blanc bien sec et très tendre. On creuse dans un des morceaux de bois une rainure, dans laquelle on engage l'autre morceau, en frottant avec force. Le feu ne tarde pas à se déclarer dans la rainure.

Les Canacs pêchent à l'hameçon ou au flambeau avec des filets; ils ont aussi une troisième manière de pêcher qui est fort originale, et qui leur réussit très bien. Ils vont à la marée montante le long des roches, où ils savent que le poisson est abondant. Pendant que les uns tiennent un filet tendu à quelque distance des roches, les autres plongent dans la mer en se dirigeant vers le filet. Le poisson qui fuit devant eux s'arrête devant le filet; les plongeurs le saisissent, et ils reviennent ordinairement avec trois poissons, un dans chaque main et l'autre à la bouche. Pour prendre les bonites et les poissons volants, ils se servent tout simplement d'un morceau de nacre façonné en crochet; il n'y mettent point d'appât, et le poisson se prend, trompé sans doute par la couleur de la nacre.

Tous les Canacs, hommes, femmes et enfants, sont excellents nageurs; ils se jettent à l'eau plusieurs fois par jour, et ils ont l'avantage de pouvoir le faire impunément, même lorsqu'ils sont tout baignés de sueur. Ils montent également dans les arbres avec une grande adresse, en grimpant à la manière des singes, c'est-à-dire avec les mains et les pieds seulement, sans appuyer la poitrine, et le corps plié en arc-boutant.

Maintenant que j'ai fait connaître la manière dont les Canacs se logent et se nourrissent, je vais parler de leurs mœurs qui sont passablement étranges.

AUGUSTE PELLARIN.

---

Le ballet d'*Eucharis*, de M. Corali, a été représenté ce soir à l'Opéra.

Au premier acte, on a remarqué le pas du satyre et des nymphes, et celui des deux faunes et de la Dryade ; on a fort applaudi Miles Sophie et Adèle Dumilâtre et M. Corali fils.

La musique est de M. Deldevez. Les décors sont de MM. Cicéri, Séchan, Diéterle et Despleschins. La vue intérieure de la grotte, au 2e acte, est très belle.

Lundi prochain tous les feuilletons débuteront ainsi : « Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse. »

— THÉATRE DES JEUNES ÉLÈVES. — Une grande pièce où se montrera toute la troupe de M. Comte, va prendre bientôt place au répertoire. Pour en assurer le succès, l'administration n'a reculé devant aucune dépense, et l'on nous a déjà signalé un décor d'un effet entièrement neuf au théâtre.

... ne saurions trop applaudir, pour notre compte, à un tel pro-... Mais que le *Journal de Maine-et-Loire* en convienne, jusqu'à ... le parti conservateur a bien mal rempli la mission que lui assi-... à la fois le devoir et l'intérêt. Que ce parti, qui a en main la ri-... et le pouvoir, se hâte de travailler, au-dedans, à l'amélioration ... des masses, au dehors à l'agrandissement de notre influence ci-...trice... il y va, pour lui, nous ne cessons depuis long-temps de l'en ...ir, d'une terrible responsabilité !...

## L'assassin du roi de Prusse.

...Tschech, qui a tiré sur le roi, est âgé de 56 ans ; c'est un homme de ... taille, maigre, sec, et d'un teint blême; sa chevelure est noire, et à ... y découvre-t-on quelques rares poils blancs. Il est né à Klein-Krie-... dans la Silésie prussienne, et il est fils d'un pasteur luthérien qui ... de mourir. Il est veuf, et père d'une fille de 18 ans, avec laquelle il ...rait depuis trois ans à Berlin, et qui a été arrêtée aussi.

...me bourgmestre, il a fait preuve d'un grand zèle, surtout pendant le ... et c'est par suite d'une discussion avec les autorités supérieures ... a donné sa démission en 1841.

...duit à la misère par suite de spéculations commerciales, il sollicita, en ... du gouvernement, des secours ou un emploi. Le rejet de sa demande ...spira le projet de se venger en tuant le roi.

...ns son interrogatoire, il a déclaré avec fermeté qu'il n'avait communi-...son projet d'assassiner le roi à qui que ce fût. « Je ne regrette pas ce ... j'ai fait, dit-il, mais je regrette d'avoir manqué mon coup. On a pré-... que j'étais fou, on se trompe. L'action que j'ai faite est écrite en ca-...res de feu dans le firmament (*sic*), et l'histoire la transmettra à la pos-... en me maudissant, et cependant j'ai l'intime conviction d'avoir bien ...

...ns les autres interrogatoires, Tschech a dit que ce qui l'avait surtout dé-...iné à tirer sur le roi, c'est qu'un instant auparavant il avait vu une jeune ...ille dame vêtue de noir remettre une supplique au roi et à la reine, et ... LL. MM. l'avaient reçue sans faire attention à la personne qui la leur ...ait, et sans lui dire un seul mot.

... s'est présenté, il y a environ cinq semaines, dans l'atelier d'un daguer-...typiste pour faire faire son portrait, en affectant une pose théâtrale, la main ... et les yeux fixés au ciel, et s'écriant : « Force d'en haut ! » Il promit ... bonne somme au daguerréotypiste, s'il réussissait bien : « Toute l'Eu-... dit-il, verra ce portrait ! »

... n'a remarqué aucune exaltation pendant le premier interrogatoire ... accusé ; il demanda d'abord un verre d'eau et dit après l'avoir bu : ... qui m'a échauffé, ce n'est pas mon crime, mais la conduite du peuple ... égard ; maintenant je me trouve tout-à-fait tranquille. »

... jeune fille de Tschech a reçu une excellente éducation, et paraît avoir un ...ctère très ferme ; elle dit continuellement : « Mon père a bien fait, je ...prouve, et je me montrerai toujours digne de lui. »

...chech ne s'est jamais occupé de politique, et il est très probable qu'il n'a ...is son crime que par suite de l'exaspération que lui causait sa misère ... qu'il appelait l'injustice du gouvernement.

(*Gazette des Tribunaux.*)

...ux détails qui précèdent nous ajoutons ce qui suit, tiré d'une lettre ...erlin datée du 31 juillet ;

... régicide Tschech montre dans le cours de l'enquête la même tran-...ité et le même sang-froid dont il a fait preuve lors de son arrestation. ... les dépositions qui ont été faites à son égard, devant le juge d'ins-...tion, plusieurs sont tout-à-fait à son avantage. On a rapporté sur son ...ctère particulier des faits qui forment un contraste étonnant avec le ... affreux qu'il a commis, parce qu'ils dénotent de la probité et une vé-...le bonté de cœur.

... tout à parts, il arrive des adresses de félicitation pour le roi : elles lui ... envoyées régulièrement par les ministres

---

...eux de nos souscripteurs des départements dont ...onnement expire au 15 août, sont priés de le ...ouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent ...uver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les direc-...rs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gé-...t doit être affranchie et accompagnée, 1° de la der-...re bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; ... d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison ... Paris.

## Faits divers.

— Les conseils généraux de départements sont convoqués pour le 26 ..., à l'exception de celui de la Seine, dont la session commencera le 2 ...embre.

— Par ordonnance royale, en date du 5 août, il est ouvert au ministre ...étaire d'Etat au département de l'agriculture et du commerce, sur ...ercice 1843, un crédit supplémentaire de 500,000 fr., applicable au ...pitre IX du budget de ce ministère. (Encouragement aux pêches mari-...)

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la loi relative à l'établissement du ... de fer de Paris à Strasbourg, et la loi relative à la construction ... paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance ... Calais et Douvres.

— Une dépêche, reçue ce matin, par le gouvernement, annonce que ... la reine d'Angleterre est accouchée heureusement d'un prince, au ... de Windsor, le 6, à sept heures du matin.

— Aujourd'hui, vers deux heures, au carrefour de l'Odéon, la foule ...semblée manifestait son indignation contre un homme qui venait d'ac-...ler sa femme des plus odieux traitements, et avait été jusqu'à la frap-... d'un coup de couteau. Cette malheureuse, qui était depuis long-...ps en butte aux brutalités de son mari, a été blessée assez grièvement ... bras. Le mari a été immédiatement conduit en prison.

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* du 5 août :

« Dans la nuit du 25 juillet, Belpech a été le théâtre, en moins de quatre heures de temps, d'une inondation tellement affreuse, que de mémoire d'homme on n'avait vu le ruisseau de la Vixiège atteindre une telle élévation.

» C'était vers les six heures du soir qu'un orage épouvantable éclata sur le bourg, et à dix heures, le ruisseau que l'on passe ordinairement en été à pied sec, s'éleva à une hauteur d'au moins sept mètres sur une largeur de plus de cent. L'heure à laquelle la crue d'eau a eu lieu, jointe au zèle des habitants, ont fait qu'heureusement nous n'avons pas eu de victimes à déplorer. Il s'est écroulé neuf maisons, et tout un quartier, avoisinant cette rivière, menace ruine. Les habitants n'y restent pas. »

— Les courses de Nantes ont commencé dimanche, 4 août, dans la prairie de Mauves, où l'hippodrome était dressé. L'affluence des spectateurs de toutes classes, tant à pied qu'en voiture et à cheval était considérable.

— Une course toute plébéienne, dit le *National de l'Ouest*, a vivement excité l'attention publique. Cinq chevaux de labour et qui avaient travaillé samedi comme s'ils ne devaient pas figurer le lendemain devant cinquante mille spectateurs, sont entrés dans la lice, sans selle et montés par des paysans. Le signal est donné, et le cheval *Coco*, de Doulon, est arrivé le premier au but en 3' 13" 2/10, et a gagné le premier prix ; le second prix a été remporté par la jument *Cocote*, de Thouaré, qui a parcouru l'hippodrome en 3' 16" 8/10.

— On lit dans le *Rhône* du 6 :

« Comme l'avaient fait pressentir les fouilles de l'année dernière, celles que l'on exécute en ce moment à Vienne, commencent à donner des résultats d'un haut intérêt. Après avoir traversé les diverses couches de terrain du moyen-âge, elles sont enfin parvenues au sol antique. Au milieu des ruines d'une salle romaine, outre divers autres objets en bronze, on a découvert hier deux parties d'un candélabre aussi en bronze, qui s'ajustaient entre elles et avec celles qui manquent encore, au moyen d'une tige de fer qui les traversait du haut en bas. Ces deux morceaux, dont l'un a la forme d'un vase, sont couverts d'ornements d'un goût exquis et qui fait vivement désirer que le reste puisse se retrouver. Les travaux, que nécessitent ces recherches, attirent un grand nombre de curieux. »

— On écrit de Mèze à l'*Indépendant du Midi*, journal de Montpellier :

« Le sieur Cros, ancien notaire, a disparu laissant un déficit qu'on évalue à 120,000 fr. On parle aussi de faux nombreux. Le sieur Cros avait été déjà condamné disciplinairement par la compagnie des notaires.

— Le *Courrier de Castres* raconte que M. Spérandieu, nouvellement nommé maire de cette ville, voulant célébrer sa nomination dans son château d'Aiguefondes, avait fait savoir que tout homme qui se présenterait avec un verre, une fourchette et une assiette serait admis au festin. On peut se figurer la cohue qu'a amenée une telle invitation. Six pièces de vin furent vidées et arrosèrent une vache, trois veaux et douze moutons, égorgés pour ce repas pantagruélique.

— On écrit du département de la Haute-Saône à la *Gazette des Tribunaux* :

« Malade depuis une quinzaine de jours, la femme d'un fermier de la commune d'Echenoz-la-Meline, avait néanmoins voulu se rendre aux champs pour aider son mari dans les travaux de la moisson. Le 25, comme elle revenait montée sur une voiture de gerbes, elle fut tout-à-coup jetée à terre, et, dans sa chute, elle se cassa les deux poignets. Cet affreux accident plongea dans une profonde douleur le fermier et sa nombreuse famille. Incapables de reprendre les travaux commencés, ils se voyaient à la veille de perdre leurs récoltes et d'être entraînés par là dans une ruine complète, quand le curé de la commune résolut de leur venir en aide et de les tirer autant que possible de cette cruelle situation. Connaissant le bon cœur de ses paroissiens, M. Langrognet leur fit un appel général et les détermina sans peine à moissonner eux-mêmes les champs abandonnés par le malheureux fermier. Dimanche 28, à une heure du matin, plus de deux cents personnes se rendaient à la tâche généreuse qu'elle s'étaient imposée en commun. A neuf heures, la récolte était achevée, et à dix, tous ces braves gens, heureux de la bonne œuvre qu'ils venaient de faire, se dirigeaient vers l'église pour entendre la messe, et, chemin faisant, recevaient les félicitations et les remercîments de leur digne pasteur. »

— On écrit de Varsovie, 26 juillet :

Il est arrivé un grand malheur dans notre ville. La Vistule a franchi ses bords et a inondé tout un quartier. La communication entre Praga et Varsovie est interrompue. Les eaux de la Vistule sont à 18 pieds au-dessus du niveau. Depuis 1830 elles n'avaient fait d'aussi grands ravages.

— On mande de Berlin, 30 juillet :

Pour pouvoir s'occuper d'affaires, même en voyage, le roi a fait construire une voiture pour ses courses sur les chemins de fer : elle est construite de manière que le roi pourra y travailler et écouter les rapports qui lui seront lus. Cette voiture est composée de trois parties : un espace pour le roi et le conseiller rapporteur ou le ministre ; un sopha et un siège pour les laquais.

— Une lettre de Tiflis contient des détails défavorables sur les opérations des Russes dans la Circassie. Les Russes auraient été battus vers la mi-mai par Shamil-Bey près de la ville de d'Erbend, située sur la mer Caspienne. Shamil a pénétré dans la ville après avoir pris d'assaut les fortifications passagères et fait un riche butin en vivres et munitions. Deux mille Russes ont péri. Les Russes ont été battus de nouveau près de Gratigorsk dans le Haut-Caucase et ont perdu beaucoup de monde ; l'armée est de 150,000 hommes ; elle est profondément découragée. Le quartier général est à Stavropol, près du Couban, sous les ordres du prince Michel et du général Yermoloff. On attend l'arrivée de l'empereur.

(*Gaz. univ. allemande*.)

— On écrit de Tauris que l'Aderbaïdjan et l'Irak persique jusqu'à la



### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 AOUT.

BOUZELOT, négociant commissionnaire, rue Bourtibourg, 21. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33

## Bourse du 7 août 1844.

Après avoir ouvert un peu moins bien, sous l'impression d'une baisse assez forte dans les fonds anglais, nos fonds ont repris une tendance marquée à la hausse ; le 3 0/0 reste 10 c. et le 5 0/0 25 c. mieux qu'hier. On regardait l'affaire de Taïti comme ne présentant plus la gravité qu'elle semblait avoir il y a deux jours.

Les chemins sont également en faveur, et la Banque de France a remonté de 20 fr. par action.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait, au comptant : Obligations de la Caisse hypothécaire, 402 50. — Lin Maberly, 420, 422 50, 422 50. — Obligations d'Orléans, 1215. — Id. Grand-Combes anc., 1160. — Id. nouv., 1115 — Lots d'Autriche, 400. — Banque belge, 675. — Rente belge 1831, 104. — Id., 1842, 108, 108 1/8. — Espagne, 3 0/0, 32 1/2, 5/8, 32 1/2. — Passive, 5 3/8.

A terme : Rente belge 1842, 108 1/8.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | Der c. | Hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 120 65 | 120 85 | 120 60 | 120 85 | 120 60 |
| — fin cour. | 120 65 | 120 95 | 120 65 | 120 95 | 120 70 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 45 | 81 60 | 81 45 | 81 60 | 81 55 |
| — fin cour. | 81 40 | 81 60 | 81 40 | 81 60 | 81 50 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 » | 105 1/8 | H. » 1/8 |
| 4 0/0 ... | 106 » | » » | » » | — Portugais. | 42 3/4 | 43 » | » » |
| O. de la V. | 1441 25 | » » | » » | Esp. D. active | 30 3/8 | 30 1/2 | H. » 1/8 |
| B. de Fr.. | 3095 » | » » | H. 20 » | 5 0/0 Naples. | 98 75 | » » | B. 10 » |
| C. L. 5000 | » » | » » | » » | — Romain. . | 104 » | 103 3/4 | B. » 1/8 |
| — 1000 | 1100 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1030 » | 1032 50 | » » |
| C. hyp... | 770 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | » » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

| CHEMINS DE FER. | | | | Au 15 cour. | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | 882 50. | H. 2 50 |
| V. R. Dr. | 378 75 | » » | H. 3 75 | 380, 378 75. | H. 1 25 |
| — R. G. | 237 50 | 238 75 | H. 2 50 | 238 75. | H. 2 50 |
| Orléans.. | 968 75 | » » | H. 1 25 | 970. 967 50, 972 50. | H. 3 75 |
| Strasb... | 235 » | 236 25 | H. 1 25 | 236, 236 25. | » » |
| Rouen... | 965 » | 970 » | » » | 962 50, 975. | H. 5 » |
| Hâvre... | 750 » | 750 » | » » | 750. | H. 5 » |
| Marseill. | 760 » | » » | H. 5 » | 760. | » » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

| LONDRES, le 5 août. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol..... 99 3/4 7/8. | Av. 81 40. | F. c. 3 0/0 : 81 60 d. |
| Esp. act... 22. | Ap. 81 60. | 81 75, 90 d. 50. |
| Portug..... 43 1/8. | | 82, 81 95 d. un. |
| Mexic...... 35 3/4. | Rep. Fin c. F. pr. | 120 90 d. un. |
| Brésil...... 81 1/2. | 3 0/0 pair. | 121 10, 121 20 d. ... |
| 5 0/0 holl. 101 1/4. | 5 0/0 5 à 10. | 121 55 d. un ; 121 80 ... |
| 2 1/2 d°... 61 1/8. | Bons du Trésor.. | Orl., 972 50 d. 10, ... d. 10. |
| Rouen..... 37 1/2. | | |
| Orléans.... 37 5/8. | | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,00 à 75,50, courant du mois, 76,50 à 00,00 ; sept. 78,50 à 79,00 ; 4 derniers mois, 81,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 69,00 à 68,50 ; œillette rousse, 72,00 à 00,00 ; lin, 69,00 à 68,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 94,00 à 00,00 ; sept., 93,00 à 94,00 ; oct., 92,00 à 00,00 offert ; nov. et déc., 84,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 92 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 57,50 à 58,00. — de Russie, toujours aussi dans la même position ; — 4 dern. mois, 61,00 à 61,50.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

Le journal l'*Algérie*, qui a été fondé pour défendre les intérêts français et faire mieux connaître à la métropole les ressources de notre colonie, poursuit avec succès son importante mission dans la presse. Ses rédacteurs, parmi lesquels on compte plusieurs membres distingués de la commission d'Algérie, ont étudié sur les lieux toutes les questions qui touchent, en Afrique et en Orient, aux intérêts et à la puissance de la France. A côté d'articles d'un haut intérêt sur la guerre, l'occupation militaire, la constitution des tribus, sur la colonisation, le commerce et l'organisation administrative de l'Algérie, ce journal publie de remarquables feuilletons, où les mœurs, les croyances, la vie intime des Arabes sont reproduites avec la fidélité de la couleur locale, et tout l'intérêt de l'histoire et du drame.

Les évènements du Maroc donnent au journal l'*Algérie* un nouvel intérêt Par ses correspondances spéciales, il est en mesure, *avant tous les autres journaux*, de fournir à ses lecteurs les informations les plus exactes sur les faits de la guerre, de la politique et du commerce. Le journal l'*Algérie* a complètement justifié son titre de *Courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée*.

## Spectacles du 8 août.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Diégarias. Mari à la Campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Satan.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — L'Orgue mélodium. 1er Bal Mabille. Chevalier.
6 h. »/» GYMNASE. — Les Surprises. Moiroud. Jeunesse orageuse.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Polka. Dieu vous bénisse.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César.
6 h. »/» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »/» GAITÉ. — Première des Sept Châteaux du Diable.
8 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »/» COMTE. — Reine des Rameaux. La Poupée. Mort aux Rats.
6 h. »/» FOLIES. — Trois Femmes. Sirène. Etudiant.

teil : 18,00. — Seigle : 11,00. — Orge : 11,50. — Avoine : 7,00.

EVREUX, 3 août. — Froment : 21,78. — Méteil : 18,52. — Seigle : 10,14. — Orge : 12,04. — Avoine : 7,69.

LOUVIERS, 3 août. — Froment : 21,63. — Méteil, — 17,05. — Seigle : 8,50. — Orge : 11,75. — Avoine : 8,56.

BRIONNE, 1er août. — Froment : 20,77. — Seigle : 10,00. — Avoine : 8,50.

AMIENS, 3 août. — Froment, 1re : 19,50 à 20,00 ; 2e : 18,50 à 19,00. — Méteil : 10,00 à 17,00. — Seigle nouveau : 9,00 à 10,50. — Orge : 8,50 à 9,00. — Pamelle : 10,00 à 11,00. — Avoine : 6,50 à 7,50.

PARIS, 3 Août. — Pois verts ordinaires : 18,00. — Criblures : 10,30. — Vesces d'hiver : 13,35. — Lentilles ordinaires : 24,00. — Féverolles : 12,65 à 13,00. — Graine de trèfle, la balle ; 02,00 ; id. incarnat : 48,00 à 68,00. — Chenevis : 13,00. — Millet : 18,65 à 21,35. — Sanve : 21,35.

NOGENT-LE-ROI, 3 Août. — Lentilles : 28,00 à 30,00. — Mais le prix le plus courant a été de 30,00.

MÉZIÈRES, 4 Août. — Haricots : 25,00 à 30,00. — Fèves. 25,00 à 30,00. — Lentilles : 25,00 à 30,00. — Pois : 12,00 à 16,00. — *Graines fourragères*. Sainfoin : 9,00. — Vesce : 10,00. — Trèfle, les 100 kil. : 135,00. — Lu-

Cours des vins ordinaires : Roussillon : 3,.. la velte ; St-Gilles : 2,90 ; de Narbonne : 2,25 ; de Tavel : 3,10.

Vin de Bordeaux ordinaire : 85,00 à 90,00 la pièce ; id. Grand-Médoc : 300 à 600 ; id. Mâcon ; 80 à 120 ; id. d'Auxerre et Joigny : 90 à 120 ; id. Chablis nouveau : 100 à 110 ; id. d'Auvergne : 78 à 80 ; St-Gilles, le décalitre : 4,00 à 4,50 ; Roussillon, id. : 3,60 à 4,50.

NANTES, 3 Août. — *Vins* (hors ville).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vins blancs muscadet 1843 la bq 330 lit. | | 30,00 à | 32,00 |
| Do do 1840 | — | 60,00 | 65,00 |
| Do gros plant 1843 | — | 18,00 | 20,00 |
| *Spiritueux*. — Eau-de-vie d'Armagnac, l'hectolitre, | | | 60,00 |

... la marchandise achetée. Cela a dû nécessairement rendre le disponible plus rare et influer sur les cours du mois d'août. Les prix actuels sont : Disponible, tout août : 83,00. — Septembre : 82,00. — Octobre : 70,00. — Novembre et décembre : 65,50 à 66,00.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *Marché d'Enfer du 6 août*. — Foin, 1re : 48,00 à 49,00 ; 2e : 45,00 à 46,00 ; 3e : 40,00 à 41,00. — Luzerne, 1re : 40,00 à 42,00.

**Viande abattue** (le kil.).

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6338 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 |
| 10116 | veau | 1,40 | 1,20 |
| 3221 | mouton | 1,50 | 1,30 |
| 27600 | porc frais | 1,26 | 1,20 |

**Beurre, œufs et fromages.**

*Beurre* (le kil.) en livres : 1,20 à 2,22. — mottes Isigny : 1,60 à 3,60 ; do en motte, Gournay : 1,60 à 2,90. — Petit beurre : 1,18 à ...

*Œufs* (le mille), du 5 : 35,00 à 52,00 ; du ... 30,00 à 46.

*Fromages* du 6 (la dizaine). Brie : 12 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.


**Rue de la Chaussée-d'Antin, 3.**

# SOCIÉTÉ DES INVENTEURS
## ET DES PROTECTEURS DE L'INDUSTRIE.

**Extrait des statuts.**

I. BUT.

1° Etablir des relations entre tous les inventeurs ; les mettre en rapport avec les hommes qui, par leur position, leurs capitaux et leurs connaissances spéciales, soit en France, soit à l'étranger, peuvent féconder leurs créations, épargner des pertes de temps et d'argent en associant sur des principes équitables et solides le talent, le travail et le capital ; — 2° soutenir les droits et les intérêts des inventeurs, les protéger contre la contrefaçon ; — 3° faciliter la mise en œuvre des découvertes et des perfectionnements utiles ; augmenter les débouchés pour les produits ; — 4° donner une grande publicité aux travaux des inventeurs, aux produits de l'industrie ; — 5° chercher en France et dans les pays étrangers les améliorations et les procédés nouveaux utiles aux progrès d'une industrie ; — 6° Servir de centre, de lien et d'appui aux divers intérêts industriels. — Tel est le but de la Société.

II. MOYENS.

1° L'union des inventeurs et de tous les hommes qui s'intéressent aux progrès de l'industrie à quelque titre que ce soit ; — 2° les dix comités pour l'examen, l'application et la publication des inventions, découvertes et des perfectionnements dans les différentes branches de l'industrie ; — 3° le bulletin, organe des intérêts des inventeurs et des industriels ; — 4° le livre des inventeurs ; — 5° le conseil d'honneur, pour prévenir les procès entre les membres de l'association ; — 6° La caisse de prévoyance et de secours ; — 7° le cercle, moyen précieux d'augmenter les relations entre les inventeurs et les industriels ; — 8° le congrès annuel de l'industrie avec une exposition pour les produits récemment inventés ou perfectionnés par les membres de l'association ; — 9° les fonds provenant des cotisations, des dotations, des divers revenus et de tous les placements approuvés par le Conseil général.

La Société se réserve de distribuer des récompenses dont le Conseil général déterminera l'importance et la forme.

III. FORMATION DE LA SOCIÉTÉ.

Tous les membres qui ont déjà souscrit, ou qui souscriront d'ici au 1er septembre 1844, seront considérés comme fondateurs de la Société. — La cotisation annuelle, à quelque chiffre qu'elle soit fixée plus tard, ne pourra pas dépasser 25 francs pour les membres inscrits d'ici au 1er septembre ; elle pourra être acquittée en deux payements.

Après le 1er septembre, il faudra, pour faire partie de la Société, être reçu par le Conseil général sur la présentation de deux membres.

L'Association est formée : 1° des membres libres résidants et étrangers, dont le nombre est illimité ; 2° de membres titulaires dont le nombre est fixé à 400 pour les résidants et à 200 pour les étrangers ; 3° de membres lauréats.

IX. BULLETIN.

Le bulletin est l'organe des intérêts des inventeurs. Il est pour les membres de l'association un moyen de correspondance, de publicité et de concours mutuel. Il publie les brevets d'invention, les prix proposés par les sociétés savantes sur les questions industrielles, ainsi que les indications préparées par les Comités pour la solution de ces questions. Les membres de la Société reçoivent gratuitement le bulletin.

XVII. CONGRÈS ANNUEL DE L'INDUSTRIE.

Le congrès industriel a lieu tous les ans au mois de mai ou de juin.

Il est composé de tous les membres de l'Association qui ont droit de concourir pour l'exposition qui a lieu pendant toute la durée du congrès.

C'est aussi à cette époque qu'aura lieu l'Assemblée générale des membres titulaires.

La Société s'interdit formellement, dans les diverses réunions, toutes discussions politiques.

**Membres de la Commission générale de la Société des Inventeurs et des Protecteurs de l'Industrie.**

MM.
GAULTIER DE CLAUBRY, produits chimiques.
JOBARD, directeur du musée de Bruxelles.
Vte DE LAVALETTE.
CHAUSSENAU, zinc.
SOYER, bronze.
DESBASSAYNS DE RICHEMONT (Ce), soud.-aut.
Jules DELBRUCK, appar. à souder.
FAVREL, or, platine et argent.
MIGNARD-BILLINGE, tréfilerie.
ROBART, affinage de métaux.
GANDILLOT, meubles en fer.
DEGOUSÉE, outils de forage.
DELVIGNE, armes à feu.
DEVISME, armes à feu.
LE PAGE-MOUTHIER, armes à feu.
CHARRIÈRE, instruments de chirurgie.
CLERC, instruments de chirurgie.
DESTIGNY et LANGLOIS, régulat. de mach. à vap.
FARCOT, machine à vapeur.
DE GIRARD, machine à filer le lin, etc.
GUÉRIN, pompes à incendie.
GRIMPÉ, sculpture à la mécanique.
GALLY-CAZALAT, machine à vapeur.
BOURDON, machines à vapeur.
PECQUEUR, machines à vapeur.
LAIGNEL, chemins de fer.
RICHARD, machine à calculer.
THOMAS, machine à compter.

MM.
PERROT, ingénieur civil, machine à imprimer.
PHILIPPE, mécanicien.
SALADIN, mécanicien.
LEPAUTE, horlogerie.
CAVAILLÉ-COLL, grandes orgues.
PAPE, pianos.
PLEYEL, pianos.
ROLLER et BLANCHET, pianos.
SAX, instruments à vent et à cordes.
Vte DE PONTÉCOULANT, histoire de la musique.
CHEVALIER, baromètres.
LEREBOURS, instruments de physique.
LEROY, montres et pendules.
WAGNER, horlogerie.
HOUZEAU MUIRON, député.
LEMIRE, produits chimiques.
LEDRU, fers galvanisés.
Marquis de L'AUBÉPIN.
CROCO (François), tissus pour gilets.
PARIS (frère), tapis.
SEVAISTRE et LEGRIS, draps d'Elbeuf.
AUZOUX, anatomie.
GANNAL, animaux conservés.
DE MILLY, bougies.
ROARD DE CLICHY, produits chimiques.
A. COUDER, dessin industriel.
SCHNEIDER et LANGRAND, typographie.
BOQUILLON, électrotypie.

MM.
LEBRUN, orfèvrerie.
A. CURMER, impression, gravures.
GROHÉ, meubles de luxe.
AUDRY, dessins de stores.
GUINAND, crown-glass.
PÉTRY et RONSSE, porcelaines.
LAGRAY et HAUTIN, cristaux.
COLVILLE, couleurs pour émaux.
NYS, cuirs vernis.
FAULER, maroquins.
MADER, papiers peints.
DÉLICOURT, papiers peints.
ANDRIOT, espagnolettes.
VALSON, lampes nouvelles à gaz.
ROBERT, éclairage.
GROUVEL, appareils culinaires.
ISSDART
REY, instruments aratoires.
SAVARESSE, pompes foulant. et asp.
CAILLEBOTTE,
GIMET.
HERMANN, machines.
LOURADOUR, produits chimiq.
ADON, chemin. atmosph.
GRIMALDI.
TARD, appareils divers.
Me ROHRN.
HENNECART, gaze pour les farines.

MM.
DE POULLY, impressions sur étoffes.
GUINDORFF, amorces.
ROUGET DE LISLE.
VIOLARD, dentelles.
MULOT, sondage.
QUESNEL, bronze.
DEGRAND, ingénieur civil.
CORRÉARD, ingénieur civil.
PERPIGNA.
Al. BICORD, fers et métaux à renfort inter.
PIHET, machines.
DEROSNE et CAIL, machines.
PECHINEY, fil étiré, orfèv. plaquée.
DE COSTER, machine à filer.
PIERRET,
GAUPILLAT, amorces.
COUPUT, produits chimiques.
DELANOUE, prod. chim.
BUISSON.
GAUTIER.
WILLEMSENS, bronzes.
TOUFFAIX,
GARNIER, horlogerie.
CHAUSSENOT aîné, appareils pour chaud. à vap.
SAVOIE, chef au minist. du Comm.
FELDTRAPPE, gravures sur cylind.
SOREL, fer galvanisé.
BARRACHIN, sec. gén. du comité or.

MM.
SAULNIER, machines.
FUGÈRE, estampage.
PICAULT, coutellerie.
DELCAMBRE, clavier typographique.
DAGUERRE
SEGUIN, marbres.

**Étrangers**

**Membres de la Commission**

DE HAMEL, Cons.-d'état, envoyé de la Russie.
REUTMER, envoyé du gouv. Autrichien à l'exposition.
BARZANALLANA, envoyé d'Espagne.
KULMANN, envoyé du Hanôvre.
BERG, envoyé de Vienne.
HERING, banquier.
DE FARROBO (Ce), Portugal.
Cte De GODZAKOWSKI.
LIPKENS, conseil. d'état, directeur de l'Académie des sciences en Hollande.
ESTHOVEN, fondeur à la Haye.
DE PALMSTEDT, de l'Ac. royale de Stockholm.
R. DE LA SAGRA, m. correspondant de l'Institut.
PREVINAIRE, à la Haye.
HANS, de Varsovie. — WISKEMA, env. du Danemark.
DAVID, député, à Bruxelles.

NOTA. — Les O désignent les médailles d'or, les A celles d'argent.

La Société publie l'EXPOSITION permanente des PRODUITS DE L'INDUSTRIE en 1844. L'ouvrage sera envoyé par demi-volume à tous les membres de la Société. Par suite des mesures prises, tiré à plusieurs mille exemplaires, il sera, sans doute, le plus complet des ouvrages sur l'Exposition. — Le prix, pour les personnes étrangères à la Société, est de 12 francs à Paris et 15 francs par la poste.

LA LISTE DES MEMBRES FONDATEURS SERA CLOSE LE 1er SEPTEMBRE PROCHAIN.

On peut s'inscrire et prendre connaissance des statuts au siége de la Société et chez presque tous les membres de la commission. — Ou bien adresser *franco* au Président, *rue de la Chaussée-d'Antin*, 3, une adhésion ainsi conçue : « Je prie M. le Président de me faire inscrire parmi les membres fondateurs, » avec signature, profession et adresse.

Les exposants en retard sont priés d'envoyer, le plus tôt possible, les notices et les documents sur leurs produits, nécessaires à la rédaction.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de tous les membres de la Société s'ouvrira *vendredi* 16 juillet à sept heures et demie. La première soirée sera consacrée à la formation des sections et à toutes les mesures d'organisation. La deuxième soirée, qui aura lieu dans une des grandes salles de Paris, sera ouverte par quelques discours sur la marche de la Société, sur son avenir et sur des questions vitales pour l'industrie. Cette soirée, qui est fixée au *mardi* 20 ou au *vendredi* 23 juillet, sera terminée par un **CONCERT** donné par la SECTION DE MUSIQUE et dans lequel les principaux instruments de musique exposés cette année, seront entendus.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

IMMORALITÉ
**DE LA DOCTRINE DE FOURIER.**
Brochure in-8° de 48 pages. — Prix : 30 centimes.

**Exposition de 1844. — Médaille d'or.**
**DE LA CURE RADICALE DES HERNIES.**
22e édition, contenant le double de texte, avec 26 planches au lieu de 6, avec notices explicatives des diverses espèces de HERNIES et de BANDAGES, par le docteur JALADE LAFOND, ex-chirurgien herniaire de feu S. A. R. duc d'Orléans, des hôpitaux, hospices, bureau central, des bureaux de bienfaisance, de charité, du collége royal de Louis-le-Grand, de Ste-Barbe, de la société Polonaise, etc. — Prix : 6 fr. ; chez l'AUTEUR, rue Vivienne, 23, à Paris.

ABONNEMENT : France, Algérie, 6 mois, 13 fr. un an, 25 fr.
**BUREAUX :** 25, r. Neuve-Petits-Champs, à PARIS.
LE JOURNAL PARAIT Les jours de départ, et d'arrivée du courrier d'Afrique.

**JOURNAL L'ALGÉRIE,**
**COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.**

LES RÉDACTEURS PRINCIPAUX, Membres de la Commission scientifique d'Algérie, s'adjoignent des hommes pratiques, agriculteurs, commerçans, militaires, marins, qui tous ont habité et exploré l'Orient et l'Algérie. — UNE CORRESPONDANCE active avec des magistrats, d'habiles colons, des militaires, sur tous les points importans de l'Algérie et du littoral de la Méditerranée, fournit à la rédaction les faits les plus nouveaux et les documens les plus propres à éclairer sur les besoins et les ressources de l'Algérie, et sur les intérêts français en Orient. — LE CONSEIL DE SURVEILLANCE est composé de trois anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique. — Le Journal s'adresse surtout, aux FAMILLES qui ont, en Algérie ou en Orient, leurs enfans, leurs amis ou des intérêts ; et aux Français qui, en Algérie ou à l'étranger, honorent la p... par leurs travaux et leurs services.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE
En l'hôtel des commissaires-priseurs,
Place de la Bourse, 2.
Le 10 août 1844.
Consistant en : bureau en acajou, poêle, commode, secrétaire, table, ... chaises, tablit. ... chaise, 3 chevaux entiers, ... pavés. — Au comptant.


Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

…ise, et M. Pritchard a toujours été et dû être considéré comme le con-
d'Angleterre. Parce que le commandant d'une escadre française s'est em-
é du pays et a fondé un état de choses non reconnu par les gouverne-
nts de France et d'Angleterre, il n'en résulte pas que M. Pritchard ait
é d'être l'agent du gouvernement anglais près d'un gouvernement légi-
e renversé par l'usurpation. »

Le duc de Wellington a répondu en ces termes :

« Si le gentleman dont on a parlé était consul ou non, s'il méritait ou ne méritait pas ce qui lui est advenu, ce sont des questions dans lesquelles je n'en-…rai pas. Mon noble ami, lord Aberdeen, a annoncé, ce qui est vrai, qu'une …de insulte (*great outrage*) avait été commise. Je ne doute pas que sa-…ction ne nous soit donnée pour cet outrage. »

S'il faut s'en rapporter à ces paroles d'un membre très considé-…le du cabinet tory, les prétentions du gouvernement anglais …raient point changé de nature ; l'Angleterre attendrait toujours …ration de l'insulte prétendue. Nous croyons que le ministère …çais ne pourrait pas, sans une grande faute, céder aux exigen-…s de nos voisins. Un journal anglais, tout favorable à M. Guizot, …ribue à ce ministre le propos suivant : « Le ministère tiendra bon …s cette affaire. Si l'*on* (nous modifions ici l'expression du *Mor-…g-Herald*) si l'*on* n'est pas content de notre attitude, qu'*on* prenne …Molé pour reculer, ou M. Thiers pour tout brouiller. » Nous sou-…tons que M. Guizot défende énergiquement nos droits et notre …ité, sans rien brouiller.

On pourrait supposer que les paroles de lord Wellington n'expri-…nt pas très exactement la pensée du cabinet de Londres. On …t, en effet, que l'unité de vues n'est pas toujours parfaite entre …s chefs du parti tory, et dans l'affaire présente, on conçoit une …patience et une irritation plus grandes dans la bouche du vieux …néral de Toulouse. Cependant nous ne pouvons nous empêcher …remarquer que le plus modéré des ministres, sir Robert Peel, a …u le même langage, et cet accord est de nature à donner l'éveil …'esprit public en France.

## Situation du Maroc.

Depuis plusieurs siècles, il s'opère au sein de l'islamisme un tra-…il intérieur de transformation, qui prépare son union avec la ci-…lisation européenne. A ce point de vue, le spectacle de ce qui se …sse aujourd'hui au Maroc est intéressant à observer. Le grand …rincipe de l'unité musulmane est scindé en deux. D'une part, c'est …lément religieux et spirituel représenté par Abd-el-Kader, le sou-…rain sans terre. D'une autre part, c'est Abd-el-Rhaman, le pouvoir …litique et temporel, s'appuyant indirectement sur l'Europe. L'E-

…rait plus nuire à personne.

Nous ne savons si le cabinet de Saint-James comprend ainsi le rôle que les évènements semblent avoir préparé à Abd-el-Rhaman. Nous ne pouvons dire si la dépêche publiée hier par le *Messager*, et dans laquelle Abd-el-Rhaman proteste de sa bonne volonté à amener le *bien*, n'aurait pas été inspirée par l'influence britannique et par les dernières démarches de M. Drummond-Hay. Nous désirons bien sincèrement que ce ne soit pas là un expédient dilatoire, et que l'envoi du fils aîné de l'empereur à la tête d'un corps considérable de troupes ait réellement pour but de paralyser l'influence d'Abd-el-Kader, influence également funeste, et pour la France et pour l'empereur Abd-el-Rhaman. Peut-être est-il permis de conjecturer que l'embarquement du consul de Tanger, qui, jusqu'à présent, ne paraît pas avoir été suivi d'aucun acte de rigueur, était concerté à l'avance pour obtenir les dernières démarches d'Abd-el-Rhaman.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la mobilité fait le fond du caractère des Barbares ; qu'ils agissent par instinct, par élan, plutôt qu'avec suite et réflexion ; et que, par conséquent, on ne saurait trop se hâter de déterminer, de la part du fils ou de l'empereur, une manifestation contre Abd-el-Kader et ses partisans.

## Le comptoir communal.

**Vices du système commercial pour la vente des produits agricoles.**

Nous avons proposé la fondation de comptoirs communaux qui seraient chargés du travail des échanges et qui feraient, dans l'intérêt des communes rurales, toutes les opérations du commerce.

Supposons qu'un comptoir de cette espèce soit réalisé dans une commune ; comparons ce qui se ferait alors avec ce qui se passe aujourd'hui ; nous verrons bien quel système devrait être préféré.

Le sol de la France est aujourd'hui divisé en petites exploitations qui n'ont guère en moyenne plus de 10 ou 12 hectares. Les cultivateurs de ces petites fermes possèdent à peine les instruments et les moyens de culture les plus nécessaires ; ils sont, à plus forte raison, privés d'avances suffisantes pour attendre les époques favorables à la vente des récoltes. Pressés par le besoin, ils moissonnent avant la maturité ; ils battent le grain aussitôt après la moisson pour payer le propriétaire, le percepteur, les marchands, et souvent l'usurier. A peine le blé est-il rentré, à peine la vendange est-elle faite, qu'on voit les paysans arriver en masse sur le marché, offrant tous ensemble leurs produits et provoquant la baisse par la concurrence. Les marchands et les agioteurs qui, par leurs machinations, font une baisse sur les prix, s'emparent alors des

par le commerce, avaient produit l'année dernière une hausse considérable sur les vins ; à un signal donné, des spéculateurs partant de Paris, le jour de Pâques, sont allés parcourir les campagnes dans les pays vignobles, achetant d'immenses quantités de vin qu'ils revendaient immédiatement à d'autres spéculateurs. Le vin n'était pas encore sorti des celliers que déjà le premier acheteur avait réalisé d'énormes bénéfices. Mais la hausse n'a guère profité aux malheureux propriétaires, et les consommateurs furent plus tard durement rançonnés par les marchands : ce sont les prouesses ordinaires du commerce libre, sans frein ni contrepoids.

Les choses ne se passeraient pas ainsi dans une commune qui aurait son comptoir commercial. Les petits propriétaires, forcés aujourd'hui de vendre aux époques les moins favorables et de se faire concurrence entre eux, recevraient des avances sur le dépôt de leurs denrées. Le comptoir, dans la proportion des demandes et dans la mesure des besoins de la consommation, apporterait au marché les quantités qu'il serait sûr de vendre à des prix convenables et les bénéfices que font les spéculateurs parasites retourneraient dans une proportion légitime au cultivateur qui enrichit la nation par son travail. Tous les intermédiaires qui, par l'agiotage et l'accaparement, font hausser le prix des denrées et prélèvent un lourd tribut sur le public, seraient remplacés par une institution qui livrerait les produits aux moindres frais possibles, de telle sorte que le consommateur obtiendrait les denrées agricoles à meilleur marché, en même temps que le cultivateur recevrait une plus juste récompense de son travail. Le comptoir communal aurait donc pour premier effet de protéger les villes et les campagnes contre les spoliations du commerce et de laisser au travailleur une partie des bénéfices absorbés par les marchands.

Passons aux complications de notre régime commercial.

Le service des échanges entre les villes et les campagnes est vraiment la chose la plus désordonnée, la plus incohérente, la plus absurde qui se puisse concevoir. N'avez-vous pas vu le matin aux portes des grandes villes 300 laitières apportant sur leur tête quelques litres de lait. Que de forces mal employées et que de temps perdu ! Il ne faudrait pas, si l'on savait s'entendre, la vingtième partie des forces que l'on dépense pour opérer ce service. Calculez : 300 femmes perdant une matinée pendant 365 jours pour faire des transports que le comptoir opérerait avec quelques charrettes. Quelle perte d'un côté et quelle économie de l'autre au bout de l'an !

Aujourd'hui, un paysan perdra toute une journée pour aller vendre à la ville un veau ou une paire de poulets. N'eût il à vendre qu'une poignée de légumes, il faut qu'il aille au marché voisin ; le paysan musard entre au cabaret, car il ne pourrait sans boire conclure la plus petite affaire : aller, revenir, boire à toutes les enseignes et la journée se passe. Supposez que les 200 familles d'un village envoient aux marchés des environs, vingt fois seulement dans

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES ILES MARQUISES (1).

…s indigènes ; leur costume ; leurs fêtes. — Repas de chair humaine. — Mariages. — Leur conduite et leur opinion à l'égard des femmes. — Les malades ; les morts. — Alphabet. — Division du temps. — Les rois et les chefs.

Vaïtahu, décembre 1843.

### II.

Les Canacs sont, en général, grands et bien faits ; mais leur force musculaire ne correspond nullement à leurs formes souvent athlétiques ; cela …nt à leur genre de nourriture presque exclusivement végétale, et à …ur vie molle et oisive. Leur physionomie tient le milieu entre celle du …ègre et celle de l'européen : les femmes ne sont point jolies ; l'état d'ab-…ection où elles vivent, leur nudité même empêchent qu'elles puissent …spirer autre chose qu'un désir grossier.

Les hommes ont pour tout vêtement une ceinture de tapa, espèce d'é-…offe faite avec l'écorce du mûrier. Cette ceinture est assez longue …our faire deux fois le tour du corps au niveau des reins. A ce vêtement …s femmes ajoutent une autre pièce de tapa, ou de cotonnade, qu'elles …rapent autour d'elles, quelquefois avec une certaine recherche. La cein-…ure des hommes s'appelle *homi*, celle des femmes *hué*. Ce sont là les …vêtements primitifs et les plus ordinaires. Dans les baies où nous nous …mmes établis, plusieurs indigènes portent de vieux vêtements à l'euro-…péenne. Ceux qui ont pu s'en procurer ne les mettent que le dimanche …u pour venir au camp ; mais, dès qu'ils rentrent chez eux, ils s'empres-…nt de les quitter pour se mettre à l'aise.

Notre présence dans ces iles a déjà modifié quelques usages, au moins …ur les points de notre occupation. Ainsi, c'était un usage universel chez …s Canacs, de s'oindre le corps d'huile de coco. Il est désormais assez …re, dans les baies de Vaïtahu et de Taïohaé, de trouver une femme …ilée ; quand il est arrivé à l'une d'elles d'employer encore l'ancien …smétique, elle se garde bien de venir au camp, sachant que les Fran-…çais, pour des raisons faciles à concevoir, n'aiment point cette coutume. Les onctions ne sont d'ailleurs pas sans utilité pour les Canacs ; elles les préservent de la piqûre des moustiques.

Les hommes vont tête nue et portent les cheveux coupés de diverses façons bizarres. Les uns ne gardent qu'une touffe de cheveux sur le sommet de la tête ; d'autres en ont deux, une de chaque côté. Il y en a qui ne rasent qu'un seul côté de la tête ; quelques-uns, enfin, conservent leur chevelure intacte ; ils la rassemblent en arrière et la retiennent par des liens. C'est ainsi que se coiffent presque toutes les femmes ; les jours de fête, elles enveloppent leur chevelure d'un morceau du tapa le plus fin.

Les Canacs sont tatoués sur tout le corps et jusque sur le visage. L'abondance du tatouage indique la supériorité de rang, et les chefs en ont la figure toute noircie. Assez souvent le tatouage est symétrique des deux côtés du corps. Ce sont des lignes horizontales ou obliques, des dessins bizarres qui représentent parfois quelque objet, et alors c'est presque toujours un poisson. Quand les femmes sont tatouées, ce qui est rare, elles ne le sont que sur les membres et sur les lèvres. La femme du roi Témoana, à Nu-Hiva, a les pieds et les jambes ornés d'un ample tatouage. Les hommes et les femmes portent, en guise de boucles d'oreilles, des défenses de cochons grossièrement sculptées.

La vie que mènent les Canacs est, en général, paisible et monotone. Pour faire diversion à l'ennui inséparable de leur oisiveté, ils se rassemblent en cercle, accroupis sur leurs talons, et battent des mains en chantant ou plutôt en psalmodiant des airs monotones qui ont de l'analogie pour la cadence avec les vêpres des morts. Leurs chants roulent sur quelque évènement important ou nouveau dont ils font simplement le récit en le cadençant à haute voix et l'accompagnant de battements de mains. C'est ainsi que, le jour de notre arrivée à Nu-Hiva, plusieurs indigènes qui sont montés à bord de la Danaé, ont fêté notre bienvenue.

Dans toutes les occasions importantes on célèbre de grandes fêtes (*coïnas*). On s'y livre à une danse dans laquelle on agite les bras et les mains au point de donner aux membres supérieurs autant d'exercice qu'aux inférieurs. Les instruments de musique des Canacs se réduisent au tambour et à une espèce de flûte. Leur tambour est fait d'un tronc de cocotier creux, sur les deux bouts duquel est tendue une peau de requin. Il frappent dessus avec les mains seulement. Leur flûte est un bambou qui n'a qu'une ouverture latérale près de l'extrémité fermée. Ils placent cette ouverture sous une de leurs narines, l'autre narine étant tenue fermée avec un doigt. Ils font ainsi résonner l'instrument, mais sans, pour ainsi dire, moduler aucun son.

Après une victoire, a lieu une de ces coïnas dans lesquelles on mange les ennemis vaincus : c'est la nuit, à la lueur des flammes, au milieu des chants et des danses, qu'ont lieu ces horribles cérémonies. Les prisonniers sont amenés sur le lieu de la fête ; les vainqueurs sont là en armes, revêtus de leurs insignes : c'est un panache en plumes de coq, ce sont des touffes de cheveux coupés sur la tête des vaincus et qu'ils s'attachent autour des poignets et des malléoles. Une joie féroce éclate ; les victimes attendent leur dernier moment avec un incroyable courage. Enfin, quand l'heure du supplice est venue, on les étrangle ou bien on les assomme d'un coup de casse-tête, et on leur arrache les entrailles. Les ennemis morts que l'on a pu emporter servent aussi au festin. Quand les cadavres ne sont pas assez nombreux pour que chacun des convives en ait sa bonne part, on tue quelques cochons ; on enveloppe les cadavres avec des feuilles, on en fait autant pour les cochons, et l'on fait cuire le tout de la même manière que les pains de mä, et dans des fours semblables à ceux qui ont été décrits plus haut.

Les Canacs sont, à ce que l'on dit, plus friands de chair humaine que de tout autre aliment. Cependant ils n'osent point avouer ce goût de cannibale, et quand on leur parle de ces festins odieux, ils répondent

qu'ils ne sont point en usage dans leur tribu, mais seulement dans les tribus de telle ou telle autre baie dont les habitants tiennent probablement le même langage sur le compte de leurs voisins.

Ces peuplades sont presque toujours en guerre de baie en baie, dans les iles où nous n'avons point d'établissement ; il en était de même à Tahuata et Nu-Hiva avant notre arrivée. C'est pendant la nuit qu'ils font ordinairement leurs expéditions : ils envahissent à l'improviste la baie ennemie, ils s'avancent en silence et tâchent de surprendre les Canacs endormis dans leurs cases ; ils tuent ceux qui résistent et emmènent tout ce qu'ils peuvent saisir, hommes, femmes et enfants. A leur première capture, ils se retirent d'ordinaire, sauf à revenir une autre fois s'ils ont chance de succès. Ces expéditions sont souvent entreprises sous aucun prétexte et dans le seul but de se procurer de la chair humaine pour célébrer une coïna.

Lorsque les ennemis s'attaquent en plein jour et qu'ils ne cherchent point à se surprendre, ils s'avancent les uns contre les autres en poussant des cris féroces ; ils ne font guère usage alors de leurs casse-tête, mais des armes à feu qu'ils tiennent des baleiniers anglais ou américains. Leur tactique, ou le conçoit, ne ressemble en rien à la tactique européenne que la configuration du sol rendrait du reste impossible. Ils se cachent dans les roseaux, derrière les arbustes et se font une guerre de tirailleurs.

Il y a des coïnas moins atroces que celle qui a été décrite plus haut. C'est parfois une simple partie de plaisir qui réunit un certain nombre d'hommes et de femmes sur un des ilots inhabités du groupe. Ayant emporté avec eux des provisions, ils passent là quelques journées en festins et en libations, se livrant à une débauche effrénée.

Bien que les mœurs des Canacs soient fort relâchées, ils ne vivent cependant point dans une promiscuité aussi complète qu'on pourrait se l'imaginer, et sous ce rapport ils ont plus de moralité que les nègres. Chaque homme a une femme en titre, avec laquelle il vit maritalement. Quoique ces sortes d'unions soient de simple convenance, et n'obligent point à une fidélité rigoureuse, elles sont en général assez stables. Toutefois il se fait de nombreuses infractions au pacte conjugal en faveur des étrangers. Quand il arrive un bâtiment baleinier sur une baie, toutes les femmes et même les jeunes filles de neuf ou dix ans, s'empressent de s'y rendre. Les maris eux-mêmes conduisent leurs femmes à bord et les troquent pour une chemise, pour un chapeau ou tout autre objet. Ces sortes de transactions leur paraissent toutes naturelles et ils n'y voient aucun déshonneur ; mais si une femme, mariée selon l'usage du pays, avait des relations avec un autre Canac, elle serait l'objet de mauvais traitements de la part de son mari. Le roi et les chefs ont aussi de grandes privautés avec les femmes de leurs baies. Ce qui se passe à l'arrivée et pendant le séjour d'un bâtiment baleinier sur une baie, est devenu chose habituelle dans celles où nous sommes établis. Presque tout ce que les indigènes obtiennent des Français, leur est donné en échange de leurs femmes. Quelquefois cependant, ils apportent des coquillages, des poissons, des cochons, des poules, des fruits du pays. On leur donne, en retour, du pain, du tabac, de l'eau-de-vie qu'ils appellent *tonou*.

(1) Voir le numéro d'hier.

risées de pièges tendus à la bonne foi, et le commerce est devenu une science, science de fourberies et de ruses, dans laquelle il n'est pas facile d'être expert. Acheter et vendre, ce sont des opérations délicates et fort ardues. Il ne suffit pas aujourd'hui pour réussir dans une entreprise agricole, de savoir conduire une charrue et d'être un excellent agronome, il faut encore être habile négociant et savoir conclure un marché. Introduisons la vérité dans les relations commerciales, anéantissons la science mercantile, science perfide et honteuse ; mettons le producteur et le consommateur à l'abri des piéges et des exactions du commerce, délivrons l'agriculture du fléau des marchands et nous aurons guéri l'une des sept plaies qui ravagent nos campagnes.

---

Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui un long article sur les malheureux accidents qui viennent d'arriver coup sur coup: à Paris, sur le chemin de fer de la rive gauche ; à Montpellier sur le chemin de fer de Cette. Ainsi que nous l'avons déjà fait plusieurs fois, il appelle l'attention du gouvernement sur les précautions qu'il serait urgent de prendre pour que de si terribles malheurs ne se renouvellent plus.

Si, il y a moins d'un siècle, on était forcé de faire son testament avant de monter en diligence pour venir de Toulouse à Paris, aujourd'hui on doit recourir à cette suprême précaution, lorsqu'on doit aller faire une promenade à Versailles. En fait de sécurité sur les chemins de fer, nous en sommes donc à peu près au même point où se trouvaient nos ancêtres sous Louis XIV en fait de voitures publiques. Qu'on juge par là de l'énormité des progrès que nous avons encore à accomplir !

Un tel état de choses est réellement intolérable, et il importe que le gouvernement hâte les essais des nouveaux systèmes de chemins de fer qui viennent d'être votés par les chambres. Mais il ne suffit pas que l'on connaisse la valeur du système Arnoux et du système atmosphérique ; il faut essayer le système Jouffroy, le système Pecqueur; il faut voir jusqu'à quel point seront utiles telles ou telles pièces inventées par tant d'ingénieurs divers, tels ou tels moyens de connaître la vitesse, d'amortir les chocs, d'éviter les rencontres, d'empêcher les malheurs qui se produisent d'une voie à une autre. Il faut que le gouvernement organise promptement un vaste système d'expériences, car jamais problème n'a plus vivement intéressé la sécurité publique.

Mais ce n'est pas à cette conclusion que se trouve conduite la logique du *Journal des Débats*. On aura beau faire, dit-il; tant qu'on marchera à grande vitesse, condition de l'existence des chemins de fer, mille dangers seront à craindre, et nulle puissance humaine ne pourra empêcher que de grands malheurs ne viennent affliger le monde. Il n'y a qu'un remède au mal, s'écrie le journal des grands capitalistes, c'est de faire en sorte que les compagnies réalisent de grands bénéfices !

Mais il paraît malheureusement que toutes ces nouvelles sont autant de présomptions gratuites, autant d'illusions. Nous apprenons par les journaux de la Silésie que M. Pelz, libraire, vient d'être arrêté et conduit en prison.

M. Pelz a publié quelques brochures où il était question de la misère des tisserands silésiens. C'est lui qui s'est rendu à Berlin pour y défendre les intérêts des prolétaires. Toutes ses brochures avaient paru avec l'autorisation de la censure. C'est donc sous l'accusation d'une complicité morale que M. Pelz vient d'être arrêté. Le gouvernement prussien suit la pente des autres gouvernements, sans avoir le courage d'en convenir ouvertement. La circulaire du roi de Prusse sur les pauvres nous avait donné meilleur espoir.

---

L'enquête sur les troubles de Bohême vient de commencer. Le gouvernement a organisé à cet effet une commission spéciale à Prague. L'autorité municipale de cette ville, appelée à partager les travaux de la commission, a tenu sa première réunion.

Nous voyons avec peine, d'après les détails que nous transmettent les journaux d'Allemagne, que le gouvernement de Vienne et la bourgeoisie de Prague prennent une fausse route ; qu'ils ne veulent pas examiner la question au fond ; qu'ils se trompent sur sa gravité et sur le choix des moyens à prendre pour empêcher qu'elle ne devienne plus grave encore.

La cause des troubles, c'est la misère des ouvriers ; la cause de la misère, c'est l'abaissement du salaire, c'est la lutte entre les fabricants et les travailleurs, c'est, en un mot, l'anarchie industrielle.

Voilà ce que le gouvernement de Vienne et la bourgeoisie de Prague ne veulent pas voir. Suivant eux, la situation n'est pas grave, parce qu'elle ne date pas de loin ; elle ne tient qu'à trop de franchises qu'on a accordées, il y a deux ans, aux Juifs, et qu'au manque d'ensemble dans les mesures répressives et administratives. Chasser les juifs hors la ville, organiser la bourgeoisie en garde nationale, mettre à l'ordre du jour la répression, tels sont les moyens que la bourgeoisie et l'autorité semblent vouloir adopter pour empêcher les troubles de se renouveler.

C'est faire bon marché des souffrances du peuple, c'est surtout s'aveugler sur la portée et la nature du mal que de l'attribuer à de pareilles causes et de vouloir le guérir par de pareils moyens.

Bourgeois de Prague, renoncez à vos préjugés de caste, associez-vous à vos ouvriers, organisez le travail, et vous verrez le bien-être se répandre partout, et la tranquillité, rétablie d'elle-même, sera longue et durable.

---

La commission scientifique nommée par don José de Garay, sous la direction de l'ingénieur don Cayetano Moro, pour explorer l'isthme de Tehuantepec (Mexique), vient de publier le résultat de ses travaux.

Cette exploration, qui a pour but d'ouvrir une communication entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, est d'une haute importance, car

l'émotion produite par cet événement sur les imaginations de ces jeunes filles, qui n'avaient pas pu se persuader que leur compagne chérie fût maudite aux yeux du ciel. Elles auraient pu s'en douter cependant ; car, durant sa maladie, on s'était abstenu de demander, suivant la coutume, les prières de toute la maison pour le rétablissement de la jeune malade, et, après sa mort, aucune parole, aucun chant funèbre, aucun témoignage de regret n'avait annoncé la perte d'une compagne.

Ainsi, dans un établissement fondé, entretenu par l'Etat, qui protége tous les cultes, une jeune fille, parce qu'elle était protestante, n'a pas été recommandée aux prières de ses compagnes ; parce qu'elle était protestant, son corps a été exclu du cimetière et jeté furtivement hors de la maison. Si les faits sont exacts, et ils nous sont attestés par des personnes bien informées, le clergé qui les a conseillés a manqué de charité, de véritable esprit chrétien ; la direction de la maison royale, en cédant à des suggestions intolérantes, a fait preuve de la plus coupable faiblesse.

Nous attendons, nous réclamons des explications sur cet événement, et nous ne doutons pas que l'autorité supérieure sous laquelle est placée la maison de St-Denis, n'agisse avec fermeté et décision. Filles de légionnaires, les jeunes protestantes qui doivent l'accès de cet établissement aux services de leur père, ont les mêmes droits que leurs compagnes à la sollicitude, à la protection efficace de l'Etat.

Nous espérons qu'une enquête sera faite sur l'acte odieux que nous signalons ; il se rattache à un système d'empiétements et d'usurpations religieux auxquels il est urgent de mettre un terme.

## Mexique.

Le paquebot anglais de la Vera-Cruz nous apporte des nouvelles, du Mexique, jusqu'à la date du 2 juin.

Une nouvelle descente, à main armée, avait été faite contre le port mexicain de Tabasco, par une troupe d'aventuriers. Pour bien faire comprendre ce nouvel acte d'hostilité contre cette ville, nous allons entrer dans quelques détails.

En 1834, le gouvernement fédéral du Mexique fut changé en gouvernement central ; les Etats unis du Mexique prirent le nom de République mexicaine.

L'Etat du Yucatan devint, comme les autres, un département de la république. Ce changement fit éclater plusieurs tentatives de révolte, enfin le Yucatan se déclara indépendant en 1840. Le général Mendez fut élu légalement gouverneur, et résidait à la capitale Merida.

En 1843, après plusieurs faits d'armes, un traité a été conclu entre le Yucatan et la capitale. Ce traité accorde au Yucatan le droit d'avoir une administration particulière pour tout ce qui regarde les affaires intérieures ; les affaires extérieures sont soumises au gouvernement central de Mexico.

Dans les troubles qui eurent lieu au Yucatan, le Havanais Sentmanat, qui avait été expulsé de la Havane, et qui s'était retiré à la Nouvelle-Orléans, vint offrir ses services aux révoltés. Il fut accueilli, et on lui donna un

---

Quand un Canac livre ainsi sa femme, cette transaction établit entre les parties, une espèce de lien par lequel elles deviennent, selon le langage du pays, *taïo*, c'est-à-dire amies. Cette coutume implique que les individus changent entre eux de nom, et ont tout en commun. C'est ainsi que le roi Iotété avait pris le nom d'un de nos chefs, qui, de son côté, était censé s'appeler Iotété. Aujourd'hui, cette coutume a beaucoup dégénéré, et en prenant un Canac pour taïo, on ne partage avec lui que les faveurs de sa femme, ce à quoi il consent d'ailleurs de la meilleure grâce du monde, se contentant de recevoir de temps en temps quelque cadeau de tabac, d'eau-de-vie ou de vieux vêtements.

Les Canacs considèrent les femmes comme des êtres d'une nature inférieure, créés uniquement pour le service et le plaisir de l'homme. Ils leur accordent, il est vrai, une âme et une vie future; mais ils pensent qu'en l'autre monde, tout comme en celui-ci, elles n'auront point une existence indépendante et qu'elles continueront à servir l'homme pour ses besoins et ses jouissances.

Ces sauvages ont peu de maladies, et ils possèdent contre le mal une force de réaction telle qu'il est rare de les voir succomber à une maladie aiguë ; mais le contact immonde de la civilisation a déjà propagé parmi eux des maux qui leur étaient inconnus. Quand un individu est malade, surtout si c'est une femme, il est considéré comme impur, et, loin de lui porter secours, chacun s'éloigne de lui. Si même on en est trop incommodé, on le transporte au loin dans un lieu isolé où l'on se contente de lui envoyer de temps en temps de la nourriture.

Il est aussi dans leurs usages de préparer le cercueil du moribond en sa présence, et ce qui est plus étrange, quand on s'aperçoit que le patient est près de rendre le dernier soupir, on lui met dans la bouche un morceau de tapa mouillé, puis quelque ami charitable lui serrant avec les doigts les lèvres et les narines, l'aide à mourir plus vite. Cette coutume a son origine dans les idées des Canacs sur le sort futur de l'âme, sur sa nature et son siége dans le corps. Ils considèrent l'âme (*kuhané*), comme une espèce de souffle, principe de notre existence, qui siége dans la région épigastrique et s'échappe du corps avec le dernier soupir. Ils croient qu'en étouffant le malade, on ferme issue à l'âme, qu'elle reste à sa place et continue d'y vivre jusqu'à ce que le corps soit entièrement détruit. Pendant la décomposition, un autre corps est créé, selon eux, dans une île lointaine où l'on trouve l'abondance de tous biens, et l'âme s'envole pour habiter ce nouveau corps quand le premier est complètement décomposé. Si on laisse arriver la mort naturelle, l'âme s'échappe du corps, s'égare dans l'espace et périt d'inanition.

Quand un Canac est mort, on frotte le cadavre pendant plusieurs jours avec de l'huile de coco, puis on le porte dans une case isolée, préparée exprès pour lui (*moraï*). On a soin de renfermer dans le cercueil de la popoï et tout ce qui est nécessaire à la nourriture de l'âme. Ces comestibles sont dévorés par les rats, et les Canacs le savent bien, mais ils croient toujours que l'âme en consomme une partie. Ces cadavres en putréfaction répandent au loin une odeur infecte, et l'on doit attribuer à ces émanations putrides quelques-unes des épidémies qui ont ravagé diverses baies des Marquises.

Les jeunes enfants qui meurent ne sont point déposés dans un moraï. Après les avoir couchés dans des espèces de paniers ou de sacs tressés avec des feuilles, on les suspend aux branches d'un cocotier consacré à cet usage. J'ai vu dernièrement un de ces arbres mortuaires aux branches duquel étaient suspendus plus de quinze paniers contenant chacun un cadavre d'enfant.

Les Canacs adorent, dit-on, des idoles. J'ai vu en effet des morceaux de bois grossièrement sculptés en forme de figure humaine ; mais il paraît que le culte qu'ils rendent à ces prétendus dieux est fort peu assidu ; jusqu'ici, dans les baies où nous habitons, je n'ai rien vu qui indique que les indigènes aient une religion quelconque.

Il y a cependant, dans le pays, des prêtres et des prêtresses, qui ont une grande autorité et sont après le roi les personnages les plus importants ; mais les fonctions de ces individus ne sont aucunement relatives à des pratiques de dévotion. Elles consistent à transmettre les ordres du roi, à présider aux coïnas et à imposer le *tabu*, c'est-à-dire à déclarer que certaines personnes, certaines choses, ou certains lieux, sont sacrés, ce qui emporte une défense formelle de toucher à ces personnes, à ces choses ou de mettre le pied dans ces lieux.

Le tabu est, dit-on, en grande vénération parmi les indigènes et quiconque le viole s'expose à être mis à mort. Cette sorte de loi est fort souvent exploitée par le roi et les chefs au détriment des autres canacs et par les hommes au détriment des femmes. C'est ainsi que la chair de cochon, de même que la chair humaine, quand on mange des ennemis vaincus, est *tabu* pour les femmes: de même les pirogues de guerre, où les hommes seuls ont le droit de monter, etc. Les grands prêtres se mêlent aussi de prédire l'avenir et sont souvent consultés aux moments de guerre. Une prêtresse avant annoncé qu'une baleine se trouvait dans certains parages, fut fort maltraitée par les Canacs qui avaient fait une expédition pour pêcher ce cétacé et qui ne le trouvèrent point. Elle se retira chez nos missionnaires et devint une des premières prosélytes qu'ils aient faites à la religion catholique.

La langue canaque paraît être fort pauvre. Leur alphabet ne se compose que de 14 de nos lettres. Ce sont d'abord nos cinq voyelles : a, e, i, o, u, (la dernière se prononce *ou*), puis les consonnes F, H, K, M, N, P, R, T, V; mais il y a dans leur langue des syllabes qu'il est impossible de rendre exactement avec les lettres de notre alphabet. La lettre *h* est toujours fortement aspirée dans leur idiome et les *e* sont fermés ou ouverts. Ils ont aussi plusieurs sons gutturaux, et tels sont presque tous ceux où existent le K. Ils n'ont point de conjugaisons et ne distinguent dans les verbes que trois temps sans modes ; ils les désignent par une particule différente, placée devant le verbe. Le geste entre pour beaucoup dans l'expression de leur pensée, et le même mot a une foule d'acceptions différentes.

On mesure le temps dans le pays en comptant par *lunes*. Un laps de temps de dix *lunes* s'appelle *tau*, et correspond à notre année. Trois récoltes de fruits d'arbre à pain (mei) représentant le même laps de temps; on compte aussi quelquefois par le nombre de ces récoltes.

On ne sait point partager l'année en saisons, ce qui s'explique par l'uniformité presque constante de la chaleur et des autres conditions climatériques. Il y a cependant aux Marquises deux saisons assez distinctes : celle des pluies, qui dure depuis le mois de juin ou de juillet jusqu'en septembre ou octobre, et celle de la sécheresse, qui prend le reste de l'année. Toutefois, il pleut de temps en temps dans cette dernière saison, et au moins une fois tous les quinze jours.

Pour les époques reculées, la manière de supputer le temps qu'emploient les indigènes est fort peu précise, parce qu'ils adoptent une base infiniment variable. En effet, ils comptent alors par génération. Cette méthode, au reste, n'est mise en usage que par quelques familles qui se prétendent anciennes et par la famille royale. Dans ces familles, on conserve précieusement, comme des objets sacrés, des cordes auxquelles on fait un nœud à chaque génération, c'est-à-dire chaque fois que meurt le chef de la famille. D'après le calcul du révérend père François de Paule, supérieur de la mission, qui a vu les cordes conservées dans la famille du roi Iotété, en supposant six générations dans un siècle, la dynastie de ce roi remonte à plus de trois mille ans, et l'époque la plus reculée dont on conserve la tradition, à plus de quatre mille. Il est plus que probable que ces calculs sont loin d'être exacts, et que le désir de s'attribuer une ancienne origine a fait ajouter aux cordes plus de la moitié de leurs nœuds.

Les Canacs ne connaissent point leur âge et n'ont aucune expression pour rendre cette idée. Ils ont différents termes pour exprimer les différentes phases de la vie, enfance, jeunesse, âge mûr. Pour un enfant nouveau-né, ils disent, quand il s'agit d'un garçon, *tamahoii*, d'une fille, *moihou*: quand l'enfant est assez fort pour se traîner, *tama ua hui* ; lorsqu'il est capable de s'asseoir, *tama ua noho*; lorsqu'il se tient debout, *tama ua mao* ; quand il marche, *tama ua hee*. Un enfant de deux à dix ans, se dit *toiki* ou *poita*, âge puéril. L'âge de la puberté se dit *hehe* ou *femeiti*, pour les garçons, *pokoehu*, pour les filles. L'âge viril, *kenata*, pour l'homme, *motua*, pour la femme. La vieillesse se dit, pour l'homme, *koua*, pour la femme, *pakahio* ; décrépitude, pour les hommes, *koumotua* ou *hoo hina* ; ce dernier mot signifie tête blanche ; pour les femmes, on dit *moehae* (mot à mot, qui demeure à la maison).

Chacune des îles qui composent le groupe des Marquises a son roi ou *akaïki nui* (chef grand), dont l'autorité s'étend sur tous les autres chefs ou akaïki de l'île. Ceux-ci ont sous leur pouvoir la baie où ils habitent, mais leur autorité ne dépasse point les limites de cette baie. L'autorité du roi et celle des chefs de baies, est solidement assise, et leurs personnes sont entourées de respect et d'attachement, sans qu'ils cherchent à s'entourer d'aucun prestige et malgré l'intimité où ils vivent avec tout le monde. Bien qu'ils puissent exercer leur pouvoir d'une manière arbitraire, ils n'en abusent jamais. Leurs sujets sont chargés de pourvoir à tous leurs besoins, et les prérogatives de ces rois et chefs se bornent à ne point travailler. Il est probable que leur ambition et leurs désirs ne vont pas plus loin. L'autorité royale, de même que celle des chefs, se transmet par la voie héréditaire de mâle en mâle. L'occupation des Marquises, entreprise dans le seul but de les coloniser, serait, de l'avis de tous ceux qui ont vu le pays, une duperie pour la France. Aussi chacun rattache-t-il à cette occupation tel ou tel projet que je m'abstiens d'examiner ici.

AUGUSTE PELLARIN.

### NOUVELLES DU MAROC.

Les correspondances espagnoles ne nous apprennent rien de bien important, quant aux affaires du Maroc. Les nouvelles de Tanger sont très confuses, et il n'y a guère lieu d'y ajouter foi. Suivant certains bruits, la ville aurait été incendiée par les Maures; selon d'autres, il n'y aurait eu de brûlé que le quartier habité par les juifs.

L'escadre française était encore à Cadix le 30 juillet. C'est le 2 août qu'expire le délai donné par le prince de Joinville à l'empereur. On prétend qu'à la date du 30 il ne restait pas un chrétien à Tanger.

Une correspondance de Gibraltar revient sur le fait de l'envoi à Tétuan d'un vaisseau anglais chargé de munitions pour les Maures. Cette même correspondance annonce que le vice-amiral Owen a donné l'ordre au navire anglais l'Albion d'aller immédiatement stationner dans la rade de Tanger, sous les ordres d'un commodore, dans le but de protéger les sujets britanniques et les intérêts du commerce anglais. On pense, ajoute-t-elle, que lorsque le prince de Joinville sera instruit de ce fait, il ira aussi stationner avec son escadre à Tanger, et que, dès que le délai sera expiré sans avoir obtenu la réponse qu'il attend de Larache, S. A. R. procédera, sans plus de retard, au bombardement de Tanger.

Le *Constitutionnel* regarde comme certain que le gouvernement a reçu hier du Maroc plus de nouvelles que n'en publie le *Messager*. Suivant le *Constitutionnel*, l'empereur Abd-er-Rhaman aurait accepté l'ultimatum de la France, et de plus, se serait engagé à faire marcher contre Abd-el-Kader les troupes qui sont sous le commandement de son fils. Ce serait là le sens de l'énigme orientale : *Il n'y aura que le bien.*

Les affaires du Maroc, ajoute le *Constitutionnel*, entrent donc dès aujourd'hui dans une phase nouvelle. Abd-el-Kader refuse de se soumettre; il a pour lui le fanatisme religieux des tribus de la montagne; Abd-er-Rhaman oppose ses troupes régulières et soldées. C'est donc une guerre civile qui va éclater sous nos yeux et dont l'issue se fera peut-être longtemps attendre.

— Le gouvernement continue, d'ailleurs, à renforcer notre armée d'Afrique. On lit dans le *Toulonnais* :

« Quatre détachements du train des équipages de ligne, conduisant chacun 70 mulets, provenant du dépôt de remonte de Saint-Maixent, ont passé à Carcassonne (Aude), les 21, 23, 25 et 27 juillet pour se rendre à Oran.

» Trois autres détachements de la même arme, destinés aussi à passer en Afrique, et composés de 30 hommes et 70 mulets environ, ont dû arriver à Carcassonne, les 29, 31 juillet et 2 août; ils ont pris la route de Cette où ils doivent s'embarquer. »

Dans la chambre des communes, sir Robert Peel a annoncé qu'il proposerait à la chambre de s'ajourner momentanément, afin de donner à la chambre des lords le temps d'expédier les affaires dont elle est chargée. L'honorable baronnet a ajouté que la prorogation n'aurait lieu qu'après le jugement de l'affaire O'Connell.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 août, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

## Faits divers.

Le *Bulletin des Lois* publie aujourd'hui :

1° La loi portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1845;

2° La loi portant fixation du budget des recettes de l'exercice 1845;

3° La loi portant concession à la commune de Boetsch et à la ville de ... de plusieurs édifices affectés au culte catholique et au culte protestant.

— Suivant des informations dont la *Revue de Paris* garantit l'authenticité, le valet de chambre de M. de Lantivy, consul de France à Jérusalem, aurait été assassiné dans le jardin de la maison consulaire.

— M. le marquis de Chasseloup-Laubat, envoyé de France près la confédération germanique, était de retour à Francfort le 5 août.

— Le *Times* avait annoncé la mort de la grande duchesse Alexandra, en ajoutant que cette nouvelle avait *rempli de joie* le cœur des hommes politiques de l'Allemagne. Les feuilles allemandes avaient rectifié cette nouvelle en prétendant que la grande duchesse était seulement accouchée d'un enfant mort. Le *Correspondant de Hambourg*, arrivé ce matin à Paris, dément les deux nouvelles; la santé de la princesse, qui n'entrait que dans le sixième mois de sa grossesse, devenait de plus en plus rassurante.

— Le comte de Nesselrode est arrivé ces jours derniers en Angleterre, accompagné de son fils, il se rend, dit-on, à Brighton, pour prendre les bains de mer. Mais il est fort à croire que le voyage du principal ministre russe a un but sérieux.

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« La reine Victoria est peut-être la seule personne de son royaume (et à ce propos on ne lui épargne pas les épigrammes) qui soit animée de sympathies sincères pour la France et ses princes. Le trait suivant, raconté par la *Revue des Deux-Mondes* dans sa dernière livraison, en est une preuve curieuse. « Lorsque la *Note* du prince de Joinville arriva en Angleterre, elle y excita un mécontentement général. La reine, dans le premier moment, partagea le sentiment de tout le monde, en déclarant toutefois qu'à son avis la *Note* n'était pas du prince. Plus tard, quand il fut, à n'en pas douter, que le prince était l'auteur de cet écrit, si bien accueilli autour d'elle, elle se mit à le relire attentivement et le ju-

...gale, a répondu qu'en sa qualité d'ancien bourgmestre, il était versé dans la législation criminelle.

— On écrit de Copenhague :

« Voici les principales dispositions contenues dans le testament du célèbre sculpteur Thorwaldsen : « Je lègue à ma ville natale, Copenhague, tous les objets d'art qui m'appartiennent, tant ceux qui se trouvent à Copenhague que ceux qui sont à Rome, tels que statues, bas-reliefs, vases antiques, etc., planches, livres. Tous ces objets devront former un musée distinct qui portera mon nom et qui devra rester intact.» Suivent des dispositions concernant les héritiers du testateur. »

— Le 5 juillet, le thermomètre était monté à 96 degrés à la Nouvelle-Orléans. On assure que six personnes qui avaient reçu un coup de soleil, sont mortes instantanément. Le même jour, six personnes ont aussi perdu la vie à Cincinnati, pour avoir bu de l'eau glacée pendant qu'elles étaient en transpiration.

— Le gouvernement belge s'occupe du projet de relier les chemins de fer de la Belgique avec la région nord-est de la France, c'est-à-dire de prolonger la ligne de Bruxelles jusqu'à Rocroi. Des communications ont été faites sur ce sujet à M. le prince de Chimay, qui a adopté cette idée avec chaleur, et veut la compléter en concourant à l'établissement d'un chemin de fer de Rocroi jusqu'à Reims.

— Les dernières nouvelles de Chine, dit une feuille allemande, annoncent la publication d'un décret impérial qui interdit aux mandarins de persécuter les missionnaires chrétiens. On fonde là-dessus les plus grandes espérances pour la propagation du christianisme dans l'empire céleste. La plupart des missionnaires appartiennent à l'église anglicane, ce qui explique l'indulgence du gouvernement chinois, laquelle est tout à fait en contradiction avec les cruautés précédemment commises par lui. Indépendamment des missionnaires anglais, il y en a aussi en Chine beaucoup de catholiques. Dans les dernières années, les Russes ont également cherché à faire des prosélytes.

LA FILLE DU MAÇON. — Héloïse N..., fille d'un maçon, demeurant rue Coquenard, avait été mise de bonne heure dans un pensionnat. Son éducation terminée, elle revint chez son père, simple ouvrier, qui s'était imposé des privations de toute nature pour donner à sa fille une éducation de demoiselle; puis elle entra comme teneur de livres dans un magasin de nouveautés. Mais cette position était bien loin de répondre aux espérances de la jeune fille, élevée avec des enfants appartenant à de riches familles.

Il y a huit jours, Héloïse quitta le magasin où elle était employée pour revenir chez son père; puis, avant-hier, elle l'abandonna et alla louer une chambre à l'hôtel Brady, dans le passage de ce nom. A peine installée dans ce modeste domicile, la jeune fille s'y enferma, écrivit longuement, puis elle sortit à plusieurs reprises, rentra vers la fin du jour; la soirée et le lendemain se passèrent sans qu'on l'aperçût.

Cependant le maçon, que la disparition de sa fille avait mis au désespoir, ne négligeait rien pour découvrir sa retraite; il apprend enfin qu'elle s'est logée à l'hôtel Brady, et il s'y rend en toute hâte. — Héloïse ..., dit le maître de la maison répondant aux questions du malheureux père, oui, nous avons cela depuis deux jours; voyez au n° ....

On monte à la chambre indiquée, le maçon suit de près la servante; tous deux entrent dans la chambre, et là un affreux spectacle s'offre à leurs regards : la jeune fille, étendue sur son lit, avait cessé de vivre depuis vingt-quatre heures; près du lit était deux fourneaux de terre contenant quelques restes de charbon et sur une table vermoulue se trouvait une lettre que, avant de mourir, la malheureuse jeune fille avait adressée à son père. Voici quelques-unes des phrases tracées à l'heure suprême par cette insensée :

« Mon père ! pourquoi es-tu maçon ? .. Cette pensée me tue; je ne puis me résoudre à dire aux gens parmi lesquels j'ai vécu jusqu'à présent : *Mon père est maçon* ! Avec moins d'amour-propre, j'étais perdue; je vais mourir... Merci, mon Dieu ! »

Cette malheureuse a été inhumée hier; il a fallu prendre des mesures violentes pour sauver son malheureux père de son désespoir.

(*Gazette des Tribunaux.*)

# VARIÉTÉS.

## La Science nouvelle.

PAR VICO.

Traduite par l'auteur de l'*Essai sur la formation du dogme catholique.*

Importance de Vico. — Ce qui lui a manqué. — Ses points de vue grandioses ou ingénieux. — La Grèce antique. — M. Ferrari. — M. Michelet. — Mystérieux auteur de l'*Essai sur la formation du dogme.*

Celui des ouvrages de Vico qui résume le mieux son système, la *Scienza nuova*, vient d'être traduit en français pour la première fois d'une manière complète.

Ce fait doit intéresser tous les historiens, tous les écrivains, tous les penseurs, car la gloire de Vico, déjà grande en France, n'y projette pourtant qu'une lueur confuse. On sait qu'à ce nom se rattachent de grands efforts intellectuels, des aperçus historiques immenses, mais on sait beaucoup moins ce que Vico a réellement pensé, ce qu'il a découvert. On ne le lit pas plus que Bacon, Descartes, Leibnitz, Niebuhr, grands hommes dont les noms ne servent pas moins à brillanter les phrases de nos apprentis en philosophie. Nous prédisons le plus grand succès à la traduction de la *Science nouvelle*, si tous ceux qui ont exalté ou dénigré Vico, à tout hasard, se croient obligés en conscience de savoir quel homme c'était, et sur quel sujet il a écrit.

En 1668, naquit, dans le royaume de Naples, un homme prédestiné aux plus larges spéculations. Il ouvrit à la philosophie de l'histoire, des horizons immenses, mais son temps, son pays, ne le comprirent pas. L'auteur de la *Science nouvelle* fut réduit à concourir pour une chaire de jurisprudence. Vico ne réussit jamais à devenir professeur de droit. Cela se comprend de reste: il avait du génie : ses théories audacieuses, publiées à grand'peine, ne reçurent de son vivant que de rares approbations, et des poésies médiocres auxquelles dut s'abaisser son intelligence, furent son principal titre à l'estime de ses contemporains.

Aujourd'hui, nous apprécions mieux son œuvre; cependant elle

...tous, et, dans les annales de chacun d'eux, il a fait pénétrer plus d'un rayon de lumière. Les Egyptiens disaient que, dans leur pays, les dieux avaient régné avant les héros, les héros avant les hommes; Vico interprète, généralise cette idée; il esquisse les caractères des époques fabuleuse, héroïque, historique, qui ont dû se succéder chez tous les peuples; il comprend le premier un passage de Clément d'Alexandrie, qui constate chez les Egyptiens l'existence de trois écritures: l'une représentant les objets, l'autre symbolique, la troisième phonétique, et l'explication donnée par Vico est aussi celle qui a servi de base à la grammaire égyptienne de M. Champollion.

La nomenclature géographique des Grecs est devenue pour Vico le texte de réflexions ingénieuses, spirituelles, poétiques, et ce qui vaut mieux encore, profondément judicieuses et vraies. Laissons parler le traducteur qui a placé, en avant de la science nouvelle, une appréciation claire et substantielle de Vico et de ses œuvres :

« Comment se fait-il, se demande Vico, comment se fait-il que » les plus anciens monuments grecs nous aient conservé le nom » de contrées fort éloignées de la Grèce et telles que l'Hespérie, la » Scythie, la Mauritanie, le Pont, etc? La réponse que Vico fait à ces » objections dénonce en lui la présence d'un génie supérieur. Les » Grecs, dit-il, ne connaissaient au commencement que leur propre » pays et les terres qui l'environnaient; et ce fut à ces terres » qu'ils donnèrent les noms qui convenaient à leur position géographique, » mais dont les étymologies nous échappent quelquefois.

» Toute mer était désignée sous le nom pompeux d'océan, et » c'est pourquoi nous voyons souvent le nom d'océan figurer dans » les anciens écrits des Grecs. La Scythie d'Anacharsis était la partie » septentrionale de la Grèce; l'Hespérie, la partie où l'étoile » du soir paraissait d'abord, c'est-à-dire la partie occidentale de » la Grèce; la Mauritanie était la Morée; et les habitants de la Morée » sont précisément ces Maures blancs dont certains anciens » auteurs nous entretiennent avec étonnement. Le Pont était d'abord » cette partie de l'Asie-Mineure située entre le Bosphore et la » Mer-Noire ou le Pont-Euxin; plus tard les Grecs, ayant navigué » sur cette mer, donnèrent le nom de Pont au royaume situé à » l'extrémité opposée du Pont-Euxin. C'est ainsi que, franchissant, » de tous côtés les frontières de la Grèce, ils transportèrent aux » pays éloignés le nom des provinces grecques dans la direction » desquelles ils se trouvaient.

« Le pays, placé au midi de la Grèce, devint la grande Mauritanie. » L'Italie, qui fut aussi la grande Grèce, porta un jour le nom » d'Hespérie, parce qu'elle était à l'occident de la Grèce; mais ce » nom passa par la suite à l'Espagne, parce que celle-ci était encore » bien plus occidentale que l'Italie. La Scythie de même, se » trouva être cette immense contrée du nord, d'où sont sortis tant » de peuples divers. Vico entre à ce sujet dans des détails, au milieu » desquels il ne s'égare pas, guidé qu'il est par sa merveilleuse » pénétration, et dédaignant cette fois le dangereux secours de la » fausse science, à laquelle il s'abandonne trop souvent. »

Vico le premier, refusant à Homère l'existence individuelle, a vu dans l'Iliade et l'Odyssée, l'œuvre poétique de tout un peuple. Aujourd'hui, l'assentiment général du monde savant est acquis à cette thèse. Le premier encore il a nié le voyage en Grèce des Décemvirs. Interprétant l'histoire romaine tout entière, il a devancé deux historiens de Rome, Niebuhr et Michelet dans le champ des inductions hardies mais fécondes.

La première édition complète des œuvres de Vico a été donnée à l'Italie par M. Ferrari, qui devait ensuite apprécier la science nouvelle dans un ouvrage français publié en 1839: *Vico et l'Italie*. Les titres de M. Ferrari, comme philosophe, ne brillent pas encore à nos yeux; mais on ne peut lui refuser du mouvement, de la chaleur, de l'aptitude aux résumés historiques. Dans *Vico et l'Italie*, nous avons contemplé avec intérêt le tableau intitulé : L'Italie au seizième et au dix-septième siècles.

Quand cet ouvrage parut, M. Michelet avait donné au public français une idée générale de Vico; d'abord par une traduction de la *Science nouvelle* interprétée et remaniée, puis par un travail en deux volumes intitulé : *OEuvres choisies de Vico, introduction sur sa vie et ses ouvrages*. Nous constatons avec plaisir que cette publication ne constitue entre M. Michelet et l'auteur de l'*Essai sur la formation du dogme catholique* aucune fâcheuse rivalité. En s'occupant de Vico, les deux écrivains se proposaient des objets différents. M. Michelet traduisant par morceaux, modifiant, interprétant les ouvrages du philosophe de Naples, voulait donner une idée de toutes ses productions, et présenter l'ensemble de son système d'un certain point de vue.

Le nouveau traducteur traduit réellement, complètement, fidèlement et avec une perspicacité qu'on dirait italienne, un des ouvrages de Vico, le principal à la vérité, mais un ouvrage seulement. Bien que ces travaux soient parallèles, ils ne s'engagent pas dans la même voie, ne tendent pas au même but et ne sauraient se nuire. Les locomotives roulent sur des rails différents, il n'y aura pas de choc. Nous croyons même que les deux ouvrages se prêteront une valeur mutuelle; après avoir lu l'exacte et intégrale traduction de la *Science nouvelle*, on sera curieux de connaître l'appréciation de M. Michelet, sur Vico tout entier, et cette appréciation donnera le désir d'étudier au moins un des ouvrages de Vico dans une traduction complète.

Le nouveau traducteur ne prétend pas rendre inutile l'œuvre de M. Michelet, à laquelle il accorde pleine justice : « Un illustre historien, dit-il, M. Michelet, entreprit de rendre populaires quelques-» unes des œuvres de Vico... C'est d'après son livre, très beau » d'ailleurs, que la *Science nouvelle* a été connue jusqu'ici en France. » M. Michelet a fait plus pour Vico que de le présenter par fragments. » Il a donné une belle et exacte traduction de la sagesse » italique, et de plusieurs opuscules. Il a traduit la vie de Vico. » Enfin, il a appelé l'attention publique dont il dispose à juste titre, » sur un magnifique monument perdu dans le désert.

latines, critiquer Origène et saint Ambroise, [illegible] la philosophie obscure de Vico, l'on se fait en général, des idées bien fausses sur la capacité des femmes. La vérité, c'est que l'auteur a glissé dans sa préface, quelques locutions au féminin, pour se cacher davantage et mieux dérouter les investigations de ses supérieurs. Nous avons de fortes raisons pour croire que l'auteur de l'*Essai sur la formation du dogme* et le traducteur de Vico, est un moine de Sicile.

Les objets de ses études ont suivi jusqu'à ce jour une progression chronologique bien marquée; du christianisme naissant il passe à la philosophie italienne des derniers siècles; qu'il avance encore, et que son talent travaille à vulgariser les fécondes idées sociales qui se sont révélées de nos jours! La nouveauté, l'étrangeté des points de vue l'effraieraient-elles? Pour juger, un premier aspect ne suffit pas. Il y avait dans l'antiquité des temples gardés par des sphynx, par des hiéroglyphes bizarres, qui faisaient reculer la foule; mais l'initié ne trouvait pas moins au fond du sanctuaire un oracle de vie. Que *celle* à qui nous devons l'*Essai sur le dogme* ne

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | [illegible] | | | | |
| — fin cour. | 121 15 | 121 45 | 121 [illegible] | 121 20 | 120 95 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 81 75 | 81 80 | 81 70 | 81 75 | 81 60 |
| — fin cour. | 81 70 | 81 80 | 81 65 | 81 70 | 81 60 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | 113 » | » » | » » | 5 0\|0 Bge 1840 | 105 » | 105 1\|4 | H. » 1\|8 |
| 4 0\|0... | 106 » | » » | » » | — Portugais. | 43 » | 42 3\|4 | B. » 1\|4 |
| O. de la V. | 1440 » | » » | B. 1 25 | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3105 » | 3110 » | H. 15 » | 5 0\|0 Naples. | 98 » 55 | » » | B. 20 » |
| C. L. 5000 | 5075 » | » » | » » | — Romain.. | 103 3\|4 | 103 1\|2 | B. » 1\|4 |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1032 50 | » » | » » |
| C. hyp... | 770 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1275 » | » » | H. 5 » | B. Belge. | » » | » » | » » |

Spectacles du [illegible]

6 h. »\|» **OPÉRA.**—Eucharis. Le Serment

8 h. 0\|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.**—Les Préventions. Camaraderie.

7 h. 1\|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Fra Diavolo. Richard.

7 h. »\|» **VAUDEVILLE.** — Satan.

7 h. »\|» **VARIÉTÉS.**— Le Vampire. Bal Mabille. Carmagnola. La Neige.

7 h. 1\|4 **GYMNASE.**—Surprises. Moiroud. Jeunesse. Clermont.

7 h. »\|» **PALAIS-ROYAL.**—Paris voleur. Billet. Polka. Part du Diable.

7 h. »\|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Don César de Bazan.

6 h. »\|» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.

6 h. »\|» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.

6 h. 1\|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées.)— Grands exerc. d'équit.

6 h. »\|» **COMTE.**—Poupée. Polka. Mort aux Rats.

6 h. »\|» **FOLIES.**—Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

On lit dans l'*Aube* du 7 août :

« Depuis quelques marchés, la quantité de grains vendue et le cours ont été en progressant. Aujourd'hui 2671 hectolitres ont été achetés, et c'est une assez forte augmentation que ne justifie pas cette époque de la saison. La seule cause peut en être raisonnablement attribuée aux petits accidents atmosphériques qui, sans compromettre en rien la récolte de nos céréales, contrarient et retardent la moisson. Il faut dire aussi que le marché de samedi dernier a ouvert très calme et à des prix assez bas, dont quelques spéculateurs ont voulu profiter. Mais leur empressement n'a eu d'autre résultat que d'activer la vente et de faire monter les prix de quelques centimes.

» La moisson est partout en pleine activité. Elle a été retardée de plusieurs jours par les pluies dont nous avons parlé un peu plus haut, et qui survenant à tous instants, gênaient ou suspendaient les travaux, et ont long-temps empêché la rentrée des derniers foins et des secondes coupes des prairies artificielles.

» En général, les blés sont fort beaux et paraissent d'excellente qualité. Les avoines seront magnifiques, et de la plus abondante grenaison. Nous croyons à une heureuse et très abondante récolte, malgré les orages éprouvés en juin et juillet. »

BELGIQUE. — On écrit de Bruxelles :

« Les pluies que nous subissons depuis quelque temps, contrarient beaucoup la rentrée des récoltes de blé. Dans quelques localités les grains commencent à germer, et l'on conçoit facilement qu'il doit en résulter un tort très considérable. »

— On lit aussi dans le *Thieltennaer*, journal belge :

« Dans tous nos environs l'on est occupé à faire la récolte des lins, et elle est magnifique. Les petites améliorations apportées à notre industrie linière, et surtout l'absence des marchands étrangers en lin, ont eu l'effet d'engager nos fermiers à confier à crédit à nos tisserands, comme du reste la chose avait lieu de temps immémorial, sauf une interruption pendant les quatre ou cinq dernières années, les petits approvisionnements dont ces ouvriers ont besoin durant la campagne linière qui va s'ouvrir. Le travail, et par conséquent l'existence, seront assurés pendant toute une année, à notre classe ouvrière. C'est beaucoup par le temps qui court, et nous nous réjouissons bien sincèrement d'un pareil résultat. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 7 Août. | | | 8 Août. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1193q. | 54 k. | Arrivages | 1568 q. | 26 k. |
| Ventes | 855 | 73 | Ventes | 1461 | 84 |
| Restant | 18522 | 57 | Restant | 18628 | 99 |
| Cours moyen | | 38,27 | Cours moyen | | 37,75 |
| Cours-taxe | | 38,31 | Cours-taxe | | 38,84 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 73q. | 79k. | 50,30 à 34,15 | Gr. | 01q. | 87k. | 34,15 à 00,00 |
| 1re | 3 | 14 | 38,65 à 00,00 | 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 21 | 98 | 38,20 à 00,00 | 2e | 120 | 89 | 37,25 à 38,20 |
| 3e | 3 | 07 | 28,65 à 00,00 | 3e | 21 | 62 | 29,30 à 29,95 |
| 4e | 0 | 57 | 00,00 à 00,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 639 | 40 | 31,65 à 34,40 | Al. | 1028 | 33 | 32,50 à 37,90 |

SOISSONS, 3 Août. — Farine 1re 33,95 à 35,22.

BOURGES, 3 Août. — Farine 1re 36,47; 2e 34,10; 3e 32,50; 4e 28,00.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 7 août. — *Cours officiel.* Froment 18,66 à 21,00. — Seigle 9,32 à 9,50. — Orge 9,33. — Avoine 7,00 à 9,00. — Son 2,00 à 2,66.

COULOMMIERS, 7 août.— Froment nouveau 20,62 à 21,25; 2e 20,00 à 20,31; 3e 18,75 à 10,35. — Froment vieux 1re 19,38 à 20,00; 2e 18,44 à 19,22; — Orge 9,50. — Avoine 6,88.

Notre marché était passablement approvisionné, pour une époque de moisson. Les blés nouveaux y entraient pour un cinquième environ. La vente a été lente par suite de la disposition des vendeurs à tenir, et de celle des acheteurs à obtenir une nouvelle baisse. Enfin, les premiers ayant fait quelque concessions, vers deux heures le marché a pris un peu d'activité, et tout s'est vendu. En somme, il y a eu sur place une nouvelle baisse. En poche, il s'est fait peu d'affaires, à des prix encore moins fermes.

HOUDAN, 7 août. — Froment 1re 21,33 à 21,67; 2e 20,00 à 20,67; 3e 19,33. — Méteil 18,00 à 20,00. — Méteil bis 15,33 à 17,34. — Avoine 7,00 à 7,10. Halle très peu garnie à cause des travaux de la moisson.

CAEN, *halle du 5 août.* — Froment 1re 22,75; 2e 21,06; 3e 17,75. — Seigle non coté. — Orge 11,92.— Sarrazin 12,34. — Avoine 10,72.

NOYON, 5 août. — C'était hier un véritable marché de moisson, très peu de froment était exposé à la vente. Les prix du blé ont fléchi de 50 c. à 1 fr. Le blé vieux s'est vendu de 18,00 à 19,00 l'hect. Quelques articles de nouveau de 38,00 à 40,00. Ceux-ci laissent encore à désirer pour la sécheresse.

BERGUES, 5 août. — Froment 1re 21,32; d° blanc 2e 20,14; 3e 19,30. — Seigle 10,99. — Orge nouvelle 11,11.

Il n'y avait au marché qu'un faible approvisionnement. Le blé a baissé de 19 c., l'orge de 5 c. L'avoine a haussé de 71 c.

NANGIS, 7 Août. — Froment 19,35.— Avoine 7,00.

TROYES, 3 Août. — Froment 12,50 à 20,00. — Méteil 12,50 à 14,50. — Seigle: 8,00 à 10,50. — Orge 7,50 à 10,00. — Avoine 6,00 à 7,25.

DIJON, 3 Août. — Froment 16,00 à 20,00. Seigle 11,25 à 12,00. — Méteil 12,50. — Orge 10,75 à 11,75. — Avoine 6,00 à 8,00.

NEVERS, 3 Août. — Froment 1re 18,75; 2e 17,50; 3e 16,75. — Méteil 15,75. — Seigle 13,25. — Mouture 14,75. — Orge 12,25. — Avoine 7,50.

BOURGES, 3 Août. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 16,50; 4e 12,25. — Seigle 12,00 à 15,00. — Mouture 14,00 à 16,50. — Marsèche 9,00 à 12,50. — Avoine 7,00 à 7,75.

BELGIQUE. *Bruxelles, 6 Août 1844.* — Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique du 29 juillet au 3 août.

| Marchés régulateurs. | Froment. Prix moyens. | Seigle. Prix moyens. |
|---|---|---|
| Arlon, | 15,80 | 10,60 |
| Anvers, | 18,49 | 11,22 |
| Bruges, | 18,00 | 10,21 |
| Bruxelles, | 18,56 | 10,48 |
| Gand, | 17,59 | 10,07 |
| Hasselt, | 18,25 | 10,62 |
| Liége, | 17,10 | 9,90 |
| Louvain, | 18,74 | 9,88 |
| Namur, | 17,50 | 8,71 |
| Mons, | 17,34 | 9,35 |
| Prix moyens, | 17,82 | 9,98 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37 fr. 50 c. les 1,000 kilogrammes, et le seigle à celui de 21 fr. 50 c. les 1,000 kilogrammes;

2° Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 25 cent. les 1,000 kilogrammes.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 8 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1900 | 1870 | 30 | 1 25 | 1 15 | 1 05 |
| Vaches.... | 56 | 55 | 1 | 1 15 | » 98 | » 84 |
| Veaux..... | 850 | 800 | 0 | 1 46 | 1 24 | 1 10 |
| Moutons.. | 7801 | 7343 | 488 | 1 48 | 1 26 | 1 6 |

Vente généralement facile.

HOUDAN, 7 Août. — 418 veaux gras amenés au marché ont tous été vendus 1,40-1,30-1,20. — Sur 70 veaux d'élève 62 ont été payés de 15,00 à 58,00.

COULOMMIERS, 7 Août.—Il s'est vendu sur notre place 22 chevaux neufs 620,00 à 850,00. 25 chevaux hors d'âge 45,00 à 210,00.—5 bêtes asines 40,00 à 115,00. — 3 taureaux 180,00 à 420,00.—78 vaches laitières 90,00 à 280,00. — 15 vaches de boucherie sur le pied de 0,15 le kil. sur pied.—238 veaux 1,30-1,40-1,50. — Veaux d'élève 137 de 16,00 à 29,00 —52 grands porcs 38,00 à 53,00.—62 petits porcs de 8,00 à 23,00.

NANGIS, 7 Août.—410 veaux présentés prix de vente 1,20-1,40. — 31 bœufs 1,20-1,30. — 6 vaches 0,80 à 1,00.

BOURGES, 3 août. — Bœufs gras 0,80 à 0,90. — Vaches 0,60 à 0,70. — Veaux 1,00. — Porcs gras 1,00. — Moutons gras 0,90. — Brebis grasses 0,60. — Chèvres 0,40 à 0,50.

BORDEAUX, *marché du 27 juillet.* — [illegible] veaux 1,20-1,10; *du 29 juillet.* 91 veaux 1,20-1,04. — 38 bœufs 1,16-1,10. — *Du 1er août* 166 veaux 1,30-1,10.— Porcs 1,20-1,00. 2 août 70 bœufs et 7 vaches 1,20-1,10.

**Viandes diverses et volaille.**

PARIS, *marché de la Vallée du 7 août.*

Lapins 1,00 à 2,00. — Dindes grasses 4,00 à 6,50. — Dindes com. 1,80 à 2,75. — Chapons 2,00 à 6,00. — Oies 3,50 à 4,00. — Poulets gras 2,00 à 3,60. — poulets ord. 1,90 à 2,00. — Canards 1,00 à 1 75. — Canetons 2,00 à 3,00. — Pigeons de volière 0,30 à 0,70. — Pilets 0,20 à 0,50.


En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE DE L'HOMME**

**CONSIDÉRÉ DANS TOUS SES RAPPORTS,**

Par **M. GABRIEL GABET**, ancien avocat.

3 forts volumes in-8°.

Prix : 18 francs avec figures.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES. — TOME Ier : Aperçu du système de l'univers; — De la vie générale; — Plan de l'exposition de la science de l'homme; — Génération de l'homme; — Organisation de l'homme considérée après la naissance; — De la vie végétative. — TOME II : De la vie sensitive ou instinctive; — Sa nécessité; — De la vie spirituelle; — Définition. — TOME III : Du concours des vies instinctive et spirituelle pour diriger l'homme dans la conduite de la vie; — Modifications des vies instinctive et spirituelle qui constituent les différences entre les hommes; — Développement et cessation des vies instinctive et spirituelle; — Différences entre les hommes et les animaux, relativement aux vies instinctive et spirituelle; — De l'humanité, ou de l'homme considéré en association universelle.

**Le Catalogue raisonné des livres de la Librairie Sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.**

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 1; **Lallemand-Lepine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 32; **Pilvat** et Ce, rue de la Monnaie, 22,

ÉDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par Mme **de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8°, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — CORINNE sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

A. HAUSSER, éditeur, 11, boulevart des Italiens, à Paris.

MISE EN VENTE du **PORTRAIT DE RAPHAEL**

*A l'âge de quinze ans*, gravé par **Forster**, d'après le tableau de ce maître, appartenant au Musée du Louvre. Largeur, 45 centimètres, hauteur, 60 centimètres. Prix, avec la lettre : 16 fr.; avant la lettre, sur chine, 20 fr. Les épreuves avant la lettre et d'artiste sont épuisées. (Voir l'article du *Messager* du 2 juillet 1841.)

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10,

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE **de Fourier**,

Brochure in-8 de 48 pag.—Prix : 50 c.


Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.


*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT**,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections [illegible] contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage. [illegible]

5 CENTIMES LA BOUTEILLE. Rue St-Honoré, 398 (400 moins 2), [illegible] à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre** POUR FAIRE EN DIX MINUTES Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne [illegible]

*La Poudre-Fèvre* [illegible]

**VARICES.**

FABRIQUE DE BAS ÉLASTIQUES LEPERDRIEL,

sans œillets ni lacets, et se mettant et s'ôtant comme des bas ordinaires. Bonne pression, ferme, régulière et continue.—Faub. Montmartre, [illegible] à Paris.

quoi? Parce que M. Guizot n'a pas su continuer l'œuvre commencée en 89, pour laquelle on s'est battu en 1830, l'œuvre de l'affranchissement et de l'émancipation de toutes les classes. M. Guizot a proclamé l'entente cordiale avec le gouvernement britannique, c'est-à-dire avec l'aristocratie territoriale et industrielle de la Grande-Bretagne. Pourquoi? Parce que M. Guizot n'a pas su établir l'entente cordiale entre les intérêts opposés du propriétaire et du prolétaire français, du maître et de l'ouvrier de nos villes manufacturières, des capitaux et des bras qui concourent au travail national.

Et voyez tout ce qui s'est fait en politique intérieure, surtout depuis la dernière session! N'est-ce pas une imitation de ce qui se pratique au-delà de la Manche? Comme l'Angleterre, nous avons notre corruption électorale et parlementaire. A la tribune nationale, M. Guizot invoque sans cesse l'autorité des précédents britanniques. M. Thiers en fait autant.

A l'exemple de ce qui a lieu de l'autre côté du détroit, notre bourgeoisie s'est divisée en deux groupes rivaux. La France a eu ses wighs et ses tories. A sir Robert Peel et à lord Palmerston, nous avons pu opposer M. Guizot et M. Thiers. Nous avons fait ainsi, avec nos voisins d'Albion, une sorte de quadrille politique, qui s'est disputé le pouvoir au jeu parlementaire, et qui a laissé en dehors de lui les intérêts sérieux des masses laborieuses et des Etats secondaires de l'Europe. Ni l'un ni l'autre de ces groupes n'est entré dans des voies nouvelles, à la fois conservatrices et pacifiques. Balloté entre deux extrêmes, le génie national a été amorti au profit de quelques intrigues de coterie.

Ce n'est pas seulement dans les choses politiques et administratives que nous imitons nos voisins d'outre-Manche. Dans les questions industrielles et sociales qui intéressent le plus les masses, le ministère et les chambres se laissent aller sur cette pente fatale où l'Angleterre nous a précédés, et qui l'a conduite à ses énormes embarras intérieurs. En matière de chemins de fer, au lieu de prendre exemple sur la Belgique, qui a socialisé par l'Etat ces instruments de rapide locomotion, nous les avons abandonnés aux compagnies comme en Angleterre. Nous n'avons pas, il est vrai, de grands propriétaires fonciers; mais la féodalité industrielle et commerciale se constitue chaque jour en France; et, grâce à la faiblesse du ministère et à la corruption, les banquiers, les hommes d'argent dominent déjà le pouvoir, plus encore peut-être que chez nos voisins. En un mot, le ministère du 29 octobre, soit par action, soit par omission, nous a fait marcher rapidement dans cette voie fatale où, comme en Angleterre, la société aboutit à n'être plus composée que d'une immense couche de prolétaires d'une part, et de quelques riches privilégiés de l'autre.

Eh! comment le ministère du 29 octobre, qui a tant contribué à nous souder à l'Angleterre pour le dedans, aurait-il pu ne pas nous river à elle pour le dehors? Quel point d'appui M. Guizot aurait-il pu trouver dans la nation, dans les masses laborieuses, lui qui, loin de rien faire pour leur union et leur prospérité, laissait le désordre et l'antagonisme s'accroître! Comment aurait-il pu poser, proclamer, soutenir une politique générale vis-à-vis de l'Angleterre

[...] s'agit pas de faire broyer les travailleurs par le canon, pour les empêcher d'être broyés par les machines. Non, le génie humain n'en est pas réduit à cette horrible alternative. Il y a autre chose à faire pour guérir les maux qui travaillent nos sociétés modernes.

Nous n'avons point à bouleverser, à révolutionner cette société anglaise, déjà bien assez désordonnée par elle-même; nous avons à créer en France une société meilleure, afin que notre exemple puisse ultérieurement mettre un terme pacifique et régulier aux embarras de la Grande-Bretagne et des autres nations européennes. Nous avons à puiser un nouvel élan dans les sublimes aspirations de 89, et à les éclairer par la science. Nous avons à nous inspirer des sentiments fraternitaires de notre grande révolution, et à en appliquer les principes de justice aux bases mêmes de la société: à l'industrie, au travail agricole et domestique. Et, quand nous aurons réalisé ainsi, au dedans, l'association, l'égalité proportionnelle, la liberté industrielle active; quand le peuple et la bourgeoisie, les prolétaires et les propriétaires, les travailleurs et les capitalistes, seront fortement unis dans leurs intérêts; quand toutes les classes de la société française ne formeront plus qu'un faisceau fraternel; alors, nous pourrons proposer à l'Europe, à tous les peuples, d'unir, d'associer leurs intérêts; nous pourrons leur présenter des solutions sociétaires et pacifiquement honorables sur tous les grands problèmes de politique universelle, la question d'Orient, le droit de visite, l'expansion colonisatrice, etc.

Oui, il est une formule puissante qui doit nous délivrer de la politique de M. Guizot, et nous ramener dans notre véritable voie. Cette formule, c'est l'ORGANISATION DU TRAVAIL. L'intelligence de cette formule nous donnera une politique intérieure et extérieure à la hauteur de nos destinées.

## Pertes des Français à Taïti.

Une fâcheuse nouvelle nous parvient par la voie de Londres. Quarante ou cinquante Français auraient été tués ou blessés. Voici l'extrait du *Globe* anglais:

» Le baleinier de la mer du Sud, la Favorite, est arrivé apportant des nouvelles plus fraîches de 14 jours de Taïti. Une escarmouche a eu lieu entre les Français et les indigènes. Au moyen d'une dépêche télégraphique, les communications par cette voie ayant été établies dans l'île, on avait transmis l'ordre à l'une des frégates françaises mouillées dans la baie de Papéiti, d'embarquer des troupes et de se rendre à Tairapa, à 40 milles de l'autre côté de Taïti. Elle avait à bord 150 hommes. Voici l'échauffourée qui a donné lieu à cette demande de renforts:

» Des indigènes prenaient tranquillement leur repas dans les montagnes où ils se sont sauvés, lorsque quelques Français s'approchant de deux chefs qui étaient avec leurs femmes, voulurent s'emparer de ces dernières et les entraîner à bord de leur canot. Les chefs ayant résisté furent fusillés. Un troisième chef survient et s'écrie: « Sommes-nous donc des chiens, pour être traités ainsi. Nous sommes tranquilles, nous voulons la paix, c'est vous qui nous la refusez. Les Français firent feu sur lui; ils le manquèrent. Ce chef donna aux indigènes le signal de la révolte; à la première décharge, 15 Français tombèrent tués ou blessés; une deuxième attaque a lieu sur-le-champ, 30 à 40 Français sont encore tués ou blessés.

» On dit que par suite de cette échauffourée beaucoup de Français ont déserté; ils sont mécontents, mal payés et mal nourris. Les Français sont les seuls qui n'exécutent pas l'ordre qui enjoint d'être rentré à 8 heures du soir. Au dé-

[...] impossible tout accord entre la France et ces peuples déjà travaillés par les conseils de quelques étrangers hostiles? Veut-on les exaspérer, et exposer nos nationaux à de sanglantes représailles? N'est-il pas affligeant que les violences de quelques-uns puissent exposer à de grands dangers nos soldats, dans l'œuvre pénible qu'ils accomplissent si loin de la mère-patrie?

Ces excès seraient évités si les chefs avaient bien le sentiment de leurs devoirs, et si, pénétrés eux-mêmes de sentiments de justice, ils les enseignaient incessamment et par des ordres sévères à leurs subordonnés.

Nous attendons avec impatience des rapports officiels sur cette malheureuse affaire. Nous souhaitons qu'il en résulte une explication honorable pour nos officiers. Si la tentative de rapt avait véritablement eu lieu, si l'agression n'avait été nullement provoquée, il faudrait infliger à ceux qui ont commis ces excès la plus sévère punition. Espérons, pour l'honneur de nos compatriotes, que le récit venu par la voie de l'Angleterre aura dénaturé les faits.

## Affaire Pritchard.

L'affaire de Taïti ne paraît pas marcher vite à sa conclusion. Nous sommes inquiétés par l'attitude que prennent les membres du cabinet anglais, et qui se reflète dans la presse ministérielle de Londres. Si les prétentions exprimées par les chefs du parti tory sont maintenues, l'affaire ne saurait être calmée que par une reculade de nos ministres.

Nous avons, dès le début, témoigné des sentiments de juste modération, et nous désirons toujours vivement et d'un cœur sincère que ce débat ait une solution pacifique. Cependant, nous ne pouvons le dissimuler, reculer dans cette affaire, ce serait un acte de faiblesse impardonnable, disons le mot, une lâcheté. Nous avons le droit et la raison pour nous; et nous devons à l'intérêt de tous les peuples de ne pas céder devant les exigences mal fondées de l'Angleterre. Il est des moments où tout le monde, en France, doit se souvenir de ce mot célèbre: *Fais ce que dois*.

Nous citons un extrait du *Morning-Post*:

« Nous sommes vraiment étonnés de l'indignation que M. le comte Molé a manifestée à la chambre des pairs en parlant de la déclaration que sir Robert Peel a faite dans les communes relativement à l'affaire de Taïti. M. Molé s'est plaint de ce qu'un homme aussi grave que sir Robert Peel ait mis si peu de mesure dans ses paroles.

» Nous demanderons à M. Molé ce qu'il dirait si un sujet français avait été traité comme M. Pritchard dans des circonstances analogues.

» En ce qui concerne la réponse de M. Guizot, nous sommes convaincus qu'il pense que les agents français ont commis un outrage violent contre la personne d'un sujet anglais. Cependant il n'a pas osé dire ce qu'il pensait réellement. Mais que les Français ne se trompent pas, le peuple anglais n'a point d'animosité à satisfaire ni de sentiment de défaite à effacer en se précipitant dans de nouveaux combats dans l'espoir d'une victoire, mais il ne consentira point à subir un affront.

» En supposant même que le gouvernement britannique voulût aller un peu trop loin afin de ménager l'amour-propre de la France, l'opinion publique ne souffrira jamais qu'un ministère aille aussi loin que M. le comte Molé semble s'y attendre.

» Le peuple anglais veut absolument obtenir une réparation de l'insulte faite à un sujet britannique par des agents du gouvernement français; si la réparation n'est point accordée spontanément, l'opinion publique se prononcera avec une telle énergie qu'il faudra bien que le ministre fasse un

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## LES ILES MARQUISES (1).

### III.

La colonisation. — Notre conduite envers les indigènes. — Le roi Iotété et sa fille. — Episode guerrier. — Iotété déchu. — Le roi Mahéono et sa femme au camp des Français. — Duplicité d'action: les missionnaires et les militaires. — Ce qu'apprennent de nous les petites filles kanakes. — Influence de la débauche sur la population. — Les maux causés aux sauvages appellent compensation.

Jusqu'ici, la marche de la colonisation aux Iles Marquises a été d'une singulière lenteur. Après vingt mois d'occupation, nos possessions ne sont pas plus étendues qu'au premier jour, et consistent, comme je l'ai dit, dans les deux baies de Vaïtahu et d'Animiaï, de l'Ile de Tahuata, et dans la baie de Taïohaé, de l'Ile de Nu-Hiva. Nous avons à Vaïtahu des logements pour trois cents hommes; à Taïohaé, il y a tout au plus de quoi en loger deux cents, et la plus grande partie des troupes est campée sous des tentes, où elles ont beaucoup à souffrir de la chaleur et des pluies, qui sont assez fréquentes. De plus, comme il n'avait été envoyé avec la première expédition ni ingénieur civil ni officier du génie militaire, toutes les constructions que l'on a faites seront peut-être démolies et serviront tout au plus de magasins. Les deux forts que l'on a construits à Taïohaé et à Vaïtahu sont entourés de mauvaises fortifications qui croulent tous les jours; presque tout est à refaire. A Taïohaé, on a commencé à tracer le plan d'une ville qui doit s'appeler Saumurville. L'amiral Dupetit-Thouars, qui a fait donner ce nom, est de Saumur. Le fort de cette baie s'appelle fort Collet, du nom du commandant; celui de Vaïtahu porte aussi le nom de l'ancien commandant qui a été tué, M. Hallé.

Depuis le commencement de l'occupation, les troupes n'ont vécu que de viandes salées. On a fait, il est vrai, des jardins, qui ont été d'un prompt rapport et dans lesquels on récolte de la salade, des haricots, des fèves, des choux etc. Malgré cette ressource, il est fort heureux que le climat ne soit pas insalubre, car nos soldats n'auraient pu supporter un pareil régime.

Mais je me hâte de rentrer dans l'objet de cette lettre, qui est tout simplement une peinture de mœurs. Or, pour achever de peindre, du point de vue de l'actualité, les mœurs des indigènes, il faut parler de la double et contradictoire influence exercée sur eux par nos missionnaires et par nos soldats.

Jusqu'à présent, il faut bien l'avouer, notre action, à l'égard de ces sauvages, a été à peu près nulle, quand elle n'a pas été pernicieuse. Aussi nous craignent-ils plus qu'ils ne nous aiment. Trop souvent, dans les différends qui éclatent entre eux et nous, les torts et les mauvais procédés viennent de notre part. Ainsi, l'origine première de la malencontreuse affaire dans laquelle ont été tués deux officiers de notre marine, au mois de septembre 1842, fut, assure-t-on, une tentative de violence exercée par un matelot sur la fille du roi Iotété.

Ce roi de l'île de Tahuata demeurait dans la baie de Vaïtahu, au pied du morne sur lequel est bâti notre fort. Depuis quelque temps, soldats et marins allaient fréquemment le visiter, et voulaient se comporter en maîtres chez lui. L'un d'eux maltraita un jour la fille du roi, qui refusait de céder à ses désirs. Iotété, au lieu de porter sa plainte au commandant, qui lui aurait sans doute rendu justice et assuré protection, quitta sa case et se retira avec sa famille dans le fond de la baie. Les Kanaks qui lui étaient fort attachés le suivirent tous et quittèrent la partie de la baie occupée par les Français. Le commandant particulier de Vaïtahu, M. Hallé, voulant mettre fin à cette désertion des Kanaks, invita Iotété à revenir dans sa demeure. Sur son refus, le commandant lui fit faire une sommation, à laquelle le roi refusa également de se rendre. Alors on s'apprêta à marcher contre lui, afin de l'amener de force dans son ancienne résidence. Le 17 septembre, à midi, toute la garnison prit les armes, et M. Hallé, accompagné de son second, M. Ladébat, lieutenant de vaisseau, se dirigea à la tête des troupes vers la demeure du roi. A peine a-t-on fait quelques pas dans la vallée, qu'un Kanak, caché derrière un rocher, crie *tabu*, ce qui équivalait à une défense d'avancer. M. Hallé prend son fusil des mains d'un matelot; mais à ce moment même il tombe frappé d'une balle au milieu du front. M. Ladébat s'avance pour le relever et tombe lui-même atteint d'une balle à la tempe droite. La troupe déconcertée par la mort de ses deux chefs ne cherche plus à avancer; elle emporte le corps des deux officiers, et tire seulement quelques coups de fusil pour protéger sa retraite.

Le lendemain 18, à la pointe du jour, les Kanaks postés sur les hauteurs qui dominent le fort s'avançaient pour l'assaillir en poussant de grands cris, mais ils se dispersèrent dès qu'on marcha contre eux. Au milieu de leurs vociférations on les a plusieurs fois entendus s'adresser au père François, supérieur de la mission, lui criant de ne pas avoir peur, qu'ils ne lui feraient point de mal, qu'ils n'en voulaient qu'aux militaires. Un autre trait qui prouve en faveur de ces hommes, c'est qu'un des leurs qui avait passé au camp la journée du 17 et qui s'y trouvait encore le 18 au matin, ne voulut point y rester, malgré les instances qu'on lui fit, et quand on lui dit que la cause de Iotété était perdue, il répondit qu'il aimait mieux mourir en combattant pour son roi que de l'abandonner. Enfin, on tira des coups de fusil jusqu'au 25, et le 26 la paix fut conclue entre nous et Mahéono, neveu de Iotété. Après avoir déclaré Iotété déchu, nous avons reconnu Mahéono pour roi de Tahuata. Ce nouveau roi demeure dans la baie de Haoïpu, mais on lui construit dans ce moment une petite maison dans celle de Vaïtahu, où il a promis de venir habiter. Il est déjà venu passer quelques jours parmi nous avec sa femme qui est assez jolie pour une Kanake. Mahéono commence à adopter quelques-uns de nos usages: il porte une chemise et un pantalon; dans sa grande tenue, il a un habit d'uniforme de chasseur, des épaulettes anglaises et une épée dont on lui a fait cadeau dernièrement, et qu'il porte à la main faute de ceinturon. Il a logé au fort dans une chambre d'officier. Dans plusieurs soirées que le commandant a données en son honneur, on a chanté et dansé devant la reine. La cachucha et le cancan, dansés avec le plus de laisser-aller possible, ont fait ses délices et elle a redemandé ces danses plusieurs fois.

Avant la guerre, Mahéono n'était qu'un simple chef de baie. Aujourd'hui, son influence sur les Kanaks n'est guère plus grande qu'alors. Iotété est toujours considéré comme roi par les indigènes, qui lui sont fort attachés. Iotété demeure maintenant dans la baie d'Anatétéua, où je suis allé le voir en compagnie d'un missionnaire qui se rendait près de lui pour le baptiser. C'est un homme de stature colossale, dont la figure et l'énorme corps sont presque entièrement couverts de tatouage. Il nous a fait un accueil assez froid, et nous ne sommes restés chez lui que quelques minutes. Il était alors malade, et j'ai appris que depuis cette époque il avait un côté de la face paralysé.

Quelques personnes prétendent qu'en s'emparant des îles Marquises, le gouvernement a eu pour but de convertir une population sauvage à la foi de l'église pour satisfaire aux désirs de la reine. Si c'est là réellement le but qu'on s'est proposé, on s'y est pris, pour l'atteindre, d'une singulière façon.

Les militaires défont d'un côté ce que font de l'autre les missionnaires. Depuis cinq ans que ces derniers sont dans le pays, ils avaient

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

accuser le gouvernement d'abaisser le pays devant l'étranger; mais il est vrai que partout les oppositions se ressemblent. Il faut avouer, du reste, que la thèse des adversaires de M. Peel est un peu plus difficile à soutenir que celle des adversaires de M. Guizot.

Les lignes suivantes du *Morning Herald*, montrent à quels excès, de son côté, se laisse entraîner la presse tory :

« Quand nous disons que lord Palmerston et M. Sheil sont les agents corrompus de la Russie ou ses dupes, nous ne faisons que répéter ce qui a été dit dans les seize dernières années. M. Urquhart a voulu prouver que le noble lord s'était laissé corrompre, mais nous croyons que c'est à tort. Lord Palmerston et M. Sheil sont deux hommes de l'intelligence la plus faible et d'un amour-propre démesuré. C'en est assez pour qu'ils se chargent de toute affaire, quelque peu profitable qu'elle doive leur être, d'ailleurs, et quelque ruineuse qu'elle puisse être pour leur pays, si l'on dit à l'un d'eux qu'il est un grand homme d'État, et à l'autre qu'il est un grand orateur. En France, les agents notoires de la Russie sont le comte Molé, et le jésuite Genoude qui est l'ami de M. Sheil. Nous ne dirons pas que ces hommes soient incorruptibles, car nous ne pensons pas que l'un ou l'autre soit imbécille. Or, quand nous voyons lord Palmerston et M. Sheil fomenter une guerre avec la France, nous pouvons croire qu'ils se laissent déterminer par l'esprit de parti et par la colère d'avoir perdu le pouvoir, quoique le stimulant de la Russie puisse agir secrètement. Mais, quand nous voyons l'habile *Gazette de France* fomenter une guerre avec l'Angleterre, et le froid et prudent comte Molé, tendre un piège au ministre des affaires étrangères, piège dont il ne peut se tirer sans dire quelque chose d'offensant pour l'Angleterre, il est impossible de ne pas croire que la Russie cherche à envenimer une querelle qu'un accident insignifiant semble promettre. Voilà les quatre agents russes notoires, qui sont à l'œuvre dans les deux pays. »

La *Presse* a publié, et tous les journaux ont reproduit une lettre datée de Papeïti, 26 mars 1844. Cette lettre ne jette aucun jour nouveau sur l'affaire de Taïti. Elle annonce que le gouverneur Bruat a pleinement approuvé la conduite de M. d'Aubigny, fait qu'il n'y avait pas lieu, d'ailleurs, de mettre en doute.

## NOUVELLES DU MAROC.

Les nouvelles de Tanger, du 2 août, portent qu'à cette époque le délai donné à l'empereur était expiré, et qu'aucune réponse n'avait été faite à la dernière lettre de M. de Nyon.

Mais le Grégeois, parti de Tanger dans la nuit du 2 au 3, apporte la nouvelle qu'au moment où les hostilités allaient commencer, une lettre de l'empereur avait donné plein pouvoir au pacha de Larrache de traiter de la paix. L'empereur prévenait de plus le pacha qu'il allait écrire au prince de Joinville une lettre qui en assurerait le rétablissement.

(*Messager*.)

On assure que, sur la demande même du prince de Joinville, une division de réserve de huit bâtiments est expédiée sur les côtes du Maroc. M. le vice-amiral de la Susse, qui a quitté Paris avant-hier au soir, va, dit-on, prendre le commandement de ces forces. On dit encore que les deux divisions seraient mises sous les ordres de M. le vice-amiral Baudin.

Comme la *Patrie*, nous ne mentionnons que pour ordre la nouvelle de la mort d'Abd-el-Kader, qui, au dire du *Journal de Paris*, aurait circulé hier soir dans les salons d'un député où plusieurs personnages politiques se trouvaient réunis.

avec celle de l'article 4, qui interdit le droit de vente, d'achat et de transport, accorde tout simplement aux préfets le droit de condamner leurs administrés à s'abstenir de certaines viandes, pendant une quinzaine de jours ou un mois, plus ou moins, chaque année.

L'arrêté a la valeur d'une loi somptuaire, en ce qu'il dispose arbitrairement que telle ou telle espèce de gibier ne paraîtra pas sur les tables avant tel jour qui aura été jugé convenable par le bon plaisir de l'administration.

Les dispositions combinées des deux articles 3 et 4 investissent en outre les préfets du droit de créer ou de supprimer une branche de commerce et d'industrie dans l'étendue de leur circonscription administrative.

Le délit d'achat ou de vente, ou de simple transport en temps prohibé, est puni d'une amende de 50 francs à 200 francs, en outre d'un emprisonnement de six jours à deux mois. Les peines peuvent être doublées, suivant les circonstances et en cas de récidive.

Les commandements de l'Église, qui prescrivent l'abstinence et le jeûne pendant le carême, et qui ont servi si long-temps de texte aux épigrammes des philosophes, étaient moins rigoureux. La loi de l'église catholique ne condamne pas ceux qui font gras le vendredi à 200 fr. d'amende et à deux mois de prison, et la loi de l'église catholique a du moins pour elle d'être le reflet de certaines dispositions de la loi juive, basées sur de sages considérations d'hygiène et de salubrité publique.

Nous pensons que la loi a eu tort d'investir les préfets d'une autorité que nos pères trouvaient déjà exorbitante entre les mains des prêtres, bien que la loi religieuse fût dépouillée de toute sanction pénale.

Au surplus, une bonne loi de police sur la chasse était chose difficile à faire du premier jet. La loi du 3 mai 1844, qui contient quelques sages dispositions préventives, n'a pas résolu toutes les difficultés que soulevait la matière, tant s'en faut. Ce que nous lui avons surtout reproché, ce que nous lui reprocherons toujours, c'est d'avoir été conçue dans une pensée hostile au prolétaire et à la petite propriété. La loi du 3 mai trahit des velléités de reconstruction de privilèges ; le peuple des campagnes ne l'a pas accueillie avec reconnaissance : ce serait une des premières qu'il briserait en un jour de triomphe. Il est du devoir de l'administration d'employer tous ses efforts pour pallier les torts aristocratiques de cette loi et adoucir la transition de l'ancienne législation trop tolérante, à la nouvelle qui ne l'est pas assez.

Nous aurions vivement désiré que la loi retirât aux préfets la faculté d'ouvrir et de clore la chasse dans les départements. Nous croyons qu'il eût été beaucoup plus sage de partager législativement la France en trois zones, et de fixer, pour chacune de ces zones, l'ouverture et la clôture au même jour. Cette mesure eût produit, nous n'en doutons pas, d'heureux résultats, quant à la conservation du gibier, et elle eût été favorablement accueillie par les chasseurs et les propriétaires. Les préfets ont à réparer l'omission de la loi. Il s'agirait, par exemple, d'adopter, pour toute la zone située au nord de la Loire, la date du 1er septembre pour jour d'ouverture générale. On nous objecterait vainement qu'au 1er septembre beaucoup de récoltes couvrent encore la terre dans certaines contrées de la Bretagne, de l'Alsace et du Nord; cette objection n'est pas discutable. La chasse serait totalement impossible en France, si l'on n'avait le droit de chasser que dans les pays où il ne reste plus de récoltes sur pied en automne ; car, dans l'état actuel de l'agriculture française, il n'est pas un département de France où l'on ne trouve des cultures d'automne et des cultures d'hiver. Le raisin, le sarrazin, la navette d'été, le safran, une quantité considérable de légumes et de fruits ne se récoltent qu'en octobre. Est-ce une raison pour reculer l'ouverture de la

(Nous avons [illegible]) déjà ouverte dans certains départements du midi. ) C'est qu'il est impossible qu'une législation raisonnable accorde à l'habitant de Tarn-et-Garonne le droit de consommer des perdreaux au 25 juillet, et ne reconnaisse ce droit de consommation à l'habitant de Paris que six semaines plus tard, au 10 septembre; que le commerce du gibier soit toléré dans un pays et prohibé dans un autre; qu'une caille coûte 200 fr. et deux mois de prison à Lille, tandis qu'elle ne coûte que vingt centimes à Montauban ou à Marseille.

Quelques lettres datées des frontières de la Bohême et insérées dans plusieurs journaux allemands expriment la crainte que l'entrevue du roi de Prusse avec le prince Metternich à Ischl ne soit suivie de mesures réactionnaires et coercitives contre les ouvriers de la Bohême et de la Silésie. On dit même que le voyage du roi de Prusse a pour but direct de se concerter avec le gouvernement autrichien sur les moyens à prendre afin de prévenir de nouveaux troubles. Une correspondance datée de Berlin et insérée dans la *Gazette de Leipsick*, assure qu'on a découvert des relations directes qui existaient entre les ouvriers de la Bohême et ceux de la Silésie, et que les tisserands silésiens avaient envoyé des émissaires en Bohême pour y répandre un grand nombre de brochures communistes. Toutes les lettres venant de l'Autriche sont ouvertes et recachetées avec le sceau impérial. M. Rant, auteur bohémien qui a publié quelques tableaux de mœurs populaires, vient d'être arrêté à la frontière de la Saxe; il allait se rendre à Leipsick.

## Marine anglaise.

Dans la discussion qui s'est élevée, le 6 août, dans la chambre des lords, le comte de Minto a fourni les détails suivants sur l'état de la marine anglaise :

Toute la marine anglaise se compose actuellement de neuf vaisseaux de ligne. Sur ces bâtiments : deux sont dans la station très éloignée des Indes-Orientales; un est dans la station des Indes-Occidentales; un a l'ordre de se rendre dans l'Océan Pacifique, je veux parler du Collingwood sous pavillon de sir G. Seymour : il y a trois vaisseaux de ligne à l'intérieur, un dans chacun de nos ports intérieurs, un vaisseau portant le pavillon d'un contre-amiral qui commande à Cork, et le neuvième vaisseau constitue à lui tout seul l'escadre de la Méditerranée. Cette flotte se compose d'un seul vaisseau de ligne. Est-ce là une force maritime digne d'une grande puissance? Ou bien, si l'on voulait renforcer l'escadre, il faudrait envoyer les gardes-côtes, et laisser le pays entièrement sans défense. Je sais que, par suite du différend de la France avec le Maroc, et des graves intérêts de l'Angleterre, un renfort de deux vaisseaux de ligne, le vaisseau de garde que nous avions à Cork, et un autre vaisseau-pavillon de Devonport, a été envoyé à l'escadre de la Méditerranée.

De plus, encore, deux frégates ont été envoyées sur ce point; de sorte que l'escadre de la Méditerranée est forte actuellement de trois vaisseaux de ligne ; mais notre force intérieure a été considérablement diminuée, et nous n'avons, pour répondre aux demandes de renforts qui seraient faites, à offrir que deux vaisseaux de ligne stationnant sur la côte d'Angleterre. Il est évident que nos forces navales actuelles sont insuffisantes. Au moment où j'avais l'honneur de diriger ce département, il y avait dix-huit vaisseaux de ligne disponibles, c'est-à-dire le double de notre force actuelle, et c'était une époque de paix profonde, et je serais désolé que l'on se fît illusion sur la difficulté de mettre en mer en toute hâte une flotte bien équipée; une escadre ne s'improvise pas de la sorte. La presse des matelots ne pourrait en un seul instant, procurer à la marine de l'État 10 à 15,000 hommes qui seraient nécessaires. Malheureusement, il m'est prouvé que ce qui s'est passé à Taïti a eu pour cause la faiblesse de notre marine dans ces parages.

conquis à la foi une cinquantaine d'adeptes qu'ils avaient réunis dans leur établissement à Vaïtahu. Mais des défections occasionnées par la présence de la garnison les ont décidés, il y a un mois, à transférer leur maison d'instruction dans l'île Uapu, où il n'y a pas d'occupation militaire. Deux d'entre eux restent cependant à Vaïtahu.

Les missionnaires recommandent aux filles et aux femmes de fuir officiers et soldats. Il est vrai que ces rapports ne tournent pas à l'honneur de la morale et qu'en fait de langue française, les jeunes filles n'apprennent guère que des termes et des chansons obscènes. A Nu-Hiva, les choses ne se passent pas autrement, et la première fois que nous sommes descendus à terre nous avons été fort surpris d'entendre de petites filles qui n'avaient pas plus de sept ou huit ans, chanter, en mauvais français, les chansons les plus infâmes.

A son passage à Vaïtahu, M. le gouverneur Bruat a fait les recommandations les plus sévères contre les mœurs licencieuses. Il a dit que l'un des buts que se proposait le gouvernement, était d'arracher la population sauvage à l'idolâtrie et à une vie dissolue ; que nous devions, par conséquent lui prouver que nous avions des croyances et lui donner nous-mêmes l'exemple des bonnes mœurs. Mais, que peuvent les exhortations, que peut même la surveillance des chefs contre l'ensemble de circonstances qui résulte du contact des militaires avec une population sauvage élevée dans la pratique de la liberté d'amour ?

Pour ma part je doute fort que l'on puisse jamais inspirer aux Indiens des îles Marquises le désir d'essayer de la vie européenne. Ce sont des hommes mous, ennemis de toute gêne et n'ayant de penchant décidé que pour le désœuvrement et pour la vie sauvage; ils paraissent peu enclins, quoi qu'en ait dit l'amiral dans son rapport, à contracter nos habitudes et nos usages. On peut, sans trop leur faire de tort, comparer les Kanaks aux nègres les plus paresseux. Constamment couchés dans leurs cases, à côté de leurs femmes, ils dorment ou fument la pipe et ne travaillent que pour se nourrir, se vêtir et se loger, occupations qui leur coûtent peu de peine et de temps. Le climat et le sol leur fournissent en abondance tout ce dont ils ont besoin sans qu'ils aient presque rien à faire. Le travail continu leur répugne souverainement, et s'il est possible de leur faire goûter les bienfaits de la civilisation, ce qui est douteux, je ne crois pas qu'on puisse jamais leur en faire accepter les charges.

Jusqu'ici notre présence n'a pas été une chose heureuse pour les habitants. Nous avons troublé leur vie paisible sans leur apporter aucun bienfait réel. Beaucoup d'entre eux se sont retirés des baies que nous occupons, et ces baies, qui étaient auparavant les plus populeuses, sont maintenant les plus désertes. Non seulement la population diminue par suite des émigrations, mais les naissances décroissent sensiblement ; si l'on en croit les traditions du pays, la population avait déjà diminué depuis ses relations avec les baleiniers. Il faut attribuer ce triste résultat aux maladies honteuses que les Européens leur ont communiquées et aux habitudes de libertinage qu'ils ont enseignées aux Indiens. C'est là ce qui explique la stérilité de presque toutes les femmes dans les baies où nous sommes établis. Ainsi on estime que dans l'île de Tahuata, la population a diminué d'un sixième depuis que les Français ont une garnison à Vaïtahu.

Voilà donc les bienfaits que nous doivent jusqu'à présent les Kanaks. Sous le prétexte de civiliser des sauvages, nous leur avons apporté des maladies nouvelles et des vices inconnus, et nous avons rendu leurs femmes stériles en leur donnant des habitudes de débauche. Il est vrai que nous avons fait mettre des culottes au roi Mahéono. Espérons que dans l'avenir, notre influence se fera sentir d'une façon différente, et que nous compenserons par tous les bienfaits d'une société, à la fois éclairée et heureuse, les maux passagers que nous auront dus les indigènes. Déjà, pour être juste envers la civilisation, nous devons signaler, comme un fait à sa décharge, l'obstacle qu'elle apporte, partout où elle s'établit, aux coutumes d'anthropophagie que conservent les sauvages laissés à eux-mêmes.

AUGUSTE PELLARIN.

FIN.

## POSTÉRITÉ NOMBREUSE DES EMPEREURS DU MAROC.

On trouve dans un livre publié sur le Maroc, par M. Graeberg de Hemso, consul-général de Suède, des exemples fort curieux de la multitude d'enfants qu'ont eus divers souverains de ce pays.

Durant un règne de 55 ans, Muley-Ismaël n'a pas eu moins de 825 fils et 342 filles. Le nombre de ses femmes ou concubines s'est élevé, successivement sans doute, à 8,000. M. de Saint Olon, ambassadeur de Louis XIV, raconte qu'en 1693 il vit ce chérif, 34 ans avant sa mort, avec un cortége de 110 fils vivants. Quant aux filles, leur nombre passait dès lors pour fort considérable.

On pourrait croire que Muley-Ismaël abusait un peu de ses prérogatives impériales; mais ses successeurs n'étonnent pas moins par leur effrayante postérité. L'avant-dernier chérif régnant s'est vu entouré de 84 fils et 124 filles.

Lorsqu'il y en a trop ou qu'ils deviennent gênants, on les expédie au Sud dans le Tâfilelt, où l'on compte 40,000 individus, une province tout entière composée de cette grande famille souveraine des descendants de Mahomed. Les déportés se trouvent dans le pays des plus remuants Berbères, et en quelque sorte sous leur garde.

## COURS DE MUSIQUE DE M. CHEVÉ.

Dans notre vif désir de voir utiliser une méthode qui pourrait, dans quelques années, rendre la connaissance de la musique aussi générale que l'est aujourd'hui, par exemple, celle de la lecture et de l'écriture, nous croyons devoir rappeler que M. Emile Chevé commence, en ce moment, un nouveau cours, rue Saint-André-des-Arts, 60.—Acquérir, par une série de CENT leçons seulement, la notion théorique et pratique de l'art musical tout entier, y compris l'harmonie, est une chose qui peut sembler fabuleuse. Voilà pourtant ce que permet de faire (nous le savons par expérience) la combinaison de la méthode de Galin et de celle de Mme Chevé. Nous engageons les personnes qui se croiraient fondées à déclarer l'impossibilité d'un pareil résultat, à ne pas négliger l'occasion de s'assurer par elles-mêmes de sa réalité.

Les fruitières sont une des applications les plus intéressantes du principe d'association ; elles ont fait la richesse des populations du Jura, qui sans cette ingénieuse combinaison, eussent vécu misérables au milieu de leurs montagnes. Il était important de faire connaître le mécanisme de ces petites associations dont le nom seul était connu jusqu'ici, car l'exposition d'un fait a souvent plus d'influence sur les esprits que les démonstrations les plus logiques. Tel est le but que s'est proposé M. Vladimir Gagneur, dans sa brochure : *Des Fruitières du Jura*. L'auteur y fait voir combien il serait avantageux et facile d'appliquer le même principe à plusieurs autres branches de l'industrie domestique et agricole.

La brochure de M. Gagneur se trouve à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE.

(*Voir aux annonces*.)

— Les *Notions élémentaires de la science sociale*, que nous annonçons aujourd'hui, forment un bon livre d'initiation à l'étude de la Théorie sociétaire.

C'est une exposition claire, méthodique, et d'une lecture d'autant plus facile que l'écrivain a présenté la doctrine, en évitant, le plus qu'il a été possible sans sacrifier l'idée, d'employer la technologie, d'ailleurs si rationnelle, que Fourier a créée. Les chapitres sur la série, sur l'organisation du travail, offrent des développements étendus que liront avec fruit les personnes mêmes qui sont au courant des publications antérieures de l'école sociétaire. Cette nouvelle production de l'auteur de la *Défense du Fouriérisme* n'obtiendra pas moins de succès que sa brochure de polémique.

[illegible] de cette province : Caroli, huissier; Bellusi, garde champêtre; Cavalieri, chef ouvrier de la maison de bienfaisance, et Birigazzi, confiseur; accusés, les deux premiers, d'avoir répandu des nouvelles favorables à l'insurrection et les deux autres, d'avoir lu à plusieurs personnes la proclamation des insurgés. Caroli a été condamné à cinq ans de travaux publics, Bellusi à trois, Cavalieri à deux et Birigazzi à un an.

## Faits divers.

M. le duc de Nemours est arrivé à Besançon, le 6 août, à deux heures du matin. A six heures, S. A. R. a reçu les autorités et les différents corps civils et militaires. Après la réception, le prince s'est rendu au Champ-de-Mars, où il a passé la revue de la garde nationale et des troupes de la garnison. S. A. R. a visité ensuite l'hospice, et le soir il y a eu un grand dîner auquel M. le duc de Nemours avait invité les principales autorités civiles et militaires.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Le bruit se répand à Metz qu'indépendamment des princes et des princesses qui y sont attendus, le roi viendrait à la suite des opérations militaires passer la revue d'honneur des troupes. »

— L'ordre des avocats a procédé aujourd'hui, à la bibliothèque de l'ordre, à l'élection du bâtonnier et des membres du conseil de discipline. Pour le bâtonnier, le nombre des votants était de 384 ; Me Chaix-d'Est-Ange a réuni 352 voix et a été proclamé bâtonnier. Les autres membres du conseil ont été réélus.

— M. Denjoy, avocat à Auch, vient d'être nommé sous-préfet à Loudéac (Côtes-du-Nord.)

— Le *Moniteur* de ce jour contient, sanctionnées par le roi, la loi relative à l'amélioration des ports de Marseille, du Hâvre, de Bordeaux, et à l'achèvement du système d'éclairage des côtes maritimes ; celles qui ouvrent des crédits pour travaux de routes royales, de chemins de fer, de canaux, et pour un essai du système de chemin de fer atmosphérique ; qui autorisent la concession d'un chemin de fer de Paris à Sceaux et qui ouvrent au ministre de la marine et des colonies un crédit extraordinaire sur l'exercice 1844.

Il publie de plus l'ordonnance qui ouvre tous les conseils généraux de France, du 26 août au 9 septembre, excepté celui de la Seine qui s'assemblera du 2 au 16 novembre, et la seconde partie de la session des conseils d'arrondissement du 16 au 20 septembre, excepté ceux de la Seine qui se réuniront du 22 au 26 novembre.

— Hier, à quatre heures, a eu lieu à la Faculté de droit, la distribution des prix décernés aux étudiants qui se sont le plus distingués dans les concours. La médaille d'or a été décernée à M. Gouazé. Les prix ont été obtenus par MM. Daussy, Vangeon, Cazot et Cousin.

— Plusieurs journaux ont publié des détails inexacts sur la manière dont Duprez est devenu tout-à-coup propriétaire d'un magnifique hôtel de 3 à 400,000 fr. Voici comment les choses se sont passées :

Duprez se trouvait à Bayonne assistant un matin à une répétition de Lucie de *Lamermoor*, lorsqu'au moment où il terminait le célèbre final de cet opéra, il reçut une lettre qui lui annonçait la mort de la personne à laquelle il avait acheté à rente viagère le célèbre hôtel Turgot, un an ou deux auparavant. Duprez lut la lettre sur le banc même où il venait de *mourir* dans les bras des comparses, et dit plaisamment : « Voilà une nouvelle qui va terriblement troubler la douleur que je suis obligé de feindre ce soir pour plaire aux spectateurs. » Duprez, en effet, venait d'entrer en possession, moyennant une annuité de 15 à 20,000 fr., d'une propriété qui en valait 3 à 400,000 ; mais cette propriété n'existe point dans la rue [illegible], à Paris, et ce n'est point M. Aguado qui l'a vendue à Duprez [illegible] de la vendre à rente viagère. Cette vente a été faite de [illegible] par l'homme d'affaires de M. Caresse, ancien banquier de la cour d'Espagne, et qui était alors à Naples pour sa santé. M. Caresse était de Tolosa, et s'était depuis plusieurs années établi en France. C'était lui qui avait fourni l'emprunt de la régence d'Urgel en 1822. (*Presse.*)

— Dans les trois premières séances qui ont suivi la fête de l'industrie, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé quatorze jugements de déclarations de faillites.

— Paris va avoir une halle aux huîtres ; la consommation toujours croissante de ces mollusques a déterminé depuis long-temps le conseil municipal à voter une somme pour cette construction d'utilité publique ; les plans et devis sont revenus du conseil des bâtiments civils, et les travaux vont commencer dans quelques semaines. Cette halle sera située dans la rue Montorgueil, sur les terrains achetés par la ville et déjà déblayés ; on espère avoir fini avant l'hiver.

— Suivant une lettre d'Haïti du 1er juillet, que cite le *Journal du Havre*, la situation s'y compliquerait à l'extérieur par suite de demande formelle du protectorat qu'adresse positivement à la France la junte gouvernementale de l'Est, et par l'imminence du prochain terme de l'indemnité qui échoit le 3 juillet. Si nous sommes bien informés, ce terme pourrait être payé, mais alors il ne resterait plus une piastre dans les caisses publiques.

— Rousselet, l'assassin de Donon-Cadot, a été exposé hier. Son maintien était nullement embarrassé ; il promenait des regards hardis sur la foule.

— A l'audience de police correctionnelle du 1er août, à Limoges, il s'est présenté un incident probablement sans exemple.

Dans une affaire où il s'agissait d'injures, deux femmes appelées comme témoins ont refusé de prêter serment ; et comme on leur demandait la cause de ce refus, elles ont répondu qu'on leur couperait le cou plutôt que de leur faire lever la main.

Cette réponse ne parut pas très satisfaisante, et M. le président insista. C'est alors que la véritable cause fut donnée : la première appelée répondit qu'elle était enceinte, et que si elle levait la main, son enfant viendrait au monde avec une main en l'air. Ni les menaces qu'on lui fit de ne pas lui accorder la taxe de témoin, ni les rires de l'auditoire, ni les injonctions de son mari ne pouvaient vaincre sa résistance, et l'on crut [illegible] de lui appliquer la peine qu'on inflige [illegible] ce malheur avait été compris. Puisse cette vive sympathie, pour l'infortune, ne pas se borner à une louable démonstration ! (*Impartial du Rhin.*)

— Samedi dernier, entre trois et quatre heures du matin, la voiture des Messageries royales en destination pour Bourges, partie la veille de Paris, à sept heures du soir, par le convoi du chemin de fer, train des diligences, a été entraînée, en arrivant à Salbris, dans la rivière de la Sauldre, qui coupe la route en cet endroit. Les chevaux et les voyageurs ont été précipités. Les voyageurs de la voiture des Messageries Laffitte, qui suivait à très peu de distance, sont immédiatement accourus pour porter secours.

Grâce à leur zèle, et au sang-froid des deux conducteurs, tous les voyageurs ont été tirés de l'eau sans aucune blessure ; ils en ont été quitte pour une peur horrible et un bain glacial. Un bon feu, que les habitants d'une pauvre maison voisine se sont empressés de leur allumer, a servi à réchauffer leur membres engourdis. La voiture, tirée de l'eau à grand'peine, n'a pu continuer sa route que quelques heures plus tard.

Cet accident, qui aurait pu avoir des suites bien plus graves, a été causé par la présence d'un jeune cheval sur le bord de la route. L'attelage, malgré les efforts du postillon, s'est porté de ce côté, et la voiture a versé immédiatement. (*Journal du Cher.*)

— Le *Journal de Béziers* raconte l'aventure suivante :

« Le roman est à l'ordre du jour. Il n'est bruit que d'un accouchement mystérieux. Le fait intéresse d'autant plus la curiosité publique qu'il paraît s'être passé en hauts lieux. Des mille versions que nous avons entendues, voici le point où chacune s'accorde :

« M. le docteur *** revenait de ses visites à une heure avancée de la nuit. Tout-à-coup, dans une rue obscure, il est accosté par deux individus qui lui réclamèrent les secours de son art ; il les suit sans hésiter. Arrivés devant un hôtel, on frappe doucement à la porte : elle s'ouvre, le docteur entre ; on lui fait jurer sur son honneur de garder le secret le plus inviolable sur le nom de la jeune dame qu'il va délivrer. Introduit près d'elle, il recueille bientôt un enfant, sans que la mère pousse un cri, fasse entendre une plainte. Le docteur donne ses prescriptions, on le ramène. Deux jours après, il se rend à la mairie pour déclarer la naissance. L'officier de l'état civil crut que l'acte était entaché d'un vice, comme ne portant ni le nom ni le domicile de la mère. M. le procureur du roi est averti ; on mande le docteur à l'Hôtel-de-Ville. Il soutient qu'en déclarant la naissance, il a rempli le vœu de la loi et qu'il n'est tenu à rien de plus. On lui objecte que l'enfant n'a pas été présenté ; il promet de le faire reconnaître par l'un de MM. les adjoints.

Le même jour, à dix heures du soir, un adjoint et M. le docteur, par une pluie battante, se trouvaient sur le chemin de Villeneuve ; bientôt ils virent briller dans le lointain une petite lumière qui s'approcha rapidement. C'est la voiture, dit le docteur. En effet, une chaise de poste arrive ; le docteur s'avance, des mains inconnues lui remettent un enfant. A la lueur de la lanterne, l'adjoint voit la plus jolie petite créature qui se puisse imaginer. Elle était couverte de dentelles ; il reconnaît une toute petite fille ; on rend l'enfant, et la chaise de poste s'éloigne. Cette affaire a été soumise à M. le procureur général à Montpellier. On attend avec impatience sa décision pour poursuivre le docteur, dont la belle conduite ne se démentira pas.

En effet, le docteur a persisté dans son honorable résistance, et force a été à l'administration de renoncer à ses inconvenantes exigences.

— On songe sérieusement à Genève à construire un pont sur le Rhône, entre Chancy et Châtelet. Si ce projet s'exécute, de concert avec la France, à laquelle appartient la dernière de ces communes, la route de Lyon à Genève sera abrégée de plus de huit kilomètres, et y gagnera beaucoup dans sa dernière partie, sous le rapport de l'agrément. Le pont projeté sera construit de manière à ne point entraver la navigation du Rhône supérieur à l'époque quelconque où elle s'établirait.

— Il paraît que ce n'est pas seulement en France que l'usage de la pipe et du cigare est entré dans les habitudes d'une partie des étudiants ; car le conseil d'éducation de Genève réclame l'interdiction pour toute la jeunesse de la faculté de fumer, considérant cet usage, non seulement comme inutile et de mauvais goût, mais encore comme nuisible à la santé, dispendieux pour les bourses et dangereux pour les édifices publics, que les étincelles, chassées par les fumeurs, menacent à chaque instant d'incendier.

### Un repaire de voleurs à Londres.—Oubliettes.

La démolition de deux vieilles masures dans West-Street, près du marché de Smithfield, vient de procurer d'étranges découvertes. Depuis plusieurs jours la foule des curieux s'y porte ; mais on n'y est admis qu'avec des billets de M. Wakeling, l'un des administrateurs de la paroisse de Saint-[illegible] Square.

L'une de ces maisons, portant le n° 3, a été habitée, il y a plus d'un siècle, par le fameux voleur Jonathan Wild, celui qu'a immortalisé Fielding, l'auteur de *Tomes-Jones*.

Un autre malfaiteur moins célèbre, nommé Williams, y a été arrêté dernièrement, et condamné ensuite aux assises de Middlesex. Ce procès a amené des révélations sur les habitudes des locataires de ces maisons portant les numéros 2 et 3, et qui avaient été bien des fois signalées comme servant de retraite à des gens de mauvaise vie. L'autorité municipale s'est enfin décidée à en faire l'acquisition pour assainir le quartier.

Au moment où le marteau des ouvriers allait jeter à bas ces murailles séculaires, on a fait une étrange découverte : tout y était disposé de la manière la plus ingénieuse pour cacher au besoin une bande de voleurs, et soustraire aux perquisitions les produits de leurs rapines. Depuis ce temps, par ordre de la justice, l'œuvre de destruction a été suspendue. Des artistes s'occupent à dessiner ces bizarres constructions ; des hommes de lettres viennent y puiser des inspirations pour composer les pages les plus sombres de leurs élucubrations romantiques.

Le duc de Cambridge, oncle de la reine, et lord Lonsdale, directeur des postes, ont eu la curiosité de visiter ces singuliers édifices. On avait placé des lampes dans tous les corridors et dans tous les réduits que le prince et sa suite désiraient voir dans tous leurs détails.

Les maisons no 2 et 3 sont presque contiguës, mais sans communication. Le no 3, occupé par un fabricant de chandelles, était fort suspect, et avait été plusieurs fois l'objet des perquisitions de la police, qui étaient toujours demeurées sans résultat. Au n° 3 se trouvait une maison habitée par des [illegible] tendait.

On s'attendait à faire des découvertes importantes dans la maison n° 2, mais les locataires dont les baux ne sont pas expirés, s'opposent aux fouilles, et ils tirent parti de la curiosité excitée au plus haut degré. Ils imposent à ceux qui veulent entrer dans la maison de fortes rétributions qui servent amplement à payer leurs loyers arriérés. La spéculation s'est aussi établie sur les billets d'admission délivrés gratis par les commissaires de la paroisse ; ils se vendent une ou deux couronnes. On est enfin parvenu à mettre un terme à cet ignoble trafic, en limitant le nombre des billets de faveur.

Il est à peine concevable que, dans une ville aussi populeuse, aussi riche que Londres, et qui devrait être la mieux policée de l'Univers, on ait souffert si long-temps un tel asile pour les brigands de toute espèce, surtout lorsque l'existence de cette autre *cour des Miracles* avait été dévoilée dès 1742 par un spirituel écrivain. (*Gazette des Tribunaux.*)

## VARIÉTÉS.

### Accord des intérêts dans l'association, et besoins des communes ;

Avec une Notice sur Charles Fourier. — Par VILLEGARDELLE.

Tel est le titre d'une petite brochure qui vient de paraître, et d'après ce titre, les personnes peu au courant des idées de l'Ecole sociétaire, pourraient croire que cette brochure se rattache à cette Ecole.

Il n'en est rien cependant, et nous tenons beaucoup à en faire la remarque. Les idées exposées dans ce petit livre aboutissent au communisme, et non pas à l'association, comme nous l'entendons ; puis la manière de les présenter s'adresse beaucoup plus à la passion qu'à la raison et au bons sens populaires.

Pour ce double motif il est de notre devoir d'annoncer que le nom de Charles Fourier se trouve sur le titre de cette brochure, sans qu'il y ait aucun rapport entre les opinions de l'auteur et la Théorie sociétaire de Fourier.

Du reste, M. Villegardelle lui-même fait la critique des idées de Fourier, tout en acceptant une partie de ces idées qu'il modifie.

Nous n'avons pas l'intention de faire une critique détaillée des opinions exposées dans cette brochure, écrite d'ailleurs avec un certain charme de style simple et lucide ; mais nous devons signaler quelques passages qui sont absolument opposés à notre manière de raisonner sur les rapports du travail et du capital (propriété).

« Supposons, dit l'auteur, que le travail combiné de 500 agriculteurs produise pour chacun d'eux une valeur de 1,000 francs, avec laquelle il devra pourvoir à ses besoins de nourriture, logement, vêtement. Si quelqu'un d'eux, par force ou par ruse, prélève sur la masse une valeur de 3,000 francs, il faut que trois personnes meurent de faim. »

Ceci nous paraît très mal raisonné. C'est prendre un cas extrême qui ne saurait se rencontrer dans la pratique, et, par conséquent, inadmissible comme hypothèse. M. Villegardelle a aussi le tort de n'établir aucune distinction entre le prélèvement général fait dans l'intérêt collectif des cinq cents travailleurs, et le vol direct qui laisserait trois personnes seulement dans le dénuement absolu. Ce passage est enfin de la déclamation sophistique adressée à la passion de ceux qui souffrent et non à la raison impartiale des gens éclairés.

Sans doute il y a des prélèvements plus ou moins onéreux pour les travailleurs dans la société civilisée ; mais il s'en faut de beaucoup que tous les prélèvements d'impôts ou de loyers soient des causes de misère et de mort prématurée pour les travailleurs.

Nous ne prétendons pas qu'il n'y a point d'abus dans les privilèges de la propriété, ni que le travail ne soit pas souvent exploité par le capital dans la société actuelle ; mais la solution donnée par Fourier au problème de l'association intégrale du capital, du travail et du talent, est infiniment supérieure au nivellement anarchique et inique qui résulterait nécessairement du chaos égalitaire nommé communisme, négation absolue de toute propriété individuelle.

A part ces opinions extrêmes, dérivées d'hypothèses mal fondées, en raison et en expérience, nous aimons à reconnaître qu'on trouve dans la brochure de M. Villegardelle quelques idées justes et bien présentées.

Il est bon de répéter cependant, qu'il y a une divergence absolue, entre le communisme et la théorie sociétaire : celle-ci pose en principe la conservation de la propriété individuelle, même dans une société organisée d'après ses vues ; l'autre établit en principe la négation absolue de la propriété, sauf les exigences de la période de transition qui sépare le présent et l'avenir de la société.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 8 AOUT.

LESPÈS et comp., tant en son nom personnel que comme directeur-gérant de la *Gazette des Femmes* et de la *Revue et Gazette des Voyages*, rue des Canettes, 17. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

HOUDART, négociant en charbons, rue de Bordeaux, 18, à la Villette. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

CHAVOUTIER, fumiste, rue de Paradis-Poissonnière, 3. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

BRESSON, fabricant de châles, rue Poissonnière, 20. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

## Bourse du 9 août 1844.

La rente a été très offerte à l'ouverture de la bourse ; de fortes ventes ont été faites au parquet à 10 c. au-dessous des cours de clôture d'hier, et pourtant la hausse n'a pas tardé à reprendre le dessus, grâce à de forts achats de la coulisse.

Le 3 0/0 reste 5 c. et le 5 0/0 15 c. de mieux qu'hier.

Les chemins de fer étaient un peu plus offerts ; leurs cours ont légèrement fléchi.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait, au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50, 1045. — Jouissance des 4 Canaux, 130. — Zinc, Vieille-Montagne, 3650, 3700. — Gaz, comp. parisienne, 2100. — Lins Maberly, 425. — Rentes de la Ville, 103 60. — Obligations de la Grand-Combes anc., 1160. — Id., nouv., 1147 50, 1140 25, 1147 50. — Lots d'Autriche, 400. — Banque belge, 675. — Rente belge 1842, 108 1/4. — Espagne, 3 0/0, 32 1/2. — Id. passive, 5 3/8.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| | 8 Août. | | 9 Août. | |
|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1568 q. | 26 k. | 1551 q. | 64 k. |
| Ventes | 1461 | 84 | 1674 | 45 |
| Restant | 18628 | 99 | 18506 | 47 |
| Cours moyen | 37,75 | | 38,14 | |
| Cours-taxe | 38,83 | | 38,76 | |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 01q. | 57k. | 51,15 à 00,00 | Gr. | 10q. | 99k. | 52,00 à 54,15 |
| 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1re | 101 | 5 | 38,85 à 40,10 |
| 2e | 120 | 80 | 37,25 à 38,90 | 2e | 136 | 59 | 35,60 à 38,20 |
| 3e | 21 | 63 | 29,30 à 29,95 | 3e | 15 | 51 | 29,95 à 30,60 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 4 | 50 | 31,00 à 00,00 |
| 1. | 1026 | 35 | 32,50 à 37,00 | Al. | 1253 | 86 | 35,05 à 44,60 |

ARRAS, 7 août. — Farine 1re 35,00 à 36,00; 2e 33,00; 3e 30,00.

GRENOBLE, 3 août. — Farine 1re 40,00; 2e 36,80; 3e 32,00.

NÉRAC, 3 août. — Farine Co 30,00.

### Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ GAUCHER, 7 août. — Froment nouveau 1re 21,66; 2e 21,16; 3e 20,82. — Seigle 9,32 à 10,00. — Orge 9,50 à 10,00. — Avoine 5,90 à 6,15.

NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir), 3 août. — Froment 1re 20,30; 2e 18,40. — Méteil 14,90 à 17,60. — Seigle 10,00. — Orge 11.00. — Avoine 7,70.

LES ANDELYS, 5 août. — Froment 21,10. — Méteil 18,00. — Seigle 10,25. — Avoine 7,25.

BERNAY, 3 août. — Froment 21,75. — Méteil 18,00. — Seigle 10,50. — Orge 13,00. — Avoine 8,50.

GISORS, 6 août. — Froment 20,25. — Méteil 18,00. — Seigle 9,75. — Orge 10,75. — Avoine 6,60.

PONT-AUDEMER, 5 août. — Froment 21,99. — Seigle 11,00. — Orge 14,00. — Avoine 9,00.

ROYE 5 août. — Froment nouveau 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00 à 18,50. — Froment vieux 1re 18,75; 2e 18,00; 3e 16,00.

Malgré le mauvais temps la moisson se continue. Notre marché de ce jour était bien fourni, et les blés nouveaux commencent à donner.

ARRAS, 7 août. — Froment blanc 19,00 à 20,50. — Froment roux 17,00 à 19,75. — Seigle 9,00 à 10,50. — Escourgeon 10,00 à 11,50. — Avoine 6,25 à 11,25. — Seigle nouveau 9,00 à 10,25. — Escourgeon nouveau 9,00 à 10,40.

Le marché était peu fourni en blé et les prix en ont ressenti de la fermeté. — Les seigles et escourgeons vieux, peu recherchés, les avoines plus calmes.

LILLE, 7 août. — Froment blanc 1re 22,40; 2e 21,78; 3e 21,02. — Froment roux 1re 20,78; 2e 20,40; 3e 20,00. — Seigle 11,00 à 11,50. — Avoine 8,25 à 8,75.

BAR-LE-DUC, 6 août. — Froment 1re 15,75; 2e 15,25; 3e 15,00. — Orge 8,00. — Avoine 7,75.

MULHOUSE, 6 août. — Froment 1re 18,91; 2e 18,43; 3e 17,85. — Méteil 11,62. — Seigle 10,40. — Orge 9,36. — Avoine 7,48.

Hausse de 0,35 sur le blé, de 0,60 sur le seigle; baisse de 0,82 sur le méteil, de 2,14 sur l'orge (un seul prix de 11,50 avait été offert au dernier marché) et de 1,00 sur l'avoine.

BESANÇON, 6 août. — Froment nouveau 18,65. — Froment vieux 16,40. — Avoine nouvelle 7,35.

GRENOBLE, 3 août. — Froment 1re 20,10; 2e 19,40; 3e 18,66. — Méteil 17,00 à 17,50. — Seigle 15,75 à 16,00. — Maïs 19,00 à 19,50. — Sarrazin 13,00 à 13,25. — Avoine 6,00 à 8,00.

Le marché était encore moins fourni que le précédent; cependant le prix du blé a encore baissé. Il y avait un peu disette d'avoine, aussi le prix avait un peu haussé.

Les blés récoltés ont été un peu atteints de la rouille, dans certaines localités. Le mal n'a cependant pas été bien grave, car au lieu de renchérir ils diminuent toujours.

LIMOUX, 2 août. — A notre marché de ce jour, le blé 1re 22,50; 3e 20,75. — Avoine 9,00.

CARCASSONNE, 3 août. — Prix moyen, blé 1re 22,11; 2e 21,38; 3e 20,30. — Avoine 8,39.

NARBONNE, 3 août. — Le froment était tenu à 22,00; l'avoine à 8,50.

### Graineterie (par hect.).

PARIS, halle du 7 août. — *Légumes secs.* — Haricots ord. 22,00. — Pois cassés 28,00. — Lentilles de pays et autres 26,00. *Graines fourragères.* Pois jarras 18,65. — Pois gris 11,35 à 12,00. — Vesces de printemps 12,35 à 13,35. — Criblures 10,00 à 11,35. — Trèfle (la balle de 100 kil.) 60,00 à 61,00. Affaires presque nulles.

LA FERTÉ GAUCHER, 7 août. — Vesce 9,40 à 10,00. — Trémois 8,76 à 9,40.

TROYES, 3 août. — *Légumes secs.* Haricots 17,50 à 20,00. — Pois 10,00 à 13,00. — Lentilles 8,75 à 15,00. — *Graines fourragères.* Vesces 6,25 à 10,00.

MULHOUSE, 6 août. — *Légumes secs.* Haricots 17,00 à 18,00. — Lentilles 12,00 à 13,00. — Pois 13,00 à 14,00 sans variation. — *Graines fourragères.* Vesce 7,00 à 8,00.

GRENOBLE, 3 août. — Haricots 21,00 à 21,50.

ALBY, 3 août. — On annonce que dans le département du Tarn la graine de trèfle se fera bien. Les chaleurs ont nui au développement de la plante; par contre, la fleur est très fournie, d'une dimension plus considérable qu'à l'ordinaire, ce qui fait présumer qu'il y aura abondance et qualité supérieure, si du moins le temps continue à être au beau.

Les avis de la Haute-Garonne et des Deux-Sèvres ne sont pas aussi satisfaisants.

Il n'y aura que moyenne récolte dans ces départements.

### Bois (par stère.)

ST-DIZIER, 6 août. — Il s'est fait cette semaine des affaires importantes dont les prix sont tenus secrets: on les croit assez élevés, ce qui fait présumer que le prix des futaies se soutiendra aux prochaines adjudications.

Il y a toujours dans le sud de la Meuse un grand nombre de cordes de bois de charbon à vendre. On est maintenant si rapproché des nouvelles adjudications que les bois de 1844 ne peuvent espérer que le prix de 1845, dont le maximum ne passera probablement pas 2 fr. 50 c. le stère. Plusieurs maîtres de forges de notre arrondissement regrettent déjà d'en avoir acheté à 3 fr.

BOURGES, 3 août. — Bois à brûler 24,00 à 27,00 les 2 stères (droits d'octroi et d'entrée compris); 2e 22,00. — Fagots (les 25) 10,00 à 12,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 8 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1900 | 1870 | 30 | 1 32 | 1 12 | 1 02 |
| Vaches.... | 56 | 55 | 1 | 1 12 | » 96 | » 84 |
| Veaux..... | 880 | 880 | 0 | 1 46 | 1 23 | 1 10 |
| Moutons.. | 7801 | 7313 | 488 | 1 48 | 1 26 | 1 6 |

### Laines.

PARIS, 6 Août. — Les affaires laines sont encore ce qu'elles étaient il y a quelques jours; les laveurs sont toujours très timides; les opinions, qui sont si différentes sur la position de l'article, expliquent leur prudence; ce qui se passe, surtout à l'étranger, fixe principalement leur attention; ils s'étonnent avec raison de voir sur une place des prix assez soutenus, et ailleurs une hausse exagérée; naturellement ils sont amenés à craindre le terme de cette faveur, et la conséquence d'un temps d'arrêt qu'on peut interpréter d'une manière si différente, amènerait sans doute des résultats fâcheux.

Cette stagnation est très nuisible à la vente des fils peignés: les détenteurs ont déjà diminué leurs prix dans la crainte d'en rester chargés; et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que les laines propres au peigne, qui devraient alors subir une diminution, sont au contraire maintenues avec fermeté, ce qui semblerait indiquer que les besoins ne sont pas entièrement comblés.

Les laveurs de la Beauce font peu d'affaires, les producteurs maintiennent leurs prix trop élevés pour leur donner le moindre bénéfice.

Elbeuf a peu d'approvisionnement, et l'on s'attend prochainement que l'article laine reprendra bientôt de l'activité dans cette ville.

REIMS, 3 Août. — Toute cette semaine a été calme, et dans tous les genres; même les laines et fils peignés qui depuis long-temps se vendaient bien; quoiqu'il en soit, cela n'a rien d'alarmant; il n'existe rien en aucun genre, et la production est ralentie de plus de moitié; aussi les affaires ne reprendront-elles leur cours que dans le courant du mois prochain.

Laines lavées à dos, 4,50 à 6,25. — Bourgogne métis, 5,00 à 5,40. — Id. mérinos, 5,40 à 6,25. — Soissonnais, 4,50 à 5,60. — Champagne, 4,50 à 6,25. — Agneau à dos de Picardie, 3,60 à 4,00. — Id. Champagne, 4,75 à 5,40. — Id. Bourgogne, 4,75 à 5,50. — Laines d'Allemagne, propres au peigne, 4,75 à 7,40. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne, 4,50 à 7,00. — Mères-laines d'Espagne, 5,00 à 5,80. — Id. d'Italie, 4,50 à 5,20. — Id. de France, 5,50 à 7,50. — Id. jaunes fins, 5,00 à 5,80. — Id. jaunes communs, 4,40 à 5,00. — Abats lavés, 4,20 à 6,00. — Abats lavés à dos, 2,80 à 4,00. — Mères-laines de Berry, refines, 5,25 à 5,75. — Id. courantes, 4,75 à 5,25. — Id. 3e qual., 4,50 à 4,75. — Cuisses de Berry, 3,50 à 4,00. — Pelures (écouailles non lavées), 3,25 à 4,25. — Id. d'Allemagne, 3,00 à 4,00. — Ecouailles métis, 5,00 à 6,50. — Id. de Berry, 1re qual., 5,00 à 5,50. — Id. de Berry, 2e, 4,50 à 5,00. — Agneaux lavés (au panier), 5,50 à 7,25. — Id. de Berry, 1re qual., 5,50 à 6,00. — Id. de Berry, 2e, 4,75 à 5,50. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais, 1,90 à 2,30. — Mères-laines en suint de Picardie, 1,70 à 2,10. — Id. triées pour le peigne, 2,20 à 3,00. — Blousses, 4,00 à 6,00. — Blousses extra-fines, 7,00 à 9,00.

(*Observateur de l'Aisne.*)

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 6 Août. — La semaine qui vient de s'écouler a été favorable à nos marchés de soies grèges. Les ventes ont été considérables, et il y a eu augmentation dans les prix. Mercredi, à Joyeuse, toutes les grèges qui avaient été apportées sur place ont été enlevées aux prix suivants: soies fines du pays à 30 fr. 65 et 31 fr. le 1/2 kilo; soies courantes id. 30 fr., 29 fr. 50 et 29 fr. le 1/2 kil. — Les 2e choix, 28 fr. 50 et 28 fr.

A Aubenas, le 3, une très grande activité a aussi régné sur le marché; il s'est fait des transactions importantes à des prix presque aussi élevés que ceux de Joyeuse. Soies fines de pays, 30 fr. 25 le 1/2 kil.; jolies soies courantes, 29 fr. 65 et 29 fr. — Deuxième choix, 28 fr. 40, 28 fr., 27 fr. 50 et 27 fr. 25 le 1/2 kilo.

A Romans, le marché de vendredi dernier, 2, avait attiré beaucoup de monde; cependant il s'est vendu une quantité médiocre de soies ordinaires de pays aux prix de 28 fr. et 21 fr. le 1/2 kil.

| | |
|---|---|
| Grèges courantes (le kilo), | 54,50 à 55,[illegible] |
| Paquetailles choisies, | 55,00 56,[illegible] |
| En partis de 40 à 60 kilos, | 56,00 57,[illegible] |
| Filature d'ordre, | 64,00 00,[illegible] |
| Basses, | 45,00 46,[illegible] |

L'heureux résultat de la foire de Beaucaire a produit une amélioration sensible sur les prix des soies grèges du Midi. A Avignon, les 13/15 coc. valaient 57 fr. à 58 fr. 50 le kilo.

A Bagnols, le 31 juillet, les cours étaient:

| | |
|---|---|
| Soies d'ordre (le kilo), | 64,00 à 65,[illegible] |
| Paquetailles, | 57,00 57,[illegible] |
| Soie basse, | 41,00 42,[illegible] |

500 kilogrammes de soies ont été vendus.

A Nismes, le 1er août, les prix étaient, pour les 5/6 coc., filature premier ordre, 65 fr. à 65 fr. 75 le kilo; — 6/7 coc., filature 2e ordre, 62 fr. à 63 fr. le kilo.

A Marseille, la semaine dernière, les soies ont pris une position plus dessinée par suite des résultats connus de la foire de Beaucaire. — Les transactions ont été plus actives sans que pour cela les prix aient augmenté d'une manière sensible, si ce n'est pour les qualités d'Espagne et de Perse, à long guindre. La consommation a été de 35 balles Brousse G. C. à 16 et 19 fr. le 1/2 kilo. — 10 b. id. P. G. 18 à 21 fr. — 15 b. Ardassine 12 et 12 fr. 50. — 10 b. Mestoup P. G. 23 fr. — 30 b. [illegible] 13 fr. 50 et 16 fr. 50. — 6 b. Espagne 23 à 26 fr. — 8 b. Archipel 12 fr. — 25 b. Castrovan 11 et 13 fr. — 10 b. Baruthine 9 fr. 50 à 13 fr. — 12 b. Antioche 12 fr. 80.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY.

*Élève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8o, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50 c. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris, rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage* franco *par les messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

*PAUL MELLIER, Libraire-Éditeur, place Saint-André-des-Arts, 11.*

# HISTOIRE POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

COMPOSÉE SUR LES DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES, PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

L'ouvrage formera 4 beaux vol. in-8° de plus de 500 pag. et sera orné de 10 beaux Portraits et d'un grand nombre de Fac-Simile.

***Le tome second est en vente. — Prix : 7 francs 50 centimes.***

Il est orné des Portraits de Saint François de Borgia et du Cardinal Tolet; et des Fac-Simile de Saint François de Borgia, d'Aquaviva, de Saint Louis de Gonzague, du Cardinal Tolet, de Philippe II et du Roi de Bungo.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

# DES FRUITIÈRES DU JURA

**ou Associations domestiques pour la fabrication du fromage de Gruyère,**

Par WLADIMIR GAGNEUR. — Prix : 40 c.

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER

Par l'auteur de la *Défense du Fouriérisme*,

Paris, 1844. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix : 1 fr. 50 cent.

EN VENTE à la librairie de ARTHUS BERTRAND, rue Hautefeuille, no 23, à Paris :

LA PREMIÈRE LIVRAISON DE

# L'EXPLORATION DU TERRITOIRE DE L'OREGON DES CALIFORNIES ET DE LA MER VERMEILLE

Exécutée pendant les années 1840, 1841 et 1842, par M. DUFLOT DE MOFRAS, attaché à la légation de France à MEXICO. — Ouvrage publié par ordre du ROI, sous les auspices de M. le MARÉCHAL SOULT, duc de Dalmatie, président du conseil, et de M. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Cet ouvrage se composera de deux forts volumes in-8o, grand-raisin, divisés en quatre parties, ornés de vignettes et d'un atlas de vingt-six cartes, dessins ou plans, dont une magnifique carte générale sur papier grand-aigle, coloriée avec le plus grand soin. Il sera publié en dix livraisons. Prix de chaque livraison : 8 francs.

# CAUTÈRES.

LES POIS LEPERDRIEL, ÉLASTIQUES, ADOUCISSANTS à la guimauve, ou SUPPURATIFS au garou, et le Taffetas rafraîchissant, provoquent une suppuration régulière et de bonne nature sans causer de souffrance. — Faubourg Montmartre, 78, et dans les bonnes pharmacies.

# Sommaire du Traité de L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE,

Par CHARLES FOURIER.

Brochure in-8o. — Paris, 1822. — Prix : 1 franc 50 centimes.

# MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,

Par CHARLES FOURIER.

Une feuille grand in-8o. — Paris, 1827. — Prix : 50 centimes.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

tenir inactives une armée et une escadre françaises en face du Maroc qui nous a provoqués par des agressions répétées, convient-il bien à un Anglais d'appliquer au gouvernement de son pays ces expressions consacrées depuis long-temps chez nous, et malheureusement avec beaucoup plus de raison, pour caractériser le système qui dirige la politique de la France?

Quoi qu'il en soit, lord Palmerston entre autres griefs qu'il a articulés contre sir Robert Peel, a mentionné celui d'avoir acquiescé au protectorat de la France sur Taïti. Il a vu, dans cet acquiescement, un sacrifice fait en vue d'assurer le maintien de M. Guizot au pouvoir. Sans doute, a-t-il ajouté, il est de l'intérêt de l'Angleterre, il est de l'intérêt du monde entier que M. Guizot reste ministre. Néanmoins, lord Palmerston ne peut approuver la concession, faite dans cet intérêt.

L'orateur a rappelé que c'était par le même motif, qu'en 1830, le ministère tory avait laissé les Français s'établir en Algérie, afin que M. de Polignac pût lui-même rester à la tête des affaires. Il a prêté bien gratuitement, ce nous semble, au gouvernement français, une tactique qui consisterait à se faire attaquer chez lui par un prétendu parti de la guerre, afin d'avoir un prétexte de ne pas faire droit aux réclamations du cabinet britannique. Lord Palmerston a d'ailleurs déclaré que, pour son compte, il ne croyait pas à l'existence de ce parti de la guerre.

Passant à ce qui concerne M. Pritchard, lord Palmerston a prétendu que les autorités françaises n'avaient pas eu le droit de faire acte de souveraineté dans l'île de Taïti, puisque le gouvernement français lui-même n'avait pas ratifié la prise de possession. Il a soutenu que, lors même que cette reconnaissance aurait eu lieu, M. Pritchard n'en eût pas moins conservé la qualité de consul d'Angleterre; que sa position eût été celle d'un ambassadeur qui, par suite d'un désaccord, se trouvait dans l'impossibilité de communiquer avec le gouvernement près duquel il était accrédité.

Enfin, lord Palmerston a protesté contre la disposition où pouvait se trouver le cabinet, de traiter l'affaire plus légèrement qu'il n'en avait d'abord témoigné l'intention.

Toute cette argumentation de lord Palmerston n'a été, comme on voit, ni bien rigoureuse ni bien neuve.

Sir Robert Peel a d'abord, selon son usage, badiné un peu lord Palmerston, sur cette troisième épreuve de son discours, qui avait probablement pour but de combler une lacune qui se rencontrait dans les deux premières; et cet oubli qu'il fallait réparer, consistait dans le panégyrique complet et inédit de la politique du noble lord.

Touchant les concessions qui lui étaient reprochées à l'égard du gouvernement français, le chef du cabinet britannique s'est contenté de répondre que le parti de la guerre en France, reprochait également à M. Guizot, des concessions semblables envers l'Angleterre.

[...] des mesures contre ce qu'ils appellent la violation du droit des gens par les officiers français. Le marquis de Normanby, en présentant cette pétition dans la chambre des lords, a déclaré qu'il désirait le maintien de la paix, mais qu'il ne voulait pas que cette paix fût conservée au dépens de la dignité nationale.

Dans la réponse qu'a faite lord Aberdeen, il a dit qu'il avait tout récemment reçu des missionnaires qui sont à Taïti l'assurance qu'ils n'avaient aucun sujet de plainte contre les autorités françaises. — Ce fait seul prouverait au besoin, suivant nous, que la conduite de nos officiers envers M. Pritchard était justifiée par des raisons graves et impérieuses.

En somme, nous voyons avec satisfaction que le ton des ministres anglais s'est modifié depuis le premier jour où il fut question dans le parlement de l'affaire de Taïti. Puisse le différend se terminer sans rupture et sans que la dignité des deux pays reçoive aucune atteinte!

## Les ouvriers de Lyon.

Les poursuites dirigées contre les ouvriers et chefs d'atelier de Lyon, viennent de se terminer par une condamnation en police correctionnelle. Voici les faits que les débats ont fait connaître:

Dans le courant du mois de mars dernier, M. le commissaire central de police fut informé qu'un certain nombre de chefs d'atelier et d'ouvriers en soie se trouvaient réunis chez le sieur Monery, cabaretier à la Croix-Rousse. Une visite domiciliaire ayant été pratiquée immédiatement chez ce dernier, on constata qu'en effet deux chambres du premier étage étaient remplies l'une par dix-huit et l'autre par treize personnes qui semblaient discuter. Deux feuilles de papier écrites à la main par l'un des assistants, et qui paraissaient relatives à l'existence de la société, furent saisies par le commissaire de police, qui dressa immédiatement procès-verbal. A raison de ces faits, une minutieuse et longue information a eu lieu, et ce n'est qu'après plus de quatre mois que les prévenus ont été traduits devant le tribunal pour délit d'association non autorisée. Ce sont les sieurs Raffin, Villars, Nigay, Desperries, Béal, Forest, Deschelette, Giraud, Champal et Fourneaux, la plupart chefs d'atelier, quelques-uns ouvriers en soie. Trois cabaretiers, dans le domicile desquels plusieurs réunions avaient eu lieu, étaient aussi compris dans la prévention; ce sont les nommés Monery, Duc et Bertholon.

Les inculpés ont convenu qu'ils avaient eu l'intention de former une société toute de bienfaisance, laquelle n'avait d'autre but que de se procurer mutuellement du travail et des secours en toutes circonstances. Toutefois, ils ont ajouté que la société n'était point encore constituée, qu'il y avait eu seulement quelques réunions pour préparer les statuts qui devaient être soumis à l'approbation de l'autorité compétente.

Le tribunal a rendu un jugement par lequel il a déclaré constant le délit d'association, en admettant cependant des circonstances atténuantes.

Raffin, Fourneaux et Champal ont été condamnés à quinze jours d'emprisonnement, et les cabaretiers Monery, Duc et Bertholon, à 50 francs d'amende.

Les autres prévenus se sont vus simplement infliger l'amende de 16 fr.

La législation actuelle est bien plus favorable au capital qu'au travail. Les capitaux peuvent s'unir directement entre eux, s'entendre, se grouper, se masser pour former ces grandes compagnies, qui joignent souvent à la puissance de l'association la garantie d'un privilège ou monopole pour l'exploitation de certaines [...] loi qui défend aux pauvres, à ceux qui souffrent, de s'aider, de se secourir mutuellement, et qui les oblige à l'isolement pour mieux les soumettre à l'exploitation. Nous reconnaissons qu'il n'est pas bon, en soi, de laisser les travailleurs s'unir par opposition aux capitalistes; ce serait là un germe de guerre terrible, surtout dans l'état actuel des esprits. La solution du problème industriel ne consiste pas à former deux camps, le camp du capital, et le camp du travail et du talent. Ce serait préparer une bataille qui nous ramènerait à la barbarie. Mais, si le capital ne veut pas que le travail et le talent se retranchent et s'arment contre lui; si les capitalistes, qui ont fait la loi actuelle, ne veulent pas que les ouvriers se coalisent, s'unissent contre eux; si, enfin, on veut sortir d'une situation qui devient de plus en plus alarmante, il faut réaliser ce qu'annonçait Casimir Périer, quand il s'écriait: « Les bases de l'économie politique sont changées! » il faut que le capital abandonne cette forteresse légale où il fonde sa *féodalité*; il faut qu'il tende fraternellement la main au travail et au talent, qu'il s'associe avec eux, et qu'une loi plus équitable, plus humaine, crée ce régime que l'opinion publique commence à appeler de ses vœux sous le nom d'ORGANISATION DU TRAVAIL.

## Fraudes commerciales. — Pénalité.

On nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez inséré dans votre estimable journal du 22 juillet courant un article sur les fraudes commerciales où il était dit qu'un procureur du roi serait fort étonné si un acheteur venait se plaindre d'avoir été trompé sur la nature de l'huile ou du vin à lui vendus, et renverrait comme fou le malheureux auteur de la requête en poursuites. Et cette mauvaise opinion de la sensibilité du parquet n'était que la conclusion naturelle de la phrase précédente, où, à propos d'un vœu émis par la commission de la société d'encouragement, on assurait que l'article 423 du Code pénal, qui punit les tromperies des marchands, égaré dans nos Codes, n'avait jamais été appliqué.

Permettez-moi de protester contre une insinuation qui n'est ni bienveillante ni fondée à l'égard de magistrats dont on n'éveillerait pas en vain la sollicitude si des intérêts sérieux étaient réellement compromis. J'irai même, si le projet ne vous en semble pas trop irrévérencieux, jusqu'à essayer de souffler sur l'illusion de ceux qui croient avoir découvert cet article 423, croyance quelque peu naïve et qui justifie bien le renom proverbial d'admiration confiante de soi, dont jouit en province le journaliste parisien, et généralement le Parisien.

A commencer par ce point délicat, si votre collaborateur ou le rapporteur de la commission (je ne sais lequel des deux revendique l'honneur de la découverte) avait pris la peine d'ouvrir le Code pénal, il aurait reconnu que l'article 423, loin d'y être égaré, n'est qu'un détail harmonique d'un système général de répression contre les fraudes commerciales. Nos lois modernes, en effet, guidées par les traditions et éclairées par le bon sens, sinon par une critique sociale aussi profonde que la vôtre, ont voulu punir ce genre de vol, et c'est l'objet des trois articles du Code pénal, dont le texte est bon à rappeler pour l'instruction de vos abonnés.

D'abord l'art. 318 ainsi conçu: « Quiconque aura vendu ou débité des » boissons falsifiées, contenant des mixtions nuisibles à la santé, sera puni » d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 16 fr. » à 500 fr. Seront saisies et confisquées les boissons falsifiées qui seront » trouvées appartenir au vendeur ou débitant. » — Et pour qu'il soit bien clair que ce n'est pas là une lueur passagère de raison échappée à la dis-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## CAROLINE EN SICILE(1).

### Première partie.

### XII.

### L'ELIXIR DE ZABARA.

En faisant naguère l'inventaire de la Zingara, nous avons vu que son principal ustensile était un chaudron de cuivre à demi rongé par le vert-de-gris, mais nous n'avons pas dit que ce chaudron lui servait d'alambic et de cornue pour opérer le grand œuvre. Ce grand œuvre n'était qu'une grossière imitation du fameux Elixir de Propriété qui, selon Paracelse, doit faire vivre les hommes neuf siècles, comme le patriarche Mathusalem, ce qui n'empêcha pas l'inventeur de la précieuse recette de mourir lui-même à quarante-huit ans.

La base de l'élixir en question, est le suc de Zabara, nom populaire qu'on donne en Sicile à l'aloès, et qui vient en droite ligne du persan Sabr. Indépendamment du fil et des tissus qu'on tire de sa tige, l'aloès a, dit-on, des vertus thérapeutiques que nous laisserons à qui de droit le soin d'apprécier. Les lecteurs nous renverraient à l'École de médecine, et ils feraient bien, si nous avions la pédanterie de leur dire que le suc d'aloès est tonique, purgatif, vulnéraire, voire même vermifuge, qu'il précipite les digestions difficiles, neutralise les influences pestilentielles, et chasse les diables bleus des hypocondres. Tenons-nous-en à sa propriété miraculeuse qui est de prolonger la vie; comment en douter quand Paracelse l'affirme? Avant lui déjà, Roger Bacon avait prononcé en latin rimé, avec tout l'aplomb scientifique, cet oracle médical:

Qui vult vivere annos Noë,
Sumat pilulas de Aloë (1).

Or donc, la Zingara, qui ne connaissait pas plus, même de nom, le moine anglais du treizième siècle que l'alchimiste helvétien du quatorzième, n'en pratiquait pas moins leurs préceptes par tradition. Ce jour-là elle n'était point venue, contre sa coutume, prendre le soleil sur le pas de sa porte, ni son chat non plus. Enfermée dès le matin dans son bouge érigé en laboratoire, elle s'y était barricadée, et même avait clos hermétiquement, avec des haillons, — quels haillons! — le trou carré qui lui servait de fenêtre: il y régnait une obscurité complète; soit superstition, soit défiance, elle en usait ainsi toutes les fois qu'elle procédait à ses opérations magiques. Des débris d'aloès gisaient autour d'elle et disaient assez à quelles préparations elle s'était livrée; le chaudron était sur le foyer, c'est-à-dire sur les quatre pierres enfumées, disposées pour cet usage au milieu de la chambre, si l'on peut donner le nom de chambre à un pareil réduit. Un feu clair brillait sous la chaudière et dedans on voyait grouiller quelque chose de noir et de gluant: ce quelque chose n'était ni plus ni moins que le fameux Elixir de Zabara, la panacée universelle qui devait guérir tous les maux et même au besoin ressusciter les morts. N'oublions pas d'ajouter que le fidèle chat noir était de la partie et filait gravement au coin du feu.

Accroupie sur son chaudron, la Zingara remuait sans relâche, avec un rameau de pin, la matière épaisse que la chaleur avait bien de la peine à mettre en ébullition; pour se donner du cœur à l'ouvrage elle chantait d'une voix chevrotante, et comme si c'eût été une litanie funèbre, la ballade suivante:

Sentez-vous, mes belles dames,
Des vapeurs,
Des langueurs?
Vos cœurs n'ont-ils plus de flammes?
Et l'amour,
Sans retour,
Semble-t-il mort en vos âmes?
Prenez, prenez, belles dames,
Croyez-en la Zingara,
L'élixir de Zabara.

Ducs, barons, princes ou comtes,
Quand la nuit
Vous conduit
Pour régler vos tendres comptes,
Craignez-vous,
Entre nous,
Des rigueurs ou des mécomptes?
Prenez, prenez, ducs et comtes,
Croyez-en la Zingara,
L'élixir de Zabara.

Abbés, prélats, gens d'église,
Les plats fins,
Les bons vins
Ont-ils sur vous trop de prise?
Et vos sens
Languissants
Veulent-ils qu'on les aiguise?
Prenez, prenez, gens d'église,
Croyez-en la Zingara,
L'élixir de Zabara.

Et vous, braves gens de guerre,
Dont les jours
Sont toujours
Menacés par le tonnerre;
Qu'un boulet,
Qu'un mousquet
Vienne à vous coucher par terre,
Prenez, prenez, gens de guerre,
Croyez-en la Zingara,
L'élixir de Zabara.

Il verse à vivre à plein vase;
Autrefois,
Peuple et rois,
La mort faisait table rase;
Aujourd'hui,
Grâce à lui,
La mort n'est plus qu'une phrase.
Prenez, prenez à plein vase,
Croyez-en la Zingara,
L'élixir de Zabara.

Venez donc, tous à la ronde,
Accourez,

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5 et 6 août.

(1) Qui veut vivre les années de Noë,
Prenne des pilules d'Aloë!

qu'ils y trouveraient, ils en accusent l'impuissance, tout partager leur propre ignorance au public, tâchant de l'irriter par de sonores déclamations ou de le consoler, ceci est votre lot, par la perspective des idéales vertus de l'avenir. Le temps en viendra, j'aime à l'espérer, et suis loin de blâmer vos hautes et nobles aspirations. Mais enfin à chaque jour sa tâche. Si un marchand me vole aujourd'hui avec cette urbanité, qu'on devrait appeler le vol au sourire, ce qu'il me faut, c'est un moyen de lui faire rendre gorge demain, et non un plan de réforme sociale. Et si ce moyen existe, ne m'en détournez pas en me disant que les procureurs du roi me traiteront de fou, et que les tribunaux, riant de mes craintes, seront sourds à ma demande, *attendu que la loi n'a jamais été appliquée*.

Ceci constitue la seconde témérité du jugement que je relève comme un grief de lèse-parquet. On l'eût aisément prévenue en ouvrant le compte-rendu annuel de la justice criminelle, ou un recueil quelconque d'arrêts ; mais connait-on ces choses-là dans les bureaux de journal ? Toujours pour l'instruction de vos abonnés, sinon de vos collaborateurs, voici la vérité officielle. Du relevé de toutes les infractions sur les tromperies des marchands constatées dans les parquets depuis douze ans, il résulte que l'application de l'art. 423 a été requise 1923 fois en douze ans ; que le ministère public a poursuivi 87 pour 100 des plaintes qui lui ont été portées, et que les parties civiles n'ont usé que vingt fois de la faculté que la loi leur accorde de traduire directement en police correctionnelle tout citoyen qui leur cause un dommage par un délit. Cette voie qui leur est ouverte lorsque le procureur du roi refuse de poursuivre, (ce qui se justifie souvent par divers motifs tels que la modicité du tort, la difficulté des preuves, le sous-entendu des conventions quand le consommateur prétend acheter du vin de Bordeaux première qualité à 1 fr. 50 la bouteille, etc...) ne serait pas sans heureuse influence sur la loyauté du commerce qui redoute avant tout la publicité donnée à ses fourberies. Si donc les acheteurs acceptent sciemment du coton pour du fil, de l'écorce de chêne pour de la quinine, de l'huile d'œillette pour de l'huile d'olive, qu'ils n'accusent, et ne les invitez à accuser, que leur propre sottise et non l'indifférence ou l'ignorance des magistrats dont chacun connait depuis long-temps ce fameux article 423.

En rétablissant ainsi la vérité, je n'entends pas exagérer la portée des remèdes administratifs ou judiciaires pour l'instauration du bien dans la société. Le commerce particulièrement est à l'abri de toute poursuite pour les fraudes sur la *qualité* et le *prix* des marchandises ; souvent, sur leur quantité. Et il n'y a pas à songer, sans s'exposer à d'incessantes et éternelles querelles, à introduire la loyauté sur ce point par de nouvelles peines. Même dans leurs fraudes les plus coupables, les marchands échappent presque toujours à toute condamnation par les embarras qui accompagnent tout procès dont on redoute de subir l'ennui ou de tenter la chance souvent douteuse. Aussi la magistrature, à qui ses fonctions révèlent tous les jours son impuissance, doit-elle applaudir plus qu'aucune classe de la société à vos efforts pour faire créer la concurrence véridique de l'Etat, et unir ses vœux aux vôtres pour les améliorations sociales dont vous appelez la réalisation. Vous recevriez d'elle plus souvent des témoignages de vive sympathie, si à la sévérité morale, à l'élévation des idées, à l'impartialité politique dont vous vous êtes fait une heureuse et honorable habitude, vous joigniez une étude plus approfondie et moins dédaigneuse des lois et des institutions déjà constituées, instruments indispensables du progrès que vous provoquez. Vous devez vous appuyer sur elles comme sur un point d'appui pour soulever les obstacles qui vous barrent la route, au lieu d'agir dans le vide. Ces lois et ces institutions sont d'ailleurs la seule arme à portée des individus, les protégeant du péril par la menace, et c'est pour eux l'essentiel. Nous vivons sur cette terre à peine quelques jours, et bien rapides ; à nos maux actuels il faut des remèdes actuels, car l'individu ne peut pas mesurer sa patience et ses espérances à celles de l'humanité. J. D.

Dans notre numéro du 22 juillet, nous nous joignions à la commission de la société d'encouragement pour demander l'application de l'article 423 du code pénal qui condamne à *trois mois d'emprisonnement au moins* tout marchand qui aura trompé l'acheteur la justice en poursuit 160.

Et pour ces 160 accusés, combien comptez-vous de condamnations ? Connaissez-vous beaucoup de marchands qui aient été condamnés, en vertu de l'article 423, à trois mois de prison au moins, pour avoir trompé sur la nature des marchandises ? Quand nous avons dit que ce fameux article n'avait jamais été appliqué, l'hyperbole, comme on voit, n'était pas tellement outrée qu'elle dût exciter un pareil courroux ; c'est presque une vérité mathématique.

160 délits commerciaux sur des millions de ventes et d'achats ! Mais si cela était vrai, les marchands qu'on appelait des voleurs, du temps de Jésus-Christ, seraient donc devenus de petits saints, des anges, des archanges ! Dieu soit loué ! Mais non, la vérité est que la magistrature se montre fort tolérante pour les crimes du commerce. Les magistrats nous protègent contre les vols sur les grands chemins, les vols à main armée, les vols de nuit, les vols avec des fausses clefs, les vols avec effraction ; mais, ainsi que nous l'avons dit déjà, quand le vol se pare d'une certaine forme commerciale, les magistrats ferment les yeux et s'endorment. Et celui qui nous écrit pour rectifier cette assertion, la confirme on ne peut mieux. « On n'éveillerait pas en vain, dit-il, la sollicitude des magistrats, *si* des intérêts *sérieux* étaient réellement compromis ; on a d'ailleurs la ressource de se porter partie civile, si le procureur du roi refuse de poursuivre, *ce qui se justifie souvent*, par divers motifs, tels que la modicité du tort, etc. »

Ah ! les procureurs du roi refusent de poursuivre quand il s'agit d'un tort minime ! vous voyez donc bien que nous avions raison de dire qu'ils renverraient comme fou celui qui se plaindrait d'avoir acheté une livre de mauvaise huile chez son épicier. Et vous justifiez cette conduite du magistrat ! Il ne manquerait plus vraiment que d'ajouter que ces petits vols quotidiens du commerce, et ces torts minimes qu'il fait à ses clients, retombent surtout sur les ouvriers, ce qui ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe.

Mais on a la ressource de se porter partie civile, dites-vous, — Oui ; pour s'exposer à payer les frais de justice ; allons donc ! Et puis, pour constater le délit, il faudrait le plus souvent avoir recours aux chimistes, faire faire des analyses : tout cela coûte fort cher et n'est point à la portée du peuple, qui est pauvre. Voilà pourquoi, sur 1,923 affaires de fraudes commerciales, il n'y a eu que 20 poursuites civiles en 12 ans. Il faut savoir comprendre la statistique.

En vérité, notre correspondant raisonne d'une singulière façon. « Le magistrat est excusable de ne point poursuivre quand le tort est minime et quand on a la ressource de se porter partie civile. » Mais c'est tout le contraire qu'il fallait dire. Vous voulez qu'on soit continuellement en procès pour des vols de quelques centimes avec l'épicier, le crémier et la fruitière du coin ; mais c'est précisément parce qu'on ne peut pas, pour des griefs de si peu d'importance, se mettre en frais de procédure, que c'est un devoir pour le magistrat de poursuivre d'office les tromperies et les fraudes habituelles des marchands. Ce n'est pas à l'individu à se défendre contre ces mille petits piéges tendus dans toutes les boutiques à la bonne foi des acheteurs. C'est au pouvoir social de veiller à la sécurité des transactions et de protéger la bourse des citoyens, comme il veille à la sécurité des personnes. Nous croyons donc faire une

raissait préférer le titre de prince allemand à celui de sa majesté prussienne.

Les choses ont bien changé depuis. Mais où en est la cause ? D'où vient qu'à ces transports de sympathie et d'amour, a succédé le refroidissement ? A quoi faut-il attribuer cette inquiétude et cette agitation qui règnent aujourd'hui sur plusieurs points de la Prusse.

La presse soumise à la censure, les amis ou plutôt les serviteurs aveugles du roi n'ont jamais voulu ou osé répondre franchement à ces questions. Ils s'en prennent aux idées révolutionnaires ; ils inventent des clubs, des conspirations, ils assignent au mal réel et profond des causes factices et imaginaires : et, s'il s'agit de remède, ils n'en voient d'autre que le système du laisser faire, ou celui de la répression.

Or, si la conscience du roi, en qui on reconnaît généralement un esprit juste et élevé, des sentiments nobles et généreux, s'est laissée égarer par de pareils conseils, il est temps qu'elle s'éclaire au flambeau de la justice et qu'elle reconnaisse la vérité. Il est temps que le gouvernement de Berlin comprenne que la source du mal est uniquement et essentiellement dans la politique réactionnaire, dans cette politique qui au dehors ploie sous l'influence de la Russie, qui au dedans paraît de plus en plus sourde à toutes les misères sociales : politique absurde autant que dangereuse, et dans laquelle on n'en a pas moins persisté jusqu'à présent.

Que le roi Frédéric-Guillaume IV revienne à ses premières inspirations, qu'il reprenne le cours de ses premières idées, qu'il mette à exécution le programme avec lequel il est monté sur le trône, et l'amour de son peuple lui reviendra.

Car ce peuple est toujours bon et généreux. Il a frémi d'indignation en apprenant l'horrible attentat. Il a retrouvé ses sympathies pour son souverain en danger. Espérons qu'on lui en tiendra compte ; que le roi étudie en Silésie les souffrances des ouvriers ; qu'il entendra enfin les vœux des masses qui ne demandent qu'à marcher dans la voie du progrès, à l'abri d'institutions sages et bienfaisantes.

---

Le conseil d'arrondissement de Marseille a émis le vœu que l'armée soit employée aux travaux de l'Etat, afin qu'après leur temps de service les soldats puissent reprendre leurs travaux dont ils n'auront pas perdu l'habitude.

---

Le *Correspondant de Nuremberg* annonce qu'en ce moment la diète germanique songe sérieusement, selon sa résolution du mois de novembre 1837, à étendre la loi concernant le droit des écrivains et des éditeurs, et à entamer des négociations avec l'Angleterre, la France et la Belgique pour arriver à un traité qui garantisse la propriété littéraire internationale.

---

Suivant le *Morning-Chronicle*, M. Guizot, en sortant de la chambre des députés lundi dernier, aurait parlé de l'affaire de Taïti comme devant amener de graves conséquences ; il aurait dit à un de ses partisans les plus dévoués : « Cette affaire est sérieuse, très sérieuse, mais no[illegible]

---

(1) L'empereur Albert, successeur de Rodolphe de Habsbourg, a péri, il est vrai victime d'un assassinat ; mais la main qui a dirigé le fer était celle de son propre neveu : le peuple a été étranger à ce crime.

---

Vous verrez
Que ma chaudière est profonde ;
Prenez donc,
J'en fais don,
Car j'en ai pour tout le monde.
Prenez, prenez à la ronde,
Croyez-en la Zingara,
L'élixir de Zabara.

Comme elle achevait la dernière note de sa complainte, une voix, qui n'était pas l'écho de la sienne, retentit derrière elle et la fit tressaillir.

— Par le dieu de l'Enfer ! s'écria-t-elle en retournant la tête avec colère, qui est-ce qui vient me déranger dans un pareil moment ?

— De quoi te plains-tu, la vieille ? répondit Fabio ; nous accourons tous à la ronde, comme dit ta chanson. Puisque tu as de l'élixir de Zabara pour tout le monde, tu en auras bien pour nous.

— Comment êtes-vous entré ? demanda-t-elle en dardant sur lui un regard fauve qui brillait à la clarté du feu, comme celui d'une vipère.

— Ce n'a pas été sans peine ; comme tu ne voulais pas répondre, il a bien fallu jeter par terre la méchante claie qui fermait ton antre.

— C'est cela, il n'y a qu'à enfoncer la porte des gens ! Vous vous croyez donc tout permis ? Que me voulez-vous ?

— Je veux que tu me dises ma bonne aventure, ainsi qu'à cette dame, qui daigne t'honorer de sa présence, répliqua-t-il en se retournant vers la reine qui était restée dans l'ombre.

— Ah ! c'est la dame de l'autre jour ; je lui ai déjà tiré les cartes, et les cartes ne sont pas comme les cervelles humaines, elles ne changent pas d'idée d'un jour à l'autre. Ce qu'elles ont dit la veille, elles le disent le lendemain. Si vous n'êtes pas contents, tant pis pour vous. Allez-vous-en à Marsalla boire au puits de la Sibylle.

Le tableau était pittoresque : une reine et un officier réunis au foyer d'une égyptienne, quel trio, et quel lieu pour un pareil rapprochement ! Penchée toujours sur sa chaudière, la vieille en haillons n'avait pas cessé de remuer sa drogue tout en fredonnant sa ballade ; la reine était debout, à quelques pas, magnifiquement drapée dans sa robe de velours noir ; Fabio, l'épée au côté et la tête découverte, se tenait plus près de la Zingara pour l'interroger. Eclairant d'en bas, comme dans le tableau du peintre hollandais Gérard, *la Nuit*, ces trois visages, si différents l'un de l'autre, le feu de l'âtre projetait des reflets sinistres sur les murailles sales, et faisait paraître encore plus sombre l'obscurité artificielle de ce bouge infect.

— Ainsi, dit Caroline, en s'approchant de l'âtre enfumé, tu ne veux pas me prédire l'avenir ?

— Eh ! ne vous l'ai-je pas déjà prédit ? Un ennemi blond et un long voyage ! Je battrais les cartes dix ans de suite que je n'y verrais pas autre chose

— L'ennemi blond, dit la reine à Fabio, n'est pas si mal trouvé, le portrait convient au prince-régent. Quant au voyage, j'espère n'en faire de long-temps d'autre que celui de Castelvétrano au palais de Palerme, et de là à Naples.

— Les cartes, répondit la vieille, ne disent pas de noms propres ; si je parlais autrement qu'elles je mentirais, et la Zingara n'a jamais trompé personne : le capitaine est là pour le dire. Que vous ai-je annoncé l'autre jour sur le pont de la Délia ? Que la cage était vide et la colombe envolée. L'étaient-elles, oui ou non ?

— Cage vide... colombe envolée.... que veut-elle dire ? demanda la reine.

— Que mon ami le baron Schininà était parti pour la campagne avec sa famille quand j'ai été pour le voir à Mazzara et que je n'ai trouvé personne à la maison. Voilà, madame, en vile prose, ce que la Zingara dit dans le langage des sibylles.

— La femme de votre baron n'est donc pas si vieille puisqu'on la compare à une colombe ?

— Zingara, dit Fabio, quel âge à la baronne Schininà ?

— Est-ce que j'ai son extrait baptistaire ? Allez le demander au curé. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'elle aura grand besoin d'un bâton quand je mourrai de vieillesse.

— Quand je vous disais, madame, qu'elle pouvait être mon aïeule !

— En effet, cela suppose un âge assez respectable.

— En revanche elle fait les confitures de pistache mieux encore que les religieuses de la Martorana.

— J'irai les goûter quelque jour sous vos auspices.

— J'espère bien que non, se dit à part lui Fabio ; car il voyait avec inquiétude la nièce derrière la tante, et, craignant qu'une parole indiscrète échappée à la Zingara n'éveillât le soupçon dans l'esprit ombrageux de la reine, il appela son attention d'un autre côté.

— Puisque tu sais tout, demanda-t-il à la vieille, dis-nous donc un peu qui a fait le mauvais coup de la Spagnola ?

— Ceux qui passaient sur le lieu du meurtre à l'heure du meurtre, répondit-elle en regardant Fabio fixement, en savent plus là dessus que ceux qui n'y étaient pas.

— Décidément, s'écria Fabio en battant prudemment en retraite sans demander son reste, comme on dit, nous n'arracherons rien de cette vieille marchande de Zabara.

Caroline lui fit un signe de désapprobation que la tireuse de cartes saisit au passage, tout en ayant l'air de ne rien voir et en fredonnant à demi-voix :

Prenez, prenez, belles dames,
Croyez-en la Zingara,
L'élixir de Zabara.

— Sortons, dit la reine, je suffoque ici, j'ai besoin du grand air. D'ailleurs, voilà assez d'enfantillages, j'ai à vous parler de choses sérieuses. Poussons, si vous voulez, jusqu'aux carrières, là nous serons seuls ; nous pourrons causer tout à notre aise.

Il va sans dire que la Zingara ne se dérangea pas plus pour reconduire ses hôtes qu'elle ne s'était dérangée pour les recevoir.

— N'oubliez pas de fermer la porte, cria-t-elle à Fabio, je ne veux pas que le premier venu entre ici comme à la cathédrale de Mazzara les jours où officie monseigneur l'évêque.

— Il faut que je vous gronde, dit Caroline à Fabio quand ils furent dans la campagne. Pourquoi cette bravade inutile ? Gardez-vous des imprudences, même en plaisantant. Ne touchez pas à la hache. Sachez, mon ami, qu'il ne faut pas appeler l'attention sur les choses qu'on veut cacher, et que le plus sûr moyen de les faire oublier aux autres est de les oublier soi-même.

Fabio n'essaya pas même de se justifier ; il se retrancha dans un silence modeste et passa condamnation.

Restée seule avec son chat, la Zingara se mit à commenter à sa manière, et avec le ricanement méchant qui lui était particulier, l'imprudente question de Fabio sur la Spagnola, et le geste de mécontentement, d'inquiétude échappé à la reine. Une heure après elle était sur la route de Mazzara.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

[...]lité publique. Et quant aux réclamations concernant le salaire, le gouvernement déclare qu'elles seront jugées par les autorités civiles, c'est-à-dire, comme le remarque très bien le *Journal de Francfort*, par des autorités qui n'entendent, pour la plupart, rien aux questions industrielles et commerciales.

## ESPAGNE.

Les lettres de Madrid du 4, annoncent que le ministre Mon, aussitôt son retour de Barcelone, a repris ses pourparlers avec les directeurs de la banque de Saint-Ferdinand, qui ont consenti à faire au gouvernement, pour le mois d'août, la même avance que le mois dernier. Quelques arrestations ont encore eu lieu dans la nuit du 3 au 4. Les autorités continuent à prendre des précautions excessives. La tranquillité est complète, malgré la destitution inattendue de onze officiers du régiment de la princesse.

Le *Mémorial Bordelais* a des nouvelles de la veille. On croit, dit-il, que l'arrivée de la reine à Madrid va décider un changement de ministère. On est sûr, du reste, que le cabinet actuel ne se présentera pas devant les cortès. Voici la liste des personnes qui doivent, assure-t-on, composer la nouvelle administration : M. Martinez de la Rosa, ambassadeur à Paris, aux affaires étrangères, avec la présidence ; le marquis de Casa Irujo, aux finances ; M. Olivan, à l'intérieur ; M. Manescau, président de chambre, à la cour de cassation, à la justice ; le général duc de l'Ahumada, à la guerre ; l'amiral Ulloa, commandant les forces navales à Cuba, à la marine.

Le *Morning Chronicle* a reçu une lettre de Barcelone, qui lui apprend que la jeune reine n'est pas dans un état de santé très satisfaisant. Depuis six jours elle n'était pas sortie. S. M. ne peut même se promener dans ses appartements : elle est presque paralysée. On a dit qu'elle s'était foulé le pied en dansant avec sa sœur ; mais on attribue l'impossibilité où elle est de sortir, à un gonflement considérable dans les jambes. A la voir on dirait qu'elle est hydropique. Quelques semaines après son arrivée, elle allait beaucoup mieux ; maintenant elle va moins bien ; sa sœur aussi est malade et confinée dans ses appartements.

Le 5, à sept heures du soir, le navire à vapeur le Lavoisier est reparti, emportant le général de Castellane et le vicomte Duchâtel, qui doivent, dit-on, débarquer à Port-Vendre.

## NOUVELLES D'HAITI.

Nous trouvons dans le *Morning-Chronicle* les nouvelles suivantes d'Haïti jusqu'au 7 juillet. Il ne faut pas oublier de quelle source elles émanent. Les intrigues de la France, dit ce journal, sont aussi actives ici que partout ailleurs. Depuis que Santo-Domingo (la partie espagnole) s'est déclarée indépendante de la République haïtienne, cette partie de l'île a été soumise à un gouvernement provisoire.

La session de la nouvelle junte a été ouverte le 26 mai par un discours de M. Thomas Bobadille qui a essayé de faire comprendre la nécessité d'accepter la protection de la France offerte par le consul de cette nation, M. Juchereau de St-Denis. Les généraux Juan Duarte et Manuel combattirent ouvertement cette mesure et déclarèrent qu'ils n'accepteraient aucune domination étrangère. En conséquence l'offre de la protection de la France fut rejetée par l'assemblée.

Néanmoins, le 28, le consul ayant envoyé à la junte une autre communication spécifiant les termes dans lesquels le traité de protection devait être conçu et menaçant de quitter l'île avec les vaisseaux de guerre stationnés à Santo-Domingo, ce document fut discuté par la junte et signé par tous les membres à l'exception de Duarte qui donna sa démission de membre de l'assemblée et de commandant de l'arrondissement de Santo-Domingo. Aux termes de ce traité la France devait prêter 3,000,000 de piastres à la partie orientale et recevoir comme garantie du remboursement la Péninsule de Samana.

Le traité fut expédié au consul général Levasseur et à l'amiral de Moges. On désarma les vaisseaux de guerre français qui se trouvaient dans les parages de Ste-Domingo pour qu'ils pussent entrer dans la rivière Ojama et on les arma ensuite de nouveau pour qu'ils fussent en état de réprimer tout mouvement populaire.

A l'issue de ces évènements, le colonel Puello, qui commandait le fort, donna ordre à ses sentinelles de tirer sur un Français nommé Malespin, qui, au cri de *qui vive ?* avait répondu *Français !* Là dessus le consul de France menaça de tirer sur la ville si l'ordre n'était pas retiré sur-le-champ. On céda, mais le 9 juin le colonel Puello se mit à la tête de la populace et marcha vers la junte aux cris de : à bas Bobadille, à bas Caminero ! mort aux traîtres, mort à Delmonte-Xavier-Abren, Francisco Riaz et Biaz ! Ce sont les membres qui passent pour être les plus favorables au système de la protection de la France. Puello exigea qu'ils fussent exclus de l'assemblée et bannis de la république ; la junte allait céder, mais ils se retirèrent spontanément et se rendirent auprès du consul de France, qui les prit sous sa protection et menaça encore de bombarder la ville.

Puello et trois autres personnes furent promus au rang de généraux de brigade par la junte. En même temps la nouvelle arriva que tout le département de Cebao s'était détaché de Ste-Domingo pour former une autre république sous le titre de république de Cebao.

L'île se trouve ainsi divisée en trois Etats ; la république d'Haïti (bornée à la partie française de l'île) ; la république de Santo-Domingo, soumise à la junte provisoire, et la république de Cebao, qui probablement n'aura qu'une existence momentanée.

Le 19 juin, l'anarchie la plus complète régnait dans Santo-Domingo. Puello, qui est noir, avait fait un appel aux nègres et aux hommes de couleur, pour les exciter à résister aux Français qui, disait-il, voulaient prendre possession de l'île et rétablir l'esclavage.

Le consul de France avait été forcé de déclarer que le traité n'était qu'un projet qui n'avait pas encore obtenu l'approbation de son gouvernement.

## REVUE DES JOURNAUX.

Une lettre particulière que la *Revue de Paris* reçoit d'Italie lui annonce un mariage qui ne manquera pas, si la nouvelle se confirme, d'exciter une vive sensation dans les salons de Paris, et surtout dans les châteaux où se trouvent dispersés les principaux légitimistes. *Mademoiselle*, sœur du duc de Bordeaux, aurait épousé morganatiquement le fils de M. le duc de Blacas.

— Le *National* commente le bruit répandu par le *Journal de Paris*, qu'au milieu d'un salon où se trouvaient plusieurs députés, on aurait lu une lettre dans laquelle on racontait que le fils de l'empereur de Maroc avait envoyé à Abd-el-Kader un émissaire qui l'avait tué à bout portant. Ce serait un procédé sommaire et qui finirait les choses à la turque. Mais le *National* [...] près d'Abd-el-Rhaman. On désignait M. le duc de Glucksberg comme chargé de cette mission. (*Revue de Paris.*)

— Le samedi 24 août, aura lieu l'installation des juges du tribunal de commerce de la Seine. Par suite des dernières élections, le tribunal se trouve ainsi composé :

Président, M. Carrez.

Juges, MM. Devinck, Lefebvre fils, Thibault, Lamaille, Ledagre, Bourget, Gaillard, Moinery, Barthelot, Letellier-Desfossés.

Juges-suppléants, MM. Leroy, Selles aîné, Dubois aîné, Gallais, Riglet, Delon, Pillet aîné, Cornuault, Rousselle, Grimoul, Chatenet père, Milliet, Leroux, Georges jeune, Jouet et Nys.

— Hier, ont continué les expositions qui ont lieu depuis trois jours. Dès huit heures du matin, la place du Palais-de-Justice était encombrée d'une foule impatiente de voir la femme Simonnet, condamnée comme complice de Poulmann dans l'assassinat de Nangis. (*Presse.*)

— L'ordre des avocats à la cour royale a procédé aujourd'hui sous la présidence de M. le bâtonnier, à l'élection des douze secrétaires de la conférence. Le scrutin a donné le résultat suivant : Nombre de votants, 535 : MM. Perrot, 256 ; Hacquin, 250 ; Nicollet, 229 ; Sainte-Beuve, 228 ; Bessat, 210 ; Bollard, 207 ; Ballot, 205 ; de Forcade, 197 ; Paringault, 178 ; Binoche, 173 ; de Laumière, 172 ; Assézat de Bouteyre, 169.

— La diligence des messageries Laffitte et Caillard, arrivée de Paris à Lille avant-hier, avait versé dans la nuit à Roye. Plusieurs personnes ont été blessées plus ou moins grièvement ; une dame s'est trouvée hors d'état de continuer sa route. M. Delespaul, député, a reçu d'assez fortes contusions à la tête. (*Echo du Nord.*)

— Le 26 juillet, un évènement des plus dramatiques est venu jeter la consternation dans le petit village d'Etain, du canton de Gevrey. Un nommé Antoine Bouillot habitait la commune et inspirait partout la terreur. Cet homme, doué d'une force herculéenne, vivait comme un sauvage au milieu des bois, et ressemblait plutôt à un ours qu'à un être humain : une longue barbe descendant jusqu'au milieu de sa poitrine ; de longs cheveux en désordre, des haillons attachés avec des cordes faites d'écorces d'arbres et laissant à nu ses pieds durcis et ses jambes nerveuses, lui donnaient un aspect épouvantable. Deux fois poursuivi pour délit de braconnage, il avait juré de tuer le nommé Morizot, garde-forestier, qui avait dressé deux procès-verbaux contre lui.

Il y a quelque temps on l'avait entendu dire qu'il allait à l'affût, et qu'il serait long-temps parlé du 8 mai ; mais soit qu'il eût changé d'avis, soit par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, il n'exécuta point sa menace à cette époque.

Vendredi dernier, on le vit, armé de son fusil, se diriger vers la forêt ; le garde Morizot, qui était en tournée, fut averti de la présence de Bouillot ; on lui dit de prendre garde ; mais le malheureux n'écouta pas les conseils qui lui étaient donnés et pénétra dans le bois. Quelques instants après, il se trouva face à face avec Bouillot, qui était à l'affût. Il le menaça encore d'un procès-verbal : celui-ci, transporté de fureur, lui dit d'une voix sombre que désormais il ne ferait de procès-verbal à personne, et que sa dernière heure était venue ; au même instant il lui déchargea à bout portant un coup de fusil dans la poitrine.

Morizot, frappé d'une balle qui le traversa en passant sous le poumon, tomba en criant : *au secours ! à l'assassin !* mais la terreur qu'inspirait Bouillot était si grande que des laboureurs qui étaient à quelque distance de cette scène de mort, n'osèrent approcher dans la crainte, disaient-ils, qu'il n'eût aussi des balles pour eux ! Cependant Morizot se tordait dans d'horribles convulsions et poussait des cris affreux ; Bouillot le regarda quelques instants avec une joie féroce, en lui disant : « Brigand ! ton affaire est faite, à la mienne maintenant ; » puis, plaçant le canon de son fusil sur son ventre, il en fit partir la détente avec son pied, et tomba mutilé près du corps de sa victime, sans donner aucun signe de vie.

Les cultivateurs, saisis d'une épouvante inexprimable et entendant toujours les cris du malheureux garde, se décidèrent à s'avancer vers le lieu de cette horrible scène ; ils le relevèrent et le transportèrent au village, où tous les soins de la science lui furent prodigués : mais on désespère de le sauver. Le desservant de la commune ayant refusé d'accorder les prières de l'église à l'assassin, l'autorité l'a fait enterrer sur le lieu même du crime. (*La Dunkerquoise.*)

— On lit dans le *Journal du Hâvre* :

Le vaisseau de guerre Illustrious, de 72, est arrivé à la Havane le 20 juin, pour demander réparation de l'arrestation des sujets anglais compromis dans la dernière insurrection des nègres. Le Pique devait se joindre à l'Illustrious.

— On lit dans le *Loir*, journal de Vendôme du 2 août :

« Hier à midi a eu lieu, au cimetière de Vendôme, l'exhumation du corps du nommé Hogu, dont la femme est accusée d'empoisonnement. Sa sœur et sa femme étaient présentes à cette triste opération. Cette dernière n'a cessé de pousser des cris plaintifs. Quoique rien n'eût indiqué ce qui devait se passer, une foule énorme entourait le cimetière, dont les murs furent envahis malgré les efforts de la gendarmerie, et tellement qu'il fallut envoyer chercher un renfort ; un piquet de cuirassiers arriva et balaya tous les alentours du cimetière.

Le corps a été parfaitement reconnu ; il ne peut y avoir aucun doute sur son identité. Les chimistes, MM. Bayard, Bussy et Chevallier, de Paris, ont extrait toutes les matières nécessaires à l'expérimentation qui leur est confiée, et les ont fait transporter à l'hospice, dans des vases fermés et cachetés. Ils se livrent en cet instant à l'expérience chimique qui doit démontrer la présence ou l'absence du poison. Nous ne connaissons encore aucun résultat. Une vive émotion règne dans toute la ville. »

— Le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement grand-ducal badois, vient enfin de faire droit, dit le *Courrier du Haut-Rhin*, aux nombreuses réclamations qui s'étaient élevées de toutes parts contre [...] la loupe, qui passe vingt séances à chercher et à ne pas trouver dans quelle chapelle est déposé le cœur de saint Louis ?

Pourquoi, nous disions-nous, attaquer de gaieté de cœur une réunion tranquille et modeste, ennemie de tout charlatanisme, ne cherchant à séduire le public ni par les charmes de l'esprit, ni par le prestige de l'éloquence et du style ? Pourquoi diffamer une Académie sage, de bonnes mœurs, qui ne fait jamais parler d'elle et dont l'existence est inconnue à la grande majorité des Français ? Pourquoi manquer de déférence envers une société savante exercée à lire les écritures de tous les peuples, à parler tous les idiomes, une assemblée qui sait l'hébreu, le zend, le persan, le chinois, si bien que le français est peut-être la seule langue qu'elle ignore ?

Ces réflexions nous inspirèrent pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un véritable respect. Nous repoussâmes les bruits mensongers qu'on fait courir sur son compte. Des malveillants prétendent qu'on bâille aux autres Académies, qu'on se trouve mal à celle-là, qu'elle a découvert le secret de porter l'ennui jusqu'à l'évanouissement et que des dames ont été *rapportées* de ses dernières séances ; mais ce sont calomnies qui ne méritent pas d'être réfutées.

Disposé à prendre chaudement en main, les intérêts de l'Académie des inscriptions et belles lettres, nous nous étions muni de plusieurs grains d'encens pour les brûler pendant la séance, mais nous n'avons pas trouvé la moindre occasion d'y mettre le feu ; notre bon vouloir est demeuré sans effet : parlons franchement, la solennité de vendredi dernier a été d'un ennui mortel.

L'Académie des inscriptions compte des membres distingués, instruits. Récemment encore, elle vient de s'adjoindre M. Mohl, qui sait le persan *pour de vrai*, qui a déjà traduit en grande partie le livre des rois de Firdoussi, et qui doit être un homme d'esprit si nous en jugeons par les bâillements désespérés, par les demi-pâmoisons auxquels il a été en proie, pendant la séance malencontreuse.

Malgré tout cela, pendant les lectures qui lui ont été faites, le public, attiré à l'Institut par surprise, s'est retiré de toutes parts, et l'enceinte s'est vidée comme un vase qui fuit. En présence de cette désertion générale, M. Guigniaut, prétextant l'heure avancée, a levé la séance avant que le programme fût épuisé, nous privant d'un Mémoire de M. Dureau de Lamalle, sur les finances de l'empire romain, et d'un travail de M. Monmerqué, intitulé : *Doutes historiques sur le sort du petit roi Jean Ier*. Nous avons regretté cette lecture, car nous partagions les doutes de l'auteur. Qu'est devenu ce petit Jean ? cela nous intrigue.

Nous ne dirons rien de quelques mots prononcés par M. Guigniaut pour ouvrir la séance, ni d'un rapport prolixe et empâté de M. Lenormand sur les Mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France. M. le secrétaire perpétuel Walckenaër a lu ensuite une longue, très longue notice sur la vie et les ouvrages du comte Miot de Melito. Voulant justifier son titre, M. le secrétaire a été réellement perpétuel, et nous ne comprenons pas qu'il fallût tant de pages pour célébrer un homme dont le premier mérite fut d'être comte, le second, d'avoir vécu du temps de la République, de l'Empire, et d'avoir été « spectateur de ces grands évènements. » M. Walckenaër a imité le procédé inventé par M. Mignet pour faire une biographie académique.

On prend un homme né dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, et après avoir décliné ses nom, prénoms, le lieu et la date de sa naissance, on raconte l'histoire de France, sans plus s'occuper de son héros. On narre longuement la convocation des états-généraux, la prise de la Bastille, l'invasion prussienne, les campagnes d'Italie et d'Egypte, le Consulat, et ainsi de suite. De temps en temps, pour rattacher ces commentaires du *Moniteur* au personnage en question, on insère une phrase comme celles-ci : — A cette époque, M. Martin ou M. Simon demeurait à Paris rue de Vaugirard ; — Napoléon Bonaparte mitrailla les insurgés sur les marches de Saint-Roch ; — cependant, M. Simon prenait sa tasse de café ; — la bataille de Waterloo nous ramena les Bourbons de la branche aînée ; — M. Simon essayait alors un habit neuf, et ainsi de suite.

Tel est le procédé que M. Walckenaër a voulu appliquer à la vie de M. Miot de Melito, mais le talent de M. Mignet fait accepter cette méthode et le public écoute toujours avec un nouveau plaisir son histoire de la Révolution sous quelque nom qu'il la reproduise. M. Walckenaër a eu moins de succès. Lorsqu'il est arrivé au dernier chapitre de l'histoire contemporaine et à la mort de son héros, M. le chevalier Artaud de Montor a lu un rapport sur le concours des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert.

Ici nous faisons une digression.

A un certain âge, lorsque, suivant Rabelais, il ne faut plus à l'homme que bon vin, bon feu et écuelle bien profonde ; lorsque sa mémoire est devenue peu sûre, lorsque sa main tremble et que sa voix ne peut plus remplir une large enceinte, les savants, les littérateurs, les artistes éminents pourraient trouver encore une existence agréable et digne. N'ayant plus besoin de faire leurs preuves de capacité et de payer leur place au soleil, ils pourraient se livrer aux douceurs de la vie domestique ; là, près du foyer, ils trouveraient des filles, des petites filles, des nièces qui consentiraient à faire leur partie de cartes, à apprendre jusqu'au tric-trac pour les égayer. Si le vieil écrivain, habitué à manier la plume, ne pouvait s'empêcher de couvrir de temps en temps quelques pages d'idées confuses, incohérentes, la famille trouverait dans ses sentiments et dans ses devoirs le courage d'écouter religieusement ces productions informes et d'y applaudir.

Mais si le vétéran littéraire ne se contente pas de ce pieux auditoire, s'il convoque le public parisien, qui ne lui doit ni applaudissements ni parties de tric-trac, sa lecture, dont on subira complaisamment les premiers passages, pourra bien finir dans la solitude.

Comme on est quelquefois distrait, au milieu des occupations les plus sérieuses, ces pensées étrangères à l'Académie, nous sont venues pendant la lecture de M. le secrétaire perpétuel, et de M. Artaud de Montor. Terminons par une anecdote,

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

On nous écrit de Bordeaux à la date du 8 août :

Le froment nouveau est offert par faibles lots encore, et le prix varie, selon le mérite, de 20 à 21 f. l'hect.; les autres grains, comme par mes précédents avis.

La sécheresse rend les moutures difficiles ; par suite les farines fleurs de première sorte vont être rares sur place, elles sont tenues à 22 f. les Nérac, et à 21 f. les Cô de Ville.

Les vignes ont une belle apparence, elles promettent qualité, et quantité si le temps continue à les favoriser.

NANTES. — Nos marchés pour les grains sont nuls ; la récolte de 1843 est presque totalement épuisée ; celle de 1844 n'est encore pas disponible : il est à craindre que des pluies viennent retarder les batteries et détériorer la qualité.

Quelques hectolitres de froment du bas de la rivière ont paru à la Halle ; ils ont été payés par la boulangerie de 20 et 22 l'hect.; leur poids n'a pas été aussi élevé qu'on s'y attendait. (*National de l'Ouest.*)

ÉTATS-UNIS. — Les nouvelles les plus récentes d'Amérique nous apprennent que la moisson des blés est terminée dans les états du Sud, et très avancée dans le Nord. La récolte est très satisfaisante en quantité et en qualité. Déjà la tendance se manifeste sur tous les marchés. à New-York, 1,000 bushels de blé nouveau de la Caroline du nord ont été vendus 92 cents le bushel.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 9 Août. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 4551 q. | 64 k. | |
| Ventes | 1874 | 15 | |
| Restant | 14506 | 47 | |
| Cours moyen | | 38,14 | |
| Cours-taxe | | 38,76 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 10 q. | 99 k. | 32,90 à 54,45 |
| 1re | 101 | 8 | 38,85 à 40,10 |
| 2e | 136 | 59 | 35,60 à 38,26 |
| 3e | 18 | 34 | 29,95 à 30,60 |
| 4e | 1 | 50 | 24,00 à 00,00 |
| Al. 1232 | | 86 | 35,05 à 44,60 |

| 10 Août. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 4617 q. | 50 k. | |
| Ventes | 5636 | 85 | |
| Restant | 10467 | 12 | |
| Cours moyen | | 37,84 | |
| Cours-taxe | | 38,70 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 01 q. | 37 k. | 53,50 à 00,00 |
| 1re | 34 | 54 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 129 | 60 | 38,85 à 39,50 |
| 3e | 28 | 26 | 28,85 à 30,55 |
| 4e | 04 | 50 | 21,65 à 00,00 |
| | 3323 | 26 | 32,50 à 38,85 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 10 août. — *Cours commercial.* Les cours des grains et céréales n'ont éprouvé aucun changement, et les affaires sont dans une stagnation complète.

Les issues restent également au cours du dernier marché; le son est très offert à 6,50. Les issues fines sont mieux tenues.

VERSAILLES, 9 août. — Froment 1re 20,66; 2e 20,00; 3e 19,33. — Avoine les 50 kil. hors ville 7,33 à 7,66.

BRAY-SUR-SEINE, 9 août. — Froment 1re 21,00; 2e 20,00; 3e 18,66. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 10,00. — Avoine 6,00 à 7,00. Même approvisionnement en froment qu'au précédents marché. La qualité en était moins bonne, et on en remarquait beaucoup de taché de noir ; il y a eu baisse de 0,32 à 0,50 par hect.

ROUEN, 9 août. — Froment nouveau 1re 23,00; 2e 22,00. — Froment vieux 1re 21,00; 2e 20,00. — Seigle 8,50 à 9,50, hausse de 0,50. — Orge 12,50 à 13,00. — Avoine 8,00 à 10,00.

ST-LAURENT, 3 août. — Froment 1re 18,32; 2e 17,45; 3e 16,52. — Méteil 12,00 à 12,66. — Seigle 9,33 à 10,00. — Orge 9,00 à 9,66. — Avoine 5,33 à 6,00.

Au marché du 3 août la baisse s'est ralentie, car elle n'a été sur le froment que de 20 cent., par contre elle a été beaucoup plus forte sur l'avoine, qui a diminué de 1,10, quoique le roulage de Lyon à Genève soit plus actif que l'année passée.

PAIMPOL, 6 août. — Froment 14,70. — Méteil 12,25. — Orge 9.30. — Avoine 5,85. — Sarrazin 0,37. Le temps et la pluie ont inspiré des craintes pour les blés coupés.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché St-Antoine du 9 août.* — Foin, 1re 42,00 à 45,00; 2e 40,00 à 41,00; 3e 36,00 à 38,00. — Luzerne 1re 44,00 à 45,00; 2e 40,00 à 42,00. — Trèfle 1re 36,00 à 38,00; 2e 30,00. — Paille de froment 1re 22,00 à 24,00; 2e 20,00. — Paille de seigle 26,00 à 28,00. — Paille d'avoine 36,00 à 38,00.

*Marché d'Enfer du 10 août.* — Foin 1re 46,00 à 47,00; 2e 43,00 à 44,00, 3e 40,00 à 41,00. — Paille de froment 1re 21,00 à 22,00; 2e 19,00 à 20,00; 3e 17,00 à 18,00.

*Marché Saint-Martin, 10 Août.* — Foin 1re 45,00; 2e 38,00 à 42,00; 3e 30,00 à 34,00. — Paille de froment 1re 23,00 à 25,00; 2e 21,00 à 22,00; 3e 19,00 à 20,00. — Paille de seigle 1re 26,00 à 28,00; 2e 24,00; 3e 20,00 à 22,00. Marché faible et peu d'acheteurs.

VERSAILLES. — Foin nouveau 1re 43,00 à 48,00; 2e 40,00; 3e 30,00 à 33,00. — Foin vieux 2e 40,00; 3e 32,00 à 34.00. — Luzerne nouvelle 1re 32,00 à 35,00; do vieille 1re 33,00. — Paille de froment nouvelle 20,00 à 25,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 8 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1900 | 1870 | 30 | 1 22 | 1 12 | 1 02 |
| Vaches.... | 56 | 55 | 1 | 1 12 | » 98 | » 64 |
| Veaux..... | 880 | 880 | 0 | 1 46 | 1 28 | 1 10 |
| Moutons.. | 7801 | 7313 | 488 | 1 48 | 1 26 | 1 6 |

PARIS, *halle aux veaux du 9 août.*

Veaux amenés 985; vendus 962 à 1,54-1,32-1,10. — Vaches am.; 68 vend. 66 à 1,24-1,14-1,00. — 4 taureaux ont été vendus à 0,80.

LA CHAPELLE, *marchés des 8 et 9 août.*

Sur 790 porcs, il en a été vendus 710 sur le pied de 1,20-1,10-1,00. — 782 veaux ont été amenés et tous vendus 1,40-1,30-1,10.

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 10 août.*

360 porcs, dont 128 vendus à 1,14-1,12-1,10. — Vaches laitières amenées 55; vendues 28 depuis 210,00 jusqu'à 410,00. — 1 taureau vendu à un prix inconnu.

PARIS. *Marché aux chevaux du 10 Août.*

96 chevaux de selle et de cabriolet, dont 24 vendus 300,00 à 1240,00. — 149 de trait, 30 vendus 270,00 à 900,00. — 65 hors d'âge, 16 vendus 80,00 à 400,00. — 7 ânes dont 2 vendus 25 à 43,00. — 9 chèvres, dont 1 vendue 24,00. — Essai 78.

ROUTOT, 7 août. — Il y avait sur le marché 465 bœufs 1,30-1,20. — 379 vaches 1,25-1,15. — 120 veaux 1,10-0,95. — 575 moutons 1,60 1,40. — 60 porcs 1,00-0,90. Vente facile et prompte. Le bétail était de belle qualité.

ANGLETERRE. *Smithfield, 5 août.*

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs inf. | 0,92 à | 0,98 |
| Prime écossais | 1,27 | 1,32 |
| Moutons inf. | 1,00 | 1,15 |
| Prime South down | 1,32 | 1,38 |
| Agneau | 1,27 | 1,6 |
| Veaux fins | 1,44 | 1,50 |
| Porcs fins | 1,27 | 1,38 |

Il y avait au marché 3302 bœufs. — 33,970 moutons et agneaux. — 197 veaux. — 310 porcs.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 10 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 18361 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,80 |
| 15886 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3604 | mouton | 1,40 | 1,20 | 1,00 |
| 24720 | porc frais | 1,28 | 1,19 | 1,10 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du 10 août.*

Lapins 1,00 à 3,00. — Dindes 1,00 à 10,00 — Oies 2,50 à 4,75. — Chapons 2,25 à 6,50. — Poulets gras 2,50 à 3,50. — Poulets communs 1,50 à 2,50. — Canards 1,60 à 2,60. — Canetons 3,00 à 3,50. — Pigeons 0,20 à 0,90.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des 8, 9 et 10 août.*

*Beurre* (le kil.), en livre 1,10 à 2,12 ; — en motte Isigny 1,30 à 3,60 ; do Gournay 1,10 à 3,00. — Petit beurre 1,00 à 1,76. — Beurre salé et beurre fondu 1,46 à 1,50.

*Œufs* (le mille), du 8, 23,00 à 55,00 ; — du 9. 30,00 à 52,00 ; — du 10, 30,00 à 50,00.

*Fromages*, du 9, (la dizaine), Brie 12,00 à 30,00 ; — à la pie, 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 9 août. — *Beurre* 1re 1,90; do 2e 1,60 à 1,80. — *Œufs* (le mille), 44,00 à 48,00.

### Cuirs.

PARIS. *Halle du 9 août.* — Il se fait peu de demandes et les affaires sont toujours calmes, si l'on en excepte la vache légère et le veau qui sont bien demandés en raison de leur rareté sur place.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au dessus (les 50 kil.), | 35,00 à | 37,00 |
| Petits bœufs de 39 k. et au dessous, | 00,00 | 35,00 |
| Vache, | 41,00 | 42,00 |
| Id. salée, | 46,00 | 48,00 |
| Id. étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| Id. sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| Id. sec en poils (le kil.), | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| Id. lourd, | 00,00 | 00,00 |
| Vache sèche en poils Buenos-Ayres, | 00,00 | 00,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 1,90 | 2,10 |
| Id. sans acide, | 2,20 | 2,60 |
| Id. Buenos-Ayres, | 1,80 | 2,10 |
| Id. id sans acide, | 2,00 | 2,30 |
| Bœuf en croûte, | 1,80 | 2,20 |
| Vache en croûte, | 2,20 | 2,40 |
| Id. légère, | 2,40 | 2,70 |
| Id. étirée, | 2,50 | 2,90 |
| Veau en croûte, | 2,80 | 3,30 |
| Id. sec d'huile, | 2,70 | 3,70 |
| Id. de Touraine, | 00,00 | 00,00 |
| Cheval en croûte, | 2,00 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie, | 1,50 | 1,60 |

*Cours des petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte, 1re qualité, (la 12e), | 30,00 | 40,00 |
| Id. 2e qualité, | 18,00 | 20,00 |
| Id. 3e sorte, | 14,00 | 16,00 |
| Id. en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,00 |
| Id. Id. 2e sorte, | 17,00 | 23,00 |
| Id. id. 3e sorte, | 7,00 | 12,00 |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kil.), | 7,50 | 8,00 |
| Id. 2e sorte, | 5,00 | 5,50 |
| Id. 3e sorte, | 2,00 | 3,00 |
| Moutons sumac 1re s. (la 12e), | 24,00 | 25,00 |
| Id. de Milhau et autres 2e s. | 19,00 | 22,00 |
| Id. chamoisés 1re sorte, | 20,00 | 24,00 |
| Id. Id. 2e sorte, | 13,00 | 18,00 |
| Id. ramaillé | 20,00 | 28,00 |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 63,00 |

*Peaux de moutons; agneaux et chevreaux mégissées.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte, (le 100), | 200,00 | 220,00 |
| Id. ordinaire, id. | 145,00 | 160,00 |
| Id. de pays, ord. id. | 90,00 | 110,00 |
| Id. id. petites, id. | 60,00 | 70,00 |
| Agneaux extra (la 12e), | 18,00 | 20,00 |
| Id. passe grands, id. | 14,00 | 17,00 |
| Id. passe coude, id. | 10,00 | 14,00 |
| Id. regors, id. | 5,00 | 7,00 |
| Chevreaux 1re sorte, id. | 24,00 | 28,00 |
| Id. 2e sorte, id. | 24,00 | 28,00 |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qualité (500 k.) | 59,00 | 68,00 |
| Id. 2e qual., | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 74,00 |

### Laines.

*Foire de Beaucaire.* — D'après le peu de marge laissée au fabricant par la vente de draps, nous n'aurions pu prévoir le mouvement de hausse qui s'est fait sentir sur les prix des laines dès l'ouverture de la foire. Il est vrai que cette augmentation est peu de chose, surtout si l'on vient à considérer que le marché était moins bien approvisionné que de coutume, par suite d'achats importants faits par une maison de Paris quelques semaines avant la foire. Au surplus, malgré la présence sur le marché de cette maison, et sa coopération active aux transactions qui ont eu lieu, nous n'avons à signaler qu'une hausse de 5 à 6 p. 100 sur les prix pratiqués l'an dernier pour les laines fines intermédiaires propres à la fabrication des draps de troupes dixhuitains; aussi on a fait :

Les fins de pays dits 3 R., fr. 3 60 à 3 70.
Les refins dits MM. fr. 4 10 à 4 20.

On a parlé, dès le début de la foire, de quelques ventes en mérinos primes d'Arles, dans les prix de 7 fr. le kil. et au-dessus. Le résultat est bon à constater, quoique les transactions soient peu importantes dans ce genre.

Si les laines de Provence se sont placées avantageusement, en revanche, nous devons convenir que depuis longtemps nous n'avons vu régner autant de froideur sur les qualités propres à la fabrication commune. On peut dire que les ventes de laines étrangères dans les prix de 2 fr. 50 le kil. et au dessous ont été à peu près nulles. La même défaveur s'est attachée au Burel. Les fabricants, peu satisfaits, sans doute, de leurs ventes dans cette nuance, ont cru devoir, pour la plupart, déserter le marché.


**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES :

1re *Série.* — La RÉFORME INDUSTRIELLE ou le PHALANSTÈRE, ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Vingt exemplaires sont complets, moins six numéros ; ces exemplaires sont néanmoins mis en vente et livrés au prix de 80 fr., et les numéros manquants seront réimprimés et envoyés gratuitement aux souscripteurs dès qu'il y aura dix exemplaires d'écoulés.

2e *Série.* — La PHALANGE, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr. ; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr. ; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série.* — La PHALANGE, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs ; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr. ; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de :**

Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 30 centimes.

**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

## COLONISATION DE MADAGASCAR,

PAR DÉSIRÉ LAVERDANT.

Un volume in-8o de 200 pages, avec une carte de l'île Malegache.
Prix : 5 fr.

IMMORALITÉ

## DE LA DOCTRINE DE FOURIER.

Brochure in-8o de 48 pages. — Prix : 30 centimes.

Librairie ARTHUS-BERTRAND, rue Hautefeuille, 23, à Paris.

## ILES TAITI,

ESQUISSE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE, précédée de considérations générales sur la COLONISATION FRANÇAISE dans L'OCÉANIE, par MM. VINCENDON-DUMOULIN, ingénieur-hydrographe de la marine, et C. DESGRAZ, commis de marine. — 2 vol. in-8o, accompagnés de Cartes de l'archipel et de l'île de Taïti, gravées par JACOB. — Prix : 15 fr.

*Sous presse*, pour paraître le 20 de ce mois : LE MAROC et ses *Tribus nomades*, par M. DRUMMOND-HAY, traduit de l'anglais par Mme L. SW. BELLOC. — Un vol. in-8o. Prix : 7 fr. 50 c.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau et conserve ... *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac ; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, ... *gravelle*, ... maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre*, 1 fr.; très-forte, 1 fr. 50 c.; ... Sans la griffe D. Fèvre, qualité inférieure, à tout ... et à tout prix.

LES BAS ÉLASTIQUES.

PERFECTIONNÉS DE LEPERDRIEL

Pour VARICES et ENGORGEMENS obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes qui en font usage.

LEPERDRIEL, Fg-Montmartre, 78.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

chez nos voisins sous le patronage des grands propriétaires ; l'exploitation de la terre établie sur les mêmes bases que l'industrie manufactrière a produit les mêmes effets, la misère des travailleurs qui ne trouvent plus un morceau de pain à manger au milieu des champs les mieux cultivés, les plus productifs de l'univers.

Le mal est arrivé à un tel point que toutes les classes de la société s'en effraient ; l'église elle-même s'en est émue, et le lord évêque d'Ely vient d'adresser, sur ce sujet, aux prêtres de son diocèse, un mandement qui prouve suffisamment que nos paroles ne sont point exagérées.

« Mes frères, dit sa seigneurie, les nouvelles du progrès de l'incendiairisme dans le Suffolk sont d'une nature si alarmante que c'est un devoir pour moi d'appeler votre attention sur ce cruel état des choses, et de vous engager à prendre, chacun dans votre paroisse, les mesures que vous jugerez les meilleures, pour faire connaître à vos ouailles la terrible position dans laquelle se placent ceux qui prennent une part directe ou indirecte à ces actes criminels. Il me semble que le moyen le plus efficace de combattre ces maudites inspirations, consisterait à donner en chaire ou dans vos conversations particulières des explications sur la conséquence certaine d'une aussi flagrante violation des lois divines et humaines, et à prouver que ceux qui pourraient échapper à la justice terrestre n'échapperont point au jugement de Dieu.

» Peut-être ne réussirez-vous pas auprès des hommes que Dieu a voués à l'esprit maudit ; mais vous ferez de l'impression sur ceux qui pèchent par manque de réflexion plutôt que par la dépravation de leur âme. Vos exhortations, avec la bénédiction du seigneur, retiendront tous ceux qui courent à ces tristes spectacles pour satisfaire leur curiosité, et qui encouragent, par leur présence, les auteurs de ces horribles crimes, en devenant jusqu'à un certain point leurs complices. . . . . . . . . . . . . . . . .

» On dit qu'à l'un des derniers incendies, les femmes et les enfants, qui y assistaient en grand nombre, injurièrent en vociférant les hommes qui travaillaient aux pompes, et lorsque les flammes, triomphant de tous les efforts, s'élancèrent au dehors avec plus de violence, l'assistance témoigna sa satisfaction par de bruyants applaudissements. J'espère que vous reconnaîtrez la nécessité de combattre tant de perversité, etc. »

Ce ne sont donc pas seulement quelques malheureux égarés qui se livrent à ces représailles sauvages ; des populations entières sont animées du même esprit de vengeance ; elles encouragent l'incendiaire par leur présence ; elles excitent son audace en secret et lui témoignent publiquement leur sympathie par des applaudissements et des chants de triomphe. Il faut qu'une société soit bien souffrante pour que sa maladie se manifeste par de si terribles symptômes ! Il faut aussi que l'esprit du Christ ait bien entièrement abandonné l'église d'Angleterre pour qu'elle ne trouve d'autre remède à la contagion que des homélies et la menace de l'enfer.

Certes, les incendiaires savent bien qu'ils violent les lois divines et humaines ; mais ils savent aussi que la société contre laquelle ils se révoltent est elle-même infidèle à la loi de Dieu ; ils savent qu'il n'est pas permis à une partie de la société de tenir le plus grand nombre dans l'esclavage et dans la misère ; ils savent que

Cherchons donc comment est né l'incendiairisme, comment les populations si paisibles des campagnes ont été forcées de déclarer à la société une guerre de barbares : les causes en sont parfaitement connues ; tout le mal actuel dérive d'une source unique, le perfectionnement de l'art agricole. Ceci mérite quelques explications ; nous les donnerons en peu de mots.

Les cultivateurs anglais ont été des premiers à reconnaître que les bénéfices agricoles étaient presque toujours proportionnés au nombre des bestiaux ; puis, que les grandes exploitations étaient seules favorables à la multiplication des troupeaux : or, une fois ces deux principes admis, les propriétaires se sont hâtés de substituer partout la grande culture aux petites cultures, car ils étaient sûrs d'accroître ainsi le revenu de leurs terres. La spéculation a réussi ; mais elle a eu pour résultat d'augmenter le nombre des prolétaires, tout en diminuant la quantité de main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation du sol. Les familles de petits fermiers, expulsées par leurs seigneurs, ont dû aller grossir les rangs des simples manouvriers ; le travail, dont ils étaient assurés, est devenu incertain et d'une rémunération plus faible. D'autre part, les fermiers conservés ne furent mis à la tête des grandes exploitations qu'à la condition de servir aux land-lords une rente plus considérable, de façon qu'ils durent s'ingénier à produire le plus possible aux moindres frais possibles, et ce fut sur la main-d'œuvre que porta la diminution des frais ; on remplaça l'homme par des machines comme avaient fait les chefs de manufacture, et l'on baissa les prix du salaire, ce qui était bien facile, puisque le nombre des chefs agricoles avait diminué, tandis que celui des ouvriers s'était augmenté dans une proportion considérable. Ainsi se trouva constituée la féodalité agricole, pour le profit de quelques privilégiés et pour le malheur du plus grand nombre ; mais la misère et l'esclavage doivent engendrer le désespoir et le crime ; c'est ce qui est arrivé.

« Autrefois, dit le *Morning-Herald*, au temps des petites exploitations, la concurrence des maîtres contrebalançait celle des travailleurs ; et puis le manouvrier traitait presque d'égal à égal avec le fermier, leur position sociale étant à peu près la même ; mais aujourd'hui, un gouffre profond sépare l'ouvrier misérable du fermier devenu grand capitaliste ; c'est le maître tout seul qui fixe le salaire ; le laboureur n'est plus qu'un esclave, à qui l'on n'accorde pas toujours du travail pour payer son pain. »

On a donc mis en pratique l'atroce morale prêchée par Malthus : « Chacun pour soi ! Tant pis pour ceux qui sont de trop ici-bas ; on aurait trop à faire si l'on voulait donner du pain à tous ceux qui ont faim ! » Mais l'égoïsme a la vue courte ; il n'avait pas prévu la vengeance de l'esclave ; il a fallu que l'incendie vînt éclairer ces esprits étroits et corrompus.

Maintenant les propriétaires du sol commencent à comprendre qu'une loi commune unit tous les habitants de la terre et que tous sont solidaires les uns des autres. Une heureuse réaction s'opère dans le cœur des classes privilégiées ; elles reconnaissent, qu'en exigeant une rente trop forte de leurs fermiers, elles ont fait un mauvais calcul ; elles vont revenir sur leurs pas. Voici ce que disait le duc de Richmond au congrès agricole de Southampton, à la

est encore morcelée, et l'on se hâte d'en conclure que le morcellement est un remède contre la misère. Mais nos voisins se font illusion ; les petites locatures ne guériront pas les plaies du corps social ; si elles diminuent la servitude du manouvrier, ce ne sera qu'en lui donnant les moyens de lutter contre le fermier ; au lieu d'une classe d'oppresseurs et d'une classe d'esclaves, il y aura deux classes ennemies.

L'agriculture française est là, d'ailleurs, pour prouver que la petite culture ne suffit point à assurer le bien-être des cultivateurs ; c'est donc ailleurs qu'il faut chercher le remède ; mais avant d'aborder une question si grave, il serait utile d'analyser la position des classes agricoles en France et de la comparer à celle de l'Angleterre ; nous ne tarderons pas à entamer cette nouvelle étude.

## Parlement anglais.

Dans la séance de la chambre des communes d'Angleterre, du 9 août, sir Robert Peel a demandé l'ajournement au 5 septembre. Une partie de la séance a été occupée par un débat, entre lord John Russell et sir Robert Peel, sur la situation présente.

M. Sheil s'est exprimé en ces termes :

« L'Irlande, dit-on, est tranquille ; mais quiconque connaît la situation malheureuse des irlandais, quiconque est intéressé à la conservation de la tranquillité, vous dira que l'état du pays n'est pas rassurant et qu'il y règne une antipathie contre l'Angleterre.

La question de savoir comment vous agirez envers l'Irlande est de la plus haute gravité. Vous avez pris la position d'une grande nation et vous avez résolu de la maintenir. Mais croyez-moi, l'affection de l'Irlande vaudrait mieux et serait une garantie plus sûre que les forces qui garnissent le littoral du pays.

M. Wise a ajouté :

« La condamnation prononcée contre M. O'Connell a répandu dans l'Irlande cette idée que toute justice était refusée aux catholiques. J'exhorte la chambre à prendre des mesures pour que cette idée ne se propage point ; soyez sages en temps opportun. La patience du peuple irlandais n'est pas encore à bout. Les Irlandais ne viennent pas ici en suppliant ; ils gardent le silence et attendent le moment de frapper l'Angleterre, quand l'heure du malheur aura sonné. Rappelez-vous les paroles des députés irlandais avant de retourner dans vos foyers. »

Ces paroles devaient faire de l'impression dans la situation présente de l'Angleterre. Aussi lord John Russell a-t-il vivement plaidé la cause des classes populaires de l'Irlande, et après avoir parlé en faveur de l'Irlande et recommandé O'Connel à la clémence du gouvernement, lord John Russell jetant un coup d'œil sur la situation du peuple en Angleterre, dit en terminant que si dans la session prochaine le ministère ne présentait pas des mesures concernant le bien-être des classes moyennes, il appellerait l'attention de la chambre sur ce point :

SIR ROBERT PEEL. Le discours du noble lord est si éloigné de tout esprit de parti et il blâme si peu le gouvernement que je puis me borner à lui répondre de la même manière. Je suis convaincu de l'importance qu'il y a de s'occuper du sort des classes ouvrières et j'écouterai avec plaisir toute proposition ayant pour objet d'améliorer leur sort

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

### XIII.

### OUVERTURES.

Caroline ne voulut s'arrêter qu'à l'endroit des carrières où Fabio l'avait conduite lors de leur première rencontre. Ils le retrouvèrent tel qu'ils l'avaient laissé quelques jours auparavant ; aussi solitaire, aussi mystérieux, aussi charmant qu'il l'était toujours.

— Maintenant, dit Caroline, je voudrais bien m'asseoir. Je suis fatiguée d'avoir tant marché.

— Me voilà réhabilité, répondit Fabio en riant : je vois avec orgueil que ma chaise de paille serait ici du luxe ; il faudra que votre majesté se contente d'une pierre.

— Alors, on pourra dire de moi comme les saintes Ecritures : « La reine de Jérusalem n'avait, pour reposer sa tête, que la pierre du désert. »

— Au moins, tâcherons-nous qu'elle ne soit pas trop dure.

On en trouva une assez convenablement disposée au pied d'un olivier sauvage ; on la joncha pastoralement de feuilles d'acanthe et de laurier-rose. Le galant berger Daphnis n'aurait pas mieux fait pour son Amaryllis, *tenerrima puella*, comme dirait notre ami le baron Schininà. Mais si la décoration était bucolique, les personnages l'étaient peu. Les passions qui les animaient auraient mis en fuite à coup sûr les paisibles muses de la Sicile, et Théocrite, qui naquit dans l'île, eût appelé à son aide le vieil Eschyle, qui y vint mourir.

— Maintenant, dit la reine, causons. Avez-vous réfléchi aux confidences que je vous ai faites ?

— Des confidences ?... vous ne m'avez honoré d'aucune. Il est vrai que vous m'en avez fait espérer.

— Eh ! ne vous en ai-je pas dit assez pour être entendue ? Ne voyez-vous pas qu'il s'agit de nous défaire une bonne fois des Anglais, et que pour y réussir j'ai déjà... plus que des espérances. Fabio, continua-t-elle en le regardant fixement, je compte sur vous ; et vous, comptez sur moi après l'évènement, comme sur une reine et sur une amie.

— Je supplie votre majesté de ne pas mettre ma personne en cause. Ne voyez que vous, madame ; oubliez-moi comme je m'oublie moi-même pour vous servir. Hier, ne m'avez-vous pas armé chevalier ? ajouta-t-il en rappelant avec intention la scène vive de la veille ; j'accepte ma nouvelle fonction avec reconnaissance et je suis prêt à en remplir toutes les obligations.

— Toutes ?

— Toutes, jusqu'à leur dernières conséquences. Je serai pour vous ce que vous voudrez que je sois, un serviteur, un allié, un complice.

— Le mot est fort.

— Il est juste. Pour notre honneur, pour celui de la Sicile, il faut réussir à tout prix.

— Même au prix de nouvelles Vêpres ?

— Eh ! sans doute. Quand la cause est juste, qu'importent les moyens ? Le bon droit sanctifie tout.

— Avec cette politique, dit la reine en dissimulant, car au fond c'était la sienne, on va loin.

— On va au but, madame ; c'est l'important. Et d'ailleurs, l'invasion étrangère autorise bien des choses que les lois de la guerre ordinaire ne permettraient pas. Nous sommes vis-à-vis des Anglais dans le cas de légitime défense. Leur présence en Sicile est une véritable usurpation et leurs vues ambitieuses sont par trop évidentes. Ils s'impatronisent à petit bruit chez nous, comme ils se sont emparé déjà de Gibraltar, de Malte, et s'empareront infailliblement des îles Ioniennes. Ne faut-il pas bien que la Méditerranée soit un lac anglais ! La constitution qu'ils font miroiter aux yeux des Siciliens n'est qu'un leurre, un appât pour les séduire et pour mieux les prendre. Je ne veux pas être Anglais, moi !

Fabio n'apprenait rien à Caroline ; elle en savait là-dessus beaucoup plus que lui ; mais elle l'écoutait avec ardeur ; elle l'approuvait, l'excitait du geste et du regard, heureuse de l'entendre formuler spontanément ses propres idées et de le voir partager les passions qu'il devait servir. Allant par degrés à ses fins.

— Vos antipathies, lui dit-elle, et votre clairvoyance sont-elles, que vous sachiez, répandues dans l'armée ?

— De mon temps, elles commençaient à s'y faire jour, et comment ne s'y propageraient-elles pas, quand on voit un étranger, ce Bentinck, nommé capitaine-général des armées nationales ? Il faudrait n'avoir pas dans les veines une goutte de sang sicilien pour supporter un pareil affront. Mon ancien régiment a été indigné de cette nomination scandaleuse ; il est tout-à-fait dans les bons principes.

— Qu'appelez-vous les bons principes ?

— Je veux dire qu'il porte aux Anglais une haine implacable.

— Vous avez dû y conserver des amis ?

— J'en avais beaucoup, mais les absents finissent toujours par être oubliés.

— Pourquoi aussi vous tenir à l'écart ?

— Un officier destitué n'aime jamais à se montrer.

— Ceci est d'une mauvaise excuse : une destitution inique honore, bien loin de flétrir. En vous cachant vous avez l'air d'un coupable et vous donnez raison contre vous à vos persécuteurs.

— Votre majesté a raison ; je me le dis souvent moi-même, mais la fausse honte l'emporte toujours. Chacun a ses ennemis, et le monde est plein de gens dont le bonheur suprême est de donner le coup de pied de l'âne ; tout lion qu'on soit il n'est pas agréable de le recevoir.

— Ce sont là des sentiments mesquins tout-à-fait indignes de nous et qui ne sauraient être mis en balance avec les grands intérêts qui sont en jeu. Fabio, si vous voulez m'obliger, sinon m'obéir, vous retournerez à votre régiment et je dis *votre* avec intention ; car vous savez qu'il vous est destiné ; partez donc pour le conquérir : servez-vous pour cela de vos amis et laissez dire vos ennemis. Est-ce que je m'occupe des miens, moi ? Allez, vous n'en aurez jamais autant que Caroline.

— Mais aussi je n'ai pas son pouvoir pour les écraser.

— Vous les écraserez si vous le voulez ; mais il faut le vouloir fortement. Le succès n'est que la volonté. Ecoutez-moi, Fabio ; il ne s'agit pas ici de ruser, je joue cartes sur table. Votre régiment, dites-vous, hait les Anglais ; qu'il le prouve : la haine qui n'agit pas n'est point de la haine ; je croirai à la sienne, à la vôtre, en le voyant marcher enseignes déployées et vous à sa tête contre l'insolent ennemi qui nous opprime. Votre exemple entraînera tous les autres, la Sicile vous devra sa déli-

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5 6 et 11 août.

tionale. Peu importe que M. Pritchard fût ou non encore consul d'Angleterre : je le regarde comme sujet anglais, ayant droit à la protection de son gouvernement, et je considère le traitement qu'il a subi comme exigeant l'intervention du gouvernement.

Je sais qu'il existe en France un parti de la guerre, jaloux de pousser les choses à l'extrémité, tandis que le parti de la guerre, en Angleterre n'a qu'un but dans ces hostilités, c'est de renverser le banc ministériel. J'ai la ferme conviction que la justice et la modération, et j'entends le mot justice dans le sens le plus large, parce que l'on pourrait appliquer l'expression de modération ; la justice et la modération, dis-je, des demandes de l'Angleterre, me font espérer fortement que les sujets actuels de discussion entre les deux pays n'entraîneront aucune désastreuse conséquence.

— Le marquis de Clanricarde a dit après avoir entendu lord Aberdeen. J'approuve complètement l'opinion émise par le noble comte, et j'espère que son discours produira de l'effet sur les personnes insensées et méchantes (those foolish and wicked persons), qui constituent le parti de la guerre en France.

## Mexique. — Affaire de Tabasco.

La *Presse* a publié hier et le *Commerce* reproduit aujourd'hui une lettre tellement odieuse sur les derniers évènements arrivés à Tabasco, que nous devons protester hautement contre la facilité avec laquelle certains journaux admettent dans leurs colonnes des nouvelles inexactes, et dont le caractère irritant peut entraîner à la guerre.

Nous avons parlé, dans notre numéro du 9 août, de la descente à main armée faite sur le territoire mexicain par Sentmanat et une bande d'aventuriers, parmi lesquels on comptait plusieurs Français.

Sentmanat a été pris et fusillé ; ses compagnons devaient subir la même peine.

Croirait-on que le correspondant de la *Presse* trouve dans l'exécution de Sentmanat et de ses complices un motif suffisant pour lancer contre le président légal du Mexique, le général Santa-Anna, les accusations les plus odieuses ?

« Santa-Anna, dit le correspondant de la *Presse*, a encore besoin » du sang français, et il en sera versé. Seize de nos compatriotes se» ront sacrifiés à sa haine féroce.

» ... L'Europe permettra-t-elle plus long-temps le règne d'un pa» reil bandit ?

» ... Il faut que le Mexique soit délivré de cet affreux tyran ; il » faut que la justice humaine soit satisfaite !

» ... Maintenant, il nous reste à savoir ce que fera la France, » quand, à ses griefs sans nombre, elle aura à ajouter ces orgies de » sang dont la presse tout entière va retentir. »

Ces injures grossières viennent après des accusations fausses en tout point.

Nous prions la *Presse* de lire les rapports officiels de l'exécution de Sentmanat, adressés par le général Ampudia, gouverneur de Tabasco au gouvernement mexicain. Ces rapports se trouvent dans les journaux du Mexique, et la *Presse* verra que toutes les cruautés dont on accuse ce général et Santa-Anna n'ont aucun fondement.

Ce n'est pas tout : la *Presse* publie encore, sur la foi de son correspondant, des faits qui sont entièrement contraires à l'histoire

système pénitentiaire subisse des réformes nécessaires, que l'instruction publique prenne un développement plus grand, que les voies de communication deviennent plus nombreuses et plus faciles ; ils veulent surtout que l'impôt soit assis sur des bases plus équitables, et que le gouvernement mette plus d'ordre et d'économie dans les dépenses publiques. Les paysans, dans le Danemarck, supportent encore pour ainsi dire à eux seuls toutes les charges de l'Etat. Impôt foncier et personnel, service militaire et plusieurs corvées, auxquelles ils étaient assujettis au moyen-âge, ils les subissent encore: la bourgeoisie ou le tiers-état n'est ni riche, ni puissante. La noblesse seule a des privilèges immenses. Il faut espérer que les Etats travailleront à la dissolution des castes, au rapprochement des diverses classes, à la plus équitable distribution des profits et des charges de la société, conditions sans lesquelles le *bien-être* du peuple dont ils parlent dans leur adresse, ne serait qu'un mot vide de sens.

La question de l'unité nationale n'est pas moins grave. Il y a, dans le Danemarck, trois partis qui se combattent sur ce terrain : le parti danois, le parti scandinave et le parti allemand. Le parti danois repousse l'union avec la Suède et la Norwège, et pose la force de l'Etat dans l'absorption de l'élément germanique au profit de l'élément danois ; le parti scandinave part d'un point diamétralement opposé ; loin d'être hostile à l'élément allemand, loin de vouloir l'absorber, il aimerait mieux s'en détacher, ou s'en accommoder en laissant les choses comme elles sont ; le parti allemand prêche, sinon la séparation complète des principautés allemandes que possède aujourd'hui le Danemarck, au moins leur affranchissement quant à l'administration et à la langue. Ce dernier parti a beaucoup d'influence dans le Holstein. La masse intelligente de la nation, et surtout la jeunesse, appartiennent au parti scandinave. Le parti danois embrasse toute la vieille noblesse. Le seul point sur lequel ces trois partis se rapprochent est une aversion profonde contre la Russie.

Toutes ces questions ne manqueront pas d'être soulevées dans le courant de la session. Aussi la tâche des Etats sera-t-elle grande et épineuse.

Nous comptions faire connaître au public un système complet d'organisation du personnel, conçu et longuement mûri par un officier distingué de notre marine ; — mais la personne à qui nous devons cette communication est venue nous dire que l'auteur de ce système, guidé par un sentiment hiérarchique que nous ne pouvons entièrement approuver, s'était toujours fortement prononcée contre toute idée de publication, et que par cette raison elle ne pouvait, sans y être autorisée, mettre à notre disposition l'ensemble d'idées sur lequel nous comptions appeler l'attention sérieuse de nos lecteurs.

Cet officier, craindrait-il, malgré l'illustre exemple donné par M. l'amiral prince de Joinville, que ses intentions fussent méconnues et qu'on lui fit un crime d'aborder la publicité ? Pour nous, nous partageons l'opinion émise à la tribune par l'honorable M. Lacrosse, et nous pensons avec le député de Brest, que la brochure de M. le prince de Joinville a ouvert la porte à toutes les publications que les officiers croiront devoir faire dans l'intérêt de leur arme.

Quoi qu'il en soit, pour être convaincu de l'utilité d'une réforme de notre organisation navale, nous n'avions pas besoin qu'on nous communiquât les belles idées d'ordre dont nous aurions voulu rendre un compte détaillé, et auxquelles les dernières préoccupations patriotiques de l'amiral Lalande donnent un grand poids.

dommage causé par la publication d'un article de journal signé par le gérant de la société. »

Tous les journaux de Paris annoncent ce matin que les derniers doutes sur le sort des frères Bandiera et de leurs compagnons sont malheureusement levés par les lettres de Naples du 1er et que, sur 19 prisonniers ayant fait partie de l'expédition venue de Corfou, 17 avaient été condamnés et *neuf* (*parmi lesquels les deux Bandiera*) *exécutés*. Dans son numéro du jeudi 8, la *Démocratie pacifique* avait donné cette nouvelle qu'elle tenait de son correspondant de Naples.

On lit dans le *Sémaphore* et dans le *Sud* de Marseille du 8 :

« Hier à onze heures et demie du matin l'attention du public a été préoccupée par de nombreux coups de canon qui retentissaient dans la rade. Ces coups de canon étaient le salut d'arrivée du Reschid, bateau à vapeur de guerre de la marine égyptienne, auquel nos forts répondaient par les saluts d'usage. Ce navire, qui a mouillé dans notre port, amène en France une colonie de jeunes Egyptiens qui, sous la direction de Stephan Effendi, viennent achever leurs études dans nos collèges. A leur tête sont Hussein-Bey, un des fils de Méhémet-Ali, et Achmet-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha. Trente-huit jeunes gens, des familles les plus notables d'Egypte, accompagnent les jeunes princes, et feront avec eux leurs études. On sait du reste que ce fait n'est pas sans précédent dans nos souvenirs. Voilà une douzaine d'années que Paris vit arriver un grand nombre de jeunes Egyptiens qui venaient aussi prendre part, dans ses premiers collèges, aux lumières de l'éducation européenne. »

D'après des lettres qu'elle a reçues de Constantinople, en date du 7, la *Gazette d'Augsbourg* annonce que dans Mossul de nouveaux excès ont été commis contre les chrétiens. La populace aurait pillé et démoli les églises et les couvents des dominicains. L'ordre est parti pour le Liban d'arrêter le système de coercition suivi pour obtenir des pétitions tendant au rappel de la famille Shehab. Un incendie a dévoré cinquante maisons ou magasins à Beglerby sur le Bosphore. Il a fallu de grands efforts pour préserver de l'incendie le palais du grand-seigneur. — Les Russes ont éprouvé de nouveaux échecs dans le Caucase ; ils ont été battus à Pedigorsk et dans le Daghestan.

Suivant la *Gazette universelle allemande*, les gouvernements d'Autriche et de Prusse se proposeraient de conclure une convention d'après laquelle, dans le cas renouvelé de troubles de la part des ouvriers dans les fabriques sur la frontière des deux pays, la force armée des souverains alliés recevrait l'ordre d'obéir immédiatement aux réquisitions réciproques des autorités limitrophes, et d'intervenir militairement pour rétablir la tranquillité.

On écrit de Francfort, 2 août, à la même feuille :

« Le bruit court ici que la maison Rothschild est sur le point de se charger de l'emprunt français de 300 *millions*, afin d'éviter que cet emprunt se fasse par souscription.

### Vœux des Conseils d'arrondissement.

— Le conseil d'arrondissement de Provins a émis le vœu que dorénavant la fabrication des tonneaux et barriques fût soumise au système

---

France.

— S'il ne fallait pour cela qu'un acte de volonté il y a long-temps que le vœu de votre majesté serait accompli ; mais il faut mettre en ligne de compte l'esprit militaire et la tyrannie de la discipline.

— Vous parlez de discipline ! dit Caroline avec orgueil, n'est-ce pas moi qui suis la reine ?

— Sans doute ; mais pour le moment, le vicaire-général a tous les pouvoirs, toute l'autorité, et par conséquent tout le prestige du commandement. Pour le soldat, madame, il y a un abîme entre la pensée, même la parole et l'action.

— Vous hésiteriez, s'écria la reine Caroline en mordant sa lèvre autrichienne !

— Eh ! qui vous dit que j'hésite ? Si je mesure les obstacles c'est pour les mieux renverser. Tout ce qui est possible à un homme je le ferai, et dès demain si votre majesté l'exige.

— Pourquoi pas aujourd'hui ? Où votre régiment est-il en garnison ?

— A Trapani.

— Tant mieux ; nous l'aurons sous la main ; allez et réussissez. Mais la Spagnola, si j'ai bonne mémoire, est sur la route de Trapani ; prenez garde aux mauvaises rencontres.

— Votre majesté veut dire les bonnes.

— Persévérez dans ces sentiments et vous prendrez place dans l'histoire à côté de Procida. Hâtez-vous, le temps presse.

— Il ne fallut qu'un jour pour exécuter les vêpres siciliennes.

La reine alors entra dans les explications les plus minutieuses, car elle avait l'esprit pratique et se piquait d'avoir l'œil à tout sur les moyens les plus propres à entraîner les troupes. Toutes ses instructions, tous ses conseils se résumaient dans cette formule peu scrupuleuse : Prometttre de l'avancement à tout le monde. L'épaulette, disait-elle, est le labarum du soldat. *In hoc signo vinces!*

Quant à ses grands desseins, elle en dit à Fabio, sans lui faire cependant une révélation complète, tout ce qu'il devait en savoir pour ne point compromettre sa mission et ne se point blesser d'une réserve qui aurait trop senti la défiance. Habile à faire briller aux yeux des hommes les nuages dorés de l'espérance, et à mettre un prix à tout, sans en avoir l'air, elle tarifait le succès pour ainsi dire ; et, la femme enchérissant sur la reine, elle épuisa, pour mieux réduire Fabio, et pour l'aiguillonner davantage, tous les artifices, toutes les séductions d'une coquetterie dont elle possédait à fond les secrets les plus raffinés.

Enlacé dans les inextricables replis de cette sirène altière et charmante, Fabio s'abandonnait sans résistance, mais non pourtant sans avoir la conscience de son état, à ce courant des passions qui l'entraînaient si rapidement vers les régions invisibles de l'avenir. Il se comparait aux voyageurs qu'entraîne le Niger, ce fleuve mystérieux dont le terme est inconnu. Où vont-ils ? Ils l'ignorent. Ils ont devant eux, peut-être une terre de repos, de délices ; peut-être, une cataracte prête à les engloutir.

Cependant, Caroline et Fabio avaient quitté les carrières et regagné la maison de la Zingara : ni l'un ni l'autre n'était disposé à consulter de nouveau la sibylle du lieu, et d'ailleurs ils ne l'auraient plus trouvée, elle était déjà sur la route de Mazzara ; ils passèrent outre sans s'arrêter. Tout-à-coup la reine s'arrêta avec une espèce de tressaillement, et fit un mouvement en arrière, comme si elle eût aperçu devant elle un animal venimeux.

— Vous ne voyez rien ? demanda-t-elle à Fabio.

— Rien.

— L'œil de la haine est perçant ; vous haïssez moins que moi.

Fabio, piqué d'honneur, regarda avec toute l'intensité de sa vue, et distingua quelque chose de rouge qui semblait se mouvoir dans la direction de Castelvétrano.

— Eh ! quoi, vous ne devinez pas que ce sont des Anglais ? lui dit la reine, rendue subitement à toute l'ardeur de ses passions politiques. J'étais sûre qu'ils ajouteraient cet outrage à tous les autres. Savez-vous où ils vont ? A Castelvétrano, afin de me surveiller de plus près, comme un repris de justice. Ah ! tant d'affronts n'auront ils pas un terme enfin ? Fabio, Fabio, ne trompez pas l'espoir que j'ai fondé sur vous ?

— Madame, quand on a le colonel, on ne peut manquer d'avoir bientôt le régiment.

Caroline reprit sa litière et son escorte à la grille de Boncévino et repartit seule comme elle était venue ; seulement, elle portait un trait de plus au cœur, dans ce cœur superbe dont l'orgueil avait reçu déjà tant et de si cruelles blessures.

Pour Fabio, quand il se revit seul au milieu des longues herbes de sa cour déserte, il lui sembla qu'il venait de se faire autour de lui un grand vide, un grand silence, et qu'il avait passé sans transition d'une lumière éclatante à une profonde obscurité.

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

### Envois de Rome.

— Les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome sont arrivés à Paris. En voici la nomenclature générale :

*Peinture.* — De M. Pils, élève de 5e année, *Jésus-Christ prêchant dans la barque.* — De M. Hébert, élève de 4e année, *Delphica*, copie d'après fresque de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine. — De M. Brisset, élève de 8e année, *Narcisse*, figure d'étude. — De M Lebouy, élève de 2e année, *Saul*, figure d'étude. — De M. Biennourry, élève de 1re année, *un P*... figure d'étude.

*Paysage.* — Les envois sont de peu d'importance, ils ne comprennent qu'une vue prise dans l'île de Capri, de M. Lanoue, élève de 2e année.

*Sculpture.* — De M. Vilain, élève de 5e année, *Hébé*, figure en marbre ; *l'Automne*, tête d'étude, en marbre ; *la Bienfaisance*, bas-relief en plâtre. — De M. Gruyère, pour sa 3e et sa 4e année, *Mucius Scevola*, le *Dernier des Machabées* (esquisse), *Chactas au tombeau d'Atala*, et une tête de ... ge (plâtre). — De M. Diebolt, pour sa 1re et sa 2e année, *une Famille* ... *velissant son enfant aux Catacombes* (bas-relief en plâtre) ; une tête d'... de femme, *Sophocle*, copie en marbre d'après l'antique, au musée de Saint-Jean-de-Latran. — De M. Godde, élève de 2e année, un bas-relief en plâtre représentant *Briséis* ; et *Joas*, tête d'étude. — De M. Cavelier, élève de ... année, *l'Amour et Psyché*, copie en marbre, d'après l'antique, au Musée du Capitole.

*Gravure en médaille.* — M. Nauthier, élève de 4e année ; un bas-relief en plâtre représentant un combat, et une médaille d'après l'antique.

*Architecture.* — Les envois se composent de plus de cinquante dessins et tableaux. Ils comprennent, savoir : de M. Richard, élève de 5e année, un projet de théâtre, une restauration du temple de Mars-Vengeur et du forum d'Auguste ; — de M. Lefuel, élève de 4e année, la restauration des temples antiques, édifiés jadis sur l'emplacement de l'église Saint-Nicolas *in carcere* ; — de M. Ballu, élève de 3e année, des études de détails des temples d'Antonin, de Faustine, du Forum, de Nerva et de Pompéi ; — de M. Paccard, élève de 2e année, les parallèles des principaux tombeaux de Rome et de Pompéi ; — de M. Titeux, élève de 1re année, le temple de Vesta à Rome, le tombeau de Sanlovino à S.-Maria-del-Popolo à Rome.

*Gravure en taille-douce.* — De M. Pollet, élève de 5e année, *l'Amour sacré et l'Amour profane*, dessin d'après le tableau du Titien, galerie Borghèse à Rome. — De M. St-Eve, élève de 3e année, *Sainte Cécile*, dessin d'après le tableau de Raphaël au musée de Bologne, et une épreuve de la planche du portrait d'Andréa-del-Sarto. — De M. Dalemer, élève de 1re année, les *Sibylles*, dessin d'après la fresque de Raphaël.

L'exposition publique de tous ces ouvrages aura lieu à l'Ecole des Beaux-Arts, à la fin du mois prochain.

— Le conseil d'arrondissement de Belley appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de s'occuper du reboisement. Il demande des encouragements à l'agriculture, des comices, une protection efficace à l'élève des bestiaux, à l'industrie séricicole. Il demande des fonds pour pouvoir distribuer des graines potagères et des arbres utiles aux instituteurs, et même des primes à ceux qui auraient le mieux cultivé leur jardin. Il demande enfin qu'on perfectionne les salles d'asile et les caisses d'épargne. (*Courrier de l'Ain.*)

## ANGLETERRE.

Le 9 août, une nombreuse réunion de membres de la Société générale de bienfaisance a eu lieu au café de Londres, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la société. La présidence était occupée par le comte de Jarnac chargé d'affaires à l'ambassade de France, connu en ce pays sous le nom de M. de Rohan Chabot; il avait avec lui le baron de Talleyrand, M. Chevalier, consul général de France, M. de Saint-André, MM. Bohain, Desplaces, Artus, etc. Le comte de Jarnac a porté un toast à *S. M. Louis-Philippe* et à la *reine Victoria*. L'orchestre a exécuté la *Marseillaise* et le *God save the queen*. En portant le toast à la *reine des Français*, le comte de Jarnac a exprimé l'espoir que rien ne viendrait troubler les relations pacifiques existant entre l'Angleterre et la France. L'assemblée a applaudi avec enthousiasme.

Le 8 août, un magnifique banquet a été donné à sir Robert Peel et aux autres ministres par la compagnie des drapiers. La vaisselle plate dont on s'est servi vaut 50,000 liv. sterl.

Le banquet a été présidé par le shérif Murgove, grand-maître de la compagnie, qui a porté un toast à la prospérité de l'Irlande.

## NOUVELLES DU MAROC.

Le *Toulonnais* annonce qu'une dépêche télégraphique, arrivée le 7 au soir, à Toulon, prescrit le départ immédiat des vaisseaux l'Océan, l'Inflexible et le Neptune; ces bâtiments devaient mettre à la voile le 8 août au matin. Leur destination n'était pas connue, mais on présumait qu'ils se rendaient devant Tanger.

Le même journal annonce que le bâtiment à vapeur l'Achéron, parti d'Oran le 11, est arrivé sur la rade de Toulon en courrier extraordinaire et porteur de dépêches pour le gouvernement. D'après une nouvelle apportée par ce navire, le maréchal Bugeaud venait d'expédier au prince de Joinville l'ordre d'occuper Tanger et Mogador à l'expiration du délai fixé par l'ultimatum. Cette nouvelle est, du reste, antérieure à la dernière dépêche télégraphique.

Le *Diario de Sevilla* du 31 juillet donne les nouvelles suivantes :

« Nous avons su par les passagers venus hier sur le Trajano, qu'avant-hier et hier, dans la matinée, tous les navires à voiles de l'escadre française sont partis de Cadix et qu'il n'est resté dans ce port que les navires à vapeur. On assure que l'émigration des habitants des côtes du Maroc est très considérable, et qu'il se trouve à Tarifa, à Algésiras et à San-Lucar-de-Barrameda, un grand nombre de familles juives et d'autres religions qui fuient le fanatisme des vrais croyants. »

Enfin on lit dans la *Cronica de Gibraltar* du 29 juillet :

« Hier, les frégates suédoises et norwégiennes sont parties de notre port pour la Suède. Les autorités de Maroc continuent à faire régner l'ordre et la tranquillité à Tanger. L'on assure que lorsque les habitants qui ont quitté la ville par crainte pour leur vie, y rentreront, ils trouveront leurs maisons telles qu'ils les ont laissées, et aussi bien gardées que dans les pays les plus civilisés de l'Europe.

« Le prince de Joinville est arrivé hier à Tanger sur le navire le Pluton; on suppose que toute son escadre le suit. Le consul des Etats-Unis est resté à Tanger. Le vice-consul anglais se trouve avec sa femme à bord de l'Albion; mais il est journellement en communication avec la ville. Les jardins du corps consulaire situés aux environs de Tanger, ont éprouvé quelques dégâts de la part des troupes; mais les personnes et les propriétés ont été respectées. »

A ces nouvelles, nous ajouterons les suivantes, que nous trouvons ce soir dans le *Messager*:

Tanger, le 2 août.

L'empereur, venant de Rabat, est attendu à Alcazar, à une journée et demie de Tanger. On dit que M. Hay est auprès de lui.

Tanger, le 3 août.

Le gouverneur de Larache a reçu les pouvoirs de l'empereur pour traiter avec nous. Le prince de Joinville a délégué, de son côté, M. de Nion; toute hostilité est suspendue, et on croit à une solution pacifique.

Gibraltar, le 5 au soir.

Le gouvernement vient de recevoir des nouvelles de M. Hay. L'empereur aurait accordé à la France et à l'Espagne les justes satisfactions qu'elles réclament.

M. Hay serait attendu à Tanger demain soir.

L'escadre française appareillerait en ce moment à Tanger pour Gibraltar.

## NOUVELLES DU MATIN. — Paris, le 11 août 1844.

Le *Journal des Débats*, après avoir reproduit les dernières séances du Parlement britannique, admire le patriotisme de l'opposition, soit en France, soit en Angleterre. C'est à qui fera le meilleur marché de l'honneur et de la dignité de son pays. C'est à qui le représentera comme le plus humilié, le plus sacrifié, le plus déshonoré. Heureusement, ces accusations, aussi banales qu'odieuses, se neutralisent les unes les autres. Que les deux gouvernements continuent leur œuvre, et ils seront appuyés par la grande majorité des deux peuples.

— Les conclusions du *National* ne sont pas, tant s'en faut, les mêmes. Ce n'est pas la première fois, dit cette feuille, que l'on voit en France comme en Angleterre les gouvernements et les peuples profondément divisés d'intérêt et d'opinion. Sous Charles II et Jacques II l'Angleterre était ennemie de la France; son gouvernement, au contraire, s'épuisait auprès de Louis XIV en tendresses qui lui étaient largement payées. Qui l'a emporté à la fin, de la politique de Jacques ou du sentiment national ? L'histoire est là pour répondre, L'Angleterre devrait profiter de ces leçons.

— La France de 1830, dit le *Commerce*, a pu s'assoupir dans la paix et s'absorber quelques instants dans les intérêts matériels ; mais elle se réveillerait bientôt, s'il était besoin, pour la défense de l'honneur national. En 1830, ses treize cent mille gardes nationaux, armés, organisés comme par enchantement, firent respecter l'acte de souveraineté nationale par lequel elle venait de rompre avec l'aristocratie européenne. Un nouvel élan patriotique de sa part suffirait pour inspirer le même respect et pour rappeler l'Angleterre à des sentiments pacifiques.

— Suivant le *Siècle*, prétendre qu'entre l'Angleterre et nous règne une entente cordiale, c'est une véritable dérision. Le mauvais vouloir de nos

Collége royal Henri IV : M. Saint-Marc-Girardin, membre du conseil royal de l'instruction publique ; M. Viguier, inspecteur général des études.

Collége royal de Saint-Louis : M. Hébert, procureur général près la cour royale de Paris; M. Beudant, inspecteur général des études.

Collége royal Charlemagne : M. Rossi, membre du conseil royal de l'instruction publique ; M. Cayx, inspecteur de l'Académie de Paris.

Collége royal de Bourbon : M. Victor Leclerc, doyen de la Faculté des lettres de Paris ; M. Cazalis, inspecteur de l'Académie de Paris.

Collége Rollin. M ..... ; M. Ozanneaux, inspecteur général des études.

Collége Stanislas : M. Rendu, membre du conseil royal de l'instruction publique; M. Gaillard, inspecteur général des études.

Collége royal de Versailles: M. le préfet de Seine-et-Oise, M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, inspecteur général des études.

— Une décision royale, en date du 5 de ce mois, ayant interdit la chasse, sans aucune exception, dans les forêts et domaines de la couronne pour la saison de 1844 à 1845, il ne pourra être donné suite aux demandes de permission qui sont parvenues ou qui parviendraient à l'intendance générale de la liste civile, ou à la conservation des forêts de la couronne. (*Moniteur parisien.*)

— La bibliothèque Mazarine vient de fermer à cause des vacances. Elle rouvrira le 16 septembre.

— La police a fait répandre hier, sur la voie publique, neuf fûts contenant des liquides qualifiés de vin, mais reconnus par les experts impropres à la consommation. La saisie en avait été faite dans un cabaret bien connu dans le douzième arrondissement, et surnommé le bal Chicard par les nombreux chiffonniers qui en forment la clientèle. (*Patrie.*)

— On fait en ce moment à Paris trois télégraphes qui seront placés sur trois vaisseaux stationnaires échelonnés sur la Manche, entre Douvres et Calais pendant le séjour de Louis-Philippe en Angleterre. Par ce moyen le télégraphe de Londres sera mis en communication directe avec celui du ministère de l'intérieur à Paris, pour expédier directement les nouvelles. (*Courrier Français.*)

— L'affaire dite de la Tour de Nesle, qui a déjà eu tant de retentissement, viendra devant la cour d'assises de la Seine, les 29, 30 et 31 août; les accusés, une femme comprise, sont au nombre de huit. Les débats de ne pourront avoir lieu qu'à huis-clos. (*Presse.*)

— M. Boieldieu, père de l'illustre compositeur, vient de mourir à Paris à l'âge de 89 ans.

— Il ne serait pas sans intérêt d'opposer des vérités officielles aux mensonges que la presse anglaise met en circulation au sujet de nos marins, et de mettre leur conduite en regard des révélations curieuses qu'un journal vient de faire sur Pritchard. Ainsi voici un fait incontestable qui a une valeur réelle en raison des circonstances. Le lieutenant d'Aubigny est non-seulement un marin très brave et très distingué, mais encore un homme d'une grande sagesse. Sur son dossier, au ministère de la marine, on lit ces mots écrits en toutes lettres, il y a plus de deux ans, à la colonne des observations : *Officier plein de sang-froid, de calme et de modération.* Tel est l'homme que les Anglais, dans leurs journaux, traitent de forcené, de forban, de flibustier ! (*Revue de Paris.*)

— En ce moment, quinze églises de Paris sont en voie d'achèvement, d'embellissement ou de restauration ; les peintres, les sculpteurs et les architectes se partagent ces travaux. Les palais des deux chambres complètent leurs décorations ; on construit à l'extrémité sud de la rue d'Ulm, sous la direction de M. Gisord, un palais pour l'Ecole normale. Près du Panthéon, sur l'emplacement de l'ancien couvent de Montaign, qui fut successivement une prison militaire et une caserne, on élève un bâtiment pour la bibliothèque de Sainte-Geneviève ; on répare le Pont-Royal et la Manufacture des tabacs ; on conduit de l'eau au palais des Beaux-Arts ; on restaure la Sainte-Chapelle ; une prison, celle de la rue Traversière Saint-Antoine, est presque terminée ; deux halles sont projetées ; l'Hôtel-de-Ville s'achève avec magnificence. Sans parler des travaux terminés pour les particuliers, on compte près de sept cents maisons en construction, et 35,000 ouvriers sont occupés à ces ouvrages, qui changent la physionomie de Paris. (*Revue de Paris.*)

— C'est le 4 septembre que vont commencer les expositions des ouvrages des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, admis à concourir pour les grands prix de 1844.

Voici quel sera l'ordre de ces expositions, d'après le programme officiel :

Gravure en taille-douce : 4, 5 et 6 septembre : jugement le 27.
Sculpture : 11, 12 et 13 : jugement le 14.
Architecture : 18, 19 et 20 : jugement le 21.
Peinture : 25, 26 et 27 : jugement le 28.

Enfin, une dernière exposition aura lieu de tous les ouvrages qui auront remporté les grands prix et de tous les ouvrages envoyés de Rome par nos pensionnaires de la villa de Médicis.

— Il est bon de prendre un bruit à son origine, fût-il ridicule ; en voici un qui, pour n'émaner que de la petite correspondance locale des journaux parisiens, n'en fera pas moins le tour du monde. Nous copions :

« Il existe à l'ambassade de Russie un appartement mystérieux dont se préoccupent singulièrement les personnes qui veulent percer tous les mystères. Cet appartement, décoré et meublé avec un luxe remarquable, n'est occupé par personne, et cependant on l'entretient avec un soin extrême. On le dit destiné à recevoir l'empereur de Russie, qui aurait l'intention de visiter Paris *incognito* dans le courant de l'hiver prochain. » (*Presse.*)

— On écrit ... le 8 août :

« ... dix heures du matin, une nouvelle bien triste se répandit en v... et ... de toutes les conversations. M. Bauduin, notre com... ...ant d'années de notre Académie de musique,

ROYAL

lieu avec le concours de toutes les autorités et des populations voisines. C'était une solennité grave et touchante.

— Nous avions été les premiers à signaler les plaintes qui s'étaient élevées contre les Carmélites de Tulle. Le conseil municipal de cette ville avait réclamé leur suppression dans l'intérêt de la sûreté des familles. Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner la fermeture de leur maison.

— La clôture des travaux parlementaires augmente depuis quelques jours le nombre, déjà si considérable des baigneurs dans tous les établissements thermaux. Jamais la saison des eaux n'aura été si brillante que cette année. Le chiffre des étrangers arrivés jusqu'à présent aux seules eaux de Vichy s'élève à 4,000 personnes. Parmi ces visiteurs sont M. le ministre du commerce et M. Thiers avec sa famille. A Néris, où l'affluence n'est pas moins grande, sont arrivés ces jours derniers M. Hébert, procureur-général de la cour royale de Paris, M. le marquis de Grouchy, M. le duc de Cossé-Brissac, lady Clavering et Mme la comtesse de Sailly, sœur de M. Berryer. On annonce également l'arrivée à Eade de M. le maréchal comte de Sébastiani, et le départ pour les eaux de Plombières de M. le comte Molé, qui quittera Paris lundi prochain. (*Revue de Paris.*)

— Un triste événement est arrivé pendant la nuit de samedi à dimanche dernier, à la prison centrale d'Agen. Un détenu, à l'atelier des cordonniers, ayant formé le projet de donner la mort à son contre-maître, s'arma d'un tranchet, et vers minuit et demi il se rendit au dortoir après avoir éteint la lanterne, et frappa de plusieurs coups de l'instrument dont il était armé, le contre-maître qui était livré au sommeil.

Aux cris poussés par ce dernier, un autre contre-maître, chargé de la surveillance, se précipita dans le dortoir, arracha le tranchet des mains de l'assassin, et fut assez heureux pour n'être pas blessé lui-même, et pour préserver la victime d'une mort certaine. Le blessé a reçu de prompts secours, et pourra, dit-on, être sauvé. Quant au coupable, il a de suite été mis dans un lieu de sûreté, et la justice instruit. (*Moniteur.*)

— L'affaire de M. de Bellefonds, ancien sous-préfet, et de ceux que la prévention lui donne pour complices, est venue le 7 de ce mois devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Les conclusions du rapport d'experts ont attribué à M. Bellefonds le corps d'écritures de passeports falsifiés.

L'audience a été remise au lendemain. Nous ferons connaître le jugement.

— La princesse Clémentine d'Orléans est arrivée à Vienne, le 26 juillet, pour la fête de l'impératrice ; on pense que son altesse royale et son mari le prince de Saxe-Cobourg-Gotha se fixeront dans cette ville.

— On écrit à la *Gazette de Berlin*, de Schwtz sur la Vistule, 30 juillet :

La rivière Vegel est haute en ce moment de 19 pieds et demi, toutes les rues de la ville sont sous l'eau, on ne voit presque que les toits. Les habitants sont dans le plus grand danger. — 31 juillet. La plupart des maisons n'ont pu résister à la puissance de l'eau qui a maintenant atteint la hauteur de 20 pieds. Des milliers d'hommes sont exposés à perdre la vie. — 31 juillet, 10 heures du soir. Un tiers de la ville est anéanti.

— On dit que la santé du prince Louis Bonaparte, ancien roi de Hollande, qui se trouve, par la mort de Joseph Bonaparte, le chef de la famille, est vivement affectée depuis la mort de son frère. (*Presse.*)

— SPOLIATION D'UN CIMETIÈRE. — La mort du vicaire de la paroisse d'Enfield, dans le comté de Middlesex, a amené une découverte fort affligeante pour les familles. Le vicaire, dont le jardin communiquait par une petite porte avec le cimetière, s'est permis les actes les plus coupables de violation de sépulture. Il faisait paver son écurie et les vestibules de sa maison avec les pierres retournées des anciennes tombes, et vendait à son profit le plomb des cercueils, ainsi que leurs poignées et garnitures en fer ou cuivre. On assure que plusieurs inhumations récentes n'ont pas été respectées, et que plusieurs cadavres, sujets précieux pour les anatomistes, ont été livrés par cet indigne ministre à des professeurs de Londres.

L'évêque a demandé compte aux marguilliers et aux administrateurs de la paroisse de leur négligence à cet égard, et a menacé d'un châtiment sévère les ecclésiastiques de son diocèse qui s'associeraient aux spéculations des résurrectionnistes.

Ce n'est certes pas la pauvreté qui pouvait servir d'excuse au vicaire d'Enfield : c'était un des gros bénéficiers du pays. Son revenu était de 1,200 livres sterling (30,000 fr.) par année ; il était fort chiche d'aumônes, et a laissé 60,000 liv. sterl. (plus de 1,500,000 fr.) dans sa succession. (*Gazette des Tribunaux.*)

## VARIÉTÉS.

### Cours d'économie politique,

**FAIT AU COLLÉGE DE FRANCE, PAR M. MICHEL CHEVALIER.**

Il y a dans l'économie politique deux camps principaux. D'un côté sont ceux qui acceptent, sans protester, les conditions actuelles du travail, mais qui soutiennent que les principes de notre constitution économique sont la plus haute expression de la justice. Pour eux, le salariat, la concurrence, l'antagonisme et l'hostilité des intérêts, sont les clefs de voûte de la société et le palladium du bonheur social. Doctrines d'isolement, de lutte et d'exploitation, voilà ce que prêche la plus pure orthodoxie des économistes.

Dans l'autre camp on professe, bien entendu, des doctrines toutes contraires : on ne croit pas que les hommes soient destinés à s'exploiter continuellement et à vivre les uns aux dépens des autres ; on prétend que l'ordre peut remplacer l'anarchie, que le travail peut être organisé, que l'esclavage et la misère ne seront pas toujours le partage des masses laborieuses. A l'appui de ces nobles espérances et de ces convictions généreuses, on apporte des

ple des grands réformistes, une société idéale, un monde parfait, où les hommes puissent trouver tout le bonheur que comportent la nature humaine et la nature des choses; il n'a point cherché à pénétrer les mystères de l'avenir, à découvrir dans les profondeurs du temps vers quelle terre promise l'humanité se sent poussée par le destin; il dirait volontiers, comme M. de Lamartine disait de la politique : « je fais de l'économie sociale de 1845, je cherche quelles seraient les réformes peu compromettantes qui, sans trop déranger nos habitudes et nos mœurs, sans modifier les principes essentiels de notre constitution économique, apporteraient cependant quelque amélioration à l'état actuel des choses; je m'efforce surtout d'indiquer les modifications qui sont aujourd'hui dans le courant des idées, et qui peuvent être immédiatement acceptées par les bourgeois qui nous gouvernent.

On ne saurait contester l'utilité de cette œuvre, ni s'empêcher de reconnaître que M. Michel Chevalier l'accomplit avec zèle; on le voit sans cesse préoccupé d'améliorations et de perfectionnements. A chaque leçon, à chaque page, il fait une proposition peu radicale, il est vrai, mais qui a toujours un caractère progressif. Ainsi, il engage les entrepreneurs à associer les ouvriers à leurs bénéfices et par plusieurs faits existants, il démontre que cette association serait aussi fructueuse pour les maîtres que pour les ouvriers. Après avoir dit que l'association appliquée à l'agriculture fournit le moyen de combiner les avantages de la petite propriété avec ceux de la grande culture, il cite comme exemple d'association partielle les *fruitières* ou *fromageries* qui ont répandu le bien-être dans les populations du Jura et qui pourraient arracher à la misère nos départements alpins dont l'horrible situation a été dépeinte par M. Blanqui résolus. Ce n'est plus cette science aride et sèche qui consiste tout simplement, selon l'avis de J.-B. Say, à dire comment les choses se passent et à décrire les faits; ce n'est plus cette science qui analyse et dissèque froidement le corps social, qui ne se sent point émue au spectacle des souffrances du peuple, et qui, pour échapper au devoir d'y chercher un remède, prétend que le mal est incurable et nécessaire. Ce n'est point encore la science qui apportera au monde la paix et l'harmonie, puisqu'elle a peine à croire aux destinées heureuses de l'humanité, mais tout au moins elle s'inquiète du malaise des classes pauvres, elle voit avec émotion combien le peuple est mal nourri, mal logé, mal chauffé, mal vêtu, et elle indique comment on pourrait lui enseigner à mieux se chauffer et se loger sans plus de dépenses, en attendant que l'augmentation de la production générale lui permette également de mieux se nourrir et se vêtir. Nous avons sur ce sujet entendu l'année dernière, au collége de France, quelques leçons pleines d'intérêt, qui prouvaient que le sort du peuple occupe une large place dans les préoccupations de l'école nouvelle.

Ce n'est pas à dire que la vraie science, avec ses solutions complètes et rigoureuses, soit installée dans les chaires publiques, tant s'en faut; les grandes questions qui agitent aujourd'hui l'esprit des penseurs, n'y sont pas encore profondément discutées, mais seulement dénommées; on y prononce les mots d'association et d'organisation, deux mots qui contiennent l'avenir, mais qui ont besoin d'être creusés à fond si l'on veut découvrir toutes les vérités qu'ils recèlent. M. Michel Chevalier n'a pas encore poussé ses investigations assez avant; il aime à se promener sur les crêtes élevées des questions, à voir se développer devant lui des horizons

se remettre comme ... 0/0 de baisse sur les belges, 3/8 sur les romains, les espagnols et les portugais. Sur les fonds de Naples la baisse est plus forte que sur tous les autres. Elle est de 55 c. et peut en partie s'attribuer aux tristes nouvelles arrivées récemment de ce pays.

Aujourd'hui dimanche il ne s'est pas fait une affaire. Les fonds anglais tiennent à 99 à 99 1/8.

*L'un des gérants:* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 12 août.

7 h. » |» **OPÉRA.** — Eucharis. Serment.
7 h. 1/2 **THEATRE-FRANÇAIS.** — Diégarias. Mari à la campagne.
7 h. » |» **OPERA-COMIQUE.** — Quatre-fils.
6 h. » |» **VAUDEVILLE.** — Satan.
6 h. 3/4 **VARIETÉS.** — Bédouines. Pulcinella. Carmagnole. Bal Mabille.
6 h. » |» **GYMNASE.** — Clermont. 1er Chapitre. Surprises. Philippe.
6 h. » |» **PALAIS-ROYAL.** — Paris voleur. Billet. Polka. Dieu vous bénisse.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Pie voleuse. 1844 et 1944. Prosit.
6 h. » |» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. » |» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » |» **COMTE.** — Maître Corbeau.
6 h. » |» **FOLIES.** — Trois Femmes. Sirène. Un de Plus. Polka.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

**PARIS**, 11 août. — *Farines*. Les vicissitudes du temps ont jeté de l'hésitation dans les affaires et depuis le commencement de la semaine le calme s'est maintenu sur les ventes en disponible. Il s'est bien fait quelques marchés à livrer, mais à long terme et à des prix très variés, suivant l'opinion du spéculateur. En effet les conditions du rendement ne sont pas encore assez bien établies pour que la meunerie puisse opérer en connaissance de cause, et les opérations de la moisson n'étant pas tout-à-fait terminées, les produits qui restent à rentrer ne sont pas encore soustraits aux dommages que pourrait leur causer un temps tout-à-fait défavorable. Le restant sur place est en ce moment de 19,487 quintaux. Le cours de taxe incline et promet diminution d'un centime sur la prochaine taxe du pain.

*Froment*. Quelques offres en blés nouveaux n'ont presque rien changé, pendant toute la semaine, à la position de cette céréale qui a incliné légèrement à la baisse.

*Seigles et orge*. Affaires entièrement nulles sur ces deux articles dont les cours ne sont que nominaux.

*Avoines*. Les disponibles sont sans affaires, et quelques marchés à livrer qui se sont traités à grand'peine n'ont pas influé d'une manière sensible sur la position de ce grain, qui, du reste, ne changera qu'après les premiers arrivages un peu considérables.

**DÉPARTEMENTS.** — Les nouvelles que nous recevons sur la situation des récoltes continuent d'être généralement favorables, malgré le retour subit de pluies fréquentes. Voici ce qu'on écrit de Marans à la date du 7 août. « La moisson est presque entièrement terminée dans nos contrées: il reste seulement encore quelques fèves à arracher; mais à la fin de cette semaine tout sera ramassé et serré. Nous avons une bonne récolte en avoine; déjà plusieurs cargaisons ont été expédiées pour Bordeaux et Marseille. Les froments ont donné un produit ordinaire; ils sont tout-à-fait supérieurs. Il y a peu de fèves; mais elles sont de bonne qualité, blanches et très sèches. »

Depuis un mois les froments ont baissé sensiblement à chaque marché, mais à celui d'hier le commerce a fait quelques achats. On peut aussi signaler une légère diminution sur le prix des avoines.

A Angers, la récolte est presque entièrement rentrée, et elle est belle sous tous les points de vue. — A Bourg, elle offre un ample dédommagement à celle de l'année dernière. — A Candes, les froments sont admirables sous le rapport de la qualité et de la quantité. — A Evreux, les grains sont parfaitement venus; mais on se plaint que la récolte des pommes manquera en entier. — Enfin, à Lille, malgré un peu de pluie qui a retardé la rentrée de la récolte, on continue avec activité les travaux de la moisson qui promettent de bons résultats.

Il est résulté de cet état de choses à peu près général une baisse sur tous les marchés. Nous ne désignerons ici que ceux qui, pour des causes purement locales ont conservé un mouvement ascensionnel dans le cours des froments.

*Hausse*. Bonneval, Gisors, Orchies, Valenciennes, Cambrai, Lille, Calais, La Châtre, Carcassonne.

### NOUVELLES AGRICOLES.

*Concours de Bayeux.*

La société d'Agriculture de Bayeux a fixé au 8 septembre prochain, les concours annuels des cantons de Bayeux et de Ryes. Ils auront lieu près du village de Sommervieu, dans un champ appartenant à M. Langlois. Quatre prix seront décernés aux domestiques les plus méritants, ayant séjourné plus de dix ans chez le même cultivateur.

*Concours de Grenoble.*

Le bureau de la société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble, dans sa séance du 2 juillet 1844, a arrêté les dispositions suivantes :

Art. 1er. Un concours d'instruments aratoires, de toutes sortes de bestiaux des races bovine et chevaline, aura lieu le 28 septembre 1844, dans la propriété occupée par M. Poite, sur la route du cours, près le pont de fer du Drac.

Dans le cas où le temps serait mauvais, le concours serait ajourné au lendemain.

Art. 2. Une exposition de produits horticoles aura lieu dans l'orangerie du jardin de la ville, les 28 et 29 septembre 1844.

Art. 3. Des primes ou médailles seront distribuées pour les instruments aratoires, les bestiaux, les légumes, les plantes, les fleurs et les fruits.

*Concours à Perreux et à Montbrison.*

La réunion du comice agricole du canton de Perreux (Loire) a eu lieu le lundi 29 juillet dernier. Un grand nombre d'habitants du canton et des deux cantons voisins se sont rendus avec empressement à cette fête de l'agriculture.

Un concours pour le labourage a eu lieu d'abord dans la matinée. Huit charrues ont fonctionné de la manière la plus satisfaisante, à ce point que les commissaires ont été embarrassés dans leur choix pour la distribution des primes.

On a remarqué, avec satisfaction, l'absence de l'ancienne charrue du pays, remplacée avec tout d'avantages par les nouveaux instruments de labourage perfectionnés.

Un nouveau concours agricole doit avoir lieu à Montbrison, le jeudi 8 du mois courant, sous les auspices de la société d'agriculture de l'arrondissement.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des Céréales** (par hect.).

**ÉTAMPES**, 10 août. — Froment 1re 21,32; 2e 20,00; 3e 18,66. — Méteil 15,32 à 16,66. — Seigle 8,66 à 10,00. — Orge 8,00 à 9,32. — Escourgeon 7,00 à 8,00. — Avoine 6,32 à 7,66.

**PROVINS**, 10 août. — Froment nouveau 1re 20,25; 2e 17,25. — Froment vieux 16,50 à 18,25. — Avoine 6,00 à 6,50. — Marché et vente faibles. Il a paru peu de blés, la moitié était en froment nouveau parmi lequel il y avait beaucoup de choix à faire. La baisse a paru s'arrêter et la vente s'est faite plus vivement. Tout s'est vendu.

**LE MANS**, 9 août. — Froment 1re 18,50; 2e 17,10; 3e 15,00. — Méteil 11,75 à 17,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 7,50 à 8,50. — Avoine 6,00 à 7,50.

**MARANS.** — Froment nouveau 1re 16,66; 2e 16,33. — Orge 8,66. — Avoine 6,15.

*Marchés étrangers.* — **BRUXELLES**, 9 août. — Froment 1re 19,88; 2e 17,38. — Seigle 10,86. — Orge 9,82. — Avoine 6,46 à [illegible]. Notre marché était peu approvisionné de grains; les froments et les seigles ont été vendus un peu plus lentement qu'au marché précédent. Les grains chez les marchands: les froments et les seigles étaient sans demande et avec peu d'affaires; l'orge sans variation, l'avoine moins voulue. Il y avait quelques sacs de nouveau froment et nouveau seigle au marché, mais ces denrées n'étaient pas bien sèches, elles ont été vendues aux prix cotés.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 8 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1900 | 1870 | 30 | 1 22 | 1 12 | [illegible] |
| Vaches.... | 56 | 55 | 1 | 1 12 | » 98 | [illegible] |
| Veaux..... | 880 | 880 | 0 | 1 46 | 1 25 | [illegible] |
| Moutons.. | 7801 | 7313 | 488 | 1 45 | 1 26 | [illegible] |

**BELGIQUE.** — Consommation de la ville de Bruxelles pendant la semaine du 2 au 8 août: bœufs et taureaux, 76; vaches, 133; veaux, 271; moutons et agneaux, 330; porcs, 35. Au marché du 8, il a été exposé 258 bêtes à cornes.


**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

## COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'ÉDITEUR,
**RUE THÉRÈSE, N. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses bouteilles peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) **LE CONSERVATEUR**, par feu **APPERT**, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par **M. APPERT-PRIEUR**, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages, avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc, etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

belliqueuses. Les vieilles haines se ravivent. Au sein même des nationalités les plus compactes, apparaissent des déchirements et des luttes. La France et l'Angleterre échangent à travers le détroit des paroles violentes. En Espagne, les partis conspirent, et semblent hésiter entre de nouvelles guerres civiles et la guerre extérieure contre le Maroc. En Amérique, malgré les espaces immenses qui séparent les races et les peuples, ce sont des luttes interminables et des cruautés sans nom. Dans l'Inde Orientale, les guerres, les révolutions et les massacres sont constamment à l'ordre du jour. En Perse, en Turquie, le conflit est incessant entre les musulmans et les chrétiens; et le sang vient de couler à Mossoul. La guerre est permanente sur les sommets abruptes du Caucase. En Syrie, les deux partis, dans la montagne, sont toujours sur le qui vive. Méhémet-Ali est d'autant moins rassuré que l'Angleterre lui offre sa protection, et il continue à fortifier Alexandrie. La Grèce fait ses élections politiques à coup de poignards; et les trois puissances qui l'ont constituée, n'ont réussi qu'à y créer trois partis acharnés, au lieu d'y créer l'unité et la paix.

Mais c'est surtout dans le bassin occidental de la Méditerranée et sur les côtes de l'Afrique qu'on voit en ce moment les difficultés se multiplier, l'antagonisme grandir. La question la plus vaste, la plus scabreuse de notre temps, la question d'Orient qui mit naguère le monde à deux doigts d'une conflagration générale, semble transportée aujourd'hui tout entière en Algérie. Les bases mêmes de l'ordre politique européen, les destinées de la révolution de 1830 et de la dynastie de Louis-Philippe, tout est remué, contrôlé avec une hardiesse inouie, par les hommes politiques du Nord. D'après les paroles prononcées du haut de la tribune britannique, c'est pour maintenir la dynastie de Louis-Philippe que le cabinet de St-James a toléré, depuis quatorze ans, la possession de l'Algérie. Il est probable que le voyage de l'empereur Nicolas à Londres, et le séjour actuel de M. de Nesselrode dans cette capitale, s'ils n'ont pas eu pour objet principal cette question de l'Algérie à laquelle le gouvernement anglais donne une si haute portée, n'y sont pas complètement étrangers : car, d'après les nouvelles que publient aujourd'hui plusieurs journaux, la flotte russe aurait passé le Sund, et ferait voile sur la Méditerranée.

Ce n'est pas tout. Tandis que, sur le flanc droit de ses possessions algériennes, la France est occupée contre Abd-el-Kader et tination de la flotte sortie des Dardanelles.

Telle est la situation générale. Sir Robert-Peel parle encore d'entente cordiale; mais il n'y croit pas, et il a raison. Les deux colosses du nord semblent se rapprocher. Rêvent-ils le partage du monde? Veulent-ils prendre, l'un Constantinople, l'autre l'Egypte? veulent-ils essayer entre eux une entente cordiale? veulent-ils abaisser la France encore plus qu'elle ne l'est? Nous ne pouvons le penser. Les rapprochements opérés par une haine, par une jalousie commune, ne sauraient être durables. D'ailleurs, est-ce un accord négatif qui pourrait résoudre toutes les questions, faire cesser tous les conflits, établir l'harmonie et la paix dans le monde?

Que sortira-t-il enfin de tout ceci? L'humanité restera-t-elle encore long-temps livrée à ces mille déchirements partiels qui la fatiguent et l'épuisent inutilement? En viendra-t-on à la guerre générale? Mais ne vaudrait-il pas mieux, dès à présent, avoir recours à un congrès? Ne s'entendrait-on pas plus aisément sur les questions prises dans l'état où elles sont aujourd'hui, que si on les envenime encore par une lutte générale, ou qu'on les laisse s'embrouiller de plus en plus par la prolongation des dissidences actuelles? N'est-il pas évident qu'un arrangement conclu après une guerre renferme toujours en lui le germe de nouvelles discordes? Les traités conclus après la chute de l'Empire, ont-ils empêché la situation actuelle? D'ailleurs, que de nouveaux faits dans l'ordre politique, industriel et social sont surgis depuis!

Que l'Angleterre et la Russie se le rappellent! Quand elles eurent renversé Napoléon, elles déclarèrent qu'elles avaient combattu pour la paix de l'Europe et du monde. Si l'Angleterre et la Russie l'ont oublié, la Prusse et l'Autriche se le rappelleront. Eh bien! il s'agit aujourd'hui d'établir cette paix sur des bases plus solides que celles de 1815. L'œuvre s'est agrandie, généralisée. Il ne s'agit plus de régler les intérêts de l'Europe en Europe, mais dans le monde entier. Il ne s'agit plus de traiter, en vue de prévenir la guerre au sein de la chrétienté, comme en 1815, mais en vue d'organiser la paix partout et toujours. L'Europe, avec ses rails-ways, ses machines et sa production énorme, est trop petite pour contenir la civilisation, qui a besoin de s'épandre chez les barbares et les sauvages; il s'agit de régler, dans l'intérêt général, la nature et le mode de cette expansion. Les gouvernements s'occupent chez eux des

naire en Perse, arrivé depuis peu à Mossul) avait transporté avec lui des caisses d'armes et de munitions, et qu'aussitôt la forteresse en état, les Francs exciteraient des troubles dans la ville. La fermentation qui régnait fut encore excitée par le délégué de la Porte, Kémal-Effendi, et le 25 juin, les musulmans se réunirent dans la maison du cadi, qui se mit à leur tête avec le mollah, et résolurent de démolir les bâtiments qui étaient en construction. Ils s'armèrent de haches, se précipitèrent dans le couvent, y maltraitèrent les prêtres et blessèrent l'un d'eux. M. Botta, M. de Sartiges et son interprète, M. Vidal, voulurent intervenir et furent insultés; M. de Sartiges fut même maltraité. L'intervention du shériff pacha ne fut pas plus heureuse. Les bâtiments furent détruits, l'église et le couvent pillés, les vases sacrés enlevés et les chrétiens obligés, pour échapper à la mort, de se réfugier dans le consulat.

M. de Bourqueney, instruit de ces évènements, a demandé satisfaction à la Porte, et tout paraissait arrangé le 18, à la suite d'une conférence que cet ambassadeur avait eue avec Rifaat-Pacha.

Il avait obtenu que le mollah et le cadi seraient mandés à Constantinople pour rendre compte de leur conduite, et que Kémal Effendi serait éloigné de Mossul. Les ordres nécessaires devaient être donnés le 23 par la Porte, lorsque, dans la matinée, deux Tartares arrivèrent de Mossul, l'un à la Porte et l'autre à l'ambassade de France.

Il paraît que les nouvelles apportées par ces deux Tartares ont donné à réfléchir au divan, car aussitôt le conseil des ministres s'est assemblé, et la discussion s'est prolongée jusqu'au soir. Les ordres qui devaient être publiés dans la journée ont été ajournés, et une nouvelle conférence entre M. de Bourqueney et Rifaat-Pacha ne paraît avoir eu aucun résultat. Les premiers ordres auraient-ils été révoqués? par quels motifs? Sur ces deux points, nous manquons encore de renseignements.

---

La situation est grave assurément, et l'on peut dire avec lord John Russell « qu'à l'exception des évènements de 1830 et de 1840 jamais, depuis 1815, nos relations extérieures n'ont eu un aspect plus inquiétant. » Nous menaçons le Maroc d'une guerre qui blesserait vivement les intérêts anglais; nous sommes directement en sérieux débat avec la Grande-Bretagne pour l'affaire Pritchard; l'un des ministres et des confidents de l'empereur de Russie va en Angleterre, sous le prétexte d'y prendre des bains de mer, un mois après les conférences que le czar Nicolas a eues, à Londres même, avec sir Robert Peel; enfin, la Porte expédie sa flotte à Tunis, et veut apparemment profiter de nos embarras à l'ouest pour rétablir ses influences souveraines à l'est de nos possessions d'Afrique.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

### XIV.

#### SÉLINONTE.

L'ancienne ville de Sélinonte, dont plusieurs fois nous avons prononcé le nom et visité les carrières, s'élevait sur la plage, à quelques milles de ...océvino. Quant et par qui a-t-elle été fondée? Diodore dit par les Phéniciens, Thucydide par les Mégariens : lequel des deux croire? Problème insoluble, dont nous abandonnons la poursuite à notre ami le baron Schininà. Quant à son nom, il ne manquerait pas de nous dire qu'il lui venait de la grande abondance d'ache, en grec *sélinon*, qui croissait et qui croît encore sur son territoire; cette herbe héroïque, chantée par Pindare, servait à couronner les vainqueurs olympiques.

Quoi qu'il en soit et du nom et des fondateurs de Sélinonte, ce qu'il y a de trop certain, c'est que le voisinage de l'Afrique lui fut de tout temps funeste : saccagée, ruinée par Annibal, qui se donna le barbare plaisir de piler les vaincus dans des mortiers de fer, elle fut achevée bien des siècles plus tard par les Sarrasins venus aussi d'Afrique, comme le bourreau carthaginois.

La ville s'élevait en fer à cheval, au bord de la mer; le port était au centre. Du port, il ne reste rien : les sables l'ont entièrement comblé; de la ville, il ne reste pas beaucoup plus : des pans de murs informes, quelques voûtes écroulées, un escalier dégradé, mutilé et des briques pulvérisées, voilà à peu près tout. Seulement, après les tempêtes, quand la vague a remué, labouré les sables mouvants du port, on aperçoit sous l'eau des colonnes renversées et quelques vestiges des anciens quais; on dit même y avoir encore vu les anneaux de fer qui servaient à amarrer les antiques galères. On naît pour la mort, on bâtit pour la destruction.

Si la demeure des hommes a disparu, celle des dieux est visible encore. Sur une colline déserte, qui commande la ville et la mer, on découvre trois temples ou du moins leurs ruines, car il sont ruinés tous les trois. Demandez aux génies de la solitude à quelle divinité ils furent consacrés jadis; eux seuls peuvent répondre. Frappé par la majesté et par les dimensions imposantes du plus grand des trois, on veut qu'il ait été dévoué au culte de Jupiter olympien : le roi des dieux aurait eu là en effet une demeure digne de lui. Ce temple gigantesque n'avait pas moins de quarante-cinq mille pieds carrés; cent seize colonnes étaient disposées sur deux rangs autour du sanctuaire, ou *cella*, et sont aujourd'hui couchées sous les myrtes et les bruyères; une seule est restée debout; formée de quatre énormes blocs sortis des carrières de Cusa et posés à vif les uns sur les autres, elle a dix pieds de diamètre sur quarante-cinq de haut; encore est-elle tronquée au sommet. Les chapiteaux et les assises sont dans la même proportion. On la prendrait de loin pour une tour. Il a fallu les Titans pour élever ces colosses de pierre, et des Titans pour les renverser; aussi l'instinct poétique du peuple les a-t-il baptisés du nom de Piliers des Géants, *Pileri dei Giganti*.

Construits parallèlement et à dix pas de distance, les deux autres temples ne le cèdent guère au premier en grandeur, en majesté; mais l'un des deux est si complètement ruiné, qu'on a de la peine à en reconnaître la structure primitive; il n'est resté sur pied qu'un pilastre intérieur. L'autre, au contraire, un peu moins dégradé, a conservé intact le fût des trente-six colonnes cannelées qui soutenaient le portique extérieur. La manière uniforme et presque symétrique dont cette forêt de pierre a été renversée, donne à penser qu'elle n'a pu l'être par la main des hommes et l'on accuse un tremblement de terre de cette effroyable destruction. Quand je vous disais que c'étaient les Titans! Ensevelis sous l'Etna par Jupiter, ils se sont vengés de leur défaite en brisant ses temples.

A voir aujourd'hui ces vastes décombres, on dirait des matériaux préparés pour la construction de quelque immense cité. Ils ont même déjà servi à bâtir le pont voisin du Bélici. Quelle profanation! Quelle impiété! La pierre sacrée des dieux est foulée aux pieds par les passants.

Le site de Sélinonte est désert et mélancolique. Le figuier, le grenadier, le myrte, le tithymale, tous les arbustes de la Sicile y croissent en liberté, et jettent leur parure agreste sur la triste nudité des colonnes dont le sol est jonché. L'air est tout imprégné de leurs senteurs âpres et vivifiantes. D'innombrables lapins vivent et meurent en paix dans les ruines; leur sécurité est si complète, qu'ils fuient à peine devant les pas du voyageur. Cette plage inhabitée est inhabitable dans la saison des chaleurs : comme les maremmes romaines, elle est frappée du fléau pestilentiel de la mal'aria. L'eau stagnante et marécageuse d'un petit fleuve, le Modruni, autrefois Sélinon, qui croupit près de l'ancienne ville, sous les roseaux et les nénuphars, contribue à l'insalubrité de l'air; aussi, fort loin à la ronde, ne rencontre-t-on ni habitations ni habitants, sauf, toutefois deux exceptions : la première est une tour de garde, la tour des Forts, *Torre dei Forti*, bâtie à l'embouchure même du fleuve, et dont la pauvre garnison affronte la fièvre et la mort par état; la seconde est la bergerie de la Marinella, bâtie à côté des temples, et dont les bergers bravent le fléau par insouciance, par habitude. Il va sans dire que la bergerie et la tour ont été construites avec les débris de la ville ancienne; étrange vicissitude des choses humaines! Toujours semblable à elle-même, et immuable dans son éternelle mobilité, la mer baigne ces grèves désolées comme elle les baignait au temps de leurs splendeurs.

Tel était le lieu choisi par Castroné pour le rendez-vous général des bandes calabraises qui avaient suivi ou rejoint la cour en Sicile. Si le rassemblement était prématuré, comme l'avait fait observer la reine avec sa sagacité naturelle, le lieu, il faut le reconnaître, n'était pas mal choisi. Il avait pour lui d'abord sa proximité de Castelvétrano, d'où Caroline pouvait surveiller tous les mouvements des ses terribles auxiliaires, et ensuite sa profonde solitude; car les bergers de la Marinella n'étaient pas à craindre et quant à la tour des Forts, Castroné avait eu soin d'avance d'en séduire la garnison composée en tout et pour tout d'un caporal et de trois fusiliers. Même comme point militaire, le terrain était favorable à la défense : protégé d'un côté par les marais du Modruni, de l'autre par le fleuve Bélici, l'Hipsa des anciens, il est d'un accès difficile et presque impossible à surprendre si les fleuves et la tour sont bien gardés. Un bois de basse futaie qui s'étend entre les temples et le Bélici, permet des embuscades et promet des réfuges; enfin dans un cas pressant, la mer offre une retraite assurée; ce dernier cas avait été prévu par Castroné, et ce n'était pas sans arrière-pensée que le brick de son *Alter Ego* croisait dans ces parages : indépendamment de ses autres destinations, il était là pour recevoir au besoin à son bord et transporter sur un autre point de l'île les bandes calabraises, sans compter qu'en attendant il devait leur faire passer des vivres.

Il faut rendre justice à tout le monde, même à Castroné : cet homme, entraîné par instinct vers des fonctions suspectes, pour n'employer pas un mot plus sévère, les exerçait avec une dextérité digne d'un meilleur emploi. Il se vantait lui-même, et il en avait le droit, de ne rien oublier quand il s'agissait du service de ses souverains légitimes, c'était sa formule : seulement légitimes, ici veut dire qui paie bien. Encore est-ce quelque chose que de gagner son argent en conscience; Castroné ne mettait de la conscience que là.

Nous connaissons le théâtre, voyons maintenant les acteurs : on a compris déjà, d'après le rapport de Castroné à la reine, que les mystérieux inconnus rencontrés par Fabio dans la plaine de Castelvétrano n'étaient autres que les deux bandes combinées de Parafanti et de Pandigrana, deux des plus terribles partisans que la Calabre eût vomis sur la Sicile. Parvenus au lieu du rendez-vous, ils n'avaient pas tardé à y être rejoints par leur digne collègue Francatripa, campé jusqu'alors avec sa bande sur des hauteurs sauvages de la Madonie. Une fois réunis, les trois chefs, les trois démons avaient formé, comme les mauvais anges de Milton, une espèce d'état-major, véritable pandœmonium, dont la bergerie de la Marinella était le quartier général. Il n'y avait là que des Calabrais, à l'exception de Spaccaforno, bandit sicilien, qui connaissait sa Sicile à fond, et qui à ce titre avait trouvé grâce à leurs yeux, malgré son origine insulaire : en qualité de voisins, les deux peuples se détestent cordialement.

Il est inutile d'ajouter que les bergers de la Marinella avaient été mis en plein air avec leurs troupeaux sans plus de cérémonie. Quant aux bergères, s'il y en avait, on ne dit ce qu'il advint d'elles. Le cas échéant, notre ami Schininà aurait pu leur raconter, en manière de consolation, l'aventure galante de leur aïeule Galatée avec Polyphème, le roi des Cyclopes. Cette fois, du moins, son érudition aurait eu, à défaut d'autres mérites, celui de l'à-propos.

Or donc, les trois chefs, avec leurs affidés les plus intimes, y compris Spaccaforno, étaient réunis en conseil de guerre dans la vaste cuisine de la bergerie, tandis qu'un quartier de mouton, que dis-je? un mouton tout entier, et un mouton volé, rôtissait bruyamment devant un feu digne de l'Etna. Des armes de toute espèce, sabres, carabines, tromblons et pistolets, sans oublier le stylet de rigueur, étaient répandues de tous

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11 et 12 août.

un journal de Paris s'est rendu tristement célèbre. Nous devons dire à l'honneur de la presse ministérielle des départements qu'elle se refuse le plus habituellement à insérer dans ses colonnes cette polémique aussi indécente qu'inintelligente.

Ce n'est pas en insultant aux sentiments et aux efforts de quelques hommes qui cherchent à améliorer la position de leurs concitoyens; ce n'est pas en dénigrant les classes inférieures que le gouvernement peut espérer conquérir l'affection du peuple, seul et véritable soutien des trônes; mais laissons ce triste sujet, et commençons notre revue.

A propos de la discussion entamée dernièrement entre la *Presse* et nous, la *Vigie de l'Ouest* s'exprime ainsi (2 août) :

**Si le pouvoir suivait la voie rationnelle qui lui est indiquée par la *Presse* on pourrait espérer la solution du grand problème de *l'association agricole et industrielle*, au moins autant que cette solution est possible dans le domaine de la pratique.**

**Nous sommes loin de partager toutes les espérances de la *Démocratie pacifique*; mais cette feuille, en contribuant à amener les hommes du pouvoir à s'occuper sérieusement de la grande question sociale posée aujourd'hui devant l'Europe, aura rendu à l'humanité un éminent service. Quant à ce qu'il y a de réalisable dans les théories enseignées par la *Démocratie*, l'expérience pourra seule donner à ce sujet des éclaircissements : tous les débats qui s'établiraient en dehors des essais pratiques ne sauraient avoir de résultats.**

Dans un autre numéro du même journal (30 juillet) nous remarquons un feuilleton (anonyme), écrit avec un tendre sentiment de socialisme; nous en citons les dernières phrases.

**Toujours la poésie a protesté en faveur de la nature contre la loi des hommes; elle l'a fait de deux manières, soit en montrant la nature comme vraie dans toutes ses aspirations, soit en montrant combien d'une de ces aspirations essentielles comprimée il résulte de souffrances pour l'âme humaine. Afin de n'être plus indiscrète, afin de se réhabiliter aux yeux de la science morale, il faut que désormais la poésie prenne à tâche de faire sentir qu'au fond, la loi de la nature est compatible avec la loi sociale et religieuse. Pour obtenir ce résultat, la chose nécessaire à opérer d'abord, est d'élever l'intelligence humaine à la notion d'une forme sociale supérieure à la civilisation, laquelle étant établie sur le morcellement antagoniste, est un peu, et beaucoup peut-être, la *maison divisée en elle-même*, qui, selon la parole évangélique, doit fatalement crouler et périr. Au milieu de cette forme sociale supérieure qui, préconçue de Dieu à l'origine, doit être dégagée de l'inconnu, et fondée par la divine coopération du génie scientifique de l'homme, ne peuvent manquer de s'harmoniser en un parfait accord, ces trois choses, à tout jamais sacrées, la nature, la société, la religion.**

Le *Courrier Charentais* (29 juillet) dit aussi quelques mots de l'organisation du travail, et l'*Observateur des Pyrénées* (31 juillet) engage à ce sujet une longue polémique avec le journal ministériel de Pau, qui, selon l'usage du bureau de correspondance, ne

que le gouvernement ne se contentera pas d'une *enquête judiciaire*, quand il faut une *enquête sociale*.

Profitons encore de l'occasion pour citer un journal, non pas de province, mais de l'étranger, l'*Observateur Grec*, qui commence, lui aussi, à poser, quoique timidement, quelques questions économiques et sociales, plus utiles pour son pays, que toutes les disputes constitutionnelles, où la Grèce paraît disposée à épuiser ses forces.

Dieu merci! les chambres sont closes; après les hommes de parole viennent les hommes de plume : c'est à ces derniers de mieux profiter de leur *session* que n'ont fait les premiers; tâchons donc, tous tant que nous sommes, que lors de la réouverture des chambres, en décembre prochain, on puisse dire de nous, en s'adressant aux législateurs : Les journalistes ont bien rempli leur devoir : à vous maintenant d'exécuter ce qu'ils ont pensé.

---

Nous espérions dernièrement que le ministre de la guerre ne persisterait pas à vouloir appliquer sa malencontreuse ordonnance relative aux triples présentations faites pour toute place vacante à l'École polytechnique. La protestation de l'Académie des sciences, qui n'avait nommé qu'un seul candidat pour la place d'examinateur permanent de sortie, nous semblait devoir arrêter le ministre dans la voie où il veut entrer, afin de faire tomber l'École polytechnique de la haute position qu'elle occupe. Il n'en a rien été : le ministre n'a pas nommé l'élu de l'Académie, qui était aussi le premier sur la liste de trois candidats que le conseil d'instruction de l'École avait formée, en se soumettant à l'ordonnance. M. Soult a fait choix de M. Chasles, qui n'était porté que le second par le conseil.

Certes, M. Chasles aurait rempli dignement la mission qui lui était confiée, mais il a compris qu'il était important qu'un tel précédent ne pût être établi, et que la résistance était absolument nécessaire; il n'a donc pas accepté les nouvelles fonctions qui lui étaient attribuées. On ne peut que le louer de cette détermination.

Mais il résulte de là, que les examens qui devaient commencer aujourd'hui à l'École, n'ont pu avoir lieu, et que les élèves ignorent quand et comment ils subiront des épreuves d'où dépend cependant tout leur avenir.

Un ministre qui ne sait pas prévoir de tels embarras, mérite certainement le blâme le plus complet, et l'opinion publique ne le lui épargnera pas.

Il y a aujourd'hui, lutte, antagonisme entre tous les intérêts particuliers. Voilà aussi que le conflit pénètre dans l'administration. Au lieu de

avec musique, tambours, fifres et clairons. L'état-major descendit à terre et fut reçu par les missionnaires et la cour indigène avec une garde d'honneur. Tout le monde se rendit à l'église pour entendre la messe, pendant laquelle plus de trois mille insulaires étaient vivement impressionnés par le bruit des tambours, de la musique et la vue des uniformes français.

Après la messe, le drapeau tricolore fut béni, arboré au haut d'un mât, et salué par le peuple indigène et tous les Français présents des acclamations de *Vive le roi des Français*!

Si vous me demandez ce que l'on dit de nos établissements en ces divers lieux, je vous répondrai que l'on paraît généralement satisfait de ceux de la plus sud des Marquises; mais qu'il n'en est pas ainsi de ce qui se fait à Nouka-Hiva, où nos malheureux soldats ont beaucoup à souffrir.

---

## Nouvelles anglaises de Taïti.

Les documents suivants ont été mis en circulation par les directeurs de la société des missionnaires de Londres;

***Extrait d'une lettre de Papeïti (Taïti), du 22 mars 1844, adressée par le révérend C. Burff, aux secrétaires de la société des missionnaires de Londres.***

**Ayant appris que l'anarchie régnait dans Taïti, je m'y suis rendu avec le capitaine Park, pour voir nos estimables frères de Taïti et sympathiser avec eux. J'arrivai hier, précisément au moment où les frères étaient assemblés pour délibérer sur les meilleurs moyens à prendre pour empêcher l'effusion du sang et maintenir la tranquillité jusqu'à l'arrivée d'une réponse définitive de l'Angleterre. Je vous communiquerai aussi promptement que je pourrai les détails des délibérations mentionnées ci-dessus. — Taïti est maintenant considéré comme se trouvant en état de siége. J'ai été obligé de m'adresser au gouverneur français, pour obtenir la permission de passer la nuit sur le rivage. Environ 4,000 naturels se sont réunis en armes à Hidiaa. Les Français ont un vaisseau de 30 canons et 200 soldats à l'isthme, pour couper les communications entre Taïti et la Péninsule. — Jusqu'à ce moment les naturels se sont retirés devant les troupes françaises et le sang n'a pas coulé. — Les missionnaires se sont rendus aujourd'hui à Hidiaa pour exhorter les naturels à la paix, mais toutefois, sans approuver ce que font les Français. Voici ce qui a donné naissance à l'affaire actuelle. — Le gouverneur français avait donné l'ordre de mettre en prison, pour y rester pendant tout le temps de son bon plaisir, trois chefs, pour avoir lu une lettre que leur avait adressée la reine Pomaré; mais le peuple ne voulut pas les livrer et s'est retiré avec eux à Hidiaa. — M. Pritchard venait d'être arrêté à l'improviste, ou comme s'exprime la proclamation, détenu comme garantie de la bonne conduite des naturels. Maintenant il est à bord d'un steamer anglais qui se dirige sur Valparaiso. Le capitaine du steamer l'a réclamé comme consul britannique. A moins qu'il n'intervienne quelque arrangement équitable entre l'Angleterre et la France, les îles sous le vent seront incessamment occupées : le pavillon français a été arboré à Mooréa, le 20 et le 21 de ce mois.**

***Copie d'une lettre de sir M. Thompson, datée de Taïti 25 mars 1844, adressée aux secrétaires de la société des missionnaires de Londres.***

**Après le départ de M. Pritchard, les naturels ont quitté Papeïti et ...**

---

côtés et jetaient des reflets sombres à la clarté du foyer. L'équipement sinistre mais pittoresque des assistants ajoutait à l'horreur de ce capharnaüm. Celui de Parafanti, qui était le plus complet, le plus classique, nous donnera une idée des autres; car, à l'exception de Spaccaforno qui s'était affublé d'un uniforme rouge avec des épaulettes d'or, tout le reste portait l'habit calabrais.

Parafanti avait la beauté sauvage du bandit : ses yeux perçants et couverts brillaient comme des escarboucles dans les profondeurs de l'orbite; ses sourcils épais et mobiles se rejoignaient au milieu du front; sa barbe inculte, ses favoris touffus lui cachaient les trois quarts du visage et ne laissaient voir que le nez et les pommettes des joues. Son feutre en pain de sucre orné de plumes de coq et de rubans de toutes couleurs lui couvrait le front jusqu'aux yeux et ne contribuait pas à éclaircir sa physionomie dont tout l'ensemble avait quelque chose de bestial.

Son col de chemise était rabattu, et les bouts d'un madras jaune noué négligemment autour de son cou musculeux, lui tombaient sur la poitrine; deux rangs de boutons d'argent étincelaient à son gilet de velours bleu; sa culotte, de même étoffe, en avait autant, et sa veste de drap brun était chamarrée de galons rouges sur toutes les coutures. Sa chaussure se composait d'une simple semelle de peau de bouc attachée au pied par des cordons de laine comme la sandale antique. C'est ce qu'on appelle en Calabre *calandrelle*, et, le cou-de-pied restant libre, rien n'est plus propre à la marche, surtout dans les montagnes. Sa ceinture de cuir, agrafée par deux fortes boucles d'argent massif, était un véritable arsenal : elle soutenait de chaque côté une paire de pistolets richement montés, et par devant une giberne prudemment flanquée par excès de précaution d'une fourchette et d'une cuiller; un long sabre lui traînait sur les talons en signe de commandement, et une magnifique carabine complétait cet armement formidable. Un grand manteau de poil de chèvre couvrait le tout au besoin. N'oublions pas d'ajouter comme un trait de mœurs caractéristique, que son stylet court portait, gravés sur la lame, la Vierge et l'Enfant-Jésus, et qu'un petit cœur d'argent, rempli de reliques, lui pendait au cou au bout d'un ruban rouge. Cet agnus est l'amulette du partisan et doit le préserver de tous les dangers de terre et de mer.

Sauf quelques variantes, et à la richesse près, ce costume était celui de Francatripa, de Pandigrana et des autres Calabrais rassemblés dans la bergerie ou dispersés au dehors.

— Par saint Bologaro! disait Parafanti d'une voix tonnante, à quoi pense le signor Castroné de nous avoir attirés dans cette garenne? Autant valait nous donner un rendez-vous sur l'Etna; on y trouverait à manger et à boire autant qu'ici.

— A boire, je ne dis pas, répondit Francatripa, qui avait la figure ronde, les yeux saillants, et, partant, l'humeur joviale; mais quant à manger, nous avons d'abord les lapins du crû, et ensuite les camarades du mouton qui rôtit là pour notre souper.

— En les payant, bien entendu, dit d'un ton sentencieux Pandigrana, qui passait pour le Caton de la troupe, et qui affectait une grande austérité de principes sur le chapitre de la discipline.

— Sans doute! répliqua Francatripa; c'est ce que je répète sans cesse à mes hommes. Mes amis, leur dis-je, il faut toujours payer... quand on ne peut faire autrement.

— Mais, enfin, reprit Parafanti, pourquoi sommes-nous ici? de quoi s'agit-il?

— Voilà la question. Je crois, moi, qu'il y a quelque anguille sous roche.

— Tu veux dire Anglais?

— Oh! pour ces anguilles-là, je connais quelqu'un qui ne les écorchera pas par la queue.

— Moi de même.

— Et moi donc! s'écria Spaccaforno, qui jusqu'alors n'avait rien dit. Par sainte Lucie de Syracuse! je voudrais voir bouillir toutes les langoustes, jusqu'à la dernière, dans la chaudière du diable.

— Que t'ont fait les habits rouges pour leur souhaiter si peu de bien?

— Ce qu'ils m'ont fait?... Après m'avoir débarqué, moi et les miens, sur les côtes de Calabre, en qualité d'auxiliaires, ils nous y ont abandonnés, les traîtres! Toute la bande y est restée. J'ai échappé par miracle; mais depuis lors, j'erre non pas comme un corps sans âme, mais comme une âme sans corps, c'est-à-dire un général sans armée. Dieu vous préserve des voltigeurs français. Ça n'est pas grand, mais ça court et ça tire!...

— Il y a donc encore des voltigeurs? demanda Francatripa, en jouant l'étonnement.

— Comment, s'il y en a! Personne mieux que moi ne peut vous en donner des nouvelles.

— Je vois, à ton air ébahi, que tu ne sais pas mon histoire. Je vais te la raconter, et sans me faire prier. J'occupais, avec ma troupe, les hauteurs de la Sila; un jour, je vois venir de loin une compagnie des voltigeurs en question, qui se rendait de Cosenza à Catanzaro. Qu'est-ce que je fais? J'embusque mon monde, et me présente seul à la tête de la compagnie : « Capitaine, dis-je au chef du corps, je suis commandant de la garde urbaine de Parenti, et je viens, de la part de la commune, vous offrir l'hospitalité. » On me croit, on accepte, et voilà mes voltigeurs qui me suivent au village comme des moutons à l'abattoir. La compagnie se débande; on met les armes en faisceaux au milieu de la place, et l'on m'accompagne sans défiance chez un bon diable de l'endroit, qui était entré dans la plaisanterie. On apporte du vin, on boit un coup; au second verre... paf! un pistolet part d'une fenêtre voisine, c'était le signal! Pas un Français n'échappa : officiers et soldats, la compagnie y passa tout entière.

— Bien joué! s'écria Spaccaforno avec admiration; voilà ce qui s'appelle un coup de partie.

— Quant à moi, dit le sévère Pandigrana, je n'ai jamais approuvé ton action. Le droit des gens la condamne : on se bat, on n'assassine pas. Tu as violé les lois de la guerre et de plus celles de l'hospitalité, qui sont sacrées pour tout bon Calabrais.

— Signor Pandigrana, tu m'as l'air d'être un peu bégueule; c'est ton travers, tout le monde a le sien. Tiens, franchement, tu vises, n'est-ce pas, à entrer dans la troupe de ligne, à l'instar de Gaetano Mammone, que j'ai connu garçon meunier avant qu'il fût un des nôtres, et à qui le roi écrit, pardieu! bien aujourd'hui : Mon général et mon ami?

— Pourquoi pas? répliqua gravement Pandigrana, qui aspirait, en effet à prendre, et qui prit plus tard du service dans l'armée napolitaine.

— Eh! qui donc s'y oppose, s'il vous plaît? Par la Madone-des-Pos..., ce n'est pas moi. Deviens seulement marquis de Sainte-Euphémie, comme le camarade de Borganégra, et je veux que ma tête soit mise en cage à la porte de Catanzaro, si je ne suis pas le premier à te donner de l'Excellence gros comme le bras. Mais pour te finir mon histoire, continua-t-il en s'adressant à Spaccaforno, je t'avouerai qu'après mon expédition de Parenti, qui fit un bruit d'enfer, je ne jugeai pas à propos de rester en Calabre, et voilà comment, mon cher insulaire, ton île a le bonheur de posséder Francatripa.

— Et comment aussi, dit Parafanti, je devins, après ton départ, maître et seigneur de la Sila. Malheureusement, ma royauté ne dura guère, et pourtant il n'y a pas eu de ma faute. J'avais préparé à Rogliano une embuscade où Satan serait tombé lui-même; mais je fus trahi, la mine, éventée, s'en alla à tous les diables et moi avec, c'est-à-dire que je fus trop heureux de trouver, à la marine Piétramala, un méchant bateau-pêcheur, pour passer en Sicile, où je regrette tous les jours ma chère Calabre.

— Et moi, toutes les nuits, ajouta Francatripa, mes chères Calabraises.

— Tout cela n'est pas la question, interrompit Pandigrana d'un ton doctoral. Nous ne sommes pas ici pour nous conter des historiettes comme les chantres de Rinaldo sur le môle de Naples. Spaccaforno, es-tu bien orienté?

— Vous ai-je fait faire un seul faux pas depuis que je suis avec vous? répondez?

— Quant à cela on n'a que des éloges à t'adresser; mais enfin prudence est mère de sûreté; sais-tu bien où nous sommes? connais-tu bien ton terrain?

— Soyez tranquilles. Quand Spaccaforno veille, chacun peut dormir sur les deux oreilles. Mes mesures sont prises; toute surprise est impossible; les deux fleuves sont gardés et la tour des Forts, nonobstant les bonnes dispositions de la garnison à notre égard, est occupée militairement par les nôtres. Excès de précautions ne peut jamais nuire.

— Parfaitement raisonné, dit Francatripa; en guerre comme en amour le trop est plus sûr que le trop peu.

— J'ai toujours dit, moi, ajouta Pandigrana, qui avait de grandes prétentions stratégiques, que notre ami Spaccaforno avait l'instinct militaire, quoique Sicilien.

— Sous ce rapport, répondit l'insulaire en se rengorgeant, je ne suis pas de mon pays, c'est vrai; en Sicile on n'aime pas la guerre et l'on ne trouve à recruter des soldats qu'à grand renfort de sbires et de coups de bâton.

A peine il achevait qu'un homme entra tout essoufflé dans la salle du conseil, je veux dire dans la cuisine de la bergerie.

— Une alerte! s'écrièrent les partisans en sautant sur leurs fusils. Aux armes!

(*La suite prochainement.*)

**CHARLES DIDIER.**

…miable, le *Times* assure que l'article du *Standard* n'a été en aucune façon autorisé par le cabinet de Londres.

On criait aujourd'hui dans les rues de Paris : *La mort d'Abd-el-Kader, tué d'un coup de pistolet par le fils de l'empereur du Maroc!* Comment la police autorise-t-elle les crieurs publics à répandre une semblable nouvelle, alors qu'on a tout lieu de la croire fausse? Comment surtout permet-elle de mêler le nom d'un des fils du roi, du brave et généreux prince de Joinville, à une odieuse fable d'assassinat? Nous avons entendu beaucoup de personnes témoigner le dégoût que leur inspirait ce *canard* dont retentissaient tantôt tous les quartiers de la capitale.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *National*, après avoir examiné les dernières conversations qui ont eu lieu dans le parlement britannique, soutient que l'entente cordiale dont on fait tant de bruit, n'est pas politique, mais personnelle, que ce ne sont pas deux systèmes qui franchement s'unissent, deux nations qui se rapprochent, deux puissances qui agissent de concert; ce sont des intérêts qui se heurtent, des rivalités qui se combattent et des hommes seulement qui se donnent la main.

— Le *Commerce*, commentant les dépêches télégraphiques du Maroc reçues hier, ajoute : Dire que l'empereur a accordé à la France et à l'Espagne les satisfactions qu'elles réclament, c'est beaucoup sans doute; mais il faut se féliciter de cette bonne résolution de l'empereur qui paraît enfin comprendre les périls de sa situation. Toutefois, c'est sur la frontière de l'Algérie et non à Tanger que la question de paix entre les deux Etats peut se décider. Ne perdons pas de vue dans cette affaire Abd-el-Kader et la population marocaine. Il ne saurait y avoir de véritable conclusion si notre ultimatum n'est pas strictement exécuté. Or, le fils de l'empereur est-il en mesure de désarmer, d'interner Abd-el-Kader? Le prochain courrier nous l'apprendra peut-être.

— A en croire le *Constitutionnel*, les journaux du ministère disent que la France doit être satisfaite, que le trésor regorge d'argent, que la gestion de nos finances est merveilleuse, que les contribuables sont trop heureux et l'opposition bien injuste. Pour leur répondre, le *Constitutionnel* consulte le rapporteur du budget, M. Bignon, homme calme, froid calculateur, plein de bienveillance pour le cabinet actuel, et qu'il ne récusera pas cependant. Des sommes immenses mal employées, voilà, dit-il, en deux mots le système du ministère en matière de travaux publics. Le présent est improductif et l'avenir est engagé. Vantez après cela la sagesse de l'administration et la bonne gestion de nos finances.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 août, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

## Faits divers.

— Si l'on en croit le *Courrier français*, le lieutenant de vaisseau d'Aubigny, avant de se décider à faire arrêter Pritchard, serait resté quatre ou cinq nuits éveillé, ses pistolets à côté de lui, en garde contre une surprise. On affirme au même journal que M. Bruat aurait complètement approuvé la conduite de cet officier.

— Les journaux anglais annoncent la prochaine arrivée à Londres du prince royal de Prusse. Ils assurent qu'après avoir visité ce qu'il y a de plus intéressant à Londres, le prince fera une excursion dans le pays de Galles et en Ecosse.

— On écrit de Lisbonne dans les premiers jours d'août :

« La frégate française l'Adour, le brick le Volage et un vapeur ont quitté notre port, il y a quelques jours, pour le Méditerranée, et maintenant il n'y a pas dans le Tage un seul navire de guerre étranger, circonstance qui ne s'est pas présentée depuis longtemps. »

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé que M. de Lamartine, arrivé samedi dernier à Marseille, séjournerait pendant un mois dans cette ville. L'illustre poète a dû s'embarquer le 7 sur la Maria-Antonietta, pour se rendre à Naples, où il va prendre les bains d'Ischia. C'est bien 450,000 fr. que M. de Lamartine a vendu, à l'éditeur Béthune, la propriété de ses œuvres anciennes avec huit volumes nouveaux, et la somme est assez ronde sans qu'on veuille l'exagérer encore. »

— Et d'un autre côté on lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 9 :

« Liszt a quitté Marseille avant-hier dans la nuit, après le concert au bénéfice des pauvres, dont la recette s'est élevée à 3,400 fr. Liszt s'est rendu à Toulon, pour visiter ensuite Nîmes, Montpellier, Toulouse et Bordeaux.

— Un garde-convoi du chemin de Strasbourg à Bâle, pris entre deux voitures a eu la tête presque écrasée. Il a été immédiatement transporté à l'hospice de Huningue. Son état est désespéré.

Presque au même instant le sieur Wanten, propriétaire de l'hôtel de la Paix, à Bruxelles a été broyé par un convoi de voyageurs, sous les yeux de son fils âgé de seize ans, à la station du chemin de fer de Malines. Il laisse une veuve et une nombreuse famille.

— Le premier chemin de fer qui aura été construit dans les colonies anglaises est celui qui va être établi dans l'île de la Jamaïque, entre…

*Séance du 12 août.*

**Les mollusques.** — Il y a quelques semaines à peine, sur un rapport très favorable de M. Milne Edwards, l'Académie a vivement approuvé un Mémoire fait par M. de Quatrefages sur les mollusques gastéropodes. L'Académie a en outre trouvé le travail de ce naturaliste si intéressant, qu'elle n'a pas hésité à voter les fonds nécessaires pour qu'il puisse aller poursuivre ses recherches sur les côtes de la Sicile. Mais voici qu'à cette occasion il se présente une circonstance assez singulière. Un naturaliste distingué, M. Soulayet, connu pour les nombreuses recherches qu'il a faites lorsqu'il faisait partie de l'équipage de la Bonite, annonce que tous les faits avancés par M. de Quatrefages se trouvent complètement faux. Il faut convenir que voilà l'Académie, et en particulier le rapporteur, M. Milne-Edwards, dans une position fort critique. Dans une pareille question, en effet, il ne saurait y avoir place pour le doute, et si M. de Quatrefages a tort, il sera évident pour tout le monde que M. Milne-Edwards a été un peu trop sûr de lui-même, en affirmant qu'ayant vérifié les descriptions données par M. de Quatrefages, il les avait trouvées d'une scrupuleuse exactitude.

Selon M. de Quatrefages, les mollusques gastéropodes renfermeraient un groupe constituant les phlébentérés, qui auraient une organisation tout-à-fait différente de celle des animaux du même type, et présenteraient des particularités fort singulières. Ainsi, il aurait constaté chez ces mollusques la disparition partielle ou complète des organes de la circulation, d'où il résulterait une dégradation correspondante dans les organes de la respiration. M. de Quatrefages est de plus très porté à affirmer que l'ouverture postérieure du tube digestif disparaît chez quelques-uns de ces gastéropodes, ce qui les rapprocherait beaucoup des animaux les plus simples dans leur structure, des méduses, par exemple.

Mais cette théorie, dit M. Soulayet, est tout-à-fait contraire non-seulement aux faits acquis sur l'organisation des mollusques, mais encore à tous les principes admis et reconnus en zoologie.

Quant aux faits, M. de Quatrefages se trompe en disant que les éolides ont un cœur et des artères, mais pas de système veineux; il se trompe en disant que ces animaux n'ont pas d'appareil de respiration spécial, et que l'air vient agir directement sur les matières nutritives en suivant le tube digestif. M. de Quatrefages n'a pas su distinguer le système veineux, et il n'a pas su trouver les canaux biliaires; enfin, il a assigné une position fausse à l'anus.

M. Quatrefages n'a pas su non plus trouver le cœur, parfaitement visible de l'actéon, ni tout son appareil de circulation; il n'a pas vu le tube digestif; il s'est trompé sur la place et la nature de l'anus et de l'appareil génital.

Quant aux principes, on conçoit que les faits sur lesquels il s'appuie, étant complètement inexacts, M. de Quatrefages n'a dû les appliquer que de la manière la plus étrange.

Il ne nous reste qu'à poser une question bien simple : Si M. Soulayet a raison, comment a été faite la vérification annoncée par M. Milne-Edwards?

Cet académicien peut seul nous répondre, et il s'empressera sans doute de nous faire connaître la vérité sur l'organisation des mollusques gastéropodes.

— M. Leymerie a lu un Mémoire sur le terrain des Nummulites (épicrétacé) des Corbières et de la Montagne-Noire. Ce Mémoire a pour but de démontrer que tous les gisements à Nummulites du sud de l'Europe et des parties adjacentes de l'Asie et de l'Afrique constituent une formation spéciale se développant d'une manière indépendante. Ces gisements ont été confondus par beaucoup de géologues avec les courbes de la formation crétacée renfermant des Rudistes. Mais ils constituent un système puissant superposé au terrain crétacé, et caractérisé par des fossiles propres.

— M. Porte a rapporté de l'Amérique méridionale, où il a séjourné cinq ans, un grand nombre d'os fossiles avec lesquels il espère que l'on pourra reconstruire les animaux caractérisant le terrain où il les a recueillis.

— M. Madelaine, dans de savantes considérations sur la fortification permanente, après avoir étudié les fronts bastionnés dans leurs détails et leur ensemble, blâme ce genre de fortification fort usité en France, et indique les modifications qu'on devrait y apporter.

— M. Delhomme a imaginé un nouveau système de voilure propre à la navigation maritime et fluviale, et ayant pour objet d'abréger le temps de la manœuvre des voiles, tout en permettant de diminuer le nombre des hommes d'équipage employés actuellement.

**Nouvel alcali organique.** — M. Auguste Laurent, qui a imaginé, pour expliquer les divers phénomènes si compliqués et si multiples de la chimie organique, la théorie connue sous le nom de *théorie des types mécaniques*, met cette théorie à une épreuve constante. Il en déduit rigoureusement toutes les conséquences, et il cherche ensuite si toute l'expérience vient donner une action complète aux principes en vérifiant entièrement les inductions. Nous devons dire que, jusqu'à présent, l'expérience donne tout-à-fait raison à la théorie de M. Laurent. Dernièrement, il a montré que, d'après la composition de l'acide phénique, l'ammoniaque devait réagir sur ce corps de manière à donner naissance à l'aniline, et le fait s'est vérifié. Aujourd'hui, sa théorie indique que l'ammoniaque, en agissant sur l'essence d'amandes amères ou oxyde de benzène, doit produire un autre alcali : M. Laurent fait l'expérience, et il obtient l'amarine, alcali incolore, cristallisé en aiguilles à six pans, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, et volatile sans décomposition, c'est-à-dire ayant tous les caractères d'un corps parfaitement défini.

— M. Laurent a aussi communiqué à l'Académie l'extrait d'une lettre qui lui est adressée par M. Berzélius. L'illustre savant de Stockholm lui écrit que M. Erdmann a recherché le poids atomique du zinc, et qu'il a trouvé 406,591, nombre différent de celui que MM. [illegible] et Favre ont conclu de leurs expériences. MM. Swanberg et [illegible] ont aussi, ainsi que l'annonce M. Berzélius, déterminé le poids atomique du [illegible], et trouvé 349,323, comme moyenne de quatorze expériences. Il résulterait…

…été préalablement autorisée? Dans la voie de l'arbitraire, on se heurte de toutes parts à l'impossible et à l'absurde. Mais arrivons à l'objet du Mémoire de MM. Millon et Laveran.

Les auteurs, se fondant sur l'inconstance de l'action thérapeutique des médicaments dont la nature et la dose sont les mieux déterminées, ont jugé qu'il n'était pas sans intérêt d'observer la substance médicamenteuse après qu'elle a été livrée à l'influence des organes et d'en noter la transformation à sa sortie de l'économie.

Les observations les plus nombreuses de ces messieurs ont porté sur l'administration du tartrate double de soude et de potasse. Ils en ont suivi 268 ingestions. Ce purgatif doux, connu sous le nom de sel de Seignette, a été administré à la dose de 30 à 50 grammes, sans donner lieu à aucun inconvénient.

Le choix de ce sel avait pour but de fixer un point qui a justement éveillé l'attention. Il s'agit de la conversion des sels organiques de potasse et de soude en carbonates des mêmes bases. Depuis les observations faites sur les animaux par M. Wahler, on considérait comme constante la transformation des tartrates, citrates et acétates alcalins en carbonates. Suivant MM. Millon et Laveran, au contraire cette conversion est extrêmement variable.

Sur 268 ingestions de tartrate double, 175 ont été suivies d'urines alcalines à différents degrés, 87 d'urines acides et 6 d'urines sensiblement neutres.

Après avoir indiqué comment ils ont procédé pour constater l'état des urines, les auteurs du Mémoire y consignent, comme résultats de leurs expériences, les faits suivants :

Lorsque le sel de Seignette est pris en peu de temps à haute dose, par exemple à la dose de 40 à 50 grammes en une seule fois, son effet tend à se concentrer sur les voies digestives. Les vomissements sont très rares; mais l'ingestion est toujours suivie de plusieurs selles liquides. Ce n'est qu'exceptionnellement que les malades ne sont pas purgés, mais ils rendent dans ce cas des urines alcalines.

Administré au contraire en petites doses ou bien à doses fractionnées, de sorte que 30 ou 40 grammes ne soient pris qu'en huit ou dix heures, le tartrate produit des effets opposés. Ici la purgation est l'exception, l'alcalinité des urines devient l'état habituel.

Ainsi, à haute dose, le tartrate de soude et de potasse est directement expulsé par le mouvement de l'intestin et entraîné par les fluides secrétés à la surface de la membrane muqueuse, tandis que de petites quantités, bien que leur ingestion soit réitérée, pénètrent l'économie, sont transformées par elle, amenées au dernier terme de l'oxidation dans la partie combustible de leurs éléments, et enfin éliminées par les urines à l'état de carbonate alcalin. Dans le premier cas, il y a indigestion; dans le second, assimilation, puis secrétion.

Outre la différence d'action qui résulte de la dose, les expérimentateurs ont aussi noté la part des aptitudes individuelles. Ainsi, les hommes forts, atteints d'indispositions légères, sont les sujets qui digèrent le mieux le tartrate. C'est chez ces individus que se rencontrent les cas exceptionnels d'une digestion partielle du sel de Seignette, malgré l'administration à haute dose en une seule fois. La faiblesse des sujets établit une disposition inverse et amène la purgation. On peut même, quoique très rarement, arriver, dans les cas de cette nature, à des urines acides malgré le fractionnement des doses du médicament.

La constipation habituelle, celle même qui dépend d'une maladie du cerveau ou de la moelle, est une condition favorable à l'absorption. Un malade atteint d'apoplexie digérait sans purgation 40 grammes de tartrate en une seule dose; ses urines présentaient un alcalinité très prononcée. Les individus atteints de diarrhée ont très peu de capacité absorbante pour le sel de Seignette. Il en est de même lorsque la fièvre domine l'état du malade.

Malgré les conditions les plus défavorables à la combustion du tartrate double, on peut encore le forcer à pénétrer par les voies de l'absorption en fractionnant de plus en plus la dose et insistant sur l'emploi du sel.

Une fois fixés sur les moyens de transformer le tartrate double en carbonate alcalin, les auteurs du Mémoire ont essayé si à la faveur du passage de ce carbonate alcalin dans la circulation, il ne serait pas possible de modifier les maladies dans lesquelles le sang se distingue par une plasticité plus grande, et par un excès de fibrine. Leurs premières tentatives furent dirigées sur des malades atteints de pneumonie aiguë et de rhumatisme articulaire.

Lorsque la résistance que l'absorption éprouve dans ces différents cas, avait été vaincue, on faisait l'analyse du sang par la méthode de M. Dumas. Sur dix saignées, il fut reconnu que la fibrine ne diminuait pas de quantité et que le sang se chargeait d'une couenne aussi forte qu'en l'absence du tartrate. Toutefois, chez le plus grand nombre de ces malades, la proportion de l'urée offrait un accroissement notable : ce qui fournissait l'indice d'une combustion plus rapide. Mais, malgré la formation du carbonate alcalin, les pneumonies et les rhumatismes aigus suivaient leur cours.

L'accélération des forces oxidantes par suite de l'usage du tartrate de soude et de potasse, conduisait à l'emploi de ce sel dans le cas où il est nécessaire d'activer la nutrition languissante. Son efficacité, en pareil cas, a reçu la confirmation la plus générale.

Un malade atteint de monomanie hypochondriaque et très débilité rendait des urines abondantes où il n'existait qu'une faible proportion d'urée. Sous l'influence du tartrate administré suivant la méthode d'absorption, les urines sont revenues à leur constitution normale et la santé générale du malade éprouva une amélioration remarquable, mais sans que la monomanie disparût. Un autre malade atteint d'une albuminurie grave, fut soumis au régime du tartrate: l'albumine disparut des urines; mais la maladie n'en suivit pas moins son cours et le malade succomba.

Plusieurs phthisiques, dont la fièvre était modérée, ont absorbé le tartrate double avec facilité, et l'ensemble des fonctions s'est amélioré. Chez quelques-uns de ces malades l'usage du sel de Seignette a diminué la fréquence de la respiration et de la circulation. Dans un cas le pouls descendit de 90 à 40 pulsations, et fut maintenu à ce chiffre pendant plus de quinze jours.

## Bourse du 12 août 1844.

Complète nullité d'affaires avec un peu plus de fermeté dans les cours
L'amélioration est de 5 c. sur les 3 0|0 et de 10 c. sur le 5 0|0.
Les nouvelles politiques s'équilibraient. Si les haussiers en avaient de

| CHEMINS DE FER | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Orléans.. | 971 25 | 970 | » | » | 971 25, 970. |
| Strasb... | 237 50 | 237 50 | » | » | 237 50, 236 25. |
| Rouen... | 975 | » | » | » | |
| Havre... | 750 | 748 75 | h. | 1 25 | 750, 748 75. |
| Marseill. | 760 | » | » | » | 757 50. |
| Montpell. | » | » | » | » | |

h. 1 25 — 6 h. » PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Polka. Dieu vous bénisse.
h. 1 25 — 6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE. — Maître Corbeau.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 10 Août. | | | | 12 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 4617 q. | 50 k. | | Arrivages | 1490 q. | 80 k. | |
| Ventes | 5636 | 85 | | Ventes | 1192 | 30 | |
| Restant | 19487 | 12 | | Restant | 19765 | 62 | |
| Cours moyen | | 37,81 | | Cours moyen | | 37,44 | |
| Cours-taxe | | 38,70 | | Cours-taxe | | 38,61 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 01 q. | 57 k. | 53,50 à 00,00 | Gr. | 3 q. | 14 k. | 50,30 à 51,03 |
| 1re | 34 | 51 | 00,00 à 00,00 | 1re | 50 | 24 | 38,30 à 38,85 |
| 2e | 129 | 68 | 38,85 à 39,50 | 2e | 117 | 73 | 35,65 à 31,55 |
| 3e | 28 | 26 | 28,85 à 30,55 | 3e | 17 | 94 | 28,65 à 30,00 |
| 4e | 04 | 50 | 21,65 à 00,00 | 4e | 7 | 65 | 25,50 à 00,00 |
| | 3325 | 26 | 32,50 à 38,85 | Al. | 761 | 48 | 33,75 à 34,90 |

SOISSONS, 10 août. — Farine 33,95 à 34,40.

ST-QUENTIN, 10 août. — Farine 1re 33,00; 2e 29,00; 2e 26,00.

ARRAS, 10 août. — Farine rare et en hausse 1re 36,00 à 37,00; 2e 34,00; 3e 34,00.

GRAY, 10 août. — Farine 1re 37,60; 2e 34,40; 3e 21,60.

CLERMONT (Puy de Dôme), 7 août. — Farine 1re 40,00; 2e 36,00.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 10 août. — *Cours officiel* Froment non coté. — Seigle 9,35 à 10,00. — Maïs 16,65.

CHARTRES. — Froment 1re 21,00; 2e 20,00; 3e 19,00. — Méteil 17,00 à 18,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,75. — Avoine 6,50.

SAINT-QUENTIN, 10 août. — Froment 1re 19,50; 2e 18,25; 3e 17,00. — Petit blé 14,50. — Avoine 6,81.

Notre marché était un vrai marché de moisson; la halle était déserte, deux lots de blé vieux y figuraient, le reste était du blé nouveau laissant beaucoup à désirer pour la siccité. Blé nouveau, 1re qualité, 19 fr. poids de 77 k. 5 h.

L'avoine, abondante, s'est vendue sans changement dans le prix.

ARRAS, 10 août. — Froment blanc 19,00 à 21,00. — Froment roux 17,50 à 20,00. — Seigle 9,00 à 10,25. — Escourgeon 10,00 à 11,50. — Avoine 6,50 à 7,50.

Le marché était peu fourni en blé; la vente active avec faveur.

Les seigles, les escourgeons et les avoines n'ont pas varié.

VALENCIENNES, 10 août. — *Cours commercial*. Froment 1re 20,25 à 21,25; 2e 19,25 à 20,00; 3e 18,25 à 19,00. — Avoine 6,50 à 7,50. — Seigle 9,00 à 10,00. — Orge 10,00 à 11,00.

Marché très faiblement approvisionné en froment, et vente active avec hausse de 25 c. — Les seigles et colzas sont demandés. — Les autres graines sont sans variations.

CHALONS-SUR-MARNE, 10 août. — Froment 17,83. — Seigle 8,91. — Orge 9,72. — Avoine 6,72.

BEAUGENCY, 10 août. — Froment 1re 19,00 à 19,65; 2e 18,60; 3e 17,14. — Méteil 15,50. — Seigle 10,75. — Orge 10,25. — Avoine 7,75. — Sarrazin 10,75. — Mouture 14,50.

DIJON, 10 août. — Froment vieux 16,50 à 17,00. — Froment nouveau 15,00 à 16,00. — Méteil 13,00 à 13,25. — Seigle 11,25 à 12,50. — Orge 10,50 à 11,25. — Avoine vieille 7,00 à 7,75. — Avoine nouvelle 7,00 à 7,50.

STRASBOURG, 9 août. — Froment 1re 19,0; 2e 16,45; 3e 14,00. Baisse 1,68. — Seigle 9,50. — Avoine 8,75. — Maïs 13,00 à 13,50. Hausse 00,8.

GRAY, 10 août. — Froment 1re 18,00; 2e 16,50; 3e 14,00. — Seigle 10,00 à 11,50. — Orge 10,00 à 12,00. — Avoine 6,25 à 6,50.

CHALONS-SUR-SAONE, 9 août. — Froment 1re 17,50; 2e 16,95. — Orge nouvelle 11,25. — Avoine 6,25.

Nous n'avons pas encore vu paraître sur nos marchés, les haricots, lentilles et sarrazins.

Les blés, fèves et orges sont en voie de hausse, puisqu'il y en a très peu de *battus*.

Les navettes et colzas sans variation et pourtant les huiles baissent.

Les ventes se font très bien généralement. Les marchés sont peu fournis puisque les fermiers sont occupés à semer les navettes et les colzas.

Nous avons enfin de la pluie, ce qui fera un bien immense aux haricots et aux vignes.

MARSEILLE, 9 août. Froment 1re les 160 litres 32,50 à 33,00; 2e 30,00; 3e 25,00. Les tuzelles de Provence 42,00. Les blés fins du Bas-Languedoc 39,50. Le prix des blés, maintenus à la consommation, fort calme à l'entrepôt. Les farines se maintiennent bien, sans variation.

### Sucre (les 100 kil.)

PARIS, 10 août. — *Sucre indigène*. Belle 4e 130,00. — Bonne 4e 128,00. — 4e bon ord. 124,00. — 4e ord. 133,00.

*Sucres exotiques*. Martinique et Guadeloupe fine 4e 134,00; belle 4e 130,00; bonne 4e 126,00; 4e bon ord. 123,00; 4e ord. 120,00; bon commun 118,00; commun 114,00. — Bourbon fine 4e 135,00; belle 4e 131,00; bonne 4e 127,00; 4e bon ord. 121,00; bon commun 119,00; commun 115,00. — Porto-Rico, bonne 4e 124,00 à 125,00. — San-Yago, bonne 4e 124,00 à 125,00.

*Raffinés*. Demi-raffinade 205,00; 1re sorte 177,00 à 185,00; bon ord. 167,00 à 170,00; 4 cass. ord. 163,00 à 165,00; Lumps 160,00 à 167,00.

LE HAVRE, 10 août. — Après les grandes affaires faites la semaine dernière, qui ont abaissé le cours de la bonne 4e à 60 fr., on s'est montré moins disposé à traiter sur cette base. Cependant, samedi dernier, on a coté, sans garantie de prix payés, les ventes d'environ 600 barriques brut par navires attendus. Depuis lors, la demande est restée languissante. Neuf navires, arrivés cette semaine de la Guadeloupe, de la Martinique, etc., ont importé 4,160 barriques.

NANTES. Les ventes ont été sans importance pendant cette semaine. On ne connaissait, à la date des dernières lettres, que 160 sacs Bourbon et 112 barriques Guadeloupe.

On a refusé 61 fr. de la bonne 4e pour une partie de sucre Bourbon assez importante. La Clarisse a apporté de la Guadeloupe 386 barriques et 19 quarts. Les raffinés se cotent de 84 à 85 fr. pour le pain de 4; les lumps, 83, et les bas produits en proportion. Les fabricants continuent à se plaindre de la lenteur des ventes.

BORDEAUX. Affaires complètement nulles, sauf la vente de 647 balles Bourbon avarié. Prix 105 à 127.

MARSEILLE, 9 août. — Depuis long-temps on n'avait eu une semaine aussi stérile en arrivages et en transactions; c'est à peine si les détenteurs ont pu réaliser une cinquantaine de barriques sucre brut de Guadeloupe, à 34 fr. les 50 kil. ent.

La demande des raffinés est toujours limitée dans les prix de 35,00 à 36,00. L'Algérie a fait quelques achats de peu d'importance. A la consommation, on a fait aussi des ventes peu saillantes.

ANGLETERRE. *Londres 2 août*. Sucre Maurice. Les qualités inférieures, les seules que l'on a traitées par contrats privés ont été vendues à des prix en baisse. Cet après-midi il y a eu une vente publique de 7454 sacs et 121 caisses, les prix payés ont été de 6 d. à 1 s. par cwt. au-dessus des taux précédents pour le brun inférieur et pâle. Voici les prix obtenus: beau blond de 62 à 64 s., bon de 59 à 61 s. 6 d., bon moyen de 57 à 58 s. 6 d., moyen de 55 à 56 s. 6 d., bas de 54 s. 6 d., beau brun de 53 à 55 s. 6 d., bon de 51 à 52 s. 6 d., moyen de 48 s. 6 d. à 50 s., bas de 44 à 45 s. 6 d.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 12 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 940 | 875 | 65 | 1 18 | 1 09 | [illegible] |
| Vaches.... | 249 | 248 | 1 | 1 10 | 1 96 | [illegible] |
| Veaux..... | 439 | 427 | 12 | 1 32 | 1 14 | [illegible] |
| Moutons.. | 11115 | 10047 | 1068 | 1 40 | 1 28 | [illegible] |

LYON. *Marchés des 6, 8 et 9 août*.

Bœuf 1,22-1,14-0,96. — Mouton 1,40-1,30-1,20. — Veau 1,38-1,34-1,30.

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du 12 août*.

Lapins 1,25 à 2,25. — Dindes 2,75 à 8,00. — Oies 3,25 à 4,00. — Chapons 2,75 à 6,00. — Poules et poulets 1,00 à 3,75. — Canards 1,00 à 1,50. — Canetons 2,00 à 2,75. — Pigeons 0,20 à 0,75.


# REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES.

PARIS. Un an. . . . . 40 fr. Six mois. . . . 20

DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER. Un an. . . . . 45 fr. Six mois. . . . 23

Publié sous la direction de **M. CÉSAR DALY,**

**Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des Architectes britanniques.**

*Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier.*

**Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob.**

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJA PUBLIÉS (1840, 1841, 1842 et 1843): Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les Départements et l'Etranger, 45 fr.; cartonné, 48 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr.

*Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des Souscripteurs, et sans frais pour eux.*

## 5e ANNÉE. — SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUIN 1844.

HISTOIRE: Deuxième instruction du comité historique des Arts et Monuments: — Style romain et gothique (chapitre premier).
THÉORIE: De l'équilibre des voûtes, par M. YVON VILLARCEAU (3e article).
PRATIQUE: De l'humidité dans les constructions, par M. LÉON VAUDOYER, architecte, (1re partie).
MÉLANGES: BIBLIOGRAPHIE. — Notice biographique sur L.-A. Piel, architecte, par M. Am. Teyssier, compte-rendu par M. ALPHONSE DE CALONNE. — NÉCROLOGIE: Notice sur la vie et les travaux du lieutenant-colonel Clerc. — Notes et observations de M. H. JANNIARD, relatives à la première instruction du Comité historique. — CORRESPONDANCE: Les pierres du temple de Diane Leucophrynée exposées aux injures de l'air: lettre de M. H. JANNIARD. — Académie des sciences — CHRONIQUE: Séance du Conseil municipal de Paris, questions des embarcadères et de la voirie de Montfaucon. — Médailles pour les exposants des produits de l'industrie. — Note statistique sur les cloches en France. — Dock de carénage flottant à Marseille. — Ancien projet de portail pour la cathédrale de Barcelone. — Travaux exécutés à l'Acropolis d'Athènes. — Construction romaine découverte à Paris. — PUBLICATIONS NOUVELLES.
Quatre planches sur métal représentant les plans, coupes, élévations et détails des écuries et remises de lord Stafford, à Londres, construites par M. Ch. Barry, Esq.
En outre, 29 gravures sur bois dans le texte.

Pour paraître au 1er septembre:

# VOYAGE A STOCKHOLM,

Par M. AMÉDÉE CLAUSADE,
Docteur en droit et en médecine, chevalier de l'Etoile polaire de Suède, etc., etc.

**Chez V.-D. PERRODIL, libraire-éditeur, rue de Chartres, 12.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

LIVRET D'ANNONCE
## DU NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL,
Paris, 1830. PAR CH. FOURIER. Prix: 4 fr.

TABLE DES MATIÈRES: Distinction du mode juste et du mode faux en industrie. — Rang subalterne de la Civilisation dans l'échelle du mouvement. — Mécanisme de l'Attraction industrielle. — Intrigues des philosophes et des écrivains contre la découverte. — Du Monopole de génie et d'esprit. — Duperie du gouvernement qui le maintient. — Une page de M. Guizot. — La philosophie et les philosophes du dix-neuvième siècle. — Conclusions.

## DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE
Broch. in-8° Par Ch. DAIN. Prix: 1 fr.
SUIVI D'UN ARTICLE DE FOURIER.

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER
Par l'auteur de la *Défense du Fouriérisme*,
Paris, 1844. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix: 1 fr. 50 cent.

## LE CHOCOLAT MENIER
comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les MÉDAILLES dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes.
Dépôt, pass. Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharm. et d'épiciers de Paris et de toute la France.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,
## LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,
Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*, PAR V. CONSIDERANT.
Paris 1839. — Prix: 1 fr. 50 cent.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Co, rue du Croissant, 16.

...simarres de velours violet fourré d'hermine, et la séance a commencé.

Après un discours latin, qui n'a pas duré moins d'une demi-heure, et qui est arrivé aux oreilles de peu de personnes, à l'intelligence d'un plus petit nombre encore, M. le ministre a prononcé quelques paroles bien dites et bien senties. Nous avons entendu lire ensuite une longue liste de prix et d'accessits, interrompue de temps en temps par la musique de la onzième légion et les acclamations que poussaient les camarades des vainqueurs.

A deux heures et demie, la cérémonie était terminée, les rues voisines étaient remplies de lauréats. Partout on apercevait les couronnes verdoyantes, on voyait reluire les livres à tranches d'or; partout se multipliaient les embrassements et les scènes de famille.

L'éclat d'une pareille solennité, l'intervention d'un ministre du roi, la présence des sommités scientifiques, artistiques, littéraires, la publicité donnée par la presse de France aux noms des jeunes triomphateurs, tout est combiné pour leur inspirer une haute idée d'eux-mêmes, de leurs travaux, de leur avenir, pour les attacher à leurs études, pour créer en eux l'enthousiasme. Cette grande lutte, ouverte entre les colléges et qui les divise dans le triomphe même en camps rivaux, dont chacun réserve ses acclamations pour ses frères d'armes, ce combat pacifique, mais animé, dont la jeunesse reçoit le signal de ses chefs, est bien fait pour développer en elle une émulation puissante.

Enthousiasme, émulation, nous ne nous plaignons pas de voir mettre en œuvre ces deux ressorts pour exciter l'enfant aux études littéraires; mais, après en avoir apprécié l'énergie, comment n'a-t-on pas songé à les faire intervenir dans la vie de l'homme fait, dans les travaux de l'agriculture et de l'industrie? L'Etat verse-t-il sur les efforts les plus pénibles, sur les conquêtes les plus chèrement payées de la science, un rayon de cet éclat dont il entoure les essais de la jeunesse et même de l'enfance?

Ayez pour les élèves de vos colléges de brillantes distributions de prix; ne craignez jamais de les rendre trop pompeuses, mais ne laissez pas l'ouvrier, le cultivateur lutter obscurément contre la nature; ayez aussi des récompenses et de la gloire pour le savant qui blanchit dans l'isolement et les veilles; pour tous les âges, dans toutes les fonctions, organisez l'activité de l'homme; ne laissez pas dormir en lui l'émulation et l'enthousiasme, ces deux leviers providentiels, sur lesquels vous pesez un instant pendant son enfance et dont vous ne savez tirer parti que pour améliorer les versions et les thèmes!

Sous la Restauration, M. Villemain faisait son cours dans la salle même où il décerne aujourd'hui les prix.

Pour conclusion, M. le ministre a dit aux élèves que si le bruit des attaques dont l'Université est l'objet venait les troubler dans le calme de leurs études, ils se rallieraient sans doute à leurs professeurs, à cette Université dont ils voudront être l'apologie vivante, par leur bonne conduite et leur instruction.

La famille royale, a-t-il ajouté, n'a pas craint de confier ses fils à l'éducation universitaire, et ses fils sont devenus la gloire de la France; ils l'ont brillamment servie, depuis Constantine jusqu'aux frontières du Maroc.

Malgré les réserves faites par M. Villemain en faveur de la *liberté promise*, cet appel aux élèves, cette invitation à se grouper, pour la défense de l'Université, à prendre ce mot pour devise, seront critiqués par les journaux qui réclament le plus vivement la liberté d'enseignement. Nous-mêmes, dans ces paroles peu encourageantes pour les institutions libres, nous avons reconnu le grand-maître de l'université plutôt que le ministre de l'instruction publique; ces deux titres correspondent à deux missions qu'un seul homme ne saurait remplir. Cependant, tout en maintenant le principe de la liberté d'enseignement, qui peut seul satisfaire aux vœux de beaucoup de familles, compléter l'enseignement de l'Etat, et le pousser au progrès par l'émulation, nous avons pour l'Université, pour l'état enseignant, de profondes sympathies. Nous demandons qu'il ouvre à ses rivaux une libre carrière, mais nous désirons vivement que dans la lutte il conserve la supériorité.

Le gouvernement, pour atteindre ce but, ne doit pas reculer devant les efforts, devant les sacrifices. Préoccupés comme l'a été aujourd'hui M. Villemain, d'un débat qui doit se réveiller à la prochaine session parlementaire, nous dirons à l'Université: vous faites bien; faites mieux encore; variez, élargissez le programme de vos études; que l'histoire, les mathématiques et toutes les sciences exactes prennent de plus en plus droit de cité dans les colléges et dépouillent le latin et le grec de leur arrogante suprématie. Préoccupez-vous de la société, de la pratique. Songez, quand vous enseignez une science, à quelles carrières elle peut conduire; faites comprendre à l'enfant, les emplois qu'elle peut recevoir. Que, dans le collége, plusieurs routes soient ouvertes aux différentes natures; étudiez y attentivement les vocations naissantes. Maîtres absolus, pendant huit années, de l'intelligence des jeunes français, ne vous contentez pas d'y faire entrer le vocabulaire des langues mortes; craignez de former des latinistes et des hellénistes impropres à toute chose, si ce n'est à transmettre le stérile enseignement qu'ils auraient reçu.

...tous-le aux gouvernements, — ce n'est rien faire que de ne pas sortir des moyens de pure conservation, et il est grandement temps que les gouvernements, et même ceux de Prusse et d'Autriche se mettent en état de répondre aux ouvriers, quand ceux-ci leur parlent de salaire, autre chose que ces paroles désespérantes: nous ne connaissons rien aux salaires.

## Les lois prohibitives empêchent-elles les troubles industriels?

Aussitôt après les troubles de la Silésie, quelques journaux allemands ont attribué la misère des ouvriers à la concurrence de l'Angleterre, et ont par conséquent demandé, à cor et à cris, qu'on frappât les fils écrus et le fer anglais d'un tarif qui équivaut presque à la prohibition complète. La *Gazette d'Augsbourg* a été une des premières à réclamer cette mesure. Nous ne sommes pas les adversaires systématiques du régime protecteur; mais nous croyons que, dans l'état actuel de l'Allemagne, toute aggravation de droits sur les marchandises anglaises, qui ne serait pas combinée avec un nouveau plan d'organisation du travail, profiterait aux fabricants seuls, constituerait la féodalité industrielle sur des bases plus solides, et empirerait le mal, loin de le guérir.

La *Gazette d'Etat de Berlin* attribue la décadence des toiles silésiennes à leur mauvaise qualité et à la fraude des fabricants, qui ne demandent continuellement une aggravation du tarif sur les fils écrus de l'étranger que dans le but de trouver des débouchés plus vastes pour leur toile mélangée de coton. Voici maintenant la *Gazette de Trèves* qui attaque le parti prohibitif corps à corps, et lui dispute le terrain pas à pas par une logique vive, serrée et imperturbable.

« Les troubles de la Bohême, dit ce journal, tout en déconcertant les délateurs de la presse, viennent de donner le coup de grâce au parti insatiable des fabricants et des industriels, qui font flèche de tout bois, pour exclure complètement les manufactures étrangères des marchés du Zollverein. L'Autriche n'a rien qui ressemble à une presse; c'est le pays patriarcal et conservateur par excellence. L'homme n'y vit que pour manger et dormir, et c'est justement dans ce pays que les troubles sociaux se montrent avec une violence et une opiniâtreté étonnantes. On accuserait le *saint Népomucène* qui se trouve sur le pont de *Prague*, d'avoir fomenté les troubles plutôt que la presse et les écrivains de l'Autriche. Mais l'Autriche est, en même temps, un pays dont les marchés sont hermétiquement fermés à l'Angleterre; c'est l'Eldorado du parti prohibitif, et cependant un fossé infranchissable sépare le fabricant du travailleur; et pourtant la production y dépasse la consommation, et nonobstant ce mur de la Chine élevé autour de l'industrie dite nationale, elle ne peut exister que par l'abaissement continu du salaire. Cela ne prouve-t-il pas à nos politiques aveu-

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

OPÉRA. *Eucharis*, ballet de MM. Corali; Cicéri, Séchan, Desplechins, Diéterle; Deldevez. — OPÉRA-COMIQUE. *Gulistan*, de Dalayrac. — L'Opéra du peuple. — GAITÉ. *Les Sept châteaux du Diable*, grande féerie. — VARIÉTÉS. *Le Bal Mabille*.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Débuts. — Embellissements de Molière, par MM. Got, Provost, Riché, Laba, Leroux et Micheau.

A ALLYRE B.

Nous voici, mon ami, en pleine Mythologie, et l'Opéra ouvre de nouveau ses portes à Vénus, à l'Amour, aux nymphes, aux Hamadryades, aux faunes et aux satyres. Vous savez qu'il y a dix-huit mois, certain critique insouciant nous fit la théorie de la renaissance du ballet mythologique. Il disait que l'antiquité grecque était de toutes les sources historiques la plus féconde et la plus charmante pour le chorégraphe; qu'après quinze années de moyen-âge et de féeries septentrionales et orientales, il fallait nécessairement, pour varier et se reposer, puiser aux fables grecques. La poésie et les arts plastiques adoptèrent aussi, presque exclusivement pendant dix ans, le moyen-âge et le gothique, et aujourd'hui, ils redemandent des inspirations à l'antiquité mieux étudiée et mieux connue. L'art chorégraphique doit suivre le même mouvement. Il serait absurde de proscrire la Mythologie et les tableaux de la Grèce entière, et de fermer au chorégraphe ces trésors d'élégance et de poésie fantaisie. Le ballet est né mythologique, en France. En 1581, Marie de Médicis faisait représenter le *Ballet de la Reine*, dont le sujet était Circé et ses Nymphes, et depuis lors, tous les dieux et demi-dieux de l'Olympe, n'ont pas cessé de régner sur les théâtres de la Cour et de la ville, jusqu'en 1828.

Cette antiquité grecque de la chorégraphie italienne et française était plus ou moins exacte, plus ou moins gracieuse. En 1770, encore, Vénus et Minerve portaient des paniers, et le grand réformateur Noverre eut bien de la peine à changer leur grotesque costume, et à arracher la vaste perruque et le masque immobile dont on couvrait leurs traits. Après Noverre, tout ne fut pas fait encore. Faut-il admettre que sous l'Empire, la Grèce se trouvât fidèlement imagée sur la scène de l'Opéra. Deux hommes distingués, instruits, très versés dans les choses théâtrales, affirmaient que Mlle Clotilde avait le caractère, le port, les jambes de la femme antique, et que le ballet impérial comprenait le costume et les mœurs grecs aussi bien qu'André Chénier. Avec tout le respect que je dois à des autorités considérables, je soupçonne que mes savants amateurs étaient pénétrés de la beauté de la Clotilde plus que de l'exactitude de la science archéologique de 1810, et qu'ils appuyaient moins sur le costume que sur les jambes de la Diane. Nos anciens accusent la génération présente d'ignorance. Certes, nous avons beaucoup à apprendre, et souvent, il est vrai, nous n'avons pas assez conscience de ce qui nous manque; mais chaque âge n'a-t-il pas ses pauvretés? On nous permettra peut-être bien de suspecter quelque peu la science d'une époque qui a fait les tragédies grecques et romaines que vous savez, et qui a travesti tous les peuples sur nos théâtres. Hier on reprenait un opéra-comique de M. Etienne, l'un des hommes incontestablement les plus distingués de ce temps-là: la couleur locale de *Gulistan* est quelque chose d'inouï.

Je ne sais pas précisément ce qu'était le ballet au temps de la belle Clotilde et de Gardel; mais nous pouvons tous dire, pour l'avoir vu, que le genre mythologique expira en état fort avancé de décomposition, en 1828, dans les *Filets de Vulcain*. Pour raviver cette source tarie, il faut la dégager, la nettoyer, l'épurer. Il faut s'inspirer plus profondément aux souvenirs de l'antiquité, et en même temps rajeunir le genre, lui donner une couleur nouvelle. C'est ainsi qu'on procède en toute chose. Les modes anciennes ont des retours périodiques; mais elles reviennent si bien modifiées, qu'il semble une mode toute nouvelle inventée. A ce point de vue, l'auteur d'*Eucharis* ne me paraît pas avoir été bien inspiré. Choisir le sujet de Télémaque, c'était donner précisément l'éveil à toutes les hostilités. La mythologie de l'évêque de Cambrai est fort peu séduisante, et, sans même connaître la profonde et merveilleuse satire de Fourier sur le livre de Fénélon, chacun trouve ce poème très moral parfaitement ennuyeux. Mentor est pesant, fastidieux; Télémaque est un grand nigaud. Le nom lui-même de Calypso appelle cette phrase devenue si banale: *Calypso ne pouvait se consoler*, etc..... Ce n'est pas adroit d'aller prendre les choses précisément par leur côté déplaisant et ridicule. Il fallait, pour commencer, choisir un sujet de fantaisie, où la mythologie n'intervînt que d'une manière accessoire, et éviter d'offrir au public des figures impopulaires.

Mais en outre de l'inconvénient des noms peu goûtés de Télémaque et de Mentor, le sujet choisi est-il heureux? Noverre pense que la réussite de ce genre (le ballet) « dépend en partie du bon choix du sujet... » N'oublions jamais ceci, c'est que l'Opéra n'est pas une chaire d'enseignement moral. A chaque scène son genre. Au Théâtre-Français, montrez-nous le fils sacrifiant son amour aux devoirs de la famille, ce sera bien, sans doute; mais à l'Opéra ce qu'il faut exposer c'est le triomphe de la passion ardente. L'Opéra c'est le temple du bonheur; et dans le ballet surtout tout doit être amour, plaisir, sourire, fête éclatante. En interdisant au ballet les prétentions au moralisme, je n'entends pas d'ailleurs le réduire à des effets purement sensuels. Le grand chorégraphe que je viens de citer disait: « Il est honteux que le ballet renonce à l'empire qu'il peut avoir sur l'âme. » Oui, je crois que le ballet peut merveilleusement servir d'instrument à des leçons d'amour et de vertu; je ne doute pas qu'on ne fît jaillir des chœurs des figurantes habilement distribués, un enseignement de haute science sociale, et, pour mon compte, je me charge de mettre toute la vraie philosophie humaine en rondes de jambes et en pirouettes. Quelle belle chose que la danse, socialement parlant, si l'on savait la manière de s'en servir! Vous comprenez: asseoir un problème de l'accord des caractères dans une *retombée*! résoudre celui de l'union des cœurs, au bout d'un *deploiement*! Quel plaisir de recevoir, à la chute d'une pirouette, une leçon de sagesse et de science, présentée à l'extrémité d'une belle jambe par une nymphe presque en costume de Vérité!

Et ne vous récriez pas si je place la sagesse sur les planches de l'Opéra. On cite vingt célèbres danseuses qui abandonnèrent la scène pour le calme et pieux repos du couvent. La plus gracieuse, sinon la plus jolie, de nos danseuses, est toute chaste et religieuse, et c'est étrange, quand on a l'âme pleine du souvenir de sa danse charmante, de la rencontrer en compagnie de sa mère, vêtue plus que modestement et toute baignée d'un parfum de dévotion. Il n'y a pas jusque dans les chœurs des rats, où l'on ne puisse vous citer des rongeurs dont les dents sont encore intactes et d'une entière blancheur d'innocence. Tenez; voyez-vous la sagesse assise sur ce nuage qui descend de l'empirée? Non pas la Vénus: celle-ci se borne à être belle; mais l'une de ses nymphes suivantes. On la dit aussi sage qu'elle est jolie.

Mlle Marquet est, en effet, fort belle dans *Eucharis*. C'est la vraie blonde Vénus que l'on rêve, et j'engage les admirateurs de feu la divine Clotilde à aller adorer la divinité vivante. Mlle Maria est un charmant petit lutin d'Amour; mais je regrette que, par respect archéologique, elle ait affublé sa tête brunette d'une aussi blonde perruque. Il y a des harmonies naturelles qu'on ne contrarie pas en vain. Mlle Leroux a bien tort de ne pas se consoler du départ d'Ulysse, quand sa consolation serait un bien que tant de demi-dieux et de dieux tout entiers envieraient. Quant à l'Eucharis, elle est d'une douce élégance contenue, et pudique, tout-à-fait ravissante. C'est Mlle Adèle Dumilâtre, qui serait la reine de danse à l'Opéra, tandis que Carlotta Grisi se repose, si sa sœur Sophie n'était pas son aînée en talent. Sophie Dumilâtre! Voilà, mon cher Allyre, le jarret auquel je voudrais confier ma philosophie, si je faisais des ballets pour parler à l'âme, suivant le précepte de Noverre; et la leçon serait remise en bonnes mains (en bons pieds, je veux dire), s'il est vrai que cette excellente danseuse unisse à la couronne de fleurs une auréole de sainte.

A l'éloge de toutes les dames du ballet nouveau, je dois joindre celui de M. Petit-Pas et de M. Corali fils. M. Corali est un satyre plein de vivacité et de goût; M. Petit-Pas parvient à rendre tolérable ce benêt de Télémaque.

Ce qu'il faut louer, et presque sans réserve, dans *Eucharis*, c'est le dessin des pas, des groupes et des masses chorales: l'œuvre de M. Corali.

Quel talent plein de délicatesse et de charme. Chez lui, tout ce qui est élégant vient mieux que les parties qui veulent de la force. Aussi la bacchanale, très habilement distribuée, n'a pas la furie qu'on peut souhaiter, et tous les mouvements souriants sont d'une réussite plus achevée. M. Corali est le peintre du bonheur.

La décoration du premier acte, paysage au bord de la mer, est un peu froide. Celle plus sévère du dernier tableau, des rochers au fond d'un golfe, a plus de caractère. La vue intérieure de la grotte est admirable, toute scintillante de cristal, de fleurs et de lumière.

La musique de M. Deldevez me paraît manquer complètement de chaleur, d'originalité, d'accent. C'est une partition facile, bien écrite, dont les motifs ont toujours un air de réminiscence. Le final du premier acte contient quelques bonnes parties, mais pas assez énergiques; M. Deldevez ne s'est pas assez laissé emporter au ton de la bacchanale.

[illegible]
charmé que le noble lord, à la fin de la session ait, d'accord avec moi et comme moi (On rit.) donné l'assurance à l'intérêt agricole qu'il ne veut pas le priver d'une légale protection ; mais je ne voudrais pas que l'on me crût disposé, quant à présent, à réduire la taxe de la drèche. Je veux me réserver le droit d'opérer telle ou telle réduction quand bon me semblera et non pas prendre dès à présent un engagement. Du reste, cette session a été l'une des plus importantes et des plus bienfaisantes qui aient eu lieu depuis long-temps sous le rapport des mesures générales de la législation. Le gouvernement a réussi à faire adopter des mesures importantes pour le bien-être du pays, et je suis charmé de dire que dans la plupart de ces occasions, le gouvernement a reçu le plus cordial appui des membres de l'opposition.»

Ainsi, voilà qui est bien entendu, sir Robert Peel déplore la condition de plus en plus triste que fait aux classes laborieuses la civilisation anglaise ; il ne demanderait pas mieux que de porter remède à ce fâcheux état de choses, mais il n'en voit pas le moyen, et il n'hésite pas à déclarer que, dans un pays où la population tend sans cesse à s'accroitre, cet état de misère affreuse, auquel la masse du peuple se trouve condamnée, est une sorte de fatalité irrémédiable. Et, ce qui n'est pas moins étrange que cette déclaration, que l'on peut à bon droit considérer comme un véritable aveu d'impuissance gouvernementale, c'est qu'immédiatement après avoir reconnu l'impossibilité de remédier à un état de choses qui porte dans ses flancs une immense conflagration sociale, sir Robert Peel se félicite des *mesures importantes que le gouvernement a réussi à faire adopter pour le bien-être du pays!...*

Voici, du reste, des réflexions du *Morning-Post*, journal tory, auxquelles il y a lieu d'accorder plus de confiance qu'aux paroles de sir Robert Peel ·

« La session du parlement s'est terminée de fait, hier soir, par rapport du moins aux affaires publiques. Quels ont été les travaux de la chambre depuis février jusqu'au mois d'août ? Telle est la question qui se présente naturellement à l'esprit, et certes la réponse n'est rien moins que satisfaisante. — N'est-il pas triste de penser que 650 honorables députés envoyés au parlement dans un but spécial, aient rencontré une grande somme de misère dans le pays, aient reçu des propositions d'alléger cette misère et de tirer les classes ouvrières de cet état de dégradation morale où elles sont plongées, et que, malgré tout cela ils terminent leurs travaux avec le même cri de détresse retentissant à leurs oreilles, et devant les classes ouvrières dans le même état qu'au début de la session! Nous sommes loin de dire par là, que des questions telles que les bills du vol des chiens, ne doivent pas être prises en considération, mais tandis que l'état du pays est ce qu'il est, nous confessons humblement que ni le gouvernement, ni le parlement ne fait son devoir en laissant de côté les véritables affaires publiques, pour ne s'occuper que de pareilles matières. Le public ne sera certes pas satisfait d'un pareil état de choses. »

## Le Comptoir du Gabon (côte occidentale d'Afrique).

Nous extrayons du *Constitutionnel* l'article suivant :

« Le gouvernement français a fondé trois factoreries fortifiées à Assinie, au grand Bassam et au Gabon, sur la côte occidentale d'Afrique.

[illegible]
laptots ou noirs du Sénégal. Il est ainsi en état de tenir tête à toutes les populations indigènes, et même de résister à un coup de main d'un bâtiment ennemi.

Le comptoir du Gabon est bien loin de présenter l'aspect des belles fortifications anglaises de Dixove et d'Akra. Cependant il peut suffire pour fermer l'entrée du fleuve aux navires de commerce étrangers, dans le cas où le gouvernement jugerait à propos d'exercer à leur égard ce droit incontestable.

» C'est par pure plaisanterie, sans doute, que lord Ebrington voudrait revendiquer, au nom de la Grande-Bretagne, des droits sur le Gabon, sous prétexte que le pavillon anglais a flotté sur les rives de ce fleuve. Tout bâtiment de commerce qui fait la troque sur la côte occidentale d'Afrique, a coutume de planter le pavillon de son pays pour protéger ses transactions ; c'est un moyen d'encourager les indigènes à remplir leurs engagements par la peur des canons que ce drapeau représente ; mais personne n'a jamais considéré un tel acte comme une prise de possession. A ce compte, il n'y aurait pas une seule nation qui n'eût des droits à posséder tous les points du littoral de l'Afrique occidentale. »

## SUÈDE.

### L'ORDRE DES PAYSANS A LA NOBLESSE.

Les Etats de Suède sont constitués. Les commissions sont nommées. Les choix, dans l'ordre de la noblesse et dans celui du clergé, sont tombés sur les conservateurs. La cause du progrès a un grand nombre de défenseurs parmi la bourgeoisie et les paysans. « Jamais, disent ces derniers dans leur adresse au clergé, les réformes que le pays réclame n'ont été mieux comprises; jamais peuple n'en a plus senti le besoin que maintenant. *Droit* et *vérité*, voilà la devise de notre siècle; c'est avec ces mots que le roi nous a salué à son arrivée au trône. C'est avec ces mots que le peuple suédois combattra les ennemis du bien-être général. » Et dans son adresse à la noblesse l'ordre des paysans s'exprime ainsi : « Notre siècle tend de plus en plus à transformer la noblesse; la chevalerie a fait son temps. Les exploits militaires n'ont plus qu'une valeur relative; d'autres conquêtes, conquêtes d'autant plus sublimes qu'elles sont pacifiques, sont réservées à la noblesse. Politique, science, arts, vertus civiques, voilà le champ qu'elle est appelée à explorer. L'ordre des paysans vous suivra, seigneurs, dans cette belle carrière. Animés par votre exemple, nos cœurs battront plus fortement pour tout ce qui est grand et noble. Si telle est votre tâche, soyez sûrs qu'en actions comme en paroles vous nous trouverez à vos côtés toutes les fois qu'il faudra défendre les intérêts de notre patrie commune. Un pareil langage, tenu à la noblesse par l'ordre du pays, est un fait digne de remarque, et qui est une nouvelle preuve que les temps sont changés, et que désormais les errements du passé ne sauraient plus servir pour la conduite des affaires du temps présent. Le nouveau roi de Suède, qui semble avoir compris son époque, pourrait bien, sous peu, donner une noble et utile leçon à ses cousins les autres rois d'Europe.

[illegible]
» conseiller au parlement à 15 l.; un
» juge ordinaire, un prêtre, un finan-
» cier, à 10 l.; un bon bourgeois, un
» avocat, à 5 l.; un petit bourgeois à
» 3 l.; et tous les autres membres
» des basses classes, ouvriers, do-
» mestiques, etc., à 2 l. 10 sols. »
(Extrait du *Moniteur* du 25 juillet 1789.)

Ainsi, la dernière classe de l'ancien régime était *vingt fois* mieux traitée que ne le seraient, de nos jours, un Fourier ou un J.-J. Rousseau. Ceux des détenus politiques qui n'ont pas de fortune sont littéralement réduits à *mourir de faim*.

Vraiment, chez l'autocrate, les criminels d'Etat sont en paradis en comparaison de l'enfer que nos gouvernants infligent à leurs adversaires politiques. Ne devraient ils pas rougir de les traiter plus mal qu'on ne traite les victimes du Spilberg et de la Sibérie?

Ces faits authentiques, indéniables, nous les livrons aux réflexions du public et du cabinet lui-même.

## NOUVELLES DU MAROC.

En l'absence des journaux d'Angleterre qui manquent aujourd'hui mardi à cause de la solennité du dimanche, nous avons une note particulière et des journaux et des lettres d'Espagne, mais le contenu en est fort contradictoire.

Voici le résumé de notre note particulière datée de Tanger, 2 Août, trois heures et demie : « Nous sommes à Tanger prêts à bombarder la ville qui, dit-on, ne fera aucune résistance et amènera au premier coup de canon. C'est du reste ce qu'elle a de mieux à faire, car nous sommes de force à la démolir en deux heures. Les habitants de Tanger redoutent beaucoup plus les Kabyles que les Français. Les batteries sont chargées à boulet, quitte à ne pas nous en servir. Nous espérons avoir tout terminé ici avant un mois.

» Voici la note officielle des bâtiments présents sur rade :

| | |
|---|---|
| FRANÇAIS : 3 vaisseaux, 1 frégate, 2 bricks, 9 vapeurs. . . . . . | |
| ANGLAIS : 1 vaisseau, 1 frégate, une vapeur. . . . . . . . | |
| ESPAGNOLS : 1 frégate, 1 corvette, 2 bricks, 1 goëlette, 1 vapeur. . | |
| AMERICAINS : 1 frégate . . . . . . . . . . | |
| SUÉDOIS : 1 corvette. . . . . . . . . . . | |
| DANOIS : 1 vapeur . . . . . . . . . . . | |
| SARDES : 1 corvette. . . . . . . . . . . | |
| FRANÇAIS. . . . . . . | 15 |
| ÉTRANGERS . . . . . . | 13 |
| Total. . . . | 28 |

3 vapeurs partent ce soir : Le Grégeois va en France, la Vedette à Oran et à Alger, le Véloce dans l'Ouest, à Mogador ou à Larrache.

On écrit d'Algésiras le 31 juillet au *Clamor publico* : Tanger a été occupé par des hordes nombreuses de Bédouins qui ont pillé la poudre et les munitions de guerre en magasin. Elles sont animées d'un enthousiasme fanatique contre les Français.

---

Le motif qui m'a le plus frappé, dans toute la partition, par son mouvement franc, vif et aimable, c'est celui qui accompagne le pas solo de l'Amour-Maria.

Les tuniques des nymphes et bacchantes sont mal portées ; Crinoline a passé par là. Si j'avais l'avantage d'être chef du département des jupes et maillots à l'Opéra, pour jouer un ballet grec, je ferais tirer à toutes ces dames leurs baleines. Demandez à M. Ingres et Corot, à MM. Aligny, Glaire, Flandrin, à Papety, Boulanger, Preault, Farochon, Français....., à votre ami Th. Gautier, à M. Emile Augier, à tous ceux enfin qui connaissent la Grèce antique, s'ils conçoivent une nymphe possible avec le corset français. Donc, proscription générale des baleines, afin qu'il y ait aisance, souplesse, grandeur dans la démarche et dans les attitudes.

Les couleurs des étoffes n'ont pas été bien harmoniées dans *Eucharis*. Le trio bleu, saumon et orangé-safran est un faux accord.

Il y a, dans le ballet nouveau, des danses bien dessinées et bien exécutées ; il y a quelques tableaux bien ordonnés et agréables. Il y a enfin beaucoup d'éléments de succès; mais le malheur du sujet a tout gâté. L'esprit le plus ingénieux et le plus fécond n'aurait pas triomphé des difficultés de l'entreprise : Mentor et Télémaque tueraient sous eux Lamartine et Victor Hugo eux-mêmes, ces rois de poésie, et je défie M. Alfred de Musset, avec toute sa jolie fantaisie, de tirer quelque chose de ces messieurs-là. L'auteur du livret a donc échoué complètement, et il doit s'en prendre de sa défaite au mauvais choix du sujet. En résumé, je vous annonce avec regret que le ballet d'*Eucharis* n'a pas obtenu et ne mérite pas un vif applaudissement. J'en ai dit les raisons, et l'on aurait grand tort d'attribuer ce médiocre succès au genre mythologique en lui-même.

Le *Gulistan* de Dalayrac a été repris avec succès. Ce qui distingue cette musique, c'est une grande clarté avec un sentiment toujours vrai et tendre. La mélodie de Dalayrac est toute affection : c'est un cœur doucement ému qui chante ; c'est un esprit ouvert et aimable qui s'exprime. Je vous dirai plus au long mes impressions quand j'aurai entendu une seconde fois la partition. M. Adam a renforcé les parties de l'orchestre avec l'habileté et la mesure que vous lui connaissez. Mme Casimir est une artiste de beaucoup de talent ; M. Masset a une belle voix et des qualités distinguées ; mais ni l'un ni l'autre, assurément, n'a compris la musique de Dalayrac. C'est là ce qui manque à presque tous nos chanteurs du jour, le sentiment juste des œuvres qu'ils interprètent. C'est cette intelligence du cœur, c'est cette vérité dramatique qui font la puissance et la gloire des Pasta, des Malibran, des Falcon, des Ungher, des Brambilla, des Garcia, des Rubini, des Lablache, des Nourrit...

Notre ami Olivier m'adresse d'excellentes observations sur l'importance de la musique dans les pièces représentées au boulevart, et il me reproche d'avoir querellé la charmante Mlle. Clarisse sur ses excès de chant. C'est une douce chose que la critique d'un ami ! J'ai eu tort incontestablement ; j'ai porté un jugement étroit et entaché d'aristocratisme. Nous devons, en effet, oubliant un peu les exigences de nos oreilles raffinées, encourager le chant sur les scènes populaires. C'est ainsi qu'en Italie les pauvres gens du peuple font leur éducation musicale. Tous les airs des opéras nouveaux sont presque immédiatement répétés sur les petits théâtres. A Naples, quinze jours après la première représentation à San-Carlo de la *Sapho* de Paccini, j'en entendais les principaux motifs à San-Carlino, comme nous dirions aux Funambules. On devrait construire, sur le boulevart du Temple, une vaste salle pouvant contenir dix mille spectateurs, où le peuple paierait sa place vingt sous, dix sous, moins encore. Ce théâtre disposerait de tout le répertoire de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ; il monterait des ouvrages lyriques nouveaux, des féeries, des ballets. Enfin ce serait le Grand-Opéra du peuple. Cette scène devrait être sous la direction d'un commissaire royal, afin qu'il fût constaté que le gouvernement s'occupe des plaisirs et de l'éducation du pauvre.

Les *Sept châteaux du Diable* viennent d'obtenir un immense succès à la Gaîté. C'est un de ces ouvrages qui ne s'analysent pas. Tout le mérite en veut être vu et entendu. Les surprises merveilleuses, les fantaisies bizarres, l'éclat de la mise en scène, l'effet des décors, le bruit de la musique tout cela fait un ensemble admirable, pour lequel le peuple se passionne, et que les riches bourgeois applaudissent de grand cœur. Les sept châteaux ont pour châtelains les sept péchés capitaux. Deux couples bretons, que le diable veut tenter, mais qu'un ange protége, sont conduits successivement dans ces lieux de perdition. Le tableau de la luxure offre un paysage oriental vraiment magique. Le pays de la gourmandise est d'un fantastique colossal. Aux arbres pendent en grappes, jambons, poulardes et pâtés. Les palais sont en pâtisserie; les rivières coulent du Bordeaux et du Champagne, dont la mousse pétille incessamment aux rives. Les enfants naissent avec leurs dents, et avant même d'avoir ouvert les yeux à la lumière, ils demandent du nanan aux matrones ravies. La suite ou le revers d'un pareil système d'engloutissement se devine. Tout-à-coup, aux palais en pâtisserie succèdent des temples étranges : les colonnes sont en étain et se terminent en pointes aigues; des vases en faïence font à ces monuments des dômes nocturnes. Tout le gouvernement, rois, ministres, officiers civils et militaires, membres de l'Université, instituteurs, procureurs du roi et gendarmes, tous ont pour fonctions unique de purger la société repue, et pour arme ce meuble dont Molière a si prodigalement orné *M. de Pourceaugnac* et la cérémonie du *Malade imaginaire*. Ce tableau a un peu déteint sur les autres, et les plaisanteries de bas lieu abondent dans les *Sept châteaux*. Il faudrait tout citer pour être juste ; bornons-nous à signaler la polka des ours. Il y a là une petite oursine délicieuse, et qui en remontrerait, en fait de polka, à Mlle Maria, ce joli Cupidon aux fines jambes, que nous avons applaudi dans *Eucharis*.

La grande féerie de la Gaîté est pour le poème de MM. Clairville et d'Ennery; pour les décors de MM. Séchan, Despleschins, Diéterle, Cicéri, Thierry, et Philastre et Cambon.

Le *Bal Mabille* ! un pareil titre nous faisait espérer quelque fantaisie joyeuse et friande, des lions débraillés et des rats en peignoirs. Il n'en est rien. Le vaudeville MM. Siraudin et Saimé n'a fait de ce titre excellent, qu'une fausse enseigne. C'est une pièce comme on en donne beaucoup trop, ni bonne, ni mauvaise, et que jouent avec talent, Mlle Boisgontier, MM. Hyacinthe et Neuville.

Le dernier début de M. Got a eu lieu dans *Scapin*. Ce jeune homme, ainsi que je l'ai dit, a des tendances au vulgaire, au niais, aux allures du Jocrisse. Il ne rend pas un caractère dans son ensemble ; il ne colore pas diversement les figures qu'il reproduit. Il n'a pas de franchise dans l'accent ; sa gaieté n'est pas communicative. Il est d'ailleurs plein d'inexpérience. La sévérité de ce jugement pourra utilement compenser l'excès de certains éloges. N'y a-t-il donc rien dans M. Got? Non, sans doute, la dureté de notre arrêt n'est pas une condamnation pour l'avenir. Got a quelques moments ; il trouve tout-à-coup un trait, un élan, il arrive au vrai et à l'effet saisissant. Il a dit *excellemment : Levez-vous* (2e acte, scène 7e); et avec beaucoup de talent, le couplet : « Eh! Monsieur ! de quoi parlez-vous là? etc. » et la feinte douleur : « Mais le ciel me sera témoin, etc. » On dit que M. Got est un jeune homme distingué, instruit, qui traduit les Pères de l'Eglise dans les moments surpris à ses études dramatiques. S'il se sent une vocation pour le théâtre, qu'il poursuive avec courage ; mais la critique sincère ne saurait, sur ses débuts être assez fixée pour lui prédire une belle carrière. Il faut attendre, et il faut étudier encore.

J'ai eu souvent occasion de remarquer et dix fois j'ai signalé des altérations commises dans le texte de nos chefs-d'œuvre par les acteurs du Théâtre Français ; mais ma mémoire infidèle saisissait seulement quelques traits épars et saillants. Le jour du dernier début de M. Got, l'idée m'est venue d'observer les choses de plus près, et voici le résultat de mon observation. Le petit régal que je vais vous servir ne s'adapte qu'à *deux actes, moins deux scènes des Fourberies de Scapin*.

La Comédie-Française a trois manières d'enrichir Molière : par addition, par soustraction et par substitution. En voici le tableau :

LES FOURBERIES DE SCAPIN de Molière, embellies par Messieurs de la Comédie-Française.

ACTE Ier, — Fin de la scène 3e.

**additions.**

M. GOT. *Ah ça!... à quoi?.... oui, oui... En effet... oh! oh!... ah!... oh!... eh!... ah! ah! ah!...*

**substitutions.**

M. GOT. *Est-ce* au lieu de « c'est. » Un singulier pour un pluriel.

M. RICHÉ. *Une* au lieu de « la. »

M. LABA. *Mère* pour « chère. »

SCÈNE IV.

**additions.**

M. GOT. *Ah! ça!... ah! ah!... Quand il sera là... euh!... bon!... Maintenant... voyons,.. tu... de... Réponds-moi, coquin, réponds-moi*

M. LABA. *Ah! bien! je me sauve; je ne veux pas rester.* (Comme c'est gentil ! C'est tout-à-fait d'accord avec la mine enfantine et éventée de M. Laba.)

SCÈNE VI.

**additions.**

M. GOT. *Eh!... donc... donc... tiens!... eh!... oui, oui... oui, oui... oui, moi... oui, monsieur, dans le fond... peut-être... ah!... tout eh bien!... oh!... ah!... oh! oh!... ah! ben mais... eh! eh!...*

M. PROVOST. *Dans le fond!... bah! bah!... ah!... ah bien! .. va-t'en coquin, va-t'en me chercher mon pendard.*

[illegible] des années précédentes. La Bourse a vainement essayé d'exploiter ce mouvement sans importance.

— Ecoutons à son tour le *National :* depuis quelques années, dit-il, vers la saison où nous sommes, il est régulièrement question de l'envoi d'une flotte dans les eaux de Tunis, pour mettre le capitan-pacha à la raison. Cette année, on n'a eu garde de manquer à cette usage solennel. On annonce que l'amiral Parseval-Deschênes a reçu l'ordre de faire voile vers Tunis et de s'opposer au débarquement des troupes turques

## Faits divers.

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance du roi qui désigne les conseillers d'Etat, maitres des requêtes et auditeurs, qui sont appelés, pendant les vacances, c'est-à-dire en septembre et octobre, à délibérer sur les affaires administratives soumises à l'examen du conseil d'Etat, et qui doivent, en raison de leur urgence, recevoir une solution immédiate.

— Le même jour, à une heure, a eu lieu la distribution des prix de l'Institut royal des Sourds-Muets, sous la présidence de M. L. de Jussieu, secrétaire général de la préfecture de la Seine.

— On fait en ce moment d'assez grands préparatifs au petit Trianon, qui fut le séjour favori de la reine Marie-Antoinette. Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants vont aller passer le reste de la belle saison dans cette charmante résidence.

— Hier, lundi, à neuf heures, en présence du maire du 11e arrondissement et de ses adjoints, de l'administrateur et des conservateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève, M. le ministre des travaux publics a posé la première pierre de la nouvelle bibliothèque, dont la construction est, comme on sait, dirigée par M. Labrouste. Dans cette pierre a été scellée une boîte renfermant des pièces d'or et des pièces d'argent au millésime de 1844, et surmontée d'une plaque où sont inscrits ces mots : « Sous le règne de Louis-Philippe Ier, M. Dumon a posé la première pierre de la bibliothèque Sainte-Geneviève, M. Henri Labrouste, architecte, 12 août 1844,

— Le duc de Nemours est arrivé vendredi soir à Lunéville, où se trouvent réunis trois régiments de dragons, un de lanciers et un détachement d'artillerie. Samedi matin, les deux brigades se sont rendues à une demi-lieue de la ville, dans la plaine de Moncelles, où, après avoir été passés en revue par S. A. R., les quatre régiments ont simulé un bivouac les chevaux ont été dessellés et mis au piquet, les hommes se sont réunis pour allumer des feux, faire la cuisine avec les marmites et les autres effets de campement ; puis on a sonné à cheval ; en quelques instants tout a été replié, remis en place ; des pelotons de dragons en tirailleurs se sont portés vers un petit bois occupé par un ennemi invisible qu'ils ont mis en fuite, sans beaucoup de peine.

Le soir, après un grand dîner, M. le duc de Nemours s'est rendu au spectacle où il a été fort applaudi ; une jeune fille est venue lui présenter un bouquet. Le dimanche, le prince a assisté à la messe, il s'y est fait accompagner par les officiers-généraux et par les colonels.

[illegible] dans laquelle il adressait ses suprêmes adieux à sa femme ainsi qu'aux habitants de Saint-Quentin.

— La *Gazette des Tribunaux* du 4 août, a rapporté les détails d'un assassinat commis à Pierrelaye, près Pontoise, le 28 juillet dernier, sur le sieur Chennevière. On sait que le nommé Caffin, âgé de soixante-dix-huit ans, et sa fille, âgée de cinquante ans, ayant été mis en état d'arrestation, Caffin père s'est pendu dans sa prison. Nous apprenons qu'un fils de Caffin, père de famille, établi à Cormeille en Parisis, où il jouissait de l'estime générale, vient de mettre fin à ses jours en se coupant la gorge. Ce malheureux homme a été, dit-on, porté à cet acte de désespoir par le chagrin que lui causait l'inculpation qui pesait sur son père et sur sa sœur, car il parait que lorsqu'il a commis cet attentat sur lui-même il ignorait encore le suicide de son père.

— On lit dans l'*Avenir National* de Limoges du 10 : Les journaux, en annonçant la mort de l'évêque de Léon, D. Joaquin Marca, ancien ministre d'état, ont publié aussi celle du général don Basilio Garcia et du curé Mérino. Si la mort des deux premiers est certaine, nous sommes en mesure d'annoncer que M. le curé Mérino se trouve plein de vie et en parfaite santé dans son exil à Alençon, département de l'Orne, d'où il a écrit une lettre très plaisante, en date du 4 courant, à un de ses amis, en résidence dans notre ville, pour démentir les bruits de sa mort.

— On lit dans le *Journal de Caen :*

« Hier matin le bruit s'était répandu à Caen que la ville de Pont-l'Evêque était depuis la veille au soir en proie à un incendie.

» Heureusement, ce bruit était exagéré, et il résulte des renseignements qui nous sont parvenus que le désastre consiste dans la construction de l'auberge du *Bras-d'Or*, des dépendances de cet établissement et de deux ou trois constructions voisines.

» Le feu a commencé mercredi vers neuf heures et demie du soir, et l'on n'est parvenu à s'en rendre maître qu'hier vers quatre heures et demie.

» Les pompes d'Honfleur, celles de Dozulé et de Lisieux se sont rendues sur les lieux. Celles de Caen même étaient sur le point de partir, lorsqu'on a su que le feu était arrêté. »

— L'incendie qui vient de dévorer presque en entier le bourg de Saint-James (Manche), a commencé, dit on, par le château. Dès lors elles ont été portées par le vent sur les couvertures du bourg, toutes en bois ; le feu s'est propagé avec une rapidité et une violence telles, qu'on n'a pu le maîtriser. Les populations des villages voisins, et Pontorson avec ses pompes, ont rivalisé d'efforts malheureusement inutiles. Plus de 150 maisons ont été la proie des flammes, et un grand nombre de familles se trouvent réduites à la plus profonde misère.

AVIS AUX MARINS. — L'île d'Ichaboë sur laquelle se trouvent des bancs considérables de guano, que la marine anglaise commence à exploiter, est située vers le 26e degré de lat. sud et 15e de longitude (système anglais). C'est par le sud qu'il faut l'aborder. On a placé un mât et une croix pour guider le navigateur; mais on ne les aperçoit qu'en faisant

[illegible] et d'inspirer par là le désir d'en connaître et d'en étudier sérieusement les moyens d'application, en un mot, ce qui constitue, à proprement parler, la *science sociale.*

Pour donner plus de publicité à nos ouvrages, nous avons jugé à propos de nous associer au Comptoir central de la librairie.

On sait que ce qui empêche généralement la librairie de prendre en France un plus large essor, c'est la difficulté de mettre les livres à la portée de l'acheteur. Dans l'impossibilité où se trouvent presque toutes les maisons de commerce de faire surveiller la vente chez les libraires de province et d'en obtenir des comptes réguliers, peu de ces maisons se décident à entrer dans la voie des dépôts, qui pourrait cependant être éminemment productive. Mais ce qu'une maison seule ne peut faire, trente l'exécutent facilement. Il suffit quelles s'associent pour la comptabilité et pour la surveillance communes. Tel est l'objet du Comptoir central. — Par le fait de notre accession au Comptoir, nous allons avoir 300 dépôts chez 300 libraires français et étrangers. Dès à présent, et quoique nos envois de livres ne soient pas faits encore, nous engageons nos amis à s'adresser de préférence au libraire-correspondant de leur ville quand ils voudront se procurer quelque ouvrage de la librairie sociétaire.

Mais le Comptoir n'est qu'un mécanisme de publicité, une occasion de plus pour multiplier les livres et les brochures. Aussi avons-nous conçu la pensée de publier une série de petits livres à bon marché, qui seraient ou extraits des principaux ouvrages de notre librairie, ou composés spécialement pour cet objet. Chacune de ces brochures ne fera qu'effleurer naturellement le sujet qu'elle traitera, mais nous pensons que son exiguïté même sera un avantage : en effet, une petite brochure ne rebute pas les lecteurs, comme le fait souvent la vue d'un gros volume ; et nous espérons qu'une fois engagés dans cette lecture, ils désireront en savoir davantage, et liront soit le livre même dont la brochure sera extraite, soit tout autre ouvrage de l'école.

Dès aujourd'hui nous publions sous ce titre : LE SEPT AVRIL ; *banquets commémoratifs de la naissance de Charles Fourier*, — une brochure de 76 pages in-18, avec couverture imprimée, au prix de 20 centimes. Nous y rapportons les discours et les toasts prononcés aux deux banquets tenus à Paris en 1843 et 1844 pour célébrer cet anniversaire.

Nous croyons utile de répandre cette petite brochure que nous avons fait tirer à un grand nombre d'exemplaires. Nos amis feront bien de l'acheter par douzaines, et de la faire vendre ou de la donner autour d'eux.

## Distribution des prix au concours général.

NOMS DES ÉLÈVES COURONNÉS.

On a remarqué, comme un fait qui ne s'était pas encore réalisé un

**substitutions.**

M. GOT. *Toute* au lieu de « toujours. »
*Que d'être* au lieu de « qu'être. »
M. PROVOST. ***Fripon*** au lieu de « pendard. »
***Force*** « facilité. »
***Retrouver*** « rejoindre. »
***Enlevée*** « ôtée. »
***Bagatelle*** « galanterie. »

(Cette dernière libéralité de M. Provost est impardonnable. Galanterie est une expression juste ; bagatelle, avec le sens moderne, manque de goût et de convenance.)

**soustraction.**

M. PROVOST. « Me. »

SCÈNE VII.

**Addition.**

M. GOT. *Mais...*

**substitution.**

M. RICHÉ, *Tâche*, au lieu de « je te conjure ».

ACTE II. — SCÈNE Ire.

**Substitutions.**

M. PROVOST. *Si bien* pour « de sorte ».
M. MICHEAU. Qu'est-ce donc *qu'il* s'est passé, au lieu de « qu'est-ce donc qui, etc. »

**Soustraction.**

M. PROVOST. « Vite, »

**Additions.**

M. PROVOST. *Ah !... ah ça !... ah ! ah ! je vous compliments. Vous avez fort bien morigéné votre fils.*

SCÈNE III.

**additions.**

M. MICHEAU. — *Oui..., oui...*

SCÈNE V.

**additions.**

M. GOT. — *Oui, monsieur, Je ne le boirai plus... Eh bien !... Ah !... monsieur...,*
M. LEROUX. — *Vous.*

**substitutions.**

M. LEROUX. — Molière dit : « Je veux en avoir la confession de ta propre bouche, et je vais te passer cette épée au travers du corps. » M. Leroux substitue la conjonction alternative *ou.*
Molière dit : « C'est toi qui as retenu ma montre? » M. Leroux, sans se douter apparemment qu'il altère l'idée, susbtitue : *C'était* toi qui *avais* retenu ma montre?
M. GOT. *Votre père en a menti*, au lieu de « n'a pas dit la vérité. » (Changement d'une inconvenance extrême.)

**omissions.**

M. LEROUX. « Infâme ! »
M. GOT. « Eh bien ! oui, Monsieur. »
M. LABA. « Je joins mes prières aux siennes. »

SCÈNE VII.

**additions.**

M. GOT. *Non, non... non, non... Ah !... mais... ah ! ah ! ah !...*
M. LEROUX. *Mais...*

**substitutions.**

M. LEROUX. *Songe*, au lieu de « pense. »
M. LABA. *Te*, au lieu de « se. »
M. GOT. *Ciel*, au lieu de « Dieu. »

SCÈNE VIII.

**additions.**

M. GOT ; *Ah !... mon Dieu !... ah !... oui !... euh !... ah ! ah !... cingt pistoles : quatre-vingts... Monsieur... encore... vérifiez...*
M. PROVOST. *Ah !... toi ? Scapin... Scapin... de l'argent !... Ah ! eh bien !...*

**substitutions.**

M. GOT. *Rentré*, au lieu de « revenu ».
*Retourné*, pour « tourné ».
Ce qui *m'a* manqué à m'arriver, au lieu de « ce qui a manqué à m'arriver ».

**soustraction.**

M. GOT. « La. »

SCÈNE IX.

**additions.**

M. GOT. *Ne tremblez donc pas comme ça... monsieur... Eh bien !... il se tiendra sur ses gardes, assurément...*
M. PROVOST. *Ne l'agace pas..*
M. RICHÉ. *Par le sang.*

**substitution.**

M. GOT. *Quel* pour « qui. »

SCÈNE X.

**additions.**

M. GOT. *Non, non, non... C'est égal, vous m'avez fait de la peine... par la...*
M. PROVOST. *Les... Scapin, quel chemin a-t-il pris ?... Je vais m'en aller par là...*

SCÈNE XI.

**additions.**

M. GOT. *Oui..., Oh !... Eh !... De grâce, Monsieur, dépêchez... Ah !...*
M. MICHEAU. *Mais... Vite... Mais...*

**substitutions.**

M. GOT. — *Servi* au lieu de « donné » ..... *Prendre* en place de « recevoir. »

**soustractions.**

M. GOT. — « Se voyant éloigné du port... Pour cela... Que le temps presse... Il est vrai ; mais quoi ? on ne prévoyait pas les choses. De grâce, monsieur, dépêchez. » (L'acteur ayant déjà employé plus haut et de son cru ces derniers mots, a pensé, sans doute par esprit de justice, qu'il convenait de les retrancher à leur place.)
M. MICHEAU. — « Vite. » (M. Micheau a peut-être voulu, lui aussi, payer sa dette, et il s'est abstenu pour avoir déjà donné hors de propos. Mais voyez le malheur : Géronte, le vieil avare, pressé par les arguments de Scapin, s'est enfin résigné au sacrifice de son argent. Après avoir mis dix fois sa bourse dans la main du valet, comme pour la donner, il la remet dans sa propre poche et dit en s'en allant : « Va, va vite requérir mon fils. » Ne voit-on pas que cet empressement, cette rapidité du commandement sont un trait de perfection du style ? Il faut donc bien se garder d'effacer ici le mot « vite. »

SCÈNE XII.

M. GOT. — *Eh bien ! messieurs, ou allez-vous donc ? A côté et derrière. Place et honneur à la fourberie !*

**substitutions.**

M. LEROUX — *Puisque* au lieu de « si. »
Ajoutez que M. Leroux (2e acte, scène v) saute, par empressement, trois lignes de dialogue, et que M. Riché fait de la grande bataille de Sylvestre (scène IX), un bagout tout-à-fait inintelligible.

Résultat du concours :
1er Prix des nouveaux, M. Got.
2e Prix (vétérans), M. Provost.
Ont le plus approché des prix :
1° M. Leroux ;
2° MM. Laba, Micheau, Riché (*ex æquo*).

Tout cela est purement et simplement une profanation. Et qu'on ne dise pas que les mots ajoutés sont, pour la plupart, des interjections qui n'altèrent pas le dialogue. C'est par de telles surcharges que le style perd ses qualités de vivacité, de sobriété, qu'il s'alourdit et tombe dans le vulgaire, dans la charge. Est-ce que MM. les sociétaires de la Comédie Française, qui doivent savoir leur Molière par cœur, et que l'on dit gens de goût, ne souffrent pas cruellement, quand on leur sert ces mélanges déplorables ? Est-ce que leur mission, leur devoir, n'est pas de faire respecter les chefs-d'œuvre de la scène ? N'est-il pas dans les attributions du Commissaire royal de surveiller religieusement l'exécution des œuvres de nos poètes nationaux ? L'administration des beaux-arts songe-t-elle quelquefois, sait-elle que ces soins de pieuse conservation lui ont été remis par le pays ? Bon ! qu'allons nous demander ? M. Cave, absorbé dans sa spécialité de protecteur des beaux-arts parlementaires, et M. Buloz, accablé de ses revues, et tout à son culte pour M. Thiers, peuvent-ils avoir le loisir et le goût de s'occuper de ce pauvre Molière ? Mieux vaut donc faire appel à la bonne volonté de MM. les sociétaires, et supplier nos confrères les journalistes d'aiguillonner un peu le zèle des acteurs. Nous demandons, au nom du bon goût, au nom de la gloire du Théâtre-Français, que Molière soit respecté. Nous ne pouvons pas exiger que tous les artistes conçoivent et rendent avec vérité et grandeur les caractères créés par les poètes ; mais tous peuvent du moins dire fidèlement le texte. Le mal est grand, surtout lorsqu'un sociétaire, lorsqu'un homme influent, du premier mérite, en donne l'exemple. M. Provost, est un admirable Argante, mais nous n'avons pas, aujourd'hui, le cœur à le louer. Puisse cet avertissement être entendu, quelle que soit la modeste source d'où il parte ! puisse la Comédie Française remplir avec scrupule tous ses devoirs envers les poètes sublimes dont le culte lui est confié !

D. L.

Clerc (C.)

*Physique* (1re année.) — 1er prix : Herr (C.) — 2e, Huard (H.)

*Histoire naturelle.* — Prix : Lecourt (H.)

RHÉTORIQUE.

*Discours latin.* — 1er prix : vétérans (prix d'honneur) Glachant (C.) — 2e prix : vétéran, Leune (C.)— 1er prix : nouveaux, Lisle (L.-G.) — 2e prix nouveaux, Harant (C.)

*Discours français.* — 1er prix (nouv.) Delagneau (C.) — 2e, (id.) Thirion (C.)

*Vers latins.* — 1er prix (nouv.), Cahen (C.) — 2e prix (vétér.), Caro (S.) —1er prix (vétér.), Glachant (G.)— 2e (vétér.), Leune (C.) — 2e prix (nouv.), Lisle (L.-G.)

*Version latine.* — 1er prix (vétér.), Leune (C.) — 1er prix (nouv.), d'Herlen (H.) — 2e prix (nouv.) Poyard (B.)

*Version grecque.*— 1er prix (vétérans), Leune (C.)— 2e (idem), Cuvillier (L.-G.) — 1er prix (nouveaux), Guinard (R.) — 2e prix (idem), Olry de Labry (L. G.)

*Histoire.*— 1er prix (vétérans), Caro (S.)— 2e prix (idem), Delépine (L.G.) — 1er prix (nouveaux), Duval (Ferdinand) (C.) — 2e (idem), Triboulet (C.)

SECONDE.

*Thème latin.*— 1er prix, Pierrot (Alfred) (L. G.) — 2e, Destrelle de Laborie (C.)

*Version latine.*— 1er prix, Crepet (C.)— 2e, Pierrot (Alfred) (L. G.)

*Vers latins.* — 1er prix, Dottain (B.). — 2e, Journault (L.-G.).

*Version grecque.* — 1er prix, Clamageran (H.). — 2e, Chalmelle-Lacour (S.-L.).

— Ch. de Versailles nouv., 1200. — Id. d'Orléans, [illegible] — Id. Strasbourg, 1239.—Id. Grand'Combe nouv., 1145.—Lots d'Autriche, 460.—Banque belge, 665.—Rente id., 1831, 104.—Esp. 3 0/0, 32,3/4.—Holland. 2 1/2 0/0, 61,1/4. —Emprunt de don Miguel, 3,00.

A terme : Banque de France, fin courant, 3100. — Rente de Belgique, 1840, 104,7/8 104,3/4.—Rente de Naples, 99,00 98,90.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | Dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 121 30 | 121 40 | 121 25 | 121 30 | 121 20 |
| — fin cour. | 121 30 | 121 50 | 121 30 | 121 50 | 121 30 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 60 | 81 65 | 81 60 | 81 65 | 81 65 |
| — fin cour. | 81 60 | 81 65 | 81 60 | 81 60 | 81 60 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 113 » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 104 3/4 | 104 3/4 | B. » 1/4 |
| 4 0/0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | » » | » » | » » |
| O. de la V. | 1446 25 | 1447 50 | H. 2 50 | Esp. D. active | 30 1/2 | 30 » | B. » 1/2 |
| B. de Fr.. | » » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 35 | 99 » | H. » 65 |
| C.-L. 5000 | 5065 » | » » | » » | — Romain.. | 103 3/4 | » » | H. » 1/4 |
| — 1000 | 1100 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | H. 1 25 |
| hyp... | 767 50 | 768 75 | B. 1 25 | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | » » |
| C. Can.... | » » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

Le CONSTITUTIONNEL (10 fr. par trimestre pour Paris, 12 fr. pour les *départements*), a commencé le 25 juin dernier, la publication du JUIF ERRANT, par M. EUGENE SUE.

Les personnes qui s'abonneront à dater du 16 AOUT, recevront, sans frais, du 16 au 20 août, tous les chapitres du JUIF ERRANT parus en juin, juillet et août jusqu'au 15 inclus, DEUX VOLUMES moins 2 ou 3 feuilletons.

## Spectacles du 14 août.

7 h. » — OPÉRA. — Eucharis.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. —Diégarias. Etourdi.
7 h. » — OPERA-COMIQUE. — Quatre fils.
6 h. » — VAUDEVILLE. — Satan. Le Moyen. Une Dame.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. —Bédouines. Bal Mabille. La Neige. Mme Gibou.
6 h. » — GYMNASE. —Roman. Clermont. Surprises. 1er Chapitre.
6 h. » — PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Richelieu. Rosière.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. —Don César.
6 h. » — AMBIGU. —Miracle des Roses.
7 h. » — GAITÉ. —Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » — COMTE. —Maître Corbeau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

STRASBOURG, 12 août. — La société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin décernera, dans sa séance du 2 décembre 1844, les primes suivantes :

1° 300 fr. à l'espèce bovine (pour taureaux de belle race, soit introduits, soit élevés dans le pays) ;

2° 200 fr. pour la culture des fourrages (en prairies artificielles ou naturelles les plus étendues, eu égard à l'importance de l'exploitation générale;

3° 100 fr. pour irrigations;

4° 400 fr. à l'exploitation la mieux dirigée, entretenant le mieux la plus forte proportion du meilleur bétail.

Les demandes et les pièces justificatives devront être déposées ou envoyées franches de port, avant le 1er novembre 1844, au secrétariat général de la Société, rue Brulée, 29, à l'adresse du docteur Marchal fils.

QUIMPER, 11 août. — Les courses de Quimper qui auront lieu le 16 et le 17 août, seront l'objet d'une solennité toute bretonne; elles auront lieu sur l'hippodrome de Cazon.

On mande de cette ville que la moisson est commencée dans tout le Finistère, et s'achève dans plusieurs endroits. On est généralement satisfait des produits, dont les résultats sont beaucoup meilleurs qu'on ne l'avait espéré. Les pluies n'ont causé qu'un faible préjudice; mais cette semaine elles ont contrarié les travaux. Le froment et le sarrazin se soutiennent sans variation sur nos marchés; l'avoine a diminué; le seigle et l'orge sont en hausse, mais la culture de l'orge n'a lieu que dans le voisinage des côtes, et la moisson n'en est pas terminée. Les fourrages sont peu abondants et bien demandés.

LYON, 10 août. — Au marché de la Guillotière les arrivages en blés nouveaux n'ont pas été aussi importants qu'on l'espérait, quoique le battage ait été favorisé depuis deux semaines par un bien beau temps. Il paraît que le prix auquel le commerce veut acheter ne convient pas aux cultivateurs, ce qui est sans doute la cause du peu d'arrivages qui ont rendu presque nuls les derniers marchés dont nous n'avons pas donné les cours par ces motifs.

Les blés de cette année laissent beaucoup à désirer, principalement ceux du rayon de Lyon, qui ne pèsent que 70 à 74 kilogrammes l'hectolitre. Les blés qui ont eu la préférence sont ceux de la Tour-du-Pin et des environs de Bourgoin, qui pèsent 77 à 80 kilogrammes l'hectolitre ; ils se sont vendus de 25,00 à 25,50 les 70 kilog.; les autres qualités de 23 à 24 fr.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| | 12 Août. | 13 Août. |
|---|---|---|
| Arrivages | 1190 q. 80 k. | 885 q. 23 k. |
| Ventes | 1192 30 | 485 26 |
| Restant | 19785 62 | 20185 65 |
| Cours moyen | 37,14 | 38,80 |
| Cours-taxe | 38,61 | 38,61 |
| Cote administrative. | | |
| Gr. | 3 q. 14 k. 50,30 à 51,00 | 01 q. 57 k. 40,75 à 00,00 |
| 1re | 50 24 38,20 à 38,85 | 21 98 38,20 à 38,85 |
| 2e | 117 73 35,65 à 31,55 | 00 00 00,00 à 00,00 |
| 3e | 17 94 28,65 à 30,00 | 19 71 31,85 à 00,00 |
| 4e | 7 85 25,50 à 00,06 | 01 57 22,95 à 00,00 |
| Al. | 761 45 33,75 à 34,90 | 314 00 33,10 à 00,00 |

Le *Moniteur* publie ce matin le tableau des quantités de céréales importées et exportées pendant les six premiers mois de 1844, et les quantités existant en entrepôt au 1er juillet. Il en résulte qu'il a été importé 943,109 quint. mét. de froment, 73,406 d'autres grains, et 3,871 de farines. Les exportations se sont élevées à 44,040 quint. mét. de froment, 36,700 d'autres grains et 35,229 de farines. Les quantités existantes dans les entrepôts sont en froment, de 145,928 quint. mét., en autres grains de 13,527 et en farines de 20,812.

### Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 12 août. — Froment 1re 20,00 à 21,00; 2e 18,67 à 19,34; 3e 17,31 à 18,00. — Méteil 14,00 à 16,00. — Seigle 9,00 à 10,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Sarrazin 7,00 à 8,00. Marché très fort.

DREUX, 12 août. — Froment 1re 21,00; 2e 19,75; 3e 18,87. — Méteil 15,87 à 18,00. — Seigle 11,34. — Sarrazin 12,00. — Avoine 6,80.

ORLÉANS, 10 août. — Froment 1re 21,00; 2e 19,44; 3e 16,00. — Méteil 10,00 à 18,50. — Seigle 10,00. — Orge 9,50. — Avoine 8,10 à 8,75.

ARRAS. 10 août. — Froment 1re 20,18; 2e 19,18. — Méteil 18,64. — Seigle 9,40. — Escourgeon 10,87. — Avoine 6,94.

STE-MENEHOULD, 10 août. — Froment nouveau 15,30. — Froment vieux 16,50. — Seigle 9,50. — Orge 9,94. — Avoine 5,88 à 5,39.

SURGÈRES, 10 août. — Froment 13,50 à 18,75. — Baillarge 9,50 à 9,75. — Avoine 6,00 à 6,25.

NIORT, 8 août. — Froment nouveau 1re 16,92; 2e 16,60; 3e 16,28. — Baillarge 7,62 à 8,93. — Avoine (le quintal) 15,00.

Les froments nouveaux commencent à arriver sur les divers marchés de la Vendée et y obtiennent la faveur que leur mérite leur qualité. A Bourbon, Challans et Saint-Gilles, ils ont été vendus 18,00 l'hect., à Fontenay 16,90, à Luçon 16,00 celui de la plaine et 17,00 celui du Bocage. Les froments de 1843 se sont vendus à Fontenay 15,60, et à Nantes 17,75. Les orges et les baillarges n'étant pas encore battus on ne saurait en fixer le cours.

SAUMUR, 10 août. — Froment nouveau 1re 17,00 ; 2e 16,00 à 16,40 ; 3e 15,20 à 15,40. — Seigle 10,00.—Sarrazin 10,00 à 10,40. — Maïs 9,40.—Orge 8,50 à 9,00. — Avoine 5,75 à 6,00.

Des achats en blés assez considérables et faciles ont eu lieu pour le haut de la Loire; mais aujourd'hui, soit que les besoins soient remplis, ou les ordres moins pressants, la demande a été moins active et quelques détenteurs se sont retirés du marché sans trouver placement.

On attend toujours des ordres pour les orges nouvelles qui s'enlèvent par petites parties pour le Haut-Poitou, ce qui maintient les prix élevés.

On opérait aujourd'hui difficilement au prix coté pour des quantités importantes.

### Sucres (2e avis.)

PARIS, 12 août. — La baisse a fait de nouveaux progrès. Des ventes importantes en sucre de nos Antilles, ont constaté le cours de 126,00 pour la bonne 4e. On n'a rien fait en indigène qui ne trouve pas preneur à 128,00, pour la bonne 4e ; on offre 126,00 pour marchés à livrer. Les sucres raffinés, quoique cotés aux mêmes prix que les semaines précédentes, sont plus faibles et d'un placement encore plus difficile.

LE HAVRE, 10 août. — *Sucres.* La résistance à la baisse que nos détenteurs avaient montrée la semaine dernière, n'a pas eu de durée. Dès lundi, quelques-uns avaient lâché la main et cédé la bonne quatrième à 2,00 de baisse sur les cours précédents. Aujourd'hui il y a 4,00 de baisse et la bonne 4e de nos Antilles est offerte à 146,00 sans trouver preneur. Notre stock s'est renforcé cette semaine d'environ 4,000 barriques Guadeloupe et Martinique.

LILLE, 10 août. — *Sucre indigène.* Belle 4e 130,00 à 134,00.—Bonne 4e 126,00 à 128,00. — Bon. ord. 4e 123,00 à 124,00. — Ord. 4e 120,00. — Basse 4e 110,00 à 116,00. — Commun 80,00 à 100,00.

### Graines oléifères et huiles (l'hec.)

ARRAS, 10 août.— *Graines.* Œillette 19,00 à 20,50. — Colza 16,50 à 21,50. — Lin 18,50 à 19,50.

*Huiles* d'œillette à clair 75,00 à 76,00; do bon goût ord. 72,50; do rousse 72,00; — de colza 69,00 à 70,00; — de lin 71,00.

*Tourteaux* 10,00 à 11,50 les 100 kil., selon la sorte et la qualité.

CAMBRAI, 10 août. — *Graines.* Colza nouveau 1re 20,75 à 21,25; do 2e 19,00 à 20,00. — Œillette 1re 19,00 à 19,50; 2e 18,00 à 18,50.

*Huiles* d'œillette à clair 78,00; do rousse 70,00 à 73,00; — de colza aux 91 kil. 68,00 à 69,00.

*Tourteaux* 9,50 à 11,00 les 100 kil.

LILLE, 12 août. — *Graines.* Colza 18,00 à 21,50. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 19,50 à 20,50.— Chanvre 11,00 à 13,00. — Caméline 17,00 à 19,00.

*Huiles* de colza épurée pour éclairage 75,00; do ord. 69,00; d'œillette. bon goût 75,00; do rousse 72,00; de chanvre 75,00; — de caméline 71,00; — de lin 69,00.

*Tourteaux* 10,00 à 17,00 les 100 kil., selon l'espèce et le mérite.

MARSEILLE, 9 août. — *Graines oléifères.* Les graines de lin en mauvaise position 26,00. — Sésame 48,00 offerte sans preneurs.

*Huiles à fabrique.* Les huiles à fabrique sont bien calmes.

*Huiles comestibles :*

Les millerolle 71,00 disponibles. Naples, Levant, Espagne.
71,00 pour septembre.
72,00 3 derniers mois 1844.
72,50 3 premiers mois 1845.

*Huile de sésame.* Nous n'avons pas eu de variation cette semaine, les disponibles sont restées à 91,92, à livrer 93,00 à 94,00.

*Huile de lin.* Nous avons un peu de faveur sur ce liquide, les disponibles tenus 70,47, à livrer 72,3[illegible].

*Tourteaux.* Sésame disponible 14,00. — Lin 13,50. — Ravison 12,50. — Arrachide 12,00. A livrer les prix sont les mêmes.

*Ressences.* Nos cours n'ont rien de changé depuis la précédente revue. Les prix sont bien soutenus à 69,00 pour les qualités premières à 67,00 pour les secondaires par 64 litres.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer du 13 août.* — Foin 1re 46,00 à 49,00; 2e 44,00 à 45,00.—Luzerne 40,00. — Paille de froment 1re 22,00 à 23,00; 2e 20,00 à 21,00.

*Marché St-Antoine du 13 août.* — Foin 1re 43,00 à 44,00; 2e 40,00 à 42,00; 3e 36,00 à 38,00. — Sainfoin 42,00. — Luzerne 42,00 à 44,00. — Trèfle 26,00 à 30,00.— Paille de froment 1re 26,00; 2e 22,00; 3e 19,00. — Paille de seigle 1re 30,00; 2e 26,00; 3e 23,00.— Paille d'avoine 36,00.

MONTLHÉRY, 12 août.—Foin 29,00 à 31,00. Luzerne 28,00 à 30,00. — Paille de froment 18,00 à 20,00. — Paille de seigle 20,00 à 35,00.

BEAUGENCY, 10 août.—Foin 29,25 à 29,50. — Paille de froment 19,50 à 20,00. — Paille d'avoine et paille de seigle 24,50 à 25,00.

TOULOUSE, 9 août. — Foin 25,00 à 27,00. — Luzerne 15,00 à 17,00. — Sainfoin 20,00 à 22,00.— Trèfle 17,00 à 20,00. — Paille de seigle 14,00 à 15,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 12 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 950 | 875 | 65 | 1 18 | 1 08 | » 98 |
| Vaches.... | 249 | 248 | 1 | 1 10 | 1 96 | » [illegible] |
| Veaux..... | 439 | 427 | 12 | 1 32 | 1 14 | » [illegible] |
| Moutons.. | 11115 | 10047 | 1068 | 1 46 | 1 22 | 1 [illegible] |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 13 août.* — Sur 198 porcs on en a vendu 157 1,12-1,10-1,08.

LA CHAPELLE, *marché du 13 août.* — [illegible] taureaux, tous vendus 0,86.— 82 vaches grasses, dont 44 vendues 1,08-0,96-0,84. — 101 veaux, tous vendus 1,40-1,30-1,20. — Sur 93 vaches laitières, 63 ont été placées depuis 200,00 jusqu'à 420,00.

NIORT, 12 août. — Dans la Vendée les bestiaux continuent à se vendre facilement et à des prix élevés; la foire d'Aizenay de lundi dernier a été excellente.

EN VENTE AUJOURD'HUI

A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10,

Et chez tous les correspondants

Du Comptoir central de la librairie,

LE SEPT AVRIL,

BANQUETS COMMÉMORATIFS DE LA NAISSANCE

DE CH. FOURIER.

ANNÉES 1843 ET 1844.

BROCHURE IN-18.

Prix : 20 centimes.

Le Catalogue raisonné de la Librairie sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

RUE DE SEINE, 10.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur Ch. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de [illegible] département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

EXAMEN ET DÉFENSE

DU

SYSTÈME DE FOURIER,

Par AMÉDÉE PAGET, Docteur en médecine, et EUGÈNE CARTIER.

Un vol. in-8°. — Prix : 3 fr.

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.

II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

...questions de personnes sont capitales en Orient. On sait que l'Egypte moderne, c'est Méhémet-Ali. Si l'homme se retire ou meurt, que devient le système? Le traité de 1840 a bien pu transmettre le pouvoir héréditairement, mais a-t-il pu transmettre la capacité et le génie? A-t-il pu transmettre ce coup d'œil d'aigle, cette puissance de commandement, ce talent de connaître les hommes et de les diriger, ce tact, cette habileté, cette grandeur de vues, qui ont fait la force de Méhémet-Ali?

La retraite spontanée de Méhémet-Ali ne peut être attribuée qu'à un coup de tête, ou à un profond calcul. Il est possible cependant que ces deux causes aient concouru à produire le résultat.

Forcé de pratiquer vis-à-vis du gouvernement anglais ce fameux proverbe turc : « Baise la main que tu ne peux couper, » le vieux pacha aura fini par éprouver un de ces dégoûts profonds qui bouleversent l'âme et inspirent les résolutions extrêmes. Etouffé dans cette atmosphère diplomatique, Méhémet-Ali aura senti le besoin de vivre d'une vie de vérité et de calme religieux. D'ailleurs, la religion et la politique, n'est-ce pas la même chose en Orient? Se faire marabout, se retirer à la Mecque, n'est-ce pas donner un nouveau jeu à ce ressort de l'ambition et de la personnalité si douloureusement plié sous la pression de cette main qu'on ne peut couper? De marabout, ne saurait-on redevenir pacha? Voyez Abd-el-Kader! Il n'y a donc aucun rapprochement à établir entre l'acte de Méhémet-Ali et celui de Charles-Quint.

Mais en même temps qu'il satisfait ainsi à un besoin impérieux de personnalité et de célébrité, Méhémet-Ali, n'oubliant pas l'intérêt de sa dynastie et la continuation de son œuvre, se met en position d'assister lui-même à l'exécution de la clause de l'hérédité du traité de 1840; il meurt pour ressusciter au besoin, et faire rentrer dans le devoir la révolte égyptienne, si elle osait éclater. La Mecque n'est pas tellement éloignée du Caire que le vieux pacha ne reste maître d'observer les événements et de les diriger encore.

Ce n'est donc point une abdication absolue; il faut que l'Europe le sache bien! Depuis quatre ans, Méhémet-Ali est obsédé par les exigences de l'Angleterre, qui seule a profité de la coalition de 1840. La Russie est mécontente; elle sent qu'elle a été jouée. L'abaissement de Méhémet-Ali a détruit l'influence de la Russie à Constantinople. Quand Méhémet-Ali était puissant, quand Ibrahim-Pacha était vainqueur à Koniah où à Nézib, la Russie était maîtresse absolue dans le divan; car elle était la protectrice nécessaire de l'empire menacé. Aujourd'hui, c'est l'Angleterre qui est prépondérante à Constantinople; c'est elle qui courbe aussi à son gré la vo... même le passage commercial et même militaire. Est-ce là ce qu'ont voulu la Russie, l'Autriche et la Prusse? Non, certes. Tout est donc remis en question; et Méhémet-Ali, voyant venir de nouveau le conflit qui l'a broyé, ne se sentant pas d'ailleurs assez fort ou assez intelligent pour concilier les intérêts en lutte, se retire à la Mecque et devient spectateur de ce drame qui a pris des proportions colossales.

En effet, le problème d'Orient s'étend aujourd'hui sur toute la côte africaine, jusqu'au détroit de Gibraltar. Le problème d'Orient est à la fois en Egypte, à Tunis, à Alger, au Maroc. A Tanger, il s'agit de l'entrée de la Méditerranée, sans laquelle la route de l'Inde par l'Egypte serait inutile pour l'Angleterre et les autres Etats maritimes de l'Océan. Aux deux extrémités du continent africain, la même question se présente : Y aura-t-il monopole en faveur d'une seule puissance, ou association et égalité de droits entre tous les Etats Européens? L'incertitude d'une solution pacifique stimule l'intérêt de chaque nation et fait affluer, à l'heure qu'il est, dans la Méditerranée, un grand concours de toutes les marines militaires de l'Europe.

A côté de ce congrès maritime, un congrès diplomatique ne serait-il pas nécessaire? Et le moment n'est-il pas venu de donner au problème d'Orient, non plus une solution négative et partielle comme celle de 1840, mais une solution positive et générale qui assure la paix du monde et permette à Méhémet-Ali de mourir tranquille à la Mecque?

---

## Colonie agricole à Chartres

**POUR LES ENFANTS TROUVÉS, ABANDONNÉS, OU ORPHELINS.**

Nous recevons à l'instant, et nous nous empressons de publier la lettre d'un de nos amis de Chartres, qui annonce la fondation, dans cette ville, d'un de ces établissements de bienfaisance que nous voudrions voir s'élever dans toutes les préfectures et dans toutes les sous-préfectures de France. Depuis que M. Schutzenberger, maire de Strasbourg, a prouvé par l'expérience d'Ostwald tout le parti qu'une philanthropie éclairée pouvait tirer d'un terrain communal peu productif, et de quelques fonds votés par un conseil municipal désireux de venir efficacement en aide aux malheureux, on devrait voir se fonder partout des établissements du genre de celui que réalise en ce moment M. le préfet d'Eure-et-Loir. Qu'on entre enfin, et qu'on entre hardiment dans la voie de la *prévention*, et l'on verra combien, dans cette voie, les résultats sont plu... indigents. Ces aumônes seront-elles suffisantes?

A côté de ces mesures de répression que les nécessités d'une mauvaise organisation sociale peuvent seules excuser, on est heureux de pouvoir signaler une tentative pour *prévenir* le vagabondage en le combattant à sa source. Sur la proposition de M. de Jessaint, le conseil général a affecté, à la fondation d'une colonie agricole pour les enfants *trouvés, abandonnés ou orphelins*, la propriété départementale de l'ancienne abbaye de Bonneval (2).

M. le préfet vient d'adresser à ses administrés une circulaire pour recueillir des souscriptions qui permettent de réaliser cette œuvre de haute charité.

L'instruction la plus élémentaire, la lecture, l'écriture, le calcul, auxquels on joindrait la musique vocale, la culture pratique, l'habitude de l'ordre et du travail, une éducation morale et religieuse, tels seraient les bienfaits que rendrait la colonie à la génération des enfants pauvres maintenant livrée à l'abandon et à la tentation des mauvais exemples.

La nécessité de réparations aux bâtiments de l'abbaye a fait admettre comme *mesure transitoire*, et jusqu'à leur mise en état, l'éducation professionnelle des arts de la construction. Les places de professeurs seront données à de vieux ouvriers, invalides industriels, qui trouveront à la colonie une retraite honorable et utile.

Cette mesure, qui fait instruire les enfants par les patriarches de l'industrie, qui jette de la variété dans les travaux professionnels éveille l'éclosion des vocations diverses; cette mesure si propre à développer les forces intellectuelles et physiques de ceux auxquels on l'appliquerait est-elle réellement transitoire, ou n'est-elle ainsi présentée que pour ne pas heurter de front les préjugés actuels? Des sentiments de convenance, la crainte peut-être de froisser ces mêmes préjugés, doivent interdire la réponse à cette question.

Mais, quand bien même le hasard seul aurait introduit dans la nouvelle colonie cet élément de succès, il faudrait encore s'en réjouir, et espérer que les bons résultats de ce mode d'éducation le feraient admettre comme règle dans l'établissement.

Je ne doute pas que l'Ecole sociétaire n'appelle de ses vœux la réussite du généreux projet de M. le préfet d'Eure-et-Loir, et qu'elle ne croie de donner de la publicité à un exemple précieux à imiter.

Agréez, etc.

A. PETIT D'ORMOY.

Oui, notre ami a raison, l'Ecole sociétaire, qui comprend mieux que qui que ce soit, peut-être, la valeur pratique de pareils établissements, désire bien vivement les voir réussir. Nous partageons complètement l'opinion de l'auteur de la lettre; il serait bon que la mesure adoptée

---

(1) Le père de M. de Jessaint, qui administra toute sa vie le département de la Marne, mit une admirable persévérance à améliorer l'agriculture de la Champagne. C'est par son zèle éclairé que les plaines crayeuses de Châlons, Fère-Champenoise, etc., nues et désertes, se sont couvertes d'immenses plantations de pins sylvestres. Le nom de M. de Jessaint ne sortira jamais de la mémoire des cultivateurs champenois. (*Note de la rédaction.*)

(2) Outre les bâtiments, cette propriété se compose d'un enclos assez vaste, contenant des terres arables, des jardins, une prairie, un bois, un cours d'eau (le Loir) avec un moulin à eau.

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

# CAROLINE EN SICILE[1].

**Première partie.**

### XV.

**LE BRICK.**

Le désordre et l'agitation régnèrent quelque temps dans la bergerie.

— Parle donc, dit Pandigrana, à l'homme qui venait d'entrer si précipitamment et qui avait peine à reprendre son souffle tant il avait couru. Qu'y a-t-il?

— Voici ce que c'est. J'étais en faction au pont du Bélici; tout-à-coup, je vois approcher une grande troupe d'hommes à pied et à cheval. Les piétons, au nombre d'une centaine ont les mains garrottées derrière le dos et marchent sur deux rangs, attachés à une longue corde qui unit toute la chaîne. Sans chapeaux, sans souliers, en haillons, les pauvres diables font peine à voir : couverts de sueur et de poussière, exténués de fatigue, de faim, de soif, ils peuvent à peine se traîner; mais il faut marcher; leur escorte, composée de vingt carabiniers bien montés et armés jusqu'aux dents, les fait avancer bon gré mal gré à grands coup de plat de sabre.

— Ce sera, dit Francatripa, quelque bande de voleurs qui se sera laissé prendre dans la montagne et qu'on mène en prison.

— Ou une chaîne de forçats qu'on mène au bagne, dit Parafanti.

— Ou les prisonniers français de la Scaletta, dit Pandigrana, qu'on change de résidence.

— Vous n'y êtes pas, dit Spaccaforno, ce sont des recrues que l'on conduit au régiment. Ne vous disais-je pas à l'instant même qu'en Sicile on recrute de cette manière?

— Par san Bologaro! s'écria le féroce Parafanti avec une détonation de jurements et de blasphèmes, c'est une abomination; il faut les délivrer!

— Cela nous désennuiera, dit Francatripa.

— Et comme j'ai une carabine neuve, ajouta Parafanti, je ne serai pas fâché de l'étrenner sur les sbires. En avant, marche!

— Pourtant, objecta Pandigrana, revenu de son premier mouvement, prenons garde de nous mettre sur les bras une méchante affaire; ce n'est pas dans nos instructions.

— Au diable nos instructions! répondirent les autres en s'élançant hors de la bergerie. Qui nous aime nous suive!

Le circonspect Pandigrana lui-même se laissa entraîner. Malgré son respect affecté pour la discipline, il allait d'instinct, comme le tigre, partout où il y avait du sang à répandre.

Le coup fut bientôt monté. A la tête d'une cinquantaine d'hommes résolus, nos héros des montagnes allèrent s'embusquer dans un taillis épais, que devait traverser la chaîne de misère. L'engagement ne fut pas long; une décharge en fit l'affaire. Les vingt carabiniers tombèrent presque à la fois, et les recrues furent libres comme par un coup de baguette. Comme elles coupaient leurs liens en poussant des cris de joie :

— Vous êtes libres, leur dit Francatripa qui, à l'occasion, remplissait volontiers les fonctions d'orateur; mais quel usage comptez-vous faire de votre liberté? Voulez-vous partir? Voulez-vous rester? A votre choix, mes amis : on ne force personne. Ceux qui ont des goûts champêtres n'ont qu'à s'en retourner pastoralement à la charrue, sauf à être rempoignés demain par le capitaine recruteur. Et alors vous irez goûter le pain moisi de la caserne et la canne des instructeurs. Si le cœur vous en dit, partez, allez crever comme des ânes sous le havresac ou sous les verges; chacun est maître de prendre son plaisir où il le trouve. Mais avez-vous au contraire le cœur haut placé? préférez-vous à la dégradante servitude du travail la vie indépendante et les hasards des montagnes? Restez avec nous; vous n'aurez à craindre ici ni recruteur, ni instructeur, ni autres démons en *eur*. Pour dormir quelquefois à la belle étoile, on ne s'en porte que mieux; voyez-nous plutôt : le grand air fortifie la santé et prolonge l'existence. Décidez-vous.

— Mais sachez bien, continua Pandigrana, qu'une fois dans nos rangs, on ne plaisante pas avec la discipline.

— Ce qui n'empêche pas, ajouta Parafanti, d'abattre un sbire et un habit rouge comme ce lapin qui court là-bas.

Il joignit l'acte à la parole et cet argument en action fut décisif; déjà plus qu'ébranlées par la harangue de Francatripa et nonobstant le correctif de Pandigrana, les recrues s'enrôlèrent d'enthousiasme sous les bannières de leurs libérateurs. Il fut décidé qu'on en formerait une quatrième bande, dite le régiment insulaire dont on donna le commandement à leur compatriote Spaccaforno qui, depuis sa déconvenue de Calabre, ne commandait qu'à lui-même. On trouva sur les carabiniers presque assez d'armes et d'effets pour équiper tant bien que mal la nouvelle bande, de manière à ce que chacun en eût quelque lambeau. Quant aux chevaux, les chefs se les adjugèrent pour leur part du butin.

Cela fait, l'on enterra les morts dans toutes les règles de l'église, et l'aumônier de la troupe célébra en leur honneur l'office des trépassés. Après la messe mortuaire, Spaccaforno passa en revue son régiment improvisé et l'on reprit en bon ordre le chemin du quartier général, c'est-à-dire de la Marinella.

— Par le sang de saint Janvier! s'écria tout-à-coup un gros homme blond, qui arrivait en ce moment juché sur un cheval beaucoup trop grand pour lui, est-ce ainsi que vous remplissez vos instructions? On vous recommande la prudence et voilà comme vous la pratiquez! Voulez-vous donc, malheureux, que les habits rouges vous fassent danser la [illegible] telle au bout du canon.

— Signor Castroné, répondit Pandigrana, c'est précisément ce que je disais aux camarades avant votre arrivée. Je n'étais pas pour cette folle équipée, moi. La discipline avant tout. Je ne connais que cela.

— Ce qui ne t'a pas empêché de faire ta partie tout comme un autre, lui dit Francatripa.

— Et que même, ajouta Parafanti, je t'ai vu dépêcher, pour ta part, trois carabiniers qui n'ont pas demandé leur reste.

— Que voulez-vous, quand le vin est tiré il faut bien le boire.

— Le vin, dit Castroné, vous voulez dire le sang. Allez, vous n'êtes pas dignes du nom de Calabrais; on ne fera jamais rien de vous.

— Eh! de par tous les diables du Vésuve et de l'Etna, s'écria avec impatience le féroce Parafanti, que veut-on de nous à la fin, et pourquoi nous a-t-on fait venir ici?

— J'y viens bien, moi! Croyez vous que ce soit pour mon plaisir? Ce que fait Castroné, vous pouvez bien le faire aussi, j'imagine, et sans demander pourquoi. Si vous n'êtes pas content, vous n'avez qu'à retourner en Calabre, sauf à y être fusillés comme des chiens par les voltigeurs français. Par saint Janvier, c'est le sort que vous méritez tous.

— Ne nous fâchons pas, signor Castroné, dit Francatripa, toujours disposé à la conciliation; on a démoli quelques carabiniers, c'est vrai, mais est-ce après tout un si grand malheur? Il en restera toujours assez. Et puis, regardez-moi donc le régiment insulaire; cela de plus, ne vaut-il pas bien quelques carabiniers de moins? Franchement, vous ne vous attendiez pas à cette surprise-là. Vous comptiez sur trois régiments, vous en trouvez quatre, de quoi vous plaignez-vous?

Castroné ne put s'empêcher de sourire à la vue de l'étrange armée dont on lui donnait la surprise. Les plus favorisés portaient sur leurs haillons l'habit vert ou la culotte de peau des carabiniers; le reste s'était partagé tant bien que mal les autres parties de l'équipement : l'un était coiffé d'un casque à queue, l'autre chaussé d'une paire de bottes à l'écuyère; plusieurs avaient dû se contenter de l'épaulette et du ceinturon; celui-ci brandissait un sabre, celui-là une carabine; le plus grand nombre n'avait qu'un pistolet et le tout ensemble formait le spectacle le plus grotesque qu'eût jamais rêvé Callot ou Teniers. Le plus grotesque de tous était Spaccaforno, qui se prenait au sérieux et qui avait toute l'importance, tout l'aplomb d'un général à la tête de sa division. Monté sur le cheval qui lui était échu en partage et coiffé du casque de l'officier qu'il s'était approprié pour se donner l'air plus martial, il se pavanait dans son habit rouge, le seul qu'il y eût dans toute la troupe.

Malgré le ridicule de cet accoutrement bizarre, Castroné n'en comprit pas moins le parti qu'on pouvait tirer d'un pareil renfort. Vu la circonstance, cent hommes de plus ou de moins n'étaient pas à dédaigner.

— Enfants de la Sicile, dit-il aux recrues, avec l'inimitable gravité napolitaine, continuez comme vous avez commencé et vous vous immortaliserez. L'Europe vous contemple, et vos souverains légitimes que j'ai l'honneur de représenter ici sont contents de vous.

— A propos, demanda Pandigrana, quand sa majesté la reine Caroline viendra-t-elle donc passer en revue ses fidèles Calabrais?

— Quand ils se montreront dignes de cette faveur par leur subordination et leur bonne conduite. En attendant, c'est moi qui la remplace et je viens vous inspecter en son nom.

---

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet; 2, 3, 4, 5, 6, 11 et 12 août.

TIMBRE ROYAL

sa mise en liberté, il s'est formé une petite société dans le but de lui assurer une existence et de soigner son éducation. Lorsqu'un de ces messieurs s'est présenté chez elle pour lui annoncer cette bonne nouvelle, elle a dit : « Il fallait donc que mon père fût assassin pour qu'on s'occupât de ses enfants? » Et quand cet émissaire lui parlait de prendre soin de son éducation, elle répondit : « Monsieur, mon éducation est toute faite. Il n'y en a pas un parmi vous qui soit aussi capable que mon père de donner une bonne éducation à ses enfants. On lui a proposé de choisir un tuteur ; elle s'est prononcée pour le pasteur Vater, qu'elle a souvent entendu prêcher, et qui lui paraissait le seul prédicateur de Berlin qui eût le sens commun. Ce sont ses propres paroles.

M. Tschech a écrit ses mémoires, qui, selon son dire, sont en lieu de sûreté, et qui ne seront rendus publics qu'après sa mort.

Le roi vient de publier une proclamation, dans laquelle il remercie le peuple prussien des témoignages d'amour qu'il lui a donnés dans cette circonstance. A la cour, on regarde le salut du roi comme un miracle d'en haut. Les prédicateurs officiels disent hautement que si Dieu a bien voulu sauver le roi, c'est parce qu'il est bon chrétien. On prête la parole suivante au roi : « Dieu s'est montré clément envers moi ; aussi, je serai clément envers mon peuple en toute occasion. » Mais, dans sa proclamation, il y a une phrase qui préoccupe beaucoup les esprits. Le roi y dit qu'*il continuera de combattre le mal avec l'assurance de vaincre* (1). Reste à savoir ce que c'est que le mal aux yeux du roi.

Il nous semble que, dans une proclamation d'amour, comme la cour appelle ce document, ces paroles sont bien déplacées, et déjà on peut dire qu'elles ont neutralisé complètement le grand effet des phrases flatteuses que le roi vient d'adresser à son peuple.

Le plus grand de tous les maux pour le peuple est évidemment la misère. Est-ce là le mal que veut détruire le roi? Mais comment a-t-il l'assurance de la vaincre? Faut-il croire que le roi de Prusse se préoccupe aussi de l'organisation du travail?

---

Les nouvelles de la Grèce, transmises par les journaux allemands, vont jusqu'au 23 juillet. L'opposition a une grande majorité dans les élections. Celles de Grivas lui ont été favorables. Aussitôt que ce résultat fut connu à Athènes, le roi convoqua le conseil des ministres. Le résultat de la délibération fut que sa majesté appellerait M. Colletti à faire partie du cabinet actuel. « Sire, aurait-il répondu au roi, ce serait trahir votre majesté, trahir ma patrie et me trahir moi-même, que d'accepter cette tâche. » Le roi dit alors qu'il s'adresserait à Metaxas. M. Colletti se retira en conseillant à sa majesté de garder le ministère actuel jusqu'à l'ouverture

(1) Les journaux de Paris traduisent mal ce passage. Le roi n'a pas dit qu'il combattra le mal avec la *confiance* de vaincre, mais avec l'*assurance de vaincre*. — *Siegsgewissheit*.

registre exacts de ceux qui s'absentent. Les individus suspects sont jugés par défaut. Des primes récompensent ceux qui font la chasse aux réfugiés. Le nombre des détenus est considérable. De nouvelles sentences sont attendues ; il est toujours question de nouveaux débarquements, peut-être pour encourager les mécontents à de nouvelles levées de boucliers. Les gouvernements de Naples et de Rome agissent de concert. Ils ont fait des démarches auprès des Etats voisins pour en obtenir des lois d'extradition. Plusieurs ont refusé.

---

Depuis quelques jours la *Gazette d'Augsbourg* contient des correspondances datées de Paris, qui s'efforcent de prouver que M. d'Aubigny n'était pas dans son droit en éloignant M. Pritchard de Taïti, et que l'Angleterre fera bien d'insister pour obtenir une réparation éclatante.

---

Le dernier numéro des *Guêpes* contient un passage que nous nous empressons de reproduire :

Pendant les malheurs qui ont signalé la soirée du 29 juillet, la garde municipale a montré un zèle, une intelligence et un dévouement dignes des plus grands éloges.

Quelques gardes municipaux à cheval — envoyés dans la foule — prenaient sur leurs chevaux des femmes et des enfants qu'ils enlevaient à la foule.

M. le lieutenant-colonel de la garde municipale accouru sur les lieux de la scène, rassembla à grand'peine quelques gardes municipaux à pied, et lui-même mit pied à terre pour ne pas augmenter le désordre.

Ce qu'il voulait, ce qu'il fallait faire — quoique ce fût impossible, — c'était de relever les corps gisants à terre et de sauver ceux qui n'avaient pas encore été tout-à-fait écrasés sous les pieds.

Il fit croiser, — non pas les baïonnettes, — mais la crosse des fusils, — et les gardes entrant dans la foule comme un coin, ramassèrent un nombre considérable de victimes qui, sans cet acte d'intelligente vigueur eussent infailliblement péri.

A mesure qu'on relevait un corps, on le portait au poste qui est à l'entrée des Champs-Elysées.

Là, les gardes brisèrent les vitres du corps-de-garde pour donner de l'air aux blessés, et, sous la direction de quelques jeunes médecins, entre lesquels j'ai appris par un journal que se trouvait mon excellent ami Alphonse Lebatard, — ils se mirent à frictionner ceux qu'on leur apportait.

Mais ce que plusieurs témoins remarquèrent encore plus que leur activité et leur zèle, c'est l'extrême décence avec laquelle ils soignaient les femmes que leurs camarades remettaient entre leurs mains, — ce qu'on n'aurait osé attendre de soldats : pas un mot ne fut dit, pas un regard ne

Le *Morning-Chronicle* remarque dans les dépêches du gouvernement certaines phrases obscures relatives à des garanties à demander à la France pour l'accomplissement des conditions de paix. « Quoique la nature de ces garanties n'ait pas encore été stipulée, dit cette feuille, nous sommes informés que la France insiste pour qu'il lui soit permis (*allowed*) de prendre possession d'une des principales villes du Maroc, d'y établir une garnison, et de garder la ville aussi long-temps qu'Abd-el-Kader sera en liberté, soit dans le Maroc, soit ailleurs. Il y a encore d'autres conditions stipulées, telles que la punition des chefs de l'armée marocaine, le retrait des troupes marocaines de la frontière algérienne, etc., etc. ; mais celles-là sont tout-à-fait secondaires, et ne peuvent conduire à aucune difficulté. » Nous n'avons jamais caché notre opinion que la guerre avec le Maroc était une affaire soulevée par la France pour obtenir un pied à terre dans cet empire, et que toutes les autres raisons mises en avant pour proclamer la guerre n'étaient que de pures prétentions pour cacher le but réel. S'il est permis à la France de prendre possession d'un des ports du Maroc et d'y placer une garnison, elle aura obtenu un beau résultat, et cela ne sera pas mal pour une première campagne. De nombreuses occasions se présenteront pour étendre son établissement, et ces occasions, sans aucun doute, ne seront point négligées. Dire que l'occupation, si elle est accordée, ne sera que temporaire, c'est dire une absurdité, et montrer une complète ignorance de l'état du pays. S'il est permis à la France d'occuper une ville du Maroc jusqu'à ce que l'empereur atteigne Abd-el-Kader, cela reviendra à dire que les Français posséderont la ville tant qu'Abd-el-Kader vivra, car il y a très peu de probabilités que l'empereur l'atteigne jamais. Abd-el-Kader a tenu en échec, pendant près de dix ans, la puissance de la France, et il n'est pas croyable que l'empereur réussisse à le vaincre. Si l'empereur, comme allié de la France, déclare maintenant la guerre à Abd-el-Kader, de nouvelles occasions s'offriront bientôt à l'intervention française, et ce seront autant de pas faits vers la domination française dans le Maroc.

---

**SUISSE.**

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Lausanne, août 1844.

Le peuple suisse ému pendant quelques jours des événements du Valais est rentré dans son assiette. La diète elle-même après avoir ramené le calme dans ses débats, poursuit de nouveau le cours de ses votes, ou plutôt de ses avortements, et elle a passé, sans trop d'efforts, de la guerre civile à un règlement sur l'uniforme des milices et de ce règlement à la question des Heimathlosen. Ainsi tout se tranquillise ; tout sera bientôt oublié. Cependant, de ces événements il restera autre chose qu'une page d'histoire, il restera tout le fruit amer d'une révolution rétrograde et d'une victoire remportée par le parti ultramontain.

Pour apprécier la portée de ces faits accomplis, il est urgent de se faire une idée quelque peu exacte de *la Suisse au point de vue politique et religieux*.

A Bâle, à Neuchâtel, à Genève et dans le canton de Vaud, la classe du peuple, les familles, les hommes qui, il y a quelques années, arborèrent les uns ostensiblement, les autres d'une manière lente et presque clandestine, la bannière du *méthodisme*, ont formé peu à peu une espèce d'aristocratie

---

Sans descendre de cheval il se mit à parcourir le campement ; je dis campement car il régnait dans les dispositions prises par les trois chefs, surtout dans celles de Pandigrana, un certain ordre militaire. Chaque bande avait pris position dans un des temples dont les ruines la cachaient en partie et l'auraient, au besoin, protégée ; c'était une manière de camps retranchés. On avait dressé là des tentes, faites avec des manteaux quand la toile avait manqué. Quelques huttes de feuillage s'élevaient çà et là ; des hamacs pareils à ceux des sauvages se balançaient entre les tronçons de colonnes, et le feu des bivouacs dévorait les herbes et les broussailles. Ici on voyait de grands sacs remplis de pains, de jambons, de vivres de toute espèce ; là des barils de vin attendaient la canette qui ne se faisait pas attendre ; plus loin rôtissaient comme à la marinella, de gros quartiers de bœuf ou des moutons tout entiers. Du reste, la surveillance était sévère : indépendamment des postes avancés établis sur les deux fleuves, on montait la garde autour des temples, comme autour de la bergerie et des sentinelles étaient placées dans la plaine de distance en distance. On assigna au régiment insulaire un campement particulier à la lisière du bois situé entre les temples et le Bélici.

Castroné dans son inspection était accompagné des chefs, et même de Spaccaforno entré tout de suite en fonctions.

— Je suis satisfait de vos dispositions, leur dit-il, et j'en rendrai bon compte à sa majesté.

— N'oubliez pas de lui parler de moi, lui dit Pandigrana à voix basse ; vous savez que mon désir le plus vif est d'entrer dans la troupe de ligne, dussé-je n'y être d'abord que simple colonel.

— Le camarade n'est pas dégoûté, pensa Castroné ; mais il garda pour lui son observation, de peur de décourager un homme dont il avait besoin, et qui, au fond, ne manquait réellement pas d'un certain instinct militaire.

— Sa majesté te connaît, lui répondit-il ; je lui ai tant parlé de toi, qu'elle ne t'oubliera pas ; sois tranquille. Si tu n'obtiens pas un régiment d'infanterie, je veux ne pas m'appeler Castroné ; mais il faut le mériter.

— Pour l'obtenir, je suis prêt à tout.

— Comme tu te comporteras pendant l'action, on se comportera après avec toi.

— Par san Bologaro ! demanda le défiant Parafanti, que complotez-donc là?

— Eh ! ne vois-tu donc pas, répondit Francatripa, que Pandigrana demande au signor Castroné la croix de Saint-Janvier et la clef de chambellan.

— A propos, continua Parafanti, il y a long-temps que nous n'avons pas vu la couleur des ducats royaux.

— Savez-vous bien, signor Castroné, ajouta Francatripa, qu'il ne faudrait pas que l'éclipse durât trop long-temps. L'argent est comme le soleil, c'est lui qui mûrit et fait éclore les bonnes intentions.

— J'ai ici de quoi battre monnaie, répondit Castroné, en faisant briller à leurs yeux le collier de la reine ; je ne vous demande que le temps d'aller à Messine pour convertir ceci en belles onces neuves.

A la vue du précieux joyau, les yeux des bandits s'allumèrent comme ceux de l'hyène à la vue d'une proie.

— Donnez, donnez, s'écrièrent-ils tous à-la-fois, donnez toujours ; nous prendrons bien cela pour argent comptant, ne fût-ce que pour vous épargner la peine d'aller à Messine.

— La peine n'est pas grande, répliqua Castroné, en rempochant prudemment son trésor. Pour attendre quelques jours de plus, vous n'en mourrez pas. Vous voyez qu'il y a de quoi ; c'est tout ce qu'il vous faut.

— Il est bon là, le signor Castroné, comme si l'on mangeait par les yeux !

En ce moment le soleil descendait majestueusement dans les flots africains, et les temples, les bois, les montagnes, la nature toute entière étaient enveloppés dans la pourpre et l'or du couchant. Un coup de canon retentit bien loin en mer ; le bâtiment d'où partait ce poétique salut du soir était en vue depuis quelque temps, et Castroné ne le perdait pas des yeux ; il avait reconnu son brick. L'instant d'après il vit poindre à l'extrémité du cap Sorello un second bâtiment, et coupa court aussitôt à sa conversation avec les Calabrais.

— On m'attend, dit-il, à la Tour-des-Forts, il faut que je m'y rende immédiatement.

— Quand vous reverra-t-on ?

— Bientôt, bientôt ; le temps seulement d'aller à Messine et d'en revenir avec les ducats.

— Nous ne tenons pas à la monnaie ; les onces feraient tout aussi bien notre affaire.

— Ah çà ! prenez garde que ces voleurs de Siciliens ne vous dévalisent en route ; vous valez votre pesant d'or.

Quelques instants après Castroné mettait pied à terre à la porte de la Tour.

— Eh bien ! caporal, dit-il au chef du poste en montant sur la plateforme ; voilà une belle soirée. Prêtez-moi donc un peu votre lunette, que je voie ce que c'est que ce bâtiment qui tout-à-l'heure a tiré le canon.

— C'est un brick qui nous favorise de sa présence depuis bien longtemps ; on ne voit que lui, et même, à vous dire vrai, il m'est quelque peu suspect.

— Et cet autre qui vient de doubler le cap Sorello, savez-vous ce que c'est ?

— Je m'en doute ; à la direction qu'il prend je gagerais une once contre un tarin que c'est le navire anglais qui chargeait ces jours derniers à Marsalla pour Malte. Pour celui-là il est plus lourd qu'il en a l'air ; s'il ne vaut pas cent mille ducats il n'en vaut pas dix. Regardez donc signor Castroné, ne dirait-on pas que le brick va l'accoster ?

Castroné braqua sa lunette sans répondre, mais l'obscurité ne lui permit bientôt plus de distinguer les deux bâtiments, et peu à peu, la mer, le ciel, la plaine et les montagnes, tout se confondit, tout se perdit dans les crêpes de la nuit. Quelques étoiles brillaient au firmament ; quelques feux brillaient dans les temples.

Tout-à-coup une clarté vive sillonna l'horizon comme un éclair ; un coup de canon la suivit de près, puis un second, puis un troisième.

— Bon ! pensa Castroné, voilà la chanson qui commence. *Alter ego*, mon ami, tenez-vous bien et battez monnaie pour la reine.

La canonnade ne dura pas longtemps et n'était partie évidemment que d'un seul côté. Tout rentra dans le silence et dans l'ombre. Réduit aux conjectures, Castroné serait resté là toute la nuit qu'il n'en aurait pas appris davantage.

— Ma foi ! se dit-il, advienne que pourra ! Le plus sûr est de m'éloigner ; qui sait de quelle manière peuvent tourner les choses ? Monté comme je le suis, je puis être rendu à Messine demain dans la nuit, et, quoi qu'il arrive, je me constitue là un fameux alibi.

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

---

## Mœurs du Maroc.

Méquinez a aussi sa chronique scandaleuse ; ce qu'on racontait dans cette ville en 1846, à l'époque où un officier général y remplit une mission au nom du gouvernement français, prouve que le sultan Abd-el-Rhaman a des scrupules qu'on ne s'attendait pas à rencontrer chez un despote marocain. Une cantinière du 63e régiment, prise par les Bédouins, à la première expédition de Mascara, lui avait été envoyée en présent par Abd-el-Kader, avec cinq soldats. Ceux-ci moururent de misère ; mais la vivandière fut installée au harem. A son arrivée à Méquinez, M. le général comte Delarue la réclama. Cette demande ayant été admise sans difficulté, on lui amena une grosse gaillarde très marquée de taches de rousseur. Ce tatouage naturel et cette santé joufflue avaient impressionné vivement l'empereur qui s'éprit beaucoup d'elle ; mais il voulut avant tout qu'elle changeât de religion. Pour devenir sultane favorite, la cantinière ne consentit point à se sacrifier à Mahomet ; elle tint bon, et de son côté Abd-el-Rhaman trouva dans ses scrupules et dans le Coran la force de vaincre ses désirs et de respecter la vivandière du 63e.

Quand on demanda à la nouvelle Zaïre si elle avait été bien traitée dans le harem : — Pas mal, répondit-elle, mais les cancres m'en ont laissé sortir avec un chiffon pour cadeau ! Elle tira de sa poche, en effet, une écharpe grossièrement brodée et complètement passée.

Le prédécesseur du sultan actuel était tout à la fois moins scrupuleux et plus munificent. Pour une seule visite que la femme d'un fonctionnaire européen, qui était fort belle, lui fit au harem, il accorda au mari un privilége de 80,000 fr. On racontait, à cette occasion, que les négresses du harem n'ayant pu la délacer, n'avaient point trouvé d'autre moyen que de couper les lacets, les agrafes et les cordons de ses ajustements, de sorte que la jolie Parisienne dût avouer, en sortant, un complet désordre de toilette. Mais pour la dédommager de cette maladresse, on avait passé à son cou un magnifique collier de perles, et dans ses mains le privilége de 80,000 fr. dont profita si bien son époux. (*Presse.*)

---

— On trouve à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, la brochure ayant pour titre *De la Politique nouvelle* (2e édition), par M. V. Considerant.

Ce petit écrit contient une étude sur le journalisme et sur les conditions qui ont fait le succès ou amené la chute des divers organes de la presse. Il expose, en outre les principes d'une politique nouvelle, à la fois progressive et conservatrice, qui répond aux besoins actuels du pays, mais qui n'avait point encore un organe spécial. La *Démocratie pacifique* est venue bientôt après la publication de cette brochure remplir le programme qui y est exposé.

ple, que Fribourg, le boulevart des jésuites, est enclavé entre Vaud et Berne, pays démocratiques et protestants où généralement la liberté de la pensée et du culte est mise en honneur. C'est ainsi que Neuchâtel, Etat scrupuleusement calviniste, limité par ces derniers et par la France, sympathise en toute affaire politique avec les ultramontains. C'est ainsi que le Valais, resserré aussi entre Vaud et Berne, vient de passer sous le joug des prêtres, tandis que le Fribourg, son voisin oriental, catholique comme lui, marche dans la voie libérale. On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer toutes ces bigarrures qui, souvent, vont jusqu'à partager un canton en vallées de différents partis.

Mais de cette extrême diversité, de ces sources d'opposition, de ces éléments de lutte, ne vous hâtez pas de conclure que la Suisse manque d'un lien commun, manque d'homogénéité. Les divisions ne pénètrent pas dans le centre des masses, et le peuple suisse, autant qu'aucun autre, a la conscience de son état de peuple ; il en est tellement pénétré que tout autre point de vue s'efface devant celui-là.

On se tromperait, si l'on ne voulait juger les sentiments nationaux que d'après les passions qui dominent quelquefois dans les vingt-deux gouvernements. Le peuple suisse, lui, porte gravées dans son cœur, en caractères indélébiles, ces trois formules : *Indépendance de la patrie. — Liberté du citoyen. — Egalité devant la loi.* — Et quand une fraction de lui-même succombe pour un temps aux suggestions des prêtres ou d'une caste habile, cette fraction croit agir encore sous l'empire de ces sublimes principes. C'est même ce que croyaient ces pauvres Haut-Valaisans à qui on avait dit que la religion et la liberté des citoyens étaient compromises. Une révolution en Suisse s'accomplit ordinairement avec une modération qu'on peut à peine supposer, et si celle du Valais a été sanglante, c'est que des hommes de parti, et nous le disons avec regret, des prêtres, l'avaient préparée et y présidaient.

Les considérations qui précèdent, vous mettent en état de comprendre et les élans du peuple suisse, dans un moment solennel, et les oscillations de la politique fédérale, et les changements subits dans les tendances des cantons, surtout si vous réfléchissez à l'imperfection du pacte et à l'état d'antagonisme des trois directoires, Zurich, Berne et Lucerne.

Maintenant, quels vont être les résultats de la réaction du Valais ?

*Pour la confédération*, il peut s'ensuivre un déplacement dans la majorité de la Diète, parce qu'il y a des Etats flottant, et qu'un revirement de plusieurs grands conseils provient souvent de causes moins graves. Voilà un résultat possible. Un autre probable, c'est que les jésuites prenant de la consistance en Suisse, redoubleront leurs intrigues, et que la crise du Valais ne sera pas la dernière. Enfin, un résultat direct, c'est que la politique autrichienne trouve ouverte une porte de plus dans les conseils de la confédération, attendu que des hommes devenus tout-à-coup influents dans le Haut-Valais, ont de vives sympathies pour cette puissance.

*Pour le canton du Valais*, la réaction a déjà porté des fruits ; elle a créé des tribunaux extraordinaires ; elle a entraîné des décrets contre la presse et fait proscrire plusieurs journaux. Nous craignons qu'elle ne soit funeste pendant long-temps aux progrès de l'instruction publique et à la liberté de la pensée.

### ESPAGNE.

Des lettres de Madrid du 8 parlent de mésintelligences survenues dans le sein du conseil ; les ministres seraient divisés, à ce qu'on assure, relativement à la publication du décret pour la suspension de la vente des biens nationaux : MM. Mon et Pidal s'opposent à ce que la publication ait lieu immédiatement. M. Mayans, ministre de grâce et justice, se prononce fortement pour la publication immédiate. Tel a été le sujet des délibérations du conseil des ministres qui est resté longtemps assemblé. MM. Pidal et Mayans ont soutenu des opinions tout-à-fait différentes avec une certaine chaleur. Le comité des ministres devait se réunir le 8.

Le bruit répandu par le *Clamor publico* de l'arrestation de onze officiers du régiment de la Princesse, à la suite des dernières tentatives d'insurrection, est dénué de tout fondement.

Les juntes populaires basques, dissoutes par Espartero à l'issue du mouvement d'octobre 1841, se sont reconstituées à Guernica, suivant les anciens fueros, le 30 juillet dernier. Le discours d'ouverture a été prononcé par le corrégidor politique. L'enthousiasme était à son comble.

### TURQUIE.

La *Gazette universelle allemande* a reçu, en date de Constantinople, le 31 juillet, de nouveaux détails sur l'affaire de Mossul :

Le consul de France, M. Botta, M. de Sartiges et le pacha s'étaient rendus sur le lieu du tumulte, au moment où la populace turque démolissait les bâtiments en construction à côté du couvent des dominicains. La populace les repoussa à coups de pierres, et M. Botta, blessé, exigea du pacha qu'il commandât à ses soldats de faire feu sur le peuple. Le pacha s'y refusa en disant que l'emploi de la force exaspérerait la multitude. En conséquence les séditieux restèrent maîtres du terrain. M. de Bourqueney, après avoir reçu la nouvelle de cet évènement, s'est empressé d'exiger une réparation éclatante de Rifaat-Pacha. Le 19 a il y eu réunion du divan : plusieurs membres ont été d'avis que la demande faite par M. de Bourqueney, d'un firman qu'il enverrait lui-même à Mossul pour obtenir la réparation due, ne pouvait lui être accordée. — Là-dessus M. de Bourqueney a eu, avec Rifaat-Pacha, une nouvelle conférence et a insisté sur sa première demande. On ne sait pas encore quel parti le Porte-Ottomane a adopté.

Aux nouvelles précédemment reçues du Caucase, par la même feuilles, et concernant les défaites éprouvées par les Russes, il faut ajouter que les montagnards se sont emparés des défilés de Demir Kapon, en sorte que les communications entre la Géorgie et l'armée russe se trouvent interceptées. Dans la note que M. de Titoff a remise tout récemment à la Porte-Ottomane pour se plaindre de ce que le divan soutient directement ou indirectement les Circassiens, il est dit que le chef Ali-Bey Sauogla qui, sur la demande de la Russie avait été exilé à Bola, dans l'Asie-Mineure, a disparu subitement de cette ville. M. de Titoff se plaint aussi de ce qu'un autre chef, Safer-Bey, agent des Circassiens qui, il y a sept ans, a été exilé à Andrinople, sur la demande de M. de Boutenieff, entretient sans obstacle des relations suivies avec ses compatriotes.

M. de Titoff demande que la Porte-Ottomane adopte des mesures énergiques à cet égard, et lui déclare que dans le cas contraire la bonne intelligence entre les deux gouvernements pourrait être troublée.

Les Turcs sympathisent ouvertement avec les Circassiens, et ont reçu avec infiniment de plaisir la nouvelle des défaites que les Russes viennent d'éprouver.

## Grand meeting des partisans du commerce libre et des partisans des lois des céréales.

Lundi dernier, un grand meeting a eu lieu à Northampton. Une demande signée par 1,200 agriculteurs, manufacturiers et autres fut adressée quelques temps auparavant à MM. Cobden et Bright pour les inviter au

[...] duirait à la confiscation des biens de ceux qui sont faibles et sans protection, et amènerait la centralisation de toutes les opérations manufacturières dans les mains de ceux qui possèdent le plus de capitaux et de machines ; que, tandis que nous nous opposons au principe du commerce restrictif, nous pensons cependant que la question du commerce libre doit être résolue en son entier et non partiellement.

« Considérant que toute la question ne peut être discutée et décidée d'une manière définitive, juste et équitable, par aucun autre tribunal que par le tribunal que constituera le peuple entier ou ses représentants complètement, loyalement et librement élus.

« Et, attendu que cette représentation complète, loyale et libre, ne saurait être due à d'autres principes qu'à ceux contenus dans le document intitulé la Charte du Peuple, nous nous engageons, en dépit de toute opposition, à continuer notre lutte glorieuse, jusqu'à ce que la charte du peuple soit devenue la base de la constitution anglaise. »

Le président résume la séance, et la majorité paraît être en faveur de la résolution proposée par M. Cabden.

Après le départ des partisans du commerce libre, Feargus O'Connor continue de haranguer le meeting. (*Sun.*

### REVUE DES JOURNAUX.

L'abdication brusque et subite de Mehemet-Ali, son éloignement de l'Egypte et des affaires, annoncés hier au soir par le *Messager* et le *Moniteur parisien*, préoccupent aujourd'hui presque tous les organes de la presse.

— Le *Moniteur universel* seul ne reproduit pas ce matin ces nouvelles.

— Le *Journal des Débats* les reproduit sans y joindre la moindre réflexion. Il se réserve sans doute d'aller puiser, d'ici à demain, des renseignements authentiques aux bonnes sources

— La *Presse* ne hasardera aucune conjecture pour le moment. Elle pense que la présence d'Ibrahim à Alexandrie aura prévenu tout désordre et que la transmission du pouvoir aura pu s'accomplir immédiatement et régulièrement suivant l'ordre indiqué par le firman qui reconstitue l'hérédité du gouvernement de l'Egypte dans la famille de Mehemet-Ali. Son fils et son petit-fils étaient, ajoute-t-elle, attendus hier à Paris.

— Jamais, dit le *Journal de Paris*, nouvelle ne fut plus singulière et plus imprévue. De longues réflexions sont, en ce moment, impossibles. Il faut attendre qu'on ait appris les motifs de la détermination du pacha. On chercherait en vain à les deviner. On remarquera seulement, ajoute cette feuille, que, par une coïncidence qui augmente encore l'étrangeté du fait, un fils et un petit-fils de Mehemet-Ali viennent de toucher la terre de France, chargés par lui d'y recueillir de nouveaux éléments de civilisation. La retraite de Mehemet-Ali est de nature à influer puissamment sur les affaires d'Orient et même d'Europe. Son fils Ibrahim a montré sur les champs de bataille une bravoure et une capacité qui lui ont donné un grand prestige aux yeux des populations ; mais il est loin d'avoir révélé la hauteur de vues, la fermeté de desseins, le génie, en un mot, de son père.

— Il y a quatre ans, dit le *National*, cette nouvelle eût produit en Europe une sensation profonde. Aujourd'hui, parmi les sentiments qu'elle provoque, c'est la curiosité qui domine. Cette résolution s'explique suffisamment par la situation de l'Egypte. Ce n'est pas un gouvernement que Méhémet-Ali a constitué, ce n'est qu'une exploitation monstrueuse. Le pacha devenait trop vieux pour gérer sa colossale maison de commerce. Il laisse la suite de ses affaires à son fils. Mais les populations reconnaîtront-elles ce fils que l'opinion s'obstine à ne regarder que comme un fils adoptif ? Le sort de l'Egypte est de nouveau livré au hasard ; la question d'Orient recommence pour l'Europe.

## Faits divers.

Madame la princesse de Joinville est accouchée, cette nuit, à minuit et quinze minutes, d'une princesse, qui, d'après les ordres du roi, a reçu les noms de Françoise-Marie-Amélie, princesse d'Orléans.

Les témoins, désignés, étaient : M. Barthe, M. de Rosamel, M. le chevalier Araujo de Ribeiro, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur du Brésil, et M. le vicomte d'Itabayana, membre du conseil de S. M. l'empereur du Brésil.

Ce soir, à cinq heures, Mgr l'archevêque de Paris s'est rendu au palais de Neuilly pour administrer le baptême. (*Messager.*)

— Le *Moniteur Universel* publie ce matin la loi qui proroge celles des 21 avril 1832, 1er mai 1834 et 21 juillet 1839, relatives aux étrangers réfugiés ; la loi relative aux travaux projetés par l'Etat et la ville de Paris sur les terrains des Petits-Pères, et celle relative aux travaux de reconstruction de la cour royale de Montpellier.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les dimanche 11 et lundi 12 août, de 6,081 déposants, dont 718 nouveaux, la somme de 822,540 francs.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 770,000 francs.

— Dans quelques jours, il ne restera plus rien du grand palais de l'Industrie dans les Champs-Elysées. En ce moment, plus de deux cents ouvriers sont occupés à le démolir.

— On vient d'établir au Musée de Versailles une nouvelle galerie contenant des tableaux qui représentent les vues de toutes les résidences royales, Chambord, Fontainebleau, Saint-Germain, etc.

— Un incendie considérable s'est déclaré, l'avant-dernière nuit, vers minuit, dans la maison de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 54, occupée par M. Th. Jouet, négociant. Le feu a pris dans un magasin rempli de bois de teinture ; les gommes, les cafés, les indigos, etc., ont été embrasés et sont devenus la proie des flammes. Les pompiers, accourus dans les premiers moments avec plusieurs pompes, ont cherché et sont parvenus à préserver les bâtiments voisins ; mais ce n'est qu'après un long et pénible travail, vers cinq heures du matin, qu'ils ont pu se rendre maîtres du feu, et quand la presque totalité des marchandises a été consumée. Le dommage causé par cet incendie est considérable : on l'évalue de deux à trois cent mille francs. Les pompiers ont rivalisé, comme toujours, de zèle et de courage ; ils ont été parfaitement secondés par la troupe et par les habitants du quartier qui s'étaient empressés de se rendre sur le lieu du sinistre dès le premier moment, et dont le concours a puissamment contribué à empêcher les développements du feu.

— Les deux princes égyptiens qui viennent, dit-on, d'arriver à Paris parlent très bien le français.

— On nous annonce, dit le *Précurseur de l'Ouest*, que des troubles ont éclaté à Cholet. Il y aurait coalition de la part des ouvriers tisserands. Des troupes ont été dirigées de Saumur et de Fontevrault sur cette ville. On parle aussi du départ de M. le préfet de Maine-et-Loire.

— Georges Sand (Mme Dudevant) voulut créer un journal à La Châtre, mais ne pouvant trouver dans les trois départements de l'Indre, du Cher et de la Creuse, un imprimeur qui lui prêtât ses presses, elle fut obligée de s'adresser à un imprimeur d'Orléans. Une déclaration fut faite alors à la préfecture de cette ville, et le gérant prit son domicile à Orléans. M. le préfet contesta la sincérité de cette déclaration, déclara qu'il ne suffisait pas de la demeure du gérant, et que le siège social, la maison commerciale devaient être au lieu de la publication du journal. Le tribunal avait accueilli les prétentions du préfet ; la cour royale d'Orléans vient de confirmer aujourd'hui cette jurisprudence, malgré les efforts de Me Bethmont. (*Presse.*)

— On lit dans la *Province de Moulins* que le dimanche 28 juillet, à la fête de Sainte-Anne, à Montaignet, une jeune fille de vingt ans est tombée suffoquée en valsant. Tous les secours pour la rappeler à la vie ont été inutiles.

— L'affaire de M. de Bellefonds, ancien sous-préfet, se plaide en ce moment devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Le nommé Hébrard, co-prévenu du sieur de Bellefonds, l'a accusé d'avoir été l'indicateur des vols ou friponneries reprochés par la prévention, en reconnaissant qu'il avait été, lui, l'exécuteur. Hébrard a prétendu aussi que des relations ignobles avaient existé entre lui et le sieur de Bellefonds. Celui-ci a nié avec une grande énergie les assertions d'Hébrard, qu'il a qualifiées d'infames. Cette audience a produit une vive sensation peu favorable aux prévenus. Elle a été renvoyée au lendemain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

— Les commis du roulage de Lyon, afin de se prémunir contre les chômages résultant de cessation de commerce, de réduction dans le personnel des maisons de commission ou de toute autre cause, viennent de former une société de bienfaisance dans le but de procurer des emplois à ceux qui en manqueront, de les assister en cas de chômage et en cas de maladie.

— M. Sauzet, père de M. le président de la chambre des députés, vient de mourir à Lyon.

— Un riche négociant de Bâle, M. Paravicini, est mort ces jours derniers, après avoir légué à sa ville natale, pour des actes de bienfaisance, une somme de 216,000 francs. La majeure partie, 200,000 fr., est laissée aux jeunes artisans qui commencent, aux nouveaux mariés de la classe pauvre, aux vieux bourgeois des deux sexes, aux domestiques probes et aux condamnés libérés. Le donateur demande que les intérêts des 200,000 francs soient ajoutés au capital jusqu'à ce qu'il ait atteint 3 à 400,000 francs.

— Il n'est bruit à Berlin que de la faillite du joaillier de la cour, qui s'élève, suivant la *Gazette de Dusseldorf*, à plus de 200,000 écus. Le prince Albert de Prusse y est compromis pour des sommes considérables. Le docteur Smets, qui a prêché à Aix-la-Chapelle à l'occasion de l'attentat commis sur la personne du roi, a dit, entre autres choses, que ce crime devait être attribué à la funeste manie qu'ont les Allemands d'imiter les nations étrangères.

— La reine Isabelle a dû quitter Barcelonne le 12 ou le 13 ; de grands préparatifs ont été faits à Valence, où elle arrivera le 16 de ce mois ; c'est le 20 ou le 22 au plus tard qu'elle fera son entrée à Madrid.

— Le *Commerce* parle d'une lettre de Corfou, annonçant que le jeune duc de Cambridge a quitté son poste de lord-haut-commissaire des Iles Ioniennes, et qu'il a été remplacé dans sa charge par le général Seaton. Cette lettre prétend que le duc de Cambridge doit épouser la princesse Olga, fille de l'empereur de Russie.

## Distribution des prix dans les collèges royaux.

### COLLÈGE LOUIS-LE-GRAND.

Notre quartier latin est triste, les lauriers de Charlemagne vont l'empêcher de dormir. La rive gauche, habituée aux triomphes, a eu son Waterloo ; mais, du moins, la défaite n'est pas honteuse ; M. le proviseur de Louis-le-Grand le disait aujourd'hui : « Nous sommes contents de vos efforts, chers élèves, et vous aviez des droits à la victoire, si l'on peut parler de droits là où le sort a une si grande part. » Ces paroles de M. Pierrot contiennent toute une critique du mode actuel du concours. Il est évident que le concours devrait être *composé* et non *simple*, c'est-à-dire qu'on devrait trouver le moyen de juger les élèves sur les travaux de l'année en même temps que sur la composition finale. Il n'est pas rationnel d'accorder toute gloire aux hasards d'une seule épreuve. Nous avons compté à Louis-le-Grand six élèves distingués que des indispositions ont écartés du concours. Est-il juste de laisser ainsi sans récompense l'œuvre de toute l'année ?

Louis-le-Grand, du reste, si brillamment dépassé par Charlemagne, laisse encore bien loin derrière lui les autres collèges. Il a 16 prix ; le plus favorisé à sa suite, Henri IV, n'en a que 8. Voici les noms qui nous ont particulièrement frappé par le nombre de leur victoires.

Alaric Lisle (de Sainte-Barbe), Armand Beaussire, Houbigant (Instit. Démare), de Laubadère, de Lépine, Marcou, de Libe (Inst. Brion), Benoit (Ste-Barbe), Moncourt (Ste-Barbe), Lecœur. — Quérault, Journeau, Clerc (Ste-Barbe), de Joubégart, Cadet de Gassicourt (Ste-Barbe). — Béraut, Lamm (Ste-Barbe), de La Barre (Ste-Barbe), Veix (Inst. Brion), Dommartin ; — Durand-Claye (Ste-Barbe), Hello (Ste-Barbe), de Mongey, de Bray, Ferney (Inst. Savouré). — Guilbeau, Bélin (Ste-Barbe), Gilly, Penthe, Heudebert (Ste-Barbe), Duché.

Le discours, au collège Louis-le-Grand, a été prononcé par M. Despois, professeur de rhétorique. M. Despois, qui avait pris pour sujet les avantages de l'étude de la langue française, a fait un tableau très brillant de notre gloire littéraire. Il a montré la langue française devenant de plus en plus universelle, et adoptée par des écrivains éminents de presque tous

temps le collége St-Louis est dévolu aux sommités du parquet; nous n'avons pas oublié comment pendant les années orageuses 1832, 1833 et 1834, M. le procureur général Persil, mêlant dans ses souvenirs les c'asses, la cour d'assises, l'Université, les réquisitoires, montrait aux jeunes élèves l'émeute, agitant les quartiers populeux, les lauréats pris les armes à la main dans une barricade et la mère « humiliant son juste orgueil aux pieds d'un magistrat. »

Aujourd'hui M. Hébert a été moins sinistre; chargé de décerner des couronnes aux élèves de St-Louis, il s'est déridé presque, autant que le voulait la circonstance, et tout en vantant l'autorité, la discipline, il n'a pas craint de dire : la Providence a voulu que l'accomplissement du devoir fût un plaisir, il l'a même dit en latin : *« Hominibus Providentia dedit ut magis honesta juvarent. »* Cette maxime très juste peut mener loin; plus loin que ne pense probablement M. le procureur général. L'intention de la Providence est bien que l'accomplissement du devoir soit un plaisir, mais il y a beaucoup à faire avant que cette intention soit réalisée. Demandez aux charpentiers, aux tapissiers qui ont dressé la tente sous laquelle siégeait M. Hébert, aux soldats de ligne qui l'écoutaient en faction, et même aux élèves de St-Louis quand ils font leurs thèmes !

Nous n'avons que des éloges à donner au discours prononcé par le professeur de seconde, M. Mesnard. Les élèves dont les noms ont le plus souvent retenti sont MM. Carlet, Bey, Garcet, Bretignière, Daigremont, Boudhors.

Fort humilié à la distribution des prix du concours général, le collége Saint-Louis peut se consoler en songeant que sa force n'est pas dans ces facultés littéraires qui, depuis la sixième jusqu'à la philosophie, offrent à ses rivaux tant de palmes à récolter; elle est concentrée dans les sciences exactes, dans la classe des mathématiques spéciales divisée, à ce collége, en trois nombreuses divisions à cause de l'affluence des écoliers. A cette classe appartiennent deux prix sur les trois que Saint-Louis a obtenus au concours général, un d'algèbre et un de chimie. La réputation des professeurs de mathématiques, MM. Delille, Vincent, Janson-Durville, est bien établie, ainsi que celle du chef d'institution Barbet, qui, chaque année, introduit à l'Ecole polytechnique de nombreuses recrues. Comme établissement préparatoire aux écoles spéciales, Saint-Louis obtient des résultats qui compenseront, aux yeux de beaucoup de personnes, l'absence de lauriers cueillis dans le jardin des racines grecques.

COLLÉGE ROYAL DE BOURBON.

La séance solennelle de distribution des prix du collége Bourbon a été présidée par M. Leclerc, doyen de la Faculté des lettres. Au moment où le professeur de physique et de chimie chargé de prononcer le discours d'usage, finissait son exorde, la cloche de l'église voisine s'est fait entendre de provoquer de nombreux applaudissements. … qu'il appelait les héritiers de notre gloire nationale, l'espoir de l'avenir du pays, ont dû naturellement se montrer flattés et reconnaissants; c'est ce qu'ils ont fait.

Les noms de Blandin et de Glachant, vainqueurs au concours général, et celui du jeune Hugo, ont été couverts de bravos unanimes et longtemps prolongés.

COLLÉGE STANISLAS.

Président, M. Rendu, membre du conseil royal de l'instruction publique.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Morin. Les prix d'honneur ont été remportés : en philosophie, par l'élève Lescœur; en mathématiques spéciales, par l'élève Pradines; et en rhétorique par l'élève de Foucher.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 AOUT.

BUCHÈRE-CHALOPIN, négociant en produits d'exportation, ci-devant boulevart St-Denis, 12, demeurant présentement rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, 18. Juge commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

VETTER, tailleur, rue Neuve-St-Marc, 6. Juge commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

VERVELLE, tailleur, faubourg St-Denis, 25. Juge commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

Du 12 août.

Dame veuve DESPREZ, tenant maison meublée, rue Tronchet, 24. Juge commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans St-Honoré, 19.

## Bourse du 14 août 1844.

Continuation de calme, qui s'est même étendu aux opérations sur le 5 0/0. Les cours se sont gâtés de 10 c. sur cette valeur et de 5 c. seulement sur le 3 0/0.

On s'est entretenu à la Bourse d'une circulaire que le ministre aurait adressée aux receveurs généraux, pour les consulter sur les dispositions et les ressources que pourrait rencontrer l'emprunt qu'il s'agirait de négocier.

La Banque de France a baissé de 12 fr. 50 pour la fin du mois; il y a une baisse plus considérable sur les dernières cotes du comptant.

Le cours de la rente de Naples n'a pas varié pour la fin du mois, mais les cours au comptant présentent une baisse de 25 c.

Les chemins ont été lourds. Rouen a baissé de 5 fr.; Orléans, de 2 fr. 50.

| CHEMINS | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Strasb. | 237 50 | 238 75 | H. 1 25 | 238 75, 237 50. | | |
| Rouen… | » » | » » | » » | 9:7 50. | | B. 5 |
| Hâvre… | 746 25 | 747 50 | » » | 750. | | H. 2 |
| Marseill. | 760 » | » » | » » | | | » |
| Montpell | » » | » » | » » | | | » |

| LONDRES, le 12 août. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol….. 99 1/8 1/4. | Av. 81 60. | F. c. 3 0/0 : 81 85 d. un. 81 70, 75 d. 50. |
| Esp. act… 22 1/2. | Ap. 81 55. | F. p. 81 85,90 d. un. 82 10 d. 50. |
| Portug….. 44. | | 121 55, 121 60 d. 50. |
| Mexic….. 35 7/8. | Rep. Fin c. F. pr. | 121 95 d. un. |
| Brésil…… » | 3 0/0 pair. 32 1/2. | 122 25 d. 50. |
| 5 0/0 holl. 101. | 5 0/0 2 1/2. | Orléans, 9:7 50 d. 10. |
| 2 1/2 d°… 61 1/4. | | Strasbourg. 238 75 d. |
| Rouen….. 38. | Bons du Trésor. | |
| Orléans…. 38. | 3 1/5 à 2 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 77,00 à 00,00, courant du mois, 78,00 à 00,00; sept. et oct., 81,00 à 00,00; 4 derniers mois, 81 à 81.00; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 69,50, 69,25; œillette rousse, 72,50; lin, 69,50; chanvre, 75,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 95,00 à 96,00; courant du mois, 95,00 à 00,00; oct., 94,00 à 00,00; nov. et déc., 85,00 à 86,00. — 4 prem. mois 1845, 75 à 76,00.

SAVON. — Disponible, 90 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), très calmes de 57,50 à 57,00. — de Russie sans affaires; — 4 dern. mois, 61,00 à 00,00.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 15 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre. Les Fourberies.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Déserteur.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Satan. Le Moyen. Une Dame.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Bédouines. Bal Mabille. Pulcinella. Vampire.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Clermont. Surprises. 1er Chapitre. Jeunesse.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Richelieu. Rosière.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Maître Corbeau.
6 h. 1/2 FOLIES. — Postillon. Un de Plus. Polka. Sirène.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

Le comice agricole d'Arcis-sur-Aube distribuera le 15 septembre prochain diverses primes montant ensemble à 1,377 francs pour encouragements à l'agriculture; savoir : pour les plus beaux taureaux nés dans l'arrondissement : 1er prix 80 fr.; 2e 45 fr. Vaches suivies d'un veau : 1er prix 65 fr.; 2e 35 fr. — Pour les plus beaux veaux 35 f. et 20 f. pour le plus beau bélier 30 fr. Pour les moutons gras, 6 au moins de la même bergerie, 1er prix 25 fr.; 2e 15 fr. Pour l'éducation des cochons tonquins, un prix de 50 fr.; pour les coqs et les poules de la plus belle espèce des prix de 5 f. Des médailles d'or de 75 fr. chacune seront décernées pour les meilleurs assolements et des primes de 10 fr. à 40 fr. seront délivrées aux gardes, bergers et domestiques attachés aux exploitations rurales.

Nous remarquons dans le programme cette clause peut-être trop exclusive : que les animaux pour être primés devront appartenir à un membre du comice.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Scarpe :*

« Les opérations de la moisson sont contrariées par des pluies successives et des orages multipliés. Les terres, fortement détrempées, rendent les transports fort pénibles et très coûteux. Les chemins vicinaux sont en mauvais état, par suite des voiturages de la moisson; quelques blés, versés par les grandes pluies accompagnées de vent, ont commencé à germer. Heureusement que nos cultivateurs, instruits par l'expérience de la funeste année de 1816, coupent leurs céréales avec habileté, les relèvent de suite et les forment en faisceaux de gerbes chaperonnés, jusqu'à ce qu'un beau soleil leur permette de les engranger. Sans l'emploi de cette méthode, usitée généralement dans le Nord, cette année, qui s'annonçait comme une des plus abondantes de l'époque, n'amènerait qu'une récolte des plus ordinaires en quantité et des plus mauvaises en qualité. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 13 Août. | | | | 14 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 885 q. | 28 k. | | Arrivages | 836 q. | 84 k. | |
| Ventes | 485 | 20 | | Ventes | 1091 | 10 | |
| Restant | 20185 | 63 | | Restant | 19931 | 36 | |
| Cours moyen | | 38,80 | | Cours moyen | | 37,33 | |
| Cours-taxe | | 38,61 | | Cours-taxe | | 37,33 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 01 q. | 57 k. | 40,73 à 00,00 | Gr. | 17 q. | 27 k. | 47,40 à 54,15 |
| 1re | 21 | 98 | 38,20 à 88,85 | 1re | 174 | 09 | 36,93 à 37,60 |
| 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 2e | 81 | 64 | 34,70 à 36,30 |
| 3e | 19 | 71 | 31,83 à 00,00 | 3e | 1 | 57 | 30,60 à 00,00 |
| 4e | 01 | 57 | 22,93 à 00,00 | 4e | 6 | 28 | 24,90 à 26.16 |
| | 314 | 00 | 33.40 à 00,00 | Al. | 314 | 00 | 33,40 à 00,00 |

**Issues.**

| | | |
|---|---|---|
| Son sec, | 6,00 à | 6,50 les 825 litres. |
| Moulures. | 7,00 | 7,50 — |
| Recoupettes, | 10,00 | 10,50 les 100 kil. |
| Remoulage, | 17,00 | 18,50 les 150 kil. |
| Do fin, | 18,00 | 20,00 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 14 août. — *Cours commercial.* Halle de ce jour, affaires lourdes; les blés vieux ont subi une dépréciation de 1,00 à 1,50 par hect. et demi, et les nouveaux de 0,50 à 1,00. Les avoines étaient moins offertes, point de baisse sur cet article. Froment nouveau 118 à 120 kil. 31,00 à 31,50; do Montereau 116 à 117 kil. 30,00 à 30,50. — Vieux Picardie 115 kil. 27,60 à 28,50. — Avoine de 150 kil. 25,00 à 25,50; 145 kil. 24,00 à 24,50; 140 kil. 23.00 à 23,50 les 3 hect. dans Paris. — Seigle, 108 à 110 kil. 14,00 à 14,50. — Orge l'hect. et demi de 90 kil. 11,50 à 15,00.

PONTOISE, 10 août. — Le froment et les avoines se sont maintenus sans variation. Froment 1re 19,33; 2e 18,67; 3e 18,00. — Méteil 1re 17,33; 2e 16,00. — Seigle 9,33. — Orge 11,33. — Sarrazin 10,67. — Avoine 7,17. — Lentilles 13,33. — Pain blanc le kil. 0,35. — Bis 0,29. — Foin le 100 33,00. — Paille 24,00.

BONNEVAL, 7 août. — Les blés ont fléchi de 0,50 à 1,00 par hect., l'avoine a haussé de 0,25. Froment 1re 21,50; 2e 20,00; 3e 19,00. — Méteil 1re 18,25; 2e 16,75. — Seigle 12,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,25.

MONTEREAU, 10 août. — Marché ordinaire, vente du blé active, sans variation. Froment 1re 21,33; 2e 20,00; 3e 18,67. — Méteil 1re 16,33; 2e 14,00; 3e 12,43. — Seigle 1re 11,00; 2e 10,33; 3e 10,00. — Orge 1re 9,67; 2e 9,38; 3e 9,00. — Avoine 1re 7,00; 2e 6,67; 3e 6,33.

TROYES, 11 août. — Froment 13,50 à 20,00. Méteil 10,50 à 13,75. — Seigle 7,75 à 11,00. — Orge 7,50 à 9,50. — Avoine 6,25 à 8,25. — Sarrazin 7,75 à 8,25.

LYON, 12 août. — *Mercuriale de la cinquième semaine.* Froment à la halle 19,92; do hors la halle 19,79. — Seigle 11,25. — Orge 12,50. — Avoine 15,00 à 100 les 100 kil.

Nous sommes toujours en voie de baisse. Depuis ma dernière note du 3 courant, les blés de Gray et de Dijon sont tombés à 22,00 les 100 kil. Ceux de Lorraine et Champagne 23,50 sans débit. Les blés nouveaux du Dauphiné se payent 18,00 l'hect., ils obtiennent la préférence pour l'achat. Les fabricants de premier ordre offrent les farines 1re à 38,00 les 100 kil., et les 2e à 34,00, les autres cèdent à 1,00 de moins. Les farines de Champagne 47.00 le sac de 125 kil. Celles des autres provenances de 45,00 à 46,00, et 4,00 de moins par sac pour les 2e.

La pluie que nous avons depuis huit jours est très favorable aux récoltes d'automne, ce qui contribue à paralyser nos cours, et les ventes restent difficiles; elles n'ont lieu que par petits lots. La boulangerie espère sur la baisse du pain, pour la première quinzaine du courant.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 12 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs….. | 940 | 875 | 65 | 1 18 | 1 08 | » 98 |
| Vaches…. | 249 | 248 | 1 | 1 10 | » 96 | » 80 |
| Veaux….. | 439 | 427 | 12 | 1 32 | 1 14 | » 96 |
| Moutons.. | 11115 | 10047 | 1068 | 1 46 | 1 22 | 1 02 |

PARIS. *Marché aux chevaux du 14 Août.* — Chevaux de selle et de cabriolet, amenés 80; vendus 17 de 210,00 à 860,00; — de trait amenés 160; vendus 32, 280,00 à 1,000; — hors d'âge, 104; vendus 26, 40,00 à 425,00. — Anes 5, non vendus. — Chèvres 8, dont 2 vendues 18,00 à 30,00. — Essai 83.

STRASBOURG. *Marché du 12 août.* — 66 bœufs ont été amenés sur le marché et tous vendus 1,24-1,10 ceux de la première qualité provenaient d'Allemagne, la vente en a été facile. Il a été abattu pendant le cours de la semaine 16 vaches 1,10-1,00. — 203 porcs 1,00. — 241 veaux 1,10. — 23 taureaux 0,85-0,76. — 177 moutons 1,30.

*Suif cru* 95,00 les 100 kil.

*Cuirs verts* 84,00 à 92,00 les 100 kil.

ANGLETERRE. *Smithfield,* 12 août.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs communs, | 0,86 à | 0,02 |
| D° 2e qualité, | 0,98 | 1,09 |
| D° prime grosse race, | 1,15 | 1,27 |
| Moutons communs, | 0,86 | 1,1? |
| D° 2e qualité, | 1,15 | 1,21 |
| D° prime grosse laine, | 1,21 | 1,27 |
| D° prime South-down, | 1,32 | 1,3? |
| Agneaux, | 1,21 | 1,62 |
| Veaux communs, | 1,15 | 1,22 |
| D° primes fins, | 1,38 | 1,54 |
| Grands porcs, | 1,19 | 1,27 |
| Cochons de lait, | 1,32 | 1,37 |

L'approvisionnement consistait en 2,311 bœufs; 31,800 moutons et agneaux; 158 veaux.

**Viande abattue** (le kil.).

PARIS, *halle du 14 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 16805 kil. | bœuf | 1.40 | 1,20 | 0,80 |
| 15507 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3509 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 31920 | porc frais | 1,26 | 1,18 | 1,10 |

**Viandes diverses et volaille.**

PARIS, *Marché de la Vallée du* 14 août.

Lapins 1,00 à 2.50. — Dindes 2,50 à 7,00. — Oies 3,50 à 3,75. — Chapons 2,00 à 6,25. — Poulets et poules 0,90 à 3,75. — Canards 1,15 à 1,60. — Canetons 2,00 à 3,50. — Pigeons 0,30 à 0,85.

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS. *Halles des 12, 13 et 14 août.*

*Beurre* (le kil.) en livre 0,92 à 1,94. — En motte, Isigny 1,30 à 3,50; do Gournay 1,70 à 2,90. — Petit beurre 1,00 à 1.32.

*Œufs* (la mille), du 12 38,00 à 52,00; du 14 40,00 à 50,00.

*Fromages* (le dizaine) Brie 15,00 à 45,00. — A la pie 5,00 à 15,50.

Librairie ARTHUS-BERTRAND, rue Hautefeuille, 23, à Paris.

**ILES TAITI,**

ESQUISSE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE, précédée de considérations générales sur la COLONISATION FRANÇAISE dans L'OCÉANIE, par MM. VINCENDON-DUMOULIN, ingénieur-hydrographe de la marine, et C. DESGRAZ, commis de marine. — 2 vol. in-8o, accompagnés de Cartes de l'archipel et de l'île de Taïti, gravées par JACOB. — Prix : 15 fr.

*Sous presse,* pour paraître le 20 de ce mois : LE MAROC et ses *Tribus nomades,* par M. DRUMMOND-HAY, traduit de l'anglais par Mme L. SW. BELLOC. — Un vol. in-8. Prix : 7 fr. 50 c.

**ESTAMPES.** — AUX VOYAGEURS EN CE MOMENT A PARIS.

Pour décorer un cabinet, charmante collection in-folio de dix planches nouvelles sur acier.

**PARIS** PITTORESQUE, onze vues de ses monuments, ponts, colonnes, jardins, places les plus remarquables, exécutées au burin, d'après des épreuves parfaites du Daguerréotype, par nos plus habiles graveurs, MM. Wédert, Himely, Appert, Blanchard fils, Normand, Charles, Martens, Hurliman, D'Aubigny. — Prix de la Collection : 20 fr. — Ces jolies vues sont : le Jardin des Tuileries, la Porte de la Bibliothèque du Roi, l'Eglise de la Madeleine, le Panthéon, Vue générale des Ponts prise du Pont-Royal, la Colonne de Juillet, vue prise du Pont-Neuf et s'étendant jusqu'à Passy, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, Vue générale de la Place de la Concorde prise de la Chambre des Députés, Château de Gaillon, Palais des Beaux-Arts, Galerie de Tableaux et Dessins, DURAND RUEL (rue Neuve-des-Petits-Champs). A Paris, à la librairie de la Maison d'Or, boulevart des Italiens; DENTU, libraire, galerie d'Orléans (Palais-Royal); au Dépôt, rue Thérèse, 11.

VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

LEPERDRIEL.

Avec les Taffetas, Compresses, … élastiques, Serre-Bras, etc., de Leperdriel, pharmacien, le pansement est simple, propre, commode et économique, sans douleur ni démangeaison. — FAUB. MONTMARTRE, 78.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

le cas de l'affirmative, nous n'hésitons pas à dire que la ance, dans son intérêt et dans celui des autres Etats européens, evrait profiter de sa position militaire pour s'y opposer.

La France, malgré la faiblesse intellectuelle et morale de ses mmes politiques, est toujours la nation vaillante et forte; elle t aussi la nation calme et juste, malgré les emportements et les illeries de quelques publicistes. Ce qui manque à la France, ce nt des idées au service desquelles elle puisse mettre sa force. ns l'état actuel des sociétés, la répression est quelquefois nécesre au progrès; mais elle ne fait qu'ouvrir la voie, et elle doit e suivie par les idées qui fondent et organisent. Après les dé-

grands enseignements, et je vous remercie de me les avoir rappelés.»

Nous n'avons rien à blâmer précisément dans les différentes réponses du prince. Cependant nous voudrions trouver plus souvent le mot *liberté* auprès du mot *ordre*, et nous regrettons que l'idée de *progrès* ne se présente pas à la pensée de M. le duc de Nemours. Si son attention est éveillée sur ce point par M. le maire de Metz, qui parle de la foi de la cité « dans des institutions libéralement progressives, » nous remarquons que S. A. R. ne s'occupe dans sa réponse que du chemin de fer et du progrès des études militaires.

Enfin, voici ce qui nous afflige. Tous ces discours officiels ne nous offrent rien qu'un échange de courtoisies entre le prince et la bourgeoisie.

re les ouvriers, les fraudes commerciales, l'ignorance et la grossièreté les basses classes, l'insolidarité générale, l'absence de garanties pour es faibles, pour les enfants et pour les femmes : et lorsqu'un prince, qui sera bientôt le chef de l'Etat, voyage pour connaître, dit-on, les besoins du pays, il ne lui est pas dit un mot sur les questions qui agitent tous es esprits sérieux, il ne lui est pas dit un mot sur les misères du peuple !... Avouons-le, c'est un signe funeste de l'aveuglement des classes supérieures.

Que M. le duc de Nemours ait suivi sur leur terrain ces braves gens out aux affaires de leur caste, nous le concevons ; on peut même l'excuser de n'être allé que là où on le poussait. Néanmoins, nous regrettons que le prince n'ait pas pris un peu les devants sur la bourgeoisie au pas ourd. Il serait beau de voir quelquefois la royauté, dans son élément le plus jeune, manifester spontanément sa sollicitude pour l'amélioration du ort des masses populaires. Puisque le pauvre n'a pas de représentants et le discours officiels, il serait digne, il serait prudent de témoigner qu'on devine ses souffrances et ses griefs, et qu'on a dans l'âme, avec l'intelligence des besoins de son temps, ces généreuses sympathies pour le peuple qui ont rendu si populaire le bon roi Henri IV, et sans lesquelles, désormais en France, les princes n'auront plus de trône solide.

## L'école Polytechnique et M. Soult.

Le conflit qui s'est élevé entre le ministre de la guerre, l'Institut t l'Ecole polytechnique, prend une gravité qui fait un devoir à la presse d'intervenir pour bien poser la question et défendre une institution qui, depuis cinquante ans, fait la gloire de la France.

Par une ordonnance qui remonte à huit mois, le ministre de la guerre a réglé que toute liste de présentation pour une place vacante, dans le corps enseignant de l'Ecole, dressée, soit par le conseil d'instruction, soit par l'une des cinq sections de l'Institut, devrait contenir les noms de trois candidats. Le conseil d'instruction t l'Institut ont réclamé contre une mesure qui tendait à diminuer eur influence, et qui pouvait permettre à la faveur de l'emporter sur le mérite. M. le baron Ch. Dupin faisait entendre les doléances de l'Institut, à la tribune de la chambre des pairs, il y a trois semaines à peine, à propos de la nomination d'un examinateur permanent de sortie.

L'Académie des sciences, en effet, résistant au ministre, n'avait élu qu'un seul candidat, M. Lamé, tandis que le conseil de l'école, ne pouvant faire revenir le ministre de sa décision, nommait trois candidats, MM. Lamé, Chasles et Binet. Tout le monde pensait que M. Soult couperait court à tout débat, en donnant à M. Lamé la place vacante. Le temps pressait ; huit mois avaient été perdus en pourparlers ; l'examen des élèves devait commencer lundi dernier.— La veille seulement, M. Soult fait renaître le conflit, en nommant l'honorable M. Chasles, qui trouve de son devoir de refuser une

---

# EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

### XVI.

#### LES MACHABÉES.

— Décidément, mon cher Fabio, vous êtes l'incrédulité personnifiée. int Thomas lui-même, le grand apôtre des incrédules, est détrôné par us.

— C'est qu'aussi, mon cher Errante, vous me dites des choses d'un re monde.

— D'un autre monde, non, mais d'un autre siècle ; c'est au seizième, on auparavant, que la Confrérie de Saint-Paul, dont je vous parle, issait à Trapani, et probablement aussi dans le reste de la Sicile, car voit encore à Palerme un souterrain où ce redoutable tribunal tenait séances nocturnes.

— Et son but?...

— Etait, je vous le répète, de juger les juges, c'est-à-dire les magiss et tous les personnages constitués en dignité. Les *Beati Paoli*, ainsi qu'on nommait les adeptes, étaient les défenseurs nés de tous opprimés, sans distinction. Quelqu'un réclamait-il son assistance, ou quelque grande iniquité, quelque grande scélératesse devenait-elle notoriété publique, le tribunal se rassemblait dans un lieu solitaire : donnait des avocats aux parties absentes, et, les plaidoiries termis, les juges prononçaient la sentence qui d'ordinaire était capitale.

— prononcer, passe encore, mais l'exécuter?...

— s juges eux-mêmes, ou du moins les membres de la confrérie, se ient de ce terrible office. L'exécuteur désigné était forcé d'obéir, que fût la sentence. Les vœux des adeptes le comportaient ainsi.

— Et vous prétendez me faire accroire que cette inquisition d'une lle espèce existe encore aujourd'hui?

— Je ne vous ai pas dit cela, mais je suis convaincu qu'à Trapani e, les Beati Paoli ont des héritiers. Tenez, par exemple, les sept eureux que l'on exécute aujourd'hui ne sont pas autre chose à mes yeux. Jugez-en vous-même : associés secrètement pour redresser les torts de la société, ils prétendent n'avoir commis les vingt-cinq ou trente homicides dont ils sont convaincus que dans l'intérêt du genre humain. Bien loin de les nier, ils s'en font gloire. Pourquoi avez-vous tué un tel? leur demandait le président de la cour criminelle. Parce qu'il prêtait à usure. — Et un tel? Parce qu'il maltraitait sa famille. — Et cet autre? Parce qu'il n'était pas bon chrétien : on ne le voyait jamais à la messe. Par saint Luc, mon patron, si ce ne sont pas là des Beati Paoli, dites-moi ce que c'est.

— Ma foi ! si vos Paoli existent réellement, ils devraient bien nous débarrasser des Anglais, ne fût-ce qu'à titre d'hérétiques.

— Oh ! que non pas, s'il vous plaît, je m'y oppose.

— Pourquoi cela? Je ne vous croyais pas si chaud partisan d'Albion.

— Au lieu de tuer son ennemi, il est bien plus habile de le ruiner, et c'est moi qui me charge de ce soin ; je fais à la bourse des Anglais une guerre à mort.

— Que voulez-vous dire?

— Eh ! oui, je fabrique à leur usage des Paul Véronèse, des Léonard de Vinci, des Titien, que je leur livre tout frais sortis de mon atelier, et qu'ils me paient en belles et bonnes livres sterlings. Ils sont si fins connaisseurs et ils ont tant d'amour-propre qu'ils ne me croiraient pas si j'avais la naïveté de leur dire la vérité. Il est vrai qu'à ce compte je perds la gloire, mais je gagne les guinées, et de plus j'ai la satisfaction de vivre sur les terres de l'ennemi. Chacun combat avec les armes qui lui sont propres : vous autres militaires, avec l'épée ; nous autres artistes, avec le pinceau. Force ou ruse, qu'importe entre ennemis? Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Virgilius Maro : *Dolus an virtus*.....

— Du latin, grand Dieu ! interrompit Fabio. Vous oubliez, mon cher peintre, que vous parlez au filleul du baron Schininà.

— Au fait, c'est porter de l'eau à l'Océan ; j'ai là une concurrence redoutable. Demandez à votre parrain la fin de la citation.

— Je m'en garderais bien, il me citerait Virgile d'un bout à l'autre.

— Il est donc toujours aussi classique que par le passé? Et sa charmante nièce, que devient-elle? Par saint Luc, que n'êtes-vous déjà mariés?

— Pour en revenir à vos Beati Paoli, dit Fabio sans répondre à la question d'Errante et afin de changer de conversation, je serais curieux d'avoir sur eux de plus amples renseignements.

— Il n'y a à Trapani qu'un homme qui pût vous en donner, s'il le voulait. Connaissez-vous le comte Allégroni?

— Non.

— Tant pis ; en sa qualité de chef de la Confrérie des Nobles...

— Qu'est-ce encore que cela?

— Mais, mon cher, vous arrivez de la Chine.

— J'arrive de la campagne.

— C'est la même chose. Apprenez donc, puisque vous l'ignorez, que nous avons à Trapani une association dont tous les membres sont gentilshommes et dont l'objet est d'assister les condamnés à mort. Or, j'ai toujours soupçonné la noble congrégation de tenir par quelque fil à l'antique confrérie de Saint-Paul. Au reste je vous donne cette idée comme mienne, non comme bonne. Croyez là-dessus tout ce qu'il vous plaira.

On a compris que cette conversation avait lieu à Trapani où Fabio venait remplir la commission de la reine. Errante était un peintre indigène habile à fabriquer des pastiches ainsi qu'il s'en est vanté lui-même, et qui avait parcouru plusieurs fois l'Italie tantôt en maître d'armes, tantôt en pèlerin, afin, disait-il, de ne point éveiller la défiance des artistes et de surprendre leurs procédés.

En ce moment la cloche d'un couvent voisin commença de sonner à coups intermittents le sombre glas des funérailles.

— Je vous quitte, reprit Errante, cette cloche m'annonce que les sept Machabées, les sept condamnés, veux-je dire, sortent de prison pour aller au supplice, c'est un spectacle que je ne puis manquer.

— Comment, vous allez vous repaître les yeux d'une pareille exécution?

— J'y suis forcé par état. J'achève en ce moment un magnifique Véronèse de mon crû, que je destine à Mac-Farlane en personne, et qui représente la mort des sept Machabées hébreux ; plaignez-moi, mon cher, il faut bien que j'aille chercher des inspirations sur nature.

Le cortége funèbre, escorté de carabiniers et de sbires, passait en ce moment devant l'ancienne église des Templiers. Les sept condamnés, les sept Machabées, comme les appelait Errante, dont le mot avait fait fortune à Trapani, marchaient à la mort avec la sérénité d'une conscience irréprochable ; chacun d'eux avait pour l'aider à franchir le pas suprême, le prêtre d'un côté, et de l'autre un inconnu caché de la tête aux pieds dans une grande robe noire, dont le capuchon rabattu sur le visage ne laissait voir que les yeux. A Rome on eût pris cette figure mystérieuse pour un Frère de la Mort, et à Florence pour un membre de la Miséricorde ; à Trapani, c'était un adepte de la congrégation des nobles. Quel langage parlait-il au patient? Quelle corde faisait-il vibrer dans ce cœur prêt à s'arrêter, et qui calculait à coup sûr combien de pulsations lui restaient encore à battre? Le prêtre au moins montrait le ciel ouvert après l'expiation ; mais le laïc, à moins de jouer le rôle de doublure, ne pouvait parler que de la terre, et que dire de la terre, pourquoi même la rappeler à qui va la quitter pour jamais? Sa présence au pied de l'échafaud était une barbarie plutôt qu'une consolation ; car c'était le regret à côté de l'espérance.

Fabio tourna le dos au plus vite à ce spectacle lugubre. Homme de guerre il pouvait bien, dans la fièvre de la mêlée, supporter la vue d'un champ de bataille, mais le meurtre à froid du bourreau le révoltait ; cette longue, cette effroyable agonie, infligée publiquement à la victime, par la société, armée tout entière contre un seul homme, lui semblait de tous les supplices le plus raffiné, le plus féroce. Il s'enfuit donc plus qu'il ne s'éloigna, ému de pitié, glacé d'horreur.

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, et 13 août.

temps le collége St-Louis est dévolu aux sommités du parquet, nous n'a-vons pas oublié comment pendant les années orageuses 1832, 1833 1834, M. le procureur général Persil, mêlant dans ses souvenirs c'asses, la cour d'assises, l'Université, les réquisitoires, montrait a jeunes élèves l'émeute, agitant les quartiers populeux, les lauréats p les armes à la main dans une barricade et la mère « humiliant son ju orgueil aux pieds d'un magistrat. »

Aujourd'hui M. Hébert a été moins sinistre ; chargé de décerner c couronnes aux élèves de St-Louis, il s'est déridé presque autant qu voulait la circonstance, et tout en vantant l'autorité, la discipline, il pas craint de dire : la Providence a voulu que l'accomplissement du voir fût un plaisir, il l'a même dit en latin : « *Hominibus Providen dedit ut magis honesta juvarent.* » Cette maxime très juste peut ner loin ; plus loin que ne pense probablement M. le procureur géné L'intention de la Providence est bien que l'accomplissement du devoir un plaisir, mais il y a beaucoup à faire avant que cette intention réalisée. Demandez aux charpentiers, aux tapissiers qui ont dress tente sous laquelle siégeait M. Hébert, aux soldats de ligne qui l'éc taient en faction, et même aux élèves de St-Louis quand ils font le thèmes !

Nous n'avons que des éloges à donner au discours prononcé pa professeur de seconde, M. Mesnard. Les élèves dont les noms ont le souvent retenti sont MM. Carlet, Bey, Garcet, Bretignière, Daigrem Boudhors.

Fort humilié à la distribution des prix du concours général, le col Saint-Louis peut se consoler en songeant que sa force n'est pas dans facultés littéraires qui, depuis la sixième jusqu'à la philosophie, off à ses rivaux tant de palmes à récolter ; elle est concentrée dans les sc ces exactes, dans la classe des mathématiques spéciales divisée, à ce lége, en trois nombreuses divisions à cause de l'affluence des écolier cette classe appartiennent deux prix sur les trois que Saint-Louis a o nus au concours général, un d'algèbre et un de chimie. La réputation professeurs de mathématiques, MM. Delille, Vincent, Janson-Durv est bien établie, ainsi que celle du chef d'institution Barbet, qui, ch année, introduit à l'Ecole polytechnique de nombreuses recrues. Co établissement préparatoire aux écoles spéciales, Saint-Louis obtient résultats qui compenseront, aux yeux de beaucoup de personnes, sence de lauriers cueillis dans le jardin des racines grecques.

COLLÉGE ROYAL DE BOURBON.

La séance solennelle de distribution des prix du collége Bourbon a été présidée par M. Leclerc, doyen de la Faculté des lettres. Au moment où le professeur de physique et de chimie chargé de prononcer le discours d'usage, finissait son exorde, la cloche de l'église voisine s'est fait enten-

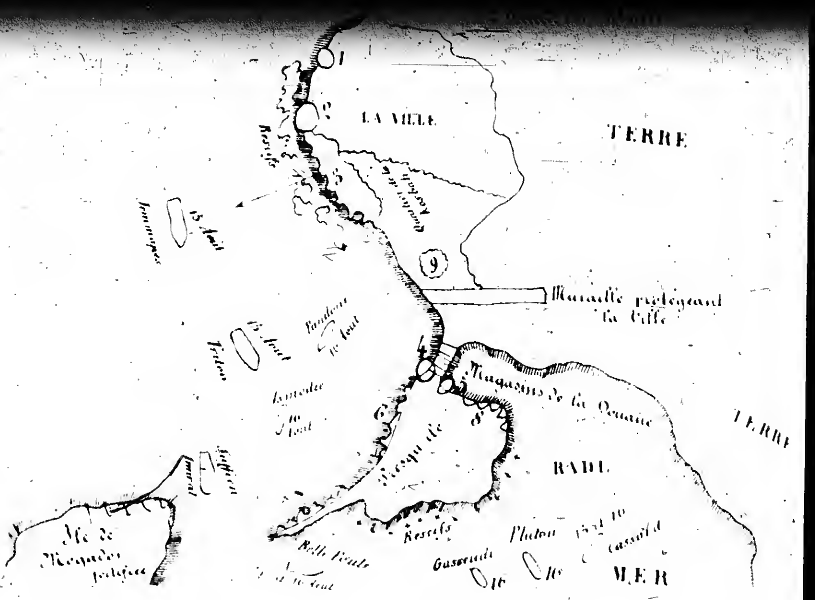


cier.

La Banque de France a baissé de 12 fr. 50 pour la fin du mois ; il y a une baisse plus considérable sur les dernières cotes du comptant.

Le cours de la rente de Naples n'a pas varié pour la fin du mois, mais les cours au comptant présentent une baisse de 25 c.

Les chemins ont été lourds. Rouen a baissé de 5 fr.; Orléans, de 2 fr. 60.

6 h. »|» AMBIGU.—Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ.—Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE.—Maître Corbeau.
6 h. »|» FOLIES.—Postillon. Un de Plus. Polka. Sirène.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

Le comice agricole d'Arcis-sur-Aube distribuera le 15 septembre prochain diverses primes montant ensemble à 1,377 francs pour encouragements à l'agriculture; savoir: pour les plus beaux taureaux nés dans l'arrondissement: 1er prix 80 fr.; 2e 45 fr. Vaches suivies d'un veau : 1er prix 65 fr.; 2e 35 fr.—Pour les plus beaux veaux 35 f. et 20 f. pour le plus beau bélier 20 fr. Pour les moutons gras, 6 au moins de la même bergerie, 1er prix 25 fr.; 2e 15 fr. Pour l'éducation des cochons tonquins, un prix de 50 fr.; pour les coqs et les poules de la plus belle espèce des prix de 5 f. Des médailles d'or de 75 fr. chacune seront décernées pour les meilleurs assolements et des primes de 10 fr. à 40 fr. seront délivrées aux gardes, bergers et domestiques attachés aux exploitations rurales.

Nous remarquons dans le programme cette clause peut-être trop exclusive : que les animaux pour être primés devront appartenir à un membre du comice.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Scarpe:*

« Les opérations de la moisson sont contrariées par des pluies successives et des orages multipliés. Les terres, fortement détrempées, rendent les transports fort pénibles et très coûteux. Les chemins vicinaux sont en mauvais état, par suite des voiturages de la moisson; quelques blés, versés par les grandes pluies accompagnées de vent, ont commencé à germer. Heureusement que nos cultivateurs, instruits par l'expérience de la funeste année de 1816, coupent leurs céréales avec habileté, les relèvent de suite et les forment en faisceaux de gerbes chaperonnés, jusqu'à ce qu'un beau soleil leur permette de les engranger. Sans l'emploi de cette méthode, usitée généralement dans le Nord, cette année, qui s'annonçait comme une des plus abondantes de l'époque, n'amènerait qu'une récolte des plus ordinaires en quantité et des plus mauvaises en qualité. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 13 Août. | | | | 14 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 883 q. | 23 k. | | Arrivages | 836 q. | 81 k. | |
| Ventes | 485 | 20 | | Ventes | 1094 | 40 | |
| Restant | 20185 | 65 | | Restant | 19931 | 36 | |
| Cours moyen | | 38,80 | | Cours moyen | | 37,33 | |
| Cours-taxe | | 38,61 | | Cours-taxe | | 37,33 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 01 q. | 57 k. | 40,75 à 00,00 | Gr. | 17 q. | 27 k. | 47,40 à 51,15 |
| 1re | 21 | 98 | 38,20 à 38,85 | 1re | 474 | 09 | 36,95 à 37,60 |
| 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 2e | 81 | 61 | 34,70 à 36,30 |
| 3e | 19 | 71 | 31,85 à 00,00 | 3e | 4 | 57 | 30,60 à 00,00 |
| 4e | 01 | 57 | 22,95 à 00,00 | 4e | 6 | 28 | 24,20 à 26,15 |
| | 314 | 00 | 33,10 à 00,00 | Al. | 314 | 00 | 33,10 à 00,00 |

### Issues.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Son sec, | 6,00 à | 6,50 | les 825 litres. |
| Moulures. | 7,00 | 7,50 | — |
| Recoupettes, | 10,00 | 10,50 | les 100 kil. |
| Remoulage, | 17,00 | 18,50 | les 150 kil. |
| Do fin, | 18,00 | 20,00 | — |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 14 août. — *Cours commercial.* Halle de ce jour, affaires lourdes ; les blés vieux ont subi une dépréciation de 1,00 à 1,50 par hect. et demi, et les nouveaux de 0,50 à 1,00. Les avoines étaient moins offertes, point de baisse sur cet article. Froment nouveau 118 à 120 kil. 31,00 à 31,50; do Montereau 116 à 117 kil. 30,00 à 30,50. — Vieux Picardie 115 kil. 27,60 à 28,50. — Avoine de 150 kil. 25,00 à 25,50; 145 kil. 24,00 à 24,50; 140 kil. 23,00 à 23,50 les 3 hect. dans Paris.— Seigle, 108 à 110 kil. 14,00 à 14,50. — Orge l'hect. et demi de 90 kil. 14,50 à 15,00.

PONTOISE, 10 août. — Le froment et les avoines se sont maintenus sans variation. Froment 1re 19,33; 2e 18,67; 3e 18,00. — Méteil 1re 17,33; 2e 16,00. — Seigle 9,33. — Orge 11,33. — Sarrazin 10,67. — Avoine 7,17. — Lentilles 13,33. — Pain blanc le kil. 0,35. — Bis 0,29. — Foin le 100 33,00. — Paille 24,00.

BONNEVAL, 7 août. — Les blés ont fléchi de 0,50 à 1,00 par hect., l'avoine a haussé de 0,25. Froment 1re 21,50; 2e 20,00; 3e 19,00. — Méteil 1re 18,25; 2e 16,75. — Seigle 12,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,25.

MONTEREAU, 10 août. — Marché ordinaire, vente du blé active, sans variation. Froment 1re 21,33; 2e 20,00; 3e 18,67. — Méteil 1re 16,33; 2e 14,00; 3e 12,43. — Seigle 1re 11,00; 2e 10,33; 3e 10,00. — Orge 1re 9,67; 2e 9,38; 3e 9,00. — Avoine 1re 7,00; 2e 6,67; 3e 6,33

TROYES, 11 août. — Froment 13,50 à 20,00. Méteil 10,50 à 13,75. — Seigle 7,75 à 11,00. — Orge 7,50 à 9,50. — Avoine 6,25 à 8,25. — Sarrazin 7,75 à 8,25.

LYON, 12 août. — *Mercuriale de la cinquième semaine.* Froment à la halle 19,92; do hors la halle 19,79. — Seigle 11,25. — Orge 12,50. — Avoine 15,00 à 100 les 100 kil.

Nous sommes toujours en voie de baisse. Depuis ma dernière note du 3 courant, les blés de Gray et de Dijon sont tombés à 22,00 les 100 kil. Ceux de Lorraine et Champagne 23,50 sans débit. Les blés nouveaux du Dauphiné se payent 18,00 l'hect., ils obtiennent la préférence pour l'achat. Les fabricants de premier ordre offrent les farines 1re à 38,00 les 100 kil., et les 2e à 34,00, les autres cèdent à 1,00 de moins. Les farines de Champagne 47,00 le sac de 125 kil. Celles des autres provenances de 45,00 à 46,00, et 4,00 de moins par sac pour les 2e.

La pluie que nous avons depuis huit jours est très favorable aux récoltes d'automne, ce qui contribue à paralyser nos cours, et les ventes restent difficiles; elles n'ont lieu que par petits lots. La boulangerie espère sur la baisse du pain, pour la première quinzaine du courant.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 12 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 940 | 875 | 65 | 1 18 | 1 08 | » 98 |
| Vaches.... | 249 | 248 | 1 | 1 10 | » 96 | » 80 |
| Veaux..... | 439 | 427 | 12 | 1 32 | 1 14 | » 96 |
| Moutons.. | 11115 | 10047 | 1068 | 1 48 | 1 22 | 1 02 |

PARIS. *Marché aux chevaux du 14 Août.*— Chevaux de selle et de cabriolet, amenés 80; vendus 17 de 210,00 à 860,00 ; — de trait amenés 160; vendus 32, 280,00 à 1,000; — hors d'âge, 101; vendus 26, 40,00 à 425,00. — Anes 5, non vendus. — Chèvres 8, dont 2 vendues 18,00 à 30,00. — Essai 83.

STRASBOURG. *Marché du 12 août.* — 66 bœufs ont été amenés sur le marché et tous vendus 1,24-1,10 ceux de la première qualité provenaient d'Allemagne, la vente en a été facile. Il a été abattu pendant le cours de la semaine 16 vaches 1,10-1,00. — 203 porcs 1,00. — 241 veaux 1,10. — 23 taureaux 0,84-0.76. — 177 moutons 1,30.

*Suif cru* 95,00 les 100 kil.

*Cuirs verts* 84,00 à 92,00 les 100 kil.

ANGLETERRE. *Smithfield,* 12 août.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs communs, | 0,86 à | 0,92 |
| Do 2e qualité, | 0,98 | 1,09 |
| Do prime grosse race, | 1,15 | 1,27 |
| Moutons communs, | 0,88 | 1,10 |
| Do 2e qualité, | 1,15 | 1,21 |
| Do prime grosse laine, | 1,21 | 1,27 |
| Do prime South-down, | 1,32 | 1,38 |
| Agneaux, | 1,21 | 1,62 |
| Veaux communs, | 1,15 | 1,32 |
| Do primes fins, | 1,38 | 1,56 |
| Grands porcs, | 1,19 | 1,27 |
| Cochons de lait, | 1,32 | 1,37 |

L'approvisionnement consistait en 2,711 bœufs; 31,800 moutons et agneaux; 158 veaux.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 14 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 16805 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,80 |
| 15507 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3509 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 31020 | porc frais | 1,26 | 1,18 | 1,10 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du 14 août.*

Lapins 1,00 à 2,50. — Dindes 2,60 à 7,00. — Oies 3,50 à 3,75. — Chapons 2,00 à 6,25. — Poulets et poules 0,90 à 3,75. — Canards 1,15 à 4,60. — Canetons 2,00 à 3,50. — Pigeons 0,30 à 0,85.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des 12, 13 et 14 août.*

*Beurre* (le kil.) en livre 0,92 à 1,94, — En motte, Isigny 1,30 à 3,50; do Gournay 1,10 à 2,90. — Petit beurre 1,00 à 1,32.

*Œufs* (le mille), du 12 38,00 à 52,00; du 14 40,00 à 56,00.

*Fromages* (le dizaine) Brie 15,00 à 45,00. — A la pie 5,00 à 15,50.

Librairie ARTHUS-BERTRAND, rue Hautefeuille, 23, à Paris.

ILES TAITI,

ESQUISSE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE, précédée de considérations générales sur la COLONISATION FRANÇAISE dans L'OCÉANIE, par MM. VINCENDON-DUMOULIN, ingénieur-hydrographe de la marine, et C. DESGRAZ, commis de marine. — 2 vol. in-8o, accompagnés de Cartes de l'archipel et de l'île de Taïti, gravées par JACOB. — Prix : 15 fr.

*Sous presse,* pour paraître le 20 de ce mois : LE MAROC et ses *Tribus nomades,* par M. DRUMMOND-HAY, traduit de l'anglais par Mme L. SW. BELLOC. — Un vol. in-8o. Prix : 7 fr. 50 c.

ESTAMPES. — AUX VOYAGEURS EN CE MOMENT A PARIS.

Pour décorer un cabinet, charmante collection in-folio de dix planches nouvelles sur acier.

PARIS PITTORESQUE, onze vues de ses monuments, ponts, colonnes, jardins, places les plus remarquables, exécutées au burin, d'après des épreuves parfaites du Daguerréotype, par nos plus habiles graveurs, MM. Wédert, Himely, Appert, Blanchard fils, Normand, Charles, Martens, Hurliman, D'Aubigny. — Prix de la Collection : 20 fr. — Ces jolies vues sont : le Jardin des Tuileries, la Porte de la Bibliothèque du Roi, l'Eglise de la Madeleine, le Panthéon, Vue générale des Ponts prise du Pont-Royal, la Colonne de Juillet, vue prise du Pont-Neuf et s'étendant jusqu'à Passy, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, Vue générale de la Place de la Concorde prise de la Chambre des Députés, Château de Gaillon, Palais des Beaux-Arts, Galerie de Tableaux et Dessins, DURAND-RUEL (rue Neuve-des-Petits-Champs). A Paris, à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens; DENTU, libraire, galerie d'Orléans (Palais-Royal); au Dépôt, rue Thérèse, 11.

VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

LEPERDRIEL.

Avec les Taffetas, Compresses, Pois élastiques, Serre-Bras, etc., de Leperdriel, pharmacien, le pansement est simple, propre, commode et économique, sans douleur ni démangeaison.—FAUB. MONTMARTRE, 78.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Cie, rue du Croissant, 16.

… ; et, après avoir couru les plus grands dangers dans son voyage de Fez à Tanger, il a été accueilli à bord d'un vaisseau français, d'où il a pu contempler le juste châtiment infligé aux Barbares.

Le canon de Tanger ne troublera pas la paix du monde ; l'Europe battra des mains, car la France, comme en 1830, fait œuvre de progrès et de civilisation, en châtiant l'insolence des pirates barbaresques ; l'Angleterre, après tout, ne regrettera pas cette exécution ferme et modérée, car elle a à venger l'insuccès de sa double médiation dans le différend français et la querelle espagnole, et les avanies essuyées par son agent diplomatique.

Il y a quatre ans, quand le canon de Beyrout retentissait au fond de la Méditerrannée, la France ne déclara pas la guerre à la Grande-Bretagne. Et pourtant, Mehemet-Ali n'avait point repoussé la médiation française, comme aujourd'hui Abd-el-Rhaman a repoussé la médiation anglaise ! En abaissant Mehemet-Ali, l'Angleterre agissait surtout dans son intérêt, et n'avait aucun grief apparent contre le pacha, tandis que la France, en vengeant contre l'empereur du Maroc une injure patente, agit à la fois dans son intérêt et dans celui des nations européennes.

Oui, le pavillon de la France flotterait sur Tanger ; il y flotterait jusqu'à ce que réparation fût obtenue ; il y flotterait à toujours, si cela était nécessaire ; et la Grande-Bretagne n'allumerait pas pour cela une conflagration générale dont elle serait la première victime. L'entrée de la Méditerranée est aujourd'hui livrée à la garde d'une seule puissance, de l'Angleterre. Pourquoi la France ne lui ferait-elle pas contre-poids de l'autre côté du détroit ? La libre circulation de l'une à l'autre mer n'en serait que mieux garantie. Quant au Maroc, considéré comme débouché pour le commerce et l'industrie de l'Europe, pourquoi n'en réglerait-on pas les conditions sur le pied d'égalité pour toutes les nations européennes, comme cela avait lieu originairement en Turquie ? L'Angleterre exigerait-elle donc un monopole en sa faveur, ou des avantages résultant de traités particuliers ? Rien n'autorise à le penser. Mais, dans le cas de l'affirmative, nous n'hésitons pas à dire que la France, dans son intérêt et dans celui des autres Etats européens, devrait profiter de sa position militaire pour s'y opposer.

La France, malgré la faiblesse intellectuelle et morale de ses hommes politiques, est toujours la nation vaillante et forte ; elle est aussi la nation calme et juste, malgré les emportements et les criailleries de quelques publicistes. Ce qui manque à la France, ce sont des idées au service desquelles elle puisse mettre sa force. Dans l'état actuel des sociétés, la répression est quelquefois nécessaire au progrès ; mais elle ne fait qu'ouvrir la voie, et elle doit être suivie par les idées qui fondent et organisent. Après les dé-

## Voyage du duc de Nemours.

S. A. R. le duc de Nemours est accueillie à Metz en ce moment, comme elle l'a été à Besançon, avec un empressement affectueux par les représentants des divers corps constitués. M. le duc de Nemours est de tous les enfants du roi Louis-Philippe le moins populaire. Son abord froid et hautain a retenu la sympathie publique, très prompte à s'offrir en France, mais qui veut du moins être accueillie. Comme il importe au bien de l'avenir que la nation et le prince destiné à porter un jour le fardeau d'une régence se rapprochent, se connaissent et s'unissent par les liens d'une estime et d'une affection mutuelles, il est du devoir de la presse de suivre M. le duc de Nemours dans les faits qui produisent au grand jour son caractère et ses dispositions. Les feuilles du ministère enregistrent les paroles du prince et n'y trouvent systématiquement que des sujets de compliments et d'enthousiasme dynastique ; les organes des partis révolutionnaires, de leur côté, ne cherchent que l'occasion de jeter au futur régent la critique ou le sarcasme. Pour nous, nous souhaitons sincèrement que les discours et les actes de M. le duc de Nemours révèlent en lui des facultés et des sentiments élevés, et nous serons heureux de voir s'établir entre le prince et le peuple une vraie entente cordiale, une franche alliance. Nous n'hésiterons donc pas à accorder l'éloge quand il sera mérité ; mais, en même temps, nous prendrons le soin de donner des avis (ce qui est toujours bon), et des avertissements, s'il y a lieu.

Les paroles prononcées par M. le duc de Nemours à Besançon et à Metz, sont généralement pleines de tact, de bienveillance et de dignité. Les termes en sont parfois choisis, comme dans cette réponse à M. Bellangé, président du tribunal de première instance de Metz :

« J'ai suivi avec un vif intérêt, Monsieur le président, les appréciations si justes, si exactes, si impartiales que vous venez de mettre sous mes yeux. Votre reconnaissance pour le roi m'a été au cœur et touchera le sien. Vous m'avez aussi parlé des services de ma famille et des mérites de mes aïeux ; si j'en suis fier c'est parce que je puis compter parmi eux dans tous les temps de courageux défenseurs de la patrie et de fidèles serviteurs de l'Etat. Je comprends à mon tour tout ce qu'ils exigent de moi en efforts, en dévouement constant, en amour pour mon pays. Je serai heureux de suivre de si grands enseignements, et je vous remercie de me les avoir rappelés. »

Nous n'avons rien à blâmer précisément dans les différentes réponses du prince. Cependant nous voudrions trouver plus souvent le mot *liberté* auprès du mot *ordre*, et nous regrettons que l'idée de *progrès* ne se présente pas à la pensée de M. le duc de Nemours. Si son attention est éveillée sur ce point par M. le maire de Metz, qui parle de la foi de la cité « dans des institutions libéralement progressives, » nous remarquons que S. A. R. ne s'occupe dans sa réponse que du chemin de fer et du progrès des études militaires.

Enfin, voici ce qui nous afflige. Tous ces discours officiels ne nous offrent rien qu'un échange de courtoisies entre le prince et la bourgeoisie.

… tre les ouvriers, les fraudes commerciales, l'ignorance et la grossièreté des basses classes, l'insolidarité générale, l'absence de garanties pour les faibles, pour les enfants et pour les femmes : et lorsqu'un prince, qui sera bientôt le chef de l'Etat, voyage pour connaître, dit-on, les besoins du pays, il ne lui est pas dit un mot sur les questions qui agitent tous les esprits sérieux, il ne lui est pas dit un mot sur les misères du peuple !... Avouons-le, c'est un signe funeste de l'aveuglement des classes supérieures.

Que M. le duc de Nemours ait suivi sur leur terrain ces braves gens tout aux affaires de leur caste, nous le concevons ; on peut même l'excuser de n'être allé que là où on le poussait. Néanmoins, nous regrettons que le prince n'ait pas pris un peu les devants sur la bourgeoisie au pas lourd. Il serait beau de voir quelquefois la royauté, dans son élément le plus jeune, manifester spontanément sa sollicitude pour l'amélioration du sort des masses populaires. Puisque le pauvre n'a pas de représentants et de discours officiels, il serait digne, il serait prudent de témoigner qu'on devine ses souffrances et ses griefs, et qu'on a dans l'âme, avec l'intelligence des besoins de son temps, ces généreuses sympathies pour le peuple qui ont rendu si populaire le bon roi Henri IV, et sans lesquelles, désormais en France, les princes n'auront plus de trône solide.

## L'école Polytechnique et M. Soult.

Le conflit qui s'est élevé entre le ministre de la guerre, l'Institut et l'Ecole polytechnique, prend une gravité qui fait un devoir à la presse d'intervenir pour bien poser la question et défendre une institution qui, depuis cinquante ans, fait la gloire de la France.

Par une ordonnance qui remonte à huit mois, le ministre de la guerre a réglé que toute liste de présentation pour une place vacante, dans le corps enseignant de l'Ecole, dressée, soit par le conseil d'instruction, soit par l'une des cinq sections de l'Institut, devrait contenir les noms de trois candidats. Le conseil d'instruction et l'Institut ont réclamé contre une mesure qui tendait à diminuer leur influence, et qui pouvait permettre à la faveur de l'emporter sur le mérite. M. le baron Ch. Dupin faisait entendre les doléances de l'Institut, à la tribune de la chambre des pairs, il y a trois semaines à peine, à propos de la nomination d'un examinateur permanent de sortie.

L'Académie des sciences, en effet, résistant au ministre, n'avait élu qu'un seul candidat, M. Lamé, tandis que le conseil de l'école, ne pouvant faire revenir le ministre de sa décision, nommait trois candidats, MM. Lamé, Chasles et Binet. Tout le monde pensait que M. Soult couperait court à tout débat, en donnant à M. Lamé la place vacante. Le temps pressait ; huit mois avaient été perdus en pourparlers ; l'examen des élèves devait commencer lundi dernier. — La veille seulement, M. Soult fait renaître le conflit, en nommant l'honorable M. Chasles, qui trouve de son devoir de refuser une

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

### XVI.

#### LES MACHABÉES.

— Décidément, mon cher Fabio, vous êtes l'incrédulité personnifiée. Saint Thomas lui-même, le grand apôtre des incrédules, est détrôné par vous.

— C'est qu'aussi, mon cher Errante, vous me dites des choses d'un autre monde.

— D'un autre monde, non, mais d'un autre siècle ; c'est au seizième, ou auparavant, que la Confrérie de Saint-Paul, dont je vous parle, florissait à Trapani, et probablement aussi dans le reste de la Sicile, car on voit encore à Palerme un souterrain où ce redoutable tribunal tenait ses séances nocturnes.

— Et son but ?...

— Était, je vous le répète, de juger les juges, c'est-à-dire les magistrats et tous les personnages constitués en dignité. Les *Beati Paoli*, ainsi qu'on nommait les adeptes, étaient les défenseurs nés de tous les opprimés, sans distinction. Quelqu'un réclamait-il son assistance, ou quelque grande iniquité, quelque grande scélératesse devenait-elle de notoriété publique, le tribunal se rassemblait dans un lieu solitaire : on donnait des avocats aux parties absentes, et, les plaidoiries terminées, les juges prononçaient la sentence qui d'ordinaire était capitale.

— La prononcer, passe encore, mais l'exécuter ?...

— Les juges eux-mêmes, ou du moins les membres de la confrérie, se chargeaient de ce terrible office. L'exécuteur désigné était forcé d'obéir, quelle que fût la sentence. Les vœux des adeptes le comportaient ainsi.

— Et vous prétendez me faire accroire que cette inquisition d'une nouvelle espèce existe encore aujourd'hui ?

— Je ne vous ai pas dit cela, mais je suis convaincu qu'à Trapani même, les Beati Paoli ont des héritiers. Tenez, par exemple, les sept malheureux que l'on exécute aujourd'hui ne sont pas autre chose à mes yeux. Jugez-en vous-même : associés secrètement pour redresser les torts de la société, ils prétendent n'avoir commis les vingt-cinq ou trente homicides dont ils sont convaincus que dans l'intérêt du genre humain. Bien loin de les nier, ils s'en font gloire. Pourquoi avez-vous tué un tel ? leur demandait le président de la cour criminelle. Parce qu'il prêtait à usure. — Et un tel ? Parce qu'il maltraitait sa famille. — Et cet autre ? Parce qu'il n'était pas bon chrétien : on ne le voyait jamais à la messe. Par saint Luc, mon patron, si ce ne sont pas là des Beati Paoli, dites-moi ce que c'est.

— Ma foi ! si vos Paoli existent réellement, ils devraient bien nous débarrasser des Anglais, ne fût-ce qu'à titre d'hérétiques.

— Oh ! que non pas, s'il vous plaît, je m'y oppose.

— Pourquoi cela ? Je ne vous croyais pas si chaud partisan d'Albion.

— Au lieu de tuer son ennemi, il est bien plus habile de le ruiner, et c'est moi qui me charge de ce soin ; je fais à la bourse des Anglais une guerre à mort.

— Que voulez-vous dire ?

— Eh ! oui, je fabrique à leur usage des Paul Véronèse, des Léonard de Vinci, des Titien, que je leur livre tout frais sortis de mon atelier, et qu'ils me paient en belles et bonnes livres sterlings. Ils sont si fins connaisseurs et ils ont tant d'amour-propre qu'ils ne me croiraient pas si j'avais la naïveté de leur dire la vérité. Il est vrai qu'à ce compte je perds la gloire, mais je gagne les guinées, et de plus j'ai la satisfaction de vivre sur les terres de l'ennemi. Chacun combat avec les armes qui lui sont propres : vous autres militaires, avec l'épée ; nous autres artistes, avec le pinceau. Force ou ruse, qu'importe entre ennemis ? Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Virgilius Maro : *Dolus an virtus*.....

— Du latin, grand Dieu ! interrompit Fabio. Vous oubliez, mon cher peintre, que vous parlez au filleul du baron Schininà.

— Au fait, c'est porter de l'eau à l'Océan ; j'ai là une concurrence redoutable. Demandez à votre parrain la fin de la citation.

— Je m'en garderais bien, il me citerait Virgile d'un bout à l'autre.

— Il est donc toujours aussi classique que par le passé ? Et sa charmante nièce, que devient-elle ? Par saint Luc, que n'êtes-vous déjà mariés ?

— Pour en revenir à vos Beati Paoli, dit Fabio sans répondre à la question d'Errante et afin de changer de conversation, je serais curieux d'avoir sur eux de plus amples renseignements.

— Il n'y a à Trapani qu'un homme qui pût vous en donner, s'il le voulait. Connaissez-vous le comte Allégroni ?

— Non.

— Tant pis ; en sa qualité de chef de la Confrérie des Nobles...

— Qu'est-ce encore que cela ?

— Mais, mon cher, vous arrivez de la Chine.

— J'arrive de la campagne.

— C'est la même chose. Apprenez donc, puisque vous l'ignorez, que nous avons à Trapani une association dont tous les membres sont gentilshommes et dont l'objet est d'assister les condamnés à mort. Or, j'ai toujours soupçonné la noble congrégation de tenir par quelque fil à l'antique confrérie de Saint-Paul. Au reste je vous donne cette idée comme mienne, non comme bonne. Croyez là-dessus tout ce qu'il vous plaira.

On a compris que cette conversation avait lieu à Trapani où Fabio venait remplir la commission de la reine. Errante était un peintre indigène habile à fabriquer des pastiches ainsi qu'il s'en est vanté lui-même, et qui avait parcouru plusieurs fois l'Italie tantôt en maître d'armes, tantôt en pèlerin, afin, disait-il, de ne point éveiller la défiance des artistes et de surprendre leurs procédés.

En ce moment la cloche d'un couvent voisin commença de sonner à coups intermittents le sombre glas des funérailles.

— Je vous quitte, reprit Errante, cette cloche m'annonce que les sept Machabées, les sept condamnés, veux-je dire, sortent de prison pour aller au supplice, c'est un spectacle que je ne puis manquer.

— Comment, vous allez vous repaître les yeux d'une pareille exécution ?

— J'y suis forcé par état. J'achève en ce moment un magnifique Véronèse de mon crû, que je destine à Mac-Farlane en personne, et qui représente la mort des sept Machabées hébreux ; plaignez-moi, mon cher, il faut bien que j'aille chercher des inspirations sur nature.

Le cortége funèbre, escorté de carabiniers et de shires, passait en ce moment devant l'ancienne église des Templiers. Les sept condamnés, les sept Machabées, comme les appelait Errante, dont le mot avait fait fortune à Trapani, marchaient à la mort avec la sérénité d'une conscience irréprochable ; chacun d'eux avait pour l'aider à franchir le pas suprême, le prêtre d'un côté, et de l'autre un inconnu caché de la tête aux pieds dans une grande robe noire, dont le capuchon rabattu sur le visage ne laissait voir que les yeux. A Rome on eût pris cette figure mystérieuse pour un Frère de la Mort, et à Florence pour un membre de la Miséricorde ; à Trapani, c'était un adepte de la congrégation des nobles. Quel langage parlait-il au patient ? Quelle corde faisait-il vibrer dans ce cœur prêt à s'arrêter, et qui calculait à coup sûr combien de pulsations lui restaient encore à battre ? Le prêtre au moins montrait le ciel ouvert après l'expiation ; mais le laïc, à moins de jouer le rôle de doublure, ne pouvait parler que de la terre, et que dire de la terre, pourquoi même la rappeler à qui va la quitter pour jamais ? Sa présence au pied de l'échafaud était une barbarie plutôt qu'une consolation ; car c'était le regret à côté de l'espérance.

Fabio tourna le dos au plus vite à ce spectacle lugubre. Homme de guerre il pouvait bien, dans la fièvre de la mêlée, supporter la vue d'un champ de bataille, mais le meurtre à froid du bourreau le révoltait ; cette longue, cette effroyable agonie, infligée publiquement à la victime, par la société, armée tout entière contre un seul homme, lui semblait de tous les supplices le plus raffiné, le plus féroce. Il s'enfuit donc plus qu'il ne s'éloigna, ému de pitié, glacé d'horreur.

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, et 13 août.

[illegible] l'Institut, présenter au choix du ministre des candidats pour chaque place vacante dans le corps enseignant.

Ainsi, trois corps constitués, le conseil de perfectionnement, le conseil d'instruction et l'Institut, doivent diriger l'instruction de l'Ecole. Ainsi, évidemment, le ministre de la guerre n'a à s'occuper que de la partie purement administrative et disciplinaire. Ainsi, le ministre de la guerre a violé l'esprit, sinon les termes de l'ordonnance royale, en prescrivant dernièrement, contre l'avis des conseils de perfectionnement et d'instruction, que le grade de bachelier ès-lettres serait exigé des candidats à l'Ecole. L'intervention des chambres a heureusement fait retirer la prescription ministérielle qui ôtait à l'Ecole son caractère principal de libéralité, qui faisait qu'elle n'aurait plus été accessible qu'à un petit nombre de privilégiés.

M. Soult a violé encore l'esprit de l'ordonnance royale, en prescrivant par ordonnance ministérielle, que dorénavant, on présenterait trois candidats à son choix ; il viole tout-à-fait les ordonnances, les règlements, la justice, en choisissant pour examinateur le directeur des études de l'Ecole. Il viole la justice, car il faut que les élèves soient interrogés par une personne qui ne connaisse ni leur conduite, ni leur travail. Ce sentiment est tellement bien compris à l'Ecole, que pour subir leurs examens, les élèves gradés, les sergents, qui doivent *leurs galons* à leur rang d'entrée ou de passage d'une divison à une autre, quittent cette marque distinctive de leur mérite, afin que tous paraissent égaux devant le juge du savoir acquis par le travail annuel. Nommer pour examinateur le directeur des études, l'homme qui connaît le mieux la conduite passée des élèves, qui a vu toutes leurs notes, c'est ôter toute garantie à l'impartialité du jugement, c'est aussi ouvrir la porte à tous les abus, car, le directeur des études est un administrateur, qui peut (nous ne parlons pas du directeur actuel) recevoir des ordres supérieurs et exécuter une vengeance politique peut-être ! — La presse, les conseils de l'Ecole, l'Institut, doivent venir en aide aux élèves, les appuyer dans leur juste réclamation, et empêcher que M. Soult abuse ainsi de l'*irresponsabilité ministérielle*.

Encore une fois, le ministre de la guerre ne règle pas l'instruction de l'Ecole polytechnique ; il doit s'occuper de la discipline, de l'habillement, prescrire les dimensions du chapeau, la largeur des bandes du pantalon, etc., mais respecter l'organisation même de cet établissement qui a acquis sa juste renommée parce que les traditions libérales y ont été respectées jusqu'aujourd'hui, parce que le favoritisme en est banni, parce que le mérite seul y crée les droits. C'est à l'Ecole polytechnique seulement que les concours se passent loyalement ; M. Soult ne pourra renverser impunément un tel état de choses.

---

**Lettre de M. l'abbé Thions à M. l'évêque d'Autun.**

Dans la lutte du Clergé et de l'Etat, cette lettre est un fait des plus [illegible] Cette situation est très bien caractérisée par la lettre de M. l'abbé Thions à M. l'évêque d'Autun, qui lui demandait une manifestation contre la loi d'instruction votée à la chambre des pairs.

« Monseigneur,

» Il y a deux choses dans ce que vous me demandez : un acte politique et un acte de conscience ; comme il y a en moi deux hommes, le prêtre et le citoyen.

« Comme prêtre, je vous suis soumis, comme citoyen, je ne relève que de ma conscience.

» Je ne suis pas convaincu, Monseigneur, que cette manifestation épiscopale, que cet enrôlement d'opinions, que cette croisade de signatures puisse avoir de bons résultats. Cela a trop l'air d'un assaut à l'opinion publique. Elle concevra des défiances ; elle supposera de mauvais desseins ; elle se tiendra en garde. Selon moi, c'est ne la pas connaître, surtout dans ses tendances et ses susceptibilités à notre époque.

» Ou le clergé demande la liberté d'enseigner les choses pour lesquelles le Christ l'a envoyé, ou celle d'enseigner les lettres purement humaines et les connaissances qui sortent de la sphère de ses attributions évangéliques.

» Dans le premier cas, j'ose dire que le clergé demanderait ce qu'il a déjà. Car, il peut, en toute liberté, baptiser, catéchiser, absoudre et instruire les âmes au tribunal sacré de la pénitence. Il peut prêcher la doctrine de Jésus-Christ dans les chaires sacrées, où il a sa tribune publique, son enseignement religieux, son droit de réfutation des erreurs qui lui sont contraires. Ses grands, ses petits séminaires lui sont laissés ; dans les uns il peut cultiver, développer, diriger les vocations naissantes ; dans les autres, offrir un asile sacré, un vaste refuge à toutes celles qui naîtraient dans le monde, sous l'action d'une grâce victorieuse. Aucune limite, aucune entrave, aucun contrôle de la part du pouvoir civil, ne viennent le gêner dans l'exercice de ces devoirs. On peut soutenir que la voie lui est ouverte, large et spacieuse, dans les préceptes de son maître qui lui a dit : « Allez, enseignez aux peuples à observer toutes les choses *que je vous ai prescrites. — Docentes servare omnia quæcumque mandavi vobis.* »

» Dans le second cas, Monseigneur, vous me permettrez de penser que, sur le terrain commun, le clergé doit être soumis à la loi commune. Point de priviléges : le privilége est odieux, il excite l'envie, la haine, et en soulevant contre les ministres de la religion toutes ces mauvaises exhalaisons du cœur de l'homme, c'est souvent contre elle qu'il les soulève, et à son détriment. Le clergé a-t-il été envoyé pour expliquer Tite-Live, Salluste, Juvénal, Cicéron, Homère ? Sa mission céleste est-elle d'enseigner les mathématiques, le jet des bombes, l'excavation des mines, les connaissances professionnelles qui regardent la marine, l'état militaire, les ponts-et-chaussées, les chemins de fer, la magistrature ? Non, évidemment. Apôtre de Jésus-Christ, le prêtre dépend de l'Eglise, autorité vivante de Jésus-Christ ; professeur des arts libéraux, des sciences humaines, des connaissances sociales, il peut relever, jusqu'à certain point, du pouvoir social. Car s'il est certain, Monseigneur, que les gouvernements ne peuvent, sans compromettre l'avenir, renoncer de fait à toute surveillance de l'enseignement public ; s'ils doivent craindre à certaines époques, et dans certains cas, qu'il ne s'établisse contre les tendances providentielles de l'opinion, contre l'unité vitale des peuples, un contre-courant d'idées politiques, funeste à la végétation naturelle de ces grands corps, si cette crainte donne à l'Etat un droit réel, et si ce droit ne peut exister sans imposer aux citoyens un devoir corrélatif, la conséquence de ces assertions me paraît claire ; je me crois dispensé de l'énoncer.

La presse s'occupe trop des questions diplomatiques et de futilités de tout genre pour avoir une influence constante et salutaire sur les cultivateurs et les travailleurs. Ces gens d'ordinaire ont plus de sens commun que le civilisé de la ville. Cette propagande ne peut donc être que très utile à l'Etat, et nous la recommandons, non-seulement à toute l'Allemagne, mais encore à tous les autres peuples de l'Europe civilisée.

Il s'est formé, en outre, dans différents villages allemands, des sociétés de lecture où le paysan peut emprunter un livre sans payer aucune rétribution.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette idée vraiment sociale, bien que nous ne nous en promettions pas de grands fruits pour l'Allemagne d'aujourd'hui, où la censure exerce depuis quelque temps une grande rigueur contre les critiques de la société actuelle

Il y a quelque temps que M. de Lamartine a eu une idée pareille en voulant créer un journal à très bon marché, avec un million d'actionnaires à 1 fr. par tête. Mais depuis quelque temps cette idée et ce projet ont disparu comme tant d'autres. La France a toujours été le pays des projets et des idées grandioses, mais il est rare qu'elle persévère dans ses bonnes intentions.

---

Le *Breton* rend compte de la distribution des prix de l'Ecole supérieure communale de Nantes. Nous trouvons dans le discours prononcé par le savant directeur de l'Ecole, M. Leloup, d'excellentes idées que nous faisons connaître à nos lecteurs par une courte citation.

« A côté de l'enseignement secondaire dont l'étude des lettres forme la base, il faut organiser fortement l'enseignement professionnel ; il faut à chaque grande ville de France son collège industriel à côté de son collège littéraire ; il faut une Ecole normale où chaque jeune professeur soit, avant son instruction théorique, versé dans la pratique des ateliers...

» L'élan donné par la ville de Nantes à l'instruction professionnelle ne sera pas perdu. De toutes parts, en effet, se dessinent depuis quelques années les tendances qui marqueront le caractère de notre époque : de guerrière qu'elle était au commencement du siècle, la France est devenue, depuis 1830 surtout, soigneuse de ses intérêts positifs. Sa part de gloire n'est pas faite encore dans la lutte pacifique qu'elle soutient contre les peuples qui approvisionnent les marchés du monde ; elle comprend que son repos, sa dignité seraient compromis du jour où l'infériorité de ses produits laisserait à l'industrie de nos voisins le champ de la production libre de sa concurrence. Oui, messieurs, notre époque sera celle du bien-être que donne le travail et la liberté ; oui, son but est d'affermir les franchises civiles et politiques en leur donnant l'appui des intérêts matériels.

« C'est vainement que quelques hommes diront au pays que l'on va le conduire ainsi à subir le joug ignominieux de l'argent, que la civilisation française va perdre ainsi son caractère d'élévation et de propagande ; le bon sens général réduit ce paradoxe à sa juste valeur ; la nation comprend très bien que le travail auquel elle demande le bien-être matériel est sain à l'âme comme il l'est au corps ; un infaillible instinct lui révèle que la voie nouvelle où elle entre la conduira à dominer la matière, loin d'être prosternée devant elle.... »

---

Il s'est répandu dans les salons de Paris une nouvelle qui, si elle se confirmait, servirait amplement à calmer les profondes douleurs que deux

---

— Hé ! Fabio, lui cria une voix connue, où cours-tu donc si vite ?

Avant d'avoir eu le temps de répondre, il fut entouré par une demi-douzaine d'officiers, qui tous étaient ses anciens camarades.

— Eh bien ! lui dirent-ils en lui serrant la main avec amitié, te voilà donc ressuscité. Depuis quand à Trapani ?

— J'arrive.

— Aujourd'hui ?

— Aujourd'hui.

— Tant pis.

— Pourquoi ?

— Parce qu'on va pendre les sept Machabées, comme dit Errante, et rien, dit-on, n'est plus fâcheux que d'entrer dans une ville le jour d'une exécution ; cela porte malheur pour tout le temps qu'on y reste.

Fabio tressaillit ; quoique faite en plaisantant, cette observation produisit sur lui, malgré lui, une impression pénible. rapprochant ce funeste augure des prédictions non moins funestes de la Zingara, préoccupé d'ailleurs de la mission clandestine qui l'amenait à Trapani, et tout plein encore de son aventure de la Spagnola, il ne put s'empêcher de prendre au sérieux la plaisanterie de ses camarades, et son âme saisie d'une terreur superstitieuse, s'abandonna aux plus sombres pressentiments. Pourtant il eut assez de présence d'esprit et assez d'empire sur lui-même pour dissimuler son angoisse et même pour simuler la gaieté :

— Puisque je vous rencontre, mes chers camarades, dit-il avec une désinvolture affectée, il n'y a plus de mauvais présages ; votre amitié les a conjurés.

— Eh ! sans doute. Qui est-ce qui croit aux sorts ? c'est bon pour les jeunes filles qui font la chasse aux maris.

— Et pour les vieilles femmes qui font la pêche des amants.

— En fait d'augures, moi, je suis de l'avis du consul romain quand les poulets ne veulent pas manger, on les fait boire.

— Sauf à être battu comme lui.

— Il est vrai que le bon mot lui coûta cher.

— Sans compter que l'inquisition d'alors dut lui faire un mauvais parti.

Pour saisir l'à-propos de cette allusion militaire, il faut se souvenir que ce fut en vue du port de Drepanum, aujourd'hui Trapani, que le consul Claudius Pulcher fit jeter à la mer les poulets sacrés, et perdit, le jour même, une grande bataille navale contre les Carthaginois. Les dévots d'alors ne manquèrent pas de voir dans sa défaite le châtiment de son impiété.

La conversation continua quelques instants encore sur le ton de la plaisanterie, et comme Fabio voulait la mettre sur les affaires du temps :

— *Non hic locus*, dit le plus savant de la compagnie. Les pavés sont comme les roseaux du roi Midas, et le ministre Acì a les oreilles encore plus longues que ce respectable monarque.

— Oui ; mais, comme lui, il ne convertit pas ce qu'il touche en or. Le régiment en sait quelque chose ; il y a six mois que le payeur ne nous paie plus qu'en paroles. Les charnières de sa caisse doivent être furieusement rouillées. Les traiteurs de la ville ne veulent plus nous faire crédit, et nous en serons bientôt réduits à manger nos tiges de bottes.

— Encore, pour cela, faudrait-il en avoir.

— Eh ! qui est-ce qui a des bottes ?

— Mac-Farlane et ses acolytes. Quant aux Siciliens, ils sont bien bons, eux, pour aller pieds nus.

Deux officiers anglais, dont le luxe et la toilette recherchée semblaient insulter à la tenue plus que modeste et au délabrement des Siciliens, passèrent auprès d'eux. Personne ne voulut se déranger, et, pour salut on échangea de part et d'autre des regards de coq irrité. Fabio put juger par-là et toucher du doigt pour ainsi dire les dispositions hostiles qui animaient réciproquement les deux armées. Cette hostilité flattait trop ses rancunes, elle servait trop bien ses propres vues et celles de la reine pour qu'il n'en éprouvât pas une secrète joie.

— Ne te disions-nous pas à l'instant même, mon cher Fabio, que les pavés avaient des oreilles ? Quand on parle du loup, de l'Anglais, veux-je dire, on en voit... le jabot.

— Oui, messieurs, dit en se retournant un des deux officiers anglais qui avait entendu le lazzi, nous portons des jabots, afin de prouver que les armées britanniques ont des chemises ; on n'en pourrait dire autant de toutes les autres.

— Desquelles, par exemple ?

— Qui se sent sale se lave.

— Ceci passe la plaisanterie.

— Aussi ne plaisantons-nous point.

— C'est donc une insulte ; nous ne la supporterons pas.

— Eh ! qui vous oblige à la supporter ? A votre aise messieurs, vous êtes sept, nous sommes deux, la partie est égale.

— Quelle insolence !

— Et puis, au besoin, vous aurez la ressource de nous assassiner.

— Les Siciliens n'assassinent personne.

— Témoin, la Spagnola.

— C'est aussi trop fort ! s'écria Fabio. Je voudrais bien voir comment vous vous y prendriez pour nous faire croire qu'on assassine des officiers à la tête de leur régiment.

— Vous embrassez bien chaudement le parti de l'assassin ; serait-il de vos amis ?

— En tout cas il n'est pas des vôtres.

— Il l'a bien prouvé, et notre pauvre major Dudley s'en souviendra longtemps. Du reste, nous ne sommes pas ici pour instruire l'affaire ; le conseil de guerre fera son office quand il en sera temps. En attendant, messieurs, nous sommes à votre disposition, où et quand vous voudrez.

On prit rendez-vous pour le lendemain matin, derrière l'aquéduc qui amène à la ville l'eau du mont Eryx. Fabio voulait se battre, ses anciens camarades ne le permirent pas.

— C'est une affaire de corps, lui dirent-ils ; il n'appartient qu'à nous de la vider, puisque tu ne fais plus partie du régiment.

Il dut se rendre à ces raisons.

— Mais au moins dit-il, je veux être un des témoins du duel.

— C'est ton droit puisque tu as été témoin de la querelle. Où es-tu logé ?

— A l'auberge du Soleil.

— C'est sur notre chemin, nous te prendrons en passant.

— J'y compte.

— A demain donc.

— A demain !

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

---

**Ascension au Mont-Blanc.**

Les pélerins scientifiques, MM. Bravais, Marteins et Lepileur, ont entrepris leur ascension au Mont-Blanc le 2. Ils ont couché aux Grands-Mulets. Une seconde caravane composée de touristes les avait précédés. Elle se composait de trois jeunes Anglais et d'un Hongrois d'un âge mûr. Le 3 août, les touristes se mirent en marche les premiers, à moitié chemin des Grands-Mulets à la cime, la fatigue et la crainte du mauvais temps les forcèrent de revenir sur leurs pas. Le domestique du Hongrois persuada à deux guides de continuer ; ils parvinrent au sommet où ils ne s'arrêtèrent que dix minutes, effrayés par un épais nuage qui flottait sous leurs pieds. La descente fut dangereuse ; le nuage se fondit en une couche de neige de quinze pouces d'épaisseur. Si les savants et les touristes n'avaient pas reculé, ils risquaient de périr tous. Ils revinrent le soir à Chamouni, laissant leur tente dressée aux Grands-Mulets.

Leur première ascension avait échoué par suite de la tourmente qu'ils avaient éprouvée au Grand-Plateau, à 600 mètres au-dessous du sommet. Elle les avait forcés de descendre après avoir stationné par une température de 13° centig. au-dessous de zéro, qui avait failli faire sentir à quelques-uns les horreurs de la congélation. Cependant le charme n'en est pas moins rompu, car un séjour d'une nuit à une aussi faible distance du point culminant et par des circonstances défavorables, promet une réussite certaine dans des temps mieux choisis. Aussi MM. Bravais, Marteins et Lepileur se sont décidés à partir de nouveau le 7 août, n'emmenant avec eux que deux guides et cinq porteurs, gens bien décidés, munis d'une seconde tente pour le sommet du Mont-Blanc et armés de nouvelles précautions contre le froid. Ils espèrent retrouver leur tente, leurs habillements, ceux de leurs instruments qu'ils avaient dû laisser dans la première ascension ; et ils se proposaient de demeurer trois ou quatre jours au plus. Puissent les vents de S. O. et les orages qui les menaçaient au moment du départ, ne pas avoir déjoué une seconde fois tant d'efforts !

— On écrit de Chamouni, même date :

« En six heures ils sont parvenus aux Grands-Mulets, où nous avons pu les distinguer à l'aide de nos lunettes ; maintenant ils doivent approcher du Grand-Plateau, où j'espère qu'ils arriveront avant que l'orage qui se forme ait éclaté. Ils reprendront leurs observations et feront leurs signaux aux heures convenues.

« S'il ne leur en mésarrive pas, ils espèrent aller au congrès que la *Société géologique* de France convoque à Chambéry pour le 12. »

travaux supplices.

« Aujourd'hui, nous jugeons également convenable de laisser aux propriétaires fonciers la faculté d'affranchir leurs serviteurs sans terre, à des conditions de dédommagement à déterminer exactement par des contrats librement consentis entre les deux parties. »

---

Les nouvelles de Stockholm, du 2 août, signalent la répugnance des ordres de la noblesse et du clergé à prendre part aux travaux du comité de constitution. Cependant, il a été résolu, le 1er août, que le comité de constitution serait invité à faire son rapport vers le milieu d'août.

---

La *Gazette d'Etat* de Prusse contient la proclamation suivante, publiée par le préfet du département de Pless :

« Il s'est manifesté en différents points de la monarchie un esprit de haine et de persécution contre les juifs, et même, dans quelques villes, cet esprit a dégénéré en voies de fait.

» L'expérience des siècles passés prouve que le fanatisme est contagieux et qu'il faut employer tous les moyens pour le combattre.

» J'invite toutes les autorités civiles et militaires à prendre des mesures énergiques contre ces actes de brutalité et de basse vengeance, d'en étouffer le germe, si cela est possible, et de punir sévèrement toute injure, tout acte de fanatisme exercé contre les juifs.

---

Une société s'est formée, sous les auspices de la reine Marie-Christine, pour la construction d'un chemin de fer de Madrid à Alicante. Une réunion d'actionnaires a déjà eu lieu, dans laquelle l'infant don Francisco de Paula a été nommé président honoraire du conseil d'administration. Il est également question de construire un autre chemin de fer d'Aranjuez à Cadix. Ce ne serait, du reste, qu'un embranchement du chemin de Madrid à Alicante.

---

Nous apprenons avec peine par les journaux de Malte que le bon accord qui avait régné pendant un demi-siècle entre les résidants britanniques et les naturels, sur les matières religieuses, a été troublé dans ces derniers temps. Un prêtre catholique, après avoir embrassé le protestantisme, avait épousé une femme catholique qui avait des enfants d'un premier lit. Les parents du premier mari réclamèrent les enfants pour veiller à leur éducation et obtinrent, à cet effet, un jugement du tribunal civil. Le second mari refusa de remettre les enfants aux parents du premier, et résista même, les armes à la main, à l'exécution du jugement du tribunal. Il fut condamné, à raison de ce fait, à vingt jours de prison. Toutefois, l'évêque de Gibraltar intercéda en sa faveur, et la peine de l'emprisonnement fut commuée en une amende légère. Nous professons le plus grand respect pour l'évêque de Gibraltar, mais nous ferons remarquer que ce mariage entre catholiques convertis devait paraître suspect. Ajoutons que le prêtre catholique qui se marie, après avoir fait vœu de célibat, commet un grand crime. Malte a une population de 114,000 habitants, tous catholiques, à l'exception de 7 ou 800 Anglais. Si l'on veut faire pénétrer des idées de réforme dans cette population, il faut agir avec prudence, et il est très impolitique d'approuver, même indirectement un acte de violence. Aussi long-temps que les lois de Malte seront en vigueur, on devra les exécuter, et si l'on veut les modifier, qu'on le fasse régulièrement. Les autorités devraient se montrer d'autant plus scrupuleuses à cet égard, que dernièrement plusieurs prêtres catholiques ont été renvoyés de l'île pour avoir osé se mêler de matières temporelles qui ne les regardaient pas. (*Morning Post.*)

---

## ANGLETERRE.

### LA LIGUE ET LE CHARTISME. — COBDEN ET O'CONNOR.

Nous avons donné hier, d'après le *Sun*, un compte-rendu sommaire du meeting de Northampton; nous allons aujourd'hui ajouter quelques développements et rectifier les faits.

Nos lecteurs se rappellent peut-être que, dans une série d'articles publiés il y a plusieurs mois, nous avons signalé la guerre du capital contre le capital, des manufacturiers contre les propriétaires. Nous avons exposé alors la théorie des partisans de la liberté absolue du commerce, ligués contre la loi des céréales; nous avons expliqué comment le rappel de la loi sur les blés avait toujours été réclamé depuis 1834 par les manufacturiers comme une compensation à la réforme de la loi des pauvres, à la suppression de la liste civile de l'industrie; et nous avons dit que la réduction des droits sur les blés était invoquée comme un moyen d'arriver à une réduction du prix du travail, à un abaissement des salaires.

Les chartistes de la Grande-Bretagne ont compris aussi, dès le principe, que c'était un piège tendu à la classe ouvrière. O'Connor, leur chef, a dénoncé la ligue comme une manœuvre du *wiggisme, du libéralisme et du capitalisme*; il a démasqué Cobden, il l'a, pendant une année entière, combattu, réfuté partout et toujours.

Les ligueurs alors ont accusé O'Connor et les chartistes d'être vendus au parti tory et aux grands propriétaires.

O'Connor, pour toute réponse, a provoqué Cobden et ses partisans, et les a défiés, sommés d'avoir à s'expliquer contradictoirement avec lui devant le peuple. Pendant dix mois consécutifs O'Connor a renouvelé son défi, et chaque semaine, dans le *Northern-Star*, il mettait la ligue en demeure. Poussé à bout, Cobden a enfin accepté le combat: il a choisi pour champ de bataille Northampton, une ville manufacturière peuplée de ligueurs.

La rencontre a eu lieu lundi, 5 août, en présence de 50 mille personnes. Le président du meeting et tous les membres du bureau étaient des ligueurs avoués, amis de Cobden; O'Connor s'est entièrement confié à leur bonne foi; on verra ce qui en est résulté.

Cobden a prononcé un discours au milieu de l'enthousiasme de ses adhérents. Puis O'Connor a pris la parole; il a exposé les doctrines de la ligue, raconté à l'aide de quelles manœuvres elle recrutait ses légionnaires, comment elle savait tenir aux différentes classes de la société un langage différent, promettant aux ouvriers la diminution du prix du pain et l'augmentation des salaires, aux manufacturiers l'accroissement des profits et la réduction des frais, enfin aux fermiers et aux cultivateurs la baisse des fermages et la plus-value réelle des produits de la terre, etc., etc.

Nous analyserons plus tard ce discours et celui de M. M'Grath, président du comité exclusif des chartistes; nous tenons seulement à constater présentement le résultat de la journée.

Cobden avait demandé au meeting une manifestation en faveur du rappel de la loi des céréales. O'Connor a proposé un amendement dont la substance a été reproduite dans notre numéro d'hier, puis il a demandé à son tour une

— Le 5, M. Hay est arrivé. — Le 6 au matin j'ai attaqué les fortifications de Tanger; quatre-vingts pièces nous ont répondu. Au bout d'une heure, leur feu était éteint et leurs batteries démantelées. — Notre perte en hommes est minime, nos avaries peu graves. — Le quartier habité par les consuls européens a été respecté.

Pour copie conforme, BARON DE MACKAU.

— D'un autre côté nous lisons dans le *Journal des Débats* :

On assure que le gouvernement a reçu hier au soir des nouvelles importantes de la côte d'Afrique. — La réponse à l'*ultimatum* envoyé à l'empereur du Maroc par le prince-amiral commandant la flotte française, n'ayant pas paru satisfaisante, le prince de Joinville aurait commencé le feu contre les ouvrages avancés qui protègent la place de Tanger. — Ces ouvrages auraient été détruits. — Le quartier européen de la ville aurait été épargné. — Le consul-général anglais, M. Drummond Hay, aurait trouvé refuge à bord du vaisseau-amiral français.

— La *Revue de Paris* reproduit sommairement la dépêche télégraphique, qu'elle prétend être arrivée trop tard pour pouvoir être insérée dans le *Messager*.

— A propos de l'abdication de Mehemet-Ali, le *National* dit ce matin : Tout le monde a remarqué que le *Moniteur* ne reproduisait pas hier matin la dépêche publiée hier soir par le *Messager*. Cette omission est contraire à toutes les habitudes de la presse ministérielle. Faut-il en conclure que la nouvelle est apocryphe? Mais le *Messager* est un journal officiel, et la forme dans laquelle il a publié la nouvelle de l'abdication du vice-roi est celle que le ministère emploie exclusivement pour les communications officielles. Quoi qu'il en soit, nous ne tarderons pas à être exactement informés, si ce n'est officiellement, au moins par les correspondances particulières.

## Faits divers.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui, sanctionnées par le roi, diverses lois qui autorisent plusieurs départements à s'imposer extraordinairement ou à contracter des emprunts.

— Une ordonnance du roi nomme conseillers à la cour royale de Grenoble, MM. Blanc, Piollet et Fiereck; procureurs du roi : à Gap, M. Bernard de Marguy; à Valence, M. Laurans; à Noyon, M. Boissard; à Saint-Marcelin, M. Romand.

— La violence du vent était telle hier à Paris, que deux arbres ont été brisés sur le boulevart italien, au coin du faubourg Montmartre.

— M. Boïeldieu (Marie-Jacques-Amand), décédé le 5, n'était pas le père de l'illustre compositeur, mais son oncle.

— Hier, mercredi, la seconde édition du *Galignani's Messenger*, qui paraît à deux heures, contenait des extraits des journaux de Londres, portant la date de mardi matin. C'est par la voie de Brighton et Dieppe, que ces journaux sont arrivés si rapidement.

— On va élever des constructions sur l'emplacement de l'ancienne salle du Vaudeville, rue de Chartres. Ainsi la liste civile abandonne le projet de continuer la galerie du Louvre.

— La ville de Langres se prépare à élever un monument à la mémoire de Diderot. C'est M. Lescorney qui est chargé de cette statue en bronze, et le conseil municipal vient de désigner la place où elle sera érigée.

— Avant-hier, un bien fâcheux accident a attristé au Hâvre la distribution des prix du couvent des Ursulines. Mme Monnier, âgée de trente ans, femme du propriétaire du café des Abattoirs, assistait à cette solennité, qui, d'après son espoir, devait être pour sa jeune nièce une occasion de triomphe. La foule était nombreuse, et de sa place la dame Monnier n'ayant pu suivre les détails de la distribution, s'informa aux personnes qui l'avoisinaient si le nom de sa nièce avait été appelé. Sur la réponse qu'elle n'avait rien obtenu, la malheureuse tante, qui était debout, tomba de son haut, comme prise d'évanouissement. On s'empressa autour d'elle; mais quelle fut la consternation des assistants, quand, essayant de la relever, ils reconnurent qu'elle ne donnait plus signe de vie. (*Journal du Hâvre.*)

— On parle beaucoup à Metz d'organiser un tournoi à l'instar de celui d'Eglington. Cette fête chevaleresque aurait lieu après les opérations du camp.

— Une jeune fille, servante dans l'une des bonnes maisons de Metz, vient de s'empoisonner dans des circonstances assez singulières. Elle avait pour ami un caporal de voltigeurs du 9e de ligne. A la suite d'une brouille, le caporal s'était grisé, et ayant dans un mouvement de colère brisé son fusil, il a été arrêté et doit comparaître devant le conseil de guerre. C'est alors que cette jeune fille, s'accusant d'être cause du malheur qui menaçait ce militaire, a pris une substance qui a amené la mort après de vives douleurs. Ce n'est qu'après qu'elle eut rendu le dernier soupir que l'inspection du cadavre fit reconnaître l'empoisonnement.

— Le 15 janvier dernier, à huit heures et demie du soir, le sieur Grégoire Guichard, propriétaire et maire de la commune de Villedieu, venait de souper et était assis, suivant son habitude, au coin de la cheminée de sa cuisine ; il tournait le dos à la croisée, qui est sans rideaux ni volets, et qui donne sur une cour ouverte. Il s'entretenait gaîment avec sa femme, placée à côté de lui, et ses trois domestiques, placés également autour du foyer. L'explosion d'une arme à feu se fait entendre au dehors ; une vitre de la croisée est brisée ; la fumée de la poudre pénètre dans la cuisine, et Guichard s'écrie qu'il est blessé à mort. Deux balles, après avoir brisé le dossier de la chaise, lui avaient rompu la colonne vertébrale, et, après treize jours d'agonie, il est mort le 28 janvier, emportant au tombeau la douloureuse conviction, par lui plusieurs fois exprimée à sa femme et à son frère, qu'Auguste Raison, son gendre, était son assassin. Traduit devant la cour d'assises de la Côte-d'Or, Auguste Raison a été déclaré coupable avec circonstances atténuantes, et condamné aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition.

— Nous lisons dans le *Loir*, au sujet du double empoisonnement commis à Vendôme :

« MM. les experts-chimistes ont reconnu, dans le corps du malheureux Hogu, une forte quantité d'arsenic qui aurait été administrée en une seule fois. Il paraît qu'ils ont aussi constaté la présence d'une certaine dose de vert-de-gris. Il semble donc constant aujourd'hui que la

raître dans le Sud-Sud-Ouest en forme de spirale.

La distance parcourue a été d'un kilomètre environ, et sa hauteur de terre semblait être de 150 à 200 mètres.

Les habitants qui ont vu le phénomène, ont peu joui d'un spectacle que MM. Arago et compagnie eussent payé bien cher... Ils étaient effrayés, consternés ! ! En effet, la préface de la *grande prédiction* était là devant eux ! Et cette prédiction est celle de la *Gorh Perrine*, nom qui fait trembler l'enfant au berceau, et devant lequel, devenu homme, il se trouve peu rassuré.

Voici la prédiction traduite du Breton :

« Une grande lumière paraîtra sur vos têtes..... L'air retentira du cliquetis des armes... Deux grandes nations seront debout pour le combat... La mer sera teinte de sang, et les hommes deviendront si rares que toutes les femmes sortiront du logis pour les voir passer ! ! »

— Dimanche dernier a eu lieu à Toulouse le sacre de M. Buissas, nommé à l'évêché de Limoges. M. Buissas, avant la consécration de l'église, était allé à Paris prêter serment entre les mains du roi. On dit qu'il a reçu du monarque et de sa famille l'accueil le plus flatteur. Sa majesté l'ayant invité à dîner, il s'est trouvé le seul étranger à cette table, où l'on remarquait deux rois, celui des Français et celui des Belges, deux reines et plusieurs princes et princesses.

On était au dessert, et des valets de pied, faisant le tour de la table, présentaient à chacun des pots de groseille ; celui qui vint en offrir à M. Buissas, s'approcha de lui d'un air mystérieux, et s'étant baissé, il lui glissa ces mots à l'oreille : *Prenez ! les coulindrous soun pla bouz. Soui Imbert de la carrièro dez Noblez.* (Prenez ! cette groseille est très bonne... Je suis Imbert, de la rue des Nobles.) M. Buissas ne s'attendait certainement pas à retrouver le patois de Toulouse dans le palais du roi. (*Presse.*)

— On lit dans le *Mémorial d'Aix* :

Un fait épouvantable, si les causes auxquelles on l'attribue sont véritablement fondées, vient de se passer dans une ville voisine d'Arles. On nous écrit de ce pays qu'une femme était accouchée, il y a un mois, d'un enfant dont elle fit déclarer la naissance à l'officier de l'état civil. Vingt-cinq ou trente jours après, cette même femme se présentait encore devant lui, pour constater le décès de ce même enfant. Elle faisait aussi, d'un autre côté, tous les préparatifs de son enterrement ; et par une simulation de tendresse maternelle excessive, elle voulut elle-même placer son enfant dans le cercueil, l'y déposer soigneusement. Cette triste opération avait été terminée et l'enfant était porté en terre, et descendu même dans la tombe ; on s'apprêtait à jeter les pelletées de terre sur cette pauvre petite créature sitôt moissonnée par la mort, lorsqu'une des personnes qui se trouvaient présentes à cette triste cérémonie crut entendre des cris, une voix étouffée qui partait du fond de la tombe. Elle fit aussitôt part de son observation, et malgré le doute dont furent pris tous les assistants, on voulut s'assurer pourtant de la vérité de sa remarque, et on ouvrit la caisse. L'enfant était, en effet, plein de vie, et par un hasard providentiel, il venait d'être sauvé de la mort horrible qui lui était réservée. La justice, soupçonnant un crime, informe contre la mère de cet enfant si heureusement sauvé.

— On mande de Silésie à la *Gazette des Postes*, qu'un frère de l'assassin Tschech, qui remplissait à Ratibor le poste d'inspecteur des ponts-et-chaussées, est devenu fou probablement à la nouvelle de l'événement qui désole sa famille et qu'il est mort bientôt après. On ajoute que c'était un homme estimé, rempli de connaissances et très consciencieux dans l'exercice de ses fonctions.

D'après la *Gazette de Magdebourg* l'instruction est terminée. Au moment où l'on allait en présenter les conclusions au roi, sa majesté aurait ordonné de soumettre à un examen sévère et scrupuleux les antécédents de Tschech, la manière dont il a rempli ses fonctions, ses pétitions et les réponses qu'on y a faites. Cette nouvelle enquête tirera le procès en longueur. On croit pouvoir conclure de cet ordre du roi que sa majesté a l'intention de commuer la peine de mort si elle est prononcée contre le coupable.

— On rapporte de Landau-sur-l'Iser un fait énigmatique que nous donnons à déchiffrer aux psychologues. Un garçon barbier, joyeux compagnon, gagne à la loterie la somme très considérable pour lui de 5,000 fl. Cet argent reçu, il acquitte ses petites dettes, fait un paquet de tout le reste et l'envoie à sa famille avec une lettre où il dit « n'avoir plus besoin d'argent désormais. » Ensuite il court au pont de l'Iser, et se précipite à l'endroit où le courant est le plus rapide. Il pouvait encore se sauver, car les flots le poussèrent tout proche d'un buisson qu'il n'avait qu'à saisir avec la main. Mais il a préféré se noyer.

— On écrit de Rome, 32 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les secousses de tremblement de terre qui ont eu lieu dans les montagnes de la Sabine inspirent de vives inquiétudes aux habitants de nos contrées. Le 5, on en a ressenti plusieurs à Palestrina. Un grand nombre de maisons se sont écroulées. Il y en a eu aussi à Cave, Poli et Genezzano. »

— Les funérailles de Joseph Bonaparte ont eu lieu à Florence, dans la soirée du 2 août. Le cercueil, placé sur un char funèbre attelé de quatre chevaux noirs et précédé de longues files de religieux, a quitté le palais Sarristori pour être transporté à l'église Santa-Croce, le Panthéon de Florence. Le frère de Napoléon aura donc son tombeau près des monuments de Dante, de Galilée, de Machiavel et d'Alfieri. Les vertus de l'homme privé ont reçu dans cette circonstance un touchant témoignage de la part de la population. Des frères de la Miséricorde, c'est-à-dire les bourgeois et les nobles florentins qui composent cette respectable confrérie, accompagnaient en grand nombre le cortège. Le drap mortuaire n'était recouvert d'aucun emblème distinctif. On dit que la famille avait demandé l'autorisation d'orner le catafalque des insignes de la royauté, mais que cette autorisation a été refusée. En revanche, l'église était éclairée par mille cierges, et toute tendue de deuil avec une pompe vraiment royale. La fortune de Joseph Bonaparte est très considérable, et revient à sa fille unique, la princesse Charles de Canino. Il a légué une pension de 12,000 écus toscans (66,000 fr.) à son frère Jérôme, auquel la fortune ne pouvait venir en aide plus à propos. (*Revue de Paris.*)

TIMBRE ROYAL 5 C.

La division navale française était en croisière près du mouillage, observant les événements, et prête à agir, en cas de troubles, pour la protection des nationaux.

Une commission composée de dix citoyens haïtiens, s'était présentée devant Santo-Domingo pour entrer en négociation. Elle n'avait point été accueillie. Tous les prisonniers de guerre avaient été rendus de part et d'autre.

— La correspondance de l'île de Cuba donne quelques détails sur la mort du poète Placido, récemment exécuté à la suite des derniers troubles de cette île. Placido a montré une grande fermeté à ses derniers mo-

...dres, bières, poirés, sirops, mélasses, bois de teinture, vins de la presse, eaux colorées et préparées, et aucunes matières quelconques propres à fabriquer, falsifier ou mixtionner les vins; et ce, sous les peines portées aux art. 318, 475 et 476 du Code pénal, et en outre sous peine de fermeture de leurs établissements par ordonnance du préfet de police. »

M. le conseiller-rapporteur Mérilhou, dans les observations dont il a fait suivre son rapport, a rappelé que le décret du 15 décembre 1813, dont la légalité plus d'une fois attaquée avait cependant été reconnue par la Cour de cassation (arrêt du 20 mars 1827), semblait, d'après son titre, ne concerner que le commerce de vins de Paris. Mais, a ajouté M. le rapporteur, Bercy est la cave de Paris; c'est un lieu d'entrepôt pour toute personne faisant à Pa-

7 h. [illegible] VARIÉTÉS. — [illegible]
7 h. 1/4 GYMNASE. — Surprises. Moiroud. Jeunesse. Clermont, 1er Chapitre.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Polka. Part du Diable.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. 1/2 COMTE. — Maître Corbeau.
6 h. 1/2 FOLIES. — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Conseil d'arrondissement de Bourbon-Vendée.* Au nombre des vœux émis par le conseil d'arrondissement de Bourbon-Vendée, se trouvent les suivants relatifs à l'agriculture :

La diminution de l'impôt du sel qui est l'impôt du pauvre.

La création d'un dépôt d'étalons dans chaque canton du département, sur la demande de l'autorité locale.

L'intervention de la législation pour rendre à l'agriculture les biens communaux en général, et en particulier les landes immenses qui couvrent une partie des départements de l'ouest.

*Comice agricole de Bourges.*

Dimanche, 25 du courant, à 1 heure, aura lieu le concours annuel du comice agricole de Bourges.

Des commissaires ont été désignés pour apprécier les meilleurs labours et les meilleurs instruments aratoires, les plus beaux bestiaux en chevaux, bêtes à cornes et bêtes à laine.

*Comice agricole de Tarascon.*

Le comice de Tarascon vient de fixer au dimanche, 22 septembre prochain, le concours qu'il ouvrira aux agents, produits et instruments agricoles, tant de sa circonscription que du dehors. Le lieu des dépôts, des épreuves, de la réunion et des réjouissances est Saint-Etienne-du-Grès, dans les bâtiments et aux alentours du château de Pomerol, appartenant à M. le comte de Gasparin, pair de France, membre de l'académie des sciences, de la société centrale d'agriculture de la Seine, etc., qui présidera les opérations du comice, duquel il est aussi membre.

M. Godefroy présentera au concours sa nouvelle charrue dite *Polysoc autrecteur*.

*Récolte aux environs d'Orléans.*

Depuis environ quinze jours, on trouve des raisins tournés dans les vignes des environs d'Orléans. Suivant les probabilités, les vendanges doivent se faire vers le 15 de septembre. Cette précoce maturité fait espérer du bon vin. Cet espoir ne peut toutefois se réaliser que si le temps se maintient jusque-là beau, sec et chaud. Les vignes ont beaucoup de bois et de pampre, ce qui annonce une sève abondante toujours préjudiciable à la qualité.

Les fruits qu'on récolte dans ce moment pourrissent avant leur parfaite maturité, et ont moins de douceur et de saveur que les années précédentes; il est à craindre qu'il en soit de même des raisins, si la température que nous éprouvons continue.

On compte généralement de cinq à six pièces de vin par hectare, ce qui n'est pas même une demi-récolte; il en est de même dans un grand nombre de pays vignobles.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

*La halle ayant été fermée hier, 15 août, nous ne donnons pas de cours des farines.*

*Le pain a subi la baisse de 0,01 pour la deuxième quinzaine d'août.*

**Cours des Céréales** (par hect.).

NANGIS, 14 août. — Froment 19,00. — Avoine 6,80.

HOUDAN, 14 août. — Froment 1re 20,67 à 21,33; 2e 19,33 à 20,00. — Méteil 18,00 à 19,33. — Seigle 11,33 à 12,00. — Orge 12,00 à 12,67. — Avoine 6,90 à 7,30. Halle faible, vente lente et difficile. Baisse de 0,34 sur le froment. On s'attend à voir fléchir l'avoine quand la halle sera mieux garnie.

ROYE, 12 août. — Froment nouveau 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,50.

Marché faible par suite du mauvais temps qui règne depuis huit jours.

SOISSONS, 10 août. — Froment 18,32. — Méteil 15,25. — Seigle 9,20. — Orge 12,00. — Avoine 6,50.

ARRAS, 14 août. — Froment roux 18,00 à 21,50. — Seigle 9,00 à 10,50. — Escourgeon 9,00 à 11,00.

Le marché était encore peu fourni en blé, et les prix plus fermes, vu la continuation du mauvais temps, qui fait craindre pour la qualité de ceux qui restent à récolter. — Les autres farineux ne varient pas. — La farine en hausse. — Il a paru quelques lots de blés nouveaux, peu secs, et qui ont été vendus au cours des vieux.

VALENCIENNES, 14 août. — Froment 1re 20,75 à 21,75; 2e 19,75 à 20,50; 3e 18,75 à 19,75. — Seigle 9,50 à 10,50. — Orge 10,00 à 11,00. — Avoine 6,50 à 7,50.

Notre place, qui était encore aujourd'hui moins bien approvisionnée en froment que précédemment, a haussé de 50 à 60 c. par hect. — Les cours des autres denrées ne sont que nominaux.

BERGUES, 12 août. — Froment 1re 21,45; 2e 20,05; 3e 19,74. — Orge nouvelle 10,00. — Avoine 8,04.

Le marché était encore moins approvisionné que le dernier. Le blé a haussé de 51 c. à l'hect.; l'orge a haussé de 1 fr. 10 c., l'avoine de 9c., la graine de lin de 45 c.

BOURGES, 10 août. — Froment 1re 19,75; 2e 18,00; 3e 16,50; 4e 15,00. — Seigle et méteil 11,50 à 15,00. — Mouture 12,50 à 14,00. — Marsèche 11,50 à 12,00. — Avoine 7,00 à 7,50.

BOURBON-VENDÉE. — Il s'est fait peu d'affaires, cette semaine, en grains nouveaux dans la Vendée. Les foires qui vont se succéder dans ce département vont nous donner le cours exact de cette denrée, qui se maintiendra ferme, en raison de sa qualité. Jusqu'ici, les froments de la Plaine se vendent 16 fr., et ceux du Bocage, 17 fr. l'hect.

DOL, 12 août. — La moitié de la récolte est ramassée, depuis huit jours il fait un temps qui fait craindre que le blé ne germe; la semaine dernière il a constamment tombé de l'eau tous les jours, excepté hier qu'il a fait assez beau temps. Il a été ramassé une certaine quantité de blé.

Le cours des blés est ainsi fixé à l'appréciis du marché de samedi. Blé, 1re qualité, de 15,00 à 16,00 l'hect; 2e de 14,00 à 15,00. — Blé noir de 9,00 à 10,00. — Avoine de 6,00 à 6,50; le tout pesant 50 à 60 kil. Les blés noirs sont de la plus grande beauté, mais il faudrait du beau temps pour ramasser et battre les récoltes.

Le foin a beaucoup diminué, il ne vaut plus en première qualité que 20,00 à 22,00 les 500 kil. Si le temps changeait, qu'il devînt au beau, la récolte n'a pas encore de mal, mais il est grand temps que le temps change, les secondes coupes de luzerne, trèfle sont magnifiques, mais encore faut-il du beau temps pour rentrer tout cela à bien.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 12 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 940 | 875 | 65 | 1 18 | 1 08 | » 98 |
| Vaches.... | 249 | 248 | 1 | 1 10 | 1 96 | » 80 |
| Veaux.... | 439 | 427 | 12 | 1 32 | 1 14 | » 96 |
| Moutons.. | 11115 | 10047 | 1068 | 1 46 | 1 23 | 1 02 |

NANGIS, 14 août. — 416 veaux 1,00-1,40. — 37 bœufs 1,00-1,20. — 9 vaches 1,00-0,80. Marché ordinaire, vente difficile.

On écrit de Cholet, 11 août :

On ne peut donner le cours des bestiaux en ce moment, puisque depuis la fin de juin jusque vers le mois de décembre il ne paraît plus de bœufs gras sur notre marché : on y voit seulement quelques bœufs maigres ou de charrues, dont les prix varie selon les besoins ou la qualité des bœufs. Hier, il y en avait à peine trente, et le samedi précédent de cinquante à soixante : il faut donc attendre au mois de décembre, où les bœufs gras pour Poissy et Saint-Germain commencent à paraître.

### ADJUDICATIONS.

PARIS (mairie du 9e arrondissement). Le 5 septembre, 180 hectolitres d'alcool concentré, à livrer sur le plateau de l'Epine, pour la fabrication de capsules fulminantes.

PARIS (hôpital militaire du Val-de-Grâce). — Le samedi, 9 septembre, denrées et liquides, etc., nécessaires au service des trois hôpitaux militaires du Val-de-Grâce, du Gros-Caillou et de Charonne, pendant l'année 1845, savoir :

Viande, vin vieux rouge, vin vieux blanc, farine de froment première qualité, vermicelle, riz caroline, semoule, crème de riz, pruneaux, lait, beurre, œufs, lentilles, pois décortiqués, haricots secs, sel (gris marin), bois à brûler (neuf et flotté), chandelles, paille de seigle, miel gâtinais, sucre de lumps blanc, vinaigre rouge, vinaigre blanc, sangsues, orge en grain, farine d'orge blutée à 15 0/0, amandes, farine de seigle blutée, linge à pansement, sel de soude ou potasse.

Il n'y aura qu'une seule adjudication pour les trois hôpitaux.

*Marine.* — Le 28 août, à Paris (rue Royale), fourniture de 7,500 kil. de sucre lumps et de 6,600 kil. de mélasse, qui sont nécessaires au service des hôpitaux maritimes des ports de Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon.

Ces quantités sont à livrer dans le délai de deux mois.


**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons.—Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
très augmentée.

## COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'ÉDITEUR,
Rue Thérèse, n. 11.
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON, éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages, avec six planches.—Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc, etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

**DE LA POLITIQUE NOUVELLE,**
CONVENANT AUX INTÉRÊTS ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ,
et de ses conditions de développement par la publicité.
2e ÉDITION. BROCH. IN-18
1844. PAR V. CONSIDERANT. De 15 c.

**APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.**
**Urgence de l'organisation sociétaire,**
STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL;
PAR JUST MUIRON.
Deuxième édition, 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.

**Exposition de 1844. — Médaille d'or.**
**DE LA CURE RADICALE DES HERNIES,**
[illegible]

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

**PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES**

sans odeur ni douleur, faubourg-St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.

**Vente par autorité de justice.**
EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.
Le 17 août 1844.
Consistant en commode, secrétaire, buffet, guéridon, table, poêle, etc., bois de charpente, vieux bois de charpente, etc.—Au comptant.

Le général commandant l'École a donné ordre ce matin aux cinq premiers élèves de la 2e division désignés par le sort pour subir les épreuves de fin d'année, d'avoir, à passer à l'instant même leurs examens sous M. Duhamel, directeur des études. Les élèves, d'après une convention unanime, ont répondu qu'ils ne passeraient pas leurs examens devant un examinateur illégalement nommé. Immédiatement le général a donné à ces cinq élèves leurs congés et l'ordre de quitter l'École ; toute la promotion a déclaré qu'elle sortirait avec eux. Quelques instants après, les élèves de la 1re division, qui avaient déjà passé deux ans à l'École, sont venus à leur tour dire qu'ils entendaient partager le sort de leurs camarades.

Tous les élèves se sont donc ainsi trouvés sans asile, et plusieurs ont déjà quitté Paris pour rentrer dans leurs familles.

Maintenant se présente cette question : les élèves ont-ils bien fait ? — Dans notre article d'hier, nous avons montré l'illégalité de l'ordonnance ministérielle rendue par M. Soult et venant abroger les dispositions d'une ordonnance royale. C'est un fait acquis, et par conséquent on admet comme justes les réclamations qu'on fait entendre, et les conseils de l'École, et l'Institut, ainsi que la protestation de l'Académie des sciences qui s'en est suivie. Mais, oppose le *Messager*, il ne s'agissait plus de conflit ; le conflit n'était pas vidé, le ministère a dû obvier à la difficulté, en conservant l'ancien examinateur, devenu directeur depuis le 25 février dernier. C'était une mesure régulière et utile aux intérêts de l'École.

Remarquons d'abord que c'est une singulière manière de raisonner ; le conflit existe par votre faute, et vous accusez l'Académie des sciences de ses conséquences. Puis vous rendez victimes de ces conséquences les élèves, qui n'en peuvent mais. — Vous avez commis une double faute : c'est d'avoir fait naître un conflit et de n'avoir pas cherché à l'éteindre, lorsque deux circonstances propices se sont présentées ; il ne faut pas oublier ce premier point.

Mais tout en persévérant dans vos torts, vous avez tenu, dites-vous, une excellente conduite ; vous avez choisi l'ancien examinateur. Cela est encore mal, car M. Duhamel occupe depuis six mois une position incompatible avec les fonctions d'examinateur, et c'est même pour ce motif qu'il s'agirait de nommer quelqu'un pour remplir ces fonctions à sa place. Les élèves ne pouvaient accepter un examinateur dont la position ne présentait plus toute garantie d'impartialité ; ils ont vu qu'un précédent fâcheux allait être créé ; ils ont donc refusé et ils ont bien fait de refuser de passer des examens dans une situation illégale.

Dernière excuse du ministère ; il n'était plus temps d'agir autrement ! — Pourquoi ? parce que l'Académie des sciences a mis deux mois à faire son élection. — Mais vous, M. le ministre, vous avez mis quatre mois à rédiger une lettre pour prier l'Académie de procéder à cette élection ; et c'est sous un pareil prétexte que vous venez, dans votre article du *Messager*, faire votre apologie et demander la condamnation des élèves !

Non, l'opinion publique ne sera pas pour vous ; elle vous condamnera parce que vous, grand homme de guerre, mais homme de peu

célèbre institution ne sera pas renversée par une misérable conspiration de courtisans. On veut revenir aux écoles spéciales de l'ancien régime, mais l'École Polytechnique est aujourd'hui une institution tellement nationale, que ce coup d'État ne saurait réussir.

## Affaire Pritchard. — Les missionnaires de Londres.

Un grand meeting de la Société des missionnaires de Londres a eu lieu le 16, à Exeter-Hall. Nous citons les principaux traits des discours prononcés, avec de courtes réflexions.

Le président, M. Frédéric Smith, après avoir rappelé l'état des choses à Taïti, ajoute :

« Tout cela est le résultat d'une circonstance insignifiante en apparence. Il y a quatre ou cinq ans, quelques jésuites français essayèrent de débarquer à Taïti. La reine s'opposa à leur débarquement, mais ils réussirent par stratagème à descendre à terre. Que voulaient-ils ? Renverser la simplicité de l'Evangile. La reine était dans son droit quand elle leur intima l'ordre de quitter l'île ; ils partirent : on n'avait pas seulement touché un de leurs cheveux, et cependant pour cette prétendue insulte les Français demandèrent une indemnité si forte, que la reine ne pouvant payer, et voyant son pays menacé de la guerre, fut obligée d'accepter le protectorat. »

Cette circonstance du renvoi des missionnaires français n'est pas insignifiante, comme le dit le révérend Smith. Cette expulsion fut conseillée par les missionnaires protestants. Ainsi, la source de tout le mal, c'est un fait d'intolérance. Si les missionnaires protestants avaient en effet à souffrir aujourd'hui, on voit qu'ils portent la peine de leur tort.

Du reste, nous voyons l'hostilité haineuse des protestants contre les catholiques se manifester hautement dans ce meeting.

« LE RÉVÉREND FREEMAN. Une immense amélioration intellectuelle et morale produite chez les indigènes par les travaux de nos missionnaires, c'est bien cette amélioration qui a éveillé l'attention *de l'ambitieuse et intolérante Eglise de Rome*. Quelques prêtres de cette église avaient été envoyés *dans le but d'espionner l'état de l'île*. Pomaré n'en a pas voulu, et elle était aussi fondée à leur fermer son territoire, que Louis-Philippe est fondé à demander un passeport à tout Anglais qui met le pied sur la terre de France. (Applaudissements.) D'autres prêtres catholiques romains sont venus ensuite dans l'île, mais sans réussir à faire des prosélytes. Plus tard, Pomaré, sur l'ordre de la France a révoqué la loi qui interdisait l'entrée de l'île aux prêtres catholiques romains. La société des missionnaires n'a pas pris la défense de cette loi, elle a seulement demandé pour quelle raison la France ou l'Espagne pouvaient requérir son abrogation, elles qui maintenaient en vigueur, sur leurs territoires respectifs en Europe, des lois également hostiles à la liberté du monde.

LE RÉVÉREND NOEL. En dépit de ces diflicultés, je me réjouis d'une chose, c'est que ces difficultés mêmes sont de nature à appeler une haine éternelle contre la religion catholique. (Applaudissements.)

Je ne viens pas ici faire du nationalisme. Je sais fort bien que la plupart de nos plans de colonisation ne sauraient se justifier. Je reconnais aux catholiques romains autant de droits sur Taïti qu'à nous-mêmes, et s'il existe une loi qui leur interdise le droit d'y débarquer, je suis tout le premier à protester contre cette loi. (Ecoutez). Mais le Français qui ne permet pas à

Les pires gouvernements sur terre sont les gouvernements de concessions. N'en doutons pas, le gouvernement qui fait aisément des concessions est celui-là qui n'est jamais le dernier quand il s'agit de commettre des actes d'agression. La conduite de la France est indigne du pays des Gaules. (Ecoutez.) La question actuelle est une question de papisme ou non papisme, et sous ce rapport, jamais il n'y eut peuple plus rougi de sang que la France. (Applaudissements.) Il est en France des milliers de protestants qui, intéressés à la question, tremblent à la pensée du crime de leur patrie et de sa condamnation. (Ecoutez.) Je ne prêche pas la guerre, je l'abhorre, mais j'exècre plus encore l'oppression et la tyrannie, l'injustice et le mensonge. (Applaudissements.)

Je vous prie instamment de n'avoir confiance ni aux politiques, ni à la liberté civile, ni à Rome aussi insatiable de pouvoir que jamais, Rome qui ne s'arrêtera jamais dans sa carrière, à moins qu'elle n'ait de sa propre main achevé l'œuvre de sa ruine, ou qu'elle n'ait attaché d'un air superbe à son gonfalon tous les étendards du monde. (Tonnerre d'applaudissements.)

Voilà l'ennemi à qui vous devez vous tenir prêts à livrer bataille et Rome périra dans ses crimes et sa cruauté, désespérée, exécrée ! (Applaudissements.) »

Voilà de la belle et bonne haine religieuse. Mais passons. La France, sans doute, a encore (sans compter ces malheureux passeports, qui indignent si violemment nos pieux voisins) des lois hostiles à la liberté du monde. Quelle nation civilisée est exempte de ce malheur ? Tous les bons chrétiens doivent le déplorer ; mais, pour le moment, il s'agit de savoir si la France permet à ses missionnaires catholiques de maltraiter les protestants. Or, la nation française, on peut le dire, représente honorablement dans le monde, et certes bien mieux que l'Angleterre, l'esprit de tolérance religieuse.

M. Freeman, au nom de la Société, a protesté non pas seulement contre la souveraineté, mais contre le protectorat de la France à Taïti.

« Il ne peut y avoir pour les missionnaires de sûreté personnelle que si le protectorat français est retiré (applaudissements) et si l'indépendance de Taïti est rétablie. (applaudissements.) Est-ce que la magnanimité française ne serait pas à la hauteur d'un tel sacrifice ? (Applaudissements.) Loin de nous la pensée de créer une mésintelligence entre les deux gouvernements ; mais il est de notre devoir de prévenir le public du danger qu'ont à courir les missionnaires protestants par suite des menaces et des menées de ceux dont la sagesse ne vient pas d'en haut, mais d'en bas. (Applaudissements.) »

Ceci est une pure exagération, une crainte chimérique, et les missionnaires protestants peuvent être convaincus qu'ils trouveront dans les autorités françaises une parfaite protection. Mais franchement, on doit l'avouer, le danger que redoutent les missionnaires anglicans, ce n'est pas autre chose que la concurrence des missionnaires catholiques. A cet égard, il faut que toutes les communions religieuses prennent leur parti de vivre dans des rapports de tolérance et d'égalité avec leurs rivales. A toutes le champ libre des conquêtea pacifiques, par la parole et par l'exemple !

M. Pritchard, invité à prendre la parole, s'est fait excuser, en invoquant sa qualité de fonctionnaire public (consul), dépendant du lord Aberdeen.

L'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« 1o Sympathie de l'assemblée pour les missionnaires de Taïti.

2o L'assemblée ayant eu connaissance de la lettre adressée par la reine

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

### XVII.

### L'HOMME AUX CAMÉES.

C'était la journée aux rencontres : Fabio n'avait pas fait cent pas, qu'il se trouva face à face avec le baron Schininà, qu'il croyait à Saint-Julien.

— Par Bacchus ! s'écria le baron en faisant trois pas en arrière, est-ce toi ou ton ombre ? *Corpus vel umbra ?*

— Moi-même, en chair et en os, comme vous pouvez vous en convaincre en me donnant une bonne poignée de main.

— Comment, tu es ici et nous ne le savons pas ? Mais tu veux donc décidément te brouiller avec nous.

— Au contraire, mon cher parrain ; je n'ai jamais senti si vivement le prix de votre bonne amitié.

— Il n'y paraît guère ; mais, c'est égal ; tu sais trop que je n'ai point de rancune, et tu abuses de ma facilité. Que viens-tu faire à Trapani ?

Et sans attendre la réponse, ce qui épargnait à Fabio l'embarras d'un mensonge nécessaire :

— J'ai encore une bonne heure à moi, continua-t-il en consultant sa montre, et c'est plus qu'il n'en faut pour te montrer la ville ; un coup d'œil suffit : qui a vu une rue les a vues toutes : *ab uno disce omnes.* Tout cela, tu le vois, est bien bâti, bien aligné, bien pavé, et, dit-on bien fortifié ; car, grâce à Charles-Quint, Trapani est une place de guerre, *oppidum fortissimum.*

— A qui le dites-vous ? N'y ai-je pas été en garnison, pour mes péchés ?

— Ah ! tant mieux, cela me dispensera de te montrer l'hôpital Saint-Antoine, l'hôtel du Sénat, l'église des jésuites, que sais-je encore ? Des colifichets sans valeur et des couvents sans nombre, dont j'espère que la philosophie nous fera bientôt raison.

— Vous me parlez d'une foule de choses qui ne m'intéressent pas plus que vous, mon cher baron ; et de ce qui me touche, pas un mot ! Dona Rafaella est-elle à Trapani ?

— Tu me demandes si ma nièce est restée à Saint-Julien ?

— Ma question a l'air de vous embarrasser ; est-ce une question indiscrète ?

— Pas le moins du monde. A propos, vous ne vous êtes donc pas réconciliés l'autre jour à Ségeste ? Rafaella en est revenue plus préoccupée qu'elle n'y était allée, et depuis elle évite de prononcer ton nom. Mais nous reparlerons de cela tout à l'heure. Profitons du temps qui me reste pour visiter les antiquités. Tu sais déjà, sans doute, que Trapani est l'antique port de Drepanum, funeste rive, *illætabilis ora*, où Enée perdit son père ; mais ce que tu ne sais pas, c'est que moi, qui te parle, j'ai retrouvé le tombeau du vieil Anchise, comme je le prouve dans ma *Trinacria vetus*,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

— Cela ne me dit pas, interrompit Fabio avec irrévérence, si Rafaella est à Trapani.

— Eh bien ! non, elle n'y est pas aujourd'hui, mais elle y sera demain.

— Peut-on savoir ce qu'elle y vient faire ?

— Voilà précisément ce que je ne devrais pas te dire ; c'est un secret ; mais ma femme prétend que je ne sais rien cacher. Que veux-tu, mon bon ami, je suis plein de fentes, comme dit Térence, *plenus rimarum sum*, et je fais eau de toutes parts.

— Vous me faites trembler, parrain... Quel est ce mystère plein d'horreur ?

— D'horreur n'est pas le mot, car il s'agit du portrait de Rafaella que je viens commander à notre ami Errante.

— Heureux peintre ! Mais pourquoi faire un mystère d'une chose si naturelle ?

— Pourquoi ; misérable ingrat ? C'est que je te le destine, ce portrait dont tu n'es pas digne. Va, tu ne mérites pas ce que j'ai fait pour toi.

— Oh ! pour cela, baron, répondit Fabio d'un ton sérieux, vous avez raison ; croyez que je me rends justice à cet égard. Je ne mérite pas plus le portrait que l'original.

— Je te répète que tout s'arrangera, laisse-moi faire. Ne va pas dire au moins que je t'ai parlé du portrait. La baronne manquerait cette année, pour me punir, ses confitures de pistache, et Rafaella ne me pardonnerait jamais mon indiscrétion. Elle ne sait encore rien..... Mais tu me fais jaser comme une pie, *sicut et pica*, et nous n'avons plus le temps d'aller où je voulais te conduire.

— Ne vous en tourmentez pas, je suis tout consolé.

— Hélas ! mon pauvre Fabio, tu es donc toujours le même ? Rien ne pourra te convertir au noble culte de l'antiquité ? Pour qu'il ne soit pas dit que nous ayons perdu tout-à-fait notre journée, je vais te conduire chez un de mes amis qui...

— Aurait-il un médailler ? interrompit Fabio avec un effroi mal déguisé.

— Tu me fais injure. Comment ! tu connais mon médailler le premier de la Sicile, *primus inter pares*, et tu désires en voir un autre !

— Du tout, du tout.

— A la bonne heure. D'ailleurs tu ne trouverais là que des médailles locales assez insignifiantes avec la tête de Licaste et les carrés entrelacés ; tout cela est grec, moi j'en ai de puniques et c'est bien autre chose, *opes rarissimæ*. En revanche, cet ami possède une fort belle collection de camées indigènes, car c'est un Trapanais, Jean-Anselme Typa, qui a retrouvé le secret de graver sur coquilles.

Fabio suivait le baron d'assez mauvaise grâce et ne cherchait qu'un prétexte pour lui brûler la politesse.

Nous voici arrivés, dit le baron en s'arrêtant devant une maison de belle apparence.

— Au moins faut-il que je sache chez qui vous me conduisez ?

— Chez le comte Allégroni.

— Ah ! fit Fabio en doublant le pas, le chef de la Confrérie des Nobles ?

— Lui-même. Un homme froid, peu communicatif, en somme, assez maussade.

— N'importe, j'aurai beaucoup de plaisir à visiter ses camées.

Ici la jalousie scientifique, la plus féroce de toutes les concurrences, se fit jour chez le baron, à travers sa bonté naturelle ; se méprenant sur l'intérêt subit, manifesté par Fabio, il songea avec amertume que son propre musée n'avait jamais excité, chez ce filleul ingrat, un mouvement aussi vif de curiosité, et il se repentit d'avoir trop vanté les richesses de son ami.

— Entre nous, dit-il, en se donnant à lui-même un démenti formel, ce que nous allons voir n'est pas grand'chose ; je me reproche même de t'avoir amené : ce n'est ni sévère, ni sérieux : ces babioles sont plus faites pour amuser les enfants et les femmes, que pour intéresser les hommes compétents.

— Allons toujours, dit Fabio, en laissant retomber le marteau de la porte, nous en serons quittes pour ne les point regarder.

A tout prendre, le baron n'avait pas tout-à-fait tort, la collection du comte Allégroni, était moins un musée qu'une boutique de bric-à-brac ; étalée sur les étagères d'un boudoir, comme c'est la mode aujourd'hui dans un certain monde, elle aurait fait les délices d'une bourgeoise enrichie ou d'une habituée de Notre-Dame-de-Lorette. Sans parler des camées qui étaient beaux, quoique modernes, et qui sentaient leur Typa à ne s'y point méprendre, il y avait là rassemblés, des milliers de petits ouvrages en albâtre, en corail, en nacre, en marbres de toutes couleurs, travaillés avec la perfection classique des ouvriers trapanais. Quelques-uns étaient à jour et semblaient sortis des doigts des fées. La matière est indigène comme la main-d'œuvre : le marbre et l'albâtre sont tirés des carrières du mont Eryx, les grèves donnent la nacre, et les pêcheurs de la ville vont pêcher eux-mêmes le corail sur la côte d'Afrique.

Nous laisserons l'imagination des lectrices, faire l'inventaire de ces fragiles merveilles ; elle s'en acquitteront mieux que ne pourrait le faire

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5 6, 11, 12, 13, 15 et 16 août.

**VICES DU SYSTÈME COMMERCIAL POUR L'APPROVISIONNEMENT DES CAMPAGNES.**

Non seulement le commerce exploite et spolie les cultivateurs, quand il leur achète leurs denrées, mais il les exploite encore, il les trompe, il les vole, lorsqu'il leur vend les objets qu'ils ne peuvent produire.

Il s'en faut de beaucoup qu'on trouve chez les marchands des campagnes tous les objets nécessaires à l'existence; aussi voit-on les paysans, à certaines époques de l'année, venir en foule dans les villes ou courir les foires pour faire leurs achats. On ne saurait s'imaginer toutes les fraudes qui se pratiquent, tous les vols qui se commettent dans ces cohues commerciales où le marchand dresse ses appeaux et ses filets. Ces jours de vente sont pour le commerçant comme les jours de passage pour l'oiseleur; le gibier abonde, tous les pièges sont dressés, le chasseur est à l'affût; — les victimes seront nombreuses.

Si les boutiques de la commune mettent quelques marchandises à la portée du paysan, c'est pour lui un mince avantage, car les complications de notre régime commercial augmentent alors les prix par une foule de frais inutiles. Qui saurait dire en combien de mains les produits ont passé avant d'arriver au fond de nos villages? qui saurait dire toutes les falsifications qu'ils ont subies en traversant les entrepôts, les magasins et les boutiques? Dans les campagnes, comme dans les villes, le nombre des marchands est tout-à-fait hors de proportion avec les besoins réels. Dix épiciers s'établissent côte à côte, dans une bourgade, quand un seul suffirait pour desservir une population trois fois plus nombreuse. Il faut pourtant bien que ces dix épiciers gagnent de quoi entretenir leur famille: ce sont les habitants du village qui paieront les frais d'entretien. Il est évident que ce grand nombre d'agents commerciaux ne peuvent vivre qu'aux dépens du consommateur, en augmentant le prix des marchandises, et quelle que soit la concurrence qu'ils se font entre eux, cette concurrence a pour limite la nécessité de vivre et de nourrir leurs enfants. C'est une erreur de croire qu'en toute circonstance, la concurrence commerciale a pour effet d'abaisser le prix des denrées.

Mais ce n'est pas tout. Heureux encore les habitants des campagnes si en payant cher les produits qu'on leur vend, ils étaient sûrs au moins d'obtenir des produits non falsifiés. Le commerce actuel ne leur offre aucune garantie à cet égard. Il n'est pas un seul produit qui ne soit fraudé, frelaté, sophistiqué par les marchands, et souvent les substances qu'on emploie pour la falsification sont nuisibles à la santé, quelques-unes même sont de véritables poisons.

Il n'est pas jusqu'aux drogues pharmaceutiques que l'audace des marchands n'ait osé frelater ou contrefaire. Nous avons cité un fait d'une horreur inouie qui s'est passé dans l'armée d'Afrique: des bataillons entiers étaient emportés par des fièvres plus meurtrières que les balles des Arabes; on s'aperçut, mais trop tard, que des spéculateurs avaient vendu aux hôpitaux des écorces de chêne pour du quinquina. Où s'arrêteront les crimes du commerce homicide?

On n'est plus à accuser la chimie d'avoir contribué au développement de la fraude. Au contraire, aujourd'hui c'est la chimie qui dénonce ... tion de la commune; chaque ménage vient ensuite s'approvisionner, au fur et à mesure de ses besoins, à l'entrepôt du comptoir, et les habitants sont sûrs de recevoir, par ce commerce véridique, des produits non falsifiés, livrés au meilleur marché possible.

Si les paysans ne sont pas exposés, comme les habitants des villes, aux fraudes qui s'exercent sur le pain et le vin, ils sont, pour les objets qu'ils demandent au commerce, victimes de toutes les ruses du marchand fraudeur. L'isolement les livre à la merci de trafiquants sans honneur et sans foi; mais qu'ils s'unissent, qu'ils s'associent, aussitôt ils deviennent forts contre l'ennemi commun, et la science vient à leur aide pour démasquer les pièges qu'il leur tend.

Les marchands falsifient l'huile d'olive en y introduisant de l'huile d'œillette ou de l'huile de faine; mais le chimiste, avec l'acide hypoazotique, mais le physicien avec une pile galvanique, découvriraient un centième d'huile d'œillette mélangé dans l'huile d'olive.

L'huile de colza subit également dans le commerce une foule de falsifications; mais ici encore, la science peut confondre les fraudeurs. Faites chauffer l'huile à 100 degrés; prenez un aréomètre, et la différence des densités des huiles de colza, de lin, d'œillette, de chenevis, de poisson, etc., vous indiquera la fraude, ne fût-elle que d'un vingtième.

On donne de la force au vinaigre en y mêlant de l'acide sulfurique, mais quelques gouttes de nitrate de baryte révèlent la présence de cet acide.

Si les fabricants mettent du coton dans les étoffes de laine et de soie, on reconnaît les proportions de ce mélange en faisant macérer l'étoffe dans une dissolution de chlorite de chaux et de sous-carbonate de soude et de potasse.

Enfin, la science offre dans presque toutes les circonstances des moyens de dévoiler les fourberies du commerce, et le comptoir communal permet d'employer, dans l'intérêt de tous, la puissance tutélaire de la science, que l'isolement rend inutile aujourd'hui.

Ainsi donc, cette institution du comptoir communal, si simple et si facile à réaliser, résout d'une manière satisfaisante le problème compliqué des échanges. Elle est le commencement du commerce véridique. Elle garantit au consommateur la qualité des produits et le met à l'abri des fraudes inévitables dans le commerce anarchique. Les produits ne sont plus entre les mains de marchands qui, devenus propriétaires de la chose et spéculant pour leur propre compte, ont toujours intérêt à vendre le plus cher possible et à tromper l'acheteur. L'achat et la vente sont confiés à des fonctionnaires élus, responsables, et qui n'ont comme tels, aucun intérêt à l'élévation ou à l'abaissement des prix. Les consommateurs ont pour garantie de la gestion loyale de ces agents, la seule garantie vraiment efficace, l'élection. Ce qui fait que le marchand, aujourd'hui, peut tromper audacieusement les consommateurs, c'est qu'il n'est pas directement responsable vis-à-vis de sa clientèle; tant que vous n'aurez pas le droit de destituer votre épicier, votre épicier vous trompera; tant que vous n'aurez pas transformé le commerce en une fonction sociale, tant que vous n'aurez pas introduit l'élection

Voici comment le *Morning-Chronicle* explique maintenant la mission de M. Hennequin, secrétaire de M. Guizot, auprès du cabinet de Londres;

« On se rappelle qu'un vaisseau de guerre anglais s'est présenté dans les eaux de Papéiti, après l'arrestation de Pritchard, et qu'on avait annoncé que ce navire était venu pour la rançon de la reine Pomaré; sur quoi M. d'Aubigny l'avait immédiatement fait repartir. Cet ordre a été donné en termes si offensants qu'ils ont constitué une insulte contre le pavillon anglais. Le cabinet des Tuileries, par conséquent, considérant que la conduite des autorités françaises n'admettait pas de justification, a donné à M. Hennequin la mission de faire connaître au nôtre les conditions du rappel de MM. Bruat et d'Aubigny, et c'est pour cela que ce secrétaire privé de M. Guizot a été choisi pour le voyage de Londres.

» Le gouvernement français est désireux de faire croire que la France ne fait pas une concession à l'endroit de Pritchard; il n'a par conséquent rien de plus chaud que de profiter de l'irrégularité commise par ses propres officiers, pour fournir la réparation demandée par l'Angleterre. Nous verrons si sir Robert Peel et lord Aberdeen, après le langage digne et ferme qu'ils ont tenu devant l'insulte faite à M. Pritchard, consentiront à accepter du cabinet des Tuileries cette satisfaction *in partibus*, qui, en réalité, n'en est pas une. »

---

La correspondance de Constantinople annonce que le ministre des affaires étrangères de la Porte s'est enfin décidé à annoncer à M. de Bourqueney que satisfaction lui serait donnée par le divan pour l'affaire de Mossul. Les véritables coupables seront punis sur les lieux; les principaux instigateurs de la révolte, mandés à Constantinople. Des ordres ont été expédiés à Mossul pour faire réparer le couvent qui a eu à souffrir des atteintes de la populace ameutée, et le gouvernement turc a promis de prendre des mesures énergiques pour prévenir la reproduction de nouveaux désordres de ce genre.

---

## Ecole des Arts et Manufactures.

Lundi dernier, 12 août, l'Ecole centrale des Arts et Manufactures a délivré des diplomes (1), et des certificats à ceux de ses élèves qui ont terminé leurs trois années d'études à l'Ecole. — M. Dumas, président du conseil des études, a donné lecture de la liste suivante, dans laquelle les élèves sont classés, dans chaque spécialité, d'après leur ordre de mérite établi à la suite d'un concours spécial:

DIPLOMES.

*Mécaniciens.* Schmerber (Jean), de Mulhouse. Goetz (Phil.), de Genève. Lagrafel (Alexandre), de Paris. Benoist (Armand-Camille), de Paris. Coulen (Charles), de Mulhouse. Lemaire (Hector), de Maubeuge. Saulnier (Ernest), de Paris.

*Constructeurs.* Zanolini (César), de Bologne. Davasse (Léopold), de Toulouse. Poncet (Antoine), de Montmerle (Ain). Pollack (Jules), de Pesth (Hongrie). Muller (Emile) d'Altkirch. Coytan (John), de Killarny (Irlande). Zawadski (Stanislas), de Pologne. Mather (Adolphe), de Louisiane. Guello (Eu...

(1) Le diplome d'ingénieur civil est accordé aux élèves qui ont satisfait à toutes les épreuves du concours; le certificat de capacité, à ceux qui n'ont satisfait qu'à une partie de ces épreuves.

---

commissaire-priseur le plus exercé; ce qu'on se représente est toujours si supérieur à ce qu'on voit! Quant aux lecteurs, nous avons le regret de ne pouvoir en cette circonstance, les renvoyer au grand ouvrage de notre ami, le baron, sur la Sicile ancienne: il eût rougi de s'occuper de pareilles futilités; à peine les honorait-il d'un regard dédaigneux.

Fabio n'était pas beaucoup plus attentif; ce qui le frappait surtout, c'était le contraste qui existait entre le musée lui-même et le propriétaire du musée. Figurez-vous un grand homme sec, très sérieux, très grave, parlant peu, ne souriant jamais et vous détaillant les finesses microscopiques d'un camée, du même ton qu'il vous aurait fait les honneurs de Saint-Pierre de Rome ou des Pyramides d'Egypte. Cet homme jouait-il un rôle ou n'était-il qu'un simulacre? Son musée était-il pour lui la queue du chien d'Alcibiade, ou si, frivole au fond, il n'avait, comme cela se voit si souvent, que les apparences de la gravité. Il y a de par le monde un ministre protestant qui avait l'air d'un puritain, d'un quaker, et qui rédigeait un journal de modes.

Fabio s'adressait toutes ces questions sans les résoudre: le comte Allégroni était si raide, si peu abordable, qu'il ne savait par quel côté entamer la brèche. Le baron lui facilita l'attaque en opérant sa retraite; il avait un rendez-vous avec Errante pour la grande affaire du portrait de Rafaella, et il se donna bien garde d'y manquer. Fabio, de son côté, se donna bien garde de l'accompagner, et trouva un prétexte pour rester.

— Monsieur le comte, dit-il hardiment quand il fut seul avec le maître de la maison, on m'a dit que vous étiez le chef de la Confrérie des Nobles?

— Oui, monsieur.

— Y aurait-il de l'indiscrétion à vous demander quelque renseignements sur cette singulière association?

— Non, monsieur.

— Est-elle ancienne?

— Oui, monsieur.

— Se rattache-t-elle, que vous sachiez, à quelque institution antérieure, aux Beati Paoli, par exemple?

— Non, monsieur.

— Oui, monsieur! non, monsieur! se dit à part lui Fabio, les communications ne sont pas faciles avec ce particulier.

Le silence régna quelque temps sans que le comte témoignât le moindre désir de relever la conversation.

— Monsieur le comte, reprit Fabio, vous devez me trouver importun; veuillez me pardonner mes questions.

— J'y réponds, monsieur, autant que cela est en mon pouvoir. Je regrette seulement de n'en pas savoir davantage.

Fabio découragé commença à soupçonner le malin Errante de lui avoir joué un tour de sa façon en le renvoyant à ce personnage monosyllabique. Ne sachant plus que lui dire, il s'avisa de lui demander à brûle-pourpoint?

— Monsieur le comte, aimez-vous les Anglais?

— Oserais-je, monsieur, vous faire la même demande?

— Bon! pensa Fabio, le voilà maintenant qui me répond par la question; c'est moins compromettant. Vous me demandez, monsieur, si j'aime les Anglais. Au risque de blesser chez vous une conviction ou une affection, je vous avouerai franchement que je les hais de toutes les forces de mon âme.

— Vous haïssez les Anglais! s'écria le comte en se levant tout d'une pièce, comme s'il eût obéi à une pression mécanique.

Fabio ne savait trop que penser de cette soudaine exclamation, ni quel sens elle avait dans la bouche du comte. Il ne tarda pas à être fixé à cet égard.

— Répétez-moi donc, monsieur, continua le comte, que vous haïssez les Anglais. Oh! vous ne savez pas le bien que vous me faites! Je ne vous connais pas, et je vous aime déjà; vous haïssez les Anglais!... Je n'avais qu'un fils, monsieur, un Antinoüs, l'orgueil de son père, la gloire de sa patrie. Ce fils, monsieur, n'avait pas vingt ans, et déjà il parlait toutes les langues; il avait tout lu et retenu tout ce qu'il avait lu; il dansait comme Vestris, il tirait l'épée comme Saint-Georges, il montait à cheval comme un Arabe du Désert. Un jour, monsieur, il y a de cela quatre ans, les Anglais, ces fidèles alliés, avaient accaparé tous les grains de la Sicile, et produit ainsi dans l'île une effroyable disette; jouant alors la commisération, ils nous revendaient à des prix fabuleux notre propre blé comme blé d'Odessa. A cette occasion, il y eut à Trapani une émeute populaire: mon fils descendit dans la rue pour haranguer la foule, car il était chéri d'elle; un mot de lui suffisait pour l'apaiser. En ce moment, les soldats, les bourreaux anglais chargent le peuple à coups de baïonnettes, et là, sous ma fenêtre, sous mes yeux, ils m'ont égorgé mon fils!...

A ces mots, le comte retomba sur son siége comme suffoqué, et, se cachant le visage entre ses deux mains, cet homme si froid, si contenu, fondit en larmes. Fabio était tout étourdi de cette explosion inattendue, et se reprochait presque d'avoir soulevé, sans le vouloir, une pareille tempête. Il n'osait troubler la douleur de ce malheureux père, et attendait en silence que la crise fût passée.

— Me demanderez-vous encore, reprit le comte d'une voix sombre, quand il se fut un peu calmé, si j'aime les Anglais? Depuis quatre ans, je n'ai qu'une occupation, qu'une pensée, c'est de leur nuire. Moi aussi, monsieur, je voudrais que le peuple anglais n'eût qu'une tête!... Mais, hélas! cela me rendrait-il mon fils!

Fabio se trouva en rapport immédiat avec l'auteur d'une confession si franche, si absolue, si conforme à ses propres sentiments. Ce n'était plus un étranger pour lui; un quart-d'heure avait suffi pour les lier étroitement. Il s'en fallut de peu que Fabio ne poussât la confiance jusqu'à révéler au comte le mystère de la Spagnola. Redoutable intimité, née dans la haine et grosse de vengeance!

— A l'avenir, reprit Allégroni, avec autant d'effusion qu'il avait montré de circonspection l'instant d'auparavant, je répondrai sans réserve à toutes vos questions, car je crois en comprendre le but. Sachez donc que vos conjectures sont fondées; mais un serment solennel m'empêche de vous en dire davantage aujourd'hui; plus tard vous saurez tout. Quiconque abhorre l'Anglais est des nôtres, et vous méritez à ce titre une entière initiation. Quand il en sera temps, je vous préviendrai. Jusque-là n'ayez pas l'air de me connaître et ne venez chez moi que pour visiter ces colifichets que je méprise autant que vous, mais qui servent mes vues en donnant un prétexte à des visites qui, sans cela, pourraient être remarquées. On ne voit en moi que l'homme aux camées, et cette opinion est un masque à la faveur duquel l'homme véritable échappe à tous les yeux.

Rentré chez lui, Fabio profita de sa solitude pour recueillir ses idées: étrange retraite qu'une chambre d'auberge froide, nue, éclairée à peine par une lampe fumeuse et ouverte aux voyageurs comme une grande route! Mais le contraste même invite au recueillement; on se concentre d'autant plus qu'on se sent plus isolé. La nuit régnait. La lanterne des madones, nichées au coin des maisons, jetait sur les dalles des rues des lueurs sinistres; quelques passants attardés apparaissaient et disparaissaient comme des ombres. Tout était muet dans la ville; tout-à-coup une troupe de musiciens rassemblés devant l'église voisine des Carmes se mit à exécuter aux flambeaux un concert spirituel dont les vents de la nuit promenaient dans l'espace les mélodies mélancoliques.

Bercé par les flots de cette harmonie sacrée, l'âme de Fabio s'abandonnait à une rêverie paisible, et s'élevait par degrés au-dessus de ce monde orageux, où tant de liens l'enchaînaient alors. Envisageant face à face sa destinée avec la clairvoyance d'un juge impartial, il récapitulait son passé et se posait le problème de son avenir, comme s'il se fût agi d'un autre que lui: Caroline, Rafaella, le comte Allégroni, les Anglais, ses compagnons d'armes, la fermière de la Spagnola même, et jusqu'à la Zingara, toutes ces figures passaient et repassaient devant lui comme les acteurs d'un drame mystérieux, compliqué, auquel en ce moment il était étranger.

Mais, bientôt rappelé au sentiment de sa position par les souvenirs vivants de la journée, il intervenait dans l'action et se demandait avec inquiétude quel rôle il jouait dans ce drame, et quel sort l'attendait au dénouement. Car, enfin, qu'était-il venu faire à Trapani? Séduire, embaucher les troupes, prêcher le meurtre, le consommer peut-être, en réalité comme il le consommait par la pensée; en un mot, il venait affronter l'échafaud. Quelle perspective! Quel apostolat! Traîné à la remorque de ses passions vindicatives, ambitieuses, dans le dédale obscur et sanglant des intrigues, des complots, il se livrait de lui-même en pâture à tous les dangers, et cela sur la foi d'un mot, l'inconnu. On ne pouvait assurément engager une partie plus hasardée, et sa vie, comme celle des joueurs, n'était plus qu'une fièvre dont les intermittences le lançaient tantôt dans les espaces, tantôt dans les abîmes.

Ces accès de sincérité étaient toujours favorables à Rafaella, dont la noble et chaste image éteignait alors toutes les autres, et rayonnait à ses yeux comme l'astre béni des amours sereines et du calme intérieur.

**CHARLES DIDIER.**

*(Demain la fin de la première partie.)*

drogman, il déclara à ceux-ci les larmes aux yeux qu'il allait comme pè[lerin] à la Mecque. En vain ses deux fils lui écrivirent-ils pour le détourner [de] cette résolution ; il fit demander dans la nuit 125,000 fr., et le lende[main] matin il s'embarquait.

A cette nouvelle, l'agitation d'Alexandrie fut extrême. Les consuls se ras[sem]blèrent et supplièrent collectivement Ibrahim de maintenir l'ordre. Aux [der]nières nouvelles, celui-ci n'avait pas encore répondu. Mais on était sans [cra]inte tant qu'il ne quitterait pas la ville. M. le marquis de Lavalette avait [éc]rit au commandant de la station du Levant pour lui demander un vais[seau] de guerre.

— Le *Malte-Times* contient la correspondance suivante datée d'Alexandrie 27 juillet :

« Le pacha, pendant deux nuits, n'a pas dormi une heure. Hier, il a com[man]dé sa voiture, en disant : « Je m'en vais au Caire » Il n'avait prévenu [per]sonne ; mais ses fils l'ont su, et sont accourus pour le retenir et lui de[man]der les raisons d'une si singulière résolution. Le matin, il a ordonné [que] son bâtiment fût prêt à partir, et il a dit : » Je ne veux pas entendre [par]ler de l'Egypte ; Ibrahim sait ce qu'il a à faire, je lui ai donné mon [...] » Mais Ibrahim refuse de l'accepter tant que son père vivra. Tous [les] consuls sont en mouvement. Méhémet-Ali a dit qu'il voulait s'en aller [mou]rir à la Mecque. »

D'après les correspondances reçues par le *Sud* et le *Sémaphore* de [Mar]seille, Méhémet-Ali n'avait nullement manifesté, avant la journée du [2]6, l'intention qu'il a déclarée d'une façon si subite. La veille même, il [fais]ait ses adieux paternels aux jeunes princes qui sont venus deman[der] à la France les lumières de l'éducation européenne, et qui se trou[ven]t en ce moment au lazaret de Marseille. Tout-à-coup, dans la matinée [du] 26, le vice-roi déclara aux personnes de sa cour qu'il abandonnait [les] affaires et qu'il était au moment de partir pour la Mecque où son in[ten]tion était d'aller finir ses jours.

On comprend l'effet produit par cette nouvelle. Les plus vives instances [fure]nt employées pour détourner l'auguste vieillard de sa résolution ; [mai]s ni les prières d'Ibrahim-Pacha, ni les pressantes démarches d'Artim-[Bey] ne purent obtenir de résultat. Non seulement le vice-roi était déter[min]é à sortir de ses Etats, mais il voulait partir seul, ou du moins ac[com]pagné seulement des domestiques attachés au service de sa per[son]ne. C'est en effet ce qui eut lieu dès le lendemain 27. A cinq heures [du] matin, Méhémet-Ali, sortant de son palais de Moharem-Bey, s'embar[qua] sur un bateau avec ses mamelouks et un pharmacien, et remonta le [can]al de Makmoudié dans la direction du Nil.

Dès que le bruit de cet événement se fut répandu dans Alexandrie, [les] consuls des diverses nations s'adressèrent à Artim-Bey, afin de [con]naître la réalité de la situation. La réponse du ministre fut que le [vice-]roi était parti pour le Caire, où il s'était retiré à cause du dérange[ment] de sa santé ; que, du reste, ce départ ne changeait en rien l'état [des] choses, et que l'administration des affaires continuerait à s'exécuter [sous] le nom de Méhémet-Ali.

[On] assure, d'autre part, qu'Ibrahim-Pacha, sollicité par les grands de [...] de prendre les rênes du gouvernement, aurait répondu qu'il n'y [con]sentirait jamais du vivant de son père.

[Tel]s sont, en peu de mots, les détails que les journaux de Marseille [ont] recueillis à des sources dignes de foi. Un courrier venait de traverser [la] ville, portant à Paris des dépêches sur cet événement.

### NOUVELLES DU MAROC.

[Vo]ici comment le *Constitutionnel* s'exprime aujourd'hui sur l'affaire [du] Maroc :

« La nouvelle de l'attaque dirigée par M. le prince de Joinville contre [Tan]ger a produit une vive sensation dans Paris. Comme la Bourse est res[tée fer]mée à cause de la fête, on n'a pu connaître encore l'impression pro[duite] par ce fait d'armes sur le cours des fonds ; il y avait bien quelques apé[cula]teurs à Tortoni, mais en trop petit nombre pour lier des affaires.

[On] s'arrachait les journaux du soir, mais on regrettait que le *Messager* [n'eût] pas paru, parce que l'on espérait qu'il aurait donné quelques dé[tails.]

On disait, mais nous ne pouvons le garantir, qu'après l'attaque de Tan[ger], le prince avait fait attaquer Tétouan et Larache. On assurait que [M. Dr]ummond-Hay n'avait pas été tiré des mains des Marocains sans une [démo]nstration préalable vis-à-vis de cette dernière place. Le *Journal des [Débats]* dit que ce consul était à bord du vaisseau amiral, circonstance que [ne m]entionne pas la dépêche publiée par le *Moniteur*, et qui, si elle se [confir]me, indiquerait que cette dépêche n'a pas été publiée textuelle[ment.] »

[Le] *Globe* explique ainsi les différentes phases de cette affaire :

« Le bombardement de Tanger a commencé le 6 août, au moment où les [der]nières nouvelles faisaient croire à toute l'Europe que les différends [du M]aroc avec la France et avec l'Espagne recevaient une solution paci[fique.]

[Le 4], après les premiers pourparlers entamés sur la réalisation pratique [des ré]parations exigées d'une part et accordées de l'autre, l'empereur a fait [une] réponse dont le fond n'est pas encore connu, mais que M. le prince de [Joinvil]le a qualifiée d'*inacceptable*.

[Le 5] août, des mesures d'humanité ont été prises dans l'intérêt d'Euro[péens] qui se trouvaient encore sur le territoire du Maroc.

[Le] 6, M. le prince de Joinville s'est embossé à portée des ouvrages avan[cés de] la rade, et a ouvert le feu de ses vaisseaux. Il a attaqué une batterie [formi]dable, et après un combat terrible de moins d'une heure, la bat[terie] marocaine, complètement démontée, a cessé son feu.

[Les] pertes essuyées par l'escadre française sont heureusement peu consi[dérables], et les avaries causées dans le bois ou dans le gréement par les [boulets] ennemis ne sont pas de grande importance.

[Après] cette opération, M. le prince de Joinville a fait partir le navire à va[peur] le Météore, qui a touché à Port-Vendres, d'où la nouvelle a été expé[diée] par le télégraphe à M. le ministre des affaires étrangères et à M. le mi[nistre] de la marine, et le rapport détaillé du jeune amiral ne pourra être à [Paris] que demain matin. La dépêche publiée hier matin par le *Moniteur* n'est [arrivée] qu'avant-hier à la nuit et n'a été connue du cabinet qu'entre sept et [huit] heures.

[Le] bombardement de Tanger a commencé en présence du vaisseau de [ligne] anglais l'Albion et de la frégate le Warspite. L'amiral Owen, qui com[mande] la station de Gibraltar, avait officiellement donné l'assurance de la [neutrali]té la plus stricte ; et s'il avait envoyé devant Tanger des forces [supé]rieures d'ailleurs aux nôtres, c'était uniquement pour parer aux [éventua]lités que pouvait offrir la sûreté de ses nationaux.

Il est possible que le bombardement de Tanger détermine tout-à-fait [l'empe]reur à faire raison, sans discuter, aux demandes de la France ; dans

[...] L'enquête légale et l'ar-restation des meneurs de la populace a produit un effet salutaire, et il y a une amélioration sensible dans les manières et dans la conduite du parti des Américains indigènes. Presque toutes les troupes ont quitté la ville.

On a reçu à Baltimore, des nouvelles de Rio jusqu'à la fin de mai. Un bateau à vapeur en fer, qui faisait la traversée entre Rio et une petite ville sur la rive opposée, a fait explosion au moment où 300 personnes se trouvaient à bord ; 50 ont été tuées et 89 blessées grièvement.

On a aussi des nouvelles du Canada. Un ouragan a causé de grands dégâts dans les récoltes ; plusieurs maisons ont été renversées. La situation politique de la colonie ne semble guère s'améliorer ; l'esprit de parti semble arrivé au plus haut degré d'excitation. On n'a point encore oublié les processions orangistes du 12 juillet.

Un violent incendie a éclaté à Montréal. La Court-House et plusieurs maisons ont été réduites en cendres.

### HAITI.

Les correspondances que nous allons reproduire, d'après le *Courrier des Etats-Unis*, donnent des nouvelles assez importantes sur la situation de la jeune république de Santo-Domingo. Nous y voyons, pour la première fois, figurer deux présidents rivaux, nommés par deux juntes différentes, et représentant, l'un un parti qui rechercherait l'alliance et le protectorat de la France, l'autre un parti anti-français. Voici, d'ailleurs, cette correspondance, qui est d'origine américaine, et qui porte la date de Porto-Plata, 19 juillet :

« Une goëlette de guerre dominicaine, appartenant au général Santa-Anna et nommée la Séparation (c'était autrefois le bateau-pilote Romp), est arrivée hier en vue de ce port, avec des lettres de Santa-Anna pour le général Villanueva. Santa-Anna lui annonce qu'il a été *légalement* choisi, par la *Junte légale*, comme président de la république de Santo-Domingo. Le général Villanueva a envoyé son fils et aide-de-camp, le colonel Toutio, à bord de la goëlette, pour inviter le capitaine de ce bâtiment à entrer dans le port ; ce dernier a accédé à cette demande, et a fait tirer un salut, que le fort de la ville lui a rendu.

» La junte légale, qui a été réinstallée par le général Santa-Anna, était celle qui s'était constituée, de son autorité privée, au moment de la révolution ; c'est elle qui voulait céder, ou plutôt qui a cédé le port de Samana à la France. Le parti à la tête duquel est le général Duarte, est opposé à la protection française. Depuis qu'on a destitué la Junte révolutionnaire, les Français ont agi activement, au Port-au-Prince, pour exciter le gouvernement des noirs contre l'est de l'île. Les mêmes intrigues ont eu lieu au Cap Haïtien, mais on ignore encore quel en a été le résultat. Lorsque le général Duarte fut proclamé président à la Véga et de ce côté de l'île, le général Santa-Anna était sur les frontières avec son armée. Ce fut là qu'il reçut une dépêche de Port-au-Prince, après la lecture de laquelle il se dirigea sur Santo-Domingo avec son corps d'armée, qui grossissait à chaque pas. On assure que ses troupes, lorsqu'il s'est présenté devant la ville, étaient au nombre de 6,000 hommes, et assez bien disciplinées ; c'est par elles qu'il a été nommé président. Santa-Anna est, dit-on, le chef du parti français. Quel sera le résultat de la protection française ? nous ne pouvons le dire. Dans le commencement, cette puissante amitié sera certainement un bienfait, et, probablement, cet appui fera du bien à ce peuple, pourvu que la France ne veuille pas lui imposer son gouvernement.

» Le général Duarte est blanc, il est âgé de 35 ans environ. Le général Santa-Anna est aussi blanc, il a environ 55 ans. Il a sacrifié toute sa fortune pour le succès de cette révolution ; il a lui-même armé deux goëlettes de guerre. Les difficultés s'arrangeront, je l'espère, mais on pense qu'il y aura quelque combat, si les deux présidents y excitent les armées qui sont sous leurs ordres. »

Le *Morning Herald* fait à sa façon la biographie de ce nouveau Santa-Anna, qu'il appelle un philosophe aussi noir qu'un as de pique, partisan de Boyer et ne devant pas être confondu avec son homonyme du Mexique.

## Faits divers.

Hier matin, une imposante cérémonie a eu lieu aux Invalides. Pour fêter le soixante-quinzième anniversaire de la naissance de Napoléon, les débris de la vieille armée, revêtus de leurs anciens uniformes, se sont rendus en ordre à l'église des Invalides, pour assister à un service qui a été célébré en mémoire de l'empereur. A cette cérémonie assistaient le lieutenant-général Petit, commandant des Invalides, l'état-major de l'hôtel et la division des officiers des Invalides.

Après le service, ils se sont rendus près du général Petit, et après une allocution du général, ils ont défilé devant le drapeau que Napoléon embrassa à Fontainebleau ; ils se sont dirigés ensuite sur la place Vendôme, pour saluer la colonne et y déposer des couronnes, comme cela s'est toujours pratiqué depuis 1830 ; mais, pour la première fois, ils ont trouvé les grilles fermées, le gardien absent, et les factionnaires avaient la consigne de ne pas permettre qu'on déposât une seule couronne.

Ces vieux soldats devaient se réunir ce soir dans un banquet sous la présidence du général Petit, mais la réunion n'a pas été autorisée.

— Par suite de projets arrêtés, la rue Richelieu va se prolonger sur les terrains de la mairie du 2e arrondissement. Deux autres rues nouvelles vont s'ouvrir de la place de la Bourse à la Banque et de la rue Saint-Pierre-Montmartre à l'arcade Colbert. Ces nouveaux débouchés vont favoriser ce quartier consacré aux affaires ; mais ce qui laisse à désirer, c'est la destination de l'emplacement de l'ancien trésor et de la bibliothèque royale. Depuis 1833 qu'une commission a été formée pour la translation de cette dernière, on regrette à chaque session de ne voir prendre aucune décision. (*Commerce.*)

— La vapeur, appliquée à la navigation, a produit des avantages bien connus pour le transport des comestibles. On sait que certaines denrées ont doublé et triplé de prix dans des contrées qui jusqu'alors n'avaient pour débouchés que des marchés voisins. Le Finistère, expédie ainsi des légumes, des fruits et du beurre dans la Seine-Inférieure et à Paris. Les chemins de fer causent déjà, surtout dans le département de Seine-et-Oise, un autre résultat encore peu remarqué ; c'est une baisse dans les prix de location et de vente des terres. les cultivateurs, autres que maraîchers, louaient 5 et 6 francs l'are, parce qu'ils calculaient sur les primeurs principalement ; aujourd'hui, il en est apporté du midi, de partout. Par exemple, le litre de petits pois primeur, qui se vendait 6 francs, cette année n'a pas valu 3 fr. Les fruits sont à meilleur marché à Paris que sur les bords de la Loire, comme le poisson de marée s'y vend moins cher que dans les ports de la Manche. (*Idem.*)

— La compagnie de grenadiers du 4e bataillon de la 8e légion de la garde nationale, vient de fonder, à la colonie agricole et industrielle de Petit-Bourg, sur les fonds de caisse de famille, un lit au profit des enfants pauvres ou orphelins du faubourg Saint-Antoine.

[...] de plaider devant M. Duret d'Archiac.

— Des troubles assez graves, écrit-on au *Libéral du Nord*, viennent d'avoir lieu à Somain (arrondissement de Douai), à propos des travaux du chemin de fer qui traverse cette commune. La population se serait portée sur les ateliers, et, armée de pioches et de faulx, elle se serait livrée à la destruction des rails et des terrassements. Les brigades de gendarmerie de Douai, de Marchiennes et d'Orchies, ont été appelées sur les lieux pour le rétablissement de l'ordre. M. le procureur du roi a dû les accompagner. On nous dit, et nous attendons des informations sur ce point, que la cause première de cette révolte est le non paiement de l'indemnité préalable.

— Lundi, dans l'après-midi, dit l'*Impartial du Nord*, un étranger, se disant Polonais, est tombé sur la place du Commerce, épuisé de fatigue et de faim. Ce malheureux a déclaré qu'il n'avait pas mangé depuis huit jours, et que depuis ce temps il n'avait pas cessé de voyager. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les premiers secours que réclamait sa position.

— On lit dans le *Glaneur d'Eure-et-Loir* :

« Le curé de la commune de Vaux-Andigny, département de l'Aisne, M. Bochard, avait convoqué tous ses collègues des environs pour assister au baptême de trente protestants, qu'il avait convertis tant bien que mal. Il parait que le secret de cette pêche miraculeuse n'avait pas été bien gardé, car le ministre protestant, auquel on voulait arracher ces trente croyants, eut vent de la chose et arriva juste au moment où les catéchumènes allaient entrer dans le giron de l'église catholique. Si les prêtres appelés du dehors pour cette solennité ne s'étaient pas fait quelque peu attendre, c'en était fait ; heureusement, pour le pasteur luthérien, il était encore temps, et il admonesta tant et si bien ses ouailles, qu'il les arrêta sur le seuil de l'abjuration, et les ramena triomphalement avec lui. »

— M. l'évêque de Blois vient d'acheter le Prytanée de Menars, établissement d'instruction publique bien connu, fondé par le prince de Chimay et qui avait rapidement prospéré.

— Nous avons parlé dernièrement de la triste position à laquelle se trouve réduit un héroïque débris du Vengeur, M. d'Aubry d'Asson. Il existe à Fécamp un autre marin échappé à ce glorieux désastre, et que le gouvernement, qui distribue tant de fonds à des infortunes moins dignes de secours, laisse aussi dans l'oubli : c'est le matelot Jean-Remy Lecoq. Le *Progressif cauchois* fait un appel en faveur de ce brave marin, pauvre, infirme, sans asile, réduit à vivre d'aumônes, parce qu'il ne lui reste plus assez de force pour travailler.

— La Rochelle a dû avoir, à partir du 15, son exposition de peinture, qu'on dit nombreuse, et à laquelle ont concouru plusieurs artistes de Paris.

— Deux gardes champêtres du département de l'Hérault, les sieurs Merle, de la commune de Caussac, et Masson, de celle de la Vacquerie, condamnés pour délits de chasse, viennent d'être révoqués de leurs fonctions par arrêté du préfet. On ne saurait qu'applaudir à cette décision. Il serait à désirer que tous les préfets se montrassent aussi sévères à l'égard des gardes prévaricateurs.

(*Impartial de la Meurthe et des Vosges.*)

— On lit dans le *Leeds-Times* :

« Samedi, une transaction aussi déplorable qu'illégale a eu lieu publiquement à notre marché à la volaille ; une femme a été vendue cinq shillings (6 fr. 25 c.), avec toutes les formalités requises. La femme a été amenée sur le marché, avec la corde au cou. Le mari, George Woodhead, de Doncester, a fait l'office de crieur à l'enchère. Un mineur, W. Idle, ayant offert le plus, la femme lui est échue en partage. Cette malheureuse est âgée de trente-cinq ans, et elle a une physionomie assez agréable. Elle avait contracté une nouvelle union avec Idle depuis le mois de janvier dernier. La vente, en conséquence, n'a eu lieu que pour la régulariser. Le peuple, qui assistait à cette scène, se disposait à faire un mauvais parti au mari, mais celui-ci s'est sauvé dans un café voisin. Bientôt la police est arrivée et elle a arrêté le mari et la femme. La femme sera traduite devant les magistrats de West-Riding, sous l'accusation de bigamie. »

— Un recrutement général est ordonné dans l'empire Russe. La partie occidentale de l'empire devra fournir cette fois cinq hommes par mille.

— On écrit de Vienne, 5 août :

« Hier, après midi, il est arrivé un grand malheur sur le Danube. Une compagnie de pionniers, embarquée sur trois pontons, pour venir de Klosterneubourg, prendre part aux manœuvres prochaines, touchait déjà au lieu de sa destination, quand, passant sous un pont, l'une des embarcations fut jetée contre une arche par la force des courants. Le ponton se fendit ; 26 hommes et un officier tombèrent dans le fleuve, que la crue extraordinaire des eaux rendait fort dangereux, et dix d'entre eux périrent avec le capitaine qui les commandait. Ce corps de troupes étant d'ailleurs bien exercé à la nage, on n'aurait pas à regretter la perte de tant de soldats, si l'équipage de l'embarcation ne s'était presque composé que de jeunes gens. (*Commerce.*)

— On a représenté ces jours derniers sur le théâtre de Berlin le *Thesaurus* de Plaute en original.

— On lit dans la *Gazette universelle allemande* du 11 :

» On a découvert dans la toilette de la fille de Tschech, qui avait un double fond, les portraits daguerréotypés et les papiers originaux dont nous avons récemment parlé. Sur l'un des portraits, on voit Tschech debout, la main levée, dans une attitude menaçante ; de l'autre côté on lit ces mots : « Pour Dieu, pour la vérité et pour le droit. » De plus : « Puisses-tu, ma chère Emilie, te rappeler toujours, en regardant ce portrait, qu'il faut marcher dans les voies de la vertu ! » Le roi a dit à plusieurs députés de la Silésie supérieure : « Cet homme Tschech est fou. » Le père de Tschech (Christian Gottlob) était ministre protestant dans le village Kleingnignitz. Il est mort âgé de 60 ans, en 1817, regretté de toute la commune.

» Tschech est né le 28 avril 1789 ; il est le plus jeune de sept frères, il a reçu une très bonne éducation. »

— Lors de l'affaire de la Kasbah de Biskara, un brigadier d'artillerie et deux soldats de cette arme, qui avaient pu échapper au massacre, fu-

nature privé à peu près entièrement de communications intellectuelles avec les autres hommes.

Étant allé à Caën, en 1839, prêcher la profession de foi d'une de ses sœurs qui entrait comme religieuse dans la maison du Bon-Sauveur, M. Garnier eut là occasion de voir l'établissement de Sourds-Muets, dirigé par M. l'abbé Jumet. Comme il avait alors, dans la paroisse dont il était desservant, un jeune sourd-muet qu'il essayait de préparer à la communion, M. l'abbé Garnier demanda des renseignements que son vénérable confrère s'empressa de lui donner.

Pendant le séjour de très courte durée qu'il fit dans l'établissement, le prêtre breton travailla jour et nuit à se mettre au courant des méthodes d'enseignement usitées, et il se vit bientôt en état d'entreprendre aussi lui quelque chose pour l'éducation de ses chers sourds-muets. Encouragé par M. l'évêque de St-Brieuc, il ouvrit une institution le 1er janvier 1840, à Pleston, village situé près de Lamballe. M. le préfet des Côtes-du-Nord, le conseil général du département, toutes les autorités civiles et religieuses s'empressèrent de témoigner leur bienveillant intérêt. A leur sollicitation, le roi voulut bien accorder la jouissance temporaire d'une partie du vieux château de Lamballe qui appartient à sa majesté, et l'institut des sourds-muets, fondé par M. l'abbé Garnier, fut transféré dans cette ville en octobre 1840.

Cet emplacement semble avoir été fait tout exprès pour initier à la connaissance de la nature et de son divin auteur des malheureux chez lesquels cette double connaissance ne peut pénétrer que par le sens de la vue. Du plateau élevé où se trouvent bâtis le château de Lamballe et la vieille et pittoresque église de Notre-Dame, l'œil embrasse un magnifique horizon : au midi, la chaîne du Menez, au nord et à l'ouest, la mer et Saint-Brieuc. M. l'abbé Garnier sait mettre à profit ce grand spectacle pour développer l'intelligence, pour élever l'âme des pauvres sourds-muets qui lui sont confiés. L'établissement se trouvant sur la limite entre la ville et la campagne, cette circonstance permet de familiariser les élèves avec tout ce qui se rapporte soit aux occupations agricoles, soit aux industries usuelles. Pendant la belle saison, le professeur les conduit dans les localités voisines où s'exécutent des travaux d'une nature spéciale, par exemple, au petit port de Dahouet, où il leur explique ce qui concerne la navigation.

Comme on le voit, M. l'abbé Garnier s'applique surtout à donner aux jeunes sourds-muets des notions pratiques tirées de l'observation. L'écriture, la lecture et le calcul sont enseignés avec un succès qu'ont pu constater, comme nous, tous les visiteurs, et d'après une méthode pro-

[illegible] chambre de MM. les jurés, et qui a mis un et même plusieurs d'entre eux hors d'état de continuer leurs délibérations ?

*Le président.*— Vous le devez, si ce fait est de nature à éveiller la sollicitude du ministère public.

M. Jago, chef du jury. — Voici le fait : n'ayant pu nous accorder, nous nous sommes mis à dormir. Tout-à-coup un de ces messieurs s'est emparé des chaises, et nous les a jetées à la tête en proférant des cris d'énergumène. Nous nous sommes emparés de lui ; c'est dans cette lutte que M. Carey a été blessé ; plusieurs d'entre nous n'ont été guère mieux traités. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'auteur de ce tumulte, qui paraissait affecté du *delirium tremens*, ayant fait une lourde chute, s'est blessé à l'œil contre un barreau, a tout-à-coup repris l'usage de ses sens, et il ne conserve aucun souvenir de ce qui s'est passé.

M. Carey.— Le fait est parfaitement exact, et ce monsieur, qui m'a presque estropié, s'est empressé de me faire des excuses.

Un autre juré.— J'ai été grièvement blessé au bras et à la hanche.

Le chef du jury. — J'ai eu beaucoup de peine à me défendre avec une chaise, sans cela j'aurais été assommé.

M. Bennett. — Quel est le juré qui a commis ce désordre ?

Plusieurs voix.— C'est M. Mac-Donnell.

Le sixième juré.— C'est moi.

Tous les regards se portent sur M. Mac-Donnell, qui a un cercle noir autour de l'œil et les regards tout effarés.

Le président.— Le solliciteur de la couronne sera instruit de ce déplorable incident, et il prendra certainement les mesures convenables.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 14 AOUT.

FRANCK, marchand de lingeries et nouveautés, à Neuilly, rue de Seine, 99. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

## Bourse du 16 août 1844.

Le commencement des hostilités avec le Maroc a fait ouvrir la rente en baisse de 40 c. sur les cours d'avant-hier, et à peu près dans les mêmes prix qui s'étaient faits dès hier à la coulisse. Le 3 0|0 s'est ensuite un peu raffermi et reste à 81 fr. 25. Le 5 0|0 reste dans la proportion un peu moins bien, à 121 fr. cours d'ouverture.

Les chemins étaient d'abord exclusivement offerts, mais se faisaient un peu mieux vers la clôture de la bourse.

La Banque de France a baissé de 25 fr. par action, et la rente de 50 c. au comptant et de 40 c. à terme. La rente belge a baissé de 3|8 0|0.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ch. de f. Marseill. | » | » | » | » | » | » | 730, 765. |
| Montpell. | » | » | » | » | » | » | |

| LONDRES, le 14 août. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol. . . . 99 1\|8. | Av. 81 20. | F. c. 3 0\|0 : 81 35 50 d. 50. |
| Esp. act. . . 22 1\|4. | Ap. 81 25. | F. p. 81 70, 75 d. un. |
| Portug. . . . . 44. | | 81 85, 95 d. 50. |
| Mexic. . . . . 35 5\|8. | Rep. Fin c. F. pr. | 121 20, 121 25 d. 50. |
| Brésil. . . . . . 84 1\|2. | 3 0\|0 pair. 10 12 1\|2. | 121 70 d. un. |
| 5 0\|0 holl. 101. | 5 0\|05. 32 1\|2. | 121 95, 122 50 d. 50. |
| 2 1\|2 do. . . 61 5\|8. | | Rouen, 980 d. 10. |
| Rouen . . . . . 38 1\|8. | Bons du Trésor. | |
| Orléans. . . . 38 1\|8. | 3 1\|8 à 3 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 77,00 à 00,00, courant du mois, 78,00 à 00,00 ; sept. et oct., 81,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 81,00 à 81,00 ; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 00,00.

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et sept., 97,00 à 00,00; oct. 95,00 à 97,00 ; nov. et déc., 86,00 à 87,00. — 8 premiers mois 1845, 76,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible, 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 17 août.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Iphigénie. Deux Ménages.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Prem. des Deux Gentilshommes.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan. Le Moyen. Une Dame.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS.—Bédouins. Bal Mabille. Pulcinella. Saltimbanques.
6 h. »|» GYMNASE.—Surprises. 1re d'un Amant malheureux. Rodolphe.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.— Paris voleur. Billet. Dieu vous bénisse.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Don César.
6 h. »|» AMBIGU.—Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ.—Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE.—Maître Corbeau.
6 h. »|» FOLIES.—Postillon. Un de Plus. Polka. Sirène.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Conseil d'arrondissement de Châlon.*

Le conseil constate avec plaisir les succès déjà obtenus par la nouvelle société d'agriculture de Châlon. La fondation d'une ferme modèle est désormais assurée, grâce au concours de M. le général Brunet, qui, en livrant à bail les terres nécessaires à cet établissement, a fait abandon de la première année de fermage. Le conseil sollicite de l'administration un secours égal à celui que reçoivent les institutions de même nature des arrondissements voisins. Il demande, pour le comice agricole de Verdun, une subvention de 200 fr., à titre d'encouragement de ses efforts, notamment pour améliorer les races bovine et chevaline.

*Conseil d'arrondissement de Villefranche.*

Le fléau si désastreux de la pyrale n'a pas cessé. Cet insecte continue d'infester une partie des vignobles de cet arrondissement, et si, cette année, ses ravages ont été moins considérables, on l'a dû, d'une part, à l'élévation de la température qui a hâté le développement de la vigne au moment où la pyrale allait la dévorer, et, d'autre part, à l'emploi de l'échaudage connu sous le nom de *procédé Raclet*.

L'expérience de ce procédé est faite, et maintenant il est devenu bien constant qu'exécuté avec soin, avec intelligence, l'échaudage atteint parfaitement son but et détruit complètement l'insecte, sans nuire aucunement au ceps.

En signalant cet heureux résultat, le conseil croit devoir appeler l'attention de l'administration sur les mesures à prendre pour généraliser l'application de ce procédé.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 14 Août. | | | | 16 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 8360 q. | 81 k. | | Arrivages | 6595 q. | 88 k. | |
| Ventes | 4091 | 40 | | Ventes | 6607 | 20 | |
| Restant | 49931 | 36 | | Restant | 19920 | 104 | |
| Cours moyen | | | 37,34 | Cours moyen | | | 37 44 |
| Cours-taxe | | | 37,33 | Cours-taxe | | | 37,35 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 47 q. | 27 k. | 47,10 à 51,15 | Gr. | 04 q. | 71 k. | 54,45 à 51,25 |
| 1re | 474 | 09 | 36,95 à 37,60 | 1re | 242 | 08 | 36,93 à 38,85 |
| 2e | 81 | 61 | 34,70 à 36,30 | 2e | 87 | 92 | 35,00 à 36,34 |
| 3e | 4 | 57 | 30,60 à 00,00 | 3e | 34 | 40 | 29,30 à 34,00 |
| 4e | 6 | 28 | 24,20 à 26,15 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 314 | 00 | 33,10 à 00,00 | | 6074 | 32 | 22,50 à 33,21 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 14 août. — *Cours officiel.* Froment 17,65 à 20,00. — Seigle 10,33. — Orge 9,66 à 11,00.—Avoine 7,00 à 8,00.

LA FERTÉ-GAUCHER, 15 août. — Froment nouveau 1re 20,60. — Froment vieux 1re 20,32 ; 2e, 20,00 ; 3e, 19,31. — Seigle 9,32 à 9,66. — Orge 8,00 à 9,32.—Avoine 6,00 à 6,50.

COULOMMIERS, 14 août. — Froment nouveau 1re 19,69 à 20,31; 2e, 18,75 à 19,38 ; 3e, 18,13 à 18,44. — Froment vieux 1re 18,75 à 19,38 ; 2e, 17,81 à 18,44 ; 3e, 17,19 à 17,50.— Orge 9,00 à 10,00.—Avoine 7,00 à 7,50. Depuis huit jours nous avons des pluies continuelles, qui donnent de sérieuses inquiétudes sur la qualité des blés qui sont encore sur la javelle et forment à peu près le tiers de la moisson de cette céréale.

ORLÉANS, 14 août. — Froment 1re 21,00 ; 2e, 19,00 ; 3e, 18,00. — Seigle délaissé. — Avoine 6,00 à 7,00. — Le froment nouveau est de 2,00 et 3,00 plus cher que le vieux.

MULHOUSE, 13 août. — Froment 1re 18,56; 2e 18,09; 3e 17,28. Baisse de 0,27. — Méteil 13,03; Hausse 1,41. — Seigle 10,89. Hausse 0,49. — Orge 8,77. Baisse 0,59.

LYON, *marché de la Guillotière du 10 août.*

Les blés ont été plus recherchés qu'au précédent marché; mais les arrivages ont été de peu d'importance. Il n'est venu qu'un seul chargement de blé de la Tour-du-Pin, qui s'est vendu 24,50 les 100 kil. du poids de 77 1|2 kil.

Les blés des environs de Lyon n'ont valu que de 22,75 à 23,50 les 100 kil.; quelques parties de choix se sont vendues 24,00.

Il ne s'est pas offert de seigle; le cours n'a été que nominal de 2,25 à 2,40 le double décalitre.

Le prix de l'orge a été de 2,10 à 2,25.

Relativement à ce dernier objet, il n'y a que le commerce qui achète et emmagasine; la brasserie n'achète encore rien.

Les avoines se vendent pour la consommation de 1,20 à 1,30 le double décalitre. A ce prix le commerce achète peu.

GRENOBLE, 10 août. — Froment 1re 19,96; 2e 19,21; 3e 18,46. — Seigle 11,50 à 15,00. — Maïs 19,50 à 20,00. — Sarrazin 12,50. — Avoine 7,00 à 8,50.

Le marché de ce jour a été presque nul. Le prix du blé a encore baissé, celui de l'avoine a un peu haussé. Il s'est fait peu de ventes.

*Marchés étrangers.*

BRUGES, 10 août. — Froment 18,25. — Seigle 10,06. — Orge 9,79. — Avoine 8,39.

LONDRES, 13 août. — Le marché des céréales présente beaucoup d'activité, et généralement les affaires sont bonnes. Mais le temps cause des inquiétudes. On a payé, depuis une quinzaine de jours, des sommes assez fortes pour droits sur le blé étranger.

(*Sun.*)

LIVERPOOL, 10 août. — Les arrivages de grains pendant la semaine dernière, ont été peu importants. Au commencement de la semaine, le temps paraissait très variable, et les détenteurs ont maintenu fermes leurs prix ; mais vendredi et samedi le temps a tourné au beau, et une légère hausse de 1 à 2 d. par boisseau a eu lieu sur le cours de mardi.

(*Times.*)

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché Saint-Martin*, 14 Août. — Foin 2e 38,00 à 40,00. — Luzerne 42,00. — Paille de froment 1re 23,00 à 25,00; 2e 21,00 à 22,00; 3e 18,00 à 20,00. — Paille de seigle 1re 27,00 à 31,00; 2e 26,00.

*Marché St-Antoine du 16 août.* — Foin 1re 42,00 à 44,00; 2e 40,00; 3e 35,00 à 37,00. — Luzerne 1re 45,00; 2e 40,00 à 42,00; 3e 38,00.— Regain de luzerne 36,00. — Trèfle 1re 40,00; 2e 35,00; 3e 30,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 20,00 à 21,00. — Paille de seigle 25,00 à 26,00. — Paille d'avoine 36,00 à 38,00.

### Laines.

PARIS, 14 août. — Cet article est toujours au grand calme. La hausse dont se plaignent les fabricants, et qui ne pourrait être arrêtée que par la présence des laines étrangères, rende les acheteurs fort circonspects; ils attendent la cessation des bruits de guerre et la rentrée des ouvriers dans les ateliers pour se déterminer. Les laines pour le peigne se tiennent assez fermes, et celles à carde un peu moins. Les peignés de 9 à 12 fr. sont les plus demandés. Les fils peignés se vendent lentement et en hausse. Les cardés communs ont repris faveur, ce qui pourra faire obtenir aux écouailles et aux blousses un cours de 3,50 à 4,50.

REIMS, 10 août. — Le calme continue sur notre place, et avant un mois ou six semaines on ne fera presque rien ; c'est le moment où Paris fait sa vente de province; aussi il faut attendre les réassortiments. Ce calme existe tous les ans à pareille époque.

Laines lavées à dos 4,50 à 6,25. — Bourgogne métis 5,00 à 5,50; do mérinos 5,50 à 6,25. — Soissonnais 4,50 à 5,60. — Champagne 4,50 à 6,25.—Agneaux à dos de Picardie 3,60 à 4,00; do Champagne 4,75 à 5,50; do Bourgogne 4,75 à 5,50. — Laines d'Allemagne, propres au peigne 4,75 à 7,50. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne 4,50 à 7,00. — Mères-laines d'Espagne 5,00 à 5,75; do d'Italie 4,50 à 5,25; do de France 5,50 à 7,75; do jaunes fins 5,00 à 6,00; do jaunes communs 4,50 à 5,00.— Abats lavés 4,20 à 6,00. — Abats lavés à dos 2,80 à 4,00. Mères laines de Berry, relines 5,25 à 5,75; do courantes 4,75 à 5,25; do 3e 4,50 à 4,75. — Cuisses de Berry 3,50 à 4,00. — Pelures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,25; do d'Allemagne 3,00 à 4,00. — Ecouailles-métis 5,00 à 6,50; do de Berry 1re 5,00 à 5,50; do de Berry 2e 4,50 à 5,00. — Agneaux lavés (au panier) 5,50 à 7,25; do de Berry 1re 5,50 à 6,00; do de Berry 2e 4,75 à 5,50. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais 1,90 à 2,30. — Mères-laines en suint de Picardie 1,70 à 2,10; do triées pour le peigne 2,20 à 3,00. — Blousses 4,00 à 6,00. — Blousses extra-fines 7,00 à 9,00.

(*Observateur de l'Aisne.*)

## INDUSTRIE SÉRICICOLE.

Le *Moniteur algérien*, du 10 août, contient un rapport fort intéressant de M. A. Hardy, sur une éducation de vers à soie faite à la pépinière centrale en 1843. Contrarié, au moment de l'éclosion par une brusque variation de température, entravé par des travaux de construction de la magnanerie et par la touffe qui se manifesta au moment de la montée, il a encore pu obtenir une récolte d'essai qui laisse beaucoup d'espérances pour les éducations qu'on entreprendra par la suite en Algérie.

Il a obtenu 270 kil. de cocons débarrassés de leur bourre; en les estimant à 4 fr., prix très bas pour l'année, le produit brut est 1,080 fr. Les frais s'étaient élevés à 686 fr. 31 c., le bénéfice est de 393 fr. 69 c.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, le 11 août.—Pendant la semaine écoulée il y a eu un peu de calme sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche ; les prix ont paru être moins bien tenus.

A Romans, le 9, dès le matin la place présentait un aspect des plus animés par la quantité de soies et le nombre d'acheteurs de diverses localités ; à neuf heures les transactions étaient très actives, mais à midi quelques acheteurs satisfaits ont fait circuler des bruits de guerre et ont par là refroidi les esprits, cependant il s'est fait bon nombre de ventes aux prix suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Soies très courantes (le kil.) | 54 50 | à 55 50 |
| Soies mieux choisies | 55 | à 56 50 |
| Soies dites 1er choix | 56 | à 57 |
| Basses | 46 | à 50 |

Il s'est traité 400 kil. soie d'ordre à 64 fr.

Il s'est vendu quelques parties de grèges de pays à 27 fr. et 27 fr. 50 le demi kil.

Mercredi 7 août, c'était foire à Joyeuse ; favorisée par un temps superbe, elle avait attiré une grande quantité d'étrangers ; il s'est vendu plusieurs partis de soies aux prix de 30 fr., 29 fr. 75, 29 fr. 25, et 29 fr. pour les belles qualités ; les deuxième choix valaient 28 fr. 45, 28 fr., 27 fr. 50, 27 et 26 fr. 70 le demi kil.

Au marché d'Aubenas, du 10, il y a eu aussi calme dans les transactions ; les soies se vendaient en premier choix 29 fr. 60 et 29 fr. le demi kil.;— les 2e choix, 28 fr. 41, 28 fr., 27 fr. 50, 26 fr. 70 le demi kil.

A Avignon, les affaires conservent une assez bonne activité et les cours se soutiennent fermes.

A Nismes, le 8, les 5|6 cocons, filature 1er ordre, valaient, le kil., 65 50 à 65 [illegible]
Idem 2e ordre 61 95 à 62 [illegible]

A Bagnols, le 7, les cours étaient :

| | | |
|---|---|---|
| Pour paquetailles | le kil. 56 | à [illegible] |
| Soie basse | 41 50 | à [illegible] |

Il s'est vendu environ 400 kil. — Les soies d'ordre sont délaissées à cause de leur cherté.

A Marseille, quoique les transactions de la semaine dernière n'aient pas atteint le chiffre de celles de la précédente semaine, elles n'en ont pas moins eu leur importance significative pour les importateurs, parce qu'elles ont porté sur toutes les sortes et par petits partis. Cette circonstance prouve que la consommation seule a opéré et que la spéculation est restée en dehors du marché. Si l'assortiment avait été plus complet, les ventes eussent été bien plus considérables. — Il n'y a pas d'arrivages. Voici l'état de la consommation : [illegible] balles Brousse G. G. 16 à 19 fr. 25 le demi kil. — 20 balles Castravan à 11 et 13 fr. — 24 b. Perse à 11 et 17 fr. — 5 b. Salonique à 21 fr. — 7 b. Mestoup P. G. à 23 et 24 fr.— 8 b. id. G. G. à 18 et 21 fr.— 2 b. Italie à 24 et 28 fr.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 15 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs. . . . . | 2038 | 1908 | 130 | 1 16 | 1 06 | [illegible] |
| Vaches. . . . | 34 | 34 | » | 1 06 | 1 92 | [illegible] |
| Veaux. . . . . | 789 | 784 | 5 | 1 42 | 1 22 | [illegible] |
| Moutons. . | 7957 | 7597 | 360 | 1 46 | 1 26 | [illegible] |

PARIS. *Marché aux bestiaux du 16 Août.* — Veaux amenés 836 ; vendus 834 à 1,54-1,40-1,24. — Vaches am. 43 ; vend. 39 à 1,28-1,10-0,90.—Taureaux 3 am. et vend. 0,88.

LA CHAPELLE, 15 et 16 Août. — Sur 80[illegible] porcs 740 ont été vendus 1,20-1,10-1,00.—[illegible] veaux tous vendus 1,50-1,30-1,50.

COULOMMIERS, 14 Août. — 210 veaux gras 1,44-1,30-1,18. —247 veaux d'élite de 14,00 à 41,00 l'un.—68 grands porcs 36,00 à 49,00. — 89 petits porcs de 8,00 à 27,00 l'un.

ORLÉANS, 14 Août. — Notre correspondant nous transmet ce peu de mots caractéristiques sur la qualité des viandes dans le Loiret : « Les bêtes de boucherie sont de très mauvaise qualité : de vieux taureaux, de vieilles vaches, de vieilles brebis et du bœuf, quand il en meurt de fatigue au passage.

...eurs ses intérêts; rien de plus légitime. Mais est-ce avec des injures qu'on fait valoir son droit? Depuis quand est-il conforme à la dignité, à la raison, d'insulter ses adversaires? Y a-t-il donc deux manières de comprendre la dignité humaine, l'une à l'usage des particuliers, l'autre à l'usage des nations?

Quand un débat s'élève entre deux particuliers, la dignité leur commande de discuter avec calme, avec modération, de s'expliquer, sinon avec bienveillance, du moins avec urbanité. L'opinion publique blâmerait hautement les deux adversaires, si, dès l'abord, ils se laissaient aller aux paroles outrageantes, au lieu de chercher à s'entendre; s'ils ne cherchaient qu'à se piquer, à se blesser, à s'irriter par des provocations et des menaces.

Mais, dans un débat entre deux nations, on comprend la dignité d'une manière toute différente. La dignité alors, consiste à prendre une attitude irritée, à se laisser aller à toute la fougue de la colère. C'est à qui se lancera les paroles les plus outrageantes. Les deux adversaires semblent se faire une gloire de ne pas raisonner, de ne pas s'expliquer. Chacun est fertile en injures, stérile en idées. Imaginer quelques combinaisons qui pourraient mettre d'accord les intérêts, fi donc! ce serait s'humilier, s'abaisser devant un rival. Au lieu de discuter les points en litige, qu'il ne serait pas impossible de régler à la satisfaction générale, on ressuscite des griefs anciens, on accumule et on exagère des torts souvent oubliés. Puis, on énumère les forces dont on peut disposer; on range en bataille les vaisseaux et les armées; on élève des doutes sur la bonne organisation des moyens d'attaque ou de défense de ses adversaires. Voilà ce qu'on appelle de la dignité nationale et du patriotisme!

Non, il n'y a pas deux manières de comprendre la dignité humaine. La loi est la même pour les individus et pour les sociétés. Ce qui est noble et digne dans les relations privés, l'est aussi dans les relations internationales. Les nations, qui sont des êtres collectifs, ne sauraient être inférieures aux êtres qui les composent. Que la politique actuelle se fasse gloire de son impolitesse et de sa grossièreté! libre à elle. Mais un pareil préjugé, fruit des époques de barbarie, disparaîtra. La perspective des périls d'une conflagration générale ramènera les nations à la raison, à la véritable dignité. La bourgeoisie française et l'aristocratie anglaise rougiront de se quereller de la sorte. Celle-ci se rappellera son ancienne grandeur, celle-là sa vieille urbanité. La voix des hommes sages, la voix du peuple, qui est la voix de Dieu, dominera ce bruit d'injures, et ramènera les hommes politiques de France et d'Angleterre à la question capitale, à L'ÉTABLISSEMENT DE L'ASSOCIATION dans chaque nation et dans l'humanité entière. C'est ainsi que sera fondée la véritable entente cordiale, non seulement entre la France et l'Angleterre, mais entre toutes les puissances européennes. C'est ainsi que se fondera la paix féconde basée sur le développement harmonique de tous les intérêts, et que le calme et la dignité règneront dans [illegible]

## Nouvelles du Maroc.

Une correspondance de Lalla-Maghrania, du 5 août, nous apprend que le fils de l'empereur Muley-Abderrhaman, qui était arrivé au camp d'Aïoun Sidi-Mellouk, avait fait annoncer à M. le maréchal Bugeaud que, par ordre de l'empereur son père, Abd-el-Kader était emmené dans l'ouest. Le jeune prince paraît être venu dans des intentions pacifiques; mais on craint qu'il n'élève quelques prétentions inadmissibles. M. le maréchal, dit-on, avait proposé au fils du sultan de suspendre immédiatement les hostilités, en posant entre eux les bases d'un traité, et laissant aux deux gouvernements le soin de régler quelques points secondaires. On annonçait, que trois jours étaient donnés au prince pour se décider, et que, dans le cas où la réponse ne serait pas satisfaisante, M. le maréchal Bugeaud se préparait à frapper un grand coup. Les forces sous les ordres du fils d'Abderrhaman sont, à ce qu'il paraît, très considérables; mais on ne doute pas que le maréchal ne les disperse et ne les épouvante par quelques vigoureux combats.

---

Les élèves de l'Ecole polytechnique rencontrent partout une vive sympathie. Leurs anciens chefs d'institution viennent d'offrir l'hospitalité à ceux qui se trouvent à Paris sans famille. On assure même que les officiers d'artillerie, en garnison à Vincennes, ont mis leur bourse à la disposition de ces jeunes camarades. Les élèves sont calmes, très décidés à ne pas accepter un examinateur illégal, mais aussi à éviter tout désordre, toute réunion tumultueuse.

Que ce triste incident se termine par un licenciement définitif, que le gouvernement frappant à la fois trois cents familles, brise l'existence de trois cents jeunes gens, rende inutiles tant d'études chèrement, péniblement faites, et prive les services publics de leurs recrues annuelles, nous ne le pensons pas. Nous ne croyons même pas qu'en justice et en conscience on puisse choisir arbitrairement quelques victimes pour faire des exemples. Les cinq premiers élèves qui ont refusé de passer leurs examens devant M. Duhamel, obéissaient à une décision collective, et le sort, en les désignant, n'a pas créé pour eux de culpabilité spéciale. Les deux promotions qui les ont accompagnés dans leur sortie de l'Ecole, les anciens surtout, complètement étrangers au débat, et qui ont mieux aimé risquer leur avenir que de laisser des camarades sous le coup d'une mesure illégale, ont cédé, il faut bien le reconnaître à un mouvement de générosité, à un sentiment d'honneur qu'il serait étrange de punir.

---

M. l'abbé Souchet, chanoine de Saint-Brieuc, a été déféré à la cour royale de Rennes, pour un ouvrage contre l'Université. L'affaire est maintenant soumise à la cour de cassation; nous ne prétendons pas la juger, mais ce que nous pouvons apprécier, c'est la lettre de félicitations écrite à M. Souchet par le comte de Montalembert et publiée dans l'*Univers* d'aujourd'hui.

M. de Montalembert, un des catholiques les plus exaltés, s'est fait une [illegible] laissent si facilement entraîner M. Desgarets, M. Combalot et M. de Montalembert.

Nous aurons de la peine à faire comprendre à certains journaux la mission d'impartialité que nous cherchons à remplir. Décidés que nous sommes à signaler le vrai et le faux, le bien et le mal dans tous les partis, chacun d'eux nous prend pour un auxiliaire, pour un frère d'armes quand nous avons occasion de le louer; chacun d'eux nous traite en ennemi, quand à son égard nous sommes forcés d'employer le blâme. On sait assez de quels éloges dangereux, de quelles apologies compromettantes l'*Univers* daignait nous honorer quand il eut découvert que nous demandions la liberté d'enseignement et que nous professions le respect de l'Evangile; aujourd'hui que nous signalons à propos de la lettre de M. Thions un désaccord entre l'épiscopat et le clergé inférieur, nous ne sommes plus que la *feuille phalanstérienne* assimilée à tous les organes de la presse *universitaire et anti-catholique*. Puis l'*Univers* s'attachant à réfuter quelques banalités du *Constitutionnel* et du *Siècle*, ne dit pas un mot de la sérieuse thèse que nous avons soutenue.

Des amis nous reprochent souvent de méconnaître les droits de l'Université, d'oublier ses titres, d'être prêts à la sacrifier aux exigences sacerdotales; les attaques de l'*Univers* viennent à propos pour rétablir l'équilibre, pour prouver que nous sommes restés nous mêmes et que nous ne sommes pas plus inféodés à l'épiscopat qu'au ministère actuel.

---

Le ministère vient de créer un sous-secrétaire d'Etat au département de la marine. C'est là une mesure à laquelle nous devons accorder une entière approbation. Cette fonction nouvelle permettra au ministre de la marine de rester spécialement occupé des soins de la politique générale, sans que l'administration proprement dite reste en souffrance, ainsi qu'il arrive trop souvent.

Nous n'avons pas seulement à louer le gouvernement pour cette mesure toute profitable à nos intérêts maritimes et coloniaux, nous devons encore le féliciter sur le choix qu'il a fait de M. Jubelin pour la fonction de sous-secrétaire d'Etat. M. Jubelin, commissaire général, membre du conseil d'amirauté, récemment chargé de la direction du contrôle central, est l'un de nos administrateurs les plus distingués, et il a donné des preuves répétées de son aptitude et de sa capacité aux Antilles, à la Guyane et dans toutes les hautes fonctions qu'il a exercées.

On dit que M. Gerbidon, sous-directeur des colonies sera appelé à remplacer M. Jubelin au contrôle. Cette vacance à la sous-direction des colonies peut, ce nous semble, faciliter une combinaison, dont les conséquences seraient très importantes pour les intérêts maritimes du pays.

Le *Bureau politique et commercial* est, au ministère de la marine, l'élément le plus vivant; c'est là, que s'élaborent tous les germes de notre prospérité commerciale; c'est là, que naissent et mûrissent tous les plans de colonisation. Nous pensons donc qu'il conviendrait de donner un relief particulier à cette division, en accordant à son chef le titre de sous-directeur des colonies. Les travaux de pure administration, qui ont été jusqu'à ce jour à la charge du sous-directeur, seraient confiés à un fonctionnaire supérieur spécial; mais la haute influence et la considération attachées à ce titre, doivent justement ajouter aux fonctions bien autrement fécondes et créatrices du chef du mouvement politique et commercial.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Première partie.

#### XVIII.

#### LE DUEL.

Rafaella vint, en effet, le lendemain rejoindre son oncle à Trapani, et n'apprit que là qu'il s'agissait de faire son portrait par Errante. Elle opposa d'abord une assez vive résistance.

— Que voulez-vous faire de la copie, dit-elle à son père adoptif, puisque vous avez l'original?

— Je veux t'avoir deux fois, répondait l'excellent baron, je voudrais t'avoir mille; de cette manière, chère enfant, tu ne me quitteras jamais et je t'aurai toujours sous les yeux, même en ton absence.

— Est-ce que je m'absente, moi?

— Qui sait ce qui peut arriver?

— Comment, mon oncle, des pensées sinistres, vous me voyez déjà morte?

— Pourquoi pas mariée?

— Ou religieuse, dit-elle avec mélancolie.

Là-dessus le baron se fâcha, et déclara qu'il aimerait mieux la voir enfermée dans la bière que dans un couvent. Pour l'apaiser, il fallut se rendre à son vœu. Rafaella n'eût cédé à aucun prix, si elle avait pu seulement soupçonner que son portrait fût destiné à Fabio par son perfide oncle; sa fierté se fût à juste droit révoltée; mais, comment supposer une trahison si noire!

Du reste, Fabio la retrouva telle qu'il l'avait quittée à Ségeste, calme, douce, évasive, impénétrable, et plus belle encore, s'il était possible.

— J'ai fait, lui dit-elle, une horrible rencontre à la porte de Trapani; vous m'en voyez encore tout émue. Si j'étais superstitieuse, je serais revenue sur mes pas, sans même entrer dans la ville.

— Que vous est-il donc arrivé?

— Ma litière s'est heurtée, sur le premier pont-levis, avec une civière où l'on rapportait un officier anglais blessé en duel, m'a-t-on dit, par un Sicilien.

— Un de moins, qu'importe? Il en restera toujours assez.

— Oh! les hommes sont sans pitié; les bêtes féroces sont moins cruelles qu'eux. Vous avez donc du bonheur à voir couler le sang! Pourvu que vous ne soyez pas le meurtrier?

— Je ne suis que son témoin.

— Eh quoi! Fabio, se peut-il que vous teniez si peu compte de nos recommandations et fassiez si bon marché de nos alarmes? Mais vous n'avez donc aucune amitié pour mon oncle ni pour moi?

— Qu'ai-je fait, bon Dieu! de si condamnable? Quoi! parce que j'ai été second dans une affaire d'honneur! Mais entre militaires, on se rend ces services-là tous les jours sans y attacher la moindre importance.

— A charge de revanche, n'est-ce pas? Aujourd'hui témoin, demain acteur. Et vous croyez que vos amis peuvent envisager froidement une pareille perspective? Savez-vous, d'ailleurs, si ce duel n'aura pas de suites?

— Quelles suites voulez-vous qu'il ait?

— Je l'ignore, mais je crains tout de l'hostilité des Anglais.

— Que peuvent-ils désormais contre moi? Je suis à l'abri de leurs coups par la raison qu'après m'avoir destitué, ils ne sauraient plus où me frapper. Mais, de grâce, Rafaella, quittons ces sujets pénibles; aidez-moi plutôt à les oublier ici, et au lieu de parler de moi, parlez-moi de vous; vous ne m'en parlez jamais.

— Que voulez-vous que je vous en dise? Nous nous connaissons depuis si long-temps que nous n'avons plus rien à nous apprendre l'un sur l'autre.

— Que vous me connaissiez, c'est possible, je ne me cache guère; mais moi j'avoue humblement que je ne vous connais pas; j'ai tout à apprendre sur vous, et je voudrais que ce fût par vous.

— Voilà, certes, une curiosité bien mal avisée; je devrais la satisfaire, ne fût-ce que pour vous en punir.

— Parlons sérieusement, Rafaella: nous ne sommes plus des enfants; n'éludez pas mes questions; vous savez bien que je vous aime.

— Oh! c'est mon droit; on aime toutes les femmes, mais comment les aime-t-on? Toute la question est là.

— Je vous aime...

— Comme une enfant qu'on a fait jouer sur ses genoux.

— Long-temps il est vrai je ne vous aimai et ne pouvais vous aimer que de cette manière, mais aujourd'hui vous êtes devenue la plus ravissante des femmes et je serais le plus aveugle des hommes si j'avais pu rester insensible à une beauté si rare.

— En sorte que si j'étais laide vous ne m'aimeriez pas? Les dieux me préservent de la petite vérole! Mais si j'ai bien compris, vous me reprochez d'être dissimulée?

— Dissimulée, non, mais réservée... beaucoup trop.

— Je vais vous dire ma pensée tout entière, je ne crois pas aux métamorphoses de sentiments: comme on a aimé une fois, on aime toujours; les affections ne se transforment point. L'amour est absolu; il ne commence pas, il se révèle, il éclate: on aime avant de connaître.

— On aime après bien davantage.

— Vous voulez dire qu'on aime à coup sûr; on a pris ses garanties, c'est plus prudent, mais quel cœur fier ne s'indignerait d'un pareil calcul?

— Il n'y a point eu ici de calcul; je n'ai fait qu'obéir à la force des choses. Est-ce ma faute si je vous ai connue enfant avant de vous connaître femme? Voulez-vous me punir du crime innocent, hélas! et trop expié d'être né dix ans avant vous?

— Vous punir! de quel droit? Vous ne relevez pas plus de mon tribunal que je ne relève du vôtre. Vous êtes libre, usez de votre liberté sans craindre que je vous demande jamais compte de l'usage que vous en faites.

— Plût à Dieu que vous le fissiez! Cela prouverait du moins que vous vous intéressez à moi.

— Pour mon intérêt, répliqua-t-elle avec vivacité, il vous est acquis depuis long-temps. Comment ne m'intéresserais-je pas à un homme qui est presque de la famille et auquel mon oncle porte une si vive affection?

— Votre seconde phrase, ma chère Rafaella, gâte la première. Ainsi vous m'aimez par imitation, par ricochet. Que le baron me retire son amitié, je ne suis plus rien pour vous.

— Vous serez toujours pour moi, du moins je l'espère...

— Quoi?

— Un ami.

— Ah! nous voici déjà au chapitre des consolations; on n'y arrive pas d'ordinaire aussi vite; vous commencez le roman par le dernier chapitre.

— Quel roman?

— Puisque vous êtes décidée à ne pas comprendre, je vais m'expliquer sans figures et sans détours. Peut-être me saurez-vous quelque gré de ma franchise. L'homme qui vous obtiendra, Rafaella, sera le plus heureux des hommes; car je ne connais pas de femme plus accomplie que vous.

— Ici, je vous arrête, et afin que vous ne vous fassiez sur moi aucune illusion, je vais vous rendre franchise pour franchise. Vous me croyez beaucoup plus parfaite que je ne le suis: je me rends justice et je me déclare incapable de faire le bonheur de qui que ce soit. Je ne sais pas même hélas! faire le mien. Sachez donc, puisque vous l'ignorez qu'en affection je suis absolue et d'une jalousie ombrageuse, d'une exigence intraitable. Je ne parle pas d'une tromperie avérée, je ne la supporterais point, mais l'apparence seule d'un mystère me mettrait au désespoir, et mon mépris, un mépris sans retour, suivrait irrévocablement le premier

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, 1, 3, 4, 5, 6, 11, 13, 15, 16 et 17 août.

MORT DE LA GRANDE DUCHESSE DE RUSSIE, ALEXANDRA NICOLAEWNA.

Nous recevons aujourd'hui, 17, de bonne heure, les journaux anglais du 16. On lit dans le *Morning-Herald* :

« C'est avec douleur que nous annonçons la mort prématurée de la grande duchesse Alexandra, quatrième sœur de l'empereur de Russie et épouse de son altesse royale le prince Frédéric, fils aîné du landgrave Guillaume de Hesse. Cette nouvelle est arrivée à l'ambassade russe hier matin. Elle venait de St-Pétersbourg, par un courrier extraordinaire. La famille impériale s'attendait à la triste fin de la grande duchesse, dont la maladie, ou ne l'ignore pas, avait motivé le départ précipité d'Angleterre de l'empereur. La jeune princesse, si prématurément enlevée aux affections de tous, était née le 24 juin 1825, et elle s'était mariée en septembre dernier. Les cours de La Haye, de Saxe-Weimar, du Wurtemberg et de Hesse, prendront le deuil à cette occasion. »

---

La reine d'Espagne, qui s'était embarquée le 13 à Barcelone avec toute la cour pour se rendre à Valence, a relâché à Tarragone à cause du mauvais temps et va continuer son voyage par terre.

(*Moniteur parisien.*)

---

Ce n'est pas la fille du roi de Saxe, comme nous l'avons dit, mais la fille du prince Jean de Saxe, frère du roi Frédéric-Auguste, que M. le duc de Bordeaux recherche en mariage ; et d'après ce que l'on nous apprend aujourd'hui, il se pourrait bien que le parti légitimiste essuyât là encore un échec.

(*Revue de Paris.*)

## Nouvelles de Tanger.

Nous empruntons à la *Revue de Paris*, les détails qui suivent :

« Hier, en conséquence des dernières nouvelles de Tanger, l'ordre a été donné par le télégraphe au sous-préfet de Bayonne de retenir dans cette ville le dernier courrier extraordinaire expédié de Paris. Aujourd'hui samedi, une autre estafette doit partir pour Madrid avec des instructions nouvelles adressées à M. de Glucksberg. En même temps, le bateau à vapeur le Rubis a ordre de se tenir à Port-Vendres pour porter, dans quelques jours à Cadix de nouvelles dépêches. Cinq bateaux à vapeur, le Pluton, l'Asmodée, le Grégeois, le Rubis et le Var, sont spécialement affectés au service de l'escadre.

Voici, au sujet de la mission du consul-général d'Angleterre, ce qui se disait hier en lieu sûr : M. Drummond-Hay, qui habite depuis longtemps le Maroc et qui a une grande connaissance du pays, aurait affirmé à M. de Nyon que l'aveuglement de l'empereur venait principalement de ce qu'il avait auprès de lui des renégats européens qui le tenaient dans une erreur complète sur l'état des choses. Il lui aurait, en conséquence, offert officieusement d'aller appuyer ses réclamations et de balancer par sa présence et son caractère officiel les conseils de ces renégats. M. de Nyon en aurait référé à M. le prince de Joinville, qui aurait consenti. La réponse à l'ultimatum de la France n'ayant pas été satisfaisante, M. Drummond-Hay, arrivé dans la matinée du 4 à Tanger, se serait rendu le même jour à bord du vaisseau-amiral français, où il aurait eu une longue conférence avec le prince de Joinville, qui lui a témoigné les plus grands égards. Aussitôt après cette conférence, M. Hay serait reparti pour Tanger; il aurait fait retirer ses nationaux dans le quartier des consuls, et, après s'être assuré qu'ils étaient tous en sûreté, il se serait embarqué, dans la journée du 5, à bord du vaisseau anglais l'Albion, sous les ordres de l'amiral. »

« Le feu, ouvert à huit heures et demie, n'a entièrement cessé que vers onze heures. Il s'est continué pendant tout ce temps avec une ardeur qui n'a pas exclu un instant le calme et la précision nécessaires pour le tir. C'est à cette justesse dans le tir, autant qu'à la situation choisie par le prince, que doit être attribuée la rapidité du succès obtenu.

L'exemple donné par le Suffren a été imité par chacun des bâtiments de l'escadre. Partout, dans cette circonstance, officiers, marins et soldats ont rivalisé d'ardeur et de sang-froid.

» La résistance a été beaucoup plus vigoureuse qu'on ne le pensait généralement ; plusieurs pièces des remparts n'ont cessé leur feu qu'après avoir été brisées par nos boulets.

» M. Hay est arrivé pendant l'action sur le Vesuvius, venant de Mogador. Le soir, il s'est rendu auprès de Mgr le prince de Joinville, qui s'est entretenu avec lui.

» La division espagnole, un vaisseau anglais et une frégate anglaise, des bâtiments de guerre sarde, suédois et américain, assistaient à cette brillante journée.

» D'après les dispositions mises à exécution dans la journée du 7, l'escadre devait être, dès le lendemain, en mesure de reprendre la mer.

---

### SYRIE.

On écrit de Beyrouth, 8 juillet, au *Sémaphore* de Marseille :

Halil-Pacha, commandant en chef de la flotte ottomane, est arrivé dans notre ville presque en même temps que M. Alsun, premier secrétaire de l'ambassade britannique à Constantinople. M. Alsun et Halil-Pacha, dès leur arrivée, ont donné, chacun de son côté, un libre cours à leurs intrigues.

Lorsque le colonel Ross a appris que les druzes et les chrétiens avaient renouvelé le pacte de leur union primitive, pour se liguer contre l'ennemi commun et demander la réintégration de l'émir Béchir Scheab, il a fait parvenir à Hossein Talhouk, chef druze, une dépêche ainsi conçue :

« Je viens d'apprendre que vous venez de vous entendre avec les chrétiens pour exiger le rétablissement de la famille Scheab. Je vous préviens que ce que vous demandez ne pourra jamais vous être accordé, quand même le gouvernement de S. M. B. devrait perdre la moitié de son royaume. Ne vous trompez pas, croyez-moi, comme les Maronites qui se sont adressés à la France, A LA FRANCE QUI NE PEUT RIEN FAIRE SANS NOTRE CONSENTEMENT. »

Après avoir transmis cette dépêche, M. Ross est retourné auprès d'Assad-Pacha, et l'a engagé à adresser aux chrétiens du Liban la proclamation suivante :

« Tout individu qui demandera le rappel de l'émir Béchir ou de sa famille, sera puni de mort ou envoyé aux galères. »

Au reçu de cet ordre, le peuple s'est soulevé frémissant d'indignation, et a déclaré qu'il préférait la mort à cette oppression.

M. le colonel Ross ayant eu connaissance de l'exaspération des esprits, est retourné aussitôt vers le Pacha, pour lui exprimer son mécontentement de ce que, au lieu de se soumettre à cette injonction, la population libanaise protestait contre sa déclaration. Le pacha, à bout de patience, a répondu : qu'il ne devait pas lui adresser des reproches sur le peu de succès de ces manœuvres, attendu que lui, pacha, n'avait fait que ce qui lui avait été perfidement conseillé, et que la Porte-Ottomane, en suivant ainsi les ordres de l'Angleterre, se laissait entraîner inévitablement vers sa perte. On assure qu'à la suite de ce colloque irritant, le pacha a quitté M. Ross tout indigné de la conduite de l'agent anglais.

L'anarchie la plus complète règne dans le Liban, une armée turque de ...

... l'unanimité, dans cette circonstance, de presque tous les organes de l'opinion publique. Il n'y a eu d'exception, dit-il, que pour un journal, organe d'un homme et d'un parti qui prétendent au monopole des sentiments nationaux et qui, après avoir reproché chaque jour, depuis 4 ans, au gouvernement de sacrifier les intérêts et l'honneur de la France, l'accusent aujourd'hui de compromettre la paix par ses témérités. Suit l'apologie du ministère du 29 octobre et la critique amère de celui du 1er mars. Le *Journal des Débats* affirme que les destinées de la France ne sauraient être en meilleures mains.

—La *Presse* voit avec plaisir la vieille opposition abandonner décidément sa politique de 1831, accepter définitivement les faits accomplis, renoncer pour le présent et pour l'avenir à disputer la rive gauche du Rhin à l'Allemagne et, convaincue enfin que notre ennemi véritable et nos véritables intérêts sont d'un autre côté, demander que ce sujet de haine et de querelle disparaisse à jamais entre l'Allemagne et nous. Elle fait des vœux pour que l'Allemagne ajoute foi à ces paroles. L'alliance intime entre la France et l'Angleterre, en dehors des circonstances et des intérêts passagers qui ont pu la faire naître, étant contraire à la nature des choses, elle se brise, malgré les efforts des gouvernements, par la résistance individuelle des peuples, et pourtant, les préventions de l'Europe subsistant toujours et la France ne voulant pas se résoudre à l'isolement, la France se trouve repoussée dans cette alliance aussi contraire à ses sympathies nationales qu'à ses intérêts et à sa grandeur.

— Le *National*, dans un article intitulé *Désorganisation de l'école polytechnique*, examine l'évènement dont cette célèbre institution vient d'être le théâtre. Il pense que, si absolu que puisse être le maréchal Soult, il n'eût point voulu, s'il avait été à Paris, pousser les choses au point où on les a conduites en son absence. Il est inconcevable, en effet, ajoute-t-il, que la première école scientifique et militaire de France se trouve dispersée un matin sans que le ministre de qui elle relève ait même pu être consulté sur cette mesure extrême. Composer avec la mesure qui vient d'être prise, ce pas la retirer complètement, honorablement, ne pas rendre ces trois cents jeunes gens à leur carrière serait un acte de faiblesse bien coupable dans les circonstances où nous nous trouvons.

---

## Faits divers.

— Le *Moniteur* de ce matin contient, sanctionnée par le roi, la loi votée par les chambres qui statue qu'à l'avenir les veuves et enfants des auteurs d'ouvrages dramatiques, auront le droit d'en autoriser la représentation et d'en conférer la jouissance pendant vingt ans.

— Immédiatement après son arrivée à Metz, M. le duc de Nemours a reçu les autorités civiles, le clergé, les sociétés scientifiques et les associations de bienfaisance que cette ville compte en si grand nombre.

— Parmi les maires récemment nommés par le roi, le *Moniteur* désigne MM. Louvet à Saumur, Le Clerc à Laval, et le baron de Spérandieu d'Aiguefonde à Castres.

— On lit ce matin dans le *Moniteur* : MM. Charles et Louis Cunin sont dans l'intention de se pourvoir auprès de M. le garde-des-sceaux pour obtenir l'autorisation d'ajouter à leur nom celui de Gridaine et de s'appeler à l'avenir *Cunin-Gridaine*. (*Insérée à la requête de la partie intéressée.*)

— Le *Messager* publie une circulaire du conseiller d'état, directeur de l'administration des douanes du 12 de ce mois, sur nos relations ...

---

soupçon. Croyez-vous que ce soient là des dispositions bien favorables au bonheur?

C'était la première fois que Rafaella s'exprimait sur elle-même en termes explicites, et tandis qu'elle parlait, son grand œil noir illuminait, transfigurait son visage. Fabio ne l'avait jamais vue ainsi ; elle se révélait à lui sous une face nouvelle : à Ségeste, l'enfant s'était envolée pour toujours à ses yeux; ici, il entrevoyait les ardeurs passionnées de la femme, sous les timides langueurs de la jeune fille. Cette flamme révélatrice s'éteignit vite ; ce ne fut qu'un éclair ; Rafaella redevint ce qu'elle était toujours, calme et contenue. Mais Fabio avait reçu au cœur l'étincelle électrique; se levant sous le coup de la commotion qu'il avait éprouvée :

— Rafaella, dit-il, d'une voix émue ; vous vous calomniez en vain ; vous ne réussirez pas à jeter le découragement dans mon âme ; le mal que vous dites de vous-même ne fait que vous rendre plus parfaite à mes yeux. Bien des fois en ma vie j'ai regretté d'être sans fortune, sans carrière, sans position dans le monde ; mais, hélas ! jamais je ne l'ai déploré si vivement qu'aujourd'hui.

— Vous m'accusez de me calomnier, c'est bien plutôt vous qui vous calomniez vous-même. On a dans le monde la position qu'on y prend : la fortune n'y fait rien et pour être entravée un instant votre carrière n'en est pas moins assurée ; croyez-moi, vous pouvez aspirer à tout.

— Dites-moi cela, de grâce, répétez-le moi souvent. J'ai besoin d'être soutenu, car j'ai des défaillances et l'horizon me paraît quelquefois bien noir, bien menaçant. Oui, vous avez raison, avec de l'énergie, de la volonté, on arrive à tout ; et puis j'ai des projets..... des espérances, donnez-moi seulement un peu de temps et j'espère vous prouver que si je suis ambitieux, je ne suis peut-être pas au-dessous de mon ambition.

— Oh! si vous mettez l'ambition de la partie, tout est perdu ; avec elle on va toujours, on n'arrive jamais.

— Moi, j'arriverai, répondit Fabio avec l'accent de la conviction ; j'ai là quelque chose qui me le dit. Mon ambition est grande, c'est vrai, elle est immense, car j'aspire à vous plaire, à vous mériter; cette ambition-là, Rafaella, me l'interdisez-vous?

L'arrivée du baron dispensa Rafaella d'une réponse, qui malgré sa réserve et à cause de sa réserve même, ne laissait pas d'être embarrassante. Le peintre Errante l'accompagnait.

— Par Bacchus ! dit-il en entrant, toute la ville est en rumeur, *oppidum procellosum*, et la garnison est consignée. Il y a eu ce matin, derrière l'aqueduc, un duel entre officiers anglais et siciliens : un Anglais a reçu un mauvais coup.

— Hélas! dit Rafaella, c'est le malheureux blessé que j'ai rencontré en arrivant.

— Ce blessé est un ~~mort à l'heure~~ qu'il est, *feritus mortuus est*, de là tout ce tumulte.

— Ne dirait-on pas, s'écria Fabio, qu'on n'a jamais vu de duel en Sicile ! Ce n'est pas d'aujourd'hui cependant que les Anglais ont fait connaissance avec nos épées ?

— Oui, mais il paraît que ce n'est pas ici une affaire ordinaire, la question se complique.

— Eh ! de quoi se complique-t-elle ? C'est un duel comme tous les autres.

— Quant à moi, réplique le baron, je n'entends rien à ces choses-là et je m'en vante. Le duel est un préjugé barbare, *præjudicium barbarum*, que les anciens ignoraient et dont les modernes devraient rougir, eux qui ont toujours à la bouche le grand mot de civilisation, un mot qui n'est pas même latin ! Que veux-tu faire de ce sang, bête féroce, veux-tu le boire? Bref, je pense là-dessus comme le citoyen de Genève.

— Monsieur le baron, dit Errante, vous avez raison : on pense comme Rousseau et l'on agit comme on peut.

— Pour en revenir à la question, demanda Fabio, qu'avez-vous entendu dire?

— Les témoins du mort prétendent que le coup qui l'a tué n'a pas été loyal.

— Comment, pas loyal? Les officiers siciliens sont donc des assassins? J'en fais juge Errante.

— Voyons, répondit le peintre qui faisait volontiers parade de ses talents en escrime, et qui en était certainement plus fier que de ses talents en peinture.

— Une fois sur le terrain, on a tiré au sort le nom des deux champions, attendu que c'était une affaire de corps et que tout le monde ne pouvait pas se battre. Cela fait, les deux élus se mettent en garde et le combat s'engage.

— Jusque-là, répondit Errante, il n'y a rien à dire ; mais le Sicilien aurait-il par hasard fait sauter l'épée de son adversaire, ou la lui aurait-il prise avec la main?

— Rien de semblable n'a eu lieu ; il a fait une volte à la parade et porté à son homme un coup de seconde admirable.

— Tout cela est dans les règles, dit Errante, et je me réserve, au besoin de citer là-dessus mes autorités.

— Mais, mon cher filleul, dit le baron en fixant sur Fabio ses regards étonnés, tu aurais été sur les lieux que tu ne rendrais pas mieux compte de l'évènement.

— Eh! mon oncle, ne devinez-vous pas qu'il y était?

— Serait-il bien possible? Quoi, c'est toi qui as fait ce malheur.

— C'est-à-dire qu'il l'a vu faire, ajouta Rafaella, et c'est déjà trop.

— Mais malheureux, tu veux donc nous faire mourir d'inquiétude!

— Grondez-le, monsieur le baron, dit Errante, grondez-le tous les deux; je l'ai déjà fait pour ma part et je compte le faire encore car il n'est pas raisonnable sur le chapitre d'Albion, et va jusqu'à l'anglophobie. Eh ! mon cher, faut du patriotisme, pas trop n'en faut. A propos, continua-t-il, en faisant à Fabio un signe d'intelligence, venez donc voir mon tableau des Machabées, avant de le livrer à Mac-Farlane, je voudrais avoir votre opinion.

Fabio comprit qu'Errante voulait lui parler en particulier.

— A vos ordres, mon cher, lui répondit-il ; seulement ne vous attendez pas à avoir en moi un juge compétent. Vous, quoique artiste, vous jugez d'un coup d'épée comme un soldat, moi je ne suis que soldat, je n'entends rien aux coups de pinceau.

— La peinture et la poésie sont sœurs, dit le baron, c'est Horace qui l'a écrit: *ut pictura poesis*...

Il avait à peine commencé sa citation, qu'Errante et Fabio avaient quitté la place, heureux d'échapper par la fuite à la dissertation artistico-littéraire dont ils étaient menacés. Demeurée en tête à tête avec son oncle, Rafaella conjura de son côté l'orage en rentrant chez elle. Le baron resta seul et inébranlable, comme le juste du poète qu'il venait de citer sur les ruines de sa harangue interrompue : *Impavidum ferient ruinæ*.

— Vous comprenez bien, mon cher capitaine, dit Errante à Fabio quand ils furent dans la rue, que mes Machabées ne sont qu'un prétexte ; je n'ai pas voulu vous parler devant le baron, ni devant sa nièce, pour ne les point alarmer.

— Qu'y a-t-il donc?

— Il y a que les Anglais ont porté plainte et que les officiers siciliens sont aux arrêts.

— Aux arrêts?

— Témoins et combattants. Le moins qui puisse leur arriver sera de passer en conseil de guerre.

— Mais c'est une abomination!

— C'est comme cela. Exaspérés déjà par le meurtre récent de la Spagnola, les Anglais parlent de faire un grand exemple, et comme ils composeront par moitié le conseil de guerre, les prévenus n'auront pas la partie belle, je vous en préviens. Maintenant, si vous m'en croyez, vous quitterez Trapani à l'instant même et sans rentrer chez vous ; car on ne peut manquer de vous arrêter comme les autres.

— Que je prenne la fuite comme un malfaiteur, moi! Que je laisse mes camarades dans l'embarras ! Et c'est vous, un ami, qui me donnez un si lâche conseil ! Vous n'y pensez pas. Que dirait de moi le régiment? On me mépriserait et il en aurait le droit.

— Au moins, tenez-vous caché pendant les premiers moments.

— Je compte si peu me cacher que je vais rentrer chez moi par la place et la grande rue.

— Libre à vous, mon cher, d'aller vous mettre bénévolement entre les griffes du léopard. Mon devoir était de vous avertir, je l'ai fait. Quoi qu'il arrive, vous n'aurez, et je n'aurai moi-même aucun reproche à me faire.

Les prédictions du prudent artiste ne tardèrent pas à s'accomplir, et même beaucoup plus tôt qu'il ne l'avait supposé, car, au détour de la rue voisine, Fabio fut empoigné brutalement par deux sbires apostés et conduit en prison immédiatement.

Errante fut le premier à donner cette triste nouvelle à l'oncle de Rafaella.

— J'étais sûr, dit l'excellent baron en se frappant le front avec désespoir, que son infernale politique lui jouerait quelque mauvais tour. Pourquoi aussi s'aller fourvoyer dans cette méchante affaire? Surtout pas un mot de cela à ma nièce. Il faut ménager la sensibilité des femmes.

— On lit dans la *Presse* :

« Le Palais-Royal a été mis hier en émoi par une expédition dont l'urgence était depuis long-temps reconnue. Sur l'ordre de M. le préfet de police, un commissaire, accompagné de gardes municipaux et d'agents, est venu arrêter d'un seul coup toutes les femmes tenant des comptoirs sous les deux péristyles auxquels aboutit la galerie d'Orléans. Ces femmes, au nombre de quinze ou vingt, sont prévenues d'attentat aux mœurs, délit prouvé jusqu'à l'évidence par les perquisitions faites dans leurs comptoirs et à leur domicile.

— Sur une plainte en diffamation formée par le rédacteur en chef de l'*Union*, journal de la Sarthe, M. Delaroche, gérant du *National*, a été condamné par la 6e chambre correctionnelle, à un mois de prison, à 500 fr. d'amende et aux dépens.

— Dans la nuit du 10 au 11 courant, les sieurs Denis et Nicole, cavaliers de la douane à Abscon, ont attaqué et poursuivi six contrebandiers à cheval, jusqu'aux frontières du département du Pas-de-Calais. Arrivés au village de Grandremy, ils parvinrent à saisir chacun un fraudeur, son cheval et 600 livres de tabac étranger ; mais alors, une grande partie des habitants du village se souleva contre la douane, et lança une grêle de pierres qui blessèrent grièvement le douanier Denis à la cuisse et au bras. Des paysans éclairaient les assaillants avec des lanternes, au travers des haies, pour les aider à enlever le tabac saisi. Toutefois, les deux douaniers, meurtris et couverts de sang, parvinrent à ramener au bureau du receveur d'Abscon, deux chevaux d'une grande valeur. Une plainte est dressée contre les habitants de Grandremy qui ont maltraité les douaniers et favorisé la fuite des contrebandiers, en leur aidant à reprendre l'objet de leur fraude. (*Commerce*, 17 août.)

— La jalousie fait des victimes dans toutes les classes et dans toutes les positions de la société. C'est surtout depuis quelque temps parmi les militaires que cette passion exerce ses plus funestes ravages. L'ennui et les loisirs des garnisons poussent à la mélancolie. Le sieur Kempff, sergent-major et vaguemestre dans le 31e de ligne, en garnison à Mâcon, vient de se donner la mort par suite des soupçons qu'il avait conçus contre sa maîtresse. Ce malheureux a avalé une telle quantité d'arsenic, que la mort s'en est suivie comme s'il eût été frappé d'un coup de foudre. A peine a-t-on eu le temps de le transporter à l'hôpital avant qu'il eût rendu le dernier soupir. La dose arsénicale qu'il avait prise aurait suffi pour empoisonner vingt personnes. On a trouvé une lettre dans laquelle il donnait les motifs de sa résolution. (*Bien public.*)

— Les journaux et les lettres de Limoges assurent que des ouvertures réciproques ont été faites à M. Emile de Girardin et aux magistrats de cette ville dans le but de prévenir le débat qui doit s'ouvrir entre eux le 2 septembre devant la cour d'assises de la Haute-Vienne. M. Dumont de Saint-Priest fils est subitement parti de Limoges pour Paris, chargé du traité de paix.

— On lit dans le *Charentais* :

« Un ours a été aperçu, il y a quelques jours, dans la forêt de Ruffec. Cet animal traîne un bout de corde qui paraît attaché à ses narines ; tout porte à croire qu'il aura été abandonné par quelques-uns de ces dangereux bateleurs qui parcourent nos pays. Les riverains de la forêt lui ont

[illegible]

# VARIÉTÉS.

## Féodalité financière.—Les Juifs rois de l'époque.

PAR A. TOUSSENEL.

La féodalité financière annoncée par Fourier, il y a quarante ans, n'est déjà plus aujourd'hui une menace, c'est un fait accompli. Institutions, administration, pouvoir, le capital a tout envahi, tout absorbé en France ; rien ne s'y fait plus que sous son bon plaisir. Les ministres se plaignent de la tyrannie des hautes compagnies financières qui leur forcent la main ; le petit commerce agonise sous la pression d'une concurrence désormais insoutenable : la machine a tué l'ouvrier ; la coalition des gros capitaux tient à sa merci le manufacturier, le producteur et le consommateur.

Un de nos amis, dont le nom est connu des lecteurs de la *Phalange* et de la *Démocratie pacifique*, et dont la plume vigoureuse a porté déjà dans ces deux feuilles plus d'un rude coup à la féodalité mercantile, M. A. Toussenel, a voulu dénoncer au pays les faits et gestes de l'aristocratie nouvelle.

*Féodalité financière, les juifs rois de l'époque!* Voilà un titre tout-à-fait de circonstance et qui nous dispense complètement d'exposer le système et les vues de l'auteur. Cette exposition nous paraît d'autant plus inutile que la *Démocratie pacifique* se propose de publier divers extraits de ce livre.

Nous ne voulons pas nous attirer un reproche de camaraderie, en parlant du mérite scientifique et littéraire de l'ouvrage. Nos lecteurs, du reste, ont fait depuis longtemps connaissance avec le style et la manière de l'auteur. Le livre de M. Toussenel renferme plus d'une page éloquente ; ses appels au pouvoir en faveur des classes pauvres méritent d'être entendus, et il sait apporter l'intérêt et la passion dans ces questions de chiffres, où les plus savants économistes n'apportent, le plus souvent, que l'obscurité et l'ennui.

Mais nous voulons dès aujourd'hui reprocher au fougueux ennemi de Genève et de Jérusalem l'abus de la personnalité et de l'ironie sanglante qui donnent aux écrits les plus sérieux les allures du pamphlet. La force et la vérité des idées contenues dans son livre n'auraient pu que gagner, selon nous, à demeurer constamment enveloppées d'une forme plus charitable. Nous n'aimons pas que l'écrivain se laisse aller, dans un ouvrage de longue haleine, à ces emportements de la plume qui trahissent les habitudes de l'ardente polémique de journal. Nous aurions voulu, en un mot, un peu plus de sang-froid dans l'expression, à côté de la logique dans l'idée. Mais laissons la parole à l'auteur, pour qu'il nous expose lui-même son but et ses principes :

Il est dans la vie des nations en progrès, comme dans celle des indi-

Des employés de la monnaie sont accusés d'avoir vendu les poinçons du contrôle. La fraude et la démoralisation sont partout.

A l'extérieur, la France n'est plus considérée que comme puissance de second ordre. Les Etats absolutistes la tiennent en quarantaine, comme a dit le poète. Ils traitent sans son concours les questions d'équilibre européen et la chassent de leurs congrès. Et la France, au lieu de se retirer noblement dans une attitude d'isolement formidable et d'attendre qu'on la prie pour rentrer au sein de ces conseils où rien d'important ne peut se décider sans elle, la France mendie honteusement la faveur d'y reprendre sa place, et, à ce prix, elle accorde à la marine anglaise le monopole de la police des mers ; elle souscrit à des traités dont les Américains ne veulent pas.

La France de la Restauration avait fait les deux expéditions d'Espagne et d'Alger, malgré la Grande-Bretagne et contre la Grande-Bretagne. Celle-ci a pris richement sa revanche. Des vaisseaux anglais ont bombardé Beyrouth et Saint-Jean-d'Acre en vue de nos escadres, et la politique anglaise a détaché la Syrie des possessions du pacha d'Egypte, notre allié de vingt ans. L'Angleterre voulait Suez, la clef des mers de l'Inde ; elle n'a accordé ni repos ni trêve à Méhémet-Ali, que le vieillard ne lui eût livré le passage. Le gouvernement d'avant 1830 n'aurait pas regardé se consommer cette spoliation, l'arme au bras.

La Prusse, un Etat né d'hier, et qui s'est incorporé les trois quarts de l'Allemagne au moyen de ses alliances douanières, déclare qu'elle ne souffrira pas que la France s'incorpore la Belgique par le même procédé et la France recule. Pour tirer vengeance des insultes que lui font les Barbares, la France est obligée d'attendre partout que l'Anglais le veuille bien.

Notre commerce maritime est en voie de complète décadence. Le chiffre général de nos importations et de nos exportations a subi une dépression de 200 millions dans un an. Dans le commerce général de la France, qui met en mouvement une valeur de deux milliards représentée par trois millions de tonneaux, les importations et exportations par navires étrangers figuraient naguère pour plus des deux tiers, c'est-à-dire pour plus de deux millions, et cependant la marine française possède le monopole de l'approvisionnement des colonies et du transport des denrées coloniales.

La France qui a vue sur trois mers et qui semble avoir été placée à l'extrémité occidentale de l'ancien continent pour servir d'entrepôt au commerce de toute l'Europe avec l'Amérique ; la France qu'arrosent de nombreux fleuves qui courent dans toutes les directions et qui pénètrent partout dans l'intérieur des terres, se laisse enlever successivement tous les avantages d'une position exceptionnelle admirable. Avant peu, Trieste et Anvers auront dépossédé Marseille et le Hâvre du marché central européen. Le commerce du Hâvre s'est plaint de n'avoir pas vu sortir un navire de ses chantiers de construction en deux ans.

Mais le 3 p. 0|0 est à 121, et les actions des chemins de fer se placent avantageusement ; l'impôt rentre : le gouvernement a le droit de se féliciter de la prospérité toujours croissante du pays.

Or, à la faveur de l'impuissance parlementaire, et de l'inertie du pouvoir, la féodalité mercantile avance rapidement au cœur de nos institutions. Profitant avec habileté des divisions que la presse fomente entre la royauté et le peuple, elle se consolide sur sa base et s'implante chaque

---

Cette chère enfant serait inconsolable.

— Reposez-vous sur ma discrétion.

— Mais que faire ? Comment le tirer de là ?

— Ce ne sera pas si facile. Tenez, faisons une chose ; allons prendre conseil du comte Allégroni.

— J'allais vous le proposer. C'est un homme d'expédients, quand il le veut, *vir solertissimus*.

— Sans compter qu'il connait tout Trapani, et qu'il n'est pas payé pour chérir les Anglais.

— C'est une race féroce, *Britannia ferox!* comme dit Jules César dans ses *Commentaires* ; depuis lui, les Bretons n'ont pas changé. Je comprends maintenant que Fabio n'ait jamais eu de sympathie pour eux.

Jamais le baron n'en avait tant dit contre Albion, et c'était la première fois de sa vie qu'il lui arrivait de formuler une opinion politique. Evidemment, la disgrâce de son filleul l'avait jeté hors de son caractère.

Errante et lui n'apprirent rien au comte Allégroni : il savait, dans les moindres détails, tout ce qui s'était passé, depuis et y compris la provocation des officiers jusqu'à l'arrestation de Fabio. Il écouta d'un air impassible, et sans donner aucune marque de sympathie, les lamentations du baron, et comme celui-ci lui demandait tout éperdu :

— Mais enfin, mon cher comte, qu'y a-t-il à faire ?

— J'y songerai, répondit-il avec son laconisme accoutumé.

Voilà tout ce qu'il fut possible de tirer de lui.

— C'est bon signe, dit Errante au baron, qui se récriait sur la froideur du comte.

— Comment, bon signe ; il ne nous a pas dit un seul mot d'espérance ou d'encouragement.

— Tant mieux.

— Vous voulez plaisanter.

— Eh ! ne savez-vous pas le proverbe : Qui ne dit mot consent ? Fiez-vous au comte ; ce n'est pas un homme comme les autres, moins il parle plus il agit.

— Par Bacchus ! nous devons en ce cas nous attendre à ce qu'il agisse beaucoup.

Le soir même de son arrestation, Fabio trouva dans le pain que lui apporta son geôlier, un petit billet ainsi conçu : « On songe à vous. » D'où lui venait cet encouragement sympathique ? Ce n'était ni du baron ni de Rafaella, et l'écriture lui était tout-à-fait inconnue. Mais comme après tout, l'avis mystérieux ne pouvait partir que d'un ami, et que cet ami avait évidemment des intelligences dans la prison, Fabio résolut d'attendre patiemment, et sans mettre son esprit à la torture, l'assistance qu'on lui promettait.

Le lendemain, un musicien ambulant, armé d'une guitare, rôda tout le jour autour de la prison en chantant le *Captif*, romance alors à la mode en Sicile, et dont le refrain était : *Verrà la libertà* (1) ! Le chanteur invisible mettait tant d'expression, tant d'intention dans son chant et tant de persistance à se rapprocher de la partie des bâtiments où était enfermé Fabio, que celui-ci finit par le remarquer, et il vit là un nouvel encouragement de l'ami inconnu qui veillait sur lui.

Le jour suivant un membre de la Confrérie des Nobles vint visiter les prisonniers. Fabio ne le connaissait point, il ne connaissait point Fabio ; toutefois en passant près de lui, le visiteur philanthrope le regarda fixement en l'appelant par son nom, de manière à n'être entendu que de lui seul, et l'instant d'après il lui glissa dans l'oreille les quatre mots du billet de la veille : « On songe à vous.

De plus en plus surpris et rassuré, Fabio ne douta plus de la sincérité, de l'activité même des démarches dont il était l'objet. Il n'en supportait pas avec plus de résignation l'épreuve de la captivité et rongeait son frein dans les fers. Peu inquiet, pas assez peut-être, du fait qui l'avait privé de la liberté, il déplorait, il redoutait les conséquences indirectes de son arrestation. Il se reprochait de s'être jeté lui-même au devant de sa mauvaise fortune, en s'immisçant sans nécessité dans une rixe de régiment. Que lui importait ce duel après tout ? N'en avait-il pas à soutenir un auprès duquel tous les autres n'étaient que des batteries d'écolier ? Que de fois n'arrive-t-il pas que les petites affaires font manquer les grandes ! Qu'allait penser la reine en apprenant que, chargé par elle d'une mission capitale, il l'avait étourdiment compromise par une conduite de sous-lieutenant ? Si elle lui retirait sa confiance, son estime, ne l'avait-il pas mérité !

Ainsi, au sentiment toujours si amer d'un échec se joignait en lui le sentiment plus amer encore de se l'être attiré par sa faute. Souffrant à la fois dans son ambition, dans son orgueil, il se demandait sérieusement et avec une anxiété pleine d'angoisses, s'il n'avait pas, à ce coup-là, perdu son avenir, cet avenir qu'il faisait, le matin même, briller comme un phare aux yeux de Rafaella ? Elle-même, qu'allait-elle penser ? Comment prendrait-elle cette catastrophe inattendue ? Plût à Dieu qu'elle en souffrît ! se disait-il avec un égoïsme naïf et cruel ; car alors je saurais qu'elle m'aime assez pour attendre et pour affronter l'avenir avec moi. Telle est l'âpreté sauvage des passions et la férocité du moi, que loin de combattre en lui ce farouche espoir, Fabio puisait dans la douleur de Rafaella la consolation de sa captivité.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

CHARLES DIDIER.

(*Prochainement la seconde partie.*)

(1) La liberté viendra.

---

## Les marchés de l'Algérie.

Les marchés d'Alger ont pris depuis quelques jours un accroissement considérable, et il règne dans toute la ville un mouvement, un va et vient d'indigènes qui encombrent toutes les rues de la basse ville. Dans les places publiques, les Fondoucs, les Mosquées, les cafés maures, c'est un pêle-mêle de burnous qui tous ont fait de longs voyages, et qui semblent s'être donné rendez-vous de tous les points de l'Algérie ; ici ce sont des pèlerins qui se reposent à Alger en allant à la Mecque ; ici des Kabyles à qui la dernière expédition a ouvert nos routes et qui nous apportent de l'huile, du savon, des fruits ; et là des gens de Bou-Saâda, ville heureusement située entre Leghrouate et Biskara, à qui son grand commerce a valu son nom, *père du bonheur*. Bou-Saâda peut devenir un entrepôt de nos marchandises pour cette partie du désert dont elle est la porte ; ses habitants, qui jadis se rendaient à Tunis par Tongourt ou Tebassa, commencent à venir sur nos marchés depuis que l'expédition de Biskara leur a assuré la sécurité ; ils s'y approvisionnent de cotonnades, de calicots, d'indiennes, de chachias, de soieries, d'aiguilles, d'épingles, de ceintures d'homme et de femme, de bijoux d'or et d'argent, de verroterie, de bracelets de pieds et de mains, d'aciers, de fers, de pelles, de pioches, de socs-de-charrues, d'épiceries, d'essences, de sucre et café, etc. ; ils y apportent du blé, de l'orge, de l'huile, haïks, (achetés dans le Teul), des burnous, des tellis, des dattes, du beurre salé, etc. ; ce sont encore des gens de la grande tribu des Arbaâ, qui campe dans le désert à 170 lieues sud d'Alger, entre Leghrouate et les Beni-M'zab, et qui, eux aussi, sont attirés à Alger comme les kabyles et les Bou-Saâda, par l'effet moral qu'a produit dans leur cercle l'expédition sur Leghouarte, et l'installation sur ce point, par nos colonnes, du kalifah Sid-Ahmed-Ben-Salem.

Les Arbaâ, cette année comme les précédentes, depuis un temps immémorial, sont venus dans le Titory s'approvisionner de grains, mais là se bornait ordinairement leur incursion, et la provision faite, ils retournaient chez eux ; c'était de Tunis qu'ils tiraient les mille autres choses utiles à leur vie ; mais cette année une foule de petits marchands de Gardaïa (Beni-Muzab), de Tadjemout, d'El Asafia, d'El Haouita, Kessir el Hayran, d'Ain Mhady et autres Kessour (villages) du désert, dans lesquelles les tribus arabes ont l'habitude de déposer leurs grains, pour reprendre la vie nomade, une foule de petits marchands, disons-nous, les ont suivis ; arrivés avec la tribu jusqu'aux environs de Boghar, ils sont descendus jusqu'à Alger pour y apporter leurs produits, dattes, plumes d'autruche, etc., et pour s'y approvisionner.

Nous avions même ces jours passés à la direction des affaires arabes, un des chefs de la ville d'Ouargla, nommé El-Hadj-el-Mayza. Cet homme, qui nous a donné des détails très curieux sur le désert et son commerce, nous a dit positivement que, sur notre réputation de puissance et de justice, il avait été envoyé par ses compatriotes pour étudier notre pays, car, a-t-il ajouté, nous renoncerons à aller à Tunis, vexés que nous sommes sur toute la route par une infinité de petits chefs qui nous imposent des tributs sur leur territoire ; chez vous on voyage tranquille et sans rien payer, nous y viendrons faire nos achats. Il va sans dire que El-Mayza a été mis à même de faire ses observations et qu'il est reparti enchanté.

L'état de la province est également très satisfaisant : les évènements du Maroc n'ont pas jeté la moindre inquiétude dans les populations ; les routes sont sûres, les moissons heureusement terminées ; de tout côté les Arabes payent l'achour, ou dixième sur les grains, qui doit être versé par eux dans les magasins de l'Etat ; cette opération se fait maintenant à Alger, où des indigènes conduits par leurs chefs viennent de 25 à 30 lieues apporter leur contribution réglée en toute bonne foi et payer sans mauvaise grâce. Les Aghas et les Caïds servent avec zèle, beaucoup avec intelligence, et tous semblent se resserrer autour du pouvoir, comme s'ils comprenaient que là est la vie.

[illegible] Politique, législation, beaux-arts, littérature, [illegible] ont abordé et cultivé avec un égal succès, tous ces domaines de l'intelligence, et sur chacun de ces domaines la trace de leur passage est restée. Malheureusement, tous les liseurs de Bible, qu'on les appelle Juifs ou Genevois, Hollandais, Anglais, Américains, ont du trouver écrit dans leur livre de prières, que Dieu avait concédé aux serviteurs de sa loi, le monopole de l'exploitation du globe, puisque tous ces peuples mercantiles apportent, dans l'art de rançonner le genre humain, la même ferveur de fanatisme religieux. J'absous les romains, les chrétiens et les mahométans de leurs persécutions contre les juifs; car la répulsion universelle que le juif a inspirée si long-temps, n'était que la juste punition de son implacable orgueil; et nos mépris, les représailles légitimes de la haine qu'il porte au reste de l'humanité.

(*Note de l'auteur.*)

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | | | | | | | | | | | |
| 4 Can... | 1277 | 50 | 1280 | » | B. 2 | 50 | B. Belge. | | | | |
| | | | | | | | Au 15 cour. | | | | |
| CHEMINS DE FER. St-Germ. | » | » | » | » | » | » | 880. | » | » | | |
| V.R. Dr. | 3o7 | 50 | » | » | » | » | 370. | » | » | | |
| — R. G. | 230 | » | 225 | » | B. 7 | 50 | 227 50. | B. 5 | » | | |
| Orléans.. | 962 | 50 | 950 | » | B. 12 | 50 | 961 25, 962 50, 917 50. | B. 16 | 25 | | |
| Strasb... | 235 | » | 235 | » | B. 1 | 25 | 236 25, 235. | B. 1 | 25 | | |
| Rouen... | 962 | 50 | 955 | » | B. 15 | » | 965, 952 50. | B. 20 | » | | |
| Hâvre... | 737 | 50 | 740 | » | B. 5 | » | 740, 735. | B. 7 | 50 | | |
| Marseill. | 750 | » | » | » | » | » | | » | » | | |
| Montpell | » | » | » | » | » | » | | » | » | | |

[illegible] OPÉRA-COMIQUE. — [illegible]
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan. Le Moyen. Une Dame.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Bédouines. Bal Mabille. Pulcinella. Chevreuil.
6 h. »|» GYMNASE. — Surprises. Amant malheureux. Jeunesse. Moiroud.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Polka. Mémoires.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Main droite. Ombre.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE. — Mort aux Rats. Jardin des Fées. Poupée. Polka.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

### CONCOURS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, du 13 mai :

Le concours de charrues et de semoirs, ouvert par la société centrale d'agriculture, aura lieu cette année, le mercredi 28 août 1844, à neuf heures précises du matin, dans un champ appartenant à M. Léon d'Herlincourt, entre les faubourgs Ronville et Saint-Sauveur, contre le chemin de Saint-Quentin. Un drapeau, placé sur le terrain, indiquera ce champ. Toutes les charrues et tous les semoirs de France et de l'étranger seront admis à ce concours.

Une prime de 150 fr., ou une médaille d'or de la même valeur, au choix du concurrent, sera donnée à la charrue destinée à faire les derniers labours, qui aura le mieux fonctionné dans une portion de terre déterminée à l'avance et dans les mêmes conditions de temps, de tirage et de profondeur.

Une prime de 100 fr., ou une médaille de même valeur, au choix des concurrents, sera décernée au semoir qui aura le mieux fonctionné dans un terrain désigné.

On jugera du mérite du semoir à la semaille et à la levée.

Les concurrents auront soin de se munir de diverses sortes de semences.

Les membres de la société n'auront droit qu'à des mentions honorables.

La société donnera des primes et médailles aux machines et instruments utiles à l'agriculture, qui seront présentés.

La société tiendra une séance publique le même jour, à midi, à la salle de concert; elle y fera la distribution des primes et médailles méritées dans le cours de l'année.

*Essai d'instruments à moissonner.*

Une commission, composée de MM. de Scitivaux, Monnier, Turck, Besval, Brice et Thomas, vient d'être choisie dans le sein de la société d'agriculture de Nancy, afin d'examiner avec soin les différents instruments que l'on a conseillés jusqu'à ce jour pour la récolte des grains. On essayera la faulx à playon, la faulx à râteau, dont on se sert chez nous depuis assez long-temps déjà pour couper les avoines, la faulx nue, la sape, et enfin la grande faucille du Dauphiné. Le plus difficile, dans ce cas, sera de se procurer des ouvriers habiles au même degré ; car c'est là une condition indispensable pour que le public agricole accorde une confiance pleine et entière aux résultats de l'expérience que l'on veut tenter. Les noms des savants agronomes que nous venons d'indiquer sont une garantie certaine que rien ne sera oublié pour qu'on puisse enfin éclairer nos cultivateurs sur une des questions qui les intéressent le plus en ce moment. Le manque de bras se fait en effet sentir plus fortement tous les jours; l'appât du gain, ordinairement si puissant sur les classes ouvrières, semble quelquefois ne plus avoir d'effet sur elles, et, aux conditions les plus onéreuses pour lui, c'est à peine si le cultivateur peut se procurer les bras dont il a besoin. C'est donc un important service à rendre à l'agriculture française et au pays tout entier que de découvrir un instrument qui, exécutant un travail prompt et économique, permettra au cultivateur de prendre bien moins d'ouvriers au moment de la moisson, et lui facilitera aussi la rentrée immédiate de ses récoltes.

(*L'Union de Nancy.*)

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 16 Août. | | | | 17 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 6595 q. | 84 k. | | Arrivages | 3657 q. | 96 k. | |
| Ventes | 6607 | 20 | | Ventes | 3065 | 07 | |
| Restant | 19920 | 04 | | Restant | 20512 | 93 | |
| Cours moyen | | 37,14 | | Cours moyen | | 36 81 | |
| Cours-taxe. | | 37,35 | | Cours-taxe | | 37,12 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 04 q. | 71 k. | 54,15 à 54,25 | Gr. | 03 q. | 11 k. | 51,60 à 53,50 |
| 1re | 242 | 08 | 36,95 à 38,85 | 1re | 290 | 07 | 36,95 à 38,85 |
| 2e | 87 | 92 | 35,00 à 36,30 | 2e | 108 | 33 | 34,80 à 36,30 |
| 3e | 33 | 40 | 29,30 à 34,00 | 3e | 25 | 42 | 28,65 à 32,50 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 11 | 35 | 22,95 à 28,00 |
| | 6074 | 33 | 22,50 à 33.20 | A1.2527 | | 70 | 32,50 à 38,85 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 17 août. — *Cours commercial.* Les affaires en graines et issues ont été aujourd'hui sans importance et n'ont rien changé aux cours de mercredi, qui sont nominaux.

VERSAILLES, 16 août. — Froment 1re 20,66; 2e 20,00; 3e 19,33. — Avoine hors ville 7,33 à 7,66.

BRAY-SUR-SEINE, 16 août. — Froment 1re 20,00; 2e 19,33; 3e 18,66. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 9,33. — Avoine 6,00 à 7,00. — Marché bien approvisionné; baisse de 1,00 sur la 1re qualité de froment, les 2e et 3e ont bien soutenu leur prix.

ROUEN, 16 août. — Froment 1re 22,00; 2e 21,00. — Froment ancien 20,19. — Baisse 1,00. — Seigle 8,50 à 9.50. — Orge 12,50 à 13,00. — Avoine 9,00 à 10,00.

BEAUNE, 10 août. — Froment 1re 17,75; 2e 16,75; 3e 15,25. — Méteil 13,71 à 14,50. — Seigle 11,00 à 12,50. — Orge 7,00 à 9,00.

BAR-LE-DUC, 13 août. — Froment 1re 16,00; 2e 15,50; 3e 15,00. — Orge 8,00. — Avoine 6,75.

BESANÇON, 13 août. — Froment nouveau 18,50; do vieux 17,00. — Avoine nouvelle 6,70.

SAINT-LAURENT, 10 août. — Froment 1re 17,97; 2e 17,41; 3e 15,57. — Seigle 10,00 à 10,66. — Orge 9,33 à 10,00. — Avoine 5,33 à 6,00.

La grande quantité de blé, le quadruple au marché dernier, arrivée à la foire de St-Laurent, et la baisse de 0,40 sur le froment, ne doit pas être généralement attribuée à l'abondance de la récolte, mais plutôt à la gêne des cultivateurs, qui se dépêchent de battre leur blé et le vendre, afin de faire face à leurs affaires.

### Fourrages (par 500 kil.).

***Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.***

PARIS. *Marché Saint-Martin*, 17 Août. — Foin 1re 46,00; 2e 38,00 à 42,00; 3e 35,00 à 36,00. — Paille de froment 1re 23,00 à 24,00; 2e 21,00 à 22,00; 3e 18,00 à 20,00. — Paille de seigle 1re 29,00 à 31,00; 2e 26,00; 3e 23,00.

VERSAILLES, 16 août. — Foin nouveau 1re 43,00 à 48,00; 2e 37,00 à 40,00; 3e 30,00 à 35,00; do ancien 34,00 à 38,00. — Luzerne nouvelle 33,00 à 40,00. — Trèfle 30,00 à 40,00. — Paille de froment 19,00 à 25,00. — Paille d'avoine 26,00.

### Spiritueux (par hect).

SURGÈRES, 10 août. — *Vins.* Blanc 7,00 à 8,00. — Rouge 8,50 à 9,00; — do vieux 16,00 à 18,00.

Le cours de nos eaux-de-vie est toujours stationnaire et les affaires sont suspendues jusqu'après la récolte, qui sera une des meilleures que nous ayons eues depuis plusieurs années.

COGNAC, 10 août. — *Vins* : rouge 1843 logement compris (du 1er achat) 16,25 à 16,90. — Vin blanc 1843 15,00 à 15,60 l'hect.

*Eaux-de-vie.* Eau-de-vie 1843 des bois, sans futaille (l'hect.) (60 d. cent.) 73 à 75. — Id. Champagne id. 100 à 103. — Id. 1842 des Bois id. 90 à 93. — Id. Champagne id. 105 à 108. — Id. 1841 des Bois id. 93 à 98. — Id. Champagne id. 110 à 113.

BORDEAUX, 12 août. — 3|6 disp. 85.50. — Armagnac 53,05.

BÉZIERS, 10 Août. — Aujourd'hui que tout le monde a acquis la certitude qu'une dépréciation extraordinaire est impossible dans les cours des 3|6, soutenus qu'ils sont par des compagnies puissantes, nous ne sommes plus témoins de ces paniques qui jetaient le trouble chez les vendeurs et les poussaient à aller au-devant de la baisse en offrant de la marchandise à tout prix. Nous avons bien des moments de faiblesse, mais les détenteurs de la marchandise ne croient plus à sa durée ; il n'y a que ceux qui sont pressés par le besoin qui vendent, aussi voyons nous de suite les prix s'améliorer presque d'eux-mêmes.

Cette semaine, les demandes s'étant un moment ralenties, les intéressés faisaient mine d'attirer les vendeurs sur le terrain de la baisse en offrant 76, 77 fr., puis 77 et le cours, puis 78 fr.; à ce prix il s'est fait 80 pièces environ, 9 pièces ont été aussi traitées à 77 fr., et la moitié du cours de ce jour.

Les vendeurs, s'étant ensuite retirés, on fut obligé de payer dans la journée d'hier 80 fr. pour une 50e de pièces.

Il n'a pas été question d'affaires à livrer. Il y aurait eu vendeurs pour novembre et décembre à 64 fr. preneurs à 63 fr.

Le cours des 3|6 disponibles vient d'être déclaré nul, faute de vendeurs à 78 fr.

Il ne s'est rien fait pour août et septembre.

Il s'est traité 6 pièces à 65 fr. pour octobre et une centaine à 63 fr pour novembre et décembre.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 15 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2038 | 1908 | 130 | 1 16 | 1 06 | » 96 |
| Vaches.... | 84 | 84 | » | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 789 | 784 | 5 | 1 42 | 1 22 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 7967 | 7607 | 360 | 1 46 | 1 [illegible] | 1 [illegible] |

PARIS. *Marché aux chevaux* du 17 Août. — 78 chevaux de selle et de cabriolet, dont 18 vendus 270,00 à 1200,00. — 188 de trait, 38 vendus 350,00 à 900,00. — 114 hors d'âge, 23 vendus 60,00 à 400,00. — 8 ânes, 1 vendu 35,00. — 6 chèvres, sans acheteurs.

ROUTOT, 14 août. — 421 bœufs 1,25-1,15. — 163 vaches 1,20-1,10. — 93 veaux 1,15. — 564 moutons 1,60-1,45. — 41 porcs 1,05-0,95. Vente facile, mais sans hausse.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 17 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20821 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,80 |
| 14618 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3583 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 27340 | porc frais | 1,24 | 1,19 | 1,14 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du* 17 août.

Lapins 0,75 à 2,25. — Dindes 2,50 à 7,00. — Oies 2,75 à 4,25. — Chapons 3,00 à 7,00. — Poulets gras 2,50 à 4,00. — Poules et Poulets 0,80 à 2,50. — Canards 1,50 à 2,25. — Canetons 2,50 à 3,50. — Pigeons 0,25 à 1,00.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des* 15, 16 *et* 17 *août.*

*Beurre* (le kil.) en livre 0,90 à 1.94. — En motte, Isigny 1,30 à 3,80; do Gournay 1,30 à 3,50. — Petit beurre 0,86 à 1,34.

*Œufs* (le mille) du 15 30,00 à 57,00; du 16 30,00 à 52,00; du 17 34,00 à 56,00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 12,00 à 25,00. — A la pie 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 16 août. — *Œufs* (le mille) 44,00 à 43,00.

*Beurre* 1re 1,70; 2e 1,30 à 1,60.


PAGNERRE, éditeur, rue de Seine, 14 bis, et dans les départements et à l'étranger, chez les dépositaires du *Comptoir central de la Librairie.*

Un magnifique volume GRAND IN-8o JÉSUS VÉLIN, illustré PAR DE TRÈS-BELLES GRAVURES SUR BOIS ET SUR ACIER, publié en 30 livraisons.

LES MYSTÈRES DE LA RUSSIE

TABLEAU POLITIQUE ET MORAL DE L'EMPIRE RUSSE,

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE. — STATISTIQUE. — POLITIQUE. — LÉGISLATION. — ADMINISTRATION. — RELIGION. — INSTITUTIONS. — ARMÉE. — MARINE. INSTRUCTION PUBLIQUE. — INDUSTRIE. — FINANCES. — COMMERCE. — AGRICULTURE. — MŒURS PUBLIQUES ET PRIVÉES.

L'Empereur et sa Famille. — La Cour. — Le Clergé. — La Noblesse. — La Bourgeoisie. — Les Serfs. — Ressources. — Forces réelles. — Guerre de Circassie. La Sibérie et le Kamtchatka. — Le Knout. — La Diplomatie. — La Police. — Conspirations. — Vices et Faiblesse de l'Empire russe.

30 livraisons. Une tous les samedis.

PRIX : Le volume. 15 fr. La livraison » 50 c.

En payant 10 livraisons à l'avance, on reçoit *franco* à domicile.

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur, ni saveur.

Guérison sure et prompte des *Ecoulemens récens ou Chroniques, Flueurs blanches, etc*, etc., à Paris, RUE SAINTE-ANNE, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Etranger. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie, — PRIX : 4 FR.

*Capsules aux Cubèbes*, à *l'huile de foie de morue*, et à tous autres médicamens.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

DEBACLE DE LA POLITIQUE en France.

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50.

COMPRESSES LEPERDRIEL

En papier lavé, — 1 fr. le 100.

Toujours belles. — Fg Montmartre, 78.

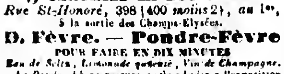

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 398 (400 *moins* 2), *au* 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

D. Fèvre. — Poudre-Fèvre

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent *malsaine*, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir, *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, gravelle, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre* 1 fr.; très-fortes, 1 fr. 50 c.; *au commerce*, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.

*Maladies Secrètes*

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

Etude de Me GIREAULT, avoué-lic., r. des Vieilles-Prisons, à St-Amand (Cher).

VENTE

au-dessous de l'estimation (300,000 fr.), de la

TERRE DE CONTRES

et ses dépendances, situées communes de Contres et de Parnay, canton de Dun-le-Roi, arrond. de St-Amand-Mont-Rond, départ. du Cher.

L'adjudication aura lieu le lundi 16 septembre 1844, heure de midi.

Par le ministère de Me RESMOND, notaire à Dun-le-Roi (Cher), au chef-lieu de la commune de Contres, maison de M. LEMAIRE.

D'une étendue de 330 hectares, la terre de Contres constitue *la presque totalité* de la commune de ce nom; il s'y rattache 149 hectares de marais desséchés.

Sur dix-huit feux dont se compose ladite commune, dix-sept font partie de la propriété à vendre.

Cette magnifique propriété possède des minerais de fer en pleine voie d'extraction ; une réserve, deux maisons de maître ayant premier étage, jardins, cour d'honneur, pavillons, vergers et de très vastes bâtiments d'exploitation.

S'adresser, pour visiter la terre, à M. LEMAIRE junior, propr. à Contres; Et, pour prendre connaissance des conditions de l'enchère : 1o A Me RESMOND, notaire à Dun-le-Roi (Cher), dépositaire du cahier des charges; 2o à Me GIREAULT, licencié en droit, avoué à St-Amand-Mont-Rond (Cher).

[illegible] ministère et ses idées de conquêtes, alors même que ces conquêtes paraissent le plus impossibles financièrement et matériellement. Il en résulte encore que la politique anglaise, malgré la prétendue entente cordiale, peut aisément profiter de cette situation ambiguë pour exciter les méfiances de l'Europe.

Ainsi, dans la question du Maroc, le ministère devait déclarer, d'abord, que l'intention de la France était d'agir à-la-fois dans son intérêt et dans celui de toutes les nations qui ont des griefs contre les barbares. Il devait ensuite, par des notes diplomatiques, offrir à l'Espagne, au Danemarck, à la Suède, à la Sardaigne, aux Etats-Unis, de joindre leurs efforts à ceux de la France, afin d'obtenir réparation de tous ces griefs. Il devait provoquer un concert à cet effet, comme lord Palmerston en 1840, à propos de la question égyptienne.

Au lieu de cela, que fait le ministère ! Il cache ses plans ; il dissimule ; il ne se confie qu'à l'Angleterre ; il la prend pour médiatrice ; il se pose, par conséquent, comme inférieur aux yeux des Marocains, et comme agissant d'une manière individuelle aux yeux de l'Europe et des nations intéressées. Ces nations demeurent elles-mêmes dans l'isolement.

Et pourtant, jamais conjoncture aussi favorable ne s'était offerte à la France pour se mettre à la tête d'une sorte de croisade ayant pour objet de greffer la civilisation sur la barbarie. Jamais, depuis bien long-temps, circonstance plus heureuse ne s'était présentée pour relever la France aux yeux du monde, pour lui rendre la mission glorieuse qui a toujours été la sienne, la mission de combattre pour le droit des gens et le progrès général de l'humanité. On peut apercevoir, dès-à-présent, comment le ministère a gâté une position aussi belle, et comment la manière maladroite et fausse avec laquelle il a conduit cette affaire vient compliquer encore nos démêlés avec l'Angleterre, nous laisse dans notre infériorité habituelle, et enfin ne termine rien ni pour la France ni pour les autres nations intéressées.

Il paraît certain, en effet, d'après la dépêche même du prince de Joinville, que l'escadre française doit se borner à bombarder les villes du littoral marocain, sans jamais mettre pied à terre. Il n'y a pas, à bord de nos vaisseaux, de troupes de débarquement. Nous ouvrirons la brèche, mais nous n'y entrerons pas. Nous détruirons les remparts, nous renverserons les villes, nous briserons les pièces des batteries marocaines, comme à Tanger ; mais tout cela pour le plaisir de briser, de renverser, de détruire. Nous ne montrerons de la civilisation que le côté odieux et barbare, afin, probablement, de nous faire détester encore plus des Marocains de la côte, mieux disposés pour nous que ceux des montagnes. Nous détruirons ces bonnes dispositions en détruisant des villes inoffensives, qui ne sont pour rien dans les secours prêtés par les montagnards à Abd-el-Kader ; nous incendions des entrepôts de commerce dont les habitants ne demandaient qu'à lier avec nous et avec l'Europe, des relations amicales ; et nous croyons ainsi contraindre l'empereur du Maroc à faire ce qu'il lui est moralement et matériellement impossible de faire, c'est-à-dire à nous livrer, ou, comme on l'a dit assez burlesquement, à *interner* l'Emir.

Voilà le merveilleux système que l'habileté du ministère a imaginé [illegible] tions, comme l'escadre anglaise avec l'escadre autrichienne dans le bombardement de Beyrouth et des côtes de Syrie. Enfin, après l'exécution militaire, on aurait débarqué, pris possession des différentes villes de la côte, et donné en gage à chacune des parties intéressées les points du littoral, soit du côté de la Méditerranée, soit du côté de l'Océan, où elles auraient pu le mieux travailler à greffer la civilisation sur la barbarie.

Il n'en est point ainsi : par suite de la position fausse que le ministère a faite à la France, l'escadre du prince de Joinville a dû agir isolément. En présence de toutes les marines européennes réunies à Tanger, l'escadre française a joué un singulier rôle. Victorieuse, elle a viré de bord comme si elle était vaincue. Elle n'a rien obtenu, ni pour elle, ni pour les autres nations qui avaient aussi quelque chose à obtenir. Les marins de ces nations sont demeurés spectateurs du bombardement, moins étonnés sans doute de la bravoure de nos marins, que de la stérilité de leurs efforts pour la cause commune.

En résumé, grâce à la politique faible et fausse du ministère, c'est l'Angleterre qui triomphe sans avoir combattu. Elle triomphe ; car elle a maintenu, diplomatiquement et militairement, la séparation entre la France et les nations qui ont le même intérêt dans l'affaire du Maroc. Elle triomphe car la seule présence de ses vaisseaux sur la rade de Tanger a suffi pour réduire l'escadre du prince de Joinville à agir isolément et inutilement. C'est ainsi que la bravoure de nos marins est paralysée, et que la France laisse échapper la plus belle occasion de se relever aux yeux du monde. Si l'aveuglement du ministère n'est pas incurable, que ne rentre-t-il donc dans la bonne voie !

## Licenciement de l'Ecole polytechnique.

On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

Louis-Philippe, etc.

Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Notre ministre, secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies, est chargé par intérim du département de la guerre.

Fait au palais de Neuilly, le 17 août 1844.

Cette ordonnance est contresignée par M. Martin (du Nord).

Louis-Philippe, etc.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la marine, chargé par intérim du ministère de la guerre ;

Considérant les actes de désobéissance et de désordre qui ont eu lieu récemment dans l'Ecole polytechnique ;

Nous avons ordonné...

Art. 1er. L'Ecole polytechnique est licenciée.

Art. 2. Les chefs, administrateurs, professeurs, examinateurs et employés de l'Ecole, conservent leurs titres et traitements.

Art. 3. Une ordonnance ultérieure règlera la réorganisation de l'Ecole.

Cette seconde ordonnance est contresignée par M. le baron de Mackau.

Ainsi les deux promotions de l'Ecole polytechnique sont licenciées.

[illegible] un cri d'alarme, et nous ne serions pas les derniers à engager le combat.

Mais, ce moment n'est pas venu. Le licenciement de ce matin n'a pas, à nos yeux, un caractère définitif, irrévocable. Nous ne ferons pas peser sur le ministère la responsabilité d'une sentence qu'il n'a pas encore portée. — L'Ecole sera réorganisée, dit l'ordonnance, c'est-à-dire, les élèves y pourront être admis à des conditions que fera connaître une ordonnance ultérieure. Cette marche a été tenue par l'autorité en 1835 dans des circonstances analogues, et notre opinion se trouve confirmée par ce passage du *Journal des Débats*, qui prend ordinairement ses renseignements à bonne source.

« On a annoncé que tous les élèves étaient sortis de l'Ecole ; nous souhaitons qu'ils ne portent point trop durement la peine d'une démarche inconsidérée, qu'ils regrettent peut-être en ce moment. Nous savons que le gouvernement a des devoirs impérieux à remplir, mais nous sommes sûrs aussi qu'en adoptant des mesures de rigueur qui peuvent malheureusement être devenues inévitables, il fera tous ses efforts pour concilier les droits de l'autorité avec l'intérêt qu'inspire la position de trois cents jeunes gens dont l'avenir se trouve compromis par une imprudence. »

Les élèves de l'Ecole polytechnique sont chers à tant de familles, rencontrent tant de sympathies dans la nation qu'aujourd'hui la presse, par un accord tacite, semble s'entendre pour ne pas aggraver leur position. Les journaux de l'opposition qui interviennent dans l'affaire sont réservés à l'égard de l'autorité ; les journaux ministériels s'abstiennent de toute attaque contre les jeunes gens compromis. Nous pensons, quant à nous, que le licenciement définitif n'a pas été résolu. L'ordonnance de ce matin n'a pour but que de régulariser provisoirement la situation des élèves et de donner à leur absence de l'Ecole un caractère officiel.

L'autorité a hésité pendant quelque temps avant de savoir comment elle apprécierait leur sortie ; bien que le général, voyant les deux promotions unanimes à récuser M. Duhamel, leur eût ordonné d'évacuer l'Ecole, de faire emporter leurs bagages dans les vingt-quatre heures, on affectait de considérer la disparition des élèves comme une retraite volontaire et momentanée, comme une fuite qui violait un instant la discipline sans briser le lien qui rattachait les jeunes gens à l'établissement : c'est dans cet esprit qu'on avait envoyé à tous les correspondants la circulaire suivante :

« Le général commandant l'Ecole royale polytechnique a l'honneur de vous prévenir que l'élève dont vous êtes le correspondant, a quitté l'établissement à une heure. »

Pendant toute la journée de samedi, le tambour a battu aux heures habituelles dans les corridors vides ; on a éclairé les salles désertes, comme si le service régulier continuait encore ; les élèves, rentrés momentanément, pour prendre quelques effets, ont été obligés de laisser leurs noms, et on les a prévenus que leur nouvelle sortie était une infraction de plus à la discipline. Cette fiction ne pouvait pas durer longtemps. L'autorité voyant l'établissement sérieusement abandonné, a voulu que les élèves rentrés dans leurs familles, s'y trouvassent du moins en vertu d'un acte officiel : L'ordonnance de licenciement est intervenue.

Nous ne discuterons pas cet acte qui est provisoire, nous l'espérons. Disons pourtant que la fonction des gouvernants est de celles qui n'admettent pas de vacances, surtout dans des circonstances graves à l'intérieur et à l'extérieur, comme celles où nous nous trouvons. Il est singulier de voir le ministre de la justice et des

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## HORTICULTURE.

Les fruits rouges. — Cerises nouvelles et prunes nouvelles. — Fleurs de la saison. — Delphinium de M. Pelé. — L'œillet flamand détrôné. — Pensées remontantes de M. Ragonnot-Godefroi. — Fougères hybrides. — Influence de la greffe sur les fleurs et sur les fruits — Symptômes d'une ère de bonheur.

La part importante que prend l'horticulture à la satisfaction des besoins sociaux, sans parler de cette portion d'agréments, non moins importante à nos yeux, que peuvent procurer les fleurs, réclame aujourd'hui notre principale attention.

Les bons fruits, c'est-à-dire ceux qui constituent l'un des aliments les plus sains et les plus agréables que la nature mette à la disposition de l'homme devraient être partout en abondance. Les bonnes espèces ne manquent pas ; chaque année le talent de nos horticulteurs sait en conquérir de nouvelles ; chaque année l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Amérique, ont à nous faire part, avec réciprocité, de leurs conquêtes dans cette branche de l'horticulture. Ajoutons que, grâce au zèle et à l'activité de nos pépiniéristes, les arbres à fruits des bonnes espèces se vendent à des prix si modérés, qu'un bon arbre ne coûte pas beaucoup plus qu'un mauvais.

Après cet exposé de l'état réel de l'arboriculture, en ce qui concerne les arbres à fruits, il semble qu'une tournée d'inspection sur les places, quais, ponts, halles et marchés de la capitale, devrait nous montrer partout des fruits sains et savoureux, offerts aux consommateurs de toutes les classes, à des prix en rapport avec le taux des salaires.

Eh bien ! pas du tout. La saison des fruits rouges qui commence à passer, nous a montré Paris inondé de cerises aigres, dont le premier effet a été de communiquer une très désagréable indisposition aux acheteurs tentés par le bas prix. Ici, nous plaçons une simple petite observation, qui tient à-la-fois à l'horticulture et à l'ornithologie. Les cerises véritablement bonnes, la belle de Choisy, la belle Audigeoise, le gros Gobet de Montmorency, la belle de Spa, la reine Hortense, la May-Duck et la Cherry-Duck, sont tellement du goût des oiseaux, que ces insolents maraudeurs, si l'on n'a soin d'exercer la plus active surveillance, vous en laissent seulement les noyaux. A Paris, en 1844, année d'une excessive abondance, ces cerises, vraiment belles et bonnes, ne sont pas descendues au-dessous du prix de 60 à 80 centimes le kilogramme. A ce prix, ces fruits sont, pour le peuple, comme s'ils n'étaient pas ; il lui est permis d'y toucher, du regard seulement. En examinant de près une assiette de ces cerises (je suppose que les moyens du lecteur lui aient permis ce luxe), vous en verrez un grand nombre parmi les plus belles, portant les traces d'un ou plusieurs coups de bec.

Maintenant, adressez-vous à un ambulant, aboyant ses cerises aigres à 15 ou 20 centimes le demi kilogrammes, 3 ou 4 sous la livre vieux style, car le vieux style est encore en usage dans le commerce ambulant des fruits rouges, et considérez une à une toutes les cerises de sa charrette à bras ; pas une seule n'est entamée par les oiseaux ; pas de danger qu'ils y touchent, les pauvres bêtes ! Ils savent qu'ils en auraient pour un mois le bec agacé.

Concluons que si le paysan romain d'Horace pouvait dire de ses prunes : Mangez, monsieur, nos cochons n'en veulent plus ; le peuple de Paris peut dire des cerises qu'on lui vend : Mangeons ; les moineaux affamés n'en ont pas voulu.

Au moment où nous écrivons, les rues de Paris regorgent de poires de sept-en-gueule (nous voudrions bien leur connaître un autre nom), de pommes vertes et verreuses de toute sorte, et de prunes sans nom, d'espèces bâtardes, dont un enfant peut acquérir vingt-six pour 5 centimes. Tout enfant qui consomme vingt-six de ces prunes, mûres ou non, et la plupart se vendent à moitié vertes, a d'abord une indigestion, et s'il recommence, une fièvre intermittente qui dégénère en dyssenterie quelquefois mortelle.

Les abricots verts et les pêches de vigne sans jus et sans saveur, n'ont pas des effets moins pernicieux.

Si l'on remonte à la source du mal, on rencontre cet enchaînement de causes liées entre elles contre lequel on se heurte chaque fois qu'on cherche les moyens de remédier à un mal, grand ou petit. Dans le rayon d'approvisionnement de Paris, le loyer des terres propres au jardinage s'est élevé hors de toute raison. Le cultivateur sacrifie tout à l'abondance de la production, qui ne l'empêche pas toujours de se ruiner. Les arbres à fruits de qualité inférieure sont toujours plus productifs que les arbres des bonnes espèces, et ce motif seul les fait pour ainsi dire forcément préférer. C'est encore le prix exagéré des loyers qui réduit le paysan à faire argent de tout, qui lui fait apporter sur les marchés de Paris les fruits verts et verreux, ramassés sous les arbres, source de maladies désastreuses pour le peuple, et surtout pour les enfants du peuple de Paris. Nous invoquons contre cet abus l'intervention de l'autorité. L'édilité parisienne surveille avec un zèle digne d'éloges les subsistances de la capitale ; il n'y a pas de semaine qu'elle ne fasse saisir et jeter à la rivière, au nom de la santé publique, du poisson pourri ou de la viande gâtée. Nous demandons formellement que l'application des mêmes mesures mette un terme aux maladies causées par la consommation des mauvais fruits. Les hôpitaux d'enfants regorgent de malades, et il y aura cette année, comme dans toutes les années où les fruits sont abondants, de nombreuses victimes.

Mais, il faut bien l'avouer, ce n'est pas là un véritable remède, c'est une mesure utile, urgente même, qui peut diminuer le mal, et qu'on doit prendre sans retard ; il y aurait bien autre chose à faire. Il y aurait à produire les bons fruits à des prix assez modérés, et en assez grande quantité pour que tout le monde en ait sa part. Ceci deviendrait tellement sérieux que ce ne serait plus matière à feuilleton.

Revenons aux fruits. Les cerises belle de Spa et reine Hortense, toutes deux aussi belles que bonnes, commencent seulement cette année à se répendre dans les vergers. Elles l'emportent de beaucoup sur les espèces anciennes, et elles joignent à leurs autres qualités le mérite d'une production très abondante ; nous engageons instamment nos lecteurs à s'en procurer soit des greffes, soit des sujets, et à les propager ensuite en en donnant à tous leurs voisins. En peu d'années, elles peuvent remplacer sur les marchés de toutes nos grandes villes les fruits acerbes qu'on débite à la population ouvrière. Le cerisier se met vite à fruit ; un seul arbre de trois ou quatre ans peut approvisionner de greffes tout un canton. Nous émettons le vœu de voir intervenir dans la production des bons fruits les sociétés d'agriculture et d'horticulture ; cet article devrait figurer sur tous leurs programmes.

Parmi les meilleures prunes récemment introduites et encore peu répandues, nous devons à l'Amérique les prunes Coe et Washington, et à l'Angleterre la prune Queen Victoria. Ces nouveaux fruits se recommandent par leur goût délicat et l'abondance de leur production ; la reine Victoria surtout est d'une incroyable fécondité. Nous ignorons si ce motif a été pour quelque chose dans le choix qu'on a fait pour cette prune du nom de la souveraine de la Grande-Bretagne.

DES MINES, AFFAMÉS PAR LE MARQUIS DE LONDONDERRY.

La société actuelle offre l'aspect d'un véritable champ de bataille. Tous les intérêts sont aux prises et se font une guerre acharnée. En agriculture, c'est la lutte des fermiers contre les propriétaires, des journaliers contre les fermiers, la lutte des intérêts agricoles contre les intérêts du commerce et des manufactures; en industrie, c'est la lutte des fabricants entre eux, des fabricants contre les ouvriers, contre les privilèges de la propriété foncière; c'est enfin la lutte du capital contre le capital, du travail contre le capital, la lutte homicide des travailleurs entre eux, des producteurs contre les consommateurs, et *vice-versâ*, enfin la guerre universelle. Cet état de choses s'appelle l'ordre et la civilisation. Nous prétendons, nous, que c'est le désordre légal, l'anarchie, la guerre civile; nous prétendons que pour constituer l'ordre, il faut préalablement rendre tous les intérêts solidaires, associer les hommes, puis organiser le travail, c'est-à-dire l'industrie. Nous prétendons, en outre, avoir un procédé scientifique d'association et d'organisation... — On nous appelle des utopistes.

Les hommes graves qui nous font l'honneur de nous prendre au sérieux nous répondent : Le travail est aujourd'hui organisé; le travailleur est libre, il est libre de débattre les conditions du salaire. — Nous répliquons que cette liberté-là, en définitive, se réduit à la liberté de ne pas travailler, *c'est-à-dire à la liberté de mourir de faim!* — Alors on nous traite de visionnaires, etc.

Puisque l'on ne veut pas entendre parler de réformes, puisqu'on veut forcément mettre le socialisme en quarantaine, lui opposer le cordon sanitaire de la vieille politique et de la vieille économie, et toujours ergoter sur la scolastique constitutionnelle, pendant que le paupérisme nous envahit de tous côtés et menace à la fois les ergoteurs et l'ordre de choses qui fait l'objet de leurs discussions oiseuses et ridicules;.. exposons ce qui se passe dans les cantons houillers de la Grande-Bretagne. C'est bien autre chose encore que les troubles de la Bohême et de la Silésie!

Il y a plusieurs mois, les ouvriers mineurs des principaux districts houillers de l'Angleterre, notamment ceux du comté de Durham et du comté de Northumberland ont suspendu leurs travaux. Ils ont rédigé une adresse à tous les travailleurs des trois royaumes, dans laquelle ils exposaient avec calme leur malheureuse situation, l'impossibilité absolue où ils se trouvaient de vivre aux conditions qui leur étaient imposées...

L'association centrale des mineurs a approuvé la résolution des charbonniers de Durham; elle leur a envoyé des secours, puis elle a organisé des souscriptions en leur faveur, provoqué partout des réunions, des démonstrations politiques.

Cet appel fait aux travailleurs a été entendu. De tous côtés on a compris que c'était la guerre du capital contre le travail, que pour résister à l'oppression, les salariés devaient s'unir étroitement et se déclarer solidaires. O'Connor, le chef des chartistes, le défenseur naturel des droits du travail, s'est mis à la tête de la résistance; il a plaidé chaleureusement, dans son journal, en faveur des charbonniers, il a engagé tous les ouvriers de l'Angleterre à venir au secours de leurs frères des mines, à recueillir pour eux des souscriptions; et jusqu'ici, grâce à ses efforts et à ceux de tout le parti chartiste, les mineurs ont pu soutenir la guerre.

Voici un fait qui nous paraît digne d'être mentionné.

Le samedi, 26 mai, les ouvriers sans emploi de Sunderland ont tenu un grand meeting, et la résolution suivante a été adoptée d'enthousiasme : « Nous tous, ouvriers de Sunderland, actuellement sans emploi, nous engageons solennellement, quelques offres qui puissent nous être faites, et malgré notre état de misère, à ne point travailler dans les mines de Dur-

Une fois encore, et pour la dernière, je m'adresse à vous. Après dix semaines de coalition, les plus obstinés et les plus égarés d'entre vous (victimes que vous êtes des desseins de quelques meneurs habiles) doivent comprendre qu'ils ne peuvent devenir maîtres du champ de bataille et dicter la loi aux propriétaires de mines.

Environ 3,639 ouvriers sont employés dans l'intérieur des bouillères. Sur ce nombre, 766 hommes raisonnables (*sensible men*) ont abandonné l'union et sont revenus aux ateliers. Leur travail produit chaque jour 5,117 hectolitres. En face d'un pareil résultat et du nombre des étrangers qui arrivent chaque jour demander de l'ouvrage, les mineurs âgés, respectables, sensés, peuvent-ils s'imaginer, en restant encore à l'état de rebellion, qu'ils pourront retrouver de l'emploi?

Mineurs, je vous ordonne, je vous conjure de songer à la misère que vous allez attirer sur vos femmes et vos enfants, sur votre canton et votre pays. Encore douze semaines et les houillères seront peuplées *d'étrangers*, et vous n'aurez plus ni travail, ni asile. Pendant qu'il en est temps encore, réfléchissez. Je ne vous accorderai point d'autre délai, d'autre concession.

» J'ai été au milieu de vous, je vous ai démontré la folie, les funestes conséquences de votre union stupide. Je vous avais donné 15 jours pour reprendre vos travaux, 15 jours de réflexions avant de vous faire chasser de vos maisons. Je suis revenu à Pensher, et je vous ai trouvé enragés, obstinés, déterminés, indifférents à mes avis paternels et aux traditions de vos pères, les mineurs de Vane et de Tempest, qui ont travaillé dans mes houillères pendant des siècles. J'ai été forcé de mettre mes menaces à exécution, forcé par mes devoirs de propriétaire, de père de famille et par ma position. J'ai fait jeter à la porte plusieurs de vos camarades, et vous n'avez pas profité de la leçon. Je vous ai prévenu dernièrement, que j'importerais de mes domaines d'Irlande, des centaines de travailleurs, et vous n'avez pas tenu compte de mes avis. J'ai maintenant quarante irlandais dans mes mines; et si, le 13 de ce mois, une grande partie d'entre vous n'a pas repris ses travaux, je ferai venir cent autres irlandais et je jetterai dehors cent d'entre vous qui occupent illégalement et injustement mes habitations, et chaque semaine j'en chasserai une centaine encore. Je serai là moi-même; j'aurai l'autorité civile et la force militaire pour protéger les bons ouvriers et les étrangers, et, quoi que vous puissiez faire, force restera à la loi et les droits de la propriété prévaudront.

Croyez-moi votre ami sincère,

VANE LONDONDERRY.

Ces menaces ont été inutiles. Les fils de ces mineurs qui, pendant des générations, ont travaillé pour enrichir le marquis et qui sont tous morts misérables, sont restés sourds à la voix de leur ami, de leur bienfaiteur; ils ont brisé avec la tradition, ils ont refusé de se soumettre, de tendre la tête au joug du maître.

Troisième ukase.

20 juillet 1844.

Le marquis de Londonderry a donné des ordres pour qu'il soit expressément défendu à tout mineur, à tout ouvrier ou à tout membre de leur famille, de mettre le pied dans sa ville de Seaham-Harbour, pour acheter ou vendre quoi que ce soit. Sont exceptés de la mesure les ouvriers fidèles qui travaillent dans les mines de sa seigneurie.

Le marquis de Londonderry prévient les marchands et les boutiquiers de sa ville de Seaham, que tous ceux qui feront crédit aux ouvriers scissionnaires seront notés et marqués par ses agents, qu'ils ne seront plus employés par lui. Le marquis de Londonderry les chassera de ses domaines et fera tout ce qu'il pourra pour nuire à leur industrie.

Le marquis prévient encore les marchands et boutiquiers qu'il a, depuis plusieurs années, beaucoup fait pour le commerce de Seaham, mais que si les commerçants font un indigne usage de leur crédit en venant en aide

(1) Tous les mots soulignés sont empruntés aux journaux anglais.

de M. de Bervanger, ne nous paraissent pas moins intéressants que les vainqueurs des combats universitaires. Nous transmettons avec plaisir au public le nom d'Edouard Delarouzée, qui a mérité onze prix, et qui promet à l'école des Arts et Métiers une excellente recrue.

A Saint-Nicolas, l'éducation est multiple; elle développe le corps par la gymnastique, l'esprit par un enseignement très varié, littéraire, musical et professionnel. Après les prix d'histoire, de grammaire, d'arithmétique, de géométrie, de dessin linéaire, de tenue de livres, sont venus aujourd'hui les prix de solfège, de clarinette, cor, bugle, trombone, piano, improvisation sur l'orgue. Des couronnes ont été décernées aux jeunes cordonniers, tailleurs, compositeurs en imprimerie, boulangers, passementiers, ébénistes, tabletiers, graveurs, modeleurs, estampeurs, bijoutiers, selliers, ciseleurs, horlogers, opticiens. Dans l'établissement d'Issy, on décerne des prix d'horticulture, M. de Bervanger manquant de moyens matériels pour développer davantage le travail agricole dont il comprend toute la supériorité sur le travail de fabrique. Les établissements de Saint-Nicolas sont un germe précieux que nous ne saurions recommander trop vivement à la sollicitude de l'autorité et du public.

## NOUVELLES DU MAROC.

La *Presse* remarque que toutes les fois qu'il arrive des bulletins de l'armée d'Afrique, le gouvernement les fait publier *in extenso* et textuellement dans le *Messager*, malgré leur longueur, et parfois, malgré l'absence d'intérêt.

Pourquoi, se demande-t-elle, ne publie-t-il que par extraits la dépêche du prince de Joinville, que toute la France attendait avec la plus vive impatience?

On assure, dit le *Journal de Paris*, que le dernier courrier d'Afrique a apporté au gouvernement la nouvelle que le maréchal Bugeaud, après s'être arrêté sur la frontière du Maroc, pendant les négociations, et être même rentré deux lieues en deçà de nos limites, est aujourd'hui en pleine marche sur Fez.

Suivant d'autres nouvelles, S. A. R. le prince de Joinville aurait quitté la rade de Tanger, pour se porter avec sa flotte devant Mogador.

Suivant le *Constitutionnel* une troupe de Marocains de la montagne serait entrée dans la ville de Tanger, attirée par le bruit de la canonnade et aurait brûlé les maisons consulaires, respectées, dit la dépêche télégraphique par le canon de la flotte française.

Voici maintenant une version de la *Sentinelle des Pyrénées*, qui paraît à Bayonne :

Il paraîtrait que pendant que M. Drummond-Hay était occupé à arranger dans Larache les affaires des deux pays, les autorités de Tanger s'étaient emparées de la personne d'un agent du consulat français ayant un caractère officiel, et que, sur les réclamations qui leur furent faites à cet égard, elles répondirent en exigeant une forte rançon pour remettre en liberté le prisonnier.

Alors M. le prince de Joinville aurait envoyé immédiatement la somme demandée, et, après la délivrance du captif, il aurait sur-le-champ ouvert le feu contre la ville, pour venger d'une manière éclatante cet insolent mépris du droit des gens.

Pendant que ceci se passait, M. Hay ayant terminé d'une manière satisfaisante ses négociations, retournait par la voie directe à Gibraltar et donnait aux autorités anglaises la nouvelle transmise par le consul espagnol et publiée dans la *Gazette de Madrid*.

On lit dans le *Toulonnais* (Journal du Var et de l'Afrique), du 15 août : Nous recevons de Port-Vendres, par voie extraordinaire, les nouvelles suivantes : La frégate à vapeur l'Orénoque, commandée par M. Poudra, capitaine de corvette, a quitté Oran, le 11, et vient de mouiller à Port-Vendres, ayant des dépêches de S. A. R. le prince de Joinville pour le gouvernement.

L'attaque a été prompte et décisive. Les assiégés ont pris la fuite. Nous

Ces prunes sont également bonnes fraîches et en pruneaux; elles ont en outre, particulièrement les prunes Coe et Washington, la propriété de se reproduire de noyau, sans le secours de la greffe; toutefois, la pureté des espèces se maintient beaucoup mieux quand on les greffe sur elles-mêmes, c'est-à-dire sur *francs* obtenus de noyau, des mêmes espèces.

Si des fruits nous passons aux fleurs, nous sommes réellement éblouis du luxe de végétation que présentent nos serres et nos parterres; commençons par le parterre. Plusieurs plantes tout-à-fait nouvelles comme le Pentstemum, et un grand nombre de nouvelles espèces des genres anciens, comme le Mimulus atro-roseus, ont été introduites cette année. Le Pentstemum d'une très belle nuance améthyste, porte de longues tiges parfaitement droites ;de près d'un mètre de haut, dont plus des deux tiers se couvrent de fleurs; il convient aux plates-bandes larges, où il peut figurer à côté des plantes vivaces appartenant à la floraison d'été. Le Mimulus atro-roseus aime, comme toutes ses congénères, l'ombre et la fraîcheur, qualité d'autant plus précieuse que bien peu de plantes d'ornement réussissent dans les parties humides et ombragées des jardins. Nous adressons un conseil à tous ceux, le nombre en est malheureusement trop restreint, qui ont le bonheur de posséder un bosquet. Au lieu de laisser sous les arbres la terre toute nue, ce qui choque toujours la vue, même quand on a soin de sarcler et de râtisser très souvent, qu'ils cherchent, d'après la nature de leur terrain, les plantes de pleine terre qui supportent l'ombre, pour le centre des massifs, et la demi ombre, pour le bord des bosquets. Nous leur recommandons les Mimulus, conjointement avec les muguets, les hypéricum et les verveines. Ces dernières ne sont pas, il est vrai, précisément de pleine terre; mais elles reprennent si facilement de bouture et fleurissent tout l'été avec tant de profusion, que si elles ne résistent pas à l'hiver, elles n'en peuvent pas moins concourir pendant toute la belle saison à la décoration du parterre et des bosquets. Nous en disons autant des Pélargonium et de la plupart des Fuchsia. Ajoutons que l'amateur à qui ses moyens ne permettent pas d'avoir une serre, peut s'adresser à son voisin plus favorisé de la fortune; quelques rameaux pour bouture sont comme les graines et les greffes de ces choses qu'on peut toujours demander sans crainte d'essuyer un refus, parce que de telles générosités ne dépouillent réellement de rien ceux qui les exercent.

Nous n'insistons pas sur la description du Pentstemum et du Mimulus; nous engageons les amateurs à les aller voir chez notre confrère, M. Pelé, rue de l'Oursine; ils seront étonnés du petit nombre de francs et quelquefois même de centimes, qu'ils auront à débourser pour revenir chargés de plantes, sinon aussi rares, du moins aussi belles que beaucoup de végétaux exotiques. M. Pelé possède entre autres une variété du Delphinium d'Ajax, d'un bleu tellement éclatant que l'ancienne variété, renommée comme le plus beau bleu végétal de nos parterres, semble sombre et terne à côté.

Deux genres aujourd'hui fort goûtés, les œillets et les pensées ont subi cette année une espèce de révolution. Les œillets d'une seule variété connue sous le nom de *Flamands*, ont été long-temps admis exclusivement dans les collections. Aujourd'hui, le mérite des autres variétés n'est plus contesté. L'homme qui a le plus contribué par les résultats heureux de ses semis d'œillets à cette pacifique révolution, est mort en Angleterre au commencement de cette année. C'était un maréchal-ferrant nommé Ely, du comté de Nottingham. Ce brave forgeron n'avait pas moins de onze enfants dont sept garçons, tous forgerons comme lui. Toute sa vie la culture des œillets fut son seul délassement après ses rudes travaux; devenu vieux, il trouva dans son très petit jardin une ressource importante en se livrant à la culture des œillets; des variétés tout-à-fait différentes de ce qu'on possédait antérieurement, lui ont été payées par les horticulteurs marchands jusqu'à 50 liv. st. (1,250 fr.) Un seul de ses fils s'est trouvé avoir hérité de la passion de son père dont il continue les cultures.

Les pensées avaient eu jusqu'à présent un bien grand défaut; on leur reprochait comme au souvenir dont elles sont l'emblème dans le langage des fleurs, d'être excessivement fugitives; une maladie nommée *le blanc* les prenait infailliblement dès la fin du printemps, et les faisait *fondre*, comme disent les jardiniers, après avoir donné une première floraison très éclatante, suivie de fleurs de plus en plus médiocres.

Aujourd'hui, des soins particuliers de culture dus à l'habileté de M. Ragonnot-Godefroi, dont les pensées et les œillets sont la spécialité, permettent aux fleurs de renaître sans interruption pendant tout l'été, comme dans un cerveau bien organisé les pensées naissent les unes des autres. L'un des mérites des pensées de collection, c'est en effet d'être essentiellement remontantes, et de donner, après avoir porté graines, une succession de jeunes pousses florifères.

Nous avons quelquefois entretenu les lecteurs de la *Démocratie pacifique*, des effets illimités de l'hybridation, c'est-à-dire du croisement des races végétales les plus voisines, entre elles, donnant lieu à de nouvelles variétés. On s'étonne que les genres et les espèces aient pu conserver leurs caractères depuis tant de siècles, et que l'extrême variété du règne végétal n'ait pas depuis long-temps dégénéré en confusion, lorsqu'on voit combien de circonstances naturelles, telles que le voisinage accidentel de deux plantes, ou le transport de leur poussière séminale par les vents ou les insectes peuvent donner lieu à des croisements. Mais la nature, tout en laissant dans cette voie une carrière illimitée à parcourir à l'industrie de l'homme, a pourvu à la constance comme à la perpétuité des races végétales, en dehors de l'action de la volonté humaine. Les hybrides naturels, et la nature en produit beaucoup, sont presque tous stériles, ou bien ils disparaissent et retournent à l'un des types originels en une ou deux générations. C'est ce qui a lieu dans le règne animal où le Mulet et le Bardeau sont stériles; pourtant il y a des exceptions, et si l'homme y avait un intérêt puissant, il aurait peut-être créé depuis long-temps une race de Mulets se reproduisant elle-même comme dans le règne végétal, il a su amener un grand nombre d'hybrides à se reproduire. C'est là un vaste et beau champ d'expériences.

Aujourd'hui, les physiologistes s'émeuvent, comme les jardiniers, de l'annonce d'hybrides observés dans un ordre de végétaux où il eût été difficile de soupçonner la possibilité des croisements. M. Regel, horticulteur allemand, et M. Henderson, horticulteur anglais, ont observé des faits analogues tendant à faire croire à l'existence des croisements entre diverses espèces du genre Gymnogramma, appartenant à l'ordre des fougères, dont, comme on sait, les organes de la génération et le mode de reproduction sont très imparfaitement connus.

En fait, des Gymnogramma d'une même espèce, cultivés ensemble, se sont reproduits identiques à eux-mêmes, sans dévier de leur type; des Gymnogramma d'espèces différentes, cultivés côte à côte, ont produit des variétés intermédiaires. M. Regel regarde positivement comme des hybrides, celles de ces variétés qu'il a observées dans les serres du jardin botanique de Berlin. Car, pour le dire en passant, les fougères exotiques, si long-temps dédaignées des amateurs de l'horticulture, sont devenues de mode, depuis que les *collecteurs* de végétaux en ont rapporté un si grand nombre d'espèces d'une rare élégance de formes, propres à faire ressortir dans les serres la beauté des plantes qui fleurissent abondamment.

Rien de plus riche, par exemple, qu'une garniture de Gloxinia, d'Achinxénès, de Pitcairnia ou de Guzmania variés, se détachant sur le mur du fond d'une serre en appentis, garni d'une verdure composée de fougères exotiques, dont pas une feuille ne ressemble à l'autre. Les fougères sont maintenant un des ornements obligés d'une serre bien tenue; il y a même des amateurs qui consacrent toute une serre à une collection de plantes de cet ordre, pour pouvoir les admirer sans mélange avec des plantes florifères.

Le croisement des fougères entre elles, si l'observation le confirme, et

ports de Mogador, Salé, Larache, et autres points du littoral, sans opérer aucun débarquement et sans s'emparer d'aucune position.

Les journaux de Gibraltar s'expriment ainsi :

L'empereur Muley Abderrhaman avait accepté les propositions présentées par M. Hay, consul anglais à Tanger, et, par conséquent on regardait comme terminés les différends entre le Maroc et les cours d'Espagne et de France. Mais hier, en vertu d'ordres du maréchal Bugeaud, et avant même que M. Hay fût revenu de Mogador, le prince de Joinville commença le feu contre Tanger, et effectua avec toute son escadre, un bombardement qui dura quelques heures. Après une défense vigoureuse, les batteries de la place furent complètement détruites par l'escadre française. Les autres escadres ne prirent point part au bombardement. On assure que la frégate à vapeur la Belle-Poule a assez souffert, et que l'équipage a été sauvé par les chaloupes des autres navires. A une demi-lieue de la place, 12,000 Bédouins attendaient le débarquement des troupes françaises, mais il n'a pas eu lieu dans toute la journée d'hier. M. Hay est arrivé ici à 11 heures de la nuit dernière, sur le vapeur de guerre anglais, le Vesuvius.

Le *Sun* fait les réflexions suivantes sur le bombardement de Tanger : C'est un événement de la plus grave importance. Qu'il soit venu de l'obstination des Arabes ou du désir du jeune amiral français de s'amuser un peu devant Gibraltar, peu importe ! Le simple fait du bombardement d'une ville placée entendu par la garnison de Gibraltar, joint à celui également important de l'absence dans ces parages, de toute flotte pouvant faire obstacle, doit nécessairement produire la plus vive sensation tant ici qu'en France. Nous suspendons notre jugement jusqu'à ce que nous connaissions les articles de l'ultimatum que l'empereur a refusé d'accepter.

La nouvelle du bombardement de Tanger, par les Français, dit le *Standard*, survenant au moment même où l'on croyait avoir l'assurance que les affaires s'arrangeraient à l'amiable, a causé une grande surprise dans les cercles du commerce. Il ne faut pas se dissimuler que la politique des Français au Maroc a depuis long-temps éveillé les soupçons des hommes de tous les partis. Les événements prouveront désormais jusqu'à quel point ces soupçons sont fondés. La version la plus accréditée est que la destruction des forts arabes sur la côte, ne peut exercer qu'une influence minime sur le véritable état de la question pendante, et que le mal qui aura été fait retombera principalement sur les relations maritimes de l'Europe avec les états barbaresques. Qu'elle soit bonne ou mauvaise, telle est l'impression actuelle, et le même sentiment excite une grande jalousie contre les Français, occupant, même temporairement, un port quelconque de la côte, sous quelque prétexte que ce soit.

---

Nous recevons et nous nous empressons de publier la réclamation suivante qui intéresse le nom et la mémoire de Jacques Laffitte :

« Monsieur le rédacteur,

» Plusieurs journaux ayant annoncé depuis quelques jours la prochaine publication d'un livre ayant pour titre : *Souvenirs de M. J. Laffitte, racontés par lui-même, et puisés aux sources les plus authentiques*; je crois utile d'engager le public à se tenir en garde contre cet ouvrage, qu'il aurait tort de confondre avec les Mémoires écrits par M. Laffitte, lesquels ont été trouvés dans ses papiers, après sa mort, et sont actuellement encore sous les scellés. La famille et les amis de mon beau-père sont donc étrangers à la publication de ces *Souvenirs* qui ne doivent inspirer aucune confiance, et dont la mémoire de M. Laffitte ne saurait en aucune façon accepter la responsabilité.

» Veuillez, monsieur le rédacteur, accueillir cette déclaration dans votre journal et recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

» LE PRINCE DE LA MOSKOWA.

» Saint-Germain-en-Laye, 17 août. »

---

retranchements opérés sur les électeurs départementaux et sur les jurés non électeurs, le total s'élève à 2,127. Les électeurs rayés indûment s'empresseront sans doute de faire valoir leurs droits.

— On commence les préparatifs pour hisser au sommet des deux colonnes de la barrière du Trône, les statues colossales de Philippe-Auguste et de saint Louis. Ces deux rois regarderont le château de Vincennes qu'ils ont bâti, et s'étonneront de ne plus y voir le donjon qu'ils habitaient. On parle toujours de démolir ce donjon, ainsi que la chapelle. (*Presse.*)

— Une commission se forme dans le but de proposer une souscription nationale pour élever, à Paris, deux statues à Voltaire et à J.-J. Rousseau. Cette commission compte déjà, parmi ses membres, MM. Béranger, David (d'Angers), Dupaty, Isambert, Ledru-Rollin, Michelet, Quinet et Viennet. (*Commerce.*)

— Depuis quelque temps, les commissionnaires au Mont-de-Piété s'étaient aperçus que parmi les nombreux bijoux engagés chez eux il s'en trouvait beaucoup dont on avait dénaturé le poids et le poinçon du titre. Des plaintes du même genre avaient eu lieu de la part d'individus auxquels on avait vendu des reconnaissances portant l'engagement de ces objets, et qui, après avoir dégagé les bijoux, s'étaient aperçus de ces altérations. La police fit faire d'actives recherches, et avec d'autant plus de zèle, que ces fraudes pouvaient continuer, et causer le plus grand préjudice au commerce. Enfin, avant-hier, M. le commissaire de police du quartier des Arcis est parvenu à arrêter et à mettre sous la main de la justice huit individus qui composaient cette bande : ce sont des bijoutiers, des horlogers et des commis-voyageurs. Une perquisition a été opérée au domicile des inculpés, et a amené la saisie de nombreuses pièces de conviction. (*Gazette des Tribunaux.*)

— L'enlèvement des femmes tenant des comptoirs sous les deux péristyles auxquels aboutit la galerie d'Orléans au Palais-Royal, n'a pas été aussi complet que les journaux l'ont prétendu. Une contelière et une marchande de cols ont échappé à la *razzia* de M. le préfet ; et les magasins des environs sont unanimes à applaudir à cet acte de justice et de haut discernement.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, à propos de la sortie de M. Duret-d'Archiac, dont nous avons parlé hier : « Les membres du tribunal ont eux-mêmes reconnu qu'il importait à la dignité de la justice d'empêcher le retour de ces incroyables écarts qui n'arrivent jusqu'au barreau qu'après s'être épuisés sur les parties, sur les prévenus, sur les témoins. C'est pour cela que, dans le roulement du tribunal qui a eu lieu hier, M. Duret-d'Archiac a été attaché à une chambre dont il n'est pas le doyen, et dont, par conséquent, il n'aura plus la présidence en l'absence du président titulaire. On comprend qu'après une mesure aussi significative, prise par les magistrats eux-mêmes, nous n'avons rien à ajouter. »

— M. le vicomte Adolphe d'Archiac de Saint-Simon adresse au rédacteur du *Constitutionnel*, une lettre dans laquelle il proteste contre l'usurpation du nom d'Archiac, que se serait indûment attribué M. Duret-d'Archiac. M. Duret, dit l'auteur de la lettre, est né à Archiac (Charente-Inférieure); mais il n'appartient pas à la famille de ce nom, dont cinq membres seulement ont aujourd'hui qualité pour le porter.

— On lit dans le *Journal du Hâvre* du 16 :

« La diligence des Messageries Générales, partie hier soir de Paris, n'est arrivée ce matin, contre son habitude, qu'à huit heures. La cause

---

— Les troubles survenus dans la commune de Somain ont été facilement apaisés par la présence de la force publique. Deux personnes ont été arrêtées et amenées à Douai, à la prison Saint-Vaast. (*Libéral du Nord.*)

— On écrit de Metz, le 14 août :

« M. le duc de Nemours a voulu consacrer le lendemain de son arrivée à la visite des écoles et des hospices. On sait que nos écoles municipales ont été établies sur la plus vaste échelle ; que la ville y consacre près du cinquième de son revenu, et que le bienfait d'une instruction solide y est reçu par plus cinq mille enfants des deux sexes. »

— On lit dans les journaux de Lyon du 17 :

« Avant-hier, vers deux heures et demie, une violente détonation a mis en émoi tous les quartiers voisins du pont du Change : le bateau servant d'arsenal aux mineurs qui font l'extraction des rochers de la Saône, venait d'être brisé et coulé à fond par l'explosion d'un baril de poudre destinée à charger les mines.

» Voici ce qui s'est passé : la poudre destinée à la mine était placé et sur ce bateau isolé, amarré à l'aval du vieux pont, et confié à la surveillance d'un gardien chargé de la distribution. Deux autres officiers sont venus lui demander un peu de poudre pour en faire un pétard et quelque autre pièce d'artifice, et l'ont placée dans un petit tube en métal ouvert par un bout. Pour clore le tube, l'un d'eux a eu la malencontreuse idée de frapper avec un marteau l'extrémité ouverte. La percussion a déterminé une étincelle qui a enflammé d'abord cette petite quantité de poudre, et qui a communiqué le feu à la provision elle-même qui heureusement était peu considérable en ce moment.

» L'explosion a été néanmoins assez forte pour faire ouvrir le bateau qui a coulé bas, pour projeter quelques débris jusque sur le pont couvert de passants dont aucun n'a été heureusement atteint, et pour briser quelques vitres aux maisons des quais ; quant aux gardiens et aux deux ouvriers, ils ont été tous les trois blessés et transportés à l'Hôtel-Dieu dans un état qui excitait la pitié des nombreux spectateurs accourus de toute part. On croit cependant pouvoir assurer qu'aucune des blessures n'est mortelle. »

— Nous lisons dans le *Courrier des Alpes* du 13 août : Que les membres de la société géologique de France, ont tenu leur séance d'ouverture, le 12 à 6 heures, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Chambéry. La société a constitué son bureau, sous la présidence de M. le chevalier Agassiz, professeur d'histoire naturelle à Neuchâtel. Une députation de la société royale académique de Savoie, s'est rendue à cette séance et a adressé, par l'organe de son président, des paroles de satisfaction et de vive sympathie auxquelles le président de la société géologique a dignement et fraternellement répondu. La société géologique doit ouvrir ses travaux par une visite au désert.

— Jeudi 15 août, fête de la Saint-Napoléon, les différentes sociétés philanthropiques belges d'anciens frères d'armes de l'empire français, établies à Bruxelles et dans les autres villes de Belgique, ont célébré solennellement l'anniversaire de cette époque glorieuse.

— M. Marganne, ex-receveur particulier à Vendôme, vient d'être arrêté à Bruxelles. On ajoute que l'extradition est demandée.

ACCIDENT AU CHARBONNAGE DU HAUT-FLÉNU. — Un accident terrible, et que toute surveillance possible n'aurait pu prévenir, vient d'arriver au charbonnage du Haut-Flénu. Une des six chaudières, partie travaillante de la pompe d'épuisement, de la force de 300 chevaux, a fait tout-à-coup explosion, et a occasionné des malheurs que nous allons

---

belle conduise à la connaissance de procédés pour le reproduire à volonté, peut être un fait physiologique d'une très grande portée. Nous soupçonnons sous la forme du doute, bien qu'il nous semble à nous très possible, malgré son étrangeté. La fougère, si précieuse pour les chansonniers, comme rime à bergère, a rendu et rend encore à l'humanité d'autres services que son usage comme lit de repos des beautés pastorales. L'Australie, ce fragment échappé au dernier naufrage de l'ancien monde, possède encore des forêts de fougères de 12 à 15 mètres de haut, dont les tiges ligneuses servent de charpente aux cases des sauvages ; des espèces, croissant sous des latitudes analogues aux climats d'Europe, auraient entre nos mains des usages industriels. Un jour viendra où chaque Etat policé mettra au nombre des plus urgentes dépenses de son budget les sommes accordées chaque année aux naturalistes, aux horticulteurs, aux physiologistes, pour étudier dans toutes les directions l'empire de l'homme sur la nature, et chercher, dans cette étude incessante, de nouvelles sources de bien-être, de nouveaux moyens de combattre les innombrables misères de la pauvre humanité.

En attendant, c'est à nous, horticulteurs, dans les limites de nos moyens, d'explorer les voies nouvelles, à mesure que l'observation et l'étude viennent nous les révéler.

Après l'hybridation, la greffe tient un des premiers rangs parmi les moyens dont l'homme dispose pour modifier les végétaux à son profit. La greffe est un mariage, souvent malheureux, souvent stérile, où fréquemment l'un des deux conjoints tue l'autre, où quelquefois, faute de pouvoir ni s'accorder, ni divorcer, ils meurent tous les deux, après quelques années d'une douloureuse association : que d'analogies avec l'union conjugale ! Et toujours la greffe judicieusement pratiquée, tourne au profit de la production végétale, soit pour les fruits, soit pour les fleurs.

Chaque année les essais des hommes pratiques révèlent de nouveaux effets de la greffe ou de nouvelles applications des effets précédemment observés. Par exemple, beaucoup de végétaux exotiques d'un grand prix, principalement parmi ceux à tiges ligneuses et sous-ligneuses (arbustes, arbrisseaux et sous-arbrisseaux), cessent de fleurir en vieillissant; il faut les renouveler, et la chose n'est pas toujours possible. Ne vous hâtez pas trop de condamner ces vieilles plantes devenues stériles avec l'âge. Chacune de leurs pousses, greffée sur de jeunes sujets de même espèce, donne des plantes qui fleurissent immédiatement, et avec profusion. Ainsi le même rameau, qui n'aurait jamais fleuri en restant sur la plante-mère, devient florifère du moment où, employé comme greffe, il est associé à un sujet jeune et vigoureux.

La greffe exerce encore un autre effet non moins intéressant sur la floraison de certaines plantes. Dès qu'un horticulteur marchand reçoit une plante nouvelle, il s'empresse de la multiplier de bouture. Mais souvent les jeunes plantes ainsi obtenues sont très lentes à fleurir ; ni celui qui les vend, ni celui qui les achète n'en connaît quelquefois la fleur, qui, lorsqu'elle se montre, ne répond pas toujours à la figure sur la foi de laquelle la plante a été mise dans le commerce. D'ailleurs, on vend plus facilement et mieux les plantes nouvelles en fleurs que hors de leur floraison. On greffe les plantes tardives à fleurir sur des tronçons de leurs propres racines ; quand ces greffes reprennent, elles montrent aussitôt leur fleur ; c'est par ce procédé qu'on voit en fleurs, chez beaucoup d'horticulteurs, tant de plantes précieuses hautes seulement de deux ou trois décimètres. Essayez de bouturer ces mêmes plantes ou de les multiplier de graine, vous attendrez pendant des années leur première floraison.

Il s'en faut de beaucoup que l'on connaisse tous les effets de la greffe et tous les végétaux, soit utiles, soit d'ornement, dont cette opération peut modifier les produits. M. Chauvière a récemment forcé de fleurir, en les greffant sur leurs propres racines, plusieurs des arbustes de serre tempérée les plus rebelles à la floraison. De pareils succès doivent donner l'éveil aux amateurs de l'horticulture, aux physiologistes, aux observateurs, qu'ils peuvent mettre sur la trace de quelque importante loi de la nature, restée inaperçue jusqu'à présent ; on ne peut espérer d'y arriver qu'en multipliant les essais et les observations.

Peut-être est-ce une illusion flatteuse à laquelle nous aimons à nous livrer, mais il nous semble que tous ces progrès si marqués de l'homme dans sa lutte contre la nature, rapprochés des progrès si rapides de la science au profit de l'industrie, sont autant de symptômes certains d'une ère nouvelle de paisibles conquêtes, de bien-être et de fraternité parmi les diverses branches de la grande famille humaine. Quand je m'assieds à l'ombre du Paulownia ou de l'Halésia, puis-je m'empêcher de penser à ces peuplades lointaines qui profitent au même instant du même ombrage ?

Le Dahlia, que l'horticulture européenne a pris humble et simple à la flore mexicaine pour en faire cette fleur sans rivale qui commence en ce moment à briller dans nos parterres, le Dahlia est retourné sur sa terre natale, transformé, complété, par les laborieux enfants de l'Europe ; il dit aux habitants de ce pays déchiré par de si longues dissensions : « Pourquoi perdre le temps à vous entre-égorger pour quelques ambitieux ; quand vous avez là, sous vos pieds, tant de fleurs si belles à transfigurer par la culture, tant de richesses à tirer presque sans travail de votre admirable sol ? La patrie inculte et sauvage n'est la patrie qu'à moitié. Tournez vos efforts vers la nature ; c'est contre ses forces aveugles qu'il faut combattre sans relâche, parce que, dans cette guerre, il y a pour tout le genre humain plaisir et profit. »

Voilà ce que peut enseigner au Nouveau-Monde une fleur, une seule fleur, qu'il nous a transmise humble et simple, et que nous lui avons renvoyée à son plus haut point de perfection.

Je m'imagine qu'un Japonais perdrait quelque chose de son aversion native pour les Européens, si, transporté par magie dans une de nos serres, chez M. l'abbé Berlèze, par exemple, ou chez M. Soulange Bodin, il voyait ce que nous avons su faire de la rose de son pays. J'offre de parier que si jamais l'empereur du Japon vient à Paris faire un voyage d'agrément (et pourquoi n'y viendrait-il pas ?), il y achètera une collection de camellia.

A. YSABEAU.

---

PHÉNOMÈNE VÉGÉTAL. — On a trouvé, dans un sarcophage égyptien, ouvert récemment par les administrateurs du Musée britannique, un vase qui contenait des grains de blé, des vesces et des pois, dont l'origine remonte certainement à plus de deux mille huit cent quarante-quatre ans. Ces graines ont été confiées par M. Pettigrew à M. W. Grinstone qui les a semées : le blé a levé ; les vesces n'ont point germé. Un pois, ressemblant aux pois comestibles d'Angleterre, a été placé en serre-chaude et traité avec le plus grand soin ; quelques jours après, il a donné signe de vie, puis est sorti de terre et a grandi rapidement. Aujourd'hui, il est en pleine floraison : sa fleur est blanche, à quatre pétales, terminées chacune par trois griffes ou vrilles fort singulières. Les corolles sont en forme de cloche, dans le genre des convolvulus, mais moins grandes ; de leur centre sortent les gousses qui sont déjà au nombre de dix-neuf. On n'a point encore goûté ce nouveau légume, qui sera probablement très convenable pour la cuisine. (*Morning-Herald.*) Des expériences, faites en France par M. Loiseleur-Deslonchamps, et antérieurement par Tessier, semblaient démontrer que le blé, même conservé en bouteille, perdait ses facultés germinatives après dix ou quinze ans de récolte ; aussi nous garderons-nous bien de garantir la véracité du récit précédent, quoique le *Morning-Herald* affirme qu'il parle très sérieusement, et dise que les plus savants botanistes de Londres ont constaté ce remarquable phénomène.

St-Denis, 36. Juge commissaire, M. Thibaut; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18, et fixe l'ouverture de ladite faillite au 1er mai 1838.

ABOUT, marchand de charbon de terre, ayant fait le commerce sous la raison About, Debart fils et comp., rue Ste-Avoie, 65. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Baltarel, rue de Cléry, 9.

Pour prendre les paquebots, il faut se venir coucher à Orléans, ou prendre le convoi de nuit du chemin de fer partant à 10 heures 1|2 du soir de Paris.

— Pour prendre les places et envois de marchandises, s'adresser :
Au bureau des Omnibus du chemin de fer, rue du Bouloi, 22 ;
Au bureau des Omnibus, à la gare du chemin de fer ;
Et à l'agent, A. CHATEAUNEUF jeune, 8, boulevart Montmartre.

## TRIBUNAUX.

**POLICE CORRECTIONNELLE DE TOULOUSE. — CONDAMNATION D'UN EX-SOUS-PRÉFET.**

Entre les deux forçats Hébrard et Rantfelt, plusieurs fois condamnés par la cour d'assises, notamment en dernier lieu à douze ou quinze années de bagne, se trouvait M. de Bellefond, ancien sous-préfet sous la Restauration, chevalier de la Légion-d'Honneur, que son âge, sa position, sa qualité d'époux et de père, et ses antécédents semblaient devoir protéger contre cette ignominie. Il avait à répondre aux accusations de complicité d'escroquerie, de fabrication de faux passeport et de complicité d'évasion de détenus. Pendant quatre jours de débats qui, pour les autres prévenus, ne sont, à ce qu'il paraît, que le prélude d'accusations qui relèvront de la juridiction criminelle, c'était vraiment pitié de voir cet homme naguère puissant, et dont la famille est digne d'intérêt, se débattre seul contre des accusations honteuses soutenues par les révélations d'Hébrard, de Rantfelt et d'un nommé Montagne, condamné à trois ans de prison, déposant sur le délit d'escroquerie, dont lui-même aurait été victime.

L'accusation argumentait d'après une expertise attribuant au prévenu Bellefond les pièces falsifiées, et de plus elle avait l'aveu d'un nommé Coqual, quatrième accusé, duquel il résultait que ces passeports étaient réellement faux ; mais elle s'appuyait surtout sur les liaisons aussi infâmes qu'intimes qui n'ont cessé d'exister entre lui et les condamnés qui, aujour-

## Bourse. --- Revue de la semaine.

La semaine avait bien commencé ; 3 et 5 0|0 étaient revenus aux prix où ils étaient avant le discours de Robert Peel ; mais, dès le mercredi, il s'est manifesté une certaine faiblesse dans les cours ; puis, le vendredi et le samedi, la baisse a été presque générale sur toutes les valeurs. Elle est, en résultat, de 1 fr. 30 c. sur le 5 0|0, de 1 fr. 05 c, sur le 3 0|0, de 22 fr. 50 c. sur le chemin de Rouen, de 21 fr. 25 c. sur celui d'Orléans, de 13 fr. 75 c. sur le Hâvre, de 12 fr. 50 c. sur le Marseille, 10 fr. sur le Versailles rive droite, 7 fr. 50 c. sur la rive gauche et 2 fr. 50 c. sur le Strasbourg.

Les actions de la Banque de France ont baissé de 65 fr. ; la rente de Naples de 70 c. ; la rente belge de 1|2 0|0 ; les obligations hypothécaires de 7 fr. 50 c. ; la dette active d'Espagne de 1|2 0|0. Les autres valeurs ont fait meilleure contenance. Les obligations de Piémont, les actions des Quatre-Canaux, les rentes portugaises romaines et le 3 0|0 espagnol ont même plus ou moins monté.

Comment expliquer le mouvement rétrograde de nos fonds ? Il ne faut d'abord pas perdre de vue que l'imminence de l'emprunt plane toujours sur la bourse ; ajoutez-y le commencement des hostilités avec le Maroc,

## Spectacles du 19 août.

6 h. 1|2 OPÉRA. — Eucharis. Comte Ory.
8 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Ménage parisien. Médecin.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Satan.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Bal Mabille. Carmagnola. Pulcinella. Canaille.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Surprises. Moiroud. Amant. 1er Chapitre.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Polka. Part du Diable.
7 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. 1|2 COMTE. — Maître Corbeau.
6 h. 1|2 FOLIES. — Fauvettes. Trois Femmes. Petits Métiers. La Femme.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 18 août. — *Farines.* Dans les premiers jours de la semaine la vente des farines a été assez calme et les affaires à livrer sont entrées pour moitié environ dans les transactions. La pluie battante que nous avons eue, a contribué à rendre les affaires plus facile et les prix ont fléchi de 0,50 à 0,75 pour les premières marques. Ce n'est que vendredi surtout que les ventes à livrer ont pris une extension assez considérable. Samedi ce mouvement a continué ; mais les disponibles sont restées presque délaissées et sans variation sensible sur le cours précédent.

*Froment.* D'importantes affaires en blés ont signalé ces derniers jours de la semaine et une certaine fermeté a été principalement occasionnée par l'état de l'atmosphère.

*Seigles.* Ventes nulles : les cours sont en ce moment purement nominaux.

*Orge et avoine.* L'influence du mauvais temps a réagi sur la situation des avoines, et les offres de cette céréale sont beaucoup moins nombreuses que ces jours derniers. Il s'est fait quelques affaires en orges ; mais elles sont toujours fort restreintes.

*Issues.* Les issues sont toujours dans l'inaction et sans variation de cours ; les remoulages blancs conservent un peu de fermeté.

*Légumes secs.* Le commerce de ces produits est encore insignifiant ; nous attendrons la fin des récoltes et la reprise des affaires en ce genre pour nous occuper régulièrement du cours, qui n'est pas encore établi. Toutefois les nouvelles des départements annoncent presque partout une récolte avantageuse sous tous les rapports.

DÉPARTEMENTS. — La continuité du beau temps dont nous jouissions était nécessaire à l'entier succès des récoltes ; mais les pluies ayant recommencé depuis quelque temps, ont compromis les grains restant encore sur terre, et c'est un dommage réel dont beaucoup de localités ont encore à souffrir. C'est ce qui résulte en substance de notre correspondance des départements. Cette circonstance a encore maintenu la hausse sur quelques marchés, notamment dans le rayon de Paris et le nord ; mais la baisse a généralement continué par toute la France.

BELGIQUE. — Nous avons donné dernièrement l'opinion du *Journal de Bruxelles* sur la récolte de Belgique ; nous avons contrôlé par des faits les renseignements qu'il donnait sur la pénurie de seigles et le dernier avis que nous extrayons de ce journal vient entièrement à l'appui de notre observation.

Voici ce que nous lisons dans ce journal d'hier :

« Nous recevons de divers côtés des renseignements sur la présente récolte. Tout le seigle est rentré, à de rares exceptions près ; il a répondu en partie à l'espoir des cultivateurs, en qualité comme en quantité. Dans quelques localités il a cependant été très médiocre. Le froment ne promettait, il y a trois semaines, qu'une récolte moyenne qui est aujourd'hui compromise ; les pluies presque continuelles que nous avons eues depuis la fin de juillet, lui ont considérablement nui. Le froment qu'on a pu mettre en grange n'était pas aussi sec qu'on pouvait le désirer, et celui qui se trouve sur les campagnes commence à germer. Pour peu que les pluies continuent, le mal sera consommé, et la Belgique n'aura pas recueilli le tiers du froment de la moisson de 1843.

» En revanche, les pommes de terre promettent beaucoup. On compte sur une excellente récolte. Les fourrages sont très abondants ; les navets sortent très épais. L'avoine est partout magnifique. L'orge a assez bien donné. On n'en dit pas autant des colzas qui ont été généralement médiocres.

» Les houblons offrent l'aspect le plus satisfaisant. La fleur est un peu en retard, à cause de l'humidité et du froid, mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse espérer une excellente récolte. Cette abondance probable du houblon est cause de la baisse de prix qu'on a signalée la semaine dernière, malgré l'intention qu'on prête à la France de diminuer le droit d'entrée. »


Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maîtres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Epiciers, Elèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'**ANT. CARÊME**, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

**De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris.** — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême ; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. *La ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent ; elle en extraira des mets distingués. Ces re» cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY ; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici ; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié.* Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

**Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.**

Par M. le **Docteur AULAGNIER**, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi ; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Epiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. P. et P. Cr. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes ; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c

### Autres Ouvrages de Carême :

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

**Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.**

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève-pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

**Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.**

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal ; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

**Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 125 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.**

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis ; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

**Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.**

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

**Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL ; 5e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.**

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES ; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT ; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune ; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps ; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet ; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

*Pour paraître prochainement :*

## *TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,*

**Elève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.**

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal ; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc. ; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11 ; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30 ; — BENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29 ; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17. AMYOT, libraire, rue de la Paix 6 ; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse, 11.* — (On trouve à la même adresse : Les Classiques de la Table, 1 vol. in-8°, nouv. édit. 12 fr.)

ée par l'espoir grandiose de la constitution unitaire du genre main.

i des obstacles imprévus nous ont jetés loin de ces religieuses ses d'accord universel, il ne nous en est pas moins resté le ment profond de la mission initiatrice que nous avons à rem-; eh! sans cela que serait la France! Déchue du haut rang elle occupait naguère en Europe, traînée à la suite de l'Angle-re, humiliée par toutes les grandes puissances, gouvernée par hommes qu'absorbent leur égoïsme étroit et leurs petites bitions, et dont le cœur est fermé à toute grande idée, elle se-t devenue la dernière des nations, si elle ne recélait pas en elle germe de vie qui doit sauver la civilisation moderne de cette adence qui a frappé les civilisations antérieures, pour n'avoir su aboutir à une organisation plus complète.

andis qu'elle poursuit à l'intérieur la tâche lente et pénible de liance des classes par l'association, elle ne doit pas perdre un l'instant de vue qu'à l'extérieur son devoir est également de stituer l'alliance des peuples.

n Europe, sa marche est toute tracée, et pour le reconnaître il it de jeter les yeux sur une carte. — Quelle est au centre de l'Eu-e cette masse si étendue et si compacte? C'est la nation alle-nde. Comment fonder sans elle l'alliance des peuples? Pourquoi iller perpétuellement vers des alliances à faire avec cet immense pire russe à moitié asiatique, ou avec ces îles britanniques, je-s à l'une des extrémités de notre Europe et qui ne semblent pas e corps avec celle-ci? Quand l'Europe centrale, Allemagne et nce sera unie, elle se rattachera facilement les Etats se-daires, et contrebalancera sans peine les efforts discordants deux seuls empires européens qui n'aient pas abjuré en prin-e la guerre, c'est-à-dire la Russie et l'Angleterre.

n Amérique, la politique que la France devrait suivre est aussi le à indiquer. — Toutes les parties du Nouveau-Monde sont oc-ées par des nations plus ou moins avancées en civilisation, lé-imes propriétaires de leur sol, et à peu près aptes à y remplir r rôle.

insi donc point de conquêtes à faire, mais une protection effi-e à donner à ces nations, qui, faibles encore, ont besoin du se-rs et de l'inspiration vivifiante de l'Europe; car en Europe se vent les races fortes et les mieux douées par la nature: leur oir est d'assister les races plus faibles de l'Amérique.

l'Amérique. Il s'est implanté dans la presque totalité du nord américain et il marche à la conquête du centre-Amérique par ses deux embranchements, le peuple anglo-américain, et le peuple britannique. Des deux races consanguines qui occupaient autrefois ces pays du nord et du centre, la race française et la race espagnole, la première a été entièrement expulsée, et la seconde est aujourd'hui à la veille d'une expulsion totale. Quand il n'y aura plus d'Espagnols sur le continent américain, qui donc pourra résister à l'envahissement persévérant, tenace, industrieux de la race saxonne? Ce ne seront certes pas les faibles races indiennes ni même *ces Métis* provenus du sang espagnol, mais qui, faute d'être régénérés de nouveau par ce sang, retourneront bien vite à l'indolence et à la passivité des races indigènes.

Par suite de leur contact immédiat, les Etats-Unis pèsent surtout *sur le Nord* du centre-Amérique, le Mexique; — déjà le Texas est détaché de fait de la confédération mexicaine; mais en outre sont menacées dans un avenir prochain les vastes possessions mexicaines de la Sonora et des deux Californies. Le flot colonisateur des Etats-Unis les atteint et finira aussi par les couvrir.

L'Angleterre s'est attaquée au *midi* du Mexique.

L'Angleterre est, à proprement parler, la seule puissance qui ait profité jusqu'ici de l'émancipation des colonies espagnoles, qu'elle a habilement exploitée. Ce pays était fermé aux produits britanniques; le premier résultat de l'insurrection fut d'ouvrir une large porte à la contrebande anglaise; mais le cabinet de Londres ne s'est pas borné à former des souhaits pour le succès des négociants de son pays: il a jugé à propos de les consolider par des envahissements de territoire qui donneraient une base plus large et plus sûre aux opérations du commerce britannique. Pour faire mieux apprécier cette pression de l'Angleterre sur le midi du Mexique, nous rendrons compte sommairement dans un prochain article des divers envahissements accomplis par les Anglais.

## Affaire de l'Ecole polytechnique.

M. le baron de Mackau n'avait reçu le portefeuille de la guerre, que pour contresigner le licenciement de l'Ecole polytechnique. Par ordonnance du 18, insérée dans le *Moniteur* de ce matin, ce portefeuille lui est retiré pour être rendu au maréchal Soult.

Tous les journaux s'occupent aujourd'hui du licenciement de l'Ecole. Ils sont tous unanimes dans l'expression de leur sympathie

pr... ne saurait être l'esprit naturel de ces trois cents jeunes gens appliqués à de si nobles et si sévères études. S'il y a un vice dans l'organisation de l'Ecole, voilà l'occasion d'y apporter un remède efficace. Que le gouvernement s'entoure pour cela des hommes les plus éclairés, les plus capables! Quant aux jeunes gens que la mesure du licenciement vient de frapper, qu'ils ne se découragent pas, qu'ils rachètent par leur modération une faute qui devait être punie, mais qui peut être oubliée! L'Ecole, nous l'espérons, se rouvrira pour eux et ce n'est pas à un gouvernement comme le nôtre qu'il sera nécessaire de rappeler que les droits acquis par le travail sont des droits sacrés. »

Le *Journal des Débats* reconnait que les élèves en quittant l'Ecole ont écouté un sentiment de confraternité très honorable; il ne soutient même pas la légalité de la nomination contre laquelle les élèves avaient protesté et que M. Duhamel a eu le tort d'accepter tout en prévoyant parfaitement les fâcheuses conséquences du rôle qu'il allait jouer.

Mais nous ne pouvons admettre cette opinion du *Journal des Débats* qui reproche aux élèves de ne pas avoir porté leurs réclamations près d'un ministre *absent*, lorsque la question était aussi urgente. *Il fallait se soumettre provisoirement*, c'est-à-dire établir un précédent fâcheux, porter atteinte à la constitution de l'Ecole, se laisser examiner par un fonctionnaire qui ne présente pas de garanties. Les élèves auraient-ils eu bonne grâce à demander que de pareils examens fussent recommencés; l'auraient-ils obtenu?

Nous savons bon gré au *Journal des Débats* du ton modéré, conciliateur qu'il a pris dans cette affaire; mais nous ne pouvons nous joindre à lui pour faire tomber sur les élèves le tort du pouvoir. Si l'on ne pouvait pas encore vider le conflit élevé entre l'Académie et le ministre de la guerre, tout examinateur provisoire pouvait convenir, excepté M. Duhamel, directeur des études. Lui-même paraît sentir au surplus tout ce qu'il y a de faux dans la position qu'il s'est faite. Aujourd'hui, son absence à l'Institut a été remarquée.

A l'issue de la séance publique, l'Académie des sciences s'est formée en comité secret, sur la proposition de M. Arago, pour délibérer sur la position où les élèves de l'Ecole se trouvent placés par suite des actes de la docte assemblée elle-même. Dans la séance secrète, si nous sommes bien informés, M. Arago a fait un historique très lucide de l'origine du débat et de l'état actuel des choses. M. Thénard a pris ensuite la parole: il a fait observer que l'Académie n'avait pas caractère pour intervenir en faveur des élèves en qualité de corps public et par des actes officiels; mais il a très bien mis en relief la solidarité qui, dans toute circonstance, dans cette affaire surtout, liait au sort de l'Ecole chacun des membres de l'Académie.

Tous ont pris la résolution de servir individuellement les élèves par l'influence que leur assurent de longs et honorables travaux. —

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## Les îles Gambier.

### MOEURS DES NATURELS; ACTION DES MISSIONNAIRES.

Nous empruntons aux *Annales de la propagation de la foi*, quelques ...ils sur l'arrivée des missionnaires français dans l'archipel de Gambier, leurs premières opérations et sur les mœurs des naturels. Ces renseignements offrent un intérêt particulier dans ce moment, où la France ...t de prendre possession des îles Mangaréva (1). Nous citerons le plus ...ent les paroles mêmes des missionnaires. C'est en 1834, que commença leur œuvre, et voici les premiers récits de M. Caret, l'un des prê... les plus zélés de la mission de l'Océanie.

« Lorsque nous fûmes assez près de la terre pour pouvoir être ...çus, dans un instant, le rivage fut couvert d'hommes, de femmes et ...ants, qui nous saluaient en sautant et en criant; *io o zana!* c'est le ...t du pays. Puis des hommes vinrent nous prendre sur leurs épaules, ...us portèrent à terre. » Ces indigènes étaient dans un état absolu de ...ite. « Bientôt, nous fûmes entourés de toutes parts et accablés de ...stions et de paroles que nous ne pouvions pas comprendre; nous ne ...ons néanmoins sur les visages rien qui nous fît présager de mauvais ...eins. Après plusieurs pourparlers, entre ceux qui nous servaient d'in...ètes et les habitants de l'île, nous nous dirigeâmes vers la case du ... toujours entourés par une foule immense.

Nous parûmes devant le roi Maputéo; nous le trouvâmes couché sur ...atte; il ne se remua pas à notre approche. Quand nos interprètes lui ...ncèrent qui nous étions, il répondit qu'il n'avait pas besoin de nous, ...ous n'avions qu'à nous retirer. Nous nous retirâmes sans rien dire. ...ous désigna alors, un des chefs, qui jouissait, nous disait-on, d'une ...grande influence; nous allâmes aussitôt le trouver. Il nous reçut ..., et nous permit de choisir une case pour y fixer notre demeure, ce ...ous fîmes dans l'intention d'en prendre un peu plus tard possession. ...our-là il fallut retourner coucher à bord de la goëlette. Le jour ar... où ne put nous donner, pour nous transporter avec nos effets, qu'un canot à moitié pourri. Cependant, pleins de confiance en Dieu, ...partîmes, et, à force de rames, en allégeant le bateau de l'eau qui y ...rait incessamment, nous arrivâmes au rivage.

...is les bonnes intentions du chef s'étaient déjà évanouies: il vint nous ... que nous eussions à nous retirer. Ce contretemps était plus pénible ... le premier; le bon Dieu le permettait néanmoins, et nous le reçûmes ...e venant de sa main. Nous primes donc de nouveau la route de la ..., sans trop savoir où nous nous rendions, sinon que nous allions nous ...ter à une autre île. »

...ès bien des peines, ils arrivent à l'île Akéna et reçoivent l'hospita... d'un pêcheur indigène. Le chef d'Akéna, à son retour d'un voyage, leur fait un bon accueil. Leur premier soin est de confier à la terre les semences apportées d'Europe.

« *Les habitants ont beaucoup admiré les semences que nous avons apportées, et qui, mises en terre, ont poussé*; mais le nombre en a été bien petit. Les haricots seuls avec la vigne ont échappé à la voracité des rats. On ne se fera pas en France une idée de ce que sont les rats dans ces pays-ci: il faut l'avoir vu pour le croire: ils dévorent tout, jusqu'au sel. C'est un vrai fléau pour ces îles, qui, sans cela, produiraient beaucoup, si elles étaient cultivées.

« Notre ami Colambon Murphi *a creusé un puits qui lui a fait un nom auprès des insulaires*. Pendant qu'il le creusait, ils se moquaient, assurant qu'il ne trouverait jamais d'eau; quand l'eau parut, ils affirmaient qu'elle n'était pas bonne à boire, que c'était de l'eau de mer. Le puits donna d'excellente eau, *et ce fut une grande admiration dans le peuple*. Ils ont nommé Murphi « L'HOMME QUI DONNE DE L'EAU. »

« Je crois que les privations ne manqueront pas ici du côté de la vie animale. Néanmoins, personne ne meurt de faim, et j'espère que nous n'en mourrons pas non plus: nous n'avons pas manqué encore du nécessaire. Il est vrai que les provisions du P. André nous ont duré jusqu'à présent; mais le dieu du passé sera le dieu de l'avenir. Il nous l'a promis: « Ne soyez pas inquiets en disant: Que mangerons-nous et que boirons-nous? car votre Père céleste sait ce qui vous est nécessaire. »

« Ce fut le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge (1834) que le sacrifice de la messe fut offert pour la première fois sur cette terre. Ce jour-là un enfant nouveau-né et mourant fut baptisé. C'était une fille, et elle fut nommée Maria. »

Nos missionnaires commencèrent leur œuvre spirituelle en cherchant les enfants malades pour les baptiser. Peu à peu, « *la curiosité amène quelques personnes; l'image du Christ fait impression.* » Dans une de ses excursions, à Mangaréva, le P. Caret fut témoin d'une cérémonie de funérailles dont quelques traits sont curieux.

« A peine étais-je arrivé qu'un vieillard, me priant de le suivre d'une manière affable, me conduisit auprès du temple des idoles où étaient réunis une centaine d'hommes, qui dansaient en chantant. On m'engagea à m'asseoir sur une pierre. Un corps mort bien enveloppé était étendu sur une longue pierre; tout auprès se trouvait une espèce de caisse que l'on venait battre de temps en temps avec la main. On me dit que c'était le corps d'un enfant; on me donna le nom de la caisse, et je l'écrivis de suite pour ne pas l'oublier. *Alors grande admiration sur mon crayon et sur mon petit agenda....* Cependant une espèce de procession se forme, on vient enlever le corps, et il est porté assez loin. Je restai au même endroit où la danse continuait toujours; je ne vis, au reste, rien d'indécent dans cette danse. Les femmes, en petit nombre, étaient séparées des hommes; j'examinais tout, et mon cœur souffrait bien d'être condamné au silence, et de ne pouvoir encore rendre témoignage à J.-C. Cependant la procession reparait avec le corps; on le place sur une espèce de catafalque bien couvert d'une grande pièce d'étoffe du pays, qu'on appelle *tappa*, et qui ressemble à du papier, sans être en effet beaucoup plus solide. Alors quatre ou cinq hommes que je jugeai être les prêtres du pays, adressèrent alternativement au corps une espèce de discours qui paraissait assez animé. A la fin, je fus bien surpris d'en voir un lancer un fruit très dur à la tête même du cadavre; puis il continua à lui parler en le menaçant. »

Le missionnaire ne nous dit pas le sens de ces violences exercées contre le mort. Les Mangarévans étaient d'ailleurs dans un état extrême d'ignorance, quand MM. Caret et Laval arrivèrent dans le pays.

« Les Mangarévans ne connaissent guère du monde, en dehors d'eux, que Taïti; cet archipel est comme une capitale pour eux; quiconque n'a pas vu Taïti, n'a rien vu. Quand ils nous parlent des royaumes d'Europe, ils nous demandent s'ils sont comparables à telle ou telle de leurs îles; si nos rois sont aussi grands que les leurs. Ils jugent du mérite d'un roi par sa haute stature et par son gros ventre.

. . . . Nous fîmes un jour regarder quelques-uns d'entre eux dans un miroir: ils furent étrangement surpris d'y voir des hommes semblables à eux; et ils regardaient par derrière pour chercher ce que ce pouvait être. Leur surprise alla jusqu'à l'épouvante, quand, promenant çà et là la réverbération du soleil, nous la fîmes monter dans les arbres. Il fallut bien des soins pour les rassurer. »

On conçoit que parmi ces pauvres brutes sauvages le travail des prêtres chrétiens dût être rude et exiger une grande patience. C'est dans la plus grande des îles, à Mangaréva surtout, que les missionnaires rencontrèrent les plus grandes difficultés. Quelquefois ils soulevèrent contre eux le mécontentement des naturels, jusqu'à courir de grands dangers, et le motif en est étrange. Les femmes s'offraient aux bons pères qui repoussaient, comme on le pense bien, de tout leur effort, ces tentations. Alors les femmes et leurs maris, et toute la population, profondément blessés d'une pareille injure, s'ameutaient et voulaient contraindre les missionnaires au plaisir. Un jour, ils furent pourchassés pour un pareil délit d'abstinence, et l'on incendia la campagne, afin de brûler ces infidèles au culte du pays. Voici le récit, curieux encore dans sa chasteté, du P. Caret.

« Le second voyage que je fis avec M. Laval, dura cinq jours. Nous y eûmes un assez grand nombre de traverses, et, au demeurant, nous y éprouvâmes encore plus de peines que nous n'y recueillîmes de consolations... Nous avions partout à combattre contre la séduction du vice, qui nous tendait des pièges à chaque pas. Les nuits étaient bien plus pénibles que les jours; nous étions obligés alors de nous retirer sur les montagnes, pour les passer un peu tranquillement; mais la seconde nuit devint tout-à-fait terrible.

« Nous étions arrivés vers le coucher du soleil à une peuplade nombreuse, qui nous reçut assez bien; le chef nous engagea très fortement à rester avec lui. L'offre fut acceptée, mais nous nous proposions de nous retirer pendant la nuit dans le bois voisin, parce que nous ne voulions pas coucher dans une case. Quand arriva le soir, on nous fit cuire un peu de *tioho* (bouillie faite avec le fruit de l'arbre à pain), que nous mangeâmes d'assez bon appétit. On ne manqua pas de nous faire des propositions opposées à la plus sainte de toutes les vertus; nous nous aperçevions aussi que l'on prenait tous les moyens possibles de nous faire tomber dans le piège tendu à notre innocence. Nous nous dîmes l'un à l'autre: Il faut fuir le plus tôt possible.

(1) Nous avons déjà, dans notre numéro du mercredi 7 août, donné une notice ...les îles Gambier.

officiers de l'armée de terre ou de mer, en activité de service, lesquels peuvent se présenter jusqu'à vingt-cinq ans. On compte dans chaque promotion un certain nombre d'élèves de cette catégorie. Quelle condition imposera-t-on à ceux qui, de simples soldats, sont devenus élèves à l'Ecole, et qui n'avaient pas fini leur temps de service. L'Ecole étant licenciée, les obligera-t-on à rentrer dans l'armée comme soldats ?

(*Patrie.*)

## Affaire du Maroc.

Le *Castellano* de Madrid du 13, prétend tenir de bonne source que le 7 le prince de Joinville était entré à Tanger à la tête de toutes ses troupes. Le *Castellano* est un journal grave, ordinairement bien informé et qui reçoit les confidences d'une portion du ministère. C'est le *Journal des Débats* de la Péninsule.

## Le préfet de police de Berlin aux ouvriers.

A Berlin, les ouvriers imprimeurs sur étoffes ont refusé de travailler, et ont demandé une hausse du salaire. Le prefet de police de cette ville vient de publier la proclamation suivante :

« La situation des imprimeurs d'indienne est depuis quelques années déjà un sujet d'études et d'attention pour les autorités communales de notre ville. Il en est résulté que le principe de la libre concurrence n'a jamais été violé, à leur égard, et que les embarras partiels n'étaient que les suites inévitables des conjonctures fortuites.

» Dans ce moment, le travail abonde, les prix des denrées de première nécessité sont très modiques, et les ouvriers n'ont aucun sujet de se plaindre. Cependant une grande partie d'entre eux, probablement excités par l'exemple d'un pays voisin, ont refusé de continuer leurs travaux et ont nécessité l'intervention de la police. Celle-ci a été forcée de leur appliquer la rigueur de la loi en peines et emprisonnements. Il n'y a pas eu d'autres désordres. »

DE PUTTKAMMER,
Préfet de police.

Le ministre prussien constate que le principe de la concurrence libre a été maintenu. Que veut-il dire par là? Il y a eu concurrence entre les ouvriers; il y a eu des ouvriers qui ont accepté du travail pour un salaire inférieur. Eh bien ! c'est justement par cette seule raison, que la masse des ouvriers a refusé de travailler. Les différents correspondants de Berlin, dans les journaux allemands, en font foi. M. Puttkammer n'est pas non plus dans le vrai, en prétendant que l'exemple de la Bohême a influencé les ouvriers de Berlin. Les ouvriers de Prague se sont opposés à l'introduction des machines et les ont détruites; tandis que ceux de Berlin n'ont demandé que la hausse du salaire. Quant à l'application des peines dont parle cette proclamation, et qui paraît partout être l'*ultima*

cette fois-ci maître du champ de bataille.

Une seule assemblée législative, tel est le point principal du projet que soutient ce parti. Cette assemblée se composera de 256 membres. Les 75 membres choisis dans son sein, et se renouvelant par tiers tous les trois ans, formeront un sénat. Ce corps n'aura aucune autorité indépendante. En cas de dissidence avec l'opinion de la première chambre, les deux chambres voteront ensemble. Les présidents de ces deux corps, élus par chaque assemblée respective, ne resteront qu'un mois en fonction, et ne pourront être réélus. Pour être électeur il suffira de posséder une propriété foncière de 12 florins (environ 30 fr.). Les élections des campagnes seront indirectes et secrètes. Celles des villes seront directes. Outre les propriétaires fonciers, seront électeurs aussi ceux qui exploiteront une industrie rapportant 200 thalers (1000 fr. environ.) Les fonctionnaires publics auront une voix, à l'exception des gens de la couronne ! Les électeurs sont éligibles s'ils ont 25 ans et s'ils sont protestants. Les villes et bourgs de 500 habitants et plus nommeront 30 déposés; les habitants de la campagne en nommeront 115.

Si ce projet est approuvé par la diète, le clergé et la noblesse perdront évidemment la suprématie dont ils jouissent aujourd'hui. Aussi on pense que la résistance de ces deux ordres sera vive et opiniâtre,

La question de l'unité nationale a été vivement soulevée dans une des dernières séances de la diète du Danemarck. Plusieurs députés ont demandé si l'intention du gouvernement était d'incorporer les provinces allemandes dans le royaume, ou si on les laisserait revenir à la confédération germanique. Le commissaire du roi a répondu que S. M. restera fidèle aux promesses qu'elle a faites à cet égard en 1842, et qu'elle maintiendra dans leur vigueur les rapports existants entre les diverses provinces du royaume. Chaque province continuera par conséquent à avoir sa représentation particulière, mais toutes dépendront du même gouvernement et auront la même administration.

La diète de Hongrie sera close le 15 octobre prochain. L'opposition profitera, dit-on, de ce temps pour faire passer une loi qui soumettrait la noblesse de ce pays au paiement de l'impôt foncier. Les tentatives de l'opposition pour faire convertir les biens ecclésiastiques en biens nationaux sont restées sans résultat.

Les nouvelles suivantes font pressentir un évènement qui peut avoir des conséquences favorables pour nos relations commerciales avec le Brésil, en faisant cesser les moyens détournés que le commerce était forcé de chercher pour introduire des produits dans la province de Rio-Grande :

mécontentement des chefs ou des tribus indigènes. »

Le conseil municipal d'Ajaccio, convoqué extraordinairement à l'effet de procéder aux premières opérations cadastrales de concert avec les principaux contribuables de la ville, a pris, à la majorité de 25 voix contre 8, la délibération suivante, qui n'a pas besoin de commentaires :

« Le conseil municipal d'Ajaccio, et les propriétaires les plus imposés à la contribution foncière de cette ville, réunis en assemblée générale, afin de délibérer sur la nomination des commissaires classificateurs du terrain communal, saisissent cette circonstance où ils sont appelés à concourir aux premiers travaux du cadastre en Corse, et à l'inaugurer en quelque sorte dans le chef-lieu du département, pour exprimer au gouvernement du roi leur reconnaissance profonde des dernières améliorations qu'il vient d'introduire au sein de l'île.

» Mais cette reconnaissance leur semblerait moins complète, si, au moment de recueillir de nouveaux témoignages d'un haut et bienveillant intérêt, ils se montraient moins jaloux de les conserver. C'est dans l'unique sentiment de ce devoir qu'ils prennent la liberté de signaler aux ministres du roi les *graves* désordres, qui depuis quelques années *pervertissent* et *annulent* dans l'île départementale tous les bienfaits du gouvernement.

» De récentes discussions, qui se sont élevées jusqu'à la hauteur de la tribune nationale, ont semblé vouloir faire retomber sur la Corse elle-même, sur ce que l'on nomme ses passions, ses haines, la *responsabilité du mal qui la dévore*.

» Le conseil municipal et les propriétaires de la ville d'Ajaccio ne peuvent rester, pour leur part, sous le poids de telles imputations. N'ayant d'autre passion que celle du bien public, d'autre haine que celle des *malversations administratives*, ils protestent en même temps contre des actes qui *détruisent la fortune matérielle* de la Corse, et contre des *calomnies* qui atteignent le caractère de ses habitants. »

(*Siècle.*)

La lettre suivante a été adressée au *Glaneur d'Eure-et-Loir* :

« Boissy, 6 août 1844.

» Aux environs de Chartres, un instituteur, après trois années d'école normale, est moins rétribué que le moindre manœuvre. Placée dans une commune de 5 à 600 habitants, sa classe n'est fréquentée que durant neuf mois, d'octobre à juillet, par quarante à quarante-cinq élèves, sur lesquels quinze à vingt sont réputés indigents. La rétribution mensuelle étant en moyenne de 1 franc, forme un total annuel de 225 francs. Son traitement, comme instituteur communal, est de 200 francs; comme secrétaire de la mairie, 50 francs, et chantre à l'église, 25 francs. Total, 500 francs. Ce qui fait un revenu journalier de 1 francs 35 centimes pour élever une famille et tenir un certain décorum.

Hier, dit l'auteur de cette lettre, j'ai rencontré ce malheureux instituteur, bon maître du reste, allant, la faulx sur l'épaule, offrir ses services au fermier voisin pour obtenir une place au milieu de ses domestiques et un morceau de pain pour sa famille. Qu'on vienne après cela soutenir que

« Cependant, nous commençâmes le chapelet, et, voyant que cette foule qui nous entourait s'était un peu retirée, nous nous mîmes en devoir de nous soustraire à la faveur des ténèbres, en récitant tout bas le chapelet, et marchant dans un grand silence. Mais à peine avions-nous fait dix pas qu'on nous appelle ; un jeune homme vient à nous, et nous fait les plus grandes instances pour nous engager à retourner. Nous lui fîmes entendre que ce qu'on demandait de nous, était un grand mal, et que nous allions prier le Dieu du ciel ; il se retira en nous parlant d'un ton menaçant. Nous profitâmes de son éloignement et des ténèbres pour nous enfoncer dans le bois, qui était épais, et nous fûmes assez heureux pour gagner le rivage de la mer en assez peu de temps. De là nous nous dirigeâmes vers le pied des montagnes, résolus à passer la nuit au milieu des roseaux. Nous avions eu le temps de choisir un gîte où nous nous croyions en sûreté et hors d'état d'être découverts, lorsque tout-à-coup des cris sauvages parvinrent à nos oreilles, et nous connûmes qu'une bande considérable venait du côté où nous étions. Nous restons en silence dans notre gîte, pensant qu'ils ne nous trouveraient pas.

« Cependant les barbares arrivent à peu près à une demi portée de fusil avec des flambeaux; ils écoutent un instant, et puis mettent le feu aux roseaux à une très petite distance de notre refuge. Nous nous recommandons à la Sainte-Vierge, en récitant *Sub tuum*. Le feu s'éteint, mais bientôt il est mis à une distance un peu plus éloignée, où il s'allume avec une rapidité étonnante. Comme la flamme gagnait toujours, nous prîmes la résolution de nous éloigner le plus doucement que nous pourrions, afin de n'être point entendus; mais c'était chose difficile au milieu de ces roseaux secs et cassants: joignez à cela qu'un silence profond régnait alors parmi les sauvages. Pressés cependant comme nous l'étions par une impérieuse nécessité, nous prîmes notre bréviaire d'une main, notre chapeau de l'autre, et nous nous traînâmes à genoux le plus loin que nous pûmes. Heureusement, le feu, s'étendant de plus en plus, faisait aussi plus de bruit que nous. Arrivés à la rampe de la montagne, notre embarras n'en devint que plus grand : elle était découverte sur ce flanc, et même en rampant, nous ne pouvions échapper aux regards, surtout à la lueur des flammes. Par bonheur, comme le feu se trouvait entre nous et nos agresseurs, ils ne nous aperçurent pas, et nous pûmes gravir cette petite montagne, et de là nous diriger vers le haut du fameux pic si connu des marins. Il y avait long-temps que nous montions, nous étions accablés de chaleur et de soif; un moment arrêtés, pour reprendre haleine, nous vîmes à nos montres qu'il était minuit. La soif nous dévorait : ah ! si nous pouvions, disions-nous, rencontrer un peu d'eau ! Cependant nous montions, reprenant notre chapelet que nous avions interrompu ; les pierres nous manquaient à chaque pas sous les pieds, et nous laissaient suspendus aux roseaux, ou nous entraînaient un moment avec elles. Après bien des détours et des peines, enfin, nous touchons à la cime du rocher. Là un petit bruit nous frappe, nous écoutons: c'étaient quelques gouttes d'eau qui découlaient. Notre joie fut grande ; nous étendîmes une petite tasse en cuir pour recevoir ces gouttes, et avec un peu de patience nous en eûmes assez pour satisfaire notre soif.

« Arrivés sur le pic, nous étions au milieu d'un nuage, et nos habits étaient remplis d'humidité. Il fallait descendre cette montagne avant le jour, ce qui était difficile et dangereux. A chaque pas nous rencontrions des rochers, le long desquels il fallait se laisser glisser. Notre Ange gardien nous préserva de tout malheur grave, et nous arrivâmes en plaine vers les quatre heures du matin, les jambes et les pieds meurtris par les pierres, et les mains tout ensanglantées par les roseaux qui les avaient coupées en tous sens. Malgré tout cela, nous étions contents, parce que nous souffrions pour le bon Dieu. »

Les missionnaires parlent avec une grande réserve des questions d'amour. Cependant, si l'on n'a pas, à les lire, l'amusement de plaisants récits, on entrevoit du moins ce que peuvent être les mœurs amoureuses des Mangarévans.

« Il existe ici de grands désordres : le libertinage est à son comble ; plusieurs hommes ont deux femmes. Les insulaires ont eu, pendant trois jours, à l'occasion d'une énorme cuisson de *tioho*, une fête extraordinaire, où il s'est passé bien des choses contraires à la loi de Dieu... Pendant le temps de la cuisson, on dansé, et je crois que cette danse donne lieu à bien des scandales. »

Ce qu'il faut remarquer, ce qu'il faut honorer comme une preuve de vraie sagesse et d'intelligence, c'est que nos missionnaires catholiques se gardent bien de heurter les préjugés de ces peuples sur les affaires d'amour. Ils ont également toléré et même encouragé leurs jeux et leurs danses, en tant qu'ils ne blessaient pas la décence. Enfin, aux îles Gambier, l'esprit chrétien s'est montré tolérant, plein de douceur, aimable et souriant.

Voici un trait caractéristique. « Le chef d'Akamaru se plaint qu'il y a beaucoup de maladies dans l'île, causées par les morts qui reviennent et qui font du mal aux vivants. Nous avons en effet remarqué beaucoup de maladies de la peau, et nous avons trouvé les enfants tout dévorés par la vermine; nous avons coupé les cheveux à quelques-uns, et nous leur avons lavé la tête : *Nous agissons ainsi, afin de pouvoir plus facilement baptiser ceux qui sont mourants, sans que les naturels s'en aperçoivent.* » Voilà les plus infidèles obligés de confesser l'excellence du baptême, puisque, n'était la préoccupation du sacrement, les missionnaires n'auraient probablement pas songé à couper les cheveux et à laver la tête des enfants, dans le but de les débarrasser de la vermine.

Du reste, les premières conquêtes religieuses se font sur l'enfance. « Les enfants surtout nous aiment bien, disait M. Caret, parce que nous approuvons et encourageons leurs jeux. » Les missionnaires ayant dessiné des croix sur du papier, les montrent aux petits enfants, en leur traduisant ce signe par le geste. *Les enfants, qui ont la manie imitative, répètent le geste, et bientôt « ceux même qui sont encore pendus au cou de leur mère font le signe de la croix.* » C'est un jeu ; et les parents, à leur tour, imitant leurs enfants, adoptent le signe sacré. Les premiers qui sont initiés à la lecture, ce sont encore les enfants, et peu à peu les vieillards et les jeunes gens suivent l'exemple et se mêlent aux groupes enfantins qui se pressent autour des bons pères. Quatre jeunes gens ayant appris et récité *en mesure et en cadence* une courte prière, faite pour eux dans leur langue par MM. Caret et Laval, vont partout la répétant ; ces phrases cadencées sont immédiatement apprises et redites en dansant. Du reste, c'est toujours par des moyens matériels, par la voie de l'analogie, que les idées morales et religieuses pénètrent ces âmes simples. Plus tard, lorsqu'il s'est agi de leur faire comprendre l'idée de la Trinité, grand embarras des missionnaires. « Un jour que nous parlions, M. Laval et moi, de cette difficulté, nous nous rappelâmes que saint Patrice se servait du trèfle pour faire comprendre le même mystère à l'Irlande idolâtre. M. Laval me dit que nous avions ici une herbe semblable et qui se trouve partout. A l'instant même, nous la cherchâmes, et nous reconnûmes que c'était le vrai trèfle d'Irlande : il s'appelle ici *manica*. Depuis ce temps, nous nous servons de la manica à trois feuilles égales pour exprimer le mystère de la sainte Trinité. Nous avons remarqué que cette comparaison était comprise, et nous espérons bien qu'ici, comme en Irlande, le trèfle apprendra au peuple le premier et *le plus incompréhensible* des mystères. On est déjà accoutumé à nous voir nous servir de cette herbe, et dès que nous commençons une instruction, *nos enfants courent aussitôt chercher la manica.* » Ce rôle de l'enfance, dont les jeux servent à la propagation de la parole chrétienne, n'est-il pas charmant ?

Les Mangarévans se prirent assez vite d'affection pour le nom de la vierge Marie, et voici comment le P. Caret rend compte de ce fait. « Je ne dois pas omettre ici, dit ce bon père, à la gloire de l'auguste Marie, reine de paix et patronne de notre mission, que ce peuple a une grande vénération pour elle. *La chose est arrivée je ne sais trop comment*; mais j'ouvris un jour mon bréviaire, et un des naturels aperçut, *sans que je m'en doutasse*, une image de l'Assomption qui s'y trouve ; il voulut la voir, *et jeta un cri d'admiration*, puis voulut la faire voir à tout le monde ; il fallut leur dire ce que c'était. Nous leur dîmes donc : « Ce que vous voyez là est l'image de Maria; Maria est une femme bien bonne ; elle est au ciel, où elle voit Dieu. » Dès-lors, tout le monde voulut voir Maria; partout où nous allions, on nous disait : « Montrez Maria, cette femme si bonne qui est au ciel, et qui voit Dieu. » Les hommes veulent que leurs femmes et leurs filles voient Maria ; les mères demandent qu'on la montre à leurs enfants : de sorte que la prophétie de l'auguste Mère de Dieu se trouve aussi accomplie ici : « Et voilà que toutes les générations m'appellent Bienheureuse. »

Le bon missionnaire, on le voit, ne paraît pas comprendre la toute puissance de l'action sur les sens par les images, et c'est par hasard, sans qu'il s'en doutât, que les sauvages ont vu cette figure coloriée qui devait les conquérir au culte de Marie. Il n'est certainement pas nécessaire d'admettre ici une intervention miraculeuse des êtres du monde supérieur pour expliquer l'entraînement des Mangarévans. Mais si cette confiance non raisonnée, superstitieuse, n'est pas indispensable pour expliquer le fait, convenons du moins que cette foi aveugle et passionnée est le seul mobile qui ait, jusqu'ici, produit les grands miracles de dévouement. Seul, le prêtre chrétien a eu dans l'âme assez d'ardeur charitable pour aller affronter les hasards des mers orageuses et des contrées sauvages, afin de sauver les hommes de leur état d'abrutissement et d'épouvantable barbarie. Laissons donc aux cœurs secs le triste plaisir du sarcasme, et pour nous, souriant bienveillamment à la confiance naïve de nos missionnaires, applaudissons surtout à ce zèle que rien ne rebute, à cette patience angélique, à ce courage dans les épreuves ; plaignons-les avec respect pour tant de privations qu'ils s'imposent, surtout pour ces rudes et étranges épreuves, subies au nom du devoir de chasteté. Souhaitons que la rigueur de ce devoir devienne bientôt inutile, et que le culte de l'amour ne soit interdit à aucun homme, dans une société plus réservée sans doute et plus délicate que celle des libres et bruts enfants de l'Océanie.

… élève de M. Halévy ; second grand-prix, M. Mertens, élève de M. Carafa (de l'Institut.) Ces prix seront décernés dans la séance publique annuelle du premier samedi d'octobre.

— Par suite de la création d'un sous-secrétaire d'Etat au département de la marine, l'emploi de secrétaire général est supprimé. M. Chaucheprat conserve la plus grande partie de ses attributions, et prend le titre de chef de division du secrétariat général. Il conserve également ses fonctions de secrétaire du conseil d'amirauté, où par décision royale en date du 14, il aura voix délibérative.

(*Moniteur parisien*.)

— L'audience de la 1^re^ chambre de la cour royale a été présidée avant-hier par M. le président Pécourt, en l'absence de M. le premier président Séguier, retenu chez lui par une légère indisposition.

(*Gazette des Tribunaux*.)

— C'est le 25 de ce mois qu'aura lieu à l'académie française la réception de MM. St-Marc Girardin et Sainte-Beuve. M. Victor Hugo leur répondra.

— Une foule considérable se pressait dimanche dans la cathédrale de Paris, pour entendre la grand'messe en musique chantée par les quarante montagnards pyrénéens.

— L'administration fait faire en ce moment des travaux considérables pour améliorer le chenal de la Seine, dans sa traversée de Paris.

— Des ingénieurs sont occupés à faire le tracé du chemin de fer de Paris à Sceaux.

— Sous quelques jours, le nouveau pont, élevé sur la Seine pour établir une communication directe entre la ville de Saint-Denis et les villages de la rive gauche, va être livré à la circulation. Ce pont est jeté à la maison de Seine, à l'embouchure du canal.

— Depuis 1830, le gouvernement actuel a déjà fait faire trois bombardements de villes et de citadelles. Ce sont ceux de la citadelle d'Anvers, de Saint-Jean-d'Ulloa et de Tanger. A ces trois bombardements assistaient des commissaires anglais.

Napoléon regardait ce moyen comme anti-politique, en ce qu'on frappe sur des non combattants qu'on exaspère. Aussi les campagnes d'Espagne ne coûtèrent pas une seule bombe.

Voici les bombardements les plus cités des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles : Gênes en 1684, Tripoli en 1685, 1728 et 1747, Barcelone 1691, Prague 1755, Lille, Lyon, Mayence 1793, Menin, Valenciennes, Le Quesnoy, Ostende, Newport, l'Ecluse 1794. Dieppe, Le Havre, Honfleur furent bombardés au commencement de ce siècle par les Anglais. Enfin, en 1840, les Anglais bombardèrent Saint-Jean-d'Acre.

(*Courrier français*.)

— Six ouvriers estampeurs comparaissaient devant la police correctionnelle, prévenus d'un délit grave, qui n'amène ordinairement devant la justice, que des hommes corrompus. Cependant, ces prévenus sont généralement signalés comme d'habiles ouvriers, économes, laborieux et honnêtes. Afin de leur épargner la prison préventive, leurs maîtres et leurs camarades s'étaient cotisés pour un cautionnement de 5,000 fr. L'ivresse seule les avait rendus coupables.

Voici, en substance, la déposition de M. Renord, l'un des plaignants : Nous descendions le faubourg Poissonnière, ma femme, ma sœur, mon beau-frère et moi, nous donnant le bras. Tout-à-coup, ma femme pousse un cri et je vois derrière elle un homme de haute taille, retirant vivement sa main. Il m'était impossible de douter de son geste. J'apostrophai cet homme, et l'épithète de *manant*, qu'il méritait trop bien, s'échappa de ma bouche. A l'instant, il s'élança sur moi ; cinq ou six de ses camarades tombèrent sur mon beau-frère et nos femmes ; nous fûmes tous frappés, terrassés, foulés aux pieds. Non contents de se servir de leurs poings, ils ramassèrent des pierres et nous les jetèrent. J'en eus pour ma part le verrière de la tête presque brisé. C'était une boucherie.

Le sieur Renard déclare que, par suite de ces violences, il a été malade pendant douze jours ; son beau-frère et sa sœur, pendant plus de huit ; leurs vêtements ont été mis en lambeaux : il demande 200 f. de dommages intérêts.

Le tribunal a condamné les prévenus, l'un défaillant, à un mois, deux à dix jours, et les trois autres à six jours de prison.

— M. le duc de Montpensier est arrivé à Metz.

— On se rappelle sans doute les horribles circonstances qui accompagnèrent l'exécution de Lescure, à Riom, et que nous avons été les premiers à publier. Nous apprenons que l'exécuteur de cette ville vient d'être envoyé à Lyon, où il ne sera plus qu'aide-exécuteur adjoint. Cette décision, qui lui fait perdre les deux tiers de son traitement, est la punition du manque de soin et de prévoyance dans la triste exécution qui a causé une si cruelle agonie à la peine prononcée par la loi contre Lescure.

— La ville de Nîmes ouvrira une exposition de peinture qui durera du 1^er^ au 25 décembre prochain.

— Les journaux de Lyon parlent de désordres assez sérieux qui ont eu lieu le 15 à la Croix-Rousse, à propos de la fête des ferrandiniers. A une heure, un rassemblement de 2 ou 300 ouvriers de différents corps d'état s'était formé sur la grande place en manifestant l'intention de se porter chez la mère des ferrandiniers et de détruire le tableau de cette corporation.

La présence de la police suffit pour disperser ce rassemblement ; mais, vers cinq heures du soir, dans la rue du Mail, une altercation entre quelques membres des deux partis amena une rencontre générale, dans laquelle plusieurs individus reçurent des blessures assez graves. L'intervention de la gendarmerie, d'un piquet de la troupe de ligne et l'arrestation de quelques-uns des plus exaspérés parvint à rétablir l'ordre, qui ne fut plus troublé le reste de la journée que par des rixes isolées. Neuf individus ont été arrêtés et conduits dans la soirée à la prison de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, d'où ils ont été transférés le lendemain à celle de Roanne.

— Il y a trois ou quatre mois, une somme de 400 fr. a été volée la nuit, avec escalade et effraction dans la caisse de M. Boligand, notaire à … M. le maire, qui, accompagné de plusieurs habitants, pénétra dans la maison. Un spectacle hideux se présenta à leurs yeux, une mare de sang baignait leurs pieds ; la mère, enceinte, et ses deux enfants étaient étendus sans vie, et non loin d'eux le père de ces victimes était pendu. La justice s'est rendue sur les lieux ; on ignore le résultat de ses investigations.

— Le maire de Bar-le-Duc a pris un arrêté qui ordonne que tout chien, non muni d'un collier portant gravés sur une plaque le nom, la profession et la demeure de son propriétaire, s'il n'est tenu en laisse, soit immédiatement abattu, et que jamais les chiens de boucher ou de basse-cour ne puissent sortir sans être soigneusement muselés.

(*Journal de la Meuse*.)

— Un journal anglais annonce que la nouvelle de la résolution prise par la diète germanique, conformément à celle de novembre 1837, d'étendre la loi sur les droits d'auteur et d'éditeur, et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour conclure un traité sur la propriété littéraire entre les différentes nations, se confirme ; des négociations sont ouvertes à ce sujet avec l'Angleterre, la France et la Belgique.

— Le *Standard* de samedi dément dans ces termes la nouvelle de la mort de la grande-duchesse Alexandra : « Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la nouvelle de la mort de la grande-duchesse Alexandra, fille de l'empereur Nicolas, était prématurée. Nous avons appris, en effet, que des lettres et dépêches reçues à l'ambassade de Russie ne font aucune mention de ce dire. »

— Nous avons reçu des nouvelles d'Athènes en date du 30 juillet. Elles nous annoncent que par suite de l'agitation politique occasionnée par les élections, plusieurs vaisseaux étaient entrés dans le port du Pirée. On ne pensait pas que le ministère pût se maintenir, mais tous les efforts faits pour déterminer Coletti à entrer dans le ministère avaient échoué.

— ***Demande de prise de corps contre le roi des Français.*** — On écrit de Londres, 14 août, à la *Gazette des Tribunaux* :

« M. Buchez-Hilton, l'ancien colonel des volontaires de la Charte, après avoir eu plus d'un démêlé avec les tribunaux de Paris, s'est retiré à Londres.

» Il s'est présenté aujourd'hui à l'audience de police de Mansion-House (l'Hôtel-de-Ville), présidée par l'alderman Pirie, et s'est mis à lire un plaidoyer écrit dont voici la substance :

« Je suis bien connu du gouvernement français et des ambassadeurs de France à Londres ; c'est moi qui, en 1830, ai levé à mes dépens et payé de ma poche les deux régiments des volontaires de la Charte. J'ai contribué plus que qui ce soit à la chute de Charles X et à l'avénement au trône de Louis-Philippe. Cependant, ce prince méconnaît la dette d'honneur de 6,000 livres sterlings (150,000 fr.) qu'il a contractée envers moi, et ne veut pas m'en rembourser un centime. »

L'alderman Pirie : En deux mots, que demandez-vous ?

M. Buchez-Hilton : Le roi des Français ne doit pas tarder à arriver à Londres. Je demande au lord maire et à l'honorable alderman qui le représente, l'autorisation de faire arrêter S. M. Louis-Philippe (on rit), comme débiteur envers moi d'une somme principale de 150,000 fr.

L'alderman Pirie : Le roi des Français ne doit pas venir ici avant un mois ; vous aurez tout le temps de vous mettre en règle, car ce n'est pas un corps municipal de Londres, mais aux tribunaux que vous devez vous adresser.

M. Buchez-Hilton dit en se retirant : « Eh bien ! je porterai ma réclamation devant les tribunaux. »

— *Progrès du système atmosphérique.* — On est sur le point, en Angleterre, d'entreprendre une nouvelle ligne, atmosphérique de Newcastle à Berwick, sur un distance de 60 milles (96 1/4 kilom.) C'est notre compatriote, M. Brunel, qui est l'ingénieur de cette ligne qui sera desservie entièrement d'après le système atmosphérique.

— La petite brochure ayant pour titre *le Sept Avril*, dont nous avons recommandé l'acquisition à nos amis, s'écoule rapidement.

Les amis de la cause de l'association la répandent par douzaines, et la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE reçoit tous les jours de nombreuses demandes des départements. (*Voir aux annonces.*)

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

**PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.**

*Séance du 19 août.*

Il régnait aujourd'hui à la séance académique une préoccupation manifeste : chacun en pénétrait aisément la cause, bien avant que M. Arago fît part d'une lettre de M. Charles Dupin, relative au démêlé qui a eu pour résultat le licenciement de l'Ecole polytechnique. En sa qualité de président annuel, M. le baron Charles Dupin, actuellement absent de Paris, annonce qu'il se joint à ses collègues pour défendre les prérogatives de l'Académie, et il envoie le discours qu'il a prononcé dans ce sens à la séance de la chambre des pairs du 1^er^ août courant.

Après avoir rendu hommage aux sentiments qui ont inspiré la démarche de l'honorable président de l'Académie, M. Arago signale, afin qu'on ne s'en prévale pas ailleurs, une inexactitude de fait qui se rencontre dans le discours dont il s'agit. Ainsi, M. Dupin y disait, relativement au droit de nommer un seul candidat aux fonctions de professeur et d'examinateur à l'Ecole polytechnique, que l'Académie des sciences avait exercé ce droit sous le Directoire, sous l'Empire, sous la Restauration. Or, d'après l'organisation de l'an 8, c'était au conseil de perfectionnement de l'Ecole qu'était attribué ce droit de présentation.

Le conseil l'avait toujours exercé sans conteste jusqu'en 1822. Alors parut une ordonnance contresignée Peyronnet, ministre de l'intérieur par intérim en l'absence de M. Corbière, ordonnance qui conférait au gouverneur de l'Ecole polytechnique le droit de présenter trois candidats. M. le général Bordesoulle était en ce moment gouverneur, et M. le général Fleury, sous-gouverneur de l'Ecole. A partir de 1822, les pl… professeur furent donnés sur la présentation du gouverneur…

Ce n'est que de 1830, après la Révolution de juillet, que …

Nous ne saurions passer en revue tout ce que ce Mémoire renferme d'observations délicates et de faits curieux depuis la première apparition de la fleur jusqu'à son entier développement. Nous nous bornerons à en signaler le fait capital. L'auteur démontre que le placenta central est libre et tout-à-fait indépendant des parois et du sommet de l'ovaire.

**Etoiles filantes.** — Nos lecteurs savent que M. Coulvier-Gravier se fait fort de déduire la prédiction du temps de la direction des étoiles filantes. Cet observateur est venu lire à l'Académie un nouveau Mémoire où il cite une multitude de cas dans lesquels ses prédictions se seraient réalisées. Malheureusement pour l'auteur, M. Arago, souvent invoqué dans ce Mémoire, a cru devoir prendre la parole pour déclarer que les prédictions que, sur sa demande, M. Coulvier-Gravier lui avait remises chaque matin, étaient tellement vagues qu'elles pouvaient être interprétées de toutes les façons, de telle sorte qu'il était impossible d'en tirer aucune utilité.

**Mathématiques.** — M. Binet lit un Mémoire sur une question d'analyse des probabilités.

**Ethers siliciques.** — M. Regnault présente une note de M. Ebelmen sur l'éther silicique. En versant avec précaution de l'alcool absolu dans du chlorure de silicium, M. Ebelmen a observé qu'il se produisait une réaction très vive, un dégagement abondant d'acide chlorydrique et un abaissement considérable de température. Lorsque le poids de l'alcool ajouté s'est élevé un peu au-dessus de celui du chlorure de silicium, il n'y a plus de dégagement de gaz et la liqueur s'échauffe. Si l'on soumet le mélange à la distillation, il passe d'abord de l'éther chlorhydrique ; puis la majeure partie du liquide distille entre 160 et 170°, et ce dernier produit rectifié jusqu'à ce que son point d'ébullition devienne fixe entre 162 et 163°, présente un liquide incolore, neutre, d'une odeur éthérée particulière, d'une forte saveur poivrée, dont la densité est de 0,932.

L'eau ne le dissout pas, et ne le décompose que très lentement, avec dépôt de silice. L'alcool et l'éther le dissolvent, les alcalis le décomposent, et l'on peut, au moyen des acides, en séparer la silice à l'état gélatineux.

Dans ce composé, le carbone et l'hydrogène se trouvent dans les mêmes proportions que dans l'éther. Si, pour la formule de la silice, au lieu de $Si\,O\,3$, on admet, comme M. Dumas l'a proposé, $Si\,O$, la formule de l'éther silicique serait semblable à celle des autres éthers composés $Si\,O\,C\,4\,H\,5\,O$.

Dans l'expérience de M. Ebelmen, une partie du liquide, qui n'a distillé qu'entre 170° et 300° contient le carbone et l'hydrogène dans le même rapport que l'éther, mais avec une proportion de silice qui augmente avec la température. Ce liquide, distillé au delà de 300° est incolore possède une odeur faible, une saveur toute différente de l'éther précédent, sa formule égale $(Si\,O\,2)\,C\,4\,H\,5\,O$.

**Altération électrique des monnaies et des bijoux.** — M. Christofle écrit à l'Académie pour signaler la perturbation que peut jeter dans le commerce des métaux l'intervention des forces électriques dans l'industrie. Si ces forces rendent un immense service pour l'application des métaux les uns sur les autres, d'un autre côté, elles peuvent porter préjudice à la sécurité des fortunes par l'altération grave et difficile à reconnaître qu'elles permettent de faire subir aux pièces d'orfèvrerie et aux monnaies. Ainsi, une pièce d'or ou d'argent placée au pôle négatif d'une pile se ronge sans qu'aucun changement survienne dans son aspect. M. Christofle annonce qu'il met 2,000 fr. à la disposition de l'Académie pour l'auteur du meilleur projet de loi tendant à régler l'emploi des forces électriques appliquées à l'industrie.

**Déboisement.** — M. le ministre des finances écrit à l'Académie pour rappeler que, sur la demande d'un de ses prédécesseurs une commission fut nommée en 1836 pour l'examen de diverses questions météorologiques relatives au déboisement. Cette commission qui se composait de MM. Dulong, Arago, Gay-Lussac, Silvestre, Girard, Mirbel, Costaz, n'a point fait de rapport, et comme le délai fixé par l'art. 219 du Code forestier pour l'exécution des dispositions restrictives sur les défrichements doit prochainement expirer, M. le ministre appelle de nouveau l'attention de l'Académie sur les questions au sujet desquelles elle fut consultée en 1836. Trois des commissaires étant décédés depuis cette époque, on nomme, pour les remplacer, MM. Boussaingault, Dumas et Duperrey.

**Astronomie.** — Dans une note très remarquable, M. Breton ingénieur des ponts-et-chaussées, a cherché à faire voir que le soleil, et avec lui tout le système solaire, se trouvaient entourés d'une atmosphère, absolument comme la terre a son atmosphère propre. On voit que la question touche aux points les plus délicats de la constitution du monde stellaire, et nous devons dire que M. Breton l'a traitée de manière à ne laisser presque aucun doute sur l'existence d'un milieu propre au système dont le soleil est le pivot.

Par des calculs profonds, que nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, M. Breton a fait voir qu'il y avait 140 à parier contre 1, que l'atmosphère solaire existe. C'est en partant de la considération des parallaxes négatives, que M. Breton arrive à cette conclusion importante. On sait qu'on appelle parallaxe, la moitié de l'angle que font les directions d'une lunette avec laquelle on regarde une étoile à six mois d'intervalle. Quand cet angle est négatif, on a l'habitude de le rejeter, parce qu'on suppose que l'observation a été mal faite. M. Breton prouve que l'angle n'est négatif que parce que les rayons lumineux envoyés par l'étoile éprouvent une réfraction en traversant l'atmosphère solaire.

M. le président nomme une commission qui fera un rapport sur le travail de M. Breton : cette commission se compose de MM. Arago, Mathieu et Bailli.

**Influence de la matière grasse dans la nourriture du bétail.** — M. Dumas rend compte d'expériences faites par M. Boussaingault sur l'alimentation des vaches avec des betteraves et des pommes de terre.

Il a été publié par M. Playfair des observations tendant à établir que la matière grasse du beurre tire son origine du sucre et de l'amidon aussi bien que des fourrages. Mais ces observations, déduites d'expériences qui n'ont pas duré plus de quatre jours, ne sont nullement concluantes. Cependant, s'il était démontré que dans l'alimentation des vaches le

TIMBRE … AOÛT …

Il résulte évidemment de ces faits, dit M. Boussingault, que les betteraves et les pommes de terres, données seules, sont insuffisantes pour nourrir les vaches laitières, alors même que ces aliments sont donnés à discrétion, comme dans les expériences rapportées plus haut.

Une ration alimentaire peut être insuffisante par diverses causes: 1° Si la nourriture ne contient pas une quantité de principes azotés, capable de réparer les pertes des principes azotés qui sont éliminés de l'organisme; 2° si les matières digestibles ne renferment pas le carbone nécessaire pour remplacer celui qui est brûlé dans la respiration ou rendu avec les sécrétions; 3° si les aliments ne sont pas assez chargés de sels, particulièrement de phosphates, pour restituer à l'économie ceux de ses principes salins qui sont expulsés; 4° enfin, la ration sera insuffisante si elle n'est pas assez riche en matières grasses pour suppléer à celles qui sont entraînées par le lait et les autres sécrétions.

Or, de tous les principes qu'on vient d'énumérer, c'est le dernier seul qui a fait défaut dans l'alimentation des deux vaches par les betteraves et les pommes de terre.

L'auteur du Mémoire soutient que les aliments des herbivores doivent toujours renfermer une dose déterminée de substances analogues à la graisse, et destinées à concourir à la production du gras des tissus, ou à la formation des sécrétions qui, comme le lait, la bile, contiennent des matières grasses en proportion notable.

Une autre expérience, faite par M. Boussingault, sur un porc, confirmerait l'opinion que la graisse n'est point formée par les animaux eux-mêmes, mais qu'elle est puisée exclusivement dans les plantes dont ils se nourrissent.

**Physique du globe.** — M. Arago rend compte d'un ouvrage espagnol intitulé : *Reconnaissance de l'isthme de Tehuantepec avec un projet de communication entre les deux océans Atlantique et Pacifique.*

Quant aux intervalles des pyramides, à l'exploration de tout le système, soit des pyramides groupées, soit des pyramides isolées sur un lieu découvert, soit enfin des pyramides isolées mais placées à l'entrée d'une gorge et à une certaine distance de deux montagnes, c'est un ensemble de dispositions remarquables, qui ne saurait se décrire sans les cartes, les plans et les figures qui accompagnent le Mémoire.

B. M. P.

## Bourse du 19 août 1844.

Toutes les mauvaises nouvelles débitées à la bourse de samedi ayant été démenties, la bourse d'aujourd'hui s'est ouverte avec une hausse de 25 c sur les rentes 3 et 5 0|0, qui s'est soutenue jusqu'au milieu de la bourse; mais alors les premiers 5 c. de baisse ont bientôt entraîné la rente 3 0|0 à 80 fr. 05 c., pour rester à 80 fr. 15 c. au parquet et 80 fr. 25 c. à la coulisse. Le 5 0|0 a un peu moins baissé dans la proportion; après avoir été un instant à 119 fr. 60 c., il ferme à 119 fr. 70 c., ce qui présente en résultat une baisse de 20 c. sur les cours de samedi.

Cette baisse de nos rentes a entraîné celle de tous les chemins de fer et de la Banque de France, ainsi que des rentes de Rome et de Naples.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait, au comptant: Canal de Bourgogne. 1090. — Lins Maberly, 437 50. — Obl. d'Orléans, 1235. — Id. Grand'Combe, nouv., 1145. — Lots d'Autriche, 397 50. — Banque belge, 660. — Rente belge 1831, 103 3|4.

A terme : Banque de France, 3025. — Rente de Naples, 98, 97 50.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 120 15 | 120 25 | 119 60 | 119 60 | 120 45 |
| — fin cour. | 120 25 | 120 35 | 119 60 | 119 70 | 119 90 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 80 70 | 80 70 | 80 15 | 80 15 | 80 50 |
| — fin cour. | 80 75 | 80 75 | 80 05 | 80 15 | 80 50 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et sept., 98,00 à 00,00; nov. et déc., 87,00 à 88,00. — 8 premiers mois 1845, 77,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

L'institution préparatoire à l'École polytechnique, à l'École navale et à l'École militaire de Saint-Cyr, dirigée par M. BARBET, a obtenu, à la distribution des prix du collége de Saint-Louis, dix-huit prix et cinquante-deux accessits. La veille, au concours général, elle avait obtenu le second prix et trois accessits au prix d'honneur de mathématiques, plus le prix de chimie, un accessit au prix de physique spéciale et un accessit au prix de physique élémentaire.

## Spectacles du 20 août.

6 h. »|» OPÉRA. —
8 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Ménage parisien. Médecin.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. Deux Gentilshommes.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Bal Mabille. Carmagnole. Pulcinella. Canaille.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Surprises. Moiroud. Amant. Deux Sœurs.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Dieu vous bénisse.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. »|» COMTE. — Maître Corbeau.
6 h. »|» FOLIES. — Inconvénients. Sirène. Journée.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

Une ordonnance du roi, en date du 23 juin dernier, a déterminé qu'à l'avenir la fourniture des grains, pour le service des vivres de la guerre, serait faite en vertu de marchés passés par adjudications, avec publicité et concurrence. On se rappelle que cette ordonnance fut l'objet de quelques observations critiques à la chambre des députés, lors de la discussion du budget.

Dans le désir de satisfaire au vœu de la chambre, le ministre de la guerre s'est décidé à faire examiner de nouveau la question, et il vient de confier le soin de cet examen à une commission présidée par M. le lieutenant-général vicomte de Caux, et composée de membres pris dans le sein des deux chambres, dans le conseil d'Etat, la cour des comptes, les différents ministères et l'administration militaire.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Depuis cinq ou six jours les pluies continuelles contrarient les travaux de la récolte. A Chartres et aux environs un orage a éclaté et s'est étendu aux communes de Saulaires, Saint-Piat, Martinvilliers, Saint-Lubin-de-Labaie, Bu et Pinthières sur une largeur d'un kilomètre; la grêle qui l'accompagnait a ravagé les orges et les avoines surtout.

A Saint-Malo, la tourmente s'est jointe à la pluie et a exercé ses dévastations sur des grains coupés qui étaient de la plus belle apparence.

Dans l'Allier les récoltes rentrées à temps n'ont presque pas souffert, et généralement les précautions prises par les moissonneurs sauveront une partie des grains en vieillottes ou en meules des détériorations auxquelles se trouvent exposés ceux qui sont récemment coupés, et qu'on n'a pu rentrer.

Voici au sujet de cette dernière réflexion ce que nous trouvons dans le journal de l'arrondissement du Hâvre d'avant-hier:

« Le temps qui, pendant les journées du 15 et du 16 semblait disposé à s'améliorer, s'est encore chagriné hier et a fait concevoir quelques inquiétudes sur l'avenir de notre récolte. Cependant, nous sommes heureux de le dire, les cultivateurs de notre arrondissement auront moins à souffrir que ceux de bien d'autres contrées; car ils avaient eu la sage précaution de mettre leurs blés en vieillottes et ont profité de quelques jours de beau temps pour en rentrer une grande partie. Nous voudrions pouvoir en dire autant des autres localités; mais par malheur les agriculteurs des départements du Calvados, de l'Eure et de l'Orne reculent devant le sacrifice de quelques journées de travail pour mettre le blé en vieillottes et le laissent en javelles, ce qui l'expose beaucoup plus à l'inclémence du vent et de l'orage. Cependant on peut espérer que dans ces départements la récolte moins avancée que chez nous a dû moins souffrir, qu'elle sera rentrée à temps et que les quatre cinquièmes d'une moisson qui présentait la perspective d'une abondance exceptionnelle auront été sauvés. Les fourrages et les légumes sont d'excellente qualité et, somme toute, malgré de sinistres prédictions, l'année sera bonne et la hideuse famine ne menacera pas la population de nos contrées. »

Le comice agricole de Grasse, dans une de ses dernières séances, a résolu qu'il demanderait au préfet du Var qu'il interdît sévèrement la chasse aux petits oiseaux.

La société d'agriculture et de commerce du Var a fait à ce magistrat la même demande. Ces deux associations ont motivé leurs délibérations sur l'utilité de ces oiseaux, qui détruisent un nombre infini d'insectes.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines.** (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 17 Août. | | | | 19 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3657 q. | 96 k. | | Arrivages | 2382 q. | 95 k. | |
| Ventes | 3065 | 07 | | Ventes | 2214 | 03 | |
| Restant | 20312 | 93 | | Restant | 20631 | 44 | |
| Cours moyen | | | 36 81 | Cours moyen | | | 57,51 |
| Cours-taxe | | | 37 12 | Cours-taxe | | | 57,22 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 03 q. | 14 k. | 44 60 à 53,50 | Gr. | 21 q. | 98 k. | 52,85 à 00.00 |
| 1re | 290 | 07 | 36,95 à 38,85 | 1re | 375 | 71 | 36 95 à 38,85 |
| 2e | 408 | 33 | 31,80 à 36,30 | 2e | 102 | 03 | 31,65 à 36.30 |
| 3e | 25 | 12 | 28 65 à 32,50 | 3e | 24 | 55 | 29 30 à 00 00 |
| 4e | 11 | 35 | 22,95 à 28,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| M. | 2527 | 70 | 32 30 à 38,85 | | 4538 | 60 | 32 10 à 35 67 |

ORLÉANS, 17 août. — Farine 1re 33,12; 2e 31,45; 3e 21,50 à 28,30.

GRAY, 17 août. — Farine 1re 37,60; 2e 33,40; 3e 21,60.

MARSEILLE, 10 août. Les farines se maintiennent à l'entrepôt 31,00 à 32,00. Cô à l'entrepôt de douane 33,50 à 34,00. — Faveur à la consommation Cô 42,00 à 42,50. — Minot 44,00 à 44,50.

**Taxe du pain.** (2e quinzaine de juill.)

*2e quinzaine d'août.*

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 0,35 | 0,28 | 0,00 |
| Chartres | 0,31 3\|4 | 0,27 1\|2 | 0,00 |
| Pacy | 0,33 | 0,31 | 0,00 |
| Gisors | 0,31 | 0,25 | 0,00 |
| Beuzeville | 0,35 | 0,00 | 0,00 |
| Pont-Audemer | 0,40 | 0,33 | 0,00 |
| Bonnétable | 0,00 | 0,26 | 0,17 |
| Le Mans | 0,32 | 0,29 2\|3 | 0,20 |
| Strasbourg | 0,00 | 0,26 | 0,20 |
| Gray | 0,33 | 0,31 | 0,00 |
| Clermont (Hérault) | 0,37 1\|2 | 0,33 3\|4 | 0,31 1\|4 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 17 août. — *Cours officiel.* Froment 18,17 à 18,66. — Avoine 7,25 à 8,50. Les autres céréales non cotées, faute d'affaires par facteurs.

PROVINS, 17 août. — Froment 1re 20,50; 2e 18,25. — Avoine 6,00 à 6,50. Les qualités de froment sont toujours très variées, il y a beaucoup de blé noir; le froment nouveau et le vieux ont haussé de 1,00 par sac, le marché était très faible.

ÉTAMPES, 17 août. — Froment 1re 20,60; 2e 20,00; 3e 19,00. — Méteil 15,00 à 16,66. — Seigle 9,66 à 10,00. — Orge 8,66 à 10,00. — Escourgeon 6,32 à 7,66. — Avoine 6,32 à 7,32.

CHARTRES, 17 août. — Froment 1re 21,00; 2e 20,00; 3e 19,00. — Méteil 17,00 à 18,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,75. — Avoine 6,50.

PACY, 14 août. — Froment 21,74. — Méteil 19,20. — Seigle 10,25. — Orge 11,08. — Avoine 7,18.

GISORS, 12 août. — Froment 21,41. — Méteil 18,00. — Seigle 11,25. — Orge 11,50. — Avoine 7,80.

BEUZEVILLE, 13 août. — Froment 24,25. — Seigle 12,00. — Orge 13,50. — Avoine 8,75.

PONT-AUDEMER, 12 août. — Froment 22,25. — Seigle 10,00. — Orge 13,50. — Avoine 9,00.

BONNÉTABLE, 13 août. — Froment 16,45. — Méteil 11,75. — Seigle 10,65. — Mouture 11,00. — Orge 10,20. — Avoine 7,10.

LE MANS, 16 août. — Froment 1re 18,75; 2e 17,45; 3e 11,50. — Méteil 12,00 à 18,00. — Seigle 10,00 à 12,75. — Orge 7,50 à 8,75. — Avoine 6,50 à 8,00.

ORLÉANS, 17 août. — Froment nouveau 80 kil. 19,00 à 20,00. — Blé vieux 16,50 à 18,00. Continuation de baisse, mais peu sensible. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 10,00. — Avoine, entrée de 0,55 comprise 7,00 à 8,00.

BEAUGENCY, 17 août. — Froment 1re 19,88; 2e 18,63; 3e 16,95. — Méteil 15,25. — Seigle 10,75. — Orge 10,50. — Sarrazin 10,75. — Mouture 14,25. Le marché était faible à cause de la récolte des avoines.

STRASBOURG, 16 août. — Froment 1re 19,75; 2e 16,92; 3e 15,25. — Seigle 9,25. — Avoine 8,75. — Maïs 12,75 à 14,00.

DIJON, 17 août. — Froment nouveau 15,50 à 19,00. — Méteil 14,50 à 16,50. — Seigle 10,75 à 13,00. — Orge 10,75 à 11,00. — Avoine 5,50 à 7,75.

BAR-LE-DUC, 17 août. — Froment 15,00 à 16,25. — Orge 8,00. — Avoine 6,75.

LONS-LE-SAULNIER, 14 août. — Froment 1re 18,75; 2e 17,90; 3e 16,90. — Maïs 13.00. — Seigle 11,25. — Orge 11,25. — Avoine 7,50.

PAIMPOL, 13 Août. — Froment 15,75. — Méteil 12,75. — Seigle 10,02. — Orge 9,75. — Sarrazin 10,02. — Avoine 5,80. Le mauvais temps continue, il fait beaucoup de vent, les blés coupés sont fort mal dans les champs et sur les aires.

SAUMUR, 17 Août. — Le marché d'aujourd'hui a présenté le même aspect que le précédent, il s'y est traité des affaires en grains dans les prix que je vous fixais par ma dernière lettre; et en somme les cours n'ont pas varié et se sont maintenus fermes et pareils.

BORDEAUX, 16 Août. — Les cours des grains n'a pas subi de variations depuis ma dernière : les froments nouveaux se raisonnent toujours de 20.50 à 21,00 et les farines fleurs de 21,50 à 22,00 les Nérac.

Les arrivages sont constamment contrariés par la faiblesse des cours d'eau; leur importance suffit à peine à la consommation quotidienne, et notre approvisionnement est peu important.

La taxe du pain a été maintenue au prix de la dernière quinzaine.

CETTE, 10 Août. — *Céréales.* — L'approvisionnement de notre place est très important en blés, il s'accroît tous les jours par quelques arrivages. Les transactions sont dans le plus grand calme par suite de la coupe de la nouvelle récolte, qui est très abondante dans le midi. Il en est résulté une forte baisse depuis nos dernières cotes. Voici celles du jour: Romélie, fr. 15 l'hect.; Pologne, fr. 16-50 à 17; Ibraïla, fr. 15-50 l'hect. Quelques parties blés blancs de Dunkerque, qui se trouvent entre les mains de nos détenteurs, se raisonnent de fr. 20 à 20-50, mais ce grain n'est l'objet d'aucune demande. Les blés du pays valent fr. 21 à 22 l'hect.

Il y a aussi beaucoup de farines dans les magasins, mais on ne fait de ventes que pour le détail. Nos boulangers se plaignent de nos minoteries de Saint-Chaman, dont les produits, quoique de belle qualité, rendent fort peu : On paie : CO, Dunkerque, fr. 46 la balle; SS id., fr. 44; CO Marseille, fr. 42 à 44 selon le mérite de l'estampille; SS id., fr. 41 à 42; Bazin Bernard, RR. fr. 41; RF, id., fr. 39, CO, Carcassonne, fr. 50; SS id., fr. 47-50.

Les seigles totalement délaissés, s'obtiendraient à fr. 12 l'hect.

Avoines. — Fr. 17 à 18 les 2 hect., sans affaires.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 19 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 960 | 813 | 149 | 1 14 | 1 04 | » 94 |
| Vaches.... | 217 | 213 | 4 | 1 06 | » 94 | » 90 |
| Veaux..... | 514 | 514 | » | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 13357 | 10928 | 2429 | 1 49 | 1 20 | 1 00 |

SAUMUR, 17 août. — La viande sur pied est très cher toujours et très recherchée; aux marchés des diverses localités de notre arrondissement, les prix se sont tenus ainsi qu'il suit :

Bœuf 1,10 le kil. — Vache (bonne qualité) 1,10 le kil. — Vache (qualité inférieure) 1,00 le kil. — Veau 0,80 à 0,85 le kil. — Mouton 1,20 le kil.

Pour les vaches, notre marché a été aujourd'hui sans intérêt et presque nul; les prix se sont tenus les mêmes qu'aux précédents marchés, et on a vendu une cinquantaine de vaches dans les prix de 80,00 à 90,00 sur 120 à 130,00 qui avaient été amenées.

### Laines.

CHALONS-SUR-MARNE, 17 août. — Il s'est fait encore quelques spéculations en laines au marché d'hier. Les prix se maintiennent toujours à 4,70-4,90-5,00-5,20 le kil.

### Produits divers.

PAIMPOL, 13 août. — Notre correspondant nous mande qu'on a déjà reçu des nouvelles de la pêche à la morue à la côte de Terreneuve; elle se présente sous les meilleurs auspices, et on s'attend à de bons résultats.


EN VENTE
A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10,
Et chez tous les dépositaires
Du Comptoir central de la librairie.

# LE SEPT AVRIL,
## BANQUETS COMMÉMORATIFS DE LA NAISSANCE
# DE CHARLES FOURIER,
## ANNÉES 1843 ET 1844.

BROCHURE IN-18.
**Prix : 20 centimes.**

Le Catalogue raisonné de la Librairie sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

RUE DE SEINE, 10.

entre les 17e et 18e dégré de latitude, et les 90e et 91e de longitude. Comme on le pense bien, ils ne se renfermèrent pas dans les clauses de leur concession, et commencèrent bientôt à organiser un commerce de contrebande, que les vice-rois du Mexique réprimèrent autant qu'il leur fut possible. Le terme de leur concession étant arrivé après la déclaration d'indépendance des colonies espagnoles; la république mexicaine notifia à l'Angleterre qu'elle eût à évacuer le port et la ville de Balize, qui ne lui avaient été accordés que temporairement. A cette notification, l'Angleterre répondit que c'était l'Espagne, la couronne d'Espagne qui lui avait permis de s'établir à Balize, et qu'elle n'avait à rendre compte à personne autre. C'est ainsi qu'elle a gardé ce territoire qui ne lui appartient pas, et qu'elle occupe maintenant dans une longueur de côtes de cinquante lieues environ. Appuyées sur cette base, ses usurpations à l'intérieur prennent chaque jour une nouvelle extension.

Par Balize, l'Angleterre fait une contrebande très active avec l'intérieur du Mexique. En 1829, ses importations, par ce seul point, s'élevaient à 20 millions de francs par an; elles ont beaucoup augmenté depuis ce temps.

#### ILE DE COSUMEL.

A deux dégrés au nord de Balize se trouve non loin de la côte orientale d'Yucatan, une petite île presque inhabitée, qui dépendait également du Mexique; elle porte le nom de Cosumel. Les Anglais s'en sont emparés il y a quelques années, et y ont mis garnison; elle leur convient en ce qu'elle peut servir à surveiller en même temps la côte d'Yucatan, et la principale entrée du golfe du Mexique entre le cap Catoche du continent, et le cap Saint-Antoine de l'île de Cuba, l'autre entrée entre Cuba et la Floride, étant d'un passage dangereux, et d'ailleurs déjà commandée par les Bermudes, et de plus près par les îles Lucayes, possessions anglaises.

A ce propos, il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir de quelle importance il serait pour l'Angleterre de se rendre maîtresse de l'île de Cuba, et surtout de la partie où se trouve le Havane, si magnifiquement placée au milieu de l'ouverture du golfe du Mexique.

Il est superflu d'ajouter que les réclamations qu'a pu faire la république mexicaine sont demeurées sans résultat.

peuple indépendant dans une tribu de quelques misérables sauvages. Cependant, l'intendant de Balize envoya plusieurs agents dans l'intérieur du pays, qui parvinrent à trouver un chef que quelques bouteilles d'eau de feu rendirent un serviteur obéissant et dévoué. C'est alors que l'ayant reconnu comme roi du pays des Mosquitos, ils le mirent, ainsi que ses sujets, sous la protection de la reine Victoria, sauf à faire valoir plus tard les droits résultant, à leur profit, de ce protectorat, sur la portion continentale de la terre des Mosquitos. Mais, pour tirer un profit immédiat de *ce roi*, ils l'embarquèrent sur une de leurs corvettes, affublé d'un uniforme d'officier anglais, et vinrent, en son nom, prendre possession de l'île Saint-Jean, placée à la limite du terrain des Mosquitos, et qui avait reçu, depuis la conquête, garnison espagnole.

Le colonel qui commandait dans l'île pour l'Etat de Nicaragua, protesta contre cette violation de territoire; mais, dépourvu de forces suffisantes pour résister, il dut céder, lorsque les Anglais eurent eux-mêmes abaissé son pavillon. Les Anglais le retinrent prisonnier à bord, dans l'espoir de le forcer à signer un acte par lequel il reconnaîtrait la souveraineté du roi des Mosquitos sur l'île Saint-Jean; mais, malgré les mauvais traitements qui lui furent infligés (il fut mis aux fers et réduit à la demi-ration des matelots), ils ne réussirent pas à vaincre sa fermeté; alors ils le déposèrent sur la côte, et le malheureux ne put rejoindre Léon, capitale de l'Etat de Nicaragua, qu'après un mois de souffrances et de tribulations de toute espèce. Ceci se passait en 1842.

L'importance de cette occupation consiste 1° en ce que cette terre des Mosquitos confine presque aux terres par lesquelles pourra être établi plus tard le passage de navigation qui joindra les deux mers par le lac de Nicaragua et la rivière de St-Jean-de-Nicaragua; 2° et en ce que l'île St-Jean est située de manière à commander la baie où débouche la rivière du même nom.

L'Angleterre est dans l'intention de dominer par avance l'ouverture qui joindrait les deux mers; aspirant même à la possession exclusive du passage, elle a adopté à l'égard de l'Etat de Nicaragua une politique de vexation, par laquelle elle espère obtenir la concession de ce passage, absolument comme elle a tourmenté toute sa vie le pacha d'Egypte, pour lui arracher dernièrement des privilèges importants sur l'isthme de Suez.

Troisième litige. — Des Anglais et un habitant du pays liquidaient une société de commerce qui avait existé entre eux; des difficultés survinrent : une sentence arbitrale les vida. Alors les Anglais se prétendant lésés, eurent recours à leur consul, qui adressa au gouvernement de Nicaragua des notes très vives auxquelles ce gouvernement répondit en faisant observer que ni lui ni le gouvernement anglais n'avaient à intervenir pour juger des différends survenus entre particuliers, et réglés conformément aux lois du pays.

Mais comme tout cela n'était pour l'Angleterre qu'un prétexte, elle fit bloquer les ports de l'Etat de Nicaragua, et ce blocus dure encore.

Dans ces circonstances, cet Etat, se sentant trop faible pour résister, a résolu d'invoquer la médiation de la France; en outre, il s'est décidé, *si besoin était*, à se mettre sous le protectorat français. — C'est à cet effet qu'il a envoyé à Paris le général Castellon, son chef principal, qui est en outre chargé de négocier un emprunt pour l'opération du percement de l'isthme.

Ainsi qu'il est facile de le voir par tout ce qui précède, l'Angleterre suit, à l'égard du Mexique et du Centre-Amérique, un plan régulier d'envahissement. Quelle doit être la conduite de la France en cette circonstance, et comment doit-elle accepter le protectorat qui lui serait offert? — C'est ce que nous examinerons.

---

Pendant que les journaux anglais de toutes les couleurs s'emportent en invectives contre nos officiers à propos de l'affaire de Taïti et poussent le gouvernement à exiger une réparation éclatante, pendant que d'un autre côté les journaux français de la gauche usent de représailles et sonnent la charge contre l'Anglais, nous avons lu avec plaisir dans l'organe du parti chartiste une lettre d'Oconnor en faveur de la paix. Nous allons en traduire quelques passages :

#### AU PEUPLE.

Mes chers amis,

... La question de la guerre paraît aujourd'hui, aux yeux de nos journalistes, la question capitale, et, à les entendre, le *casus belli* serait le juste châtiment infligé par un officier français à un certain Pritchard (*is the very proper chastisement of one Pritchard*), qui a intrigué pour troubler l'ordre à Taïti; et ce châtiment mérité et tout-à-fait inoffensif infligé à un intrigant (*medd'er*), serait considéré comme une insulte nationale, assez grave pour justifier une guerre sanglante !...

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

THÉATRE-FRANÇAIS. Molière revu, augmenté, diminué et corrigé par messieurs de la Comédie-Française. — GYMNASE. *L'Amant malheureux*, de MM. Arnoux et de Wailly. — OPÉRA-COMIQUE. *Les Deux Gentilshommes*, de MM. de Planard et Cadeaux.

La Comédie-Française continue imperturbablement son travail de retouche sur Molière. *Perseverare diabolicum*... En retrouvant, aux premières scènes des *Fourberies*, quelques mots du texte rétablis, je crus d'abord que l'on avait tenu compte de la critique; mais il me fut bientôt évident que ce n'était qu'une façon d'os qu'on envoyait au pauvre chien de garde du feuilleton. Continuons donc notre querelle; acceptons l'ennui de ce rôle, quand nous trouverions tant de plaisir à louer.

J'abandonne M. Got. Ce jeune homme (qui a fait avec assez de bonheur son dernier début devant un public nombreux) a persisté dans son mépris du texte et dans ses charges. Je ne sais pas ce que MM. les sociétaires décideront quant à ce débutant, mais je dirai à eux et à lui qu'il faut distinguer avec soin entre l'acteur jouant le mélodrame et le vaudeville et l'artiste chargé d'interpréter les Maîtres. On peut en débitant de la prose destinée à vivre un jour, en représentant des caractères et des situations où la fantaisie prend une part si grande, on peut, dis-je, demander son succès à une certaine verve chargée, à des moyens uniformes; on peut, sur ces tableaux vulgaires, prodiguer les tons forts, sans nuances délicates; on peut enfin, dans ces œuvres où la situation est tout, où le style n'est rien, altérer le texte sans inconvénient grave. Mais changer l'expression dans Molière, dans Corneille, dans Racine, même dans Beaumarchais, c'est un tort impardonnable, c'est un sacrilège.

M. Provost n'a pas joué cette semaine le rôle d'Argante. M. Provost reproduit cette figure avec une science profonde. J'ai dit (le premier peut-être) que M. Provost est incontestablement le meilleur comique de la Comédie-Française; la manière dont il a conçu le rôle d'Arnolphe fait de lui un artiste tout-à-fait éminent et hors ligne. Notre admiration maintes fois exprimée ne permet pas qu'on puisse soupçonner de malveillance notre critique, quand nous avons à l'exercer sur M. Provost. Nous supplions donc cet artiste de faire respecter autour de lui et de respecter lui-même le style de Molière; et nous le supplions aussi, dût-il maintenir *force* au lieu de «facilité», et *bagatelle* au lieu de «galanterie», de ne jamais laisser à d'autres le soin de représenter le vieil Argante. Nous lui passerons tout, plutôt que de le voir remplacé par M. Joannis. Quel Argante! Encore si, pour nous consoler, nous avions retrouvé le texte intact dans sa bouche... Mais M. Joannis est un de nos molièrophobes les plus distingués, et, en fait de déconstruction du style du Maître, il peut disputer la palme à M. Got lui-même.

M. Joannis a une manière à lui. Il fourre partout des *bon*, *ba*, *beu*, *peu*, *leu*, *teu*, *feu*, *veu*, *jeu*, la tonique c'est la voyelle *eu*, la dominante c'est le *b*. Vous savez la brave nourrice du *Médecin malgré lui*? Imaginez suspendu à « son sein rondelet » un poupard, qui commence à *bébayer*, et bourdonne incessamment des *ba be beu beu beu ba be*. Voilà la manière de M. Joannis : *Joannisso modo*. Ajoutons qu'il prodigue des *voyons*, *voyons*, des *vois-tu*, formules familières modernes qui décolorent absolument le style de Molière. C'est cette incontinence de langue, c'est ce *ronron*, ce *beubeument* perpétuel qui font de M. Joannis un des acteurs les moins nets, les plus lourds, les moins vrais, les moins littéraires de la Comédie française. J'appelle acteur littéraire, non pas celui qui sait son grec et son latin, mais celui qui sait bien, comprend, exprime son Molière, son Corneille, et respecte leur forme sobre et savante autant que leur pensée profonde.

Nous allons faire le paquet de chacun, et commençons par M. Joannis dont il s'agit d'établir le premier compte. (Nous nous bornerons toujours aux *deux premiers actes* des *Fourberies*.)

DOIT M. JOANNIS, pour les avoir soustraites à Molière, la fraction de mot et la phrase suivante :

« bsence, » partie oubliée du mot absence. — « Pour moi, je vais vite consulter un avocat, et aviser des biais que j'ai à prendre. »

DOIT MOLIÈRE à M. Joannis.—*Ah.. ah! c'est que le... ah !. voyons... fort bon, mais... dans le fond ? dans le fond !... voyons... vois-tu, Scapin... ah !... voyons... la tendresse paternelle... non... et toi... va-t'en, pendard... sans doute.. oui, oui... ah! ah!... et... ah !.. ah! ah! je vous fais mon compliment; vous avez bien morigéné votre fils... Bonjour, bonjour... oui... oui, oui... oui, oui, oui... toi, Scapin ?... ah ! voyons... Scapin... mais... voyons... Eh bien ! pour soixante pistoles, je les donne... vingt pistoles... et... oui, oui... c'est beaucoup... voyons... oui, le mulet... oui, oui, oui... bon, bon... oui, oui... voyons Scapin... voyons... bien... moi pas, moi pas, moi pas... encore une fois... ce n'est pas moi... Scapin, mon ami, ne m'abandonne pas... comment ? oui, oui... vois-tu... là, voyons... non pas, mais... allons... donc... mon ami... que diable!... vraiment... je te demande pardon... Quel chemin a-t-il pris?... je vais m'en aller par là...*

Ouf ! ajoutez à cela la kirielle poupardine des *ba be beu beu beu ba be*.

DOIT MOLIÈRE à M. Joannis par mode d'échange.

*Oseront... voilà.., bagatelle... aussi... conté... je ne veux rien faire*.., pour lesquels mots et phrases on lui a enlevé « tâcheront... voici... galanterie... si... dit... je n'en ferai rien. »

En somme, on voit que M. Joannis fait bien les choses. C'est un homme honnête et généreux, qui donne beaucoup plus qu'il ne reçoit.

Ainsi ne fait pas M. Laba : s'il donne à Molière : *Té* au lieu de « se; » — *Mais... onh!.. , malheureux... et... mais... jeune... oh... lorsque... ah !... oh !.., eh bien !.., quand... ah bien ! je me sauve. Je ne veux pas rester là;* il lui soustrait : « Oh ciel ! par où sortir de l'embarras où » je me trouve ?... — M'exagérait à tous moments sa beauté et sa grâce, » me louait son esprit, et me parlait avec transport des charmes de son » entretien, dont il me rapportait jusqu'aux moindres paroles, qu'il s'ef» forçait toujours de me faire trouver les plus spirituelles du monde. Il » me querellait quelquefois de n'être pas assez sensible aux choses qu'il « me venait dire. »

« . . . . . Car elle n'avait pour habillement qu'une méchante petite » jupe, avec des brassières de nuit, qui étaient de simple futaine; et sa » coiffure était une cornette jaune, retroussée au haut de sa tête, qui lais» sait tomber en désordre ses cheveux sur ses épaules. »

Je soupçonne, (car il faut être juste) que la suppression de ces deux couplets est du fait de la Comédie-Française. Mais la Comédie-Française n'a donc jamais été amoureuse ? ne comprend-elle pas que ce ressouvenir des moindres détails du costume que portait la femme aimée, le premier jour où la vit Octave, est un trait charmant de vérité ?

Il est ainsi un certain nombre de retranchements passés en usage au Théâtre-Français. La raison de ces changements n'est pas toujours apparente; parfois, sous prétexte d'élaguer des longueurs, on a enlevé des traits nécessaires, qu'un savant calcul ou l'instinct du génie avait inspirés à Molière. Nous avons, l'an dernier, dans ce feuilleton, fait une analyse des *Fourberies de Scapin*; mais tout le monde sait par cœur cette plaisante comédie. Deux jeunes gens conspirent avec le Scapin contre la bourse de leurs parents, et vont jusqu'à abandonner leurs pères aux injures et aux coups d'un valet, dans le but de rompre des projets de mariage qui contrarient leurs vœux, et de s'unir aux belles de leur choix. Ce but seul cet intérêt de la liberté individuelle peut rendre excusable la légèreté, l'indignité des procédés d'Octave et de Léandre. Aussi le poète doit-il bien exposer au spectateur combien l'amour des jeunes gens est à la fois puissant et légitime. Molière, avec ce coup-d'œil profond du génie qui devine tout dans le champ de la passion et des caractères, ne manque pas de commencer sa pièce en attirant la sympathie sur les amoureux. Voici d'abord le cri de douleur : c'est le premier mot de l'ouvrage.

« Ah ! fâcheuses nouvelles pour un cœur amoureux ! Dures extrémités où je me vois réduit !.... « Ah ! mon pauvre Scapin, je suis perdu, je suis désespéré, je suis le plus infortuné des hommes..... Mon père arrive avec le seigneur Géronte, et ils veulent me marier....»

Viennent ensuite les motifs qui légitiment la passion; et ici, par un trait de génie du cœur, Molière fait naître l'amour d'un tableau de douleur et de misère.

« Un jour que je l'accompagnais pour aller chez les gens qui gardent l'objet de ses vœux, nous entendîmes, dans une petite maison d'une rue écartée, quelques plaintes mêlées de beaucoup de sanglots; nous demandons ce que c'est, une femme nous dit, en soupirant, que nous pouvions voir là quelque chose de pitoyable en des personnes étrangères; et qu'à moins d'être insensibles, nous en serions touchés. »

« La curiosité me fit presser Léandre de voir ce que c'était. Nous entrons dans une salle, où nous voyons une vieille femme mourante, assistée d'une servante qui faisait des regrets, et d'une jeune fille toute fondant en larmes, la plus belle et la plus touchante qu'on puisse jamais voir. »

« Si tu l'avais vue, Scapin, en l'état que je dis, tu l'aurais trouvée admirable. »

. . . . . Elle avait à pleurer une grâce touchante, et sa douleur était la plus belle du monde. »

« Elle faisait fondre chacun en larmes, en se jetant amoureusement

… mais le maintien de la paix ajoutera plus encore à mon honneur, car il accroîtra votre pouvoir, votre influence, et c'est là le seul objet de mes désirs, le rêve de ma vie.

---

On écrit de Bruxelles, le 12, à la *Gazette de Cologne* : « Le principal but de la Belgique dans les négociations actuelles avec la France est de se faire excepter des nouvelles élévations de tarifs qu'on projette à Paris, et elle fera d'autant plus de concessions pour y parvenir qu'elle aura moins à espérer du côté de l'Allemagne. La France se propose d'élever les droits d'entrée sur les machines construites à l'étranger ; si la Belgique parvient à se faire excepter de cette augmentation, qui atteindra l'Angleterre, l'écoulement de ses machines en France, délivré de la concurrence anglaise, deviendra d'autant plus considérable, et la province de Liége, qui en exporte annuellement pour quelques millions, y trouvera une compensation de ce que lui fait perdre du côté de l'Allemagne, l'augmentation des droits d'entrée sur les fers belges, dont c'est elle qui a le plus à souffrir. »

---

Tandis que la France aliène le présent et l'avenir de ses chemins de fer à des compagnies financières, nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la rubrique de Munich, 12 août :

Le chemin de fer de Munich à Augsbourg sera cédé à l'Etat, à partir du 1er octobre prochain. Le gouvernement se charge des dettes de la société, qui forment un capital de 1,200,000 fl., rachète les 3 millions que la société a mis en commun, et donnera en retour des obligations à 3 1/2 p. 0/0 ; il dédommagera les actionnaires par 200.000 fl., argent comptant, tant de la perte qu'ils font des intérêts, que de l'abandon des bénéfices à venir. Par contre, la propriété toute entière passe à l'Etat. Cette décision n'attend plus que l'approbation royale.

---

On écrit de Moscou, 4 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Notre église orthodoxe triomphe de l'église romaine en Orient aussi bien qu'en Occident. Tandis qu'elle remporte victoire sur victoire dans les provinces polonaises, elle vient d'être aussi triomphante dans la terre sainte. On connaît les luttes continuelles entre nos prêtres et le clergé romain au Saint-Sépulcre. Ces derniers ont pour protecteurs le roi très chrétien des Français, de même que les prêtres grecs notre empereur. La population catholique de Jérusalem avait à peine célébré la fête de son protecteur que la Russie manifesta insensiblement son protectorat, non par des paroles, mais par des actions. Notre gouvernement s'est procuré à Constantinople un firman d'après lequel le droit d'entretenir le Saint-Sépulcre en bon état est décidé en faveur de l'église grecque.

» On va élever, sous les auspices de la Russie, une nouvelle église au-

## Presse départementale.

Nous avons mentionné dernièrement un certain nombre de journaux de province qui accueillaient avec faveur les discussions sur l'organisation du travail, et poussaient à l'étude si fructueuse et si salutaire des problèmes sociaux. Aujourd'hui, nous remplirons une tâche plus ingrate, en disant quelques mots des organes de la portion stationnaire ou rétrograde de la presse départementale, qui, au nom des conservateurs, se refuse à tout mouvement, et, au nom des radicaux, ne connaît de mouvement que celui des révolutions.

Et d'abord voyons les feuilles conservatrices.

Tantôt elles se contentent de prendre une phrase toute faite qu'elles ont trouvée dans le *Siècle*, et dont il résulterait que ces mots d'*organisation du travail* sont vides de sens ; tantôt elles prétendent que ce sont en outre des mots inventés par des factieux pour remplacer ceux déjà usés de *réforme électorale*.

Dans ces deux cas, elles n'ont garde d'entrer dans aucune discussion.

Quelquefois, cependant, elles entament une polémique, mais tout-à-fait singulière. Leur procédé consiste à donner à ces mots *organisation du travail* un sens baroque, à s'en servir pour former des hypothèses absurdes, qu'elles mettent sur le compte de ceux qui parlent d'organiser le travail ; puis à renverser elles-mêmes cet échafaudage incohérent bâti de leurs propres mains.

C'est ainsi que le *Courrier de Lyon* avait commencé, sur l'organisation du travail, une discussion dont le premier article avait dû attirer notre attention. Il avait tracé vigoureusement, et avec franchise, les inconvénients de la libre concurrence : « Impitoyable dans sa nécessité, disait-il, cette concurrence n'a d'égards ni pour la faiblesse, ni pour l'âge, ni pour le sexe, ni pour la maladie ; elle *broie froidement* sous la roue de son char tout ce qui ne lui est pas utile ; elle refuse le pain à tout ce qui ne peut pas la payer comptant de ses avances en services productifs ! »

Il est vrai qu'à côté se trouvait un tableau parallèle des avantages de la concurrence, dans lequel on rencontrait une définition toute nouvelle de la liberté : « La concurrence, disait ce journal, a l'avantage de conserver un bien très apprécié.... *la liberté, c'est-à-dire le droit d'espérer et la faculté de se consoler* du présent par la perspective des chances que l'avenir peut tenir en réserve, pour l'activité, l'intelligence, la volonté forte et persévérante. »

Cette phrase bizarre nous faisait craindre que les idées du rédacteur du journal ne fussent très embrouillées, mais quand, dans les numéros suivants, il s'est hasardé à parler du phalanstère, il est

…

erreur ; mais les journalistes qui ont charge d'âmes, quelle excuse peuvent-ils alléguer pour n'avoir pas voulu pendant si long-temps entendre les seules paroles qui aient aujourd'hui puissance parmi les masses qu'ils disaient protéger : car, nous le demandons, est-ce de politique que s'occupe aujourd'hui *le peuple* ? Non, c'est de l'organisation du travail. Eh bien ! c'est malgré les certains amis du peuple que ces mots ont pénétré jusqu'à lui.

Mais n'accusons pas plus les *intentions* des patriotes, que nous n'accusons celles des conservateurs. Que conclure alors ? C'est que nous nous adressons à l'intelligence de tous, et qu'avant de faire la lumière dans cette intelligence, il faut au préalable la désobstruer (nous parlons pour tout le monde) d'une foule de préjugés politiques, philosophiques ou autres. C'est un travail rude et long ; c'est une étude sérieuse et difficile que nous proposons. Qu'y a-t-il d'étonnant que la masse des riches, gens en général déjà âgés, déjà pourvus de places et de bien-être, n'ait pas voulu se livrer à cette étude ou ne l'ait pas comprise ? Elle a moins de reproches à se faire que tous ceux qui, par profession, tout remplis d'ardeur et de jeunesse comme ils étaient, devaient être les premiers à signaler, à appuyer, à défendre les idées nouvelles, qui surgissaient avec tant de peine au milieu de la lutte.

Il y a douze ans que nous frappons à la porte de tous : Eh bien ! si le *Censeur* n'est pas content, nous, nous sommes contents du résultat ; nous aurions pu aller plus vite, si vous nous aviez aidés ; mais sans votre aide, et s'il nous est permis de le dire, malgré vous souvent, nous avons marché.

Il n'y a que les révolutions qui détruisent en un jour, et qui n'emploient qu'un jour pour rebâtir ; il est vrai que leur œuvre est fragile et manque constamment par la base. Nous, nous avons la prétention d'élever un monument plus solide et plus durable, et nous savons qu'il y faut du temps.

Déjà, dans les classes riches, plus d'une personne, autrefois effrayée par les menaces et les déclamations d'une partie de la presse, consent à nous écouter, et nous comprend ; déjà l'attention publique est fixée sur les questions que nous avons été des premiers à mettre à l'ordre du jour ; partout, même hors de France, on les discute. Que quelques-uns les comprennent mal et les défigurent ; que d'autres se bouchent les oreilles pour ne pas en entendre parler, est-ce une raison de se fâcher, ou de vouloir révolutionner encore le pays ? Non, la science sociale saura attendre ; elle ne veut pas jeter de l'opium sur les plaies vives des misères populaires ; mais elle se garde aussi de les irriter inutilement ; elle s'occupe de les guérir, et elle y parviendra.

---

sur le corps de cette mourante, qu'elle appelait sa chère mère, et il n'y avait personne qui n'eût l'âme percée de voir un si bon naturel. »

Ce sont là des traits qui viennent d'une intelligence et d'un cœur souverainement élevés. Plus on analyse l'œuvre de Molière (« ce grand poète, ce grand philosophe, ce grand honnête homme, » comme a dit M. Villemain), plus on y découvre de beautés achevées ; c'est une source toujours féconde, et les vérités en jaillissent incessamment, toujours plus saisissantes et plus délicates. Comment, en effet, toutes les âmes ne seraient-elles pas émues à ce tableau d'une fille si tendrement dévouée à sa chère mère ? Qu'y a-t-il de plus légitime, de plus noble, que cette passion d'un jeune homme de qualité pour une fille pauvre et affligée ? C'est de l'amour au ton religieux, que tout le monde approuve et admire ; et, conséquemment, tout acte deviendra excusable, qui aura pour objet de rapprocher et d'unir ces amants dès l'abord adoptés par le spectateur. Ainsi seulement, seront pardonnés, sinon les coups de bâton du troisième acte, au moins les fourberies et friponneries du deuxième.

Ces savantes combinaisons du poète-penseur sont certainement appréciées des artistes de la Comédie-Française. Il y a donc lieu de s'étonner qu'ils maintiennent les retranchements opérés sur la troisième scène du premier acte. Molière ne s'est pas borné à mettre en récit la tendresse mutuelle des amants ; il a voulu encore, avant d'engager les fourberies, rapprocher, sous nos yeux, les deux jeunes gens, nous exprimer directement leur flamme et leurs inquiétudes, nous montrer la belle Hiacinthe tout en pleurs. Pourquoi donc soustraire l'expression des craintes d'Hiacinthe et du dévouement amoureux d'Octave ?

« — Vous dépendez d'un père qui veut vous marier à une autre personne ; et *je suis sûre que je mourrai si ce malheur m'arrive*.

« — Non, belle Hiacinthe, il n'y a point de père qui puisse me contraindre à vous manquer de foi ; et je me résoudrai à quitter mon pays *et le jour même, s'il est besoin, plutôt qu'à vous quitter*. J'ai déjà pris, sans l'avoir vue, une aversion effroyable pour celle que l'on me destine ; et, sans être cruel, je souhaiterais que la mer l'écartât d'ici pour jamais. Ne pleurez donc point, je vous prie, mon aimable Hiacinthe ; car vos larmes me tuent, et je ne puis les voir sans me sentir percer le cœur.

» — Puisque vous le voulez, je veux bien essuyer mes pleurs ; et j'attendrai, d'un œil constant, ce qu'il plaira au ciel de résoudre pour moi. »

Nous voilà avertis : ces deux amants si intéressants mourront s'ils ne sont l'un à l'autre. Vous voyez bien que, maintenant, Scapin peut commencer impunément ses tours pendables. Nous sommes pour la liberté et pour l'amour ; nous sommes pour la belle Hiacinthe, dont nous avons recueilli les larmes et les plaintes charmantes. Nous serons donc pour Scapin contre la tyrannie des pères, et nous fermerons les yeux sur les torts d'Octave et de Léandre.

Je conclus qu'il faut rétablir toute la scène et respecter le texte original. Je ne crois pas qu'on doive admirer superstitieusement, comme parole sacrée, tout ce qu'il y a dans les livres de l'homme de génie, qu'il s'appelle Molière ou Fourier. Mais pour condamner une partie de son œuvre, pour la retrancher, il faut qu'on ait de victorieuses raisons, bien déduites. Il y a présomption en faveur du génie, et c'est contre lui, s'il est accusé, qu'on doit être tenu à faire la preuve. Certaines gens nous disent : « Fourier, c'est un bien profond observateur ; il n'y a rien à objecter à sa critique intégrale de la société ; mais renoncez donc à son système d'organisation. » D'autres admirent et la critique et la théorie de l'association ; mais ils veulent que nous rejetions la cosmogonie du Maître. En vérité, ne dois-je pas, pour le moins, respecter la pensée de celui qui, après m'avoir guidé dans les ténèbres du monde vivant, après m'avoir tracé la route de l'avenir avec tant de sûreté et de souveraine grandeur, s'est élevé, par l'intuition, vers les sphères célestes, et nous a révélé les lois de la vie universelle. Il a pu s'égarer, j'en conviens, et je suis prêt à le renoncer, mais à la condition que vous aurez d'abord fait la preuve contre lui et démontré son erreur. — Ainsi, serions-nous bien aises qu'avant de faire des coupures dans l'œuvre de Molière, la Comédie-Française eût préalablement prouvé au public et à elle-même que les passages incriminés sont nuisibles ou inutiles. La démonstration n'était pas faite, c'est un gros péché de couper les poètes. L'usage dès long-temps consacré ne serait pas une excuse suffisante. C'est un devoir aussi de réparer les torts des anciens ; et c'est un bonheur lorsque la nature de leurs erreurs permet qu'elles soient réparées.

Revenons à notre règlement de compte.

M. LEROUX DOIT à Molière : O ; — mais DOIT MOLIÈRE à M. Leroux :

*Bien... mais... je le confesse... ah !... je vais mourir.....*,

Et par mode de substitution :

*Eh bien !* pour « Ah ! ah ! »,... *puisque* pour « si ».

Je m'accuse d'avoir, à tort, reproché à M. Leroux l'emploi de la conjonction alternative *ou* ; — et j'accuse MM. les sociétaires de laisser vendre dans l'intérieur de leur salle des éditions fautives de nos poètes. La petite édition des pièces détachées que l'on débite à la librairie du théâtre, porte la faute que je voulais, un peu légèrement, faire commettre au beau Léandre. Mais, monsieur Leroux, cinq ou six éditions que je consulte portent : « Je n'ai que faire de vivre *si* Zerbinette m'est ôtée. »

DOIT M. MICHEAU, pour l'avoir ravi à Molière, samedi dernier :

« Parlons un peu d'affaire. »

DOIT MOLIÈRE à M. Micheau. .....

*S'il vous plait... Oui... va... Scapin... Mais... mais... mais...*

Des peccadilles.

DOIT M. RICHÉ, pour l'avoir laissé échapper :

« C'est à quoi vous devriez songer, avant que de vous y jeter. »

DOIT MOLIÈRE à M. Riché : — *Soutenez ;* — et par voie d'échange : *Coquins*, au lieu de « Marauds. »

Peccadilles.

En résumé, Molière remercie M. Laba de lui avoir rétabli « chère mère » ; de lui avoir restitué quelques menus termes, et il engage fort ce jeune acteur, que sa fougue et son désir de bien faire emportent en des mots inconnus, à se sauver, à la fin de la scène IV, sans rien dire au-delà de ce qu'il a plu au poète d'écrire. Molière tient compte des bonnes intentions, et il espère bien que M. Laba, ayant déjà sacrifié, dans cette phrase de son crû : *Quand il sera là*, le pronom, le verbe et l'adverbe démonstratif, parviendra à se débarrasser encore de l'adverbe de temps, malgré toute l'exigence de sa tendresse paternelle.

Molière remercie M. Leroux d'avoir rétabli le présent « C'est toi qui as retenu ma montre. » Il est prêt à lui pardonner, en faveur de sa bonne volonté, quelques petits torts légers ; mais je soupçonne que le poète redemande son « si », en retour duquel il priera l'artiste de garder son : *Je vais mourir*. Molière accuse M. Leroux d'avoir encouragé, par sa pantomime, le trait inconvenant : *Monsieur votre père en a menti*.

Molière remercie de grand cœur MM. Micheau et Riché, qui ont témoigné de leur bon désir. Il fait observer à M. Micheau que la phrase célèbre : « Que diable allait-il faire dans cette galère, » n'est précédée que *deux fois* de la conjonction *mais*.

Molière, âme indulgente, pardonnerait à M. Joannis d'être allé commettre force dégâts sur ses domaines, si le coupable s'engageait à n'y plus revenir.

Mlle Rachel a reparu avec éclat dans le rôle de Phèdre, qu'elle conçoit et exprime dans un sentiment excellent. M. Guyon est un magnifique Thésée. Cet artiste distingué doit s'attacher à perfectionner sa prononciation. M. Randoux a eu quelques bons moments dans le rôle de ce grand benet d'Hippolyte. Conçoit-on que le génie qui créait la figure sublime de Phèdre, produisît en même temps ce vertueux fils de l'Amazone, digne pendant du Télémaque ! J'ai toujours pensé que Racine n'avait cherché là qu'un élément de contraste. A propos de *Phèdre*, l'un de nos confrères en feuilleton, M. Vacquerie, l'auteur de la traduction d'*Antigone*, a publié, sur la tragédie de Racine, des observations, qui, selon nous, méritent examen et critique. J'y reviendrai quelque jour.

Au Gymnase, deux hommes de mérite ont essuyé un échec. *L'amant malheureux*, de MM. Arnoux et Léon de Wailly, contient certainement des éléments pour une comédie intéressante ; mais les caractères manquent de développement, les situations sont brusquées, lorsqu'elles exigeaient de grands ménagements. Nous ne saurions applaudir aucun des artistes qui jouent dans *l'Amant malheureux*, et nous taisons leurs noms habitués à l'éloge. Mieux vaut après tout succomber comme ont fait MM. de Wailly et Arnoux, que réussir vulgairement comme font bien souvent plusieurs de leurs confrères en vaudeville.

Un petit opéra comique de M. de Planard a obtenu un aimable succès. C'est une scène de mœurs de notre vieille noblesse française, tête vive et cœur noble. La musique de M. Justin Cadeaux, lauréat de l'Institut, a des qualités de facture. L'ouverture, qui est reproduite toute entière dans le duo des deux vieillards, contient un andante, en style de symphonie, d'un beau caractère. L'allegro est très bien coupé, et l'on y remarque un trait de quelques mesures assez heureux. La chansonnette de Mme Casimir a quelque mérite. Le trio des adieux a un certain charme d'expression. La partition, dans son ensemble, manque d'accent, de couleur et de gaîté. Mme Casimir, MM. Sainte-Foy et Grignon ont, l'une bien chanté, les autres bien joué leurs rôles.

D. L.

nouveau combat entre les Français et les Marocains, unis à Abd-el-Kader.

La *Chronique* de Gibraltar prétend que, lors du bombardement, l'artillerie des Marocains, quoique inférieure à celle des Français, a joué avec une précision qui a occasionné de grandes avaries au Suffren, à la Belle-Poule et à l'Argus, ce qui a fait supposer que ce n'étaient pas des artilleurs maures qui servaient les pièces.

On dit qu'après l'action les chefs des diverses escadres qui se trouvaient dans les eaux de Tanger sont allés féliciter le prince de Joinville, mais que le commandant du navire anglais ayant envoyé pour cela son second, le prince a refusé de le recevoir.

Les versions espagnoles évaluent la perte des Maures à 150 hommes et celle des Français à 30 blessés et à 3 ou 4 morts.

Voici maintenant ce que nous lisons dans notre correspondance particulière de Madrid.

M. le lieutenant de vaisseau de Plus vient d'arriver de Paris se rendant en toute hâte auprès du prince de Joinville; il était porteur de dépêches pour M. le duc de Glucksberg qui part également cette nuit comme chargé d'affaires près l'empereur de Maroc; il se rend à Cadix et ira immédiatement rejoindre le prince.

Les nouvelles de Cadix du 10 et de Gibraltar du 9 n'ajoutent rien aux nouvelles déjà connues. Le prince de Joinville était encore, dit-on, dans les eaux de Tanger, et une partie de la flotte avait fait voile pour Mogador et Larache, où il devait se rendre lui-même.

On dit que l'empereur nous a fait quelques concessions que nous ne pouvons encore connaître ici, parce que le consul a envoyé ses dépêches directement à Barcelone.

Les journaux ministériels du soir ne contiennent aucune nouvelle sur Tanger.

## Affaire de Taïti.

Il est curieux de remarquer au milieu des vanteries grossières de la presse quotidienne anglaise, au sujet de l'affaire de Taïti, le ton impartial et modéré d'un organe hebdomadaire très répandu, qui a mission de s'adresser plus particulièrement au peuple des trois royaumes et dont les rédacteurs se croient sans doute, pour ce motif, plus obligés de respecter la raison et les convenances.

Le *Weekly-Dispatch* débute ainsi: « L'affaire de Taïti n'était à ce qu'il paraît qu'une attrape complète des missionnaires. Un point seul est remarquable, c'est que les Français ont maltraité notre consul, M. Pritchard, *et, en cela, ils ont parfaitement bien fait*. Son pavillon de consul ne lui servait qu'à couvrir ses intrigues de missionnaire. » La suite est sur le même ton. « Il faut croire, dit-il, qu'il y a pourtant quelque chose à prendre là-bas; car sans cela on n'y verrait pas de missionnaires. Le grand *meeting* a eu pour but d'exciter notre sympathie en leur faveur et aussi en faveur de Pomaré. La sympathie sans argent ne profite guère, et nous verrons bientôt un autre *meeting* pour quelque quête, puis on s'adressera au gouvernement pour avoir des shellings. Nous espérons bien que le gouvernement ne sera ni assez faible ni assez sot pour écouter de telles requêtes. »

Après avoir décrit la lutte des missionnaires anglais et français pour enseigner exclusivement leurs vérités à ces peuplades, il fait cette réflexion: « Encore, si on eût appris à ces sauvages à labourer, à bâtir, à s'instruire dans quelque art mécanique! Mais non, nos missionnaires se vantent seulement de leur avoir enseigné *la vraie* bible. » Le journal termine ainsi: « Tous les discours d'*Exeter-Hall* ont eu un tel caractère d'intempérance qu'ils justifient complètement tout ce qu'on a dit de la scandaleuse conduite des missionnaires à Taïti. »

### ESPAGNE.

Les nouvelles que nous recevons de Madrid sont du 14. La *Gazette officielle* publie le décret qui suspend la vente des biens ayant appartenu au clergé séculier et aux couvents de femmes, et qui ordonne que les revenus de ces biens seront appliqués à l'entretien des anciens possesseurs. Ce décret a été signé par la reine, à Barcelone, le 8, et contresigné par le ministre des finances, M. Mon.

Il a produit une impression peu favorable sur l'opinion publique et ne satisfait en réalité personne. Du reste, cette mesure n'est que provisoire. Elle ne deviendra définitive qu'après la sanction des cortès. Le clergé n'en est pas content, car le décret lui retire l'administration des biens qu'il a possédés.

L'ambassadeur ottoman, Fuad-Effendi, continuait, le 8, à visiter les monuments artistiques les plus remarquables de Séville.

On écrit de Gibraltar qu'un agent espagnol, don José Maria Salas, réfugié dans cette ville comme compromis par le mouvement centraliste, travaillait à entraîner dans une révolte, qu'ils auraient payée de leur vie, les malheureux émigrés qui étaient entrés en relations avec lui, et qui ne se doutaient pas de sa trahison stipendiée. Heureusement, la police de Gibraltar a tout découvert. On a saisi des documents importants et une correspondance secrète que Salas entretenait avec le promoteur caché de cette trame odieuse.

La conspiration découverte récemment à Madrid avait des ramifications en Navarre. Le gouvernement a destitué le chef d'état-major, l'auditeur de guerre et l'intendant militaire de Pampelune. Le capitaine-général, de son côté, a expulsé de la ville plusieurs individus suspects.

Le 13 a été ouverte, à Barcelone, la souscription pour le chemin de fer qui reliera San-Juan-de-las-Abadesas au port de Rosas. A 11 heures du matin, il y avait plus de 200 actions émises.

Nous avons raconté l'explosion qui a eu lieu à Tarragone, en rendant le salut au brick français le Palinure, et qui a coûté la vie à plusieurs canonniers espagnols. Les matelots français, par un de ces bons mouvements qui font honneur au caractère national, se sont cotisés immédiatement pour offrir un premier secours aux parents des victimes de cet affreux accident.

— On lit dans le *Globe* du 16:

« L'autorité militaire était prévenue qu'hier on se proposait de tirer des pétards pour semer l'alarme dans la ville et exécuter d'autres plans. Elle a adopté des mesures de surveillance, et dans la rue des Carreras a été découvert un nègre, tenant à la main une livre et demie de poudre et 25 balles. On l'a conduit devant l'autorité pour lui arracher des révélations sur les personnes qui lui avaient confié cet infâme projet. Les soldats voulaient se livrer à des violences contre ce misérable; il a fallu

## Faits divers.

— M. Alfred de Montebello, négociant en vin de Champagne au château de Mareuil-sur-Aï, écrit à plusieurs journaux, qu'arrivant de voyage, il s'aperçoit que son nom a été omis dans la liste des exposants qui ont obtenu des récompenses, et que, cependant, il a reçu une médaille de bronze pour une machine à boucher les bouteilles.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les dimanche 18 et lundi 19 août, de 4,935 déposants, dont 601 nouveaux, la somme de 689,900 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 729,500 fr.

— Voici comment vient d'être arrêtée la fermeture des grandes bibliothèques de la capitale pour les vacances d'automne:

La Bibliothèque Royale, du 1er septembre au 1er octobre;
La Bibliothèque Sainte-Geneviève, du 1er octobre au 15 novembre;
La Bibliothèque de la Ville, du 1er septembre au 15 octobre;
La Bibliothèque de l'Arsenal, du 15 septembre au 15 octobre;
La Bibliothèque Mazarine, du 1er août au 15 septembre.

— Quoique M. le maréchal Soult reprenne la signature du ministère de la guerre, il n'en reste pas moins éloigné de Paris. Il est en ce moment dans sa propriété de Soultberg, et on assure qu'il est décidé à y passer deux ou trois mois.

— La séance de réception de MM. Sainte-Beuve et Saint-Marc-Girardin a été, à tort, annoncée pour le 25 du courant. Cette solennité est encore indéfiniment ajournée.

— La mendicité se déguise sous toutes les formes pour échapper à la loi et par suite à l'arrestation; un des moyens les plus communs est d'implorer l'aumône des passants sous prétexte de leur vendre des objets de première nécessité. On lit avec une pitié mêlée de tristesse sur la poitrine d'une vieille femme assise devant une porte cochère du quai des augustins cette inscription à la fois amère et bouffonne: « JE SUIS UNE PAUVRE AVEUGLE; *achetez-moi des allumettes s. v. p.* « On voit également des petites filles que des parents exercent à une mendicité précoce et voilée en leur faisant offrir avec intance aux passants des boîtes d'allumettes chimiques. Pauvres petits êtres que le besoin et souvent l'avarice de leur famille condamne de bonne heure au froid, à la pluie et à la perte de toute pudeur! Enfin on rencontre des jeunes gens de dix-huit à vingt ans, aux membres forts et développés, qui pourraient gagner leur vie à un travail manuel, et qui sollicitent des pasaants, à force d'insistance et de prières, l'achat deplumes de fer ou d'un papier à lettres défectueux. Nous croyons que dans un pays où la mendicité est prohibée, où l'on arrête chaque jour et où l'on fait comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de vieilles femmes, débiles et incapables de gagner leur pain, pour avoir tendu furtivement aux passants leur main sèche et ridée, on devrait aussi, et à plus forte raison, poursuivre l'oisiveté mendiante sous le masque dont elle se couvre. Ces hommes sont, à coup sûr, plus dangereux pour la sécurité parisienne, surtout aux heures de nuit, que la plupart des pauvres qu'on envoie au dépôt de Saint-Denis.

— Un déplorable évènement a mis avant-hier au soir en émoi les habitants de la rue Bleue. Une femme d'environ vingt-cinq ans, portant le costume d'ouvrière, s'est présentée dans un des hôtels de cette rue à l'heure du dîner. Elle a demandé à parler au maître de la maison, et, en son absence, à sa femme. A peine s'est-elle trouvée seule en présence de cette dame, que, tirant de dessous son tablier un pistolet de poche à double canon, et le plaçant dans sa bouche, elle en a déchargé à la fois les deux coups.

Un médecin appelé pour constater les résultats de l'accident et donner les premiers soins à cette malheureuse, l'a trouvée vivante encore, malgré son affreuse blessure. Les deux balles étaient restées dans la gorge sans qu'il fût possible de déterminer encore exactement leur position. La blessée a été transportée à l'hôpital Beaujon.

Sur les interpellations qui lui ont été adressées, elle a pu déclarer qu'elle se nommait Hervey; qu'à la suite de relations intimes avec le propriétaire de l'hôtel où elle est venue exécuter son funeste projet, abandonnée par lui, elle avait cherché plusieurs fois à le revoir; que, pour se débarrasser de ses poursuites, il l'avait, la veille ou le jour même, conduite chez le commissaire de police, et que depuis ce moment elle avait résolu de ne pas survivre à son déshonneur et à cet outrage.

— Au nombre des ouvrages mis à l'index à Rome par un décret du 20 juin dernier, se trouvent les suivants: *Campagne de Rome*, par Charles Didier. — *La Religion défendue contre les préjugés et la superstition*, par A. Esquirol. — *Histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du dix-septième siècle*, par G. Libri. — *Instruction pastorale de Henri-Jean Van Buul, évêque de Harlem, sur le schisme qui divise les catholiques de l'Eglise de Hollande.* — *Galerie helvétique ou Almanach Suisse, orné d'un grand nombre de figures*, par M. Disteli, an de grâce 1844. — *Le Cantique des Cantiques, en vers italiens avec de nouvelles interprétations du texte hébreu*, par A. Fava.

— Hier, lundi, le feu s'est déclaré dans le quartier de cavalerie de Saint-Germain, habité par un régiment de lanciers; les hommes et les chevaux ont été mis promptement à l'abri. La plus grande partie de la toiture a été détruite. Les soldats se sont parfaitement conduits, mais plusieurs habitants ont refusé de prêter leurs secours pour éteindre l'incendie.

— Le conseil municipal de Beauvais a déclaré à l'unanimité qu'il s'associait avec empressement à la pensée d'élever un monument à Jeanne Hachette.

— Dans sa séance du 14 août, le conseil municipal de Lille a émis le vœu de voir rétablir les tours qui existaient à l'hospice général de Lille et dans d'autres villes du département, et où étaient recueillis les enfants abandonnés.

qu'un cadavre; la victime ne donnait plus signe de vie.

— On lit dans le *Journal de Coutances*:

« On vient de faire, à Périers, une singulière découverte. Une femme avait acheté des crabes pour son dîner. Elle fut très surprise de rencontrer sur la carapace d'un de ces crustacés un morceau de métal; elle l'envoya à M. Delalonde, horloger-bijoutier, qui le nettoya, et, reconnaissant une sorte de cachet, en prit l'empreinte sur de la cire. Il vit un amour, tenant de la main droite une flèche, et portant dans sa main gauche un cœur, tandis qu'il en laissait tomber trois autres; il lut aussi cette légende: *Un seul me suffit.* M. Delalonde se rappela alors avec étonnement que huit jours auparavant, notre feuilleton contenait l'histoire des Ravelet de Tourlaville, et que l'on y racontait que dans l'ancien château il existait une peinture symbolique représentant une jeune fille entourée d'amours qu'elle repousse pour sourire à l'un d'eux, avec cette inscription: *Un me suffit.* M. Delalonde nous communique ses impressions, et il se demande s'il n'aurait point en sa possession quelque débris du riche mobilier de ces Ravalet, si tristement célèbres. C'est là une question scabreuse et que nous nous garderons de résoudre, mais nous la croyons intéressante. »

— Encore un village dévoré par l'incendie. Trois fermes considérables et près de cent maisons du bourg de Louville-la-Chenard ne sont plus qu'un monceau de cendres. On attribue ce désastre à l'imprudence de deux ouvriers qui, en fumant dans un hangard de ferme, y ont mis le feu, communiqué presque instantanément à une meule de paille dont les débris enflammés, poussés par un violent vent d'ouest, ont couvert en un instant un grand nombre d'habitations couvertes en chaume. Cette circonstance a rendu presque inutiles les premiers secours et le dévoûment des pompiers. Les récoltes, qui étaient presque entièrement rentrées, ont alimenté le feu. On n'a à déplorer la mort de personne, mais les pertes sont immenses; et quoique la plupart des maisons fussent assurées, principalement à la Compagnie d'assurances mutuelles, on évalue, approximativement, à 4 ou 500,000 fr. le dommage. Un grand nombre de familles sont sans asile, sans vêtements et sans pain. L'église, le presbytère, la maison du notaire et celle de l'école sont préservées. Le château, qui est à une certaine distance, et que préservaient des massifs d'arbres, a été préservé.

— On nous écrit de Saint-Amour:

« Depuis long-temps des faits d'embauchage se pratiquent dans nos campagnes d'une manière à alarmer les familles: des jeunes gens qui se sont vendus parcourent les villages et cherchent, par l'appât de l'argent, à arracher de leurs foyers des fils de famille qui, jusque-là, n'avaient témoigné que de l'éloignement pour l'état militaire; c'est ainsi qu'à Cormoy (Ain), quatre père de famille viennent de se voir arracher leurs enfants qui n'avaient jamais manifesté la moindre vocation pour les armes. Une nation qui cherche à abolir la traite des noirs, n'a-t-elle donc point de lois pour empêcher la traite des blancs? »

— Le 6 août, à trois heures de l'après-midi, un violent incendie, occasionné par l'imprudence d'un couvreur, qui, en allumant sa pipe, avait laissé tomber sur une toiture un morceau d'amadou, a réduit en cendres deux maisons isolées de la commune de Frambouhams (Indre). De là, le feu s'est propagé dans les haies les buissons et les sapins, à une distance de plus d'un kilomètre. Les flammèches, poussées par un vent impétueux, ont atteint quatre maisons dans un hameau de la commune des Ecorces. Ces habitations ont été entièrement consumées avec le mobilier qu'elles renfermaient. La perte, pour la commune des Ecorces, est évaluée à 36,770 fr. Aucune des maisons incendiées n'était assurée. Si les secours, qu'ont apportés avec empressement les communes voisines, n'ont pu arrêter les ravages du feu dans les quatre habitations dont l'embrasement présentait un effrayant spectacle, ils ont été toutefois fort utiles, en écartant le danger qui menaçait les maisons des environs et la forêt de sapins de la commune de Charquemont. La pompe de Charquemont et celle de Russey ont grandement contribué à cette œuvre de préservation.

— Une scène étrange a eu lieu lundi dernier dans la petite ville de Saint-Aubin. Un singe appartenant à Coleman, étant mort le jour précédent, le propriétaire se détermina à l'enterrer dans son jardin, avec toutes les cérémonies prescrites pour les funérailles par le rituel de l'église anglicane. Le cercueil était porté dans un omnibus, en guise de corbillard, et suivi de plusieurs voitures de deuil, dans lesquelles se trouvaient des personnes portant des crêpes noirs à leurs chapeaux; tandis que Coleman, revêtu d'un surplis, remplissait les fonctions de prêtre. Arrivé au lieu de sépulture, Coleman s'avisa de monter sur la muraille de son jardin et de lire le service des morts, contenu dans la liturgie. Il était en train d'énumérer les vertus de son singe, quand il perdit tout-à-coup l'équilibre et tomba sur la route. (*Impartial de Jersey.*)

— On écrit de Milan, 12 aout:

« Les lettres de Modène annoncent que le duc est retombé gravement malade.

» Il est arrivé un fait assez singulier au duc de Gênes, deuxième fils du roi de Sardaigne; il a été assailli et volé près du château royal de Racconigi, où il y a toujours plusieurs milliers d'hommes en garnison.

» Malgré les évènements politiques, le sixième congrès scientifique italien se réunira ici cette année. L'ouverture solennelle aura lieu le 12 septembre dans le palais impérial de Brera où les séances continueront jusqu'au 27. Les conférences de la soirée auront lieu dans le palais *del Marino*. »

— Le docteur Wolf, qui était parti volontairement pour l'Asie centrale, afin d'aller à la recherche de deux officiers anglais prisonniers du khan de Bockara, après être parvenu jusqu'au lieu de sa destination, et s'être assuré que ses deux compatriotes avaient été mis à mort, a été retenu lui-même prisonnier. Il paraît que son sort dépend de l'issue d'une guerre engagée par le khan contre un de ses voisins.

— L'acte qui abolit l'emprisonnement pour dettes au-dessous de 20 livres sterl. a reçu la sanction royale, et a été mis à exécution. La prison de Londres Borough-Compter sera donc désormais inutile, ce qui procu-

— On écrit de Chamouni, sous la date du 16, au *Courrier de Lyon* :

« Le temps pluvieux que nous avons ici depuis plusieurs jours, et qui ne semble guère près de changer d'ici à la fin de ce mois, a forcé MM. Bravais, Martins et Le Pileur à ajourner leur ascension au Mont-Blanc. Si le temps leur redevenait favorable dans les derniers jours de cette semaine, leur projet serait de partir pour leur expédition vendredi prochain. Ils parcourent dans ce moment les vallées situées sur le revers méridional du Mont-Blanc, contrée moins pluvieuse que celle-ci, et sont attendus d'un jour à l'autre à l'*Hotel d'Angleterre* de Chamouni, dont ils ont fait le centre de leurs courses alpestres. Ces savants ont montré tant d'agilité, de courage et de persévérance dans leurs tentatives d'ascension, qu'il n'y aura que des obstacles décidément insurmontables qui puissent les empêcher d'exécuter leur entreprise dont la science attend d'intéressants résultats. »

## TRIBUNAUX.

### COALITION D'OUVRIERS.

— Au mois de mai dernier, les ouvriers occupés chez M. Riottot, fabricant de papiers peints, rue de Reuilly, réclamèrent une augmentation de salaire, et, sur le refus du maître, quittèrent leurs travaux. Quelques violences ayant eu lieu, une plainte fut formée, et, par suite, tous ces ouvriers furent renvoyés en police correctionnelle, sous la prévention de coalition.

Ce sont les nommés Poulot et Fontaine, signalés comme les chefs de la coalition, vingt-quatre autres ouvriers et les femmes Milcent, Boudon, Thiéry, enlumineuses. Ils comparaissaient hier devant la 6e chambre, présidée par M. Perrot de Chezelles, comme prévenus de coalition. C'est Me Emmanuel Arago qui est chargé de leur défense.

On a entendu un grand nombre de témoins.

Le tribunal a prononcé aujourd'hui son jugement dans cette affaire, dont les débats se sont prolongés hier fort avant dans la soirée.

Le tribunal a reconnu en fait l'existence d'une coalition ayant eu pour but de faire cesser et interdire le travail dans les ateliers du sieur Riottot, coalition à laquelle plusieurs des inculpés ont pris part. Le tribunal a également reconnu comme constant le délit de coups et blessures en ce qui concerne six des inculpés, et il a déclaré sans fondement l'allégation faite par la défense d'une coalition qui aurait existé entre divers maîtres fabricants en papiers peints, pour faire baisser les salaires.

Le tribunal a déclaré non coupables et renvoyé des fins de la poursuite, sans dépens, cinq inculpés et trois femmes.

Trois prévenus ont été également acquittés, mais sur le chef de coups et blessures seulement.

Deux autres ont été déclarés avoir agi sans discernement à cause de leur âge, et il a été ordonné par le tribunal qu'ils seront restitués à leur famille, ainsi qu'un troisième, à qui le bénéfice de la même disposition a été appliqué, bien qu'il ait été reconnu coupable sur le fait de coalition.

Le tribunal faisant aux autres inculpés, application des art. 415, 311 et 66 du code pénal, 365 du code d'instruction criminelle, et néanmoins modérant la peine par les dispositions de l'art. 463 du code pénal, en a condamné : un, à huit mois de prison ; quatre, à trois mois de la même peine ; cinq, à deux mois ; un, à un mois ; trois, à quinze jours, et trois à huit jours.

Le tribunal a en outre condamné les susdits aux dépens et ce qui les

Le seul mouillage tenable est à la partie Est de l'île, dont la plus grande longueur est d'environ 2 kilomètres, et la largeur d'un kilomètre, c'est-à-dire qu'Itchaboë décorée pompeusement du nom d'île, n'est en réalité qu'un rocher stérile, plus petit que l'île de la Cité, à Paris.

Une portion de l'île forme un plateau d'environ 400 mètres de long sur 200 mètres de large. C'est là qu'existe le banc de Guano auquel Itchaboë doit sa récente célébrité ; le dépôt peut avoir de 11 à 12 mètres d'épaisseur, ce qui donne une masse de près d'un million de mètres cubes.

Le climat n'est pas malsain, en dépit des vapeurs ammoniacales exhalées par le Guano. L'été dernier, trente-cinq navires étaient en charge à Itchaboë ; leurs équipages comprenaient un effectif de plus de sept cents hommes livrés à un travail très pénible sous un climat brûlant ; il n'y eut en tout que deux cas de mort, par suite d'anciennes affections de poitrine. Cependant la peau du visage et des mains a beaucoup à souffrir des insectes et de la chaleur ; on est forcé de les frotter de lard ou d'une graisse quelconque à l'imitation des sauvages de tous les pays chauds.

Le marin qui donne ces détails, ne partage pas l'opinion générale sur la nature du Guano, regardé comme exclusivement formé des excréments des oiseaux de mer ; il croit au contraire que ces excréments ne font qu'une très petite partie des dépôts d'Itchaboë. Voici sur quoi il appuie sa façon de penser à cet égard.

« J'ai veillé moi-même à l'extraction du Guano, et je demeure » convaincu que le rocher stérile d'Itchaboë, retraite favorite des » pingouins et autres oiseaux de mer, est en quelque sorte leur cimetière. Des myriades de ces oiseaux y sont venus laisser leurs » os ; on trouve constamment, de distance en distance, dans le » banc de Guano, des couches de couleur brunâtre, où se montrent » des squelettes de pingouins à divers degrés de décomposition, et » d'innombrables débris de leurs œufs. D'autres couches ne contiennent pas de traces d'os de pingouins, mais des squelettes à » demi décomposés de phoques, comme si des millions de ces animaux s'étaient donné rendez-vous pour mourir à Itchaboë. Les » couches n'alternent pas régulièrement ; elles sont au contraire » mêlées et bouleversées. Celle qui semble provenir des phoques » est grasse et onctueuse au toucher. Le banc auquel se rapportent » ces observations occupe la partie centrale de l'île. »

Le Guano du Pérou, à cause de la longueur du trajet et du prix des transports, est beaucoup trop cher pour notre agriculture ; le Guano d'Afrique, beaucoup moins éloigné, n'aurait probablement pas cet inconvénient. Il est à désirer que nos navires fréquentent aussi les parages d'Itchaboë, où sans doute il doit exister d'autres dépôts de Guano, et qu'ils n'en abandonnent pas le monopole aux Anglais.

YSABEAU.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

#### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 19 AOUT.

BOYENVAL, marchand de vin, passage Ste-Marie, 2, rue du Bac. Juge commissaire, M. Beau ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

HAMON, marchand de mercerie et nouveautés, rue d'Antin, 18, à Batignolles. Juge commissaire, M. Cornuault, syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » | » | » | » | » | » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 | 1/2 | » | » | H. | » | 1/4 |
| 4 0/0 ... | 105 | » | » | » | » | » | — Portugais. | 43 | 7/8 | » | » | B. | » | 1/8 |
| O. de la V. | » | » | » | » | » | » | Esp. D. active | » | » | » | » | » | » | » |
| B. de Fr.. | 3005 | » | 3005 | » | B. 20 | » | 5 0/0 Naples. | 97 | 50 | 97 | 40 | H. | » | 10 |
| C. L 5000 | » | » | » | » | » | » | — Romain. . | 103 | 3/4 | 103 | 1/2 | H. | » | 1/2 |
| — 1000 | 1095 | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | 1231 | 25 | 1130 | » | B. | 2 | 50 |
| C. hyp.. | 755 | » | 755 | » | B. 5 | » | Emp. d'Haiti. | » | » | » | » | » | » | » |
| 4 Can.... | 1280 | » | » | » | » | » | B. Belge. | » | » | » | » | » | » | » |

Au 15 cour.

| CHEMINS DE FER. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | » | » | | » » |
| V. R. Dr. | 362 | 50 | » | » | B. 2 | 50 | | » » |
| — R. G. | 220 | » | 225 | » | H. 1 | 25 | 220. | H. 2 50 |
| Orléans.. | 952 | 50 | 942 | 50 | H. 2 | 50 | 942 50, 920, 947 50. | H. 10 |
| Strasb... | 230 | » | 232 | 50 | H. 1 | 25 | 230, 232 50. | H. 2 5 |
| Rouen... | 945 | » | 955 | » | H. 5 | » | 947 50, 930, 957 50. | H. 10 |
| Hâvre... | 700 | » | 735 | » | H. 15 | » | 700, 727 50. | H. 12 5 |
| Marseill. | 730 | » | 740 | » | » | » | 730, 740. | H. 5 |
| Montpell | » | » | » | » | » | » | | » |

| LONDRES, le 18 août. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| | Av. 80 20.<br>Ap. 30 40. | F. c. 3 0/0 : 80 20 80 d. 50.<br>F. p. 80 65 d. un.<br>81 25, 50 d. 50. |
| Dimanche. — B. fermée. | Rep. Fin c. F. pr.<br>3 0/0 2 1/2 5. 10.<br>5 0/0 30. | 120 60, 119 85 d. 50.<br>121 35, 120 80 d. 50.<br>Orléans, 942 50, 960 d. 10. |
| | Bons du Trésor.<br>3 1/4 à 2 mois. 3 1/8 à 2 et 6 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,00 à 00,00, courant du mois, 78,50 à 79,00 ; sept., 80,00 à 00,00 ; nov. et déc., 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 70,25 à 70,50. — Voitures, 06,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et sept., 97,00 à 98,00 ; nov. et déc., 88,00 à 00,00. — 8 premiers mois 1845, 77,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 89 à 88 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants* : V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 21 août.

6 h. » » OPÉRA. — Robert le Diable.
7 h. 0/0 THEATRE-FRANÇAIS. — Louise de Lignerolles. Ma Place.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Ambassadrice. Déserteur.
7 h. » » VAUDEVILLE. — Satan.
7 h. » » VARIÉTÉS. — Bal Mabille. Carmagnole. La Neige. Bédouines.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Surprises. Moiroud. Amant. Deux Sœurs.
7 h. » » PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Part du Diable.
7 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. » » AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. » » GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. » » COMTE. — Maître Corbeau.
6 h. » » FOLIES. — Inconvénients. Sirène. Journée.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 19 Août. | | | | 20 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2382 q. | 95 k. | | Arrivages | 822 q. | 68 k. | |
| Ventes | 2241 | 03 | | Ventes | 646 | 56 | |
| Restant | 20631 | 81 | | Restant | 20827 | 96 | |
| Cours moyen | | 37,31 | | Cours moyen | | 36,93 | |
| Cours-taxe | | 37,22 | | Cours-taxe | | 37,19 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 21 q. | 98 k. | 52,85 à 00,00 | Gr. | 20 q. | 41 k. | 50,93 à 55,40 |
| 1re | 373 | 71 | 36,95 à 38,85 | 1re | 144 | 61 | 36,95 à 38,85 |
| 2e | 102 | 05 | 35,63 à 36,30 | 2e | 64 | 37 | 36,00 à 36,30 |
| 3e | 23 | 55 | 29,30 à 00,00 | 3e | 40 | 26 | 28,65 à 31 85 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 3 | 14 | 24,20 à 28,00 |
| | 1538 | 60 | 32 10 à 35 65 | Al. | 514 | 00 | 23 00 à 36,93 |

ARRAS, 17 août. — Farine 1re 38,00 à 39,00 ; 2e 35,00 ; 3e 33,00.

CHALON-SUR-SAONE, 16 août. — Farine 1re 38,40 à 39,20.

LYON, 17 août. — Je n'ai pas la moindre variation à vous signaler sur mon cours, depuis ma dernière du 12 courant ; seulement que les besoins de la boulangerie s'accroissent et que la vente est un peu plus active que ces jours derniers, laquelle, malgré ce, n'a lieu que par petits lots de 10 à 20 sacs.

Le commerce croit généralement que les prix actuels se soutiendront jusqu'au mois de novembre prochain, époque où les arrivages de la Bourgogne deviendront importants, et que l'ensemble des récoltes sera mieux apprécié.

Le pain a baissé, à cette dernière quinzaine, de 2 c. 1/2 par kil.

### Taxe du pain (par kil.)

*2e quinzaine d'août.*

| — | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 0,35 | 0,28 | 0,00 |
| Evreux | 0,39 | 0,34 | 0,29 |
| Louviers | 0,33 | 0,28 | 0,00 |
| Vernon | 0,33 | 0,28 | 0,00 |
| Brionne | 0,38 | 0,31 | 0,00 |
| Dreux | 0,31 1/2 | 0,28 1/2 | 0,00 |
| Neubourg | 0,35 | 0,31 2/3 | 0,00 |
| Abbeville | 0,33 | 0,29 | 0,25 |
| Clermont-Ferrand | 0,40 | 0,30 | 0,00 |
| Bourg | 0,35 | 0,27 1/2 | 0,20 |
| Pontevaux | 0,34 | 0,27 | 0,29 |

### Cours des Céréales (par hect.).

VERNON, 17 août. — Froment 21,85. — Méteil 19,50. — Seigle 11,50. — Orge 11,50. — Avoine 7,25.

EVREUX, 17 août. — Froment 22,43. — Méteil 19,00. — Seigle 9,73. — Orge 12,50. — Avoine 7,49.

LOUVIERS, 17 août. — Froment 23,20. — Méteil 17,37. — Seigle 9,90. — Orge 12,42. — Avoine 8,66.

BRIONNE, 16 août. — Froment 23,12. — Seigle 11,00. — Avoine 8,00.

DREUX, 19 août. — Froment 1re 21,00 ; 2e 19,87 ; 3e 18,87. — Méteil 15,80 à 18,00. — Seigle 10,07. — Orge 12,17. — Avoine 7,05.

### Graines oléifères et huiles (par 100 kil.).

CHALONS-SUR-MARNE, 17 Août. — Notre correspondant nous mande que le commerce des graines oléifères et des huiles semble prendre un certain développement dans cette ville ; si cette tendance persiste, nous donnerons les cours de cette localité.

ARRAS, 17 Août. — *Graines.* Œillette 19,60 à 20,50. — Colza 19,00 à 21,00. — Lin 19,00 à 20,00.

*Huiles* d'œillette à clair 76,00 ; do bon goût ord. 72,25 ; do rousse 72,00, — de colza 71,00, — de lin 71,75.

*Tourteaux* 10,00 à 11,00.

CAMBRAI, 17 Août. — *Graines* colza 19,00 à 21,25. — Œillette 18,00 à 19,00.

*Huiles* d'œillette à clair 78,00 ; do rousse 71,00 à 73,00.

LILLE, 17 Août. — *Farines* colza 18,00 à 21,50. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 19,50 à 20,50. — Chanvre 11,00 à 13,00. — Caméline 17,00 à 19,00.

*Huiles* de colza ép. pour éclairage 76,50 ; colza ord. 70,50 à 70,75 ; d'œillette fr. 82,00 ; do bon goût 75,00 ; do rousse 52,50 ; de chanvre 75,00 ; de caméline 71,00 ; de lin 69,50.

*Tourteaux* 11,00 à 17,00 selon la sorte et la qualité : Ce marché est en hausse sur le précédent.

MARSEILLE, 16 Août. — *Graines.* — Le calme continue pour les graines, et malgré deux ventes, formant ensemble 300 quintaux de sésame payés 48,00, en provenance de Syrie, les cours n'en sont pas encore établis pour la marchandise disponible.

Les lins de Russie ont obtenu 26,50 esc., 1 0,0, pour 2,500 quintaux disponibles ; les autres sortes manquent et restent cotées 27,50 Anatolie, 28,00 Romélie.

On attend des avis plus précis sur les récoltes, pour se livrer aux transactions pour la prochaine campagne.

*Huiles comestibles.* — Notre marché continue à faire bonne contenance pour les huiles comestibles en général. L'activité signalée dans notre dernière revue ne s'est point ralentie pendant cette semaine. La continuation des avis confirmant l'apparition du Var dans les divers lieux de production, ont donné lieu à une nouvelle hausse et à de nouvelles demandes. Des affaires de quelque importance en provenance du royaume de Naples, ont été traitées ; on a réalisé 384 hect., qualité surfine, à 164 fr. l'hect. à la consommation.

Les qualités surfines de la Toscane ont eu preneurs pour quelques futailles au prix de 161 fr. l'hect. à la consommation. Toutes les qualités, en général, sont mieux tenues, par suite des achats qui ont été faits la semaine dernière.

Il n'y a pas de changement bien marqué dans les cours des qualités du département du Var ; 12 futailles ont été payées 122 à 125 fr. l'hect. Les provenances des Bouches-du-Rhône ont été sans affaires, à cause du manque total de marchandises.

Les cours des huiles de sésame comestible n'ont pas eu de changement bien marqué ; les premières qualités se raisonnent de 50,95 à 51,50, et les dernières de 47,80 à 49,00 les 50 kil.

*Huile de sésame.* — Nous n'avons point d'affaires cette semaine. Disponible 90,70 à 91,92, à livrer 95,60. — Sans acheteurs.

*Huile de lin.* — Disponible 71,09, à livrer 73,00. — Calme.

*Tourteaux.* — Sésame 14,00. — Lin 13,50. — Ravison 13,50.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 19 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 960 | 813 | 149 | 1 14 | 1 04 | » 94 |
| Vaches..... | 217 | 213 | 4 | 1 08 | » 94 | » 90 |
| Veaux..... | 514 | 514 | » | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons.. | 13357 | 10928 | 2429 | 1 42 | 1 20 | 1 00 |

LYON, marchés des 13, 15 et 16 août.

Bœufs 1,26-1,20-1,14. — Vache 0,96. — Moutons 1,40-1,34-1,36. — Veaux 1,45-1,40-1,36. Marché bien approvisionné.

CHATILLON-EN-BAZOIS (Nièvre). *Foire du 1er août.* — Bœufs gras 1,16-1,10-1,04. — Vaches 1,00-0,95 0,90. — Tout ce qui était gras s'est enlevé rapidement.

### ADJUDICATIONS.

Le 2 septembre, à Brest, fourniture de 50,000 kil. de fromage de Hollande, à la marine. Cautionnement 6,000 fr.

Le 5 septembre, à Brest, viande fraîche pour le service des subsistances ; viande fraîche pour le service des hôpitaux.

Le cautionnement à verser est de 25,000 fr.

— Le 23 août, la fourniture des objets ci-après indiqués, nécessaires au port de Rochefort, savoir : blé-froment première qualité, rouge, 200,000 kilogrammes ; blanc, 100,000 kilogrammes.

Port de Rochefort. — Dans le courant d'octobre prochain, fourniture de viande fraîche nécessaire à la fabrication de mille quintaux métriques de bœuf salé, pour la marine.

Cette fourniture se composera d'environ 400 bœufs.

Cautionnement, 10,000 fr.

Le 12 septembre, à Bordeaux, fourniture pour la marine de 107,000 kil. bœuf ; 36,200 mouton ; 2,250 kil. et 720 pieds de veau. Plus des volailles et légumes pour les conserves.

Cautionnement, 13,000 fr. — Le cahier des charges est déposé aux bureaux de la direction des subsistances de la marine.

... des colonies agricoles, question qui se recommande d'au-
tant mieux aux conseils généraux qu'ils peuvent, à son égard, prendre l'initiative, entrer dans la voie pratique, sans le concours du pouvoir central et de la législature. L'établissement d'une colonie agricole, dans le genre de celle qui a été fondée par la municipalité de Strasbourg, n'excède ni les ressources ni les attributions des conseils généraux de département : il suffira qu'ils apprécient et qu'ils veuillent des institutions de cette nature pour qu'elles surgissent aussitôt, là sur un communal voué précédemment à la stérilité, ici dans quelque vieille abbaye ou quelque vieux château depuis long-temps inhabités, mais qui pourraient être facilement appropriés à leur destination nouvelle.

C'est ainsi que, sur la proposition de M. le préfet Jessaint, digne fils d'un père illustré par un demi-siècle d'administration départementale, le conseil général d'Eure-et-Loir vient d'affecter l'ancienne abbaye de Bonneval à la fondation d'une colonie agricole pour les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins. Nous venons engager les autres conseils généraux à suivre cet exemple. Ils ne sauraient plus heureusement signaler leur intervention dans les affaires du pays. La mesure que nous leur proposons d'adopter et de mettre à exécution est de celles qui exercent une influence profondément salutaire non seulement sur l'état matériel et moral d'une contrée, mais encore sur la marche de la société tout entière : c'est, dans le présent, un remède efficace à différents maux jusque-là incurables par les moyens employés contre eux ; c'est, pour l'avenir, un germe de magnifiques et incalculables progrès. Si, après avoir, en des jours difficiles (1832), proclamé l'importance des colonies agricoles et témoigné, avec une sorte d'ostentation, un désir d'appliquer ce moyen à l'amélioration du sort des classes populaires, le gouvernement a honteusement *enterré* la question, il appartient aux conseils généraux de la ressusciter, d'en faire une réalité vivante, prouvant par là que les corps élus par les citoyens s'entendent, mieux quelquefois que le gouvernement lui-même à mettre en œuvre une idée utile et grande.

Beaucoup de motifs nous portent à donner le pas à la question des colonies agricoles sur tous les autres sujets que nous voulons recommander à la sollicitude des conseils départementaux. Une foule de questions, en effet, rentrent dans celle-là, en ce sens que l'organisation des colonies agricoles peut seule procurer ou préparer une bonne solution de ces questions diverses. Telles sont, entre autres, celles des enfants trouvés, des condamnés libérés, de la mise en valeur des biens communaux, du reboisement des forêts, etc.

Les fondations en faveur desquelles nous faisons appel aux conseils généraux présentent, en outre, l'avantage de pouvoir être entreprises dans des conditions et avec des ressources fort variables, quoique les résultats en doivent être, à notre avis, beaucoup plus certains, beaucoup plus frappants, si on opère sur une échelle suffisamment large. Quant à la supériorité de la colonie agricole, ... mer une plus forte proportion de viande. La quantité d'engrais s'en trouverait augmentée, condition indispensable d'une bonne et fructueuse culture. Les établissements dont nous provoquons la fondation, joindraient au travail agricole quelques travaux manufacturiers, ce qui accroîtrait beaucoup leurs moyens de prospérité en même temps que leur importance comme centres de consommation.

Nous allons indiquer, d'une façon sommaire, comment la question des colonies agricoles se lie aux autres questions ci-dessus énumérées, sur lesquelles les conseils généraux ont déjà été appelés à se prononcer dans leurs sessions précédentes ; ce qu'ils ont fait avec une assez grande divergence d'opinions. Mais nous noterons avant tout que les colonies agricoles se présentaient à nos ministres en 1832 (Rapport de M. d'Argout au roi) comme *le moyen d'extirper le vagabondage*, *la mendicité*, *la* MISÈRE, ce fléau d'où naissent presque tous les autres. Pourquoi depuis douze ans le moyen n'a-t-il pas encore été essayé, au moins du fait du gouvernement ? Voilà une observation qu'on devrait adresser tous les jours à nos hommes d'Etat qui sont au pouvoir.

Présentons maintenant quelques aperçus rapides sur les rapports de la question des colonies agricoles avec d'autres questions dont force est bien qu'on se préoccupe.

ENFANTS TROUVÉS. La plupart des départements supportent une assez lourde charge pour le service de leurs enfants trouvés et abandonnés. Ce qui n'empêche pas que l'entretien de ces petits malheureux, et surtout leur éducation, ne soient dans un état de négligence déplorable. Par des mesures qui sont prises quelquefois au mépris des droits de l'humanité (la suppression des tours par exemple), on cherche à diminuer la dépense qui incombe aux départements ; misérable voie d'économie ! Il faut aviser à rendre fructueux pour le pays les sacrifices que lui impose l'existence des enfants trouvés. Fallût-il, dans ce but, augmenter d'abord ces sacrifices, il y aurait encore à cela bon calcul, économie véritable. Réunis, dès l'âge de quatre ou cinq ans, dans un établissement où ils seraient formés aux travaux de l'agriculture en même temps qu'à l'exercice de quelque profession industrielle, élevés loin de tout mauvais exemple, les enfants trouvés couvriraient bientôt, par les produits de leurs labeurs, la dépense de leur entretien et de leur éducation. Il sortirait de là des hommes dont la société n'aurait plus rien à craindre pour la suite. Peut-être même trouverait-on le moyen de prolonger, pour ceux d'entr'eux qui le désireraient, les avantages de la vie commune et associée après qu'ils auraient atteint l'âge adulte et contracté mariage. Mais sans pousser encore la prévoyance aussi loin, n'aperçoit on pas dans les résultats obtenus à Mettray sur des enfants déjà touchés par le souffle du vice et du crime, le gage assuré de ce qu'on obtiendrait d'enfants qui n'auraient point d'antécédents défavorables de la même nature ?

CONDAMNÉS LIBÉRÉS. Cette classe si dangereuse commet à elle ... colonies agricoles pour les libérés, nous serions d'avis que, même avant l'expiration de leur peine, les condamnés dont on serait satisfait, y fussent envoyés en récompense de leur bonne conduite. Là, ils se créeraient des habitudes, des intérêts qui, le temps de leur libération venu, les détourneraient pour la plupart d'échanger la sécurité de l'asile contre les chances incertaines du dehors. Dans l'asile, en effet, l'existence et un certain bien-être leur seraient garantis pour prix d'un travail qui n'aurait rien d'excessif ni de fastidieux, étant réglé d'après des dispositions équitables et humaines, étant exécuté ordinairement en grandes réunions.

COMMUNAUX. Sur quels terrains établirait-on les diverses colonies agricoles soit d'enfants trouvés et pauvres, soit d'adultes indigents, soit de condamnés libérés ?

Il ne manque pas en France de terres encore incultes et qui seraient pourtant susceptibles de fertilité. Mettons en première ligne les communaux abandonnés au parcours et qui représentent une surface évaluée à quatre millions d'hectares environ. Cette portion considérable du sol national est loin d'en être la plus mauvaise, étant généralement située autour des centres d'habitation de la population rurale. Néanmoins elle se trouve condamnée à la stérilité ; le produit en est à peu près nul. L'ensemble de ces communaux forme comme une multitude d'apanages que la sauvagerie, antipathique à toute culture, se serait réservés au milieu de la civilisation.

Il s'agit de changer cet état de choses, sans toutefois, point important, que ces propriétés perdent leur caractère collectif et cessent d'appartenir à la communauté. Rien de mieux pour atteindre l'une et l'autre de ces fins, que d'y fonder des colonies agricoles partout où l'étendue, la configuration et la nature des terrains communaux permettent la création de semblables établissements. Les habitants des campagnes, auxquels sont généralement fort peu profitables leurs possessions communales livrées au parcours, ne feraient pas difficulté d'entrer en arrangement avec le département et avec les municipalités des grandes villes pour des fondations qui leur offriraient à eux-mêmes plus d'un genre d'avantages.

En résumé, nous insistons pour que la question des colonies agricoles soit mise à l'ordre du jour des délibérations des conseils généraux dans la session qui va s'ouvrir, et nous engageons tous les organes de la presse amie des améliorations sociales à joindre leurs efforts aux nôtres pour attirer sur ce sujet important l'attention des représentants de l'intérêt départemental.

## Affaire du Gabon.

### PROTESTATION CONTRE NOTRE PRISE DE POSSESSION.

**Dans notre numéro du 4 de ce mois, nous avons reproduit un article du *Constitutionnel* touchant notre prise de possession du Gabon, sur la côte occidentale de l'Afrique, par suite d'une convention faite entre le roi de ce pays (le roi Glass) et notre gouverneur du Sénégal. Cet article sou-**

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## Les îles Gambier ou Mangaréva.

**...ligion des Mangarévans. Les Dieux. L'enfer et le paradis. Fabrique des Divinités. La prophétesse Toaperé. Renversement des idoles. Les Dieux brûlés et mangés. Cérémonie du *Tioho*. *Accipe vestem candidam*. Puissance des missionnaires. Partage des terres. L'association.**

Les mœurs toutes nouvelles pour nous des insulaires de l'Océanie, ne sont pas le seul attrait des récits des Missionnaires. Le travail de civilisation courageusement entrepris par les prêtres catholiques dans l'archipel de Mangaréva offre encore des enseignements précieux. Nous avons pris soin de signaler, en les soulignant (1), les traits qui confirment la théorie que nous avons maintes fois exprimée, dans nos publications, à savoir qu'il faut commencer par les sens la conversion et l'éducation des peuples sauvages. Il est à souhaiter que cette vérité soit bien comprise de l'institution pieuse des Missions, et que tant d'excellents moyens de conquêtes soient employés autrement que par l'instinct et au hasard. Nous avons plaisir, encore, à attirer l'attention du public sur cette œuvre laborieuse des Chrétiens, qui poursuivent la constitution de l'unité humaine.

Nous allons citer aujourd'hui des détails curieux sur les anciennes croyances religieuses des Mangarévans et sur leur conversion au christianisme. Nous laissons parler le P. Caret.

« Nous avons trouvé établis dans les îles l'idée de la Divinité, le souvenir de la création, la foi aux récompenses et aux peines de la vie future, ... Les Dieux de Mangaréva étaient sans nombre et se divisaient en deux classes opposées, les bons et les mauvais génies. Les uns et les autres avaient des attributs spéciaux. — *Tiki*, père du genre humain ; *Tea*, ...teur de l'eau, du vent et du soleil ; *Tou*, créateur du *matoré*, fruit ... ; *Rongo*, dieu des nuages et de la pluie ; *Tairi*, dieu du tonnerre ; *...ténou*, dieu de l'océan et des poissons ; *A-nghi*, dieu des ouragans ; *Mapitoiti*, dieu de la mort.

» L'inauguration des idoles se faisait avec un cérémonial qui accuse chez nos insulaires une étrange crédulité. A certaines époques on s'imaginait qu'un génie était venu se cacher sous l'écorce de tel ou tel arbre. Aussitôt on se réunissait à l'entour, et l'on procédait à l'interrogatoire de la nouvelle divinité : « Quel est ton nom ? où est ta demeure ? quel culte veux-tu recevoir ? » Un prêtre, placé auprès de l'arbre mystérieux, répondait à tout en donnant à ses paroles un accent extraordinaire pour imiter une voix divine. Une terreur religieuse s'emparait de l'assemblée ; on courait porter au roi la nouvelle du prodige. Le roi venait répéter les questions. « Je me nomme un tel, répondait le dieu par la bouche du *Tôra* (prêtre). Je veux que tu me coupes, que tu me façonnes, et que tu me places honorablement dans ta maison, où je recevrai les hommages du peuple.

« Le roi ordonnait de couper l'arbre. On le brûlait aux racines, on façonnait le tronc avec des haches en pierre, et on le polissait avec des coquillages durs et tranchants. La statue était placée debout dans une cabane, qui devenait *tapou*, c'est-à-dire sacrée et interdite aux femmes. Le prêtre s'accroupissait devant elle et lui adressait sa prière : il lui offrait des aliments et quelques pièces de *tappa*. Ces offrandes restaient exposées, sur une large table de corail, en face de l'idole, jusqu'à ce que les rats en eussent fait leur pâture, ou qu'elles fussent tombées en putréfaction. En retour, le Dieu était prié de donner au peuple des fruits en abondance.

« Les Mangarévans avaient leur enfer (*po-kino*), tantôt brasier ardent, tantôt bourbier fangeux ; leur paradis (*po-porotou*), région souterraine éclairée d'une pâle lumière. On célébrait la mort par des orgies funèbres nommées *tirô*. Le *tirô* d'un noble (*to-ngoïtis*) durait jusqu'à dix-sept jours. Le *tirô* conduisait le défunt en paradis : le mort privé de ces honneurs errait de montagne en montagne, de précipice en précipice, et s'en allait tomber en enfer.

« Les prêtres, très nombreux, avaient un chef suprême, le *toupoua*. Chaque divinité avait ses prêtres ou prêtresses, qui vivaient des dons des fidèles. »

On dit que dans les dernières années du siècle passé, une prophétesse, nommée *Toaperé*, avait prédit la venue des missionnaires chrétiens et le fait de la conversion des Mangarévans. « Nos Dieux sont vaincus ! s'écriait-elle. Voici le Dieu de l'étranger ; cette terre va bientôt
» passer sous sa puissance. Encore un peu de temps, et des hommes
» bons vont arriver ici. Je l'ai vu, ce Dieu... nos Dieux ne sont rien au-
» près de ce grand Dieu. » Les détails de cette prophétie sont très circonstanciés et frappants ; et ce fait est attesté par tous les habitants des quatre îles. Toaperé avait annoncé l'arrivée des étrangers, bons et grands, pour les années qui suivraient sa mort : elle décéda en 1803.

Voici à quelle occasion et comment eut lieu le renversement des idoles. Deux missionnaires avaient rendu un grand service à Mangaréva, en s'employant à arrêter les brigandages de quelques Pomotous, sauvages venus des îles basses du nord. Le grand-prêtre reconnaissant leur dit : « Restez ici, faites-y l'école ; ce temple est à vous désormais. — Eh bien ! répondit le P. Laval, faites ôter les statues de vos dieux ; rendez cette maison propre en y mettant du sable, et nous allons revenir en prendre possession dans trois jours. »

« Les trois jours écoulés (c'est le récit du P. Laval), nous nous rendîmes à Mangaréva. On dit ordinairement que pour un coup de main, il faut être bien assisté : nous n'étions que deux, mais nous comptions sur les légions célestes. Nous traversâmes donc toute l'île, accompagnés de la foule qui nous suivait, en disant : « Ils viennent instruire le peuple. » Chemin faisant, nous rencontrâmes le grand-prêtre, nous lui dîmes d'un ton froid de nous suivre ; plus loin nous vîmes le roi, nous l'invitâmes aussi à venir avec nous : ils le firent l'un et l'autre sans difficulté. Nous arrivâmes au temple promis, sans dire un seul mot. Rien n'avait été fait selon notre désir, nous nous y attendions.

— « Vous n'avez pas ôté vos faux dieux : pourquoi n'avez-vous pas fait ce que vous aviez promis ?

— Non, dit le roi d'un ton sec ; c'est bon pour nous cela, c'est une chose *tapou* (1) : on ne les ôtera pas.

— On les ôtera, dit avec force et gravité M. François d'Assise, » et il continua de parler avec tant d'autorité, que les vieillards qui tiennent aux idoles me disaient : « Faites donc qu'il se taise. »

— Mais, dit le roi, si l'on ôte d'ici les idoles, où les mettra-t-on ?

— Mettez-les au feu, s'écria M. François d'Assise ; c'est du bon bois pour faire cuire votre *tioho*, votre poisson et votre *mei*. Apportez une hache.

— Je n'en ai point, dit le roi.

— Vous êtes roi : commandez qu'on en trouve une.

Alors le roi fit signe qu'un tel homme en avait une. « Non, dit ce dernier. »

— Avez-vous donc menti, demanda M. F. d'Assise au roi ?

— Non, répondit le roi. Va-t'en chercher ta hache.

« La hache apportée, nous la présentâmes au roi afin qu'il donnât l'exemple. Il ne voulut pas : nous savons qu'il tient à ses idoles. Un homme de la foule se présenta alors volontiers. Ces idoles sont de longues poutres dont les extrémités représentent des formes humaines fort indécentes. Notre homme frappait rudement ; au dernier coup, comme il voulut retenir le dieu qui tombait, il fut entraîné avec lui : sa chute lui effleura la jambe. Nous craignîmes un moment que le peuple ne prît cet accident pour une vengeance de ce dieu. Néanmoins un autre homme lui succéda ; celui-ci abattit les trois autres dieux. Pendant qu'il frappait, le peuple disait : « Pauvre *Aruino* (2) ! comme il souffre ! » Les deux

---

(1) Voir notre numéro du 20 août.

(1) *Tapou*, *tabou*, objet sacré, dans toute l'Océanie et à Madagascar.
(2) Esprit malin.

trompé tous ceux qui étaient là.

La protestation, véritable pièce diplomatique, digne de figurer dans nos chancelleries d'Europe, ne se borne pas à protester contre la surprise de la bonne foi du roi; elle déclare que ni le roi, ni toutes les autres personnes qui ont signé la lettre en question, *n'avaient le droit de faire passer leur territoire sous la protection des Français*,

Il y est dit :

« Nous ne savons pas si les souverains d'Europe ont un semblable » droit; mais, avec nous, pareille chose n'est pas admissible. Quand » nous avons à traiter une affaire importante, il est d'usage d'assembler » tout le monde, et aucune résolution n'est adoptée si elle ne réunit pas » la presque généralité des suffrages. (*A pretty general concurrence.*) » C'est ce qui n'a pas eu lieu dans cette circonstance. Toko, notre mi» nistre des affaires étrangères, sans la présence et sans le consente» ment duquel un acte de ce genre ne saurait être valable, n'a rien su de » cette affaire que le lendemain, *quoiqu'il fût en ville*, etc. »

Les signataires repoussent donc, comme injustes et complètement inadmissibles, les prétentions que la France veut élever, par suite de ce papier signé par le roi, et se bornent à nous offrir de traiter notre na[illegible]n comme toutes les autres, sur le pied de *la plus parfaite égalité*.

Jusque-là, la discussion ne se passe qu'entre le roi Glass et M. Bonet. Ce dernier, qui doit savoir comment les choses ont eu lieu, est parfaitement à même d'apprécier à sa juste valeur une protestation qui est très visiblement l'œuvre de quelque Pritchard de l'endroit. Mais, ce qui est plus grave, c'est que les signataires de cette pièce en ont adressé une copie à la reine Victoria, et y ont joint une supplique dans laquelle ils demandent contre nous la protection de la reine.

Ce recours officiel à la protection de l'Angleterre va sans doute mettre notre gouvernement dans la nécessité de publier quelques explications sur cette affaire du Gabon. Le ministère doit sentir qu'il ne peut laisser, sans mot dire, publier en Angleterre une narration qui représente nos agents comme employant les plus grossières tromperies pour escamoter à de pauvres rois nègres des cessions de souveraineté.

Tout le monde sait que le gouvernement anglais n'est guère scrupuleux sur les moyens, quand il s'agit d'ajouter un territoire quelconque aux possessions déjà si vastes de l'Angleterre, (témoin le procédé au moyen duquel il s'est emparé du port Saint-Jean au nom d'un roi des Mosquites improvisé par lui (1). Tout le monde sait qu'il dépasse souvent les bornes permises à ce qu'on appelle la *persuasion*, ou l'*influence diplomatique*; aussi ne concevrions-nous pas qu'on lui permît de nous faire la morale à l'occasion de nos rapports avec des princes et des rois barbares. Nous comprenons que toutes les nations fortes devraient, dans l'intérêt des nations faibles, exercer l'une envers l'autre une surveillance sévère; c'est pour cela que nous appelons de tous nos vœux la constitution d'un Congrès européen chargé précisément d'exercer ce contrôle moral dont chacun sent le besoin; mais tant que ce congrès n'existera pas, nous ne pouvons reconnaître à l'Angleterre le droit qu'elle veut s'arroger et que nous n'exerçons pas à son égard : nous voit-on, en effet, chercher chicane aux Anglais sur leur conduite avec les peuples qu'ils *protègent* et qu'ils exploitent parfois d'une manière si odieuse? Non, sans doute; eh bien! que l'Angleterre en agisse de même avec nous.

Quant aux faits en eux-mêmes, nous les croyons faux ou tout au moins considérablement exagérés. Toutefois, puisqu'ils ont fait l'objet d'une supplique à la reine Victoria, puisqu'ils ont été communiqués au parlement britannique, nous estimons que le ministère français doit nous mettre en mesure de repousser l'accusation. C'est au reste ce que M. de Mackau ne manquera probablement pas de faire très prochainement.

(1) Voir notre numéro d'hier.

## Affaire de l'Ecole polytechnique.

Le licenciement de l'Ecole a fourni ce matin à beaucoup de journaux l'occasion de publier des articles occupant trois colonnes, prenant l'Ecole polytechnique *ab ovo*, la suivant sous la République, sous l'Empire, et destinés probablement dans l'origine à figurer au mot *polytechnique* dans le dictionnaire de la conversation.

Au milieu de ces articles massifs, celui du *Constitutionnel* se distingue par un ton de malveillance pour les élèves qu'on ne trouve ni dans le *Globe*, ni dans le *Journal des Débats*. Plus progressif, plus avancé, plus socialiste qu'il ne voudrait, par son feuilleton, le *Constitutionnel* rétablit l'équilibre par sa politique. S'il est vrai que le régime intérieur de l'Ecole ne donnât pas à la discipline, à l'autorité des garanties complètes, du moins est-il peu généreux au moment où le sort de 500 jeunes gens est en suspens, où ils se trouvent sous le coup des sévérités ministérielles, d'incriminer leur conduite, de leur imputer des opinions radicales, de les dire *exploités par un parti*. Nous n'avons pas compris non plus comment le journal libéral semblait encourager le gouvernement à faire des exemples, en parlant de *quelques meneurs*, quand tout le monde sait combien la protestation des élèves contre M. Duhamel a été unanime et spontanée. Nous dirons aussi qu'il faut être bien peu au courant des usages de l'Ecole pour s'étonner de ce que le général Boileau ait correspondu avec les promotions par l'intermédiaire des sergents. Quel est le but de ces critiques contre les élèves, contre le régime de l'Ecole, contre tous les hommes actuellement placés à sa tête? Quel est le général, le directeur, l'examinateur dont on veut préparer la candidature en donnant ainsi des garanties à l'autorité? A quels corps se rattachent « ces mains fermes et aimées des élèves » qu'on nous fait entrevoir au bout de l'article?

Pour notre part, nous n'avons sur l'Ecole qu'un mot à dire aujourd'hui: nous ne faisons pas au gouvernement l'injustice de croire au licenciement définitif; nous lui dirons seulement que sa décision sur le sort des élèves doit être prompte; il ne faut pas laisser indéfiniment les familles dans l'inquiétude; il importe que les jeunes gens déjà préparés pour leurs examens ne demeurent pas dans une oisiveté qui leur ferait perdre le fruit d'études laborieuses.

---

Le *Times* a publié une lettre d'un anglais arrivant de Taïti, et dont le *Journal des Débats* donne la traduction. Cette lettre se distingue par un caractère de grande impartialité, et elle devra faire une utile impression sur l'esprit trop prévenu des hommes d'Etat et des publicistes de l'Angleterre. Nous la reproduisons toute entière.

« Le gouvernement français prétend que MM. Bruat et d'Aubigny étaient parfaitement dans leur droit en arrêtant M. Pritchard et en l'emprisonnant, parce qu'il avait violé son devoir, excité les passions des indigènes, soulevé une insurrection, et compromis, autant qu'il était en lui, la sécurité des établissements et la vie des soldats français, toutes choses que je crois parfaitement vraies. M. Pritchard a été la première cause, je dirai même la seule cause des derniers troubles de Taïti. S'il s'était borné à remplir ses devoirs de consul, au lieu de déterminer la reine Pomaré, il y a quelques années, à expulser des prêtres français qui où ils résident.

» Les bonnes gens de Leeds, à leur dernier meeting, ont paru sympathiser beaucoup avec la reine Pomaré. Savent-ils bien que la reine Pomaré a eu pour premier mari le roi d'une des îles, qui a divorcé à cause de l'inconduite de sa femme, et qu'elle en a pris un second? Savent-ils que dans un meeting tenu à Papéiti les missionnaires, en 1842, ont délibéré s'ils la laisseraient encore passer le seuil de l'église, à cause de son état habituel d'ivrognerie, qui n'était peut-être pas pire que celui de plusieurs des missionnaires quand j'étais là?

» Si les directeurs de la société des missions veulent des informations réelles et sincères sur leurs confrères de Taïti, je leur en donnerai sur des faits qui se sont passés devant mes yeux, et que M. Pritchard lui-même ne saurait révoquer en doute.

» Espérant que la reine Pomaré sera replacée sur son trône, et que Taïti redeviendra indépendante comme autrefois.

» J'ai l'honneur, etc. WALTER BRODIE. »

---

Le gouvernement autrichien vient de prendre une remarquable initiative. Sous l'impression des désordres industriels qui se sont produits dans certaines contrées de l'empire, il ne s'est pas borné à dire qu'il *y avait là quelque chose à faire*; il vient de promulguer une sorte de charte du travail à l'usage des fabricants et des ouvriers de Prague. Cet essai de réglementation se distingue par l'établissement de quelques garanties dont, en général, le travail est jusqu'ici resté dépourvu dans ses rapports avec le capital. Voici les principales clauses de la mesure adoptée par le gouvernement autrichien; nous les signalons à l'attention des hommes que préoccupe la grave question de l'organisation du travail.

« Tout fabricant qui renvoie un ouvrier, tout ouvrier qui désire quitter une fabrique, sont tenus de l'annoncer huit jours avant celui du renvoi ou de la sortie; ce jour doit toujours être un samedi.

» Le fabricant ne peut renvoyer à-la-fois que la dixième partie du nombre de ses ouvriers. Les ouvriers, à leur tour, ne peuvent se retirer non plus qu'au nombre de dix sur cent, à la fois.

» Les fabricants qui embauchent des ouvriers imprimeurs dans une autre fabrique seront punis d'une amende de 100 florins (250 fr.).

» Le fabricant est lui-même tenu de s'arranger avec l'ouvrier sur le salaire; il ne peut se faire remplacer ni par des sous-maître, ni par des tacherons.

» Si, pour de nouveaux modes de travail, pour de nouvelles marchandises, le maître et l'ouvrier ne s'accordent pas sur le salaire, ils choisiront deux ouvriers imprimeurs et deux sous-maître qui jugeront en arbitres. Si la contestation persiste, les ouvriers peuvent invoquer la justice commune.

» Il est interdit aux maîtres et aux sous-maître de chercher à bénéficier sur les ouvriers par des ventes de marchandises et de denrées; ils doivent même éviter toutes relations intimes avec les ouvriers.

» *Si le travail manque, les ouvriers qui restent aux fabriques après le renvoi du dixième d'entre eux ont droit à une occupation qui leur rapporte par semaine 7 fr. 50 cent.*

» Si le maître fait une réduction sur le salaire pour des dommages que l'ouvrier lui aurait causés, ce dernier a le droit d'exiger la présence de deux arbitres, et, en dernier lieu, il peut invoquer la justice.

» Il est défendu aux ouvriers de suspendre le travail par des promenades, des orgies et des jours de chômage. Le maître est tenu d'annoncer à l'autorité la moindre contravention à cette règle.

---

derniers dieux étaient trop haut; on leur mit une corde au cou; et quand le dernier coup était donné, on descendait ainsi le dieu suspendu, et le peuple de rire; mais les vieillards n'étaient pas aussi gais. Nous fîmes ensuite disparaître le lit de roseaux du grand-prêtre. Dès que tout fut évacué, le peuple remarqua que ce lieu n'était déjà plus qu'un lieu ordinaire. Le lendemain nous bénîmes, en présence de tous les habitants, ce temple souillé, pour le changer en une église au vrai Dieu, sous le titre de l'archange Saint-Michel. La première Messe fut célébrée le même jour sur un petit autel de roseaux.... Après la messe nous ouvrîmes l'école des enfants, et le roi vint y recevoir des leçons.

« Le roi, du reste, aussitôt les quatre dieux renversés, se hâta de leur donner l'hospitalité dans sa propre case. Il nous craint... *Initium sapientiæ timor Domini*... Quant au grand-prêtre, oncle du roi, et pour le moins aussi puissant que lui, il nous aime. Il pourvoit lui-même à notre nourriture, et il nous a fait construire une petite case, afin que nous soyons chez nous. Il nous désire beaucoup, et nous a accusés d'être de grands menteurs, parce que nous lui avions fait attendre trois semaines une visite.»

Peu de jours après l'exécution des dieux à Mangaréva, la même cérémonie eut lieu à Akéna et à Akamaru.

A quelque temps de là, les Mangarévans brûlaient et *mangeaient* leurs anciens dieux en effigie.

«Comme ils ne sont pas encore de vrais chrétiens, nous crûmes qu'il n'était pas prudent de contrarier trop tôt leurs usages, lorsque la chose n'était pas criminelle en soi, et qu'il valait mieux les laisser faire.

«On creusa donc un four; on y alluma un grand feu : c'est sur ce brasier que devaient cuire les mets du festin. On fit des paquets de différentes sortes de nourritures; on les enveloppa dans des feuilles à la manière du pays : chaque paquet représentait un dieu. Il y avait autant de paquets que de dieux principaux. Ces paquets furent attachés à des perches, comme pour figurer des brancards. Aussitôt la multitude se réunit, et le cortége se forme; tout le monde se présente pour porter les dieux au four; chacun veut prêter son épaule.

» On était prêt à se mettre en marche, quand un des sauvages se met à crier. «Quel morceau va-t-on cuire?» Des cris tumultueux répondent : « C'est un tel dieu!» Alors le cortége s'avance, et se dirige vers le brasier, en hurlant et en marchant avec une sorte de mesure. La dernière scène consista à répéter, la tête baissée et les mains placées derrière le dos ces paroles : *Kai kou ké, mataké! korou! korou!* Il est difficile de rendre toute l'énergie de ces expressions; en voici le sens : « Mangeons cet homme qui n'est pas des nôtres, et ces yeux qui nous sont étrangers. » *Korou* est un cri d'enthousiasme ou de fureur.

« Après cela, chacun des assistants vint à son tour adresser quelques mots au cortége, en gesticulant avec véhémence. Les gens du cortége répondaient d'un ton de voix très animé, en répétant l'effrayant refrain des anthropophages : *Kai kou ké, mataké! korou! korou!*... Lorsque tous les paquets eurent été mis au feu, on vint nous inviter à prier sur cette nourriture; nous y consentîmes, et l'on chanta en outre quelques cantiques. ~~Le lendemain~~, aux premiers rayons du jour, on ouvrit le four, et il y eut grand festin. »

Il est à regretter que nos missionnaires n'aient pas contrarié ces réactions brutales contre les dieux délaissés. Il ne faut pas à ce point briser et brûler ce qu'on a adoré. C'est là, chez des sauvages, un précédent fâcheux. Supposons que les évènements d'une guerre amènent les Anglais à Mangaréva, les catholiques sont-ils bien assurés que leurs insulaires, travaillés par les missionnaires protestants, qui savent admirablement exploiter l'*initium sapientiæ*, ne brûleront pas et ne mangeront pas en effigie la sainte Vierge, l'Archange saint Michel et tous les saints, (dont le culte est réputé superstition damnable par l'orthodoxie anglicane), en poussant leur cri de guerre : *Kai kou ké, mataké! korou! korou!*...

Après la destruction des idoles, les progrès de la mission furent rapides. Toutes les prières, tous les enseignements élémentaires sur les sacrements, sur les dogmes étaient arrangés sur des airs, et ces chansons « *faisaient toutes les délices des insulaires.* » La patience et la bienveillance intelligente des pasteurs sont dignes de tout éloge.—« Pendant l'instruction les auditeurs parlent peut-être autant que le prédicateur; ils ne craignent pas d'interrompre le discours, ou de répéter tout haut ce qu'on leur explique. Cependant nous sommes très contents de cette manière, parce que par là nous voyons mieux s'ils comprennent ou non, et ce que nous leur disons se grave mieux dans leur mémoire. Nous mêmes nous apprenons dans ces colloques à mieux saisir leur langage familier... Nous ne leur déguisons pas la vérité, nous leur disons ce qu'il en est des commandements de Dieu et des maximes évangéliques; le sixième commandement est mis au jour à la vue de ces gens si portés à des vices honteux. »

Enfin, lorsque le roi Maputéo, entraîné par l'exemple de son oncle le grand-prêtre et par cette crainte salutaire, *initium sapientiæ*, se fut déclaré chrétien, les conquêtes de la mission n'eurent plus d'obstacles.

« Quoiqu'ils fussent obligés de venir de fort loin, ils remplissaient l'église depuis le matin jusqu'au soir; ils avaient même le soin d'apporter leurs provisions, afin de pouvoir passer toute la journée autour de notre case, occupés uniquement à s'instruire de notre Foi, à prier et à chanter des cantiques. C'était un élan incompréhensible et qui nous pénétrait d'admiration. Plus de mille catéchumènes furent instruits; on baptisa dans toutes les îles aussi bien qu'à Mangaréva. »

En mai 1835, arriva aux îles Mangaréva l'évêque de Nilopolis. L'appareil qui entourait le prélat, la richesse du costume, l'éclat des cérémonies, transportèrent d'enthousiasme les sauvages.

« Quand monseigneur sortit de nos appartements, accompagné de son petit clergé, il s'éleva un cri général d'admiration; pendant le saint sacrifice, ce pauvre peuple n'avait pas assez d'yeux pour le voir : *Les ornements épiscopaux, et surtout la mitre et la crosse, attiraient tous les regards... La pompe de nos cérémonies frappe singulièrement ces peuples, qui n'ont jamais rien vu.*

» Le lendemain, monseigneur alla satisfaire le grand désir de l'île Akamaru; il y fut reçu avec enthousiasme. Le rivage était couvert de la foule; c'étaient mille témoignages d'amitié, mille acclamations. Tandis que monseigneur s'habillait dans l'école, la procession se forma devant la porte : toute l'île était sur deux rangs. Jamais ces pauvres gens n'avaient vu de procession, cependant elle s'exécuta avec autant d'ordre qu'en Europe : que dis-je? il y avait mille fois plus de docilité et de silence. »

Le silence est bon quelquefois, mais il ne faudrait pas en abuser au milieu des sauvages. Ce sont de vrais enfants, ne l'oublions pas, et l'enfance aime le bruit autant que le mouvement.

L'évêque de Nilopolis raconte en ces termes la cérémonie de sa réception officielle à Mangaréva.

« A Mangaréva, comme dans les autres îles, il fallut après la messe subir encore la cérémonie du *tioho*... On avait placé une auge sur deux grosses pierres; le tout fut couvert de plusieurs nattes du pays. Je pris place sur ce trône, environné des prêtres et des catéchistes; alors le peuple vint me saluer... D'abord on apporta les présents du roi, ensuite ceux de Matua, son oncle, le grand-prêtre... Le roi était assis à côté de moi, ses grosses jambes nues appuyées sur mon rochet. Il tremblait comme une feuille, car il est très poltron, et craint autant les missionnaires qu'il les aime peu. Il me parut tout hébété, et ne voulut pas rester jusqu'à la fin.

Cependant on continuait d'apporter les présents... Nous eûmes bientôt du tioho, du maïoré, des bananes, des cocos et des cannes à sucre par dessus la tête. Il fallut se lever : nous nous tournâmes de l'autre côté; même abondance, ou plutôt ce fut pis encore; car nous fûmes obligés de nous défendre avec les pieds et les mains des dons qui pleuvaient sur nous... Pour qu'un tribut de cette sorte soit donné de bonne volonté, il faut que l'individu le jette de toute sa force, dût-il briser les jambes du donataire... Nous nous fîmes une barricade avec quelques nattes et des

contre l'influence d'Abd-el-Kader au Maroc ou en Algérie.

On lit dans le *Morning Herald* du 19 :

On a attendu toute la journée avec une grande impatience des nouvelles de la côte du Maroc. Plus on réfléchit à cette affaire, et plus elle paraît compliquée, surtout depuis qu'on a su que le prince de Joinville avait commencé le bombardement de Tanger, sans communiquer avec notre amiral dans cette station. Il y a long-temps que nous n'avions remarqué un tel état de surexcitation chez les négociants de la cité ; mais bien peu d'entre eux pourraient justifier leurs craintes. C'est une terreur vague, indéfinissable des futurs évènements qui peuvent en résulter : le passé n'y est pour rien.

Le simple avis que le canon français grondait contre Tanger a suffi, dit le *Morning-Chronicle*, pour que nos confrères ministériels s'ingéniassent à trouver des justifications pour les procédés de la France. Ce désir des organes du ministère d'empêcher la conduite des Français dans la Méditerranée, d'exciter même la suspicion dans notre pays, n'indique pas cette vigilance, cette activité dans nos relations étrangères, que l'on pourrait désirer maintenant, sinon toujours. — Assurément la situation actuelle de nos intérêts dans la Méditerranée demande autre chose que des déclarations, que de dogmatiques assertions, tendant à faire croire qu'il n'y a aucun sujet de crainte, et que dans la querelle entre la France, puissante et agressive, et le Maroc, sans défense, le droit est du côté du plus fort. Le bombardement de Tanger n'est pas une question indifférente, mais bien une question vitale pour l'Angleterre. Tanger, comme les autres villes maritimes du Maroc, est plutôt un établissement pour le commerce européen qu'une ville arabe. Tanger est de plus un [illegible] d'où Gibraltar tire ses vivres, mais cette portion civilisée d[illegible] barbare, cette ville, demi-européenne sinon demi-anglaise, a [illegible] pour le bombardement. Les habitants ont été chassés dans [illegible], et en conséquence le commerce européen est en état de stagnation complète. Mais les inconvénients actuels sont insignifiants, lorsqu'on [illegible] compare à ce que les évènements récents nous réservent. Du bombardement de Tanger il n'y a qu'un pas à faire vers la prise de la ville. Supposons-la prise ; n'y a-t-il aucune probabilité qu'elle sera gardée ou qu'on essayera de la garder ? Supposons maintenant que le gouvernement français déclare qu'aucun arrangement avec l'empereur ne sera satisfaisant, s'il ne contient une cession de territoire ; l'empereur, pouvoir indépendant se voyant serré de près, finit par donner son consentement. La cession de Tanger, aux Français, ne serait pas aussi onéreuse, à beaucoup près, pour l'empereur que pour les marchands anglais. Nous sommes persuadés que lorsque cette affaire sera bien comprise du pays, on sentira généralement qu'il faudra s'opposer au premier essai que fera la France de s'établir sur un pied permanent dans le Maroc. L'occupation de Tanger par les Français serait une perturbation dans la balance des forces européennes, que chaque puissance est intéressée à prévenir.

— On écrit de Cadix, le 10, au *Tiempo* de Madrid :

« Il est arrivé ici un vaisseau de guerre à vapeur français, qui porte, dit-on, les marins de l'escadre française blessés dans la journée du 6. Les marins français se plaignent de la duplicité et de la perfidie qu'ont montrées en cette occasion les Anglais, à qui ils attribuent la responsabilité de tout ce qui arrive. Il est hors de doute que les agents britanniques aident les Maures, auxquels ils ont envoyé, de l'Angleterre et de Gibraltar, de l'artillerie, des fusils, et tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

» D'après ce qui ressort des nouvelles reçues, on peut soupçonner au moins que les Anglais ne sont pas étrangers à cette affaire ; car il n'est pas possible que les Maures, dont l'inexpérience dans le maniement de

dues.

« L'intention de vos ennemis n'a pas été seulement de détruire votre réputation, en soulevant contre vous l'horreur et le dégoût des hommes ignorants, irréfléchis et pleins de préjugés, mais encore de mettre obstacle à la grande œuvre de la régénération africaine, et à l'extinction de l'esclavage et de la traite sur toute la surface du globe.

» Jugez par là du sentiment douloureux qui s'est emparé de tous les amis sincères d'Haïti, à la nouvelle des désordres qui ont attiré sur vous les yeux de l'Europe, en remplissant vos ennemis d'une joie insensée. Ils voient dans ces continuelles dissensions les germes d'une guerre civile qui épuiserait vos forces et vos ressources, et qui vous ferait devenir la proie d'un puissant Etat européen, maître jadis de vos destinées, et dévoré encore aujourd'hui de l'ambition de joindre à ses possessions la reine brillante des Antilles.

En sa qualité de principal organe des abolitionistes de ce pays, le comité de la société anglaise et étrangère, en vous adressant ses conseils sincères et désintéressés, ne prétend pas émettre une opinion sur les causes qui ont amené les récents évènements si funestes à votre île. Il en déplore l'existence quelle qu'ait pu en être l'origine. Il les déplore par amour pour vous. Il les déplore en présence de l'Afrique et de ces millions de vos frères enchaînés. Il les déplore au nom de l'humanité tout entière, car aussi long-temps qu'on exercera ce système d'esclavage sur une partie quelconque de l'espèce humaine, le triomphe final de la justice, de la civilisation et de la religion sera entravé dans sa marche et dans son accomplissement.

» Mais le comité ose espérer que les évènements qu'il déplore seront bientôt terminés ; que Haïti gardera son indépendance, que l'ordre sera rétabli et que la masse du peuple haïtien comprendra que l'intérêt commun exige l'union loyale de tous ses membres, propageant par là le bien-être du pays, développant ses vastes ressources et le faisant respecter des nations de la terre.

» Le comité vous supplie de repousser toute rivalité particulière dans l'accomplissement de ce beau résultat. Que les hommes de tous les points du globe comprennent qu'il est au-dessus de la suprématie politique un but plus noble à leurs efforts : le bonheur de la patrie ! Que les concessions soient mutuelles, que les diversités d'opinions s'effacent et qu'on se souvienne qu'il n'y a aucune vertu dans le glaive, symbole non pas de la raison éclairée, mais de la force matérielle, non pas de la calme résolution, mais de la passion brutale ; non pas enfin de l'abnégation personnelle et de l'amour du pays, mais de l'orgueil et de l'ambition.

» Qu'un orgueil de caste ou un préjugé de couleur ne vous divise pas ! Chose étrange, chez les enfants d'une mère commune, doués des mêmes facultés spirituelles et morales, et sous l'influence des mêmes affections et des mêmes passions, la couleur de la peau forme seule un obstacle infranchissable à l'union fraternelle et à une généreuse coopération ! Sur ce point, le comité vous parle en frère. Quelle que puisse être la diversité de sa physionomie, il vous est uni par une commune origine et il professe et il mettra en pratique les obligations qui naissent de ces relations naturelles, créées par Dieu pour unir l'homme, dans les liens d'une sainte et indissoluble fraternité.

» Ne soyez pas non plus séparés par la différence des convictions, opinions ou cérémonies religieuses. Les droits de la conscience sont d'une importance immense. Ici le comité vous parle en chrétien, et, l'histoire de l'Europe sous les yeux, il découvre, d'un côté, l'ascendant du catholicisme, celui du protestantisme de l'autre, et les déplorables fruits de cette scission. Il vous conjure donc sincèrement d'éviter les écueils des discussions religieuses. L'intolérance des opinions d'autrui en matières religieuses, est fille de la fausse dévotion, et celle-ci, quand elle n'est pas

la cour de Riom. Une autre appelle à ces dernières fonctions M. Pagès, député, président de chambre à la même cour.

— D'autres ordonnances nomment juges aux tribunaux de première instance de Versailles, M. Patry ; de Tarbes, M. Mieussens ; de Sainte-Affrique (Aveyron), M. Sandral-Lasbordes, de Pont-Lévêque, M. du Bisson ; et juges-de-paix à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), M. Désiré-Lamotte ; à Ramerupt (Aube), M. Chifflard ; à Saint Sernin (Aveyron), M. Foulquier-Lavergne ; à Morée (Loir-et-Cher), M. Bourgogne ; à Contres (*idem*), M. Esnault ; à Allègre (Haute-Loire), M. Grellet ; à Ferrières (Loiret), M. Lemesle ; à Saint-Omer, M. Baroux ; à *idem*, M. Roels ; à Lourdes (Hautes-Pyrénées), M. Ravielle.

— Le collège électoral de Murat a réélu député M. le marquis de Castellane. Sur 112 votants, M. de Castellane a réuni 110 voix.

— L'ouverture des concours d'agrégation des collèges aura lieu demain 22 à la Sorbonne. Le nombre des candidats inscrits cette année pour subir les épreuves s'élève à 285 pour 41 places mises au concours. Voici les noms des présidents des jurys d'examen, désignés par M. le ministre de l'instruction publique :

*Philosophie*, M. Cousin, membre du conseil royal ;
*Sciences mathématiques*, M. Cournot, inspecteur général des études ;
*Sciences physiques*, M. le baron Thénard, vice-président du conseil royal ;
*Classes d'histoire*, M. Saint-Marc-Girardin, membre du conseil royal ;
*Classes supérieures des lettres*, M. Dubois, idem.
*Classes de grammaire*, M. Dutrey, inspecteur général des études.

— Par arrêté en date du 12 courant, M. le ministre des travaux publics a organisé le service du chemin de fer de Paris à Chartres. Ce service sera divisé en deux sections : la première section s'étendra de Versailles à Rambouillet ; la seconde, de Rambouillet à Chartres. M. Gayant, ingénieur en chef du département de Seine-et-Oise, sera chargé de la première section ; la seconde sera confiée à M. [illegible] de Boisvillette, ingénieur en chef du département d'Eure-et-Loir.

— M. le préfet de police vient de rendre une ordonnance qui fixe l'ouverture de la chasse au 10 septembre prochain dans le département de la Seine. Toutefois, il est expressément fait défense de chasser dans les vignes avant que les vendanges soient entièrement terminées, et dans les champs ensemencés avant la fin de la récolte. Tout chasseur devra être muni d'un permis de chasse.

— L'affaire de proposition non agréée de complot, dans laquelle sont impliqués les sieurs Toutain, Cauchard, de Lespinois et Charbonnier de la Guesnerie, sera jugée, avons-nous dit, par la cour d'assises de la Seine, le 29 de ce mois. Le duc d'Escars et le prince de Robecq, qui avaient été inculpés, ne figureront pas personnellement au débat, l'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de la Seine ayant déclaré qu'il n'y avait à leur égard prévention suffisante de complicité dans le fait, objet de la poursuite. On sait que le prince de Robecq a été d'ailleurs renvoyé devant la cour d'assises pour vente et distribution d'emblèmes de nature à troubler la paix publique.

— Le tribunal de première instance de la Seine a prononcé aujourd'hui la séparation de corps de Marie Taglioni avec M. le comte Gilbert des Voisins, son mari.

— Le barreau d'Auxerre vient d'adhérer à la conduite des avocats de Paris dans le procès de M. le premier président Séguier.

*L'un des gérants* : V. CONSIDERANT.

---

paquets de cannes ; nous eûmes toutes les peines du monde à empêcher qu'elle ne fût forcée par le monceau de provisions entassées autour de nous. »

La naïveté des néophytes Mangarévans a parfois des traits charmants. « Une bonne mère de famille, qui se dit aussi notre mère parce qu'elle prend le soin de nous procurer des vivres, vint un jour, dit M. Laval, me demander si, à présent qu'elle est baptisée, elle pouvait encore porter son enfant sur le dos. » Parce que, disait-elle, tu sais que *Tépano* (Stéphanus, prénom de Mgr de Nilopolis) m'a fait une onction entre les deux épaules ; et alors cette partie de mon corps est *tapou* (sacrée).

Leur bon sens est remarquable. Les missionnaires, peu exercés dans la langue, altéraient souvent les mots et les prononçaient diversement dans leurs instructions. « Tavara, disaient-ils au P. Laval, s'il n'y a qu'un Dieu, il ne doit y avoir qu'une seule parole ; dis-nous donc celle qu'il faut conserver. »

Nos bons missionnaires eurent beaucoup à souffrir de leur pauvreté et pour eux-mêmes et dans l'intérêt de leur œuvre. Cette pauvreté était extrême, et ils en expriment le regret d'une manière touchante. Il s'agissait de baptiser des catéchumènes.

« Nous cherchâmes avec soin tout ce que nous pourrions donner pour couvrir ces corps, qui allaient devenir des membres de Jésus-Christ. Nous eûmes beau calculer, épargner, diminuer les parts afin d'en augmenter le nombre : hélas ! qu'il s'en fallait que nous fussions en état de suffire aux besoins de première nécessité ! Nous sacrifiâmes une partie de notre linge ; et encore y eut-il un grand nombre de ces pauvres chrétiens qui demeurèrent nus, témoins du petit présent qu'on faisait à quelques-uns. Oh ! comprenez-vous bien avec quelle douleur le cœur du pauvre missionnaire se déchire à un tel spectacle ? Quoi ! après avoir posé le vêtement blanc sur le nouveau baptisé, en lui disant : *Accipe vestem candidam*, ne pas pouvoir lui laisser cet emblème de l'innocence, parce que vous ne possédez pas assez d'aunes de toile pour en donner une à chacun de ceux que vous venez de faire enfants de Dieu ! Est-il une extrémité plus cruelle ! Monseigneur ne pouvait plus se contenir et se mit à pleurer en prononçant ces paroles : *Accipe vestem candidam*.... »

Du reste, l'œuvre s'est accomplie, malgré toutes les difficultés. Tous les habitants de l'archipel Mangaréva sont aujourd'hui chrétiens, et nous allons citer des faits qui prouvent à quel point est grande l'autorité des missionnaires, quel respect les entoure, et combien leur joug est doux et doucement porté.

Le P. Laval écrit :

« Ce fut aussi durant mon séjour à Akéna que les habitants augmentèrent la petite propriété dont ils nous avaient fait présent quelques mois auparavant, et qu'ils me choisirent pour faire entre eux le partage des terres. Voici comment la chose se passa.

» Ils nous avaient donné, par un consentement unanime, quelques arbres à pain qui se trouvaient les plus voisins de notre case. Le 5 juillet nous entendîmes les insulaires parler avec beaucoup de chaleur, à peu de distance de notre habitation : c'était un conseil qu'ils tenaient. Nous ignorions le motif de cette réunion, lorsqu'une députation se présenta à notre porte. « Tavara, (c'est ainsi qu'ils ont habillé mon nom), Tavara, me crièrent-ils du dehors, viens, le peuple t'attend sur ses pierres. »

« Je crus qu'il s'agissait d'accomoder quelque différend. J'avais pour écharpe une serviette à la main, car nous prenions en ce moment notre repas frugal. Dès que le chef m'aperçut : « Voilà, me dit-il, tout ce plant est à vous ; c'est pour les missionnaires, et mes gens vous apporteront encore d'autre nourriture. Viens, toi, maintenant, partager la terre de mon peuple. Ils ne sont pas d'accord entre eux ; chacun veut marquer les limites à sa façon, de là des disputes sans fin : viens, toi, les fixer ; et je veux qu'on s'en tienne à ce que tu décideras. »

» Le chef marchait le premier ; je le suivais, un couteau à la main, afin de marquer sur l'écorce des arbres les bornes de chaque propriété. Chacun reçut ce qui lui fut assigné, sans faire aucune réclamation ; et la paix régna dans la peuplade. »

Dans une lettre d'un autre missionnaire (mars 1840), nous lisons que la Mission, ayant besoin de matériaux pour la construction de son église, « il n'y eut personne qui ne se montrât disposé à donner plus qu'on ne voulait recevoir. »

« Si nous disions à celui-ci : « Ta terre est trop petite ; » à celui-là : « Ton arbre est trop beau, nous ne le prendrons pas. » — Qu'importe ! répondaient-ils, coupez toujours, c'est pour le bon Dieu. N'est-ce pas lui qui nous les a donnés ? n'est-ce pas lui qui nous en donnera d'autres ? » Ils appellent leur travail de construction de l'église, *le travail du seigneur*... Un des chefs disait : « Je tiens à cette église du fond de mes entrailles. »

« Ils disaient au P. Armand : « Si tu venais à mourir, nous ne te laisserions pas emporter hors de notre terre... Nous irions tous baiser tes restes vénérés, et peut-être que quelqu'un de nous expirerait de douleur. »

Ajoutons un autre fait d'un intérêt touchant :

« Dans l'île de Taravaï, un jour de dimanche, nous vîmes nos sauvages arriver dès le matin, portant avec eux des vivres pour la journée : ils voulaient la passer tout entière avec nous. Au moment du repas, ils partagèrent entre eux leurs provisions, avec la plus grande cordialité. Nous fûmes témoins de ces nouvelles agapes avec un sensible plaisir ; et ce qui vous surprendra, c'est que nous n'avions jamais songé à leur recommander rien de pareil. Cela est venu d'eux-mêmes. Ils en ont pris l'idée dans une instruction sur la communion des Saints. Ces sortes de repas sont maintenant parmi eux une coutume : ils les appellent *communion*. N'y a-t-il pas là de quoi réjouir le cœur du pauvre missionnaire, sous les yeux duquel ces fêtes innocentes se passent avec toute la simplicité de l'Eglise primitive ? »

Oui, sans doute, il y a là de quoi réjouir le cœur ; mais quelles jouissances supérieures, quels triomphes suprêmes se prépareraient les missionnaires, s'ils savaient tirer parti, pour l'association, de tant de bons éléments dont ils disposent. Il ne suffit pas d'enseigner la parole de l'Evangile, car le Christ a commandé aux hommes de chercher eux-mêmes la loi de Dieu et de faire leur œuvre terrestre. Pourquoi les Missions ne recourraient-elles pas à la science humaine pour compléter leur pacifique et religieuse conquête ? Voilà les sauvages convertis au vrai Dieu ; voilà leur cœur gagné, leurs mœurs adoucies ; les voilà pleins de dévouement pour leurs pasteurs et dans des dispositions fraternelles envers leurs semblables ! Maintenant il faut songer à compléter leur accord, à empêcher les conflits d'intérêt qui vont naître et grandir avec les besoins croissants, avec les échanges, au milieu des désordres commerciaux. Il faut les organiser pour le travail, combiner leurs forces pour la production, associer leurs ressources par des institutions de bonne économie commerciale et domestique. Il faut empêcher que ne pénètre dans ces îles le règne de la concurrence anarchique, avec son accompagnement de méventes et d'encombrements, de ruines et de banqueroutes. Allons, bons pères, la mission du cœur est accomplie : maintenant, à la mission de l'intelligence ! Après avoir touché, entraîné, sauvé les sauvages par la parole sainte, il faut les préserver par la science de l'association. Il faut organiser le travail, organiser l'industrie, organiser le commerce à Mangaréva, si vous ne voulez pas voir se corrompre bientôt et se dissoudre, au contact de la civilisation, cette Eglise primitive que vous avez reconstruite au milieu de l'Océan. La loi de cette organisation, qui vient en aide à la parole divine et qui réalise le règne de Dieu, cette loi est trouvée. Le Christ a dit : Cherchez, et vous trouverez. Fourier a cherché, et il a trouvé. Prêtres et chrétiens, à cette heure, Jésus vous dit : Regardez, et voyez. Voyez la lumière, et prenez le flambeau qui projettera bien loin et de toutes parts ses vives clartés dès qu'il sera entre vos mains ; car vos mains, élevées vers le Ciel, dominent encore les hommes, qui s'inclinent respectueusement devant vos actes de charité et d'amour.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » | » | » | » | » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/2 | 103 3/4 | H. | » 1/4 |
| 4 0/0.... | 104 10 | » | » | B. | » | — Portugais. | 43 1/2 | » | » B. | » 3/8 |
| O. de la V. | 1435 | » | » | B.10 | » | Esp. D. active | » | » | » | » |
| B. de Fr.. | 3015 | 3020 | » | H.15 | » | 5 0/0 Naples. | 97 40 | 97 80 | H. | » 40 |
| C.L. 5000 | » | » | » | » | » | — Romain.. | 103 3/4 | 104 | H. | » 1/2 |
| — 1000 | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | » | » | » | » |
| C. hyp... | 755 | » | » | » | » | Emp. d'Haïti. | 430 | » | » | » |
| 4 Can.... | 1280 | » | » | » | » | B. Belge. | » | » | » | » |

**La PRESSE a commencé, le 13 août, la publication de la GUERRE DU NIZAM, grand roman indien, par M. Méry, le plus charmant conteur de tous les feuilletonistes. Les personnes qui s'abonneront à la PRESSE (12 fr. par trimestre), à partir du 16 août ou du 1er septembre, recevront (franco) tous les feuilletons de la GUERRE DU NIZAM qui auront paru avant**

7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.)— Grands exerc. d'équit.
6 h. 1/2 COMTE.—Maître Corbeau.
6 h. 1/2 FOLIES.—Inconvénients. Sirène. Journée.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

CHATILLON-EN-BAZOIS (Nièvre).

Voici ce que nous écrit notre correspondant sur l'état des récoltes dans ce pays.

« La récolte est superbe ici, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité, qui n'est guère inférieure à celle de 1842. A en juger par ce qui a déjà paru sur nos marchés, les froments donneront un rendement qui dépassera d'au moins 8 p. 100 celui de la dernière récolte. Nos blés n'ayant pas été versés et se trouvant rentrés sans une goutte de pluie, ont un grain sec et lourd. Les orges et les avoines donneront un produit abondant et d'un prix peu élevé. On parle déjà de 4,50 à 5,00 l'hect. La récolte des pommes de terre sera médiocre.

*Comice de la Loire-Inférieure.* — La fête agricole et les concours du comice central de la Loire-Inférieure, auront lieu le 5 septembre prochain, sur la route de Vannes, près l'avenue de Carcouet.

Il sera décerné : 2 prix pour les cultures améliorées, ensemble 300 fr.; 3 prix pour les charrues 310 fr.; 3 prix pour les valets de ferme 200 fr. — 5 prix pour les bestiaux, d'une importance de 40 à 120 fr. — Pour les instruments les plus utiles à l'industrie agricole : 1er prix, médaille d'or de 400 fr.; 2e, médaille d'argent 60 fr. Divers encouragements de 20 à 60 fr.

Les bases de ce concours nous paraissent de nature à produire l'émulation par ces encouragements d'une certaine valeur.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

| 20 Août. | | | | 21 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 822q. | 68 k. | | Arrivages | 2798q. | 18 k. | |
| Ventes | 646 | 56 | | Ventes | 1810 | 64 | |
| Restant | 20527 | 96 | | Restant | 21815 | 50 | |
| Cours moyen | | 36,93 | | Cours moyen | | 37,18 | |
| Cours-taxe | | 37,19 | | Cours-taxe | | 37,19 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 20q. | 41k. | 30,95 à 35,40 | Gr. | 26 | 69k. | 32,05 à 53,50 |
| 1re | 114 | 64 | 36,95 à 38,85 | 1re | 135 | 02 | 36,95 à 37,55 |
| 2e | 64 | 37 | 36,00 à 36,30 | 2e | 09 | 42 | 35,60 à 00,00 |
| 3e | 40 | 28 | 28,65 à 31,85 | 3e | 46 | 71 | 30,60 à 00,00 |
| 4e | 5 | 14 | 24,20 à 28,00 | 4e | 03 | 44 | 22,95 à 00,00 |
| Al. | 314 | 00 | 23 00 à 38,95 | | 1381 | 00 | 32,65 à 36 30 |

CETTE, 17 août. — Les farines de Montpellier et de St-Chamats s'écoulent lentement aux prix de 50,50 les co et de 47,50 les semblés. — Celles de Dunkerque valent les 1res 49,00, les 2e 47,00.

### Issues.

Son 6 à 6 50 les 325 litres.— Mouture 7 à 7 50 les 350 litres.— Recoupettes 10 à 10 50 les 100 kil.— Remoulage 17 à 18 50 les 150 kil.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS. — Halle du 21 août. — *Cours commercial.* — Froment de choix, nouveau, 117 à 118 kil. 31,00 à 31,50.— Montereau, 115 à 116 kil., 29 à 29 50. — Picardie, 116 kil., 28 50 à 29 50. — Blés vieux, 115 kil., 28 à 29 50.— Baisse de 50 c. sur les blés nouveaux. — Seigles : 13 50 à 14 fr. l'hect. et demi, du poids de 110 à 112 kil. — Orge : 15 à 15 50 l'hect et demi, du poids de 90 à 92 kil., hors barrière. — Avoine : 150 kil., 25 à 25 50 ; 145 kil., 24 à 24 50 ; 140 kil., 23 à 23 50 les 3 hect. dans Paris. L'article s'est maintenu avec assez de fermeté.

MONTLHÉRY, 19 Août.—Froment 1re, 20,67 à 21,36 ; 2e, 18,67 à 20 ; 3e, 17,34 à 18,00. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle et orge 9,00 à 10,00.— Avoine 7,00 à 8,00.

ELBEUF, 17 Août.— Froment 23,00.— Orge 13,00.— Avoine 9,00 à 10,00.

VALENCIENNES, 17 août. — *Cours officiel.* — Froment 1e 22,50 ; 2e 21,30 ; 3e 19,33. — *Cours commercial.* — Froment 1re, 20,50 à 22,50 ; 2e 20,00 à 21,25 ; 3e 19,50 à 20,25. — Seigle 9,50 à 10,50. — Orge 10,00 à 11,00.— Avoine 6,50 à 7,50.

Nous avons eu une hausse de 1 fr. sur le froment; jamais, d'après le dire des anciens marchands, on n'a vu si peu de grains sur la place. La faible quantité qui s'y trouvait était composée de blé nouveau qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la sécheresse. La seule cause de l'augmentation, ce sont les pluies continuelles qui tombent, car, avec huit jours de soleil, nous aurions des grains égalant en qualité ceux de 1842, et l'abondance de la récolte ferait revenir le cours à 20 fr., et même au-dessous les premières têtes ; au contraire, si le temps ne change pas, on ne peut prévoir où s'arrêtera la hausse que nous signalons. Les farines sont très tenues à 1 fr. de hausse. Le seigle reprend faveur. Le colza tend à la baisse.

BAR-LE-DUC, 17 août.— Froment 1re 16,00; 2e 15,50; 3e 15,00.— Orge 8,00. — Avoine 6,50.

Les grains n'ont pas encore été amenés en grande quantité à notre halle cette semaine. Il a cependant été vendu aussi quelques sacs de blé nouveau; mais ce dernier a été coté à 10 et 20 cent. par double décalitre de moins que le blé vieux, quoiqu'en belle qualité mais pas encore assez sec pour être moulu maintenant, et il est probable que l'on devra attendre les gelées pour livrer les blés nouveaux à la meunerie.

CHALON-SUR-SAONE, 17 août. — Froment 1re 17,25 à 17,50; 2e 16,25. — Sarrazin 8,75 à 10,00. — Orge nouvelle 12,50. — Avoine 6,00 à 6,50.

GRAY, 17 août. — Froment 1re 18,25; 2e 17,25; 3e 16,25. — Avoine 6,00 à 6,75.

Le commerce des céréales est toujours sans activité sur notre place. La foire qui a eu lieu à Champolitte le 12 de ce mois, qui sert ordinairement de point de départ pour les prix de vente des blés, ne pourra servir cette année de régulateur, parce qu'il ne s'y est traité aucune affaire importante, malgré la grande affluence des vendeurs et des acheteurs. Il n'y a eu que quelques ventes de blés nouveaux faites à des voituriers lorrains, au prix de 24 fr. les 100 kil. En général on croit que les prix seront très variés en raison des qualités.

Le mauvais temps qui règne depuis quelques jours nuit à la récoltes des avoines.

### Cours des sucres (par 100 kil.)

PARIS, 19 Août.—*Sucre indigène* claircé 2e 150,00 à 153,00; de 3e 141,00 à 148,00.—Belle 4e 130,00. — Bonne 4e 128,00. — 4e bon ordin. 126,00.—4e ord. 123,00.—Mélasse 20,00 à 22,00.

*Exotiques.* — Belle 4e 141,00 à 142,00. — Bonne 4e 138,00.—4e bon ord. 134,00.—4e ord. 123,00.—Mélasse 30,00 à 35,00.

*Raffinés.*—Raffinade 230,00. — 1/2 raffinade 205,00.—1re sorte 175,00 à 185,00.—Bon ord. 167,00 à 176.—4 cass. ord. 163,00 à 165,00.—Lumps 160,00 à 167,00.

LE HAVRE, 20 Août.—Les sucres bruts des Antilles se tiennent sur la base de 58,50, mais il se fait peu d'affaires.

LILLE, 17 Août. — *Sucre indigène* clairée blanc 136,00 à 148,00.—Belle 4e 130,00.—Bonne 4e 126,00 à 128,00. — 4e bon ord. 123,00 à 124,00. — 4e ord. 120,00. — Basse 4e 110,00 à 116,00.—Commun 80,00 à 100,00.

*Sucres exotiques.* — Martinique et Guadeloupe, bonne 4e 128,00 à 130,00.

*Raffinés.*—Raffinade 195,00.—Métis de 3 kil. 180,00; de de 6 kil. 167,50 à 170,00.—Vergeois 92,00.

*Mélasse* de 20,00 à 38,00 selon la provenance.

NANTES, 17 Août. — Nous ne connaissons aucune affaire en sucre de nos Antilles. La raffinerie a pris au commencement de la semaine 4,806 sacs de Bourbon, parmi lesquels 1,098 sacs ont passé aux enchères par suite d'avaries. Ces derniers ont été payés de 54,00 à 58,00 pour les nuances brunes, et 71,00 pour les sucres blancs.

Il serait assez difficile d'assigner aujourd'hui un cours fixe à la bonne 4e; on peut dire seulement qu'elle est dans les environs de 61,00.

Les cours des raffinés n'ont pas varié ; on écoule faiblement de 82,00 à 83,00 le pain de 4 cassons.

MARSEILLE, 17 Août. — *Sucres bruts.* — A l'inaction qui régnait depuis plusieurs semaines sur notre marché a enfin succédé une reprise d'affaires. Ce mouvement a été provoqué et favorisé à la fois par les arrivages considérables de nos colonies et par la baisse successive qui s'est opérée dans les cours. Les ventes comportent 600 barriques sucre brut disponible à 35,00 escompte 2 0/0 les 50 kil. entrepôt 400 do à 34,00 escompte 3 0/0 et 800 do à 33,00 avec escompte.

A livrer, il s'est traité environ 400 bques à 34,00 esc. 1 0/0.

*Sucres terrés.*—Les premiers jours de la semaine se sont écoulés sans qu'il ait été signalé quelque opération un peu saillante; mais vers la fin, nous avons eu un peu de mouvement, et on a réalisé en disponible 440 caisses Havane blond à 30,00 les 50 kil. ent., et 168 caisses Havane concourouche à 25,00.

De plus, il s'est traité à livrer la cargaison de l'Antoinette, attendue de Bahia, dans le prix de 33,00 le sucre blanc, et 23,90 le blond.

*Sucres raffinés.*—La réduction qui s'est opérée dans nos cours a permis d'exécuter une bonne partie des ordres d'achat qui existaient sur place, et par suite les opérations à l'entrepôt ont offert un mouvement peu ordinaire. Il s'est traité des parties assez importantes dans les différentes qualités et aux prix suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Raffinés papier | 7 0/0 | 34,50 | les 50 kil. ent. |
| Cassés | | 35,50 | |
| Bâtardes | | 34,50 | |
| Tapés | | 35,00 | |

A la consommation, la demande a été aussi assez active, mais elle a porté principalement sur les bâtardes blanches. On a payé les nos 80,00, et les bâtardes de 77,50 à 78.

### Amidon, fécule et glucose.

PARIS, 16 Août. — Fécule sèche, (les 100 kil.) 1re qualité, 27 à 28 fr.; 2e qté, 25 à 26 fr., sirop blanc, 40 degrés, 35 à 36 ; id. coloré, 43 degrés, 25 à 26 ; amidon, 1re qualité (les 100 kil.) 80 à 85 ; 2e qté, 70 à 75.

LILLE, 15 août. — Fécule de pomme de terre, (les 100 kil.) 29 fr. ; amidon 1re qualité, 62 à 65 ; vermicelle, 56 à 60.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS.— *Marché d'Enfer*, 20 août. — Foin 1re 46 à 48,00 ; 2e 44,00 à 45,00 ; 3e 40,00 à 42,00. — Luzerne 42,00 à 44,00. — Paille de froment, 1re 22,00 à 23,00 ; 2e 20,00 à 21,00.

*Marché Saint-Martin* du 21. — Foin 2e 40,00 à 43,00 ; 3e 30,00 à 38. — Paille de froment 1re 23, à 24,00 ; 2e 20,00 à 22,00 ; 3e 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re 28,00 à 31,000 ; 2e 26 à 27,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 19 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 960 | 813 | 149 | 1 14 | 1 01 | » 90 |
| Vaches.... | 217 | 213 | 4 | 1 06 | » 90 | » 90 |
| Veaux..... | 514 | 514 | » | 1 40 | 1 20 | 1 00 |
| Moutons... | 13357 | 10928 | 2429 | 1 42 | 1 20 | 1 00 |

LA CHAPELLE.— *Marché du 20 août.*— 11 taureaux dont 10 vendus à 0,88. 66 vaches grasses ; vendues 30 à 1,06 0,90 0,74. 387 veaux tous vendus 1,50 1,03 1,10.— 109 vaches laitières dont 25 vendues de 1,65 à 4,60.

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 20 août.* —Sur 174 porcs présentés au marché 131 ont été vendus 1,14-1,12-1,10.

PARIS. *Marché aux chevaux du 21 Août.*— 90 chevaux de selle et de cabriolet; 21 vendus 150,00 à 1200,00.—175 de trait; 30 vendus de 410,00 à 1000,00.—150 hors d'âge, 23 vendus 55,00 à 320,00.—3 ânes non vendus.—5 chèvres dont 4 vendus 40,00. — Essai 94.

### Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 21 août.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 19018 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,80 |
| 15016 | veau | 1,30 | 1,10 | 0 90 |
| 3777 | mouton | 1,50 | 1,10 | 0,94 |
| 18160 | porc frais | 1,26 | 1,17 | 1,08 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des 19, 20 et 21 août.*

*Beurre* (le kil.) en livre 1,20 à 1,86. — En motte, Isigny 1,30 à 3,50. — En motte Gournay 1,20 à 2,30. — Petit beurre 1,08 à 1,34.

*Œufs* (le mille) du 19 43,00 à 55,00; du 20 42,00 à 62,00.

*Fromages* (la dizaine) Brie 15,00 à 45,00. — A la pie 5,00 à 15,00.

Paris, Librairie de
**L. MAISON,**
Editeur des GUIDES RICHARD,
quai des Augustins, 29.

# HISTOIRE DE LÉON X.

PAR **M. AUDIN,**
2 forts volumes in-8°.
**PRIX : 15 FRANCS.**

**Du même Auteur :** HISTOIRE DE LA VIE, DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES DE LUTHER, 2 vol. in-8°. Prix : 15 fr. — HISTOIRE DE LA VIE, DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES DE CALVIN, 2 vol. in-8°. Prix : 15 fr. — ABRÉGÉ DE LA VIE DE LUTHER, in-12. Prix : 3 fr. 50 c. — ABRÉGÉ DE LA VIE DE CALVIN, in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

**SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.**

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lépine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilvut et Ce**, rue de la Monnaie, 22.

**ÉDITION ILLUSTRÉE de CORINNE** par **Mme de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8°, papier vélin superfin, avec de magnifiques illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs**, broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet ; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

**CALAME DE GENÈVE**, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux ; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr.

La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies [illegible], quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des juges [illegible] et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

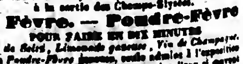

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.
*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES
*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

*La Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau et rend saine [illegible], inaltérable aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, *gravelle*, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 30 bouteilles, avec la griffe D. Fèvre, 1 fr.; [illegible] 1 fr. 50 c.; au commerce, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, qualité inférieure, à tout nom et à tout prix.

**SERRE-BRAS LEPERDRIEL**
**A PLAQUE ET SANS PLAQUE,**
Doux, souples, élastiques.
**LEPERDRIEL**, faub. Montmartre, 78.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce,
rue du Croissant, 16.

sans compensation. Toutes les fois qu'elle a touché à l'Orient et à l'islamisme, la France s'est montrée forte, mais humaine, généreuse, bienfaisante. Si, d'une main, elle a tenu l'épée, de l'autre, elle a porté le flambeau des sciences et des arts. Après avoir détruit, elle a réédifié; après avoir renversé les barrières que lui opposait le fanatisme, elle a semé dans le champ de la barbarie et de l'esclavage des germes de civilisation, de liberté et de bien-être. En tout temps, le génie de la nation française a été de réunir, de rallier la chrétienté et l'islamisme, d'établir entre eux un échange fécond d'idées, d'hommes et de richesses. En Egypte, sous la conduite de Napoléon, la France fonda et organisa, bien plus qu'elle ne détruisit. Qui ne se rappelle l'institut égyptien, d'où sont sortis les Monge, les Fourrier, les Geoffroi-Saint-Hilaire? Qui ne se rappelle les travaux préparatoires pour la canalisation de l'isthme de Suez, et le premier pont de bateaux jeté sur le Nil, du Vieux-Caire à Gizeh! D'une main, la France délivrait les Egyptiens de l'oppression des beys-mamelouks; de l'autre, elle répandait sur eux avec largesse les bienfaits de la civilisation. Aussi, l'expédition d'Egypte sera-t-elle une gloire éternelle pour l'armée française et son jeune général. Et aujourd'hui même, en Algérie, la France ne sacrifie-t-elle pas ses trésors et le sang de ses enfants pour greffer la civilisation sur la barbarie?

Engagée dans une guerre avec le Maroc, la nation française ne doit pas oublier ces grands principes qui l'ont toujours guidée dans son action antérieure sur le monde. Déjà bien assez occupée de son œuvre algérienne, la France n'est pas en position d'entreprendre une œuvre semblable dans un empire aussi vaste que le Maroc. Mais puisque l'intérêt même de nos possessions algériennes nous entraîne à guerroyer contre Abderrhaman; puisque nous sommes obligés à des dépenses d'armements maritimes pour le contraindre à de justes réparations, pourquoi ne pas tirer parti du travail militaire que nous accomplissons en ce moment? Pourquoi ne pas le faire tourner au projet de la civilisation et du progrès général? Pourquoi ne pas appeler les Etats européens qui sont en position de faire œuvre commerciale et civilisatrice sur les côtes marocaines, pourquoi ne pas les appeler à s'emparer des points les plus importants que nous aurons forcés, à s'établir dans les principales villes du littoral dont nos bombes et nos boulets auront détruit les fortifications? Pense-t-on que les différentes na-

## Les questions sociales agitées en Angleterre.

### LES PROPRIÉTAIRES DE MINES ET LES OUVRIERS; LE CAPITAL ET LE TRAVAIL. GUERRE OUVERTE (1).

Au marquis de Londonderry les ouvriers ont répondu:

« Durham, 22 juillet.

« Marquis, nous avons reçu votre seconde lettre qui nous invite à abandonner l'union et à reprendre nos travaux. A notre tour, nous vous disons: O marquis! laissez là la coalition des propriétaires de mines, et la houille baissera de prix, et les mineurs auront de l'ouvrage en abondance.

» Vous nous accusez de coalition. Mais, Marquis, notre crime est aussi le vôtre. Vous vous êtes coalisés tous ensemble, les propriétaires de mines, pour monopoliser la sueur de nos fronts; vous appartenez, vous, à la coalition des maîtres (*Coal trade union*), organisée pour faire hausser le prix des houilles, pour dominer tout le marché. Ainsi donc, les capitalistes pourraient s'entendre et se coaliser, et les travailleurs ne pourraient pas s'unir entre eux!

« Vous nous conjurez de réfléchir à la misère que nous allons attirer sur nos femmes, sur nos enfants, sur le comté et sur le pays! — En retour, nous vous conjurons de considérer la misère, la détresse, les souffrances que les pauvres de Londres ont à endurer chaque hiver, par suite de la coalition des propriétaires de charbon, par suite de l'accaparement qui élève les prix, qui fait du feu un objet de luxe auquel des milliers de familles ne peuvent atteindre.

Vous nous dites que vous viendrez au milieu de nous pour procéder aux *ejectments* (expulsions, déménagements forcés), et vous prenez soin d'ajouter que vous aurez à votre disposition l'autorité civile et la force militaire! O père! est-ce donc ainsi que vous entendez prouver votre amour paternel à vos enfants les charbonniers?

Venez au milieu de nous, marquis; venez, nous vous en prions; mais n'allez pas vous imaginer qu'il soit nécessaire de faire intervenir le pouvoir civil et la force militaire pour mettre fin au différend qui existe entre vous et nous. Non; ne craignez rien, après quelques mots d'explication, nous deviendrons des amis sincères. Vous abandonnerez votre coalition, et nous abandonnerons la nôtre.

» Dans cette espérance, cher père, nous sommes vos affectionnés enfants,

» LES MINEURS. »

Le frère de Castlereagh a une parole. Il s'est montré implacable dans sa haine et dans sa vengeance. Il a traqué les charbonniers

(1) Voir le numéro de lundi dernier.

chemin de fer; ils étaient adressés aux houillères du Northumberland et de Durham par le commissaire des pauvres, sir John Walsham. Ce même fonctionnaire a écrit aux propriétaires de mines, qu'il était prêt à leur expédier encore mille hommes, s'il était nécessaire, pour dompter le courage des mineurs et pour les forcer à se rendre.

Ainsi donc, dit un journal populaire, cette infâme loi des pauvres fournit encore au capital le moyen de subjuguer le travail! (*And thus is the Machinery of the hateful Poor Law made to interfere on the side of* CAPITAL, *to subjugate* LABOUR!)

« Quand les ouvriers des manufactures, dit le *Northern-Star*, ont demandé au parlement de voter pour la troisième fois *le bill de dix heures* pour protéger les femmes et les enfants contre les excès du travail, on se rappelle quelles belles homélies les deux baronnets qui ont en main le pouvoir, Peel, le sympathique (*sympathising Peel*), et Fouché-Graham, le violateur du secret des lettres, vinrent lire en faveur du *principe sacré de la liberté du travail.* « Le gouvernement, disaient-ils, ne doit jamais intervenir en matière d'industrie, il ne le peut sans outrepasser ses pouvoirs. Chaque travailleur doit être libre de débattre les conditions du salaire. Entre le maître et l'ouvrier le pouvoir doit garder une stricte neutralité. » Et maintenant que les mineurs de Durham et du Northumberland discutent les conditions du travail, qu'ils ne sont pas d'accord avec les maîtres, que les deux partis attendent une solution pacifique et une transaction équitable, voici le gouvernement qui intervient, qui prend parti pour le riche contre le pauvre! Il viole le premier le principe *sacré* de la liberté et de la non-intervention, il nous enseigne que ce *principe sacré* n'est qu'une farce insolente dans la bouche de ceux qui insultent lâchement à la pauvreté.

« Le gouvernement ne s'est pas borné là. Les mineurs ont formé une société sous la protection de la loi. Ils se sont unis dans leur intérêt mutuel. La société est exclusivement composée de mineurs, elle ne s'occupe point de politique, mais de questions spéciales. Pour établir des relations entre les associés, elle a fondé un journal: *l'Avocat des mineurs*. Ce journal paraît à Newcastle tous les quinze jours depuis douze mois; et voilà que tout d'un coup le gouvernement s'aperçoit que ce journal n'est pas timbré et des poursuites sont dirigées contre l'imprimeur. Aux termes de la loi un journal non politique n'est pas sujet au timbre: peu importe. Eh bien! *l'Avocat des mineurs* se fera timbrer, s'il le faut, mais on n'étouffera pas sa voix. L'*Avocat des mineurs* paraîtra chaque semaine et non plus tous les quinze jours; pour éviter des frais, il se confond avec le *Northern-Star*, le journal chartiste, qui augmentera son format. Le gouvernement n'y gagnera rien. »

La conduite des propriétaires de mines, la résignation des ou-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## Études sur les Parisiennes.

### I.

Écoutons les hommes d'esprit (il y en a partout, même parmi les hommes de lettres), ils vous diront qu'il y a trois sortes de femmes à Paris: celles qui trompent leurs maris; celles qui les ont trompés dans le passé, et celles enfin qui n'attendent que la première occasion pour les tromper dans l'avenir.

Ecoutons les fats et les lions. Presque tous ont été choisis par la Providence pour consoler une Parisienne du malheur d'être adorée par son mari. Et qu'on n'aille pas croire qu'ils sont fiers de l'amour secret d'une femme jolie et dévouée; ils aiment mieux passer pour l'amant d'une belle femme à la mode, sans l'être véritablement, que de l'être sans le paraître.

Je ne sais pas d'où cela vient, c'est peut-être que je manque d'imagination, mais j'ai toujours eu le malheur de rencontrer des Parisiennes vertueuses. Il est vrai que presque toutes celles dont j'ai eu l'honneur de faire la connaissance sont aussi spirituelles que belles, et c'est à mes propres dépens que j'ai fait l'expérience que plus une femme est belle et spirituelle, plus elle est vertueuse.

Je vais essayer d'esquisser le portrait de quelques parisiennes pur-sang. Je dessinerai seulement au crayon. Mes portraits ne seront ni spirituels, ni léchés, ni coquets, mais quelque chose de plus que tout cela, ils seront vrais.

Mme D.... est une des personnes sur le compte de laquelle hommes et femmes tombent d'accord au premier coup d'œil. C'est un petit chef-d'œuvre de beauté et de grâce. Si j'avais de l'imagination, je dirais que la nature l'a créée dans une sainte et poétique inspiration, et que, légèrement grisée de nectar, elle a pensé à marier la chaste taille de Diane à la grâce voluptueuse de Vénus.

Je vous fais grâce des détails de la beauté de Mme D...., car, si on lui ôtait même ses mains potelées aux doigts effilés, son pied qui est encore plus petit que l'esprit de certain académicien, sa taille svelte et cambrée, sa bouche éclose sous le souffle de l'amour, son nez fin et grec, et ses cheveux couleur de corbeau, et qu'on ne lui laissât que ses yeux animés d'un regard limpide et ardent, dont le feu est tempéré par de longs cils soyeux et par une paire de sourcis sphériques et symétriques; que dis-je, qu'on ne lui laissât qu'un seul de ses yeux, il brûlerait encore tous les gilets qui aient jamais touché un cœur d'homme. Je ne vous ai pas parlé de ses dents, celles de son épagneul ne sont pas plus blanches; quant à son teint, c'est un mélange de sang et de lait; des fraises à la crème fraîchement cueillies ne sont pas plus appétissantes.

Eh bien! voici l'histoire de Mme D...

A l'âge de six ans, elle a eu le malheur de perdre son père. Sa mère avait vingt-six ans, elle était jolie et jouissait d'une petite rente viagère. Mais, au lieu de songer à se remarier, Mme D. a mieux aimé concentrer tout son amour sur la tête de sa fille, qui était gentille comme un ange. La mère soignait elle-même l'éducation de sa fille; et, dès l'âge de quinze ans, elle l'envoya au Conservatoire.

C'est ici le cas de prendre la défense de mon héroïne. Comment, s'écriera-t-on, elle a été au Conservatoire et c'est une vertu! — Eh bien! oui; et ce n'est pas *quoique*, mais *parce que*, qu'elle est une vertu. C'est qu'il y a une homœopathie pour le moral comme pour le physique. Et non seulement elle alla seule au Conservatoire, mais elle y a gagné trois premiers prix, sans compter qu'elle était la coqueluche de tous les professeurs.

Elle a épousé un jeune homme, bureaucrate sans fortune et sans beauté. Chose étonnante, elle aime son mari. Elle est complètement émancipée, elle gagne le double de ce que gagne son mari et cependant elle l'aime, et celui-ci ne daigne même pas être jaloux d'elle. Voilà cependant une Parisienne.

De plus, elle a un charmant petit garçon qu'elle nourrit elle-même; c'est une vraie Parisienne.

Personne ne peut la voir sans lui dire qu'elle est adorable, et c'est peut-être pour cela qu'elle n'aime personne, à l'exception de son mari, qui ne lui dit jamais rien, pas même une malice, et pour cause.

Souvent je me demande à moi-même s'il est possible qu'elle puisse aimer son mari d'amour. Dernièrement je me faisais cette question à part moi, en la regardant, mais sans prononcer une syllabe. — Ce monsieur là est bien curieux! disait-elle à sa voisine. Elle avait deviné ma pensée.

— Mais quand aimera-t-elle donc? me demanda hier encore un charmant jeune homme qui la voit quelquefois dans les concerts. — Quand elle découvrira la première ride sur son front, lui répondis-je. D'ordinaire les belles femmes sont les plus vertueuses, parce qu'elles se font adorer de tout le monde et qu'elles se contentent de ce sentiment de satisfaction. Ce n'est qu'au moment où elles craignent de n'être plus aimées qu'elles commencent à aimer à leur tour. Une vraie Parisienne n'aime qu'à l'âge de trente ans. Ce n'est pas Balzac qui a inventé la femme de trente ans, c'est la Parisienne qui a créé Balzac. Il n'a fait que l'observer et l'étudier.

### II.

Un jeune homme sans préjugés, qui croit à l'amour et à la vertu des femmes, surtout des femmes du peuple, passe dans notre société pour un homme à paradoxe, pour un original et un fou.

Que dans une soirée parisienne un jeune homme fasse la confidence ingénue de son amour pour une grisette, une lingère, une modiste, si la société est ce qu'on appelle *comme il faut* et tant soit peu collet-monté, on le méprise; si au contraire elle est sans préjugés, voire décolletée, on accueille ses paroles par un éclat de rire général. « Ah! vous aimez une lingère? Où avez-vous fait sa connaissance, à la Chaumière ou au bal Mabille? Voilà les questions qu'on lui adresse. Pour peu que le champagne ait échauffé le cerveau creux et souvent vide des convives, vous êtes exposé à ce que l'avocat ou le marchand de socques, votre voisin, dont tout le talent consiste à savoir fatiguer la salade et ennuyer sa femme, vous dise d'un ton goguenard et familier: Eh! mon ami, vous me donnerez son adresse.

J'avoue que ces réponses, ces rires, ces doutes sur la vertu d'une pauvre ouvrière, m'ont sérieusement indigné, et que souvent ces sociétés soi-disant *comme il faut*, m'ont inspiré un profond dégoût.

Qu'on le sache donc, il y a à Paris plus de grisettes vertueuses qu'on ne le croit. Malheureusement, notre société est tellement à rebours de la justice et de la raison, que le plus grand malheur d'une grisette est justement sa vertu.

En général, on se méprend sur ce mot. Chez les anciens, *vertu virtus*, voulait dire puissance, énergie, dévouement; en allemand le mot vertu, *tugend*, est presque le synonime du substantif *jeunesse*, *jugend* et a la même racine. La vertu est tout ce qu'il y a de plus beau, de plus sublime dans la nature. C'est l'amour! c'est l'abnégation de soi-même, c'est le dévouement! Pour les femmes surtout il n'y en a point d'autre. Le seul remède contre l'amour, c'est l'amour. Voulez-vous empêcher une femme d'aimer *celui-ci*, faites qu'elle aime *celui-là*.

Or, par le temps qui court, il n'est pas facile à une pauvre prolétaire d'être vertueuse dans l'amour. La société exige d'elle des prodiges d'abnégation. Outre qu'elle est exploitée par le marchand, le fabricant et le capitaliste, qu'elle ne peut quitter son coin que tous les quinze jours une fois, pendant douze heures, les mœurs exigent d'elle qu'elle évite les moindres relations avec un jeune homme si elle tient à conserver sa réputation. Il faut qu'elle renonce à tous les sentiments de la nature, qu'elle n'ait pas d'yeux pour la beauté ni d'oreilles pour les doux propos, qui cependant, fussent-ils faux, font plaisir à son cœur et à sa vanité de jeune fille.

Ah! mesdames les comtesses et les banquières. Il est si facile d'être vertueuse quand on a un palais, un mari, trois adorateurs, des domestiques et un équipage, et encore!.....

Eh bien! malgré ces sacrifices énormes dont un homme ne serait jamais capable, j'ai encore eu le malheur de connaître à Paris des grisettes très vertueuses, mais je le répète elles en sont d'autant plus à plaindre.

Depuis dix ans Thérèse est dans le même magasin. Elle avoue vingt-quatre ans. On sait ce qu'il faut penser quand une femme avoue vingt-quatre ans.

Elle a de beaux yeux, un teint virginal, une facilité d'apprendre étonnante; elle sait parfaitement sa langue et a de l'esprit par surcroît. — Tout cela serait de nature à faire sa fortune, mais hélas, elle est vertueuse!

Lorsqu'elle avait dix-huit ans, un jeune homme lui faisait une cour assidue en vers et en prose. Puis tout à coup il disparut. Il avait appris qu'elle était vertueuse. Depuis, c'est-à-dire depuis qu'elle a cette malheureuse réputation, personne ne s'inquiète plus d'elle. Et savez-vous quelle sera la récompense que la société lui décernera pour prix de sa vertu. Encore quelques mois, m'a-t-elle dit dernièrement, et tout le monde m'appellera *vieille fille*.

Ah! me disait-elle dans un moment de franche gaieté, on m'a toujours dit que les jeunes gens honnêtes recherchaient la vertu, mais je vois bien qu'ils ont soin de n'aimer que des vertus, flanquées de 30,000 francs de dot.

Ne croyez pas non plus qu'elle se fasse illusion sur son avenir. Elle est là-dessus d'une franchise admirable; son malheur, c'est-à-dire sa vertu, lui vient de son père. Celui-ci était officier supérieur sous l'Empereur; sous la Restauration, le brave militaire brisa son sabre pour le salut de son honneur, qu'il croyait compromis. Un instant, lors de la révolution de juillet, il pensa rentrer dans ses anciens droits, mais voyant qu'il n'y avait de changé que le drapeau, il aima mieux rester dans la pauvreté et l'obscurité. Il ne lui reste de son ancienne splendeur que sa croix que

En Angleterre, comme en France, la loi permet aux maîtres de se coaliser, mais elle punit les associations d'ouvriers en les qualifiant de *fearful combination*. Aux assises d'York, des charbonniers ont été accusés d'avoir engagé leurs camarades à ne pas travailler, et ils ont été condamnés à cinquante années de déportation.

Ceux qu'on n'a pu poursuivre criminellement ont été attaqués en dommages et intérêts. Le 6 août, treize individus ont comparu devant MM. John White et J. Simpson, juges-de-paix de Houghton-the-Spring, canton de Durham, sous l'accusation d'avoir violé la propriété privée. Ils étaient poursuivis à la requête de Thomas Harrison, directeur des mines de Lambton.

Voici ce qui a donné lieu à ces poursuites.

Les accusés sont des mineurs qui, par ordre de la comtesse de Durham (membre de l'union des maîtres de mines), avaient été jetés subitement, brutalement à la porte de leurs cabanes. Ces malheureux sans asile, ont dressé des tentes sur la terre nue pour abriter leurs femmes et leurs enfants : ils ont été attaqués en dommages et intérêts par la comtesse et condamnés à la prison comme insolvables.

Voici le compte-rendu du procès. Les mineurs ont été arrêtés à la requête de M. Harrison et de M. Rutherford, intendants de la comtesse. Ces deux hommes sont les agents qui ont présidé aux *ejectments*, aux expulsions ; ce sont eux qui se portent parties civiles.

M. Harrison, après avoir prêté serment, expose ainsi sa plainte :

« Ces hommes séjournent sur les terres de la comtesse sans sa permission. Ils ont été chassés de leurs cabanes, et ils ont élevé des tentes ; je leur ai donné ordre de quitter le pays, et ils ne m'ont pas obéi.

Le juge. Leur avez-vous signifié un congé dans les termes de la loi. — R. Non.

M. Rutherford, après avoir prêté serment. Le premier accusé, Askinson, est rentré dans sa cabane après en avoir été chassé ; il a emporté une partie de ses meubles, puis il a dressé une tente dans le voisinage. Je demande contre lui trois francs de dommages-intérêts.

En l'absence de M. Roberts, avocat des charbonniers, M. Beesley, comme défenseur officieux, demande à présenter quelques observations dans l'intérêt des prévenus. Il soutient que les expulsions n'ont pas été précédées des formalités légales, que les accusés n'ont pas été prévenus à temps, n'ont pas reçu congé, qu'ils ont été renvoyés indûment.

Le juge arrête le défenseur, et lui dit : La question n'est pas de savoir si les prévenus ont été chassés légalement ou illégalement, de se retirer sur la terre nue, ... du capital et les droits des propriétaires. Ils ont adopté pour mot de ralliement le cri des chartistes : *La terre, la terre, la terre; the land! the land! the land!!!* Et ils ont pris pour devise cette autre devise des chartistes : *Les lois oppriment le pauvre ; et c'est le riche qui fait la loi. Laws grind the poors, and rich men rule the law.* Les abus de la propriété ont fait mettre en question le droit même de propriété.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que depuis plus de six mois que dure le conflit, il n'y a pas eu la moindre scène de violence ou de désordre. Tous les jours les ouvriers se réunissent par milliers dans chaque ville, et partout ils protestent de leur désir sincère d'éviter toute collision, toute révolte.

La société centrale des classes ouvrières a adressé au gouvernement une pétition couverte de 29,000 signatures de mineurs, pour le prier de s'interposer comme conciliateur entre les ouvriers et les maîtres. Cette pétition est restée sans résultat.

Les mineurs de Durham et de Northumberland ont proposé aux maîtres coalisés de soumettre le différend à un tribunal d'arbitres, devant lequel chacune des deux parties exposerait ses griefs et ses droits ; les propriétaires ont répondu par l'organe du marquis de Londonderry, *qu'ils n'avaient point à s'occuper d'une telle proposition.*

Ainsi, les maîtres repoussent toute tentative de conciliation ; ils veulent que les ouvriers se rendent à merci et miséricorde. Les ouvriers, de leur côté, ont juré de mourir plutôt que de se rendre à discrétion, et, derrière eux, ils ont les travailleurs des trois royaumes.

(*La fin prochainement.*)

---

Le collège de Murat vient, pour la troisième fois, de nommer député M. le marquis de Castellane, qui n'a pas l'âge d'éligibilité. Le *Journal des Débats* et les feuilles conservatrices devraient peut-être condamner sévèrement ce mépris de la loi ; mais pourquoi le *National*, partisan des moyens révolutionnaires se plaint-il si vivement ? Le *National* devrait se réjouir de cette protestation répétée des électeurs de Murat contre une des conditions d'éligibilité imposées par notre loi électorale, celle de l'âge. Le *National* devrait se féliciter de compter bientôt parmi les députés du centre un partisan des réformes électorales. M. le marquis de Castellane ne peut mieux faire que de débuter, dans la carrière parlementaire, par une proposition ayant pour objet de laisser aux électeurs la liberté absolue de leurs choix.

---

On a parlé de la retraite de M. le maréchal Soult ; nous croyons cett...

... prochaine invasion des volontaires des cantons voisins. Des ... font sur une large échelle dans le canton de l'Aigle. Des tonnes de cartouches sont expédiées sur le lac ; on achète des fusils à Saint-Etienne, pendant les nuits on remarque des signaux sur la frontière. Enfin, la *Nouvelle Gazette de Zurich* parle d'intrigues qui auraient pour but de détacher le Valais de la confédération pour l'unir à la Sardaigne, ou du moins pour le placer sous le protectorat de cette puissance.

---

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

Tandis que le ministère et ses agents vantent la prospérité toujours croissante, on voit les enfants du peuple errer en haillons par la ville demandant une nourriture qu'on ne leur donne pas toujours. Ce déplorable spectacle s'offre plus fréquemment surtout depuis que M. le préfet a rendu l'arrêté qui a obligé toute fille ou femme qui avait des enfants au compte de l'administration à les reprendre. On sait ce que peut gagner une pauvre femme ; aussi, ces jours derniers, il y en a une qui a vendu sa chevelure pour donner du pain à son malheureux enfant.

---

## Affaire du Maroc.

On lit dans le *Times*, journal ministériel anglais :

« La nouvelle du bombardement de Tanger a produit, non de la consternation parmi la partie raisonnable et réfléchie du public, mais un sentiment de regret ; on craint sérieusement que cet évènement n'entraîne des résultats désagréables, et peut-être même malheureux. Lorsque le gouverneur de Gibraltar, l'amiral Owen, et d'autres personnes encore croyaient l'affaire sur le point de s'arranger à l'amiable, le gouvernement français savait déjà que les hostilités étaient commencées. Mais ce qui est plus grave, c'est que le gouvernement français s'était engagé à épargner Tanger ; et cependant cette ville a été bombardée ! On croit généralement que c'est de son plein gré que le prince s'est porté à cette extrémité. On ajoute (et j'espère avec vérité) que le roi en a été très affecté. Cet évènement met le gouvernement français dans une situation embarrassante, soit qu'il ait manqué à sa parole d'épargner Tanger, soit que le prince ait désobéi à ses ordres. Ce qui est certain, c'est que sir Robert Wilson, sir Edouard Owen, et tous ceux qui étaient dans le secret, ont été dupes de l'assurance que Tanger ne serait pas bombardé. Sans doute ces faits seront bientôt expliqués. Le Suffren, portant le pavillon du prince, a reçu soixante boulets des batteries ; ce vaisseau, ou le Jemmapes, aurait pu être abîmé ; des bateaux à vapeur l'ont remorqué à distance du feu. Les Maures se sont défendus héroïquement, et après la victoire (c'est le nom qu'on lui donnera), leur drapeau flottait encore sur les ruines de leurs batteries. Toutefois, les vainqueurs n'ont pas dû...

---

l'empereur lui a remise de sa main et sa fille, qui chasse de race, comme vous voyez.

— Si je n'avais pas de parents, me disait-elle un jour avec un sourire charmant, je ne serais pas arrivée à l'âge de dix-huit ans sans aimer, et bon gré mal gré, je serais mariée à l'heure qu'il est ; mais que voulez-vous, je suis la fille de mon père, j'étoufferai de vertu. Et elle a raison, elle restera vertueuse jusqu'à l'époque où personne ne voudra plus d'elle, même si elle voulait démordre de ses principes. N'est pas vicieux qui veut. Bien des fois j'ai été tenté d'épouser Thérèse, mais sa vertu m'effarouche. Je crains qu'elle ne m'aime. Or, je ne connais rien de plus pesant, de plus gênant que l'amour d'une femme vertueuse et qui exige des sacrifices en échange.

III.

La Parisienne est fine, rusée, piquante, malicieuse même ; mais sa ruse ne l'empêche pas d'être naïve, et sa malice pique comme l'épine de la rose, dont le mal est neutralisé à l'instant même par le doux parfum de la fleur.

Mais si la Parisienne veut employer sa finesse naturelle dans un but décidé, ou pour arriver à certaines fins, le diplomate le plus subtil n'est pas de taille à lutter contre elle. Elle le devancera toujours, comme le petit poisson frétillant devance le nageur le plus habile et le plus hardi.

Mme S.... est Rouennaise. A l'âge de dix-sept ans elle vint à Paris s'y marier pour faire fortune. Elle n'aurait jamais aliéné sa liberté par un mariage si elle n'avait reconnu que dans notre société la femme isolée ressemble à une fleur sans appui et sans propriétaire que le premier venu croit pouvoir cueillir pour en parer un instant sa boutonnière, sauf à la jeter après. Le seul moyen d'arriver, pour une femme résolue et intelligente, c'est le mariage. Aussi Mme S... se maria-t-elle.

Aima-t-elle, n'aima-t-elle pas ? C'est ce que personne, à l'exception de son mari, n'a jamais su. Le fait est que Mme S... qui a l'esprit paradoxal et une grande connaissance du monde, traite l'amour comme une connaissance avec laquelle on s'est brouillé. A l'entendre, l'amour est bon tout au plus pour faire des livres ou des pièces de théâtre. Dans la vie privée, il n'a pas, selon elle, la moindre valeur. Quand l'amour vient avant le mariage, dit-elle, l'hymen n'est qu'une suite de déceptions. Elle ne l'accepte qu'après le mariage sous bénéfice d'inventaire, et, encore, le dit-elle pour le moins superflu.

Or, Mme S... a une fille de dix-sept ans. Blanche est douce, fine, gracieuse, en un mot une Parisienne charmante. Sa mère lui a fait donner une éducation soignée. Elle ne veut rien avoir à se reprocher à cet égard. Blanche sait son Lhomond par cœur ; grâce à ses livres de géographie, elle sait que la Seine traverse Paris et que le Rhin s'épanche quelque part dans la mer. En outre, elle chante comme une *prima donna* et joue du piano avec beaucoup de facilité et de grâce. Pour être vrai, j'ajouterai que Blanche a lu maint roman à l'insu de sa mère.

Une idée fixe de Mme S... est encore que jamais fille n'a su faire un bon choix en amour. A l'entendre, Dieu n'a créé les mères que pour choisir un mari à leurs filles. Il est vrai qu'elle avait fait son choix toute seule, mais dans ce temps c'était bien autre chose. Aujourd'hui la société n'est qu'un tissu de mensonges et de fourberies. Le fait est qu'il n'y a absolument rien de changé dans la société depuis le mariage de Mme S... si ce n'est que dans ce temps elle avait dix-sept ans et qu'aujourd'hui elle en a quarante-cinq.

Quoi qu'il en soit, Blanche qui adore sa mère, et qui est un modèle d'obéissance filiale a pris son parti là-dessus. Elle sait qu'elle n'aura jamais pour mari l'élu de son cœur, et qu'il suffirait qu'elle dît à sa mère : « Maman, j'aime ce jeune homme » pour qu'elle n'eût jamais la permission de l'épouser.

Or, chose très naturelle, Blanche aime justement un jeune homme de vingt-quatre ans, qui vient de temps à autre voir ses frères. Eugène, en effet, est doux, modeste et aimable. Il est graveur en médailles, excelle dans son art, gagne à peu près deux cents francs par mois et joue admirablement du piano. Du reste, à quoi bon énumérer les qualités d'Eugène, Blanche l'aime et à en juger par les regards profonds et ardents avec lesquels il fixe la jeune fille, elle est payée de retour.

Cet amour, ce jeu d'yeux et de regards dure depuis quelques mois déjà. Cependant maintes fois Mme S... a dit : Oh ! ma fille n'aimera pas deux jours sans que je m'en aperçoive. A ce propos, Blanche répond avec un sourire calin : « Tu as raison, ma mère, aussi je ne te le dirai jamais, puisque tu le devines si bien. »

Le jeune homme à son tour est timide comme un page qui n'ose pas oser. Il aime, mais il n'a pas le courage de déclarer son amour à Blanche qui affecte en sa présence une indifférence complète, afin de tromper sa mère. Elle savait du reste qu'elle n'aurait eu qu'un mot à dire de son amour pour Eugène pour que celui-ci obtînt un congé perpétuel en bonne forme.

Que faire ? Blanche se mourait d'amour. Et puis, en bonne fille de sa mère, elle avait reconnu qu'Eugène serait un excellent parti pour elle ? Elle y songeait jour et nuit.

Lorsque dans une soirée, Blanche fit la connaissance d'un jeune homme brillant, qui était la coqueluche de tous les salons bourgeois du quartier.

Alphonse, en effet, était éblouissant de beauté. Il avait une taille d'Antinoüs, sa toilette était toujours conforme à la dernière mode et pure de toute alliance hétérogène. Il causa bien, dansa encore mieux et tout en ayant l'air de se moquer de tous, il avait toujours quelque chose d'obligeant à dire à sa danseuse. En outre, il chantait la romance à faire pouffer de rire. C'est tout ce qu'il fallait pour faire tourner la tête à une Parisienne de dix-sept ans.

Blanche, en regardant Alphonse, rougissait. Celui-ci croyait que c'était d'amour pour lui. Il en fut fier et se mira dans la glace avec une certaine suffisance. Eugène se trouvait à quelques pas d'elle, plongé dans une profonde rêverie. Blanche quitta le bal avec une grande résolution dans le cœur.

Elle engagea sa mère à donner une grande soirée et à y inviter Alphonse, à cause de ses romances charges. Celui-ci y fit son entrée en triomphant, car Blanche, outre sa jeunesse et sa beauté, avait encore une dot assez ronde. Eugène devint de plus en plus triste et rêveur, car Blanche ne paraissait s'occuper que d'Alphonse ; elle ne dansa qu'avec lui, et semblait l'écouter avec une prédilection prononcée. Tout le monde fut frappé de la conduite de Blanche.

Le lendemain du bal, elle fut appelée solennellement auprès de sa mère, et celle-ci ne manqua pas de l'accabler de reproches à cause de sa conduite de la veille.

—Eh bien ! s'écria la jeune fille dans un mouvement d'impatience, oui, j'aime M. Alphonse ; je n'épouserai jamais un autre homme.

— Malheureuse ! s'écria à son tour la mère. Ah ! je m'en doutais. Je l'ai toujours dit qu'une jeune fille ne saura jamais faire un bon choix elle-même. Mais M. Alphonse est un viveur, un faquin, un homme ... Personne ne sait d'où il vient, de quoi il vit ; c'est un aventurier. Il mangera ta dot et te plantera là.

— Qu'importe, je l'aime, je n'aime que lui.

— Ingrate, sors de ma présence. Jamais je ne donnerai mon consentement à ce mariage.

— Jamais je ne donnerai ma main à un autre qu'Alphonse.

— Mais, fille dénaturée, s'écria la mère furieuse, j'aimerais mille fois mieux Eugène, qui, pour être pauvre, est d'une famille honnête ! Sa mère est notre cousine. Il gagne deux cents francs par mois ; il a de l'avenir et vient de te demander en mariage.

Blanche changea trois fois de couleur dans un clin d'œil.

— Cela m'est égal, répondit-elle en se mettant à pleurer pour cacher son sourire sous les larmes. Je ne l'aime pas, je n'aime qu'Alphonse. Enfin, Blanche eut son soufflet, cette *ultima ratio* des bonnes mères.

— Tu épouseras Eugène, s'exclama-t-elle, ou je te tuerai.

La pauvre fille aurait voulu couvrir de baisers la main qui venait de la frapper, mais, craignant de se trahir, elle s'en fut, toujours en pleurant et en souriant.

Elle devint triste et composée. La mère, qui aimait tendrement sa fille, et qui craignait qu'elle ne fît un coup de sa tête, envoya quérir Eugène, le présenta à sa fille comme fiancé. Blanche resta froide en présence d'Eugène, qui, du reste, ne la vit jamais en tête à tête. Elle joua son rôle de victime jusqu'au bout.

Enfin les bans furent publiés. Blanche se sacrifia pour l'amour de sa mère. Quelques jours avant le mariage, elle avait tout dit à Eugène, en le priant de garder le secret, de peur de compromettre l'issue.

Huit jours après le mariage, Blanche entra chez sa mère, l'embrassa avec effusion, et lui parla de son bonheur, en versant des larmes de joie.

— Je te l'ai bien dit, s'écria celle-ci toute fière ; les jeunes filles ne savent jamais faire un bon choix ; il n'y a qu'une mère pour marier sa fille. Tu verras, avec le temps, tu auras complètement oublié Alphonse, et tu aimeras ton mari.

— Mais, maman, s'écria celle-ci en riant comme une folle, je t'ai trompée, je n'ai jamais aimé un autre qu'Eugène ; et je l'aimerai toujours. Là-dessus, elle lui fit un aveu complet de sa ruse.

Mme S.... resta stupéfaite. Sa vanité blessée aigrissait tant soit peu la joie que lui causait le bonheur de sa fille ; mais enfin elle se déclara vaincue et se fit l'historienne fidèle de sa propre défaite.

— Que voulez-vous, me disait-elle, moi, je suis Rouennaise, ma fille est Parisienne (1).

ALEXANDRE WEILL.

---

(1) J'avertis MM. les faiseurs de vaudevilles qu'un de mes amis, à qui j'ai raconté cette histoire, est occupé dans ce moment à en faire une pièce de théâtre.

essentiellement différentes, bien qu'il plaise à certains alarmistes de vouloir nous faire croire que c'est tout un. Nous pouvons permettre le bombardement, et sous aucun rapport nous ne permettrions l'occupation. Nous nous sommes bien gardés dans nos remarques à ce sujet, l'autre jour, de nous exprimer de façon à ce que l'on pût croire que nous ferions la plus petite concession à la France, relativement à l'occupation de Tanger ou de tout autre port de l'empire du Maroc. Plusieurs journaux anglais sont plus généreux que nous dans leurs concessions sous ce rapport, et on dirait qu'ils ne demandent pas mieux que d'abandonner tout l'empire du Maroc à la France si elle en a envie. Nous pensons tout différemment. L'occupation d'une ligne de littoral telle que la côte du Maroc, donnerait à la France, dans la Méditerranée, une prépondérance qui ne saurait pas du tout se concilier avec nos intérêts. Nous affirmons sérieusement que toute tentative de la France de s'en emparer, serait une cause de guerre très sérieuse.

Mais la France n'occupe encore ni Tanger, ni aucune autre partie de la côte du Maroc, et l'on ne souffrira pas qu'elle le fasse. Notre gouvernement, nous n'en doutons pas, n'a pas manqué de signifier son opposition, même à une occupation temporaire de cette ville par les Français. Le prince de Joinville l'a bombardée et il serait difficile de citer un principe de loi internationale en vertu duquel on ait pu l'en empêcher. Mais les bombes françaises jusqu'ici ont seules pris possession de Tanger et l'empereur de Maroc n'a eu que ce qu'il méritait, une bonne dose de poivre pour son obstination et sa déloyauté, et sans doute il sera poivré tant qu'il n'aura pas capitulé. La France se contente de donner de la cravache à S. M. pour l'engager à mieux se conduire, mais elle n'a pas encore fouillé dans ses poches et elle ne l'a pas dépouillé de sa cote. Jusqu'ici elle joue le rôle de maître d'école et non encore celui de voleur de grande route. S'il lui prend fantaisie de jouer ce dernier rôle, c'est alors qu'il sera temps pour nous d'intervenir.

— La *Chronica de Gibraltar* du 10 août, dit, d'après des lettres d'Oran du 1[er], que le maréchal Bugeaud, après avoir dévasté le territoire marocain, dans un circuit de quarante lieues, était revenu à son quartier général, mais qu'ensuite il était rentré dans le pays, et qu'il se dirigeait vers Fez. Quelques personnes croyaient qu'il n'irait pas plus loin que Teza, où il trouverait plus de facilité pour suivre les négociations.

La *Chronica* ajoute que, dans l'action du 3 juillet, le maréchal Bugeaud a été sur le point d'être fait prisonnier. Les renforts qu'il avait demandés étaient arrivés fort lentement. Sur les 10,000 cavaliers que l'on attendait, 500 seulement étaient entrés à Oran. Le général Thierry, gouverneur de cette dernière ville, avait publié un ordre du jour portant des peines sévères contre quiconque propagerait des nouvelles défavorables.

Les maures, dans leur orgueil fanatique, disent que les Français peuvent leur faire du mal par mer, mais qu'ils ne se hasarderont pas à les attaquer par terre. Et qui sait si l'attaque de leur littoral, du côté du nord et de l'est, tout en leur donnant une sévère leçon, ne les attirera pas sur le bord de la mer, et ne permettra pas ainsi à l'armée d'Algérie, au moyen d'une marche rapide de trois ou quatre journées, de rendre visite au trésor d'Abderrhaman, dans la ville la plus riche de l'empire.

— On lit dans une lettre d'Algésiras du 11 août, qu'une goëlette espagnole est arrivée dans la rade : elle vient des côtes de Maroc et apporte la nouvelle que l'empereur a accédé aux exigences du gouvernement espagnol, en se refusant toutefois à livrer le pacha qui a fait assassiner le vice-consul. Il offre, en compensation, de le priver de tous ses emplois, honneurs et décorations, et de choisir, pour le destituer, le lieu même où a été commis l'assassinat et où s'élèvera le pavillon espagnol qui sera salué de vingt et un coups de canon.

— Nous lisons ce soir dans le *Messager* et le *Moniteur parisien* :

« Les dernières nouvelles du maréchal Bugeaud sont du 9. A cette date le maréchal occupait toujours son camp de Lalla-Maghrnia. Les pourparlers avec le camp marocain n'avaient pas abouti. L'armée du maréchal avait été abondamment ravitaillée par nos bateaux à vapeur.

» L'escadre de S. A. R. Mgr le prince de Joinville était encore, le 9, dans les eaux de Tanger. »

**TAITI.**

Il nous arrive, par le *Journal de la Corse*, la nouvelle d'un épisode sanglant de Taïti, qui prouve jusqu'à quel degré d'exaspération les indigènes ont été poussés par les intrigues de Pritchard. Ce journal a reçu une correspondance de Taïti, à la date du 24 mars dernier :

« ..... Depuis le 25 février, dit cette lettre, M. Mariani, notre compatriote, a été obligé de construire un fort avec blokhaus à l'isthme de Tarabanau ; il a été nommé commandant supérieur, ayant sous ses ordres une compagnie de voltigeurs, une compagnie de débarquement et la corvette l'Embuscade.

» Cet officier a vivement poussé ses travaux, sans que les Indiens l'aient gêné ; mais le 21 il a été tout-à-coup attaqué par 4 ou 500 insurgés avec lesquels il a eu un engagement qui a duré environ trois heures. Nous avons brûlé 5 mille cartouches, et tout le monde s'accorde à dire ici que l'affaire a été assez belle.

» Le gouverneur est arrivé ce matin avec le bateau à vapeur le Phaéton. *Il a sincèrement complimenté M. Mariani devant son camp*, et lui a laissé une nouvelle compagnie.

## Abdication de Méhémet-Ali.

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date d'Alexandrie, 27 juillet, à l'occasion de cet événement qui a étonné le monde :

Les sheiks des villages avaient fait un rapport contenant des plaintes sur le système de l'administration intérieure et sur la mauvaise culture du sol. On avait caché ce rapport au pacha. Dans la soirée du 24 il y a eu grand conseil ; Méhémet-Ali se plaignit de l'administration intérieure et de ce que les terres produisaient peu. Alors on lui parla du rapport général par le pacha, en récompense du zèle avec lequel il a dirigé les travaux de fortifications. Or, on sait que le but de ces fortifications est d'empêcher les Anglais de s'emparer d'Alexandrie dans le cas où des hostilités viendraient à éclater. Il est absurde de dire que le pacha a abdiqué au profit d'Ibrahim, car la loi musulmane ne le lui permettrait pas tant qu'il se trouve en état de gouverner.

On pense qu'Abbaz et Shérif-Pacha seront destitués et qu'ensuite Méhémet reprendra les rênes du gouvernement. Sa colère est venue de ce qu'Ibrahim et Abbaz-Pacha ont combattu les mesures politiques et administratives qu'il voulait adopter.

**REVUE DES JOURNAUX.**

Les nouvelles de la côte d'Afrique, dit le *Journal des Débats*, sont attendues en France avec une impatience que nous comprenons et que nous partageons ; mais enfin, si le gouvernement n'en a pas reçu, on ne peut pas raisonnablement exiger de lui qu'il en invente ; et toutes les sommations des journaux de l'opposition n'auront pas le pouvoir d'accélérer le télégraphe. Après le bombardement de Tanger, le prince est allé réparer ses avaries à Cadix, d'où il s'est dirigé le 8 sur Mogador. On ne peut avoir des nouvelles avant trois ou quatre jours. D'un autre côté, les journaux anglais ont fort mauvaise grâce de vouloir imposer à la France des bornes qu'elle s'est tracées d'avance. La France ne veut pas prendre le Maroc, mais elle veut garder l'Algérie, et, s'il le faut, elle dépensera pour cela des millions de francs et des milliers d'hommes

— Ce n'est que samedi prochain, dit la *Revue de Paris*, qu'on attend des nouvelles de Mogador. L'escadre française doit être arrivée devant cette ville le 12 ou le 13, et l'on pense que le jeune contre-amiral aura ouvert le feu le 14, jour anniversaire de sa naissance. Comme, d'une autre part, les dépêches de M. le maréchal Bugeaud sont attendues de jour en jour, il est probable que des nouvelles intéressantes d'Afrique ariveront coup sur coup.

— Le premier article du *Journal de Paris* est également consacré à calmer les impatiences du public. Cette feuille pense que plusieurs jours se passeront encore avant l'arrivé des dépêches et calcule la longueur des communications, soit par Cadix, à travers l'Espagne, soit par les bateaux à vapeur que le prince expédiera à Port-Vendres. De même le maréchal Bugeaud, parvenu dans l'intérieur du Maroc, ne pourra faire arriver ses courriers à Oran qu'au moyen d'une forte escorte, or, la faiblesse numérique de son armée lui interdit de l'affaiblir encore par des détachements sans une nécessité absolue, et seulement lorsqu'il aura un résultat important à annoncer.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 août, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

## Faits divers.

Une ordonnance du roi en date du 14 août et insérée au *Moniteur* décide que le produit des trois centimes ajoutés au principal de la contribution des portes et fenêtres sera réparti de la manière suivante :

Le tiers des sommes imposées dans les rôles de chaque département est mis à la disposition des préfets.

Les deux autres tiers resteront à la disposition du ministre des finances pour être par lui distribués ultérieurement entre les divers départements en raison de leurs pertes et de leurs besoins, concurremment avec le fonds commun des contributions foncière, personnelle et mobilière.

— L'ordonnance d'organisation du ministère des affaires étrangères vient d'être signée par le roi.

Conformément au projet annoncé par M. Guizot et adopté par la chambre dans la dernière session, une nouvelle sous-direction est créée à ce ministère pour les affaires d'Amérique et des Indes, qui ont pris depuis quelques années un développement considérable.

M. de Lavergne, maître des requêtes, rédacteur à la direction politique, est nommé chef de cette nouvelle sous-direction qui doit être à la fois politique et commerciale.

— M. Apiau, qui perdit lors de la catastrophe du 8 mai ses deux fils, et qui eut lui-même les jambes brûlées, s'est porté partie civile contre l'administration du chemin de fer, lors de l'instance correctionnelle. Débouté de sa demande et condamné aux dépens devant cette juridiction, M. Apiau s'était adressé aux tribunaux civils pour obtenir des dommages et intérêts ; la cour royale (1[re] chambre), qui avait aujourd'hui à statuer sur son appel, vient de confirmer, tant à son égard qu'à l'égard de plusieurs autres victimes le jugement de première instance qui déclarait n'y avoir lieu d'accorder de réparation civile et qui condamnait les demandeurs aux dépens.

— Une ascension en ballon que devait faire à Cambrai l'aéronaute Guillot, a failli avoir un bien triste dénouement. Resserré dans un local trop étroit, le ballon, dont les dimensions sont gigantesques, s'est accroché à une cheminée, au moment où il s'élançait dans les airs, puis, retombant sur les poutres d'un magasin de bois voisin, il s'est fait d'énormes déchirures. L'aéronaute, précipité hors de sa nacelle, en a été quitte, heureusement, pour une chute sans lésion grave.

— Une collision a eu lieu ces jours derniers à Hannogne (Ardennes), entre les moissonneurs du pays et des moissonneurs étrangers. Les cultivateurs ont l'habitude d'employer à la moisson des ouvriers du pays ; mais les ouvriers étrangers offrent leurs bras à des conditions plus favorables. De là une concurrence funeste aux manouvriers du pays. Cette concurrence a amené des [illegible] entre les moissonneurs.

marquer une situation peut-être unique parmi toutes les villes de France, c'est que Toulouse *ne doit pas un centime* dont elle ait à payer intérêt. »

— Le *Journal du Hâvre* a reçu, par le paquebot des Antilles, arrivé en Angleterre, les journaux de la Martinique jusqu'au 24 juillet. Ils ne contiennent de nouvelles intéressantes qu'un arrêté du gouverneur, en date du 16 juillet, autorisant l'introduction de douze cents tonneaux de de guano, au droit d'entrée de 10 c. et le décime par 100 kilogrammes.

— Après les inondations de la Vistule et les désastres dont elles ont affligé la Pologne, le Rhin, la Moselle, la Meurthe et tous leurs affluents sortent aussi de leur lit et ravagent nos départements du nord est et les provinces rhénanes. Samedi matin, la plaine des environs de Nancy ne présentait plus qu'une vaste nappe d'eau où l'on voyait avec douleur flotter des gerbes de blé entraînées par la violence de l'inondation. On ignore jusqu'à présent si l'on n'aura pas d'autres malheurs à déplorer.

— La *Gazette universelle allemande* du 17 a reçu des nouvelles du grand-duché de Posen qui lui annoncent que 40 gentilshommes polonais ont été enlevés et transportés au fond de la Russie au moment où ils s'étaient réunis pour une grande chasse chez un de leurs amis qui possède des forêts sur la frontière. On parle à ce sujet de la découverte d'une association secrète ayant d'immenses ramifications.

— On écrit de Darmstadt (duché de Hesse) 17 août :

« Hier soir, à dix heures, un météore igné a causé une grande surprise à tous ceux qui ont été à portée de le voir. La nuit était très sombre, de gros nuages semblaient peser verticalement sur la ville et ses environs, lorsque, tout-à-coup, ce voile ténébreux est déchiré par une vive clarté aussi intense que le clair de lune, et de couleur bleuâtre comme le feu de Bengale. L'on vit alors au Zénith, un peu à l'ouest, quatre ou cinq globes de feu dont le premier paraissait de la grosseur d'un grand boulet de canon, et qui semblaient enchaînés les uns aux autres. La marche de cette figure ignée était beaucoup moins rapide que celle des étoiles filantes, et sa direction du sud sud-est au nord nord-ouest. Ce phénomène resta visible sept à huit secondes. La même apparition a été observée, à Francfort, dans le même moment. »

— La statue colossale de Gœthe, coulée en bronze dans la fonderie royale de Munich, d'après le modèle de Schwanthaler, est achevée et exposée depuis quelques jours aux regards des connaisseurs. Cette statue, comme on sait, est destinée à orner une des places de Francfort-sur-Mein, ville natale du poète. Gœthe est représenté vêtu d'un manteau, mais ayant les bras libres. Il porte le costume simple de l'époque actuelle ; son bras droit est appuyé sur un tronc de chêne ; de la main gauche, qui est baissée, il tient une couronne de laurier. Ses regards sont tournés vers le ciel.

Les sujets des bas-reliefs du piédestal sont empruntés aux ouvrages de Gœthe. Sur le devant, trois figures de femmes représentent les sciences naturelles et les poésies dramatique et lyrique ; sur le côté opposé l'on voit, à droite, Gœtz de Berlichingen, Egmont, le Tasse et un Faune ; à gauche, la fiancée de Corinthe, Prométhée et le roi des Aulnes ; l'une des surfaces latérales représente Iphigénie, Oreste, Thoas, Faust et Méphistophélès ; et l'autre, Mignon, Wilhelm Meister le harpiste, Hermann et Dorothée.

— Plusieurs nonnes de l'ordre des sœurs de la Charité sont arrivées à Berlin, il y a quelques jours, après avoir été conduites, sur l'ordre du gouvernement russe, par des Cosaques, jusqu'aux frontières de Russie, après suppression de leur couvent à Wilna. Ces nonnes, qui sont de jeunes femmes instruites, retournent à leur principal couvent, en France. Elles se plaignent vivement de la manière dont les Cosaques les ont traitées.

— Une partie de la jeunesse de la Toscane et des légations a pris le deuil pour la mort des frères Bandiera, de Ricciotti et de leurs malheureux compagnons d'infortune.

— M. Robertson a l'honneur d'offrir à MM. les élèves de l'Ecole polytechnique l'admission gratuite à tous ses cours.

*Télémaque*, vaudeville de MM. Dumersan, de Leuven et Brunswick, a réussi ce soir aux Variétés. Le troisième acte a des longueurs qui ont affaibli le succès ; mais le second acte n'a été qu'un long et immense éclat de rire. C'est peut être bête, mais c'est bien amusant. Mmes Flore et Boisgontier (la belle Eucharis), MM. Hyacinthe et Néuville, et Fouilloux (l'Amour) ont parfaitement joué. « Savez-vous, dit Hyacinthe, quels sont les trois départements de France où l'on consomme le plus d'huile ? L'Aisne, l'Aube et l'Eure (*haine au beurre*). »

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Bourse du 22 août 1844.

L'agitation va diminuant. Aujourd'hui les variations ont été de plus en plus restreintes. Le 3 0/0 n'a pu franchir ni 79,90, ni 80,15 et reste à 80,10. Le 5 0/0 qui a eu encore moins de variations reste à 120,00, et quoique l'une et l'autre valeur ferment à 0,10 de moins qu'hier, on a pu constater une certaine fermeté dans les cours comparativement à ce qu'on en attendait dans la matinée d'après les cours de Londres venus avec 3/8 de baisse. Il est vrai que la spéculation en baisse parait être un peu contenue par le manque absolu d'inscriptions qu'on ne peut se procurer qu'au moyen d'un *déport* soit un sacrifice 0,05 par mois, c'est-à-dire qu'un rentier 3 0/0 qui consent à prêter une inscription de 3,000 de rente, peut, tout en continuant de toucher ses semestres, employer à son profit son capital de 80,000 qu'on remet dans ses mains et recevoir en outre un boni de 50,00 par mois. Cette situation peut donner la mesure de l'acharnement du spéculateur à la baisse comme du risque qu'il court dans le cas d'une solution pacifique des grandes questions politiques qui paraissent l'émouvoir.

Les chemins sont décidément plus faibles que la rente : Orléans, Rouen, Avignon et le Hâvre ont encore baissé d'une manière assez sensible, Versailles et Strasbourg ont un peu repris.

La banque de France a remonté à 15,00 et la rente de Naples est restée au plus haut cours qu'elle avait atteint hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait, au comptant,

| LONDRES, le 20 août. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| onsol..... 98 1\|2. | Av. 80 05. | F. c. 3 0\|0 : 80 45 35 d. 50. |
| Esp. act... 22 1\|8. | Ap. 30 12 1\|2. | F. p. 80 75 80 d. un. 81, 81 20 d. 50. |
| Portug..... 4½ | | 120 85, d. 50. |
| Mexic...... 35 3\|8. | Rep. Fin c. — F. pr. | 120 85, d. un ; 121 10, 25 d. 50. |
| Brésil...... 82 3\|4. | 3 0\|0 5. — 7 1\|2 10. | Orléans, 942 50, d. 10. |
| 5 0\|0 holl. 100 5\|8. | 5 0\|0 5. — 30 à 27 1\|2. | Rouen, 950 d. 10. |
| 2 1\|2 d°... 61 1\|4. | | Strasbourg, 236 25 d. 10. |
| Rouen..... 37 1\|2. | Bons du Trésor. | |
| Orléans.... 37 1\|4. | | |

(Voir aux Annonces.)

La saison de la table s'approche, les moissons de tous genres arrivent à point, et toutes les ressources que notre climat, que les échanges de notre commerce offrent à nos tables, seront bientôt réunies chez nos marchands. Ce moment-ci est donc celui qui convient pour recommander aux jeunes gens, et même à tous les praticiens consciencieux, la collection culinaire où l'art est si richement, si pratiquement exposé, celle des traités d'Antoine Carême, connus et consultés sans cesse dans les premières maisons de l'Europe. Toutes les parties de la cuisine française s'y trouvent réunies; chaque

7 h. »|» VARIÉTÉS. — Soufflets. Marseillaise. Télémaque. Polka. Imitation. Cuisinières.
7 h. 1|4 GYMNASE. – Rodolphe. Céline. Amant. Surprises.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Jocrisse.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
6 h. »|» COMTE. — Maître Corbeau.
6 h. »|» FOLIES. — Inconvénients. Sirène. Journée.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Industrie vinicole.*

COLMAR. — Le conseil municipal de Colmar, plus sage que l'administration supérieure, et, dans la prévision du vif mécontentement qui résulterait de l'exercice dans les caves sur la récolte des raisins, a consenti encore une fois à l'abonnement. Mais il a chargé M. le maire d'insister pour obtenir par tous les moyens que la ville puisse rentrer, par une augmentation sur les quatre contributions, dans l'avance considérable que fera la caisse municipale pour cet abonnement.

— Les vendanges ne promettent pas, cette année, un résultat aussi beau que l'a été celui de la récolte des céréales dans notre contrée. Les pluies continuelles que nous avons depuis quelques semaines, gonflent trop les raisins, font éclater les grains et font craindre la pourriture. Si le temps se mettait définitivement au beau, on pourrait néanmoins s'attendre encore à une bonne qualité; la quantité paraît généralement ne pas devoir manquer.

*Conseil d'arrondissement de St-Pol.*

Entre autres propositions le conseil demande une allocation spéciale pour primes à l'amélioration de la race chevaline dite *boulonnaise*; une subvention double de celle qui existe, pour les sociétés d'agriculture et les comices; la substitution de primes aux plus beaux étalons à l'achat de taureaux; une protection *efficace* pour l'industrie linière; la création d'un code rural contenant surtout des dispositions règlant la vaine pature.

Il demande aussi qu'on supprime la subvention faite au haras d'Abbeville, qu'il regarde comme inutile au Pas-de-Calais; qu'on reporte, pour un tiers sur les chevaux de selle et pour deux tiers sur les étalons, les primes données aux juments; que le gouvernement accorde le même prix aux chevaux de remonte du pays qu'à ceux de provenance étrangère; qu'on fasse acquisition de béliers anglais et qu'on augmente les prix donnés aux planteurs de tabac. Enfin le conseil réclame une disposition législative qui oblige les communes à cultiver les terrains vagues; il demande la révision du code forestier et la poursuite directe des délits forestiers par le ministère public.

*Nouvelles de Guibray.*

La foire de Guibray est terminée; les affaires n'y ont pas été très actives, et plusieurs marchands sont rentrés chez eux sans avoir fait leurs frais de voyage. La vente des chevaux a été très faible. La Guerre, elle-même, n'a pas fait d'acquisition. Il ne faut pas s'en étonner, puisque les achats sont à peu près tous faits à domicile. Il n'a pas été acheté 20 chevaux remarquables par le roulage ou par les maîtres. La vente des laines a été très molle. Les cuirs seuls ont eu de l'écoulement.

*Session du congrès des vignerons.*

Le congrès des vignerons qui a déjà siégé une année à Angers et l'année suivante à Bordeaux, et qui a choisi Marseille pour le lieu de sa troisième session, a dû s'ouvrir dans cette ville aujourd'hui 20. Ainsi qu'il a été fait à Angers et à Bordeaux, une commission de dégustation des vins, choisie par les meilleurs connaisseurs résidants et étrangers, sera chargée de classer par ordre de mérite tous les crus de l'arrondissement et de signaler à l'attention publique ceux qui lui paraîtront mériter la préférence.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 21 août. — *Cours officiel.* Froment 18,65 à 20,35. — Sarrazin 9,65. — Avoine 7,75 à 9,00. — Son 3,70. Les autres produits non cotés.

NANGIS, 21 août. — Froment 18,30. — Avoine 7,00. Marché faible, vente difficile.

HOUDAN, 21 août. — Froment 1re 21,33 à 22,00; 2e 20,00 à 20,67. — Méteil 18,67 à 20,00. — Seigle nouveau 10,67 à 11,33. — Orge 12,00 à 12,67. — Avoine 7,00 à 7,40.

Halle très faible, ce qui empêche les cours de s'établir. Les grains sont rentrés, sauf quelques avoines. La récolte en général est abondante, et sera de bonne qualité.

LES ANDELYS, 19 août. — Froment 22,09. Méteil 19,00. — Seigle 11,00. — Avoine 7,50.

EVREUX, 17 août. — Froment 22,43. — Méteil 19,00. — Seigle 9,73. — Orge 12,50. — Avoine 7,49.

LOUVIERS, 17 août. — Froment 23,20. — Méteil 17,37. — Seigle 9,90. — Orge 12,42. — Avoine 8,66.

BERNAY, 17 août. — Froment 23,16. — Seigle 10,00. — Orge 13,00. — Avoine 8,50.

SOISSONS, 17 août. — Froment 19,00. — Méteil 15,94. — Seigle 9,30.

ST-OMER, 17 août. — Froment blanc. 1re 21,40; 2e 20,20; 3e 19,10. — Froment roux 1re 20,20; 2e 18,60; ~~3e 17,00~~. — Méteil 16,00. — Seigle 11,00. — Orge 11,00. — Avoine 7,00 à 8,50.

BERGUES, 19 août. — Froment 1re 22,25; 2e 21,09; 3e 20,00. — Seigle 12,50. — Orge nouvelle 11,10. — Avoine ,889.

PONT-A-MOUSSON, 17 août. — Froment 15,58; do nouveau 14,54. — Seigle 7,50. — Orge 8,71. — Avoine 6,00.

NANTES, 19 août. — Il s'est fait peu d'achats en grains, à notre dernier marché, car, par suite de la température humide, les batteries ont été entravées; environ 200 hectolitres froment nouveau de Pont-Rousseau ont été payés 18,25 les 78 kil. Ce prix a généralement paru trop élevé, et l'on pense que dans une quinzaine, si le beau temps continue, nos cours éprouveront une baisse notable.

Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 11,00. — Fèves 12,00. — Avoine 7,00.

Jusqu'à ce qu'on puisse employer les froments nouveaux, les farines soutiendront leurs cours.

CANDES, 18 août. — On écrit au *National de l'Ouest* :

« Depuis quelques jours, il y a eu en Vienne 22 à 28 centimètres de crue qui ont facilité la remonte des bateaux qui étaient en route, et tous sont rendus à Châtellerault. Il est également descendu hier des bateaux chargés de farine, que vous aurez à votre port sous peu de jours, les gros vents ayant cessé.

Voici le prix des blés aux marchés de Saumur, Chinon et Fontevrault :

Froment nouveau, 1re 1,60. — Méteil 1,25. — Seigle 0,90. — Orge 0,85. — Avoine 0,60. — Farine (le sac) 1re 60,00 à 61,00. — Foin (le quintal) 1re 3,00. — Haricots 2,00.

Depuis ma dernière, le plus grand calme a existé dans le prix des blés et dans toute la contrée : je l'attribue au changement de temps qui empêche de battre. Le temps est très incertain; et, quoiqu'il ne tombe pas beaucoup d'eau, cela occasionne du dérangement. La terre n'a pas été trempée de 5 centimètres, et le cultivateur ne peut qu'avec peine mettre la charrue dans son champ. La température est très froide, et si cela continue les vignes vont s'en ressentir. Les vins ont repris un peu de faveur et sont plus recherchés. Il reste peu de vins rouges. »

NEVERS, Froment 1re 18,50; 2e 18,25; 3e 18,00; 4e 17,50; 5e 16,75 à 17,00. — Méteil 15,00. — Seigle 11,75. — Mouture 14,50. — Orge 12,50. — Avoine 6,75.

LIMOGES 19 août. — Froment 1re du Berri 21,00; 2e de la Haute-Vienne 20,00. — Seigle 16,00. — Sarrazin 6,50. — Avoine 6,37 à 7,65.

CLERMONT (Hérault). — Froment 1re 25,50; 2e 23,00; 3e 22,50. — Avoine 9,50.

MARSEILLE, 12 août. — Froment (les 160 litres) 1re 32,50 à 33,00; 2e 30,00 à 31,00; 3e 26,00 à 27,00. Les blés acquittés sont mieux tenus, et même ils ont obtenu une légère faveur, soit à cause de leur peu d'abondance, soit à cause des droits de 13,20 pour charge de 160 litres, droit si élevé qu'il peut être considéré comme prohibitif et qui a été mis en vigueur à partir du 12 courant. Avoine (le 240 lit.) 21,75 à 22,00. — Maïs 20,00, sont calme.

### HALLE DE PARIS.

| 21 Août. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 2798 q. | 18 k. |
| Ventes | 1810 | 64 |
| Restant | 21815 | 50 |
| Cours moyen | | 37,15 |
| Cours-taxe | | 37,19 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 26 | q. 69 k. | 42,05 à 53,30 |
| 1re | 135 | 02 | 36,95 à 37,55 |
| 2e | 09 | 42 | 35,60 à 00,00 |
| 3e | 16 | 71 | 30,60 à 00,00 |
| 4e | 03 | 11 | 22,95 à 00,00 |
| | 1381 | 60 | 32,65 à 36 30 |

| 21 Août. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 2793 q. | 8 k. |
| Ventes | 1810 | 64 |
| Restant | 21815 | 50 |
| Cours moyen | | 37,15 |
| Cours-taxe | | 37,19 |

Cote administrative,

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 26 | q. 69 k. | 42,05 à 53,[illegible] |
| 1re | 135 | 02 | 36,95 à 37,[illegible] |
| 2e | 09 | 42 | 36,00 à 00,[illegible] |
| 3e | 16 | 71 | 30,60 à 00,[illegible] |
| 4e | 02 | 11 | 32,95 à 00,[illegible] |
| | 1381 | 60 | 32,65 à 36,[illegible] |

CETTE, 17 août. — Les farines de Montpellier et de St-Chamats s'écoulent lentement aux prix de 50,50 les 1e et de 47,50 les

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 22 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2055 | 1855 | 200 | 1 12 | 1 00 | » » |
| Vaches.... | 57 | 56 | 1 | 1 06 | » 90 | » » |
| Veaux..... | 799 | 799 | » | 1 41 | 1 22 | 1 » |
| Moutons.. | 8358 | 7959 | 399 | 1 42 | 1 24 | 1 » |

COULOMMIERS, 21 août. — Il a été vendu 258 veaux gras 1,40-1,28-1,16. — 247 veaux d'élève de 13,00 à 36,00. — 86 grands porcs 36,00 à 51,00. — 64 petits porcs 14,00 à 15,00.

NANGIS, 21 août. — 350 veaux 1,26-1, 37 bœufs 1,20-1,00. — 6 vaches 1,00-0,8

STRASBOURG, 19 août. — 71 bœufs vendus 1,28-1,20. Il a été abattu pendant la semaine 14 vaches 1,10-1,00. — 276 bœufs 1,30. — 224 porcs 1,10. — 161 moutons — 24 taureaux 0,84-0,76. Hausse : de 0.

Les bœufs de prem. qual. Approvisionnement faible, vente active.

LES MODES PARISIENNES, JOURNAL DE LA BONNE COMPAGNIE.

LES MODES PARISIENNES, édition de 12 Gravures de Modes et 12 Patrons de grandeur naturelle par an. — 6 FRANCS POUR L'ANNÉE.
LES MODES PARISIENNES, édition de 24 Gravures de Modes et 24 Patrons de grandeur naturelle par an. — 12 FRANCS POUR L'ANNÉE.
LES MODES PARISIENNES, édition de 52 Gravures de Modes et 50 Patrons de grandeur naturelle par an. — 28 FRANCS POUR L'ANNÉE.
Aux éditions de 6 francs et de 12 francs par an, l'on ne s'abonne que pour un an. — A l'édition de 28 francs on peut s'abonner pour trois mois, 7 francs; ou pour six mois, 14 francs. — Mais les personnes qui souscrivent pour l'année entière et versent 28 francs reçoivent GRATIS et immédiatement :
300 grands Dessins de broderies pour Robes, Echarpes, Canezous, Fichus, Cols, Collerettes, Manchettes, etc., etc.

*C'est un avantage qui n'est offert par aucun journal de Modes, aucun non plus ne donne autant de patrons de grandeur naturelle.*

On souscrit en adressant un bon sur la poste à MM. AUBERT et Ce, éditeurs, place de la Bourse, à Paris. Les Messageries royales et celles de MM. Laffitte et Caillard font les abonnements sans frais pour l'abonné. On peut souscrire aussi chez les Libraires et les Directeurs des Postes. De janvier 1844 à janvier 1845, l'ouvrage formera un magnifique volume.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE
En une maison sise à Paris, rue Ste-Anne, n. 6.
LE SAMEDI 24 AOUT 1844.
Consistant en tables, chaises, fauteuils, commode, glaces, pendules, tableaux, gravures, établis, batterie de cuisine et autres objets.
Au comptant.

COMPRESSES LEPERDRIEL.
En papier lavé. — 1 fr. le 100.
Toujours belles. — Fg-Montmartre, 8.

ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIX SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse*, 11, *recevront l'ouvrage franco par les Messageries Laffitte et Caillard*. Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traités des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et ce avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

ABONNEMENT : France, Algérie, 6 mois, 13 fr. un an, 25 fr.

BUREAUX : 35, r. Nve-des-Petits-Champs, à PARIS.

LE JOURNAL PARAIT Les jours de départ et d'arrivée du courrier d'Afrique.

JOURNAL L'ALGÉRIE,

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

LES RÉDACTEURS PRINCIPAUX, Membres de la Commission scientifique d'Algérie, s'adjoignent des hommes pratiques, agriculteurs, commerçans, militaires, marins, qui tous ont habité et exploré l'Orient et l'Algérie. — UNE CORRESPONDANCE active avec des magistrats, d'habiles colons, des militaires, sur tous les points importans de l'Algérie et du littoral de la Méditerranée, fournit à la rédaction les faits les plus nouveaux et les documens les plus propres à éclairer sur les besoins et les ressources de l'Algérie, et sur les intérêts français en Orient. — LE CONSEIL DE SURVEILLANCE est composé de trois anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique. — Le Journal s'adresse surtout, aux FAMILLES qui ont, en Algérie ou en Orient, leurs enfans, leurs amis ou des intérêts; et aux Français qui, en Algérie ou à l'étranger honorent la patrie par leurs travaux et leurs services.

ESTAMPES. — AUX VOYAGEURS EN CE MOMENT A PARIS.

Pour décorer un cabinet, charmante collection in-folio de dix planches nouvelles sur acier.

PARIS PITTORESQUE. onze vues de ses monuments, ponts, colonnes, jardins, places les plus remarquables, exécutées au burin; d'après des épreuves parfaites du Daguerréotype, par nos plus habiles graveurs, MM. Wedert, Himely, Appert, Blanchard fils, Normand, Charles, Martens, Hurliman, D'Aubigny. — Prix de la Collection : 30 fr. — Ces jolies vues sont : le Jardin des Tuileries, la Porte de la Bibliothèque du Roi, l'Eglise de la Madeleine, le Panthéon, Vue générale des Ponts prise du Pont-Royal, la Colonne de Juillet, vue prise du Pont-Neuf et s'étendant jusqu'à Passy, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, Vue générale de la Place de la Concorde prise de la Chambre des Députés, Chateau de Gaillon, Palais des Beaux-Arts, Galerie de Tableaux et Dessins DURAND RUEL (rue Neuve-des-Petits-Champs). A Paris, à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens; DENTU, libraire, galerie d'Orléans (Palais-Royal); au Dépôt, rue Thérèse, 11.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

« Bivouac de Koudiat-Abderrahman, le 14.

« Ayant marché sur l'armée marocaine, qui devenait chaque jour lus forte et plus menaçante pour l'Algérie, je l'ai rencontrée, le 14, deux lieues en avant de son camp.

« Elle a pris l'offensive avec 20,000 chevaux, au moment où nos tes de colonnes passaient l'Isly. Nous avons été enveloppés de outes parts. La victoire la plus complète nous......... (Interrompue ar le brouillard.) »

S'il était permis de compléter, par voie de conjecture, et d'après s probabilités, la phrase demeurée si malencontreusement susndue, on serait assurément porté à dire qu'elle doit se terminer peu près ainsi : *nous est restée.* « Une victoire complète nous est estée. »

Ainsi, voilà les hostilités sérieusement engagées par terre et par er contre le Maroc. Quels en seront les résultats ? Devront-ils re nuls pour la civilisation et pour la France, qui, provoquée à usieurs reprises, paie de ses trésors et du sang de ses enfans les ais de cette leçon nouvelle infligée aux barbares ? Devront-ils re nuls pour les autres nations chrétiennes qui ont comme nous légitimes griefs contre le Maroc ?

Si les conséquences de la guerre actuelle devaient être ainsi tout négatives; s'il était arrêté à l'avance que nous nous bornerions uer quelques milliers de sujets de l'empereur Abderrhaman, et faire crouler sous nos boulets les murailles de deux ou trois e ses villes du littoral; avec quelque éclat que ces opérations fussent exécutées par nos soldats et par nos marins, nous jouerions à face de l'Europe et du monde un rôle inepte, ridicule, odieux ême.

Pourquoi donc, profitant des évènements qui ont contraint la ance, malgré toute sa longanimité, à se faire enfin justice des agessions multipliées des habitants du Maroc, et qui ouvrent à nos mes cette partie de la zone septentrionale de l'Afrique, ne saisiions-nous pas sur le littoral quelques positions, non pas dans le t de les conserver pour nous-mêmes, mais afin d'y appeler les tres nations européennes qui peuvent et doivent concourir avec ous à faire pénétrer la civilisation dans ces contrées, où elle fut trefois florissante ? Quelle est l'influence machiavélique qui emcherait que l'Espagne et les autres puissances maritimes de seond et de troisième ordre s'unissent à nous dans ce but hautement ligieux et humanitaire ?

Le *Messager* contient encore deux autres dépêches télégraphies dont voici la teneur :

les. Son éloignement de la scène politique n'aura pas été assez long pour lui permettre de juger comment les affaires marcheraient sans lui ; car c'était là aussi une épreuve dont on prêtait la pensée au pacha quasi octogénaire.

## Marche de la question d'Orient.

Tandis que les esprits s'irritent au milieu de nous sur la question de Taïti, tandis que les deux peuples de France et d'Angleterre raniment follement le levain de leurs vieilles animosités barbares, à propos d'un ilot de la mer du Sud et des criailleries d'un missionnaire fanatique et remuant, le gouvernement tory tente, et accomplit peut-être un grand coup en Europe, au cœur même du monde vivant. Le bruit court que Méhémet-Ali aurait abandonné aux mains de l'Angleterre le passage de Souez.

Nous n'avons pas cessé de recommander la question d'Orient comme l'intérêt capital de la politique extérieure dans notre temps; nous n'avons pas cessé de dire que cette question était spécialement contenue dans celle du passage par l'isthme. Quelques publicistes ont supposé à tort que la question d'Orient était déplacée par l'affaire du Maroc : des intérêts de cette nature ne se transportent pas ainsi ; ils restent là où la nature des choses les a créés, là où la main de Dieu les a posés. L'affaire du Maroc n'est qu'un appendice de la grande question d'Orient. Celle-ci est toujours attachée aux deux points naturels qui sont destinés à servir de passage, d'entrepôt entre les parties du monde et qui commandent les mers intérieures : Constantinople et l'Egypte. Et l'état politique de l'Europe porte nécessairement l'intérêt le plus immédiat sur l'Egypte.

L'Angleterre a besoin que soit ouvert à son activité le passage de Souez ; et, dans l'état de division où vivent les peuples, elle doit souhaiter de s'établir en suzeraine sur l'isthme et de se réserver des privilèges pour le transit. Nous avons proclamé bien des fois, depuis six ans, que les puissances européennes devraient s'entendre pour opérer la canalisation de Souez et neutraliser cette grande route commerciale. Nous avons démontré que cette opération, faite par un accord commun, en même temps qu'elle donnerait une juste satisfaction à la politique anglaise, aurait seule pour effet de prévenir, de ce côté, l'envahissement de l'Angleterre et d'empêcher le monopole de tomber entre ses mains. C'est pour l'Angleterre une nécessité d'avoir le passage : or, si on ne s'entend pas pour le lui accorder, avec des garanties pour toutes les nations, elle le prendra pour elle seule. C'est là une alternative évidente ; et si la nouvelle du traité conclu par sir Hardinge ne se confirmait pas, on peut être assuré que le fait annoncé s'accomplira un jour ou l'autre, et prochainement.

l'équilibre général et de la paix du monde, et non par des sentiments hostiles au peuple britannique, dont nous estimons le génie et l'activité supérieure.

Voici l'article de la *Gazette de Trèves* :

« L'Angleterre vient de remporter une victoire complète sur la France. En 1840, l'Angleterre exerça sa vengeance sur le pacha d'Egypte, qui lui refusait l'établissement d'un chemin de fer du Caire à Suez. En outre, le pacha était l'ami de la France, et avait l'intention de faire percer, par des ingénieurs français, un canal entre la mer rouge et la Méditerranée. L'Angleterre, furieuse contre le pacha, chercha à humilier Méhémet-Ali et la France à la fois, et à faire de l'Egypte un nouveau passage des Indes. Pour l'Angleterre c'était là toute la question d'Orient. Elle trouva aide et secours auprès de l'empereur Nicolas, qui, outre sa haine contre la démocratie et la France, comptait tirer parti de la circonstance pour ses vues sur Constantinople. Le résultat de cette alliance est connu. La France fut humiliée ; elle prit le deuil de sa paix à tout prix, et son influence en Egypte disparut à tout jamais.

» Mais l'Angleterre ne brûle pas une amorce pour rien. Depuis qu'elle a prouvé au pacha que la France est un pays qui porte malheur à tous ceux qui comptent sur elle, un pays qui ne règne que par les concessions au-dehors et la compression au-dedans. Méhémet-Ali s'est complètement détaché de la France et est devenu un véritable pacha britannique. Le *Malta-Times* nous apporte la nouvelle que le gouverneur général des Indes, M. Hardinge, vient de conclure un traité avec le pacha, en vertu duquel l'Angleterre lui garantit la souveraineté de l'Egypte pour lui et ses descendants. Par contre, Méhémet permet le passage des troupes anglaises, à travers l'Egypte, pour les Indes, et promet de laisser libre cours aux Anglais pour toutes les entreprises et établissements publics qu'ils exécuteraient en Egypte, entre autres le chemin de fer du Caire à Suez.

» Est-ce clair ? Il est hors de doute que le départ du pacha est intimement lié à ce traité.

» L'Angleterre désire posséder l'Egypte pour en faire un marché anglais ; elle y ajoutera la Chine et plus tard le Japon. Quant aux Français, elle les occupera aux bords de l'Afrique, et ceux-ci crieront victoire de pouvoir à la fin occuper Tanger. Pendant que les Français batailleront avec quelques tribus de barbares, les Anglais exploiteront l'Asie orientale, monopoliseront le chemin le plus court à travers le golfe arabique et occuperont la meilleure position de l'Afrique pour pousser plus tard les intrigues jusque dans l'ouest. A la première occasion, Ibrahim-Pacha sera impliqué dans des affaires désagréables et sera remplacé par une créature de l'Angleterre.

» Mais la Russie n'est pas habituée, comme la France de Juillet, à ce qu'on dispose du globe sans la consulter. Elle ne laissera pas prendre un avantage quelconque à l'Angleterre sans en obtenir un égal pour elle-même. La Russie n'accordera pas Suez à l'Angleterre, sans être sûre de pouvoir occuper Constantinople.

» Déjà, lors du voyage de l'empereur de Russie à Londres, nous avons dit qu'il ne s'agissait que de la question d'Orient, qui est toujours la pre-

---

# EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Jeudi prochain, la *Démocratie pacifique* reprendra la publication de **Caroline en Sicile**, par M. Ch. Didier.

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

### POÈTES CONTEMPORAINS.

### M. DUBREIL DE MARZAN.

#### LA FAMILLE ET L'AUTEL.

Fourier enseigne que l'*intégralité de la divine Providence* consiste s *la révélation des voies de bonheur social ajoutée à la révélation s voies de salut des âmes fournie par les Saintes-Ecritures*. Ce t là ses paroles (*Nouveau Monde*, 419). Nulle part, il n'a reconnu une manière plus forte l'alliance intime et nécessaire existant entre le istianisme et la science harmonienne qui, selon son expression, est e révélation *ajoutée* à une révélation. D'un autre côté, les Saintes Ecries confirment, en mille endroits, la nécessité de cette union pour l'exercice *intégral* de la bonté providentielle ici bas. C'est un travail de démontration que nous oserons essayer, confiant que nous sommes, non s notre force, qui est très petite, mais dans notre foi, qui est très nde.

Voici un poète qui, s'attachant à sonder la révélation en ce qui regarde salut des âmes, a vu qu'en cette manifestation de la pensée divine t était amour, et que la parole éternelle, en s'incarnant en Jésusrist, n'avait pas *d'autre but que de réintégrer et glorifier la terre et s hommes*. A ses yeux, la parole du Christ, si nous parvenons à la réar ici bas, doit établir, sur la terre comme au ciel, *le règne de Dieu*. cherchant ce royaume, le reste nous sera donné par surcroît. Examinons ce poète : c'est un tribut que l'on doit à sa pensée et à son tant.

M. Dubreil de Marzan est né en Bretagne, ainsi que le témoigne son œure. Il a vu le jour dans la ville où Duguesclin voulut que son cœur reposât, parce que ce fut là qu'il combattit son plus beau duel. A quelque dice, en remontant un petit fleuve (la Rance), on trouve le Rocher où furent les berceaux de Chateaubriand et de Lamennais, et où le chantre des *Martyrs* a fait préparer sa tombe. Notre poète appartient à une famille dont un des aïeux apparaît avec noblesse et majesté dans le drame sanglant qui commence avec Giles de Bretagne au château du Guildo, devant la mer, et qui se termine au château de la Hardouinaie, dans une forêt sauvage. Tout enfant, il fut placé par une sainte mère entre les bras et sous les yeux de M. de Lamennais, qui vivait alors dans la solitude, au milieu des bois, où l'auteur de ces lignes allait souvent chercher l'amitié jeune et charmante du poète ; car, quoi de plus charmant sur la terre qu'une amitié de poète et qu'un amour de femme ? A cette époque, nous avions tout cela. De la fleur d'amitié, il nous reste encore l'éclat et le parfum ; de la fleur d'amour, il ne nous reste plus que l'arôme. Mais dans cet arôme, quand on a au fond de l'âme le christianisme et l'harmonie, il y a plus qu'une possession dans le souvenir ; il y a une possession dans l'espérance. Là où l'aspiration est infinie, le terme extrême de la série de l'existence ne peut être que transitoire vers une infinie progression.

Il y a dans le poète trois choses que l'on doit soumettre à la critique, à l'appréciation des beautés et des défauts.

Il y a *la pensée*, *le sentiment* et *l'expression* qui contiennent, l'une ce qu'il possède *du vrai*, l'autre ce qu'il possède *de l'amour*, la troisième ce qu'il possède *du beau* dans ses manifestations extérieures, mélodie, couleur, lumière. Dans M. de Marzan trouvons-nous ces trois choses ? Et les trouvons-nous à l'état de *caractère propre* ? Nous croyons que toutes les personnes qui auront le bonheur de les lire, répondront affirmativement.

En exprimant *sa pensée*, il nous a donné un poète tel que nous n'en avons point encore, de cette manière-là du moins, un poète *catholique*. Nous avions des poètes chrétiens, évangéliques, mais aucun n'avait développé sa pensée dans le dogme pur ; et c'est ce qu'a fait M. de Marzan, avec une étendue et une passion d'artiste que nous ne voyons point ailleurs. Nous signalerons au lecteur, sans exclusion des autres poèmes, celui de *Noel*, dont le début est à nos yeux plein de magnificence et où l'on voit dominer cette idée que l'auteur aime à reproduire de mille façons diverses : Dieu est la *vérité* qui se développe dans la *charité*. *Deus veritas. Deus caritas est.*

Quant au *sentiment* où d'ordinaire le poète se caractérise plus encore que dans la pensée, et quant à l'*expression* où il se caractérise plus encore que dans le sentiment, parce que c'est en elle surtout que se déploie la fantaisie, il nous semble que, dans ces diverses productions de lui-même, M. de Marzan nous laisse une nuance d'impression qui lui est propre. Dans le sentiment, c'est un mélange d'esprit ingénieux et de grâce naïve, qui fait tout à la fois sourire et pleurer. Si nous voulons analyser d'après les nouvelles données de la science, les ressources que le poète trouve dans son cœur, si nous écoutons isolément les cordes de cette belle lyre qu'il a dans l'âme, nous y rencontrons trois tons hautement articulés : l'[illegible] de la gloire, l'amitié, et l'amour de la famille, voilà les notes dom[illegible]antes [illegible] dessus de tout cela nous rencontrons la plus douce d[illegible], [illegible]ISME qui, reliant l'homme à Dieu, les résume toutes [illegible]

M. d[illegible] du rhythme, telle que nous l'a faite la nouvelle éc[illegible] avec un art infini, et sans arriver à l'excès, hormis en de rares occasions, il est sur ce point d'une hardiesse heureuse. Désormais le vers français n'est plus une chose que l'on coule dans un moule et qui, avec sa coupure obligée, se raidit contre la souplesse de l'inspiration. Comme le vers latin, c'est le poète qui le fait à sa guise et qui donne à son enfant l'attitude de corps qui lui semble en harmonie avec sa pensée austère ou riante, avec son sentiment dans ses nuances les plus diverses, avec son caprice dans toutes ses libertés les plus folles et les plus charmantes. M. de Marzan est de ceux qui font les vers ainsi.

Posons quelques principes de notre procédé en critique ; ils vont nous servir à apprécier l'œuvre du poète.

La critique doit se développer, non à la manière civilisée, qui est une manière exclusive et réactionnaire ; mais à la manière, disons le mot, *harmonienne*, en suivant un procédé qui saisit tous les éléments dont se compose une chose, les concilie et les produit en une série, en une progression vivifiante. Voici donc, à notre avis, la série, la progression vivifiante au sein de laquelle peut, et osons le dire, doit s'exercer la critique. Elle doit être *affirmative*, car il n'y a que l'affirmation qui féconde, et par contrepoids *négative*, dans le but non de *comprimer*, mais de diriger ; et ces deux termes doivent s'équilibrer, arriver à l'accord dans la sympathie qui est la chose harmoniante par excellence. La sympathie diffère de l'affection en ce qu'elle aime l'homme pour la chose, vérité ou beauté, qu'il porte en lui. Ce n'est pas la passion du père pour l'enfant, de l'amant pour la maitresse, c'est la passion du disciple pour le maître ; elle règne surtout dans le groupe vocationnel : de la sorte, la critique devient un concert qui a ses groupes de notes contrastées par contrepoids harmonieux. Si vous retranchez un des termes, elle devient incomplète. *Simplement négative*, elle est *inféconde* ; *simplement affirmative*, elle *emporte sans direction*. La sympathie, qui aime le poète dans la poésie, unit tout cela.

En cherchant bien quelle est, dans M. de Marzan, la chose sur laquelle on peut exercer la *négation directrice*, nous oserions lui reprocher, en quelques occasions, de ne pas assez condenser son inspiration, de ne pas assez poursuivre la série des infinies perspectives dans le développement de sa pensée au sein des magnificences que lui révèle son intuition poétique. Peut-être dans ses amples tableaux lyriques procède-t-il trop par couplets qui presque tous, il est vrai, finissent par des traits remarquables en grandeur, en éclat, en grâces ; mais enfin parfois il arrive que le couplet qui précède, n'appelle pas par une connexion assez intime celui qui suit ; et Dieu veut que toutes choses s'appellent. En étudiant plus le dogme, avec le procédé de ce que nous appelons, nous, la *science*, en dégageant mieux les diverses séries d'idée, de sentiment qui sont contenus dans ces mystérieuses et lumineuses profondeurs, nous croyons qu'il éviterait ce défaut, s'il existe, et que, de la sorte, sa forte intelligence trouverait à dire des choses nouvelles sur ces choses éternelles. Car quels flots de vie ne peut-on pas tirer du mystère qui est comme la vie intime de Dieu ? —

A Dieu ne plaise que nous veuillions dire à M. de Marzan ce qu'il aurait

une des conséquences du traité de 1840, auquel elles ont participé.

Maintenant l'Angleterre consentira-t-elle à payer cette victoire par l'abandon de Constantinople à la Russie ? La présence de M. de Nesselrode à Londres aurait-elle pour objet le partage de l'Orient entre les deux colosses du nord ?

Sans nous laisser aller entièrement aux craintes manifestées par la *Gazette de Trèves*, sans admettre la probabilité d'une entente entre l'Angleterre et la Russie, à l'effet de se partager l'empire Ottoman, nous insistons cependant pour que la France ait l'œil ouvert sur tout ce qui se passe au fond de la Méditerranée.

## Solution de l'affaire Pritchard.

On dit que l'affaire de Taïti a une solution, et, si nous sommes bien informés, cette solution sera exposée demain dans le *Morning-Herald*.

Il paraîtrait que M. le gouverneur Bruat aurait lui-même désavoué la conduite de M. le commandant d'Aubigny. M. d'Aubigny aurait été retiré de son commandement à Taïti, et envoyé dans une île voisine.

Si le fait était vrai, si l'officier auteur de l'arrestation de M. Pritchard avait été blâmé par son supérieur, le débat engagé sur l'affaire de Taïti tomberait de lui-même.

Mais comment admettre cette version ? Aucun nouvel arrivage n'a eu lieu de la mer du Sud. Si M. Bruat avait, en effet, désavoué M. d'Aubigny, comment ce fait n'aurait-il pas été porté immédiatement à la connaissance du public ? Le ministère (ou plutôt M. Guizot, car il est seul à Paris), serait-il excusable d'avoir gardé le silence et laissé la querelle entre les deux peuples s'envenimer chaque jour.

Par ces raisons, nous devons croire que ce bruit n'a pas de fondement.

## Vœux des conseils d'arrondissement.

Nous ne connaissons encore qu'une partie des vœux émis par les conseils d'arrondissement. Nous en citons dès aujourd'hui quelques-uns qui se recommandent par leur objet et qui sont de nature à fixer l'attention des conseils généraux.

Les travaux du conseil d'arrondissement de Bar-le-Duc sont remarquables par la variété des objets traités et l'élévation des vues qui ont dicté à ce conseil un grand nombre de votes.

Au premier rang, il faut placer sa délibération, longuement motivée, sur la question de l'enseignement secondaire, et dont nous extrayons le passsage suivant :

« Si, par la nouvelle loi, l'enseignement doit être libre, il convient, bien entendu, que cette liberté d'enseigner ait des limites mesurées. Il faut que la loi future ne permette pas que des enfants puissent recevoir en France

[...] et la moralité des nourrices. Par ces moyens, nul doute que les enfants trouvés seraient quelquefois mieux placés, et qu'alors les maladies et les décès seraient moins fréquents parmi eux.

Le conseil émet le vœu qu'un impôt frappe les objets de luxe pour remplacer celui qui pèse sur le sel : « Le budget de l'État augmentant chaque année, dit-il, il conviendrait de prendre des mesures pour que toutes les charges ne pesassent pas, pour la plus forte partie, sur la propriété foncière. L'impôt atteint la propriété foncière, non seulement pour les besoins de l'État, mais aussi pour les besoins du département et pour ceux de la commune, de telle sorte que les contributions diminuent considérablement le revenu réel, qui se trouve encore affaibli par les prestations, dont est chargé particulièrement l'habitant des campagnes. Ces charges si grandes qui pèsent sur la propriété foncière, gênent le riche propriétaire et gênent beaucoup plus encore le pauvre agriculteur dont les sueurs n'aboutissent à peine qu'à remplir ses obligations. Il est encore une autre contribution qui pèse bien durement sur le peuple pauvre, c'est l'impôt sur le sel. Pour abolir cette dernière charge, et diminuer ou au moins ne pas augmenter l'impôt foncier, il conviendrait d'établir une taxe sur certains objets de luxe, notamment sur les chevaux, les voitures, les chiens, etc. Cette nouvelle contribution ne serait pas difficile à établir ; déjà elle existe depuis longtemps dans certains pays voisins, et particulièrement en Angleterre, où elle produit un revenu considérable. Outre le profit pour l'État, cet impôt aurait de l'avantage pour la société, dont la sécurité est souvent compromise par le nombre des chiens errants. »

Enfin, le même conseil demande qu'on donne plus d'encouragements à l'agriculture, qu'on réduise la taxe des lettres, qu'on abolisse le décime rural et qu'on s'occupe sérieusement de l'extinction de la mendicité, de l'amélioration du sort des enfants trouvés, de l'embrigadement des gardes-champêtres, de la répression des abus signalés dans l'administration des forêts, de l'extinction de la mendicité et de l'abolition de la vaine pâture.

Le conseil d'arrondissement de Verdun a émis le vœu qu'un dépôt central de mendicité fût établi dans l'Hôtel-du-Breuil, à Commercy. Cet hôtel, qui appartient au département, se compose de bâtiments considérables, entourés de vastes jardins ; le conseil général voterait des fonds, et des souscriptions particulières seraient ouvertes pour permettre de donner à cet établissement les développements convenables.

Ce vœu doit être remarqué ; s'il était réalisé on pourrait espérer que, sous une direction intelligente, le dépôt dont il s'agit fournirait une seconde épreuve de l'opération exécutée, avec succès, par la ville de Strasbourg dans la colonie d'Ostwald.

Le conseil d'arrondissement de Dijon a renouvelé le vœu par lui déjà émis :

Que l'État se charge lui-même, moyennant une rétribution, des *assurances* contre l'incendie. Dans ce cas, on laisserait aux compagnies existantes un délai suffisant pour que les contrats aujourd'hui formés reçussent leur exécution.

---

L'agitation s'étend parmi les classes ouvrières en Prusse. Les troubles de Silésie ne sont pas encore apaisés. Dans la Saxe prussienne, le malaise est grand et l'inquiétude paraît générale. Les provinces occidentales du royaume, où les travaux industriels absorbent la majeure partie des bras, ne tarderont pas à ressentir le contre-coup de ce mouvement. La tranquillité sera plus difficilement troublée dans les provinces de l'Est,

[...] lioration du sort des travailleurs :

Goritz, 26 juin 1844.

« Monsieur, le grand malheur qui vient de me frapper, et la douleur qui en a été la suite, ne m'ont pas permis jusqu'ici de lire l'ouvrage que vous m'avez envoyé, mais je ne veux pas différer à vous en remercier. Je vous lirai, monsieur, avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. Tout ce qui traite de l'amélioration du sort des classes indigentes et de l'organisation du travail, questions les plus importantes de notre époque, mérite toute mon attention ; c'est le sujet constant de mes études et de mes réflexions.

» J'ai beaucoup regretté que les circonstances ne vous aient pas permis de venir en Angleterre ; j'aurais été charmé de vous voir et de m'entretenir avec vous des utiles travaux dont vous vous occupez.

» Recevez, monsieur, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

HENRI. »

---

Tous les journaux parlent des évolutions qui auront lieu au camp de la Moselle : nous extrayons du *Moniteur* les détails suivants :

La réunion des troupes sur ce point a pour objet d'exercer l'armée à toutes les opérations de la guerre. La place de Metz, choisie à cet effet, a paru la plus convenable pour simuler l'attaque et la défense d'une ville fortifiée, l'arrivée d'un corps venant au secours de la place, les opérations d'un autre corps s'opposant aux manœuvres du premier, etc. Les ouvrages imposants donneront occasion de dévoiler toutes les ressources de l'art de Vauban, telles que parallèles, tranchées, sapes, batteries, attaque de lunette, passage de fossés secs ou pleins d'eau, brèche et assaut. L'attaque se fera par le front de Chambière. Des mines et des contre-mines ajouteront par leur jeu, à l'intérêt des opérations qui se passeront dans cette île. Toutefois, il faut bien reconnaître que la nécessité de ménager les cultures, et le nombre restreint des hommes du corps d'opérations, nécessiteront plus d'une fiction, plus d'un tracé sur le papier.

Depuis 1552, époque du fameux siège de Metz par Charles Quint, et où le duc de Guise s'immortalisa par une des plus belles, des plus glorieuses défenses dont nos annales militaires fassent mention, cette place n'a subi ni siège ni attaque. Les désastres de la fin du règne de Louis XIV, l'invasion des Prussiens au commencement de la Révolution, ainsi que celle de 1814 et 1815, n'ayant pas même donné à nos ennemis la pensée de chercher à faire le siège de Metz, on est en droit d'en conclure que cette place conservera à tout jamais sa glorieuse virginité.

Les améliorations récentes que ces fortifications ont reçues, sont un enseignement de plus au milieu de ceux que l'étranger pourrait tirer sans inconvénient du simulacre de siège que va commander M. le duc de Nemours.

---

— Un nouveau journal, le *Courrier de Nantes*, vient de paraître dans cette ville, rédigé par M. Ferdinand Guillon qui, depuis long-temps, a fait ses preuves ailleurs. « Notre apparition a été bien accueillie, dit-il lui-même, par presque toutes les feuilles de la localité. Le *Breton* reconnaît notre position politique et ajoute quelques mots obligeants pour notre rédaction. L'*Ouest* et l'*Hermine* reproduisent avec courtoisie et impartia-

---

dû faire. Nous voulons seulement lui exposer ce que, en suivant bien les séries de la progression qui emporte toute chose en un développement infini de la vie, nous entrevoyons au fond des mystères du christianisme. Lui qui est un esprit d'une force supérieure, à la nôtre, y verrait sans doute beaucoup d'autres choses.

A l'origine de tout mystère, il y a Dieu qui se produit de toute éternité dans le mystère de la Trinité où apparaît la série dans sa perfection ; car on y découvre trois termes : deux termes d'expansion vitale, *intelligence* et *amour*, lumière et chaleur, émanant d'un terme pivotal, qui les produit sans cesse, la paternité éternelle.

Ainsi donc la série est dans l'*essence même de Dieu* ; et Dieu ne se peut soustraire à sa loi d'essence. La loi sériaire qui se trouve être la loi de la vie se reflète dans tous les ordres de la création.

Dieu crée l'homme : il ne peut que le créer parfait selon sa nature ; et qu'est-ce que l'homme, c'est le terme puissanciel de la série de la vie physique. Au moyen de ce terme, de ce chaînon, la vie physique s'engrène et s'harmonie avec la vie supérieure. Mais en créant l'homme parfait selon sa nature, Dieu lui donna la liberté qui fait sa grandeur. En donnant la liberté à l'homme, il a *créé*, non *le mal*, mais *la possibilité du mal*. A l'origine, l'homme, en voulant se substituer à Dieu, tomba, fut par sa chute expulsé de l'*édenisme*, et s'en alla, dans sa phase descendante, jusqu'à la plus dégradante barbarie.

Dans sa chute, la loi de progression à travers la série, ne l'abandonna pas, pas plus qu'elle ne le doit faire dans sa gloire, car elle est la loi de la vie ; et, en vertu rigoureuse de cette loi, il devait pour remonter à quelque chose de corrélatif à son premier état, parcourir les termes d'une série, d'une épreuve, d'une expiation graduée et nécessaire, qui se formule peut-être en morale par la *compression*, la *répression*, la *direction*, et en histoire par l'*esclavage*, le *servage*, le *prolétariat* (1), lesquels, dans deux ordres différents, sont un dégagement progressif de la liberté. Ces deux ordres, le premier ayant trait aux passions, le second à la politique, doivent se terminer par l'*expansion* ; l'un dans l'harmonie morale, et l'autre dans l'*harmonie sociale*. L'homme donc ne pouvait se relever qu'à travers une série d'initiations, dans laquelle il devait dépenser une somme de douleurs exigées par la *justice*, qui est *la loi mathématique de Dieu*. En toute chose le mal ne s'expulse que par une somme de bien qui lui fasse contrepoids. Dieu ne pouvait enlever l'homme à cette progression expiatoire, car elle était dans la loi de la vie, dans la loi sériaire ; elle était avant l'homme, car elle était de toute éternité en Dieu. Mais s'il ne pouvait le ravir à cette suite d'épreuves douloureuses, il pouvait sans porter atteinte à la loi, abréger l'initiation, en donnant lui-même une partie de la somme de douleur que l'homme devait dépenser à travers la série initiatrice de sa rédemption. Et c'est ce que Dieu a fait en s'incarnant, car il ne pouvait le faire qu'en se faisant homme : *et homo factus est*. Ici, les larmes débordent, le cœur éclate, le front tombe dans la poussière ! — A l'aide du dégagement et de la formule sériaire, les mystères de l'incarnation et de la rédemption sont compris, sinon par l'*intelligence* qui est bornée lorsqu'elle s'isole de l'amour, comme dans le philosophisme, du moins par l'*âme* qui est infinie, et qui harmonie en elle l'intelligence et l'amour : ces deux mystères ont leur source et leur loi dans le mystère de la sainte Trinité. A l'origine la science ne peut être que la foi dans la bonté de Dieu. Au terme, elle ne peut être que la conception de cette même bonté. Notre Maître a suivi cette méthode, et il lui doit tout ce qu'il a de magnifique. Comme le psalmiste, il a parlé parce qu'il a cru : *credidi, propter quod locutus sum*.

Nous livrons ces considérations imparfaites, ces indications à M. Dubreil de Marzan ; il *comprendra, lui*, comme beaucoup de catholiques qui, sans s'arrêter dès l'abord aux surfaces, sont allés aux profondeurs, aux intuitions de la science, et ont entendu là cette même divine parole qu'ils entendaient dans leur religion. Il fait partie de ces hommes éminents et bienveillants qui ont des *idées* : les autres n'ont que des *opinions*. Non pas que nous veuillions dire que M. de Marzan ne sache pas voir les choses en mode sériaire, nous n'en voulons pour preuve que ces lignes extraites de la préface de son livre : « Quoique les poëmes de ce
» volume se rattachent à la même idée chrétienne et poétique, néan-
» moins ils ne traitent pas exclusivement de sujets religieux.... L'église
» où est Dieu s'élève au milieu des toits où sont les hommes ; le temple
» est le centre de la cité, qui est le centre de la famille. On trouve dans
» la cité le foyer domestique qui est le noyau de la famille, la commune
» qui est le germe de la nation, la nation qui est le commencement de
» l'humanité, l'église qui est le commencement du ciel. » Ainsi la Série, en distribuant les harmonies, nous élève aux infinis horizons.

Le titre du livre de M. de Marzan est un titre heureux et consciencieux, en ce sens qu'il exprime exactement ce que le livre contient et les deux sentiments qui dominent dans l'âme du poëte : le familisme et l'unitéisme, auxquels viennent faire accord l'amitié, et le sentiment du paysage.

M. de Marzan reproduit avec un talent supérieur les éléments de bonheur que nous offre la famille telle qu'elle est constituée de nos jours ; sous ce rapport il ne laisse peut-être rien à désirer. Mais sous un autre point de vue, il se pourrait que l'on fût en droit de lui demander davantage. S'il exprime les éléments de bonheur, il n'exprime pas assez les éléments de souffrance que recèle la famille à l'état de morcellement et d'isolement où elle est encore. En général, et sans exclusion pourtant, car la grande pensée du poëte n'exclut rien, M. de Marzan n'a point assez pénétré dans les douleurs de notre organisation sociale. En suivant la belle idée religieuse qui l'inspire, et en l'appliquant à la *civilisation*, à la concurrence antagoniste qui nous régit, il sera conduit, comme nous, à voir que le paganisme, *la haine*, est encore partout au fond de nos relations sociales, et que ces relations ne peuvent être parfaitement chrétiennes que dans l'Association. Comme poëte théologique, ses inspirations sont toutes fécondes, car toutes elles nous présentent Dieu ainsi qu'une providence pleine de miséricorde et d'amour. Cela fait qu'il développe en socialisme sa haute inspiration ! Il dit délicatement d'une femme :

Que sa douce puissance
Mariait l'harmonie à la compatissance.

Comme cette femme, quand il regarde cette pauvre société qui pleure et s'égare, M. de Marzan marie l'harmonie à la compatissance. Mais, dans notre impatience d'obtenir les beautés qu'il doit tirer de là, nous trouvons que l'expression de ce sentiment n'est pas assez *éclose*. Avec son talent de poëte, il peut, il doit faire de ce germe une glorieuse et céleste fleur. Avec le divin sauveur des ames, il a médité et prié dans la solitude. L'heure est arrivée où, sur les pas du Christ toujours, il doit, quittant le désert, venir parmi les hommes, pleurer avec sympathie, sourire avec espérance.

HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS.

(1) En religion, nous trouvons encore le judaïsme, le christianisme militant (règne du Christ), le christianisme triomphant (règne de Dieu). Voir Saint-Paul.

---

TÉLESCOPE MONSTRE DE LORD ROSS. — Le nouveau télescope colossal de lord Ross vient d'être placé sur la plate-forme destinée à le recevoir, au château de Bixr, près de Belfast (Irlande). Le tube a 50 pieds anglais de long et 9 pieds de diamètre, environ 16 mètres de long sur 2 mètres 80 de large. Il est fixé par son extrémité inférieure, où doit être placé l'objectif (speculum) qui pèse à lui seul près de 4,000 kilogrammes, au moyen d'une massive plate-forme pesant environ 3,000 kilogrammes, d'un très beau travail. Le contre-poids qui ne pèse pas moins de 7,000 kilogrammes est si parfaitement ajusté, qu'il s'adapte de lui-même à tous les degrés souhaités d'élévation ou d'abaissement.

On s'occupe de la fabrication de l'objectif (specalum), opération qui avec le polissage dont elle sera suivie, exigera environ une quinzaine de jours. Nous pourrons donc annoncer d'ici à cinq ou six semaines les premières observations faites avec cet instrument gigantesque, dont il est impossible de prévoir les résultats. Les frais énormes que coûtera le télescope de lord Ross font également honneur au savoir et à la générosité du noble lord.

SINGULIÈRE MONTRE A RÉPÉTITION. — On admire au cabinet de curiosités de l'Académie de Saint-Pétersbourg, une montre à répétition, ayant à peu près le volume d'un œuf de poule. L'extérieur représente la tombe du Sauveur avec la pierre qui en ferme l'entrée et les deux sentinelles à leur poste. Pendant que le spectateur considère ce petit chef-d'œuvre de mécanique, la pierre est soudainement enlevée, les sentinelles sont renversées, l'ange apparaît, les saintes femmes entrent dans le tombeau, et l'on entend le chant adopté par l'église grecque pour la fête de la résurrection.

ger :

« Il paraîtrait, d'après une lettre de notre correspondant, que les boulets français n'ont point produit un grand effet sur les fortifications. Un seul canon de la batterie principale a été démonté et six ou sept hommes seulement ont été tués. Les Maures se sont bien défendus ; ils sont restés près de leurs canons jusqu'au dernier moment, et ont mérité les éloges du prince. Le général commandant les Marocains, s'est distingué par une grande présence d'esprit et d'activité. On critique vivement le prince d'avoir pris position un peu légèrement et au moment même où les Maures étaient à leurs canons. Pendant quelque temps, les vaisseaux français se sont trouvés dans une position critique, et si les Maures avaient ouvert le feu, ils auraient beaucoup souffert ; la manière dont le feu des Français a été dirigé n'a point satisfait les Anglais qui se trouvaient sur les lieux, ou plutôt ils en ont été enchantés. Toute cette affaire, dit notre correspondant, *a mis en lumière la différence profonde qui existe entre nous et les Français dans toutes les branches du service maritime.* »

Le même journal donne de longs extraits de nombreuses lettres qu'il prétend avoir reçues d'officiers de marine anglais assistant à l'affaire. Nous en transcrivons les passages suivants :

« Le bombardement de Tanger, ville inoffensive et faiblement défendue, est l'acte le plus inconsidéré et le moins provoqué qui ait jamais eu lieu. Le principe honorable de la modération, apanage des peuples civilisés, et l'esprit du christianisme ont été également méconnus, dans cette malheureuse circonstance, par les Français. Du reste, l'intention de l'expédition était suffisamment annoncée par la nomination au commandement d'un prince français, ardent et ambitieux.

» Vers la fin, il n'y avait qu'un seul canon du château-fort et une autre pièce placée beaucoup plus bas, qui continuaient à riposter. Ces deux canons ont fait une résistance obstinée, ce qui a forcé les Français à prolonger la canonnade d'une manière irrégulière et sans précision. Il était facile de juger, après l'affaire, que le château-fort et les batteries avaient peu souffert. Très peu de canons sont démontés ; les murs, qui étaient dans un mauvais état et presque ruinés, sont fort abîmés en quelques endroits ; mais ces mêmes batteries, servies par des artilleurs habiles, seraient encore en état de faire une défense formidable contre de tels adversaires (*such opponents*).

« En résumé, l'opinion générale est que le prince, avec ses deux vaisseaux de ligne et sa frégate, n'a pas montré une grande habileté dans le tir du canon, et dans deux circonstances particulières il est resté confirmé de la manière la plus remarquable que les Français sont tout-à-fait inhabiles dans l'art du tir.

» Quand la fumée fut dissipée, on s'aperçut que les embrasures avaient à peine été touchées ; c'était à peine si tous les coups tirés avaient porté !

» On pensait que pour compléter la journée, après avoir fait taire la pitoyable artillerie de Tanger, les Français débarqueraient et prendraient possession des fortifications. C'est en ceci que le prince a montré plus de sagacité. Malgré le feu terrible de ses canons, le prince doutait fort de la déconfiture dans laquelle il avait jeté les Marocains. »

Le *Globe* fait les réflexions suivantes sur le bombardement de Tanger. — Il semble résulter des rapports des Anglais qui ont été témoins du bombardement, que les Français ne sauraient se vanter de leur supériorité dans les combats sur mer. — La manière maladroite dont ils ont pointé les canons et l'emportement avec lequel ils ont commencé l'attaque, joints aux résultats insignifiants du bombardement, ont beaucoup amusé les officiers et soldats anglais qui étaient sur le théâtre de l'évènement.

Suivant le *Morning-Hérald*, il est fort à craindre que les affaires du Maroc ne soient plus sérieuses qu'on ne pense généralement ? Le bombardement des villes du littoral, au lieu d'imposer à l'empereur des conditions, n'aboutira qu'à exaspérer le peuple et à affermir Abd-el-Kader. Les marchands de Mogador semblent n'attacher qu'une faible importance aux actes du prince de Joinville, et l'un d'eux disait : « Il peut détruire nos maisons et interrompre notre commerce, mais il ne pourra jamais nous imposer un traité que nous n'accepterons pas ! » — Cette personne a assuré que tous les magasins de Mogador étaient remplis de balles de coton et de cuirs, mais qu'à l'approche des Français, l'on mettrait ces marchandises en sûreté, hors de la portée des bombes. Que la France dépense donc autant de poudre et de boulets de canon qu'elle voudra, sur la côte du Maroc, l'Angleterre n'interviendra pas ; mais qu'elle se garde bien de s'établir dans l'empire du Maroc ou sur la côte ! qu'elle se borne à garder l'Algérie si elle le peut. Voilà la marche qu'une politique franche prescrit.

Le *Standard* blâme les critiques que de prétendus officiers de la marine anglaise ont faites du bombardement de Tanger. Après avoir contesté aux auteurs de ces lettres le caractère d'officiers de la marine britannique, il ajoute : « On n'aurait pas dû imprimer des lettres aussi offensantes, sans beaucoup d'hésitation, mais comme elles ont été imprimées, le mal est fait, et tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en tempérer l'effet en estimant à leur juste valeur de pareilles communications.

Il est possible et même presque nécessaire, dit-il, que le prince ait commis quelques erreurs. L'homme le plus expérimenté tombe dans des méprises au commencement d'une grande opération. Si la méprise n'est pas un obstacle au succès, on ne la répare point, mais quand elle est grave elle fournit à un chef l'occasion de la réparer, et quelques-uns des plus grands capitaines ou amiraux n'ont dû leur réputation qu'à la manière dont ils ont réparé leurs fautes. Quant au reproche fait au prince et aux marins français de manquer de courage, il est un peu tard aujourd'hui pour traiter de lâche le sang de Henri IV. Il est trop tard pour traiter de lâche une nation qui, sans avoir la supériorité du nombre, a vaincu successivement sur les champs de bataille les armées les plus braves des nations les plus braves de l'Europe, à l'exception d'une seule qu'il ne nous appartient pas ici de nommer.

Avant d'adopter l'opinion du *Times* sur l'infériorité de l'artillerie française, nous voudrions savoir quel était le temps, l'état de la mer, etc. Nous sommes d'autant plus sceptique sur ce point que des officiers anglais de la station de la Méditerranée qui, pendant plusieurs années, ont eu des rapports constants avec la marine française, nous ont assuré que

[illegible] enlevé un patin avec des roues en bois, sur lequel ils ont monté, en guise d'affût, un canon pris à l'arsenal de la marine, et l'ont braqué sur la troupe stationnée derrière l'église de Green-Street. Heureusement cette rue est en pente, et Cooke ne savait pas diriger sa pièce. Les boulets portaient trop haut et allaient frapper les étages supérieurs des maisons. Cooke s'avisa d'un stratagème qui aurait pu être meurtrier. Après avoir chargé sa pièce à mitraille, il mit une planche sur la culasse et y brûla de la poudre, afin que les soldats croyant le coup parti s'avançassent contre lui ; il aurait alors tiré à bout portant. Le commandant s'aperçut de la ruse ; il fit pointer sur le canon de Cooke une pièce de six, et le malheureux vendeur d'huîtres fut tué.

Les pertes occasionnées à Philadelphie et à ses environs par des insurrections réitérées, le dommage matériel pour les maisons incendiées ou démolies et le mobilier détruit ne s'élèvent pas à moins de cinq millions de dollars (25 millions de francs). Il y a en outre stagnation complète du commerce ; beaucoup d'habitants s'éloignent de la ville parce que l'on craint de nouveaux désordres lors de la mise en jugement des accusés.

## REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Courrier français* remarque que deux questions de politique extérieure occupent aujourd'hui l'attention publique, Taïti et le Maroc. Sous le fardeau de ces deux questions, deux ministères courbent la tête et plient l'épaule : le ministère de sir Robert Peel et celui de M. Guizot. Graves l'une et l'autre, pourtant ces deux pommes de discorde ne pèsent pas du même poids dans la même balance. M. Guizot, suivant le *Courrier français*, tombera sous Taïti ; sir Robert Peel sous le Maroc.

— Le *National*, répondant aux insultes de la presse quotidienne de Londres, déclare n'avoir point à discuter la justesse de ses assertions. Il tient seulement à lui faire remarquer qu'elle oublie une chose essentielle c'est que, derrière un pouvoir affaibli, il y a un peuple qui ne l'est pas, derrière un gouvernement isolé par sa faute, une nation qui a les plus puissantes alliances ; c'est qu'avec la démocratie française, ses idées et ses forces, il y a toute une Europe qui sympathise, qui espère et qui attend.

— La *Presse* revient ce matin sur l'affaire Pritchard. Elle soutient ce qu'elle a dit dans le principe que nos agents étaient loin d'avoir épuisé leur droit contre l'agitateur qu'ils ont saisi et expulsé au milieu de la sédition qu'il avait suscitée. « Il était consul, dit-elle, si l'on y tient ; mais il n'était que consul, et, comme tel, il ne jouissait pas des grandes immunités du droit des gens ; comme tel, il pouvait être jugé, emprisonné. Qu'importe donc que le missionnaire anglais eût ou n'eût pas la qualité de consul ? Il ne reste plus au *Times* qu'à soutenir que M. Pritchard n'était pas seulement consul, qu'il était ministre et ambassadeur. Eh bien ! nous accepterions la question, fût-elle ainsi posée ; et le droit de la France de refuser toute réparation ne nous paraîtrait pas moins certain. »

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 août, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— La distribution des prix et diplômes aux élèves de l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, aura lieu aujourd'hui samedi, 24 août, à midi, sous la présidence de M. C. Paganel, conseiller-d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.

— CHEMIN DE FER. APPEL D'UN JUGEMENT DE SIMPLE POLICE. — La compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen est tenue, aux termes d'une ordonnance de police, d'avoir toujours prêtes trois locomotives de secours, l'une à la gare de Paris, une autre à la gare de Rouen, et la troisième à une station intermédiaire. Le 18 et le 22 mars dernier, un agent spécial de l'autorité ayant constaté l'absence de la locomotive de secours à la gare de Paris, en fit son rapport, et de là jugement du tribunal de simple police qui condamne, par défaut, M. Thibaudeau, faisant fonctions de directeur de la compagnie, à un jour de prison et cinq francs d'amende, par application de l'art. 483 du Code pénal relatif à la récidive.

C'est à ce jugement que M. Thibaudeau vient faire opposition devant le tribunal de police correctionnelle, 8e chambre. Il explique comment, pour des raisons d'opportunité, la compagnie avait cru devoir transférer la station de la locomotive de Paris à la gare des Batignolles-Monceaux qui, à la rigueur, pourrait être considérée comme contiguë à celle de Paris, et s'appuie d'une lettre de M. le ministre des travaux publics, autorisant cette mutation, mais postérieurement au jugement dont appel.

Le tribunal, considérant que la translation de la locomotive a eu lieu, bien que l'ordonnance qui en déterminait la station ne fût pas modifiée, mais écartant le fait de récidive, attendu que le contrevenant n'a subi dans l'année aucune condamnation, confirme le jugement quant à l'amende, mais décharge Thibaudeau de la peine d'emprisonnement.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Le comité central d'instruction primaire de la ville de Paris vient de prendre un arrêté qui devra nécessairement contribuer à la propagation du chant en France. Trois fois par an, en avril, en juin et en octobre, il sera fait, à la Halle-aux-Draps, un cours normal gratuit destiné à former des professeurs de chant, selon la méthode Wilhem, qui a déjà donné tant de résultats. Les leçons auront lieu trois fois par semaine ; la durée de chaque cours sera d'un mois. M. J. Hubert, inspecteur-général de l'enseignement du chant dans les écoles municipales, com-

M. Dupaty, avocat du roi, déclare s'en rapporter à la sagesse du tribunal, qui, en raison des circonstances très atténuantes de la cause, ne condamne la femme Richard qu'à huit jours d'emprisonnement.

— Justine H..., lingère, rue Mauconseil, écouta, comme beaucoup de jeunes filles, les séductions d'un homme auquel elle ne pouvait espérer d'unir son sort : cette liaison dura plusieurs années, mais un beau jour les circonstances vinrent la détruire.

Dans cet intervalle, Justine avait été mère, et la mort lui avait enlevé le fruit de ces amours. Ce premier malheur avait déjà affaibli sa raison ; et lorsque son amant la quitta, sa douleur la porta à une extrémité funeste. Justine était dans une position assez élevée et occupait plusieurs ouvrières ; celles-ci en venant à leur besogne, avant-hier, furent surprises de trouver la porte de la lingère fermée : personne ne l'avait vue, et, pressentant déjà un évènement fâcheux, elles allèrent prévenir le commissaire.

En pénétrant dans la chambre, ce magistrat trouva Justine étendue sur son lit : elle était couronnée de roses, et avait revêtu une robe de bal. Une de ses mains reposait sur son cœur, et tenait pressée contre elle une mèche de cheveux de son enfant ; au milieu de la chambre était un réchaud éteint et sur sa table une lettre adressée à l'homme qu'elle avait aimé.

— On lit dans le *Journal du Hâvre* du 22 :

« Vers cinq heures du matin, une jeune fille âgée de 16 à 18 ans s'est précipitée dans le bassin du Commerce, côté Nord, en face de la rue Fontenelle. Le préposé des douanes, Moulin, de faction sur ce point, ayant ouï le bruit de la chute et le cri de désespoir que la malheureuse enfant n'a pu s'empêcher de pousser, s'est immédiatement jeté à son secours et l'a retirée de l'eau. Des ouvriers accourus sur les lieux l'ont transportée chez son ancien maître, le sieur Clément, débitant de boissons, rue d'Orléans, 65, d'où elle était absente depuis deux jours.

» On suppose que cette tentative de suicide est la conséquence du dénuement absolu dans lequel se trouvait cette jeune fille. »

LONGÉVITÉ. — Nous empruntons le fait suivant à l'*Observateur des Pyrénées* qui paraît à Pau :

« Il vient tout récemment de mourir une femme âgée de 105 ans, dans le quartier de la Porte-Neuve. Pour donner une idée de la longévité dans notre ville, nous ferons remarquer qu'on y compte en ce moment plus de cinquante octogénaires. Plusieurs même, parmi eux, atteignent au chiffre de 90 ans ; mais ce qu'il y a de plus précieux encore, c'est qu'ici la vieillesse ne connaît pour ainsi dire pas d'infirmités. Tous ces doyens de notre population sont ingambes, dispos, en pleine possession de leurs facultés intellectuelles. Cette longévité doit être attribué à trois causes principales. 1° A la position géographique, 2° à la bonne nature de la plus grande partie des aliments ; 3° au calme dont jouissent les esprits dans notre pays sans industrie et presque sans commerce. Ici la machine humaine fonctionne avec lenteur et régularité ; si on ajoute à cela un entretien convenable, on a évidemment tous les éléments d'une longue carrière. La moyenne de la vie doit être bien certainement dans les Pyrénées une des plus élevées de toutes celles des provinces de France. Nous sommes convaincus qui si Pau possédait d'autres systèmes d'égout et de fosses d'aisances, son état sanitaire, sensiblement amélioré, donnerait encore de meilleurs résultats.

— Un crime effroyable vient d'épouvanter la ville d'Auriol (Bouches-du-Rhône). Un jeune homme de 23 ans, le nommé Etienne, dit *Amoulaïre*, demeurant au quartier rural de Vède, a assassiné sa mère avec les circonstances les plus sauvages. Il a porté, à la malheureuse femme un coup de pioche dans les reins, et l'ayant ainsi renversée il l'a achevée à coups redoublés. Sa sœur, qui se trouvait près de lui, a voulu, mais inutilement, venir au secours de leur mère ; l'assassin l'a menacée du même sort et l'a obligée de se soustraire par la fuite à son exaspération. Lui-même s'était sauvé dans les montagnes ; les gendarmes l'ont surpris dans les environs de Galaban. Dans le trajet, ce misérable a réussi à échapper à l'escorte ; mais on l'a de nouveau saisi et conduit garrotté dans les prisons de Marseille, où il se trouve actuellement.

— On trouve les deux faits suivants dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« UN PONT ÉCROULÉ. — Le pont en bois de Reading Rail-Road, par-delà Mill Creek, près de Manayunk, s'est écroulé, et les wagons du chemin de fer qui le traversaient n'ont été sauvés que par un hasard presque providentiel. Le machiniste s'étant aperçu, au moment où il était sur le pont, que tout l'échafaudage oscillait, lâcha toute la vapeur qui entraîna, avec une rapidité effrayante, les 35 wagons. A peine le dernier wagon était-il parvenu de l'autre côté, que le passage était détruit. Par bonheur, personne n'a perdu la vie, pas même le machiniste, qui en a été quitte pour la peur. Le pont était élevé de trente pieds et long de 80.

— Nous avons parlé de Joé Smith, le prophète. Son cercueil vient d'être, dit-on, transformé en cannes. Emma Smith, sa veuve, après lui avoir fait rendre les honneurs de la sépulture, avait conservé ce cercueil. On assure qu'elle en a fait faire des cannes, et qu'elle les a distribuées à tous les amis du défunt chef des Mormons.

— Le Dee, arrivé à Southampton le 19 août, a quitté la Jamaïque le 24, St-Thomas le 31 juillet et Fayal le 13 août.

Les avis de Haïti portent que Guerrier, le nouveau président, a envoyé deux de ses généraux aux Cayes pour voir Acaau et lui persuader de mettre bas les armes ; ceux-ci ont pleinement réussi et ont obtenu de ce dernier qu'il vînt avec eux au Port-au-Prince, où il a eu une audience du président. Cependant il a été ensuite arrêté et emprisonné. On ne savait encore quelle conduite tiendraient ses partisans et ses amis lorsqu'ils apprendraient cette nouvelle. Tout le monde attendait, en conséquence, avec anxiété, les avis des Cayes, et ceux-là surtout étaient impatiens qui, si les choses s'arrangent, pourront retourner dans cette ville et y rentrer en possession de leurs biens et de leur position, qu'ils ont abandonnés en hâte dans leur précipitation à fuir les désordres dont elle a été le théâtre.

Boyer, de retour de la Jamaïque, y attendait le résultat des évènements, et on croyait que l'anarchie qui a suivi son expulsion pourrait bien le rappeler et le réintégrer avant peu.

devant la maison de M. le docteur Luning, publiciste distingué, qui professe des opinions progressives, et elles ont brisé à coups de pierres toutes les vitres de ses croisées, en criant : *A bas le démagogue ! à bas le rebelle !*

» M. Luning a paru sur le balcon, et a prononcé quelques mots pour apaiser la populace ; mais aussitôt plusieurs individus lui ont lancé des pierres et même des couteaux qui lui ont frappé à la figure et à la poitrine quelques blessures assez graves. »

— Un grand nombre d'habitants de Holstein et de Schlesing viennent d'adresser au roi une pétition tendant à obtenir, pour la liberté de la presse dans ces duchés, les mêmes garanties que celles dont jouit la presse dans le royaume de Danemarck. La liberté de la presse a été accordée à ces provinces par les rescrits du 14 septembre 1770 et du 18 octobre 1771 ; elle a été abolie ensuite presque en entier par les dispositions prises par la diète germanique en 1819 et 1820. C'est contre ces dispositions que réclament les pétitionnaires, parmi lesquels figurent plusieurs journalistes de mérite.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 120 10 | P.H. 120 15 | P.B. 120 05 | dr c. 120 15 | hier 120 05 |
| — fin cour. | 120 05 | 120 15 | 119 95 | 120 15 | 120 » |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 80 » | 80 15 | 80 » | 80 15 | 80 10 |
| — fin cour. | 80 15 | 80 20 | 80 » | 80 15 | 80 10 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 7/8 | » » | H. » 1/4 |
| 4 0/0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | 41 » | » » | » » |
| O. de la V. | » » | » » | » » | Esp. D. active | 30 » | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3035 » | 3050 » | H. 25 » | 5 0/0 Naples. | 97 80 | 97 80 | » » |
| C. L. 5000 | 5060 » | » » | » » | — Romain.. | 104 » | » » | » » |
| — 1000 | 1090 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1232 50 | » » | B. 2 50 |
| C. hyp... | 765 » | 762 50 | H. 2 50 | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1280 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

missaire M. Guillois ; syndic-provisoire M. Henet, rue Sainte-Avoye, 2.
GUILLERMIN, restaurateur, rue d'Amboise, 5. Juge-commissaire, M. Gallais ; syndic-provisoire M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

## Spectacles du 24 août.

6 h. 1/2 OPÉRA.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Polyeucte. — Le Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. L'Eau merveilleuse.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Satan. Marocaines.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Soufflets. Télémaque. Cuisinières.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Les 2 sœurs. L'Amant. Surprises. Jeunesse orageuse.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Cravachon. Mémoires.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
7 h. 1/2 COMTE. — Maître Corbeau. La Polka.
7 h. 1/2 FOLIES. — Inconvénients. Sirène. Journée.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Association Poitevine et Saintongeoise.*

La société d'agriculture de Niort vient de prendre l'initiative d'un nouveau congrès agricole, qui réunira les cinq départements de la Vienne, des deux Sèvres, de la Vendée, de la Charente et la Charente-Inférieure. Cette nouvelle institution portera le nom d'*Association Poitevinne et Saintongeoise.*

*Conseil d'arrondissement de St-Amand.*

Voici les quatre questions agricoles qui ont été l'objet des délibérations.

1° *Comices agricoles.* — Le conseil persiste à demander que des sommes plus fortes soient allouées aux comices et notamment à ceux de St-Amand et de La Guerche ;

2° *Stations d'étalons à Châteaumeillant et à Lignières.* — Il renouvelle son vœu de l'au dernier pour l'établissement de ces étalons ;

3° *Droit d'entrée sur les bestiaux étrangers.* — Il persiste à demander le maintien de ce droit, condition *sine quâ non* des progrès de l'agriculture dans la plupart des départements ;

4° *Organisation du service des gardes-champêtres.* — Le conseil persiste dans son vœu pour l'embrigadement de ces agents.

*Courses de Préfailles.*

Les courses de Préfailles (arrondissement de Paimbœuf), ont attiré cette année une grande affluence de spectateurs sur le turf improvisé entre le village de Préfailles et la pointe de Saint-Gildas. Les chevaux de ce pays sont de petite taille, mais remarquables par leur conformation et leur vitesse. Cette course, annoncée seulement trois jours à l'avance, avait réuni quinze concurrents. Le premier prix a été gagné par *Belle-Poule*, appartenant à M. Vigneux, montée par M. Moreau. Le deuxième par *le Suffren* à M. Moureau qui le montait lui-même.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des Céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 22 août. — Sur notre place, qui n'était hier que médiocrement garnie de blé, il y a eu beaucoup d'offres sur échantillons.

Les blés nouveaux qui paraissent jusqu'à présent sur place sont en général des blés de la dernière récolte. Ils ont reçu de l'eau ; la qualité n'en est pas belle, leur poids peut être évalué en moyenne à 78 kil., et les cours se raisonnent de 18,75 à 20,31 ; quelques articles seulement ont atteint 20,62 et 20,78. En somme il y a eu bonne tenue pour les blés. On a vendu quelques articles d'avoine nouvelle peu satisfaisants sous le rapport du poids et de la qualité.

LA FERTÉ GAUCHER, 21 août. — Froment nouveau 1re 21,20 ; do vieux 20,66 à 21,00 ; 2e 20,00 ; 3e 19,33. — Seigle 10,66. — Avoine 6,33 à 6,66.

SENLIS, 20 août. — Froment 18,68. — Seigle 10,00. — Avoine 6,40.

ARRAS, 21 août. — Froment roux 18,00 à 21,50. — Froment roux 17,00 à 21,00. — Seigle 9,50 à 10,75. — Escourgeon 10,00 à 12,00. — Avoine 6,50 à 7,50.

La hausse de samedi dernier ayant fait arriver assez de blé au marché de ce jour, et le beau temps ayant reparu, il s'en est suivi une baisse d'au moins 2 fr. par hectolitre. Point de variations pour les autres grains ainsi que les autres graines ; les farines, faute d'acheteurs, n'ont point de cours ; on les obtiendrait en baisse.

DOUAI, 20 Août. — Froment 1re 21,75 à 23,15 ; 2e 20,50 à 21,57 ; 3e 19,00 à 20. — Seigle 9,50 à 10,75. — Orge 8,25 à 10,60. — Avoine 7,50 à 8,50.

BERGUES, 19 Août. — Le marché était un peu plus approvisionné que le dernier. Le blé a haussé de 44 c. l'hect. ; l'orge de 1 fr. 15 c. ; l'avoine, de 85 c.

Blé blanc (l'hectolitre), 21,09 ; blé 1re qualité, 22,25 ; blé 3e qualité, 20,00. — Seigle, 12,50. — Orge 11,60. — Colza d'hiver, 21,33. — Graine de lin, 19,00. — Avoine 8 80.

GRENOBLE, 17 Août. — Froment 1re 20,06, 2e 19,31 ; 3e 18,56. — Seigle 11,75 à 15,00. — Avoine 7,70 à 8,50. — Sarrazin 11,50 à 12,00. Maïs 19,50 à 20,00. Le marché a été presque nul et la foire qui a commencé le jour précédent ne lui a donné aucune importance. Le prix des céréales est resté sans variation sensible

AUCH, 17 Août. — Froment 1re 21,00 ; 2e 20,00 ; 3e 19,50 — Maïs 15,00. — Haricots 20,00. — Avoine 7,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. — *Marché St-Antoine du 23 août.* — Foin 1re 43,00 à 46,00 ; 2e 40,00 à 42,00 ; 3e 36,00 à 38,00. — Sainfoin 42,00. — Luzerne 1re 43,00 à 45,00 ; 2e 40,00 ; 3e 36,00. — Regain 1re 35,00 ; 2e 30,00. — Trèfle 32,00 à 34. — Paille de froment 1re 23,00 à 24,00 ; 2e 20,00 à 22,00. — Paille de seigle 32,00 à 35,00 ; 2e 30,00 à 31,00 ; 3e 28,00. — Paille d'avoine 1re 40,00 ; 2e 36,00 à 37,00 ; 3e 30,00.

PARIS — *Marché d'Enfer*, 23 août. — Foin 1re 47,00 à 49,00 ; 2e 44,06 à 45,00. — Luzerne 1re 40,00. — Paille de froment 1re 23,00 à 24,00 ; 2e 21,00 à 22,00.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 22 Août. | | | | 21 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2456 q. | 34 k. | | Arrivages | 0000 q. | 00 k. | |
| Ventes | 2891 | 90 | | Ventes | 0000 | 00 | |
| Restant | 22179 | 94 | | Restant | 00000 | 00 | |
| Cours moyen | | 36,90 | | Cours moyen | | 00,00 | |
| Cours-taxe | | 37,41 | | Cours-taxe | | 00,00 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 42 q. | 59 k. | 19,59 à 33,50 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00.00 |
| 1re | 587 | 63 | 36,05 à 38,20 | 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| 2e | 196 | 26 | 34,10 à 36,30 | 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 23 | 09 | 30,30 à 31,85 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 04 | 64 | 23,20 à 23,50 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 1923 | 96 | 22,90 à 38,85 | Al. | 0000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 22 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2055 | 1855 | 200 | 1 12 | 1 00 | » « |
| Vaches.... | 67 | 56 | 4 | 1 06 | » 90 | » « |
| Veaux..... | 799 | 799 | » | 1 41 | 1 22 | 1 « |
| Moutons.. | 8358 | 7959 | 399 | 1 42 | 1 21 | 1 « |

PARIS. *Marché aux bestiaux du 23 Août.* 274 veaux, dont 261 vendus 1,50-1,30-1,10. — Sur 39 vaches, il s'en est vendu 37 1,42-1,14-0,92.

LA CHAPELLE. — *Marché des 22 et 23 août.* Il a été présenté au marché 600 porcs et il s'en est vendu 580 à 1,15-1,10-1,00. — 769 veaux, tous veaux 1,40-1,30-1,10.

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du 23 août.*

Lapins 1,00 à 1,90. — Dindes 2,50 à 6,00. — Oies 2,25 à 4,50. — Chapons 2,25 à 5,50. — Poules et Poulets 0,75 à 3,50. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 22,5 à 3,50. — Pigeons 0,25 à 0,90.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 20 Août. — Les affaires ont un courant soutenu et les prix éprouvent peu de variations. Mercredi dernier, au marché de Joyeuse, les grèges en belles qualités valaient 30 fr. 25, 29 fr. 90, 29 fr. 50 le demi kil. ; les deuxième qualité, 28 fr. 50, 28 fr., 27 fr. 50 et 27 fr. 25 le demi kil.

A Aubenas, samedi 17, il y avait une grande quantité de marchandises ; les ventes, quoique assez considérables, auraient pu l'être davantage ; mais il paraît que les acheteurs ralentissent leurs achats, attendant la foire du 14 septembre prochain. — Les cours ont été pour les soies grèges premier choix de Joyeuse de 30 fr. 25, 30 fr., 29 fr. 75 le demi kil. ; les soies de pays première qualité 29 fr. 85, 29 fr. 50, 29 fr. — Les deuxième choix, 28 fr. 40, 28 fr., 27 fr. 80 le demi kil.

| | |
|---|---|
| 9/10 d. id. de Joyeuse (1/2 kil.) | 31 à 32 |
| 9/10 d. id. des environs d'Aubenas | 30 à 31 |
| 10/12 d. id. courantes | 29 à 30 |
| 12/13 d. id. ordinaires de la côte | 28 à 29 |
| 14/16 d. id. ordinaires | 27 à 28 |
| 13/14 d. id. filat. à vap. 5/6 coc. | 33 à 34 |
| 12/13 d. id. plus régulières | 34 à 34 50 |
| 9/10 d. id. 3/4 coc. | 35 à 35 50 |
| 9/10 d. id. S-J.-du-Gard 3/4 | 37 à 38 |

Vendredi 16, à Romans, le marché n'a pas été aussi animé que le précédent, cependant il y avait beaucoup de marchandises ; les prix sont restés stationnaires ; cet état de choses se prolongeant encore quelque temps, donnerait aux mouliniers la marge convenable à leurs opérations.

Voici les cours qui ont été établis :

| | |
|---|---|
| Soies courantes (le kilo) | 54,00 |
| Qualités supérieures | 55,00 |
| Premier choix | 55,50 |

Il ne s'est rien payé 56,00.

| | | |
|---|---|---|
| Soie basse | 44,00 à 48,00 | |
| Soies d'ordre | 62,00 | 64,00 |
| 12/14 d. soies de pays (le 1/2 kilo) | 27,50 | 28,00 |
| 14/16 soies courantes | 27,00 | 27,50 |
| 16/17 soies ord. | 26,50 | 27,00 |
| 16/18 soies basses | 22,00 | 25,00 |
| 11/14 soie de filature à vap. | 31,50 | 32,00 |

A Nîmes, le 15, les prix des grèges étaient tenus :

| | |
|---|---|
| 5/6 coc. filat. 1er ordre | 65,35 à 65,55 |
| 6/7 2e | 62,25 62,25 |

Le dernier marché de Bagnols a été moins animé que le précédent. Les filatures d'ordre sont peu demandées et les doupions ne se vendent pas. — Voici la cote des prix au 14 courant :

| | |
|---|---|
| Soie d'ordre (le kilo) | 63,00 à 64,00 |
| Soie ordinaire | 55,50 57,00 |
| Soie basse | 40,00 42,00 |

A Avignon, les prix se soutiennent bien et il y a activité dans les ventes.

A Marseille, si l'approvisionnement était mieux assorti, on aurait à constater des transactions bien plus nombreuses ; cependant il est à remarquer que les prix ont pris faveur sur ceux de la semaine dernière. — La consommation a été de 38 balles Perse à 13,50 et 17,00 le 1/2 kil. — 29 bal. Castrane à 12,50 et 14,00. — 6 b. Amazia à 11,50 et 13,50. — 6 b. Royale à 28,50 et 29,00. — 6 b. Brousse G. et P. G. à 17,40 et 20,00.

### Laines (par kil.).

PARIS, 22 août. *Cours arrêté par MM. les courtiers.* — Laine lavée à dos commune 3,90 à 4,40 ; 2e sorte 4,50 à 5,25 ; 1re sorte 5,50 à 6,00. — Agneaux 2e sorte 3,50 à 4,50 ; 1re sorte 4,75 à 5,75. — Mère-laine d'Espagne : fleurions 3,30 à 4,00. — d'Italie 3,50 à 4,50.

Les laines sont toujours dans la même position que précédemment.

Les négociants français maintiennent les prix, persuadés que les laines étrangères, en raison des achats considérables faits par l'Angleterre, ne pourront faire concurrence avec les laines françaises, vu qu'avec les droits d'entrée, les prix de leurs objets fabriqués seraient plus élevés qu'en France.

Les filateurs et les peigneurs, malgré le calme des affaires, ne veulent pas consentir à la moindre baisse.

Les cardes éprouvent en ce moment de l'amélioration.

La vente publique faite chez M. Griolet, filateur, a été très active ; les acheteurs étaient nombreux ; la division des lots a facilité les achats ; les prix ont varié selon la qualité. Les articles exposés en vente se composaient de blousses, abats de laines à dos et en suint, lavées, mais impropres à la fabrication ; acheteurs et vendeurs ont été satisfaits ; les ventes les plus nombreuses et les plus importantes ont été effectuées par des négociants de Reims, d'Elbeuf et Sedan.

Le commerce de Paris et de Saint-Denis a peu acheté.

Voici les prix de la vente :

141 balles, blousses ou pigeons, provenant de laine de France et d'Allemagne, de 2,70 à 6,90 ; 20 do d'Espagne pour cardes 4,10 et 4,20 ; 9 do écouailles de 5,40 à 5,60.

3,000 kil. environ abats de laine d'Allemagne, lavée à dos, 2,50 à 3,40.

5,000 kil. do do, toisons de laine en suint, 1,55 et 1,70.

10,000 do do, agneaux et abats en suint 1,05 à 1,70.


EN VENTE

A la librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

LE SEPT AVRIL,

BANQUETS COMMÉMORATIFS DE LA NAISSANCE

DE CHARLES FOURIER,

ANNÉES 1843 ET 1844.

BROCHURE IN-18.

Prix : 20 centimes.

Le Catalogue raisonné de la Librairie sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Rue de Seine, 10.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

UN FORT VOL. Format anglais.

FOURIER,

PRIX : 5 FR.

SA VIE ET SA THÉORIE,

Par Charles PELLARIN,
Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS,

Urgence de l'organisation sociétaire,

STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL ;

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

« Est restée. Notre infanterie.

## Plan d'une alliance offensive contre le Maroc

ENTRE LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LES PUISSANCES DE SECOND RANG.

Pourquoi, lorsque dans la rade de Tanger, se trouvaient en même temps avec les flottes anglaise et française, les flottes suédoise, danoise, espagnole, pourquoi ces dernières n'ont-elles pas agi de concert avec nous? Pourquoi sommes-nous restés isolés dans l'attaque, tandis que nous vengions une injure et des griefs communs?

C'est le fruit d'une mauvaise politique suivie par la France qui n'a d'alliés nulle part. Il se présentait dans l'affaire de Maroc une magnifique occasion de lier à nos intérêts ceux de plusieurs peuples européens et d'appliquer une politique toute nouvelle, aussi honorable que fructueuse pour nous. Si nous avons manqué cette occasion avant d'attaquer le littoral marocain, nous ne devons pas la négliger durant la prolongation indéfinie de la guerre que nous fait présager la première victoire de M. le maréchal Bugeaud. Car on sait que dans les déserts de l'Afrique une première victoire ne décide rien : depuis quatorze ans nous battons les Arabes en Algérie, et cependant nous ne sommes pas encore complétement maîtres du terrain.

Lors des premiers démêlés avec le Maroc, au lieu de s'adresser à l'Angleterre, qui n'a fait qu'entraver et prolonger les négociations d'une manière préjudiciable pour nous, en laissant venir une saison moins favorable et en donnant aux Marocains le temps de s'approvisionner de munitions auprès du commerce anglais, le gouvernement français aurait dû négocier *directement* avec l'Espagne, qui était offensée comme nous, avec la Scandinavie (Suède et Danemarck) qui avait à supporter un honteux tribut envers ces barbares, avec le Portugal qui regrette encore ses anciennes possessions du Maroc, et les Etats italiens. Nous aurions dû poser les bases suivantes :

« La France ne veut rien prendre ni garder pour elle du territoire marocain. — Mais, attaquée injustement par l'empire du Maroc, et ayant depuis long-temps des griefs contre cet empire à l'occasion des secours et de la retraite que les Marocains fournissent constamment à Abd-el-Kader, son ennemi ; dans l'intérêt de la plus grande extension de la civilisation en Afrique, œuvre à laquelle elle s'est dévouée au prix de toutes sortes de sacrifices et conclu avec le Maroc que d'un accord commun. »

Voilà les bases sur lesquelles la France aurait pu, et *sur lesquelles elle peut encore et elle doit négocier* avec les puissances dont nous parlons. Une pareille combinaison détruit les ombrages de l'Angleterre contre notre esprit de conquête ; — elle a pour résultat de rendre plus facile la pacification de l'Algérie, et, comme but général, d'accélérer la destruction de la barbarie et l'installation de la civilisation en Afrique, non plus sous l'influence d'une seule nation, mais par l'effort combiné de la plupart des nations européennes.

Comme nous l'avons dit hier, il n'est pas honorable pour nous d'aller courir de ports en ports seulement pour les dévaster et répondre à des attaques brutales par des représailles plus brutales encore ; il n'est pas non plus honorable pour nous de ne sembler tenir une pareille conduite que parce qu'elle nous aurait été dictée par le cabinet anglais, parce que ce cabinet, dans le programme qu'il aurait tracé et imposé au cabinet des Tuileries, nous aurait défendu de descendre à terre.

La France ne gardera rien pour elle dans le Maroc ; M. Guizot l'a déclaré du haut de la tribune, et cette fois sa parole devra être ratifiée par le pays ; mais ce serait abuser de cette déclaration que de vouloir s'en servir pour adopter un plan de guerre interminable, et pour perpétuer la barbarie en Afrique et la guerre en Algérie. La France ne prendra rien et ne gardera rien pour elle dans le Maroc ; mais elle doit aider l'Espagne, et les puissances de second rang, à s'installer à ses côtés dans le Nord et à l'ouest de l'Afrique.

## Les questions sociales agitées en Angleterre.

LUTTE DU CAPITAL CONTRE LE TRAVAIL. — LES CHARBONNIERS ET LES PROPRIÉTAIRES DE MINES (1).

On trouvera peut-être que nous insistons trop longuement sur un seul épisode de la guerre industrielle. Néanmoins, comme beaucoup d'excellents esprits n'accordent pas grande valeur aux idées, tant que les idées ne sont pas confirmées par les faits, nous tenons à prouver que les évènements donnent hautement raison à nos principes et à nos doctrines

Du reste, ce conflit des maîtres et des ouvriers présente un caractère particulier qui mérite d'être signalé. Jamais l'hostilité des intérêts ne s'était manifestée avec plus d'évidence ; jamais la lutte ... *houses*, ils ont enfin envoyé dans tous les districts des agents pour recruter, pour embaucher des travailleurs.

Ces agents recruteurs parcourent les comtés de Galles et de Cornouailles, promettant de forts salaires ; ils répandent à profusion l'argent dans les tavernes et dans les cabarets ; ils paient à boire à discrétion à tous ceux qui se présentent.

« La semaine dernière, les agents de MM. Smithson et Compagnie, des mines de Haigh-Moor, près Wakefield, sont arrivés à Sainte-Hélène. Ils ont entraîné dans un cabaret une cinquantaine d'ouvriers auxquels ils ont payé 120 fr. de consommation, puis ils ont enrôlé leurs recrues en donnant à chacune un à-compte. Ils ont ensuite traité avec la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Hélène, pour faire transporter à Manchester leur cargaison ; mais au moment du départ, les cinquante enrôlés se sont trouvés réduits à neuf. Les racoleurs en ont été pour leurs frais et pour leurs avances. »

Ces racoleurs reçoivent de l'union des maîtres, en sus de leurs frais de voyages, 25 francs par tête de recrue, et, comme certains courtiers de remplacement militaire qui font chez nous la traite, ils emploient toutes sortes de moyens pour abuser, pour séduire leurs victimes.

Le *Times* du 14 août contenait les lignes suivantes :

« On dit que depuis les dernières assises où un grand nombre de charbonniers ont été sévèrement condamnés, plusieurs ouvriers ont manifesté l'intention de reprendre leurs travaux. Cependant si, dans les meetings, les mineurs-unis semblent disposés à entrer en accommodement, nous savons que les individus isolément demeurent inébranlables, inaccessibles à toute séduction. Les propriétaires de mines ont procédé à de *ejertments* en masse, mais ils n'ont point réussi à amener les ouvriers à composition. Aussi les maîtres associés se sont-ils réunis samedi dernier à Londres en assemblée générale, et il a été décidé que si les mineurs n'avaient pas repris les travaux le 16 août, des agents seraient envoyés dans le sud de l'Angleterre pour recruter à tout prix des travailleurs. »

Les propriétaires-unis n'ont plus qu'une seule espérance, c'est de recruter des ouvriers parmi les populations ignorantes de Cornouailles et du comté de Galles, qui ne lisent pas les journaux, qui ne sont pas au courant du grand débat entre les mineurs et les maîtres.

Mais, de son côté, l'union des ouvriers a dépêché des agents dans toutes les directions pour faire avorter les recrutements, et elle a réussi. Les hommes du Sud ont fait cause commune avec leurs frères du Nord : ils ont juré de mourir plutôt que de capituler.

Cependant les charbons deviennent de plus en plus rares, et les prix augmentent considérablement. A Lambeth, les compagnies du gaz, les manufactures, les prisons en sont complétement dépourvues. Les houilles de la dernière qualité, dont on n'aurait voulu à

(1) Voir les numéros des 19 et 23 courant.

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UN GRAND D'ESPAGNE.

### I.

LA ROSE-NOIRE.

On était au mois de novembre 1770. Il faisait à peine jour, un vent glacial soufflait depuis la veille ; il tombait une pluie fine mêlée de neige fondue ; enfin, il faisait, comme on dit, un temps à ne pas mettre un chien dehors. Cependant une jeune fille descendait résolument la rue St-Denis ; à son costume on devinait une origine étrangère. Si elle avait remplacé le *cogon* espagnol par le casaquin français, elle était restée fidèle à la *basquinna*, qui laissait voir le bas d'une jambe fine, attachée par une cheville délicate à un petit pied, bien chaussé malgré le mauvais temps. Cette jeune fille, d'une taille petite, mais bien prise, semblait se jouer des difficultés du terrain fangeux qu'elle parcourait, en sautant lestement sur les flaques d'eau qui lui barraient fréquemment le passage. Dans un de ces élans gracieux le vent renversa le capuchon de son petit mantelet et laissa voir une riche chevelure brune, formant un énorme chignon que contenait avec peine un simple béguin de soie garni de dentelle. Cet accident parut la contrarier vivement, surtout lorsqu'elle aperçut près d'elle un homme d'assez mauvaise mine, qui paraissait régler sa marche sur la sienne. Alors, deux plis très prononcés se dessinèrent sur son front large et bas ; ses grands yeux noirs, légèrement inclinés à la chinoise, lancèrent des éclairs sous leurs cils fins et soyeux ; ses sourcils épais se touchaient presque, ils se contractèrent et augmentèrent ainsi l'expression de dureté, qui contrastait avec le sourire habituel de sa bouche, un peu trop grande peut-être, si ce défaut n'eût été amplement racheté par l'incarnat des lèvres et l'éclatant émail des dents. La jeune fille, un moment incertaine si elle rebrousserait chemin ou si elle continuerait sa route, se décida à presser le pas pour se soustraire aux regards de l'individu qui l'inquiétait. Celui-ci se mit alors à courir et disparut bientôt à ses yeux. La pauvre enfant s'arrêta un instant pour reprendre haleine, ses narines minces, ouvertes et d'une mobilité singulière, se dilatèrent, et son teint, naturellement bistré, animé par cette marche accélérée, prit ce ton chaud auquel on reconnaît les enfants de l'Andalousie. En effet, Rosa était andalouse, et ses *intimes* l'avaient surnommée la *Rose-Noire*. Un peu remise de son émotion la jeune fille reprit sa course et atteignit bientôt la rue de la Grande-Truanderie ; elle en tourna le coin et entra furtivement dans la maison d'un barbier étuviste qui logeait en garni. Mais quelque promptitude qu'elle eût mis dans cette action, elle avait eu le temps de reconnaître, à dix pas de la maison, l'homme qui l'avait suivie parlant à un autre quidam d'aussi mauvaise mine que lui. Elle avait tressailli en les voyant, et sa figure avait de nouveau exprimé cette colère impatiente et fougueuse qu'elle avait ressentie un quart-d'heure avant, dans la rue St-Denis.

— C'est la maîtresse du jeune homme, dit un des deux individus qui paraissait monter la garde en cet endroit.

— Et peut-être sa complice répondit l'autre.

— Ma foi, ce serait dommage, car c'est un joli brin de fille.

— Tais-toi, vieux paillard, est-ce que nous devons voir ces choses-là, nous autres? Je ne connais que le devoir, moi... Ça, attention, ne bougeons pas ; l'autre ne peut tarder à venir.

— M'est avis que nous devrions nous séparer, de crainte d'effaroucher le pigeon.

— Soit.

### II.

UNE MANSARDE RUE DE LA GRANDE-TRUANDERIE.

La Rose-Noire était-elle fille ou femme? Peu nous importe ; occupons-nous plutôt de savoir où courait si matin et par un temps abominable cette pauvre enfant qui ne paraissait pas avoir plus de seize ans.

Dans la maison où nous l'avons vue entrer, il y avait, au cinquième, sous le toit, une chambre mansardée. Les murailles en étaient unies et d'une malpropreté repoussante. Deux lits, placés de chaque côté de la porte, un énorme bahut en bois de chêne, une petite table et quatre chaises boiteuses, formaient l'ameublement de cette misérable demeure. On y voyait une cheminée ; mais l'être, au lieu de feu contenait des poteries pour la plupart ébréchées. Le dessus de cette cheminée était orné de quatre bouteilles vides : deux servaient de chandeliers, et au milieu de ce cadre peu gracieux, se dessinait la figure, plus ignoble encore, d'un homme de quarante ans. Cet homme, petit, trapu, aux cheveux et à la barbe rouges, au nez épaté, aux lèvres pâles et minces, était enveloppé d'un manteau dont le temps avait rendu la couleur fort douteuse.

Assis devant la fenêtre et les pieds appuyés sur une petite malle, il fumait depuis une heure lorsque la Rose-Noire entra. De son regard fauve, cet homme salua la jeune fille, mais la petite avant de répondre jeta un coup d'œil d'investigation dans la chambre. Un des lits était en désordre et laissait voir la pauvreté du coucher ; l'autre était entièrement couvert d'une courte-pointe d'indienne, qui déguisait un méchant grabat.

— Charles a encore découché? s'écria la Rose-Noire d'une voix brève.

— Comme vous dites, répondit tranquillement son interlocuteur en ôtant sa pipe de sa bouche et en la secouant entre ses jambes.

— Où donc a-t-il été cette nuit?

— Il ne me l'a pas dit.

— Oh ! oh ! le Moine-Rouge ne me fera pas accroire qu'il ignore où Charles passe les jours et les nuits depuis plus d'une semaine !

— La Rose-Noire me fait plus d'honneur que je ne mérite, si elle croit à ma discrétion... D'ailleurs, me l'avez-vous donné à garder votre Charles ? ajoute le Moine-Rouge avec humeur.

— Il ne s'agit pas ici de Charles, c'est à *Tête-de-Fer* que j'ai affaire... entendez-vous... *Moine-Rouge* ?... dit la jeune fille en appuyant sur chaque mot.

— A Tête-de-Fer ! et pourquoi ? reprend aussitôt avec vivacité celui qu'on appelle le Moine.

— Jacob est à Paris.

— Eh bien?

— Il s'est procuré un passeport pour l'Allemagne.

— Ensuite ?

— D'après vos instructions je lui ai parlé du 13 *septembre* et du 30 *mai*, et il se charge de tout.

— Vivat !.. oh ! je l'ai toujours dit : la Rose-Noire est une fille précieuse !.. Il faut que je t'embrasse.

— Non ! non ! dit la Rose-Noire en se débattant, tandis que sa figure exprimait un profond dégoût.

— Encore !.. oh ! Tête-de-Fer devrait t'épouser. Tu es bien digne de porter son nom !... Enfin, puisque tu es si têtue, n'en parlons plus : revenons aux affaires. Tu dis donc que Jacob prend le 13 *septembre* et le 30 *mai*.

— Oui, et si j'avais pu les lui livrer, il serait déjà parti.

— Et qui t'empêche de conclure cette affaire, puisque nous t'en avons chargée et que tout est entre tes mains ?

— Tout n'est pas entre mes mains.

— Comment?

— Il y a huit jours, Tête-de-Fer m'a repris le 13 *septembre*, en me disant qu'il en avait besoin pour conduire une affaire importante.

— Le 13 *septembre* !!! s'écria le Moine-Rouge avec fureur, en jetant sa pipe loin de lui, et vous le lui avez laissé prendre sans me le dire !... Rose-Noire, reprit-il d'un air sombre, vous avez oublié que le 13 *septembre* vous liait à moi autant qu'à Tête-de-Fer.

— Non, je ne l'ai point oublié, c'est au contraire parce que je m'en suis souvenue. C'est vous, Moine-Rouge, qui oubliez que m'étant trouvée témoin involontaire de cette expédition, vous voulûtes me précipiter dans le torrent, en disant : *les morts seuls ne parlent pas*. Et c'est alors que Tête-de-Fer me prit sous sa protection et me sauva la vie. Vous avez raison, le 13 *septembre* me lie à tous deux : à vous par la haine, à Charles par la reconnaissance.

— Eh ! mort du diable ! il est bien question d'amour ou de haine !... Il s'agit de mes droits... Vous m'avez trompé et vous le paierez cher, dit le Moine-Rouge en saisissant le bras de la malheureuse, de manière à la faire crier.

Au même instant, un violent coup de poing retentit sur la porte, qui s'ouvrit en gémissant, et un jeune homme, grand, vigoureux, à l'air noble, au regard fier, parut aussitôt.

— Tête-de-Fer ! dit le Moine d'une voix creuse et rugissante.

— Charles ! s'écria la jeune fille avec un accent de reconnaissance et d'amour.

— Eh bien! oui, c'est Charles, c'est Tête-de-Fer, qu'y a-t-il d'étonnant? Vous avez l'air de deux fous. Pourtant, je suis bien aise de vous trouver tous deux : et toi, Rose-Noire, cours me chercher de quoi déjeûner ; car je crève de faim.

devant la maison de M. le docteur Luning, publiciste distingué, qui professe des opinions progressives, et elles ont brisé à coups de pierres toutes les vitres de ses croisées, en criant : *A bas le démagogue ! à bas le rebelle !*

» M. Luning a paru sur le balcon, et a prononcé quelques mots pour apaiser la populace; mais aussitôt plusieurs individus lui ont lancé des pierres et même des couteaux qui lui ont fait à la figure et à la poitrine quelques blessures assez graves. »

— Un grand nombre d'habitants de Holstein et de Schlesing viennent d'adresser au roi une pétition tendant à obtenir, pour la liberté de la presse dans ces duchés, les mêmes garanties que celles dont jouit la presse dans le royaume de Danemarck. La liberté de la presse a été accordée à ces provinces par les rescrits du 14 septembre 1770 et du 18 octobre 1771; elle a été abolie ensuite presque en entier par les dispositions prises par la diète germanique en 1819 et 1820. C'est contre ces dispositions que réclament les pétitionnaires, parmi lesquels figurent plusieurs journalistes de mérite.

Et à terme au cour. Banque de France 3,055.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 1er c. 120 10 | P.H. 120 15 | P.B. 120 05 | dr c. 120 15 | hier 120 05 |
| — fin cour. | 120 05 | 120 15 | 119 95 | 120 15 | 120 » |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 80 » | 80 15 | 80 » | 80 15 | 80 10 |
| — fin cour. | 80 15 | 80 20 | 80 » | 80 15 | 80 10 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | » » | » » | » » | 5 0\|0 Bge 1840 | 103 7\|8 | » » | H. » 1\|4 |
| 4 0\|0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | 41 » | » » | » » |
| O. de la V. | » » | » » | » » | Esp. D. active | 30 » | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3035 » | 3050 » | H. 25 » | 5 0\|0 Naples. | 97 80 | 97 80 | » » |
| C. L. 5000 | 5060 » | » » | » » | — Romain.. | 104 » | » » | » » |
| — 1000 | 1090 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1232 50 | » » | B. 2 50 |
| C. hyp... | 765 » | 762 50 | H. 2 50 | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1280 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

missaire M. Gallais ; syndic-provisoire M. Heliot, rue Sainte-Avoie, 2.

GUILLERMIN, restaurateur, rue d'Amboise, 5. Juge-commissaire, M. Gallais; syndic-provisoire M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

## Spectacles du 24 août.

6 h. »\|» OPÉRA.
7 h. 1\|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Polyeucte. — Le Mari à la campagne.
7 h. 1\|2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. L'Eau merveilleuse.
7 h. »\|» VAUDEVILLE. — Satan. Marocaines.
7 h. »\|» VARIÉTÉS. — Soufflets. Télémaque. Cuisinières.
7 h. 1\|4 GYMNASE. — Les 2 sœurs. L'Amant. Surprises. Jeunesse orageuse.
7 h. »\|» PALAIS-ROYAL. — Paris voleur. Billet. Cravachon. Mémoires.
7 h. »\|» PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan.
7 h. »\|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »\|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1\|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
7 h. »\|» COMTE. — Maître Corbeau. La Polka.
7 h. »\|» FOLIES. — Inconvénients. Sirène. Journée.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

### *Association Poitevine et Saintongeoise.*

La société d'agriculture de Niort vient de prendre l'initiative d'un nouveau congrès agricole, qui réunira les cinq départements de la Vienne, des deux Sèvres, de la Vendée, de la Charente et la Charente-Inférieure. Cette nouvelle institution portera le nom d'*Association Poitevinne et Saintongeoise*.

### *Conseil d'arrondissement de St-Amand.*

Voici les quatre questions agricoles qui ont été l'objet des délibérations.

1° *Comices agricoles.* — Le conseil persiste à demander que des sommes plus fortes soient allouées aux comices et notamment à ceux de St-Amand et de La Guerche ;

2° *Stations d'étalons à Châteaumeillant et à Lignières.* — Il renouvelle son vœu de l'an dernier pour l'établissement de ces étalons ;

3° *Droit d'entrée sur les bestiaux étrangers.* — Il persiste à demander le maintien de ce droit, condition *sine quâ non* des progrès de l'agriculture dans la plupart des départements ;

4° *Organisation du service des gardes-champêtres.* — Le conseil persiste dans son vœu pour l'embrigadement de ces agents.

### *Courses de Préfailles.*

Les courses de Préfailles (arrondissement de Paimbœuf), ont attiré cette année une grande affluence de spectateurs sur le turf improvisé entre le village de Préfailles et la pointe de Saint-Gildas. Les chevaux de ce pays sont de petite taille, mais remarquables par leur conformation et leur vitesse. Cette course, annoncée seulement trois jours à l'avance, avait réuni quinze concurrents. Le premier prix a été gagné par *Belle-Poule*, appartenant à M. Vigneux, montée par M. Moreau. Le deuxième par *le Suffren* à M. Moureau qui le montait lui-même.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des Céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 22 août. — Sur notre place, qui n'était hier que médiocrement garnie de blé, il y a eu beaucoup d'offres sur échantillons.

Les blés nouveaux qui paraissent jusqu'à présent sur place sont en général des blés de la dernière récolte. Ils ont reçu de l'eau ; la qualité n'en est pas belle, leur poids peut être évalué en moyenne à 78 kil., et les cours se raisonnent de 18,75 à 20,31 ; quelques articles seulement ont atteint 20,62 et 20,78. En somme il y a eu bonne tenue pour les blés. On a vendu quelques articles d'avoine nouvelle peu satisfaisants sous le rapport du poids et de la qualité.

LA FERTÉ GAUCHER, 21 août. — Froment nouveau 1re 21,20 ; de vieux 20,66 à 21,00 ; 2e 20,00 ; 3e 19,33. — Seigle 10,66. — Avoine 6,33 à 6,66.

SENLIS, 20 août. — Froment 18,68. — Seigle 10,00. — Avoine 6,40.

ARRAS, 21 août. — Froment roux 18,00 à 21,50. — Froment roux 17,00 à 21,00. — Seigle 9,50 à 10,75. — Escourgeon 10,00 à 12,00. — Avoine 6,50 à 7,50.

La hausse de samedi dernier ayant fait arriver assez de blé au marché de ce jour, et le beau temps ayant reparu, il s'en est suivi une baisse d'au moins 2 fr. par hectolitre. Point de variations pour les autres grains ainsi que les autres graines ; les farines, faute d'acheteurs, n'ont point de cours ; on les obtiendrait en baisse.

DOUAI, 20 Août. — Froment 1re 21,75 à 23,15 ; 2e 20,50 à 21,37 ; 3e 19,00 à 20. — Seigle 9,50 à 10,75. — Orge 8,25 à 10,60. — Avoine 7,50 à 8,50.

BERGUES, 19 Août. — Le marché était un peu plus approvisionné que le dernier. Le blé a haussé de 44 c. l'hect. ; l'orge de 1 fr. 15 c. ; l'avoine, de 65 c.

Blé blanc (l'hectolitre), 21,09 ; blé 1re qualité, 22,25 ; blé 3e qualité, 20,00. — Seigle, 12,50. — Orge 11,60. — Colza d'hiver, 21,33. — Graine de lin, 19,00. — Avoine 8 80.

GRENOBLE, 17 Août. — Froment 1re 20,06 ; 2e 19,31 ; 3e 18,56. — Seigle 14,75 à 15,00. — Avoine 7,70 à 8,50. — Sarrazin 11,50 à 12,00. Maïs 19,50 à 20,00. Le marché a été presque nul et la foire qui a commencé le jour précédent ne lui a donné aucune importance. Le prix des céréales est resté sans variation sensible.

AUCH, 17 Août. — Froment 1re 21,00 ; 2e 20,00 ; 3e 19,50 — Maïs 15,00. — Haricots 20,00. — Avoine 7,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. — *Marché St-Antoine du 23 août.* — Foin 1re 43,00 à 46,00 ; 2e 40,00 à 42,00 ; 3e 36,00 à 38,00. — Sainfoin 42,00. — Luzerne 1re 43,00 à 45,00 ; 2e 40,00 ; 3e 36,00. — Regain 1re 35,00 ; 2e 30,00. — Trèfle 32,00 à 34. — Paille de froment 1re 23,00 à 24,00 ; 2e 20,00 à 22,00. — Paille de seigle 32,00 à 35,00 ; 2e 30,00 à 31,00 ; 3e 28,00. — Paille d'avoine 1re 40,00 ; 2e 36,00 à 37,00 ; 3e 30,00.

PARIS. — *Marché d'Enfer*, 23 août. — Foin 1re 47,00 à 49,00 ; 2e 44,00 à 45,00. — Luzerne 1re 40,00. — Paille de froment 1re 23,00 à 24,00 ; 2e 21,00 à 22,00.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 22 Août. | | | | 21 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3456 q. | 34 k. | | Arrivages | 0000 q. | 00 k. | |
| Ventes | 2891 | 90 | | Ventes | 0000 | 00 | |
| Restant | 22179 | 94 | | Restant | 00000 | 00 | |
| Cours moyen | | 36,90 | | Cours moyen | | 00 00 | |
| Cours-taxe | | 37,41 | | Cours-taxe | | 00,00 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 420 q. | 39 k. | 39,59 à 33,50 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00.00 |
| 1re | 587 | 63 | 36,05 à 36.20 | 1re | 000 | 00 | 00.00 à 00.00 |
| 2e | 196 | 26 | 34,40 à 36,30 | 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 23 | 09 | 30,30 à 31,85 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 04 | 64 | 23,20 à 23,50 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 1923 | 96 | 22,90 à 38,85 | Al. | 0000 | 00 | 00,00 à 00.00 |

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 22 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2055 | 1855 | 200 | 1 42 | 1 60 | » « |
| Vaches.... | 57 | 56 | 1 | 1 06 | » 90 | » » |
| Veaux..... | 799 | 799 | » | 1 41 | 1 22 | 1 « |
| Moutons... | 8358 | 7959 | 399 | 1 42 | 1 21 | 1 « |

PARIS. *Marché aux bestiaux du 23 Août.* 274 veaux, dont 261 vendus 1,50-1,30-1,10. — Sur 80 vaches, il s'en est vendu 37 1,42-1,14-0,92.

LA CHAPELLE. — *Marché des 22 et 23 août.* Il a été présenté au marché 600 porcs et il s'en est vendu 580 à 1,15-1,10-1,00. — 769 veaux, tous veaux 1,40-1,30-1,10.

### Viandes diverses et volaille.

PARIS. *Marché de la Vallée du 23 août.* Lapins 1,00 à 1,90. — Dindes 2,50 à 6,00. — Oies 2,25 à 4,50. — Chapons 2,25 à 5,50. — Poules et Poulets 0,75 à 3,50. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 22,5 à 3,50. — Pigeons 0,25 à 0,90.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 20 Août. — Les affaires ont un courant soutenu et les prix éprouvent peu de variations. Mercredi dernier, au marché de Joyeuse, les grèges en belles qualités valaient 30 fr. 25, 29 fr. 90, 29 fr. 50 le demi kil. ; les deuxième qualité, 28 fr. 50, 28 fr., 27 fr. 50 et 27 fr. 25 le demi kil.

A Aubenas, samedi 17, il y avait une grande quantité de marchandises ; les ventes, quoique assez considérables, auraient pu l'être davantage ; mais il paraît que les acheteurs ralentissent leurs achats, attendant la foire du 14 septembre prochain. — Les cours ont été pour les soies grèges premier choix de Joyeuse de 30 fr. 25, 30 fr., 29 fr. 75 le demi kil. ; les soies de pays première qualité 29 fr. 85, 29 fr. 50, 29 fr. — Les deuxième choix, 28 fr. 40, 28 fr., 27 fr. 80 le demi kil.

| | | |
|---|---|---|
| 9\|10 d. id. de Joyeuse (1\|2 kil.) | 31 à 32 | |
| 9\|10 d. id. des environs d'Aubenas | 30 à 31 | |
| 10\|12 d. id. courantes | 29 à 30 | |
| 12\|13 d. id. ordinaires de la côte | 28 à 29 | |
| 14\|16 d. id. ordinaires | 27 à 28 | |
| 13\|14 d. id. filat. à vap. 5\|6 coc. | 33 à 34 | |
| 12\|13 d. id. plus régulières | 34 à 34 | 50 |
| 9\|10 d. id. 3\|4 coc. | 35 à 35 | 50 |
| 9\|10 d. id. S-J.-du-Gard 3\|4 | 37 à 38 | |

Vendredi 16, à Romans, le marché n'a pas été aussi animé que le précédent, cependant il y avait beaucoup de marchandises ; les prix sont restés stationnaires ; cet état de choses se prolongeant encore quelque temps, donnerait aux mouliniers la marge convenable à leurs opérations.

Voici les cours qui ont été établis :

| | | |
|---|---|---|
| Soies courantes (le kilo) | 54,00 | |
| Qualités supérieures | 55,00 | |
| Premier choix | 55,50 | |

Il ne s'est rien payé 56,00.

| | | |
|---|---|---|
| Soie basse | 44,00 à | 48,00 |
| Soies d'ordre | 62,00 | 64,00 |
| 12\|14 d. soies de pays (le 1\|2 kilo) | 27,50 | 28,00 |
| 14\|16 soies courantes | 27,00 | 27,50 |
| 16\|17 soies ord. | 26,50 | 27,00 |
| 16\|18 soies basses | 22,00 | 25,00 |
| 14\|14 soie de filature à vap. | 31,50 | 32,00 |

A Nîmes, le 15, les prix des grèges étaient tenus :

| | | |
|---|---|---|
| 5\|6 coc. filat. 1er ordre | 65,35 à | 65,55 |
| 6\|7 2e | 62,25 | 62,25 |

Le dernier marché de Bagnols a été moins animé que le précédent. Les filatures d'ordre sont peu demandées et les doupions ne se vendent pas. — Voici la cote des prix au 14 courant :

| | | |
|---|---|---|
| Soie d'ordre (le kilo) | 63,00 à | 64,00 |
| Soie ordinaire | 55,50 | 57,00 |
| Soie basse | 40,00 | 42,00 |

A Avignon, les prix se soutiennent bien et il y a activité dans les ventes.

A Marseille, si l'approvisionnement était mieux assorti, on aurait à constater des transactions bien plus nombreuses ; cependant il est à remarquer que les prix ont pris faveur sur ceux de la semaine dernière. — La consommation a été de 38 balles Perse à 13,50 et 17,00 le 1\|2 kil. — 29 bal. Castravan à 12,50 et 14,00. — 6 b. Amazia à 11,50 et 13,50. — 6 b. Royale à 28,50 et 29,00. — 6 b. Brousse G. et P. G. à 17,40 et 20,00.

### Laines (par kil.).

PARIS, 22 août. *Cours arrêté par MM. les courtiers.* — Laine lavée à dos commune 3,90 à 4,40 ; 2e sorte 4,50 à 5,25 ; 1re sorte 5,50 à 6,00. — Agneaux 2e sorte 3,50 à 4,50 ; 1re sorte 4,75 à 5,75. — Mère-laine d'Espagne : fleurious 3,30 à 4,00. — d'Italie 3,50 à 4,50.

Les laines sont toujours dans la même position que précédemment.

Les négociants français maintiennent les prix, persuadés que les laines étrangères, en raison des achats considérables faits par l'Angleterre, ne pourront faire concurrence avec les laines françaises, vu qu'avec les droits d'entrée, les prix de leurs objets fabriqués seraient plus élevés qu'en France.

Les filateurs et les peigneurs, malgré le calme des affaires, ne veulent pas consentir à la moindre baisse.

Les cardes éprouvent en ce moment de l'amélioration.

La vente publique faite chez M. Griolet, filateur, a été très active ; les acheteurs étaient nombreux ; la division des lots a facilité les achats ; les prix ont varié selon la qualité. Les articles exposés en vente se composaient de blousses, abats de laines à dos et en suint, lavées, mais impropres à la fabrication ; acheteurs et vendeurs ont été satisfaits ; les ventes les plus nombreuses et les plus importantes ont été effectuées par des négociants de Reims, d'Elbeuf et Sedan.

Le commerce de Paris et de Saint-Denis a peu acheté.

Voici les prix de la vente :

141 balles, blousses ou pigeons, provenant de laine de France et d'Allemagne, de 2,70 à 6,90 ; 20 do d'Espagne pour cardes 4,10 et 4,20 ; 9 do écouailles de 5,40 à 5,60.

3,000 kil. environ abats de laine d'Allemagne, lavée à dos, 2,50 à 3,40.

5,000 kil. do do, toisons de faine en suint, 1,55 et 1,70.

10,000 do do, agneaux et abats en suint 1,05 à 1,70.


EN VENTE

A la librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# LE SEPT AVRIL,

## BANQUETS COMMÉMORATIFS DE LA NAISSANCE DE CHARLES FOURIER,

ANNÉES 1843 ET 1844.

BROCHURE IN-18.

Prix : 20 centimes.

Le Catalogue raisonné de la librairie sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Rue de Seine, 10.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

## DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

PAR F. VIDAL.

Brochure in-8°, de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

UN FORT VOL. Format anglais.

## FOURIER, SA VIE ET SA THÉORIE,

PRIX : 5 FR.

Par Charles PELLARIN, Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

## APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS,

Urgence de l'organisation sociétaire,

STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL ;

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol. in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr.



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

est restée. Notre infanterie.

## Plan d'une alliance offensive contre le Maroc

ENTRE LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LES PUISSANCES DE SECOND RANG.

Pourquoi, lorsque dans la rade de Tanger, se trouvaient en même temps avec les flottes anglaise et française, les flottes suédoise, danoise, espagnole, pourquoi ces dernières n'ont-elles pas agi de concert avec nous? Pourquoi sommes-nous restés isolés dans l'attaque, tandis que nous vengions une injure et des griefs communs?

C'est le fruit d'une mauvaise politique suivie par la France qui n'a d'alliés nulle part. Il se présentait dans l'affaire de Maroc une magnifique occasion de lier à nos intérêts ceux de plusieurs peuples européens et d'appliquer une politique toute nouvelle, aussi honorable que fructueuse pour nous. Si nous avons manqué cette occasion une première fois avant d'attaquer le littoral marocain, nous ne devons pas la négliger durant la prolongation indéfinie de la guerre que nous fait présager la première victoire de M. le maréchal Bugeaud. Car on sait que dans les déserts de l'Afrique une première victoire ne décide rien : depuis quatorze ans nous battons les Arabes en Algérie, et cependant nous ne sommes pas encore complètement maîtres du terrain.

Lors des premiers démêlés avec le Maroc, au lieu de s'adresser à l'Angleterre, qui n'a fait qu'entraver et prolonger les négociations d'une manière préjudiciable pour nous, en laissant venir une saison moins favorable et en donnant aux Marocains le temps de s'approvisionner de munitions auprès du commerce anglais, le gouvernement français aurait dû négocier *directement* avec l'Espagne, qui était offensée comme nous, avec la Scandinavie (Suède et Danemarck) qui avait à supporter un honteux tribut envers ces barbares, avec le Portugal qui regrette encore ses anciennes possessions du Maroc, et les Etats italiens. Nous aurions dû poser les bases suivantes :

« La France ne veut rien prendre ni garder pour elle du territoire marocain. — Mais, attaquée injustement par l'empire du Maroc, et ayant depuis long-temps des griefs contre cet empire à l'occasion des secours et de la retraite que les Marocains fournissent constamment à Abd-el-Kader, son ennemi ; dans l'intérêt de la plus grande extension de la civilisation en Afrique, œuvre à laquelle elle s'est dévouée au prix de toutes sortes de sacrifices et conclue avec le Maroc que d'un accord commun. »

Voilà les bases sur lesquelles la France aurait pu, et *sur lesquelles elle peut encore et elle doit négocier* avec les puissances dont nous parlons. Une pareille combinaison détruit les ombrages de l'Angleterre contre notre esprit de conquête ; — elle a pour résultat de rendre plus facile la pacification de l'Algérie, et, comme but général, d'accélérer la destruction de la barbarie et l'installation de la civilisation en Afrique, non plus sous l'influence d'une seule nation, mais par l'effort combiné de la plupart des nations européennes.

Comme nous l'avons dit hier, il n'est pas honorable pour nous d'aller courir de ports en ports seulement pour les dévaster et répondre à des attaques brutales par des représailles plus brutales encore ; il n'est pas non plus honorable pour nous de ne sembler tenir une pareille conduite que parce qu'elle nous aurait été dictée par le cabinet anglais, parce que ce cabinet, dans le programme qu'il aurait tracé et imposé au cabinet des Tuileries, nous aurait défendu de descendre à terre.

La France ne gardera rien pour elle dans le Maroc ; M. Guizot l'a déclaré du haut de la tribune, et cette fois sa parole devra être ratifiée par le pays ; mais ce serait abuser de cette déclaration que de vouloir s'en servir pour adopter un plan de guerre interminable, et pour perpétuer la barbarie en Afrique et la guerre en Algérie. La France ne prendra rien et ne gardera rien pour elle dans le Maroc ; mais elle doit aider l'Espagne, et les puissances de second rang, à s'installer à ses côtés dans le Nord et à l'ouest de l'Afrique.

## Les questions sociales agitées en Angleterre.

LUTTE DU CAPITAL CONTRE LE TRAVAIL. — LES CHARBONNIERS ET LES PROPRIÉTAIRES DE MINES (1).

On trouvera peut-être que nous insistons trop longuement sur un seul épisode de la guerre industrielle. Néanmoins, comme beaucoup d'excellents esprits n'accordent pas grande valeur aux idées, tant que les idées ne sont pas confirmées par les faits, nous tenons à prouver que les évènements donnent hautement raison à nos principes et à nos doctrines

Du reste, ce conflit des maîtres et des ouvriers présente un caractère particulier qui mérite d'être signalé. Jamais l'hostilité des intérêts ne s'était manifestée avec plus d'évidence ; jamais la lutte

(1) Voir les numéros des 19 et 23 courant.

houses, ils ont enfin envoyé dans tous les districts des agents pour recruter, pour embaucher des travailleurs.

Ces agents recruteurs parcourent les comtés de Galles et de Cornouailles, promettant de forts salaires ; ils répandent à profusion l'argent dans les tavernes et dans les cabarets ; ils paient à boire à discrétion à tous ceux qui se présentent.

« La semaine dernière, les agents de MM. Smithson et Compagnie, des mines de Haigh-Moor, près Wakefield, sont arrivés à Sainte-Hélène. Ils ont entraîné dans un cabaret une cinquantaine d'ouvriers auxquels ils ont payé 120 fr. de consommation, puis ils ont enrôlé leurs recrues en donnant à chacune un à-compte. Ils ont ensuite traité avec la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Hélène, pour faire transporter à Manchester leur cargaison ; mais au moment du départ, les cinquante enrôlés se sont trouvés réduits à neuf. Les racoleurs en ont été pour leurs frais et pour leurs avances. »

Ces racoleurs reçoivent de l'union des maîtres, en sus de leurs frais de voyages, 25 francs par tête de recrue, et, comme certains courtiers de remplacement militaire qui font chez nous la traite, ils emploient toutes sortes de moyens pour abuser, pour séduire leurs victimes.

Le *Times* du 14 août contenait les lignes suivantes :

« On dit que depuis les dernières assises où un grand nombre de charbonniers ont été sévèrement condamnés, plusieurs ouvriers ont manifesté l'intention de reprendre leurs travaux. Cependant si, dans les meetings, les mineurs-unis semblent disposés à entrer en accommodement, nous savons que les individus isolément demeurent inébranlables, inaccessibles à toute séduction. Les propriétaires de mines ont procédé à de *ejectments* en masse, mais ils n'ont point réussi à amener les ouvriers à composition. Aussi les maîtres associés se sont-ils réunis samedi dernier à Londres en assemblée générale, et il a été décidé que si les mineurs n'avaient pas repris les travaux le 16 août, des agents seraient envoyés dans le sud de l'Angleterre pour recruter à tout prix des travailleurs. »

Les propriétaires-unis n'ont plus qu'une seule espérance, c'est de recruter des ouvriers parmi les populations ignorantes de Cornouailles et du comté de Galles, qui ne lisent pas les journaux, qui ne sont pas au courant du grand débat entre les mineurs et les maîtres.

Mais, de son côté, l'union des ouvriers a dépêché des agents dans toutes les directions pour faire avorter les recrutements, et elle a réussi. Les hommes du Sud ont fait cause commune avec leurs frères du Nord : ils ont juré de mourir plutôt que de capituler.

Cependant les charbons deviennent de plus en plus rares, et les prix augmentent considérablement. A Lambeth, les compagnies du gaz, les manufactures, les prisons en sont complètement dépourvues. Les houilles de la dernière qualité, dont on n'aurait voulu à

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UN GRAND D'ESPAGNE.

### I.

LA ROSE-NOIRE.

On était au mois de novembre 1770. Il faisait à peine jour, un vent glacial soufflait depuis la veille ; il tombait une pluie fine mêlée de neige fondue ; enfin, il faisait, comme on dit, un temps à ne pas mettre un chien dehors. Cependant une jeune fille descendait résolument la rue St-Denis ; à son costume on devinait une origine étrangère. Si elle avait remplacé le *cogon* espagnol par le casaquin français, elle était restée fidèle à la *basquinna*, qui laissait voir le bas d'une jambe fine, attachée par une cheville délicate à un petit pied, bien chaussé malgré le mauvais temps. Cette jeune fille, d'une taille petite, mais bien prise, semblait se jouer des difficultés du terrain fangeux qu'elle parcourait, en sautant lestement sur les flaques d'eau qui lui barraient fréquemment le passage. Dans un de ces élans gracieux le vent renversa le capuchon de son petit mantelet et laissa voir une riche chevelure brune, formant un énorme chignon que contenait avec peine un simple béguin de soie garni de dentelle. Cet accident parut la contrarier vivement, surtout lorsqu'elle aperçut près d'elle un homme d'assez mauvaise mine, qui paraissait régler sa marche sur la sienne. Alors, deux plis très prononcés se dessinèrent sur son front large et bas ; ses grands yeux noirs, légèrement inclinés à la chinoise, lancèrent des éclairs sous leurs cils fins et soyeux ; ses sourcils épais se touchaient presque, ils se contractèrent et augmentèrent ainsi l'expression de dureté, qui contrastait avec le sourire habituel de sa bouche, un peu trop grande peut-être, si ce défaut n'eût été amplement racheté par l'incarnat des lèvres et l'éclatant émail des dents. La jeune fille, un moment incertaine si elle rebrousserait chemin ou si elle continuerait sa route, se décida à presser le pas pour se soustraire aux regards de l'individu qui l'inquiétait. Celui-ci se mit alors à courir et disparut bientôt à ses yeux. La pauvre enfant s'arrêta un instant pour reprendre haleine, ses narines minces, ouvertes et d'une mobilité singulière, se dilatèrent, et son teint, naturellement bistré, animé par cette marche accélérée, prit ce ton chaud auquel on reconnaît les enfants de l'Andalousie. En effet, Rosa était andalouse, et ses *intimes* l'avaient surnommée la *Rose-Noire*. Un peu remise de son émotion la jeune fille reprit sa course et atteignit bientôt la rue de la Grande-Truanderie ; elle en tourna le coin et entra furtivement dans la maison d'un barbier étuviste qui logeait en garni. Mais quelque promptitude qu'elle eût mis dans cette action, elle avait eu le temps de reconnaître, à dix pas de la maison, l'homme qui l'avait suivie parlant à un autre quidam d'aussi mauvaise mine que lui. Elle avait tressailli en les voyant, et sa figure avait de nouveau exprimé cette colère impatiente et fougueuse qu'elle avait ressentie un quart-d'heure avant, dans la rue St-Denis.

— C'est la maîtresse du jeune homme, dit un des deux individus qui paraissait monter la garde en cet endroit.

— Et peut-être sa complice répondit l'autre.

— Ma foi, ce serait dommage, car c'est un joli brin de fille.

— Tais-toi, vieux paillard, est-ce que nous devons voir ces choses-là, nous autres ? Je ne connais que le devoir, moi... Ça, attention, ne bougeons pas ; l'autre ne peut tarder à venir.

— M'est avis que nous devrions nous séparer, de crainte d'effaroucher le pigeon.

— Soit.

### II.

UNE MANSARDE RUE DE LA GRANDE-TRUANDERIE.

La Rose-Noire était-elle fille ou femme? Peu nous importe ; occupons-nous plutôt de savoir où courait si matin et par un temps abominable cette pauvre enfant qui ne paraissait pas avoir plus de seize ans.

Dans la maison où nous l'avons vue entrer, il y avait, au cinquième, sous le toit, une chambre mansardée. Les murailles en étaient nues et d'une malpropreté repoussante. Deux lits, placés de chaque côté de la porte, un énorme bahut en bois de chêne, une petite table et quatre chaises boiteuses, formaient l'ameublement de cette misérable demeure. On y voyait une cheminée ; mais l'âtre, au lieu de feu contenait des poteries pour la plupart ébréchées. Le dessus de cette cheminée était orné de quatre bouteilles vides : deux servaient de chandeliers, et au milieu de ce cadre peu gracieux, se dessinait la figure, plus ignoble encore, d'un homme de quarante ans. Cet homme, petit, trapu, aux cheveux et à la barbe rouges, au nez épaté, aux lèvres pâles et minces, était enveloppé d'un manteau dont le temps avait rendu la couleur fort douteuse.

Assis devant la fenêtre et les pieds appuyés sur une petite malle, il fumait depuis une heure lorsque la Rose-Noire entra. De son regard fauve, cet homme salua la jeune fille, mais la petite avant de répondre jeta un coup d'œil d'investigation dans la chambre. Un des lits était en désordre et laissait voir la pauvreté du coucher ; l'autre était entièrement couvert d'une courte-pointe d'indienne, qui déguisait un méchant grabat.

— Charles a encore découché ? s'écria la Rose-Noire d'une voix brève.

— Comme vous dites, répondit tranquillement son interlocuteur en ôtant sa pipe de sa bouche et en la secouant entre ses jambes.

— Où donc a-t-il été cette nuit ?

— Il ne me l'a pas dit.

— Oh ! oh ! le Moine-Rouge ne me fera pas accroire qu'il ignore où Charles passe les jours et les nuits depuis plus d'une semaine !

— La Rose-Noire me fait plus d'honneur que je ne mérite, si elle croit à ma discrétion... D'ailleurs, ne m'avez-vous donné à garder votre Charles ? ajoute le Moine-Rouge avec humeur.

— Il ne s'agit pas ici de Charles, c'est à *Tête-de-Fer* que j'ai affaire... entendez-vous... *Moine-Rouge* ?... dit la jeune fille en appuyant sur chaque mot.

— A Tête-de-Fer ! et pourquoi ? reprend aussitôt avec vivacité celui qu'on appelle le Moine.

— Jacob est à Paris.

— Eh bien?

— Il s'est procuré un passeport pour l'Allemagne.

— Ensuite ?

— D'après vos instructions je lui ai parlé du 13 *septembre* et du 30 *mai*, et il se charge de tout.

— Vivat !... oh ! je l'ai toujours dit : la Rose-Noire est une fille précieuse !... Il faut que je t'embrasse.

— Non ! non ! dit la Rose-Noire en se débattant, tandis que sa figure exprimait un profond dégoût.

— Encore !... oh ! Tête-de-Fer devrait t'épouser. Tu es bien digne de porter son nom !... Enfin, puisque tu es si têtue, n'en parlons plus : revenons aux affaires. Tu dis donc que Jacob prend le 13 *septembre* et le 30 *mai*.

— Oui, et si j'avais pu les lui livrer, il serait déjà parti.

— Et qui t'empêche de conclure cette affaire, puisque nous t'en avons chargée et que tout est entre tes mains !

— Tout n'est pas entre mes mains.

— Comment?

— Il y a huit jours, Tête-de-Fer m'a repris le 13 *septembre*, en me disant qu'il en avait besoin pour conduire une affaire importante.

— Le 13 *septembre* !!! s'écria le Moine-Rouge avec fureur, en jetant sa pipe loin de lui, et vous le lui avez laissé prendre sans me le dire !... Rose-Noire, reprit-il d'un air sombre, vous avez oublié que le 13 *septembre* vous liait à moi autant qu'à Tête-de-Fer.

— Non, je ne l'ai point oublié, c'est au contraire parce que je m'en suis souvenue. C'est vous, Moine-Rouge, qui oubliez que m'étant trouvée témoin involontaire de cette expédition, vous voulûtes me précipiter dans le torrent, en disant : *les morts seuls ne parlent pas*. Et c'est alors que Tête-de-Fer me prit sous sa protection et me sauva la vie. Vous avez raison, le 13 *septembre* me lie à tous deux : à vous par la haine, à Charles par la reconnaissance.

— Eh ! mort du diable !... il est bien question d'amour ou de haine !... Il s'agit de mes droits... Vous m'avez trompé et vous le paierez cher, dit le Moine-Rouge en saisissant le bras de la malheureuse, de manière à la faire crier.

Au même instant, un violent coup de poing retentit sur la porte, qui s'ouvrit en gémissant, et un jeune homme, grand, vigoureux, à l'air noble, au regard fier, parut aussitôt.

— Tête-de-Fer ! dit le Moine d'une voix creuse et rugissante.

— Charles ! s'écria la jeune fille avec un accent de reconnaissance et d'amour.

— Eh bien! oui, c'est Charles, c'est Tête-de-Fer, qu'y a-t-il d'étonnant? Vous avez l'air de deux fous. Pourtant, je suis bien aise de vous trouver tous deux : et toi, Rose-Noire, cours me chercher de quoi déjeûner ; je crève de faim.

« Ce sont des questions qui s'élèvent avec lenteur, mais avec une profonde énergie ; elles dominent la politique pratique, elles absorbent tous les vieux sujets de dispute et menacent l'existence des anciens partis. L'esprit de l'époque, c'est la sympathie profonde pour la grande masse du peuple, c'est le désir sincère d'améliorer sa condition morale, intellectuelle et physique. Cet esprit a brisé les liens puissants de l'ancien torysme. Combiné avec les souvenirs du bon vieux temps, il a produit le parti de la *Jeune Angleterre* ; le même esprit domine et inspire cette vigoureuse et dangereuse organisation du chartisme. Et entre ces deux extrêmes, il n'est pas de parti politique qui ne soit obligé de s'occuper plus que jamais de ce que Bentham appelait « le plus grand bonheur du plus grand nombre. » (*Morning-Chronicle.*)

Voilà donc les questions sociales à l'ordre du jour, en Angleterre comme en France, et bon gré mal gré, les hommes d'Etat auront à s'en occuper. Il faut dire, du reste, que les journaux et les orateurs de l'Angleterre ne reculent pas comme les nôtres devant la discussion ; ils comprennent très bien que c'est là le grand problème des temps modernes, le problème qu'il faut résoudre à tout prix.

Nous voudrions bien voir la presse française attaquer à son tour ces graves questions. Cela vaudrait mieux que les misérables querelles de parti, que les personnalités, les injures et les récriminations qui fournissent à nos journaux le sujet ordinaire de leur polémique. Quant à nous, depuis long-temps, nous faisons tous nos efforts pour attirer de ce côté l'attention des hommes sérieux ; et certes ce n'est pas notre faute si, dans leurs grands articles, nos journaux de toutes nuances en sont encore à chanter chaque matin, depuis un quart de siècle, les louanges du ministère ou les vertus de l'opposition, la gloire de M. Thiers ou la gloire de M. Guizot, selon leurs préférences, et aussi selon les temps.

---

L'Exposition de l'industrie allemande s'est ouverte à Berlin dans les immenses salles de l'arsenal royal. Sur 1913 exposants, 1315 appartiennent à la Prusse, 116 à la Bavière, 105 au Wurtemberg, 77 à la Saxe, 57 aux villes anséatiques, dont 46 à Hambourg, 48 à la Hesse électorale, 42 seulement à l'Autriche. Nous rendrons à nos lecteurs un compte détaillé de cette vaste exhibition. Nous n'avions pas pris l'engagement de publier *quarante-huit heures avant tous les autres journaux* les débats du procès Lacoste, mais la pacifique rivalité qui s'organise entre les peuples européens, est à nos yeux d'un intérêt supérieur à des scènes de cour d'assises. Un de nos collaborateurs, M. Barral, est parti pour Berlin afin d'apprécier les produits de l'industrie germanique, et de les comparer à ceux de l'industrie française.

---

Nous lisons dans la *Revue de Paris* de ce matin :

tribution entre les membres du tribunal, et l'audience a été levée.

---

La distribution des prix et diplômes aux élèves de l'école royale vétérinaire d'Alfort a eu lieu aujourd'hui, à midi, sous la présidence de M. C. Paganel, député, secrétaire-général au ministère de l'agriculture et du commerce, assisté de MM. Dittemer, directeur des haras ; Yvart, inspecteur-général des bergeries royales ; Prevost, chef du bureau de l'agriculture ; et Renault, directeur de l'établissement.

M. C. Paganel ayant pris place au fauteuil de la présidence, a déclaré la séance ouverte, et a prononcé un discours qui, écouté avec une attention soutenue et un vif intérêt, a été accueilli par des marques unanimes d'approbation.

On a entendu ensuite M. Magne, professeur, et M. Delafond, qui a présenté le compte-rendu des travaux de l'école pendant la dernière année ; puis M. Lassaigne a donné lecture du procès-verbal des opérations du jury d'examen, et la distribution des prix et diplômes s'est faite immédiatement après, dans l'ordre suivant.

*Première année d'études.* — M. Cógeon (Sarthe), 1er prix. M Madoulé (Nord), M. Croc (Finistère), 2e prix. M. Chatelier (Seine-Inférieure), M. Petit (Seine), 1er accessit. MM. Jacoppé et Jovart (Marne), 2e accessit. M. Pavageau (Loire-Inférieure), M. Bioche (Mayenne), mention honorable.

*Deuxième année d'études.* — M. Lanctin (Eure-et Loir), 1er prix. M. Callier (Cher), 2e prix. M. Yvon (Calvados), 1er accessit. Michaux (Yonne), 2e accessit.

*Troisième année d'études.* — M. Duguiot (Yonne), 1er prix, MM. Luton (Eure-et-Loire) et Noquet (Nord), 2e prix ; M. Brouchieau (Hautes-Pyrénées), 1er accessit ; M. Mangenot (Meurthe), 2e accessit.

*Quatrième année d'études.* — M. Legoff (Côtes-du-Nord), 1er prix ; M. Thiérion, 2e prix ; M. Davy (Manche), 1er accessit ; M. Palat (Hérault), 2e accessit.

Les diplômes ont été délivrés dans l'ordre suivant :

No 1. MM. Legoff (Côtes-du Nord), élève militaire. — 2. Thiérion (Marne). — 3. Davy (Manche). — 4. Palat (Hérault), élève militaire. Tous quatre déjà nommés. — 5. Baguéret (Cher), élève militaire. — 6. Guilbert (Calvados). — 7. Debret (Pas-de-Calais), élève militaire. — 8. Bréarn (Yonne). — 9. Mathias (Charente). — 10. Poisson (Manche). — 11. Baudry (Deux-Sèvres), élève militaire. — 12. Minot (Seine). — 13. Gloux (Marne). — 14. Boyard-Berthier (Jura), élève militaire. — 15. Gaudel (Ardennes), id. — 16. Charles (Nord). — 17. George (Meuse). — 18. Butel (Sarthe). — 19. Baron (Eure-et-Loir). — 20. Lebergue (Oise). — 21. Leuthold (Suisse). — 22. Delaporte (Seine-Inférieure). — 23. Labau (Pyrénées-Orientales). — 24. Quentin (Meuse). — 25. Baudouin (Eure-et Loir). — 26. Lavocat (Haute-Marne), élève militaire. — 27. Deschamps (Seine-Inférieure). — 28. Remy (Aisne), élève mil. — 29. Remy (Marne). — 30. Albert (Aveyron). 31. Bardèche (Eure), élève militaire. — 32. Perrot (Yonne), id. — 33. — Morcel (Meurthe), id. — 34. Poirson (Meurthe). — 35. Remy (Meuse). — 36. Vuillemain (Meurthe). — 37. Corvisier (Meuse). — 38. Ligny

vinces de l'Allemagne. Près de Dantzick des villages entiers ont été engloutis. On fait partout en Allemagne des quêtes en faveur des malheureux inondés. Le roi de Prusse vient de suspendre les manœuvres de la landwehr et de la ligne à cause de ces désastres.

Aujourd'hui les journaux du grand duché de Bade annoncent que le Rhin a débordé près de Kehl, que les eaux de la Kinzig sont si hautes, qu'on craint à tout moment la submersion de plusieurs villages riverains.

---

Le 21, le bruit courait à Marseille qu'une dépêche télégraphique était arrivée à Toulon prescrivant l'embarquement immédiat, suivant le *Sud*, de 18,000 hommes, et suivant le *Sémaphore*, de 20,000 hommes destinés à aller remplacer à Alger les troupes qui vont renforcer le corps d'armée du maréchal Bugeaud sur la frontière du Maroc.

---

La *Ruche populaire* fait remarquer que nous avons commis une erreur dans notre numéro du 4 de ce mois, en faisant dater de trois années la publication de la *Ruche*, tandis que cet organe des ouvriers se trouve dans sa cinquième année d'existence. Nous accueillons volontiers cette rectification.

---

Nous avons annoncé hier, d'après le *Moniteur parisien*, qu'un cours de chant suivant la méthode Wilhem, serait fait à la Halle-aux-Draps, aux frais de la ville de Paris. Nous applaudissons à toute mesure qui a pour objet de répandre au sein du peuple, la science et le goût de la musique vocale ; mais la ville de Paris ne devrait-elle pas donner à des méthodes nouvelles les moyens de faire leurs preuves concurremment avec l'école de M. Wilhem? Ne serait-ce pas le cas d'expérimenter sur une large échelle la méthode de M. Chevé, qui a déjà produit d'excellents effets, notamment sur les soldats de la garnison de Lyon?

---

## Affaire du Maroc.

Le *Times* fait suivre les lettres qu'il prétend avoir reçues de Tanger, des réflexions suivantes :

La question est maintenant de savoir, non pas s'il y aura la guerre entre l'Angleterre et la France, mais quand elle sera déclarée. Non, lord Aberdeen n'a pas déshonoré son pays, comme quelques-uns le prétendent. La France le proclame par ses reproches que répètent mille bouches, l'Europe le proclame hautement, et nous sommes certains que l'Angleterre, toute l'Angleterre le confessera lorsque les nuages qui obscurcissent, et les passions qui troublent nos relations étrangères seront dissipés. Si lord Aberdeen est un ministre de la paix, il est ce que doit être un secrétaire d'Etat d'Angleterre ; c'est une haute et responsable position, la responsabilité est vis-à-vis de l'Angleterre, de l'Europe, du monde entier ! Il tient entre ses mains les clefs de la paix et de la guerre. Les whigs semblent dire qu'il serait du devoir d'un ministre d'Angleterre d'entraîner

---

Heureuse d'échapper à l'étreinte douloureuse qu'elle endurait, la Rose-Noire prit un panier, deux bouteilles vides, et s'empressa d'obéir à l'ordre qu'elle venait de recevoir.

Malgré l'ascendant que Tête-de-Fer exerçait sur tout ce qui l'entourait, la soumission du Moine-Rouge fut moins prompte que celle de Rosa, et la lenteur calculée qu'il mit à tirer de son haut-de-chausses la clef du bahut qui renfermait l'argent, lui permit d'attendre que la porte fût fermée avant d'avoir satisfait à la demande de Tête-de-Fer. Quand il fut bien sûr que Rosa était partie, il repoussa la clef qu'il tenait dans son haut-de-chausses, et, se retournant vers Tête-de-Fer d'un air résolu, il lui dit :

— Ah çà, à nous deux maintenant.

— Que veux-tu dire, brigand ?

— Honnête brigand, du moins.... entre nous,... Je n'ai rien sur la conscience... moi... Je travaille au grand jour.

— Après?

— Tandis que Tête-de-Fer.... le capitaine.... celui qui doit l'exemple à tous...; non content de puiser à pleines mains dans la caisse commune, soulève à son profit un dépôt sacré..., il n'est pas dégoûté, du reste, le capitaine...; il ne lui faut que le 13 *septembre*, excusez du peu.

— S.... bavarde de Rose-Noire !

— Je vous conseille de vous en plaindre... En jasant, elle a fait son métier de femme..., mais moi, je saurai faire le mien..., et je déclare à Tête-de-Fer que si ce soir le 13 *septembre* n'est pas remis au juif Jacob, qui l'attend pour le conduire en Allemagne..., demain je vais faire un petit bout de conversation dans certain hôtel de la rue Saint.....

— Misérable !... s'écria Tête-de-Fer avec un geste de violence aussitôt contenu ; mais, en me perdant, tu te livrerais toi-même.

— Je le sais... mais, si j'aime mieux me perdre que de perdre le 13 *septembre !*... Si je veux me venger... Prends garde... Tête-de-Fer !

— Des menaces !... tu sais pourtant qu'avec moi cela réussit mal... si je te rendais muet aujourd'hui... dis ?...

En prononçant ces mots Tête-de-Fer avait tiré de son sein un long poignard ; mais il avait eu à peine le temps de s'en armer que le Moine-Rouge, devinant sa pensée, s'était reculé de quatre pas et lui présentait le canon d'un pistolet.

— Avance donc, lui dit-il d'une voix sourde, avance... je t'attends...

— Eh ! mille diables ! j'avancerais que tu ne tirerais pas, dit Tête-de-Fer en haussant les épaules, ton arme est trop indiscrète... mais garde-la si tu veux, car tu es superbe comme cela !... ma parole d'honneur, tu es horriblement beau... je t'admire... je ne t'avais jamais vu au grand jour.

Et Tête-de-Fer partit d'un franc éclat de rire. Sa colère était déjà passée. Celle du Moine-Rouge grondait sourdement dans sa poitrine, et quoique Tête-de-Fer eût rengainé tranquillement son poignard l'irascible Moine-Rouge n'avait pas quitté son pistolet.

— Enfin, reprit Tête-de-Fer, comme tu sens très bien que ce serait un moyen absurde pour revoir ton 13 *septembre* de mettre une tombe entre toi et lui; je ne te crains pas, garde ton joujou dans ta main si tu veux, et causons.

Le moine se rapprocha.

— Mais, dit Tête-de-Fer, après ce qui vient se passer je pense que nous nous entendrons mieux en plaçant cette table entre nous deux ; qu'en dis-tu ?

— Comme vous voudrez, capitaine.

— Eh bien, mets-toi là... et moi par ici.

Tu as parlé du vieux juif tout-à-l'heure, que disais-tu donc ?

— Rosa a vu Jacob... le vieux ladre est en fonds à ce qu'il paraît, et il se chargerait de ces deux prises qui nous ont déjà donné tant d'inquiétudes.

— Diable ! c'est malheureux de ne pouvoir profiter d'une si belle occasion.

— Je ne la regarde pas comme manquée. Songe à ce que je t'ai dit, Tête-de-Fer... Ce soir il faut que la *Portugaise* revienne.

— Impossible, c'est ce soir qu'elle joue son rôle.

— Et pourquoi diable l'as-tu engagée dans cette affaire ?... Pourquoi ne t'es-tu pas servi de la *Parisienne ?*

— Imbécille ! pour nous faire pincer tous.. la *Parisienne* ne pouvait pas paraître... tu sais le proverbe : nul n'est prophète dans son pays.

— Es-tu ici pour débiter des proverbes, Tête-de-Fer ?

— Celui qui dit : *Les morts seuls ne parlent pas*, te convient mieux, je le sais, que veux-tu ? Nous aurons chacun le nôtre.

— Il y en a un qui dit : *Entre voleurs pas de filous*. Et pourtant, tu as abusé de ma confiance, Tête-de-Fer... si je racontais cela aux autres, tu serais déshonoré.

— Ah ça, écoute, tu m'ennuies avec tes sentences ; posons clairement la question. Est-ce que tu crois que j'ai eu l'intention de m'emparer du 13 *septembre* ou de la *Portugaise*, comme tu l'appelais tout à l'heure ?

— Non, mais il me semble que tu ne devais pas disposer d'une telle valeur sans me consulter... D'autant que pour tout le reste, tu m'as tenu au courant de l'affaire qui t'occupe.

— Je craignais que tu ne fisses des difficultés... le moment était venu de frapper un grand coup... il me fallait des diamants, ceux du 30 *mai* auraient pu nous compromettre, j'ai pris les *Portugais* et voilà... D'après nos projets, tu sais qu'ils doivent nous revenir bien accompagnés, que crains-tu ?... Un petit sacrifice, pris sur ma part, fera attendre le Juif tant que nous voudrons... mais, je vois ce qui te donne de l'humeur ; c'est que j'ai voulu travailler seul, tu as un amour-propre du diable, et cela te vexe.

— Parbleu ! capitaine, n'est-ce pas bien agréable pour moi d'être là les bras croisés, tandis... que par ces longues nuits... il doit y avoir de si bons coups à faire dans nos montagnes !

— Tu y retourneras, sois tranquille... et puis... si tu n'étais pas ici... qui garderait cette malle qui est là et qui renferme...

— Merci !.... on me fait faire le boule-dogue ; il est joli le métier !... J'en suis honteux, capitaine, ça ne peut pas durer.

— Et si je te disais que dans deux jours j'aurai peut-être fini pour ce qui me concerne.

— Oh ! alors je prendrais patience... Quoi ! dans deux jours nous pourrions faire notre affaire, remettre les diamants à Jacob et lever le pied ! s'écria le Moine avec une joie féroce.

— C'est-à-dire, reprend le jeune homme avec quelque embarras... dans quelques jours... plus ou moins... car enfin, je veux jouir.

— Oui, je comprends,... le chat veut jouer avec la souris avant de la tuer, dit le Moine avec un sourire atroce.

Cette horrible plaisanterie fit frémir le jeune homme. Le Moine s'en aperçut et reprit.

— Est-ce que Tête-de-Fer aurait la faiblesse...

— Tais-toi, misérable !

— En tous cas, je serai là, et si ta main tremble, la mienne...

— Tais-toi, te dis-je, j'entends monter.

— Tête-de-Fer... dit encore le Moine à voix basse... *les morts seuls ne parlent pas.*

— Paix donc ! animal... Ah ! c'est la Rose-Noire,

— O mon Dieu ! très sainte Vierge protégez-nous ! dit la jeune fille en fermant la porte. Et en avançant près de la table elle fit un grand signe de croix.

— Qu'as-tu donc ? lui demanda Tête-de-Fer, en l'aidant à sortir les provisions du panier. Tu trembles, ma pauvre Rose-Noire, tu es pâle, que t'est-il arrivé ?

— Rien, répond Rosa, rien ; mais je crains que la police ne soit sur nos traces... O Charles ! c'est pour toi seul que je tremble !

— Bonne fille !... mais enfin, d'où te vient ce soupçon ?

— Je me suis aperçue que deux vilains hommes, que j'avais déjà vus ce matin, me suivaient ; arrivée chez le marchand de vin, je n'avais plus de monnaie, il me fallut donner un louis d'or, cela prit du temps, le marchand ne finissait pas de me rendre, et pendant qu'il faisait mon compte, ces deux hommes se promenaient devant la porte ; ils furent accostés par un troisième, auquel ils parlèrent. Quand je sortis ils n'étaient plus là ; mais le dernier venu m'a accompagnée jusqu'ici, et, au moment où j'allais entrer dans l'allée, j'ai vu les deux premiers à quelque distance qui faisaient des signes d'intelligence à d'autres individus apostés un peu plus loin.

— Diable ! diable !

— Charles ! je vous en prie à mains jointes... Charles, ne sortez pas !

— Pour le moment, je n'en ai nulle envie ; tranquillise-toi, petite.... Tu m'apportes un chapon rôti de bonne mine, une fort jolie tranche de jambon ; tu as pris sans doute du meilleur vin.... Nous allons le boire à la santé de M. le lieutenant de police et de ceux qu'il fait patauger dans la boue.... Allons, mets-toi là, ma mie.... Toi, Moine-Rouge, découpe-nous cette volaille, et vive la joie !... Déjeûnons d'abord, nous songerons ensuite à la retraite.

(*La suite à demain.*) D. C. DE STE-URSULE.

Suivant le *Sun*, la brillante affaire de Tanger, dont on fait si grand bruit, n'aboutit qu'à un déploiement de forces dans lequel le péril qu'a couru l'escadre de blocus, a été un peu moindre que celui qu'on affronte dans une petite guerre sur une grande échelle. Elle a perdu deux mousses, voilà tout.

Les Français ne peuvent nulle part diriger une colonisation avec succès; et quand existe chez eux cette incapacité nationale, voudraient-ils encore accomplir la prophétie du duc de Wellington? *L'Algérie sera un tombeau, un charnier qu'ils seront trop heureux d'abandonner.* Le maréchal Bugeaud, au lieu de répandre parmi les populations arabes, le respect pour les droits de l'humanité, et les influences civilisatrices des gouvernements européens modernes, déshonore sa profession et son pays, en poursuivant une guerre exterminatrice à la manière des Arabes. Il tire prétexte de leur ignorance et de leur férocité pour leur infliger le terrible châtiment de ses razzias, de ses expéditions de pillage et de meurtre par le feu et l'épée. Il ajoute la famine à la stérilité d'un climat brûlant, et, par la destruction de toute culture, il joint une nouvelle désolation à la désolation déjà si grande du désert.

On lit dans le *Globe*: — Nous voyons dans les journaux espagnols, que le prince de Joinville a reçu les commandants des vaisseaux étrangers devant Tanger, et qu'il a refusé de recevoir l'officier envoyé par le commandant des forces navales anglaises. Si cette visite lui a été faite, nous doutons fort que le prince de Joinville se soit rendu coupable de l'insulte qu'on lui impute.

Suivant le *Tiempo* de Madrid, la conduite de l'Angleterre dans sa médiation entre la France et le Maroc, a été marquée au coin de la duplicité. Il en donne pour preuve la lettre suivante qu'il reçoit de Gibraltar:

Je puis vous assurer que l'empereur Abderrahman est très éloigné de considérer les Français comme des ennemis redoutables. L'Angleterre ne contribue pas peu à entretenir cette judicieuse opinion du monarque africain, ou, pour mieux dire, c'est elle qui la lui inspire. Les agents anglais lui ont mis dans la tête que rien n'est plus facile que de repousser de toutes les parties de l'Afrique, la domination française, et le pauvre empereur l'a cru. Ce qui est certain, ce qu'on ne peut nier, c'est que l'Angleterre a contribué à changer la résolution pacifique de l'empereur au moyen d'assurances, de protestations et d'espérances qui le pousseront de plus en plus à la guerre. Je sais que, parmi les instructions qu'a reçues M. Hay, il s'en trouve une, explicite et formelle sur la convenance d'opposer des difficultés aux Français en Afrique, car la prévoyante Angleterre a de plus grands intérêts qu'on ne pense dans cette partie du monde.

Vous pouvez être sûr que, quel que soit le dénouement de l'affaire, la Grande-Bretagne en retirera au moins un surcroît d'influence sur ces peuples, et si la guerre continue, vous verrez les créneaux mauresques de la côte se garnir d'uniformes rouges. La Grande-Bretagne compte exercer d'autant plus facilement cette espèce de protectorat sur le Maroc, qu'elle aura su s'y rendre nécessaire pour combattre les désordres que commettent ces Kabyles qu'elle pousse elle-même sous main. Voilà pourquoi la *Cronica de Gibraltar* a toujours grand soin d'affaiblir et même de démentir ces désordres, quoiqu'ils aient lieu tous les jours.

Dans cette question, l'Angleterre a toujours eu présente à l'esprit une pensée capitale, dont elle ne s'est jamais écartée, pensée dont elle se nourrit et qu'elle finira par réaliser, celle de se rendre maîtresse du détroit, d'une manière tout à fait sûre, et de s'emparer de Tanger.

Il est faux que les agents anglais aient fait tous leurs efforts pour empêcher le bombardement; car, bien que M. Hay soit allé voir l'empereur avant les évènements, il n'est pas vrai que l'empereur l'ait évité comme on l'a dit, ni que M. Hay ait parlé de paix. Le point principal sur lequel roulèrent les négociations ce jour-là fut le raccommodement d'Abderrahman et d'Abd-el-Kader, raccommodement qui s'est opéré le jour où le caïd s'est avancé vers la frontière de l'Algérie. Le maréchal Bugeaud a connaissance de tout cela, et c'est là l'unique cause du bombardement. —

Le prince est décidé à bombarder toute la côte; dans l'intervalle, le maréchal Bugeaud ne cessera de faire des incursions et de détruire tout ce qu'il rencontrera. Tel est le plan qu'on a résolu de suivre, jusqu'à ce que la question soit posée sur un terrain clair et net, où l'on puisse agir conformément à des ordres formels. Le prince ne songe à s'emparer d'aucune ville; il veut seulement démanteler celles qui se trouvent sur la côte.

---

## REVUE DES JOURNAUX.

Il y a unanimité aujourd'hui dans toute la presse parisienne pour répondre avec dignité et modération au *Times*, donnant le secours de sa grande publicité à des lettres écrites, dit-on, par des officiers anglais, restés simples spectateurs de notre bombardement à Tanger.

— Le *Journal des Débats* se croit obligé de les reproduire. Si l'on en doit rougir quelque part, selon lui, ce n'est pas en France. On lui assure, du reste, que la publication de ces tristes diatribes a été généralement blâmée en Angleterre. En France elle ne soulèvera pas même de la colère, mais du mépris...

— Le *Journal de Paris* conclut des emportements inconcevables des feuilles anglaises que les opérations de l'escadre de M. le prince de Joinville ont dû être menées avec autant d'habileté que de bravoure. Les Anglais n'ont pas été, d'ailleurs, les seuls témoins de cette affaire. Les marines espagnole, sarde, danoise, suédoise et norwégienne y étaient aussi représentées. Il faut attendre leurs témoignages. Déjà l'opinion des marins espagnols est toute favorable à l'escadre française.

— La modération étant une force, dit la *Presse*, il ne faut pas se lasser de montrer qu'elle est en tout du côté de la France. Le *Times* pousse aujourd'hui la prévention et l'hostilité contre nous jusqu'à la démence. Tout cela est puéril, insensé. Le *Times* ne nuira ni au prince, ni à nos marins, par les diatribes passionnés de ses officiers postiches. Ces diatribes prouvent tout simplement une jalousie qui ne sait pas se dissimuler. Nous les prenons en grande pitié pour notre compte et nous ne perdons pas notre temps à les réfuter.

— Le *Constitutionnel* ne reproduira pas les prétendues correspondances du *Times* qui, même en Angleterre, ont révolté les âmes honnêtes. Notre réserve, dit-il, sera facilement comprise, nous avons un mépris profond pour ces sottes injures que désavouera la marine anglaise en masse. Il al-

juges, à l'École royale des beaux-arts, depuis le 27 mai dernier, ont fini aujourd'hui leurs ouvrages.

Le sujet qui leur a été donné à composer est Cincinnatus recevant les députés du sénat, au moment où il laboure son champ. L'exposition publique de ce tableau n'aura lieu que les 25, 26 et 27 du mois prochain, et l'Académie prononcera son jugement le 28.

— Le comité des créanciers français de l'Espagne a été reçu hier par l'ambassadeur de S. M. C. L'objet de cette première conférence a été la situation financière de ce pays, et la détermination bien arrêtée, de la part du comité, de tout faire pour concilier les intérêts long-temps méconnus de ses commettants, avec la confiance que doit leur inspirer la loyauté du peuple espagnol. M. Martinez de la Rosa a donné au comité l'assurance que son gouvernement ne négligera rien pour rentrer dans les voies normales de crédit, en remplissant ses engagements envers ses créanciers extérieurs. Il a donné l'espérance que des mesures à cet effet, seraient prises par les prochaines cortès.

— Enfin l'eau du puits artésien est utilisée. Elle est arrivée dans les bassins préparés à l'Estrapade pour la recevoir, et ce quartier lointain de Paris jouit maintenant du bienfait qu'il attendait avec tant d'impatience. Ces bassins sont assez considérables pour contenir 50,000 hectolitres d'eau. Le puits donne à son orifice 20,000 hectolitres par jour; mais il n'en arrive à l'Estrapade, que 10,000, parce que la moitié a été consacrée à l'usage des particuliers. Il est probable que cette vente, dont le paiement a été établi par annuités, a couvert déjà la plus grande partie des frais d'aménagement des bassins. Ainsi la ville aura doté très économiquement d'une magnifique source le quartier de l'Estrapade, qui, par son élévation, peut servir de château d'eau à un quart de la superficie de Paris. Dans les bassins de l'Estrapade, l'eau est en effet à 30 mètres au-dessus du sol du puits artésien, qui est déjà à une hauteur considérable au-dessus du niveau de la Seine.

— Les huissiers de Paris ont depuis quelque temps du malheur avec leurs clercs. Avant-hier trois de ces jeunes gens étaient arrêtés sur la plainte de leurs patrons.

C'était d'abord Prosper L... âgé de trente ans, qui, après avoir détourné des sommes fort importantes, s'était refugié à Dieppe. C'était ensuite Charles D....., âgé de vingt et un ans, qui prit dans la caisse 4,000 francs, qu'il remit à son père, huissier lui-même; celui-ci, nanti de cette somme, prit la poste, et partit pour on ne sait quel département. Enfin François R..., âgé de vingt-huit ans, chargé d'aller toucher 200 francs pour son patron, dépensa cette somme dans des cafés et dans des maisons publiques. Quand il rentra à l'étude il n'avait plus un sou.

Ces trois jeunes gens ont été mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

*Vente à faux poids.* Bourdel, marchand boucher, rue Saint-Antoine 177, vient d'être condamné par le tribunal de police correctionnelle (6e chambre), à quatre mois de prison, 50 fr. d'amende, aux dépens et à voir ses balances saisies et détruites, pour vente à faux poids. Le vérificateur avait constaté une différence de 25 grammes entre les plateaux, déterminée par l'inégalité de poids des ronds de toile cirée dont elles étaient garnies. Ce qui a surtout déterminé la juste sévérité du tribunal, c'est la position du prévenu, établi dans un quartier exclusivement peuplé de pauvres ouvriers sur lesquels sa fraude retombait.

— Les époux Canevas, tailleurs, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de la Seine, le mari à quatre mois d'emprisonnement, et la femme à deux mois de la même peine pour mauvais traitements et sévices graves exercés sur la personne de leur enfant, âgé de moins de trois ans. Les époux Canevas forçaient ce malheureux petit à rester debout sur leur établi, pendant des heures entières, exposé à l'ardeur du soleil. La mère le prenait souvent par le cou, au dire d'un témoin, comme un chat ou un lapin, l'enlevait de terre, et pendant ce temps, le père le frappait avec un fourreau de baïonnette. Plusieurs fois on les a vus placer leur enfant sous la fontaine dont-ils avaient lâché le robinet, et lui mettre dans la bouche un tampon de linge pour étouffer ses cris. D'autres cruautés ont encore été rapportées. Enfin, les médecins commis par la justice, ont constaté sur toutes les parties du corps de l'enfant, et particulièrement sur sa poitrine, de nombreuses échymoses.

La cour royale, sur l'appel interjeté *à minima* par M. le procureur général, du jugement de première instance, a confirmé quant aux motifs, mais a élevé à six mois la peine d'emprisonnement prononcée contre chacun des prévenus. (*Débats.*)

— Sont nommés proviseurs: du collège royal de Caen, M. Renard; du collège royal de Strasbourg, M. Sandras; du collège royal de Toulouse, M. Jourdain.

— On n'a pas oublié peut-être l'assassinat commis sur une femme, dont le cadavre, horriblement mutilé, fut retrouvé, le 9 juin de l'année dernière, dans une malle qui avait été adressée, bureau restant, à la station du chemin de fer de Fersgesheim; on assure que les auteurs prévenus de ce crime seront définitivement jugés à la fin de ce mois. L'*Industriel alsacien* confirme cette nouvelle en annonçant que ces derniers, Blétry et ses trois coaccusés, ont traversé Mulhouse, jeudi, dans une voiture escortée par la gendarmerie. Ils ont été extraits de la prison d'Altkirch pour être transférés à Colmar, où leur procès va être jugé par la cour d'assises. Les pièces de conviction, chargées sur un petit chariot, suivaient les accusés.

— On assure, dit le *Courrier de la Moselle*, qu'un ordre ministériel a récemment prescrit aux chefs des corps stationnés à Metz, de surveiller l'action exercée sur un certain nombre de soldats par les jésuites et leurs prédications.

— Il vient de mourir à Villy-le-Moûtier, canton de Nuits une femme qui a vécu un siècle. Elle se nommait Guitton, et a laissé soixante-seize descendants directs, elle a vu sa cinquième génération, et a été jusqu'à la fin pleine de bon sens et de piété.

— Un suicide vient de plonger dans le deuil la petite ville de Bourgueil (Indre-et-Loire). M. Ruel, fils de l'ancien sous-préfet de Chinon, et qui avait figuré honorablement dans la pacification de la Vendée, s'est brûlé la cervelle. La perte d'une de ses filles, telle est la cause à laquelle

—La grande duchesse Alexandra, dont nous avons annoncé la mort, a rendu le dernier soupir le 10, à cinq heures du soir, après être accouchée d'un garçon vivant. Bien qu'elle ne fût qu'au sixième mois de sa grossesse, l'enfant a vécu quelques heures et pendant ce temps il a été baptisé. L'auguste malade a paru revenir un instant à la vie. Elle a demandé à manger; ses traits semblaient s'épanouir, mais ce n'était qu'une dernière lueur. Elle s'affaissa subitement, fit de la main un signe d'adieu aux personnes qui l'entouraient et s'éteignit. Ses obsèques ont dû avoir lieu le 15 de ce mois. (*Patrie.*)

CÔTES-DU-NORD. — Voici un arrêté assez curieux qui vient d'être pris par le maire de l'une des communes rurales de ce département, à l'occasion de la fête patronale de sa commune:

« La fête sera annoncée le samedi soir par le son du biniou. Elle s'ouvrira le lendemain à l'issue des vêpres. On ne dansera que la ronde et la dérobée. Il est défendu de substituer la chaîne ou autres figures à celle du balancé. La ronde terminée, il est également défendu de changer de place. Nul danseur ne pourra dérober sa danseuse pendant le même balancé. Nul ne pourra s'opposer à ce que l'on dérobe sa danseuse. Seront exclues des danses les personnes ivres, celles qui ne seraient pas décemment vêtues, ainsi que les enfants âgés de moins de douze ans. Il est expressément défendu de fumer en dansant. Des commissaires portant des écharpes tricolores dirigeront les danses et auront seuls le droit d'y stationner. Le commissaire conduisant le rond ne pourra être dérobé que par un autre commissaire. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Le *Courrier de Lyon* et le *Moniteur judiciaire* ont annoncé que l'affaire dite *des tromblons* est terminée *sans résultat*, et que tous les accusés avaient été mis en liberté.

Cette nouvelle est entièrement inexacte; l'instruction de l'affaire se poursuit, au contraire, avec la plus grande activité; et il y a peu de jours encore, plusieurs prévenus ont été mis en état d'arrestation.

Le *Courrier* convient de sa méprise. Il a été induit en erreur par la mise en liberté de quelques-uns des prévenus.

— On lit dans l'*Union provinciale, gazette d'Auvergne*:

« Le 5 courant, un individu de Mezel a ressenti une piqûre à la paume de la main en soulevant une gerbe. Les assistants et le blessé ont vainement fait des recherches pour découvrir l'insecte ou le reptile qu'ils croyaient être la cause de cet accident; rien n'a été découvert. Le membre piqué a grossi considérablement le lendemain et le surlendemain: des symptômes graves et insolites se sont successivement manifestés. Le malheureux a succombé quelques jours après.

» Dans la même semaine, une jeune femme a ressenti une piqûre semblable en ouvrant le tiroir de son buffet. Le bras blessé présentait déjà une enflure assez considérable: la cautérisation a été mise en usage très promptement, et cet accident n'a point eu de suite. Ici comme dans le premier cas, on n'a pu découvrir la cause.

» Enfin, le 14 courant, M. L.... en revenant de Mezel, a été piqué à la partie supérieure et externe de la jambe droite; la douleur produite par cette piqûre a été extrêmement vive. M. L... a porté de suite sa main à l'endroit de la piqûre, instantanément il a senti une seconde piqûre du côté opposé. Rentré chez lui, il s'est empressé d'examiner la région lésée. Deux ampoules de deux millimètres de diamètre à peu près étaient déjà formées aux régions douloureuses.

» Ces ampoules avaient un aspect jaunâtre. M. L... s'est empressé d'employer l'alcali volatil et la cautérisation plus tard. Le gonflement a été médiocre; il n'y a point eu d'accident consécutif.

» En se disposant à mettre en usage ces moyens, M. L... a aperçu à côté de l'une des ampoules un petit insecte qui avait été écrasé par le frottement. Cet insecte dont le corps écrasé n'a pu être scrupuleusement examiné, mais qui se terminait par un appendice en forme de trompe paraissant avoir deux fois la longueur du corps entier, était d'une couleur fauve; il était trois ou quatre fois plus gros que la puce ordinaire, il ne présentait point d'ailes. »

— A la Jamaïque, la récolte des sucres se présentait sous un beau aspect, et l'emploi du guano, pour la culture du café, promettait d'excellents résultats. La réduction des droits de poste avait eu lieu dans l'île et y causait une grande satisfaction. La fièvre jaune et le vomito negro commençaient à faire quelques ravages.

EXPLOSION D'UN BATEAU A VAPEUR. — Nous avons annoncé l'explosion d'un steamboat dans la rade de Rio-Janeiro. Voici de nouveaux détails du 28 mai sur cet évènement:

« Notre ville a été dans la consternation à cause d'un évènement horrible arrivé à bord d'un steamboat. Il existe à quatre milles de Rio, sur la côte opposée de notre rade, un village de [illegible] âmes où résident les riches habitants de Rio. Deux steamboats traversent chaque heure d'une rive à l'autre. Samedi dernier, l'un d'eux avait à peine quitté le quai, lorsque la chaudière éclata avec un bruit et une violence terribles. Le steamboat a été détruit complètement. Et l'on ne peut exprimer l'horreur éprouvée par ceux qui [illegible] les cris des blessés [illegible]. Les plus [illegible] furent [illegible] 32 morts et 9 blessés [illegible] presque tous [illegible]. Six d'entre ces malheureux ont expiré depuis, et plus de onze autres sont encore à l'agonie. »

— La cour d'Espagne [illegible] le 20 sa rentrée à Madrid. On ignore ce qui a déterminé le général Narvaez à accélérer le retour de leurs majestés et à presser la conclusion du voyage de la cour, malgré les fatigues occasionnées par une chaleur insupportable. Madrid est tous les soirs sur le qui vive [illegible] l'ambassadeur de France, M. le comte de Bresson, a [illegible] pour [illegible] pour les victimes de la poudrière de Barcelone. Une lettre de remerciement lui a été écrite par le président du conseil des ministres, général Narvaez.

— Le [illegible] de Londres à Bruxelles a eu lieu pour la première fois en [illegible] dimanche 11 août. Le convoi a quitté Londres à [illegible] du matin [illegible] il est arrivé à Bruxelles à neuf heures. On [illegible] à bord de la Princesse-Marie, [illegible] du chemin de fer [illegible] d'Ostende s'est [illegible]

— Le gouvernement prussien vient de fonder une école spécialement destinée à l'enseignement de l'art de conduire les locomotives. Le nombre des élèves de cette école sera de quatre cents ; les cours dureront une année.

— L'amiral autrichien Bandiera, père de deux jeunes officiers que le roi de Naples a fait fusiller dernièrement dans les Calabres, est arrivé à Trieste le 16 août sur la frégate la Bellone, venant de Smyrne. Ce malheureux vieillard est rappelé et porte la peine des craintes que ses fils ont inspirées à l'Autriche.

— Les provinces basques de Biscaye, Guipuzcoa et Alaya ont fêté avec enthousiasme le rétablissement partiel de leurs *fueros*. Les membres des juntes et municipalités ont paru à la prestation du serment en costume du quinzième siècle, mais pas au son de la cornemuse qui n'est point un instrument national, comme le prétend la *Revue de Paris*, et qui est aussi inconnu dan ces provinces, que l'instrument originaire d'Italie, si improprement appelé *tambour de basque*.

| CHEMINS DE FER | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| V.-R. Dr. | 367 50 | 370 » | H. 1 25 | 367 50. | » |
| — R. G. | 228 75 | 231 25 | H. 3 » | 230, 237 50. | H. 7 50 |
| Orléans.. | 945 » | 948 75 | H. 10 » | 940, 955. | H. 12 50 |
| Strasb... | 236 25 | 238 75 | H. 2 50 | 237 50, 238 75. | H. 2 50 |
| Rouen... | 950 » | 955 » | H. 13 75 | 945, 955. | H. 15 » |
| Hâvre... | 725 » | 726 25 | H. 1 25 | 725, 730. | H. 10 » |
| Marseill. | 740 » | 741 25 | » » | 740, 745. | H. 5 » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

**LONDRES**, le 22 août.
Consol..... 98 3/4 7/8.
Esp. act... 22 1/4.
Portug..... 43 3/4.
Mexic...... 35 1/2.
Brésil...... »
5 0/0 holl. 100 3/4.
2 1/2 d°... 61 1/4.
Rouen..... 37 5/8.
Orléans.... 37

**C. DE LA COULISSE.**
Av. 80 15.
Ap. 30 45.

Rep. Fin c. | F. pr.
3 0/0 5. | 7 1/2.
5 0/0 5. | 27 1/2.

Bons du Trésor.
3 1/4 à 10 m.

Primes.
F. c. 3 0/0 : 80 25 45 d. 50.
F. p. 80, 80 70 d. un.
80 90, 81 10 d. 50.
120 30, 120 50 d. 50.
121 10 d. 50.
Orléans, 955 d. 20, 970 d. 10.

## Spectacles du 25 août.

7 h. » 1/2 **OPÉRA.** — Freyschütz. La Péri.
7 h. 1/2. **THÉATRE-FRANÇAIS.** — L'École des Maris La Camaraderie.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable. L'Eau merveilleuse.
7 h. » 1/2 **VAUDEVILLE.** — Satan. Marocaines. Le Moyen.
7 h. » 1/2 **VARIÉTÉS.** — Sur les toits. Télémaque. Cuisinières. Carmagnole.
6 h. 1/4 **GYMNASE.** — Malvina. Surprises. L'Amant. Moiroud.
7 h. » 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — La Poule à ma tante Paris voleur. Baigneuses.
7 h. » 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Gloire et perruque. Capit. Paul. Proscrit.
7 h. » 1/2 **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. » 1/2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
7 h. » 1/2 **COMTE.** — La Fée aux loques. La Poupée. Fastasmagorie.
7 h. » 1/2 **FOLIES.** — Inconvénients. Sirène. Journée.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Concours agricole de Belfort.*

Ce concours fondé par le conseil général du Haut-Rhin aura lieu avec grande solennité à Belfort le 7 septembre prochain. Beaucoup de membres de la société d'agriculture du Haut-Rhin se proposent d'y assister. La musique et l'artillerie rempliront chacune à leur manière les intervalles des opérations agricoles. Tout le public de notre contrée, dit le *Courrier du Haut-Rhin*, éprouve la plus vive sympathie pour ces fêtes du progrès agricole.

**BERGUES**, 19 août. — Le marché de ce jour était mieux approvisionné que le précédent. On y remarquait beaucoup plus de blés nouveaux, dont une grande partie pèche par le défaut de sécheresse. — Les blés rentrés en dernier lieu sont en bien meilleur conditionnement, aussi y a-t-il lieu de supposer qu'il y aura des choix dans les qualités. Dans une quinzaine de jours nous serons mieux fixés sur l'état de la récolte des blés dans nos environs.

On coupe les avoines de tous côtés, et si nous sommes favorisés de quelques jours de temps secs encore, tous les blés et les avoines seront mis à l'abri. Il ne reste presque plus rien de ce premier grain dans les champs.

— La foire de Champlitte s'est passée sans affaires sur les céréales et les farines. Les négociants de la Lorraine, de la Champagne et du Bassigny qui s'y trouvaient comme vendeurs, élevaient de si hautes prétentions que rien ne s'est traité.

**BELGIQUE.** — On écrit de Gand, 21 août :
« Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la moitié de la récolte du froment était à peine rentrée dans notre province. Des renseignements ultérieurs confirment l'exactitude de notre dire. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que les vents extraordinairement secs et froids, qui ont régné depuis samedi, ont permis à nos cultivateurs de récolter la plus grande partie des froments. Ils ont souffert beaucoup moins qu'on le craignait, par suite de l'absence presque totale de soleil, ce qui les a empêchés de germer. En résumé, les résultats de la moisson, connus jusqu'à ce jour, sont satisfaisants. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 23 Août. | | | | 24 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2767 q. | 63 k. | | Arrivages | 3746 q. | 32 k. | |
| Ventes | 2245 | 55 | | Ventes | 3795 | 45 | |
| Restant | 22702 | 02 | | Restant | 22652 | 89 | |
| Cours moyen | | 36,66 | | Cours moyen | | 36,99 | |
| Cours-taxe | | 37,10 | | Cours-taxe | | 37,08 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 03 q. | 14 k. | 52,25 à 00,40 | Gr. | 06 q. | 28 k. | 14,60 à 51,25 |
| 1re | 61 | 23 | 36,95 à 37,55 | 1re | 318 | 48 | 36,95 à 39,50 |
| 2e | 30 | 21 | 35,00 à 36,30 | 2e | 18 | 91 | 35,85 à 36,30 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 01 | 00 | 30,00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 23 | 48 | 21,65 à 26,75 |
| Al. 2001 | | 75 | 33,10 à 35 00 | Al. 3207 | | 51 | 26,75 à 51,25 |

**ST-OMER**, 22 août. — Farine 1re 35,50.

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS.** — Halle du 24 Août. — *Cours commercial.* — Blés nouveaux sans variations de prix ni grand mouvement d'affaires ; les seigles sont rares et peu offerts. Les cours sont nominaux au prix de 14 à 14 fr. 50 l'hect. et demi du poids de 110 à 112 kil.; l'orge est également peu présentée à la vente, son prix varie entre 15 et 16 fr. du poids de 90 à 95 kil. hors barrière.

Les avoines aujourd'hui ont présenté de la fermeté, on peut même évaluer à 50 c. la faveur que cet article a obtenu. Ces deux journées de pluies incessantes jettent quelques inquiétudes dans les esprits.

Même cours pour les issues, le son est toujours offert en quantité au prix de 6 à 6 50 les 325 kil.; un mouvement de faveur s'est fait sentir sur les graines fourragères, on a offert 104 fr. la balle pour un lot de graines de trèfle sans l'obtenir.

**VERSAILLES**, 23 août. — Froment 1re 21,34; 2e 20,66; 3e 20,00. — Avoine (hors ville) 7,33 à 7,66.

**GISORS**, 19 août. — Froment 21,31. Les autres céréales non cotées.

**EVREUX**, 17 août. — Froment 22,43. — Méteil 19,00. — Seigle 9,73. — Orge 12,56. — Avoine 7,49.

**ROUEN**, 23 août. — Froment 1re 23,75; 2e 21,50. — Seigle 9,50 à 10,00. — Orge 12,50 à 13,00. — Avoine 10,50. Hausse de 0,75 sur le blé nouveau.

**BEUZEVILLE**, 20 août. — Froment 25,00. — Seigle 12,00. — Orge 13,00. — Avoine 8,75.

**PONT-AUDEMER**, 19 août. — Froment 24,61. — Seigle 10,00. — Orge 14,00. — Avoine 9,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

— *Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

**PARIS.** *Marché d'Enfer du 24 août.* — Foin 1re 44,00 à 45,00; 2e 40,00 à 41,00. — Paille de froment 22,00 à 23,00; 2e 20,00 à 21,00.

*Marché Saint-Martin, 24 Août.* — Foin 1re 44,00 à 46,00; 2e 38,50 à 40,00. — Paille de froment 16,00 à 22,00. — Paille de seigle 24,00 à 29,00.

**VERSAILLES**, 23 août. — Foin nouveau 1re 43,00 à 47,00; 2e 40,00; 3e 34,00 à 35,00; — do vieux 2e 37,00 à 40,00; 3e 33,00 à 35,00. — Luzerne nouvelle 35,00 à 38,00; do vieille 32,00 à 33,00. — Trèfle nouveau 25,00 à 27,00. — Paille de blé nouvelle 20,00 à 21,00. — Paille d'avoine 30,00. Marché fort en paille de froment.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 22 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2035 | 1835 | 200 | 1 42 | 1 60 | » » |
| Vaches.... | 57 | 56 | 1 | 1 06 | » 90 | » » |
| Veaux..... | 799 | 799 | » | 1 41 | 1 22 | 1 » |
| Moutons.. | 8358 | 7959 | 399 | 1 42 | 1 24 | 1 » |

**LA MAISON-BLANCHE**, *marché du 24 août.* Porcs 339, dont 286 vendus 1,18-1,06-1,14. Sur 39 vaches laitières 19 vendues 260,00 à 360,00.

**PARIS.** *Marché aux chevaux du 24 Août.* — 30 chevaux de selle, dont sept vendus 200,00 à 600,00. — 70 de trait, 11 vendus 240,00 à 850,00. — 55 hors d'âge, dont 6 vendus 60,00 à 260,00. Marché faible à cause du mauvais temps. — Essai 60,00.

**ROUTOT**, 21 août. — 456 bœufs 1,25-1,15. — 286 vaches 1,20-1,10. — 89 veaux 1,15-1,05. — 485 moutons 1,50-1,30. — 63 porcs 1,00-0,95.

Bétail d'assez belle qualité, vente moins rapide qu'au marché précédent.

### Viande abattue.

**PARIS**, *halle du 24 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20431 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,80 |
| 14185 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3734 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 21080 | porc frais | 1,36 | 1,26 | 1,16 |

### Viandes diverses et volaille.

**PARIS.** *Marché de la Vallée, 24 août.*
Lapins 0,90 à 2,50. — Dindes gras 5,00 à 8,00. — Dindes communs 2,50 à 4,50. — Oies communes 3,25 à 4,00. — Chapons 2,50 à 6,00. — Poulets gras 2,00 à 3,50. — Poules 1,00 à 2,00. — Poulets communs 0,60 à 1,50. — Canards 0,90 à 1,75. — Canetons de Rouen 2,00 à 3,25. — Pigeons de volière 0,50 à 0,85. — Pigeons bizets 0,15 à 0,45.

### Beurre, œufs et fromages.

**PARIS.** *Halles des 22, 23 et 24 août.*
*Beurre* (le kil.) en livres 1,10 à 2,08 ; — en motte Isigny 1,30 à 3,70 ; — en motte Gournay 1,10 à 3,20. — Petit beurre 0,98 à 1,32.
*Œufs* (le mille), du 22 30,00 à 57,00 ; du 23 30,00 à 56,00 ; du 24 40,00 à 56,00.
*Fromages* (la dizaine), Brie 13,00 à 25,00 ; — à la pie 5,00 à 15,00.

### Cuirs.

**PARIS**, 24 août. Comme nous l'annoncions dans notre Bulletin d'hier, la vente des cuirs s'est bien faite à la foire de Guibray ; l'écoulement de cette marchandise a été rapide. Il n'en est pas de même à Paris, où la vente est peu active. Voici le cours du jour à la halle.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au dessus (les 50 kil.) | 35,00 | à 37,00 |
| Petits bœufs de 39 et au dessous | » » | 35,00 |
| Vache. | 41,00 | 42,00 |
| Id. salée. | 46,00 | 48,00 |
| Id. étrangère. | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger. | » » | » » |
| Veau avec tête. | 60,00 | 65,00 |
| Id. sans tête. | 75,00 | 77,00 |
| Id. sec en poil. (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger. | 1,50 | 1,60 |
| Id. lourd. | » » | » » |
| Vache sèche en poil B.-Ayres. | » » | » » |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kilog.) | 2,00 | à 2,5[illegible] |
| Id. sans acide. | 2,30 | 2,[illegible] |
| Id. Buenos-Ayres. | 2,00 | 2,[illegible] |
| Id. id. sans acide. | 2,10 | 2,[illegible] |
| Bœuf en croûte. | 1,90 | 2,2[illegible] |
| Vache en croûte. | 2,30 | 2,[illegible] |
| Id. légère. | 2,40 | 2,7[illegible] |
| Id. étirée. | 2,50 | 2,9[illegible] |
| Veau en croûte. | 2,80 | 3,3[illegible] |
| Id. sec d'huile. | 2,70 | 3,7[illegible] |
| Id. de Touraine. | » » | » » |
| Cheval en croûte. | 1,90 | 2,2[illegible] |
| Cuir de Hongrie. | 1,40 | 1,[illegible] |

*Cours des petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte 1re qté (la 12e) | 30,00 | 40,[illegible] |
| Id. 2e qualité. | 18,00 | 28,[illegible] |
| Id. 3e sorte. | 14,00 | 16,[illegible] |
| Id. en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,[illegible] |
| Id. id. 2e sorte. | 17,00 | 24,[illegible] |
| Id. id. 3e sorte. | 7,00 | 12,[illegible] |
| Chèvre sèche d'huile. 1re sorte. (le kilog.) | 7,50 | 8,[illegible] |
| Id. 2e sorte. | 5,00 | 5,5[illegible] |
| Id. 3e sorte. | 2,00 | 3,[illegible] |
| Moutonssumac 1re sorte (la 12e). | 21,00 | 25,[illegible] |
| Id. de Milhau et autres, 2e s. | 19,00 | 22,[illegible] |
| Id. chamoisés 1re sorte. | 20,00 | 21,[illegible] |
| Id. Id. 2e sorte. | 13,00 | 18,[illegible] |
| Id. ramaillé. | 20,00 | 28,[illegible] |
| Veaux bronzés 1re sorte. | 58,00 | 68,[illegible] |

*Peaux de moutons ; agneaux et chevreaux mégissées.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte (le 100). | 180,00 | 200,[illegible] |
| Id. ordinaire. id.) | 130,00 | 150,[illegible] |
| Id. de pays, ord. id. | 90,00 | 110,[illegible] |
| Id. id. petites id. | 50,00 | 70,[illegible] |
| Agneaux extra (la 12e). | 18,00 | 20,[illegible] |
| Id. passe grands id. | 14,00 | 17,[illegible] |
| Id. passe coude id. | 10,00 | 14,[illegible] |
| Id. regors. id. | 5,00 | [illegible] |
| Chevreaux 1re sorte, id. | 34,00 | 38,[illegible] |
| Id. 2e sorte. id. | 24,00 | 28,[illegible] |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne, 1re qté (500 kil.) | 58,00 | 60,[illegible] |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,[illegible] |
| Normandie. | 64,00 | 75,[illegible] |

AUX ÉTRANGERS.

PARIS MONUMENTAL ET PITTORESQUE, SES ÉGLISES, PALAIS, PONTS, MARCHÉS, FONTAINES, SES JARDINS PUBLICS, JOLIES MAISONS, etc. etc. 128 planches d'art par MM. Clémencet Mormand, architectes ; un beau vol. in-8° (huit grandes planches forment *Atlas*), précédé d'un charmant volume usuel format de poche, le *Guide de l'Etranger dans Paris*. Ici, tout ce qui compose le *Paris* actuel, administratif, commercial, artistique, est indiqué : ministères, caisses publiques ; affaires différentes ; hôtels, restaurateurs, chemins de fer, théâtres, promenades, etc., le tout appuyé sur un magnifique *plan de Paris*, et un nombre considérable de *Vignettes de détail* sur *acier* et sur *bois*. Prix du tout : 20 fr. — *Librairie de la Maison-d'Or*, boulevart des Italiens ; Dentu, Palais-Royal ; et rue Thérèse, 11.

LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, anc[illegible]en chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, [illegible] ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un ma[illegible] c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, [illegible]rtient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs mi[illegible]ers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes [illegible] in-8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. — DOLIN, libraire, quai des Augustins.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER

Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.

Paris, 1844. — Un volume in-12 de 309 pages. — Prix : 1 fr. 50 cent., et par la poste, 1 fr. 90 cent.

METTRAY ET OSTWALD, ÉTUDE SUR CES DEUX COLONIES AGRICOLES,

Par F. CANTAGREL. Brochure in-8°. — Prix : 1 franc.

TAFFETAS LEPERDRIEL EN ROULEAUX, JAMAIS EN BOITE.

*Adoptés par la généralité des médecins*

L'un épispatique pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES, l'autre rafraîchissant pour panser les CAUTÈRES, sans démangeaison. Serre-Bras, Compresses, etc. LEPERDRIEL, Faubourg-Montmartre, 78.

Exposition de 1844. — Médaille d'or.

DE LA CURE RADICALE DES HERNIES

11e édition, contenant le double de texte, avec 16 planches au lieu de 4, [illegible] notions explicatives des diverses espèces de [illegible] et de [illegible], par le docteur JALADE LAFOND, ex-chirurgien herniaire de feu S. A. R. duc d'Orléans, des hôpitaux, hospices, bureau central, des bureaux de bienfaisance, de charité, du collége royal de Louis-le-Grand, de Ste-Barbe, de la Société Polonaise, etc. — Prix : 5 fr. ; chez l'AUTEUR, rue Vivienne, [illegible]

[illegible] en voyant les servi-ces rendus à la nation par la direction des travaux publics, de l'instruction, de la marine, de la guerre, ils reconnaîtront que l'Etat pourrait aussi imprimer à l'agriculture une direction commune de la plus haute utilité; les seconds comprendront facilement que c'est en insistant, dans leurs délibérations, sur la nécessité de développer l'agriculture qu'ils contraindront le ministère à s'en occuper d'une manière efficace.

Nous recommandons surtout à l'attention des conseils généraux, une grande question d'intérêt matériel qui préoccupe aujourd'hui tous les cultivateurs, et dont la solution peut en effet changer la face de notre agriculture, en l'élevant presque d'un seul coup au niveau de ce qu'il y a de plus parfait en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Nous voulons parler des irrigations.

Les études des agronomes de toute l'Europe ne permettent plus de douter aujourd'hui que les irrigations ne soient le moyen le plus prompt de doubler la production agricole, d'améliorer le bien-être des cultivateurs, de fournir en abondance les denrées les plus nécessaires au pays, et d'augmenter la fortune des propriétaires fonciers. Notre population s'accroît chaque jour avec rapidité, et son accroissement deviendrait bientôt un véritable fléau pour la société, si l'on ne fournissait à l'agriculture les moyens de la nourrir et de l'habiller. Les villes manufacturières se plaignent déjà du triste régime alimentaire auquel sont réduits la plupart de leurs ouvriers : il n'est qu'un seul moyen de faire droit à leurs réclamations ; c'est de mettre l'agriculture en mesure de produire, à bon marché, la nourriture animale dont ne peuvent plus se passer les classes ouvrières. C'est à l'irrigation qu'il faut demander les produits qui nous manquent.

Il est juste d'ailleurs, de donner satisfaction à tous nos départements méridionaux, qui réclament à grands cris l'établissement d'un vaste système d'irrigation, sans lequel leurs efforts restent infructueux et leurs terres infécondes. Les contrées du nord ont été jusqu'ici, comblées de faveurs par l'Etat ; le trésor public a été prodigue, pour elles, de travaux productifs : il est temps que l'on songe au midi, en consacrant aussi une partie du budget à vaincre les obstacles que la nature oppose à son industrie. Ce doit être un point d'honneur pour les départements du nord de la Loire, de demander à l'administration qu'elle mette enfin plus d'équité dans la répartition de ses bienfaits.

Il ne faut pas croire, du reste, que le midi seul ait à profiter des une loi d'appeler sérieusement l'attention du gouvernement sur cette importante branche des améliorations agricoles.

Notre législation n'a tracé aucune règle pour l'emploi des eaux : nous laissons couler à la mer, sans nous en servir, des torrents d'engrais qui pourraient porter la richesse et le bonheur dans toutes nos campagnes. La civilisation moderne s'est montrée plus imprévoyante et moins soucieuse du bien public que les barbares; eux, au moins, comprenaient que c'est une folie de laisser perdre les trésors de fécondité que la nature a répandus dans le lit des fleuves, dans les rivières et jusque dans les ruisseaux les plus faibles ; ils comprenaient que l'agriculture doit, avant toute autre industrie, appeler l'attention du souverain; aussi leur passage dans l'Espagne et dans le midi de la France a-t-il été signalé par la création de ces grands canaux d'irrigation qui fertilisent encore aujourd'hui plusieurs provinces. Resterons-nous donc toujours inférieurs aux barbares? Nous les avons surpassés dans l'art subversif de la guerre, n'avons nous point honte de ne savoir au moins imiter et continuer leurs œuvres utiles? Est-ce qu'il n'est pas temps d'apprendre à produire? — Ne saurons-nous jamais que les conquêtes pacifiques peuvent nous donner autant de gloire et plus de bonheur que les conquêtes guerrières ?

Avant de songer à étendre notre empire, sachons exploiter le sol que nous possédons et en tirer tout ce qu'il peut produire. Que l'on nous permette de rappeler l'éloquente allocution d'un célèbre cultivateur sur ce sujet : « Nous faut-il une Lombardie, disait M. Auguste de Gasparin? Ne franchissons pas les monts, ne donnons pas à l'Europe le spectacle de prétentions toujours renaissantes et toujours réprimées. Cette Lombardie est en Provence, en Languedoc. Nous laissons stupidement nos fleuves couler et porter leur tribut à la mer, trésor immense de fraîcheur et de fertilité ; — ouvrons aussi nos canaux, saignons le Rhône et la Durance, changeons les landes en herbages ; couvrons-les d'utiles animaux, de coursiers belliqueux, d'hommes fortifiés par le bonheur et nationalisés par la reconnaissance. Deux campagnes feront cette conquête ; elles couvriront d'un laurier immortel l'armée industrielle, laurier planté sur le sol de la patrie et à l'abri de toute insulte. La voilà cette Lombardie enviée par les Barbares! Elle est là ; voyez-la ; elle est entourée des mêmes monts; elle a ses plaines étendues et les eaux des mêmes sources ; elle est le noble fruit de la première expédition de la liberté intelligente. » Ce n'est là qu'un petit coin du tableau que pourrait réaliser un vaste système d'irrigation créé ceux qui se méfient de l'intervention de l'Etat votent au moins pour que l'on accorde aux particuliers le moyen de se servir des eaux en les faisant passer sur la propriété d'autrui, comme le demande la proposition de M. d'Angeville, adoptée par une commission de la chambre des députés. Personne ne trouve étonnant qu'un cultivateur force ses voisins à lui livrer passage pour transporter des engrais sur ses champs enclavés; pourquoi donc lui refuser le même droit pour y transporter de l'eau, qui est le plus puissant des engrais? Sans doute il faut craindre d'attaquer le droit de propriété ; mais il ne faut pas hésiter à saper tous les privilèges abusifs qui s'opposent au développement du bien-être général.

Nous sommes convaincus que tous les amis de l'agriculture partagent au moins une partie de nos idées sur les irrigations ; le congrès central d'agriculture, qui était composé en majorité de propriétaires et de cultivateurs du Nord, n'a point hésité à appeler l'attention du gouvernement sur cette question, et nous espérons que le même esprit présidera aux délibérations des conseils-généraux. Chacun d'eux comprendra qu'il est urgent de s'en occuper parce que l'on résoudra du même coup un grand nombre d'autres questions qui intéressent tout à la fois l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et le bien-être de toutes les classes de la nation. Il est facile, en effet; de reconnaître qu'un bon système d'irrigation comprend l'assainissement des pays marécageux, la direction des torrents nuisibles, l'endiguement ou la canalisation de ces rivières dont les débordements périodiques ravagent des contrées entières. Le reboisement des montagnes se rattache aussi de très près au bon emploi des eaux ; enfin, on mettrait à néant toutes les objections que l'agriculture oppose aux traités de commerce avec les nations voisines en lui donnant les moyens de ne plus redouter leur concurrence pour la production à bon marché des bêtes chevalines et des animaux de boucherie. Nos manufactures elles-mêmes se trouveraient dans une position plus avantageuse, puisque d'une part leurs ouvriers pourraient se procurer une nourriture plus abondante et plus facile, et que, d'une autre part, les cultivateurs enrichis deviendraient plus grands consommateurs des produits fabriqués. Le commerce aussi verrait s'ouvrir pour lui, dans nos campagnes, une multitude de débouchés nouveaux qu'il exploiterait, plus sûrement et plus facilement que les débouchés lointains dont il a tant de peine à s'emparer. Ainsi toutes les classes sans exception ont intérêt à réclamer l'application d'un bon système

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## UN GRAND D'ESPAGNE [1].

### III.

### UN HÔTEL DE LA RUE SAINT-LOUIS EN 1770.

Laissons les locataires de la mansarde de la rue de la Grande-Truanderie, la bouche pleine, le verre en main, narguer les agents de M. le lieutenant de police (si toutefois les craintes de la Rose-Noire sont fondées), et transportons le lecteur dans un des beaux hôtels de la rue Saint-Louis.

Cet hôtel était habité par M. Talmont de Blancheville, ancien fermier-général. M. de Blancheville avait acquis une fortune immense, et, ce qui est plus rare, une réputation de probité on pourrait dire universelle ; car soit qu'il traitât avec l'étranger, soit qu'il opérât avec ses compatriotes, il avait toujours été esclave de sa parole écrite ou verbale. Il ne devait donc qu'à une succession de chances favorables cette grande fortune, dont, au reste, lui et sa femme faisaient le plus noble emploi. M. et Mme de Blancheville avaient pour unique enfant Sophie, jeune fille douce, aimante et belle, douée de quelques talents et de beaucoup de bonnes qualités. Cette famille était généralement aimée et respectée, et pour ceux qui jugent sur les apparences, elle possédait tous les éléments du bonheur ; mais si l'on eût pénétré dans son intérieur, on eût acquis une nouvelle preuve que les plus belles qualités peuvent trop souvent devenir elles-mêmes la source de bien des tourments. En effet, M. et Mme de Blancheville, par une bonté exagérée autant qu'irréfléchie, avaient compromis leur bien-être, en laissant prendre à Mme de Blancheville la mère un empire absolu dans leur ménage.

La mère de M. de Blancheville, en épousant M. Talmont, lui avait apporté en mariage le fief de Blancheville, et, par ce fait, le titre de président à mortier. En raison de cela, elle n'avait jamais perdu une occasion de faire sentir à son débonnaire époux qu'elle lui avait fourni la savonnette. Elle avait régné en despote dans son ménage, et par suite sur ses enfants. De plus, Mme la présidente était une de ces coquettes impitoyables qui, à mesure qu'elles avancent en âge, font peser sur ce qui les entoure tout le poids des regrets qu'elles donnent à leurs charmes. En 1770, la présidente avait soixante-quinze ans, un asthme et des rhumatismes; or, il est facile de comprendre jusqu'à quel point son caractère, naturellement acariâtre, devait être exaspéré : aussi, à l'exception de Sophie qu'elle idolâtrait, tous ressentaient le contre-coup de ses douleurs morales et physiques.

Depuis vingt-deux ans, sa bru n'était occupée qu'à éviter tout ce qui pouvait la contrarier et à prévenir ses moindres désirs. Elle lui rendait les soins d'une fille dévouée et poussait même la complaisance jusqu'à lui servir souvent de femme de chambre, car il devenait de jour en jour plus difficile de trouver quelqu'un qui voulût remplir cet emploi. Quoique d'une faible santé, Mme de Blancheville restait debout, quelquefois pendant trois heures à attifer sa belle-mère, à écouter tous ses caprices, et pourtant, pour prix d'une abnégation si touchante, elle n'en recevait que des rebuffades.

M. de Blancheville le savait. Il voyait tout. Il souffrait cruellement pour sa femme et admirait sa patience angélique ; mais il gardait le silence ; le respect qu'il professait pour sa mère, et surtout la crainte qu'elle lui avait toujours inspirée, l'avait empêché, dans le principe, de secouer un joug que les années rendirent tellement pesant qu'on ne pouvait plus même songer à le soulever.

Ce triste intérieur, qui gémissait sous des lambris dorés, était encore assombri par la présence de la sœur de M. de Blancheville. Cette sœur, qu'on appelait Mme Elise, était-elle chanoinesse? avait-elle été mariée? était-elle séparée de son mari? était-elle veuve? Nul ne pouvait le dire. Ce qu'on savait, c'est qu'elle n'avait aucune fortune personnelle, qu'elle était arrivée un jour de Bordeaux, qu'elle s'était assise au foyer de son frère, et n'y avait pu trouver l'oubli d'une peine secrète ; toujours mélancolique, silencieuse, on ne l'avait jamais vue sourire. Et quand, par hasard, l'humeur frondeuse et chagrine de la vieille mère permettait à la gaieté de s'introduire un instant dans la famille, Mme Elise dissimulait avec peine certains mouvements nerveux et dévorait de grosses larmes, qui s'échappaient malgré elle. En un mot, c'était une de ces pauvres créatures qui semblent nées pour souffrir : sa pâleur habituelle, ses grands yeux éteints, attestaient de longues souffrances morales, et ses soupirs, constamment refoulés au fond de son cœur, disaient assez qu'un événement terrible et mystérieux avait brisé son existence.

Par cette matinée de novembre, si froide, si humide, que nous avons déjà signalée, tout était en mouvement dans l'hôtel de la rue St-Louis. Il n'était pas encore neuf heures, et la vieille Mme de Blancheville, en coiffe de nuit, enveloppée d'une pelisse par-dessus son déshabillé ouaté, se promenant déjà dans les appartements, tomba comme une apparition au milieu des domestiques réunis dans la salle à manger.

— Comment, Germain, le feu n'est pas encore fait dans le grand salon?... Je vous avais dit de l'allumer à sept heures.... Que faites-vous là, Françoise?... L'argenterie n'est pas votre affaire.... Allez ôter les gazes des lustres et des candélabres et savonnez tous les cristaux.

Jérôme, le mari de Françoise, qui était courbé à frotter un dressoir, se releva et dit à sa femme :

— Si tu as besoin du blanc d'Espagne, il est sur le poêle de l'antichambre.

— Hein!... qu'est-ce que vous dites, reprit la vieille dame, qui a entendu ; le grand d'Espagne.

— Excusez, madame, je disais à ma femme que le blanc d'Espagne....

— Insolent! taisez-vous et travaillez.

— Mais, madame la présidente....

— Un mot de plus et je vous chasse.... Jean!

— Madame?

— Etes-vous retourné chez Léonard?

— Oui, madame la présidente; il sera ici à trois heures.

— A trois heures? Je vous avais dit qu'il fallait qu'il vînt à une heure précise.

— J'ai bien fait la commission comme madame la présidente me l'avait commandé; mais M. Léonard va à Versailles, et il ne peut être de retour avant trois heures.

— Quel affreux contre-temps!... Mon Dieu! mon Dieu!... Comment ma pauvre Sophie sera-t-elle coiffée?... Eh bien! quand vous resterez là tous à me regarder, cela fera-t-il votre besogne?... Allons donc!... dépêchez-vous... que tout soit bien propre, et surtout prenez garde de faire du bruit auprès de mademoiselle... Pauvre petite!... plus elle dormira tard plus elle sera fraîche.... La chère enfant! murmura la vieille en s'éloignant... ah! on a bien raison de dire tel maître, tels valets... Ma charmante bru est si tranquille... avec elle il faut le temps pour tout... Aussi les domestiques en prennent à leur aise... Si je ne m'en mêlais pas, tout irait bien ici!... Voyons donc un peu ce que font mes deux indolentes! En achevant ce monologue, la présidente entra dans la chambre de sa bru. Madame Elise était avec elle.

— Quoi! ma mère, c'est vous! s'écria madame de Blancheville.

— Oui, madame, c'est moi ; si comme vous je restais dans ma chambre jusqu'à neuf heures, qui surveillerait vos gens!

— Pardon, ma mère, il y a long-temps qu'ils ont reçu mes ordres : tous sont occupés, et je préparais moi-même votre café pour vous le porter dans votre lit comme à l'ordinaire.

— Bonjour, maman, dit timidement madame Elise, en prenant la main de sa mère pour la porter à ses lèvres.

— Bonjour, bonjour.

— Mon Dieu, maman, que vos mains sont froides!

— Ma mère, dit avec empressement madame de Blancheville, venez dans cette bergère près du feu. Vous plairait-il de déjeuner ici avec nous en vous réchauffant?

— Je le veux bien, pourvu que ce ne soit pas long.

— Permettez que je glisse cet oreiller sous votre dos, et laissez-moi placer vos pieds sur ce coussin : vous serez mieux.

— C'est bon, c'est bon, merci; vite, mon café.

— Le voici, dit madame Elise, en faisant rouler devant sa mère un guéridon sur lequel le déjeûner était tout prêt.

— Que je suis fâchée de vous voir levée si matin, ma mère, je crains que vous ne soyez malade ce soir.

— N'ayez pas peur, ma chère bru, n'ayez pas peur. Un jour comme aujourd'hui on n'est pas malade.... Quand on marie sa petite fille et qu'elle épouse un grand d'Espagne!... Don Alphonso Gonzalo, duc d'Almaveda y Pergoras?... quel beau nom!... Et vous croyez, madame, que le jour où ma petite fille, ma Sophie, doit devenir duchesse d'Almaveda, je puis être malade?...

— Mon Dieu! ma mère, je suis sensible autant que vous pouvez l'être à l'élévation de ma fille; mais cela ne m'empêche pas de songer à votre chère santé.

— Ma chère santé serait meilleure si, effectivement, vous aviez été sensible au bonheur de votre fille.

— Je ne vous comprends pas, ma mère.

— Vous ne comprenez pas que votre obstination m'a vieillie de dix ans

(1) Voir le numéro d'hier.

— Le gouvernement prussien vient de fonder une école spécialement destinée à l'enseignement de l'art de conduire les locomotives. Le nombre des élèves de cette école sera de quatre cents ; les cours dureront une année.

— L'amiral autrichien Bandiera, père de deux jeunes officiers que le roi de Naples a fait fusiller dernièrement dans les Calabres, est arrivé à Trieste le 16 août sur la frégate la Bellone, venant de Smyrne. Ce malheureux vieillard est rappelé et porte la peine des craintes que ses fils ont inspirées à l'Autriche.

— Les provinces basques de Biscaye, Guipuzcoa et Alava ont fêté avec enthousiasme le rétablissement partiel de leurs *fueros*. Les membres des juntes et municipalités ont paru à la prestation du serment en costume du quinzième siècle, mais pas au son de la cornemuse qui n'est point un instrument national, comme le prétend la *Revue de Paris*, et qui est aussi inconnu dan ces provinces, que l'instrument originaire d'Italie, si improprement appelé *tambour de basque*.

CHEMINS DE FER

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| V.R. Dr. | 367 50 | 370 » | H. 1 25 | 367 50. | |
| — R. G. | 228 75 | 231 25 | H. 3 » | 230, 237 50. | H. 7 50 |
| Orléans.. | 945 » | 948 75 | H. 10 » | 940, 955. | H. 12 50 |
| Strasb... | 236 25 | 238 75 | H. 2 50 | 237 50, 238 75. | H. 2 50 |
| Rouen... | 950 » | 955 » | H. 13 75 | 945, 955. | H. 15 » |
| Hâvre... | 725 » | 726 25 | H. 1 25 | 725, 730. | H. 10 » |
| Marseill. | 740 » | 741 25 | » » | 740, 745. | H. 5 » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

**LONDRES, le 22 août.**
Consol..... 98 3/4 7/8.
Esp. act... 22 1/4.
Portug..... 43 3/4.
Mexic..... 35 1/2.
Brésil...... »
5 0/0 holl. 100 3/4.
2 1/2 d°... 61 1/4.
Rouen..... 37 5/8.
Orléans.... 37

**C. DE LA COULISSE.**
Av. 80 15.
Ap. 30 45.
Rep. Fin c. F. pr.
3 0/0 5. 7 1/2.
5 0/0 5. 27 1/2.
Bons du Trésor.
3 1/4 à 10 m.

**Primes.**
F. c. 3 0/0 : 80 25 45 d. 50.
F. p. 80, 80 70 d. un.
80 90, 81 10 d. 50.
120 30, 120 50 d. 50.
121 10 d. 50.
Orléans, 955 d. 20, 970 d. 10.

## Spectacles du 25 août.

7 h. » | » **OPÉRA.** — Freyschütz. La Péri.
7 h. 1/2 **THEATRE-FRANCAIS.** — L'École des Maris. La Camaraderie.
7 h. 1/2 **OPERA-COMIQUE.** — La Part du Diable. L'Eau merveilleuse.
7 h. » | » **VAUDEVILLE.** — Satan. Marocaines. Le Moyen.
7 h. » | » **VARIÉTÉS.** — Sur les toits. Télémaque. Cuisinières. Carmagnole.
6 h. 1/4 **GYMNASE.** — Malvina. Surprises. L'Amant. Moiroud.
7 h. » | » **PALAIS-ROYAL.** — La Poule à ma tante. Paris voleur. Baigneuses.
7 h. » | » **PORTE-ST-MARTIN.** — Gloire et perruque. Capit. Paul. Proscrit.
7 h. » | » **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. » | » **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
7 h. » | » **COMTE.** — La Fée aux loques. La Poupée. Fastasmagorie.
7 h. » | » **FOLIES.** — Inconvénients. Sirène. Journée.

(Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

### *Concours agricole de Belfort.*

Ce concours fondé par le conseil général du Haut-Rhin aura lieu avec grande solennité à Belfort le 7 septembre prochain. Beaucoup de membres de la société d'agriculture du Haut-Rhin se proposent d'y assister. La musique et l'artillerie rempliront chacune à leur manière les intervalles des opérations agricoles. Tout le public de notre contrée, dit le *Courrier du Haut-Rhin*, éprouve la plus vive sympathie pour ces fêtes du progrès agricole.

BERGUES, 19 août. — Le marché de ce jour était mieux approvisionné que le précédent. On y remarquait beaucoup plus de blés nouveaux, dont une grande partie pêche par le défaut de sécheresse. — Les blés rentrés en dernier lieu sont en bien meilleur conditionnement, aussi y a-t-il lieu de supposer qu'il y aura des choix dans les qualités. Dans une quinzaine de jours nous serons mieux fixés sur l'état de la récolte des blés dans nos environs.

On coupe les avoines de tous côtés, et si nous sommes favorisés de quelques jours de temps secs encore, tous les blés et les avoines seront mis à l'abri. Il ne reste presque plus rien de ce premier grain dans les champs.

— La foire de Champlitte s'est passée sans affaires sur les céréales et les farines. Les négociants de la Lorraine, de la Champagne et du Bassigny qui s'y trouvaient comme vendeurs, élevaient de si hautes prétentions que rien ne s'est traité.

BELGIQUE. — On écrit de Gand, 21 août :
« Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la moitié de la récolte du froment était à peine rentrée dans notre province. Des renseignements ultérieurs confirment l'exactitude de notre dire. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que les vents extraordinairement secs et froids, qui ont régné depuis samedi, ont permis à nos cultivateurs de récolter la plus grande partie des froments. Ils ont souffert beaucoup moins qu'on le craignait, par suite de l'absence presque totale de soleil, ce qui les a empêchés de germer. En résumé, les résultats de la moisson, connus jusqu'à ce jour, sont satisfaisants. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 23 Août. | | | | 24 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3767 q. | 63 k. | | Arrivages | 3746 q. | 32 k. | |
| Ventes | 2243 | 55 | | Ventes | 3795 | 45 | |
| Restant | 22702 | 03 | | Restant | 22632 | 89 | |
| Cours moyen | | | 36,66 | Cours moyen | | | 36,99 |
| Cours-taxe | | | 37,10 | Cours-taxe | | | 37,08 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 03 q. | 14 k. | 52,25 à 00,10 | Gr. | 06 q. | 28 k. | 14,60 à 51,25 |
| 1re | 61 | 23 | 36,95 à 37,55 | 1re | 318 | 48 | 36,95 à 39,50 |
| 2e | 30 | 21 | 35,00 à 36,30 | 2e | 18 | 91 | 35,65 à 36,30 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 04 | 00 | 30,00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 23 | 48 | 21,65 à 26,75 |
| Al. | 2001 | 75 | 33,10 à 35 00 | Al. | 3207 | 51 | 26 75 à 51,25 |

ST-OMER, 22 août. — Farine 1re 35,50.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. — Halle du 24 Août. — *Cours commercial.* — Blés nouveaux sans variations de prix ni grand mouvement d'affaires ; les seigles sont rares et peu offerts. Les cours sont nominaux au prix de 14 à 14 fr. 50 l'hect. et demi du poids de 110 à 112 kil.; l'orge est également peu présentée à la vente, son prix varie entre 15 et 16 fr. du poids de 90 à 95 kil. hors barrière.

Les avoines aujourd'hui ont présenté de la fermeté, on peut même évaluer à 50 c. la faveur que cet article a obtenu. Ces deux journées de pluies incessantes jettent quelques inquiétudes dans les esprits.

Même cours pour les issues, le son est toujours offert en quantité au prix de 6 à 6 50 les 325 kil.; un mouvement de faveur s'est fait sentir sur les graines fourragères, on a offert 104 fr. la balle pour un lot de graines de trèfle sans l'obtenir.

VERSAILLES, 23 août. — Froment 1re 21,34; 2e 20,66; 3e 20,00. — Avoine (hors ville) 7,33 à 7,66.

GISORS, 19 août. — Froment 21,51. Les autres céréales non cotées.

EVREUX, 17 août. — Froment 22,43. — Méteil 19,00. — Seigle 9,73. — Orge 12,50. — Avoine 7,49.

ROUEN, 23 août. — Froment 1re 23,75; 2e 21,50. — Seigle 9,50 à 10,00. — Orge 12,50 à 13,00. — Avoine 10,50. Hausse de 0,75 sur le blé nouveau.

BEUZEVILLE, 20 août. — Froment 25,00. — Seigle 12,00. — Orge 13,00. — Avoine 8,75.

PONT-AUDEMER, 19 août. — Froment 24,61. — Seigle 10,00. — Orge 14,00. — Avoine 9,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer du 24 août.* — Foin 1re 44,00 à 45,00; 2e 40,00 à 41,00. — Paille de froment 22,00 à 23,00; 2e 20,00 à 21,00.

*Marché Saint-Martin, 24 Août.* — Foin 1re 44,00 à 46,00; 2e 38,50 à 40,00. — Paille de froment 16,00 à 22,00. — Paille de seigle 24,00 à 29,00.

VERSAILLES, 23 août. — Foin nouveau 1r 43,00 à 47,00; 2e 40,00; 3e 34,00 à 35,00; — do vieux 2e 37,00 à 40,00; 3e 33,00 à 35,00. — Luzerne nouvelle 35,00 à 38,00; do vieille 32,00 à 33,00. — Trèfle nouveau 25,00 à 27,00. — Paille de blé nouvelle 20,00 à 24,00. — Paille d'avoine 30,00. Marché fort en paille de froment.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 22 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2055 | 1855 | 200 | 1 42 | 1 60 | » « |
| Vaches.... | 57 | 56 | 1 | 1 06 | » 90 | » « |
| Veaux..... | 799 | 799 | » | 1 41 | 1 22 | 1 « |
| Moutons.. | 8358 | 7959 | 399 | 1 42 | 1 24 | 1 « |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 24 août.* Porcs 339, dont 286 vendus 1,18-1,06-1,14. Sur 39 vaches laitières 19 vendues 260,00 à 360,00.

PARIS. *Marché aux chevaux du 24 Août.* — 30 chevaux de selle, dont sept vendus 200,00 à 600,00. — 70 de trait, 11 vendus 240,00 à 850,00. — 55 hors d'âge, dont 6 vendus 60,00 à 260,00. Marché faible à cause du mauvais temps. — Essai 60,00.

ROUTOT, 21 août. — 456 bœufs 1,25-1,15. — 286 vaches 1,20-1,10. — 89 veaux 1,15-1,05. — 485 moutons 1,50-1,30. — 63 porcs 1,00-0,95.

Bétail d'assez belle qualité, vente moins rapide qu'au marché précédent.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 24 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20431 kil. | bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,80 |
| 14185 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 3734 | mouton | 1,50 | 1,30 | 1,00 |
| 21680 | porc frais | 1,36 | 1,26 | 1,16 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS. *Marché de la Vallée, 24 août.* Lapins 0,90 à 2,50. — Dindes gras 5,00 à 8,05. — Dindes communs 2,50 à 4,60. — Oies communes 3,25 à 4,00. — Chapons 2,50 à 6,00. — Poulets gras 2,00 à 3,50. — Poules 1,00 à 2,00. — Poulets communs 0,60 à 1,50. — Canards 0,90 à 1,75. — Canetons de Rouen 2,00 à 3,25. — Pigeons de volière 0,50 à 0,85. — Pigeons bizets 0,15 à 0,45.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des 22, 23 et 24 août.*
*Beurre* (le kil.) en livres 1,10 à 2,08 ; — en motte Isigny 1,30 à 3,70 ; — en motte Gournay 1,10 à 3,20. — Petit beurre 0,98 à 1,32.
*Œufs* (le mille), du 22 30,00 à 57,00 ; du 23 30,00 à 56,00 ; du 24 40,00 à 56,00.
*Fromages* (la dizaine), Brie 13,00 à 25,00 ; — à la pie 5,00 à 15,00.

### Cuirs.

PARIS, 24 août. Comme nous l'annoncions dans notre Bulletin d'hier, la vente des cuirs s'est bien faite à la foire de Guibray ; l'écoulement de cette marchandise a été rapide. Il n'en est pas de même à Paris, où la vente est peu active. Voici le cours du jour à la halle.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au-dessus (les 50 kil.) | 35,00 à | 37,00 |
| Petits bœufs de 39 et au dessous | » » | 35,00 |
| Vache. | 41,00 | 42,00 |
| Id. salée. | 46,00 | 48,00 |
| Id. étrangère. | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger. | » » | » » |
| Veau avec tête. | 60,00 | 65,00 |
| Id. sans tête. | 75,00 | 77,00 |
| Id. sec en poil. (le kil.) | 2,80 | 3,08 |
| Buenos-Ayres léger. | 1,50 | 1,60 |
| Id. lourd. | » » | » » |
| Vache sèche en poil B.-Ayres. | » » | » » |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kilog.) | 2,00 à | 2,2… |
| Id. sans acide. | 2,30 | 2,0… |
| Id. Buenos-Ayres. | 2,00 | 2,2… |
| Id. id. sans acide. | 2,10 | 2,4… |
| Bœuf en croûte. | 1,90 | 2,2… |
| Vache en croûte. | 2,30 | 2,4… |
| Id. légère. | 2,40 | 2,7… |
| Id. étirée. | 2,50 | 2,5… |
| Veau en croûte. | 2,80 | 3,3… |
| Id. sec d'huile. | 2,70 | 3,1… |
| Id. de Touraine. | » » | » |
| Cheval en croûte. | 1,90 | 2,2… |
| Cuir de Hongrie. | 1,40 | 1,6… |

*Cours des petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte 1re qté (la 12e) | 30,00 | 40,0… |
| Id. 2e qualité. | 18,00 | 26,0… |
| Id. 3e sorte. | 11,00 | 16,0… |
| Id. en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,0… |
| Id. id. 2e sorte. | 17,00 | 24,0… |
| Id. id. 3e sorte. | 7,00 | 12,0… |
| Chèvre sèche d'huile. 1re sorte. (le kilog.) | 7,50 | 8,0… |
| Id. 2e sorte. | 5,00 | 5,5… |
| Id. 3e sorte. | 2,00 | 3,0… |
| Moutons sumac 1re sorte (la 12e). | 21,00 | 25,0… |
| Id. de Milhau et autres, 2e s. | 19,00 | 22,0… |
| Id. chamoisés 1re sorte. | 20,00 | 24,0… |
| Id. Id. 2e sorte. | 13,00 | 18,0… |
| Id. ramaillé. | 20,00 | 28,0… |
| Veaux bronzés 1re sorte. | 58,00 | 68,0… |

*Peaux de moutons; agneaux et chevreaux mégissées.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte (le 100). | 180,00 | 200,0… |
| Id. ordinaire. id.) | 130,00 | 150,0… |
| Id. de pays, ord. id. | 90,00 | 110,0… |
| Id. id. petites id. | 50,00 | 70,0… |
| Agneaux extra- (la 12e). | 18,00 | 20,0… |
| Id. passe grands id. | 14,00 | 17,0… |
| Id. passe coude id. | 10,00 | 14,0… |
| Id. regors. id. | 5,00 | 7,0… |
| Chevreaux 1re sorte, id. | 34,00 | 38,0… |
| Id. 2e sorte. id. | 24,00 | 28,0… |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne, 1re qté (500 kil.) | 58,00 | 60,0… |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,0… |
| Normandie. | 64,00 | 75,0… |


AUX ÉTRANGERS.

**PARIS MONUMENTAL ET PITTORESQUE,** SES ÉGLISES, PALAIS, PONTS, MARCHÉS, FONTAINES, SES JARDINS PUBLICS, JOLIES MAISONS, etc. etc. 128 planches d'art par MM. Clemence et Mormand, architectes : un beau vol. in-8° dont grandes planches forment *Atlas*, précédé d'un charmant volume usuel format de poche, le *Guide de l'Étranger dans Paris*. Ici, tout ce qui compose le *Paris* actuel, administratif, commercial, artistique, est indiqué : ministères, caisses publiques ; affaires différentes, hôtels, restaurateurs, chemins de fer, théâtres, promenades, etc., le tout appuyé sur un magnifique *plan de Paris*, et un nombre considérable de *Vignettes de détail sur acier* et *sur bois*. Prix du tout : 20 fr. — *Librairie de la Maison-d'O.*, boulevart des Italiens, Dentu, Palais-Royal; et rue Thérèse; 11.

**LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.**

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un ma[illegible] c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, [illegible] appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs [illegible] d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. — DOLIN, libraire, quai des Augustins.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

**NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER**

Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.

Paris, 1844. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix : 1 fr. 50 cent., et par la poste, 1 fr. 90 cent.

**METTRAY ET OSTWALD,** ÉTUDE SUR CES DEUX COLONIES AGRICOLES,

Par F. CANTAGREL. Brochure in-8°. — Prix : 1 franc.

TAFFETAS LEPERDRIEL

EN ROULEAUX, JAMAIS EN BOITE.
*Adoptés par la généralité des médecins*

L'un épispastique pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES, l'autre rafraîchissant pour panser les CAUTÈRES, sans démangeaison. Serre-Bras, Compresses, etc. LEPERDRIEL, Faubourg-Montmartre, 78.

Exposition de 1844. — Médaille d'or.

**DE LA CURE RADICALE DES HERNIES**

21e édition, contenant le double de texte, avec 16 planches au lieu de 4, notices explicatives des diverses espèces de HERNIES et de BANDAGES, par le docteur JALADE LAFOND, ex-chirurgien herniaire de feu S. A. R. le duc d'Orléans, des hôpitaux, hospices, bureau central, des bureaux de bienfaisance, de charité, du collége royal de Louis-le-Grand, de Ste-Barbe, de la Société Polonaise, etc. — Prix : 5 fr., chez l'AUTEUR, rue Vivienne, 2[illegible].

toutes les affaires à un directeur général, en voyant les services rendus à la nation par la direction des travaux publics, de l'instruction, de la marine, de la guerre, ils reconnaîtront que l'Etat pourrait aussi imprimer à l'agriculture une direction commune de la plus haute utilité; les seconds comprendront facilement que c'est en insistant, dans leurs délibérations, sur la nécessité de développer l'agriculture qu'ils contraindront le ministère à s'en occuper d'une manière efficace.

Nous recommandons surtout à l'attention des conseils généraux, une grande question d'intérêt matériel qui préoccupe aujourd'hui tous les cultivateurs, et dont la solution peut en effet changer la face de notre agriculture, en l'élevant presque d'un seul coup au niveau de ce qu'il y a de plus parfait en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Nous voulons parler des irrigations.

Les études des agronomes de toute l'Europe ne permettent plus de douter aujourd'hui que les irrigations ne soient le moyen le plus prompt de doubler la production agricole, d'améliorer le bien-être des cultivateurs, de fournir en abondance les denrées les plus nécessaires au pays, et d'augmenter la fortune des propriétaires fonciers. Notre population s'accroît chaque jour avec rapidité, et son accroissement deviendrait bientôt un véritable fléau pour la société, si l'on ne fournissait à l'agriculture les moyens de la nourrir et de l'habiller. Les villes manufacturières se plaignent déjà du triste régime alimentaire auquel sont réduits la plupart de leurs ouvriers : il n'est qu'un seul moyen de faire droit à leurs réclamations ; c'est de mettre l'agriculture en mesure de produire, à bon marché, la nourriture animale dont ne peuvent plus se passer les classes ouvrières. C'est à l'irrigation qu'il faut demander les produits qui nous manquent.

Il est juste d'ailleurs, de donner satisfaction à tous nos départements méridionaux, qui réclament à grands cris l'établissement d'un vaste système d'irrigation, sans lequel leurs efforts restent infructueux et leurs terres infécondes. Les contrées du nord ont été jusqu'ici, comblées de faveurs par l'Etat ; le trésor public a été prodigue, pour elles, de travaux productifs : il est temps que l'on songe au midi, en consacrant aussi une partie du budget à vaincre les obstacles que la nature oppose à son industrie. Ce doit être un point d'honneur pour les départements du nord de la Loire, de demander à l'administration qu'elle mette enfin plus d'équité dans la répartition de ses bienfaits.

Il ne faut pas croire, du reste, que le midi seul ait à profiter des une loi d'appeler sérieusement l'attention du gouvernement sur cette importante branche des améliorations agricoles.

Notre législation n'a tracé aucune règle pour l'emploi des eaux : nous laissons couler à la mer, sans nous en servir, des torrents d'engrais qui pourraient porter la richesse et le bonheur dans toutes nos campagnes. La civilisation moderne s'est montrée plus imprévoyante et moins soucieuse du bien public que les barbares; eux, au moins, comprenaient que c'est une folie de laisser perdre les trésors de fécondité que la nature a répandus dans le lit des fleuves, dans les rivières et jusque dans les ruisseaux les plus faibles ; ils comprenaient que l'agriculture doit, avant toute autre industrie, appeler l'attention du souverain; aussi leur passage dans l'Espagne et dans le midi de la France a-t-il été signalé par la création de ces grands canaux d'irrigation qui fertilisent encore aujourd'hui plusieurs provinces. Resterons-nous donc toujours inférieurs aux barbares? Nous les avons surpassés dans l'art subversif de la guerre, n'avons nous point honte de ne savoir au moins imiter et continuer leurs œuvres utiles? Est-ce qu'il n'est pas temps d'apprendre à produire? — Ne saurons-nous jamais que les conquêtes pacifiques peuvent nous donner autant de gloire et plus de bonheur que les conquêtes guerrières ?

Avant de songer à étendre notre empire, sachons exploiter le sol que nous possédons et en tirer tout ce qu'il peut produire. Que l'on nous permette de rappeler l'éloquente allocution d'un célèbre cultivateur sur ce sujet : « Nous faut-il une Lombardie, disait M. Auguste de Gasparin? Ne franchissons pas les monts, ne donnons pas à l'Europe le spectacle de prétentions toujours renaissantes et toujours réprimées. Cette Lombardie est en Provence, en Languedoc. Nous laissons stupidement nos fleuves couler et porter leur tribut à la mer, trésor immense de fraîcheur et de fertilité ; — ouvrons aussi nos canaux, saignons le Rhône et la Durance, changeons les landes en herbages ; couvrons-les d'utiles animaux, de coursiers belliqueux, d'hommes fortifiés par le bonheur et nationalisés par la reconnaissance. Deux campagnes feront cette conquête ; elles couvriront d'un laurier immortel l'armée industrielle, laurier planté sur le sol de la patrie et à l'abri de toute insulte. La voilà cette Lombardie enviée par les Barbares! Elle est là ; voyez-la ; elle est entourée des mêmes monts; elle a ses plaines étendues et les eaux des mêmes sources ; elle est le noble fruit de la première expédition de la liberté intelligente. » Ce n'est là qu'un petit coin du tableau que pourrait réaliser un vaste système d'irrigation créé

ceux qui se méfient de l'intervention de l'Etat voient au moins pour que l'on accorde aux particuliers le moyen de se servir des eaux en les faisant passer sur la propriété d'autrui, comme le demande la proposition de M. d'Angeville, adoptée par une commission de la chambre des députés. Personne ne trouve étonnant qu'un cultivateur force ses voisins à lui livrer passage pour transporter des engrais sur ses champs enclavés; pourquoi donc lui refuser le même droit pour y transporter de l'eau, qui est le plus puissant des engrais? Sans doute il faut craindre d'attaquer le droit de propriété ; mais il ne faut pas hésiter à saper tous les privilèges abusifs qui s'opposent au développement du bien-être général.

Nous sommes convaincus que tous les amis de l'agriculture partagent au moins une partie de nos idées sur les irrigations ; le congrès central d'agriculture, qui était composé en majorité de propriétaires et de cultivateurs du Nord, n'a point hésité à appeler l'attention du gouvernement sur cette question, et nous espérons que le même esprit présidera aux délibérations des conseils-généraux. Chacun d'eux comprendra qu'il est urgent de s'en occuper parce que l'on résoudra du même coup un grand nombre d'autres questions qui intéressent tout à la fois l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et le bien-être de toutes les classes de la nation. Il est facile, en effet, de reconnaître qu'un bon système d'irrigation comprend l'assainissement des pays marécageux, la direction des torrents nuisibles, l'endiguement ou la canalisation de ces rivières dont les débordements périodiques ravagent des contrées entières. Le reboisement des montagnes se rattache aussi de très près au bon emploi des eaux ; enfin, on mettrait à néant toutes les objections que l'agriculture oppose aux traités de commerce avec les nations voisines en lui donnant les moyens de ne plus redouter leur concurrence pour la production à bon marché des bêtes chevalines et des animaux de boucherie. Nos manufactures elles-mêmes se trouveraient dans une position plus avantageuse, puisque d'une part leurs ouvriers pourraient se procurer une nourriture plus abondante et plus facile, et que, d'une autre part, les cultivateurs enrichis deviendraient plus grands consommateurs des produits fabriqués. Le commerce aussi verrait s'ouvrir pour lui, dans nos campagnes, une multitude de débouchés nouveaux qu'il exploiterait, plus sûrement et plus facilement que les débouchés lointains dont il a tant de peine à s'emparer. Ainsi toutes les classes sans exception ont intérêt à réclamer l'application d'un bon système

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UN GRAND D'ESPAGNE [1].

## III.

### UN HÔTEL DE LA RUE SAINT-LOUIS EN 1770.

Laissons les locataires de la mansarde de la rue de la Grande-Truanderie, la bouche pleine, le verre en main, narguer les agents de M. le lieutenant de police (si toutefois les craintes de la Rose-Noire sont fondées), et transportons le lecteur dans un des beaux hôtels de la rue Saint-Louis.

Cet hôtel était habité par M. Talmont de Blancheville, ancien fermier-général. M. de Blancheville avait acquis une fortune immense, et, ce qui est plus rare, une réputation de probité on pourrait dire universelle ; car soit qu'il traitât avec l'étranger, soit qu'il opérât avec ses compatriotes, il avait toujours été esclave de sa parole écrite ou verbale. Il ne devait donc qu'à une succession de chances favorables cette grande fortune, dont, au reste, lui et sa femme faisaient le plus noble emploi. M. et Mme de Blancheville avaient pour unique enfant Sophie, jeune fille douce, aimante et belle, douée de quelques talents et de beaucoup de bonnes qualités. Cette famille était généralement aimée et respectée, et pour ceux qui jugent sur les apparences, elle possédait tous les éléments du bonheur ; mais si l'on eût pénétré dans son intérieur, on eût acquis une nouvelle preuve que les plus belles qualités peuvent trop souvent devenir elles-mêmes la source de bien des tourments. En effet, M. et Mme de Blancheville, par une bonté exagérée autant qu'irréfléchie, avaient compromis leur bien-être, en laissant prendre à Mme de Blancheville la mère un empire absolu dans leur ménage.

La mère de M. de Blancheville, en épousant M. Talmont, lui avait apporté en mariage le fief de Blancheville, et, par ce fait, le titre de président à mortier. En raison de cela, elle n'avait jamais perdu une occasion de faire sentir à son débonnaire époux qu'elle lui avait fourni la savonnette. Elle avait régné en despote dans son ménage, et par suite sur ses enfants. De plus, Mme la présidente était une de ces coquettes impitoyables qui, à mesure qu'elles avancent en âge, font peser sur ce qui les entoure tout le poids des regrets qu'elles donnent à leurs charmes. En 1770, la présidente avait soixante-quinze ans, un asthme et des rhumatismes; or, il est facile de comprendre jusqu'à quel point son caractère, naturellement acariâtre, devait être exaspéré : aussi, à l'exception de Sophie qu'elle idolâtrait, tous ressentaient le contre-coup de ses douleurs morales et physiques.

Depuis vingt-deux ans, sa bru n'était occupée qu'à éviter tout ce qui pouvait la contrarier et à prévenir ses moindres désirs. Elle lui rendait les soins d'une fille dévouée et poussait même la complaisance jusqu'à lui servir souvent de femme de chambre, car il devenait de jour en jour plus difficile de trouver quelqu'un qui voulût remplir cet emploi. Quoique d'une faible santé, Mme de Blancheville restait debout, quelquefois pendant trois heures à attifer sa belle-mère, à écouter tous ses caprices, et pourtant, pour prix d'une abnégation si touchante, elle n'en recevait que des rebuffades.

M. de Blancheville le savait. Il voyait tout. Il souffrait cruellement pour sa femme et admirait sa patience angélique ; mais il gardait le silence ; le respect qu'il professait pour sa mère, et surtout la crainte qu'elle lui avait toujours inspirée, l'avait empêché, dans le principe, de secouer un joug que les années rendirent tellement pesant qu'on ne pouvait plus même songer à le soulever.

Ce triste intérieur, qui gémissait sous des lambris dorés, était encore assombri par la présence de la sœur de M. de Blancheville. Cette sœur, qu'on appelait Mme Elise, était-elle chanoinesse? avait-elle été mariée? était-elle séparée de son mari? était-elle veuve? Nul ne pouvait le dire. Ce qu'on savait, c'est qu'elle n'avait aucune fortune personnelle, qu'elle était arrivée un jour de Bordeaux, qu'elle s'était assise au foyer de son frère, et n'y avait pu trouver l'oubli d'une peine secrète; toujours mélancolique, silencieuse, on ne l'avait jamais vue sourire. Et quand, par hasard, l'humeur frondeuse et chagrine de la vieille mère permettait à la gaieté de s'introduire un instant dans la famille, Mme Elise dissimulait avec peine certains mouvements nerveux et dévorait de grosses larmes, qui s'échappaient malgré elle. En un mot, c'était une de ces pauvres créatures qui semblent nées pour souffrir : sa pâleur habituelle, ses grands yeux éteints, attestaient de longues souffrances morales, et ses soupirs, constamment refoulés au fond de son cœur, disaient assez qu'un événement terrible et mystérieux avait brisé son existence.

Par cette matinée de novembre, si froide, si humide, que nous avons déjà signalée, tout était en mouvement dans l'hôtel de la rue St-Louis. Il n'était pas encore neuf heures, et la vieille Mme de Blancheville, en coiffe de nuit, enveloppée d'une pelisse par-dessus son déshabillé ouaté, se promenant déjà dans les appartements, tomba comme une apparition au milieu des domestiques réunis dans la salle à manger.

— Comment, Germain, le feu n'est pas encore fait dans le grand salon?... Je vous avais dit de l'allumer à sept heures.... Que faites-vous là, Françoise?... L'argenterie n'est pas votre affaire.... Allez ôter les gazes des lustres et des candélabres et savonnez tous les cristaux.

Jérôme, le mari de Françoise, qui était courbé à frotter un dressoir, se releva et dit à sa femme :

— Si tu as besoin du blanc d'Espagne, il est sur le poêle de l'antichambre.

— Hein!... qu'est-ce que vous dites, reprit la vieille dame, qui a entendu : le grand d'Espagne.

— Excusez, madame, je disais à ma femme que le blanc d'Espagne....

— Insolent! taisez-vous et travaillez.

— Mais, madame la présidente....

— Un mot de plus et je vous chasse.... Jean!

— Madame?

— Etes-vous retourné chez Léonard?

— Oui, madame la présidente; il sera ici à trois heures.

— A trois heures? Je vous avais dit qu'il fallait qu'il vînt à une heure précise.

— J'ai bien fait la commission comme madame la présidente me l'avait commandé; mais M. Léonard va à Versailles, et il ne peut être de retour avant trois heures.

— Quel affreux contre-temps!... Mon Dieu! mon Dieu!... Comment ma pauvre Sophie sera-t-elle coiffée?... Eh bien! quand vous resterez là tous à me regarder, cela fera-t-il votre besogne?... Allons donc!... dépêchez-vous... que tout soit bien propre, et surtout prenez garde de faire du bruit auprès de mademoiselle... Pauvre petite!... plus elle dormira tard plus elle sera fraîche.... La chère enfant! murmura la vieille en s'éloignant... ah! l'on a bien raison de dire tel maître, tels valets... Ma charmante bru est si tranquille... avec elle il faut le temps pour tout... Aussi les domestiques en prennent à leur aise... Si je ne m'en mêlais pas, tout irait bien ici!... Voyons donc un peu ce que font mes deux indolentes! En achevant ce monologue, la présidente entra dans la chambre de sa bru. Madame Elise était avec elle.

— Quoi! ma mère, c'est vous! s'écria madame de Blancheville.

— Oui, madame, c'est moi ; si comme vous je restais dans ma chambre jusqu'à neuf heures, qui surveillerait vos gens!

— Pardon, ma mère, il y a long-temps qu'ils ont reçu mes ordres : tous sont occupés, et je préparais moi-même votre café pour vous le porter dans votre lit comme à l'ordinaire.

— Bonjour, maman, dit timidement madame Elise, en prenant la main de sa mère pour la porter à ses lèvres.

— Bonjour, bonjour.

— Mon Dieu, maman, que vos mains sont froides!

— Ma mère, dit avec empressement madame de Blancheville, venez dans cette bergère près du feu. Vous plairait-il de déjeuner ici avec nous en vous réchauffant?

— Je le veux bien, pourvu que ce ne soit pas long.

— Permettez que je glisse cet oreiller sous votre dos, et laissez-moi placer vos pieds sur ce coussin : vous serez mieux.

— C'est bon, c'est bon, merci; vite, mon café.

— Le voici, dit madame Elise, en faisant rouler devant sa mère un guéridon sur lequel le déjeûner était tout prêt.

— Que je suis fâchée de vous voir levée si matin, ma mère, je crains que vous ne soyez malade ce soir.

— N'ayez pas peur, ma chère bru, n'ayez pas peur. Un jour comme aujourd'hui on n'est pas malade... Quand on marie sa petite fille et qu'elle épouse un grand d'Espagne!... Don Alphonso Gonzalo, duc d'Almaveda y Pergoras?... quel beau nom!... Et vous croyez, madame, que le jour où ma petite fille, ma Sophie, doit devenir duchesse d'Almaveda, je puis être malade?...

— Mon Dieu! ma mère, je suis sensible autant que vous pouvez l'être à l'élévation de ma fille; mais cela ne m'empêche pas de songer à votre chère santé.

— Ma chère santé serait meilleure si, effectivement, vous aviez été sensible au bonheur de votre fille.

— Je ne vous comprends pas, ma mère.

— Vous ne comprenez pas que votre obstination m'a vieillie de dix ans

(1) Voir le numéro d'hier.

les préjugés exclusifs et barbares de nationalité, par la perspective et l'enseignement d'un ordre politique et social dans lequel tous les peuples trouveraient satisfaction à leurs tendances légitimes.

Cependant, si plusieurs des journaux de Londres et de Paris se laissent emporter à des passions haineuses, il en est encore quelques-uns qui savent conserver le calme au milieu de la tempête. En Angleterre, comme en France, il y a encore des hommes raisonnables qui ne croient pas que les nations doivent se jeter le mépris et l'outrage à chaque froissement d'intérêt. Nous sommes heureux de pouvoir signaler le langage tout-à-fait convenable et digne du *Morning-Chronicle*. Ce journal s'exprime en ces termes :

« L'Angleterre et la France sont placées à la tête de la civilisation. On ne peut donc insulter ou dénigrer l'une de ces deux nations sans insulter et déprécier l'autre dans la même proportion ; et nous rougirions autant de refuser aux Français le courage, la dignité morale et la bravoure militaire, que de calomnier le nom britannique par une pareille supposition. Durant les dernières guerres, les hommes politiques et les journalistes ont trop manifesté, dans leurs discours et dans leurs écrits, cet esprit étroit et agressif qui a, plus que toute autre chose, contribué à prolonger et à envenimer cette lutte. Que l'expérience d'un demi-siècle ne soit pas perdue pour nous : si nous engageons la lutte, que ce ne soit point par pique jalouse ou mauvais humeur, mais pour quelque intérêt élevé, avec courage et noblesse, et avec les armes qui conviennent à la bravoure. »

Oui, les nations doivent commencer d'abord par s'estimer, par reconnaître leur valeur réciproque ; elles doivent chercher ensuite à concilier leurs intérêts. Ces intérêts sont-ils donc inconciliables ? La France et l'Angleterre ne peuvent-elles pas chacune remplir le rôle qui leur est dévolu dans le grand mouvement de l'humanité ? Loin de changer la destinée essentielle de ces deux nations, la guerre ne ferait que comprimer leur légitime essor, et rendre l'une et l'autre plus malheureuses encore. La guerre ! vous ne pourriez la faire qu'avec le sang des pauvres, qu'avec les capitaux des riches, Mais, si les riches donnent leurs capitaux, les pauvres consentiront-ils à donner leur sang ? La guerre ! mais tout le monde ne comprend-t-il pas que c'est un fléau de plus ajouté à tous les fléaux qui dévorent les sociétés civilisées ? Ah ! les démocrates anglais ont bien raison : ceux qui désirent la guerre, ceux qui ne craignent pas de la faire éclater, sont des fous....

Et pourquoi se ferait-on la guerre ? Pourquoi les deux grandes nations civilisées tourneraient-elles l'une contre l'autre ces moyens puissants que le génie humain a créés, et qui doivent être employés à exploiter la nature dans une organisation sociale meilleure ? Le globe n'est-il donc pas assez vaste ? N'y a-t-il donc pas

les dividendes obtenus.

Les 381 concordats restants ont promis aux créanciers les dividendes suivants :

Huit 5 p. 100; — 49, 10 p. 100; — 80, 15 p. 100; — 79, 20 p. 100; — 64, 25 p. 100; — 46, 30 p. 100; — 5, 35 p. 100; — 17, 40 p. 100; — 1, 45 p. 100; — 12, 50 p. 100; — 1, 55 p. 100; — 2 60 p. 100; — 1, 70 p. 100; — 1, 75 p. 100; — 15 promettent le capital intégral.

Ces conditions font ressortir une moyenne de 25 p. 100.

Au nombre des 134 unions liquidées, il s'en trouve 40 qui n'ont donné aucun dividende, et les 94 restantes ont produit en moyenne 17 p. 100.

Les 676 faillites déclarées dans l'année présentent les proportions suivantes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 124 | ont un passif au-dessous de | | | 10,000 fr. |
| 153 | sont entre | 10 | et | 20,000 |
| 97 | entre | 20 | et | 30,000 |
| 97 | entre | 30 | et | 50,000 |
| 66 | entre | 50 | et | 80,000 |
| 21 | entre | 100 | et | 200,000 |
| 12 | entre | 200 | et | 300,000 |
| 7 | entre | 200 | et | 100,000 |
| 7 | entre | 400 | et | 500,000 |
| 7 | au-dessus de | | | 500,000 |

38 faillites restent encore sans bilan établi.

Il a été publié cette année 696 sociétés, savoir :

509 en nom collectif;

118 en commandite;

69 en commandite par actions.

Il y a eu 512 dissolutions ou annulations de société.

LE CARDINAL DE CHEVERUS. — La ville de Mayenne vient d'élever un monument à la mémoire du vertueux prélat, de ce pur représentant de l'esprit de tolérance chrétienne. L'inauguration de la statue a eu lieu le 3 août avec une grande pompe. Cette statue est un des ouvrages remarquables, dit-on, de M. David, qui dévoue son talent avec tant de désintéressement à la glorification des grands hommes.

L'*Echo de la Mayenne* apprécie avec justesse le caractère et l'œuvre de Mgr de Cheverus.

« Monseigneur de Cheverus a été, comme prêtre et comme citoyen, le type chéri, vénéré de tous les hommes sages de notre époque. Sa vie modeste, aussi effacée qu'il l'a pu rendre, est pleine de traits touchants et mémorables....

» Il ne cessa de se montrer le rigide observateur de la règle ; mais il fut bon; il fut essentiellement tolérant pour les personnes ; il posséda mieux que tous autres le talent de rendre la religion aimable. A ceux que rebutait la peinture exagérée des effets de la colère divine, il venait parler de miséricorde, d'amour, de charité.....

» C'est une gloire devenue populaire. La ville de Mayenne doit être fière de son pieux enfant. »

En terminant un excellent discours, M Nouël de la Touche, maire de Mayenne, a dit :

le *Fouriérisme* sans le connaître, qui sait bien qu'aucune doctrine n'est plus conciliante, plus fraternelle et plus pure que le Communisme Icarien, et qui s'est montré bienveillant pour le *Populaire* jusqu'à faire des vœux pour qu'il devienne *hebdomadaire* !

Nous persistons, et très sincèrement, à donner nos sympathiques éloges à M. Cabet pour l'effort honorable qu'il fait afin d'introduire l'esprit de paix dans le Communisme. Mais beaucoup d'autres communistes déclarent que la réalisation de leur doctrine est impossible sans la guerre ; et ceux-là, vers lesquels la sympathie nous attire moins que vers le rédacteur du *Populaire*, ceux-là saisissent peut-être plus à fond les conséquences de leurs principes.

Nous croyons que, malgré tous les efforts généreux qu'on pourra tenter, la guerre est au bout du Communisme, parce que cette doctrine a pour bases l'égalité et la négation de la propriété. Or, nous n'espérons pas que les riches et les puissants poussent jamais l'abnégation jusqu'à se dépouiller. D'ailleurs, selon nous, le principe du niveau égalitaire, étant absolument contraire au vœu de la nature, à la loi de Dieu, aurait pour effet de soulever des mécontentements, des protestations, des luttes, la guerre enfin, résultat fatal de toute loi sociale qui n'est pas proportionnelle aux attractions de l'homme.

## Destructivité civilisée.

Le capitaine Warner, dont nous examinions il y a peu de jours un système de destruction sous-marine, en a un autre, à ce qu'il paraît, également destiné à la marine, mais par un mode différent d'application. Voici la lettre que l'ingénieux capitaine vient d'adresser au *Times*.

« A la face du monde, car ce qui est publié dans la presse anglaise est lu par le monde entier, et pour qu'il ne puisse plus exister d'erreur, de malentendu, ni de fausse interprétation à ce sujet, je renouvelle ici l'offre que je priai sir Ch. Napier, en termes dictés par lui-même, de soumettre au gouvernement de S. M., si le gouvernement veut ancrer un vaisseau de ligne derrière les sables de Godwin, en dehors de la route des navires, pour qu'aucun mal ne puisse arriver aux bâtiments qui passent, du haut d'un autre vaisseau de détruire le vaisseau ancré à une distance de 5 milles. Je veux bien conduire avec moi sur le bâtiment où j'agirai, le général George Murray, le capitaine lord Ingestre, le capitaine Dickenson et le capitaine Henderson, qui auront toute latitude pour examiner mon mode d'action, et pour se convaincre qu'en cette occasion je me sers d'un projectile. La généreuse libéralité de mes amis me permet de faire cette expérience sans demander un shilling au gouvernement. Si je ne réussis pas, je ne demande qu'à recevoir du ridicule, dont j'ai déjà reçu bien assez pour contenter tout homme raisonnable. Mais, auparavant, j'exige du gouvernement de S. M. une garantie de 300,000 liv. sterl pour l'achat de mon secret, au cas où je détruirais le navire, et satisferais les quatre officiers susnommés, en leur démontrant l'excellence de mes plans, et la facilité de les mettre à exécution. Enfin, j'invite sir Howard Douglas, sir Dyam Martin, sir Georges Cock-

depuis huit jours.

— Les observations que j'ai faites étaient pourtant bien naturelles...

— Mais vous eussiez aussi bien fait de nous les épargner.

— Que demandais-je ? Qu'on ne précipitât rien, qu'on attendit la réponse du père, voilà tout.

— Et à quoi bon l'attendre, puisqu'on en est sûr ?

— Vous le croyez, ma mère ; mais si malheureusement le vieux duc refusait son consentement, à quelle cruelle épreuve serait condamnée ma pauvre Sophie, une fois introduite dans une famille qui la repousserait.

— Ne craignez rien, madame, don Alphonso est un hidalgo de bonne souche ; le sang de la grandesse coule dans ses veines... Je m'y connais, reprit la présidente en se redressant.

— Maman, dit en hésitant Mme Elise, songez-vous que don Alphonso n'a que vingt-deux ans ?

— J'eusse été bien surprise si vous n'aviez pas mis encore ici votre mot, répliqua la présidente avec une ironie amère, puis elle continua : Eh ! mais, j'oubliais qu'en fait de mariage vous êtes un oracle excellent à consulter... Ma vieille expérience doit plier devant la vôtre... Voyons, je vous attends, dites.

Chaque parole de la présidente, faisant sans doute allusion à un passé qui nous est inconnu, semblait frapper droit au cœur de Mme Elise comme autant de coups de poignard. La pauvre femme perdit contenance sous le regard irrité de sa mère, et ce fut par un effort inouï qu'elle parvint à balbutier d'une voix tremblante ce peu de mots.

— Ma mère... je ne suis rien ici... mais vous savez combien j'aime Sophie... Il s'agit de son bonheur... et malgré moi... un triste pressentiment...

— Oh ! cela ne m'étonne pas, la joie des autres vous fait mal, à vous, dit la présidente avec aigreur.

— Pardon, ma mère, reprit Mme Elise en retenant ses larmes, ce qui me fait mal, c'est de voir compromettre l'avenir de Sophie sur des apparences qui peuvent être trompeuses.

— Oui !... les apparences sont trompeuses quelquefois, dit la présidente en jetant sur sa fille un regard de mépris foudroyant. Oui.... vous devez le savoir... aussi, vous voyez des Lamberti partout... et pourtant ils sont rares... Dieu merci !

A ces mots, Mme Elise laissa retomber la tasse qu'elle portait à ses lèvres, et, comprimant avec son mouchoir les sanglots qui l'étouffaient, elle se leva et sortit précipitamment de la chambre.

— Ah ! ma mère ! que vous êtes cruelle pour cette pauvre Elise ! s'écria Mme de Blancheville quand la porte fut fermée.

### IV.

### LE CONTRAT.

Trois semaines environ avant le jour où commence cette histoire, un jeune homme de vingt-deux ans, grand, bien fait, beau brun à l'œil ardent, au teint basané, mais aux traits nobles, aux manières élégantes et aristocratiques, s'était présenté chez le père de Sophie, et lui avait remis une lettre du duc d'Almaveda. M. de Blancheville avait été chargé autrefois des affaires de ce seigneur ; il avait su comme toujours mériter et justifier sa confiance. Le duc d'Almaveda était retourné en Espagne, et depuis seize ans toute relation avait cessé entre lui et M. de Blancheville.

Lorsque ce dernier reconnut l'écriture et la signature du duc, il fut aussi charmé qu'honoré de la nouvelle marque d'estime qu'il recevait de son ancien client ; car le vieux duc lui recommandait son fils en le priant de surveiller sa conduite, de le guider dans ses connaissances, de lui servir de mentor enfin ; ajoutant que le jeune homme était timide et ignorait complètement le monde. M. de Blancheville reçut alors le fils du duc avec cet empressement cordial, cette franche urbanité, qui deviennent de jour en jour plus rares parmi nous.

Le jeune duc d'Almaveda fut présenté en grande pompe à toute la famille. Mme de Blancheville et sa sœur l'accueillirent avec réserve ; Sophie, avec timidité, mais la présidente le vit avec enthousiasme : un duc assis au milieu des siens ! quel honneur ! la vieille dame ne se sentait pas d'aise, elle était gonflée d'orgueil et adressait à tout moment la parole au jeune homme, rien que pour se donner le plaisir de dire : monsieur le duc.

— Monsieur le duc est musicien, sans doute ?

— Un peu, madame.

— Voyons, Sophie, prenez votre mandoline et chantez une ariette devant monsieur le duc.

— Mais, chère bonne maman...

— Faites ce que je vous dis, Sophie, monsieur le duc vous attend.

— Vous avez une petite fille bien jolie, madame, dit tout bas le duc en se penchant à l'oreille de la présidente, pendant que la pauvre Sophie pour obéir à sa grand'mère accordait sa mandoline.

— N'est-ce pas, monsieur le duc, qu'elle est bien belle ?

Sophie, les yeux baissés, chanta en tremblant. Puis, un moment après, sans qu'on sût comment, la mandoline était passée des mains de la jeune fille dans celles du duc. Celui-ci avait une très belle voix : tout en se jouant et sans paraître y penser, il fit entendre plusieurs airs espagnols qu'il dit avait un goût parfait.

C'est ainsi que dès la première soirée la présidente était parvenue à établir un rapport entre les jeunes gens ; à attirer l'attention du duc sur Sophie en mettant en relief le faible talent de sa petite fille : coquetterie de mère innocente et louable, quand elle n'est pas poussée trop loin, lorsqu'elle ne va pas jusqu'au ridicule.

Beaucoup moins novice que son père avait bien voulu le dire, le jeune duc d'Almaveda pénétra facilement la pensée de la présidente, de même qu'une soirée d'observation lui suffit pour connaître le caractère et la position respective de chaque membre de la famille. En conséquence, son plan fut bientôt combiné, et trois jours après il demanda la main de Sophie.

L'acte le plus important de la vie, est certes celui par lequel l'homme prend une compagne, la femme se donne un maître ; et pourtant, c'est celui auquel les parties intéressées participent le moins : autrefois, l'orgueil des familles allumait le flambeau de l'hymen ; aujourd'hui, l'orgueil a transmis ce soin à la cupidité. Mais, si de génération en génération, les pères et les mères assument sur eux la responsabilité de l'avenir de leurs enfans, combien dans cette circonstance grave et solennelle n'ont-ils pas besoin de s'entendre, de s'éclairer mutuellement ? Quelle source féconde de chagrins pour une mère de voir compromettre l'existence d'une fille chérie ! Quel désespoir pour un père de douter de la bonté de son choix, et de céder, malgré lui, à des convictions qui ne sont pas les siennes ! Cela a quelque chose d'horrible, de déchirant : et c'est précisément ce qu'éprouvaient M. et Mme de Blancheville, grâce à la déplorable influence de la présidente. Celle-ci, dans le parti qui se présentait, ne voyait qu'une seule chose, savoir : le titre de duchesse pour sa Sophie, et elle pressait son fils d'engager sa parole, dans la crainte que le jeune homme ne se rétractât. M. de Blancheville, dans l'anxiété où le jetait une demande si imprévue, sentait très bien qu'il ne devait rien conclure avant d'avoir le consentement du vieux duc d'Almaveda en bonne forme, et luttait tant qu'il pouvait contre la volonté tenace de la présidente. En même temps il exigeait que le jeune duc écrivît lettre sur lettre à son père. Don Alphonso le faisait, mais il ne cessait de répéter qu'il était certain que le vieux duc ne s'opposerait pas à sa volonté, et, pour accélérer les choses, il se montrait très passionné près de Sophie, et pressant près de la présidente. Du reste, il tranchait du grand seigneur, paraissait ne douter de rien, et accueillait avec un sourire sardonique les avis que M. de Blancheville se croyait en droit de lui donner. Cette conduite, peu d'accord avec la lettre qui avait servi d'introduction au jeune duc dans la famille, inspirait des craintes sérieuses à Mme de Blancheville ainsi qu'à Mme Elise. Elles examinaient tout de sang-froid, et jugeaient toute chose sans prévention, avec ce tact fin qui trompe rarement les femmes, quand elles ne sont aveuglées par aucune passion. Toutes deux faisaient part de leurs réflexions à M. de Blancheville, en le suppliant d'agir avec toute la circonspection, toute la prudence imaginable ; mais le pauvre homme, tout en appréciant les observations de sa femme et de sa sœur, ne se laissait pas moins aller peu à peu aux suggestions de sa mère. Ce n'était pas faiblesse de caractère, c'était la conséquence fatale mais naturelle de l'éducation qu'il avait reçue, à une époque où l'obéissance passive était le premier devoir comme la seule marque d'amour que les enfants pussent donner à leurs parents. De ce conflit vinrent ces tiraillements intérieurs, ces récriminations, ces discussions aigre-douces dont nous avons vu un échantillon, et dans lesquelles la présidente tenant le premier dessus finissait toujours par se donner raison *quand même*. Enfin, malgré toutes les oppositions de la pauvre mère, et bien qu'on n'eût pas encore reçu la réponse du vieux duc, la présidente avait voulu qu'on fixât le jour du contrat, et il devait être signé le soir même du jour où nous avons fait connaissance avec la famille de Blancheville. Comme nous l'avons dit, tout était en l'air dans l'hôtel pour les préparatifs de la fête qui devait suivre, et la présidente ne s'était jamais donné tant de mouvement.

Vers midi, M. de Blancheville reçut sous le même pli un billet du jeune homme et une lettre à lui adressée par le duc, son père, par laquelle ce dernier lui mandait, qu'il approuvait la recherche qu'il faisait de la main de Mlle de Blancheville, et que, par le prochain courrier, il recevrait son consentement légal et les titres des propriétés qui devaient former son

LES PRIX SONT :

| | UN AN. | 6 MOIS. | 3 MOIS. |
|---|---|---|---|
| *Paris et départements.* | | | |
| Pour les abonnés à la *Démocratie pacifique.* | 18 fr. | 9 fr. | 5 fr. |
| Pour les non abonnés. | 24 | 12 | 6 |
| Pays à surtaxe de poste, en sus. | 4 | 2 | 1 |

Nous ne demandons, en ce moment, qu'une adhésion pure et simple, et non le versement des fonds. Nous prévenons toutefois que les lettres non affranchies ne sont pas reçues dans nos bureaux.

## Affaire du Maroc.

Le *Moniteur universel* et le *Journal des Débats* ajoutent encore ce matin une suite à la suite donnée hier au soir à la dépêche télégraphique par le *Messager* et le *Moniteur parisien*. Qu'on nous permette, à ce sujet, une observation bien simple. Si, comme l'assure le *Journal des Débats*, le temps, s'éclaircissant dans les dernières heures de la journée, n'a permis au gouvernement de recevoir la fin de la dépêche que fort avant dans la soirée, pourquoi ne s'est-il pas empressé d'en donner communication immédiate à ses organes habituels du soir le *Messager* et le *Moniteur parisien*, ainsi qu'il leur a donné communication des quatre mots qui précèdent ? Ces journaux paraissent assez tard pour que cela eût été possible. D'ailleurs c'est une de ces rares et importantes occasions où personne ne blâmerait le ministère de retarder d'une ou deux heures leur apparition. Nous désirerions mieux ; nous verrions avec plaisir le gouvernement cesser de faire de ses nouvelles le monopole exclusif de ces deux feuilles. Nous pensons qu'il ferait bien de les communiquer sans exception à tous les journaux du soir. Nous vivons à une époque de publicité où les gouvernements ne gagnent rien à s'obstiner à mettre leurs nécessité la lumière sous le boisseau.

La dépêche télégraphique d'avant-hier finissait à ces mots : *La victoire la plus complète nous...*

Celle d'hier à ceux-ci : *est restée. Notre infanterie...*

Enfin voici ce que nous trouvons ce matin dans le *Moniteur* et le *Journal des Débats :*

« Notre infanterie, d'une extrême solidité, et un peu plus tard notre cavalerie, ont fait des prodiges de valeur.

» Nous avons pris successivement tous les camps qui couvriraient un espace de plus d'une lieue.

» Onze pièces de canon, seize drapeaux, mille à douze cents tentes, dont celle du fils de l'empereur, son parasol, signe du commandement, tout son bagage personnel, une grande quantité de munitions de guerre et un butin immense sont restés en notre pouvoir.

» L'ennemi a laissé environ huit cents morts sur le champ de bataille.

» Nos pertes, quoique sensibles, sont légères pour une journée aussi

[illegible] l'Angleterre, mais nous ne [illegible] supposé assez pusillanimes pour ne pas savoir où serait notre force à l'heure du danger. Dieu nous préserve d'une guerre ; Dieu nous préserve de la provoquer ? Mais nous disons avec la même fermeté et la même franchise : s'il nous faut subir la guerre, nous savons où est le secret de notre force.

D'un autre côté, les journaux espagnols continuent à se montrer favorable à notre cause. On lit dans le *Heraldo :* Les forces du maréchal Bugeaud se composent de 1,200 chevaux des régiments des 2e et 4e chasseurs d'Afrique (excellente troupe européenne) ; de 600 arabes des tribus amies, de 6,000 hommes de l'infanterie française et de 10 pièces d'artillerie et 4 pièces de campagne. Avec ces forces, composées de vétérans et commandées par lui et par d'excellents officiers, le maréchal peut braver l'attaque d'une nombreuse armée marocaine.

L'escadre française doit avoir ouvert le feu contre Larache, mais comme nous manquons de vapeurs ici et d'autres bâtiments pour les communications, nous devons attendre les occasions pour être renseignés. Les Maures de Tanger se hâtent de reconstruire les batteries et de réparer les dégâts occasionnés par l'escadre française. Ils se préparent à une nouvelle défense si les chrétiens venaient encore leur rendre visite. La garnison a été renforcée de beaucoup de monde de l'intérieur et de 1,500 chevaux, commandés par un des fils de l'empereur. Toutefois, ils n'ont rien à craindre dans ce moment ; les Français ont définitivement résolu de n'occuper aucun port tant que le maréchal Bugeaud n'opèrera pas simultanément par terre. Bien que le prince de Joinville ait eu le plus vif désir d'entrer à Tanger, il n'a pas jugé prudent de le tenter avec 3,000 hommes seulement de débarquement. La ville et les environs étaient défendus par plus de 16,000 hommes.

Au départ de Tanger du Vesuvius, la femme de M. Hay était redescendue à terre et avait repris possession du consulat. Le 12, on entendait de Gibraltar un feu très vif, à une assez grande distance. On croyait que c'était l'escadre française qui bombardait Arcila.

Le colonel Foy, aide-de-camp du maréchal Soult, est arrivé à Oran. Si la nouvelle qu'on nous donne est exacte, la France va renoncer à ses prétentions sur le territoire situé entre la Tafna et le Oued-Mouillah, territoire qui de tout temps a été possédé par les souverains d'Alger, et par conséquent par Abd-el-Kader, durant l'époque où il a exercé la souveraineté dans la province d'Oran. Un pareil acte d'humilité chrétienne va irriter l'amour-propre des Français, leur susceptibilité nationale, et va donner à l'opposition des armes puissantes contre le gouvernement. Il sera difficile au ministère Guizot de conjurer la tempête qui va s'élever contre lui.

Cette nouvelle n'est pas officielle, mais j'ai lu la lettre qui la renferme, et la personne qui l'a écrite est si bien instruite, et dans une si haute position pour savoir tout ce qui arrive relativement à l'Algérie, que

[illegible] dirigées contre eux ; mais une ordonnance du conseil, du 10 mai dernier, déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre.

Hier, trois de ces ouvriers comparaissaient devant la sixième chambre de police correctionnelle, prévenus d'avoir dirigé une nouvelle coalition dans le but de faire abandonner par leurs camarades les ateliers de M. Guillaume. Ils ont été condamnés un à 3 mois de prison, et deux à 2 mois.

— M. Wild, directeur, entendant et parlant, de l'institution des sourds-muets de Hartford (Etats-Unis), arrive ces jours derniers à Paris et remet une lettre en Anglais de M. Clerc, professeur sourd-muet de cet établissement, à M. Ferdinand Berthier, sourd-muet aussi, doyen des professeurs de l'Ecole royale de Paris. Or, M. Wild ne sait pas un mot de français ; M. Berthier connait à peine quelques mots d'anglais. Comment ces deux hommes s'entendront-ils ? La mimique, cette langue universelle des pensées, et non des mots, viendra à leur secours. Aujourd'hui, le parlant et le sourd-muet ne se quittent plus ; et leur conversation télégraphique ne tarit pas, au grand ébahissement des habitués des Tuileries, du Palais-Royal et des boulevarts.

— A propos de la robe sans couture de Trèves, un membre du clergé vient de publier à Metz, dit le *Courrier de la Moselle*, un ouvrage sur cette relique, dans lequel on lit :

« Cette traduction de l'histoire de la robe, nous la déposons aux pieds de Jésus..... qui, il y a maintenant 1,800 ans, par amour pour nous tous, revêtit la *robe sans couture*, la porta pendant son pèlerinage ici-bas, et *ne la quitta que pour étendre son corps et se faire clouer les pieds et les mains sur la croix du Calvaire....* »

Et on lisait hier, dans les journaux de Paris : « On a inauguré en grande pompe, dans la petite église d'Argenteuil, une châsse magnifique renfermant la robe de Jésus-Christ, *la même qui fut jouée aux dés par les soldats après la Passion.* »

— On lit dans le *Mémorial de la Scarpe*, de Douai, du 25 : Les ouvriers occupés à démolir les remparts près de la poudrière Saint-André, pour la sortie du chemin de fer, ont trouvé hier trois squelettes humains parfaitement conservés. Ces squelettes placés à côté l'un de l'autre sous la rampe intérieure de la place, n'étaient qu'à une très grande distance du sol. On pense que ce sont des soldats morts dans les anciennes guerres, en défendant les remparts de la villle.

— Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* que les barreaux d'Aix et de Grenoble viennent d'adhérer à la protestation du barreau de Paris dans l'affaire Séguier.

— On lit dans le *Sud* de Marseille du 22 :

« Les jeunes princes égyptiens dont nous avons annoncé l'arrivée à Marseille par le Reschid, doivent sortir aujourd'hui du Lazaret,

---

rapport, dont la note suivait.

La connaissance de cette lettre fut un grand soulagement pour la famille ; néanmoins, M. de Blancheville se montra mécontent de ce que le duc ne l'eût point honoré d'une réponse personnelle.

Ce nouveau nuage fut en partie dissipé par l'arrivée d'une superbe corbeille à l'adresse de Sophie. Des parures complètes en point d'Alençon et d'Angleterre, d'autres en blondes riches ; de belles étoffes brochées d'or et d'argent, et surtout des diamants d'une magnificence princière, achevèrent de tourner la tête de la présidente. Elle avait eu raison de dire le matin qu'un jour comme celui-là, elle ne pouvait pas être malade : la vue de ces belles parures la rajeunissait de vingt ans. Elle était triomphante.

La journée suffit à peine aux apprêts de la fête et aux soins des toilettes. On fut trop occupé pour avoir le temps de réfléchir, et l'heure de la réunion arriva sans qu'on s'en aperçût.

Dans les vastes salons étincelants de lumière et de luxe s'agitait une nombreuse compagnie. Les hommes, en habits de velours ou de soie sur lesquels brillaient de larges boutons en acier taillés à facettes, en émaux, en escarboucles ou en diamants, se promenaient gravement l'épée au côté, en tendant le jarret sous un bas de soie bien tiré, et causaient pour tuer le temps. Ceux-là se faisaient les apologistes, ceux-ci les détracteurs de la politique de Versailles ; ceux-là applaudissaient à l'alliance de la France avec l'Autriche, ceux-ci en déploraient les conséquences, et n'y voyaient qu'une source de malheurs incalculables. Les femmes, poudrées, crêpées, le visage couvert de rouge et de mouches assassines, étalaient complaisamment les falbalas de leurs robes entr'ouvertes et de leurs dessous-coupés, et jouaient de l'éventail en se dandinant dans leurs énormes paniers ou dans leurs lanternes, suivant l'âge. Les jeunes filles, emprisonnées dans des corps qui les laissaient à peine respirer, le maintien raide, les yeux baissés, roulaient dans leurs doigts l'échelle de ruban qui fermait leur ceinture à la Guimard, et attendaient avec impatience l'entrée de la mariée, afin d'avoir quelque chose qu'elles pussent oser regarder.

M. et Mme de Blancheville, Mme Elise, forcés de faire les honneurs d'une réunion qui avait pour but un acte contre lequel leur raison et leur cœur protestaient en secret, s'en acquittaient avec cette froide bienveillance qu'on apporte dans l'accomplissement d'un devoir pénible, alors qu'on cède à l'impulsion d'une espèce de violence morale. Aussi leur air contraint avait déjà été remarqué quand la présidente parut toute radieuse. Elle s'était réservé de présenter la mariée, et tenait Sophie par la main. Celle-ci, rouge de timidité plutôt que de plaisir, se laissait promener comme une jolie poupée ; elle était étourdie et de la fortune qui l'attendait, et des brillants atours dont elle était parée, et des compliments qu'on lui adressait. *On la mariait*, la pauvre enfant ! mais sa volonté, son cœur n'y étaient pour rien.

Il ne manquait plus à cette réunion que deux personnages assez essentiels : le notaire et le marié.

Il se passa une heure pendant laquelle il nous serait difficile d'analyser les pensées de chaque membre de la famille de Blancheville ; le lecteur, qui connait les dispositions de chacun, y suppléera. Mais nous dirons que l'envie, qui s'attaque toujours aux heureux de la terre, soufflait aux assistants mille conjectures impertinentes qui circulaient derrière les éventails, dont le mouvement perpétuel faisait un bruit monotone qui s'unissait aux chuchotements qu'il protégeait.

— Sa grandesse don Alphonso Gonzalo, duc d'Almaveda y Pergoras ! cria un valet en ouvrant les deux battants de la porte du salon... M. Lerond, ajouta-t-il plus bas.

Inutile de dire que la présidente avait fait la leçon au domestique.

Tout le monde se leva, et, pendant un quart d'heure, ce ne fut que présentations, saluts, révérences, et coups d'œil échangés de toutes parts.

Quant au notaire, M. Lerond, nul n'y pensa, si ce n'est M. de Blancheville, qui vint lui serrer la main et saluer un grand monsieur entièrement vêtu de noir, et qui, selon toute apparence, devait être son premier clerc.

Après toutes les grimaces et les aimables faussetés que, dans la société, on appelle politesses, chacun prit place et l'on procéda à la lecture du contrat.

Une chose assez singulière, et à laquelle Mme Elise seule fit attention, c'est que le notaire prit la peine de lire l'acte, lui-même, au lieu de laisser, selon l'usage, ce soin à son clerc ; mais ce qui intrigua encore plus la bonne tante de Sophie, c'est que ce personnage, devenu inutile et peut-être importun dans cette assemblée, alla se placer à l'angle de la table, à une certaine distance du notaire : après avoir regardé le marié d'une façon étrange, il tira un papier de sa poche et le tenant à demi caché derrière son tricorne, il ne cessa de porter ses regards du jeune homme au papier et *vice-versâ*, tant que dura la lecture du contrat. Mme Elise ne perdait pas un mouvement de cet homme, et attendait avec anxiété la fin de ce manège. La lecture terminée, le duc d'Almaveda s'empressa de signer et présenta la plume à Sophie. Alors l'inconnu se leva en disant d'un ton calme et impératif : une minute !

La surprise fut extrême, la plume tomba des mains de la mariée, tout le monde resta en suspens. L'étranger profita de ce moment pour se précipiter vers une croisée ; il l'ouvrit avec fracas et cria de toute la force de ses poumons : venez !

— Quelle audace ! dit la présidente, étouffant de colère.

— Que signifie ? s'écria M. de Blancheville en s'approchant de celui qui venait de mettre tout en émoi.

— Ma fille ! fit Mme de Blancheville en pressant Sophie sur son sein.

— O mon Dieu ! que va-t-il arriver ? dit Mme Elise.

A ces cris simultanés, l'assemblée s'était levée comme un seul individu. Tous les regards se portaient sur l'inconnu ; dans les uns on lisait une anxiété craintive, d'autres exprimaient une vive curiosité, d'autres enfin laissaient percer une joie maligne ; mais tous traduisaient ces derniers mots de Mme Elise : que va-t-il arriver ?

La réponse ne se fit pas attendre. Au nom du roi les portes du salon s'ouvrirent et un huissier à verge du Châtelet, assisté de six archers, demanda :

— Qui est ici le duc d'Almaveda ?

L'inconnu le désigna du geste à l'huissier, qui, posant sa verge sur l'épaule du duc, lui dit :

— Au nom du roi et de la loi, Charles Lamberti, je vous arrête, suivez-moi.

Le jeune homme voulut payer d'audace et faire résistance : il tira son épée, il appela ses gens à grands cris ; mais ceux-ci étaient déjà désarmés et contenus par les archers. Le soi-disant duc se débattit en vain ; il succomba vaincu par le nombre, fut désarmé et enlevé du milieu de la foule par des bras vigoureux. Prêt à franchir la porte, un obstacle arrêta la marche des gens de la police : c'était le corps inanimé de Mme Elise, que dans le tumulte général personne n'avait vu tomber.

(*La suite à demain.*) D. C. DE STE-URSULE.

### NATURALISATION DU LAMA DU PÉROU EN EUROPE.

L'Angleterre s'occupe sérieusement en ce moment de naturaliser sur son territoire les différentes variétés du lama qui peuvent devenir pour son agriculture une nouvelle source de richesses. La variété connue sous le nom d'Alpaca ou Alpaga est celle qui paraît avoir le plus de chances de succès. En général, tous les individus de cette famille, lama, vigogne ou alpaga, paraissent se trouver fort bien du climat de la France comme de celui de l'Angleterre. Ce sont des animaux très sobres, consommant moins que nos bêtes à laine en proportion de leur dimension, et réunissant trois genres d'utilité qui ne se trouvent chez aucun autre animal domestique : ils sont à la fois bêtes de somme, bêtes à laine et bêtes de boucherie. Sous le premier rapport, on sait que tous les transports se font à dos de lama dans les montagnes de l'Amérique méridionale. Quant à la laine, on connait la réputation des draps de vigogne. Deux individus de cette espèce, nourris depuis plusieurs années en Angleterre, ont donné, l'année dernière, au-delà de *huit kilogrammes de laine*.

La douceur et la sobriété de ces animaux ont appelé l'attention des agronomes anglais sur les services qu'on peut espérer de cette race précieuse dans les parties montagneuses des trois royaumes. La difficulté consiste à transporter d'Amérique en Europe des troupeaux assez nombreux de ces animaux, qui paraissent supporter difficilement la traversée. Dans les premiers essais, on en a perdu à peu près les deux tiers.

Mais, d'une part, on s'était servi de navires à voiles, qui avaient rendu la traversée fort longue ; de l'autre, on a remarqué que le troupeau arrivait assez bien portant, quoique un peu fatigué, jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et que la mortalité devenait considérable seulement dans le trajet de cette colonie en Europe. Dans les nouveaux essais qui vont être tentés, on abrégera la traversée en se servant de navires à vapeur, et l'on fera faire aux troupeaux une station au cap de Bonne-Espérance. Le succès nous paraît très probable, et les Anglais auront fait cette conquête pour toute l'Europe, appelée comme eux à en profiter.

(*Le Breton.*)

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

# BULLETIN AGRICOLE

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 25 août. — *Farines*. Au commencement de la semaine les marchés à livrer continuaient encore; mais la boulangerie, qui ne croit pas que la hausse sur les marchés des départements puisse avoir de suite, se montrait réservée dans ses achats. Sur ces derniers jours, les ventes en disponible ont été assez importantes. Tandis que le mauvais temps, qui agit sur le reste des récoltes, pousse à la hausse, la spéculation travaille à la baisse. Ces deux influences se sont fait également sentir principalement sur les ventes en droiture, et, se neutralisant réciproquement, n'ont guère occasionné de variations sur le cours. Il n'y a eu pour tout résultat, vendredi, qu'un peu plus de facilité dans les offres, tiédeur et incertitude dans les transactions. Samedi, la vente a cependant un peu repris.

Le cours moyen tend à la baisse, et le restant sur place a atteint le chiffre de 22,052 quintaux.

*Froment*. Au commencement de la semaine les offres ont été nombreuses, et les blés nouveaux ont un peu fléchi; samedi ils n'ont point éprouvé de variation, et les affaires ont été presque nulles.

*Seigle*. Ce grain est bien tenu et a gagné un peu sur le cours d'il y a 8 jours.

*Orge*. Sans variation, assez rare; les escourgeons sont recherchés.

*Avoine*. Cet article est assez bien tenu, en disponible. L'influence du mauvais temps sur ce qui n'est pas encore rentré contribue à cette situation.

DÉPARTEMENTS. Les marchés à blé présentent généralement de la hausse, en raison du mauvais effet des pluies sur la dernière partie des récoltes. Voici le résumé des marchés sur lesquels la baisse a continué.

Alençon, les Andelys, Aubigny, Altkirch, Brissac, Bray-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bonneval, Châlons-sur-Marne, Castelnaudary, Condom, Dourdan, Gonesse, Grenoble, Lille, Meaux, Melun, Metz, Montereau, Noyon, Orléans, Pont-l'Abbé, Rosoy, Sézanne, St-Laurent, St-Florentin, Sainte-Menehould, Sablé, Tournon, Tours, Valençay, Vouziers.

Notre correspondant de Provins nous mande ce qui suit:

Notre marché ne reçoit presque plus de blé vieux; le temps humide influe défavorablement sur le froment nouveau, dont le poids sera loin d'atteindre celui de la récolte de 1842. Nos avoines ne sont pas à moitié rentrées, et elles devront souffrir considérablement du temps affreux qui ne discontinue pas depuis quelques jours.

— Le *Courrier de Saint-Quentin* dit : Le temps qui s'est maintenu assez beau cette semaine a favorisé la rentrée d'une grande partie des blés dans nos environs. Les pluies précédentes n'ont pas fait autant de tort qu'on l'avait craint d'abord; la paille est noircie, il est vrai, mais il n'y a de germé que le blé qui était à terre. En somme, le grain est abondant et la récolte ne sera pas mauvaise.

Malheureusement, aujourd'hui la pluie recommence.

— On écrit de Noyon, 18 août :

Les pluies ne discontinuent pas de se répandre sur notre pays; les cultivateurs se trouvent fréquemment arrêtés dans leurs travaux. Il reste au moins un tiers de la récolte des blés à rentrer; ce mauvais temps nuira sans doute beaucoup à la qualité du grain; il serait très à désirer qu'il cessât promptement.

— On écrit de Péronne, 18 août :

Les pluies que nous avons éprouvées toute la semaine dernière ont fait ralentir les travaux de la moisson; peu de nos cultivateurs se trouvent avancés dans leurs récoltes; beaucoup de blés sont coupés et exposés à la pluie; le germe commence à atteindre le grain, qui n'aura pas la qualité que nous espérions, et manquera de siccité.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des céréales (par hect.).

BRAY-SUR-SEINE, 23 août. — Froment 1re 20,00; 2e 19,33; 3e 18,66. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 10,00. — Orge 8,66. — Avoine 5,33 à 6,33.

PROVINS, 24 août. — Froment 1re 20,25; 2e 18,25. Marché un peu mieux approvisionné que le précédent.

ETAMPES, 24 août. — Froment 1re 22,00; 2e 20,00; 3e 19.32. — Méteil 04,00 à 16,66. — Seigle 8,00 à 9,22. — Orge 8,00 à 9,32. — Escourgeon 7,66 à 8,00. — Avoine 6,00 à 7,32.

CHARTRES, 24 août. — Froment 1re 21,00; 2e 20,00; 3e 19,00. — Méteil 17,00 à 18,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,75. — Avoine 6,50.

LE MANS, 23 août. — Froment 1e 19,00,50; 2e 08,05; 3e 15'00. — Méteil 10,75 à 17,50. — Seigle 10,01 à 11,50. — Orge 7,50 à 9,50. — Avoine 5,50 à 7,50.

LE HAVRE, 24 août. — On a vendu cette semaine 4,000 hectolitres froment de Bretagne, de fr. 46 à 47, et 4,000 hectolitres de Rostock, à fr. 53 le sac de 200 kil. — A la dernière halle de Montivilliers, le prix moyen était de fr. 55. — Nous avons reçu quelques lots de froment par cabotage.

MONTIVILLIERS, 22 août. — Froment, les 200 kil. 55,00. — Avoine, l'hect. 7,50.

ROYE, 19 août. — Froment nouveau, très abondant sur place 1re 19,25 à 20,25; 2e 18,00; 3e 17,50.— Froment vieux 1re 19,00; 2e 17,50.

PÉRONNE, 24 août. — Froment 1re 19,50; 2e 19,00; 3e 18,50. — Méteil 13,50. — Seigle 8,50 à 9,00. — Orge 10.00 à 11,00. — Avoine 6,50 à 7,50.

ARRAS, 24 août. — Froment 1re 18,00 à 21,50; 2e 16,00 à 20,50. — Seigle 9,00 à 10,50. — Escourgeon vieux 10,00 à 12,00.— Escourgeon nouveau 9,00 à 10,75. — Avoine 7,00 à 8,00.

Les blés n'ont point été abondants au marché de ce jour, et leur prix n'a pas varié; il en a été de même des seigles. — Les escourgeons ont été plus fermes, et les avoines sont haussées de 50 c.

MULHOUSE, 20 août. — Froment 1re 19,06, 2e 18,56; 3e 18,04. Hausse 0,42.—Méteil 12,25. Baisse 0,78. — Seigle 10,81. Baisse 0,08. — Orge 8,53. Baisse 0,24. — Sarrazin 9,50. — Avoine 7,50; sans variation.

VALENCIENNES, 24 août. — *Cours officiel*. — Froment 2e 20,00; 3e 19,00. *Cours commercial*. — Froment 1re 21,50 à 22,50; 2e 20,50 à 20,75; 3e 19,00 à 19,75.—Seigle 9,50 à 20,50. — Orge 10,00 à 11,00. — Avoine 6,50 à 7,50.

Notre place était aujourd'hui mieux approvisionnée que ces jours derniers. Le froment de l'année a subi une baisse de 50 c., celui de 1843, au contraire, est demandé au cours. Cette fermeté provient de ce que le blé vieux est presque épuisé, et qu'on ne peut moudre le nouveau qu'en le mélangeant au vieux. Le mouvement opposé aurait lieu si le beau temps nous favorisait; car alors on donnerait la préférence au nouveau.

CHALON-SUR-SAONE, 23 août. — Froment 1re 17,50; 2e 16,75 à 17,00. — Orge nouvelle 10,00 à 10,25. — Avoine 7,00. Comme il y a peu de blés de battus, ils soutiennent leur cours, qui pourra baisser quand ils seront plus communs sur place. Les farines valent en ce moment 1re 36,00 à 36,80 les 100 kil.; 2e 33,60 à 34, 40.

PAIMPOL, 20 Août.—Froment, prix moyen, 15,05. — Méteil 12,37.— Seigle 9,37.—Orge 8,62. — Sarrazin 10,12. — Avoine 5,85. Le temps s'est mis au beau depuis deux jours, ce qui permet de rentrer le reste des blés. Les petits fermiers principalement ont commencé le battage et les froments rendent bien ainsi que le seigle et l'orge. Les avoines donneront les 2/3 d'une bonne récolte.

*Marchés étrangers*. — BELGIQUE. — Nous exposons un résumé du prix moyen des principaux produits agricoles en Belgique, sur les marchés régulateurs pendant le mois de juillet, d'où il résulte que le méteil a valu 13,62; le sarrazin 10,88; l'avoine 8,80; l'escourgeon 10,51; l'orge tardive 10,90. — Les pommes de terre 3,61. — Le foin 6,49 les 100 kil. et la paille 3,77.

ODESSA, 2 août. — Notre marché éprouve chaque jour l'influence des nouvelles décourageantes de l'extérieur sur les blés dont les prix sont nominaux à la cote de r. 11 à 18 pour les tendres des environs et de Bessarabie, et de 12 à 18 pour les Pologne suivant le mérite. Les détenteurs, démoralisés par le calme qui règne dans les affaires, ne parviennent à réaliser qu'au moyen de concessions réitérées. Ces jours derniers, on a écoulé environ 1,260 tchew. blé tendre de Bessarabie première qualité à r. 15 3/4; 600 dito bonne qualité à r. 15.

La descente des blés de Pologne est moins active, mais on en attend encore une certaine quantité et l'on voit arriver journellement quelques transports. Les arrivages des nouveaux blés de nos environs, de la Bessarabie et des provinces plus éloignées seront bientôt plus suivis.

La nouvelle récolte en Pologne se présente sinon plus abondante du moins plus belle que l'année dernière. Les nouvelles des autres provinces de l'intérieur sont toujours satisfaisantes. Nous voyons arriver au bazar quelques petites parties de blés tendres et durs nouveaux des environs que l'on paie de R. 12 à 13, leur qualité n'étant pas supérieure; on en attend de meilleurs, mais il paraît que cette année les blés de nos contrées ne seront point aussi beaux que ceux de l'année précédente.

On vante beaucoup les qualités des seigles et orges de la nouvelle récolte qui partout promet beaucoup. Il en arrive quelques charrettes des environs qui sont placées à raison de R. 1/2 le seigle et R. 5 1/2 l'orge.


Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maîtres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Epiciers, Elèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'**ANT. CARÊME**, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

**Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.**

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

**De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris.** — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re» cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié.* Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

**Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.**

Par M. le **Docteur AULAGNIER**, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Épiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et F. G. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c

**Autres Ouvrages de Carême :**

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

**Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.**

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

**Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et dessinées par Carême. — Prix : 9 fr.**

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

**Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 126 planches dessinées par Carême. — Prix : 20 fr. 50 cent.**

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

**Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.**

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

**OU LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 3e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.**

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur **JOSEPH ROQUES**; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. **JOUBERT**; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. **BOUCHARD** père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. **LOUIS LECLERC**. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

***Pour paraître prochainement :***

## *TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,*

**Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.**

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Étienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17. AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse*, 11. — (On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table**, 4 vol. in-8°, nouv. édit., 12 fr.)

Le nouveau fait d'armes de notre escadre et l'occupation de Mogador par l'amiral prince de Joinville viennent enfin heureusement changer la situation de la France vis-à-vis du Maroc.

Tous les sophismes des écrivains ministériels n'empêchaient pas que le bon sens public aperçût clairement combien était fausse la double position 1° de notre armée, condamnée à rester immobile après la victoire, attendant, sous un ciel de feu, au milieu de sables arides et brûlants, que les cavaliers marocains eussent le loisir de se rassembler de nouveau en assez grand nombre pour oser revenir à la charge; 2° de notre escadre, réduite à démanteler, en passant, quelques places maritimes, comme s'il ne s'agissait pour nous que d'essayer les effets de nos bordées sur les murailles des barbares.

Le cabinet avait beau se prévaloir du succès éclatant avec lequel étaient exécutés ces deux genres d'opérations stériles et sans fin; il avait beau se faire un trophée de l'intrépidité stoïque avec laquelle nos troupes de terre et de mer accomplissaient cette tâche de Sisyphe; on lui demandait toujours, et avec une apparente raison, si les sacrifices de la France, le sang de ses enfants héroïquement versé, demeureraient sans compensations d'aucune espèce.

Vit-on jamais rien de pareil? Voilà une nation qui, pour se défendre, pour défendre ses possessions, pour repousser les agressions multipliées d'un voisin perfide, se trouve forcée de courir la chance des combats, et qui s'ôte par avance le droit de profiter des fruits de la victoire! N'est-ce pas là une condition faite pour éterniser la guerre? Se résigner ainsi à attendre l'arme au bras le bon plaisir des barbares pour leur infliger des leçons qui en définitive nous coûtent plus qu'à eux, comparativement; ne leur montrer qu'au bord de leur frontière, comme si elle s'y trouvait clouée et qu'il lui fût interdit de la dépasser, cette fatalité armée, seul droit devant lequel ils s'inclinent, n'est-ce pas se condamner à toujours avoir à recommencer? n'est-ce pas détruire soi-même l'effet moral des victoires qu'on remporte?

Cette situation fausse ne pouvait, selon nous, se prolonger sans péril pour notre armée; elle avait duré trop long-temps déjà pour la dignité de la France. Aussi, accueillons-nous avec plaisir la nouvelle qui nous parvient ce soir. Si nous nous réjouissons, ce n'est point parce que la prise et le blocus du port de Mogador vont irriter nos voisins d'outre-Manche, et exaspérer les gallophobes du *Times*; ce n'est point par une vaine ardeur de conquêtes et de grandes batailles: c'est uniquement parce que nous voyons dans ces actes décisifs des moyens de mettre un terme plus prompt à la guerre et d'obtenir plus sûrement les satisfactions que demandent nos intérêts froissés et le sang de nos soldats.

diatement après le bombardement par des officiers de marine. La première de ces lettres ne donne que des renseignements aujourd'hui connus. Nous allons reproduire la seconde; elle suffira pour répondre à ces pilotes et timonniers anglais qui ont nié l'habileté de nos canonniers, et prétendu que le prince de Joinville avait dévasté à plaisir les quartiers populeux de Tanger.

6 août au soir, rade de Tanger.

Vous dire en détail ce que nous avons fait à Tanger, de huit à dix heures du matin, est inutile. Vous le saurez par le rapport du prince: nous avons littéralement démoli les fortifications, et le prince doit être satisfait, très satisfait du résultat. Le Jemmapes n'a perdu qu'un seul homme, avec deux blessés légèrement. Les canonniers-matelots ont stupéfié les officiers d'artillerie de terre et du génie. Sur dix boulets, ils n'en mettaient que dix dans la casbah, sise à 1600 mètres de distance et à 200 mètres peut-être au-dessus du niveau de la mer. L'empereur du Maroc nous raillait dans sa réponse du 5; il nous disait: Je croyais Tanger démoli depuis le 2. Il y peut venir voir. Nous n'avons pas fait de mal à la ville; on n'a abattu que les forts, aujourd'hui tas de décombres et rien de plus. Il faudra bien des millions à l'empereur pour les rétablir, s'il le fait, ce dont on peut douter. Le Jemmapes (charité bien ordonnée...) et le Suffren presque seuls ont donné contre Tanger. Le Triton et la Belle-Poule ont été chargés des forts détachés à distance, qu'ils ont aussi, passablement habillés. Nous allons, dit-on, en faire autant à Mogador, si l'on peut approcher et que le temps nous le permette. Nos bâtiments sont porteurs de troupes d'infanterie et d'artillerie, et les équipages sont organisés en compagnies de débarquement; mais je ne crois pas que nous soyons assez nombreux pour pouvoir nous hasarder à prendre terre sans danger. Du reste, à la grâce de Dieu; si nous en venons là le courage et l'adresse suppléeront au nombre. La conduite du prince qui nous commande est digne de tous les éloges, et l'enthousiasme anime toute l'escadre.

---

La Société de la Paix de Londres a adressé le mémoire suivant à sir Robert Peel, au comte Aberdeen et aux autres ministres de S. M. la reine d'Angleterre:

« Les soussignés pensent que la guerre répugne à l'esprit et aux principes de la religion chrétienne; elle renverse les vrais intérêts de l'humanité, et elle est un moyen aussi nuisible qu'insuffisant d'arranger les différends internationaux.

» Tandis que les soussignés considèrent avec une satisfaction toute particulière la continuation de la paix parmi les nations européennes, ils sont profondément peinés des hostilités qui ont lieu en ce moment dans diverses parties du globe, notamment dans l'empire du Maroc; l'île d'Haïti, dans les Indes-Occidentales, et l'île de Taïti, dans la mer du Sud.

» Les soussignés, formant le comité d'une Société dont l'unique objet est de travailler à maintenir une paix permanente et universelle, s'abstiennent de juger les questions politiques qui peuvent se trouver engagées dans ces divers pays; mais ils recommandent vivement aux honorables membres du gouvernement de Sa Majesté de faire tous leurs efforts, soit par le raisonnement, soit par la persuasion (et les soussignés

*Bas-Rhin.* — Président, M. de Schauenburg, député; vice-président, M. le comte Hallez, député; secrétaire, M. Saglio, député; vice-secrétaire, M. Hallez Claparède, maître des requêtes.

*Bouches-du-Rhône.* — Président, M. Rostand; secrétaire, M. Prat.

*Doubs.* — Président, M. Demesmay, député, conseiller à la cour royale; secrétaire, M. Convers.

*Gard.* — Président, M. Teste, pair de France; secrétaire, M. Augliviel.

*Ille-et-Vilaine.* — Président, M. de Kerbertin, premier président de la cour royale; secrétaire, M. Fénigan.

*Indre-et-Loire.* — Président, M. Gouin, député; secrétaire, M. Boislevé.

*Loire-Inférieure.* — Président, M. Bignon, député; secrétaire, M. de la Pilorgerie.

*Lot-et-Garonne* — Président, M. Merle-Massonneau; secrétaire, M. Laffitte, de Nérac.

*Moselle.* — Président, M. le général Schneider, député; secrétaire, M. Poulmaire.

*Nord.* — Président, M. Ferrier, pair de France; secrétaire, M. Marchant, député.

*Rhône.* — Président, M. Fulchiron, député; secrétaire, M. Peyré-Peiguet.

*Vienne.* — Président, M. Proa, député.

*Vaucluse* — Président, M. le marquis de Cambis, pair de France.

---

On lit dans le *Sud* de Marseille, du 22:

Les nouvelles que nous avons reproduites hier, sous une forme dubitative, annonçant l'ordre d'embarquer immédiatement 18,000 hommes pour l'Afrique, étaient dénuées de tout fondement. On assure au contraire que M. le maréchal Bugeaud a fait savoir au gouvernement qu'il n'avait besoin d'aucun renfort; que le cas échéant, il se contenterait de demander à M. le général Bedeau le corps de 2,000 hommes qui est sous ses ordres.

Nous apprenons en même temps que le vaisseau l'Inflexible, faisant partie de la division envoyée devant Tunis, a reçu l'ordre de s'en séparer, pour aller se réunir à l'escadre du prince de Joinville.

---

**L'agitation continue en Allemagne. On écrit de Warbourg (Prusse) au *Mercure de Westphalie*, en date du 19, que le village de Helmer est en pleine révolte. Toutefois, on espère que ce mouvement insurrectionnel ne prendra pas plus d'extension. Des mesures ont été prises pour le comprimer immédiatement.**

**En Hongrie, si l'on en croit la *Gazette universelle*, l'agitation règne plus haut. On écrit de Presbourg que le landgrave Turopolya, s'est permis, en séance publique, des expressions outrageantes pour le gouvernement; il a dit, entre autres choses: « Si le gouvernement ne porte pas secours au peuple, il faut absolument que nous ayons recours, pour le sauver, à la révolte; le gouvernement ne paraissant nullement disposé à lui prêter assistance, il ne faut compter que sur nos propres forces; soyons unis et marchons en avant! »**

**Plusieurs membres des Etats ont, dit-on, déclaré être prêts à témoigner sous serment que ces paroles audacieuses avaient réellement été prononcées.**

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UN GRAND D'ESPAGNE (1).

### V.

### VENGEANCE!... ET JUSTICE.

Maintenant, pour savoir comment ce Lamberti avait usurpé le nom du jeune Alphonso d'Almaveda, nous prierons le lecteur de vouloir bien nous suivre, ce même jour encore, dans le cabinet de M. de Sartines, lieutenant général de la police du royaume.

Il est onze heures du matin, et l'*infatigable* M. de Sartines horriblement fatigué, vient de terminer un travail auquel il s'est mis à cinq heures du matin; son déjeuner l'attend depuis une heure; il meurt de faim, et pourtant il lui faut encore recevoir les rapports que quelques-uns de ses principaux agents sont appelés à lui faire. Il les écoute et les congédie l'un après l'autre, et quand il arrive au dernier, un soupir de satisfaction soulève sa poitrine: il va donc enfin pouvoir manger un morceau et se reposer!

Il se trompe grandement, M. le lieutenant de police, s'il croit qu'un homme vraiment utile et dévoué puisse satisfaire aux exigences de la vie quand il veut, et jouir de quelque repos quand il en a besoin: ce sont privilèges réservés à ceux qui ne servent à rien.

A l'instant où M. de Sartines va quitter son cabinet, on vient lui dire qu'un vieillard s'est présenté pour obtenir une audience, et que, depuis deux heures qu'il s'est installé dans le greffe, quelque chose qu'on ait pu faire pour le renvoyer, l'obstiné vieillard n'en veut pas démordre, et demande avec larmes et prières la faveur d'être admis.

— Il fallait l'adresser à mon secrétaire.

— On le lui a proposé, il a refusé.

— Qu'il revienne à l'heure de l'audience publique.

— Il sollicite une audience particulière et dit que, s'il voulait se nommer, vous l'accorderiez à l'instant même.

— La persistance de cet homme est singulière, dit M. de Sartines, qu'on l'introduise.

L'étranger qui se présente devant M. le lieutenant de police, est un homme de haute stature; ses traits nobles et sévères sont empreints d'une douleur profonde; les lignes encore pures de son visage accusent au plus soixante ans, bien que sa barbe et ses cheveux soient d'une blancheur de neige.

— Asseyez-vous, monsieur; que désirez-vous?

— Vengeance!..., s'écrie l'étranger..... et justice, ajoute-t-il avec dignité.

— Expliquez-vous.

— Vous voyez un malheureux père dont le fils lâchement assassiné.....

— Un instant, monsieur, fait M. de Sartines en tirant un cordon de sonnette. Le premier secrétaire du greffe, dit-il à l'huissier qui ouvre la porte.

Il y eut un silence pendant lequel ces deux hommes s'examinèrent. L'étranger prit confiance dans la physionomie intelligente du lieutenant général de police; tandis que celui-ci ne put se défendre d'un sentiment de respect pour ce vieillard vénérable dont la douleur sublime s'était révélée dans ces deux mots: Vengeance et justice!

Le secrétaire du greffe entra, se plaça devant le bureau, et M. de Sartines s'adressant à l'étranger:

— Faites votre déclaration, monsieur, je vous écoute.

Le vieillard pressa sa tête dans ses deux mains, comme pour maîtriser son émotion, et commença en ces termes:

— Je suis Espagnol, monsieur, et j'ai pour noms Rodrigue, duc d'Almaveda y Pergoras.

Le lieutenant et le greffier s'inclinèrent respectueusement.

— Ce que j'ai à vous dire est horrible, reprit le duc: cinq personnes ont été assassinées... mais, comme j'ai amené avec moi un homme dont le témoignage doit corroborer ma déposition, veuillez le faire appeler; il est en bas dans ma voiture.

— En l'attendant, monsieur le duc aurait-il la bonté de continuer.

— J'avais un fils unique; il voulait connaître la France: loin de m'opposer à son désir, je lui fournis les moyens d'y rendre son séjour agréable. Il partit de Madrid accompagné de mon médecin, homme de mérite qui avait toute ma confiance et que je préférai sous tous les rapports au gouverneur de mon fils. Au passage des Pyrénées, la voiture qu'occupait mon fils avait une avance d'une demi-heure peut-être sur celle de sa suite, dont un cheval abattu avait interrompu momentanément la marche. Lorsque cette dernière arriva dans une gorge profonde que la première venait de traverser... cinq cadavres gisaient sur la route... Mon fils... mon malheureux fils!... Pardonnez,... ce sont les larmes d'un père...

— Du courage, monsieur, tâchez...

— Non... non, impossible... Avance ici, Pédrillo, viens achever ce récit, dit le duc au vieux serviteur qu'on venait d'introduire.

Sur un signe de M. de Sartines, le vieux Pédrillo s'approcha.

— Je ne pourrais dire ce qui se passa au moment dont parle monseigneur, attendu que moi aussi j'étais un des cinq morts; mais voici ce qui avait précédé. Comme la voiture allait s'engager dans le défilé, un paysan nous cria: Alerte! alerte, messeigneurs, la bande Lamberti. Tête-de-Fer est derrière vous. Il faut vous dire, monsieur le lieutenant, que cette bande.......

— Est la terreur des voyageurs depuis trois ans, que le chef Lamberti étant mort dans la prison de Valladolid, son fils, Charles Lamberti lui a succédé sous le nom de Tête-de-Fer. Je sais cela.

— Ah! fit Pedrillo tout étonné.

— Ensuite!

— Monseigneur le jeune duc, mon maître, voulait retourner au secours de ses gens qui pouvaient être attaqués; mais les personnes qui étaient avec lui s'y opposèrent, surtout le docteur qui jeta sa bourse au postillon en lui disant de brûler la route. — Hélas! ce n'était pas si pressé.... pour tomber dans un piége! — Bref, un quart-d'heure après nous étions entourés d'une vingtaine de bandits qui firent feu sur nous. Le postillon fut jeté bas. J'avais reçu plusieurs balles dans la cuisse; mon cheval atteint du même coup se cabra; je fus désarçonné, et les brigands se précipitèrent sur la portière que je défendais. Des coups de pistolets sortirent de la voiture, les bandits ripostèrent. Enfin, je vis le docteur tiré par les jambes et jeté sur la route; le secrétaire de monseigneur eut sans doute le même sort par la portière opposée, et je pense que mon camarade qui s'y trouvait fut peut-être encore plus maltraité que moi. A la fin, mon maître se voyant seul sauta en dehors de la voiture et voulut vendre chèrement sa vie; mais, tandis qu'il combattait en brave, seul contre trois, le chef de la bande lui plongea son poignard dans le dos et je le vis tomber à son tour. Alors, un des brigands, le plus horrible de tous sans contredit, s'approcha de celui qui venait de frapper mon maître. — Ah! ça, Tête-de-Fer, lui dit-il, *les morts seuls ne parlent pas*.

A ces mots les brigands se ruèrent sur nous, et, morts ou vivants, nous labourèrent tous à coups de poignard. Je n'eus que le temps de recommander mon âme à Dieu, et par Notre-dame-del-Pilar, je ne sais comment je me trouve ici. Pour le reste, son Excellence, ajouta Pedrillo en se tournant vers le duc, en sait plus long que moi.

Et Pedrillo fit mine de s'éloigner.

— Un mot encore, brave homme, lui dit M. de Sartines, puisque vous avez vu Tête-de-Fer, ne sauriez-vous donner son signalement?

— Oh! sa figure est gravée là, répondit Pedrillo en se frappant le front, comme le coup de poignard qu'il a donné à mon maître me déchire encore ici. Et le vieux serviteur porta la main à sa poitrine.

— Le signalement de ce scélérat? dit le duc qui avait repris toute sa fermeté; le voici. Je l'ai écrit sous la dictée de Pedrillo dès qu'il a été remis de ses blessures. Ce qui me reste à vous dire, monsieur, ne sera pas long; car je ne vous parlerai pas de mon désespoir quand je reçus la foudroyante nouvelle de la fin tragique de mon fils... ni des pieux devoirs que j'eus à remplir; ensuite desquels j'ai mis sur pied toute la police d'Espagne. Les bandits ont été traqués en tous sens. Partout ils ont échappé. Enfin, on supposait qu'ils s'étaient réfugiés en France; alors j'y suis venu moi-même incognito, n'espérant plus qu'en vous, monsieur, pour obtenir vengeance et justice.

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

toutes les lettres dont il est parlé dans l'article du *Standard*, sont réelles. Le *Times* nous a envoyé ces lettres pour que nous en prissions lecture : des portions seulement de cette correspondance ont été publiées dans les journaux. De ces documents, que pouvons-nous inférer, sinon que le *Times* a été trompé par des personnes qui ont forgé des signatures d'officiers de S. M., ou que des officiers de S. M. se sont conduits d'une manière grossière (*have grossly misconducted themselves*)? Dans tous les cas, le *Times* s'est mis à la merci de correspondants qui ne sont qu'anonymes, et il a montré une bien grande volonté d'être trompé ou de tromper le public, ce que tout ami de la vérité et de la paix doit blâmer. Ces parties de la correspondance d'officiers de marine, que le *Times* a pensé ne devoir pas publier, sont précisément ce qui donne un caractère à toute cette affaire. La grande exagération, qui se manifeste dans plusieurs parties de ces lettres, aurait convaincu leurs auteurs de mensonge. »

## PAUPÉRISME EN ANGLETERRE.

Le rapport annuel des commissaires de la loi des pauvres qui vient d'être présenté au parlement, constate que le nombre des pauvres s'est accru cette année de 20,543.

## Les journaux anglais.

Bien que la statistique suivante ait été publiée, il y a quelques mois, par plusieurs journaux, nous n'hésitons pas à la reproduire aujourd'hui. Il importe, en effet, en ce moment, où la presse anglaise opère de si singulières évolutions, de connaître exactement l'esprit, la couleur et la tendance de chacun de ses organes.

Le nombre des journaux paraissant quotidiennement à Londres, soit le matin, soit le soir, sauf le dimanche, se monte à vingt-six. Les cinq journaux principaux qui paraissent le matin, sont : le *Times*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Herald*, le *Morning-Post* et le *Morning Advertiser*. Le *Morning-Chronicle* a toujours représenté le parti whig, tandis que le *Morning-Post* défend les intérêts des tories. Quant au *Times*, il a souvent changé de couleur. Dans les années qui précédèrent le bill de réforme, il prenait parti pour les libéraux ; mais, depuis 1834, il s'est préparé petit à petit un pont pour passer aux conservateurs, auxquels il appartient exclusivement, depuis l'avènement de M. Peel au ministère. C'est aujourd'hui l'organe avoué du clergé et de l'aristocratie. De temps à autre, il attaque le ministère à cause de son irrésolution et de son peu de courage vis-à-vis de l'Irlande.

Le *Morning-Herald* et le *Standard* sont les journaux ministériels pur sang. Le *Morning-Advertiser*, dont l'influence politique s'augmente de jour en jour, appartient au parti radical. Le *Globe*, le *Sun*, le *Standard*, le *Spectator* et l'*Examiner* sont des journaux du soir : les deux premiers et le dernier ont une tendance libérale, avec des nuances plus ou moins prononcées. Le *Sun* s'occupe presque exclusivement du commerce et de l'industrie. Le *Spectator* est, d'après son titre, un ob-

causes chez toutes ces fanatiques tribus du Maroc.

Le 20 août, à cinq heures du matin, le bateau à vapeur l'Euphrate, expédié en courrier d'Oran, se présenta devant le port d'Alger et le salua immédiatement de 21 coups de canon en arborant son pavillon.

Le *Moniteur algérien* du même jour confirme tous les détails de la dépêche télégraphique, et ajoute que l'armée marocaine a pris l'offensive avec 24,000 chevaux. Nous avions à peine 7,000 fantassins et 1,400 cavaliers, et l'ennemi comptait plus de 40,000 hommes. Le courage de nos soldats a triomphé de cette effrayante supériorité de forces.

» Tout le monde est ici dans la joie, dit une autre correspondance d'Alger, adressée à la *Gazette du midi* : une poignée de braves, combattant par une chaleur de 45 degrés, a vaincu 24,000 cavaliers qui, dit-on, se sont présentés régulièrement en bataille. »

Les détails manquent encore sur cette belle victoire. On n'en sera pas surpris quand on apprendra que la nouvelle est arrivée à Alger le 20 août, au moment où partait le bateau à vapeur.

(*Autre correspondance particulière du même journal.*)

« Alger, 20 août 1844.)

» Le canon tonne pour annoncer l'importante victoire remportée le 14 courant au-delà d'Ouchda. Notre division, forte de 8,000 hommes, commandés par le maréchal, a battu complètement 40,000 Marocains dont 24,000 cavaliers ; 800 morts sont restés sur le champ de bataille. Nous avons fait un immense butin. Nous marchons sur Fez.

» Une lettre adressée à l'un de nos colons par ordre du gouverneur, d'une date antérieure de quelques jours aux nouvelles de l'armée de l'ouest, venues d'Oran par le paquebot qui arrive contenait le post-scriptum suivant :

« Le camp est en émoi par suite d'une nouvelle importante qui circule, et dont je regrette, faute de temps, de ne pouvoir vérifier la source avant le départ du porteur de la présente. Abd-el-Kader aurait été enlevé par quatre cents cavaliers marocains qui le conduiraient à l'empereur Abderrahman, d'après l'ordre de ce dernier.

» Je vous affirme la réalité de cet avis, mais personne ne croit à la réalité du fait qu'il rapporte. »

Enfin on lit dans le *Sud* :

« Pour rendre compte de l'effet produit dans la population marseillaise par l'événement dont on vient de lire le récit, il nous suffira de citer un fait. Dès que le bruit s'est répandu en ville que le *Sud* avait publié, dans un supplément, l'extrait du *Moniteur algérien*, l'imprimerie et les bureaux du journal ont été envahis par la foule. Les demandes du glorieux bulletin, destiné d'abord seulement aux cercles et aux cafés de la ville, ont été si multipliées qu'il a fallu prolonger le *tirage* pendant toute la soirée, et que plus de quinze cents exemplaires ont été successivement distribués. Le drapeau tricolore a été arboré aux façades de tous nos cercles. Le soir la plupart des cafés de la ville et des établissements publics étaient illuminés, et des chants patriotiques se faisaient entendre. »

L'*Heraldo* de Madrid annonce que le gouvernement espagnol ne s'é-

points du littoral africain de la Méditerranée, avec sa division, composée de deux frégates et d'un brick, s'est arrêté à Tunis, où il a reçu du bey l'accueil le plus courtois. Dès le lendemain, S. A. R., accompagnée de son état-major, s'est rendue à Carthage, pour visiter le monument que le Roi des Français a érigé à la mémoire de Saint-Louis, son aïeul. Un déjeûner, accepté avec beaucoup de grâce, lui a été offert par M. le consul-général et chargé d'affaires de France, dans sa modeste résidence d'été, située au pied du mont Louis-Philippe. Les jours suivants, le prince a été voir ce qu'il y a de plus remarquable aux environs de Tunis, et le 5, il s'est rembarqué.

(Correspondance du *Sémaphore*.)—Environ 6,000 hommes de troupes se trouvent actuellement à la Goulette, et ils sortent tous les jours pour faire l'exercice ; mais un jour ou l'autre, à cause de leur insolence, quelque désordre, si l'on n'y prend garde, aura lieu. Si par hasard un Européen passe devant eux, il est aussitôt, non pas poliment invité à s'éloigner, mais battu et foulé aux pieds par les tambours et leur tambour-major ; il ne suffit pas de lui faire subir une première fois un pareil traitement, dès qu'il s'est un peu éloigné, tout moulu, ils se mettent encore à courir après lui pour le battre de nouveau. Tous les consuls se taisent. Sir Thomas Reade a obtenu du bey une permission de pêche, sous la condition pourtant qu'il paiera à S. A. un tiers du produit de sa pêche. Le consul de France s'est opposé à cette mesure pour ce qui regarde la France, mais en vain.

**Italie.** — On écrit de Naples qu'un bateau à vapeur napolitain a enlevé, dans les eaux de Cotronne, un bâtiment suspect, à bord duquel se trouvaient des gens de toutes les nations munis d'armes et de munitions. On croit que c'était un pirate turco-grec chargé d'appuyer quelque nouvelle entreprise des réfugiés italiens. Si cette conjecture, dont il est aussi fait mention dans les rapports de Raguse, se confirme, on y trouvera la confirmation de la nouvelle, donnée de plusieurs côtés, que les réfugiés italiens, peu découragés par l'issue de leur expédition de Calabre, se préparent à de nouvelles incursions. Les gouvernements de la Péninsule se tiennent en garde et continuent de surveiller rigoureusement les côtes à l'aide des croisières napolitaine et autrichienne. En Calabre, des bandes armées parcourent toujours le pays ; mais, traquées de toutes parts, elles ne pourront pas long-temps résister ; jusqu'à présent, elles n'ont pu se maintenir que dans les montagnes. Il règne une grande tranquillité dans les Etats romains ; les jugements sanguinaires de Bologne et de Cozenza ont intimidé les mécontents. Les gouvernements semblent décidés cette fois à attaquer la révolution dans sa racine ; de là, la rigueur draconienne avec laquelle ils opèrent. Beaucoup de familles sont ruinées.

Le nombre des personnes arrêtées est considérable, et rien n'annonce que les persécutions touchent à leur fin. (*Gazette de Cologne.*)

**Grèce.** — Un décret du roi Othon accorde une amnistie à ceux qui ont pris part au mouvement insurrectionnel qui eut lieu en Acarnanie et dans la Grèce occidentale, pendant les mois de mai et de juin derniers, à l'exception de Théodore Grivas et de sept autres personnes.

---

## VI.

## M. DE SARTINES ET SA POLICE.

Pendant que le duc d'Almaveda achevait son récit, M. de Sartines parcourait le signalement fourni par Pedrillo. Tout-à-coup il se retourna et dit vivement à son greffier :

— Donnez-moi les communications de la police d'Espagne, ainsi que le signalement du nommé Durand ; lettre 6, numéro 296.

Les pièces demandées lui furent apportées aussitôt. Il se mit à les comparer.

Le duc le regardant avec anxiété observait un religieux silence.

— Monsieur le duc, dit enfin M. de Sartines avec une certaine expression d'orgueil, si je ne me trompe, la journée ne se passera pas sans que votre fils soit vengé.

— Vengé !... murmura le duc en frémissant, vengé !... mais.... il est mort !

— Le signalement que vous venez de me donner, poursuivit M. de Sartines, ne s'accorde pas avec celui qui accompagne l'avis que j'ai reçu de la police espagnole ; mais il se rapporte parfaitement avec celui d'un individu fort suspect, et que *ma police, à moi*, épie depuis huit jours.... Rentrez chez vous, monsieur le duc, je vais donner mes ordres, et bientôt vous recevrez de mes nouvelles... Ayez seulement la bonté de signer votre déclaration et d'y joindre votre adresse.

Puis, le lieutenant général dont l'esprit avait été distrait par l'importance de l'affaire, mais dont l'estomac à son tour criait justice, salua profondément M. le duc et passa dans une autre pièce.

Pourtant, ne croyez pas qu'il va jouir en sybarite d'un déjeûner réchauffé quatre fois. Non, M. de Sartines remplissait sa charge avec amour : il était avant tout, partout et toujours, le lieutenant général de la police du royaume. Donc, il fit appeler un de ses agents favoris.

— Lefebvre, lui dit-il, je te choisis pour une capture importante. Il y a dans Paris un homme qu'il faut faire écrouer au Châtelet d'ici à deux heures.

— C'est facile. M. le lieutenant n'a qu'à me dire où l'on peut le prendre.

— Place toi là, écris tes instructions : rue de la Grande-Truanderie, chez le nommé Ronsard, barbier-étuviste et logeur, maison de.... tu sais? Il y a deux frères Durand qui sont suspects : l'un, parce qu'il ne sort jamais ; l'autre, parce qu'il parcourt tous les quartiers de Paris, tantôt bien mis, tantôt misérablement vêtu. Ce dernier depuis huit jours passe sans doute les nuits au faubourg Saint-Denis, chez une jeune fille qui doit être sa maîtresse, car il n'a pas couché à son garni ; mais il n'a pas manqué un seul jour de se rendre chez Ronsard, où la jeune fille vient également chaque matin. Jusqu'ici je n'avais que des présomptions, mais aujourd'hui j'ai la certitude que ces hommes sont d'infâmes assassins. Tu vas te rendre avec tes archers à la maison Ronsard, tu te feras rendre compte de ce qui s'est passé ce matin par les agents qui doivent se trouver aux environs. Tu cerneras la maison, tu y feras perquisition rigoureuse, et tu arrêteras les deux frères Durand, la jeune fille, et tous ceux qui pourraient te paraître suspects. Voici le signalement de celui que je faisais surveiller, et songe que celui-là, je veux l'avoir vivant.

— Suffit, vous l'aurez, et bien d'autres par-dessus le marché, ou foi de Lefebvre, j'y perds mon nom.

Lefebvre, lui aussi, faisait son métier avec amour. Nul ne savait comme lui conduire une arrestation, faire une perquisition consciencieuse, découvrir une cachette, avoir l'œil de tous côtés, et tout englober dans ses investigations. C'était un homme précieux pour M. de Sartines ; aussi, malgré la distance qui les séparait, il existait entre ces deux hommes une sorte de sympathie, née de la confiance ou de l'admiration qu'ils avaient l'un pour l'autre.

Une demi-heure après Lefebvre était rue de la Grande-Truanderie avec vingt-cinq archers de son choix. Selon le rapport des agents de surveillance, le jeune homme devait être dans la maison ainsi que la jeune fille. On les avait vus entrer tous deux et l'on ne les avait pas vus ressortir. Lefebvre, pour plus de sûreté, se fit suivre par les deux agents qui lui faisaient ce rapport, et ayant assigné différents postes à quinze de ses archers, il se dirigea avec les dix autres vers la maison Ronsard, somma celui-ci de lui indiquer la chambre occupée par les frères Durand.

Quatre archers furent laissés pour garder la porte, les six autres montèrent avec Lefebvre et les deux agents. Arrivé sur le palier, Lefebvre dit à Ronsard de frapper et de parler pour se faire ouvrir volontairement. Peine inutile : pas de réponse... On frappe à coups redoublés : même silence... On enfonce la porte. Personne !... La malle et le bahut, qui doivent renfermer les effets des locataires sont vides comme la chambre. On va procéder à une perquisition générale quand une voix se fait entendre sur l'escalier.

— Moschioux Rounchard ! moschioux Rouchard ! Quoai donc qu'ch'est qu'cha ?

Et une bonne figure d'Auvergnat se montre à la place de la porte.

— Qui est cet homme ? demande Lefebvre.

— Le locataire d'à côté, répond Ronsard.

— Tiens ! oh ! c'est moschioux Lefâbvre ! vous n'me reconnaischâz pas ?

— Si fait, je te reconnais maintenant ; mais tu n'as que faire ici, rentre chez toi.

— Excouchâz, moschioux Lefâbvre, ma.....

— Allons ! sors d'ici.

Le pauvre Auvergnat se retire sans pouvoir se faire entendre ; Lefebvre et ses agents ont bientôt exploré les deux lits et la cheminée ; certains de l'inutilité de leurs recherches, ils sortent pour les porter ailleurs. Lefebvre retrouve l'Auvergnat planté contre le mur comme une statue.

— Que fais-tu là ?

— J'n'ose pas entra, dit l'Auvergnat en montrant sa porte.

Lefebvre regarde, et voit qu'elle a été ouverte avec effraction ; il la pousse, se précipite dans la chambre ; alors tout s'explique. Des effets d'homme et de femme, que les agents reconnaissent pour les vêtements de ceux qu'on cherche, sont pêle-mêle au milieu ; un grand papier blanc jeté par dessus porte ces mots : *Pour le greffe.*

— Les misérables ! s'écrie Lefebvre ; ils nous narguent encore... C'est égal, ils ont raison ; ramassez tout cela, ce sont des pièces de conviction.

— Ah ! mon Diou ! mon Diou ! j'sommes volà, mon Diou !... moschioux Lefâbvre !

— Eh bien ! qu'as-tu ?

— Deux vâstes et trois hauts-de-chausses de moins dans mon armoire, mon Diou !

— En es-tu bien sûr ?

— En voici la preuve, dit un des agents ; voyez plutôt.

En effet, un autre papier, placé sur la cheminée, à côté d'une bourse, contenait ces mots : *Pour trois hauts-de-chausses et deux vestes.*

— C'est bien là l'honneur dans le crime, murmura Lefebvre, et cela se voit plus souvent qu'on ne le pense : des brigands, qui ne se font pas scrupule d'assassiner le riche, se font un cas de conscience de voler le pauvre. Il est clair maintenant, dit-il à ses compagnons, que les scélérats se sont déguisés, même la petite, avec ce qu'ils ont pris ici ; mais ils peuvent être encore dans la maison ; fouillons tout, de la cave au grenier. La perquisition ordonnée par Lefebvre fut faite avec la plus rigoureuse exactitude ; mais elle n'eut d'autre résultat que la perte de deux heures bien précieuses.

Le pauvre Lefebvre, l'oreille basse et la rage dans le cœur, se rendit près du lieutenant-général.

— Eh bien ! dit M. de Sartines, dès qu'il le vit, t'appelles-tu toujours Lefebvre ?

Ces mots achevèrent de confondre l'agent. Bientôt M. de Sartines n'eut guère plus envie de rire que lui. Le lieutenant de police expédia un avis à toutes les barrières, puis il envoya un exprès au duc d'Almaveda pour prier son Excellence de vouloir bien venir immédiatement.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

— Je suis vraiment peiné, monsieur le duc, dit M. de Sartines, d'être obligé de reporter votre excellence à des souvenirs si douloureux ; mais, d'après ce que je viens de vous dire, cet homme m'étant échappé, j'ai besoin de nouveaux renseignements ; je ne saurais m'entourer de trop de lumières. Les brigands ont sans doute dépouillé leurs victimes !

— Oui, certes, et la voiture de mon fils a été trouvée renversée et entièrement dévalisée à cent pas de distance du lieu de l'attaque.

— Et elle contenait des objets remarquables et de quelque valeur ?

— Mon fils avait peu de bijoux, peu d'or, mais il était porteur d'une quarantaine de mille livres en lettres de crédit sur plusieurs fermiers généraux.

— Mais ils ont été prévenus par vous ?

— Comment aurais-je pu le faire ? Arrivé de cette nuit, ma première démarche a été près de vous, monsieur, et, d'après l'assurance que vous

...nt disponible.

— Le *Commerce*, après avoir analysé, comme les *Débats*, la dépêche télégraphique, exprime la crainte que la guerre contre le Maroc ne dure longtemps, à moins que par d'immenses sacrifices et de vigoureuses mesures nous ne forcions le sultan à rechercher la paix. Il ne suffira pas, pour atteindre ce but, de vaincre ses armées sur notre frontière d'Alger et de démolir les batteries de ses rades, il faudra encore atteindre le revenu de ses douanes par le blocus de ses ports et peut-être par une expédition partie du littoral afin de détruire ses résidences impériales. Mais de pareilles mesures ne peuvent être prises sans mécontenter l'Angleterre. Il est donc temps d'essayer d'une politique plus ferme pour la ramener au respect de la France.

— Abattre l'insolence du Marocain, dit le *Siècle*, affermir notre puissance en Afrique, sans nous jeter dans une collision maritime et peut-être continentale, voilà le problème que le ministère a posé aussi mal que possible. Ce ne sera pas sa faute s'il est définitivement résolu, comme nous en avons l'espoir, dans l'intérêt de la civilisation européenne et à l'honneur de la France

— La *Presse*, dans un long article intitulé : *Où finit l'exterritorialité*, pose en principe que la question pendante entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre, à l'occasion des derniers évènements de Taïti, a pris de telles proportions, qu'elle ne doit rien négliger de ce qui peut mettre hors de contestations le bon droit de la France en cette affaire. La France ne doit pas se laisser accuser d'avoir souffert que ses agents violassent les lois internationales. Si elle accepte la responsabilité de leur conduite, si elle refuse la réparation demandée, elle doit montrer que ce n'est pas seulement parce qu'elle ne doit point de réparation, mais aussi pour ne pas permettre qu'il s'établisse un précédent contraire au droit des gens, dont l'Angleterre abuserait peut-être au préjudice des autres peuples. C'est un devoir qu'elle a mission d'accomplir.

## Faits divers.

— Il s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville de Paris pour les examens qui viennent de finir : Pour l'Ecole polytechnique, 448 candidats, 33 de moins que l'année dernière ; pour l'Ecole de Saint-Cyr, 357, c'est 42 de plus qu'en 1843 ; pour l'Ecole navale, 149, c'est 27 de moins qu'en 1843 ; et pour l'Ecole forestière, 35, chiffre égal à celui de l'année dernière. En résumé, 1,005 candidats se sont présentés en 1843, 987 en 1844.

— **Voici la liste nominative, et par ordre de mérite, de 81 élèves de la 1re division de l'Ecole navale qui, par suite de leur examen, sont nommés élèves de la marine de 2e classe, pour prendre rang à dater du 16 août 1844, savoir :**

MM. Guyon, — Boyer-Ressès, — Sausslé, — Orsel, — Lonchampt, — Sarrand, — Teulières, — Marthe, — Huart. — Desnouy, — Béhic, — Delagrange, — Veron, — Delort, — Didot, — Ollivier, — Claverie, — Testard-Ducosquer. — Boëlle, — Mathieu, — Muret de Pagnac, — Ameling, — Varangot, — Hautreux, — Marchais de la Berge, — Cauvet, — Bouju, — Aubry, — de l'Escaille, — de Penfentenyo de Kervereguin, — Gal, — Bigrel, — Haentjens, — Korback, — Cabaret, — Guesnon de Beaupré, — Ballaguy, — Comte, — Cahagne, — de Labarrière, — Ganteaume, — Baux, — Empis, — Kermel, — Deloffre, — Villaret de

sur des gradins un orchestre de cinquante musiciens, deux cents voix et deux cents instruments, qu'on peut facilement disposer dans l'ordre convenable, produiront à coup sûr, dans ce splendide théâtre de forme antique, tout l'effet désirable. Nous essaierons de le prouver cet hiver. »

— Le mouvement de passage entre la France et l'Angleterre depuis le 16 jusqu'au 22 inclusivement a donné pour résultat :

Pour Boulogne, 3,367 passagers, 52 chevaux, 14 voitures.
Pour Calais, 500 — 3 — 3 —

L'époque correspondante de 1843 avait donné pour Boulogne 2,446 passagers et pour Calais 696. C'est le mouvement le plus fort qui ait eu lieu. Malgré les menaces de guerre, les relations entre les deux pays augmentent rapidement.

— On nous écrit de Velesmes (Haute-Saône) :

« Deux jeunes enfants de notre commune ayant vu opérer la castration sur un porc, voulurent essayer en plein champ cette opération sur un de leurs camarades; ils se servirent à cet effet d'un rasoir, mais ils réussirent mal et l'enfant mourut quelques jours après des suites de sa blessure.

» Les enfants étant naturellement imitateurs, il serait temps que la société comprit tout le danger de faire devant eux certains actes, dont l'imitation leur est presque toujours funeste. »

— La cour royale de Bordeaux, comme celle de Poitiers, n'approuve pas l'ordonnance du 5 août relative au service des chambres d'accusation, mais elle s'est abstenue de se prononcer sur la constitutionnalité de cet acte. Voici du reste ce qui est advenu de la résistance de la cour royale de Poitiers. L'arrêt rendu par la cour de cassation le 19, a été transmis le jour même, par le télégraphe à M. le procureur-général près la cour royale de Poitiers. La délibération par laquelle cette cour avait refusé d'exécuter l'ordonnance du 5 août sur le service des chambres d'accusation, étant annulée par cet arrêt, M. le garde-des-sceaux a fait connaître par la même dépêche télégraphique, qu'il avait lui-même procédé au roulement. (*Constitutionnel.*)

— On écrit de Stockholm, le 6 :

« Il y a quelques jours, le maréchal de la diète, l'archevêque et les deux présidents de l'ordre des bourgeois et des paysans ont été mandés chez le roi. S. M. leur a déclaré qu'ayant appris que plusieurs membres des deux ordres avaient le projet de faire la proposition de rembourser à S. M. les sommes que le feu roi avait payées sur la caisse du cabinet, et de mettre à la charge de l'Etat ce qui restait encore dû, elle désirait que l'on ne discutât pas de nouveau une question qui avait amené des débats si violents dans la dernière session.

— Suivant la *Gazette de Cologne*, le *Juif errant*, d'Eugène Sue, publié par le *Constitutionnel*, a donné lieu, dans Vienne, à des mesures sévères. Plusieurs journaux allemands qui donnaient cette nouvelle en feuilleton ont été saisis. On a pris, en général, des mesures plus rigoureuses envers tous les journaux contenant des feuilletons ; on les soumet d'abord à un bureau d'examen avant de les remettre au censeur lui-même.

honteux résultant du débat. Il y a quelque temps, a-t-il dit, cet homme s'est présenté à la station de police de Fermoy; il s'est présenté comme capable de procurer des informations utiles sur certains personnages qui tramaient d'odieuses machinations contre la sûreté publique, et qui faisaient placarder de toutes parts des provocations à la révolte. Il offrit de conduire les constables chez trois ou quatre gros fermiers qui, à sa connaissance, devaient avoir en leur possession des écrits séditieux. »

Les constables ont accepté ses propositions et l'ont mis en présence des personnes dénommées, qui aussitôt l'ont signalé comme ayant reçu de lui des imprimés qu'elles croyaient seulement favorables au rappel de l'Union, mais qui contenaient de véritables délits. Il est évident que si on ne l'eût pas reconnu comme étant lui-même l'agent provocateur, les individus dénoncés auraient subi toutes les humiliations, toutes les chances d'un procès criminel. Le gouvernement lui-même, a dit l'organe du ministère public, a intérêt à ce qu'un homme coupable d'un délit aussi odieux soit puni d'une manière exemplaire.

Thomas Judge, constable, a été le seul témoin entendu. Thomas Collins, a-t-il dit, nous a fait des révélations d'après lesquelles nous avons fait plusieurs arrestations. Je l'ai accompagné chez un fermier qu'il m'avait dénoncé, et qui ne s'est pas trouvé à son domicile ; il était absent, disait-on, depuis long-temps.

Collins prétendait l'avoir vu la veille ; cela a commencé à me donner des soupçons. M'apercevant qu'il boitait, je lui demandai ce qu'il avait ; il se plaignit d'un grand mal de pied. Je l'aidai à ôter sa chaussure, et je m'aperçus qu'il cherchait à faire disparaître un paquet de papiers qu'il y avait placés. C'étaient des papiers tous semblables à ceux qu'il est convenu depuis avoir distribués.

**La cour a condamné Collins à sept années de déportation.**

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

*Séance du 26 août.*

A l'ouverture de la séance, M. Arago a pris la parole pour compléter le rapport de la correspondance de la séance dernière, qui avait été interrompu pour un comité secret.

M. le secrétaire perpétuel rend compte d'une communication de MM. de la Provostaye et Desain, sur des expériences qui ont pour objet de déterminer comment se font les échanges de chaleur entre un corps et une enceinte complètement fermée, maintenue à une température constante qui peut être supérieure ou inférieure à celle du corps.

La question du réchauffement n'avait pas encore été étudiée. Celle du refroidissement a déjà été l'objet d'un admirable travail de MM. Dulong et Petit ; mais ces deux illustres physiciens s'étaient bornés à rechercher ce qui se passe lorsque l'enceinte a un pouvoir émissif et absorbant absolu. Il importait d'examiner les changements apportés aux lois du refroidissement par un changement dans la surface de l'enceinte, et c'est à

m'avez donnée ce matin, je vous avoue... D'ailleurs, j'avais besoin de prendre quelque repos.

— C'est juste, cependant.

— Je compte, s'il n'y a rien de nouveau, voir ces messieurs demain, surtout M. Talmont de Blancheville, pour qui mon fils avait une lettre de recommandation particulière et qui pourrait,..

— Pardon, si je vous interromps, monsieur le duc, il n'y a pas un moment à perdre ; écrivez vite sur cette feuille le nom des fermiers qui devaient fournir de l'argent à M. votre fils, et permettez que, je donne un ordre à un de mes agents.

— Qu'on appelle Lefebvre, dit M. de Sartines en passant dans un cabinet particulier. Lefebvre ne tarda pas à paraître.

— Tu as une revanche à prendre, mon vieux; tu le vois, je ne te garde pas rancune, je te charge d'une nouvelle mission. Rends-toi rue St-Louis à l'hôtel de M. de Blancheville, et informe-toi s'il a paru dans cette maison un quidam se disant le fils du duc d'Almaveda. Va, je t'attends. Et M. de Sartines rentra dans son cabinet officiel au moment où le duc finissait d'écrire.

— Voici, monsieur le lieutenant : il y en a huit. Mais celui qui m'inquiète le plus est M de Blancheville, si l'assassin de mon fils est allé chez lui...

— C'est ce que je saurai dans une heure, monsieur le duc : on est allé aux informations.

— Déjà !

— Et dans la soirée on ira chez tous les autres. Je vais leur écrire moi-même.

Le duc d'Almaveda, voyant M. de Sartines prendre la plume, se retira discrètement.

Lefebvre, plus heureux dans sa seconde expédition, apprit en faisant jaser le suisse, que l'individu se disant le fils du duc d'Almaveda, était fiancé à Mlle de Blancheville, et que le soir à six heures, le notaire Lenoud devait venir faire signer le contrat. Lorsque Lefebvre fit ce rapport, il était cinq heures trois quarts ; M. de Sartines employa les quinze minutes qui lui restaient à instruire suffisamment son premier secrétaire, et l'envoya chez le notaire afin que celui-ci l'introduisît dans l'hôtel de Blancheville. Le temps pressait ; l'honneur d'une famille était compromis, le notaire consentit. Nous savons ce qui s'en suivit, et comment on offrit à Sa Grandesse Tête-de-Fer le Châtelet pour palais, et pour chambre nuptiale un noir cachot.

Le lendemain du triomphe de la police de M. de Sartines, à l'heure précisément où la veille le duc d'Almaveda avait obtenu une audience particulière à force d'importunité, une femme enveloppée d'une mante noire, et la tête couverte d'un voile, sollicitait la même faveur. Mais, soit qu'elle fût naturellement timide, soit qu'elle ne puisât pas une entière confiance dans le devoir qui l'amenait, son insistance plus faible, fut vaine; on la repoussa malgré ses larmes. Elle se présenta le jour suivant, et cette fois, ayant fait remettre un petit billet au lieutenant de police, celui-ci s'empressa de lui accorder l'entretien qu'elle désirait. Il avait pour but d'obtenir l'entrée de la prison de Tête-de-Fer. M. de Sartines, assez surpris de cette demande, s'abstint de faire connaître son étonnement et se contenta de répondre à la solliciteuse, que maintenant sa mission était accomplie dans cette affaire, et que toute démarche concernant le prisonnier, devait s'adresser directement à M. le lieutenant-criminel.

La pauvre femme se retira découragée: il était évident qu'elle éprouvait une répugnance extrême à se mettre en rapport avec ce dernier magistrat. Aussi, ne fut-ce que le jour d'après que, par suite sans doute d'une nuit de douloureuse hésitation, elle se décida à se rendre auprès du lieutenant-criminel. Celui-ci la reçut d'abord courtoisement, mais quand elle vint à formuler sa demande, la physionomie du lieutenant-criminel prit une expression sévère ses sourcils se contractèrent comme ceux du Jupiter Olympien, et il fit entendre d'une voix fortement accentuée ces désolantes paroles :

— Impossible, madame.

— Monsieur, je vous en prie en grâce !

— Savez-vous, madame, de quels crimes ce prisonnier est accusé?

— Je l'ignore... tout ce que je sais c'est qu'il faut que je le voie.

— C'est impossible, je vous dis ; il est au secret le plus absolu.

— Ciel ! au secet... qu'a-t-il donc fait?

— Comment, madame, mais il a porté la terreur dans toute une contrée, enfin celui auquel vous paraissez prendre un si vif intérêt est un chef de brigands, un assassin.

— Un assassin!... s'écria la malheureuse avec un accent déchirant. Mon Dieu ! est-ce possible!

— Ne le saviez-vous pas? dit le lieutenant-criminel d'un ton plus doux en voyant cette femme près de succomber à sa douleur.

— Ah ! monsieur, je le savais bien coupable... mais... ce que vous me dites... Non... il me faudrait l'entendre de sa bouche... Monsieur, maintenant, c'est à genoux que je vous en supplie ! accordez-moi un quart-d'heure d'entretien avec ce malheureux !... Ne vous reculez pas, monsieur, je ne quitterai cette posture que lorsque vous m'aurez accordé la faveur que je vous demande.

Et la pauvre femme se traînant sur ses genoux suivait tous les mouvements du lieutenant-criminel.

— Relevez-vous, madame, je vous prie, et écoutez-moi. Charles Lamberti a déjà subi plusieurs interrogatoires, il a même été confronté avec un homme témoin et victime du dernier crime qui lui est imputé ; cet homme l'a parfaitement reconnu, a rappelé en sa présence toutes les circonstances de ce crime, et malgré cela, le brigand Tête-de-Fer, comme s'il eût voulu justifier son infâme surnom, et prouver à la face de l'univers, que l'insensibilité du cœur humain peut ne pas connaître de bornes, le brigand Tête-de-Fer n'a pas laissé paraître la moindre émotion ; il s'est renfermé dans un système de dénégation absolu, tant sur lui que sur ses nombreux complices : on n'a pu en arracher un seul aveu. Tant qu'il persistera dans ce déplorable système, il doit rester au secret. S'il y renonce un jour, s'il avoue quelque chose, et surtout s'il éclaire la justice sur ses complices, alors on pourra se relâcher un peu de la sévérité dont il est l'objet; alors il vous sera permis de le voir.

Il y eut un long silence pendant lequel la malheureuse femme parut anéantie sous le poids d'une telle révélation. Puis, tout-à-coup, rassemblant ses forces et son courage, elle releva la tête et dit d'un ton d'inspiration.

— Eh bien ! monsieur, si quelqu'un peut vaincre cette obstination farouche, si quelqu'un peut amollir cette âme de bronze qui vous désespère, et faire entrer dans ce cœur endurci quelques bons sentiments, quelque repentir, c'est moi ; moi seule, monsieur.

— Vous, madame !... Qui êtes-vous donc ?

— Je suis....

Cette femme, s'approchant de l'oreille du lieutenant-criminel, acheva sa phrase par deux mots prononcés si bas, que l'historien attentif n'a pu les recueillir...

Mais ces deux mots avaient fait frémir le lieutenant-criminel. A son tour il resta comme absorbé dans une méditation profonde ; à son tour il releva la tête, et regardant fixement son interlocutrice, il lui dit :

— Ne m'en imposez-vous pas, madame ?

— Je m'attendais à cet affront, reprit-elle avec dignité. Voici ma réponse : lisez, monsieur.

Le lieutenant-criminel prit un papier jauni par un long laps de temps ; il le parcourut, et le rendit sans proférer une parole ; puis il s'assit et écrivit quelques mots.

— Soyez satisfaite, madame, et puisse votre influence changer les dispositions du prisonnier.

Munie de ce précieux laissez-passer, la courageuse femme se fit ouvrir les unes après les autres les portes qui conduisaient au cachot où Tête de-Fer était renfermé depuis quatre jours.

Au bruit des serrures et des verrous, le jeune détenu, arraché à ses sombres réflexions, s'était soulevé de la pierre à laquelle il était attaché par une chaîne de fer.

— Une femme ! s'écria-t-il avec surprise.

Puis, lorsque la torche que tenait le geôlier fut fixée à la muraille, et qu'à sa lueur vacillante Tête-de-Fer put distinguer les traits de l'inconnue.

— Démon de la mort ! reprit-il avec exaspération. Vous ici, madame ! Est-ce l'enfer qui vous envoie ?.... Que me voulez-vous?... que venez-vous faire ?

(*La suite à demain.*) D. C. DE STE-URSULE.

ERRATUM. Dans notre feuilleton du 25 août, page 1re, colonne 3e, dernier alinéa, après ces mots : *Je suis bien aise de vous trouver tous deux*, il faut ajouter : *Toi, le Moine-Rouge, tu vas me donner deux cents pistoles*. Cette omission rend inintelligible ce qui est dit plus loin de la lenteur du Moine-Rouge à ouvrir le bahut.

— M. Vallot, de Dijon, a envoyé une note sur le [illegible] in-secte fort recherché des gourmets de ce pays, et qui serait tout simplement, d'après lui, la sauterelle conservée en salaison ; car les Arabes ne se contentent pas de manger les sauterelles fraîches, ils en font provision et les salent.

**Etoiles filantes.** — M. Quetelet de Bruxelles, signale des observations qu'il a faites avec M. Bouvy dans la soirée du 9 du courant. Ces messieurs ont compté, en observant alternativement du côté du midi, vingt-neuf étoiles filantes, de neuf heures et demie à dix heures et demie, M. Houreau, qui observait du côté du nord, a compté quarante-huit étoiles filantes, de neuf heures et demie à onze heures. Plusieurs laissaient après elles des traînées lumineuses. Cette apparition ne se distinguait pas seulement par le nombre des météores, mais encore par leur direction générale, qui annonçait un point d'irradiation. Parmi ces étoiles filantes, il en était une, particulièrement remarquable, qui marchait avec une lenteur extrême, en suivant une ligne sinueuse, à travers la constellation de Pégase, et se dirigeant du sud au nord, c'est-à-dire à peu près en sens contraire du mouvement général.

A Gand, M. Duprez a observé de dix heures à une heure, quatre-vingts étoiles filantes, la plupart d'un grand éclat et accompagnées d'une traînée lumineuse, d'où se détachaient de vives étincelles. La direction était généralement du nord-est au sud-ouest.

A Bruges, dans la nuit suivante du 10 au 11 août, M. le docteur Forster dit avoir compté plus de quatre vingt-seize étoiles filantes par heure, en tout sept cents à peu près.

**Photographie.** — Jusqu'à présent les portraits au daguerréotype étaient loin de toujours réussir. M. Arago annonce qu'un amateur, M. Tiesson, a trouvé le moyen d'exécuter à coup sûr des portraits photographiques qui ne laissent rien à désirer. Plusieurs des portraits obtenus par le procédé de M. Tiesson passent sous les yeux des membres de l'Académie qui en admirent la perfection. MM. Arago, Pouillet, Renaud et Dumas sont chargés de l'examen de ce procédé.

**Chimie.** — M. Eugène Peligot lit un Mémoire sur la théorie de la fabrication de l'acide sulfurique.

Ce chimiste commence par contester le rôle essentiel qu'on fait jouer aux cristaux dans la production manufacturière de l'acide sulfurique, aux cristaux qui se forment quand on met en présence l'acide sulfureux, l'acide hypo-azotique et l'eau dans les chambres de plomb. Ces cristaux, dont la composition a été déterminée seulement en 1840, par M. de la Provostaye, ne se forment jamais quand les appareils fonctionnent régulièrement.

La théorie exposée par M. Peligot repose sur les faits suivants :

1° L'acide sulfureux, en contact avec l'acide azotique, le décompose : le premier se transforme en acide sulfurique, le second en acide hypo-azotique. 2° L'eau change ce dernier acide en acide azotique et en acide azoteux. 3° L'acide azoteux, sous l'influence d'une quantité d'eau plus grande, devient à son tour de l'acide azotique et du bioxyde d'azote. 4° Ce gaz, en contact avec l'air atmosphérique, reproduit de l'acide hypo-azotique, que l'eau transforme en acide azoteux et en acide azotique. L'acide sulfureux agit d'une manière incessante et exclusive sur l'acide azotique constamment régénéré. Dans ces différentes phases de l'opération, ces réactions excluent l'intervention d'aucun composé cristallisé.

L'auteur rend ensuite compte d'expériences qu'il a faites pour étudier l'action de l'acide sulfureux sur l'acide azotique à différents degrés de concentration et à différentes températures. Il résulte de ces expériences

1° Une note de M. Léon Dufour sur la métamorphose [illegible] siècles.

2° Un éloge de Jacobson par un compatriote de ce célèbre anatomiste.

3° Un Mémoire sur les maladies de l'œil, par M. Abatti, avec des vues nouvelles relativement à l'action de la lumière sur la rétine. Pour l'examen de ce travail, trois commissaires sont nommés : MM. Roux, Velpeau et Arago.

4° Plusieurs Mémoires de M. Pappenheim, professeur de physiologie à l'université de Breslaw. L'un a pour objet, l'étude des différents tissus de l'œil ; un autre, la structure de la matrice dont les fibres sont, suivant M. Pappenheim, disposées en spirales doubles dans tous les mammifères. Il y aurait de plus, dans l'espèce humaine, deux autres couches de fibres distinctes. Ce savant étranger, qui se trouve présent à la séance, a aussi présenté dans ses écrits des considérations nouvelles sur la méthode à suivre dans les études anatomiques.

5° Une Notice de M. Barkow, professeur d'anatomie à la même université de Breslaw, sur un ganglion qu'il nomme aryténoïdien, et qu'il aurait découvert sur le trajet du nerf laryngé inférieur.

6° Une réclamation de priorité, adressée par M. Persoz, relativement à quelques composés chimiques qui ont fait l'objet d'une communication de M. Auguste Laurent.

7° Un Mémoire de M. Baudelocque sur deux cas d'imperforation du rectum, qu'il a opérés et guéris. Commissaires nommés : MM. Roux, Breschet et Velpeau.

8° Une notice de M. Ackermann sur les progrès de la chirurgie militaire pendant les guerres de l'Empire et jusqu'au moment actuel. L'auteur indique quelques perfectionnements au système des ambulances et des gibernes chirurgicales de M. Larrey. — Renvoi à la commission Montyon.

9° Un Mémoire de M. Cazenave, de Bordeaux, sur un moyen de guérir les fissures à l'anus sans opération.

10° M. Guérin de Menneville a fait hommage à l'Académie de son *Iconographie du Règne animal de G. Cuvier*. Ce beau travail, qui avait reçu les éloges de Cuvier lui-même, est cité de nouveau par M. Flourens comme un chef-d'œuvre sous le rapport du talent, de la fidélité et du savoir dont l'auteur a fait preuve.

11° Un aveugle des Quinze-Vingts fait part d'un moyen de son invention pour enlever les fardeaux. — Renvoyé à l'examen de M. Piobert.

12° M. Agassis, le savant historien des glaciers alpestres, vient d'adresser à l'Académie un ouvrage sur les poissons fossiles. Ce travail des plus remarquables, renferme des vues toutes nouvelles sur la paléontologie.

13° M. Bosquillon réclame contre le silence de la commission nommée par l'Académie pour faire un rapport sur les moyens de prévenir les accidents auxquels donnent lieu les chemins de fer. A ce sujet, M. Dumas, qui présidait la séance en l'absence de MM. Dupin et Elie de Beaumont, fait observer qu'il serait urgent que la commission s'expliquât, ne fût-ce que pour signaler l'insuffisance des préservatifs indiqués, et pour mettre un terme aux communications qui s'accumulent sur cette question sans la faire avancer.

M. Arago, membre de la commission, répond que le travail de celle-ci est immense, puisqu'il y a plus de cent Mémoires à examiner ; que, si jusqu'à présent aucun de ces Mémoires n'avait résolu la question, ce n'est pas une raison pour fermer la lice, bien au contraire. Il ajoute qu'une commission spéciale ayant été nommée par le ministre, commis-

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| — fin cour. | 120 30 | 120 65 | 120 30 | 120 65 | 120 3[illegible] |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 80 40 | 80 65 | 80 40 | 80 65 | 80 35 |
| — fin cour. | 80 30 | 80 75 | 80 30 | 80 70 | 80 35 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIF S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIF S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 7/8 | » » | » » |
| 4 0/0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | 44 » | » » | » » |
| O. de la V. | 1430 » | » » | » » | Esp. D. active | 30 » | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3037 50 | 3040 » | H. 2 50 | 5 0/0 Naples. | 98 » | » » | » » |
| C.L. 5000 | » » | » » | » » | — Romain. . | 104 1/8 | » » | H. » 1/8 |
| — 1000 | » » | 1090 » | » » | Obl. Piémont. | 1232 50 | 1235 » | H. 2 50 |
| C. hyp... | 765 » | 767 50 | H. 2 50 | Emp. d'Haiti. | 430 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1280 » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

| CHEMIN DE FER. | | | | Au 15 cour. | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 875 » | » » | » » | 882 50, 885. | » » |
| V. R. Dr. | 370 » | » » | » » | 371 25, 372 50. | H. 5 » |
| — R. G. | 235 » | 247 50 | H. 6 25 | 235, 237 50. | » » |
| Orléans. . | 950 » | 960 » | H. 11 25 | 950, 951 25. | H. 6 25 |
| Strasb... | 238 75 | 240 » | H. 1 25 | 238 75, 240. | H. 1 25 |
| Rouen... | » » | » » | » » | 955, 963 75. | H. 8 75 |
| Hâvre... | 730 » | 732 50 | H. 6 25 | 730, 735. | H. 5 » |
| Marseill. | 711 25 | 745 » | H. 3 75 | 745. | » » |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

**LONDRES, le 25 août.**

Consol..... 98 7/8.
Esp. act... 22 1/4.
Portug..... 44.
Mexic. .... 35 3/8.
Brésil...... »
5 0/0 holl. 100 3/4.
2 1/2 do... 61 1/8.
Rouen.....
Orléans....

**C. DE LA COULISSE.**

Av. 81 40.
Ap. 31 72 1/2.

Rep. Fin c. F. pr.
3 0/0 5. 5 à 7 1/2.
5 0/0 5. 27 1/2 à 25.

Bons du Trésor.

**Primes.**

F. c. 3 0/0 : 80 55 85 d. 50.
F. p. 80 85, 81 10 d. un.
81 30, 81 45 d. 50.
120 70, 120 85 d. 50.
121 30, 121 50 d. 50.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 27 août.

7 h. » **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Une Chaîne. Etourdis.
7 h. » **OPÉRA-COMIQUE.** — Part du Diable. Eau merveilleuse.
6 h. » **VAUDEVILLE.** — Satan. Marocaines. Veille.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Bal Mabille. Nuit aux Soufflets. Télémaque.
6 h. » **GYMNASE.** — Surprises. Amant malheureux. La Raison propose.
6 h. » **PALAIS-ROYAL.** — Paris voleur. Mémoires. Baigneuses. Poule.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César.
6 h. » **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. » **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » **COMTE.** — Mort aux Rats. Jardin des Fées. Poupée. Polka.
6 h. » **FOLIES.** — Trois Femmes. Le Mari. Jolie Femme.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

*Concours de Valenciennes.*

La Société d'Agriculture de Valenciennes organise en ce moment le concours de labourage, d'instruments aratoires et de bestiaux, qu'elle offre tous les ans aux agriculteurs.

Le concours de labourage aura lieu le 29 septembre prochain. Des médailles en argent et en bronze et des primes de 50 et 30 fr. sont offertes en récompense.

Des médailles en or, en argent et en bronze seront décernées aux cultivateurs ou constructeurs qui auront amené sur le champ et à l'heure du concours de labourage, le système le plus complet et le mieux conditionné d'instruments aratoires en usage dans l'arrondissement.

Le concours de bestiaux aura lieu le dimanche 13 octobre, sur l'Esplanade. Des primes de 100, 80, 60 et 50 fr. sont offertes aux propriétaires du plus beau taureau, de la plus belle vache laitière, du plus beau bélier, etc.

*Courses du Morbihan.*

Le conseil général du Morbihan a mis une somme de 3,000 fr. à la disposition de M. le préfet, pour être employée à donner, cette année des encouragements aux éleveurs de chevaux.

Les primes seront distribuées aux époques et dans les lieux ci-après savoir :

Le jeudi 29 août, jour des courses de Vannes, sur l'hippodrome de Cano, en Séné, à 9 heures du matin pour l'arrondissement de Vannes.

Le lundi, 2 septembre, jour de foire à Pontivy pour Baud, Locminé, Clégnérec et Pontivy ;

Le jeudi, 5 septembre, jour de foire à Hennebont, pour l'arrondissement de Lorient ;

Le dimanche, 8 septembre, veille des courses à Langonnet, pour les cantons de Gourin et du Faouët ;

Le mardi, 3 septembre, à mi-voie, pour l'arrondissement de Ploërmel.

L'état des primes est arrêté ainsi qu'il suit :

Vannes, 840 fr. — Lorient, 840. — Ploërmel, 840. — Langonnet, 360. — Pontivy, 330.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 24 Août. | | | 26 Août. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3716 q. | 32 k. | Arrivages | 3487 q. | 62 k. |
| Ventes | 3795 | 45 | Ventes | 3216 | 93 |
| Restant | 22672 | 89 | Restant | 00000 | 00 |
| Cours moyen | | 36 99 | Cours moyen | | 36.53 |
| Cours-taxe | | 37.08 | Cours-taxe | | 37,06 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 06 q. | 28 k. | 34,60 à 34,25 | Gr. | 45 q. | 70 k. | 39 25 à 34 15 |
| 1re | 318 | 18 | 36,95 à 39,50 | 1re | 139 | 73 | 36.30 à 37.55 |
| 2e | 18 | 91 | 35,65 à 36,30 | 2e | 31 | 40 | 35,00 à 35,65 |
| 3e | 01 | 00 | 30,00 à 00,00 | 3e | 05 | 00 | 00.00 à 00.00 |
| 4e | 23 | 48 | 21,65 à 26 75 | 4e | 01 | 57 | 17.80 à 00.00 |
| Al. | 3207 | 74 | 26 75 à 34,25 | Al. | 3850 | 97 | 32 50 à 37.31 |

GRAY, 24 août. — Farine 1re 36,80 ; 2e 34,40 ; 3e inférieure 20,00.

LYON, 24 août. — Les ventes à la boulangerie, quoique minimes cette semaine, ont obtenu un résultat plus favorable que précédemment ; et aujourd'hui je n'ai pas un rétrograde à vous signaler sur nos cours.

Nos premiers fabricants qui cédaient à 37 fr. les 100 kil. des 1res, et 33 des 2es, font meilleure contenance, en tenant un prix apparent 38 et 34, quoiqu'ils fléchissent de leurs prétentions près de bons preneurs. Il en est de même chez beaucoup d'autres qui proposent à 37 et 34, et cèdent au-dessous.

MARSEILLE, 17 août. — Farine co 31,00 à 31,50. — Minot 33,00 à 33,50 à l'entrepôt. — Farine co 41,50 42,00. — Minot 43,50 à 44,00 consommation.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS halle du 24 août. — *Cours officiel.* Froment 19,70 à 20,00. Les autres grains non cotés.

PACY, 22 août. — Froment 21,23. — Méteil 18,35. Seigle 9,67. — Orge 11,72. — Avoine 7,12

EVREUX, 17 août. — Froment 22,43. — Méteil 19,00. — Seigle 9,73. — Orge 12,50. — Avoine 7,49.

BRIONNE, 22 août. — Froment 21,99. — Seigle 10,00. — Avoine 8,50.

PONT-AUDEMER, 19 août. — Froment 24,61. — Seigle 10,00. — Orge 14,00. — Avoine 9,00.

BEAUGENCY, 24 août. — Froment 1re 20,11 ; 2e 19,14 ; 3e 18,07. — Méteil 15,00. — Seigle 10,50. — Orge 10,25. — Avoine 7,25. — Sarrazin 10,50. — Mouture 14,00.

TOURS, 24 août. — Froment 16,50. — Seigle 16,07. — Orge 10,67. — Avoine 7,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 24 Août. — Froment prix moyen 17,30. — Méteil 8,95. — Orge 9,50. — Avoine 7,00.

STRASBOURG, 23 Août. — Froment 1re 19,75 ; 2e 17,15 ; 3e 13,00. — Orge 9,50. — Maïs 13,00 à 13,50.

GRAY, 24 Août. — Froment 1re 18,00 ; 2e 16.65 ; 3e 16,00. — Avoine 5,50 à 6,75.

Les affaires sont toujours nulles sur notre place, les grains sont en baisse et les prix ne sont que nominaux.

Quelques jours de beau temps ont permis d'achever la récolte des avoines.

LYON *mercuriale de la 2e semaine d'août.* — Froment à la halle 18,29 ; d° hors la halle 18,23.

Les blés nouveaux sont moins abondans et plus recherchés avec faveur de 1,00 par 100 kil. Quand à ceux de l'année dernière, on les délaisse toujours à des prix faibles 22,00 en qualité de Gray et de Dijon, et 23,50 pour ceux de Lorraine et Champagne.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 26 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 885 | 749 | 136 | 1 12 | 1 00 | » 90 |
| Vaches.... | 400 | 383 | 17 | 1 08 | » 92 | » 76 |
| Veaux..... | 382 | 380 | 2 | 1 36 | 1 16 | 1 96 |
| Moutons.. | 19627 | 9088 | 4519 | 1 38 | 1 18 | 1 » |

LYON, marchés des 20, 22 et 23 août.

20 bœufs, vendus 1,24-1,12-0,92. — 22 moutons 1,30-1,24-1,16. — 23 veaux 1,46-1,36-1,34. Le marché, pendant ces trois jours, a été bien approvisionné.

SAUMUR, 24 août. — Le seul changement qui soit survenu dans les cours des denrées du marché de notre ville, est peu important, et ne se rapporte qu'au blé, qui a subi une diminution sur les prix de samedi dernier de 0,50 à 1,00 par hectolitre.

Le marché était assez fourni ; les demandes étaient faibles et les offres plus nombreuses.

**Laines** (par kil.).

PARIS, 24 août. — Les laines sont toujours dans la même position que précédemment.

Les négociants français maintiennent les prix, persuadés que les laines étrangères, en raison des achats considérables faits par l'Angleterre, ne pourront faire concurrence avec les laines françaises, vu qu'avec les droits d'entrée, les prix de leurs objets fabriqués seraient plus élevés qu'en France.

Voici le cours arrêté par les courtiers du commerce :

*Laines indigènes.* — Mère-laine en suint commun, 1,40 à 1,50. — Métis, 1,60 à 1,90. — Mérinos, 2,00 à 2,40. — Agneaux communs, 2,50 à 2,70. — Métis, 2,80 à 3,20. — Mérinos, 3,30 à 3,80. — Lavée à dos commune, 3,90 à 4,40. — 2e, 4,50 à 5,25. — 1re, 5,50 à 6,00. — Agneaux 2e, 3,50 à 4,50. — 1re, 4,75 à 5,75. — Lavée à ch. m. laine, 3e, 5,00 à 5,50. — 2e, 5,75 à 6,50. — 1re, 7,00 à 7,50. — Prime, 8,00 à 10. — Agneaux communs, 4,50 à 5,25. — 2e, 3,50 à 4,50. — 1re, 4,75 à 5,75. — Noires, 4,00 à 5,50. — Pelures, 2,00 à 3,75. — Noires, 2,75 à 3,50. — Mère-laine écouailles comm., 4,25 à 4,75. — 3e, 5,00 à 5,50. — 2e, 5,75 à 6,25. — 1re, 6,50 à 7,25. — Prime, 8,00 à 10,50. — Du Midi. Bayonne, 1,60 à 2,00. — Béarn, 1,50 à 2,60.

*Laines étrangères.* — Mère-laine d'Espagne. Fleurtons de Navarre, 3,30 à 4,00. — Entrefines d'Aragon, 4,25 à 5,00. — Sorianes, 4,50 à 5,00. — Ségoviennes, 5,25 à 5,75. — Léonèses, 6,00 à 6,75. — De Portugal, 4,00 à 4,50. — De Buenos-Ayres, 1,10 à 1,50. — D'Italie, 3,50 à 4,50. — D'Angleterre 2e, 3,50 à 3.80. — 1re, 4,50 à 4,80. — D'Allemagne à dos comm., 3,25 à 4,00. — 2e, 4,50 à 5,00. — 1re, 5,75 à 6,50. — Prime, 7,50 à 9.00. — De Russie à dos, 4,00 à 5.50. — Lavée 2e, 5,50 à 6,00. 1re, 6.00 à 7,00. — Prime, 7,00 à 8,50. — Zigaye, 3 à 3,80. — Odessa, 1,95 à 2,25. — Laine pour couvertures, provenance du Levant, 2,00 à 3,50.

AMIENS, 17 Août. — Laines fortes de Picardie, lav. à dos. 3,10 à 3,30. — Id. lav. au panier 2,60 à 2,80. — Agneaux à dos de Picardie 3,00 à 3,20. — Mères-laines métis, lav. à dos 3,20 à 3,60 — Id. au panier 2,90 à 2,10. — Pelures courtes, pour carde 2,30 à 2,60. — id. communes pour peigne 3,00 à 3,20 Id. fines non écouaillées, 3,80 à 4,00. — Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 1,90. — Id. de Brie et de Beauce 2,10 à 2,30. — Id. du Soissonnais 1,80 à 2,10. — Agneaux en suint de Picardie 1,50 à 1,80. — Blousses, 3,50 à 5,00.

Il ne se traite aucune affaire en laines sur notre place depuis quelque temps ; la fabrication est momentanément arrêtée, les filateurs attendent les mois de septembre et octobre sans provision aucune, et les peigneurs manquent d'ouvriers pour travailler le peu de laines qu'ils ont en magasin. Tout porte à croire qu'il n'y aura pas de réaction au mois de septembre, et que la laine se maintiendra au taux assez élevé où elle est arrivée.

## ADJUDICATIONS.

L'adjudication des coupes de bois royaux et communaux, dans les trois arrondissements de la Haute-Marne, aura lieu cette année, savoir :

à Vassy, le 9 septembre ;
à Chaumont, le 12 septembre ;
à Langres, le 16 septembre.

[illegible] mins vicinaux ont une influence bien supérieure. Les chemins de fer, dans les conditions que leur fait la législation actuelle, ne rendent de grands services qu'au prix de grands inconvénients. Ils exigent d'énormes dépenses ; ils portent le trouble dans tous les intérêts existants ; ils ruinent une foule d'industries et laissent souvent sans ressource des populations tout entières. Les chemins vicinaux au contraire favorisent tous les intérêts sans en blesser un seul : ils profitent au pauvre comme au riche, à l'industriel comme au propriétaire, au propriétaire comme au fermier et au simple cultivateur; ils répartissent également le travail et la richesse sur tous les points du territoire ; ils n'exigent qu'une faible dépense, et cette dépense, faite sous les yeux des contribuables, pour eux et par eux, ne prend aucun caractère fiscal et passe à peu près inaperçue. Si les chemins de fer peuvent être considérés comme l'aristocratie des voies de communication, les chemins vicinaux en constituent la partie essentiellement populaire et démocratique, et l'on n'ignore pas que c'est toujours de ce côté que se trouvent les intérêts les plus nombreux.

Aussi la dernière loi sur les chemins vicinaux eût-elle mérité les honneurs d'une médaille bien plutôt que la malencontreuse loi des chemins de fer, si décriée aujourd'hui, après deux années seulement d'existence. Mais en France l'utilité réelle doit toujours céder le pas au charlatanisme. Cependant l'accueil fait par le public à la loi du 21 mai 1836, les facilités que rencontre partout son exécution, l'empressement des localités à seconder le pouvoir, prouvent assez combien les masses conservent un juste sentiment des choses utiles, et combien il est aisé d'obtenir leur concours, en s'occupant de satisfaire leurs véritables intérêts. Mais un autre enseignement ressort de l'application de cette loi : c'est que le pouvoir ne doit pas se borner à intervenir comme simple conseil, en ce qui regarde les intérêts publics; qu'il doit se mettre franchement à la tête de ces intérêts, les organiser et les diriger, s'il veut qu'un prompt et éclatant succès vienne couronner ses bonnes intentions. Avant la loi du 21 mai 1836, les populations avaient un intérêt tout aussi pressant qu'aujourd'hui à améliorer leurs voies vicinales: la loi du 28 juillet 1824, alors en vigueur, leur en fournissait les moyens ; les instructions ministérielles ne cessaient de les y convier ; et cependant les chemins n'en restaient pas moins impraticables. C'est que les prescriptions de l'ancienne loi étaient purement facultatives. La loi nouvelle ayant fait un pas de plus dans la voie d'organisation et rendu le travail obligatoire, les chemins se [illegible] millions de kilomètres.

Les ressources annuelles créées par la loi du 21 mai 1836 pour le service vicinal, se sont élevées en 1837 à 45 millions. Elles dépassent aujourd'hui 55 millions et pourraient atteindre 70 millions, si toutes les communes étaient imposées au maximum, et si l'on obtenait de la prestation en nature toute la valeur réelle des journées qu'elle représente. On peut estimer la construction des chemins vicinaux à 3 fr. 50 par mètre courant ou 3,500 fr. par kilomètre; à ce compte 70 millions permettraient de construire une longueur de 20,000 kilomètres tous les ans. Avec la même somme on ne pourrait guère obtenir que 200 kilomètres de chemins de fer, c'est-à-dire une longueur cent fois moindre.

Indépendamment de l'importance de ces chiffres, nous devons dire que les travaux relatifs au service vicinal s'opèrent dans les conditions les plus favorables.

En premier lieu l'impôt qui leur procure une ressource de 70 millions ne charge pas pour cela les contribuables de 70 millions. En effet, la prestation en nature entre pour plus de moitié dans cette somme. Or, il faut bien remarquer que si on demande aux prestataires trois journées d'hommes, d'animaux ou de voitures, ils en perdent forcément dix et vingt fois plus dans le courant de l'année. En leur laissant donc la facilité de se libérer à leur convenance, ils donnent des journées dont ils n'eussent pu retirer que bien peu de profit, et cet impôt se trouve en réalité bien léger pour eux, quoique très productif pour l'administration.

Ensuite 70 millions dépensés en chemins vicinaux représentent une bien plus grande quantité de travail utile que 70 millions dépensés en grands travaux, en chemins de fer par exemple.

Les travaux des chemins vicinaux s'exécutent par les ouvriers mêmes de la localité, sans déplacement, et par conséquent dans les conditions les plus favorables d'économie. Sur les grands ateliers, au contraire, les ouvriers arrivant de points fort éloignés sont assujettis à une foule de frais onéreux qui font hausser le prix de la main d'œuvre, et doublent inutilement la dépense. Les chemins vicinaux emploient toutes sortes de bras, des femmes, des enfants, des vieillards ; ce sont de véritables ateliers de charité, à la portée de tous les travailleurs nécessiteux. Les grands ateliers, au contraire, n'emploient, en général, que des ouvriers forts et valides, et ils les accumulent par masses sur un petit nombre de points, loin de leurs femmes, de leurs enfants et de toutes leurs [illegible] classes de la population, personne, assurément, ne songe à les contester, mais nous croyons qu'il s'en faut encore de beaucoup qu'on les apprécie à leur juste valeur. On n'ignore pas, sans doute, qu'une bonne chaussée macadamisée est très préférable à une simple voie en terrain naturel ; mais songe-t-on que, dans certains cas et à certains moments, la traction y est dix et vingt fois moindre? Se rend-on bien compte de l'immense économie qui en résulte pour le transport des engrais dans les champs, des matériaux sur les chantiers de construction, des denrées diverses sur les marchés? Nous avons vu dans quelques localités le bon état des chemins provoquer l'établissement d'une multitude de fours à chaux, qui, en dix ans, ont presque doublé la production agricole, en permettant de généraliser, par suite du bon marché, l'emploi d'un engrais d'une grande puissance. Ainsi, pendant que l'industriel faisait une excellente spéculation, le propriétaire voyait doubler ses revenus, en même temps que le fermier réalisait d'importants bénéfices, et qu'un travail abondant et mieux rétribué était assuré au simple ouvrier.

Que de facilités, que d'agréments de toutes sortes ne présente pas une circulation sûre et rapide à toute heure et en toute saison. Que les chemins vicinaux soient partout construits, partout entretenus, le fermier, le simple paysan peuvent conduire à la ville voisine ou au marché, dans une voiture plus ou moins suspendue, toute leur famille, avec moins de frais et de fatigue qu'il ne leur en coûtait précédemment pour s'y rendre seuls à cheval. Le propriétaire peut visiter sa terre plus souvent, y faire un plus long séjour, et dès lors il s'intéresse plus vivement à toutes les améliorations qui enrichissent le pays, en procurant du travail et un peu de bien-être à la population agricole si déshéritée aujourd'hui. Aussi voit-on les contrées traversées par d'excellents chemins se transformer avec une rapidité incroyable. Des châteaux, des maisons de campagne, des fermes, des usines s'élèvent de toutes parts ; les villages s'embellissent, se régularisent ; dans les moindres bourgs s'établissent des voitures publiques et des hôtels confortables ; les habitants prennent des habitudes d'ordre et de propreté, ils deviennent plus soigneux de leur personne et s'élèvent d'un degré dans l'échelle de la civilisation. Enfin il n'est pas de si pauvre individu, de si petite localité auxquels les chemins vicinaux ne fassent sentir leur heureuse influence.

Dans un pays agricole comme la France, les chemins vicinaux

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# UN GRAND D'ESPAGNE [1].

### VII.

### LA PRISON.

Tandis que le geôlier refermait la porte du cachot sur la femme qu'il venait d'introduire, Tête-de-Fer secouait sa chaîne avec rage et s'écriait :

— Les bourreaux ne me laisseront donc pas tranquille? Damnation !... C'est donc un spectacle bien doux pour vous de venir me contempler ici?... dites... femme du diable ?

— Charles !... ne perdez pas un temps précieux... ne blasphémez pas... lisez cet écrit qui, tout à l'heure, m'a fait ouvrir les portes de votre prison : vous verrez ensuite si vous devez me traiter en ennemie.

Le prisonnier prit d'un air de défiance ce même papier jauni, que le lieutenant criminel avait parcouru.

— C'est l'acte de mariage de mon père avec une femme que je n'ai pas connue, dit-il.

— Vous n'avez donc pas lu les noms?

— Que vois-je !... s'écria Tête-de-Fer, Mlle Elise de Blancheville !

— Ajoutez, sœur de M. de Blancheville, le père de Sophie.

— Quoi ! vous seriez ?...

— Ta mère !

Charles voulut se jeter à genoux, sa chaîne l'arrêta.

Mme Elise ouvrait les bras pour le recevoir ; un sentiment d'horreur la retint.

— Charles, votre père ne vous a donc jamais parlé de moi?

— Jamais.

— Merci ! ô mon Dieu ! il est moins coupable que je ne le croyais.

— Par quel bizarre enchaînement... ma tête s'y perd... dites... ah ! ma mè..... madame.. de grâce, aidez-moi à débrouiller ce chaos... Comment un brigand, un Lamberti... fut-il votre époux ?

— Asseyez-vous et suivez mon récit.

J'ai été élevée au couvent jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, et depuis six mois je portais l'habit de novice, quand un peintre nommé Lamberti fit le portrait de plusieurs dames pensionnaires ; mon frère voulut avoir le mien, l'abbesse s'y prêta volontiers. Lamberti était jeune, beau, il vous ressemblait un peu quoique plus âgé. L'amour me fit bientôt prendre en horreur le couvent, pour lequel, d'ailleurs, je n'avais nulle vocation. Egarée par ma passion, par celle de Lamberti, je consentis à le suivre, je m'enfuis du couvent et nous nous réfugiâmes à Bordeaux. Là, j'implorai le consentement de ma mère à notre mariage ; pour réponse, elle m'envoya sa malédiction... Fugitive, sans guide, sans dot, je reçus avec reconnaissance le nom de celui qui voulut bien m'épouser. Mais, hélas ! la malédiction d'une mère porte toujours ses fruits.

Je jouissais dans mon ménage d'une certaine aisance que je croyais devoir au talent de mon époux ; je vivais tranquille, autant que peut l'être une fille maudite. Dieu m'avait accordé un fils, et quand je le pressais sur mon sein, je me proclamais heureuse entre toutes les femmes. Cette sécurité passagère fut bientôt troublée par un coup aussi terrible qu'inattendu : le père de mon enfant fut arrêté, traîné en prison et condamné comme faussaire. Cependant, il ne subit pas sa condamnation ; car je parvins à le faire évader. Depuis lors, je n'en entendis plus parler. Dans ma triste retraite, éloigné de tous les miens, mon fils, mon Charles devint mon unique consolation. Je puisais dans ses innocentes caresses le courage de vivre. J'étais mère encore !... Ah ! c'était trop de bonheur pour une maudite ! Un dernier coup, le plus affreux de tous, m'était réservé. Mon Charles avait trois ans ; un soir ce fils me fut enlevé pendant que j'étais aux vêpres. Toutes mes recherches pour le retrouver furent vaines. Après une année de douleur et de démarches inutiles, j'acceptai l'asile que mon frère m'offrit auprès de lui, et je vins à Paris, où, par respect pour ma famille, je quittai le nom de mon mari, et l'on m'appela Mme Elise. Voilà comment votre père fut mon époux. Vous savez dans quelle condition j'ai retrouvé mon fils.

— Mort et malédiction ! Ah ! c'est trop de souffrances pour une femme !

— La plus intolérable,... Charles... est celle que je viens d'éprouver : on m'a dit... que mon fils est... un assassin !

— Hélas !... on vous a dit vrai !

— Oh ! comble de douleur !

— Oh ! oui, comble de douleur et surtout d'infamie ! Oui, je le sens... depuis que je suis seul... dans ce moment... je vois toute ma vie... tous mes crimes... mes victimes passent là sanglantes devant mes yeux... et, au milieu des gémissements que leur arrache l'agonie, elles semblent me dire : regarde Charles,... cette femme sanctifiée par la douleur... un brigand... c'était ton père... n'a pu la souiller par son amour... elle est restée pure... elle est restée sainte... elle est là... elle vient de te raconter sa vie... elle... qui t'a porté dans ses flancs... qui t'a nourri de son lait... qui a veillé près de toi jusqu'au jour où tu lui fus ravi, et qui depuis t'a suivi de ses vœux et de ses larmes... elle est là... et tu n'oses lui dire : ma mère !... Oh ! comble d'infamie !

— Charles !...

— Oh ! ne me donnez pas ce nom ; c'est celui que portait votre fils... je n'en suis pas digne... Tête-de-Fer... Tête-de-Fer l'assassin.... voilà le nom que m'a légué mon père...

— Calmez-vous... Charles ou Tête-de-Fer, n'êtes-vous pas mon fils ! dit Mme Elise presque malgré elle.

— Son fils !... pauvre femme ! murmura Tête-de-Fer en sanglotant.

Puis, étonné de voir couler ses larmes, les premières qu'il versât, le jeune homme reprit d'une voix mal assurée :

— Mais, coupable aux yeux du monde, je trouverai peut-être une excuse dans le cœur d'une mère. Il faut que vous connaissiez mon horrible passé, madame ; daignez m'écouter.

— Je suis venue pour cela, mon fils, dit Mme Elise en appuyant sur ce dernier mot, afin d'inspirer plus de confiance au jeune homme ; car elle espérait encore, la pauvre mère, le trouver moins criminel qu'il le disait lui-même.

— J'avais trois ans, dites-vous, lorsqu'on m'enleva à votre tendresse ; tant de choses bizarres se passèrent à cette époque, que j'ai perdu le souvenir de vos soins avec celui de mes premières années : ma mémoire ne me reporte pas au-delà de l'âge de six ans.

Alors j'étais dans une famille de pâtres. Mon père venait me voir souvent et me demandait si je voulais aller avec lui. Je disais toujours non : cette réponse m'était dictée par la femme qui me soignait, et qui, par intérêt sans doute, voulait me garder. Enfin un beau jour, sans s'enquérir de mon avis, mon père m'emmena et me conduisit au travers des montagnes et des précipices au lieu qu'il habitait. C'était une caverne énorme, dont l'entrée était masquée par un quartier de roc entouré de broussailles. Si l'extérieur était agreste, l'intérieur offrait tous les raffinements du luxe et de la civilisation.

Là, mon père me confia aux soins d'une femme qu'il me dit être ma tante. — Et ma mère, lui dis-je, où est-elle ? — Là-haut, me répondit-il en me montrant le ciel. Dès que je fus installé chez lui, mon père s'occupa de mon éducation : il m'enseigna même la peinture et la musique. — Toutes les connaissances humaines, me disait-il, peuvent être utiles dans notre profession. Quelle était cette profession ? Je l'ignorais. Il y avait dans notre demeure une pièce que je ne connaissais pas ; mon père en portait toujours la clef sur lui, et je pensais que ce devait être son cabinet d'études. Pourtant je le voyais quelquefois y entrer seul, et, à mon grand étonnement, j'entendais aussitôt plusieurs voix qui discutaient avec véhémence ; j'écoutais, mais sans pouvoir distinguer une seule parole. Cela m'intriguait beaucoup : j'en demandai l'explication à celle que j'appelais ma tante ; elle me répondit que je le saurais assez tôt. Je n'osais en parler à mon père, car, bien qu'il fût excellent pour moi, je le craignais plus encore que je ne l'aimais.

Ainsi que ma tante l'avait prédit, le jour fatal de mon initiation ne tarda pas à arriver. J'avais atteint mes quinze ans et, selon mon père, j'étais un cavalier parfait. Nous avions fait une longue promenade dans nos montagnes, mon père mit son cheval au pas, je fis de même, alors il me dit :

— J'ai à te parler sérieusement, mon fils ; tu n'es plus d'âge à passer ton temps comme une demoiselle. Il est bon d'entretenir tes talents, tu y consacreras encore une partie du jour ; mais il est temps que tu prennes part à mes opérations, que tu t'aguerrisses au métier : et je vais en rentrant te présenter à mes associés.

Après ces paroles, mon père garda le silence. Mille questions se pressaient sur mes lèvres. A quel état étais-je destiné ? qui étaient ses associés ? qu'exigerait-on de moi ? Voilà ce que je me demandais, ce que mon père eût pu me dire si j'avais osé l'interroger ; mais la crainte qu'il m'inspirait me ferma la bouche.

De retour à la caverne, nous remîmes nos chevaux au domestique qui avait coutume de les emmener. Mon père me fit signe de le suivre. J'eus un moment de joie quand je le vis ouvrir la porte de ce que je croyais être

[1] Voir les numéros des 25, 26 et 27 août.

à la Chambre des Pairs, dans des termes dont nous avons loué la modération :

« J'ai à cœur, autant que qui que ce soit, l'honneur de notre » marine et la défense des droits de nos officiers; je dois et » je veux soutenir cet honneur et ces droits, *et c'est précisément* » *parce que j'ai dans ce moment à les soutenir ailleurs*, que je ne » puis consentir à accepter la discussion dans cette enceinte. »

Après que l'opinion du pays s'est établie sur de telles autorités, croit-on, s'il fallait aujourd'hui désavouer et condamner l'un de nos officiers, croit-on qu'il serait facile de ramener l'esprit public ? Le ministère aurait beau exposer dans ses journaux l'affaire sous une face nouvelle, nul ne voudrait l'entendre, eût-il mille fois raison, il est, pour le moins, certain que la vérité ne parviendrait pas à la grande majorité du peuple. Les journaux de l'opposition, pour la plupart, on le sait, savent colorer à leur manière les explications fournies par le ministère.

Ainsi donc, nous voulons croire mal fondée la version donnée par le *Morning-Herald*; car, si elle était exacte, le cabinet du 29 octobre aurait agi avec une légèreté impardonnable. Il serait responsable de toute cette agitation haineuse qui, depuis un mois, a éclaté entre deux grands peuples.

---

La *Presse* annonçait hier, que le gouvernement anglais avait fait remettre à M. Guizot son *ultimatum*, et qu'en cas de non satisfaction, lord Cowley avait ordre de prendre ses passeports.

Nous n'avons pas cru que cette nouvelle eût le moindre fondement. Quelque grave que soit le conflit engagé, nous pensons et nous aimons à penser qu'on n'en est pas encore aux dernières extrémités. Espérons encore que la paix du monde ne sera pas troublée, et que la civilisation n'arrêtera pas son mouvement de création scientifique et industrielle pour se jeter dans l'œuvre barbare de la guerre et de la destruction.

---

On lit dans le *Globe* anglais :

« Quelque grande qu'ait pu devenir la France par ses ressources, dit-il, le reste de l'Europe est devenu beaucoup plus grand encore. La population de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et des autres Etats, s'est accrue de moitié depuis 1815, tandis que celle de la France n'a augmenté que d'un cinquième. Toutes les armées du continent sont numériquement plus fortes, mieux disciplinées, en même temps que les peuples sont animés de sentiments d'indépendance nationale. En outre, les Français se rappelleront qu'ils ne peuvent user du vieux moyen d'exciter les peuples du continent contre leurs souverains ; qu'ils ne peuvent plus prêcher avec succès les doctrines de la liberté, comme ils le firent sous la République et même sous l'Empire. Les nations du [...] pour prendre [...] chise.

Quoi qu'il en soit, que le ministère ait été engagé par l'énergie et l'intelligence du prince amiral au-delà de ce qu'il voulait, ou qu'il ait commandé lui-même la prise de Mogador, il doit se hâter d'appeler et d'intéresser les puissances secondaires dans l'affaire du Maroc, afin de ne laisser aucun prétexte à la jalousie et à la méchante humeur de l'Angleterre.

---

## Opinions des feuilles irlandaises sur les affaires de Maroc.

(Extrait des journaux anglais du 26.)

Le *Belfast Vindicator* s'exprime ainsi au sujet du prince de Joinville et du bombardement de Tanger :

« Le prince de Joinville a cueilli ses premiers lauriers sous les remparts de Tanger. Nous sommes persuadés que ce ne seront pas ses derniers. Nous avons toute confiance dans ses triomphes à venir. Il a une mère qui adresse sans nul doute des prières au ciel pour sa gloire et sa félicité. Cette mère est une sainte sur la terre, et ses prières n'ont jamais été proférées en vain. D'autres triomphes lui sont réservés dans la Méditerranée, peut-être dans l'Océan. Qu'arriverait-il s'il attaquait l'Irlande? Tout ce que nous pouvons dire dans cette hypothèse, c'est que le peuple irlandais ne pourrait lui opposer aucune résistance, puisque le gouvernement ne lui a pas laissé d'armes. Nous ne pourrions pas le combattre à coups de bâton. Mais s'il apportait avec lui, par aventure, 100,000 armes, s'il les offrait pour rien à ceux qui brûlent de les porter... Oh! alors, nous laisserions au peuple le soin de juger par lui-même de l'opportunité qu'il y aurait à s'en emparer. Au siècle dernier, ce pays a été trois fois envahi par la France, et nous ne serions pas surpris que le siècle actuel comptât deux ou trois invasions nouvelles, avant sa révolution. »

— Voici ce que dit à son tour le *Newry Examiner* :

« Les chances d'une guerre avec la France deviennent chaque jour plus probables. De toutes parts les liens de la société européenne se desserrent, et mille abîmes semblent prêts à s'entr'ouvrir. Irlandais ! qu'avons-nous à faire dans cette perspective ténébreuse? Quelle influence peut-elle exercer sur nous qui n'avons rien à gagner ou à perdre dans notre commerce, nos colonies ou nos relations extérieures ? Pour qui et pour quoi combattrions-nous? Verserions-nous notre sang, épuiserions-nous nos vies en immolant des frères qui ne nous ont jamais fait de mal, pour agrandir l'Angleterre, à qui nous devons si peu? Qu'on achète notre appui si l'on en a besoin, mais qu'on nous paie la somme entière, à la fois, avant que nous en livrions la valeur, et que le paiement se fasse entre nos mains! Paix, persévérance et patience! telle doit être notre devise. Souvenons-nous que le mot *paix* a une autre signification que le mot *silence* ! »

[...] suivre : celle de sa ruine avec notre captivité, celle de sa toute puissance avec notre indépendance devant la loi. Voilà le mal, voilà le remède; puisse-t-elle ne pas hésiter un instant à choisir ce que lui dictent sa propre conservation et la saine justice ! nos milliers de patriotes n'ont rien à craindre pour eux et pour la fortune de leur pays. Nous sommes tranquilles, mais résolus. »

---

### NOUVELLES DU MAROC.

Il résulte de l'ensemble des correspondances de Ceuta du 13, Gibraltar du 14, Tarifa du 15, Algésiras du 16 et Cadix du 17, que les mouvements de l'escadre française sont peu connus. L'empereur du Maroc paraît désireux de renouer ses relations avec les puissances, *à l'exception de la France* ; et déjà par les soins du vice-consul d'Espagne à Tétuan et du commandant-général de Ceuta, les rapports du commerce vont être repris. Le Maroc concède, à ce qu'il paraît, à l'Espagne, un territoire assez étendu pour que déjà l'on manifeste quelque sollicitude relative à la question de savoir comment on disposera de ce territoire, et l'on croit que le gouvernement trouve difficilement des fonds, soit pour coloniser, soit pour bâtir des forteresses. Un grand nombre de juifs qui s'étaient réfugiés à Gibraltar, voyant expirer le délai qui leur avait été accordé, et sachant que la tranquillité est rétablie à Tanger, s'empressent d'y rentrer. Un fils de l'empereur arrivé dans cette ville, se hâte de faire réparer les dégâts commis par l'escadre française. Les propriétés espagnoles ont été respectées.

Voici, d'après l'*Heraldo*, la dépêche du vice-consul d'Espagne au gouverneur de Ceuta, qui annonce la réconciliation de l'empereur de Maroc avec toutes les nations *excepté la France*. L'*Heraldo* croit peu à la sincérité de cette réconciliation :

« J'ai l'honneur de communiquer à V. E. que le pacha Sidi-Ben-Abash vient d'avoir une conférence avec les agents et vice-consuls établis dans cette ville pour leur faire part d'une lettre de S. M. impériale, d'une date très récente où elle se félicite dans les termes les plus expressifs de la parfaite et sincère réconciliation qui a eu lieu avec toutes ces nations, hormis avec la France. S. M. impériale recommande expressément à tous les gouverneurs et fonctionnaires publics de prêter plus que jamais leur appui et leur protection aux agents et aux sujets des susdites nations. Ce qu'il me prie de communiquer sans retard à V. E., afin d'engager le capitaine des felouques de Ceuta à venir dans le port de Tétuan. Dieu garde Votre Excellence 1844.

» Tétuan, le 12 août » » Signé ARNO HAPAN. »

Grâce à cet arrangement, dit le *Globe*, la domination espagnole est accrue sur les côtes d'Afrique ; nos finances sont indemnisées des frais de la guerre ; et toutes nos places sur le littoral seront mises en état de bonne défense. Le consul général d'Angleterre est rentré dans Tanger à bord de la goëlette danoise l'Hécla. L'escadre française n'a bombardé [...]

---

son cabinet de travail. J'allais enfin connaître cette chambre mystérieuse. Mais ma joie fut de courte durée : au lieu d'une pièce commode et décorée comme celles de notre appartement, je vis un souterrain sans limites visibles du moins, et je me trouvai environné d'une trentaine d'hommes à figures patibulaires. Mon premier mouvement fut de saisir un petit poignard que je portais comme ornement.

— Mes amis, je vous présente mon fils ; et toi, tu vois ici mes fidèles compagnons.

— Vive le capitaine!

— Ah! ça, capitaine, comment s'appelle le petit?

Après un moment d'hésitation mon père dit :

— Je le nomme Tête-de-Fer.

— Vive Tête-de-Fer!

Et les cris vive le capitaine! vive Tête-de-Fer! retentirent dans les profondes cavités de la caverne. Etourdi de ces cris et du spectacle inattendu que j'avais devant les yeux, je fis peu d'attention au reste.

On réunit en faisceau plusieurs poignards, on lut ou l'on récita une formule, mon père me poussa la main sur les poignards et m'ordonna de dire: Je le jure!... Hélas! je répétai ces mots: lorsque j'en compris la portée, il était trop tard... D'ailleurs, que pouvais-je faire? Je ne possédais rien, je n'avais pas d'état ; il n'y avait plus de place pour moi dans le monde: qui donc m'aurait tendu la main, à moi, malheureux enfant, élevé dans une caverne de brigands? Une mère seule eût pu me relever, et ma mère était morte pour moi. La fatalité était là, il fallut la subir.

— Pauvre enfant! murmura Mme Elise en étouffant ses sanglots.

— Je ne vous parlerai pas de mes querelles avec mon père, ni des moyens employés par lui pour me forcer à suivre sa carrière. Il vous a appartenu, madame, je dois respecter sa mémoire.

— Il est mort?

— Pris et blessé dans une escarmouche, il est mort en prison, il y a trois ans, des suites de ses blessures.

— Et depuis trois ans...

— J'aurais pu devenir honnête homme, alliez vous dire... mais la société m'eût repoussé : à moi, fils d'un bandit, toute carrière m'était interdite, me devenait impossible: le préjugé était là pour me fermer toutes les portes... et puis, il faut du courage pour être brigand, et pourtant parfois nous sommes bien lâches!... La vie, quelque misérable que les circonstances nous l'aient faite, nous est chère ; pour la conserver, je fus obligé de continuer les brigandages de mon père : élu à l'unanimité pour le remplacer, toute sa bande se serait fait hâcher pour moi ; tandis que si j'avais refusé le poste qu'on m'offrait, soixante poignards au moins m'auraient poursuivi partout où j'aurais porté mes pas. Il y a solidarité dans le crime, madame, c'est peut-être la seule réelle ; mais elle est terrible. On ne laisse pas vivre un homme qui possède de si fatals secrets. *Les morts seuls ne parlent pas*, comme dit mon lieutenant. Je fus lâche... oh! oui, je fus bien lâche!... J'eus peur de la mort... Je lui préférai le crime... et j'avais encore ma mère!

— Mais vous l'ignoriez, Charles ; vous avez été entraîné par un enchaînement de circonstances qu'on peut faire valoir ; vous êtes coupable, sans doute; mais la justice...

— Doit me frapper... Vous oubliez ce mot exécrable imprimé sur mon front: *Assassin!*

— Oui... je l'oubliais... dit Mme Elise en frissonnant d'horreur, et... je n'y puis croire.

— Ecoutez donc, si vous en avez le courage, reprit Charles d'une voix tremblante d'émotion ; écoutez jusqu'au bout ma confession. Plus aimé de ma bande que ne l'avait été mon père, je fus malheureusement mieux servi que lui ; aussi, pendant deux ans, la terreur s'accrut autour de nous. Je règlais les attaques sans y prendre part, car j'avais horreur du sang versé ; mais une querelle que j'eus avec mon lieutenant m'obligea de payer de ma personne, sous peine d'être vendu. C'était le 13 septembre de l'année dernière. Une famille portugaise tomba dans notre embuscade. L'attaque fut vive, la défense désespérée. Dans cette scène atroce, poussé par les horribles sarcasmes de mon lieutenant, je frappai... J'en frémis encore... Lâche que je suis!... ma victime était une femme!... Je vous brise le cœur, madame... Par pitié pour vous-même.., retirez-vous... laissez un misérable dont la vue souille vos regards.

— Non, non! s'écria Mme Elise avec énergie ; continuez, Charles... je veux... j'aurai le courage de tout entendre.

— L'escorte de mon infortunée victime avait été expédiée par mon infernal lieutenant. Une jeune fille seule s'était échappée ; mais, bientôt rattrapée, on l'amena à l'endroit où nous partagions le butin, qui était considérable. Mon lieutenant voulut précipiter cette enfant dans le torrent qui grondait sous nos pieds ; je défendis la pauvre petite, et je parvins à lui sauver la vie... Une bonne action rafraîchit l'âme après un crime ; malheureusement, elle ne l'expie pas... A l'issue de cette affaire, mon lieutenant passa en France pour mettre notre butin en lieu de sûreté, et je me retirai dans les Pyrénées avec Rosa ; c'est le nom de la jeune fille que j'ai sauvée. Je me tins tranquille jusqu'au moment où mon lieutenant m'engagea à venir à Paris pour le mariage du dauphin, occasion, disait-il, qui pourrait nous fournir de la besogne. Effectivement, vous vous rappelez la bagarre épouvantable du 30 mai? Là, nous fîmes main-basse sur une grande quantité de diamants.

— Et ce sont ceux que vous avez offerts à Sophie! dit Mme Elise avec un profond soupir.

— Non ; ceux que j'ai présentés à Mlle Sophie provenaient de la capture du 13 septembre, dont j'ai parlé tout à l'heure. Après le 30 mai, nous laissâmes Rosa gardienne de nos deux prises; elle devait attendre à Paris l'arrivée d'un juif, et en traiter avec lui. Nous regagnâmes les Pyrénées, où nous restâmes dans l'inaction à cause des longs jours. Il y a deux mois, on nous avertit du passage du jeune duc d'Almaveda ; par un faux avis, nous le séparâmes de sa suite, et nous attaquâmes sa voiture. Un de ses serviteurs, laissé pour mort, s'en est échappé; c'est alors que, guidée par lui, la police espagnole nous a traqués impitoyablement, et nous a forcés de revenir en France.

Le jeune homme se tut. Mme Elise, écrasée sous le poids de ses révélations, garda quelque temps le silence.

— Mon fils! mon malheureux fils! dit-elle enfin en lui tendant la main.

— O ciel! quand tout me manque sur la terre, me rendriez-vous une mère! s'écria Charles avec un saint enthousiasme en baignant de pleurs la seule main charitable qu'il eût rencontrée dans le monde.

— Le ciel n'a jamais pu t'en priver, mon fils, les hommes seuls ont mis une barrière entre elle et toi.

— Oh!... répétez ces mots, madame... ils me font tant de bien!... dites encore... mon fils!

— Appelle-moi plutôt ta mère! dit Mme Elise avec exaltation, resserre toi-même le lien qui nous unit. Et elle ouvrit les bras en se rapprochant de Charles, qui s'écria hors de lui :

— Ma mère! ma mère!... oh! merci! J'ai goûté un moment de bonheur... Je puis mourir maintenant.

— Ne parle pas de mourir, mon fils, ton cœur n'est point endurci, ton âme est encore belle, puisqu'elle répond au cri de la nature. Du courage, mon fils, sois franc, satisfais les désirs de la justice en l'éclairant sur tes complices, et tu peux espérer...

— Jamais. Moi, vendre mes complices!... Mais vous voulez donc m'enlever le seul honneur qui m'appartienne encore!.. Ah! madame, n'exigez pas cela de moi. Si je pouvais sans les compromettre m'avouer coupable, je dirais tout... Mais pour me sauver, je ne puis mentir... Je ne puis que me taire pour le salut de tous... Croyez-moi, ma mère, vous avez rempli pieusement un saint devoir en venant offrir à un fils aussi criminel les consolations d'une mère; à mon dernier soupir je vous bénirai; mais je dois vous arracher de moi-même, je vous salis par mon contact...

— Charles! mon Charles! tu es réellement mon fils : ton désespoir, ton repentir t'absolvent.

— Tant de bonté ne peut se trouver que dans le cœur d'une mère! s'écria Charles avec un sentiment de reconnaissance inexprimable.

— Et dans le sein de Dieu. Va, mon fils, les hommes te condamneront, mais Dieu, qui lit au fond des cœurs, rejettera tes fautes sur qui de droit, et, touché de ton repentir, il te pardonnera comme je te pardonne.

— O ma mère! O mon Dieu!

Et Charles resta comme anéanti dans les bras de cette mère suscitée dans sa tendresse. Après un moment de silence, Charles releva tristement la tête.

— Ma mère, dit-il avec calme, une prière!...

— Parle, mon ami.

— Rosa, la jeune fille que j'ai sauvée, est innocente, promettez-moi de la protéger. Maintenant, je voudrais...

Il fut interrompu par le geôlier, qui vint avertir Mme Elise qu'il ne pouvait lui permettre de rester plus long-temps.

— Attendez là, une seconde, répondit-elle en mettant sa bourse dans les mains du geôlier, et je vous suis. Puis, revenant près de son fils, lui dit à demi-voix :

— Parle vite, Charles, que veux-tu de moi?

Le jeune homme parut hésiter, puis il s'écria avec un accent déchirant.

— Une grâce dont je suis indigne... un baiser de ma mère!

gouvernement anglais. Il espère que le cabinet des Tuileries cédera aux représentations équitables et modérées de l'Angleterre, et qu'il ne sera pas besoin de recourir à la guerre. Toutefois, si la tranquillité et la paix devaient être compromises, il serait de l'intérêt de tous les gouvernements européens de mettre un terme, aussi promptement que possible, aux hostilités, en déployant une force assez imposante pour arriver à ce résultat. Il est donc hors de doute qu'en cas de guerre il y aura une alliance russo-anglaise. Tout dépend maintenant de la réponse de M. Guizot à la dépêche du 11 août, qui contenait une demande de satisfaction plus précise et plus péremptoire. Si cette demande est accordée, l'orage passera ; sinon, il est impossible de prévoir ce qui arrivera. »

---

Tout le monde sait qu'il est d'usage, dans les institutions, que les élèves fassent entre eux une collecte pour offrir au chef de l'établissement un souvenir, à l'occasion de sa fête.

Cette collecte s'élève assez ordinairement de trois à cinq cents francs, suivant l'importance de l'institution.

MM. Blanadet et Darragon, chefs d'un des plus beaux établissements de Paris ont eu un moment l'idée de mettre fin à ce vieil usage et ils paraissaient bien résolus à ne plus recevoir que les félicitations de leurs élèves; mais une heureuse pensée leur est alors venue et au lieu de supprimer ce qu'ils appelaient un abus qui froissait leur délicatesse, ils se sont décidés à le perpétuer en lui donnant un but bienfaisant qui honore autant les maîtres que les élèves.

Chaque année la collecte se continuera, et servira à l'éducation d'un orphelin choisi par l'institution, et qui sera confié à la colonie du Petit-Bourg.

Ce projet à peine conçu a reçu immédiatement son exécution. Les élèves ont donc porté récemment 350 fr. au secrétariat général de la société de patronage des enfants pauvres qui a fondé Petit-Bourg.

Pour témoigner sa gratitude à MM. Blanadet et Darragon ainsi qu'à leurs élèves, le directeur de la colonie a placé au-dessus du lit de l'enfant une inscription qui rappellera à perpétuité le nom de ces généreux instituteurs qui ont si bien compris ce qu'il y avait de noble et d'utile pour le pays à faire contribuer les enfants des riches à l'éducation religieuse, morale, élémentaire et professionnelle des enfants des pauvres.

C'est là un bel exemple que nous sommes heureux de signaler et qui ne saurait manquer d'imitateurs dans les autres institutions et dans les colléges royaux.

On nous a dit aussi que plusieurs colléges et institutions se proposaient de faire une quête au profit de Petit-Bourg au moment de la distribution des prix ; c'est encore là une bonne occasion de solliciter la charité publique en faveur d'une institution dont le but est de prévenir la mendicité, le vagabondage et le vol plutôt que d'avoir à les réprimer.

---

— Une ordonnance, datée de Neuilly le 26, et insérée ce matin au *Moniteur*, porte que l'intérim du département de l'intérieur, confié au ministre de l'instruction publique par ordonnance du 3, cesse à partir de ce jour, et que M. le comte Duchâtel reprend la signature de son département.

On lit à ce sujet dans la *Revue de Paris* : « M. Duchâtel a compris les difficultés de la situation, et le 25 août, comme il l'avait promis, M. le ministre de l'intérieur est venu reprendre son portefeuille. En revanche, M. le duc de Dalmatie semble se complaire et se ménager dans les loisirs de Soultberg ; le vieux maréchal de l'empire paraît bien aise que l'on se souvienne qu'il a assisté à de bien autres complications que celles qui peuvent naître entre la France et l'Angleterre pour quelques îlots de la mer du Sud ; il s'inquiète peu des soucis de son collègue des affaires étrangères, et laisse volontiers à M. Guizot tous les embarras d'une question qu'il a créée. Aussi, assure-t-on qu'à moins de nouvelles et pressantes instances, M. le président du conseil ne reviendra pas encore à Paris. »

— Par ordonnance du roi, en date du 26 de ce mois, le 3e collége électoral du département du Puy-de-Dôme est convoqué à Riom, pour le 21 septembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Pagès aux fonctions de premier président de la cour royale de Riom. (*Messager.*)

— Le *Moniteur* publie, sous le titre *Administration des Douanes*, le tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les sept premiers mois des années 1844, 1843 et 1842, avec l'indication des droits perçus et des quantités qui existaient en entrepôt à la fin du mois de juillet. Il résulte de ce tableau que le total des droits perçus s'est élevé :

| | |
|---|---|
| En juillet 1844, à | 11,980,828 fr. |
| En juillet 1843, à | 11,409,227 |
| En juillet 1842, à | 11,165,277 |
| Et pendant les sept premiers mois : | |
| De 1844, à | 86,528,233 |
| De 1843, à | 81,328,443 |
| De 1842, à | 78,290,550 |

— On poursuit avec activité les travaux d'appropriation : de l'hôtel de la Caisse d'Epargne, rue Coq-Héron ; de l'ancien hôtel du ministère des travaux publics, rue des Saints-Pères, pour y loger, le 1er janvier, l'école des ponts-et-chaussées. Enfin, aujourd'hui même, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication des travaux à faire à l'hôtel d'Etchtal, rue Lepelletier, pour y placer la mairie du 2e arrondissement.

— On cite un jeune homme, actuellement instituteur à Saully-sur-Meurthe, qui, dans le désir de s'instruire pour se destiner à cette carrière

Il fut transporté à l'hospice [illegible] Petit père, estimaient que les blessures n'étaient pas mortelles ; ils ne pouvaient répondre, toutefois, de l'effet que pouvait produire le nitrate d'argent, s'il était vrai qu'il en eût pris la quantité annoncée. Mais la nuit dernière, trompant la surveillance dont il était l'objet, le malheureux est parvenu à se donner la mort en se coupant l'artère du bras gauche avec le verre de sa montre.

— On lit dans le *Journal de Caen :*

« Un évènement étrange est arrivé, il y a quelques jours, sur le bord de la mer, à Bénouville.

» Pour amener à terre le wareck récolté sur la plage, des hommes se placent sur le haut de la falaise, et au moyen d'une poulie et d'une longue corde, à l'extrémité de laquelle se trouve adapté un fort crochet, ils hâlent jusqu'au sommet les mannes qu'une personne qui se tient au pied de la falaise a le soin d'emplir.

» Ces jours derniers, deux hommes se livraient à ce travail au haut de la falaise de Bénouville, et avaient déjà amené plusieurs mannes, lorsque tout-à-coup ils s'aperçoivent, à la force plus qu'ordinaire qu'il leur faut employer, que la charges est plus lourde que de coutume. Néanmoins, ne pouvant en reconnaître la cause, ils continuent jusqu'au bout ; mais qu'on juge de leur stupéfaction et de leur terreur ! Au moment où ils croyaient recevoir une lourde manne de wareck, ils trouvent en son lieu et place.... une femme, l'épouse de l'un d'eux ! On s'empresse autour d'elle, on la dégage, et tout s'explique.

» La pauvre femme n'ayant pas placé la manne assez tôt, et les hommes s'étant mis à hâler, le crochet avait pris sous elle sa jupe, qui était heureusement en forte toile, et elle avait été enlevée aussitôt. Cette brave femme, qui était enceinte, n'a pas perdu un instant son sang-froid. Malgré le danger imminent auquel elle était exposée, voyant qu'elle ne pouvait espérer aucun secours, elle avait saisi la corde à deux mains, et évitant les aspérités de la falaise avec ses pieds, elle avait opéré son ascension à 200 mètres au-dessus de la mer sans accident. »

— Un de nos amis nous écrit de Mayence :

« Une fête religieuse attire en ce moment à Trèves la population de toutes les campagnes environnantes. On montre dans cette ville une tunique blanche sans coutures, qui est, dit-on, celle que portait Jésus-Christ pendant sa vie terrestre. Chaque jour plus de 20,000 personnes, hommes, femmes, enfants, viennent en procession visiter cette relique et lui faire toucher des amulettes. L'affluence a été tellement considérable que l'évêque de Trèves a été obligé de régler l'ordre d'arrivée des communes, qui viennent à tour de rôle adorer le saint vêtement. Ce pèlerinage durera deux mois : au bout de ce temps la vénérée tunique sera de nouveau renfermée dans le tabernacle, et ne sera plus visible d'ici à cent ans. Elle a été exposée pour la dernière fois en 1808. C'est par une

---

— Oh ! mon fils ! mon pauvre enfant !

Ils demeurèrent dans les bras l'un de l'autre sans parler, mais échangeant leurs larmes, leurs baisers, et confondant leurs âmes dans une même pensée : celle d'une séparation, *éternelle peut-être* : leur vie avait été si différente.

Charles eut enfin le courage de se dégager des bras de sa mère, et lui dit avec vivacité ces dernières paroles.

— Merci, bonne mère, merci, à présent j'espère en Dieu comme en vous. Mon devoir est tracé. Je ne compromettrai personne, pas même votre nom, et la justice sera satisfaite. Adieu ma mère, ma bien bonne mère !... Priez pour moi, que nos prières montent ensemble au trône de l'Eternel... Adieu.

Mme Elise s'éloigna, et le geôlier, en fermant la porte, entendit le prisonnier murmurer ces mots : Oui ! *Les morts seuls ne parlent pas.*

---

Le lendemain, Tête-de-Fer fut trouvé mort dans son cachot ; le malheureux s'était étranglé. Les gens qu'on avait arrêtés avec lui étaient des domestiques de louage qui furent relâchés, aucun de ses complices ne se trouva compromis. Quant au Moine-Rouge, nul ne sait le sort qui lui fut réservé.

Dans sa douleur, Mme Elise se souvint de Rosa, que son fils lui avait recommandée ; elle parvint à la découvrir et lui procura les moyens de retourner dans sa famille, qui habitait une petite maison près de Séville.

La présidente survécut quelques jours seulement à la catastrophe qui avait blessé si cruellement son orgueil ; elle mourut, suffoquée autant par ses idées de grandeur trompées que par son asthme.

Sophie, jeune et jolie, ne tarda pas à faire un bon mariage.

Dès-lors, toute la famille n'eut d'autre souci que de chercher à distraire Mme Elise de ses chagrins. Mais la pauvre mère était inconsolable. Elle avait deviné l'âme élevée et le bon naturel de son fils à travers son horrible confession, et elle s'écriait souvent dans l'amertume de ses regrets. Hélas ! sans l'influence fatale de l'homme qui a fait le malheur de ma vie, Charles eût été l'orgueil et le soutien de ma vieillesse ! Et maintenant !!!... ô mon Dieu ! il ne me reste d'espoir et de consolation que dans votre inépuisable bonté ; car elle acceptera, je n'en doute pas, comme expiation des crimes de mon fils, et les circonstances qui l'ont entraîné, et sa fin malheureuse, et les incessantes et terribles angoisses d'un cœur de mère.

D. C. DE STE-URSULE.

FIN.

---

## REVUE DRAMATIQUE.

*La Raison propose. — Télémaque. — Marocaines.* — Débureau et la lapone Carolina. — Les courses. Polka distancée. Voyage triomphal de Cellarius. — Victor Hugo dessinateur ; Mlle Doze poète.

Voilà un titre bien plein et bien riche pour qui n'a guère que deux colonnes à remplir, et c'est le cas de dire que l'enseigne, comme chez beaucoup de marchands, vaut mieux que le fonds. Je me borne, en fait de théâtre, à enregistrer le grand succès de *Télémaque*, aux Variétés ; le moyen succès des *Marocaines*, au Vaudeville ; l'insuccès de *la Raison propose*, au Gymnase.

Le talent charmant et un peu maniéré de Mlle Rose Chéri, ses beaux yeux, les coquetteries que sa belle bouche gracieuse adressait au public, au couplet final, les deux bonnes têtes de MM. Klein et Numa, n'ont pas suffi pour mener à bien le vaudeville de M. Paul Duport. Encore une erreur d'un homme d'esprit, dont le Gymnase renaissant porte le fardeau et la peine. M. Duport a pourtant glissé une juste et profonde pensée dans son ouvrage. Ce n'est pas celle-ci :

« Le premier soupir de l'amour
Est le dernier de la sagesse. »

L'amour est une des vertus du vrai sage. — C'est celle-ci, qui est l'idée même de la pièce : « Ainsi va le monde : la raison propose, et le cœur dispose. »

Le tableau des *Marocaines*, de MM. Clairville et Dammarin, est une pièce médiocrement originale ; mais on réussit toujours quand on range en ligne de bataille et que l'on fait manœuvrer sous les yeux du public, en jupon soyeux et court, le bataillon de beautés que possède le galant et malin Vaudeville. Mmes Laverny, Saint-Marc, Ballaury, Juliette, Julia : quels merveilleux éléments dramatiques ! Quel intérêt tout au long du poème ! Quelle exposition, quel nœud, quel dénouement ! MM. Clairville et Dammarin sont des auteurs bien savants. Ajoutez qu'ils ont eu l'excellent goût de choisir, pour représenter la sultane favorite, Mlle Laverny. Il y a, dans les *Marocaines* (autres éléments de succès), un lion, et Mme Lecomte en négresse tambour.

Le *Télémaque* de MM. Dumersan, de Leuven et Brunswick, continue son succès de fou rire. Télémaque, fils d'un M. Cantalou, a été nourri exclusivement du poème célèbre de M. de Fénélon, si bien qu'il se figure être le vrai Télémaque, l'ancien, le benêt, et qu'il se met à la recherche d'Ulysse, son père. Dans le même temps, l'excellente Flore, avec un bon nombre de blanchisseuses et autres nymphes, a l'habitude d'aller folâtrer le dimanche dans quelque île de la Seine. Là, ces nymphes séquanaises, vêtues de tuniques légères, batifolent entre elles. Le sexe mâle, généralement proscrit, n'est représenté dans l'île enchantée que par un satané moutard, M. Fouyou, qu'on habille en Cupidon. Flore profite de ces jours de plaisir champêtre pour se remémorer avec douleur les traits d'un perfide, qui l'abandonna dans sa jeunesse. Or, nouvelle Calypso, voici qu'elle retrouve l'image de son traître dans le blond Télémaque, jeté par une tempête « sur ses côtes. » Son Ulysse n'était autre, en effet, que M. Cantalou père.

Un moment séparé par les dieux d'une Eucharis un peu forte, mais bien glorieusement belle, Mlle Boisgontier, Télémaque, se faisant berger à la Florian, la retrouve enfin et l'épouse. Mentor (dont les auteurs ont eu l'heureuse idée de faire un Robert-Macaire) devient l'époux de Calypso, et Télémaque reconnaît dans Cantalou son père Ulysse.

Tout cela est d'un plaisant, d'un grotesque ébouriffant. Flore et Hyacinthe sont sublimes. Que M. Neuville est bien en Mentor, et qu'on voudrait être M. Fouyou pour décocher des flèches à la vaillante Eucharis !

Les *Funambules*, outre leur admirable Pierrot, offrent aujourd'hui à la curiosité du public une Lapone, Mlle Carolina ; une gaillarde fort alerte, rondelette, au pied fin, à l'œil éclatant, et haute de deux pieds. Ce petit être joue, dans *Vaillance*, avec beaucoup d'entrain, un rôle d'enfant vif et rusé. Elle est fort bien secondée par un acteur du nom de Léon, et la pièce est amusante.

Il est arrivé un malheur à la Polka. A Rouen, la jument *Polka* a été distancée, au trot, par *Mme Putiphar* : comprenez-vous ce malheur ? *Mme Putiphar*, à M. Stephen Drake, a battu *Windcliffe* et *Duchesse*. Le prix d'attelage a été gagné par *Sylvio* et *la Carpe*, à M. le marquis de Croix. Au galop, ont été vainqueurs : *Tiger*, à M. de Rothschild, et *Mustapha*, à M. Aumont. La course de haies à *Leporello*, au comte de Perregaux, battant *Pantalon*, si souvent vainqueur.

Pour consoler la déesse Polka du malheur arrivé à sa filleule, ses grands-prêtres Cellarius et Laborde continuent leur voyage triomphal aux eaux. Cellarius s'arrache à grand'peine aux polkistes effrénés et éplorés de Vichy, pour aller recevoir les couronnes qu'on lui prépare sur les bords du Rhin.

Pour distraire le lecteur de nos enfantillages, disons-lui que l'*Artiste* a publié dimanche un curieux dessin du grand poète Victor Hugo. C'est le moyen-âge revivant dans son plus triste aspect ; c'est une vive critique de ces époques barbares, formulée par le burin, et certes l'on n'accusera pas le poète-peintre d'avoir fait ici de l'art pour de l'art.

Puisque M. Hugo dessine, s'est dit Mlle Doze, la charmante actrice du Théâtre-Français, essayons du métier de poète ; et de ses lèvres souriantes est descendu un chant qu'elle adresse pieusement à Mlle Mars, dont elle fut l'élève :

Veillez sur nous, madame, sur la scène
Qui reconnaît en vous sa noble souveraine ;
Scène heureuse où jadis, sous les traits les plus doux,
Thalie éblouissait, parlait, régnait par vous !
Jeune encor, je chantais, timide, sous vos ailes ;
Mon âme palpitait au feu de vos prunelles ;
Je ne redoutais plus ce public si moqueur
Lorsque vous me teniez enfant sur votre cœur.
Vous êtes l'ange ami qui relève et console,
Gardez-nous donc toujours cette noble parole,
Ce savoir doux et fin.....
Et comme en la tempête à la voix étouffée
Sous l'éclair, quelquefois, passe une blanche fée,
Vous, idole adorée, en qui seule j'ai foi,
Sur la scène orageuse alors soutenez-moi !

D. L.

—en liquid. | . . s | . . s | . . s | . . | du mois, 81,00 à 80,00 ; sept., 81,00 à 82,00, 4 derniers mois, ...

# BULLETIN AGRICOLE.

**CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.**

La récolte des foins et la moisson, nous écrit-on de Saint-Dié, ont été très contrariées dans la montagne. Depuis le 1er juillet il y a eu 31 jours de pluie, aussi la majeure partie des foins est-elle de mauvaise qualité, un tiers des seigles est encore sur chaume ou sur pied, néanmoins ils rendront beaucoup et le grain ne paraît pas altéré. Par suite des dernières pluies, la Meurthe a débordé, et le 16 août, une partie des quais de Saint-Dié a été envahi par les eaux, qui sont entrées dans bon nombre de maisons. C'est un accident bien rare surtout pendant cette saison d'été.

**PRODUITS VÉGÉTAUX.**

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 26 Août. | | | | 27 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3487 q. | 62 k. | | Arrivages | 3359 q. | 45 k. | |
| Ventes | 3216 | 91 | | Ventes | 2891 | 97 | |
| Restant | 00000 | 00 | | Restant | 23191 | 06 | |
| Cours moyen | | 36,53 | | Cours moyen | | 36,83 | |
| Cours-taxe | | 37,06 | | Cours-taxe | | 37,01 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 15 q. | 70 k. | 39,25 à 34,15 | Gr. | 15 q. | 76 k. | 39,30 à 37,50 |
| 1re | 139 | 73 | 36,30 à 37,55 | 1re | 225 | 51 | 36,30 à 37,55 |
| 2e | 31 | 40 | 37,00 à 35,67 | 2e | 56 | 67 | 35,60 à 00,0 |
| 3e | 05 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 08 | 00 | 29,95 à 00,0 |
| 4e | 01 | 37 | 17,80 à 00,00 | 4e | 13 | 30 | 23,85 à 00,0 |
| Al. 2880 | 93 | | 32,50 à 36,30 | Al. 2439 | 78 | | 32,50 à 00,0 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

**ELBEUF**, 24 Août.—Froment 22,00.—Sarrazin 13,00.—Orge 12,00 à 13,00.—Avoine 9,00.

**VALENCIENNES**, 24 Août.—*Cours officiel.*—Froment 2e 21,10; 3e 19,14.—*Cours commercial.* — Froment 1re 21,50 à 22,50 ; 2e 20,50 à 20,75; 3e 19,00 à 19,75. — Seigle 9,50 à 10,50. Orge 10,00 à 11,00.—Avoine 6,50 à 7,50.

Notre place était aujourd'hui mieux approvisionnée que ces jours derniers. Le froment de l'année a subi une baisse de 0,50, celui de 1844, au contraire, est demandé au cours. Cette fermeté provient de ce que le blé vieux est presque épuisé, et qu'on ne peut moudre le nouveau qu'en le mélangeant avec le vieux. Le mouvement opposé aurait lieu si le beau temps nous favorisait : car alors on donnerait la préférence au nouveau.—Le colza est tenu.—Les autres denrées sont sans variation.—Les farines sont calmes aux cours ci-après : 1re 38,50 à 39,00; 2e 37,50 ; 3e 36,50; 4e 35,00.

**MÉZIÈRES**, 25 Août. — Froment vieux 1re 18,00 ; 2e 17,00 ; 3e 16,00.—Seigle 9,50 à 10,00. —Orge 9,50 à 10,50.—Avoine 6,50 à 6,75.

**BESANÇON**, 20 Août. — Froment nouveau 18,20.—Avoine 6,40.

**BOURG**, 21 Août. — Froment 1re 20,50; 2e 17,75; 3e 15,50.—Méteil 11,50 à 15,50.—Seigle 11,00 à 14,00. — Orge 10,00. — Avoine 5,00 à 7,50.—Maïs 10,50 à 15,00. — Sarrazin 10,00 à 11,50.

**LIMOGES**, 25 Août. — Froment du Berri 21,00; de Haute-Vienne 20,00.—Seigle 16,00. —Sarrazin 6,50. — Avoine grosse, 1re 7,65; 2e 7,21; de petite, 3e 6,37.

**CLERMONT** (Puy-de-Dôme). — Froment 1re 21,15; 2e 19,08; 3e 18,69.—Méteil 16,90.—Seigle 14,50 à 15,69.—Orge 10,90. — Avoine 8,33 à 9,94.

**SURGÈRES**, 24 août. — Froment 18,50 à 18,75. — Baillarge 9,50 à 9,75. — Avoine 6,25.

**NIORT**, 22 août. — Froment 1re 16,60; 2e 16,28; 3e 15,96. — Baillarge 9,25 à 9,57. — Avoine, les 100 kil. 14,25.

**FONTENAY**, 24 août. — Froment 16,57 1/2. — Seigle 11,70. — Mouture et garobe 11,70. — Baillarge 9,75. — Orge 9,10. — Avoine 6,50.

**MARANS**, 20 août. — Froment 1re 17,00; 2e 16,66. — Avoine 1re 9,50; 2e 6,00.

**LIMOGES**, 23 août. — *Vins* : de Périgord 1842 35,00. — Du Bas-Limousin 1843 30,00.

**PÉRIGUEUX**, 22 août. — Froment vieux 19,00; de nouveau 18,00. — Seigle 10,00. — Maïs 15,75 l'hect. — Avoine 8,50 l'hect.

**MARSEILLE**, 23 août. — Froment 25,23. Prix moyen de la dernière mercuriale.

Les blés à la consommation se raffermissent, par suite de leur rareté et des dommages que les derniers avis annoncent que les récoltes ont éprouvés dans le Nord et dans la Bretagne. 39,00 à 39,50 les blés lins du Bas-Languedoc; 32,00 Pologne bons, les qualités supérieures manquent; 25,00 à 26,00 les tendres inférieures. Nous sommes fort calmes à l'entrepôt.

*Marchés étrangers.* **BRUXELLES**, 23 août. Froment 1re 19,88; 2e 17,22. — Seigle 10,14 à 11,24. — Orge 9,70. — Avoine 6,88 à 8,16.

**LIÉGE**, 22 août. — Froment 1re 19,67; 2e 17,29. — Seigle 10,24. — Avoine 7,16.

**ANVERS**, 22 août. — Froment roux indigène 21,46; de blanc 21,25; de mêlé 19,01. — Sarrazin 12,16; du nouveau du pays 11,63. — Seigle 12,16.

**Spiritueux** (par hect).

**PARIS**, 25 août. — *Esprit* 3/6 Montpellier 96,50.— Fécule et betterave 80,00 à 86,00.

*Eaux-de-vie* Cognac vieux 150,00 à 300,00; de rassis 130,00; de nouveau 110,00.

*Vins.* Bordeaux ordin. (la pièce) 85,00 à 90,00.— Grand Médoc 300,00 à 600,00. — Petit Médoc 100,00 à 150,00. — Anjou 75,00 à 85,00. — Orléanais 75,00 à 85,00. — Mâcon 80,00 à 120.00. Auxerre et Joigny (les 2 feuil.) 90,00 à 120,00. — Chablis nouveau 100,00 à 110,00. — Cher (la pièce) 85,00 à 90,00. — Vouvray 90,00 à 100,00. — Auvergne 78,00 à 80,00. — Marseille 85,00 à 90,00. — Saint-Gilles (le décalit.) 4,00 à 4,50. — Roussillon 4,50 à 5,00.

**BERCY**, 24 août. — Il est arrivé cette semaine 7 ou 8 bateaux rouennais chargés de vins du Roussillon, St-Gilles, Narbonne, Marseille et Bordeaux.

Peu de Bourgogne, et les vins de la Loire transportés par les chemins de fer n'ont pas été considérables.

Paris et les environs ont fait assez d'affaires ; la Picardie et la Brie ont montré un médiocre empressement aux achats.

Les prix des vins en général se tiennent très fermes à cause du mauvais temps que nous avons depuis plusieurs jours. Quoique les raisins soient assez abondants, ils ne pourront prendre que des qualités inférieures.

**NANTES**, 23 août. — *Eaux-de-vie.* Armagnac (l'hectolitre) 60,00. — Cognac, suivant l'âge et la qualité 105,00 à 110,00. — Esprit 3/6 de Montpellier 91,00.

*Vins.* — Blanc muscadet (les 230 lit.) 1843 38,00 à 40,00; de 1840 65,00 à 70,00. — Gros plant 1843 22,00 à 24,00.

**SURGÈRES**, 24 août. — Des propriétaires d'Aigrefeuille, près Surgères, ont vendu à La Rochelle des eaux-de-vie, livrables après la récolte, à 50 et 55 fr. l'hect. Un propriétaire d'ici a vendu aux mêmes conditions à une maison de commerce de notre ville à 50 fr. l'hect. — Eau-de-vie nouvelle, l'hect. 58,00 à 60,00; de rassise 70,00 à 72,00.

*Vins* rouge vieux 16,00 à 17,00; de ordin. 8,00 à 8,50. — Vin blanc 6,50 à 7,00.

Depuis hier nous avons de la pluie par suite d'un fort orage, ce qui ne peut que faire du bien aux terres que l'on se propose d'emblaver.

La vigne ne peut que bien s'en trouver aussi, le grain du raisin n'en sera que plus gros et la peau plus fine.

**COGNAC**, 17 août. — Eaux-de-vie (l'hect., sans fût, 60 deg.) — 1840, Champagne 113,00 à 118,00; de des bois 98,00 à 103,00. — 1841, Champagne 110,00 à 113,00; de des bois 93,00 à 95,00. — 1842, Champagne 105,00 à 108,00; de des bois 90,00 à 93,00. — 1843, Champagne 100,00 à 103,00; de des bois 73,00 à 75,00.

**BORDEAUX**, 22 août.— Esprit 3/6, disponible 88,00.— Octobre 81,00. — Novembre et septembre 73,00. — Quatre premiers mois 70,00.— Quatre mois du milieu 71,00 à 71,50. — Armagnac 1843 55,70.— Armagnac 1842 57,00 à 58,00. — Rhum Guadeloupe 80,00 à 85,00.— Rhum Martinique 90,00 à 95,00.— Rhum anglais 130,00 à 200,00.— Rhum Grenade 225,00 à 230,00.

Notre récolte jouit d'un temps admirable : la chaleur, sans être forte, est *grasse* et *fait gonfler* le raisin ; nous espérons une qualité remarquable et de très grand prix, ce qui maintiendra ceux de 1843.

D'ici à ce que ces bons vins nouveaux soient *fondus*, on aura épuisé jusqu'à la dernière goutte des vieux. Les 1843 ne sont pas bons, les 1842 sont médiocres ; il n'y a donc que les 1840 et 1841 qui feront le service des bonnes tables, en attendant que l'on puisse boire les 1844. Il est positif que ces vins vieux manqueront et ne feront qu'augmenter de prix; ceux qui en achèteront promptement feront bien, car, malgré l'énormité de leurs cours, ils n'en resteront pas probablement là. Ensuite on devra craindre plus tard qu'on n'y mêle des 1842 et 1843 pour en diminuer le prix. Il y a quelques 1843 sans verdeur, avec belle robe; mais, quoique rares, on en trouve quelques choix, que l'on paie peu de chose au-dessus du cours; on peut acheter de bonnes côtes, *réussis*, à 210, 215, 220 fr.

L'approche des vendanges force plusieurs propriétaires tenaces à vendre à des prix au-dessous de ceux qu'ils ont trouvés il y a peu de temps; il leur faut vider la place pour loger la nouvelle vinée, et surtout de l'argent pour acheter des futailles et faire face à tous les énormes frais de vendange. Le moment est très opportun pour acheter et faire son choix facilement, ce qui sera plus difficile quand les 1844 seront logés.

*Cours du 3/6 à Bordeaux au 21 août.*

**CETTE**, 17 août. — *Spiritueux.* Le prix du 3/6 disponible, qui était en baisse à notre dernier marché, s'est relevé ces jours derniers à 78 fr., et vendredi soir on a fait quelque chose à 79 fr. — Nov. et déc. ont valu 64 fr., ferme.

*Vins.* Dans ces derniers temps Marseille et l'Algérie ont fait de nombreux enlèvements. Aujourd'hui, le commerce aurait peine à trouver de bons vins à acheter ; car, par suite, il ne reste plus à la campagne que des vins pâles, sans couleur et sans vinosité. — Une assez forte hausse est donc évidente. Mais cette seule ne la motiverait pas si les nouvelles de la récolte ne venaient pas l'appuyer. — La vigne ne donnera pas ce qu'elle promettait il y a un mois; car, une température peu élevée et sèche empêche le développement du raisin et l'échauffe. Comme on voit, les espérances de nos propriétaires seront bien déçues si la température ne change bientôt.

**MARSEILLE**, 17 août. — *Vins* sont calmes et sans variation. — *Esprits.* Les 3/6 sont toujours en bonne position. La compagnie Génevoise est parvenue à maintenir ses prix. Les nouvelles du Languedoc sont à la hausse. Disponible et septembre, 82,00. — Septembre 79.00. — Octobre, 71,00. — Novembre et décembre, 67,50.

**PRODUITS ANIMAUX.**

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

**MARCHÉ DE SCEAUX** du 26 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 885 | 749 | 136 | 1 12 | 1 00 | [illegible] |
| Vaches..... | 400 | 383 | 17 | 1 08 | » 92 | » [illegible] |
| Veaux..... | 382 | 380 | 2 | 1 36 | 1 16 | [illegible] |
| Moutons.. | 19627 | 9088 | 4539 | 1 35 | 1 11 | [illegible] |

**LA MAISON-BLANCHE**, *marché du 27 août.* — 184 porcs dont 150 ont été vendus 1,22. — 1,20 — 1,00.

**LA CHAPELLE**, *marché du 27 août.*—5 taureaux vendus à 0,80.— 56 vaches, dont 34 vendues 1,08 — 0,92 — 0,76.— 311 veaux tous vendus 1,30 — 1,20 — 1,00.— 98 vaches laitières dont 24 vendues 280,00 à 450,00.

**SAUMUR**, 24 août. — Toujours même cours et même position.

Le marché des vaches spécialement a été ici comme tous les précédents, presque aussi peu intéressant.

Les vaches s'y sont vendues en moyenne dans le prix de 90 fr. par tête.

Celles de belle qualité ont été portées au prix de 120 à 130 fr. chacune.

On ne comptait guère amener aujourd'hui que 90 à 100 vaches; il en a été vendu 60 à 70.


**ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY**

*Elève de la maison du prince de Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage franco par les Messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science, et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

*PAUL MELLIER, Libraire-Editeur, place Saint-André-des-Arts, 11.*

**HISTOIRE POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE**

**LA COMPAGNIE DE JÉSUS**

**COMPOSÉE SUR LES DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES, PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.**

L'ouvrage formera 4 beaux vol. in-8° de plus de 500 pag. et sera orné de 10 beaux Portraits et d'un grand nombre de Fac-Simile.

***Le tome second est en vente. — Prix : 7 francs 50 centimes.***

Il est orné des Portraits de Saint François de Borgia et du Cardinal Tolet; et des Fac-Simile de Saint François de Borgia, d'Aquaviva, de Saint Louis de Gonzague, du Cardinal Tolet, de Philippe II et du Roi de Bungo.

**AVIS.** Le CHOCOLAT MENIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées; les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prémunir le public contre cette fraude. Mon nom est sur les tablettes du CHOCOLAT MENIER, aussi bien que sur les étiquettes, et l'effigie des médailles qui y figurent est le *fac-simile* de celles qui m'ont été décernées, à trois reprises différentes, par le jury et la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le CHOCOLAT MENIER de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de NOISIEL, et l'économie d'un moteur hydraulique, m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Le CHOCOLAT MENIER, par le seul fait de ses qualités et de son prix modéré, obtient maintenant un débit annuel de plus de 500 milliers, et s'est acquis une réputation méritée. — Dépôt principal, PASSAGE CHOISEUL, 21, et chez MM. les Pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

**Coup-d'œil sur la**

**THÉORIE DES FONCTIONS**

Mémoire lu à Lyon dans la 5e section du Congrès scientifique.

Pour répondre à cette question : « Exposer et discuter la valeur des principes de l'Ecole sociétaire fondée par Fourier.

**Brochure in-8°. — Prix : 50 centimes.**

**ESTAMPES. — AUX VOYAGEURS EN CE MOMENT A PARIS.**

Pour décorer un cabinet, charmante collection in-folio de dix planches nouvelles sur acier.

**PARIS PITTORESQUE**, onze vues de ses monuments, ponts, colonnes, jardins, places les plus remarquables, exécutées au burin, d'après des épreuves parfaites du Daguerréotype, par nos plus habiles graveurs, MM. Wédert, Himely, Appert, Blanchard fils, Normand, Charles, Martens, Hurliman, D'Aubigny. — Prix de la Collection : **10 fr.** — Ces jolies vues sont : le Jardin des Tuileries, la Porte de la Bibliothèque du Roi, l'Eglise de la Madeleine, le Panthéon, Vue générale des Ponts prise du Pont-Royal, la Colonne de Juillet, vue prise du Pont-Neuf et s'étendant jusqu'à Passy, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, Vue générale de la Place de la Concorde prise de la Chambre des Députés, Château de Gaillon, Palais des Beaux-Arts, Galerie de Tableaux et Dessins, DURAND RUEL (rue Neuve-des-Petits-Champs). A Paris, à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens; DENTU, libraire, galerie d'Orléans (Palais-Royal); au Dépôt, rue Thérèse, 11.

**LES POIS LEPERDRIEL**

En caoutchouc POUR CAUTÈRES. Elastiques, ADOUCISSANTS à la guimauve ou SUPPURATIFS au garou, et le Taffetas rafraîchissant, entretiennent d'une manière régulière les cautères, sans causer de douleur. Faubourg Montmartre, 78, et dans les bonnes pharmacies.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

de nos conquêtes, en supprimant la dernière page. Tout cela servait admirablement, d'une part, la politique de M. Brunow et celle de lord Palmerston; de l'autre, les partisans des fortifications de Paris. Tout cela servait à river la chaîne qui attache encore l'Allemagne à la Russie, et à faciliter le mouvement d'expansion de l'Angleterre sur tous les points du globe, sans aucun contrôle, sans aucune opposition.

Le traité de 1840 fut signé et exécuté. L'abaissement de Méhémet-Ali renversa l'obstacle que l'Angleterre rencontrait sur la principale route de l'Inde. La Russie, la Prusse et l'Autriche tirèrent les marrons du feu, mais au profit de l'Angleterre. L'Angleterre a donc seule profité du traité de 1840. Bientôt, peut-être, la Russie pourra voir les troupes britanniques traverser l'isthme de Suez pour se rendre dans l'Inde. La Prusse, l'Autriche, la France, l'Amérique, la Hollande, toutes les nations méditerranéennes ou océaniennes, se verront fermer le passage commercial de Suez, si cela convient à l'Angleterre. A l'heure qu'il est, le gouvernement anglais parle beaucoup du Maroc; mais il agit encore plus en Égypte, sans en parler. C'est en Égypte que les grandes difficultés vont surgir; c'est en Égypte que l'intérêt anglais, tel qu'il se présente aujourd'hui sous la forme de monopole et de privilége, va se trouver en lutte avec les intérêts généraux de tous les autres peuples. C'est à Suez, c'est vers les bords du Nil que la Prusse et l'Autriche, que l'Allemagne tout entière doit chercher aujourd'hui sa ligne de conduite, son véritable intérêt, en même temps que le moyen de réaliser la justice pour tous.

Dès 1840, alors que la presse française égarait l'opinion publique de l'Europe et préparait les déceptions actuelles, nous protestâmes contre la politique funeste de M. Thiers; nous proposâmes la solution pacifique des difficultés qui agitaient le monde; nous montrâmes que l'organisation sociétaire des grandes routes de l'Inde satisferait à la fois l'intérêt anglais et celui de tous les autres peuples; nous indiquâmes comment, par un nouveau traité, d'où ne serait exclue aucune puissance, on devait déclarer l'isthme de Suez *territoire neutre*, et exécuter en commun les travaux nécessaires pour l'établissement d'une ligne de vapeur qui conduirait jusque dans l'Inde-Chine. Pour prendre l'initiative de cette grande politique d'association et de paix, pour lui donner une base solide, inébranlable, nous appelions la Prusse et l'Autriche à s'unir à la France, et à grouper autour d'elles tous les Etats du nord et du midi de l'Europe; nous nous efforcions, en un mot, de faire comprendre que, même en ne consultant que leur intérêt, dans toutes les questions de politique générale, la France et l'Allemagne se trouvaient représenter l'intérêt de la justice, de l'ordre et de la liberté.

Eh bien! aujourd'hui l'expérience prouve qu'en exposant ces idées, nous étions bien dans la voie du progrès et de la vérité. Quatre années ont suffi pour amener les bons esprits que l'Allemagne renferme en si grand nombre, à comprendre comme nous la situation de l'Europe et le rôle de l'Allemagne. Déjà la presse allemande manifeste les tendances les plus heureuses vers l'alliance franco-germaine. On peut en juger par l'article suivant de la *Gazette de Trèves* :

« La gloire de la marine française vient de briller d'un nouvel éclat. Le prince de Joinville a attaqué Tanger. Une heure a suffi pour réduire au silence 80 bouches à feu de l'ennemi, et pour démanteler ses batteries. Dans un temps de protocoles, de dépêches, de notes diplomatiques comme celui où nous vivons, c'est un évènement important. Nous avons enfin entendu le premier coup de canon : nul ne sait quand et par qui sera tiré le dernier. L'atmosphère politique est surchargée de vapeurs électriques; une étincelle peut en jaillir et tout embraser. Les cabinets le savent bien, aussi hésitent-ils à faire intervenir dans leurs combinaisons la force armée. Mais les peuples sont aussi là qui regardent et attendent, bien décidés, avant d'embrasser aucun parti, à savoir où l'on ira.

Le bombardement de Tanger est une contre-partie de celui qui détruisit Beyrouth, il y a quatre années. Alors c'étaient les Anglais, et sir Charles Napier. Aujourd'hui ce sont les Français et le prince de Joinville. Aujourd'hui, comme alors, l'attention était vivement excitée. Aujourd'hui, comme alors, on cherchait à lire dans l'avenir. On voyait déjà Ibrahim marcher sur Constantinople, la flotte française attaquer la flotte anglaise, la flotte russe passer le Sund et courir à toutes voiles vers la Méditerranée; on entendait, en Allemagne, le chant du Rhin; on croyait que la France allait demander la révision des traités de 1815; enfin, la guerre paraissait imminente.

Aujourd'hui, les choses en sont à peu près au même point. Les escadres de presque toutes les puissances croisent sur les côtes nord de l'Afrique; l'Angleterre ne cache point son irritation contre la France; la Russie dévore du regard la Turquie; en Egypte la puissance du pacha tombe et s'anéantit : partout méfiance, inquiétude, dissension. Qui nous garantit que la diplomatie ne profitera pas de ces dispositions des esprits pour recommencer son jeu de 1840? Qui nous dit qu'à la guerre maritime, elle ne s'efforcera pas d'ajouter la guerre continentale? En admettant que nos prévisions se réalisent, que devra faire l'Allemagne? Voilà la question que nous tenons à poser nettement, et à résoudre de même.

En 1840, l'Allemagne s'est armée pour répondre aux bravades du 1er mars; elle était prête à sacrifier tout pour son indépendance. C'était prendre trop au sérieux les paroles de M. Thiers. Mais le mal n'était pas grand, l'Allemagne en a profité. Jusqu'alors elle sommeillait; cette commotion l'a rappelée à la vie. Elle lui a donné le sentiment des affaires politiques, qui a survécu à la surexcitation fébrile du moment. Elle a été

Conviendrait-il aujourd'hui à ces deux puissances de se placer encore à l'arrière-garde de la Russie et de l'Angleterre? Nous disons hautement : non. Ce rôle, l'Allemagne ne veut plus s'en charger. Il est probable aussi que les cris de guerre d'invasion ne retentiront pas aujourd'hui en France. L'Allemagne et la France ont appris beaucoup dans ces quatre dernières années. Les journaux radicaux, les journaux de M. Thiers partent aujourd'hui d'un autre point de vue. On est las en France de gloser sur la question du Rhin et sur la révision des traités. Les feuilles les plus intelligentes de ce pays, et ce sont précisément les plus démocratiques, poussent les peuples civilisés vers une association qui leur permettrait de statuer en commun et d'une manière pacifique sur leurs intérêts : c'est un progrès réel et dont l'Allemagne tiendra compte à ses voisins du Rhin.

Mais avant que l'Allemagne puisse prouver ses bonnes dispositions à l'égard de la France, il faut, dès maintenant, qu'elle cherche à faire comprendre à l'Angleterre et à la Russie, qu'elle restera étrangère à leurs nouvelles machinations; qu'elle n'obéira qu'à ses intérêts à elle; et que, si elle doit verser encore son sang, elle ne le versera que pour la cause de la civilisation et du rapprochement fraternel des peuples. »

Oui, que l'Allemagne interroge ses besoins et ses tendances; qu'elle consulte son intérêt dans toutes les questions de politique générale, dans la question d'Orient et des routes de l'Inde, dans la question du droit de visite et de la liberté des mers, dans les questions de débouchés et de tarifs commerciaux, dans la question d'expansion coloniale, etc.! Nous ne demandons pas à l'Allemagne de prendre d'autre boussole que son intérêt; ce n'est pas au sacrifice que nous l'appelons, mais au développement de ses essors, et de ses facultés natives; car c'est ainsi que l'Allemagne, unie à la France, contribuera à la solution des difficultés internationales, et à l'établissement de la justice et de la bonne harmonie dans la grande famille humaine.

---

Il ne sera pas facile à l'Angleterre de former une nouvelle coalition contre la France, comme en 1840. Il n'y a plus en France aucun parti qui soit hostile à l'Allemagne. Le *Siècle* lui-même, nous le constatons avec plaisir, invoque l'alliance allemande comme le plus sûr moyen de maintenir la paix. N'ayant plus à se mettre en garde contre l'invasion de leur territoire par les troupes françaises, la Prusse, l'Autriche, et tous les Etats de la Confédération germanique pourront s'occuper des grandes questions qui se débattent en Orient, dans le nord de l'Afrique, dans l'océan Pacifique, au centre du continent américain, et sur tous les points du globe où la France et l'Angleterre se trouvent en conflit. L'Allemagne apportera dans toutes ces questions, non seulement le poids de son intérêt, mais encore l'impartialité de ses lumières. La destinée de l'Allemagne est d'être le grand juge-de-paix des nations. Déjà elle commence à remplir cette haute fonction. Nous venons de citer la *Gazette de Trèves*, qui exprime l'opinion de la Prusse. La *Gazette d'Augsbourg*, à laquelle la cour de Vienne confie habituellement sa pensée, contient le jugement solennel de l'Allemagne sur la double question du Maroc et de Taïti. Voici les termes de ce jugement :

« Les différends entre l'Angleterre et la France ne sont pas d'une nature spéciale : ces différends concernent tous les Etats européens. La première question à examiner est celle-ci : y aurait-il possibilité de former une alliance entre la Russie et l'Angleterre? La présence du comte de Nesselrode à Londres donne lieu à des conjectures à cet égard. Rien ne paraît s'opposer à un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre, car celle-ci ne s'intéresse guère à la Pologne. Quant aux Etats scandinaves, l'Angleterre a elle-même contribué à donner à la Russie la suprématie dans la Baltique, en détruisant la flotte danoise; mais la difficulté est que, si elle appuyait la Russie, elle courrait risque d'être expulsée elle-même de la Baltique. La Russie ne pourrait que prêter secours à l'Angleterre contre la France; mais la France a plus d'avantages à offrir à la Russie. Dans la Baltique, elle n'a aucun intérêt personnel, et en Asie elle peut tout abandonner, jusqu'à la Perse; l'Egypte seule l'intéresse. La Russie n'aurait donc rien à gagner en s'alliant à l'Angleterre dans une guerre contre la France et même elle courrait de grands risques si les puissances allemandes prenaient parti pour la France. L'Angleterre sait cela parfaitement : la France n'est pas son amie et elle n'a aucune raison de se lier à la Russie. L'Allemagne seule est son alliée naturelle, mais elle l'a négligée.

Dans cet état de choses, l'Allemagne seule ayant la liberté du choix, peut décider de la guerre ou de la paix. Il s'agit avant tout pour les Allemands de savoir où est le droit. — C'est un fait incontestable que la France est profondément irritée contre la Grande-Bretagne, et cette irritation date de l'affaire de la Syrie. On a voulu d'abord rétablir la tranquillité en Turquie et procurer protection aux populations chrétiennes. L'Autriche a agi dans ce sens désintéressé, et tandis que la France résistait, toute la nation allemande sympathisait avec l'Autriche. La France alors a eu tort, mais le résultat a fait voir que l'Angleterre n'avait pas raison. Dès que le pacha d'Egypte fut vaincu, l'Angleterre laissa de côté la question chrétienne et humanitaire. En fait, l'Angleterre et la France ont eu une querelle sur l'Egypte, et celle-ci a été battue par l'Angleterre. La France n'a-t-elle pas raison d'être irritée, et les puissances qui ont alors appuyé la Grande-Bretagne dans une question toute d'humanité, n'ont-elles pas le droit de dire que l'Angleterre a été égoïste? L'Allemagne est aussi mécontente que la France; et l'irritation de la France est justifiée. — Un conflit nouveau vient de s'élever entre les intérêts français et anglais. L'Algérie et le Maroc sont l'affaire principale; Taïti n'est qu'un prétexte. Il faut avouer que la France, étant du littoral, a des droits sur la Méditerranée, tandis que l'Angleterre n'obéit ici qu'à une ambition excessive.

Cependant cet argument est spécieux, parce que l'Angleterre a toujours été attirée dans la Méditerranée par les guerres avec la France et l'Espagne, et que les prétentions nationales sur la mer libre sont toujours hasardées. Toutes les nations européennes ont des droits égaux sur la Méditerranée; il s'agit seulement de savoir si la politique de l'Angleterre ou celle de la France représente un intérêt général. Sous les Romains la civilisation régnait dans toutes les parties de la Méditerranée. Les Turcs y ont introduit la barbarie, et c'est la France qui abolit cette barbarie en s'emparant de l'Algérie. L'Angleterre aurait pu le faire, mais pourquoi ne l'a-t-elle pas fait? Elle répondra que ces colonies ne rapportent rien. Le *Times* l'assure sans détour; il dit

ROYAL

est tout entièrement de la reine Pomaré. Un consul anglais a été insulté, et M. Pritchard exerçait à Taïti la profession de négociant, c'est-à-dire qu'il faisait précisément ce que sa position officielle lui défendait; il était à la fois consul, missionnaire et négociant : et veut-on que l'Europe commence une guerre à raison de pareilles contradictions? Il est vrai que M. Pritchard est sujet anglais. Quand M. Pritchard exerçait le protectorat absolu à Taïti, il a fait renvoyer deux missionnaires catholiques qui cependant n'avaient pas fait le trafic. Le gouvernement français a demandé satisfaction, et depuis il a pris le protectorat sans protestation de l'Angleterre. Lorsque M. Pritchard voulut exciter les naturels à la révolte contre les autorités françaises, il fut renvoyé. En tout cas avant de commencer les hostilités, il faudrait examiner les faits : si les autorités françaises ont eu tort une réparation est due. Maintenant les amis de Pritchard font intervenir dans l'affaire le pape et les catholiques pour prêcher une croisade. L'Europe est en droit de l'empêcher. Notre génération n'a rien de commun avec les guerres de religion. Notre devise, c'est la tolérance. Qui donc viole cette loi? Qu'on jette les yeux sur l'Irlande et l'on sera étonné de voir tant de déclamations contre le catholicisme. Cela est si absurde que l'Angleterre elle-même reviendra à d'autres sentiments.

---

## Questions soumises aux conseils généraux.

### LES CHEMINS VICINAUX.

Le service vicinal, malgré quelques tentatives antérieures, n'a été sérieusement organisé que par la loi du 21 mai 1836, et encore cette organisation ne porte-t-elle que sur la partie financière et administrative. Quant à la partie d'art, il n'en est rien dit, et l'exécution des travaux reste entièrement abandonnée, sans direction et sans contrôle, aux autorités locales.

La loi du 21 mai 1836 divise les chemins vicinaux en deux catégories : 1° Les chemins de grande communication; 2° les chemins ordinaires ou de petite communication. Les premiers sont placés sous l'autorité des préfets, et les seconds sous celle des maires.

Les ressources créées pour le service vicinal consistent : 1° dans une imposition obligatoire de 3 journées de prestations et de 5 cent. spéciaux; 2° dans le vote facultatif d'une subvention départementale, dont le maximum, fixé chaque année par la loi du budget, a été jusqu'ici de 5 cent.

Nous allons faire connaître, d'après le rapport du ministre, publié récemment, la situation du service vicinal au 31 décembre 1841.

| | | |
|---|---|---|
| La longueur des chemins de grande communication classés à cette époque était de | | 53,000 kilom. |
| et celle des chemins de petite communicatian de | 587.000 | |
| Total | 640,000 | |

La longueur des routes royales et départementales réunies, n'est que de 75,000 kilomètres. Celle des chemins vicinaux est donc huit à neuf fois plus grande, ainsi que nous l'avons fait observer déjà; mais il faut bien se rappeler qu'il s'agit ici de chemins classés, et non exécutés.

Cette longueur totale de 640,000 kilomètres est répartie d'une manière très inégale entre les divers départements. Ainsi la Seine-Inférieure compte 37,000 kilomètres, pendant que la Sarthe, dont la superficie est à-peu-près la même, ne compte que 3,700 kilomètres. Cela ne veut pas dire assurément qu'il existe dix fois moins de chemins dans la Sarthe, mais que les classements y ont été beaucoup plus restreints pour maintenir les travaux en rapport avec les ressources. Au reste, la Seine-Inférieure n'ayant dû classer que des chemins existant déjà, le chiffre de 37,000 kilomètres, pour un seul département, peut donner une idée de l'immense développement des voies vicinales qui sillonnent le territoire, développement qui ne va pas à moins de 1 ou 2 millions de kilomètres.

Les ressources du service vicinal se sont élevées (en nombres ronds) de 1837 à 1841 inclusivement, savoir :

| | |
|---|---|
| En 1837 à | 44 1/2 millions |
| En 1838 | 45 |
| En 1839 | 48 1/2 |
| En 1840 | 51 1/2 |
| En 1841 | 53 1/2 |
| Total | 243 millions. |

| | |
|---|---|
| Dont pour les chemins de grande communication | 111 millions. |
| Et pour ceux de petite communication | 132 |

Dans les 243 millions de ressources totales, la prestation figure pour 135 millions, c'est-à-dire plus de moitié ou exactement les 5/9me. Sur les 108 millions en argent, le personnel a absorbé 8 millions.

Quant aux résultats obtenus au moyen d'une masse de ressources aussi considérable, le rapport ministériel ne donne de renseignements précis qu'en ce qui regarde les chemins de grande communication. Il nous apprend qu'il y avait au 31 décembre 1841 environ 20,000 kilomètres arrivés à l'état d'entretien, mais il ne s'explique pas sur l'état plus ou moins satisfaisant de ces chemins, et il ne nous fait pas connaître s'ils ont été construits et entretenus avec toute la perfection et toute l'économie désirables. Pour les chemins de petite communication, c'est bien pis encore : le ministre se trouve dans l'impossibilité absolue de dire même approximativement ce qui a été fait. Ces chemins sont placés par la loi sous la direction des maires, qui ne rendent aucun compte des travaux exécutés et qui gaspillent les ressources, de telle sorte que près de la moitié peut être regardée comme entièrement perdue. C'est ce qui est établi par les délibérations de presque tous les conseils généraux des départements.

La loi du 21 mai 1836 a été rendue à une époque où dominaient encore les idées de défiance contre le pouvoir, et de confiance absolue dans le zèle et les lumières de l'autorité municipale. On a cru que les communes ayant le plus grand intérêt dans l'amélioration de leur viabilité, personne plus que les maires ne devait être

que l'évaluation de ces journées soit extrêmement faible, elles ne produisent peut-être pas, dans l'état actuel des choses, pour 20 millions de travail. Mais il est aisé de voir qu'elles pourraient produire le double, si, au moyen d'une meilleure direction, on parvenait à leur faire rendre toute leur valeur réelle. Un ou deux millions dépensés de plus en personnel, peuvent donc procurer un bénéfice de près de 20 millions, et dès lors une telle augmentation de dépense constitue en réalité une immense économie.

Un autre inconvénient de la direction abandonnée aux maires, c'est qu'ils agissent isolément, dans le seul intérêt de leur commune, sans s'embarrasser de celui des communes voisines. Tel maire, s'obstinant à laisser inachevée une courte lacune qui ne l'intéresse pas, peut paralyser toute la circulation sur une longue ligne. Il est impossible encore, dans ce système, de compter sur un entretien régulièrement fait. Les maires répugnent aux soins continus, dont ils ne comprennent pas l'importance, et qu'ils regardent comme une dépense inutile. Les cantonniers attachés au même chemin reçoivent des ordres et des instructions entièrement opposés : comme ils dépendent des communes, ils sont détournés à chaque instant, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, et trop souvent de la façon la plus abusive. On ne fera disparaître ces inconvénients qu'en associant les communes pour les chemins qui les intéressent, qu'en centralisant les ressources et donnant la direction des travaux aux agents-voyers, ainsi que cela a lieu pour les chemins de grande communication. L'article 6 de la loi du 21 mai 1836 en fournit les moyens : il faut en user largement. Plusieurs départements sont entrés dans cette voie, et n'ont eu qu'à s'en féliciter. Les chemins sur lesquels le service a été ainsi organisé ont reçu différents noms : chemins de première classe, centralisés, d'intérêt commun, de moyenne communication. La dernière dénomination est celle qui paraît la plus convenable, eu égard à celles déjà adoptées de chemins de grande communication et de petite communication. Il est à désirer qu'on donne à ces chemins une extension de plus en plus grande ; mais c'est ce qui ne peut avoir lieu sans un nombreux personnel.

Enfin, le vice capital de la loi du 21 mai 1836, c'est de n'établir aucune direction, aucun contrôle de la part de l'autorité supérieure. Pour ce qui regarde l'exécution des travaux, chaque préfet agit comme bon lui semble, ou plutôt chaque agent-voyer agit comme bon lui semble, attendu que les préfets n'ayant aucune spécialité en fait de travaux, doivent s'en rapporter forcément à leur chef de service. Aussi rencontre-t-on à chaque pas, à côté l'un de l'autre, les systèmes les plus opposés. Pour n'en citer qu'un seul exemple, nous voyons qu'on donne aux chaussées d'empierrement 25 centimètres dans le Cantal, de 25 à 30 centimètres dans la Vienne, et 30 centimètres dans la Charente, pendant qu'on ne leur donne que 15 centimètres dans la Somme et la Seine-Inférieure, et 10 centimètres seulement dans la Sarthe. Or, si 15 centimètres suffisent dans la Somme et la Seine-Inférieure, à plus forte raison suffisent-ils dans la Charente. Si 10 centimètres suffisent dans la Sarthe (et il paraît qu'ils suffisent, puisqu'on cite la beauté des chemins de ce département), à plus forte raison 10 centimètres doivent-ils suffire dans le Cantal, dans la Vienne et dans une foule d'autres départements, où l'on fait par conséquent une dépense double ou triple de celle qui serait strictement nécessaire. On comprend toute l'importance de ces détails de construction puisque c'est de leur adoption que peut dépendre la prospérité financière ou la ruine d'un département. Celui de la Charente, par exemple, serait dans une situation beaucoup meilleure, si au lieu de donner à ses chaussées une épaisseur inutile de 30 centimètres, il se fût contenté des 10 centimètres de la Sarthe. Mais aujourd'hui l'expérience acquise dans un département ne profite en rien aux autres, et les mêmes fautes se perpétuent parce que personne n'a mission pour les redresser.

En l'absence de tout contrôle, de toute inspection, il est impossible que le ministre soit suffisamment éclairé sur la situation réelle du service. Les préfets lui adressent des rapports dont il n'a aucun moyen de vérifier l'exactitude; il les enregistre tels quels, et ne s'en occupe que pour y chercher les éléments de son rapport au roi, rapport dans lequel il est fort exposé à distribuer les éloges aux départements, en proportion des éloges que ces départements se distribuent à eux-mêmes. Il arrive bien rarement aux préfets de consulter le ministre, même dans les circonstances les plus importantes. Ils s'engagent souvent, sans examen suffisant, dans les plus fâcheuses mesures et le ministre n'en est informé que lorsqu'elles ont produit tout le mal qu'il eût été si facile de prévenir. Nous connaissons un département, où des travaux considérables avaient été adjugés suivant un mode essentiellement vicieux, le règlement de compte donnait lieu à des grandes difficultés et à la répétition d'une somme de 200,000 francs de la part de l'entrepreneur. L'affaire fut portée devant le ministre, qui, dans la fausse situation où l'on s'était placé, crut devoir ordonner le paiement, sans toutefois qu'il lui fût possible de savoir non seulement si les 200,000 francs étaient réellement dus à l'entrepreneur, mais si ce n'était pas l'entrepreneur lui-même qui fût redevable de pareille somme. Dans un autre département l'on vient d'adjuger, d'un seul coup, 800 kilomètres de chemins, sans projets réguliers approuvés à l'avance, du moins pour la plus grande partie de cette énorme longueur. L'adjudication a eu lieu sans explications suffisantes et, pour ainsi dire, à l'insu du ministre; elle ne peut qu'amener plus tard de grands embarras qui se résoudront en une perte considérable pour le département en question. Alors on en référera au ministre qui, voyant le mal sans remède, approuvera tout. En bonne conscience est-ce là ce qu'on appelle administrer?

---

Le rapport de M. le maréchal Bugeaud sur la bataille de l'Isly n'est pas encore arrivé à Paris, mais on a reçu le plan lithographié

M. Mary, ministre de Belgique. Celui-ci, au retour d'un voyage dans le Péloponèse, avait cru devoir rendre compte, au roi Othon, de tous les désordres suscités par le ministère à propos des élections, désordres dont M. Mary avait été témoin.

M. Lyons se trouva personnellement offensé de la démarche de M. Mary, et lui écrivit une lettre fort inconvenante.

Le ministre belge répondit en homme offensé : il a fallu que le corps diplomatique intervînt ; mais, au départ des dernières nouvelles, l'affaire n'était pas arrangée.

---

On vient d'adresser à tous les préfets maritimes une circulaire qui leur prescrit de faire chacun un relevé du nombre des vaisseaux et bâtiments en général qui pourraient être mis à la mer dans un cas donné, et une situation exacte de l'état où se trouvent en ce moment nos arsenaux et places fortes. (*Journal de Dunkerque.*)

---

L'amirauté de Londres vient de donner l'ordre de construire deux frégates à vapeur en fer de 2e rang: l'une sera pourvue de roues; l'autre, d'une vis d'Archimède. Ces deux frégates auront chacune 205 pieds anglais de long et 37 de large ; elles seront de la force de 500 chevaux et jaugeront 1,300 tonneaux.

---

### Hivernage de la flotte russe.

Le *Journal du Havre* annonce l'ancrage de la flotte russe de la Baltique sur la rade d'Elseneur, et ajoute que l'on disait à Copenhague que ces forces navales devaient hiverner à ce mouillage. Des bruits de diverse nature couraient dans la ville à ce sujet. On cherchait le motif de cette infraction à l'usage ordinaire, qui est de faire hiverner les vaisseaux russes à Cronstadt, où ils sont désarmés jusqu'au retour de la belle saison, et l'on s'accordait à l'expliquer par le désir d'avoir ces forces disponibles, dès les premiers jours du printemps prochain. A Cronstadt, en effet, les vaisseaux, emprisonnés dans les glaces, n'en peuvent sortir qu'au dégel, pour subir des réparations qui retardent encore leur départ. A Elseneur, où la mer est toujours libre, ils resteront armés et à flot, constamment prêts à appareiller au premier ordre.

Cette précaution de la Russie, de tenir sous sa main, et disponibles à toute occasion, neuf vaisseaux et cinq frégates, n'est pas sans importance dans les circonstances politiques du jour.

---

On écrit de Constantine, le 14 août :

« Le duc d'Aumale est parti le 8 août, à cinq heures du matin, pour Sétif ; il va commencer son inspection générale. »

— On mande de Bone, le 17 août :

« Le duc d'Aumale est attendu ici mardi prochain, 20 courant, avec les inspecteurs-généraux de la cavalerie et du génie. L'amiral Rigodit doit aussi, dit-on, nous faire une visite du 22 au 25 du courant ; il vient de sa tournée dans l'Ouest. »

---

M. Lesseps, qui attendait toujours à Paris sa nomination de consul-général à Alexandrie, l'a, dit-on, reçue quand on a connu le projet de retraite de Méhémet-Ali. Il est parti pour se rendre à son poste ; mais il aura connu, avant de s'embarquer, le changement qui s'était opéré dans l'état des choses. (*Constitutionnel.*)

---

La *Patrie* dit ce soir que M. le comte Christian-Dumas, aide-de-camp du roi, a été envoyé à Soultberg, pour calmer le mécontentement du maréchal duc de Dalmatie, qui aurait exprimé l'intention de quitter le ministère.

---

Tandis que les journaux anglais et français de toutes couleurs contremandent unanimement le départ du roi pour Londres, et que les feuilles ministérielles des deux côtés du détroit gardent à ce sujet un prudent silence, on lit dans l'*Observer*, qui puise d'ordinaire ses renseignements à bonne source :

« Les journaux ont annoncé que la visite de Louis-Philippe était différée, sinon abandonnée. Nous avons pris des informations, et nous nous sommes assurés qu'aucun préparatif n'avait encore été fait, qu'aucun avis n'avait été reçu dans les endroits où les intentions de S. M. peuvent être officiellement connues. »

---

La solennité du couronnement du roi de Suède aura lieu vers le 20 septembre.

---

On écrit de Cracovie le 10 août :

« L'assemblée législative de notre république vient de prendre, à la presque unanimité, la résolution d'émanciper les israélites, et nommera, dès le commencement de la prochaine session, une commission chargée d'élaborer le projet de loi sur cette matière.

» En attendant, l'assemblée, pour faire disparaître la différence qui existe actuellement chez nous entre le costumes des juifs et celui des chrétiens, a adopté une loi qui ordonne : 1° que tout israélite, âgé de moins de trente ans, qui, dorénavant voudra contracter mariage, sera tenu, avant d'être admis à le faire, de prouver que depuis la promulgation de cette loi, il a été habillé uniformément aux chrétiens ; 2° qu'après le délai de trois ans, à compter de la promulgation de ladite loi, un tel israélite doit prouver que pendant les trois années qui auront précédé l'époque de sa demande tendant à se marier, il a observé la même règle, quant à son costume.

» Le conseil a encore adopté divers projets ayant pour objet la répression de l'usure, la suppression de toute loterie, la création de caisses d'épargne et le règlement des pensions aux fonctionnaires ecclésiastiques, civils et militaires. » (*Débats.*)

---

On écrit de Milan, en date du 15 août :

*Hérault.* — Prés. M. Lauro ; sec. M. Reynaud. (M. Granier, député, fréquemment nommé président, avait fait connaître qu'il ne pouvait accepter cette année.)

*Loiret.* — Prés. M. Sevin-Mareau, député ; sec. M. le baron Lecouteulx.

*Marne.* — Prés. M. le comte Roy, pair de France ; sec. M. Picart.

*Oise.* — Prés. M. Lemaire, député ; sec. M. Plé.

*Orne.* — Prés. M. le vicomte Lemercier ; sec. M. de Corcelle.

*Seine-et-Marne.* — Prés. M. le général Durosnel ; sec. M. Benoist.

*Seine-et-Oise.* — Prés. M. le baron Lepelletier d'Aulnay, député; sec. M. Dambry.

*Seine-Inférieure.* — Prés. M. Henri Barbet, député ; vice-prés. M. Oursel; sec. M. Rouland ; vice-sec. M. Lefort-Goussollin.

*Somme.* — Prés. M. le président Boullet, pair de France ; vice-prés. M. Lemerchier; sec. M. Randoingt; vice-sec. M. Duroyer.

*Tarn-et-Garonne.* — Prés. M. Duprat, député; sec. M. Benech.

*Var.* — Prés. M. Portalis ; sec. M. More.

*Yonne.* — Prés. M. Vuitry, député; sec. M. le baron Chaillou des Barres.

*Ain.* — Prés. M. Durand; vice-prés. M. d'Angeville ; sec. M. Simonet; vice-prés. M. Piquet.

*Allier.* — Prés. M. Meilheurat, député; sec. M. Rambourg.

*Ardennes.* — Prés. M. Ogier, député; vice-prés. M. Wiart; sec. M. Primot.

*Aube.* — Prés. M. Demeufve, député; sec. M. Longls, substitut du procureur du roi, à Paris.

*Calvados.* — Prés. M. Tiil, député; sec. M. Joret Desclosières.

*Charente-Inférieure.* — Prés. M. Dufaure; sec. M. Dumorisson.

*Charente.* — Prés. M. Albert; sec. M. Bonniceau-Gémon.

*Cher.* — Prés. M. le comte de Montalivet, pair de France; sec. M. de Travanet.

*Côtes-du-Nord.* — Prés. M. Bernard de Rennes, député; vice-prés. M. Rioust de l'Argenterie; sec. M. Bailly, président du tribunal civil de Dinan.

*Creuse.* — Prés. M. Legrand, député ; sec. M. Mosnier, conseiller à la cour royale de Poitiers ; vice-sec. M. Faure de Fornoux.

*Doubs.* — Prés. M. Demesmay, conseiller à la cour royale; sec. M. Convers.

*Eure.* — Prés. M. le duc de Broglie, pair de France, vice-président de la chambre des pairs; sec. M. Leprévost.

*Haute-Garonne.* — Prés. M. de Résumat, député; sec. M. Martin, député.

*Haute-Marne.* — Prés. M. Athanase Renard ; vice-prés. M. Quillard; sec. M. Moreau du Breuil.

*Haute-Saône.* — Prés. M. Boileau, président du tribunal civil de Lure; sec. M. d'Andelarre.

*Indre.* — Prés. M. Lescot de la Milandrie ; sec. M. Navelet.

*Jura.* — Prés. M. le lieutenant-général baron Delort, pair de France ; sec. M. Spiernaël, substitut du procureur général de Besançon.

*Loire-Inférieure.* — Prés. M. Bignon, député; sec. M. de la Pilorgerie, vice-sec. M. Arnous-Rivière.

*Lot.* — Prés. M. Calmon, député; sec. M. Delort.

*Manche.* — Prés. M. Ribouet, député; sec. M. Blouet, procureur du roi à Coutances.

*Mayenne.* — Prés. M. Guédon ; sec. M. Duronceray.

*Meuse.* — Prés. M. Etienne, pair de France; sec. M. Gillon, député, conseiller à la cour de cassation.

*Meurthe.* — Prés. M. Godard-Desmarets; sec. M. Mourot, président de chambre à la cour royale de Nancy.

*Nièvre.* — Prés. M. le comte Hector Lepelletier d'Aulnay ; sec. M. Frébault.

*Pas-de-Calais.* — Prés. M. Adam, maire de Boulogne-sur-Mer ; sec. M. Quenson, président du tribunal civil de Saint-Omer.

*Puy-de-Dôme.* — Prés. M. le baron de Barante, pair de France ; sec. M. Martha-Beker.

*Saône-et-Loire.* — Prés. M. Darriot ; vice-prés. M. Lacroix; sec. M. de Laroche-Nully ; vice-sec. M. Pelletier.

*Vendée.* — Prés. M. Luneau, député ; sec. M. Deshayes.

*Vienne.* — Prés. M. Proa, député ; sec. M. Calmeil.

*Vosges.* — Prés. M. le vicomte Siméon ; sec. M. Maud'heux.

---

### Ecole supérieure de la ville de Paris.

On a longtemps répété que notre système d'instruction publique n'est plus en rapport avec l'état et les besoins réels de notre époque; que ce système emprunté en grande partie à des temps éloignés de nous, correspondait à d'autres nécessités, à d'autres mœurs, à une société dont les besoins généraux ne comportaient pas autre chose qu'une éducation propre à former des ecclésiastiques, des jurisconsultes, des érudits ou des lettrés ; on répétait que l'esprit, les idées générales, le but dans lequel ont été conçus et dirigés nos établissements d'instruction publique, ne sont plus en harmonie avec les nouveaux besoins qui se sont déclarés depuis qu'une société nouvelle s'est formée sur les ruines de l'ancienne.

En effet, entre les écoles primaires, où les plus obscurs citoyens doivent apprendre ce qui est nécessaire à tous, et les colléges consacrés aux études classiques, il existe un intervalle immense qui, dans la société, est occupé par un grand nombre de familles. Leurs intérêts, leurs travaux, leur position sociale ne les appellent pas à donner à leurs enfants une éducation littéraire, et cependant elles ont besoin de leur faire acquérir des connaissances et une instruction bien supérieures à celles que les écoles primaires peuvent fournir. Ces familles étaient alors condamnées à envoyer leurs enfants passer plusieurs années dans les colléges pour y apprendre ce dont ils n'avaient aucun besoin, parce qu'elles ne trouvaient aucun établissement parallèle où leurs enfants pussent recevoir une éducation adaptée à leur condition, à leurs intérêts et au temps qu'ils peuvent y consacrer.

La politique aussi bien que la justice conseillaient au gouvernement de combler cette lacune, qui ne blessait pas moins l'intérêt public qu'une multitude d'intérêts privés, et la loi du 28 juin 1833 vint doter la France d'une institution nouvelle qui, sous le nom modeste d'école primaire supérieure, doit s'élever et grandir à côté des colléges.

Dès que cette loi fut rendue, les autorités municipales et scholaires de la ville de Paris s'empressèrent de fonder, rue Neuve-St-Laurent, 17, près du Conservatoire des arts et métiers, au sein d'une population essentiellement industrielle et commerçante, un premier établissement qui pût servir de type aux écoles de même nature qu'elle se propose de fonder par la suite. De vastes bâtiments furent construits pour cette destination spéciale ; des professeurs habiles, instruits, éprouvés, furent choisis par le comité central d'instruction primaire pour enseigner chacune des connaissances si variées que renferme le programme des

[illegible] notre garnison s'approvisionnera-t-elle? Dans la dernière guerre, notre flotte de la Méditerranée a presque toujours compté sur les Marocains pour sa provision de bestiaux; et, venant de Tétuan, les troupes françaises de terre se sont déjà approchées de cette place, et si nous laissons occuper cette portion du Maroc, la Méditerranée sera réellement convertie en lac français. Et puis la montagne des Singes, la deuxième colonne d'Hercule, n'est qu'à quelques milles de Tanger et domine Gibraltar de la côte opposée, n'étant éloignée que de 15 à 16 milles, et il est à craindre que les Français ne l'occupent et ne s'y fortifient. Le cas échéant, à moins d'avoir une très puissante escadre pour bloquer Tanger, aucun navire marchand anglais n'oserait passer le détroit. Le plan le plus simple serait d'engager l'empereur de Maroc à nous céder Tanger, par compensation, et à accepter notre protectorat. Ceci pourrait très bien se faire puisque nous sommes en bons rapports, notre consul étant le seul d'Europe qui soit resté près de lui.

» Il faut reprendre et fortifier Saint-Jean-d'Acre, et il nous faut avoir l'œil sur Malte et sur Corfou. Aden a été achetée pour faciliter le passage de la malle de l'Inde ; qu'Alexandrie soit achetée ou prise. C'est en vain que les Français règnent despotiquement sur une petite échelle, en plusieurs endroits, il faut que la majesté de l'Angleterre reprenne son ascendant accoutumé. Qu'on prépare une formidable escadre pour la Méditerranée, afin de faire preuve d'une neutralité digne et fière, et, s'il le faut, qu'ils retentissent encore une fois les échos du canon d'Aboukir, de Trafalgar, de Navarin et de Saint-Jean-d'Acre ! »

« Les dernières nouvelles de Gibraltar, ajoute le *Morning-Advertiser*, sont assez satisfaisantes. Les Français, comme d'habitude, ont donné aux Anglais de cette ville, en réponse à une missive adressée par eux au prince de Joinville, l'assurance que le prince ne bloquerait qu'à la dernière extrémité le port de Mogador, avec lequel nos compatriotes entretiennent un commerce très actif. »

« D'après tout ce qui vient de se passer, dit le *Morning-Chronicle*, n'est-il pas évident que le compte-rendu par les Français de leurs négociations ne méritait aucune confiance, et qu'ils agissaient en hommes résolus à faire la guerre au moment même où leurs agents cherchaient à endormir l'Angleterre par de belles protestations pacifiques. Maintenant, on comprend pourquoi les dépêches du prince de Joinville n'ont pas été publiées, et pourquoi l'ultimatum de la France et la réponse de l'empereur ont été tenus secrets. »

« Toute cette affaire, dit le *Globe*, revenant sur le bombardement de Tanger, a l'air d'un plan concerté pour attaquer l'empereur par terre et par mer pendant les négociations. Si cela est vrai, il est impossible de justifier un tel acte. Les Français n'avaient pas le droit d'inférer, de ce que l'empereur renforçait son armée sur la frontière, qu'il n'agissait pas avec sincérité. Si le maréchal Bugeaud avait reçu des renforts, l'empereur aurait été justifié d'en inférer que la France voulait sortir de son dernier ultimatum et imposer de nouvelles conditions. Nous espérons, pour l'honneur du prince de Joinville, qu'il aura de meilleures raisons que la dépêche du maréchal Bugeaud, émettant des doutes sur la sincérité des intentions de l'empereur pour attaquer Tanger, tandis que les négociations étaient pendantes. »

On écrit de Dublin, 24 août, au *Morning-Post* :

« La semaine dernière, la nouvelle de l'attaque de Tanger par les Français a mis en émoi les prisonniers politiques (M. O'Connell et ses amis). Dans les couloirs de la prison, dans les chambres on entendait retentir ces mots : *Hurrah ! pour les Français! Bon succès au prince de Joinville; nous aurons la guerre inévitable : les Français vont débarquer à Bantry-Bay ou à Killala ; la reine a peur ; elle va nous mander ; le libérateur aura avec elle une entrevue. La reine accordera le repeal qui lui sera demandé; alors hurrah pour l'Irlande, la vieille Irlande, grande, glorieuse et libre !* Il arrive de toutes parts des personnes empressées de féliciter les prisonniers à l'occasion de cette nouvelle. »

— Les nouvelles de l'intérieur sont importantes. Le dernier fils d'Abd-el-Gelil, qui s'était enfui à Taba, ville de l'intérieur, à mi-chemin de Marzuk à Bernau, a lutté contre le peuple d'un vaste pays, appelé Wadey, à l'occasion du pillage d'un kaffat ou caravane ; un combat s'en est suivi, où le fils d'Abd-el-Gelil a trouvé la mort. On fait aussi courir le bruit que son parent, le dernier fils du grand Saffanasser, a été également tué dans cette action. Les Arabes, toutefois, ne veulent pas croire aux détails de la mort de Saffanasser, qu'ils regardent comme une invention du gouvernement. Cette double mort doit être, à coup sûr, agréable aux gouverneurs turcs, et fournira nécessairement au pays une plus grande tranquillité.

Les Français se sont emparés de Tuggurt, et ont expédié à une province étendue, celle de Sauf, indépendante encore, l'ordre de se soumettre. Le peuple de Sauf, qui a 10,000 hommes sur pied, a écrit au pacha de Tripoli pour demander sa protection, en offrant de se soumettre à l'autorité du sultan. Le pacha a répondu qu'il veut bien envoyer un gouverneur et une administration turque à Sauf, et il déclare que ce pays est une dépendance de Tripoli. Cette offre dépasse, comme on le voit, les souhaits du peuple de Sauf. » (*Morning-Herald.*)

### HAITI.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, sous la date de New-York, 1er août :

« Nous donnions dans notre dernier numéro des nouvelles de Santo-Domingo, trop incomplètes pour qu'il fût possible d'en bien apprécier la portée. Nous sommes aujourd'hui à même de combler les lacunes qui existaient dans ces nouvelles, grâce à l'arrivée du brick Osceola, qui nous a apporté une correspondance où sont suffisamment expliqués l'origine, les détails et le but de la tentative contre-révolutionnaire qui a eu lieu à Santo-Domingo. Il n'est qu'un seul fait sur lequel notre correspondant ne nous donne aucune lumière ; c'est la prétendue cession du port de Samana à la France ;

Santo-Domingo, 11 juillet : M. Céligny Ardouin est arrivé, comme on l'a dit, devant le port de Santo-Domingo, chargé de la part du gouvernement haïtien d'une mission près de la république dominicaine, mission maladroite, dans laquelle il a complètement échoué.

» M. Céligny Ardouin n'eut pas l'honneur de descendre à Santo-Domingo, [illegible] de l'ordre, de la liberté et du protectorat, il venait exiger l'exécution du manifeste dominicain. Aux sentiments d'hostilité, à quelques préparatifs de défense, succédèrent la peur et la flatterie. On envoya près de Santana divers députés, entre autres deux membres de la junte. Ce général a fait aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, son entrée triomphale à Santo-Domingo, suivi de 2,000 hommes ; l'enthousiasme était à son comble ; toutes les rues étaient pavoisées ; des vivats ont accueilli le libérateur de la patrie, l'homme qui avait sacrifié son temps, sa fortune, son travail, pour chasser du territoire dominicain Hérard Rivière et les vandales du Nord et de l'Ouest. Il a pris possession de l'arsenal, occupé depuis un mois par Poyer et les Africains ; il a été reçu à la junte qui a baissé pavillon devant lui ; il a ensuite parcouru la ville, et, enfin, a rendu visite au consul de France à cinq heures et demie du soir.

» Nous sommes parfaitement tranquilles ; nous attendons demain ou après-demain la réorganisation du gouvernement.

» Le général Santana est un homme qui, au courage, joint une grande prudence et une grande modestie. Il n'est point ambitieux ; il désire le bien de son pays ; cultivateur actif et laborieux, appartenant à une ancienne famille de Seybe, lieu de sa résidence, il conçoit très bien que la république dominicaine, livrée à elle seule, ne peut pas se soutenir, qu'elle serait la proie des factions, des intrigues des Haïtiens, et qu'elle s'anéantirait si elle n'était protégée; il est donc partisan du protectorat, et le protectorat de la France est celui qu'il désire.

» Nous espérons que son entrée et sa présence, à Saint-Domingue, calmeront les esprits, et que les agitateurs seront définitivement confondus. »

### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Moniteur Universel* et le *Journal des Débats* continuent à garder le silence sur la brillante affaire de Mogador, mais l'un et l'autre publient, d'après le *Messager*, des dépêches du maréchal Bugeaud des 11 et 13 août, trois jours avant et la veille même de la bataille d'Isly. Ils y ajoutent la nouvelle suivante : « L'Orénoque, parti d'Oran le 21, a porté à Alger les drapeaux pris à la bataille d'Isly ; il est reparti d'Alger le 23 pour ramener à Marseille le colonel Foy (neveu et ancien aide-de-camp du fameux général), aujourd'hui aide-de-camp du ministre de la guerre. Cet officier, arrivé à Marseille le 25, s'est mis immédiatement en route pour se rendre à Paris, en passant par St-Amand, résidence du maréchal. »

— Le *Journal de Paris*, autre organe semi-officiel, comme le *Moniteur parisien*, dont il emprunte le format et souvent même les articles, s'occupe beaucoup, ainsi que les précédents, de la bataille d'Isly, mais il n'a garde de laisser en oubli l'affaire de Mogador. Elle a montré, suivant cette feuille, le cas que nous faisons de l'absurde prétention de l'Angleterre de vouloir nous défendre de débarquer, même temporairement, sur un seul point du littoral du Maroc. Le *Journal de Paris* trouve que la France a fait à l'Angleterre une prévenance suffisante en s'abstenant d'occuper Tanger pour ne pas gêner les approvisionnements de Gibraltar.

— La *Presse*, après les quelques lignes de sympathie offertes hier à la conduite du prince de Joinville, se tait aujourd'hui, comme le *Moniteur* et le *Journal des Débats*, sur ce beau fait d'armes. Elle consacre ses deux premiers articles, longs et raisonnés, à prouver que c'est en vain que l'Angleterre nous menace de l'Europe, parfaitement désintéressée dans la lutte africaine, et à réfuter l'opinion qui par de là le détroit cherche à s'accréditer que notre guerre avec le Maroc est, suivant le *Morning-Post*, *une agression sans bonne raison apparente, dont le seul but est de satisfaire les passions haineuses et sanguinaires et la misérable vanité d'une populace métropolitaine brutale et démoralisée.*

— Le *National* se glorifie des succès obtenus par nos armées de terre et de mer. Il y voit un gage heureux de ce que l'une et l'autre feraient si la France avait besoin d'elles dans une grande lutte. Quant à nos récentes conquêtes en Afrique, pour savoir si elles seront durables et si elles ne sont pas déjà secrètement désavouées, il faut, selon le *National*, observer la conduite de l'Angleterre : Si elle reste paisible et se borne à nous injurier, ce sera, à son avis, un signe certain que la bataille d'Isly et la prise de Mogador resteront pour nous à l'état de cause sans effet.

## Faits divers.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique, M. Dunglas, proviseur du collége royal de Montpellier, est nommé inspecteur de l'académie de Toulouse ; M. Monin, docteur ès-lettres, présenté à l'unanimité et en première ligne par la Faculté des lettres et le conseil académique de Besançon, est nommé professeur d'histoire à la Faculté des lettres de cette ville ; et M. Fabre, proviseur du collége royal de Moulins, est nommé provisoirement proviseur du collége royal de Montpellier.

— Diverses ordonnances royales, insérées au *Moniteur* de ce jour, autorisent les trois sociétés anonymes d'assurances maritimes, fondées au Hâvre, sous la dénomination de la *Boussole*, des *Deux-Mondes*, et du *Lloyd-Hâvrais*, et la caisse d'épargne établie à Antibes (Var.)

— Vingt-cinq des jeunes Egyptiens qui accompagnent les fils de Méhémet-Ali sont arrivés ce matin à Paris. Les jeunes princes sont attendus demain ou après-demain.

— S. M. la reine douairière de Sardaigne, accompagnée de S. A. R. le prince de Montléart et leur suite, sont arrivés hier au Hâvre.

— Le jury avait à statuer, sous la présidence de M. Debelleyme, sur les indemnités relatives aux dernières expropriations de maisons pour l'achèvement de la rue Rambuteau, du côté de la place Pointe-Saint-Eustache. La somme totale demandée par les propriétaires s'élevait à 833,960 fr.; la Ville offrait 385,300 fr., différence 448,660 fr. Le jury, ayant alloué 682,000 fr., c'est encore 151,960 fr. de moins que la somme des demandes, mais c'est aussi 296,700 fr. de plus que les offres de la Ville.

— M. Mangin d'Oins, député d'Ille-et-Vilaine, qui avait donné sa démission, a succombé avant-hier à Paris. Ses restes seront transférés à Rennes, où le service funèbre sera célébré.

— Au moment où l'un des desservants de la paroisse de Saint-Severin se rendait à l'église pour dire sa messe, il fut assailli par un jeune ouvrier, qui voulait le poignarder. Empêché par les passants qui intervinrent, ce furieux revint dix minutes après, armé d'un rasoir ; mais il fut alors arrêté et conduit au poste, où il a déclaré en vouloir à ce prêtre, qui, disait-il, l'avait empêché de faire sa première communion. (*Presse.*)

[illegible] vaudois et emmènent les propriétaires en prison, sans se faire scrupule de tirer à bout portant sur ceux qui résistent.

— On écrit de Trieste à la *Gazette d'Augsbourg*, que la frégate autrichienne la Bellone, à bord de laquelle se trouve le contre-amiral baron Bandiera, a reçu l'ordre de partir pour Mogador.

— Des bruits de conspiration courent toujours à Madrid et dans les provinces, et, bien que la tranquillité de la péninsule ne semble point aujourd'hui sérieusement menacée, le ministère continue à ordonner de nombreuses arrestations. Parmi les personnes tout récemment privées de leur liberté, on remarque un ayacucho fort connu au-delà des Pyrénées, don Gabriel Talavera; l'ancien chef d'état-major de Zurbano, José Bousingault; un rédacteur de l'*Historiador*, don Ramon Latorres, et un jeune poète célèbre déjà par diverses pièces politiques représentées au théâtre de la Cruz et del Principe, don Eduardo Asquerino.

Une adjonction très importante vient d'être faite à la colonie de Petit-Bourg : c'est la création d'une école de moniteurs et de contre-maîtres.

Les enfants qui composeront cette classe, seront choisis parmi les fils d'artisans aisés ou de fermiers ; ils paieront une modique pension et recevront pourtant une éducation plus approfondie que celle des autres colons. Les meilleurs sujets de la classe des enfants pauvres passeront dans la classe des moniteurs, aussitôt qu'ils l'auront mérité. Les jeunes gens qui sortiront de cette école trouveront facilement à se placer comme conducteurs de travaux dans les fermes ou dans les ateliers industriels ; ils fourniront au gouvernement ou aux particuliers un personnel sûr, éprouvé, capable et dévoué, lorsqu'ils voudront créer des établissements semblables à celui de Petit-Bourg.

La Société espère avoir des professeurs distingués qui viendront toutes les semaines de Paris pour faire des cours d'agriculture, d'horticulture et de mécanique à la colonie. Elle espère avoir aussi une personne pour diriger, d'après les meilleures méthodes, l'agriculture et l'horticulture. Ce qu'elle désire, c'est quelqu'un qui réunisse la théorie à la pratique. Beaucoup de personnes se sont présentées, mais la Société n'a pas voulu arrêter de suite son choix, dans l'espoir de trouver mieux encore.

Les conseils-généraux vont s'assembler ; ils ne pourront plus dignement remplir leur mission qu'en votant des fonds pour avoir le droit d'envoyer des élèves de leurs départements à l'école des enfants pauvres et à celle des moniteurs, qui leur reviendraient avec la connaissance d'un état accompli et capables de servir d'élément à la fondation de pareilles institutions chez eux.

Ils devraient aussi émettre le vœu que le gouvernement s'occupât enfin sérieusement de soutenir le premier établissement fondé dans le but de prévenir au lieu de réprimer, et qui touche de si près, par son application, à la grave question de l'organisation du travail ; car là l'agriculture et l'industrie, que l'on ne pourra jamais séparer sans danger, se prêtent un mutuel appui ; les enfants sont tous intéressés, aussi bien que les employés, au succès de l'établissement. Il y a donc là association du capital, de l'intelligence et du travail. (*Débats.*)

Voilà une formule que nous trouvons avec grand plaisir dans les colonnes du *Journal des Débats*. Puisque ce journal applaudit à l'application qui en est faite à Petit-Bourg, il ne serait pas logique de sa part de s'opposer aux efforts qui ont pour objet d'introduire pacifiquement dans la société les principes d'association.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

**DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 26 AOUT.**

COQUERAY, ancien marchand de vin, maître-maçon à Charenton-le-Pont. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Moizard, rue Neuve-St-Augustin, 43.

Demoiselles ESPINASSE sœurs, marchandes de modes, rue de Louvois, [illegible]. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Du 27 août.

MÉLISURGO, entrepreneur, rue de Tivoli, 1. Juge commissaire, M. Jonet ; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9.

EPAULARD, menuisier, rue St-Bernard, 15. Juge commissaire, M. Letellier Delafosse, syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

BERTHEAU, brasseur à Belleville, chaussée Ménilmontant, 65 bis. Juge commissaire, M. Rousselle Charlard ; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

## Bourse du 28 août 1844.

La baisse a continué. Après avoir ouvert à 30 c. au-dessous du cours d'hier, il y a eu une reprise qui a maintenu pendant une heure le 5 0/0 au-dessus de 120 fr., et le 3 0/0 au-dessus de 80 fr.; mais alors de fortes ventes sont venues ébranler de nouveau, et, bien qu'on se soit un peu raffermi vers la fin de la bourse, on peut coter en résultat une baisse de 50 c. sur les deux valeurs.

Les chemins ont obéi à l'impulsion qui leur était donnée par la rente. Peu de variations sur les autres fonds.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait, au comptant : Comptoir Ganneron, 1052 50. — [illegible], 440. — Oblig. de Strasbourg, 1217 50. — Lots d'Autriche, 397 50. — Banque belge, 660. — Rente belge 1831, 103 1/4, 103. — Rente d'Espagne, passive, 5 3/4.

A terme, fin courant, Banque de France, 3030.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 79,00 à 00,00, courant du mois, 81,00 à 00,00 : sept., 81,50 à 00,00 ; oct., 83,00 à 00,00 ; nov. et déc., 85,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 86,50 à 87,00.

LILLE — Colza, 72,00 à 71,75. — Voitures, 7.

ESPRIT 3/6. — Disponible, cour. du mois et sept., 96,00 à 97,00 ; nov. et déc., 80,00 à 00,00 ; 8 prem. mois, 1845 77,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88 à 89 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 57,50 à 57,75 — De Russie, toujours peu d'affaires. — 4 dern. mois, 00,00 à 00,00.

*Cher* les principaux renseignements sur cette solennité de l'agriculture :

« Vingt-cinq charrues se sont présentées pour concourir. C'était plus qu'il n'en était jamais venu et beaucoup plus qu'il n'était permis d'en attendre. Il a fallu immédiatement se pourvoir d'un champ supplémentaire pour la lutte, celui que l'on avait choisi ne se trouvant pas assez grand pour un nombre si inespéré de concurrents. Quinze ou vingt bêtes chevalines avaient été amenées; plusieurs taureaux et génisses de belle apparence étaient également soumis à la commission d'examen; mais il n'y avait pour ainsi dire point de bêtes ovines, ce qui est triste à dire dans une contrée où ce produit est si important. Enfin deux batteuses, l'une de M. Achet, de Bourges, et l'autre de M. Grolay, de Paris, ont fonctionné à plusieurs reprises sous les yeux du public, qui portait à ces épreuves un vif intérêt.

« Le concours des labours a particulièrement excité l'attention des assistants par l'habileté des concurrents non moins que par leur nombre. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 27 Août. | | | 28 Août. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3339 q. | 45k. | Arrivages | 503 q. | 40 k. |
| Ventes | 2891 | 97 | Ventes | 350 | 49 |
| Restant | 23191 | 06 | Restant | 23152 | 97 |
| Cours moyen | | 36.43 | Cours moyen | | 36,50 |
| Cours-taxe | | 37,01 | Cours-taxe | | 36,98 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 13 q. | 70k | 39,50 à 33,50 | Gr. | 04q. | 71 k. | 49.00 à 54,50 |
| 1re | 221 | 51 | 36,30 à 37,53 | 1re | 225 | 69 | 36,30 à 38.83 |
| 2e | 38 | 67 | 33,60 à 00,00 | 2e | 39 | 25 | 71,35 à 70.36 |
| 3e | 08 | 00 | 29,95 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00.00 à 00,00 |
| 4e | 13 | 50 | 23,53 à 00,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| Al.24 | 39 | 78 | 32,50 à 00,00 | Al. | 80 | 07 | 36 00 à 38 20 |

ARRAS, 24 août. — Farine 1re 36,00 à 37,00; 2e 35,00. — Son 4,00 à 4,50.

BOURGES, 24 août. — Farine 1re 35,85; 2e 33,75; 3e 31,44.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 28 août. — *Cours commercial.* Froment de choix, 116 à 118 kil. 31,00 à 31,50. — L'hect. 1/2 Montereau, 116 à 117 kil. 29,50 à 30,00. — Blé vieux, 115 kil. 28,00 à 28,50. Vente peu suivie, les cours sans mouvement. — Seigle 110 à 152 kil. 14,50 à 15,00. — Orge (hors barrière) de 90 à 95 kil. 15,00 à 16,00; peu d'offres, rareté. Les escourgeons très demandés à 14,00 et 14,50. — Avoines (les 3 hect. dans Paris) 150 kil. 25,00 à 25,50. — 145 kil. 24,00 à 24,50. — 140 kil. 23,00 à 23,50. Les vendeurs à livrer étaient plus rares et avaient des prétentions plus élevées. On prétend généralement que le poids des avoines nouvelles sera faible.

LOUVIERS, 24 août. — Froment 22,01. — Méteil 17,13. — Seigle 9,28. — Orge 11,94. — Avoine 8,61.

VERNON, 24 août. — Froment 21,68. — Méteil 18,00. — Seigle 10,00. — Orge 13.00. — Avoine 8,61.

BERNAY, 24 août. — Froment 21,28. — Méteil 18,00. — Seigle 10,00. — Orge 13,00. — Avoine 8,50.

BOURGES, 24 août. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 17 50; 4e 16,00. — Seigle 13,00 à 14,00. — Mouture 12,50 à 13,50. — Marsèche 12,00 à 12,50. — Avoine 5,00 à 7,00.

AMIENS, 24 août. — Froment vieux 1re 20,50; de nouveau 18,50 à 19,50. — Froment 2e 17,50 à 18,00. — Méteil 16,00 à 17,00. — Seigle 9,00 à 9,50. — Orge 0,00 à 10.00. — Paumelle 8,50 à 12,00. — Avoine 6,00 à 7,00.

ARRAS, 24 août. — Froment blanc 20,00 à 21,75; de roux 18,00 à 21,50. — Seigle 9,00 à 10,50. — Escourgeon 8,75 à 11,75. — Avoine 7,00 à 8,00.

CETTE, 24 Août. — Dans la semaine les transactions commerciales ont été peu animées; néanmoins, comme le vent du sud qui règne depuis plusieurs jours a amené dans le port la plus grande partie des navires attendus, nous espérons les voir sortir au premier jour, de l'espèce de stagnation dans laquelle elles se trouvent depuis plus d'un mois.

*Froment.* — Les affaires ont été encore complètement nulles; les prix n'ont pas pourtant éprouvé une nouvelle désappréciation. On cote toujours les Pologne à 17,00 l'hect., les Ibraïla à 16,00, les Romélie à 15,00.

Notre stock est considérable; on peut l'évaluer à environ 80 mille hect., journellement de nombreux arrivages de Marseille viennent l'augmenter.

Les blés du pays sont également sans demande; on les tient à 22,00 et à 21,00 selon leur mérite.

Les *avoines* de Bretagne valent 17,00 les 2 hect; sans demandes. Celles du pays sont un peu plus recherchées au même prix.

Les *seigles* sont absolument délaissés.

*Farines.* — Les farines sont en baisse. Celles du Languedoc valent les co 49,00 à 50,00, les SF de 46,50 à 47,50, les Saint-Chamaz manquent, les Bazin-Bernard se cotent, les co 43,00, les SFS 42,50, les RB 41,00, RF 39,00.

### Graines et huiles (par hect.).

ARRAS, 24 Août. — *Graines* œillette 19,00 à 21,00. — Colza 20,00 à 22,25. — Lin 19,00 à 20,00.

*Huiles* d'œillette à clair 76,00; de bon goût ord. 72,25; de rousse 72,00. — Colza 72,00. — Lin 71,00.

*Tourteaux* 10,00 à 11,00 selon l'espèce.

CAMBRAI, 24 Août. — *Graines* colza nouv. 1re 21,00 à 21,75; de 2e 19,50 à 20,50. — Œillette 1re 18,00 à 19,00; de 2e 19,50 à 20,50.

*Huiles* d'œillette à clair 78,00; de rousse 71,00. — Colza les 91 kil. 71,00 à 71,25.

LILLE, 27 Août. — *Graines* colza 18,90 à 21,50. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 19,50 à 20,50. — Chanvre 11,00 à 13.00. — Cameline tout point conforme à celle que nous signalions dans notre dernière revue. Les produits de nos fabriques ne se vendent qu'à bas prix, le cours des graines de sésame reste calme à 48,00 pour disponible et 45,00 pour les époques éloignées.

Les graines de lin de Russie disponible 26,25 et à livrer 26,00.

Les ravisons de 18,50 à 18,00.

*Huiles comestibles.* — La hausse indiquée dans nos précédentes revues s'est maintenue pendant ces huit jours, bien que les opérations n'aient pu conserver l'importance qu'elles avaient depuis le commencement du mois. Nous n'avons connaissance d'aucune vente en provenance du royaume de Naples, ni en celles de a Toscane. On a débouché seulement 15 futailles huile fine de la rivière de Gênes à 156,00 l'hect.

Les huiles surfines des Bouches-du-Rhône ont eu quelques demandes; on a payé divers petits lots 168,75 l'hect.

On a vendu aussi quelques futailles du Var en qualité mangeable à 125,00.

L'huile de sésame à froid comestible maintient ses prix. Les qualités de premier choix valent 53,00 et les qualités ordinaires de 51,50 à 52,70 les 50 kil.

*Lampantes d'olive.* — La dernière huitaine s'est de nouveau écoulée sans affaire digne d'attention, la demande restant insignifiante pour toutes les sortes. Nous ne connaissons que des ventes de détail pour nos magasiniers dans les prix de 112,60 pour les belles qualités de Métetin, Naples et Espagne, et 109,40 pour les Tunis.

Les lampantes de Corse n'ont pas eu d'emploi ces jours derniers; celles en magasin sont ten es 112,50 sans preneurs.

*De de colza.* — Une légère réduction sur la cote précédente a fait écouler quelques pièces à 91,50 l'hect.

*Huile d'œillette.* — Au calme qui pesait depuis si long-temps sur ce liquide a succédé une petite reprise d'affaires. On a fait quelques ventes à l'arrivée de navire à 87,50 l'hectolitre, et en disponible ou ordres échus à 86,70.

*Huile de sésame.* — La baisse a continué encore par suite des nombreuses reventes qui ont été offertes pendant toute la semaine. Les pressions réunies que nous cotions dans notre précédente revue 44 75 sont tombées à 44,15 les 50 kil.; toutefois, les vendeurs directs ne veulent rien céder à ce dernier prix.

Les pressions séparées n'ont point éprouvé la même défaveur, il s'en est placé quelques parties de 45,65 à 45,35.

On a parlé, dans la journée, d'une vente de 20000 kil. sésame à chaud à 44,15.

A livrer, on n'a opéré sur aucune époque; les quatre derniers mois sont tenus à 47,20; il n'y a point de vendeurs pour l'année prochaine.

*Huile de lin.* — La situation de notre marché n'a offert aucun changement pour cette huile depuis nos précédents avis. Le disponible se soutient toujours à 45,55 les 50 kil. prix auquel il s'est fait passablement d'affaires, la demande étant par continuation assez régulière.

...tement à 30,75.

Les ordres de livraison sont cotés comme le disponible.

### Spiritueux (2e avis.)

CETTE, 24 août. — *Vins.* — Pendant plusieurs jours le vent du sud est venu améliorer la position de la vigne, mais il aurait fallu pour que le mal qu'elle a éprouvé pendant la sécheresse fût réparé en partie, que le temps eût continué encore quelques jours, alors nous aurions vu les feuilles reverdir, les raisins se développer convenablement et nous aurions pu compter sur une bonne demi récolte. Mais non, le vent du nord souffle plus intense que jamais, et la terre se trouvera bientôt aussi desséchée que précédemment. C'est à désespérer.

*Esprits.* — Par suite du temps favorable à la récolte, les spiritueux avaient fléchi ces jours-ci. On cotait le disponible 78, faible et le novembre et le décembre 64. Mais si le vent du sud continue, on doit s'attendre à une nouvelle reprise.

BÉZIERS, 23 août. — Les prix établis au marché du 16 se sont bien soutenus dans le courant de la semaine. Il s'est fait quelques pièces disponibles à 80 fr. fixe, puis à 80 fr. et la plus value du cours de ce jour.

Octobre a été payé 70 fr. pour 10 pièces.

Les mois de novembre et décembre étaient demandés à 64 fr.; les vendeurs tenaient à 64 fr. 50.

Le temps est moins mauvais depuis deux jours; les vents sont passés au sud-est; il est à désirer qu'ils nous amènent la pluie, car la campagne souffre d'une grande sécheresse.

### Garances.

AVIGNON, 25 août. — Il y a eu ralentissement dans l'achat des alizaris cette semaine; il en est résulté une baisse de 2 fr. par 50 kil.

Les affaires politiques en sont la principale cause pour ne pas dire la seule; mais cette diminution retardant les achats il n'y aura pas de barriques triturées avant le mois d'octobre prochain, et avant février et mars prochains il ne pourra en arriver dans les pays de consommation. Non seulement il n'y a pas de graines de garances ici, mais on écrit de Naples que la récolte y a manqué aussi et qu'on ne pourra pas nous en envoyer.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer du 27 août.* — Foin 1re 46,00 à 47,00; 2e 44,00 à 45,00; 3e 40,00 à 41,00. — Paille de froment 1re 23,00 à 24,00; 2e 22,00; 3e 20,00.

*Marché SaintAntoine, 27 août.* — Foin 1re 44,00 à 40,00; 2e 40,00 à 42,00; 3e 36,00. — Sainfoin 44,00. — Luzerne 1re 43.00 à 45; 2e 40,00 à 42,00; 3e 35,00. — Regain 2e 32,05 à 34,00. — Trèfle 2e 30,00 à 32,00. — Paille de froment 1re 23,00 à 25,00; 2e 21,00 à 22,00. — Paille de seigle 1re 28,00 à 31,00. Marché très peu approvisionné, vente assez active.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 26 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | |
|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 885 | 749 | 136 | 1 12 | 1 00 |
| Vaches.... | 400 | 383 | 17 | 1 08 | » 92 |
| Veaux.... | 382 | 350 | 2 | 1 36 | 1 16 |
| Moutons.. | 19627 | 9088 | 4339 | 1 35 | 1 16 |

PARIS. *Marché aux chevaux du 28 Août.* — Il est arrivé sur le marché 90 chevaux de selle et de cabriolet, 19 ont été venus 210,00 à 870,00. — 250 de trait, 38 vendus 300,00 à 1140,00. — 100 hors d'âge, 24 vendus 75,00 à 310,00. — 8 ânes, dont 2 vendus 29,00 à 45,00. — 4 chèvres, toutes vendues 15,00 à 30,00. — Eucan 5 de 60,00 à 180,00. — Essai 75.

STRASBOURG, 26 août. — 84 bœufs, vendus 1,24-1,16. — Pendant la semaine il a été abattu 13 vaches, vendues 1,15-1,00. — 241 porcs 1,10. — 262 veaux 1,20. — 27 taureaux 0,84-0,76. — 145 moutons 1,30. L'approvisionnement a été fort et la vente active. Les bœufs provenant d'Allemagne et ont présenté une baisse de 0,04 sur la 1re qualité.

*Suif cru* 0,95.

*Cuirs verts* 0,64 à 0,94.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 28 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 10284 kil. | bœuf | 1,35 | 1,10 | 0,8 |
| 14679 | veau | 1,35 | 1,15 | 0,9 |
| 4140 | mouton | 1,45 | 1,25 | 1,0 |
| 25840 | porc frais | 1,36 | 1,28 | 1,0 |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du 28 août.* Lapins 1,20 à 2,00. — Dindes gras 5,00 à 8,00. — Dindes communs 2,75 à 4,50. — Chapons gras 3,00 à 6,00. — Poulets gras 2,00 à 3,25. — Poules 1,25 à 2,50. — Poulets communs, 0,80 à 1,50. — Canards 1,00 à 1,80. — Canetons 2,25 à 3,50. — Pigeons de volière 0,55 à 0,80. — Pigeons bizets 0,25 à 0,50.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des 26, 27 et 28 août.*

*Beurre* (le kil.) en livre 0,72 à 1,76; — en mottes Isigny 1,20 à 3,30; de Gournay 1,10 à 2,20. — Petit beurre 1,10 à 1,28. — Beurre salé et beurre fondu 1,11.

*Œufs* (le mille), du 26, 33,00 à 55,00; du 27 39,00 à 58,00.

*Fromages*, du 27 (la dizaine). Brie 12,00 à 30,00; — à la pie 5,00 à 15,00.


Paris, J.-J. DUBOCHET et Ce, Editeurs du *MILLION DE FAITS* et de l'*ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE UNIVERSEL*, rue Richelieu, 60.

# BIOGRAPHIE PORTATIVE UNIVERSELLE

**(Contenant SIX MILLE NOMS de plus que les Biographies les plus considérables),**

SUIVIE D'UNE TABLE CHRONOLOGIQUE ET ALPHABÉTIQUE OU SE TROUVENT RÉPARTIS, **EN 54 CLASSES**, LES NOMS MENTIONNÉS DANS L'OUVRAGE;

Par MM. L. LALANNE, L. RENIER, TH. BERNARD, C. LAUMIER, S. SCHOLER, J. MONGIN, E. JANIN, A. DELLOYE, C. FRIESS.

Un volume in-12 de plus de 1,000 pages, format du *Million de Faits*, contenant la matière de 12 volumes ordinaires. — Prix : 12 francs broché; 13 francs 50 centimes, richement cartonné à l'anglaise.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lepine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilvut** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

ÉDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par Mme **de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

**CALAME** DE GENÈVE, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr. La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT**,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur Albert est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

**TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)**

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France.**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

**BAS LEPERDRIEL** POUR VARICES et autres affections des membres inférieurs, sans œillets ni lacets, se mettant aussi facilement que des bas ordinaires; compression élastique, douce, régulière et continue, qui donne de la force aux membres faibles et qui dégorge peu à peu les vaisseaux variqueux ou lymphatiques. Fg Montmartre, 78.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

C'est cette alternative qui répand aujourd'hui l'incertitude et le trouble dans les esprits. La situation actuelle porte dans ses flancs ou un cataclysme terrible, ou l'association universelle des peuples. Le cataclysme moissonnerait une grande partie de la génération virile et forte qui s'est formée depuis la dernière guerre, et détruirait en même temps les capitaux accumulés en Europe. L'association des peuples et la constitution de l'unité humaine amènerait à la fois une grande expansion d'hommes et de richesses sur tout le globe, et la réorganisation du milieu social au sein de chaque nation.

Mouvement rétrograde ou mouvement progressif, destruction ou création, appauvrissement ou enrichissement, malédictions ou bénédictions des peuples, la France et l'Angleterre ont à opter. Que feront-elles ? A quoi se détermineront-elles ? Est-ce le bon ou le mauvais génie qui prévaudra ? Voilà ce que les peuples se demandent avec anxiété.

C'est aux hommes d'Etat des deux côtés de la Manche, à ceux-là mêmes qui ont proclamé naguère l'entente cordiale, de voir quel parti ils ont à prendre. Comprendront-ils le sens de cette opposition de plus en plus tranchée, de cette sorte de lutte morale qui divise la France et l'Angleterre ? Cet esprit de cabale aveugle, sauront-ils l'éclairer ? Poseront-ils les immenses questions qui s'agitent au fond de cet antagonisme national ? Chercheront-ils à résoudre ces questions par des principes supérieurs de justice ? En un mot, arriveront-ils à une véritable entente cordiale ? Ou bien, ne trouveront-ils que la guerre au bout d'un ultimatum ? Une réparation demandée et refusée sera-t-elle le signal des hostilités ? Sans discuter les causes graves de dissentiment qui existent entre les deux nations, sans examiner si les difficultés sérieuses ne peuvent pas être réglées par des combinaisons nouvelles, engagera-t-on le plus terrible duel sur le prétexte le plus frivole ? Se battra-t-on pour le point d'honneur, comme aux époques de barbarie féodale, dont on se fait gloire d'être sorti ?

Non, non, dans l'attitude que la France et l'Angleterre ont prise l'une vis-à-vis de l'autre par la force des événements, le véritable point d'honneur n'est pas de cacher les grandes et sérieuses questions sous la querelle la moins importante, sous la difficulté qu'on s'accuse… deux grandes nations qui sentent bien qu'elles ne peuvent se détruire, s'anéantir l'une l'autre, et qui par conséquent doivent chercher à s'entendre pour leur propre bien et pour le bien de tous.

## Affaire de Tanger.

RAPPORT DE S. A. R. Mgr LE PRINCE DE JOINVILLE A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Bateau à vapeur le Pluton, le 10 août 1844.

Monsieur le ministre,

N'ayant pas eu le temps, par le dernier courrier, de vous rendre un compte détaillé de l'état de nos affaires, ainsi que de nos opérations devant Tanger, je profite d'un premier moment de loisir pour m'acquitter de ce devoir

Je vous ai informé que le 2 août, jour fixé pour la réponse à l'ultimatum de notre consul-général, rien ne nous était parvenu.

J'attendais alors, pour commencer les actes hostiles, des nouvelles de M. Hay.

Le 4, une lettre de Sidi Bousselam, pacha de Larache, nous fut envoyée, plus mesurée, plus conciliante que les précédentes; elle renouvelait cependant l'insolente demande de la punition du maréchal. La lettre de Sidi Bousselam ne disait pas un mot de la dislocation du corps de troupes réuni auprès d'Ouchda Quant à Abd-el-Kader, Sidi Bousselam assurait qu'il n'était plus sur le territoire marocain, et que les ordres étaient donnés pour l'empêcher d'y entrer.

Pourtant, à la même époque, on disait au maréchal qu'Abd-el-Kader avait été interné, et qu'il se trouvait à deux journées en arrière du camp marocain. Ces correspondances n'avaient donc qu'un but, celui de nous amuser.

Inquiet et gêné de ne rien savoir de M. Hay, j'avais envoyé à Rabat un bateau à vapeur (le Véloce), avec mission de s'enquérir de lui et de rapporter de ses nouvelles. Le Véloce revint le 5 à Tanger, m'apportant la nouvelle que M. Hay était en sûreté à Mogador.

Enfin, le 5 au soir, l'Etna, venant d'Oran, m'a apporté votre dépêche du 27 juillet, m'ordonnant de commencer les hostilités si la réponse à l'ultimatum n'était pas satisfaisante. Il nous a apporté aussi des nouvelles du maréchal prouvant la fausseté des assertions marocaines au sujet d'Abd-el-Kader.

Il n'y avait plus d'hésitations possibles; on nous abusait avec des notes trompeuses pendant qu'on préparait activement la guerre; nous n'avions plus qu'à recourir à la voie des armes.

Le 6 au matin, j'ai attaqué les batteries de Tanger.

Mes instructions me prescrivaient de détruire les fortifications extérieures, mais de respecter la ville.

En faisant un débarquement, j'aurais pu facilement atteindre ce but; mais j'ai préféré agir avec le canon et mettre les batteries hors de service, …

… gador lui prouve qu'il ne faut pas jouer avec nous.

S'il veut la paix, qu'il se hâte de nous accorder ce que nous demandons, et que les actes suivent les paroles. Sinon, s'il n'est pas content, si l'on continue sur la frontière à accueillir et à encourager nos ennemis, alors il faut qu'il s'attende à tout de notre part.

## Affaire de Mogador.

Bâtiment à vapeur le Pluton.
Mogador, 17 août.

Je suis arrivé devant Mogador le 11. Le temps était très mauvais, et pendant plusieurs jours, nous sommes restés mouillés devant la ville sans pouvoir même communiquer entre nous. Malgré des touées de 200 brasses de chaîne, nos ancres cassaient comme du verre.

Enfin le 15, le temps s'étant embelli, j'en ai profité pour attaquer la ville.

Les vaisseaux le Jemmapes et le Triton sont allés s'embosser devant les batteries de l'ouest avec ordre de les battre et de prendre à revers les batteries de la Marine. Le Suffren et la Belle-Poule sont venus prendre poste dans la passe de nord. Il était une heure de l'après-midi lorsque notre mouvement a commencé.

Aussitôt que les Arabes ont vu les vaisseaux se diriger vers la ville, ils ont commencé le feu de toutes les batteries. Nous avons attendu, pour répondre, que chacun eût pris son poste. A quatre heures et demie, le feu a commencé à se ralentir; les bricks le Cassard, le Volage et l'Argus sont alors entrés dans le port, et se sont embossés près des batteries de l'île, avec lesquelles ils ont engagé une lutte assez animée.

Enfin, à cinq heures et demie, les bateaux à vapeur portant 500 hommes de débarquement ont donné dans la passe, sont venus prendre poste dans les créneaux de la ligne des brick, et le débarquement sur l'île s'est immédiatement effectué.

L'île a été défendue avec le courage du désespoir par 320 hommes Maures et Kabyles qui en faisaient la garnison. Un grand nombre a été tué; 140 d'entre eux, renfermés dans une mosquée, ont fini par se rendre.

Nos pertes dans cette journée s'élèvent à 14 tués et 64 blessés.

Officier tué :

M. Pottier, lieutenant d'artillerie.

Officiers blessés :

MM. Bellanger, capitaine de vaisseau (légèrement).
Duquesne, capitaine de corvette (légèrement).
Coupvent Desbois, lieutenant de vaisseau (gravement).
Blaize, enseigne de vaisseau (légèrement).
Martin des Pallières, sous-lieutenant d'infanterie (gravement).
Noël, élève de 2e classe (très-gravement).

L'île prise, il ne nous restait plus qu'à détruire les batteries de la ville qui regardent la rade. Notre canon les avait déjà bien endommagées; il fallait les mettre complètement hors de service.

Hier donc, sous les feux croisés de trois bateaux à vapeur et de deux …

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

L'abondance des matières et les rapports étendus qui nous parviennent d'Afrique, nous obligent à renvoyer à demain la reprise de *Caroline en Sicile*, roman de M. Charles Didier.

## ACADÉMIE FRANÇAISE.

*Séance publique du jeudi 27 août 1844.*

PRÉSIDÉE PAR M. SCRIBE.

Enfin voici une Académie qui sait écrire et parler. Aujourd'hui, pour entendre M. Villemain et M. Scribe, pour écouter l'éloge de Voltaire..... non, nous nous trompons, le *discours sur Voltaire*, une foule élégante remplissait la salle de l'Institut. Il y avait des dames à la dernière séance académique dont nous avons été témoin, mais elles étaient moins jeunes et moins parées qu'aujourd'hui. Connaissant la spécialité de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le sexe féminin n'avait offert à ses regards qu'une collection d'antiques.

M. Villemain, secrétaire perpétuel, a lu un rapport sur le concours dont Voltaire avait été le sujet. La parole de M. Villemain, comme toujours, a été facile, gracieuse, lucide, ne révélant ni passions vives, ni profondes convictions. Ce style transparent, agréable, dont la saveur n'a rien d'énergique, est en parfaite analogie avec l'eau sucrée; cela rafraîchit et n'enivre pas.

M. le secrétaire perpétuel a fait savoir que le prix fondé par le baron Gobert pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France, demeurait décerné à M. Augustin Thierry, l'illustre aveugle, dont le nom, dont les malheurs, aggravés par une perte récente, ont éveillé les sympathies de toute l'assemblée.

Un prix de 6,000 fr. réservé à l'ouvrage le plus utile aux mœurs, a été donné au Père Girard, le *grand homme d'école*, suivant M. Cousin. Le Père Girard est auteur de l'ouvrage intitulé : *De l'enseignement de la langue maternelle*. Il faut plus d'une condition pour qu'un livre soit déclaré utile aux mœurs par l'Académie française; l'ouvrage ne doit pas être trop philosophique dans le fond, ni trop romantique dans la forme; il faut qu'il évite soigneusement toute teinture de socialisme; en un mot, pour celui qui veut *cueillir des palmes académiques*, tous les genres sont mauvais hors le genre ennuyeux. Le Père Girard s'est conformé à ce programme. Nous rendrons compte prochainement de son livre utile, soporifique, méritoire et illisible.

M. Villemain nous a très bien démontré que l'auréole de Voltaire avait ses nuages comme ses rayons, que ce grand homme devait être jugé, apprécié et non pas vanté, qu'à son égard un *discours* était plus convenable qu'un *éloge*. Nous sommes de cet avis, rien ne nous a jamais paru plus étrange que la mission de trouver tout à louer dans les œuvres, dans la biographie d'un homme et de le suivre, l'encensoir à la main, depuis le maillot, jusqu'à la tombe. Mais nous demandons que le changement de ton adopté pour Voltaire soit appliqué à tous les personnages dont l'Académie s'occupera désormais; il serait singulier de ne mesurer l'éloge qu'à Voltaire et de contrôler sévèrement sa gloire si l'on devait continuer à faire, sans conditions, l'apothéose de M. Germain, de M. Simon et de M. Michel.

M. Harel est l'auteur du discours sur Voltaire, qui a été couronné. Son travail a été lu par M. Ancelot.

Nous ne croyons pas que l'œuvre de M. Harel ait rien appris à aucun des assistants sur la biographie de Voltaire, sur ses œuvres ni sur la manière dont il pouvait être apprécié. Aucun fait nouveau ne s'est révélé, aucun aperçu ne nous a frappé; mais M. Harel est de l'école de M. Villemain; l'élégance, le brillant, la finesse de son style, sont incontestables. Sur une étoffe un peu commune, il a brodé de charmants dessins. On a souri lorsque, sans attaquer directement une partie du théâtre de Voltaire, M. Harel l'a loué de « ces romans ingénieux, les seules comédies qu'il ait su faire. » Les réticences, les dénégations avec lesquelles le philosophe de Ferney désavouait la paternité, souvent dangereuse, de ses œuvres, ont été caractérisées spirituellement par le mot de *jésuitisme philosophique*, soutane de Loyola jetée plaisamment à l'improviste sur les épaules de Voltaire. On a reconnu Frédéric, roi de Prusse et l'auteur de *la Henriade* dans cette phrase heureuse : « Le monarque qui sut écrire et l'écrivain qui sut régner. »

M. Harel, signalant l'intention philosophique de *la Henriade*, a fort bien montré le roi protestant et populaire vengé par cette œuvre, du silence qu'avaient gardé les illustres et timides pensionnaires de Louis XIV. Il y a du trait dans cette énumération des qualités de Voltaire, « ami du peuple et gentilhomme de la chambre, religieux et sceptique, » philanthrope et millionnaire. » Enfin, c'est avec l'adhésion de toute l'assemblée que M. Harel a qualifié la Pucelle *un détestable chef-d'œuvre*.

La lecture du discours sur Voltaire a été suivie d'une triple salve d'applaudissements. S'il n'y avait rien de nouveau, d'inattendu dans le fond de ce travail, si chacun retrouvait sa pensée dans l'œuvre, cette absence d'imprévu ne nuisait pas au succès : la masse aime à voir ses opinions couronnées en séance académique. On charme plus les hommes en habillant leurs idées de mots spirituels qu'en cherchant à leur en donner de nouvelles; la foule est femme à cet égard : un miroir où l'on se regarde lui plaît mieux qu'un livre à déchiffrer.

Le style piquant de M. Harel méritait un succès, et sans doute les applaudissements étaient encore excités par les circonstances extérieures, par la nécessité bien comprise de se grouper pour défendre l'indépendance de la pensée. Toutes les fois que ce bien précieux sera menacé, Voltaire apparaîtra; ses détracteurs le ressuscitent; et si jamais on lui forge une statue, les néo-catholiques intolérants en auront fourni le métal.

M. Scribe a décerné les prix Montyon. L'auteur dramatique a commencé par dire que M. Villemain, parlant de gloire littéraire, était resté dans sa sphère, que lui sortirait peut-être un peu de la sienne en parlant de vertu. La vertu se nuance suivant les époques. Autrefois, son plus sublime effort était de faire entendre la vérité aux rois; aujourd'hui, le roi Louis-Philippe entend *au moins* la vérité suivant la spirituelle expression de M. Scribe.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des actes généreux que les exécuteurs testamentaires de M. Montyon ont cru devoir couronner. Nommons cependant David Lacroix, le brave marin de Dieppe, toujours à la mer en temps d'orage : 117 naufragés lui doivent la vie. Thiane, dit Cayanne, perclus pour avoir arraché plusieurs victimes aux flots du Tarn et de la Gironde, a presque les mêmes droits à la reconnaissance publique. Julie-Jeanne Mazade, infirmière par dévouement, sœur de charité de tout un village, n'a pas été nommée par M. Scribe sans un attendrissement sincère et partagé par tous.

Récompenser la vertu, allier le plaisir et la gloire à l'accomplissement des devoirs sociaux, cette idée est si féconde que nous devons respect aux institutions faibles encore qui la représentent parmi nous. Honneur donc à la fondation des prix Montyon bien que ses couronnes ne suffisent pas à rémunérer tous les mérites et que parfois elles s'égarent. Oublions la part qu'y peuvent avoir les recommandations et l'intrigue. Détournons les yeux de cet homme qui serait le modèle du désintéressement, le lauréat de la probité s'il avait pu réunir deux signatures de plus. Ne regardons pas ce député qui apostille les demandes de bureaux de tabac, de pensions de retraite *et les vertus*. Il n'est point dans notre société de bien sans mélange, mais félicitons l'Académie d'avoir su découvrir et honorer Jeanne Mazade, David Lacroix et Cayanne.

VICTOR HENNEQUIN.

L'Académie française propose pour sujet du prix de poésie qui sera donné en 1845 : *La découverte de la vapeur*. Le sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1846 est *l'éloge de Turgot*.

Les quarante montagnards français, élèves de l'établissement de bienfaisance du conservatoire religieux de la ville de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), et qui ont eu l'honneur de se faire entendre à la cour de tous les souverains de l'Europe, donneront vendredi 6 septembre prochain, dans l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean, à huit heures et demie du soir, au profit des pauvres pasteurs de leur vallée, un grand concert pastoral et national, dans lequel on entendra les plus beaux chants favoris des montagnes Pyrénées.

L'affiche du jour indiquera les détails.— Prix d'entrée : stalles, 5 fr.; premières, 3 fr.; secondes, 2 fr.

On peut se procurer des billets à l'avance, ainsi que des programmes et des livrets, chez :

MM. Meissonnier, rue Dauphine, 22;
Troupenas, rue Neuve-Vivienne, 4;
Schlesinger, rue Richelieu, 93;
Aubert, place de la Bourse;
Au bureau central de musique;

Enfin chez M. Bernard-Latte, boulevart des Italiens, 2, dépositaire de toute la musique exécutée par les quarante montagnards français.

le 17 août 1844.

**Monsieur le maréchal,**

Le fils de l'empereur Muley Abderrahman n'avait pas répondu à la lettre que je lui avais écrite, après l'espèce de sommation qu'il me faisait d'évacuer Lalla-Maghrnia si nous voulions la paix. Son armée se renforçait chaque jour par de nouveaux contingents, et l'orgueil s'augmentait avec les forces.

On parlait ouvertement dans le camp marocain de prendre Tlemcen, Oran, Mascara, et même Alger. C'était une véritable croisade pour rétablir les affaires de l'islamisme. On croyait qu'il nous était impossible de résister à une grande réunion de cavaliers des plus renommés dans l'empire de Maroc, et l'on n'attendait pour nous attaquer que l'arrivée des contingents d'infanterie des Beni-Senassen et du Rif, qui devaient nous assaillir par les montagnes au pied desquelles se trouve Lalla-Maghrnia, pendant qu'une immense cavalerie nous envelopperait du côté de la plaine.

Les neuf jours d'incertitude qui venaient de s'écouler avaient déjà jeté derrière moi du trouble dans les esprits; les partis ennemis avaient déjà attaqué deux fois nos convois de Djemâa-Ghazaouat, et la bonne volonté des tribus qui les font étaient bien près de s'éteindre. Deux reconnaissances étaient venues jusqu'à une portée de fusil de Lalla-Maghrnia, et avaient attaqué nos avant-postes.

Un plus long doute sur notre force et sur notre volonté de combattre les adversaires que nous avions en face, pouvait provoquer derrière nous des révoltes, qui, indépendamment des autres embarras, auraient suspendu les approvisionnemens des corps d'armée de l'ouest. J'aurais préféré, par ces chaleurs excessives recevoir la bataille que d'aller attaquer un ennemi qui était à huit lieues de moi; mais les dangers d'une plus longue attente me décidèrent à prendre l'initiative.

Le général Bedeau m'ayant rallié le 12 avec trois bataillons et six escadrons, je me portai en avant le 13 à trois heures après midi, en simulant un grand fourrage, afin de ne pas laisser comprendre à l'ennemi que c'était réellement un mouvement offensif. A la tombée de la nuit les fourrageurs revinrent sur les colonnes, et nous campâmes dans l'ordre de marche, en silence et sans feu. A deux heures du matin, je me remis en mouvement.

Je passai une première fois l'Isly, au point du jour, sans rencontrer l'ennemi. Arrivé à huit heures du matin sur les hauteurs de Djarf-el-Akhdar, nous aperçûmes tous les camps marocains encore sur place, s'étendant sur les collines de la rive droite. Toute la cavalerie qui les composait s'était portée en avant pour nous attaquer au second passage de la rivière. Au milieu d'une grosse masse qui se trouvait sur la partie la plus élevée, nous distinguâmes parfaitement le groupe du fils de l'empereur, ses drapeaux et son parasol, signe du commandement.

Ce fut le point que je donnai au bataillon de direction, de mon ordre échelonné. Arrivés là, nous devions converger à droite et nous porter sur les camps, en tenant le sommet des collines avec la face gauche de mon carré de carrés. Tous les chefs des diverses parties de mon ordre de combat étaient près de moi; je leur donnai rapidement mes instructions, et après cinq ou six minutes de halte, nous descendîmes sur les gués, au simple pas accéléré et au son des instruments.

De nombreux cavaliers défendaient le passage; ils furent repoussés par mes tirailleurs d'infanterie, avec quelques pertes des deux côtés, et j'atteignis bientôt le plateau immédiatement inférieur à la butte la plus élevée où se trouvait le fils de l'empereur. J'y dirigeai le feu de mes quatre pièces de campagne, et à l'instant le plus grand trouble s'y manifesta.

Dans ce moment, des masses énormes de cavalerie sortirent des deux côtés de derrière les collines, et assaillirent à la fois mes deux flancs et ma queue. J'eus besoin de toute la solidité de mon infanterie; pas un homme ne se montra faible. Nos tirailleurs, qui n'étaient qu'à une centaine de pas des carrés, attendirent de pied ferme ces multitudes, sans faire un pas en arrière; ils avaient ordre de se coucher par terre si la charge arrivait jusqu'à eux, afin de ne pas gêner le feu des carrés. Sur la ligne des angles morts des bataillons, l'artillerie vomissait la mitraille.

Les masses ennemies furent arrêtées, et se mirent à tourbillonner. J'accélérai leur retraite, et j'augmentai leur désordre en retournant sur elles mes quatre pièces de campagne qui marchaient en tête du système. Dès que je vis que les efforts de l'ennemi sur mes flancs étaient brisés, je continuai ma marche en avant. La grande butte fut enlevée, et la conversion sur les camps s'opéra.

La cavalerie de l'ennemi se trouvant divisée par ses propres mouvements, et par ma marche qui la coupait en deux, je crus le moment venu de faire sortir la mienne sur le point capital, qui, selon moi, était le camp que je supposais défendu par l'infanterie et l'artillerie. Je donnai l'ordre au colonel Tartas d'échelonner ses dix-neuf escadrons par la gauche, de manière à ce que son dernier échelon fût appuyé à la rive droite de l'Isly.

Le colonel Jusuf commandait le premier échelon, qui se composait de six escadrons de saphis, soutenus de très près en arrière par trois escadrons du 4e chasseurs.

Ayant sabré bon nombre de cavaliers, le colonel Jusuf, aborda, cet immense camp, après avoir reçu plusieurs décharges de l'artillerie; il le trouva rempli de cavaliers et de fantassins qui disputèrent le terrain pied à pied. La réserve des trois escadrons du 4e chasseur arriva; une nouvelle impulsion fut donnée, l'artillerie fut prise et le camp fut enlevé.

Il était couvert de cadavres d'hommes et de chevaux. Toute l'artillerie, toutes les provisions de guerre et de bouche; les tentes du fils de l'empereur, les tentes de tous les ~~chefs; les~~ boutiques de nombreux marchands qui accompagnaient l'armée, tout, en un mot, resta en notre pouvoir. Mais ce bel épisode de la campagne nous avait coûté cher: quatre officiers de spahis et une quinzaine de spahis et de chasseurs y avaient perdu la vie; plusieurs autres étaient blessés.

Pendant ce temps, le colonel Morris, qui commandait les 2e et 3e échelons, voyant une grosse masse de cavalerie qui se précipitait de nouveau sur mon aile droite, passa l'Isly pour briser cette charge en attaquant l'ennemi par son flanc droit. L'attaque contre notre infanterie échoua comme les autres; mais alors le colonel Morris eut à soutenir le combat le plus inégal.

Ne pouvant se retirer sans s'exposer à une défaite, il résolut de combattre énergiquement jusqu'à ce qu'il lui arrivât du secours. Cette lutte dura plus d'une demi-heure; ces six escadrons furent successivement engagés et à plusieurs reprises; nos chasseurs firent des prodiges de valeur; trois cents cavaliers, Berbères ou Abids-Bokhari, tombèrent sous leurs coups.

Enfin, le général Bedeau, commandant l'aile droite, ayant vu l'immense danger que courait le 2e chasseurs, détacha le bataillon de zouaves, un bataillon du 15e léger et le 9e bataillon de chasseurs d'Orléans pour attaquer l'ennemi du côté des montagnes; ce mouvement détermina sa retraite. Le colonel Morris reprit alors l'offensive sur lui et exécuta plusieurs charges heureuses dans la gorge par où il se retirait; cet épisode est un des plus vigoureux de la journée: 550 chasseurs du 2e combattirent 6,000 cavaliers [illegible] tie avec une impétuosité irrésistible, et a renversé tout ce qui se trouvait devant elle.

D'après tous les rapports des prisonniers et des Arabes qui avaient vu les camps de l'ennemi, on ne peut évaluer ses cavaliers à moins de 25,000; ils se sont montrés très audacieux, mais la confusion rendait leurs efforts impuissants; les plus braves venaient se faire tuer à bout portant. Il ne leur manquait pour bien faire que la force d'ensemble et une infanterie bien constituée pour appuyer leur mouvement.

Avec un gouvernement comme le leur, il faudrait plusieurs siècles pour leur donner ces conditions du succès dans les batailles.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer toutes les actions d'éclat qui ont signalé cette journée, mais je ne puis me dispenser de citer les noms des militaires de tous grades qu'on a le plus remarqués.

J'ai été parfaitement secondé dans la conduite de cette bataille, qui a duré quatre heures, par M. le lieutenant-général de Lamoricière, par M. le général Bedeau, commandant la colonne de droite; par MM. le colonel Pélissier, commandant la colonne de gauche; le colonel Cavaignac du 32e, commandant la tête de colonne du centre; le colonel Gachot, du 3e léger, commandant l'arrière-garde; le colonel Tartas, commandant toute la cavalerie; par MM. le colonel Jusuf, qui s'est hautement distingué dans le commandement des neuf escadrons composant le premier échelon de cavalerie, et M. le colonel Morris, qui a soutenu avec autant d'intelligence que de vigueur le combat sur la rive gauche de l'Isly, que j'ai décrit plus haut. M. le capitaine Bonami, commandant mes seize pièces d'artillerie, a dirigé son feu partout avec intelligence, et a rendu de très grands services.

Suit la liste des autres officiers, sous-officiers et soldats qui se sont distingués dans cette mémorable affaire.

---

On lit dans la *Revue de Paris* :

« L'absence de M. le président du conseil est de plus en plus remarquée dans les circonstances où nous nous trouvons. Il est singulier, en effet, que M. le duc de Dalmatie se désintéresse à ce point de la ligne politique suivie par le cabinet qu'il préside, et ne comprenne pas que son séjour prolongé à Soultberg peut entraver la marche des affaires. Nous n'en voulons donner qu'une preuve. Le ministère n'a pas encore reçu le rapport de M. le prince de Joinville sur la prise de Mogador et le rapport de M. le maréchal Bugeaud sur la bataille d'Isly, qui sont cependant arrivés à Marseille par l'*Orénoque*. Le rapport du prince, celui du maréchal Bugeaud, comme les drapeaux pris sur les Marocains, ont dû prendre la route de Saint-Amand avec M. le colonel Foy, aide-de-camp du maréchal. Ainsi le ministère ne sait rien encore des détails de ces deux brillantes affaires, parce que M. le duc de Dalmatie exige que tout ce qui se rapporte à la guerre d'Afrique lui soit expédié d'abord, et le ministère se soumet, quoiqu'il sache parfaitement à quoi s'en tenir sur la direction que peut imprimer aux affaires M. le président du conseil. Quels dangers ne peuvent pas entraîner de pareils retards! Aussi mardi soir, à Neuilly, on se plaignait tout haut et on s'inquiétait à bon droit de n'avoir aucun nouveau détail sur la prise de Mogador et la bataille d'Isly. »

---

(Extrait du *Moniteur* du mois de novembre 1792.)
Paris, le 27 novembre, l'an I de la République.)

SÉANCE DE LA CONVENTION.

La *Société des informations constitutionnelles* de Londres vient de faire une souscription de 1,000 livres sterlings pour procurer des souliers aux braves soldats de la liberté, semblables au modèle que je joins ici. Mille paires sont déjà rendues à Dunkerque, et il en arrivera successivement chaque semaine pareille quantité, jusqu'à ce que le produit de la souscription soit entièrement consommé. Heureuse la nation que de pareils traits honorent, plus heureuse encore celle qui en est l'objet, car est-il une plus douce récompense des soins que nous nous donnons pour propager la liberté universelle que l'affection d'un peuple aussi éclairé que la nation anglaise.

Signé PACHE, ministre de la guerre.

BARRÈRE. Je crois suivre l'intention unanime de la Convention nationale en demandant que le président soit chargé d'écrire à la Société constitutionnelle de Londres pour lui témoigner, au nom des représentants du peuple français, sa reconnaissance pour le don patriotique relatif à nos armées, les assurances de notre dévouement fraternel et de l'union intime qui doit réunir à jamais les hommes libres de la France et de l'Angleterre.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

---

On lit dans la ***Naval et Military Gazette*** de Londres que les congés ordinaires ne seront probablement pas accordé cette année. « L'armée, ajoute cette feuille, est si faible et le service si dur, qu'il faut que tout le monde soit présent. Puis, l'état de trouble de nos relations avec la France et la situation toujours si précaire de l'Irlande commandent de ne point se dessaisir des faibles forces que nous possédons. »

---

Nous transcrivons avec plaisir le passage suivant du *Sun*. Il serait bien à désirer que des deux côtés du détroit la presse quotidienne tint le même langage :

« Nous reconnaissons que les Français ont des sujets de plainte contre nous; mais ils ne devraient pas confondre l'opinion d'un journaliste anonyme et indiscret avec les sentiments de la nation entière. Imputer aux Français quelque chose de semblable à la lâcheté, c'est manquer à l'honnêteté ordinaire, c'est montrer de la fausseté et de la malveillance. Quatre-vingt-dix-neuf Anglais sur cent rendent hommage à l'extrême bravoure des Français, et s'il était besoin de preuves, il ne faudrait que se reporter aux grandes victoires de l'armée française, non seulement sous Napoléon, mais encore sous tous les généraux français, victoires remportées sur les troupes d'élite de presque tous les Etats du continent. Les journalistes français eussent bien fait de ne pas user de représailles et de traiter ces diatribes avec tout le dédain qu'elles méritent. »

terait.

---

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« La *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, la *Gazette de Cologne*, la *Gazette universelle allemande*, la *Gazette d'Augsbourg* et plusieurs autres feuilles d'Allemagne, s'accordent à révéler un fait dont peut-être on chercherait en vain un exemple dans les siècles les plus barbares; c'est qu'il est d'usage dans la province de Silésie, que les gardes forestiers tuent à coups de fusil les braconniers, puis ils jettent les cadavres sur des bûchers et les brûlent. L'existence de cette coutume atroce, que nous aurions hésité à faire connaître, tant cela est incroyable, est attesté par le journal la *Silesia*, qui se publie à Liegnitz (Silésie), et qui, par conséquent, est soumis à la censure, actuellement si sévère en Prusse. Ce journal dit que l'hiver dernier, dans un seul domaine de la Silésie, plus de dix braconniers ont été sacrifiés de cette manière. »

---

## Affaire du Maroc.

La presse anglaise ne désarme pas si vite. En considérant, dit le *Times*, le sentiment qui anime toutes les tribus de l'Afrique septentrionale en général, et Abd-el-Kader en particulier, en considérant les puissants renforts qui sont partout à la disposition de cet intrépide chef, il ne faut pas croire que la guerre du Maroc se termine aussi promptement qu'on l'espère. Il n'est pas étonnant que le premier pas fait dans cette route, quoique d'un heureux résultat, ait produit une impression plutôt fâcheuse que favorable chez tous les hommes d'Etat Français, et nous prévoyons que cette guerre sera la source de terribles mécomptes, qui feront bientôt payer cher à la France ces quatorze années sans gloire de conquête africaine.

— Le *Globe* fait remarquer que le maréchal Bugeaud, pour garder son terrain, sera forcé de soutenir encore plus d'une lutte vigoureuse, si l'empereur du Maroc n'est pas déterminé, par ses derniers échecs, à acquiescer à toutes les demandes des Français. Il peut lancer encore contre les Français des masses énormes. Si la discipline et le courage de nos [illegible] triomphaient, ce ne serait qu'au prix de beaucoup de sang et d'argent. Le gouvernement français le sait parfaitement. Aussi montrera-t-il de la modération; il est d'ailleurs une autre raison importante qui doit l'y pousser. Plus la guerre se prolongera, plus il y aura pour lui danger de quelque mésintelligence avec l'Angleterre. Le ministère français, désireux de prévenir cette mésintelligence, fera tous ses efforts pour terminer la guerre.

— La guerre du Maroc touche-t-elle à sa fin, se demande le *Morning Chronicle*, parce que le maréchal Bugeaud a pu annoncer à la France qu'il avait pris le parasol du fils de l'empereur? La prise de ce parasol et le massacre de 800 hommes, c'est le ridicule à côté du sublime. Le maréchal Bugeaud nous apprend qu'il a marché contre les Maures, parce qu'ils menaçaient l'Algérie, c'est-à-dire que le maréchal craignait que les Maures n'envahissent la régence, et pour preuve il marche contre eux avec une poignée d'hommes.

Après avoir fait deux lieues sur le territoire du Maroc, le maréchal dit: « Les Maures ont pris l'offensive. » Il était vraiment temps, car le maréchal menaçait leur camp. Il voudrait les représenter comme agresseurs!

— Hélas, pauvres Maures! Leurs tentes étaient dressées sur une vaste étendue de terrain, ce qui prouve qu'ils ne s'attendaient pas à cette attaque, mais le maréchal avait besoin d'un bulletin, de même qu'il fallait au prince de Joinville un bombardement, et le quantum de gloire désiré n'a coûté la vie qu'à 800 Maures.

Jamais nous n'avons lu un compte-rendu de massacres inutiles caractérisé par une plus froide vanité.

— Le *Morning Advertiser* fait les réflexions suivantes sur le bombardement de Tanger: Ce qu'il y a de plus singulier dans cette affaire, c'est que le prince de Joinville après avoir donné à sir F. Owen, notre amiral, l'assurance qu'il ne ferait aucun acte hostile avant l'arrivée de M. Drummond-Hay n'a pas ensuite fait connaître à sir Owen les motifs qui l'ont déterminé à changer de résolution, en d'autres termes à manquer à sa parole. Cela prouve suffisamment qu'il y a eu mauvaise foi de la part de M. de Joinville.

— Nous recevons à l'instant par voie extraordinaire le *Times* d'hier 2[illegible]. Voici les réflexions que fait ce journal sur la prise de Mogador :

« Après le bombardement de Tanger, le prince de Joinville a attaqué Mogador, et ayant rasé la ville et les fortifications, il s'est emparé de l'île et du port. Ce dernier acte peut compliquer les embarras des négociations diplomatiques, à moins que les nouvelles ultérieures ne viennent à le modifier ou le justifier. C'est la première fois depuis le commencement de l'expédition, que les Français occupent la place qu'ils ont assiégée. Ce n'est pas là une infraction aux dispositions qui suivent ordinairement de tels actes, mais c'est une infraction à une promesse donnée explicitement ou implicitement dans la circonstance actuelle. Mais en même temps, elle peut être justifiée par les usages et les exigences d'une guerre d'agression. Les conditions d'hostilités entre deux nations indépendantes ne doivent pas être dictées par un tiers. L'Angleterre ne saurait dire à la France comment elle doit assiéger les villes arabes ou détruire les forts. Elle ne peut pas dire à l'amiral français: « Vous ancrerez toujours vos vaisseaux à telle distance, vous ne mettrez jamais le pied dans une île qui soit le but de votre attaque, et étant une fois débarqué, vous vous rembarquerez dans tel ou tel temps. » Un semblable langage serait aussi arrogant qu'absurde; mais l'Angleterre a le droit de dire à tout pays engagé dans une guerre maritime près de ses propres possessions: « Vous ne ferez point de cette guerre, une guerre d'agrandissement, vous ne ferez point d'acquisition préjudiciable au commerce ou à l'influence de l'Angleterre; vous n'ajouterez point à votre empire dans la Méditerranée et vous n'empièterez pas sur le nôtre. Vous ne retiendrez point un seul pouce de terrain quel que soit le succès de vos armes ou la soumission de vos ennemis. » — Il est permis à l'Angleterre de parler ainsi pour sa

qu'à Mogador. On ajoute qu'après avoir canonné pendant sept heures cette dernière ville, les Français en ont pris possession avec facilité, attendu qu'elle est ouverte et sans défense. »

— La correspondance particulière de l'*Emancipation de Bruxelles*, ordinairement bien informée, annonce à ce journal, en date du 27 de Paris, que l'occupation de Mogador était prévue par les deux gouvernements, et qu'elle n'amènera aucune complication entre la France et l'Angleterre. Il ajoute que le soir même de l'arrivée de la dépêche à Paris, des courriers extraordinaires avaient été expédiés au *Morning-Chronicle* et au *Times* par leurs correspondants.

— On lit dans le *Sud* de Marseille :

« Par un courrier extraordinaire d'Alger, le 23, et arrivé hier à Toulon, nous avons reçu les nouvelles suivantes :

« Alger, 23 août.

» La frégate à vapeur l'Orénoque est arrivée hier d'Oran, d'où elle était partie la veille, soit le 21 à trois heures de l'après-midi. Elle ramenait à bord le général Tempoure et le colonel Eynard, officier d'ordonnance de M. le maréchal ; elle apportait en outre les tentes prises et le fameux parasol du fils d'Abderrahman.

» M. Eynard a dit, assure-t-on, que tout allait au mieux, et que le maréchal serait rentré à Alger avant peu de temps.

» Voici une circonstance qui confirme ces nouvelles :

» Hier, de grand matin, il était parti d'ici deux gabarres conduisant à Oran un renfort de 2,500 hommes pris dans notre garnison. Dès l'arrivée de l'Orénoque, on a fait chauffer deux vapeurs pour aller à la recherche des gabarres et pour les ramener ; elles sont rentrées, en effet, cette nuit.

» Parmi les versions les plus accréditées, on dit que le fils de l'empereur a perdu la totalité de ses bagages, munitions, etc, etc, et qu'il est par conséquent hors d'état de pouvoir songer à un second engagement. On ajoute qu'il fait des propositions de paix. Le maréchal ne voudrait les écouter que si on livre Abd-el-Kader. C'est ici que les nouvellistes sont le plus en contradiction. Les uns disent qu'Abd-el-Kader est déjà au pouvoir des Marocains ; les autres que le fils de l'empereur a mis 400 hommes à sa poursuite.

» Les tentes et le parasol partent aujourd'hui. On croit que le colonel Eynard s'embarque également pour la France.

» Dans l'affaire du 14, il paraît que nous avons eu 32 morts, dont 4 officiers de spahis, et 80 blessés. On assure que cette affaire a été une véritable bataille, qui prendra place parmi les plus beaux succès de l'armée française. »

— D'un autre côté, on écrit de Toulon, en date du 23, au *Sémaphore* :

« Sur la foi d'une lettre de cette ville, quelques journaux de la capitale parlent de grands armements qui auraient lieu actuellement dans ce port, d'une levée extraordinaire d'ouvriers, etc., etc. Tout cela a été inventé ; car, hier encore, il n'était arrivé aucun ordre d'armement. Le calme le plus complet (et cela étonne beaucoup ici) règne dans le port.

» La corvette de charge l'Egérie et la gabarre la Perdrix ont gagné le large avec un chargement de poudre et de projectiles de guerre pour la division du prince de Joinville.

La frégate à vapeur le Montezuma est partie pour Tunis et les côtes du Maroc, et le vapeur-hôpital le Météore pour Alger.

» Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le prince de Joinville, après avoir détruit les fortifications de Tanger, s'est dirigé vers Mogador, afin de commencer les opérations contre cette place, qui sera, dit-on, occupée par nos troupes. Mogador est une place bien fortifiée, et contre laquelle ne peuvent pas agir les gros bâtiments, à cause des bancs de sable qui en obstruent les approches. C'est pourquoi le prince a demandé l'envoi de la frégate à vapeur le Montezuma, de la corvette à vapeur le Lavoisier et de trois canonnières. Les vapeurs joueront un grand rôle devant Mogador. On pense que Mogador tiendra plusieurs jours.

## Opinions des journaux anglais sur la guerre de Maroc.

Le commencement des hostilités dans le Maroc mérite toute notre attention, non pas tant pour l'importance réelle de ce fait spécial, que parce qu'il est l'avant-coureur presque inévitable d'une guerre difficile et peut-être prolongée. On ne doit attacher, nous le répétons, qu'une très petite importance aux effets politiques du bombardement de Tanger, et même si ce début est suivi, comme il paraît certain à présent, d'autres attaques contre les villes maritimes de l'empire, il ne faut pas croire que ce moyen de faire la guerre soit plus efficace que nos attaques récentes contre des ports chinois d'une valeur bien autrement grande, tels que Canton, Ningpo et Amoy. Le siège de l'empire est au cœur du pays et quel que soient les désagréments éprouvés par ces ports mal défendus, la cour est comparativement indifférente à leur sort.

En ce moment, les forces françaises, au Maroc, sont loin d'être préparées (quand même on les laisserait faire) à occuper une position permanente, à effectuer une descente à la barbe d'une multitude en furie, et moins encore à risquer une marche à travers l'intérieur. Car, pour continuer le parallèle, ou plutôt le contraste avec la récente guerre en Chine, on se rappelle que, sur quelque point de la côte que nous ayons débarqué, nous avons trouvé une population inoffensive et sans armes ; au lieu que toutes les parties du sol africain, qui ne sont pas défendues par des soldats, sont au moins peuplées de fanatiques armés. Que la guerre sainte ait été ou non prêchée auparavant dans les possessions du sultan du Maroc, il est certain que l'écho du canon français devant Tanger a dû enflammer au plus haut degré dont il est susceptible, l'âme des Marocains. C'est un signal de guerre non équivoque. Les concessions que le sultan aurait pu faire d'abord avec difficulté, sont impossibles maintenant ; et cette attaque, sans avoir affaibli l'ennemi sensiblement, lui aura imposé l'obligation d'une défense énergique et déterminée. Il faut que la cour du Maroc déploie aujourd'hui toutes ses ressources possibles d'armes, d'hommes et d'argent ; il est presque impossible qu'aucune des deux parties engagées puisse se soustraire aux chances de la lutte qui se prépare.

Si les Français veulent continuer la guerre, ils n'ont que deux plans possibles à leur disposition : le premier consiste à débarquer une armée suffi-

[illegible] sincère que nous voulons bien le croire, l'empereur [illegible] et peut, sans détriment, accepter les conditions qui lui sont offertes. S'il en était autrement, si le maréchal Bugeaud était résolu de conquérir le pays et d'en prendre possession, alors il n'y aurait pas d'autre perspective que celle d'une longue guerre, désastreuse et sans profit pour les vainqueurs, et nous ne regarderions ce premier succès que comme tendant à compliquer leur situation future ; car, à moins d'être suivi de la soumission immédiate des Arabes, il portera leur exaspération à son apogée ; chaque point du territoire sera disputé, et tous les moyens au pouvoir d'un ennemi barbare seront épuisés pour les chasser du pays ; l'ardeur du climat et l'impossibilité d'approvisionner une armée, dans bien des régions que le maréchal aura à traverser, offrent par elles-mêmes les plus puissants obstacles à l'entreprise. Peut-être la conviction que les Français ne peuvent beaucoup avancer pendant la saison actuelle, poussera l'empereur à différer sa soumission. Il est cependant plus que probable que la prochaine dépêche nous apprendra qu'il a accepté les conditions stipulées. La nouvelle de l'arrivée du fils de l'empereur au camp des Arabes, nous ferait croire que les troupes, dont il a, dit-on, le commandement, l'ont suivi ; et, s'il en est ainsi, les Marocains n'auront que peu de chances de réparer leur défaite, et se voyant battus avec un si immense avantage, ils seront peu tentés de renouveler la dispute. (*Standard.*)

— Les journaux français ne veulent point la paix avec le Maroc ; ils ne veulent pas en entendre parler, ni admettre la possibilité que l'Empereur se soumette. Les efforts que M. Drummond Hay a faits pour arranger amiablement l'affaire, sont tournés en ridicule et donnent matière même à des invectives. De tout cela, il paraîtrait résulter que le prince de Joinville veut continuer à bombarder comme passe-temps, de même que le maréchal Bugeaud, à avancer et à envahir. Le prince de Joinville déclare qu'il ignore complètement la mission de M. Drummond Hay, qu'il n'en veut rien savoir, et le gouvernement français tient le même langage dans ses journaux. Espérons qu'à côté de ces apparences de guerre, M. Guizot prépare la réalité de la paix. Nous savons tous qu'elle est incompatible avec la conquête de l'empire de Maroc par les Français. (*Morning Chronicle.*)

### ESPAGNE.

Nous avons des nouvelles de Madrid du 22. On y lit ce qui suit :

Une légère indisposition de l'infante D. Luisa a déterminé la cour à se mettre en route avant-hier, à onze heures du soir, pour arriver hier dans la matinée de très bonne heure à Madrid. Les autorités civiles et militaires ont dû veiller toute la nuit pour être à leur poste au moment de l'arrivée de Leurs Majestés. La municipalité et les autorités ont été attendre la cour jusqu'en dehors de la porte d'Atocha. La ville était illuminée dès onze heures du soir ; le général Narvaez se tenait à la portière de droite du carrosse de la reine ; la portière de gauche était gardée par le capitaine-général.

Le ministère a tenu conseil aujourd'hui même. On parle toujours de la nomination au ministère des affaires étrangères, soit de M. Martinez de la Rosa, soit de M. de Miraflores. On attribue à la reine le vif désir de voir entrer le premier à la présidence du conseil avec ce portefeuille ; le bruit court même qu'une invitation de la main de S. M. aurait été expédiée à Paris par courrier extraordinaire. Suivant d'autres journaux, il serait question d'un remaniement plus complet. Les ministres de la guerre et de la marine conserveraient leurs portefeuilles. M. Gonzalès Bravo reviendrait du Portugal pour être ministre des affaires étrangères. M. Quinto serait ministre de l'intérieur, M. Castro, de la justice, et M. Belza des finances. Le *Castellano* n'ajoute aucune foi à cette nouvelle.

### MALTE.

Nous apprenons, dit le *Times*, avec un bien vif plaisir, que des mesures vont être prises pour maintenir sur un bon pied militaire les fortifications de l'île. Quels que soient les inconvénients qui puissent résulter pour les habitants, de ces nouvelles mesures, elles sont nécessaires et réclamées par les circonstances. Il ne peut y avoir l'ombre d'un doute sur ce point : si les hostilités s'engagent entre l'Angleterre et la France, cette dernière puissance tentera un coup de main sur Malte. Ce n'est pas à nous à indiquer les points vulnérables de chaque port, les moyens d'empêcher une surprise nocturne, cela ne nous regarde nullement, et probablement ceux qui s'occupent de la sûreté de l'île, ont déjà fait de sérieuses études sur ce point.

Qu'il nous suffise de répéter que la France a commencé des opérations navales et militaires, incompatibles, si on les continue, avec les intérêts de l'Angleterre. Une marche semblable suivie en même temps par l'Espagne (et cela sous l'influence avouée de la France), et par plusieurs puissances du nord, est de nature à prouver une commune intention de jeter bas la formidable barrière qui s'oppose à l'ambition française du côté de l'ouest. A Tunis, nous avons un consul anglais insulté ; le bey est intimidé ; on s'est concilié un parti maltais et dans l'île même on a excité les factions. En Egypte, nous avons une nouvelle intrigue française conduite ouvertement. Nous avons encore un pamphlet qui, tout puéril qu'il est et rempli d'hypothèses, a évidemment pour but de rehausser l'influence morale de la France, d'affaiblir celle de l'Angleterre et d'intimider les citoyens du royaume-uni engagés dans le commerce maritime. Nous ne savons et nous ne voulons pas savoir si l'on donnera suite à ces démonstrations, ou, si les trouvant prématurées, on y renoncera provisoirement. Tout ce que nous savons, c'est que si l'on y persistait, l'Angleterre a le pouvoir et son ministère aura sans doute l'énergie d'y résister.

### VENEZUELA.

— La république américaine de Venezuela était, jusqu'à présent, de toutes celles du Nouveau-Monde, celle qu'on avait coutume de citer comme un modèle de calme et de bonne organisation intérieure. Si l'on en croit le *Morning-Post*, elle aurait été à la veille de perdre cette réputation justement acquise. On lit dans cette feuille :

« Les nouvelles de Porto-Cabello, en date du 30 juillet, nous annoncent que des désordres ont éclaté à Venezuela. Un parti d'hommes armés à l'instigation des ennemis du gouvernement et de l'ordre public, est entré dans une des villes de l'intérieur et a mis en liberté des prisonniers

[illegible] en l'Europe entière pour témoin ; elle a pour garantie la bonne foi nationale. Nous ajoutons que les organes de l'opposition s'y sont eux-mêmes associés. C'est donc un point convenu, une parole d'honneur qui nous engage. Sans doute la guerre pourra nous forcer passagèrement à occuper un port, une ville, un point quelconque du territoire ennemi ; nous occupons déjà l'île de Mogador, et le prince de Joinville y a débarqué des forces ; nous irons jusqu'à Fez, s'il le faut ; mais nous ne voulons qu'obtenir des réparations, des garanties, et non agrandir nos possessions en Afrique. Tout cela a été dit formellement à la tribune des deux chambres et répété par la presse entière. Que demande donc le *National?* Le cas de guerre qu'il attend depuis 14 ans n'est pas venu. » Le *Journal des Débats* a la conviction qu'on l'attendra long-temps encore. Il regretterait de voir la presse, qui devrait être un instrument de concorde et de civilisation, se faire l'instigatrice du désordre.

— La même feuille dit, à l'occasion des bruits la plupart faux ou du moins prématurés qu'on répand à la Bourse, qu'elle connaît toute la gravité de la question pendante entre la France et l'Angleterre, qu'elle trouve l'émotion qui se manifeste entre les deux pays très naturelle, que rien ne prouve mieux que cette émotion, la nécessité de leurs bons rapports, mais que, tout en comptant sur la sagesse des deux cabinets, *elle ignore comment se terminera ce différend* et que, *pour rien au monde, elle ne voudrait endormir l'opinion devant un danger sérieux.* Il n'est pas vrai, ajoute enfin le *Journal des Débats*, que notre gouvernement ait reçu *l'ultimatum* de l'Angleterre ; rien n'est changé dans les relations des deux gouvernements.

— La *Presse* fait au sujet de la dissolution du ministère grec les réflexions suivantes :

« Le cabinet Mavrocordato, sous l'influence exclusive du plénipotentiaire anglais, ne pouvait s'imposer plus long-temps aux répugnances de l'opinion publique, et le choix de M. Colétti, qui représente en Grèce ce qu'on y appelle le parti français, pour la formation d'un nouveau ministère est, la négation de l'entente cordiale, qui, selon ce journal, n'existe pas plus à Athènes qu'à Constantinople, à Madrid, à Taïti ou ailleurs. »

Du reste la *Presse* conclut par un vœu que nous avons souvent formé : c'est que notre influence ne se fasse sentir sur les peuples que par les avantages d'un régime régulier et de la paix intérieure qu'elle doit leur procurer, sans exiger d'eux de ces sacrifices qu'ils ne sauraient faire sans manquer à leur propres destinées.

## Faits divers.

— M. Max Magnier de Maisonneuve, conseiller-d'Etat, député du Bas-Rhin, directeur général des contributions directes, officier de la Légion-d'Honneur, est mort hier, âgé de moins de 48 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, après avoir rempli de nombreux emplois dans la carrière administrative.

— M. Guizot ayant défini la guerre : *Un jeu sanglant de la force et du hasard*, le général Bugeaud lui a répondu par la bataille de l'Isly habilement dirigée, et dont il termine le rapport par ces mots : « On ne dira plus que la guerre est *un jeu du hasard*. » C'est ce que le *Siècle* développe aujourd'hui dans un article où, reconnaissant la part du hasard dans les conjonctures exceptionnelles, il fait ressortir l'influence du talent du coup-d'œil des généraux sur l'issue des combats.

— M. Thiers a livré depuis quelques jours à M. Paulin, libraire, les cinq premiers volumes de son *Histoire de l'Empire*.

— Le bruit a couru ce soir qu'Abd-el Kader avait été pris par les cavaliers marocains envoyés à sa poursuite, et qu'il avait été conduit à Fez. Cette nouvelle, extraite d'une lettre particulière, se trouverait, dit-on, dans une dépêche officielle qui, après son arrivée à Paris, aurait été expédiée au maréchal Soult à St-Amand.

— Le célèbre parasol qui a été pris à la bataille d'Isly, et qui appartenait au fils de l'empereur de Maroc, avait été, par un singulier hasard, fabriqué à Paris par un passementier de la rue Saint-Denis, pour le compte d'une maison de Marseille ayant de grandes relations commerciales avec le Maroc, et qui en avait fait présent à l'empereur, il y a trois ans, l'usage étant établi, depuis longues années, parmi les négociants, de faire des dons aux souverains africains pour obtenir leur bienveillance. Il est entièrement garni de velours vert, brodé d'arabesques avec de longues crépines d'or. Ce beau travail avait coûté 1,800 fr. Le commerce de Marseille sera heureux, sans doute, de voir ses libéralités coûteuses retourner à la mère-patrie. (*Presse.*)

— M. Duponchel, receveur particulier à Lombez, est nommé en la même qualité à Bressuire (Deux-Sèvres) ; M. Darras, receveur particulier à Prades, remplace à Lombez M. Duponchel, et il est remplacé lui-même par M. Dartaud, percepteur à Moissac. (*Constitutionnel.*)

— L'*Indépendant de la Moselle* donne sur les opérations du camp quelques détails qui pourront intéresser nos lecteurs. Des cartes sont préparées et seront données à beaucoup d'officiers pour l'intelligence des mouvements. La vitesse du pas accéléré de l'infanterie est fixée à 106 à la minute, au lieu de 100, d'après les observations faites dans les réunions de troupes qui ont précédé celle-ci. Pendant la durée des opérations, les hommes recevront chaque jour trente grammes de riz, et tous les deux jours un quart de litre de vin. Au bivouac, la ration de chauffage sera de 1 kilogr. 800 grammes. Un équipage de pont d'un nouveau modèle dit Birago, sera attaché au corps d'opérations, et des épreuves comparatives seront faites entre ce système et l'ancien. On mettra en expérience un mode de correspondance au moyen des sons des clairons, inventé par M. Sudre. La solde de route sera accordée pendant toute la durée des opérations ; une indemnité de 150 fr. sera donnée aux adjudants-majors d'infanterie qui se monteront. Des fanons de couleurs différentes, écarlate et bleu de ciel, distribués en assez grand nombre, distingueront les deux corps. La couleur *écarlate* désignera le corps assiégeant, le *bleu de ciel* désignera la division de secours et la défense. La couleur *jonquille* est réservée aux neutres. Pour éviter les collisions, un certain nombre d'officiers seront chargés de se porter sur tous les points où les troupes pourront se rencontrer ; ils auront le titre de juges du camp et prononceront quelle sera la troupe qui devra céder à l'autre. Les juges du camp laisseront opérer les mouvements et n'interviendront

Ecus, 33.

GIRAN, marchand de lingerie, rue du Pas-de-la-Mule, 3. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

| | |
|---|---|
| Consol..... | 99. |
| Esp. act... | 22 1\|2. |
| Portug..... | 43 3\|4. |
| Mexic...... | 35 3\|4. |
| Brésil...... | 82 3\|4. |
| 5 0\|0 holl. | 100. |
| 2 1\|2 d°... | 61 3\|8. |
| Rouen..... | 47 3\|4. |
| Orléans... | 37 3 4. |

Av. 80.
Ap. 60 25.

| Rep. Fin c. | F. pr. |
|---|---|
| 3 0\|0 5. | 2 1\|2 à 5. |
| 5 0\|0 5. | 20. |

Bons du Trésor.

F. c. 3 0\|0 : 80 15 d. 50.
F. p. 80 60, 75 d. un.
81, 81 10 d. 50.
F. c. 120 05 d. 10.
120 60, 7 1 d. un.
121, 121 50 d. 50.

6 h. 3\|4 VARIÉTÉS.—Fée du Logis. Vampire. Télémaque.
6 h. 1\|2 GYMNASE.—Surprises. Amant malheureux. La Raison propose.
6 h. 1\|2 PALAIS-ROYAL.— Paris voleur. Le Billet. La Poule.
6 h. 1\|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Don César.
6 h. 1\|2 AMBIGU. – Miracle des Roses.
7 h. 1\|2 GAITÉ. –Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3\|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1\|2 COMTE.—Maître Corbeau. Polka.
6 h. 1\|2 FOLIES.—Trois Femmes. Le Mari. Jolie Femme.

## Bourse du 29 août 1844.

La baisse s'est arrêtée. Dès l'ouverture, on était plus rassuré, et l'on n'a pas tardé à s'élever d'une manière assez notable; puis on est retombé au-dessous des cours d'ouverture. Le 5 0\|0 ne s'est pas relevé et reste exacte-

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 28 Août. | | | 29 Août. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 304 q. | 40 k. | Arrivages | 2955 q. | 59k. |
| Ventes | 530 | 49 | Ventes | 3381 | 89 |
| Restant | 23112 | 97 | Restant | 22713 | 67 |
| Cours moyen | | 36,50 | Cours moyen | | 36,20 |
| Cours-taxe | | 36,94 | Cours-taxe | | 36 85 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 04 q. | 71 k. | 49.00 à 54.50 | Gr. | 43 q. | 70 k | 40,10 à 48 84 |
| 1re | 225 | 69 | 36.30 à 38.85 | 1re | 119 | 19 | 36,50 à 3.,90 |
| 2e | 39 | 23 | 71.35 à 70.36 | 2e | 364 | 92 | 35,00 à 36,00 |
| 3e | 01 | 00 | 00 00 à 00 00 | 3e | 10 | 85 | 28,45 à 31.85 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 03 | 14 | 25.50 à 00.00 |
| Al. | 80 | 07 | 36 00 à 38 21 | Al. | 2189 | 02 | 32,50 à 49,89 |

Le cours de taxe est descendu dans cette quinzaine au chiffre nécessaire pour opérer une diminution d'un centime sur la taxe du pain, pour la première quinzaine de septembre.

CAEN, 26 août. — Farine 35,00.

NANTES. 26 août. — Farine 1re 33,47 à 37,70; 2e 32,70 à 35,22. Ce cours est stationnaire à notre halle.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 27 août. — *Cours officiel.* Froment 16,70 à 20,35. — Seigle 9,35 à 10,00. — Avoine 8,00 à 8,30.

NANGIS, 28 août. — Froment 19,00. — Avoine 6,15.

HOUDAN, 28 août. — Froment nouveau 21,33. — Froment vieux 1re 21,33 à 22,00; 2e 20,00 à 20,67. Vente facile. — Méteil 16,67 à 20,00. — Seigle 10,00 à 10,67. — Avoine vieille 6,90 à 7,30. — Avoine nouvelle 6,40 à 6,60. Vente peu active.

DIEPPE, 24 août. — Froment 20,22. — Seigle 9,45. — Orge 11,00. — Avoine 7,83.

CAEN, 26 août. — Froment 1re 22,50; 2e 17,50. — Cours moyen 20,96. — Orge 11,50. — Sarrazin 12,00. — Avoine 10,08. Le froment nouveau s'est vendu 22,50. La hausse de la semaine dernière ne pouvait durer long-temps. Dès vendredi, il y avait eu baisse de 1,25 sur le cours de lundi. Aujourd'hui cette baisse a continué; elle a été de 0,90, ce qui fait en tout, sur le cours de lundi dernier, une baisse de 2,15.

NOYON, 25 août.—Hier notre marché a été approvisionné comme il l'est ordinairement avant les travaux de la moisson; les blés amenés sur notre place étaient en grande partie des blés nouveaux, manquant généralement de siccité; le froment a fléchi de 0,25 par hect.

La vente s'est faite avec facilité de 34,00 à 38,50 les 2 hect. ou 17,00 à 19,25 l'hect. Il y avait aussi un assez fort marché en avoine, presque toute nouvelle. La vieille s'est vendue de 9.00 à 11,00 comme de coutume, et la nouvelle de 8,00 à 9.00 l'hect. 1\|2.

BERGUES, 26 août. — Froment nouveau 19,46.—Froment vieux 1re 21,14; 2e 20,18; 3e 19,41.—Seigle 12,31.—Orge 10,05.

METZ. — Froment 1re 17,25; 2e 15,17; 3e 13,00.—Avoine 6,40.

DIJON, 25 août.—Froment 15,05 à 19,50. — Seigle 12,00 à 13,75.—Orge 9,50 à 10,05.— Avoine vieille 7,50 à 7,75. — Avoine nouvelle 5,00 à 6,75.

NEVERS, 24 août. — Froment 1re 18,25; 2e 16,50; 3e 15,00 à 16,00. —Méteil 15,00. — Seigle 11,50. — Mouture 14,50. — Orge 12,50. — Avoine 6,25.

BORDEAUX, 27 août. — Notre place continue à être calme; le peu d'importance des arrivages ne provoque aucune faveur bien que nous soyons sans approvisionnements.

Les froments nouveaux ne sont toujours offerts que par faibles lots; et le cours fixe des grains ne s'établira que lorsque les premiers arrivages de la mer viendront donner de l'activité à notre partie.

Les froments vieux étant épuisés moins quelques parties inférieures, les nouveaux se raisonnent de 20,50 à 21,00 les 80 kil. et les farines fleurs de 21,00 à 21,50 les 50 kil.

Les autres graines comme par mes précédents avis.

NANTES, 26 août. — Les transactions en céréales ont été complètement nulles, à Nantes, pendant la huitaine qui vient de s'écouler. Ce n'est pas qu'il manque d'ordres sur place, car Bordeaux continue toujours à nous en adresser; mais les détenteurs tiennent leurs prétentions trop élevées. Les acheteurs, de leur côté, savent que, sous peu de jours ou aura fini presque partout de battre les grains; qu'alors on sera positivement fixé sur le rendement et sur la qualité, et qu'il pourrait bien survenir une baisse forcée. Cette espérance est aussi partagée sur place par nos commissionnaires, qui remettent chaque jour à remplir des ordres importants, dans la presque certitude que les vendeurs seront plus raisonnables pour les prix vers la fin de cette semaine.

Le cours des farines reste stationnaire; voici la mercuriale de la halle de Nantes:

*Prix des grains et légumes, l'hect.*

| | | |
|---|---|---|
| Froment de Machecoul, | » à | » |
| — de la Vallée, de Saumur, | 18,00 | » |
| — Pont-Rousseau (78 k.), | 17,75 | 17,50 |

*Prix des farines, la culasse de 150 k. ort.*

| | | |
|---|---|---|
| Farine fleur de froment, | 60,00 à | 58,00 |
| — 2e qualité, | 56,00 | 52,52 |

Dans la Vendée les froments du Bocage varient de 17,00 à 17,50 l'hect., ce dernier prix seulement pour les premières qualités. Ceux de la plaine vont de 16,00 à 16,50. Les avoines se cotent 6,00 et les fèves de marais 10,00 l'hectolitre.

Dans le département des Côtes-du-Nord, on estime que la perte causée par la pluie a été du quart au cinquième de la récolte. Sur les marchés de Bretagne, le prix commun de l'avoine est dans les environs de 6,00 l'hect.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Nous recevons de Cette, sous la date du 25, des nouvelles favorables sur la reprise des affaires et la situation des récoltes. Les expéditions prennent de l'activité, surtout pour l'Algérie. Le temps qui s'était montré défavorable à la vigne, est devenu depuis quelques jours alternativement chaud et humide, et c'est encore à temps pour réparer en partie le tort que la sécheresse lui a fait éprouver.

*Concours à Saint-Omer.*

La société d'agriculture de St-Omer (section d'agronomie) a fixé au dimanche 20 septembre le concours pour les jeunes animaux et a décidé que des primes, montant ensemble à 700 fr., seront distribuées aux poulains de deux ans, aux taureaux et aux génisses. Les deux sections d'agronomie et d'agriculture ont arrêté qu'une exposition d'automne aura lieu pour la première fois à St-Omer, le 13 octobre prochain. Cette exposition comprendra tout ce qui se rapporte à l'agriculture et à l'agronomie.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 29 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1941 | 1741 | 200 | 1 12 | 1 00 | » [illegible] |
| Vaches.... | 58 | 36 | 22 | 1 04 | » 90 | » [illegible] |
| Veaux..... | 660 | 660 | 0 | 1 35 | 1 19 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 9370 | 8783 | 587 | 1 42 | 1 20 | » [illegible] |

NANGIS, 28 août. — 420 veaux 1,30-1,10. — 34 bœufs 1,20-1,00. — 4 vaches 1,00-0,80. — Marché ordinaire, vente facile.

COULOMMIERS.— 307 veaux gras 1,30-1,20-1,10.—302 veaux d'élève de 14,00 à 33,00 l'un. —67 grands porcs de 37,00 à 52,00.—98 petits porcs de 8,00 à 21,00 l'un.


## En vente le tome 1er du

# JUIF ERRANT,

In-8°. **PAR EUGÈNE SUE.** In-8°.

**Chez M. PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60. L'édition illustrée par M. GAVARNI sera annoncée plus tard.**

# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage* franco *par les Messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME ; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

## AUX ÉTRANGERS.

# PARIS MONUMENTAL ET PITTORESQUE,

SES ÉGLISES, PALAIS, PONTS, MARCHÉS, FONTAINES, SES JARDINS PUBLICS, JOLIES MAISONS, etc. etc. 128 planches d'art par MM. Clémence et Mormand, architectes ; un beau vol. in-8° (huit grandes planches forment *Atlas*), précédé d'un charmant volume usuel format de poche, *le Guide de l'Etranger dans Paris.* Ici, tout ce qui compose le *Paris* actuel, administratif, commercial, artistique, est indiqué : ministères, caisses publiques ; affaires différentes, hôtels, restaurateurs, chemins de fer, théâtres, promenades, etc., le tout appuyé sur un magnifique *plan de Paris*, et un nombre considérable de *Vignettes de détail* sur *acier* et sur *bois*. Prix du tout : 20 fr. — *Librairie de la Maison-d'Or*, boulevart des Italiens ; Dentu, Palais-Royal ; et rue Thérèse, 11.

**Exposition de 1844. — Médaille d'or.**

## DE LA CURE RADICALE DES HERNIES.

22e édition, contenant le double de texte, avec 16 planches au lieu de 6, avec notices explicatives des diverses espèces de HERNIES et de BANDAGES, par le docteur JALADE-LAFOND, ex-chirurgien herniaire de feu S. A. R. duc d'Orléans, des hôpitaux, hospices, bureau central, des bureaux de bienfaisance, de charité, du collége royal de Louis-le-Grand, de Ste-Barbe, de la Société Polonaise, etc.—Prix : 5 fr. chez l'AUTEUR, rue Vivienne, 23, à Paris.

## VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

**LEPERDRIEL.**

Avec les Taffetas, Compresses, Pois élastiques, Serre-bras, etc., de Leperdriel, pharmacien, le pansement est simple, propre, commode et économique, sans douleur ni démangeaison.—FAUB. MONTMARTRE, 78.

## LES CAUTÈRES ENTRETENUS

Avec des POIS ÉLASTIQUES et des TAFFETAS RAFRAICHISSANTS de Leperdriel, produisent tous les bons effets possibles, sans douleur.—Faubourg Montmartre, 78.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

cer que d'une manière pacifique. Mais cela n'empêche pas que nous ayons éprouvé un vif sentiment de patriotique satisfaction à la nouvelle des récents exploits de notre flotte et de notre armée.

A tort ou à raison, la France, aux yeux de bien des gens, paraissait placée sous le coup d'un insolent *veto*, dicté par l'ombrageuse méfiance d'une puissance voisine. Tanger, Mogador, Isly ont noblement répondu à ce soupçon, injurieux pour l'amour-propre national. En félicitant les deux chefs qui dirigeaient nos marins et nos soldats dans ces brillantes affaires, nous n'hésitons pas à féliciter en même temps le cabinet, dont les instructions, nous aimons à le croire, ont commandé positivement ces démonstrations énergiques. Qu'il ne s'arrête point dans cette voie devant les clameurs jalouses de la presse anglaise. Il faut, pendant que notre escadre est sur les côtes du Maroc et notre armée sur son territoire, que des coups décisifs soient frappés, si l'empereur Abderrahman ne nous donne pas immédiatement toutes les garanties et toutes les réparations auxquelles nous avons droit.

Il y a plus, l'Europe entière, moins la diplomatie anglaise peut-être, nous saura gré de mettre à profit l'occasion qui nous est offerte d'introduire la civilisation sur quelques points de cet empire livré aux ténèbres de la barbarie la plus grossière. C'est ce que nous pourrons faire sans nous attirer le soupçon d'agir dans des vues exclusives et ambitieuses, si nous savons amener d'autres puissances, l'Espagne par exemple, qui est à proximité et qui a des griefs contre le Maroc, à occuper les places de sûreté, qui seraient ainsi prises contre de nouvelles incartades du fanatisme musulman. Osera-t-on ce qu'il faudrait, ce qui serait possible, sous ce rapport, à la faveur des avantages remportés par nos forces de terre et de mer? Nous en doutons beaucoup.

Espérons, du moins, que ce n'est pas au moment où, en Afrique, la résolution et la fermeté lui réussissent si bien, que le ministère voudrait indûment céder sur un autre point, en désavouant, sans qu'elle fût blamable en réalité, sans qu'elle eût excédé ce que lui prescrivaient la prudence et le devoir, la conduite du commandant d'Aubigny. Quelques insinuations que nous lisions à cet égard depuis quelques jours, dans une feuille amie du 29 octobre, nous nous refusons à croire à un pareil dénoûment de la difficulté survenue entre la France et l'Angleterre, au sujet de l'arrestation de M. Pritchard et de son expulsion de Taïti. Le cabinet n'a pas reçu, que nous sachions, de nouveaux documents sur l'affaire. Il y aurait pour le moins, une inconséquence étrange à donner raison aujourd'hui aux exigences du gouvernement anglais, lorsque naguère, ayant à sa disposition les mêmes et les seuls renseignements officiels qu'il possède jusqu'à présent sur la question, objet du litige, M. le ministre des affaires étrangères s'est abstenu de se prononcer, et a même promis formellement de défendre avec énergie la dignité et l'honneur de nos officiers. Nous ne pouvons donc pas croire que le rappel de M. d'Aubigny soit une chose arrêtée.

Pour le moment nous voulons, sans mélange d'aucune impression d'un autre genre, nous réjouir avec toute la France du succès

tages qu'il est en droit d'en attendre. Deux mesures nous paraissent indispensables à cet effet : 1° l'extension du personnel des agents-voyers; 2° la création d'une inspection générale et d'un conseil placés dans les mains du ministre.

Dans beaucoup de départements, les agents-voyers ne s'occupent encore que des chemins de grande communication ; il est nécessaire qu'ils étendent également leurs soins aux chemins de petite communication, si l'on veut que le service se fasse avec quelque régularité, et que la moitié des ressources ne soient pas gaspillées sans profit. Il importe aussi que sur ces derniers chemins, comme sur les autres, tous les travaux à faire, soit par adjudication, soit au moyen des prestataires, ne s'exécutent que sur des projets complètement étudiés et régulièrement approuvés à l'avance. C'est une garantie indispensable du bon emploi des ressources. Avec des projets réguliers, on n'a plus à craindre les fausses manœuvres, les gaspillages et les abus de toute sorte. Il est vrai qu'on ne peut obtenir ce résultat qu'avec un personnel assez dispendieux ; mais un personnel qui permettrait d'utiliser sans perte toutes les ressources disponibles, ne pourrait jamais être trop chèrement payé.

Nous croyons qu'il devrait y avoir dans chaque département : 1° un agent-voyer en chef, centralisant tout le service auprès du préfet ; 2° des agents-voyers d'arrondissement, centralisant auprès des sous-préfets le service de la petite vicinalité ; 3° enfin, des agents-voyers cantonnaux, dont les attributions embrasseraient un ou deux cantons. Il conviendrait que l'emploi d'agent-voyer en chef fût à la nomination du ministre.

Les inspecteurs généraux seraient au nombre de dix à douze. Ils feraient en toute saison des tournées dans les départements ; ils s'assureraient de la bonne exécution des travaux et de l'emploi des méthodes de construction et d'entretien reconnues les meilleures et les plus économiques ; ils éclaireraient le ministre sur la situation réelle du service, et formeraient auprès de lui, lorsqu'ils seraient à Paris, un conseil analogue à ceux des ponts-et-chaussées et des bâtiments civils auprès du ministre des travaux publics.

L'utilité, ou pour mieux dire l'indispensable nécessité d'une pareille institution, ne saurait être révoquée en doute un seul instant. Il est impossible d'admettre qu'un service qui dépense annuellement 50 ou 60 millions, et qui intéresse au plus haut degré la prospérité du pays, doive rester dénué de toute direction et de tout contrôle de la part de l'autorité supérieure. Cela pouvait paraître tout simple à une époque de défiance contre le pouvoir, alors que régnait sans conteste la doctrine de l'isolement et du laissez-faire ; mais au moment où commencent à prévaloir les idées d'ordre, d'unité, d'organisation, une telle opinion trouverait bien peu de défenseurs.

Avec l'extension du personnel et l'établissement d'une inspection générale, les ressources qui s'élèvent aujourd'hui nominalement à

(1) Voir les numéros des 28 et 29 août.

les anciens chemins, ... dans le déplorable système des lignes droites. Les chemins se construisent par les communes, et il suffirait de faibles primes pour les faire établir dans les conditions qu'exigent les routes royales. Nous connaissons telle rectification évaluée à 100,000 francs, qui s'obtiendrait avec une prime de moins de 10,000 francs. Il y aurait donc là une grande économie pour le trésor. Nous concevons cependant que, dans l'état actuel des choses, de telles allocations sont difficiles, parce que l'exécution des travaux par les communes n'offre pas des garanties suffisantes. Mais avec la direction des agents-voyers et le contrôle des inspecteurs généraux, le bon emploi des fonds pourrait se trouver parfaitement assuré. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées concourraient d'ailleurs nécessairement à la surveillance et à la réception des travaux.

Une subvention du Trésor, en faveur du service vicinal, nous semblerait donc une mesure juste et avantageuse sous tous les rapports. 10 millions ne doivent pas paraître un chiffre trop élevé, en le comparant aux centaines de millions distribués si libéralement aux chemins de fer et aux canaux. Nous ferons observer encore que cette somme de 10 millions provoquerait des sacrifices doubles de la part des localités, en sorte que les ressources des chemins vicinaux seraient accrues en réalité de 30 millions et pourraient ainsi atteindre le chiffre de 100 millions.

Nous avons dit que la longueur des chemins vicinaux classés, dépassait 150,000 lieues, et que si tous les chemins ayant un caractère vicinal étaient classés, cette longueur irait à plus du double (300,000 lieues). Bien des personnes ne croiront pas à l'utilité d'un si immense développement, et seront effrayées de la grande surface de terrain enlevée ainsi à l'agriculture ; ces personnes sont dans l'erreur. Il ne s'agit nullement en effet d'ouvrir des chemins qui n'existent pas; il s'agit uniquement de rendre viable, c'est-à-dire de régulariser et d'empierrer des chemins existants de temps immémorial. Rappelons-nous que les classements s'élèvent à plus de 9,000 lieues dans la Seine-Inférieure, et songeons bien qu'on n'a pu classer que des chemins ouverts et pratiqués déjà. Mais il y a plus, il arrive assez souvent que la construction des chemins rend des terrains à l'agriculture au lieu de lui en prendre. Les mauvais chemins ont en effet besoin d'une grande largeur, attendu que lorsqu'ils sont défoncés d'un côté il faut bien qu'on puisse se sauver de l'autre. Au contraire, avec une bonne chaussée d'empierrement, la moindre largeur est suffisante pour que la circulation n'éprouve aucune entrave. Nous avons vu plus d'une fois les communes couvrir par la vente des terrains délaissés la dépense de construction de leurs chemins. A la vérité, beaucoup de chemins sont trop étroits, et quelques parties sont à ouvrir à neuf; mais on peut admettre qu'en somme il y a à peu près compensation, et que la plus large extension possible de l'amélioration des voies vicinales n'enlèverait sensiblement rien à l'agriculture.

Arrêtons-nous au chiffre de 300,000 lieues, et supposons cet im-

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

**Deuxième partie.**

### XIX.

#### UN RÉQUISITOIRE.

Pendant que Fabio était prisonnier à Trapani, que faisait la reine Caroline à Castelvétrano? Emportée par le tourbillon de ses passions, de ses rêves politiques, elle n'était pas tellement absorbée par eux qu'elle ne retombât parfois sur elle-même : elle ne faisait alors que changer de passion ; elle avait des heures d'ennui, de vide, disons tout, Fabio lui manquait.

A force de jouer, de ruser avec lui, elle avait fini par se prendre elle-même aux sentiments qu'elle voulait inspirer, et dans cette âme immodérée, les passions allaient vite : le même soleil qui les avait fait germer les voyait éclore. C'est qu'aussi elle avait passé cette bienheureuse époque de la vie où l'on peut attendre parce qu'on a devant soi l'éternité. Elle savait trop le prix du temps pour en perdre ; chaque jour, chaque heure avait pour elle une valeur double ; concentrée par prudence dans les certitudes positives du moment présent, elle ne courait pas, sans y être forcée par la nécessité la plus impérieuse, les chances incertaines du lendemain. Quand vient le soir, le voyageur se hâte afin de profiter des derniers rayons du jour. Aussi Caroline se repentait-elle d'avoir éloigné Fabio ; mettant en balance les services que son voyage à Trapani devait lui rendre, et le vide que lui causait son absence, les passions de la femme l'emportaient sur les passions de la reine. Ce voyage après tout, un autre aurait pu le faire, mais le vide, quel autre que lui pouvait le combler?

Il était convenu que Fabio ne lui adresserait par précaution ni lettres ni courriers ; elle ne devait par conséquent recevoir des nouvelles de sa mission et de lui qu'à son retour et par lui-même. Ce silence lui semblait bien long. Mais il fût rompu malheureusement beaucoup plus tôt qu'elle ne s'y attendait et qu'elle ne l'aurait désiré. Comme elle avait partout des agents, des émissaires, des espions, puisqu'il faut les appeler par leur nom, elle apprit l'arrestation de Fabio dans la nuit même qui l'avait suivie. Son trouble fut extrême et d'autant plus grand qu'elle ne sut que le lendemain la véritable cause de cette catastrophe; elle crut pendant vingt-quatre heures que, ayant laissé pénétrer le secret de sa mission, il était arrêté comme conspirateur. La vérité la soulagea, mais quel que fût le motif de cet emprisonnement désastreux ce n'en était pas moins un double échec, échec à la femme, échec à la reine : et dans quel moment ce coup la frappait-il?

Son premier mouvement qui était toujours généreux et qui d'ailleurs en cette circonstance était compliqué des ardeurs impatientes d'un amour naissant, fut de voler à son secours. La réflexion l'arrêta. Qu'irait-elle faire à Trapani? La baguette magique qui, dans un autre temps aurait fait tomber devant elle les portes de sa prison et brisé les fers du prisonnier, le sceptre s'était brisé dans sa main ; elle avait perdu avec le pouvoir tous les privilèges du pouvoir. Sa protection avouée aurait nui à Fabio bien loin de le servir. Vaincue par la toute-puissance de la nécessité elle dut renoncer à compromettre en vain dans sa personne la dignité d'une grande infortune unie à un orgueil plus grand encore. Elle soutint plusieurs jours, avec elle-même, une lutte violente ; car enfin la raison avait beau lui dire: Abstiens-toi! sa magnanimité naturelle exaltée ici par un sentiment plus vif, s'indignait à l'idée d'abandonner un homme qui souffrait par elle et pour elle.

Renfermée dans son cabinet, et livrée à un redoublement de solitude, elle cherchait dans les affaires une diversion puissante aux préoccupations d'un autre ordre qui agitaient son cœur. Au milieu des calculs les plus absorbants, des combinaisons les plus compliquées, elle avait des distractions fréquentes et d'ardentes aspirations : secouant les rudes entraves de la politique, son âme ouvrait les ailes et s'envolait aux lieux qu'habitait l'amour.

Un matin qu'elle était en proie à ces combats passionnés, et que ses yeux tour-à-tour mouillés par la tendresse et séchés par la colère avaient peine à se fixer sur les papiers amoncelés devant elle, le chambellan de service vint lui dire que le général Mac-Farlane sollicitait l'honneur d'être admis en sa présence.

— Je ne veux pas le recevoir, répondit-elle ; allez lui rendre ma réponse sans en adoucir les termes. Mais non, ajouta-t-elle en se ravisant aussitôt; en refusant de le voir, j'ai l'air de le craindre : la fatuité britannique est si grande qu'il ne manquerait pas d'interpréter mon refus à son avantage. Qu'il entre !

Mac-Farlane fut introduit sous son double titre de général anglais et de lieutenant-général des troupes siciliennes, car ce dernier titre lui avait été conféré par l'*Aller ego* de Ferdinand.

— Puisqu'il y a en vous, lui dit Caroline avec une ironie mordante et sans le faire asseoir, deux individus distincts, le général sicilien et le général anglais, auquel des deux dois-je m'adresser, à l'étranger ou à mon sujet ?

— Au choix de votre majesté, répondit Mac-Farlane d'un ton froid, seulement j'aurai l'honneur de lui faire observer que je suis sujet de la Grande-Bretagne.

— Aussi bien, peu importe votre qualité pour ce que j'ai à vous dire. Si vous n'étiez pas venu, je vous aurais fait appeler.

— Je suis prêt, quoique je ne sois pas venu pour cela, à répondre à toutes les questions que votre majesté me fera l'honneur de m'adresser.

— De quel droit vous êtes-vous permis de faire occuper militairement sans mon aveu, le lieu de ma résidence ?

— Je n'ai fait en cela, madame, qu'obéir aux ordres que j'ai reçus de Palerme.

— L'auteur de cette haute inconvenance est donc lord Bentinck.

— Je ne doute pas, madame, qu'en cette circonstance, comme dans toutes les autres, lord Bentinck n'ait pris l'avis de son altesse royale le vicaire-général, et qu'il n'ait agi avec son agrément.

— De sorte qu'à vous entendre, c'est mon fils qui fait garder sa mère.

— Il ne m'appartient pas d'avoir là-dessus une opinion. J'ai reçu l'ordre de faire occuper la ville de Castelvétrano, je l'ai fait occuper. Je regrette de ne pouvoir adresser à votre majesté une réponse plus satisfaisante.

— Il a raison, dit la reine en se parlant à elle-même, forme qui lui

(1) La reproduction est interdite par l'éditeur et sera poursuivie comme contrefaçon.

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17 et 18 août.

ROYAL TIMBRE

[illegible] est déjà un grand bienfait pour la population agricole ; mais il y a plus, comme il n'est nul besoin de restituer annuellement l'usure, on reste libre de mettre en réserve tout ou partie de cette somme de 60 millions pendant 2, 3, 4, 5 ans et plus. On peut ainsi réduire la dépense dans les années prospères où le travail est abondant, et la porter, au besoin, à plusieurs centaines de millions, dans les mauvaises années où le travail manque. Remarquons bien que le travail ainsi offert, est un travail sain, moral, à la portée de tous les travailleurs, pouvant être exécuté par toutes sortes de bras, favorisant toutes les industries et ne faisant concurrence à aucune. Il nous semble dès lors difficile d'imaginer, au moins dans les conditions de la société actuelle, un régulateur du travail plus convenable, d'une application plus générale et d'une plus grande puissance.

Nous croyons qu'il y a quelque chose d'imposant et de véritablement grandiose dans le jeu de cet immense réseau de chemins, étendu sur tous les points du territoire, qui en s'élevant ou s'abaissant de quelques millimètres, rétablit l'équilibre du travail et assure et régularise les moyens d'existence de la population agricole. Nous regardons ce résultat comme tout aussi merveilleux que les 15 lieues à l'heure des locomotives sur les chemins de fer, et il a, à nos yeux, le grand mérite d'être beaucoup plus utile.

Tels sont les bienfaits qu'on peut attendre des chemins vicinaux convenablement organisés. Quel immense service pourrait rendre au pays un ministre qui en apprécierait toute l'importance et qui réussirait à lui faire produire toute son utilité ! Que la reconnaissance publique lui serait justement acquise ! quelle magnifique popularité s'attacherait à son nom! Malheureusement le ministère de l'intérieur est un ministère politique, un grand ministère, où le service vicinal ne saurait jouir de beaucoup de considération. Les chemins vicinaux ne seroient véritablement à leur place que dans un ministère de l'agriculture; ils ne sauraient être convenablement appréciés et intelligemment dirigés que dans un ministère confié à un administrateur plutôt qu'à un soi-disant homme d'Etat, dans un ministère essentiellement producteur, qui adopterait franchement cette devise : *Pour la plus grande prospérité du pays et la plus grande utilité du plus grand nombre.*

## Bataille d'Isly.

**Nous donnons aujourd'hui la partie du rapport du maréchal Bugeaud, dans laquelle se trouvent cités les officiers, sous-officiers et soldats, qui se sont distingués à la bataille d'Isly.**

Je citerai dans l'état-major général : mon aide-de-camp, M. le colonel Eynard; M. le lieutenant-colonel de Crény, chef d'état major de la colonne; MM. les chefs d'escadron de Guyon et de Martimprey; M. le colonel Foy, qui a rempli près de moi les fonctions d'officier d'ordonnance; M. le com-

[illegible] chaux-des-logis-chefs Pongerville ; Bandette, Aubin, et le trompette major Maury ; les maréchaux-des-logis Cornac (blessé), de Brigode Lonormand qui a pris le grand étendard ; Pargny, Frantz, Boullanger, Beaudoin, Siègle (blessé), Rougerat ; les brigadiers Landry, Maurice (blessé), Kergrée, Daugé (blessé), Renaud, Bernard, Guillaumen, Riebès, qui a pris un drapeau ; les chasseurs Timetdebat, qui a pris un drapeau, Lallemand, qui a pris un drapeau, Vagner (blessé), Esther, qui a tué un porte-étendard, Pagès, trompette, Malpas (blessé), Schmitt (blessé).

Dans le 1er régiment de chasseurs :

MM. les capitaines Tallet et Vidallin ; Rivat, lieutenant ; Dervieux, sous-lieutenant ; les maréchaux-des-logis Lauth et Raymond ; le brigadier Pack.

Dans le 2e de hussards :

M. le colonel de Gagnon ; M. le chef d'escadron Courby de Cognard ; les capitaines Gentil-Saint-Alphonse et Delard ; le lieutenant Pernet ; le sous-lieutenant Aragnon ; les maréchaux-des-logis Barnoud et Marlien.

M. le colonel Tartas cite particulièrement M. le capitaine adjudant-major Bastide, du 4e chasseurs ; les adjudants Lecarlier de Veslud et Durys ; le trompette-major Saignie et le brigadier Lestoquoy.

Je doit citer encore dans le Mackzen, M. le chef d'escadron Walsin Esterhazy, commandant les Douairs et les Smelâs.

Je citerai comme s'étant fait particulièrement remarquer dans la colonne de droite.

M. le colonel Chadeysson, du 15e régiment d'infanterie légère ; le commandant Bosc, du 13e léger ; le commandant d'Autemarre, des zouaves ; le capitaine Guyot, du 9e bataillon de chasseurs d'Orléans ; le capitaine Hardy, du 13e léger ; l'adjudant Cambon, des zouaves ; le sergent Safrané, du même corps.

Dans la colonne de gauche :

M. le colonel de Comps, commandant les trois bataillons du 48e ; MM. les chefs de bataillon Blondeau, Chevauchand-Latour et Fossier, du même régiment ; le lieutenant Carbonnel et le caporal Grégaud, aussi du 48e ; M. le colonel Renault, commandant le 6e léger ; le carabinier Morel, du même corps, le chef de bataillon Boat, commandant le 10e bataillon de chasseurs d'Orléans ; le caporal Serval, du même bataillon.

Dans les bataillons faisant tête de colonne, je citerai :

M. le commandant Froment-Coste, commandant le 8e bataillon de chasseurs d'Orléans, MM. les capitaines Delmas et Dutertre, et l'adjudant sous-officier Fléchet, du même corps.

Dans le 32e régiment, M. le capitaine adjudant-major Chardon et le sergent de voltigeurs Binker.

Dans le 41e, M. le colonel Roguet ; le lieutenant de grenadiers Iratsogoy, le sergent de grenadiers Milbourat.

Dans les bataillons formant l'arrière-garde :

M. le chef de bataillon Bèze, du 3e léger ; M. le capitaine Morizot, le sous-lieutenant Bonnefous, le chirurgien-major Durongé, les sergents Durazzo et Guezennec, le carabinier Lautrin et le voltigeur Benière, du même corps.

Dans le 3e bataillon de chasseurs d'Orléans, M. le chef de bataillon Bauyn de Perreuse et le capitaine Jourdain.

Dans l'artillerie :

MM. Clapier, capitaine ; Place, capitaine ; MM. les lieutenants Duchaud, Lebœuf et Chevandret ; les maréchaux-des-logis Loubion, Wœchter, Maure, Déché ; le brigadier Cotteret, le canonnier Lamboula.

Enfin, je dois une mention particulière à M. le capitaine Delamoissonnière, du 48e, remplissant dans ma colonne les fonctions de sous-intendant ; à M. Philippe, chirurgien principal de la colonne, et à M. Barbet, comptable des hôpitaux, directeur des ambulances.

Agréez, Monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévoûment,

Le gouverneur général, maréchal BUGEAUD.

[illegible] Joinville a détruit avec la plus grande célérité le premier port marchand de l'empire. Nous espérons qu'un intervalle convenable permettra de juger de l'effet produit par ces opérations sur le sultan Abderrahman. Le gouvernement français continue à demander les mêmes conditions qu'il avait proposées avant le signal de la guerre, c'est-à-dire la dissolution des grands corps de troupes réunis sur la frontière de la province d'Oran, et la discontinuation des secours, qui ont si long-temps permis à Abd-el-Kader de continuer un système fatigant de guerre sur les confins du désert. On assure positivement que la concession de ces articles par un traité en règle, rendrait à la France cette garantie qui est tout ce qu'elle réclame à bon droit, et mettrait fin à la guerre.

» Le bombardement de Mogador est une des opérations principales de la campagne maritime, il était prévu du moment où les hostilités sont devenues inévitables; et, sous ce rapport, il doit moins attirer notre attention que l'attaque de Tanger.

« Plusieurs circonstances qui se rattachent à Mogador et à nos relations avec l'empire de Maroc, tendent à ajouter à l'anxiété avec laquelle nous attendons l'arrivée de plus amples informations. Ce port est le centre commercial le plus important de l'empire, et nous pourrions presque ajouter de toute la côte d'Afrique; car depuis l'occupation de l'Algérie par les Français, les caravanes de l'intérieur du pays, aussi bien que les marchands de Mogador, reçoivent les denrées anglaises par cette voie. La ruine complète et terrible d'une telle ville et de ses fortifications; l'occupation d'une île à l'entrée du port, où l'on a mis une garnison française, l'établissement d'un blocus, et la destruction des propriétés anglaises par le bombardement, chose possible, si elle n'est pas probable, sont des évènements qui ne peuvent manquer d'aggraver la situation actuelle et de compromettre furieusement le maintien de nos relations pacifiques avec la France. Et quoique nous nous abstenions d'émettre une opinion péremptoire sur une affaire qui ne nous est parvenue que par l'entremise imparfaite d'une dépêche télégraphique, il y a certes déjà assez de faits à notre connaissance pour appeler sur ces faits toute la sollicitude du gouvernement de la reine d'Angleterre.

« Mais comme il est d'urgence avant tout de ne pas laisser cette anxiété naturelle dégénérer en craintes excessives, il ne faut pas oublier l'analogie frappante qui existe entre les opérations des Français et nos dernières manœuvres dans la guerre de Chine. Nous disons que le plan des deux gouvernements dans les deux guerres a été le même, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas voulu s'emparer d'un territoire, mais seulement forcer une cour barbare, et peu au courant de la force réelle de l'ennemi qu'elle osait défier, à se soumettre à certaines garanties suffisantes de paix dans les relations futures des deux pays ; à ceci nous avons ajouté (ce que ne font pas les Français aujourd'hui) une demande spéciale d'indemnité et l'occupation d'une île. La manière de forcer l'ennemi à accéder à nos conditions a été d'attaquer les ports de mer, d'y lever des impôts, et, plus tard, de nous emparer du premier fleuve de l'empire. Toute abstraction faite des quelques points qui font différer entre elles les deux campagnes nous ne devons pas nous étonner ou nous fâcher de la conduite de la France en cette occasion puisque celle que nous tiendrions serait absolument la même. Nous espérons sincèrement que ce parallèle n'aboutira pas à d'inutiles violences et à une guerre avouée ; que cet esprit de modération et de désintéressement qui a présidé aux conditions du traité de l'Angleterre avec la Chine, sera aussi partagé par la France vis-à-vis du Maroc, et

---

était familière ; pourquoi m'en prendre au bras qui ne fait qu'exécuter? Ce n'est, après tout, qu'un subalterne.

— Je crois n'avoir point oublié la distance qui me sépare de votre majesté ; elle aurait pu s'épargner la peine de me la rappeler. Mais puisque elle a épuisé le chapitre des interpellations, je réclamerai la faveur de lui soumettre les miennes.

— Vous, des interpellations ? à moi?

— En ma qualité de commandant supérieur du Val-de-Mazzara, mon devoir est de veiller à la tranquillité de cette province...

— Veillez-y donc. Est-ce que je m'y oppose? Faites la police, si ce métier vous plait. Pourquoi me venez-vous parler de ces choses-là ?

— Parce que je reçois de tous les côtés les rapports les plus alarmants.

— Et qu'est-ce que cela me fait, à moi? Qu'ai-je de commun avec vos rapports et vos rapporteurs ?

— Je tais les faits individuels, tels que l'assassinat de la Spagnola et le duel au moins équivoque de Trapani; si graves que soient ces attentats, personne ne songe à en faire remonter la responsabilité jusqu'à votre majesté.

— Vraiment !... Vous voulez bien ne pas me faire passer en conseil de guerre? Quelle reconnaissance ne vous dois-je pas ! Vous êtes doué d'une générosité !...

— Si je tais ces faits, continua Mac-Farlane qui marchait à son but avec un flegme imperturbable à travers les ironies de la reine et ses emportements, il en est d'autres où le nom de votre majesté se trouve compromis.

— Je serais curieuse de les connaître.

— Les bandes calabraises rassemblées à Sélinonte, on ne sait par qui ni pourquoi, y ont commis récemment un crime épouvantable : elles ont assailli une compagnie de recrues et massacré, jusqu'au dernier, les carabiniers qui les escortaient. Or, madame, ces bandes sanguinaires passent pour être à votre solde.

— A ma solde?... je ne me croyais pas si riche.

— Et de plus on dit qu'elles vous sont dévouées aveuglément.

— Je vous remercie de me l'apprendre, général Mac-Farlane ; rien ne pouvait m'être plus agréable à entendre, et, dans l'état où je suis, c'est une consolation et une compensation. J'ai donc encore des amis ! Je ne m'en doutais pas, et je vois avec plaisir que s'il y a des ingrats, beaucoup d'ingrats, il y a en revanche des dévouements désintéressés.

— Ce n'est pas tout : on remarquait depuis quelque temps dans ces parages un brick de guerre dont les allures semblaient suspectes. Les soupçons n'étaient que trop fondés : ce brick vient de les justifier en attaquant et pillant, en vue des côtes, un navire anglais, sous le prétexte mensonger que ses papiers n'étaient pas en règle.

— Et vous prétendez ?...

— Que ce forban est un reste de l'escadre armée naguère par votre majesté, et que s'il n'est pas sous vos ordres immédiats, il agit sous votre influence.

— Ainsi donc, non seulement j'ai une armée de terre, mais encore une armée navale. Ne vous a-t-on pas dit aussi, général, que je préparais une descente en Angleterre?

— Non, madame, mais on nous a dit que vous nourrissiez contre nous une haine implacable.

— En cela, général, on ne vous a point trompé. Mais ne vous a-t-on pas dit autre chose?

— On nous a dit encore que ce sont précisément ces dispositions hostiles, publiquement professées par votre majesté, qui fomentent, qui exaltent le mauvais esprit dont les populations sont animées à notre égard.

— Vous allez voir que c'est ma faute si les Anglais ont l'art de se faire abhorrer partout où ils posent le pied.

— On ajoute que l'armée sicilienne n'est pas mieux disposée pour nous que le peuple, et qu'elle s'autorise de votre exemple, on dit même de vos instigations secrètes, pour haïr, jalouser nos troupes, et les assassiner dans l'occasion. Ce qu'il y a de certain, madame, c'est que tous ces forfaits n'auraient pas lieu sans... sans...

— Sans moi. N'est-ce pas ce que vous voulez dire ? Pourquoi hésiter ? Ayez jusqu'au bout le courage de l'insulte.

— Je remplis un devoir, madame, je n'insulte point votre majesté, car en le faisant je me manquerais à moi-même non moins qu'à elle. Je m'abstiens même de plusieurs circonstances qui prouvent à quel point nos plaintes sont fondées et nos griefs légitimes : ainsi, par exemple, nous savons, à n'en pas douter, qu'un des témoins du duel de Trapani, un ex-capitaine Fabio, est de votre connaissance particulière ; nous savons de plus qu'il était ou passait à la Spagnola au moment où l'assassinat a été commis. Qui sait s'il n'en est pas l'auteur ? Au reste, il est entre les mains de la justice pour le fait du duel, et, pour ce qui est de l'assassinat, il sera confronté avec le major Dudley dès que cet officier, l'un des meilleurs de notre armée, sera en état de supporter le voyage de Trapani.

— Que je connaisse ou non ce capitaine Fabio, que vous importe? Je vois qui je veux. La Grande-Bretagne n'a pas, j'imagine, la prétention de m'imposer mes amitiés? Que maintenant le jeune homme dont vous parlez soit calomnié par vos espions, il est bon pour répondre à ses accusateurs : je suis fort tranquille à son sujet. Quant à moi, je suis prête à vous entendre encore si vous n'avez pas fini. Vous le voyez, j'ai un fonds de patience inépuisable, et pour vous prouver le calme, le sang-froid avec lequel j'ai prêté l'oreille à vos inconvenances, à vos témérités, je vais moi-même récapituler votre long réquisitoire. Si je n'ai pas tué vos officiers à la Spagnola, si je ne me suis point battue en duel à Trapani (sur ces deux chefs l'accusation est abandonnée), je n'en demeure pas moins à cet égard sous le coup de la complicité morale ; ce que je n'ai pas fait, je l'ai fait faire. Mais voici le plus grave : convaincue du double crime d'homicide et de piraterie (sur ce point la complicité est directe), j'ai délivré des recrues, égorgé des carabiniers, attaqué et pillé des bâtiments anglais. Voilà, si j'ai bien compris, le résumé de votre acte d'accusation. J'attends vos conclusions, général.

— Je suis venu ici, madame, pour les soumettre à votre majesté. Les voici en peu de mots : sommation a été faite aux bandes calabraises de se disperser au plus tôt si mieux elles n'aiment y être contraintes par la force, sans préjudice du châtiment qu'elles ont encouru et auquel il sera procédé juridiquement. Quant au brick, il est déclaré forban et sera traité comme tel partout où on le rencontrera.

— Mais moi, général, vous ne me dites pas quand on me déportera à Botany-Bay.

Elle n'ajouta pas un mot de plus ; Mac-Farlane, après toutes ces railleries s'attendait à une explosion et il s'était préparé d'avance à faire tête à l'orage ; il en fut pour ses préparatifs de courage : l'explosion n'éclata point, soit que, tournée à l'ironie, Caroline ne pût revenir à l'indignation, soit plutôt qu'elle ne voulût pas élever son interlocuteur jusqu'à la hauteur de sa colère, elle refusa de prendre au sérieux ses plaintes et coupa court à toute autre explication. Elle aurait pu sans nul doute élever plainte contre plainte et récriminer à son tour, elle ne daigna pas le faire et plongea l'Anglais, par là même, dans une perplexité, dans un embarras qui lui fit perdre tout-à-fait contenance. C'était de toutes les vengeances la plus raffinée et la plus blessante : on oppose à la violence la violence ; mais au dédain?

Semblable au picador qui s'efforce d'allumer par ses piqûres la fureur du taureau, Mac-Farlane essaya, mais en vain, de triompher du parti pris de la reine, et de la forcer à une lutte ouverte avec lui ; elle persévéra avec une constance, une fermeté stoïques dans la ligne de modération qu'elle s'était imposée ; il ne put, malgré tous ses efforts, tous ses expédients pour vaincre son dédaigneux silence, arracher d'elle

» La guerre se concentrerait probablement dans la Méditerranée ; les Français s'efforceraient de garantir leur empire d'Afrique, et leurs flottes sortiraient des ports toutes les fois que s'offrirait l'occasion de frapper un coup ou de porter des approvisionnements nécessaires. Maintenant, pour une guerre, tous les ports de l'Espagne sont à la disposition de la France. Les reines d'Espagne, mère et fille, sont françaises par sentiment et par obligation aussi bien que par le sang, et Narvaez peut être regardé comme un second maréchal Bugeaud, qui n'est contrôlé ni par l'opinion ni par les chambres. C'est la faiblesse de notre ministère qui a permis à la politique française d'atteindre ce but, après d'insidieux efforts. Avec l'aide de l'Espagne, la France peut garder l'Afrique du Nord.

» La conquête du Maroc n'est que le complément de la conquête de l'Algérie ; elle neutralise notre occupation de Gibraltar; elle nous ferme la porte de la Méditerranée. En vérité, Louis-Philippe doit être bien reconnaissant à lord Aberdeen, cet obséquieux instrument, cet utile allié; si le duc de la Victoire était encore l'homme influent à Madrid, soutenant l'indépendance et la constitution de l'Espagne, les Français n'auraient jamais osé affronter une guerre avec nous pour l'empire du Maroc. »

» La nouvelle du bombardement de Mogador, sa prise et son occupation par les Français faisait ce matin, dit le *Standard*, le sujet des conversations des négociants, des armateurs et des banquiers dans la cité. Mais comme l'événement n'était pas inattendu, l'effet qu'il a produit sur les fonds a été peu sensible ; il n'a produit qu'une baisse de 1/2 p. 0/0. Le parti Bull au Stock-Exchange a confiance dans cette opinion qu'il ne sera pas fait un *casus belli* des bombardements de Tanger et de Mogador, d'autant plus que l'affaire de Taïti est arrangée ou en voie d'arrangement. Une opinion contraire eût assurément fait tomber les consolidés de 5 0/0 au lieu de 1/2 0/0.

» La lettre suivante de Gibraltar en date du 18 août est arrivée, dit la même feuille, au *Lloyd* ce matin :

» Gibraltar, 18 août 1844.

» Le steamer Hecla est entré ce matin venant de Mogador. Au moment de son départ les troupes de terre allaient débarquer pour prendre possession de la petite île. M. Willshire, notre consul, et quelques autres sujets britanniques n'ont pu s'embarquer à raison de certains règlements locaux concernant la douane. L'amiral sir E. Owen avait expédié le Vésuve à Mogador où se trouvait le Warspite pour protéger les intérêts britanniques. A Tanger tout était tranquille, l'ordre y régnait, les opérations commerciales avaient recommencé et les marchés étaient ouverts; on allait relever les fortifications; les tribus sauvages du voisinage se sont dispersées. Les Maures ont déployé une grande bravoure : ils ont ouvert le feu des batteries, quand ils ont vu le 15 courant les trois vaisseaux de ligne français prendre position à deux heures de l'après-midi. La canonnade a duré jusqu'au coucher du soleil; dans la soirée il y a eu canonnade des deux côtés jusqu'à dix heures. Quand l'Hecla est parti, à onze heures, on entendait encore la canonnade à une certaine distance entre les batteries de la côte et les vaisseaux français. Les Français n'avaient attaqué aucun autre point sur la côte occidentale.

» Plusieurs journaux prétendent que le prince de Joinville s'est emparé de l'île située vis-à-vis de Mogador pour en faire une conquête de la France. Ces journaux se trompent. Le prince a fait occuper l'île, lettres-patentes de S. M. le roi de Sardaigne, et promulguées dans la *Gazette piémontaise*.

Une lettre particulière nous apprend que M. Hélouis Jorelle, consul à Mogador, n'a échappé que d'un quart d'heure aux poursuites des Marocains. (*National*.)

## La grace d'O'Connell.

Un journal irlandais, l'*Evening-Mail* du 25, annonce, sur la foi d'une lettre de Londres, qu'il dit venir de très bonne source, qu'il a été décidé que la reine visiterait l'Irlande cette année.

La visite royale projetée aurait été décidée par sir Robert Peel, pour donner à S. M. l'occasion de faire grace à M. O'Connell et à ses co-accusés.

## Bruits de la prise d'Abd-el-Kader.

On lit dans le *Sud* du 27 août :

« D'après un bruit universellement répété ce matin dans notre ville, les Marocains auraient enfin saisi Abd-el-Kader et auraient mis sa personne à la disposition du maréchal Bugeaud. Une lettre d'Alger, à la date du 25, parle de cette capture comme d'un bruit répandu à Alger. D'autre part, un supplément publié par le *Toulonnais* annonce aujourd'hui le même événement.

» Le colonel Foy, aide-de-camp de M. le ministre de la guerre, qui a quitté Djemma-el-Gazaouat le 20, et qui a traversé hier notre ville, parlait, lui aussi, de la capture de l'émir, comme d'un fait que l'on regardait à Alger comme accompli. Enfin l'amiral, commandant de la marine à Alger M. Rigodit, a écrit à M. le préfet maritime de Toulon une lettre qui donne la même nouvelle, en ajoutant toutefois qu'elle mérite confirmation. »

### PROCÈS LÉGITIMISTE.

A trois heures et demie du matin, le *Journal des Débats* a eu connaissance de l'arrêt rendu par la cour d'assises de la Seine dans l'affaire de M. de la Guesnerie et consorts, — *proposition non agréée de complot*, — résulta qu'ignore même la *Gazette des Tribunaux* de ce matin. MM. Charbonnier de la Guesnerie, ancien chef de bataillon de la garde royale, et de Lespinois, ancien sous-préfet ont été acquittés. Toutain, attaché au service des écuries de Charles X et Cauchard-Desmares, ex-employé, ont été condamnés à deux ans de prison.

### REVUE DES JOURNAUX.

« Les rapports et les lettres que nous recevons sur les combats, livrés par notre armée et par notre escadre, n'ont pas besoin d'un long commentaire, dit le *Journal des Débats*. Les faits parlent assez haut d'eux-mêmes et brillent de leur propre éclat. Nous étions très inférieurs en force et nous avions affaire à des ennemis très courageux. Notre petite armée, enveloppée par des masses nombreuses de cavaliers intrépides, a eu à lutter six heures avant de les rompre et de les mettre en fuite. Quant à notre escadre, une seule observation suffira : que l'on compare

## Faits divers.

L'ouverture du concours pour deux places d'agrégé de littérature près la Faculté des lettres de Paris, et pour trois places d'agrégé du même ordre, près les Facultés des départements, aura lieu, lundi 2 septembre, au chef-lieu de l'Académie de Paris, sous la présidence de M. V. Leclerc, doyen de la Faculté des lettres, assisté de MM. Alexandre, Patin, Ampère et Ozanam. (*Moniteur parisien*.)

— Par ordonnance royale du 8 août, a été nommé dans le 4e régiment d'artillerie, au grade de chef d'escadron, S. A. R. Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, capitaine commandant la 7e batterie de ce régiment. (*Idem*.)

— Une loi du 6 juin 1843, porte : « Les comptes-matières seront soumis au contrôle de la cour des comptes. Une ordonnance royale déterminera la nature et le mode de ce contrôle ; elle sera exécutoire à partir du 1er janvier 1845. »

Cette ordonnance vient de paraître, datée de Neuilly le 26 ; elle porte que, dans chaque magasin, chantier, usine, arsenal et autres établissements appartenant à l'État et géré pour son compte, il y aura un agent ou préposé responsable des matières y déposées. — (Suit le règlement de la comptabilité de cet agent.) Chaque ministre, après avoir fait vérifier les comptes individuels de ses comptables, les transmettra à la cour des comptes avec pièces justificatives. (Suit l'indication de la marche que devront adopter la cour des comptes et chaque ministère pour l'équation et la balance de cette comptabilité.)

— M. le ministre des finances, par une décision du 17 de ce mois, a restreint les opérations de banque des receveurs-généraux, et interdit toute opération semblable aux receveurs d'arrondissement, à la seule exception de la conversion en effets de commerce des excédants de recette, que le receveur-général les autoriserait à faire sous sa responsabilité personnelle. (*Commerce*.)

— Dans la nuit du 30 au 31 juillet, tout dormait dans la brasserie de M. Funck, près de Luxembourg, à l'exception du chien de garde. Vers onze heures ses aboiements se font entendre, et comme personne ne bouge, il va gratter à la porte du domestique chargé de la surveillance de l'établissement ; le domestique sort, et ne voyant rien d'extraordinaire, revient se coucher; par deux fois le chien retourne à la charge et par deux fois les recherches du domestique sont vaines ; cependant le chien continue d'aboyer et de donner des signes d'inquiétude, enfin, il parvient à entraîner sur ses pas le domestique vers le derrière du bâtiment, et il aboie de plus belle en levant la tête; le domestique s'aperçoit alors que le feu était à la toiture, et grace à des secours habilement dirigés, on a pu éviter un désastre. Le *Courrier du Luxembourg*, qui raconte ce fait, dit, que le lendemain le fidèle animal a reçu pour récompense un superbe rosbeef, mis à la broche à son intention.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Bourse du 30 août 1844.

Bourse excellente. La hausse a été forte et rapide sur toutes les valeurs. La rareté des effets publics et le besoin de se liquider ont sans doute pu motiver une partie de cette hausse, mais la demande ayant été très vive

autre chose que des monosyllabes évasifs ou moqueurs. Fatiguée enfin de ses importunités opiniâtres, elle le congédia non sans peine, et lui dit en l'éconduisant :

— Général Mac-Farlane, savez-vous le latin ?

— Comme tout le monde, madame.

— En ce cas, veuillez, je vous prie, me traduire, à moi qui ne le sais pas du tout, un mot que me répétait souvent le vieux ministre Tanucci : *non bis in idem*, si j'ai bonne mémoire.

Et comme au lieu de répondre, Mac-Farlane cherchait dans les yeux de la reine le sens de cette étrange interpellation.

— Cela veut dire, m'a-t-on assuré, qu'il ne faut jamais revenir deux fois sur le même sujet.

L'Anglais comprit alors l'apologue et se tint pour averti ; il se retira fort mécontent de sa campagne et peu désireux de la recommencer. Délivrée de sa présence, Caroline se replongea avec bonheur dans les libres pensées et les rêves de sa solitude. Quelque graves que fussent les complications du moment, elles l'étaient moins cependant qu'elle ne l'avait craint d'abord. Les Anglais se défiaient d'elle, elle le savait de reste et depuis long-temps ; mais, quoique sur leurs gardes, ils n'avaient qu'une défiance vague ; leur attention, cela du moins ressortait de toutes les paroles de Mac-Farlane, n'était éveillée sur aucun danger particulier. Ils se défiaient d'une situation non d'un fait déterminé ; c'est-à-dire qu'en définitive aucun des fils... du complot tranchons le mot, n'était rompu ni même découvert. L'affaire du brick et celle des recrues n'étaient pour ainsi dire que des hors-d'œuvre de l'entreprise : on en serait quitte pour abandonner à son sort l'imprudent navire qui d'ailleurs saurait bien lui-même pourvoir à sa sûreté. Quant aux bandes calabraises, on les laisserait quelque temps s'éloigner sauf à les rappeler au dernier moment.

La position de Fabio était plus critique moins par le duel que par la redoutable confrontation du major Dudley, mais il se passerait du temps avant que le blessé de la Spagnola fût sur pied, et d'ici là qui sait ce qui serait arrivé? Il n'y aurait peut-être plus en Sicile un seul Anglais. Au point où en étaient les choses, gagner du temps, c'était tout gagner.

Tout en ce monde a des compensations. Le même jour où Caroline avait eu la désagréable visite de Mac-Farlane on lui annonça l'arrivée d'un courrier qui, loin de chercher le mystère comme la plupart de ceux qui se croisaient à Castelvétrano, s'affichait au contraire avec un grand fracas et poursuivait la publicité avec le même soin que les autres mettaient à la fuir. Certes il était impossible de voir un agent secret dans un messager si bruyant. Du reste il ne parlait qu'allemand. Il se fit introduire chez la reine sous le nom de l'adjudant Durkheim, courrier extraordinaire de sa majesté impériale l'empereur d'Autriche.

— C'est donc vous, lui dit Caroline en allemand, qui avez été arrêté à Messine ?

— Moi-même, madame, répondit-il dans la même langue.

— Sous quel prétexte ?

— Il a plu aux Anglais de voir en moi un courrier des Tuileries, au lieu d'un courrier de Schœnbrunn ; et en cela, continua-t-il en français, quand il fut seul avec la reine, ils ne se trompaient pas ; mais j'ai déjoué leurs soupçons et reconquis ma liberté, grâce aux démarches et à l'insistance d'un agent de votre majesté.

— Qui s'appelle ? demanda la reine avec défiance.

— Le colonel de Filippis.

— C'est bien cela. Personne autre n'est-il intervenu en votre faveur ?

— Personne que je sache.

— Cherchez bien.

— A moins que ce ne soit un nommé Castroné, que je n'ai vu qu'un instant à mon départ de Messine, et qui s'est vanté à moi d'avoir la confiance de votre majesté.

— Mais vous, vous êtes-vous confié à lui et à Filippis.

— Votre majesté me fait injure ; excepté elle, tout le monde, en Sicile, me croit l'adjudant Durkheim, envoyé de Vienne.

— Et pour moi vous êtes ?

— Ce que je suis en réalité, l'adjudant Elbène, envoyé des Tuileries.

— Vous êtes sans doute en mesure de le prouver ?

Pour toute réponse, l'étranger présenta à la reine un très petit billet plié et cacheté d'une façon particulière, mais sans adresse. Caroline commença par l'examiner à l'extérieur avec une attention scrupuleuse; enfin elle l'ouvrit et y lit ce qui suit :

« Ma chère tante, le porteur est M. l'adjudant Elbène; vous pouvez lui
» donner votre confiance, il a celle de l'empereur Napoléon et de
» votre nièce affectionnée
» MARIE-LOUISE. »

— C'est bien là, reprit Caroline, l'écriture de l'impératrice et sa manière de plier les lettres et de les cacheter ; mais toutes ces choses-là s'imitent aisément, et il manque à ce billet une sanction indispensable à mes yeux pour lui donner tous les caractères de l'authenticité.

— Que votre majesté veuille bien prendre la peine de tourner le feuillet.

Caroline lut au verso la déclaration suivante : « En foi des quatre » lignes écrites et signées de ma main, ci-derrière, j'appose ici mon » sceau particulier. » La reine s'approcha de la croisée pour y mieux voir, et soumit le sceau qui suivait cette déclaration péremptoire à un examen approfondi; il paraît qu'elle y reconnut tous les signes convenus et consacrés, car se rapprochant de l'étranger :

— Monsieur l'adjudant Elbène, lui dit-elle avec la grâce qu'elle savait si bien donner à ses paroles quand elle voulait séduire quelqu'un, pardonnez-moi les formalités minutieuses que ma position m'impose.

— Si votre majesté les eût négligées, je l'aurais supplié de vouloir bien les remplir dans mon propre intérêt. Je désire par-dessus tout être reconnu pour ce que je suis.

— Encore un mot. Une chose me préoccupe : vous avez été fouillé à Messine, je le sais, avec une rigueur inquisitoriale; comment se fait-il que la lettre de ma nièce ait échappé aux investigations des Anglais ?

— Ah ! votre majesté me demande là mon secret, mais je vais le lui confier pour lui prouver que je ne crains pas de lui donner des ôtages. Elle ne me trahira pas.

— Je vous en donne ma parole royale.

— J'ai eu le malheur de perdre un doigt à la bataille d'Austerlitz ; un mécanicien du régiment me le remplaça par un doigt d'argent si admirablement imité qu'il est impossible de le distinguer des autres. L'idée me vint alors de profiter de cette circonstance pour servir l'empereur dans ses correspondances secrètes. Mon doigt postiche est un étui, je veux dire une malle-poste qui a trompé tous les limiers de toutes les polices de l'Europe ; il braverait l'œil de l'inquisition elle-même. Devinez, madame.

A ces mots il se déganta et fit jouer ses deux mains sous les yeux de la reine sans qu'elle pût, quoique avertie, reconnaître ce doigt de contrebande.

— Maintenant, dit-elle en faisant asseoir l'émissaire des Tuileries, je vous écoute et je vous crois.

L'entretien menaçant d'être long et ne pouvant être scindé à cause de son importance, nous le renvoyons au chapitre suivant où le lecteur bénévole, comme disaient nos respectables et respectueux ancêtres, voudra bien l'aller chercher, pour peu qu'il en soit curieux.

(*La suite à demain*.) CHARLES DIDIER.

ROYAL TIMBRE SEINE

**HALLE DE PARIS.**

| 28 Août. | | | 29 Août. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 50 q. | 40 k. | Arrivages | 2935 q. | 59k. |
| Ventes | 550 | 49 | Ventes | 3381 | 89 |
| Restant | 23112 | 97 | Restant | 22713 | 67 |
| Cours moyen | | 36,50 | Cours moyen | | 36.20 |
| Cours-taxe | | 36,94 | Cours-taxe | | 36 85 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 04 q. | 71 k. | 49.00 à 54 50 | Gr. | 45 q. | 70 k | 40,10 à 54 80 |
| 1re | 225 | 69 | 36.30 à 38.85 | 1re | 119 | 49 | 36,30 à 37.90 |
| 2e | 39 | 25 | 71,35 à 70.36 | 2e | 364 | 92 | 35,00 à 36,00 |
| 3e | 04 | 00 | 00 00 à 00.00 | 3e | 40 | 85 | 28,45 à 31.85 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 | 4e | 03 | 14 | 25,50 à 00.00 |
| Al. | 80 | 07 | 36 00 à 38 2 | Al. | 2169 | 02 | 32,50 à 49.6 |

**LILLE**, 28 août. — Farine 1re 37,00. — Son 8,50.

## Cours des Céréales (par hect.).

**COULOMMIERS**, 28 août. — Froment nouveau 1re 19,06 à 20,10; 2e 17,81 à 18,75; 3e 16,25 à 16,88; — do vieux 1re 18,22 à 18,75. — Seigle nouveau 12,00 à 13,00. — Orge nouvelle 7,50 à 8,75. — Avoine nouvelle 5,50 à 7,00; do vieille 7,00 à 7,25. Marché moins approvisionné à cause de la rentrée des avoines, que le temps favorise. Le blé nouveau, contre nos prévisions, n'excède pas 75 à 77 kil. Cours sans variation.

**LA FERTÉ-GAUCHER**, 28 août. — Froment vieux 20,66; do nouveau 21,32. — Seigle 10,00 à 10,33. — Orge 9,32 à 10,00. — Avoine 6,08 à 6,75.

teil 18,86. — Seigle 10,32. — Orge 11,00. — Avoine 7,55.

**LOUVIERS**, 24 août. — Froment 22,01. — Méteil 17,13. — Seigle 9,28. — Orge 11,94. — Avoine 8,61.

**BERNAY**, 24 août. — Froment 22,01. — Méteil 18,00. — Seigle 10,00. — Orge 13,00. — Avoine 8,50.

**ROYE**, 27 août. — Froment nouveau 1re 19,00 à 20,05; 2e 17,75 à 18,75; 3e 16,50; do vieux 18,00 à 18,75. Approvisionnement très fort, les achats se sont montés à 4 mille hect. au moins et en baisse de 0,50.

**LILLE**, 28 août. — Froment blanc 1re, 23,31; 2e 21,25; 3e 20,00. — Froment roux 1re 20,00; 2e 19,26; 3e 18,36. — Seigle 11,50 à 12,50. — Avoine 8,25 à 8,75.

**PAIMPOL**, 27 août. — Froment 14,35. — Méteil 12,25. — Seigle 9,37. — Orge 7,87. — Sarrazin 10,12. — Avoine 5,40.

**GRENOBLE**. — Froment 1re 20,35; 2e 19,60; 3e 18,85. — Seigle 14,50 à 15,00. — Avoine 6,83 à 8.00. — Sarrazin 12,00 à 12,50 — Maïs 19,50 à 20,00. Marché fort, avoine bien vendue.

## PRODUITS ANIMAUX.

**LA CHAPELLE SAINT-DENIS**, *marchés des 29 et 30 août.* — Sur 796 porcs, 740 ont été vendus 1,20 1,10 1,00 784 veaux ont tous été vendus 1,40 1,30 1,10.

**PARIS**, 30 août. — *Marché aux bestiaux du 30 août.* — 821 veaux, dont 803 vendus 1,40 1,20 1,00 — 5 vaches dont 46 vendues 1,22 1,14 0,90.

... mous 0,92 à 1,04; do 2e qté 1.09 à 1,15; do prime, laine fine, 1,21 à 1,27; do prime Southdown 1,32 à 1,38. — Agneaux 1,27 à 1,62. — Veaux communs 1,15 à 1,32; do prime fines 1,38 à 1,56. — Grands porcs 1,04 à 1,21. — Cochons de lait 1,27 à 1,32. Il y avait sur place 3165 bœufs, 36,800 moutons et agneaux, 146 veaux, 280 vaches.

## Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

**MARCHÉ DE POISSY du 29 Août 1844.**

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1941 | 1741 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 86 |
| Vaches.... | 58 | 36 | 22 | 1 04 | » 90 | » 76 |
| Veaux..... | 860 | 860 | 0 | 1 36 | 1 14 | 1 00 |
| Moutons.. | 9370 | 8783 | 587 | 1 42 | 1 20 | » 98 |

## Viandes diverses et volaille.

**PARIS**, *Marché de la Vallée du 30 août.* — Lapins 1,20 à 2,25. — Dindes 2,50 à 7,50. — Oies 2,75 à 4,25. — Chapons 2,75 à 6,00. — Poules et poulets 0,80 à 3,75. — Canards 1 25 à 2,00. — Canetons 2,25 à 3,50. — Pigeons 0,22 à 0,85.

## Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

**VALENCE**, 27 août. — Nos marchés de soie grège de la semaine dernière ont été assez ... tes y ont été faites aux prix suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Soies basses | (le 1/2 kilo) | 20 à 22 |
| 12/14 d. soies courantes | | 26 27 |

Les douppions se sont vendus selon le mérite de la marchandise :

| | | |
|---|---|---|
| Qualité ordinaire | (le kilo) | 11 |
| id. très fine | | 15 à 15 50 |
| id. surfine | | 16 17 |

Le 23, à Romans, les soies grèges ont été moins recherchées; il y avait un peu plus d'empressement à la vente, mais les prix étaient moins bien tenus. Il s'est fait quelques ventes à la cote ci-joint :

| | | |
|---|---|---|
| 14/16 d. soies ordin (1/2 kil.) | 26 | à 27 |
| 12/14 d. id. courantes | 27 | |
| 12/13 d. id. de Peyrins | 27 50 | à 28 |

Un autre correspondant nous écrit aussi de Romans, qu'au marché du 23 la marchandise abondait, mais avec peu d'acheteurs. Les prix ont été tenus de 53,50 à 54,00, et de 54,00 à 54,50 le kilo. Il s'est fort peu acheté à 55 fr.

Les soies basses ont été enlevées aux prix suivants : 46 à 49 fr., et 50 à 51 fr. le kilo.

On a offert 61 fr. de 200 kilog. soie d'ordre qui n'ont pas été acceptés, le vendeur tenait à 52 fr.

Le marché de Joyeuse de mercredi dernier fut pour ainsi dire nul à cause de la foire des Vans qui tombait le même jour; le peu de transactions qui eurent lieu furent faites avec baisse sur les prix précédents :

| | | |
|---|---|---|
| 1er choix | (le kilo) | 29,00 à 29,60 |
| 2e choix | | 27,80 à 28,40 |

Le 24, à Aubenas, le marché a été aussi très médiocre : on en attribue la cause aux foires qui avaient lieu le même jour à Privas, à St-... de la localité à 29 fr. et 29 f. 60 pour les belles qualités, et 27,80 et 28,40 pour les qualités courantes. Il s'est vendu aussi quelques balles de grosse soie au prix de 8,50 à 9,75 le 1/2 k.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12/13 d. soies ordin. (1/2 k.) | | 27,00 à | 27,25 |
| 11/12 d. id. courantes. | | 27,00 | 27,50 |
| 9/10 d. id. de pays. | | 27,50 | 28,00 |
| 9/10 d. id. de Joyeuse. | | 28,00 | 29,00 |
| 12/14 d. soie de filature d'ord. | | 32,00 | 32,50 |
| 11/13 id. | 4/5 coc. | 32,00 | 33,00 |
| 9/10 id. | 3/4 id. | 33,00 | 34,00 |

A Bagnols, le marché du 21 a été très calme; il y a eu baisse d'un franc par kil sur toutes les grèges.

A Nismes, le cours était au 22 :

| | | |
|---|---|---|
| 5/6 coc. Filat. d'ordre (le kil.) | | 65,35 à 66,00 |
| 6/7 id. | 2e ordre | 62,00 à 63,15 |

La fabrique va bien à Nismes, surtout pour l'article châles.

A Avignon, la position est à peu près la même pour les prix; la demande porte principalement sur la grège de Provence 13/15 marchandise courante, dans les prix de 57,00 à 58,50 le kil., escompte 1 p. 0/0 suivant le mérite.

à Marseille, les transactions deviennent chaque jours plus rares.

Bien qu'il y ait eu plusieurs arrivages, le dépôt n'a reçu qu'un renfort de 12 balles de Salonique.

La consommation a été de 23 balles Castravan de 11 à 14 f. — 9 b. Perse de 11,50 à 19,00. — 5 b. Brousse G. G. de 19,00 à 20,00. — 9 b. Royale de 28,50 à 30,00. — 3 b. Andrinople à 16,50. — 3 Ardassine à 12.25. — 2 Amazia à 11,75. — 4 Barothine à 9 f. le 1/2 kil.


**J. J. DUBOCHET et Ce, rue Richelieu, 60.**

**Mise en vente du tome III, troisième semestre de**

# L'ILLUSTRATION,

**JOURNAL UNIVERSEL ORNÉ DE GRAVURES SUR TOUS LES SUJETS ACTUELS.**

| | | |
|---|---|---|
| PARIS.......... | Trois mois.. | 8 fr. |
| | Six mois.... | 16 fr. |
| | Un an....... | 30 fr. |
| DEPARTEMENS. | Trois mois.. | 9 fr. |
| | Six mois ... | 17 fr. |
| | Un an ..... | 32 fr. |
| ETRANGER.... | Trois mois... | 10 fr. |
| | Six mois..... | 20 fr. |
| | Un an....... | 40 fr. |

NOTA: Les demandes d'abonnemens doivent être adressées FRANCO avec un bon sur la poste ou un mandat sur Paris, à l'ordre de M. Dubochet.

| | |
|---|---|
| Un numéro.................. | » 75 |
| La collection mensuelle broch. | 2 75 |
| Le volume, avec table des matières, broché............ | 16 » |
| Richement cartonné.......... | 21 » |

NOTA. Les numeros séparés, les collections mensuelles et les volumes semestriels se vendent chez tous les libraires.

On s'abonne également chez tous les libraires des départemens et de l'étranger, ainsi que chez les directeurs des postes et des Messageries.

L'ILLUSTRATION a commencé de paraître le premier samedi de mars 1843. — Il a paru un numéro chaque semaine depuis cette époque. — Chaque numéro de l'*Illustration* est composé de 16 pages format in-folio, avec un grand nombre de gravures sur bois.

ANNONCES. — Les annonces de l'*Illustration* coûtent 90 c. la ligne — La page d'annonces est sur quatre colonnes.

**Alimentation. Conservation des Aliments. Champignons. — Des Vins.**

**PROCÉDÉ APPERT (1).**

5e ÉDITION, **très augmentée.**

**COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.**

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.

**Prix : 10 francs 50 centimes.**

CHEZ L'ÉDITEUR,

**Rue Thérèse, n. 11.**

DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON, éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe, aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) **LE CONSERVATEUR**, par feu **APPERT**, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par **M. APPERT-PRIEUR**, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# MÉNAGE SOCIÉTAIRE

**Ou Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense;**

**Par CH. HAREL.**

Brochure in-8o. — Prix : 2 fr.; et par la poste, 2 fr. 70 c.

**Théorie du**

# DROIT DE PROPRIÉTÉ,

**Par M. V. CONSIDERANT.**

Brochure in-8o. — Paris, 1840. — Prix : 1 fr. 25; et par la poste, 1 fr. 50.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

# LA CONVERSION,

**C'EST L'IMPOT,**

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.; par la poste, 1 fr. 70.

**5 CENTIMES LA BOUTEILLE.**

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac, elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*; on la prend pure, on la mêle au vin sans l'affaiblir; facilite la digestion, prévient les aigreurs, pituites, pierre, gravelle, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, avec la griffe D. Fèvre 1 fr.; ... 1 fr. 50 ... 40 fr. le mille. ... qualité inférieure, à tout nom et à tout prix.

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

**PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES**

Sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les **CONTREFAÇONS**, exiger le cachet d'**ALBESPEYRES**.


*SUPPLEMENT.*

marche qu'il suivit. Il traversa l'Asie-Mineure, et, après avoir vaincu les Perses dans deux batailles, au lieu de les poursuivre sur l'Euphrate, il tourna vers l'ouest, traversa la Syrie, prit la célèbre ville de Tyr, et marcha sur l'Egypte dont il fit la conquête. Il y construisit la ville d'Alexandrie, dont il choisit admirablement bien la position, car c'est le seul port, à l'abri des coups de mer, qu'on trouve depuis Tunis jusqu'à Rhodes ; l'histoire nous apprend que cette ville faisait un grand commerce avec Carthage, le nord de l'Afrique et la Grèce.

Les Romains, après avoir détruit Carthage, s'emparèrent de l'Egypte et de la Syrie ; ils firent le commerce de l'Orient par la mer Rouge et l'Euphrate.

Dans le Moyen-Age, les Génois et les Pisans s'établirent à Caffa, en Crimée ; ils y firent le commerce d'Orient par l'Euphrate, Trébizonde, la mer Caspienne et la grande Tartarie ; mais dom Vasco di Gama, envieux des succès de Christophe Colomb qui avait découvert l'Amérique, partit pour aller découvrir une nouvelle route pour aller en Orient à travers le grand Océan. Il doubla le cap de Bonne-Espérance, côtoya l'Afrique et arriva aux Indes-Orientales. Il s'empressa d'aller annoncer à Lisbonne le succès de son entreprise.

Albukerque prépara une grande expédition maritime, marcha sur les traces de son compatriote, arriva au détroit de Bab-el-Mandel, à l'entrée de la mer Rouge, continua sa marche vers le golfe Persique, et, après s'être emparé de l'île d'Ormuz, poursuivit sa route et fit des établissements sur les côtes du Malabar et du Coromandel.

Les Hollandais se précipitèrent à la suite d'Albukerque; ils s'emparèrent de l'île de Java, située devant l'Archipel indien, comme Candie devant l'Archipel grec ; ils firent des établissements sur les côtes de l'Inde, et supplantèrent les Portugais. Les Français, à leur tour, firent de grandes expéditions vers l'Inde, fondèrent de vastes établissements et devinrent les rivaux heureux des Hollandais. Enfin les Anglais arrivèrent dans l'Inde ; ils y ont supplanté toutes les autres nations et établi leur domination presque exclusive sur plus de cent millions de sujets. Alors le commerce d'Orient changea de route ; il ne se fit plus ni par l'Euphrate ni par la mer Rouge. Les Pisans et les Génois abandonnèrent Caffa, et les Vénitiens, menacés par les Portugais et chassés par le soudan d'Egypte, abandonnèrent Suez. L'envahissement de l'Egypte et de la Syrie, par les Turcs et les Arabes ; la guerre des croisades et la barbarie des peuples qui habitaient ces contrées, rendirent le commerce chanceux et presque impossible. Mais depuis lors les temps sont changés et la situation n'est plus la même. Un homme de génie domine en Egypte ; il réunit et civilise les Arabes, donne sécurité aux voyageurs et aux commerçants, et ces pays, si long-temps désolés par la guerre et les révolutions successives, vont permettre à l'Occident de rouvrir l'ancienne route de communication avec l'Orient, si la politique des Européens n'y met obstacle.

### II. DESCRIPTION DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE DE LA MER ROUGE ET DE L'ISTHME DE SUEZ.

La mer Rouge est un golfe très allongé, qui s'avance du sud au

Si l'on voulait creuser un canal navigable entre la mer Rouge et la Méditerranée, on aurait quatre lieues de canalisation de la mer Rouge au lac Amer, qui servirait de canal dans toute sa longueur, c'est-à-dire pendant neuf lieues. On aurait donc treize lieues de navigation n'ayant à creuser que quatre lieues de canal : il faudrait construire une estacade éclusée à l'extrémité du golfe, avec deux écluses au moins pour donner entrée dans le canal aux bâtiments qui arriveraient par la mer Rouge ; ces écluses et ces barrages formeraient le port et retiendraient les eaux de la marée.

L'ouverture du canal qui joindrait les deux mers, ferait une révolution dans le commerce du monde, et la Méditerranée en deviendrait le centre. Les bateaux à vapeur partant de Trieste, des ports de l'Italie, de la France et de l'Espagne, feraient le voyage de l'Inde en trente jours et abrègeraient leur route de trois mille lieues au moins. Les ports de l'Océan, de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique économiseraient au moins la moitié de cette distance. Le bénéfice du temps serait encore plus considérable ; trente jours suffiraient pour aller de Marseille à Bombay. On met aujourd'hui plus de trois mois en doublant le cap de Bonne-Espérance.

### III. — INCONVÉNIENTS DU PORT DE SUEZ. — MOYEN DE LES SURMONTER.

Suez est situé dans un vaste désert ; il n'y a, à plusieurs lieues à la ronde, ni arbre, ni trace de végétation. La culture la plus proche est au Caire, à trente lieues de distance. Les déserts qui l'environnent ne sont habités que par quelques tribus d'Arabes, établies dans l'Arabie-Pétrée, au pied du mont Sinaï, et dans les montagnes qui bordent la mer Rouge du côté de l'ouest. Il n'y a d'autres sources que la fontaine de Moïse, assez abondante, mais dont les eaux se perdent dans les sables, faute de l'établissement d'un bassin pour les recueillir et les tenir en réserve. Cette eau est nauséabonde, un peu saumâtre ; elle sourd d'un plan de gypse. Les fontaines sont situées à deux lieues de Suez et à trois quarts de lieue du rivage de la mer. On en va chercher l'eau, pour l'usage des habitants, dans des outres de peau de chèvre, et on la transporte sur des barques jusqu'à Suez.

La rade de Suez est exposée à tous les vents; elle n'est pas sûre et manque de profondeur ; il serait nécessaire de creuser un bassin au-dessus des écluses de retenue, à l'embouchure du canal, pour y mettre en sûreté les bateaux à vapeur, qui, venus de l'Inde ou de la Méditerranée, attendraient la marée pour se lancer sur le canal. Ce bassin devrait être assez considérable pour recevoir tous les bâtiments que le commerce pourrait y amener.

Il y a, à quatre lieues de Suez, un golfe situé à l'ouverture de la vallée de l'Egarement, qui présente un bon mouillage ; il est abrité par des montagnes, il est profond et sûr. A une lieue de Suez, et au nord, se trouve un puits, appelé Ageroud, assez abondant, bien bâti et entouré d'un mur solide ; l'eau en est désagréable, saumâtre ; les chevaux la dédaignent et les caravanes y abreuvent leurs chameaux. Le désert ne fournit, pour le chauffage et pour les usages domestiques, aucun combustible ; les habitants de Suez font leur café, en brûlant la fiente du chameau ; les plus aisés

...nt du combustible, et la fertilité de l'Egypte donne... ...nent toutes les choses nécessaires à l'existence d'une ...ation.

### ... — DE LA NAVIGATION DE L'EUPHRATE.

...on de l'Euphrate est bien loin d'offrir au commerce ... mêmes avantages que la mer Rouge et la canalisation ...e fleuve n'est plus contenu par les anciennes digues ...miens avaient fait élever. Ses bords sont maréca... ...ux dispersées ; il est bordé par des déserts et des ...arbares et pillardes. Au pied du Taurus sa navigation ...ticable.

...a avait bâti Palmyre, qui servait de station aux cara... ...ommerce de l'Inde avec l'Occident, peu considérable ...lait à Alexandrette. Il est probable que la canalisa... ...'Euphrate jusqu'à l'Oronte, présente des difficultés ...montables. Les eaux qu'on dévierait de l'Euphrate ...s déserts sablonneux, dans un pays chaud, ne suffi... ...ur entretenir la navigation. D'ailleurs, il est impossi... ...r au fleuve et au canal la profondeur nécessaire pour ... des bateaux à vapeur de dix-huit pieds de tirant ...est l'état physique de cette direction, on conçoit la ...e la direction du commerce par la mer Rouge.

### ...FETS IMMANQUABLES DE L'OUVERTURE DU CANAL DE SUEZ.

...mmerce qui suit aujourd'hui la route du cap de Bonne-... ...uivrait le golfe de la mer Rouge et arriverait au centre ...ranée. Les villes antiques qui en bordent le rivage, re... ...t riches et florissantes, et la Grèce, peuplée de marins ...ancerait ses vaisseaux sur les mers des Indes. Trieste ...tes les places de commerce celle qui recueillerait les ... avantages. Cette ville pourrait, par un canal facile à ...ver au Danube par la Save. La navigation de la Tesse ... commerce dans le cœur de la Hongrie ; en descendant ...on approvisionnerait la Servie et la Moldavie, et l'Au... ...it plus besoin de lutter avec la Russie pour les bouches

...tant le fleuve, Trieste serait en communication avec ... Allemagne méridionale ; si un jour on joignait le Danube ... Autriche communiquerait directement avec la mer du

... Gênes, Marseille, Barcelonne et Cadix distribueraient le ...e d'Orient à tout l'occident de l'Europe. Tous les peuples se... ...s, par ce vaste commerce, en communication, et dans moins d'un siècle on verrait flotter sur la Méditerranée les pavillons des nations orientales : les Japonais, les Chinois, les Indiens, les Perses, les Arabes, se trouveraient réunis ensemble et confondus avec tous les Européens dans les édifices élevés pour les intérêts du commerce, dans nos théâtres, nos monuments publics, et jusque dans les hôtels et aux tables d'hôte ; alors ceux qui nient le progrès et la marche de l'humanité vers la réunion des peuples, seraient obligés de convenir que l'unité de l'espèce humaine n'est pas une utopie.

Il y a sur le globe quatre points principaux qui en sont les grandes routes et ne devraient appartenir à aucun peuple spécialement, mais être la propriété indivise de l'espèce humaine ; ce sont : l'isthme de Suez, l'isthme de Panama, le passage de la mer Méditerranée à la mer Noire, le passage de la mer du Nord à la Baltique.

Le vice-roi d'Egypte ne peut pas entreprendre à lui seul la canalisation de l'isthme : les capitaux lui manqueraient ; il ne trouverait pas dans sa population les ouvriers d'art et les ingénieurs qui lui seraient nécessaires. Pour une si grande entreprise il faut le concours des gouvernements européens les plus intéressés. On devrait lui garantir un emprunt suffisant pour une pareille opération. Les droits de transit qui seraient perçus sur le canal, garantiraient le paiement de l'intérêt et le remboursement de l'emprunt.

Les travaux de l'isthme, des deux ports, des écluses et de la canalisation ne coûteraient pas moins de 30 millions. La canalisation qui amènerait les eaux du Nil jusqu'au lac Amer, d'une longueur de quinze lieues, s'élèverait à plus de 7 millions, non compris les travaux d'un barrage qui s'appuierait au Mocatam du côté de l'est, et à la chaîne de la Libye du côté de l'ouest. L'isthme de Suez doit être un terrain neutre ouvert à tous les peuples : on ne devrait y construire ni fortifications ni casernes.

### VI. — DES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES A EXECUTER AVANT DE COMMENCER LA CANALISATION DE L'ISTHME DE SUEZ.

La canalisation de l'isthme de Suez doit nécessiter la réunion d'un grand nombre d'ouvriers, de beaucoup de matériaux, et un transport considérable de vivres nécessaires à l'alimentation des travailleurs. Cet isthme est un désert, dépourvu d'eau et sans aucune végétation. Il faut, par conséquent, pourvoir d'avance aux moyens de transports nécessaires pour une si grande entreprise ; un chemin de fer qui irait du Caire à Suez serait dispendieux et insuffisant ; le combustible, qu'on ne trouve pas dans le pays, serait trop cher, et on courrait le danger que les rails ne fussent obstrués par le sable mouvant. Le moyen le plus sûr et le plus économique serait d'ouvrir un canal qui serait alimenté par les eaux du Nil, qui, partant du pied du Mokatam, passerait au-dessus du vieux Caire, au sud-est de la citadelle, traverserait la ville des Tombeaux, se dirigerait sur le village Dell-Materie, et, passant par Helanka, irait sur Belbeys, ancienne Bubaste ; et de là, tournant vers l'est, suivrait le val Sababia et arriverait à l'extrémité nord du lac Amer.

Mais, pour alimenter ce canal, il faudrait prendre les eaux du Nil un peu au-dessus du Mokias, et, par conséquent, faire un barra-

## HALLE DE PARIS.

| 28 Août. | | | | 29 Août. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 504 q. | 40 k. | | Arrivages | 2355 q. | 59k. | |
| Ventes | 550 | 49 | | Ventes | 3384 | 89 | |
| Restant | 23142 | 97 | | Restant | 22713 | 67 | |
| Cours moyen | | | 36,50 | Cours moyen | | | 36,20 |
| Cours-taxe | | | 36,98 | Cours-taxe | | | 36,85 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 08 q. | 71k. | 49,00 à 54 50 | Gr. | 15 q. | 70k | 40,10 à 54 80 |
| 1re | 225 | 69 | 36,30 à 38,85 | 1re | 119 | 19 | 36,30 à 37,90 |
| 2e | 39 | 25 | 71,35 à 70,36 | 2e | 364 | 92 | 35,00 à 36,00 |
| 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00,00 | 3e | 10 | 85 | 28,45 à 31 85 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 03 | 14 | 25,50 à 00,00 |
| Al. | 80 | 07 | 36 00 à 38 21 | Al. | 2169 | 02 | 32,50 à 49,6 |

LILLE, 28 août. — Farine 1re 37,00. — Son 8,50.

### Cours des Céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 28 août. — Froment nouveau 1re 19,06 à 20,10; 2e 17,81 à 18,75; 3e 16,25 à 16,88; — do vieux 1re 18,22 à 18,75. — Seigle nouveau 12,00 à 13,00. — Orge nouvelle 7,50 à 8,75. — Avoine nouvelle 5,50 à 7,00; do vieille 7,00 à 7,25. Marché moins approvisionné à cause de la rentrée des avoines, que le temps favorise. Le blé nouveau, contre nos prévisions, n'excède pas 75 à 77 kil. Cours sans variation.

LA FERTÉ-GAUCHER, 28 août. — Froment vieux 20,66; do nouveau 21,32. — Seigle 10,00 à 10,33. — Orge 9,32 à 10,00. — Avoine 6,08 à 6,75.

ÉVREUX, [...] teil 18,86. — [...] voine 7,55.
LOUVIERS, [...] teil 17,13. — S[...] ne 8,61.
BERNAY, 2[...] teil 18,00. — S[...] voine 8,50.
ROYE, 27 a[...] à 20,00; 2e [...] 18,00 à 18,75. [...] achats se s[...] moins et en [...]
LILLE, 28 [...] 2e 21,25; 3e [...] 2e 19,26; 3e [...] voine 8,25 à [...]
PAIMPOL, [...] teil 12,25. — S[...] zin 10,12. — A[...]
GRENOBLE [...] 3e 18,85. — S[...] à 8,00. — Sar[...] 20,00. March[...]

PRO[...]

LA CHAPE[...] 29 et 30 août [...] vendus 1,20 [...] vendus 1,40 [...]
PARIS, 30 a[...] 30 août. — 821 [...] 1,20 1,00 — [...] 0,90.

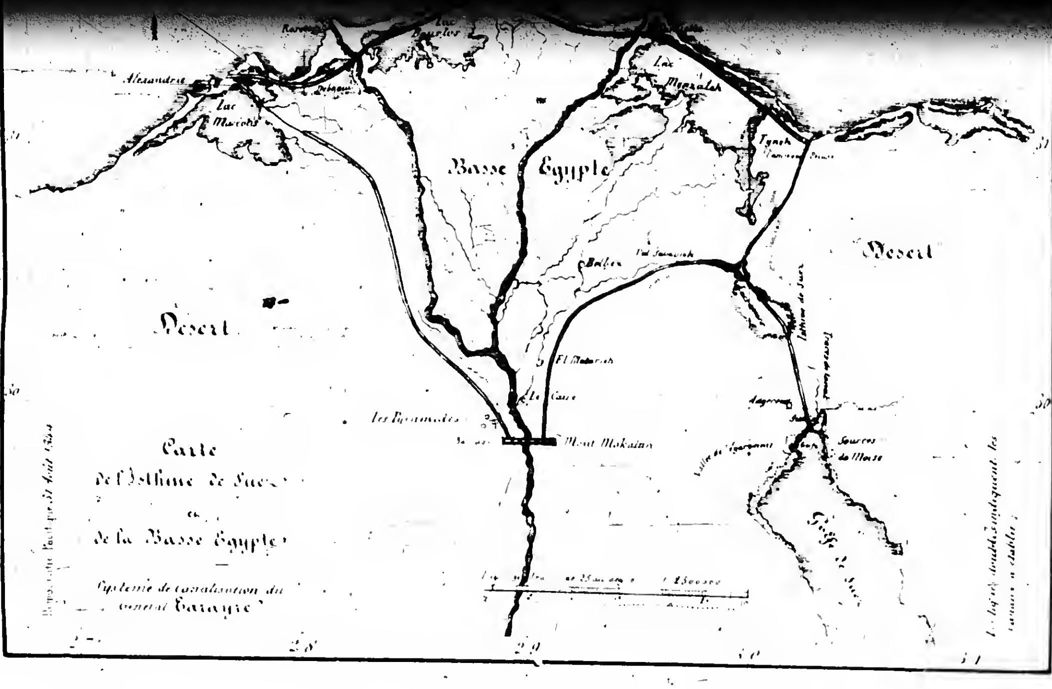



PARIS.........{Trois mois.. 8 fr. / Six mois.... 16 fr. / Un an....... 30 fr.
DÉPARTEMENS. {Trois mois.. 9 fr. / Six mois... 17 fr. / Un an....... 32 fr.
ÉTRANGER.... {Trois mois... 10 fr. / Six mois... 20 fr. / Un an....... 40 fr.

NOTA: Les demandes d'abonnemens doivent être adressées FRANCO avec un bon sur la poste ou un mandat sur Paris, à l'ordre de M. Dubochet.

M[...]

L'I[...]

JOURNAL UNIVERSEL ORNÉ DE GRAVURES, SUR TOUS LES SUJETS [...]

L'ILLUSTRATION a commencé de paraître le premier samedi de mars 1843. — Il a paru un numéro chaque semaine depuis cette époque. — Chaque numéro de l'*Illustration* est composé de 16 pages format in-folio, avec un grand nombre de gravures sur bois.

ANNONCES. — Les annonces de l'*Illustration* coûtent 90 c. la ligne — La page d'annonces est sur quatre colonnes.



**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

## COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'ÉDITEUR,
**Rue Thérèse, n. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON[...] éditeur du *Guide Richard en France*, q[uai] des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# MÉNAGE SOCIÉTAIRE

**Ou Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense;**

**Par Ch. HAREL.**

Brochure in-8o. — Prix : 2 fr.; et par la poste, 2 fr. 70 c.

**Théorie du**

# DROIT DE PROPRIÉTÉ,

**Par M. V. CONSIDERANT.**

Brochure in-8o. — Paris, 1840. — Prix : 1 fr. 25; et par la poste, 1 fr. 50.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

# LA CONVERSION,

**C'EST L'IMPOT,**

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.; par la poste, 1 fr. 70.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE
*Rue St-Honoré*, 398 (400 *moins* 2), [...] à la sortie des Champs-Élysées.
**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**
POUR FAIRE EN DIX MINUTES
*Eau de Seltz*, *Limonade gazeuse*, *Vin de Cham[pagne]* [...]
La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'[...] nationale des Champs-Élysées, corrige l'eau [...] malsaine, *fluorente*, nuisible aux dents et à l'[...] elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante* [...] se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; [...] la *digestion*, prévient les aigreurs, pituites, [...] *gravelle*, *éruptions*, maux de reins, etc. — Le [...] fr 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre* 1 fr. [...] tes, 1 fr. 50 c., *en commerce*, 40 fr. le mille. Seule [...] n Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout [...]

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

**PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES**

Sans odeur, à l'inventeur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.


SUPPLÉMENT.

# IMPORTANCE DE L'ÉGYPTE

## ET DE L'ISTHME DE SUEZ.

### I. — HISTORIQUE.

L'Egypte fut, dans l'antiquité, la contrée la plus célèbre de la terre; elle brilla par la science, les arts et une civilisation précoce; elle se distingua aussi par l'agriculture et par la guerre; elle envoya des colonies dans le nord de l'Afrique, en Abyssinie et en Grèce.

Les anciens Egyptiens tiraient leur origine de ce plateau élevé de l'Asie, qui est le berceau de la race blanche, laquelle peuple aujourd'hui l'Europe, se disperse sur tout le globe, et paraît destinée à lui communiquer sa civilisation.

Les anciens Egyptiens sont redevables d'une partie de leur gloire passée à leur position géographique, à leur Nil, à la mer Rouge, ce golfe allongé de la mer Indienne que la nature semble avoir formé pour lier l'Occident à l'Orient. Les anciens rois de cette contrée avaient établi leur résidence dans la ville de Thèbes, dont les ruines font encore l'admiration et l'étonnement de tous les voyageurs. Ils avaient un port sur la mer Rouge, dans l'emplacement où est aujourd'hui Kosseir, distant de leur capitale de quarante lieues. C'est par là qu'ils communiquaient avec l'Arabie, le golfe Persique et l'Inde. Le Delta n'existait pas encore; c'est un terrain d'alluvion, qui s'est formé successivement par les dépôts du Nil. La Basse-Egypte devait être anciennement un golfe de la Méditerranée qui ne se terminait qu'au Caire, là où la chaîne libyque et la chaîne qui borde la mer Rouge se dirigent l'une vers l'est, c'est-à-dire vers la Syrie, et l'autre vers l'ouest et se termine au couchant d'Alexandrie, sur les bords de la Méditerranée, au point qu'on appelle le Marabout.

Après la formation de la Basse-Egypte, les rois de cette contrée bâtirent la ville de Memphis, et établirent un port à une demi-lieue au nord de l'emplacement de la ville de Suez qu'on nommait Arsinoé.

Salomon, roi des juifs, fit aussi, dans l'antiquité, le commerce de l'Orient par la mer Rouge; il avait établi des communications lointaines et construit un port sur le golfe qui est séparé du golfe de Suez par le mont Sinaï et une partie de l'Arabie-Pétrée. Les bénéfices qu'il retira de son commerce avec l'Orient lui fournirent les moyens de construire son temple de Jérusalem.

Alexandre-le-Grand se détermina à entreprendre la conquête de l'Asie par l'appât des richesses qu'il devait trouver dans le pays, et par le désir d'ouvrir des communications avec tout l'Orient. On sait la marche qu'il suivit: il traversa l'Asie-Mineure, et, après avoir vaincu les Perses dans deux batailles, au lieu de les poursuivre sur l'Euphrate, il tourna vers l'ouest, traversa la Syrie, prit la célèbre ville de Tyr, et marcha sur l'Egypte dont il fit la conquête. Il y construisit la ville d'Alexandrie; dont il choisit admirablement bien la position, car c'est le seul port, à l'abri des coups de mer, qu'on trouve depuis Tunis jusqu'à Rhodes; l'histoire nous apprend que cette ville faisait un grand commerce avec Carthage, le nord de l'Afrique et la Grèce.

Les Romains, après avoir détruit Carthage, s'emparèrent de l'Egypte et de la Syrie; ils firent le commerce de l'Orient par la mer Rouge et l'Euphrate.

Dans le Moyen-Age, les Génois et les Pisans s'établirent à Caffa, en Crimée; ils y firent le commerce d'Orient par l'Euphrate, Trébizonde, la mer Caspienne et la grande Tartarie; mais dom Vasco di Gama, envieux des succès de Christophe Colomb qui avait découvert l'Amérique, partit pour aller découvrir une nouvelle route pour aller en Orient à travers le grand Océan. Il doubla le cap de Bonne-Espérance, côtoya l'Afrique et arriva aux Indes-Orientales. Il s'empressa d'aller annoncer à Lisbonne le succès de son entreprise.

Albukerque prépara une grande expédition maritime, marcha sur les traces de son compatriote, arriva au détroit de Bab-el-Mandel, à l'entrée de la mer Rouge, continua sa marche vers le golfe Persique, et, après s'être emparé de l'île d'Ormuz, poursuivit sa route et fit des établissements sur les côtes du Malabar et du Coromandel.

Les Hollandais se précipitèrent à la suite d'Albukerque; ils s'emparèrent de l'île de Java, située devant l'Archipel indien, comme Candie devant l'Archipel grec; ils firent des établissements sur les côtes de l'Inde, et supplantèrent les Portugais. Les Français, à leur tour, firent de grandes expéditions vers l'Inde, fondèrent de vastes établissements et devinrent les rivaux heureux des Hollandais. Enfin les Anglais arrivèrent dans l'Inde; ils y ont supplanté toutes les autres nations et établi leur domination presque exclusive sur plus de cent millions de sujets. Alors le commerce d'Orient changea de route; il ne se fit plus ni par l'Euphrate ni par la mer Rouge. Les Pisans et les Génois abandonnèrent Caffa, et les Vénitiens, menacés par les Portugais et chassés par le soudan d'Egypte, abandonnèrent Suez. L'envahissement de l'Egypte et de la Syrie, par les Turcs et les Arabes; la guerre des croisades et la barbarie des peuples qui habitaient ces contrées, rendirent le commerce chanceux et presque impossible. Mais depuis lors les temps sont changés et la situation n'est plus la même. Un homme de génie domine en Egypte; il réunit et civilise les Arabes, donne sécurité aux voyageurs et aux commerçants, et ces pays, si long-temps désolés par la guerre et les révolutions successives, vont permettre à l'Occident de rouvrir l'ancienne route de communication avec l'Orient, si la politique des Européens n'y met obstacle.

### II. DESCRIPTION DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE DE LA MER ROUGE ET DE L'ISTHME DE SUEZ.

La mer Rouge est un golfe très allongé, qui s'avance du sud au [...] prétend que la canalisation fut entreprise autrefois par Ptolémée, et, plus tard, par les Arabes sous le sultan Saladin. J'ai été à portée d'examiner les lieux, ayant habité Suez pendant neuf mois lors de l'expédition française en Egypte. J'ai parcouru l'isthme plusieurs fois et accompagné de l'ingénieur en chef Lepère, lorsqu'il en fit le plan; j'ai reconnu les traces d'une canalisation qui commence à une lieue de l'extrémité du golfe, tortueuse et faite sans art; mais il m'a paru qu'elle n'aboutissait qu'à cet ancien lac, desséché aujourd'hui, et recouvert de croûtes salines. (Le lac Amer). Ce lac, dans l'endroit le plus profond, est de dix mètres plus bas que la mer Rouge, à l'époque de la marée haute. La marée, au golfe de Suez, est de deux mètres, et un peu plus élevée aux nouvelles et pleines lunes des équinoxes. Il y a quatre lieues de distance entre l'extrémité du golfe et le lac Amer dont nous avons parlé. Le sol, dans toute cette distance, n'est guère au dessus du niveau de la haute marée. Il est possible qu'il ait existé autrefois un canal pour joindre la mer avec ce canal; mais il n'a pu être d'une grande utilité, à cause du mouvement des eaux, occasionné par la marée. Les anciens ne connaissaient pas l'art des écluses; elles ne furent inventées, en Italie, que vers la fin du quinzième siècle. Ainsi, les Arabes n'avaient aucun moyen pour retenir dans le canal les eaux de la marée. Le lac Amer est d'une longueur de neuf lieues, et son extrémité se dirige vers Tineh, ou l'antique Peluze. A l'extrémité du lac, se trouve une élévation formée de rocs calcaires, qui paraît appartenir au contrefort de la chaîne des montagnes qui sépare l'Egypte de la mer Rouge. Cette hauteur, qui est sensible pendant plus de trois lieues, s'abaisse peu à peu vers le bassin de la Méditerranée. J'ai examiné avec soin toute la crête, et nulle part je n'ai aperçu de coupure qui témoignât de l'existence de l'ancien canal; d'où je conclus qu'il n'y a jamais eu de canal continu de la mer Rouge à la Méditerranée.

Les eaux du Nil, à l'époque de l'inondation, viennent du Caire à Belbez, ancienne Bubaste. Elles tournent vers l'est, entrent dans une vallée, qui s'avance dans le désert, qu'on appelle le val Sababia, et arrivent à son extrémité à un point nommé le Santon du Cheick Ennedy, à trois lieues de distance du lac Amer, dont nous avons déjà parlé; et si jamais le canal a été utilisé par le commerce, il fallait transporter par terre les marchandises arrivées sur le canal, jusque dans les eaux du Nil.

Il paraît que la mer Rouge a baissé de quelques pieds depuis les temps anciens. Arsinoé, ancien port de mer à l'extrémité de la mer Rouge, au nord de Suez, s'en trouve aujourd'hui éloigné de plus de deux cents mètres. La Méditerranée, au contraire, paraîtrait s'être élevée. Les ruines de plusieurs villes anciennes se trouvent aujourd'hui couvertes par les eaux.

Si l'on voulait creuser un canal navigable entre la mer Rouge et la Méditerranée, on aurait quatre lieues de canalisation de la mer Rouge au lac Amer, qui servirait de canal dans toute sa longueur, c'est-à-dire pendant neuf lieues. On aurait donc treize lieues de navigation n'ayant à creuser que quatre lieues de canal: il faudrait construire une estacade éclusée à l'extrémité du golfe, avec deux écluses au moins pour donner entrée dans le canal aux bâtiments qui arriveraient par la mer Rouge; ces écluses et ces barrages formeraient le port et retiendraient les eaux de la marée.

L'ouverture du canal qui joindrait les deux mers, ferait une révolution dans le commerce du monde, et la Méditerranée en deviendrait le centre. Les bâteaux à vapeur partant de Trieste, des ports de l'Italie, de la France et de l'Espagne, feraient le voyage de l'Inde en trente jours et abrégeraient leur route de trois mille lieues au moins. Les ports de l'Océan, de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique économiseraient au moins la moitié de cette distance. Le bénéfice du temps serait encore plus considérable; trente jours suffiraient pour aller de Marseille à Bombay. On met aujourd'hui plus de trois mois en doublant le cap de Bonne-Espérance.

### III. — INCONVÉNIENTS DU PORT DE SUEZ. — MOYEN DE LES SURMONTER.

Suez est situé dans un vaste désert; il n'y a, à plusieurs lieues à la ronde, ni arbre, ni trace de végétation: la culture la plus proche est au Caire, à trente lieues de distance. Les déserts qui l'environnent ne sont habités que par quelques tribus d'Arabes, établies dans l'Arabie-Pétrée, au pied du mont Sinaï, et dans les montagnes qui bordent la mer Rouge du côté de l'ouest. Il n'y a d'autres sources que la fontaine de Moïse, assez abondante, mais dont les eaux se perdent dans les sables, faute de l'établissement d'un bassin pour les recueillir et les tenir en réserve. Cette eau est nauséabonde, un peu saumâtre; elle sourd d'un plan de gypse. Les fontaines sont situées à deux lieues de Suez et à trois quarts de lieue du rivage de la mer. On en va chercher l'eau, pour l'usage des habitants, dans des outres de peau de chèvre, et on la transporte sur des [...]ques jusqu'à Suez.

La rade de Suez est exposée à tous les vents; elle n'est pas sûre et manque de profondeur; il serait nécessaire de creuser un bassin au-dessus des écluses de retenue, à l'embouchure du canal, pour y mettre en sûreté les bateaux à vapeur, qui, venus de l'Inde ou de la Méditerranée, attendraient la marée pour se lancer sur le canal. Ce bassin devrait être assez considérable pour recevoir tous les bâtiments que le commerce pourrait y amener.

Il y a, à quatre lieues de Suez, un golfe situé à l'ouverture de la vallée de l'Egarement, qui présente un bon mouillage; il est abrité par des montagnes, il est profond et sûr. A une lieue de Suez, et au nord, se trouve un puits, appelé Ageroud, assez abondant, bien bâti et entouré d'un mur solide; l'eau en est désagréable, saumâtre; les chevaux la dédaignent et les caravanes y abreuvent leurs chameaux. Le désert ne fournit, pour le chauffage et pour les usages domestiques, aucun combustible; les habitants de Suez font leur café, en brûlant la fiente du chameau; les plus aisés [...] provisionnement du combustible, et la fertilité de l'Egypte donnerait abondamment toutes les choses nécessaires à l'existence d'une grande population.

### IV. — DE LA NAVIGATION DE L'EUPHRATE.

La navigation de l'Euphrate est bien loin d'offrir au commerce de l'Inde, les mêmes avantages que la mer Rouge et la canalisation de l'isthme. Ce fleuve n'est plus contenu par les anciennes digues que les Babyloniens avaient fait élever. Ses bords sont marécageux et ses eaux dispersées; il est bordé par des déserts et des populations barbares et pillardes. Au pied du Taurus sa navigation devient impraticable.

Autrefois on avait bâti Palmyre, qui servait de station aux caravanes, et le commerce de l'Inde avec l'Occident, peu considérable alors, se rendait à Alexandrette. Il est probable que la canalisation, depuis l'Euphrate jusqu'à l'Oronte, présente des difficultés presque insurmontables. Les eaux qu'on dévierait de l'Euphrate traversant des déserts sablonneux, dans un pays chaud, ne suffiraient pas pour entretenir la navigation. D'ailleurs, il est impossible de donner au fleuve et au canal la profondeur nécessaire pour y faire passer des bateaux à vapeur de dix-huit pieds de tirant d'eau. Si tel est l'état physique de cette direction, on conçoit la supériorité de la direction du commerce par la mer Rouge.

### V. — EFFETS IMMANQUABLES DE L'OUVERTURE DU CANAL DE SUEZ.

Tout le commerce qui suit aujourd'hui la route du cap de Bonne-Espérance, suivrait le golfe de la mer Rouge et arriverait au centre de la Méditerranée. Les villes antiques qui en bordent le rivage, redeviendraient riches et florissantes, et la Grèce, peuplée de marins intrépides, lancerait ses vaisseaux sur les mers des Indes. Trieste serait de toutes les places de commerce celle qui recueillerait les plus grands avantages. Cette ville pourrait, par un canal facile à creuser, arriver au Danube par la Save. La navigation de la Tesse porterait le commerce dans le cœur de la Hongrie; en descendant le Danube, on approvisionnerait la Servie et la Moldavie, et l'Autriche n'aurait plus besoin de lutter avec la Russie pour les bouches du Danube.

En remontant le fleuve, Trieste serait en communication avec Vienne et l'Allemagne méridionale; si un jour on joignait le Danube au Rhin, l'Autriche communiquerait directement avec la mer du Nord.

Naples, Gênes, Marseille, Barcelonne et Cadix distribueraient le commerce d'Orient à tout l'occident de l'Europe. Tous les peuples seraient unis par ce vaste commerce, en communication, et dans moins d'un siècle on verrait flotter sur la Méditerranée les pavillons des nations orientales: les Japonais, les Chinois, les Indiens, les Perses, les Arabes, se trouveraient réunis ensemble et confondus avec tous les Européens dans les édifices élevés pour les intérêts du commerce, dans nos théâtres, nos monuments publics, et jusque dans les hôtels et aux tables d'hôte; alors ceux qui nient le progrès et la marche de l'humanité vers la réunion des peuples, seraient obligés de convenir que l'unité de l'espèce humaine n'est pas une utopie.

Il y a sur le globe quatre points principaux qui en sont les grandes routes et ne devraient appartenir à aucun peuple spécialement, mais être la propriété indivise de l'espèce humaine; ce sont: l'isthme de Suez, l'isthme de Panama, le passage de la mer Méditerranée à la mer Noire, le passage de la mer du Nord à la Baltique.

Le vice-roi d'Egypte ne peut pas entreprendre à lui seul la canalisation de l'isthme: les capitaux lui manqueraient; il ne trouverait pas dans sa population les ouvriers d'art et les ingénieurs qui lui seraient nécessaires. Pour une si grande entreprise il faut le concours des gouvernements européens les plus intéressés. On devrait lui garantir un emprunt suffisant pour une pareille opération. Les droits de transit qui seraient perçus sur le canal, garantiraient le paiement de l'intérêt et le remboursement de l'emprunt.

Les travaux de l'isthme, des deux ports, des écluses et de la canalisation ne coûteraient pas moins de 30 millions. La canalisation qui amènerait les eaux du Nil jusqu'au lac Amer, d'une longueur de quinze lieues, s'élèverait à plus de 7 millions, non compris les travaux d'un barrage qui s'appuierait au Mocatam du côté de l'est, et à la chaîne de la Libye du côté de l'ouest. L'isthme de Suez doit être un terrain neutre ouvert à tous les peuples: on ne devrait y construire ni fortifications ni casernes.

### VI. — DES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES A EXECUTER AVANT DE COMMENCER LA CANALISATION DE L'ISTHME DE SUEZ.

La canalisation de l'isthme de Suez doit nécessiter la réunion d'un grand nombre d'ouvriers, de beaucoup de matériaux, et un transport considérable de vivres nécessaires à l'alimentation des travailleurs. Cet isthme est un désert, dépourvu d'eau et sans aucune végétation. Il faut, par conséquent, pourvoir d'avance aux moyens de transports nécessaires pour une si grande entreprise; un chemin de fer qui irait du Caire à Suez serait dispendieux et insuffisant; le combustible, qu'on ne trouve pas dans le pays, serait trop cher, et on courrait le danger que les rails ne fussent obstrués par le sable mouvant. Le moyen le plus sûr et le plus économique serait d'ouvrir un canal qui serait alimenté par les eaux du Nil, qui, partant du pied du Mokatam, passerait au-dessus du vieux Caire, au sud-est de la citadelle, traverserait la ville des Tombeaux, se dirigerait sur le village Dell-Materie, et, passant par Helanka, irait sur Belbeys, ancienne Bubaste; et de là, tournant vers l'est, suivrait le val Sababia et arriverait à l'extrémité nord du lac Amer.

Mais, pour alimenter ce canal, il faudrait prendre les eaux du Nil un peu au-dessus du Mokias, et, par conséquent, faire un barra-

On trouverait facilement en Egypte, et à portée de tous les travaux qu'on devrait exécuter pour cette entreprise, tous les matériaux nécessaires, à l'exception du fer et des bois de construction. La pierre calcaire, les coquillages ne manquent pas dans ces contrées. On y trouve aussi du gypse à foison ; les montagnes qui bordent la mer Rouge ont en abondance le calcaire, le grès, le granit, le porphyre même et l'albâtre. Les eaux de la mer Rouge en faciliteraient le transport et l'approvisionnement.

La confection du canal depuis le lac Amer jusqu'à Tinch, où l'on rencontre la mer Méditerranée, offre de plus grandes difficultés. Il y a une pente de plus de trois mètres qu'il faudrait racheter par des écluses.

A l'extrémité du canal, c'est-à-dire à Tinch, il serait nécessaire de creuser un vaste port avec des écluses de chasse, pour approfondir le chenal et donner une libre entrée dans la mer aux vaisseaux qui déboucheraient du canal de l'isthme. Il est probable que c'est là où se trouve l'opération la plus difficile, parce que, dans cette partie, les côtes sont basses et la mer peu profonde. Des sondages peuvent seuls faire connaître l'étendue des difficultés qu'on aurait à vaincre, et, dans le cas de trop grands obstacles, on pourrait creuser sur les côtes un canal qui passerait à Damiette, Rosette, Aboukir, et irait déboucher à l'est d'Alexandrie.

Une pareille entreprise serait coûteuse, mais elle donnerait un résultat immense : ce serait de dessécher le lac de Menzales, de Burlos, d'Eko et le lac Madle. Ce travail donnerait aussi l'avantage inappréciable de maîtriser les eaux du Nil et de favoriser l'irrigation complète du Delta.

On conçoit aisément les avantages que l'ouverture du canal de l'isthme procurerait à tous les Etats commerçants du globe. Tous les vaisseaux qui viennent de l'Orient et qui doublent aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance, une partie même de ceux qui entrent par le détroit de Gibraltar, prendraient la route de la mer Rouge et aboutiraient à la Méditerranée par le canal de l'isthme ; cette mer deviendrait le centre du commerce du globe, et tous les ports de la Méditerranée s'élèveraient à ce haut point de prospérité, que la nature paraît leur avoir destiné. On ne tarderait pas à voir s'élever sur les bords du canal trois grandes villes, l'une à Suez, l'autre au lac Amer, et la troisième à Tinch, sur les bords de la Méditerranée. La population de l'Egypte, qui compte à peine aujourd'hui trois millions d'habitants, s'élèverait rapidement et atteindrait un chiffre qu'on n'ose prévoir aujourd'hui. Les besoins d'alimentation se faisant sentir, on travaillerait à un système d'irrigation qui doublerait la surface des terres cultivables et mettrait ce pays à l'abri des disettes occasionnées par l'irrégularité des crues du Nil. Les irrigations, qui se font aujourd'hui avec difficulté par des sakis, se feraient naturellement par des barrages et des vannes, ce qui épargnerait le travail de plus de quatre-vingt mille bœufs et de vingt mille hommes.

Ce rêve que j'ai fait il y a quarante-cinq ans, étant à Suez, à l'extrémité de la mer Rouge, me parut alors une utopie ; cependant il n'a pas cessé d'occuper jusqu'à ce jour mon esprit, et aujourd'hui il s'y présente comme une chose véritable. Notre occupation d'Egypte était précaire et fort incertaine dans l'avenir : à cette époque tous les peuples civilisés de l'Europe étaient occupés de la guerre qu'avait suscitée la révolution de 1789 ; le commerce et l'industrie n'avaient pas pris les développements qu'ils ont acquis depuis ; la navigation à la vapeur était inconnue ; il n'existait pas de chemins de fer ; l'esprit des grandes entreprises ne s'était pas manifesté ; il y avait pénurie de capitaux, et les peuples divisés entre eux par les antipathies, qu'entretenaient les gouvernements divers, ne pouvaient pas s'entendre et combiner leurs intérêts. Aujourd'hui cet état est bien changé ; la guerre est plus difficile ; les peuples ne sont pas ennemis entre eux ; les idées de civilisation se propagent, et les grandes entreprises, qui, il y a moins d'un demi siècle, auraient effrayés les imaginations, s'exécutent avec rapidité. On perce des montagnes, on creuse des canaux et des ports. La Hollande a fait un canal du Helder à Amsterdam, à travers la province du North-Holland, presque aussi long que le serait celui de l'isthme de Suez, et sur lequel naviguent les plus gros bâtiments. On a creusé un tunnel sous la Tamise ; aux Etats-Unis d'Amérique on a relié les lacs et établi des communications sur l'eau d'une longueur de plusieurs centaines de lieues ; déjà on se dispose à percer l'isthme de Panama, situé dans une contrée presque déserte et sous un climat insalubre. Comment pourrait-on craindre d'entreprendre la canalisation de l'isthme de Suez, si facile, et qui coûterait à peine ce qu'il faudrait dépenser pour un chemin de fer de la même longueur.

On a fait en Europe tant d'entreprises coûteuses pour abréger un trajet de quelques jours d'une ville à l'autre ; devrait-on craindre d'employer quelques millions pour ouvrir la communication la plus importante du globe, celle qui met en contact l'Orient avec l'Occident, et qui épargnerait un trajet dangereux de près de trois mille lieues, et plus de trois mois de temps pour venir des Indes à Marseille. Voudrait-on continuer à faire le tour de l'Afrique, à doubler le cap des tempêtes, à courir les dangers d'une longue navigation, pour éviter les frais d'une entreprise importante ?

La canalisation de l'isthme de Suez importe surtout à tous les peuples situés sur les bords de la Méditerranée, à l'Allemagne méridionale, à l'Angleterre, à la Hollande et au Portugal, qui ont de grandes possessions en Orient. Les gouvernements de ces pays ne devraient-ils pas s'entendre pour l'entreprise de cette grande œuvre ?

Indépendamment des avantages matériels, qui résulteraient de cette opération pour les peuples civilisés de l'Europe et de l'Amérique, il y a des besoins moraux très importants à satisfaire. Depuis que nous ne sommes plus occupés de la guerre, et que les

(1) Les Polders de la Hollande sont épuisés par des moulins à vent. On pourrait, en Egypte, employer les mêmes moyens pour élever les eaux de quelques mètres. Les vents sont constants.

chrétienne, qui veut que tous les hommes soient frères et appartiennent à la même famille.

La tranquillité et la sécurité des gouvernements dépend de l'exécution d'une grande entreprise, capable d'occuper les corps et les esprits. Les peuples s'ennuient. Une jeune génération active, dont le cœur bat fortement, est dégoûtée de l'emploi mesquin qu'on donne à son intelligence et à sa force ; elle rougit d'user sans gloire et sans profit un temps qu'elle voudrait employer à faire de grandes choses. Elle est mal à son aise ; l'air et l'espace lui manquent, elle demande une vie plus noble et plus grande qu'elle rêve en secret et que peut-être un jour elle ira chercher dans une révolution, si on ne lui ouvre une large carrière.

Tous les peuples de l'Europe sont intéressés à l'ouverture de l'isthme de Suez. La Hollande possède encore en Orient des colonies riches et florissantes. Les Portugais y ont aussi des établissements, et de grands souvenirs de leur gloire ; sont attachés à ces contrées. Les Espagnols y occupent encore des points de beaucoup d'importance ; il reste à la France l'île Bourbon et plusieurs positions dans le canal de Mozambique et sur les côtes d'Afrique ; il lui reste encore quelques points importants au Bengale. Les Anglais occupent toute l'Inde et commandent dans ces vastes contrées à plus de cent millions de sujets. L'Autriche doit sentir la nécessité de se créer une marine pour prendre sa part du commerce du monde : son port de Trieste est admirablement situé ; elle possède Venise, cette ancienne reine de l'Adriatique ; il est de son intérêt de relever la gloire de cette antique cité, qui doit distribuer le commerce de l'Orient à la partie nord de l'Italie et aux Alpes. On voit avec peine que cette ville antique soit sur le point de s'ensevelir dans ses canaux bourbeux ; ses palais de marbre sont menacés de ruine, destinés peut-être à la démolition, et les blocs sculptés qui en ont fait l'ornement, seront vendus à l'encan. Ses beaux chantiers autrefois remplis de vaisseaux en construction sont aujourd'hui déserts et cette ville si joyeuse naguère est aujourd'hui triste, morne et silencieuse.

La Prusse et toute l'Allemagne du nord ont aussi un grand intérêt à participer au grand commerce et à la civilisation du globe. L'ouverture des isthmes de Suez et de Panama ne doit pas lui être indifférente. Un jour, qui n'est peut-être pas très éloigné, on sentira le besoin d'occuper une population exubérante et de placer sur des terres lointaines l'excès turbulent et inoccupé d'un accroissement rapide : il paraît donc que l'intérêt bien compris de tous les peuples de l'Europe doit les engager à favoriser la canalisation de l'isthme de Suez. Une seule nation pourrait avoir quelque intérêt apparent pour s'y opposer ; c'est l'Angleterre : elle semble ambitionner exclusivement le commerce du monde et la domination de toutes les mers ; nos guerres continentales et l'affaiblissement de toutes les marines lui ont permis d'établir partout des postes merveilleusement choisis pour surveiller toutes les mers et mettre obstacle au commerce des autres nations. Cependant peut-elle seule interdire à jamais ces grandes communications qui sont de droit la propriété indivise de tous les peuples, N'est-elle pas elle-même exposée à quelques dangers dans cette vaste contrée de l'Inde ? Est-elle assurée de la tenir long-temps sous sa domination exclusive ? La Russie s'avance à pas lents vers la Perse : elle a sous sa domination la race tartare des Tamerlanx, des Gengiskan, des Tamakoulikan, habituée à parcourir l'Orient en conquérante. Ne serait-il pas prudent pour l'Angleterre d'abandonner ses projets exclusifs de domination et d'entrer en partage avec les autres peuples européens ? Dominer exclusivement le globe est un fardeau trop lourd pour qu'elle puisse le supporter long-temps.

Il y a dans la vie de l'humanité des époques de transitions et d'évolutions. Les anciennes croyances s'affaiblissant, de nouvelles pensées se manifestent ; les esprits et les intelligences ont fait des progrès. L'avenir ne s'est pas encore formulé, et se présente sous un aspect vague et indécis. On cherche d'autres idées pour entrer dans une nouvelle vie ; alors on aperçoit l'agitation dans les esprits : les opinions sont divergentes ; des projets d'amélioration sociale surgissent de tous côtés. D'abord on les taxe d'utopies ; mais le besoin et un examen attentif finissent quelquefois par les transformer en réalité. A cette époque d'indécision les beaux-arts manquent d'aliments et de pensées ; leurs progrès s'arrêtent et ils attendent la venue d'une grande idée. Telle est leur situation actuelle. Les artistes ont vécu depuis l'époque de la Renaissance de la mythologie des Grecs et des Romains, ou de la pensée chrétienne : mais ils ont épuisé l'une et l'autre. Aussi que produisent-ils maintenant ? Pauvres artistes !... vous êtes réduits à célébrer quelques unions princières, à tracer sur la toile l'entrevue de quelques têtes couronnées, à faire des caricatures, des portraits de famille. Les architectes élèvent de petites maisons à l'égoïsme bourgeois. Les sculpteurs essaient de faire passer à la postérité une plèbe de médiocrités qui ne survivront pas à un quart de siècle.

A quel foyer les artistes pourront-ils rallumer le feu sacré presque éteint ? Qu'ils ouvrent les portes de l'Orient ; qu'ils aillent sous un ciel pur, inondé de lumières, réchauffer leur imagination ; qu'ils célèbrent l'hymen de l'Océan indien et de la mer Méditerranée ; qu'ils élèvent au milieu de l'isthme de Suez un vaste temple, supporté par mille colonnes, pour célébrer l'union de l'Orient avec l'Occident. Que ce temple soit plus majestueux que celui de Balbeck et de Karnak. La coupole en sera plus belle que celle du Colysée à Rome et que la basilique de St-Pierre. Quatre portiques majestueux, tournés vers les quatre points cardinaux, donneront entrée à tous les peuples, qui viendront le visiter. Les statues emblématiques de l'Océan indien et de la Méditerranée seront placées au centre, au-dessous de la coupole. L'une, emblème de la Méditerranée, sera une belle femme blanche, aux belles proportions, comme Vénus sortant des eaux ; l'autre sera un homme vigoureux, avec les caractères des peuples de l'Inde ; son corps sera bronzé par les rayons ardents du soleil,

dans l'avenir !

L'ouverture du canal de Suez ne peut se faire sans le consentement de Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte. Mais il y trouverait tant d'avantages, qu'il est à présumer que son consentement serait facilement obtenu. Les travaux de canalisation, qui amèneraient les eaux du Nil jusqu'au lac Amer, lui donneraient les moyens d'arroser une grande étendue des terres fertiles du Delta ; son port d'Alexandrie serait un des plus florissants du monde ; la population s'accroîtrait rapidement ; il cultiverait une plus grande surface ; la possession de son royaume, pour lui et ses descendants, serait plus solidement assurée. Il étendrait sa domination sur l'Ethiopie et l'Abyssinie. Il suivrait le cours du Nil jusqu'à ses sources, établirait à Massoura, à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandel, en face d'Aden, un port qui le ferait participer au commerce de l'Orient, et servirait en même temps de station pour les bateaux à vapeur. Son royaume agrandi de la sorte, lui serait garanti par les gouvernements de l'Europe ; le Nil formerait un long canal qui traverserait ses Etats dans toute leur longueur.

L'exécution de ce vaste projet serait facile à réaliser, si la France et l'Angleterre agissaient de concert pour en protéger l'entreprise ; mais peut-on y compter, et ne serait-il pas plus sûr de rallier l'Europe centrale pour l'exécution d'une si grande entreprise ? Tous les peuples du continent y trouveraient leur profit, et ils rentreraient dans ce droit que la nature a donné à tous les habitants du globe, celui de communiquer librement, par la grande voie de la navigation, avec toutes les autres nations.

TARAYRE, *lieutenant-général.*

## Conseils généraux.

*Nominations des présidents et secrétaires.* (Suite.)

*Aveyron.* — Président, M. Vergnes, député ; secrétaire, M. Mazuc, président du tribunal civil de Rhodez.

*Cantal.* — Prés. M. Dessauret, député ; sec. M. Chasteau-Dubreuil, conseiller à la cour royale de Riom.

*Côte-d'Or.* — Prés. M. Muteau, député ; vice-prés. M. Petot ; sec. M. Perrenet.

*Deux-Sèvres.* — Prés. M. Aubin, président du tribunal de Bressuire ; vice-prés. M. de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale de Poitiers ; secr. M. Rivière ; vice-secr. M. Lénardière.

*Dordogne.* — Prés. M. Mérilhou, pair de France ; sec. M de Carbonnier.

*Finistère.* — Prés. M. Lacrosse, député ; vice-prés. M. Pitot du Hellès ; sec. M. de Carné, député ; vice-sec. M. Guyot.

*Gers.* — Prés. M. Laplagne-Barris, pair de France ; vice-prés. le lieutenant général de Castelbajac, sec. M. Gavarret ; vice sec. M. Cassassoles, proc. du roi à Auch.

*Haute-Loire.* — Prés. M. Romeuf de la Valette, avocat général près la cour royale de Riom ; vice-prés. M. Lamothe ; sec. M. Dugone ; vice-sec. M. de Parron fils.

*Haut-Rhin.* — Prés. M. Struch ; sec. M. de Golbéry, député.

*Landes.* — Prés. M. Laureuce, député ; sec. M. Vivensang.

*Loire.* — Prés. M. Alcoce ; sec. M. Smith.

*Lot.* — Prés. M. Calmon fils, maître des requêtes ; sec. M. Delord.

*Lozère.* — Prés. M. Rivière de Larque, député ; sec. M. Guyot.

*Maine-et-Loire.* — Prés. M. de Marcombe ; sec. M. Alain-Targé, proc.-général près la cour royale de Riom.

*Sarthe.* — Prés. M. Trotté-Delaroche ; sec. M. Lecouteux ; vice-prés. M. Lelong ; vice-sec. M. Gasselin.

*Ardèche.* — Prés. M. Tavernier, député ; vice-prés. M. Faure ; sec. M. Sauzet, maire de Cheylard ; vice-sec. M. Champanhet, maire d'Aubenas.

*Basses-Alpes.* Prés. M. Gravier ; sec. M. Pacquet.

*Basses-Pyrénées.* — Prés. M. le comte de St-Cricq ; sec, M. Dariste.

*Hautes-Alpes.* — Prés. M. Faure ; sec. M. Massot, avocat général à la cour royale de Lyon.

*Hautes-Pyrénées.* — Prés. M. d'Intrans ; sec, M. Achille Fould, député.

*Morbihan.* — Prés. M. Caradec ; vice-prés. M. Lagillardaie ; sec. M. Cassac.

*Pyrénées-Orientales.* — Prés. M. Duraud-Justin ; sec. M. Barrot, notaire.

*Tarn.* — Prés. M. Bernardin, député ; sec. M. du Clausade.

## Faits divers.

— Les courses de Rouen ont eu lieu pendant deux jours sur l'hippodrome de Sotteville, et leur résultat a démontré que, sous ce rapport, les départements pouvaient rivaliser avec la capitale. Une pluie battante ayant contrarié la première journée, jusqu'au moment de l'ouverture de la lice, beaucoup de chevaux ont été retirés. *Sylvio* et la *Carpe*, appartenant à M. le marquis de Croix, ont remporté le prix du conseil général de la Seine-Inférieure, pour chevaux et juments de tout âge, nés en France, attelés par paire à des voitures de quatre roues.

Voici les noms des vainqueurs, dans les deux journées. *Tiger*, à M. de Rothschild ; *Mme Putiphar*, *Cattonian* et *Hellespont*, à M. Stephen Drake ; *Mustapha*, à M. Aumont (2 prix) ; *Laporello*, à M. le comte Perregaux ; *Lanterne* et *Error* à M. le prince de Beauveau ; *Prospero* à M. Carter, et *Haidée* à M. Valentin.

— Nous apprenons par l'*Orléanais* du 29, qu'un accident déplorable, prévu par l'architecte voyer, s'est réalisé à Orléans, rue du Sanitas. La veille, entre quatre et cinq heures du soir, une maison en construction, dont les fondations étaient assure-t-on mal faites, s'est écroulée. Trois maçons qui y travaillaient ont eu le temps de se sauver ; mais un petit manœuvre de douze ans, qui était au rez-de-chaussée, s'est trouvé englouti sous les décombres. On le croyait mort, mais par un hasard fort heureux, les solives du premier étage et les planches dont elles étaient couvertes firent voûte sur cet enfant dont on put entendre les gémissements étouffés. Une foule d'habitants de tout rang, le préfet et le maire en tête travaillèrent avec célérité et précaution pendant une heure et demie à déblayer, et, par une ouverture qu'on parvint à pratiquer, ce pauvre enfant put être extrait sans blessures ni contusions. Quelques soins nécessaires lui ont été prodigués à l'Hôtel-Dieu, dont il est sur le point de sortir, dans un état satisfaisant.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

toujours été mal posée.

Toutes les opinions émises sur les enfants trouvés peuvent être ramenées à deux systèmes principaux : 1° Le système suivi dans les Etats catholiques; 2° le système adopté dans les pays protestants.

Dans les pays catholiques, où la charité est plus ardente et plus généreuse qu'éclairée, si l'on en croit les *utilitaires*, des hospices sont ouverts aux nouveau-nés que les mères abandonnent: il n'est fait aucune enquête sur les circonstances de l'exposition, sur le secret de la naissance; la recherche de la paternité est interdite; enfin les dispositions ingénieuses des tours garantissent à la mère et au déposant le plus profond mystère.

Dans ces pays, le sort fait aux enfants naturels, est bien préférable à celui de beaucoup d'enfants légitimes. — En Russie, où le système catholique est en vigueur, les enfants trouvés sont élevés aux frais de la couronne; ils reçoivent une brillante éducation et jouissent de certains priviléges. Leur condition est de beaucoup supérieure à celle des serfs, des paysans, à celle des hommes libres des basses classes. L'hospice de Moscow est digne de servir de modèle à tous les établissements de ce genre.

Les protestants reprochent aux catholiques de provoquer la dissolution de la famille, d offrir une prime incessante à la débauche et à l'immoralité, en nourrissant aux frais du public les enfants issus d unions illicites, tandis qu'on ne fait rien ou presque rien pour ceux qui doivent le jour à des parents pauvres et légitimement unis; ils leur reprochent d'encourager ainsi les mères à abandonner le fruit de leurs entrailles, de compromettre l'intérêt même de ces enfants qui, par l'admission à l'hospice, se trouvent privés de droits civils, sans famille; enfin, de concentrer dans les villes une population d'orphelins, qui fait peser sur la société des charges énormes, et qui, en augmentant chaque jour, finira par devenir sérieusement inquiétante.

Les enfants trouvés sont très nombreux dans les pays catholiques. La moyenne annuelle du chiffre des admissions s'élève à plus de 33,000 en France. De 1819 à 1825, il y a eu à Paris 25,277 enfants trouvés.

Dans les pays protestants, au contraire, il n'y a point d'hospices affectés aux enfants trouvés; dès lors, point de tours, point de mystère. La morale est austère, impitoyable chez les puritains réformés. Dans ces pays de l'individualisme et de la morale personnelle, l'Etat et la loi mettent sans pitié l'enfant à la charge de la mère;

On a remarqué que, parmi les enfants déposés aux hospices, beaucoup sont nés de mariages légitimes, beaucoup doivent le jour à des parents riches. A Rouen, à Paris et à Lyon, de 1804 à 1809, sur 100 enfants admis dans les hospices, 10 étaient notoirement issus de mariages légitimes; de 1828 à 1830, 7 sur 100; de 1831 à 1834, 10; enfin, en 1835, on en compte 9 sur 100.

La suppression des tours, dans certains départements, a réprimé immédiatement cet abus, tout comme les translations d'enfants opérées d'un département à l'autre, avaient fait cesser le commerce scandaleux des messagers et les spéculations des mères, qui envoyaient leurs enfants à l'hospice pour les reprendre ensuite comme nourrices, et moyennant salaire.

On a beaucoup écrit pour et contre la suppression des tours. Sur ce sujet, les opinions, les autorités les plus imposantes ont été partagées.

Les uns, au point de vue sentimental et poétique, ont demandé avec force le maintien des tours, les autres, au point de vue exclusivement positif et financier, en ont réclamé la suppression immédiate, et ont proposé de les remplacer par l'admission à bureau ouvert.

Les premiers avaient raison cent fois de dire qu'il faut indistinctement et mystérieusement admettre tous les enfants; mais ils ont oublié de dire comment on pourrait subvenir à l'entretien de ces malheureux; mais, dans leurs préoccupations généreuses, ils ont négligé de fournir les moyens de nourrir ces créatures dont ils demandaient l'admission à l'hospice avec tant de chaleur et d'enthousiasme.

Les seconds raisonnaient plus serré. « Les enfants trouvés, disaient-ils, sont une charge accablante pour les départements. Pour réduire les dépenses, il faut, à l'aide d'un moyen quelconque, réduire le nombre des enfants trouvés. La translation d'un département à l'autre a provoqué immédiatement le retrait par les parents d'un tiers des orphelins : la suppression des tours fera mieux en-

(1) Un exemple, entre mille, pour signaler l'abus de ces déclarations. A Londres, il y a quelques années, une fille-mère est amenée devant le magistrat. Sommée de nommer le père de son enfant, elle répond qu'il lui est impossible de satisfaire à la question d'une manière précise. — Mais, dit le magistrat, nommez toujours quelqu'un. — Eh bien! monsieur, dit l'effrontée, je déclare que *c'est vous*. Le juge quitte aussitôt le siége, en prévenant qu'il ne peut prononcer dans une affaire où il se trouve partie intéressée. Le suppléant monte au fauteuil, et, sans désemparer, condamne le juge à payer des dommages et intérêts et les frais d'éducation.

tue plus l'enfant après sa naissance, on l'étouffe dans le ventre de sa mère; pour échapper à la rigueur des lois, on substitue l'avortement à l'infanticide.

En définitive, par la suppression des tours, on repousse de l'hospice, un enfant que l'on sera obligé de nourrir comme pauvre, s'il échappe au danger qui le menace; seulement on constate officiellement le déshonneur de la mère, on la flétrit pour toujours, on la pousse forcément au vice, en même temps qu'on la réduit à la misère absolue, en lui imposant l'obligation de nourrir son enfant, de consacrer aux soins de l'allaitement et de la maternité un temps qu'elle devrait consacrer à un travail de 12 heures par jour, pour gagner misérablement sa subsistance.

Mais on réplique qu'on ne refuse point d'admettre à bureau ouvert les enfants des pauvres, seulement on veut constater la pauvreté de la mère, etc., etc. — Mais où trouverez-vous des filles assez blasées sur la pudeur et sur la honte pour aller confesser leur déshonneur à un commissaire ou à un agent de police?

Allons, messieurs de l'un ou de l'autre système, avouez franchement que ce qui vous embarrasse si fort, c'est bien moins la question morale que la *question d'argent!* Comment nourrir ces orphelins dont le nombre va croissant toujours? Voilà la difficulté. Laissons donc de côté les tirades pompeuses sur la morale, sur les devoirs des femmes, sur les mères dénaturées, sur l'immoralité du siècle, etc., etc. Laissons de côté les vanités sonores et les mots à effet; allons au fond des choses.

La question, dans toute sa généralité, peut être envisagée au point de vue *moral et religieux*, au point de vue *social et économique*, enfin au point de vue *financier ou pécuniaire*.

Nous ne dirons rien du côté moral et religieux, peu de chose du côté économique, car le sujet deviendrait beaucoup trop vaste; mais nous nous arrêterons au point financier.

Si nous arrivions à surmonter les difficultés pécuniaires, la question économique serait peu embarrassante, la question morale deviendrait, ce nous semble, assez facile à résoudre (en tant toute-

(1) *Histoire statistique et morale des Enfants trouvés*, 1 vol. in-8°. Ce travail est le plus complet qui ait été publié sur la matière; il est riche de faits, de documents de toute espèce, et nous y avons pris la plupart de ceux qui précèdent. Tous les systèmes y sont décrits et analysés; il contient, en outre, une bibliographie très étendue. A notre avis, ce livre pèche par les conclusions.

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XX.

#### UNE PAGE D'HISTOIRE.

Avant de commencer ce chapitre, le romancier déclare qu'il cède la plume à l'historien, car il ne dit ni ne fait rien dire à ses personnages qui ne soit d'une scrupuleuse exactitude. Les faits, sinon les mots, sont puisés aux sources les plus authentiques. Cette déclaration préalable était nécessaire : quand les choses qu'on raconte contrarient les idées reçues et communément adoptées, il est bon de prendre quelques précautions pour soi-même et pour autrui. Vous voulez conduire le lecteur dans des régions nouvelles, inconnues, c'est à merveille, mais encore faut-il lui inspirer de la confiance et aplanir quelque peu devant lui les sentiers mal frayés par lesquels il doit passer pour vous suivre.

— Madame, dit l'adjudant Ethène en profitant de la permission de la reine pour s'asseoir, je ne suis et ne pouvais être qu'un messager verbal; les négociations dont je suis l'intermédiaire sont trop importantes, trop secrètes pour être confiées au papier sans péril. Mon emprisonnement à Messine prouve assez de quelles précautions les Anglais s'environnent.

— Si bien défendue que soit la place, il y a toujours un point vulnérable; votre présence ici en est une preuve éclatante.

— Et d'ailleurs la place n'est pas si forte qu'elle le parait.

Les Anglais ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.

Encore dix ans de système continental, il n'y a plus d'Angleterre.

— Dix ans! c'est bien long.

— Mais avant de nous embarquer sur l'océan de la politique, souffrez, madame, que je remplisse la partie la plus agréable de ma mission. L'impératrice Marie-Louise, votre auguste nièce, qui m'honore de sa confiance particulière, m'a ordonné de transmettre à votre majesté l'expression de son respect et de son affection. C'est une tâche dont je m'acquitte avec bonheur.

— Portez-lui tous mes vœux et mes sentiments les plus tendres. Son fils est-il en bonne santé?

— Le roi de Rome se porte à merveille et promet à la France des destinées prospères et glorieuses.

— Mais avant de parler du fils, parlons du père. Monsieur l'adjudant, l'empereur Napoléon m'appelle-t-il toujours Frédégonde!

— Précisément, madame, l'empereur m'a chargé de demander à votre majesté si vous l'appeliez toujours le tyran corse.

— Cela dépend de lui, répondit Caroline en souriant de la répartie d'Elbène; comme il se conduira avec moi je m'exprimerai sur lui.

— En ce cas, madame, vous n'aurez à l'avenir que des éloges à faire du nouveau Charlemagne.

— Comment concilier vos paroles avec ses actions? S'il avait prêté franchement l'oreille à mes premières ouvertures, je n'en serais point réduite à la condition misérable où je suis tombée, et depuis long-temps la Sicile serait purgée d'Anglais. Au lieu de cela, qu'a fait votre empereur? J'envoie en France comme négociateur un officier de marine, un homme de confiance, un homme à moi enfin, le capitaine Amélia; le maréchal Marmont, gouverneur des provinces illyriennes, auquel il s'adresse d'abord, l'expédie à Paris à votre ministre de la police, Rovigo, Savari... que sais-je? Vos hommes en place ont tant de noms aujourd'hui qu'il est impossible de s'y reconnaître. Amélia expose l'objet de sa mission; au lieu d'être présenté à Napoléon comme le portaient ses instructions, et comme il ne cessait de le réclamer, il est jeté dans le donjon de Vincennes, où il est encore. Est-ce ainsi que Bonaparte me prouve ses bonnes dispositions?

— Bonaparte, madame? Nous ne connaissons personne en France de ce nom là. Vous voulez dire sans doute Napoléon. Bonaparte est mort le 28 floréal an XII.

— Vous voulez dire le 18 mai 1804, répondit vivement Caroline à qui ce souvenir du calendrier révolutionnaire rappelait douloureusement l'échafaud de Marie-Antoinette.

— Votre majesté a une mémoire des dates qui tient véritablement du prodige.

— Comment les princes de l'Europe pourraient-ils oublier une date qui a justifié leurs prévisions, leurs résistances et qui leur a donné raison aux yeux de la postérité et des contemporains eux-mêmes? N'est-ce pas ce jour-là que votre Bonaparte s'est couronné de sa propre main? Or, en le laissant ramasser dans le sang de ma sœur la couronne de Louis XIV, la France s'est donné à elle-même un éclatant démenti.

— Un démenti, madame?

— Eh! oui, la pourpre de votre empereur a été le linceul de votre république; en se jetant dans les bras de la monarchie, votre patrie égarée a reconnu enfin que la monarchie était le salut des peuples.

— Oh! pour cela, madame, c'est la vérité. L'éternelle gloire de l'empereur est d'avoir relevé le trône d'une main, l'autel de l'autre et d'en avoir à jamais fini avec ces idéologues imbéciles et ces féroces cannibales qui trop long-temps ont déshonoré la France.

Le tour de la raison est à la fin venu.

— Puisse-t-elle effacer avec les larmes du repentir le cercle de sang qu'elle a décrit! Mais nous voici bien loin et de votre mission et du capitaine Amélia. Je vous disais donc qu'il a été jeté pour toute réponse dans les cachots de Vincennes. C'est comme si l'on m'y avait jetée moi-même, car enfin pour n'être pas accrédité publiquement, Amélia ne m'en représentait pas moins. Comment Napoléon explique-t-il un pareil affront?

— Le premier, le seul coupable est le capitaine Amélia lui-même. Sa faute a été de procéder par intermédiaires au lieu d'aller directement à l'empereur, comme je viens directement à votre majesté. L'empereur ne dit à ses ministres, même à ses confidents les plus intimes que ce qu'il veut bien leur dire, et toute négociation qui passe par leur filière avant d'arriver jusqu'à lui est une négociation manquée. Sa majesté impériale ne souffre pas qu'on sache avant elle les secrets de l'Etat. Et d'ailleurs dans cette occasion sa position était particulièrement délicate: Napoléon ne pouvait se donner l'apparence aux yeux du public de traiter avec les ennemis de la France: je dis public et c'est à dessein; car je suis de l'avis de l'adage turc: Tout secret qui passe deux devient commun; or, si votre majesté veut se donner la peine de compter, elle trouvera que son secret avant même de parvenir aux oreilles de l'empereur avait passé par celles du maréchal Marmont, du duc de Rovigo, sans compter les autres. Votre majesté comprendra elle-même que l'emprisonnement du capitaine Amélia était une de ces nécessités politiques commandées par la raison d'Etat. Telles sont, madame, les explications que l'empereur m'a expressément enjoint de donner à cet égard à votre majesté. Il désire sincèrement qu'elle veuille bien s'en tenir pour satisfaite.

— Ce sont là des explications plus faciles à donner qu'à accepter. Mais je veux bien ne pas me montrer trop exigeante, surtout si la suite et la fin de la négociation en rachètent les commencements.

— Je ne dois pas dissimuler à votre majesté que dans l'origine l'empereur nourrissait des préventions contre elle. Pardonnez la franchise

D'un soldat qui sait mal farder la vérité.

Oui, madame, Napoléon n'accueillit pas avec faveur les premières ouvertures qui lui furent faites en votre nom.

— Et moi donc, croit-on que je me sois résignée sans combats à une pareille démarche? Moi aussi, j'ai cédé aux nécessités impérieuses de la raison d'Etat, en immolant mes répugnances personnelles à des intérêts supérieurs. Je me suis dit qu'un homme, quel qu'il fût, appelé, n'importe comment, à de si hautes destinées, ne pouvait qu'être un instrument de la Providence, qui a ses vues sans doute en le suscitant au milieu des nations. Et puis, n'est-il pas devenu mon neveu en épousant la petite-fille de Marie-Thérèse?

— Cette considération de parenté a été déterminante aussi pour l'empereur. « — Après tout, me dit-il un jour en me parlant de votre majesté, » elle est la tante de mon fils. » — L'impératrice, comme vous le devinez, madame, n'est pas étrangère à la révolution qui s'est opérée en lui à l'égard de votre majesté, c'est elle qui a, peu à peu, accoutumé son oreille à des noms ennemis jusqu'alors, et son cœur à des sentiments de conciliation, grâce à son intervention, la négociation est devenue une affaire de famille. Comme parente et comme fille des Césars, Marie-Louise souffre à la fois dans son affection et dans son orgueil, de vous voir ainsi reléguée au bout de l'Europe, dans cette île perdue...

— Où je ne suis plus, vous le voyez, qu'une proscrite.

— L'impératrice est indignée contre les Anglais, et cette dernière insolence a décidé l'empereur à agir promptement et puissamment.

— C'est s'y prendre un peu tard; mais je ne veux pas récriminer, et je pardonne à Napoléon ses irrésolutions, ses lenteurs, s'il répare le mal qu'il pouvait empêcher. Puisqu'il m'a laissé précipiter du trône, c'est

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 31 août.

l'Océan. Que la position vraiment imposante de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée excite la jalousie et l'envie de la France, cela ne nous paraît pas étonnant ; mais ce n'est pas une raison pour nous d'abandonner cette position, que nous devons à notre bravoure, et à cet esprit d'industrie et de persévérance qui nous caractérise. »

Le *Morning-Advertiser*, comme on voit, aborde franchement la question ; mais il entend la liberté d'une façon singulière. A ses yeux, la Grande-Bretagne n'est pas *libre*, si elle n'est pas *maîtresse* des passages. Par ce pluriel, le *Morning-Advertiser* fait allusion sans doute au détroit de Gibraltar et à l'isthme de Suez. Il faut l'avouer, voilà une liberté qui ressemble fort à un privilège. Le *Morning-Advertiser* raisonne comme si l'Angleterre était la seule nation au monde. Nous admettons que l'Angleterre ait besoin, et qu'elle ait droit de parcourir librement la Méditerranée, comme tous les autres peuples ; mais nous ne saurions admettre qu'elle ait droit d'y être maîtresse, ni même qu'elle ait besoin de cette domination absolue pour s'assurer la route libre dans cette mer.

L'Angleterre a besoin de garanties dans la Méditerranée ; mais les autres nations en ont besoin aussi. L'Angleterre veut faire résulter ces garanties d'une possession et d'une suprématie maritimes ; mais, dans ce système, quelles seront les garanties des autres nations ? Il est évident que l'occupation militaire de Gibraltar et de Tanger, de Malte, des îles Ioniennes et de l'isthme de Suez, garantirait, pour la Grande-Bretagne, la libre communication de l'Océan et de la Méditerranée. Mais c'est là une garantie tout individuelle, toute particulière à la Grande-Bretagne, et qui exclut une garantie semblable pour toutes les autres nations intéressées.

En effet, quelle garantie auraient les Etats-Unis d'Amérique ? Quelle garantie aurait la Hollande ? Quelle garantie auraient la Suède, le Danemarck, les villes anséatiques, la Prusse, la Belgique ? Et, à l'inverse, quelle garantie auraient les Etats qui n'ont vue que sur le littoral de la Méditerranée ? Toutes les nations océaniennes, tous les Etats méditerranéens seraient obligés d'avoir une confiance absolue dans la politique anglaise, et cela sans contrepoids, sans contrôle d'aucune sorte. D'après l'opinion même du *Morning-Advertiser*, qui ne voit de liberté et de garantie que dans la possession exclusive, tous ces peuples seraient complètement privés de garanties pour la libre communication de la Méditerranée et de l'Océan.

Y aurait-il donc deux manières d'entendre la liberté ? Pour l'Angleterre, la liberté serait-elle la domination absolue ? Et pour les autres nations, la liberté serait-elle la dépendance du bon plaisir britannique ? Nous engageons le *Morning-Advertiser* et les hommes politiques de la Grande-Bretagne à mieux approfondir les conditions de liberté pour chacun et pour tous. En appliquant

sont pas de nature à être harmonisées. Leur accord est d'autant plus difficile que l'Allemagne ne paraît pas disposée à se laisser entraîner aujourd'hui dans un traité de dupes, comme il arriva en 1840. Il est vrai que la France, ainsi que le fait observer la *Gazette de Cologne*, est aujourd'hui occupée au Maroc, à l'autre pôle de la question d'Orient ; elle ouvre un pays barbare à la civilisation européenne. Mais, au moindre péril, la France peut se transporter à Alexandrie ou à Constantinople pour défendre les grands principes de neutralité et d'association. La France n'ignore pas que la question d'Orient est loin d'être résolue ; elle sait combien la Russie pèse sur les provinces danubiennes ; elle sait que l'Egypte, d'un moment à l'autre, peut devenir une pomme de discorde ; mais elle espère que, secondée par l'Allemagne et par tous les Etats de l'Europe centrale, elle pourra donner à toutes ces difficultés une solution conforme à la justice et aux intérêts de tous les peuples.

## Affaire du Maroc.

On lit dans l'*Algérie*, au sujet du bombardement de Tanger :

« Le prince, dans son rapport, dit que le 8 on était encore occupé à retirer les cadavres du milieu des décombres. Des nouvelles de Tanger, postérieures à celles du rapport, nous annoncent que l'on a compté 220 tués et 400 blessés.

» Aux premiers coups de canon de notre escadre, le danger devint si imminent, que les femmes, les enfants, les vieillards voulurent sortir de la ville ; il fallut ouvrir les portes, et aussitôt des masses de Kabyles pénétrèrent dans la ville par cette issue. Ils se livrèrent au pillage, et firent aux habitants plus de mal encore que notre feu.

» Le fils de l'empereur, arrivé la veille avec 400 cavaliers, apprenant l'irruption des Kabyles, pénétra à son tour dans la ville pour les en chasser. Dès ce moment chaque rue devint un champ de bataille ; partout retentissait la fusillade entre les soldats et les pillards, pendant que les boulets français détruisaient les forts et tuaient leurs défenseurs.

» Un fait assez remarquable, c'est que les soldats tangériens ne peuvent injurier plus grossièrement un Kabyle qu'en l'appelant soldat d'Abd-el-Kader. »

— Nous trouvons dans le même journal les détails suivants sur l'île de Mogador et sur l'acte d'occupation : « La petite île, occupée aujourd'hui par nos troupes, a trois milles de circonférence ; elle est située à l'entrée du port qu'elle commande, si bien que nul navire ne peut ni entrer ni rester au mouillage sans sa permission. Etre maître de l'île, c'est donc être maître du commerce de Mogador. Mais il est difficile de se maintenir sur ce rocher nu et dépourvu de tout, même d'eau.

» L'occupation de cette île ayant été décidée par l'amiral prince de Joinville, M. le lieutenant colonel du génie Chauchard a été chargé de commander la garnison désignée pour l'occuper. La garnison est compo-

... lorsque nos compatriotes furent rendus à bord que les prisonniers rentrèrent en ville.

» On a su par eux que dès que les défenseurs de l'île virent les préparatifs de notre escadre, ils firent demander au gouverneur de faire évacuer l'île, parce qu'ils se reconnaissaient impuissants à la défendre contre nous.

» Le gouverneur de Mogador répondit par un refus et menaça de tirer sur eux s'ils faisaient mine d'abandonner l'île. Il avait eu d'ailleurs la précaution de leur retirer les embarcations de service, et il avait placé à la tête des 400 hommes qui défendaient la place, quelques fanatiques qui les contraignirent, le pistolet sur la gorge, à ne pas nous faire d'offre de soumission.

Le 12, un canot portant pavillon anglais avait accosté le Suffren. C'était le vice-consul d'Angleterre, M. Willshire, qui exposait au prince la situation difficile où il se trouvait, et qui invoquait son appui.

» M. Willshire avait déjà, par trois fois, demandé au gouverneur l'autorisation de se retirer, lui et ses nationaux, sur les bâtiments marchands ancrés dans le port. Trois fois sa demande avait été refusée, parce que les chefs de ces familles, y compris le consul, sont redevables envers l'empereur de sommes immenses, qui ne s'élèvent pas à moins de 5 millions.

» On comprend que les Marocains ne voulussent pas se dessaisir d'otages aussi précieux. M. Willshire s'adressait à l'amiral français pour le prier d'appuyer ses prétentions, lui rappelant qu'il avait accordé la protection de son pavillon aux Français résidant à Mogador.

» La position du prince de Joinville était embarrassante, car il ne pouvait prendre sur lui de garantir le paiement d'une somme aussi considérable, seul moyen de faire lâcher prise aux agents de l'empereur.

» Quand le Vésuvius et le Warspite arrivèrent le lendemain devant Mogador, leurs relations sur la terre furent poursuivies avec activité, mais elles demeurèrent sans résultat. Le commandant du Warspite n'avait pas mission pour consentir au paiement d'une somme aussi forte, et s'y fût-il engagé, le gouverneur n'eût sans doute pas lâché les débiteurs de l'empereur.

» L'attaque commença ; elle a sans doute ruiné les négociants. Mais nous sommes heureux de constater que ce que n'ont pu obtenir les réclamations pressantes de l'Angleterre, la France l'a obtenu par le noble exemple de sa générosité. En échange de nos 35 prisonniers blessés rendus à la liberté, le gouverneur de la ville a fait rendre à *l'amiral français* le consul anglais, sa femme et son secrétaire. »

On nous écrit de Metz, le 28 août :

« C'était aujourd'hui le jour de l'investissement de Metz. Le temps était superbe ; il y avait des spectateurs sur tous les sommets en...

---

bien le moins qu'il m'aide à y remonter.

— La volonté de l'empereur est formelle à cet égard, et l'Europe sait que ce qu'il veut il le veut bien. Il n'hésita plus que sur l'exécution.

— Qu'il me laisse faire ; quoique exilée du trône, et tenue en surveillance par les Anglais dans ce méchant village, j'ai encore par devers moi les moyens de me débarrasser d'eux.

— Ces moyens, quels qu'ils soient, l'empereur les ignore et veut les ignorer ; il en laisse à votre majesté le choix et l'emploi ; il ne s'attache, lui, qu'aux résultats ; et c'est là-dessus seulement que les protocoles sont ouverts.

— Mes propositions sont claires, et déjà plusieurs fois je les ai nettement formulées : la présence des Anglais en Sicile est pour Napoléon un sujet constant d'inquiétude et un grave embarras ; ils gênent de là toutes ses opérations dans le midi de l'Europe et le tiennent perpétuellement en échec. Ainsi, nos intérêts sur ce terrain sont identiques.

— Telle est aussi, madame, l'opinion de l'empereur.

— Je serais donc en droit, puisque son intérêt est lié au mien si étroitement, de réclamer son assistance directe pour expulser les Anglais et délivrer la Sicile. Cependant, je ne le fais point, et je me charge seule de cette immense entreprise.

— Premier point.

— Mes mesures sont prises de telle sorte que je ne puis manquer de réussir, et je réussirai ; mais, en politique, il faut tout prévoir, même les revers les plus improbables : en cas d'insuccès, je réclame un asile sûr et honorable à Gênes ou à Venise, à mon choix.

— L'empire français est ouvert à votre majesté dans toute son étendue ; elle n'aura qu'à choisir elle-même le lieu de sa résidence. Elle sera partout traitée comme l'auguste tante du roi de Rome.

— Ceci n'est qu'une question incidente, soulevée seulement pour mémoire ; je ne m'y arrête pas, et je reprends le fil. Délivrée des Anglais, je ressaisis avec le roi Ferdinand les rênes de l'Etat, et j'ouvre les ports de la Sicile aux navires français, tant à ceux de guerre qu'à ceux de commerce.

— Second point. Et votre majesté demande en échange ?

— Ne le sait-on pas ? A quoi bon répéter ce que j'ai dit mille fois ? Je demande, premièrement : des secours de terre et de mer, au cas où les Anglais tenteraient un coup de main sur la Sicile.

— Cet article ne saurait souffrir de difficulté.

— Les autres en souffrent donc ?

— Je ne dis pas cela ; je dis seulement que le premier ressort de la nature des choses, comme dit l'empereur. Mais votre majesté n'a pas fini ; j'ai l'honneur de l'écouter avec toute l'attention, tout le respect qui lui sont dus.

— Je demande en second lieu que Napoléon me rende enfin, et pour toujours, notre royaume de Naples. Voilà mon ultimatum.

— Nous voici dans le vif de la question. C'est précisément cette condition absolue de votre majesté, qui a entretenu les hésitations de l'empereur, et occasionné les lenteurs dont vous vous plaignez : car enfin, madame, si vous êtes la tante de l'impératrice, l'épouse du roi de Naples actuel est la sœur de l'empereur.

— Je puis écouter beaucoup de choses, mais que devant moi on traite Murat de roi de Naples, cela je ne puis l'entendre de sang-froid, c'est au-dessus de mes forces.

— A l'avenir donc, je dirai Murat tout court.

— Nous donner pour successeur le fils d'un aubergiste, un palefrenier, c'est aussi trop méprisant. J'ai pardonné à Napoléon bien des injures, mais celle-là... Tenez, adjudant Elbène, il faut que votre empereur la répare bien vite, s'il veut que nous soyons bons amis.

— C'est son désir et son projet. Je ne cache pas à votre majesté qu'il est mécontent de Murat. Entre autres griefs il ne lui a point pardonné d'avoir compromis l'honneur et le prestige des armes françaises dans sa triste expédition de Sicile. On a bien prétendu que c'est l'empereur lui-même qui l'a fait manquer après l'avoir conseillée, parce qu'il n'avait besoin, dit-on, contre les Anglais, que d'une simple démonstration, d'une diversion au profit de ses armées d'Espagne. Mais ceci est une calomnie, qui n'a pas même pour elle l'ombre d'une probabilité.

— Quant à moi, dit la reine, je n'ai jamais cru au succès de l'entreprise, et j'ai été si peu inquiète du résultat, que je n'ai pas même envoyé au secours de Messine, les troupes siciliennes cantonnées à Palerme et à Trapani. L'événement a justifié ma sécurité.

Caroline en savait sur cette expédition, demeurée assez obscure, beaucoup plus sans doute qu'elle n'en voulait dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès cette époque, elle entretenait avec Napoléon des intelligences secrètes, et que les Anglais lui reprochaient avec amertume de les avoir abandonnés dans cette circonstance.

— Quoi qu'il en soit, reprit Elbène, l'empereur est dégoûté de son beau-frère, et n'attend qu'une occasion pour l'éloigner de Naples, sauf à le dédommager quelque part. Sa majesté impériale a tant de couronnes à sa disposition, qu'elle n'a que l'embarras du choix. Je vous dirai plus, madame, c'est que le général Manhès, qui commande en Calabre, passe pour être l'homme de Napoléon, plus encore que l'homme de Murat ; ce qui expliquerait sa haute et rapide fortune. En tout état de cause, je crois qu'il pourrait servir, au besoin, les vues de votre majesté sur le continent napolitain.

— Afin de vous rendre franchise pour franchise, je vous dirai que Manhès passe pour les avoir déjà servies et pour correspondre avec nous directement ; car vous comprenez bien que, en attendant la réalisation des bons vouloirs de Napoléon à notre égard, nous ne sommes pas fâchés de nous préparer les voies par nous-mêmes.

— Y aurait-il de l'indiscrétion à demander à votre majesté.
Si le destin propice a couronné ses vœux ?

— Je n'ai plus rien à vous cacher, car vous représentez ici Napoléon, et je joue avec lui à jeu découvert. Aussi bien, touchons-nous au moment suprême où l'Europe entière sera dans ma confidence. Apprenez donc que nous avons en Calabre un parti puissant ; tous les carbonari sont avec nous. Bien plus, Manhès lui-même doit seconder activement le mouvement qui se prépare : ses chaloupes canonnières renforceront notre escadre contre la flotte anglaise. Quant à Naples, j'y compte, vous ne l'ignorez pas, des partisans nombreux, et j'ai des affidés sûrs jusque dans la propre maison de Murat. Cela date de loin ; Salicetti lui-même m'écrivait déjà régulièrement et confidentiellement.

— Nous le savions à Paris, madame, et je pourrais même dire à votre majesté le nom de l'individu qui portait les lettres et rapportait les réponses.

— Voyons si vous êtes bien informé ?

— Il s'appelait Capetti.

— C'est bien cela. Il faut que Canosa nous ait trahis ; car lui seul était dans le secret.

— Précisément, madame, Canosa m'a tout dit. Vous voyez qu'à Paris nous savons bien des choses. Malheureusement pour votre majesté, Murat en sait aussi beaucoup.

— La pénétration n'est cependant pas sa faculté dominante.

— C'est vrai ; mais on lui a donné l'éveil.

— Qui ?

— Devinez, madame.

— Comment le puis-je ?

— Les Anglais.

— Murat correspond avec les Anglais ?

— Avec Bentinck lui-même.

— Mais Bentinck ne sait rien.

— Détrompez-vous, madame, vous avez été trahie par un certain Roméo qui, en faisant vos affaires, faisait celles des Anglais.

— Le misérable ! c'est donc lui qui a dénoncé Rossaroll.

— C'est probable.

— J'ai toujours suspecté sa fidélité, et j'ai renoncé depuis long-temps à ses services. Il connaît, il est vrai, mes projets sur Naples, tout le monde doit les soupçonner, mais il ignore mes plans actuels contre les Anglais.

— C'est heureux pour nous, car les Anglais les sauraient déjà.

— Oh ! quant à ce secret-là, s'écria Caroline en posant la main sur son cœur, c'est le mien ; il sera bien gardé. Mais ce qui m'étonne, ce que j'ai peine à comprendre, c'est que Bentinck ait averti Murat. Quel intérêt a-t-il à cela ?

— D'abord, madame, l'intérêt de vous nuire et de renverser vos espérances. Pourvu que les Anglais soient maîtres de la Sicile, peu leur importe que ce soit Murat ou Ferdinand qui règne à Naples. Mon avis est, qu'appelés à choisir, ils voteraient pour Murat. Cela se conçoit, vous avez des droits sur la Sicile, Murat n'en a pas, et ils lui assureraient, volontiers, ils lui garantiraient le continent napolitain, pourvu qu'il leur laissât la libre possession de l'île.

— La Sicile, je le sais trop, est l'objet de leur convoitise, mais j'y mettrai bon ordre et s'ils y restent ce ne sera pas vivants.

— Au reste, madame, qu'ils fassent leur cour à Murat, et que Murat soit sur ses gardes contre vos entreprises, peu importe aujourd'hui, puisque votre majesté est destinée à rentrer à Naples non plus par la voie étroite et ténébreuse des conspirations, mais en plein soleil, par la grande route de la politique ?

— Vous revenez à la question et il était temps d'y revenir : toutes ces digressions nous en avaient beaucoup écartés. Vous connaissez maintenant mes conditions. Napoléon les accepte-t-il oui ou non ?

(*La suite à demain.*)

**CHARLES DIDIER.**

# Extérieur.

**Indes anglaises.** — La *Gazette d'Augsbourg* annonce que, d'après sa correspondance, le dernier bateau à vapeur de Bombay aurait apporté la nouvelle que les Anglais se seraient emparés du royaume de Lahore. Nous avions prévu ce fait depuis long-temps, mais il mérite néanmoins confirmation.

**Grece.** — On lit dans l'*Observateur grec* du 19 août :

« Une scène de désordre a eu lieu vendredi à Athènes, à la porte de l'église où se faisaient les élections. L'opposition, qui avait une immense majorité, surveillait avec anxiété les opérations du scrutin, dans la crainte de quelque supercherie de la nature de celles que l'on dit avoir eu lieu dans les provinces de la part des autorités. L'irritation populaire s'était déjà manifestée contre un journaliste ministériel, et même contre le maire, qui avait paru, accompagné du commandant de la Gendarmerie. Lorsque ce dernier, suivi d'un certain nombre de ses hommes, voulut pénétrer de nouveau dans l'assemblée électorale, le peuple voulut s'y opposer. La force armée ayant défendu son chef, il en résulta une rixe, à la suite de laquelle un homme fut tué et plusieurs blessés. L'exaspération était au comble. Le roi en ayant été informé par plusieurs notables de l'opposition, vint lui-même sur les lieux, afin de faire entendre des paroles de justice et de paix. Cette démarche fut appréciée par le peuple, qui l'accueillit avec d'unanimes acclamations, et la tranquillité se rétablit. »

Le ministère avait donné sa démission dès la veille au soir; mais tout le monde l'ignorait; et S. M. ne l'avait d'ailleurs pas encore acceptée. Bientôt, M. Colletti, qui venait d'être chargé par le roi de former un nouveau ministère, pria ses amis de se répandre parmi le peuple, pour le tranquilliser sur la liberté due aux élections, et l'exhorter à maintenir l'ordre. En même temps, on annonça que le cabinet se retirait et que M. Colletti était président du futur ministère. Dès ce moment, l'ordre le plus parfait a régné dans la ville. Les élections ont été renvoyées à aujourd'hui, lundi. A l'heure où nous écrivons, elles ont lieu avec l'ordre le plus parfait.

M. Colletti, outre la présidence du nouveau cabinet, a le portefeuille de l'intérieur. Il est de plus chargé *par interim* des ministères de la maison du roi, des affaires étrangères, de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques.

M. André Metaxa est nommé ministre des finances, et, provisoirement, ministre de la marine; M. le maréchal de camp Kitsos Tsavellas, ministre de la guerre, M. Zaphiros Balbi, ministre de la justice.

De ces quatre ministres, ceux de la guerre et de la justice sont peu connus de l'Europe. M. le général Tsavellas est un des vaillants Souliotes qui ont acquis tant de gloire dans la guerre de l'Indépendance. M. Balbi est de Missolonghi, où il exerçait la profession d'avocat et où il a été nommé député à la place de M. Mavrocordato. Il a fait une partie de ses études à Genève, et doit être considéré, dit l'*Observateur*, comme zélé défenseur des libertés nationales.

La guerre civile continue dans le Magne, province montagneuse de la Messénie, où les Turcs n'ont jamais pu pénétrer.

---

(*Correspondance particulière de la* DÉMOCRATIE PACIFIQUE.)

Athènes, 20 août.

Le fait capital du changement qui vient de s'opérer, c'est l'union des chefs du parti français et du parti russe.

L'arbitraire du cabinet Mavrocordato, avait réuni MM. Coletti et Metaxa, qui ont cependant toujours été à la tête de partis opposés. On sait que M. Metaxa est resté, depuis la mort du vieux Colocotroni, nous ne dirons pas le véritable représentant, mais presque le chargé d'affaires, ou tout au moins le diplomate du parti napiste, dont les sympathies pour la Russie ont toujours inquiété l'Occident, quelquefois même avec raison. Néanmoins, il faut convenir que ce parti est subdivisé, surtout depuis *le trois septembre* et l'arrivée de M. Piscatory, en plusieurs grandes fractions, dont les plus importantes donnent toute garantie de patriotisme. Dans ce parti, qui est le plus nombreux, il faut distinguer les sympathies religieuses, des sympathies pour la Russie. Quand on observe de près, il est bien facile de se convaincre que ces dernières sont partagées par un très petit nombre d'individus. L'absolutisme est en horreur chez les Grecs, sans exception. Les sympathies religieuses sont toutes différentes; mais, quoiqu'elles semblent constituer une sorte d'affinité entre les Grecs et les Russes, on peut cependant être persuadé que c'est par elles que l'influence moscovite sera paralysée en Orient. L'autocrate sera toujours présenté aux Grecs comme leur ami, parce que ces derniers n'avaient que lui pour protéger puissamment leur religion, malheureusement trop dédaignée par la régence et par le gouvernement du roi. Cependant, le Grec ne peut oublier qu'il doit tout à sa religion, et que c'est par elle qu'il ralliera le Panhellénium. Le gouvernement grec devait donc se montrer le zélé soutien de la religion. En s'occupant en même temps d'assurer au clergé une instruction suffisante, il ne laissait subsister aucun danger, et il enlevait à la Russie le mérite de se présenter comme le seul protecteur de l'Eglise. Il est hors de doute que, lorsque l'Etat grec sera puissant, les Hellènes, qui ne cessent de rappeler que les Russes ont reçu leur foi des véritables Grecs, ne voudront plus reconnaître le czar comme protecteur de l'église d'Orient. Ces raisons, ainsi que d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, ne nous font pas autant déplorer l'alliance de M. Colletti avec M. Metaxa, par la crainte de ramener l'influence russe, mais par celle de voir le nouveau président du conseil trahi par l'égoïsme et les mauvaises passions de quelques napistes, parmi lesquels on a toujours placé M. Metaxa. M. Colletti vient d'agir en homme à grandes idées, et qui a foi dans le patriotisme de ses concitoyens. Il ne peut agir autrement. M. Metaxa, qui déclare lui-même avoir déjà un pied dans la tombe, ne peut, selon M. Colletti, avoir d'autre but que de servir les intérêts généraux de son pays, en dehors de toute pensée de rivalité et d'exclusivisme.

En résumé, ce qu'il y a d'essentiel à constater, c'est que M. Colletti vient de prendre en Grèce une attitude jusqu'ici inconnue au pays. Après y avoir été blessé dans son amour-propre; après y avoir été provoqué à

de médecine de Strasbourg, M. le docteur Joyeux a été désigné pour la place vacante, section de médecine.

— Par arrêté, en date du 30 août 1844, à la suite d'un rapport de M. Cousin, président du concours, sont nommés agrégés pour les classes de philosophie dans les colléges :

MM. Janet, élève sortant de l'Ecole normale;
Vera, régent de philosophie au collége de Lille;
Roudelet, élève sortant de l'Ecole normale.

— On assure que M. Lacoudrais, commissaire général de la marine, directeur des fonds et invalides au ministère de la marine et des colonies, vient d'être nommé préfet maritime du port de Lorient, en remplacement de M. le contre-amiral de Fresne.

On sait que cet administrateur en chef est celui qui, le premier, fit sentir la nécessité d'un contrôle autrement efficace que celui qui régit la marine actuellement; ce serait pour le dédommager de la place de directeur général du contrôle dont vient d'être récemment pourvu M. le commissaire général Jubelin, qu'on lui aurait donné cette haute position.

(*Sentinelle de la Marine.*)

— C'est M. le contre-amiral Cazy, aujourd'hui major-général au port de Toulon, qui remplace M. le vice-amiral Leblanc à la préfecture maritime de Rochefort. M. le contre-amiral Cazy devra être rendu à son poste le 15 du mois prochain.

— Hier au soir sont arrivés à Paris Hussein-Bey, troisième fils de Méhémet-Ali, et Ahmet-Bey, l'aîné des enfants d'Ibrahim-Pacha. Ces princes sont accompagnés de Stephan Effendi, qui remplissait au Caire les fonctions de membre du conseil de justice, et à qui est confiée la surveillance de leur éducation en France, où il fut lui-même le condisciple d'Artin Bey, aujourd'hui ministre des affaires étrangères et du commerce en Egypte. Une trentaine de jeunes Egyptiens sont arrivés avec eux : ils habiteront le même hôtel et suivront les mêmes études, afin d'entretenir l'émulation des jeunes princes dont l'un, Hussein, sort de l'école de cavalerie du Caire, et l'autre se destine à la marine.

(*Presse.*)

— M. le duc d'Aumale doit arriver à Neuilly dans deux ou trois jours. La tranquillité profonde qui règne dans l'est de l'Algérie lui permet de se rendre au désir de la reine, qui se trouve depuis quelque temps séparée de tous ses fils.

— L'affaire de la *Tour de Nesle* était indiquée pour les audiences de la cour d'assises des 29, 30 et 31 août. Hier matin, la cour a procédé, dans la chambre du conseil, au tirage du jury. Après les débats de l'affaire Cauchard et consorts, qui s'est prolongée jusqu'à quatre heures du matin, le jury de la seconde affaire a pris place, et les gendarmes ont introduit les accusés, au nombre de neuf. M. le greffier a donné lecture de l'arrêt de renvoi.

M. l'avocat-général Jallon a communiqué immédiatement à la cour un certificat constatant que la fille Julienne Thierry, âgée de seize ans, témoin unique relativement à l'un des chefs de l'accusation, est en ce moment en mal d'enfant à Saint-Lazare. Le ministère public a demandé, en conséquence, le renvoi de l'affaire à une autre session.

Conformément à ces réquisitions, combattues par Me Harcy, au nom de la défense, la cour a renvoyé l'affaire à une autre session.

— Le conseil général du Cher, dans sa première séance, ayant appris la victoire d'Isly, a décidé unanimement que le procès-verbal contiendrait l'expression de sa vive sympathie pour la belle conduite de l'armée française.

— La *Mouche*, petit journal satirique de Mâcon, vient d'être assignée par le maire de cette ville, M. Courteau, devant le tribunal civil. M. Courteau ne réclame pas moins de *dix mille francs* pour le guérir des piqûres de la *Mouche*. L'assignation a été admise immédiatement, *attendu l'urgence*.

— Nous avons, dit le *Bien Public* de Mâcon, encore un accident à déplorer sur la Saône; mais hâtons-nous de dire qu'il n'a point toute l'importance que la malveillance, peut-être, lui avait d'abord fait attribuer. — Une fissure, arrivée à la chaudière du Zéphyre, a donné lieu à un échappement de vapeur qui a causé la mort des deux chauffeurs et blessé grièvement une troisième personne. Mais dans l'intérieur du bateau, il n'y a eu pour les voyageurs aucun danger sérieux. — Ne serait-il pas possible à l'administration d'exercer une surveillance qui rendit impossibles de semblables malheurs.

— Lord Keane, qui avait commandé l'expédition de l'Afghanistan en 1840, vient de mourir. Il était lieutenant-général de l'armée et colonel du 43e d'infanterie.

— M. Affre, archevêque de Paris, est arrivé à La Haye le 25.

— Le théâtre national et royal de Copenhague sera rouvert le lundi 2 septembre prochain, par la première représentation de la tragédie de *Lucrèce*, de M. Ponsard, traduite en vers danois, par M. Andersen.

(*Débats.*)

— Le Hanovre vient de conclure un traité de navigation avec la ville anséatique de Lubeck. Le traité, signé le 11 janvier 1844, vient d'être ratifié le 1er août par les parties contractantes. La durée du traité est fixée à dix ans.

— Une réunion générale des rabbins allemands va avoir lieu bientôt à Francfort-sur-Mein pour discuter les intérêts et les besoins nouveaux du culte israélite.

— La *Gazette de Dusseldorf* nous apprend qu'un israélite de Gallicie a publié une notice biographique sur la maison Rothschild, dans laquelle il prétend que le peuple juif a vu naître jusqu'à ce jour trois grands hommes, Moïse, David et le baron de Rothschild, et qu'on en attend un quatrième, le Messie.

— Dernièrement, lorsque les voyageurs arrivés par le dernier convoi, avaient quitté l'embarcadère de Bonne, les employés, en visitant comme d'usage toutes les voitures de ce convoi, trouvèrent sur l'impériale de l'une des diligences un panier bien fermé. Ils l'ouvrirent, et, à leur grand étonnement, un enfant mâle, nouveau-né, endormi, et qui, par le mouvement du panier se réveilla et cria, se présentait à leur vue. Les re-

la brochure ayant pour titre : *le Sept avril*, dont l'écoulement se fait avec rapidité.

---

# VARIÉTÉS.

## Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours tenus à Clermont en 1665-1666.

PUBLIÉS PAR B. GONOD,

Bibliothécaire de la ville de Clermont. 1 vol. in-8°. 1844.

Cette publication récente est le document historique le plus curieux qui ait été mis au jour depuis long-temps. Elle excite doublement l'intérêt, par la réputation du narrateur, Fléchier, l'un de nos prédicateurs les plus célèbres, et par l'étrangeté des faits qu'il signale.

Sous l'ancienne monarchie, la royauté n'ignorait pas que les seigneurs abusaient de leur autorité d'une manière odieuse, et que les parlements de province se trouvaient désarmés à leur égard, soit par la crainte, soit par des liens de voisinage, d'amitié, de famille; les provinces lointaines, montagneuses, d'un accès difficile, à l'abri des passages de troupes et de l'action administrative, étaient souillées sans cesse par les crimes de la noblesse. C'étaient des étables d'Augias qu'il fallait périodiquement nettoyer. Aussi le pouvoir central envoyait-il par intervalles aux extrémités de la France des commissions du parlement de Paris, formées de plusieurs conseillers, d'un président, d'un procureur-général. Ces commissions tenaient des assises de plusieurs mois qu'on appelait *les Grands Jours* : elles évoquaient à leur barre tous les procès criminels, surtout les faits de violence exercée par des seigneurs. Elles faisaient leur entrée dans les villes avec la plus grande pompe comme représentant directement la justice royale; toute la police, toutes les troupes de la province étaient mises à leurs ordres; les commissions ne se retiraient pas avant d'avoir appliqué plusieurs fois la peine de mort, et d'avoir frappé d'une salutaire terreur cette noblesse qui sous Louis XIV encore conservait des mœurs de bandits dans l'intérieur de ses terres.

En 1665, les Grands Jours furent tenus à Clermont, ville principale de l'Auvergne. L'un des commissaires, M. de Caumartin, y conduisit un jeune abbé précepteur de son fils : c'était Fléchier, l'auteur futur des *Oraisons funèbres*.

Ceux qui veulent imposer à chaque homme une seule aptitude, un caractère uniforme, un style toujours identique, ceux qui ne comprennent pas combien les manifestations de notre nature peuvent être variées, seront étonnés du ton léger avec lequel le grave prédicateur raconte son voyage. A la fois touriste et rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*, il joint aux récits les plus sinistres la description la plus pittoresque de l'Auvergne, se plaît surtout aux aventures galantes, et les entremêle de couplets peu sévères. Les personnes de son état lui plaisent médiocrement; il rencontre aux eaux de Vichy deux religieuses :

« Je passai, dit Fléchier, quelques moments d'entretien avec
» elles; mais, comme ces beautés voilées ont je ne sais quoi de
» triste et de contraire à mon inclination, je m'attachai particuliè-
» rement à la conversation de Mme de Brion, qui fut ma meilleure
» rencontre. »

L'auteur des *Oraisons funèbres* ne parle pas d'une manière beaucoup plus austère « d'un capucin qui n'avait point la barbe si vé-
» nérable que les autres; le bon père va de bain en bain et se croit
» appelé de Dieu pour consoler les dames malades qui prennent les
» eaux. » Le capucin fit grand bruit du talent poétique de Fléchier, et lui amena pour l'admirer deux précieuses.

» L'une était d'une taille qui approchait un peu de celle des an-
» ciens géants, et son visage n'étant point proportionné à sa taille,
» elle avait la figure d'une laide Amazone; l'autre était, au con-
» traire, fort petite, et son visage était si couvert de mouches, que
» je ne pus juger autre chose sinon qu'elle avait un nez et des
» yeux. Je pris garde même qu'elle était un peu boiteuse, et sur-
» tout je remarquai que l'une et l'autre se croyaient belles. »

Ces dames, en furetant parmi les livres de Fléchier, y trouvent une traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, singulier bréviaire pour un abbé en voyage. « Je ne sais, dit le jeune précepteur, si le titre
» leur en plut ni si elles espérèrent y pouvoir apprendre quelque
» chose, mais elles me prièrent de leur prêter cet ouvrage, qu'elles
» avaient tant ouï estimer dans l'original. Je leur prêtai donc l'*Art*
» *d'aimer*, et je leur eusse bien voulu donner encore celui de se
» rendre aimables. »

Malgré ce badinage et ces galanteries, le style des *Oraisons funèbres* se retrouve quelquefois dans les *Mémoires sur les Grands Jours*. Toujours Fléchier se plaît dans l'antithèse et la prolonge. Une femme avait tué un homme qui voulait lui faire violence; elle comparait aux grands jours, et notre auteur lui fait dire « qu'elle
» faisait gloire du crime dont on l'accusait, et que c'était un éloge
» pour elle que d'être accusée d'être trop pudique; — qu'elle avait
» plus de honte d'avoir été sollicitée par un amant forcené qu'elle
» n'avait de peur d'être condamnée par des juges sévères; — et
» qu'une femme qui avait eu le courage de tuer aurait bien aussi
» le courage de mourir pour ce sujet : — que la nature avait donné
» aux hommes la force de repousser toutes sortes d'injures et n'en
» avait laissé aux femmes que pour résister à leur déshonneur; —
» qu'on lui faisait un crime de ce qui devait être un exemple à tout
» son sexe, etc., etc. »

S'il est curieux de voir le talent de Fléchier sous une nouvelle face, il est encore plus intéressant de contempler dans leur nudité les mœurs des nobles de province au dix-septième siècle; les héros des *Mystères de Paris* ne commettent rien qui dépasse les crimes de ces scélérats.

On peut en juger par ce monitoire émané des *Grands Jours*, et qui ordonne de saisir :

l'heure, sa femme lui voyant mettre la main à la poche et craignant tout de sa part, croit qu'il cherche un pistolet pour la tuer; elle s'évanouit, et le mari, trouvant cette méprise fort plaisante, sort précipitamment pour en aller rire avec des femmes de mauvaise vie.

Heureusement l'ouverture des Grands Jours frappa de terreur cette aristocratie corrompue; une panique se répandit; les châteaux ou plutôt les repaires furent abandonnés, le vilain prit de la sécurité, et même à son tour de l'insolence. Ce n'est pas que les magistrats envoyés de Paris fussent des anges descendus du ciel. La législation qu'ils appliquaient peut passer pour assez barbare : une pauvre femme est accusée d'avoir brûlé une maison, les preuves manquent, on la met à la torture; elle n'avoue rien, les conseillers ne pouvant la pendre, mais conservant encore quelques soupçons, considérant d'ailleurs qu'elle avait eu ces enfants illégitimes, la font marquer à la fleur de lys, fouetter par la ville, et l'exilent.

Au milieu de ces récits lugubres, le grotesque apparaît parfois. Accoutumé aux horreurs de son époque, Fléchier n'est pas plus assombri par les crimes et les exécutions qui l'entourent, que madame de Sévigné ne fut attristée par la vue de la femme Voisin traînée au supplice. L'auteur des Mémoires sur les Grands Jours nous raconte fort plaisamment comment la mère du procureur-général Talon, venue avec son fils en Auvergne, entreprit de réformer toutes les religieuses de la contrée. On voit cette vieille tracassière coiffée d'un bonnet pyramidal, pénétrer dans tous les couvents. Se prévalant de l'autorité de son fils, elle change les statuts des communautés, force les nonnes à se lever la nuit pour chanter l'office. Elle ne laisse pas les dames de la société plus tranquilles si elle les convoque à des réunions de charité, où elle coupe la parole

La réponse des primes s'est faite entre 80 fr. 65 et 80 fr. 70 pour le 3 0|0 et entre 120 fr. 45 et 120 50, pour le 5 0|0; après quoi des besoins de liquidation ont de plus en plus raffermi les cours, qui ont fermé au plus haut. La hausse est de 10 c. sur le 5 0|0, et de 25 c. sur le 3 0|0.

Après quelques légères oscillations, les chemins ferment assez généralement au-dessus des cours d'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait, au comptant : Jouissance des 4 Canaux, 128 75, 130. — Gaz, comp. française, 3825. — Lins Maberly, 745. — Oblig. de St-Germain, nouv., 1215. — Orléans, 1230, 1235. — Lots d'Autriche, 398 75. — Id. de Prusse 1832, 340. — Rente belge 1842, 106 1|2. — Id. Hollande, 2 1|2 0|0, 61 1|8. — Rente d'Espagne, différée anc., 5 7|8. — Id. passive, 5 1|2.

A terme, fin courant, — Rente de Naples, 98, 98 10, 98, 98 10.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | Dr c. | Hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0|0 compt. | 120 55 | 120 60 | 120 40 | 120 60 | 120 60 |
| — fin cour. | 120 50 | 120 70 | 120 35 | 120 55 | 120 55 |
| 3 — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 0|0 compt. | 80 60 | 80 85 | 80 40 | 80 85 | 80 70 |
| — fin cour. | 80 50 | 80 90 | 80 30 | 80 90 | 80 65 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | Dif. S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | D. F. S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1|2 0|0. | » » | » » | » » | 5 0|0 Bge 1840 | 104 » | » » | » » |
| 4 0|0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | » » | » » | » » |
| O de la V. | 1445 » | » » | H. 5 » | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3015 » | » » | H. 10 » | 5 0|0 Naples. | 97 90 | 93 » | H. 10 » |
| C. L. 5000 | 5060 » | » » | » » | — Romain.. | 104 1|2 | » » | » » |
| — 1000 | 1080 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1230 » | » » | » » |
| C. hyp... | 765 » | » » | H. 2 50 | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1277 50 | 1280 » | H. 2 50 | B. Belge. | » » | » » | » » |

(... sont avertis) que, pour éviter tout retard, ils doivent — Indiquer à l'Administration qu'il s'agit d'une souscription nouvelle et non d'un renouvellement.

Les bandages et appareils du docteur **JALADE-LAFOND** ont obtenu une médaille d'or à l'exposition de 1844.

## Vente par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE

Le 4 septembre 1844.

Consistant en secrétaire, pendule, glace, guéridon, table de nuit, chaises, armoire, table, comptoir, casiers et rayons, 20 mètres de batiste, 20 mètres de mousseline, etc. — Au comptant.

## Spectacles du 1er septembre.

7 h. » |» **OPÉRA.** —
7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Verre d'Eau. Georges Dandin.
7 h. » |» **OPÉRA-COMIQUE.** — Postillon. Déserteur.
6 h. » |» **VAUDEVILLE.** — Satan. Marocaines. Moyen.
6 h. 3|4 **VARIÉTÉS.** — Fée du Logis. Sur les Toits. Carmagnole. Cuisinière.
6 h. » |» **GYMNASE.** — Surprises. La Raison. Aides-de-Camp. Les Fées.
6 h. » |» **PALAIS-ROYAL.** — Enfantillage. Fiole. Comtesse du Tonneau.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Fils mal gardé. Main droite. Frères.
6 h. » |» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. » |» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » |» **COMTE.** — Poupée. Gracovienne. Vert-Vert. Polka.
h. » |» **FOLIES.** — Ouragan. Barbe-Bleue. La Femme, le Mari et l'Amant.

Imprimerie de **LANGE LÉVY** et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 30 Août. | | | 31 Août. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 646 q. | 45 k. | Arrivages | 2121 q. | 61 k. |
| Ventes | 835 | 21 | Ventes | 2813 | 53 |
| Restant | 22721 | 88 | Restant | 22330 | 96 |
| Cours moyen | | 36,99 | Cours moyen | | 36 68 |
| Cours-taxe | | 36,99 | Cours-taxe | | 36,86 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 074 85k. | | 49,00 à 54 15 | Gr. 10 1.99k | | 50,95 à 52,90 |
| 1re 155 43 | | 36,30 à 38,20 | 1re 231 2 | | 36,30 à 37,35 |
| 2e 29 62 | | 34,35 à 34,90 | 2e 56 52 | | 35,00 à 35,55 |
| 3e 10 99 | | 28,65 à 30 60 | 3e 47 27 | | 28,00 à 30,50 |
| 4e 00 00 | | 00,00 à 00,00 | 4e 17 27 | | 23,50 à 25 15 |
| Al. 472 37 | | 33 75 à 35,00 | Al. 1889 23 | | 33 50 à 36 9 |

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On lit dans l'*Echo de l'Est* du 29 août :

« A Bar-le-Duc, depuis deux jours, le beau temps semble devoir continuer; si le mois de septembre était chaud, on pourrait espérer une vendange qui donnerait du vin d'une qualité ordinaire; on n'espère plus faire du vin de bonne qualité. Les vignes ont besoin d'une température chaude, et jusqu'à ce jour la saison n'a point été favorable à sa maturité du raisin. Les nouvelles qui nous parviennent des extrémités de notre département ne sont point favorables; elles présagent une récolte médiocre. Cependant les variations dans les prix des liquides sont pour ainsi dire nulles. »

MULHOUSE, 27 août. — Les arrivées de grains sur le marché d'aujourd'hui ont été si abondantes, que la halle n'a pu y suffire et qu'il a fallu emprunter la voie publique. La baisse, qui a dû en ressortir, est très sensible et promet de continuer.

(*Courrier du Haut-Rhin.*)

— On mande de Valence, 27 août :

« Une affluence considérable d'habitants des campagnes voisines et d'étrangers encombraient hier les rues et les boulevards extérieurs de Valence, à l'occasion de la foire qui s'est tenue ce jour-là, et qui a été favorisée par un temps magnifique. On assure qu'il s'est fait un grand nombre d'affaires. Le marché aux bestiaux était surtout abondamment approvisionné.

### Taxe du pain (par kil.).

*1re quinzaine de septembre.*

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 0,34 | 0,27 | 0,00 |
| Versailles | 0,33 | 0,27 | 0,00 |
| Bray-sur-Seine | 0,30 | 0,25 | 0,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

VERSAILLES, 30 août. — Froment 1re 20,66; 2e 20,00; 3e 19,33. — Avoine (les 50 kil.) 7,33 à 7,66.

BRAY-SUR-SEINE, 30 août. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 13,00 à 14,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Avoine 6,00 à 6,66. Le froment s'est enlevé rapidement, car le marché était encore peu approvisionné. Les cours n'ont pas sensiblement varié.

ROUEN, 30 août. — Froment nouveau 1re 21,00; 2e 20,00; do ancien 18,00 à 19,00. — Seigle 8,50 à 9,50. — Orge 12,50 à 13,00. — Avoine 9,00 à 10,00. Le beau temps a produit sur le blé une baisse de 2 fr.

BOURBOURG, 27 août. — Froment 21,08. — Seigle 11,27. — Escourgeon 10,71. — Avoine 7,23.

Le marché de ce jour a été assez bien approvisionné. Le blé de l'ancienne récolte a baissé de 34 c. à l'hect., le seigle de 30 c., l'escourgeon de 22 c., l'avoine a haussé de 67 c.

BEAUNE, 24 août. — Froment 1re 17,50; 2e 16,0; 3e 15,50. — Méteil 12,75 à 14,50. — Seigle 11,25 à 12,00. — Orge 8,75 à 10,50. — Maïs 15,00 à 16,25. — Avoine 6,50 à 7,25.

BOURG. — Froment 1re 21,50; 2e 17,75; 3e 15,50. — Méteil 11,50 à 15,50. — Seigle 11,00 à 14,00. — Orge 10,80. — Avoine 5,00 à 5,25. — Sarrazin 10,00 à 11,50. — Maïs 10,50 à 15,00.

SAINT-LAURENT, 24 août. — Froment 1re 18,16; 2e 17,73; 3e 17,16. — Méteil 12,00 à 12,66. — Seigle 10,33 à 11,00. — Avoine 5,66 à 6,33.

### Légumes secs (par hect.).

PARIS. Halle du 27 août. — Pois verts 17,00 à 33,00. — Lentilles de Gallardon 31,66 à 39,00. — Lentilles de pays 23,00 à 35,00. — Lentillons 13,00 à 30,00.

ROUEN, 30 août. — Haricots 25,00. — Fèves 24,00. — Lentilles 31,00. — Pois 15,00.

BEAUNE, 29 août. — Haricots 21,50 à 23,00. Lentilles 21,50 à 22,50.

MARSEILLE, 24 août. — Les affaires continuent de languir bien que nous ayons reçu quelques légumes nouveaux. Nous n'avons pas de vente un peu saillante à signaler; nous nous bornons donc à donner les cours suivants que l'on peut considérer comme nominaux :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Haricots nouveaux | | | |
| du Roussillon, | 18,50 | les 50 kil. | cons. |
| vieux de Nantes, | 14,00 | — | — |
| Lentilles nouvelles | | | |
| d'Auvergne, | 16,00 | — | — |
| vieilles, id. | 15,00 | — | — |
| Graines long 1re q. | 18,00 | — | — |
| 2e q. | 15,00 | — | — |
| Petit millet, | 11,00 | — | — |
| Pois d'Odessa, | 8,00 | — | — |

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché Saint-Antoine*, 30 août. — Foin 1re 45,00 à 47,00; 2e 42,00 à 43,00; 3e 35,00 à 38,00. — Luzerne 1re 44,00 à 46,00; 2e 40,00 à 42,00, 3e 30,00 à 35,00. — Regain 1re 31,00; 2e 30,00 à 32,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 22,00 à 24,00. — Paille de seigle 32,00. — Paille d'avoine 1re 32,00 à 34,00; 2e 28,00 à 30,00.

*Marché d'Enfer du 31 août.* — Foin 1re 46,00 à 47,00; 2e 43,00 à 45,00; 3e 40,00 à 41,00. Paille de froment 1re 25,00 à 26,00; 2e 23,00 à 24,00.

*Marché Saint-Martin*, 28 Août. — Foin 1re 49,00 à 50,00; 2e 40,00 à 44,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 21,00 à 22,00. — Paille de seigle 1re 28,00 à 32,00; 2e 26,00 à 27,00.

VERSAILLES, 30 août. — Foin nouveau 1re 45,00 à 48,00; 2e 37,00 à 40,00, 3e 31,00 à 36,00. — Foin vieux 1re 43,00 à 45,00; 2e 38,00 à 40,00. — Luzerne nouvelle 36,00 à 42,00; do vieille 30,00 à 37,00. — Trèfle nouveau 25,00. — Paille de froment 20,00 à 24,00. — Paille d'avoine 21,00 à 25,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 29 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1941 | 1741 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 86 |
| Vaches.... | 58 | 36 | 22 | 1 04 | » 90 | » 76 |
| Veaux..... | 860 | 860 | 0 | 1 36 | 1 18 | 1 00 |
| Moutons.. | 9370 | 8783 | 587 | 1 42 | 1 20 | » 98 |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 31 août.* — 308 porcs amenés, 116 vendus 1,22-1,20-1.18. — 54 vaches laitières, dont 25 vendues 225,00 à 450,00.

PARIS. *Marché aux chevaux du 31 Août.* — 72 chevaux de selle et de cabriolet, vendus 19 de 220,00 à 900,00. — 156 chevaux de trait dont 36 vendus 300,00 à 1060,00. — 1.. hors d'âge, 39 vendus 70,00 à 280,00. — 4 ânes dont 1 vendu 4.,00. — 5 chèvres, 2 vendues 18,00 à 27,00. — Essai 76.

HOUTOT, 28 août. — Il a été amené 2.. bœufs, prix de vente 1,25-1,15. — 275 vaches 1,20-1.10. — 29 veaux 1,10-0,95. — 474 moutons 1,50-1,35. — 56 porcs 0,90-0,85. Vente facile et rapide.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 31 août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20721 kil. | bœuf | 1,35 | 1,10 | 0,.. |
| 14547 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,.. |
| 3424 | mouton | 1,50 | 1,20 | 1,0. |
| 15840 | porc frais | 1,34 | 1,25 | 1,1. |

### Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du* 31 *août.* — Lapins 1,00 à 2,25. — Dindes 2,00 à 7,00. — Chapons 2,50 à 6,25. — Oies 2,50 à 4,00. — Poulets gras 2,00 à 3,25. — Poules 1,25 à 2,.. — Poulets ord. 0,80 à 1,50. — Pigeons de volière 0,55 à 0,80. — Pigeons-bizets 0,25 à 0,50.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des* 29, 30 *et* 31 *Août.*

*Beurre* (le kil.) en livres 0,96 à 2,05. — En mottes Isigny 1,20 à 3,50; de Gournay 1,20 à 3,00. — Petit beurre 1,10 à 1,32.

*Œufs* (le mille) du 29 40,00 à 58,00; du 30 36,00 à 54,00; du 31 34,00 à 56,00.

*Fromages* (la dizaine) Brie 12,00 à 30,00. — A la pie 5,00 à 12,00.

VERSAILLES, 30 août. — *Beurre* (le kil.) 1re 1,50; 2e 1,20 à 1,40.

*Œufs* (le mille) 44,00 à 50,00.


**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

# PETIT COURS DE POLITIQUE
# ET D'ÉCONOMIE SOCIALE
# A L'USAGE DES IGNORANTS ET DES SAVANTS.

Brochure in-18 de deux feuilles.

Prix : 40 cent.; et par la poste, 50 cent.

TABLE DES MATIÈRES : Avertissement. — Ce que l'on doit entendre par la politique. — Comment il y a trois cent mille moyens de rendre la France heureuse, et, subsidiairement, du caractère de la science politique. — Qu'il est difficile de trouver ce qu'on ne cherche pas, et comment il se fait que l'on est tantôt pour le séné, tantôt pour la rhubarbe. — D'un vieux morceau de musique politique à deux voix. — De diverses sortes de trésors de la Politique. — Du tort que la Politique a eu de séparer l'Ordre et la Liberté, et des boutons de la garde nationale. — De la manière dont se fait l'instruction politique d'un jeune Français, et d'un ridicule qui commence à se donner la génération nouvelle aux yeux de l'ancienne, qui a bien plus d'esprit qu'il ne semble. — Que dans la Politique, comme dans les amusettes, on n'en finit pas toujours quand on s'embrasse *pour que cela finisse.* — Qu'il est méritoire d'avoir de bonnes intentions, mais qu'il faut encore quelque chose avec. — Où l'auteur se flatte de faire comprendre que quand une machine va mal, c'est une preuve qu'elle ne va pas bien : d'où il déduit la nécessité d'y changer quelque chose. — Pourquoi le parti qui a intérêt à l'Ordre est aujourd'hui moins anti-social que celui qui veut le renverser. — Que le mal n'est pas que quelques uns aient trop, mais bien que presque tous n'aient pas assez. — D'un Programme qui est encore meilleur que celui de l'Hôtel-de-Ville. — Qu'il y aurait de la simplicité à se fâcher pour si peu de chose. — Ce que c'est que l'Ecole ou le Parti sociétaire. — L'harmonie des intérêts est le problème de l'Economie sociale. — Base d'opération de l'Economie sociale. — Pourquoi. — Rien ne pourrait empêcher le bonheur d'envahir le Monde. — S'il est vrai que la Nation soit un composé de Communes, la Politique est mystifiée (à moins que l'on ne préfère dire qu'elle nous mystifie). — Les intérêts opposés engendrent les haines; malgré les sermons. — Les intérêts alliés disposent les hommes à s'aimer; sans les sermons. — Le principe d'Association est la base sur laquelle seule on peut fonder l'Harmonie sociale. — Simple appel à l'examen et à l'expérience.

avec la propriété immobilière. Nous en ferons la base de notre étude.

Quatre conditions sont nécessaires pour constituer et développer le crédit foncier :

Sécurité pour les capitaux ;
Economie dans la constitution du prêt ;
Facilité de transmission du titre ;
Certitude du paiement à l'échéance.

Ces quatre conditions une fois obtenues, non seulement les propriétaires, les cultivateurs trouveront de l'argent à emprunter, mais ils en trouveront à un taux modéré.

L'économie dans la constitution du prêt et la facile transmission du titre, sont des conditions de premier ordre. Pourquoi les capitalistes vont-ils, à intérêt égal et même moindre, confier leurs fonds à l'industrie plutôt que de les apporter au sol ? C'est que le contrat hypothécaire, sans garantir complètement le prêteur contre toutes les éventualités d'éviction, a encore pour effet, d'une part, de ruiner l'emprunteur en frais de constitution, et, d'autre part, d'immobiliser, par la crainte des frais de transport, la créance entre les mains du prêteur, qui, d'ailleurs, n'est pas toujours certain de rentrer, à jour nommé, dans sa créance.

On aurait donc grand tort de s'étonner de la difficulté qu'éprouvent à contracter des emprunts les propriétaires d'immeubles, et de la cherté des capitaux qui consentent à s'immobiliser sur le sol. Cette cherté, hors de proportion, sans doute, avec le produit des terres les plus fécondes, est légitimée par l'immobilisation forcée du capital prêté, et par la crainte des hypothèques privilégiées. Le prêt à usure, dont on fait tant de bruit, ne rapporte pas plus, en définitive, au capitaliste, que le prêt industriel, avec changement de place, etc., et ne court guère moins de dangers. Le jour où, avec plus de sécurité que ne peut jamais leur en donner l'industrie, les capitalistes trouveraient pour le prêt sur immeubles la même économie dans la constitution de la créance, et, pour leurs titres immobiliers, la même facilité de transmission et de circulation que présente un billet de commerce ou un titre de rente sur l'Etat ou sur une compagnie financière, ce jour-là les propriétaires fonciers n'auraient pas à se plaindre de la rareté et de la cherté des capitaux. — Toute la solution est donc là.

On a proposé des banques agricoles, et les banques agricoles ne se sont point établies. Pourquoi? parce que ces banques ne pourraient opérer avec sécurité qu'en acceptant les entraves et les frais de l'hypothèque. D'ailleurs, les capitalistes, d'ordinaire bons calculateurs, n'ignorent pas qu'ils ont plus de profits à réaliser en escomptant des effets à 3 mois, et en renouvelant ainsi, quatre fois

avec chance pour lui de toucher en sus 20 ou 30 après la vente, il préfèrera vendre 105 ou 110 sur le marché, et subir la perte de la dépréciation, souvent momentanée, du prix des denrées agricoles.

Cependant le Comptoir communal a une immense valeur d'avenir. Il suffit que les producteurs se mettent à raisonner, et qu'ils veuillent renoncer à leur routine, pour que le comptoir s'établisse et produise tous les bienfaits dont il est susceptible.

Mais, dira-t-on, il faut, en attendant, modifier, améliorer le système hypothécaire. Sans doute, il serait possible à l'Etat, au pouvoir législatif, de porter une loi qui diminuerait les frais du contrat d'hypothèque, permettrait la transmission de ce contrat soit par voie d'endos, soit par la simple tradition, et enfin simplifierait encore les formes et diminuerait les frais de l'expropriation. Mais l'Etat, mais le pouvoir législatif ne sont pas moins routiniers que les producteurs; et le fisc, qui a besoin de remplir ses coffres, se joindrait aux routiniers pour empêcher une diminution de revenus dont il craindrait de ne pas trouver ailleurs l'équivalent. Enfin, quand bien même l'Etat, les chambres et le fisc finiraient par s'entendre sur la nécessité d'une réforme depuis si longtemps réclamée, resteraient encore les droits des femmes et des mineurs, ces épées de Damoclès, suspendues sur la tête du capitaliste, et que le législateur, s'il conserve la forme actuelle, la forme immobilière de l'hypothèque, ne peut détacher qu'en enlevant à des individus, objets de la protection de la loi, les garanties auxquelles leur faiblesse leur donne un droit incontestable et sacré.

Mais si depuis trente ans on demande vainement à l'Etat la réforme d'un système aussi vicieux, aussi généralement critiqué que le système hypothécaire actuel, est-il permis d'espérer qu'il consente à organiser en France, pour tous les propriétaires fonciers, ce qui existe pour les grands propriétaires, en Prusse et mieux encore en Pologne? Là chacun des membres de l'association des propriétaires a la faculté de mobiliser une partie de la valeur de ses biens, égale à soixante fois le montant de l'impôt? L'intérêt des billets mis en circulation est réglé à 4 p. 0/0 et payé par l'Etat qui s'en rembourse par la voie de l'impôt, en y ajoutant 1/50e de l'intérêt pour couvrir les frais et un amortissement de 2 p. 0/0 pour éteindre la créance en vingt-huit ans.

Ce système que M. Cieszkowski étend et perfectionne en faisant créer par le gouvernement des *billets à rente*, productifs d'intérêts, lesquels, garantis par toutes les valeurs appartenant à l'Etat ou aux particuliers, se substitueraient peu à peu aux signes monétaires actuels, — ce système, par cela seul qu'il s'éloigne de la routine autant et plus que les modifications réclamées au système hypothécaire,

ture, l'honorable M. Darblay, rapporteur de la commission du Crédit foncier :

« Pour mobiliser une propriété, les ventes, au lieu d'être consenties au profit d'un seul, le seraient à des sociétés civiles spéciales ; le prix serait représenté par des traites ou lettres de change, portant intérêt, tirées par le vendeur et acceptées, au nom de la société, par l'administrateur ; MM. les notaires, présents à la vente et signataires du contrat, certifieraient l'acceptation *ne varietur* ; le contrat porterait que le prix ne serait considéré comme payé que lorsque les titres acquittés seraient représentés à qui de droit. Ces billets, susceptibles de la transmission au moyen de l'endos, continueraient, par stipulation expresse, au profit du tiers-porteur, le privilège de vendeur. Toutefois, l'action résolutoire ne suivrait pas le droit au paiement du prix.

» L'hypothèque s'éteindrait au fur et à mesure de l'acquittement ou rachat des billets. Ces billets n'entraîneraient pas la contrainte par corps. L'auteur n'a pas omis les moyens d'assurer le paiement des intérêts, et, à défaut, le remboursement du capital.

» La propriété, établie sous cette forme, ne pouvant plus servir de base aux garanties stipulées par la loi au profit des femmes, des mineurs, etc., l'auteur ouvre à ces intérêts, que le législateur ne doit jamais perdre de vue, de nouveaux moyens de garanties de leurs droits.

» Pour les femmes, ils consisteraient à mettre à leur disposition des billets, qu'il appellerait territoriaux, pour une somme égale à celle dont le mari serait responsable. Ces billets primeraient tous autres hypothéqués sur la propriété ; et, pour rendre saisissable la possibilité d'exécution de cette mesure, le rapporteur dit que tous les billets, dont l'hypothèque repose sur une même propriété, portent des numéros qui répondent à l'ordre dans lequel ils figurent, et prennent rang dans la somme totale hypothéquée.

» Pour les mineurs, c'est à la caisse des consignations que l'auteur propose de leur ouvrir des comptes, où toutes les sommes qui leur adviendraient seraient inscrites, le tuteur ne conservant la disposition que de celle nécessaire et attribuée à leur entretien annuel.

» L'emprunt sur la propriété telle qu'elle est établie aujourd'hui, serait également couvert par des billets en tout semblables à ceux définis ci-dessus.

» Le capital prêté n'excèderait pas les trois cinquièmes de la valeur de la propriété.

» Le paiement des intérêts (au taux du cours) aurait lieu au siége de la société ; la provision devrait y être faite un mois à l'avance ; à défaut, la société en ferait les avances ; et pour les sommes ainsi payées, elle primerait le capital inscrit jusqu'à concurrence de trois années des intérêts.

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

## Deuxième partie.

### XX.

#### UNE PAGE D'HISTOIRE (SUITE).

— Je vais m'expliquer aussi catégoriquement que l'a fait votre majesté, et je puis le faire, car j'ai à cet égard des instructions positives. Premièrement : une fois les Anglais chassés de l'île, et cela par des moyens que l'empereur ne veut ni juger ni connaître, et dont il vous laisse la responsabilité tout entière ; une fois, dis-je, le fait accompli, il sera accordé à votre majesté tous les secours nécessaires pour préparer une nouvelle invasion britannique en Sicile. Le commandement des troupes françaises sera confié au général Manhès, si du moins ce choix a l'agrément de votre majesté.

— C'est celui que j'aurais fait moi-même.

— Secondement : afin de reconnaître le service rendu par votre majesté à l'empire français, et pour rétablir la paix entre les deux puissances, le royaume de Naples vous sera rendu, et, afin de maintenir son double droit, Ferdinand reprendra le titre de roi des Deux-Siciles.

— Je n'ai pas d'objection à faire à ce baptême géographique, si ce n'est qu'il flatte l'orgueil sicilien aux dépens des Napolitains que l'on a débaptisés.

— Troisièmement.....

— Mon protocole n'a que deux articles, comment le vôtre en a-t-il trois ?

— Que votre majesté daigne m'écouter jusqu'au bout, elle n'aura pas à se plaindre, je l'espère, de ce troisième article.

— Allez donc, nous verrons bien.

— Troisièmement : afin de sceller la réconciliation, et pour donner en même temps à votre majesté un témoignage d'amitié sincère et de bonne parenté, l'empereur incorpore, à perpétuité, au royaume de Naples actuel la ville d'Ancône et ses dépendances.

— Vraiment, votre empereur est d'une grâce charmante. Dites-lui que ce procédé m'a été au cœur, et qu'il rachète bien des choses; sans compter que le cadeau est magnifique. Je ferai d'Ancône le Gaëte de l'Adriatique.

— L'empereur n'exige en retour qu'une seule chose.

— Il exige?... Déjà des conditions? Napoléon veut-il être pour moi à Naples ce que les Anglais sont à Palerme? Si je ne dois que changer de maître, tout est rompu ; je reste en exil. Je préfère le néant, l'abjection où je suis tombée, au simulacre de la grandeur et de la puissance. Je sais ce que pèse un joug, on ne m'en fera plus porter. Je ne suis pas de ces esprits vaniteux qui se contentent des apparences ; je veux être et non paraître, moi. Qu'un Murat fasse du trône un tréteau, et joue dans son manteau d'emprunt le personnage de comparse et de mannequin couronné, il est dans son rôle et fait son métier d'histrion ; mais moi, oublie-t-on qui je suis ? Oublie-t-on d'où je sors?

— Personne ne l'oublie et l'empereur moins que personne.

Remettez-vous, madame, d'une alarme aussi chaude.

Quand j'ai dit que l'empereur exige, j'ai voulu dire qu'il désire...

— Quoi?

— Que votre majesté laisse aux Napolitains les lois françaises auxquelles ils se sont accoutumés et qu'elle les introduise en Sicile.

— Encore un changement de constitution !

— Eh ! madame, qui vous parle de constitution ? Il ne s'agit que du code Napoléon ; la mode des constitutions est passée, grâce à Dieu ! L'abbé Siéyes ne nous en avait que trop infestés. Ces billevesées ne trouvent plus de crédit que dans le cerveau creux des idéologues. Une bonne charte est un homme.... ou une femme de génie ; à ce titre, madame, la France et les Deux Siciles ont la meilleure des constitutions.

— Chacun a sa chimère et sa recette, dit Caroline en se parlant à elle-même : l'un a son code, l'autre sa charte, panacées miraculeuses qui doivent guérir infailliblement tous les maux de l'humanité. Pauvre humanité ! Je ne m'oppose pas, continua-t-elle, en revenant à l'adjudant, à ce que mes sujets se fassent juger d'après les lois françaises, si cela leur fait plaisir ; autant celles-là que d'autres : l'important n'est pas la loi, mais celui qui l'interprète et qui l'applique. Les bons magistrats font les bons codes, et le code le plus parfait n'est qu'un chiffon de papier, si le magistrat est ignorant ou corrompu.

— Il va sans dire, madame, que les deux Etats contracteront ensemble une alliance offensive et défensive, et que l'empire de Napoléon trouvera toujours dans le royaume de Caroline un allié fidèle et dévoué.

— Comme aussi Caroline trouvera dans Napoléon un ami et pas un maître.

— L'empereur répète souvent, madame, que la réciprocité et l'équité sont la première loi et la condition *sine quâ non* des alliances solides et durables.

— Il proclame la maxime, mais recherche-t-il les occasions de la pratiquer?

— Madame,

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter,

comme dit le Tancrède de M. de Voltaire.

Cette dernière citation qui ne manquait pas d'à-propos puisque la scène de *Tancrède* se passe en Sicile, fit sourire la reine et mit fin à la conférence. Aussi bien la mission du plénipotentiaire occulte était-elle remplie. Caroline avait gagné sa cause ; elle ne put se défendre d'un tressaillement de satisfaction en se voyant si près du but, en songeant surtout qu'elle ne devait qu'à elle seule, à sa persévérance, à son activité, à son indomptable énergie, le triomphe inespéré qui couronnait tant d'efforts. La joie de l'orgueil victorieux éclatait dans ses regards, et son sourire respirait l'ivresse intime, inexorable d'une vengeance assouvie ou près de l'être, ce qui est plus effrayant encore et plus doux. Il lui échappa une exclamation qui prouvait la violence de sa crise intérieure :

— Je pile Bentinck dans un mortier.

Expression cruellement pittoresque qui lui était familière alors qu'elle portait ou croyait porter à son ennemi un coup mortel :

— Oh ! oh ! pensa tout bas l'adjudant diplomate, je comprends maintenant pourquoi l'empereur l'avait baptisée Frédégonde. Il vaut mieux être son ami que son ennemi, et les Anglais avec elle n'auront pas beau jeu.

— A quoi pensez-vous, monsieur d'Elbène ?

— Aux Anglais, madame, et comme dit notre grand Racine, répliqua-t-il encouragé par le succès de sa dernière citation,

Je les plains de tomber en vos mains redoutables.

Mais cette citation n'eut pas le succès de l'autre ; car par l'enchaînement des idées elle donnait à croire que dans son for intérieur Elbène comparait la reine Caroline à la reine Athalie ; autrement, comment un vers de la tragédie baptisée par la terrible héroïne lui serait-il venu tout à coup à la mémoire ? Ce raisonnement était trop facile à faire pour que la reine, douée comme elle l'était d'une clairvoyance extraordinaire, ne le fit pas immédiatement. Quoique blessée, elle n'en laissa rien paraître, et faisant sur elle-même un retour involontaire :

— Il faut, se dit-elle à part elle, qu'on m'ait fait en Europe une réputation bien mauvaise.

Ce mouvement d'analyse fit passer sur son front un sombre nuage : allumés par la joie, ses yeux s'éteignirent dans la tristesse ; son sourire passa du ravissement à l'amertume : son triomphe était gâté. Rien n'est complet ici-bas ; la limite est partout ; les moralistes passés l'ont dit, les moralistes futurs le diront encore : notre terre est l'empire des demi-clartés, des demi-ténèbres ; tout succès a son revers, tout bonheur son correctif, comme toute lumière a ses ombres et tout printemps son hiver.

— Allez vous reposer, dit Caroline à l'adjudant, vous devez en avoir besoin. Demain je répondrai à ma nièce l'impératrice, et je lui parlerai de vous en bons termes. En attendant mieux, ajouta-t-elle en lui donnant une bague enrichie de diamants, prenez ceci, comme un témoignage de ma satisfaction. Cet anneau servira à dissimuler encore mieux dans l'occasion votre doigt mystérieux. Continuez à le mettre au service de la bonne cause, des bons principes, et cette blessure cruelle, qui fut pour vous un sujet de douleur, sera l'instrument de votre fortune.

— Je la bénis aujourd'hui, madame, puisque je lui dois l'honneur d'avoir été admis en votre présence.

Avant de congédier l'émissaire des Tuileries, l'auteur a besoin de répéter que, dans ce chapitre, il n'a pas été romancier, mais historien, et qu'il a renoncé, en cette circonstance, à toutes les prérogatives de l'imagination ; pas un fait, pas un nom propre n'est de sa création ni de la création de personne ; fidèle au précepte qui veut que la vérité soit arrachée toute nue du fond de son puits, c'est dans cet état qu'il l'a présentée au lecteur, sauf à faire crier à la fiction, à l'invraisemblance :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Le poète aurait pu ajouter qu'il n'en est alors que le plus vrai, car pour donner du crédit à ses inventions, le menteur n'invente que ce qui est probable ; autrement, qui le croirait?

Que maintenant Caroline et Napoléon jouassent au plus fin, et qu'en s'exploitant l'un l'autre au profit de leur intérêt particulier, tous les deux nourrissent au fond du cœur l'arrière-pensée de se duper réciproquement après le succès, c'est possible, c'est même probable ; mais, en at-

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 31 août et 1er septembre.

nication de lord Aberdeen à M. Guizot. Sa Seigneurie a, dit-on, demandé l'évacuation immédiate de l'île de Mogador par les forces que commande S. A. R. le prince de Joinville. Elle a signifié que, dans le cas de refus du rappel des troupes françaises, des mesures allaient être prises conformément à l'usage établi en pareil cas.

Le grand intérêt attaché à cette assertion nous fait regretter de ne pouvoir pas, au moment où nous mettons sous presse, en confirmer l'exactitude en pleine connaissance de cause. »

Plusieurs journaux de Paris commentent et discutent l'article du *Morning-Post*. La nouvelle donnée par la feuille anglaise ne nous paraît pas assez fondée pour qu'on doive s'en occuper sérieusement ; et comme ces questions sont brûlantes, nous pensons qu'il convient d'attendre de meilleures informations avant d'engager des débats irritants.

## Affaire du Maroc.

Nous avons annoncé le départ de M. de Glucksberg pour Cadix ; il y est arrivé le 9 de ce mois. Il est chargé à ce qu'il paraît exclusivement de traiter de la paix avec l'empereur du Maroc ; ni le prince, ni le maréchal Bugeaud n'a pouvoir pour négocier. Nous croyons que c'est à Tanger que sera le siége des négociations.

M. Place, élève-consul, parti avant-hier de Paris, est chargé de dépêches pour M. de Glucksberg, qui prendra le titre de chargé d'affaires près l'empereur de Maroc, pour suivre ces négociations, s'il y a lieu.

(*Presse.*)

— Parmi les canons pris à la suite de la bataille de l'Isly, neuf étaient encore chargés lorsque nos soldats s'en sont emparés ; un capitaine de chasseurs a tué un canonnier qui battait le briquet sur sa pièce pour y mettre le feu. C'était un Espagnol, qui a dit en bon français, au moment où il recevait le coup de sabre dont il est mort sur place : *Merci, capitaine !*

Nous empruntons à une lettre particulière écrite de Mogador des détails qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Rade de Mogador, 16 août, 6 heures 1/2 du soir.

» Hier, nous avons détruit les forts de Mogador, et nous nous sommes emparés de l'île de ce nom. Aujourd'hui (le canon vient de cesser de gronder), les petits bâtiments ont protégé la descente, et nous avons encloué et jeté à la grève les canons de la presqu'île.

» La ville est percée à jour partout ; nous y avons lancé au moins 14,000 boulets et obus, à 4 ou 5 encablures de distance ; qu'on juge du dégât que cette pluie infernale a dû faire. Comme la ville appartient en

» Le Phare va partir pour Cadix ; les Anglais vous auront appris l'affaire de Mogador quand vous recevrez nos lettres ; car ils avaient ici un bâtiment à vapeur qui est parti le 15 au soir pour Gibraltar.

» Le prince de Joinville excite l'enthousiasme de tous par la sagesse de ses plans, son sang-froid et son intrépidité. Il était à la tête des débarquements, payant toujours de sa personne. Son activité est incroyable. »

Trop de bouches en France et ailleurs, dit l'*Univers*, parleront de la bataille de l'Isly, pour qu'il ne soit pas nécessaire de fixer le langage au sujet de ce glorieux souvenir.

N'en déplaise à M. le maréchal Bugeaud, la bataille qui s'est livrée sur les bords de l'Isly doit s'appeler, non bataille d'Isly, mais bataille de l'Isly, comme on dit bataille du Granique, — bataille de la Moskowa, et non bataille de Granique, bataille de Moskowa.

### LES PRISONNIERS DU MONT-ST-MICHEL.

On lit dans la *Réforme* :

« Nous recevons une nouvelle que nous désirons vivement voir se confirmer.

» Les prisonniers politiques du Mont-St-Michel ne sont plus soumis, dit-on, au régime cellulaire. Si cette mesure a été prise officiellement, et nous avons lieu de le croire, nous devrons remercier la presse indépendante de l'appui qu'elle nous a prêté dans un intérêt d'humanité et de moralité nationale.

» Une chose nous étonne, c'est le silence qui paraîtrait être imposé aux prisonniers et observé par les journaux du gouvernement sur cette mesure.

» D'après les renseignements qui nous sont parvenus, les portes des cellules seraient ouvertes de 5 heures du matin à neuf heures du soir. Les prisonniers pourraient communiquer entre eux librement et ils auraient six heures de promenade par jour. Ils ne porteraient plus la livrée des galériens ; mais au lieu du costume gris ils en recevraient un bleu. Enfin, la générosité de l'administration s'est étendue jusqu'à leur accorder des souliers au lieu de sabots. Quand l'inspecteur général est venu au Mont-St-Michel pour y établir ce régime, il a encore trouvé plusieurs prisonniers politiques subissant le cruel supplice des loges, pour avoir réclamé contre le système cellulaire. »

On écrit de Copenhague, le 22, à la *Gazette des Postes de Francfort* :

« Les Etats provinciaux de Zélande, Fionie, Leland-Falster et des îles

les résultats, sagement appréciés, deviendraient la base du système auquel il faudra avoir recours pour doter le pays d'une nouvelle province.

» L'importation de la chaux, dont on fait un si grand usage en Campine, pour engrais, n'est soumise à aucun droit de navigation. Il en est de même pour l'importation de tout engrais. Les foins, les pailles et, en général, tous les produit de la Campine ne sont assujettis qu'au demi-droit, fr. 0 05 par tonneau et par lieue de 5,000 mètres. Les bateaux retournant à vide ne paient aucun droit de navigation. Les droits, en général, n'atteignent, du reste, que la partie utile du chargement transporté.

### LE SECRET DU CAPITAINE WARNER RÉVÉLÉ.

M. Jobard, de Bruxelles, qui s'est beaucoup occupé de pyrotechnie et d'armes de guerre, communique au journal *l'Estaffette* le secret pour lequel le capitaine Warner demande 300,000 liv. st. (7,500,000 fr.) au gouvernement anglais. M. Jobard fait cadeau du sien au gouvernement français.

Toutes les descriptions des journaux, dit il, sont fantastiques ou fausses, au sujet des moyens employés par le capitaine Warner pour faire sauter les vaisseaux. Il ne se sert que d'une fusée à la Congrève, construite comme il suit :

La tête de cette fusée se compose d'un cône creux de fer fort, contenant un kilogramme de fulminate de mercure, sur lequel s'appuie la charge ordinaire de la fusée, dont le corps est deux fois plus long que celui des fusées de guerre ordinaires. Il lance son projectile avec un tube directeur, par un sabord du vaisseau et à fleur d'eau, de sorte que son projectile glissant sur les flots, qui supportent une partie de son poids, va s'implanter dans les flancs du navire ennemi, où il éclate, quand le feu arrive au fulminate, en y faisant une immense ouverture, qui fait à l'instant sombrer le vaisseau. La portée propre de cette fusée n'est que de 3 à 4 milles, mais le capitaine Warner croit pouvoir la porter à 5 ou 6 milles, en la lançant avec un canon. Il ne dit pas non plus qu'à cette distance il atteindra le but du premier coup, mais il recommencera jusqu'à ce qu'il y parvienne.

Il est bon que toutes les nations connaissent en même temps un instrument qui serait si dangereux s'il restait entre les mains d'une seule. Il n'est pas un ingénieur en pyrotechnie qui ne puisse l'exécuter d'après cette description.

---

tendant, ils n'en marchaient pas moins d'accord dans les noirs sentiers de l'intrigue, du mystère ; plus d'une fois leurs lettres furent interceptées, leurs agents arrêtés, et Rossaroll ne fut pas le seul à sceller de son sang leur pacte ténébreux.

Qu'importe aux princes la vie des hommes? Pour un qui glisse et tombe du haut de la corde tendue, il en surgit vingt autres tout prêts à recommencer le tour, au risque de faire, comme leurs devanciers, le saut périlleux. La graine des courtisans est vivace, elle est féconde, elle fleurit sans culture, en toute saison, en tous pays, dans toutes les couches de la société, en bas comme en haut, en haut comme en bas ; les uns s'appellent Leicester, Concini, Potemkim, Acton ; les autres n'ont pas de nom dans l'histoire, à peine en ont-ils un dans les cartons de la police ; mais tous, les plus grands comme les plus infimes, depuis le favori triomphant, que le vent capricieux de la faveur emporte et dépose au pied du trône, souvent plus haut, jusqu'à l'espion ténébreux, martyr impur qui n'arrive qu'à la hauteur du gibet, tous sont pétris du même limon, animés du même souffle, dévorés des mêmes convoitises, tous ont soif d'argent et des grossiers plaisirs, des oripeaux qu'il procure ; il leur faut à tous un marchepied, qu'il soit d'or, de sang ou de boue, n'importe, pourvu qu'il leur permette de passer la tête au-dessus des autres ; rampants par arrogance, ils baisent les pieds du maître afin de faire ensuite baiser les leurs. Le sang du premier esclave coule, à plus ou moins forte dose dans leurs veines à tous, et nul d'entre eux, fût-il prince comme Godoï, fût-il roi, comme Poniatowski, nul ne s'élève, par le cœur, au-dessus de Pallas l'affranchi.

### XXI.

### LA ROYALE ÉPITRE.

Vous parlez sans cesse de la reine, nous demandera-t-on sans doute, mais le roi est-il mort que vous n'en dites rien ?

Le temps, et peut-être aussi la volonté nous manquant pour lui aller faire notre cour à la Ficuzza, voici précisément Vincent Félio, son premier valet de chambre, qui va nous donner de ses nouvelles. Il apporte à Caroline une lettre de son auguste époux qui n'écrivait guère, et qui avait pour cela d'excellentes raisons. Telle était son horreur de la plume, que, au temps de sa puissance, il ne signait même pas les édits royaux ; afin de s'affranchir de cette formalité, il avait fait graver une espèce de griffe dont il était fort jaloux et qu'on apposait, en sa présence, au bas des actes qui réclamaient impérieusement sa signature. Un autographe de sa main était d'autant plus précieux qu'il était plus rare. Sur dix lettres que lui adressait la reine, il lui en écrivait une, encore tout au plus, sans que la reine, dit-on, se plaignît de la proportion : elle tenait beaucoup à ce que ses lettres à elles fussent lues à la Ficuzza ; c'était la seule manière qu'elle eût d'y dominer en son absence ; mais elle tenait beaucoup moins à recevoir elle-même les épîtres de Ferdinand ; que pouvait-il lui dire des autres et de lui-même qu'elle ne sût mieux que lui et avant lui ?

Voici, du reste, la lettre que lui remit Vincent Félio :

» J'ai reçu tes lettres en leur temps, ma chère Caroline, et je t'en re-
» mercie ; elles me distraient, et j'ai bien besoin de distraction. Je
» m'ennuie. La pêche est impossible ici par plusieurs raisons, dont la
» première est qu'il n'y a pas d'eau à la Ficuzza. Où est le bon temps
où nous pêchions ensemble dans nos jolis lacs de Patria et du
Fusaro, et où je vendais ma pêche aux pratiques? Je pourrais bien, à
la rigueur, pêcher à ma thonnaire de Solanto, mais ce n'est pas la
» saison du thon, et puis si j'approchais des côtes, ces Anglais de malé-
» diction s'imagineraient que je veux m'échapper. Pour aller où? A Na-
» ples sans doute. Plût à Dieu et à saint Janvier que la chose fût pos-
» sible ! Vois-tu, ma chère Caroline, il n'y a qu'un Naples au monde.
» Voir Naples et mourir, dit-on ; moi je dis : revoir Naples et y vivre. J'en
» suis réduit à la chasse ; mais je ne sais pourquoi, elle me plaît moins
» depuis quelque temps ; je ne chasse presque plus. Hier, pourtant, j'ai
» tué un sanglier dans le bois du Capellaro ; mais les sangliers siciliens
» ne valent pas ceux de Porsano. Félio, que je t'envoie, te dira que le bon
» Père Caccamo me dit régulièrement deux messes tous les jours, quel-
» quefois trois ; c'est une grande consolation pour le pauvre exilé qui
» t'embrasse.

» FERDINAND. »

*P. S.* Je rouvre ma lettre pour te dire que ma grande lice bleue a mis bas quatre petits ; on espère les élever tous les quatre. A propos, sais tu que notre fils François, mon vicaire-général, a eu des coliques qui ont failli l'emporter. On n'est pas sûr encore qu'il en réchappe. »

Jamais il n'en avait tant écrit. Tout un jour, sans doute, n'y avait pas suffi. Du reste, le roi et l'homme étaient tout entiers dans sa lettre. Si l'on compare maintenant les occupations respectives du couple royal, on comprendra pourquoi nous parlons beaucoup de la femme, et du mari fort peu. Toutefois, il est juste de reconnaître que les travaux de ce nouvel Hercule étaient des plus innocents... innocents dans toutes les acceptions du mot.

— Eh bien ! Félio, dit la reine au camérier de Ferdinand, qu'y a-t-il de nouveau à la Ficuzza ?

— Rien, majesté, sinon qu'on s'y ennuie comme il n'est pas permis à des chrétiens de s'ennuyer.

— Crois-tu qu'on s'amuse davantage à Castelvétrano ?

— Je n'en sais rien, majesté, mais qu'on s'y ennuie plus, c'est impossible. Et puis votre majesté ne s'ennuie jamais ; elle a le don de tirer parti de tout. Plût à Dieu que le roi fût comme elle !

— Mais sa santé, tu ne m'en parles pas?

— Grâce à Dieu, le corps va bien, mais on n'en peut malheureusement dire autant de l'esprit. Le roi est devenu irascible, ce qu'il n'avait jamais été ; nous ne le reconnaissons plus, tant son caractère est aigri. Allez, majesté, son service est bien difficile : rien ne va comme il l'entend ; il est mécontent de tout, même de ma manière de le coiffer et de lui faire la barbe. Pourtant, Félio peut dire sans se vanter qu'il a fait ses preuves ; votre majesté sait mieux que personne qu'auparavant le roi ne s'était jamais plaint de moi. Maintenant ce n'est plus cela : il prétend que je lui mets trop de poudre et que mes rasoirs sont des couteaux de chasse. Votre majesté doit sentir combien de pareils reproches sont pénibles pour un vieux et fidèle serviteur tel que moi. Et dire cependant que ce sont ces scélérats d'Anglais qui ont fait tout le mal !

— Prends patience, mon pauvre Félio, c'est un mauvais moment à passer.

— C'est que ce moment dure des mois et des mois, et la mauvaise humeur du roi ne fait qu'empirer tous les jours, surtout depuis que ces infâmes Anglais ont exilé en Sardaigne M. le duc d'Ascoli. Le roi ne peut se consoler de son absence ; il en a perdu le boire et le manger, et jusqu'au goût de la chasse.

— Personne n'a donc encore remplacé le duc auprès de lui ?

— Et personne ne le remplacera ; il en parle sans cesse et toujours les larmes aux yeux. Avec le respect de votre majesté, un amant ne regretterait pas plus sa maîtresse.

— Il vient pourtant du monde à la Ficuzza ?

— Toujours plus que le roi n'en désire, car il recherche la solitude autant qu'il la fuyait autrefois.

— Quels sont les visiteurs les plus assidus ?

— Toujours les mêmes, monsieur le duc de Saugro, messieurs les marquis de Circelloerde, Tommasi, monsieur le comte de San-Marco ; quoique ces gentilshommes soient en général bien reçus par le roi. — Félio, me dit-il, quand ils sont partis, tout cela n'est pas mon cher Ascoli.

— Aucun d'eux n'a la préférence du roi?

— Celui que sa majesté paraît voir en ce moment avec le plus de plaisir, est un Sicilien ?

— Qui se nomme ?

— Monsieur le prince de Pentelleria.

— Ce faux philosophe ?

J'entends bien dire, en effet, par nos seigneurs napolitains, que c'est un homme faux et, de plus, mauvaise langue ; mais il est toujours gai, et c'est un grand point pour le roi, qu'il amuse par ses lazzis.

— Vient-il des Anglais à la Ficuzza?

— Je voudrais bien voir qu'il en vînt ! Je serais le premier à conseiller au grand-majordome, de leur fermer la porte au nez, et s'il ne le faisait pas, c'est Félio qui se chargerait de ce soin.

— Il ne s'en présente donc jamais ?

— Jamais. Une fois seulement, il en est venu un.

— Qui ?

— Lord Bentinck.

— Lord Bentinck !... Et je ne l'ai pas su ! Félio, est-ce ainsi que tu m'informes de ce qui se passe à la Ficuzza ?

— Pour le temps qu'il y est resté, majesté, cela n'en valait pas la peine ; il aurait tout aussi bien fait de n'y pas venir.

Il arrive un matin, on l'introduit chez le roi ; d'abord il parle de la pluie et du beau temps : jusque-là, rien de mieux ; mais le voilà qui change de conversation et qui veut aborder le chapitre de la politique ; sur quoi le roi se fâche tout de bon : — « Si vous veniez ici, lui dit-il brusquement, pour faire une partie de chasse, à la bonne heure, mais si « c'est pour me parler d'affaires, ajouta t-il en lui tournant le dos, je n'ai » pas le temps de vous écouter ; adressez-vous à la reine. » — Là-dessus notre Anglais de rengainer son discours. Il en repartit pour Palerme immédiatement sans demander son reste, et il n'avait pas l'air content du tout.

Si la visite s'est passée en effet de la sorte, il est probable qu'il ne sera point tenté de la renouveler.

D'autant plus qu'en s'en allant il a dit un mot... un mot que je n'oserais répéter à votre majesté.

— Ose toujours.

— Il a dit... il a dit...

— Va donc !

— Eh bien ! il a dit : *goddam !*

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

...nduit droit à l'étouffement des forts, des généreux et des puissants, ...roit des ladres, des filandreux et des pusillanimes, ou plutôt sans ...it pour personne et au détriment de tous au contraire. Qu'on traduise ...ot d'*égalité* par celui de *justice*, nous y souscrivons des deux mains, ...s par celui de *nivellement*, jamais.

...e *Patriote* voudrait arriver à l'égalité par l'*abaissement* des grands, ...a *Démocratie* par l'*élévation* des petits. Dans la réforme que rêve le ...*riote*, il ne s'agirait que d'une statue à intronser à la place d'une ...e. La *Démocratie prouve* qu'il faut d'abord en refaire le piédestal ...oulu ; voilà toute la différence.

...e *Patriote* somme enfin la *Démocratie* d'avoir à justifier son titre et ...e de contradiction flagrante. A cela nous lui répondrons qu'il n'y ...eils sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

...élas ! hélas ! vous tous qui vous appelez les défenseurs du peuple, ...rquoi donc vous jeter ainsi l'un à l'autre la dépréciation et le dédain, ...ieu de vous unir de bonne foi, pour lutter tous de front en faveur de ...x qui souffrent contre l'insouciance égoïste de ceux qui possèdent?

Salins, le 18 août 1844. **MAX. BUCHON.**

## Extérieur.

**...ngleterre.** — Suivant le *Sun*, le prince Guillaume de Prusse ne ...tira pas pour le continent avant le baptême du prince, fils de la reine, ... doit avoir lieu à Windsor, le 6 septembre.

...e même journal déclare tenir de bonne source que le docteur Murray, ...evêque de Dublin, les évêques de Carlow, d'Ossory, de Dromore et ...Pigot et Blacke, viennent d'être nommés, par sir Robert Peel, com...saires catholiques pour la distribution des legs de charité en Irlande. ...o t des avances faites par le ministère à l'Irlande.

...es autorités de l'arsenal royal de Wolwich ont découvert qu'un vaste ...tème de pillage avait été organisé dans cet établissement. Dix-neuf ...s ont été détournés, et l'on croit qu'une foule d'individus se trou...t compromis.

...l est certain que la condamnation contre MM. O'Connell père et fils ...es trois autres chefs de *rappellistes*, actuellement détenus au peni...cier de Richmond, près de Dublin, sera confirmée, mais ils seront ...mis en liberté avant le voyage que la reine se propose de faire en ...nde. Il y aura alors amnistie pleine et entière pour tous les délits ...itiques.

— On écrit de Dublin le 26 août : Le bruit court qu'une députation de ...igs a eu la semaine dernière une conférence avec M. O'Connell pour ...offrir leur appui s'il voulait substituer le fédéralisme au repeal sans ...dition. M. O'Connell a répondu qu'il serait charmé de renouer avec ...anciens alliés et de leur rendre sa confiance en acceptant leurs ser...s et leurs écus, mais qu'il porterait sa tête sur le billot plutôt que de ...oncer à son thème favori.

L'association du repeal s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de ...V. Blake, membre du parlement. Daniel O'Connell fils, donne lecture ...u bulletin que l'on sait être l'expression des opinions personnelles de ...père. Ce bulletin se termine ainsi : « Il y aurait de la folie au peuple ...landais d'ajouter foi à de vaines rumeurs et aux nouvelles données par ...journaux. Les Irlandais n'ont qu'une ressource, elle est en eux ; cette ...source servira lorsque les hommes d'Etat de l'Angleterre seront assez ...ges pour voir qu'il faut se concilier l'Irlande. Peuple irlandais ! conti...e la paisible carrière d'agitation, ne te laisse point égarer par de fausses ...pérances; si tu demeures fidèle à ta devise, actif mais parfaitement pa...ique, le repeal viendra pour toi, aussi sûr que demain le soleil se lève... sur ta tête. Hurrah pour le repeal. (Bruyants applaudissements.)

M. Kelly, membre du parlement, appelle l'attention de l'assemblée sur ...situation des affaires politiques. « Vous savez, messieurs, que la France ...déclaré la guerre à un allié de l'Angleterre, qu'elle a bombardé Tan...r. (Oui ! oui ! Bravos.) L'escadre française est en train de démolir les ...lles et les forts de l'empereur de Maroc, le vieil ami de l'Angleterre, et ...orce navale actuelle de l'Angleterre dans la Méditerranée se compose ...e deux vaisseaux de guerre et d'un ou deux bateaux à vapeur en mau...s état. Voilà une belle flotte pour l'Angleterre, cette grande reine des ...ers ! (Rires et applaudissements.) Au lieu de veiller à ses intérêts, ...s vaisseaux s'occupent, sur la côte d'Irlande, à épier de tous côtés s'ils ...e verront pas appendus par hasard, au mât d'un bâtiment marchand ...i passe, quelques chiffons d'étoffe verte. (Hilarité générale.) Eh quoi ! ...les Anglais ont la manie de faire amener les pavillons, pourquoi n'ont-...ls pas mis la main sur le pavillon tricolore du Suffren ! (Bruyants applau...ssements.)

Le conseiller municipal Reilly : « On parle beaucoup de la visite que la ...eine se propose de nous faire. Je verrais avec joie sa majesté. C'est une ...emme qui mérite notre dévouement. C'est une reine ; mais je voudrais ...qu'elle vînt ici pour inaugurer le parlement irlandais. (Applaudisse...ments.)

**Turquie.** — On lit dans le journal de Constantinople du 16 :

« Le procès des Albanais accusés d'avoir pris part à la dernière insur...ection de l'Albanie, est terminé. Le conseil supérieur de justice a rendu ...a sentence, par laquelle près de cinq cents prévenus ont été condam...és, les uns (au nombre de vingt-huit) à la peine de mort, les autres aux ...travaux forcés à perpétuité et aux galères pour un temps plus ou moins ...ong.

» Le sultan a commué la peine des vingt-huit condamnés à mort en ...celle des travaux forcés à perpétuité. »

— On écrit de Tripoli, le 15 août :

« Une insurrection a éclaté parmi les Kabyles de la montagne de Ge...bel ; mécontents des contributions énormes qui les écrasent, ils se sont ...armés au nombre de 6,000 hommes d'Iffren, Kinelli et Rayana, sous le ...commandement du sheik Miludi, qui s'est rendu à Gebel avec le chef de ...la famille Mahmudi, dans le but de soulever toutes les populations des ...montagnes du Gerian.

» Le pacha actuel se prépare à réprimer cette insurrection. La garni...son turque du fort d'Iffren tient toujours malgré les privations. Un con...voi de vivres et de munitions bien escorté, parti de Tripoli les 10 et 11

accueil. Le prince visite dans ce moment ses propriétés.

## Faits divers.

— Une ordonnance du roi, du 28, convoque à Pau, pour le 21 septembre, le collége du premier arrondissement électoral des Basses-Pyrénées, à l'effet d'élire un député, le député actuel, M. Lavielle, ayant été nommé conseiller à la cour de cassation.

— Les barreaux d'Orléans, Bayeux et Condom, ont adhéré à la protestation du barreau de Paris dans l'affaire Séguier.

— Sur la demande du ministère, l'Académie des inscriptions et belles lettres avait nommé une commission pour examiner si le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle, le 15 mai 1843, *pourrait être celui de Saint Louis.* Cette commission, après avoir mûrement étudié les pièces matérielles et historiques de la question, ainsi que le rapport très détaillé de M. Dumas, vient de proposer (à la majorité de sept voix contre une), de répondre à M. le ministre que rien n'autorise à croire que le cœur découvert soit celui de Saint Louis. L'Académie doit discuter cette proposition dans sa séance prochaine.

— Un prix extraordinaire de littérature est réservé à l'année 1846 : le sujet est un *Vocabulaire des principales locutions de Molière.*

(*National.*)

— Un nom cher à la littérature, figure parmi ceux des braves qui ont contribué à la victoire de l'Isly. Le jeune sous-officier du 2e de chasseurs d'Afrique, de Pongerville, qui s'est fait remarquer si honorablement, est le fils de M. de Pongerville, de l'Académie française.

— M. Fabre, général en retraite au service de la Russie, vient de mourir à Thourette, près de Fayence (Var). On sait que, par une clause spéciale du traité de Tilsitt, quatre élèves de l'Ecole polytechnique (MM. Bazaine, Destrem, Fabre et Potier) furent accordés aux sollicitations de l'empereur Alexandre, pour jeter à Saint-Pétersbourg les fondements d'une école semblable à celle de Paris. Tous quatre s'élevèrent par leur mérite au grade de général dans l'armée russe. M. Bazaine est mort il y a quelques années directeur des voies de communication. Il ne reste plus au service russe que le général Destrem, qui préside en ce moment aux grands travaux militaires du port de Cronstadt. M. Destrem est l'auteur d'une élégante traduction des fables du poète Kriloff. Le général Potier s'occupe de grands travaux.

— On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Par suite de circonstances qu'il est inutile de détailler ici, une querelle s'est élevée entre le maire et une partie du conseil municipal de Mayenne. Le maire a lu dans la séance du 19 août un mémoire pour justifier ses actes. Un membre y a répondu par un acte d'accusation dressé de concert avec ses collègues de l'opposition, et dont le parti adverse a vainement essayé d'empêcher la lecture. Après quoi un conseiller a dit :

» Cette situation ne peut se prolonger. Il faut savoir nettement si l'administration possède la confiance du conseil.

» L'administration a accepté la question ainsi posée.

» On est allé aux voix, et voici, d'après le *Journal de la Mayenne*, le résultat du scrutin :

Neuf voix ont déclaré que le maire n'avait pas la confiance du conseil. Huit voix ont émis l'avis contraire. Les trois membres de l'administration se sont joints à ces derniers, et ont ainsi proclamé qu'ils possédaient leur propre confiance.

» Maintenant, quel sera le résultat de ce vote. La mairie s'en contentera-t-elle, et voudra-t-elle accepter la position que M. Giraud s'est faite à Angers ? Voudra-t-elle résister au vœu de la majorité, et jeter l'agitation dans une ville calme jusque-là, en entravant l'administration de ses affaires ? »

— Le journal de *Maine-et-Loire* rapporte que M. le préfet de ce département a couru un danger fort grave. En revenant de visiter la maison d'aliénés de Sainte-Gemmes, il voulut descendre de sa voiture au moment où le cocher venait de l'arrêter, pour dégager le pied d'un des chevaux passé sur le brancard ; les chevaux repartirent et il tomba, la tête sur le passage des roues. Heureusement il eut la présence d'esprit de se déplacer par un mouvement rapide, et son poignet gauche seulement, fut pris sous la roue. Il n'y a point de fracture.

— M. de Montfort, neveu de M. Lacave-Laplagne et procureur-général à la cour royale de Nîmes, vient de périr d'une chute de cheval, en revenant de déjeûner aux Eaux-Chaudes. (*Moniteur.*)

— Encore un précieux débris du Vengeur. C'est M. Bizeuil père, aujourd'hui négociant à la Roche-Bernard, porteur du certificat suivant que lui délivra sur les pontons anglais le capitaine du Vengeur.

« Moi, capitaine du vaisseau de la République française, commandant le vaisseau le Vengeur, coulé en combattant avec l'escadre anglaise, le 13 prairial dernier, certifie que le citoyen Jacques Bizeuil, matelot, s'est très bien conduit tout le temps qu'il a été à bord avec moi, qu'il y a montré toute la valeur possible, et qu'il s'y est comporté comme un brave républicain.

« Plymouth, le 10 thermidor, l'an II de la République une et indivisible.

RENAUDIN. »

— On écrit de Moldavie, 12 août au *Journal Allemand de Francfort*, que le 9, un violent incendie a dévoré 400 maisons dans la ville de Jassy.

— L'*Impartial de Bruges* vient de recevoir une lettre de la colonie belge de Santo-Thomas de Guatemala. On s'y prépare à soutenir une lutte contre les ennemis de l'établissement. Toute la place est armée, c'est-à-dire, que quatre mauvais canons du seizième siècle sont mis en batterie. Tous les colons, quel que soit leur âge, sont exercés au maniement du fusil.

dans le monde pour de véritables prodiges : on les considère avec respect, et eux-mêmes, en voyant combien leur nombre est petit, ont quelque droit de se croire supérieurs. En présence de ces résultats, il n'est pas surprenant qu'une opinion généralement répandue consacre la grande difficulté d'apprendre la musique. Chacun dit et tout le monde répète que la musique n'est abordable que pour quelques natures privilégiées. Sans doute il est vrai que les natures privilégiées seules sont susceptibles d'arriver à un haut degré de perfection dans l'exercice de l'art musical ; cela est vrai pour la musique, comme pour tous les arts, comme pour toutes les branches des connaissances humaines. Mais ici, ce n'est pas l'art musical qui est en question, pas plus qu'il ne s'agit de littérature quand on parle d'apprendre à lire et à écrire aux enfants du peuple. Tout le monde, on en conviendra, est capable d'apprendre à lire et à écrire, mais les hautes capacités littéraires ne sont le partage que du très petit nombre. Il en est de même pour la musique. Tout le monde, ou peu s'en faut, possède les facultés nécessaires pour acquérir la connaissance pratique des signes graphiques qui la représentent, mais les grands musiciens seront toujours rares. Les difficultés qui semblent attachées à l'enseignement de la musique ne peuvent-elles pas tenir aussi bien au mode dont on se sert généralement qu'à la difficulté de la chose en elle-même? De ce que la méthode en usage de nos jours a conduit certaines organisations bien douées à connaître la musique, doit-on conclure que cette méthode est suffisamment bonne, et a-t-on le droit de déclarer incapables, estropiées, en quelque sorte, les organisations en si grand nombre, qui ne peuvent arriver par le même chemin? Inférieures soit, mais incapables? Peut-on oser l'affirmer ? Pour rendre cette idée sensible, empruntons à la préface de la méthode élémentaire de M. Chevé la comparaison suivante qui est d'une parfaite exactitude et que nous chercherions vainement à remplacer par une plus claire et plus saisissante :

« Que dirait-on à Auriol, ou à tout autre individu agile et fort comme lui, si après en avoir atteint le sommet au moyen des accidents de terrain de quelques crochets et de quelques cordes, il prétendait avoir tracé la route qui conduit au sommet de la montagne, l'avoir ouverte à tous, affirmant, d'ailleurs, avec aplomb, que tout individu qui ne pourra grimper par le même chemin, et à l'aide des mêmes moyens, n'est qu'un être mal organisé, disgracié, et condamné par la nature à ne jamais pouvoir atteindre le sommet de la montagne.

» On serait en droit de lui dire : vous avez suivi une route qui n'est accessible qu'aux hommes de votre trempe ; il est évident que vos moyens ne sont nullement calculés sur les forces physiques du plus grand nombre ; peu de gens sont capables, comme vous, d'escalader un rocher, de se hisser au moyen d'une corde et d'une perche ; et vraiment il n'y a pas bonne logique de votre part à nous traiter de culs-de-jatte et de manchots, parce que nous ne pouvons, ou que nous n'osons pas vous suivre.

» Mais faites-nous construire une bonne échelle, ou mieux encore un bon escalier, dont les marches soient calculées sur les mouvements de nos jambes ; ajoutez-y, de distance en distance, des paliers où nous puissions nous reposer quand nous sommes essoufflés, et vous verrez si nous sommes des êtres disgraciés et condamnés à ne voir jamais le sommet de la montagne ; nous y monterons alors très facilement, et peut-être plus vite que vous, si vous continuez à monter par votre ancienne route. La jouissance de la belle vue que donne le sommet de la montagne ne sera plus le privilége des organisations d'élite ; petits et grands, jeunes et vieux, pourront monter ; et, un peu plus tôt, un peu plus tard, chacun est sûr d'arriver au but ; les véritables culs-de-jatte sont cette fois seuls exceptés ; mais ils sont si peu nombreux !

» Eh bien ! la montagne à escalier, c'est la musique à apprendre ; les Auriols sont les belles organisations musicales qui grimpent le long des rochers, qui escaladent la montagne, qui l'emportent pour ainsi dire d'assaut, mais qui sont complètement inhabiles à faire monter la foule après eux. Les cordes, les crochets, les accidents de terrain sont les prétendues méthodes, bonnes tout au plus pour les forts, qu'elles n'empêchent pas de monter ; mais mauvaises pour les faibles, qu'elles arrêtent complètement ; et jugées, à tout jamais, par leur impuissance. L'escalier, c'est la méthode rationnelle, la méthode calculée sur l'organisation humaine, et appropriée, non plus à la force des Hercules, mais à la faiblesse des enfants. Les culs-de-jatte sont les individus, très peu nombreux d'ailleurs, qui sont complètement privés de la faculté de produire un son, de mesurer un intervalle ou de marquer une durée. Et encore, peut-être ne sont-ils arrivés à cet état qu'en laissant s'atrophier pendant trente ans les organes chargés de ces fonctions, comme un enfant qu'on tiendrait couché jusqu'à vingt ans, verrait ses muscles s'atrophier, devenir fibreux, et ne pourrait plus à cet âge apprendre à marcher. Est-ce à dire qu'il soit né cul-de-jatte ? Non ; c'est vous qui l'avez rendu tel par une éducation imbécille. Vous n'avez pas exercé les organes que Dieu a mis en vous ; il vous en punit, en vous en retirant à tout jamais l'usage. »

Laissons encore parler M. Chevé :

« Mais, me dira-t-on, comment pouvez-vous affirmer que les anciens solféges ne sont pas des méthodes dans le sens que vous attachez à ce mot ? Parce qu'aucun d'eux n'a encore pu résoudre le problème que voici : « Prendre au hasard cent personnes de bonne volonté, et, dans un temps donné, les conduire toutes, ou à peu près, à être musiciennes. » Or, ce problème n'ayant pas été résolu par les solféges, on est en droit de les accuser d'impuissance, et de chercher une autre route, une méthode meilleure.

» Et comment reconnaître au milieu des méthodes, prétendues rationnelles, celle qui est vraiment l'escalier en question, si toutefois cette méthode existe ? En s'assurant *expérimentalement* s'il y en a une qui puisse résoudre le problème dont je viens de parler. Tant que ce problème n'aura pas été résolu, il n'y aura pas une méthode réelle.

» Mais avant de nous occuper des méthodes nouvelles, jetons un coup d'œil sur les solféges, et tâchons de découvrir la cause ou les causes de cette impuissance radicale dont ils sont frappés pour l'enseignement scientifique de la musique aux masses ; rien ne me paraît plus facile.

» En effet, toute personne qui s'est occupée sérieusement d'enseigneme... ...t, et qui a les plus simples notions du mécanisme de l'intelligence huma... ...ne, doit admettre, comme incontestables, les propositions suivantes :

1o Toute idée doit être représentée à l'esprit de l'élève par un signe ... clair et précis ;

» 2o La même idée doit toujours être représentée par le même si... ...gne ;

» 3o Le même signe ne doit représenter que la même idée ;

4o Un livre élémentaire, une méthode, ne doit jamais présenter ... à l'esprit deux difficultés à la fois ;

bien voulu prendre comme sujets d'expérience.

Au mois de juillet, ces élèves ont été soumis à un examen individuel.

Le n° 1 avait pris 12 leçons particulières, travaillé seul 25 heures; et suivi assidument deux cours de 50 leçons chacun.

Le n° 2, 12 leçons particulières seulement, et suivi deux cours comme le n° 1.

Le n° 3, âgé de 7 ans 1|2, avait reçu quelques leçons du n° 1, et suivi les deux cours.

Le n° 4, 44 leçons particulières, travail très irrégulier, assiduité à un cours.

Le n° 5 n'avait pris que 25 leçons particulières mais avait beaucoup travaillé seul et suivi assidument deux cours.

Les n[os] 1 et 2 ont lu couramment et à première vue une leçon assez difficile du solfége d'Italie, corrigeant eux-mêmes immédiatement les quelques intonations inexactes qu'ils avaient pu prendre. Ils ont lu une leçon écrite par nous-mêmes séance tenante, et que nous aurions offerte comme casse-cou à bien des musiciens émérites; ils ont chanté, à première vue également, une partie d'une phrase difficile en duo, sans se laisser troubler par les dissonances rapprochées qui avaient été mises à dessein dans cette phrase.

Le n° 3 a subi les mêmes épreuves, mais à un degré plus bas de difficulté. L'intonation était très sûre et le rhythme régulièrement accusé.

Le n° 4 était moins sûr de lui que les n[os] 1 et 2, ce qui tenait évidemment à un défaut d'exercice; mais il a prouvé qu'il possédait assez les éléments pour arriver, par le travail solitaire, et à coup sûr, au résultat.

Le n° 5 a lu très couramment une leçon très difficile de Scarlati, une fugue à sujet chromatique surchargée de modulations et de grands intervalles. Il s'est montré beaucoup plus habile que ne le sont d'ordinaire les bons élèves au bout de deux ans de solfége. Nous avons dit combien peu de temps il avait consacré à cette étude. Il faut ajouter qu'ayant autrefois voulu apprendre la musique, il avait été déclaré totalement incapable par deux habiles professeurs, et avait dû, de guerre lasse, renoncer à une étude qui ne lui présentait qu'une lutte pénible sans résultats.

... l'étude directe de l'instrument, parce que non pas deux, mais dix difficultés se seraient constamment présentées à la fois à son esprit; il n'aura plus à se préoccuper que de deux choses: 1° le mécanisme de l'instrument à étudier; 2° le changement régulier des noms affectés aux diverses propriétés (1) de la gamme. Nous n'avons aucune inquiétude sur les résultats de cette éducation ultérieure, bien que nous ne les ayons point constatés par expérience, comme ceux que nous avons signalés jusqu'ici. Nous sommes convaincu que M. et Mme Chevé, avec leur habitude de l'enseignement et l'esprit essentiellement méthodique qui les distingue, sauront bien trouver, s'ils ne l'ont fait déjà, le moyen d'aplanir la route vers ce nouveau but et de la rendre facile aux élèves les plus ordinaires.

En tout cas, l'enseignement facile et très rapide de la musique vocale par la méthode de Mme Chevé est aujourd'hui surabondamment constaté. Indépendamment des expériences particulières que nous avons suivies, M. Chevé a fait à Paris deux cours qui ont embrassé chacun 80 leçons. Nous avons soumis les masses ainsi instruites à des épreuves décisives, et nous les avons trouvées capables de lire très couramment, à première vue, en parties, un morceau d'ensemble, à trois ou quatre voix, offrant quelques difficultés. Les chœurs ordinaires d'opéras étaient enlevés en un instant. Les mêmes masses ne savent pas seulement lire, elles savent écrire, et répondre avec exactitude à toutes les questions théoriques qui leur sont adressées.

M. Chevé demande l'établissement d'une école municipale d'après sa méthode, en concurrence avec celles de l'Orphéon, fondées par Wilhem. C'est une chose qu'on ne peut lui refuser sans un complet déni de justice, et sans donner à penser que les protestations annuelles qui sont faites par les autorités municipales en faveur de l'instruction du peuple sont des faux-semblants. Nous espérons bien que l'hiver prochain ne se passera pas sans que la méthode

(1) On donne le nom de *propriétés* aux différents degrés de la gamme, suivant l'intervalle qu'ils font avec la tonique. Ainsi, dans la gamme d'*ut*, *sol* est la propriété de dominante, *mi* de médiante, *si* de sensible, *fa* de sous-dominante, *ré* de sus-tonique ou de sous-médiante, etc., etc.

2,50, l'Avignon n'a pas été coté hier.

Les autres valeurs n'ont pas éprouvé de très grands mouvements.

Aujourd'hui dimanche on était un peu moins bien; le cours était 80,65; 70 en liquidation; on expliquait cette faiblesse par la baisse des fonds anglais qui viennent aujourd'hui à 98 3|8, baisse qui n'est elle-même qu'un léger reflet de nos plus mauvaises bourses de la semaine.

Le commerce, comme la plupart des industries spéciales, a besoin d'un lien unitaire qui jusqu'ici lui a manqué. Nous annonçons un livre qui comble la lacune que nous signalons. — Sous le titre de l'*Almanach de l'Industrie française*, doit paraître prochainement un ouvrage qui renfermera, par lettre alphabétique, les noms de tous les exposants de 1844, avec indication complète, quoique succincte, de leur genre de produits. Cet ouvrage ne coûtera que 30 centimes. Il est le résultat du concours d'un grand nombre d'exposants, qui se sont cotisés pour qu'il puisse obtenir une vaste publicité, et être bientôt entre les mains de tout le monde. Cet Almanach, particulièrement fait pour le commerce, traitera de toutes les matières que l'on trouve ordinairement dans les livres de cette espèce. En outre, il donnera des notions étendues sur la composition d'un jury d'examen; il fera connaître les conditions à remplir pour être admis à exposer, comme il fournira des détails sur les expositions du Louvre et du Luxembourg.

*L'un des gérants:* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 2 septembre.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Eucharis.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louise de Lignerolles. Oscar.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. Les Deux Gentilshommes.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Satan. Marocaines. Le Moyen.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Bédouines. La fée. Télémaque.
7 h. 1|2 GYMNASE. — Les 2 Sœurs. Marie. La Raison. Surprises.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Cantatillage. Mme Favart. Fiole. La Comtesse.
7 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César.
7 h. 1|2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Élysées.) — Grands exerc. d'équit.
7 h. 1|2 COMTE. — Maître Corbeau. Fastasmagorie.
7 h. 1|2 FOLIES. — Inconvénients. Sirène. Journée.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 1er septembre. — *Farines.* — Aucun changement dans la tenue des affaires n'a signalé cette semaine écoulée. Mercredi, jour d'affaires, les cours se conservaient dans le même état et les marchés à livrer continuaient sur les mêmes bases; hier les disponibles se sont faites avec difficulté et sans réalisation d'affaires importantes, en raison du mouvement de baisse, qui éprouve de la résistance. Les marchés à livrer ne la ressentent pas encore et se sont, jusqu'au dernier jour, passés sur la même base.

Le restant sur place est de 32,4.0 quintaux.

*Froment.* — Dès mercredi, les marchands qui offraient cette céréale étaient nombreux, et après quelques fluctuations, les prix étaient revenus au cours du mercredi précédent. Hier les fermiers étant en plus grand nombre il en est résulté plus de facilité de leur part et une légère baisse.

*Seigle, orge et avoine.* — Le seigle est toujours rare sur place et cependant son prix a de la peine à se soutenir. Point de mouvement dans le commerce de l'orge dont les arrivages sont toujours insignifiants. Quant aux avoines, elles tendent à la baisse, par suite du beau temps qui en favorise la récolte.

DÉPARTEMENTS. — Le retour du beau temps vient de nouveau raviver les espérances du cultivateur; les nouvelles des contrées à céréales sont généralement bonnes et en ce moment la hausse et la baisse se partagent également les différents marchés.

Nous recevons également de bonnes nouvelles des vignobles; si la température dont on jouit en ce moment peut se maintenir, elle pourra réparer en partie le tort qu'a fait à la vigne l'état précédent de l'atmosphère.

### Cours des céréales (par hect.).

*Ministère de l'agriculture et du commerce.*

Tableau des prix régulateurs du froment arrêté le 31 août 1844:

| | | |
|---|---|---|
| 1re Classe. | — Section unique. | 19,93 |
| 2e Classe. | — Sect. 1re. | 18,44 |
| — | — Sect. 2e. | 17,70 |
| 3e Classe. | — Sect. 1re. | 17,35 |
| — | — Sect. 2e. | 19,49 |
| — | — Sect. 3e. | 17,13 |
| 4e Classe. | — Sect. 1re. | 16,27 |
| — | — Sect. 2e. | 18,69 |

PROVINS, 31 août. — Froment 18,25 à 20,25. — Avoine 6,00 à 7,00. Marché mieux approvisionné; même prix; point d'amélioration dans les qualités.

ÉTAMPES, 31 août. — Froment 1re 20,66; 2e 19,66; 3e 18,60. — Méteil 15,32 à 17,32. — Seigle 8,66 à 10,00. — Orge 8,66 à 10,00. — Escourgeon 7,32 à 8,66. — Avoine 6,32 à 7,32.

CHARTRES, 31 août. — Froment 1re 20,75; 2e 19,75; 3e 18,75. — Méteil 16,75 à 17,75. — Seigle 12,00. — Orge 10,25. — Avoine 6,50.

ORLÉANS, 31 août. — Froment nouveau le vieux ne paraît presque plus, 1re 20,50; 2e 20,00; 3e 19,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 10,00. — Avoine 7,50. — Sarrazin 9,00. — Il y a en baisse d'un franc en certaines mains. C'est juste ce dont il avait haussé au dernier marché.

LE MANS, 30 août. — Froment 1re 18,75; 2e 17,40; 3e 15,00. — Méteil 12,50 à 17,50. — Seigle 10,50 à 12,00. — Orge 8,00 à 9,50. — Avoine 5,50 à 7,00.

### Sucres (les 100 kil.)

PARIS, 30 août. — *Raffinés.* 1|2 raffinade 205,00 à 210,00. — 1re sorte 180,00 à 190,00. Bon ord. 173,00 à 175,00. — 4 cas. ord. 167,00 à 170. — Lumps 160,00 à 167,00.

*Exotiques.* — Martinique et Guadeloupe. — Fine 4e 137,00; belle 4e 131,00 à 135,00; bonne 4e 132,00. — Bourbon fine 4e 140,00; belle 4e 137,00 à 138,00; bonne 4e 133,00 à 134,00; 4e bonne ord. 130,00 à 131,00; 4e ord. 127,00 à 128,00; bon commun 120,00 à 122.00; commun 115,00. — Mélasse 30,50 à 35,00.

*Indigène.* — Fine 4e 143,00; belle 4e 140,00; bonne 4e 138,00; 4e ord. 133,00 à 134,00. — Mélasse 20,00 à 22,00.

LILLE 31 août. — *Raffinés.* Raffinade 1,95. Métis de 3 kil. 80,00. — Métis de 6 kil. 165,00 à 175,00. — Lumps 165,00. — Vergeois 92,00 à 140,00.

*Exotiques.* Martinique et Guadeloupe, bonne 4e 125,00 à 128,00 — Porto-Rico 122,00 à 130,00.

*Indigène.* Claircé blanc 136,00 à 148,00. — Belle 4e 126,00 à 127,00; bonne 4e 122,00 à 124,00; bonne ord. 4e 120,00; 4e ord. 116,00; basse 4e 110,00; commun 80,00 à 100,00. — Mélasse 20,00 à 38,00.

LE HAVRE, 26 août (prix des 50 kil.). — *Sucres.* Dès le début de cette semaine, les cours, qui avaient fléchi précédemment sur la base de 57 fr. pour la bonne 4e de nos colonies, n'ont pas tardé à se relever; et depuis lors il y a eu amélioration presque chaque jour, tant dans l'opinion que par les prix auxquels cet article a été payé. Les ventes prendraient beaucoup plus d'extention si la plupart des détenteurs, voyant les prix se dégrader, n'avaient pris le parti d'emmagasiner, et ne prétendaient pas maintenant à des cours plus élevés. Le dernier cours payé aujourd'hui, et qui règle jusqu'à présent le marché, est la base de 59,25 à 59,50. — Nous croyons que, lorsque les acheteurs aborderont franchement pour de certaines quantités la base de 60 fr., il se trouvera des vendeurs disposés à y souscrire. Deux navires sont arrivés cette semaine, l'Alexandre, de la Guadeloupe, et le Gustave, de la Martinique, important ensemble 940 bqs. brut.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Cuirs et peaux.

PARIS, 30 août. — Depuis la dernière halle les cours ayant peu varié, nous ne les reproduisons pas aujourd'hui. Voilà la situation.

Depuis quelque temps le Hâvre reçoit peu de cuirs en poil, ce qui tend tout naturellement à faire hausser le prix de ceux que nous avons en magasin; aussi il y a faveur sur cette partie et sur certains articles de cuirs fabriqués. Le Veau tanné est toujours recherché avec avantage. Les affaires sont plus fermes et se font avec plus de franchise que les semaines précédentes.

LE HAVRE, 25 août. — *Cuirs et peaux.* — La rareté des cuirs fait que les prix ont de nouveau haussé. Il s'est manifesté des demandes pour l'intérieur et pour l'exportation. On a vendu en divers lots, 2,789 Buénos-Ayres secs, de 80 à 85 c.; 444 dito salés verts à 42 c.; 142 paquets New-Orléans, salés verts à 40 c., et 230 Rio, avariés, de 37 à 44 c. le 1|2 kil., à l'acquitté.

Nous avons reçu 1,909 cuirs salés et secs de la Plata, par la voie de St-Malo, et quelques lots de peaux salées du nord, de Hambourg et de Rotterdam. Il ne reste sur place que 7,000 cuirs de la Plata, tant salés que secs.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 29 Août 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1941 | 1741 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 9[illegible] |
| Vaches.... | 58 | 36 | 22 | 1 04 | » 90 | » 7[illegible] |
| Veaux..... | 860 | 860 | 0 | 1 36 | 1 18 | 1 0[illegible] |
| Moutons.. | 9.570 | 8783 | 587 | 1 42 | 1 20 | » 9[illegible] |


# 30 CENT. --- ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. --- 30 CENT.

Notre Almanach, dont le prix est fixé seulement à 30 *centimes*, renfermera: 1° les matières qui composent un almanach ordinaire, telles que légendes, historiettes, météorologie, avec un calendrier pour 1845, etc. — 2° Des instructions sur la composition d'un jury d'examen des produits industriels, les conditions à remplir pour être admis à exposer, et un coup d'œil sur les diverses expositions *européennes*. — 3° Des explications concernant les expositions annuelles du Louvre, du Musée et du Luxembourg. — 4° Un compte-rendu général des produits de notre grande exposition, sous la forme d'un *almanach Bottin*, avec une table des matières pour faciliter les recherches. — Ce livre, que nous répéterons tous les cinq ans, sera comme les archives du commerce dont il enregistrera les progrès; ce sera véritablement le livre populaire à l'usage du salon, de la mansarde et de l'atelier. — Faire un livre de cet importance *au prix de 30 centimes* était impossible sans le concours de MM. les exposants, qui se sont cotisés en formant une souscription. Chacun paie 50 *centimes la ligne* pour l'insertion de l'analyse de ses produits; chaque souscription d'insertion est de dix lignes, et elle donne droit à un exemplaire, vingt lignes à deux, etc. Ils invitent ceux de leurs confrères qui n'auraient point encore souscrit, à envoyer, avant le 1er octobre, les matériaux qu'ils désirent faire insérer, au siége de l'administration, à M. Pichery, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 11, et à remplir le bulletin de souscription qui leur a été adressé. — Le prix des souscriptions sera perçu sur la présentation des exemplaires auxquels elles donnent droit. M. Pichery se charge des annonces dont MM. les exposants peuvent avoir besoin, pour tous les journaux français et étrangers.

## AUX ÉTRANGERS.

# PARIS MONUMENTAL ET PITTORESQUE,

SES ÉGLISES, PALAIS, PONTS, MARCHÉS, FONTAINES, SES JARDINS PUBLICS, JOLIES MAISONS, etc. etc. 128 planches d'art par MM. Clémence et Mormand, architectes; un beau vol. in-8° (huit grandes planches forment *Atlas*), précédé d'un charmant volume usuel format de poche, le *Guide de l'Étranger dans Paris*. Ici, tout ce qui compose le *Paris* actuel, administratif, commercial, artistique, est indiqué: ministères, caisses publiques; affaires différentes, hôtels, restaurateurs, chemins de fer, théâtres, promenades, etc., le tout appuyé sur un magnifique *plan de Paris*, et un nombre considérable de *Vignettes de détail* sur *acier* et sur *bois*. Prix du tout: 20 fr. — *Librairie de la Maison-d'Or*, boulevart des Italiens; Dentu, Palais-Royal; et rue Thérèse, 11.

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître: c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in 8° avec planches frontispices. — Prix: 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.


Imprimerie de LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

de reste, que la proposition plus ou moins amendée de M. Gauguier, reprise déjà par M. Remilly, puis par M. Ganneron, puis par M. de Sade.

Nos lecteurs savent pourquoi nous ne sommes pas partisans de cette proposition.

En principe, nous pensons qu'il s'agit, non de restreindre, mais d'étendre le cercle du régime électoral en France, et nous regrettons que l'Opposition, qui se dit libérale, ait cru devoir soutenir un projet qui eut entraîné la diminution du nombre des éligibles, quand déjà ce nombre se trouve tellement limité, d'un côté par l'élévation du cens, et, de l'autre, par les exigences dispendieuses du séjour dans la capitale, que l'électeur perd par le fait toute liberté d'option. Nous ne voyons pas que les éligibles dignes d'être élus, soient si nombreux, qu'il y ait lieu de se priver systématiquement des lumières spéciales des fonctionnaires publics.

Mais c'est surtout dans l'application que la proposition Rémusat nous paraissait fausse et illusoire. En effet, ce ne sont pas positivement les députés qui sont l'objet de faveurs scandaleuses : ce sont bien plutôt les parents, les amis, les électeurs même de ces députés. En mettant, par une mesure brutale, un frein à la corruption directe, qui se réduit, en définitive, à peu de choses, la proposition restait impuissante contre la corruption indirecte, bien plus dangereuse, bien plus active, et qui, transportée des fonctionnaires aux capitalistes ou aux avocats, n'aurait fait que s'étendre sur une plus large échelle.

La seconde proposition, sortie des rangs ministériels, nous a paru cependant beaucoup plus libérale, et c'est pourquoi nous l'avons reçue avec applaudissements.

Cette proposition veut résoudre positivement, directement, la difficulté que la première n'abordait que par une mesure indirecte et purement négative. A vrai dire, une loi qui organise les fonctions publiques dans le pays, et détermine la série des garanties qu'il convient d'introduire dans l'administration, est plus facile à faire qu'une loi qui interdise l'entrée de la chambre à certains fonctionnaires publics. — Mais qu'importe si l'une atteint la corruption que l'autre laisserait subsister ?

Or, il est facile de comprendre que, — des règles strictes d'avancement une fois établies dans la hiérarchie administrative, judiciaire, etc., — le député, esclave aujourd'hui de l'électeur, retrouve toute sa liberté, et que sa situation vis-à-vis de ses mandataires, au lieu d'être celle d'un courtier, d'un agent d'affaires, d'un tribun de clocher, reprend, en grande partie du moins, la dignité qui convient au représentant de la France. Oui, le jour où l'avancement aura des règles que les ministres ne pourront pas enfreindre, et qui, sans gêner l'essor des grandes capacités, donneront des garanties au mérite modeste, ce jour-là les députés ne pourront plus solliciter des faveurs qui seraient des illégalités, et la corruption deviendra sinon impossible, au moins beaucoup plus difficile et plus rare qu'aujourd'hui.

Nous appelons donc sur la proposition d'Haussonville toute la sollicitude des conseils généraux. Nous ne l'envisageons pas seulement comme une mesure éminemment juste et démocratique, comme une application nécessaire des principes de notre constitution ; nous la recommandons surtout comme moyen d'ordre et de pro[grès ...] [...] cial pour une classe d'agents que MM. les membres des conseils généraux sont à même d'apprécier, pour être en rapport suivi et presque obligé avec eux. Nous voulons parler des conducteurs des ponts et chaussées.

L'administration des ponts et chaussées dépense une grande partie des revenus de l'Etat ; c'est à elle aussi qu'est remis l'emploi des fonds des départements affectés à l'ouverture et à l'entretien des routes départementales, et même, dans certaines localités, l'emploi des fonds affectés aux chemins de grande vicinalité ; et c'est aux agents dont nous venons de parler qu'est confiée la surveillance des plus importantes constructions qui s'exécutent avec ces trois sources de revenus publics ; c'est sur les conducteurs des ponts et chaussées que repose toute la moralité des dépenses affectées à ces constructions. — L'ingénieur d'arrondissement, occupé de calculs, de projets, absorbé par la direction de l'ensemble de son service et par l'expédition des affaires courantes, ne peut ni ne doit descendre à la constatation de ces mille détails, ne peut surveiller l'application sincère de toutes ces prescriptions d'où dépend la bonne ou la mauvaise exécution des travaux. Il en résulte que, si le conducteur, chargé de cette surveillance, manque de probité ou de capacité, les intérêts de l'Etat, des départements et des communes sont gravement compromis.

Eh bien ! nous le demandons, n'y a-t-il pas péril à enfermer ces utiles agents dans le cercle d'une position subalterne et mal rétribuée, dont ils ne peuvent jamais sortir, même à force de mérite et de services rendus ? N'y a-t-il pas péril à compter sur l'abnégation d'employés à qui l'on ne ménage d'ailleurs aucune espèce d'équivalent ?

Ici nous sommes obligé d'adresser de vifs reproches à l'Administration générale. Toutes ces choses lui ont été dites et redites ; elles ont été écrites par des inspecteurs généraux appartenant au corps des ponts et chaussées. Bon nombre d'ingénieurs professent que le temps est venu de rendre aux conducteurs la justice qui leur est due. Tout le monde est prévenu, tout le monde convient du danger, et il y a eu des sinistres...

Des sinistres ? Mais, en songeant à ce qu'il faut de zèle, d'intelligence, de connaissances, pour remplir, surtout dans certains cas, les difficiles et ingrates fonctions de conducteur, et en réfléchissant que les émoluments de cet emploi oscillent entre 1000 et 2000 francs, jamais plus ! on est tenté de s'écrier avec Figaro : « Aux vertus qu'ils exigent chez leurs inférieurs, les fonctionnaires supérieurs connaissent-ils beaucoup d'entre eux qui fussent capables d'être subordonnés ? »

En 1812, les soldats du train, privés de chefs et n'ayant devant eux aucun espoir d'avancement, sacrifièrent la grande armée à leur salut particulier. Ceci est écrit quelque part dans l'ouvrage de M. de Ségur.

Les conducteurs, qui ne veulent sans doute pas agir comme ces soldats du train, réclamaient déjà sous la Restauration. Ils dénonçaient, comme contraire au vœu formel de la Charte, le décret de 1804 (7 fructidor an XII), qui ne permet pas aux conducteurs d'obtenir jamais le grade d'ingénieur. Ils demandaient et ils demandent encore aujourd'hui qu'on ne leur ferme pas en réalité la barrière que la Charte de 1814 et celle de 1830 ont ouverte à tous les ci[toyens ...] [...] qui met des obstacles à tout ; 2° organiser sur des bases plus larges et plus rationnelles le corps entier des ponts et chaussées, — ingénieurs et conducteurs, — et surtout ménager des grades à ces derniers.

Eh bien ! au lieu de répondre aux accusations de ses adversaires en se mettant sérieusement en mesure d'exécuter vite et bien les grands travaux d'utilité publique, l'administration générale a repoussé toutes les plaintes des conducteurs. elle a rejeté toutes leurs demandes, soit collectives, soit individuelles, les premières sous prétexte qu'elle ne doit pas les tolérer, les secondes sous prétexte qu'elle s'occupe activement du sort des conducteurs.

Et, pour empêcher à l'avenir ces pacifiques manifestations, on a fait savoir aux conducteurs qu'ils doivent perdre l'espoir d'obtenir les *prérogatives* qu'ils demandent, et on les a sommés de se reposer sur l'initiative et la bienveillance *éprouvée* de l'administration (1); et des destitutions, ou, pour parler plus exactement, des changements de résidences qui équivalaient à des destitutions, ont été signifiés à quelques conducteurs de Paris !....

Mais, dira-t-on, d'où provient cette résistance, cet aveuglement de l'administration ou plutôt du directeur général, et pourquoi préfère-t-il compromettre l'intérêt du corps distingué qu'il représente plutôt que de rien changer au *statu quo?* Eh ! mon Dieu ! la réponse est bien simple. Comme tous les corps organisés dans une société non organisée, le corps des ponts et chaussées a des tendances à l'exclusivisme. Ces tendances se révèlent à l'extérieur comme à l'intérieur.

Extérieurement, tout le monde le sait, le corps des ponts et chaussées repousse systématiquement les inventions, les projets présentés par tout homme étranger au corps, et c'est bien de lui que l'on peut dire :

Nul n'aura de génie hors nous et nos amis.

Intérieurement, il se cantonne dans ses privilèges de corporation, à ce point qu'il ne veut pas admettre, même exceptionnellement, des hommes qui pourraient lui rendre des services réels et dont il ne fait que des employés mécontents et découragés.

Nous reviendrons sur cette question. Pour aujourd'hui, nous n'avons voulu que rappeler aux conseils généraux les injustices que comporte l'organisation actuelle du corps des ponts et chaussées, les inconvénients, les dangers même de cette organisation, et provoquer de leur part, en même temps qu'un vote général sur la question des garanties administratives, un vote spécial en faveur des conducteurs des ponts et chaussées.

---

On lit dans le *Globe :*

« Les Français ont fait au Maroc ce que nous avions fait en Egypte: ils ont voulu prouver à l'empereur de Maroc, en le rudoyant, qu'il n'avait pas d'amis, c'est précisément ce qui les avait tant offensés dans notre conduite vis-à-vis de Méhémet-Ali. Après cette revanche, il y avait tout lieu de croire que nos voisins, qui sont de curieuses gens, se tiendraient tranquilles, point. Ils crient à tue tête : « Jamais en France, jamais

(1) Circulaire du 10 mars 1843.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE (1).

### Deuxième partie.

### XXI.

#### LA ROYALE ÉPITRE (SUITE).

Il est une personne dont le discret Félio s'abstint de prononcer le nom, quoique ses visites à la Ficuzza fussent fréquentes et notoires, c'était Lucie Migliaccio, princesse de Partanna, jeune et jolie veuve sicilienne qui avait su toucher le cœur du vieux monarque, et qui, des abîmes de la pauvreté où son veuvage l'avait plongée, devait, par un jeu de la fortune, et quelques semaines à peine après la mort de Caroline, devenir reine morganatique des Deux-Siciles, sous le titre de duchesse de Floridia. Cette nouvelle Maintenon aurait pu prendre un empire absolu sur l'esprit de son royal amant, mais elle ne pensait qu'à vivre gaiement, et, pourvu qu'on ne gênât point ses plaisirs, elle ne s'ingérait en rien dans les affaires d'Etat.

Remise de l'alerte qu'elle venait d'éprouver, Caroline ne put retenir un sourire de satisfaction. Les détails d'intérieur que venait de lui donner le camérier, et surtout la manière peu courtoise dont lord Bentinck avait été éconduit, lui prouvèrent qu'elle n'avait rien perdu de son influence sur l'esprit de Ferdinand, et que personne, parmi ses familiers les plus intimes, n'était en mesure de la lui disputer. Elle pouvait s'appliquer le mot profond de Tacite. Son image était d'autant plus présente qu'elle était absente.

— Si le roi ne chasse ni ne pêche, demanda-t elle à Félio en reprenant son interrogatoire, à quoi passe-t-il son temps ?

— A entendre des messes et à se confesser. Il s'enferme des journées entières avec son confesseur, le Père Caccamo, et cependant, malgré la confiance à toute épreuve qu'il témoigne à sa Révérence, et dont sa Révérence est si digne à tous égards, on voit bien que sa majesté n'est pas encore consolée de la mort du père Strasoldi.

— Est-ce que j'entendrai toujours parler de ce moine? s'écria la reine avec violence. Ignores-tu que son nom ne doit jamais être prononcé devant moi?

— Je l'ignorais, majesté. A l'avenir, je me tiendrai pour averti, et plutôt que de violer la consigne, je me couperais la langue avec les dents.

Le père Strasoldi était un jésuite qui avait pris un ascendant tel sur l'esprit de Ferdinand, que celui-ci n'agissait, ne pensait plus que sous son inspiration, et qu'il s'était mis dans la tête de le donner pour confesseur à la reine; mais Strasoldi mourut subitement, et les ennemis de Caroline l'accusèrent de s'en être défaite pour étouffer dans son germe une rivalité dont elle redoutait la puissance. Ces rumeurs sinistres servaient trop les projets ambitieux des Anglais pour qu'ils ne s'étudiassent pas à les accréditer, à les propager ; et, afin de rendre encore plus odieuse la femme qu'ils voulaient perdre et remplacer, ils ajoutaient qu'elle était capable de tout, et que, en s'embarquant pour la Sicile, elle avait ordonné de mettre le feu aux quatre coins de Naples.

Ils allaient plus loin encore : à l'occasion de cette maladie du vicaire-général, dont Ferdinand ne dit que deux mots en passant dans le post-scriptum de sa lettre à la reine, ils murmurèrent perfidement le nom de poison, et ce redoutable mot passa bientôt de bouche en bouche. Ici, l'accusation était encore plus abominable; elle outrageait toutes les lois de la nature : une mère empoisonner son fils !

Ce dernier trait, le plus venimeux de tous ceux que la haine avait décochés contre elle, lui fit au cœur, quand il la frappa, une blessure effroyable. Quoiqu'elle fût depuis long-temps blasée sur les calomnies de tout genre que distille la fureur des partis, celle-là était aussi par trop exécrable : elle blessait, elle déchirait sa fibre la plus sensible, la fibre maternelle. Mais, au moment où nous sommes, ces bruits infâmes n'étaient pas encore parvenus jusqu'à son oreille. Elle ne savait, et certes c'était bien assez, que ceux dont la mort de Strasoldi avait été l'occasion ; aussi n'entendit-elle jamais prononcer ce nom sans que tout son être se soulevât d'indignation.

Quant à Ferdinand, il était loin de prendre les choses avec la même passion : les affaires politiques ne le touchaient guère ; il ne s'émouvait que des contrariétés vulgaires qui rompaient le cours de ses occupations, je veux dire de ses inoccupations quotidiennes.

Ainsi l'avait fait, la nature aidant, son éducation. Le prince de Saint-Nicandre, son précepteur, l'avait élevé, non comme un roi, mais comme un athlète destiné à briller et à régner par les exercices du corps ; il avait réussi au-delà de ses vœux. Naturellement fort, robuste et fier de sa vigueur, le royal élève n'avait pas son second pour tirer au vol, pour abattre un cerf ou un sanglier, pour dompter un cheval ; il courait comme Euryale, il pêchait mieux et plus que Coupigny ; il mangeait comme son trisaïeul Louis XIV ; puissance de l'hérédité ! Trouvez du temps, après cela, pour l'étude et pour les travaux de l'esprit ! Il est vrai qu'il n'en cherchait même pas ; réunissant en lui à un égal degré l'ignorance de la force et la force de l'ignorance, c'était le chef barbare dans sa pureté primitive. Que la maladie et la mort entrassent dans sa famille, que ses armées fussent battues, ses Etats envahis, désolés, qu'il perdît sa couronne enfin, peu lui importait pourvu que ses habitudes intérieures et ses grossiers plaisirs ne fussent pas troublés. Il aurait dit volontiers: Périsse le monde plutôt qu'une partie de chasse !

Il est aisé de comprendre qu'avec de semblables aptitudes ce grand-veneur couronné était condamné par la double fatalité de sa nature et de son éducation à une tutelle éternelle : mineur, il avait obéi à Tanucci, majeur à Caroline. Il n'avait en politique aucune initiative, aucune intelligence : non seulement il ne donnait jamais l'impulsion, mais il la recevait sans la comprendre ; au demeurant, il ne manquait pas d'un gros bon sens, il avait la philosophie pratique de l'insouciance et de l'égoïsme; il ne partageait, à l'exception d'une seule et la moins noble de toutes, aucune des passions de Caroline; non qu'il fût meilleur qu'elle, au contraire : quoique vindicative, elle pardonna quelquefois, lui jamais.

Que maintenant le Jupiter des lazzaroni siégeât sur les nuées de Naples, de Palerme ou de la Ficuzza, l'axe de l'Olympe n'en était point déplacé ni l'ordre de l'univers sensiblement altéré. La terre tournait comme devant.

### XXII.

#### UN PROJET DE FEMME.

— Vous croyez donc, vraiment...

— Je vous répète, dona Rafaella, interrompit Errante, que je ne crois rien, absolument rien. J'ai déjà commis une énorme indiscrétion en vous disant que Fabio était arrêté. J'avais promis à votre oncle de vous taire ce malheur.

— Mais puisque je le sais maintenant, vous ne pouvez pas faire que je l'ignore.

— C'est bien là mon tort ; il est d'autant plus grand, qu'il est irréparable.

— Apprenez, pour soulager votre conscience, que je n'étais pas là sans me douter de quelque chose. Ce prétendu voyage si subit, si mystérieux, commençait à m'être suspect. J'aurais fini par découvrir la vérité.

— C'est possible ; mais je n'en ai pas moins manqué à ma parole, sans compter que, depuis le moment où ce malheureux secret m'est échappé,

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er et 2 septembre.

[illegible] de Schamyl repoussèrent l'ennemi. Dans le désordre de la mêlée, il pénétra dans le fort; la garnison fut passée au fil de l'épée.

Schamyl évacua ensuite les deux places conquises, après avoir rasé les fortifications et tranféré les canons, ainsi que les munitions dans les montagnes. Ces victoires encouragèrent les autres peuplades, surtout celles qui occupent la grande chaîne de montagnes de la Cachetie, jusqu'à la mer Caspienne. Derbent et Taski furent assiégées, mais probablement délivrées par les renforts russes arrivés de Tiflis et de Kuban. Le commandant en chef de l'armée de Caucase, gouverneur-général de Neidbart, parut en personne dans le Daghestan. Mais, pendant que les Russes dirigeaient toutes leurs forces vers le Koisik, et dégarnissaient de troupes toute la partie transcaucasienne, les montagnards de la Cachetie se soulevèrent, et leurs mollahs fanatiques prêchèrent la guerre sainte à toute la population musulmane, sur le versant méridional du Caucase, qui, depuis des années, s'était tenue tranquille.

La ville de Cheki, qui s'occupe de la culture de la soie, a été surprise par un chef, que les correspondances de Paris appellent Daniel Sultan. La garnison russe a été massacrée et la ville pillée. Les émissaires de Schamyl, ainsi que ces succès, encouragent les Circassiens. Les expéditions sur le Kouban sont de plus en plus fréquentes. Les dernières lettres annoncent que la population chrétienne de Pigucie[illegible], ville située sur la mer Noire, s'est révoltée pour échapper à l'autorité des fonctionnaires publics russes; ces lettres sont venues de l'Arménie et de la Géorgie. Le consul général d'une grande puissance européenne en a reçu communication; elles contiennent probablement des faits exagérés. Mais il est hors de doute que les Russes ont éprouvé des pertes notables. Il règne une grande consternation dans la capitale de la Géorgie; le commerce est frappé de stagnation. La route par Erivaz n'offre plus de sûreté.

Les trois grandes puissances de l'Europe, la Russie, l'Angleterre et la France, sont occupées à agir contre les barbares. On dirait qu'elles se sont partagées le travail. La France agit dans le nord de l'Afrique, l'Angleterre dans l'Indo-Chine, la Russie dans la Circassie. Jusqu'à présent, la Russie est la moins heureuse. L'Angleterre a, sans contredit, le meilleur lot. Quant à la France, bien qu'elle prodigue son sang et ses trésors, il ne lui est pas donné d'échapper à des préventions que rien ne justifie.

Assurément il est bien que les trois puissances militaires emploient leurs forces contre les barbares, plutôt que de les employer à déchirer le sein de la chrétienté; mais ce qui serait mieux encore, c'est qu'elles ne cherchassent pas à se contrecarrer l'une l'autre dans leur œuvre, et qu'elles s'entendissent pour mener à bonne fin l'œuvre d'initiation qu'elles ont entreprise.

---

Le journal ministériel anglais, le *Morning-Herald*, et le *Times*, déclarent entièrement dénuée de fondement la nouvelle donnée par le *Morning-Post*, relativement au prétendu *ultimatum* présenté par le cabinet anglais au cabinet français, au sujet de la prise de l'île de Mogador. Le *Morning-Post* lui-même se reconnaît satisfait de la déclaration contenue dans le *Journal des Débats*, que l'occupation est entièrement provisoire. Mais tous ces journaux s'accordent à faire comprendre qu'une occupation permanente par la France d'une partie quelconque du Maroc, serait un motif de guerre avec l'Angleterre.

Tous les journaux anglais semblent croire que les réparations exigées [illegible] gereuse des miasmes produits par 45 degrés de chaleur, a dû porter son camp en avant de 4 kilomètres, c'est-à-dire à 16 kilomètres ouest d'Ouchda. Le 15, il a donc abandonné le camp marocain pour remonter de l'Isly jusqu'à Coudiat-Abderrahman.

On a pris aux Marocains plus de 400 quintaux métriques de poudre, des boulets, des boîtes à mitraille, des balles en immense quantité, plus de 1,000 fers à chevaux, beaucoup de farine, dont une partie a été donnée à nos troupes et l'autre aux hôpitaux de Lalla-Maghrnia, des provisions considérables d'excellent thé de Chine, plus de 2 mille tentes, dont 500 à peu près ont été versées à Lalla-Maghrnia; nos soldats, dont la plupart étaient réduits à se vêtir de caleçons allongés avec des lambeaux de draps échappés aux broussailles, se sont fait des pantalons neufs avec les autres.

M. le colonel Eynard, avant d'arriver à Paris, avait apporté à Alger les vingt-un drapeaux pris aux Marocains dans la journée du 14 août, le parasol du fils de l'empereur, et la tente immense qu'il traînait à sa suite sur le dos de vingt-deux mulets; elle pouvait abriter plus de cent personnes.

Les drapeaux sont presque tous en soie, et quelques uns d'une richesse remarquable sont ornés de broderies qui reproduisent des sentences du Koran. Un étendard blanc, plus simple que les autres, offre cette inscription: « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. Triomphe la guerre sainte, s'il plaît à Dieu! »

On a déjà annoncé que dans la tente du fils de l'empereur se trouvait une cassette contenant toutes ses correspondances. Plusieurs officiers ont été aussitôt employés à en faire le dépouillement, et bientôt ils ont apporté au maréchal une lettre de Muley Abderrahman à son fils, dans laquelle il lui raconte la mission du consul anglais M. Hay, les conseils qu'il lui a donnés, les conditions qu'il lui a posées. « C'était absolument, assure une lettre de M. Blanqui, datée du camp le 18, ce que demandait le gouvernement français, et notre consul lui-même n'aurait pas tenu un langage plus ferme et plus convenable. »

— La nouvelle des derniers faits d'armes de nos soldats a été l'objet de réjouissances dans plusieurs villes. A Valence, il y a eu des illuminations; à Périgueux, une salve de vingt-un coups de canon a été tirée par l'artillerie de la garde nationale. A Montfort-l'Amaury, les créneaux des vieilles tours historiques ont été illuminés en feux de couleurs formant les noms d'Isly et de Mogador. L'évêque de Châlons-sur-Marne a adressé une circulaire à tous les prêtres de son diocèse leur prescrivant des prières pendant huit jours consécutifs pour remercier le ciel des glorieux succès de nos armes en Afrique, et le prier de continuer à les couvrir de sa protection.

Hors de France même, à Nice, où la victoire de l'Isly était parvenue avec une rapidité incroyable (le 24 à 8 heures du matin), le drapeau national a été arboré au consulat de France, et, dans un instant, tous les bâtiments français présents dans le port de Nice ont été pavoisés. Le soir, on a tiré un brillant feu d'artifice, et le 25 un grand festival a eu lieu à Gairaud.

— Les nouvelles reçues au ministère de la marine annoncent que l'élève de deuxième classe blessé devant Mogador était dans un état qui laissait peu d'espoir. La blessure de M. Coupvent-Desbois est aussi très grave. Quant à M. Duquesne, capitaine de corvette, sa blessure n'avait rien de dangereux. C'est lui qui a commandé le débarquement sur l'île de Mogador; il est le dernier descendant de l'illustre amiral.

Les dernières lettres de Gibraltar portent que M. Drummond-Hay est dans un état de santé vraiment alarmant, à la suite des fatigues qu'il a [illegible] satisfaction est due à l'Angleterre (et on le dit dans les cercles les mieux informés), vous l'aurez, car le roi n'est pas homme à faire la guerre pour un pareil objet.

---

On écrit de Smyrne le 9 août, que le dernier paquebot de Trieste a amené, dans ce port, le commissaire impérial et les officiers supérieurs chargés de prendre le commandement de l'escadre autrichienne. Les officiers étant partis pour Venise avec l'amiral Bandiera. Ils seront [illegible] dants devant une commission spéciale pour s'expliquer sur les désertions qui ont eu lieu dans l'escadre; on assure qu'il est question de les rendre responsables de n'avoir pas informé à temps le gouvernement du complot qui a eu lieu. On prétend en effet que l'amiral avait reçu des lettres anonymes l'instruisant des projets des conspirateurs, mais que soit faiblesse, soit bonté, il les avait passées sous silence. Un agent de police nommé Micciarelli lui avait communiqué le plan de campagne de ses [illegible] et lui avait offert de garder le secret s'il voulait lui donner 1000 talaris. Sur le refus de l'amiral, Micciarelli aurait dénoncé le complot. La veille il avait demandé à Attilio Bandiera 10 talaris à titre d'aumône et les avait obtenus.

---

On écrit de Francfort, que la haute diète germanique, dans sa séance tenue le 16 août, a décidé à l'unanimité qu'elle accordera désormais aux deux souverains de Brunswick et de Nassau et à ceux de Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg-Anhalt-Dessau, Anhalt-Bernbourg et Anhalt-Koethen, le titre d'altesse (hoheit), au lieu de celui d'altesse sérénissime (durchlaucht), qu'ils ont porté jusqu'ici. En faisant cette concession elle est persuadée que ces souverains ne prendront ni ne réclameront, soit dans la langue allemande, soit dans une langue étrangère quelconque une dénomination qui pourrait faire douter que le titre d'altesse puisse en désigner un autre que celui d'altesse ducale, et c'est pour cela qu'elle veut bien omettre cette dernière qualification. La présente résolution, qui décide uniquement la question de l'étiquette des dits souverains ne change rien du reste aux rapports réciproques existant entre les maisons souveraines; au contraire tout ce qui concerne le rang et la préséance demeure comme par le passé.

---

On lit dans la *Gazette de Trèves*:

« De toutes parts on entend des cris d'enthousiasme sur l'exposition de l'industrie à Berlin, et sur l'unité nationale allemande dont elle est le fruit.

» Nous n'aurons garde de troubler, avec notre voix, cet accord de louanges et d'applaudissements, mais il nous semble qu'on ne devrait pas s'appesantir uniquement sur l'éclat et l'élégance de ces produits industriels, sans parler en même temps des ouvriers qui les confectionnent.

Qu'on parle avec honneur d'une nation qui produit de telles magnificences, soit, mais à condition qu'on n'oubliera point les gouttes de sueur qui les ternissent. L'éclat de l'exposition paraît éblouir tous nos rapporteurs; personne ne veut descendre jusque dans les fétides et misérables ateliers où ces miracles s'accomplissent, souvent avec les larmes de la misère. Il nous semble cependant qu'une exposition nationale serait précisément le moment de s'occuper des travailleurs. Il faudrait que chaque exposant ajoutât à son produit une notice, dans laquelle il énumérerait le nombre des ouvriers et la quotité de leur salaire.

Ce serait alors une exposition, non plus seulement des produits [illegible]

---

vous ne posez plus du tout

— Comment voulez-vous qu'en présence d'une si grande catastrophe, j'aie le cœur à mon portrait? Je ne m'y intéressais déjà pas trop auparavant, vous le savez bien.

— Je ne l'ai que trop appris à mes dépens; mais si ce n'est pas pour vous que vous posez, que ce soit pour moi et pour l'honneur de l'art. Si je manque votre portrait, que ne dira-t-on pas? Je n'aurai pas même la ressource de me rejeter sur les difficultés du modèle. Jamais tête plus parfaite n'a posé devant un artiste. Que les anciens étaient heureux d'avoir à représenter des divinités! Ils n'auraient, en vous voyant, qu'à copier servilement la nature. Ce n'est pas pour rien que vous habitez l'Eryx.

— Et l'ami qui habite un cachot, vous ne voulez donc pas vous occuper de lui?

— Qui vous dit que je ne m'en occupe pas?

— Alors, parlons-en, et liguons-nous pour sa délivrance. Une pauvre femme seule ne peut rien; mais, si vous m'aidez, je sens que je pourrai quelque chose.

— Que voulez-vous que je fasse? parlez. Vous savez trop qu'on ne peut rien vous refuser, et que votre empire est irrésistible. Je vous en ai dit déjà beaucoup plus que je n'aurais dû vous en dire. Dieu sait maintenant ce que vous m'allez demander!

— Rien dont vous ayez à rougir ni moi non plus. Vous savez tout l'intérêt que porte à Fabio mon oncle.

— Votre oncle!... N'y a-t-il que lui qui s'intéresse au prisonnier?

— Il y a moi aussi, répondit fièrement et résolûment Rafaella. Fabio est pour toute la famille un ami...

— En attendant qu'il soit autre chose.

— J'ignore ce qu'il peut être dans l'avenir, mais ce que je sais, c'est qu'en ce moment il est malheureux, qu'il a besoin de nous, et que nous serions coupables si nous n'allions à son secours. Dites-moi tout ce que vous appris, tout ce que vous savez et même ce que vous ne savez pas; ne me cachez rien; oubliez mon sexe, toute femme que je suis j'aurai la force d'un homme pour écouter et pour agir.

— Puisqu'il faut être sincère avec vous je vais l'être, et vous parler avec la brutale franchise d'un artiste. J'ai voulu me faire illusion quelque temps, maintenant il n'est plus possible de s'abuser, la position de Fabio est fort grave: on a si bien envenimé l'affaire où il s'est imprudemment compromis, qu'on a réussi à en faire une question d'Etat, et c'est tout ce qui pouvait lui être plus funeste; la justice politique est la pire de toutes les justices après l'inquisition, et même avant.

— Vous m'effrayez; mais enfin de quoi s'agit-il? car je ne l'ai pas encore bien compris.

— Il s'agit de ce fameux duel dont vous avez rencontré la victime à la porte de Trapani; les témoins Anglais prétendent que les choses ne se sont point passées dans les règles. Les témoins Siciliens soutiennent au contraire que les lois de l'escrime ont été rigoureusement observées. Il y a entre eux toute la distance d'une affaire d'honneur à un assassinat. Vous devinez les conséquences.

— Et vous, quelle est votre opinion?

— Que les Siciliens ont raison, mais je crains qu'on ne leur donne tort par vengeance et par esprit de parti.

— Et alors?

— Le moins qui puisse arriver à notre ami, qui n'est déjà pas en très bonne odeur auprès du nouveau gouvernement, est...

— Achevez.

— D'être déporté à la Favignana.

— Grand Dieu! il n'y a donc point de justice?

— En politique on ne juge pas, on frappe, et les commissions militaires sont instituées pour porter des coups et non des arrêts.

— Ces coups, il faut les prévenir. Quand pensez-vous que le conseil de guerre prononce son jugement?

— L'affaire, à mon avis, traînera encore une semaine.

— C'est un siècle. Nous réussirons.

— O puissance de la conviction! Les Saintes Ecritures ont raison de dire que la foi transporte les montagnes.

— Il nous suffit, pour le quart-d'heure, qu'elle délivre les prisonniers.

— Le second miracle n'est pas plus difficile que le premier.

— Vous croyez donc que nous parviendrons à l'opérer?

— En vous voyant si sûre je n'ose pas douter: le doute me paraîtrait de la poltronnerie.

— Vous avez un ton dégagé qui me donne de la confiance. Il me semble que si vous étiez sans espoir vous auriez le propos moins léger.

— L'inquiétude a beau nous ronger le cœur, l'espérance reste toujours au fond.

— Parlons sérieusement et sans figures. Et d'abord peut-on voir Fabio?

— Je le pense. Le secret doit être levé.

— C'est un premier point de gagné. Maintenant répondez avec une entière sincérité à la question que je vais vous poser. Une évasion est-elle possible, oui ou non?

— Oui.

— Et il faut pour cela?

— De l'argent d'abord, beaucoup d'argent.

— Nous en aurons. Que faut-il encore?

— Ceci est plus délicat: il faut une personne de courage et de bonne volonté.

— Pour?

— Pour faire évader le prisonnier en restant à sa place.

— Vous entrez tout-à-fait dans mes vues; c'est l'idée qui m'était venue la première.

— L'idée ne suffit pas, c'est la personne qu'il faut avoir.

— En la cherchant bien on la trouvera.

— En êtes-vous bien sûre?

— Qui sait? Peut-être est-elle déjà trouvée? Les femmes peuvent-elles entrer dans la prison?

— Pourquoi non? La clef d'or ouvre toutes les portes, et à tout le monde.

— Ainsi vous pensez que, moi par exemple, je ne trouverais aucune difficulté à faire une visite à Fabio?

— Aucune, mais j'espère bien que vous n'irez pas seule dans ce repaire et que votre oncle vous accompagnera.

— J'aime mieux que ce soit vous.

— A vos ordres, ma belle Signorina. Je vous suivrai en chevalier fidèle jusqu'au fond des enfers. Mais de grâce à quoi dois-je la faveur d'une préférence si flatteuse pour moi?

— Vous le saurez; j'ai mon projet. La seule chose que je réclame en ce moment de votre amitié, c'est que vous m'aplanissiez les voies jusqu'à Fabio le plus tôt possible, sans que j'aie à m'en mêler, et surtout sans dire à mon oncle un seul mot de notre campagne aventureuse. Je lui dirai tout moi-même lorsqu'il en sera temps.

— Je vous jure de garder votre secret auprès du baron mieux que je n'ai gardé le sien auprès de vous.

Cette conversation avait lieu à Trapani dans l'atelier du peintre Errante tandis qu'il travaillait au portrait de Rafaella. Que faisait alors dans sa prison l'objet d'une sollicitude si dévouée, si active?

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

— Le *Siècle* prétend tenir de bonne source que le gouvernement anglais cédant au mouvement d'indignation qui s'est manifesté dans toutes les classes contre les lettres publiées par le *Times*, se propose d'ordonner une enquête pour découvrir les officiers de la flotte qui se sont rendus coupables de cet outrage envers la marine française et les traduire devant un conseil de guerre.

— La *Réforme* dit qu'on n'est pas sans de vives inquiétudes aux Tuileries sur l'effet que produira à bord de notre flotte la connaissance des fameuses lettres du *Times*. On parle d'une missive secrète adressée au prince de Joinville pour l'inviter à redoubler de vigilance et de fermeté au moment où le langage des officiers du Warspite et de la Vindictive sera connu de nos marins.

— Suivant une correspondance adressée à un journal de département, des officiers de marine, actuellement à Paris, se seraient rendus à l'ambassade d'Angleterre et auraient demandé au chancelier les noms des auteurs de ces lettres. N'ayant pu en obtenir une réponse satisfaisante, ils auraient adressé au *Times* une lettre collective pour le sommer de leur livrer ces noms.

— On lit dans l'*Akhbar* d'Alger du 25 août que les vaincus d'Isly ont été pillés dans leur fuite par les Kabyles. Le maréchal Bugeaud devait s'embarquer le 2 septembre à Djemaa-Ghazaouet et revenir à Alger en visitant les établissements de la côte et Orléansville. Il était attendu à Alger du 15 au 20 septembre.

— Les journaux des Etats-Unis du 15 août nous annoncent que le président du Mexique, Santa-Anna, a recueilli le fruit de sa persévérance. Le congrès lui a voté des subsides et des hommes pour faire la guerre au Texas, a fini par s'associer à ses projets belliqueux. On procédait à de nouvelles levées d'hommes, et on organisait un corps de [illegible] soldats. Une déclaration de guerre a été proclamée. Toutefois, l'armée mexicaine ne paraît pas devoir agir avant novembre.

— On dit que la bourgeoisie de Kœnigsberg a résolu d'acheter la maison de Kant, avec les meubles qui la garnissaient pendant la vie du philosophe.

## Faits divers.

Une cérémonie imposante a eu lieu aujourd'hui à l'hôtel royal des Invalides, où ont été déposés les drapeaux conquis à Mogador par l'escadre aux ordres de S. A. R. Mgr le prince de Joinville.

M. le colonel Dumas, aide-de-camp du roi, accompagné de M. le capitaine de corvette Bouet, chargé par S. A. R. d'apporter à Paris ces glorieux trophées, les a remis, en l'absence de M. le maréchal gouverneur, entre les mains de M. le lieutenant-général baron Petit, commandant de l'hôtel, qui les reçut en présence des militaires invalides, rangés sous les armes par divisions.

Les drapeaux, au nombre de six, ont été ensuite portés par des sous-officiers décorés devant les rangs des invalides, qui les ont accueillis avec le plus vif enthousiasme, au bruit des tambours battant au champ. Une foule considérable assistait à cette touchante solennité militaire.

— M. le ministre de l'intérieur, voulant perpétuer le souvenir de la bataille de l'Isly, vient de commander une médaille à la Monnaie. C'est M. Depaulis que la gravure de cette médaille est confiée. Une autre médaille, en commémoration du bombardement de Tanger, sera également frappée à la Monnaie ; M. Domard est chargé de son exécution.

— M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, a quitté ce matin Paris pour rentrer dans sa patrie. Il est appelé, dit-on, à remplir à Madrid le poste de ministre des affaires étrangères.

— Le montant général des souscriptions en faveur de la Guadeloupe s'élève aujourd'hui à 4,066,795 francs.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire à tous les préfets pour les inviter à solliciter des conseils généraux une subvention en faveur de la colonie de Petit-Bourg. Le ministre, en prenant cette initiative, a témoigné de l'importance qu'il attache au nouvel établissement.

— On ne trouve plus un seul citoyen inscrit sur les listes électorales du département de la Seine, qui soit né de 1740 à 1750 ; mais on en trouve encore qui naquirent de 1750 à 1760 notamment :

1° M. Jean-Gabriel Koliker, maître de piano de Marie-Antoinette, demeurant rue de l'Ancienne-Comédie, 6, né le 11 décembre 1753.

2° M. le chevalier Honoré de Varennes, ancien officier supérieur, demeurant rue Joubert, 27, né le 19 août 1754.

3° M. Callet, rue de la Ville-l'Evêque, 38, né le 10 mars 1755.

Ce sont les doyens du corps électoral du département de la Seine.

— On assure que le ministère réunira au mois de décembre prochain les conseils de l'agriculture, du commerce, des manufactures et de l'industrie. Il y a trois ans qu'ils n'ont été consultés.

— Les débats de l'affaire Blétry viennent de commencer devant la cour royale de Colmar.

On n'a pas oublié que les employés de la station du chemin de fer de Fegersheim, ayant senti une odeur de cadavre qui s'exhalait d'une malle déposée à la station quelques jours auparavant, laquelle n'avait pas été réclamée, prévinrent l'autorité judiciaire. On trouva dans la caisse le corps d'une femme de quarante à cinquante ans, horriblement mutilé. Le nom de la victime est demeuré inconnu ; mais, par suite des investigations auxquelles la justice s'est livrée, elle a cru découvrir les meurtriers. Jean-Nicolas Blétry et Marie-Françoise Lallemand ; Frédéric Weidenbucher et Madeleine Dinichert, employés chez Blétry, sont accusés de ce crime avec guet-apens, préméditation et dans le but de voler la femme inconnue. Nous rendrons compte de ce jugement.

— Un ancien maître d'école de l'arrondissement de Metz, accusé d'attentat odieux sur cinq petites-filles de la campagne, a comparu devant la cour d'assises de la Moselle. Une réputation d'immoralité consommée, qui pesait depuis longtemps sur cet homme, n'avait pas empêché qu'il conservât la confiance de l'autorité. Ce misérable a été condamné à sept ans de travaux forcés.

Une femme vient d'être convaincue, devant la même cour d'assises, [illegible] défunt, sir Th. Reade, l'autre exécuteur testamentaire, s'étant retiré. Le testament est daté de 1816. Le défunt a laissé tous ses biens à sa femme et à ses enfants. Dans le deuxième codicille, entièrement écrit de sa main, le testateur dit : « Je compte que ma femme demandera au lieu de la pension que je devais espérer, de 1,500 liv. st. par an, avec réversibilité pour moitié sur la tête de mon enfant. Je désire aussi qu'elle demande le remboursement de mes dépenses à Sainte-Hélène, s'élevant à 2,000 liv. st. » Ce codicille est daté d'un hôtel à Paris en 1815. La fortune laissée par le défunt ne s'élève pas à 5,000 l. st. (*Britannia.*)

— Joseph Lee, le roi des Bohémiens, vient de mourir près de Beaulieu. Né à Brockenhurst, dans la forêt Neuve, il avait 86 ans. Il laisse à un très grand nombre d'enfants et de petits-enfants, une fortune qu'on dit très considérable. Il excellait dans la contrebande des spiritueux. L'acte le plus important de son règne a été l'excommunication d'un bohémien nommé Lee, qui avait violé les règlements de l'ordre. Les diverses tribus s'étaient assemblées à cette occasion pour donner plus de solennité à cet acte de justice. (*Globe.*)

## ACADEMIE DES SCIENCES.

*Séance du 2 septembre.*

**Construction des routes — Cylindrage.** — M. Mathieu lit un rapport sur les expériences de cylindrage de chaussées en empierrements, faites à Paris par M. Schattenmann.

Les routes en empierrement obtiennent avec raison la préférence sur les routes pavées. Aussi leur construction a-t-elle été depuis une vingtaine d'années l'objet de nombreux perfectionnements. Dans les anciennes routes on posait sur le sol de larges pierres plates surmontées de grosses pierres placées de champ. Une couche de pierres cassées était répandue sur le tout et renfermée entre deux bordures parallèles en grosses pierres. Cette chaussée, très dispendieuse, était bientôt très cahotante. Aussi, depuis 20 ans, a-t-on supprimé, comme Mac-Adam, la fondation et les bordures. La chaussée se compose d'une seule couche de petites pierres ou de cailloutis d'une épaisseur de 15 à 30 centimètres.

Il faut que la chaussée empierrée soit dure, unie à la surface et que la masse forme une couche compacte et imperméable. Si elle est composée d'une seule couche de petites pierres, les voitures ne peuvent la parcourir qu'avec une grande dépense de force ; les roues séparent les éléments mobiles de l'empierrement, creusent des ornières et broient les matériaux qui passent à l'état de poussière et de boue. Ce n'est qu'à la longue, après des réparations continuelles et dispendieuses que les divers éléments de la chaussée finissent par se lier et former une masse compacte ; mais cette consolidation par l'action lente, irrégulière des roues, peut s'opérer directement par des moyens simples et économiques.

Dans un Mémoire publié en 1829, M. Polonceau exposa les moyens qu'il avait employés dans le département de Seine-et-Oise pour perfectionner le système de Mac-Adam. Il remplace l'action des roues par la pression uniforme d'un lourd et grand cylindre. Pour consolider promptement la chaussée il a recours au mélange de pierres dures avec des pierres tendres, avec des graviers liants, des détritus de vieilles chaussées. Cet ingénieur a insisté encore cette année sur l'utilité des matières d'agrégation et d'une forte compression, méthode dont la France, et non la Prusse a offert les premiers exemples. Quelque bons que soient les effets constatés de cette méthode, elle ne s'est répandue que lentement.

Les avis sont partagés sur les dimensions à donner au cylindre compresseur. Le Mémoire adressé par M. Schattenmann à l'Académie, a pour objet de démontrer que le cylindre léger a sur l'empierrement une action plus sûre, plus prompte et plus complète que le grand et lourd cylindre. La constitution définitive d'une route dépend de la forme de la chaussée, de la nature et du mélange des matériaux, enfin de leur consolidation. M. Schattenmann porte l'épaisseur de la chaussée dans son axe à 20 centim. avec un bombement de 6 cent. par mètre. Le fond de la forme ou de l'encaissement, qui doit recevoir les matériaux est aussi un peu bombé. On place dans le fond les matériaux réduits par le cassage à 6 centimètres de diamètre ; on réserve pour la surface ceux qui sont plus petits. On incorpore dans l'empierrement une matière ténue pour remplir les vides et opérer la liaison de toutes les parties. Avec les pierres siliceuses, les granits, les quartz, on prend, pour opérer l'agrégation, la marne, les calcaires tendres, toute terre forte qui se lie facilement ; mais avec des calcaires on emploie du sable.

M. Schattenmann, directeur des mines de Bouxvillers et membre du conseil général du Bas-Rhin, apprit que dans la Prusse rhénane, à Sarrebruck, on employait avec avantage un cylindre en fonte pour comprimer les empierrements neufs. Il employa ce rouleau avec quelques modifications qui en facilitent le service. C'est un cylindre creux de 1 mètre 30 centimètres de diamètre, et de 1 mètre 30 centimètres de longueur. La caisse peut recevoir en pierres une charge de 3,000 kilogrammes, poids égal à celui de tout le système non chargé. A l'aide de deux timons on peut atteler les chevaux soit devant, soit derrière.

Quand la chaussée est préparée, la compression s'opère par deux tours ou deux passages de rouleau à vide ; par deux tours à mi-charge de 4,500 kilog. ; par deux tours à charge entière de 6,000 kilog. Par une grande sécheresse, on est obligé d'arroser les matériaux ; on continue la compression, mais après chaque tour on étend à la surface de la chaussée une couche de matière liante, réduite en poudre légère, le volume de la matière d'agrégation est de 15 p. 0/0 du cube des matériaux d'empierrement.

Le cylindrage, réduit au minimum de 12 tours de rouleau, pourra, dans une journée, s'étendre à 200 ou 300 mètres de longueur et à une surface de 1,500 à 2,000 mètres carrés. Six ou huit chevaux suffisent. Il faut toutefois que chaque cheval n'ait à exercer qu'une traction modérée, sans quoi ses pieds bouleverseraient la surface de la chaussée. Après ces 12 passages du rouleau bien exécutés, la chaussée peut être livrée à la circulation. Si, après le cylindrage, il survenait des pluies continuelles, et, plus tard, des gelées, la chaussée se consoliderait difficilement. Il ne faut donc pas opérer à l'entrée de l'hiver.

Des expériences de ce système, faites dans le Bas-Rhin et à Paris, ont donné les meilleurs résultats. Les chaussées cylindrées, établies l'année dernière aux Champs-Elysées, sur une partie du Cours-la-Reine et à l'a- [illegible] grand et lourd cylindre qui exige un attelage de 18 à 20 chevaux.

En résumé, dit M. le rapporteur, la consolidation d'une route en empierrement par le travail lent et destructeur des roues de voitures impose, pendant plusieurs mois, une charge énorme au roulage, et au trésor un entretien dispendieux. Une chaussée cylindrée est immédiatement unie, d'un parcours facile et d'un entretien économique. L'application bien entendue du rouleau compresseur à la construction et à la réparation des routes, aura donc des résultats très importants : elle doit fixer l'attention de l'administration des ponts et chaussées.

M. Schattenmann ne prétend nullement que le cylindrage des routes ait été inventé par lui ; mais il a le mérite d'avoir proposé ces excellents procédés et d'avoir montré les avantages du petit cylindre gradué, il a donné des notions précieuses sur les matières d'agrégation. Sous tous ces rapports son Mémoire mérite l'approbation de l'Académie.

**Chimie.** — M. Frémy lit un Mémoire sur l'osmium et ses composés.

L'auteur rappelle que, dans plusieurs Mémoires, il a examiné les principales propriétés des acides métalliques formés par les métaux des quatre premières sections. Le travail qu'il présente aujourd'hui a pour objet les acides produits par les métaux des deux dernières. Parmi ces métaux celui qui a d'abord attiré l'attention de M. Frémy, c'est l'osmium qui se trouve en abondance dans la mine de platine et qui, en se combinant avec l'oxigène, peut produire un acide volatil et cristallisable.

L'osmium est uni dans la mine de platine à l'iridium, et cet osmiure est difficilement attaqué par les réactifs.

Les résidus de la mine de platine se trouvent en poudre noire qui cristallisés en paillettes. Pour extraire l'osmium, il vaut mieux opérer sur le résidu cristallisé. En le calcinant avec 5 parties de nitre, on le transforme en osmiate et en iridiate de potasse. Ces deux sels par l'acide azotique donnent de l'acide osmique.

Pour retirer l'osmium qui reste à l'état d'oxide, on traite le résidu de l'opération par de l'eau régale ; on précipite par le sel ammoniac, et le sel double est soumis à l'action de l'acide sulfureux. Il reste un sel rouge qui est un chlorure ammoniaco-osmique, qui donne de l'osmium pur lorsqu'on le calcine dans un courant d'hydrogène.

M. Frémy, pour déterminer l'équivalent de l'osmium, qui est, suivant Berzélius 1244,49, a employé le procédé suivi par MM. Dumas et Stass pour fixer l'équivalent du carbone, c'est-à-dire qu'il a brûlé de l'osmium dans de l'oxigène, et qu'il a déterminé le poids de l'acide osmique qui s'est produit. Le résultat auquel M. Frémy est arrivé, c'est que 4 équivalents d'oxigène sont combinés avec une quantité d'osmium présentée par le nombre 1247, 8 qui ne diffère pas sensiblement de celui trouvé par Berzélius.

L'acide osmique peut se combiner avec les alcalis et former des sels dans lesquels les propriétés de l'acide se trouvent masquées. Ces osmiates n'ont pu être obtenus cristallisés. Ils sont déliquescents et l'eau les décompose en partie.

M. Frémy a trouvé une nouvelle combinaison d'osmium et d'oxigène, qu'il nomme acide osmieux, et qui, en s'unissant aux bases, donne des sels cristallisés. Ces osmites peuvent servir à préparer toutes les combinaisons de l'osmium.

Si l'on verse dans une dissolution d'osmiate de potasse quelques gouttes d'alcool, la liqueur s'échauffe, dégage de l'aldéhyde, se colore en rose et laisse bientôt déposer un précipité cristallin d'osmite de potasse ; mais l'acide osmieux n'a pu être isolé.

L'osmite de potasse est rose, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool il cristallise en octaèdre. Tous les acides le décomposent en produisant de l'acide osmique et un dépôt de deutoxide d'osmium.

L'auteur examine l'action de l'ammoniaque, sur l'osmite de potasse qui donne lieu à une nouvelle amide (osmiamide), dont la calcination produit de l'osmium pur.

M. Frémy engage les physiologistes à examiner l'action des composés d'osmium sur l'économie animale ; il a constaté sur lui-même leur énergie. L'osmite de potasse pourrait servir avec avantage pour les essais thérapeutiques.

**Correspondance.** — M. Arago donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'instruction publique informe l'Académie que M. le ministre de l'intérieur a commandé l'exécution du buste de M. Poisson. A ce sujet, M. le secrétaire perpétuel fait observer que des travaux de ce genre devraient être confiés à des artistes qui eussent connu l'homme qu'il s'agit de représenter. On éviterait ce qui est arrivé pour le buste d'un autre membre de l'Académie, qui est tout à fait méconnaissable. Evidemment le sculpteur n'avait jamais vu le savant dont il a été chargé de reproduire les traits.

— M. Arago mentionne avec beaucoup d'éloges un travail de M. Duperrey sur les variations de l'intensité magnétique dans les différents points du globe.

— Il signale un Mémoire sur la peste par M. Pariset.

— M. l'abbé Vico, directeur de l'Observatoire de Rome, écrit qu'il a découvert, le 22 août, une nouvelle comète. Son mouvement avait lieu vers le nord.

— M. Lerebours a exécuté une lunette de 38 centimètres de diamètre, qui présente la même netteté sur les bords qu'au centre, et avec laquelle M. Arago a pu faire des observations qui n'avaient été possibles avec aucun autre instrument.

Cette lunette, à raison même de ses dimensions, et du grand nombre de rayons lumineux qu'elle reçoit, exige un certain état de l'atmosphère, pour donner des images parfaitement nettes. Mais à certains moments, c'est-à-dire quand les rayons ne subissaient pas de réfractions trop différentes, elle a permis de voir les anneaux de Saturne d'une façon admirable. Avec elle les montagnes de la lune se reconnaissent avec la dernière évidence.

Il n'existe jusqu'à présent qu'une seule lunette construite sur d'aussi grandes proportions que celle de M. Lerebours ; celle-là appartient à l'Observatoire de Saint-Pétersbourg. Elle a donné lieu au directeur de cet Observatoire, M. Strouve, de reconnaître que l'étoile *Gamma* d'Andromède n'est pas seulement une étoile double dont la principale est rouge et l'autre bleue-verdâtre, mais encore que cette seconde étoile est elle-même double. C'est ce que M. Arago a vu très distinctement aussi avec la lunette de M. Lerebours.

— M. Le Saulnier de Vauhello, capitaine de vaisseau, envoie des cartes hydrographiques sur la Manche, qui sont un digne complément de l'hydrographie des côtes de France, par M. Beautemps-Beaupré. Ce nouveau travail de M. Le Saulnier consiste en des cartes d'atterage pour les temps de brouillard, cartes qui permettent aux marins de se diriger au moyen de la sonde. Il résulte des expériences de M. Le Saulnier que la plus grande profondeur de la Manche dans le détroit du Pas-de-Calais n'excède pas 40 brasses ou 200 pieds.

De là M. Arago tire un augure favorable pour le succès du puits artésien qui s'exécute en ce moment à Calais, et au sujet duquel le maire de cette ville écrit à l'Académie pour la consulter. Le forage est parvenu à 322 mètres, et là on rencontre le grès vert. L'eau que fournira ce puits artésien sera de l'eau venant d'Angleterre.

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| B. de Fr. | 3080 | » | 3085 | » | B.10 | » | 3 0/0 Naples. | 97 | 90 | 98 | » | » | » |
| C. L. 5000 | » | » | » | » | » | » | — Romain. | 104 | 1/2 | » | » | » | » |
| — 1000 | 1080 | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | 1230 | » | » | » | » | » |
| hyp. | 765 | » | 762 | 50 | 2. 2 | 50 | Emp. d'Haïti. | » | » | » | » | » | » |
| 4 Can. | 1280 | » | » | » | » | » | B. Belge. | » | » | » | » | » | » |

| CHEMIN DE FER. | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | » | » | | | » | » |
| V. R. Dr. | 317 | 50 | » | » | » | » | | | » | » |
| — R. G. | 242 | 50 | 245 | » | H. 1 | 25 | 243 75. | B. | 1 | 25 |
| Orléans. | 962 | 50 | 961 | 25 | H. 1 | 25 | 962 50, 963 75, 961 25. | B. | 2 | 50 |
| Strasb. | 238 | 75 | 238 | 75 | B. 1 | 25 | 240. | H. | 1 | 25 |
| Rouen. | 966 | 25 | » | » | B. 1 | 25 | 970, 968 75. | H. | 1 | 25 |
| Hâvre. | 732 | 50 | 733 | 75 | H. 1 | 25 | 735, 736 25. | H. | 3 | 75 |
| Marseill. | 750 | » | » | » | B.10 | » | 751 25. | H. | 11 | 25 |
| Montpell | » | » | » | » | » | » | | | » | » |

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Cinna. Le Mari à la campagne.
7 h. » /» OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. — Le Diable.
6 h. » /» VAUDEVILLE. — Satan.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Vampire. Fée du Logis. Chansonnette. Télémaque.
6 h. » /» GYMNASE. — Les 2 Sœurs. La Raison. Marié Mignot. Surprises.
6 h. » /» PALAIS-ROYAL. — Enfantillage. Fiole. Comtesse du Tonneau.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César.
6 h. » /» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. » /» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
7 h. » /» COMTE. — Poupée. Cracovienne. Vert-Vert. Polka.
7 h. » /» FOLIES. — 3 Femmes. Le Mari et l'Amant. Amourette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 31 Août. | | | 2 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2121 q. | 61 k. | Arrivages | 1612 q. | 60 k. |
| Ventes | 2815 | 53 | Ventes | 1322 | 42 |
| Restant | 22330 | 96 | Restant | 22621 | 34 |
| Cours moyen | | 36 68 | Cours moyen | | 35,78 |
| Cours-taxe | | 36,80 | Cours-taxe | | 36,42 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 10 q. | 99 k. | 30,95 à 32,90 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00 00 |
| 1re | 251 | 20 | 36,30 à 37,55 | 1re | 199 | 39 | 35 65 à 36 98 |
| 2e | 56 | 52 | 35,00 à 35,55 | 2e | 89 | 28 | 33,10 à 15,3[illegible] |
| 3e | 17 | 27 | 28,00 à 30,50 | 3e | 5 | 92 | 28 65 à [illegible] |
| 4e | 17 | 27 | 23,50 à 25,15 | 4e | 30 | 88 | 22 [illegible] 2[illegible],31 |
| Al. | 1889 | 23 | 33,50 à 36,9[illegible] | Al. | 942 | 00 | 33 [illegible] [illegible] |

ARRAS, 31 août. — Farine 1re 35,50 à 36,00; 2e 33.50; 3e 31,00. Peu demandée.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 28 août. — Farine 1re 40,00; 2e 36,00.

CHALON-SUR-SAONE, 30 août. — Farine 1re 35,20 à 35,80; 2e 32,80; 3e 24,00.

LYON, 31 août. — Farine 1re 37,00 à 38,00; 2e (ronde) 32,00 à 34,00.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, 2 septembre. — Halle du 31 août. *Cours officiel.* — Froment 19,33 à 20,85. — Seigle 10,65. — Avoine 8,33.

BEAUGENCY, 31 août. — Froment 1re 20,19; 2e 19,20; 3e 17,88. — Méteil 15,00. — Seigle 10,75. — Orge 10,00. — Mouture 14,00. — Sarrazin 10,00. — Avoine 6,75.

CHALONS-SUR-MARNE, 31 août. — Froment de 74 kil. 17,85. — Seigle de 71 kil. 9,20. — Orge 8,92. — Avoine 6,66.

ARRAS, 31 août. — Froment blanc 18,00 à 21,00; do roux 15,00 à 19,50. — Seigle 9,50 à 10,75. — Escourgeon 9,00 à 11,25. — Avoine 7,00 à 8,25.

Le marché était encore peu fourni, et la vente des blés assez facile au cours précédent. — Les seigles et les escourgeons ont été plus recherchés, et l'avoine a éprouvé un peu de faveur.

STRASBOURG, 30 août. — Froment 1re 20,00; 2e 17,89; 3e 16,50. — Seigle 10,00. — Orge 9,00. — Maïs 13,25 à 14,75. — Avoine 8,75.

BAR-LE-DUC, 31 août. — Froment 15,50 à 16,50. — Orge 8,50. — Avoine 6,75.

CHALON-SUR-SAONE, 30 août. — Froment 1re 17,75 à 18,00; 2e 17,50 — Maïs 7,50 à 8,00. — Orge 10,00 à 10,50. — Avoine 6,00 à 6,50.

GRAY, 31 août. — Froment 1re 18,00; 2e 16,65; 3e 16,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

LYON, 31 août. — Les blés nouveaux sur Dauphiné ont valu ce matin au marché de 23,50 à 25,00 les 100 kil.; les vieux sont délaissés aux prix de 22,00 à 23,50.

Je n'ai rien à vous signaler sur nos cours depuis ma dernière du 24 courant. Notre genre d'affaires est ici dans la même position que je vous l'indiquais. Quelques besoins qu'a manifestés Grenoble ont fait subir une plus value sur les blés, soit à la Tour-du-Pin et Bourgoin.

Les blés nouveaux valent sur ces dernières places 24 fr. les 100 kil., et les blés y sont bien supérieurs.

NANTES, 31 août. — Les prix des blés se maintiennent sans variations sensibles sur les divers marchés de la Vendée; à Bourbon, Saint-Gilles, Marans et les Sables, le cours du froment est de 17 fr. l'hect.; il est de 16.57 à Fontenay, 16,50 à Challans et 16,60 à Niort. Les vendeurs sont encore peu nombreux. Avoines toujours à 6 fr. l'hect.

FONTENAY, 31 août. — Froment nouveau 16,90; do vieux 14,30. — Seigle 13,00. — Baillarge 10,07 1/2. — Garobe 11,05. — Mouture 14,10. — Orge 9,75. — Avoine 6,50.

MARANS, 27 août. — Froment 1re 17,00; 2e 16,66. — Avoine 1re 9,50; do 2e 6,00.

NIORT, 29 août. — Froment 1re 16,60; 2e 16,28; 3e 15,98. — Baillarge 9,25 à 9,57.

Point de variations à signaler dans la position des blés. A la consommation, prix maintenus, ventes peu actives au détail. A l'entrepôt, un joli chargement de blé tendre de Pologne a obtenu 19,50 la charge, garantie au poids de 125 kil.

Les farines sont en bonne voie. Rareté et recherche par suite de la sécheresse qui empêche nos moulins de travailler, et des demandes de l'Algérie. Nos moulins à vapeur vendent leurs produits 30,50 et 31,00 à l'entrepôt de la douane la balle de 122 kil. 1/2; 32,50 à 33,00 minot; do 12,50 à 42 co. à la consommation (entrepôt de l'octroi); 44,50 à 45,00 minot, do.

Les fabricants d'Aix vendent beaucoup de farines de tuzelle à 58,00 à 58,50 la balle à toute consommation.

Les légumes se vendent couramment 32 fr. les 100 kil. Haricots d'Annonay 31,00; haricots de Dijon 20 fr. les 160 litres; fèves de marais 21 fr. fèves de Beauvoir.

Les avoines ne peuvent se relever. L'approvisionnement est grand et les demandes presque nulles, 20,50 les 240 litres avoines de Bretagne.

Les maïs vont fort mal, 19 à 20 fr. les 160 litres à la consommation. Nous avons 25,000 charges à l'entrepôt sans emploi de 11 à 12, et il s'en attend encore.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 2 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 876 | 754 | 122 | 1 10 | » 95 | » 86 |
| Vaches | 236 | 227 | 9 | 1 08 | » 92 | » 76 |
| Veaux | 377 | 358 | 19 | 1 28 | 1 04 | » 80 |
| Moutons | 12246 | 8138 | 4108 | 1 35 | 1 16 | » 94 |

PARIS. *Marchés des* 27, 29 *et* 30 *août.* — Bœufs 1,24-1,14-0,92. — Moutons 1,30-1,20-1,14. — Veaux 1,40-1,36-1,34. Marché bien approvisionné.

BOURGES, 24 août. — Il a paru sur les différents champs de foire les quantités ci-après de bestiaux de différentes espèces, qui ont été vendus aux prix suivants, savoir:

155 chevaux: 135, 150, 210, 265, 350, 400, 650 et 805 fr.
3 mulets, non vendus.
150 ânes: 35, 40, 60, 75, 82, 115, 120.
10 bœufs, 4 pour 500, 2 pour 420, 3 pour 430.
9 taureaux, 105, 118, 150, 170 fr.
163 vaches, 83, 92, 100, 120, 133, 145, 160, 170 fr.
18 taures, 62, 65, 70, 75 fr.
21 porcs gras, le kil. sur pied, 90 c. à 1 fr.
15 mères coches avec petits, vendues 9, 10, 11, 12 et 14 fr.
220 porcs élèves, vendus la pièce 18, 23, 30, 35 à 40 fr.
12 béliers, race mérinos, la pièce, 40 fr.
3680 moutons gras, la paire, 24 fr., 29,50 et 39 fr.
2850 brebis, la paire, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 fr.

NANTES, 31 août. — Les affaires en bestiaux sont presque nulles, les foires sont peu garnies, mais ce qui se traite est vendu à des prix avantageux.

### Viandes diverses, volaille et gibier.

PARIS, *Marché de la Vallée du 2 septembre.* Cochons de lait 8,50. — Lièvres 3,25 à 6,00. — Lapins 1,00 à 2,00. — Faisans 3,50. — Dindes 2,00 à 6,00. — Oies 3,25 à 5,00. — Chapons 2,00 à 5,75. — Poulets 1,00 à 3,25. — Perdrix 1,06 à 3,50. — Pigeons 0,20 à 0,75. — Canards 0,50 à 1,30. — Canetons 2,00 à 3,00. — Cailles 1,00 à 2,00. — Vaneaux 0,20. — Râles 0,15.

### Laines.

PARIS, 28 août. — Depuis les ventes qui ont eu lieu chez M. Griolet, nous n'avons à signaler que deux affaires qui se sont traitées dans les laines extra-fines d'Espagne: l'une d'environ 4,000 kil. à 4 fr., l'autre à peu près de 5,000 kil. à 4,50; quelques balles jaunes et blouses ont été vendues dans les prix de 5[illegible] 50.

Les laines peignées sont calmes; les prix qui se soutiennent en hausse, sont en rapport avec le cours des laines brutes.

Les fils cardés n'éprouvent encore aucune amélioration: dès qu'on aura la certitude que la paix ne sera pas troublée, les affaires reprendront de l'activité.

Les avis de l'Allemagne sont que les laines intermédiaires pour le peigne ont obtenu au dernier marché de Peck une augmentation de 5 à 6 thalers par quintal. Il nous arrivera des laines d'Espagne vers la fin du mois prochain et dans le courant d'octobre. Les cours sont tenus plus chers que ceux de l'an dernier. Les tissus soutiennent leurs prix.

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, RUE DE SEINE, 10.

**Pour être mis en vente du 15 au 20 septembre,**

ET CHEZ TOUS LES DÉPOSITAIRES DU COMPTOIR CENTRAL.

# ALMANACH PHALANSTÉRIEN.

**Un vol. in-16, orné de gravures sur bois. Prix : 50 centimes.**

La Table des matières sera publiée ultérieurement avec la liste des dépositaires du Comptoir central.

25 CENTIMES LA LIVRAISON. — Les deux premières livraisons sont en vente. — PRIX : 50 CENTIMES.

# ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DE MUSIQUE VOCALE

**Contenant les plus beaux chants religieux et populaires de tous les peuples,** NOTÉS EN CHIFFRES, **d'après la méthode de** GALIN, publiée par J. MALATIER.

La première série (partie vocale) formera 4 beaux volumes grand in-18 (format anglais), d'au moins 200 pages chacun, et contenant la matière de plus de 4 volumes in-8o de musique ordinaire. Chaque livraison, renfermée dans une couverture de couleur, se compose de 16 ou 24 pages (texte et musique), sur papier fin collé et satiné. — Les deux premières contiennent une introduction explicative et 45 airs choisis. A la fin de chaque volume il sera envoyé aux souscripteurs une couverture imprimée et des tables de correspondance pour les airs qui peuvent s'adapter aux cantiques, ou aux chansons de Béranger, et une table explicative avec les noms des auteurs.

On souscrit chez A. ROYER, éditeur, place du Palais-Royal, 241, au bureau du *Repertoire musical*, rue de Seine, 47, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

12 CAHIERS OU 2 VOL. : 12 FR. — 6 CAHIERS EN UN VOL. : 7 FR.

# RÉPERTOIRE UNIVERSEL DE MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE

**Composé de tous les chefs-d'œuvre de la musique ancienne et moderne à l'usage des personnes qui enseignent ou qui étudient la musique par**

LA MÉTHODE DE GALIN (Notation en chiffres).

Publié chaque mois par cahiers de 16 à 32 pages équivalant à 80 ou 100 pages de musique ordinaire. — Chaque cahier, tiré sur beau papier vélin collé, format grand in-8o jésus, est divisé en quatre parties qui ont une pagination distincte. — Première partie : Morceaux à voix seule, canons, vocalises, etc. — Deuxième partie : Duos, trios, quatuors, etc. — Troisième partie : Morceaux avec accompagnement. — Quatrième partie : Musique religieuse.

Le premier cahier, contenant une introduction explicative et un recueil de 80 airs, canons, duos, trios, quatuors, extraits des œuvres de Mozart, Haydn, Hændel, Weber, Hérold, Méhul, etc., est en vente au bureau, rue de Seine, 47. — Prix : 1 fr. 50 c. Abonnements : 12 fr. pour Paris; 14 fr. pour les départements. (Ecrire franco.)

# ESTAMPES. — AUX VOYAGEURS EN CE MOMENT A PARIS.

Pour décorer un cabinet, charmante collection in-folio de dix planches nouvelles sur acier.

**PARIS PITTORESQUE.** onze vues de ses monuments, ponts, colonnes, jardins, places les plus remarquables, exécutées au burin, d'après des épreuves parfaites du Daguerréotype, par nos plus habiles graveurs, MM. Wédert, Himely, Appert, Blanchard fils, Normand, Charles, Martens, Hurliman, D'Aubigny. — Prix de la Collection : **20 fr.** — Ces jolies vues sont : le Jardin des Tuileries, la Porte de la Bibliothèque du Roi, l'Eglise de la Madeleine, le Panthéon, Vue générale des Ponts prise du Pont-Royal, la Colonne de Juillet, vue prise du Pont-Neuf et s'étendant jusqu'à Passy, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, Vue générale de la Place de la Concorde prise de la Chambre des Députés, Château de Gaillon, Palais des Beaux-Arts, Galerie de Tableaux et Dessins, DURAND RUEL (rue Neuve-des-Petits-Champs). A Paris, à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens; DENTU, libraire, galerie d'Orléans (Palais-Royal); au Dépôt, rue Thérèse, 11.

EN VENTE à la librairie ARTHUS BERTRAND, rue Hautefeuille, no 23, à Paris :

LES QUATRE PREMIÈRES LIVRAISONS DE

# L'EXPLORATION DU TERRITOIRE DE L'OREGON DES CALIFORNIES ET DE LA MER VERMEILLE

Exécutée pendant les années 1840, 1841 et 1842, par M. DUFLOT DE MOFRAS, attaché à la légation de France à MEXICO. — Ouvrage publié par ordre du ROI, sous les auspices de M. le MARÉCHAL SOULT, duc de Dalmatie, président du conseil, et de M. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Cet ouvrage se composera de deux forts volumes in-8o, grand-raisin, divisés en quatre parties, ornés de vignettes et d'un grand atlas de vingt-six cartes, dessins ou plans, dont une magnifique carte générale sur papier grand-aigle, coloriée avec le plus grand soin. Il sera publié en dix livraisons. Prix de chaque livraison : 8 francs.

...ustriel qui fait servir la victoire au progrès de l'humanité. Ce sont ...s deux faces inséparables de la gloire de la France, de son in...uence légitime sur les destinées du monde. Après la force belli...euse qui détruit, la force créatrice qui édifie. La France doit se ...ontrer également brave, également courageuse dans l'accomplis...ement de l'une et l'autre tâche.

Il y a bientôt un demi-siècle, le jeune général qui commandait ...xpédition d'Egypte avait senti que la véritable valeur se mani...ste à la fois sur le champ de bataille et sur le champ du travail. ...'est ce double champ d'honneur que Napoléon voulut ouvrir à la ...rance en conduisant en Egypte l'élite de ses guerriers et de ses ...avants. Lorsque la domination des mamelouks fut détruite, lors...ue la voix solennelle des canons français eût réveillé l'Egypte en...ormie d'un sommeil séculaire, que firent les vainqueurs? Ils tra...aillèrent pour les vaincus; ils leur prodiguèrent, autant qu'il était ...n eux, les bienfaits de la civilisation européenne. Administration, ...cience, commerce, viabilité, organisation militaire même, les ...rançais donnèrent généreusement toutes ces choses aux Egyptiens ...t nouèrent ainsi avec eux des liens d'amitié qui ne sont point en...ore rompus. L'œuvre égyptienne fut couronnée par la grande ...ensée du canal des Deux-Mers, qui est, de toutes les gloires de ...apoléon, celle que M. Thiers semble avoir malheureusement le ...lus oubliée.

Cette pensée pourtant ne pouvait périr. En 1833, à l'apogée de ...on pouvoir, Méhémet-Ali voulut la réaliser; mais il en fut dé...ourné par l'Angleterre qui fit prévaloir le projet de chemin de ...er du Caire à Suez. En 1842, le vieux pacha essaya de reprendre ...idée de Napoléon, pour l'opposer à l'exécution du rail-way par une ...ompagnie anglaise. Et, aujourd'hui, un des rares débris de l'ar...ée d'Egypte exhume cette grande pensée, qui renferme en elle ...association des peuples et la paix du monde, cette pensée que la ...olitique étroite et imprévoyante de nos hommes d'Etat laisse en...evelie dans l'ombre. Le général Tarayre a compris que les compli...ations politiques, les besoins du commerce, les progrès de l'art ...ydraulique, la navigation à vapeur, appellent la réalisation so...étaire de cette pensée napoléonienne. C'était à l'ancien gouverneur ...e Suez qu'il appartenait de rappeler avec autorité le projet du ca...al des Deux-Mers, et de continuer ainsi, en l'élevant du simple au ...omposé, l'œuvre égyptienne sous son aspect de création et de ...ravail.

Le plan du général Tarayre est complet; c'est à la fois une large ...ommunication entre la mer Rouge et la mer Méditerranée, et un ...aste système d'irrigation qui rendrait à l'Egypte son antique fé...

...grès de l'humanité? En jetant les yeux sur le plan de la ville de Mogador et de la journée maritime du 15 août, on voit les preuves de la bravoure et de l'habileté française, comme aussi la supériorité de la civilisation sur la barbarie. Mais cette supériorité même impose de grands devoirs. Déjà les vainqueurs se sont signalés par des bienfaits envers les vaincus, en soignant les soldats marocains blessés dans le combat. C'est par de semblables actions qu'il faut faire comprendre aux Barbares que, si les Français sont forts, ils sont aussi généreux, et que s'ils sont braves et habiles pour détruire, ils sont encore plus braves et plus habiles pour édifier.

Voilà comment la France triomphera des injustes préventions auxquelles elle est encore en butte. Voilà par quelles manifestations de la véritable valeur humaine, elle se rattachera les sympathies et la confiance des peuples, encore effrayés du développement excessif qu'elle a donné à l'esprit guerrier et destructeur dans son œuvre révolutionnaire. La France, pour infliger un juste châtiment à des barbares qui l'ont outragée, peut tracer encore des plans de bataille; mais, aux nations chrétiennes qui l'estiment et la comprennent, elle met toute sa gloire à ne présenter que des plans de travail, de justice et d'association. Oui, pour les barbares aveuglés par le fanatisme, quelquefois *Mogador*; pour les nations européennes, qui ne demanderont pas de privilége, toujours *Suez!*

La ville de Mogador forme une espèce de triangle dont la base est appuyée du côté de la mer. Les murailles du côté de la terre ont une hauteur de 8 à 10 mètres; ces murailles n'ont été construites que pour défendre la ville des attaques des tribus du dehors. Les remparts qui regardent l'Océan, sont très solidement construits; ils sont flanqués de tours et de bastions formidables.

Le quartier de la Kasbah, ou citadelle, renferme une population assez nombreuse. Les consuls européens y ont leur résidence; c'est là que demeurent aussi les principaux négociants maures et juifs privilégiés.

Le palais du sultan est construit dans une enceinte particulière; cette enceinte comprend aussi plusieurs bâtiments et une mosquée.

## Conseils généraux.

DES ENFANTS TROUVÉS.

La question doit être ainsi posée: Etant donnés des enfants qui seront un jour des hommes, trouver un système d'éducation tel que ces enfants, parvenus à leur majorité, aient pu rembourser par leur travail la totalité ou tout au moins la majeure partie des dépenses que leur entretien aura coûtées; un système d'éducation qui les mette en état de se suffire à eux-mêmes dans l'avenir. ... système actuel.

Qu'on confie les poupons à des nourrices, qu'on fasse élever les bambins à la campagne jusqu'à l'âge de cinq, six ou huit ans, passe encore, mais à cette époque il faut que l'hospice les place dans une colonie où l'on puisse utiliser leur travail et compléter leur éducation. L'hospice a servi de père aux enfants: qu'il exerce sur eux les droits paternels jusqu'à l'époque de la majorité. A vingt-un ans, l'enfant devenu homme et libre pourra se passer d'appui et de protection; il pourra se suffire à lui-même, il aura un état; l'éducation qu'il aura reçue lui aura donné l'intelligence nécessaire pour se conduire dans le monde positif; enfin par son travail il sera affranchi, il aura remboursé les avances faites pour son éducation, il aura acquitté sa dette envers la société.

Au point de vue économique la question est belle; mais nous ne pouvons la développer. Nous allons nous contenter de donner un sommaire.

L'augmentation de la population n'est inquiétante que parce que l'on n'a pas su convenablement distribuer les hommes sur le territoire. On les laisse s'entasser dans les villes et périr de misère, tandis que le cinquième de la France est inculte et attend encore les bras qui doivent le féconder. La France pourrait nourrir largement cent millions d'habitants, si la production était organisée.

De tous les agents de production, l'homme est le plus précieux, car il réunit la force et l'intelligence; la terre ne manque pas, les hommes abondent; il s'agit d'utiliser à la fois les hommes et la terre, c'est-à-dire des capitaux et des bras qui peuvent produire d'immenses richesses.

La population déserte chaque jour les campagnes pour se porter vers les villes et vers les centres d'industrie. C'est à la fois un malheur et un danger pour la société; on en convient, mais on ne sait que faire pour y porter remède. — Eh bien! si dans l'état actuel des choses, vous n'avez ou ne connaissez aucun moyen de faire refluer vers les campagnes cette population surabondante qui encombre les villes et qui menace incessamment votre repos et votre sécurité, prenez du moins ces enfants dont vous pouvez disposer, transportez-les aux champs, attachez-les au sol, faites-en des agriculteurs, des praticiens habiles; dussiez-vous, pour le plus grand bien de l'agriculture, établir une ferme modèle dans chacune de vos colonies! Les propriétaires vous en sauraient gré.

Vous augmenterez ainsi la richesse nationale et les forces productives; vous diminuerez les dépenses que nécessite l'entretien des enfants; vous contribuerez à une distribution meilleure de la population. Faites, faites donc des colonies!

(1) On a voulu chercher les causes de l'accroissement survenu depuis quinze ans dans le nombre des enfants trouvés, et l'on n'a pas manqué de s'en prendre à l'immoralité progressive du siècle. La statistique prouve que le nombre des orphelins augmente, non pas parce qu'il en nait davantage, mais parce qu'il *en meurt moins*. C'est là ce qui grève nos budgets.

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

OPÉRA. *Othello* de Rossini. — THÉATRE FRANÇAIS. *Romeo et Juliette* de M. Frédéric Soulié. — PALAIS-ROYAL. *Un Enfantillage*, charmant vaudeville de MM. Mélesville et Carmouche. — VARIÉTÉS. *La Fée du logis*, médiocre vaudeville de M. A. Bourgeois et Brisebarre.

A ALLYRE B.

C'était hier grande fête à l'Opéra. On accueillait enfin sur notre première scène lyrique une œuvre célèbre du plus grand maître de notre temps, l'*Othello* de Rossini. L'Académie royale de musique devait bien ce témoignage de respect au divin maître de Pezaro. Le culte de ses autels est un peu négligé à la rue Lepelletier. Le *Siége de Corinthe* a disparu de l'affiche depuis long-temps; le *Comte Ory*, cette délicieuse perle, est jeté aux doublures, le *Moïse* lui-même a vu enterrer trois de ses actes, et celui qu'on veut bien nous faire entendre encore, sert de lever-de-rideau, et reste livré aux injures des plus mauvais chanteurs.

A propos du *Moïse*, citons un fait qui prouve que Rossini n'est pas aussi insouciant de ses œuvres qu'on veut bien le dire. L'an dernier il avait arrangé son *Moïse* en oratorio, et M. Donizetti devait se rendre à Bologne pour en diriger les répétitions. Mais l'artiste français Dérivis, qu'on avait appelé à Bologne, ayant été empêché par un accident, l'affaire en resta là, faute d'un *basso* capable d'interpréter l'œuvre magnifique. Ainsi, on peut admettre que Rossini travaillerait encore, si l'on savait l'attirer et le séduire. Que fait pour ce grand but la Direction des beaux arts? Sent-elle seulement que sa mission, son devoir est de faire chanter Rossini? Pour arriver à ce résultat, voici probablement la manière la plus sûre de procéder. *Faire représenter à Paris le* PROPHÈTE *de Meyerbeer*. Quand l'auteur de *Robert* et des *Huguenots* aura complété sa trilogie musicale, quand il aura fait de la musique catholique, protestante et biblique, quand il aura parcouru le cercle de ses inspirations religieuses, vous verrez l'étoile de Pezaro se dégager des nuages où elle se tient enveloppée. Rossini attend le succès du *Prophète*; il attend, suivant un mot fort méchant qu'on lui attribue, « que les Juifs aient fini leur sabbat. » Que la Direction des beaux arts vienne donc en aide à la Direction de l'Opéra pour mener à bien cette conquête de la partition biblique. Meyerbeer refuse, dit-on, parce qu'il ne voit pas dans le personnel actuel de l'Opéra les éléments d'une exécution satisfaisante: il faut à tout prix lui trouver des chanteurs. Revenons à la représentation d'*Othello*.

Je m'étonne que le rôle d'Arsace n'ait pas séduit Mme Stoltz plus que celui de Desdemona. Mlle Mequillet aurait fait quelque grand effort pour représenter Sémiramis, et nous aurions eu un ensemble plus complet peut-être que dans l'*Othello*. Ce dernier ouvrage n'a pas de spectacles ni de splendeurs; au contraire, *Sémiramis* prêtait merveilleusement aux pompes du Grand Opéra. Quoi qu'il en soit, *Othello* mérite amplement l'hommage que vient de lui rendre notre Académie royale de musique. Non pas, certainement, que ce soit *le chef-d'œuvre* de Rossini, comme le prétend le feuilleton de la *Quotidienne*; jamais aucun connaisseur sérieux n'a comparé cette partition à celle de *Guillaume Tell*. Le *Barbiere*, dans un genre différent, est une œuvre bien plus accomplie; et *Sémiramide* et *Moïse* encore, réclameraient à droits à peu près égaux. Quoi qu'il en soit, l'Opéra a bien choisi et s'honore en rendant ainsi hommage au génie.

Les prêtres du temple ont-ils offert au Dieu un culte digne de sa grandeur? On était généralement inquiet. Un ami de la Direction (on n'est jamais trahi que par les siens) avait livré à la publicité des bruits étranges. Il contait que les répétitions générales avaient à ce point mécontenté les auditeurs, que l'ouvrage avait dû être retiré. Dans le public on désespérait d'Othello, on était très inquiet sur la destinée de la malheureuse Desdemona; on ne disait pas grand'chose de Brabantio et de Roderigo; mais on fondait les plus belles espérances sur Iago. La représentation a confirmé une partie de ces appréhensions, détruit une espérance et donné quelques consolations.

Malgré le malaise des préventions généralement répandues, dès le début, en entendant l'ouverture, le public est saisi, entraîné, et ne songe plus qu'à jouir, qu'à applaudir ces chants si pleins de clarté et d'élégance, cet orchestre sonore, cette spirituelle, cette franche, cette brave musique. Les virtuoses de l'orchestre se surpassent, sous l'impulsion de leur chef illustre. Dès l'abord, l'andante mélancolique exécuté par le hautbois avait touché toute l'assemblée. Il est difficile d'unir à une qualité de son plus exquise, une expression plus vraie, un style plus pur et plus élevé. M. Verroust est un grand artiste, qui, tout jeune, s'est hâté de devenir un maître en son art, afin de nous faire oublier la perte prématurée de Brodt. Un solo de cor très difficile a été également joué avec talent.) L'ouverture a été menée en perfection. C'est l'intelligence la plus juste, la plus délicate de la couleur de l'œuvre, que vous puissiez imaginer, avec une netteté, un goût, un esprit d'exécution au-dessus de tout éloge. Tout au long de l'opéra, l'orchestre a gardé sa supériorité, et ainsi il a rendu d'autant plus difficile la tâche des artistes de la scène.

Après l'introduction, assez bien enlevée par les chœurs, et la marche triomphale, viennent l'entrée et la cavatine d'Othello. D'abord, l'extérieur de M. Duprez va mal à la figure du More. M. Duprez, par les traits de son visage, par la carrure générale de ses formes, a l'air d'appartenir à la race mongole et s'accommode mal à la tournure sèche et chevaleresque de l'Arabe. M. Duprez est trop compassé, trop apprêté dans ses mouvements et dans ses gestes pour représenter dignement le hardi More de Venise. Mais, enfin, si nous n'avons pas le More de Shakespeare dans les allures de l'artiste, peut-être aurons-nous celui de Rossini dans ses chants? Hélas! pas davantage. Nous avons entendu les laborieux et énergiques efforts d'une voix brisée; nous avons admiré la science courageuse qui parvient parfois à tirer quelque chose de rien; nous avons vu de la musique arrangée, tirée, allongée, allanguie; nous avons vainement cherché un *vivace marziale* indiqué par le compositeur; nous avons trouvé partout de la lourdeur, de l'incohérence, de la prétention. C'est tout ce qu'on voudra, excepté Rossini et Othello. Ah! comme au milieu de nos douleurs, nous apparaissait alors, dans sa souveraine grandeur, l'image de Garcia, ce More sublime; et je n'ai pu le voir, encore, que dans les derniers jours de sa vie! Comme c'était franc, hardi! Quelle énergie sauvage et pourtant tout élégante! quel effet saisissant de contraste, quand de cette âme vigoureuse tombait un accent de tendresse et une plainte mélancolique! Qu'il était terrible lorsque, dans la scène de la lettre, éclatait sa jalousie, sa rage et sa douleur? Quel frisson parcourait tous nos membres, quand, au murmure de la sombre symphonie du 3e acte, Othello pénétrait dans l'appartement de Desdemona! Quelle épouvante quand il poursuivait sa fille sublime, la Malibran, qui lui jetait avec tant de superbe ce cri profond de l'amour outragé: *Uccidi mi, alfin saziati: perfido! ingrato!*

Il est injuste, dit-on, inconvenant d'évoquer ces grands souvenirs. Eh! ne faut-il pas rappeler un peu les purs modèles à cette heure où l'art, sur nos scènes lyriques, est emporté dans des voies funestes. La justesse de l'expression dramatique disparait de plus en plus. Nous avons des talents vigoureux, nous avons des voix plus ou moins belles, nous avons surtout des voix qui crient, nous avons même des talents qui parviennent à crier sans voix: nous n'avons plus une école de chant simple et franche; la vérité lyrique n'a plus d'autels. Mais laissons ces regrets cruels, et revenons à l'Opéra; et, pour nous consoler, d'abord, écoutons l'orchestre qui parle franc, lui, qui sent et exprime le vrai.

Le duo: *No non temer* (je cite le texte italien que tout le monde a entendu; je n'ai pas ici la traduction nouvelle de MM. Alphonse Royer et Waëz), le duo d'Iago et de Roderigo est un des morceaux faibles de la partition. M. Barroilhet de sa voix stridente étouffait le chant un peu pâle de M. Octave. L'adorable duettino: *Vorrei che il tuo pensiero*, dont le sentiment s'exprime dans ces mots souvent répétés: *Amista... anima languente...* a été fort honorablement chanté par Mmes Stoltz et Méquillet. Pourtant Desdemone a commencé un peu bas. Il y a des artistes dont l'accent est faible; tout est vague dans leur chant. Ce n'est pas le défaut de Mme Stoltz, qui pousse d'ordinaire au plus haut degré de puissance la qualité de l'accentuation. Mais il est des motifs, des musiques sur lesquelles il ne faut pas peser, et si l'intelligente artiste veut bien

Si les enfants sont laissés à la charge de chaque département, que chaque département alors fonde une colonie, en empruntant, s'il le faut; que deux ou plusieurs départements voisins s'entendent pour établir, à frais communs, une colonie, comme ils s'entendent aujourd'hui pour entretenir un hospice. De toutes les manières il sera toujours plus économique d'utiliser le travail des enfants que de les nourrir, comme aujourd'hui, sans tirer parti de leur activité.

Mais le côté pécuniaire est encore ce qui nous intéresse le moins. Le grand résultat à poursuivre, c'est l'éducation professionnelle, c'est la création d'ateliers agricoles. Les colonies contiennent en germe les principes féconds de l'organisation du travail, de la combinaison de l'agriculture et de l'industrie, de la solidarité et du groupement des travailleurs ; et ces germes ne peuvent manquer de se développer tôt ou tard. Si les colonies étaient dirigées par des hommes intelligents, elles pourraient exercer sur l'avenir une grande influence. Après les colonies d'enfants viendraient les colonies d'adultes, puis enfin de grandes associations volontaires, et alors l'expérience ne tarderait pas à donner hautement raison à nos doctrines.

Il y a déjà long-temps que les colonies sont signalées par les philanthropes comme un excellent moyen de remédier au paupérisme, il y a bien plus longtemps encore que nous disons qu'il faut réaliser l'association domestique-agricole; cependant il a fallu le succès de la colonie d'Ostwald, pour convaincre les hommes positifs et les hommes pratiques. Les colonies d'orphelins pourraient encore donner lieu à essayer de nouvelles méthodes d'éducation, un nouveau mécanisme sociétaire ; mais les conseils généraux ne seraient peut-être pas disposés à favoriser l'expérimentation de théories nouvelles, et l'on ne manquerait pas de crier à l'utopie si nous proposions autre chose que ce qui a été tenté déjà. Nous nous bornons donc à demander la fondation de colonies pour les orphelins; et nous nous estimerions fort heureux si les conseils généraux, dans les vœux qu'ils émettent chaque année, appelaient l'attention des ministres sur l'utilité de pareils établissements.

## Traité de la Belgique avec le Zollverein.

Les bases d'un traité de commerce en trente articles entre la Belgique et le Zollverein viennent d'être arrêtées à Bruxelles entre le général Goblet et le baron d'Arnim. Les conventions sont valables pour six ans. Tout fait penser que les ratifications seront pro-

[...] à rien pour la bimbeloterie de Nuremberg.

En échange de ces concessions, la Belgique fait entrer ses fers dans la circonscription du Zollverein moyennant des droits inférieurs de moitié à ceux qui sont imposés aux fers des autres pays; c'est assurer à la Belgique le monopole des rails en Allemagne.

Ce traité va opérer dans les relations de ces deux contrées un changement d'autant plus sensible qu'il succède à un état voisin de la guerre. Depuis douze années les navires belges étaient exclus des ports prussiens. Les représailles exercées par le gouvernement belge, qui fermait l'Escaut aux bateaux de la Prusse, ont amené cette convention qui ouvre des débouchés aux deux pays. En Belgique désormais, l'Allemagne sera plus favorisée que la France, mais à qui la faute ? L'*Emancipation* le dit fort bien : « La France » se complaisait un peu trop dans le *statu quo* ; ne faisant rien » avec nous, elle aurait voulu que nous ne fissions rien avec per- » sonne autre. Raisonnablement parlant, ce système n'était pas » tolérable ; nous n'avons pas besoin de le discuter. »

## Affaire du Maroc.

L'*Algérie* n'hésite pas à s'associer à la résurrection projetée, en faveur du maréchal Bugeaud, des habitudes de la féodalité impériale. Elle désirerait que le souvenir de la journée de l'Isly fut ineffaçablement attaché au nom du général qui l'a illustrée. « Nous le voudrions, dit-elle, comme un lien de plus entre l'Algérie et lui. Nous le voudrions comme un hommage de plus rendu à l'armée d'Afrique dans la personne de son chef. Mais, à notre avis, ce n'est point assez. Si la France n'avait autre chose à faire sur le sol africain que conquérir, si de son passage à travers les terres de l'Islam elle n'avait à remporter autre chose que de sanglants trophées, sa reconnaissance alors serait conforme à son but; rien de plus, rien de mieux. Si le maréchal Bugeaud, lui-même, n'avait jamais cherché la gloire que dans des succès militaires, s'il s'était montré indifférent à tout autre genre d'illustration, la récompense serait ce qu'elle doit être, c'est-à-dire militaire, rien de plus, rien de mieux.

» Mais la conquête de l'Algérie, par les armes, n'est pour la France qu'un acheminement vers une autre conquête pacifique, civilisatrice et productive. Sa principale mission n'est-elle pas de gouverner un peuple et de fonder une colonie, et le maréchal Bugeaud, lui-même, au milieu des préoccupations de la guerre, n'a-t il pas songé aussi à organiser la paix ?

» Ne récompenser en lui que le vainqueur de l'Isly, ce serait méconnaitre le caractère à la fois guerrier et colonisateur qui se rencontre et dans le rôle de l'armée et dans les inspirations de son chef. Il est juste de tenir compte au général d'une carrière si glorieusement parcourue depuis quatre années; mais il est juste aussi de tenir compte à l'administrateur des projets qu'il avait formés, des efforts qu'il a constamment tentés pour le développement des intérêts coloniaux.

» Nous voudrions donc qu'une colonie militaire fût enfin fondée d'a- [...] siveté ?

» La France n'a-t-elle pas de grands travaux à accomplir en Algérie ? Aux portes mêmes d'Alger, cette plaine fameuse qui a déçu tant d'espérances, englouti tant de capitaux, n'est-elle pas à assainir ? Pourquoi les prisonniers marocains ne seraient-ils pas employés à ce rude labeur, à la condition qu'on concilierait pour eux les exigences du service avec les nécessités de leur culte et les devoirs de l'humanité ?

» Presque toutes les nations de l'Europe sont intéressées dans les événements qui viennent de s'accomplir en Afrique : l'Espagne, l'Italie, la Suède, le Danemarck avaient, eux aussi, un compte à régler avec le fanatisme marocain, et la France s'est trouvée cette fois encore agir comme mandataire de la chrétienté. Ce rôle a réveillé, en faveur de la noble cause qu'elle défend en Afrique, les sympathies de l'Europe et en particulier de l'Allemagne, cette arche centrale de la civilisation.

» L'Angleterre seule, fidèle à une politique dont elle comprendra plus tard tout le danger, a renouvelé ses résistances à l'accomplissement d'une œuvre qui s'accomplira sans elle et malgré elle. Vainement elle fait des réserves sur l'Algérie, elle proteste, elle menace dans le Maroc: les affaires de l'Algérie, comme celles du Maroc, suivent leur cours. »

— Nous trouvons d'un autre côté dans la *Revue de Paris* le renseignement suivant :

« L'empereur du Maroc n'a point quitté Méquinez malgré la gravité des circonstances, et en voici la raison. Cette ville renferme son trésor, qu'on évalue à la somme d'environ cinquante millions. Ce trésor est renfermé dans les caves de son palais, contenu dans de pots de grès rangés symétriquement ; lui seul a la clef des souterrains, et nul ne peut y pénétrer sans lui. Lorsqu'il s'absente, l'aîné de ses fils le remplace et veille sur le dépôt précieux. Or, ses fils sont en ce moment à l'armée, et l'empereur craindrait, s'il s'absentait, de voir son trésor pillé par ses avides sujets, comme l'a été celui de son prédécesseur. Dans cette position, et malgré les nécessités de la politique, il reste auprès de ses richesses, entouré de sa garde, forte d'environ six mille hommes, la seule milice sur laquelle il peut compter d'une manière absolue, et qu'il paie libéralement. »

On a lieu de s'étonner, dit la même Revue, après la réception des drapeaux marocains remis par le capitaine Bouet, que le canon des Invalides, qui a célébré la prise de Saint-Jean-d'Ulloa et celle de Constantine, n'ait pas annoncé de même deux victoires au moins aussi considérables, la bataille de l'Isly et le bombardement de Mogador.

Le *Galignani's Messenger* publie aujourd'hui une lettre particulière écrite de Tanger, dans laquelle nous trouvons une nouvelle qui ne manque pas de gravité, si elle est vraie. Les communications rétablies avec Tanger seraient interdites aux Français ; l'empereur aurait donné l'ordre de tirer sur les vaisseaux français qui entreraient dans la baie. Si les choses se passent ainsi, il est probable, comme l'indique le correspondant, que le prince de Joinville se croira obligé à une démonstration plus efficace contre la ville de Tanger. Les brillants succès des armes françaises

(1) M. de Morogues estimait que l'établissement des colonies d'enfants trouvés donnerait de suite par orphelin et par an 35 fr. d'économie, sans tenir compte des bénéfices que l'on pourrait retirer du travail des enfants devenus capables de produire. Or, comme le nombre moyen des enfants trouvés est de 130,00 environ, l'application du système des colonies produirait dans les dépenses une économie annuelle de 4,450,000 francs.

---

adoucir, alléger ici son accent, le duettino sera, dans *Othello*, le meilleur peut-être et certainement un remarquable morceau d'exécution.

L'allegro et la première partie de l'andantino du trio de Desdemone, Roderigo et Barbantio : (*Nel cor d'un padre amante riposa amata figlia*.... et *Ti parli l'amore*), ont été chantés d'une manière satisfaisante ; mais l'expression tendre pourrait être mieux rendue. Il n'y avait pas assez de mélancolie dans : *A Miei tiranni affetti chie mei resistera* et nous n'avons pas pleuré à la phrase sublime : *Di sorte il rigore a pianger mi guida*. Quand les voix s'unissent dans leur plainte, Mme Stoltz a supprimé les trois gammes descendantes de *fa* en *fa*. Rossini a parfaitement calculé, dans ce passage, l'effet de ses voix. Tandis que la basse s'arrête sur une tenue et que le tenor élève doucement des arpèges, Desdemone laisse en quelque sorte retomber gracieusement son âme en notes perlées. L'exécution de ce passage a causé un sentiment de malaise à toutes les oreilles déroutées et surprises. Le trait était d'ailleurs bien fait par les artistes ; mais ce n'était plus notre Rossini, c'était autre chose,

Un jeune compositeur distingué, à nos côtés, disait que ce changement et plusieurs autres et les allanguissements de M. Duprez avaient pour objet d'enlever à l'œuvre du Maître un caractère de légèreté, dramatiquement fausse, qu'elle conserve encore par quelques détails. Ceci est fort délicat.

Vous connaissez la théorie de Rossini.

Rossini est une des natures les plus puissantes, les plus complètes qui aient existé. C'est, comme nous disons dans notre langue, une nature d'artiste très fortement influencée de *cabaliste*, de l'esprit de calcul et de prévoyance. Il ne s'est pas laissé emporter par l'enthousiasme, il n'a pas cédé à l'impulsion de ses désirs intimes ; il a eu la force d'observer les éléments, les hommes au milieu desquels il vit, et il s'est imposé l'obligation de se plier jusqu'à certain point à leurs exigences, afin de les séduire d'abord et de les ravir. Ce n'est pas par inconséquence ou par insouciance qu'il a semé ses œuvres sérieuses de traits légers et moqueurs ; ces fautes de goût dramatique, il les a commises sciemment. Il exposait un jour sa théorie à Beyle Stendhall. « Ce public d'Italie, disait-il, *ne veut pas qu'on l'attriste trop* ; il s'ennuierait, et il dédaignerait mes œuvres, si je ne glissais pas entre les morceaux graves, et souvent au beau milieu, quelques traits bien rhythmés et égayants. Je fais ce que je peux avec des oreilles mal éduquées, et peu à peu, grâce à mes séductions, je leur ferai accepter des idées sévères et de haute expression. » Qu'on étudie l'œuvre du Maître, et l'on verra qu'il a conduit ainsi successivement son public à accepter les grands effets dramatiques, par les partitions de *Mosè*, d'*Otello*, de *Semiramide* : enfin, s'il se décida à faire un opéra de grand style suivi, ce fut pour une scène française, et c'est après la consécration du succès à Paris, que le chef-d'œuvre de *Guillaume Tell* a été offert aux Italiens. Rossini a-t-il eu tort ? On assure que, dans ces dernières années, il s'est accusé d'avoir donné trop tôt la partition de *Guillaume Tell*, disant que le public n'était pas encore mûr pour ce genre d'ouvrage. Pour nous, il nous semble qu'en suivant ce système, Rossini, s'il a fait des œuvres absolument moins complètes, a aidé d'une manière beaucoup plus efficace à l'éducation musicale de l'humanité. Mozart vivra plus entier par ses œuvres dans la postérité ; mais Rossini aura rendu, dans son temps, des services plus immédiats et plus généraux.

Quoi qu'il en soit des vues systématiques de Rossini, tout ce qu'on peut faire, aujourd'hui, c'est de critiquer sa manière au nom de la vérité dramatique ; mais aller jusqu'à le corriger, c'est peut-être aller trop loin. Tout au plus pourrait-on faire ce travail de retouche dans des traits de solo ; car, dans les morceaux d'ensemble, enlever les broderies, c'est détruire l'effet voulu par le compositeur, et décolorer fâcheusement sa musique. Avec un tel travail, on courrait le risque, non pas d'améliorer le style du Maître, mais de l'enlaidir, de le décomposer ; on ferait, en réalité, disparaître Rossini, ce génie profond, abondant, coloré, éclatant, spirituel, moqueur, rieur et insouciant, que nous avons adoré jusqu'ici, et que nous entendons adorer toujours, s'il vous plaît, malgré ses défauts, et avec ses défauts.

L'admirable quintetto du finale : *incerta l'anima vacilla e gemè*, aurait eu un grand succès à l'Opéra, si la première partie n'en avait été troublée par des notes fausses assez persistantes, où nous avons cru particulièrement reconnaitre les accents de Brabantio, troublé sans doute par sa douleur paternelle.

L'aria de Roderigo : *Ah! come mai non senti pieta de miei tormenti*, qui ouvre le second acte, a été remplacé par un air d'Iago, emprunté à quelque partition de Rossini. C'est un beau morceau vaillamment chanté par M. Baroilhet. M. Baroilhet est, incontestablement, un des grands chanteurs les moins dramatiques qui aient jamais été. Il chante tous ses rôles avec ce mollet tendu et raide que vous savez, avec cet organe brutal, d'où vient à peine, par moments, en contraste excessif, quelque son doux et plaintif heureusement réussi. Or, il est des musiques dont le caractère exige une jambe plus souple, il est des rôles qui ne permettent pas cette raideur bruyante. Iago ne veut pas être représenté en matamore, ne veut pas être joué en dehors. C'est un cabaleur, s'il en fut ; c'est la perfidie même. M. Baroilhet n'a pas compris ce personnage ; et c'est là l'espérance perdue par le public. M. Baroilhet prononce « le *seul*E prix, et Desdemone elle-même a chanté « mon *seul*E crime. »

Dans le duo célèbre d'Otello et d'Iago, le grand artiste a reparu. La phrase sublime de l'andante : *Il cor mi si dividi* a été pour M. Duprez l'occasion d'un vrai et juste triomphe. Ce n'est pas l'expression douloureuse intime qu'y met Rubini ; mais le désespoir et la rage sont rendus avec une puissance tout-à-fait admirable, et la salle entière a éclaté en transports. M. Baroilhet seconde vigoureusement M. Duprez. L'*ira d'avverso fato* a été enlevé par les deux artistes. Par malheur, presque immédiatement est venu le terzetto du défi : *Ah! vieni ! nel tuo sangue*... Je ne sais si l'effort du duo avait épuisé M. Duprez, il a été (disons le mot) détestable jusqu'au bout de l'allegro. Enfin, Desdemone survenant a interrompu heureusement une lutte où le More de Venise se faisait battre à plates coutures par Roderigo (M. Octave). L'andante Maestoso n'a pas été attaqué avec une parfaite justesse ; puis sont arrivées les roulades concertantes, et l'on sait que l'école actuelle de chant ne brille pas sur la triple croche. L'agitato des reproches dont l'orchestre est si admirable d'effet, exécuté avec chaleur, surtout par l'armée de M. Habeneck, nous a soulagé, nous a transporté, et l'allegro vivace a terminé bravement la grande scène. Nous n'avons à y reprendre qu'une fausse note énorme, une seule, dont nous ne voulons pas nommer l'auteur.

Mme Stoltz a bien dit : *Se il padre m'abandonna*; mais elle a manqué de puissance, faute d'agilité, dans le trait à roulades qu'enlevait si merveilleusement Maria Malibran : *Da chi sperar pietà*.. Généralement Mme Stoltz, dans ce rôle de Desdemona, n'a pas été exempte de maniérisme. Je suppose qu'elle aura voulu contenir son énergie accoutumée et que son effort aura gêné la franchise de l'expression. Elle n'a pas atteint à la pure mélancolie que nous concevons, et elle n'a pas eu, autant qu'on peut souhaiter, de chaleur expansive. Du reste, Mme Stoltz a montré des qualités de vocalise assez remarquables.

Vous savez que le troisième acte d'*Othello* est un chef-d'œuvre achevé d'une hauteur d'expression dont une analyse écrite ne saurait donner l'idée. J'ai entendu critiquer un trait d'accompagnement comme faisant tache, par la légèreté du rhythme, dans l'entrevue suprême et terrible d'Othello et de Desdemona. Ce trait me frappe, au contraire, et me semble ajouter à l'effet, car c'est celui qui exprime la marche et les effets de la calomnie dans le fameux air du *Barbiere*. Rossini a dû le placer à dessein dans *Othello*. L'effet du troisième acte n'a pas été ce qu'il pouvait être. Ce qui a manqué à deux artistes éminents, c'est la simplicité, la naïveté. Toutes ces douleurs, toutes ces passions sont trop arrangées; elles s'étudient à poser, et réussiraient bien mieux à frapper, si elles allaient bonnement et sans effort au but. Mme Stoltz ne fait pas avec assez de délicatesse ce trait doux et léger (*fa si ré fa*) qui se trouve précisément placé sur une idée et sur un mot pleins de légèreté et de douceur : *L'aura fra i rami flebile ripeteva il suon*.

M. Octave (je crois avoir reconnu sa voix) chante fort bien le mélancolique refrain du gondolier :

« Nessun maggior dolore
» Che ricordarsi del tempo felice
» Nella miseria. »

Mais, de grâce, qu'il rétablisse, à la fin de la première période, le [...] l'octave en bas. L'effet en est bien plus beau, et ce n'est pas sans [...] que Rossini a terminé différemment les deux phrases. Un ténor doit [...]

... du premier. La séance aurait été renvoyée au lendemain pour arrêter la réponse définitive à faire au cabinet français.

Nous reproduisons ces bruits sans les garantir. S'ils avaient pris une consistance sérieuse, ils auraient sans doute agi sur les fonds de manière à déterminer une baisse plus forte que celle qui a eu lieu, et qui paraît ne devoir être attribuée qu'à la rareté des affaires. Cependant, nous devons faire observer qu'ils paraissent être d'accord avec ce que l'on connaissait déjà des dispositions des ministres anglais. On savait que lord Wellington surtout et M. Peel, après lui, étaient ceux qui manifestaient les dispositions les moins conciliantes et qui exigeaient de la manière la plus absolue la réparation primitivement demandée par l'Angleterre, c'est-à-dire le rappel de MM. Bruat et d'Aubigny.

---

Le *Correspondant de Nuremberg* dit qu'il est arrivé à Varsovie de Saint-Pétersbourg un ordre formel d'exercer une plus grande surveillance politique, notamment sur les points suivants : 1° introduction des livres communistes imprimés à Paris et traduits en langue polonaise, 2° entrée dans le royaume des émissaires communistes sous le masque d'ouvriers. L'autorité devra rendre plus difficiles les relations avec le grand-duché de Posen, et les interdire même dans certains cas.

---

*L'Observateur Suisse* dit que, dans le canton du Valais, le parti victorieux travaille à faire des amas d'armes dans l'éventualité d'une agression prochaine. Il a acheté déjà 600 fusils. Le 23 août, le grand conseil a ouvert sa session : il s'occupe de la question de la révision de la constitution. « Il se propose, dit la même feuille, d'interdire aux protestants l'exercice public de leur culte. »

---

L'ordonnance du roi du 4 janvier 1843 sur la discipline notariale, interdit aux notaires de s'immiscer dans un grand nombre d'opérations, entre autres, dans celles de *banque, escompte et courtage*. Aucune jurisprudence n'est encore bien fixée sur l'interprétation de cette nouvelle législation, mais cependant les tribunaux croient devoir sévir dans les cas prévus par cette ordonnance ; et, par un jugement du 28 août, le tribunal civil de Mâcon a prononcé huit jours de suspension contre Me ***, notaire à Mâcon, pour s'être immiscé comme simple intermédiaire entre ses clients et un banquier dans quelques opérations d'escompte de billets, encore que ce fût sans rétribution et par obligeance.

Une telle décision est faite pour prémunir MM. les notaires contre toute participation dans des opérations de cette nature. (*Bien public*).

---

Un procès qui intéresserait à la fois les droits de la presse et l'honneur de la magistrature, était, depuis quatorze mois, entre le journal *la Presse* et les chefs de la cour et du tribunal de Bourganeuf. Les négociations engagées avec M. Emile de Girardin, par l'intermédiaire de M. Renouard, ancien secrétaire général de la Justice, dans un but de conciliation, avaient été rompues. Le rédacteur en chef de la *Presse* avait quitté Paris

... house n'ont pas de communes catholiques, tandis que Berne, Argovie, Vaud, Genève, Grisons, Thurgovie et Bâle en ont, les uns plus, les autres moins. — Berne a 46.000 catholiques sur 400,000 âmes. — Argovie, 81,000 catholiques sur 183,000 âmes. — Vaud possède 4 paroisses catholiques et 144 paroisses protestantes. — Genève et Grisons ont chacun 3/5 de protestants et 2/5 de catholiques. — Thurgovie a 18,602 catholiques sur 88,124 âmes. — Enfin Bâle a 1/12 de catholiques.

Il y a donc des Etats d'une confession, des Etats de l'autre, et des Etats mixtes où les cultes tantôt se mélangent dans la même contrée, tantôt occupent une portion distincte du territoire. Il en résulte que chaque confession redoute les envahissements de l'autre, que ce qui intéresse l'une intéresse l'autre et qu'ainsi la Suisse entière prend l'éveil quand on parle de missions, de couvents ou de prêtres.

Or y avait-il rien de plus propre à tout mettre en émoi que les jésuites? Qui parle de cet ordre en Suisse, dit une puissance d'autant plus redoutable qu'elle est occulte et que le mystère dont elle s'enveloppe semble grandir les proportions de toutes ses œuvres patentes ou ténébreuses.

Les jésuites occupent et dominent, en Suisse, trois points, trois forteresses spirituelles : Fribourg qu'on a appelé *leur capitole*, le Valais où ils ont deux collèges, et Schwitz d'où ils étendent les ramifications de leur propagande jusqu'à Lucerne, jusque dans les petits cantons, jusque dans l'Argovie catholique.

Ils avouent 278 membres de leur ordre rassemblés sur ces trois points où ils se sont emparés à la fois du fauteuil du *magister*, du confessionnal et de la chaire. Les forces de leurs adhérents nous sont inconnues. Leurs moyens pécuniaires sont immenses ; leur organisation est forte. Dans les levées de boucliers de l'Argovie en 1840 et du Valais, ce printemps ils jouèrent à la fois le rôle de l'état-major, celui du génie militaire, celui d'officiers payeurs et d'aumôniers.

Après une réaction amenée à la sourdine, il y a plusieurs années, par quelques prêtres, le gouvernement de Lucerne a passé peu à peu sous le joug moral des jésuites, et aujourd'hui, ce gouvernement prépare son peuple à les recevoir, et à leur confier l'éducation de la jeunesse. Depuis quelques mois, l'on est avec eux en pourparlers, car pour sauver les apparences, on fait semblant de leur imposer certaines conditions, qu'ils ont l'air de repousser, et dont on se départira bientôt. La curiosité du peuple ayant été surexcitée par toutes ces menées, l'une des questions à l'ordre du jour est celle ci : *Les jésuites entreront-ils à Lucerne?* Ce qui ne veut point dire qu'ils n'y aient pas accès jusqu'ici, car leurs prédications y retentissent dès long-temps, mais plutôt qu'ils n'y déploient pas encore un caractère officiel, effet d'une décision de l'autorité.

Les choses en étaient là avant la réunion de la diète, lorsque le canton d'Argovie lança tout à coup dans l'arène, une circulaire adressée à ses co-Etats, les avisant qu'il proposerait dans l'auguste assemblée, d'expulser les jésuites de toute la Confédération.

La rumeur fut grande à cette nouvelle, et les populations attendirent avec intérêt, non pas le résultat de cette motion, car comme nous le ver...

... des jésuites ne savent pas assez éviter. Il procédait par citations de faits historiques qu'il faisait toujours suivre de cette question : « Est-ce les jésuites qui ont fait cela? » Ainsi, par exemple, on a, disait-il, immolé Louis XVI, et tant de Français honorables, est-ce un jésuite? — Procédant par cette méthode et descendant de ces grands événements, jusqu'aux hommes politiques du parti libéral suisse, il s'écriait : « Celui qui a fait telle chose est-il un jésuite ? »

Ce pauvre M. Siegwart-Müller avait bien médité sa philippique, mais il n'avait pas songé à ce qui la suivrait. Or, voici que pour répliquer, M. Keller sort de sa poche un ouvrage publié, en 1839, par M. Siegwart lui-même, qui contenait des opinions diamétralement opposées à celles qu'il venait d'émettre. Et à chaque passage, M. Keller de s'écrier : *Est-ce un jésuite qui a écrit cela? Non, c'est M. Siegwart-Müller.* »

L'hilarité s'empara bientôt de toute l'assemblée. Les députés ultramontains eux-mêmes ne purent y résister. M. Siegwart seul n'a pas ri. Pris en flagrant délit d'apostasie, cloué sur son fauteuil qu'il n'osait abandonner, il fut réduit à avouer sa défaite en disant qu'il était revenu (un peu tard, il est vrai), à la religion de ses pères.

On ne s'attendait pas à ce que la proposition d'Argovie fût accueillie, d'abord parce qu'un certain nombre de députations n'avaient pas reçu d'instructions sur cet objet, ensuite parce que d'autres considèrent cette question comme étant du ressort cantonnal. D'ailleurs quelques Etats protestants veulent éviter tout ce qui, de leur part, aurait l'apparence d'une immixtion dans les affaires de l'Eglise catholique. Enfin, il en est qui voudraient saisir les jésuites en flagrant délit de conspiration ; ceux-là attendront long-temps avant de rien pouvoir constater.

Une immense majorité d'Etats a donc résolu de *ne pas aborder la matière*; mais quoi qu'il en soit, cette discussion a eu un excellent effet moral et politique : elle a révélé des faits qui n'étaient pas généralement connus. Désormais la question des jésuites est posée devant l'opinion publique.

Il était écrit que ce pauvre M. Siegwart-Muller aurait deux fois la main malheureuse, et l'épisode de cette fameuse séance devait être suivi d'un autre non moins comique. Le 20, le roi de Wurtemberg s'était arrêté à Lucerne. M. Siegwart pensa devoir se présenter à l'auguste personnage, qui le reçut. Dans l'entretien, où assistèrent de fâcheux témoins, le roi aborda la question du jour. M. Siegwart, pensant peut-être qu'un souverain allemand aimait tout ce qui avait odeur d'absolutisme, se prononça chaudement pour les jésuites, sans attendre l'opinion du souverain, qui lui adressa la parole en ces termes :

« La paix entre les deux confessions de la Suisse ne manquera pas » d'être troublée si les jésuites prennent pied dans le pays. Ma propre » expérience m'a appris ce qui en est. Pendant 28 ans, la paix la plus » parfaite a régné entre les deux confessions dans le Wurtemberg ; mais » aussitôt que les jésuites ont été introduits en Bavière, des troubles ont » bientôt éclaté dans mon royaume. »

La leçon était forte. Fasse le ciel que M. Siegwart et le gouvernement de Lucerne en profitent ! Mais non, ils iront où vont les factions haineuses, à leur perte. Furieux d'avoir subi la risée d'une assemblée et du

---

avoir un *re* à sa disposition.

Les airs de danse, intercalés au premier acte, ont été bien pauvrement choisis. Rossini est si riche, qu'on n'est pas excusable de si mal tomber. Ces airs ont été dansés excellemment par Mme Bretin et par Mlle Sophie Dumilâtre. Mme Bretin, dont je vous ai signalé l'heureux début, est un talent très distingué, qui unit à une précision rare une grâce *taglionienne*. Elle rappelle un peu l'illustre reine de la danse par les traits de son visage, par quelques attitudes et surtout par sa manière de courir. Son pas avait attiré, dans les hauteurs des avant-scènes, toutes les nymphes ses rivales, qui faisaient, à son succès, des petites moues charmantes. Allons ! rassurez-vous, déesses ; à chacune son mérite et sa gloire, et l'applaudissement dont on salue la nouvelle venue ne fera pas oublier vos grâces. Vos pointes, vos balancés, vos déploiements, vos pirouettes et vos mollets auront, à leur tour, leur part d'hommage et de culte empressé. Mlle Sophie Dumilâtre a été adorable, comme toujours ; c'est l'élégance parfaite et délicate, sans effort, sans charlatanisme. Elle a des bras, et c'est ce qui la distingue du plus grand nombre de ses sœurs en Therpsicore qui n'ont que des bâtons emmanchés à l'épaule. Mmes Sophie et Bretin étaient bien secondées par MM. Vestris et Mabille.

La traduction de MM. Gustave Vaëz et Alphonse Royer, m'a paru convenable, à l'audition. La vue de Venise et la cour intérieure du palais Brabantio, sont de beaux décors.

En somme, et malgré des imperfections inévitables, j'ai entendu avec plaisir *Othello* et j'y retournerai souvent. L'administration du théâtre a fait tout ce qu'elle pouvait, et, pour sa part, elle ne mérite que l'éloge.

C'est la semaine de Shakespeare, et au Théâtre-Français nous avons eu la reprise de *Roméo et Juliette*, de M. Frédéric Soulié, œuvre jouée avec un immense succès, il y a quinze ans à l'Odéon. Certes, si M. Soulié abordait aujourd'hui ce sujet, il le traiterait autrement ; mais alors, une imitation plus exacte du poème anglais n'aurait pas été bien accueillie, et ce qui le prouve, c'est que, depuis ce temps, sept ou huit traductions existent, qui n'ont pas encore été admises sur nos scènes. L'œuvre méritante de M. Soulié, en rendant plus populaire le nom du poète anglais, a préparé la voie à un hommage plus complet, hommage qu'il appartient à la Comédie française de rendre au grand Shakespeare. Tous les ans, la Comédie devrait faire représenter, comme objet d'étude, une traduction fidèle d'une pièce étrangère.

La tragédie de M. Soulié offre des scènes vigoureuses et de très beaux vers. Les premiers actes, ramenés à la nudité classique, sont un peu froids ; mais la situation du 5e acte, et la scène de Talermi, adjurant Capulet de sacrifier ses vieilles haines de famille sur le tombeau de Juliette, est d'un sentiment profond et produisent un immense effet.

A l'Odéon, mad. Anaïs Auber, représentait Juliette avec une grâce touchante. Ce n'est pas un des rôles médiocres de sa brillante carrière dramatique. M. Lockroy donnait à la figure de Roméo toute son élégance chevaleresque et mélancolique. M. Beauvallet, qui avait créé avec vigueur le rôle du vieux Talermi, a eu l'ambition, après quinze ans, de se refaire jeune pour prendre les traits de Roméo *sua : cum perdidit ambitio*, comme dit la grammaire de Lhomond. M. Beauvallet s'est absolument mépris sur le caractère qu'il avait à reproduire. Il nous a donné quelque brutal Montaigu du Moyen-âge, rude, guerroyeur, criard ; mais, assurément ce n'est pas là Roméo. Roméo n'est plus un Montaigu, c'est un amoureux, et rien qu'un amoureux. Shakespeare, en homme de génie, éteint dans son cœur les haines barbares, afin de le rendre plus intéressant et plus aimable. M. Beauvallet n'a pas une lueur d'amour dans l'âme. Vous savez la belle scène matinale de *Romeo et Juliette*. Les deux époux chantent avec l'alouette matinale, ils chantent le bonheur de la nuit. M. Beauvallet est entré en scène, raide et froid comme un cavalier bardé de fer, et vous ne sauriez imaginer de quel ton il dit : « Je t'aime Juliette... L'excès de mon amour... » On n'a pas un sang-froid plus vainqueur. Mlle Naptal, au contraire, dans cette scène, a exprimé avec un sentiment exquis l'amour et ses attendrissements voluptueux. Sur ces mots : « D'un espoir si prompt, etc.... De sa vue adorée, etc.... » Le regard, le geste, l'accent de la voix ont été adorables, et nous font espérer qu'il y a enfin une amoureuse à la Comédie française. Au 5e acte, mademoiselle Naptal a eu de beaux élans de sensibilité et de douleur ; mais le rôle, dans son ensemble a manqué de dessin original, de caractère. Généralement, il semblait trop qu'on entendit une leçon récitée. C'est un défaut de très jeune artiste, dont mademoiselle Naptal se guérira sans doute. Elle a prouvé une vraie puissance tragique à l'Odéon dans la *Comtesse d'Altenberg* et dans *Jane Gray*. Mlle Naptal est belle, grande, élancée, distinguée, intelligente ; précieux éléments de succès, que la Comédie française a bien fait d'appeler dans son sein.

M. Guyon est d'un physique admirable sous les traits de Talermi. Son costume est d'une belle sévérité ; mais un de nos confrères regrette, avec raison, ce me semble, la robe que portait dans ce rôle M. Beauvallet et qui convenait mieux à l'excentricité mystérieuse du personnage.

Le titre du feuilleton indique suffisamment le mérite relatif des deux vaudevilles joués aux Variétés et au Palais-Royal. *L'Enfantillage*, de MM. Mélesville et Carmouche, est une des petites pièces les plus heureuses qu'on ait jouées depuis long-temps. C'est plein de finesse, de gaieté, et parfaitement joué par MM. Sainville et Derval. Mlle Dupuis est charmante et mise à ravir. M. Sainville n'a jamais trouvé des effets de bêtise plus admirables. D. L.

## Fourcroya gigantea.

On admire en ce moment, au jardin royal de botanique de Kew, en Angleterre, deux très beaux échantillons de fourcroya gigantea (agave fœtida de Linné), qui se mettent en devoir de fleurir en même temps et avec la plus parfaite égalité.

On sait quelles fables le peuple, et en général les personnes étrangères à l'horticulture et à la botanique, admettent comme des faits constants sur la floraison des grands agave qui fleurissent rarement. Qui n'a pas entendu parler du terme de cinquante ans ou de cent ans, jour pour jour, au bout duquel refleurit cette plante, et de l'explosion, semblable à un coup de canon, qui précède l'épanouissement subit de ces fleurs ?

Si vous vous promenez le dimanche au Jardin-des-Plantes, les passants vous raconteront toutes ces choses au sujet des grands aloès placés devant les grands pavillons ; il y a même des vieillards qui ont entendu l'explosion en question, la dernière fois que ces plantes ont fleuri !

En dehors de ce merveilleux, c'est déjà quelque chose de fort étrange que la végétation de ces plantes, qui, après un repos toujours très long, quelquefois séculaire, se mettent tout d'un coup à lancer vers le ciel d'énormes tiges florales, d'une prodigieuse élévation, avec une rapidité à peine égalée par celle du bambou des Indes, qui, l'an dernier, croissait dans la serre du Jardin-des-Plantes, de dix-huit à vingt centimètres par jour.

Les fourcroya de Kew ont montré la première apparence de leur tiges florales, le 24 juillet dernier ; quatre jours plus tard, le 28, elles avaient grandi de 2 mètres ; le 30, elles avaient près de deux mètres 75 centimètres ; le 1er août au soir, elles dépassaient 5 mètres de hauteur, et leur circonférence à la base, mesurait 35 centimètres. Il n'y a pas de différence perceptible entre la grosseur, la hauteur et le développement des tiges florales des deux plantes, et la marche régulière de leur végétation offre la plus exacte parité.

La hauteur intérieure de la partie du conservatoire où sont placées ces deux plantes est de vingt-six pieds anglais, environ 8 mètres ; mais de la manière dont elles y vont, on s'attend à leur voir dépasser cette élévation ; aussi a-t-on déjà pris la sage précaution d'enlever un panneau du toit au-dessus de chacune d'elles pour les laisser monter en liberté.

La foucroya gigantea a fleuri pour la première fois en Europe, au jardin de Schoëbrunn, près Vienne (Autriche), puis à Paris en 1725, où la tige florale s'était élevée à plus de 10 mètres. On en trouve une figure très exacte dans le deuxième volume des *Icones plantarum rariorum*, de Jaquin, p. 379.

C'est le botaniste Ventenat, qui a dédié ce genre à l'illustre chimiste Fourcroy. Nous nous étonnons que les Anglais lui aient conservé le nom d'un savant qui n'était pas de leur nation.

(Le *Jardin et la Ferme*, journal agricole.)

— Ce soir, au Gymnase, *la Raison propose*, par Mlle Rose Chéri, *Marie Mignot*, avec Mlles Fargueil et Nathalie, *les Deux Sœurs* et *l'Amant malheureux*.

Le consul anglais, par ses exigences, met souvent le Bey dans les plus fausses positions, dont il n'a pas le courage de se tirer, par crainte de déplaire à son protecteur. C'est ainsi que le prince Henri, des Pays-Bas, qui avait été accueilli par le Bey de manière à le rendre satisfait, sous tous les rapports, de son séjour à Tunis, a été obligé de prendre congé en refusant les cadeaux que le Bey lui avait envoyés. M. Nyssen, consul des Pays-Bas, avait été accusé, par sir Thomas Reade, consul anglais, d'avoir voulu corrompre des témoins dans l'affaire du Maltais. M. Nyssen n'eut pas de peine à se justifier, et le prince, ayant demandé au Bey de faire justice des calomniateurs, ceux-ci se réfugièrent chez le consul anglais, qui ne voulut pas s'en dessaisir. Il prouvait ainsi le rôle qu'il avait pris dans cette intrigue, dont M. Nyssen aurait été victime, sans la présence inespérée du prince Henri, des Pays-Bas, qui a pu se convaincre de son innocence. Le Bey ayant déclaré son impuissance de ravoir sous sa juridiction les coupables fugitifs, protégés par le consul anglais, le prince Henri est parti indigné, en annonçant que l'affaire serait poursuivie jusqu'à ce que son gouvernement eût satisfaction de qui de droit.

Le prince hollandais est reparti pour Malte avec ses deux frégates le *Rhin* et le *Jason*, et le brick le *Requin*.

### REVUE DES JOURNAUX.

— Quelques journaux anglais prétendent que le bruit courait à Londres, sans que ce bruit fût démenti, que la reine en personne proroge-rait le parlement après-demain jeudi, 5 septembre. « De la sorte, dit le *Courrier français*, le cabinet échapperait aux interpellations parlementaires, et cet ajournement de la session profiterait à la diplomatie anglo-française. Sir Robert Peel et M. Guizot gagneraient du temps et écarteraient les fâcheux interlocuteurs. Nous verrons ce qui sortira de ce tête à tête ministériel en l'absence des deux chambres. »

— « Les gens sensés, dit le *Journal de Paris*, hausseront les épaules de pitié en lisant les articles des feuilles de Londres, mais les fous, les ignorants qui sont toujours en grand nombre, et les journaux hostiles à nos institutions accueilleront avidement ces nouvelles, les reproduiront, les colporteront, les feront ressortir et les commenteront avec leur aveuglement et leur mauvaise foi habituelle. Ces mensonges, quelques grossiers qu'ils soient, ont donc leurs dangers. Nous éloignons de toutes nos forces l'idée d'une guerre de la France avec l'Angleterre; mais, en nous voyant si souvent blessés dans nos intérêts et nos sentiments nationaux par le calcul et la maladresse des Anglais, nous avons peine à croire que l'entente règne jamais cordialement entre deux peuples qui ont tant de peine à se comprendre. »

— La *Presse* combat la propagande révolutionnaire dont la conséquence inévitable est la propagande monarchique. « En voulant coaliser les peuples contre les rois, elle n'a jamais manqué, dit cette feuille, de coaliser les peuples et les rois contre nous. Grâce à Dieu, son temps est passé. Le discrédit qui frappa toujours au dehors la politique du parti révolutionnaire a fini par le paralyser au dedans. L'Europe sait qu'il n'est plus parmi nous qu'une minorité impuissante. »

— Le *National* reproche au maréchal Soult d'avoir créé ou approuvé la commission nommée pour réorganiser l'Ecole polytechnique. « Pourquoi réorganiser, dit le *National* ? L'Ecole a-t-elle dégénéré ? Est-elle inférieure à ce qu'elle était ? Les jeunes gens sortis de son sein depuis 1830 se sont-ils montrés indignes de leurs aînés ? Vous prétendez qu'il y a eu une faute de discipline; mais une faute de discipline est-elle une désorganisation ? Cette faute, d'ailleurs, à qui appartient-elle ? Est-ce au Maire [illegible] traduits devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de coups et blessures volontaires. Cette affaire a été appelée samedi. Ils ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende et aux dépens.

— M. Raymond-Chiousse, négociant à Lorgues, vient de faire faillite d'une somme de plus de 200,000 fr. Il avait pris la fuite sans faire connaître à sa famille où il se rendait.

Des lettres d'Avignon nous apprennent qu'il a été trouvé noyé dans le Rhône.

— Sur la proposition de M. d'Hérambault, député, le conseil général du Pas-de-Calais a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le conseil général, s'associant à la joie et à l'orgueil qu'ont fait naître dans la nation tout entière les évènements récents du Maroc, éprouve le besoin d'exprimer hautement sa reconnaissance et son admiration à l'armée et à la marine. »

— A Arras, l'augmentation de la taxe du pain (10 c. pour 3 kil.) a causé de grandes lamentations dans le quartier le plus pauvre. « Comment ferons-nous l'hiver! s'écriait-on de toutes parts, puisque déjà l'ouvrage manque, et voilà que le prix du pain est renchéri ? » En effet, beaucoup d'ouvriers sont réduits à de faibles journées; leur courage et leur bonne volonté ne peuvent trouver aucun travail : un grand nombre de ces ouvriers sont mariés et pères de famille.

(*Progrès du Pas-de-Calais.*)

— La haute diète germanique a clos ses séances le 31 août, et il a été décidé que cette assemblée se réunirait de nouveau le 5 janvier.

— On écrit de Paris au *Politique* de Bruxelles :

On assure que, sur la demande expresse du gouvernement français, l'amirauté anglaise a expédié deux bâtiments de ligne chargés d'aller relever le Warspite et la Vindictive, ces deux navires venant de recevoir une autre mission. Cette mesure aurait été réclamée par M. Guizot, et adoptée sans opposition par le cabinet anglais, afin d'empêcher les suites funestes que l'on redoute des lettres publiées par le *Times*.

— Le nombre des pèlerins arrivés à Trèves du 19 au 24 août pour assister à l'exhibition de la tunique de Jésus-Christ s'est élevé à 66,245.

— On écrit de Breslau, que la présence du roi de Prusse en Silésie a donné lieu à un évènement qui n'a pas été rapporté. Dans la foule des personnes que la curiosité avait attirées pour voir le souverain, s'est trouvé un homme habillé en femme qui a fait entendre des paroles inconvenantes au milieu de l'enthousiasme général. L'individu a été arrêté immédiatement. (*Gaz. univ. allem.*)

— Le roi de Prusse vient d'adresser d'Ermannsdorf au ministère d'Etat un rescrit qui lui ordonne de suspendre provisoirement les travaux d'agrandissement de la cathédrale, et d'employer les fonds destinés à cet objet à soulager les malheureux qui ont fait de grandes pertes par suite des inondations.

— On mande de Dresde à la *Gazette de Wurtzbourg*, qu'un chef d'escadron et quatre lieutenants de cavalerie de la garde, ont obtenu l'autorisation de prendre part à l'expédition de la France contre le Maroc : le ministre de la guerre de Saxe vient de s'adresser au roi des Français pour obtenir cette autorisation. On ne doute pas qu'elle ne soit accordée.

— On écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne*, qu'un officier autrichien ayant fait donner la bastonnade à un soldat sur la place de Lerchenfeld, a été assailli et maltraité par le peuple et les soldats à la fois. L'officier s'est vu forcé de chercher son salut dans la fuite.

| au compt. | | | | | | [illegible] | | | | le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » | » | » | » | » | » | 5 0/0 Bge 1840 | 104 3/8 | » » | H. [illegible] |
| 4 0/0 ... | 104 | » | » | » | » | » | — Portugais. | 44 1/8 | » » | » |
| O. de la V. | 1410 | » | 1,435 | » | B. 5 | » | Esp. D. active | 30 1/4 | » » | H. [illegible] |
| B. de Fr.. | 3065 | » | » | » | H. 10 | » | 5 0/0 Naples. | 97 75 | 98 » | » |
| C. L. 5000 | » | » | » | » | » | » | — Romain.. | » » | » » | » |
| — 1000 | » | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | H. 5 |
| C. hyp... | 763 | 75 | » | » | H. 1 | 25 | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | » |
| 4 Can.... | » | » | » | » | » | » | B. Belge. | » » | » » | » |

| CHEMINS DE FER. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | » | » | | » |
| V. R. Dr. | 380 | » | 377 | 50 | » | » | 376 25. | » |
| — R. G. | 245 | » | 243 | 75 | B. 1 | 25 | 246 25, 245. | » |
| Orléans.. | 960 | » | 957 | 50 | B. 3 | 75 | 960, 955. | B. [illegible] |
| Strasb... | 238 | 75 | 238 | 75 | » | » | 238 75. | H. 1 |
| Rouen... | 957 | 25 | » | » | B. 10 | » | 965, 960. | B. [illegible] |
| Hâvre... | 732 | 50 | » | » | B. 1 | 25 | 731 25, 733 75. | B. 1 |
| Marseill. | 750 | » | » | » | » | » | 750. | B. 1 |
| Montpell | » | » | » | » | » | » | | » |

| LONDRES, 1er septemb. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| | Av. 80 75. | F. c. 3 0/0 : 81, 80 95 d. |
| | Ap. 80 72 1/2. | 81 20, 81 25 d. 50. |
| | | F. c. 121 05, 121 d. 1. |
| Dimanche. — B. fermée. | Rep. Fin c. F. pr. | 121 40, 25 d. 50. |
| | 3 0/0 7 1/2 à 15. | Orléans, 970 d. 10. |
| | 5 0/0 25 à 17 1/2. | Rouen, 975 d. 10. |
| | Bons du Trésor. | |
| | 3 1/8 à 4 et 6 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible et courant du mois, 80,[illegible] à 00, octobre, 81,00; nov. et déc. 83,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 86,[illegible] à 87,00.

LILLE. — Colza, 72,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,[illegible] à 00,00; cameline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00 à 00,00; voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 98,00 à 00,00; oct. 95,[illegible] à 96,00; nov. et déc. 86,00 à 87,00; 4 prem. mois 1845, 77,00; 4 du milie[illegible] 76,00.

SAVON. — Disponible, 91; escompte, 25 à 26 0/0, 1re sorte; ordre de [illegible]vraison, 24 0/0, 2e sorte.

*L'un des gérants:* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 4 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Othello.
7 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Héritière. Les Précieuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les 4 Fils Aymon.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Satan.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Vampire. Fée du Logis. Chansonnette. Télémaque.
6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Amant, La Raison. Marie Mignot. Les 2 Sœurs.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfantillage. Fiole. Cocorico. Mme Favart.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
7 h. 1/2 COMTE. — Poupée. Cracovienne. Vert-Vert. Polka.
7 h. 1/2 FOLIES. — 3 Femmes. Le Mari et l'Amant. Amourette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Nous extrayons d'un document présenté au conseil général, par M. le préfet du Finistère, les données qui suivent sur l'état de l'agriculture dans ce département.

D'après les renseignements fournis par les autorités municipales et les sociétés agricoles, la récolte des céréales, en 1843, aurait été plus abondante que celle de 1842; l'excédant de cette dernière étant de 862,523 hect., ce qui porte la production au-dessus des besoins de la consommation locale. Malgré cela les prix des diverses sortes de grains ont été plus élevés en 1843 qu'en 1842, pour le froment, le seigle, l'orge et l'avoine. Quant à la récolte de 1844, elle sera, sauf sur quelques points, tout au moins une récolte ordinaire en quantité et en qualité. Les fourrages seuls auront éprouvé un déchet considérable.

### Cours des Céréales (par hect.).

EVREUX, 31 août. — Froment 20,91. — Méteil 18,36. — Seigle 9,14. — Orge 11,87. — Avoine 7,53.

LOUVIERS, 31 août. — Froment 20,54. — Méteil 17,01. — Seigle 9,34. — Orge 10,32. — Avoine 8,75.

VERNON, 31 août. — Froment 20,51. — Méteil 18,00. — Seigle 10,50. — Orge 9,50. — Avoine 6,75. — Vente difficile et baisse de 1,50 sur le blé.

BRIONNE, 29 août. — Froment 19,50. — Seigle 10,00. Les autres grains non cotés.

CHARTRES, 31 août. — Cours officiel. Froment, 1er 20,75; 2e 19,75; 3e 18,75. — Méteil 17,75 à 18,75. — Seigle 12,00. — Orge 10,25. — Avoine 6,50. Vente assez facile, baisse de quelques centimes sur le blé.

DREUX, 2 septembre. — Froment 1re 21,00; 2e 19,83; 3e 18,50. — Méteil 15,85 à 17,75. — Orge 11,84. — Avoine 6,75.

On s'attendait à la hausse sur notre marché; mais la foire ayant nui à l'approvisionnement, les cours n'ont pas varié.

MONTLHÉRY, 2 septembre. — Froment 1re 21,00 à 22,00; 2e 20,00 à 20,67; 3e 18,94 à 19,34. — Méteil 15,00 à 17,00. — Seigle 9,34 à 10,67. — Orge 9,34 à 10,00. — Avoine 6,75 à 7,20.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 2 Septembre. | | | | 3 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1612 q. | 80 k. | | Arrivages | 998 q. | 03 k. | |
| Ventes | 1322 | 42 | | Ventes | 818 | 42 | |
| Restant | 22621 | 31 | | Restant | 22720 | 95 | |
| Cours moyen | | 35,78 | | Cours moyen | | 36,42 | |
| Cours-taxe | | 36,42 | | Cours-taxe | | 36,43 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00 00 | Gr. | 03 q. | 44 k. | 50,95 à 32,25 |
| 1re | 199 | 39 | 35,63 à 36,93 | 1re | 201 | 10 | 35,60 à 36,90 |
| 2e | 69 | 28 | 33,10 à 35,35 | 2e | 09 | 42 | 35,00 à 00,00 |
| 3e | 5 | 92 | 28,63 à 00,00 | 3e | 25 | 74 | 28,75 à 29,30 |
| 4e | 30 | 83 | 22 30 à 27,30 | 4e | 42 | 25 | 22,30 à 27,45 |
| Al. | 942 | 00 | 33 10 à 00,00 | Al. | 472 | 17 | 32,30 à 38,20 |

### Graines oléifères et huiles (l'hec.)

PARIS, cours du 2 septembre. — *Graines.* — Colza 22,00 à 24,00. — Lin 21,00 à 22,00. — *Huiles* (les 100 kil.) d'olive surfine nouvelle 190,00. — do vieille 170,00. — Fine nouvelle 180,00; d'œillette bon goût 82,00 à 88,00; de commune 80,00; de lin 82,00; de chenevis 81,00 à 81,50; de cameline 80,00; de navette épurée 95,00 à 100,00; de colza 79,00 (l'hect.)

ARRAS, 31 août. — *Graines* d'œillette 19,00 à 21,00; de colza 20,00 à 22,50; de lin 19,00 à 20,00. — *Huiles* d'œillette à clair 75,00; do rousse 71,00; de colza 73,00; de lin 71,00. — *Tourteaux* (les 100 kil.) 10,00 à 11,00.

DOUAI, 31 août. — *Graines* d'œillette 17,50 à 19,00; colza 18,00 à 22,00; lin 19,00 à 21,00. — *Huiles* d'œillette clarif. 80,00; do bon goût 76,00; do rousse 72,00; de colza 72,00.

LILLE, 31 août. — *Graines*, colza 18,00 à 21,00; œillette 18,50 à 19,50; lin 17,00 à 21,00. — *Huiles*, épurée pour l'éclairage 75,75 à 78,00; de colza 72,00 à 75. — *Tourteaux*, 11,00 à 17,50.

MARSEILLE, 30 août. — *Graines oléifères.* — Les affaires sont toujours rares en graines; il y a eu deux faibles achats en sésames qui ont établi le cours à 48 fr. pour les Levant et 47 pour les Egypte, en marchandises disponibles. Les ventes à livres n'ont point d'entrain encore, les avis ne présentent rien d'engagé sur les lieux de production, d'où les récoltes sont annoncées abondantes, si ce n'est cependant en Romélie, où la sécheresse a causé beaucoup de mal.

Il s'est acheté 2,500 q. lins de Russie à 26 pour arriver 15 novembre.

*Huiles comestibles.* — La hausse s'est maintenue pendant ces huit jours. Nous avons eu connaissance d'une vente de 100 hect. huile surfine de Naples à fr. 164 l'hect., et de 14 fut. fine supérieure de Toscane à fr. 151,55 l'hect., le tout à la consommation.

Il s'est fait quelques ventes de détail en qualité surfine des Bouches-du-Rhône, à fr. 88 25 les 50 k.

On a vendu aussi 20 fut. mangeable du Var de fr. 121,88 à 125 l'hect.

*Huiles d'olives à fabrique.* — Le calme continue sur cet article et les affaires sont toujours peu importantes; quelques reventes en Espagne au débarquement ont été cédées à fr. 107,80 et 108,60, et une partie Tunis à 103,90.

Le lin courant est tenu à 108,60, et le septembre à 109,37.

A livrer nous cotons les trois derniers mois à 110,95 et les six premiers de l'année prochaine à 111,70, mais ces prix sont purement nominaux.

*Huile de sésame* (100 kil.) — L'article est dans la même position. Peu demandé en disponible à fr 90,70, et à livrer fr. 94, sans affaires pour le lointain.

*Huile de lin.* — Ne varie pas de fr. 70 47 à 71,09 en disponible, fr. 75 54 les trois derniers mois; les transactions à peu près nulles.

*Tourteaux* (100 k.). — Sésame disponible et à livrer fr. 14; lin disponible 13,50; quatre derniers mois 13; ravison 13,50; coton 13; colza du Nord, 13,50; arrachide 12,50. On cite fort peu d'affaires.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 3 septembre.* — Foin 1re 46,00 à 47,00; 2e 44,00 à 45,00; 3e 40,00 à 41,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 22,00 à 23,00.

*Marché St-Antoine du 3 septembre.* — Foin 1re 47,00 à 50,00; 2e 42,00 à 44,00; 3e 38,00. — Luzerne 1re 40,00 à 41,00; 2e 34,00; 3e 35,00. — Regain de luzerne 1re 36,00; 3e 26,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 26,00; 2e 22,00. — Paille de seigle 1re 31,00 à 32,00. — Paille d'avoine 1re 33,00 à 34,00; 3e 28,00.

MONTLHÉRY, 2 septembre. — Foin 29,00 à 30,00. — Luzerne 29,00 à 32,00. — Paille de froment 16,00 à 19,00. — Paille de seigle 20,00 à 24,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 2 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 876 | 754 | 122 | 1 10 | » 94 | » |
| Vaches.... | 236 | 227 | 9 | 1 08 | » 94 | » |
| Veaux..... | 377 | 338 | 19 | 1 28 | 1 04 | » |
| Moutons.. | 12246 | 8138 | 4108 | 1 35 | 1 16 | » |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 3 septembre.* — Il est arrivé sur place 280 porcs; il s'en est vendu 147 à 1,22-1,18-1,14.

LA CHAPELLE. — *Marché du 3 septembre.* — Sur 11 taureaux amenés, 9 se sont vendus sur le pied de 0,70. — De 56 vaches grasses amenées, 24 se sont vendues 1,01-0,94-0,80. — 338 veaux ont été vendus 1,45-1,30-1,[illegible] — 108 vaches laitières ont été amenées; seulement ont été vendues de 250,00 à 520,00.

DREUX, 2 septembre. — Notre foire était fort abondante particulièrement en chevaux et en moutons qui se sont placés à des prix élevés.

[illegible] disposition des bâtiments ruraux sont non-seulement un obstacle à l'adoption des bonnes méthodes de culture, comme l'a fait remarquer M. Mathieu de Dombasle, mais encore elles sont une source de pertes considérables pour nos paysans. Il est bien peu d'exploitations qui soient pourvues de granges convenablement disposées pour la conservation des récoltes. Il est bien peu de cultivateurs qui soient assez riches pour appliquer dans leurs fermes les moyens de conservation découverts par la science ; pour adopter par exemple le grenier Volery ou tout autre procédé rationnel. Dans nos misérables campagnes, les grains entassés dans des greniers malsains, mal aérés, sont la proie des rats et des charançons, et il serait impossible de calculer les quantités énormes que ces animaux dévorent tous les ans sur toute la surface du pays. De pareilles déperditions ne sont-elles pas déplorables, lorsque le blé coûte si cher en France, que le quart de nos paysans vit de sarrazin ou de maïs ?

Il serait bon de choisir pour l'établissement des premiers comptoirs communaux les localités où l'on trouverait quelque ancienne abbaye ou quelque vieux château dont les constructions pourraient être appropriées aux services du comptoir ; plus tard, le succès certain de ces établissements engagerait les autres communes à construire des bâtiments spéciaux. Un immense grenier recevrait toutes les récoltes de la commune. On y ménagerait tous les avantages de ventilation, de siccité ou d'échauffement auxquels ne peuvent songer nos pauvres villageois ; la force des machines remplacerait le travail des bras, et les frais d'un grenier vaste et salubre ne s'élèveraient pas au dixième de ce que coûte la manutention des récoltes dans les 300 mauvaises granges d'un village.

Le comptoir offrirait les mêmes avantages pour la fabrication des huiles, pour le travail des vendanges et la conservation des vins. Tous les paysans ne sont point de savants œnologues, et d'ailleurs la bonne manutention des produits vinicoles exige des frais considérables que peuvent à peine supporter les riches propriétaires. Souvent même, le paysan est obligé de vendre immédiatement après la vendange, faute d'argent pour acheter des futailles, ou faute d'emplacement pour les loger. Dans le comptoir, la manipulation, confiée à des praticiens habiles, se ferait sur une grande échelle, et donnerait des produits bien supérieurs. Enfin, les récoltes conservées dans les chais, ne seraient livrées à la consommation qu'après avoir acquis toute leur valeur.

Enfin, le comptoir communal permettrait de vaincre un des obstacles les plus puissants qui s'opposent à l'adoption des bonnes méthodes et des instruments d'agriculture perfectionnés. La mécanique agricole a fait dans ces derniers temps des progrès immenses ; on a inventé ou amélioré une foule d'instruments qui abrègent et facilitent le travail de l'homme, mais dont les paysans ignorent entièrement l'usage, quelquefois même le nom. Et quand ils connaîtraient toute l'utilité de ces instruments, il leur serait impossible de les adopter, pour deux raisons péremptoires : 1° Le prix d'achat [illegible] fort mal une opération qu'un mécanisme exécuterait fort bien et à peu de frais. La machine à battre a été inventée, cette machine que les agronomes considèrent comme une des inventions les plus importantes des temps modernes.

Non-seulement elle épargne à l'homme d'horribles fatigues, mais encore elle ajoute à sa richesse par une double économie, ainsi que le démontrent les calculs suivants : le battage au fléau, qui dans le Midi revient à 1 fr. 50 cent. l'hectolitre, pourrait être opéré par une machine au prix de 50 à 60 centimes ; ce qui fait sur 1,000 hectolitres une différence de 950 fr. De plus, comme il se perd toujours beaucoup de grain dans le battage en plein air, comme la machine dépouille beaucoup mieux la paille que le mauvais fléau des paysans, il y a une différence de rendement qu'on peut évaluer à un dixième ou un quinzième ; sur une récolte de 1,000 hectolitres on en gagnerait donc 66, qui, au prix moyen de 17 fr., font 1,122 fr. ; ajoutez les 950 fr. d'économie sur le battage, cela fait un bénéfice total de 2,072 fr. Le profit annuel que procurerait à la France l'adoption générale de la machine à battre ne peut être évalué à moins de 200 millions de francs ; c'est le 7e du budget.

Oui ; mais les paysans ne peuvent pas adopter la machine à battre ; un cultivateur, qui a une petite métairie de 12 ou 15 hectares, et qui récolte tout au plus 100 ou 150 hectolitres de blé, ne peut pas acheter une machine qui coûte 2 ou 3 mille francs. Non-seulement une pareille somme dépasse ses ressources, mais les frais du battage mécanique, reportés sur une si faible récolte, donneraient pour chaque hectolitre un prix de revient plus élevé que le battage au fléau. Il faut, pour y trouver de l'économie, opérer sur une masse assez considérable.

S'il est de toutes façons impossible que chaque ferme ait sa machine à battre, il serait, au contraire, très facile et fort avantageux d'avoir dans chaque commune trois ou quatre machines de forte dimension qui serviraient pour tous les habitants. Le comptoir communal ne manquerait donc pas d'établir quelques machines banales, et les cultivateurs apporteraient leur blé pour le faire battre, comme on le porte au moulin pour le faire moudre. Il en résulterait pour le pays d'immenses bénéfices qui ne peuvent se compter que par millions.

On ne dira point que cela est une utopie irréalisable, car la chose se pratique déjà dans quelques localités, notamment dans le département du Doubs où des spéculateurs ont fait à leur profit une opération qui pourrait être faite au profit de tous.

Nous ne dirons que quelques mots des autres instruments agricoles auxquels s'applique en grande partie ce que nous venons de dire de la machine à battre. Outre la charrue dont ne peut se passer la plus petite exploitation, ils est d'autres instruments non moins indispensables pour une bonne culture, mais dont l'usage est incompatible avec la petite propriété et l'isolement des cultivateurs. La herse qui expédie plus de 2 hectares par jour, ne marche- [illegible] quelques collections d'instruments agricoles, desservir toutes les fermes de la commune. Chaque cultivateur paiera seulement un droit de louage proportionnel à la valeur de l'instrument et au nombre de jours qu'il l'aura employé. C'est peut être là le seul moyen d'introduire dans nos campagnes les machines et les instruments modernes, dont l'usage a trouvé jusqu'ici un obstacle presque invincible dans l'extrême division des propriétés.

Ceci n'est pas non plus une utopie, car déjà plusieurs comices agricoles ont acheté des instruments qu'on prête aux cultivateurs à tour de rôle, et qui servent pour toute la commune.

Qu'on ne s'effraie pas, pour le dire en passant, de l'introduction des machines dans les travaux agricoles, car elle ne saurait présenter les mêmes inconvénients que dans l'industrie manufacturière. Les loisirs que le travail des machines laissera aux cultivateurs, ils les emploieront à faire de la toile et des bas ; il y a tant de paysans qui n'ont pas de chemises et qui marchent pieds nus !

Nous ne nous étendrons pas d'avantage sur la haute utilité des comptoirs communaux et sur les immenses services que cette institution pourrait rendre aux populations rurales. Nous ferons seulement observer que l'opération peut être tentée sur la plus petite échelle qu'elle peut se borner à l'approvisionnement des campagnes ou bien à la vente des produits agricoles, sans combiner ces deux services commerciaux ; qu'enfin, on pourrait établir des comptoirs cantonnaux, dont les succursales desserviraient les petites communes trop peu importantes pour former un comptoir spécial. Nous n'aurions plus qu'à donner un modèle des statuts, mais nous renvoyons pour ce sujet à l'ouvrage de M. Muiron, que nous avons déjà indiqué (1).

Quelque facile que soit l'organisation d'un comptoir communal, quelques avantages que puisse offrir cette institution, il n'est pas probable que sur les 38,000 communes de France, il se trouve un seul conseil municipal assez intelligent pour tenter cette utile réforme. Mais si la chose était plus connue, quelques propriétaires, mieux avisés, essaieraient peut-être d'organiser l'affaire pour leur propre compte. Il est possible encore qu'un honorable philantrope, un candidat à la députation, consacre quelques fonds à cette entreprise pour acheter un appoint de suffrages qui le pousse à la chambre. Si nous avions un véritable ministre de l'agriculture et du commerce, il mettrait cette question à l'étude ; il donnerait l'ordre à tous les préfets et sous-préfets de lui indiquer, en prenant l'avis des sociétés d'agriculture, les localités les plus propres à l'établissement des premiers comptoirs communaux et sur les fonds destinés à l'encouragement de l'industrie agricole, il offrirait une forte prime aux communes qui, les premières, donneraient l'exemple de cette association commerciale. Mais nous n'osons

(1) *Aperçus sur les procédés industriels.* — Se trouve à la Librairie sociétaire, rue de Seine, n° 10.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## HORTICULTURE.

Si notre siècle, si différent de lui-même à chaque génération, reçoit de la postérité une appellation générale, nous doutons que nos descendants songent à le nommer le siècle de la bonne foi ; ce n'est pas par là que nous brillons, en supposant que le siècle brille par quelque chose. Jamais la fraude, la ruse et le manque de probité n'ont été plus universellement à l'ordre du jour qu'au beau milieu du dix-neuvième siècle.

Long-temps l'horticulture, dans la partie commerciale, avait résisté au torrent ; nous devons même le dire à leur honneur, le vieil esprit de droiture et d'intégrité qui rendaient les rapports si complètement sûrs entre le vendeur et les acheteurs, s'est maintenu chez le plus grand nombre des horticulteurs qui se livrent en grand au commerce des végétaux.

Mais quelque pénible qu'il nous puisse être de proclamer cette triste vérité, la fraude, il faut bien le reconnaître, a commencé à s'insinuer dans ce commerce, et elle menace de l'envahir comme tous les autres, si l'on ne s'empresse d'y remédier. Un cri d'alarme énergique vient d'être poussé par l'un des hommes les plus justement estimés dont s'honore l'horticulture française ; M. Vibert (d'Angers), dans une brochure qu'il vient de faire imprimer à ses frais et distribuer gratuitement, dévoile courageusement les fraudes auxquelles donne lieu depuis quelques années la multiplication des rosiers, qui sont, comme on sait, l'objet d'un commerce très étendu.

A part la perte d'argent, toujours assez difficile à digérer, car les nouvelles variétés de rosiers d'un vrai mérite se vendent naturellement fort cher, l'acheteur est encore en butte à un désagrément bien plus vif, bien plus sensible. Vous êtes connu pour un amateur de rosiers ; votre collection est citée dans vos environs et visitée par les connaisseurs dont vous recherchez les suffrages éclairés. Comme de raison, vous voulez tenir votre collection au grand complet, en y ajoutant toutes les nouveautés recommandables. Quel n'est pas votre désappointement quand les rosiers achetés à grands frais, cultivés avec des soins minutieux, meurent avant de fleurir, ou bien donnent une seule floraison insignifiante, et périssent l'hiver suivant ! C'est pourtant ce qui ne peut manquer d'arriver à quiconque introduit dans sa collection des rosiers obtenus par la greffe forcée.

Nous l'avons dit, la greffe est l'emblème du mariage, union qui, lorsqu'elle est mal assortie, ne saurait être que malheureuse. Pour qu'une greffe réussisse, il faut un certain degré d'analogie entre les deux végétaux qu'on a mariés sans les consulter.

Dans la nature, la greffe donne lieu à des mariages d'inclination, d'une solidité indissoluble ; si deux arbres d'espèces très voisines dont le mode de végétation offre beaucoup de conformité, se trouvent à portée l'un de l'autre pendant leur jeune âge, ils s'attirent mutuellement, s'appuient l'un sur l'autre, se soudent l'un à l'autre, et finissent par ne faire qu'un : union où il est impossible de méconnaître les caractères d'un mariage d'inclination.

Il n'y a aucune conformité, aucun attrait naturel entre le rosier et l'églantier. Qu'on nous pardonne quelques explications nécessaires ; tout le monde aime les roses ; peu de personnes, parmi les gens du monde, savent comment elles végètent : elles ne regretteront pas de l'avoir appris.

Le rosier est un arbuste véritable, dont les tiges, rajeunies par des pousses annuelles florifères, durent un nombre d'année indéterminé.

L'églantier est une simple plante bisannuelle, partant d'une souche vivace, c'est-à-dire que la souche pousse tous les ans des jets qui, l'année d'ensuite, fleurissent, portent fruit et meurent. Ce sont ces tiges que, par la greffe, le jardinier cherche à rendre vivaces ; il y parvient, non sans peine, à force d'art et de travail, en choisissant l'époque la plus favorable pour cette union forcée, et remédiant autant que possible à la répugnance des deux végétaux à vivre ensemble, par ses soins assidus, pour les placer dans les meilleures conditions de végétation. C'est ainsi que dans un ménage faiblement uni le père de famille fait au moins régner l'aisance à défaut du bonheur.

On demandera sans doute pourquoi l'homme s'obstine à pratiquer ce genre de greffe dont les résultats sont toujours peu durables ?

D'abord, l'horticulteur marchand, s'il travaille même avec le plus de conscience possible, n'est pas intéressé à ce que les produits de son industrie durent trop long-temps. Tous les historiens ont loué un empereur quelconque d'avoir acheté, pour l'anéantir, le secret du verre malléable ; les verriers votèrent des remercîments à cet empereur ; on n'en savait pas davantage dans ce temps-là. Allez le dimanche matin au marché St-Germain, achetez un oiseau chanteur pour égayer votre chambre ; quatre marchands sur cinq ne vous le livreront qu'avec la certitude qu'au bout de quinze jours il aura besoin d'un remplaçant ; aujourd'hui les trois quarts des commerces ne se font pas autrement.

Les rosiers sur églantier offrent deux très grands avantages. D'abord, ils tiennent peu de place dans le parterre et fleurissent à la hauteur de l'œil et du nez ; c'est beaucoup de n'avoir point à se courber pour admirer les roses et goûter leur parfum ; ensuite, quand les rosiers sont défleuris, la tige du sujet d'églantier est un tuteur naturel pour toute sorte de plantes annuelles à fleurs remontantes, comme les pétunia qui, surmontés de la verdure gaie des rosiers, produisent sans doute dans le parterre un meilleur effet que des buissons de rosiers dépourvus de fleurs. L'acheteur prévenu du temps raisonnable que vivront ses rosiers greffés sur églantier, s'il sait leur donner les soins nécessaires, n'est donc point trompé ; la consommation annuelle des rosiers ainsi greffés se maintient dans de justes limites pour le remplacement des morts, et personne ne saurait y trouver à redire.

Mais voici où cesse la bonne foi, et où commence la fraude. Tout le monde sait ce que c'est que la végétation forcée ; il est possible, à l'aide d'un peu d'humidité et de beaucoup de chaleur, de forcer toute espèce de plantes à sortir avant le temps, de ce sommeil d'hiver inconnu à la végétation des tropiques. Donc, l'églantier, comme toute autre plante, peut être forcé au cœur de l'hiver. Quand il se trouve en pleine végétation, on le greffe, et l'on continue à forcer la greffe qui pousse des jets ordinairement grêles et sans vigueur. Dès que ces rameaux ont atteint une certaine longueur, on se hâte de les couper pour en faire des greffes qui pose sur d'autres églantiers forcés d'avance, et ainsi de suite. Ce genre d'opération est possible de novembre en mars, de sorte qu'avec une seule greffe de rosier, on arrive dans cet intervalle à une prodigieuse multiplication.

Ce n'est pas tout que de faire des rosiers quand on est marchand ; il faut les vendre, et très promptement, avant qu'ils meurent. On tente l'acheteur par le bon marché. Par exemple, un bel échantillon de rosier *la Reine*, greffé à œil dormant, vendu à un an de greffe, comme disent les jardiniers, c'est-à-dire un an après avoir été greffé, vaut, selon sa force, 25 à 40 fr. Un de ces rosiers employé à fournir des rameaux pour la greffe forcée, donne plusieurs centaines de rosiers avant la fin de l'hiver. Pour qui ne s'y connait pas, ces rosiers, artistement façonnés, n'ont point trop mauvaise tournure ; d'ailleurs, ils se vendent si bon marché ! Le rosier *la Reine* est offert pour 3 fr. ou 5 fr., au plus : qui ne voudrait, pour une malheureuse pièce de cent sous, se donner la satisfaction d'ajouter à sa collection la rose *la Reine* ? Mais ici ce n'est pas la rose qu'on achète, c'est le rosier, qui a très peu de chances pour montrer ses roses.

Un autre moyen, presque aussi frauduleux est employé dans le même but, de multiplier comme par magie et à très peu de frais les espèces de rosiers les plus recherchées ; c'est ce qu'on nomme la greffe *à la pousse*. On prend dans ce cas l'églantier au plus fort de sa végétation, on lui ôte tous ses rameaux, ou du moins on les raccourcit de manière à lui en laisser très peu de chose, puis on greffe le sujet à œil poussant. Or, voici ce qui se passe dans l'églantier ainsi traité. Au moment où il reçoit la greffe, on lui enlève des rameaux qui se trouvaient en rapport avec la force de ses racines. Jusqu'à ce que la greffe ait acquis assez de force pour faire équilibre à la force des mêmes racines, celles-ci languissent et meurent en grande partie ; c'est un fait dont, indépendamment de toute théorie, il est facile de s'assurer par l'observation. Le développement de la greffe et de ses rameaux contribue bien au bout d'un certain temps à la formation d'un nouveau système de jeunes racines ; mais celles-ci, beaucoup trop délicates lorsque survient la mauvaise saison, meurent et entraînent la perte du rosier. Si l'on passait en revue, un an après, les rosiers greffés à la pousse, on en retrouverait à peine le quart. Cela n'empêche pas que la greffe à la pousse ne soit très usitée, non-seulement par les horticulteurs marchands, mais aussi par un bon nombre d'amateurs qui n'en soupçonnent pas les inconvénients. A la vérité, il leur est impossible de ne point être frappés du nombre considérable des manquants, mais ils s'en prennent à leur défaut d'habileté ou à ce pauvre mauvais temps qui reçoit l'endosse de tant de maladresses en horticulture.

Ici, qu'on nous permette une petite digression sur le mot *amateur*. Ce terme ne devrait être appliqué en bonne justice qu'aux amis de l'horticulture assez éclairés pour en apprécier les travaux et en pratiquer sans trop de bévues les principales opérations. Nous avons trop de prétendus amateurs parfaitement ignorants des premiers principes de l'horticulture, de la botanique et de la physiologie végétale, qui se rendent en quelque sorte complices de la fraude, en pratiquant eux-mêmes innocemment les procédés employés par d'autres pour tromper les acheteurs avec pleine et parfaite connaissance de cause.

Hâtons-nous de le dire toutefois, il y a encore parmi ceux qui se livrent à l'horticulture professionnelle une majorité saine qui rougirait

Au rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre article de ce jour sur les enfants trouvés, vous appelez la sollicitude des conseils généraux sur le sort de ces enfants et la nécessité de les diriger vers les travaux agricoles.

Pour appuyer les tendances de votre article, permettez-moi de vous faire observer que la législation n'est point muette à cet égard. Deux décrets, l'un du 30 ventôse an V, l'autre du 19 janvier 1811, ont déjà posé les principes que vous invoquez, en ordonnant leur placement chez des *cultivateurs*, artistes ou manufacturiers, pour y apprendre un métier ou une profession *conforme à leurs goûts et à leurs facultés*.

Ces décrets sont-ils exécutés? C'est une question de fait qu'il ne nous appartient pas de résoudre. Mais ce qui serait certainement à désirer, ce serait la création de colonies agricoles et industrielles, chargées de mettre en pratique ces prescriptions sociales des décrets.

Ce 4 septembre 1844. *Un de vos abonnés.*

## Affaire du Maroc.

M. le prince de Joinville a reçu l'ordre de revenir en France, et il est attendu à Neuilly pour le 20 de ce mois. Il est probable que la flotte sous ses ordres quittera le littoral du Maroc pour prendre une station d'automne, partie dans un port d'Espagne, partie à Toulon.

Le rapport, daté de Tanger, 10 août, fait dire au prince qu'il ne fera aucune entreprise après celle de Mogador. Dès lors, sa présence et celle de la flotte française dans ces parages deviennent à peu près inutiles. La saison, qui, à défaut d'autres causes, suffirait pour empêcher l'armée du maréchal Bugeaud de rien entreprendre dans l'intérieur du Maroc, et motive son retour à Alger, doit rendre dangereux le séjour de notre flotte près d'une côte exposée aux coups de vent de l'équinoxe. La nouvelle du rappel de M. le prince de Joinville n'a donc rien qui doive nous étonner ou nous alarmer.

D'un autre côté, il paraît certain que les espérances qu'on avait conçues d'une paix prochaine avec le Maroc ne seront pas réalisées. Pour notre compte, nous n'avons pas ajouté foi aux correspondances de l'Algérie et du Midi qui faisaient mention des offres empressées du sultan africain et des mesures prises par lui contre Abd-el-Kader. Lorsqu'Abderrhaman saura que le corps d'armée qui a vaincu ses troupes sur l'Isly est disloqué, que notre flotte est éloignée de ses côtes, rien ne le pressera de terminer une guerre qui ne le menace d'aucune catastrophe prochaine. Il attendra les chances que le temps peut lui fournir. Ainsi tous les embarras qui se sont produits dans notre situation depuis le mois de juillet subsistent encore. Malgré d'éclatants faits d'armes, la guerre avec le Maroc n'est pas terminée. (*Commerce.*)

[illegible] chevaux ? » Le caïd regarda toutes ces questions, et beaucoup d'autres, comme de mauvaises plaisanteries, et lorsque l'Européen ajouta : « Eh bien ! les Français possèdent tout cela : c'est par suite de ces connaissances et de ces moyens qu'ils sont maîtres en Algérie, et qu'avec dix mille hommes ils bouleverseraient ton Empire du nord au sud et de l'est à l'ouest. » Le caïd se contenta de lui répondre à son tour : « Tu dis cela parce que tu es chrétien, mais Dieu est plus grand que tous. » Ce qui veut dire : Dieu est pour nous.

M. Martin des Palières, officier d'infanterie de marine, atteint devant Mogador, a eu la jambe amputée.

— Il paraîtrait résulter des nouvelles qui nous viennent par Cadix, que les 138 Marocains transportés à Oran ne sont pas des prisonniers de guerre, mais des maures appartenant aux principales familles du pays, et que le sultan détenait à l'île de Mogador, dans une sorte de bagne.

— A la date du dernier courrier, il était arrivé, dit-on, à Madrid, des dépêches de Gibraltar, portant que le bey de Larache et le fils de l'empereur de Maroc étaient à Tanger; et qu'ils avaient été chargés par le sultan, d'accéder à toutes les propositions de la France. Cette nouvelle méritait confirmation, et l'on attendait avec impatience le courrier d'Andalousie du lendemain, pour savoir si elle serait confirmée.

—D'un autre côté, on lit dans le *Morning-Chronicle*. Les fonds anglais se soutiennent. Les nouvelles de Paris sont plus favorables, et de plus le ton et le style des dépêches du prince de Joinville, sont frappés au coin d'une modération et d'une convenance de nature à produire bon effet à la Bourse et dans la cité. Les gens qui avaient spéculé sur la baisse se sont trompés dans leurs calculs.

— Cependant le *Globe* conserve son attitude belliqueuse; un certain nombre de vaisseaux, dit-il, dont font partie la Gorgone, frégate à vapeur, le Growler et l'Ardent, steamers de guerre, ont reçu l'ordre de quitter leurs stations pour se rendre sur la côte d'Afrique. On cite encore le Stromboli et d'autres vaisseaux de la côte d'Irlande, comme devant partir pour cette destination.

Le *Liverpool-Mercury* ajoute :

« Un ami nous informe qu'il a appris de bonne source qu'un grand steamer et un schooner parfaitement armés et équipés, montés d'hommes les plus décidés, viennent de sortir d'un port sur la côte est du Yorkshire pour se mettre au service de l'empereur de Maroc, contre la France, et courir la mer avec des lettres de marque. Si cela est vrai, dit le *Halifax-Guardian*, c'est vraiment pitoyable de n'avoir pas mis l'embargo sur ces vaisseaux. »

— Seul le *Times* a peine à se rallier à des idées complétement pacifiques. Nous lisons aujourd'hui dans ses colonnes :

« Dans tous les cercles bien informés de Paris, on assure que le gouvernement français a fait ou doit faire à l'empereur, non de nouvelles propositions aggravées par la position plus importante qu'il occupe, mais un renouvellement des conditions à lui offertes avant le bombardement

[illegible] mépris, et l'on devait s'y attendre, car quel est le peuple qui se soumet-trait de gaîté de cœur à passer condamnation sur un point aussi délicat ? Mais il y a de la différence entre trouver des défauts aux caronnades d'une flotte et de la poltronnerie chez un commandant en chef, même de sang royal, et rendre tout un peuple solidaire de ces défauts.

» Les correspondants du *Times* ont rapporté des faits dont ils ont été témoins, en y ajoutant les impressions qu'ils ont produites sur eux, voilà tout.

» Le parti de la guerre en France étant évidemment prêt à s'emparer du premier prétexte venu pour créer une rupture entre les deux peuples, il est d'un immense avantage pour les officiers anglais et pour la nation en général, de pouvoir attendre, de pied ferme, les débordements de leurs adversaires, éviter leurs machinations et mettre à nu les éléments de leur succès ou de leur défaite, avec la ferme volonté de profiter de l'exemple de l'un et de se mettre en garde contre les funestes conséquences de l'autre. Nous croyons donc en définitive, qu'une guerre entre la France et l'Angleterre n'est pas près d'éclater, et la facilité des communications internationales se développant chaque jour, effacera les lignes de démarcation qui n'ont servi, jusqu'ici, qu'à emprisonner les nations isolées par des obstacles physiques, dans les limites les plus impénétrables de la dépression intellectuelle et morale. »

— On lit ce soir dans la *Patrie* :

« On assure que des instructions nouvelles ont été adressées à M. le prince de Joinville, pour qu'il recommence le bombardement de Tanger, si l'empereur du Maroc ne se soumet pas aux conditions qui lui ont été présentées par la France.

» Ces instructions donneraient à penser que l'on savait ici les dispositions de l'empereur. On avait reconnu qu'il ne cherchait qu'à gagner la saison où il se croirait à l'abri de nos atteintes, et qu'il faudrait frapper encore de nouveaux coups après nos récentes victoires. Si l'empereur a en effet donné l'ordre de *tirer sur les vaisseaux qui entreraient dans la baie de Tanger*, il eût été difficile que le prince de Joinville eût passé le détroit et fût rentré dans les eaux de Tanger sans punir cette manifestation. »

### REVUE DES JOURNAUX.

—Le *Journal des Débats* consacre son premier article de ce jour à des considérations sur le *guano*, cet engrais trouvé d'abord par masses immenses et profondes sur plusieurs points des côtes du Pérou, du Chili, de la Bolivie, puis récemment sur le littoral occidental de l'Afrique, non loin de la colonie anglaise du Cap, et formé d'amas successifs de fiente d'oiseaux de mer et de détritus de ces animaux qu'auraient accumulé une longue suite de siècles. C'est un événement peu commun en effet, c'est une bonne fortune pour la marine marchande au long-cours, pou

d'induire le public en erreur et de livrer aux acheteurs de bonne foi des plantes destinées à périr avant d'avoir fleuri.

M. Vibert termine sa brochure sur la *greffe forcée du rosier* par un conseil que nous engageons tous nos confrères à propager par la voix de la presse : c'est de spécifier dans les commandes de rosiers aux horticulteurs qu'on ne recevra que des sujets d'un an de greffe et qu'on ne les paiera pas avant qu'ils aient fleuri. Cet usage est d'ailleurs suivi par les cultivateurs de rosiers qui mettent le plus de délicatesse dans leurs transactions.

Donnons maintenant une idée d'un autre genre de fraude qui n'en est pas une; et dont on peut même tirer un très bon parti, comme nous allons essayer de le démontrer.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs des prodiges qu'il est possible d'opérer en horticulture, au moyen de croisements hybrides. Voici une petite anecdote, arrivée récemment à ce sujet, à l'un de nos confrères, M. P.

Il se trouvait par hasard en visite chez un amateur, qui se faisait expliquer par quels moyens ingénieux, avaient été obtenues de très belles variétés d'azalées dont il venait de faire l'acquisition, voulant sur-le-champ vérifier des faits qui lui semblaient au moins fort étranges, il envoie un domestique lui chercher deux azalées en fleurs, chez M. G..., boulevart Montmartre, les siennes n'étant encore qu'en boutons. Il se faisait une fête de les croiser de lui-même avec l'aide de M. P..., qu'il retint à déjeûner dans ce dessein. On apporte les azalées; leur floraison était magnifique, mais, ô désappointement, les fleurs n'avaient pas d'organes sexuels. La satisfaction d'un caprice n'est complétement agréable qu'autant qu'elle coïncide avec la naissance de ce même caprice. L'amateur contrarié, fit ramasser, rue Saint-Honoré et au Palais-Royal, toutes les azalées en fleur qu'il fut possible de trouver; elles étaient aussi complétement neutres que celles de M. G...

— Puisque vous tenez absolument, ait M. P..., à faire ou à voir faire un croisement aujourd'hui même, venez avec moi jusque dans la rue d'Austerlitz.

— Est-ce qu'il y a une rue d'Austerlitz, dit l'homme de la Chaussée-d'Antin.

— Apparemment, dit M. P..., puisque j'y demeure.

L'établissement de M. P... est un petit morceau des grandes Indes, mis sous verre. Il y avait là des azalées de toute espèce, non pas aussi belles, mais beaucoup plus belles que dans l'Inde, où on ne prend pas la peine de les cultiver. Toutes les fleurs étaient complétement pourvues de leurs étamines et de leur pistil. L'amateur eut la satisfaction de transporter avec un pinceau, le pollen d'une variété sur le pistil d'une autre, dont les graines, semées l'année prochaine, pourront donner des fleurs hybrides, d'ici à quelques années.

— Expliquez moi maintenant, dit l'amateur, pourquoi les fleurs des azalées que vendent les fleuristes n'ont pas de sexe?

— Elles en ont eu, répondit M. P... mais on a pris soin de les retrancher avec tant d'adresse, que vous n'en avez pas même vu les cicatrices. Les fleuristes n'ont point pour but de récolter des graines, mais bien de vendre des fleurs, c'est leur métier. Or, la partie essentielle de la fleur, c'est la corolle! Chez les azalées, aussitôt après l'acte de la fécondation, la corolle tombe sans être flétrie, le plus souvent elle reste accrochée à la pointe recourbée du pistil ; c'est là qu'elle se dessèche en quelques heures. En retranchant les organes sexuels, comme il n'y a point de fécondation, la corolle attend toujours, et vit tant que la tige peut lui fournir sa nourriture. On a comparé la corolle aux rideaux du lit nuptial; eh bien ! tant que le mariage n'est pas consommé le lit n'est pas défait.

Vous voyez maintenant quel intérêt portent les marchands de fleurs à pratiquer cette petite fraude, qui n'en est réellement pas une au fond, quoique dans une circonstance exceptionnelle elle vous ait vivement contrarié. La vente est toujours incertaine; en prolongeant la floraison d'une plante on ne trompe personne, et même, si vous aviez acheté vos azalées pour les offrir à une jolie femme, elle aurait été charmée, et vous aussi, de les avoir en fleurs huit jours de plus. Le moyen employé par M. G... est donc fort innocent en lui-même; il est en usage pour beaucoup de plantes précieuses à floraison fugitive, dont les organes sexuels ne sont pas assez apparents pour que leur absence saute aux yeux; par exemple, on ne traiterait pas ainsi des lys ou des crocées. Les peintres savent fort bien conserver ainsi la fraîcheur des corolles des fleurs dont ils ont commencé par peindre les organes sexuels.

Ainsi le croisement et la castration, ces deux grands moyens d'action de l'homme sur les races animales, commencent à trouver leurs applications sur les végétaux cultivés ; dans l'un et l'autre cas, ils rendent l'être modifié mieux approprié à nos usages : l'homme joue avec la vie végétale comme avec la vie animale, sans savoir ce qui est au fond ; mais, en attendant qu'il comprenne, c'est toujours bien fait à lui de jouir sans comprendre.

Le genre de commerce lié à l'horticulture, où la fraude s'exerce plus en grand, c'est la vente des arbres, des graines, des oignons et des tubercules, objets qui sont du ressort du grainier-pépiniériste. D'abord les trois quarts des marchands de ces articles sont purement marchands, ne possédant ni une pépinière, ni un centimètre carré de terrain cultivé. Les maisons qui font le plus d'affaires et qui ont presque toutes des cultures plus ou moins étendues, ne produisent toujours qu'une très faible partie de ce qu'elles vendent. Il en résulte qu'avec la meilleure foi du monde, pour peu qu'elles y mettent de négligence, elles trompent sans le vouloir; c'est encore une conséquence des croisements hybrides, non point artificiels, mais naturels. L'année dernière, un horticulteur de nos amis acheta de la graine de radis; il récolta une espèce de navets qu'il aurait bien dû conserver par curiosité. En remontant à la source, il trouva qu'on lui avait vendu de la graine récoltée sur des radis de la meilleure espèce, mais ces radis étaient voisins d'un champ de turneps, et il y avait eu croisement, probablement par l'intermédiaire des abeilles.

Les crucifères sont plus sujettes que d'autres à ces dégénérescences par croisement, et il arrive tous les jours que des choux-raves ne portent point de raves, et que des rutabagas restent à l'état de choux. La fraude consiste ici dans la négligence du marchand quant à l'origine d'un objet qu'il vend de la seconde main ; elle n'en est pas moins préjudiciable à l'acheteur. Celui-ci, il faut bien le dire, est souvent pour quelque chose dans les tours qu'on lui joue. Molière excuse la flatterie en en rejetant la faute sur ceux qui veulent être flattés; il en est bien un peu de même de certaines fautes en horticulture. Par exemple est-il croyable que Paris, avec ses journaux d'horticulture, sa société royale d'horticulture et son cercle des conférences horticoles, ait souffert pendant trois mois sur le boulevart de la Madeleine, n° 3, d'impudents charlatans, ou sous mieux, des escrocs ambulants, qui auraient dû, dès le premier jour de leur déballage, faire connaissance avec le commissaire de police et le procureur du roi? Ces gens ont pourtant vendu énormément, et ne se sont retirés que chargés de bénéfices scandaleux. Or, dans tout ce qu'ils ont vendu, il n'y avait rien de vrai, rien de possible ; c'était des plantes fantastiques, des racines idéales et des graines imaginaires. Assurément si le premier individu possédant tant soit peu de connaissances en horticulture avait obéi sans faiblesse et sans retard au sentiment d'indignation que soulève une pareille effronterie, cela aurait suffi pour en arrêter sur le champ les conséquences.

Quant aux arbres, rien n'est plus commun que de recevoir une pépinière éloignée des espèces anciennes ou insignifiantes, annoncées sous des noms nouveaux. Ce genre de fraude serait impossible si l'on pouvait, une bonne fois pour toutes, fixer la nomenclature en pomologie. C'est un travail immense, qui cependant finirait par s'accomplir, si toutes les sociétés d'horticulture avaient le courage de l'entreprendre en commun, et d'y mettre le temps et la persévérance nécessaires. Déjà, pour les espèces nouvelles de fruits et de fleurs, il est devenu presque impossible de donner du vieux pour du neuf. L'usage s'est établi dans l'horticulture parisienne, et nous ne pouvons que l'en féliciter, de soumettre les nouveautés à une sorte de contrôle volontaire. Avant d'être mises dans le commerce elles sont déposées sur le bureau du président, où chacun peut les examiner et les critiquer, ce qui ne saurait manquer d'avoir lieu dans des réunions toutes composées des hommes les plus compétents en horticulture.

Nous ferons remarquer, en terminant, qu'il serait aisé de diminuer la fraude de presque toutes les branches de notre industrie, s'il existait pour juger ces produits divers, des jurys permanents, ayant autant de lumières et d'impartialité que les réunions horticoles en apportent dans l'appréciation des produits de l'horticulture.

A. YSABEAU.

L'un de nos spirituels critiques, M. Chaudesaigues, donne, dans l'*Artiste*, une bonne nouvelle aux amis des lettres.

« Je possède, dit-il, à l'heure qu'il est, *sept lettres inédites* de Diderot qui éclairent toute une partie restée obscure de sa célèbre *Correspondance avec Mlle Voland*. Ces sept lettres, adressées à M. du Buc, préposé à l'administration des colonies sous le ministère du duc de Choiseul, sont autant de recommandations éloquentes en faveur d'un neveu de Mlle Voland, jeune Vallet de Fayelle, que son inconduite avait fait envoyer à Cayenne par sa famille. On pourra juger bientôt, du reste, de l'importance réelle de ces lettres, car je les publierai prochainement. »

... ordonnance du roi, insérée au *Moniteur*, proroge au 1er avril 1845 les tarifs des droits de navigation actuell... perçus sur les canaux de Nantes à Brest, du Blavet, d'Ille et de Rance, latéral à la Loire, de Digoin à Briarre, du Berry et du Nivernais.

— Une autre ordonnance du 15 août, proroge la convocation du conseil général de la Corse. Nous ignorons la cause de cette prorogation inusitée.

— On a tenté aujourd'hui, à midi, au ministère des travaux publics, l'adjudication de la fourniture de 155,000 traverses pour la pose des rails du chemin de fer du Nord, entre Paris et Clermont. Le ministre présidait. Trois soumissions seulement ont été déposées. Deux ont été écartées pour vices de forme. La troisième était au-dessus du maximum fixé par le ministre.

L'adjudication a été remise à huitaine.

— Par arrêté, en date du 28 août, M. le ministre de l'instruction publique a institué M. Vergès, docteur en médecine, en qualité d'agrégé pour la section des sciences anatomiques et chimiques, près la Faculté de Médecine de Montpellier.

Par un autre arrêté en date du 29, M. Bonnin, proviseur du collége royal de Tournon, est nommé provisoirement proviseur du collége royal de Moulins.

— Le tribunal de police correctionnelle (7e chambre), présidée par M. d'Herbelot, a condamné aujourd'hui, à six semaines de prison et aux frais, la femme Chambellan, fruitière, rue du Faubourg-St-Antoine, chez laquelle on a saisi des balances qui offraient une différence de cent grammes d'un plateau à l'autre.

Après le prononcé du jugement, M. le président a dit à la femme Chambellan :

« Le tribunal s'est montré sévère, parce que votre tromperie tendait à faire du tort aux pauvres ; vous voliez les pauvres ! »

— Avant-hier soir, les deux jeunes princes égyptiens dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, ont été présentés au roi, par S. E. Reschid-Pacha, ambassadeur de la Porte ottomane.

— Les opérations du simulacre du siége de Metz sont en pleine activité ; les travaux de tranchées ont commencé vendredi soir et continué pendant la nuit au bruit de l'artillerie. Samedi, M. le duc de Nemours est parti pour le camp de Pontoy. Les camps et les cantonnements occupent une surface très considérable ; il n'y a pas moins de huit lieues du camp de Sailly à l'extrémité du camp de la Grande-aux-Dames (commune de Woippy.) Le 7e léger, les 55e et 52e de ligne, venant de Saint-Omer par les deux routes de Paris, ont traversé samedi la Moselle sur le pont de Birago jeté près de Moulins, et se sont dirigés vers Pontoy et Orny pour faire partie du corps d'armée d'observation. Le duc de Saxe-Weimar et son fils sont attendus à Metz ainsi que le général belge Lolivier ; ils viennent assister aux opérations des camps de la Moselle. Des officiers de différentes nations suivent également les manœuvres.

— Hier matin un employé du chemin de fer de Rouen, nommé Ferret, était occupé à l'embarcadère de Paris à pousser des wagons. En faisant ce travail, sa tête s'est trouvée prise entre deux voitures et a été écrasée. Transporté sur le champ à l'hospice Beaujon, le chirurgien de service s'est occupé de replacer les os du crâne dans leur état normal et ce soir l'état de Ferret permet d'espérer qu'il aura la vie sauve.

Ce malheureux est père de quatre enfants. En apprenant ce malheur, M. B., du ministère des affaires étrangères, s'est chargé de subvenir aux besoins d'un de ces enfants et de faire son éducation.

— ACTION DU GALVANISME SUR LA VÉGÉTATION. — A la dernière réunion du club de New-York, M. Ross a présenté une pomme de terre portant sept pouces de circonférence, et d'autres pas plus grosses que des pois ; toutes étaient venues dans le même sol et avaient reçu la même culture ; mais la plus grosse s'était développée sous l'influence continue d'un courant galvanique. M. Ross avait placé dans son terrain une plaque de cuivre et une plaque de zinc, mises en communication par un fil de cuivre long d'environ 200 pieds. Ce fut entre ces deux plaques que l'on planta les pommes de terre soumises à l'expérience. La fraîcheur et l'acidité naturelle du sol suffirent pour établir un courant électrique dont les résultats se manifestèrent par une végétation très remarquable. Jamais, jusqu'à présent, les expériences de cette nature n'avaient réussi. M. Becquerel, qui s'en est occupé quelque temps en France, n'était arrivé qu'à des résultats négatifs.

— Le *Journal de Sidney* contient l'avis suivant : A vendre un chien qui peut conduire tout seul un troupeau de 2,000 moutons. Le propriétaire le garantit capable de remplir avec exactitude les fonctions d'un bon berger ; il sortira le troupeau au lever du soleil et le ramènera la nuit à la bergerie sans accidents : il surveillera parfaitement les agneaux ; enfin il gardera parfaitement la maison la nuit.

LA VACHE DU PRINCE ALBERT. La vache de S. A. R. le prince Albert, qui a obtenu la médaille d'argent et la prime de dix souverains, au dernier concours de la société d'Agriculture d'Irlande, est âgée de quatre ans et demi. Elle provenait de la race créée par le dernier M. Bakewell, du comté de Warwick. Elle pesait, vivante. 660 kil., les quatre quartiers 400 kil. ; sa hauteur était de 1 m. 20 c., sa longueur, de la tête à la queue, 2 m. 40 c. Le prince a gracieusement offert à la société royale, la prime qui lui avait été décernée, ainsi que le prix de sa vache, vendue 1,250 fr., il ne voulut garder que la médaille.

Jeudi 5, au bénéfice de Klein, représentation extraordinaire, à laquelle concourront l'Opéra, l'Opéra-Comique, le théâtre des Variétés, le Palais-Royal et le Gymnase. Achard paraîtra, et la polka sera dansée par M. Coralli et Mlle Maria, de l'Opéra.

# REVUE BIBLIOGAPHIQUE.

## SCIENCES MORALES.

### Philosophie, Éducation.

DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER DE LA LANGUE MATERNELLE *dans les écoles et les familles*, par Grégoire Girard, ancien préfet de l'École fran...

DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE *dans ses rapports avec la famille et avec l'État*, par M. Corne, député, 1 vol. in-8°.

M. Corne présente l'instruction et l'*éducation* des enfants comme le premier devoir des pères de famille ; l'université mandataire de l'autorité paternelle ne vise qu'à donner l'instruction, à cultiver les esprits ; elle néglige l'éducation et ne forme pas les caractères. Le corps universitaire ne se réformera pas à cet égard, s'il n'y est contraint par une concurrence résultant de la liberté. Comme nous, M. Corne veut la liberté de l'enseignement pour tous et pour le clergé lui-même ; mais afin que l'Université n'ait pas le dessous dans la lutte, il faut qu'elle donne aux enfants l'*éducation*, par l'enseignement direct et indirect de la morale ; qu'elle développe dans l'âme de ses élèves, la vérité, la justice, la fierté, la constance et dans leur cœur la sensibilité, la bonté, qualités auxquelles M. Corne consacre des chapitres spéciaux.

La réputation de cet ouvrage est déjà faite. Déjà plusieurs organes de la presse ont rendu justice aux excellentes intentions de M. Corne et à son impartialité. Il apprécie fort bien les vices de l'instruction publique actuelle, mais on voudrait trouver dans ses plans de réforme plus de largeur, de hardiesse et de puissance ; les vertus qu'il préconise ne nous semblent pas toujours bien caractérisées, bien distinctes les unes des autres. Nous confessons encore que nous avons peine à comprendre un enseignement qui donnerait des vertus, quand même il consisterait à faire apprendre par cœur la morale en action et les aventures de Télémaque.

Au surplus, la prétention de l'auteur n'est pas de présenter un système organique et le but de son ouvrage nous paraît très bien apprécié par ce passage de la préface :

« M'appartenait il sur un si grave sujet d'émettre mes idées et mes vues de réforme ? J'ai considéré qu'en de telles matières provoquer l'examen et la discussion, faire réfléchir les esprits sérieux, remuer de bons sentiments au fond de plus d'une conscience, c'est déjà être utile, c'est contribuer pour sa part à ce travail de la pensée publique qui mieux, bien mieux que le génie d'un homme, de nos jours surtout, mûrit les questions, rend leurs solutions nécessaires et les fait aboutir au progrès de l'humanité. »

RÉFUTATION DES ASSERTIONS DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT *dans son manifeste catholique, et défense des articles organiques du concordat*, par M. Dupin.

Dans la lutte du clergé et de l'Université, l'église catholique, dont nous ne méconnaissons pas les titres sérieux, s'est donné souvent tort dans la forme ; ses plaintes ont été amères, ses accusations violentes ; ses champions se sont attaqués aux personnes, ils ont incriminé les intentions, tronqué les textes, et malgré toute la neutralité, disons mieux, toute l'inertie que le gouvernement voulait montrer dans cette affaire, plusieurs écrivains ultra-catholiques ont attiré sur eux les rigueurs judiciaires.

Il est toujours pénible de voir les tribunaux intervenir dans une question d'opinions ; aussi nous sommes loin de réclamer contre l'inviolabilité que M. le comte de Montalembert trouve dans sa qualité de pair de France ; mais nous regrettons qu'il use de ce privilége dans toute son étendue, et que, dans ses discours comme dans ses écrits, le mépris de l'Université, de la philosophie indépendante, de la déclaration de 1682, des libertés de l'église gallicane, du concordat, trouve aussi souvent des manifestations violentes et injurieuses.

La presse, celle même qui contrôle sévèrement les prétentions ecclésiastiques, a peut-être encouragé M. de Montalembert à persister dans cette fausse voie, en exaltant le talent, la verve et le courage *du jeune pair*. Comme les charges à fond de M. de Montalembert sur les gallicans et les universitaires n'ont pour lui aucune espèce de danger, comme il est facile de montrer de la verve et de la chaleur quand on rejette les entraves des convenances, au lieu de répéter ces éloges, nous dirons à M. de Montalembert qu'il servirait mieux ses convictions, en ne choquant pas à tout propos celles des autres, et en ne s'attirant pas des répliques fermes, lucides, appuyées de textes et de faits comme la brochure de M. Dupin.

DES SONS DE LA PAROLE, par M. Louis-Ernest Olivier.

Cet ouvrage présente une analyse approfondie des éléments dont se compose la langue humaine. L'auteur s'est attaché à réunir et à coordonner les diverses manifestations phoniques essentiellement différentes que l'instrument oral peut produire, et il a cherché à en déduire l'alphabet général. C'est une étude sérieuse dirigée vers la constitution ultérieure de la langue universelle. On peut opposer aux catégories choisies par M. Olivier, d'autres catégories, chercher et trouver une gamme de voyelles différente de celle qu'il a donnée, mais même en n'acceptant pas ses conclusions on trouvera dans son ouvrage une foule de faits curieux et d'observations fécondes, qui font disparaître l'aridité de la matière ; cette lecture devient attrayante, même pour les personnes qui n'ont pas fait de la linguistique l'objet d'une étude particulière.

L'UNIVERS ISRAÉLITE, journal mensuel, religieux, moral et littéraire, dirigé par S. Bloch.

Les intérêts du culte israélite viennent d'acquérir un nouvel organe. L'Univers israélite, qui ne compte encore qu'un très petit nombre de numéros, nous semble rédigé dans la louable intention de mettre la petite société juive en harmonie complète avec la grande société française. Le nouveau journal débute en rappelant la déclaration faite par le grand sanhédrin, en 1807 :

« Réunis aujourd'hui au nombre de soixante-onze, docteurs de la loi et notables d'Israël, nous nous constituons en grand sanhédrin, afin de trouver en nous le moyen et la force de rendre des ordonnances religieuses, conformes aux principes de nos saintes lois et qui servent de règle et d'exemple à tous les Israélites. Ces ordonnances apprendront aux nations que nos dogmes se concilient avec les lois civiles sous lesquelles nous vivons, et ne nous séparent point de la société des hommes. »

Dès le premier numéro, l'Univers israélite montre qu'il est l'ennemi du fanatisme, en approuvant une modification de la circoncision qui rend cette pratique moins dangereuse.

### Économie politique.

REVUE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX, dirigée par M. Ramon de la Sagra.

Cette revue, rédigée en espagnol, propage d'excellentes idées.

Voici les réflexions par lesquelles M. de la Sagra condamne dans un numéro de sa *Revue* une entreprise de tissage de lin et de coton, qui est déjà établie en Espagne et dont le fondateur désire agrandir l'échelle. Les salaires y sont excessivement [illegible] bien que les profits soient énormes.

« D'après les bases de cette entreprise, la distribution totale des profits se réglait ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Au capital, | 12 | parties. |
| Au travail et au talent des entrepreneurs et propriétaires, | 80 | — |
| Au travail et au [illegible] ouvriers, | 8 | — |
| Total, | 100 | — |

... qui ont fourni ces descriptions, ajoutent encore à leur authenticité ; ils proviennent tous des archives de la maison d'Orléans-Valois.

Les peintures des plus rares manuscrits de France ont fourni plus de trois cents sujets très variés (caricatures, costumes, usages singuliers, cérémonies, musique, impressions de voyage), qui sont fidèlement reproduits sur quarante-huit planches, et ont ainsi permis à l'auteur de compléter cette description historique des mœurs, des usages et des arts aux quatorzième et quinzième siècles.

Un chapitre spécial a été consacré aux ouvrages de la littérature contemporaine des deux princes. De nombreux extraits des poëtes, des satyriques et des chroniqueurs, justifient les jugements portés par M. A. Champollion sur l'importance historique et littéraire de ces ouvrages.

L'ITALIE ET LA FAMILLE DE GONZAGA, par le comte Pourret des Gauds ; in-4o.

En 1702, Charles IV, prince indépendant de Mantoue et de Guastalla, prit part à la guerre de succession contre la maison d'Autriche, et sa principauté fut séquestrée ; étant passé au service de Philippe V, roi d'Espagne, il ne rentra dans ses États qu'en 1723, année dans laquelle il mourut. En 1772, Luigi, son petit-fils, céda à l'Autriche la principauté de Guastalla et engagea en même temps celle de Mantoue, quoiqu'elle appartint au chef de la famille, à Joseph Louis ; et depuis ce temps, malgré le vice de cet acte, l'Autriche possède toute cette partie de l'Italie. Aujourd'hui, et avant qu'on ne dispose du duché de Guastalla que possède viagèrement l'impératrice Marie-Louise, la famille Gonzaga expose ses droits ; elle demande, par une lettre insérée dans le *Journal des Débats*, le 4 novembre 1841, et dont l'ouvrage que nous annonçons n'est que le développement, qu'un congrès puisse revenir sur toute cette affaire. L'auteur de ce livre a fait preuve d'une vaste érudition, et son style n'est pas dépourvu de force et de grâce.

## SCIENCES PHYSIQUES.

LE BRAHMANE OU L'ÉCOLE DE LA RAISON, par Aubé.

La physique, la chimie, l'astronomie, la philosophie, la théologie, en un mot toutes les diverses branches des connaissances humaines sont examinées et discutées, sous une forme littéraire, dans cet ouvrage écrit d'un point de vue tout particulier à l'auteur. On y trouve des propositions, des assertions très originales qui rompent en visière aux idées généralement admises dans la science.

## ARTS ET LITTÉRATURE.

ŒUVRES POÉTIQUES de V. Campenon, de l'Académie française, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par Ed. Mennechet.

Nous ne sommes pas encore tolérants en littérature, pas plus qu'en religion ; nous ne savons louer une école qu'en dénigrant, en ravalant toutes les autres ; réhabiliter le moyen-âge, la situation énergique, le style coloré, c'était bien, mais pour accomplir cette œuvre du romantisme, fallait-il nécessairement nier tous les talents simples et gracieux et faire un sarcasme de cette qualification *poëte de l'empire* ?

Les œuvres poétiques de M. Campenon dont la tombe vient de se fermer, protesteraient contre une manière de voir aussi exclusive. Successeur de Delille à l'Académie française, M. Campenon, comme son prédécesseur, avait la versification élégante, facile ; il aimait la campagne autant que Delille, plus sincèrement peut-être, et l'on trouve dans quelques-unes de ses œuvres, dans l'*Enfant prodigue*, par exemple, l'expression de sentiments tendres que le traducteur des *Géorgiques* n'a jamais aussi vivement rendus. Les œuvres poétiques de M. Campenon forment un tout petit volume qu'on ne quitte point sans en avoir achevé la lecture, une fois qu'on s'est assez dégagé de préjugés littéraires pour la commencer.

LE FILS DU RÉPROUVÉ, par M. Félix Lamb.

Ce n'est pas seulement un roman de mœurs, c'est une œuvre qui soulève de graves questions sociales. On y reconnaît les efforts d'une intelligence qui lutte et voudrait secouer le fardeau des préjugés. L'auteur s'est attaché et a réussi à mettre en scène les déplorables effets de la prévention ; et nous sommes persuadés que le lecteur gémira souvent, non-seulement sur les malheurs qui viennent accabler le héros de ce roman, mais encore sur l'état social que dépeint M. Lamb, et qui n'est pas approprié aux exigences de la nature humaine.

Cependant, s'il y a dans le *Fils du Réprouvé*, des caractères fortement tracés, les transitions n'y sont pas toujours assez ménagées pour la vraisemblance, on y trouve des situations exagérées. Nous ajouterons que l'auteur ne s'est pas délivré assez complètement des illusions politiques, et que plus d'une fois dans son livre, nous avons rencontré l'homme de parti.

DICTIONNAIRE COMPLET D'HOMÈRE ET DES HOMÉRIDES, ouvrage où sont résumés, sous une forme succincte, tous les travaux de la critique, tant ancienne que moderne, sur Homère, ses poëmes, leur histoire et leur interprétation, par MM. Theil et Hallez d'Harros. Un vol. grand in-8o.

Il n'est pas un élève, pas un professeur en France, qui n'ait senti le besoin d'un livre spécial sur Homère et les nombreux essais qu'on a tentés dans différents pays, en prouvent l'importance. En 1830, M. Crusius de Hanôvre publia un nouveau travail sur ce sujet, et c'est cet ouvrage qui a servi de base à celui que nous annonçons aujourd'hui. Nous eussions désiré qu'on eût toujours pris en considération l'opinion de M. Crusius, de cet homme qui a étudié Homère avec tant de soin ; nous eussions désiré qu'on eût indiqué sa traduction à côté de ce qu'on avait *refait*. A part ce désir qui n'est point un blâme, nous louons sans restriction aucune toutes les autres dispositions : il est bien d'avoir mis à côté de chaque substantif, adjectif et verbe, ces formes épiques et poétiques, que les différents cas ou temps affectent dans Homère, et d'y avoir joint fort souvent l'indication de la forme commune. Ce qui rendra ce livre fort précieux à tous les savants, c'est le soin qu'on a pris d'indiquer au moyen du dictionnaire de Rost, toutes les étymologies des mots composés. Espérons qu'élèves et professeurs sauront mettre à profit une mine si riche, et où il est si facile de puiser.

DU STYLE BYZANTIN, par M. Victor Gay, architecte. In-8o.

On entend par style Byzantin une forme d'art particulière, qui fut employée, non-seulement à Byzance et en Orient, mais encore dans l'Occident, et qui comprend l'architecture, la peinture, la calligraphie, les émaux, la sculpture, la numismatique et la musique. Ce sujet est aussi important qu'il est vaste. Notre auteur étudie d'abord l'architecture byzantine, dont il fait remonter l'origine au quatrième siècle ; il s'étend sur sa seconde période de cet art, comprise entre le sixième et le onzième, et poursuit ses investigations historiques sur la troisième, qui a pour terme la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. Après l'histoire de l'architecture vient l'influence du style byzantin sur les autres arts que nous venons d'indiquer ; partout la même méthode et la même lucidité ; partout une saine critique et partout une vaste érudition. Ce qu'il y a de remarquable dans ce travail que M. Gay complètera sans aucun doute, c'est sa manière synthétique ; ses déductions se lient étroitement et avec beaucoup d'art.

LES CLASSIQUES DE LA TABLE, *à l'usage des praticiens et des gens du monde*.

Les moralistes auront beau dire et beau faire, ils n'empêcheront jamais

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 3 SEPTEMBRE.

**FEUILLET**, mécanicien, rue Jean-Bart, 3. Juge-commissaire, M. Chatenet; syndic-provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

**LEGRAND**, boulanger à La Chapelle, place St-Ange, 13. Juge commissaire, M. Riglet; syndic-provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

**DUGAST**, crémier, place Delaborde, 16. Juge-commissaire, M. Riglet; syndic-provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Du 30 août.

**PECHEUX**, charron-forgeron à Grenelle, rue Frémicourt, 48. Juge-commissaire, M. Delon; syndic-provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | Dif. s. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | D.er S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | » » | » » | » » | 5 0\|0 Bge 1840 | 104 1\|4 | 104 1\|8 | » » |
| 4 0\|0 … | 104 » | » » | » » | — Portugals. | 44 1\|8 | » » | » » |
| O. de la V. | 1435 » | » » | » » | Esp. D. active | 30 1\|4 | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3050 » | 3030 » | B. 35 » | 5 0\|0 Naples. | 97 80 | » » | B. 20 » |
| C.L. 5000 | » » | » » | » » | — Romain. . | 104 1\|2 | » » | » » |
| — 1000 | 1030 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | » » |
| C. hyp… | 765 » | » » | H. 1 25 | Emp. d'Haiti. | » » | » » | » » |
| 4 Can… | » » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

[illegible]
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Vampire. 1re rep. Une Chaîne. La Fille de l'Avare.
6 h. »|» GYMNASE. — Rep. extr. Les Bedouines. Les 2 Voleurs. L'Aumônier.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Enfantillage. Fiole. La Poule. Le Conseil.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
7 h. »|» COMTE. — Maître Corbeau.
7 h. »|» FOLIES. — 3 Femmes. Le Mari et l'Amant. Amourette.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 3 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 998 q. | 63 k. | |
| Ventes | 698 | 42 | |
| Restant | 22720 | 93 | |
| Cours moyen | | 36,42 | |
| Cours-taxe | | 36,43 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 93 q. | 44 k. | 50,95 à 52,25 |
| 1re | 204 | 10 | 35,60 à 36,90 |
| 2e | 09 | 42 | 35,00 à 00,00 |
| 3e | 25 | 71 | 28,75 à 29,30 |
| 4e | 42 | 35 | 22,30 à 27,45 |
| Al. | 472 | 57 | 32,30 à 38,20 |

| 4 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 677 q. | 51 k. | |
| Ventes | 381 | 51 | |
| Restant | 23016 | 93 | |
| Cours moyen | | 35,97 | |
| Cours-taxe | | 36,38 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 49 q. | 71 k. | 40,05 à 54,10 |
| 1re | 94 | 20 | 35,65 à 37,53 |
| 2e | 37 | 68 | 34,70 à 35,00 |
| 3e | 4 | 57 | 25,93 à 00,00 |
| 4e | 4 | 57 | 22,95 à 00,00 |
| Al. | 39 | 25 | 35,00 à 00,00 |

### Taxe du pain (par kil.).

*1re quinzaine de septembre.*

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 0,34 | 0,26 | 0,00 |
| Evreux | 0,37 | 0,32 | 0,27 |
| Louviers | 0,00 | 0,32 | 0,27 |
| Vernon | 0,00 | 0,32 | 0,27 |
| Brionne | 0,35 | 0,31 | 0,0[illegible] |
| Dijon | 0,00 | 0,32 | 0,22 |
| Colmar | 0,38 | 0,28 | 0,18 |
| Nantes | 0,37 1\|2 | 0,27 1\|2 | 0,20 |

### Issues.

PARIS, *halle du 4 septembre.* — Son 6,00 à 6,50 les 325 lit. — Monture 7,00 à 7,50. — Recoupette 10,50 à 11,00 les 100 kil. — Remoulage 17,00 à 19,00 les 150 kil.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, *halle du 4 septembre.* — *Cours commercial.* Froment de choix 118 à 120 kil. 31,00 à 32,00 l'hect. 1|2. — Montereau 115 à 116 kil. 29,00 à 29,50. — Picardie 115 à 116 kil. 28,00 à 29,00.

Les blés sont restés pendant quelque temps au cours de la semaine dernière; à la fin du marché cependant ils ont semblé fléchir. La meunerie qui voit chaque jour une dépréciation nouvelle sur la farine n'achète qu'avec la plus grande réserve. — Seigle 110 à 112 kil. 14,50 à 15,00.

*Orges.* — Le cours des orges semble très ferme, on faisait aujourd'hui 15,50 à 16 l'hect. et demi sans garantie de poids.

Les affaires sur cet article quant à présent sont peu importantes, on n'entend même pas parler de marchés à livrer.

*Avoines* de 150 kil. 25,60 à 25,50 les 3 hect. de 145 kil. 24,00 à 24,50 de 140 kil. 23,00 à 23,50.

COLMAR, 29 août. — Froment 1re 19,62; 2e 18,12; 3e 16,62.

TOURS, 31 août. — Froment 16,53. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme) 28 août. — Froment 1re 21,15; 2e 19,32. — Froment rouge 18,84. — Méteil 16,55. — Seigle 14,62 à 15,72. — Orge 10,90.

CLERMONT (Hérault) 31 août. — Froment 1re 24,00; 2e 22,50; 3e 21,50. — Avoine 10,00.

### Graines fourragères.

PARIS, 2 septembre. — Vesce de printemps 12,35 à 13,35; do d'hiver 14,00 à 19,35. — Sainfoin 40,60 (l'hect.) — Luzerne (les 100 kil.) 108,00. — Trèfle 105,00. — Minette 30,00.

Les graines de trèfle vieilles ont commencé à exciter l'attention du commerce; cet article était resté longtemps sans demande. Les trèfles sur terre, soumis aux influences atmosphériques, tenaient en suspens les spéculateurs; depuis huit à dix jours les achats ont commencé, et successivement les prix se sont améliorés; aujourd'hui les trèfles de bonne qualité sont montés de 80, 90, 95 à 100 et jusqu'à 105 les 100 kil. — Les qualités inférieures ne gagnent pas proportionnellement autant; la rareté des bonnes qualités, quand elle se produira, pourra leur donner à leur tour une impulsion ascensionnelle.

### Bois.

BAR-LE-DUC, 2 septembre. — Les adjudications qui viennent d'avoir lieu n'annoncent pas encore la baisse qu'on espère comme conséquence de l'état des affaires.

Les coupes de Vassy qui presque toutes sont entre les mains d'une même société de marchands, ont été vendues à raison de 7,50 la solive, 8,50 la corde.

La vente à Saint-Dizier des bois d'Orléans a été faite à des prix si élevés qu'on ne peut que plaindre ceux qui en supporteront les folies. La moyenne du prix des solives dépasse 8,25, les cordes de taillis coûtent au moins 9 fr. sur pied. L'administration a fixé le prix des doubles stères à livrer aux forges à 9,33.

A la suite de cette adjudication, il s'est vendu environ 2,000 cordes de bois à charbon exploité à 6,75 sous réempillage. Ce prix paraît avoir été adopté par MM. les maîtres de forges pour les bois de moyenne qualité.

— On lit dans l'*Ancre* :

« Quelques unes des coupes de bois, vendues le 27 à Vassy, par les fermiers de M. le comte de Chambord ont été laissées à des prix modérés. D'autres ont été payées au dessus de leur valeur; les solives reviennent à 7,00 et 8,00 et les taillis à 7,00 le double stère.

» Excepté un maître de forges qui a pris deux coupes pour la futaie nécessaire à ses besoins, les maîtres de forges se sont tus. Les cordes de deux stères leur sont laissées à 6,50 empillées sous leur surveillance.

» Aujourd'hui les maîtres de forges n'ont rien acheté à la vente des bois du domaine privé du roi. Tout s'est passé entre les marchands de bois qui paient les solives environ huit francs.

» Le prix des affouages n'est pas réglé entre l'administration et les fermiers.

» La baisse du prix des taillis est en bon chemin, en attendant les ventes domaniales.

» L'administration du comte de Chambord a vendu 5 coupes de futaies, sans vendre le taillis; nous reviendrons sur cette nouvelle méthode d'exploitation. » (*Echo de l'Est.*)

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 2 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 876 | 751 | 122 | 1 10 | » 98 | » 86 |
| Vaches.... | 236 | 227 | 9 | 1 08 | » 92 | » 76 |
| Veaux..... | 377 | 358 | 19 | 1 28 | 1 04 | » 80 |
| Moutons.. | 12246 | 8138 | 4108 | 1 38 | 1 16 | » 94 |

PARIS. *Marché aux chevaux du 4 septembre.* — 74 chevaux de selle et de cabriolet, vendus 21 de 280,00 à 850,00. — 159 de trait, dont 38 vendus de 250,00 à 1130,00. — 199 hors d'âge, 43 vendus 70,00 à 280,00. — 4 ânes, dont 1 vendu 35,00. — 6 chèvres, 2 vendues 19,00 et 20,00. — Essai 103.

STRASBOURG, 2 septembre. — 61 bœufs 1,34-1,16.

Il a été abattu pendant la semaine 9 vaches 1,10. — 223 porcs 1,00. — 252 veaux 1,10. — 21 taureaux 0,84-0,76. — 163 moutons 1,30. Vente facile.

*Suif cru* 0,05.

*Cuirs verts* 0,81 à 0,94.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 4 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17235 kil. | bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 11589 | veau | 1,30 | 1,15 | 0,80 |
| 3805 | mouton | 1,10 | 1,20 | 1,90 |
| 27120 | porc frais | 1,26 | 1,19 | 1,12 |

CLERMONT (Hérault), 28 août. — Bœuf 0,90. — Vache 0,80. — Veau 1,30. — Mouton 1,10. — Cochon 1,20. Les bestiaux sur pied se sont vendus, savoir 6035 moutons 0,11. — 38 porcs 0,80.

### Laines.

REIMS, 31 août. — Toujours même calme sur notre place dans tous les genres, comme tous les ans à pareille époque; la vente de province se faisant en ce moment, nous attendrons le mois prochain pour les réassortiments et les dispositions nouvelles pour l'article de printemps.

Laines lavées à dos 4,50 à 6,20. — Bourgogne métis 4,00 à 5,50; do mérinos 5,50 à 6,2[illegible] Soissonnais 4,50 à 5,50. — Champagne 4,50 [illegible] 6,20. — Agneau à dos de Picardie 3,60 à 4,[illegible] do Champagne 4,75 à 5,30; do Bourgogne 4,60 à 5,40. — Laines d'Allemagne, propres au peigne 4,75 à 7,50. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne 4,50 à [illegible] — Mères-laines d'Espagne 5,25 à 6,30; do d'Italie 4,50 à 5,25; do de France 5,50 à 7,75; [illegible] jaunes fins 5,00 à 6,00; do jaunes communs 4,50 à 5,00. — Abats lavés 4,40 à 6,00. — Abats lavés à dos 2,80 à 4,00. — Mères-laines de Berry, refinés, 5,25 à 5,60; do courante 4,25 à 5,75; do 3e qté 4,50 à 3,75. — Cuisses de Berry 3,40 à 4,00. — Peignures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,25; do d'Allemagne 3,00 [illegible] 4,00. — Ecouailles-métis 5,00 à 6,50; do de Berry 1re 5,00 à 5,50; do de Berry 2e 4,50 [illegible] 5,00. — Agneaux lavés (au panier) 5,50 [illegible] 7,50; do de Berry 1re 5,50 à 6,00; do de Berry 2e 4,80 à 5,50. — Mères-laines en suint, [illegible] Brie, Beauce, Soissonnais 1,90 à 2,25. — Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 2,00; [illegible] triées pour le peigne 2,25 à 3,25. Blousses 4,25 à 6,00. — Blousses extra-fines 6,00 à 9,0[illegible]

(*Observateur de l'Aisne*)


En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# PETIT COURS DE POLITIQUE
## ET D'ÉCONOMIE SOCIALE
## A L'USAGE DES IGNORANTS ET DES SAVANTS.

Brochure in-18 de deux feuilles.

Prix : 40 cent.; et par la poste, 50 cent.

TABLE DES MATIÈRES : Avertissement. — Ce que l'on doit entendre par la politique. — Comment il y a trois cent mille moyens de rendre la France heureuse; et, subsidiairement, du caractère de la Science politique. — Qu'il est difficile de trouver ce qu'on ne cherche pas; et comment il se fait que l'on est tantôt pour le séné, tantôt pour la rhubarbe. — D'un vieux morceau de musique politique à deux voix. — De diverses sortes de fruits de la Politique. — Du tort que la Politique a eu de séparer l'Ordre et la Liberté, et des boutons de la garde nationale. — De la manière dont se fait l'instruction politique d'un jeune Français, et d'un ridicule que commence à se donner la génération nouvelle aux yeux de l'ancienne, qui a bien plus d'esprit qu'il ne semble. — Que dans la Politique, comme dans les amusettes, on n'en finit pas toujours quand on s'embrasse *pour que cela finisse.* — Qu'il est méritoire d'avoir de bonnes intentions, mais qu'il faut encore quelque chose avec. — Où l'auteur se flatte de faire comprendre que quand une machine va mal, c'est une preuve qu'elle ne va pas bien : d'où il déduit la nécessité d'y changer quelque chose. — Pourquoi le parti qui a intérêt à l'Ordre est aujourd'hui moins anti-social que celui qui veut le renverser. — Que le mal n'est pas que quelques-uns aient trop, mais bien que presque tous n'aient pas assez. — D'un Programme qui est encore meilleur que celui de l'Hôtel-de-Ville. — Qu'il y aurait de la simplicité à se fâcher pour si peu de chose. — Ce que c'est que l'Ecole ou le Parti sociétaire. — L'harmonie des intérêts est le problème de l'Economie sociale. Base d'opération de l'Economie sociale. — Pourquoi. — Rien ne pourrait empêcher le bonheur d'envahir le Monde. — S'il est vrai que la Nation soit un composé de Communes, la Politique est mystifiée (à moins que l'on ne préfère dire qu'elle nous mystifie). — Les intérêts opposés engendrent les haines; malgré les sermons. — Les intérêts alliés disposent les hommes à s'aimer; sans les sermons. — Le principe d'Association est la base sur laquelle seule on peut fonder l'Harmonie sociale. — Simple appel à l'examen et à l'expérience.

# ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Ce livre, à l'*instar* d'un *almanach Bottin*, a été dicté par la nécessité vivement sentie de mettre dans les mains de tout le monde les archives du haut commerce français d'une exposition à l'autre; il est le résultat du concours d'un grand nombre d'exposants qui se sont rassemblés et cotisés. Chacun paie 50 centimes la ligne pour l'inscription de ses produits. Chaque souscription est de dix lignes au moins. Ces sacrifices permettent de donner le livre à 50 centimes, afin d'obtenir la publicité constante qu'on a le droit d'attendre d'un prix aussi modique. MM. les exposants invitent ceux de leurs confrères qui n'auraient pas encore souscrit à adresser, avant le 1er octobre, leur souscription et les matériaux qu'ils désirent faire insérer à M. Pichery, agent de publicité, rue Notre-Dame-de-Lorette, 11. L'almanach contiendra, en outre des produits de l'industrie, un calendrier pour 1845, des légendes et historiettes pour lui donner de l'intérêt, des notions de météorologie et des instructions sur les expositions annuelles du Louvre et sur celles du Luxembourg, ainsi que les conditions à remplir pour être admis à exposer.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.



## Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

# CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des *Ecoulemens récens ou Chroniques, Flueurs blanches, etc., etc.*
à Paris, RUE SAINTE-ANNE, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Etranger.
Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie. — PRIX : 4 FR.
*Capsules aux Cubèbes*, à l'*huile de foie de morue*, et à tous autres médicamens.

## PUNAISES,

Leur destruction complète par l'INSECTO-MORTIFÈRE, composition infaillible. Faubourg Montmartre, 78.

## LES BAS ÉLASTIQUES

PERFECTIONNÉS DE LEPERDRIEL

Pour VARICES et ENGORGEMENS obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes qui en font usage.

LEPERDRIEL, Fg-Montmartre, 78.

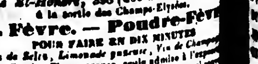

5 CENTIMES LA BOUTEILLE. *Rue St-Honoré*, 398 (400 *moins* 2), au [illegible] à la sortie des Champs-Elysées.

D. Fèvre. — Poudre-Fèvre

POUR FAIRE EN DIX MINUTES *Vin de Champagne*, *Eau de Seltz*, *Limonade gazeuse*.

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau [illegible] malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, [illegible] se prend pure, ou se mêle au vin [illegible] la digestion, prévient les aigreurs, pituites, [illegible] *gravelle*, rétentions, maux de reins, etc. — [illegible] de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre*, 1 fr. [illegible] tes, 1 fr. 50 c.; *au commerce*, 40 fr. le mille. [illegible] D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout [illegible]

de ses entrailles. Il est une guerre que des circonstances fatales peuvent un jour faire éclater, c'est celle des masses exploitées contre les aristocraties qui exploitent égoïstement ; et, celle-là même, nous pensons qu'elle pourrait être prévenue, et nous travaillerons de tous nos efforts à la prévenir.

Nous dirons aux riches les souffrances des pauvres, et nous leur enseignerons les moyens de guérir tant de maux intolérables, et nous proclamerons la loi de l'émancipation des malheureux, la loi du salut de tous les hommes. Si, par un malheur, que Dieu veuille écarter ! les riches restent sourds, s'ils refusent d'entendre la plainte des masses qui souffrent, s'ils resserrent les liens de leur joug, alors il faudra bien qu'une grande lutte vienne mettre fin à l'oppression aveugle, et ouvrir l'ère nouvelle où les droits de tous les hommes seront garantis.

Le jour de cette lutte n'est pas venu. Comme nous l'avons dit récemment, l'alliance des peuples du monde n'est pas encore faite, n'est pas assez avancée, pour qu'ils puissent se jeter dans des guerres où les aristocraties sauraient encore exploiter à leur propre avantage le sang répandu. Et non seulement cette union des faibles et des souffrants des diverses nationalités n'est pas accomplie; mais encore les classes qui tiennent dans leurs mains la puissance sociale, n'ont pas été suffisamment édifiées sur la valeur des remèdes et des réformes proposés. C'est là ce qu'il faut redire souvent, avant d'engager des luttes terribles, et toutes pleines d'injustices et de violences. Non, le riche ne sait pas assez combien est grande la souffrance des masses ; non, il ne sait pas assez qu'il est des moyens de guérison, et quels sont ces moyens. Les amis du peuple eux-mêmes, qui prêchent les révolutions, s'ils sentent d'un cœur généreux tout le malheur du pauvre, ne sont pas encore assez édifiés sur les moyens d'une transformation sociale. Qu'ils s'entendent donc un peu entre eux, pour le moins, sur les réformes nécessaires, avant de bouleverser les empires et le monde tout entier.

Le jour des guerres sociales n'est pas venu, et puisse-t-il ne se lever jamais ! L'heure des luttes sanglantes entre les nations n'a pas sonné, et puisse-t-elle rester long-temps suspendue ! A vous, amis du peuple, amis de l'humanité, à profiter de la paix féconde pour enseigner la société, pour semer les bons germes et répandre les pures lumières. Les moments de calme peuvent être courts, lorsque tant d'intérêts pressants divisent les grands peuples. Hâtons-nous donc de demander à la science les moyens de résoudre les difficultés, de combiner ces intérêts. Cherchons les mesures qui donnent à chaque peuple des garanties suffisantes. Organisons, suivant le principe de la neutralité, les grandes routes du monde,

qu'il avait un peu légèrement signifiées au gouvernement français.

Voici les principaux passages de l'article du *Times* :

« Qu'il nous soit permis de nous réjouir, avec le pays, de la nouvelle vraiment satisfaisante d'un arrangement probable de la question de Taïti, et de la fin de toutes les craintes de rupture entre nous et la France. La question paraît avoir été arrangée en des termes également honorables pour les deux pays. L'indignité commise envers l'Angleterre a été effacée sans qu'il en ait coûté à la France le plus petit sacrifice de dignité. Nous avons obtenu toutes les concessions que nous pouvions réclamer avec justice, et la France a seulement accordé ce qu'en justice elle ne pouvait refuser.

» Il n'y a pas là, pour nous, une occasion de triomphe ou d'orgueil, mais simplement de joie et de satisfaction. Nous avons simplement obtenu la compensation de l'affront fait à la nation par un officier français, et que nous ne pouvions tolérer sans manquer à notre honneur et à notre rang national. De même, le gouvernement français a très judicieusement agi, en ne s'associant pas aux procédés d'un de ses agents subalternes. C'eût été pousser à l'extrême le don quichottisme de la déraison et de la hauteur que d'agir autrement. Comment un gouvernement peut-il toujours compter sur la conduite régulière et infaillible des officiers qu'il choisit? Quelquefois un gouvernement peut se trouver engagé dans des difficultés par les actes des agents et des instruments qu'il a choisis à son gré, et, dans ce cas, ce qu'il peut faire de mieux, c'est de les désavouer. Une fois désavoués, un gouvernement ne peut subir ni discrédit, ni humiliation pour ces actes ou pour leur excuse, uniquement par cette raison, qu'en les désavouant, il prouve que ces actes ne sont pas les siens, et c'est pourquoi il ne les répare pas pour son propre compte, mais pour celui d'un autre.

» M. d'Aubigny a été éloigné de Taïti ; sa conduite a été l'objet d'une excuse (*of apology*), et satisfaction, nous assure-t-on, sera faite à M. Pritchard pour les mauvais traitements qu'il a reçus. Préalablement, M. d'Aubigny avait été blâmé par son supérieur, M. Bruat, et cette seconde censure qui tombe sur lui, accompagnée d'une mesure réparatrice pour la personne offensée, paraît être une reconnaissance suffisante de la part du gouvernement français de nos griefs contre d'Aubigny.

» Il n'est pas renvoyé du service, et il n'est pas nécessaire qu'il le soit ; pourvu que son gouvernement reconnaisse que ses actes sont injustifiables, on a fait tout ce qui a été demandé. Nous n'avons pas besoin de nous venger nous-mêmes sur un individu, mais seulement d'obtenir qu'il soit distingué de la nation (*to have distinguished from the nation*.)

» La précédente conduite de M. Pritchard à son poste est aussi pesée par nous, quand nous regardons comme suffisante cette appréciation de la conduite de M. d'Aubigny. Que M. Pritchard ait outrepassé les bornes dans l'attitude qu'il a prise envers les Français après leur occupation de l'île, ou qu'il ait plus ou moins travaillé à fomenter contre eux les hostilités, cela ne semble que trop probable. Et bien que cette attitude, s'il s'est abstenu de tout acte positif et ouvert d'hostilité, ne dût pas l'exposer

eu de part à cet acte ni à sa provocation. »

Nous devons remarquer plus de convenance et de modération dans le langage du *Times*. Ce journal aura voulu réparer les excès de violence et de grossièreté dont il s'est rendu coupable, il y a peu de jours. Mais nous faisons nos réserves sur son argumentation qui nous paraît très fausse. Venons au fond.

Pour que le pays sache si le cabinet l'a représenté dignement en cette affaire, il faut qu'il connaisse exactement les faits. M. le commandant d'Aubigny aurait, dit-on, abusé de son pouvoir, et il aurait été censuré par M. le gouverneur Bruat. Ce sont là des faits sur lesquels la France a besoin d'être édifiée. Il ne suffit pas qu'un journal anglais prononce : « Le fait est que ni l'un ni l'autre pays n'a été convenablement représenté par ses fonctionnaires à Taïti. M. Pritchard était un intrigant et un brouillon ; M. d'Aubigny, un homme bouillant et peu scrupuleux... » Il ne suffit pas de cette déclaration pour que nous condamnions notre officier. Le *Journal des Débats*, qui, pendant un mois a défendu M. d'Aubigny, et qui se tait aujourd'hui devant l'accusation du *Times*, doit, pour le moins, à ses lecteurs la justification de ses éloges et de son abandon. Feuille semi-officielle, le *Journal des Débats* doit faire connaître comment il se fait que M. d'Aubigny, qui avait raison en août, ait tort en septembre.

Nous attendrons les explications indispensables, et, bien qu'aucune présomption de culpabilité contre M. d'Aubigny ne ressorte clairement des documents produits jusqu'à ce jour, nous ne prétendons pas affirmer que le gouvernement ait eu tort d'accorder au cabinet anglais le rappel de cet officier. Nous jugerons sur pièces.

Pour le moment, nous voulons seulement constater que la conduite de M. Guizot a été pleine de maladresse et d'imprudence. Comment, si M. d'Aubigny a en effet commis un excès de pouvoir, comment le ministre, dans son journal semi-officiel, et par ses propres paroles prononcées en face du pays, à la tribune des Chambres, a-t-il donné à penser à tout le monde que *nos officiers* avaient usé de leurs droits, et que ces droits seraient défendus par le gouvernement de France? On ne fait pas de telles déclarations, de telles promesses, avant d'avoir étudié à fond les éléments d'une affaire; on n'échauffe pas ainsi l'esprit public, on n'engage pas tous les citoyens par le sentiment de la dignité nationale, pour exposer ensuite un pays tout entier à des froissements pénibles. Il n'est pas permis, en propageant l'erreur, d'agiter ainsi jusqu'à l'irritation, l'esprit de rivalité des peuples.

Si donc le cabinet français n'est pas coupable d'un acte de faiblesse, il ne peut échapper au reproche d'avoir agi avec une légè-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

## Deuxième partie.

### XXII.

UN PROJET DE FEMME (SUITE).

Fabio occupait dans la prison de Trapani une petite chambre, séparée des autres, qui passait pour l'appartement princier de la maison, *il quartier nobile*, et qu'il avait obtenue à prix d'or. Cette dépense extraordinaire l'avait mis naturellement en grand crédit auprès du geôlier, car la prison est l'image du monde en raccourci : chaque nouveau venu y est jugé brutalement selon la capacité financière. Quelques largesses prodiguées à propos avaient fait monter Fabio à l'apogée de la considération. Le geôlier, sur sa demande, lui aurait donné sa femme, sa fille, tout, excepté la liberté.

Malheureusement Fabio n'était pas riche ; sa première semaine de captivité avait dévoré toute la somme qu'il avait apportée à Trapani. Ces ressources épuisées, où s'en procurer de nouvelles? Il se posait ce redoutable problème et voyait avec inquiétude arriver le moment fatal où, l'argent manquant, il serait précipité de son piédestal par le geôlier lui-même, et, chassé du quartier noble qu'il ne pourrait plus payer, irait tomber dans le dortoir immonde, infâme des voleurs et des assassins ; il va sans dire que la prison de Trapani n'était pas plus avancée que les autres ; prévenus et condamnés y étaient entassés pêle-mêle dans la même ordure physique et morale.

Un jour que, attristé déjà par les sombres influences de la prison, il se livrait avec anxiété aux tristes préoccupations du lendemain, car il en était à ses dernières onces, le geôlier entra avec un paquet :

— Voici, dit-il, le manteau de votre seigneurie. Vous l'aviez laissé à l'auberge du Soleil, et l'hôte vient de le déposer au greffe, dans l'idée qu'il ne vous serait pas inutile pour vous promener dans la cour, qui n'est pas des plus chaudes. Abondance de biens ne nuit jamais.

Cette attention de la part d'un homme qu'il ne connaissait pas, et dans l'auberge duquel il n'avait été que vingt-quatre heures, lui donna à penser que cet envoi n'était qu'un prétexte, et qu'il cachait quelque nouveau mystère, quelque nouvel avertissement. Dès qu'il fut seul, il se mit à explorer son manteau dans toutes ses parties; arrivé au col, il le trouva singulièrement lourd et beaucoup plus dur qu'il ne l'avait laissé ; il le découd ; ô surprise ! ce col suspect était tout doublé d'onces.

— Ma foi ! pensa Fabio en retirant de sa cachette ce trésor inespéré, voilà un service bien rendu. Prêter à propos, c'est prêter deux fois. Bénie soit la main invisible qui me prodigue ses dons! Quand viendra le jour des restitutions, j'en serai quitte pour vendre ma petite cassine. Et voilà les économies que l'on fait lorsqu'on a le bonheur d'être logé et nourri aux frais de l'Etat.

Du reste, il était toujours plongé dans les mêmes doutes, dans la même ignorance sur la Providence inconnue qui veillait sur lui avec tant de sollicitude. Il ne cherchait même plus à éclaircir ce mystère, et, se voyant riche pour long-temps, il se sentit plus libre d'esprit, sinon de corps, et moins effrayé des ténèbres de l'avenir.

Mais les journées étaient longues, les nuits plus encore. Privé de toute société, car il était encore au secret, il avait bien de la peine à remplir chaque jour une solitude absolue de vingt-quatre heures. Que pouvait-il faire? Lire? Il n'y avait pas un seul livre dans toute la prison. Ecrire? On ne le lui permettait pas, et s'il en eût écrit, ses lettres auraient été interceptées inévitablement. Privé de toute occupation, de toute diversion étrangère et de toute communication avec le monde extérieur, ne sachant rien de ses amis, qui ne savaient rien de lui, il en était réduit pour unique distraction à ses propres pensées, c'est-à-dire qu'il tournait et retournait sur lui-même jusqu'au vertige ; passant tour à tour et cent fois par minute de l'ambition à l'amour, de l'amour à l'ambition. Que fait la reine ! Que fait Rafaella? se demandait-il sans cesse à lui-même ; et, dans le silence inflexible qui l'environnait, il était condamné à s'adresser en même temps et la question et la réponse. La colère et la tristesse se partageaient son cœur.

— Bonne nouvelle, lui dit un jour le geôlier.

— Serais-je libre?

— Pas encore, malheureusement pour vous et heureusement pour moi, qui ne retrouverai jamais un prisonnier comme votre seigneurie.

— Alors, que venez-vous m'annoncer?

— Que le secret est levé. Vos amis (un homme aussi généreux que votre seigneurie, ne peut manquer d'avoir beaucoup d'amis) ; vos amis, dis-je, peuvent maintenant vous visiter tant qu'il vous plaira. Ce n'est pas moi qui y mettrai obstacle. La ville en masse se présenterait au guichet, qu'elle serait la bienvenue chez nous. Ma clef est comme le soleil, elle tourne pour tout le monde.

— Pour entrer, mais pour sortir?

— Ceci est l'affaire du justicier, ce n'est pas la mienne. Qu'il lève l'écrou, j'ouvre la porte à l'instant même sans me faire plus prier qu'une fille qu'on retire du couvent pour la mettre en ménage.

Le geôlier revint dans la journée.

— Quand je disais ce matin à votre seigneurie, dit-il à Fabio d'un ton [illegible]t, que les amis ne se feraient pas attendre... préparez-vous à recevoir une visite... qui ne vous fera pas de peine, ajouta-t-il en clignant les yeux et en cherchant à prendre un air fin

— La visite de qui?

— Votre seigneurie veut me faire aller, elle sait mieux que moi de qui je parle.

— Non, vraiment.

— Enfin, voici. Comme je venais de vous quitter ce matin, on m'appelle au parloir. J'y descends et j'y trouve le signor Errante, le premier peintre de Trapani, un homme à qui un coup de pinceau rapporte plus d'onces en une heure que mes tours de clef ne m'en rapporteront, à moi, dans toute ma vie. Que voulez-vous? c'est ainsi que va le monde.

— Qu'il entre, qu'il entre tout de suite ! Où est-il?

— Chez lui ou ailleurs ; il est reparti immédiatement.

— Vous appelez cela une visite? C'est donc à vous qu'elle était destinée et pas à moi.

— Attendez la fin. Je trouve donc au parloir le signor Errante. — « Le capitaine Fabio n'est plus au secret? me dit-il. — Non, que je lui réponds. — Ses amis, par conséquent, peuvent le voir? — Tant qu'ils voudront, avec ma permission, bien entendu. — Et pour l'obtenir, que faut-il faire? — S'il s'agissait de tout autre que du capitaine, la chose ne serait pas facile ; mais, puisque c'est à lui que vous avez affaire, entrez. — Pas à présent ; je reviendrai tout à l'heure avec une dame qui ne veut être reconnue ni même vue de personne. — J'ai compris, j'ai compris ! Bien qu'il soit contre la règle de la maison d'y admettre des inconnus ou des inconnues, amenez votre dame mystérieuse, on ne lui demandera pas son signalement ni cette fois, ni les autres. »

Ce que le geôlier oubliait de dire, ce que chacun devine sans qu'il le dise, c'est que sa condescendance était le prix de l'or, et qu'il avait mis largement à profit la circonstance. Sa clef, cette fois, lui rapportait autant que le pinceau du peintre.

A peine sortait-il de la chambre du peintre, qu'Errante y entra en effet, accompagné d'une femme entièrement cachée, les yeux exceptés, dans une vaste mante sicilienne ; mais ses yeux trahissaient son incognito : Rafaella seule en avait de pareils.

— Vous ici ! s'écria-t-il, en courant au-devant d'elle avec ravissement.

— J'ai voulu être votre première visite, répondit-elle en rejetant sa mante en arrière.

— Et voilà pourquoi, dit Errante, je suis reparti ce matin sans vous voir. Dieu sait ce que m'a coûté ce sacrifice ; mais j'avais donné ma parole, et je l'ai tenue cette fois.

— Pourquoi dites-vous cette fois, mon cher Errante?

— Parce que j'avais juré au baron de taire à dona Rafaella votre arrestation, et vous voyez comment j'ai respecté mon serment.

— Je vous rends grâce de votre parjure, répliqua Fabio ; Dieu vous le pardonnera au jugement dernier, en considération du bonheur que vous avez procuré au pauvre prisonnier. Mais asseyez-vous donc, que je vous voie bien établis ici, et pour long-temps. J'ai justement deux chaises ; pourvu seulement qu'il ne me vienne pas une troisième visite.

— Et que ce ne soit pas mon oncle, dit Rafaella.

— Rassurez-vous tous les deux, répondit Errante ; nos mesures sont prises en conséquence ; personne ne viendra de la journée, pas même le

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, [illegible] 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 21 août, et 1er, 2 et 3 septembre.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 3 SEPTEMBRE.

**FEUILLET**, mécanicien, rue Jean-Bart, 3. Juge-commissaire, M. Chatenet; syndic-provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

**LEGRAND**, boulanger à La Chapelle, place St-Ange, 13. Juge commissaire, M. Riglet; syndic-provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

**DUGAST**, crémier, place Delaborde, 16. Juge-commissaire, M. Riglet; syndic-provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Du 30 août.

**PECHEUX**, charron-forgeron à Grenelle, rue Frémicourt, 48. Juge-commissaire, M. Delon; syndic-provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | Dif. S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | D. Fe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 104 1/4 | 104 1/3 | » » |
| 4 0/0 ... | 104 » | » » | » » | — Portugais. | 44 1/8 | » » | » » |
| O. de la V. | 1435 » | » » | » » | Esp. D. active | 30 1/4 | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3050 » | 3030 » | B. 35 » | 5 0/0 Naples. | 97 80 | » » | B. 20 » |
| C. L. 5000 | » » | » » | » » | — Romain. | 104 1/2 | » » | » » |
| — 1000 | 1030 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | » » |
| C. hyp... | 765 » | » » | H. 1 25 | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can... | » » | » » | » » | B. Belge. | » » | » » | » » |

7 h. 3/4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Le Mari à la campe. Le Jeu de l'am...

7 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable.

7 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Satan.

6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Vampire. 1re rep. Une Chaîne. La Fille de l'Avare.

6 h. »/» **GYMNASE.** — Rep. extr. Les Bédouines. Les 2 Voleurs. L'Aumônier

6 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Enfantillage. Fiole. La Poule. Le Conseil.

6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César.

6 h. »/» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.

7 h. »/» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.

6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.

7 h. »/» **COMTE.** — Maître Corbeau.

7 h. »/» **FOLIES.** — 3 Femmes. Le Mari et l'Amant. Amourette.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 3 Septembre. | | | 4 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 998 q. | 03 k. | Arrivages | 677 q. | 51 k. |
| Ventes | 898 | 42 | Ventes | 381 | 51 |
| Restant | 22720 | 95 | Restant | 23016 | 95 |
| Cours moyen | | 36.42 | Cours moyen | | 35,97 |
| Cours-taxe | | 36,43 | Cours-taxe | | 36,38 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 03 q. 44 k. | 50,95 à 52,25 | Gr. | 4 q. 71 k. | 40.05 à 54 10 |
| 1re | 204 10 | 35,60 à 36,60 | 1re | 94 20 | 35.65 à 37 55 |
| 2e | 09 42 | 58,00 à 00,00 | 2e | 37 68 | 34,70 à 35,00 |
| 3e | 25 71 | 28,75 à 29,30 | 3e | 1 57 | 25.95 à 00 00 |
| 4e | 12 35 | 22.3 à 27,45 | 4e | 1 57 | 22 95 à 00 00 |
| Al. | 472 57 | 32,50 à 38,20 | Al. | 39 25 | 35 00 à 00,00 |

**Taxe du pain** (par kil.).

*1re quinzaine de septembre.*

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 0,34 | 0,26 | 0,00 |
| Evreux | 0,37 | 0,32 | 0,27 |
| Louviers | 0,00 | 0,32 | 0,27 |
| Vernon | 0,00 | 0,32 | 0,27 |
| Brionne | 0,35 | 0,31 | 0.0: |
| Dijon | 0,00 | 0,32 | 0.22 |
| Colmar | 0,38 | 0,28 | 0,18 |
| Nantes | 0,37 1/2 | 0,27 1/2 | 0,20 |

**Issues.**

PARIS, *halle du 4 septembre.* — Son 6,00 à 6,50 les 325 lit. — Mouture 7,00 à 7,50. — Recoupette 10,50 à 11,00 les 100 kil. — Remoulage 17,00 à 19,00 les 150 kil.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, *halle du 4 septembre. — Cours commercial.* Froment de choix 118 à 120 kil. 31,00 à 32,00 l'hect. 1/2. — Montereau 115 à 116 kil. 29,00 à 29,50. — Picardie 115 à 116 kil. 28,00 à 29,00.

Les blés sont restés pendant quelque temps au cours de la semaine dernière; à la fin du marché cependant ils ont semblé fléchir. La meunerie qui voit chaque jour une dépréciation nouvelle sur la farine n'achète qu'avec la plus grande réserve. — Seigle 110 à 112 kil. 14,50 à 15.00.

*Orges.* — Le cours des orges semble très ferme, on faisait aujourd'hui 15,50 à 16 l'hect. et demi sans garantie de poids.

Les affaires sur cet article quant à présent sont peu importantes, on n'entend même pas parler de marchés à livrer.

*Avoines* de 150 kil. 25,00 à 25,50 les 3 hect. de 145 kil. 24,00 à 24,50 de 140 kil. 23,00 à 24,50.

COLMAR, 29 août. — Froment 1re 19,62; 2e 18,12; 3e 16,62.

TOURS, 31 août. — Froment 16,53. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme) 28 août. — Froment 1re 21,15; 2e 19,32. — Froment rouge 18,84. — Méteil 16,55. — Seigle 14,62 à 15,72. — Orge 10,90.

CLERMONT (Hérault) 31 août. — Froment 1re 24,00; 2e 22,50; 3e 21,50. — Avoine 10,00.

**Graines fourragères.**

PARIS, 2 septembre. — Vesce de printemps 12,35 à 13,35; do d'hiver 14,00 à 19,35. — Sainfoin 40,60 (l'hect.) — Luzerne (les 100 kil.) 108,00. — Trèfle 105,00. — Minette 30,00.

Les graines de trèfle vieilles ont commencé à exciter l'attention du commerce; cet article était resté longtemps sans demande. Les trèfles sur terre, soumis aux influences atmosphériques, tenaient en suspens les spéculateurs; depuis huit à dix jours les achats ont commencé, et successivement les prix se sont améliorés; aujourd'hui les trèfles de bonne qualité sont montés de 80, 90, 95 à 100 et jusqu'à 105 les 100 kil. — Les qualités inférieures ne gagnent pas proportionnellement autant; la rareté des bonnes qualités, quand elle se produira, pourra leur donner à leur tour une impulsion ascensionnelle.

**Bois.**

BAR-LE-DUC, 2 septembre. — Les adjudications qui viennent d'avoir lieu n'annoncent pas encore la baisse qu'on espère comme conséquence de l'état des affaires.

Les coupes de Vassy qui presque toutes sont entre les mains d'une même société de marchands, ont été vendues à raison de 7,50 la solive, 8,50 la corde.

La vente à Saint-Dizier des bois d'Orléans a été faite à des prix si élevés qu'on ne peut que plaindre ceux qui en supporteront les folies. La moyenne du prix des solives dépasse 8,25, les cordes de taillis coûtent au moins 9 fr. sur pieds. L'administration a fixé le prix des doubles stères à livrer aux forges à 9,33.

A la suite de cette adjudication, il s'est vendu environ 2,000 cordes de bois à charbon exploité à 6,75 sous réempillage. Ce prix paraît avoir été adopté par MM. les maîtres de forges pour les bois de moyenne qualité.

— On lit dans l'*Ancre* :

« Quelques unes des coupes de bois, vendues le 27 à Vassy, par les fermiers de M. le comte de Chambord ont été laissées à des prix modérés. D'autres ont été payées au dessus de leur valeur; les solives reviennent à 7,00 et 8,00 et les taillis à 7,00 le double stère.

» Excepté un maître de forges qui a pris deux coupes pour la futaie nécessaire à ses besoins, les maîtres de forges se sont tus. Les cordes de deux stères leur sont laissées à 6,50 empillées sous leur surveillance.

» Aujourd'hui les maîtres de forges n'ont rien acheté à la vente des bois du domaine privé du roi. Tout s'est passé entre les marchands de bois qui paient les solives environ huit francs.

» Le prix des affouages n'est pas réglé entre l'administration et les fermiers.

» La baisse du prix des taillis est en bon chemin, en attendant les ventes domaniales.

» L'administration du comte de Chambord a vendu 5 coupes de futaies, sans vendre le taillis; nous reviendrons sur cette nouvelle méthode d'exploitation. » (*Echo de l'Est.*)

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 2 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 876 | 754 | 122 | 1 10 | » 98 | » 86 |
| Vaches.... | 236 | 227 | 9 | 1 08 | » 92 | » 76 |
| Veaux..... | 377 | 358 | 19 | 1 28 | 1 04 | » 80 |
| Moutons... | 12246 | 8138 | 4108 | 1 38 | 1 16 | » 94 |

PARIS. *Marché aux chevaux du 4 septembre.* — 74 chevaux de selle et de cabriolet, vendus 21 de 280,00 à 850,00. — 159 de trait, dont 38 vendus de 250,00 à 1130,00. — 199 hors d'âge, 43 vendus 70,00 à 250,00. — 4 ânes, dont 1 vendu 35,00. — 6 chèvres, 2 vendues 19,00 et 20,00. — Essai 104.

STRASBOURG, 2 septembre. — 61 bœufs 1,34-1,16.

Il a été abattu pendant la semaine 9 vaches 1,10. — 223 porcs 1,00. — 252 veaux 1.10. — 21 taureaux 0,84-0,76. — 163 moutons 1,30. Vente facile.

*Suif cru* 0,05.

*Cuirs verts* 0,84 à 0,94.

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 4 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17235 kil. | bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 11589 | veau | 1,30 | 1,15 | 0 80 |
| 3805 | mouton | 1,40 | 1,20 | 1,90 |
| 27120 | porc frais | 1,26 | 1,19 | 1,12 |

CLERMONT (Hérault), 28 août. — Bœuf 0,90. — Vache 0,80. — Veau 1,40. — Mouton 1,10. — Cochon 1,20. Les bestiaux sur pied se sont vendus, savoir 6035 moutons 0,41. — 38 porcs 0,80.

**Laines.**

REIMS, 31 août. — Toujours même calme sur notre place dans tous les genres, comme tous les ans à pareille époque; la vente de province se faisant en ce moment, nous attendrons le mois prochain pour les réassortiments et les dispositions nouvelles pour l'article de printemps.

Laines lavées à dos 4,50 à 6,20. — Bourgogne métis 4,00 à 5,50; do mérinos 5,50 à 6,2.. Soissonnais 4,50 à 5,50. — Champagne 4,5.. 6,20. — Agneau à dos de Picardie 3,60 à 4,.. do de Champagne 4.75 à 5,30; do Bourgogne 4,60 à 5.40 — Laines d'Allemagne, propres au peigne 4,75 à 7,50. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne 4,50 à 7,.. — Mères-laines d'Espagne 5,25 à 6,30; do d'Italie 4,50 à 5,25; do de France 5,50 à 7,75; jaunes fins 5,00 à 6,00; do jaunes communs 4,50 à 5,00. — Abats lavés 4,40 à 6,00. Abats lavés à dos 2,80 à 4,00. — Mères-laines de Berry, refines, 5,25 à 5,60; do courantes 4,25 à 5,75; do 3e qté 4.50 à 3,75. — Cuisses de Berry 3,40 à 4,00 — Pelures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,25; do d'Allemagne 3,00 à 4,00. — Ecouailles-métis 5,00 à 6,50; do de Berry 1re 5,00 à 5,50; do de Berry 2e 4,50 à 5,00. — Agneaux lavés (au panier) 5,50 à 7,50; do de Berry 1re 5,50 à 6,00; do de Berry 2e 4,60 à 5,50. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais 1,90 à 2,25. — Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 2,0.; triées pour le peigne 2,25 à 3,25. — Blousses 4,25 à 6,00. — Blousses extra-fines 6,00 à 9,0.

(*Observateur de l'Aisne*)


**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

# PETIT COURS DE POLITIQUE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE A L'USAGE DES IGNORANTS ET DES SAVANTS.

Brochure in-18 de deux feuilles.

Prix : 40 cent.; et par la poste, 50 cent.

TABLE DES MATIÈRES : Avertissement. — Ce que l'on doit entendre par la politique. — Comment il y a trois cent mille moyens de rendre la France heureuse; et, subsidiairement, du caractère de la Science politique. — Qu'il est difficile de trouver ce qu'on ne cherche pas; et comment il se fait que l'on est tantôt pour le séné, tantôt pour la rhubarbe. — D'un vieux morceau de musique politique à deux voix. — De diverses sortes de fruits de la Politique. — Du tort que la Politique a eu de séparer l'Ordre et la Liberté, et des boutons de la garde nationale. — De la manière dont se fait l'instruction politique d'un jeune Français, et d'un ridicule qui commence à se donner la génération nouvelle aux yeux de l'ancienne, qui a bien plus d'esprit qu'il ne semble. — Que dans la Politique, comme dans les amusettes, on n'en finit pas toujours quand on s'embrasse *pour que cela finisse.* — Qu'il est méritoire d'avoir de bonnes intentions, mais qu'il faut encore quelque chose avec. — Où l'auteur se flatte de faire comprendre que quand une machine va mal, c'est une preuve qu'elle ne va pas bien : d'où il déduit la nécessité d'y changer quelque chose. — Pourquoi le parti qui a intérêt à l'Ordre est aujourd'hui moins-anti-social que celui qui veut le renverser. — Que le mal n'est pas que quelques-uns aient trop, mais bien que presque tous n'aient pas assez. — D'un Programme qui est encore meilleur que celui de l'Hôtel-de-Ville. — Qu'il y aurait de la simplicité à se fâcher pour si peu de chose. — Ce que c'est que l'École ou le Parti sociétaire. — L'harmonie des intérêts est le problème de l'Économie sociale. Base d'opération de l'Économie sociale. — Pourquoi. — Rien ne pourrait empêcher le bonheur d'envahir le Monde. — S'il est vrai que la Nation soit un composé de Communes, la Politique est mystifiée (à moins que l'on ne préfère dire qu'elle nous mystifie). — Les intérêts opposés engendrent les haines; malgré les sermons. — Les intérêts alliés disposent les hommes à s'aimer; sans les sermons. — Le principe d'Association est la base sur laquelle seule on peut fonder l'Harmonie sociale. — Simple appel à l'examen et à l'expérience.

## ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Ce livre, à l'*instar* d'un *almanach Bottin*, a été dicté par la nécessité vivement sentie de mettre dans les mains de tout le monde les archives du haut commerce français d'une exposition à l'autre; il est le résultat du concours d'un grand nombre d'exposants qui se sont rassemblés et cotisés. Chacun paie 50 centimes la ligne pour l'inscription de ses produits. Chaque souscription est de dix lignes au moins. Ces sacrifices permettent de donner le livre à 50 centimes, afin d'obtenir la publicité constante qu'on a le droit d'attendre d'un prix aussi modique. MM. les exposants invitent ceux de leurs confrères qui n'auraient pas encore souscrit à adresser, avant le 1er octobre, leur souscription et les matériaux qu'ils désirent faire insérer à M. Pichery, agent de publicité, rue Notre-Dame-de-Lorette, 11. L'almanach contiendra, en outre des produits de l'industrie, un calendrier pour 1845, des légendes et historiettes pour lui donner de l'intérêt, des notions de météorologie et des instructions sur les expositions annuelles du Louvre et sur celles du Luxembourg, ainsi que les conditions à remplir pour être admis à exposer.

## Maladies Secrètes

**TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié de prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR

## CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des *Ecoulement récent ou Chroniques, Flueurs blanches,* etc, etc. à Paris, RUE SAINTE-ANNE, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Etranger. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie. — PRIX : 4 FR.

*Capsules aux Cubèbes*, à l'*huile de foie de morue*, et à tous autres médicaments.

## PUNAISES,

Leur destruction complète par l'INSECTO-MORTIFÈRE, composition infaillible. Faubourg Montmartre, 78.

## LES BAS ÉLASTIQUES

PERFECTIONNÉS DE LEPERDRIEL

Pour VARICES et ENGORGEMENS obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes qui en font usage.

LEPERDRIEL, Fg-Montmartre, 78.

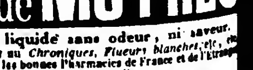

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au ... à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau ... malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*; ... on prend pure, ou coupée de vin sans l'affaiblir; ... la *digestion*, prévient les aigreurs, pituites, ... *gravelle*, irritations, maux de reins, etc. — Le paquet ... de 90 bouteilles, avec *la griffe D. Fèvre*, 1 fr.; ... 100, 1 fr. 50 c.; au commerce, 40 fr. le mille. Sous le ... D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

sang de ses entrailles. Il est une guerre que des circonstances fatales peuvent un jour faire éclater, c'est celle des masses exploitées contre les aristocraties qui exploitent égoïstement ; et, celle-là même, nous pensons qu'elle pourrait être prévenue, et nous travaillerons de tous nos efforts à la prévenir.

Nous dirons aux riches les souffrances des pauvres, et nous leur enseignerons les moyens de guérir tant de maux intolérables, et nous proclamerons la loi de l'émancipation des malheureux, la loi du salut de tous les hommes. Si, par un malheur, que Dieu veuille écarter ! les riches restent sourds, s'ils refusent d'entendre la plainte des masses qui souffrent, s'ils resserrent les liens de leur joug, alors il faudra bien qu'une grande lutte vienne mettre fin à l'oppression aveugle, et ouvrir l'ère nouvelle où les droits de tous les hommes seront garantis.

Le jour de cette lutte n'est pas venu. Comme nous l'avons dit récemment, l'alliance des peuples du monde n'est pas encore faite, n'est pas assez avancée, pour qu'ils puissent se jeter dans des guerres où les aristocraties sauraient encore exploiter à leur propre avantage le sang répandu. Et non seulement cette union des faibles et des souffrants des diverses nationalités n'est pas accomplie; mais encore les classes qui tiennent dans leurs mains la puissance sociale, n'ont pas été suffisamment édifiées sur la valeur des remèdes et des réformes proposés. C'est là ce qu'il faut redire souvent, avant d'engager des luttes terribles, et toutes pleines d'injustices et de violences. Non, le riche ne sait pas assez combien est grande la souffrance des masses ; non, il ne sait pas assez qu'il est des moyens de guérison, et quels sont ces moyens. Les amis du peuple eux-mêmes, qui prêchent les révolutions, s'ils sentent d'un cœur généreux tout le malheur du pauvre, ne sont pas encore assez édifiés sur les moyens d'une transformation sociale. Qu'ils s'entendent donc un peu entre eux, pour le moins, sur les réformes nécessaires, avant de bouleverser les empires et le monde tout entier.

Le jour des guerres sociales n'est pas venu, et puisse-t-il ne se lever jamais ! L'heure des luttes sanglantes entre les nations n'a pas sonné, et puisse-t-elle rester long-temps suspendue ! A vous, amis du peuple, amis de l'humanité, à profiter de la paix féconde pour enseigner la société, pour semer les bons germes et répandre les pures lumières. Les moments de calme peuvent être courts, lorsque tant d'intérêts pressants divisent les grands peuples. Hâtons-nous donc de demander à la science les moyens de résoudre les difficultés, de combiner ces intérêts. Cherchons les mesures qui donnent à chaque peuple des garanties suffisantes. Organisons, suivant le principe de la neutralité, les grandes routes du monde,

qu'il avait un peu légèrement signifiées au gouvernement français.

Voici les principaux passages de l'article du *Times* :

« Qu'il nous soit permis de nous réjouir, avec le pays, de la nouvelle vraiment satisfaisante d'un arrangement probable de la question de Taïti, et de la fin de toutes les craintes de rupture entre nous et la France. La question paraît avoir été arrangée en des termes également honorables pour les deux pays. L'indignité commise envers l'Angleterre a été effacée sans qu'il en ait coûté à la France le plus petit sacrifice de dignité. Nous avons obtenu toutes les concessions que nous pouvions réclamer avec justice, et la France a seulement accordé ce qu'en justice elle ne pouvait refuser.

» Il n'y a pas là, pour nous, une occasion de triomphe ou d'orgueil, mais simplement de joie et de satisfaction. Nous avons simplement obtenu la compensation de l'affront fait à la nation par un officier français, et que nous ne pouvions tolérer sans manquer à notre honneur et à notre rang national. De même, le gouvernement français a très judicieusement agi, en ne s'associant pas aux procédés d'un de ses agents subalternes. C'eût été pousser à l'extrême le don quichottisme de la déraison et de la hauteur que d'agir autrement. Comment un gouvernement peut-il toujours compter sur la conduite régulière et infaillible des officiers qu'il choisit? Quelquefois un gouvernement peut se trouver engagé dans des difficultés par les actes des agents et des instruments qu'il a choisis à son gré, et, dans ce cas, ce qu'il peut faire de mieux, c'est de les désavouer. Une fois désavoués, un gouvernement ne peut subir ni discrédit, ni humiliation pour ces actes ou pour leur excuse, uniquement par cette raison, qu'en les désavouant, il prouve que ces actes ne sont pas les siens, et c'est pourquoi il ne les répare pas pour son propre compte, mais pour celui d'un autre.

» M. d'Aubigny a été éloigné de Taïti ; sa conduite a été l'objet d'une excuse (*of apology*), et satisfaction, nous assure-t-on, sera faite à M. Pritchard pour les mauvais traitements qu'il a reçus. Préalablement, M. d'Aubigny avait été blâmé par son supérieur, M. Bruat, et cette seconde censure qui tombe sur lui, accompagnée d'une mesure réparatrice pour la personne offensée, paraît être une reconnaissance suffisante de la part du gouvernement français de nos griefs contre d'Aubigny.

» Il n'est pas renvoyé du service, et il n'est pas nécessaire qu'il le soit ; pourvu que son gouvernement reconnaisse que ses actes sont injustifiables, on a fait tout ce qui a été demandé. Nous n'avons pas besoin de nous venger nous-mêmes sur un individu, mais seulement d'obtenir qu'il soit distingué de la nation (*to have distinguished from the nation.*)

» La précédente conduite de M. Pritchard à son poste est aussi pesée par nous, quand nous regardons comme suffisante cette appréciation de la conduite de M. d'Aubigny. Que M. Pritchard ait outrepassé les bornes dans l'attitude qu'il a prise envers les Français après leur occupation de l'île, ou qu'il ait plus ou moins travaillé à fomenter contre eux les hostilités, cela ne semble que trop probable. Et bien que cette attitude, s'il s'est abstenu de tout acte positif et ouvert d'hostilité, ne dût pas l'expo-

eu de part à cet acte ni à sa provocation. »

Nous devons remarquer plus de convenance et de modération dans le langage du *Times*. Ce journal aura voulu réparer les excès de violence et de grossièreté dont il s'est rendu coupable, il y a peu de jours. Mais nous faisons nos réserves sur son argumentation qui nous paraît très fausse. Venons au fond.

Pour que le pays sache si le cabinet l'a représenté dignement en cette affaire, il faut qu'il connaisse exactement les faits. M. le commandant d'Aubigny aurait, dit-on, abusé de son pouvoir, et il aurait été censuré par M. le gouverneur Bruat. Ce sont là des faits sur lesquels la France a besoin d'être édifiée. Il ne suffit pas qu'un journal anglais prononce : « Le fait est que ni l'un ni l'autre pays n'a été convenablement représenté par ses fonctionnaires à Taïti. M. Pritchard était un intrigant et un brouillon ; M. d'Aubigny, un homme bouillant et peu scrupuleux... » Il ne suffit pas de cette déclaration pour que nous condamnions notre officier. Le *Journal des Débats*, qui, pendant un mois a défendu M. d'Aubigny, et qui se tait aujourd'hui devant l'accusation du *Times*, doit, pour le moins, à ses lecteurs la justification de ses éloges et de son abandon. Feuille semi-officielle, le *Journal des Débats* doit faire connaître comment il se fait que M. d'Aubigny, qui avait raison en août, ait tort en septembre.

Nous attendrons les explications indispensables, et, bien qu'aucune présomption de culpabilité contre M. d'Aubigny ne ressorte clairement des documents produits jusqu'à ce jour, nous ne prétendons pas affirmer que le gouvernement ait eu tort d'accorder au cabinet anglais le rappel de cet officier. Nous jugerons sur pièces.

Pour le moment, nous voulons seulement constater que la conduite de M. Guizot a été pleine de maladresse et d'imprudence. Comment, si M. d'Aubigny a en effet commis un excès de pouvoir, comment le ministre, dans son journal semi-officiel, et par ses propres paroles prononcées en face du pays, à la tribune des Chambres, a-t-il donné à penser à tout le monde que *nos officiers* avaient usé de leurs droits, et que ces droits seraient défendus par le gouvernement de France? On ne fait pas de telles déclarations, de telles promesses, avant d'avoir étudié à fond les éléments d'une affaire ; on n'échauffe pas ainsi l'esprit public, on n'engage pas tous les citoyens par le sentiment de la dignité nationale, pour exposer ensuite un pays tout entier à des froissements pénibles. Il n'est pas permis, en propageant l'erreur, d'agiter ainsi jusqu'à l'irritation, l'esprit de rivalité des peuples.

Si donc le cabinet français n'est pas coupable d'un acte de faiblesse, il ne peut échapper au reproche d'avoir agi avec une légè-

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXII.

#### UN PROJET DE FEMME (SUITE).

Fabio occupait dans la prison de Trapani une petite chambre, séparée des autres, qui passait pour l'appartement princier de la maison, *il quartier nobile*, et qu'il avait obtenue à prix d'or. Cette dépense extraordinaire l'avait mis naturellement en grand crédit auprès du geôlier, car la prison est l'image du monde en raccourci : chaque nouveau venu y est jugé brutalement selon la capacité financière. Quelques largesses prodiguées à propos avaient fait monter Fabio à l'apogée de la considération. Le geôlier, sur sa demande, lui aurait donné sa femme, sa fille, tout, excepté la liberté.

Malheureusement Fabio n'était pas riche ; sa première semaine de captivité avait dévoré toute la somme qu'il avait apportée à Trapani. Ces ressources épuisées, où s'en procurer de nouvelles? Il se posait ce redoutable problème et voyait avec inquiétude arriver le moment fatal où, l'argent manquant, il serait précipité de son piédestal par le geôlier lui-même, et, chassé du quartier noble qu'il ne pourrait plus payer, irait tomber dans le dortoir immonde, infâme des voleurs et des assassins ; il va sans dire que la prison de Trapani n'était pas plus avancée que les autres ; prévenus et condamnés y étaient entassés pêle-mêle dans la même ordure physique et morale.

Un jour que, attristé déjà par les sombres influences de la prison, il se livrait avec anxiété aux tristes préoccupations du lendemain, car il en était à ses dernières onces, le geôlier entra avec un paquet.

— Voici, dit-il, le manteau de votre seigneurie. Vous l'aviez laissé à l'auberge du Soleil, et l'hôte vient de le déposer au greffe, dans l'idée qu'il ne vous serait pas inutile pour vous promener dans la cour, qui n'est pas des plus chaudes. Abondance de biens ne nuit jamais.

Cette attention de la part d'un homme qu'il ne connaissait pas, et dans l'auberge duquel il n'avait été que vingt-quatre heures, lui donna à penser que cet envoi n'était qu'un prétexte, et qu'il cachait quelque nouveau mystère, quelque nouvel avertissement. Dès qu'il fut seul, il se mit à explorer son manteau dans toutes ses parties ; arrivé au col, il le trouva singulièrement lourd et beaucoup plus dur qu'il ne l'avait laissé ; il le découd ; ô surprise ! ce col suspect était tout doublé d'onces.

— Ma foi ! pensa Fabio en retirant de sa cachette ce trésor inespéré, voilà un service bien rendu. Prêter à propos, c'est prêter deux fois. Bénie soit la main invisible qui me prodigue ses dons ! Quand viendra le jour des restitutions, j'en serai quitte pour vendre ma petite cassine. Et voilà les économies que l'on fait lorsqu'on a le bonheur d'être logé et nourri aux frais de l'Etat.

Du reste, il était toujours plongé dans les mêmes doutes, dans la même ignorance sur la Providence inconnue qui veillait sur lui avec tant de sollicitude. Il ne cherchait même plus à éclaircir ce mystère, et, se voyant riche pour long-temps, il se sentit plus libre d'esprit, sinon de corps, et moins effrayé des ténèbres de l'avenir.

Mais les journées étaient longues, les nuits plus encore. Privé de toute société, car il était encore au secret, il avait bien de la peine à remplir chaque jour une solitude absolue de vingt-quatre heures. Que pouvait-il faire? Lire? Il n'y avait pas un seul livre dans toute la prison. Ecrire? On ne le lui permettait pas, et s'il en eût écrit, ses lettres auraient été interceptées inévitablement. Privé de toute occupation, de toute diversion étrangère et de toute communication avec le monde extérieur, ne sachant rien de ses amis, qui ne savaient rien de lui, il en était réduit pour unique distraction à ses propres pensées, c'est-à-dire qu'il tournait et retournait sur lui-même jusqu'au vertige ; passant tour à tour et cent fois par minute de l'ambition à l'amour, de l'amour à l'ambition. Que fait la reine ! Que fait Rafaella? se demandait-il sans cesse à lui-même ; et, dans le silence inflexible qui l'environnait, il était condamné à s'adresser en même temps et la question et la réponse. La colère et la tristesse se partageaient son cœur.

— Bonne nouvelle, lui dit un jour le geôlier.

— Serais-je libre?

— Pas encore, malheureusement pour vous et heureusement pour moi, qui ne retrouverai jamais un prisonnier comme votre seigneurie.

— Alors, que venez-vous m'annoncer?

— Que le secret est levé. Vos amis (un homme aussi généreux que votre seigneurie, ne peut manquer d'avoir beaucoup d'amis) ; vos amis, dis-je, peuvent maintenant vous visiter tant qu'il vous plaira. Ce n'est pas moi qui y mettrai obstacle. La ville en masse se présenterait au guichet, qu'elle serait la bienvenue chez nous. Ma clef est comme le soleil, elle tourne pour tout le monde.

— Pour entrer, mais pour sortir ?

— Ceci est l'affaire du justicier, ce n'est pas la mienne. Qu'il lève l'écrou, j'ouvre la porte à l'instant même sans me faire plus prier qu'une fille qu'on retire du couvent pour la mettre en ménage.

Le geôlier revint dans la journée.

— Quand je disais ce matin à votre seigneurie, dit-il à Fabio d'un ton complaisant, que les amis ne se feraient pas attendre... préparez-vous à recevoir une visite... qui ne vous fera pas de peine, ajouta-t-il en clignant les yeux et en cherchant à prendre un air fin.

— La visite de qui ?

— Votre seigneurie veut me faire aller, elle sait mieux que moi de qui je parle.

— Non, vraiment.

— Enfin, voici. Comme je venais de vous quitter ce matin, on m'appelle au parloir. J'y descends et j'y trouve le signor Errante, le premier peintre de Trapani, un homme à qui un coup de pinceau rapporte plus d'onces en une heure que mes tours de clef ne m'en rapporteront, à moi, dans toute ma vie. Que voulez-vous? c'est ainsi que va le monde.

— Qu'il entre, qu'il entre tout de suite ! Où est-il?

— Chez lui ou ailleurs ; il est reparti immédiatement.

— Vous appelez cela une visite? C'est donc à vous qu'elle était destinée et pas à moi.

— Attendez la fin. Je trouve donc au parloir le signor Errante. — « Le capitaine Fabio n'est plus au secret? me dit-il. — Non, que je lui réponds. — Ses amis, par conséquent, peuvent le voir? — Tant qu'ils voudront, avec ma permission, bien entendu. — Et pour l'obtenir, que faut-il faire? — S'il s'agissait de tout autre que du capitaine, la chose ne serait pas facile ; mais, puisque c'est à lui que vous avez affaire, entrez. — Pas à présent ; je reviendrai tout à l'heure avec une dame qui ne veut être reconnue ni même vue de personne. — J'ai compris, j'ai compris ! Bien qu'il soit contre la règle de la maison d'y admettre des inconnus ou des inconnues, amenez votre dame mystérieuse, on ne lui demandera pas son signalement ni cette fois, ni les autres. »

Ce que le geôlier oubliait de dire, ce que chacun devine sans qu'il le dise, c'est que sa condescendance était le prix de l'or, et qu'il avait mis largement à profit la circonstance. Sa clef, cette fois, lui rapportait autant que le pinceau du peintre.

A peine sortait-il de la chambre du peintre, qu'Errante y entra en effet, accompagné d'une femme entièrement cachée, les yeux exceptés, dans une vaste mante sicilienne ; mais ses yeux trahissaient son incognito : Rafaella seule en avait de pareils.

— Vous ici ! s'écria-t-il, en courant au-devant d'elle avec ravissement.

— J'ai voulu être votre première visite, répondit-elle en rejetant sa mante en arrière.

— Et voilà pourquoi, dit Errante, je suis reparti ce matin sans vous voir. Dieu sait ce que m'a coûté ce sacrifice ; mais j'avais donné ma parole, et je l'ai tenue cette fois.

— Pourquoi dites-vous cette fois, mon cher Errante?

— Parce que j'avais juré au baron de taire à dona Rafaella votre arrestation, et vous voyez comment j'ai respecté mon serment.

— Je vous rends grâce de votre parjure, répliqua Fabio ; Dieu vous le pardonnera au jugement dernier, en considération du bonheur que vous avez procuré au pauvre prisonnier. Mais asseyez-vous donc, que je vous voie bien établis ici, et pour long-temps. J'ai justement deux chaises ; pourvu seulement qu'il ne me vienne pas une troisième visite.

— Et que ce ne soit pas mon oncle, dit Rafaella.

— Rassurez-vous tous les deux, répondit Errante ; nos mesures sont prises en conséquence ; personne ne viendra de la journée, pas même le

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, ... 10, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2 et 3 septembre.

Londres, 4 septembre.

La cour des pairs a admis le pourvoi d'O'Connell et de ses co-accusés.

D'un autre côté, le *Galignani's Messenger* annonce, qu'au moment de mettre sous presse, il apprend que l'on vient de recevoir de Londres, sous la date d'hier, des nouvelles annonçant que la chambre des lords a cassé la décision de la cour du banc de la reine en Irlande, ce qui équivaut à l'acquittement de M. O'Connell et de ses amis, et sera naturellement suivi immédiatement de leur mise en liberté.

M. l'évêque de Châlon vient de publier la lettre circulaire suivante :

« Châlon, le 28 août.

» Monsieur le curé,

» Sans rien préjuger ni prévenir des demandes qui pourront nous être faites par l'autorité supérieure, au sujet des victoires remportées sur les Marocains par notre armée d'Afrique aux bords de l'Isly, et par notre flotte dans les eaux de Tanger et de Mogador, je regarde comme un devoir de rendre grâces au Seigneur pour les brillants succès qu'il vient de nous accorder et qui couvrent l'une et l'autre de gloire.

» Quel admirable spectacle, en effet, que celui de S. A. R. M. le prince de Joinville venant fièrement, à la tête de sa flotte, s'embosser sous le premier feu de la place, devant des remparts formidables, et là, par le tonnerre de ses vaisseaux, renverser toutes les batteries, qui, malgré une défense acharnée, n'offrent bientôt que des ruines ! Tout cela est beau et digne du nom français !

» Aussi est-ce de grand cœur et dans le transport de notre admiration que nous saluons le noble Suffren, tous les vaisseaux de la flotte, tous nos braves marins, et que nous faisons pour eux les vœux les plus tendres. Même hommage à la brave armée de M. le maréchal Bugeaud, qui, si inférieure en nombre, a fait des prodiges de valeur et a vu disparaître devant ses intrépides bataillons des légions de barbares qui, par cette leçon sévère, auront appris à connaître et à respecter la France.

» Pour témoigner à Dieu notre reconnaissance d'une si illustre victoire, et obtenir qu'il couvre toujours notre armée de terre et de mer de sa protection, tous les prêtres du diocèse devront réciter à la sainte messe, pendant huit jours, l'oraison, collecte et postcommunion *pro obtentâ victoriâ*.

» MM. les curés liront cette lettre au dimanche suivant à leurs paroissiens. N'oublions pas d'invoquer souvent, pendant cette guerre, le grand saint Louis, modèle des guerriers et des Rois, qui fit aussi ses preuves en Afrique, et qui nous a laissé partout de si beaux exemples.

» Recevez, mon cher monsieur le curé, l'assurance de toute mon affection. Votre très humble et tout dévoué serviteur,

» M. J., évêque de Châlon. »

de l'insurrection des pauvres contre les riches, des prolétaires contre les propriétaires, des oisifs contre les travailleurs.

Citons quelques paragraphes de l'article que le *Débat social* consacre à établir sa thèse :

« Ce que M. Journet a dit des maux résultant de la concurrence et de la déperdition des forces productives de la société par l'antagonisme, par la lutte des intérêts, a trouvé une approbation générale, mais des objections fort nombreuses se sont élevées sur la prétention qu'affecte son école de réaliser toutes les réformes, quelles que soient les conditions des gouvernements actuels et sans déplacer leurs bases. C'était mettre un étranger sur un terrain fort glissant, et plusieurs des assistants l'ont fait sentir aux interrogateurs. On pouvait tirer de cette difficulté même de répondre, la conséquence que, si la législation et le gouvernement pouvaient interdire le séjour du pays à l'étranger qui prêche le *phalanstère*, il était prouvé à bien plus forte raison que la transformation sociale ne saurait passer de la théorie à la pratique, sans changer le principe même du pouvoir politique, fondé aujourd'hui sur la division des peuples comme des individus. . . . . . . .

« La prétention d'obtenir le concours bénévole des privilégiés pour détruire les priviléges est donc une pure futilité. Nous comprenons à merveille que l'harmonie de toutes les forces humaines puisse augmenter le bien-être des uns sans diminuer celui des autres ; mais tout changement est toujours et nécessairement suspect à qui nage dans l'abondance. Sa meilleure chance est de n'y rien perdre, pourquoi donc s'intéresserait-il à une transformation radicale de la société ?

« Il faut déjà aux exploités intelligents un bien grand dévouement pour s'engager dans la lutte contre l'exploitation, car la victoire même, si elle doit améliorer le sort de la génération qui nous suit, doit briser tous les individus qui combattent l'Oppression, dans l'intérêt de la Justice bien plutôt que dans celui de leurs personnes. Aux champions de la cause du Travail contre l'Oisiveté, la misère s'ils se coalisent et chôment, la prison s'ils écrivent, la fusillade s'ils s'insurgent.

« Nous reconnaissons volontiers qu'on peut trouver dans les rangs des privilégiés nombre d'hommes assez généreux et loyaux pour accepter une transformation sociale à leurs dépens et même pour se dévouer à son accomplissement, ou assez éclairés pour comprendre le danger de la résistance. Nous avons vu, en 1789, le marquis de Lafayette et d'autres gentilshommes, tirer l'épée dans les deux Mondes pour abattre l'antique édifice féodal, mais ils ont suivi le mouvement et ne l'ont pas donné. Espérer mieux et plus des Riches d'aujourd'hui que des Nobles d'alors, serait parfaitement ridicule.

« Qu'on mette les exploitants en demeure d'accepter les réformes avant de les leur imposer, rien de mieux ; mais encore, si l'on n'a reçu mission expresse de bercer le peuple de folles illusions pour endormir sa patience, faut-il lui reconnaître le droit de briser les résistances du Privilége organisé, et lui apprendre à organiser le travail dans de telles conditions que les Travailleurs ne soient pas condamnés à l'impuissance, faute du concours des Oisifs. »

Peu de mots suffiront pour répondre au *Débat social*. D'abord, est-il bien certain que *tout changement* soit toujours et nécessairement suspect à qui nage dans l'abondance ? Nous concevons très bien que tout changement violent, tout changement qui consisterait à dépouiller le riche, à le réduire à la misère ou à l'exil, lui soit *suspect*. Mais le *Débat social*, qui aime à disserter sur l'organi-

cette opinion soit *ridicule*, et renvoyer ainsi son expression au journal belge ; nous nous bornerons à le rappeler à lui-même, c'est-à-dire à cette pensée fort sage, qu'il faut mettre les exploitants *en demeure d'accepter les réformes*. Or, est-il bien certain qu'on ait suffisamment mis les privilégiés en demeure d'accepter les réformes sociales, alors que les journaux qui se donnent pour les plus zélés défenseurs du peuple, au lieu de s'appliquer à les propager, ne parlent sans cesse que d'insurrections et de bouleversements politiques, et ne comprennent même pas que l'association agricole et domestique et l'organisation sociétaire de la commune puissent être entreprises et réalisées sous tous les sytèmes possibles de gouvernement ?

Depuis les difficultés survenues entre notre gouvernement et le gouvernement anglais, les témoignages de sympathie n'ont pas manqué à la France de la part des organes de l'opinion publique, dans les différentes parties de l'Europe centrale. Si quelques souverains conservent encore envers notre nation des défiances surannées, partout les peuples font des vœux pour que nous ne soyons point entravés dans la tâche civilisatrice que nous poursuivons sur le sol africain. Voici comment s'exprime à cet égard un journal suisse :

GENÈVE, 5 septembre. — Nous voyons avec plaisir, en lisant nos nouvelles d'Allemagne, que cette puissante confédération ne serait point disposée, en cas de rupture sérieuse entre l'Angleterre et la France, à faire entendre contre celle-ci le cri de guerre de 1810. La Confédération germanique n'a pas tardé à comprendre qu'il y a intérêt pour les peuples à ne point entraver la lutte engagée par la civilisation avec la barbarie africaine. On n'attendait pas moins des sentiments éclairés et généreux de la population allemande. La génération actuelle surtout, reconnaissant les vues pacifiques et désintéressées, quoique progressives, de la France de 1830, ne peut que lui accorder ses sympathies et même son appui moral, sinon son assistance matérielle.

Nous nous réjouissons d'autant plus de ce qu'il en est ainsi chez nos voisins les Allemands, que par là se trouve éloignée toute crainte de voir se renouveler les collisions dévastatrices et meurtrières dont le territoire helvétique fut le théâtre, à la fin du siècle dernier. Il ne nous appartient point de prendre parti, comme le font la *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette de Trèves*, pour l'un ou l'autre des deux grands États près de s'entre-choquer. Sa situation, les traités, et son intérêt commandent à la Suisse la neutralité la plus stricte.

Cependant, s'il nous est permis de former des vœux pour qu'une nullité toujours funeste ne vienne point paralyser l'effet d'opérations militaires suffisamment justifiées, nous les formons dans toute la sincérité de notre cœur, tant est profonde notre conviction que le gouvernement français n'est point mu, à l'égard du Maroc, par l'esprit de conquête, mais seulement par le désir et la nécessité de pacifier l'Algérie.

(*Journal de Genève*.)

---

baron.

On voit que tout noble qu'était l'appartement du capitaine, et si cher qu'il fût, il ne brillait ni par la somptuosité, ni par le confort. Le plus pauvre habitant du quartier latin s'en fût à peine accommodé. Deux chaises, et quelles chaises ! une table de sapin polluée par mille usages, et le plus dur, le plus misérable des grabats, en composaient tout l'ameublement. Ajoutez à cela des murs sales ; une haute fenêtre oblongue, traversée, presque murée par d'épais barreaux de fer, et pour perspective une grande muraille noire, vous aurez l'idée de ce lieu de misère. Pas de jour, pas de soleil, par de ciel. Encore passons-nous sous silence, par égard pour la délicatesse des lecteurs, et surtout des lectrices, une atmosphère épaisse, humide, nauséabonde qui est particulière aux prisons, et qui, indépendamment de toutes les douleurs, de tous les regrets attachés à la perte de la liberté, des incertitudes et des alarmes de l'arrestation préventive, suffirait, à elle seule, pour faire de la détention la plus courte un supplice insupportable. Si peu difficile que fût Fabio sur le chapitre de ses aises, et si peu gâté qu'il eût été sous ce rapport, soit avant, soit après sa disgrâce, le quartier noble de la prison Trapani le réconcilia tout à fait avec l'humble et agreste nudité de Boncévino.

Rafaella ne put se défendre, en entrant dans ce morne séjour, d'un serrement de cœur et d'un frisson général.

— Hélas ! lui dit Fabio, à qui ce mouvement involontaire n'avait point échappé, il ne dépend pas de moi de vous recevoir dans un lieu plus digne de vous. Pardonnez-moi l'horreur de ce réduit infâme ; votre visite n'en a que plus de prix pour moi.

— En effet, dit Errante, l'Etat ne se met pas en frais de représentation pour ses hôtes ; le mémoire du tapissier de l'établissement ne doit pas monter haut.

— Comment peut-on vivre ici quand on est criminel, dit Rafaella, puisque les innocents eux-mêmes s'y trouvent si mal ?

— Avant tout, dit le peintre, tâchons, si c'est possible, de ne faire du sentiment que juste ce qu'il en faut, vu la circonstance. Le lieu n'est pas beau, c'est vrai, mais nous l'embellissons de notre présence et, tout compensé, je parie que le capitaine se trouve plus heureux ici, dans ce moment, que notre saint père le pape dans les loges du Vatican... je veux rester dans le château de Fontainebleau. C'est égal, prison pour prison, j'aimerais encore mieux la sienne.

— Qu'importent les lieux en eux-mêmes ? répliqua Rafaella revenue de sa première impression à sa sérénité habituelle ; ils ne sont que ce qu'ils paraissent ; le monde extérieur est le miroir de l'âme, il est triste si l'âme est triste et riant si elle est riante. J'ai déjà compris qu'on puisse vivre ici dans la compagnie d'une bonne conscience.

— Toujours m'accorderez-vous, dit Errante, qu'il est permis de se trouver mieux ailleurs.

— Souffrez, dit Fabio, que je vous mette un instant sur la sellette et que je vous fasse subir un interrogatoire en forme.

— Votre solennité m'effraie, dit Rafaella en souriant.

— Voici le moment, ma belle signorina, lui dit le peintre, d'invoquer à votre aide cette bonne conscience dont vous parliez tout à l'heure.

— Ce billet est-il de vous ? demanda Fabio en leur présentant les trois mots énigmatiques qu'il avait reçus le soir même de son arrestation.

— Voyons, répondit Errante en prenant le papier pour le lire : « On pense à vous. » Moi je me déclare innocent du crime : je pensais à vous, c'est vrai, mais je ne vous l'ai pas écrit.

— Ni moi, ajouta Rafaella.

— Ce n'est pas vous non plus qui m'avez envoyé le joueur de guitare ambulant qui m'a chanté tout un jour la romance du *Captif*, ni ce trésor cousu dans le col de mon manteau ?

— Non.

— Non !

— Décidément, mon cher, vous avez un génie familier, comme Socrate.

— Ne me comparez pas à Socrate, qui est mort en prison. Comparez-moi plutôt à saint Pierre, qui en a été délivré....

— Par un ange, poursuivit Errante. Allez, brave enfant de Bellone ; en faisant cette comparaison vous ne savez pas vous-même à quel point elle est juste.

— Eh quoi ! mes fers sont-ils tellement rivés qu'il faille un ange pour les briser ?

— Qu'ils soient brisés par un ange du ciel ou par un ange de la terre, attendez-vous à un miracle.

— Vous piquez ma curiosité.

— Curiosité est excellent ! voilà, sur ma parole, un mot bien choisi ! La tête de monsieur est en jeu et monsieur est curieux de savoir s'il la gardera sur ses épaules.

— En revanche, mon cher enfant des muses, vous le prenez, vous, sur un ton terriblement tragique.

— Tragique ou non, qu'importe, si je suis dans le vrai ? Vous comprenez, mon cher capitaine, que nous ne sommes pas venus ici, dona Rafaella et moi, pour vous conter des sornettes. Il s'agit d'affaires graves.

— On dirait à vous entendre que je suis ici pour avoir assassiné père et mère.

— Vous n'avez assassiné personne, mais vous n'en êtes pas plus innocent aux yeux de vos ennemis. Que diable ! aussi, il faut voir les choses comme elles sont.

— Je ne crois pas avoir plus mauvais yeux qu'un autre.

— Les meilleurs, croyez-moi, sont sujets aux hallucinations. Auquel de nous n'est-il pas arrivé de prendre des vers luisants pour des étoiles, et des étoiles pour des vers luisants ? Je crains que vous n'en soyez là.

— Ah çà ! mon cher, me direz-vous le motif de cette brusque algarade ?

— Mon motif est de vous faire rentrer en vous-même, et de vous ramener à la raison. Si vous m'aviez cru la première fois, vous ne seriez pas ici. Jugez vous-même de la situation où vous vous êtes placé volontairement. Je vais vous faire votre compte sur mes dix doigts ; aussi bien le conseil de guerre est-il composé de dix membres : cinq Anglais et cinq Siciliens. Pour les Anglais, je n'en parle pas ; sur cinq, vous en avez cinq contre vous, vous pouvez y compter. Je passe aux Siciliens. Énumérons : primo, le colonel qui vous a fait destituer ; secondo, le capitaine que vous aviez remplacé ; tertio, celui qui vous a remplacé ; quarto, un lieutenant imberbe qui ne doit son grade qu'à la protection toute spéciale de je ne sais quelle Dulcinée de je ne sais quel don Quichotte anglais ; quinto, enfin le sergent-major que vous aviez fait dégrader pour vol, et dont, après vous, on a fait un martyr. Maintenant, faites-moi l'amitié d'additionner, et dites-moi combien d'amis vous comptez parmi ces cinq juges. Ajoutez à cela, que pour couronner l'œuvre, le conseil sera présidé par Mac-Farlane en personne.

— Vous parlez vraiment comme s'il n'y avait pas de code militaire, et que l'on condamnât les gens sans forme de procès.

— Oh ! quant à cela, mon cher, vous pouvez être tranquille, on vous le fera votre procès, et toutes les formes seront rigoureusement observées pour votre condamnation. A cet égard, vous n'aurez pas à vous plaindre. Et d'abord, sachez que le simple duel, sans aucune circonstance aggravante, est puni de dix ans de fer.

— C'est une loi absurde, et qui ne s'exécute pas...

— Mais qui peut s'exécuter ; on vous le fera bien voir.

— Mais, enfin, que voulez-vous que je fasse ? Vous me répéteriez jusqu'à demain que mon affaire est mauvaise, qu'elle n'en serait pas meilleure. Si mon arrêt est écrit d'avance, il faut bien me résigner à le subir.

— Eh non ! il faut le prévenir, au contraire.

— Le moyen, je vous prie, maintenant que je suis sous les verrous ?

— Il y en a un bien simple, le plus simple de tous.

— Qui est ?

— De vous évader.

— M'évader, moi !

— Voilà les grands mots qui vont commencer, comme l'autre jour, quand je vous suppliais de ne pas vous laisser arrêter ; vous vous êtes récrié, vous êtes monté sur vos grands chevaux, qui vous ont conduit directement ici ; si vous voulez qu'il vous mènent encore plus loin, à la Favignana par exemple, libre à vous, allez, on ne vous retient pas.

— Vous êtes étonnant, mon cher Errante, vous ne doutez de rien ; je ne parle pas du conseil en lui-même, je parle de la possibilité de le mettre à exécution. Il semble, à vous entendre, qu'on sort d'une prison comme d'un théâtre, et qu'il suffit d'un coup de trompette, comme à Jéricho, pour faire tomber des murs de dix pieds d'épaisseur !

— Rendez-nous la justice de croire que nous ne sommes pas tout à fait des visionnaires. Puisqu'on vous propose une évasion, c'est qu'apparemment on a par-devers soi les moyens de vous faire évader.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

« Le bateau à vapeur de guerre anglais le Vesuvius est arrivé le 16 à Gibraltar, venant de Tanger, ayant à bord M. Orfila, vice-consul espagnol à Tanger, M. Guayanino, vice-consul anglais à Larache, et M. Colazo, consul-général portugais à Tanger. Au départ du Vesuvius, le consul anglais, M. Hay, était toujours malade. Le gouverneur Ben-Salem-Ali était à Tanger; et le fils de l'empereur, aux environs de cette ville avec 1,000 hommes environ, ce qui dément la nouvelle qu'on avait donnée de sa présence à l'armée qui est en face de celle du maréchal Bugeaud.

« Demain, les navires à vapeur le Ituhis et l'Asmodée partent pour la France; ils vont y prendre des munitions de guerre et tout ce qui est nécessaire pour établir des quartiers d'hiver, et fortifier convenablement la petite île qui a été prise en face de Mogador. Vous voyez que la question entre le Maroc et la France n'a pas l'air de se terminer. »

— Le *Constitutionnel* annonce que samedi un *Te Deum* en actions de grâces a été chanté devant toute la cour, à Neuilly, dans la chapelle, en l'honneur des derniers triomphes obtenus en Afrique.

### Nouvelles de Montevideo.

Nous trouvons, dans le *Constitutionnel*, l'extrait suivant d'une lettre de Bordeaux du 29 août :

« On vient de me communiquer une lettre datée de Montevideo le 15 juin. Si ce que rapporte cette lettre se confirme, notre position, si affreuse aujourd'hui, changera bientôt de face sur les deux rives de la Plata. Dieu le veuille, car puisque notre gouvernement nous abandonne, nous, Français, ainsi que nos alliés, il faut que nous ayons recours à d'autres moyens, et que nous cherchions d'autres alliances. »

Voici la nouvelle contenue dans la lettre de Buenos-Ayres :

« Le Paraguay, Corrientes et la république orientale de l'Uruguay viennent de signer un traité d'alliance offensive et défensive contre Rosas. Le général Paz a été choisi pour commandant en chef des divers corps d'armée. Le plan de campagne proposé est de laisser Oribe devant Montevideo, d'envahir sans retard le territoire Argentin avec les forces réunies et de marcher sur Buenos-Ayres. »

On ne peut se dissimuler que le traité du 1er septembre ne soit un coup funeste porté à la politique de la France et à l'influence nécessaire que cette puissance devait, à tout prix, s'efforcer de maintenir sur les destinées d'un Etat que des intérêts de plus d'un genre ne lui permettaient pas de regarder comme un voisin à dédaigner. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour le ministère de M. Guizot, à qui on demandera compte un jour et de ce qu'il n'a pas fait, et de ce qu'il a laissé faire dans les circonstances présentes, c'est que c'est à la seule apathie du cabinet français qu'il faut s'en prendre de l'avortement des dernières négociations, si l'on peut appeler du nom de négociations des rapports tellement semés de difficultés et de dégoûts, que l'envoyé belge à Paris, s'il en faut croire les bruits qui courent, n'aurait pu obtenir qu'avec peine d'être reçu par le ministre dirigeant, et n'aurait jamais trouvé l'occasion de se faire écouter de lui jusqu'à la fin. (*Politique de Bruxelles.*)

La *Gazette de Manheim* dit avoir reçu des lettres de Bruxelles, qui annoncent que les négociations entre la France et la Belgique, au sujet de la question des douanes, rencontrent chaque jour de nouveaux obstacles. « Le gouvernement français, y est-il dit, insiste sur des concessions que la Belgique refuse de faire. L'industrie française met tout en œuvre pour empêcher un arrangement. »

Par suite de la convention conclue à Londres le 20 décembre 1841 pour la suppression de la traite entre la Prusse, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Russie (convention non ratifiée par la France, comme on sait), il vient de paraître à Berlin une ordonnance datée du 8 juillet de cette année, en vertu de laquelle seront condamnés aux travaux forcés pour une durée de cinq jusqu'à vingt ans, le capitaine, le subrécargue et le premier pilote de tout navire convaincu d'avoir fait la traite. La même peine sera infligée à l'armateur, à celui qui aura avancé les fonds pour l'équipement du navire et à l'assureur, s'il était informé de la destination du navire. Quant aux gens de l'équipage, ils seront passibles d'une détention qui sera portée de six mois jusqu'à cinq ans, s'il est prouvé que leur coopération à ce trafic criminel a été volontaire. (*Commerce.*)

On lit dans l'*Heraldo*, de Madrid, du 30 août :

« Le bruit a couru à Mahon que deux escadres, l'une anglaise, l'autre française arrivaient, dans le but de s'emparer de l'île. On ajoutait que le gouvernement espagnol y envoyait une garnison de 4,000 hommes et qu'il avait demandé au gouverneur et au commandant général des informations sur le nombre de lits dont on pouvait disposer au besoin. Cette dernière circonstance est la seule exacte ; les autres bruits n'ont pas le moindre fondement. Il est néanmoins étrange, vu l'importance de cette île pour l'Espagne, qu'elle y entretienne à peine cent hommes de garnison. »

Le 2, dans l'après-midi, la reine d'Angleterre a tenu un conseil privé qui a duré deux heures, pour la rédaction du discours de prorogation. Suivant l'*Observer*, sa majesté avait l'intention de s'embarquer le 9, sur le yacht royal Victoria et Albert, pour se rendre directement en Ecosse.

Comme nous l'avions annoncé, on vient de remplacer les officiers de la frégate autrichienne, la Bellone, qui doivent être entendus dans le procès intenté à l'occasion du complot des réfugiés. On assure que l'amiral Bandiera s'est justifié et que le commandement de l'escadre du Levant lui sera rendu. On ajoute que sa femme vient de succomber au chagrin que lui a causé le malheur qui a récemment frappé sa famille. (*Gazette d'Augsbourg*, 31 août.)

## Extérieur.

**Turquie.** — Le *Morning-Chronicle* déclare, sur la foi de sa correspondance [...] opinion sur les décrets, le duc lui a répondu : « Que votre majesté me permette de lui raconter une anecdote : Je me trouvais à Paris lors des troubles qui éclatèrent à l'occasion des obsèques du général Lamarque. Voulant reconnaître les bontés que le roi Louis-Philippe avait pour moi, je courus aux Tuileries. Contre mon attente, je trouvai le roi parfaitement calme et de bonne humeur. J'en témoignai mon étonnement à S. M., qui me répondit : « Quand un roi *obéit aux lois et respecte la* » *constitution*, quoi qu'il arrive, il n'a rien à redouter. Je regrette que » la tranquillité soit troublée, mais je n'en suis pas cause ; et si vous » me voyez calme et content, c'est que *ma conscience ne me reproche* » *rien.* » Le roi Ferdinand, qui était présent, parut choqué de cette anecdote. Il dit au duc : « *Et nous! ne respectons-nous pas la constitution?* » Le duc répondit : « Je n'ai point dit cela, monseigneur ; je » n'ai fait que raconter une anecdote. » La reine demanda alors au duc ce qu'il pensait du décret? Le duc répondit qu'il réfléchirait et qu'il donnerait son avis avec tout le respect qu'il devait à S. M. et aux libertés du pays. Le lendemain, le duc envoya sa protestation au ministre de l'intérieur. (*Morning-Herald.*)

## Faits divers.

— Une ordonnance du roi du 2, précédée d'un rapport de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, règle le taux du droit de tonnage, qui doit, par réciprocité, être appliqué en France au pavillon danois, et lui assurer certaines facilités pour les bâtiments échoués ou entrant en relâche, ou faisant, soit le service de la poste, soit le transport des voyageurs et des bagages.

— Une autre ordonnance du 3, précédée également d'un rapport au roi, établit ou modifie le tarif des douanes pour divers objets, entre autres pour le guano; ajoute le port de Boulogne à ceux désignés pour l'importation, avec réduction de droits, de la nacre; ouvre le bureau de Coursolles à l'importation du plâtre, et ajoute le bureau de garantie de Marseille à ceux désignés pour l'essai et la marque des montres de fabrique étrangère.

— Une troisième ordonnance du 4, décide que les machines et mécaniques complètes, ou en pièces détachées, ne pourront être importées que par les bureaux de Dunkerque, Lille, Valenciennes, Forbach, Strasbourg, Saint-Louis, Bellegarde, Toulon, Marseille, Cette, Bordeaux, Nantes, Brest, Rouen, le Hâvre, Boulogne et Calais.

— Diverses ordonnances nomment : président de chambre à la cour royale de Riom, M. Godemel ; avocat général près la cour royale de Bordeaux, M. Foureau ; procureur du roi à Bergerac, M. Lacroix ; juges aux tribunaux de première instance; de Bordeaux, M. Laborie ; d'Angoulême, M. Mareschal ; de Périgueux, MM. Senbauzel et Vechembre ; de Saint-Mihiel, M. Hast ; de Riberac, M. Boissarie ; juges-de-paix à Aix, MM. Leydet et Durand ; de Massegro (Lozère), M. Sarrony ; de Croisilles (Pas-de-Calais), M. Herdhebant ; de Clermont-Ferrant, MM. Faure et Imbert ; de Bordères (Hautes-Pyrénées), M. Peydessus ; de Rouen, M. Bauger ; de Doullens, M. Victor d'Hubert ; d'Ailly-le-Haut-Clocher (Somme), M. Froissart ; de l'Isle-sur-le-Serein (Yonne) ; M. Gruel-Villeneuve.

— Deux ordonnances du roi créent une chaire pour l'enseignement de l'embryogénie comparée au collége de France et une chaire pour l'enseignement des langues malaise et javanaise à l'Ecole des langues orientales. M. Coste est nommé à la première ; M. Dulaurier, à la seconde.

— M. Bussy, professeur titulaire de chimie, secrétaire agent-comptable de l'Ecole de pharmacie, est nommé directeur de ladite école, en remplacement de M. Bouillon-Lagrange, décédé. M. Guibourt, professeur titulaire d'histoire naturelle, est nommé secrétaire agent-comptable de l'Ecole de pharmacie, en remplacement de M. Bussy.

— On nous écrit de Gray :

L'extinction de la mendicité dans notre ville est devenue l'objet de la sollicitude de notre administration municipale; une commission a été constituée pour atteindre ce but; des quêtes faites à domicile chez les habitants permettront, avec les fonds votés dans le budget communal, de secourir tous les indigents de la ville. Une des principales obligations que s'est imposée la commission, est celle de procurer de l'ouvrage aux indigents valides qui en manqueront.

On ne peut qu'applaudir à une mesure qui, quoique insuffisante à améliorer le sort de la classe pauvre et à la moraliser, marque, néanmoins, une tendance des esprits vers un ordre de choses meilleur, la transformation de la charité publique.

— Il y a quelques jours, à Bordeaux, un employé d'une fabrique de produits chimiques, ancien militaire et père de famille, est tombé dans une chaudière en ébullition qu'il était chargé de surveiller. Ses cris ayant amené quelqu'un à son secours, il en fut retiré après de grands efforts, mais dans un état affreux ; quand on a voulu enlever ses vêtements, les lambeaux de sa chair y étaient attachés. Porté à l'hôpital dans un état désespéré, il est mort dans des souffrances atroces.

— Les journaux progressistes espagnols persistent à soutenir qu'une modification ministérielle aura lieu bientôt. Ils parlent de la sortie du cabinet de MM. Mon et Pidal, et l'un de ces journaux dit même que le général Narvaez quittera le ministère pour le poste d'ambassadeur en France. Le *Castellano* n'ajoute aucune foi à ces nouvelles. Ce qui paraît plus certain, selon lui, c'est que M. Martinez de la Rosa arrive à Madrid pour y être nommé ministre des affaires étrangères ; mais on doute qu'il accepte. La candidature du parti modéré aux élections qui se préparent offre une réunion de noms illustres sous plus d'un rapport. Il y a tout lieu de présumer que ceux de Martinez de la Rosa, Alcala Galiano, duc d'Abrantès, Castro-Terreno, Pena-Florida, Ruiz de la Vega et Miraflores, sortiront de l'urne.

— La fête de Saint-Cloud commencera dimanche prochain et se prolongera jusqu'au 22 septembre. Cette fête est tellement courue que l'année dernière, pendant les trois principales journées, la circulation des chemins de fer de la rive droite sur ce point-là seulement s'est élevée au chiffre de 53,923 voyageurs.

la Légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Caen, en 1783, vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, après une courte maladie. Quarante-six ans de beaux services, vingt-deux campagnes aux armées d'Irlande, d'Italie, de Naples, d'Espagne, une vie toute d'honneur et de dévouement, voilà ce qui recommande la mémoire du brave colonel Guérin.

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE.

Un de nos collaborateurs, qui a étudié à fond la récente Exposition des produits de l'industrie française, et qui en a rendu compte dans la Démocratie Pacifique, M. Barral, ancien élève de l'Ecole polytechnique, est en ce moment à Berlin. Il doit nous faire parvenir une série d'articles sur l'Exposition allemande, comparée avec celle de Paris. Ces travaux, dont nous commençons aujourd'hui la publication, sont de nature à intéresser vivement les industriels et les économistes.

I.

Berlin, 31 août.

L'Allemagne, considérée sous le point de vue industriel, est encore pour nous une terre aussi peu connue que sa littérature, sa poésie, sa haute intelligence étaient négligées et peu comprises, il y a quarante ans, lorsque Mme de Staël n'avait pas encore écrit son beau livre *De l'Allemagne* et attiré les philosophes et les littérateurs français sur la terre germanique. Autant alors on se montrait indifférent ou dédaigneux pour la poésie de l'Allemagne, autant on méprisait sa langue, qu'on appelait barbare, autant aujourd'hui on méconnaît sa puissance industrielle, malgré l'accroissement rapide de ses fabriques de toutes sortes. Habitués à regarder les produits des manufactures anglaises, à surveiller, à imiter, à surpasser tout ce qui se fait dans la Grande-Bretagne, les Français n'ont presque jamais songé à porter leurs regards au-delà du Rhin. L'industrie en Allemagne s'est donc développée à l'insu de la France, et il est temps que les Français cessent de se rendre coupables d'oubli à l'égard des progrès germaniques.

En parcourant l'Allemagne, on reconnaît que, grâce à la longue paix qui règne en Europe depuis 1815, chaque contrée, chaque ville allemande du Nord a acquis un degré de force, est arrivée à une richesse qui frappent d'admiration. La Saxe et la Prusse manifestent une aisance inconnue chez nous ; ces contrées étalent aux yeux du voyageur une espèce de bien-être qui séduit, et nulle part on n'aperçoit la misère. Dans les centres industriels, à Francfort, à Leipzig, à Berlin, on est étonné, le soir, de ne rencontrer que des ouvriers qui semblent presque riches, chaudement vêtus et montrant des visages gais, quoique silencieux, où l'on n'aperçoit les traces d'aucune inquiétude, d'aucun souci. Il paraît évident que le grand développement industriel n'a pas encore amené la guerre de la concurrence, que tous trouvent encore à vivre, et que les brillantes affaires de l'un n'entraînent pas comme conséquence la ruine de l'autre. Aussi, c'est sans aucun sentiment pénible que l'on visite les nombreuses usines qui, de toutes parts, s'élèvent ; c'est sans peine qu'on voit travailler de puissantes machines venant en aide aux hommes trop faibles pour satisfaire seuls les besoins créés par la civilisation. L'aspect de l'industrie allemande réjouit l'âme en même temps qu'il contente la curiosité de l'observateur. On admire sans arrière-pensée, on étudie avec fruit, on n'est distrait par aucun regret en contemplant le développement que prend dans les Etats de la Confédération germanique l'industrie manufacturière, en voyant combien sont avancés dans les arts ces peuples paisibles, courageux, vigoureux comme de jeunes hommes. Spectacle curieux pour un Français qui s'est habitué à croire que l'Allemagne était restée en arrière des grands progrès industriels, et qu'elle ne prenait qu'une part restreinte à la révolution amenée dans les arts manufacturiers par cet agent qu'on appelle la vapeur!

Toutes les nombreuses principautés qui se partagent une grande portion du sol germanique ont aujourd'hui des intérêts identiques et se sont unies pour faire marcher l'Allemagne entière vers la conquête de la puissance industrielle et commerciale. Au milieu de tous ces royaumes se trouve la Prusse qui s'est fait la tête de ce vaste corps. La Prusse a çà et là des lambeaux de terrain disséminés sur toutes les frontières et sur toutes les parties de l'Allemagne ; ce sont comme des organes qui transmettent partout la volonté du centre principal de la vie, et réunissent en un seul être ces membres divers. La Prusse absorbera l'Allemagne du nord, et Berlin, cette vaste ville, placée au milieu d'un grand désert de sable qu'elle féconde du centre à la circonférence, sera le principal pivot du nouvel et vaste empire germanique. L'association douanière connue sous le nom de Zollverein, est un des plus grands pas qui ait été fait vers la nouvelle constitution de l'Allemagne. Les intérêts matériels se sont confondus par suite de la fusion des intérêts commerciaux et de l'unité des rapports avec l'étranger. Quoique l'Allemagne, plus heureuse en cela que la France, ait un grand nombre de centres industriels et commerciaux, Berlin deviendra, s'il n'est déjà devenu, le centre principal des affaires. Mais peut-être cette ville ne causera-t-elle pas le mal que fait Paris, car l'individualité des provinces n'est pas encore détruite en Allemagne, et il faut espérer qu'elle continuera à subsister forte et puissante, comme obstacle à une centralisation absolue et, partant, nuisible de tous les pouvoirs politiques, sociaux, industriels.

Quoi qu'il en soit, Berlin accomplit en ce moment un des actes de la souveraineté sur l'Allemagne du nord ; l'industrie de tous les Etats du Zollverein, vient y apporter des échantillons de ses produits nombreux et variés. Il se prépare aussi une exposition de fleurs et de fruits, et en-

[illegible] Chaque jour de nouveaux produits arrivent et prennent place dans le vaste bâtiment de l'Arsenal. Cet édifice, destiné à renfermer les instruments de la destruction, à donner asile aux sabres, aux fusils, aux canons, l'Arsenal, aujourd'hui, étale aux yeux étonnés les merveilles de l'industrie. C'est un spectacle curieux que ces machines, ces étoffes, ces draperies, ces objets d'art, de luxe, d'utilité, tous ces instruments de la paix chassant devant eux les instruments de la guerre. C'est le signe matériel qu'une nouvelle ère s'est ouverte, ère où tous les progrès doivent s'accomplir pacifiquement, sans qu'on ait recours aux boucheries d'hommes, à l'incendie des habitations, à la destruction des produits agricoles ou manufacturiers. La moitié du rez-de-chaussée et tout le premier étage de l'édifice rectangulaire ayant une cour centrale, sont occupés déjà par 2,315 étalages. Ce nombre d'exposants deviendra plus considérable, car on n'a pas encore fixé le jour où l'on cesserait de recevoir les produits en retard; pendant ces dix derniers jours, il s'est augmenté de 600 exposants nouveaux. En ce moment, sur les 2,315 noms que porte le catalogue, 1,741 appartiennent à la Prusse, et 774 aux autres Etats de l'Union allemande. L'Autriche, quoiqu'elle ne fasse pas encore partie du Zollverein, compte 46 exposants.

On pourrait croire, surtout en se rappelant les désordres du commencement de l'Exposition française, que les retards mis par les industriels dans leurs envois, retards qui proviennent de ce que l'Exposition n'a pas été annoncée assez tôt, nuisent considérablement au spectacle que doit offrir le vaste ensemble de tant de produits. Mais le gouvernement prussien avait envoyé à Paris plusieurs personnes pour étudier les mesures adoptées en France, et l'Allemagne a profité des enseignements donnés par les nombreuses fautes commises. Il règne partout un ordre si parfait, qu'il ressemble un peu à de la froideur, et empêche que cette solennité industrielle ait l'air de fête qu'elle avait pris à Paris. De nombreux gardiens, beaucoup plus polis que les nôtres, quoiqu'ils ne soient pas français, empêchent qu'on se heurte, se renverse, se presse en marchant en sens divers, mais ils laissent pourtant les spectateurs examiner tout à leur aise. D'autre part, les produits sont mieux classés et mieux rassemblés, ce qui facilite considérablement l'étude. Enfin, quoique placés à l'abri dans un édifice solide, et non dans une barraque en planches, mal construite, sujette à être enlevée par un coup de vent, où ravagée par un orage, tous ces objets divers sont assurés par le gouvernement prussien, qui ne veut pas, comme le gouvernement français, exposer les fabricants qu'il convie à une fête à faire des pertes considérables.

qui n'a pas d'égale chez nous, même dans nos meilleures fonderies. Nous avons des tapis, des châles, des soieries admirables; l'Exposition de Berlin montre des cotons, des cuirs, des vitraux, des draps de premier ordre. Ce qui frappe surtout à l'Exposition allemande, c'est une grande richesse, la preuve d'une aisance complète; mais il manque le goût français, la finesse artistique; c'est le luxe physique, tandis qu'à Paris s'étale le luxe spirituel. A chaque nation, comme on voit, son caractère propre, manifesté en tout et partout.

Berlin est très fier de son Exposition; il témoigne une joie très grande de n'être point inférieur à Paris. Cette ville va même plus loin; elle prétend que, si l'on tient compte de la nouveauté d'une Exposition générale du Zollverein, elle a fait preuve d'une supériorité industrielle certaine. C'est de l'amour-propre allemand surexcité par quelques lignes qu'on a lues dans les journaux français, reçus en Allemagne. Nous avons en effet lu avec étonnement dans le *Journal des Débats* que la plupart des produits de l'Exposition de Berlin avaient des étiquettes de Londres et de Paris; c'est une petite calomnie qui n'est pas digne de la France.

BARRAL,
*Ancien élève de l'Ecole polytechnique.*

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 4 SEPTEMBRE.

RONDEL, agent d'affaires, rue Neuve-St-Jean, 16. Juge commissaire, M. George; syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

DOMON, fabricant de bronzes, rue de la Marche, 14. Juge commissaire, M. Delon; syndic provisoire, M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

## Bourse du 5 septembre 1844.

L'article du *Times* annonçant l'arrangement de l'affaire de Taïti et la hausse des fonds anglais sont venus jeter l'alarme dans le camp des baissiers.

Dès hier soir on avait fait 80 fr. 30 c. au passage de l'Opéra; ce matin, les premières opérations se sont faites à 80 fr. 50 c., mais, peu d'instants après, on était monté à 81 fr., et de très fortes affaires se sont traitées à ce cours. Le parquet a ouvert à 80 fr. 90 c., et à 120 fr. 95 c., et de fortes demandes ont porté assez rapidement les cours à 81 fr. 15 c. et 121 fr. 20 c., mais une fois remplies, on est redescendu un instant à 80 fr. 70 c. et à

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Strasb... | 240 » | 240 » | H. 2 50 | 240, 243 75. | H. [illegible] |
| Rouen... | 972 50 | » » | H.20 » | 972 50, 977 50, 965. | H.15 » |
| Hâvre... | 745 » | 738 25 | H. 2 50 | 736, 737 50. | H. 1 25 |
| Marseill. | 755 » | » » | H.10 » | 757 50, 755. | H. 6 25 |
| Montpell | » » | » » | » » | | » |

| LONDRES, 3 septemb. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol...... 99 1/2. | Av. 80 50, 81 06, 80 95. | F. c. 3 0/0 : 81 15 d. un. |
| Esp. act... 22 1/2. | Ap. 81. | 81 25, 50 d. 50. |
| Portug..... 44. | | F. p. 81 50 d. un. |
| Mexic...... 35 3/4. | Rep. Fin c. F. pr. | F. c. 121 25, 30 d. un. |
| Brésil...... 81 1/2. | 3 0/0 10 15. | 121 55, 121 40 d. 50. |
| 5 0/0 holl. 100 5/8. | 5 0/0 10. | Orléans, 975 d. 10. |
| 2 1/2 d°... 61 1/2. | | Rouen, 772 50 d. 10. |
| Rouen..... 38 1/4. | Bons du Trésor. | |
| Orléans.... 38. | | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 79,50 à 80,00; courant du mois, 81,00 à 00,00; octobre, 81,50 à 82,00; nov. et déc. 83,50 à 84,00; 4 premiers mois 1845, 85,50 à 86,00.

LILLE. — Colza, 72,50 à 72,00; lin, 89,50 à 00,00; voitures, 7,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 100,00 à 00,00; oct. 97,00 à 00,00; nov. et déc. 87,00 à 00,00; 4 prem. mois 1845, 77,00.

SAVON. — Disponible, 91 fr.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 6 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Othello.
7 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Hôtel garni. Héritière.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Quatre Fils Aymon. Deux Gentilshommes.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Satan.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Vampire. Une Chaîne. La Fille de l'Avare. Anglais.
6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Aumônier. Fumiste. Surprises. Le Triomphe.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfantillage. Comtesse. Cocorico. Mémoires.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
7 h. 1/2 COMTE. — Maître Corbeau.
7 h. 1/2 FOLIES. — 3 Femmes. Le Mari et l'Amant. Amourette.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 4 Septembre. | | | | 5 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 677 q. | 84 k. | | Arrivages | 1180 q. | 08 k. | |
| Ventes | 381 | 81 | | Ventes | 1029 | 03 | |
| Restant | 28010 | 98 | | Restant | 28388 | 06 | |
| Cours moyen | | 35,97 | | Cours moyen | | 35,64 | |
| Cours-taxe | | 36,36 | | Cours-taxe | | 36,12 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 4 q. | 71 k. | 40,05 à 53,40 | Gr. | 21 q. | 96 k. | 48,55 à 53,85 |
| 1re | 98 | 20 | 33,65 à 37,53 | 1re | 317 | 72 | 35,65 à 36,95 |
| 2e | 37 | 68 | 34,70 à 33,00 | 2e | 290 | 30 | 34,10 à 35,00 |
| 3e | 4 | 87 | 25,95 à 00,00 | 3e | 21 | 49 | 28,85 à 31 21 |
| 4e | 1 | 37 | 22,96 à 00,00 | 4e | 45 | 07 | 22,80 à 27,40 |
| Al. | 39 | 25 | 35,00 à 00,00 | Al. | 910 | 60 | 32,30 à 33,40 |

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 4 septembre. — *Cours officiel*. Froment 17,52 à 19,83. — Seigle 9,66 à 10,66. — Sarrazin 9,65. — Avoine 7,83 à 9,00.

HOUDAN, 4 septembre. — Froment 1re 21,33 à 21,67; 2e 20,67. — Champart 19,33 à 20,00. — Méteil 18,00 à 18,67. — Seigle 10,67 à 11,33. — Orge 12,00. — Avoine vieille 7,00 à 7,40; do nouvelle 6,40 à 6,60. — Halle faible, vente lente; baisse de 0,33 sur le froment.

COULOMMIERS, 4 septembre. — Froment nouveau 1re 20,00 à 20,62; 2e 18,75 à 19,69; 3e 17,50 à 18,13. — Froment vieux 1re 18,92 à 19,06; 2e 18,75; 3e 17,50. — Seigle 6,75 à 10,00. — Orge 5,75 à 6,75. — Avoine vieille 6,75 à 7,50. — Avoine nouvelle 5,50 à 6,75. Marché bien approvisionné, offres plus nombreuses qu'il y a huit jours. La vente de froment qui avait commencé avec lenteur, à pris de la fermeté, et les blés nouveaux se sont en définitive traités de 18,75 à 20,62, limites qui signalent une hausse de 18 à 31 cent. Quant aux blés vieux ils sont si rares, qu'ils ne peuvent guère compter que pour mémoire.

NANGIS, 4 septembre. — Froment 17,65. — Avoine 6,50.

EVREUX, 31 août. — Froment 20,91. — Méteil 18,36. — Seigle 9,43. — Orge 11,87. — Avoine 7,53.

LES ANDELYS, 2 septembre. — Froment 20,04. — Méteil 17,00. — Seigle 10,25. — Orge 10,00. — Avoine 6,75.

LOUVIERS, 31 août. — Froment 20,53. — Méteil 17,01. — Seigle 9,34. — Orge 10,32. — Avoine 8,75.

VERNEUIL, 2 septembre. — Froment 20,50. — Méteil 18,75. — Seigle 11,25. — Orge 12,00. — Avoine 7,25.

ELBEUF, 31 août. — Froment 21,00 à 22,00. — Méteil 15,00. — Seigle 10,25. — Orge 12,00. — Avoine 8,50.

ROYE. — Froment 1re 18,00 à 18,75; 2e 17,00 à 17,75; 3e 16,62 1/2.

Notre marché s'approvisionne de plus en plus.

Nous avons eu au marché de ce jour une baisse de 1,25 par hect. sur le blé de prem. qual., et de 1,00 sur ceux de la deux. qual.

BERGUES, 2 septembre. — Le marché était fort approvisionné. Le blé a baissé de 0,65 à l'hect.; le seigle 0,12; l'orge a haussé de 0,13; l'avoine de 0,03.

Le blé nouveau a été vendu au prix de 18,86.

Blé blanc (l'hect.) 19,62; blé 1re 21,11; 3e 18,71. — Seigle 12,18. — Orge 10,89. — Avoine 7,30.

REIMS, 31 août. — Froment nouveau 17,09 à 17,25; seigle nouveau 8,03 à 8,50; d° ancien 8,54 à 8,75. — Orge nouvelle 9,03 à 9,25. — Avoine nouv. 5,95 à 6,25; d° anc. 7,07 à 7,50

NEVERS, 31 août. — Froment 1re 18,50; 2e 17,50; 3e 16,00. — Méteil 13,00. — Seigle 13,50. — Mouture 14,50. — Orge 12,60. — Avoine 5,75.

NANTES, 31 août. — Froment 1re 18,91; 2e 18,26; 3e 17,37. — Seigle 11,72. — Orge 11,60. — Sarrazin 9,54. — Maïs 11,65. — Avoine nouv. 8,00.

Les dépiquaisons du froment s'achèvent à l'aide du soleil de ces derniers jours. La récolte est bonne dans son ensemble, sous le rapport de la quantité, et nous aurons de quoi satisfaire à des demandes nombreuses s'il en arrive.

La qualité n'est pas aussi remarquable qu'on l'avait cru d'abord; une partie des froments a été couchée par la pluie et le grand vent pendant le mois de juillet. Cette circonstance nuit toujours, parce qu'alors le grain est peu nourri et la peau plus épaisse. Les dépiquaisons n'ont pas toutes été favorisées par le beau temps; quelques paysans voyant le temps incertain dans la première quinzaine d'août, ont craint de n'être pas plus heureux en attendant, et se sont malheureusement hâtés de battre. Le blé qui n'a pas versé et qui a été battu sous le soleil est de satisfaction. Il y aura donc des qualités diverses; toutefois l'ensemble présente une bonne moyenne au-dessus de 1843; mais un peu au-dessous de 1842; le poids le plus ordinaire sera de 78 à 79 kil. à l'hect. de froment.

Le seigle a donné un bon produit et une quantité rare, parce que rentré avant le 10 juillet, il a évité le mauvais temps. Il pèse au moins 75 kil. à l'hect.; mais depuis quelques années on en cultive beaucoup moins dans nos contrées, parce qu'on a trouvé le moyen de faire du froment dans les terres long-temps regardées comme propres à la culture du seigle seulement.

L'avoine est assez abondante. Les sécheresses du commencement de la saison ayant nui à son développement, le grain est peu fourni; aussi le poids n'ira guère au-delà de 48 à 49 kil. On vend l'avoine de 100,00 à 105,00 le tonneau de 15 hect.

PORNIC, 31 août. — Le prix de nos froments nouveaux n'est pas encore établi; cependant on parle de 18,30 pour l'hect. sous vergues du poids de 79 kil.

Presque toute notre récolte est au grenier, et par le plus beau temps possible; de sorte qu'aujourd'hui nous pouvons dire que nous avons des froments qui pourront être livrés au commerce à 70 kil. l'hect. La quantité est plus qu'ordinaire.

Noirmoutiers a expédié plus de 300 tonneaux sur Bordeaux, le poids moyen de ces froments a ressorti à 79 kil. avec des prix de 18,00 à 19,00.

GRENOBLE, 31 août. — Froment, 1re 20,18; 2e 19,44; 3e 18,69. — Seigle 13,00 à 14,50. — Sarrazin 12,00 à 12,25. — Maïs 19,50 à 20,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 2 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1811 | 1761 | 50 | 1 12 | 1 » | » [illegible] |
| Vaches.... | 44 | 44 | » | 1 06 | » 92 | » 7[illegible] |
| Veaux..... | 711 | 711 | » | 1 36 | 1 18 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 9101 | 8309 | 392 | 1 42 | 1 18 | » [illegible] |

COULOMMIERS, 4 septembre. — Il a été vendu 74 chevaux de 575,00 à 900,00; — 23 chevaux de service, plus ou moins hors d'âge, de 60,00 à 410,00. — 33 bêtes asines 35,00 à 130,00. — 5 taureaux de 180,00 à 300,00. — 176 vaches laitières de 90,00 à 235,00. — 35 vaches de boucherie à 0,90 le kil. sur pied. — 129 veaux gras 1,30-1,20-1,10. — 187 veaux d'élève 12,00 à 32,00 l'un. — 76 grands porcs 32,00 à 1[illegible] — 88 petits porcs de 9,00 à 28,00, et 7 chèvres de 5,00 à 12,00 l'une.

NANGIS, 4 septembre. — 350 veaux ont été amenés prix de vente 1,20-1,00. — 39 bœufs 1,20-1,00. — 4 vaches 1,00-0,80.


# 30 CENT. --- ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. --- 30 CENT.

Notre Almanach, dont le prix est fixé seulement à 30 *centimes*, renfermera : 1° les matières qui composent un almanach ordinaire, telles que légendes, historiettes, météorologie, avec un calendrier pour 1845, etc. — 2° Des instructions sur la composition d'un jury d'examen des produits industriels, les conditions à remplir pour être admis à exposer, et un coup d'œil sur les diverses expositions *européennes*. — 3° Des explications concernant les expositions annuelles du Louvre, du Musée et du Luxembourg. — 4° Un compte-rendu général des produits de notre grande exposition, sous la forme d'un *almanach Bottin*, avec une table des matières pour faciliter les recherches. — Ce livre, que nous répèterons tous les cinq ans, sera comme les archives du commerce dont il enregistrera les progrès; ce sera véritablement le livre populaire à l'usage du salon, de la mansarde et de l'atelier. — Faire un livre de cet importance *au prix de* 30 *centimes* était impossible sans le concours de MM. les exposants, qui se sont cotisés en formant une souscription. Chacun paie 50 *centimes la ligne* pour l'insertion de l'analyse de ses produits; chaque souscription d'insertion est de dix lignes, et elle donne droit à un exemplaire, vingt lignes à deux, etc. Ils invitent ceux de leurs confrères qui n'auraient point encore souscrit, à envoyer, avant le 1er octobre, les matériaux qu'ils désirent faire insérer, au siége de l'administration, à M. Pichery, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 11, et à remplir le bulletin de souscription qui leur a été adressé. — Le prix des souscriptions sera perçu sur la présentation des exemplaires auxquels elles donnent droit. M. Pichery se charge des annonces dont MM. les exposants peuvent avoir besoin, pour tous les journaux français et étrangers.



En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# LE SEPT AVRIL,

BANQUETS COMMÉMORATIFS DE LA NAISSANCE

## DE CH. FOURIER.

ANNÉES 1843 ET 1844.

Brochure in-18. — Prix : 30 cent.; par la poste, 25 cent.

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8o avec planches frontispices. — Prix : 10 francs. — MAISON, quai des Augustins, 20. — MANAUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. — DORIS, libraire, quai des Augustins.

VARICES, ENGORGEMENTS.
BAS ÉLASTIQUES PERFECTIONNÉS
*de Leperdriel, pharmacien*,
Faub. Montmartre, 78, sans œillets ni lacets, se mettant et s'ôtant comme des bas ordin. Même prix que les bas lacés.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Cie, rue du Croissant, 16.

... étrangères à la décision de la chambre des lords. O'Connell a été condamné à l'époque où M. Guizot et sir Robert Peel proclamaient avec emphase l'entente cordiale; la condamnation d'O'Connell est annulée au moment où les événements démontrent que cette entente n'existe pas. M. Guizot s'abaisse devant l'aristocratie britannique, et le libérateur de l'Irlande est arrêté, condamné, emprisonné; M. le prince de Joinville bombarde Tanger et Mogador; le maréchal Bugeaud gagne la bataille de l'Isly; le missionnaire-consul Pritchard est expulsé de Taïti; en un mot, de graves difficultés s'élèvent entre la France et l'Angleterre, et O'Connell est mis en liberté.

Le peuple d'Irlande et d'Angleterre doit bénir la rivalité de la France, puisque cette rivalité stimule l'aristocratie britannique à une conduite libérale et juste.

Ah! si l'antagonisme naturel des deux nations, si l'attitude digne et fière de la France, si le succès de ses armes en Afrique, pouvaient contribuer à amener chez nos voisins d'outre-Manche les transformations politiques et sociales qui, en associant les intérêts de toutes les classes, mettront fin à l'exploitation industrielle et fermeront la plaie du paupérisme, nous n'aurions pas à regretter la mésintelligence passagère survenue entre les deux gouvernements, et nous nous féliciterions sous ce rapport de ce que le fanatisme aveugle et l'obstination des Barbares ont contraint la France à tirer l'épée contre le Maroc.

---

Le *Morning-Chronicle* dit que l'Angleterre veut une paix durable fondée sur le principe de l'égalité entre nations. Nous ne cessons de le répéter depuis long-temps, l'égalité des droits entre toutes les nations, tel est le principe d'après lequel il faut organiser la paix du monde, telle est la politique qui convient aujourd'hui aux deux grands peuples qui sont à la tête de la civilisation. Que leur rivalité ait pour objet essentiel de faire triompher ce principe, de chercher les combinaisons les plus favorables à l'intérêt général et à la justice dans toutes les questions que le progrès des relations internationales soulève chaque jour, et la guerre ne sera plus à redouter. Alors la rivalité de la France et de l'Angleterre deviendra un fait bien plus fécond, bien plus utile pour la stabilité des gouvernements et l'amélioration des peuples, que cette prétendue entente cordiale imaginée par M. Guizot et sir Robert Peel, et avec laquelle ces deux hommes d'Etat ont semblé vouloir se dissimuler à eux-mêmes les grands et difficiles problèmes de politique générale dont la solution devient de plus en plus urgente.

## Traité de commerce entre la Prusse et la Belgique.

Le traité de commerce qui vient d'être conclu entre la Prusse et la Belgique, a soulevé une vive discussion dans la presse de ces deux pays. S'il faut en croire les journaux allemands, la Belgique trouvera dans ce traité des avantages immenses. Suivant quelques-uns des journaux belges, elle sera encore la dupe de la Prusse; voilà tout; d'un côté comme de l'autre, il y a de l'exagération. Nous tâcherons de prendre les choses à leur véritable point de vue.

La Belgique a deux espèces de produits à fournir à l'Allemagne: les produits indigènes et les produits coloniaux.

Parmi les produits indigènes, ceux dont elle exporte le plus de ce côté, sont les fontes, le fer en barres, l'acier brut et façonné, les toiles et les produits en laine. Aussi est-ce sur ces articles que la Prusse a frappé de préférence.

L'industrie métallurgique a pris en Belgique, depuis 1836 surtout, une extension considérable. Le capital engagé dans les forges qui couvrent ce pays, s'élève à plus de 70 millions.

La rigueur avec laquelle les fers belges sont traités en France, et le développement donné dans ces derniers temps aux chemins de fer en Allemagne, ont fait que jusqu'à présent, les produits des mines belges se sont portés presque en entier au-delà du Rhin. En 1840, l'exportation des fontes s'est élevée à 2,147,531 kil. En 1841 et en 1842, ce chiffre a été dépassé. Le fer en barres, l'acier, et surtout les rails, ont suivi ce mouvement. L'exportation générale de ces produits, en 1842, a été évaluée à une somme de 11,412,752 fr.

Il est certain que l'abaissement de moitié des droits d'entrée accordé aux fers et fontes belges, par le nouveau traité, augmentera leur écoulement en Allemagne.

Mais il ne faut pas s'y tromper, tous les obstacles ne sont pas encore levés. La concurrence, pour être rendue plus supportable, n'en existera pas moins. L'industrie métallurgique a fait aussi de grands progrès dans tous les pays d'au-delà du Rhin. Voici à cet égard un document statistique, publié dans l'*Emancipation de Bruxelles*:

En Prusse, le travail de la fonte se fait dans 199 haut-fourneaux, le tout au bois, produisant 120,741,900 kil. environ, au moyen de 8,674 ouvriers, représentant une valeur en fr. de 18,261,285 fr.

Le fer en barres se martelle ou se lamine, au moyen de 538 fours, occupe 6,049 ouvriers et produit 73,278,600 kil. environ qui représentent une somme de 21,983,580 fr.

La Bavière a 44 hauts-fourneaux qui produisent 9,000,000 kil. de fonte et 149 fours produisant 5,750,000 kil. de fer.

Le Wurtemberg produit 6,400,000 kil. de fonte, 2,500,000 kil. de fer.

Le grand-duché de Bade produit 7,000,000 kil. de fonte et 4,750,000 ...

... dans les Etats du Zollverein est de 191,456,900 kil., et le total de la production du fer en barres ou des ouvrages soit en fonte, soit en fer, de 107,324,450 kil., c'est-à-dire 7 kil. par individu pour toute la Confédération.

Certes, cette proportion n'est pas effrayante. La production des fontes en Belgique est de 16 à 17 kil. par tête; en Angleterre, elle est de 25 ou 26 kil.; en France, de 10 à 11 kil. Aussi, s'il n'y avait que cette difficulté à surmonter, la concurrence pour la Belgique sur le marché allemand, contre les produits allemands, ne serait pas redoutable. D'ailleurs, la majeure partie des fers et fontes belges s'arrête dans les provinces rhénanes, et là on ne regarde comme possible que la fabrication du fer. La fonte y aurait un prix de revient trop élevé pour qu'on pût l'exploiter sur une grande échelle. Mais il ne faut pas perdre de vue que c'est là aussi que se portent toutes les fontes venant d'Ecosse. Or, dans l'état où en est aujourd'hui la navigation entre les ports d'Ecosse et le Rhin, ces fontes peuvent arriver à Cologne au prix de 10 et 11 fr. les 100 kil. Avec l'ancien tarif, la Belgique ne pouvait guère établir les siens à un prix plus bas. La lutte était alors presque impossible. Aujourd'hui elle sera plus facile; mais, quoi que fasse la Belgique, nous doutons qu'elle parvienne à rester seule maîtresse du marché allemand.

Si nous examinons le mouvement des draps et des produits en laine, nous verrons que les avantages sont encore moins considérables. Depuis 1840 jusqu'à 1843, la Belgique n'a exporté en Allemagne que pour 9,842,735 fr. par an, terme moyen. Les draps n'y figurent qu'en transit; leur exportation en 1837, pour toute l'Allemagne, les villes anséatiques comprises, a été de 256,000 fr., c'est-à-dire 1,000 pièces environ. Or, la fabrication annuelle des draps, en Belgique, s'élève à 100,000 pièces.

Le nouveau traité, en accordant une réduction de 50 p. 100 sur le droit de sortie pour la laine que la Belgique fait venir d'Allemagne, donnera sans doute à l'exportation des draps belges un plus vif essor. Mais il leur sera toujours difficile, sinon impossible de lutter avec les draps allemands, dont la main d'œuvre est moins chère et qui n'ont point de frais de transport.

Nous ne parlerons pas de l'abaissement de 50 p. 100 sur les fromages venant de Belgique: c'est une faveur qui ne profitera qu'à un nombre restreint de marchands.

Tels sont les avantages que le nouveau traité accorde à l'industrie belge. Ces avantages, il serait difficile de les nier; mais il ne faut pas non plus les exagérer. Jusqu'à présent, la masse des exportations de la Belgique dans le Zollverein a été au-dessous de ses importations. Cette infériorité disparaîtra-t-elle maintenant? Le chiffre des exportations s'élèvera-t-il jusqu'au niveau de celui des importations? Voilà les questions qu'un avenir prochain résoudra. C'est seulement alors que la partie industrielle du nouveau traité

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

#### XXII.

#### (UN PROJET DE FEMME (SUITE).

Jusque-là, Rafaella n'avait rien dit, soit qu'il eût été convenu d'avance qu'elle se réserverait pour porter les derniers coups, soit plutôt que la franchise un peu rude du peintre et son humeur caustique lui parussent plus propres à exciter qu'à vaincre la résistance de Fabio; elle intervint à son tour et le fit avec sa tranquillité, sa droiture accoutumée.

— Daignez, dit-elle à Fabio avec son inaltérable douceur, faire une fois en votre vie quelque chose pour vos amis; ne mettez pas toujours vos passions à la place de la raison.

— Quoi! vous aussi, Rafaella? Songez-vous bien à ce que vous me conseillez? M'évader.... mais c'est fuir, c'est lâcher pied devant l'ennemi; qu'il soit formé en bataille ou en conseil de guerre, c'est toujours l'ennemi, et je me dois à moi-même de faire devant lui bonne contenance.

— Vous exagérez un sentiment fort louable, assurément, et que vos amis sont fiers de trouver en vous. Croyez que je ne saurais jamais vous conseiller une démarche honteuse, quelque bien qu'il en dût résulter; je suis jalouse de votre honneur autant que vous-même; mais l'honneur, ici, n'est point en cause; tendre ses bras aux chaînes, comme vous voulez le faire, ce n'est pas de l'honneur, Fabio, c'est de la folie.

— Quand vous parlez, je vous crois; vos paroles portent en moi la conviction; et pourtant j'ai toujours là quelque chose qui me dit: T'évader, c'est fuir.

— C'est la voix du préjugé qui parle ainsi; tandis que nous, c'est la voix de la sagesse qui parle par notre bouche. Reste à savoir maintenant si votre mauvaise tête vous fera la loi, comme toujours.

— Ecoutez, Rafaella, vous avez peut-être raison; mais laissez-moi m'accoutumer à cette idée. J'ai besoin d'un peu de temps pour me familiariser avec elle. Vous ne voulez pas que je fuie immédiatement?

— Aujourd'hui; non, répondit Errante, nos moyens d'action ne sont pas encore mûrs; mais ils ne tarderont pas à l'être, et alors.....

— Ne me direz-vous pas auparavant quels sont ces moyens?

— Vous les saurez, dit vivement Rafaella, quand il sera temps de les mettre à exécution; c'est moi qui me charge de vous les apprendre; jusque-là, à quoi bon? j'ai mon projet.

— Un projet de femme, dit Errante; vous l'entendez mon cher capitaine; si vous voulez encore résister, vous n'avez qu'à vous bien tenir.

— Puisque vous demandez à réfléchir, reprit Rafaella, réfléchissez; mais n'oubliez pas de mettre en ligne de compte dans votre délibération intérieure vos amis en général, et nous en particulier. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, Fabio, et c'est ici plus que jamais le cas et le lieu de vous le répéter: si votre obstination attirait sur vous quelque malheur, mon oncle, qui vous aime comme un fils, en mourrait de chagrin et moi je ne m'en consolerais jamais.

— Ne lui dites pas cela, interrompit Errante, vous allez le faire rester; que ne ferait-on pas pour avoir le bonheur d'occuper vos pensées? Sur ce, ma belle demoiselle, il faut songer à battre en retraite; la prudence vous rappelle auprès du baron.

Rafaella remit sa mante et s'enveloppa, pour sortir, comme elle était enveloppée en entrant. Fabio suivait d'un œil triste ces tristes préparatifs de départ.

— Reviendrez-vous bientôt, lui demanda-t-il?

— A une condition.

— Laquelle?

— C'est qu'à l'avenir vous vous laisserez conduire par moi docilement, aveuglément. Sinon, non.

— Il faut bien vous le promettre.

— Il a dit oui, s'écria Errante d'un ton triomphant:

Grands dieux! qui l'entendez, recevez son serment!

Les deux visiteurs s'en allèrent comme ils étaient venus. Rafaella était si complètement cachée dans sa mante, qu'il était impossible de la reconnaître; le geôlier poussa la discrétion jusqu'à ne pas même l'essayer. Il gagnait son argent en conscience, c'est-à-dire qu'il en espérait d'autre.

— Sa majesté le roi Charles III avait bien raison, se dit-il philosophiquement: au fond de tout il y a une femme.

Le peintre reconduisit Rafaella chez elle.

— Vous me devez, lui dit-il, des dédommagements. Ces séances-là ne sont pas mon affaire, et pendant ce temps notre portrait reste en chemin.

— Prenez un peu de patience; bientôt, sans doute, le temps de poser ne me manquera pas.

— Ainsi, vous persistez; la vue de cet affreux réduit n'a pas ébranlé vos résolutions?

— Au contraire, elle les a fortifiées.

— Je vois aujourd'hui ce que je n'avais jamais cru.

— Que voyez-vous?

— Qu'il n'y a de véritable héroïsme que dans le cœur des femmes.

Rafaella en voulait un peu au baron pour le mystère qu'il lui faisait, mystère bien inutile, puisqu'elle en avait appris en un jour beaucoup plus que lui pendant toute une semaine.

— Eh bien! mon oncle, lui dit-elle, avez-vous des nouvelles de Fabio?

— Pas aujourd'hui, mais demain j'espère.....

Il allait dire le voir et s'arrêta à temps pour ne se point trahir. Rafaella s'en aperçut:

— Le voir, mon oncle, dit-elle malicieusement, en achevant la phrase interrompue. Il est donc de retour.

— Demain, dis-je, j'espère en recevoir des nouvelles.

— Où est-il en ce moment?

— Où il est?... répondit le pauvre baron qui était sur des charbons ardents, car il ne savait pas mentir, tu me demandes où il est?... Il est...

— Je croyais que vous le saviez.

— Pas précisément, mais je m'en doute.

— Moi aussi.

— Toi?

— Pourquoi pas, mon oncle? Il y a en Angleterre des personnes qui ont le don de seconde vue; êtes-vous bien sûr que je ne sois pas une de ces personnes-là?

— Ne me parle pas de ton Angleterre et de tes Anglais! s'écria le baron, trop heureux de pouvoir faire une diversion, bonne ou mauvaise, pour cacher son embarras. C'est une race féroce, *Britannia ferox*, comme dit Jules-César dans ses *Commentaires*. Pardon, ma pauvre enfant, ajouta-t-il avec bonté, j'oublie que ta mère était anglaise; pourquoi aussi me parler de ces gens-là?

Désarmée, attendrie par cette explosion d'un bon cœur, Rafaella eut pitié de lui et renonça à se faire plus long-temps un jeu malin de son embarras.

— Mon oncle, lui dit-elle d'un ton sérieux, je ne vous demande pas vos secrets, gardez-les; mais, quoi qu'il arrive et dans quelque situation que puisse se trouver Fabio, ne perdez jamais courage et ayez confiance en moi; où la sagesse des hommes finit, celle des femmes commence: elles trouvent dans leur cœur des ressources qu'ils ne trouveraient pas dans leur cerveau.

— Soupçonnerait-elle la vérité? se demanda à part lui le baron. Mais il se garda bien de lui faire aucune question; il craignait trop qu'elle lui en adressât à lui-même.

Le même soir, il eut la visite du comte Allégroni, qui fut plus froid, plus laconique, plus décourageant qu'il ne l'avait jamais été, et certes ce n'est pas peu dire. Tant que Rafaella fut présente, la conversation roula sur le musée du comte et autres sujets indifférents: le nom de Fabio ne fut même pas prononcé; mais dès que le baron fut seul avec Allégroni:

— Eh bien! monsieur le comte, lui dit-il, vous m'aviez promis de penser à notre pauvre prisonnier; m'avez-vous tenu parole?

— Oui.

— Avez-vous réussi à le voir?

— Pas encore.

— Mais, au moins, avez-vous eu des nouvelles de lui?

— Aucune.

— Comment croyez-vous que son affaire tourne?

— Mal.

— Quand le conseil de guerre doit-il se rassembler?

— Bientôt.

— Et jusque-là que pensez-vous qu'il y ait à faire?

— Rien.

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3 et 6 septembre.

Le port de Cologne a reçu en 1839, 149,067 ton.; en 1840, 158,705; en 1841, 182,136; et en 1842, 170,097.

En détaillant les quantités des produits compris dans ce mouvement, nous trouvons qu'elles se sont élevées, savoir :

| | 1839 | 1840 | 1841 | 1842 |
|---|---|---|---|---|
| Le sucre, à . . | 10,985,000 k. | 13,000,000 k. | 18,000,000 k. | 16,000,000 k. |
| Le café, à . . . | 4,266,000 | 4,423,000 | 5,420,000 | 5,934,000 |
| L'indigo, à. . . | 340,300 | 395,400 | 317,800 | 284,100 |
| Le bois de teint. | 929,000 | 1,070,000 | 1,091,000 | 972,000 |

Tout ce mouvement s'est partagé entre Rotterdam et Amsterdam. L'année 1842, où le Rhin était presque non navigable, n'a présenté qu'une légère diminution, et pendant cette même année, le port d'Anvers n'a fourni à la place de Cologne, que 370,000 k. de sucre, 84,000, k. de café, 107,000 k. d'indigo, et 781,700 k. de bois de teinture.

La différence, comme on le voit, est notable, et elle est tout entière à l'avantage des deux ports hollandais. En admettant que les embarras de la navigation sur l'Escaut, embarras que le chemin de fer fera disparaître, aient été pour quelque chose dans cette différence, il n'en restera pas moins vrai que la cause principale était ailleurs, et cette cause nous la trouverons en examinant les moyens de navigation et de transport dont disposent les deux pays, et en comparant la nature des produits qu'ils fournissent.

En effet, quelque grand et beau que soit le port d'Anvers, il n'est ni aussi vaste ni aussi commode que celui de Rotterdam, ni surtout que celui d'Amsterdam. Il peut contenir tout au plus mille navires, tandis qu'on en compte souvent le double dans chacun des ports hollandais.

La marine marchande de Hollande est considérable : nous pourrions dire qu'elle a dépassé les besoins réels du commerce et de la navigation du pays. Les constructeurs de bâtiments semblent s'apercevoir eux-mêmes de cette vérité. Les travaux de construction se sont ralentis beaucoup dans ces derniers temps. Mais la force de la marine marchande de la Hollande n'en a souffert aucunement, et cette marine, telle qu'elle est, reste encore supérieure à la marine de la Belgique, sans compter tous les avantages que la longue expérience donne aux matelots hollandais sur les matelots belges.

Quant à la qualité et à la quantité des produits coloniaux, voici ce qu'écrivait, dans le courant du mois d'octobre dernier, à l'*Emancipation de Bruxelles*, son correspondant particulier de Cologne. « Nous avons tout lieu de craindre, disait-il, de ne pouvoir traiter des affaires bien considérables en café. La préférence dont jouit le café de Java en est la cause : les Hollandais en ont tellement amélioré la culture dans leurs possessions de l'Inde, qu'ils sont aujourd'hui en mesure de fournir toutes les qualités ; un autre obstacle parait devoir s'opposer à ce que nous récupérions une part importante dans ce commerce : à Cologne même, il se trouve entre les ordres jusque sur les lieux de production. » « Si ce système d'affaires venait à prévaloir, ajoute avec raison le correspondant de l'*Emancipation*, la Belgique conserverait le transit, mais la place d'Anvers verrait diminuer d'autant les sommes de commission, d'achat et de vente, qui résultent de ces sortes de transactions.

Après avoir apprécié les avantages accordés par le traité à la Belgique, nous examinerons, dans un second article, ceux que le même traité accorde à la Prusse.

## Amérique du Sud.

Nous avons donné hier, d'après une lettre de Bordeaux adressée au *Constitutionnel*, la nouvelle qu'une alliance offensive et défensive aurait été signée entre la république orientale de l'Urugay, le Paraguay et la province argentine de Corrientes, dans le but d'aller attaquer Rosas au cœur même de sa puissance. Nous croyons cette nouvelle prématurée ; mais, comme elle pourrait se réaliser, il nous semble utile d'expliquer sous quelles influences un semblable traité pourrait être conclu.

La riche et fertile province argentine de Corrientes s'est déjà soulevée trois fois contre Rosas. Limitrophe du Paraguay et de la république de Montevideo, elle fait, pour ainsi dire, un seul tout avec ces deux Etats. Cette province veut le renversement de Rosas et l'établissement d'un gouvernement libéral et humain.

De son côté le Paraguay, depuis la mort du docteur Francia (1841), s'est empressé d'envoyer auprès de Rosas un ministre plénipotentiaire pour demander la libre navigation du Parana et de l'Uruguay, afin de pouvoir arriver sans entraves au Rio de la Plata sur l'Océan.

Rosas a refusé, mais il a offert au Paraguay son protectorat, en disant qu'il reconnaîtrait l'indépendance de cette république, à la condition qu'elle lui confierait la direction de ses affaires extérieures, et que la navigation du Parana, depuis le Rio de la Plata jusqu'aux ports du Paraguay, aurait lieu exclusivement par des navires argentins.

On pense bien que ces conditions n'ont point été acceptées. On voit que le Paraguay et Corrientes ont de puissants griefs contre Rosas, et que tout les pousse à réunir leurs forces à celles de Montevideo pour arriver au renversement du dictateur.

Mais ce plan de campagne ne saurait s'exécuter immédiatement ; car le Paraguay n'a pas de troupes disciplinées, ce pays n'ayant jamais eu de guerre à soutenir.

D'un autre côté, il nous semble impossible que le gouvernement de Montevideo ne fasse pas un dernier effort pour se délivrer du blocus d'Oribe, avant d'entreprendre une nouvelle campagne, qui ne saurait offrir d'heureux résultats, que si les autres provinces argentines qui se sont plusieurs fois armées contre Rosas, voient le triomphe de leur cause assuré par la déroute d'Oribe.

Dans notre numéro du 3 août dernier nous avons donné des détails sur le Paraguay : nous avons fait comprendre l'importance commerciale de ce pays, et la nécessité dans laquelle se trouve le gouvernement français

... Bugeaud antérieurement à la bataille, et modifié par lui du 11 au 14.

Nous nous empressons d'insérer les renseignements nouveaux, donnés par le *Moniteur de l'Armée*, dans l'intérêt de plusieurs corps qui ont pris part à cette glorieuse affaire et qui ne figuraient pas d'abord sur l'ordre de combat reproduit par tous les journaux.

A l'avant-garde étaient, à droite le 32e de ligne, *à gauche le* 41e.

Egalement à l'avant-garde, avec le bataillon du 53e, étaient deux compagnies du 58e.

En tête de la cavalerie de droite, *était le 2e de chasseurs* ; venaient ensuite le 1er de chasseurs et le 2e de hussards.

A la gauche, après les spahis, *était le 1e de chasseurs*.

Enfin, M. le lieutenant-général de Lamoricière avait, sur ce plan, sa place marquée près de M. le maréchal Bugeaud.

— On lit dans le *Constitutionnel :*

« Il nous arrive des nouvelles d'Alger du 30 août, par Marseille. Les Marocains n'ont pas reparu à la frontière. Du 15 au 20, le maréchal-gouverneur est attendu à Alger.

« Au sujet du prochain retour à Alger, de M. le maréchal Bugeaud, l'*Akhbar* propose d'offrir un banquet dans la tente même du fils de l'empereur de Maroc, au vainqueur de ce prince.

« M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur, est parti à bord de la Chimère, pour aller au-devant du maréchal Bugeaud.

— Suivant le *Times*, au contraire, non-seulement la guerre avec l'empereur de Maroc n'est point terminée, mais les Français préparent une expédition contre Fez. Toutefois, cette guerre n'inspire plus d'alarmes. La déclaration de la France a calmé toutes les inquiétudes. Lors même que le cabinet anglais rejèterait les offres du cabinet français, concernant l'affaire de Taïti, une rupture n'aurait pas lieu, du moins immédiatement.

— Nous lisons dans le journal l'*Algérie* :

« Il est bon de se tenir en garde, pour les nouvelles du Maroc, contre la malveillance des correspondances anglaises et l'exagération des journaux espagnols. Ainsi le *Morning-Post* a dit avoir des lettres du 17 août, qui lui apprennent que les Marocains avaient repris l'offensive. La *Cronica de Gibraltar* confirme cette nouvelle, ajoutant que, malgré la déroute du 14, les Marocains se sont présentés en force devant le camp français, et que, par suite de ces démonstrations hostiles et de l'accroissement que recevait chaque jour l'armée ennemie, le maréchal Bugeaud avait dû demander des renforts à Oran.

« Nos correspondances du 24 août, reçues d'Oran, démentent positivement ces bruits. La défaite des troupes de l'empereur a été si complète, qu'il est impossible qu'il ait pu reprendre si promptement l'offensive. Une lettre particulière, datée du camp du général Lamoricière, nous annonce que les 25,000 cavaliers du fils d'Abderrahman, après avoir été si maltraités par nos troupes à l'Isly, avaient été, dans leur retraite en désordre, attaqués par les Kabyles et les Berbères, qui en avaient fait un massacre épouvantable. »

---

— Vous êtes désespérant.

— J'ai le malheur d'être sincère ; je ne promets jamais que ce que je peux tenir.

— Mais il est doux quelquefois d'être trompé, il y a des rêves qui font prendre patience et qui consolent, s'ils ne sauvent pas. *Amica somnia*, comme dit le poète. Vous n'espérez donc jamais ?

— Lors de mon voyage à Paris, le docteur Gall m'a déclaré que je n'avais pas la bosse de l'espérance.

— Mais, à coup sûr, il a dû vous trouver celle de la circonspection.

### XXIII.

### L'ÉCUEIL DE PROCIDA.

L'écueil de Mauvais-Conseil, *Scoglio di Malconsiglio*, que déjà nous avons aperçu du haut du mont Eryx, n'est qu'un îlot désert, situé dans la pleine mer, à l'extrême pointe du port de Trapani. La tradition veut, avons-nous dit, que Procida ait réuni là les conjurés de cette ville lors des vêpres siciliennes.

La nuit régnait, une nuit obscure, sans étoiles ; la ville était sombre et muette ; le port l'était davantage encore. A peine la lampe des madones nichées au coin des maisons ou à l'avant des navires jetait-elle quelques faibles lueurs le long des rues et le long des flots. Quelques sentinelles perdues se promenaient de loin en loin sur les remparts ; un chien sans maître errait sur le port en poussant des hurlements lamentables.

— S'il a le museau en l'air, c'est signe d'incendie, mais s'il a la tête basse c'est signe de mort. En tout cas c'est mauvais signe.

Ces paroles, prononcées à voix basse, partaient d'une barque conduite par deux rameurs masqués, et montée par une figure silencieuse exactement vêtue comme les membres de la Confrérie des nobles, que nous avons vue assister à la marche funèbre des sept Machabées, c'est-à-dire d'une grand robe noire qui cachait le corps et le visage, les yeux seuls exceptés. La barque glissait mystérieusement le long du môle dans la direction de l'écueil de Procida ; comme elle s'en approchait, un canot, qui semblait l'escorter ou l'épier, mais qui se tenait à distance, comme s'il eût craint d'être découvert, fut aperçu ou entendu par le noir passager ; il dit quelques mots à l'oreille des rameurs, qui virèrent de bord immédiatement et gouvernèrent droit sur le canot ; celui-ci prit la fuite à toutes rames, mais il fut bien vite atteint. On n'échangea pas un mot ; les deux rameurs de la barque sautèrent dans le canot, monté par un seul homme ; ils s'emparèrent de lui avant qu'il eût seulement eu le temps de se mettre en défense ni même de quitter ses rames, et le précipitèrent dans la mer sans prononcer une parole. La victime en y tombant poussa un cri sourd, puis tout se tut. Cette scène effrayante, plus effrayante encore par le profond silence et la profonde obscurité qui y avaient présidé, fut exécutée en moins de temps, à la lettre, qu'il n'en a fallu pour l'écrire. Le meurtre consommé, les deux meurtriers repassèrent dans la barque qui reprit sa route comme s'il ne se fût rien passé ; seulement ils eurent la précaution de retourner le canot de manière à faire croire que la victime s'était noyée par accident.

— Quand je te disais, murmura l'un des deux rameurs à l'oreille de son camarade, que le chien qui hurlait tout à l'heure annonçait quelque malheur ! Il paraît qu'il avait la tête basse.

Arrivée à l'écueil, l'embarcation aborda au fond d'une petite anse, où quelques barques vides arrivées avant elle étaient déjà amarrées. Les rameurs restèrent couchés sur leurs rames et le passager prit terre à l'instant. A peine débarqué il s'achemina vers le centre de l'îlot comme une ombre à travers les ténèbres. Après avoir fait quelques centaines de pas il se trouva au milieu d'un groupe d'hommes vêtus comme lui, et comme lui muets, qui se rangèrent en cercle avec un sentiment de déférence bien marqué. Alors le nouveau venu fit le tour de l'assemblée et prit le mot d'ordre, à voix basse, de chacun des membres qui la composaient. Cette cérémonie terminée, il revint au milieu du cercle.

— Aussi sûr, dit-il en rejetant en arrière le capuchon qui lui couvrait le visage, aussi sûr que je m'appelle Allégroni, il y a un étranger parmi nous ; je l'ai reconnu à la manière dont il a prononcé *Sicilia* qui est notre mot de reconnaissance. Que chacun se découvre !

Tout le monde se découvrit le visage comme il avait lui-même découvert le sien.

— Voilà le traître ! reprit-il en allant droit à l'un des assistants. Qu'on s'empare de lui !

L'ordre fut exécuté aussitôt que donné. Le suspect fut entouré et en approchant de sa figure une lanterne sourde on reconnut un Anglais.

— Un Anglais ! s'écria Allégroni ; un Anglais ose s'introduire au milieu de nos assemblées nocturnes pour surprendre les mystères que nous ensevelissons dans l'ombre de la nuit et de nos consciences ! Déjà tout à l'heure j'ai fait justice d'un espion qui suivait ma barque et j'en découvre un autre jusque dans nos rangs ! Qu'il aille rejoindre son complice ! Que notre secret périsse avec lui dans les flots !

Le coupable n'essaya pas même de se défendre, il se laissa garrotter et bâillonner sans faire un mouvement, comme si une terreur superstitieuse et le sentiment de l'irrévocable eussent paralysé sa langue et toutes ses facultés. Quatre hommes l'emportèrent vers la côte et bientôt on entendit quelque chose de lourd tomber dans la mer. Les quatre exécuteurs revinrent l'instant d'après et reprirent leur place dans le cercle sans dire un seul mot du malheureux noyé.

— Ces exécutions étaient nécessaires, reprit Allégroni d'une voix impassible ; nos statuts ne nous en feraient pas une loi que notre sûreté les aurait commandées. L'audace de ces espions m'alarme. Il faut que des imprudences aient été commises, malheur aux indiscrets ! On nous surveille, on nous redoute, puisqu'on nous épie. Le supplice récent des sept adeptes, des Machabées, comme on les a baptisés, est pour nous un grave échec et a éveillé l'attention du grand-justicier. Nous avons dû, quoi qu'il ait pu nous en coûter, les abandonner à leur destinée ; ils s'étaient compromis au point que notre intervention nous aurait compromis nous-mêmes et ne les aurait pas sauvés. D'ailleurs ils se sont attirés eux-mêmes leur sort : au lieu de se borner, ainsi que le veulent nos statuts, aux exécutions légales et partant légitimes, ils en avaient commis d'arbitraires ; prenant à cet égard une criminelle initiative, ils s'étaient arrogé le droit de frapper pour leur compte, en leur propre et privé nom ; ils ont mérité par leur insubordination que la justice humaine les frappât à leur tour ; à défaut d'elle nous aurions dû nous-mêmes faire son terrible office. On ne se joue pas impunément des lois auxquelles nous avons juré tous de nous soumettre. Supplice pour supplice, ils ne pouvaient échapper à leur destin ; le doigt de Dieu les avait touchés. Ils ne sont plus, passons. Ils ont racheté leur faute par leur silence ; notre secret est descendu avec eux dans leur tombe. La paix de Dieu soit avec leur âme !

Amen ! murmurèrent en chœur tous les assistants.

— Maintenant, reprit Allégroni, que nous sommes surveillés, menacés peut-être, souffrez que, pour retremper vos cœurs dans les sources vives du devoir et de l'espérance, je vous rappelle ici l'origine et l'objet de notre sacro-sainte institution. L'antique Confrérie de Saint-Paul à laquelle nous succédons, et qu'on a tant calomniée, n'avait, vous le savez, qu'une pensée, qu'un but, l'indépendance de la Sicile, île infortunée qui aspira toujours à la liberté et ne fit jamais que changer d'esclavage. Et si les Beati Paoli, nos ancêtres, redressaient en même temps les torts de la société, s'ils châtiaient les magistrats prévaricateurs, les oppresseurs puissants, s'ils vengeaient les innocents et les faibles, c'est qu'ils entendaient fonder le bonheur public sur le bonheur privé et préludaient à la liberté par la vertu. Mais, ils ne perdirent jamais de vue le vœu suprême de l'ordre, et furent, à plusieurs époques, sur le point de le réaliser. Les destins en décidèrent autrement. Usée par le temps, épuisée par tant d'efforts, par tant de crises, la Confrérie n'était plus qu'un fantôme et menaçait de s'évanouir tout-à-fait. C'est alors que j'eus l'idée de la transformer pour la sauver, et je la fondis dans cette Congrégation de Nobles qui nous sert aujourd'hui de masque, et à l'ombre de laquelle nous pouvons nous concerter. Confondues désormais, et animées du même esprit, les deux associations n'en font plus qu'une, dont la mission publique couvre la mission secrète. Fidèles aux leçons, aux exemples de nos aïeux, ce qu'ils ont voulu, de leur temps, nous le voulons du nôtre, et nous marchons au même but qu'eux, sinon par les mêmes voies, du moins avec la même confiance et la même ardeur. Nous avons déjà fait beaucoup, nous ferons plus encore. Depuis la vice-royauté modérée du prince de Caramanico et de son féroce successeur le président Lopez, jusqu'à ce parlement fallacieux, que les Anglais nous forgent, afin de mieux nous enchaîner, nous avons soulevé bien des villes, Catane, Caltagirone, Minéo, Girone et beaucoup d'autres, et soufflé à bien des populations, à bien des hommes l'esprit qui nous inspire. L'avocat Blasi, le Catanais Piraïno, sont nos martyrs à nous. Castoréo, le grand Castoréo lui-même, le héros des héros, le martyr des martyrs, lui dont le bras aurait sauvé la Sicile, si la Sicile avait pu être sauvée, Castoréo était des nôtres, et nous tous, enfants de la Sicile, nous qui rendons un culte à sa mémoire, prions Dieu pour le repos de son âme.

(*La suite à demain.*)

**CHARLES DIDIER.**

Lord Cottenham s'est prononcé dans le même sens.

Lord Campbell pense aussi que le jugement doit être infirmé. Les arguments du noble lord sont :

1° Que la liste du jury a été irrégulièrement composée ;

2° Que le jugement a été rendu sur un acte d'accusation contenant des chefs fondés en droits et des chefs qui ne l'étaient pas.

Si le jugement était confirmé, dit-il, la peine aurait été infligée pour des actes non qualifiés délits et pour des actes à l'égard desquels les accusés n'auraient pas été reconnus coupables ; en sorte qu'ils auraient été condamnés pour un délit non qualifié par la loi, et dont ils n'auraient pas été déclarés convaincus. Le noble lord conclut à l'infirmation du jugement.

Le lord chancelier met aux voix la motion de Lord Campbell.

Lord Wharncliffe. — Je prie les lords qui ne sont pas jurisconsultes, qui n'ont pas entendu les plaidoiries de toute l'affaire, de s'abstenir de voter. Lord Brougham et lord Campbell s'associent à cette recommandation. Là-dessus les lords non jurisconsultes se retirent.

La question est de nouveau mise aux voix, et le vote donne pour résultat l'infirmation du jugement. O'Connell et ses collègues, dit le *Sun*, vont être mis en liberté.

---

Le *Pilote de Guernesey* parle d'instructions du gouvernement anglais, de nouvelles fortifications à établir sur une large échelle dans les îles de Jersey et Guernesey, à Aurigny et dans tous les îlots du canal, qu'il appelle les postes avancés de la Grande-Bretagne, vis-à-vis la position maritime si importante de Cherbourg.

---

Les barons de Rothschild tiennent en ce moment un congrès de famille à Francfort. (*Gazette d'Augsbourg.*)

---

Des lettres particulières de Mexico en date du 6 juillet annoncent qu'une vaste conspiration ayant pour but de changer la république fédérative en gouvernement constitutionnel avec un prince européen du sang royal à la tête, avec le titre d'empereur, aurait été découverte par le gouvernement. Des personnes bien informées assurent qu'à la veille d'une guerre avec le Texas, le gouvernement n'usera pas de mesures rigoureuses envers les conspirateurs, parmi lesquels figurent, dit-on, plus d'un officier général.

---

Suivant le *Morning-Advertiser*, des actes de violence auraient été commis au Canada par des bandes d'ouvriers employés aux travaux publics et ils sembleraient annoncer des soulèvements de la populace, aussi fréquents qu'aux États-Unis. On lit dans des lettres du Canada : « Les habitants de Thorold paraissent avoir de telles craintes pour leurs propriétés et leurs personnes, qu'ils ont demandé la nomination d'un magistrat payé par le gouvernement. De nombreux partis d'ouvriers armés parcourent les rues et menacent ceux qui n'approuvent pas leurs actes. On craint que des dévastations ne soient commises si l'on n'apporte bientôt un remède à cet état de choses. »

## Association du rappel.

L'Association a tenu sa séance hebdomadaire le 2 septembre, à Dublin, sous la présidence de M. O'Hea. Le président a commencé par féliciter l'assemblée sur la flatteuse perspective offerte par la situation politique à tous ceux qui veulent du bien à l'Irlande. « La guerre est imminente et paraît inévitable, dit le docteur Brown. (Applaudissements.) C'est alors dans les moments d'embarras que les Irlandais ont obtenu la reconnaissance de l'Angleterre. L'Irlande n'a jamais obtenu de concession que par les armes de la France (applaudissements), par les armes de l'Amérique (Tonnerre d'applaudissements), ou par quelque tumulte intérieur. Aujourd'hui l'Angleterre tombe en faiblesse. (Bravo !) »

L'orateur fait l'éloge le plus pompeux du prince de Joinville et de la marine française. « Si les forces de l'Angleterre, s'écrie-t-il, étaient engagées dans l'Oregon ou à Caboul, qui empêcherait le prince de Joinville, qui s'est déjà emparé d'une des colonnes d'Hercule, de s'assurer si vraiment le fameux roc de Calpe est inaccessible comme on le dit ? (Applaudissements.) Qui l'Angleterre aurait-elle à côté d'elle dans la lutte ? Serait-ce la Russie qui la soutiendrait, ou Méhémet-Ali, ou le pape ? Les Anglais ont traité de lâches les braves marins français ! Le noble esprit de Condé s'est réveillé à ce mot dans la jeune tête du prince de Joinville ; il a répondu par le tonnerre de son artillerie contre Tanger. » (Les applaudissements et acclamations qui se font entendre durent quelques minutes.)

## Arrangement avec l'Angleterre.

Les journaux anglais, que nous recevons aujourd'hui, commentent l'article du *Times* qui nous a été révélé par le *Journal du Hâvre* et le *Journal des Débats*.

On lit dans le *Morning-Chronicle :*

« Après avoir adressé un message violent à Paris, message demandant une réponse catégorique, lord Aberdeen se retire tout honteux avec l'acceptation d'une ombre d'excuse. M. d'Aubigny, qui a emprisonné notre consul, n'a pas encouru le moindre désagrément pour cela, et il reste en service pour recevoir la récompense de son héroïsme. La seule personne faite pour payer l'outrage, est ce pauvre M. Pritchard, et son malheureux sort servira d'exemple à tous les représentants de l'Angleterre à l'étranger, sous un gouvernement tory. S'ils osent résister aux empiètements injustes de la France, ils peuvent être sûrs d'être sacrifiés et désavoués, tandis que les insulteurs français sont sûrs d'être honorés et récompensés par leur gouvernement et soufferts par le nôtre. Si tel doit être le résultat des actes de lord Aberdeen, pourquoi faire tant de bruit ? Aucun ministre français n'eût refusé de faire les excuses dont le gouvernement anglais s'est contenté ? Pourquoi donner l'occupation du Maroc comme un *casus belli* et l'accepter comme un fait tout naturel lorsqu'elle a eu lieu ? »

Lord Aberdeen a demandé, dit le *Globe*, réparation pour le passé et que des assurances fussent données par le gouvernement français que ses agents ne soient pas tout à fait sans reproche dans cette affaire. Mais quelle que soit l'imprudence de ces individus il n'appartient pas à un journaliste anglais, il appartient encore moins à un homme d'État anglais, lorsque des différends surgissent avec l'étranger d'exagérer les torts, ce n'est pas le moyen d'inspirer de la confiance dans les négociations qui peuvent être engagées ; ce n'est pas le moyen de provoquer des réponses empressées à des vagues compliments de félicitation. Les Anglais ne peuvent pas se contenter de cette hardie assertion que M. d'Aubigny est éloigné sans que l'on explique jusqu'à quel point les vues particulières de ce monsieur et le but du parti français, qui le loue, seront à l'avenir encouragés par le gouvernement français et contrariés ou tolérés par le cabinet anglais. »

— Le *Morning-Herald*, dans un langage quelque peu grotesque, se félicite de l'arrangement qu'il regarde comme conclu et fait des vœux pour une paix éternelle entre les deux peuples.

— On lit ce soir dans la *Gazette de France* :

« L'affaire de Taïti est terminée. Le gouvernement anglais accepte les satisfactions qui lui ont été offertes. L'assurance en est arrivée aujourd'hui à Paris.

» M. d'Aubigny sera envoyé aux îles Marquises, où on lui donnera, dit-on, une sorte de petit gouvernement.

» Les relais sont commandés de nouveau sur la route de Cherbourg pour le voyage que Louis-Philippe se propose de faire en Angleterre. »

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* regarde comme prématurée la solution prochaine du différend survenu entre la France et l'Angleterre, annoncée dans l'article du *Times*, auquel il persiste cependant à attacher une grande importance, car il lui parait impossible que des affirmations aussi positives aient été risquées sans fondement et sans motifs sérieux. Il remarque toutefois dans cet exposé plusieurs inexactitudes graves. Il ne les relèvera pas, et passera également sous silence les aberrations auxquelles se livrent à ce sujet les journaux de l'opposition. Ce qu'il affirme, c'est qu'il n'a pas été posé d'*ultimatum*, et que les communications échangées sont de part et d'autre pacifiques.

— La même feuille fait remarquer combien le jugement de la chambre des lords en faveur d'O'Connell était peu attendu en Angleterre, quel triomphe il en résulte pour lui et quel échec pour le ministère anglais. Il déplore la législation de ce pays, qui veut qu'en matière criminelle l'appel ne soit pas suspensif, et fait des vœux pour qu'elle soit réformée à la prochaine session.

— « Quelque empressement, dit la *Presse*, qu'ait mis le *Journal des Débats* à insérer l'article du *Times*, et bien que les lignes dont il l'a fait précéder aient pour but évident de donner à croire que le cabinet français souscrit des deux mains à toutes ces conditions, nous hésitons encore à admettre la version de la feuille anglaise. Aujourd'hui jeudi, à midi, aucune notification du cabinet de Londres n'était parvenue à notre gouvernement. Les détails donnés par le *Times* sont donc au moins prématurés. Ajoutons que le journal semi-officiel du soir, le *Messager*, garde le silence. La publication qui a fait tant de bruit n'a donc aucun caractère authentique. A moins de faits nouveaux on ne comprendrait pas une pareille agitation. »

— La publication de l'ordonnance sur les douanes indique, d'après la même feuille, que les négociations pendantes entre les cabinets de Bruxelles et de Londres sont tout à fait abandonnées.

— Le *National* fait observer que le *Times* est plus affirmatif que les autres journaux anglais sur l'arrangement définitif de l'affaire de Taïti. Quoi qu'il en soit, dit ce journal, le désaveu de M. d'Aubigny après l'agression coupable de Pritchard, entraîne le déshonneur de la France et ce désaveu paraît bien décidé. Il doit satisfaire l'Angleterre, et soulever chez nous l'opinion publique.

— Le *Constitutionnel* se réserve de discuter les termes, les contradictions curieuses et les étranges doctrines de l'article du *Times*, si les résolutions définitives adoptées par le ministère anglais donnent à cet article l'importance d'un manifeste. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y voit qu'un plaidoyer en faveur de M. Guizot.

— Le *Siècle* accueille avec une violente indignation la nouvelle donnée par le *Times* et qu'il regarde comme définitive. Il gémit du prix auquel sont ajournées les complications qui menacent la politique de M. Guizot, et lance l'anathème sur ceux qui s'en réjouissent. *C'est une trève*, dit-il, *et non la paix*.

— Le *Commerce* n'a pas confiance aux bruits répandus par le *Times*. Tout le porte à croire qu'aucun arrangement définitif n'a été conclu.

## Faits divers.

— Par ordonnance du roi, en date du 5 septembre, le 1er collége électoral du département du Bas-Rhin, est convoqué à Strasbourg, pour le 28 du même mois, par suite du décès de M. Magnier de Maisonneuve.

— Par une décision récente, M. le ministre de la guerre vient d'arrêter les premières mesures pour la publication des travaux de la commission scientifique d'Algérie. Les deux ouvrages qui seront d'abord publiés par le gouvernement sont de M. Carette, secrétaire de la commission. Ils ont rapport à la géographie et au commerce de l'Algérie méridionale. Ils seront suivis d'un mémoire et d'une carte de M. Renou, sur le Maroc, et de divers mémoires de M. Pélissier, consul de France sur l'histoire des relations des puissances européennes avec les États barbaresques.

— Une commission nommée par M. le gouverneur du Sénégal, et composée de MM. Huart, pharmacien de la marine, président ; Raffenel, commis de la marine, et Pottin Patterson, habitant indigène, s'est livrée à la fin de 1843 et au commencement de 1844 à une exploration du cours de la rivière Falémé (Haute-Sénégambie) et des mines d'or des pays de Bondou et du Bambouk, traversés par cette rivière et ses affluents.

Le département de la marine prépare la publication des documents rapportés par cette commission, au nombre desquels se trouve un mémoire de M. Raffenel, qui paraît résoudre d'après des données entièrement nouvelles ... de ses ... que son talent ne pouvait soutenir à la scène, fut bientôt obligé de recourir aux expédients. Allant un jour voir son ancienne camarade, mademoiselle Boisgontier, il déroba chez elle une bague de prix, et fut condamné à six mois de prison pour ce fait. Marie ne crut pas alors devoir l'abandonner. Il était d'ailleurs le père de ses deux pauvres enfants ; elle alla le voir, lui porta quelques secours, et parvint même à faire des journées en qualité de couturière chez le directeur de la prison. Ce travail ne suffisait pas aux besoins communs : un jour, pressée par la misère, égarée par le dévouement, elle prit un drap dans l'hôtel où elle demeurait, et l'engagea au Mont-de-Piété. Condamnée à un an de prison, la pauvre fille en appelait devant la cour royale, elle tenait dans ses bras un enfant ; dont, par une sorte de pudeur, elle cachait la tête dans son sein. La cour a réduit la peine à six mois.

— Les hirondelles ont trouvé cette année de généreux protecteurs dans MM. les préfets, régulateurs suprêmes de la chasse. Ainsi, dans le département de la Gironde, la chasse de l'hirondelle sera désormais prohibée d'une manière absolue pendant toute l'année ; car l'hirondelle non seulement est inoffensive, mais elle est utile aux habitants des campagnes, puisqu'elle mange les insectes nuisibles aux récoltes. A Bordeaux, le préfet et le conseil général ont été d'accord sur ce point. Il n'en a pas été de même à Marseille. Le préfet des Bouches-du-Rhône proposait la même mesure protectrice que son collègue de la Gironde, mais les conseillers provençaux ont déclaré que l'hirondelle était un excellent gibier dans l'ancien royaume d'Arles, et qu'il serait injuste de priver cet arrondissement d'une industrie locale *dont les produits sont considérables*.

— Le malheureux Féret, qui a eu la tête écrasée à l'embarcadère du chemin de fer de Rouen, n'a pu être sauvé. Il a succombé à un épanchement cérébral, et hier, à trois heures, a eu lieu son convoi, auquel assistaient tous ses camarades. (*Constitutionnel.*)

— Le 2 de ce mois, à la suite d'un dîner donné par le préfet d'Indre-et-Loire aux membres du conseil général, un accident est venu attrister cette réunion. Plusieurs membres s'étaient retirés pour fumer dans une salle dont quelques croisées donnent sur un balcon en pierre élevé de huit mètres au-dessus du sol du jardin, tandis que les autres donnent directement sur le jardin.

Un des conseillers, M. Latour, qui n'avait qu'une idée confuse de la distribution des lieux, a enjambé une de ces fenêtres et fait une chute terrible. Quand on l'a relevé, il avait le pied droit fracassé, la jambe gauche cassée au-dessus de la cheville, et l'on a craint un moment des lésions à la colonne vertébrale. M. Latour n'a pas fait entendre une seule plainte au milieu des cruelles souffrances auxquelles il était en proie. (*Constitutionnel.*)

— D'après les journaux de Limoges nous avions annoncé comme probable un arrangement prochain entre les magistrats du tribunal et de la cour et MM. Emile de Girardin et Dujarrier. Un article de la *Presse* était venu confirmer le 29 août les bruits de transaction. Cependant cette cause a été appelée le 2 septembre, à la cour d'assises de la Haute-Vienne. Les magistrats sont présents, assistés de MM. Th. Bac et Tixier, avocats ; MM. de Girardin et Dujarrier, absents, sont représentés par Me Fizot Lavergne, leur fondé de pouvoir.

Me Th. Bac, tout en convenant que les plaignants étaient disposés à se désister, demande si M. de Girardin a réellement concouru à l'article du 29 août, ou bien s'il y est étranger, et dans le doute il réclame un sursis pour savoir à cet égard la vérité de M. de Girardin lui-même.

Me Fizot-Lavergne a avancé que le 29 M. de Girardin était absent de Paris, mais que la publication a été faite dans les termes d'une convention entre les parties, par l'intermédiaire de hommes éminents et éclairés. Du reste, il conclut en demandant remise de l'affaire jusqu'à mercredi, époque où il aura pu obtenir une réponse de M. de Girardin, qui est en ce moment à Bourganeuf. M. Malvergne, avocat-général, demande la remise à la prochaine session, pour ne pas s'exposer à prolonger inutilement celle-ci en l'absence possible de la réponse de M. de Girardin.

Enfin, après cinq minutes de délibération, la cour renvoie l'affaire au mercredi 4 septembre. Alors une grande agitation se manifeste dans la salle. On entend ces cris : *Et les jurés ? les jurés ?* Mais ils sont réprimés par le président qui dit : *MM. les jurés sont retenus ici par la force de la loi ; il y a arrêt, il faut qu'ils y restent.*

MONTPELLIER, le 21 août. — Le bruit a couru qu'une transaction serait intervenue entre la compagnie du chemin de fer de Montpellier à Cette et la mère de l'infortuné Tassy, l'une des victimes du déplorable accident du 29 juillet. Ce bruit est sans fondement. La compagnie n'a offert aucun secours, ni à la veuve Tassy, ni aux autres personnes qui ont souffert par suite de cet événement.

Trois demandes en indemnité sont intentées contre la compagnie du chemin de fer.

— L'Académie du département de la Somme propose pour le concours de poésie, en 1845, *la Victoire de l'Isly*. L'Académie désire que le poème soit renfermé dans les limites de deux à trois cents vers. Le prix offert est une médaille d'or de 500 fr.

— MM. Bravais, Martins et Le Pileur sont enfin parvenus au sommet du Mont-Blanc, le 29 août dernier, à deux heures de l'après midi. Leur projet était d'abord d'y passer successivement une nuit chacun, en compagnie d'un guide, sous une petite tente, pendant que les autres resteraient au grand plateau, avec deux autres guides ; mais le froid était si intense, qu'ils ont dû renoncer à ce projet. Le thermomètre marquait à l'ombre sept degrés quatre dixièmes au-dessous de zéro à deux heures un quart, et la montée avait été fort pénible, quoique le temps fût beau. Un peu avant d'atteindre la cime, les trois intrépides savants furent pris par un vent affreux qui rasait la calotte du Mont-Blanc, et la sensation de froid qu'ils éprouvèrent alors fut telle, qu'en arrivant à la cime, où le vent était beaucoup moindre, il leur sembla alors entrer dans une salle bien chauffée..., à sept degrés quatre dixièmes au-dessous de zéro.

Ils sont restés la nuit et la journée suivante sous leur tente du grand plateau, qui, installée depuis plus d'un mois dans cet endroit, a résisté à tout. Ils doivent, disent-ils, la vie au fabricant qui l'a faite, car sans l'extrême solidité de cet abri, ils eussent infailliblement péri dans l'une des deux premières nuits qu'ils y ont passées, par une température de treize degrés au-dessous de zéro, au milieu de tourmentes effroyables.

point en route et s'adressent aux plus malheureux comme aux plus dignes.

La société royale d'horticulture a déjà délibéré sur les mesures à prendre pour répondre au vœu des dames patronesses; elle doit délibérer encore sur cet objet à sa prochaine réunion; nous ne pouvons qu'approuver la lenteur et la maturité qu'elle juge à propos d'apporter dans la discussion des meilleurs moyens d'accomplir une mission aussi délicate.

Le commerce des végétaux du ressort de l'horticulture donne rarement lieu à de grands désastres; toutefois, pour ceux qui n'opèrent pas avec de fortes ressources pécuniaires, et c'est le plus grand nombre parmi les horticulteurs, une saison défavorable, une maladie du chef de famille, un fils enlevé par la conscription, peuvent amener des misères d'autant plus dignes d'être secourues qu'on prend plus de soin de les cacher, et que pour les réparer on n'a jamais la pensée de recourir à autre chose qu'au travail le plus opiniâtre.

Quelquefois aussi, rarement il est vrai, des crimes, car ce mot ne nous semble pas trop fort, mettent un horticulteur sur le penchant de sa

La bourse a été à la paix ... Ouvert à 80 fr. 10, le 3 0|0 est successivement monté à 81 fr. 40 pour fermer à 81 fr. 25; mais, après la clôture du parquet, la tendance à la hausse a repris de nouveau, et l'on reste à la coulisse à 81 fr. 40 demandé.

Le 5 0|0 est monté jusqu'à 121 fr. 50, pour finir à 121 fr. 40. La hausse est de 40 c. sur cette valeur, et de 35 c. sur le 3 0|0, en ne s'arrêtant qu'au dernier cours du parquet.

Les chemins ont tous continué à s'améliorer.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Zinc, Vieille-Montagne, 3510. — Lins Maberly, 435. — Obligations d'Orléans, 1235. — Banque belge, 660. — Rente d'Esp. 3 p. 0|0, 33 1|2, 5|8, 3|4. —Id. passive, 5 5|8.

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 1er c. 120 | 90 | P.H. 121 | 35 | P.B. 120 | 85 | dr c. 121 | 35 | hier 120 90 |
| — fin cour. | 120 | 80 | 121 | 50 | 120 | 75 | 121 | 40 | 125 » |
| 3 — en liquid. | » | » | » | » | » | » | » | » | » » |
| 0\|0 compt. | 80 | 80 | 81 | 20 | 80 | 80 | 81 | 20 | 80 80 |
| — fin cour. | 80 | 70 | 81 | 40 | 80 | 70 | 81 | 25 | 80 90 |
| — en liquid. | » | » | » | » | » | » | » | » | » » |

à 60,00; nov. et déc. 66,00 à 67,00; 4 prem. mois 1845, 76,00 à 77,00.
SAVON. — Disponible, 91 fr.

## Spectacles du 7 septembre.

7 h. 1|2 OPÉRA. —
7 h. 3|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre. Jeu de l'Amour.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Quatre Fils Aymon. Deux Gentilshommes.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Prem. de Turlurette. Marocaines. Clemence.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Vampire. Une Chaîne. La Fille de l'Avare. Anglais.
6 h. 1|2 GYMNASE. — L'Aumônier. Fumiste. Surprises. Le Triomphe.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Prem. du Tourlourou. Poule. Galfâtre.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Prem. de Calypso. Antony.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
7 h. 1|2 COMTE. — Maître Corbeau.
7 h. 1|2 FOLIES. — 3 Femmes. Le Mari et l'Amant. Amourette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Nous lisons dans le *Journal de St-Etienne* du 4 de ce mois:

« Mercredi dernier, le comice agricole des cantons de Roanne, la Pacaudière et St-Haon-le-Châtel a ouvert son concours annuel de labourage, au territoire des *Tuileries*, commune de Mably; le temps était magnifique et la réunion nombreuse. Les épreuves du labourage ont constaté des progrès réels dans ce travail essentiel de l'agriculture.

» Parmi le nombre assez considérable de bestiaux qui ont été soumis à l'appréciation du jury établi par le comice, on a remarqué surtout ceux sortant des étables de MM. Gubian, maire de Roanne; Rougier, propriétaire à St-Nizier-sous-Charlieu; Anglès, propriétaire à Mably; et Berthelier, maire de St-Romain-la-Mothe. »

Le 23 août, la grêle a ravagé la commune de Coutures et dévasté les maïs et les vignes.

Une somme de 1,000 fr. vient d'être accordée à la commune de Gramond, pour indemnité des pertes causées à ses habitants par le même fléau en 1843.

(*Echo de Tarn-et-Garonne.*)

VENTE DE TAUREAUX.

Il sera procédé, le dimanche 8 septembre 1844, à 7 heures 1|2 précises du matin, à la sous-préfecture de Verdun, à la vente de huit magnifiques taureaux de la race du glane, destinés à l'amélioration de l'espèce bovine indigène. Le même jour, à dix heures du matin, au Champ de Mars, aura lieu une distribution de primes aux plus beaux élèves des espèces chevaline et bovine.

Le total des primes à distribuer est de 1,400 fr., dont 1,050 fr. pour l'espèce chevaline, et 350 fr. pour les bêtes à cornes.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des céréales** (par hect.).

LA FERTÉ GAUCHER. — Froment, 1re 21,32; 2e 20,66; 3e 19,32. — Seigle 10,00 à 11,32. — Orge 9,32 à 10,00. — Avoine vieille 6,33 à 6,66. — de nouvelle 5,66 à 6,00.

SENLIS, 3 septembre. — Froment 1re 19,33; 2e 18,00. — Seigle 9,33. — Avoine 6,33.

DOUAI, 3 septembre. — Froment 1re 19,00 à 21,00; 2e 17,50 à 18,90; 3e 16,00 à 17,50. — Seigle 10,00 à 10,60. — Orge 9,40 à 10,90. — Avoine 5,20 à 8,00.

LILLE, 4 septembre. — Froment blanc 1re 21,72; 2e 20,76; 3e 20,02. — Froment roux 1re 19,64; 2e 18,86; 3e 18,10.

VALENCIENNES, 4 septembre. — Froment 1re 21,25 à 22,06; 2e 20,00 à 21,00; 3e 19,25 à 20,00. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 10,00 à 11,00. — Avoine 6,00 à 7,25.

Le froment n'a pas fait de mouvement au marché de ce jour, mais les bonnes qualités étaient rares, c'est ce qui est cause que les têtes ont été enlevées plus activement que samedi dernier. Les autres denrées sans variation.

Les farines sont calmes aux cours ci-après; 1re 37,00 à 38,00; 2e 26,25; 3e 35,25; 4e 34,00.

SAINT-LAURENT, 31 août. — Froment 18,32; 2e 17,66; 3e 16,70. — Seigle 10,00 à 10,66. — Orge 9,66 à 10,35. — Maïs 11,33 à 12,00. — Avoine 6,00 à 6,66.

A ce marché, il y a eu une légère baisse de 0,12 par hect. de froment et une hausse de 0,33 sur l'avoine.

*Marchés étrangers.*

Prix moyen du froment et du seigle en Belgique. — *Semaine du lundi* 26 *au samedi* 31 *août.*

| MARCH. RÉGUL. | FROMENT. | SEIGLE. |
|---|---|---|
| | Prix moyens. | |
| Arlon, | 17,00 | 12,00 |
| Anvers, | 18,47 | 10,36 |
| Bruges, | 17,66 | 9,45 |
| Bruxelles, | 18,41 | 10.20 |
| Gand, | 18.75 | 9,70 |
| Hasselt, | 19,30 | 10,95 |
| Liége, | 18,01 | 10,55 |
| Louvain, | 19,03 | 10,57 |
| Namur, | 18,75 | 9,61 |
| Mons, | 18,22 | 9,35 |
| Prix moyens, | 18,46 | 10,45 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus:

1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1,000 kil.;

2o Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 0,25 les 1,000 kil.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 5 Septembre. | | | | 6 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1150 q. | 08 k. | | Arrivages | 1023 q. | 86 k. | |
| Ventes | 1829 | 03 | | Ventes | 830 | 39 | |
| Restant | 22338 | 00 | | Restant | 22541 | 47 | |
| Cours moyen | | 35 64 | | Cours moyen | | 36,03 | |
| Cours-taxe | | 36.12 | | Cours-taxe | | 36,11 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 21 q. | 98 k. | 49,55 à 52,85 | Gr. | 17 q. | 85 k. | 52,90 à 53 50 |
| 1re | 317 | 72 | 35,63 à 36,95 | 1re | 287 | 31 | 35,85 à 37,00 |
| 2e | 290 | 30 | 34,10 à 35,00 | 2e | 81 | 61 | 34,40 à 35 00 |
| 3e | 21 | 49 | 28,65 à 31,20 | 3e | 23 | 41 | 28 65 à 29 95 |
| 4e | 15 | 07 | 22,30 à 27,40 | 4e | 0 | 00 | 00 00 à 00,00 |
| Al. | 910 | 60 | 32,30 à 33,10 | Al. | 378 | 37 | 32 50 à 36,95 |

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché St-Martin du 4 septembre.* — Foin 1re 45,00 à 48,00; 2e 38,00 à 42,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 21,00 à 23,00. — Paille de seigle 1re 28,00 à 33,00; 2e 26,00 à 27,00.

*Marché d'Enfer du 5 septembre.* — Foin 1re 45,00 à 46,00; 2e 43,00 à 44,00; 3e 40,00 à 41,00. — Luzerne 42,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 22,00 à 23,00; 3e 21,00.

*Marché St-Antoine du 6 septembre.* — Foin 1re 46,00 à 48,00; 2e 42,00 à 44,00; 3e 40,00. — Luzerne 1re 48,00; 2e 42,00 à 44,00. — Regain 1re 34,00; 2e 28,00 à 30,00. — Paille de froment 1re 26,00; 2e 22,00 à 24,00. — Paille d'avoine 1re 33,00 à 31,00; 2e 30,00; 25,00 à 28,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

*Erratum.* Hier, par une erreur de composition, on a laissé subsister le marché de Sceaux, 2 septembre, à notre tableau, et il faut lire marché de Poissy du 5 septembre.

MARCHÉ DE POISSY du 5 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1811 | 1761 | 50 | 1 12 | 1 » | » 86 |
| Vaches.... | 14 | 14 | » | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 711 | 711 | » | 1 36 | 1 18 | 1 » |
| Moutons.. | 9101 | 8509 | 592 | 1 42 | 1 18 | » 96 |

PARIS. *Marché aux bestiaux du 6 septembre.* — Il y a eu sur le marché 593 veaux; 590 ont été vendus, 1,50-1,32-1,14. — 51 vaches, dont 49 vendues 1,18-1,02-0,88. — 4 taureaux, tous vendus 0,86.

LA CHAPELLE, *marché des 5 et 6 septembre.* — 825 porcs, dont 787 vendus 1,20-1,15-1,05. — 742 veaux, tous vendus 1,40-1,30-1,20.

**Viandes diverses, volaille et gibier.**

Lièvres 2,00 à 4,50. — Lapins 1,00 à 2,00. — Dindes 2,00 à 5,50. — Oies 2,00 à 3,25. — Chapons 2,00 à 5,50. — Poules et poulets 0,80 à 3,50. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 2,75 — Perdrix grises 0,25 à 1,50. Cailles 0,25 à 1,00. — Pigeons de volière 0,50 à 0,75. — Pigeons bizets 0,20 à 0,50.

**Soies.**

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 3 septembre. — La situation sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche a été calme pendant la semaine qui vient de s'écouler. Les transactions ont été peu animées; il n'y a presque pas eu de variations dans les prix qui cependant tendaient à la baisse.

Le marché du 30, à Romans, a été sans importance. Les acheteurs étaient peu nombreux quoiqu'il y eût beaucoup de marchandises. Les grèges courantes ont été payées de 53 à 54 fr. 50 le kilo.

A Joyeuse, mercredi, il s'est traité quelques affaires dans les prix de 28 fr. 50, 29 fr., 29 fr. 50 et 29 fr. 75 le 1|2 kilo pour les premières qualités; les deuxièmes choix se sont vendus 26 fr. 20, 27 fr., 27 fr. 50 et 27 fr. 85 le 1|2 kilo.

A Aubenas, au marché du 31 août, les transactions ont eu lieu aux mêmes prix que ceux de Joyeuse ci-dessus cotés. On pense que le marché prochain sera à peu près nul à cause de la foire qui doit avoir lieu le 14 courant.

A Nismes, les affaires sont assez courantes et les prix se soutiennent.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5\|6 coc. | fil. 1er ord. | (le kil.) | 65,25 à 65,… |
| 6\|7 id. | 2e id. | | 63,00 64,… |

A la dernière foire d'Alais, les transactions ont été nombreuses. Les trames premières sortes se sont vendues 52 à 53 fr. le kil., les deuxièmes sortes, 47 à 48 fr. — Les doupions ramassages ont trouvé preneurs de 19 fr. 37 à 20 fr. 58 et ceux de filat. de 21 fr. 79 à 23 fr.

A Bagnols, le 23 août, le marché a été plus animé que le précédent; cependant, à cause de leur prix, les soies d'ordre sont peu demandées. Les doupions sont toujours délaissés. Il s'est vendu près de 700 kilos de soie.

| | |
|---|---|
| 2e choix (le kilo), | 55,70 à 56,… |
| Soie basse, | 43,00 44,… |

A Avignon, il n'y a point eu de variation dans les cours.

A Marseille, les ventes en soie se sont bornées pendant la semaine dernière à 60 balles environ, dont 25 balles Castravan jaune, avec 2 à 3 p. 100 de hausse sur les derniers prix. — On attribue cette mévente à la continuation des avis favorables à l'article sur les marchés étrangers, à la pauvreté de l'assortiment et au calme qui affecte les marchés de l'intérieur par suite des craintes de guerre mal fondées.

La consommation a été de 25 balles Castravan à 12,00 et 13,25 le 1|2 kil. — 10 b. Barthine à 9,00 et 13,00. — 8 b. Perse à 11,00 à 17,50. — 5 b. Ardassine à 10,50 et 12,50. — … b. Brousse P. G. à 19,23. — 3 b. Espagne à 12,00. — 2 b. Amazia à 11,50 et 12,25. — … Trame à 20,00 et 20,50.

La foire des soies du 29 août dernier, à Tournon, a été très belle, il y avait grande affluence de monde; les soies doubles y abondaient. Elles se sont vendues de 14,00 à 16,00 le kilo selon le mérite de la marchandise; les costes 1,55 à 1,60; les cocons bassinés 0,60.

Il n'avait pas encore paru de soies fines; cette marchandise ne se vend que 4 à 5 jours après la foire.


**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons.—Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
très augmentée.

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix: 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'ÉDITEUR,
**RUE THÉRÈSE, N. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON, éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière:

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses bouteilles peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table; ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

[illegible] cement.

Le lendemain, le *Journal des Débats* s'est enfin décidé à faire ses petites réflexions sur l'article de son confrère et ami de Londres, et, après vingt-quatre heures de méditations et d'informations, il insinua que le *Times* s'était trompé, que l'arrangement n'était pas conclu, et que les termes proposés différaient de ceux indiqués par la feuille tory.

De tout cela, de toutes ces variations dans l'atmosphère du *Journal des Débats*, il est résulté, comme on le pense bien, des mouvements variés au thermomètre de la Bourse.

Aujourd'hui, tous les journaux accusent les réticences et les vacillations de leur grand confrère. Les plus sévères, les plus emportés vont jusqu'à signaler la conduite des *Débats* comme une pure manœuvre de hausse et de baisse au profit des banquiers.

Il nous paraît peu juste, peu digne de chercher toujours une infamie sous les actes de ses adversaires. Sans avoir recours à ces hypothèses extrêmes, il est facile de s'expliquer l'attitude des *Débats*. On pourrait, à la rigueur, admettre le péché de légèreté ; mais ici, nous le croyons, ce n'est pas le cas. Le *Journal des Débats*, qui s'est fort engagé pour la défense de M. D'Aubigny, a été bien aise de jeter d'abord en pâture aux feuilles opposantes l'article du *Times*, pendant tout un jour, afin d'avoir l'avantage de venir ensuite verser un peu d'eau sur toutes les flammes allumées par ses soins. Après avoir attiré ses confrères dans un piége, après avoir ranimé leur irritation contre le cabinet, à lui l'honneur de dire : « Vos querelles sont injustes et n'ont pas le moindre fondement. Le *Times* (que je paraissais approuver par mon silence) vous a trompés ; les termes arrêtés entre les deux gouvernements sont bien plus honorables pour la France que ceux contre lesquels vous vous escrimez en vrais don Quichottes. »

Bien joué. On voit que le *Journal des Débats* sait, encore quelquefois, se tirer habilement d'affaire, et se gausser lestement de ses confrères parisiens. Aujourd'hui qu'ils ont jeté leur feu sur le rappel de M. d'Aubigny, ils seront mal à l'aise pour critiquer les conditions plus favorables accordées à M. Guizot par le cabinet tory.

Mais quelles sont donc ces conditions ? Assurément, à cette heure, on les connaît à Londres ; il paraît que nous devons désormais nous résoudre à apprendre ce qui se passe chez nous, aux Tuileries, par le canal de l'Angleterre.

S'il faut en croire un Anglais de nos amis, très bien informé d'ordinaire, voici le sens précis de la phrase de réparation donnée par le cabinet français.

« Le gouvernement du roi des Français regrette que M. Pritchard et le gouvernement anglais semblerait approuver sa conduite ! Cela est impossible. Le désaveu du consul Pritchard doit être nécessairement échangé de la main à la main contre l'excuse que la France consent à faire.

Dans ces conditions seulement le gouvernement aurait rempli son devoir envers le pays.

Nous continuons, d'ailleurs, à faire nos réserves sur les torts attribués à M. d'Aubigny. Nous attendrons, à cet égard, les explications que M. Guizot ne peut manquer de fournir.

## Prorogation du parlement britannique.

Le discours de la reine d'Angleterre était attendu avec une certaine impatience. Malgré le dernier article du *Times*, l'opinion publique n'était pas complètement rassurée, et l'on désirait trouver dans les paroles de la reine la consécration officielle de l'arrangement annoncé entre l'Angleterre et la France. Le discours de prorogation contient, en effet, l'énonciation de cet arrangement ; mais il ne s'explique pas sur sa nature. Le ministère anglais se borne à dire que la situation était dangereuse, et que *le danger est heureusement écarté*. Voici le texte même du discours :

Mylords et Messieurs,

Sa majesté nous ordonne, en vous dispensant de toute assiduité ultérieure au parlement, de vous exprimer sa vive reconnaissance pour le zèle et le dévouement avec lesquels vous avez constamment rempli vos devoirs pendant une session laborieuse et prolongée.

Le résultat a été l'achèvement d'un grand nombre de mesures législatives destinées à améliorer l'administration judiciaire et à assurer le bien-être public.

La reine a donné son cordial assentiment au bill que vous lui avez présenté pour régler l'émission des billets de banque, et conférer certains priviléges à la banque d'Angleterre pour une période limitée.

Sa majesté a la confiance que ces mesures tendront à placer les transactions pécuniaires du pays sur une base plus solide, sans imposer des restrictions gênantes au crédit ou à l'activité du commerce.

Nous avons l'ordre de vous informer que sa majesté continue à recevoir de ses alliés et de toutes les puissances étrangères, les assurances de leurs dispositions amicales.

Sa majesté a été récemment engagée dans des discussions avec le gouvernement du roi des Français, sur des évènements de nature à interrompre la bonne intelligence et les relations amicales entre l'Angleterre et la France.

Vous vous réjouirez d'apprendre que, grâce à l'esprit de justice et de modération qui a animé les deux gouvernements, le danger a été heureusement écarté.

Messieurs de la chambre des communes, sa majesté nous ordonne de vous remercier de l'empressement avec lequel vous avez voté les subsides.

Sa majesté nous ordonne de vous assurer que lorsque vous serez appelés à reprendre l'exercice de vos fonctions parlementaires, vous pourrez avoir foi entière dans la coopération cordiale de sa majesté, prête à seconder vos efforts dans le but d'améliorer la condition sociale et de faire le bonheur et le contentement de son peuple.

On le voit sir Robert Peel a suivi fidèlement l'usage qui fait de ces sortes de harangues un texte d'insignifiantes banalités. Des questions si graves, si palpitantes, que présente la situation intérieure de l'Angleterre, ne sont pas seulement indiqués. L'Irlande, les chartistes, l'incendiarisme, tout cela est passé sous silence. On ne parle pas même de l'acquittement d'O'Connell. Le ministère tory se contente de recommander *le dévouement et l'obéissance* empressée à cette idole qu'on appelle *la loi*. Mais cette divinité sans entrailles, sans intelligence réelle des besoins de la société, que fait-elle pour mériter l'adoration des peuples ? Hélas ! elle les broie impitoyablement sous les roues de son char comme les divinités de l'Inde ; elle les décime par la misère ; elle impose au pauvre un labeur abrutissant, au riche, les soucis et les inquiétudes. Comment voulez-vous que le culte d'une pareille idole inspire beaucoup de ferveur et d'attachement ?

Vainement annoncez-vous que vos efforts tendent à *améliorer la condition sociale et à faire le bonheur et le contentement du peuple.* Comment les masses qui souffrent et qui gémissent depuis si longtemps, pourraient-elles avoir confiance en des promesses d'un vague aussi désespérant ? Sans doute il vaut mieux reconnaître l'existence du mal que de la nier, et nous préférons la formule de sir Robert Peel à la fameuse phrase de M. Guizot : « La condition de toutes les classes de la société s'élève et s'améliore » ; mais suffit-il de signaler les besoins d'amélioration et de progrès ? Suffit-il de dire qu'on va s'occuper du bonheur du peuple ? Ne faut-il pas préciser les améliorations qu'on se propose d'effectuer ? Ne faut-il pas expliquer nettement les procédés, les moyens qu'on a l'intention de mettre en œuvre pour organiser le bonheur et le contentement du peuple ? Les hommes d'Etat ne seraient-ils donc tenus d'être positifs que lorsqu'il s'agit de l'intérêt de quelques privilégiés ?

Quant à l'extérieur, le même vague et la même insuffisance se font remarquer dans la harangue officielle. Il y a aujourd'hui d'importantes questions de politique générale qui intéressent l'Europe et le monde entier. La rivalité de la France et de l'Angleterre doit consister surtout à chercher la solution de ces immenses problèmes. Tant qu'ils ne seront pas résolus, tant que les relations internationales demeureront dans cet état d'instabilité et d'indécision où nous les voyons ; il est évident que les difficultés peuvent se renouveler à chaque instant. Ce n'est point assez que l'Angleterre soulève les questions de politique générale au nom de son in-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXIII,

### L'ÉCUEIL DE PROCIDA. (Suite.)

A ces mots, l'assemblée en masse, y compris Allégroni, fit un signe de croix, et chacun murmura à demi-voix la litanie des morts.

— Amen ! dit le comte à haute voix.

— Amen ! répétèrent tous les assistants.

— Paix à son âme ! gloire à son nom ! s'écria Allégroni, emporté par un sombre enthousiasme. Puisse-t-il, du haut des cieux ouverts à ses vertus, bénir notre œuvre et couronner nos efforts ! Puisse enfin notre adorée patrie prendre un bain de sang, et de sang anglais, pour renaître plus jeune et plus forte à l'indépendance et pour élever des statues dans toutes les villes et jusque dans les derniers villages, au plus grand, au plus pur, au plus magnanime de ses citoyens ! Nous disons, nous, Timoléon Procida ; nos enfants diront Castoréo !

— Castoréo ! répéta l'assemblée comme un écho. Vive Castoréo !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

— Maintenant, reprit Allégroni, nous avons à combattre les Anglais ! Les Anglais, répéta-t-il après avoir fait une pause, comme s'il eût cherché en lui-même des mots assez passionnés pour exprimer toute la haine qui couvait dans son cœur contre l'altière et féroce Albion, ces exécrables Anglais qui tyrannisent, qui dévorent notre patrie, qui l'égorgent sous nos yeux, comme ils ont égorgé mon fils.

Ce cri déchirant, parti des entrailles d'un père, remua profondément l'assemblée ; un sourd murmure, pareil au grondement des flots avant l'orage, courut de rang en rang. Malheur à l'Anglais qui serait alors tombé au milieu de ce cercle homicide, pendant cet accès de haine et de pitié ! Vaincu par le souvenir inconsolé, inconsolable de toute sa vie, le comte fit une nouvelle pause, et cacha entre ses deux mains son visage inondé de larmes. La nuit couvrit d'un voile discret son désespoir. Quand il eut repris un peu de calme :

— Comme Procida, dit-il, et ses conjurés, que nous remplaçons sur cet écueil désert, consacré par eux et visité sans doute par leurs mânes, opposons la ruse à la ruse et la force à la force. Peut-être ne sommes-nous pas si désarmés ni si faibles que nous en avons l'air. Mais pas de coups inutiles, plus de ces exécutions partielles qui diminuent nos forces en les dispersant ; concentrons-les toutes sur un point unique, frappons à la tête et nous vaincrons. Vous savez que de tout temps nous avons eu à Palerme des instruments, des auxiliaires, des adeptes. La corporation des Tanneurs, ces terribles *Conciariotti*, qui font trembler la capitale, nous sont dévoués aveuglément ; le jour est venu de mettre leur dévouement à l'épreuve, et d'armer leurs bras de fer contre les Anglais ; mais il faut un agent sûr et résolu pour nous représenter au milieu d'eux. Qui veut partir pour Palerme ?

— Moi ! répondit une voix sourde.

— Chevalier Vito Vitali, je vous reconnais à la voix ; la confrérie ne pouvait choisir un meilleur représentant. Approchez.

Vito Vitali s'avança au milieu du cercle. Quoique dans la force de la jeunesse, il portait déjà tous les caractères d'une vieillesse anticipée ; ses cheveux, blanchis avant l'âge, flottaient sur ses épaules ; et, comme si ses genoux eussent fléchi sous lui, il marchait appuyé sur une canne.

— Ne craignez pas, dit-il d'une voix dont le timbre énergique contrastait avec la débilité de toute sa personne, ne craignez pas que ma décrépitude précoce fasse obstacle à ma mission ; au contraire, elle la servira. Vous me donnez soixante ans, j'en ai trente ; ce sont les cachots, les tortures qui m'ont réduit à l'état où vous me voyez ; le corps est perdu, mais la tête est bonne ; ne craignez donc rien ; je puiserai jusque dans mes infirmités mêmes des armes pour les venger. Malheur à mes bourreaux !

— Chevalier Vito Vitali, dit Allégroni, nous savons tous ici ce que vous avez souffert pour la bonne cause et quels otages vous avez donnés à la confrérie. Ce que vous avez fait pour elle dans le passé nous est un garant certain de ce que vous ferez dans l'avenir. Vous avez toute notre confiance.

— Oui ! oui ! s'écria l'assemblée avec l'unanimité d'une conviction profonde ; il l'a tout entière.

— Chevalier Vito Vitali, vous l'entendez ! Préparez-vous donc à partir ; demain vous recevrez vos instructions. Tous nos plans sont dressés ; il ne nous reste plus qu'à les exécuter. C'est à vous que cette tâche est réservée.

— Je la remplirai fidèlement. Mais, avant de partir, j'ai une accusation capitale à porter.

— Contre qui ?

— Contre le marquis Artali, commissaire extraordinaire du gouvernement à Messine, sicaire et bourreau plutôt que juge.

— Formulez votre dénonciation.

— Je vais le faire en peu de mots.

— Parlez, nous nous constituons en tribunal à l'instant même pour recevoir vos accusations.

— A peine à Messine, Artali y répandit la terreur : les larmes coulèrent dans les familles, le sang dans les prisons. Un mot, un soupçon, que dis-je, un prétexte lui suffit ; il n'en cherche même pas. Arrêtés par ses ordres, les premiers venus sont jetés, sans savoir pourquoi, dans les cachots, et quels cachots ! Ecoutez et frémissez : un trou sans air, sans lumière, long de cinq pieds, haut de quatre, large de trois, dans lequel on n'entre qu'en rampant, où l'on ne peut se tenir ni debout, ni assis, ni couché ; des murs le long desquels l'eau suinte nuit et jour, un sol inégal, hérissé à dessein de cailloux, de graviers aigus, et disposé de telle sorte que la tête est plus basse que les pieds ; là-dessus, quelques poignées de paille humide et infecte... Voilà ce qu'on appelle un *dammuso*, voilà les cachots d'Artali ! Les malheureux, enterrés dans ces fosses, n'y ont pas même la liberté de leurs membres : de lourdes chaînes leur chargent, leur rongent les pieds et les mains ; oubliés là des semaines, des mois entiers, à peine leur jette-t-on de temps en temps un peu d'eau fétide, un peu de pain moisi, tout juste ce qu'il en faut pour ne pas mourir tout-à-fait, car, s'ils mouraient, ils ne souffriraient plus, et cela ne ferait pas le compte d'Artali. Les plus favorisés ne reçoivent que des coups de nerf de bœuf et des coups de bâton ; les autres, voici comment on les traite : à ceux-ci l'estrapade, à ceux-là le scalpel ; vous ne me croyez pas ? oui, le scalpel, tel et plus cruel encore que les sauvages ne le font souffrir à leurs prisonniers, car le leur ne dure qu'un instant, celui d'Artali dure un mois. L'imagination des bourreaux est féconde en supplices : comment les raconter tous ? Plus d'un martyr fut écorché vif par des pointes d'acier ; d'autres, dévorés par la soif, burent à leur insu des breuvages perfides qui leur procuraient des songes épouvantables, et, dès qu'ils étaient plongés dans ce sommeil, dans ce cauchemar affreux, on les réveillait en sursaut ; savez-vous comment ? en jetant sur eux des charbons ardents ou en leur appliquant des pelles rouges à la plante des pieds. Que vous dirai-je enfin ? L'épouvante, l'exécration, la pitié furent telles que les Anglais, oui les Anglais eux-mêmes durent intervenir ; lord Forbes fit mettre un terme à ces abominations ; les souffrances des victimes les touchaient à coup sûr fort peu ; eux-mêmes les avaient provoquées en autorisant cette persécution féroce ; mais ils craignaient l'impopularité, le scandale de la cruauté, sinon la cruauté même ; le sang versé par Artali rejaillissait sur leur pavillon et pouvait faire glisser leur pied dans la route qui mène à l'empire.

— Chevalier Vito Vitali, demanda Allégroni, répondez-vous sur votre tête des faits que vous venez de dénoncer au tribunal ?

— Je jure devant vous et devant Dieu que je n'ai dit que la vérité. Si vous en doutez, regardez-moi plutôt ; je n'ai passé qu'un mois dans les cachots d'Artali, et j'en suis sorti tel que vous me voyez, un mois m'a vieilli de quarante ans. Si je n'ai pas succombé aux tortures, c'est que le ciel me réservait pour porter témoignage devant vous contre le bourreau.

— Nous croyons à votre parole, et votre serment était superflu ; d'ailleurs la voix publique s'est élevée contre l'accusé, et depuis longtemps nous l'a dénoncé, mais notre tribunal a ses lois et ses formes ; nous ne saurions y manquer sans manquer au but même de notre institution : il serait contraire d'ailleurs aux règles de la justice de condamner le pré-

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6 et 7 septembre.

…, pourquoi ne disent-ils pas comment ils entendent l'avenir? C'est à cette condition pourtant que les conservateurs des deux côtés du détroit mériteront l'éloge que la modestie de sir Robert Peel ne l'empêche pas de se décerner à lui-même, en le décernant à M. Guizot : « Grâce à l'esprit de *justice et de modération* qui a animé les deux gouvernements, le danger a été heureusement écarté. » Car le véritable esprit de *justice et de modération* consiste à transformer une situation qui renferme toujours en elle le même danger, et à organiser ainsi la sécurité générale pour le présent et pour l'avenir.

## Trop parler nuit.

Nous avons donné le texte de la lettre adressée à M. l'évêque d'Autun par l'abbé Thions, desservant de Châues. Le prélat demandait à l'abbé Thions une manifestation contre la loi d'enseignement votée à la chambre des pairs, le desservant répondit avec beaucoup de dignité :

« De deux choses l'une, monseigneur, ou l'adhésion que vous me demandez est libre, ou elle est impérative. Si elle est libre, ma conviction m'interdit de vous la donner ; si elle est impérative elle n'aurait aucune valeur. De toute manière donc, je me vois à regret, monseigneur, obligé de vous la refuser. »

Reproduite par tous les journaux, la lettre de l'abbé Thions a été vivement critiquée par l'*Univers* et par la *Quotidienne* ; l'*Univers* a reproché à l'auteur des vers ridicules écrits par lui il y a quatorze ans, et qui n'ont rien à faire, soit avec la liberté d'enseignement, soit avec les droits du clergé inférieur. La *Quotidienne*, sans autre examen, a déclaré la lettre *absurde*. Que M. l'abbé Thions récusât en quelques phrases des jugements ainsi motivés, nous l'aurions compris ; mais le travail qu'il vient d'insérer dans le *Bien public* de Mâcon, et qui remplit cinq colonnes de ce journal, rappelle les harangues de ces députés qui se glissent à la tribune sous prétexte d'un fait personnel, et qui n'en descendent plus. Tout fier d'avoir vu sa prose insérée dans tous les journaux de France, M. l'abbé Thions pense que cette immense publicité ne lui fera plus défaut, qu'il la conservera sa vie durant, il en profite pour attaquer les jésuites, traiter *ex professo* la question de l'enseignement, et la résoudre, non pas en faveur de la liberté pour l'Etat, pour le Clergé, pour tous, mais en faveur du monopole universitaire.

Nous savons ce qu'il y a de sérieux et d'intéressant dans la position d'un prêtre qui sent son âme s'ouvrir à de nouvelles convictions, d'un prêtre à qui le texte mort ne suffit plus et qui fait appel à la pensée libre. Mais la lettre de M. Thions, que nous avons insérée, soulevait une question grave, la part de liberté qui appartient au clergé inférieur ; elle mettait en jeu les intérêts de tout un corps. La dernière épître ne nous ajoutant que, dans la dernière loi votée par la chambre des députés, la mise en cellule avait été tellement reconnue apporter une aggravation à la peine, qu'il avait été stipulé, par un article formel, que la peine serait diminuée d'une certaine durée, toutes les fois que ce mode d'emprisonnement serait appliqué.

Il est fâcheux que le ministère, à qui il eût été facile d'obtenir des chambres une loi provisoire, persiste à introduire et à maintenir une illégalité flagrante dans le régime des prisons. Dans l'état actuel des choses, l'existence des prisons cellulaires constitue une infraction à nos lois pénales, laquelle tend à mettre le désordre et un arbitraire complet dans cette partie de l'administration.

## Affaire du Maroc.

Le *Morning-Chronicle*, remettant aujourd'hui la question du Maroc sur le tapis, publie la lettre d'un officier, le capitaine Beawlery, qu'il prétend fort au courant de notre situation en Afrique. Ce correspondant cherche à prouver que le prince de Joinville n'avait pas besoin de prendre ni d'occuper l'île de Mogador pour s'emparer de la ville, et qu'il ne l'a gardée que pour s'assurer un abri pendant l'hiver sur la côte du Maroc, et en profiter par la suite, selon la tournure des évènements. « Les motifs qu'il donne de l'attaque, dit la feuille anglaise, sont aussi futiles que ceux avancés pour sa justification par ses bons amis, les journaux torys de Londres et par le *Journal des Débats*. Occuper la ville après avoir détruit ses remparts, sa seule défense contre les brigands, c'était là un acte d'inhumanité, car aucune plume ne saurait retracer les scènes effrayantes qui ont dû se passer lorsque les Arabes se sont précipités sur les demeures et sur les familles. L'empereur ne sent pas le mal qu'on lui a fait, car il a dû, après tout, céder autant qu'il l'a pu. La vengeance des Français s'est exercée contre les juifs inoffensifs et les négociants étrangers, qui formaient le seul lien entre le Maroc et la civilisation européenne.

Le commerce de Mogador et du Maroc peut, dans la suite, prospérer pour la France, mais il ne le fera certes pas pour aucun autre pays. Sa conquête militaire est à moitié terminée. Sa conquête commerciale l'est tout-à-fait.

Les Français peuvent accorder une trève à l'empereur, il est en tout et partout leur vassal désormais. «

— On lit, d'autre part, dans la *Sentinelle* de Toulon :

« Une lettre de Mogador, du 24, nous apprend que ce jour-là les Marocains sont venus en nombre attaquer notre petite garnison qui occupe l'île où nous avons débarqué. Le Groënland, le Gassendi, le Pluton et la Vedette, les bricks le Pandour et le Volage ont reçu l'ordre de s'approcher et de faire feu contre l'ennemi. Ce feu a commencé à 5 heures et a duré jusqu'à six heures et demie. A 7 heures, trois canonnières sont arrivées des ports du Nord.

Le Triton et le Suffren étaient partis pour Cadix. Le Jemmapes et la Belle Poule devaient se rendre à la même destination, mais leur voyage avait été retardé sans doute à cause de cette nouvelle.

… renflouer le navire, le fit évacuer aux malades, aux blessés, aux mousses ; enfin les sacs des hommes furent également emportés.

» Les coups de canon furent également entendus par le Pluton, qui accourut aussitôt sur le lieu du désastre. Sans calculer le danger auquel il s'exposait, le prince a voulu lui-même juger de ses propres yeux de l'état du Groënland, et, ayant reconnu l'inutilité de toute tentative pour le relever, il ordonna de faire évacuer l'équipage. Cette opération s'est faite sans confusion, et ce n'est que sur les prières réitérées du capitaine que S. A. R. le prince de Joinville se décida, un des derniers, à quitter le navire.

» Le capitaine, avant de quitter pour toujours son bâtiment, l'a de ses propres mains incendié.

» Outre la perte matérielle, on a à déplorer la perte d'un marin, qui a reçu une balle à la tête ; treize personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. »

## Parlement d'Angleterre.

Dans la séance de la chambre des lords du 5, lord Campbell a demandé l'impression des motifs du jugement rendu dans l'affaire O'Connell.

Dans la chambre des communes, sir C. Napier a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

« J'adresserai à sir Robert Peel une question à laquelle j'espère qu'il pourra répondre sans compromettre en aucune manière les intérêts qui lui sont confiés. L'honorable baronnet a annoncé, dans le cours de la session, avec la franchise qui est digne d'un ministre britannique, qu'un sujet anglais avait été grossièrement insulté dans l'île de Taïti et qu'il ne doutait point que le gouvernement français ne désavouât la conduite de l'amiral. Depuis cette époque, une escadre française a bombardé Tanger, une autre escadre s'est emparée de Mogador, enfin une troisième a été envoyée à Tunis pour empêcher la flotte turque d'intimider le dey ; en outre, la France a augmenté ses forces navales, tandis que nous diminuions les nôtres. La France a-t-elle accordé réparation de l'outrage commis à Taïti ? Sinon, resterons-nous dans un état de faiblesse dans tous les lieux où les Français déploient leurs forces navales ? »

Sir Robert Peel. — Je répondrai aussi franchement que je le pourrai. Quant à Tanger il n'y a aucun motif de révoquer en doute la sincérité des assurances du gouvernement français, souvent réitérées à l'égard de l'Algérie et des pays voisins comprenant Tunis et Maroc. En ce qui concerne Taïti, une discussion s'est élevée entre les deux gouvernements par suite d'évènements qui auraient pu troubler leurs relations amicales ; mais j'ai le plaisir d'annoncer à la chambre que ces discussions ont fini par un arrangement amiable et satisfaisant. Les pièces concernant cette négociation seront communiquées, et j'aime à croire que, pour le moment, la chambre ne me forcera pas à entrer dans de plus grands détails.

M. Hindley. — Quelle est l'opinion de sir Robert Peel sur la conduite de l'amiral français envers M. Pritchard ? Une réparation a-t-elle eu lieu ?

Sir Robert Peel. — J'ai déjà dit que l'affaire était arrangée d'une ma…

---

venu sans l'entendre, et, en son absence, mon devoir de président est de lui constituer un défenseur. N'y a-t-il parmi vous personne qui veuille plaider spontanément la cause du marquis Artali ?

Personne ne répondit.

— Marquis Mongilèpre, reprit Allégroni, je vous nomme son défenseur d'office, puisqu'il ne se présente aucun défenseur officieux. Remplissez votre devoir en conscience et en vérité.

Mongilèpre sortit des rangs à son tour et vint se placer au milieu du cercle.

— Avocat d'Artali, lui dit le comte, qu'avez-vous à répondre à l'accusateur de votre client ?

— Quelque foi, dit Mongilèpre, que nous ayons dans la parole du chevalier Vito Vitali, et quoiqu'il ait porté la conviction dans nos cœurs, cependant il a plaidé dans sa propre cause, et son témoignage pourrait être suspect de partialité ou du moins d'exagération.

— Accusateur d'Artali, avez-vous à citer des noms et des faits étrangers à vous ?

— Il vous faut des noms ?.. En voici : J'accuse Artali d'avoir fait subir à Rosario Aspa, coupable seulement d'avoir lu une gazette étrangère, les mêmes tourments qu'à moi. J'accuse Artali d'avoir fait mourir de faim dans les dammusi don Lorenzo Pispisa, coupable seulement d'avoir reçu de Calabre une lettre qu'il avait refusé d'ouvrir : le cadavre de la victime avait un légume corrompu dans la bouche quand on l'a retiré des cachots. Si ces noms ne suffisent pas et si mon autorité vous est encore suspecte, interrogez Messine : elle vous en dira bien davantage.

— Avocat d'Artali, dit le président, tenez-vous pour constants les faits de l'accusation ?

— Je ne puis les nier ; mais je les explique : mon client n'agissait point en son propre nom ; commissaire de la cour, il ne faisait qu'accomplir son mandat et obéir à ses instructions. Le coupable n'est pas le bras qui exécute ; c'est la tête qui conçoit et qui ordonne.

— Accusateur d'Artali, maintenez-vous votre accusation ?

— Je la maintiens. La mission d'Artali était volontaire ; bien plus, il l'a remplie avec bonheur, avec joie ; son zèle sanguinaire s'est plu même à l'outrer. La main qui exécute l'arrêt n'en est pas moins responsable que celle qui l'a signé : il n'y aurait pas eu de Tibère s'il n'y avait pas eu de Séjan. Puisque nous ne pouvons trancher la tête, tranchons du moins le bras. Moi, chevalier Vito Vitali, je demande la mort du prévenu.

— La cause est entendue, dit le président avec gravité, je vais passer aux voix.

Celui des assistants qui remplissait les fonctions de scrutateur, fit le tour du cercle pour recueillir les suffrages.

— Combien de boules dans l'urne ? lui demanda le comte quand il eut dépouillé le scrutin fatal.

— Vingt.

— Combien de noires ?

— Vingt.

— Moi, comte Allégroni, chef et grand-maître de la Confrérie des Nobles de Trapani, président du tribunal de Saint-Paul, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, et en exécution de la délibération qui vient d'être prise à l'unanimité, je prononce la peine de mort contre le marquis Artali, commissaire royal à Messine, accusé, convaincu de meurtre et de cruautés excessives ; je le déclare dès ce moment hors la loi, hors de la société ; et afin d'entretenir dans une crainte salutaire les dépositaires du pouvoir, afin surtout que le crime puissant ne demeure pas impuni, et que la Sicile apprenne par un exemple éclatant que si les grands coupables peuvent impunément braver la justice humaine, ils n'échappent pas à la justice de Dieu que nous représentons sur la terre, je vous charge et vous somme, vous chevalier Vito Vitali ici présent, d'exécuter la sentence du tribunal par le feu, le fer, la corde ou l'eau, par tous les moyens en un mot qui vous seront possibles, et n'importe en quel lieu, même au pied des autels, pendant la célébration des saints mystères ; l'absolution dans ce cas vous est garantie d'avance à notre intercession. Le ciel vous pardonnera ! Jurez d'obéir sans peur, sans faiblesse ?

— Je le jure, répondit d'une voix ferme le chevalier Vito Vitali, devenu le chevalier de la mort !

— Songez bien que si le coupable échappait par votre faute, vous seriez dévoué vous-même à partager son sort, et c'est le marquis Mongilèpre, défenseur du condamné, qui vous frapperait comme faux témoin et calomniateur. Ainsi le veulent nos statuts.

— Je le sais et me résigne à l'avance, si je faillis, au châtiment que j'aurais mérité. Nuit bienheureuse, s'écria-t-il avec une exaltation sauvage, où du même coup on livre à ma vengeance, à ma justice, et mon propre bourreau et les bourreaux de mon pays. Oh ! merci ! merci ! J'avais vieilli de quarante ans en un mois, cette heure me rajeunit d'autant.

— Grand justicier de l'univers, dit Allégroni d'une voix solennelle, en élevant ses deux mains au ciel, du haut des sombres nuées qui nous protègent, tu vois nos travaux, tu vois nos cœurs, inspire-les, bénis-les. Pardonne aux moyens, en faveur du but ; car le but est pur, tu le sais, il est sacré : nous combattons dans l'ombre comme nos pères, comme eux nous affrontons la calomnie, l'infamie, la mort, pour faire enfin lever sur la Sicile le soleil tardif de la justice et de la liberté.

Tous les assistants s'associèrent avec un recueillement profond à cette prière, qui, du moins, prouvait la sincérité de leurs intentions et l'innocence de leurs pensées, sinon de leurs actes. C'est par cette cérémonie religieuse que se terminaient d'ordinaire leurs réunions.

— Avant de nous séparer, dit le comte, il me reste à vous faire une communication. Vous avez entendu parler du sanglant duel qui occupe en ce moment Trapani ; nous nous devons tous aux officiers siciliens persécutés pour ce fait, et qu'on veut punir de leur patriotisme. Quand il en sera temps, nous aviserons aux moyens de les sauver. Ils ont bien mérité de la patrie. Le sang anglais n'a-t-il pas coulé par leurs mains ? Parmi les officiers arrêtés, il s'en trouve un pour lequel je réclame la protection spéciale de la confrérie ; c'est un capitaine destitué par les Anglais ou à leur instigation, et qui leur a voué une haine que la nôtre égale à peine. Fabio, c'est son nom, appartient de droit à notre ordre, et le servira plus tard, n'en doutez pas ; j'ai sur lui des vues ; en attendant, c'est à nous a le servir. J'ai déjà moi-même usé en sa faveur de toutes les intelligences que nous avons dans la prison afin de soutenir son courage et de nourrir en lui le feu divin de l'espérance, le seul bien qui reste au captif. Des avis mystérieux, un billet même et des fonds de la caisse commune destinés à cet usage sont parvenus jusqu'à lui. Imitez-moi, et, tout en le couvrant de notre protection collective mettez tous à sa disposition, avec la réserve, la prudence nécessaire, votre crédit personnel et vos influences particulières. Croyez qu'il nous rendra quelque jour au centuple ce que nous ferons aujourd'hui pour lui.

A ces mots Allégroni leva la séance ; l'assemblée dissoute, les assistants regagnèrent dans un profond silence leurs embarcations respectives qui bientôt se dispersèrent, qui dans une direction, qui dans l'autre, et allèrent aborder sur des points différents pour ne pas éveiller les soupçons.

Le comte resta le dernier sur l'Ecueil ; toutes les barques avaient disparu déjà dans les ténèbres, qu'il n'était pas encore remonté dans la sienne. Assis sur un rocher baigné par la mer, il promenait un œil vague et distrait sur la sombre étendue des flots qui mouraient à ses pieds ; la voûte céleste était toujours aussi noire, pas une étoile ne brillait au firmament. Que faisait-il, à quoi pensait-il ainsi plongé dans ces ténèbres solitaires et silencieuses ? Est-ce le père qui veillait ou si c'était le conspirateur ? Evoquait-il l'ombre de son fils égorgé ou l'ombre de Procida ? Assoupies par le murmure de la vague et par la tristesse de la nuit, les passions de la haine sommeillaient alors dans son âme, l'amour paternel parlait seul en lui. Isolé désormais sur la terre, et pour toujours, il se demandait avec amertume quel bras soutiendrait ses vieux jours, quelle main lui fermerait les yeux ? Il se sentait dépérir comme un vieux tronc desséché, privé de son dernier rameau, de sa dernière feuille ; la cognée de la mort allait l'abattre, et pas un rejeton ne devait lui survivre ; foulé aux pieds du passant, il mourrait tout entier. Toute sa rêverie, toute sa pensée se résumaient dans ce mot qui renferme en soi des abîmes de mélancolie : l'isolement dans la vieillesse. Pourtant il fallait vivre encore, épuiser goutte à goutte la coupe vénéneuse d'une douleur sans consolation, d'un regret sans espérance et sans fin ! Et, mystère étrange ! contradiction cruelle ! il vivait de sa douleur même et son regret faisait sa force, semblable à ces Psylles africains qui se nourrissent des poisons qui devraient les tuer.

Enfin il regagna sa barque à son tour. Débarqué dans la partie la plus retirée du port, il reprit lentement à travers les rues les plus obscures le chemin de son palais, de ce palais si peuplé, si vivant jadis, aujourd'hui si désert, si morne, où personne ne l'attendait plus et dont la porte indifférente s'ouvrait et se refermait sur lui comme sur un étranger. N'étant plus ni père, ni époux, il ne lui restait, à défaut d'usurpation libre à servir, qu'à se faire moine ou conspirateur. Il avait pris le dernier parti.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

... il déclare persister dans son opinion, que le procès de M. O'Connell a été tout-à-fait illégal; qu'il n'a pas été jugé par un jury loyal mais bien par un jury choisi à dessein, dans le but de le condamner, et qu'il a été accusé par un juge, qui loin d'admettre les dépositions des témoins à décharge, a été plus violent encore que le procureur général. (Ces déclarations du noble lord sont suivies d'applaudissements.)

Le noble lord exprime l'espoir que le scandale de ces procédures empêchera le retour de pareils actes à l'avenir, et que le peuple irlandais saura qu'il peut obtenir des tribunaux supérieurs d'Angleterre, la justice qu'on lui refuse chez lui (Applaudissements.)

Le président, suivi de plusieurs membres, se rend à la barre des lords, pour entendre la lecture du discours de prorogation.

## Acquittement d'O'Connell.

On lit dans le *Globe* de Londres, du 5 :

« Hier, sir J. Graham, ministre de l'intérieur, a passé, aux bureaux de ce ministère, une grande partie de la journée, et n'en est sorti qu'à sept heures du soir. Dans l'après-midi, lord Fitzroy, secrétaire des commandements en chef, et sir Thomas Fremantle, secrétaire de la guerre, ont eu de fréquentes entrevues avec lui. Dès que l'arrêt de la chambre des lords a été connu ; il a été communiqué à sir J. Graham, et bientôt après, l'avocat-général d'Irlande et le procureur général d'Angleterre sont arrivés au ministère de l'intérieur. Peu après trois heures, un courrier spécial est parti pour Windsor, et un second courrier a quitté Londres par un convoi spécial, avec des dépêches pour lord Heitesbury, le lord-lieutenant d'Irlande. Il apporte l'ordre de mise en liberté d'O'Connell. »

— « Oui, dit le *Times*, O'Connell est libre ; il le sera du moins dans quelques heures. C'est à lui de choisir le rôle qu'il devra jouer dans une occasion d'aussi triomphale importance. Sera-t-il calme et majestueux, ou colère et menaçant ? Aura-t-il de la pitié ou de la fureur ? Sourira-t-il ou montrera-t-il le poing? Sa magnanimité étonnera-t-elle l'Irlande entière, ou bien voudra-t-il se venger aussitôt? Nous sommes persuadés qu'il méditera et pèsera convenablement le rôle qu'il va jouer. Quoi ce jugement soit bon ou mauvais; c'est ce que nous ne voulons pas discuter. De toute manière, il doit être agréable à l'Irlande, et ce ne seront plus les Irlandais qui pourront maintenant avoir le droit de taxer les Anglais d'injustice et de partialité. »

— Le *Standard* est plus brutal. « Quant à la mise en liberté, dit-il, qu'a eu lieu probablement au moment où nous écrivons, nous en augurons moins de malheurs que beaucoup de nos lecteurs probablement. Malgré la décision des trois lords jurisconsultes, la loi a été vengée; le motif des poursuites et l'adresse infatigable mise dans ces poursuites sont justifiés. M. O'Connell ne sera pas le dernier à voir la vérité ; il n'y aura plus de meetings-monstres, et il baissera le ton de ses discours. Bref, s'il ne sort pas de prison un homme plus sage et plus réfléchi, il en sortira certainement un animal mieux apprivoisé, ou on l'y fera rentrer de nouveau. »

— Le *Sun* pense qu'il n'est pas un seul habitant du Royaume-Uni qui se réjouira plus que la reine de l'heureuse issue du procès O'Connell. Les affections de la reine pour l'Irlande sont bien connues ; elle sait que nul n'a salué avec plus de joie son avènement que M. O'Connell, et que personne n'a montré pour elle plus de dévouement que l'homme qui a subi une détention injuste pendant trois mois.

Le *Sun* termine ses réflexions en suggérant à la reine l'idée de se rendre en Irlande au lieu d'aller en Ecosse.

— On lit dans le *Morning-Post* :

« Le pays apprendra avec étonnement le résultat des faits qui se sont passés hier à la chambre des lords. Le jugement de la cour du banc de la reine a été cassé, et M. O'Connell est libre. Par sa manière d'agir, hier, la chambre des lords a renoncé volontairement à ses plus importantes prérogatives. L'aimable lord Wharncliffe et ses collègues ont trahi les intérêts de l'Angleterre et de l'Irlande.

Cette renonciation aura un effet désastreux dans le pays. La puissance d'O'Connell sera incalculablement augmentée. L'année dernière il avait défié ouvertement la loi et le gouvernement. Cette année, les ministres conservateurs de S. M. l'ont mis en état de fouler aux pieds la justice en Irlande. Il est triste de le dire, lord Wharncliffe et ses collègues ont donné de cette manière la plus belle prime à la désaffection. Les meetings-monstres vont recommencer. »

« Nous félicitons, dit le *Morning-Advertiser*, les prisonniers d'Etat, nous félicitons le peuple d'Irlande, nous félicitons les amis de la justice dans le monde entier, du résultat obtenu hier à la chambre des lords. Contrairement à toute attente, après ce qui avait eu lieu lundi dans la même enceinte, l'arrêt de la cour de Dublin a été cassé, et, ce soir, O'Connell et ses co-prisonniers se promèneront dans les rues de Dublin aussi libres que le premier sujet venu de sa majesté. L'annulation de la sentence, qui condamnait les patriotes irlandais à douze mois de prison, a causé une grande sensation dans Londres. Quelle sera la sensation qu'elle produira en Irlande? Nous le laissons à deviner à ceux qui connaissent la situation de l'esprit public en ce pays. Nous espérons que dans l'excès de la joie populaire, dans leur délirante gaîté, rien ne fera naître un prétexte quelconque dont puissent s'emparer les ennemis de leur patrie. Une question se présente maintenant à tous les esprits : Quelle réparation accordera-t-on à O'Connell et à ses co-accusés pour les trois mois de prison qu'ils ont subis? Espérons que l'issue de ces débats servira de leçon à sir Robert Peel ! »

« La chambre des lords a cassé l'arrêt, dit le *Globe*. Au moment où nous écrivons, M. O'Connell et ses amis sont libres. Son influence politique en Irlande, augmentée par l'accusation d'Etat dirigée contre lui, est immense maintenant que le premier jugement a été annulé à sa grande gloire et à celle du parti dont il est le bras droit. Sa conduite, dans la terrible crise suscitée par la proclamation contre le cloutarf-meeting, nous donne lieu de croire qu'il sera, en cette occasion, prudent, nous dirons même patriote. Le plan de conduite que suivra sir Robert Peel est de beaucoup plus problématique. Il est évident que le gouvernement a ressenti le choc de cette défaite, amenée par sa politique de répression. Le cabinet est-il à la veille d'une dissolution? Toutes sortes de bruits circulent. »

« Quel usage O'Connell va-t-il faire du pouvoir terrible dont l'a revêtu représentatif s'emparent du pouvoir afin de consolider l'Etat et calmer enfin de justes inquiétudes. »

La *Revue de Paris* a la première, annoncé qu'un congrès légitimiste allait incessamment avoir lieu à Venise. Parmi les personnes qui doivent y être convoquées, elle cite MM. de Villèle, Ravez, de Corbière, de Saint-Priest, Hyde de Neuville, d'Escars, Amédée de Pastoret et le général Foissac. Mais, ajoute-t-elle, MM. Ravez et de Villèle se sont déjà fait excuser sur le mauvais état de leur santé; on compte encore sur les autres personnages. Il a été question d'appeler à ce congrès quelques écrivains de la presse légitimiste ; mais cette dernière partie du projet paraît avoir été abandonnée.

On écrit de Dellys à la *Patrie* :

« Le 26 août, une corvette de charge anglaise se dirigeant avec bon vent sur Dellys, a manœuvré à petites voiles, et, venant à un quart de portée du canon du Liamone, stationnaire qui avait hissé pavillon, a passé et repassé devant lui sans hisser le sien.

» Le commandant du Liamone, M. Lion, ne lui a pas tiré un seul coup de canon, et la corvette s'est éloignée sans avoir salué notre pavillon. »

Plusieurs journaux annoncent que M. Murad, archevêque maronite de Laodicée, qui était venu à Paris solliciter l'intervention efficace de la France en faveur des chrétiens du Liban, a dû se retirer sans voir ses espérances réalisées.

D'une communication que le savant espagnol, don Ramon de la Sagra, vient de faire aujourd'hui à l'Académie des sciences morales, au retour d'un voyage en Hollande, sur le nombre des pauvres qui existe dans ce pays il résulte que, sur trois millions d'habitants, il n'y en a pas moins de 400,000. qu'on peut classer dans cette catégorie. En voici le rapport : sur 1,000 habitants, pour chaque province : Drenthe, 39 ; — Overyssel. 49 ; — Zélande, 59 ; — Brabant septentrional, 62 ; — Groningue, 66 ; — Gueldre, 67 ; — Hollande méridionale, 105 ; — Frise, 110 ; — Utrecht, 132 ; — New-Hollande, 215. — Progrès depuis 1836, 101 ; — en 1837, 113 ; — en 1838, 115. — Les colonies agricoles contiennent 11,025 individus, ou 202 de plus qu'au commencement de 1842. Dans ce nombre, il y a 4,301 mendiants.

## REVUE DES JOURNAUX.

— On lit ce matin, dans la *Revue de Paris* :

« Le silence du ministère dans les circonstances actuelles est un fait étrange. On n'a aucune nouvelle du prince de Joinville et du maréchal Bugeaud. Le ministère n'a-t-il donc aucun moyen de dissiper des inquiétudes bien naturelles ? La solution de l'affaire de Taïti est arrêtée ; les amis du ministère s'en félicitent. Ses confidents disaient aujourd'hui que cette solution ne coûte rien à l'honneur de la France, que M. d'Aubigny n'est pas rappelé. En sont-ils bien sûrs ? et ne verrons-nous pas bientôt M. d'Aubigny déplacé, sous prétexte d'avancement? Ils ajoutaient que le discours de la reine pour la prorogation du parlement doit contenir une phrase satisfaisante pour la France. Cependant le journal semi-officiel du soir est muet pour tout cela. Le ministère, au lieu de songer à la juste impatience du public, réserve-t-il ses communications comme une faveur à son journal de prédilection ? »

— C'est du *Journal des Débats* sans doute que veut parler la *Revue*. Ce journal, après avoir prématurément annoncé le premier la solution de l'affaire de Taïti, garde maintenant sur ce grave événement le plus profond silence. L'effet produit en Angleterre par le pourvoi d'O'Connell absorbe toutes ses méditations. « Le verdict, a été accueilli, dit-il, par les applaudissements d'une foule nombreuse qui assiégeait les portes du parlement. La sensation sera profonde. O'Connell et son parti n'avaient aucun espoir de succès ; l'opinion des juges faisait considérer le rejet du pourvoi comme indubitable. »

Le *Journal des Débats* pense qu'après avoir lu la vive discussion de la chambre des lords, on doit reconnaître que la manière dont le jugement a été rendu fait un très grand honneur aux mœurs politiques et constitutionnelles de l'Angleterre. Maintenant, si le gouvernement anglais veut continuer ses poursuites, il devra les recommencer sur de nouveaux frais ; mais il n'est guère probable qu'il le veuille. Le *Journal des Débats* ajoute : « Le but le plus important pour lui est atteint : l'agitation est comprimée, apaisée. Il n'est pas probable qu'O'Connell veuille la renouveler : ce serait gâter son triomphe. »

— La *Presse* juge avec sévérité l'importance qu'attribuait hier le *Journal des Débats* à l'article du *Times*, et sa rétractation d'aujourd'hui. Que s'est-il passé cependant qui puisse expliquer ce revirement ? un mouvement considérable sur les fonds publics.

— Le *National*, à propos du même article, relève avec raison ces expressions du *Journal des Débats* : « Les choses ne sont pas tout-à-fait aussi avancées qu'on le dit. » Mais *on*, c'est vous, qui le premier avez répandu ce fameux article du *Times*. Ces inexactitudes que vous signalez aujourd'hui existaient hier. Pourquoi vous êtes-vous hâté de les propager ? Vous aurez voulu exercer une influence salutaire sur l'opinion, et ce sont les fonds publics que vous avez affectés d'une façon très peu salutaire pour la morale et pour les dupes. »

— On a pu se convaincre aujourd'hui, dit la *Réforme*, que la population de Paris ne partage pas les impressions des loups-cerviers qui spéculent à la hausse sur le déshonneur de la France, et à la baisse sur son courage. L'élévation des fonds publics n'a donc pas suffi à couvrir les cris de l'indignation générale. Un délai et une modification de forme ont été jugés nécessaires.

— Le *Courrier français* et le *Siècle* émettent à peu près les mêmes jugements sur la conduite du *Journal des Débats* dans cette affaire.

— « Le journal officiel du soir reste encore muet, dit le *Constitutionnel*; mais la nouvelle de l'acceptation des offres de la France par l'Angleterre paraît certaine. Le ministère n'a pas reçu de dépêche télégraphi...

... sans probablement agréées par l'administration, et, pour les consumers, entre tous les propriétaires ou exploitants de fonderies sur le territoire du royaume. (*Messager.*)

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 6 septembre, ont été nommés agrégés pour les classes de mathématiques dans les collèges royaux :

MM. de Beaumont, élève sortant de l'Ecole normale ; Mourgues, chargé des mathématiques spéciales au collège royal de Rodez ; Leroyer, régent de mathématiques spéciales au collège de Verdun ; Gascalin, élève sortant de l'Ecole normale ; Paignon, chargé d'une classe de mathématiques au collège royal de Rennes.

— La liste des candidats déclarés admissibles à la seconde série des épreuves du concours de l'Ecole normale a été arrêtée ainsi qu'il suit en conseil royal de l'instruction publique, dans sa séance du 6 septembre :

1° *Section des lettres* (35 candidats). — MM Blanlin, de l'Académie de Paris; Beaussire, id. ; Gandar, id. ; Perrault, id. ; Cambot, id. ; Girard, id. ; Roux, id. ; Duvernoy, id. ; Pey, id. ; Bretignières, id. ; Aubert, id. ; Wissemans, id. ; Guignault, id. ; Anselme, id. ; Morin, id. ; Delondre, id. ; Monceaux, de l'Académie de Bourges ; Gomond, de l'Académie de Paris ; Simonnot, id. ; Lemoine, id. ; André, de l'Académie de Dijon ; Falex, de l'Académie de Paris ; Meillier, id. ; Thirion, id. ; Mézières, id. ; Celiarier, de l'Académie de Montpellier ; Riceeur, de l'Académie de Paris ; Morizot, id. ; Cure, id. ; Virenque, id. ; Dumère, de l'Académie de Grenoble ; Dansin, de l'Académie de Paris ; Ounier, id. ; Dagatte, id. ; Barenton, id.

2° *Section des sciences* (27 candidats). — MM. Gripon, de l'Académie de Paris ; Lebb, id. ; Danez, de l'Académie de Rouen ; Ruello, de l'Académie de Paris; Ladrey, id.; Rispal, de l'Académie de Rouen; Lesprault, de l'Académie de Paris; Gautier, id.; Girard, id.; Toubin, id.; Kopp, de l'Académie de Strasbourg ; Salvignac, de l'Académie de Paris ; Simon, dit Darembert, id. ; Aubin, de l'Académie d'Orléans ; Dupré, de l'Académie de Paris; Mounier, id. ; Woestyn, de l'Académie d'Orléans ; Monnenheim, de l'Académie de Strasbourg ; Charpentier, de l'Académie de Rennes ; Drot, de l'Académie de Poitiers ; Sérullas, de l'Académie de Lyon ; Durand, de l'Académie de Paris ; Sollier, id.

(*Moniteur Parisien.*)

— M. Thiers a remis hier à ses éditeurs le manuscrit des six premiers volumes de *Histoire du Consulat et de l'Empire*. (*Constitutionnel.*)

— Le chef de l'administration de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, dont le siège est situé rue Saint-Denis, 313, s'aperçut avant-hier qu'on lui avait soustrait dans sa caisse une somme de 30,000 francs en trente billets de la Banque de France. Deux individus ont été arrêtés comme inculpés de ce vol, mais il ne paraît pas que jusqu'à présent les soupçons aient été justifiés.

— M. de Lesseps, ancien consul de France à Barcelonne, remplace définitivement M. de La Valette à Alexandrie. La nomination est décidée, dit la *Revue de Paris*, et elle doit paraître dans un important travail qui se prépare au ministère sur les légations et les consulats. La famille de M. de Lesseps est très honorablement connue dans le Levant. Son père a été pendant longues années, consul général à Tunis.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance d'aujourd'hui, a décidé qu'il serait répondu au ministre, sur la question du cœur trouvé à la Sainte-Chapelle, que dans l'état actuel des documents et de la discussion, rien n'autorisait à affirmer que ce cœur fût celui de Saint Louis ; elle a exprimé le vœu que ces restes mortels d'un chrétien fussent rendus dans le lieu même où ils ont été trouvés, à leur vénérable sépulture. (*Débats.*)

— Le *National* fait remarquer que la plupart des membres qui composent la commission chargée de réviser les règlements de l'Ecole polytechnique sont loin de Paris, et qu'elle ne pourra pas se réunir avant un mois.

— Dès le matin du 1er septembre, jour de l'ouverture de la chasse dans le département de la Seine, on a vu à Paris, chez tous les marchands de comestibles, du gibier mis en vente ; on n'a pas voulu perdre un instant pour jouir du bénéfice de la loi ; le marché de la Vallée a été aussi approvisionné avec promptitude et avec abondance. Dans presque tous les départements, la chasse s'est ouverte dès le mois d'août, du 10 au 31 ; dans quelques-uns seulement, cette ouverture n'a lieu qu'en septembre ; dans le département de la Loire-Inférieure, on ne pourra chasser qu'à partir du 15 septembre.

— Une sorte d'épidémie sévit en ce moment dans quelques localités du Pas-de-Calais ; c'est une maladie connue vulgairement sous le nom de feu Saint-Antoine. Des boutons se montrent d'abord aux pieds et aux mains, et le mal fait de si grands et si rapides progrès qu'en moins de vingt-quatre heures les malades succombent. On assure que jusqu'ici la médecine a été impuissante.

— Les débats de l'affaire Blétry continuent devant les assises de Colmar, sans paraître avancer vers une solution. L'*Impartial du Haut-Rhin* fait suivre le compte-rendu de l'audience du 2 septembre, du *post scriptum* suivant :

« Tout semble être extraordinaire dans cette affaire.

» On nous apprend à l'instant qu'il est arrivé à Strasbourg une femme domiciliée à Haguenau, qui connaîtrait la victime de ce drame pour l'avoir eue chez elle comme locataire. Cette femme ayant entendu parler de ce procès depuis l'ouverture des débats, aurait reconnu la femme assassinée, d'après le signalement donné par les journaux. Après avoir été interrogée aujourd'hui par MM. le procureur du roi et le juge d'instruction, elle a été immédiatement dirigée sur Colmar, où elle sera probablement entendue dans la séance de demain. »

— Les opérations du siège simulé de Metz continuent ; les défenseurs de la place ont été forcés d'abandonner la lunette Miolis, pour se retirer dans les ouvrages de la place. On a tracé la parallèle, et trente-six heures après l'ouverture de la tranchée, les batteries des assiégeants ont pu répondre à celles des assiégés. Pendant ce temps, une partie des troupes allait reconnaître un corps d'armée qui s'avançait au secours de la place, M. le duc de Nemours s'était établi à Buchy, pour être plus à portée de surveiller les travaux d'attaque et de défense. Plusieurs engagements

— *Statue érigée à Georges Stephenson.* — Les compagnies du chemin de fer de Liverpool à Manchester et du Grand Junction ont l'intention de faire exécuter par le sculpteur Gibson de Liverpool, une statue de Georges Stephenson, qu'on peut presque regarder comme l'inventeur des locomotives pour le transport des voyageurs sur le chemin de fer, et dont un des titres de gloire est aussi d'être le père de M. Rober Stephenson, un des meilleurs ingénieurs et constructeurs de locomotives de l'Angleterre. Cette statue sera érigée sur une des places publiques de Liverpool.

— Le voyage le plus rapide qui ait été effectué sur la ligne de Londres à Brighton, a eu lieu le 26 août. Le convoi parti de Londres à cinq heures moins un quart de l'après-midi, est arrivé à Brighton à six heures dix minutes, ayant fait 52 milles (84 kilom.), en une heure vingt-cinq minutes, y compris le temps d'arrêt de Reigate.

— Le *Morning-Herald* annonce qu'une déclaration contre le *rappel de l'Union*, couverte de nombreuses signatures, va être présentée au lord lieutenant d'Irlande avec prière de la remettre à la reine. La même feuille cite 26 paroisses qui ont cessé de contribuer à la rente du rappel.

— Un accident terrible est arrivé le 28 au soir sur le chemin de fer de Leicester à Swannington. Le convoi parti à six heures de la station de Baywort, se composait de vingt wagons chargés de houille et de deux voitures de voyageurs placées au centre des wagons. Ce convoi s'arrêta à Desford, à environ 7 milles de Leicester, pour prendre des voyageurs. Il paraît que dans le choc d'un arrêt trop soudain, l'essieu d'un des wagons se brisa ; car à peine le convoi, ayant repris sa marche, avait-il fait trois quarts de mille qu'on s'aperçut qu'un des wagons était brisé ; il fut pourtant traîné encore jusqu'à une centaine de toises ; mais là plusieurs autres essieux s'étant brisés, un d'eux s'enfonça dans la terre entre les rails, ce qui fit arrêter tout court le convoi ; la chaîne qui attachait le remorqueur au convoi se brisa avec un grand fracas.

Les wagons de devant s'étant arrêtés, les 2 voitures qui se trouvaient au centre du convoi reçurent le choc des wagons qui se trouvaient derrière ; ce choc fut terrible ; les voitures furent lancées en l'air au-dessus

veilleux effets tout ce qu'a déjà produit l'auteur.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 SEPTEMBRE.

**HOUDIÉ**, marchand de broderies, rue du Sentier, 2. Juge commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

**M. FLEURY**, marchand de bonneterie, rue Richelieu, 1. Juge commissaire, M. Nys ; syndic provisoire, M. Decagny, cloître St-Merry, 2.

**PROST**, fabricant de boulons, avenue de Suffren, 10. Juge-commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

**TISSIER**, entrepreneur de serrurerie, rue Coquenard, 46. Juge commissaire, M. Cornnault ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

**HOUDET**, ancien tanneur, rue Popincourt, 69. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart St Denis, 24.

**COYEN**, fabricant d'instruments de mathématiques, rue J.-J. Rousseau, 5. Juge commissaire, M. Nys ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

## Bourse du 7 septembre 1844.

La confirmation de la grande nouvelle de l'arrangement de Taïti a donné un nouvel élan à la spéculation sur les fonds publics.

C'était à la bourse de ce jour que se détachait le coupon du 5 0/0, et les achats se sont portés sur ce fonds avec une prédilection particulière. Il en est résulté une hausse de tout 1 fr., tandis que le 3 0/0 n'a monté que de 60 c.

Le chemin de fer de St-Germain a monté de 30 fr. par action. La hausse sur les autres lignes a été très modérée.

La rente de Naples a monté de 35 c., et la rente belge de 1/4 0/0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Zinc, Vieille-Montagne, 3505. — Lins Maberly, 115. — Obligations de St-Germain anc., 1215. — Id. nouv., 1205. — Id. d'Orléans, 1235. — Id. Grand'-Combes, 1145. — Lots d'Autriche, 400. — Banque belge, 665. — Id. d'Esp. 3 p. 0/0, 34.

A terme : Rente belge 1840, fin courant, 101 3/4.

Mexic. . . . . 35 1/8.
Brésil. . . . . . 83.
5 0/0 holl. 100 3/4.
2 1/2 d°. . . 61 3/4.
Rouen. . . . . 38 1/2.
Orléans. . . . 38.

Rep. Fin c. F. pr.
3 0/0 05.
5 0/0 05.

Bons du Trésor.

82 15, 82 47 d. un.
82 40, 82 45 d. 50.
F. c. 119 95, 35 d. 50.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza, disponible, 79,00 à 79,50; courant du mois, 81,00 à 80,50; octobre, 82,00 à 00,00; nov. et déc. 84,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 86,00 à 00,00.

**LILLE.** — Colza, 72,00 à 00,00 ; voitures, 7,50 à 7,75.

**ESPRIT** 3/6. — Disponible et courant du mois, 100,00 à 00,00 ; oct. 98,00 à 99,00; nov. et déc. 89,00 à 00,00 ; 8 prem. mois 1845, 70,00 à 00,00.

**SAVON.** — Disponible, 91 fr.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 8 septembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 3/4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Oscar. La Mère et la Fille.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Dame Blanche. Déserteur.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Turturette. Marocaines. Satan.
7 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Une Chaîne. La Fille de l'Avare. Anglais. Bédouines
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — L'Aumônier. Fumiste. Surprises. La Raison.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Poule. Fiole. Comtesse. Mémoires.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Gloire. Paul le Corsaire. Proscrit.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Vert-Vert. Cracovienne. Tout pour Mère. Polka.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Courte-Paille. Ferme de Bondy. Amourette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

**REIMS**, 1er septembre. — Le temps se maintient au beau ; on en profite pour rentrer les avoines, couper les orges et disposer les terres pour recevoir la semence. La récolte, favorisée par le vent nord-est, finira avantageusement. Nous aurons de l'abondance et de la qualité.

La vigne se trouve très bien de la température que nous avons; les raisins sont de toute beauté et noircissent ; il ne manque plus que de la chaleur pour leur donner de la qualité.

**ANGERS**, 4 septembre. — Les chanvres sont magnifiques, tant pour la quantité que pour la qualité. Les plantes textiles, l'une des richesses du département, promettent une abondante récolte.

La culture des pommes de terre ne laisse rien à désirer ; elle donnera d'abondants produits.

La récolte de 1844 sera en général abondante et de bonne qualité, principalement celle des céréales.

La vigne seule a souffert, et il n'y a pas un point du département qui puisse espérer de bonnes vendanges, au moins pour la quantité. La qualité du vin sera passable, bonne peut-être dans quelques crûs.

**ANGOULÊME**, 3 septembre. — La récolte des céréales est terminée dans toute la contrée. Les blés ont généralement été assez abondants et surtout d'excellente qualité. — Les petits blés, maïs, pomme de terre, haricots seront très abondants. Les vignes offrent une belle apparence. Cependant, dans certains cantons, Rouillac, Jarnac, etc., par exemple, les raisins noirs ont presque complètement manqué. Tout fait espérer que les vendanges s'opéreront dans de bonnes conditions et que la qualité des vins et eaux-de-vie sera bonne. — Les châtaigniers dans l'arrondissement de Confolens ne sont pas très chargés de fruits, mais en revanche les noix seront très abondantes.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 6 Septembre. | | | | 7 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1023 q. | 86 k. | | Arrivages | 772 q. | 44 k. | |
| Ventes | 830 | 39 | | Ventes | 911 | 23 | |
| Restant | 22331 | 47 | | Restant | 22392 | 66 | |
| Cours moyen | | | 36,03 | Cours moyen | | | 36,12 |
| Cours-taxe | | | 36,11 | Cours-taxe | | | 36,11 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 17 q. | 85 k. | 32,90 à 33,50 | Gr. | 20 q. | 41 k. | 42,03 à 34,15 |
| 1re | 287 | 31 | 35,65 à 37,00 | 1re | 244 | 48 | 35,65 à 38,84 |
| 2e | 81 | 64 | 34,40 à 35,00 | 2e | 95 | 77 | 34,40 à 35,00 |
| 3e | 23 | 41 | 28,65 à 29,95 | 3e | 3 | 00 | 29,00 à 00,00 |
| 4e | 0 | 60 | 60,00 à 60,00 | 4e | 29 | 47 | 21,65 à 29,00 |
| Al. | 378 | 37 | 32 50 à 36 95 | Al. | 345 | 40 | 33,40 à 34,40 |

### Cours des céréales (par hect.).

**PARIS**, 7 septembre. — Les affaires de la halle de ce jour étaient insignifiantes; aucun mouvement n'est à signaler.

Quant aux issues, les sons restent abandonnés; les recoupettes fixes et les remoulages ont seuls de la demande.

**VERSAILLES**, 6 septembre. — Froment 1re 20,67 ; 2e 20,00; 3e 19,34. — Avoine (hors ville) vieille 7,83; d° nouvelle 7,16 à 7,50.

**BRAY-SUR-SEINE**, 6 septembre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 13,00 à 14,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 6,00 à 7,00. Marché fort; vente rapide du froment, sans variations.

**ÉVREUX**, 31 août. — Froment 20,91. — Méteil 18,36. — Seigle 9,43. — Orge 11,87. — Avoine 7,53.

**BERNAY**, 31 août. — Froment 20,21. — Méteil 17,00. — Seigle 10,00. — Orge 12,00. — Avoine 8,00.

**BEUZEVILLE**, 3 septembre. — Froment 20,40. — Seigle 11,50. — Orge 12,00. — Avoine 8,50.

**PONT-AUDEMER**, 2 septembre. — Froment 19,80. — Seigle 10,00. — Orge 11,50. — Avoine 9,00.

**ROUEN**, 6 août. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00. — Seigle 8,50 à 9,50. — Orge 12,00 à 13,00. — Avoine 8,00 à 10,00. — Sarrazin 11,50 à 13,00. Baisse de 1 fr. sur le froment nouveau.

**PAIMPOL**, 3 septembre. — Froment 13,50. — Méteil 11,62. — Seigle 9,00. — Orge 7,87. — Sarrazin 9,37. — Avoine 5,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

**PARIS**, *marché d'Enfer du 7 septembre.* — Foin 1re 46,00 à 48,00; 44,00 à 45,00; 3e 40,00 à 41,00. — Paille de blé 1re 24,00 à 25,00; 2e 22,00 à 23,00.

*Marché St-Martin du 7 septembre.* — Foin 1re 45,00 à 46,00; 2e 40,00 à 42,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 21,00 à 23,00. — Paille de seigle 28,00 à 32,00.

**VERSAILLES**, 6 septembre. — Foin 1re 43,00 à 48; 2e 38,00 à 40,00; 3e 30,00 à 35,00. — Luzerne 32,00 à 38,00. — Trèfle 26,00 à 30,00. — Paille de froment 20,00 à 24,00. — Paille d'avoine 22,00 à 24,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

**MARCHÉ DE POISSY** du 5 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1811 | 1761 | 50 | 1 42 | 1 » | » 86 |
| Vaches | 14 | 14 | » | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux | 711 | 711 | » | 1 36 | 1 18 | 1 » |
| Moutons | 9101 | 8509 | 592 | 1 42 | 1 18 | » 96 |

**LA MAISON-BLANCHE**, *marché du 7 septembre.* — 317 porcs ont été amenés et 127 vendus 1,20-1,16-1,12. — 58 vaches, dont 26 vendues de 150,00 à 400,00.

**PARIS**. *Marché aux chevaux du 7 septembre.* — Sur 71 chevaux de selle et de cabriolet 19 ont été vendus 260,00 à 780,00. — 53 chevaux de trait, dont 40 vendus 240,00 à 1155,00. — 182 hors d'âge, 38 vendus 80,00 à 300,00. — 7 ânes, dont 2 vendus 30,00 à 45,00. — Sur 9 chèvres, 3 vendues 17,00 à 23,00. — Essai 75.

**ROUTOT**, 4 septembre. — 395 bœufs amenés, prix de vente 1,25-1,15. — 247 vaches 1,20-1,10. — 93 veaux 1,15 1,05. — 476 moutons 1,35-1,30. — 67 porcs 0,90-0,80.

Vente prompte et rapide. A 9 heures du matin tout le bétail était amené. Bœufs de Chollet d'une fort belle qualité quoique petits. Ceux du Poitou étaient inférieurs.

**ANGOULÊME**, 2 septembre. — Le commerce des bestiaux languit un peu. — Les veaux sont peu recherchés. Cependant ils avaient repris faveur à la grande foire de St-Barthélemy à Confolens. — Le cours des cochons, qui était presque nul, commence depuis un mois environ à s'améliorer.

Dans l'arrondissement de Ruffec, le commerce des bestiaux est presque nul. Les bœufs et les veaux sont à très bas prix.

### Viande abattue.

**PARIS**, *halle du 7 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 18866 kil. | bœuf | 1,35 | 1,10 | 0,70 |
| 14481 | veau | 1,35 | 1,20 | 0,80 |
| 4046 | mouton | 1,40 | 1,20 | 0,90 |
| 26640 | porc frais | 1,26 | 1,13 | 1,00 |

### Volaille et gibier.

**PARIS**. *Marché de la Vallée du 2 septembre.*

Lièvres 2,00 à 5,00. — Lapins 0,75 à 2,50. — Dindes grasses 5,00 à 6,70; d° communes 2,50 à 4,50. — Oies 1,40 à 3,75. — Chapons 2,00 à 5,50. — Poulets gras 2,50 à 3,50. — Poules 1,00 à 2,25. — Poulets communs 0,75 à 2,25. — Perdrix 0,25 à 2,00. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 2,75. — Cailles 0,50 à 1,75. — Pigeons 0,20 à 0,75. — Râles de genêt 0,15.

### Beurre, œufs et fromages.

**PARIS**, *halles des 5, 6 et 7 septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 1,30 à 2,14. — En mottes Isigny 1,60 à 3,50; de Gournay 1,30 à 2,60. — Petit beurre 1,22 à 1,48.

*Œufs* (le mille) du 5 38,00 à 60,00; du 6 40,00 à 54,00; du 7 30,00 à 55,00.

*Fromages* (la dizaine) Brie 12,00 à 26,00. — A la pie 5,00 à 15,00.

**VERSAILLES**, 6 septembre. — *Beurre* (le kil.) 1re 1,75; 2e 1,20 à 1,60.

*Œufs* (le mille) 44,00 à 50,00.


SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4 ; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé ; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon ; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4 ; **Lallemand-Lepine**, rue Richelieu, 52 ; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82 ; **Pilvat** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

**EDITION ILLUSTRÉE de CORINNE** par **Mme de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in 8°, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet ; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in 8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30 — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

PARIS, ses **Eglises**, ses **Palais**, ses **Ponts**, ses **Places**, ses **Marchés**; collection de 128 planches d'art, par M. Clémence, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, gravées au burin par M. M. Normand. 1 beau volume grand in-8°. (Il y a des exemplaires reliés en toile à l'anglaise, dorés sur tranche.) Cette éminente publication, ouvrage de bibliothèque, est précédée d'un charmant volume usuel, format de poche.

LE GUIDE DE L'ÉTRANGER DANS PARIS ET SES ENVIRONS,

Avec 40 vues nouvelles, gravées sur bois. Ce guide à la main, on peut visiter tous les édifices, si admirablement retracés dans les 128 planches du Recueil. Ses explications précises décrivent en détail l'état industriel de Paris, ses habitudes, etc., ses postes, sa police, ses hôtels, ses restaurants, cafés, théâtres, jardins, ministères, Musées, promenades, sa Banque, ses diverses Caisses, ses tracés de chemins de fer, courses de bateaux à vapeur, etc., etc. (2 très belles et grandes planches ; le Plan et Panorama de Paris, avec 18 nouvelles vues sur acier, font partie de ce volume ; les chemins de Paris à Rouen, à Versailles, à Saint-Germain, à Orléans, à Corbeil, y sont indiqués en détail). — **Prix des deux ouvrages réunis** : 20 francs ; Paris, à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens ; JULES RENOUARD, rue de Tournon, 6 ; DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans, et au Dépôt, rue Thérèse, 11.

CALAME DE GENÈVE, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux ; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr.

La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**



Imprimerie de LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

rocains sur terre et sur mer; nous avons remporté à l'Isly une victoire signalée, qui a balayé l'armée commandée par le fils du sultan Abderrahman; quel fruit retirons-nous de tous ces avantages? M. Guizot s'est remis à négocier. — Négocier avec des Barbares! mais c'est, à leurs yeux, reconnaître son infériorité; c'est relever leur orgueil qu'on vient d'abattre; c'est défaire d'une main ce qu'on a fait de l'autre.

La bravoure de nos soldats et de nos marins a prouvé que le pays pouvait compter sur eux; mais le pays peut-il compter aussi bien sur l'habileté et le courage des hommes d'Etat qui le gouvernent aujourd'hui? Hélas! nos ministres ne savent pas même discerner la nature et le caractère des peuples auxquels nous avons affaire. Ils traitent avec les Barbares comme ils traiteraient avec les civilisés. Ils font de la diplomatie avec les Marocains, tandis que ceux-ci réorganisent leur armée, réparent leurs fortifications démolies, et reprennent l'offensive contre nos troupes campées dans l'Ilot de Mogador.

M. Guizot assume sur lui une grave responsabilité. Des dépenses considérables ont été faites; qu'en est-il résulté? Les choses sont absolument dans le même état qu'auparavant.

Le bruit a couru qu'Abd-el-Kader était pris, que les Marocains allaient nous le livrer; mais c'était un bruit chimérique. Dès que l'empereur du Maroc a vu qu'on n'osait pas toucher à son territoire, et qu'on négociait au lieu de combattre, il n'a eu garde de faire aucune entreprise contre Abd-el-Kader. L'armée française, victorieuse à l'Isly, ne s'est-elle pas retirée comme l'armée marocaine vaincue? Et, quand l'émir reste ainsi maître du terrain, qui aurait osé porter la main sur lui? Ennemis et défenseurs, tout a disparu; lui seul est debout. Le prestige de son influence n'a pu qu'y gagner; et les Arabes croiront qu'une puissance mystérieuse veille sur lui. Auront-ils tout-à-fait tort?

Du côté de la mer, même situation. Le bombardement de Tanger est oublié; les murs et les canons de cette place sont rétablis. L'empereur du Maroc a autorisé tous les consuls européens à y rentrer, à l'exception du consul de France. Les relations commerciales ont repris leur cours ordinaire dans ce port, et elles n'ont jamais été interrompues dans les autres ports de la côte. Le commerce français seul en souffrira, tandis que d'autres bénéficieront sur la vente de la poudre et des armes. Enfin, à Mogador, l'attaque a été chaude: nous avons perdu un assez bon nombre d'officiers et de soldats; nos vaisseaux de guerre ont éprouvé d'assez fortes avaries; mais nous avons démantelé les remparts de la ville; nous avons encloué les canons ennemis, et nous nous sommes emparés d'un petit îlot, dans lequel on ne trouve pas même de l'eau à boire. Eh bien! huit jours après, les murs sont relevés et les canons remis en batterie; huit jours après, alors que notre escadre ver qui ne vont pas tarder à commencer. Est-on bien sûr qu'une attaque combinée par terre et par mer contre l'Ilot, ne pourra pas réussir?

Faut-il donc que cinq cents Français paient de leur vie la pusillanimité de M. Guizot et son obséquieuse faiblesse envers l'Angleterre? Pourquoi ne pas s'emparer immédiatement de la ville, où l'on aurait pu se fortifier et se mettre en sûreté jusqu'au printemps prochain? La prudence et le véritable esprit de conservation le commandaient; et, certes, ce n'est pas l'Angleterre, qui, dans une circonstance semblable, eût manqué aux règles de la prudence. Ce n'est pas l'Angleterre qui eût laissé cinq cents hommes dans un îlot sous le feu des batteries ennemies.

Oui, M. Guizot assume sur lui une grave responsabilité. Sa faiblesse et son imprévoyance laissent la France entre la jalousie d'une nation rivale et l'indomptable obstination des Barbares. Dans cette position fausse, les mouvements de la France sont paralysés. Malgré les sacrifices qu'elle s'impose, elle ne peut obtenir de justes réparations. Quand la chambre demandera compte à M. Guizot de ces sacrifices, que répondra-t-il? Et, pour comble d'infortune, nos vaisseaux s'échouent sur cette terre à laquelle on nous interdit de toucher! Nous avons causé pour quelques centaines de mille francs de dégâts aux Marocains, et nous perdons une de nos plus belles frégates à vapeur, une frégate neuve à peine sortie du chantier, et qui valait plus d'un million de francs!

En vérité, nous jouons, à la face de l'Europe et du monde, un rôle pitoyable et ridicule. Nous sommes vainqueurs, et nous agissons comme si nous étions vaincus; nous enfonçons une porte, et nous restons dehors. Nous sommes maîtres de prendre les bonnes positions, et nous prenons les mauvaises. Si le ministre persiste dans un pareil système, il ferait bien mieux de déclarer que la France renonce à obtenir aucune satisfaction de l'empereur du Maroc.

Quand donc notre pays verra-t-il à la tête de ses affaires des hommes assez intelligents pour lui rendre ses libres allures, sans être obligés d'avoir recours à une guerre universelle? Nos soldats et nos marins font leur devoir, mais nos hommes d'Etat ne font pas le leur. Le bras de la France est toujours fort, mais la tête est d'une faiblesse inouie. Les hommes d'action ne manquent pas, mais où sont les hommes d'idées? Pour être puissante au dehors et prospère au dedans, la France attend une pensée directrice.

## Presse départementale.

Nous applaudirons toujours aux efforts que fera la presse départementale pour se maintenir à la hauteur du rôle que depuis long-temps nous l'engageons à prendre. Aussi citons-nous avec plaisir les lignes suivantes

produire des jugements mieux étudiés, plus impartiaux et plus calmes sur les choses comme sur les hommes. C'est ainsi que les journaux conservateurs et indépendants des départements ont complètement neutralisé, dans l'esprit de leurs lecteurs, certains jugements de la presse conservatrice de Paris, qui manquaient évidemment de justice. Par exemple, la presse conservatrice des départements a combattu l'extension du droit de visite soutenue par le *Journal des Débats*; en ce moment encore, cette presse est à peu près unanime pour combattre le principal organe du parti conservateur dans la question d'exploitation des chemins de fer. Ainsi donc, la mission de la presse départementale en matière politique, c'est de présenter des considérations impartiales sur toutes les questions qui surviennent; et, par son impartialité même, par ses raisonnements judicieux, elle peut acquérir sur l'esprit de ses lecteurs une certaine influence. De cette manière, la presse de Paris peut trouver un contre-poids salutaire dans celle des départements; les coteries de la capitale ne sauraient plus prétendre au monopole de l'opinion publique. »

Tandis que nous recommandions aux conseils généraux la formation de colonies agricoles, l'*Observateur des Pyrénées* émettait le même vœu, et indiquait, en ce qui concerne son département, la facilité que présente cette opération; voici ce qu'il a dit à ce sujet dans son numéro du 30 août:

« L'importance des conseils généraux devient chaque jour plus grande. Ils ne se bornent plus à un simple contrôle administratif; ils multiplient de toutes parts des vœux généreux et utiles; bientôt, nous l'espérons, ils prendront ouvertement l'initiative des améliorations que pourront réclamer les départements, même le pays tout entier.

» Rien ne serait plus facile, pour le conseil général des Basses-Pyrénées, que de fonder une colonie agricole pour les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins. Le département possède de vastes landes qui pourraient être ainsi assainies et rendues productives sans qu'il lui en coûtât beaucoup, et même sans qu'il lui en coûtât rien, car il pourrait rentrer dans ses avances, puisque le chef-lieu verrait diminuer les charges que lui impose l'hospice. Déjà des réclamations se sont élevées pour l'utilisation des landes du Pont-Long. En appliquant sur une partie de ces terrains vagues et incultes une petite colonie de travailleurs, on arriverait bien vite à dessécher les mares et à percer les voies de communication nécessaires à l'exploitation et aux communes environnantes. En même temps que l'on mettrait ainsi en valeur une surface improductive et triste à la vue, on formerait de jeunes enfants au travail, on développerait en eux la force et la santé, on les relèverait à leurs propres yeux et on soulagerait considérablement le budget du département. »

La *Mouche* de Saône-et-Loire et de l'Ain demande aussi aux conseils généraux le rétablissement des tours sans surveillance, et la création dans chaque département d'une colonie agricole d'enfants trouvés.

« La suppression des tours, dit-il, a multiplié le nombre des infanticides et des tentatives d'avortement; loin d'être favorable à la moralité, cette suppression, qui n'offre d'autres avantages que d'alléger un peu les charges du budget départemental, devient ainsi une cause d'actions criminelles. Leur rétablissement serait donc un acte de haute humanité, sans surcharge sensible pour les départements.

» Cette surcharge pourrait même se transformer en bénéfice par la création de colonies agricoles. Réunis, dès l'âge de quatre ou cinq ans, dans un établissement où ils seraient formés aux travaux de l'agriculture en même temps qu'à l'exercice de quelque profession industrielle; élevés loin de tout mauvais exemple, les enfants trouvés couvriraient bientôt, par les produits

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXIV.

#### LE VOYAGE.

— Castroné, es-tu sûr que le brick sera fidèle au rendez-vous?

— Je réponds de son exactitude à votre majesté. Malgré la chasse qu'on lui donne depuis sa dernière aventure avec le navire anglais de Marsalla, il a répondu la nuit dernière aux signaux que je lui ai faits du haut de la tour des Forts; mon *Alter ego* et moi nous avons notre langue à nous, et nous nous entendons à distance. Si ce soir le brick n'est pas au pied de la tour aussitôt que nous, je consens à être traité d'Anglais.

— A propos de ce vaisseau marchand capturé par ton lieutenant, tu as fait là une méchante affaire.

— Que voulez-vous, majesté: toute viande a son os, comme dit le proverbe. La prise est assez bonne pour faire prendre en patience quelques légers inconvénients. J'ignore encore la valeur exacte de la cargaison; mais, à vue de pays, ce sera un beau denier dans notre escarcelle. Les Anglais nous en doivent bien d'autres; mais c'est toujours un à-compte; le reste viendra plus tard.

— Pourvu que la sûreté de mon voyage n'en soit point compromise.

— D'ici à Catane il n'y a pas de danger en prenant la voie du midi, par le nord, je ne dis pas; il ne ferait point bon pour nous dans les environs de Palerme, et surtout dans les eaux du Phare. Et puis, votre majesté peut s'en rapporter à mon *Alter ego*: je ne sais comment les choses se sont passées; mais je le connais, je suis sûr d'avance qu'il aura pris toutes les précautions possibles, et qu'il s'est mis en règle.

— Mais serons-nous bientôt rendus à la tour?

— Avant qu'il soit deux heures, et nous y serions encore plus vite si je ne craignais de fatiguer votre majesté en la suppliant de presser un peu le pas.

— Qu'à cela ne tienne, répondit la reine en mettant son cheval au galop; l'essentiel n'est pas de se ménager, mais d'arriver.

Caroline était vêtue d'une longue amazone noire, et, pour plus de précaution, un vaste manteau l'enveloppait tout entière.

Monté au rang d'écuyer royal, Castroné remplissait ses nouvelles fonctions avec toute la gaucherie d'un zèle importun à force d'être empressé. Une pierre en saillie, quelque branche, ou quelque ronce indépendante empiétaient-elles sur l'étroit sentier, vite il galopait en avant pour les écarter et mettait souvent pied à terre, ne fût-ce que pour s'assurer si le cheval de la reine était bien ferré; dans les mauvais pas il l'eût volontiers portée sur ses épaules. Il n'y en avait guère, heureusement pour Caroline, à qui ces attentions fastidieuses causaient bien plus d'ennui que les dangers imaginaires du chemin ne lui donnaient d'inquiétude.

— C'est égal, dit Castroné, en galopant à côté de la reine, c'est un grand crève-cœur que votre majesté ne veuille pas de moi pour son pilote. J'avais bien compté sur cet honneur.

— Tu me seras plus utile sur terre que sur mer. Ce capitaine Fabio dont je t'ai parlé, auquel je m'intéresse, vient d'être arrêté à Trapani, où il se trouvait pour nos affaires. Je ne puis l'abandonner; il faut que tu te rendes en toute hâte dans cette ville pour veiller sur lui pendant mon absence. Tu devrais déjà y être. J'ai cru cette fois que tu ne reviendrais jamais de Messine.

— Que votre majesté s'en prenne à l'adjudant Durkheim. Ce n'est pas sans peine que nous l'avons, Filippis et moi, tiré des griffes de Coffin, et il nous en a coûté gros. Votre majesté seule peut savoir si c'est de l'argent bien ou mal employé.

Tombée tout-à-coup dans le silence et la rêverie, la reine ne répondit rien; elle venait d'entrevoir quelque chose de blanc à travers les cyprès et les orangers, c'était le vieux manoir de Bonecévino; son âme y vola tout entière; mais le manoir était vide, et son cœur se serra en songeant qu'il l'était par sa faute. Elle aperçut même à quelques pas l'invalide Pipo qui se dirigeait vers la maison de la Zingara pour demander sans doute aux cartes des nouvelles de son maître. Dans l'espoir d'en obtenir elle-même, elle poussa imprudemment son cheval du même côté, mais la raison d'Etat la fit revenir en arrière, car elle allait trahir son incognito. Adoptant un moyen terme, elle dépêcha Castroné à l'invalide, qui ne le connaissait pas. Pendant ce temps, elle s'alla reposer à l'ombre d'un caroubier. Elle n'attendit pas longtemps. Castroné revint bientôt.

— Majesté! dit-il de mauvaise humeur, si le maître est aussi réservé que le valet, il n'y a pas de danger qu'il se soit compromis sérieusement, et nous n'aurons pas de peine à le tirer d'affaire. Je crois, par saint Janvier, que cet invalide de malheur a eu la langue emportée avec la jambe.

— Enfin, que t'a-t-il dit de son maître?

— Ce qu'il m'a dit? ce n'est pas long. « Où est le capitaine? lui ai-je » demandé. — En voyage, m'a-t-il répondu. — Où? — Je ne sais pas. » En as-tu des nouvelles? — Que vous importe? » Voilà, majesté, toute ma conversation avec ce drôle. Il m'a été impossible d'en tirer un mot de plus. Je crois, Dieu me pardonne! qu'il me prenait pour un espion anglais.

Malgré ce beau mouvement d'indignation qui portait, il faut le dire, sur l'adjectif bien plus que sur le substantif, il n'en examina pas moins les lieux avec le flair d'un limier, afin de les reconnaître au besoin, et se promit bien d'avoir raison tôt ou tard de ce serviteur trop discret. Il obéissait en cela d'abord à son instinct de police, ensuite à la curiosité; il n'était pas homme à se tromper sur l'intérêt au moins fort vif que la reine portait à Fabio, et sur le trouble, l'inquiétude que lui causait son arrestation.

— Il y a là-dessous, pensa-t-il, quelque mystère; voyons un peu que je l'éclaircisse.

La reine elle-même lui en fournit l'occasion.

— Je te disais donc, reprit-elle, quand ils se furent remis en route, que ta mission pendant mon voyage est de protéger le capitaine Fabio; il faut le sauver à tout prix, n'importe par quels moyens; tu m'entends, Castroné, il le faut.

— On fera tout ce qui sera possible, mais votre majesté doit bien savoir que avec la meilleure volonté du monde on ne fait pas toujours ce qu'on veut et qu'on est commandé quelquefois par la force des circonstances, témoin ce pauvre Rossaroll....

— Quel affreux rapprochement oses-tu faire? s'écria Caroline en pâlissant et en se rejetant violemment en arrière.

— Bon! pensa Castroné, je ne me trompais pas, il lui tient au cœur.

Et s'élançant vers la reine comme s'il eût craint qu'elle ne tombât:

— Prenez garde, majesté, vous faites cabrer votre cheval.

Son avis et son secours étaient superflus. Caroline avait retrouvé son sang-froid et son aplomb aussi vite qu'elle les avait perdus, et, un instant troublé dans sa paisible allure, son cheval la reprit immédiatement. Cette petite alerte n'eut pas de suite, et les voyageurs poursuivirent leur route sans autre incident. Mais Castroné savait ce qu'il voulait savoir. Ce n'était pas sans dessein qu'il avait rapproché machiavéliquement le nom de Fabio de celui de Rossaroll; le résultat de cette épreuve insolente fut pour lui décisif et ne lui laissa aucun doute sur la nature du sentiment qui animait la reine. Cette découverte l'anima, lui, d'un sentiment subit de malveillance contre Fabio; avant de le connaître, il le haïssait. Se croyant une grande influence sur l'esprit de Caroline, il abhorrait d'instinct tout ce qui pouvait ébranler son crédit ou seulement le lui disputer.

Les voyageurs se trouvaient alors entre les carrières et les ruines de Sélinonte, et rencontraient de loin en loin quelques colonnes couchées depuis des siècles dans l'herbe de la solitude, et restées en chemin le jour où la destruction avait ruiné les temples encore inachevés qu'elles devaient orner. A défaut d'autres indices, ces jalons mélancoliques marquent dans le désert la route de Sélinonte. Mais Castroné dédaignait ces guides muets, immobiles, dont la poésie était perdue pour lui, et se vantait, en véritable Napolitain, de connaître le pays aussi bien, même beaucoup mieux que la rue de Tolède à Naples. Il conduisait la reine tantôt à travers des champs coupés de vignes, tantôt à travers des pâturages jonchés de palmettes indigènes, clairsemés de pins et d'oliviers; mais il recherchait de préférence les lieux couverts et déserts afin de mieux cacher son passage. Du reste il n'avait pas de peine à éviter les habitations, car s'il y en a trois ou quatre sur ces côtes, c'est tout au plus; encore sont-ce des métairies où la reine assurément ne courait aucun risque d'être reconnue.

— Tu te rappelles bien, reprit Caroline, que l'équipage du brick doit ignorer qui je suis?

— Castroné n'a pas besoin qu'on lui répète deux fois ces choses-là. Seulement je demande à votre majesté l'autorisation de mettre dans la confidence mon *Alter ego*. Il n'y a de sa part à craindre aucune indiscré-

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7 et 8 septembre.

— *Statue érigée à Georges Stephenson.* — Les compagnies du chemin de fer de Liverpool à Manchester et du Grand Junction ont l'intention de faire exécuter par le sculpteur Gibson de Liverpool, une statue de Georges Stephenson, qu'on peut presque regarder comme l'inventeur des locomotives pour le transport des voyageurs sur le chemin de fer, et dont un des titres de gloire est aussi d'être le père de M. Rober Stephenson, un des meilleurs ingénieurs et constructeurs de locomotives de l'Angleterre. Cette statue sera érigée sur une des places publiques de Liverpool.

— Le voyage le plus rapide qui ait été effectué sur la ligne de Lond es à Brighton, a eu lieu le 26 août. Le convoi parti de Londres à cinq heures moins un quart de l'après-midi, est arrivé à Brighton à six heures dix minutes, ayant fait 52 milles (84 kilom.), en une heure vingt-cinq minutes, y compris le temps d'arrêt de Reigate.

— Le *Morning-Herald* annonce qu'une déclaration contre le *rappel de l'Union*, couverte de nombreuses signatures, va être présentée au lord lieutenant d'Irlande avec prière de la remettre à la reine. La même feuille cite 26 paroisses qui ont cessé de contribuer à la rente du rappel.

— Un accident terrible est arrivé le 28 au soir sur le chemin de fer de Leicester à Swannington. Le convoi parti à six heures de la station de Baywort, se composant de vingt wagons chargés de houille et de deux voitures de voyageurs placées au centre des wagons. Ce convoi s'arrêta à Desford, à environ 7 milles de Leicester, pour prendre des voyageurs. Il paraît que dans le choc d'un arrêt trop soudain, l'essieu d'un des wagons se brisa ; car à peine le convoi, ayant repris sa marche, avait-il fait trois quarts de mille qu'on s'aperçut qu'un des wagons était brisé ; il fut pourtant traîné encore jusqu'à une centaine de toises ; mais là plusieurs autres essieux s'étant brisés, un d'eux s'enfonça dans la terre entre les rails, ce qui fit arrêter tout court le convoi ; la chaîne qui attachait le remorqueur au convoi se brisa avec un grand fracas.

Les wagons de devant s'étant arrêtés, les 2 voitures qui se trouvaient au centre du convoi reçurent le choc des wagons qui se trouvaient derrière ; ce choc fut terrible ; les voitures furent lancées en l'air au-dessus

...lleux effets tout ce qu'a déjà produit l'auteur.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 SEPTEMBRE.

BOUDIÉ, marchand de broderies, rue du Sentier, 2. Juge commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

M. FLEURY, marchand de bonneterie, rue Richelieu, 1. Juge commissaire, M. Nys ; syndic provisoire, M. Decagny, cloître St-Merry, 2.

PROST, fabricant de boulons, avenue de Suffren, 10. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Lefrancois, rue de Louvois, 8.

TISSIER, entrepreneur de serrurerie, rue Coquenard, 46. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

HOUDET, ancien tanneur, rue Popincourt, 69. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart St Denis, 24.

COHEN, fabricant d'instruments de mathématiques, rue J.-J. Rousseau, 5. Juge commissaire, M. Nys ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

## Bourse du 7 septembre 1844.

La confirmation de la grande nouvelle de l'arrangement de Taiti a donné un nouvel élan à la spéculation sur les fonds publics.

C'était à la bourse de ce jour que se détachait le coupon du 5 0/0, et les achats se sont portés sur ce fonds avec une prédilection particulière. Il en est résulté une hausse de tout 1 fr., tandis que le 3 0/0 n'a monté que de 60 c.

Le chemin de fer de St-Germain a monté de 30 fr. par action. La hausse sur les autres lignes a été très modérée.

La rente de Naples a monté de 35 c., et la rente belge de 1/4 0/0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Zinc, Vieille-Montagne, 3505. — Lins Maberly, 445. — Obligations de St-Germain anc., 1215. — Id. nouv., 1205. — Id. d'Orléans, 1235. — Id. Grand'-Combes, 1145. — Lots d'Autriche, 100. — Banque belge, 665. — Id. d'Esp. 3 p. 0/0, 34.

A terme : Rente belge 1840, fin courant, 104 3/4.

Mexic. . . . . 35 5/8.
Brésil. . . . . . 83.
5 0/0 holl. 100 3/4.
2 1/2 d°. . . 61 3/4.
Rouen. . . . . 38 1/2.
Orléans. . . . 38.

Rep. Fin c. F. pr.
3 0/0 05.
5 0/0 05.

Bons du Trésor.

82 15, 82 45 d. un.
82 40, 82 45 d. 50.
F. c. 119 95, 35 d. 50.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 79,00 à 79,50 ; courant du mois, 81,00 à 80,50 ; octobre, 82,00 à 00,00 ; nov. et déc. 84,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 72,00 à 00,00 ; voitures, 7,50 à 7,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 100,00 à 00,00 ; oct. 98,00 à 99,00 ; nov. et déc. 89,00 à 00,00 ; 8 prem. mois 1845, 76,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 91 fr.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 8 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Oscar. La Mère et la Fille.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Dame Blanche. Déserteur.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Turlurette. Marocaines. Satan.
7 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. La Fille de l'Avare. Anglais. Bedouines.
7 h. 1/2 GYMNASE. — L'Aumônier. Fumiste. Surprises. La Raison.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Poule. Fiole. Comtesse. Mémoires.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Gloire. Paul le Corsaire. Proscrit.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute École.
6 h. 1/2 COMTE. — Vert-Vert. Cracovienne. Tout pour Mère. Polka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Courte-Paille. Ferme de Bondy. Amourette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

REIMS, 1er septembre. — Le temps se maintient au beau ; on en profite pour rentrer les avoines, couper les orges et disposer les terres pour recevoir la semence. La récolte, favorisée par le vent nord-est, finira avantageusement. Nous aurons de l'abondance et de la qualité.

La vigne se trouve très bien de la température que nous avons ; les raisins sont de toute beauté et noircissent ; il ne manque plus que de la chaleur pour leur donner de la qualité.

ANGERS, 4 septembre. — Les chanvres sont magnifiques, tant pour la quantité que pour la qualité. Les plantes textiles, l'une des richesses du département, promettent une abondante récolte.

La culture des pommes de terre ne laisse rien à désirer ; elle donnera d'abondants produits.

La récolte de 1844 sera en général abondante et de bonne qualité, principalement celle des céréales.

La vigne seule a souffert, et il n'y a pas un point du département qui puisse espérer de bonnes vendanges, au moins pour la quantité. La qualité du vin sera passable, bonne peut-être dans quelques crûs.

ANGOULÊME, 3 septembre. — La récolte des céréales est terminée dans toute la contrée. Les blés ont généralement été assez abondants et surtout d'excellente qualité. — Les petits blés, maïs, pomme de terre, haricots seront très abondants. Les vignes offrent une belle apparence. Cependant, dans certains cantons, Rouillac, Jarnac, etc., par exemple, les raisins noirs ont presque complètement manqué. Tout fait espérer que les vendanges s'opéreront dans de bonnes conditions et que la qualité des vins et eaux-de-vie sera bonne. — Les châtaigniers dans l'arrondissement de Confolens ne sont pas très chargés de fruits, mais en revanche les noix seront très abondantes.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 6 Septembre. | | | | 7 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1023 q. | 86 k. | | Arrivages | 772 q. | 44 k. | |
| Ventes | 830 | 39 | | Ventes | 901 | 23 | |
| Restant | 22531 | 47 | | Restant | 22392 | 66 | |
| Cours moyen | | 36,03 | | Cours moyen | | 36,42 | |
| Cours-taxe | | 36,41 | | Cours-taxe | | 36,41 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 174 q. | 85 k. | 52,90 à 53,50 | Gr. | 20 q. | 41 k. | 42,05 à 54,15 |
| 1re | 287 | 31 | 35,65 à 37,00 | 1re | 244 | 48 | 35,65 à 38,84 |
| 2e | 81 | 64 | 34,10 à 35,00 | 2e | 95 | 77 | 34,40 à 35,00 |
| 3e | 23 | 41 | 28,65 à 29 95 | 3e | 3 | 00 | 29,00 à 00,00 |
| 4e | 0 | 60 | 00,00 à 00,00 | 4e | 29 | 47 | 21,65 à 29,00 |
| Al. | 378 | 37 | 32,50 à 36 95 | Al. | 345 | 40 | 33,40 à 34,40 |

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, 7 septembre. — Les affaires de la halle de ce jour étaient insignifiantes ; aucun mouvement n'est à signaler.

Quant aux issues, les sons restent abandonnés ; les recoupettes fixes et les remoulages ont seuls de la demande.

VERSAILLES, 6 septembre. — Froment 1re 20,67 ; 2e 20,00 ; 3e 19,34. — Avoine (hors ville) vieille 7,83 ; d° nouvelle 7,16 à 7,50.

BRAY-SUR-SEINE, 6 septembre. — Froment 1re 20,00 ; 2e 19,00 ; 3e 18,00. — Méteil 13,00 à 14,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 6,00 à 7,00. Marché fort ; vente rapide du froment, sans variations.

ÉVREUX, 31 août. — Froment 20,91. — Méteil 18,36. — Seigle 9,43. — Orge 11,87. — Avoine 7,53.

BERNAY, 31 août. — Froment 20,21. — Méteil 17,00. — Seigle 10,00. — Orge 12,00. — Avoine 8,00.

BEUZEVILLE, 3 septembre. — Froment 20,49. — Seigle 11,50. — Orge 12,00. — Avoine 8,50.

PONT-AUDEMER, 2 septembre. — Froment 19,80. — Seigle 10,00. — Orge 11,50. — Avoine 9,00.

ROUEN, 6 août. — Froment 1re 20,00 ; 2e 19,00. — Seigle 8,50 à 9,50. — Orge 12,00 à 13,00. — Avoine 8,00 à 10,00. — Sarrazin 11,50 à 15,00. Baisse de 1 fr. sur le froment nouveau.

PAIMPOL, 3 septembre. — Froment 13,50. — Méteil 11,62. — Seigle 9,00. — Orge 7,87. — Sarrazin 9,37. — Avoine 5,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 7 septembre.* — Foin 1re 46,00 à 48,00 ; 44,00 à 45,00 ; 3e 40,00 à 41,00. — Paille de blé 1re 24,00 à 25,00 ; 2e 22,00 à 23,00.

*Marché St-Martin du 7 septembre.* — Foin 1re 45,00 à 46,00 ; 2e 40,00 à 42,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00 ; 2e 21,00 à 23,00. — Paille de seigle 28,00 à 32,00.

VERSAILLES, 6 septembre. — Foin 1re 43,00 à 48 ; 2e 38,00 à 40,00 ; 3e 30,00 à 35,00. — Luzerne 32,00 à 38,00. — Trèfle 26,00 à 30,00. — Paille de froment 20,00 à 24,00. — Paille d'avoine 22,00 à 24,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 5 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1811 | 1761 | 50 | 1 12 | 1 » | » 86 |
| Vaches.... | 11 | 11 | » | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 741 | 741 | » | 1 36 | 1 18 | 1 » |
| Moutons.. | 9101 | 8509 | 592 | 1 42 | 1 18 | » 96 |

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 7 septembre.* — 317 porcs ont été amenés et 127 vendus 1,20-1,16-1,12. — 58 vaches, dont 26 vendues de 150,00 à 400,00.

PARIS. *Marché aux chevaux du 7 septembre.* — Sur 71 chevaux de selle et de cabriolet 19 ont été vendus 260,00 à 780,00. — 53 chevaux de trait, dont 40 vendus 240,00 à 1155,00. — 182 hors d'âge, 38 vendus 80,00 à 300,00. — 7 ânes, dont 2 vendus 30,00 à 45,06. — Sur 9 chèvres, 3 vendues 17,00 à 23,00. — Essai 75.

HOUIOT, 4 septembre. — 395 bœufs amenés, prix de vente 1,25-1,15. — 247 vaches 1,20-1,10. — 93 veaux 1,15 1,05. — 476 moutons 1,35-1,30. — 67 porcs 0 90-0,80.

Vente prompte et rapide. A 9 heures du matin tout le bétail était amené. Bœufs de Chollet d'une fort belle qualité quoique petits. Ceux du Poitou étaient inférieurs.

ANGOULÊME, 2 septembre. — Le commerce des bestiaux languit un peu. — Les veaux sont peu recherchés. Cependant ils avaient repris faveur à la grande foire de St-Barthélémy à Confolens. — Le cours des cochons, qui était presque nul, commence depuis un mois environ à s'améliorer.

Dans l'arrondissement de Ruffec, le commerce des bestiaux est presque nul. Les bœufs et les veaux sont à très bas prix.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 7 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 18866 kil. | bœuf | 1,35 | 1,10 | 0,70 |
| 14451 | veau | 1,45 | 1,20 | 0 80 |
| 4016 | mouton | 1,10 | 1,20 | 0,90 |
| 26640 | porc frais | 1,26 | 1,13 | 1,00 |

### Volaille et gibier.

PARIS. *Marché de la Vallée du 2 septembre.* Lièvres 2,00 à 5,00. — Lapins 0,75 à 2,40. — Dindes grasses 5,00 à 6,70 ; d° communes 2,50 à 4,50. — Oies 1,40 à 3,75. — Chapons 2,00 à 5,50. — Poulets gras 2,50 à 3,50. — Poules 1,00 à 2,25. — Poulets communs 0,75 à 2,25. — Perdrix 0,25 à 2,00. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 2,75. — Cailles 0,50 à 1,75. — Pigeons 0,20 à 0,75. — Râles de genêt 0,15.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 5, 6 et 7 septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 1,30 à 2,14. — En mottes Isigny 1,60 à 3,50 ; de Gournay 1,30 à 2,60. — Petit beurre 1,22 à 1,48.

*Œufs* (le mille) du 5 38,00 à 60,00 ; du 6 40,00 à 54,00 ; du 7 30,00 à 55,00.

*Fromages* (la dizaine) Brie 12,00 à 26,00. — A la pie 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 6 septembre. — *Beurre* (le kil.) 1re 1,75 ; 2e 1,20 à 1,60.

*Œufs* (le mille) 44,00 à 50,00.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4 ; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé ; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon ; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 3 ; **Lallemand-Lepine**, rue Richelieu, 52 ; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82 ; **Pilvat** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

EDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par Mme **de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in 8° papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet ; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in 8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30 — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

PARIS, ses **Eglises**, ses **Palais**, ses **Ponts**, ses **Places**, ses **Marchés** ; collection de 128 planches d'art, par M. Clémence, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome ; gravées au burin par M. M. Normand. 1 beau volume grand in-8°. (Il y a des exemplaires reliés en toile à l'anglaise, dorés sur tranche.) Cette éminente publication, ouvrage de Bibliothèque, est précédée d'un charmant volume usuel, format de poche.

LE GUIDE DE L'ÉTRANGER DANS PARIS ET SES ENVIRONS,

Avec 40 vues nouvelles, gravées sur bois. Ce guide à la main, on peut visiter tous les édifices, si admirablement retracés dans les 128 planches du Recueil. Ses explications précises décrivent en détail l'état industriel de Paris, ses habitudes, etc., ses postes, sa police, ses hôtels, ses restaurants, cafés, théâtres, jardins, ministères, Musées, promenades, sa Banque, ses diverses Caisses, ses tracés de chemins de fer, courses de bateaux à vapeur, etc., etc. 2 très belles et grandes planches ; le Plan et Panorama de Paris, avec 18 nouvelles vues sur acier, font partie de ce volume ; les chemins de Paris à Rouen, à Versailles, à Saint-Germain, à Orléans, à Corbeil, y sont indiqués en détail. — **Prix des deux ouvrages réunis** : 20 francs ; Paris, à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens ; JULES RENOUARD, rue de Tournon, 6 ; DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans, et au Dépôt, rue Thérèse, 11.

CALAME DE GENÈVE, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux ; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr.

La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

Imprimerie de LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

rocains sur terre et sur mer, nous avons remporté à l'Isly une victoire signalée, qui a balayé l'armée commandée par le fils du sultan Abderrahman; quel fruit retirons-nous de tous ces avantages? M. Guizot s'est remis à négocier.... Négocier avec des Barbares! mais c'est, à leurs yeux, reconnaître son infériorité; c'est relever leur orgueil qu'on vient d'abattre; c'est défaire d'une main ce qu'on a fait de l'autre.

La bravoure de nos soldats et de nos marins a prouvé que le pays pouvait compter sur eux; mais le pays peut-il compter aussi bien sur l'habileté et le courage des hommes d'Etat qui le gouvernent aujourd'hui? Hélas! nos ministres ne savent pas même discerner la nature et le caractère des peuples auxquels nous avons affaire. Ils traitent avec les Barbares comme ils traiteraient avec les civilisés. Ils font de la diplomatie avec les Marocains, tandis que ceux-ci réorganisent leur armée, réparent leurs fortifications démolies, et reprennent l'offensive contre nos troupes campées dans l'îlot de Mogador.

M. Guizot assume sur lui une grave responsabilité. Des dépenses considérables ont été faites; qu'en est-il résulté? Les choses sont absolument dans le même état qu'auparavant.

Le bruit a couru qu'Abd-el-Kader était pris, que les Marocains allaient nous le livrer; mais c'était un bruit chimérique. Dès que l'empereur du Maroc a vu qu'on n'osait pas toucher à son territoire, et qu'on négociait au lieu de combattre, il n'a eu garde de faire aucune entreprise contre Abd-el-Kader. L'armée française, victorieuse à Isly, ne s'est-elle pas retirée comme l'armée marocaine vaincue? Et, quant à l'émir reste ainsi maître du terrain, qui aurait osé porter la main sur lui? Ennemis et défenseurs, tout a disparu; lui seul est debout. Le prestige de son influence n'a pu qu'y gagner; et les Arabes croiront qu'une puissance mystérieuse veille sur lui. Auront-ils tout-à-fait tort?

Du côté de la mer, même situation. Le bombardement de Tanger est oublié; les murs et les canons de cette place sont rétablis. L'empereur du Maroc a autorisé tous les consuls européens à y rentrer, à l'exception du consul de France. Les relations commerciales ont repris leur cours ordinaire dans ce port, et elles n'ont jamais été interrompues dans les autres ports de la côte. Le commerce français seul en souffrira, tandis que d'autres bénéficieront sur la vente de la poudre et des armes. Enfin, à Mogador, l'attaque a été chaude: nous avons perdu un assez bon nombre d'officiers et de soldats; nos vaisseaux de guerre ont éprouvé d'assez fortes avaries; mais nous avons démantelé les remparts de la ville; nous avons encloué les canons ennemis, et nous nous sommes emparés d'un petit îlot, dans lequel on ne trouve pas même de l'eau à boire. Eh bien! huit jours après, les murs sont relevés et les canons remis en batterie; huit jours après, alors que notre escadre ver qui ne vont pas tarder à commencer. Est-on bien sûr qu'une attaque combinée par terre et par mer contre l'îlot, ne pourra pas réussir?

Faut-il donc que cinq cents Français paient de leur vie la pusillanimité de M. Guizot et son obséquieuse faiblesse envers l'Angleterre? Pourquoi ne pas s'emparer immédiatement de la ville, où l'on aurait pu se fortifier et se mettre en sûreté jusqu'au printemps prochain? La prudence et le véritable esprit de conservation le commandaient; et, certes, ce n'est pas l'Angleterre, qui, dans une circonstance semblable, eût manqué aux règles de la prudence. Ce n'est pas l'Angleterre qui eût laissé cinq cents hommes dans un îlot sous le feu des batteries ennemies.

Oui, M. Guizot assume sur lui une grave responsabilité. Sa faiblesse et son imprévoyance laissent la France entre la jalousie d'une nation rivale et l'indomptable obstination des Barbares. Dans cette position fausse, les mouvements de la France sont paralysés. Malgré les sacrifices qu'elle s'impose, elle ne peut obtenir de justes réparations. Quand la chambre demandera compte à M. Guizot de ces sacrifices, que répondra-t-il? Et, pour comble d'infortune, nos vaisseaux s'échouent sur cette terre à laquelle on nous interdit de toucher! Nous avons causé pour quelques centaines de mille francs de dégâts aux Marocains, et nous perdons une de nos plus belles frégates à vapeur, une frégate neuve à peine sortie du chantier, et qui valait plus d'un million de francs!

En vérité, nous jouons, à la face de l'Europe et du monde, un rôle pitoyable et ridicule. Nous sommes vainqueurs, et nous agissons comme si nous étions vaincus; nous enfonçons une porte, et nous restons dehors. Nous sommes maîtres de prendre les bonnes positions, et nous prenons les mauvaises. Si le ministre persiste dans un pareil système, il ferait bien mieux de déclarer que la France renonce à obtenir aucune satisfaction de l'empereur du Maroc.

Quand donc notre pays verra-t-il à la tête de ses affaires des hommes assez intelligents pour lui rendre ses libres allures, sans être obligés d'avoir recours à une guerre universelle? Nos soldats et nos marins font leur devoir, mais nos hommes d'Etat ne font pas le leur. Le bras de la France est toujours fort, mais la tête est d'une faiblesse inouie. Les hommes d'action ne manquent pas, mais où sont les hommes d'idées? Pour être puissante au dehors et prospère au dedans, la France attend une pensée directrice.

## Presse départementale.

Nous applaudirons toujours aux efforts que fera la presse départementale pour se maintenir à la hauteur du rôle que depuis long-temps nous l'engageons à prendre. Aussi citons-nous avec plaisir les lignes suivantes

[illegible] peut produire des jugements mieux étudiés, plus impartiaux et plus calmes sur les choses comme sur les hommes. C'est ainsi que les journaux conservateurs, et indépendants des départements ont complètement neutralisé, dans l'esprit de leurs lecteurs, certains jugements de la presse conservatrice de Paris, qui manquaient évidemment de justice. Par exemple, la presse conservatrice des départements a combattu l'extension du droit de visite soutenue par le *Journal des Débats*; en ce moment encore, cette presse est à peu près unanime pour combattre le principal organe du parti conservateur dans la question d'exploitation des chemins de fer. Ainsi donc, la mission de la presse départementale en matière politique, c'est de présenter des considérations impartiales sur toutes les questions qui surviennent; et, par son impartialité même, par ses raisonnements judicieux, elle peut acquérir sur l'esprit de ses lecteurs une certaine influence. De cette manière, la presse de Paris peut trouver un contre-poids salutaire dans celle des départements; les coteries de la capitale ne sauraient plus prétendre au monopole de l'opinion publique.»

Tandis que nous recommandions aux conseils généraux la formation de colonies agricoles, l'*Observateur des Pyrénées* émettait le même vœu, et indiquait, en ce qui concerne son département, la facilité que présente cette opération; voici ce qu'il a dit à ce sujet dans son numéro du 30 août:

« L'importance des conseils généraux devient chaque jour plus grande. Ils ne se bornent plus à un simple contrôle administratif; ils multiplient de toutes parts des vœux généreux et utiles; bientôt, nous l'espérons, ils prendront ouvertement l'initiative des améliorations que pourront réclamer les départements, même le pays tout entier.

« Rien ne serait plus facile, pour le conseil général des Basses-Pyrénées, que de fonder une colonie agricole pour les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins. Le département possède de vastes landes qui pourraient être ainsi assainies et rendues productives sans qu'il lui en coûtât beaucoup, et même sans qu'il lui en coûtât rien, car il pourrait rentrer dans ses avances, puisque le chef-lieu verrait diminuer les charges que lui impose l'hospice. Déjà des réclamations se sont élevées pour l'utilisation des landes du Pont-Long. En appliquant sur une partie de ces terrains vagues et incultes une petite colonie de travailleurs, on arriverait bien vite à dessécher les mares et à percer les voies de communication nécessaires à l'exploitation et aux communes environnantes. En même temps que l'on mettrait ainsi en valeur une surface improductive et triste à la vue, on formerait de jeunes enfants au travail, on développerait en eux la force et la santé, on les relèverait à leurs propres yeux et on soulagerait considérablement le budget du département.»

La *Mouche* de Saône-et-Loire et de l'Ain demande aussi aux conseils généraux le rétablissement des tours sans surveillance, et la création dans chaque département d'une colonie agricole d'enfants trouvés.

« La suppression des tours, dit-il, a multiplié le nombre des infanticides et des tentatives d'avortement; loin d'être favorable à la moralité, cette suppression, qui n'offre d'autres avantages que d'alléger un peu les charges du budget départemental, devient ainsi une cause d'actions criminelles. Leur rétablissement serait donc un acte de haute humanité, sans surcharge sensible pour les départements.

« Cette surcharge pourrait même se transformer en bénéfice par la création de colonies agricoles. Réunis, dès l'âge de quatre ou cinq ans, dans un établissement où ils seraient formés aux travaux de l'agriculture en même temps qu'à l'exercice de quelque profession industrielle; élevés loin de tout mauvais exemple, les enfants trouvés couvriraient bientôt, par les produits

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXIV.

#### LE VOYAGE.

— Castroné, es-tu sûr que le brick sera fidèle au rendez-vous?

— Je réponds de son exactitude à votre majesté. Malgré la chasse qu'on lui donne depuis sa dernière aventure avec le navire anglais de Marsalla, il a répondu la nuit dernière aux signaux que je lui ai faits du haut de la tour des Forts; mon *Alter ego* et moi nous avons notre langue à nous, et nous nous entendons à distance. Si ce soir le brick n'est pas au pied de la tour aussitôt que nous, je consens à être traité d'Anglais.

— A propos de ce vaisseau marchand capturé par ton lieutenant, tu as fait là une méchante affaire.

— Que voulez-vous, majesté: toute viande a son os, comme dit le proverbe. La prise est assez bonne pour faire prendre en patience quelques légers inconvénients. J'ignore encore la valeur exacte de la cargaison; mais, à vue de pays, ce sera un beau denier dans notre escarcelle. Les Anglais nous en doivent bien d'autres; mais c'est toujours un à-compte; le reste viendra plus tard.

— Pourvu que la sûreté de mon voyage n'en soit point compromise.

— D'ici à Catane il n'y a pas de danger en prenant la voie du midi. Le nord, je ne dis pas; il ne ferait point bon pour nous dans les environs de Palerme, et surtout dans les eaux du Phare. Et puis, votre majesté peut s'en rapporter à mon *Alter ego*: je ne sais comment les choses se sont passées; mais je le connais, je suis sûr d'avance qu'il aura pris toutes les précautions possibles, et qu'il s'est mis en règle.

— Mais serons-nous bientôt rendus à la tour?

— Avant qu'il soit deux heures, et nous y serions encore plus vite si je ne craignais de fatiguer votre majesté en la suppliant de presser un peu le pas.

— Qu'à cela ne tienne, répondit la reine en mettant son cheval au galop; l'essentiel n'est pas de se ménager, mais d'arriver.

Caroline était vêtue d'une longue amazone noire, et, pour plus de précaution, un vaste manteau l'enveloppait tout entière.

Monté au rang d'écuyer royal, Castroné remplissait ses nouvelles fonctions avec toute la gaucherie d'un zèle importun à force d'être empressé. Une pierre en saillie, quelque branche, ou quelque ronce indépendante empiétaient-elles sur l'étroit sentier, vite il galopait en avant pour les écarter et mettait souvent pied à terre, ne fût-ce que pour s'assurer si le cheval de la reine était bien ferré, dans les mauvais pas il l'eût volontiers porté sur ses épaules. Il n'y en avait guère, heureusement pour Caroline, à qui ces attentions fastidieuses causaient bien plus d'ennui que les dangers imaginaires du chemin ne lui donnaient d'inquiétude.

— C'est égal, dit Castroné, en galopant à côté de la reine, c'est un grand crève-cœur que votre majesté ne veuille pas de moi pour son pilote. J'avais bien compté sur cet honneur.

— Tu me seras plus utile sur terre que sur mer. Ce capitaine Fabio dont je t'ai parlé, auquel je m'intéresse, vient d'être arrêté à Trapani, où il se trouvait pour nos affaires. Je ne puis l'abandonner; il faut que tu te rendes en toute hâte dans cette ville pour veiller sur lui pendant mon absence. Tu devrais déjà y être. J'ai cru cette fois que tu ne reviendrais jamais de Messine.

— Que votre majesté s'en prenne à l'adjudant Durkheim. Ce n'est pas sans peine que nous l'avons, Filippis et moi, tiré des griffes de Coffin, et il nous en a coûté gros. Votre majesté seule peut savoir si c'est de l'argent bien ou mal employé.

Tombée tout-à-coup dans le silence et la rêverie, la reine ne répondit rien; elle venait d'entrevoir quelque chose de blanc à travers les cyprès et les orangers, c'était le vieux manoir de Boncevino; son âme y vola tout entière; mais le manoir était vide, et son cœur se serra en songeant qu'il l'était par sa faute. Elle aperçut même à quelques pas l'invalide Pipo qui se dirigeait vers la maison de la Zingara pour demander sans doute aux cartes des nouvelles de son maître. Dans l'espoir d'en obtenir elle-même, elle poussa imprudemment son cheval du même côté, mais la raison d'Etat la fit revenir en arrière, car elle allait trahir son incognito. Adoptant un moyen terme, elle dépêcha Castroné à l'invalide, qui ne le connaissait pas. Pendant ce temps, elle s'alla reposer à l'ombre d'un caroubier. Elle n'attendit pas longtemps. Castroné revint bientôt.

— Majesté! dit-il de mauvaise humeur, si le maître est aussi réservé que le valet, il n'y a pas de danger qu'il se soit compromis sérieusement, et nous n'aurons pas de peine à le tirer d'affaire. Je crois, par saint Janvier! que cet invalide de malheur a eu la langue emportée avec la jambe.

— Enfin, que t'a-t-il dit de son maître?

— Ce qu'il m'a dit? ce n'est pas long. « Où est le capitaine? lui ai-je » demandé. — En voyage, m'a-t-il répondu. — Où? — Je ne sais pas. » En as-tu des nouvelles? — Que vous importe? » Voilà, majesté, toute ma conversation avec ce drôle. Il m'a été impossible d'en tirer un mot de plus. Je crois, Dieu me pardonne! qu'il me prenait pour un espion anglais.

Malgré ce beau mouvement d'indignation qui portait, il faut le dire, sur l'adjectif bien plus que sur le substantif, il n'en examina pas moins les lieux avec le flair d'un limier, afin de les reconnaître au besoin, et se promit bien d'avoir raison tôt ou tard de ce serviteur trop discret. Il obéissait en cela d'abord à son instinct de police, ensuite à la curiosité; il n'était pas homme à se tromper sur l'intérêt au moins fort vif que la reine portait à Fabio, et sur le trouble, l'inquiétude que lui causait son arrestation.

— Il y a là-dessous, pensa-t-il, quelque mystère; voyons un peu que je l'éclaircisse.

La reine elle-même lui en fournit l'occasion.

— Je te disais donc, reprit-elle, quand ils se furent remis en route, que ta mission pendant mon voyage est de protéger le capitaine Fabio; il faut le sauver à tout prix, n'importe par quels moyens; tu m'entends, Castroné, il le faut.

— On fera tout ce qui sera possible, mais votre majesté doit bien savoir qu'avec la meilleure volonté du monde on ne fait pas toujours ce qu'on veut et qu'on est commandé quelquefois par la force des circonstances, témoin ce pauvre Rossaroll....

— Quel affreux rapprochement oses-tu faire? s'écria Caroline en pâlissant et en se rejetant violemment en arrière.

— Bon! pensa Castroné, je ne me trompais pas, il lui tient au cœur.

Et s'élançant vers la reine comme s'il eût craint qu'elle tombât:

— Prenez garde, majesté, vous faites cabrer votre cheval.

Son avis et son secours étaient superflus. Caroline avait retrouvé son sang-froid et son aplomb aussi vite qu'elle les avait perdus, et, un instant troublé dans sa paisible allure, son cheval la reprit immédiatement. Cette petite alerte n'eut pas de suite, et les voyageurs poursuivirent leur route sans autre incident. Mais Castroné savait ce qu'il voulait savoir. Ce n'était pas sans dessein qu'il avait rapproché machiavéliquement le nom de Fabio de celui de Rossaroll; le résultat de cette épreuve insolente fut pour lui décisif et ne lui laissa aucun doute sur la nature du sentiment qui animait la reine. Cette découverte l'anima, lui, d'un sentiment subit de malveillance contre Fabio; avant de le connaître, il le haïssait. Se croyant une grande influence sur l'esprit de Caroline, il abhorrait d'instinct tout ce qui pouvait ébranler son crédit ou seulement le lui disputer.

Les voyageurs se trouvaient alors entre les carrières et les ruines de Sélinonte, et rencontraient de loin en loin quelques colonnes couchées depuis des siècles dans l'herbe de la solitude, et restées en chemin le jour où la destruction avait ruiné les temples encore inachevés qu'elles devaient orner. A défaut d'autres indices, ces jalons mélancoliques marquent dans le désert la route de Sélinonte. Mais Castroné dédaignait ces guides muets, immobiles, dont la poésie était perdue pour lui, et se vantait, en véritable Napolitain, de connaître le pays aussi bien, même beaucoup mieux que la rue de Tolède à Naples. Il conduisait la reine tantôt à travers des champs coupés de vignes, tantôt à travers des pâturages jonchés de palmettes indigènes, clairsemés de pins et d'oliviers; mais il recherchait de préférence les lieux couverts et déserts afin de mieux cacher son passage. Du reste il n'avait pas de peine à éviter les habitations, car s'il y en a trois ou quatre sur ces côtes, c'est tout au plus; encore sont-ce des métairies où la reine assurément ne courait aucun risque d'être reconnue.

— Tu te rappelles bien, reprit Caroline, que l'équipage du brick doit ignorer qui je suis?

— Castroné n'a pas besoin qu'on lui répète deux fois ces choses-là. Seulement je demande à votre majesté l'autorisation de mettre dans la confidence mon *Alter ego*. Il n'y a de sa part à craindre aucune indiscré-

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7 et 8 septembre.

prédilections irréfléchies de notre époque, engouement funeste que le gouvernement se plaît à entretenir, à surexciter même, au lieu de le combattre de toute la puissance de son influence. »

Le *Rhône* lui-même, journal *très conservateur* de Lyon, plaide pour l'agriculture et se plaint de l'industrialisme, mais son premier mouvement est un trait charmant de naturel ; il pense de suite à *comprimer* : « Il est de l'intérêt d'une politique sage et prévoyante, dit-il, de régler, de comprimer le mouvement de l'industrie, car autrement on s'exposerait à des crises sociales inévitables. Nous marchons trop vite dans la voie de la production ; de jour en jour ce mouvement s'accélère, et il emporte dans un tourbillon dévorant hommes et idées. — Retournons donc à l'agriculture, à cet art qui s'appuie sur la terre et qui fait vivre tous les autres, qui, *et cætera*... »

Le *Censeur* de Lyon, journal d'une couleur tout opposée, se montre plus positif en insistant fortement sur l'organisation des colonies agricoles. Il ne craint même pas de relever un journal radical de Paris, qui, suivant les expressions du journal lyonnais, aurait relégué au rang des *utopies bourgeoises* la pensée qui substitue si heureusement aux prisons que l'on est convenu d'appeler *dépôts de mendicité*, les colonies agricoles, ces grands ateliers à ciel ouvert, où les mendiants, transformés en colons, trouvent, avec un abri certain, un travail approprié à leurs facultés, proportionné à leurs forces, et qui pourvoit honorablement aux besoins de leur existence.

« Nous ne savons, ajoute le *Censeur*, si la feuille radicale à laquelle nous faisons allusion a toute prête une série d'idées pratiques dont l'application puisse être faite spontanément, radicalement, complétement et sans transitions. S'il en était ainsi, nous serions assurément très heureux de voir se formuler une série d'idées qui permît à ceux qui en auraient la possession de prendre en pitié et mépris les colonies agricoles, qui s'appliquent si heureusement, du point de vue moral, humain, économique et financier, à l'extinction de la mendicité. »

Dans un de ses articles sur les colonies agricoles, le *Censeur* nous reproche d'avoir, dans la session dernière, pris très résolument parti pour la loi Tocqueville sur le régime pénitenciaire, et d'avoir poussé la complaisance pour le pouvoir jusqu'à consentir l'emprisonnement solitaire pendant cinq ans.

Nous regrettons que le *Censeur* ait donné à ses lecteurs une idée si inexacte et si incomplète de notre pensée. Nous n'avons pas pris très résolument parti pour la loi Tocqueville, puisque nous avons proposé à cette loi des modifications qui en auraient totalement changé l'économie : il est seulement vrai de dire que nous avons approuvé le *principe* de la séparation des détenus et que nous avions fixé cette séparation au *maximum* de cinq années, avec des atténuations telles qu'elles auraient fait disparaître la majeure partie des inconvénients de la réclusion solitaire; mais ce n'est pas ici le lieu de revenir sur ces divers points ; contentons-nous de réclamer contre l'inexactitude des souvenirs du *Censeur*, et de rappeler que, depuis longues années, nous invoquons des expériences sur les colonies agricoles ; car, nous, gens si utopistes, nous ne cherchons à progresser que par des expériences, des expériences faites dans tous les systèmes, et d'après les vues les plus diverses ; nous sommes si exclusifs !

déjà, l'an dernier, célébré les généreux efforts. En 1842, un Ouvroir fut créé par Mme la comtesse d'Arros. Aujourd'hui 120 dames fondatrices en font partie. A l'aide d'une contribution annuelle qu'elles s'imposent, on achète du drap, de la toile, etc. La présidente de l'œuvre, Mme Paillot, prépare elle-même les pièces à confectionner, s'entoure de tailleuses qui coupent dans le drap, dans la toile, les objets de vêtements nécessaires aux pauvres. Puis Mme Paillot, dont le zèle est toujours au-dessus des fatigues de la bienfaisance, s'occupe à distribuer le travail, et l'envoie au domicile des dames fondatrices. *Ces dames se réunissent le 1er et le 15 de chaque mois pour travailler en commun dans une salle que le bon curé de Rosières met à leur disposition. Tout se fait par elles.* Les effets confectionnés se placent en magasin avec bien d'autres dont nos dames sollicitent le don. Et voilà qu'au premier besoin, sur une demande adressée à Mme d'Arros, et d'après l'avis du bureau éclairé par sœur Alexandrine, la providence des pauvres, les plus indigents d'entre eux sont secourus, les malheureuses femmes en couches reçoivent des layettes; les vieillards, les enfants déguenillés, des vêtements convenables à la saison, à leur âge. On a donné ainsi, dans les deux premières années de l'existence de l'Ouvroir, *quatorze cent cinquante-deux* objets de toutes sortes.

» Il suffit d'exposer de pareils faits pour éveiller la noble émulation du bien qui assure la durée des bonnes œuvres ; il suffira de les avoir signalés pour appeler l'admiration publique sur toutes les dames qui font partie de l'Ouvroir, et pour faire éclore au cœur des indigents une affectueuse et bien légitime reconnaissance.

» Un autre Ouvroir pourrait ajouter aux bienfaits de celui qui existe. Ce serait l'Ouvroir des indigents eux-mêmes, dans lequel seraient profondément moralisés par le travail de leurs mains, en même temps que secourus, la femme, la jeune fille, les enfants que le défaut d'ouvrage et l'oisiveté entraînent dans un abîme de misères plus grandes encore que le dénûment auquel l'Ouvroir des dames de Bar porte remède. Oui, procurer de l'ouvrage à qui en manque et voudrait travailler, serait une œuvre non moins efficace, et c'est beaucoup dire, que celle que nous honorons aujourd'hui, pour affranchir les pauvres gens de la tentation du vice. »

L'*Echo de l'Est* cherche honorablement à éclairer la charité des belles âmes. Certes, l'ouvroir de Bar-le-Duc est une œuvre très méritante, et cette réunion en commun des dames fondatrices pour leur travail pieux est une heureuse idée ; mais ce n'est encore là qu'une pure aumône. Les personnes animées de l'esprit vraiment chrétien doivent sentir qu'il faut chercher à rendre inutile l'aumône, qui attriste et dégrade le pauvre. Il faut, avant tout, fournir aux malheureux le travail, source de dignité.

Les publicistes éclairés, qui comprennent les conditions du vrai progrès social, devraient s'occuper, comme fait l'*Echo de l'Est*, des associations existant dans les diverses localités, ils devraient guider le zèle des particuliers. Partout des dames patronnent généreusement les œuvres de charité. Il serait aisé de leur faire comprendre, qu'il importe d'adjoindre aux maisons de secours des maisons de travail. Ces ouvroirs établis hors des villes et des bourgs, afin de pouvoir employer les pauvres aux travaux des champs, devien-

voyage ... qui ont été embellir à Cherbourg les appartements du navire qui doit porter S. M. sont de retour depuis hier. Les travaux ont été activement poussés. Ne serait-il pas possible que la rencontre des deux têtes couronnées dût cette fois avoir lieu en Ecosse?

## Affaire du Maroc.

Une correspondance de Mogador, en date du 24 août, et arrivée par la voie de Toulon, donne quelques détails plus précis sur le nouvel engagement qui vient d'avoir lieu devant cette ville. Il paraît que, depuis le combat du 16, les Marocains avaient remis en batterie quelques pièces de canon, et que, le 24, voyant plusieurs de nos vaisseaux gagner le large pour retourner à Cadix, ils ont commencé à diriger leur feu contre l'île située à l'entrée du port, et occupée par une garnison française. Après avoir éteint leur feu, nos troupes ont fait un nouveau débarquement, et sont allées enclouer les pièces relevées depuis le 16. Le gouvernement ne devrait-il pas se hâter de prévenir le retour de semblables attaques en faisant occuper par nos soldats la ville de Mogador, qu'il serait facile de mettre en état de défense?

Une lettre de Toulon dit que l'aide-de-camp du prince de Joinville, arrivé par l'Asmodée, est porteur de dépêches où le prince fait entrevoir que nos démêlés avec le Maroc ne touchent pas à leur terme, et que le moment est venu d'agir avec vigueur par terre et par mer.

Notre escadre aurait, du reste, s'il faut en croire la même correspondance, reçu l'ordre de rester encore dans le voisinage du théâtre des hostilités, partie à Cadix, partie sur les côtes du Maroc. (*Patrie.*)

## Extérieur.

**Angleterre.** — La décision de la chambre des lords, qui a cassé l'arrêt de la cour de Dublin, ne devant arriver que fort tard le lendemain dans la capitale de l'Irlande, les journaux du soir ne pouvaient en rendre compte le même jour. Les rappellistes de Londres y ont suppléé en envoyant par le courrier de la nuit une quantité prodigieuse de drapeaux et de placards imprimés, où on lisait en gros caractères :

« La chambre des lords a annulé le jugement de la Cour de Dublin. La justice a triomphé des gens de justice. O'Connell et ses amis sont libres. »

On pensait que pour obtenir la liberté immédiate, et pour abréger les lenteurs des formalités, les accusés seraient obligés de présenter au lord-chancelier une requête d'*habeas corpus*, mais ils n'auront pas même besoin de recourir à cet expédient. (*Morning-Advertiser.*)

— On lit dans le *Witness* :

« Un meeting s'est tenu mercredi soir dans l'église libre d'Inverbrothock pour prendre en considération l'état critique dans lequel se trouvent actuellement les missions à Taïti. Des résolutions condamnant les usurpations des Français sur les peuples inoffensifs de Taïti ont été adoptées, et il a été décidé qu'on adresserait une pétition au gouvernement, afin qu'il prenne des mesures pour assurer l'indépendance des îles de la société, et protéger les missions protestantes dans ces parages. Un vote de symp-

---

tion et notre confiance ne fera qu'exciter davantage son zèle et sa prudence.

— Je consens à faire une exception en sa faveur à la condition qu'il n'en fera, lui, pour personne.

— Soyez tranquille, majesté, c'est un homme à toute épreuve : l'invalide du capitaine Fabio n'est auprès de lui qu'un bavard.

— Pas un mot non plus à la garnison de la tour.

— Ceci est plus difficile ; car le caporal qui la commande connaît votre majesté au moins de vue, et puis à cet égard j'ai une grâce à demander à votre majesté, je veux dire une prière à lui soumettre dans son propre intérêt, bien entendu, car Castroné n'en a jamais d'autre en vue.

— Parle.

— D'abord, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à votre majesté, les Juifs de Messine deviennent plus Juifs tous les jours. Ces sordides usuriers n'ont voulu me prêter que vingt-cinq mille ducats sur le collier de votre majesté.

— Il en a coûté dix fois plus à mon frère le grand-duc Léopold. Après ?

— Enfin l'argent est là, continua Castroné en frappant sur sa valise. Avec cela nous solderons l'arriéré des Calabrais; les glanures du brick feront face aux autres dépenses.

— Où veux-tu en venir ?

— A ceci, qu'il serait de bonne politique, du moins selon mes faibles lumières, que votre majesté présidât en personne à la paie des Calabrais.

— Pour me compromettre encore davantage ; ne m'ont-il pas déjà assez compromise par leur indiscipline ? Ne t'avais-je pas dit que tu les avais réunis trop tôt dans cette plaine de Sélinonte, qu'ils ont ensanglantée par leurs excès ?

— Je passe condamnation sur ce point : ici, comme toujours, votre majesté a vu plus juste que moi. Mais puisque le mal est fait, il faut le réparer.

— Et c'est pour cela que tu me proposes de l'aggraver?

— Au contraire, la présence de votre majesté leur imposera, et les rendra doux comme des agneaux. Qu'elle leur tienne seulement ce petit discours : « Calabrais, mes enfants, obéissez à Castroné ici présent, comme à moi-même ; c'est moi, la reine, qui vous l'ordonne ! » Quand, dis-je, votre majesté leur aura dit ces quatre mots, ils m'obéiront et je ferai d'eux tout ce que je voudrai ; tandis qu'à présent ils me voient avec défiance, et se demandent entre eux si je suis bien en réalité votre représentant. Ces doutes me blessent...

— Ah ! fit Caroline en souriant, son Excellence veut être accréditée ?

— Eh bien ! oui, les Calabrais ne me respectent pas assez ; le service de sa majesté en souffre.

La reine retomba dans le silence. Elle se consultait visiblement avant de prendre un parti. Castroné n'eut garde de troubler sa délibération intérieure ; il savait qu'elle était jalouse au plus haut point de son libre arbitre et qu'il fallait l'abandonner tout-à-fait à elle-même au moment critique du oui ou du non. Le plus sûr moyen d'avoir un non était d'exiger un oui.

— Si je voulais faire ce que tu me demandes, répondit-elle enfin, je n'en aurais pas le temps.

— Pardon, majesté, pardon, nous serons à la Tour au soleil couchant et votre majesté ne peut songer à s'embarquer avant la nuit.

— Castroné, mon ami, nous avons pris nos précautions ?

— Votre majesté sait bien que Castroné pense à tout, quand il s'agit du service de ses souverains légitimes.

— Puisque tu penses à tout, pense donc à me reparler de cette affaire, quand nous serons rendus à la tour ?

— Elle ira ! pensa Castroné.

De ce moment, il ne dit plus un mot qui de près ou de loin pût avoir rapport aux Calabrais. Il la connaissait bien, et grâce à la longue habitude qu'il avait de son caractère, il exerçait sur elle l'influence que les inférieurs, quelles que soient les positions et les distances relatives, finissent toujours par prendre sur leurs supérieurs, dans les choses pratiques. Ainsi, par exemple, ce voyage de Catane entrepris dans des conditions si difficiles, l'était évidemment à son instigation. C'est lui le premier, on doit s'en souvenir, qui avait jeté dans l'esprit de la reine le germe de ce projet périlleux, audacieux. Il ne manquait d'ailleurs ni de pénétration, ni de jugement, et dans l'étroite, dans la basse sphère de ses idées et de ses fonctions, il voyait bien ce qu'il voyait. Quoique peu scrupuleux, et précisément parce qu'il ne l'était pas d'ordinaire, ses conseils étaient bons à suivre, quand on était décidé à sacrifier l'honnête à l'utile. Disciple des grands maîtres du genre, et se vantant lui-même d'appartenir à la glorieuse école des Salicetti, des Fouché, il aurait fait en tout pays, — et c'était bien là son rêve, — un préfet de police tout aussi bon qu'un autre. Et pourquoi pas, s'il vous plaît, un ministre ? se disait-il dans ses accès d'effervescence.

Cependant la reine avait gagné du pays, accompagnée de son écuyer, ni plus ni moins qu'une princesse errante de messer Arioste. Sortie des bois de Boncévino, qui lui rappelaient des émotions si douces, elle avait traversé d'autres bois, un surtout qui était rempli d'oiseaux babillards, et dont la fraîcheur délicieuse, chose rare et précieuse sous ce ciel ardent, invitait au repos ; mais il n'y avait plus de repos pour elle : Mazeppa volontaire, elle s'était rivée elle-même par des liens indissolubles aux ailes de ce dragon furieux et tyrannique qu'on appelle l'ambition ; condamnée à le suivre sans relâche dans son vol impétueux, elle en subissait toutes les tyrannies, toutes les fureurs, pour retomber un jour, épuisée de lassitude, sur son trône ou dans sa tombe.

Les bois passés, la végétation cesse ; on entre dans les sables. A peine de loin en loin s'élève un figuier sauvage ou quelque frais caroubier, tente de verdure dressée au désert par la main des anges. Séparé de la mer par des dunes hautes et arides, on ne la voit pas, mais on l'entend, et son murmure plaintif ajoute à la tristesse de ces parages. Mais les dunes s'ouvrent, et la mer apparaît tout-à-coup dans son immensité. Ce coup de théâtre est toujours saisissant.

Les voyageurs prirent alors l'extrême plage, mais leurs chevaux ne firent que changer de martyre; l'instant d'auparavant ils enfonçaient dans les sables, maintenant ils s'embarrassaient dans les algues marines arrachées du fond des abîmes et rejetées sur la grève par les vents d'orage. Un nouveau supplice leur était réservé : des nuées d'insectes féroces fondirent sur eux et s'abreuvèrent de leur sang ; en même temps une odeur fétide et marécageuse se répandit dans l'air.

— Nous approchons, dit Castroné ; ces miasmes malsains et ces insectes acharnés nous annoncent les eaux stagnantes du Modiuni auprès duquel est bâtie la tour des Forts.

Il achevait à peine, que la tour elle-même dessina devant eux sa masse noire sur le fond embrasé du couchant. Ils y furent bientôt rendus.

Le caporal reconnut la reine au premier coup d'œil, mais sur un signe de Castroné il respecta son incognito et l'introduisit dans la place avec un orgueil mêlé d'embarras, car l'escalier était bien étroit, bien raide, bien délabré et quant à la salle commune, figurez-vous la plus sale des cantines, et vous n'aurez qu'une idée affaiblie de ce bouge enfumé. Une table de sapin et des bancs grossiers en formaient tout l'ameublement. Mais Caroline était depuis long-temps aguerrie à ces sortes d'épreuves ; elle vivait trop dans ses passions, dans ses projets pour être affectée des différents milieux que la fortune lui faisait traverser.

Une de ses femmes désignée pour la servir pendant le voyage l'avait précédée à la tour avec les objets nécessaires à la traversée. La camériste de confiance était restée à Castelvétrano, chargée du soin délicat de dissimuler l'absence de la reine en faisant croire à sa présence. Le médecin seul était dans le secret afin d'assister la camériste en qualité de cerbère non d'Esculape.

— Eh bien ! demanda Castroné au caporal, le brick a-t il reparu ?

— On n'a vu que lui toute la journée répondit le caporal, qui était dans le secret du brick mystérieux ; vos signaux d'hier au soir ont produit leur effet.

— Quand je l'affirmais à votre majesté, dit Castroné en se penchant vers la reine d'un air de triomphe.

— Plus de majesté, répondit la reine, madame tout court.

— N'a-t-il pas tiré le canon? reprit Castroné.

— Plusieurs fois.

— Combien de coups?

— Toujours deux par deux.

— Cela veut dire, maj.... madame, qu'il sera ici à deux heures de nuit. Ainsi pour peu que vous soyez reposée, vous aurez tout le temps de faire une petite promenade aux ruines de Sélinonte. Nous n'en sommes qu'à deux pas.

— Oh ! fit la reine, tu tiens à ton idée.

— Ne m'avez-vous pas ordonné de vous en reparler à la tour ? Nous y sommes.

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

de Paris, arrivé des eaux d'Ems à Aix-la-Chapelle, par le chemin de fer, se trouvait dans sa chaise de poste lancée sur un wagon ; comme il voulait descendre, au moment de l'arrivée du convoi, le pied lui manqua et il fit une chute en arrière de toute la hauteur de cet échafaudage. Le général tomba près des rails, sur le côté gauche, le bras serré contre la poitrine. Quoique la secousse eût été très violente, il eut la force de se relever.

» Malgré l'état où se trouvait le général, il a insisté pour continuer sa route, préférant se faire traiter à Bruxelles où il comptait passer quelques jours avant de retourner à Paris. »

## REVUE DES JOURNAUX.

On lit dans le *Sud* de Marseille du 5 : « Nous sommes toujours sans nouvelles de l'Inde. Le paquebot, qui aurait dû arriver le 31 au plus tard, n'était pas même signalé hier soir, à l'heure où nous mettions sous presse. Ce retard extraordinaire cause des inquiétudes d'autant plus vives que, l'année dernière, à la même époque, le paquebot venant de Bombay fut perdu dans la mer Rouge. Nous savons maintenant que ce retard des dépêches de l'Inde n'a pas eu pour cause l'absence d'un paquebot à Malte, attendu que le 25 du mois passé l'*Alecto*, de retour de Mogador, était à Malte pour recevoir la malle de l'Inde. Quoi qu'il en soit, nous saurons à quoi nous en tenir sur cet incident par le bateau à vapeur de Malte, appartenant à la compagnie napolitaine, qui arrivera le 6 dans notre port. »

— On trouve dans la même feuille les détails suivants sur la rapidité avec laquelle le fourgon français qui transporte les dépêches anglaises et françaises de Calais à Marseille, accomplit maintenant ce trajet.

La malle de l'Inde partie de Londres le 7 août est arrivée à Calais le 8 à huit heures vingt minutes du matin. Partie de cette ville à neuf heures dix minutes, elle est arrivée à Paris à une heure trente-trois minutes du matin. Partie de Paris à deux heures quarante minutes du matin, elle est arrivée à Marseille le 11 août à quatre heures trente minutes du matin, ayant accompli le trajet de Calais à Marseille dans l'espace de soixante-dix-sept heures vingt minutes. Le fourgon contenait cinquante caisses en fer d'un pied carré où étaient enfermées les dépêches anglaises, et seize caisses en bois de diverses dimensions renfermant les dépêches de France. A l'instant où elles arrivent à Marseille, elles sont transportées à bord d'un paquebot anglais, et une demi-heure après elles sont en route pour Malte où un bateau de la compagnie orientale les reçoit. D'Alexandrie, elles vont à Suez, et de là, en traversant les déserts, elles arrivent dans l'Inde. Cinq semaines ont suffi pour effectuer ce transport de Londres à Bombay. La même vitesse est observée au retour. Deux courriers, un français et un anglais, accompagnent toujours le fourgon.

Outre ces dispositions, le gouvernement anglais vient de faire un arrangement avec la compagnie des bateaux à vapeur des Indes orientales, afin de faire transporter dans le même temps les dépêches de l'Inde, d'Alexandrie à Southampton directement. Par ce moyen, la correspondance de l'Inde sera reçue à Londres tous les quinze jours.

Malte, 4 septembre.

Le courrier de l'Inde, attendu ici depuis plus de huit jours, est arrivé ce matin, ayant quitté Bombay le 19 juillet. Il ne contient que la nouvelle d'une sédition d'un des régiments du Bengale, la perte d'environ 80 mousquetaires et cavaliers irréguliers, surpris par l'ennemi près de Shikarpore, l'espoir de brillantes récoltes. Lord Ellenboroug attendait à Calcutta l'arrivée de son successeur.

Le 28 mai dernier, dernière date des nouvelles de la Chine, sir Henri Pottinger était à la veille de partir pour Bombay. (*Messager.*)

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.**

## Faits divers.

L'académie des beaux-arts a décerné avant-hier le prix de gravure en taille-douce. Le premier prix a été accordé à M. Aubert, élève de MM. Martinet et Delaroche ; le second à M. Tourny, élève de MM. Prudhomme et Mulard. Dans la même séance, l'académie a procédé au choix des candidats à la place vacante par la mort de M. Tardieu. La section de gravure a présenté six candidats, dont trois graveurs en taille-douce et trois graveurs en médailles, deux par deux, *ex æquo* : 1° MM. Forster et Galle ; 2° MM. Henriquel-Dupont et Domar ; 3° MM. Massard et Gayrard. A cette liste de candidature, l'académie a ajouté MM. Pradier (frère du statuaire), Dien, Martinet et Muller, graveurs en taille-douce. L'élection est fixée à la séance prochaine.

— Le gouvernement anglais vient de faire remettre à l'armateur du navire français le Roland, capitaine Lecoq, la somme de vingt-cinq mille francs, et à l'équipage douze mille cinq cents francs. Le Roland avait sauvé, en 1841, cent quatre-vingt-dix-huit personnes du navire anglais l'India, incendié en mer.

— Si l'on en croit les bruits qui circulent au ministère de la marine, la nouvelle organisation amènerait de grands changements ; on supprimerait des directeurs, on réunirait des directions, afin de simplifier les rouages intérieurs, et de réduire autant que possible les dépenses.

On dit que M. Gerbidon, commissaire-général de la marine, sera nommé chef de la division des fonds.

M. Lacoudrais, directeur actuel, aurait pour compensation une préfecture ou un siège au conseil d'amirauté.

M. Mestro, commissaire de la marine, deviendrait chef de la division des colonies, qui ne formerait plus une direction. Le directeur actuel, M. Galos, passerait à une recette générale.

On parle de la mise en retraite de M. Boucher, directeur des ports, et

Saint-Denis. Il peut avoir quatre pieds de diamètre ; il se déploie sur quelques branches d'argent qui sont adaptées à une simple canne de bois, sans aucun ornement. L'étoffe, de velours cramoisi, est doublée en soie verte, et enrichie, si l'on peut se servir de ce mot, de quelques broderies d'or fanées et de quelques faux rubis. Voilà où en est le luxe oriental. Si donc l'empereur du Maroc offre, comme des correspondances d'Afrique le prétendent, jusqu'à un million pour le rachat de ce parasol, ce ne sera point à cause de la valeur intrinsèque de cette prise qu'il tiendrait à la récupérer. »

— Les avis que nous recevons du Midi nous annoncent que les diverses sections du chemin de fer d'Avignon à Marseille, qui ne comportent pas de travaux d'art importants sont fort avancées ; ainsi il ne reste plus qu'à poser la voie entre la Durance et Tarascon ; les travaux seront bientôt aussi avancés entre Tarascon et Arles.

D'après les mêmes avis, on peut espérer voir en état de circulation, dans six mois, toute la partie de la ligne entre Raphèle et St Chamas ; cette partie est d'une étendue d'environ 25 kilomètres.

Il résulte de ces renseignements que les travaux du chemin de fer de Lyon à Marseille seraient poussés avec la même activité que ceux du Havre. (*Messager.*)

— On sait que la cour d'assises de la Haute-Vienne a remis au 4 septembre la décision dans l'affaire de M. Emile de Girardin. Par un nouvel arrêt, l'affaire a été renvoyée à la prochaine session.

— M. Molin, général d'artillerie, vient de mourir à Clermont-Ferrand.

— On lit dans le *Courrier du Gard*, du 5 :

La ville de Nîmes et celle de Montpellier viennent d'être le théâtre d'une solennité assez rare dans les annales départementales.

Les deux conseils généraux de l'Hérault et du Gard, franchissant tour à tour, à l'aide du nouveau chemin de fer, la distance qui sépare les cités chefs-lieux, ont inauguré, par deux réunions fraternelles, les rapports qui vont s'établir entre les populations qu'ils représentent.

— Dimanche dernier, Nîmes a vu s'ouvrir la douzième session du *Congrès scientifique de France*. La présidence a été donnée au scrutin, à M. de Gasparin, pair de France.

## UNE PAUVRE FEMME.

La *Gazette des Tribunaux* contient le récit d'une scène de police correctionnelle dont nous reproduisons les principaux traits.

Une femme d'une cinquantaine d'années dont le corps et les traits témoignent de vives souffrances, soutenue par un garde municipal se laisse tomber sur le banc des prévenus, respirant à peine et disant d'une voix faible et plaintive : « Dieu ! que je souffre, oh ! que je souffre ! »

Elle est prévenue de plusieurs vols.

M. le président. — Convenez-vous des vols qui vous sont imputés ?

La prévenue. — Oh ! non... oh ! non. Qu'on me le prouve !.... Pardon, monsieur... je n'ai pas la force de parler, je suis bien souffrante.

La pauvre femme laisse tomber sa tête sur sa poitrine et semble prête à se trouver mal.

M. le président. — Si vous êtes trop souffrante on pourrait remettre votre affaire.

La prévenue ne peut répondre ; elle pleure ; sa respiration est stridente et embarrassée.

En ce moment, une femme assise dans un coin de la salle et qui, depuis le commencement de l'affaire, n'a cessé de laisser échapper des sanglots, s'élance et prend dans ses bras la prévenue qui lui saute au cou en s'écriant : « Ma sœur ! ma bonne sœur ! embrasse-moi ! oh ! ne me quitte pas. Et mon enfant ! où est mon enfant ! »

Un enfant de seize à dix-sept ans s'avance en pleurant aussi ; la prévenue l'embrasse convulsivement, l'arrose de larmes ; c'est pendant plusieurs minutes une scène déchirante. On n'entend que des cris, des sanglots, des baisers... Le tribunal ému semble lui-même ne savoir à quel parti s'arrêter. Enfin, M. le président donne l'ordre de faire retirer la prévenue et dit : l'affaire sera jugée à la fin de l'audience ; d'ici là cette femme sera sans doute plus calme et en état de supporter les débats.

Les gardes emmènent la prévenue qui étreint fortement sa sœur et son fils, dans la crainte qu'on ne veuille l'en séparer.

Trois quarts d'heure après, l'audience est reprise. On entend plusieurs témoins, marchands au Temple, qui déclarent que la prévenue leur a volé, à l'un du linge, à d'autres une robe, des souliers, un coupon de soie, et pendant ces dépositions, la prévenue n'a cessé de gémir et d'interpeller les témoins autant que le permet la faiblesse de sa voix.

M. le président. — Eh bien ! qu'avez-vous à dire ?

La prévenue. — Je conviens du vol des souliers ; mais le reste est de toute fausseté.

M. le président. — Qui a pu vous porter à commettre ce vol ?

La prévenue. — Je ne sais pas... je n'avais pas la tête à moi... je suis puis si souffrante et si malheureuse ! Tous mes effets ont été mis en gage, les reconnaissances étaient échues... j'avais perdu la tête.

M. le président. — Vous avez déjà été condamnée à un an de prison pour vol.

La prévenue. — Hélas ! oui, monsieur.

Me Ducz pense que la prévenue doit être acquittée, car elle n'a pas le libre exercice de ses facultés intellectuelles.

M. l'avocat du roi soutient faiblement la prévention.

La prévenue. — Ayez pitié de moi, messieurs !... Je suis bien malheureuse !... Ayez pitié de mon enfant, il vient de finir son apprentissage... je vais l'avoir près de moi ; que ce jour, qui doit être le plus beau de ma vie, n'en soit pas le plus malheureux. Prenez pitié de moi et de mon enfant !...

Le tribunal, attendu que quand la prévenue a commis les délits qui lui sont reprochés, elle n'avait pas le libre exercice de ses facultés intellectuelles, la renvoie de la plainte, sans dépens.

La pauvre femme est tellement anéantie, qu'elle semble à peine comprendre qu'elle est acquittée. Elle se retire soutenue par un garde municipal, en versant des larmes.

## ÉTUDES SOCIALES.

### Les improductifs de la société actuelle.

Classes perdues aujourd'hui pour l'industrie. — La femme du peuple. — La femme riche ou aisée. — L'enfant gardeur de chèvres, l'enfant rouage

digage, de reboisement ; en un mot, la gestion des eaux et forêts, à laquelle on peut ajouter la culture des céréales. Aux femmes, aux enfants doivent échoir le soin du verger, du potager, la tâche d'entretenir les plates-bandes et les corbeilles de fleurs. En chassant les femmes et les enfants de ce domaine, en se faisant eux-mêmes jardiniers et fleuristes, les hommes ont laissé dénuées de bras les fonctions pénibles, par exemple la gestion des eaux et forêts. Aussi l'état de nos bois empire-t-il chaque jour ; il en est de même de la distribution des eaux. La France a des provinces périodiquement inondées, en proie aux débordements, tandis que d'autres sont arides et implorent comme des faveurs du ciel la pluie et la rosée.

Dépossédée par l'homme de ses fonctions naturelles, la femme du peuple produit peu ; elle est presque absorbée par des occupations domestiques, dont un régime d'association pourrait seul la décharger. La femme riche ou aisée produit moins encore, et son oisiveté ne doit être imputée qu'au milieu social qui l'entoure. Il ne convient pas aujourd'hui, les intérêts des différentes classes n'étant pas liés, que la femme riche se livre, sur une grande échelle, à des travaux élégants, à la fabrication, par exemple, de la tapisserie et de la broderie. Ce serait disputer aux ouvrières pauvres, leur pain de chaque jour ; ce serait leur faire une concurrence inhumaine. La femme de la classe aisée ne produisant rien, devra donc se borner à surveiller les dépenses de son ménage, à épiloguer sur les comptes des fournisseurs, et à remplir dans la maison de son mari le rôle d'une clef et d'une serrure.

Dans une commune, dont tous les habitants seraient associés, les producteurs ne pourraient pas se faire une concurrence nuisible : tous se rendraient mutuellement service en enrichissant l'association. Dans de pareilles conditions la femme prend sa place au milieu des travaux ; elle y est utile, directement par ses efforts, indirectement par l'émulation, par la rivalité que sa présence éveillera chez l'homme. Directement, la femme intégralement développée, apporte au travail matériel et intellectuel une délicatesse d'organisation, qui fera prendre un aspect nouveau et supérieur à plusieurs branches d'industries ; indirectement, l'exemple de la femme activera l'homme, il ne voudra pas rester en arrière.

Jusqu'ici le mâle a été dans les sociétés maître absolu ; il a fait les grammaires, et il y a écrit que le genre masculin est le genre noble ; il a fait la législation du mariage, il y a mis que le mari dispose à son gré des biens de la communauté. Il faut le dire en passant, cette dépendance pécuniaire de la femme est une des causes qui ont entravé le plus son essor industriel. Trop souvent aujourd'hui, tandis que la femme use ses yeux à coudre, à broder, à carder, à peindre, le mari s'oppose à ce qu'elle soit payée directement. Comme chef de la communauté, il réclame le salaire qu'elle a péniblement gagné, afin de le dépenser au cabaret avec une bande joyeuse. Une association agricole et industrielle n'aurait affaire qu'à l'agent de production ; c'est lui qu'elle rétribuerait personnellement, et la femme, brisant la chaîne d'argent qui l'attache à l'homme, se livrerait au travail avec plus de liberté, de sécurité et de zèle.

Ainsi l'homme a, dans toutes ses lois, traité la femme en être inférieur qu'il fallait mettre en tutelle ; il a cru son intelligence infirme ; il lui a dénié la faculté de réussir dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, et encore aujourd'hui, les murs de Paris sont tapissés d'une collection de caricatures contre les *bas bleus*.

Il y aura donc pour le sexe viril une grande surprise, quand le sexe faible, revendiquant sa place dans les groupes industriels qui ne peuvent pas se compléter sans lui, se montrera l'égal de l'homme en beaucoup de fonctions, son supérieur en d'autres ; le génie viril, comme un aîné de famille qui verrait son cadet l'emporter sur lui, ne voudra pas rester en arrière. La rivalité des deux sexes ne produira jamais une hostilité bien sérieuse ; la Providence, en créant l'amour, a ménagé entre eux des moyens de ralliement trop puissants pour que la querelle s'envenime ; mais, enfin, il y aura rivalité piquante, et la femme, par une action directe et indirecte, augmentera, perfectionnera puissamment les produits industriels, les créations de la science et des arts (1).

Parmi les improductifs de la société actuelle, après la femme, nous placerons l'enfant, qui ne se contente pas aujourd'hui de ne rien produire ; il détruit. Il est vrai que, dans les classes pauvres, où l'on utilise tant soit peu la femme, on cherche à tirer parti de l'enfant ; mais de quelle manière ? Dans les villages où il n'existe pas de pasteur commun, germe précieux d'association, chaque paysan chargera son fils ou sa fille de conduire aux champs une vache ou deux chèvres, et, dans les rassemblements que ces petits pasteurs ne manquent pas de former pour causer et se divertir, on trouve autant de gardiens que de bêtes. Dans les manufactures, on emploie aussi les enfants ; mais on les excède, la cupidité dépasse son but. Dans ces organisations frêles, on tue la santé de l'homme à venir. Enfin, si nous en venons, dans les villes, à la classe riche ou seulement aisée, nous ne verrons pas l'enfant employé trop peu comme dans les champs, ni trop, de manière à l'exténuer, à diminuer la moyenne de son existence, comme dans les manufactures, ce qui est une déperdition plus funeste. Dans la société bourgeoise, nous ne verrons pas l'enfant occupé du tout, si ce n'est à briser ses jouets, qu'on renouvelle avec soin, de peur que sa manie dévastatrice ne s'attaque au mobilier de ses parents. La fonction de cet enfant, aujourd'hui, c'est de consommer des soldats, des polichinelles et de petites voitures, qui, présentés intacts le matin, arrivent à la fin de la journée à l'état de division avec fractions.

Dans un régime industriel bien combiné, l'enfant, dès l'âge de cinq ans, est initié à un assez grand nombre de menus travaux, et s'en tire avec assez d'habileté pour que les frais de son entretien soient au moins compensés. Il suffit d'observer l'enfant pour comprendre comment son activité peut être utilisée. Il désire intervenir

(1) Dès aujourd'hui l'on peut observer que, dans les environs de Paris, où la culture des pêchers est confiée aux soins délicats des femmes, la pêche réussit mieux que dans les autres parties de la France.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS. 8 septembre. — *Farine.* — Nous ne sommes pas encore assez avancés dans la saison pour que le cours des farines se fixe Leur qualité n'est pas encore bien connue. Aussi le calme s'est maintenu sur ce produit pendant toute la semaine, et les ventes en direction s'opèrent avec d'autant plus de difficultés que la boulangerie, s'attendant à une baisse inévitable, n'achète toujours qu'en proportion de ses besoins. Quant aux marchés à livrer, bien qu'ils aient perdu de leur activité ils n'ont pas cessé de donner lieu à quelques affaires d'une certaine importance. Du reste le mouvement des cours incline à la baisse. Le restant sur place est toujours assez considérable, son chiffre est aujourd'hui de 22,392 quintaux.

*Froment.* — Mercredi les blés avaient avec peine soutenu le cours de la semaine précédente. Les offres étaient restreintes, et l'acheteur peu disposé. Cet état s'est maintenu toute la semaine, et samedi il s'est fait si peu de transactions en froment et sur les autres céréales, que les prix ont été nominaux.

*Graines fourragères.* — Les graines de trèfle et de luzerne sont toujours délaissées, quoique le mauvais temps les ait d'abord fait rechercher avec assez d'empressement. Ces graines valent dans le Midi de 115,00 à 120,00 port non compris.

DÉPARTEMENTS. — Les nouvelles continuent d'être favorables sur le résultat des récoltes. Ce qui a déterminé la généralité de la baisse sur les trois quarts des marchés à blés. Voici le tableau des principales places sur lesquelles la hausse a persisté.

Pacy, Coulommiers, Bray-sur-Seine, Melun, Provins, Noyon, Ste-Menehould, Arcis, Vouziers, Strasbourg, Bonnétable, Bléré, Pont-l'Abbé, Nevers, Malesherbes, Valençay, Châteauroux, Dôle, St-Laurent, Limoux et Bayonne.

— On écrit d'Etampes :

« Nous nous apercevons toujours de plus en plus de la variété qui existe dans le choix de nos blés. Ici l'on remarque des blés nouveaux qui sont admirables de finesse et de qualité et pèsent 114 à 120 kil. l'hect.; un peu plus loin on voit des blés très ordinaires qui atteignent à peine 112 à 115 kil., et ailleurs se trouvent des blés nouveaux qui sont encore plus mauvais, et ne possèdent ni poids ni siccité. »

— Arcis-sur-Aube, le 1er septembre :

« Nous avons enfin du beau temps depuis trois ou quatre jours, qui permet de rentrer les orges et les avoines qui ont eu à souffrir du mauvais temps. La qualité sera moins bonne qu'on ne l'espérait, d'autant plus qu'on s'est hâté de les engranger humides. »

— On nous écrit de Châtellerault, 1er septembre :

« Les graines de trèfles seront peu abondantes cette année. Un ver rongeur a fait, dit-on, disparaître la graine de la bourre. On a coupé la plus grande partie des trèfles avant la maturité; de cette manière les cultivateurs pourront au moins employer l'herbe pour la nourriture des bestiaux. »

— On mande d'Angoulême du 3 septembre :

« Dans l'arrondissement de Ruffec, les récoltes se présentaient au commencement de mars sous un aspect tout à fait alarmant; pendant trois semaines même, la terre semblait frappée de stérilité, et chose remarquable, tout ce qui a été semé pendant ce temps-là n'a produit aucun résultat, tandis que les semailles antérieures et postérieures sont dans un grand état de prospérité. Mais, pendant le mois d'avril, les récoltes prirent un aspect tout à fait avantageux. Toutefois, le mal était trop grand pour espérer une récolte de grande abondance. Ainsi, quoique les blés aient été très grenés, comme il y a plus d'un tiers de moins de paille que l'année dernière, il y a moins de froment. Les baillarges ont presque partout manqué. Les maïs sont mauvais dans beaucoup d'endroits. La récolte des pommes de terre sera médiocre. En somme, l'année est médiocre sous le rapport de la quantité, mais excellente sous le rapport de la qualité.

### Cours des Céréales (par hect.).

PROVINS, 7 Septembre. — Froment 18,25 à 20,25. — Avoine 6.00 à 7,00. Marché fort et cependant tenu sur le blé en présence de la baisse consécutive des farines à Paris. Cela tient au dégarnissement général et à la concurrence des usines.

ETAMPES, 7 Septembre. — Froment 1re 21,32; 2e 19,66; 3e 18,00. — Méteil 16,00 à 18,00. — Seigle 9,00 à 10,32. — Orge 8,66 à 9,32. — Escourgeon 7,32 à 8,00. — Avoine 6.00 à 6,66.

LE MANS, 6 Septembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,25; 3e 16,25. — Méteil 12,75 à 16,75. — Seigle 10,50 à 11,75. — Orge 7,75 à 8,75. — Avoine 5,50 à 12,50.

MULHOUSE, 8 Septembre. — Froment 1re 18,92; 2e 17,25; 3e 16,50; 3e 18,96; hausse 0,10. — Méteil 12,59; baisse 1,33. — Seigle 11,36; hausse 0,27. — Orge 8,57; baisse 0,53. — Sarrazin 7,50; baisse 0,32. — Avoine vieille 7.16; baisse 0,53. — Avoine nouvelle 6,25 à 6 50.

L'avoine est d'une qualité de beaucoup supérieure à celle des années précédentes. L'hectolitre d'avoine de la nouvelle récolte pèse 50 à 55 kil., tandis que celui de la récolte de 1843 ne pesait que 40 à 45 kil. Le froment de la nouvelle récolte pèse, savoir : l'hectolitre de 1re qualité 80 kil., celui de 2e 77,50, celui de 3e environ 75 kil., tandis que le froment de la dernière récolte pesait 75, 72 et 70 kil.

MARANS, 4 Septembre. — *Céréales.* — Il n'y a aucun changement sur le prix des grains; ils sont stationnaires depuis quinze jours. A notre foire d'hier, les froments étaient très offerts et il s'est fait quelques achats, aux prix de la mercuriale ci-après : Froment (l'hect.) 1re qualité 17,25; dito 2e 16,66; baillarge 11,00; orge 10,00; avoine 1re qualité 6 fr.; dito 2e 5,80.

### Cuirs.

PARIS. Halle du 6 septembre.

Cet article est en hausse en raison du peu d'arrivages qui ne répondent pas aux demandes. Aussi la vente est-elle rapide, avec faveur.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au-dessus (les 50 kil.) | 37,00 à | 38,00 |
| Petits bœufs de 39 et au-dessous, | 36,00 | 37,00 |
| Vache, | 42,50 | 45,00 |
| — salée, | 46,00 | 48,00 |
| — étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| — sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| — sec en poil (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| — lourd, | 0,00 | 0,00 |
| Vache sèche en poil Buenos-Ayres, | 0,00 | 0,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 2,00 | 2,20 |
| — sans acide, | 2,40 | 2,60 |
| — Buenos-Ayres, | 2,00 | 2,20 |
| — id. sans acide, | 2,20 | 2,40 |
| Bœuf en croûte, | 1,90 | 2,20 |
| Vache en croûte, | 2,30 | 2,40 |
| — légère, | 2,40 | 2,70 |
| — étirée, | 2,50 | 2,90 |
| Veau en croûte, | 2,90 | 3,30 |
| — sec d'huile, | 2,70 | 3,70 |
| — Id. de Touraine, | 0,00 | 0,00 |
| Cheval en croûte, | 1,90 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie, | 1,40 | 1,60 |

*Cours des petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte 1re qualité (la 12) | 30,00 à | 40,00 |
| — 2e qualité, | 18,00 | 26,00 |
| — 3e sorte, | 14,00 | 16,00 |
| — en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,00 |
| — — 2e sorte, | 17,00 | 23,00 |
| — — 3e sorte, | 7,00 | 12,00 |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.), | 00,00 | 8,00 |
| — 2e sorte, | 5,00 | 5,50 |
| — 3e sorte, | 2,00 | 3,00 |
| Moutons sumac 1re sorte (la 12e), | 00,00 | 25,00 |
| — de Milhau et autres 2e s. | 19,00 | 22,00 |
| — chamoisés 1re sorte, | 20,00 | 21,00 |
| — — — 2e sorte, | 13,00 | 18,00 |
| — ramaillé, | 20,00 | 28,00 |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 68,00 |

*Peaux de moutons; agneaux et chevreaux mégissées.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte (le 100), | 165,00 | 180,00 |
| — ordinaire id., | 130,00 | 150,00 |
| — de pays, ordin. id., | 90,00 | 100,00 |
| — — petites id., | 60,00 | 80,00 |
| Agneaux extra (la 12e), | 18,00 | 20,00 |
| — passe grands id., | 14,00 | 17,00 |
| — passe coude id., | 10,00 | 14,00 |
| — regors, id., | 5,00 | 17,00 |
| Chevreaux 1re sorte id., | 34,00 | 38,00 |
| — 2e sorte id., | 24,00 | 28,00 |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qté (500 kil.), | 58,00 | 60,00 |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 75,00 |

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 5 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1811 | 1761 | 50 | 1 12 | 1 » | » 96 |
| Vaches.... | 14 | 14 | » | 1 06 | » 92 | » 70 |
| Veaux..... | 711 | 711 | » | 1 36 | 1 18 | 1 » |
| Moutons.. | 9101 | 8509 | 592 | 1 42 | 1 18 | » 96 |

LYON. — Il est entré dans la ville de Lyon, du 1er au 31 août : 889 bœufs, 242 vaches, 10,453 moutons, 9 agneaux, 2,919 veaux.


Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maitres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Epiciers, Elèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'ANT. CARÊME, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

**Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.**

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

**De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris.** — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re- » cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié.* Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

**Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.**

Par M. le **Docteur AULAGNIER**, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Epiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G**. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c.

**Autres Ouvrages de Carême :**

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

**Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.**

« Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

**Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.**

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

**Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 125 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.**

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

**Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.**

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

**Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 5e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.**

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur **JOSEPH ROQUES**; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. **JOUBERT**; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. **BOUCHARD** père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. **LOUIS LECLERC**. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

***Pour paraître prochainement :***

## *TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,*

**Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. — Prix : 10 fr. 50 c.**

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17; — AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse,* 11. — (On trouve à la même adresse : Les Classiques de la Table, 4 vol. in-8°, nouv. édit. [illegible]

extrême faiblesse, et ne pourraient se défendre long-temps contre un ennemi sérieux. Sans entrer dans l'examen des causes internes qui ont amené ces subdivisions, et qui maintiennent ces Etats dans un trouble permanent, on peut affirmer que leur intérêt serait de former entre eux *une ligue extérieure* qui leur permît de résister à des usurpations semblables à celles dont ils ont eu déjà à souffrir de la part de l'Angleterre, et que nous avons exposées dans un précédent numéro.

En effet, comment l'Etat de Nicaragua, par exemple, peut-il se défendre? Il prend fantaisie à l'Angleterre de lui enlever une portion de son territoire, et de le tenir bloqué pour un procès qui s'est ému entre un sujet anglais et un Indien; mais si l'Etat de Nicaragua avait fait partie d'une confédération puissante, on ne l'aurait pas attaqué à la légère.

Il est du plus puissant intérêt pour toutes les anciennes colonies espagnoles de former entre elles cette ligue *extérieure* dont nous parlions (nous disons ligue extérieure et non pas ligue intérieure, comme celle des Etats-Unis), qui maintiendrait leur indépendance les unes à l'égard des autres, et la ferait respecter des nations européennes, et en même temps du Nord-Amérique.

Mais cette ligue externe ne peut exister en ce moment qu'à une seule condition: c'est que, entre les prétentions rivales de tous ces Etats, voisins les uns des autres, intervienne une Puissance neutre impartiale qui leur serve de lien commun, et qui tienne l'équilibre entre eux tous; cette puissance, c'est la *puissance européenne*, et en attendant que celle-ci se soit constituée, la nature des choses indique que ce doit être la France.

Si l'Etat de Nicaragua ou tout autre Etat de l'Amérique nous offre le protectorat, nous ne devons pas l'accepter; car protecteur veut dire maître; mais nous devons accepter *l'alliance*, une alliance étroite, la combiner avec des alliances déjà existantes, et la resserrer davantage avec ceux des Etats américains, qui se trouvent dans une position analogue.

Toutes ces colonies, après s'être séparées de la métropole, sont demeurées étrangères les unes aux autres; nous devons les ramener à l'unité; nous devons aider à la formation d'un faisceau politique dans l'Amérique centrale, nous devons aider à la constitution d'un *congrès* américain, où chacun des Etats aurait sa voix.

L'idée de ce congrès des colonies espagnoles émancipées, n'est pas nouvelle; Bolivar fut le premier à la concevoir, et elle était digne de son patriotisme, mais elle n'a pu être réalisée jusqu'ici, précisément parce que les Etats émancipés n'ont pas compris que leur confédération, pour avoir de la consistance, devrait se fortifier de l'intervention d'une puissance neutre, qui servirait pour ainsi dire de ciment à cette organisation politique.

Cette puissance ne peut être ni les Etats-Unis, ni la Russie, non plus que la Prusse et l'Autriche, qui n'ont pas une marine assez forte; ce ne peut pas être l'Angleterre, dont le génie envahissant serait à craindre pour des alliés trop intimes. Parmi les grandes puissances, ce ne peut donc être que la France. La France, qui possède une marine respectable, qui n'a jamais manifesté aucun désir d'agrandissement à l'encontre des Etats émancipés, et qui a le plus grand intérêt à ce que ces Etats demeurent indépendants et ne grands corps de nations, si tenaces, si volontaires, si ambitieux, l'Angleterre et les Etats-Unis, comment pourraient-elles échapper à l'asservissement ou à l'absorption? Il est temps pour elles de reconnaître la nécessité de s'unir, de former à leur tour un corps compact et puissant, et, pour cela, elles doivent appeler l'intervention médiatrice de la seule monarchie de premier ordre qui, loin d'avoir intérêt à précipiter la décomposition de plus en plus rapide de ces anciennes possessions de la monarchie espagnole, désire leur prospérité et leur entière indépendance.

Cette opération doit commencer par un congrès des républiques américaines espagnoles: aucun obstacle sérieux ne s'y oppose. Après avoir établi les bases de leur ligue extérieure, et reconnu la nécessité de la cimenter par l'intervention de quelques Etats étrangers, elles appelleraient à ce congrès la France et l'Espagne, d'abord, puis la Belgique, qui a des intérêts dans le Guatemala par la colonisation de Santo-Thomas, la Hollande, dont le dernier roi a manifesté de grandes idées sur la possibilité de cette union, et elles appelleraient aussi l'Angleterre et les Etats-Unis; car il ne s'agirait pas d'organiser une alliance contre ces deux Etats; il suffirait aux républiques espagnoles de neutraliser les efforts exclusifs de ces deux dernières puissances par une combinaison d'alliances protectrices. Ajoutons un dernier mot: il est d'une bonne politique, de la part de la France, de sortir du rôle négatif et même quelquefois hostile dans lequel notre gouvernement s'est tenu jusqu'à présent à l'égard des colonies espagnoles émancipées, pour entrer dans le rôle actif de protecteur et de soutien de ces colonies.

Ce congrès unitaire peut être fondé demain, si l'on veut, et l'entreprise du percement de l'isthme de Panama ou de Nicaragua fournit au cabinet des Tuileries une occasion brillante d'entamer des négociations à ce sujet et de faire comprendre aux Etats américains tous les avantages qui doivent résulter pour eux d'une confédération extérieure, appuyée par les Etats européens. Nous reparlerons à ce point de vue du percement de l'isthme.

---

Ce n'est pas le cabinet de Saint-James, c'est le cabinet des Tuileries qui est chargé des affaires de notre pays. Nous croyons donc que le devoir du ministère était de faire connaître *lui-même* l'arrangement conclu entre la France et l'Angleterre dans l'affaire de Taïti. L'organe le plus important de la politique de M. Guizot, le *Journal des Débats* constate que la situation était fort grave, et que nous étions à la veille d'une guerre avec la Grande-Bretagne. N'est-ce pas là un motif assez puissant pour se hâter d'annoncer une pacifique conclusion? Est-ce par la bouche du commissaire royal qui a prorogé le parlement britannique, que la France devait apprendre une détermination qui l'intéresse à un si haut degré? Depuis quand la France doit-elle aller prendre le mot d'ordre de l'autre côté de la Manche? Nous n'hésitons pas à le dire, le ministère a commis une haute inconvenance envers le pays. Il est bien difficile que des hommes d'Etat qui manquent ainsi aux plus simples notions du devoir et des convenances au-dedans puissent représenter dignement au-dehors une nation comme la France.

---

» comme il l'entendrait pour la protection de tous les sujets anglais » dans le pays. De plus, *le pacha consent à ce que des troupes traversent l'Egypte* si cela devient nécessaire. Les railways de Suez au Caire *vont être entrepris immédiatement*. Bref, le pacha est » complètement anglais *a complete englishman*. »

Le *Globe* de Londres a emprunté au *Malta-Times* cette correspondance de Beyrouth; et, des colonnes du *Globe*, elle est passée dans celles de plusieurs journaux parisiens. De leur côté, les journaux allemands parlent aussi de la conclusion d'un traité entre Mehemet-Ali et l'Angleterre. On lit dans la *Gazette universelle allemande*, sous la rubrique de Constantinople:

« Par suite des événements survenus dans l'Egypte, la Porte-Ottomane a résolu d'envoyer 6,000 hommes en Syrie. On regarde » ces événements comme une mystification imaginée par le pacha. « Cependant, le *traité qu'il a conclu avec la Grande-Bretagne* est de » nature à lui inspirer *des appréhensions sérieuses.* »

Nous ne voyons donc pas comment, en appelant l'attention de la France sur une nouvelle d'une si haute gravité, on aurait commis un crime digne de Charenton. Au lieu d'adresser aux deux feuilles légitimistes le reproche banal de folie, il eût été plus raisonnable, ce nous semble, de discuter la probabilité ou l'invraisemblance de la nouvelle, et d'en démontrer, s'il y avait lieu, la fausseté.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la diplomatie anglaise ne s'endort point, surtout depuis les affaires de Syrie et l'abaissement de Mehemet-Ali. Il y a onze ans que l'Angleterre travaille à obtenir la concession du railway de Suez pour une compagnie anglaise. Or la question de l'exécution des chemins de fer, et en général des travaux publics, par les compagnies ou par l'Etat, a une bien autre portée dans le Levant que chez les nations occidentales. D'après les capitulations, les propriétés d'une compagnie industrielle, meubles ou immeubles, ne ressortiraient que de la loi et du juge de la nation à laquelle appartiendrait cette compagnie. Il en résulterait donc la prise de possession indirecte de l'isthme de Suez par les Anglais, si une compagnie anglaise construisait le chemin de fer. La nécessité de prévenir toute difficulté à cet égard expliquerait d'ailleurs cette stipulation mentionnée par la correspondance de Beyrouth: « Mehemet-Ali a accordé au gouvernement anglais d'agir, comme il l'entendrait, pour la protection des sujets anglais dans le pays. »

Si le journal, qui a taxé de folie la nouvelle du traité Hardinge, ou si le ministère, dont ce journal reçoit quelquefois des communications officieuses, ont par devers eux des données positives qui infirment l'existence de ce traité, nous pensons que leur devoir est de les faire connaître.

---

## Affaire du Maroc.

M. le ministre de la marine a reçu le rapport suivant de Mgr le prince de Joinville:

Bateau à vapeur le Pluton, Mogador, 21 août 1844.

Monsieur le ministre,

Je viens vous rendre compte de la partie purement militaire des opérations dirigées contre les côtes du Maroc, dans le courant du mois d'août, par l'escadre placée sous mon commandement.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXV.

### LA TOUR DES FORTS.

Quoique les bandes calabraises, renforcées des recrues siciliennes, ou du moins leurs chefs affectassent la tenue et les habitudes militaires, elles n'en vivaient pas moins sur les terres de Sélinonte comme en pays conquis. Elles ne détroussaient pas précisément les passants, qui d'ailleurs étaient fort rares, elles faisaient la maraude en grand dans les lieux d'alentour. On eût en vain cherché, à six milles à la ronde, un fruit, un mouton, une bouteille de vin. Victime de ces déprédations effrontées, le voisinage était aux abois. Pandigrana lui-même, le Caton de la discipline, avait suivi le torrent.

— Après tout, disait-il, qu'on soit en paix ou en guerre, il faut vivre.

Seulement, il faisait les choses moins brutalement que les autres, et volait avec des formes. Il demandait aux plaignants le compte de ce qu'il appelait leurs fournitures, et, s'il ne les payait pas, il promettait du moins de les faire payer... par l'Etat. Trompés par l'imperturbable aplomb du bandit, les malheureux volés s'en allaient consolés, sinon payés, et, en attendant une réparation plus substantielle, ils pâturaient dans les champs fortunés de l'espérance.

Du reste, les bandes vivaient en assez bonne intelligence, sauf quelques altercations assaisonnées de quelques coups de couteau entre Calabrais et Siciliens. La haine des deux peuples est trop invétérée pour qu'elle n'éclatât pas en meurtres chez ces hommes violents et sans frein. Comme les Siciliens n'étaient pas les plus forts, et que, d'ailleurs, l'amour du clocher parlait d'autant plus haut dans leur cœur que leur clocher était plus près, ils désertaient en grand nombre, malgré les belles harangues de Francatripa, et le régiment insulaire diminuait à vue d'œil, au grand déplaisir de Spaccaforno, dont l'influence diminuait d'autant.

Les quatre chefs étaient réunis à leur quartier-général de la Marinella, lorsqu'un message de Castroné leur enjoignit de mettre immédiatement sur pied tout leur monde, afin d'être passés en revue et payés. Ce dernier mot était le coup d'éperon, et il fit son effet, comme on peut bien le croire. Un quart d'heure après, les quatre bandes étaient sous les armes, et bientôt Castroné parut avec la royale amazone.

Un hourra d'enthousiasme accueillit Caroline, qui y répondit par un salut assez bref. Entourée des principaux chefs, qui s'étaient formés autour d'elle en état-major, elle fit le tour des rangs aussi rapidement que la circonstance le permettait, adressant aux uns des encouragements, aux autres des éloges, à tous des remerciements. Elle insista sur le bon ordre, sur la bonne conduite, et, faisant approcher Castroné, elle le leur présenta comme son intermédiaire et son fondé de pouvoirs. Castroné eût préféré une qualification plus noble, plus militaire, mais il dut se contenter de celle qu'il plut à la reine de lui décerner. N'était-ce pas encore beaucoup trop pour lui? Suivant l'usage des troupes régulières ou irrégulières, on n'en cria pas moins: Vive Castroné! comme on aurait crié: Vive..... tout autre, que la bouche royale aurait accrédité.

Tout bouffi de son importance, et placé à côté de la reine, Castroné mettait en action la fable de la grenouille, dont chacun connaît la fin tragique; seulement, il ne creva point comme elle, quoiqu'il se fût gonflé Dieu sait comme; il prit même son temps, en homme habile et mit le comble à l'enthousiasme, vous devinez par quel procédé. Il délia les cordons de la bourse, c'est-à-dire de sa valise, et la distribution se fit, avec plus d'ordre, plus d'équité qu'on n'aurait eu lieu de l'attendre de pareilles gens. Il est vrai que la présence de la reine imposait silence pour le moment, aux passions désordonnées de ces condottiers avides. Seulement, quand vint le tour de Spaccaforno, les autres virent de mauvais œil que les recrues siciliennes eussent part aux munificences royales. N'avait-on pas fait assez pour elles en les délivrant, en les enrôlant? On ne leur devait rien de plus. La pluie d'or devait tomber jusqu'à la dernière goutte sur les Calabrais. Il y avait là tous les symptômes d'un sanglant orage.

Tandis que Castroné remplissait, avec la gravité d'un ministre des finances, ses fonctions de payeur, Caroline promenait ses yeux autour d'elle avec distraction: elle souffrait visiblement dans son orgueil, en se voyant réduite, par la fatalité des événements, à passer la revue d'une pareille armée. Excepté les chefs et quelques individus clairsemés dont le costume était propre, somptueux même, et les armes en bon état, tout le reste était horrible à voir. Figurez-vous un ramassis d'hommes, de démons barbus et crépus, noircis par le soleil, maigris par les privations, et dont les yeux caves, injectés de sang, respiraient la licence et la férocité; ajoutez à cela des chapeaux bossués et enfoncés, du linge sale ou absent, des chaussures delabrées, des habits souillés, déchirés, et de plus une variété formidable d'armes de toute espèce: stylets, carabines, pistolets et tromblons; représentez-vous, dis-je, si vous le pouvez, tout ce luxe inouï de misère, d'épouvante et de crime; vous n'aurez encore qu'une image affaiblie et bien pâle des réalités effroyables que la reine avait sous les yeux.

Etait-ce bien là sa place? Enfant, elle avait eu pour garder son berceau les vieux grenadiers impériaux de Marie-Thérèse, et maintenant, pour reconquérir son trône, elle avait... qui? Des bandits. Pourtant elle sentait bien elle-même qu'il fallait ménager ces tristes auxiliaires; si dégradants qu'ils fussent, elle n'en avait pas d'autres sur qui elle pût compter. Elle s'y résignait, puisque ainsi le voulait la fortune; mais quelle humiliation, quelle chute! son cœur superbe rongeait en frémissant le dur frein de la nécessité. Dominée par le sentiment de sa défaite, elle brûlait d'abréger la cérémonie et maudissait les lenteurs calculées de Castroné, qui la prolongeait, au contraire, afin de jouir plus longtemps des ovations que lui valaient son titre et sa valise.

Toutefois, quelles que fussent alors les impressions de Caroline, le spectacle qui les faisait naître en elle ne manquait pas d'une certaine poésie et d'une grandeur sauvage par le contraste du théâtre et des acteurs: ces sombres milices du désert passaient et repassaient comme des spectres à travers les colonnes des temples, au milieu des grenadiers, des myrtes et des lauriers-roses. Le soleil se coucha: c'était l'heure de l'angelus, mais nulle cloche ne le sonnait dans ces solitudes: la madone était frustrée de ses oraisons du soir; et, quant aux temples à l'ombre desquels avait lieu cette étrange revue, les dieux qui les habitèrent n'avaient plus droit depuis long temps à aucune oraison. Qu'auraient-ils dit à l'époque de leur puissance, qu'auraient dit leurs prêtres, leurs fidèles, s'ils avaient pu prévoir que les ruines de leur sanctuaire serviraient de repaire, un jour, à une pareille armée, et qu'une reine détrônée comme eux, y viendrait chercher son sceptre et sa couronne?

Le temps, d'ailleurs, était calme et promettait une belle soirée. Le crépuscule étendait sur la plaine ses vapeurs discrètes, le ciel bleuir et les montagnes passaient par degrés du bleu pâle au bleu gris. Quand la reine rentra dans la tour, il faisait nuit close, mais une lueur blanchâtre à l'orient annonçait le lever prochain de la lune.

Tout était prêt pour le départ; la chaloupe de la tour des Forts était chargée et prête à transporter la reine au brick, mais le brick ne paraissait pas. Caroline, assise à une fenêtre qui donnait sur la mer, promenait ses grands yeux bleus sur la vaste étendue des flots, elle sondait en vain l'espace, les ténèbres lui cachaient l'horizon. L'impatience

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 21 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8 et 9 septembre.

[illegible] Le feu du Suffren, dirigé tout entier sur la batterie casematée, finit par la mettre hors de service, tandis que le Jemmapes faisait évacuer la Casbah.

A dix heures et demie du matin tout était fini.

Je suis resté avec le Suffren devant la ville jusqu'à cinq heures du soir, afin de bien constater qu'on ne songeait plus à se défendre ; puis je me suis retiré. Vous savez dans quel but j'ai attaqué Tanger. D'après vos ordres, je ne devais pas l'occuper ; mon but était atteint, du moment où, par le silence de ses batteries, cette ville se reconnaissait vaincue.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le quartier où se trouvent les maisons des européens, a été scrupuleusement respecté.

Le feu a été mis dans plusieurs endroits par les fusées de guerre lancées par le vapeur le Rubis.

Pendant toute cette journée, chacun a rivalisé de zèle et de sang-froid ; je n'ai que des éloges à donner à tous.

Dès la pointe du jour, les navires avaient été marqués par des bouées ; M. le capitaine de corvette Duquesne s'est acquité de cette mission, qui pouvait être chanceuse, avec son intelligence et son courage ordinaires.

Nous avons eu 3 morts et 7 blessés. Les navires ont eu quelques avaries peu graves. Le Suffren, le plus maltraité, n'a guère reçu que 50 boulets.

On porte à 150 tués et 300 blessés les pertes de l'ennemi.

L'affaire finie, les bateaux à vapeur sont venus prendre les navires à voiles et les ont remorqués à leur mouillage.

La journée du 7 s'est passée à mettre les navires en état de prendre la mer.

Le 8, j'ai été rejoint par le bateau à vapeur le Groënland, dont j'ai requis les services pour aller chercher à Cadix des approvisionnements en eau, vivres et charbon pour l'escadre.

Le 11, l'escadre était réunie devant Mogador.

Ici nous attendaient des difficultés de plus d'une nature. Pendant quatre jours la violence des vents et la grosseur de la mer nous ont empêchés de communiquer entre nous. Mouillés sur des fonds de roches, nos ancres et nos chaînes se brisaient, et leur perte nous enlevait des ressources indispensables pour atteindre notre but. Tel navire n'avait plus qu'une chaîne et une ancre, et encore celle-ci privée d'une de ses pattes.

Nous ne pouvions d'ailleurs songer à nous maintenir devant Mogador à la voile. La violence des courants et de la brise nous eût entraînés sous le vent, et nous aurions probablement perdu l'occasion d'agir. De plus, en faisant appareiller les vapeurs avec nous, ils auraient épuisé leur combustible; en les laissant seuls, ils étaient exposés à manquer de vivres et d'eau. Il fallait donc rester au mouillage.

Enfin, le 15, le vent s'apaisa ; il ne resta plus de la tourmente des jours précédents qu'une grosse houle de N. N.-O.

Sachant combien les beaux jours sont rares dans cette saison et dans ces parages, je pris immédiatement toutes mes dispositions. Mais un nouvel accident vint encore entraver nos projets ; le vent tomba complètement ; nos navires, tourmentés par la houle, étaient ingouvernables, et je ne pouvais songer à employer les vapeurs pour conduire les vaisseaux à leur poste.

Les préparatifs hostiles qui se faisaient à terre prouvaient qu'on ne nous laisserait pas approcher aussi facilement qu'à Tanger.

Un seul boulet pouvait déranger les machines d'un bateau à vapeur, le forcer à s'arrêter, dans une position critique, d'où nous n'aurions pu le retirer, et où il n'aurait pu se défendre. Les bateaux à vapeur étaient d'ailleurs une ressource à ménager précieusement pour retirer les vaisseaux d'un embossage sur des fonds de roches avec la houle et les courants portant en côte, et la certitude que dès que le vent commencerait à s'élever, il soufflerait du large.

[illegible] de l'autre sur celles de l'île. De grosses carabines placées dans les hunes, fusillaient à six cents mètres les canonniers de l'île.

L'effet de cette manœuvre hardie a été tel, que les batteries de la marine ont été immédiatement désertées.

Les bricks sont allés se mouiller en ligne devant les trois batteries qui protègent le débarcadère de l'île, et ont aussitôt engagé avec elles une lutte animée.

Enfin, voyant le feu se ralentir, j'ai fait entrer dans le port trois bateaux à vapeur : le Gassendi, le Pluton et le Phare. Ils portaient 500 hommes de débarquement, conduits par le capitaine de corvette Duquesne et le lieutenant-colonel Chauchard.

Ces bateaux à vapeur ont pris poste dans les créneaux de la ligne des bricks, joignant leur feu à celui des navires, pendant que la flottille de débarquement se formait. A cinq heures et demie, cette flottille s'est avancée sous une vive fusillade. On a sauté à terre avec enthousiasme, les hommes blessés dans les canots s'élançant des premiers, et, gravissant à la course un talus assez raide, on a enlevé la première batterie. C'est là qu'on s'est rallié. Le second maître Toche, du Phare, y est entré le premier et a arboré le pavillon français.

De cette batterie, deux détachements conduits, l'un par le lieutenant-colonel Chauchard, l'autre par le capitaine du génie Coffinières, sont partis pour faire le tour de l'île et débusquer 3 à 400 Marocains des postes qu'ils occupaient dans les maisons et les batteries.

On les a poussés ainsi jusqu'à une mosquée où un grand nombre d'entre eux étaient réfugiés. La porte enfoncée à coups de canon, on s'est précipité en avant. La résistance a été vive ; un officier d'artillerie, M. Potier, jeune homme plein de mérite, a été tué ; plusieurs officiers ont été blessés : le capitaine de corvette Duquesne, le lieutenant de vaisseau Coupvent-des-Bois, le sous-lieutenant Des Pallières.

On était engagé sous des voûtes obscures, au milieu d'une fumée épaisse qui empêchait de rien voir. Cependant, les hommes de l'Argus et du Pluton persistaient à vouloir y pénétrer. Je jugeai que nous perdrions là beaucoup de monde inutilement je les fis retirer. On cerna la mosquée, et, la nuit étant survenue, on fit bivouaquer les troupes.

Le lendemain, au jour, cent quarante hommes se rendirent. Nous avons ramassé sur l'île près de 200 cadavres.

L'île prise, et le feu de la ville complètement éteint, je donnai l'ordre à l'Asmodée de venir retirer les vaisseaux de la côte, ce qui se fit pendant la nuit.

Le temps était beau ; je gardai la Belle-Poule dans la passe. Elle continua pendant toute la nuit à tirer du canon sur les batteries de la marine, pour les empêcher d'être réoccupées.

Le 16, les bateaux à vapeur l'Asmodée, le Pluton, le Gassendi, et les bricks le Cassard et le Pandour, vinrent s'embosser de chaque côté de la langue de sable sur laquelle s'élèvent les forts de la marine, dont je voulais me rendre maître; leur feu croisé coupait les communications de la ville avec ces forts.

Sous cette protection, le commandant Hernoux et le capitaine Ed. Bouet, conduisirent une colonne de 600 hommes de débarquement. Mais tout avait été déserté à notre approche, et la descente s'opéra sans résistance. Il ne restait plus qu'à achever l'œuvre de destruction que le canon avait commencée la veille.

Toutes les pièces enclouées, jetées à bas des remparts, les embrasures démolies, les magasins à poudre noyés, enfin trois drapeaux et neuf ou dix canons de bronze enlevés comme trophées, tel a été le résultat de la journée.

J'ai laissé intacts les vastes magasins de la douane, pleins de marchan-

[illegible]

« Nous croyons que c'est une étrange illusion de supposer qu'Abderaman consentira jamais à livrer Abd-el-Kader à la France. Sans parler de l'impossibilité d'une pareille entreprise, nous citerons le verset suivant du Koran, qui menace des derniers châtiments ceux qui traiteraient avec les infidèles :

« Louange à Dieu, il suffit.

» Dieu seul est grand : ses saintes œuvres l'attestent ; que tous ceux
» qui n'auront pas écouté la parole du Très-Haut soient réprouvés ;
» qu'ils soient tranchés avec le sabre comme tous ceux qui ne sont pas
» vrais croyants ; que les fidèles qui auront eu commerce avec les mé-
» créants soient traités comme eux, tués comme les tigres des forêts et
» brûlés dans le séjour du démon ; que les vrais croyants les rejettent et
» les repoussent, qu'ils accueillent ceux qui les auront punis. Dieu seul
» est grand. »

» L'empereur ne peut donc pas livrer l'émir: ce serait un crime aux yeux de tous ses sujets ; ce serait la perte de sa puissance ; l'Arabe fanatique a foi dans les prophéties, et il en est une qui protégerait Abd-el-Kader mieux qu'une armée et mieux que le désert contre la trahison de ses amis.

« Il restera trente ans émir. Il prendra Oran, s'y enfermera trois années
» sans être visible ; ces trois années il les emploiera à recevoir de Dieu
» les instructions nécessaires pour chasser les Français de l'Algérie. Il
» partira ensuite pour Alger, attaquera les chrétiens à la porte Bab-
» Azoun ; son cheval saint y sera tué ; le sang qui coulera de sa bles-
» sure empoisonnera l'air et occasionnera une peste dont les Mahométans
» du camp de l'émir seront seuls préservés ; les neuf dixièmes des chré-
» tiens périront de la contagion ; le dernier dixième passera outre mer ;
» l'émir purifiera la ville d'Alger ; puis il retournera à Tunis. »

» Cependant, cette merveilleuse prophétie ne pourra guère s'accomplir, car, à l'affaire de Djida, le 22 juin 1843, le cheval saint a été tué par les soldats du 56e, sous les ordres du colonel Gery. N'allez pas croire que pour cela la prophétie soit moins considérée : on attribue la mort du cheval à un contact impur, et la prédiction conserve sa force. »

— Suivant l'*Eco del Comercio*, de Madrid, on songe à fortifier ou à garnir de troupes les côtes les plus voisines de Maroc, c'est-à-dire celles du détroit. L'Espagne a là, entre Algésiras et Tarifa, le château de Tolmo, dont la position est importante, car il est placé au point le plus resserré du détroit et en face de l'île espagnole du Pérégil sur la rive africaine. Non loin de là, se trouve une position où l'on se proposait de faire une colonie, ce qui serait facile et opportun. On se propose aussi de coloniser le territoire entre Tarifa et le cap de Trafalgar, vis-à-vis de Tanger.

— On écrit de Malaga, le 27, au *Castellano* :

« Dans l'arrangement avec le Maroc, on stipulera sans doute que nos presides qui n'ont point d'eau, pourront s'en fournir sur le territoire limitrophe, ainsi que de bois à brûler. Il est fâcheux que l'on ne tire pas un plus grand parti de ces avant-postes et que l'on n'y ouvre pas des relations commerciales avec l'intérieur des terres. Il est à regretter aussi que l'on ait laissé en oubli nos îles Chafarines qui, bien qu'elles n'aient par elles-mêmes que peu de valeur, offrent le meilleur mouillage de cette côte, où les navires s'abritent lorsqu'ils sont forcés de lever l'ancre de

---

la consumait ; l'inquiétude même commençait à s'emparer d'elle. Serait-elle venue pour rien jusque-là ? L'anxiété [illegible] particulière à l'attente, régnait dans la tour ; on parlait bas [illegible] suite ; on se levait sans but pour se rasseoir au même instant ; [illegible] aux croisées, on en revenait comme on y avait été ; Castroné seul ne laissait paraître aucune incertitude, il croyait à son brick, il avait foi dans son *Alter ego*.

Deux coups de canon tirés coup sur coup retentirent soudain sur la mer.

— Quand je vous le disais, madame, dit Castroné en consultant sa montre avec un air de triomphateur, il est deux heures de nuit.

— Puisse-t-il, répondit la reine, en respirant plus à l'aise me débarquer à Catane avec la même ponctualité ! Tu dis donc, Castroné, que Castoréo s'appelle aujourd'hui ?...

— Frère Agathon.

— Et qu'il habite ?

— Une grotte de l'Etna. Tout le monde à Catane vous l'indiquera.

En ce moment on frappa violemment à la porte de la tour.

— Ouvrez ! cria en même temps du dehors une voix qui décelait à ne s'y pas méprendre un Anglais. Ouvrez au nom du roi !

— Quel roi ? demanda le caporal sans se déconcerter. Ce n'est pas le vôtre, j'imagine.

— Pourquoi pas, s'il l'ordonnait.

— Parce qu'il est fou. D'ailleurs, fût-il dans son bon sens, il n'a pas d'ordre à donner en Sicile.

— Comment, drôle ! lord Bentinck représente en Sicile sa majesté britannique, et en sa qualité de généralissime des armées siciliennes, il a le droit de se faire ouvrir et livrer toute forteresse et place de guerre, à plus forte raison un vieux nid de goélands comme ta tour.

— Puisque nous en sommes déjà aux gros mots, la conversation ne sera pas longue. Passez votre chemin ; vous seriez Bentinck et votre roi lui-même que vous n'entrerez pas.

— Goddam ! c'est ce que nous allons voir.

— Voyez.

Sans s'inquiéter de la menace de l'Anglais, le caporal ferma la fenêtre et revint auprès de la reine, que cet incident inattendu avait jetée dans un grand trouble, une grande colère.

— Eh quoi ! disait-elle en se promenant à grands pas et en mordant jusqu'au sang sa lèvre autrichienne : poursuivie par eux jusqu'ici ! Mais ils sont donc partout ? C'est la plus acharnée des persécutions. Et l'on ne me délivrera pas d'eux !

— Certainement qu'on vous en délivrera, répondit Castroné, qui avait conservé tout son sang-froid : et, pour commencer par ceux-ci, ils pourraient bien payer pour les autres. Par le sang de saint Janvier, je voudrais bien voir qu'ils vous empêchassent de vous embarquer. Voyons d'abord combien ils sont.

A ces mots il mit la tête à la fenêtre et en revint mécontent.

— On n'y voit goutte, dit-il ; la lune n'est pas encore levée ; mais, pour le peu que j'ai pu distinguer à travers l'obscurité, l'affaire sera chaude si l'ennemi s'obstine, car il est en force.

— Tant mieux, dit le caporal, nous en tuerons davantage.

— Je te fais lieutenant pour ce mot-là, lui dit Caroline en trahissant elle-même son incognito. N'oublie pas de m'en faire souvenir à Palerme.

— Encore faut-il y arriver, murmura Castroné d'un air assez maussade.

Quoiqu'il ne fût pas prompt à s'alarmer, la reconnaissance qu'il venait de faire était loin de l'avoir rassuré. Les Anglais lui avaient paru beaucoup plus nombreux qu'il ne l'avait dit, et il était visiblement préoccupé. Ennemi par nature et par métier des moyens violents, il cherchait un chemin de traverse pour sortir de ce défilé, et, quoique fécond en ressources, il n'en trouvait pas. Cette stérilité le mettait de mauvaise humeur contre lui-même et contre les autres.

Mais à quelle circonstance devaient-ils cette visite importune et quels étaient ces Anglais malencontreux ?

Malgré sa déclaration à la reine, le général Mac-Farlane n'avait pas encore signifié aux bandes campées à Sélinonte la sommation dont il les menaçait. Peut-être ne se croyait-il pas assez fort pour les contraindre à l'obéissance si elles refusaient de se disperser, et attendait-il des renforts ; peut-être avant d'agir avait-il demandé des instructions à Palerme ? Quoi qu'il en soit, il n'avait pas encore agi et se contentait d'envoyer de Mazzara des reconnaissances aux environs de Sélinonte pour observer les démarches des Calabrais. Un de ces corps d'éclaireurs composé d'une centaine d'hommes sous les ordres d'un capitaine s'était égaré ou plutôt avait été égaré par un berger de l'endroit, lequel s'était donné le méchant plaisir de rendre les Langoustes, disait-il, à leur élément naturel en les embourbant, de nuit, dans les marais du Modiuni. Là il avait disparu, laissant les Anglais s'en tirer comme ils pourraient ; ce qu'ils avaient fait à grand peine non sans y laisser quelques-uns des leurs. Couverts de vase et mouillés jusqu'aux os, sans compter qu'ils étaient harassés et affamés, ils étaient venus chercher un refuge à la Tour ; on a vu de quelle manière on les y avait reçus. Cet accueil dans l'état d'irritation où ils se trouvaient déjà n'avait fait que les exaspérer encore davantage. Ils ne parlaient de rien de moins que de faire sauter cette Tour inhospitalière avec tous ceux qui étaient dedans... y compris la reine Caroline auraient-ils ajouté certainement s'il y avaient pu soupçonner que leur implacable ennemie fût à cette heure dans un pareil lieu.

Le capitaine assembla ses quatre-vingt-dix hommes (il en avait bien perdu une dixaine entre les traînards et les noyés), et se mit en mesure d'exécuter sa menace ; mais avant de se porter aux dernières extrémités un scrupule tout britannique s'éleva en lui : comme les constables lisent le *riot act* avant de charger le peuple, de même esclave du dogme suprême de la légalité qui est la religion politique de l'Angleterre, il fit une dernière sommation au commandant de la Tour, avant d'enfoncer la porte.

— Ne leur répondez même pas, dit la reine d'une voix calme mais résolue. Il faut résister, et commencer le feu immédiatement ; ils sont les agresseurs. Je ne veux pas que les Anglais me surprennent ici, non je ne le veux pas ; car demain je serais la risée de la Sicile et dans huit jours l'Europe entière saurait que la reine Caroline s'est laissé prendre au piège comme une linotte éventée. Et puis que de conjectures ! que de commentaires ! Plutôt m'ensevelir vivante sous les ruines de cette tour ! Caporal, quels sont vos moyens de défense ?

— Cinq hommes de garnison, moi compris et une centaine de cartouches ; pas davantage. Il y a bien là-haut, sur la plate-forme, une couleuvrine en fer ; mais il y a dix ans qu'elle n'a servi et d'ailleurs je n'ai pas de projectiles pour la charger.

— Eh quoi ! dit la reine d'un ton courroucé, c'est ainsi que sous mon règne la Sicile est défendue ! Voilà comme on trompe les princes. Je ne suis plus surprise que les barbaresques osent nous insulter et qu'ils aient pris en vue des côtes le prince de Paternò. Et toi ? continua-t-elle en s'adressant à Castroné, ne feras-tu pas la partie ?

— Les coups de fusil ne m'effraient pas plus qu'un autre, mais j'y vois des inconvénients : d'abord il en faudra tirer beaucoup, car, autant que j'ai pu en juger, les assiégeants sont une centaine au moins ; ensuite il faudra tirer au hasard, vu l'obscurité, et cela ne fait pas notre compte, puisque nos munitions sont limitées ; troisièmement, et ceci est plus grave, la fusillade ne manquera pas d'attirer ici les Calabrais qui courent au feu comme les chiens de chasse.

— S'ils viennent d'eux-mêmes, tant mieux, dit le caporal, je comptais les appeler à notre secours.

— Pour qu'ils voient, n'est-ce pas, la reine s'embarquer et que demain son voyage soit le secret de la comédie.

— C'est juste, dit la reine, ce danger est plus grand que tous les autres. Mais quel parti prendre ?

— Il faut éloigner l'ennemi par la voie des négociations. Je m'offre pour parlementaire.

— Va, mais garde-toi d'ouvrir la porte.

— Je l'ouvrirai plutôt au diable qu'aux habits rouges. Je ne laisserai entrer que leur voix et j'espère que la mienne percera la porte avec plus de succès que les cent balles de vos cent cartouches.

(*La suite prochainement.*) **CHARLES DIDIER.**

Le Moniteur belge du 8, contient une ordonnance royale du 7, qui ordonne la mise à exécution immédiate des conditions auxquelles la Belgique a conclu le traité du 1er avec le Zollverein. Elle est ainsi conçue :

« Art. 1er. Les navires prussiens cessent d'être soumis dans les ports belges à d'autres droits de tonnage et de pilotage que ceux dont sont passibles les navires nationaux.

» La suspension du remboursement du péage de l'Escaut est levée à l'égard des navires prussiens.

» Art. 2. Le droit de douane sur les vins originaires du Zollverein, tant par terre que par mer, est réduit à 50 centimes par hectolitre pour les vins en cercles, et à 2 francs par hectolitre pour les vins en bouteilles ; le droit d'accise existant actuellement sur les mêmes vins est, réduit de 25 pour cent.

» Art. 3. Le droit d'entrée existant sur les tissus de soie originaires du Zollverein, est réduit de 20 pour cent. »

On lit dans le même journal, partie non officielle : L'arrêté royal en date du 7 septembre, aura pour effet de faire cesser immédiatement, sans attendre l'échange des ratifications du traité, la surtaxe dont les fontes et les fers belges sont frappés à leur entrée en Prusse, depuis le 1er septembre.

## Extérieur.

**Indes orientales.** — Il résulte des rapports que nous recevons des Indes, que le Pendschab ne tardera pas à tomber au pouvoir de l'Angleterre, et que le royaume de Lahore est sur un volcan. Les anglo-indiens sont d'excellents soldats ; on les paie bien et l'on fait des pensions à leurs familles. Les victoires de la Grande-Bretagne ont été dues autant à leur bravoure qu'au talent des généraux, qui ont commis de grandes fautes. C'est la superstition des Indiens, leur découragement après une défaite qui, combinés avec l'or et l'habileté des agents anglais, ont amené la conquête de l'Inde. Mais les indigènes haïssent plus qu'ils n'aiment la prépondérance des Anglais. Si dans l'affaire de Gwallior les Anglais avaient été battus, les conséquences de la victoire eussent été incalculables pour leur domination. Les Sikhs n'auraient pas manqué de traverser le Sudletch, et tous les Scinds se seraient révoltés. Le Pendschab prépare de nouveaux embarras aux Anglais. Les révolutions et les assassinats ne sont point finis au royaume de Lahore. (*Gazette d'Augsbourg.*)

**Egypte.** — La même feuille a des nouvelles d'Alexandrie, du 19 août :

Au Caire, dans l'assemblée des grands dignitaires à laquelle Ibrahim assistait, le pacha a fait à tous des reproches amers pour avoir négligé de lui faire connaître la véritable situation du pays. Tous lui ont demandé pardon et ont consenti, comme preuve de repentir, à subir une diminution de traitement : Ibrahim-Pacha, pour six mois et les autres pour trois ou quatre mois.

Ce repentir a dissipé la mauvaise humeur de Méhémet-Ali.

Le pacha est revenu ici le 9. Il s'occupe activement des affaires de l'Etat, et jouit d'une excellente santé. Chaque jour il fait une promenade en voiture dans le quartier des Européens.

Ibrahim, qui est toujours au Caire, a convoqué tous les gouverneurs de province pour s'entendre avec eux sur les moyens d'améliorer le sort des fellahs. Nous avons ici un vaisseau de guerre autrichien et un vaisseau de guerre français : deux vaisseaux anglais qui étaient arrivés sont repartis voyant la tranquillité parfaite qui règne dans la ville.

**Espagne.** — On lit dans la correspondance du *Mémorial bordelais* en date de Madrid, 2 septembre : Le bruit court ici que les députés carlistes qui siégeront aux prochaines cortès sont convenus de demander : 1° Que don Carlos et sa famille soient libres de fixer leur résidence en Europe, dans le lieu qui leur conviendra, sans être retenus prisonniers ; 2° Qu'une amnistie générale soit accordée immédiatement à tous les partis politiques ; 3° Que le mariage de S. M. C. soit décidé de suite, et que le choix de la reine soit approuvé par la nation. Il est hors de doute que cette sortie, qui cache des vues mystérieuses, produira des séances orageuses et compromettantes. »

**Angleterre.** — Le baptême du jeune prince second fils de la reine et du prince Albert a eu lieu le 6 dans la chapelle du château de Windsor. Le nom du roi des Français ne figurait pas parmi ceux des parrains du royal enfant comme on l'avait annoncé dans le temps. On pense que la reine sera de retour d'Ecosse, au commencement d'octobre. Il y a tout lieu de croire, en dépit des assertions contraires, que le roi des Français lui rendra visite en Angleterre. On fait encore des préparatifs à Cherbourg à cet effet. Il n'a jamais été question d'un renfort de frégates pour escorter S. M., comme on l'a avancé : le roi sera suivi simplement d'une escadrille à vapeur. Cette escadrille qui consiste en cinq navires dont l'un porte le pavillon de contre-amiral, est maintenant prête à Cherbourg et, à la fin de la semaine dernière, on n'avait pas encore reçu de contre-ordre à ce port. On y assure que la flottille quittera Cherbourg au commencement d'octobre, pour se rendre de là au Tréport où S. M. s'embarquera pour Brighton ou Portsmouth. (*Morning-Post.*)

### REVUE DES JOURNAUX.

On lit, ce matin, dans le *Journal de Paris* qui, comme le *Moniteur parisien*, reçoit parfois des confidences du ministère :

« Les conditions auxquelles la bonne intelligence a été rétablie entre l'Angleterre et la France sont connues, quoique le gouvernement n'ait rien publié à ce sujet.

» Il n'est plus question du rappel de M. Bruat, ni même de celui de M. d'Aubigny.

» Le gouvernement français paraît seulement avoir consenti à exprimer un blâme sur la rigueur des procédés employés par M. d'Aubigny, tout en maintenant le droit qu'avait cet officier d'arrêter les menées de M. Pritchard.

que les registres ouverts pour l'amendement et la rectification des listes électorales dans les départements seront définitivement clos.

— Hier au soir, on voyait dans les faubourgs du Roule et Saint-Honoré, qu'habitent les Anglais, plusieurs maisons illuminées, par suite des nouvelles arrivées de Londres, dans la journée.

— Casimir Delavigne a laissé, en mourant, un volume de poëmes et ballades sur l'Italie, qui, sous le titre de *Derniers chants*, doit être prochainement publié par les soins de M. Germain Delavigne, son frère.

— L'*Artiste* annonce que M. Victor Hugo a lu à quelques amis un chapitre inédit sur la *Nécessité de l'âme*. Ce chapitre est détaché d'un ouvrage philosophique, auquel l'auteur de *Notre Dame de Paris* travaille depuis plusieurs années, mais qui malheureusement n'est pas près d'être publié.

— Dans la nuit du 4 au 5, vers une heure du matin, des malfaiteurs vinrent frapper à la porte de l'hôtel garni tenu par Mme Haulard, rue Croix-des-Petits-Champs, 46, en face de la Banque de France. Cette dame se leva et vint ouvrir, mais voyant des hommes à mine suspecte, elle cria au secours. Les voleurs alors prirent la fuite. Au cri de cette dame, la demoiselle Louise Haulard, sa fille, arriva, et, traversant la rue, demanda au factionnaire qui se trouve à la porte de la caisse d'épargne, en face de la maison, de venir prêter main forte. Le factionnaire répondit que sa consigne lui défendait de quitter son poste.

Pendant ces explications, les voleurs, ne voyant paraître personne, revinrent à la charge, rentrèrent dans la maison, et maltraitèrent d'une manière affreuse la dame Haulard, qu'ils laissèrent baignée dans son sang. Sa fille alors retourna au secours de sa mère, et aperçut ces misérables qui fuyaient pour ne plus revenir. On n'a pu les atteindre, grâce à l'incurie du soldat qui n'a pas même voulu appeler le poste aux armes.

Nous appelons l'attention de l'autorité sur l'organisation des postes, afin qu'un factionnaire, s'il ne peut quitter, puisse au moins facilement appeler ses camarades. La dame Haulard, par suite de ses blessures, se trouve aujourd'hui dans un état très alarmant. (*Droit.*)

— On nous écrit de La Combelle :

« Un événement bien malheureux a eu lieu, le 30 août, à quatre heures du matin, aux mines de La Combelle.

» Le nommé Adam, conducteur de la machine à vapeur du puits de la Verrerie, s'est laissé prendre entre la manivelle et le cylindre. Il a été brisé à l'instant ; ses membres, séparés du tronc, la tête écrasée de telle manière qu'elle ne présentait plus aucun trait de la figure. Les intestins ont jailli autour de la machine, et des lambeaux de chair ont été projetés sur les murs.

» La malheureuse femme de cet ouvrier est arrivée peu après l'accident. On on juge de sa douleur ! Il lui a fallu cependant réunir ces tristes débris pour en faire faire l'inhumation. »

— Il y a quelques jours, dit le *Narrateur de Rocroy*, des gendarmes de Fumay devaient procéder à l'arrestation d'une nommée Coupaye, pauvre femme d'un mari aveugle et mère de plusieurs enfants. Arrivés au domicile de cette malheureuse, le spectacle de la plus hideuse misère les émeut, et spontanément ils renoncent à la somme qui leur revient dans les frais mis à la charge de la condamnée. Puis, ils vont trouver l'huissier Quinart, qui a aussi quelques frais à toucher et qui les abandonne avec empressement. Restait encore une somme de 5 fr. à payer ; elle est acquittée, et la mère de famille est rendue à ses enfants.

— Le *Propagateur de l'Aube* parle d'un ours blanc dont la présence dans les bois de Souleaux est attestée par plusieurs laboureurs. Mais, jusqu'ici, son existence n'est pas encore constatée bien officiellement, si ce n'est que M. de la Rupelle, maire de la commune de Saint-Léger, a fait inviter à son de caisse ceux des habitants qui pourraient donner quelques renseignements, à les lui faire parvenir.

— Le général Pailhès, ancien colonel des pupilles de la garde, condamné dans la conspiration de Béfort, vivait retiré à St-Germain-en-Laye. Le 3, il arriva à Estissac (Aube) pour y ouvrir la chasse, ainsi qu'il le faisait tous les ans. Le 5, il prit seul la direction de Dierey-Saint-Julien. L'heure du dîner était depuis long-temps arrivée, et M. Pailhès ne revenait pas ; on commençait à concevoir quelques inquiétudes, lorsqu'un laboureur vint annoncer à M. Rollet, garde-général, chez lequel M. Pailhès était descendu, qu'un chasseur était mort au milieu d'un champ. On courut aussitôt à l'endroit indiqué, et on trouva le corps de M. Pailhès à peine refroidi, et le chien couché auprès de son maître. Il a été constaté que la mort était due à une attaque d'apoplexie foudroyante. (*Constitutionnel.*)

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 8 :

« Une singulière rencontre a eu lieu hier à Rouen. Vers trois heures de l'après-midi, on débarquait, sous la mâture, au quai du Hâvre, du bateau le Luxor, venant de Paris, la statue équestre en bronze de Wellington, s'acheminant vers l'Angleterre.

» Au même moment se présentait, sous le même appareil, le chaland le Tancarville pour mettre à terre la statue en pied et en marbre de Napoléon, destinée par le roi à la ville d'Ajaccio.

» Les expéditeurs n'étaient pas les mêmes ; chacune des statues avait à Rouen un consignataire différent : on les avait embarquées dans deux bateaux distincts, et pourtant elles se rencontraient à la même heure, au même lieu, et un instant elles se sont trouvées face à face sous l'encadrement de la mâture.

» Une contestation s'est élevée devant le commandant du port sur le point de décider lequel devait passer le premier, de Napoléon ou de Wellington ; Napoléon a eu la priorité pour le débarquement et Wellington pour le rembarquement.

» Les deux statues ont été immédiatement rembarquées pour leur destination respective : celle de Napoléon dans un brick, qui va directement faire voile pour la Corse, et celle de Wellington dans un chaland, qui transbordera au Hâvre. »

— On lit dans l'*Union* du Mans du 6 :

porter une conviction entière dans les esprits. La cour a jugé utile de renvoyer l'affaire à la session prochaine. C'est une mesure que, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, tout le monde approuvera.

— Le *Courrier des Etats-Unis* raconte l'évasion étonnante du capitaine Petit, qui commandait le brick W. Turner, sur lequel le général Sentmana et ses compagnons d'armes étaient allés tenter à Tabasco leur malheureuse expédition, et à la suite de laquelle il fut comme eux condamné à mort.

Il devait être fusillé le 1 juillet à six heures du matin, et, dès la veille, il avait été mis *en chapelle*. Comme de coutume, la victime avait été débarrassée de ses fers et les portes étaient demeurées ouvertes, mais les issues étaient gardées par quarante-quatre hommes commandés pour procéder à l'exécution. Elle devait avoir lieu dans deux heures, quand le capitaine Petit s'est élancé avec intrépidité au travers de cette haie de mousquets ; une décharge, presque à bout portant, l'a épargné par un heureux hasard, et il a pu, après bien des dangers et des souffrances, partir de Tabasco par le brick américain St-Lawrence, au moment où le général Ampudia avait déjà fait fusiller trente-neuf de ses prisonniers.

— Les nouvelles reçues de Santo Thomas par le navire le Karel, parti le 5 juillet dernier, sont, à ce qu'il paraît, satisfaisantes. Comme il était à supposer, les bruits qui avaient couru relativement à des complications politiques, étaient exagérés : quinze jours avaient suffi pour rétablir la paix entre les Etats de Guatemala et de San-Salvador. (*Politique* de Bruxelles.)

## ACADEMIE DES SCIENCES.

*Séance du 9 septembre.*

PRÉSIDENCE DE M. SERRES.

**Astronomie et optique.** — M. Biot donne lecture d'une note sur quelques points d'optique mathématique. Cette note est relative à une nouvelle théorie des instruments d'optique, exposée par M. Biot dans le deuxième volume qui va incessamment paraître de la 3e édition de son *Traité d'astronomie*.

— M. Arago revient sur la comète découverte, le 22 août dernier, à l'observatoire romain, et qui a été observée à Paris les 2, 3, 4, 7 et 8 septembre courant. Il fait d'abord remarquer que les termes de la lettre du directeur, M. l'abbé Vico, n'expriment pas si c'est lui-même ou quelqu'un de ses collaborateurs qui a fait la découverte du nouvel astre. Les éléments en ont été calculés à Paris par M. Goujon, qui a trouvé que sa distance au périhélie était de 1,27455. Cette comète a-t-elle été déjà observée ? Elle présente une notable ressemblance avec la comète aperçue en 1585, le 7 octobre, par Tycho Brahé, et calculée par Halley. Il est vrai que la distance de celle-là fut trouvée de 1,09358 ; mais cette différence n'exclut pas l'identité des deux astres. La comète de 1585 égalait Jupiter en grandeur ; mais elle avait moins d'éclat, sa lumière était terne, elle n'avait ni barbe ni queue. La comète actuelle a un noyau fort brillant, qui sous-tend un angle de 20" environ. La nébulosité est de 5' ou 6' de diamètre et en forme d'éventail.

**Influence de la compression sur les mélanges explosifs.** — M. Selligues, inventeur d'un mode de propulsion par explosions successives, adresse une lettre signalant ce singulier résultat, que divers mélanges de gaz hydrogène auxquels se trouve ajoutée la quantité d'air atmosphérique nécessaire pour les rendre explosibles, perdent par la pression leur pouvoir détonant. Moins le mélange est explosible, moins aussi il exige de compression pour cesser tout à fait de l'être. Ainsi, pour que le gaz de l'éclairage ne puisse détoner, il suffit d'une faible compression ; pour produire le même effet sur le gaz hydrogène, il faut une pression de 50 centimètres de mercure ; sur le gaz de houille, il en faut une de 8 à 49 centimètres. Cet étrange phénomène a été un obstacle aux expériences de M. Selligues devant les commissaires de l'Académie. La non-détonation tiendrait-elle seulement à ce que la densité des mélanges gazeux empêcherait la flamme d'y pénétrer ? M. Selligues va résoudre expérimentalement la question, en faisant passer à travers ces mélanges comprimés des étincelles électriques. Quoi qu'il en soit, et quant à la valeur du procédé de M. Selligues, il a été dit de nouveau par M. Arago que de 3 à 5 litres d'hydrogène mêlés à l'air avaient suffi pour élever, avec une grande vitesse, à la hauteur d'un mètre un poids de mille kilogrammes.

**Météorologie.** — M. Peltier adresse une note sur l'orage d'hier dimanche et sur celui d'aujourd'hui. Hier, vers sept heures, il a vu deux sillons, parallèles jusque dans leurs ondulations, s'élever du sol et se prolonger jusqu'à la nue. Vus à trois kilomètres de distance environ, ces deux sillons ne paraissaient être séparés que par un intervalle de 4 mètres. M. Peltier, qui s'occupe avec assiduité de météorologie, dit qu'il n'avait jamais vu s'élancer deux faisceaux électriques aussi puissants et aussi rapprochés.

Dans l'orage qui vient de passer au-dessus de Paris, il n'y a eu de remarquable, ajoute le même observateur, qu'un roulement continu qui a duré 20 minutes sans interruption. Un électromètre élevé indiquait les séries de décharges partielles qui produisaient ce roulement continu.

— M. Arago fait part à l'Académie de la perte qu'elle vient de faire d'un de ses correspondants de la section astronomique, M. Baily, membre de la société royale de Londres, et l'un des savants les plus distingués et les plus laborieux de toute l'Europe.

— M. Arago demande l'adjonction de MM. Cauchy et Binet à la commission chargée d'examiner le système de chemin de fer de M. le marquis de Jouffroy, commission qui est composée de lui, MM. Piobert et Dufrenoy. Malgré leurs objections, MM. Binet et Cauchy sont déclarés adjoints à la commission.

**Physiologie.** — *Expériences sur les nerfs.* — M. Longet lit un Mémoire de lui et de M. Mateucci sur le rapport qui existe entre le sens du courant électrique et les contractions musculaires dues à ce courant.

Depuis la fondamentale découverte de Charles Bell sur les fonctions différentes des faisceaux de la moëlle épinière ainsi que des racines des nerfs rachidiens, beaucoup d'expériences ont été faites qui confirment de plus en

Les faisceaux antérieurs de la moelle se comportent avec les courants direct et inverse à la manière des nerfs simplement moteurs.

Cette action différente et remarquable des courants électriques sur les nerfs, ou seulement moteurs, ou à la fois moteurs et sensitifs, nous paraît devoir fournir un moyen sûr pour distinguer ces nerfs les uns des autres, et pouvoir servir par conséquent à éclairer une question qui divise encore les physiologistes celle de savoir s'il existe ou non des nerfs mixtes dès leur origine. »

**Chimie.**—Mémoire sur les produits de la distillation sèche du sang-dragon, par MM. A. Glenard, préparateur du cours de chimie à l'Ecole de médecine de Lyon, et M. Boudault. Le résumé de ce travail est que la distillation sèche du sang-dragon fournit de l'eau, de l'acide carbonique, de l'oxide de carbone, deux hydrogènes carbonés (le dracyle et le draconyle), de l'acide benzoïque, de l'acétone et une huile oxygénée, susceptible de donner l'acide benzoïque sous l'influence de la potasse.

**Anatomie.** *Nerfs du système fibreux.* M. Pappenheim, professeur à l'université de Breslaw, frappé de ce que les maladies du système fibreux sont en général très douloureuses, quoiqu'on n'ait pu découvrir de nerfs dans plusieurs des parties qui le constituent, a dirigé ses recherches sur cette question d'anatomie. Il a étudié au microscope le périoste, les ligaments, les tendons, la dure-mère, le péricarde, etc. Cet observateur a reconnu qu'il existe deux espèces de périoste, l'un qu'il nomme nu, l'autre qu'il nomme couvert ou musculaire. Le premier est celui qui est appliqué immédiatement aux os ; le second est intermédiaire

puisent les éléments dans le sol. F.

## Bourse du 9 septembre 1844.

La réalisation des opérations qu'on avait montées à la Bourse sur la grande nouvelle de la semaine dernière, a fait de la Bourse de ce jour une sorte de halle dans le mouvement ascensionnel des fonds publics ; toutefois, la tenue a été excellente, et d'énormes opérations se sont traitées dans les plus hauts cours de la Bourse de samedi. Si le 3 p. 0|0 est resté 5 c. moins bien, en revanche le 5 p. 0|0 reste 10 c. mieux.

Presque toutes les valeurs ont participé à ce mouvement. Les rentes d'Espagne et de Belgique ont monté considérablement.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Jouissance des 4 canaux, 130. — Id. de Bourgogne, 90. — Lins Maberly, 415. — Obligations de St-Germain nouv. 1215-1220. — Id. Versailles anc. 1040. — Id. nouv., 1190. — Id. d'Orléans, 1250. — Id. Grand'Combes, nouv., 1150, et lits militaires, 1020. — Banque belge, 665. — Rente id. 1841, 104. — Id. Id. 3 p. 0|0, 76 50. — Id. d'Esp. 3 p. 0|0 34 1|4. — Id. ancien différé 7 p. 0|0. — Id. passive, 6 p. 0|0.

A terme : fin courant, Rente belge 1842, 105. — Id. de Naples, 98 50.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0|0 compt. | 120 » | 120 05 | 119 95 | 119 95 | 119 85 |
| — fin cour. | 119 90 | 120 15 | 119 85 | 120 » | 116 90 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0|0 compt. | 81 85 | 81 90 | 81 85 | 81 90 | 81 75 |
| — fin cour. | 81 80 | 81 90 | 81 75 | 81 80 | 81 85 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

102,00; oct. 99,00 à 00,00; nov. et déc. 87,00 à 88,00; 3 prem. mois 1845, 76,00 à 77,00.

SAVON. — Disponible, 91 fr.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 10 septembre.

7 h. 1|2 OPÉRA. —
7 h. 3|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Menteur. Le Mari à la campagne.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Le Diable à l'école.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Satan.
7 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Polcinella. Une Chaîne. La Fille de l'Avare. Bal.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. Enfantillage. Tourlourou. F. Galfâtre. Mémoires.
7 h. 1|2 GYMNASE. — L'Aumônier. Funiste. Surprises. La Raison.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1|2 COMTE. — La Pendule. Maître Corbeau.
6 h. 1|2 FOLIES. Courte-Paille. Ferme de Bondy. Journée d'une jolie femme.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Comices de Nozay et Derval (Loire-Infér.).*

Une fête charmante a été donnée le 3 septembre par le comice des cantons de Nozay et Derval réunis. Favorisée par un temps magnifique, rien n'a manqué à cette solennité agricole à laquelle tous les agriculteurs des environs étaient conviés. Il y a eu concours de charrues, courses de chevaux, concours de bestiaux et de culture, puis après, banquet et bal. On a généralement remarqué que dans toutes les branches de l'industrie agricole le progrès a été sensible. Ce résultat est dû évidemment à l'influence des comices, influence bien comprise par l'administration et le conseil général de notre département.

Le *Haro* de Caen, dans un article où il cherche à démontrer que les départements oléicoles auraient tort de se faire prohibitionnistes, signale les avantages qu'a offerts cette année à notre agriculture l'exportation en Belgique et en Hollande. Ces deux pays ont demandé au Calvados environ 60,000 hectolitres de graines oléifères, le cinquième de sa récolte.

A l'appui de ces assertions, il emprunte à la *Normandie agricole* les données statistiques que voici :

« La culture du colza, dans le Calvados, en 1844 est évaluée à 300,000 hectolitres, sur environ 15,000 hectares. L'huile de cette récolte représente 82,417 hectolitres, laissant pour résidu 12,000,000 de kilogrammes de tourteaux. Les 3|4 de ces produits sont fabriqués dans le département, et, comme les affaires en graines et en huiles se règlent au comptant, il en résulte nécessairement, dans l'espace de quelques mois un mouvement de capitaux on ne peut plus favorables aux intérêts du producteur.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 7 Septembre. | | | | 9 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 772 q. | 44 k. | | Arrivages | 690 q. | 80 k. | |
| Ventes | 911 | 23 | | Ventes | 469 | 29 | |
| Restant | 22392 | 66 | | Restant | 22624 | 19 | |
| Cours moyen | | | 36,12 | Cours moyen | | | 35,11 |
| Cours-taxe | | | 36,11 | Cours-taxe | | | 35,97 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 20 q. | 41 k. | 42,03 à 34,13 | Gr. | 01 q. | 57 k. | 51,60 à 00,00 |
| 1re | 244 | 48 | 35,63 à 36,84 | 1re | 119 | 32 | 35,63 à 36,95 |
| 2e | 95 | 77 | 34,40 à 35,00 | 2e | 288 | 00 | 33,10 à 35,00 |
| 3e | 3 | 00 | 29,00 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00 00 |
| 4e | 29 | 47 | 21,63 à 29,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 345 | 40 | 33,40 à 34,40 | Al. | 00 | 00 | 00 00 à 00,00 |

CHATILLON EN BAZOIS, 1er septembre. — Farine 1re 37,00; 2e 35,00. Si les eaux augmentaient un peu, il y aurait encore baisse nouvelle.

GRAY, 7 septembre. — Farine 1re 36,80; 2e 34,40; 3e 20,00.

LYON, 7 septembre — Farine 1re 37,00 à 38,00; 2e 34,00 à 34,00. — De Champagne 38,00; de Bourgogne 36,50.

L'achat facile des blés vieux, à des prix faibles, fait abonder les farines rondes sur notre place. Beaucoup cèdent à 32,00 les 100 kil. — 500 sacs provenant du canal de Bourgogne, blé vieux, ont été vendus 21,75; et une égale quantité provenant de Gray, s'est cédée à 21,30, le tout pris en magasin.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 7 septembre. — *Cours officiel.* Froment 19,00 à 19,33. Point d'affaires sur les autres grains.

PACY, 5 septembre. — Froment 20,78. — Méteil 18,50. — Seigle 11,15. — Orge 10,75. — Avoine 6,87.

GISORS, 2 septembre. — Froment 20,37. — Méteil 17,00. — Seigle 11,75. — Orge 10,75. — Avoine 6,00.

BRIONNE, 5 septembre. — Froment 20,26. — Seigle 10,00. — Avoine 7,50.

BEAUGENCY, 7 septembre. — Froment 1re 20,11; 2e 18,97; 3e 17,79. — Méteil 1..,00. — Seigle 11,25. — Orge 10,00. — Avoine 6,75. — Orge 10,00. — Mouture 14,00. Vente active.

ST-QUENTIN, 7 septembre. — Froment 1re 19,00; 2e 17,38; 3e 15,75; do inférieur 12,50. — Seigle 9,00. — Avoine 6,83. Marché approvisionné comme à l'ordinaire; vente très lente, avec baisse de 50 c. sur les blés vieux, et de 75 c. sur la 1re qual. de nouveau. Les qualités intermédiaires ont fléchi de 1 fr. à l'hect. L'avoine, rare, a maintenu son prix.

CHALONS-SUR-MARNE, 7 septembre. — Froment 17,75. — Seigle 9,00. — Orge 9,00. — Avoine 6,46.

REIMS, 7 septembre. — Froment nouveau 12,31 à 19,00. — Orge ancienne 0,75 ; do nouvelle 6,65 à 6,50.

STRASBOURG, 6 septembre. — Froment 1re 20,25 ; 2e 17,50; 3e 16,00. — Seigle 9,00 à 10,00. — Orge 9,50. — Avoine 8,75. — Maïs 14,00 à 15,50.

CHATILLON EN BEZOIS, 1er septembre. — 17,00 à 17,50. Les seigles, l'orge et l'avoine sont sans affaires. Le cours nominal de l'avoine nouvelle est de 5,00, et les spéculateurs pensent l'obtenir à 4,00 au moment des battages.

GRAY, 7 septembre. — Froment 1re 18,00 ; 2e 16,65; 3e 16. — Avoine 5,50 à 6,50.

Toujours grand calme dans les affaires commerciales, surtout concernant les céréales; cet état de choses se prolongera bien encore un mois; cela tient à ce qu'une grande quantité de vieux blés a été expédiée dans le midi, ce qui retardera les demandes.

La récolte des avoines ayant été belle, non seulement dans notre département, mais encore dans ceux qui l'avoisinent, nous ne doutons pas que d'ici à quelques semaines des transactions sur cet article n'aient lieu sur notre place.

LYON, 7 septembre. — Froment à la halle : 17,87 ; do hors la halle : 17,71.

Les blés nouveaux ont toujours l'avantage et se payent de 24 à 25 fr. les 0|0 kil. Malgré tout cela, les ventes sont encore lentes et difficiles, les consommateurs n'achetant que par petits lots, et seulement pour leurs besoins journaliers.

SAUMUR, 7 septembre. Le froment s'est maintenu dans les prix de 16,40 à 16,80. 15,50 à 16,00. 15,50 comme aux derniers cours, et il s'est traité quelques affaires à ce taux.

Les orges de 7,20, 7,60 qu'elles étaient précédemment, sont montées à 9,25 et à 9,50. Cette augmentation de 2 fr. n'a pas empêché les demandes d'être très actives.

Les avoines au contraire ont subi une diminution sensible également, et sont descendues de 6,80 à 7,00, où elles étaient antérieurement, à 5,65-5,75. La différence seule qu'il y ait entre ces dernières et les orges, c'est qu'il n'y a pas eu de demandes. (Le poids est de 44, 45 kos l'h°.)

SURGÈRES, 7 août. — Froment 19,50 à 20,00. — Baillarge 10,50 à 11,00. — Avoine 6,00 à 6,25.

PÉRIGUEUX, 4 septembre. — Froment vieux 19,45; do nouveau 19,00. — Seigle 15,00. — Maïs 16,00. — Avoine 8,50.

TOULOUSE, 6 septembre. — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75. — Seigle 12,50. — Maïs 12,00. — Avoine 8,50.

**Graineterie** (par hect.).

PARIS, 17 septembre. — *Légumes* haricots ord. 18,65 à 20,00; de chartres 19,35. — Pois verts 18,00; de cassés 36,00. — Lentilles Galardon 23,35 à 41,34; de de pays et autres 23,35 à 30,00. — Graines fourragères vesces 13,00 à 13,35; de d'hiver 10,00 à 10,35. — Luzerne les 100 kil. 115,00. — Trèfle 62,00.

ROUEN, 6 août. *Légumes* haricots 25,00. — Fèves 23,00 à 24,00. — Lentilles 31,50. — Pois 15,00. — Graines fourragères vesces 12,00 à 12,50. — Sainfoin 9,00 à 10,00. — Luzerne 125,00 à 130,00 les 100 kil. — Trèfle 68,00 à 69,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 815 | 695 | 121 | 1 12 | 1 » | » 86 |
| Vaches..... | 189 | 185 | 4 | 1 06 | » 92 | » 70 |
| Veaux..... | 380 | 368 | 12 | 1 36 | 1 16 | » 96 |
| Moutons.. | 12860 | 9640 | 3220 | 1 38 | 1 11 | » 90 |

LYON, 7 novembre. Marchés des 3, 5 et 6. — Bœuf 1-54-1,14-1,92. — Mouton 1,34-1,26-1,20. Veau 1,38-1,37-1,32.


# 30 CENT. — ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. — 30 CENT.

Notre Almanach, dont le prix est fixé seulement à 30 *centimes*, renfermera : 1° les matières qui composent un almanach ordinaire, telles que légendes, historiettes, météorologie, avec un calendrier pour 1845, etc. — 2° Des instructions sur la composition d'un jury d'examen des produits industriels, les conditions à remplir pour être admis à exposer, et un coup d'œil sur les diverses expositions *européennes*. — 3° Des explications concernant les expositions annuelles du Louvre, du Musée et du Luxembourg. — " Un compte-rendu général des produits de notre grande exposition, sous la forme d'un *almanach Bottin*, avec une table des matières pour faciliter les recherches. — Ce livre, que nous répéterons tous les cinq ans, sera comme les archives du commerce dont il enregistrera les progrès ; ce sera véritablement le livre populaire à l'usage du salon, de la mansarde et de l'atelier. — Faire un livre de cet importance *au prix de 30 centimes* était impossible sans le concours de MM. les exposants, qui se sont cotisés en formant une souscription. Chacun paie 50 *centimes la ligne* pour l'insertion de l'analyse de ses produits ; chaque souscription d'insertion est de dix lignes, et elle donne droit à un exemplaire, vingt lignes à deux, etc. Ils invitent ceux de leurs confrères qui n'auraient point encore souscrit, à envoyer, avant le 1er octobre, les matériaux qu'ils désirent faire insérer, au siége de l'administration, à M. Pichery, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 11, et à remplir le bulletin de souscription qui leur a été adressé. — Le prix des souscriptions sera perçu sur la présentation des exemplaires auxquels elles donnent droit. M. Pichery se charge des annonces dont MM. les exposants peuvent avoir besoin, pour tous les journaux français et étrangers.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

## PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix : 1 fr.

## Vente par autorité de justice.

En une maison sise à Paris, avenue de Marbœuf, n. 19.

Le 11 septembre 1844.

Consistant en bibliothèque, bureau, secrétaire, tableaux, fauteuils, divan, chaises, commode, pendules, tapis et autres objets. — Au comptant.

# MANUEL PRATIQUE DE LA LANGUE GRECQUE

D'après la Méthode recommandée par Montaigne, Locke, Condillac, etc., etc.

1 vol. in-16. (Prix : 3 fr. et 3 fr. 50 c. par la poste), par J.-E. BOULET, directeur du

## PENSIONNAT DE JEUNES GENS

### de la rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

Au moyen de cet ouvrage, l'étude du grec est rendue aussi facile que celle de la langue vivante la plus facile, et n'exige pas plus de temps. Dès la première leçon, l'élève traduit un auteur, commence à se composer son dictionnaire, répond en grec aux questions préparées du professeur, et traduit en grec des phrases françaises. Bientôt il déduit lui-même les règles de la *syntaxe* des textes expliqués. Pour recevoir les ouvrages de M. BOULET, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie et accompagnée d'un mandat sur la poste. Le Catalogue des ouvrages et le Prospectus de l'institution sont adressés aux personnes qui les réclament. De grands avantages sont faits aux chefs d'institution, aux professeurs qui adoptent et prennent en nombre les ouvrages de *M. Boulet*, ainsi qu'aux libraires.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz*, *Limonade gazeuse*, *Vin de Champagne*.

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et rafraîchissante, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir, facilite la digestion, prévient les aigreurs, pituites, pierre, gravelle, échauffements, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, avec la griffe D. Fèvre, 1 fr.; très-gazeuses, 1 fr. 50 c.; au commerce, 40 fr. le mille. Sous le prix D. Fèvre, qualité inférieure, à tout nom et à tout prix.

LES CAUTÈRES ENTRETENUS

Avec des POIS ÉLASTIQUES et des TAFFETAS RAFRAICHISSANTS de Leperdriel, produisent tous les bons effets possibles, sans douleur. — Faubourg Montmartre, 78.

avons découvert que tous les autres globes qui scintillent autour de lui dans les profondeurs du ciel n'ont pas été faits pour son service, et que lui-même est une des touches les plus obscures du concert de la création?

De même qu'une conception plus claire de l'ordonnance générale de l'univers nous inspire une adoration religieuse envers l'Auteur de toutes choses, ainsi notre patriotisme sera plus ferme et plus noble, quand nous comprendrons que notre patrie ne sera honorée, grande, heureuse que dans un accord supérieur avec les autres fractions de l'humanité.

*Tout par la France et pour la France*, c'était là une devise nécessaire peut-être, et à coup sûr noble et glorieuse dans le passé; toutefois ce ne doit plus être la nôtre; les temps sont changés : elle serait aujourd'hui une devise rétrograde.

*Tout par la civilisation et pour la civilisation*, voilà ce que nous devons dire; et dès lors, dans cette formule, notre patrie, à chacun de nous, Français, Anglais, Allemands, Italiens, Espagnols, etc., cesse de tenir le premier rang, mais elle prend la place à laquelle sa valeur propre lui donne droit dans l'assemblée des nations, et, quelle que soit cette place, elle sera plus belle et plus glorieuse pour les nations les plus grandes comme pour les plus petites, que celle qu'elles occupent actuellement dans le pêle-mêle général par la force ou par la ruse.

La France, comme les autres pays civilisés, ne doit plus être considérée désormais que comme une *province* faisant partie d'un vaste empire. Cette province se gouverne elle-même à l'intérieur comme elle l'entend, mais à l'extérieur, elle ne doit se diriger que d'accord, autant que possible, avec les autres *provinces* de cet empire civilisé.

C'est pourquoi dès 1842 dans la *Phalange* et en août et octobre 1843 dans la *Démocratie pacifique* lorsque nous avons traité la question du percement des isthmes de Panama et de Suez, nous avons dit que la France ne devait pas tenter *seule* ces opérations; qu'il fallait avant tout que notre gouvernement communiquât et préparât aux autres gouvernements européens et américains le plan d'une association commune pour opérer la canalisation de ces passages et les faire déclarer *neutres*; nous avons dit que nos ingénieurs français ne devaient pas aller *seuls* explorer ces voies de communication, mais qu'il fallait les faire accompagner par les ingénieurs étrangers spécialement commissionnés par leurs gouvernements respectifs, pour déterminer et exécuter en commun ces magnifiques voies de communication.

Lorsque en octobre 1843, M. Guizot envoya à Panama un ingénieur français, M. Gazella, tout en approuvant cette démarche, nous fîmes remarquer que l'Angleterre était plus prompte que nous, et qu'elle déployait plus d'énergie et de prévoyance que nous, et elle est déjà à la veille de mettre la main sur les deux passages de Suez et de Panama.

Pour ne parler que de celui de Panama, il est clair que l'une des premières opérations du congrès des colonies espagnoles émancipées, dont nous avons dernièrement fait sentir la nécessité, devrait être de s'occuper du percement de l'isthme. Ce percement exigeant des sommes considérables, que le mauvais état du crédit de ces Etats américains ne leur permettrait peut-être pas de réunir, le congrès devrait invoquer l'assistance des nations européennes, et notamment de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Des ingénieurs européens seraient donc choisis et envoyés de concert par toutes les puissances pour déterminer, en premier lieu, à quel endroit serait percé le canal : à l'isthme de Panama, proprement dit, ou à l'isthme de Nicaragua, dans l'Etat de ce nom, ou peut-être encore à Tehuantepec. Une fois le choix fait et arrêté, les Etats fourniraient chacun un contingent déterminé en hommes et en argent. Les travaux achevés, le territoire traversé par le canal serait déclaré *neutre*, et mis sous la garde des Etats du Centre-Amérique, et sous la protection générale des puissances. Les droits de passage, ancrage, etc., seraient perçus par les Etats commis à la garde du canal, sous l'inspection des consuls des différentes nations. Les fonds seraient consacrés à l'entretien et aux réparations du passage, puis, pour l'excédant, à l'amortissement des sommes fournies, etc.

Mais n'entrons pas dans plus de détails; il suffit de répéter, et c'est là le point sur lequel nous appelons l'attention, que si on n'adopte pas un plan combiné de construction des passages de Panama et de Suez, par le concours des diverses puissances civilisées, et de neutralisation de ces passages, ils tomberont l'un et l'autre dans la possession exclusive de l'Angleterre — au détriment de l'Europe et surtout, quant à ce qui concerne Panama, au détriment des républiques américaines, qui, avec leur isthme, passeraient sous la domination anglaise.

L'intérêt bien entendu des Etats américains, est donc de s'adresser sans retard à la France et à l'Allemagne, pour en obtenir les moyens de faire creuser le canal en question; l'intérêt de l'Allemagne et des Etats secondaires de l'Europe est aussi d'entreprendre d'eux mêmes toutes les démarches nécessaires pour arriver au même résultat; la Hollande et la Belgique notamment devraient ne pas perdre de temps, pour faire sortir le cabinet français de sa torpeur et le mettre en demeure de s'expliquer sur ces entreprises que l'intérêt général de l'Europe et de l'Amérique réclame, mais qui ont été retardées jusqu'ici parce que c'était à la France à en prendre l'initiative et qu'elle n'agit point. Il faut que la France soit ...

... transcrire ce programme en entier, mais nous signalerons spécialement les questions suivantes :

1° Quel est le morcellement de la propriété dans votre département? S'étend-il ou non; et dans quelle proportion?

2° Quels avantages ou quels inconvénients la division actuelle des propriétés paraît-elle présenter pour l'agriculture en général?

3° Quelles mesures pourrait-on prendre en vue d'améliorer la condition du cultivateur, sous le rapport de la santé et de l'assainissement de son habitation?

4° Quel est le résultat apparent de l'instruction primaire dans les campagnes? Que peut-il y manquer? Comment pourrait-il être complété dans l'intérêt de l'agriculture?

5° Quels seraient les meilleurs moyens de développer l'instruction théorique et pratique de l'agriculture, et de la répandre dans toutes les classes de la société?

6° Quels seraient les moyens les plus praticables pour établir promptement le crédit agricole : devrait-on, pour arriver à sa fondation, opérer quelques réformes dans notre régime hypothécaire; quelles seraient ces réformes?

15° Quelle a été l'influence de la loi céréale du 15 avril 1832 sur l'agriculture des départements de l'Ouest? Quelles observations y a-t-il à faire sur les zones entre lesquelles ont été partagés tous les départements de la France, pour le commerce des céréales? Quel a été, pour le producteur et le consommateur, le résultat de ce système exceptionnel?

16° Parmi les impôts qui pèsent le plus sur l'agriculture, quelle comparaison établir entre l'impôt du sel et ceux sur les boissons? quel cours a suivi la consommation de ces deux espèces de produits dans les départements de l'ancienne Bretagne? Eu égard aux souffrances dont se plaignent les propriétaires vinicoles, auquel de ces deux genres d'impôts faudrait-il donner la priorité pour une réduction, de l'impôt du sel ou de l'impôt des boissons?

Pour faciliter aux éleveurs un déplacement qui pourrait leur paraître trop onéreux, l'association allouera une indemnité de route aux bestiaux qui seront envoyés au concours, de la rive gauche de la Loire ou des cantons situés à l'ouest de Saint-Brieuc, Loudéac et Vannes : c'est une innovation que nous recommandons aux comices dont la circonscription est très étendue.

---

L'industrie manufacturière n'est pas la seule qui préoccupe le gouvernement et les esprits en Prusse. L'agriculture a aussi sa part dans cette sollicitude générale. Plusieurs projets tendant à donner à cette industrie plus de développement, sont à l'ordre du jour. On parle de la création, dans chaque province de plusieurs écoles agronomiques, où les fils des paysans viendraient chercher une instruction solide et peu coûteuse. On ...

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

**THÉATRE-FRANÇAIS.** — *L'Héritière*, comédie de M. Empis. — Le Feuilleton moraliste. — **GYMNASE.** — Achard et Delmas. — **PORTE-SAINT-MARTIN.** — *Calypso ne pouvait se consoler...*

*L'Héritière*, ou *un Coup de partie*, comédie de M. Empis, a obtenu un honorable succès. Les lenteurs de l'exposition dans les deux premiers actes avaient quelque peu fatigué le public; mais, dès le troisième acte, des situations intéressantes et quelques scènes habilement développées ont ranimé l'attention générale. L'œuvre nouvelle de M. Empis manque de grandeur, d'éclat, de poésie, de distinction; mais ce sont là les défauts du genre.

Le drame bourgeois s'idéalise difficilement, et, pour être vrai, il faut qu'il prenne des manières médiocrement élégantes. Il s'habille comme ses personnages. C'est ce défaut de tournure, inhérent au genre, qui fit éclater tant de protestations contre le système de La Chaussée parmi les partisans de la belle littérature. On sentait que la poésie trouverait difficilement à vivre sur ce terrain. Si la littérature n'avait en effet qu'à imager le beau, à chercher l'élégance et l'éclat de la forme, on concevrait la protestation des gens de goût. Mais l'art a une mission plus générale, plus immédiate : il est l'expression de la société dans tous ses aspects. Si de grands faits sociaux apparaissent sous des couleurs peu poétiques, vulgaires, il faudra bien que la littérature les reproduise; si des traits hideux, repoussants, si des couleurs choquantes et terribles viennent à frapper les yeux du monde, il faudra bien que l'art les image. De là la nécessité de cette littérature bourgeoise dont La Chaussée fut le père; de là la nécessité d'une littérature démocratique, genre plus heureux, plus accessible à la poésie, et que M. Eugène Sue aura la gloire d'avoir consacré par des œuvres vigoureuses. Poètes et riches délicats, faites disparaître, par l'enseignement et par la charité, le règne de l'ignorance et de la misère, et alors les yeux du monde ne s'arrêteront plus avec un intérêt profond devant les lueurs sinistres que fait jaillir l'écrivain, le défenseur du peuple. Poètes, faites disparaître tout ce que la vie bourgeoise contient de mesquinerie et de vulgarité, et alors, n'en doutez pas, nous n'aurons plus de littérature bourgeoise. Transformez la société; effacez ces laideurs; faites glorieux le règne de l'homme sur la terre, et quand tout, autour de nous, sera beauté et bonheur, les artistes ne chercheront plus que la poésie du beau.

M. Empis, je le répète, n'est donc pas principalement responsable du peu de distinction de son œuvre : M. Empis chante pour la bourgeoisie. J'entends dix jeunes poètes bien doués crier sus à l'honorable écrivain; ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, c'est sur le règne bourgeois qu'il faut frapper de la voix et du geste, c'est le règne bourgeois qu'il faut extirper. Ne confondons pas l'effet avec la cause. Certains critiques naïfs n'ont-ils pas fait M. Eugène Sue responsable des monstruosités que sa plume généreuse retraçait avec tant de vérité!

Pour juger un écrivain, il faut se mettre un peu à son point de vue et pénétrer dans le monde qu'il habite. Il faut bien que la bourgeoisie ait ses chantres. M. Scribe en présente merveilleusement les côtés aimables; tout ce qui reste de l'esprit français, tout ce que le régime libéraliste n'a pas trop émoussé, est passé dans les œuvres du fécond et sceptique écrivain. Vous ne trouverez dans tout son théâtre ni un grand amoureux, ni un puissant ambitieux, ni une éclatante figure d'amitié, ni une âme passionnément inspirée au sentiment de la famille; nulle part un élan vraiment religieux. Toutes les vertus y sont à petites doses, et, de leur côté, les vices y sont bourgeois, c'est-à-dire moyens. Tout s'efface. Cela n'empêche pas que M. Scribe ne soit un homme tout-à-fait remarquable et dont le nom vivra long-temps. C'est le grand amuseur et le vrai peintre de la France constitutionnelle au dix-neuvième siècle.

Sous la Restauration, il portait une couronne de favori; les princes libéraux le patronnaient; je le crois un peu filleul de Louis XVIII. Il dut devenir quelque peu suspect au roi Charles X; c'est le temps de sa suprême popularité; mais il n'est passé roi qu'à la suite de la révolution de Juillet. Du Vaudeville il est arrivé à la Comédie; du Gymnase il est monté au trône de la rue Richelieu, et, il faut bien le dire, nul ne lui dispute sa souveraineté. M. Scribe, ne l'oublions pas, représente une idée; pour le vaincre, il faut se porter représentant d'une idée supérieure; il aura toujours pour lui les bourgeois, et les bourgeois sont ministres. Le bourgeois de nos jours, c'est la cour et la ville. Pour lutter avec avantage contre M. Scribe, il faut aviser à avoir pour soi les jeunes gens éclairés, qui cherchent un monde nouveau, et le peuple, impatient du monde actuel où il souffre.

A l'époque des agitations libérales de la révolution, M. Alexandre Dumas fut un moment le roi du théâtre. Que faisait-il alors? Il chantait hardiment la liberté des passions humaines, et il marchait appuyé sur toute la jeunesse active et généreuse. Au moment où l'auteur d'*Antony* et de *Richard d'Arlington* aurait dû s'inspirer à des sources toujours vives pour retenir une part du sceptre que lui disputait un glorieux rival, il se laissa au contraire aller à l'incertitude de la pensée, puis à l'insouciance. Le poète de la passion et de la liberté, dont les chants faisaient battre tous les jeunes cœurs, est devenu le poète de la fantaisie. Il amuse les conservateurs distingués; il s'est fait un public un peu au-dessus de celui de M. Scribe; il célèbre, avec de petites couleurs presque morales, les mœurs du dix-huitième siècle. M. Dumas est passé poète de l'aristocratie. L'avenir n'est pas là. M. Dumas est doué de qualités naturelles si magnifiques, si merveilleuses qu'il ne peut pas cesser d'être applaudi. Il vivra de succès; mais, s'il continue, il mourra tout entier. Il pouvait agir fortement sur la société et hâter sa transformation; il se contente d'offrir aux heureux du monde de souriantes distractions. M. Dumas, sur qui nous avions fondé de si hautes espérances, est aujourd'hui un poète mort pour la liberté. De grands évènements politiques pourraient sans doute rappeler cet écrivain éminent à la grandeur de sa mission.

A son tour, M. Victor Hugo fut le roi du théâtre; il ne dut pas sa royauté, comme quelques-uns le pensent, à l'énergie et à la magnificence de sa forme littéraire : le grand poète ne nous aurait pas remués si profondément, si son souffle n'eût agité des problèmes vivant dans la pensée de l'époque. L'auteur de *Marion*, de *Lucrèce*, de *Ruy-Blas* fut notre poète parce qu'il chantait la liberté, l'émancipation du peuple, parce qu'il prouvait, par des œuvres de tolérance et par des analyses profondes de l'âme, que la nature humaine est bonne, et que le vice de la société ne peut jamais altérer à ce point cette nature qu'il n'en sorte encore des flammes saintes et sublimes.

Depuis *Ruy-Blas*, cette grande voix inspirée s'est tue. Les *Burgraves* nous ont montré des études historiques que n'illuminent pas, que n'échauffent pas des pensées d'avenir. Puisse l'insuccès de cette œuvre faire entrevoir à M. Hugo que les hommes attendent des poètes élus autre chose que des études mortes sur le passé. Les vrais poètes ne doivent se retourner en arrière que pour y chercher la loi de l'avenir. Sur leurs fronts marqués par le doigt de Dieu, nous voulons voir luire ardemment la lumière qui guide en avant l'humanité. Puissent MM. Hugo et Dumas comprendre bientôt qu'il est peu glorieux pour eux d'abandonner sans conteste, sur la scène française, la royauté à M. Scribe, à M. Empis. Ces écrivains représentent, plus ou moins, l'esprit de la bourgeoisie. Bien que M. Scribe se moque très volontiers de ses sujets, il est pourtant, avant tout, l'homme du temps présent. Si MM. Hugo et Dumas, convaincus que le passé est bien mort et que le présent est plein de pauvretés et de vices, veulent prendre résolument parti pour l'avenir, pour la liberté, pour les femmes, pour le pauvre peuple, alors ils ressaisiront aisément le sceptre qu'ils ont glorieusement porté un jour, et que chez eux l'insouciance du penseur a laissé tomber de la main du poète.

Après cette longue digression, qu'inspirait, hélas! le sujet, revenons à l'œuvre de l'un des bons écrivains de la bourgeoisie, de l'un des maîtres de la scène française au temps constitutionnel. Indiquons en deux mots le sujet de l'*Héritière*.

Un jeune diplomate, Lucien d'Aulnay, homme de forte intelligence et de grande ambition, publiciste éminent, séduisant dans le monde, recherché, fêté, adoré, a fait rapidement son chemin. A vingt-cinq ans, lui, roturier et pauvre, il est premier secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg. Lucien a pour maîtresse quelque veuve, Mme de Renneville, qu'il n'épouse pas, parce qu'elle est pauvre, mais dont il se sert, car elle a du crédit. Malheureusement les nécessités de la vie mondaine et la fureur du jeu ont poussé le diplomate à de grands excès imprudents. Il doit 300 mille francs, il va être saisi au corps : voilà tout son avenir perdu. Un riche mariage seul peut le sauver.

Une comtesse de Cireuil, ou Circueil (un de nos confrères, violent adversaire de la littérature bourgeoise, écrit méchamment *Circuir*) offre à Lucien un produit manufacturier très brillant, Catherine Renaud, trois millions de dot. Un certain jésuite de la Bourse, M. de Saint-Laurent, reflet du notaire Lehon..... (A propos, on demande s'il est vrai que le sieur Lehon ait été transféré dans une maison de santé pour y passer agréablement son temps de prison. Le pauvre homme!) M. de Saint-Laurent, donc, a une prise de corps contre Lucien, et d'un mot peut faire rompre ce nœud d'amour millionnaire. Il tarife lui-même à 200,000 fr. son silence, et l'on n'a plus qu'à s'occuper des préparatifs de la noce. Lucien écrit à Mme de Renneville d'aller l'attendre à Florence, où il espère être nommé chargé d'affaires. Ainsi, il aura auprès de lui deux femmes, l'une pour l'argent, l'autre pour le crédit, aucune pour l'amour. C'est l'ambitieux pur-sang.

Entre temps, arrive de Russie le second secrétaire d'ambassade Lou...

...des journaux qui voudraient faire admirer dans cette pièce *la perfection du style*. M. le desservant de Chânes ne possède pas encore cette qualité et, dans l'intérêt même des combattants qui entrent en lice, il importe de leur signaler les vices de leur armure. Au surplus nous apprécions autant que notre correspondant l'indépendance, le courage dont M. l'abbé Thions vient de faire preuve et nous le défendrions de tout notre pouvoir si sa conduite devait attirer sur lui des persécutions.

## Le Secret des lettres. L'administration française.

Le *Galignani's Messenger* emprunte les lignes suivantes à un journal de Liverpool :

« Nos lecteurs se rappellent avec quel superbe dédain M. Guizot déclara à la tribune que le secret des lettres était rigoureusement respecté en France. Cette déclaration fut répétée avec orgueil par tous les échos de la presse française. Mais hélas ! au moment même où M. Guizot faisait cette déclaration solennelle, un agent secret de la police prenait copie d'une lettre que M. Bulwer, notre ambassadeur en Espagne, adressait à son gouvernement par la voie de la poste. Cet agent, ou l'un de ses subordonnés, a été gagné par lord Aberdeen, auquel il a été fourni une copie de cette copie. Cette copie de la copie, parfaitement conforme on le pense bien à l'original, a été communiquée en même temps que la lettre même, par lord Aberdeen, entre autres documents curieux, à la commission chargée de faire une enquête sur la violation du secret des lettres. »

Nous souhaitons que cette assertion soit démentie par les journaux ministériels.

## Affaire du Maroc.

Le gouvernement parait enfin comprendre la nécessité de donner à l'escadre commandée par M. le prince de Joinville les moyens de garder ses avantages. Il va la fortifier par l'adjonction de trois bâtiments, la Chevrette et la Panthère de huit bouches à feu, et l'Eglantine de quatre. Les ordres nécessaires à l'armement de ces bricks sont partis hier soir pour Cherbourg et pour Lorient. On s'est décidé aussi à mettre à la disposition de M. le prince de Joinville les troupes et l'artillerie nécessaires pour renforcer la garnison qui occupe en ce moment la petite île de Mogador. Ces précautions et ces mesures s'expliquent quand on voit les Marocains recommencer leurs démonstrations hostiles. Nous n'avons pas appris non plus qu'Abderrahman ait demandé à négocier.

(*Revue de Paris.*)

— La vivacité avec laquelle les Marocains ont attaqué le Groënland faire creuser un faux canal qui se serait rempli d'eau à la marée haute, et par le moyen duquel ils comptaient gagner la pleine mer. L'attaque des Bédouins aurait fait renoncer à cette entreprise, et d'ailleurs l'ordre donné par M. le prince de Joinville de mettre le feu à la frégate semble prouver que ce moyen n'était pas praticable. Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce triste événement. M. Besson devant, conformément aux lois, comparaître devant un conseil de guerre maritime, les faits seront bientôt éclaircis. (*Idem*).

— L'aide-de-camp du prince de Joinville, débarqué à Toulon le 3 par l'Asmodée, n'aura pas fait un long séjour à Paris. Il repart, dit-on, ce soir pour Toulon. (*Constitutionnel.*)

— On nous écrit de Madrid, en date du 4 : « Il est arrivé au ministère des affaires étrangères une dépêche très importante, rédigée en langue arabe. Cette pièce importante a été traduite officiellement au bureau de l'interprétation générale des langues.

« L'empereur de Maroc acquiesce à toutes les demandes du gouvernement espagnol. Voici en résumé les concessions qu'il fait à notre cabinet : 1° L'Arabe qui a fait assassiner notre agent consulaire sera sévèrement puni ; 2° notre gouvernement recevra des indemnités pour tous les actes de piraterie dont nous avons eu à souffrir ; 3° deux lieues de territoire sont accordées à l'Espagne au delà de la ligne de Ceuta ; 4° le pavillon espagnol sera salué par le canon des Marocains.

« On croit que le gouvernement ne tardera pas à ratifier cet arrangement, qui paraîtra très incessamment dans *la Gazette officielle*. Les troupes qui composaient l'expédition destinée contre le Maroc vont rentrer dans l'intérieur ; déjà même, dit-on, quelques ordres sont donnés dans ce sens : on attribue généralement ce résultat à l'intervention et aux bons soins de M. Bulwer. »

## Affaire de Taïti.

On donne quelques détails curieux sur la délibération des ministres anglais à la suite de laquelle l'arrangement de l'affaire de Taïti aurait été conclu. Il paraît que la question de la guerre a été d'abord posée et débattue, et que la discussion a laissé dans l'esprit de la majorité des ministres la conviction que l'Angleterre est aujourd'hui dans l'impossibilité de faire la guerre. Cette impossibilité reconnue, les membres du cabinet sont tombés également d'accord sur l'intérêt qu'a la politique anglaise au maintien du ministère de M. Guizot. Cette considération a contribué à faire accepter les concessions que proposait M. le ministre des affaires étrangères. On dit aussi que la reine est intervenue activement auprès de ses ministres pour donner au différend une solution pacifique.

(*Revue de Paris.*)

— Le commodore Toup-Nicholas et M. le commandant des forces fran-

— Oui, c'est au peuple à faire le premier pas dans l'organisation du travail ; il ne doit pas accepter passivement cette organisation, il doit être actif pour y coopérer ; et dès à présent il accomplit la portion qui lui est dévolue dans ce travail, car il est actif, en cultivant son intelligence autant qu'il lui est permis de le faire, il est actif en se résignant en vue du bon ordre au rude labeur de chaque jour ; il est actif encore quand, au nom de l'ordre et dans un sentiment de prévoyance, il *épargne* sur son faible salaire, et se prépare ainsi péniblement les moyens de concourir à l'organisation du travail, non pas par ses bras seulement, mais aussi par son capital.

Il est donc injuste de dire que l'homme laborieux manque au travail, quand sur une population de trente-trois millions d'âmes, trente millions vivent dans la misère ou dans un état voisin de la misère, malgré leur travail persévérant, dont profitent les trois millions de surplus ; quand néanmoins ils respectent l'ordre et la propriété à ce point qu'il suffit d'une police ordinaire pour réprimer les écarts exceptionnels de quelques individus, il est souverainement imprudent de venir en tirer un argument contre ces travailleurs mêmes.

A quoi bon rester honnêtes, pourraient répondre les ouvriers à M. d'Angeville, si on prend prétexte de notre bonne conduite, pour nous laisser dans la misère ; si on en conclut que le travail ne nous manque pas ? Faut-il voter, faut-il nous révolter pour que l'on s'occupe de nous ? Si nous souffrons en silence, on dit que nous sommes heureux ; on nous traite de factieux, si nous réclamons.

Le peuple a fait le premier pas, a fait un grand pas dans l'organisation industrielle, en versant aux caisses d'épargne, (dans lesquelles il aura vers la fin de cette année près de 100 millions), en étudiant, en travaillant, et en respectant le bon ordre ; mais, vous, M. d'Angeville, et tous ceux qui, comme vous, possèdent le savoir, la richesse, des loisirs, ne croyez-vous pas que vous ayez un autre pas à faire de votre côté ? le comprenez-vous point ? penseriez-vous par hasard avoir tout fait quand vous aurez su maintenir dans l'obéissance la nation des travailleurs, et quand vous aurez abrégé la durée des assises ? Vous ne remplissez pas tout votre devoir, et le peuple remplit le sien. Il fait tout ce qu'il peut ; vous ne faites pas tout ce que vous pouvez. Dans les masses populaires circulent puissamment les pressentiments confus d'un avenir pacifique ; dans plusieurs des couches élevées de la société ces pressentiments ne sont pas encore parvenus : en un mot, le peuple commence à comprendre ce qu'est et ce que peut être l'organisation du travail. Il faut maintenant qu'une plus forte portion de la bourgeoisie cherche aussi à comprendre. Le peuple a accompli sa tâche, [illegible] que la bourgeoisie accomplisse la sienne et se mette enfin à l'œuvre.

---

Morel. Voilà un nom consacré vertueux ; mais ici, rassurez-vous, le Morel n'est point persécuté et se trouve fort récompensé. M. Morel est un de ces garçons du genre puritain farouche, comme les bourgeois en procréent fort peu, si ce n'est en littérature, et fort heureusement, car ces figures-là rendent la vertu magistralement ennuyeuse. Rien n'est plus triste que ces gens stricts à accomplir leur besogne, fidèles à leur bureau, qui font de grands efforts souvent pour tonner contre le vice et même pour empêcher le mal, mais qui ne savent jamais entreprendre directement les œuvres fécondes du bien. C'est là le côté négatif et piteux de la vertu. C'est à la peinture de ce côté qu'excelle la littérature bourgeoise.

Morel vient démasquer d'Aulnay et sauver Catherine son amie d'enfance. Mais déjà Catherine est éprise du beau Lucien, et celui-ci, par quelques bons tours diplomatiques où il se fait aider par l'honnête Saint-Laurent, parvient à capter toute la confiance dévouée de la jeune fille. Il lui avoue le désordre de ses affaires, il arrange à son usage de petits traits improvisés de feinte délicatesse, dont l'effet est d'exalter l'amour.

Morel courrait donc le risque d'avoir fait pour rien le voyage de Saint-Pétersbourg à Paris ; mais Mme de Creuil, M. le comte son fils, qui ont patronné Lucien, l'oncle Renaud très inquiet sur le sort de Catherine, sont fort ébranlés dans leur foi, et bientôt ils se liguent avec Morel pour déconstruire leur œuvre si légèrement engagée. Catherine Renaud oppose une volonté inflexible et défend contre tous son fiancé.

Creuil apprend que d'Aulnay a vendu pour de l'or les secrets de l'Etat à l'autocrate de toutes les Russies ; le ministre retire sa confiance au traître ; le poste de Florence lui est refusé pour être donné à Louis Morel. Lucien se voyant ainsi menacé, hasarde un dernier coup de partie passablement honteux. Il fait insinuer par un autre Saint-Laurent qu'une rupture n'est plus possible, et que l'honneur même de Catherine exige une prompte célébration des noces. Déjà, malgré son désespoir, M. Renaud n'ose plus s'opposer à un mariage nécessaire, lorsque Morel parvient enfin à vaincre son rival en diplomatie. Il communique à Catherine une lettre adressée à Mme de Renneville par Lucien, et où ce maladroit diplomate écrivait de sa main : « Je n'aime que toi et je t'aimerai toujours. J'épouse Mlle Renaud pour ses millions. » En même temps, Catherine découvre de quelle calomnie infâme sa pureté a été noircie. Lucien d'Aulnay se brûlera la cervelle. On entrevoit que Louis Morel aura fait là un acte de vertu très productif, et qu'il épousera quelque jour Mlle Renaud et ses trois millions. Quant à M. de Saint-Laurent, il est arrêté sous l'accusation de banqueroute frauduleuse.

Je n'ai pas nommé dans cette analyse sommaire deux personnages qui surchargent inutilement l'action ; la mère de Louis Morel et le père de Lucien. M. Empis, en punissant le vice et en récompensant la vertu, aura voulu montrer les pères partageant le sort de leurs enfants. Pauvre père d'Aulnay, brave homme tout orgueilleux de son fils, et que je plains fort ! Parce qu'il était un peu sa gloire paternelle mérite-t-il de pareilles douleurs ? M. Empis est dur pour le pauvre monde ; il poursuit de ses foudres de modération l'ambition jusque dans les sentiments fort innocents de ce vieillard.

M. Empis a voulu à peu près mettre en drame l'idée de l'homme qui court après la fortune et de l'homme qui l'attend dans son lit. Ce grave et froid Morel, taciturne et piocheur, sa mère modèle de douceur et de désintéressement, se voient comblés des biens de ce monde, tandis que les ambitieux actifs succombent. Un pareil enseignement peut bien être fait sérieusement par un homme honnête, ignorant du monde et des passions, mais en lui-même il n'est pas sérieux. A qui espérez-vous faire accroire que l'ambition et l'intrigue ne sont pas nécessaires pour parvenir ? Changez la société, si ses vices vous dégoûtent, mais ne comptez pas que vous changerez l'homme. MM. Dumas et Dinaux nous ont peint en traits vigoureux le véritable ambitieux, auquel rien ne saurait résister, brisant tout ce qui lui fait obstacle. En analysant savamment, dans *Richard*, cette toute-puissance du caractère, de la passion, ils ont inspiré des méditations salutaires. On sent que pour éviter les troubles immenses provenant de l'ambition, on n'a qu'un seul moyen : lui donner satisfaction par des voies régulières. M. Empis a des vues sociales toutes modestes et courtes ; il veut simplement que l'ambitieux modère ses désirs, il lui conseille de n'avoir recours qu'à des voies honnêtes, et il promet récompense à la vertu. Ne voilà-t-il pas de bons conseils et de belles promesses, dans un monde où tout n'est qu'égoïsme et intrigue ! C'est là de la petite morale honnête, mais peu intelligente. M. Empis voudrait arranger tout doucement les choses autour de lui ; il n'a pas l'instinct des grandes transformations imminentes. Il n'arrangera rien, et son œuvre sans portée ne vivra pas, malgré les qualités dramatiques considérables qu'on y applaudit avec justice.

En général, il faut conseiller à M. Empis de poser simplement les questions, et de ne pas trop chercher à les résoudre, pour ne pas tomber dans le sermon banal. Dans *la Mère et la Fille*, œuvre très méritante, une position délicate, difficile, cruelle, était exposée franchement, sans recherche de mesquines moralités. *La Mère et la Fille* fait réfléchir au-delà peut-être de ce qu'espéraient les auteurs.

Si M. Empis veut faire des études de l'ambition, et donner en même temps une portée sociale à ses œuvres, voici ce qu'il peut faire. Prendre deux natures également douées, ayant même désir de s'élever en honneurs et en richesses, ayant même sens moral. Ces deux natures, que Dieu appelle évidemment à une destinée analogue, jetez-les au milieu de l'action, dans notre monde civilisé, et vous allez voir que, grâce à des circonstances diverses, l'une fera le bien, l'autre sera entraînée au mal. Dans ces contrastes, le poëte dramatique peut trouver à la fois de belles analyses de l'âme et une vive critique de la société. Voilà toute une mine encore inexploitée. C'est une erreur de supposer que tous les sujets de comédie et de drame sont épuisés. Oui, pour qui cherche dans le cercle des idées anciennes, tout est fait déjà ; mais si l'on observe que la société, en se développant, regarde les faits sous une face et sous un jour nouveaux, on reconnaîtra qu'un champ infini est ouvert au génie. Vienne un Molière, un Beaumarchais, un Regnard, et la scène française se peuplera d'un nouveau monde dramatique. Seulement, à notre avis, les génies de Molière et de Beaumarchais s'assombriraient davantage, s'ils pensaient dans notre temps.

A propos de l'*Héritière*, presque tous nos confrères ont vivement reproché à M. Empis la gravité de ses œuvres. « Nos auteurs sont impuissants, s'écrient-ils. ... Leurs comédies ne sont pas des comédies..... On n'y trouve que plaintes, récriminations, pleurs, désespoirs.... Au milieu de ces noirceurs, de ces querelles, de ces larmes, que devient le sourire de Thalie ? etc..... » Hélas ! le sourire de Thalie s'efface en effet. Nous vivons dans un temps où les âmes honnêtes et élevées, plus vivement touchées des souffrances de l'humanité, cèdent à leur sympathie et sentent particulièrement le besoin de protester contre le mal. Pour notre compte, nous ne voyons dans le sentiment attristé des ouvrages de M. Empis qu'un témoignage de la générosité du cœur de l'écrivain. Oui, tout annonce dans l'auteur de l'*Héritière* un cœur bon ; mais, tout occupé d'améliorer les mœurs de ses amis de la classe moyenne, M. Empis a laissé tomber un mot qui peut nuire au pauvre peuple. Nos auteurs en renom, on le sait, ne songent guère aux classes inférieures. Le peuple est comme s'il n'existait pas pour eux ; ils ne travaillent que pour la bourgeoisie. Dans la pièce nouvelle, il y a un domestique, et ce domestique n'ouvre la bouche que pour dire à peu près : « Sont-ils fous avec leur droit au travail ! Ce que je veux, moi, c'est le droit de ne rien faire. » Voilà un mot fâcheux. Il n'est pas convenable d'encourager les classes [illegible] dans leur aveuglement, de ne leur montrer que les vices et les préjugés du pauvre. Il n'est pas convenable de chercher à ridiculiser l'idée du droit au travail. M. Scribe, certes, n'aurait pas dit cela. M. Scribe ne s'abaisse pas à entretenir les préventions des riches. S'il n'a pas de grandes vues vers l'avenir, du moins il ne condamne pas d'avance cet avenir prédit par d'autres. M. Scribe est généralement tolérant pour toutes les tendances progressives. C'est un exemple que devraient suivre tous ses confrères en comédie.

Les critiques ont donné des sujets divers pour base à la comédie de M. Empis. Pour nous, nous avons dû y chercher l'idée exprimée dans le titre : L'Héritière, la recherche d'une héritière, un coup de partie. Cette hésitation des juges est à elle seule une critique. Les éléments du drame ne sont pas distribués dans un ordre net et serré. Il n'est déjà pas facile de faire bien marcher une œuvre dramatique avec deux caractères servant de pivots à titre presque égal. Molière y excelle : Célimène et Alceste, Arnolphe et Agnès. M. Empis a trois figures à peu près également importantes : Lucien, Catherine, Louis Morel. L'attention s'éparpille. Il y a d'ailleurs des personnages inutiles. L'intérêt est tout entier sur la jeune femme exposée à l'exploitation de l'homme ambitieux ; c'est pour Catherine que des larmes ont coulé. Si M. Empis avait franchement abordé le sujet par cette face, il avait un succès bien plus vif, et son œuvre acquérait de l'importance pour les penseurs. Que M. Empis s'impose le devoir d'étaler la plaie du mariage, de montrer que toutes les unions aujourd'hui sont de pures affaires dont l'amour est exclu. Sur cette donnée fondamentale, il y a mille bons drames à construire.

J'ai dit que les trois derniers actes de l'*Héritière* contenaient des scènes dramatiques. Le troisième surtout est bien mené. Dans le quatrième et le cinquième, plusieurs parties manquent de développement habile, délicat. Il y a un peu de lourdeur générale et de vulgarité ; mais, nous l'avons dit, c'est le défaut du genre. M. A. Dumas, en faisant du drame bourgeois, évitait ces vices, grâce à la force de sa nature, et parfois même en recourant à des éléments exceptionnels, et qui faisaient accuser sa manière d'exagération et d'invraisemblance. Pour éviter la froideur et la vulgarité, en restant dans le vrai, peut-être faudrait-il désormais me...

… à la prison dans la soirée pour lui adresser leurs félicitations; M. Smith O'Brien, qui n'est arrivé en ville que ce matin, était un des premiers chez M. O'Connell. Son entrée a été saluée d'applaudissements par les visiteurs. A 9 heures, un grand nombre de maisons étaient illuminées. »

— Le *Morning-Post* annonce que le dimanche 8, les partisans du rappel qui habitent Londres se réuniront aux diverses loges de cette capitale pour fêter la délivrance d'O'Connell.

---

On écrit de Dublin, dit le *Morning-Chronicle* d'hier : « La mise en liberté d'O'Connell a excité le plus vif enthousiasme ; sa sortie de prison a été une véritable fête ; la foule qui l'attendait pour le saluer de ses vivats était immense. Cette foule l'a accompagné jusqu'à sa demeure. O'Connell a pris alors la parole, et, dans une chaleureuse improvisation, a remercié le peuple de ses témoignages d'amour qu'il a reportés à la sainte cause du rappel. La multitude électrisée a fait retentir l'air de ses acclamations mille fois répétées. Aucun désordre n'a troublé cette solennité improvisée. »

## Extérieur.

**Angleterre.** — On nous assure positivement que Louis-Philippe arrivera en Angleterre le 9 du mois prochain, s'il ne se présente aucun empêchement imprévu. (*Times.*)

**Espagne.** — Les élections ont commencé à Madrid. Les ministériels et les carlistes ont pris part aux scrutins : l'avantage est resté aux ministériels. En sera-t-il de même dans les provinces ?

On dit que d'assez vives discussions se sont élevées entre les ministres et la reine-mère, qui attend avec impatience l'arrivée de M. Martinez de la Rosa.

La situation du Portugal donne de pressantes inquiétudes au gouvernement espagnol. (*Heraldo.*)

**Portugal.** — L'opinion publique est très agitée, et on ne sait pas encore comment Cabral parviendra à apaiser l'irritation suscitée par ses actes. Il est certain maintenant que le gouvernement portugais a, par l'entremise du pape, fait tous ses efforts pour engager don Miguel à renoncer formellement et publiquement à ses prétentions au trône. On lui a offert en échange, non seulement une pension de 14,000 liv. sterl. par an, mais encore les arrérages depuis 1834. Il paraît néanmoins que don Miguel a repoussé toutes les ouvertures faites à ce sujet, et qu'il a déclaré, dans les termes les plus formels, qu'il ne renoncerait jamais à ses prétentions à la couronne de Portugal. (*Morning-Herald.*)

… seil législatif.

Un navire de S. M., ayant à bord 12,000 roupies en espèces, protégées seulement par un sergent et quatre soldats du 98e, a été pillé par un corsaire entre Hong-Kong et Chuk-Chen. Le sergent seul a pu se sauver à la nage. Les soldats ont été tués et l'argent emporté. (*Bengal-Hurkaru.*)

—Le rappel de lord Ellenborough fait beaucoup de bruit : c'est le sujet de toutes les conversations. On en parle d'un bout à l'autre de l'Inde. Les militaires regrettent le gouverneur, les laïques sont enchantés de son départ.

Hera-Singh règne toujours à Lahore. Il est plus influent, dit-on, que jamais. Il fait de grands préparatifs de guerre, il se vante de faire marcher ses troupes au-delà du Sutlej, et de ne s'arrêter que quand il aura planté sa bannière sur les remparts du port William !

On assure que le prince Ichanguire, fils de feu le shah Kamrau d'Hérats, s'est avancé contre cette place à la tête d'une armée persanne considérable, et qu'il a pris possession du trône, dont sa famille avait été dépouillée par la brutalité de Yar Mahammed.

## Faits divers.

— Le *Moniteur* de ce matin publie la liste suivante, par ordre de mérite, des élèves nommés à l'Ecole navale par décision du ministre de la marine, du 9 septembre 1844, d'après le classement du jury d'admission :

1. Lespès. 2. Boud'huire. 3. De Vautré. 4. Thabaud. 5. Bourdon. 6. Warnod. 7. Spanier. 8. De Fontenay. 9. Ragoneau. 10. Racault. 11. Beaussire. 12. De Beaurepaire. 13. Devarenne. 14. Crespin. 15. De Saisset. 16. Dewattre. 17. De Berthon. 18. Ferrus. 19. Méchain. 20. Martin. 21. Gicquel-des-Touches. 22. Letourneur. 23. Guichard. 24. Dserv. 25. Pointel. 26. Siochan de Kersabiec. 27. Tirard. 28. De Paty. 29. Fleury. 30. Benoist. 31. De Saint Genis. 32. Susse. 33. Baron. 34. Gervais. 35. Braonezec. 36. Arnous-Rivière. 37. De Forceville. 38. Chevé. 39. Debray. 40. Ledieu. 41. Doré. 42. Duiel. 43. De Kermel. 44. Planche. 45. Cauhet. 46. Dupuids. 47. Boisnard. 48. Massienne. 49. Guérin-Duvivier. 50. Fulbert-de-la Roche-Fontenelle. 51. Carrade. 52. Pallu. 53. De Langle de Beaumanoir. 54. Aragon. 55. Contessouze. 56. Fertey. 57. De Saint-Pern-Latour. 58. Bornie. 59. Villaret de Joyeuse. 60. Alabernade. 61. Kenny. 62. Fournier. 63. Paquier. 64. Collet. 65. Launay. 66. Rouvier. 67. Hericart de Thury. 68. Filaudeau. 69. Borius. 70. Cosse. 71. Rebel. 72. Riondel. 73. Ollivier. 74. Dubois de Saint-Vincent. 75. Desmares. 76. Malibran. 77. Desprez. 78. Surrault. 79. Michaud. 80. Huchet de Cintre. 81. Durand de Lançon. 82. Dehau de Stapiande. 83.

… assez singulière. C'était un mari qui jetait sa femme par la fenêtre ; très heureusement que cette fenêtre n'est élevée que d'un étage fort modeste au-dessus du sol. La femme s'était accrochée aux rebords, pendant que tous les voisins, appelés par ses cris, accouraient porteurs de matelas qu'ils entassaient au dessous d'elle. Alors elle se laissa tomber, et se releva tout aussi disposée que si rien ne fût arrivé, à continuer la scène conjugale si malencontreusement interrompue. »

— Le conseil municipal de Santinay (Côte-d'Or) vient de décider que l'enseignement serait gratuit dans toute la commune, à dater de 1845, et qu'à l'avenir les quêtes seraient interdites au desservant et à l'instituteur.

**Alger.** — Le voyage du duc d'Aumale à Sétif a été marqué par un évènement qui ne manque pas d'avoir son importance.

Bou-Okkaz, cheik du Ferdjiouah, après bien des hésitations et des lenteurs, s'est décidé à venir baiser la main du duc d'Aumale, en signe de soumission.

Depuis 1840, et après le départ du général Galbois, ce puissant chef kabyle n'avait voulu se présenter devant aucun des commandants supérieurs de la province. Son retour parmi nous est une preuve incontestable de la force de la nouvelle administration et de la confiance que sa justice a su inspirer.

— On écrit de Hambourg, le 31 août :

« Les artistes du théâtre royal français de Berlin, qui est toujours fermé pendant les mois de juillet, août et septembre, sont arrivés dans notre ville, et hier ils ont ouvert la série de représentations qu'ils doivent donner ici par *Mlle de Belle-Isle* et le *Muet de Saint-Malo*, vaudeville.

» Ces deux pièces, qui ont été jouées pour la première fois en français à Hambourg, ont été accueillies avec enthousiasme. » (*Débats.*)

— On écrit de Brescia (royaume Lombardo-Vénitien), 24 août, que le pape va se trouver dans le cas de prononcer une annulation de mariage dans les circonstances suivantes :

Un sieur Dellacroce mourut célibataire à Brescia en 1824, laissant une fortune d'environ 700,000 fr., et enjoignant à ses exécuteurs testamentaires de réaliser sa succession, d'en placer le capital, dont les intérêts, cumulés pendant vingt ans, y seraient joints au bout de ce temps pour en disposer suivant un codicille cacheté et annexé au testament. Les vingt années venant d'expirer, on trouva dans le codicille un legs de 200,000 fr. aux établissements de charité, un de pareille somme à la fille naturelle qu'il eut en 1820 d'une demoiselle F..., et il institue pour son héritier universel un fils naturel né en 1818 de sa liaison avec une demoiselle B....

—Il s'est trouvé que la légataire et l'héritier, ignorant leur consanguinité, s'étaient mariés en 1841 et ont dû se séparer sur l'ordre des auto-

---

à l'étude des mœurs bourgeoises des figures du peuple ; leur énergie colorerait fortement l'ensemble.

L'*Héritière* est jouée excellemment par M. Provost et Mlle Mante ; très remarquablement par M. Samson (qui est un peu trop fin), par Mlle Plessy, par MM. Maillard, Geffroy, Micheau, Mirecourt, par Mme Mélingue, honorablement chargée d'un bout de rôle. Mlle Plessy ne peut plus jouer les demoiselles ; elle est toujours grande coquette formée. Elle a une intempérance de petits tremblements des bras, de petits gestes étroits qui dépare son jeu si intelligent et nuit à ses qualités, d'ailleurs tout-à-fait remarquables. On critique un peu Mlle Plessy, mais on l'admire beaucoup. Il faudrait trop longuement parler pour donner à chacun des artistes, qui interprètent l'œuvre de M. Empis, sa part méritée d'éloges.

La pièce de M. Empis a des intentions tellement morales, qu'elle a remué les idées au feuilleton. M. Vacquerie, du *Globe*, attaque avec raison le mensonge : *La vertu trouve tôt ou tard sa récompense*, pensée dont le bon sens public a fait justice, d'ailleurs, et qui est devenue aussi ridicule, et à plus juste titre encore, que : *Calypso ne pouvait se consoler*..., Tout le monde connaît l'excellente charge de Charlet : « Ce qui vous prouve, mes petit lapins, que la vertu trouve, etc... » Citons M. Vacquerie :

« Il y a des gens qui se figurent qu'une pièce est plus morale quand » l'honnête homme triomphe au dénouement. Outre que cette conclu» sion a le tort d'être peu vraie et de jouer malheureusement avec la » vie, nous croyons qu'elle produit l'effet contraire à celui qu'on en at» tend. Quand l'honnête homme est écrasé au dernier acte, l'admiration » qu'inspire la vertu se redouble de la pitié qu'excite la souffrance ; au » lieu que tout succès nous mécontente toujours un peu et remue toujours » ce limon que l'envie [illegible] fond des meilleures natures. Nous ne » sommes pas plus méchants [illegible], et cependant nous comprenons » très bien l'exil d'Aristide. Nous aurions probablement fait comme le » paysan d'Athènes, si nous en jugeons par l'irritation qu'a toujours » produite en nous cette distribution de prix Monthyon qui termine les » pièces dites instructives, et nous déclarons que nous ne trouvons rien » de plus immoral que les dénouements moraux. »

Nous sommes convaincu que M. Vacquerie est encore moins méchant qu'il ne le croit. Nous n'admettons pas aisément que le limon de l'envie remue dans le cœur des poètes. Dans leurs luttes individuelles, sans doute, les mauvais sentiments se font jour ; mais devant une peinture de faits généraux, au théâtre, ce n'est pas l'envie certainement qui cause l'irritation de l'homme distingué ; c'est une autre cause fort bien indiquée par M. Vacquerie. Le cœur proteste contre la fausseté de ces bonheurs arrangés à plaisir ; il a besoin d'exalter sa pitié à la vue du malheur non mérité. L'irritation produite par les dénouments Monthyon, c'est donc le besoin du vrai, c'est le cri de l'âme sympathique.

M. Vacquerie a bien voulu, pour faciliter nos critiques annoncées, nous éclairer nettement sur ses opinions littéraires. Il se déclare l'ennemi mortel de la tragédie. Notre intention n'était pas d'étudier les critiques purement littéraires de M. Vacquerie. Nous laissons l'analyse de la forme poétique à nos confrères plus savants ou mieux doués. A chacun son lot. Nous nous appliquons, pour notre compte, plus spécialement à examiner le but des œuvres d'art, leur tendance, la pensée du poète et la corrélation de cette pensée avec le progrès social. Notre spirituel confrère a apprécié la moralité de *Phèdre* et de plusieurs drames de M. V. Hugo; c'est à ce point de vue que nous voulions faire quelques objections. Une occasion les ramènera sans doute.

Un autre écrivain, nouveau venu sur notre terrain dramatique, M. O.-N., du *Commerce*, a aussi attaqué les prix Monthyon, mais c'est par d'autres motifs. M. O.-N. proscrit toute récompense matérielle. Il lui semble très immoral que l'Académie offre un prix de dix mille francs à la meilleure comédie.

« Cet appel aux bons sentiments, de par un sentiment mauvais, cette » prédication mercenaire, cette morale à prix fixe, ne ressemblent-ils pas » à la naïveté de certains parents : — « Si tu sais ta leçon, tu auras des » confitures. — Si tu pries le bon Dieu, nous t'achèterons une jolie robe. » » En d'autres termes : « Sois studieux et sois gourmand. Sois pieuse et » sois coquette. » Mais cette contradiction devient autrement scandaleuse » quand on dit aux gens : — « Vous qui nous devez l'enseignement du » cœur en même temps que les joies de l'esprit ; vous qui ne pouvez vous » abstenir de donner une conclusion à vos drames et qui n'avez pas le » droit de leur donner une conclusion immorale, vous aurez dix mille » francs si vous restez fidèles à votre mandat. »

» A ce compte, il faudrait instituer un prix de courage pour nos sol» dats, un prix de chasteté pour nos femmes. »

Il y a là une exagération d'austérité morale, un parfum de brouet noir digne de la Sparte antique et solennelle.

M. O.-N. s'emporte trop vite, en vérité, et l'Académie n'est pas si coupable. M. O.-N. doit être un vieux de la Thebaïde vivant d'eau claire et de carottes. Si tous les écrivains étaient, en fait, aussi sévères que l'est M. O.-N. dans son feuilleton, nul doute que le prix susdit serait inutile ; mais s'il est vrai que beaucoup d'auteurs s'oublient dans la fantaisie de leurs œuvres et s'amusent à faire de l'art pour l'art, il est très sage de les rappeler à l'utilité de leur mission par tous les moyens connus. Si une comédie morale est ainsi obtenue pour de l'argent, l'effet utile sur le public n'en sera pas moins produit. Ne confondons pas l'effet avec la cause. Il resterait d'ailleurs à examiner si la cause est aussi vicieuse que le prétend notre confrère. Il ne nous est pas prouvé que ce soit un sentiment mauvais d'aimer les confitures. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que M. O.-N. ne nous ferait pas aujourd'hui d'aussi excellentes tartines morales et esthétiques, s'il n'en avait beaucoup mangé, en confitures et mercenairement, dans sa petite jeunesse. Avant d'aimer les carottes du désert et les coquillages des rivages désolés, il a dû aimer les sucreries comme un simple mortel.

M. O.-N., une fois lancé sur le terrain de la morale, nous a donné sa théorie pour apprécier les œuvres théâtrales. La voici :

« Qui dit une bonne comédie, par là même indique une comédie utile » aux mœurs. Une comédie immorale serait une comédie fausse et par là » même une mauvaise comédie. »

Voilà une proposition très [illegible] et qui a besoin de quelques éclaircissements. Tous nos confrères doivent, à l'heure qu'il est, éprouver le besoin d'être éclairés sur cette idée d'une apparence un peu originale. Pour ma part, je ne nie pas absolument sa valeur : le tout est de s'entendre sur ce mot *immoralité*. M. O.-N. a-t-il bien mesuré l'immensité des questions qu'il soulevait? Comme quelques-uns de nos malins confrères, très ferrés sur les thèses dramatiques, pourraient soupçonner le nouveau venu d'avoir laissé tomber sa phrase à la légère et par pure manie de moraliser, nous conseillons au feuilletonniste du *Commerce* un petit mot de réponse aux questions suivantes. 1° Qu'est-ce qu'une comédie morale? Qu'est-ce qu'une comédie immorale. 2° Les *Fourberies de Scapin* est-ce une comédie morale? Le *Légataire universel* n'est-ce pas une comédie immorale? 3° Les *Fourberies* et le *Légataire* sont-ce des comédies vraies ou fausses, bonnes ou mauvaises?

Il y avait, en 1832, au théâtre des Variétés, à Bordeaux, deux très jeunes comiques favoris du public girondin. Leur mérite, quoique très divers, était estimé égal ; ils se complétaient l'un par l'autre ; on riait à les entendre, on riait en pensant à eux, et on les payait de glorieux bravos. L'un d'eux, « s'ennuyant au logis, » impatient de voir le monde, et ambitieux, s'arracha au rire des Bordelais, et s'en alla, par delà le cap des Tempêtes, réjouir les habitants de Maurice et de Bourbon : Français, Anglais, Européens de toutes races, Bengalis, Malabars, Malais, Arabes, Chinois, Malegaches, Cafres, Mozambiques, Zanzibarais. On riait dans toutes les langues. Ce fut une grande gloire pour l'artiste, une joyeuse fête pour nos belles îles, où les échos répètent encore en éclats de rire le nom de Delmas. L'autre, c'était Achard. Tandis que son camarade, moins impatient, se faisait une réputation indo-africaine en se ruinant dans ces maudites colonies, lui, arrivait à Paris, devenait un lauréat du Conservatoire, et, digne de chanter l'Opéra-Comique, il s'en tenait modestement au vaudeville, et se faisait une réputation assez européenne, bien assise sur de bons appointements. Voici qu'aujourd'hui les deux camarades du théâtre de Bordeaux, après douze années de séparation, se retrouvent sur une même scène, au Gymnase. Chacun d'eux a gardé son génie particulier, l'un a plus de traits, d'accent; l'autre a plus de finesse, de goût, de bonnes habitudes. Le plus heureux protège de son amitié le voyageur imprudent qui se ranime au soleil parisien, et bientôt tout Paris dira : Achard et Delmas, comme on disait à Bordeaux en 1832. Tous deux jouent excellemment dans l'*Aumônier du Régiment* et dans la *Famille du Fumiste*. M. Achard contient sa verve d'une manière parfaite dans le rôle de l'aumônier. Il a de petites sorties d'admonestations pastorales toutes naïves et charmantes. Mlle Désirée est si gracieuse, si adorable, qu'on ne peut se lasser de contempler son doux sourire errant.

*Calypso ne pouvait se consoler*..., bouffonnerie mythologique de MM. Cogniard, a obtenu un grand succès à la Porte-Saint-Martin. Nous avons remarqué un pas des Quatre-Vents qui turlupinent Zéphyr, un fabuleux discours familier de Jupin aux Dieux de l'Olympe, et l'amour qui a une tête ravissante.

*Turlurette* a froidement réussi au Vaudeville.

M. Flechter a débuté avec talent ce soir dans le rôle du *Menteur*, au Théâtre-Français.

D. L.

ROYAL

— Suivant une lettre adressée de Berlin au *Correspondant de Nuremberg*, le procès de l'auteur de la tentative d'assassinat contre le roi de Prusse serait terminé, et Tschech aurait été condamné à la peine de la roue. Cette nouvelle mérite confirmation.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 9 SEPTEMBRE.

WOLL, bottier, rue Feydeau, 30. Juge commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

GESLIN, limonadier, rue Salle-au-Comte, 3. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| C. hyp... | 767 50 | » » | » » | Emp. d'Haïti. | » » » » » » |
| 4 Can... | » » | » » | » » | Banq. belge. | » » » » » » |

| CHEMINS DE FER. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 942 50 | 940 » | H. 25 » | Au 15 cour 940, 952 50, 950. | H. 22 50 |
| V. R. Dr. | 385 » | 386 25 | H. 1 25 | — 387 50, 386 25. | H. 3 75 |
| — R. G. | 255 » | 253 75 | » » | — 253 75. | H. 1 25 |
| Orléans. | 988 75 | 990 25 | H. 1 75 | — 985, 992 50, 990. | H. 7 50 |
| Strasb... | 257 25 | 257 50 | H. 7 50 | — 251 25, 260. | H. 10 » |
| Rouen.. | 990 » | » » | » » | — 990, 987 50, 995. | H. 6 25 |
| Havre... | 760 » | 760 » | H. 2 50 | — 760. | » » |
| Marseill. | 765 » | 767 50 | H. 2 50 | — 763 75, 765. | » » |
| Montp.. | » » | » » | » » | — » | » » |

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. Le Chalet.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Satan. Marocaines. Le Moyen.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Bédouines. La fée. Télémaque.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Marie. Aumônier. Fumiste.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfantillage. Tourlourou. Mémoires. Gallfatr...
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César. Calypso.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équ...
7 h. 1/2 COMTE. — Maître Corbeau. Fantasmagorie.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prem. de Maître Maçon. Un Tribunal. Course.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Congrès des agriculteurs du Nord.*

Ce congrès agricole spécial pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, des Ardennes, de la Marne et de l'Aisne ouvrira sa session annuelle à Saint-Quentin, le 21 octobre 1844. Cette session durera trois jours, et selon le besoin pourra s'étendre à six jours.

Les premières questions mises en discussion seront les suivantes: — 1° Organisation des chambres consultatives d'agriculture; — 2° Impôt sur la graine de sésame; — 3° Droit sur les laines; — 4° Régime de la vaine pâture; — 5° Embrigadement des gardes-champêtres; — 6° Direction à donner aux encouragements à l'agriculture; — 7° Etablissement du droit au poids sur les bestiaux étrangers à l'entrée des villes, de Paris en particulier; — 8° Achèvement des communications rurales; — 9° Fondation d'un marché de bestiaux gras au nord de Paris; — 10° Dessèchement des marais, — abaissement des niveaux d'eau sur les rivières; — 11° Régime des haras; — 12° Droits sur les lins, chanvres, fils et toiles étrangers.

*Nouvelles des récoltes.*

A Angers, la récolte des céréales sera abondante et de bonne qualité, les gerbes sont battues; les chanvres sont très beaux et les pommes de terre ont donné un produit assez abondant et de bonne qualité.

A Surgères, le raisin avance en maturité et on pense que d'ici à une quinzaine on s'occupera déjà des préparatifs de la vendange. On compte beaucoup sur la quantité du vin.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des céréales** (par hect.).

RAMBOUILLET, 7 septembre. — Froment 1re 21,00; 2e 20,50; 3e 19,50. — Méteil 15,00 à 17,00. — Seigle 11,35 à 12,00. — Orge 10,00 à 11,33. — Avoine 7,50 à 7,20. Sans variation.

CHARTRES, 8 septembre. — Froment 1re 20,25; 2e 19,25; 3e 18,25. — Méteil 16,25 à 17,25. — Seigle 12,00. — Orge 10,00. — Avoine 6,50. Marché fort; baisse de 0,65 sur le froment; l'avoine sans variation.

DREUX, 9 septembre. — Froment 1re 21,00; 2e 19,62; 3e 18,62. — Méteil 15,75 à 17,87. — Seigle 11,00. — Orge 10,67. — Avoine 6,75.

ELBEUF, 7 septembre. — Froment 20,00 à 22,00. — Sarrazin 13,00. — Orge 12,00. — Avoine 8,00 à 10,00.

CAMBRAI, 7 septembre. — Froment 1re 21,00; 2e 17,51. — Seigle 10,50. — Orge 10,00. — Avoine 6,80.

DIJON. — Froment 17,00 à 19,50. — Méteil 12,50 à 13,75. — Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 9,50 à 10,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

MARSEILLE, 6 septembre. — Les blés exotiques n'ont pas renué en dépit de l'élévation nouvelle que viennent d'éprouver les droits de douane par la mercuriale générale de septembre; ils seront perçus à partir du 12 courant, à 10,50 l'hect. Néanmoins l'opinion générale étant que cet événement ne peut manquer d'influer sur la consommation, nos prix sont plus fermes. — Pologne beaux 32,50 à 33,00 les 160 litres. — Ordinaires 30,00 à 31,00. — Romélie 26,00 à 27,00.

A l'entrepôt calme plat. On ne sait ce que deviendront, en l'absence de toute demande, les blés étrangers avec les droits actuels. Prix nominaux 19,00 à 20,00. — Pologne 17,00. — Odessa tendre 15,00 Ibraïla.

Les maïs 19,50 à 20,00 à la consommation; ventes courantes. Ils vont mal à l'entrepôt, il s'est fait à 10,75, escompte 2 p. 0/0, un chargement maïs d'Ibraïla qu'on expédie en Angleterre.

Les avoines calmes sans variations.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 9 septembre. | | | 10 septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 169 q. | 80 k. | Arrivages | 519 q. | 67 k. |
| Ventes | 469 | 29 | Ventes | 800 | 56 |
| Restant | 22614 | 19 | Restant | 22333 | 30 |
| Cours moyen | | 35,11 | Cours moyen | | 35,15 |
| Cours-taxe | | 35,97 | Cours-taxe | | 35,19 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrati[ve]. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 01 q. | 37 k. | 34,60 à 00,00 | Gr. | 17 q. | 27 k. | 51 00 à 52 90 |
| 1re | 119 | 32 | 35,65 à 36,95 | 1re | 155 | 43 | 35,30 à 36 30 |
| 2e | 288 | 00 | 33,10 à 35,00 | 2. | 133 | 45 | 33,75 à 35,00 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | | 1.00 | 29 00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4 | 0 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1. | 186 | 63 | 34,40 à 35,00 |

**Graines oléifères et huiles** (l'hec.)

ARRAS, 7 septembre. — *Graines.* Œillette 17,50 à 20,00; colza 19,00 à 19,75; lin 19,00 à 19,50.

*Huiles.* — Œillette bon goût 75,00; do à c'air 77,00 à 79,00; rousses 71,00; de colza 74,25; do pour quinquet 80,00, lin 71,50.

*Tourteaux.* — Œillettes 9,50; colza 11,00; lin 15,00.

CAMBRAI, 7 septembre. — *Graines.* Colza 19,00 à 22,50. — Œillette nouv. 17,00 à 18,25; do vieille 17,00 à 19,50. — Caméline 17,00 à 18,50. — Lin 17,00 à 19,00.

*Huiles.* — Œillette surfine 80,00; do bon goût à clair 78,00. — Rousse 71,00. — Colza au 91 kil. 72,00. — Lin pour peinture 71,00.

BAR-LE-DUC, 2 septembre. — La hausse a pris de la consistance cette semaine; les avis reçus de la Flandre sont venus l'appuyer; on peut donc coter les graines de colza de 23,75 à 24,00 l'hect., et celle de navette à 23,00 ou 23,50.

Les huiles à brûler sont aussi mieux tenues et se cotent 86,00 à 86,50 les 100 kil.

Dans beaucoup de localités, les graines de navette d'été vont bien, et dans d'autres elles ont été culbutées; si le beau temps continue on fera encore une récolte passable.

CAEN. — La graine de colza se maintient; une de nos maisons de commerce a reçu, dit-on, de nouvelles commandes pour la Belgique. On a généralement traité ces jours derniers de 21,50 à 22,00 l'hect. Quelques articles ont obtenu 22,25. — On ne croit pas que ces prix puissent se maintenir, les marchés du Nord ayant des prix inférieurs, et le cours de l'huile étant lui-même à un taux qui n'est pas en rapport avec celui des graines.

*Huile de colza* en fût 79,00 à 80,00.

NANTES, 3 septembre. — *Huiles.* Celles d'olive comestible, à la tombante, s'écoulent de 95 à 90 fr. suivant la qualité.

Les olives à fabrique sont rares en ce moment, et demandées à 72 fr. Il en est attendu par navire en mer.

Les sésames à froid valent 52,50. Celles d'arachide calmes à 50 fr. Les huiles de colza sont en faveur et se vendent couramment 48,50.

Les tourteaux de sésame se paient 5 fr., et ceux de colza 6 fr.

On a vendu dans les environs du Hâvre de très grandes quantités de graines de colza à 20 et 21 fr. l'hect. pour la Hollande, où la récolte a manqué, tandis qu'elle a été très abondante en Normandie.

MARSEILLE, 6 septembre. — Les huiles ne varient pas; toujours même calme pour les huiles à fabrique; les comestibles se soutiennent bien; on a fait à 164 fr. l'hect. les Naples.

**Graines fourragères.**

SAUMUR, 7 septembre. — Les trèfles nouveaux paraissent, et sont de belle qualité, on demande 90 fr. des 100 kil.: il ne s'est traité encore aucune affaire. Les graines de Luzerne seront également belles et ne sont pas encore demandées jusqu'à ce jour, les prix n'en sont pas fixés. Les vesces à la cote de 12,00 12,50.

**Fourrages** (par 500 kil.).

***Les prix pour Paris comprennent le dr[oit] d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,... pour la paille.***

PARIS. *Marché d'Enfer du 10 septembre.* — Foin 1re 46 à 48; 2e 44 à 45; 3e 40 à 42. — Paille de froment 1re 25 à 26; 2e 23 à 24.

*Marché St-Antoine du 10 septembre.* — Foin 1re 44 à 46; 2e 40 à 42; 3e 35 à 38. — Luzerne 1re 45; 2e 40 à 42; 3e 38. — Regain de luzerne 1re 36; 2e 30 à 32. — Trèfle 1re 35 à 36; 2e 30 à 32. — Paille de froment 24 à 26. — Paille de seigle 26 à 28. — Paille d'avoine 25 à 30.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 Septembre 18[44].

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 816 | 695 | 121 | 1 18 | 1 » | » |
| Vaches.... | 489 | 485 | 4 | 1 06 | » 92 | » |
| Veaux..... | 380 | 368 | 12 | 1 36 | 1 10 | » |
| Moutons.. | 12860 | 9640 | 3220 | 1 28 | 1 11 | » |

LA MAISON-BLANCHE, 10 septembre. Sur 247 porcs, 171 ont été vendus 1,14-1,... 1,06.

SAUMUR, 7 septembre. — Il n'y a pas eu depuis notre dernier avis, de variation remarquable sur le prix de nos bestiaux.

Le nombre des vaches amenées sur notre marché, s'est à peine élevé jusqu'à cent, dont 40 à 45 à-peu-près ont été vendues, dans une moyenne des prix de 100,00 à 120,00 par tête.


En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

## OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

DEUXIÈME ÉDITION.

QUATRE BEAUX VOLUMES IN-8°.

# PAR CHARLES FOURIER.

PRIX DES QUATRE VOLUMES 24 fr.; par la poste, 28 fr.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — 2e édit., 1 fort vol. in-8°. Prix 7 f. 50.; par la poste, 8 f. 50. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier.*

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

# DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

**Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.**

Paris, 1844. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix: 1 fr. 50 cent., et par la poste, 1 fr. 90 cent.

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître: c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8° avec planches frontispices. — Prix: 16 francs. — MAISON, quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement: il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage. Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

**BAS LEPERDRIEL**

POUR VARICES

et autres affections des membres inférieurs, sans œillets ni lacets, se mettant aussi facilement que des bas ordinaires; compression élastique, douce, régulière et continue, qui donne de la force aux membres faibles et qui dégage peu à peu les vaisseaux variqueux ou lymphatiques. Fg Montmartre, ...

5 CENTIMES LA BOUTEILLE

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au coin de la ruelle des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne...*

La *Poudre-Fèvre gazeuse*, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau et ... malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et rafraîchissante; ... se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; ... la digestion, prévient les aigreurs, pituites, ... gravelle, obstructions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, avec la griffe D. Fèvre, 1 fr.; ... 1 fr. 50 c.; au commerce, 80 fr. le mille. ... D. Fèvre, qualité inférieure, à tout nom et à ...

[illegible] et des tribunaux chargés de terminer les querelles des particuliers.

La réalisation de ce grand progrès, qui ouvrira la véritable ère de l'humanité, s'obtiendra par une simple régularisation du système diplomatique moderne des congrès, des conférences, des arbitrages et des médiations. Mais, jusque-là, jusqu'à la constitution d'un congrès d'unité émanant de toutes les puissances civilisées, donnant à chacune d'elles des garanties positives, siégeant en permanence, ou du moins en sessions régulières, et faisant fonction de haut tribunal diplomatique universel, il est clair que le moindre différend, la plus minime affaire, l'arrestation et l'éviction d'un Pritchard peuvent, d'un jour à l'autre, allumer la guerre entre deux grands peuples et embraser l'Europe.

Le congrès d'unité est la clef de voûte du système pacifique; et, jusqu'à ce que cette clef soit posée, l'équilibre du monde ne sera qu'un équilibre instable et sans cesse menacé. Les hommes sérieusement pénétrés des grands principes de paix, de justice et de liberté, qui sont l'expression générale du christianisme à notre époque, doivent donc, sous peine de n'être que de vains déclamateurs perdus dans un sentimentalisme impuissant, travailler sans relâche à populariser au sein des nations cette grande idée de l'institution pacifique unitaire.

L'opinion crée les faits, et l'opinion n'est que l'habitude d'une idée. Que les partisans intelligents de la paix et de l'unité du monde accoutument donc les peuples à l'idée du congrès régulier des puissances civilisées, et bientôt l'opinion se passionnera pour cette magnifique institution, et l'idée deviendra fait. Nous avons la conviction profonde que cette conquête glorieuse sera, quoi qu'il arrive, l'œuvre du dix-neuvième siècle; et c'est vers ce but suprême que nous nous efforçons de tourner l'esprit de nos contemporains.

Il faut toutefois le confesser, en attendant cette grande création de l'esprit de paix et d'unité, le monde est peut-être destiné à voir encore une conflagration considérable: l'État des sociétés européennes, n'est pas rassurant. Le canon de l'Isly, de Tanger et de Mogador, et la misérable affaire de Taïti, ont prouvé ce que vaut l'entente cordiale, et si la France et la Grande-Bretagne entraient en guerre, l'Europe et l'Amérique y pourraient bien prendre part.

Mais qu'on le remarque, cette guerre, si elle a lieu, sera la dernière des grandes guerres européennes, car elle pose toutes les questions supérieures, et engage le globe. A la fin de cette guerre, en effet, il faudra statuer définitivement, nonseulement sur l'Europe et sur l'Amérique, mais encore sur l'Afrique, sur l'Orient tout entier, et même sur l'Océanie. Suez, Panama, les détroits du Sund et de Gibraltar, Alexandrie, Constantinople, tous les points capitaux [illegible] ples, apanages inaliénables de l'humanité.

Or, nous le demandons, quelque hypothèse que l'on fasse sur l'issue d'une guerre, est-il possible qu'un congrès où toutes les puissances civilisées, toutes les grandes puissances du moins, auront certainement leurs représentants, s'accorde à aliéner et à soumettre à possession exclusive des points marqués par la main de Dieu, avec une aussi éclatante évidence que ceux en question, du caractère suprême de l'unité terrestre et de la collectivité humanitaire? Supposons la France elle-même vaincue, écrasée, supposons éteinte cette voix habituée à stipuler pour les hauts intérêts et à revendiquer les titres du genre humain, supposons même que toutes les puissances se fussent, pendant la guerre, liguées contre la France, imagine-t-on que la Prusse, que l'Autriche, que les États-Unis, que la Hollande et les puissances de second ordre qui auraient fourni leur contingent de guerre souffriraient que la Russie prît Constantinople et le Sund, que l'Angleterre s'adjugeât le détroit de Gibraltar, Alexandrie, Suez et Panama? Croit-on qu'un congrès européen pût sanctionner un pareil partage, une semblable prise de possession des points capitaux du globe, et bâtir des traités sur ces bases? Et même, est-il bien sûr que l'Angleterre et la Russie donnassent sur ces points et pour un tel partage leur consentement réciproque? Non, dans le système du morcellement et de l'appropriation exclusive des points destinés par la nature des choses à l'usage commun des peuples, il n'y a pas d'accord, pas de solution possible. Une fois de semblables questions posées, elles ne peuvent se résoudre que par la neutralisation et la jouissance collective. Or, encore une fois, s'il y a lutte générale, toutes ces questions qui sont le fond des choses diplomatiques de ce temps-ci, devront être résolues après la guerre. La question de l'expansion colonisatrice et du règlement des conquêtes des peuples civilisés sur les sauvages et sur les barbares, se présentera à plus forte raison. Eh bien! pense-t-on que le congrès se résolve dans le sens de l'omnipotence de l'Angleterre, et que, du plein gré de toutes les autres puissances, celle-ci soit mise en possession des droits qui n'appartiennent qu'à la souveraineté collective de l'humanité?

Qu'on ne s'y trompe pas: il n'y a aucune parité entre les circonstances qui suivraient la nouvelle guerre générale et celles qui ont amené les traités de 1815.

1815 était le terme d'un combat de vingt-cinq années qui avait ligué contre nous les peuples, les aristocraties et les rois.

Les aristocraties et les rois avaient à refouler la grande marée révolutionnaire que la république avait lancée sur le monde; les peuples avaient à refouler le flot de la domination impériale, qui avait outrageusement passé sur leur tête: les uns et les autres en[illegible] National qu'ils entendaient recevoir à coups de fusil toute liberté qui leur serait offerte par des baïonnettes étrangères; et le *Siècle*, qui, avec les autres journaux à la suite de M. Thiers, était, il y a quatre ans, bien résolu à prendre d'abord le Rhin, le *Siècle*, mieux avisé, invoque aujourd'hui la bienveillance de l'Allemagne et tend une main amie à l'Europe centrale.

Nous avons depuis long-temps et mille fois établi cette vérité évidente, mais qu'il ne faut pas se lasser de reproduire, c'est que la France deviendra l'âme de l'alliance de l'Europe centrale dès qu'il sera bien entendu que ses voisins, peuples et gouvernements, n'ont à redouter d'elle ni propagande révolutionnaire, ni conquêtes. Or, comme nos propagandistes les plus bouillants ont reconnu que les démocrates révolutionnaires allemands eux-mêmes n'entendent pas que les étrangers se mêlent de leurs affaires intérieures, comme il serait en outre souverainement absurde de se faire quarante millions d'ennemis pour courir la chance douteuse de gagner quelques départements sur le Rhin, il est hors de doute que les passions qui ont excité les craintes de nos voisins du continent et justifié leur ligue contre nous, ne se reproduiront jamais en France. Il y a toujours dans un pays des gens qui, faute de savoir comprendre le présent et l'avenir, s'attachent au passé, et songent à le refaire. Mais comme le passé ne se refait pas, ces partis du passé, qu'ils rêvent l'ancien régime, la Révolution ou l'Empire, cessent d'être de véritables partis politiques, et ne sont que les garde-notes des grandes époques de l'histoire nationale, fonction utile sans doute dans la nation, mais qui n'est plus la fonction directrice de ses mouvements et de ses destinées.

L'Europe n'ayant plus à craindre les violences des passions politiques ou ambitieuses de la France, ce n'est plus la France, mais la Russie, et surtout l'Angleterre, qui sont destinées à devenir l'objet des suspicions et des craintes de l'Europe. Le rôle véritable de la France, aujourd'hui, consiste donc non seulement à donner des garanties de bonne amitié et de bonne entente à ses voisins continentaux, mais encore à prendre en main la défense des intérêts généraux de l'indépendance et de l'égalité des Etats, des principes supérieurs du droit commun international et du progrès de l'humanité.

Hé bien! disons-le hautement: autant, en 1840, la cause de la France était mal engagée, engagée contrairement à la destinée actuelle de la France et à sa véritable politique d'avenir, autant, aujourd'hui, est bonne la voie où le cours des événements et la force des choses ont ramené la France.

En 1840, nous voulions, c'est-à-dire que le 1er mars qui gouver[illegible]

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Beaux-Arts.

**Concours de Sculpture. — L'Eglise Saint-Vincent-de-Paule. M. Maréchal. M. Eugène Farochon.**

L'exposition du concours de sculpture s'ouvre aujourd'hui; elle sera continuée jusqu'à vendredi soir. Le sujet est la mort de Priam. Pyrrhus poursuit le vieux roi jusqu'aux autels de ses Dieux domestiques, et après avoir égorgé Politès, le dernier de ses fils, *il se jette sur Priam et le frappe de son épée*. Ce sujet est riche. Les fureurs de la guerre; un vieillard, vainement défendu par son fils, égorgé au milieu de sa famille; une mère, une épouse désespérée; des femmes pleurantes; les faibles suppliant les Dieux, leur suprême recours: voilà bien des éléments pour l'inspiration.

Le concours de cette année offre des qualités considérables renfermées dans un petit nombre d'œuvres. Mettons d'abord de côté le bas-relief de M. Guillaume, qui, étant tombé d'une hauteur de dix mètres, n'offre plus à l'œil qu'une masse de formes ratatinées ou brisées, où l'on distingue cependant une assez bonne ordonnance et un morceau de dos de jeune fille très bien traité. Laissons dans l'obscurité quatre ouvrages, dont l'un (no 7), fort grotesque, a pour auteur un enfant de quatorze ans. Il nous reste donc trois bas-reliefs, les nos 1, 4 et 8.

No 1, M. Lequesne. — M. Lequesne a voulu frapper par la violence; c'est le sujet pris en mode brutal. Les deux figures de Pyrrhus et de Priam servent de pivot, à titre à peu près égal; si l'un domine, c'est plutôt le jeune Grec. Pyrrhus s'avance suivi de soldats armés du fer et de la torche; on voit clairement qu'il lui a fallu passer sur le corps du fils pour arriver au père. Priam n'est pas ce vieillard débile que vous imaginez; vous croiriez voir quelque vieux centaure encore vigoureux luttant contre Persée. Il se débat vaillamment sous l'étreinte du vainqueur. Celui-ci, jeune, vaillant, terrible de vengeance, représente bien le héros des temps barbares. C'est, sans doute, dans ce sentiment des grossières époques dites héroïques, que M. Lequesne a fait de Priam un grand chef patriarcal bien musclé. En face de cette œuvre on est tout à l'ardeur guerrière; il faut détourner son regard vers l'aile gauche et en bas pour que vienne la pitié. A gauche Hécube est tombée à genoux, en défaillance. Deux femmes, dans de belles attitudes de terreur, la soutiennent. La figure étendue de Politès est admirablement jetée, pleine de souplesse et d'un excellent sentiment. Toute l'œuvre est franche, large, vigoureuse, d'une exécution fort savante. C'est plein de mouvement et de vie. Les chairs palpitent, un sang chaud et généreux anime ces figures. On reproche à M. Lequesne de ne pas assez rester dans les conditions du bas-relief. Nous remarquons, cependant, qu'il a évité l'inconvénient des raccourcis, dans son Politès, en ramassant les jambes derrière un des degrés de l'autel. Les bras de l'Hécube, trop jeunes, trop ronds, sont la seule faute à reprendre dans l'exécution. Le grand défaut de l'œuvre est dans la figure de Priam; M. Lequesne, en faisant le roi puissant encore et capable de lutte, n'a pas compris que l'intérêt capital du sujet était dans l'idée de la vieillesse, de la faiblesse brisée par la force brutale. Il n'a pas conçu sympathiquement son œuvre; ainsi il n'a pas rendu que ses rivaux le vrai caractère historique.

Les nos 4 et 8 ont franchement pris pour pivot le vieux Priam. Le no 8, M. Gérard, offre moins de vie, de mouvement, d'ardeur. L'exécution est plus ligneuse et plus molle à la fois. La matière est plus froide; il y a moins de sang, mais le cœur est plus affectueux et plus délicat. L'on est moins agité, moins effrayé, mais plus doucement ému. Pyrrhus est seul pour représenter la guerre, et huit figures autour de lui expriment les souffrances de la faiblesse vaincue. Priam renversé, d'une main tenant une arme inutile, de l'autre s'attachant à l'autel, est vieux, épuisé; il inspire à la fois la pitié et le respect. La tête et les bras de Politès mort sont d'un beau mouvement, mais le corps est petit, maigre, étriqué, écrasé. Le raccourci est ici plus fâcheux que dans la figure de M. Lequesne. L'amincissement des formes est assez général chez M. Gérard. Ses figurines d'enfant sont jolies, d'un bon sentiment; mais le petit à droite, qui presse pleurant et gracieux le corps de la vieille mère, avec la taille d'un enfant de cinq à six ans, a les formes déliées et délicates d'un âge beaucoup plus avancé. C'est un joli petit garçon de 13 à 14 ans réduit en statuette. Le groupe des femmes est d'un beau et tendre sentiment; mais il semble une peinture et une peinture chrétienne. C'est quelque *Mater dolorosa*. La tête de la femme qui soutient Hécube est remarquable; les deux figures élevant leurs bras aux Dieux ou s'accoudant à l'autel par un geste désolé, sont d'un grand sentiment. J'aime moins le serviteur, à gauche, emmenant un des enfants. L'œuvre de M. Gérard nous offre partout l'idée de la souffrance. Elle est généreusement conçue. Mais le groupe n'entre pas bien dans l'œil; la scène n'est pas assez serrée, l'autel occupant trop de place. L'ensemble n'est pas fortement coloré comme dans le no 1.

No 4, M. Mereau. Ici l'ordonnance est particulièrement remarquable; elle est ferme et pressée; le sujet est exprimé sans encombrement. Priam est en pivot, se dressant vers l'autel et se débattant sous l'épée qui va le frapper. A ses pieds, son fils mort. A droite, derrière Pyrrhus, un soldat s'avançant la torche à la main. A gauche, une jeune fille heureusement affaissée, cache sa figure avec épouvante; Hécube, soutenue par une femme éplorée, se renverse par un grand geste de désespoir. Ce geste est fortement expressif. Il y a beaucoup de mouvement dans l'ensemble. Pyrrhus est violent jusqu'au mélodrame. Le corps de Politès est une espèce de rouleau maladroit. Le modelé des chairs est rond et un peu [illegible]; les muscles ne s'allongent pas avec fermeté. Le Priam, par cela qu'il se débat, perd de sa dignité. L'ordonnance dans le bas-relief no 4 est supérieure à celle des nos 1 et 8; mais ici il n'y a ni la vigueur de tempérament du no 1, ni le sentiment tendre et élevé du no 8. L'élévation du style manque et dans la forme et dans la pensée.

En somme, si nous étions juge, nous accorderions le 1er prix à M. Lequesne, et le 2e à M. Gérard. M. Moreau ayant déjà eu un second prix serait renvoyé à de nouvelles études. Cet artiste est fort jeune, dit-on, et peut attendre. M. Lequesne touche à la limite d'âge [illegible] donc à Rome. L'an dernier, cet artiste obtint le second prix pour une œuvre que nous avions déclarée, avec tous les gens de goût, [illegible] et déplorable. Ce n'est donc pas par sympathies préconçues que nous recommandons cette année, M. Lequesne aux suffrages de l'Académie. Son *Pyrrhus*, s'il n'annonce pas un sens dramatique juste et délicat, [illegible] une certaine fougue et une remarquable science d'exécution. Il est d'ailleurs à peu près exempt de ces exagérations vulgaires par lesquelles brillait, l'an dernier, l'*Epaminondas*, avec sa grosse [illegible] raccourci, morceau encore très péniblement présent à notre pensée.

Il n'arrive pas toujours que les élus de l'Académie rapportent un peu de génie de leur voyage à Rome. Quand un lauréat, à son retour, continue sa jeune gloire, il faut applaudir joyeusement. Nous avons vu, ces jours-ci, les portes de la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paule, fort belles sculptures de M. Eugène Farochon. Douze compartiments contiennent les apôtres, toutes figures d'un style sévère et grandiose. Ce sont bien là tels que nous les concevons par leur œuvre, les disciples du Christ; non pas les simples d'esprit qui venaient à Jésus avec l'entraînement de la foi, mais ses élus transfigurés par le don de l'Esprit saint. [illegible] Jésus-Christ domine le portail. Il tend les mains [illegible] les hommes, il reçoit l'humanité dans son amour [illegible] suprême grandeur; le front, la bouche, tout l'ensemble [illegible] l'Homme-Dieu. Le contour des yeux seulement [illegible] qu'on peut attribuer peut-être au moulage de la fonte.

Sous l'impression de ces graves et nobles images, [illegible] entrés dans l'Eglise. Nous ne jugerons pas aujourd'hui l'œuvre [illegible] de M. Hitorff. L'arrangement intérieur n'étant pas [illegible] permet pas d'apprécier toute la valeur des travaux [illegible] doux; l'or et le bois dominent. Les petits [illegible] sur les frises des boiseries ne s'apparaissent [illegible] chevelure peinte, on dirait des perruques à frimas [illegible] a à voir, dès aujourd'hui, dans l'Eglise. Ce sont [illegible] Maréchal.

Le nom de M. Maréchal, très haut placé dans [illegible] niveau populaire depuis l'exposition de ses [illegible]

sympathie des nations, elle accomplirait son œuvre, elle marcherait dans la voie de sa destinée.

Que cette œuvre se fasse par la paix, voilà notre désir ardent et notre espoir jusqu'ici peu ébranlé encore. Mais si pour la conquête de ce dernier principe, nécessaire à l'établissement de l'Unité des peuples, IL FALLAIT recourir aux armes, ce n'est pas nous qui ferions entendre des conseils pusillanimes à la France.

---

La presse allemande continue à se rapprocher de la France, surtout dans la question d'Afrique et dans la question d'Orient. Voici comment s'exprime la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le sort en est jeté, la guerre entre la France et le Maroc est commencée par terre et par mer, et elle n'est pas près de finir ; car, lorsqu'on songe au fanatisme des Marocains, à la ténacité de l'islam, qui ne peut pas comprendre les conditions d'une paix véritable avec les Etats européens ; qui traite les chrétiens en chiens, et qui, pour arriver à ses fins, se permet toutes les perfidies et jusqu'à l'assassinat, il est permis de douter des résultats pacifiques que le maréchal Bugeaud annonce dans son rapport.

» Les Français sont regardés par les indigènes de l'Afrique comme une engeance d'ennemis étrangers. Les Marocains sont très bien instruits de la jalousie des puissances chrétiennes et de leurs discordes ; ils sont parfaitement au fait de la guerre sourde entre la marine française et anglaise, de la politique indolente de l'Espagne, qui, au lieu de batailler au dedans pour de vaines formules, et de transformer les soldats de son armée en bourreaux et en brigands, devrait faire cause commune avec la France, afin de se relever un peu aux yeux de l'Europe. L'empereur de Maroc sait très bien que l'Angleterre ne permettra ni aux Français, ni aux Espagnols d'occuper son pays ; car l'Angleterre veut dominer la Méditerranée, dont Gibraltar doit rester la clef entre ses mains, et elle remuera plutôt ciel et terre, elle fraternisera, s'il le faut, avec l'islam, plutôt que de se laisser prendre cette position, ou même de la voir neutralisée.

Il y a deux points importants dans la guerre du Maroc. Il s'agit d'abord de la grande lutte qui va commencer entre l'islam et le christianisme. Puis, il s'agit de la liberté des mers.

Voici les développements de ces deux questions capitales :

1° Les puissances européennes ne pourront-elles naviguer sur la mer qu'avec la permission de l'Angleterre, ou auront-elles la liberté d'étendre leur commerce d'après leurs intérêts et leurs vues ?

2° Les Etats italiens, surtout la Sardaigne et plus tard Naples, ne pourront-ils s'établir avec le temps sur les côtes africaines, ou l'Angleterre continuera-t-elle à favoriser la barbarie afin de conserver sa suprématie ?

3° La Grèce doit-elle être étouffée dans son germe par l'Angleterre, ou

cher les deux colosses du Nord de se partager l'Orient.

Nous pensons que, plus la France et l'Allemagne se rapprocheront en groupant autour d'elles les Etats secondaires dans un but de justice et de paix, plus le rapprochement de la Russie et de l'Angleterre dans un but de conquête et de partage, deviendra difficile, nous dirons même impossible. La Russie et l'Angleterre ont des intérêts essentiellement opposés, surtout en Asie et dans la Méditerranée. Si elles se partageaient l'Orient, elles se toucheraient, et, de ce contact, résulterait une lutte terrible. Cette lutte serait un danger pour l'Europe entière, comme le pressent très bien la *Gazette d'Augsbourg*. La grande politique, la politique de conservation réelle, consiste donc à prévenir, à conjurer dès maintenant ce danger. Et cela est facile, si l'Allemagne et la France s'entendent pour défendre les principes de justice et d'égalité internationale, pour demander la neutralisation des points géographiques dont l'accès est indispensable à tous les peuples, des garanties de liberté pour tous dans la Méditerranée et l'organisation sociétaire des grandes routes commerciales.

Ce premier pas accompli dans la voie de l'association, on serait conduit à constituer unitairement la diplomatie, et à établir des congrès permanents, dont les bateaux à vapeur, les chemins de fer et les lignes télégraphiques seraient les agents de transmission et de communication. Au moyen de ce nouvel organisme politique, on résoudrait progressivement, et à la satisfaction de tout les peuples, les questions si importantes de débouchés, de douanes, de traités de commerce, d'expansion colonisatrice, qui se trouvent aujourd'hui au fond de tous les différends internationaux.

Tel est l'avenir que les publicistes et les hommes d'Etat de l'Allemagne doivent envisager avec calme et espoir. Telle est la politique de franchise et de vérité qui empêchera un nouveau rapprochement de dupes entre l'Angleterre et la Russie, comme celui de 1840. Désormais, plus la question d'Orient se compliquera, soit en Egypte, soit en Algérie et dans le Maroc, soit à Constantinople et dans les provinces danubiennes, soit en Syrie et sur les bords de l'Euphrate, plus l'Allemagne sentira la nécessité d'adopter une telle politique. Et, si nous tenons compte du progrès qu'ont fait ces idées en France comme en Allemagne, depuis le peu de temps que nous leur donnons une certaine publicité, ne sommes-nous pas fondés à croire que la politique de l'alliance centrale, et l'avenir qu'elle promet à l'humanité, ne sont pas aussi éloignés de nous qu'ils peuvent le paraître d'abord ?

---

O'Connell est sorti de prison en triomphateur ; il a été conduit processionnellement par les autorités municipales, et la population tout entière de Dublin ; il était monté sur un char de vingt pieds de haut. Arrivé chez lui, il s'est placé sur son balcon et a harangué

dire : *mon armée* ou *mon escadre* ; le prince avec un langage de bon goût se borne à parler de l'escadre *placée sous son commandement* ; ce style est parfaitement convenable.

» Nous repoussons la flatterie toujours prompte à exagérer les mérites d'un prince parce qu'il est prince, comme si sa dignité même ne lui imposait pas l'obligation de faire mieux qu'un autre ; mais notre opposition aux choses ne nous empêchera jamais de rendre complète justice aux hommes quand ils nous en fourniront l'occasion. »

Nous lisons dans le *Gibraltar-Chronicle* :

*Ordre du jour de l'amiral sir E. Owen* :

A bord du steamer de S. M. *le Vésuve*,
Gibraltar, 30 août.

Plusieurs lettres offensantes ayant été publiées par quelques journaux anglais sur les évènements récents du Maroc, l'attention des divers capitaines et commandants des vaisseaux de S. M., et surtout du Warspite, sous mes ordres, est appelée sur les suites fâcheuses de ces publications illicites, faites pour la plupart sans aucune connaissance exacte, avec de fausses données et sous des impressions erronées.

Ils sont invités à bien pénétrer ceux qui sont sous leurs ordres des tristes conséquences et du mauvais vouloir que ces libelles peuvent faire naître entre les sujets de Sa Majesté et ceux des puissances amies. Et, vu l'art. 9, sect, 2, chap. 5, page 96 des instructions de l'Amirauté, il est enjoint à tous les susdits officiers de faire strictement exécuter les ordres ci-dessus, sous peine, pour ceux qui seraient tentés de les enfreindre, d'encourir le grave déplaisir des honorables lords commissaires de l'Amirauté. Ils seront responsables, dans tous les cas, du mal résultant d'un pareil abus.

---

## O'Connell en liberté.

On lit dans le *Standard*, journal hostile au libérateur :

« Le premier pas d'O'Connell, dans sa nouvelle carrière d'[illegible], a été une procession triomphale de 200 mille personnes ; elle [illegible] dans quelques jours, d'un banquet monstre, et, comme [illegible] de meetings monstres à Cloutarf et ailleurs ; ce qui, selon [illegible] tion de la loi des lords Denman, Cottenham et Campbell, [illegible] nell, sera parfaitement légal. »

— Dans la soirée du jour où la nouvelle de l'information [illegible] est parvenue à Dublin, une grande séance du rappel a eu [illegible] tion-Hall. « Bientôt, a dit M. Smith O'Brien, le libérateur [illegible] sa place vide. Que son digne fils l'occupe en attendant ! » [illegible] nior s'assied et dit : « J'ai souvent eu l'occasion de vous [illegible] velles de la prison. J'en viens encore et je vous rapporte [illegible] mots de mon père : C'est là le plus grand triomphe qu'ait [illegible] l'Irlande sur l'Angleterre. (Applaudissements prolongés.) [illegible] été obtenu par la détermination paisible du peuple et par ce [illegible]

---

de 1841. Les vitraux de St-Vincent de Paul vont ajouter à sa gloire et à ses succès.

M. Maréchal a décoré toutes les fenêtres de l'Eglise : huit figures de saints sur les côtés ; au fond de l'hémicycle de la chapelle de la Vierge, la Madone et le bambino ; à l'étoile de la façade, St-Vincent de Paule, patron de l'Eglise. Celui-ci est un tableau à nombreuses figures. Le saint est entouré de chérubins ; sous son invocation des anges, dans lesquels apparaît l'image des Sœurs de Charité, soignent les malades et recueillent les enfants. La figure du malade est particulièrement belle. Mais on distingue difficilement les qualités de cet ouvrage. La lumière, beaucoup trop vive, blesse les yeux du public et éteint les couleurs du peintre.

Dans le baptistère, à droite en entrant, M. Maréchal a mis le baptême de Jésus par Jean-Baptiste : c'est le Christ se liant au passé, se faisant consacrer par le dernier des révélateurs, avant d'entrer dans la vie active. Dans la chapelle qui fait face, c'est Jésus, source de vie et de résurrection ; c'est le symbole du lien de la terre avec le monde supérieur, avec la vie universelle. Les deux secondes fenêtres opposées nous offrent saint Martin et saint Denys, jeunes et pleins de force : l'idée de la charité active et puissante, avec la pensée féconde du catholicisme : *Fides sine operibus mortua est*. Plus loin, sainte Elisabeth de Hongrie et sainte Clothilde, deux princesses dans leur jeune beauté, dévouant leur royale existence au service de la religion. Toutes deux ont les yeux au ciel ; c'est le ravissement de la femme supérieure dans la Foi. Après la sainteté laborieuse dans la jeunesse virile, après la sainteté extatique dans la femme charmante, viennent saint François de Sales et saint Charles Borromée, les vieux prêtres, tout pâlis et amaigris par l'œuvre pénible de toute leur vie, prodiguant les secours spirituels à leurs frères. Au fond du temple, on va doucement se reposer en face de la *Sainte Famille* : c'est Marie présentant au monde l'enfant-Dieu, le sauveur, dans sa beauté impériale et divine. Vous ne pouvez rien imaginer de plus idéalement royal que cet enfant debout sur les genoux de la noble Madone. C'est d'un dessin, d'un ton, d'un style à faire envie à Raphaël même.

M. Maréchal donne à ces têtes saintes et divines un caractère qui lui est propre. Nous sommes bien loin des images ascétiques des époques de réaction spiritualiste. Dans la belle figure du Christ, source de vie éternelle, vous ne trouverez pas le *doux Jésus*, l'image tendre de l'amour pur. Le Christ de notre artiste, avec un caractère de haute bonté, porte le sentiment de l'intelligence souveraine. Par quelques traits il appartient à la terre, comme il tient au ciel par ce regard étrange, *aromal*, que l'on retrouve si puissant dans les *Paralytiques* de Jouvenet. Je crois voir, dans la pensée de M. Maréchal, le Christ, intelligence et amour, roi du ciel et aussi roi de la terre. Dans les saintes têtes de cet artiste, le bas du visage est notablement sensuel ; le nez, les yeux et le front expriment une grandeur royale et céleste. De cette combinaison, résultent des types complets et très puissants. L'idée générale et philosophique de

son œuvre de saint Vincent-de-Paule me paraît être celle-ci : — l'homme, dans la toute-puissance de ses forces, l'homme développé dans toutes ses facultés, s'inspirant et se complétant de la foi religieuse ; l'homme, roi de la terre, communiant avec Dieu ; — Dieu descendant jusqu'à l'homme, s'unissant à sa créature et souriant à la terre. C'est là une pensée juste, profonde ; c'est une belle interprétation de l'esprit chrétien, tel que doit l'adopter passionnément l'humanité, et il n'appartient qu'aux grands artistes d'exprimer ainsi dans leur œuvre les dogmes transfigurés de la vraie religion.

Faut-il ajouter maintenant que les peintures de M. Maréchal sont d'une magnifique exécution ? De près, on admire la finesse du modelé, et la délicatesse du travail n'empêche pas, à distance, l'effet franc et puissant. L'ajustement des figures est d'un grand goût ; les tons sont largement harmoniés ; le dessin, savant et plein de noblesse. Les têtes de Sainte-Clotilde et de Sainte-Elisabeth ont une adorable beauté, un charme qui pénètre et reste vivant dans l'âme.

Les vitraux de M. Maréchal et le portail de M. Farochon sont des ouvrages d'un style éminent. Voilà de beaux élans de l'Art, dignes de l'applaudissement et des sympathies du monde.

Je signale, dans l'Eglise Saint-Vincent de Paule, un trait de rare tolérance. Toutes les figures de saints sculptées sur les boiseries du chœur, sont des portraits de princes européens. Or, dans la Sainte-Hélène, nous avons reconnu la noble princesse Hélène d'Orléans, une luthérienne, que l'Eglise catholique, mère d'amour, accueille ainsi au nombre de ses enfants.

D. L.

---

**DIORAMA.** — *Le Déluge.*

C'est hier que le Diorama a inauguré son nouveau tableau, le *Déluge*. La nouvelle toile de M. Bouton devait offrir quatre aspects bien tranchés : la ville d'Hénoch, avant et pendant la terrible catastrophe, puis la terre envahie par les cataractes du ciel, et enfin la famille de Noé rendant grâce à Dieu après le retrait des eaux.

Un accident arrivé aux machines n'ayant pas permis de produire le troisième aspect (celui précisément sur lequel l'habile peintre a dû porter tous les efforts de son art), la fin du drame-peinture, a paru incompréhensible. Nous attendrons donc, pour en rendre compte, que cet accident soit réparé. Nous dirons seulement aujourd'hui que le passage du premier au second aspect, du calme des éléments au bouleversement de la nature, est d'un effet si imposant, si énergique, si grandiose, qu'il doit suffire, à lui seul, au succès du tableau, le plus beau, à coup sûr, le plus intéressant que le Diorama ait encore exposé.

Une note qui nous est communiquée ce soir, nous apprend que l'accident d'hier oblige à faire relâche pendant deux jours.

C.

---

**LA PETITE PIÈCE APRÈS LA GRANDE.**

La lettre suivante, que publie l'*Algérie*, a été écrite sur le champ de bataille de l'Isly, le soir même de cette glorieuse journée.

Champ de bataille de l'Isly, 14 août.

Vous ne manquerez pas de gens qui vous raconteront les hauts faits, la discipline et le courage de notre armée ; elle a été admirable ; mais permettez-moi de ne pas emboucher la trompette héroïque ; laissez-moi vous parler de la gaîté et de la verve de nos soldats.

Le croiriez-vous ? Sur ce champ de bataille fumant encore, jonché de cadavres, je viens de voir jouer un vaudeville à grand spectacle. Le sujet était la guerre du Maroc elle-même. Les acteurs, improvisés comme la pièce, étaient ces mêmes hommes qui, quelques heures auparavant, donnaient une si rude leçon à toute l'armée marocaine.

Le cirque-Olympique lui-même ne pourrait vous donner une idée d'une scène pareille, et le plus gai de vos théâtres n'a pas de dialogue plus animé, de répartie plus vive.

Un *rifflard* improvisé figurait le grand parasol de commandement, l'une des dépouilles de la journée. Des troupiers encore noircis de poudre représentaient les sultanes du sérail. Muley Abderrahman, comme vous pensez bien, jouait là le premier rôle, et vous pouvez facilement deviner tous les jeux de mots à l'endroit de l'empereur et de ses ministres, car vous savez que nos soldats d'Afrique donnent le nom de ministres aux *mulets* de l'armée, sous prétexte qu'ils sont *chargés des affaires de l'Etat*.

Durant la représentation, le café, le thé pris sur l'ennemi, circulaient à pleines gamelles ; et les spectateurs, mollement étendus sur les tapis de la maison de l'empereur, fumaient dans les pipes du fils d'Abderrahman lui-même et de ses officiers. Le succès de la pièce et des acteurs a été complet.

Un grenadier qui se tordait de rire en voyant la mine piteuse de l'empereur, jeta, dans son enthousiasme, sa pipe et son tabac à fumer aux pieds de l'acteur, qui les ramassa lestement, et remercia, par un gracieux salut, son généreux admirateur.

L'escadre sous les ordres du prince de Joinville n'a point été oubliée : il y a eu des *vivat* pour toutes les gloires, et les allusions piquantes contre certains amis du Maroc ont été couvertes d'applaudissements.

Et maintenant ils dorment tous, acteurs et spectateurs. Demain, au premier roulement du tambour, ils s'élanceront avec la même gaîté à de nouvelles fatigues, à de nouveaux périls.

---

—Demain vendredi, réouverture du théâtre de l'Odéon : l'*Antigone*, et la *Ciguë*, cette charmante comédie de M. Emile Augier.

[illegible], pour qu'il envoie immédiatement deux régiments en Irlande. On a fait tout au monde pour exécuter cet ordre sans délai. La plus grande activité s'est manifestée : samedi à minuit, tout était prêt, et deux bateaux à vapeur étant arrivés à Chatam, les troupes se sont embarquées. »

### Les pilotes anglais.

Bien des fois déjà, dit le *Journal du Hâvre*, nous avons eu l'occasion de faire entendre les plaintes de nos capitaines, au sujet des exactions iniques et des procédés déshonnêtes dont usent les pilotes anglais de la Manche. Tantôt ils refusent de donner un renseignement au navire inquiet sur sa position, et *offrent de le vendre* ; tantôt, pour se venger d'un refus, ils fournissent de fausses indications, qui peuvent causer la perte d'un bâtiment et celle des hommes qu'il porte.

Cette ignoble cupidité, qui anime un corps placé sous la surveillance des lords de l'amirauté, ne trouve, à ce qu'il paraît, qu'encouragement et tolérance, et bientôt le navigateur qui rencontrera dans la Manche ces bateaux-pilotes, espoir d'une longue traversée, devra les fuir comme le plus perfide écueil, lorsqu'il reconnaîtra le pavillon anglais. Voici la nouvelle indignité commise envers le capitaine Guinement, qui la relate ainsi dans son rapport :

« Je crois devoir signaler ici un fait qui me paraît peu honorable pour la nation qui le tolère. Sur la Sonde, j'ai rencontré un pilote anglais ; il m'a accosté ; je lui ai demandé la longitude du lieu ; à ma demande réitérée, sa réponse a été celle-ci : « Voulez-vous un pilote ? » Sur mon refus, il a disparu. Le lendemain, j'en ai rencontré un autre. N'ayant pas eu, depuis plusieurs jours, la hauteur méridienne du soleil, je lui ai demandé sa position. Celui-ci aurait mieux fait de se taire, car si j'avais eu confiance dans sa réponse, j'aurais fait route pour Liverpool !...

» Puissiez-vous trouver un écho dans la presse parisienne pour redire à toute la France les indignes procédés d'une nation qui acquiert tous les jours de nouveaux droits à notre réprobation, et que l'on ose cependant encore appeler amie ! »

---

L'empereur Nicolas vient de défendre l'exportation des grains de la Pologne, attendu que la dernière récolte a été très mauvaise et qu'une grande partie a été submergée par les inondations de la Vistule.

---

La deuxième section du congrès scientifique, qui siège en ce moment à Nîmes, s'est occupée, dit l'*Indicateur d'Avignon*, dans une discussion intéressante, d'une organisation qui, tout en respectant la législation actuelle, pût, quant à l'industrie française, remédier aux inconvénients de la concurrence illimitée. M. de Gasparin a insisté pour que la discussion s'ouvrît, en séance générale, sur l'organisation du travail.

---

Nous recevons les journaux anglais d'hier 10. Ils ne contiennent guère que des détails sur le voyage de la reine et sur les réjouissances dont la délivrance d'O'Connell a été le sujet. On lit seulement dans le *Morning-Chronicle* que le Collingwood, de 84, avec le pavillon du contre-amiral sir G. Seymour, a reçu l'ordre de mettre à la voile samedi dans l'après-midi pour l'Océan Pacifique.

## Extérieur.

**Angleterre.** — La reine et le prince Albert se sont embarqués lundi matin au Dock-Yard de Wolwich, à bord du yacht royal le *Victoria and Albert*. Ils se rendent en Ecosse. Le temps a été pluvieux toute la matinée. (*Standard.*)

— Le roi des Français, suivant le *Globe* de Londres, aurait dit à une dame anglaise : « J'irai bientôt à Eu et de là, si Dieu le permet, je me rendrai en Angleterre de manière à y arriver à la fin du mois. » Si le voyage dépendait de l'arrangement de l'affaire de Taïti, ajoute le correspondant du *Globe*, le roi devait savoir depuis quelques jours qu'elle s'arrangerait à l'amiable, car il y a plus de dix jours que le premier piqueur de la maison du roi est parti de Neuilly pour l'Angleterre afin de tout disposer pour la réception de S. M. Il ne paraît pas actuellement que le roi se propose de se rendre à Londres, mais il pourra peut-être être amené à y aller pour quelques heures : il doit rester cinq jours à Windsor. On dit (et je crois cette nouvelle parfaitement sûre), que pendant les négociations engagées entre les deux gouvernements, une correspondance de la nature la plus amicale était entretenue par les deux souverains.

— Le baron Brunow, ambassadeur de Russie, a eu vendredi une conférence avec sir Robert Peel. S. E. a travaillé samedi au Foreign-Office. (*Morning-Post.*)

— On a annoncé le 9 au matin, à Londres, quelques arrivages d'Ichaboe avec des cargaisons de Guano. On dit qu'il y a environ 50 vaisseaux dans le voisinage de l'île qui attendent leur tour pour prendre des cargaisons. Un règlement a été adopté d'un commun accord pour l'ordre des chargements. Tous les capitaines des navires de la station y ont acquiescé. On annonce que la végétation est rapide dans les endroits d'où le guano a été retiré et dans lesquels le sol est vierge. L'Angleterre ne doit pas laisser d'autres nations s'emparer de cette île ; si nous n'en prenons pas possession d'autres s'en empareront. (*Sun.*)

**Saxe.** — Leipzig, 5 septembre. — La fête de notre constitution a été célébrée dans la journée d'hier. La musique de notre garde communale a contribué à cette fête. Les étudiants de l'Université s'y sont associés. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. (*Idem.*)

**Hongrie.** — Presbourg, 31 août. — La séance des magnats, du [illegible] a été très importante. Il s'agissait de la réforme des villes libres sur laquelle la chambre des états avait fixé un ultimatum. Cette dernière chambre insiste sur les réformes qu'elle a présentées ; elle ne veut pas consentir à l'intervention des magnats pour tempérer l'élément démocratique. Les magnats contestent aux états le droit de se servir d'un lan-

[illegible] la France et l'Angleterre. [illegible] moderne (Paris) sera humiliée, mais la bonne pres[illegible] tage nullement ces opinions ridicules. On n'igno[illegible] prita voudraient mettre à profit des mésintelligenc[illegible] l'Angleterre, mais l'intérêt de la civilisation et de [illegible] portera sur de pareils calculs.

(*Gazette universe*

**Chine.** — Les nouvelles de Chine vont jusqu[illegible]

La tranquillité publique a manqué d'être g[illegible] Canton. Un Américain, insulté par des Chinois[illegible] devant le jardin d'une factorerie américaine, a[illegible] fusil. La balle a atteint un Chinois. La populati[illegible] mouvement et a menacé d'incendier la factor[illegible] pandue dans la ville, les Européens se sont ré[illegible] poa, en emportant leurs valeurs. Des secours [illegible] de protéger les maisons contre le feu ont été [illegible] endroit. La menace des Chinois n'avait reçu a[illegible] ment du départ de la malle. Néanmoins, tout [illegible] l'agitation.

Le rappel de M. de Ratti-Menton est positif. [illegible] Chine le 18 mai, se rendant avec sa famille à Cal[illegible]

M. de Jancigny s'est embarqué le 27 mai à bord [illegible] pour. Il se rendra de là à Batavia, où il a reçu l'ordre [illegible] mission.

M. de Becourt est toujours à Macao. Depuis le départ de M. [illegible] laye, le pavillon français n'a point flotté sur la factorerie française. La m[illegible] son consulaire est restée inoccupée.

La légation de M. de Lagrenée est toujours attendue. On croit que la saison est trop avancée pour qu'elle puisse aller jusqu'à Pékin.

Le ministre américain est toujours à Macao. Le commissaire impérial Ki-Ying a de fréquentes conférences avec lui. On croit qu'il cherche à le dissuader d'aller visiter la capitale du céleste empire.

La frégate la Cléopâtre, commandant Cécile, est à Hong-Hong.

**Lahore.** — Le Pendjab est tranquille. Hira-Singh a été installé le 28 juin dans ses fonctions de visir. Il a été reconnu en cette qualité par tous les chefs présents à Lahore. Son oncle, Goulab-Singh, est le seul qui se soit refusé à se soumettre. Son opposition peut devenir la source de nouveaux et graves embarras. Goulab Singh se tient retiré à Jammho, au nord de Lahore, où il paraît exercer une grande influence sur les populations.

### REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats* se tait aujourd'hui sur l'affaire de Taïti. Mais le *Journal de Paris*, sa doublure du matin, son enfant perdu, prétend que le ministère tory a montré une grande sagesse en revenant par sa conduite sur l'emportement irréfléchi de son langage. « Par là il s'est exposé, dit-il, de la part de ses adversaires politiques à des récriminations non moins violentes que celles auxquelles notre gouvernement a été en butte de son côté. Il faut tenir compte aux ministres anglais de leur position. Quand il serait vrai qu'en droit absolu le gouvernement anglais ne pût prétendre à aucune réparation. Nous dirions encore qu'il n'eût été ni sage, ni généreux de se prévaloir de ce droit. Les affaires humaines ne se traitent pas par des règles fixes, invariables. En fait d'axiomes de droit, le gouvernement français a bien fait de se conformer à cet axiome si souvent invoqué et qui domine tous les autres : *Le droit extrême est l'extrême injustice.* »

— A propos des différends qui ont existé entre la France et l'Angleterre, la *Presse* dit qu'il est temps que l'état de choses actuel cesse et que l'aveuglement de nos hommes d'état se dissipe. Il faut, suivant cette feuille, que la France sache qu'elle n'a pas d'alliés, pas de marine, pas d'armée. Il faut qu'elle sorte de cette politique au jour le jour, qui, des plus petits incidents, risque de faire d'immenses évènements et nous place incessamment dans l'alternative d'une faiblesse ou d'une folie, d'une honte ou d'un désastre.

— La gloire est à bon marché aujourd'hui, dit le *Courrier français* ; on est un grand ministre à peu de frais. La France ne cède qu'à demi : quel triomphe ! les feuilles ministérielles en perdent la tête. Un semblant de succès, c'est beaucoup pour qui n'a jamais compté que des revers. Aussi les hymnes succèdent aux hymnes. Le 29 octobre a gagné sa bataille d'Austerlitz. Il a conquis la paix sur sir Robert Peel et Wellington. Montons au Capitole et allons remercier les dieux !

— Est-ce un gouvernement de publicité que celui sous lequel nous vivons, se demande le *Commerce* ? Un évènement se passe à l'autre extrémité du globe et menace, non-seulement de troubler la bonne harmonie entre la France et l'Angleterre, mais encore de faire succéder à la paix une guerre universelle, générale, que nos ministres, disent-ils, ont su prévenir ; et cependant ces mêmes ministres nous dérobent les titres qu'ils doivent avoir entre les mains, et qui constatent leurs droits à l'approbation publique ! Tant que ces pièces resteront secrètes, nous devons croire que l'Angleterre, dans les évènements de Taïti, a eu plus de tort qu'on ne lui en soupçonne et qu'ainsi les concessions desquelles elle se montre satisfaite, sont plus avilissantes encore qu'on ne le craint.

## Faits divers.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie un rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. le baron Thénard, vice-président du conseil royal de l'instruction publique, président du concours d'agrégation pour les classes de physique.

En conformité des conclusions de ce rapport, et par arrêté du 10 de ce mois, M. le ministre de l'instruction publique a nommé agrégés pour les classes de physique dans les colleges, MM. Marié, Berlin, Deschanels, Montvel et Bertrand.

[illegible] n'ont éprouvé aucun accident, et en ont [illegible]

[illegible] Harel devait venir le 11 au tri[illegible]s prêter son concours ; mais [illegible]és, se sont spontanément en[illegible]miable. La note suivante a été [illegible] notre intention en cette circon[illegible] rester étrangers à toute person[illegible]

[illegible]s a assignés devant la police [illegible] sur l'éloge de Voltaire. M. Harel [illegible] critique littéraire, nous avons [illegible] sa considération privée. En ce[illegible]mpressons de déclarer que nous [illegible] en aucune façon l'auteur. L'é[illegible]rsonne privée devait rester et est [illegible] en dehors de notre appréciation. [illegible]ion de laquelle il résulterait que [illegible] considération ou la personne de [illegible]

[illegible]s ont annoncé que, dans les premiers [illegible]rs *princiers*, descendant du Vésuve, ont [illegible]s. L'un des voyageurs a été légèrement bles[illegible] plusieurs coups de poignard. Cette affaire a fait [illegible] Naples, car depuis plus de vingt ans rien de pareil n'était arrivé.

La nouvelle nous revient par les journaux suisses, avec le redressement d'une étrange faute d'impression ; les voyageurs *princiers* sont devenus des voyageurs *prussiens*.

— Mme Joséphine Brancy, demeurant rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 277, est accouchée le 8 septembre, par les soins de Mme veuve Chapais, sage-femme, de trois enfants mâles, vivants, qui, depuis, ont pris le sein, et qui tous se portent bien. La sage-femme assure que, depuis trente ans qu'elle exerce, elle a vu souvent des enfants arrivés à terme moins bien constitués que les trois jumeaux qu'elle a mis au monde. (*Siècle.*)

— On nous écrit de Mostaganem :

« Notre subdivision jouit du calme le plus parfait. La soumission y est complète, les impôts se paient régulièrement, les routes sont sûres par suite de la surveillance organisée au moyen des Arabes. Les capitaux européens qui affluent dans la ville, ne se hasardent que peu à peu dans les exploitations agricoles ; les travaux publics marchent aussi rapidement que le permettent les limites du budget et les lenteurs des formes administratives imposées par la métropole, lenteurs telles qu'on demande un projet de budget pour 1845 avant d'avoir approuvé et permis d'entamer celui de 1844. Il en résulte parfois des travaux exécutés à la hâte, et mal. »

— Une expérience assez curieuse a été faite à bord du yacht royal à vapeur Victoria and Albert. Une bouteille a été jetée à l'eau pendant que le navire filait 14 nœuds à l'heure. L'ordre de reculer a été donné au mécanicien, et quatre minutes après, la bouteille était ramassée et remise à bord. Cette expérience avait pour but de savoir combien on mettrait de temps à sauver un homme qui tomberait à la mer, pendant la plus grande vitesse du yacht. (*Presse.*)

— Un malheureux, du nom de Tisher, condamné à mort pour avoir assassiné sa femme, vient de subir sa peine. L'existence de cet homme a été semée d'incidents remarquables. Né dans un village de Somersetshire, il s'engage dans le 7e hussards en 1811, rejoint son régiment à Dublin, l'accompagne en Espagne, assiste aux combats d'Orthès et de Vittoria et aux autres actions auxquelles son régiment prend part jusqu'à la paix de 1814. Plus tard, il se trouve à Waterloo et reste au régiment jusqu'en 1826. Durant cette période de 25 années, on n'a jamais rien eu à lui reprocher, soit comme homme, soit comme soldat...

Avant de quitter la ville de Wels, après sa condamnation, il a pris congé de ses enfants, l'un âgé de 11 ans, l'autre de sept ; la séparation a été déchirante. Au plus âgé des deux, il a donné sa médaille de Waterloo, qu'il portait toujours à sa boutonnière. « Mon pauvre enfant, s'est-il écrié, plût à Dieu que je fusse mort à Waterloo, tu n'aurais jamais été témoin de mon infamie, et je n'aurais pas commis cet horrible crime ! » (*Sun.*)

— **SUÈDE** (Stockholm), 20 août. — Le consistoire royal et central de Stockholm, qui, dernièrement, a fait condamner à l'exil et à la perte de tous les droits civils un sieur Nilsson, ouvrier peintre, pour avoir abjuré la religion dominante en Suède (le culte luthérien) et embrassé le catholicisme romain (voir la *Gazette des Tribunaux* du 6 avril 1844), vient maintenant de porter plainte au procureur général du roi contre M. l'abbé Staddael, vicaire apostolique et aumônier de S. M. la reine douairière, parce qu'il a reçu l'abjuration de Nilsson, délit prévu par l'édit de religion de 1685. Ainsi, nous verrons bientôt comparaître cet ecclésiastique octogénaire devant la cour royale de Stockholm (*Svea Hoff Raet*), qui connaît en première instance des affaires de cette nature.

— C'est à tort que nous avons annoncé, après plusieurs journaux, que la famille de Fernand Cortez s'est éteinte dans la personne de la princesse Colonna. Le frère de la princesse, père de nombreux enfants, vit encore en Italie ; chacun sait, du reste, en Espagne, que plusieurs familles très florissantes de la Péninsule appartiennent à la race illustre de Fernand Cortez.

---

A M. le rédacteur de la *Démocratie Pacifique*.

Monsieur,

« Le *Messager*, le *Moniteur*, la *Démocratie*, et peut-être d'autres jour-

TIMBRE ROYAL SEINE

sympathie des nations, elle accomplirait son œuvre, elle marcherait dans la voie de sa destinée.

Que cette œuvre se fasse par la paix, voilà notre désir ardent et notre espoir jusqu'ici peu ébranlé encore. Mais si pour la conquête de ce dernier principe, nécessaire à l'établissement de l'Unité des peuples, IL FALLAIT recourir aux armes, ce n'est pas nous qui ferions entendre des conseils pusillanimes à la France.

---

La presse allemande continue à se rapprocher de la France, surtout dans la question d'Afrique et dans la question d'Orient. Voici comment s'exprime la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le sort en est jeté, la guerre entre la France et le Maroc est commencée par terre et par mer, et elle n'est pas près de finir ; car, lorsqu'on songe au fanatisme des Marocains, à la ténacité de l'islam, qui ne peut pas comprendre les conditions d'une paix véritable avec les Etats européens ; qui traite les chrétiens en chiens, et qui, pour arriver à ses fins, se permet toutes les perfidies et jusqu'à l'assassinat, il est permis de douter des résultats pacifiques que le maréchal Bugeaud annonce dans son rapport.

» Les Français sont regardés par les indigènes de l'Afrique comme une engeance d'ennemis étrangers. Les Marocains sont très bien instruits de la jalousie des puissances chrétiennes et de leurs discordes ; ils sont parfaitement au fait de la guerre sourde entre la marine française et anglaise, de la politique indolente de l'Espagne, qui, au lieu de batailler au dedans pour de vaines formules, et de transformer les soldats de son armée en bourreaux et en brigands, devrait faire cause commune avec la France, afin de se relever un peu aux yeux de l'Europe. L'empereur de Maroc sait très bien que l'Angleterre ne permettra ni aux Français, ni aux Espagnols d'occuper son pays ; car l'Angleterre veut dominer la Méditerranée, dont Gibraltar doit rester la clef entre ses mains, et elle remuera plutôt ciel et terre, elle fraternisera, s'il le faut, avec l'islam, plutôt que de se laisser prendre cette position, ou même de la voir neutralisée.

Il y a deux points importants dans la guerre du Maroc. Il s'agit d'abord de la grande lutte qui va commencer entre l'islam et le christianisme. Puis, il s'agit de la liberté des mers.

Voici les développements de ces deux questions capitales :

1° Les puissances européennes ne pourront-elles naviguer sur la mer qu'avec la permission de l'Angleterre, ou auront-elles la liberté d'étendre leur commerce d'après leurs intérêts et leurs vues ?

2° Les Etats italiens, surtout la Sardaigne et plus tard Naples, ne pourront-ils s'établir avec le temps sur les côtes africaines, ou l'Angleterre continuera-t-elle à favoriser la barbarie afin de conserver sa suprématie ?

3° La Grèce doit-elle être étouffée dans son germe par l'Angleterre, ou ... cher les deux colosses du Nord de se partager l'Orient.

Nous pensons que, plus la France et l'Allemagne se rapprocheront en groupant autour d'elles les Etats secondaires dans un but de justice et de paix, plus le rapprochement de la Russie et de l'Angleterre dans un but de conquête et de partage, deviendra difficile, nous dirons même impossible. La Russie et l'Angleterre ont des intérêts essentiellement opposés, surtout en Asie et dans la Méditerranée. Si elles se partageaient l'Orient, elles se toucheraient, et, de ce contact, résulterait une lutte terrible. Cette lutte serait un danger pour l'Europe entière, comme le pressent très bien la *Gazette d'Augsbourg*. La grande politique, la politique de conservation réelle, consiste donc à prévenir, à conjurer dès maintenant ce danger. Et cela est facile, si l'Allemagne et la France s'entendent pour défendre les principes de justice et d'égalité internationale, pour demander la neutralisation des points géographiques dont l'accès est indispensable à tous les peuples, des garanties de liberté pour tous dans la Méditerranée et l'organisation sociétaire des grandes routes commerciales.

Ce premier pas accompli dans la voie de l'association, on serait conduit à constituer unitairement la diplomatie, et à établir des congrès permanents, dont les bateaux à vapeur, les chemins de fer et les lignes télégraphiques seraient les agents de transmission et de communication. Au moyen de ce nouvel organisme politique, on résoudrait progressivement, et à la satisfaction de tout les peuples, les questions si importantes de débouchés, de douanes, de traités de commerce, d'expansion colonisatrice, qui se trouvent aujourd'hui au fond de tous les différends internationaux.

Tel est l'avenir que les publicistes et les hommes d'Etat de l'Allemagne doivent envisager avec calme et espoir. Telle est la politique de franchise et de vérité qui empêchera un nouveau rapprochement de dupes entre l'Angleterre et la Russie, comme celui de 1840. Désormais, plus la question d'Orient se compliquera, soit en Egypte, soit en Algérie et dans le Maroc, soit à Constantinople et dans les provinces danubiennes, soit en Syrie et sur les bords de l'Euphrate, plus l'Allemagne sentira la nécessité d'adopter une telle politique. Et, si nous tenons compte du progrès qu'ont fait ces idées en France comme en Allemagne, depuis le peu de temps que nous leur donnons une certaine publicité, ne sommes-nous pas fondés à croire que la politique de l'alliance centrale, et l'avenir qu'elle promet à l'humanité, ne sont pas aussi éloignés de nous qu'ils peuvent le paraître d'abord ?

---

O'Connell est sorti de prison en triomphateur ; il a été conduit processionnellement par les autorités municipales, et la population tout entière de Dublin ; il était monté sur un char de vingt pieds de haut. Arrivé chez lui, il s'est placé sur son balcon et a harangué ... dire : *mon armée* ou *mon escadre* ; le prince avec un langage de bon goût se borne à parler de l'escadre *placée sous son commandement* ; ce style est parfaitement convenable.

» Nous repoussons la flatterie toujours prompte à exagérer les mérites d'un prince parce qu'il est prince, comme si sa dignité même ne lui imposait pas l'obligation de faire mieux qu'un autre ; mais notre opposition aux choses, ne nous empêchera jamais de rendre complète justice aux hommes quand ils nous en fourniront l'occasion. »

Nous lisons dans le *Gibraltar-Chronicle* :

*Ordre du jour de l'amiral sir E. Owen :*

A bord du steamer de S. M. le *Vésuve*,
Gibraltar, 30 août.

Plusieurs lettres offensantes ayant été publiées par quelques journaux anglais sur les évènements récents du Maroc, l'attention des divers capitaines et commandants des vaisseaux de S. M., et surtout du Warspite, sous mes ordres, est appelée sur les suites fâcheuses de ces publications illicites, faites pour la plupart sans aucune connaissance exacte, avec de fausses données et sous des impressions erronées.

Ils sont invités à bien pénétrer ceux qui sont sous leurs ordres des tristes conséquences et du mauvais vouloir que ces libelles peuvent faire naître entre les sujets de Sa Majesté et ceux des puissances amies. Et, vu l'art. 9, sect. 2, chap. 5, page 96 des instructions de l'Amirauté, il est enjoint à tous les susdits officiers de faire strictement exécuter les ordres ci-dessus, sous peine, pour ceux qui seraient tentés de les enfreindre, d'encourir le grave déplaisir des honorables lords commissaires de l'Amirauté. Ils seront responsables, dans tous les cas, du mal résultant d'un pareil abus.

---

## O'Connell en liberté.

On lit dans le *Standard*, journal hostile au libérateur :

« Le premier pas d'O'Connell, dans sa nouvelle carrière d'agitation, a été une procession triomphale de 200 mille personnes ; elle sera suivie, dans quelques jours, d'un banquet monstre, et, comme nous l'avons dit, de meetings monstres à Cloutarf et ailleurs ; ce qui, selon l'interprétation de la loi des lords Denman, Cottenham et Campbell, par M. O'Connell, sera parfaitement légal. »

— Dans la soirée du jour où la nouvelle de l'infirmation du jugement est parvenue à Dublin, une grande séance du rappel a eu lieu à Conciliation-Hall. « Bientôt, a dit M. Smith O'Brien, le libérateur reprendra ici sa place vide. Que son digne fils l'occupe en attendant ! » O'Connell junior s'assied et dit : « J'ai souvent eu l'occasion de vous donner des nouvelles de la prison. J'en viens encore et je vous rapporte fidèlement ces mots de mon père : C'est là le plus grand triomphe qu'ait jamais obtenu l'Irlande sur l'Angleterre. (Applaudissements prolongés.) Ce triomphe a été obtenu par la détermination paisible du peuple et par ce moyen vous

---

de 1841. Les vitraux de St-Vincent de Paul vont ajouter à sa gloire et à ses succès.

M. Maréchal a décoré toutes les fenêtres de l'Eglise : huit figures de saints sur les côtés ; au fond de l'hémicycle de la chapelle de la Vierge, la Madone et le bambino ; à l'étoile de la façade, St-Vincent de Paule, patron de l'Eglise. Celui-ci est un tableau à nombreuses figures. Le saint est entouré de chérubins ; sous son invocation des anges, dans lesquels apparaît l'image des Sœurs de Charité, soignent les malades et recueillent les enfants. La figure du malade est particulièrement belle. Mais on distingue difficilement les qualités de cet ouvrage. La lumière, beaucoup trop vive, blesse les yeux du public et éteint les couleurs du peintre.

Dans le baptistère, à droite en entrant, M. Maréchal a mis le baptême de Jésus par Jean-Baptiste : c'est le Christ se liant au passé, se faisant consacrer par le dernier des révélateurs, avant d'entrer dans la vie active. Dans la chapelle qui fait face, c'est Jésus, source de vie et de résurrection ; c'est le symbole du lien de la terre avec le monde supérieur, avec la vie universelle. Les deux secondes fenêtres opposées nous offrent saint Martin et saint Denys, jeunes et pleins de force : l'idée de la charité active et puissante, avec la pensée féconde du catholicisme : *Fides sine operibus mortua est*. Plus loin, sainte Elisabeth de Hongrie et sainte Clothilde, deux princesses dans leur jeune beauté, dévouant leur royale existence au service de la religion. Toutes deux ont les yeux au ciel ; c'est le ravissement de la femme supérieure dans la Foi. Après la sainteté laborieuse dans la jeunesse virile, après la sainteté extatique dans la femme charmante, viennent saint François de Sales et saint Charles Borromée, les vieux prêtres, tout pâlis et amaigris par l'œuvre pénible de toute leur vie, prodiguant les secours spirituels à leurs frères. Au fond du temple, on va doucement se reposer en face de la *Sainte Famille* : c'est Marie présentant au monde l'enfant-Dieu, le sauveur, dans sa beauté impériale et divine. Vous ne pouvez rien imaginer de plus idéalement royal que cet enfant debout sur les genoux de la noble Madone. C'est d'un dessin, d'un style à faire envie à Raphaël même.

M. Maréchal donne à ces têtes saintes et divines un caractère qui lui est propre. Nous sommes bien loin des images ascétiques des époques de réaction spiritualiste. Dans la belle figure du Christ, source de vie éternelle, vous ne trouverez pas le *doux Jésus*, l'image tendre de l'amour pur. Le Christ de notre artiste, avec un caractère de haute bonté, porte le sentiment de l'intelligence souveraine. Par quelques traits il appartient à la terre, comme il tient au ciel par ce regard étrange, *aromal*, que l'on retrouve si puissant dans les *Paralytiques* de Jouvenet. Je crois voir, dans la pensée de M. Maréchal, le Christ, intelligence et amour, roi du ciel et aussi roi de la terre. Dans les saintes têtes de cet artiste, le bas du visage est notablement sensuel ; le nez, les yeux et le front expriment une grandeur royale et céleste. De cette combinaison, résultent des types complets et très puissants. L'idée générale et philosophique de son œuvre de saint Vincent-de-Paule me paraît être celle-ci : — l'homme, dans la toute-puissance de ses forces, l'homme développé dans toutes ses facultés, s'inspirant et se complétant de la foi religieuse ; l'homme, roi de la terre, communiant avec Dieu ; — Dieu descendant jusqu'à l'homme, s'unissant à sa créature et souriant à la terre. C'est là une pensée juste, profonde ; c'est une belle interprétation de l'esprit chrétien, tel que doit l'adopter passionnément l'humanité, et il n'appartient qu'aux grands artistes d'exprimer ainsi dans leur œuvre les dogmes transfigurés de la vraie religion.

Faut-il ajouter maintenant que les peintures de M. Maréchal sont d'une magnifique exécution ? De près, on admire la finesse du modelé, et la délicatesse du travail n'empêche pas, à distance, l'effet franc et puissant. L'ajustement des figures est d'un grand goût ; les tons sont largement harmoniés ; le dessin, savant et plein de noblesse. Les têtes de Sainte-Clotilde et de Sainte-Elisabeth ont une adorable beauté, un charme qui pénètre et reste vivant dans l'âme.

Les vitraux de M. Maréchal et le portail de M. Farochon sont des ouvrages d'un style éminent. Voilà de beaux élans de l'Art, dignes de l'applaudissement et des sympathies du monde.

Je signale, dans l'Eglise Saint-Vincent de Paule, un trait de rare tolérance. Toutes les figures de saints sculptées sur les boiseries du chœur, sont des portraits de princes européens. Or, dans la Sainte-Hélène, nous avons reconnu la noble princesse Hélène d'Orléans, une luthérienne, que l'Eglise catholique, mère d'amour, accueille ainsi au nombre de ses enfants.

D. L.

---

**DIORAMA.** — *Le Déluge.*

C'est hier que le Diorama a inauguré son nouveau tableau, le *Déluge*. La nouvelle toile de M. Bouton devait offrir quatre aspects bien tranchés : la ville d'Hénoch, avant et pendant la terrible catastrophe, puis la terre envahie par les cataractes du ciel, et enfin la famille de Noé rendant grâce à Dieu après le retrait des eaux.

Un accident arrivé aux machines n'ayant pas permis de produire le troisième aspect (celui précisément sur lequel l'habile peintre a dû porter tous les efforts de son art), la fin du drame-peinture, a paru incompréhensible. Nous attendrons donc, pour en rendre compte, que cet accident soit réparé. Nous dirons seulement aujourd'hui que le passage du premier au second aspect, du calme des éléments au bouleversement de la nature, est d'un effet si imposant, si énergique, si grandiose, qu'il doit suffire, à lui seul, au succès du tableau, le plus beau, à coup sûr, le plus intéressant que le Diorama ait encore exposé.

Une note qui nous est communiquée ce soir, nous apprend que l'accident d'hier oblige à faire relâche pendant deux jours.

C.

---

**LA PETITE PIÈCE APRÈS LA GRANDE.**

La lettre suivante, que publie l'*Algérie*, a été écrite sur le champ de bataille de l'Isly, le soir même de cette glorieuse journée.

Champ de bataille de l'Isly, 14 août.

Vous ne manquerez pas de gens qui vous raconteront les hauts faits, la discipline et le courage de notre armée ; elle a été admirable ; mais permettez-moi de ne pas emboucher la trompette héroïque ; laissez-moi vous parler de la gaîté et de la verve de nos soldats.

Le croiriez-vous ? Sur ce champ de bataille fumant encore, jonché de cadavres, je viens de voir jouer un vaudeville à grand spectacle. Le sujet était la guerre du Maroc elle-même ; les acteurs, improvisés comme la pièce, étaient ces mêmes hommes qui, quelques heures auparavant, donnaient une si rude leçon à toute l'armée marocaine.

Le cirque-Olympique lui-même ne pourrait vous donner une idée d'une scène pareille, et le plus gai de vos théâtres n'a pas de dialogue plus animé, de répartie plus vive.

Un *rifflard* improvisé figurait le grand parasol de commandement, l'une des dépouilles de la journée. Des troupiers encore noircis de poudre représentaient les sultanes du sérail. Muley Abderrahman, comme vous pensez bien, jouait là le premier rôle, et vous pouvez facilement deviner tous les jeux de mots à l'endroit de l'empereur et de ses ministres, car vous savez que nos soldats d'Afrique donnent le nom de ministres aux *mulets* de l'armée, sous prétexte qu'ils sont *chargés des affaires de l'Etat*.

Durant la représentation, le café, le thé pris sur l'ennemi, circulaient à pleines gamelles ; et les spectateurs, mollement étendus sur les tapis de la maison de l'empereur, fumaient dans les pipes du fils d'Abderrahman lui-même et de ses officiers. Le succès de la pièce et des acteurs a été complet.

Un grenadier qui se tordait de rire en voyant la mine piteuse de l'empereur, jeta, dans son enthousiasme, sa pipe et son tabac à fumer aux pieds de l'acteur, qui les ramassa lestement, et remercia, par un gracieux salut, son généreux admirateur.

L'escadre sous les ordres du prince de Joinville n'a point été oubliée : il y a eu des *vivat* pour toutes les gloires, et les allusions piquantes contre certains amis du Maroc ont été couvertes d'applaudissements.

Et maintenant ils dorment tous, acteurs et spectateurs. Demain, au premier roulement du tambour, ils s'élanceront avec la même gaîté à de nouvelles fatigues, à de nouveaux périls.

---

—Demain vendredi, réouverture du théâtre de l'Odéon : l'*Antigone*, et la *Cigue*, cette charmante comédie de M. Emile Augier.

... pour qu'il envoie immédiatement deux régiments en Irlande. On fait tout au monde pour exécuter cet ordre sans délai. La plus grande activité s'est manifestée : samedi à minuit, tout était prêt, et deux bateaux à vapeur étant arrivés à Chatam, les troupes se sont embarquées. »

### Les pilotes anglais.

Bien des fois déjà, dit le *Journal du Hâvre*, nous avons eu l'occasion de faire entendre les plaintes de nos capitaines, au sujet des exactions indignes et des procédés déshonnêtes dont usent les pilotes anglais de la Manche. Tantôt ils refusent de donner un renseignement au navire inquiet sur sa position, et *offrent de le vendre*; tantôt, pour se venger d'un refus, ils fournissent de fausses indications, qui peuvent causer la perte d'un bâtiment et celle des hommes qu'il porte.

Cette ignoble cupidité, qui anime un corps placé sous la surveillance des lords de l'amirauté, ne trouve, à ce qu'il paraît, qu'encouragement et tolérance, et bientôt le navigateur qui rencontrera dans la Manche des bateaux-pilotes, espoir d'une longue traversée, devra les fuir comme le plus perfide écueil, lorsqu'il reconnaîtra le pavillon anglais. Voici la nouvelle indignité commise envers le capitaine Guinement, qui la relate ainsi dans son rapport :

« Je crois devoir signaler ici un fait qui me paraît peu honorable pour la nation qui le tolère. Sur la Sonde, j'ai rencontré un pilote anglais; il m'a accosté; je lui ai demandé la longitude du lieu ; à ma demande réitérée, sa réponse a été celle-ci . « Voulez-vous un pilote?» Sur mon refus, il a disparu. Le lendemain, j'en ai rencontré un autre. N'ayant pas pu, depuis plusieurs jours, la hauteur méridienne du soleil, je lui ai demandé sa position. Celui-ci aurait mieux fait de se taire, car si j'avais eu confiance dans sa réponse, j'aurais fait route pour Liverpool !...

» Puissiez-vous trouver un écho dans la presse parisienne pour redire à toute la France les indignes procédés d'une nation qui acquiert tous les jours de nouveaux droits à notre réprobation, et que l'on ose cependant encore appeler amie ! »

---

L'empereur Nicolas vient de défendre l'exportation des grains de la Pologne, attendu que la dernière récolte a été très mauvaise et qu'une grande partie a été submergée par les inondations de la Vistule.

---

La deuxième section du congrès scientifique, qui siège en ce moment à Nîmes, s'est occupée, dit l'*Indicateur d'Avignon*, dans une discussion intéressante, d'une organisation qui, tout en respectant la législation actuelle, pût, quant à l'industrie française, remédier aux inconvénients de la concurrence illimitée. M. de Gasparin a insisté pour que la discussion s'ouvrît, en séance générale, sur l'organisation du travail.

---

Nous recevons les journaux anglais d'hier 10. Ils ne contiennent guère que des détails sur le voyage de la reine et sur les réjouissances dont la délivrance d'O'Connell a été le sujet. On lit seulement dans le *Morning-Chronicle* que le Collingwood, de 84, avec le pavillon du contre-amiral G. Seymour, a reçu l'ordre de mettre à la voile samedi dans l'après-midi pour l'Océan Pacifique.

## Extérieur.

**Angleterre.**—La reine et le prince Albert se sont embarqués lundi matin au Dock-Yard de Wolwich, à bord du yacht royal le *Victoria and Albert*. Ils se rendent en Ecosse. Le temps a été pluvieux toute la matinée. (*Standard.*)

— Le roi des Français, suivant le *Globe* de Londres, aurait dit à une dame anglaise : « J'irai bientôt à Eu et de là, si Dieu le permet, je me rendrai en Angleterre de manière à y arriver à la fin du mois. » Si le voyage dépendait de l'arrangement de l'affaire de Taïti, ajoute le correspondant du *Globe*, le roi devait savoir depuis quelques jours qu'elle s'arrangerait à l'amiable, car il y a plus de dix jours que le premier piqueur de la maison du roi est parti de Neuilly pour l'Angleterre afin de tout disposer pour la réception de S. M. Il ne paraît pas actuellement que le roi se propose de se rendre à Londres, mais il pourra peut-être être amené à y aller pour quelques heures : il doit rester cinq jours à Windsor. On dit (et je crois cette nouvelle parfaitement sûre), que pendant les négociations engagées entre les deux gouvernements, une correspondance de la nature la plus amicale était entretenue par les deux souverains.

— Le baron Brunow, ambassadeur de Russie, a eu vendredi une conférence avec sir Robert Peel. S. E. a travaillé samedi au Foreign-Office. (*Morning-Post.*)

— On a annoncé le 9 au matin, à Londres, quelques arrivages d'Ichaboe avec des cargaisons de Guano. On dit qu'il y a environ 50 vaisseaux dans le voisinage de l'île qui attendent leur tour pour prendre des cargaisons. Un règlement a été adopté d'un commun accord pour l'ordre des chargements. Tous les capitaines des navires de la station y ont acquiescé. On annonce que la végétation est rapide dans les endroits d'où le guano a été retiré et dans lesquels le sol est vierge. L'Angleterre ne doit pas laisser d'autres nations s'emparer de cette île; si nous n'en prenons possession d'autres s'en empareront. (*Sun.*)

**Saxe.** — Leipzig, 5 septembre. — La fête de notre constitution a été célébrée dans la journée d'hier. La musique de notre garde communale a contribué à cette fête. Les étudiants de l'Université s'y sont associés. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. (*Idem.*)

**Hongrie.** — Presbourg, 31 août. — La séance des magnats, du ..., a été très importante. Il s'agissait de la réforme des villes libres sur laquelle la chambre des états avait fixé un ultimatum. Cette dernière chambre insiste sur les réformes qu'elle a présentées; elle ne veut pas consentir à l'intervention des magnats pour tempérer l'élément démocratique. Les magnats contestent aux états le droit de se servir d'un langage ... pourrait éclater entre la France et l'Angleterre. Ils espèrent que la Babel moderne (Paris) sera humiliée, mais la bonne presse allemande ne partage nullement ces opinions ridicules. On n'ignore pas que certains esprits voudraient mettre à profit des mésintelligences entre la France et l'Angleterre, mais l'intérêt de la civilisation et de la vraie liberté l'emportera sur de pareils calculs.

(*Gazette universelle allemande.*)

**Chine.** — Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 17 juin.

La tranquillité publique a manqué d'être gravement compromise à Canton. Un Américain, insulté par des Chinois encombrant une place devant le jardin d'une factorerie américaine, a répondu par un coup de fusil. La balle a atteint un Chinois. La population s'est mise aussitôt en mouvement et a menacé d'incendier la factorerie. L'alarme s'étant répandue dans la ville, les Européens se sont réfugiés en masse à Whampoa, en emportant leurs valeurs. Des secours en hommes et des moyens de protéger les maisons contre le feu ont été demandés de ce dernier endroit. La menace des Chinois n'avait reçu aucune exécution au moment du départ de la malle. Néanmoins, tout le monde est encore dans l'agitation.

Le rappel de M. de Ratti-Menton est positif. Cet agent a quitté la Chine le 18 mai, se rendant avec sa famille à Calcutta et de là à Suez.

M. de Jancigny s'est embarqué le 27 mai à bord du Meloï pour Singapour. Il se rendra de là à Batavia, où il a reçu l'ordre de continuer sa mission.

M. de Becourt est toujours à Macao. Depuis le départ de M. de Challaye, le pavillon français n'a point flotté sur la factorerie française. La maison consulaire est restée inoccupée.

La légation de M. de Lagrenée est toujours attendue. On croit que la saison est trop avancée pour qu'elle puisse aller jusqu'à Pékin.

Le ministre américain est toujours à Macao. Le commissaire impérial Ki-Ying a de fréquentes conférences avec lui. On croit qu'il cherche à le dissuader d'aller visiter la capitale du céleste empire.

La frégate la Cléopâtre, commandant Cécile, est à Hong-Hong.

**Lahore.** — Le Pendjab est tranquille. Hira-Singh a été installé le 28 juin dans ses fonctions de visir. Il a été reconnu en cette qualité par tous les chefs présents à Lahore. Son oncle, Goulab-Singh, est le seul qui se soit refusé à se soumettre. Son opposition peut devenir la source de nouveaux et graves embarras. Goulab Singh se tient retiré à Jamubo, au nord de Lahore, où il paraît exercer une grande influence sur les populations.

---

### REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats* se tait aujourd'hui sur l'affaire de Taïti. Mais le *Journal de Paris*, sa doublure du matin, son enfant perdu, prétend que le ministère tory a montré une grande sagesse en revenant par sa conduite sur l'emportement irréfléchi de son langage. « Par là il s'est exposé, dit-il, de la part de ses adversaires politiques à des récriminations non moins violentes que celles auxquelles notre gouvernement a été en butte de son côté. Il faut tenir compte aux ministres anglais de leur position. Quand il serait vrai qu'en droit absolu le gouvernement anglais ne pût prétendre à aucune réparation. Nous dirions encore qu'il n'eût été ni sage, ni généreux de se prévaloir de ce droit. Les affaires humaines ne se traitent pas par des règles fixes, invariables. En fait d'axiomes de droit, le gouvernement français a bien fait de se conformer à cet axiome si souvent invoqué et qui domine tous les autres : *Le droit extrême est l'extrême injustice.* »

— A propos des différends qui ont existé entre la France et l'Angleterre, la *Presse* dit qu'il est temps que l'état de choses actuel cesse et que l'aveuglement de nos hommes d'état se dissipe. Il faut, suivant cette feuille, que la France sache qu'elle n'a pas d'alliés, pas de marine, pas d'armée. Il faut qu'elle sorte de cette politique au jour le jour, qui, des plus petits incidents, risque de faire d'immenses évènements et nous place incessamment dans l'alternative d'une faiblesse ou d'une folie, d'une honte ou d'un désastre.

— La gloire est à bon marché aujourd'hui, dit le *Courrier français*; on est un grand ministre à peu de frais. La France ne cède qu'à demi; quel triomphe ! les feuilles ministérielles en perdent la tête. Un semblant de succès, c'est beaucoup pour qui n'a jamais compté que des revers. Aussi les hymnes succèdent aux hymnes. Le 29 octobre a gagné sa bataille d'Austerlitz. Il a conquis la paix sur sir Robert Peel et Wellington. Montons au Capitole et allons remercier les dieux !

— Est-ce un gouvernement de publicité que celui sous lequel nous vivons, se demande le *Commerce*? Un évènement se passe à l'autre extrémité du globe et menace, non-seulement de troubler la bonne harmonie entre la France et l'Angleterre, mais encore de faire succéder à la paix une guerre universelle, générale, que nos ministres, disent-ils, ont su prévenir ; et cependant ces mêmes ministres nous dérobent les titres qu'ils doivent avoir entre les mains, et qui constatent leurs droits à l'approbation publique ! Tant que ces pièces resteront secrètes, nous devons croire que l'Angleterre, dans les évènements de Taïti, a eu plus de tort qu'on ne lui en soupçonne et qu'ainsi les concessions desquelles elle se montre satisfaite, sont plus avilissantes encore qu'on ne le craint.

## Faits divers.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie un rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. le baron Thénard, vice-président du conseil royal de l'instruction publique, président du concours d'agrégation pour les classes de physique.

En conformité des conclusions de ce rapport, et par arrêté du 10 de ce mois, M. le ministre de l'instruction publique a nommé agrégés pour les classes de physique dans les colleges, MM. Marié, Bertin, Deschanels, Montvel et Bertrand.

... sont tombés les voyageurs qui n'ont éprouvé aucun accident, et en ont été quittes pour la peur.

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« L'affaire qui nous est intentée par M. Harel devait venir le 11 au tribunal. Me Boinvilliers avait bien voulu nous prêter son concours ; mais les avocats des deux parties s'étant rencontrés, se sont spontanément entendus pour terminer cette discussion à l'amiable. La note suivante a été arrêtée ; nous l'acceptons sans objection, notre intention en cette circonstance ayant été, comme toujours, de rester étrangers à toute personnalité.

» Nos lecteurs savent que M. Harel nous a assignés devant la police correctionnelle à raison de notre article sur l'éloge de Voltaire. M. Harel » soutient que, dépassant les limites de la critique littéraire, nous avons » attaqué sa personne et porté atteinte à sa considération privée. En ce- » la, M. Harel s'est trompé. Nous nous empressons de déclarer que nous » n'avons voulu attaquer que l'œuvre et en aucune façon l'auteur. L'é- » crivain nous appartenant seul ; la personne privée devait rester et est » restée, dans notre pensée, tout-à-fait en dehors de notre appréciation. » Nous désavouons toute interprétation de laquelle il résulterait que » nous avons entendu attaquer la considération ou la personne de » M. Harel. »

— Tous les journaux de Paris ont annoncé que, dans les premiers jours de ce mois, trois voyageurs *princiers*, descendant du Vésuve, ont été attaqués par des brigands. L'un des voyageurs a été légèrement blessé ; un second a reçu plusieurs coups de poignard. Cette affaire a fait grande sensation à Naples, car depuis plus de vingt ans rien de pareil n'était arrivé.

La nouvelle nous revient par les journaux suisses, avec le redressement d'une étrange faute d'impression; les voyageurs *princiers* sont devenus des voyageurs *prussiens*.

— Mme Joséphine Draney, demeurant rue du Faubourg-Saint-Antoine, nº 277, est accouchée le 8 septembre, par les soins de Mme veuve Chapais, sage-femme, de trois enfants mâles, vivants, qui, depuis, ont pris le sein, et qui tous se portent bien. La sage-femme assure que, depuis trente ans qu'elle exerce, elle a vu souvent des enfants arrivés à terme moins bien constitués que les trois jumeaux qu'elle a mis au monde. (*Siècle.*)

— On nous écrit de Mostaganem :

« Notre subdivision jouit du calme le plus parfait. La soumission y est complète, les impôts se paient régulièrement, les routes sont sûres par suite de la surveillance organisée au moyen des Arabes. Les capitaux européens qui affluent dans la ville, ne se hasardent que peu à peu dans les exploitations agricoles ; les Travaux publics marchent aussi rapidement que le permettent les limites du budget et les lenteurs des formes administratives imposées par la métropole, lenteurs telles qu'on demande un projet de budget pour 1845 avant d'avoir approuvé et permis d'entamer celui de 1844. Il en résulte parfois des travaux exécutés à la hâte, et mal. »

— Une expérience assez curieuse a été faite à bord du yacht royal à vapeur Victoria and Albert. Une bouteille a été jetée à l'eau pendant que le navire filait 14 nœuds à l'heure. L'ordre de reculer a été donné au mécanicien, et quatre minutes après, la bouteille était ramassée et remise à bord. Cette expérience avait pour but de savoir combien on mettrait de temps à sauver un homme qui tomberait à la mer, pendant la plus grande vitesse du yacht. (*Presse.*)

— Un malheureux, du nom de Tisher, condamné à mort pour avoir assassiné sa femme, vient de subir sa peine. L'existence de cet homme a été semée d'incidents remarquables. Né dans un village de Somerfetshire, il s'engage dans le 7e hussards en 1811, rejoint son régiment à Dublin, l'accompagne en Espagne, assiste aux combats d'Orthès et de Vittoria et aux autres actions auxquelles son régiment prend part jusqu'à la paix de 1814. Plus tard, il se trouve à Waterloo et reste au régiment jusqu'en 1826. Durant cette période de 25 années, on n'a jamais rien eu à lui reprocher, soit comme homme, soit comme soldat...

Avant de quitter la ville de Wels, après sa condamnation, il a pris congé de ses enfants, l'un âgé de 11 ans, l'autre de sept ; la séparation a été déchirante. Au plus âgé des deux, il a donné sa médaille de Waterloo, qu'il portait toujours à sa boutonnière. « Mon pauvre enfant, s'est-il écrié, plût à Dieu que je fusse mort à Waterloo, tu n'aurais jamais été témoin de mon infamie, et je n'aurais pas commis cet horrible crime! » (*Sun.*)

— SUÈDE (Stockholm), 20 août. — Le consistoire royal et central de Stockholm, qui, dernièrement, a fait condamner à l'exil et à la perte de tous les droits civils un sieur Nilsson, ouvrier peintre, pour avoir abjuré la religion dominante en Suède (le culte luthérien) et embrassé le catholicisme romain (voir la *Gazette des Tribunaux* du 6 avril 1844), vient maintenant de porter plainte au procureur général du roi contre M. l'abbé Studdael, vicaire apostolique et aumônier de S. M. la reine douairière, parce qu'il a reçu l'abjuration de Nilsson, délit prévu par l'édit de religion de 1685. Ainsi, nous verrons bientôt comparaître cet ecclésiastique octogénaire devant la cour royale de Stockholm *Svea Hofs Raet*, qui connaît en première instance des affaires de cette nature.

— C'est à tort que nous avons annoncé, après plusieurs journaux, que la famille de Fernand Cortez s'est éteinte dans la personne de la princesse Colonna. Le frère de la princesse, père de nombreux enfants, vit encore en Italie ; chacun sait, du reste, en Espagne, que plusieurs familles très florissantes de la Péninsule appartiennent à la race illustre de Fernand Cortez.

---

A M. le rédacteur de la *Démocratie Pacifique*.

Monsieur,

« Le *Messager*, le *Moniteur*, la *Démocratie* et peut-être d'autres jour-

TIMBRE ROYAL

—Id. passive, 6 6 1|8. — Differ. ancienne, 7 7|8. — Id. nouvelle, 13. | Orléans.... 38 1|2.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Le *Journal de la Côte-d'Or* annonce que le temps magnifique dont on jouit depuis quinze jours dans ce département a beaucoup avancé la maturité du raisin, aussi parle-t-on de vendanger dès la semaine prochaine dans certaines communes, ce qui paraît un peu prématuré. Dans les côtes de Beaune et de Nuits, la vendange commencera vraisemblablement le 22 ou le 23. On ne fera généralement guère que demi-récolte, mais on a du reste l'espoir le mieux fondé de recueillir un vin de qualité comparable à celui des années les plus célèbres.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 10 Septembre. | | | | 11 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 519 q. | 67 k. | | Arrivages | 334 q. | 04 k. | |
| Ventes | 800 | 56 | | Ventes | 3.8 | 48 | |
| Restant | 22333 | 30 | | Restant | 22359 | 43 | |
| Cours moyen | | 35 15 | | Cours moyen | | 34,21 | |
| Cours-taxe | | 35,13 | | Cours-taxe | | 35,82 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 47 q. | 27 k | 51,00 à 52,90 | Gr. | 07 q. | 85 k. | 31,30 à 52,25 |
| 1re. | 155 | 43 | 35,30 à 36,10 | 1re | 31 | 45 | 36,30 à 36,95 |
| 2e | 133 | 45 | 53,75 à 35,00 | 2e | 108 | 33 | 32,95 à 35,00 |
| 3e | 4 | 00 | 29,00 à 00,00 | 3e | 3 | 14 | 2.,00 à 00 00 |
| 4e | 0 | 00 | 00 00 à 00,00 | 4e | 3 | 14 | 25,50 à 00,00 |
| Al. | 186 | 83 | 34,40 à 35,00 | Al. | 00 | 00 | 00 00 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 11 septembre. — *Cours commercial.* Froment de choix de 117 à 118 k. 30,50 à 21,00 l'hect.—Montereau, 115 à 116 k. 29,00 à 29,50. —Picardie 115 à 116 kil. 28,50 à 29,00.—Blé vieux, 114 à 115 kil. 27,50 à 28,50. Affaires lourdes et transactions difficiles, il fallait céder à 0,50 de baisse sur le dernier marché, pour pouvoir vendre.—Seigle de 108 à 110 kil. 14,50 à 15,00, rare.—Orge 90 à 92 k. 15,00 à 16,00, point d'arrivages à Bercy, peu d'offres sur échantillon.—Avoine (les 3 hect.) 150 kil. 25,00 à 25,50. 145 kil. 24,00 à 24,50; 140 kil. 22,00 à 22,50. L'avoine vieille est estimée 0,50 en plus de ces prix.

*Issues.*—Son 5,75 à 6,00 les 325 lit.—Mouture 7,00 à 7,50.—Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 kil.—Remoulages 17,50 à 19,50 les 150 k.

MONTLHÉRY, 9 septembre. — Froment 1re 20,00 à 21,34; 2e 19,00 à 20,00; 3e 18,60 à 18,67.—Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 10,00 à 11,00.—Orge 9,00 à 10,00.—Sarrazin 7,00 à 7,25.

EVREUX, 7 septembre. — Froment 21,18.—Méteil 18,45.—Seigle 9,08.—Orge 10,81. — Avoine 7,50.

BERNAY, 7 septembre.— Froment 20,84. — Méteil 18,00.—Seigle 11,00.—Orge 12,00.—Avoine 7,50.

LOUVIERS, 7 septembre. — Froment 20,92. —Méteil 17,13.—Seigle 9,50.—Orge 9,79.—Avoine 8,25.

VERNON, 7 septembre.—Froment 20,51. — Méteil 11,00.—Seigle 9,24,—Orge 10,00. — Avoine 6,50.

SOISSONS, 7 septembre.—Froment 1re 18,23; 2e 17,25.—Méteil 11,00.—Seigle 9,24. — Orge 10,00.—Avoine 6,22.

VALENCIENNES, 7 septembre. — Froment 1re 20,00 à 20,75; 2e 19,00 à 19,75; 3e 18,00 à 18,75.—Seigle 10,00 à 10,50. — Orge nouvelle 9,50 à 11,00.—Avoine 6,00 à 7,25. — Do nouv. 5,00 à 6,00.

Il n'est plus possible de coter le blé de l'année dernière, parce que cette denrée a presque disparu entièrement de la place. Celui de cette année, qui était très abondant en qualités secondaires, a été recherché, dans les premières sortes, sans toutefois déterminer d'augmentation, tandis que les inférieures ont subi une baisse de 50 c. Les autres denrées sont sans changement.

MÉZIÈRES, 8 septembre. — Froment 1re 17,75; 2e 16,75; 3e 15 5. — Méteil 13,00. — Seigle 9,00 à 9,50. — Avoine 6,50.

Bien que toutes nos avoines ne soient pas encore rentrées, on est certain que la récolte est bonne; l'hectolitre d'avoine pèsera environ 48 kilogrammes.

DIJON, 7 septembre. — Froment 15,25 à 19,50. — Seigle 12,00 à 13,00. — Méteil 10,50 à 14,00. — Orge 10,00. — Avoine nouvelle 5,75 à 7,00.

PORNIC, 8 septembre. — *Céréales.* A notre foire de la St-Gilles, le prix de nos froments s'est fixé à 18,30 l'hectolitre sous vergues, du poids de 79 kilog. Malgré ce prix, il s'en est peu vendu.

BORDEAUX, 9 septembre. — Les cours ne varient pas, ils sont stationnaires. Les froments nouveaux se maintiennent de 20,50 à 21,00.

Il nous est arrivé quelques barques de froment de Noirmoutier, qui ont obtenu le prix de 21,50 les 80 kil., et ceux de St-Gilles ont été livrés à 20,75.

Les farines continuent à atteindre le prix de 21 fr., cependant les demandes ne sont pas très actives, bien que les approvisionnements soient peu importants.

On s'attend à une baisse prochaine.

### Sucres (les 100 kil.)

PARIS, 10 septembre — Les affaires sont calmes, surtout en exotiques; la raffinerie n'achète pas, et il reste peu de disponibles.

*Sucres indigènes.* — Ordinaire 4e 126,00 Bonne ordinaire, 14e. 130,00. Bonne 4e 133,00. — Belle 4e. 135,00. — Fine 4e 137,00. Claircés de 135 à 150,00.

*Sucres exotiques. — Martinique et Guadeloupe.* — Ordinaire 4e 123,00. — Bonne ordinaire 126,00 à 127. Bonne 4e 129,00. Belle 4e 132,00.— *Sucres raffinés* 4 cassons ordinaire, 1,60 à 1,67 le kilog. — Id. Bonne ordinaire 1,70 à 1,75. — Mélasses de fabrique indigène 15,50 les 100 kil. — Mélasses de raffinerie, en sucre indigène, 21 fr — Mélasses de raffinerie, en sucre exotique, 30 fr., prises sur les lieux de production.

LE HAVRE, 7 septembre 1844. — *Sucres.*— Il ne s'est fait aucune vente en sucre brut cette semaine. Nos raffineurs ne veulent pas s'approvisionner au cours de 122 fr. la bonne 4e, qui a été constaté il y a huit jours, et la place de Paris continue à ne pas passer d'ordre d'achats.

NANTES, 9 septembre. — Les ventes en Bourbon ont fourni le chiffre de 6,122 balles, dont 100 balles pour l'épicerie à 64 fr. la bonne 4e. 3,500 balles à livrer à la spéculation, par Phénix, actuellement en rivière, sur la base de 62 fr., et enfin 2,522 balles adjugées aux enchères par suite d'avaries de 51,25 à 67 fr. Les ventes publiques ont donné d'excellents résultats, et l'on doit espérer qu'il en sera de même pour celle de 1,920 sacs qui aura lieu le 19 de ce mois.

En sucre des Antilles il s'est placé 133 barriques Guadeloupe, dans les environs de 61 fr. la bonne 4e, et 72 barriques Porto-Rico à 30 fr. E.

La semaine s'est terminée avec les prix de 62 à 63 fr. la bonne 4e pour les sucres de Bourbon, suivant la nuance et la qualité.

Notre stock a été augmenté de 12,000 sacs importés de Bourbon par le Phénix, et la Perle. Nous restons avec environ 29,000 sacs.

MARSEILLE, 6 septembre. — Le peu de renforts que nous avons reçus n'ont point arrêté la marche progressive qui se manifestait dans la semaine dernière; dans celle-ci on a pris d'abord 500 bques à fr. 33 entr.; ensuite environ 600 bqs en diverses affaires à fr. 34, avec peu d'esc. Aujourd'hui, à ce dernier cours, il y a très peu de vendeurs, et il est à présumer que nous irons plus haut, si le Havre se soutient dans l'élan de faveur très marquée qu'il a pris pour cette denrée.

En sucre étranger, un petit lot de Porto-Ricco, jolie qualité, a été payé fr. 29 entr., par navire français.

*Sucres terrés.* — Un espagnol, venu de la Havane, nous a apporté 670 caisses blanc et blond, et un américain de Matanzas 1085 caisses tout blond.

Ces importations ont donné lieu à quelques transactions; on a pris de la première 150 caisses blanc à fr. 38, et 150 caisses blond à fr. 30, esc. 3 0|0.

*Raffinés.* — La consommation intérieure a passablement demandé, aussi tous les produits ont subi une faveur dans leurs prix. Les pains nus sont tenus de 81,00 à 81,50. — Bâtarde blanche 79 fr.

Ceux pour l'exportation s'en ressentent également; on tient ferme le papier de 7 p. 0|0 à 35,50; cassés pour piler 36,50; bâtardes et tapés 35,50.

On a fait quelques petites affaires à livrer en pilés boll. à 34 et 34 1|2.

### Amidon, fecule et glucose.

PARIS, 7 septembre. — Fécule sèche (les 100 kil.) 1re 26 à 27; 2e 24. — Sirop blanc, 40 degrés 34; do coloré, 33 degrés 26. — Amidon 1re (les 100 kil.) 80 à 78; 2e 70 à 72.

LILLE, 6 septembre. — Fécule de pomme de terre (les 100 kil.) 28 à 29; amidon 1re 62 à 65; vermicelle 56 à 60.

### Garances.

AVIGNON, 8 septembre.—Les arrachements sont effectués avec activité, et si le temps continue à être favorable à cette opération, il y aura bientôt la moitié des alizaris hors de terre. Tout ce qui se prépare est rapidement enlevé, à 70 et à 72 fr. les rosées, et à 75,25 les Paluds première qualité.

On pense que l'Angleterre et les Etats-Unis enlèveront 100,000 quintaux métriques. Déjà la première de ces puissances fait de nombreux achats aux prix que nous venons de citer. En prenant pour base le produit présumé de la récolte 1844 (350,000 quintaux), et l'emploi le plus restreint des autres pays de consommation; il s'en manquera de plus de 6,000 barriques de 1,000 kil. que nous puissions satisfaire à leurs demandes.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Il a été vendu, pour Paris, dans le mois d'août dernier, 6,444 bœufs, 1,452 vaches, 7,389 veaux et 37,346 moutons. Le commerce a reçu 380,009 kil. de suif fondu.

Il avait été consommé, dans le mois d'août 1843, 4,982 bœufs, 1,432 vaches, 6,499 veaux et 34,921 moutons. Le commerce avait reçu 370,486 kil. de suif fondu.

L'augmentation en faveur d'août dernier est de 1,462 bœufs, 20 vaches, 890 veaux et 2,425 moutons.

Cette augmentation est considérable, puisqu'elle forme 700,000 kilog. de viande. On ne peut l'attribuer qu'à la baisse notable du prix des bœufs sur les marchés d'approvisionnement, baisse qui a permis à la classe ouvrière de remplacer les légumes par la nourriture plus substantielle du pot au feu.

Marché de SCEAUX du 9 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 816 | 695 | 121 | 1 12 | 1 00 | [illegible] |
| Vaches.... | 189 | 185 | 4 | 1 06 | » 92 | [illegible] |
| Veaux..... | 380 | 368 | 12 | 1 36 | 1 16 | [illegible] |
| Moutons.. | 12 61 | 9640 | 3220 | 1 38 | 1 18 | [illegible] |

STRASBOURG, 9 septembre. — Bœufs amenés et tous vendus 64 à 1,28-1,20. Il a été abattu, pendant la semaine, 10 vaches 1,10-1,00. — 26 taureaux 0,80-0,12. — 243 veaux 1,20. — 232 porcs 1,10. — 120 moutons 1,30. Approvisionnement faible, vente active; provenance d'Allemagne.

### Viande abattue.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17742 kil. | bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,[illegible] |
| 10644 | veau | 1,45 | 1,25 | 0,[illegible] |
| 3054 | mouton | 1,45 | 1,20 | 0,[illegible] |
| 27840 | porc frais | 1,20 | 1,15 | 1,[illegible] |

PARIS, *marché aux chevaux du 4 septembre.* —90 chevaux de selle dont 19 vendus 250 fr. à 1070.—250 de trait, 44 vendus 320 à 1000.—168 hors d'âge, 26 vendus 90 à 460.—10 ânes 3 vendus 27 à 80. — 8 chèvres, 2 vendues à 27.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des* 9, 10 *et* 11 *septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 1,10 à 1,94.—En motte d'Isigny 1,20 à 3,40.—do Gournay 1,30 à 2.60.—Petit beurre 1,12 à 1,36.

*OEufs* (le mille) du 9, 41 à 57 (fr.)—du 11 40 à 60.—*Fromages* (la dixaine) Brie 11 à 25, à la pie 5 à 15.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Élève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage* franco *par les Messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE

## MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE FONDÉE PAR FOURIER.

NOUVELLE ÉDITION. Paris.—1842.

UN BEAU VOLUME in-18.

Prix : pour Paris, 1 fr. 25 c., et par la poste, 1 fr. 60.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# TROIS DISCOURS

## PRONONCÉS A L'HOTEL-DE-VILLE

## PAR MM. DAIN, CONSIDERANT ET D'IZALGUIER.

**Grand in-8°. — Prix : 3 francs, par la poste, 3 fr. 50 c.**

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 396 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, gravelle, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre*, 1 fr.; très-fortes, 1 fr. 50 c.; en commerce, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, qualité inférieure, à tout nom et à tout prix.

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

Abd-el-Kader ; et, si nous voulons l'atteindre, il se réfugiera dans le désert, où nos soldats ne pourront le poursuivre. Puis, il reparaîtra sur un autre point, là où il espérera nous susciter des ennemis.

Voilà donc le fruit de nos récentes victoires ! Nous faisons la guerre au Maroc par terre et par mer ; nous sommons Abderrahman de nous livrer notre ennemi ; nous mettons en déroute, nous dispersons l'armée qui veut essayer de le défendre, qui rêve même de lui reconquérir l'Algérie ; et, au moment où nous croyons le forcer dans son dernier asile, au moment où nous espérons qu'il va nous être livré, le voilà qui disparaît avec la rapidité de l'éclair, et tombe tout à coup dans la zône méridionale de nos possessions ! Abderrahman peut maintenant nous répondre : « Comment voulez-vous que je satisfasse à la condition essentielle de votre ultimatum qui exige que je livre, ou, du moins, que j'*interne* Abd-el-Kader ? » Ainsi, nos victoires contre l'empereur du Maroc n'ont abouti qu'à le dégager de la principale obligation que nous lui imposons. Il n'y a plus de négociation possible que pour le remboursement des frais de la guerre.

Nous tournons en Afrique dans un cercle vicieux. Au bout de tous nos faits d'armes, que trouve-t-on ? le néant. Nos victoires équivalent à des revers. Nous tenons sur pied cent mille hommes pour saisir un marabout fanatique suivi de quelques centaines de serviteurs ; nous l'attaquons à Tanger et à Mogador ; nous faisons des armements considérables ; nous expédions des flottes ; nous bombardons des villes, nous agitons l'Europe, nous remuons ciel et terre... et, lui, se rit de nous au désert. C'est jouer un jeu ridicule, c'est donner nous-mêmes à notre adversaire des proportions colossales. Quand donc comprendrons-nous que le moyen le plus sûr de vaincre Abd-el-Kader, ou plutôt de le faire oublier, c'est de coloniser sérieusement l'Algérie. Il faut agir en mode composé, et non en mode simple. Que, d'un côté, on poursuive le marabout comme on poursuivrait un brigand corse, et qu'on le rejette sans cesse dans le désert, rien de mieux ; mais que, d'un autre côté aussi, on organise les trois zônes de nos possessions algériennes, la zône du littoral où la colonisation civile européenne doit recevoir un vaste développement, la zône du milieu occupée par les colonies militaires où l'on cherchera à attirer les Arabes cultivateurs, enfin la zône extrême confinant au désert et occupée par les tribus nomades. Dans cette zône, que l'on fasse une bonne police militaire ; que l'on établisse des blokhaus, des camps sédentaires ou mobiles ; que l'on veille à la sécurité des communications ; que l'on impose les tribus, et qu'on leur assigne leur territoire, sans pourtant

Nous lisons dans le *Journal du Hâvre*, d'hier mercredi :

« D'après des nouvelles arrivées en Angleterre et datées du 24 avril, un mois après l'expulsion de Pritchard, les naturels insurgés ont de nouveau attaqué les postes français. Dans l'engagement meurtrier qui s'en est suivi, nous aurions eu 60 hommes environ tués ou blessés. Le *Morning Herald* du 10 septembre public à ce sujet la lettre suivante :

« *Extrait d'une lettre particulière datée de Taïti* 24 *avril* 1844, *adressée par M. A. Salmon résidant à Papéiti, à M. J. Salmon, demeurant à Londres, Picadily* 86.

» Mon cher père,

» Je vous informe avec regret qu'il y a eu ici entre les troupes françaises et les naturels un engagement dans lequel les premiers ont eu 16 hommes morts et environ 50 blessés. La perte des seconds n'est pas moindre de 180 à 200 morts, et un nombre considérable de blessés... Nous tenons continuellement nos armes prêtes, et veillons toutes les nuits. »

Le *Journal du Hâvre* ajoute à ces nouvelles de sévères réflexions :

« Tandis que le ministre se glorifie d'en être quitte pour une double amende honorable et pécuniaire, destinée à dédommager le sieur Pritchard du préjudice qu'il a éprouvé, en fomentant contre nous la révolte et la guerre ; tandis qu'en Europe, demandant pardon à ce *pauvre homme*, il cherche à lui faire oublier, par de bonnes paroles et des arguments plus solides, la liberté grande que l'on a prise de l'empêcher de nous nuire — que se passe-t-il, cependant, à Taïti ?

» En quittant ces parages, le missionnaire y a laissé son esprit. L'*intrigant* et le *brouillon*, que la France indemnise pour le mal qu'il lui a causé, avait trop habilement semé la discorde pour n'être pas certain que les germes lèveraient après son départ et porteraient leurs fruits. C'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver, et, tandis que la France se dispose à rémunérer l'ouvrier pour les soins qu'il a mis à creuser la mine, la nouvelle de son explosion nous parvient et nous apprend que dans l'indemnité allouée au sieur Pritchard, M. Guizot a oublié de porter en compte le sang de nos soldats. »

En vérité, nous ne voyons pas trop ce que le gouvernement peut répondre à ces vives paroles. Nous l'avons dit, la dignité de la France exigeait que l'ex-consul Pritchard fût désavoué par le gouvernement anglais. Puisque, de l'aveu de tout le monde, il avait mérité par ses menées coupables d'être chassé de Taïti, pourquoi donc une indemnité ? N'était ce pas assez de faire excuse pour la manière un peu rude dont il avait été traité ? Cette excuse, à la rigueur, on la conçoit, adressée à l'Angleterre ; parce que Pritchard était naguère le représentant de cette nation, et qu'il convenait, dès lors, de ménager en lui une puissance amie. C'est à l'Angleterre seulement que nous pouvions devoir une réparation ; à M. Pritchard, rien. Notre officier a peut-être eu tort de désigner l'ex con-

Nous avons des nouvelles de Bourbon jusqu'aux premiers jours de juin. La session du conseil colonial a été ouverte le 21 mai. Voici les principaux passages de l'adresse du conseil présentée le 27 au gouverneur.

« Monsieur le gouverneur,

» Nous chercherions en vain à nous faire illusion sur l'étendue et la gravité des désastres occasionnés cette année par l'inclémence des saisons.

» Quel que soit encore, après tant de secousses, l'état prospère d'une partie de nos cultures, quels que soient le courage et l'industrieuse activité que nos concitoyens savent toujours opposer aux chances mauvaises qui peuvent les assaillir, il ne nous est pas permis d'espérer de voir s'effacer bientôt la trace de tous les désordres qui ont marqué d'une manière si fatale l'hivernage qui vient de finir.....

» Le conseil accueillera avec empressement les communications que vous lui promettez au sujet des instituts agricoles dont il a toujours désiré la fondation. Ils seront un témoignage de la sollicitude éclairée du gouvernement pour une des classes les plus nombreuses de la société coloniale.....

» Accoutumés à considérer la loi de 1833 comme la charte coloniale, nous en désirons le maintien.....

» Frappés des vices de la loi de 1841, et empêchés de faire un seul pas dans la distribution des affaires publiques, sans nous heurter contre les obstacles qu'elle a semés au-devant de l'accomplissement de notre mission, nous attendions mieux de la justice du ministère, qu'un ajournement dont la durée elle-même n'a rien que de vague et d'indéterminé. Notre déception est amère !

» Le conseil colonial de Bourbon, monsieur le gouverneur, a toujours compris au nombre de ses plus rigoureux devoirs celui de la soumission aux lois..... Il restera fidèle à ses principes, mais il ne cessera de réclamer avec une respectueuse énergie contre les atteintes portées au pacte colonial et pour la restitution des droits qui lui ont été enlevés.....

» La consolidation de nos établissements aux îles ouest de Madagascar nous offre la perspective de débouchés avantageux pour notre commerce.....

» Puisse la solution de la question si délicate de l'introduction des travailleurs libres devenir un des premiers avantages que nous promet l'importance des rapports qui vont s'établir avec les peuples de l'Orient ! »

La question de l'introduction des travailleurs libres préoccupe beaucoup les colons et M. le gouverneur Bazoche. Depuis long-temps, dans la *Phalange*, nous avons traité cette question, et nous y reviendrons en détail, en examinant les plans d'abolition de l'esclavage. Les *Annales maritimes et coloniales* du mois d'août viennent de publier, sur l'émigration des coulies de l'Inde pour l'île Maurice, un écrit très important et qui mérite d'attirer l'attention de tous les hommes dévoués aux intérêts coloniaux. Nous reparlerons de ce travail dû à M. de Challaye, récemment vice-consul en Chine, et qui a puisé ses renseignements à Calcutta, sur le terrain même de l'émigration.

Pour le moment, les colons bourbonnais paraissent vouloir essayer des laboureurs chinois. A Maurice on est généralement satisfait du travail des Chinois introduits ; ils sont forts et actifs, mais leur entretien est très coûteux.

L'île Bourbon, ayant ainsi les yeux tournés vers la Chine, a fait à

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXV.

#### LA TOUR DES FORTS (SUITE).

Castroné descendit et remonta quelques instants après fort désappointé, fort humilié. Il avait échoué complètement. Les Anglais ne voulaient entendre à aucun accommodement avant qu'on leur eût ouvert la tour. Pourquoi leur en refusait-on l'entrée ? Cette opiniâtreté leur paraissait suspecte, et cachait, disaient-ils, quelque mystère. Pour leur propre sûreté, pour la sûreté de l'île qu'ils étaient chargés de protéger, il était de leur devoir de l'éclaircir et ils l'éclairciraient de gré ou de force. Tel était leur ultimatum.

— En avant donc les fusils ! dit le caporal en plaçant ses quatre hommes aux quatre fenêtres qui commandaient la porte et en se plaçant lui-même au poste le plus périlleux. En joue !...

— Un instant !... dit Castroné en arrêtant le commandement meurtrier prêt à sortir de la bouche du caporal ; les Anglais nous ont donné un quart-d'heure pour prendre un parti ; ce sursis n'est pas à dédaigner, profitons-en : le temps porte conseil.

— Que sert de temporiser ? répliqua la reine. Dans un quart d'heure, la position sera la même. Mieux vaut prendre son parti tout de suite et tirer sur les assiégeants avant qu'ils aient tiré sur nous ; quand on en aura tué une demi-douzaine, les autres, sans doute, lèveront le siège. Et si les Calabrais viennent au bruit de la fusillade, nous trouverons un prétexte pour les éloigner. Chargez-moi un fusil, continua-t-elle en s'adressant au caporal ; il ne sera pas dit qu'on aura tiré sur les Anglais, que j'étais là et que je suis restée les bras croisés. J'ai abattu des sangliers, mais des hommes, des ennemis, des Anglais !... c'est une émotion que je n'ai jamais connue. Donnez, que je tire le premier coup de fusil.

— Et moi le second, dit Castroné, en prenant son parti et faisant de nécessité vertu ; le quart d'heure est écoulé, la trêve est rompue, et voici la lune qui se lève à point nommé pour éclairer le combat. Arrive que pourra ! C'est égal, j'aurais préféré les voies diplomatiques. Une parole porte plus loin qu'une balle et frappe plus juste.

L'ardeur du combat avait passé dans le [illegible] de Caroline et brillait dans ses yeux ; tous ses traits s'étaient transf[illegible]. Elle serrait convulsivement dans ses deux mains, avec une vol[illegible], ce fusil qui recélait la mort. La reine des Amazones ne bandait pas son arc avec plus d'ivresse contre l'ennemi de son sexe. Elle s'approcha de la croisée et vit, à la clarté de la lune qui venait de se lever en effet, les Anglais occupés à mettre le feu à la porte et déjà près d'y réussir. Elle allait tirer sur eux sans pâlir, sans sourciller, lorsqu'une épouvantable décharge partie, non de la tour, mais de la mer, porta le ravage et la mort au milieu des assiégeants. Il en tomba bien dix à la fois, et le capitaine fut au nombre des victimes. Une seconde décharge fit une seconde brèche ; le reste s'enfuit épouvanté et laissa libre le chemin de la mer.

— Au large ! s'écria Castroné, qui allait toujours droit au but ; les Calabrais vont fondre sur nous comme des oiseaux de proie sur un champ de bataille ; nous aurons le temps de gagner le brick avant qu'ils arrivent.

Quelques minutes après, la reine, accompagnée de sa caméristе, qui tremblait de peur, était assise dans la chaloupe. Elle avait dû, pour l'atteindre, passer sur les cadavres des Anglais. Le caporal et Castroné firent force de rames, et le brick fut bientôt accosté.

— Bravo ! dit Castroné en sautant sur le pont. Voilà un coup bien joué et à propos. Un quart d'heure plus tard, la partie était perdue.

— Ma foi ! répondit l'*Alter ego*, il n'a pas dépendu de moi de faire chanter plus tôt mes rossignols ; on n'y voyait pas ; j'étais venu m'embosser sans être aperçu, ici tout près, dans l'ancien port de Sélinonte : de là, j'entends sur la côte un bruit confus de voix étrangères ; en prêtant l'oreille, je reconnais des Anglais ; je devine tout de suite qu'il y a du grabuge, et, au premier rayon de la lune, qui jamais ne se leva plus à propos, je lâche mes deux bordées.... je ne sais pas le reste.

— Le reste est qu'il faut déferler au plus tôt, répondit Castroné.

Et s'approchant de son lieutenant, il lui dit quelques mots à l'oreille.

— J'ai compris, répliqua celui-ci. Madame, ajouta-t-il en se tournant respectueusement vers la reine, ordonnez.

— Pour le moment, dit Caroline, j'ordonne le départ et le silence.

Appelant Castroné, qui redescendait dans la chaloupe où le caporal l'attendait :

— Castroné, lui dit-elle à demi-voix, n'oublie pas que tu dois être à Trapani demain ; tu me réponds sur ta tête du capitaine Fabio.

Ce furent ses dernières paroles. Le brick partit en bondissant, et, ouvrant au vent toutes ses voiles, il se perdit bientôt dans les brumes de la nuit.

Les conjectures de Castroné s'étaient réalisées. Attirées par le bruit du canon, les Calabrais avaient fait irruption sur le lieu du combat ; mais la reine était loin de leur vue ; ils la crurent sur la route de Castelvétrano. Ils n'eurent rien de plus pressé que de dépouiller les morts et de poursuivre les fuyards ; ils tuèrent impitoyablement tous ceux qui eurent le malheur de se laisser atteindre ; quelques autres s'allèrent perdre au milieu des marais ; si bien que, des cent hommes qui étaient partis la veille pour Sélinonte, à peine en revint-il le lendemain la moitié, et dans quel état !

Les Anglais avaient bien pu laisser impuni jusqu'alors le massacre des carabiniers siciliens, dont au fond ils ne se souciaient guère ; mais leurs propres troupes, quel empressement, quelle ardeur n'allaient-ils pas mettre à les venger !

Plaise au ciel que le prisonnier de Trapani ne soit pas la victime expiatoire de cette catastrophe sanglante !

### XXVI.

#### PRÉPARATIFS.

Strict observateur des ordres de la reine, Castroné s'accorda à peine quelques heures de repos dans la tour des Forts ; à l'aube il était sur la route de Trapani, se promettant bien de ne servir Fabio que dans les limites de son propre intérêt. Il avait sur le cœur son échec de la veille avec l'invalide, et se promit de le réparer en passant à Boncévino. Qui sait s'il ne puiserait pas là quelque renseignement utile à ses vues ?

Précisément, il trouva Pipo assis mélancoliquement, et la pipe à la bouche, devant la grille de la cassine. Depuis le départ du capitaine, il n'avait que deux choses à faire, fumer et se promener ; il usait beaucoup de la première faculté, fort peu de la seconde, si ce n'est pour aller de temps en temps demander des nouvelles de son maître, dont il ignorait encore l'arrestation, à la Zingara, qui restait dans un vague désespérant. Il en était des prédictions de cette pythonisse en haillons comme des oracles de Delphes ; on n'en comprenait le sens qu'après l'évènement.

— Eh ! eh ! dit Castroné à l'invalide en arrêtant son cheval devant lui. Te voilà encore, mon camarade.

— Oh ! oh ! répondit Pipo sans changer d'attitude, sans même ôter sa pipe de la bouche, c'est encore vous, mon voyageur ?

— Eh bien ! as-tu reçu enfin des nouvelles de ton maître ?

— Toujours aussi curieux qu'hier !

— Et toi aussi peu communicatif ?

— C'est selon. On ne craint pas plus qu'un autre un bout de conversation, quand on connaît les gens.

— Tu es défiant, à ce qu'il paraît ; tu as raison, défiance est mère de sûreté ; mais il ne faut pas la porter trop loin. Apprends donc, pour ta gouverne, que je m'appelle Castroné, que j'ai été officier de marine et que je connais beaucoup ton capitaine.

— Ah ! vous connaissez le capitaine ? Et où l'avez-vous vu pour le connaître si bien ?

— A bord du Tartare que je commandais quand il y a servi comme lieutenant.

— C'est pourtant vrai ! et c'est ce voyage de malheur qui lui a valu sa destitution.

— Mais qui l'avait fait d'abord capitaine ? Ne suis-je pas bien informé ?

---

[1] V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, [illegible], 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10 septembre.

[illegible] recte de la métropole avec la mer des Indes par l'*Overland*, par l'Egypte. Ils se demandent s'il est juste que la France, lorsqu'elle donne des paquebots transatlantiques aux colonies de l'occident, ne fasse rien pour celles de l'orient.

L'*Indicateur colonial* blâme les principes anti-colonisateurs produits à la tribune par M. Guizot, et il prouve que le système des stations purement militaires et d'entrepôt part de vues politiques étroites et incomplètes. La *Feuille hebdomadaire* publie sur la politique colonisatrice un article très largement pensé que nous ferons connaître un de ces jours à nos lecteurs.

Les journaux de la colonie démentent la nouvelle prétendue de la prise de Diego-Souarez par les Anglais, répandue en France, l'année dernière, par une correspondance de l'*Univers*. Ils s'étonnent qu'un journal dévoué aux intérêts coloniaux, le *Globe*, ait pu accepter l'hypothèse de ce fait d'usurpation avec une parfaite tranquillité d'âme et sans protestation.

Les feuilles bourbonnaises reproduisent en entier avec de grands et justes éloges le beau travail de M. le capitaine de corvette Guillain sur le commerce de Nosse-Bé, des provinces Malegaches et des côtes d'Afrique, inséré dans le numéro d'octobre des *Annales maritimes et coloniales*.

Conçoit-on que, là-bas, sur les lieux mêmes, des journaux qui raisonnent admirablement sur le principe de la colonisation, soient assez ignorants des faits pour dire que « Radama est parvenu à se déclarer souverain maître de Madagascar *depuis* 1827, et que les Anglais fondent un » établissement à port Loquez, *sur la côte occidentale* ! » Les renseignements exacts sur Malegache devraient nous venir de Bourbon. Le roi Radama est mort à peu près à l'époque où notre oriental confrère fait commencer son règne sur la grande île, et le port Louquez est situé au nord-est.

Il y a trois ans environ, un colon notable de Bourbon, auquel l'industrie sucrière doit d'immenses progrès, disparut subitement, sans qu'on pût avoir le moindre indice sur la cause de ce fait étrange. Un journal de Paris, assez hostile à l'espèce nègre, annonça, l'an dernier, que M. Vincent avait été assassiné par trois esclaves, et son corps brûlé dans un four à chaux. La *Feuille hebdomadaire* dément ces faits, et ne s'explique pas les motifs qui ont pu inspirer l'idée d'une pareille fable au colon correspondant du journal parisien :

« Quelle était, dit-il, l'idée qui le préoccupait, quand il forgeait des faits aussi horribles et dont personne n'avait entendu parler à Bourbon ? Puisque la disparition de cet honorable habitant n'était plus un mystère pour lui, et qu'il connaissait et l'assassinat et les assassins, comment se fait-il qu'il ne les ait pas dénoncés aux autorités locales, et qu'il ait préféré en faire la révélation à un journal de Paris ? N'y avait-il pas une invention diabolique à faire peser sur trois noirs l'accusation d'un crime consommé avec un raffinement de barbarie dont les annales de Bourbon n'offrent pas d'exemple ? »

Si rien ne prouve encore que M. Vincent ait été la victime d'un assassinat, il n'est que trop vrai que le crime d'anthropophagie, dont on a parlé, il y a quelques mois, a été commis à Bourbon. Un nègre jaloux a emporté dans les bois l'enfant de sa maîtresse infidèle, et l'a dévoré.

[illegible] et le gouvernement impérial, paraît aussi décidé à appuyer contre Rosas les droits de Montevideo. Si ce chef refuse de faire droit aux réclamations du Brésil, la guerre sera déclarée. Si les choses en viennent là, il sera curieux de voir l'attitude que prendront notre cabinet et celui de Saint-James ?

La république de Bolivie, qui est aussi intéressée dans la libre navigation du Parana, que Rosas veut monopoliser, vient d'envoyer un chargé d'affaires près du gouvernement du Paraguay, et se joint à cette république pour appuyer la demande de la libre navigation du Paraná.

Ainsi, Rosas et sa politique barbare, hostile à tout progrès, suffiront pour paralyser l'essor commercial d'un pays comme le Paraguay, qui veut se mettre en communication avec l'Europe, et pour tenir sous le coup de la destruction et du ravage une ville aussi importante que Montevideo.

Comment la France et l'Angleterre peuvent-elles rester impassibles devant des exemples aussi frappants d'égoïsme et de brutalité !

---

Le bruit courait à Berlin le 2 septembre que le roi de Prusse avait offert sa médiation à la France et à l'Angleterre dans le différend qui les divisait. Ce n'est pas la première fois, dit le *Correspondant de Hambourg*, que, pour maintenir la paix de l'Europe, la Prusse s'offre pour arbitre aux puissances en désaccord.

---

— On lit dans le *Mercure de Souabe* : Les principautés du Danube fixent en ce moment au plus haut degré l'attention publique. Dans la Moldavie la tranquillité ne règne que grâce à la surveillance continuelle de la Russie. Deux partis sont en présence, celui du progrès et celui du *statu quo*. L'hospodar est à la tête du premier, mais ce parti n'est pas très nombreux. Ses adversaires sont plus puissants ; la majorité des boyards est pour le *statu quo*.

Dans la Valachie le mécontentement est général. Il s'y est formé des sociétés secrètes semblables à celles qui ont travaillé à l'émancipation de la Grèce. On assure qu'elles ont des ramifications dans les trois principautés. L'Autriche se prépare à tout événement.

Les Albanais et les Turcs sont toujours aux prises dans la montagne. La France a offert sa médiation à la Porte, qui n'a pas cru devoir l'accepter. La Russie est tranquille en apparence ; mais on parle d'une conspiration dont le foyer principal serait à Seravejo. Elle a, dit-on, des ramifications très grandes.

---

Le nouveau traité de commerce entre l'Angleterre et le grand-duché de Mecklembourg-Schwérin vient d'être promulgué à Londres.

(*Moniteur parisien.*)

---

On écrit d'Aucône à la *Gazette d'Augsbourg*, le 28 août, qu'un cutter ayant à bord des individus compromis dans les derniers mouvements, est parti dernièrement de Malte pour tenter un débarquement sur un point de la côte des Etats romains.

[illegible] de certaines tribus des frontières limitrophes, toujours disposées à se prévaloir de leur position pour n'obéir à aucun maître. Déjà elles ont cherché à se venger sur le camp de Sebdou du désastre de l'Isly. Voici les détails qui arrivent au journal *la Réforme*, par une correspondance particulière :

« Le 20, à huit heures du matin, une masse d'Arabes, au nombre de mille environ, s'est dirigée vivement sur nos postes de Sebdou. Le cri : aux armes ! a retenti dans le petit camp. Une fusillade courte, mais meurtrière, s'est engagée. Quinze de nos soldats ont été frappés à mort ; nous avons eu aussi quatre blessés. Les Arabes ont laissé après eux vingt-cinq cadavres et un de leurs drapeaux : on a remarqué qu'ils emportaient, suivant leur habitude, un certain nombre de morts et de blessés. »

---

On lit ce soir dans le *Moniteur parisien* :

« Un journal rapporte, sur la foi d'une lettre écrite d'Alger, qu'Abd-el-Kader aurait reparu dans le désert, au sud de l'Algérie, dans l'intention d'y soulever des tribus contre l'autorité française.

» Nos informations nous permettent d'affirmer qu'il n'est parvenu aucune nouvelle de ce genre.

» Au surplus, qu'Abd-el Kader soit encore dans le Maroc, ou qu'il soit dans le désert, il est bien probable qu'il n'est aujourd'hui nullement à craindre. »

Ce démenti, comme on le voit, est loin d'être positif. On se demande d'ailleurs comment, dans un moment où il y a urgence de rassurer les esprits, le ministère charge de ce soin un journal semi-officiel tel que le *Moniteur parisien* au lieu de recourir au *Messager*, feuille presque officielle et qui est connue pour recevoir habituellement ses communications du soir.

---

## Extérieur.

**Prusse.** — La fête universitaire de Kœnigsberg s'est terminée d'une manière sanglante. Un bourgeois, ayant tenu un propos anti-monarchique, a été provoqué par un officier, et a succombé dans un duel au pistolet.

— Dans toutes les villes provinciales de la Prusse, on construit des prisons cellulaires ; mais la presse allemande s'en est émue, et le gouvernement prussien s'est empressé de déclarer qu'on n'y fera que des essais partiels, et qu'on n'appliquera pas le régime cellulaire à tous les prisonniers en général. Le *Journal de Francfort* ajoute que, dès qu'on aura la preuve des mauvais effets de ce système, il sera condamné, et remplacé par un système mixte dont le gouvernement prussien s'occupe dans ce moment.

**Russie.** — On sait que l'empereur de Russie interdit toute correspondance avec le pape au clergé catholique de son empire. Cependant, d'après la *Gazette de Leipsick*, le pape vient de faire parvenir aux év[illegible]

---

— Que ne me [illegible]siez-vous cela hier ? Je ne vous aurais pas rembarré comme je l'ai fait.

— Hier j'étais pressé. Ce matin c'est différent, j'ai le temps de causer avec toi. Et puisque tu ne veux pas me donner des nouvelles de ton maître, je vais t'en donner, moi. Il est à Trapani.

— Eh bien ! oui, il est à Trapani, répliqua Pipo qui avait encore un peu de défiance au fond du cœur. Puisque vous le savez, autant vous le dire.

— Et ce que tu ne sais pas, peut-être, c'est qu'il est en prison.

— En prison ! s'écria l'invalide en cassant sa pipe sur sa jambe de bois dans l'excès de son indignation. En prison ! un homme comme lui ! un ami de la reine !

— Le capitaine connaît donc sa majesté ?

— S'il la connaît ! continua l'invalide en se levant, ce qu'il n'avait pas fait jusqu'alors, et en ôtant son bonnet de police en signe de respect : sa majesté en personne nous a honorés de sa visite.

— Ici ?

— Ici même et qu'elle m'a dit encore à moi qui vous parle : « C'est bien, mon ami, je suis contente de toi ! » Ces mots resteront à jamais gravés dans mon cœur. Et voilà l'homme qu'on met en prison ! Mais ces Anglais veulent donc se faire égorger tous jusqu'au dernier, car je parierais bien que ce sont eux qui ont fait le coup.

— Ce sont eux, en effet, tu gagnerais ton pari.

— Arrêter le capitaine ! répétait Pipo dans le paroxisme de la fureur. Comme si ce n'était pas assez déjà de l'avoir destitué ! Faire une pareille avanie à un homme comme lui ! Mais j'espère, au moins, qu'il ne court aucun danger ?

— Je l'espère aussi.

— Vous n'en êtes donc pas sûr ?

— Si, si ; nous le tirerons d'affaire.

— Sa majesté n'a qu'un mot à dire. Voilà une belle occasion pour elle de se montrer en notre faveur.

— Sois tranquille, te dis-je, les Anglais ne sont pas les plus forts.

— En attendant ils sont les plus méchants. Arrêter mon capitaine !... dans quel moment encore ? Quand il est sur le point de se marier.

— Ah ! ton capitaine se marie ? Avec qui ?

— Ceci n'est pas mon secret, c'est le sien, et puisque vous allez à Trapani, demandez-le lui ; il vous le dira lui-même si cela lui convient. N'oubliez pas aussi de lui parler du pauvre Pipo ; dites-lui que je suis bien malheureux, que vous m'avez vu...

— Pour qu'il me croie, il me faut une preuve, quelque message particulier de toi.

— C'est juste. Le premier venu peut lui dire : J'ai vu Pipo ; mais le prouver, c'est autre chose.

— Que veux-tu donc que je lui dise de ta part ?

— Dites-lui... dites-lui... répondit l'invalide en creusant dans sa cervelle et en promenant les yeux autour de lui sans rien trouver, dites-lui que l'âne de Mimo le jardinier est mort, et qu'il en demande un autre pour aller au marché.

— Va pour l'âne [illegible] dit Castroné en riant.

Et, suivant à part [illegible] idée :

— Ce moyen d'introduction, pensa-t-il tout bas, en vaut bien un autre. Le capitaine verra du moins que je suis initié dans ses affaires domestiques et n'en sera que plus disposé à m'accorder sa confiance.

Du reste la campagne était bonne pour Castroné. Il avait appris du nouveau et s'était confirmé dans les idées qu'il s'était déjà faites sur les rapports mystérieux de la reine avec Fabio.

— Elle va chez lui, se dit-il, donc elle l'aime ; il va se marier, donc il la trompe. Double imbroglio ! Gare au dénouement ! Ces jeunes gens sont d'une suffisance !... Ils rêvent tous, par saint Janvier ! la fortune d'Acton. Ne vous gênez pas, mes jouvenceaux. Pour un qui a réussi, combien se sont cassé le cou !

Tout en faisant ces réflexions peu charitables, il cheminait vigoureusement sur la route de Trapani, où nous allons le précéder ; car, si rapide que fût sa monture, la nôtre va plus vite encore : il trottait sur les jambes de son cheval ; nous volons, nous, sur les ailes de la pensée.

Les jours se succédaient sans apporter aucun changement dans la situation de Fabio, si ce n'est pourtant que le secret une fois levé, il était rentré en communication avec le monde extérieur ; et, grâce à la condescendance intéressée du geôlier, il recevait dans sa prison, avec la même facilité que s'il eût encore été à l'auberge du Soleil ; sauf la liberté, il jouissait de tous les privilèges de la liberté. Le baron Schininà venait tous les jours et se donnait beaucoup de mouvement en faveur du prisonnier sans arriver à rien ; il n'épargnait cependant, c'est une justice à lui rendre, ni démarches, ni sollicitations, ni citations latines, mais il perdait ses pas et son latin, *passus atque latinum*, comme il le disait lui-même en soupirant.

Rafaella, depuis sa première visite, était revenue plusieurs fois avec le même mystère, et accompagnée d'Errante, qui travaillait toujours, ou du moins était censé travailler à son portrait.

— Votre évasion mûrit, disaient-ils au prisonnier, sans s'expliquer davantage ; on ne l'ajourne que pour mieux l'assurer.

Quant à lui, il était toujours à cet égard dans la même perplexité. Fuirait-il ? Ne fuirait-il pas ? Tel était le problème qu'il se posait à lui-même. Quoiqu'il s'adressât cette question dix fois par minute, il ne s'était encore répondu ni oui ni non. Un jour il s'endormait en se disant : Evadons-nous. Il se disait au réveil ; Restons. Outrant un sentiment fort noble en soi, et faisant de l'honneur militaire une application exagérée, il s'était buté à l'idée qu'il était aussi lâche, aussi déshonorant de fuir la prison que le champ de bataille.

— Avec cette logique-là, lui disait Errante, Socrate a bu la cigue.

Cependant le moment était venu de prendre un parti. L'évasion était préparée pour le soir même. Par quels moyens ? C'est ce que les deux complices Errante et Rafaella, lui avaient tu obstinément. Quant au baron, il n'était pas dans le secret. Battu tous les jours et sur tous les points, il ne cessait de répéter sur tous les tons : *Britannia ferox !* Il allait même, dans son désespoir, jusqu'au : *Delenda Carthago*. Carthage voulait dire Albion.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

---

### UN PRISONNIER ARABE.

Le 18 août, le prince de Joinville adressa une lettre au gouverneur marocain de Mogador. L'un de nos prisonniers, auquel on accorda la liberté, fut chargé de porter cette dépêche. L'Arabe ne trouva dans la ville dévastée que des ruines fumantes, des cadavres ensanglantés et des pillards, qui le prirent pour un des leurs. Il apprit d'eux qu'il n'y avait plus aucune autorité dans la ville ; que le kaïd et les notables de Mogador s'étaient réfugiés à Aït-Yazin, village kabyle, situé à cinq lieues de Soueira.

L'Arabe, n'ayant pu remplir sa mission, revint à bord, rapportant quelques poules qu'il avait trouvées sur sa route.

On donna à cet homme des vêtements neufs, des provisions, et on le remit en campagne. Il rencontra en effet le kaïd dans le village qu'on lui avait indiqué ; lui et les principaux habitants de Mogador s'étaient réfugiés là, sans ressources, vivant d'aumônes.

Le kaïd, Sid-Abd-Allah-Ezzini, répondit au prince une lettre qu'il remit à notre courrier.

Le 20, à deux heures, l'Arabe, de retour de son voyage, agitait sur la plage son turban, en guise de signal. Une embarcation du Pluton alla le prendre, et c'est à ce moment que nos matelots aperçurent, derrière les brisans du fort Portugais, un infortuné qui tendait la main vers eux, implorant leur secours. C'était l'un des chrétiens établis à Mogador, M. Bolelli fils, sujet romain et protégé français, qui, depuis le 16, s'étant réfugié nu, sans eau, sans vivres, dans les ruines de ce fort, afin d'échapper au couteau des Kabyles, y serait mort de faim, de soif et de froid, s'il n'eût été aperçu par nos matelots.

On sut, par le messager arabe, que l'empereur était toujours à Rabat, que les Juifs et les Maures de Soueira, demi-nus, sans pain, erraient dans la campagne, aux environs de Gharsa, jardin de l'empereur, situé à trois lieues de la ville, et craignant d'être assassinés d'un instant à l'autre par les Chéliah, ceux mêmes qui avaient pillé la ville, et avaient emporté dans leurs montagnes les richesses et les denrées qu'ils y avaient trouvées.

(*Algérie.*)

... ce qu'ils croient agir dans leur intérêt.

L'exaltation des provinces d'Irlande ne connaît pas de bornes. La nuit qui a suivi la réception de la grande nouvelle, les comtés de Kildare, Carlow, Dublin, South, Tipperary, ceux du Roi, de la Reine, de Kilkenny, etc., ont été littéralement transformés en nappes de feu. A Wicklow, les bruyères et les fougères de toutes les collines, ont été réduites en cendres. (*Sun.*)

**Angleterre.** — On a publié à Londres l'avis suivant du ministère des affaires étrangères, en date du 9 septembre :

« On fait savoir par les présentes que le très honorable lord Aberdeen, premier secrétaire d'Etat de S. M. aux affaires étrangères, a reçu du secrétaire de l'amirauté, par ordre des lords commissaires, copie d'une dépêche du 17 août dernier, du capitaine Vallès, du vaisseau de S. M. le Warspite, contenant une lettre de S. A. R. le prince de Joinville, commandant l'escadre française sur la côte du Maroc, annonçant qu'il venait de mettre le port de Mogador en état de blocus. »

### REVUE DES JOURNAUX.

Tous les journaux sont remplis ce matin de détails sur la joie délirante que cause aux Irlandais la mise en liberté de leur grand agitateur. Les journaux d'Irlande auxquels ils empruntent leurs descriptions paraissent être sous l'empire d'un vertige sans exemple, et la presse anglaise elle-même, en annonçant ces processions, ces ovations, ces feux de joie, n'a pu se défendre d'une émotion qu'elle dissimule assez mal sous de stoïques réflexions.

Voici le commentaire du *Journal des Débats* après le récit de ces fêtes : « Ainsi s'est terminé ce premier jour de liberté et de triomphe; maintenant vont commencer les difficultés; chacun aura sa part. M. O'Connell voudra-t-il encore tenter la loi, en tenant le grand *meeting* de Clontarf, dont la prohibition hardie et soudaine avait été la première mesure du gouvernement? il ne paraît pas le désirer; mais pourra-t-il l'empêcher? C'est ce qu'on ne peut manquer de savoir promptement. Le grand embarras pour le gouvernement anglais, ce n'est pas l'acquittement de M. O'Connell, c'est l'interprétation donnée à la loi, par l'organe le plus élevé du corps judiciaire en Angleterre même, par lord Denman. M. O'Connell l'a bien compris; il a commencé par se mettre sous la protection de la doctrine établie dans la chambre des lords par le *chef de justice*; c'est sur ce terrain qu'il se montrera le plus dangereux pour le gouvernement anglais. »

— Le *National* pense que O'Connell ne va plus recourir à la convocation des meetings-monstres, bien qu'il croie à leur légalité; mais qu'il profitera de sa puissante association pour prêter encore une fois main-forte aux whigs et abattre le torysme aux pieds de l'Irlande. O'Connell, dit ce journal, veut sincèrement le rappel; mais croit-il lui-même aux espérances qu'il fait naître? Il disait il y a dix-huit mois : « Dans six mois, si vous voulez suivre mes conseils, l'Irlande sera indépendante. » On a suivi ses conseils, et il a été incarcéré; maintenant entre l'état actuel de l'Irlande et sa complète indépendance il n'y a ni plus ni moins que la chute ou la ruine de l'Angleterre.

—Presque tous les journaux publient l'ordre du jour du vice-amiral E. Owen en réprimande des articles injurieux du *Times*, et voient avec plaisir dans cette désapprobation l'intention du gouvernement anglais d'en éviter le fâcheux retour.

—D'après le *Journal du Hâvre* il serait certain que ni le gouvernement français ni le gouvernement anglais ne publieraient rien d'officiel sur l'arrangement de l'affaire de Taïti, avant la réunion des deux parlements.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— La Faculté de droit de Paris vient de publier le programme de ses cours pour le premier semestre de l'année scolaire 1844-1845. Voici le nom des professeurs qui dirigeront les diverses facultés :

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE. — *Institutes de Justinien et droit romain*: MM. Blondeau et Ducaurroy. — *Code civil français*: MM. Demante et Oudot. — *Introduction générale à l'école du droit* (cours facultatif): M. de Portets.

COURS DE DEUXIÈME ANNÉE. — *Cours civil français*: MM. Bugnet et Vallette. — *Législation criminelle et procédure civile et criminelle*: MM. Berryat-Saint-Prix et Bonnier. — *Pandectes*: M. Pellat. — *Législation pénale et comparée* (cours facultatif) : M. Ortolan.

COURS DE TROISIÈME ANNÉE. — *Code civil français*: MM. Duranton et Perreyre. — *Code de commerce*: M. Bravard. — *Droit administratif*: M. Macarel.

COURS DE QUATRIÈME ANNÉE. — *Droit des gens*: M. Royer-Collard. — *Droit constitutionnel français*: M. Rossi. — *Histoire du droit romain et du droit français*: M. Ferry.

— On fait des préparatifs pour couronner l'arc de triomphe de l'Etoile. Ce couronnement consistera en une grande statue représentant la France, placée sur un quadrige. A l'entour du char, à pied, seront les génies de la nation française. Tous ces ouvrages seront en bronze, de grandeur colossale. Un spécimen en carton va être bientôt élevé.

— Les journaux judiciaires publient l'acte constitutif d'une société en nom collectif et en commandite, au capital de 525,000 fr., sous la raison Paulin, Lheureux et compagnie, pour l'exploitation tant en France qu'à l'étranger de toute la propriété de l'ouvrage de M. Thiers, intitulé : *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

— *Double suicide d'un père et de son fils.* — Hier soir, rue des Moulins, à minuit, tombaient aux pieds des passants deux cadavres : l'un, était celui d'un vieillard, et l'autre, celui d'un jeune homme de dix-huit ans. Tous deux n'ont pas tardé à être reconnus. Le vieillard était un commissionnaire qui se tenait habituellement à l'angle de la rue des Moulins et de la rue Thérèse ; le jeune homme était son fils. Ce dernier, disait-on, était sur le point d'être arrêté, et le père, redoutant ce déshonneur, s'était enfermé avec son fils, et après s'être enivrés, ils avaient, tous deux, pris la résolution d'échapper au déshonneur par le suicide. Le père s'était jeté le premier et le fils l'avait suivi.

— Un des rédacteurs du *Siècle* en fouillant dans la curieuse collection d'autographes et de manuscrits que possède M. Lefebvre, libraire à Paris, a trouvé un autographe de Bonaparte qui, outre l'importance qui s'attache à tous les écrits de l'empereur, emprunte aux circonstances actuelles un intérêt d'opportunité.

Le 30 frimaire an XI, le conseil municipal d'Orléans avait nommé une commission de douze membres pris, dit l'original que nous avons sous les yeux, parmi les artistes et amateurs distingués de cette ville, pour rétablir un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc. Cette délibération fut mise sous les yeux du premier consul, et il écrivit en marge les lignes suivantes :

« Ecrire au citoyen Grignon Desormeaux que cette délibération m'est » très agréable. L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est pas de miracles que le génie français ne puisse produire dans les circonstances » où l'indépendance nationale est menacée.

» Unie, la nation française n'a jamais été vaincue; mais nos voisins, » plus calculateurs et plus adroits, abusant de la franchise et de la loyauté de notre caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissensions d'où naquirent les calamités de cette époque et tous les désastres que rappelle notre histoire. »

Les deux lignes suivantes sont rayées :

« L'exemple que donnent les habitants d'Orléans devrait être imité » par les concitoyens de Duguesclin et d'Ollivier Clisson.

» Paris, le 10 pluviôse an XI.

» Le premier consul, BONAPARTE. »

— Le nombre des étrangers qui sont venus à Metz assister aux manœuvres, est considérable. La Prusse, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, la Belgique, le duché de Bade, l'Autriche et d'autres puissances y sont représentés ; le duc Bernard de Saxe-Weimar était dans la tranchée avec les ducs de Nemours et de Montpensier, à l'assaut qui a été donné à une lunette. Le capitaine Gordon, fils de lord Aberdeen, est attendu.

— On écrit de Metz le 7 :

« M. Sudre a fait, avant-hier au soir, des expériences de nuit extrêmement remarquables. Placé à Montigny, il communiquait des ordres qui, en passant par les forts Gisors et Belle-Croix, la Maison de planches, le Coupillon, Tignomont et le Mont-St-Quentin, où est placé le télégraphe, lui revenaient par ce dernier poste. Il prouvait par là qu'un général, faisant le siège d'une ville, pouvait, la nuit comme le jour, donner des ordres à toutes les troupes qui investissent la place, quoiqu'il en fût séparé par des obstacles, tels que lacs, ponts, fleuves ou rivières, etc.

» Ces différentes positions comprennent une étendue de terrain d'un périmètre de 15,1000 mètres, et néanmoins tous les ordres ont été parfaitement compris et exécutés. L'on a même remarqué que les sons du clairon s'entendaient mieux que le jour, circonstance précieuse pour la téléphonie, car c'est dans la nuit que s'égare plutôt une ordonnance, surtout en pays ennemi » (*Moniteur parisien.*)

— On écrit aux *Débats* :

« Vitry-le-François (Marne) vient d'être mis en émoi. Le dimanche 25 août était jour de paie pour les ouvriers employés au canal de la Marne au Rhin, mais les agents de l'entreprise Lacour ne se présentèrent pas pour payer ce qu'ils devaient aux ouvriers de leur chantier.

» Ces hommes vinrent donc en ville vers onze heures du matin, au nombre de plus de deux cents, pour prier M. le juge de paix de leur faire payer ce qui leur était dû. L'entrepreneur absent n'avait pas laissé de fonds ; cette circonstance ne paraissait pas devoir contribuer à dissiper ce rassemblement.

» Vers quatre heures, l'administration municipale prit une mesure qu'on ne saurait trop approuver. *Au lieu d'employer la force pour maintenir l'ordre*, elle paya aux ouvriers les deux tiers de ce qui leur était dû, promettant de leur faire remettre le dernier tiers de leur salaire avant la fin de la semaine. Les ouvriers ont quitté immédiatement la ville sans occasionner le moindre tumulte. »

— Le conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye vient de voter dans sa séance de samedi 6 septembre, une subvention de 200,000 fr. pour l'exécution du projet d'arrivée, par voie atmosphérique, du chemin de fer sur le plateau de la ville. (*Débats.*)

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« Un menuisier des environs d'Yvetot a inventé un mécanisme destiné à faire mouvoir des roues à aubes, et dont la force motrice est dans une pendule. Il a appliqué son invention à une chaloupe de Fécamp qu'il a amenée au Hâvre, et qu'il a ensuite conduite à Rouen, où il doit la sou-

cette ville, d'examiner la chose. Celui-ci en communiqua la nouvelle à M. le comte Blucher, qui la transmit aux marchands d'Altona.

» On sut bientôt que le fils du défunt était le frère de l'ouvrier susdit. Son père étant mort, il a pris un bon avocat qui le fasse entrer en possession de cette fortune colossale, mais jusque-là il reste dans sa condition d'ouvrier. »

— L'affaire relative aux troubles de Silésie, à Peterswalden et à Langenbielau a été terminée hier ; sur 80 accusés, deux seulement ont été condamnés à 9 ans de détention dans une maison de correction.

La femme de M. Selz arrêté pour des publications relatives aux ouvriers, essaya, mais en vain, d'obtenir une audience du roi à Erdmannsdorf ; elle lui remit alors une pétition, mais le roi, sachant de quoi il s'agissait, la repoussa et dit : « qu'il ne faisait rien pour les gens poussant » les ouvriers à la révolte. » Puis, il entra dans l'église avec sa suite. (*Gazette de Brême.*)

### LES VICTIMES DE LA TOUR DE NESLE.

Dans le bulletin des affaires qui viendront devant la cour d'assises de la Seine, dans la deuxième quinzaine de ce mois, nous lisons : « Les 24, 25, 26 septembre, paraîtront, devant le jury, les frères Louvet, Bonichon et six autres, accusés de viols, complicité, affaire dite de la *Tour de Nesle*. » On sait que cette affaire, déjà appelée à la dernière session, a été renvoyée à la session qui va s'ouvrir, pour cause d'absence d'un témoin. Cette circonstance a permis à un observateur du palais de voir les victimes de cet épouvantable drame : « Fidèles à l'appel de la justice, dit-il, elles s'étaient rendues à la cour d'assises, et presque toutes, avouons-le, lestes et pimpantes, ayant sur le front l'insouciance et la gaîté de leur âge. L'une d'elles entre autres (elle a quinze ans), pour descendre plus vite l'escalier des témoins, a sauté huit ou dix marches avec une prestesse fort dégagée, en poussant le petit cri joyeux d'Auriol. Elles appartiennent toutes à la classe ouvrière ; elles ont pour la plupart un costume presque campagnard qui n'est pas dépourvu de grâce: une cornette blanche, un corsage de couleur, un jupon à gros plis et des sabots. Deux ou trois sont jolies ; plusieurs portent sur leurs traits à peine formés, les traces d'une vieillesse anticipée. Quelques-unes sont d'une laideur vraiment repoussante. Une seule, l'agile Esméralda de tout à l'heure, se distingue par une beauté peu commune. Ses grands yeux étonnés, son front pur, la candeur naïve de son maintien lui donnent une ressemblance frappante avec le frais visage des jeunes filles de Greuze.

On le sait : les débats de cette affaire commenceront le 23 de ce mois. M. le président Rigal avait pris une mesure qu'il maintiendra sans doute et qui est excellente. Il avait décidé que malgré le huis-clos, les avocats en robes assisteraient à l'audience. Le barreau est appelé fort souvent à remplir son ministère dans des procès de cette nature. Il faut qu'il puisse acquérir l'expérience nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Le caractère dont il est revêtu est une garantie suffisante de la gravité de sa tenue. Même en présence des tristes égarements des passions, la science est toujours chaste et sérieuse. (*Le Droit*).

## ÉTUDES SOCIALES.

### Les improductifs de la société actuelle.

La domesticité. — L'association peut la transformer en services publics. — Armées. — Vie de garnison. — Agents fiscaux. — Il faut les restituer à l'industrie.

Parmi les improductifs, avec les femmes, les enfants, il faut classer les valets. Aujourd'hui l'existence d'un homme aisé occupe entièrement l'existence d'un autre homme dont le seul emploi est de battre les habits du premier, de balayer sa chambre et de cirer sa chaussure. N'est-ce pas une énorme déperdition de force que cette division du genre humain en deux parties dont l'une a pour unique fonction de brosser l'autre? Parcourez une de nos villes, et vous serez frappé des emplois improductifs assignés à la domesticité.

Dans les rues de Paris, auprès de chaque porte cochère, vous trouverez un édifice, modeste à la vérité, assigné pour logement à une famille entière. Cette famille, composée de l'homme, de la femme, de vieux parents quelquefois, et presque toujours de beaucoup d'enfants, n'a qu'une fonction, c'est de tirer un cordon, d'ouvrir et de fermer une porte. Sous le régime de l'association, si l'habitation collective avait besoin de clôturer et de se mettre en garde comme nos demeures, ce qui n'est pas, du moins le nombre des issues se réduirait énormément ; la surveillance n'en serait confiée qu'à des personnes fréquemment relayées et disponibles pour d'autres emplois. Continuons l'examen de la maison parisienne.

J'aperçois dans la cour une remise, une écurie, je vois un carrosse et des chevaux qui sont du matin au soir l'unique occupation d'un cocher, parfois assisté d'un groom ; quand il a époussété la voiture, il la lave ; quand il a brossé les chevaux, il les étrille. Un pareil service doit-il absorber toute la vie d'une créature humaine, toutes les facultés d'une âme faite à l'image de Dieu ?

A tous les étages de la maison, même déperdition de forces, même surabondance de personnel. Telle grande dame aura, pour elle seule, chef de cuisine, marmitons, laveuse de vaisselle, femmes de chambre et valets de pied. Le personnel domestique dépassera manifestement les besoins.

La domesticité est une institution mauvaise, parce qu'elle contraint l'homme à un seul genre de fonctions, parce que beaucoup de ces fonctions sont stériles et n'ont pour raison d'être que le morcellement des ménages; elle est mauvaise parce qu'elle laisse dans l'emploi du temps de grandes lacunes où la paresse et le vice peuvent s'introduire ; mauvaise encore et surtout parce qu'elle avilit une partie de la population en la soumettant aux caprices de l'au-

TIMBRE ROYAL 5 C.

lation des valets est rendue à la vie productive, à l'industrie.

Avec les femmes, les enfants et les valets, l'association, la distribution méthodique et attrayante du travail rallient à la production *les armées*.

Aujourd'hui on tamise, on écrème les nations, on en prend l'élite en hommes, en chevaux, en matériel, réformant tout ce qui ne remplit pas les meilleures conditions de santé, de vigueur, de solidité ; et cette force immense on l'enlève à la production pacifique.

A quoi sera-t-elle employée? A ne rien faire ou à détruire. Sous l'Empire, elle servait à tuer les hommes par milliers, à dévaster les campagnes, à incendier les villes. Depuis trente ans, sauf le débouché que notre énergie militaire a trouvé en Afrique, mais qui est loin d'occuper tous nos soldats, l'armée sommeille. L'homme de guerre s'exerce sous les drapeaux à des fonctions qu'il ne remplira jamais. Il apprend à marcher au pas, à former des pelotons, des bataillons, à manier le sabre, le fusil, la lance, à tirer le canon. Puis, quand il s'est escrimé six ans contre des ennemis imaginaires, on le renvoie dans ses foyers. Rien de moins productif, de moins directement utile qu'une pareille vie. Aussi la paresse, le dégoût, l'ennui tendent-ils à s'infiltrer dans la vie du soldat comme dans celle du domestique, mais les chefs sont là, et pour que nul instant ne reste vide dans la journée, pour que le soldat ne s'enivre pas et n'aille pas compromettre par des querelles avec les bourgeois la situation morale du régiment dans la ville, on cherche à remplir son existence, comme celle du domestique, par un enchaînement d'occupations stériles mais absorbantes. Le cheval de cavalerie est pansé plus souvent que de raison ; chaque officier s'ingénie à retenir ses hommes à la caserne. On ne cirait les bottes que par-dessus ; voici un capitaine qui a trouvé l'idée de faire cirer par-dessous.

De bonne foi, cette vie militaire est-elle digne de l'homme, trouvé-

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

**DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 11 SEPTEMBRE.**

PAINBLANC, entrepreneur de couverture, à la Chapelle, rue de Jessaint, 29 bis. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Moizard, rue Neuve-St Augustin, 43.

RIMBAUD, sellier, rue Basse-du-Rempart, 76. Juge commissaire, M. Selles; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26.

## Bourse du 12 septembre 1844.

Plusieurs nouvelles plus ou moins apocryphes sont venues stimuler de nouvelles ventes à découvert. Néanmoins la baisse a gagné peu de terrain. On reste sur le 3 0/0 à 18 c. au-dessous du prix de clôture d'hier, et seulement à 5 c. au-dessous du dernier cours qu'on avait fait hier à la coulisse. Le 5 0/0 a éprouvé une dépréciation plus sensible; elle est de 25 c.

Les chemins étaient généralement moins bien qu'hier. Les fonds espagnols et portugais assez recherchés. Il n'y a pas eu de vendeurs pour ces derniers.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1055. — Jouissance de Bourgogne, 92 50. — Zinc Vieille-Montagne, 3505. — Lins Maberly, 450. — Obligat. St-Germain anc., 1225. — Versailles nouv., 1180. — Orléans, 1240. — Grand'Combes nouv., 1150, 1147 50, 1145, 1147 50. — Lots d'Autriche, 397 50. — Banque belge, 655. — Rente id. 1842, 108. — Id. d'Espagne 3 0/0 34 1/4. — Id. passive, 6 1/8.

A terme : Naples, fin courant, 98 75, 98 60.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 119 80 | 119 80 | 119 80 | 119 80 | 120 » |
| — fin cour. | 119 95 | 119 95 | 119 75 | 119 80 | 120 05 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 70 | 81 70 | 81 60 | 81 65 | 81 85 |
| — fin cour. | 81 70 | 81 70 | 81 65 | 81 70 | 81 85 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

du mois, 19,50 à 00,00; octobre, 82,00 à 81,50; nov. et déc. 83,00 à [illegible]; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 86,00.

LILLE. — Colza, 72,50 à 72,25. — Voitures, 7,50

ESPRIT 3/6. — Disponible, 100,00 à 101,00; courant du mois, 102,00 à 00,00; oct. 99,00 à 00,00; nov. et déc. 87,50 à 00,00; 4 prem. mois 1845, [illegible] à 00,00.

SAVON. — Disponible, 91 fr.



## Vente par autorité de justice.

Sur la place de la commune de la Villette.

Le 15 septembre 1844.

Consistant en tables, commode, secrétaire, pendule, armoire, rideaux, batterie de service, marteaux, forge avec ses accessoires, enclume, 3 voitures en confection, bois de charronnage, etc. — Au comptant.



## Spectacles du 13 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Othello.
7 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Comité de bienfaisance. Héritière.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. Deux Gentilshommes.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone. Ciguë.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Turlurette. Les Marocaines. Satan.
7 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Chevalier de Grignon. Télémaque.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. Enfantillage. Tourlourou. F. Galfâtre. Mémoires.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Marie Mignot. L'Aumônier. Famille du fumiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Vert-Vert. Cracovienne. Tout pour mon père. Ballet.
6 h. 1/2 FOLIES. — Etudiant. Course. Maître Maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On écrit de Bar-le-Duc, le 9 septembre :

La continuité du beau temps a, jusqu'à certain point, confirmé l'espoir que nous émettions la semaine dernière, de voir la qualité se joindre à la quantité à la récolte de cette année. La vigne marche très bien et tout le monde est d'accord à dire que la vendange pourra se faire du 20 au 25 de ce mois et à la fin au plus tard. Malgré cela, nous redirons encore que les vins en cave conservent leur prix; ce qu'il faut attribuer à la pénurie qui se fait sentir aujourd'hui.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 11 Septembre. | | | | 12 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 334 q. | 01 k. | | Arrivages | 1110 q. | 08 k. | |
| Ventes | 338 | 48 | | Ventes | 1645 | 43 | |
| Restant | 22359 | 43 | | Restant | 21823 | 78 | |
| Cours moyen | | | 34,21 | Cours moyen | | | 35,65 |
| Cours-taxe | | | 35,82 | Cours-taxe | | | 35,99 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 07 q. | 83 k. | 51,30 à 52,25 | Gr. | 10 q. | 99 k. | 48,00 à 52,25 |
| 1re | 31 | 45 | 36,30 à 36,95 | 1re | 485 | 59 | 35,65 à 36,75 |
| 2e | 108 | 33 | 32,95 à 35,00 | 2e | 298 | 76 | 33,75 à 35,00 |
| 3e | 3 | 44 | 28,00 à 00,00 | 3e | 44 | 06 | 28,00 à 29,95 |
| 4e | 3 | 44 | 25,50 à 00,00 | 4e | 7 | 44 | 21,00 à 22,95 |
| Al. | 00 | 00 | 00 00 à 00.00 | Al. | 578 | 05 | 26,75 à 36,95 |

PÉRONNE, 7 septembre. — Farine 30,00 à 33,00.

MÉZIÈRES, 8 septembre. — Farine 1re 34,00; 2e 32,00; 3e 30,00.

STRASBOURG, 6 septembre. — Farine 1re 32,00; 2e 30,00.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 11 septembre. — *Cours officiel.* Froment 18,28 à 20,07. — Avoine 7,80 à 8,33.

NANGIS, 11 septembre. — Froment 18,65. — Avoine 6,45.

COULOMMIERS, 11 septembre. — Froment nouveau 1re 18,75 à 19,69; 2e 17,50 à 18,44; 3e 16,88 à 17,19. — Froment vieux 1re 18,44 à 18,75; 2e 17,81 à 18,13, 3e 17,19 à 17,50. — Seigle 9,38 à 10,63. — Orge 9,38 à 10,00. — Avoine vieille 7,25 à 7,50; de nouvelle 5,50 à 6,87.

Ce marché encore plus approvisionné que le précédent a éprouvé lenteur et difficulté dans ses ventes en raison de l'élévation relative de nos cours du blé par rapport aux autres places, laquelle ne permet pas à nos meuniers de fabriquer avec avantage pour Paris. — Les offres ont été nombreuses, cours de 18,75 à 19,69, peu à ce dernier prix. Baisse d'environ 0,63 par hect.

HOUDAN, 11 septembre. — Froment 1re 20,67 à 21,33; 2e 20,00; 3e 19,33. — Champart 18,00 à 19,33. — Blé bis 16,00 à 17,33. — Avoine vieille 7,00 à 7,50; de nouvelle 6,20 à 6,80. Halle peu garnie, vente lente.

CAEN, 9 septembre. — Froment 1re 22,50; 2e 20,29; 3e 17,50. — Sarrazin 12,97. — Orge 9,78. — Avoine 9,16.

BOURGES, 7 septembre. — *Cours officiel.* Froment 16,50 à 20,00. — Méteil 14,50 à 15,75. — Seigle 13,25 à 14,75. — Mouture 12,00 à 14,50. — Marsèche 11,50 à 12,00. — Orge 12,50 à 13,75. — Sarrazin 12,00. — Avoine 6,50 à 7,50.

BERGUES, 9 septembre. — Froment 1re 20,45; 2e 19,41; 3e 19,12. — Froment nouveau 18,83. — Seigle 12,07. — Orge nouvelle 10,96. — Avoine 6,87.

Le marché de ce jour était encore plus approvisionné que le précédent. Le prix du blé a baissé de 18 c. à l'hect.; le seigle de 12 c.; l'avoine de 47 c. L'orge a haussé de 7 c.

BAR-LE-DUC, 9 septembre. — Froment vieux 1re 16,75; 2e 16,25; 3e 15,75. — Froment nouveau 1re 15,75; 2e 15,25; 3e 15,00. — Avoine 6,50. Baisse de 0,50 sur le froment nouveau; les blés vieux sont restés sans variations.

GRENOBLE, 7 septembre. — Froment 1re 20,38; 2e 19,63; 3e 18,88; vente bonne. — Seigle 13,25 à 14,15. — Avoine 3,25 à 3,50. — Sarrazin 12,00 à 12,50. — Maïs 19,50 à 20,00.

NANTES, 7 septembre. — Froment 1re 19,19; 2e 18,40; 3e 17,72; prix moyen 18,15. — Seigle 12,41. — Orge 11,00. — Sarrazin 9,65. — Maïs 11,50. — Avoine 8,00.

*Marchés étrangers.*

Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique, du 2 au 7 septembre :

| | Froment. | Seigle. |
|---|---|---|
| | Prix moyens. | |
| Arlon | 17,50 | 12,00 |
| Anvers | 18,23 | 10,97 |
| Bruges | 17,04 | 9,27 |
| Bruxelles | 18,18 | 10,03 |
| Gand | 17,61 | 9,70 |
| Hasselt | 19,55 | 10,80 |
| Liége | 18,59 | 10,74 |
| Louvain | 18,15 | 10,64 |
| Namur | 18,74 | » |
| Mons | 18,52 | 9,35 |
| Totaux | 18,09 | 10,48 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kil.; et le seigle à celui de 21,50 les 1,000 kil.; 2° que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 cent. les 1,000 kil.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer du 12 septembre.* — Foin 1re 46,00 à 47,00; 2e 44,00 à 45,00; 3e 38,00 à 40,00. — Paille de seigle 1re 23,00 à 24,00; 2e 21,00 à 22,00; 3e 20,00.

*Marché St-Martin, 11 septembre.* — Foin 1re 44,00 à 47,00; 2e 39,00 à 42,00. — Paille de froment 1re 24,00 à 25,00; 2e 21,00 à 23,00. — Paille de seigle 1re 24,00 à 31,00; 2e 27,00.

**Bois.**

ST-DIZIER, 10 septembre. — Les prix de sciage se soutiennent de 145 à 150 fr. pour l'échantillon ordinaire, et de 118 à 122 fr. pour l'entrevoux; fournitures 10 au 100, termes de dix mois.

Les ventes se font à mesure de l'empilage. Nos chantiers sont peu garnis; nous avons à peine 100,000 mètres à placer sur l'ordinaire de 1844.

En bois de 1843 il ne reste que quelques lots dont les détenteurs ont eu des prétentions trop élevées qu'ils ne réaliseront probablement pas.

Nous n'attendons plus, comme d'ordinaire à chaque fin d'année, des quantités considérables de sciages. La Lorraine en a beaucoup expédié, à cause du mauvais temps qui n'a pas permis aux cultivateurs de se livrer aux travaux de la campagne, pendant juillet et août. La majeure partie de ce qui reste à venir proviendra de la direction de Pont-à-Mousson.

D'autre part, la petite crue arrivée à la Marne, a permis de flotter plus que de coutume en juillet et août.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 12 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1782 | 1762 | 20 | 1 16 | 1 06 | [illegible] |
| Vaches.... | 31 | 31 | » | 1 06 | » 91 | [illegible] |
| Veaux..... | 723 | 723 | » | 1 52 | 1 34 | [illegible] |
| Moutons.. | 10810 | 9908 | 902 | 1 12 | 1 [illegible] | [illegible] |

NANGIS, 11 septembre. — 359 veaux 1,30 1,10. — 37 bœufs 1,30-1,10. — 4 vaches 1,00 0,80.

COULOMMIERS, 11 septembre. — Il s'est vendu au marché 208 veaux gras 1,42-1,32-1,22. — 205 veaux d'élève 11,00 à 32,00 l'un. — 32 grands porcs 36,00 à 51,00. — 47 petits porcs 9,00 à 28,00.



**En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.**

# TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE DE L'HOMME

## CONSIDÉRÉ DANS TOUS SES RAPPORTS,

Par **M. GABRIEL GABET**, ancien avocat.

3 forts volumes in-8°.

Prix : 18 francs avec figures.
Par la poste, 22 fr. 50.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES. — TOME Ier : Aperçu du système de l'univers; — De la vie générale; — Plan de l'exposition de la science de l'homme; — Génération de l'homme; — Organisation de l'homme considérée après la naissance; — De la vie végétative. — TOME II : De la vie sensitive ou instinctive; — Sa nécessité; — De la vie spirituelle; — Définition. — TOME III : Du concours des vies instinctive et spirituelle pour diriger l'homme dans la conduite de la vie; — Modifications des vies instinctive et spirituelle qui constituent les différences entre les hommes; — Développement et cessation des vies instinctive et spirituelle; — Différences entre les hommes et les animaux, relativement aux vies instinctive et spirituelle; — De l'humanité, ou de l'homme considéré en association universelle.

**Le Catalogue raisonné des livres de la Librairie Sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.**

# EXAMEN ET DÉFENSE DU SYSTÈME DE FOURIER

Par **AMÉDÉE PAGET**, docteur en médecine, et **EUGÈNE CARTIER.**

Un volume in-8°.

Prix : 3 francs.
Par la poste, 3 f. 75.

toutes du monde, ... c'est possible, et non moins inexpugnables, gardés, au nom de toutes les puissances, par celles d'entre elles que la proximité et les autres convenances désigneraient.

Une occasion vraiment providentielle se présentait naguère d'avoir un point destiné à contre-balancer Gibraltar. Tanger, ouvert par le canon de nos vaisseaux, aurait dû être occupé, puis donné à l'Espagne sous des conditions qui eussent garanti pour tous les autres peuples la liberté du commerce et de la navigation. Outre l'avantage commun pour toutes les marines qui fréquentent la Méditerranée d'avoir un point de relâche et, en cas de guerre avec l'Angleterre, un refuge contre les bâtiments qui, des eaux de Gibraltar, surveillent le détroit, Tanger, remis aux mains d'une puissance européenne, devenait une porte ouverte à la civilisation et au christianisme sur le continent africain. N'est-ce pas une honte que l'Europe, qui va (nous sommes loin de l'en blâmer), trouver à quatre mille lieues quelques sauvages des îlots de la Polynésie pour les amener à nos croyances et à nos coutumes, laisse tout un rivage de la Méditerranée sous la farouche domination des sectateurs de Mahomet, qui tiennent les femmes dans la servitude, et dont le fanatisme brutal outrage bien plus la nature et l'humanité que les mœurs naïves des Polynésiens? Pourquoi, du moins, lorsqu'un de ces gouvernements barbares, dont l'existence seule accuse les gouvernements civilisés et décèle les influences machiavéliques qui divisent ceux-ci ; pourquoi lorsque l'empereur du Maroc, par exemple, attire sur lui les armes de la France provoquée, insultée, attaquée, pourquoi ce despote est-il l'objet d'une protection spéciale? Pourquoi la France, à son égard, renonce-t-elle visiblement à l'usage des droits de toute nation belligérante? Qui donc s'oppose à ce que, courant les chances mauvaises de la guerre, elle profite aussi de ses chances favorables?

Tout le monde, y compris l'opposition systématique, applaudit en ce moment au langage à la fois digne et modeste que tient M. le prince de Joinville dans son rapport, sur les opérations de l'escadre qu'il commande. Cette pièce, dont on accuse le ministère d'avoir retranché des passages, en renferme encore quelques-uns qui révèlent toute la fausseté de notre position vis-à-vis du Maroc. « Vous savez, écrit le prince-amiral au ministre de la marine, dans quel but j'ai attaqué Tanger. D'après vos ordres, je ne devais pas l'occuper ; mon but était atteint du mo-

sieurs États qui avaient aussi à se plaindre du Maroc, comment se fait-il que nous hésitions à frapper des coups décisifs? Usant des droits de la guerre, nous nous serions emparés de deux ou trois points dans les États d'Abderrahman, pour le forcer à nous donner satisfaction, que personne n'aurait été légitimement fondé à le trouver mauvais? S'il existe une puissance qui soit pour l'islam contre le christianisme, pour la barbarie contre la civilisation, qu'elle l'ose déclarer ouvertement : cette puissance n'aurait certainement pas pour elle aujourd'hui les peuples et les gouvernements de l'Europe, et seule, et livrée aux embarras intérieurs les plus graves, elle hésiterait avant d'engager la lutte!

---

On nous apprend aujourd'hui que le différend qui existait entre l'Espagne et le Maroc, vient d'être terminé par la médiation active de l'Angleterre. Cette puissance, en faisant tous ses efforts pour mettre fin à une situation qui tendait à rapprocher l'Espagne et la France dans la question marocaine, a joué son véritable jeu, a servi habilement son propre intérêt : nous ne pouvons lui en faire un crime. Mais que dire de notre diplomatie, qui n'a rien fait pour prévenir un tel dénouement, ou de la diplomatie espagnole, qui n'a pas vu le parti qu'elle pourait tirer, en agissant de concert avec nous, de la guerre actuellement engagée avec le Maroc.

Il n'y avait qu'un moyen, pour l'Espagne, de racheter la honte de Gibraltar, occupé sur son territoire par les Anglais : c'était d'occuper elle-même Tanger ; Tanger, que nous aurions pu et dû lui offrir. Au lieu de cela, le gouvernement français défend à ses marins de s'élancer par les brèches que leur feu avait faites aux remparts de Tanger; et, de son côté, le gouvernement de Madrid, cédant aux instigations des maîtres de Gibraltar, s'empresse d'enlever à l'Espagne l'occasion unique qui s'offrait à elle de reprendre un rôle actif dans le monde, et un rang glorieux parmi les nations.

Jamais acte n'a, mieux que l'arrangement intervenu dans les circonstances actuelles entre l'Espagne et le Maroc, donné la mesure de l'incapacité, de la nullité de notre diplomatie. Comment, lorsque l'Espagne avait un si grand, un si évident intérêt à faire cause commune avec nous ; lorsque le résultat de la guerre eût tourné tout entier à son avantage, car c'est l'Espagne qui était naturellement appelée à posséder les points qu'on eût détachés de l'empire d'Abderrahman ; quoi! lorsque la parfaite intelligence des cabinets

des peuples pour le percement de l'isthme américain, certes nous sommes heureux de voir ainsi se populariser des principes et des idées, que l'on traitait d'utopies, quand nous les produisions dans la *Phalange*, il y a trois ou quatre ans.

Lorsqu'au commencement de 1842, on apprit que l'Angleterre ordonnait le blocus de St-Juan de Nicaragua, quelques journaux de l'opposition ayant poussé un cri de jalousie contre les usurpations de la perfide Albion, le *Journal des Débats* répondit que nous n'avions pas à nous mêler des mouvements de l'Angleterre vers le Centre-Amérique: *qu'il n'y avait qu'à laisser faire*. Le *Constitutionnel* s'écriait : « Laissons faire. Si l'Angleterre veut percer l'isthme, qu'elle le fasse. Quand elle aura fait, il sera temps de discuter quel sera le gardien du passage.... D'ailleurs, c'est bien plus l'affaire des États-Unis que la nôtre. » Le *Globe*, blâmant les attaques haineuses des feuilles opposantes contre l'ambition anglaise, disait : L'Angleterre veut canaliser l'isthme à Nicaragua : eh bien! au lieu de lui chercher querelle, que la France aille creuser un passage à Panama.

La *Phalange*, en s'abstenant de vaines récriminations contre l'Angleterre, déclara que cependant l'Europe ne devait pas abandonner à cette seule puissance la grande œuvre du canal inter-océanien ; elle soutenait, en outre, qu'un double passage, dans l'état présent du monde, serait une opération anti-économique, analogue au double chemin de fer de Paris à Versailles. Elle concluait à l'association des peuples d'Europe et d'Amérique pour accomplir les travaux de percement et pour neutraliser le passage. Presque tous les organes de la publicité, à cette époque, gardèrent, sur cette haute question, un silence insouciant, ou crièrent que l'idée d'une association des peuples pour la canalisation, n'était qu'une utopie. A peine notre idée trouva-t-elle quelques généreux partisans en province, entre autres le *Courrier du Hâvre* et le *Rhône*, feuilles ultra-conservatrices.

Deux ans se sont écoulés, et voici que, de tous côtés, on commence à concevoir la possibilité d'une opération sociétaire à Panama. En vérité, le monde marche, et notre siècle verra de grandes choses.

Citons quelques passages de l'article du *Siècle*.

« Nos lecteurs trouveront peut-être qu'une entreprise qui n'exige qu'une pareille somme (60 ou 80 millions) ne méritait guère tous les élans d'admiration qui nous sont échappés en en parlant. Mais ce n'est pas tant le travail à faire que la grandeur des résultats qui nous a frappé. Qui ne le sent comme nous tout d'abord? Il n'y aurait justement là, ce nous semble, qu'un motif de plus d'admiration de voir qu'avec une dépense aussi limitée, il soit possible d'exercer sur la constitution géologique des deux plus grandes masses d'eau qui existent, une action ana-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE (1).

### Deuxième partie.

### XXVI.

#### PRÉPARATIFS (SUITE).

Le matin même du jour décisif, Fabio était plongé dans ses irrésolutions éternelles ; plus l'instant critique approchait, plus était grande sa perplexité. Il était si absorbé dans ses délibérations intérieures, qu'il n'avait pas entendu frapper à sa porte. Un inconnu entra introduit par le geôlier lui-même, qui cette fois ne s'était pas montré d'aussi bonne composition qu'à l'ordinaire ; la figure de ce nouveau visiteur ne lui revenait pas, et il n'avait cédé qu'à l'argument souverain. L'inconnu pénétrait chez Fabio, comme Jupiter chez Danaé, dans une pluie d'or.

— Capitaine, dit en entrant Castroné, car c'était lui, je vous apporte des nouvelles de Boncévino ; je viens vous dire de la part de votre fidèle invalide Pipo, que l'âne de Mimo, le jardinier, est mort, et qu'il en demande un autre pour aller au marché.

— Il est timbré, c'est sûr, murmura le geôlier en se retirant. J'avais bien tort de me défier de lui.

Fabio ne put s'empêcher de rire d'une entrée en scène aussi grotesque, et qui du moins avait le mérite de l'originalité. Il reconnut Castroné, et Castroné le reconnut ; ils s'étaient vus naguère à bord du Tartare, et dès-lors ils ne s'étaient pas plu ; ils se plurent encore moins à la seconde rencontre.

— Mon préambule, dit Castroné, vous fait rire, je le comprends : mais je parlais pour le geôlier, qui a donné dans le panneau, tout geôlier qu'il est. Maintenant que nous sommes seuls, apprenez que je viens de la part de la reine.

— De la reine! s'écria Fabio avec une joie mal déguisée.

— Mon capitaine, reprit Castroné d'un ton important, sa majesté m'envoie tout exprès pour vous dire qu'elle s'intéresse à votre sort, et s'occupe de votre délivrance, quoique malade à Castelvétrano.

— Pas gravement, j'espère?

— Les médecins affirment qu'avant huit jours sa majesté sera rendue à l'amour de ses sujets.

Castroné payait si peu de mine, il avait l'œil si rusé, la voix si doucereuse, l'échine si souple, qu'un soupçon traversa l'esprit de Fabio. — Si c'était un espion? se dit-il. — Comme de son côté Castroné, par les motifs que nous avons signalés, était loin de nourrir à l'égard de Fabio des dispositions bienveillantes, la conversation n'était pas facile. Un mur de glace s'élevait entre eux. Castroné s'appliquait à aggraver, en paroles, la position du prisonnier et cela par deux raisons : d'abord pour l'alarmer et se donner le cruel spectacle de ses inquiétudes ; ensuite pour se faire valoir lui-même en amplifiant les dangers qu'il promettait de conjurer, comme le chirurgien exagère les difficultés d'une opération, afin de se la faire payer plus cher.

— Votre affaire est très mauvaise, lui disait-il, mais nous en viendrons à bout ; ne vous effrayez pas trop.

— Je ne m'effraie point, répondit froidement Fabio. Je compte sur mon bon droit, et j'attends l'événement quel qu'il soit.

— Vous ne l'attendrez pas long-temps.

— Tant mieux, car je commence à être fatigué des retards qu'on apporte, je ne sais trop pourquoi, à l'instruction de l'affaire où je suis impliqué. Je n'ai pas même subi jusqu'à présent un seul interrogatoire. Je sais bien que tout est lent en Sicile, surtout la justice : mais enfin tout a un terme, et le conseil de guerre devrait être constitué depuis long-temps.

— Je vais vous dire pourquoi il ne l'est pas, et en ceci comme en toute chose, je suis, croyez-le, parfaitement renseigné. Vous ignorez sans doute qu'un meurtre a été commis à la Spagnola? Eh bien! je vous l'apprends. Deux officiers anglais ont été tués, c'est-à-dire qu'un seul en est mort : l'autre, le major Dudley, s'est tiré d'affaire par miracle; or, comme ce même Dudley doit, on ne sait trop pourquoi, faire partie du conseil de guerre, on attend, pour le constituer, qu'il soit en état d'y siéger. Voilà la cause du retard qui vous étonne.

— Et ce major Dudley sera-t-il bientôt guéri? demanda Fabio d'un air indifférent.

— On l'a amené hier de Marsalla à Trapani pour remplir ses fonctions de juge. Quant à celui-là, continua Castroné avec une satisfaction méchante, vous savez déjà de quelle couleur est son vote ; il est rouge. Attendez-vous, mon cher capitaine, à payer pour le meurtre de la Spagnola. Pourtant soyez tranquille, nous sommes là pour vous tirer d'affaire. Vous dire comment, je ne le sais pas encore bien moi-même ; mais il suffit que je le veuille pour que cela soit, et je le veux, ajouta-t-il d'un air théâtral.

Le fait est qu'il était assez embarrassé et qu'il ne savait trop comment s'y prendre pour remplir la mission dont la reine l'avait chargé. Mais elle était remplie à son insu ; il venait de sauver Fabio sans s'en douter.

Il venait, en effet, de lui révéler un danger auquel Fabio n'avait pas assez songé ; c'est qu'il pouvait être reconnu pour le meurtrier de la Spagnola, et, quoique arrêté pour le duel, être condamné pour le meurtre. Ce danger même n'était plus une possibilité, mais une certitude, du moment que le major Dudley siégeait parmi ses juges. Comment Dudley ne reconnaîtrait-il pas, au premier coup d'œil, l'homme qui l'avait blessé? Cette péripétie inattendue compliquait singulièrement la situation de Fabio. Il était clair que, puisqu'on ne craignait pas de convertir un duel en assassinat, on présenterait, sous des couleurs bien autrement criminelles, un combat qui n'avait eu d'autres témoins que les combattants eux-mêmes et une villageoise à la parole de laquelle on n'ajouterait aucune foi. C'est bien ici que l'innocence prendrait les livrées du crime ; ce n'était plus la déportation que Fabio avait devant les yeux, c'était l'échafaud, et il y monterait non en martyr, mais en assassin. Cette perspective le jeta dans un nouvel ordre d'idées, et modifia ses résolutions, c'est à dire qu'elle les fixa.

Le hasard voulut que Castroné, en s'en allant, rencontrât dans l'étroit escalier qui conduisait à la cellule du prisonnier, Errante et Rafaella qui montaient chez Fabio.

— Une femme! se dit-il. Serait-ce une troisième intrigue, ou si c'est la future? J'ai bien envie de m'en assurer.

Il fit une tentative pour rentrer; mais il échoua. La porte était close et resta sourde à sa voix. Dans son mécompte, il se retourna du côté du geôlier qui fut muet et pour cause : il ne connaissait de Rafaella que sa mante.

— C'est égal, se dit l'agent de Caroline en regagnant la rue, cela est toujours bon à savoir. On peut en tirer parti dans l'occasion.

— Le général Mac-Farlane, dit Errante en entrant, est arrivé, et le conseil de guerre entrera en fonctions demain. J'ai vu le général ce matin.

— Vous l'entendez, Fabio, dit Rafaella en souriant, ce traître a des intelligences avec l'ennemi.....

— Qui certes n'en a pas, lui, dans le royaume des arts ; car Mac-Farlane à qui je destine mes Machabées a juré par saint Georges et par la Tamise qu'ils sont de Paul Véronèse, et il me les paiera en conséquence. O coq breton, va, ta cervelle est dans ta crête!

— Vous avez vu le général, demanda Fabio ; et ses dispositions?...

— Sont détestables ; il a reçu dans la nuit un courrier de Castelvétrano.

— De Castelvétrano? demanda Fabio avec émotion. Est-ce que la reine?.....

— Il s'agit bien de la reine! interrompit Errante.

— De quoi donc s'agit-il?

— Il paraît qu'on a massacré à Sélinonte toute une compagnie d'infanterie anglaise, le capitaine en tête.

— Qui?

— Voilà ce que je n'ai pas bien compris. On parle de gardes-côtes, de pirates, de bandits, tout cela n'est pas clair ; ce qui l'est beaucoup plus, c'est que les Anglais sont morts et bien morts. Le général est furieux, et le major Dudley, qui est avec lui, et qui a sur le cœur son coup d'épée de la Spagnola, ne fait que l'exciter encore davantage. D'après ce que j'ai pu saisir de leur conversation, il n'est plus question du duel, mais d'un grand coup à frapper pour mettre à la raison les rebelles, la Sicile et les Siciliens.

— Les insolents! murmura Fabio.

— Insolents, tant qu'il vous plaira, mais ils sont les plus forts et malheur aux vaincus! Bref, le duel, la Spagnola, la tour de Sélinonte, on va faire de tout cela une grande cote mal taillée, et c'est vous, mon très cher, qui paierez pour tout le monde.

— Vous voulez dire qu'il ne paiera pas, dit Rafaella, car j'espère bien

---

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 13 septembre.

## Nouveaux malheurs à Taïti.

Les nouvelles données hier par le *Morning-Herald*, et, après lui, par le *Journal du Hâvre*, sont confirmées aujourd'hui par une correspondance du *Morning Chronicle*. Si le silence ou les insignifiants démentis semi-officiels de notre ministère, sont inconcevables en si grave circonstance, il ne faut pas non plus ajouter peut-être une foi trop complète aux bruits répandus par l'Angleterre, qui nous voit de mauvais œil nous établir à Taïti. Voici, après ces réserves, l'article textuel du *Morning-Chronicle* :

Extrait d'une lettre, datée de Valparaiso, 31 mai 1844, écrite à un ami, en Angleterre, par un résidant de Taïti, donnant les détails des procédés des Français et des indigènes en cette île, jusqu'au milieu d'avril :

Le 24 mars, un combat a eu lieu à Taïaraba. Les Français avaient enlevé une femme mariée indigène, et s'étaient enfuis avec leur proie au fort qu'ils construisent. La femme, ayant appelé son mari au secours, celui-ci, suivi de sept des siens, armés de massues et de mousquets, pénétra dans le fort, et les vingt soldats qui s'y trouvaient furent massacrés. Le lendemain matin, les Français tombaient sur les naturels, mais ils essuyaient une déroute complète. Les Taïtiens ont été évidemment vainqueurs dans cette affaire.

A peu près trois semaines plus tard, le gouverneur se mit en route avec la frégate l'Uranie et un steamer, et fit feu sur toute la côte, jusqu'à Mahaena, où campaient les naturels. En vain le capitaine Henry fit tous ses efforts pour détourner le gouverneur d'une entreprise aussi dangereuse, celui-ci ne tint aucun compte de cet avis désintéressé, et répondit qu'il voulait venger l'honneur de la France. Alors le capitaine Henry le mena, derrière le fort des naturels, par un sentier détourné d'environ 3 milles, et l'on fit feu dans le fort sur les naturels du haut de la colline voisine. Pendant que les Taïtiens escaladaient cette colline pour atteindre les Français, les vaisseaux tiraient sur eux à mitraille, et en tuaient plusieurs. Mais les Français ont perdu aussi beaucoup de monde, quoiqu'ils ne veuillent pas en convenir. Quatre de leurs officiers sont restés sur le champ de bataille.

Pomaré attendait patiemment les nouvelles d'Angleterre. Les indigènes étaient résolus de ne pas regagner leurs quartiers avant d'avoir reçu ces nouvelles. Tous les missionnaires à l'exception de quatre ont dû quitter l'île en conséquence du déplorable état des affaires.

Du reste, nous ne pouvons tarder à recevoir de nouveaux renseignements sur ce qui s'est passé à Taïti, depuis l'expulsion de Pritchard. Les journaux de Brest annoncent, à la date du 5 septembre, l'arrivée en rade de la gabare le Bucéphale, commandée par M. Jullien-Laférières, capitaine de corvette.

Ce navire, qui vient de Taïti, de Valparaiso et en dernier lieu de Rio

— On écrit de Kœnigsberg : « Lors de la fête universitaire, M. Eichhorn, ministre des cultes, avait rassemblé les professeurs et les étudiants dans la grande salle de réception de l'université pour les haranguer. Dans son discours, il parlait d'une science raisonnable que toute université devait enseigner afin d'éveiller des sentiments loyaux et monarchiques parmi la jeunesse. Ce but, ajouta-t-il, a été tant soit peu négligé par l'université de Kœnigsberg. A ces mots, le recteur, M. Burdach, se leva, et interrompant le ministre : « Excellence, dit-il, nous ne demandons point de grâce, justice seulement. Nous enseignons la science scientifique, peu nous importe quels sentiments elle fasse naître, il ne peuvent être que bons. L'université a tenu et tiendra toujours à défendre la liberté de la véritable science, qui ne peut apprendre à flatter et à cacher la vérité. »

Des salves d'applaudissements suivirent ces paroles.

La séance fut levée.

Le soir, les étudiants étaient sur le point d'offrir à leur recteur une sérénade aux flambeaux, mais la police intervint et la sérénade ne put avoir lieu.

**Angleterre.** — Manchester, mardi matin. Depuis les troubles de la ligne, en 1842, un détachement d'infanterie caserné au centre de la ville, envoyait chaque dimanche ses soldats entendre la messe à la chapelle de St-Patrick, sous le commandement d'un officier. Déjà, à plusieurs reprises, le prêtre ayant adressé des prières au ciel pour la délivrance d'O'Connell, avait vu son auditoire militaire forcé à la retraite par cet officier. Hier les souhaits du prêtre ont été exaucés. La mise en liberté d'O'Connell a causé une certaine agitation dans la ville. Aussitôt que la décision de la chambre des lords a été connue, les Irlandais se sont rassemblés en masse, et, musique en tête, ont parcouru les rues jusqu'à une heure très avancée de la nuit, portant des bannières couvertes d'inscriptions telles que celles-ci : « Le parlement irlandais! Vivent Denman, Campbell et Cottenham! Rappel de l'union! O'Connell et la victoire! Le rappel sans concessions! etc., etc. » La procession n'était composée que d'ouvriers.

**Suède.** — Stockholm, le 30 août. — Hier au soir, tous les membres des quatre ordres qui ont voté en faveur du projet concernant la représentation nationale se sont réunis à la Bourse pour se concerter sur les mesures à prendre. On remarquait dans l'assemblée plusieurs prêtres, entre autres l'évêque Agardh, qui, dans les réunions de son ordre, a fait un si triste tableau de la condition de nos cultivateurs. Le comte Ankaswaert a engagé l'assemblée, qui se composait de 200 membres, à nommer une commission chargée de rédiger un nouveau projet de loi sur cette matière. Mais il a protesté contre la proposition d'un rédacteur du journal du soir (*aftonbladet*), qui voulait que l'on employât des moyens *extérieurs* pour faire adopter le projet. Le journaliste expliqua alors le sens de cette expression, qui, d'après lui, signifiait simplement que l'on

dans le conseil pour obtenir la réduction de l'armée, et qui est appuyé dans ce projet par des généraux influents, tels que Concha, Prim, Serrano. Mais M. Mon a la confiance de la Banque et des capitalistes. On y regardera à deux fois avant de l'enlever aux finances.

**Tripoli.** — Une lettre particulière de Tripoli, en date du 21 août, annonce que le pacha a envoyé son interprète aux consuls pour les informer que les troupes de Hamed-Pacha ont défait les Arabes et les ont mis complètement en déroute, et qu'elles ont pris possession du Djebel (montagne) après trois jours et trois nuits d'un combat acharné. Les pertes en hommes du côté du pacha sont immenses. Les Arabes ont défendu la montagne avec acharnement. On ne sait ce qu'est devenu Milond, le chef de l'insurrection ; a-t-il été tué, ou s'est-il sauvé sur le territoire tunisien? Il a été fait un grand nombre de prisonniers. (*Times*.)

### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* dit ce matin : « Pendant la longue et vive discussion des chemins de fer, l'une des questions qui ont été soulevées et à l'aide desquelles on était parvenu à jeter du doute dans les esprits, était celle de la juxtaposition des canaux et des chemins. Les hommes qui la soulevaient avaient, en matière de travaux publics, une spécialité un peu novice. » Et là dessus le *Journal des Débats*, dans des colonnes de chiffres habilement groupés, s'efforce de prouver que les canaux et les chemins de fer juxtaposés ne se nuisent pas ; et il exhorte l'administration, forte de son droit, à ne pas pousser l'humiliation et la soumission jusqu'à refuser de se servir des moyens d'action que lui offre la légitime interprétation des lois, et jusqu'à abdiquer la confiance qu'elle doit avoir dans ses opinions basées sur le sentiment de l'intérêt public.

La *Démocratie pacifique* qu'on attaque, sans la nommer, se réserve de répondre en détail au *Journal des Débats*.

— La *Presse* termine ainsi un article sur l'alliance anglaise : « C'est avec la conviction la plus profonde que nous le disons : l'alliance de la France avec l'Europe continentale n'est pas une question de dynastie ; c'est une question de ministère ; c'est une question qui n'a besoin pour être résolue que de trouver un homme d'Etat ; mais la voix de M. de Chateaubriand, cet adversaire de l'alliance anglaise, n'a pas été écoutée sous la Restauration. N'importe ! Ce qui nous soutient, ce n'est pas l'espérance du succès, c'est le sentiment que nous accomplissons un devoir, c'est la conviction que nous sommes dans la vérité. »

La *Presse* a tort, à notre avis, de renoncer si facilement à l'espérance du succès. C'est en répétant chaque matin avec persévérance ce qu'elle croit bon et utile que la publicité réussit à transformer l'opinion des gouvernés, puis celle des gouvernants, et que souvent elle a réalisé les idées, au premier aspect les plus impossibles.

— Le *Siècle*, commentant le mot de la *Presse* : « Nous n'avons ni

---

que la dernière nuit a porté conseil et que le capitaine Fabio est prêt à partir.

— En effet, répondit Fabio sans s'expliquer sur les causes déterminantes de sa résolution, je me rends à vos conseils et je me résigne à la retraite, pourvu, bien entendu, qu'elle soit honorable.

— En doutez-vous, quand c'est moi qui vous la propose?

— Je n'en doute pas, mais encore faut-il que je sois mis dans le secret.

— Ceci vous regarde, ma belle demoiselle, dit Errante à Rafaella ; c'est à vous seule qu'il appartient d'achever la conversion du capitaine. Je vous laisse avec lui. J'ai un rendez-vous beaucoup moins doux avec le comte Allégroni pour notre grande affaire, j'y cours ; avant une heure je reviendrai me mettre corps et âme au service de l'amitié et de la beauté.

Indépendamment de son rendez-vous, qui était réel, il n'était pas fâché d'échapper à la lutte qui ne pouvait manquer de s'engager au moment décisif entre les deux.... Quel nom leur donner? Amants? Non! Futurs? Qui pouvait répondre de l'avenir?

— Monsieur le comte, dit le peintre à Allégroni, vous passez pour un homme de conseil et d'exécution : c'est ce qui m'amène auprès de vous.

— Qu'y a-t-il de bon pour votre service?

— Voici : vous connaissez le capitaine Fabio?

— Je l'ai vu une fois : il est venu visiter mon musée avec son parrain, le baron Schininà.

— Il est en prison.

— Tout Trapani le sait.

— Bientôt il n'y sera plus.

— Serait-il élargi?

— Non, il est délivré : il le sera du moins d'ici à une heure.

— Par qui? demanda le comte, un peu humilié peut-être au fond du cœur qu'un autre que lui eût fait ce qu'il aurait voulu et n'avait pu faire lui-même.

— C'est un secret.

— Pardon ! il m'est échappé une question indiscrète.

— Briser les fers du prisonnier, c'est quelque chose, ce n'est pas tout ; il faut le cacher. Mais où? Voilà le problème, et je viens vous demander si vous voulez m'aider à le résoudre?

Allégroni fut quelque temps sans répondre. Il se consultait visiblement lui-même.

— Une seule question, demanda-t-il enfin, et celle-là est nécessaire. Où compte aller le capitaine à sa sortie de prison?

— Je viens précisément vous demander où il faut qu'il aille?

— Avez-vous les moyens de le faire sortir de la ville sans danger?

— Je réponds de lui jusqu'au dernier pont-levis exclusivement.

— Je n'en voulais pas savoir davantage. Qu'il aille directement au pied du mont Saint-Julien, il trouvera son cheval, tout sellé, derrière l'église de la Madone ; une fois là, s'il exécute ponctuellement les instructions qu'on lui donnera, il est sauvé.

Le comte se tut. Errante n'en demanda pas davantage, et se hâta de porter cette bonne nouvelle aux deux personnes qu'elle intéressait encore plus que lui.

### XXVII.

### TRAVESTISSEMENTS.

Restée seule avec Fabio, Rafaella ne parut nullement embarrassée du tête à tête. Elle avait le cœur et l'esprit trop remplis de son grand dessein pour se préoccuper de sottes convenances et de pruderies puériles.

— Fabio, dit-elle, avec une grâce sous laquelle on sentait l'énergie d'une volonté arrêtée, la lame d'acier dans le fourreau de velours, vous avez juré de vous laisser gouverner par moi ; le moment est venu de tenir votre serment.

Ses beaux yeux bleus avaient à la fois tant de fierté, tant de douceur, son sourire était si charmant, si gracieux, qu'en commandant l'obéissance elle l'ennoblissait.

— J'ai dit oui, répondit Fabio ; un homme d'honneur n'a qu'une parole. Que faut-il faire?

— Essayez ceci, répliqua Rafaella en présentant sa mante qu'elle avait ôtée en entrant.

— Quel est ce travestissement? Vous voulez donc me déguiser en femme?

— Votre liberté est à ce prix.

— Soit. Aussi bien sommes-nous au siècle des métamorphoses. Mais vous, si je vous prends votre mante, comment ferez-vous pour sortir?

— Ne vous occupez pas de moi et obéissez. Je sortirai quand il en sera temps.

— Comment, vous ne sortirez pas avec moi?

— Ne faut-il pas que quelqu'un reste ici à votre place?

— Et c'est vous qui voulez rester?

— Moi-même.

— Et vous avez cru que je le souffrirais?

— Sans doute. N'avez-vous pas juré de m'obéir! Un homme d'honneur — c'est vous-même qui venez de le dire, — n'a qu'une parole.

— Il y a serment et serment ; s'écria Fabio en arrachant la mante qu'il avait déjà mise sur ses épaules ; il y en a qu'on respecte, il y en a d'autres qu'on viole. Appelez-moi parjure, si vous voulez ; je ne veux plus m'évader et je reste. Ah! Rafaella, quelle idée aviez-vous de moi pour me supposer homme à acheter ma liberté au prix de celle d'autrui, et de la vôtre encore?

Joignant à ces mots l'acte à la parole, il se rassit brusquement, pour bien témoigner que son intention formelle était de demeurer.

— Je m'attendais à cette bourrasque, dit Rafaella avec son inaltérable tranquillité ; mais je m'attends aussi à voir le calme renaître après l'orage.

— Non, Rafaella ; non, n'espérez pas obtenir mon consentement pour cette lâche action ; c'est bien assez que vous m'en ayez cru capable. Je vous dis que je reste.

— Je vous dis, moi, que vous partirez. Je le veux.

Elle prononça ce dernier mot avec une telle autorité ; elle l'appuya d'un regard si fixe, si absolu, et en même temps si tendre, que Fabio sentit défaillir au fond de son cœur toutes ses résistances.

— Vous le voulez, dites-vous? répondit-il d'une voix vibrante. Vous voulez donc me déshonorer à mes yeux, aux yeux du monde. Plutôt me perdre que de me sauver à ce prix : ma réputation m'est plus chère que ma liberté, que ma vie.

— Eh ! de grâce, Fabio, ne vous préoccupez pas tant de l'opinion d'autrui. Quoi qu'il en puisse coûter à notre amour-propre, croyez que les autres s'occupent de nous beaucoup moins que nous ne le pensons. Et d'ailleurs le monde vous censurerait bien davantage si vous étiez condamné pour meurtre. Vous voyez bien que votre réputation est plus menacée en demeurant qu'en partant. Réussissez, au contraire, à vous échapper, et nous aurons, sachez-le bien, tous les rieurs de notre côté. Est-ce que le public n'est pas toujours de l'avis de ceux qui réussissent.

— En vérité, dit Fabio, frappé de la justesse et de la force de cette argumentation péremptoire, vous raisonnez avec un sang-froid, une liberté d'esprit que j'admire et qui me confondent.

— Il faut bien répondre à vos objections, puisque vous en soulevez.

— Vous persuadez mon esprit, mais mon cœur résiste, car vous ne parlez que de moi. Mais vous, Rafaella?

— Oh! moi, c'est mon affaire.

— Mais regardez donc où vous êtes ; voyez ces murailles froides et nues, ce soupirail sans air et sans jour, ces chaises de paille enfoncées, ce grabat immonde, et vous voulez que je vous laisse à ma place dans cet affreux réduit, seule, à la merci d'un geôlier, vous, Rafaella, une femme comme vous?... C'est impossible, vous n'y pensez pas. Bien loin de vous abandonner ici pour sauver ma tête, je la livrerais plutôt pour vous en arracher.

— Je ne veux pas faire une fanfaronnade de mauvais goût, et je conviens avec vous que l'appartement n'est pas très agréable. Mais je ne suis tellement accoutumée à l'idée de ce séjour qu'il me semble déjà l'avoir habité. Mon imagination a si bien exagéré les inconvénients que la réalité ne peut que les atténuer et tromper mon attente en bien. D'ailleurs, ajouta-t-elle, mes mesures sont prises, sachez-le, pour ne pas l'y porter long-temps.

Or, ceci était un mensonge, ou, pour parler plus poliment, une allégation hasardée ; l'assurance qu'elle affectait était tout au plus de l'espérance. Mais Dieu lui pardonnera cet innocent péché en faveur du motif ; tout chrétien qui le lui a fait commettre.

— Ne restassiez-vous ici qu'un jour, répondit Fabio, qu'une heure, ce serait encore trop.

— Voici que nous allons tomber dans le genre sentimental, et qui pis est dans le madrigal.

— Prenez garde que ce ne soit pas dans la tragédie, car enfin avez-vous calculé toutes les suites de votre dévouement? Vous auriez tout à craindre de la vengeance des Anglais.

— Que voulez-vous qu'ils fassent à une femme?

— Ne vous y fiez pas. Eléonore Pimentel était femme comme vous, et sa beauté, sa jeunesse, ne l'ont pas sauvée de l'échafaud.

— Je ne sache pas que j'aie, comme elle, brodé des drapeaux et composé des hymnes pour la république parthénopéenne. Au surplus, quand j'en serai là, je vous rendrai la place et vous prierai même de venir la reprendre. En attendant cédez-la moi, à charge de revanche...

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

... votés par la chambre, et 300,000 fr. par la ville de Saint-Germain.

(*Constitutionnel.*)

— Dans la nuit de dimanche à lundi, une tentative de vol des plus audacieuses a été faite dans la maison de campagne qu'habite à Passy M. Benjamin Delessert, et qui est attenante à celle de son frère, M. le préfet de police. Les voleurs, au moyen d'une échelle qu'ils ont prise dans une sorte de serre située sur les bâtiments, ont pénétré dans les appartements, forcé un secrétaire, qui, heureusement, ne contenait pas de valeurs importantes, mis en paquets les vêtements, le linge et jusqu'à la garniture de la cheminée. A ce moment, les voleurs ont-ils craint d'être surpris, ou bien ont-ils voulu seulement montrer au frère de M. le préfet de police ce qu'ils pouvaient faire? C'est ce que nous ignorons. Mais le lendemain on a trouvé l'échelle dressée et les paquets qu'ils n'avaient pas emportés.

(*Idem.*)

— Le 23 mars dernier, le nommé Constantin, mécanicien, âgé de 66 ans, demeurant rue des Trois-Canettes, ayant eu des discussions d'intérêt avec son fils Antoine, âgé de 37 ans, le frappa dans le dos de plusieurs coups de couteau. Antoine Constantin succomba bientôt. Constantin père a comparu hier, à raison de ce crime, devant la cour d'assises, présidée par M. Grandet. Les débats ont confirmé les charges de l'accusation.

A dix heures du soir, le jury a fait connaître sa décision.

Constantin, déclaré coupable de meurtre sans préméditation, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité avec exposition.

— Mardi, la 6e chambre de police correctionnelle, présidée par M. Perrot de Chezelles, était encore saisie d'une affaire de coalition ; il s'agissait des ouvriers tourneurs. Vers le commencement de l'année, M. Anot, fabricant de chaises, avait pris une mesure par suite de laquelle les ouvriers travaillant dans son atelier devaient lui payer une somme de 5 fr. par mois, pour les étaux dont ils avaient l'usage gratuit auparavant. De plus, ils devaient aussi fournir à leurs frais l'huile, la colle et autres accessoires; comme toute cette innovation portait à chaque travailleur un préjudice de 8 fr. par mois, huit ouvriers sur quinze quittèrent en même temps M. Anot; c'est alors que des tentatives furent faites pour embaucher ceux des compagnons qui travaillaient encore chez M. Anot. De là la plainte en coalition.

Le tribunal a condamné tous les prévenus, chacun à quinze jours d'emprisonnement.

— Par suite de mesures administratives, le déplacement de plusieurs tombeaux du cimetière Montmartre, et, entre autres, du tombeau de St-Lambert, avait été ordonné par le préfet de la Seine. Informé officiellement que les restes du poète devaient être transportés au Père-Lachaise, l'Académie française demanda qu'il fussent placés au pied de la tombe de Delille. Ce vœu fut accompli, le terrain concédé gratuitement à l'Académie, et c'est hier, 12 septembre que cette translation s'est opérée.

L'exhumation s'est faite au cimetière Montmartre, en présence de M. de la Morélie, chargé, par intérim, de la préfecture de la Seine, de plusieurs conseillers municipaux et d'une députation choisie par l'Académie française. Cette députation, composée de M. de Pongerville, directeur, et de MM. Dupaty, Tissot et Ancelot, a accompagné jusqu'au cimetière de l'Est la dépouille mortelle de Saint-Lambert. M. de Pongerville a prononcé un discours.

Saint-Lambert, à qui l'Académie française vient de consacrer ce pieux souvenir de confraternité littéraire, avait été nommé membre de ce corps en 1770. Il succédait à l'abbé Trublet, qu'il loua fort peu dans son discours de réception. Il mourut à 87 ans, en 1803, douze jours après le rétablissement de l'Académie, dans l'Institut national, et eut pour successeur Maret, alors ministre, et depuis duc de Bassano. Celui-ci agit encore plus cavalièrement envers son prédécesseur que Saint-Lambert n'avait fait envers le sien : il crut ne devoir prononcer aucun éloge de l'écrivain qu'il remplaçait.

(*Messager.*)

— A Romainville, dans la nuit du 11 au 12, un sergent du 50e a tué un maître boulanger et blessé un garçon de service qui était venu au secours de son patron.

Voici comment la chose s'est passée : En rentrant au quartier sur les onze heures, un sergent ayant fait d'amples libations, et ne trouvant pas de boutiques ouvertes, se mit à frapper à coups de crosse de fusil à une boutique de boulanger où il aperçut de la lumière, en demandant péremptoirement qu'on lui ouvrit pour lui donner à boire. En vain le boulanger lui criait-il à travers la serrure qu'il ne vendait pas de vin, le sergent continuait à frapper rudement ; enfin le pauvre boulanger eut la malheureuse idée d'ouvrir pour faire entendre raison au militaire. La porte ne fut pas plutôt entrebâillée, que celui-ci lui enfonça sa baïonnette dans le cœur. Le garçon, qui accourait en disant à son patron de ne pas ouvrir à un homme ivre, reçut un second coup de baïonnette, qui, heureusement amorti par un des montants de la porte et par la quatrième côte, ne le blessa que légèrement; il se mit à dire : « Je suis blessé. » Le maître lui répondit en tombant : « Moi aussi, j'ai mon affaire... »

Le sergent, ayant été arrêté, fut conduit au quartier. M. le maire de Romainville, qui est aussi médecin, y accourut pour dresser procès-verbal et constater l'identité et l'état du meurtrier, mais le colonel refusa de le faire comparaître. Le maire, voyant son caractère méconnu, envoya, à 1 heure 1/2 du matin, un exprès à M. le préfet de police. Peu de temps après, M. le procureur du roi se rendit auprès du colonel, à qui l'on assure que des observations sérieuses ont été faites.

Le lendemain matin, le meurtrier disait n'avoir aucune connaissance des événements de la nuit.

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

« MM. Borie et Fleury, propriétaires du journal l'*Eclaireur*, se sont conformés à l'arrêt de la cour royale d'Orléans, sous toutes réserves de leur pourvoi ; ils ont rédigé entre eux un nouvel acte de société qui donne à M. Borie *l'omnipotence politique et commerciale*.

» Au reste, le procès fait à l'*Eclaireur* a eu un résultat tout contraire à celui qu'on avait rêvé. On pensait étouffer sous ~~des délais~~ sans fin les bonnes intentions des patriotes du Berry; on croyait pouvoir épuiser leurs ressources, les dégoûter de la lutte en leur opposant d'incessantes ...

M. Alphonse Esquiros est un écrivain au cœur sympathique qui a plaidé la cause des souffrants et des faibles dans diverses publications de forme légères, mais très sérieuses au fond (1). C'est ainsi qu'il a passé en revue les misères de la femme, nous attendrissant sur celles-là même d'entre ces misères qui, parce qu'elles sont les plus horribles de toutes (les plus dignes de pitié par conséquent) n'obtiennent que le mépris du monde et les anathèmes du moraliste vulgaire. M. Esquiros a aussi consacré aux malheureux aliénés dont le nombre va croissant avec les progrès de la civilisation, des pages intelligentes et chaleureuses.

Aujourd'hui le jeune écrivain publie dans la *Revue des Deux-Mondes* un remarquable article sur les caisses d'épargne. Le sujet s'y trouve envisagé avec une générosité de sentiments, avec une largeur et une élévation de vues auxquelles ne nous ont guère habitués, il faut bien le dire, ni les apologistes de cette institution, ni les économistes de la *Revue*.

Tout en appréciant les avantages qu'offre dès à présent la caisse d'épargne aux classes laborieuses; tout en signalant ceux qu'elle promet pour l'avenir et qui seront d'une portée incomparablement plus haute, si l'institution se fait, comme il est à désirer, banque de crédit pour les travailleurs aussi bien que lieu de dépôt pour leurs économies; tout en célébrant, même avec enthousiasme, l'influence sociale de la caisse d'épargne, M. Esquiros ne s'est point dissimulé cette réflexion pénible inspirée par la situation habituelle d'une grande partie de la classe ouvrière, à savoir qu'*avant d'économiser il fallait d'abord vivre*. Si quelque part il poétise l'économie et la montre parée de ces fleurs du sentiment qu'elle semblerait exclure, on aperçoit partout dans son travail comme un reflet de cette pensée de Fourier que « la prudence qui se prive pour l'avenir est une sagesse *divergente*, une guerre de l'avenir avec le présent. » Bien qu'elle soit très estimable assurément puisqu'elle est aujourd'hui de nécessité impérieuse, cette vertu calculatrice, toujours très voisine de l'égoïsme et de l'insensibilité, n'est pas, nous l'espérons, le dernier terme de l'élévation morale à laquelle il sera donné à l'humanité d'atteindre. C'est là aussi très évidemment l'opinion de M. Esquiros.

Ne répugnât-il pas à nos sentiments de considérer ainsi l'homme social comme destiné à supputer toujours son existence par sous et deniers, l'observation seule des dispositions caractérielles qui se rencontrent chez la majorité de nos semblables prouverait assez que les mesures de prévoyance et les réserves pour l'avenir doivent être collectives, et non pas simplement le fait partiel des individus agissant isolement et chacun pour son compte. On a pu remarquer, dans tous les temps et dans tous les lieux, qu'il existe une assez forte proportion d'hommes qui manquent de la prudence nécessaire pour s'assurer des moyens d'existence et de bien-être. On peut même affirmer que partout où une masse d'hommes pris au hasard échappe constamment aux atteintes du besoin, c'est que la prévoyance sociale s'est substituée à la prévoyance individuelle. Ainsi dans l'armée, par exemple, imaginez un moment qu'au lieu d'être fourni par l'Etat avec une régularité journalière, l'entretien des soldats fût abandonné à la sollicitude personnelle de chacun d'eux. Eh bien! l'on verrait que, la solde fût-elle sextuple de ce qu'elle est aujourd'hui, un grand nombre de militaires des grades inférieurs s'exposeraient à n'être, la moitié du temps, ni nourris, ni vêtus, ni logés. Qu'y a-t-il d'étonnant si beaucoup d'ouvriers, eux qui sont loin d'avoir toujours du travail, et par conséquent un salaire, se laissent souvent surprendre par le besoin? Efforçons-nous, sans doute, de réagir contre cette imprévoyance fatale d'une foule d'individus; mais cette imprévoyance n'en est pas moins une disposition dont il faut tenir compte. A notre avis, elle a, comme tout autre trait de caractère, un sens providentiel ; nous voyons là un nouvel indice que la destinée de l'homme est l'association et non pas le morcellement.

Sur ce point encore, M. Alphonse Esquiros n'est pas éloigné; il nous semble, de penser comme nous. On le devinerait déjà rien qu'aux premières lignes de son travail. Il y dit en parlant de l'Assemblée constituante :

« Elle ébaucha à grands traits un système économique sur lequel nous vivons encore à cette heure, mais qui laisse en dehors de soi, il faut le reconnaître, de graves questions et d'immenses intérêts. Cette assemblée, qui osa tout le reste, recula effrayée devant la solution du problème de la misère. N'ayant pas le loisir de s'arrêter, dans un temps où tout marchait, elle passa outre, et nous légua un avenir chargé des orages, que cette question soulève quand elle s'agite chez un peuple. Les gouvernements qui se sont succédé ont péri devant ce fantôme menaçant, toujours debout sur la route de l'avenir, comme celui que les compagnons de Gama rencontrèrent sur la route du Nouveau-Monde. »

A qui sera-t-il donné de mettre en fuite le hideux et terrible fantôme? Suivant M. Esquiros, l'institution de la caisse d'épargne peut contribuer puissamment à cet heureux résultat, si l'on sait féconder et employer dans de saines vues de progrès social les capitaux qui lui sont confiés. Mais avant de suivre l'auteur dans les indications qu'il donne à cet égard, remontons avec lui à l'origine de l'institution.

Deux années après la fondation de la première caisse d'épargne à Londres, M. Benjamin Delessert et le duc de Larochefoucauld-Liancourt ouvraient, le dimanche 15 novembre 1818, la caisse d'épargne de Paris. Vu d'assez mauvais œil par le gouvernement de la Restauration, le nouvel établissement eut surtout à lutter contre la loterie, qui flattait par ses promesses séduisantes la misère du peuple. « Il ne faut calomnier personne, dit assez spirituellement à ce sujet M. Esquiros; aujourd'hui que la loterie n'est plus, il convient de la juger avec impartialité. La loterie s'appuyait sur un senti...

(1) *Les Vierges folles ; les Vierges sages ; les Vierges martyres.*

... celui. C'était la doctrine du désespoir. La nature s'occupe bien des lis, les ans de filer de ses doigts délicats la tunique des lis, mais la société ne se charge pas de fournir des habits à ses enfants : les oisifs et les imprévoyants courent donc grand risque d'aller tout nus parmi les fleurs écloses. Il faut nous résigner à vivre économiquement et prosaïquement. C'est la loi du temps ; nos regrets n'y peuvent rien changer. Les sociétés modernes ne défendent pas à l'homme de demander à Dieu son pain de chaque jour; mais elles lui conseillent surtout de le demander à ses bras, à son intelligence, au travail. »

Si du moins ces mêmes sociétés s'étaient mises en mesure d'assurer toujours à l'homme qui veut travailler l'emploi fructueux de ses bras et de son intelligence! Mais nos bourgeois, qui prêchent l'économie au peuple, n'en sont point là encore. Méconnaissant le complément nécessaire de leur propre système, et la part de prévoyance sociale qui leur est spécialement dévolue, au lieu de s'appliquer à établir une organisation industrielle qui garantisse le travail, ils s'élèvent en toute occasion contre cette idée qui les inquiète. C'est ainsi que M. Cunin-Gridaine, dans la dernière session des chambres, a répété à deux ou trois reprises que la paix est l'unique organisation du travail; c'est ainsi que M. Dupin aîné, dans un comice agricole de Seine-et-Oise, au mois de juin dernier, a péroré vivement contre la dangereuse chimère; et qu'enfin, il y a peu de jours, un président de cour d'assises, après avoir condamné quelques voleurs de profession, ne se serait pas cru quitte envers la société, s'il n'avait pas prononcé aussi un arrêt contre l'organisation du travail. Toutes ces inintelligentes manifestations témoignent, au surplus, des progrès que fait l'idée.

Après avoir constaté le succès de la caisse d'épargne chez nous, M. Esquiros nous la montre s'installant à Rome même, sous le patronage de Grégoire XVI, qui a prononcé à ce sujet les paroles suivantes : *Les délits diminueront,* CAR LA MISÈRE ET LA FAIM CONDUISENT CERTAINEMENT AU MAL. S'il en est ainsi, que ne vous mettez-vous, vous chef de l'Eglise et père des fidèles, à la tête d'une sainte croisade contre le fléau démoralisateur? Au lieu de réimprimer Voltaire contre vous, ses disciples eux-mêmes vous suivraient avec une respectueuse déférence dans cette voie humanitaire et chrétienne.

Mais nous voilà de nouveau par delà les caisses d'épargne, sur la route de ce que bien des gens appellent notre utopie. C'est qu'il en est d'elle ainsi qu'on le dit de Rome : Tous les chemins y conduisent, et celui de l'épargne pourrait devenir un des plus directs.

Les caisses d'épargne de France ne possèdent pas moins de 360 millions, qui s'augmentent chaque jour et dont le gouvernement se trouve déjà très embarrassé. Que n'applique-t-on une partie de ces capitaux, soit à la création de colonies agricoles, comme l'a indiqué notre collaborateur, M. Vidal, soit aux prêts des monts-de-piété, comme le réclame instamment M. Esquiros, afin que ces prêts puissent être rendus moins ruineux pour les pauvres gens qui sont obligés d'y recourir. Cette combinaison avantageuse des deux institutions a été opérée avec succès par M. Félix de Viville, directeur du mont-de-piété et de la caisse d'épargne de Metz. Déjà le mont-de-piété de cette ville était un de ceux qui prêtaient au taux le moins exagéré, 7 1/2 0/0. L'intérêt est, en général, de près du double de ce taux. Et n'est ce pas un scandale, qu'il faudrait aviser à faire cesser, que de voir l'administration emprunter d'une main à 4 0/0, et prêter de l'autre à l'autre à 13 0/0? La solidarité qu'on établirait par l'union de la caisse d'épargne et du mont-de-piété entre le prêt et l'emprunt aurait pour effet, suivant la remarque de M. Esquiros, de combattre l'égoïsme que les caisses d'épargne isolées fomentent dans le cœur des classes ouvrières. « On rencontre dans le peuple, fait il observer ailleurs, moins de charité mutuelle qu'autrefois, moins de ce désintéressement, de cette bienveillance qui ont fait dire à Béranger : *Vivent les gueux! ils s'aiment entre eux*. Les gueux ne s'aiment plus guère; ils commencent à adopter la devise économique de la bourgeoisie : *chacun pour soi*. »

Ce résultat serait assurément fort regrettable. L'atteinte portée au sentiment de fraternité sympathique frappe sur ce qu'il y a de meilleur et de plus élevé dans l'homme. Hâtons-nous de dire que cette sécheresse de cœur n'est pas une conséquence nécessaire de la caisse d'épargne, et que, si on la rencontre plus souvent aujourd'hui que par le passé, beaucoup d'autres influences que celle de l'institution qu'on accuse, ont contribué à la produire.

Quant à la position sociale des individus qui ont des dépôts à la caisse d'épargne de Paris, un relevé statistique dressé par M. A. Prevost, agent général, montre qu'ils appartiennent en majeure partie aux classes en vue desquelles cette bienfaisante institution a été fondée. La grande division consacrée aux *hommes et femmes de peine* monte à plus de 2,500 individus ayant déposé en 1843, la somme de 476,550 fr. Veut-on savoir d'abord lequel des deux sexes l'emporte sur l'autre en économie? Malgré l'infériorité des salaires, le sexe faible est celui qui, toute proportion gardée, met le plus à la caisse d'épargne. « On voit donc, ajoute M. Esquiros, que l'exemple de l'ordre, de la prévoyance et des sages privations vient encore ici du côté de la femme. »

« Nous nous sommes informé, poursuit l'auteur, si la caisse d'épargne avait une influence sur les femmes de mauvaises mœurs ; la réponse a été affirmative. La débauche, ne pouvant être une profession reconnue, ne s'accuse guère d'elle-même; d'où il suit qu'elle n'a pas dû trouver place sur les tableaux que M. A. Prévost soumet tous les ans à l'assemblée générale. La plupart des femmes de petite vertu, qui reçoivent des livrets en échange de leurs dépôts, se déguisent suivant leur toilette, sous la profession de rentières ou d'ouvrières. Les employés les reconnaissent, du reste, aisément pour ce qu'elles sont. L'une d'elles, qui avait ainsi amassé 2,000 fr., trouva dans ses économies les moyens de se racheter d'un infâme métier et de monter à Paris un établissement de bains. Quelques moralistes s'indignent de ce résultat général ; nous nous en félici...

[library stamp]

d'une pauvre femme isolée, contre l'ensemble des causes qui l'entraînent vers le gouffre, dans un monde tellement organisé que la prostitution y est une nécessité sociale et l'unique ressource bien souvent des créatures les plus heureusement douées. Il est bon de stimuler chacun à faire tous ses efforts pour échapper à la domination du mal; mais n'oublions pas que c'est seulement par des mesures collectives, par la puissance de l'association que le salut de tous pourra être assuré. C. P.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 12 SEPTEMBRE.

FUTTERER, tapissier marchand de meubles, rue d'Antin, 21. Juge-commissaire M. Leroy; syndic-provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.
ANTHEAUME, opticien, rue du Bac, 131. Juge-commissaire, M. Millet; syndic-provisoire, M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

## Bourse du 13 septembre 1844.

Le commencement de la Bourse a été sous l'impression d'un article du *Globe* qui se dit *autorisé* à démentir l'annonce qu'avait faite un autre journal de la négociation de l'emprunt de 300 millions pour le mois prochain.

| CHEMINS DE FER. | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 935 » | 937 50 | B. 2 50 | Au 15 cour. 942 50. | H. 7 50 |
| V. R. Dr. | » » | » » | » » | — 388 75, 390. | H. 2 50 |
| — R. G. | 252 50 | 255 » | » » | — 255, 256 25. | H. 1 25 |
| Orléans. | 988 75 | 982 50 | B. 5 » | — 986 25, 982 50, 984 75. | B. 2 50 |
| Strasb... | 253 75 | 253 75 | » » | — 252 50, 255, 253 75. | H. 1 25 |
| Rouen... | 990 » | » » | H. 2 50 | — 990, 987 50. | H. 2 50 |
| Havre... | 750 » | » » | B. 5 » | — 753 75, 752 50. | B. 2 50 |
| Marseill. | 765 » | » » | » » | — 765. | » » |
| Montp.. | » » | » » | » » | — » | » » |

| LONDRES, 11 SEPT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol.... 99 5/8 3/4. | Av.... 81 85. | 3 0/0 f. c. 82, 82 05 d. 50. |
| Esp. act... 24. | Ap..... 81 87 1/2. | 82 10 d. un. |
| Portug..... 45 3/4. | | 82 30, 35 d. 50. |
| Mexic...... 35 7/8. | Rep. fin c. | 5 0/0 f. c. 119 95, 120 10 d. 50. |
| Brésil...... 85. | 3 0/0, 5. | 120 70 d. 50. |
| 5 0/0 Holl. 100 7/8. | 5 0/0, 5 à 10. | Rouen, 1000 d. 10. |
| 2 1/2 do. 62 1/4. | Bons du Trésor. | |
| Rouen.... 38 1/2. | | |
| Orléans... 38 1/2. | 3 1/8 à 10 m. | |

*Revue de Paris*, chez tous les libraires, directeurs de postes et de messageries: 12 fr. pour trois mois, 24 fr. pour six mois, et 48 fr. par an.

## Spectacles du 14 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Folies amoureuses. Camaraderie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone. Ciguë.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 1re rep. Les Deux Perles. Turlurette. La Veille.
7 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Turlututu. 3 Polka. Bouffon du prince.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. Enfantillage. Tourlourou. Billet. F. Gallaire.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Premier Chapitre. 1re rep. Trois Pêchés du Diable. Famille du forgiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Vert-Vert. Cracovienne. Tout pour mon père. Ballet.
6 h. 1/2 FOLIES. — Etudiant. Course. Maître Maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On écrit de Blérancourt (Aisne) à l'*Argus Soissonnais*, sous la date du 8 de ce mois :

« Sur notre foire du 4, il ne s'est au plus trouvé que 6,000 bêtes à laine. Ce faible nombre est attribué à la difficulté qu'éprouvent les marchands à se pourvoir, par les prétentions trop élevées des détenteurs. La vente a été lente et difficile et n'a pas été favorable aux vendeurs. L'élévation des prix a empêché d'acheter.

» Il s'est trouvé au moins 100 vaches, tant grasses que laitières, amenées par des particuliers et par des marchands; il y en avait de fort belles. La vente s'est effectuée à des prix modérés. »

Angers, 11 septembre. — Hier mardi a eu lieu à Angers une des foires mensuelles les plus importantes de l'année. Elle n'a pas été aussi bonne qu'on l'espérait peut-être. Les chevaux se sont peu et assez difficilement vendus. Le prix du blé, qui ce jour-là mérite une attention particulière, s'est raisonné de 15,75 à 16,50 l'hectolitre.

L'*Indépendant* d'Angoulême, du 10 septembre, contient les renseignements suivants :

« Le cours des veaux est toujours peu élevé. Il s'en est cependant enlevé une assez grande quantité aux foires de Chabanais du 5 et de St-Germain du 8. — Les bons moutons se vendent bien.

» Quoiqu'il y ait encore beaucoup de foins vieux, il est impossible que le cours des bestiaux ne reprenne pas faveur. Tout fait présumer que les bœufs seront chers, et dans l'arrondissement de Confolens, où les petites récoltes ont beaucoup souffert de la sécheresse, le cultivateur pourra trouver une compensation dans l'engraissement des bestiaux. »

— On écrit de Limoges :

« Les courses de Pompadour, quoique contrariées par une pluie battante, n'ont pas été moins brillantes que les années précédentes. Près de 40 chevaux ont été admis pour disputer entre eux une somme de 18,000 fr., qui avait été répartie en neuf prix différents, et 27 jeunes chevaux ou pouliches du haras royal sont venus, comme par intermède, témoigner des progrès toujours croissants que fait ce magnifique établissement. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 12 Septembre. | | | | 13 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1110 q. | 08 k. | | Arrivages | 1229 q. | 07 k. | |
| Ventes | 1645 | 43 | | Ventes | 1196 | 83 | |
| Restant | 21823 | 78 | | Restant | 21856 | 02 | |
| Cours moyen | | 35,65 | | Cours moyen | | 34,99 | |
| Cours-taxe | | 35,90 | | Cours-taxe | | 35,73 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 10 q. | 19 k. | 48,00 à 52,25 | Gr. | 07 q. | 85 k. | 41,40 à 52,90 |
| 1re | 180 | 59 | 35,65 à 36,75 | 1re | 189 | 97 | 35,30 à 36,95 |
| 2e | 298 | 76 | 33,75 à 35,00 | 2e | 161 | 71 | 33,50 à 35,00 |
| 3e | 14 | 08 | 28,00 à 29,95 | 3e | 48 | 39 | 24,00 à 29 30 |
| 4e | 7 | 41 | 21 00 à 22,95 | 4e | 35 | 62 | 21 00 à 27 40 |
| Al. | 578 | 05 | 26,75 à 36,95 | Al. | 624 | 86 | 26 75 à 44,60 |

CHATILLON-EN-BAZOIS, 11 septembre, — Farine 1re 36,00; 2e 31,40. Si les eaux n'étaient pas aussi basses, elles vaudraient 4 francs de moins.

NANTES, 10 septembre. — Farine 1re 35,22 à 35,85; 2e 33,12 à 33,95; 3e 28,30; do bise 23,90.

NÉRAC, 7 septembre. — Les farines Cô Nérac ord. valent en ce moment 32,00 les 100 kil.

**Cours des Céréales** (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 12 septembre. — Froment 1re 21,00; 2e 20,00; 3e 19,66. — Seigle 10,00. — Orge 9,66. — Avoine vieille 6,66; do nouvelle 5,66 à 6,00.

ANDELYS, 9 septembre. — Froment 19,94. — Méteil 18,60. — Seigle 10,25. — Orge 9,50. — Avoine 6,50.

EVREUX, 7 septembre. — Froment 21,18. — Méteil 18,45. — Seigle 9,68. — Orge 10,81. — Avoine 7,60.

VERNEUIL, 9 septembre. — Froment 20,51. — Méteil 18,25. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,00.

PONT-AUDEMER, 9 septembre. — Froment 20,10. — Seigle 10,50. — Orge 11,00. — Avoine 8,50.

ROYE, 9 septembre. — Froment 1re 18,25 à 19,12; 2e 17,25 à 18,00; 3e 15,00 à 15,50. Le marché était fortement approvisionné; la plupart des ventes de blé se sont faites dans les prix de 17,25 à 18,25.

CHATILLON-EN-BAZOIS, 11 septembre. — Froment 16,25 à 17,50; le vieux est délaissé. Point d'affaires sur les seigles, l'orge et l'avoine. Il y a un mouvement de baisse, mais le battage des semences n'étant pas terminé, les affaires sont insignifiantes sur notre marché.

SAINT-LAURENT, 7 septembre. — Froment 1re 18,17; 2e 17,79; 3e 17,01. — Seigle 10,34 à 11,00. — Orge 9,00 à 9,66. — Avoine 5,56 à 6,33. — Maïs 10,66 à 11,33.

PAIMPOL, 10 septembre. — Froment 13,50. — Méteil 11,63. — Seigle 9,00. — Orge 7,87. — Sarrazin 9,30. — Avoine 5,75. Nos récoltes en grains sont au grenier, il ne reste plus à recueillir que le sarrazin et les pommes de terre qui sont en abondance. Comme les pluies continuent, nous n'aurons pas encore cette année de graine de trèfle propre aux expéditions.

NANTES, 10 septembre. — *Cours officiel.* Froment de Chalonne, Vallée, Mayence, de la rivière d'Erdre et Machecoul 18,00; do de Brissac, Paimbœuf et Pornic 18,50; do d'Amiens et Pont-Rousseaux 17,25 à 17,50. — Seigle de l'Erdre 12,00; do de la Loire 11,00. — Orge de Brissac 11,00; do de la Mayenne 10,00 — Avoine grosse 7,80; do légère 6,75. — Sarrazin 10,00.

Les achats en grains sont peu actifs sur notre place et cependant la baisse ne fait pas de progrès. Ce n'est que lorsque les froments de Loire alimenteront notre marché, qu'elle se fera sentir.

Il a été acheté 200 tonneaux avoine à 98,00 le tonneau de 15 hect., garantis à 50 kil.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 12 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1782 | 1762 | 20 | 1 16 | 1 06 | » 91 |
| Vaches.... | 34 | 34 | » | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 723 | 723 | » | 1 52 | 1 34 | 1 18 |
| Moutons.. | 10810 | 9908 | 902 | 1 42 | 1 18 | » 96 |

PARIS. — *Halle aux bestiaux* du 13 septembre. — Il a été amené 829 veaux et il s'en est vendu 824 à 1,62-1,46-1,30. — 52 vaches toutes vendues 1.22-1,08-0,94. — 6 taureaux à 0,90.

LA CHAPELLE. — *Marchés des 12 et 13 septembre.* — Sur 865 porcs, 730 ont été vendus 1,20-1,10-1,00. — 649 veaux ont tous été placés à 1,55-1,40-1,30.

**Laines.**

REIMS, 7 septembre. — Les affaires sur notre place sont toujours calmes; cependant on a vendu quelques lots de laines pour le peigne et en laines de pays, car les laines étrangères ne font que commencer à arriver. Les laines lavées sont rares cette année; les prix sont très élevés et le conditionnement mauvais.

Laines lavées à dos, 4,50 à 6,25. — Bourgogne métis, 5 à 5,50. — do mérinos 5,50 à 6,25. — Soissonnais 4,50 à 5,50. — Champagne 4,50 à 6,25. — Agneau à dos de Picardie 3,60 à 4. — do Champagne 4,50 à 6,25. — do Bourgogne 4-75 à 5,50. — Laines d'Allemagne, propres au peigne, 4-75 à 7-50. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne, 4,50 à 7,75. — Mères-laines d'Espagne 5,25 à 6,25. — do d'Italie, 4,50 à 5,25. — do de France 5,50 à 7,75. — do jaunes fins 5 à 6,00. — do jaunes communs, 4,50 à 5. — Abats lavés 4,50 à 6,00. — Abats lavés à dos, 2,75 à 4,00. — Mères-laines de Berry refines 5,25 à 5,60. — do courantes 4,75 à 5,25. — do 3e qualité, 4,50 à 4,75. — Cuisses de Berry, 3,25 à 4. — Pelures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,25. — do d'Allemagne 3 à 4,00. — Econailles métis, 5 à 6,50. — do de Berry, 1re qualité, 5 à 5,50. — do de Berry, 2e, 4,50 à 5. — Agneaux lavés (au panier), 5,50 à 7,75. — do de Berry, 1re, 5,50 à 6. — do de Berry, 2e, 5,00 à 5,50. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais, 1,90 à 2.20. — Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 2,00. — do triées pour le peigne, 2,25 à 3,30. — Blousses, 4,25 à 6. — Blousses extra-fines, 6 à 9,00.

AMIENS, 7 septembre. — Les affaires sur notre place ont repris une nouvelle activité; il est facile de prévoir que les laines ne diminueront pas : les filateurs reçoivent de nombreuses commandes, et les fabricants écoulent à bons prix leurs nouveautés d'hiver. Si les premiers froids se faisaient sentir au commencement de novembre, il est plus que probable que l'on manquerait de laines au mois de mars et avril.

Laines fortes de Picardie lavées à dos, 3,10 à 3,30. — do lavées au panier, 2,60 à 2,80. — Agneaux à dos de Picardie, 3 à 3,30. — Mères laines métis, lavées à dos, 3,50 à 3,80. — do lavés (au panier) 2,90 à 3. — Pelures courtes, pour carde 2,30 à 2,50. — Do communes pour peigne 3,00 à 3,20. — Do fines non écouaillées 3,80 à 4,00. — Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 1,90. — Do de Brie et de Beauce 2,10 à 2,40. — Do du Soissonnais 1,90 à 2,23. — Agneaux en suint de Picardie 1,50 à 1,80. — Blousses 3,50 à 7,60.

(*Observateur de l'Aisne.*)


**Alimentation.**
**Conservation des Aliments**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
très augmentée.

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'EDITEUR,
**Rue Thérèse, n. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON, éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Ce procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible.

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai, au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôts. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses bouteilles peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL. 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.


*SUPPLÉMENT*

ruine inévitable. Le gouvernement français se montre aussi modéré avant qu'après la victoire; les conditions qui ont dû être posées à l'empereur du Maroc sont, dit-on, exactement les mêmes que celles qui lui avaient été offertes avant la bataille de l'Isly, avant le bombardement de Tanger et de Mogador. Assurément le gouvernement français avait le droit d'augmenter ses exigences; il pouvait faire supporter à l'empereur du Maroc les frais de la leçon sévère qui lui a été donnée; il ne l'a pas voulu. La France est assez riche pour payer sa gloire; son armée et son escadre ont montré, non seulement à l'empereur du Maroc, mais aussi à l'Europe entière, ce qu'elles pouvaient faire. Le bombardement de Mogador a suffisamment répondu aux imputations dont l'attaque de Tanger avait été l'objet. L'enseignement devra profiter à tout le monde, et la France ne saurait en regretter le prix, qui n'est, après tout, qu'une considération très secondaire. »

(*Journal des Débats*.)

C'est donc chose arrêtée! La France peut prodiguer tant qu'elle voudra le sang de ses soldats et les trésors, fruit des rudes fatigues de ses travailleurs; elle n'en sera jamais, par le temps qui court, ni plus grande ni plus forte: ainsi le veut le système qui préside aux destinées de notre patrie et qui en dirige les affaires. Heureuse doit-elle s'estimer, la France, de faire les frais de la leçon qu'il a plu à l'empereur du Maroc de s'attirer, leçon qui, à ce compte-là, n'est pas sans doute la dernière dont il aura besoin. Puisque en effet cela lui coûte si peu, et qu'après avoir couru la chance des combats, vaincu, il n'est pas plus rigoureusement traité qu'avant la défaite, notre voisin occidental d'Afrique aurait tort de ne se point passer la fantaisie d'essayer ses cavaliers noirs contre nos fantassins. « Qui sait, peut-il se dire, une épidémie survenant parmi ces *chiens de chrétiens* qui ne sont pas encore à l'abri des influences du climat d'Afrique, une tempête éclatant à propos sur leur escadre, peuvent, d'un jour à l'autre, me faire la partie belle? — Et que risqué-je après tout? N'y a-t-il pas une puissance qui veille d'un œil jaloux sur l'intégrité de mes Etats, une puissance qu'on n'ose point braver, et qui a déclaré que l'occupation d'une de mes villes serait pour elle un cas de guerre? »

Car il ne faut pas qu'on s'y trompe: le secret de cette générosité dont se targue notre ministère par l'organe des *Débats* n'est ignoré de personne. Chacun a vu dans la magnanimité, dans le désintéressement chevaleresque si mal à propos déployés à l'égard d'Abderrahman, l'influence de l'Angleterre. On ne peut croire qu'il y ait un gouvernement assez inepte pour prendre spontanément le rôle de dupe que joue en ce moment notre cabinet vis-à-vis de l'empereur du Maroc. Qui ne sait qu'avec les Barbaresques un tel procédé réussit fort mal, et qu'ils ne voient jamais dans les concessions qu'on leur fait qu'un signe de faiblesse et de crainte.

Si notre gouvernement n'avait pas la main forcée, quant à la conduite qu'il tient envers le Maroc, qui donc, demanderions-nous, lui donnerait le droit de disposer si lestement des sacrifices de la nation? [illegible] avaient pour destination d'arracher un peuple au joug de l'oppresseur ou aux ténèbres de la barbarie, si, en un mot, ils étaient appliqués à une œuvre de politique humanitaire et de progrès social. Mais la libéralité dont on use envers l'empereur Abderrahman, n'a aucun de ces caractères. Elle ne profite pas même à ces peuples misérables. C'est un sacrifice sans compensation d'aucune espèce, au point de vue national, comme au point de vue de la civilisation et de l'humanité.

Quelle signification a-t-il donc ce sacrifice, qui en nécessitera beaucoup d'autres, car il est une prime donnée aux amis d'Abd-el-Kader? Ce qu'il signifie! nous en rougissons pour la France: c'est que nos soldats et nos marins pourront bien remporter des victoires, il ne faut pour cela que du courage; mais le prix de leur sang et de leurs fatigues ne pourra profiter à leur patrie que sous le bon plaisir de l'Angleterre. Les rapides et éclatants succès de notre armée et de notre escadre ont joué un mauvais tour au ministère: ils ont mis au grand jour la dépendance dans laquelle il se trouve par rapport au cabinet britannique.

On sait qu'un personnage, dont la délicatesse a dû s'émousser depuis ce temps-là, disait un jour que le gouvernement de la Restauration *lui faisait mal au cœur*. Les hommes du régime actuel ont trouvé le secret de faire naître pour la France la même impression du triomphe même de ses armes.

## Conseils généraux.

La session des conseils généraux de départements commencée le 26 août dernier, est déjà close: on sait que sa plus grande durée est de huit jours. Les travaux de ces conseils se divisent en deux parts bien distinctes: celle de la régularisation des comptes et des allocations des fonds départementaux, et celle des avis et vœux généraux à émettre, tant sur l'administration particulière des départements que sur l'administration générale du royaume. La première partie a seule une réalité présente, la seconde serait une sorte de hors-d'œuvre, puisque tous ces vœux une fois entrés dans les cartons du ministère n'en sortent plus, si les opinions manifestées en ces occasions par les conseils n'étaient un indice de l'état moral et intellectuel de la haute classe bourgeoise qui compose ces conseils généraux.

A ce titre donc ces manifestations méritent l'attention du public; c'est pourquoi nous ferons une analyse succincte de ce qui nous a paru remarquable dans ceux des comptes-rendus que nous avons reçus des séances de ces conseils.

### ENFANTS TROUVÉS.

L'entretien des enfants trouvés était devenu pour les départements, depuis un certain nombre d'années, une charge de plus en plus lourde (1).

[illegible] sur l'hospice des Enfants-Trouvés, de la manière que nous venons de l'expliquer.

Mais comme tout cela ne remédiait pas à la misère, le nombre des enfants trouvés était toujours très considérable; alors un grand nombre de conseils généraux voulurent couper *le mal* dans sa racine: Sur leur demande, on ordonna la suppression des tours, et on ne reçut plus les enfants dans les hospices, qu'avec des déclarations et des formalités qui devaient en détourner un grand nombre de mères.

La dépense départementale fut diminuée d'autant; les infanticides, il est vrai, et surtout les avortements ont augmenté; mais les cours d'assises veillent sur les infanticides; et les avortements probablement ne blessent pas la morale publique, puisqu'ils demeurent secrets!... et d'ailleurs ils ne coûtent rien aux départements.

C'est surtout dans les départements manufacturiers (excepté Lyon), dans lesquels il y a le plus de misère et d'immoralité, que les membres des conseils généraux montrent à cet égard le moins d'intelligence et de souci. Enrichis par le labeur constant des ouvriers qu'ils tiennent dans leurs bagnes industriels, les nouveaux enrichis ne songent pas qu'ils doivent en grande partie leur fortune aux bras et à l'intelligence de leurs ouvriers, et ils refusent de se rendre compte de cette misère et des conséquences qu'elle entraîne. C'est ainsi que le conseil général de la Seine-Inférieure émet le vœu qu'un projet de loi consacrant le principe de la suppression des tours, soit présenté aux chambres à la prochaine session.

C'est ainsi que dans le conseil du Nord, un membre (qu'on ne nomme pas), n'a pas eu honte de demander qu'on *recherchât* la maternité! Et ce même conseil, refusant d'adhérer au vœu exprimé par le conseil municipal de Lille, en faveur du rétablissement des tours, n'a pas craint de colorer sa décision inhumaine, en disant que le rétablissement des tours serait contraire à la loi, *à la morale publique* et aux intérêts de l'humanité.

Ainsi, au nom d'un misérable intérêt d'économie, voilà déclaré *immoral* un acte de charité que la France et tous les pays pratiquent depuis tant d'années, un acte de charité qui a suffi pour immortaliser Saint-François-de-Paule.....

Cette décision est bien digne de ce conseil qui, toujours dirigé par le même esprit sordide, émet le vœu que le gouvernement ne fournisse aux écoles primaires que des ouvrages élémentaires *anciens*, parce qu'il n'y aura pas de droit d'auteur à payer.

Cette mode nouvelle d'évaluer la morale au taux de l'argent, nous donne lieu de rappeler que le conseil d'*arrondissement* de Commercy, dans le but d'écarter les gens aisés de la caisse d'épargne « et pour ramener cette caisse *au caractère moral* de son institution, » vient de demander que l'intérêt payé par ces caisses soit réduit à 3 p. 0/0 seulement. »

Que dites-vous de la moralité de ces représentants des hautes classes, qui consiste d'une part à refuser tout secours à la misère et aux faiblesses des femmes, et de l'autre à réduire le taux des intérêts dus aux épargnes des pauvres gens!

Nous dénonçons à la moralité du conseil du Nord la conduite du con-

(1) Ainsi dans le département des Bouches-du-Rhône, la dépense des enfants trouvés est évaluée pour 1845 à 190,000 fr.: il est vrai que le conseil-général a adopté diverses augmentations de frais pour obvier à la grande mortalité qui se manifestait parmi les jeunes orphelins. »

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

## Deuxième partie.

### XXVII.

#### TRAVESTISSEMENTS (SUITE).

Tant de gaieté, dans un moment si solennel et en présence d'un acte si grave, annonçait chez Rafaella le calme, la sérénité d'une résolution inébranlable. Déjà vaincu ou bien près de l'être, Fabio comprit que la discussion était inutile, et que tous ses arguments iraient infailliblement se briser contre un parti pris d'avance et pris irrévocablement. Une volonté si forte dans un corps si gracieux, aurait pu être comparée par le pastoral abbé Méli ou par le cavalier Marini, le Ronsard de l'Italie, à un rocher de granit couvert de fleurs.

— Parlons sérieusement, reprit Rafaella, car rien de ce que vous avez dit jusqu'à présent n'est sérieux. Quand on veut une chose, il faut en accepter les inconvénients comme les avantages; croyez que j'ai mûri long-temps le projet que je réalise aujourd'hui, et que j'en ai pesé toutes les conséquences. Il y a un dicton très vulgaire, mais très vrai: de deux maux choisis le moindre; mon choix est fait, faites le vôtre. En prenant votre place je m'expose, je le sais, à quelques inconvénients dont j'ai la connaissance exacte et auxquels je suis résignée d'avance; si vous restez, vous, Errante vous l'a dit et vous en êtes convenu vous-même, vous allez droit à une condamnation; la déportation vous attend et peut-être l'échafaud.

Rafaella ne croyait pas dire si vrai, car elle ignorait le drame sanglant et mystérieux de la Spagnola, que ses derniers mots, le dernier surtout, venait de retracer en traits de feu aux yeux de Fabio, avec le conseil de guerre et le major Dudley pour le dénouement. Il ne se défendit plus dès lors qu'avec mollesse; ses hésitations prouvaient assez qu'il était réduit, et l'air triomphant de Rafaella disait aussi qu'elle ne combattait plus que pour la forme. Elle était sûre désormais d'une victoire complète.

En ce moment ils entendirent dans l'escalier une voix connue.

— Mon oncle! s'écria Rafaella. Où me cacher? Il me vient une idée. Payons d'audace.

A ces mots, elle jeta sur elle le manteau de Fabio, dans les vastes plis duquel ses formes charmantes se perdirent tout entières; elle cacha ses magnifiques cheveux blonds dans un bonnet militaire qui lui tomba sous la main, et se penchant à demi sur le pauvre grabat du prisonnier de manière à ne pas laisser voir son visage:

— Vous comprenez le reste, dit-elle à Fabio.

Avant qu'il eût seulement eu le temps de répondre, le baron Schininà entra avec un énorme paquet de livres.

— Je t'apporte des vivres, mon bon ami, dit-il en se débarrassant de son fardeau; les journées doivent te paraître longues, et tu ne seras pas fâché sans doute de tromper par la lecture l'ennui de ta prison, *carceris tædium*.

— Parlez bas, mon cher parrain; j'ai là un de mes camarades qui s'est trouvé indisposé et qui repose en ce moment.

— Que ne le disais-tu plutôt? répondit le baron en baissant la voix; on peut s'entendre sans crier, *susurrans*, comme dit le chantre des *Métamorphoses*: nous ne sommes sourds ni l'un ni l'autre. D'ailleurs je ne te retiendrai pas long-temps; je suis obligé de me rendre à l'instant à mes fouilles de Bonagie pour reconnaître une mosaïque superbe qu'on vient d'y découvrir, m'a-t-on dit. Je te laisse ta pâture intellectuelle, *Pastura mentis*.

— Vous ne me dites rien de Rafaella?

— Pauvre enfant! j'ai réussi à la tromper jusqu'à présent pour ménager sa sensibilité; elle te croit en voyage. Du reste, je ne la vois presque plus; elle passe sa vie dans l'atelier d'Errante, qui travaille toujours à son portrait, tu sais, ce fameux portrait qui....

— Chut! interrompit Fabio, mon camarade pourrait vous entendre.

— Tu as raison; nous marchons sur des cendres brûlantes, *in cinere doloso*. Mais je me sauve, adieu! Je reviendrai demain t'éclaircir les passages que tu n'aurais pas compris dans les auteurs.

— La répétition que nous venons de jouer, dit en souriant Rafaella, quand le baron fut parti, me donne les plus grandes espérances sur le succès de la pièce. Au reste, mon oncle sert nos projets sans s'en douter, malgré sa profonde pénétration.

— Comment cela?

— Eh! oui, ces gros livres sont tout justement faits pour tromper le geôlier et pour lui jeter de la poudre aux yeux. Comment soupçonner l'évasion d'un prisonnier au moment même où il monte sa bibliothèque?

— Vous m'avez persuadé, Rafaella, vous m'avez convaincu, mais il me reste au fond du cœur un scrupule que je n'ose vous dire.

— Parlez et parlez vite, car nous n'avons plus de temps à perdre en paroles; nous en avons déjà trop perdu.

— Rafaella, vous êtes l'honneur, la pureté même, et cependant en restant ici à ma place, vous vous compromettez pour moi. Y avez-vous bien réfléchi?

— Ceci me regarde toute seule. Si je veux me compromettre j'en ai bien le droit, j'imagine, sans que personne ait celui de le trouver mauvais, et vous moins que personne. Mais je dois ici vous faire remarquer que vous n'êtes pas seul en cause; en agissant comme j'agis j'ai mon oncle en vue autant que vous. Il a pour vous, vous le savez, une affection toute paternelle et votre condamnation le tuerait infailliblement.

— Vous voudriez en vain par ce subterfuge, qui n'est dans votre bouche qu'un raffinement de délicatesse, diminuer la dette de ma gratitude en diminuant le prix de votre dévouement; mais ma dette reste entière comme votre héroïsme: vous sacrifiez pour moi, qui n'en suis pas digne, tout ce qu'une femme peut, plus qu'elle ne devrait sacrifier. Je vous admire sans vous comprendre. Non, Rafaella, je ne vous comprends pas: vous êtes pour moi, depuis que j'ai appris à vous connaître, un être mystérieux, surhumain, une adorable énigme. Vous planez sur ma vie comme une apparition céleste, et je me trouve si loin de vous que je n'ose rien vous offrir, rien vous demander.

Fabio parlait d'une voix palpitante. Toutes les puissances de son cœur étaient émues et prêtaient à son langage une éloquence qui l'étonnait lui-même et qui semblait faire impression sur Rafaella.

— Fabio, lui répondit-elle avec une gravité douce, ne m'offrez rien en ce moment; je ne vous demande rien: un cœur fier ne veut rien devoir à la reconnaissance; les sentiments ne s'échangent, ne se paient pas comptant comme de viles marchandises. Les tarifer, c'est les dégrader, les tuer. Le cœur est l'empire de la liberté; tout ce qui émane de lui doit être libre, spontané, volontaire. La contrainte est la loi des esclaves, et la reconnaissance, ne vous y trompez pas, n'est qu'une sublime contrainte. Attendez donc avant de juger ce qui se passe en vous, attendez l'épreuve du temps, de la distance, de la réflexion. Jusque-là, Fabio, ne me poétisez pas; ne m'élevez pas sur un piédestal; je craindrais pour vous une déception, et une chute pour moi. Voyez-moi telle que je suis; comme vous accomplissez votre destinée d'homme, qui est l'action, j'accomplis, moi, ma destinée de femme, qui est le dévouement, puisque vous avez prononcé ce mot, trop heureuse que le Ciel m'ait choisie entre toutes pour mettre ma vie au service de quelque chose d'utile, tandis que tant d'autres femmes, condamnées fatalement à l'inutilité, languissent à jamais dans les limbes obscurs d'une personnalité sans rayonnement, sans but. Vous voyez bien, Fabio, que vous ne me devez pas même de la reconnaissance, et que c'est moi, au contraire, moi seule qui en dois au Ciel.

En prononçant ces nobles paroles, Rafaella était d'une admirable beauté; son teint s'était animé, ses yeux brûlaient d'un feu sublime; ses traits s'étaient transfigurés, sa personne tout entière semblait baignée dans une atmosphère lumineuse, semblable à l'auréole d'or dont les peintres du moyen âge environnaient les saints.

Fabio, muet devant elle, l'écoutait avec une attention religieuse, ardente, et recueillait au fond de son cœur chacune de ses paroles; elle le modifiait, le transformait d'une manière si prompte, si manifeste, qu'il ne se reconnaissait pas lui-même, et sentait qu'un nouvel être prenait en lui la place de l'ancien.

— Tout à l'heure encore, je ne vous comprenais pas; maintenant, je vous comprends: je comprends qu'il existe des êtres supérieurs envoyés

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 14 septembre.

après son élection, le parti militaire, à la tête duquel figurait le général Ximenes, fit une révolution ; elle dura dix mois et finit par l'exil de ce général à Vénézuéla. Néanmoins M. Mosquera dut céder la place au général Santander, homme d'une grande énergie et bon administrateur, qui fut nommé président en 1831, maintint la paix et occupa la présidence jusqu'à la fin de 1836. Le docteur Ignacio Marquez lui succéda. Deux ans après l'élection de ce dernier (juillet 1839), une nouvelle révolution militaire éclata commandée par le général Obando. La guerre civile se prolongea jusqu'en mars 1842. Le président Marquez ne fut pas renversé comme l'avait été M. Mosquera. Il est même important de remarquer que les nouvelles élections eurent lieu durant la guerre : le général Herran succéda légalement en effet à M. Marquez dès le 1er mars 1841. Depuis 1842 la république est en paix.

Il existe maintenant trois partis à la Nouvelle-Grenade. Le parti militaire, le parti prêtre, qui vient d'être renforcé par les jésuites arrivés récemment à Bogota, et le parti civil ou populaire, parti de la paix et du progrès. Les deux premiers s'appuient l'un l'autre. L'armée compte 3 500 hommes et coûte au pays 1,300,000 piastres (6,500,000 francs) ; le clergé est aussi bien doté ; l'archevêque de Bogota reçoit du gouvernement 40,000 francs, quoiqu'il possède une très grande fortune.

Les efforts des hommes d'Etat de la Nouvelle-Grenade doivent donc tendre à se débarrasser de l'énorme fardeau d'une armée inutile qui dévore à elle seule presque la moitié du revenu de l'Etat. Le parti civil acquiert de jour en jour plus de force, et il faut espérer pour le bien de ce pays, qu'il parviendra à dominer le parti militaire.

Dans ces conditions, il nous semble que le jour approche où avec un peu d'énergie les pouvoirs législatifs et exécutifs de la Nouvelle-Grenade pourront, sous certaines garanties de pensions et de retraite, licencier l'armée, et organiser, comme à Vénézuéla, une forte garde nationale.

Le président actuel, le général Herran, cesse ses fonctions le 31 mars prochain. Parmi les candidats à la nouvelle présidence, nous trouvons deux hommes dont les antécédents offrent des garanties à la république. Ces deux candidats nous semblent les seuls sérieux. Le premier est de l'ordre civil, M. le docteur Rufino Cuervo, naguère ministre des finances, et en 1839 ministre plénipotentiaire de la république pour régler d'accord avec les ministres de Vénézuéla (M. Michelena), et de l'Equateur (M. Marcos), la dette de l'ancienne république de Colombie.

Le second est le général Mosquera, premier aide-de-camp de Bolivar en 1823, et depuis 1842 ministre plénipotentiaire à Valparaiso.

Tout porte à croire que les voix se partageront entre ces deux candidats. Nous pensons qu'ils sont également dignes du mandat qui peut leur être décerné. Leur mission est toute tracée : licenciement de l'armée et application d'une partie des revenus aux travaux d'utilité publique, à la création d'une marine et au règlement de la dette.

Cette dernière clause est d'une haute importance pour la nation grenadine. Qu'elle se rappelle qu'elle doit à l'Angleterre et qu'elle possède l'isthme de Panama, position que convoite cette puissance. Le Chili n'a pu empêcher la prise des îles de Chiloé que l'Angleterre convoitait également qu'en se mettant au courant de sa dette.

moins inexactes de votre rédacteur ; mais vous voudrez bien me permettre de signaler, sur trois points capitaux, le mal-fondé de son jugement.

M. Henricy dit :

« M. Laverdant demande d'abord pour Madagascar le maintien de l'esclavage, parce que son abolition « blesserait les indigènes. » Il conseille aussi » de respecter la polygamie. « C'est sur ce terrain d'amour, dit-il, que nous en » appelons surtout aux sentiments de tolérance. On aurait contre soi toutes » les femmes de l'île », et il propose de jeter en pâture à ces femmes quel» ques centaines de milliers d'Européens. Mais ce n'est vraiment rien que » tout cela, etc.... »

En vérité, c'est beaucoup.

Je n'ai jamais demandé que l'esclavage fût éternellement consacré à Malegache ; j'ai dit seulement qu'il ne fallait pas « *imposer, prêcher brutale*» *ment* » l'abolition de l'esclavage ; j'ai déclaré positivement qu'il fallait « *interdire aux blancs d'avoir des esclaves.* » Mon sentiment est qu'il faut prêcher d'exemple avant tout, et transformer, autant que possible, pacifiquement les éléments barbares.

J'ai pour principe, Monsieur, que la *polygamie* est généralement un signe de l'esclavage de la femme, et je désire que les mœurs d'amour des Malegaches soient modifiées à certains égards. Mais je conseille, sur ce point comme sur tout autre, de ne pas attaquer les préjugés de ces peuples par des moyens de contrainte. J'ai dit que les prédications et les exigences, à l'égard de la polygamie, seraient aujourd'hui d'autant plus mal venues, qu'il y a dans l'île, une disproportion énorme entre les sexes. J'ai dit que, pour atteindre le but, « *il serait plus adroit et plus pacifique d'introduire à Malegache quelques centaines de milliers d'Européens.* » Je ne vois pas comment la morale de votre rédacteur peut s'effaroucher quand je propose une mesure dont l'effet est de permettre à chaque femme de trouver un mari. M. Henricy croit-il arriver à l'ordre dans les relations d'amour, en condamnant 7 ou 8 cent mille femmes sauvages à une virginité éternelle ?

Votre rédacteur blâme généralement mes principes.

« Il lui est aussi arrivé, s'écrie-t-il, de dire : « Un grand peuple, c'est ce» lui qui possède de grandes richesses. »

Et M. Henricy ajoute avec sévérité :

« Un grand peuple, Monsieur, c'est celui qui ne sacrifie pas aux intérêts » matériels, c'est celui qui place l'honneur et la liberté au-dessus de tout, » qui regarde tous les autres hommes comme des frères, et se dévoue pour » la cause de l'humanité ! Un grand peuple, c'est le peuple, assurément peu » riche, de 89 ! »

Ce passage est de nature à faire croire à vos lecteurs, Monsieur, que je mets tous les éléments de grandeur d'une nation dans la richesse, et que j'en exclus les sentiments de fraternité, de dévouement à l'humanité. Or, voici les lignes qui, dans mon livre, résument le chapitre portant en titre : *Conditions de la grandeur des nations.*

« *Une grande nation est donc celle qui sent vivement et qui pratique l'idée chrétienne de la solidarité et de la fraternité des peuples, qui agit à toutes les extrémités du globe, portant devant elle le flambeau de la science. Une grande nation est celle qui prend largement sa part dans la mise en culture et la gestion du domaine confié par Dieu aux soins de l'homme.* Une grande nation est celle qui enseigne aux barbares sa politique, son administration, ses lois, ses mœurs, son langage. Tout peuple dont l'histoire a gardé le nom célèbre, a été colonisateur. Aussi, pour répondre à ces gens dont l'esprit étroit fait incessamment valoir des considérations d'économie

que quelques drapeaux pris le 14 à l'Isly, non compris dans ceux qui ont été envoyés en France.

La chaleur cause beaucoup de maladies. Chaque jour il arrive des malades des camps, et la population civile agricole paie aussi largement son tribut au climat. Il est impossible à la classe pauvre et ouvrière de résister aux influences du climat, sans y être préparée par un séjour de plusieurs mois ; il convient donc aux ouvriers terrassiers de ne venir qu'en automne en Afrique ; ils pourront alors s'acclimater de manière à supporter l'été suivant.

## Commerce de l'Inde et de la Chine.

Le *Sun* trouve mauvais que les frégates françaises se présentent dans les eaux de la Chine, et il pense que les autorités anglaises doivent adopter des mesures de précaution. Il pourrait résulter de graves dangers, de malheureuses collisions entre les Chinois et les équipages de bâtiments américains, français ou d'autres nations européennes. Il est à regretter que le traité de Pottinger n'ait pas compris quelque chose stipulant que les autres pavillons ne seraient admis dans les ports de la Chine qu'à des conditions moins favorables que le pavillon anglais. Ce sont surtout les Américains qui sont à redouter à cause des complications que peuvent faire naître les intérêts de leur commerce : cela demande plus de circonspection que l'apparition de l'escadre française dans les mers de la Chine. D'ailleurs, les Américains ressemblent tant aux Anglais que les Chinois pourraient s'y tromper, et si les autorités anglaises n'y veillent pas bien assidûment, cette ressemblance pourrait amener de grands malheurs. Les autorités anglaises feront très bien d'avoir soin, dans toutes leurs proclamations et dans tous leurs actes officiels, d'établir exclusivement les droits, les intérêts et la responsabilité des Anglais, afin qu'ils ne se trouvent pas confondus avec les autres nations qui veulent se mettre en rapport avec la Chine. Cette distinction est essentielle.

— Il y a tout lieu de penser que l'on pourra désormais se procurer du vif-argent de la Chine. Quelques provinces chinoises en produisent, dit-on, abondamment. Jusqu'ici, l'on n'avait pu en avoir que d'Espagne, d'Allemagne et du Pérou. Les échantillons venus de Chine s'étant bien placés au marché de Londres, il est probable que l'exportation de cet article pour l'Europe va se faire sur une large échelle. (*Bombay-Times.*)

— Les journaux indiens annoncent un grand développement dans le commerce du Bengale. A la fin de l'année qui s'est terminée au 30 avril, les importations avaient augmenté de 7,621,285 roupies. L'augmentation dans les importations est due principalement aux envois de marchandises anglaises (cotons). Le commerce de l'indigo s'est beaucoup amélioré aussi dans ces parages. Les grands steamers semblent avoir ouvert une nouvelle route au négoce européen. Déjà l'indigo, la soie brute, la soie en pièce, les pierres précieuses s'expédient par la route de Suez. L'année dernière, le nombre des vaisseaux anglais entrés dans les ports du Bengale était de 823, cette année, il a été de 990. Les vaisseaux des autres nations ont diminué de 96 à 94.

---

au monde pour le purifier, pour l'éclairer. Quand vous entrez dans ma prison, vous l'illuminez ; vous répandez autour de vous et vous laissez sur votre passage je ne sais quelles clartés divines qui font rentrer dans l'ombre la noire légion des passions mauvaises. En vous voyant, en vous écoutant, je me sens meilleur ; mais en épurant mes pensées, — pourquoi ne vous le dirais-je pas ? — votre présence me jette dans la tristesse, car je suis écrasé devant vous sous le poids de mon indignité ; je n'ose plus vous dire que je vous aime.

Vaincu par son émotion, il tomba aux pieds de Rafaella qui le laissa faire et lui abandonna, pour la première fois, sa main qu'il porta à ses lèvres avec une ardeur respectueuse.

— A merveille ! s'écria Errante qui entrait en ce moment et se félicitait intérieurement qu'on fût tombé d'accord en son absence.

— Puisque vous me surprenez à ses genoux, dit Fabio sans perdre contenance, je n'en rougis pas ; au contraire, je m'en fais gloire.

— Pourquoi en rougiriez-vous ? répondit le peintre. C'est bien le moins que le prisonnier se prosterne devant l'ange de la liberté.

— Si je n'en suis pas l'ange, dit Rafaella avec une dignité et une simplicité qui fermaient la bouche aux interprétations, au sourire, j'en suis du moins l'instrument, et ce rôle modeste me suffit.

— Le moment est venu de le remplir, dit Errante : tout est prêt ; partons. Mais auparavant il est nécessaire que j'appelle le geôlier. Dona Rafaella, remettez votre mante encore une fois avant de la céder à Fabio.

Le geôlier entra bientôt.

— Eh ! eh ! dit-il en voyant les livres du baron, il paraît, mon cher locataire, que vous ne songez pas à me quitter de sitôt ? Tant mieux, ce n'est pas moi qui m'en plaindrai.

— Quand je soutenais, dit Rafaella à l'oreille de Fabio, que mon oncle nous servait sans le savoir !

— Mon bon ami, dit Errante au geôlier, je suis un peu médecin, la médecine et la peinture sont sœurs ; Esculape était fils d'Apollon ; je vous engage donc, en ma qualité de docteur, à vous joindre à nous pour forcer le capitaine à se ménager plus qu'il ne le fait. Il a besoin de repos et si vous m'en croyez, vous ne laisserez plus entrer personne chez lui de la journée.

— Votre ordonnance sera observée de point en point ; personne n'entrera plus, pas même moi. Ainsi il pourra se coucher de bonne heure et dormir demain la grasse matinée : je n'entrerai qu'à la deuxième visite.

— Et d'une ! se dit le peintre. Voilà quinze heures de gagnées, c'est plus de temps qu'il n'en faut pour couvrir la retraite du fugitif.

— Est-ce tout ? demanda le geôlier.

— Encore un mot. Ce Napolitain de tout à l'heure, (il désignait Castroné), est-il parti ?

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'il m'avait tout l'air d'épier madame et de vouloir percer son incognito.

— Par les clefs de saint Pierre ! je voudrais bien voir qu'on se permît à ma barbe une pareille inconvenance et que chez moi on se montrât plus curieux que moi. Au reste, soyez sans crainte, ce lazzarone est parti depuis long-temps, et, pour plus de sûreté je vais veiller moi-même à ce que personne ne se trouve sur le passage de madame ou mademoiselle, car, rendez justice à ma discrétion, vous ai-je demandé seulement si elle était mariée ?

— C'est vrai ! vous êtes le plus discret des hommes et des geôliers, y compris celui qui garde la porte du paradis. Aussi, ajouta-t-il en lui glissant dans la main une paire d'onces, voilà de quoi graisser vos clefs.

— Cette huile-là, seigneur Errante, ouvre toutes les portes et tous les cœurs.

— Maintenant partons, reprit le peintre, quand le facétieux geôlier fut dehors. Les vents sont propices : nous serions de bien grands maladroits si nous ne réussissions pas à sortir du port sans encombre. Mettons les voiles... dans tous les sens. Avant d'être votre duègne, continua-t-il en s'adressant à Fabio, je veux être votre chambrière.

A ces mots il l'enveloppa, le drapa si artistement dans la longue mante noire de Rafaella, qu'il était impossible de le reconnaître, et de soupçonner une substitution. Redoutant, pour le moment fatal de la séparation, une explosion sentimentale et même une péripétie qui eût tout ajourné, tout perdu, il assaisonnait de bons mots et de calembourgs la toilette du prisonnier. Rafaella le secondait admirablement par son sang-froid et sa gaieté. Fabio seul était muet et préoccupé, non des dangers de sa fuite, mais des dangers de Rafaella. Il ne se pardonnait pas d'accepter d'elle un si terrible bienfait. Mais la Spagnola !... Mais le major Dudley !... Mais l'échafaud !... Il subissait la loi de la nécessité.

— La toilette de madame est terminée, dit le peintre en faisant le tour de Fabio, pour bien s'assurer que tout était en ordre. Il ne nous reste plus qu'à prendre la clef des champs. Modérez quelque peu vos allures militaires et tâchez de prendre une démarche conforme à la circonstance. Quant à vous, ma belle signorina, poursuivit-il en s'adressant à la prisonnière, vous en serez quitte pour une mauvaise nuit.

— Pourquoi, mauvaise ? répondit-elle en souriant, vous ne me croyez donc pas bonne conscience ? Je compte, moi, sur les rêves dorés de l'innocence ?

— Que vous ayez ou non leur visite, attendez-vous à recevoir la mienne demain matin avant celle du geôlier, et si je ne vous apporte pas la liberté, je veux ne toucher de ma vie un pinceau.

— Est-ce que vraiment, lui dit Fabio, vous êtes sûr de ce que vous dites ?

— Autrement le dirais-je, et la laisserais-je seule ici ? Me prenez-vous pour un barbare ? Allons, allons, je vous conterai cela en chemin.

Cette assurance rendit un peu de calme à la conscience du fugitif. Mais l'impitoyable Errante ne lui permit pas même la consolation d'un dernier adieu ; lui prenant le bras fortement, il l'entraîna vers la porte, qui s'ouvrit et se referma immédiatement. Tout ce que put faire Fabio, fut de lancer à Rafaella un regard ardent, passionné, un de ces regards sans nom, qui consolent de tout les femmes, et leur paient au centuple leurs sacrifices.

— Et vantons-nous, après cela, de notre énergie masculine ! dit Errante avec admiration, sentiment qui lui était peu familier ; de nous trois le plus brave est la femme.

Le geôlier avait tenu parole : escaliers, cours et corridors, tout était désert ; le geôlier lui-même poussa la délicatesse jusqu'à ne se point montrer. Les guichetiers, commis aux portes, les ouvraient discrètement ; ils étaient si habitués à voir passer l'inconnue du capitaine, ainsi qu'ils l'appelaient, et leurs finances se trouvaient si bien de son passage, qu'ils ne remarquèrent pas seulement que sa taille avait quelque peu grandi. Jamais retraite ne s'opéra avec plus d'ordre, de lenteur et de sécurité.

Quand le fugitif fut dans la rue, lorsqu'il entendit la lourde porte extérieure retomber bruyamment derrière lui, il éprouva un serrement de cœur inexprimable. Cette porte inflexible, infernale se refermait sur Rafaella ! Toutes ses résolutions fléchirent en ce moment, il ne parlait de rien de moins que de se reconstituer prisonnier. Mais le peintre tenait sa proie d'une main ferme ; il poussa Fabio dans une voiture qui les attendait et qui les conduisit sans mauvaise rencontre hors des murs de Trapani. Ils mirent pied à terre à quelques centaines de pas du couvent de la Madone et firent à pied par excès de prudence le reste du chemin.

Le soleil était depuis long-temps couché et il faisait presque nuit quand ils arrivèrent au couvent. Ils trouvèrent, à peu de distance, dans un lieu solitaire, le cheval de Fabio gardé par un membre de la confrérie des nobles ou du moins par un individu qui en portait le costume, c'est-à-dire la grande robe noire avec le capuchon soigneusement rabattu sur le visage. L'inconnu leur remit un paquet.

— Revêtez ce costume, dit-il laconiquement à Fabio, et allez droit à la métairie de la Barbara. Là vous en saurez davantage.

Là-dessus il disparut sans ajouter une parole.

Le costume indiqué était un habit complet de villageois que Fabio échangea contre son premier déguisement, non sans recommander au peintre moqueur de lui conserver, comme la plus sainte relique, la mante de Rafaella. Après avoir opéré sa seconde métamorphose, il monta sur son cheval sellé et harnaché à la manière des campagnards, afin de le mettre en harmonie avec le travestissement de son cavalier, et partit pour la métairie qu'on lui désignait.

— Allez, mon cher capitaine, lui dit Errante, allez vivre au milieu des pasteurs, comme Apollon chez Admète, et hâtez-vous de nous écrire que vous avez trouvé l'Arcadie. *Ego quoque in Arcadia* ! comme dira demain notre excellent baron Schininà.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

---

Ce soir, à l'Odéon, *Antigone* sera accompagnée de la reprise des *Ménechmes*, qui seront joués par l'élite de la troupe. — Ce soir, à l'Opéra-Comique, la *Part du Diable* et *l'Eau Merveilleuse*, par les premiers sujets.

Un journal a annoncé à tort qu'une revue de la garde nationale devait avoir lieu le 29 de ce mois ; cette nouvelle n'est pas fondée.

(*Moniteur parisien.*)

Des lettres de Rio-Janeiro, du commencement de juillet, portent que l'on y attendait d'un jour à l'autre la frégate la Reine-Blanche, qui ramène en France M. l'amiral Dupetit-Thouars. (*Moniteur parisien.*)

## Extérieur.

**Angleterre.** — Londres, 12 septembre. — On dit que l'on fait de grands préparatifs pour fortifier la côte de Cork (Irlande). Le roi Louis-Philippe est attendu à Windsor le 4 ou le 5 octobre. Le *Globe* prétend que l'opinion générale est que huit vaisseaux de ligne seront ajoutés à la force navale actuelle de l'Angleterre.

Samedi le contre-amiral sir George Seymour est parti de Spithead à bord du Collingwood de 80 pour aller remplacer dans l'Océan Pacifique le contre-amiral Thomas.

Une grave maladie de la fille de sir Robert Peel avait empêché ce ministre d'accompagner la reine dans son voyage. Miss Peel est beaucoup mieux quoiqu'elle ne soit pas hors de danger.

**Hongrie.** — Presbourg, 6 septembre. — Les deux chambres n'ont pu encore s'accorder. Il y a eu une nouvelle scène scandaleuse dans la chambre des magnats. Un membre de cette chambre ayant rappelé à l'ordre, d'une manière inconvenante, une personne qui assistait à la séance, l'opposition en a été choquée. Il en est résulté un tumulte qui a duré plus d'un quart d'heure. Les magnats ne veulent pas abandonner leur amendement au projet de loi concernant la franchise des villes. La question concernant la langue hongroise, forme toujours un des principaux vœux des magnats. (*Gazette de Cologne.*)

**Autriche.** — Vienne, 4 septembre. — L'amiral Bandiera et ses officiers seront, dit-on, admis à se justifier devant une commission. On croit que l'amiral n'a pas ajouté foi aux dénonciations qui lui avaint été faites contre ces deux fils.

(*Gazette universelle allemande*, 9 septembre.)

**Russie.** — Wilna, 1er septembre. — Le gouvernement s'occupe toujours des moyens d'améliorer le sort des paysans. Il exhorte les israélites à se livrer à l'agriculture. (*Gazette de Prusse.*)

**Grèce.** — Athènes, 27 août. — Aujourd'hui, les élections recommencent : depuis le changement de ministère, nous jouissons d'une tranquillité parfaite. Les gouvernements militaires d'Athènes et de Napolie sont supprimés, ainsi que la police secrète, qui avait été établie le 1er octobre de l'année dernière. Il est toujours question de nombreuses démissions de fonctionnaires publics.

Le ministère de la guerre a envoyé à Alexandrie un courrier chargé d'une dépêche pour le général Grivas, qui lui annonce la chute du ministère, et l'invite à venir reprendre son poste à la chambre des députés. Il parait qu'une réception brillante lui sera faite. Il arrive de tous côtés des pétitions qui sollicitent l'annulation des élections qui ont eu lieu sous le précédent ministère. M. Lyons, embassadeur d'Angleterre, est très mécontent, et il a fait venir de Malte plusieurs vaisseaux de guerre.

On s'occupe toujours de l'attaque violente de la malle-poste au milieu de l'isthme, par 25 brigands bien armés. En outre, un bateau à vapeur de l'administration des postes, qui avait à bord des sommes considérables a disparu. Des hommes de l'équipage ont été assassinés ; on a vu leurs corps flottant sur la côte.

**Espagne.** — Sur les vives représentations du cabinet de Madrid, le gouverneur de Gibraltar a ordonné qu'on fit embarquer pour Londres, sur le vapeur Lady-Mary-Wood, un grand nombre de réfugiés espagnols, qui entretenaient, dit-on, une correspondance révolutionnaire avec les villes de la Péninsule, et surtout avec l'Andalousie. Cinq d'entre eux seulement ont obtenu un sursis, pour mettre ordre à des affaires importantes; tous les autres ont été embarqués le 31 du mois dernier.

**Java.** — Toutes les forces hollandaises sont à la poursuite des pirates qui infestent nos parages. Deux navires de la colonie ont disparu. On craint qu'ils ne soient tombés en leur pouvoir. (*Globe.*)

**Etats-Unis.** — Par le paquebot le François Ier, entré hier matin au Hâvre, on a reçu des nouvelles de New-York jusqu'au 16 août, d'un jour seulement plus fraîches que les derniers avis.

Les journaux américains s'occupent exclusivement de la prochaine lutte présidentielle ; mais voici ce qu'on trouve dans un post-scriptum du *New-York Sun* :

« Nous apprenons à l'instant, par un extrait du *Baltimore-Sun*, qu'une extra-session du congrès a été résolue, sur la nouvelle que le gouvernement anglais avait avancé au Mexique les quatre millions dont il aurait besoin pour faire la guerre au Texas. Nous doutons cependant que l'Angleterre avance la somme demandée, car elle devait être levée par contribution forcée et non être mise en emprunt.

» Quoi qu'il en soit, une extra-session du congrès ne nous surprendrait pas, si elle était amenée par la guerre contre le Texas : ce serait une affaire très importante. »

**Haïti.** — Le *Courrier des Etats-Unis* du 6 août public, sous ce titre : *Refus du protectorat français à la république dominicaine*, un long article dans lequel il s'efforce de démontrer que la France ne doit pas accueillir cette demande et qu'elle s'exposerait, en s'identifiant par cet acte à la partie espagnole d'Haïti, à se trouver en opposition avec les engagements qui la lient d'ancienne date à la république haïtienne proprement dite. Ce journal voit dans le rappel du contre-amiral de Mosges la preuve d'un refus formel du protectorat de la France, qui aurait pris en considération les droits de l'Espagne et les prétentions de l'Angleterre. C'est ainsi, dit-il, que l'ont compris tous les journaux parisiens et notamment la *Presse*, dans son article du 13 juillet.

Ces réflexions sont suivies de deux lettres adressées au rédacteur du *Courrier des Etats-Unis*, pleines de détails intéressants sur les faits qui ont suivi l'avènement du général Santana à la présidence.

— On lit aujourd'hui dans la *Revue de Paris* :

« Nous avons dit dans notre dernier numéro que le retour de M. le prince de Joinville en France est décidé : le prince est attendu en effet à Toulon pour le 18 de ce mois. »

— » Les amis de M. le ministre des affaires étrangères, dit la même Revue, prétendent qu'au moment où l'inquiétude provoquée dans le public par la complication de Taïti était le plus vive, une députation du commerce parisien se serait rendue auprès de M. Guizot pour l'engager à donner au différend une solution pacifique. Nous ne serions pas surpris que le fait fût vrai. M. Guizot, qui ne croyait nullement que la guerre pût sortir de cette complication, a feint la crainte pour effrayer les intérêts et se faire honneur de la solution facile qu'il était bien sûr d'obtenir. Cette tactique d'intimidation n'est pas nouvelle et plus d'une fois elle a réussi à M. Guizot. »

— Voici un article des *Débats* dont le ton contraste singulièrement avec l'allure habituelle du ministère qui l'inspire : « M. le duc de Glucksberg et M. de Nyon, y est-il dit, ont dû se présenter devant Tanger pour offrir à l'empereur une dernière occasion de sauver son empire d'une ruine inévitable. Le gouvernement français se montre aussi modéré qu'avant la victoire. Il pouvait faire supporter à l'empereur les frais de la leçon sévère qui lui a été donnée, il ne l'a pas voulu. La France est assez riche pour payer sa gloire. L'enseignement devra profiter à tout le monde, et la France ne saurait en regretter le prix qui n'est, après tout, qu'une considération très secondaire. M. le prince de Joinville se dispose à rentrer en France. Une partie de l'escadre restera en croisière dans la Méditerranée pour y réprimer la piraterie ; et, si la leçon qu'a reçue l'empereur ne suffit pas pour l'éclairer sur sa position et pour lui faire entendre raison, le gouvernement français prendra toutes les mesures pour établir la paix et la sécurité au dehors comme au dedans de ses possessions d'Afrique. La France vient de faire une campagne ; elle ne demande pas mieux que de s'arrêter si ses légitimes demandes obtiennent satisfaction. Sinon elle ira jusqu'au bout. »

## Faits divers.

— L'académie des beaux-arts a décerné aujourd'hui les grands prix de sculpture de 1844.

M. Lequesne a obtenu le premier grand prix de Rome.

M. Thomas a obtenu le deuxième grand prix.

Les 18, 19 et 20 septembre aura lieu l'exposition du concours d'architecture. (*Patrie.*)

— Par une décision de M. le ministre de la guerre, les militaires de la classe de 1839, en congé, sont maintenus dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre. (*Débats.*)

— Le Gomer, à bord duquel le roi doit se rendre en Angleterre, est le plus important de nos bateaux à vapeur. Il est de la force de 450 chevaux et porte 20 bouches à feu. Il a été construit à Rochefort pour le service transatlantique et a exécuté à travers les mers principales un voyage de près de deux ans, pendant lequel il a été complètement éprouvé.

— Le bruit se confirme que les négociations relatives au mariage de M. le duc d'Aumale avec une princesse napolitaine ont été reprises et sont sur le point d'être terminées. On pense que ce mariage aura lieu au retour du voyage d'Angleterre, où ce prince et M. le duc de Montpensier doivent accompagner le roi. Ce que nous pouvons assurer, c'est qu'on s'occupe en ce moment d'agrandir les appartements que M. le duc d'Aumale occupe au château des Tuileries, en y reunissant ceux de son jeune frère.

— On a parlé de la création de deux consulats-généraux, l'un en Espagne, l'autre à Constantinople. Ce projet, auquel on a sérieusement pensé, a été ajourné ; mais on doit y revenir prochainement. Nous pensons donc utile de faire connaître à cet égard l'état des choses. Autrefois, et pendant un certain temps, la France avait dans plusieurs grandes capitales, indépendamment de l'ambassadeur, chargé de traiter les questions politiques, un consul-général, occupé spécialement des intérêts commerciaux. Depuis, on a pensé que cette disposition occasionnait une dépense inutile ; on a supprimé les consulats-généraux dans les lieux où nous avons, soit une ambassade, soit une légation, et on a donné au chancelier de l'ambassade le titre de consul honoraire, avec les attributions et les fonctions consulaires. Telle est la position de MM. Castagne, à Constantinople, Taunay à Rio-Janeiro, de Montigny à Naples, Valade à Saint-Pétersbourg. Londres est la seule ville, à cause de son importance, où un consulat-général ait été maintenu. (*Revue de Paris.*)

— On lit dans la *Presse* :

« Nous avons annoncé que l'adjudication de l'emprunt autorisé par la loi de 1842, aurait lieu au mois d'octobre prochain et que la somme empruntée serait de trois cents millions. Un journal ministériel déclare ce matin qu'il est autorisé à démentir ce bruit de la manière la plus formelle. Pour que notre information, puisée à la meilleure source, fût inexacte, il faudrait admettre alors que les ministres ont deux langages, et qu'ils contredisent le lendemain ce qu'ils ont dit la veille. Ce que nous avons répété, nous le maintenons donc. »

— On a, dit-on, reçu à Neuilly des lettres alarmantes sur la santé d'Isabelle. Sa situation serait telle, qu'on ne pourrait songer à un projet sérieux de mariage ; elle serait menacée d'hydropisie et de phthisie pulmonaire. On ajoute que toutes les mesures sont prises pour que la régence soit accordée à Marie-Christine, dans le cas d'une catastrophe.

(*Journal des Villes et des Campagnes.*)

— Une note placardée dans Paris, émanant de la préfecture de police, constate que, dans le cours de 1843, les cochers de place de Paris ont remis à l'administration 18,097 fr. 50 c. d'argent laissé dans leurs voitures, et pour 22,719 fr. 30 c. d'objets précieux. Total : 40,816 fr. 80 c. (*Presse.*)

— On lit dans l'*Illustration* :

« MM. les architectes-voyers de la ville sont-ils donc en vacances ? Sur plus d'un point dont l'élargissement est obligatoire, le passant étonné voit reprendre des façades, réconforter des piliers, et pour parler la langue de ces messieurs, renouveler des poitrails. La rue Neuve-Saint-Au-

de notre auguste alliée.

— Une cause importante, originale sera incessamment plaidée devant le tribunal de Tours. Il s'agit d'un individu immensément riche, qui s'ennuyait avec sa femme. La loi française ne permettait que la séparation de corps : il a eu l'idée de passer en Suisse et de s'y faire naturaliser.

Notre homme, une fois naturalisé, s'est dit : « La femme suit la condition de son mari... je suis Suisse, donc ma femme est Suissesse, donc elle est soumise aux lois du pays où il est permis de divorcer, donc je puis maintenant me séparer d'avec ma femme. » Ce qui fut dit fut fait. Le divorce obtenu, cet homme vint se marier dans une ville voisine de celle où habitait sa première femme. Grand scandale, plainte en bigamie, poursuite du ministère public commencées, puis suspendues : le cas était embarrassant.

Sur ces entrefaites, la seconde femme meurt. Le divorcé en prend une troisième, et il succombe bientôt dans les liens de ce dernier mariage. Maintenant, voici venir les enfants des trois femmes, qui se disputent la succession : les premiers veulent tout, les autres veulent être admis au partage. D'où la question de savoir si la naturalisation du mari emporte en droit celle de la femme, de telle sorte qu'elle perde la qualité de française, s'il plait à son chef et maître de se faire Turc ou Maure.

(*Droit.*)

— M. le ministre de la marine vient de faire droit à la demande du commerce de Nantes, qui sollicitait depuis fort long-temps une école de mousses. Un navire de guerre destiné à cette école a reçu l'ordre de se rendre à Nantes. (*Presse.*)

— Le nommé Plunat (Paul-Olivier), matelot de 3e classe, vient d'être condamné à mort par le conseil de guerre maritime de Brest, pour tentative d'assassinat sur la personne de M. Léotard, second de la Favorite.

— On parle, dit le *Courrier charentais*, de la constitution d'une société en commandite pour la création, à Confoleas, d'un vaste établissement industriel destiné à fournir du travail aux indigents de cette localité.

— Le troisième congrès général des propriétaires de vignes des départements qui font partie de l'*Union vinicole*, doit se tenir à Bordeaux les 24, 25 et 26 octobre prochain.

— Une exposition des produits des arts et de l'industrie doit avoir lieu à Toulouse l'année prochaine. Le conseil municipal de cette ville a compris dans son budget de 1845 une somme de 15,000 fr. pour cet objet.

— M. Debray, payeur du département des Basses-Pyrénées, renversé par un cheval au moment où il traversait la piste aux dernières courses de Pau, et qui avait eu deux clavicules brisées, est maintenant hors de danger. Il a subi la double opération avec un courage et un calme qui ont étonné les chirurgiens eux-mêmes. (*Observateur des Pyrénées.*)

— La douzième session du congrès scientifique de France, tenue à Nimes, s'est terminée le 9 ; la ville de Reims a été désignée pour la prochaine session. (*Presse.*)

— Vendredi 6 une réunion générale pour l'extinction de la mendicité a eu lieu à Dijon. Les membres ont été répartis en cinq commissions. 1° Organisation de la maison de refuge, travail à donner aux valides; 2° appréciation des besoins des mendiants et leur classification ; 3° finances ; 4° moralisation, placement des enfants; 5° science médicale, inhumations. Il a été décidé enfin que la mendicité serait interdite à Dijon, à partir du 15 novembre prochain. (*Courrier de la Côte-d'Or.*)

— M. Alexandre Petit, architecte, qui, au mois d'octobre dernier, se rendit à la Guadeloupe pour étudier sur les lieux un projet de reconstruction de la Pointe-à-Pître, doit s'embarquer le 18 au Hâvre pour les Antilles. Ce projet a été approuvé par le gouverneur contre-amiral Gourbeyre et par le ministère de la marine. La ville sera reconstruite sur un plan tout à fait nouveau. Malheureusement, les travaux ne pourront être poussés avec la vigueur qu'il faudrait, par suite de l'insuffisance des fonds jusqu'à ce jour disponibles pour cette coûteuse entreprise.

(*Moniteur parisien.*)

— On écrit de Bruges à la même feuille :

« Un météore d'une clarté extraordinaire a été vu à notre horizon samedi passé, à huit heures et demie du soir ; sa grandeur surpassait celle de la planète Vénus, et il projetait une lumière comme celle de la demi-lune. M. Forster en a déterminé le cours. Il résulte de ses observations que le météore a parcouru, pendant la courte durée de sa présence sur l'horizon (deux secondes et demie), un arc de 35°, à partir du pied droit d'*Andromède* jusqu'à l'*Auriga*. »

— On fait de grands préparatifs à Milan pour l'ouverture du congrès scientifique italien. De belles fêtes seront données à cette occasion ; on cite le spectacle d'une naumachie dans l'*Arena*. La ville a voté une somme de 10,000 livres qui sera spécialement consacrée à une expérience relative aux sciences naturelles. Déjà les étrangers affluent à Milan ; les représentations de la Scala promettent d'être très brillantes.

— On écrit de Hasselt, le 10 septembre, au *Journal de Bruxelles* :

« Samedi, à neuf heures et demie du soir, plusieurs habitants de cette ville ont aperçu, dans la direction du nord, un météore extrêmement brillant. Le corps lumineux avait, à l'œil nu, une longueur d'environ sept mètres et une largeur de vingt centimètres. Après être resté pendant quelques secondes dans une immobilité complète, le météore s'est mis à descendre en ligne droite, et, au moment de disparaître, quatre fragments se sont séparés de son extrémité inférieure, et tout est rentré dans l'obscurité. »

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 SEPTEMBRE.

OLIVIER, charron forgeron à la Villette, route d'Allemagne, 117 et 123. Juge-commissaire, M. Delon ; syndic-provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

FASQUELLE, grainetier et loueur de voitures, rue Thévenot, 16. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic-provisoire M. Pascal, rue Richer, 32.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| CHEMINS DE FER. St-Germ. | 942 50 | » » | H. 5 » | Au 15 cour. | » » |
| V. R. Dr. | » » | » » | » » | — 388 75. | B. 1 25 |
| — R. G. | 253 75 | 255 » | » » | — 258 75. | H. 2 50 |
| Orléans. | 982 50 | » » | » » | — 982 50, 983 75. | » » |
| Strasb. | 255 » | 258 75 | H. 5 » | — 256 25, 258 75. | H. 5 » |
| Rouen. | 990 » | » » | » » | — 987 50, 991 25. | H. 1 25 |
| Havre. | 752 50 | » » | H. 2 50 | — 752 50, 751 25. | B. 1 25 |
| Marseill. | 765 » | » » | » » | — 765. | » » |
| Montp. | » » | » » | » » | — » | » » |

Coq, 10, vient de mettre en vente plus de 1,500 robes de chambre d'hiver très bien confectionnées, de 25, 35 et 50 fr.; robes de luxe de la haute nouveauté de 60, 90 et 150 fr. Nous ferons remarquer aux acheteurs que ce genre de vêtement est généralement surfait de 40 à 50 p. 0/0 dans les magasins de Paris. Ce vaste établissement s'occupe depuis deux mois à faire confectionner dans le meilleur goût un choix considérable de paletots de 50 à 75 fr.; twines de 35 à 60 fr.; pardessus castor et étoffes nouvelles, ouatés, doublés de soie, garnis de velours, de 75 à 100 fr. Habits de fantaisie et habillés de 60 à 75 fr.; redingotes en très beau drap, de 50 à 75 fr. Pantalons d'hiver, de 10 à 18 fr., pantalons de nouveauté de Louviers et d'Elbeuf, de 22 à 32 fr.; pantalons du matin en tartan, de 10 à 15 fr. Manteaux de toutes formes en drap, garantis bon teint, de 45 à 123 fr. Un choix de plus de

Famille du fumiste.

8 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.**—La Pie voleuse. Fou de Bicêtre. Marie Tudor. Le Fils mal gardé.

6 h. 1/2 **AMBIGU.**—Miracle des Roses.

6 h. 1/2 **GAITÉ.**—Sept Châteaux du Diable.

6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.

9 h. 1/2 **COMTE.**—La Fée. Jardin des Fées. Tout pour mon père. Ballet.

5 h. 1/2 **FOLIES.**—Ferme de Bondy. Sirène de Pantin. Fille de l'air.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 13 Septembre. | | | 14 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1229 q. | 07 k. | Arrivages | 1699 q. | 15 k. |
| Ventes | 1156 | 83 | Ventes | 1913 | 66 |
| Restant | 21856 | 02 | Restant | 21602 | 51 |
| Cours moyen | | 34,59 | Cours moyen | | 35,77 |
| Cours-taxe | | 35,73 | Cours-taxe | | 37,77 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 07 q. | 83 k. | 41,40 à 52,90 | Gr. | 7 q. | 86 k. | 48,40 à 53,05 |
| 1re | 139 | 97 | 35,30 à 36,93 | 1re | 276 | 32 | 35,33 à 37,00 |
| 2e | 161 | 71 | 33,50 à 35,00 | 2e | 94 | 20 | 33,73 à 35,00 |
| 3e | 18 | 39 | 29,00 à 29,30 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 38 | 62 | 21,00 à 27,40 | 4e | 3 | 14 | 24,80 à 00,00 |
| Al. | 624 | 56 | 26,75 à 44,60 | Al. | 1515 | 05 | 32,15 à 34,40 |

*Taxe du pain pour la deuxième quinzaine de septembre.*

A dater de lundi 16 septembre le prix du pain sera pour Paris : 1re qual. 0,33; 2e 0,26 le kil.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. *Halle du septembre.* — Les affaires ont été entièrement dépourvues d'intérêt et le peu qui s'est traité n'a apporté que peu ou point de variation dans les cours.

VERSAILLES, 13 septembre. — Froment 1re 20,33; 2e 19,67; 3e 19,00. — Avoine (hors ville) vieille 7,66; nouvelle 7,00 à 7,66.

BRAY-SUR-SEINE, 13 septembre.—Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 13,00 à 14,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 6,00 à 7,00. Le marché a été moins fort que le précédent, et les échantillons de froment beaucoup moins offert.

PROVINS, 13 septembre. — Froment 17,00 à 19,75.—Avoine 6,75 à 7,00. Le marché a été faible; il était avancé d'un jour à cause de la foire de Bray. La baisse a prévalu à cause de celle des farines à Paris.

ROUEN, 13 septembre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00.—Seigle 10,00.—Orge 11,50.—Avoine 9,00. Hausse de 0,50 sur le seigle et baisse de 0,50 sur l'orge, de 1,00 sur l'avoine.

BONNÉTABLE, 10 septembre. — Froment 16,70.—Méteil 15,10.—Seigle 11,13.—Mouture 11,10.—Orge 8,75.—Avoine 5,90.

SEMUR, 12 septembre. — Froment vieux 16,00; quelques marchés, pour le nouveau, se sont traités à 16,50. — Orge 7,50. — Avoine vieille 6,00.

BOURG, 11 septembre.—Froment 1re 22,75; 2e 18,00; 3e 15,00.—Méteil 12,50 à 14,50.—Seigle 11,25 à 13,75.—Orge 10,00.—Avoine 4,50 à 8,75.—Maïs 9,50 à 13,50.—Sarrazin 12,00 à 14,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 14 septembre.*—Foin 1re 46 à 47; 2e 43 à 44; 3e 40 à 41.—Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22.

*Marché St-Martin, 14 septembre.* — Foin 1re 44 à 46; 2e 40 à 42. — Luzerne 40 à 44. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 21 à 23. — Paille de seigle 1re 28 à 31; 2e 26 à 27. Vente active au commencement, marché garni surtout en paille de seigle.

VERSAILLES, 13 septembre. —Foin 1re 42 à 43; 2e 38 à 40; 3e 30 à 35. — Luzerne 30 à 38. Trèfle 24 à 29.—Paille de blé 19 à 23. — Paille d'avoine 24 à 28.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 12 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1782 | 1762 | 20 | 1 16 | 1 06 | » 91 |
| Vaches | 31 | 31 | » | 1 06 | » 01 | » 80 |
| Veaux | 723 | 723 | » | 1 52 | 1 34 | 1 16 |
| Moutons | 10810 | 9908 | 902 | 1 42 | 1 18 | » 96 |

LA MAISON-BLANCHE, 14 septembre. — Sur 310 porcs 124 ont été vendus 1,12-1,08-1,04. — 62 vaches amenées, 27 vendues 200,00 à 525,00.

PARIS, *marché aux chevaux du 14 septembre.* — Chevaux de selle et de cabriolet 104 amenés, dont 22 vendus 200 à 510 fr. — Chevaux de trait am. 209, vend. 30 de 320 à 1100. — 97 hors d'âge, 15 vendus 55 à 110. — Sur 6 ânes 2 ont été vendus 28 et 45. Il y a eu 105 essais.

ROUTOT, 11 septembre. — 355 bœufs 1re 1,25; 213 bœufs 2e 1,10. — 103 vaches 1re 1,20; 191 2e 1,15. Baisse de 0,10 sur ces deux espèces. — 40 veaux 1re 1,10; 33 veaux 2e 0,95 — 199 moutons 1re 1,60; 292 moutons 2e 1,45. Hausse de 0,05. — 38 porcs 1re 0,85; 75 porcs 2e 0,75. Baisse de 0,05.

Bon nombre de bœufs ont été vendus au-dessus des cours précités, les qualités étaient belles; la vente a été facile et à l'avantage des acheteurs.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 14 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 18093 kil. | bœuf | 1,25 | 1,20 | 0,70 |
| 12758 | veau | 1,50 | 1,25 | 1,00 |
| 3851 | mouton | 1,50 | 1,25 | 1,00 |
| 23210 | porc frais | 1,10 | 1,13 | 1,06 |

BONNÉTABLE, 10 septembre.—Bœuf 0,90. — Vache 0,90. — Veau 0,70. — Mouton 1,20. — Cochon 1,30.

### Volaille et gibier.

PARIS. *Marché de la Vallée du 14 septembre.* — Lièvres 2,55 à 6,00. — Lapins 0,75 à 2,00. — Dindes grasses 6,90 à 7,00; do communes 2,50 à 5,00. — Oies communes 2,75 à 3,75. — Chapons gras 3,25 à 5,25. — Poulets gras 2,25 à 3,50; do communs 0,50 à 1,50. — Poules 1,00 à 2,50. — Canards 1,00 à 2,00. — Canetons 2,25 à 2,75. — Perdrix grises 1,00 à 2,50. — Cailles 1,00 à 1,75. — Pigeons de volière 0,50 à 0,80; do bizets 0,23 à 0,50.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 12, 13 et 14 septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 1,04 à 2,10. — En motte d'Isigny 1,50 à 3,60.—do Gournay 1,40 à 3,40.—Petit beurre 1,02 à 1,40. — Beurre salé et beurre fondu 0,86.

*OEufs* (le mille) du 12, 35 à 65 (fr.)—du 13, 42 à 58—du 14 44 à 61.

*Fromages* (la dixaine) Brie 12 à 24 ; à la pie 5 à 13.

VERSAILLES, 13 septembre. — *Beurre* en livre 1re 1,65; 2e 1,20 à 1,60.

*OEufs* (le mille) 46 à 50 fr.

### Cuirs.

PARIS, *halle du 13 septembre.* — Les arrivages sont toujours insuffisants, ce qui paralyse jusqu'à un certain point les affaires. Les cours tendent à la hausse; mais il n'y a pas eu de variation marquée. C'est pourquoi nous renvoyons à notre numéro de lundi, 9 septembre, pour le détail du prix courant.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 10 septembre. — Nos marchés de soie ont eu beaucoup d'activité pendant la semaine dernière ; les prix se sont améliorés et les transactions ont été nombreuses.

A Romans, il avait été apporté à la foire dernière une assez grande quantité de soies, et cependant elle n'a pu suffire aux besoins des mouliniers qui s'y étaient rendus en grand nombre.

La cote pour les qualités courantes a été, le kil., de f. 54.

Les soies mieux faites et appartenant à des localités de réputation valaient de 54,50 à 55 le k.l.

A Joyeuse, mercredi dernier, malgré la pluie qui a tombé toute la journée, le marché a été très suivi ; les affaires ont été nombreuses et à des prix supérieurs à ceux du dernier marché.

Les belles qualités se sont vendues, le demi kil., 30,25, 29,80, 29,60.; les deuxième choix, 28,50, 28, 27,50 et 27,25.

A Aubenas, samedi, les transactions n'ont pas été nombreuses parce qu'on attend la foire du 14 et du 15 ; cependant les ventes ont été faites à des prix soutenus ; les premières qualités de Joyeuse, le 1/2 kil. 30, 29,50 ; du dit pays, 29,70 à 29 ; — 2e choix, 28,50, 28, 27,50, 27,25.

A Avignon, les cours restent très fermes pour les articles à la cote ci-après :

Royales de Naples, 1re filature, 4/5 coc. (le kil.). 61 ; 2e filat. 4/5 do 58,50 à 59. — De Messine, 4/5 c. 57.50 à 58,25.

Les grèges de Provence 12/14 et 14/15 valent 58.50 à 57 le kil, escompte de 1 p. 100 suivant le mérite.

Il s'est fait assez d'affaires à la foire de Cavaillon, le 2 courant, et à des prix assez élevés, relativement à ceux des ouvrées qui se pratiquent sur les places de consommation. Les prix ont roulé de 56,50 à 58 le kil., escompte de 1 p. 100 pour les Provences 13/15 d.

A Bagnols, le marché du 4 septembre a été presque nul par suite de la foire du Pont-Saint-Esprit. Tendance à la baisse : 55,70 à 5[illegible] le kil.

Au Pont-St-Esprit, le 1er septembre :

| | | |
|---|---|---|
| Soies courantes | (le kil.) | 55 70 à 5[illegible] |
| Soie basse | | 40 à [illegible] |

A Nismes, les soies filature 1er ordre 5/6 coc. valaient, le kil., 65,35 à 65,75 ; 2e ord. 5/6 coc. 63,15 à 64,10 ; — les doupions des Cévennes, 19,40 à 23,05 ; doupions de Provence 18,40 à 19,65.

On écrit de Naples et de Sicile que les forts achats de soie faits par les Anglais dans ce pays ont été cause d'une faveur assez marquée sur cet article.

A Marseille, la position des soies est restée exactement la même que la semaine dernière ; les transactions insignifiantes. La consommation n'a été que de 6 balles Ardassine à 12,2[illegible] le 1/2 kil.— 4. bal. Harutuine à 12 et 13 fr.— 4 b. Samos à 14,50.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

# PETIT COURS DE POLITIQUE
## ET D'ÉCONOMIE SOCIALE
## A L'USAGE DES IGNORANTS ET DES SAVANTS.

Brochure in-18 de deux feuilles.

Prix : 40 cent.; et par la poste, 50 cent.

TABLE DES MATIÈRES : Avertissement.—Ce que l'on doit entendre par la politique.—Comment il y a trois cent mille moyens de rendre la France heureuse ; et, subsidiairement, du caractère de la Science politique. — Qu'il est difficile de trouver ce qu'on ne cherche pas ; et comment il se fait que l'on est tantôt pour le séné, tantôt pour la rhubarbe.—D'un vieux morceau de musique politique à deux voix.—De diverses sortes de fruits de la Politique.—Du tort que la Politique a eu de séparer l'Ordre et la Liberté, et des boutons de la garde nationale.—De la manière dont se fait l'instruction politique d'un jeune Français, et d'un ridicule que commence à se donner la génération nouvelle aux yeux de l'ancienne, qui a bien plus d'esprit qu'il ne semble.—Que dans la Politique, comme dans les amusettes, on n'en finit pas toujours quand on s'embrasse *pour que cela finisse.*—Qu'il est méritoire d'avoir de bonnes intentions, mais qu'il faut encore quelque chose avec.—Où l'auteur se flatte de faire comprendre que quand une machine va mal, c'est une preuve qu'elle ne va pas bien : d'où il déduit la nécessité d'y changer quelque chose.—Pourquoi le parti qui a intérêt à l'Ordre est aujourd'hui moins anti-social que celui qui veut le renverser.—Que le mal n'est pas que quelques-uns aient trop, mais bien que presque tous n'aient pas assez.—D'un Programme qui est encore meilleur que celui de l'Hôtel-de-Ville.—Qu'il y aurait de la simplicité à se fâcher pour si peu de chose.—Ce que c'est que l'Ecole ou le Parti sociétaire.—L'harmonie des intérêts est le problème de l'Economie sociale.—Base d'opération de l'Economie sociale. — Pourquoi. — Rien ne pourrait empêcher le bonheur d'envahir le Monde. — S'il est vrai que la Nation soit un composé de Communes, la Politique est mystifiée (à moins que l'on ne préfère dire qu'elle nous mystifie). — Les intérêts opposés engendrent les haines; malgré les sermons. — Les intérêts alliés disposent les hommes à s'aimer; sans les sermons. — Le principe d'Association est la base sur laquelle seule on peut fonder l'Harmonie sociale. — Simple appel à l'examen et à l'expérience.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# LE SEPT AVRIL,

BANQUETS COMMÉMORATIFS DE LA NAISSANCE

## DE CHARLES FOURIER.

Broch. in-18. Prix : 20 c. ANNÉES 1843 ET 1844. Par la poste : 25 c.

# THÉORIE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ,

Par M. V. CONSIDERANT.

Brochure in-8°.—Paris, 1840.—Prix : 1 fr. 25; et par la poste, 1 fr. 50.

# METTRAY ET OSTWALD,

ÉTUDE SUR CES DEUX COLONIES AGRICOLES,

Par F. CANTAGREL.

Brochure in-8°. — Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 25.

VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

LEPERDRIEL.

Avec les Taffetas, Compresses, Pois élastiques, Serre-Bras, etc., de Leperdriel, pharmacien, le pansement est simple, propre, commode et économique, sans douleur ni démangeaison.—FAUB. MONTMARTRE, 78.

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

D. Fèvre. — Poudre-Fèvre

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, *gravelle*, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre*, 1 fr.; très-forte, 1 fr. 50 c.; au commerce, 40 fr. le mille. Sous la griffe D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.

*Maladies Secrètes*

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

... paroissiale et des officialités diocésaines avec un jury ecclésiastique, et par un juste retour à l'élection apostolique des évêques; concours pour l'investiture et la dévolution temporelle des cures aux ecclésiastiques gradués en théologie, suivant épreuves publiques subies devant leurs pairs. »

Les plaintes, les réclamations des membres du clergé secondaire, n'ont rien, hâtons-nous de le dire, qui menace l'unité du Catholicisme. Ces plaintes ne sont pas autre chose que la pétition des *soldats de l'Eglise*, qui demandent que, en s'organisant intérieurement, l'Eglise parvienne à stériliser le champ de la faveur et de l'intrigue, et donne aux pasteurs du peuple des garanties de nature à servir à la fois les intérêts de l'Eglise et leurs propres intérêts.

Toutefois, s'il y a eu dans le clergé quelques manifestations contraires à la croisade des évêques contre l'Université, on conçoit qu'elles aient dû généralement partir des rangs de ces ecclésiastiques méconnus et sacrifiés qui se révoltent, non pas contre l'Eglise, non pas même contre leurs supérieurs, mais contre les abus du régime arbitraire auquel ils sont soumis.

On peut l'affirmer sans crainte, quelque raisonnables qu'aient été les protestations d'ecclésiastiques que leur talent, à défaut d'autres titres, rend éminemment recommandables, s'il n'y avait pas, au sein du clergé de France, des mécontentements légitimes, ce clergé, dans sa campagne contre l'enseignement universitaire, eût agi avec plus d'unité! Il est vrai qu'en même temps il eût procédé avec plus de mesure, et que si ces éléments précieux que l'Eglise, par suite de son organisation actuelle, laisse en dehors de ses conseils, avaient pu y porter le poids de leur raison, les évêques auraient montré plus de sagesse, de justice et d'esprit chrétien envers ceux dont elle s'est fait d'irréconciliables adversaires.

Ainsi donc, le but du clergé secondaire, s'il était atteint, ses réclamations, si elles étaient écoutées, au lieu d'ébranler le corps sacerdotal en France, concourraient puissamment à le raffermir.

Quoi qu'en aient dit quelques journalistes fanatiques, nous sommes loin d'être les ennemis du clergé. Nous nous sommes toujours montrés justes à son égard, et si nous voyons avec plaisir [illegible] convergence parfaite de vues.

Là se trouve, en effet, la première condition que nous exigeons pour que soit conféré le droit d'élection, — la compétence de l'électeur.

Jamais les prêtres n'eurent une plus grande influence que dans les premiers temps de l'Eglise, alors qu'ils sortaient du sein des fidèles. Le joug arbitraire que subit de nos jours le clergé éloigne de plus en plus l'institution de son caractère primitif. L'élection seule peut l'y ramener.

Eh bien! nous croyons, nous, que le clergé secondaire, pour obtenir ce qu'il demande, n'a qu'à le bien vouloir, à le vouloir fortement, par la raison que ce qu'il demande est de nature à conquérir l'adhésion de tous les hommes qui aiment la justice pour elle-même, c'est-à-dire de tous les pères de famille, qui, dans les garanties données aux ecclésiastiques, ne peuvent manquer de voir des garanties pour eux-mêmes.

Le clergé secondaire a sur ses supérieurs l'immense avantage d'être placé plus près du peuple, source de toute force, près du peuple, dont il reçoit les confidences, dont il sait les travaux et les douleurs, près du peuple qu'il console par sa parole, qu'il dirige par ses conseils. De même qu'il comprend les plaintes du peuple, le peuple comprendra les siennes. Pour cela, que doit faire le clergé?

S'il veut que le peuple demande pour ses pasteurs cette émancipation dont ils sont dignes par leur intelligence et leur amour du prochain, il suffit que, à son tour le pasteur du peuple demande qu'on mette fin aux angoisses de la misère et au fléau de l'ignorance; qu'il fasse parvenir jusqu'à ses supérieurs, jusqu'au Pouvoir, la pétition du pauvre; que cette chaire du haut de laquelle il enseigne la pure morale du Christ, lui serve encore à propager la connaissance des moyens propres à faire régner cette morale, si rare encore dans la pratique de la vie.

Que les 40 ou 50 mille ecclésiastiques occupés à administrer chez nous le pain quotidien de l'âme, jettent les yeux autour d'eux sans prévention! qu'ils reconnaissent les difficultés de vivre qui se révèlent de toutes parts, les crimes, les désordres qui en sont la suite, et qu'ils se demandent, la main sur la conscience, s'il est bien facile d'avoir la foi, de pratiquer la charité dans une société qui porte si peu à la sympathie et si fort au doute, à l'égoïsme; me que produit l'Association, lorsqu'on saura de quel juste jouiront la vertu, la justice, la vérité dans les sociétés fondées sur ce principe, on pourra juger de la sollicitude de Dieu pour le bonheur des humains, et de l'immense étourderie de nos siècles savants qui n'ont pas songé à chercher d'autres sociétés que les sociétés mensongères où nous végétons encore.

Chercher, voilà le grand mot, le mot qui contient toute foi et toute espérance. Si la société vraie, la société qui doit faire régner la fraternité parmi les hommes, avait été trouvée, Jésus-Christ nous aurait-il recommandé de chercher?

Qu'a-t-on trouvé jusqu'à présent qui manifeste la charité? L'aumône! mais quelle distance n'y a-t-il pas entre l'aumône qui ne peut secourir que quelques individus et le secours vraiment divin que Jésus-Christ avait en vue lorsqu'il prononçait ce mot, LA CHARITÉ!

Il y a donc à chercher, à trouver quelque chose de plus grand que l'aumône, de plus universel que la bienfaisance. Et qui peut être plus disposé à chercher, plus apte à trouver, que le corps ecclésiastique dont la mission consiste à représenter, à continuer le Christ?

Or, puisque l'athéisme et l'incrédulité ne peuvent s'appuyer que sur l'existence du mal dans la société, c'est vers la constitution de l'ordre social que le clergé doit porter ses recherches, c'est vers la destruction du mal qu'il doit diriger ses efforts.

Nul, plus que le pasteur, le desservant, n'est à même d'apprécier la fausseté des relations que la société a faites aux hommes. Ils savent, ils voient que cette société, où l'on prêche l'amour du prochain, est faite pour développer la haine, l'envie, pour perpétuer la lutte et la discorde. En possession de cette loi d'amour qui est apparue autrefois, avec tant d'éclat, au milieu du paganisme, ils voient trop que le monde n'est pas encore régénéré, et que la loi d'amour n'étant pas et ne pouvant pas être généralement appliquée, nous continuons à végéter dans une société païenne. Qu'ils appellent donc de tous leurs vœux la réalisation de cette société chrétienne, de *ce royaume de Dieu qui, une fois trouvé, doit nous donner tous les biens par surcroît*, et le peuple les comprendra, le peuple les bénira; le peuple dont ils se feront les défenseurs, sera leur défenseur et leur ami.

On est émerveillé des résultats qui seraient obtenus par les membres du clergé secondaire, si, tout en continuant de prêcher la résignation, nécessaire encore pour quelque temps, ils éveillaient, ils

(1) Le *Bien social*; rédacteur en chef, M. le chanoine Clavet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Deuxième partie.

### XXVIII.

### RAFAELLA.

Tant que Rafaella s'était trouvée en présence de Fabio, dont il fallait vaincre les résistances, son calme, son sang-froid, sa gaîté ne s'étaient pas démentis un seul instant. L'ardeur fiévreuse d'une résolution prise et à faire prendre l'avait soutenue dans la lutte et lui avait, en dernier résultat, assuré la victoire, une victoire complète.

Quand Fabio fut enfin parti, et qu'elle se vit seule dans cette prison froide, désolée, obscure et rendue plus sombre encore par l'approche du soir, elle ne put se défendre d'un sentiment de tristesse. L'épreuve avec laquelle elle avait cru s'être familiarisée par l'imagination, lui parut encore bien rude dans la réalité. Jamais un pareil isolement n'avait pesé sur son cœur; cet isolement était redoublé par le silence de ce séjour de misère, et plus encore par les bruits qui parvenaient jusqu'à elle, bruits de clefs, de verrous, de portes fermées violemment, de voix furieuses ou suppliantes, et, chose plus horrible! de chaînes et de coups!... Quel lieu pour une femme, pour Rafaella! Comme Dante Alighieri, elle était descendue vivante dans l'enfer, et n'avait pas, comme lui, de Virgile pour l'assister dans la Cité Dolente.

La nuit, dont les ombres sinistres s'étendaient lentement sur ce lieu d'expiation, d'innocence, la nuit fit taire peu à peu ces bruits funèbres; les dernières portes se fermèrent, les derniers cris expirèrent et le silence qui avait paru d'abord si morne à la captive, fut pour elle un soulagement.

Elle finit cependant par triompher de ses premières impressions; disputant, arrachant son âme aux sensations pénibles du monde extérieur, elle retrouva toute sa sérénité en se réfugiant dans le monde intérieur, sanctuaire inviolable, au seuil duquel expiraient le trouble et les alarmes. Elle se disait que son dévouement n'aurait aucune espèce de mérite, et ne serait, après tout, qu'une vaine fanfaronnade s'il n'offrait des inconvénients et quelques dangers. Qu'est-ce, en effet, qu'un sacrifice sans souffrance? Et d'ailleurs, qu'était cette souffrance légère et passagère, comparée au trésor conquis par elle, la délivrance de Fabio?

Il fallait à cette âme tendre, ardente et réfléchie dans sa passion, il lui fallait le sacrifice avec toutes ses rigueurs et le dévouement, sans autre compensation que celle du dévouement lui-même. Les simulacres, en fait de sentiments, révoltaient sa droiture et sa fierté. C'est là seulement, c'est dans les austères félicités de l'abnégation, qu'elle trouvait l'accomplissement de sa destinée. En d'autres siècles, aux jours de la foi militante ou triomphante, ces femmes-là faisaient les martyres et les saintes. Retombées de toute la hauteur du ciel sur la terre, et de l'amour divin à l'amour humain, elles reportent maintenant sur l'élu de leur cœur, quel qu'il soit, toutes ces ardeurs, toutes ces forces vives, toutes ces énergies latentes d'une tendresse vague et sans emploi. Ambitieuses, exigeantes, parce qu'elles peuvent et donnent beaucoup, intolérantes même à force de conviction, elles aspirent à l'impossible, à l'infini, et manquent souvent le but pour avoir visé trop haut.

Rafaella aimait Fabio, elle l'aimait depuis long-temps, bien long-temps avant d'avoir conscience de son amour. C'était le premier homme qu'elle eût vu alors qu'il venait chez son oncle, et la vue du jeune et bel officier, avait fait sur elle encore enfant, ou du moins adolescente, une impression profonde, exaltée, durable. Elle n'était encore pour lui qu'une enfant qu'il était déjà pour elle un homme. Lorsqu'il jouait avec elle sans conséquence, il était loin de soupçonner les mystérieux ravissements de ce cœur précoce à qui la vie se révélait par l'amour.

Entrée au couvent, et d'enfant devenue jeune fille, elle commença à comprendre ce qu'elle n'avait fait jusqu'alors que sentir; l'instinct fit place à la réflexion, et la réserve à l'abandon; elle recevait Fabio au parloir avec cérémonie, et rougissait à son arrivée. Retirée dans sa cellule, elle y passait de longues heures plongée dans une solitude que la prière ne remplissait pas tout entière. Quelles visions passaient alors devant elle? Quelles pensées, quels projets prolongeaient ses journées? Quels rêves abrégeaient ses nuits? Ceci est le secret de la jeune fille. Ne portons pas un œil profane, indiscret dans ces chastes et doux mystères. Glissons, n'appuyons pas, dit le poète, c'est-à-dire devinons sans interroger.

La passion prématurée et toujours secrète de Rafaella avait grandi avec elle; les années l'avaient mûrie. Le temps du couvent passé, la jeune fille était rentrée femme chez son oncle, et la plus belle des femmes. Entourée, adulée, adorée, elle paraissait insensible à ce culte, toujours un peu banal, dont la beauté est l'objet, non qu'elle ignorât la sienne; comment une femme s'abuserait-elle à cet égard? mais sa beauté était si incontestable, si incontestée, qu'elle n'avait nul besoin qu'on l'éclairât à cet égard, et les fadeurs, les hommages, les déclarations qui pleuvaient sur elle ne lui causaient que de l'ennui. Son cœur n'avait-il pas déjà fait son choix? Devant l'élu du cœur, et même en son absence, tout ce qui n'est pas lui ne compte pas.

Ce n'est pas que Rafaella eût beaucoup à se louer de Fabio. Non certes, on a pu voir qu'il était loin, dans l'origine, de partager son amour, et que la passion, si hâtive en elle, fut tardive en lui. Blessée dans sa fierté, Rafaella n'en célait que plus profondément dans les derniers replis de son âme le secret qui la consumait. Quoique le baron ne se fût jamais expliqué devant elle sur ses projets de mariage, l'oncle était trop peu circonspect et trop peu discret, la nièce trop fine et trop clairvoyante pour ne les avoir pas devinés, peut-être même avant qu'il les eût conçus; mais elle feignait la plus profonde ignorance à ce sujet et se refusait à saisir les équivoques plus ou moins transparentes qui de près ou de loin y pouvaient faire allusion. Elle en savait trop pour vouloir comprendre.

Attisé par l'obstacle, le feu sourd et lent qui brûlait en elle, ne pouvant éclater au dehors, se retournait à l'intérieur et gagnait de proche en proche les profondeurs de son être. Elle aimait pour vivre, comme on respire; elle aimait l'amour en soi indépendamment presque de l'objet aimé, qui était l'occasion, non la cause, et dont le rôle se bornait pour ainsi dire à donner un corps à l'amour; mais en l'incarnant en lui, il le représentait et en avait tous les privilèges. Les premières passions, même les plus grandes, sont-elles autre chose? Est-ce Roméo qu'aima Juliette? Est-ce Juliette qu'aima Roméo? O Juliette! ô Roméo! divins types, types éternels de la poésie dans l'amour et de l'amour dans la poésie! vous adoriez l'un dans l'autre, non la forme de vos rêves, mais vos rêves eux-mêmes et l'idéal de beauté qui vivait en vous. Ainsi, Rafaella aimait dans Fabio sa propre pensée, son propre ouvrage, les premiers battements de son cœur, les premières aspirations de son esprit, ses joies secrètes, ses muets transports, ses enthousiasmes, ses espérances, ses alarmes et jusqu'aux pleurs qu'elle versait la nuit sous l'œil de Dieu.

Fabio fut long-temps avant de soupçonner les émotions qu'il inspirait; il passait à côté du bonheur sans se douter qu'il fût si près de lui. Une influence ennemie lui avait mis sur les yeux un épais bandeau. Son aveuglement prolongeait pour lui, et pour lui seul, l'enfance de Rafaella. Une impression continue n'a pas la puissance d'une impression soudaine. Nul doute que s'il l'eût vue pour la première fois, à la sortie du couvent, il n'eût été frappé, subjugué, comme tout le monde, et n'eût rendu un hommage éclatant à sa beauté; mais il l'avait vue naître, fleurir, s'épanouir, et le spectacle de ce développement successif avait endormi son cœur dans les torpeurs de l'habitude. Il fallait, pour le réveiller, un coup de foudre, et ce coup de foudre, il l'avait reçu au temple de Ségeste.

Ce jour-là Rafaella vit poindre l'aurore d'une nouvelle existence, et s'abandonna dès-lors avec moins de défiance aux sentiments que l'indifférence et la réserve de Fabio avaient refoulés si long-temps en elle. Mais elle ne trahit pas plus ses espérances qu'elle n'avait trahi ses désespoirs. Accoutumée à vivre en elle-même, elle persévéra dans une dissimulation dont sa fierté lui avait fait un devoir, et, conservant tout son empire sur elle-même, elle continua à cacher ses troubles intérieurs sous les dehors impénétrables d'une inaltérable sérénité. Même en délivrant Fabio, et à quel prix! elle lui avait laissé ignorer le véritable motif de cette action magnanime. Il y avait tout à la fois en elle et la femme passionnée et la sœur de charité: laquelle des deux s'était sacrifiée? Fabio ne le savait pas; la main qui dispensait le bienfait, il la voyait, mais quelle pensée l'avait guidée? Voilà ce qu'on lui avait tû. Ce secret était encore celui de Rafaella.

De la part de toute autre femme, son sacrifice aurait pu paraître intéressé, en ce sens qu'il devait avoir pour résultat de lui livrer entièrement Fabio, mais un si bas calcul était indigne d'elle: son premier mobile en se dévouant était de se dévouer; l'idée de tirer avantage pour elle-même de son dévouement ne s'était jamais présentée à son esprit; elle l'aurait repoussée avec dégoût. Un sacrifice intéressé est-il un sacrifice?

Rafaella passa toute la nuit recueillie dans ses pensées, absorbée dans l'intime et palpitante ivresse d'une grande résolution accomplie, d'une grande victoire remportée avec effort; sa crainte unique était que cette

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14 et 15 septembre.

seule voix, une voix immense, sortira de la nation, de l'humanité, qui demandera, qui obtiendra l'émancipation progressive du peuple par des institutions vraiment chrétiennes, et l'émancipation du prêtre par les garanties qui naissent de l'élection.

---

Bayonne, le 15 septembre.

**Dépêche télégraphique.**

***Transmise par Mgr le prince de Joinville à M. le ministre de la marine, et par MM. le duc de Glucksberg et de Nyon, à M. le ministre des affaires étrangères.***

Tanger, le 10.

**Le gouvernement marocain a demandé la paix. L'escadre est venue aujourd'hui à Tanger. Le gouverneur de la ville s'est rendu à bord pour renouveler sa demande; nos conditions ont été signifiées et acceptées, et le traité signé. Dans la journée, le consulat général a été réinstallé, et son pavillon salué par la place. L'ordre de cesser toute hostilité et d'évacuer l'île de Mogador, partira ce soir.**

En présence de cette dépêche laconique il est impossible de juger le traité qui a été signé. Il est permis de présumer toutefois que le *Journal des Débats* avait connaissance de ses principales dispositions lorsqu'il s'écriait hier : « La France est assez riche pour payer sa gloire ! » Cette phrase si sonore, si pompeuse dans la forme, si humble quand on pénètre bien la pensée qu'elle exprime, signifie probablement que l'influence anglaise a posé des limites aux exigences de notre diplomatie, comme elle en avait posées aux efforts de nos armées, et que nous dispensons Abderrahman de nous payer les frais de la guerre.

Quelles sont donc les conditions que nous lui avons fait accepter? Ce n'est certainement pas l'extradition d'Abd-el-Kader, qui vient de glisser entre les mains complaisantes des Marocains, et qui, rentré dans nos possessions peut y recommencer la guerre sainte. Qu'avons-nous obtenu de l'empereur du Maroc? Rien autre chose peut-être que la vague promesse de ne plus exercer d'hostilités contre nous, promesse dont se jouera demain le fanatisme de son peuple.

Nous souhaitons que les dispositions du traité, quand elles seront connues, dissipent nos appréhensions, mais il serait triste qu'à Tanger, à Mogador, à l'Isly la France eût dépensé en pure perte taillons qu'elle peut mettre en ligne, ou de vaisseaux qu'elle peut équiper? Non. Ce qui fait principalement la force et la grandeur d'une nation, c'est la solidité de son crédit, c'est le bon emploi de ses finances, c'est l'ordre régnant dans son administration, c'est la sagesse de ses institutions, c'est la suite dans les idées; la persévérance dans les desseins et la maturité dans l'exécution, c'est enfin l'assiette de sa politique. Toute gloire que l'on consent à payer est une gloire dont il faut se défier ; car ce n'est plus une gloire, mais un luxe, luxe que la nation la plus riche ne se donne jamais impunément, car, il ne sert qu'à la faire accuser de faiblesse ou d'iniquité.....

**Dieu garde la France des vaines ardeurs du chevalier errant, mais aussi du bon sens égoïste de son écuyer! Depuis des siècles, la société a tant protesté contre les entraînements de l'esprit chevaleresque, qu'elle en est venue à intrôniser le culte de l'intérêt individuel. On fait ainsi de nous un peuple de boutiquiers, de Pançás. Il est temps de protester contre cette décadence des âmes. Evitons l'un et l'autre excès, et la générosité poussée jusqu'à la duperie, et l'esprit de calcul descendant jusqu'à la sécheresse; proclamons des principes larges et féconds, enseignons une politique qui fasse trouver aux individus et aux peuples la satisfaction de leurs intérêts dans l'expansion même des sentiments généreux, dans l'accomplissement des œuvres supérieures et d'intérêt général.**

Nous voyons donc à regret que l'organe le plus intelligent du parti conservateur, emporté par la vivacité de sa polémique contre le verbiage des *Débats*, s'en vienne conseiller à la France la politique de l'aristocratie anglaise. Sans doute cette politique, nationale exclusivement et jusqu'à l'égoïsme, offre, au milieu de nos sociétés divisées, des éléments de puissance, et la Grande-Bretagne lui a dû en partie la vigueur de son essor et de son colossal développement sur le globe. Mais la France, toujours généreuse et quelquefois dupe, la France diminuée dans ses possessions, la France dont le territoire marque si peu sur la carte du monde en comparaison de l'Angleterre et de la Russie, ne tient-elle pas encore un poste glorieux au premier rang des nations? Le rôle qu'elle joue, elle le doit, pour une part aussi, à des éléments que vous oubliez de compter parmi les éléments de la grandeur des peuples, à son désintéressement, à sa pensée cosmopolite, à ce rayonnement chaleureux qui vient d'elle et s'étend sur toute l'humanité. La France, avec ses proportions moyennes, avec ses embarras extérieurs, avec sa politique indécise, n'en est pas moins encore, à cette heure, le principal foyer du progrès humain, le centre du monde vivant.

[illegible]

Que l'on pèse avec maturité les difficultés de la conquête du Maroc, c'est fort bien; mais pourquoi donc pousser un cri d'effroi, de découragement, de désolation, lorsqu'un journal semi-officiel déclare qu'au refus de l'empereur, la France poursuivra son œuvre guerrière contre le Maroc? Que l'on critique le gouvernement poussant mollement ses opérations contre les Barbares pour complaire à une nation rivale, et jetant de la poudre de gloire aux yeux du pays, c'est fort bien ; mais pourquoi des reproches et un étalage d'inquiétudes et d'objections décourageantes, quand le gouvernement annonce qu'il exigera et qu'il obtiendra par tous les moyens la satisfaction qui nous est due? Que propose de mieux la *Presse*? Entend-elle qu'on renonce, et qu'après avoir été lésé et insulté, après avoir engagé nos armes, nous reculions piteusement? Ces conseils de prudence, ces petits calculs d'affaires, en vérité, nous feraient bien venir en Europe, et nous serions bien plus hardis et plus forts en face de l'Angleterre, après avoir *caponné* devant les Marocains!

Mais la *Presse* croit-elle donc, si on en arrivait à cette extrémité, que la gloire de la conquête du Maroc serait une « vaine gloire? » Certes, ce serait là une magnifique proie, et que nous envieraient les Anglais. Si la *Presse* craint que cette œuvre laborieuse et pénible, en Afrique, absorbant nos forces, ne nous laissât affaiblis et désarmés devant la Grande-Bretagne, qu'elle offre donc une politique qui, tout en nous garantissant une satisfaction dans le Maroc, nous préserve en Europe et nous permette de résister aux arrogantes prétentions dont elle parle. La *Presse*, qui a longtemps incliné, avec M. le comte Molé, vers l'alliance russe, semble depuis quelque temps avoir modifié ses opinions. Elle arrive maintenant sur le terrain où, depuis cinq ans, nous convions l'esprit public; elle proclame la nécessité d'une alliance avec les puissances allemandes. La *Presse* conserve bien le désir d'attirer dans cet accord l'empereur de Russie ; c'est un lien avec ses précédentes idées. Elle rêve une grande confédération européenne pour dominer et écraser la perfide Albion, son ennemie personnelle. Peu à peu, nous l'espérons, la *Presse* en viendra à abandonner ce projet de croisade. Quoi qu'il en soit, elle défend aujourd'hui avec beaucoup d'intelligence le principe de l'alliance de la France avec le centre du continent et les puissances navales de second ordre.

Il appartient donc à la *Presse* de conseiller vivement, en ce qui regarde le Maroc, l'union de la France avec l'Espagne, le Piémont, la Suède, le Danemarck et les puissances allemandes. Il est étrange

---

victoire ne fût inutile, et que le fugitif ne pût retrouver une retraite assez impénétrable. Toutes les assurances d'Errante à cet égard ne suffisaient pas pour la rassurer. Quant à ses propres dangers, elle n'y songeait même pas. On eût dit que ce n'était point elle que la prison renfermait, alors dans ses ombres glacées : le sort d'une étrangère l'aurait touchée davantage. Elle sentait une plénitude de vie, qu'elle n'avait jamais connue. Tout son être était satisfait ; car elle avait joui pour la première fois de l'exercice absolu de ses facultés et rempli sa destinée. En un mot elle était heureuse.

O joies pures ineffables joies du sacrifice! Sublime allégresse! Voluptés saintes! heureux qui vous a goûtées! plus heureux qui peut vous goûter encore, vous goûter toujours! Les natures privilégiées ont sur la terre leur Golgotha. Les unes se dévouent à l'idée, les autres à la personne; toutes se dévouent à quelqu'un ou à quelque chose, et réagissent, en vertu d'une mission providentielle, contre l'égoïsme brutal, contre les lâches et grossiers instincts qui font la loi du monde. Cette rédemption continue s'accomplit sous diverses formes, sous divers noms, en vue d'un bien qui peut échapper à nos regards bornés, mais qui tôt ou tard éclate d'une manière victorieuse. En attendant cette manifestation toujours tardive, nos martyrs subissent leur martyre, ceux-ci avec foi, ceux-là avec doute, quelques-uns même sans espérance. Rarement on les plaint, parfois on les raille, souvent on les insulte; mais, d'ordinaire, on les oublie, on les ignore, le grand troupeau des hommes passe sous leur Calvaire, avec une indifférence stupide, sans même lever les yeux. Durant leur vie, c'étaient des fous, des factieux, pis encore; après leur mort on en fait des sages, des saints, quand on n'en fait pas des Dieux.

XXIX.

TRIBULATIONS D'UN GEOLIER.

Fatiguée des pensées de la nuit, Rafaella s'assoupit, le matin, sur le siége grossier qu'elle n'avait pas quitté. Son attitude avait toute la grâce, toute la dignité d'un abandon virginal. Le peu de jour qui pénétrait à travers les barreaux épais et serrés laissait dans l'ombre le bas de sa personne, mais un rayon perdu tombait sur son visage et l'illuminait. Ses cheveux blonds jetaient des reflets d'or, et l'ombre vaporeuse de ses longs cils unis par le sommeil glissait sur ses joues un peu pâlies par l'insomnie ; le calme, la sérénité respiraient dans tous ses traits ; un sourire indéfinissable donnait à sa bouche entr'ouverte, à sa physionomie tout entière une expression de béatitude ; le mouvement lent et régulier de son sein accusait le repos des anges.

Un coup rude frappé à la porte la réveilla. Quel réveil ! son teint s'anima, son cœur battit violemment, le moment critique était arrivé pour elle. Son premier mouvement fut de laisser frapper et de ne pas ouvrir ; mais, songeant qu'elle serait toujours obligée d'en venir là, elle préféra, comme étant plus digne d'elle, affronter immédiatement le danger qu'elle ne pouvait conjurer. Elle alla donc à la porte non sans trembler un peu et l'ouvrit résolument.

Devinez qui entra ? Castroné.

Jouant le zèle et la sollicitude, afin que Fabio, dupe de ces faux semblants, pût rendre de lui à la reine un compte favorable, il venait lui répéter, dès le matin, ce qu'il lui avait déjà dit la veille, et ce qui ne valait guère la peine d'être répété, c'est qu'il n'avait encore pu réussir à rien; et cela se conçoit sans peine puisqu'il n'avait rien tenté ; mais on n'en devait pas moins toujours compter sur lui ; il sauverait infailliblement le prisonnier qui heureusement pour lui était à l'abri de ses services.

— Par le sang de saint Janvier ! s'écria-t-il en apercevant Rafaella, sommes-nous revenus au temps des miracles ? Eh ! l'ami, continua-t-il, en se retournant vers le geôlier qui l'avait amené jusque là, vous vous trompez de porte, c'est le capitaine Fabio que je vous demande.

— Eh bien ?

— Eh bien ! au lieu de Mars vous m'introduisez chez Vénus.

— Que voulez-vous dire?

— Venez plutôt le voir.

— Par tous les damnés de l'enfer, dit le geôlier en prenant Castroné à la gorge, c'est donc toi, méchant mangeur de maccaroni, c'est toi qui as fait évader mon prisonnier et tu joues maintenant la surprise pour me tromper encore.

— Ce n'est pas moi, sur l'honneur, ce n'est pas moi.

— A d'autres, mauvais lazzarone, à d'autres. Je me doutais bien hier, quand je ne voulais pas te laisser entrer que tu machinais quelque complot et que tu me servirais un plat de ta façon. Qu'y a-t-il de bon à attendre d'un Napolitain ?

— Ce n'est pas moi, vous dis-je ; que diable! quand je vous dis que ce n'est pas moi.

— Par les clefs de saint Pierre, je crois que tu fais le méchant.

— Par saint Janvier, je vous répète que ce n'est pas moi. Dans quelle langue faut-il vous le dire ?

— Par sainte Rosalie ! je te dis que c'est toi. Sinon qui serait-ce?

— Est-ce que je le sais, moi? Suis-je chargé de la police de votre maison?

— Non, mais tu vas faire connaissance avec elle ; quand tu y maigrirais bien un peu cela ne te ferait pas de mal et quelques bons coups d'estrapade t'aminciront la taille.

La menace fut exécutée aussitôt que proférée : assez plaisamment accusé d'un crime dont il n'était que trop innocent, et usurpant malgré lui le rôle généreux de libérateur, Castroné fut jeté dans une basse fosse, véritable dammuso à la façon du fameux marquis Artali. Sa mésaventure était d'autant plus critique qu'il était fort mal noté à Trapani, et n'avait à espérer de la justice ordinaire ou extraordinaire aucune justice. Sans le connaître, Rafaella avait en vain essayé de prendre la parole en sa faveur, elle n'avait pas été écoutée, pas même entendue ; sa voix s'était perdue dans les cris de la dispute.

— A nous deux, maintenant, lui dit le geôlier en rentrant. Ah! ma petite, vous avez voulu goûter de la prison, vous en goûterez, et le gîte pourra bien n'être pas de votre goût. Nous allons voir, par saint Pierre, nous allons voir.

Rafaella opposa à cette grossière sortie un calme stoïque, et ne répondit pas un mot.

— Vous croyez, reprit le geôlier, qu'il n'y a qu'à délivrer les prisonniers, et qu'après cela on s'en va tranquillement chez soi. Oh! que non pas, ma mie. Qui prend le nid prend le mal, comme dit l'autre, et vous n'en serez pas quitte à si bon marché.

Rafaella était préparée à tout ; cette brutale menace n'eut pas le pouvoir de l'effrayer ni même de lui faire rompre le silence.

— Est-ce que vous n'avez pas honte de ce que vous avez fait là? continua le geôlier d'un ton radouci, car le calme, le silence, la noble beauté de Rafaella lui imposaient un peu, tout geôlier qu'il était. J'avais confiance en vous, je vous laissais aller et venir dans la maison comme ma propre fille, je ne me défiais pas plus de vous que d'elle ; est-ce que je vous regardais seulement? Je ne vous avais jamais vue. Et voilà de quelle façon vous m'avez récompensé. Allez, ma belle dame, vous ne porterez pas cette action au paradis. Car enfin, tout cela va retomber sur moi encore plus que sur vous. Je suis un pauvre père de famille et si je perds ma place avec quoi est-ce que je nourrirai ma femme et mes enfants?

— On y pourvoira, mon ami ; on se chargera d'eux et de vous, s'il vous arrive malheur.

— Vous leur donnerez du pain, à la bonne heure ; c'est bien le moins que vous leur deviez pour avoir ruiné leur père ; mais l'honneur, me le rendrez-vous, à moi? Je suis un homme déshonoré! Laisser évader un prisonnier! mais c'est une action infamante. Que vont dire mes confrères? Que va dire la Sicile? Cela ne m'était jamais arrivé. On va croire que je me suis laissé corrompre à prix d'argent ; je suis perdu de réputation. Et se dire que c'est une femme comme il faut qui m'a joué ce tour-là! Oh les femmes! les femmes! Sa Majesté Charles III avait bien raison de dire qu'on les retrouve partout, et qu'elles font tous nos maux.

Malheureusement pour elle, Rafaella ne put s'empêcher de sourire à cette exclamation sentimentale. Le geôlier se formalisa de ce sourire involontaire, et revint à sa grossièreté première.

— Ah ! vous riez ! dit-il en colère ; rira bien qui rira le dernier : ce ne sera pas vous, ma belle, comptez-y bien. Ah ! vous riez ! vous vous moquez de moi après m'avoir trompé, trahi, ruiné, déshonoré ! Eh bien mordieu ! nous allons voir si vous rirez encore dans un instant. Nous avons dans la maison certaines petites chambrettes qui font passer l'envie de rire, je vous en réponds. Mais, d'abord, vous allez commencer par me remettre votre argent ; je ne veux pas que vous corrompiez mes guichetiers.

— Je n'ai pas d'argent.

— Comment! vous n'avez pas d'argent ! Vous venez ici sans argent! ce n'est pas croyable. Au surplus, nous allons bien voir, ajouta-t-il en s'approchant d'elle.

— Ne me touchez pas! lui dit-elle, en faisant un pas en arrière : je ne veux pas que vous me touchiez.

— Eh! eh ! voilà maintenant que nous faisons la bégueule ! Madame ne veut pas qu'on l'approche ! Allez, ma petite, on en a tenu ici d'aussi jeunes, d'aussi jolies que vous, et l'on a par devers soi, je vous en préviens, les moyens d'apprivoiser celles qui prennent de trop grands airs.

Il lui avait déjà pris le bras de force, lorsqu'on entendit un bruit de pas, dans l'escalier.

*(La suite à demain.)*

**CHARLES DIDIER.**

porter à 1840, est à la veille d'être conclu. Par ce traité, l'Angleterre aura la concession du port de Suez, le libre passage entre Alexandrie et ce port, et d'autres avantages importants en Egypte et en Syrie. Ce traité, auquel, dit-on, la France ne prend aucune part, est garanti par la Russie, l'Autriche et la Prusse. Nous ne savons par quelle intrigue le roi des Français n'a pu y participer, mais nous avons lieu de croire que l'Angleterre n'est pour rien dans cette exclusion. »

Ce bruit a tout l'air d'un ballon d'essai, d'un prélude au traité que poursuit actuellement à Londres M. de Nesselrode. On parle de l'adhésion de la Prusse et de l'Autriche comme d'une chose certaine. N'est-ce pas afin de sonder les dispositions de ces deux puissances?

Du reste, un autre journal, le *Globe* de Londres, donne la même nouvelle, mais à un point de vue plus particulièrement anglais. Voici la version du *Globe* :

« On parle beaucoup dans les cercles militaires, d'arrangements conclus avec le pacha d'Egypte pour placer une partie de son territoire sous notre protection. Nous occuperions Suez, du consentement du pacha et des autres grandes puissances, la France seule exceptée. Nous ne pouvons dire si cette nouvelle est exacte. On annonce que d'autres avantages auraient encore été obtenus pour faciliter le transit par Alexandrie. »

Si un traité a été conclu entre Méhémet-Ali et la Grande Bretagne, à l'effet de concéder à cette dernière l'occupation militaire de Suez et le transit par l'Egypte, ce ne peut être que le traité Hardinge, dont le *Malta-Times* a le premier annoncé la nouvelle. Mais, dans tous les cas, ce traité est demeuré secret, et ne peut par conséquent avoir été consenti par les puissances européennes, pas même par la Russie. Toutefois, il est certain que tous ces bruits ne justifient que trop les appréhensions de la presse française et allemande, à l'endroit d'une alliance anglo-russe et du partage de l'Orient.

## Lettre de George Sand.

Malgré les difficultés de toutes sortes qui lui ont été suscitées par l'administration, le journal l'*Eclaireur* vient de paraître à La Châtre. Le premier numéro de l'*Eclaireur* s'ouvre par une lettre de Georges Sand, qui, en expliquant sa position vis-à-vis de la feuille nouvelle, fait une profession de foi que nous nous empressons de reproduire.

« Quelques journaux ont imprimé que l'*Eclaireur* était ou devait être *mon journal*, que ce journal était créé et fondé par moi. Erreur bienveillante à mon égard ! mais qu'il vous importera de rectifier parce qu'elle entraînerait des conséquences gênantes pour vous et pour moi-même. Ces conséquences seraient, entre autres, de vous rendre solidaires et responsables de toutes mes opinions et de toutes mes croyances. J'aurais à essayer de créer un journal pour en faire l'expression de toute ma pensée, je voudrais et je *devrais* en avoir seul la responsabilité auprès du public et auprès de vous. Cette situation n'est pas possible, par la raison unique et absolue que je crois de moins en moins à la politique comme l'entendent aujourd'hui les partis, et que je ne veux ni ne dois m'occuper de la politique actuelle. Or, l'*Eclaireur* ne s'est pas interdit la politique, et comme il n'a jamais été question qu'il dût se l'interdire, l'*Eclaireur* n'a jamais été et ne sera jamais mon œuvre et mon organe personnels. La pensée de publier un journal indépendant chez nous a été commune à vous, à tous ceux qui s'en sont faits les fondateurs, à moi avec vous et avec eux tous. J'ai désiré ainsi que d'autres, et peut-être avec plus de sympathie pour vous que beaucoup d'autres, pouvoir, de temps en temps, émettre dans ce journal un jugement, un sentiment, un vœu. Mais j'aurais eu bien mauvaise grâce à vouloir vous imposer mon détachement de beaucoup de choses qui sont encore la vie de l'opposition, et, de même que vous ne pouviez abdiquer vos croyances et votre espoir, vous ne pouviez me demander de les partager, puisqu'il m'eût fallu les feindre. Vous savez que je rêve une autre société : pas davantage. Vous espérez réformer celle-ci avec ses propres éléments. Croire, c'est presque pouvoir. Essayez donc ! et employez vos forces selon votre inspiration. Je n'aspire pas à un effort qui me paraît, à moi, à peu près inutile, apparemment parce que je n'y suis pas propre. Mais je puis avoir, auprès de vous, un autre emploi. Je crois que le rêve d'une société meilleure et fondée sur des principes très différents de ceux qui régissent la société actuelle, oui, je crois fermement que ce rêve n'est pas seulement dans mon âme, je crois qu'il est dans d'autres âmes, et que, par conséquent, ce rêve a une sorte de réalité. N'y aurait-il de réalité absolue que dans les faits matériels, dans ce qu'on voit et dans ce qu'on touche, dans ce qui nous froisse et dans ce qui nous satisfait immédiatement ? Oh ! non ! car Dieu, car le beau idéal, car la perfectibilité humaine, car le vrai et le juste seraient des chimères, des songes vains pour lesquels nos maîtres les plus grands et les plus saints apôtres de l'égalité auraient été à bon droit persécutés ou immolés sur la terre comme des fous, comme des perturbateurs et des ennemis de la paix publique. Croyez donc qu'on peut, à côté de la politique, et sans vouloir agir par les moyens de la politique, consoler encore aujourd'hui quelques esprits, et ranimer quelques âmes éprises d'un plus doux songe. Je ne prétends pas qu'il y en ait beaucoup dans le temps de matérialisme où nous vivons, ni que j'aie de grandes forces pour les assister et les relever. Je sais si bien le contraire que je n'ai jamais aspiré à ce qu'on appelle le succès, c'est-à-dire le suffrage général, et que les moqueries, les dédains des esprits forts de notre temps et les *de profundis* chantés sur mes utopies par la critique ne m'ont jamais ni surpris ni courroucé. Il est impossible qu'un myope et un presbyte s'entendent sur la distance. Tous deux voient mal peut-être, mais, à coup sûr, aucun des deux ne persuadera l'autre.

» Laissez-moi donc m'adresser, quand l'occasion s'en présentera, à ceux qui ne voient pas à côté d'eux, mais dont la vue, usée par le faux

titulaire qui aurait entamé la prétendue négociation dont il parle, je me vois obligé d'ajouter que c'est *moi-même* qui avais alors l'honneur de représenter la république mexicaine à Londres, et je me flatte que, parmi les personnes qui me connaissent, il ne s'en trouvera pas une seule capable de me soupçonner d'avoir dans aucune circonstance agi d'une manière aussi contraire à mes devoirs officiels qu'à mon opinion personnelle.

Je vous prie, dans l'unique intérêt de la vérité, de vouloir bien donner de la publicité à cette lettre.

Agréez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

MAXIMO GARRO,
Ancien ministre du Mexique à Londres.

Nous recevons, par la *Gazette hebdomadaire de Transylvanie*, quelques détails sur un fait qui vient de se passer dans la Valachie ; il est facile d'y apercevoir de graves symptômes de mécontentement :

« Le 18 août, une révolte a eu lieu dans la prison d'État et maison de correction située près de Telega. La troupe a été obligée de faire feu : 10 des prisonniers sont restés morts sur la place, et 17 autres ont été blessés ; trois militaires ont reçu des blessures graves, et un officier, un coup de baïonnette derrière l'oreille. Le boyard André Deschu, instigateur de cette révolte, et qui avait pris la fuite, a été repris par deux soldats et ramené en prison.

» D'après ce qu'on a appris jusqu'ici, les prisonniers avaient des intelligences avec les Bulgares et des Serbes, et la délivrance des prisonniers devait être le signal d'une vaste insurrection ayant pour but d'assassiner le prince, et de former de la Bulgarie une principauté indépendante. »

L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont arrivés le 5 de ce mois à Trieste. Le grand-duc de Toscane y était attendu d'un jour à l'autre, ainsi que le roi des Deux-Siciles ; le duc de Modène était déjà arrivé, ainsi que les archiducs Jean et Frédéric. Le prince de Metternich et le comte de Kollowrath ont accompagné LL. MM. II., dont le séjour à Trieste doit se prolonger jusqu'au 15. Au milieu des réjouissances de toute nature qui doivent marquer leur séjour, on pense que M. de Metternich ne restera pas inactif, et qu'il mettra à profit la présence des monarques italiens pour étendre, s'il se peut, l'influence autrichienne sur l'Italie. Il se propose, dit-on, de visiter Venise. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre sont également à Trieste, et le cardinal Lambruschini y est attendu.

La *Gazette de Cologne*, du 13 novembre, contient un article daté des bords du Danube, 5 novembre, lequel a pour objet de démontrer que l'Autriche et la Prusse sont intéressées au maintien de la paix européenne. Cependant ces deux puissances suivent d'un œil attentif tout ce qui se passe entre l'Angleterre et la France ; mais elles ne se montrent pas disposées pour cela à interrompre leurs relations pacifiques. Un seul souverain, l'empereur de Russie, cherche à semer la désunion entre elles. Deux fois le czar a fait une tentative dans ce but : sous la Restauration et en 1840. Tout récemment encore, il aurait voulu arriver au même résultat. Un congrès de souverains pourrait seul donner à l'Europe un gage de la conservation de la paix ; mais la Russie ne consentira jamais à ce qu'un congrès pareil ait lieu.

## Affaire de Taïti.

Le *Sun* revient sur la situation de l'Angleterre et de la France. L'affaire de Taïti a été bâclée, dit-il, mais elle est loin d'être définitivement arrangée ; les premières nouvelles que nous recevons des mers du Sud nous en disent assez à ce sujet. De toute manière il est impossible que les missionnaires catholiques s'accordent avec les protestants. Il faudra bien qu'un des deux partis cède le pas à l'autre, et nous savons quelle sera la victime. Les Français tiennent le haut bout des affaires aux Marquises, et aussi long-temps que les représentants des deux peuples resteront sur le même territoire, toute bonne harmonie sera impossible ; décidément, jamais la France n'a plus mal choisi que Taïti en fait de colonies.

— On lit dans le *Times* :

« Un M. Walter Brodie, qui a été attaqué dans une lettre des secrétaires de la société des missionnaires de Londres, répond par une longue épître, qui contient d'abord sa justification personnelle. Puis, il soutient que M. Pritchard seul a empêché la reine Pomaré et le gouvernement indigène de recevoir à Taïti des missionnaires catholiques. M. Walter Brodie a entre les mains des lettres de Paris, et l'extrait d'une lettre signée par la reine Pomaré, où celle-ci trahit son conseiller. Le public anglais croit-il bonnement que M. Guizot eût refusé la réparation demandée par sir Robert Peel avec la guerre en perspective, dans le cas d'un refus. Croit-on qu'il n'a pas entre les mains des lettres établissant la culpabilité de M. Pritchard, bien qu'on l'ait emprisonné peut-être trop brusquement.

» La reine Pomaré et ses officiers d'état ne vivent en grande partie que de la prostitution : c'est-à-dire du prix des amendes imposées aux femmes qui vont à bord des vaisseaux, ou qui vivent à terre avec les européens et les indigènes. Il ne faut avoir passé qu'un mois dans l'île pour savoir cela. Les amendes sont assez faibles pour pouvoir être payées, et d'après les calculs que j'ai faits pendant mon séjour à Taïti, Pomaré ne retire pas de cet impôt moins de 4,000 dollars par an, payés quelquefois en argent, quelquefois en étoffes. »

## Extérieur.

**Angleterre.** — Les correspondances de Dublin du 11 septembre annoncent que dans certaines localités on élève des fortifications, on

... d'éleveurs de bestiaux, a excité la plus grande fermentation.

## Faits divers.

M. Delacroix, principal du collège d'Aumale (Lorient), vient d'être nommé provisoirement proviseur du collège de Rennes, en remplacement de M. Faucon, appelé à reprendre les fonctions d'inspecteur de l'Académie.

M. Camille Villemeureux, censeur des études au collège royal d'Orléans, est aussi nommé provisoirement proviseur du collège royal de Tournon, en remplacement de M. Bouniu, appelé à d'autres fonctions.
(*Moniteur*.)

— M. Forster a été élu hier membre de l'Institut par l'Académie des beaux-arts, dans la section de gravure, à la place de M. Tardieu. Au quatrième tour de scrutin, il a réuni 15 voix contre 11, données à M. Henriquet Dupont. Au premier tour, les voix avaient été ainsi partagées : MM. Henriquet Dupont et Pradier, chacun 6 vieux ; MM. Forster et Gatteaux, chacun 5 voix ; M. Gayard, 4 ; les deux autres à MM. Domard et Massard.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* ;

« Par ordonnance royale du 21 août 1844, a été promu dans le corps royal d'artillerie, au grade de colonel, M. Thiéry, lieutenant-colonel, aide-de-camp de S. A. R. le duc de Montpensier.

— Nous apprenons qu'une nouvelle compagnie vient de se former pour soumissionner l'achèvement et l'exploitation du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

— On lit dans l'*Univers* :

« Plusieurs jésuites français et italiens viennent de s'embarquer à Bordeaux pour Madagascar, où ils vont fonder une mission. »

— Le *Moniteur parisien* annonce ce soir, que dans le régiment de ligne auquel appartient le sergent qui s'est rendu coupable du double meurtre à la barrière de la Courtille, une collecte a été faite spontanément parmi tous les hommes. Les chefs eux-mêmes ont été des premiers à s'associer à cette œuvre de bienfaisance, qui est destinée au soulagement de la malheureuse veuve du boulanger. Cet acte d'humanité fait honneur à ce régiment, qui déplore le fatal évènement dont un de ses sous-officiers a été l'auteur.

— L'exposition publique du concours des grands prix d'architecture aura lieu à l'Ecole des Beaux-Arts les 18, 19 et 20 du mois courant, de dix heures du matin à 4 heures du soir. Le samedi suivant, 21 septembre, aura lieu le prononcé du jugement.

Le sujet traité par les concurrents est un édifice monumental pour l'Académie de Paris, devant offrir les dépendances pour chacune des cinq facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres.

— M. l'amiral de Moges est attendu aujourd'hui ou demain à Paris. On a déjà reçu au ministère de la marine un premier rapport sur la position d'Haïti. Nous avons dit dans le temps que M. le comte de Moges était rappelé, pour s'est compromis en acceptant provisoirement le protectorat offert à la France par la partie espagnole de l'île Saint-Domingue.

— Les formules aristocratiques de l'ancien régime reviennent à la mode: on ne disait pas autrefois M. le premier président du parlement: mais *M. le premier*. Nous lisons dans l'Almanach royal de 1844, p. 361, « M. le baron Séguier (Antoine-Marie-Mathieu), grand-officier de la Légion-d'Honneur, *premier*, pair, conseiller d'Etat, etc. »

— M. Potier, l'intrépide lieutenant d'artillerie de marine tué à l'attaque de l'île de Mogador, sortait de l'École d'application de Metz. Il était de la dernière promotion, et comptait à peine six mois de service.

Sa mort a été glorieuse : il s'était élancé avec intrépidité au milieu des retranchements ennemis. Il est tombé presque aussitôt frappé mortellement.

Lorsqu'on l'a relevé, il ne respirait plus; sa vie s'est cependant prolongée pendant vingt-cinq heures. Cette longue agonie a été calme et sereine ; il a retrouvé ses idées comme si la balle qui l'avait frappé au front eût respecté ses esprits. Transporté à bord de la Belle-Poule, il y est mort en souriant, en causant avec ses amis, en pressant leurs mains.

Sa mort a été, à bord de l'escadre et sur l'île, un deuil général. L'abbé Coquereau a récité sur son cadavre les prières des morts. Pendant cette cérémonie funèbre, tous les navires ont eu leur pavillon en berne, et chacun a donné un regret et une larme à ce glorieux jeune homme, à qui son mérite et son courage semblaient promettre un bel avenir.

— On lit dans le *Siècle* : « Il y a quelques jours, un enfant tomba du haut du bateau l'Hector, amarré en tête du pont de fin d'Oise, commune de Conflans-Sainte-Honorine. Un jeune garçon de bateau s'élança dans la rivière pour le sauver, mais le pauvre enfant l'étreignit avec tant de force qu'il paralysa tous ses mouvements. Une marinière de la commune de Nivelle (Nord), Mlle Ludivine Plumecoq, âgée de 24 ans, loin de se laisser effrayer par le danger, se jeta dans l'eau, saisit l'enfant, qui était son frère, et le ramena sain et sauf jusqu'à un batelet où, grâce à son secours, le jeune homme qui avait failli être victime de son dévouement fut recueilli à son tour. Nous nous plaisons d'autant plus à signaler cet acte de courage de Mlle Ludivine Plumecoq, qu'elle a déjà plusieurs fois exposé sa vie dans des circonstances semblables, et que, notamment durant l'hiver de 1843, elle a arraché à une mort certaine un enfant qui était tombé dans l'Oise près de Beautor. Cette courageuse fille, dont le désintéressement égale l'intrépidité, n'a voulu jamais accepter la moindre récompense.

— L'association bretonne doit ouvrir sa dernière session à Rennes, le 29 septembre, et durera huit jours. M. le ministre de l'agriculture et du commerce a mis 5,000 fr. à la disposition de l'association, pour être distribués en primes aux bestiaux, machines et améliorations agricoles. En outre, un prix de 300 fr. est offert par M. de Chaumont, directeur de l'association normande, pour la première carte agronomique de l'un des départements de la Bretagne.

— Les ingénieurs qui doivent tracer la ligne de chemin de fer de Barcelonne à Mataro, sont attendus dans cette première ville, si l'on en croit *la Verdad*, dans les derniers jours de ce mois. Ils seront sous la direction de M. Locke, constructeur des chemins de fer de Londres et Birmingham à Liverpool, de Great-Western et de Paris à Rouen.

— On nous écrit de Chambéry, 30 août :

« Après des excursions difficiles et du plus haut intérêt, dans la Tarantaise, les membres de la Société géologique se sont séparés, les uns a!-

### ÉCOLE SPÉCIALE PRÉPARATOIRE A LA MARINE.

Le jury d'admission à l'*Ecole navale* vient de faire connaître la liste des élèves reçus cette année. L'*Ecole spéciale préparatoire à la marine*, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 11, à Paris, dirigée par M. Loriol, sous le patronage du prince de Joinville, est restée, dans ce nouveau concours, à la hauteur des succès qu'elle avait précédemment obtenus. [Sur 27 élèves qui ont subi toutes les épreuves du concours, 12 ont été admis; ce sont MM. de Vautré, Warnod, Dewatre, de Saint-Gonis, Dupuids, Kenny, Cullet, Héricart de

6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE. — La Fée. Jardin des Fées. Tout pour mon père. Ballet.
5 h. »|» FOLIES. — Inconvénients. Course au cousin. Maître maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 15 septembre. — *Farines.* Depuis les premiers jours de la semaine les cours ont constamment manifesté tendance à la baisse; vendredi la situation continuait d'être la même, et la journée du samedi, en établissant la diminution d'un centime sur le prix du pain, ne pouvait que confirmer la boulangerie dans l'opinion qu'il faut encore attendre pour acheter au-delà des besoins. Les cours, tant en disponible qu'à livrer, n'ont point subi de variation sensible, mais les meuniers ne peuvent vendre qu'en faisant quelques concessions devant lesquelles ils reculent dans ce moment où les prix sont d'ordinaire plutôt fermes qu'à la baisse.

*Grains.* — Les affaires en céréales sont absolument insignifiantes. Offres nombreuses, vente difficile.

Tandis que les cultivateurs du Nord sont encore occupés de leurs moissons, ceux du Midi et du centre de la France songent à faire la grande opération des semailles que le temps favorise. Du reste, la récolte de 1844 a été généralement abondante; en effet, l'approvisionnement, qui était ce matin de 21,823 quintaux de farines, est triple de celui d'il y a deux mois. Toutes les halles de Paris subissent déjà l'influence des chemins de fer; mais cette influence sera bien autrement importante quand toutes les grandes lignes du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Midi seront terminées. (*Estafette.*)

DÉPARTEMENTS. A peu d'exceptions près, tous les marchés sont à la baisse. Voici les noms de ceux sur lesquels la hausse nous est signalée.

Evreux, Louviers, Bernay, Brionne, Pont-Audemer, Dieppe, Routot, Beauvais, Orbec, Balleroy, Reims, Dijon, Bar-le-Duc, La Châtre, Pont-Labbé, Blois, Saint-Laurent, Castelnaudary.

Les nouvelles que nous recevons des vignobles annoncent en général de la bonne qualité pour le vin, mais aussi une quantité fort restreinte dans beaucoup de contrées. On s'apprête à faire la vendange; des bans sont déjà publiés.

Dans le Nord on procède à la récolte du houblon; certaines houblonnières des environs de Bailleul sont si dépourvues qu'à peine couvriront-elles leurs frais.

A Nantes, il s'est fait peu d'affaires en froment autrement que pour la consommation. Il n'y a pas eu de variation dans le cours des froments et des farines. Cependant, pour faire quelques affaires, la baisse paraît indispensable. La récolte est bonne sur les côtes de Bretagne, et les cours des céréales commencent à se fixer.

### Cours des Céréales (par hect.).

ETAMPES, 14 septembre. — Froment 1re 20,66; 2e 19,32; 3e 18,00. — Méteil 13,32 à 16,66. — Seigle 9,00 à 10,32. — Orge 9,00 à 10,00. — Escourgeon 7,32 à 8,00. — Avoine 6,32 à 7,32.

CHARTRES, 14 septembre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 16,00 à 17,00. — Seigle 12,00. — Orge 9,50. — Avoine 6,50.

ORLÉANS, 14 septembre. — Froment 18,50 à 21,75. — Méteil 16,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,00. — Sarrazin 7,00. *Cours commercial* du froment 17,00 à 20,00. Baisse 1,00.

EVREUX, 7 septembre. — Froment 21,18. — Méteil 18,45. — Seigle 9,68. — Orge 10,81. — Avoine 7,00.

BRIONNE, 12 septembre. — Froment 20,16. — Seigle 10,00. — Avoine 7,25.

NEUZEVILLE, 10 septembre. — Froment 20,15. — Seigle 10,50. — Orge 11,50. — Avoine 8,50.

GISORS, 9 septembre. — Froment 20,08. — 20,08. — Méteil 17,00. — Seigle 12,25. — Orge 9,75. — Avoine 6,60.

LE MANS, 13 septembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,05; 3e 15,50. — Méteil 11,50 à 16,25. — Seigle 10,00 à 11,25. — Orge 7,50 à 8,50. — Avoine 5,00 à 6,50.

SAINT-QUENTIN, 14 septembre. — Froment 1re 18,25; 2e 16,69; 3e 15,12. — Petit blé 12,00. — Avoine 6,55. Notre marché était fortement approvisionné en blé; la vente a été très lente et avec baisse de 0,75 l'hect. sur le blé vieux. Les qualités secondaires ont baissé de 1,00 l'hect. Blé vieux 18,25; do nouveau 18,00.

PÉRONNE, 14 septembre. — Blé 1re 18,00; 2e 17,50; 3e 15,00. — Méteil 13,50. — Seigle 9,50; 2e 9,00. — Orge 1re 10,00; 2e 9,50. — Avoine 1re 7,80; 2e 6,50; 3e 6,00.

MULHOUSE, 10 septembre. — Froment 1re 19,35; 2e 18,75; 3e 17,94. — Hausse 0,25. — Méteil 12,00. — Seigle 11,60; Orge 9,77. — Avoine 6,93. — Sarrazin 9,50. Hausse sur l'orge et le seigle; baisse de 0,25 sur l'avoine.

CHALON-SUR-SAONE, 13 septembre. — Froment 1re 18,00 à 18,50; 2e 17,50 à 18,00. — Orge 16,75. — Avoine 7,00. Les blés sont calmes.

*Marchés étrangers.*

BRUXELLES, 13 septembre. — Froment 1re 19,88; 2e 16,66. — Seigle 9,82 à 10,70. — Orge 9,04 à 10,14. — Avoine 6,88 à 7,60.

HASSELT, 13 août. — Froment 1re 19,40. — Seigle 10,80. — Orge 9,80. — Avoine 7,30. — Sarrazin 8,80.

ANVERS, 11 septembre. — Froment roux indig. 21,00; do blanc 20,88; do mêlé 18,51. — Seigle 11,76. — Orge indig. 11,63; do étrangère 10,30. — Avoine 7,39.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 12 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Reux. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1782 | 1762 | 20 | 1 16 | 1 06 | » 98 |
| Vaches.... | 31 | 31 | » | 1 06 | » 91 | » 80 |
| Veaux..... | 723 | 723 | » | 1 52 | 1 34 | 1 16 |
| Moutons... | 10810 | 9908 | 902 | 1 42 | 1 12 | » 88 |

SEMUR (*viande abattue*), 12 septembre. — Bœuf 0,90. — Veau 0,90. — Mouton 1,20. — Porc frais 1,20. — Porc salé 1,30.


Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maîtres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Epiciers, Elèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'ANT. CARÊME, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

**Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.**

## ART DE LA CUISINE FRANCAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

**De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Pelhen, ambassadeur de Russie à Paris.** — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re- » cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié*. Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

**Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Legumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.**

Par M. le **Docteur AULAGNIER**, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Epiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G*. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est resumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c

**Autres Ouvrages de Carême :**

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

**Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.**

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

**Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.**

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

**Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 126 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.**

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

**Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.**

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

**OU LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 5e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.**

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

**Pour paraître prochainement :**

## TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,

**Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.**

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17. AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse, 11.* — (On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table**, 1 vol. in-8°, nouv. édit., 12 fr.)

vraie gloire et sans grandeur.

La vraie gloire, désormais, pour une forte nation chrétienne, n'est pas dans le succès de quelque fait d'armes contre des barbares. L'homme honnête, qui repousse avec énergie l'insulte et l'attaque d'un brutal, n'a pas fait, pour cela, une œuvre glorieuse aux yeux du monde. Mais il devient digne de l'admiration et du respect s'il s'expose à un danger, s'il lutte vaillamment dans un but de dévouement pour sauver la vie à son semblable, pour protéger le faible. Il en doit être ainsi pour les peuples. La victoire de Isly, la destruction de Mogador resteraient des événements glorieux dans nos annales, s'ils marquaient le triomphe du Christianisme et de la civilisation sur la barbarie. Oui, quand on pouvait croire que nos armées couraient ces rudes entreprises dans un but humain et religieux, alors la France avait le droit d'être fière entre les nations. Mais aujourd'hui, quand il va être prouvé que la France a démantelé et mis en cendres des villes et fouillé de son épée le flanc de l'Arabe, uniquement pour la petite satisfaction de son intérêt égoïste, sera-t-elle bien glorieuse devant le monde? La gloire, elle est pour nos soldats et pour nos marins, individuellement; mais elle ne saurait, pour si peu, monter jusqu'au front de la France.

Il va être dit que la France, ayant une querelle commune avec plusieurs puissances chrétiennes contre les barbares, s'en est tenue à faire sa propre affaire. On dira que la France, après avoir convié, en quelque sorte, ces puissances à assister à la lutte qu'elle engageait, a rappelé son escadre, abandonnant sans aide fraternelle les vaisseaux des peuples amis sur les rades africaines. On dira que si l'un de ces peuples, l'espagnol, a été appuyé dans sa querelle, ça été par l'Angleterre, plus généreuse ou plus habile.

Est-ce donc là le rôle que vous avez conçu pour notre pays? Sont-ce là des œuvres dignes de son génie, de sa mission sainte dans la famille humaine? Les principes de l'égoïsme national prévaudront-ils au milieu de nous, et la France, cette fille aînée de l'Eglise, cessera-t-elle d'être la sœur dévouée des races et des nations? En vérité, devant l'issue de cette affaire du Maroc, nous nous sentons saisis de honte et de découragement. La France aura perdu une belle occasion de se porter protectrice des puissances chrétiennes secondaires, elle aura perdu l'occasion de se montrer dévouée et fraternelle. Que se renouvellent quelquefois encore de pareils succès, de pareils triomphes, et la France aura perdu, peut-être sans retour, l'amour et le respect du monde.

On prétend que le ministère aurait été fort heureusement servi par les évènements. Pendant qu'il écrivait à M. le prince de Joinville de traiter de la paix, à un prix passable quelconque et de renoncer aux frais de la guerre, le prince, dit-on, aurait obtenu des conditions plus avantageuses et conformes à *l'ultimatum* antérieurement signifié à Abderrahman.

Londres entre M. de Nesselrode et lord Aberdeen.

Jusqu'à présent, rien ne prouve que la question du partage de l'Orient soit sérieusement agitée entre l'Angleterre et la Russie. Il est certain que ces deux puissances, stimulées par leur intérêt, comprennent très bien que l'intégrité de l'empire ottoman n'est qu'une fiction impossible à prolonger, et qui n'a plus d'autre valeur réelle que de s'opposer à l'agrandissement exclusif des nationalités en Orient; mais l'Angleterre et la Russie oseront-elles déclarer, à la face de l'Europe, que cette intégrité qu'elles ont proclamée, et dont elles se sont tant de fois servi l'une contre l'autre, n'existe plus? Oseront-elles détruire de leurs propres mains la faible barrière élevée par l'esprit de conservation devant les ambitions et les rivalités nationales? L'intérêt aveugle et mal entendu l'emportera-t-il sur la prudence? En un mot, les deux nations qui prétendaient avoir abattu dans Napoléon le génie de la guerre, confisqueront-elles de gaieté de cœur le dernier gage de la paix du monde, et jetteront-elles le gant à l'Europe pacifique par un traité de partage de l'Orient?

Il est difficile assurément de pénétrer les sombres mystères de la diplomatie; sur ce chapitre délicat, les esprits les plus subtils s'égarent quelquefois en conjectures et en hypothèses fort éloignées de la réalité; mais c'est précisément parce qu'on emploie ici le mystère qu'il faut redoubler de vigilance. D'une part, l'intérêt; de l'autre, le mystère! c'est bien assez pour éveiller l'attention publique. Les préoccupations de la presse parisienne sont donc fort naturelles, fort légitimes. Ces préoccupations sont d'ailleurs corroborées par celles de la presse allemande. Il y a quelques jours, nous citions des articles de la *Gazette de Trèves* et de la *Gazette d'Augsbourg*, qui prévoient les mêmes éventualités de partage, et repoussent de toutes leurs forces cette politique d'envahissement.

Mais, dans ce nouveau duel entre la diplomatie et la presse, entre le mystère et la publicité, entre la nuit et le jour, les écrivains français et allemands ne doivent pas se borner à combattre les mauvaises tendances; ils doivent encore proposer un système d'alliance et une solution de la question d'Orient plus conforme aux principes de la justice et aux intérêts légitimes de chaque nation, sans excepter la Russie et l'Angleterre elles-mêmes. Les publicistes doivent s'élever et élever l'opinion publique à la hauteur de la situation solennelle où se trouve aujourd'hui le monde, et aider les peuples à franchir cette phase pénible d'incertitudes et d'hésitations qui est la transition vers une ère nouvelle. Les publicistes français et allemands doivent faire œuvre d'union intellectuelle entre la France et l'Allemagne; ils doivent attirer et grouper autour d'elles tous les Etats qui ont intérêt à l'ordre, à la justice, à l'égalité internationale. En face de l'Angleterre et de la Russie qui peuvent encore avoir un intérêt mal entendu à la guerre, à la conquête et au partage, la presse française et allemande doit fonder l'alliance franche et vraie des Etats pacifiques qui cherchent la justice dans l'association, et qui désirent employer toutes leurs forces

Ce n'est pas seulement l'intérêt général de la paix du monde et de la justice internationale qui doit engager l'Allemagne à former une alliance centrale avec la France et les Etats secondaires de l'Europe: les intérêts particuliers de l'Autriche et de la Prusse sont encore pour ces deux puissances une considération qui n'est pas à négliger.

Ainsi, soit vis-à-vis de la Russie, soit vis-à-vis de l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse se trouvent aujourd'hui en divergence d'intérêts.

Vis-à-vis de la Russie, l'Autriche a ses provinces slaves à garder contre la propagande du panslavisme; elle a les difficultés du Bas-Danube et de la mer Noire qui viennent de se compliquer encore par la rupture du traité de commerce projeté; elle a, plus que toute autre puissance, à redouter le voisinage d'un empire gréco-russe dont la capitale serait Constantinople; elle a enfin, comme tous les autres Etats européens, à défendre des droits et une position acquise dans toutes les échelles du Levant.

Vis-à-vis de l'Angleterre, l'intérêt essentiel de l'Autriche est d'empêcher la possession exclusivement anglaise de l'isthme de Suez et du transit par l'Egypte. L'Autriche a Trieste et Venise; elle a par conséquent des droits à la libre jouissance des grandes routes de l'Indo-Chine. Si la Syrie et l'Egypte appartenaient à l'Angleterre, l'Autriche serait à la discrétion de cette puissance; le commerce de la mer Rouge et de l'Orient, qui fit jadis de Venise la reine de l'Adriatique, serait perdu pour le port de Trieste, ou n'existerait que sous le bon plaisir britannique. L'Autriche a également intérêt à empêcher la domination exclusive de l'Angleterre dans la Méditerranée; et, sous ce rapport, l'Autriche représente l'intérêt des Etats d'Italie, qui est le même que le sien.

Quant à la Prusse, on connaît ses éternels démêlés avec la Russie relativement aux déserteurs et à l'affaire du cartel; il existe aussi une concurrence dans la Baltique entre le commerce prussien et le commerce russe, et des différends à cause du passage du Sund et du Danemarck, dont la cour de Pétersbourg prétend défendre les droits. Enfin, à l'égard de l'Angleterre, les tendances maritimes de la Prusse, son projet d'étendre le Zollverein jusqu'aux villes anséatiques, les droits dont elle frappe les produits anglais, montrent combien il y a divergence d'intérêts entre ces deux puissances.

Au contraire, entre la France et la Prusse, entre la France et l'Autriche, les intérêts sont d'accord; ils sont d'accord sur le continent aussi bien qu'en Orient, en Amérique et partout; et si l'on parvient à faire cesser les craintes de subversion révolutionnaire, l'alliance de la France avec l'Allemagne et l'Europe centrale se trouve naturellement fondée.

## Affaire du Maroc.

On lit dans l'*Algérie*:

« Une lettre datée de l'île de Mogador, 31 août, nous apporte les détails suivants:

» Le 25 août, le Volage et le Pandour ont quitté la rade, le premier pour rallier la station de Barcelone, le second pour rejoindre l'escadre.

» Le bateau à vapeur le Véloce a remorqué le Volage au large. En venant reprendre sa position en rade, il a été salué par deux coups de ca-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXIX.

#### TRIBULATIONS D'UN GEOLIER (SUITE).

— Qui vient là, demanda le geôlier en se retournant vers la porte?

C'était Errante, accompagné d'un général anglais en uniforme. Le geôlier se préparait à faire au peintre le même accueil qu'il avait fait à Castrone, mais la présence du général le tint en respect. Il ôta son bonnet avec déférence, et se rangea contre la muraille. On eût dit que sa langue était tout-à-coup tombée en paralysie.

— Général, dit Errante, vous voyez que je ne vous trompais pas. Dona Rafaella, ajouta-t-il, je vous présente le général Mac-Farlane, le Mécènes des arts et des artistes.

— Qu'il soit le bien-venu! répondit-elle avec autant d'aisance que si elle eût été dans le salon de son oncle; à quelle circonstance dois-je l'honneur de sa visite?

— Il me semble, répondit l'Anglais d'un ton froidement poli, que vous devez le savoir mieux que moi.

— Je m'en doute, répliqua-t-elle en souriant.

— Vous parlez bien légèrement d'une affaire fort grave. Vous avez commis une faute qui est un crime aux yeux de la loi, et vous devez vous attendre à en subir toutes les conséquences.

— C'est précisément ce que je lui disais quand votre excellence est entrée, dit le geôlier retrouvant tout-à-coup la parole.

— Quand on vous interrogera, vous répondrez, lui dit Mac-Farlane avec hauteur, et de plus, vous aurez à rendre compte de votre négligence au conseil de guerre. Jusque-là, retirez-vous; quand on aura besoin de vos services, on vous appellera.

Le geôlier se retira sans mot dire, et s'alla venger sur ses guichetiers, qui, par ricochet, se vengèrent sur les prisonniers de la réprimande sévère du général.

— Je vous disais, reprit Mac-Farlane en se retournant vers la captive, que votre action aura pour vous les suites les plus fâcheuses.

— Je suis préparée et résignée d'avance à les subir.

— Allons, général, dit Errante avec sa gaieté habituelle, ne prenez pas votre air rébarbatif. Vous avez le cœur trop généreux pour ne pas admirer autant que moi l'héroïque action de dona Rafaella.

— Il ne s'agit pas de ce que je puis penser comme homme; mes fonctions de président du conseil de guerre m'imposent des devoirs impérieux, et c'est à ce titre que je suis ici.

— Franchement, général, que gagnerez-vous à faire de la force? Dona Rafaella passerait devant dix conseils de guerre, et vous la retiendriez en prison pendant dix ans que le prisonnier ne s'en sera pas moins évadé. Regardez-la, général, je vous défie d'exercer sur une femme comme elle des cruautés inutiles ou même utiles.

Mac-Farlane n'avait pas attendu la recommandation du peintre pour remarquer l'admirable beauté de Rafaella: mais il luttait contre une impression trop faible pour amollir en lui le dogme inflexible de la légalité britannique.

— Allons, général, continua Errante, abandonnez-vous à votre magnanimité naturelle: la captive aura été assez punie par une nuit passée dans un pareil bouge, et par son tête-à-tête avec le geôlier.

— Vous ne doutez de rien, mon cher peintre, et vous arrangez les choses avec une facilité merveilleuse; mais vos beaux arrangements n'ont qu'un inconvénient, c'est qu'ils sont tout simplement impossibles. Je voudrais mettre la prisonnière en liberté que je ne le pourrais pas de mon autorité privée; il faudrait auparavant faire lever l'écrou par le fiscal de la cour criminelle.

— En Sicile, mon cher général, on n'y regarde pas de si près. Ouvrez toujours la porte, sauf à remplir ensuite les formalités, si vous y tenez. D'ailleurs, considérez une chose; c'est que personne, excepté vous et moi — je ne parle pas du geôlier qui a tout intérêt à se taire — personne, dis-je, ne connaît l'évasion de Fabio ni le dévouement de dona Rafaella.

— Et mon oncle?

— Le baron vous croit en retraite depuis hier soir au couvent des Carmélites. Je reviens à vous, général. Que gagnerez-vous, je vous le demande, à faire un éclat? Croyez-moi, étouffez l'affaire, c'est le parti le plus sage; car, en l'ébruitant, vous n'avez à recueillir que du ridicule pour vous en particulier et pour les Anglais en général. Que ne dirait-on pas lorsque, au lieu de voir comparaître devant le conseil de guerre un capitaine, on y verrait comparaître une demoiselle? Je ne parle pas de l'odieux d'un pareil procès. Si vous osiez seulement prononcer, je ne dis pas une condamnation, mais un blâme, l'opinion publique élèverait des autels à la victime et clouerait les juges au pilori. Entre nous, les Anglais n'ont pas besoin de cela: ils ne sont déjà pas si chéris en Sicile.

Mac-Farlane était visiblement ébranlé et ne pouvait s'empêcher de reconnaître intérieurement que tout peintre qu'était Errante, son raisonnement n'en était pas moins juste. Quant à Rafaella, elle était plongée dans un profond oubli d'elle-même. On eût dit, à voir son insouciance, qu'elle n'était pas même en cause. Son avocat n'en mettait que plus de zèle à la défendre.

— Je plaide en deux points, reprit Errante, qui trouvait à rire jusque dans les choses les plus sérieuses. Le premier établi, je passe au second. Vous pouvez d'un mot prévenir tout ce scandale, toutes ces railleries, toutes ces haines: délivrez la prisonnière, quoiqu'elle ne se soucie guère elle-même de la liberté, à en juger par le dédain superbe avec lequel elle écoute ou plutôt n'écoute pas le plaidoyer de son défenseur.

— Vous me promettez des autels si je suis condamnée, et vous voulez que je désire un acquittement! Je dois bien plutôt désirer une condamnation; je préfère l'apothéose à la liberté.

— L'apothéose viendra plus tard; en attendant, prenez toujours la liberté que le général va vous donner. N'est-il pas vrai, général, que vous allez la lui donner? De cette manière, l'univers entier ignorera une substitution qui ne mettrait pas, si elle était connue, les rieurs de votre côté, et personne ne sera compromis, ni vous ni la coupable. A propos, général, j'ai oublié de vous dire que dona Rafaella est anglaise par sa mère. Vous ne voudriez pas sévir contre une compatriote dont vous êtes fier, convenez-en.

L'Anglais était trop l'homme de sa place pour en convenir, mais son air était sensiblement radouci.

— Ma dernière botte l'a touché, se dit Errante.

C'était vrai. Admirant au fond du cœur le dévouement de Rafaella, et plus encore sa beauté, Mac Farlane était flatté, dans son orgueil d'Anglais, que Rafaella tînt à l'Angleterre; et, loin de la punir de son action, il aurait voulu lui exprimer ouvertement toute son admiration, toute sa sympathie. Le *cant* britannique le lui défendait; mais, se sentant désarmé, il n'était plus occupé qu'à sauver les apparences en opérant une retraite honorable.

— Mais, enfin, dit-il à Rafaella, vous avez des complices: vous n'auriez pu exécuter seule une action si difficile, si hasardeuse.

— Mes complices, général! vous n'espérez pas, j'imagine, que je joue le rôle de délatrice. Si j'ai des complices, ce n'est pas à moi à vous les dénoncer: c'est à vous à les découvrir.

— Ils seront bientôt découverts, car ils se dénonceront eux-mêmes.

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15 et 16 septembre.

« L'armée tout entière verra une grande récompense pour elle comme pour son chef, dans la lettre du roi que je porte à sa connaissance, sans rien ajouter, de peur d'en affaiblir les nobles expressions.

Neuilly, jeudi 29 août 1844.

» Mon cher maréchal, c'est avec une vive et profonde émotion que je » viens vous féliciter sur les brillants exploits que vous venez d'ajouter » à tous ceux qui ont illustré nos drapeaux. La noble résolution que » vous avez prise de livrer la bataille de l'Isly, avec une armée aussi » disproportionnée en nombre à celle que vous attaquiez, a produit sur » nos braves soldats la sensation que j'ai éprouvée moi-même en l'appre» nant. J'ai senti que cet appel à des soldats français devait les rendre » invincibles, et ils l'ont été. Soyez, mon cher maréchal, mon organe au» près d'eux. Dites-leur que c'est au nom de la France, autant qu'au » mien, que je vous demande d'offrir à cette brave armée, que vous » avez si glorieusement conduite à la victoire, l'expression de la recon» naissance nationale, et celle de l'admiration qu'inspirent sa valeur et » son dévouement.

» Recevez, mon cher maréchal, l'assurance de tous les sentiments que » vous conservera toujours.

« Votre affectionné,
« Signé : LOUIS-PHILIPPE. »

— On lit dans le même journal :

La population a salué, le 5 de ce mois, le retour de M. le gouverneur-général à Alger, par les manifestations de la plus vive sympathie.

Sur la place Royale, on avait improvisé, dans la nuit, un arc-de-triomphe, à côté duquel se trouvaient exposés les précieux trophées pris à la bataille de l'Isly.

Les diverses autorités, ainsi que les fonctionnaires de la magistrature et de l'administration, des membres du clergé, les notabilités du commerce, les officiers de la milice, ceux de toutes armes de l'armée de terre et de mer présents à Alger, lui ont fait cortége, en l'accompagnant depuis l'Amirauté jusqu'à son hôtel.

Avant de se retirer dans ses appartements, M. le maréchal, vivement touché de cet accueil empressé, a exprimé aux assistants ses remercîements, en leur disant qu'il acceptait avec orgueil les honneurs qu'on venait de lui rendre, moins comme s'adressant à lui personnellement, que comme un hommage public pour les glorieux travaux de l'armée, dont il se regardait, dans cette circonstance, comme la personnification.

Dans l'après-midi, MM. les consuls des diverses nations sont venus complimenter M. le gouverneur-général.

— On lit dans la *Seybouse*, journal de Bone, du 5 :

« En rentrant de l'expédition qu'il a dirigée pendant les mois d'avril et de mai derniers, dans le sud-est de la province de Constantine, le général Randon traversa le territoire des Beni-Salah et y séjourna le temps nécessaire pour bien connaître le pays et assurer l'exercice régulier de notre domination dans cette tribu, dont la soumission était restée jusqu'alors très imparfaite.

Le principal grief qui pesait sur elle et dont le souvenir devait rendre ses protestations équivoques, jusqu'à ce qu'elle s'en fût lavée, était le déplorable assassinat commis en 1840, sur le capitaine Saget et le caïd Mahmoud.

» Lors du passage du général Randon dans la tribu, ils avaient promis d'en faire leur propre querelle et ils n'avaient pas tardé à prouver la sin-

pas qu'il visite Londres. La cour reviendra d'Ecosse à Windsor le 1er ou le 2 octobre. » (*Morning-Herald.*)

— Voici maintenant la version du *Morning-Chronicle* :

« S. M. quittera le Tréport le 7 ou le 9, à la marée du soir, pour pouvoir débarquer le lendemain avant midi à Southampton, et dîner le même soir au château de Windsor. Le roi sera accompagné de son plus jeune fils, le duc de Montpensier, invité spécialement par la reine Victoria. Aucune des dames de la famille royale n'accompagnera S. M. Les deux seuls ministres qui la suivront sont MM. Guizot et de Mackau. S. M. emmène aussi le comte de Montalivet, le baron Fain, secrétaire du roi et trois officiers généraux avec quatre aides-de-camp. Le séjour de Louis-Philippe en Angleterre sera très limité. Il ne sera pas absent de son royaume plus de sept jours, et il n'a pas l'intention de se rendre à Londres. Nous apprenons aussi que le roi désire que sa visite soit strictement une visite privée ; de sorte qu'il est probable que les membres seuls de la cour seront invités au château. Le roi ne tiendra pas de cour durant son séjour en Angleterre. »

## Le Rappel.

Un banquet national va être offert à O'Connell le jeudi 19, dans la salle des concerts de Dublin, sous la présidence de M. Smith O'Brien. De grands préparatifs sont faits pour cette solennité ; des milliers de billets ont été répandus dans l'Irlande. La plupart des maires et des membres influents des corporations y assisteront, ainsi qu'un grand nombre de prélats et de membres de l'aristocratie catholique. (*Morning-Chronicle.*)

— On écrit de Dublin, 11 septembre :

« C'est ici l'opinion générale que le ministère sera forcé de réunir le parlement avant que l'agitation d'Irlande reçoive une nouvelle impulsion, et de demander des pouvoirs additionnels pour détruire dans sa racine une conspiration que les lois actuelles ne sauraient atteindre, vu l'extrême divergence d'opinion des juges ; ou bien le ministère acceptant la marche conciliante de 1829, acquiescera à toutes les demandes d'O'Connell ou à une partie seulement, et s'en rapportera aux chances du hasard pour la sûreté future du pays. » (*Times.*)

— Les repealers de Nenagh, dans l'enthousiasme de la victoire remportée par O'Connell sur la loi et la justice, ont attaqué les maisons des habitants, et en ont brisé les vitres. A Cork, la populace a fait une démonstration semblable. Dimanche, 8 septembre, dit le *Cork Constitution*, la populace a parcouru les rues en criant et a brisé les vitres des maisons de deux citoyens respectables. Des vagabonds ivres demandaient qu'on fît main-basse sur les orangistes. Deux hommes parlant du verdict récent, l'un d'eux dit à l'autre : « Attendons que nous ayons des armes, et alors nous égorgerons les tigres. » Ces deux patriotes parlaient de sang-froid. (*Standard.*)

Nous lisons dans le *Courrier de Nantes* :

« BOURBON. — INTRODUCTION DES ENGAGÉS. — Plusieurs navires, au commencement de cette année, ont fait des tentatives pour introduire des engagés à Bourbon. L'Auguste-et-Marie, en revenant de Sincapour, a introduit quarante Indiens engagés pour cinq années à raison de 25 fr. par mois, engagement cédé par le capitaine à un habitant de Bourbon,

— On lit dans le *Glascow-Journal* :

« On annonce dans une feuille de Liverpool que plusieurs vaisseaux sont partis de ce port pour la côte ouest d'Afrique avec des instructions cachetées, qui devront être ouvertes sous certaines latitudes. Chaque vaisseau emporte avec lui un laboratoire de chimie pour essayer les minéraux et les sels. Ces vaisseaux stationneront, dit-on, entre le 20e et le 30e degré de latitude sur la côte ; ils ont pour but de procéder à la recherche de veines de cuivre, de fer ou d'or, qu'on soupçonne exister dans ces parages, à 40 milles d'une contrée riche et fertile. Le capitaine Morrell, qui a fait des expériences géologiques sur toute la côte, a beaucoup influé sur la détermination des chefs de l'entreprise. Depuis l'ouverture des relations avec Ichaboé, on a beaucoup parlé de trésors qui giseraient dans ce pays ; plusieurs vaisseaux de la Clyde ont rapporté des sacs de sable mêlé d'un métal brillant qu'on a cru être de l'or. »

**Suisse.** — Zurich, 13 septembre. — Hier, le conseil exécutif s'est réuni en séance extraordinaire sur la demande du conseiller d'Etat Bluntschli. Ce dernier a fait la motion d'intervenir en faveur des réformés du Valais. Le conseil exécutif a envoyé à Sion le secrétaire Hottinger. On ne croit pas que le gouvernement du Valais acquiesce à cette intervention. (*Nouvelle Gazette de Zurich.*)

**Saxe.** — Leipzig, 11 septembre. — La ville de Plauen est devenue la proie des flammes. Depuis deux jours, le feu y exerce ses ravages, et, jusqu'à ce moment, cent soixante maisons sont détruites, ainsi que l'église et la grande pharmacie. On est heureusement parvenu à sauver la grande bibliothèque de la ville. (*Journal allemand de Francfort.*)

**Pologne**, 3 septembre. — L'empereur de Russie a approuvé les plans qui lui ont été soumis, dans le but de prendre l'offensive contre les montagnards du Caucase. De grandes masses de troupes se rendront sur le théâtre de la guerre. L'autocrate a résolu ou de faire la campagne, ou de se tenir dans le voisinage des hostilités. Le comte de Nesselrode est attendu très prochainement à Saint-Pétersbourg. On assure que ce diplomate a communiqué au cabinet britannique les vues de son gouvernement, relativement à la guerre du Caucase. Il a obtenu des ministres anglais qu'à l'avenir il ne serait plus envoyé de Londres, par la voie de Constantinople, ni munitions, ni provisions aux montagnards insurgés. (*Gazette de Brême.*)

**Russie**, 2 septembre. — On nous écrit de Saint-Pétersbourg que, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, l'ordre a été donné d'envoyer un grand nombre de jeunes gens en Allemagne, en Sicile, en Italie, en France et en Angleterre, pour se former au professorat ; mais, préalablement, des renseignements seront pris sur les opinions politiques de ces jeunes gens. Le gouvernement veut absolument pouvoir se dispenser d'employer des étrangers dans les universités russes. Les affaires du clergé, en Russie et en Pologne, prennent une tournure de plus en plus fâcheuse. Les communes qui avaient embrassé le culte grec rentrent dans le sein de l'Eglise catholique. Des mesures très sévères seront prises à Saint-Pétersbourg contre ces relaps. Le clergé catholique sera cloîtré, et les populations coupables seront transplantées dans d'autres contrées. (*Gazette de Cologne.*)

**Moldavie.** Jassy, 23 août. — Depuis quelques jours on démolit les maisons que le dernier incendie a épargnées. La ville compte 70.000 habitants, dont la moitié sont des Israélites. On croit que les incendies qui

---

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr. Dona Rafaella n'a eu qu'un complice, et ce complice, c'est moi.

— Vous, Errante ! vous voulez rire.

— Prenez ma tête ; elle est à vous. Vous écrirez sur ma tombe : « Ci- » gît qui fut peintre, maître d'armes, et pendu. Personne, après lui, ne » continue son commerce. Ne priez pas pour lui. »

— Comment pouvez-vous plaisanter en présence d'une position si critique ?

— Si la position est mauvaise, toutes mes lamentations ne l'amélioreront pas ; mieux vaut prendre gaiement son parti. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui suis le plus à plaindre ; c'est vous, Mécènes, vous qui tuerez dans le pauvre artiste la poule aux œufs d'or. Je vous le demande, qui, désormais, vous dénichera dans les vieux couvents et dans les vieux palais des Titien, des Véronèse, des Léonard de Vinci ? Qui vous les restaurera ? Au moins, me donnerez-vous le temps d'achever la restauration de vos *Machabées*.

Mac-Farlane avait beau prendre et même exagérer la gravité du juge, il avait bien de la peine à garder son sérieux ; malgré tous ses efforts, la scène tournait toujours à la plaisanterie. Que pouvait-il contre une femme et un artiste ligués ensemble ? Evidemment, rien ; car s'il avait la force matérielle, ils avaient, eux, la force morale. Errante avait raison : malgré tous les arrêts du conseil de guerre, l'opinion en masse se déclarerait en faveur des coupables, et cela non-seulement en Sicile, mais en Angleterre même, où Rafaella ne pouvait manquer d'exciter un enthousiasme universel, surtout quand on saurait que le sang anglais coulait dans ses veines. Mac-Farlane jugeait, à cet égard, de ses compatriotes par lui-même. Et puis, indépendamment de ces motifs, dont chacun, pris à part, était concluant, il avait de la noblesse, de la générosité, et, de plus, il avait de l'amitié pour Errante ; bref, ne pouvant prendre le parti de la rigueur, ne le voulant pas, il prit celui de la clémence. Le président du conseil de guerre disparut pour faire place à l'homme.

— Puisque je ne puis vous punir, leur dit-il, il faut bien vous pardonner ; mais gardez-moi le secret, car, en vous rendant à la liberté, je deviens votre complice et je viole la légalité.

— C'est un engagement qu'il ne nous sera pas difficile de tenir, dit Errante. Le secret est dans l'intérêt de tout le monde.

— Excepté dans le mien, dit Rafaella en souriant, je perds mon apothéose.

— Mais en revanche, répondit Errante, vous gagnez la liberté ; pour le moment, c'est le plus sûr et le plus pressé : les Dieux n'étaient Dieux qu'après décès.

— Allez donc, dit Mac-Farlane, allez, mais ne péchez plus ; la récidive serait irrémissible.

Les deux complices lui témoignèrent dans les termes les plus vifs toute leur reconnaissance ; mais quand ils voulurent prendre la parole en faveur de Fabio il leur ferma la bouche. C'était assez de deux grâces en un jour.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, votre protégé appartient au conseil de guerre, il n'a qu'à venir prouver devant lui son innocence.

— C'est ce dont il se donnera bien garde, répliqua le peintre, et il fera bien.

— Il n'y a pas ici à plaisanter, répliqua Mac-Farlane, la position du prévenu est des plus graves.

— Quoi, dit Errante, pour avoir été témoin dans un duel ! Est-ce un si grand crime après tout ?

— A cet égard la loi est formelle, sans compter que ce duel est fort louche. Mais il y a plus, Fabio est accusé ou du moins soupçonné du meurtre de la Spagnola. Les présomptions les plus fortes s'élèvent contre lui, et son évasion ne fait que les confirmer ; s'il n'avait sur la conscience que l'affaire du duel il n'aurait pas fui ; il craint évidemment sa confrontation avec le major Dudley qui, malgré son état de faiblesse, s'est fait transporter hier à Trapani pour constater l'identité du prévenu. Vous voyez que votre action est beaucoup plus coupable que vous ne le pensiez, et ma tolérance ne l'est pas moins.

— Général, dit Rafaella, qui ne prenait pas au sérieux les soupçons de Mac-Farlane relativement à la Spagnola, puisque vous rendez la liberté aux coupables, je réclame celle d'un innocent.

— Quel innocent ?

— Je ne le connais pas, mais voici son histoire.

Là dessus elle raconta tout au long la scène qui, le matin, s'était passée sous ses yeux entre Castroné et le geôlier. Mac-Farlane appela celui-ci.

— De quel droit, lui demanda-t-il, avez-vous arrêté sans ordre l'individu de ce matin ?

— Sauf le respect dû à votre excellence, je l'ai pris en flagrant délit de conspiration : c'est lui, j'en suis certain, qui a délivré mon prisonnier, ou du moins il a trempé dans le complot.

— Pas plus que vous, mon ami, lui dit Rafaella. Je ne le connais pas même de nom et lui ne sait pas que j'existe.

— Après le tour que vous m'avez tous joué, je suis payé pour ne croire personne sur parole et pour prendre mes précautions. D'ailleurs c'est un Napolitain, c'est tout dire.

— Il s'appelle ? demanda l'Anglais.

— Castroné.

— C'est un agent secret de la reine Caroline, notre ennemie implacable, et un homme fort mal famé ; il y a long-temps que nous avons l'œil sur lui ; il vient ici, sans aucun doute, pour machiner quelque intrigue ; je suis fâché pour le contumace qu'il ait des relations avec cet individu. cette circonstance ne peut que le compromettre et aggraver sa cause devant le conseil de guerre. Au surplus, ce Castroné aura ses raisons à la justice et rendra compte de son séjour à Trapani. On ne saurait prendre trop de précautions dans les circonstances actuelles ; nous avons affaire à des ennemis sans scrupule et sans pitié. Il y a trois jours à peine qu'un détachement de nos meilleures troupes a été assassiné à Sélinonte. Qui ne reconnaît là le doigt sanglant de Caroline, et qui sait si son Castroné ne vient pas fomenter quelque nouvel assassinat ? Quoi qu'il en soit, continua-t-il, en s'adressant au geôlier, vous avez bien fait de vous assurer de sa personne ; seulement gardez-le mieux que le capitaine Fabio. En considération de votre capture de ce matin on se montrera moins sévère, sans doute, pour votre négligence d'hier. Mais prenez garde à vous pour l'avenir, et veillez sur vos prisonniers ; surtout observez un silence absolu sur tout ce qui s'est passé, car à la première indiscrétion je serais obligé de vous faire destituer.

— Votre excellence peut être bien tranquille à cet égard ; si l'affaire s'ébruite ce ne sera pas par ma faute.

— Mon bon ami, lui dit Errante, votre fille a, j'imagine, une mante des dimanches.

— Je le crois bien ! Il n'y a pas de baronne à Trapani qui en ait une plus belle.

— Eh bien ! poursuivit le peintre en lui glissant dans la main le talisman magique, vous allez la prêter à madame ici présente pour retourner chez elle.

— Chez elle ? après ce qu'elle a fait !

— On n'a pas le droit de la retenir, dit Mac-Farlane avec une froideur hautaine. Il n'y a contre elle ni mandat d'arrêt ni mandat de dépôt ; elle est libre en vertu de la loi. Si plus tard j'avais besoin de son témoignage je saurais bien où la trouver.

Le geôlier comprit qu'il n'y avait pas à répliquer.

— Pourtant, dit-il, avec un reste d'inquiétude, ma responsabilité est engagée ; il me manque un prisonnier. Que deviendrai-je quand le conseil de guerre me sommera de représenter le capitaine Fabio ?

— Vous produirez Castroné et le conseil avisera.

— Bon, se dit Errante ; voilà le bouc émissaire. L'innocent paiera pour les coupables. O justice humaine !

Rafaella rentrée chez son oncle soutint la fable de l'artiste inventif. Le baron crut qu'elle avait passé la nuit en retraite au couvent des Carmélites. Il n'apprit l'évasion de Fabio que par la rumeur publique comme tout le monde et répéta mille fois dans l'excès de sa joie : *Ter quaterque beatus* !

(*La suite prochainement.*)

CHARLES DIDIER.

... la guerre utile et pour la cause de la civilisation, est le principe de la politique des grandes puissances, un pareil résultat vaut mieux que plusieurs victoires. La France a fait mieux qu'obtenir la paix; elle l'a conquise. *Elle ne saurait, quoiqu'on en dise, regretter le prix dont elle la payée.* Le gouvernement a su garder une juste mesure entre toutes les exagérations : il a fait la guerre avec énergie, et il fait la paix avec bonheur. »

— A la dépêche télégraphique la *Presse* ajoute : « Dans l'ignorance où nous sommes des conditions acceptées, nous ne pouvons que maintenir nos observations. »

— La même feuille dit qu'elle ne se plaindra pas de ce que la revue de la garde nationale a été abandonnée. « On sait, dit-elle, ce que nous pensons de cette institution : elle vaut, à nos yeux, ce que vaut dans le cas d'incendie la foule armée de seaux qui sert à former la chaîne. Il faut convenir que si, dans de rares circonstances, cette institution a des avantages, elle a aussi de graves inconvénients; elle donne des armes à toutes les opinions; elle fait prendre par les partis pour le sentiment du plus grand nombre, le sentiment de quelques uns exprimé par des cris isolés poussés dans les rangs au mépris de toute discipline. »

— A l'exception du *Globe* tous les autres journaux font leurs réserves au sujet de la paix conclue.

— Le *National* se réjouirait franchement de la nouvelle s'il lui était possible de la mettre d'accord avec tout ce que les journaux ministériels ont publié.

— Le *Constitutionnel* dit qu'il faut savoir gré aux Arabes de ce résultat, s'il est sérieux, car le gouvernement avait fait d'avance tout ce qu'il fallait pour détruire l'effet produit par les succès de nos soldats et pour encourager les Marocains à la guerre.

— La *Quotidienne* remarque que le *Messager* triomphe sans commentaires et qu'il se garde bien d'étaler les conditions du traité; elle ne s'attend pas à les trouver dans le *Moniteur*. On sait qu'elles sont modestes.

## Faits divers.

— M. Camille Périer, pair de France et frère de Casimir Périer, est décédé avant-hier à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 63 ans.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 15 et lundi 16, de 1,333 déposants, dont 370 nouveaux, la somme de 623,203 fr.
Les remboursements demandés se sont élevés à 738,000 fr.

— L'église Saint Vincent-de-Paule, rue Hauteville, sera ouverte au culte catholique le 9 octobre prochain, fête de Saint-Denis, patron de l'archevêque de Paris.

— Le directeur des Italiens vient, dit-on, de céder sa salle pour douze représentations à des acteurs anglais. Le célèbre tragédien Macready fera partie de la troupe.

— Voici encore une maison historique qui va disparaître. Par ordre du ministre des finances, on vient d'annoncer que le 25 de ce mois il sera procédé à l'adjudication pour la démolition de la *maison de Sully*, pour l'agrandissement de la caserne des Célestins occupée par les municipaux. Cette maison sera criée sur la mise à prix de 3,024 fr. 25 centimes.

— Suivant le *Constitutionnel*, la prochaine promotion de pairs qu'il a annoncée, ne comprendra pas moins de 32 nominations.

— Les 24 et 25 novembre, Paris et une grande partie de la France jouiront d'une éclipse totale de lune; elle commencera à 9 heures 59 minutes du soir; le 24, l'éclipse totale commencera à 11 heures 7 minutes; le milieu de l'éclipse aura lieu à 11 heures 54 minutes; la fin de l'éclipse totale, le 25, à minuit 40 minutes, et la fin de l'éclipse à une heure 49 minutes.

— Le pavage de Paris va recevoir un remaniement très bien entendu, sous le double point de vue de l'hygiène publique et de la circulation. Les trottoirs n'ont pas assez d'étendue, et les ruisseaux sont placés de manière à être constamment traversés par les voitures. Cela produit un double inconvénient : les piétons sont obligés, dans les rues populeuses, de se déverser en partie sur la chaussée, et de s'exposer aux accidents qui résultent du rapide passage des voitures; d'autre part, l'agitation presque permanente des eaux des ruisseaux, donne lieu à des dégagements méphitiques qui ne sont pas une des moindres causes de ces épidémies de fièvre typhoïde qui éclatent de temps en temps. Si les plans dont on vient de commencer l'exécution sont menés à bonne fin, une partie de ces inconvénients disparaîtra. Les deux trottoirs tiendront les deux tiers ou peu près de la largeur de la rue, et la chaussée, calculée sur la double largeur d'une grande voiture, sera consacrée entièrement à une seule ligne de circulation. Les ruisseaux borderont la corniche des trottoirs, les bouches d'égout seront assez rapprochées pour que l'eau ne puisse jamais ni s'étendre sur le pavé, ni couvrir les bordures. On a commencé cette réparation au milieu de la rue St-Honoré, et on la continue jusqu'à la rue du faubourg. Si les alignements le permettaient, il serait heureux qu'elle fût prolongée jusqu'au delà du Palais-Royal, où la foule se presse et où l'on a si souvent à déplorer de terribles malheurs.

— On assure qu'une compagnie vient de se former pour amener à Paris, au moyen de radeaux, une quantité d'eau de mer, puisée au Hâvre, afin que les Parisiens puissent y prendre des bains. On fait dans la grande avenue des Champs-Elysées les constructions du nouvel établissement où les bains seront pris. (*Courrier français.*)

— Au milieu du rond-point formé par la rencontre de la rue de l'Université, avec la grande chaussée de l'esplanade des Invalides, un large espace de terrain vient d'être entouré de madriers et de traverses, qui vont recevoir une cloison en planches. C'est au milieu de cette enceinte que l'on va ériger la statue équestre de l'empereur. Les ouvriers font les préparatifs pour jeter les fondations du piédestal qui supportera la statue, confiée, comme on sait, au ciseau de M. Marochetti.

— Ces jours derniers, un étrange spectacle faisait arrêter les passants devant les piliers de l'ancienne halle aux draps; à l'un de ces piliers ... d'une manière, et en le tolérant et même l'aggravant de l'autre, on manque le but qu'on s'est proposé. S'il est sage de défendre à une infirmité sexagénaire d'exciter, sur la place publique, la pitié des passants, est-il raisonnable d'autoriser des êtres jeunes et bien portants à tendre partout la main, pourvu qu'ils soient munis d'un instrument quelconque ou d'un gosier charivarique qui devra stimuler la compassion?

« Mais, le pire, c'est de voir mendier, dans tous les cafés de l'intérieur de Paris pendant l'hiver, et aux Champs-Elysées, pendant l'été, des jeunes filles de huit à douze ans, qui servent de moyen d'exploitation à des mères infâmes. On en voit journellement qui chantent des chansons ou récitent les dialogues les plus obscènes, qui, sans y être provoquées, tiennent, au premier venu, des propos monstrueux de dévergondage et d'immoralité révoltants pour leur âge, et, lorsqu'on s'enquiert à elles des personnes qui les ont si bien instruites, elles répondent : « C'est ma mère !.. » Ce sont leurs mères, en effet, qui trouvent excellent ce hideux moyen d'exciter les passions honteuses pour en tirer profit.... »

— Le nombre des suicides a continué de s'accroître en 1842 : il s'est élevé à 2,866, tandis qu'en 1841 on en comptait 2,814, et 2,752 en 1840. Le département de la Seine a fourni à lui seul 516 suicides, près du cinquième du nombre total. Les départements qui en offrent, après celui-ci, le nombre le plus élevé, sont : la Seine-Inférieure, 111; le Nord, 107, Seine-et-Oise, 95; Oise, 82. Dans l'Aveyron et le Cantal, il n'y en a eu que 2; 3 dans la Corse, 4 dans la Haute-Loire et la Lozère.

— On lit dans le *Précurseur* d'Angers : Quatre chasseurs étaient venus troubler la tranquillité du gibier de la forêt de Baugé. On sait que dans les forêts de l'Etat la chasse n'est ouverte que le 15 septembre. Nos chasseurs se donnaient donc la satisfaction du fruit défendu quand les gendarmes arrivèrent au milieu d'eux et leur demandèrent leurs noms et qualités. Des quatre chasseurs, l'un était, nous dit-on, un haut fonctionnaire de l'administration des forêts, impitoyable aux délinquants, le quel chassait en compagnie de deux honorables magistrats de notre cour royale. Procès-verbal a été dressé, enregistré et, nous assure-t-on, envoyé au parquet de M. le procureur du roi.

— Une correspondance de Madrid nous annonce l'inauguration du vaudeville français par des artistes récemment arrivés de Paris, et qui doivent donner leurs représentations à l'Institut. — Un duel entre le danseur Petipa et le comte de Chabriant, et dans lequel ce dernier a reçu un coup de feu à la figure, fait aussi le sujet de toutes les conversations de la capitale.

— On lit dans le *Journal de Constantinople* du 21 août :

« Le gouvernement de Sa Hautesse n'a pas cru, dans sa justice, devoir se borner à punir les auteurs des excès commis en dernier lieu dans l'Albanie, il a pensé que l'on devait une réparation aux individus qui ont eu à souffrir de ces excès. A cet effet, et conformément aux ordres formels de S. M. le sultan, un tribunal extraordinaire a été formé à Uskup pour procéder à une répartition équitable des indemnités à accorder à ceux des paisibles Musulmans et Chrétiens qui ont été victimes de la fureur de ces brigands, ainsi qu'à la restitution des objets qui leur avaient été enlevés. »

— Aux Etats-Unis d'Amérique, dans le système d'éducation de presque toutes les écoles, le travail manuel est combiné avec les travaux intellectuels, et les élèves sont occupés deux à trois heures par jour dans les champs, sans que leurs études en souffrent. Vingt-quatre recueils périodiques sont spécialement consacrés à l'agriculture.

(*Courrier français.*)

## ACADEMIE DES SCIENCES.

*Séance du 16 septembre.*

PRÉSIDENCE DE M. PONCELET.

**Chimie.** — M. Frémy lit un Mémoire qui a pour objet l'étude des composés résultant de l'action des acides azoteux et hypoazotiques sur les sulfites, action toute spéciale et qui ne présente aucune analogie avec celle des autres combinaisons oxygénées de l'azote. Les acides azoteux et hypoazotiques en agissant sur les sulfites, forment une nouvelle série d'acides, qui sont composés de soufre, d'oxygène, d'azote et d'hydrogène, et qui, sous l'influence seule de l'eau, se transforment en acide sulfurique et en ammoniaque.

**Chirurgie.** — M. le docteur Maisonneuve lit une observation sur un cas d'étranglement interne de l'intestin grêle, qu'il a guéri en pratiquant l'entérotomie. Le sujet est une dame de 64 ans, qui portait depuis 15 ans une hernie inguinale. Cette hernie s'étant étranglée, et la nécessité d'opérer étant reconnue, M. Maisonneuve débrida heureusement, et reconnut que la hernie était formée par une anse de l'intestin grêle, qu'il réduisit après s'être assuré de l'absence de toute cause d'étranglement.

Les 5 ou 6 premières heures qui suivirent l'opération, furent assez calmes; mais, dans la nuit, les accidents reparurent. Malgré plusieurs lavements purgatifs, une potion huileuse, etc., le cours des matières ne put se rétablir. Le lendemain, l'état de la malade s'aggrava au point que la mort semblait prochaine. Le relief considérable des anses de l'intestin à travers les parois de l'abdomen, indiquait clairement l'obstruction intestinale. Il n'y avait d'espoir de salut que dans une seconde opération.

M. Maisonneuve rompit les cicatrices de la plaie déjà réunie, développa les lambeaux du sac et parvint à l'orifice herniaire. Ayant recherché une anse d'intestin supérieure au point étranglé, le chirurgien reconnut qu'il y avait adhérence de cette partie avec la paroi abdominale. Pensant que cette circonstance suffirait pour prévenir l'épanchement des matières, il saisit, à l'aide d'une pince à disséquer, un pli de l'intestin, et, glissant des ciseaux mousses le long de la pince, il divisa le pli transversalement : un jet de matières intestinales s'écoula.

La malade était très fatiguée; l'opérateur se contenta d'agrandir un peu l'ouverture, et recouvrit la partie d'un cataplasme. Les vomissements ne se reproduisirent plus, quoiqu'il ne se fût écoulé qu'une petite quantité de matières. Mais le surlendemain une débâcle eut lieu par l'anus artificiel, et dès lors une amélioration notable se manifesta.

Vingt jours après l'opération, M. Maisonneuve pensa qu'il était temps ... fures alcalins sur le sel de plomb.

On doit proscrire, dit M. Chevreul, le procédé qui, pour donner du corps, de la fermeté à la toile, consiste à mêler à l'apprêt du sulfate de plomb. Le sulfate de chaux n'a aucun des inconvénients du sel de plomb.

M. Chevreul se livre à quelques réflexions relatives à la recherche des matières métalliques dans le corps de l'homme et des animaux. Suivant lui, on ne doit pas considérer comme élément essentiel des animaux et des plantes, le cuivre qu'ils peuvent présenter à l'analyse. Si un sel cuivreux pénètre du sol dans les végétaux, s'il pénètre avec les aliments dans les animaux, cette pénétration est toujours accidentelle. On en peut dire autant du plomb.

L'auteur appelle l'attention sur l'inconvénient de laisser séjourner des réactifs dans les flacons, composés en partie de verre *plombeux* appelé cristal.

M. Chevreul termine son Mémoire par la citation d'une note de M. Braconnot, dont voici le résumé. Depuis trente ans qu'un fabricant de papier peint préparait ses couleurs avec diverses substances minérales, plusieurs familles habitant successivement la maison voisine de son établissement, avaient éprouvé des symptômes d'empoisonnement, à la suite desquels plusieurs personnes étaient mortes. M. Braconnot constata dans l'eau du puits de cette maison, la présence de l'arsenic, associé à un alcali, à de l'alumine et à une matière colorante. Il provenait des matières employées dans la fabrique.

Voici les conclusions du travail de M. Chevreul :

Il est aussi nécessaire de soustraire les étoffes de laine au contact des matières plombeuses qu'à celui des matières cuivreuses, lorsqu'elles doivent être soumises à l'action de la vapeur ou de l'eau chaude, pour conserver un fond blanc ou recevoir des couleurs claires.

Dorénavant, dans les recherches de chimie ou de médecine légale qui auraient le plomb ou ses composés pour objet, il est indispensable de soumettre, avant tout, les réactifs alcalis à des expériences propres à constater qu'ils sont exempts d'oxide de plomb.

— M. Payen remet un paquet cacheté : il est relatif à un phénomène observé pendant la formation du carbonate de plomb.

**CORRESPONDANCE.** M. le ministre de l'intérieur envoie à l'Académie le 52[e] volume des brevets d'invention expirés.

M. Arago rend compte de plusieurs communications qui ont pour objet la comète dont il a été question dans les dernières séances. — M. Schumacher, qui l'a aperçue le 6 septembre à Altona, croyait avoir l'honneur de la découverte.

MM. Laugier et Mauvais ont réuni dans un même tableau les comètes dont les éléments ont de l'analogie avec la comète actuelle. Ce sont les comètes de 1585, 1678 et 1770, qui, avec celle de 1844, suffisent à établir une série très concordante, à période de 9 ans 2. Les éléments de la comète actuelle, calculés très exactement, sont les suivants : Distance au périhélie, 1,2715; longitude du périhélie, 342°42'; longitude du nœud, 63°57'; inclinaison, 4°2; sens du mouvement, direct.

M. Faille ne s'est pas contenté de calculer les éléments paraboliques de la comète, il en a calculé l'orbite elliptique sur les observations méridiennes du 7, du 10 et du 8 septembre, comprenant un arc héliocentrique de près de 8°. Il a trouvé la distance périhélie 1.1826, la distance aphélie 4.7394, ce qui donne pour le grand axe 5,942; distance de la terre, le 2 septembre, 10.18644; le 14 id., 0,19689; durée de la révolution, 5 ans 46 jours. La comète actuelle a pu être observée avec des pouvoirs amplificatifs considérables.

— M. Leverrier envoie une note sur les perturbations des comètes.

— Une lettre de M. Airi, de Greninge, annonce que, sur la côte orientale d'Irlande, il existe un lieu où on a observé que la marée solaire est plus grande que la marée lunaire. C'est là un phénomène fort extraordinaire et unique jusqu'à présent. Au-dessus et au-dessous de ce point, la marée lunaire reprend sa supériorité.

— M. Beyssel annonce aussi deux choses fort extraordinaires : 1° que la latitude de Kœnigsberg change périodiquement. Cette variation est de 0,5 de seconde. 2° Le même observateur a vu que Sirius se déplace, et n'est point, par conséquent, une étoile fixe; il en est de même de Procion. De plus, ce déplacement n'est ni proportionnel au temps, ni en direction constante. Ces étoiles paraissent être des satellites ou des planètes tournant autour d'un centre obscur. Il n'y a aucune étoile visible au centre de leur mouvement.

— M. Lamarche, qui a fait sur l'Erigone un voyage dans les mers de la Chine, envoie de nombreuses et intéressantes observations qui portent principalement sur des phénomènes météorologiques et magnétiques. Il a pu en faire en des lieux où l'on n'aura peut-être pas de long-temps occasion de pénétrer, ayant remonté la rivière de Nankin avec l'expédition anglaise. — Commissaires nommés : MM. Arago et Duperrey.

M. Arago fait observer que dans cette campagne de l'Erigone, dont le commandant était M. Cécile, aujourd'hui contre-amiral, un officier blessé à Mogador, M. Coupvent-Desbois a pris une part distinguée aux observations. Il demande qu'on avance le rapport sur la partie des travaux dus à M. Coupvent, pensant que cette marque d'intérêt de l'Académie lui arrivera comme une consolation sur son lit de douleur.

— M. Aribert adresse un Mémoire sur les fours aérothermes de son invention. Quoique la cuisson du pain soit une des opérations les plus générales et les plus nécessaires, elle n'a jamais été l'objet de recherches scientifiques; aussi est-elle encore dans un état fort arriéré.

Le mode de cuisson employé par la boulangerie ordinaire, consiste dans le chauffage des matériaux qui composent le four (voûte et sole), et dans la réaction des mêmes matériaux chauffés sur le pain au moyen de la chaleur rayonnante. Dans ce système, le chauffage et la cuisson sont tous les deux en mode alternatif. Il en ressort deux principaux inconvénients :

1° Perte de combustible, résultant de ce qu'il faut chauffer les matériaux à une température beaucoup supérieure à celle nécessaire à la cuisson du pain, et, par conséquent, perdre la fumée à une température même un peu supérieure à celle des matériaux; 2° inégalité de cuisson, résultant de ce qu'en général les premiers pains enfournés sortent les derniers, et réciproquement.

Les fours aérothermes alternatifs sont un premier progrès introduit dans la boulangerie.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

constitution plus simple que celle d'aucun ver jusque-là connu ; il est formé de molécules non-sphériques, irrégulières.

**Chimie.** — M. Auguste Laurent adresse une note sur de nouvelles combinaisons azotées du benzyle. En jetant un coup d'œil sur les nombreuses combinaisons de la chimie organique, on ne tarde pas à remarquer, dit M. Laurent, que les plus complexes, celles dont le poids atomique est le plus fort, sont en général azotées. Tels sont les alcalis organiques, l'amygdaline, la fibrine, l'albumine, etc. Cette complication dépendrait-elle de la présence de l'azote ? Et de quelle manière l'azote agit-il pour produire un semblable effet ? Telle est la double question que M. Laurent a cherché à éclaircir.

Les chimistes emploient en général, pour modifier les substances organiques, des agents qui les font converger vers des combinaisons de plus en plus simples. Ces agents sont ordinairement les corps oxydants, comme l'acide nitrique, qui leur enlève du carbone et de l'hydrogène ; le chlore, qui s'empare de l'hydrogène ; la potasse, qui en sépare de l'acide carbonique ; la chaleur, qui les réduit en eau, en acide carbonique, oxyde de carbone, charbon.

Il existe un réactif qui paraît jouer, dans beaucoup de cas, un rôle opposé : c'est l'ammoniaque. M. Laurent a presque toujours vu, en étudiant l'action de cet alcali sur certaines substances organiques, que non seulement avec un même corps il peut donner naissance à un grand nombre de composés très divers, mais qu'il possède encore la singulière propriété de les forcer à se grouper pour former des combinaisons très compliquées. Le groupement, d'après M. Laurent, ne doit pas sa formation à la présence de l'azote, mais à la constitution de l'ammoniaque, qui renferme un nombre impair d'équivalents d'hydrogène.

La liquidation des chemins de fer s'est opérée aujourd'hui [illegible] avec une nouvelle amélioration dans les cours. Les fonds étrangers toujours en faveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1055. — Orléanaises omnibus, 3100. — Oblig. Versailles nouv., 1190. — Id. Orléans, 1250. — Id. Strasbourg, 1230. — Id. Grand'-Combes nouv., 1150. — Banque belge, émission de 1841, 1075. — Rente d'Espagne, 3 0/0, 34 3/4. — Id. passive, 6 1/8.

A terme : Banque de France, fin courant, 3070. — Rente de Naples, id., 99, 98 75.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 120 05 | P. H. 120 05 | P. B. 119 95 | dr c. 119 95 | hier 119 60 |
| — fin cour. | 120 10 | 120 20 | 120 » | 120 » | 119 75 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 25 | 82 25 | 82 15 | 82 25 | 81 85 |
| — fin cour. | 82 20 | 82 30 | 82 15 | 82 25 | 81 80 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 3/8 | » » | » » |
| 4 0/0.... | 102 40 | » » | » » | — Portugals. | 45 » | 46 1/8 | H. 1 1/8 |
| O. de la V. | 1417 50 | » » | H. 2 50 | Esp. D. active | 34 3/4 | » » | H. » 1/8 |
| B. de Fr. | 3060 » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 70 | » » | » » |
| C. L. 5000 | 5052 50 | 5055 » | H. 5 » | — Romain.. | 105 1/2 | » » | » » |
| 4 — 1000 | 1977 50 | » » | B. 2 50 | Obl. Piémont. | 1242 50 | » » | H. 2 50 |
| C. hyp... | » » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 420 » | 422 50 | H. 7 50 |
| 4 Can.... | » » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

[illegible] presse. Il expose, en outre les principes d'une politique nouvelle, à la fois progressive et conservatrice, qui répond aux besoins actuels du pays, mais qui n'avait point encore un organe spécial. La *Démocratie pacifique* est venue bientôt après la publication de cette brochure remplir le programme qui y est exposé.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 17 septembre.

7 h. »/» **OPÉRA.** —
7 h. 1/4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Mithridate. Dame et Demoiselle.
7 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — Fra Diavolo. Richard.
7 h. »/» **ODÉON.** — Antigone. Ciguë.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Deux Perles. Turlurette. Marocaines. Client.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Une Chaîne. Turlututu. 3 Polka. Bouffon du prince.
7 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Enfantillage. Tourlourou. L'omelette. La Fiole.
7 h. »/» **GYMNASE.** — Deux Sœurs. L'Aumônier. Les Trois Péchés.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César. Calypso.
6 h. »/» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. »/» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
8 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute École.
6 h. »/» **COMTE.** — La Fée. Jardin des Fées. Tout pour mon père. Ballet.
5 h. »/» **FOLIES.** — Inconvénients. Course au cousin. Maître maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

**ORLÉANS**, 14 septembre. — Notre correspondant nous écrit que les vendanges seront belles et d'excellente qualité. Il nous assure qu'on les commencera partout, dans la commune, le 16 de ce mois.

**SENS**, 10 septembre. — La vigne profite bien des chaleurs qui nous arrivent ; si elles pouvaient durer encore une quinzaine, nous serions assurés de faire d'excellent vin, car le bois est mûr.

**NANCY**, 10 septembre. — A cette date, la maturité avançait rapidement, et le retour des chaleurs faisait cesser l'inquiétude des vignerons, qui désespéraient avec raison de leurs récoltes.

**SÉZANNE**, 8 septembre. — La vigne fait des progrès rapides ; on espère commencer les vendanges du 16 au 20 courant ; mais il y aura des débats pour fixer le ban des vendanges ; il y a des vignerons qui pensent ne commencer que le 23, ce qui serait peut-être un peu tard.

**BEAUNE**, 7 septembre. — Le temps magnifique que nous avons depuis quinze jours a beaucoup avancé la maturité du raisin ; aussi parle-t-on de vendanger dès la semaine prochaine dans certaines communes, un peu pressées, ce nous semble. Dans les côtes de Beaune et de Nuits, la vendange commencera vraisemblablement le 22 ou le 23. On ne fera généralement guère que demi-récolte, mais on a du reste l'espoir le mieux fondé de recueillir un vin de qualité comparable à ceux des années les plus célèbres.

**MONTPELLIER**, 8 septembre. — Nous avons eu dans le courant de la semaine dernière deux jours de pluie, qui ont fait beaucoup de bien à nos raisins ; si à présent le temps reste favorable, nous aurons une récolte assez bonne ordinaire.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 14 Septembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 4690 q. | 13 k. |
| Ventes | 1943 | 66 |
| Restant | 21603 | 51 |
| Cours moyen | | 35,77 |
| Cours-taxe | | 37,77 |
| Cote administrative. | | |
| Gr. | 7 q. 86 k. | 48,40 à 53,05 |
| 1re 276 | 38 | 35,25 à 37,00 |
| 2e 94 | 20 | 33,75 à 35,00 |
| 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 3 | 11 | 24,80 à 00,00 |
| Al. 1545 | 03 | 32,05 à 34,40 |

| 16 Septembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 1623 q. | 07 k. |
| Ventes | 1613 | 84 |
| Restant | 21580 | 74 |
| Cours moyen | | 35,52 |
| Cours-taxe | | 35,66 |
| Cote administrative. | | |
| Gr. | 0 q. 37 k. | 56,05 à 00,00 |
| 1re 232 | 36 | 35,00 à 37,00 |
| 2e 58 | 52 | 33,75 à 34,40 |
| 3e 04 | 50 | 29 30 à 00,00 |
| 4e 13 | 70 | 21,00 à 29 80 |
| Al. 565 | 20 | 00 00 à 00,00 |

**ROUEN**, 13 septembre. — Farine 1re 37,10 ; 2e 35,22 ; 3e 34,40.

**SOISSONS** 14 septembre. — Farine 33,12 à 33,95.

**MULHOUSE**, 10 septembre. — Farine 1re 33,00 ; 2e 30,50 ; 3e 21,00.

**CLERMONT** (Puy-de-Dôme). — Farine 1re 40,00 ; 2e 36,00.

**CHALON-SUR-SAONE**, 13 septembre. — Farine 1re 35,20 à 34,40 ; 2e 32,80 ; 3e 21,00.

**Taxe du pain** (par kil.).

*2e quinzaine de septembre.*

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 0,33 | 0,26 | 0,00 |
| Rouen | 0,39 | 0,34 | 0,26 |
| Orléans | 0,31 | 0,28 3/4 | 0,25 1/2 |
| Soissons | 0,00 | 0,29 | 0,00 |
| Mulhouse | 0,32 | 0,24 | 0,00 |
| Doullens | 0,32 | 0,22 | 0,00 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

**PARIS**, halle du 14 septembre 1844 (cours légal). — Froment 18,15 à 19,00. — Seigle 9,25 à 9,65. — Orge 9,33 à 11,35. — Sarrazin 11,35. — Avoine 6,66 à 8,25.

**BEAUGENCY**, 14 septembre. — Froment 1re 19,80, 2e 18,74 ; 3e 18,29. — Méteil 15,00. — Seigle 11,50. — Orge 10,00. — Avoine 6,75. — Sarrazin 10,06. — Mouture 13,75.

**ARRAS**, 12 septembre. — Froment 1re 19,11 ; 2e 18,29 ; 3e 16,88. — Seigle 10,03. — Escourgeon 10,98. — Avoine 6,69.

**BOURBOURG**, 10 septembre. — Froment 21,15. — Seigle 11,55. — Escourgeon 11,14. — Avoine 6,80.

Le blé nouveau a été vendu 18,57.

Le marché de ce jour a été peu approvisionné. Le blé de l'ancienne récolte a éprouvé une hausse de 52 c. à l'hect., celui de la nouvelle récolte a baissé de 19 c., le seigle de 33 c., l'avoine de 13 c. L'escourgeon a haussé de 15 c.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 14 septembre. — Froment 17,50. — Méteil 8,90. — Orge 9,00. — Sarrazin 6,65.

**GRAY**, 14 septembre. — Froment 1re 18,00 ; 2e 16,69 ; 3e 16,00. — Orge 8,00 à 11,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

**CLERMONT** (Puy-de-Dôme), 11 septembre. — Froment 1re 21,55 ; 2e 19,45 ; 3e 18,88. — Méteil 16,15. — Seigle 13,60 à 15,00. — Orge 11,15. — Avoine 6,94 à 8,35.

**PÉRIGUEUX**, 8 septembre. — Froment nouv. 20,00 ; do vieux 10,00. — Seigle 18,00. — Maïs 16,02. — Avoine 8,00.

**FONTENAY**, 11 septembre. — Froment nouveau 16,30 ; do vieux 14,30. — Baillarge 10,07. — Seigle 13,00. — Mouture 10,40. — Garobe 11,05. — Orge 9,75. — Avoine 16,50.

**MARANS**, 12 septembre. — Quoiqu'il se fasse peu d'achats, le prix des froments se soutient et il n'y a pas apparence de baisse. La mercuriale de ce jour est la même que la précédente : savoir : froment, 1re qualité, 300 hect. vendus à 17,25 ; do 2e qualité 300 hect. vendus à 16,65 ; baillarge, 100 hect. vendus 11 fr. ; orge 400 hect. vendus à 10 fr. ; avoine 1re qualité 1000 hect. à 6 fr. ; do 2e qualité, 1,000 hect. vendus à 5,80 ; fèves, 1000 hect. vendus à 10,50.

Les blés à la consommation se maintiennent bien, sans apparence de baisse ; 39 fr. blés fins du Bas-Languedoc, — 32 fr. Pologne supérieure, — 31 fr. qualités ordinaires, — 27 fr. Romélie, le tout les 160 litres.

Calme plat à l'entrepôt. — 18,50 Pologne, 16 à 17 fr. Odessa, — 15 fr. Romélie.

**Spiritueux** (par hect.)

**SURGÈRES**, 18 septembre. — *Eau-de-vie* rassise 70,00 à 73,00 ; de nouvelle 55,00 à 60,00.

*Vins* rouge vieux 15,00 à 16,00 ; do nouv. 8,00 à 8,50. — Vin blanc 6,00 à 7,00.

**BORDEAUX**, 7 septembre. — La faveur des 3/6 continue par suite de la lenteur des arrivages et de la maigreur des eaux. On craint que la compagnie génevoise s'empare, comme le mois dernier, de toute la marchandise disponible et fasse la loi aux vendeurs à découvert ; c'est ce qui explique les achats assez nombreux faits depuis hier à 92,50, et ce matin de 92,50 à 93,00, tandis que le Languedoc arrive calme à 80,00. — On tient 85,00 octobre, on fait 100 pipes à ce prix : novembre 76,00 à 76,50 ; janvier à avril 70,00 ; 100 pipes de janvier à février viennent d'être vendues à 70,25 ; mai à août 72,00.

Le temps est très chaud, et nous prépare de bonnes vendanges qui ouvriront le 9 courant. En Médoc, deux jours de pluie feraient cependant grand bien, comme cela vient d'arriver en Languedoc.

**LUNEL**, 9 septembre. — *Spiritueux.* — A notre marché de ce jour, le cours du 3/6 bon goût disponible a été fixé à 77,00 l'hect., et il ne s'est fait que 16 pièces ; encore cette semaine, et ensuite chacun fera ses préparatifs de vendange, ce qui rendra les livraisons presque nulles jusqu'après la récolte. Les livraisons éloignées sont délaissées ; il y aurait vendeurs à 65,00 l'hect. pour novembre et décembre ; on n'offre que 66,00 pour livrer en tout octobre, 68,00 pour livrer jusqu'au 20 dudit mois, et 70,00 du 1er au 10.

Nous avons eu, la nuit dernière, une pluie très abondante, et le temps menace de donner encore de l'eau ; il y a un mois que ce temps pluvieux aurait considérablement bonifié la récolte, tandis qu'aujourd'hui il est à craindre qu'il ne soit préjudiciable à la quantité du vin, et même à la qualité, si malheureusement il se prolongeait trop.

*Marché de Cette du 11 septembre.*

Le mauvais temps que nous avons éprouvé à notre marché de ce jour, a dérangé les opérations des acheteurs et vendeurs en spiritueux. Il n'y a eu de cours fixé sur aucune preuve ; on aurait accordé 79 fr. pour le 3/6 livrable de suite, mais les vendeurs désiraient obtenir 80 fr. On aurait également pris, pour la première quinzaine d'octobre, à 72 fr. l'hect. Rien ne s'est traité pour les livraisons de novembre et décembre prochains ; on offrait de prendre à 66 fr. Rien n'a eu lieu en 5/6 ni en preuve de Hollande.

**MARSEILLE**, 7 septembre. — Par suite du courrier de Béziers qui est arrivé avec une hausse aussi formidable qu'inattendue, occasionnée toujours par les manœuvres des compagnies intéressées à la hausse, les 3/6 disponibles et fin courant se sont améliorés et trouveraient preneurs en ce moment à 8. fr. l'hect. Le mois d'octobre est stationnaire. 70 à 70,50 sans affaires ; novembre et décembre idem, d'où l'on serait porté à croire que ce ne sera là qu'un mouvement éphémère qui tombera une fois les règlements du mois faits.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

Marché de **SCEAUX** du 16 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 950 | 892 | 58 | 1 11 | 1 01 | » 92 |
| Vaches.... | 222 | 216 | 6 | 1 06 | » 91 | » 80 |
| Veaux..... | 547 | 547 | » | 1 40 | 1 20 | 1 » |
| Moutons.. | 13713 | 10038 | 3675 | 1 40 | 1 16 | » 80 |

**PÉRIGUEUX**, 8 septembre. — Moutons 1re 21 kil. 18,00 ; 2e 10 kil. 8,00.

11 septembre. — Bœufs 1re 665 kil. 646,00 ; 2e 475 kil. 383,00. — Cochons 1re 120 kil. 125,00 ; 2e 48 kil. 40,00.


# REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES.

PARIS.
Un an. . . . . 40 fr.
Six mois . . . . 20

DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER.
Un an. . . . . 45 fr.
Six mois. . . . 23

**Publié sous la direction de M. CÉSAR DALY,**

**Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des Architectes britanniques.**

*Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier.*

**Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob.**

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJA PUBLIÉS (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr. ; cartonné, 43 fr. ; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les Départements et l'Étranger, 45 fr. ; cartonné, 48 fr. ; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr.

*Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des Souscripteurs, et sans frais pour eux.*

## SOMMAIRE DU 7e NUMÉRO DE LA 5e ANNÉE.

HISTORIQUE. — Deuxième instruction du comité historique des arts et monuments : style roman et style gothique ; deuxième chapitre (suite).
PRATIQUE. — De l'humidité dans les constructions ; Mémoire de M. LÉON VAUDOYER, architecte, annoté par M. H. JANNIARD.
MÉLANGES : CHRONIQUE. — Mort de M. Lepère ; M. Lebas en Grèce ; les statues de Philippe-Auguste et de saint Louis ; le donjon et la chapelle de Vincennes ; deux pierres colossales ; travaux de la place Valhubert ; infortunes des candélabres du Pont-Royal et de la rue de Rivoli ; démolition de la chapelle des Annonciades Bleues à Saint-Denis ; transport d'un phare en Angleterre. Publication nouvelle.
Deux planches sur métal représentant :
L'une, divers appareils pour combattre ou prévenir l'humidité ;
L'autre, un projet d'hôpital, par M. DUPUY, architecte.
En outre, 129 gravures sur bois dans le texte, représentant différents détails d'architecture chrétienne des époques romane et gothique.

tions de la part du *Journal des Débats*.

Ces explications sont assez confuses; elles consistent à distinguer le caractère de l'acte qui a pu intervenir. Le publiciste du *Journal des Débats* ne conteste pas l'intérêt de l'Angleterre à obtenir le passage par l'isthme de Suez; il ne conteste pas que cette puissance *songe à rendre sur ce point ses communications plus rapides et plus faciles*. Il croit même possible que la compagnie des paquebots péninsulaires ait demandé à Méhémet-Ali *l'autorisation d'établir un chemin de fer sur son territoire*, et que sir Henri Hardinge, lors de son passage à Alexandrie, ait proposé au pacha de conclure, ***en son nom et au nom de ses successeurs***, une CONVENTION qui assurerait à l'Angleterre le libre transit par l'Égypte, *moyennant une indemnité qui serait ultérieurement fixée*. Mais tout cela paraît très naturel au *Journal des Débats* et au ministère; il n'y a rien là de POLITIQUE; c'est un simple règlement d'administration intérieure, et l'entente cordiale ne doit pas y regarder de si près.

Ainsi, au moyen de cette distinction entre un *traité politique* et une *convention administrative*, le ministère croit pouvoir s'autoriser à fermer les yeux sur ce qui s'est passé hier, sur ce qui se passe aujourd'hui, et sur ce qui se passera demain à propos de cette grave affaire, et abandonner l'intérêt anglais à ses tendances égoïstes, à la direction anti-sociale qu'on lui a laissé prendre. Certes, une pareille manière de penser et d'agir n'est rien moins que POLITIQUE, en prenant ce mot dans sa grande et légitime acception.

Le ministère se paie de mots; il se perd dans des subtilités de langage, qui sont les pires des utopies. Il vise à faire la lumière par des distinctions, et cette lumière n'est qu'un feu follet qui lui donne des hallucinations et lui cache la réalité des choses. Bien de plus *politique* (en donnant à ce mot son acception usuelle), que la conduite de l'Angleterre dans cette affaire. Il serait trop long d'en tracer ici l'historique depuis 1835. Il est évident que le traité de 1840 et la guerre de Syrie, d'après l'aveu même des journaux anglais, n'ont été qu'un épisode de cette grande manœuvre britannique. Nous l'avons montré alors à M. Thiers, et M. Thiers n'a pas voulu le voir. Aujourd'hui, M. Guizot ne comprend pas davantage que l'Angleterre n'est pas assez simple pour entamer et continuer l'affaire par le bon bout, et pour dire ouvertement à l'Europe: « Il me faut l'isthme de Suez! » Voilà qui serait *impolitique* au suprême degré. C'est par le côté industriel, commercial, administratif, comme on voudra l'appeler, que l'intérêt anglais, bien inspiré d'ailleurs à son point de vue, a procédé et procède encore. Il a bien vu que l'état des choses en Égypte, c'est-à-dire l'unité, ou, si l'on aime mieux, la confusion entre l'élément industriel, commercial, administratif, territorial et politique, se prêtait parfaitement à ses projets.

Une compagnie anglaise construisant un chemin de fer du Caire à Suez, l'autorité consulaire britannique en Égypte, soit au nom des anciennes capitulations, soit en vertu du nouveau traité spécial dont il s'agit, serait fondée à revendiquer l'attribution juridique de tout ce qui concernera les biens de cette compagnie, et par conséquent du chemin de fer lui-même, qui sera compris dans ces biens. Le sol de l'isthme de Suez devient donc, par cette voie détournée, propriété anglaise, ressortissant uniquement de la loi anglaise. Une portion du territoire de l'Égypte se trouve réunie au territoire de la Grande-Bretagne. En supposant qu'on ne lui ait pas accordé l'occupation militaire de Suez, l'Angleterre aura un motif plausible pour effectuer cette occupation; elle dira qu'elle a le droit de défendre la propriété de ses sujets, et de faire exécuter les capitulations générales et son traité particulier. Ainsi, se trouverait définitivement échelonné le monopole britannique de la principale route de l'Inde, par Gibraltar, Malte, Suez, Aden; et, si le commerce européen voulait reconquérir l'égalité des droits, il faudrait en venir à une lutte, à une guerre.

Si M. Guizot veut en effet la paix partout et toujours, comme il l'a pompeusement annoncé il y a quatre ans, qu'il s'occupe donc de l'organiser, et ne nous laisse pas aller à la dérive vers une guerre certaine. Le *Journal des Débats* paraît avoir compris, et nous l'en félicitons sincèrement, que l'établissement des voies perfectionnées de communication à travers l'isthme de Suez, doit être l'œuvre commune de toutes les nations européennes. Le *Journal des Débats* pense qu'on ne doit pas s'opposer à l'ouverture de l'Égypte par la raison que l'Angleterre y gagnerait plus que toute autre puissance; mais il reconnaît aussi que cette entreprise *intéresse la cause générale de la civilisation*: et il termine son article par cette phrase: « Il est de l'intérêt des uns et des autres que ce qui doit servir à tout le monde soit aussi L'ŒUVRE DE TOUT LE MONDE. » Nous constatons avec plaisir que l'organe du ministère semble aujourd'hui adopter les idées que nous propageons depuis longtemps sur cette importante question de l'isthme de Suez. Mais il en ajourne malheureusement l'application, tandis qu'il faudrait la hâter, la presser, la pousser vivement, afin de prévenir l'activité incessante de l'intérêt anglais, qui obéit lui-même à d'inéluctables nécessités.

Nous ne dirons pas que le publiciste qui a écrit cet article du *Journal des Débats* ne fait que reproduire des idées qu'il a pu lire dans la *Phalange* ou dans la *Démocratie pacifique*; mais ce qu'il y a de certain, d'après l'ensemble de son article, c'est qu'il ne sent pas la portée réelle de ces idées, puisqu'il ne comprend ni la marche si éminemment *politique* de l'Angleterre, ni le devoir de la France qui est de s'unir, dès à présent, à l'Allemagne et à toutes les autres nations intéressées au principe d'égalité, pour faire déclarer la *neutralité* de l'isthme, et proposer le plan

pager la civilisation chrétienne et à sauver les Océaniens de la barbarie! Au milieu de ses regrets, la France, du moins, se consolerait de la mort de ses enfants, si cette mort utile avait été inévitable. Mais l'établissement de notre autorité au milieu des Taïtiens se serait accompli sans désordres, sans conflits sanglants, si un brouillon fanatique n'avait prêché la révolte et soulevé ces populations paisibles. Ces malheurs sont le fruit des manœuvres du sieur Pritchard, et c'est sur sa tête que doivent retomber le sang de nos compatriotes et celui des pauvres insulaires. Et pourtant la France va lui payer une indemnité! En vérité, cela est honteux jusqu'au ridicule.

— On lit ce soir dans le *Messager*:

Le gouvernement a reçu des nouvelles de l'île de Taïti, en date du 24 avril.

Après avoir vainement cherché à ramener les rebelles qui nous avaient attaqués à Taravan, M. le gouverneur Bruat est allé les combattre à Mahahana, où ils avaient élevé des retranchements que défendaient un millier d'hommes armés, avec trois canons.

Le 17, M. le gouverneur Bruat a débarqué avec 441 hommes de toutes armes. Les redoutes ont été enlevées à la baïonnette; les rebelles ont eu 102 hommes tués, leur drapeau a été pris et leurs canons encloués.

Le lendemain, nous avons détruit leurs ouvrages, et enlevé leurs armes et leurs munitions.

De notre côté, nous avons à déplorer la perte de deux officiers: M. de Nansouty, enseigne de vaisseau, et M. Seignette, officier d'artillerie. Nous avons eu, en outre, cinquante-deux hommes blessés.

## Traité de commerce entre la Prusse et la Belgique.

(Deuxième article) (1).

Nous avons exposé dans un premier article les avantages qui résultent pour la Belgique du traité qu'elle vient de conclure avec la Prusse. Nous allons montrer aujourd'hui les avantages que la Prusse doit trouver dans ce traité.

C'est surtout sous le rapport du commerce et de la navigation que la Prusse s'y trouve favorisée, tandis que, comme nous l'avons déjà prouvé, la Belgique en profitera plus spécialement pour son industrie manufacturière.

Cette différence s'explique facilement. La Belgique est, avant tout, une nation manufacturière. Renfermée dans des limites étroites, privée de colonies, n'ayant qu'un seul port considérable, elle ne peut guère prétendre à devenir une puissance maritime. Elle a, au contraire, tous les éléments nécessaires pour devenir une puissance industrielle: sol riche et fertile; population active, laborieuse et intelligente; voies de transport bonnes et nombreuses; tels sont les moyens dont la Belgique dispose pour atteindre ce but.

La Prusse a une mission plus importante. Déjà, avant la création de l'union douanière, sa constitution hydrographique et topographique lui indiquait assez la marche qu'elle avait à suivre. Avec

(1) Voir le numéro du 6 septembre.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

OPÉRA. *Othello*. M. Duprez. — THÉATRE-FRANÇAIS. Mlle Naptal. Débuts. — VAUDEVILLE. *Les deux Perles*, de MM. Paul Foucher et Alboise. — GYMNASE. *Les trois péchés du Diable*, de MM. Varin et Lubize.

L'*Othello* fait des recettes satisfaisantes à l'Opéra. Tout le monde n'a pas le goût assez délicat pour trouver le costume et le jeu de M. Duprez grotesques, pour se sentir blessé du chant laborieux d'Othello, et pour suspecter l'excellence d'Iago et de Desdemona. Au-dessus du style des artistes, la musique surnage, et son charme séduit et émeut. Un excellent amateur m'écrit de son lit et me rend responsable d'une crise nerveuse qu'il a gagnée à la rue Lepelletier, où notre feuilleton l'aurait conduit. Il y a des gens difficiles que rien ne contente, qui rêvent les perfections impossibles; ils souffrent pour ne savoir pas se conduire. Pour moi, j'ai entendu six fois l'*Othello*, et je m'en trouve généralement bien. Voici le procédé.

Vous avez l'œil sur M. Habeneck, vous suivez son archet si éloquent, si fin; vous accompagnez l'habile maître dans tous ses gestes de commandement. De ce foyer inspirateur, vous allez sourire au duo perlé des flûtes, la flûte classique et toujours jeune de M. Tulou, la flûte romantique de M. Dorus; vous vous arrêtez au pur et charmant hautbois de M. Verroust, et à son voisin M. Veny; à la clarinette de M. Buteux, au groupe sévère et tendre des cors, où chantent les Mengal, les Meifred, les Duvernoy, les Bernard, où manque Gallet. Vous saluez MM. Vaslin, Desmarest, Norblin, Ferrières, gémissant sur leurs violoncelles. MM. Koeken et Barizel dans leurs bassons; MM. Gouflé, Renard, Guyon suspendus à leurs contrebasses patriarchales. Vous observez, parmi tant d'excellents violons, les Urhan, les Corentin, Habeneck, les Gras, les Clavel, les Philip, les Dubreuil; les Blondeau, les Lutgen. Vers les cuivres, vous prêtez l'oreille aux Dieppo, aux Kresser, aux Dauverné, aux Forestier, aux Poussard. Il faudrait tous les nommer pour être juste. Des figures accentuées, originales frappent le regard. Ici c'est la face *wébérienne* de M. Milhaut, plus loin la fantastique figure de M. Urhan; au-dessus le profil étrange, plein de finesse et de fermeté de M. Habeneck; à droite la tête toute blanche et toute vigoureuse de M. Philip. Celui-ci, après avoir passé quarante ans à faire de l'art sans songer à la fortune, comme ils font tous, s'exila tout à coup, s'en alla par-delà le cap des Tempêtes, dans l'océan indien, fit en peu de temps, sur des populations ravies, une belle rafle de roupies et de piastres: exil, rigueur des climats, travail rude et ingrat chez des barbares, tout cela, afin de pouvoir revenir, à son aise, s'abriter sous l'archet magistral de son vieil ami, et représenter, au milieu de la jeune et vaillante armée, l'école respectée de Rode.

Ainsi, l'âme errante sur cet orchestre, vous éprouvez des heureuses impressions; vous recueillez mille chants suaves et divins, des traits d'une perfection achevée, délicats et purs, d'un style supérieur. Quand, de tous ces groupes savants vous remontez au chef, alors les harmonies de la partition vous saisissent dans leur magnifique ensemble, et si vous observez soigneusement les mouvements de la tête, des épaules et de l'archet de M. Habeneck, vous découvrez incessamment dans la musique du Maître des beautés secrètes, des trésors toujours nouveaux.

Pendant que vous étudiez et jouissez ainsi, M. Duprez a fait sa brusque cascade sur *Chypre nous est rendu — he* (h aspirée); il a arrangé à ses lentes allures l'air chevaleresque du More, il a donné à cette franche et vaillante figure d'Othello les tournures apprêtées, empesées, maniérées des peintres de l'école de Florence.

L'école de Michel-Ange, modifiée par les influences plus calmes de l'école romaine, offre un style toujours grandiose, mais dramatiquement faux. Ce sont de hautes tournures arrangées et contournées. Comparez une *Sainte-Famille* du Bronzino et autres, à celles de Raphaël; allez voir la *Sainte-Famille* de Michel-Ange à Florence. C'est du maniérisme et du faux, en style sublime.

M. Duprez, pendant son séjour en Italie, a dû singulièrement étudier les maîtres florentins; c'est un élève de Buonarotti. Chez lui le dessin du chant, aussi bien que le geste, se déroule toujours magistralement et *contorsionnairement*. Jamais de franchise, d'élan, de naturel; toujours de l'apprêt, de l'arrangement. Il semble voir une draperie laborieusement et élégamment ajustée sur un mollet qui pose. Tout est lentement grand, mais presque tout est contraire à la vérité dramatique. Avec ce style, M. Duprez a produit un effet colossal, particulièrement dans les récitatifs. « Oh! le récitatif de M. Duprez!... Oh! les récitatifs de *Guillaume Tell!...* » vous n'entendez que cela dans le monde musical, avec des holà! d'admiration.

J'ai le malheur de n'avoir point entendu M. Duprez lors de ses débuts et de ses triomphes. En 1841; après avoir été six années sevré de saine musique, j'allai pour la première fois voir le nouvel et célèbre Arnold, très disposé à la bienveillance, car dans notre vie d'étudiant, autrefois, nous avions adopté chaleureusement le jeune Duprez, quand il chantait avec goût, à l'Odéon, Ottavio de *Don Juan*, *Adolphe et Clara*, etc. La foule des pasteurs suisses s'était retirée; le vieux Melchtal avait donné à son fils ses conseils de patriarche: *Le bonheur d'être époux*: *tu l'entends, ô mon fils, c'est le suprême bien*. Arnold restait seul en scène, j'étais ému, tremblant, plein (je dois le dire) du souvenir si vivant de Nourrit, mais aussi plein de désirs et d'espérances, impatient de jouir, d'applaudir, de m'enthousiasmer. Dès les premiers mots du premier récitatif:

> Il me parle d'hymen; jamais, jamais le mien!
> Que ne puis-je taire à moi-même
> De quel fatal objet tous mes sens sont épris!

dès ce premier cri douloureux d'une âme amoureuse, je me sentis blessé, choqué dans les fibres délicates de l'âme. L'élan, la chaleur du cœur, la jeune franchise d'Arnold, cette plainte vive et toute chevaleresque, rien de tout cela ne se trouvait dans le grand chanteur que j'écoutais avec respect. M. Duprez phrasait merveilleusement, sacrifiant tout au dessin de la phrase, à l'ample émission du son. C'était la perfection de l'art matériel; mais l'affection de l'âme n'était là pour rien. Ce n'était point Arnold, c'était le plus savant arrangeur de la phrase musicale que j'eusse jamais entendu. M. Duprez travaillait d'une manière accomplie sur le gosier et pour l'oreille; il oubliait de chanter pour le cœur. Tout au long du rôle, je retrouvai le même homme, l'artiste-arrangeur, l'ajusteur florentin. Dès ce moment même, l'analogie de cette manière avec le style florentin me frappa, et ce rapport curieux ne saurait échapper à qui connaît les écoles d'Italie. L'espérance, l'illusion que m'avait données l'applaudissement du monde, s'évanouirent, et je compris que le véritable Arnold de Rossini dormait encore dans la tombe avec Nourrit.

Chose étrange! de bons juges en musique, qui s'étaient tenus sagement en garde contre l'engouement excessif du public, se pâmaient d'aise à ces récitatifs de *Guillaume-Tell*. Le talent merveilleux du phraseur leur faisait oublier que l'esprit du jeune Arnold n'était pas sous cet ample vêtement gaufré. Ils oubliaient que la lettre-même de l'œuvre était altérée, que le texte des récitatifs était absolument défiguré. Je ne comprends pas, en vérité, que les âmes délicates ne souffrent pas en entendant de pareils arrangements de la pensée du Maître. Il y a eu, dans ce fanatisme général pour les récitatifs du *Guillaume Tell* de M. Duprez, il y a eu quelque grande erreur du monde, inexplicable. J'ai compté, dans les courts récitatifs d'Arnold, plus de *vingt* altérations des notes du texte, toutes contournant la pensée primitive, si claire et si franche, toutes faussant l'expression; et je ne parle pas des modifications insensibles pour les oreilles vulgaires, mais très-frappantes pour les âmes un peu raffinées, qui portent sur la durée des notes, sur leur valeur *interne*, sur leur lien, sur leur accent, sur leur couleur.... Il y aurait cent pages d'analyse à écrire sur le récitatif Duprez comparé au récitatif Rossini, et je voudrais que M. Delsarte, si sagace sur les questions d'expression dramatique, se donnât le soin de faire cette étude. Il en résulterait un précieux

[illegible] dérable. Depuis 1832 jusqu'à 1836, l'exportation de ces produits a surpassé l'importation, comme 32 1/2, 33 1/2, 38 3/4, 47 et 59. L'industrie linière a également fait des progrès. L'exportation des toiles imprimées, du coutil et du *treillis*, qui, en 1829, lorsque la Prusse était encore seule, s'élevait à 68,429 quintaux, a augmenté en 1832 et 33, jusqu'à 71,658, et de 75,539 ; elle a atteint en 1836 le chiffre de 109,697 quintaux.

Si ces résultats sont frappants, ceux que l'industrie des autres Etats de l'union douanière a obtenus de son côté, ne le sont guère moins. Le chiffre des cotons ouvrés dans les fabriques de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, du grand duché de Baden, des deux Hesses et de Francfort, s'est élevé, en 1837, à 90,000 quintaux environ. Les draps de Bavière qui, en 1834, ne figuraient que pour 1/18e dans l'exportation générale, ont figuré en 1835 pour 1/6e. Dans le grand duché de Bade, depuis 1835, c'est-à-dire depuis son accession à l'union douanière, le nombre des filatures de coton s'est élevé de 7 à 14, et celui des filatures de laine de 2 à 5. Les fabriques du grand duché de Nassau et celles de la Saxe ont suivi le mouvement général.

Quelle influence exercera sur le développement des industries cotonnière et lainière, le traité conclu entre la Prusse et la Belgique. Nous pensons que cette influence sera peu considérable. Le traité ne change rien aux conditions établies pour l'exportation des produits de laine. Quant à ceux de coton, il se borne à promettre que les tissus blancs et imprimés venant d'Allemagne, ne seront pas compris dans l'augmentation des droits qui pourrait frapper les mêmes produits venant des autres pays. Les choses restent donc, pour le moment, dans l'état où elles sont. Les droits que la Belgique perçoit sur les cotonnades allemandes sont maintenus, et il est probable qu'il suffiront pour empêcher que l'exportation de ces dernières n'augmente de manière à nuire à l'industrie belge similaire.

Les avantages accordés par le traité aux vins et aux soieries allemandes ne sont guère plus réels. En faisant à ces deux produits une condition d'égalité avec les produits semblables de France, la Belgique, l'expérience l'a prouvé, ne leur laisse sur son marché qu'une place secondaire. Si la France fournissait à la Belgique en vins et soieries comme 80 par an, l'Allemagne ne lui en envoyait que comme 5. La Belgique, en s'engageant à prolonger cette situation, est loin de se montrer hostile à la France. Elle ne blesse pas non plus sur ce point les véritables intérêts de l'Allemagne.

En effet, l'industrie de la soie n'a pas encore pris au-delà du Rhin une telle extension qu'il y eût à s'inquiéter pour lui trouver des débouchés. Ses progrès ont été jusqu'à présent très peu sensibles. Elle se tient toujours concentrée en Prusse, et particulièrement dans quelques districts des provinces rhénanes. Elle occupe tout au plus 15,000 métiers, et sa production ne dépasse guère encore 7 millions de quintaux. Aussi, le placement de ses soieries n'est point un embarras pour l'Allemagne.

Il en est de même pour les vins, bien que le développement qu'a pris, dans ces derniers temps surtout, cette industrie en Allemagne, soit assez important. Les vins du Rhin, du Necker, et ceux de la Franconie s'écoulent en grande quantité à l'étranger ; mais leur principal débouché est l'Allemagne elle-même. Ils sont très goûtés en Saxe, en Silésie et dans tout le nord de la Prusse ; ils font con-

[illegible] complie, il faut que l'Allemagne devienne une puissance commerciale et maritime. Placée au cœur de l'Europe, elle ne peut rester étrangère au mouvement général qui entraîne toutes les nations vers les grandes questions maritimes et coloniales. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'elle comprend elle-même sa destinée. La Prusse, en l'aidant à accomplir cette destinée, suit dignement l'essor irrésistible de l'instinct national allemand. Le but est fixé ; il ne s'agit que de marcher pour l'atteindre.

On nous objectera les difficultés que l'Allemagne peut rencontrer sur son chemin. Certes, ces difficultés existent. La Belgique, en s'unissant commercialement à la Prusse, n'a pas pu les faire disparaître. L'Angleterre, la Hollande et les villes anséatiques, qui jusqu'à présent se partageaient à leur gré le vaste marché allemand, ne consentiront pas si facilement à abandonner leur proie. Quand on pense qu'elles y apportent chaque année une valeur de plusieurs centaines de millions de coton, de sucre, de café, d'indigo et d'autres produits coloniaux seulement, on comprendra qu'elles tiendront à y rester. Et elles y tiendront d'autant plus qu'elles ne manquent pas de moyens de résistance. La ville de Hambourg compte seule 200 navires ; Brême en a 160.

La lutte sera donc vive ; mais elle ne pourra que tourner au profit de l'Allemagne. Avant le traité, la Belgique, abandonnée à elle seule et placée dans des conditions passablement dures, trouvait en Allemagne un débouché assez avantageux pour les produits coloniaux. La Belgique et la Prusse, réunies ensembles et agissant de commun accord, rendront à l'Angleterre, à la Hollande et aux villes anséatiques la concurrence plus redoutable. Leurs moyens, sans être égaux à ceux de leurs adversaires, ne sont pas sans importance. La Belgique compte environ 150 navires. La Prusse en avait 619 au 1er janvier 1839. Dans ce nombre, il y en avait 160 appartenant à la ville de Stettin, et pour la plupart affectés aux voyages de long cours.

Qui pourrait d'ailleurs empêcher l'Allemagne d'établir maintenant ses chantiers à Anvers ? qui pourrait empêcher que Cologne et les autres villes industrielles du pays ne portent de ce côté leurs bras et leurs capitaux, pendant que les provinces du nord y enverraient leurs bois, leurs chanvres, leurs lins et leurs goudrons ? La ville de Cologne voulait avoir une marine rhénane ; la Prusse et l'Allemagne aspirent depuis long-temps à posséder une marine militaire et nationale. C'est le vœu général ; il ne s'agit maintenant que de se mettre à l'œuvre pour qu'il soit réalisé.

Du jour où l'Allemagne entrera franchement dans cette carrière, les obstacles dont nous venons de parler seront presque surmontés. Pressées d'un côté par la concurrence du port d'Anvers, de l'autre par celle de Stettin, attaquées de front par les tarifs dont l'union douanière augmentera probablement les droits, les villes anséatiques seront obligées de capituler. Elles entreront dans l'association douanière. Appuyée alors sur Hambourg, Brême, Lubeck, possédant au centre un dépôt aussi vaste que celui de Francfort, communiquant de cette dernière ville par Cologne avec Anvers et par Leipsig et Berlin avec Stettin, l'Allemagne triomphera de l'opiniâtre et aveugle résistance du Hanovre ainsi que de la concurrence de la Hollande et de l'Angleterre.

Telles doivent être, selon nous les conséquences ultérieures du traité entre la Prusse et la Belgique. Loin de redouter ces consé-

[illegible] notion exacte de la science économique et sociale, a pu seule inspirer l'idée funeste de la suppression des tours des enfants trouvés. Si cette institution présentait des défauts (et certes nous sommes loin de dire qu'elle fût parfaite), il fallait chercher à la compléter, à la perfectionner, et non pas rétrograder vers l'état fâcheux d'où nous avait tirés la charité religieuse de saint François-de-Paule ; il y avait là un devoir d'humanité dont on ne pouvait se dispenser sous aucun prétexte.

La charge des enfants trouvés était lourde pour les départements : était-ce une raison de dévouer ces malheureux à la mort ou de provoquer les crimes affreux d'infanticide et d'avortement ? Non, il fallait s'inspirer du sentiment de charité qui avait animé nos ancêtres, et alors on eût trouvé le moyen d'agrandir le bienfait tout en le rendant moins onéreux.

Les colonies agricoles offrent ce double mérite d'ajouter d'une manière indéfinie au bien-être des malheureux secourus, recueillis par la charité sociale, et de diminuer peu à peu les dépenses qu'ils occasionnent, et même dans un avenir plus ou moins éloigné de créer une source nouvelle de revenus.

Le conseil général d'Eure-et-Loir a eu la gloire de comprendre le premier cette noble pensée : par une décision du 29 août 1843, il avait arrêté, ainsi que nous l'avons dit récemment, que le domaine de Bonneval appartenant au département, serait approprié en colonie agricole pour les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins ; le 28 août dernier il a persisté à l'unanimité dans sa première décision et a pris l'arrêté suivant :

ART. 1er. Une subvention de 14,697 fr., payable par moitié, sur les exercices de 1845 et 1846, est allouée et mise à la disposition de M. le préfet, pour subvenir aux frais de grosses réparations intérieures et extérieures du domaine de Bonneval, et à son appropriation au service de la colonie agricole.

ART. 2. Les travaux seront faits conformément aux plans et devis présentés au conseil à l'appui des propositions de M. le préfet ; ils devront être commencés immédiatement après la constitution de la société charitable qui, sous l'autorité de M. le préfet, se formera ou se présentera dans les termes de la délibération du 29 août 1843.

ART. 3. Aussitôt que la société sera constituée et le local approprié, M. le préfet, de concert avec le tuteur des enfants trouvés, fera placer dans la colonie un certain nombre d'enfants qu'il jugera à propos, pour former les premières familles.

ART. 4. Les enfants ne seront pas admis au-dessous de sept ans.

ART. 5. Le prix de la pension à payer par le département est fixé à 110 fr. par an, qui représentent la dépense moyenne des frais de nourrice et autres payés jusqu'à ce jour, sans que la subvention, pour la première année puisse être moindre de 7,000 fr.

Il est bien entendu que les enfants trouvés continueront, conformément au décret du 29 janvier, de n'être à la charge du département que jusqu'à leur douzième année.

ART. 6. Dans le cas où la société ne se constituerait pas, M. le préfet est autorisé à pourvoir aux grosses réparations indispensables, jusqu'à concurrence de la somme de 3,000 fr., comprise dans les devis ci-dessus mentionnés.

La société charitable dont il est ici parlé a déjà réuni pour plus de 20,000 fr. de souscriptions.

Le pays doit des éloges à cette heureuse initiative du département de Loir-et-Cher ; nous espérons que cet exemple portera des fruits précieux.

Nous ne ferons que deux observations sur l'article ci-dessus :

1° La clause contenue dans le second paragraphe de l'article 5 ne signifie pas qu'à l'âge de 12 ans, les enfants cesseront de faire partie de

---

enseignement, nécessaire dans cette époque critique de l'art du chant.

La manière de M. Duprez est particulièrement choquante quand elle s'adapte à une œuvre de Rossini, dont le génie est l'un des plus francs qu'on puisse imaginer, absolument exempt de maniérisme. On peut dire que Rossini et M. Duprez sont deux natures hostiles, antipathiques. A Rossini surtout, entre tous les artistes, on peut appliquer les beaux vers de notre Lamartine sur le et naturel de l'inspiration. Or, essayez donc d'accorder avec la nature du talent de M. Duprez cette pensée du poète :

> Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
> Comme le vent gémit, comme l'oiseau soupire,
> Comme l'eau murmure en coulant !

Sur l'*Othello*, comme sur *Guillaume Tell*, M. Duprez a étalé majestueusement son style laborieux ; il a coloré l'œuvre dans sa propre manière. Par surcroît de malheur, à mesure que l'organe fatigué devient plus rétif, l'apprêt du style se montre mieux en évidence. L'artiste moins libre dans son *phrasé*, fait des efforts pénibles ; il en résulte que, souvent la grandeur ordinaire du style, qui persistait et consolait de la fausseté de l'expression, s'efface et se trouve quelquefois remplacé par des effets.... ! Je n'ose caractériser, tant il faudrait que le terme fût dur, pour être juste. Le costume vraiment grotesque de notre Othello complète déplorablement ces effets.

« Mon Dieu ! quelle rude critique, et qu'il faut avoir long-temps et cruellement souffert, et qu'il faut être désespéré, pour l'exprimer ainsi devant un public plein de respect encore pour le grand artiste. La sévérité est souvent un devoir. Le succès de M. Duprez a été trop grand, trop absolu ; l'enthousiasme, trop aveugle. On n'a pas pris soin de distinguer entre ses qualités ; on l'a loué et adopté tout entier. Excellent musicien, maître admirable dans l'art d'émettre et de porter le son, de composer la phrase, doué d'une organisation forte qui imprime à son chant un caractère soutenu de grandeur, M. Duprez est en même temps un chanteur *passionnel* très imparfait, plein de vices. Il conçoit tous ses rôles dramatiquement dans le même ton ; il est incapable d'en varier le caractère et l'accent. Dans tous les passages qui exigent force et élévation, l'artiste est toujours si puissant (quand l'organe ne trahit pas), que le public, ému et entraîné, peut croire au talent expressif. Il n'en est rien. M. Duprez reste toujours dans ses hauteurs pompeuses : quand la situation vient l'y chercher, un bel effet résulte, mais lui-même ne sait jamais se plier à l'idée dramatique. Et non seulement il ne sait pas s'accorder à la passion, mais la méthode même qu'il s'est faite est, par sa rectitude empesée, antipathique au génie dramatique.

Malheureusement M. Duprez a fait école, et tout le monde, à l'Opéra et ailleurs, se conforme à sa manière. Voilà pourquoi nous croyons qu'il y a, pour la critique, devoir à protester et à juger sévèrement. Les voix impartiales se sont tues, quand il y aurait eu intérêt à mettre le public et les chanteurs en garde contre une manière, contre un système fatal. Ç'a été un engouement. M. Duprez en portera la peine ; il y a eu pour lui excès de louanges, il y aura excès de dénigrement. Aujourd'hui que l'organe ne permet guère plus les grands effets, les défauts méconnus vont se révéler à tous les borgnes d'autrefois, et l'on ne verra plus que le mal. Nous croyons M. Duprez réservé à une chute terrible. Puisse-t-il n'en pas attendre les phases dernières et douloureuses !

J'en reviens à mon procédé pour n'avoir que jouissance à l'*Othello* de l'Opéra. Ecouter et étudier l'orchestre ; s'isoler souvent des premiers sujets du chant. De temps en temps, pour donner un aliment à l'esprit critique, on remonte à la scène ; et le retour à la partition de l'orchestre n'en est que plus agréable, par un effet de contraste.

J'ai dit que M. Baroilhet n'avait pas compris le personnage d'Iago. Du reste, on l'y a aidé en intercalant dans sa partie une aria sentimentale et vertueuse. « Mon cœur serait resté pur et sans tache, si Desdemone avait voulu m'aimer. » Voici comment M. Guizot résume très justement le dessin de la figure d'Iago.

« Iago n'est pas simplement un ennemi irrité et qui veut se venger, ou un scélérat ordinaire qui veut détruire un bonheur dont l'aspect l'importune ; c'est un scélérat cynique et raisonneur, qui, de l'égoïsme s'est fait une philosophie, et du crime une science ; qui ne voit dans les hommes que des instruments ou des obstacles à ses intérêts personnels ; qui méprise la vertu comme une absurdité et cependant la hait comme une injure ; qui conserve dans la conduite la plus servile, toute l'indépendance de sa pensée, et qui, au moment où ses crimes vont lui coûter la vie, jouit encore, avec un orgueil féroce, du mal qu'il a fait, comme d'une preuve de sa supériorité. »

Que MM. Baroïlhet, Vaëz, Royer et Benoît comparent cette figure avec le Iago de l'Opéra ! Rossini, apparemment, n'interdit pas aux artistes de s'inspirer de Schakspeare. Il a lui-même pris, dans l'œuvre du poète, tout ce que les ressources de l'art musical lui permettaient d'exprimer.

Mme Stoltz a fait de bons efforts pour représenter Desdemone. L'intelligence, certes, n'a pas manqué à l'artiste ; mais les moyens ont fait faute. La nature de Mme Stoltz est trop peu analogue à celle de Desdemona. Mme Stoltz est un petit homme, un beau jeune garçon, bien fait, vaillant, hardi, spirituel. Tout en elle, les formes, les gestes, les traits du visage, la bouche surtout, le regard, l'organe, tout prend une certaine carrure, une netteté ferme, tout se colore de nuances masculines. Desdemone, au contraire, telle surtout qu'a dû la modifier le maître musicien, c'est le type féminin dans sa nuance la plus délicate. Mme Stoltz l'a bien compris. Elle n'a pas cru, parce que Schakspeare fait dire à Othello : *O ma belle guerrière !* elle n'a pas cru, comme M. Janin, qu'il y eût dans cette figure le moindre élément mâle. M. Janin dit : « Je ne trouve pas que ce » soit chose raisonnable de représenter Desdemone tremblante, timide, » courbée, marquée à l'avance du sceau fatal. » Pour démontrer la valeur de son idée, le critique des *Débats* cite le trait : *O my fair warrior !* M. Janin n'a pas bien lu l'*Othello* de Schakspeare. Rien n'est moins guerrier que la figure de Desdemone, et si le More l'appelle tendrement *fair warrior*, c'est uniquement parce qu'elle a voulu quitter Venise pour le suivre à Chypre et l'accompagner à la guerre. Desdemone n'est rien qu'une femme amoureuse, tendre et très soumise. Aussi Mme Stoltz, mieux éclairée que M. Janin, a-t-elle cherché avec soin à se féminiser ; elle s'amollit, elle se fait douce et câline ; elle s'incline à l'image de ce saule que chante Desdemone à l'heure de la mort. C'est de cet effort, je crois l'avoir dit, qu'est résulté un effet général d'apprêt, un péché de maniérisme. C'est parce que l'intelligence comprenait juste, que ce défaut a coloré le rôle. Dans les types féminins trop purs, Mme Stoltz aura toujours, quoique fasse sa volonté énergique, un petit air emprunté. Du reste, Mme Stoltz prouve chaque jour des qualités de vocalise plus louables.

Je n'ai pas assez loué Mlle Méquillet et M. Octave. Dans leurs rôles secondaires, ces deux artistes ont fait preuve de précieuses qualités. Ils ont encore un reste de franchise, de naturel ; leurs voix sont encore des voix humaines. Puissent-ils conserver leurs qualités, en élevant un peu, avec leur style, la force de l'expression !

Mme Flora Fabri-Bretin continue ses succès dans le pas d'*Othello*. Elle est charmante. Il y a bien à reprocher quelques petites fioritures de goût mesquin, il y a bien quelques querelles à faire aux jambes ; mais le cou, le torse, les reins sont de merveilleuses compensations. Mme Flora a une manière d'arriver horizontalement sur le public tout-à-fait séduisante, et qui touche sensiblement les Anciens de l'orchestre (*Patres Conscripti*). Les princesses de la danse continuent à venir en foule, dans la salle, observer le succès de leur rivale. Mlle Sophie Dumilâtre défend glorieusement l'honneur français à côté de l'Italienne nouvelle venue.

Au Théâtre-Français, Mlles Restout et Paturel ont continué leurs débuts. Mlle Paturel a, en diminutif, le physique de son emploi, mais ce n'est encore qu'une élève-soubrette, presqu'une enfant. Il faut grandir, étudier et attendre. Mlle Restout est une fort belle froide grande personne, d'une nature un peu molle pour représenter les Célimène. M. Flechter m'a paru comprendre remarquablement (beaucoup mieux sans aucun doute que M. Leroux) le rôle du Menteur. Il se passionne vraiment pour ses menteries ; ses inventions lui viennent bien, abondamment, sans fatigue. J'ai bon espoir qu'après une année de travail encore, M. Flechter pourra se présenter avec succès à la Comédie française.

Mlle Naptal a joué Rosine avec un grand charme. Ce n'est pas précisé-

Mais où trouver des fonds, nous dira-t-on ? Eh ! mon Dieu, on emprunte, tout simplement : généralement l'emprunt n'est pas un très bon moyen, nous en convenons ; mais, quand il est destiné à créer des ateliers, à féconder la production, il peut être une excellente spéculation. L'emprunt, au lieu de donner des bénéfices, ne fît-il que diminuer le chiffre annuel des dépenses, serait encore avantageux puisqu'il y aurait bénéfice d'économie sur le mode actuel d'élever les enfants trouvés. On a calculé que l'établissement des colonies d'enfants trouvés donnerait de suite, par orphelin et par an, 35 f. d'économie, sans tenir compte des bénéfices que l'on pourrait retirer du travail des enfants devenus capables de produire. Or, comme le nombre moyen des enfants trouvés est de 130,000 environ, l'application du système des colonies donnerait une économie annuelle de 4,550,000 fr.

Puisque les enfants sont laissés à la charge de chaque département, que chaque département fonde alors une colonie, en empruntant, s'il le faut ; que deux ou plusieurs départements voisins s'entendent pour établir une colonie, comme ils s'entendent quelquefois pour fonder un hospice. De toute manière, il sera toujours plus économique d'utiliser le travail des enfants que de les nourrir comme aujourd'hui sans tirer parti de leur activité. Mais le grand résultat à poursuivre surtout, c'est l'éducation professionnelle de ces pauvres enfants, c'est la création d'ateliers agricoles. Si les colonies étaient dirigées par des hommes intelligents elles pourraient exercer sur l'avenir une grande influence. Après les colonies d'enfants, viendraient les colonies d'adultes, puis enfin de grandes associations volontaires, seul moyen de remédier au fléau chaque jour plus menaçant du paupérisme et de la mendicité.

---

On lit dans la *Revue de Paris* :

« Nous avons parlé d'un projet de chemin de fer présenté au vice-roi d'Égypte par un ingénieur anglais. Ce projet, conçu d'après un système nouveau, dont l'idée appartient à un ingénieur français mort vers la fin de 1837, aurait été favorablement accueilli, si l'on en croit les journaux anglais. Nous sommes aujourd'hui convaincus de l'exactitude de nos premières informations, et nous pouvons affirmer que Méhémet Ali a accordé à une compagnie anglaise la concession du chemin de fer du Caire à Suez, à la charge par celle-ci : 1° de faire à ses frais tous les travaux ; 2° de payer un impôt annuel proportionné à l'importance des transports ; 3° de soumettre tous les plans à l'approbation du pacha. La concession est faite pour trente ans, et ne pourra être retirée que dans le cas où la compagnie ne remplirait pas ses obligations. Ces circonstances sont connues de tout le monde, au Caire et à Alexandrie, et nous ne tarderons pas à en apprendre tous les détails. »

---

On s'est demandé comment l'indemnité de M. Pritchard serait payée. La première pensée du ministère a été de solliciter des chambres un crédit à cet effet. En prenant cette voie, le ministère espérait engager la responsabilité du parlement, et le rendre solidaire de l'arrangement qu'il a conclu ; mais depuis on s'est ravisé. La partie prudente du ministère a craint que les chambres ne voulussent pas accepter la moitié d'un fardeau si lourd. La disposition actuelle des esprits les plus modérés a paru peu rassurante. On a pensé qu'il serait plus sage d'éviter le combat. Aussi le bruit courait hier que le cabinet avait l'intention de payer l'indemnité de M. Pritchard sur le crédit destiné à l'Océanie. Par ce moyen, le ministère évitera le danger de voir l'arrangement de Taïti annulé par un vote financier ; mais il ne pourra le soustraire au jugement des chambres.

(*Revue de Paris.*)

---

## Extérieur.

**Hollande.** — La Haye, 14 septembre. — La descente de deux navires anglais à Bornéo, et la vengeance que les Anglais semblent vouloir tirer des mauvais traitements que ces navires ont essuyés de la part des indigènes, ont fait grand bruit dans ces derniers temps. Voici ce qu'en dit le *Staats Courant* (journal officiel) sur la foi de sa correspondance de Batavia, en date du 15 mai. On remarquera le soin qu'il prend de faire observer que les deux navires anglais étaient la propriété d'un simple particulier.

« On sait que deux navires anglais avaient été équipés aux frais de MM. Ersquine Murray qui commandait lui-même l'expédition dans le but d'ouvrir des relations avec les chefs indigènes, et d'en obtenir des terres pour fonder une colonie dans une des parties les plus fertiles de cette île si vaste. Ces navires sont arrivés le 25 novembre sous pavillon anglais, à Sambas, sans autre but apparent que de faire le commerce. De là ils sont partis le 30 pour Banjermassing, où ils sont arrivés le 12 décembre, et y ont vendu une partie de leur cargaison consistant en quincaillerie de Chine, plumes métalliques, ouvrages de fer, faïence, papier à offrande, livres chinois, toiles, soies, thé et quelques ouvrages en fer d'Europe.

» Après un séjour de vingt-trois jours, ils ont levé l'ancre dans la première quinzaine de janvier, annonçant qu'ils allaient faire voile pour les Moluques. Mais, depuis, on a appris qu'ils ont touché à Menado pendant le mois de mars, n'ayant plus à leur tête M. Erskine Murray qui, disait-on, avait été tué avec une partie de son équipage, dans un combat qu'il avait dû soutenir contre la population indigène dans la rivière de Cotti, sur la côte orientale de l'île de Bornéo, dans l'empire du sultan de Koeti. »

— Francfort-sur-Mein, 9 septembre. — La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le divorce entre le prince Gustave Wasa et la princesse Louise-Amélie-Stéphanie de Bade a été prononcé, le 14 août, par jugement que le grand duc a confirmé le 26. Le mariage datait de novembre 1830. Chacun des époux peut se remarier.

— Vienne, 7 septembre. — L'assemblée des Etats de la Basse-Autriche est convoquée pour le 19. Il est question d'étendre le droit de bourgeoisie à la participation aux délibérations des Etats.

(*Gazette universelle.*)

— Presbourg, 7 septembre. — On croit que la diète de Hongrie sera prorogée au 15 octobre. Une commission a été nommée pour préparer un projet de loi sur la liberté de la presse. A la majorité de 26 voix contre 19, il a été décidé que les individus non nobles pourraient acquérir et posséder des biens-fonds. Jusqu'à présent, ils ne pouvaient leur revenir que par voie de gage ou d'hypothèque.

---

## Faits divers.

— Le deuxième tableau rectificatif des listes électorales et des jurés a été publié ce matin. Voici comment se résume ce tableau pour le département de la Seine, et en ce qui concerne les électeurs censitaires :

1er arrondissement, 20 additions, 1 retranchement ; 2e arrond. . . 36

même ouvrir les yeux au malheureux blessé, lorsque Mlle Delphine ... est accourue ; à sa vue Blom a retrouvé toute sa connaissance, et il a pu raconter lui-même les causes de son suicide. Il adorait cette jeune fille, qu'il voulait épouser ; mais sa mère s'opposant à son mariage, le força à partir pour Bruxelles. Au bout d'un mois de lutte et d'efforts inutiles pour oublier sa passion, le jeune homme revint à Paris.

Il y avait deux jours qu'il était de retour lorsque sa mère signifia à la jeune Delphine qu'elle eût à quitter la maison. — Elle venait de partir à peine lorsque Blom s'est précipité par la fenêtre. — Le malheureux jeune homme a épuisé dans ce récit, qu'il a fait lui-même et dans les plus grands détails, tout ce qui lui restait de force. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu. Ce matin il vivait encore, mais on pense qu'il ne passera pas la journée.

(*Siècle.*)

— Hier lundi, dans la matinée, l'ordre a été envoyé par le télégraphe à Rochefort, Cherbourg, Lorient, Toulon et Brest, de suspendre tous les armements commandés. Le même jour, des instructions écrites sont parties par le courrier pour les préfets maritimes, afin qu'ils se tiennent prêts à recevoir les vaisseaux de l'expédition qui vont rentrer. On ne va plus s'occuper maintenant que de l'armement de deux bricks et d'une corvette qui devront remplacer les autres bâtiments et former la station des côtes d'Afrique sous les ordres de M. Hernoux, capitaine de vaisseau.

(*Idem.*)

— On écrit de Savenay, 15 septembre :

Notre collège électoral avait à nommer un député en remplacement de M. Jollan, démissionnaire. Le scrutin d'aujourd'hui a donné le résultat suivant :

Nombre des votants, 262 ; majorité absolue, 132. M. Ternaux-Compans a obtenu 126 voix ; M. Ernest de La Rochette, légitimiste, 55 ; M. l'abbé de Genoude, légitimiste, 48 ; M. Dubois-Aymé, 24 ; M. David (d'Angers), 8 ; M. Dupetit-Thouars, 1.

On procédera demain à un second tour de scrutin.

(*Moniteur parisien.*)

— On lit dans le *Journal des Chemins de fer* :

Les terrassements et les ouvrages d'art sont entièrement terminés sur les lignes d'Arras à Douai et de Douai à Valenciennes, comprenant ensemble un développement de soixante kilomètres ; il ne reste plus à exécuter, sur ces sections, que la pose des rails. Les travaux sont maintenant en grande activité aux abords et dans les fortifications de la ville de Douai et sur la ligne de Lille jusqu'à Oignies.

« Le sol étant très plat sur ces points, les travaux de terrassement sont peu considérables ; ils sont déjà terminés sur plusieurs points. Les ponts de la Scarpe, de la Deule et ceux à établir à la traversée des fortifications sont tous fondés ; à quelques-uns les maçonneries s'élèvent déjà de deux mètres au-dessus de leurs fondations. Un grand nombre d'aqueducs sont construits ou très avancés en construction.

« La gare que l'on établit à la traversée de la Deule par le chemin de fer est au fond ; les terrassements considérables qu'on exécute sur ce point touchent à leur fin. Les travaux à exécuter par le génie militaire dans l'étendue de la zone fortifiée, sont aussi en activité ; ces travaux dont l'estimation s'élève à 415,000 francs, ont été adjugés à M. Beaulieu, moyennant une augmentation de 3 p. 100.

« On compte environ douze cents ouvriers employés sur les différents chantiers du chemin de fer ; on espère que les lignes sur Arras, Lille et

---

ment la rusée pupille de Bartholo dans toute sa malice ; c'est Rosine impatiente du joug et toute amoureuse. En vérité, je le redis, l'amour est entré à la Comédie française avec le regard de Mlle Naptal. Il n'est pas possible de s'exprimer avec plus de goût, d'ardeur, de vérité, la passion naissante, les premières joies de la possession par le regard. Pendant toutes les scènes d'intrigue entre le comte déguisé, le barbier et le docteur, notre nouvelle Rosine semble se tenir à l'écart de la lutte ; elle est toute à la contemplation du beau Lindor ; elle le suit d'un œil si doux, si tendre, qu'on se sent attiré, fasciné, et que l'on se demande comment M. Leroux peut, sous l'impression d'un tel fluide, rester aussi peu amoureux. Almaviva, dans le *Barbier de Séville*, est bien réellement « un Espagnol du temps d'Isabelle. » Il ne faudrait pas l'oublier. Almaviva, c'est un rôle très difficile, où l'amour doit partout éclater, sous les allures hautaines du grand seigneur, sous les déguisements de l'intrigue. M. Leroux fait ce qu'il peut. Il a certainement fait de grands progrès depuis un an. D'une extrême timidité apparente il est passé à des airs trop assurés. L'excès nuit en tout. M. Leroux a des yeux trop rapprochés, qui s'injectent trop aisément et dont le globe a un éclat vitreux. Ce défaut, une manière de découvrir ses dents désagréable, et un peu d'embonpoint ne sont pas favorables à des figures d'Almaviva et d'amoureux. Du reste, reconnaissons qu'il y a chez M. Leroux zèle et progrès. Mais, pour Dieu ! qu'il ait d'autres attitudes, d'autres impressions sous le regard charmant de Rosine. Je crois, en ce qui regarde Mlle Naptal, que cette artiste a pris du caractère tracé par Beaumarchais, ce qui convient à ses qualités naturelles. On peut souhaiter une Rosine plus complète, plus animée, plus variée ; mais on ne saurait la souhaiter plus tendre et plus amoureuse. J'engage Mlle Naptal à s'en tenir à cette nuance, qu'elle exprime à ravir. Elle échouerait peut-être si elle voulait tenter de reproduire particulièrement l'esprit alerte et rusé, la nuance féline du caractère féminin.

Mlle Naptal est fort élégamment mise. Son costume est plus oriental qu'espagnol ; mais qu'importe ! Les actrices ont pour mission de nous offrir des modèles perfectionnés d'ajustements. Dans une comédie qui est de tous les pays, comme le *Barbier*, on peut laisser de la latitude à l'acteur, pourvu qu'il aide par son bon goût au progrès du costume. Mais, à ce propos, une petite critique à Mlle Naptal. Le costume doit être convenant à la situation, au moment dramatique. Or, concevez-vous, mademoiselle, que Juliette sortant de sa chambre, au premier chant de l'alouette matinale, et reconduisant son jeune époux, puisse avoir le même costume complet, à toutes épingles, qu'elle portait la veille ? Juliette et Roméo, se retrouvant après une longue absence, ont-ils donc passé la nuit à parler politique ? Le costume, au théâtre, doit sans doute avoir ses réserves délicates ; mais la pudeur peut s'accorder avec le vrai, et je suis sûr que, sous vos traits, l'épouse de Roméo, moins épinglée, n'en conserverait pas moins une grâce toute pudique.

Pourquoi donc affubler de la robe et du vaste feutre de Bazile la figure ronde et enfantine de M. Riché ? M. Maubant, qui joue L'éveillé aurait parfaitement le facies du bilieux maître à chanter, et peut-être le jouerait-il bien.

Si l'on veut se faire une idée de la puissance et de la finesse câline et perfide du génie de la femme, il faut aller observer Mmes Anaïs et Léontine Volnys dans la *Camaraderie*. Ce sont de merveilleuses figures.

*Les Deux perles* ont obtenu un moyen succès au Vaudeville. Une infante d'Espagne s'imagine qu'un jeune cavalier l'adore ; elle s'énamoure et se passionne. Or, l'infante a malheureusement fort mal calculé la direction de regards qui s'adressaient à une jeune duchesse, favorite de la princesse. Ce secret étant découvert, l'infante infortunée s'abandonne aux fureurs de la jalousie.

C'est que la jalousie... entends-tu bien, Georgette ?
Est une chose... là... qui fait qu'on s'inquiète...
Et qui chasse les gens d'autour d'une maison.
Je m'en vais te bailler une comparaison,
Afin de concevoir la chose davantage ;
Dis-moi, n'est-il pas vrai, quand tu tiens ton potage,
Que, si quelque affamé venait pour en manger,
Tu serais en colère, et voudrais le charger ?
... C'est justement tout comme.
La femme est en effet le potage de l'homme ;
Et quand un homme voit d'autres hommes parfois
Qui veulent dans sa soupe aller tremper leurs doigts,
Il en montre aussitôt une colère extrême.

Ce que Molière dit ici de l'homme, il l'entend évidemment de la femme. Pauvres femmes ! elles ont aussi, en Civilisation, cette maladie de « l'amitié goulue qui n'en veut que pour soi. » Quoi qu'il en soit, les raisons de Molière ne s'adressent pas précisément à la situation de l'héroïne de MM. Fouché et Alboise, car pour celle-ci il ne s'agit pas même de partage. Tout pour la duchesse, rien pour l'infante : C'est un peu trop dur. Cependant la princesse fait un généreux effort ; elle renonce à son amant, et, de désespoir, elle va épouser quelque empereur d'Autriche.

Mme Delvil serait une dangereuse rivale pour toutes les infantes du monde. Mme Thénard représente avec talent une princesse qui a des chagrins d'amour... Aux personnages principaux de cette histoire sont mêlés don Juan d'Autriche (un don Juan quelconque imagé par M. Hippolyte !) et un ambassadeur autrichien stupide, comme on n'en trouve qu'au Vaudeville.

A propos d'ambassadeur d'Autriche, M. le comte Apony, le plus beau et le plus noblement simple des membres du corps diplomatique, riait hier de grand cœur aux bons mots dont MM. Varin et Lubize ont assaisonné les *Trois Péchés du Diable*, et souriait bienveillamment au charme gracieux de Mlle Désirée. M. le comte Apony va partout à nos théâtres, sans étalage ; il prend comme un simple bourgeois sa stalle à l'orchestre, et, sans s'inquiéter de l'étiquette, rit franchement et à la française. Nous souhaitons fort que M. le comte Apony reste au milieu de nous jusqu'à la fin de sa carrière diplomatique, et qu'une bonne paix éternelle entre la France et l'Allemagne lui permette de rire toujours en français au milieu de nos fêtes parisiennes.

Revenons au diable du Gymnase. Ce lutin-là est le plus amusant que le monde théâtral nous ait offert, grâce à MM. Varin et Lubize, le plus charmant et le plus séducteur, grâce à Mlle Désirée. Voilà un vrai succès pour le Gymnase. La pièce est une fantaisie aimable. Un brave garçon, la veille du mariage, promet à sa fiancée d'être à tout jamais sobre, fidèle et plein de douceur. Le Diable, qui n'aime pas qu'on se vante ainsi, intervient sous les traits d'une charmante petite danseuse de l'Académie royale de musique, et, avant que la nuit soit achevée, le vertueux fiancé se grise, trahit sa maîtresse et tue un rival en duel. Tout cela, heureusement, n'est qu'un jeu du démon, et la vertu, suffisamment instruite à être modeste, se marie le lendemain matin. Pour dégoûter sa victime du mariage, le tentateur lui montre l'avenir en un tableau peu séduisant et malheureusement trop vrai. On voit, dans un grenier misérable, les époux mal vêtus, travaillant de nuit pour gagner le pain nécessaire. La femme console ses enfants, qui pleurent ; le père enseigne la lecture à son garçon. Le petit rechigne, le père s'impatiente, brusque l'enfant, lui cloue la figure sur le livre. Toute la maison est en pleurs, et, pour finir, la mère, irritée des violences de son mari, s'emporte en reproches, en menaces. L'apparition s'efface au moment où les époux en viennent aux mains. Pour contraste à ce tableau succède la vue du bal Mabille et le tableau de la liberté et des plaisirs du célibat. Mlle Désirée danse si adorablement une polka, augmentée et embellie, qu'on voudrait toujours rester garçon à pareille fête.

M. Geoffroy est un acteur de mérite ; il dit fort bien deux ou trois mots. Mais il n'a pas d'originalité propre, et rappelle un peu la manière de M. Ravel. Mlle Désirée est aujourd'hui une des jeunes artistes de Paris qu'on aime le mieux à voir, et qu'on ne se lasserait jamais de suivre sur les terres du Diable.

L'Odéon a rouvert ses portes avec *Antigone* et la *Ciguë*. Nous lui ferons une place d'honneur au prochain feuilleton.

D. L.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 16 SEPTEMBRE.

**FREULON**, tailleur, rue Villedot, 7. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 0/0 ... | 102 10 | » | » | » | » | — Portugais. | 10 1/4 | 10 | » B. | 1/8 |
| O. de la V. | 1447 50 | 1445 | » | B. 2 | 50 | Esp. D. active | 32 | » | » B. | 1/2 |
| B. de Fr.. | 3055 | » | » | B. 5 | » | 5 0/0 Naples. | 98 | 70 | » | » |
| C. L. 5000 | 5057 50 | 5060 | » | H. 5 | » | — Romain.. | 105 | 1/2 | » | » |
| — 1000 | 1080 | » | » | H. 2 | 50 | Obl. Piémont. | 1245 | » | » H. | 2 50 |
| C. hyp.. | 767 50 | 768 75 | | H. 1 | 25 | Emp. d'Haïti. | 425 | » | » H. | 2 50 |
| 4 Can.... | 1285 | » | » | H. 2 | 50 | B. Belge. | » | » | » | » |

7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Deux Sœurs. Surprises. Trois Pêches. Funiste.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Enfantillage. Tourlourou. Fiole. Omelette.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Don César. Calypso.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Élysées.) — Grands exerc. d'equit.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Maître Corbeau. Mort aux Rats.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines par 100 kil.

HALLE DE PARIS.

| 16 septembre. | | | | 17 septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1022 q. | 07 k. | | Arrivages | 644 q. | 91 k. | |
| Ventes | 1043 | 84 | | Ventes | 390 | 85 | |
| Restant | 21580 | 74 | | Restant | 21600 | 30 | |
| Cours moyen | | 35,52 | | Cours moyen | | 35,48 | |
| Cours-taxe | | 35,66 | | Cours-taxe | | 35,60 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 01 q. | 47 k. | 36,05 à 00,00 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 232 | 36 | 35,00 à 37,00 | 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 56 | 52 | 33,75 à 34,40 | 2 | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 01 | 50 | 29,30 à 00,00 | 3e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 45 | 70 | 21,00 à 29,30 | 4 | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| | 365 | 20 | 00,00 à 00,00 | 1. | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |

**GRAY**, 14 septembre. — Farine 1re 36,80; 2e 33,60; 3e 20,00.

### Cours des céréales (par hect.).

**EVREUX**, 14 sept. — Froment 20,76. — Méteil 18,05. — Seigle 9,47. — Orge 10,08. — Avoine 6,97.

**VERNON**, 14 sept. — Froment 20,50. — Méteil 18,50. — Seigle 10,50. — Orge 9,75. — Avoine 6,50.

**LOUVIERS**, 14 sept. — Froment 21,07. — Méteil 17,10. — Seigle 9,43. — Orge 10,00. — Avoine 8,21

**BRIONNE**, 12 sept. — Froment 20,16. — Seigle 10,00. — Avoine 7,25.

**DREUX**, 16 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,12; 3e 18,00. — Méteil 15,50 à 17,25. — Seigle 11,00. — Orge 10,65. — Avoine 6,70.

**ARRAS**, 14 sept. — Froment blanc 19,00 à 21,00; do roux 16,50 à 19,25. — Seigle 9,50 à 11,00. — Escourgeon 9,50 à 11,25. — Avoine 5,25 à 6,00.

**VALENCIENNES**, 14 sept. — Froment 1re 20,25 à 20,75; 2e 19,25 à 20,00; 3e 18,25 à 19,00.

Les bonnes qualités de froment ont trouvé aujourd'hui beaucoup d'amateurs, sans cependant déterminer d'augmentation; celles inférieures, au contraire, étaient peu recherchées. Les prix des autres denrées ne sont que nominaux.)

**STRASBOURG**, 13 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 17,52; 3e 15,50. — Maïs 12,00 à 15,00. Hausse de 0,02 sur le blé et baisse sur le maïs.

**COLMAR**, 12 sept. — Froment 1re 20,03; 2e 18,37; 3e 16,87. — Méteil 13,84. — Seigle 11,31. — Orge 9,71.

**TOURS**, 14 sept. — Froment 16,35. — Seigle 10,67 — Orge 10,00. — Avoine 7,00.

**MARSEILLE**, 14 sept. — *Froments.* La nouvelle fixation des droits sur les céréales équivalant à une prohibition a considérablement augmenté le calme qui pesait déjà très lourdement sur notre marché; aussi nos opérations sont-elles tout-à-fait insignifiantes. Il s'est traité au commencement de la semaine et avant les nouveaux droits, quelques parties blé de Pologne, par navire anglais à 20 fr. les 160 litres entrepôt.

A la consommation, les blés supérieurs seulement ont quelque débouché.

### Graines oléifères et huiles (p. h.).

**ROUEN**, 13 septembre. — *Graines* colza 19,00 à 20,00. — Navette 17,00 à 19,00. — Chanvre 15,00.

*Huiles* de colza 82,50; de lin 82,00.

**ORLÉANS**, 14 sept. — *Graine* colza 18,00.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 14 sept. — Il s'est vendu cette semaine 100 fûts d'huile de navette à 53,00.

**ARRAS**, 14 sept. — *Graines.* — Œillette 18,50 à 20,50. — Colza 19,00 à 22,00. — Lin 18,50 à 19,50. — Cameline 16,00 à 17,00.

*Huiles* d'œillette à clair 77,00; do bon goût 74,00; do rousse 71,50. — Colza 73,25. — Lin 72,00. — *Tourteaux* 11,00 à 16,00.

**LILLE**, 16 sept. — *Graines* colza 18,00 à 22,50. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 17,00 à 19,00. — Caméline 17,00 à 19,00.

*Huiles* de colza ép. pour éclairage 78,00; do ord. 72,00. — D'œillette bon goût 74,00; de rousse 72,00. — Lin 69,50 à 69,75. — Caméline 72,50.

*Tourteaux* 10,50 à 17,50, selon l'espèce et le mérite.

**MARSEILLE**, 13 sept. — (1er *avis*). Les huiles d'olive à fabrique se sont améliorées par suite des avis de Paris et de quelques ventes en savon. Il s'est fait quelques achats de 111,00 à 111,75 l'hect.

Les huiles comestibles restent calmes, mais à prix maintenu. Point d'affaires.

Du 14 sept. — (2e *avis*). *Graines.* — On remarque depuis quelques jours plus de fermeté sur ces articles, bien que les transactions ne présentent aucune espèce d'intérêt, par suite du peu de confiance qu'on a généralement dans l'avenir des huiles.

Les graines de sésame disponibles sont cotées de 48,00 à 49,00 et à livrer de 46,50 à 45,50.

Les lins disponibles et à livrer 26,50.

Les ravisons 18,50.

*Huiles d'olive à fabrique.* — On a payé les premières qualités d'Espagne de 111,70 à 112,50; les Zante 110,90 et un chargement de Tunis 104,70.

A livrer, les transactions n'ont pas été nombreuses; on a fait quelques opérations pour les 3 derniers mois à 112,50. Les 3 premiers mois de l'année prochaine obtiendraient facilement 113,30.

*Huiles comestibles.* — On a réalisé seulement 25 futailles Toscane en qualité surfine de 151,55 à 164,00 l'hect. suivant le mérite.

Les huiles de Provence ont rencontré quelques petites demandes. Les canavetiers ont fait divers achats en Bouches-du-Rhône surfines dans les prix de 168,75 à 171,90 l'hect., et en qualités fines de 143,75 à 148,45. Les provenances du Var ont obtenu aussi quelque débouché pour la consommation locale; on a payé les qualités supérieures de 125,00 à 128,15 et les qualités ordinaires de 117,20 à 118,75.

L'huile de sésame à froid est assez demandée; les bonnes qualités deviennent rares, les cours se maintiennent fermes. On cote la 1re 103,00 à 105,40 (les 100 kil.); 2e 98,00 à 100,50; 3e 94,50 à 95,60.

*Huiles lampantes d'olive.* — Les provenances de Naples, Espagne et Mételin ont repris cette semaine un avantage assez marqué. Ces qualités ont eu preneurs pour diverses petites parties dans les prix de 112,50 à 114,07 l'hect.

Les lampantes Tunis ont suivi à peu près la même impulsion, elles valent en ce moment 109,40.

Celles de Corse en magasin sont tenues 112,50; on a fait quelques ventes sur le quai de 109,40 à 110,95.

*De colza.* — Cette sorte paraît un peu plus ferme. Quelques petits lots du magasin ont passé à la consommation dans les prix de 90,60 à 92,20 l'hect.

**NICE**, 8 sept. — Voici ce qu'on écrit de cette ville au sujet de la récolte des huiles d'olive :

« Les prix devront bien se soutenir parce que la récolte de cette année ne produira pas une seule goutte de bonne huile.

» Le ver a paru de bonne heure dans nos campagnes; cet insecte favorisé par les chaleurs s'est développé avec force; il a détruit tous nos quartiers qui avaient quelques huiles, et ses progrès ont été tellement prompts qu'il ne reste plus une olive saine.

» La sécheresse fait également beaucoup de mal : nos olives dessèchent sur les arbres et elles tombent en grande quantité.

» La fabrication des huiles commencera au mois d'octobre, pour finir vers la fin de décembre. Le peu de durée de cette fabrication peut vous donner une idée de la pénurie de la récolte, puisque dans les bonnes années la fabrication commence avec le premier décembre et finit vers la fin de juin et même de juillet. »

### Spiritueux (2e avis).

**MARSEILLE**, 13 sept. — Comme le faisait pressentir la correspondance de cette ville (voir le Bulletin agricole d'hier) en parlant des 3/6, une baisse sensible a eu lieu sur le lin courant par suite de la revente d'une partie des achats que l'on supposait faits pour compte de la compagnie haussière.

Aussi malgré la bonne tenue de l'article sur les marchés du Languedoc et surtout du Nord, le fin courant est tombé à 78,77 et enfin, dit-on, à 76,00.

Le disponible, qui ne se trouve plus que dans les mains de la compagnie, n'a pas subi une si forte dépréciation; à peine trouverait-on quelques pièces à 79.

Octobre a donné lieu à quelques affaires à 69 et à 68.

Quelques centaines de pièces ont été faites à 67,00, 66,50 et 66,00 pour novembre et décembre.

Les marcs 63.

Les eaux-de-vie 49.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,40 pour la paille.*

**PARIS**, *marché d'Enfer du 17 septembre.* — Foin 1re 46 à 48; 2e 43 à 44; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22.

*Marché St-Antoine, 17 septembre.* — Foin 1re 48 à 50; 2e 44 à 46; 3e 38 à 40. — Luzerne 1re 46; 2e 40 à 43, 3e 36 à 38. — Regain 40. — Trèfle 1re 35; 3e 27 à 28. — Paille de froment 1re 26 à 27; 2e 24 à 25; 3e 22. — Paille de seigle 28 à 30.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. Prix du kil. sur pied.

**MARCHÉ DE SCEAUX** du 16 Septembre 1846.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 950 | 892 | 58 | 1 15 | 1 06 | 92 |
| Vaches.... | 222 | 216 | 6 | 1 06 | » 95 | 90 |
| Veaux.... | 547 | 547 | » | 1 40 | 1 20 | 1 |
| Moutons.. | 13711 | 10638 | 3075 | 1 40 | 1 00 | 90 |

**LA MAISON-BLANCHE**, *marché du 17 septembre.* — 203 porcs dont 177 vendus 1,08-1,04-1,00.

**LYON**, 14 septembre, *marchés des 10, 12 et 13 septembre.* — Bœufs 1,20-1,10-0,88. — Moutons 1,30-1,20-1,14. — Veaux 1,38-1,34-1,22


**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES :

1re *Série.* — La **RÉFORME INDUSTRIELLE** ou le **PHALANSTÈRE**, ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série, *dont quelques exemplaires viennent d'être complétés par une réimpression*, contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Les souscripteurs recevront, avec les 2 volumes, *un titre et une table de matières* qui vient d'être dressée et imprimée pour la première fois. — Ce titre et cette table se vendent, séparément : 50 centimes.

2e *Série.* — La **PHALANGE**, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr.; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr.; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série.* — La **PHALANGE**, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr.; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de :**
Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 50 centimes.
**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

**On trouve à la même Librairie tous les ouvrages de Charles FOURIER, et en outre :**

**PETIT COURS DE POLITIQUE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE**
**A l'usage des Ignorants et des Savants.**
Brochure in-18 de deux feuilles. — Prix : 40 cent.; par la poste, 50 cent.

**Théorie du DROIT DE PROPRIÉTÉ, Par M. V. CONSIDERANT.**
Brochure in-8o. — Paris, 1840. — Prix : 1 fr. 25; et par la poste, 1 fr. 50.

**BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE; Manifeste de l'École Sociétaire, fondée par FOURIER.**
Nouvelle édit. Paris, 1842. Un vol. in-18. Prix : 1 f. 25; par la poste, 1 f. 60.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée** rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lépine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilvut** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

**ÉDITION ILLUSTRÉE de CORINNE** par Mme **de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

**CAPSULES de MOTHES**

**au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur, ni saveur.**
Guérison sûre et prompte des Écoulemens récens ou Chroniques, Flueurs blanches, etc., etc., à Paris, rue Sainte-Anne, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Ce. — Prix : 4 Fr.
*Capsules aux Cubèbes, à l'huile de foie de morue, et à tous autres médicamens.*



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.



**COMPRESSES LEPERDRIEL.**
EN PAPIER LAVÉ
Toujours belles et bien douces. — 1 fr. le 100. — Fg-Montmartre, 78.

LE CHOCOLAT MENIER

comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les MÉDAILLES dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, pass. Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharm. et d'épiciers de Paris et de toute la France.

pour et ne désemplissent pas. Et on accuse la paresse des ouvriers qui chôment le lundi quand le dimanche suffirait à leurs fatigues; leur imprévoyance qui ne sait pas puiser dans la prospérité d'aujourd'hui des ressources pour la détresse de demain; leur prodigalité qui consomme en folles dépenses le salaire destiné aux besoins de toute une famille. Apprenez-leur, nous dit-on, l'amour du travail, la sobriété, la résignation, l'épargne : vous mériterez mieux du peuple par des encouragements et des consolations que par l'exagération de sa misère, et, vous voyant dans le vrai, les hommes d'Etat prêteront une attention plus sérieuse à vos réclamations désormais légitimes.

Dans ces reproches le sophisme se mêle habilement à la vérité. Nous ferons la part de l'un et de l'autre.

Et d'abord, celle du sophisme.

Cette offre abondante d'un travail bien payé, n'existe pas pour tous les âges.—La vieillesse est rebutée, l'enfance peu recherchée, à moins qu'on ne veuille odieusement abuser de son ardeur. D'ailleurs, pour être lucratif, le travail de l'enfant doit être exclusif et continu, ce qui le prive d'éducation intellectuelle et de développement physique. Que cette atrophie porte principalement sur l'esprit comme dans l'agriculture, ou sur le corps comme dans l'industrie, elle se reproduit partout, et à des degrés divers. L'enfant se trouve ainsi éloigné, par des fatigues précoces ou l'avortement de son intelligence, du degré de puissance que la nature lui destinait.

Et remarquons en passant quelle différence entre le sort de l'homme et celui des animaux. Un propriétaire comprend que le bétail est le pivot de l'inventaire de sa ferme, et une partie importante de son capital. Aussi, quand lui naît un veau ou un poulain, n'a-t-il garde de les faire travailler avant que l'âge ait fortifié leurs organes; il sait que si on les fatiguait de trop bonne heure, ils se déformeraient, ils s'épuiseraient, et n'atteindraient jamais la valeur qu'il a droit d'espérer d'une éducation sagement réglée sur les lois de la nature. Or, admirez les progrès de la civilisation : la société, quoique éblouie de lumières philosophiques, ne s'est pas encore élevée à ce sublime effort d'imaginative. Elle ne comprend pas que les hommes sont dans l'Etat ce que les bestiaux sont dans une ferme, la base de l'inventaire et une des parties les plus précieuses du capital social; que, dès lors, il importe de les disposer, par un habile développement de toutes leurs facultés et une sage réserve de leurs forces, à atteindre leur maximum de valeur. A peine si elle ose, bien tardivement encore, réduire de quelques heures le travail qu'imposait aux enfants la cupidité des industriels; quant à leur esprit, elle en redoute plutôt qu'elle n'en encourage l'expansion. Ne nous en étonnons pas : les économistes, flambeaux de la nation, ne nous enseignent-ils pas que la fécondité de la femme est un malheur public qu'il faut prévenir par toutes sortes d'expédients, tandis que celle de la brebis ou de la vache mérite tout encouragement? Les travaux sont rares et suspendus par les intempéries. Dans l'industrie, le chômage est périodique pour beaucoup de manufactures, et, accidentellement, il survient dans toutes, de temps à autre, par l'influence de mille causes, des perturbations plus funestes peut-être aux travailleurs que les désordres atmosphériques, parce qu'elles sont plus imprévues. Pendant ces crises, on est bien forcé d'entamer ses épargnes ou, par l'emprunt, d'escompter l'avenir.

Enfin ni l'ouvrier ni sa famille ne sont à l'abri de la maladie. Or chaque journée de maladie est doublement coûteuse par l'accroissement de la dépense et par la suppression du bénéfice.

Ces réserves capitales ne sont pas les seules. La quantité totale de travail offert dans un Etat, une province ou une commune, fut-elle suffisante pour procurer le bien-être à tous les travailleurs, comme l'assurent les optimistes, encore faudrait-il bien que chacun fût en mesure d'en prendre sa part suivant ses désirs; ce qui n'est pas, faute d'organisation. Qu'aujourd'hui un jeune homme se sente du goût pour les razzias, il se présente au bureau du recrutement; son engagement est reçu sans difficulté, et le voilà dirigé sans retard sur un lieu où, moyennant quelques manœuvres improductives ou destructives, il trouve le pain et le gîte assurés. Rien de pareil pour les travaux productifs. Point de bureau où le maître offre son salaire, le prolétaire ses bras. Ici le travail abonde, presse, dépasse les moyens, pendant qu'un peu plus loin, faute de renseignements, l'ouvrier se désole dans une oisiveté forcée. A défaut d'institutions qui mettent en contact les besoins réciproques et allient dans un emploi fructueux les capitaux des uns et les mains des autres, maîtres et travailleurs se cherchent et ne se trouvent pas.

La prétendue élévation des salaires est encore une illusion. Comme dans l'armée les soldats sont les plus nombreux, dans l'industrie les ouvriers médiocres ou mauvais sont aussi en majorité, et ce n'est pas tout-à-fait leur faute si la nature ou l'éducation professionnelle leur a fait défaut. Ils ont droit pourtant à vivre de leur salaire, et pour eux il n'est jamais élevé. On dit souvent que dans l'agriculture la main d'œuvre est chère, et cela est vrai pour le propriétaire qui est réduit aux plus humbles bénéfices; mais, relativement aux besoins, elle est très faible. Le travailleur agricole, réunissant ses sueurs à celles de sa femme, gagne au plus 350 fr. par an.

Est-ce beaucoup, est-ce assez pour une famille? Si dans quelques localités, le taux est plus élevé, il faut ajouter que, par compensation, les loyers et les vivres sont aussi plus chers, ce qui rétablit l'équilibre de pauvreté entre les diverses contrées.

Enfin les optimistes, qui accusent la paresse et le désordre des chefs de famille, doivent avouer avec d'autant plus de franchise la misère des femmes et des enfants, victimes innocentes des torts d'autrui, et cette misère appelle un remède efficace.

Ces réserves faites, nous proclamerons volontiers, avec tous les moralistes, que l'ouvrier vante le bonheur du ménage. Qu'y trouve-t-il au retour du travail? Célibataire, l'insupportable supplice de l'isolement; marié, c'est la compagnie non moins triste d'une femme inhabile à le réjouir, d'enfants qui le fatiguent de leurs cris, puis une chétive nourriture, un foyer glacé, une pâle lueur suspendue aux parois nues, toute une existence aussi lourde que celle de l'atelier. Et l'on veut qu'il ne se laisse pas entraîner par les splendeurs des cafés qui enchantent ses yeux et ses oreilles! Dans le dernier des cabarets, la grossière sensualité des vins et des liqueurs se relève par le spectacle du mouvement, l'intrigue du jeu, l'expansion vive des conversations, triple charme que l'ouvrier cherche en vain dans sa triste mansarde. Les joies de la famille l'y attendent, lui dit-on en vain? l'amour s'y émousse bien vite dans une intimité sans délicatesse, et la paternité ne se révèle à lui que sous ses aspects les plus sévères, les larmes et les plaintes de ses enfants affamés, gênés, contrariés. Ces passions, quelque nobles qu'elles soient, ne sauraient d'ailleurs suffire à captiver l'homme; il faut qu'elles se ravivent dans la variété des sentiments. Le charme des réunions amicales, la curiosité de l'esprit, les plaisirs des sens tiennent fortement aux besoins de l'âme, et ne peuvent en être retranchés sans de douloureux sacrifices.

Ces sacrifices s'aggravent de toute la répugnance qu'inspire un travail souvent rude, toujours ennuyeux parce qu'il s'accomplit solitairement ou dans une confusion désordonnée, par séances de dix à quinze heures, au prix d'un modique salaire, pour le compte d'un maître indifférent au cœur, sinon détesté, sans aucune de ces puissantes excitations morales qui dominent le corps par l'âme, à défaut desquelles le devoir et même l'intérêt succombent dans leur lutte contre les penchants naturels.

Que, par une noble victoire sur lui-même, le travailleur renonce à ces jouissances pour ainsi dire extérieures, et réserve son salaire pour des dépenses plus directement utiles à sa famille; qu'il relève un peu la simplicité de son logement ou de ses vêtements, il tombe dans le luxe, et aussitôt les moralistes de réclamer contre des prodigalités qu'il expiera dans les mauvais jours de l'avenir. C'est-à-dire que, pour échapper aux privations futures, il doit d'abord subir des privations actuelles; il doit se sauver d'une sécurité dangereuse par une inquiète prévoyance. Tantale ne doit éteindre sa soif qu'à demi, quand la coupe ardemment désirée monte jusqu'à ses lèvres altérées, de crainte de tarir la source rafraîchissante.

Voilà, certes, une difficile vertu, et, pour marcher avec persévérance dans cette voie de courageuse immolation de ses goûts à ses devoirs, il faut le secours d'une haute raison s'appuyant sur un caractère ferme et un sentiment élevé. Ces généreux mobiles, qui les éveille, qui les développe dans l'âme du travailleur?

Moins sévères que le vulgaire des moralistes envers la nature

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

## Deuxième partie.

### XXX.

### LA TRAVERSÉE.

Nous avons laissé la reine Caroline à bord du brick, et le brick cinglant vers Catane de toute la vitesse du vent. La nuit était si belle qu'elle la passa presque tout entière sur le pont, cherchant et trouvant le calme dans le spectacle auguste du firmament étoilé réfléchi dans le sombre miroir des flots. Le croissant de la lune brillait avec mystère sur les montagnes d'Agrigente, et répandait ses lueurs douteuses sur la nature à demi voilée; mais bientôt il se coucha, et la terre, les mers et les cieux rentrèrent au pouvoir des ténèbres. Après les fatigues et les dangers de la journée, le repos universel avait pour la reine un charme ineffable, une inexprimable douceur. Son cœur en subissait l'influence, et les tumultueuses passions de la lutte, de la vengeance, de l'ambition, cédaient par degrés la place aux émotions plus paisibles d'un amour encore dans les limbes. Mais ces émotions elles-mêmes n'étaient pas sans alarmes : Fabio était prisonnier. Qu'allait-il devenir? Castroné réussirait-il à le sauver? Tout son espoir, à cette heure, l'espoir d'une reine, était dans un Castroné! Ne reconnaît-on pas là ce destin railleur entrevu par Tacite et qui, assis sur le trône du monde, se fait un jeu cruel des affaires humaines? Partagée entre la pensée de ce qu'elle laissait derrière elle et de ce qu'elle allait affronter, Caroline passa toute la nuit absorbée en elle-même et rêvant l'amour et l'empire.

Le brick marchait rapidement et en silence; on n'entendait que les éclats de la vague, brisée par la proue écumeuse, et les gémissements du vent dans les cordages. Le marin de faction faisait son quart avec la ponctualité d'un automate; la nuit était si propice que quelques hommes suffisaient à la manœuvre; le reste de l'équipage dormait comme au port. L'*Alter ego*, que nous nommerons désormais le commandant, tenait son bâtiment avec un ordre parfait et y faisait observer la discipline militaire dans toute sa rigueur. Sa position était ambiguë, pour ne pas dire suspecte, car, indépendamment même de ses allures au moins étranges, sa commission était signée par l'ancien gouvernement, et, quoique le nouveau, soit par insouciance, soit par oubli, ne l'eût pas encore révoquée, elle ne pouvait manquer de l'être d'un instant à l'autre. Une fois révoqué officiellement, force lui serait de résigner son navire ou de se faire pirate en le conservant. Dans tous les cas, il aurait un compte sévère à rendre. En attendant ce moment décisif, il jouissait de son reste, comme on dit, et se mettait en règle autant que possible. Ainsi, par exemple, il était en mesure de prouver, à tort ou à raison, que le bâtiment anglais, si audacieusement capturé par lui, n'avait pas ses papiers en bonne forme, et que, s'il l'avait arrêté et confisqué, c'était dans l'intérêt du commerce et de la navigation. La reine ne lui parla point de cet incident, ne voulant ni sanctionner ni condamner un événement qui ne l'avait déjà que trop compromise; elle aimait mieux feindre de l'ignorer. Le commandant lui-même n'en dit pas un mot. Il poussa la discrétion jusqu'à respecter l'incognito de l'auguste passagère, même dans le tête à tête, bien que Castroné l'eût mis dans la confidence. Il ne lui échappa, à plus forte raison, en présence de l'équipage, aucun mot, aucun signe révélateur; le secret fut gardé fidèlement.

La traversée fut heureuse et miraculeusement courte. On fit un chemin énorme pendant la nuit, mais sans rien distinguer, quoiqu'on passât assez près des terres. On apercevait seulement par intervalle, et comme un point lumineux, comme une étoile, tantôt un phare brûlant sur la côte, tantôt un feu allumé sur les montagnes par la main des pasteurs; mais Sciacca et ses monts Chroniens, illustrés par Dédale; mais Agrigente et ses temples, mais Palma et ses riantes campagnes, le donjon féodal d'Alicata, la vieille forteresse arabe de Butéra, les villes, les golfes, les fleuves et les montagnes, tout était noyé, perdu dans le sein des ténèbres.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Avec quelle impatience la reine ne supportait-elle pas les lenteurs de cette navigation sans fin! Elle suivait d'un œil d'envie les oiseaux de mer qui venaient voltiger autour du navire; que n'avait-elle leurs ailes pour tromper les caprices du vent! Et puis, elle redoutait toujours quelque mauvaise rencontre, qui, en trahissant sa présence, aurait du même coup révélé le secret de son voyage à Catane; mais, sous ce rapport encore, la fortune lui fut propice : sa traversée ne fut point inquiétée; on ne rencontra pas un seul bâtiment anglais, pas même un bâtiment de commerce; et, d'ailleurs, le brick était prêt à tout événement. Le point délicat à franchir était Syracuse, une des principales stations des Anglais à cette époque; aussi le commandant eut-il soin, une fois dans la mer Ionienne, de prendre le large, afin d'échapper aux vigies. La nuit vint à son aide et couvrit son passage d'un voile impénétrable. Cependant, on ne passa pas tellement loin des côtes, que la reine ne pût entendre le canon gronder et distinguer des feux d'artifice à travers l'obscurité. Ce jour-là même on devait proclamer en Sicile la nouvelle constitution, et ces réjouissances éclataient en l'honneur du nouveau-né siculo-britannique. Caroline n'ignorait pas cette circonstance, mais en la voyant se produire, se matérialiser devant elle en signes d'allégresse et en fanfares officielles, elle fut rendue brusquement à toute la fureur de ses passions politiques.

— Cet œuf impur, couvé par l'Angleterre, n'éclora pas, se dit-elle avec une colère concentrée en se mordant la lèvre sans pitié; et, reportée violemment au but de son voyage :

— Je n'arriverai donc jamais! dit-elle au commandant?

— Ne vous plaignez pas, madame : jamais je n'ai marché si vite. Nous avons fait une traversée prodigieuse de rapidité; un Dieu vous protège; vous commandez aux éléments.

— J'en accepte l'augure! mais arrivons, au nom du ciel, arrivons!

Pour toute réponse, le commandant lui montra une vapeur rougeâtre à l'horizon.

— C'est l'Etna, lui dit-il; Catane est au pied; nous y serons au point du jour.

— Enfin! s'écria-t-elle en tressaillant.

Catane, l'Etna, c'était Castoréo, cet homme qu'elle avait tant haï et dont elle allait réveiller tous les souvenirs, affronter toutes les passions. Plût à Dieu qu'il eût encore des passions! Elle passa le reste de la nuit dans une agitation violente. A mesure qu'elle approchait du but, son âme altière se raidissait, se révoltait contre la terrible épreuve qu'elle s'était elle-même imposée; elle se repentait presque d'avoir mis à exécution ce dessein grandiose, mais hasardeux, téméraire.

Cependant le commandant avait tenu parole : le jour pointait à peine quand il jeta l'ancre dans le port de Catane avec une hardiesse incroyable; jugeant que le plus sûr moyen d'éloigner les soupçons était de les braver, il marchait droit sur le péril et se faisait un bouclier de sa propre audace. La chaloupe fut envoyée à terre immédiatement.

— Il avait à son bord, disait-il, une dame étrangère, qui, attirée par la grande renommée du frère Agathon, venait tout exprès à Catane pour se confesser à lui. Il lui fallait une litière à l'instant même afin de la conduire à la grotte du saint ermite.

Debout sur le pont du navire tandis qu'on cherchait la litière, Caroline voyait sortir une à une des ombres du crépuscule les coupoles et les tours de Catane, qui se développe sur le rivage comme une ville moresque, et dont les murailles et les maisons blanches contrastent fortement avec les masses de laves noires qui s'avancent en promontoire au sein des flots d'azur.

La litière fut bientôt trouvée, la reine y prit place avec sa camériste, qui voyait tout sans rien voir, entendait tout sans rien entendre. Sa suite

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 septembre.

n'est pas trop d'évaluer à un quart le bénéfice de leur engagement ; soit 102 francs à déduire de 408 francs ; reste 306 francs pour gain annuel du travailleur agricole.

Dans ces mêmes localités, la moyenne propriété paie les gages de ses domestiques au taux moyen de 150 francs par an au plus. Il faut ajouter 219 francs pour 365 jours de nourriture à 0,60 centimes par jour, suivant le calcul des plus habiles agronomes, soit 369 francs. Pour qu'un domestique aliène sa liberté, il faut qu'il y trouve son profit ; ne l'évaluons qu'à 1/6, soit 61 francs à déduire de 369 francs ; reste encore 308 francs pour gain annuel du travailleur agricole.

Il est cependant vrai que la journée varie de 1 franc 25 centimes à 1 franc 50, soit, en moyenne, 1 franc 38 centimes, taux qui concorde avec le tarif du rachat des prestations en nature, tandis que celle du cantonnier revient à 1 franc 36 centimes ; celle du domestique, à 1 franc seulement. Pour que sa condition soit pire en résultat, il faut donc qu'il ne puisse fournir, comme le cantonnier et le domestique, que 300 journées de travail utile. C'est, en effet, ce qui a lieu. Sur les 365 jours il faut déduire, pour les uns et les autres, 52 dimanches, 4 grandes fêtes, et une dizaine de jours consacrés aux foires, aux maladies ou aux courses imprévues, ce qui réduit l'année de travail à 300 jours. Sur ce nombre, le travailleur libre doit, sans exagération, en retrancher un quart pour petites fêtes, déplacements, défaut de travail, et surtout intempérie ; ce qui réduit les journées utiles à 225. Quoique ce nombre paraisse faible aux habitants des villes, il n'est pas d'agriculteur qui ne reconnaisse l'impossibilité d'en obtenir ou garantir davantage dans nos climats variables. 225 journées à 1 franc 38 centimes font 310 francs.

Ajoutons 50 journées de femme à 0,80 centimes, ce sera 40 francs de plus ; soit, en tout, 350 francs pour les besoins de toute une famille pendant une année entière.

Si, comme il arrive presque toujours, l'ouvrier agricole est en même temps propriétaire ou colon partiaire, son travail, pour son propre compte, lui rapporte moins encore que pour le compte d'autrui.

---

Le *Times* dément aujourd'hui la nouvelle donnée par le *Morning-Herald* d'un traité qui devrait assurer à l'Angleterre la possession du port de Suez, le libre passage d'Alexandrie à ce port et d'autres avantages en Egypte et en Syrie. Ce traité, dit le *Times*, n'a jamais eu d'existence que dans la féconde imagination de ce journal.

---

Le 14, le brick le Cygne est parti de Brest pour Cadix. Le même jour, dans le même port, la corvette l'Héroïne a embarqué 500,000 fr., destinés pour les établissements de l'Océanie. Ce bâtiment partira au premier jour pour sa destination.

---

L'administration s'est enfin décidée à toucher au sacro-saint régime des quarantaines. Une décision de M. le ministre du commerce, en date du 14 août, diminue, dans une certaine proportion, la durée des quarantaines imposées aux voyageurs et aux provenances du Levant, et réduit à sept jours d'observation celle qui pesait sur les arrivages des îles Ioniennes.

Ces améliorations, devenues indispensables pour mettre nos ports du Sud en mesure de soutenir la concurrence des étrangers, exempts des mêmes retards, sont un pas de fait dans une bonne voie. Espérons que le ministre n'en restera pas là, et que les ports du Nord attireront sa sollicitude sur une situation analogue. (*Journal du Hâvre.*)

---

dans les campagnes. La gêne qui en est résultée dans les relations journalières d'industrie et de commerce, est loin d'améliorer la triste position dans laquelle se trouvait déjà la classe ouvrière. Aussi, il règne toujours une grande agitation dans les esprits. Cependant les travaux ont été repris dans les fabriques et les ateliers, et la tranquillité publique n'a été troublée par aucun excès nouveau.

**Russie.** — La Russie persiste plus que jamais dans son système de prohibition exclusive, pour tous les produits manufacturés de l'étranger. Les négociations qui ont été entamées entre ce gouvernement et l'Autriche, relativement à une réduction des tarifs russes sur des marchandises autrichiennes, viennent d'être subitement rompues. Afin que la contrebande soit extirpée jusque dans sa racine, l'internement des Juifs russes habitant les frontières va être exécuté sans pitié ni miséricorde. Par un ukase récent, l'empereur accorde aux douaniers une prime égale aux deux tiers de la valeur de chaque article saisi à la frontière.

Par suite de la défense de l'exportation des grains de la Pologne, plusieurs marchands de grains en gros de Dantzig viennent de déposer leur bilan. Il paraît qu'ils avaient compté sur une grande baisse dans les prix des grains, et qu'au contraire il y a eu une hausse considérable par suite de cette défense imprévue.

SAINT-PÉTERSBOURG, 25 août. — Le bruit court que le roi de Prusse viendra faire une visite à l'empereur. On ne croit pas ici à la guerre. La visite de l'autocrate à la reine Victoria et le voyage de M. de Nesselrode, à Londres, n'ont eu, dit-on, aucun but politique. On compte beaucoup sur l'alliance de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse pour le maintien de la paix.

**Suède.** — Bien que repoussé par le clergé et la noblesse, le projet de modifications à introduire dans le système représentatif de la Suède, ne paraît pas devoir être abandonné totalement. Le roi et les membres les plus influents du gouvernement se sont abstenus de se prononcer à ce sujet. Mais les députés de l'ordre de la bourgeoisie, et ceux de l'ordre des paysans, persistent à défendre leur œuvre par la voie de la presse, qui est à leur disposition. Les journaux de l'opposition réclament ces réformes comme urgentes et indispensables, et comme ces journaux exercent une grande influence dans le pays, il se pourrait que la question reparût encore avant la clôture de la diète, et qu'elle reçût une solution au moins partielle.

**Italie.** — Le comte de Chambord est arrivé le 25 août à Venise ; il habite l'hôtel Danieli, sur le quai des Esclavons ; les bains de mer lui sont fort salutaires, et il paraît exceller dans la natation, car il a plusieurs fois traversé, sans prendre pied, les trois milles qui séparent le môle du Lido. Le prince est accompagné de MM. le duc de Lévi et de Monty de Rezé. Le congrès légitimiste se complète.

Le gouvernement autrichien fortifie Venise. Il s'agit aussi d'augmenter cette station navale de trois ou quatre bateaux à vapeur armés en guerre.

— La nouvelle du mariage du duc d'Aumale se confirme. Il épouse la nièce du roi de Naples, princesse de Salerne, née en 1822. On la dit très jolie et douée d'un esprit remarquable. Le mariage doit se faire au mois de novembre.

**Espagne.** — Le ministère, craignant en Navarre une insurrection

avaient négligé de prendre cette précaution. Le grand défaut, en France, est d'avoir, pour ce qui est matériel et organisation, un dédain superbe. »

— Le *Moniteur universel*, le *Journal des Débats*, *la Presse* et *le Globe* publient les dépêches de Taïti sans les faire précéder ou suivre d'aucune réflexion. Le *Journal de Paris* prétend qu'il faut attendre de plus amples détails pour apprécier la situation que ces nouvelles font au protectorat français. Le *Siècle* n'a pas eu le temps sans doute d'écrire ses graves réflexions sur cet évènement. Quant au *Constitutionnel*, au *Courrier français*, au *National*, au *Commerce*, à *la Réforme*, à *la Quotidienne*, à *la France*, toutes ces feuilles sont unanimes pour blâmer la conduite du ministère dans l'affaire de Taïti.

— « Il était arrivé à Brest, à la date du 5 septembre, dit le *National*, un bâtiment qui apportait des dépêches de Taïti. Le ministère avait ces dépêches dès le lendemain : il s'est bien gardé de les faire connaître, mais il les connaissait, lui, et il triomphait pourtant du blâme de M. d'Aubigny et de l'indemnité de Pritchard. Elle a été bien gagnée, cette indemnité ; les intrigues de ce brouillon ont porté leurs fruits ; à l'or qu'on lui donnera, on pourra joindre le sang des officiers et des soldats français. »

---

## Faits divers.

Une ordonnance royale du 15 septembre ouvre à M. le ministre des affaires étrangères un crédit supplémentaire de 150,000 fr. pour *frais de voyages et de courriers.*

— Par ordonnance royale du 16 septembre, la Société anonyme formée à Paris sous la dénomination de la *Confiance*, est autorisée.

— Par ordonnance royale, en date du 10 septembre, l'érection de plusieurs monuments publics a été approuvée. Dunkerque est autorisée à élever une statue à la mémoire de Jean-Bart ; Bar-le-Duc, un monument à la mémoire du docteur Champion, et Beauvais, une fontaine surmontée de la statue de Jeanne-Hachette.

— *Election de Savenay* (2e tour de scrutin). — Nombre de votants, 270. Majorité absolue, 136. MM. Ternaux-Compans a obtenu 145 voix, de Genoude, 115 ; Dubois-Aymé, 10 ; Ernest de la Rochette, 1. M. Ternaux-Compans ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député.

— Par suite d'un rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Leclerc, doyen de la Faculté des lettres, et par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 17 septembre 1844, M. Havet, maître de conférences à l'École normale ; M. Demogeot, professeur de rhétorique au collège Saint-Louis ; M. Saint-René Taillandier, chargé de la chaire de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier, ont été institués en qualité d'agrégés près les Facultés des lettres.

— Un rapport vient d'être adressé à M. le ministre de l'instruction publique par MM. Bravais et Martins sur leur ascension au Mont-Blanc.

— Les courses de chevaux d'automne, à Chantilly et à Paris, auront lieu comme il suit :

Chantilly, les 5 et 6 octobre, sur la pelouse du château ; au Champ-

---

se composait d'un guide et de deux hommes de l'équipage qui l'accompagnaient à cheval et bien armés pour veiller à sa sûreté. Le commandant avait dû se refuser cet honneur : son brick réclamait toute sa sollicitude. La reine traversa Catane que les habitants en étaient plongés encore dans les bras du sommeil. La [illegible] de l'Eléphant, et la large, l'interminable rue etnéenne, *Strada etnea*, qu'il lui fallait remonter dans toute sa longueur, étaient désertes. A peine y rencontra-t-elle de loin en loin quelque villageois matinal qui venait au marché sur son âne ou sur sa mule, et qui, sans même regarder dans la litière, disait en passant : — Voilà quelqu'un qui va monter la Montagne ! c'est-à-dire l'Etna ; car en Sicile, et surtout à Catane, il n'y a qu'une montagne devant laquelle toutes les autres sont des monticules (1). La curiosité des passants n'allait pas plus loin, et Caroline sortit de la ville comme elle y était entrée, sans avoir été remarquée ni même vue par personne.

A peine hors de Catane, même avant, on commence à monter et l'on entre dans les laves ; mais à l'exception de quelques courants plus récents que les autres et où la culture n'a pu mordre encore, tout le reste est revêtu d'une végétation splendide. Réparant ses propres désastres, la nature a répandu avec profusion son luxe et ses trésors sur ces champs dévastés par elle ; ainsi la vie naît de la mort, et la fertilité de la stérilité même. Le volcan est le fléau et la richesse de ces rivages. Le robuste cactus est le premier à percer l'épaisse et dure écorce des laves séculaires, car il faut des siècles pour les vaincre ; la brèche une fois ouverte, il l'agrandit par degrés et la féconde ensuite par ses grasses dépouilles.

L'Étna se divise en trois zônes ou régions que leur nom caractérise suffisamment : la région cultivée, la région des bois, la région déserte ; c'est le paradis et le purgatoire placés avant l'enfer. La première, celle que la reine traversait alors, est un véritable élysée : la vigne et le blé se la disputent ; l'olivier, le figuier, et quelles figues ! l'amandier, le pistachier, des arbres fruitiers de toute espèce en font un verger continuel, et le verger le plus varié du monde. Çà et là quelque champ de lave aride et noir, quelque profonde excavation comme la Fosse de la Palombe, *Fossa della Palomba*, semblent protester, par leur sombre présence, contre les victoires de la serpe et de la charrue.

La litière s'avançait de toute la vitesse des mules, mais cette vitesse était bien lente encore au gré de Caroline, d'autant plus que les chemins sont hérissés de scories aigues, qui font l'effet de chausse-trapes sous les pas des animaux ; l'Etna qui se dressait tout entier devant elle, déployait en vain à ses yeux toutes ses magnificences, toutes ses splendeurs ; ce spectacle ne suffisait pas pour tempérer la fièvre de ses impatiences ; et pourtant quelle majesté ! quelle grandeur sauvage ! La fumée vomie par le cratère, et sillonnée de quelques jets de flamme, affectait dans l'espace les formes les plus fantastiques : tantôt c'était un serpent monstrueux, tantôt un oiseau plus monstrueux encore ; l'instant d'après elle s'épanouissait en éventail, et alors on l'eût prise pour un palmier géant, un palmier de feu ; d'autres fois elle montait droit au ciel comme une colonne immense, puis tout à coup, tranchée à sa base par le vent, elle tombait tout d'une pièce pour se briser ensuite en flammèches ardentes. Pendant ce temps, le cône, clairsemé de neige et teint d'un pourpre vif, réfléchissait le double incendie du volcan et du soleil levant : le reste de la montagne était encore dans l'ombre, mais peu à peu le soleil gagnait du terrain, et ses rayons descendaient de proche en proche ; on eût dit un torrent de lave roulant du haut du cratère : les cendres de la région déserte étaient d'un rouge mat et sombre, qui avait quelque chose d'infernal ; atteints à leur tour, les bois s'embrasèrent ; et puis les vergers, les vignes, les moissons, et enfin les métairies, les villages, les maisons de campagne, qui sont innombrables au pied du volcan ; l'incendie devint universel.

Le soleil était déjà haut dans sa course ascendante, lorsque la reine arriva à Nicolosi, le dernier lieu habité de la région cultivée, qui finit en cet endroit pour faire place à la région des bois. Quittant là, pour la reprendre à son retour, sa litière, qui n'aurait pu aller plus avant sans danger, elle monta une paisible mule des bénédictins de San-Nicolo-d'Aréna, en fit monter une autre à sa caméristе, et continua son voyage, accompagnée toujours de ses deux cavaliers d'escorte, et précédée d'un guide qui devait la conduire jusqu'à la grotte du frère Agathon.

Ici, la nature change. A peine hors de Nicolosi, on entre dans une plaine de cendres et de scories pulvérisées où les montures enfoncent jusqu'au jarret. A gauche s'élève la pyramide rougeâtre du Mont-Rossi, qui, un jour d'éruption, s'élança tout d'une pièce des vastes flancs de l'Etna ; étrange Minerve de ce Jupiter tonnant des montagnes !

Mais le terrain change encore : de mouvant, il devient dur ; à la cendre, aux sables mobiles, succède un champ de laves aigues, raboteuses, tourmentées. Figurez-vous une mer pétrifiée tout à coup au milieu d'une tempête, vous aurez l'idée des aspérités et des ondulations de cette fournaise éteinte. On ne franchit pas sans peine cet océan de pierre qui a plusieurs milles de largeur ; mais, parvenu au bord opposé, on se dédommage des fatigues de la traversée, en entrant dans les forêts. Une assez triste masure appelée la Maison-des-Gardes, *Casa dei Campieri*, est bâtie au seuil de cette seconde région, comme une sentinelle avancée.

Caroline marcha long-temps sous ces grands ombrages sans rien voir, car l'horison est fermé de tous côtés par l'épais rideau des chênes et sans entendre d'autres bruits que les sourdes détonations du volcan, qui deviennent de plus en plus fréquentes, de plus en plus terribles, à mesure qu'on approche de la gueule enflammée du monstre. Tantôt le sol est sablonneux, tantôt il se durcit et retentit comme du fer sous les fers des chevaux. Quant au sentier il se resserre quelquefois tellement entre les arbres qu'on y passe à peine ; d'autres fois il serpente sur d'étroites arêtes bordées de précipices des deux côtés. On atteignit sans accident la fameuse grotte des Chèvres qui servait de chambre à coucher aux pèlerins de l'Etna. La grotte de l'ermite ne devait pas être éloignée ; le cœur de Caroline battait violemment.

Cependant on montait toujours. Déjà les bois s'éclaircissaient, les arbres de moins en moins compacts et moins touffus se clairsemaient davantage à chaque pas et dégénéraient en arbustes, qui dégénéraient eux-mêmes en buissons chétifs ; le genêt épineux et quelques touffes d'arthémisia annonçaient la transition de la région des bois à la région déserte, qui est en même temps la région stérile et désolée. Enfin le guide qui marchait en avant s'arrêta :

— Votre seigneurie est arrivée, dit-il à la reine, en lui montrant du doigt, à quelque distance au-dessus d'eux, une grotte assez vaste creusée au pied d'un rocher où pendaient quelques longues herbes à demi desséchées par la fumée du volcan.

Cette grotte, semblable à toutes celles qui sont percées, et en fort grand nombre, dans les flancs de l'Etna, était le produit manifeste de quelque bouleversement inconnu, antérieur sans doute aux époques historiques ; quoique l'entrée en fût étroite, elle était spacieuse à l'intérieur, et si profonde, disait-on, que jamais personne n'en avait trouvé le fond. Aussi passait-elle, avant d'avoir été sanctifiée par la présence du frère Agathon, pour être hantée par les mauvais esprits ; pas un berger, pas un chasseur, eussent-ils été surpris par l'orage, n'aurait osé y chercher un refuge : frappés à sa vue d'une terreur superstitieuse, ils auraient préféré tous affronter la tourmente que tomber entre les griffes des démons emprisonnés dans ces profondeurs réprouvées. Une source mystérieuse, on voudrait oser dire une naïade éplorée, murmurait dans un angle obscur de la caverne, et une espèce de niche, abritée contre l'air extérieur, et jonchée de mousse et de feuilles sèches, y servait de lit à l'austère anachorète. Quel séjour pour un être humain ! L'homme qui l'habitait était-il au-dessus ou au-dessous de l'humanité ?

— Votre seigneurie est favorisée, reprit le guide, voilà le frère Agathon assis devant sa grotte.

Cette vue causa à Caroline un tel saisissement, qu'elle eut besoin de recueillir toutes ses forces pour ne pas tomber de sa selle, mais elle appela à son aide toute l'énergie de son âme et triompha de cette terrible crise.

Redevenue enfin maîtresse d'elle-même, elle ordonna à sa suite d'aller l'attendre à quelque distance, et, mettant pied à terre, elle se rendit seule à la redoutable grotte.

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

(1) Les Arabes appelaient déjà l'Etna *Gibel*, ce qui veut dire *montagne*, et le peuple l'appelle encore aujourd'hui le *Monte-Gibello*, ce qui ne veut dire autre chose que le Mont-Montagne.

comparaison des registres qui, en constatant les noms des souscripteurs et le chiffre des sommes, auraient pu permettre de former opposition au paiement.

On s'occupa aussitôt de faire des recherches qui restèrent longtemps sans aucun résultat, et l'on était sur le point d'abandonner l'espoir de découvrir l'auteur de ces soustractions, lorsque avant-hier on retrouva enfin les registres cachés dans un grenier, derrière de vieilles futailles; mais les feuillets de ces registres indiquant les effets qui se trouvaient dans le portefeuille avaient été arrachés.

Une seconde perquisition fut faite hier dans un autre grenier adjacent; elle amena la découverte du portefeuille, veuf néanmoins de la plus grande partie des papiers qu'il contenait.

Les soupçons tombèrent sur un jeune homme qui a été mis en état d'arrestation, malgré ses énergiques protestations d'innocence.

## L'INDUSTRIE
## En France et en Allemagne.

Avant d'apprécier avec détail l'Exposition des produits de l'industrie allemande, notre collaborateur, M. Barral, nous adresse de Berlin un travail intéressant sur les voies de circulation en Allemagne, sur l'administration des postes en Prusse, et sur l'histoire du Zollverein.

Un fait remarquable caractérise notre époque. Jadis une distance de quelques lieues suffisait pour rendre tout-à-fait distincts les habitudes, les mœurs, les instincts des populations. Les habitants de deux villes, de deux villages voisins étaient ennemis souvent; presque toujours ils se connaissaient peu. Aujourd'hui les populations des contrées soumises à un climat analogue, ont éprouvé une espèce de fusion. Le voyageur regrette les impressions qu'il puisait dans la diversité, dans l'opposition de mœurs incessamment variables; il regrette les contrastes présentés par les hommes à défaut des accidents du paysage, et peut-être notre époque se montre-t-elle trop exclusive dans son goût pour l'uniformité; mais le philosophe voit avec une joie profonde le mouvement qui tend à rapprocher les nations les plus diverses. Pour être frappé d'un changement dans les hommes, il faut aujourd'hui parcourir de grandes distances, il faut aller chercher d'autres climats, un autre ciel; il faut aller au milieu de peuples qui parlent un autre langage. Malgré les douanes, ces barrières où les gouvernements constitutionnels, monarchiques ou démocratiques font encore payer aux choses le droit de passage, malgré les obstacles opposés par les gouvernements à la tendance des peuples, l'humanité obéit à la loi suprême de l'Association. Les petits États disparaissent chaque jour. L'Allemagne, dont le territoire est encore divisé entre nombre de princes impuissants, dont la royauté n'est presque plus que nominale, l'Allemagne forme commercialement et politiquement la grande association du Zollverein. De même que partout les populations des différentes localités prennent une part de plus en plus active dans le gouvernement de chaque royaume, les nations doivent tendre à former bientôt entre elles un gouvernement unitaire du monde. Cette grande loi humanitaire est semblable à cette succession d'attractions qui, dans le monde céleste, fait de chaque planète et de ses satellites un système spécial circulant autour d'un soleil, tandis que ce soleil, et avec lui tout le système planétaire, se meut aussi, autour d'un nouveau centre d'attraction plus puissant et plus général.

Rien ne démontre plus manifestement cette analogie profonde entre les lois de l'humanité et celles qui régissent les astres, que les progrès accomplis par l'industrie des transports. Il est une chose bien certaine, c'est que la science ne fait aucun progrès qui ne soit amené par les besoins de l'homme, qui ne corresponde à un pas franchi par l'humanité. Aussi, comme les familles ne devaient pas rester isolées, comme elles devaient se grouper dans la commune, comme l'homme ne pouvait continuer à transporter lui-même les produits de son industrie, les animaux et les voitures sont venus suppléer à son insuffisance. Mais les communes devaient aussi former un groupe d'un ordre supérieur, et les grandes voies de communication, les routes, les canaux sont créés pour former les artères de la circulation industrielle et commerciale qui va, chaque jour, en se précipitant, en s'accélérant entre les villes d'une même nation. Mais il faut encore que les grands groupes, qu'on appelle empires ou royaumes, s'harmonisent entre eux, communiquent incessamment, vivent d'une même vie. La navigation relie les continents, chaque jour moins éloignés depuis que la puissance de la vapeur vient en aide à la force des vents. Les chemins de fer s'établissent partout; des travaux d'une dimension colossale s'exécutent; on troue les montagnes, on jette de vastes ponts sur les vallées; on va percer l'isthme de Panama et mêler les eaux des deux Océans; on va peut-être creuser un chemin de fer souterrain de la France à la Grande-Bretagne, pour qu'il n'y ait plus de mer entre Londres et Paris. Les transports s'effectuent avec une vitesse de plus en plus rapide; les heures d'aujourd'hui en valent dix d'autrefois. Si la locomotive aérienne devient un jour habituelle, comme nous n'en doutons pas, ces mêmes vitesses d'une dizaine de lieues à l'heure, qui nous semblent extraordinaires, aujourd'hui que nous ne savons pas encore nous arracher du sol, ne paraîtront plus que d'une petitesse extrême, quand on franchira, à travers les airs, les mêmes espaces en quelques minutes, sans éprouver les sensations pénibles produites par les arrachements continuels et impuissants des lourdes locomotives, essayant en vain de se détacher de la voie où leur poids immense les retient.

Ainsi donc, l'isolement des hommes, des familles, des villes, des nations, des continents, n'est plus possible. Les progrès des moyens de transport qui, on ne peut le nier, sont liés par une relation si étroite, à l'accomplissement de la loi de l'Association, démontrent que l'humanité marche rapidement vers le moment où la division cessera de dominer sur la terre, sous le nom pompeux et absurde d'équilibre, comme si les peuples étaient des forces dont la résultante dût nécessairement être nulle.

Les moyens de transport employés jadis pour faire de pénibles et lents voyages à travers l'Europe, alors découpée par des barrières féodales plus nombreuses que les fleuves et les montagnes, barrières naturelles qui disparaissent aujourd'hui, ne sont plus usités que dans les villes et pour de petites excursions dans la campagne. Jusque sous Louis XIV, les rois eux-mêmes ne faisaient qu'à cheval leurs longues routes militai-

ministration répond, les voyageurs parcourent l'Allemagne sans jamais être inquiets sur la difficulté de trouver des places. Quel que soit, en effet, le nombre des voyageurs qui se présentent pour se faire inscrire au bureau des postes, tant qu'il est ouvert, ils sont toujours certains de partir, l'administration dût-elle employer (et elle le fait) plusieurs voitures supplémentaires. Le prix des transports n'est pas, du reste, exagéré; il monte, comme celui de la malle-poste en France, à 75 centimes par voyageur et par lieue; ce n'est presque pas plus cher que celui de nos diligences, qui, sur la plupart de nos routes, monte actuellement, pour l'intérieur à 60 centimes. L'administration des postes, en Allemagne, n'a qu'un défaut, c'est celui de ne pas marcher avec toute la vitesse qu'exige aujourd'hui l'activité commerciale; mais ce défaut est inhérent à sa constitution même, car elle est établie par un privilége. Ce défaut ne se présenterait pas dans une industrie qui serait une administration de l'Etat, exercée au nom et sous la surveillance constante des pouvoirs publics. Les routes, qui forment l'un des principaux éléments de la question des transports, sont bien exécutées par l'Etat; pourquoi l'Etat n'opérerait-il pas aussi bien les transports des voyageurs, tout en laissant l'industrie particulière lui faire concurrence, si un tel stimulant était nécessaire?

Rien ne démontre mieux l'importance des progrès qu'a faits dans ces dernières années l'industrie des transports de chaque pays, que l'immense accroissement du nombre des voies de communication. Il n'est pas besoin pour cela de parler des chemins de fer qui nous semblent surtout destinés à mettre les peuples éloignés en communications plus souvent répétées, parce qu'ils rapprochent les grandes distances. Nous parlons seulement des routes qui représentent spécialement la richesse de chaque pays, qui servent aux communications des villes entre elles, et embrassant les contrées comme un réseau à mailles serrées, en réunissent tous les points. Le réseau des chemins de fer doit être à mailles plus larges, s'appuyant seulement sur les principales contrées politiques, commerciales ou industrielles de toute l'Europe.

La Prusse n'avait, en 1816, que 3,958 kilomètres de routes; en 1833, 12,452 kil., et maintenant elle en possède 13,554. La Bavière n'avait, en 1823, que 6,370 kil.; elle a maintenant 8,810 kil. de routes. Dans le royaume de Wurtemberg, les routes ont un développement de 2,560 kil.; dans les duchés de Bade, de Hesse, dans le royaume de Saxe, etc., elles occupent 6,800 kil.; en Autriche, 59,420 kil.; dans le royaume de Hanôvre, 2,552 kil.; en Angleterre, 169,057 kil.; en Russie, 2,100 kil. En France, les routes royales et départementales ont une étendue de 128,350 kil., et les chemins vicinaux de 700,000 kil. La France est ainsi la nation où les communications sont les plus faciles et les plus commodes. Elle marche donc sans conteste la première à la tête de tous les Etats de l'Europe, pour l'importance et la facilité des transports à l'intérieur du royaume. Les routes françaises sont aussi les mieux entretenues. Faisons une critique en passant sur le manque d'unité dans les indications des localitées traversées. Chaque ingénieur en chef est abandonné à sa propre inspiration. Par un ordre supérieur, il faut que des bornes, placées de kilomètre en kilomètre indiquent les distances; mais par suite du peu d'ensemble de l'administration des ponts et chaussées, on ne trouve sur ces bornes aucune indication vraiment utile. Ici elles portent un chiffre qui veut sans doute marquer la distance à la limite du département; là elles donnent la distance au chef-lieu. Il serait à désirer qu'en cela la France imitât un peu l'Allemagne, où, malgré les nombreux territoires traversés, ces sortes d'indications sont bien plus régulières. Enfin, les plantations d'arbres le long des grands chemins, si utiles pour empêcher qu'on ne tombe la nuit dans les fossés qui bordent la route, ou qu'en hiver, lorsque la terre est couverte d'un voile de neige, on ne soit englouti dans les rivières ou dans les précipices, devraient être mieux entretenues. Ne serait-il pas bien aussi d'imiter la coutume allemande, en plantant çà et là quelques arbres fruitiers pour rafraîchir le voyageur au milieu des chaleurs de l'été?

Il existe encore sur les routes de l'Allemagne un grand nombre de barrières aux couleurs des diverses principautés. Autrefois destinées à séparer les peuples, ces barrières, constamment levées, servent seulement aujourd'hui à maintenir le souvenir des nombreuses entraves apportées autrefois au transit. Ces belles routes qui traversent des territoires où règnent une foule de souverains différents, ne semblent plus maintenant leur appartenir que comme l'eau d'un fleuve qui passe à travers les vallées en les fécondant. Pour aller de Paris à Berlin, le voyageur ne se trouve plus forcé de montrer son passeport qu'une seule fois, et il n'est plus soumis qu'une seule fois à l'inquisition incommode des douaniers; c'est sur la frontière de France. L'Allemagne fait aujourd'hui un tout compact, et c'était chose bien nécessaire au moment où de toutes parts elle allait être sillonnée par de nombreux chemins de fer où la foule des voyageurs et la quantité des bagages deviennent tellement considérables, que des armées innombrables de douaniers ne sauraient plus surveiller les transits. L'union commerciale du Zollverein qui réunit sous une même législation douanière une grande partie des États de la confédération germanique, est donc venue tout à propos pour faciliter l'adoption de nouvelles et plus rapides voies de communication. Donnons rapidement un coup d'œil à cette union qui nous semble devoir exercer sur l'état politique de l'Allemagne une influence non moins grande que sur son état industriel et commercial.

L'union actuelle a été amenée par la conduite adroite du gouvernement prussien; il a parfaitement compris qu'il devait pousser toute l'Allemagne dans la voie du progrès, afin d'assurer sa suprématie. En exécution d'une loi en date du 16 mai 1818, les douanes intérieures de la Prusse ont été abolies; et la circulation est devenue libre dans toute l'étendue du royaume. Mais plusieurs petits Etats, enclavés en tout ou en partie dans le territoire prussien, gênaient encore considérablement le commerce: par différents traités conclus de 1819 à 1830, les douanes ont été supprimées par ces États, moyennant une indemnité que la Prusse leur a accordée. C'est ainsi que se sont successivement trouvés réunis, en tout ou en partie, sous la législation douanière prussienne, les comtés de Schwarzbourg-Sondershausen (1819), et de Schwarzbourg Rudolstadt (1822), les duchés de Saxe-Weimar-Eisenach, d'Anhalt-Bernbourg (1823), la principauté de Lippe-Detmold (1826), les duchés de Mecklembourg-Schwerin (1827), d'Anhalt-Kothen (1828), d'Anhalt-Dessau (1828), de Saxe-Cobourg-Gotha (1829), d'Holstein-Oldenbourg (1830), et le Landgraviat de Hesse-Hambourg (1829),

Bavière et de Wurtemberg, les pays de Thuringe, en 1835 les duchés de Bade et de Nassau, en 1836 la ville libre de Francfort-sur-Mein, et de 1836 à 1839 quelques parties detachées de l'union de Hanôvre, dont la population est ajoutée à celle de la Prusse pour la répartition des revenus, ont successivement accédé à la confédération douanière. En 1833 les pays de la Thuringe avaient formé entre eux une union commerciale qui comprenait une partie des régences prussiennes d'Erfurt et de Merse-bourg, un enclave de la Bavière, la principauté de Reuss, les duché de Saxe-Meinigen et de Saxe-Altenbourg, une partie des duchés de Saxe-Weimar-Eisenach et de Saxe-Cobourg-Gotha, des comtés de Schwarzbourg Rudolstadt et de Schwarzbourg-Sondershausen. C'est cette union qui est entrée dans le Zollverein, sous le nom de pays de la Thuringe. On comprend aussi dans la Bavière quelques petites parties de Saxe-Cobourg-Gotha et de Saxe-Weimar-Eisenach; il en est de même pour le Wurtemberg auquel on a joint les principautés de Hohenzollern-Sigmaringen et de Hohenzollern-Hechingen, puis quelques enclaves du grand duché de Bade.

Le tableau suivant fait connaitre l'étendue superficielle et la population des Etats qui composaient le Zollverein en 1839:

| | | SURFACE en lieues carrées. | POPULATION. |
|---|---|---|---|
| I. | Prusse | 11,727 | 14,942,049 |
| II. | Bavière | 3,102 | 4,337,019 |
| III. | Saxe-Royale | 617 | 1,695,087 |
| IV. | Wurtemberg | 856 | 1,689,744 |
| V. | Bade | 626 | 1,284,292 |
| VI. | Hesse Electorale | 365 | 703,335 |
| VII. | Hesse Darmstadt et Hesse-Hombourg | 354 | 811,516 |
| VIII. | Pays de la Thuringe | 504 | 946,982 |
| IX. | Nassau | 188 | 393,306 |
| X. | Francfort | 4 | 65,538 |
| | | 18,445 | 26,858,886 |

Les produits des douanes qui doivent être répartis entre les différents Etats associés ont été de 1834 à 1839:

| ANNÉES. | PRODUITS bruts. | PRODUITS nets. | FRAIS de perception. | FRAIS p. 100 |
|---|---|---|---|---|
| 1834 | 55,715,775 f. | 45,670,354 f. | 10,045,421 f. | 18,03 |
| 1835 | 64,499,450 | 53,359,335 | 11,140,115 | 17,27 |
| 1836 | 69,448,688 | 59,567,614 | 9,881,074 | 13,94 |
| 1837 | 67,557,030 | 57,974,644 | 9,582,386 | 14,19 |
| 1838 | 76,403,085 | 66,940,121 | 9,462,964 | 12,59 |
| 1839 | 78,233,184 | 68,636,648 | 9,596,536 | 12,27 |

Il résulte de ce tableau que malgré l'accroissement constant et rapide des revenus du Zollverein, les frais de douanes restent en masse à peu près stationnaires; ils diminuent quand on les rapporte au chiffre normal 100.

Quant aux proportions suivant lesquelles chaque Etat de l'union douanière a participé au partage des revenus du Zollverein, elles sont établies ainsi qu'il suit:

| ANNÉES. | 1834 | 1835 | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Prusse (p. 100), | 58,51 | 58,51 | 54,14 | 54,14 | 54,60 | 54,60 |
| Bavière (p. 100), | 18,11 | 18,11 | 16,81 | 16,79 | 16,47 | 16,47 |
| Saxe (p. 100), | 6,80 | 6,80 | 6,51 | 6,50 | 6,50 | 6,50 |
| Wurtemberg (p. 100), | 6,95 | 6,95 | 6,45 | 6,45 | 6,36 | 6,36 |
| Bade (p. 100), | « | « | 4,87 | 4,87 | 4,82 | 4,82 |
| Hesse-Electorale (p. 100), | 2,75 | 2,75 | 2,55 | 2,55 | 2,49 | 2,49 |
| Grand-duché de Hesse (p. 100), | 3,25 | 3,25 | 3,04 | 3,04 | 3,02 | 3,02 |
| Thuringe (p. 100), | 3,87 | 3,87 | 3,59 | 3,59 | 3,55 | 3,55 |
| Nassau (p. 100), | » | » | 1,48 | 3,48 | 1,47 | 1,47 |
| | D'après l'importance des populations. | | | | | |
| Francfort (p. 100), | » | » | 0,80 | 0,86 | 0,92 | 0,92 |
| | D'après une convention spéciale. | | | | | |

Tel est l'ensemble de l'union douanière qui s'agrandit encore chaque jour par l'accession de nouveaux Etats et qui embrassera bientôt, nous le croyons du moins, toute l'Allemagne soit méridionale, soit septentrionale, malgré la résistance qu'opposent quelques gouvernements.

Berlin, le 7 septembre 1844.

BARRAL,
Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

*L'un des gérants:* F. CANTAGREL.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.
#### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 17 SEPTEMBRE.

Demoiselle VIGOUREL, marchande de nouveautés, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. Juge commissaire, M. Barthelot, syndic provisoire, M. Morel, rue Ste-Appoline, 9.

## Bourse du 18 septembre 1844.

La baisse a continué. Les plus bas cours se sont faits peu après l'ouverture, après quoi s'est un peu raffermi. 5 et 3 0/0 ferment au plus haut de la bourse, mais présentent encore sur celle d'hier un surcroît de baisse de 15 c. sur le 3 et de 35 c. sur le 5 0/0. Il est à remarquer que le 5 et même le 4 0/0 continuent à être dans une défaveur très marquée relativement au 3 0/0.

On parlait ce matin beaucoup d'emprunt et un peu aussi de conversion.

Les chemins de fer ont été fort calmes, mais n'ont fléchi que d'une bagatelle.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Union vinicole.*

Le troisième congrès général des propriétaires de vignes des départements qui font partie de l'*union vinicole*, doit se tenir à Bordeaux les 24, 25 et 26 octobre prochain.

BAR-LE-DUC, 16 septembre.—L'espoir pour la récolte de 1844 se continue, la vigne marche toujours très bien et la récolte aura lieu vers la fin de ce mois, ou, pour mieux préciser, vers le 25 courant. Les vignerons lui présagent une qualité bien supérieure à celle de 1843 ; mais inférieure à celle de 1842, et déjà sur les indices actuels on espère avoir une vendange analogue, et pour la qualité et peut-être pour la quantité, à celle de 1840. Les vins en cave tiennent à peu près leur ancien cours et s'écoulent facilement.

Les ventes de coupes domaniales et communales dans la Meuse sont fixées aux époques ci-après : Bar-le-Duc, 14 octobre ; Verdun 17 ; Montmédy 19 ; Saint-Mihiel et Commercy, 4 novembre.

Le 12 de ce mois a eu lieu, à Chaumont (Haute-Marne), l'adjudication des coupes de bois domaniaux et communaux : les deux tiers des articles mis en vente ont été délaissés, bien qu'une nouvelle tentative d'adjudication ait été faite le lendemain 13.

Les adjudications des coupes royales et communales du département de la Meurthe, exercice 1844, sont fixés aux jours suivants :

Lunéville, 15 octobre prochain ; Sarrebourg 17 ; Château-Salins, 19 ; Toul, 21 ; Nancy, 23.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 17 Septembre. | | | | | 18 Septembre. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 616 q. | 91 k. | | | Arrivages | 973 q. | 82 k. | | |
| Ventes | 590 | 33 | | | Ventes | 938 | 37 | | |
| Restant | 21600 | 50 | | | Restant | 21636 | 25 | | |
| Cours moyen | | | 35,18 | | Cours moyen | | | 35,13 | |
| Cours-taxe | | | 35,60 | | Cours-taxe | | | 35,44 | |
| Cote administrative. | | | | | Cote administrative. | | | | |
| Gr. | 4 q. | 71 k. | 51,00 à 52,90 | | Gr. | 14 q. | 13 k. | 52,25 à 51,15 | |
| 1re | 277 | 89 | 35,00 à 37,00 | | 1re | 313 | 83 | 35,00 à 36,30 | |
| 2e | 93 | 77 | 33,75 à 34,40 | | 2e | 161 | 71 | 33,10 à 34,70 | |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | | 3e | 09 | 00 | 28,65 à 00,00 | |
| 4e | 10 | 81 | 23,50 à 27,40 | | 4e | 01 | 37 | 22,93 à 00,00 | |
| Al. | 186 | 85 | 35,00 à 35,73 | | Al. | 189 | 90 | 37,55 à 00,00 | |

CAMBRAI, 14 sept. — Farine 1re 36,00 à 37,00; 2e 34,00 à 35,00.

NANTES, 13 sept. — Farine 1re 34,50; 2e 32,00.

### Issues.

PARIS, 10 sept. — Son 6,00 à 6,50 les 325 lit. — Recoupettes 10,00 à 10,50 les 100 kil. — Mouture 7,50 à 8,00, — Remoulages 17,00 à 19,50 les 150 kil.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 18 sept. — *Cours commercial.* Froment de choix, 116 à 118 kil. 30,50 à 31,00 l'hect. 1/2. — Montereau, 115 kil. 29,00. — Picardie 115 à 116 kil. 28,00 à 28,50. Offres assez nombreuses, vente difficile, baisse de 0,50 à 0,75. — Seigle 110 à 112 kil. 15,50 à 16,00. Toujours peu abondants. — Orge, 90 à 92 kil. 15,50 à 16,00. Cet article est peu offert. La Champagne n'a encore donné aucune expédition. — Avoine (les 3 hect. dans Paris) 150 kil. 35,00. — 145 kil. 24,00 à 24,50. — 140 22,00 à 22,50 et même 23,00. Baisse de 0,50 sur les 3 hect.

MONTLHÉRY, 16 septembre.—Froment 1re 19,67 à 20,34 ; 2e 18,34 à 19,00 ; 3e 16,67 à 18,34. —Méteil 15,00 à 16,67. — Seigle 9,00 à 11,34.— Orge 9,34 à 10,00.—Maïs 11,00.—Avoine 6,00 à 7,00.

ELBEUF, 15 septembre.—Froment 20,00 à 21,00.—Sarrazin 13,00.—Orge 12,00 à 13,00.— Avoine 9,00.

LE NEUBOURG, 11 septembre. — Froment 20,48. — Méteil 15,00. — Seigle 9,00. — Orge 11,50.—Avoine 7,50. —Marché bien approvisionné.

DOUAI, 12 septembre.—Froment 1re 19,00 à 21,00; 2e 17,75 à 19,00; 3e 15,50 à 17,50. — Seigle 10,25 à 11,00.—Avoine 5,50 à 6,50.

BAR-LE-DUC, marchés des mardi 8 et samedi 12 sept. — Depuis long-temps il n'avait pas paru à notre halle autant de marchands qu'il en est venu aux marchés de la semaine qui vient de s'écouler ; aussi les grains y ont ils été amené en plus grande quantité que de coutume, et par suite une légère baisse s'est effectuée sur les diverses qualités de blé vieux et nouveau, ainsi que sur l'orge et l'avoine. — Il a été vendu 2,200 doub. déc. de blé, tant vieux que nouveau ; 200 d'orge et 210 d'avoine, aux prix ci-dessous :

Blé vieux 1re 3,30; 2e 3,20; 3e 3,10. — Blé nouveau 1re 3,10; 2e 3,00; 3e 2,90. — Orge 1,50. — Avoine 1,20.

NANTES, 12 sept. — Froment 1re 20,34; 2e 18,32; 3e 16,66. — Seigle 13,00. — 10,66. — Sarrazin 10,00. — Avoine 6,66.

### Sucres (les 100 kil.)

LILLE, 13 septembre. — *Raffinés* — Raffinade 195,00.—Métis de 3 kil. 180,000 ; do de 6 kil. 165,00 à 175,00. — Lumps 162,50 à 165,00.— Vergeois 92,00 à 140,00.— Indigène belle 4e 130,00 à 134,00. — Bonne 4e 126,00 à 128,00.— Bon ord. 4e 122,00.—Ord. 4e 119,00 à 120,00.—Basse 4e 113 à 116.

LE HAVRE, 16 septembre. — Les sucres de nos colonies ont été pendant toute la journée de samedi dernier, l'objet d'une vive demande sur place. Aux 600 bques traitées pendant la matinée, il faut encore en ajouter 2 à 300 bques sur la même base, de fr. 61 la bonne 4e.— S'il ne s'en est pas fait davantage, c'est que les vendeurs ont manqué. — A la fin de la journée, un petit lot de 28 barriques a été pris par un raffineur, sur la base de 61,50.

Hier, cinq navires sont entrés à la marée, venant de la Guadeloupe et de la Martinique, introduisant ensemble 3,400 barriques sucre brut, et un navire de Porto-Ricco, avec 471 barriques et 484 quarts dito.

Ces arrivages jettent du calme momentanément dans les transactions, du moins on ne cite pas de nouvelles affaires ce matin.

MARSEILLE, 13 septembre.—*Sucres bruts.* — Depuis long-temps nous n'avions vu une semaine aussi féconde en transactions que celle qui vient de finir. La faveur continuelle des sucres n'a point empêché nos raffineurs de faire des achats considérables à la hausse, enhardis qu'ils sont par les débouchés actifs et avantageux que trouvent les sucres raffinés. C'est ainsi qu'on a vendu pendant ces huit jours environ 4,000 bques sucre brut français, dont 600 bques à 33 fr. les 50 kil. ent.; 400 bques à 34 fr. et 3,000 bques à 35 fr. avec escompte 2 pour cent.

En vente privée on a réalisé 2000 balles à 66 fr. les 50 kil. consommation avec escompte.

*Sucres terrés.* — Il n'y a rien de changé dans la situation de cet article, qui se maintient très bien et trouve par continuation de bons débouchés. Il s'est vendu 1085 caisses sucre Havane blon à 30 fr. les 50 kil. entr.

Les sucres pilés de Hollande ont eu preneurs à livrer pour 23,000 kil. à 34 fr. les 50 kil. entr.

*Sucres raffinés.* — Ce produit de nos raffineries se maintient dans une position très favorable. Les opérations sont aussi actives que le permet la rareté de marchandise ; il y a encore sur place des ordres d'achat qui ne peuvent être remplis faute d'aliment. Les cours ont été établis par les dernières ventes comme suit :

*Entrepôt.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Raffinés papier 7 0/0 F. | 35,50 à 35,75 | | 50 k. E. |
| Cassés | 36,50 | | |
| Bâtardes | 35,50 | 35,75 | |
| Tapés | 35,75 | | |

*Consommation.*

| | |
|---|---|
| Raffinés nus | 81,00 |
| Bâtardes blanches | 78,50 |

### Bois.

BAR-LE-DUC, 16 sept. — Les bois de chauffage paraissent tendre à la baisse.

La saison avancée et les nouvelles adjudications qui vont avoir lieu engagent les maîtres de forges à ne pas acheter en ce moment. Il est probable que les bois à charbon, d'une traite difficile, ne seront pas vendus cette année ; ceux, au contraire, qui sont placés à proximité des routes, sont déjà recherchés.

Les sciages sont sans affaires.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LA CHAPELLE, 16 septembre. —6 taureaux dont 5 vendus 0,70. — 70 vaches grasses, 41 vendues 1,00-0,90-0,80.— 546 veaux tous vendus 1,50-1,10-1,20. — Sur 83 vaches laitières, 32 ont été vendues de 230,00 à 500,00. Vente assez lourde.

PARIS, *marché aux chevaux du* 18 *septembre.* — 90 chevaux de selle et de cabriolet, 19 vendus 340 à 1,200 ; — 270 do de trait, 41 vendus 400 à 1,420 ; — 61 hors d'âge 15 vendus 75 à 500. — 7 Anes ou chèvres dont 2 vendus 25 et 60. — Essai 75.

STRASBOURG, 16 septembre. — 75 Bœufs 1,24-1,16. — 10 vaches 1,10-1,00. — 226 porcs 1,05. — 200 veaux 1,20. — 21 taureaux 0,80-0,72. — 136 moutons 1,30. Baisse de 0,04 sur les bœufs.

*Suif* cru 95,00 les 100 kil.

*Cuirs verts* 84,00 à 94,00.

Marché de SCEAUX du 16 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 950 | 892 | 58 | 1 14 | 1 04 | » 92 |
| Vaches.... | 222 | 216 | 6 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 547 | 547 | » | 1 40 | 1 20 | 1 » |
| Moutons.. | 13713 | 10038 | 3675 | 1 40 | 1 16 | » 92 |

### Viande abattue.

PARIS, *halle du* 18 *septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 16858 kil. | bœuf | 1,35 | 1,10 | 0,70 |
| 12399 | veau | 1,35 | 1,10 | 0,90 |
| 3698 | mouton | 1,40 | 1,10 | 0,90 |
| 29360 | porc frais | 1,16 | 1,08 | 1,00 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des* 16, 17 *et* 18 *septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 0,80 à 2,02. — En motte d'Isigny 1,60 à 3,60.—do Gournay 1,30 à 3.20.—Petit beurre 1,02 à 1,56.

*OEufs* (le mille) du 16, 33 à 66 (fr.)—du 17, 43 à 64.

*Fromages* (la dixaine) Brie 11 à 29; à la pie 5 à 13.


240 livraisons à 30 c.

La 4e est en vente.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE,

RÉPERTOIRE DE TOUTES LES CONNAISSANCES HUMAINES,

A LA PORTÉE DE TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ,

L'ouvrage formera 12 très forts vol. in-8 à deux colonnes, Avec les figures nécessaires dans le texte.

AVEC LA COLLABORATION DE MM. **Ballard** (V.), archit ; **Baune**, de la *Réforme* ; **Bertaux-Levillain**, anc. élève de l'École polytech. ; **Blaize** (Ange) ; **Blanc** (Louis) ; **Blom** (Aug.), anc. élève de l'École polyt ; **Bourgoin d'Orli**, prov. du collège de Pondichéri ; **Bouvet** ; **Boysset**, avocat ; **Burat de Gurgy** ; **Buillon**, anc. élève de l'École normale, **Carrière** (le docteur Ed.) ; **Catalan**, rep. à l'École polyt. ; **Cavaignac** (Godefroy) ; **Clavel** (le docteur) ; **Coulon**, anc. menuisier, prof. de dessin linéaire et de trait ; **Delestre**, peintre ; **Duchartre**, doct. ès lettres, **Duclerc**, du *National* ; **Duféy** (de l'Yonne), avocat ; **Du Mersan**, conserv. adj. au Cabinet des médailles, **Dupuy**, de l'Acad. de médecine, **Duras**, du *National* ; **Flocon**, de la *Réforme* ; **Hamont**, méd. vétér. ; **Henricy**, ex-matelot, **Hœfer** (le docteur) ; **Isambert** (Alf.) ; **Isambert** (An.), avocat, **Leblanc**, méd. vétér. ; **Lobet** (J.) ; **Mariet**, avocat ; **Marrast** (A.), du *National* ; **Martin** (L.-A.), sténogr. du *Moniteur* ; **Molinari** (de), **Musnier**, constructeur, **Ottin** (A.), sculpteur ; **Paul-Jacques**, avocat ; **Portalis** (Aug.), anc. député, **Priou** (le docteur), à Nantes, **Radiguel** ; **Reboulleau** (le docteur) ; **Satur** ; **Sicurac** (C.-B.) ; **Serret**, ancien élève de l'École polytechnique, **Van-Tenac**, professeur de mathématiques, **Viel** ; etc., etc.

Et sous la direction de **AUG. SAVAGNER**, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, professeur de l'Université.

On souscrit chez Fr. PREVOST, éditeur, rue des Grès, 17-20, et chez tous les libraires de Paris et des départements.

25 CENTIMES LA LIVRAISON. — Les deux premières livraisons sont en vente. — PRIX : 50 CENTIMES.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DE MUSIQUE VOCALE

**Contenant les plus beaux chants religieux et populaires de tous les peuples.**

NOTÉS EN CHIFFRES, **d'après la méthode de** GALIN, publiée par J. MALATIER.

La première série (partie vocale) formera 4 beaux volumes grand in-18 (format anglais), d'au moins 200 pages chacun, et contenant la matière de plus de 4 volumes in-8o de musique ordinaire. Chaque livraison, renfermée dans une couverture de couleur, se compose de 16 ou 24 pages (texte et musique), sur papier fin collé et satiné. — Les deux premières contiennent une introduction explicative et 45 airs choisis. A la fin de chaque volume il sera envoyé aux souscripteurs une couverture imprimée et des tables de correspondance pour les airs qui peuvent s'adapter aux cantiques, ou aux chansons de Béranger, et une table explicative avec les noms des auteurs.

On souscrit chez A. ROYER, éditeur, place du Palais-Royal, 241, au bureau du *Repertoire musical*, rue de Seine, 47, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES

Sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais.

FOURIER,

PRIX : 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

SA VIE ET SA THÉORIE,

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

EXAMEN ET DÉFENSE DU

SYSTÈME DE FOURIER,

Par AMÉDÉE PAGET, Docteur en médecine, et EUGÈNE CARTIER.

Un vol. in-8o. — Prix : 3 fr ; par la poste, 3 fr. 75.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT *continue* de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

COURS D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES au

DEMANDES & RÉPONSES BACCALAURÉAT PROGRAMME de 1840

ÈS-LETTRES

par J.-E. **Boulet**, directeur du

PENSIONNAT de JEUNES GENS

*de la Rue Notre-Dame des Victoires, 16.*

(1) **Philosophie** (Psychologie, Logique, Morale, Théodicée, Histoire de la Philosophie), précédée du Programme, d'une Introduction, etc. 1 vol. in-12. Pr. : 2 fr. —(2) **Littérature** (Prose et Vers, les différents genres, etc., Rhétorique, Histoire de la Littérature grecque, latine, française.) 1 v. in-12. Pr. : 3 fr.—(3) **Histoire Ancienne et Romaine.** 1 vol. in-12, avec tableaux, etc. **Histoire du Moyen-Age et Histoire moderne.** 1 vol. in-12, avec tableaux, etc. Prix, les 2 vol., 4 fr.—(4) **Géographie** ancienne, du moyen-âge et moderne. 1 v. in-12. Pr. : 2 fr.—(5) **Mathématiques** (Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte). 1 v. in-12. Pr. : 2 fr.—(6) **Sciences Physiques** (Physique, Chimie et Notions astronomiques, avec planches intercalées dans le texte). 1 vol. in-12. Pr. : 2 fr.—(7) **Cours pratique de Langue latine**, 2 v. gr. in-16 sur 2 col., 3e édit., contenant un Exposé de la Nouvelle Méthode et les Exercices nécessaires à son application ; une Grammaire latine déduite des Textes par l'observation ; un choix de Morceaux pris dans tous les classiques et traduits littéralement ; une Notice sur chaque auteur ; un Dictionnaire des verbes irréguliers, des équivalents, idiotismes, locutions difficiles ; Guide de la Conversation latine, Dialogues familiers, etc. Cet ouvrage seul suffit pour faire en quelques mois un cours de latinité. Pr. : 5 fr.—(8) **Manuel pratique de Langue grecque**, 1 v. gr. in-16, 3e édit. (Même méthode que le *Cours de Langue latine*) Pr. : 3 fr.—(9) **Guide de l'Aspirant au Baccalauréat**, 1 vol. in-16. Pr. : 2 fr.—NOTA. Les neuf ouvrages ci-dessus, formant 11 vol., sont adressés FRANCO, par la Diligence, à toute personne qui en fait la demande à M. BOULET, par lettre affranchie et accompagnée d'un Mandat sur la poste de la somme de VINGT FRANCS. Le Mandat ne devra être que de QUINZE FRANCS, si l'on ne demande que les six premiers numéros.


Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

meilleure opinion que nos adversaires de notre temps et de nos maîtres, et nous rendons plus de justice au progrès que l'idée du droit a fait chez tous les peuples. Les temps sont passés où les cabinets pouvaient disposer à huis-clos du sort et de la liberté des peuples. Les droits particuliers ont fait place aux droits communs. On ne fait plus de traités secrets de partage, d'occupation, d'usurpation; on ne les fait plus, parce qu'on sait qu'ils n'auraient aucune valeur; et quoi qu'on en dise, aucune nation en Europe, quelle qu'elle soit, ne saurait légèrement se jouer des engagements les plus solennels, et violer impunément la foi jurée.

Il y a, dans tout cela, du vrai ; mais il est bien vrai, aussi, que cette exagération de la foi au bien toucherait à la naïveté, si elle était sincère. Le *Journal des Débats*, nous lui rendons cette justice, n'est jamais naïf qu'à bon escient ; mais s'il sait, lui, parfaitement à quoi s'en tenir sur l'innocence des hommes d'Etat européens, au dix-neuvième siècle, c'est, il nous semble, une raison pour ne pas égarer ses lecteurs dans des croyances aveugles et bonasses, pour ne pas les amuser trop avec ses théories sur le progrès des vertus de la diplomatie. Les cabinets civilisés ne sont pas encore de petits saints ; ils ne siégent pas en des bergeries ; ils s'entendent assez bien à se préparer les uns aux autres d'honnêtes perfidies.

La vérité dans l'affaire de Suez (quoi que puissent dire le *Times* et les ministres tories eux-mêmes), c'est que l'Angleterre n'a pas cessé et ne cessera pas de travailler à résoudre la question du passage suivant les convenances de son intérêt égoïste. Nous ne lui faisons pas vif reproche de ces tendances : chaque puissance civilisée en est là. Le gouvernement français n'a-t-il pas prouvé, en 1840, qu'il songeait à faire exclusivement ses affaires en Orient ?

M. Guizot, nous lui rendons cette justice, a renoncé à ces desseins d'absorption exclusive, à cette politique impérialiste. Il a le désir de la paix, de l'accord des nations. C'est très honorable sans doute ; mais il faudrait, encore, avoir *la science de ses principes*, suivant une expression du poète Béranger, avoir la vue nette des moyens de réaliser l'accord général. M. Guizot attend plus qu'il ne cherche la réalisation de son rêve pacifique. Sa politique est passive au lieu d'être active. Or, une politique de paix partout et toujours, si elle n'est pas essentiellement active, si elle ne prend pas très largement, très vivement l'initiative des mesures et des institutions qui réalisent l'association des peuples, cette politique court le risque d'être impuissante et de n'aboutir qu'à des échecs honteux. Tandis que M. Guizot invoque les principes de la morale internationale, et qu'il *compte là-dessus* pour que les intérêts du monde soient enfin gouvernés suivant les principes de la justice, empêchera-t-il les cabinets plus actifs, moins saisis d'illusions, plus entraînés par les nécessités de leur ancienne politique, par les intérêts pressants qu'ils représentent, les empêchera-t-il de chercher immédiatement la satisfaction de ces intérêts ? M. Guizot et le *Journal des Débats* trarier l'Angleterre, d'aller lui faire concurrence, d'arranger notre propre affaire à côté de la sienne, d'agir (comme on l'a proposé) sur Panama quand elle agit sur Nicaragua : c'est là un élément de lutte éternelle. Ce que doit faire la France, c'est de proposer la combinaison des forces des Etats civilisés pour l'œuvre de Suez comme pour celle de Panama.

Voilà ce que, depuis cinq ans, nous conseillons, nous demandons à grands cris. Long-temps vous vous êtes bouché les oreilles, vous nous avez traités d'utopistes et de rêveurs. Enfin, vous daignez faire un pas ; vous en venez, timidement encore, à présenter cette idée d'act on combinée comme utile, comme possible. Sur ce terrain, nous ne sommes plus précisément des rêveurs à vos yeux ; mais parce que nous disons que l'œuvre est pressante, qu'il y a péril si elle est retardée ; parce que, descendant sur le terrain de vos faussetés diplomatiques, nous vous crions de vous tenir sur vos gardes contre les manœuvres des gouvernements rivaux ; parce que nous refusons de croire à la parfaite bonne foi des civilisés, voici que vous nous accusez de naïveté ! Naïfs, pour admettre la possibilité de quelque perfidie entre gouvernements civilisés ; naïfs, pour admettre la probabilité d'un coup de politique anglaise à Suez ! Naïveté pour naïveté, mieux vaut la nôtre ; mieux vaut le soupçon, au milieu du mensonge universel, que la croyance à la morale des diplomates ; mieux valent surtout la prévoyance, le souci et la sollicitude de l'avenir, que ce contentement de soi-même à toute vétille, ce besoin de se frotter les mains, de se réjouir en famille, de faire sonner la trompette du cabinet à tout menu succès, à toute belle phrase cordiale calculée qui vient d'un cabinet quelconque d'hommes d'Etat rusés ; mieux vaut surtout la confiance dans les institutions, que la foi passive à ses bons désirs et aux belles paroles d'autrui, au milieu de la division profonde des intérêts.

Notre naïveté, il y a cinq ans, elle a proclamé la nécessité de la canalisation de Suez par une opération combinée des puissances. Notre naïveté demandait alors la neutralisation des Etats du Levant et protestait contre les ardeurs conquérantes de l'esprit public, en France, quand, vous, vous vous laissiez entraîner à la guerre, trompette en main, à la queue de M. Thiers. Notre naïveté, il y a trois ans, a proclamé la nécessité d'une association des peuples pour canaliser Panama, et pour écarter l'Angleterre se préparant, par sa querelle contre le Nicaragua, à agir seule et pour son intérêt exclusif. Alors vous disiez : Laissons passer, laissons faire l'Angleterre. Voici que, maintenant, vous en venez tout doucement à émettre l'idée de l'action sociétaire sur les grands passages maritimes. N'avez-vous pas, il y a trois ou quatre ans, clairement exposé à vos lecteurs comment Constantinople était destinée, par sa position, à être le le principe de l'association des peuples. Que notre diplomatie y convie surtout les Etats désintéressés, les Etats faibles ! Les forts, les hauts privilégiés (qu'ils soient individus ou nations) sont lents à accepter les idées de solidarité et d'accord. Donc, un peu de décision et d'ardeur pour une œuvre si belle et si féconde ! Demandez avec nous l'organisation d'un congrès général permanent ou périodique, où se régleront arbitralement certains grands intérêts des nations. Ne serait-ce pas à vous, qui vous dites *l'organe des classes les plus éclairées*, ne serait-ce pas à vous à saisir les premiers le flambeau des vérités et à répandre la lumière sur le monde ? Faut-il donc que toujours l'impulsion vous vienne du dehors, et même des rangs inférieurs de la société ? Vos regards tournés vers le passé, voilés par les ténèbres du présent, ne s'ouvriront-ils que lentement et paresseusement aux lueurs de l'avenir, et continuerez-vous toujours à marcher à la suite des naïfs et des pauvres ? Tenez : voici une manifestation qui sort du peuple, du peuple exploité et misérable de la Grande-Bretagne. Ecoutez, graves publicistes, hommes d'Etat de peu de foi et de peu d'ardeur, la leçon qui vous vient des masses ignorantes !

C'est une association nationale anglaise pour l'amélioration du sort du peuple, qui s'adresse aux ouvriers de France.

« Pour soutenir cette cause sacrée, dans l'esprit de fraternité qui nous anime, dans notre amour de la paix et la haine de la guerre, nous soumettons respectueusement les propositions suivantes à votre attention, amendement ou approbation ; nous espérons qu'elles formeront un lien préparatoire d'amitié pour nous unir dans tout objet tendant à faire prospérer l'intelligence, la moralité, la liberté et le bonheur de l'humanité.

1° Nous, les classes ouvrières de la France et de l'Angleterre, soumettons respectivement à nos chambres législatives une protestation solennelle contre toute guerre, comme étant, en principe, opposée à la moralité, à la religion et au bonheur de l'humanité.

2° Nous les prions de vouloir bien employer leur influence auprès des nations du monde pour établir une conférence de nations qui serait composée de trois représentants ou plus, chacun pour le peuple de chaque pays, pour la réunir annuellement, à l'effet de régler tous différends nationaux par la voie de l'arbitrage, sans recourir à la guerre.

3° Nous les invitons à consacrer les sommes énormes actuellement employées à la guerre et à des préparations belliqueuses, à l'éducation et à l'amélioration du peuple de leur pays.

4° Nous appelons leur attention sur la nécessité de donner aux autres nations un exemple de cette justice, de cette tolérance, moralité et religion, qu'elles recommandent à leurs peuples.

5° Nous les exhortons sérieusement à mettre des limites, d'après la justice, à leurs acquisitions de territoire, et à améliorer la condition du peuple en introduisant d'utiles changements dans les institutions.

Si vous approuvez ces propositions ou d'autres plus efficaces pour la réalisation juste et pacifique du but de nos efforts, nous serons prêts à

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

### XXXI.

### L'ENTREVUE.

Le frère Agathon était dans la force, sinon dans la fleur de l'âge : tout en lui commandait le respect. Sa taille était grande et noblement prise, sa figure avait une gravité sévère et pourtant affable qui imposait et attirait tout à la fois ; son front haut annonçait une haute intelligence ; son œil noir respirait la sérénité de l'âme et le silence des passions inférieures. Quoique son costume ne se composât que d'une robe de grosse bure et d'une sandale de bois, il régnait sur sa personne un ordre, une propreté irréprochable, presque recherchée ; ses mains et sa barbe accusaient les soins d'un homme qui respectait en lui, comme dit un apôtre, le temple de l'esprit.

En voyant une femme s'approcher seule de sa grotte, il fit quelques pas à sa rencontre, et, la reconnaissant au premier coup d'œil, il lui dit d'une voix impassible, sans que son visage exprimât la plus légère émotion, pas même de la surprise :

— Vous êtes la reine Caroline.

— Et vous, Castoréo, répondit-elle d'une voix dont elle s'efforçait de dissimuler l'altération.

Evidemment l'avantage n'était pas de son côté dans cette première rencontre ; elle était émue, son adversaire ne l'était pas.

— Je ne porte d'autre nom parmi les hommes, lui dit-il, que celui de frère Agathon. Quant à mon nom antérieur, si j'en eus un autre, que vous importe ? Il exista jadis, je le sais, un Castoréo, mais, si j'ai bonne mémoire, ce Castoréo fut condamné à mort par vos vice-rois. Viendriez-vous ici pour faire exécuter leur sentence ?

— Je viens ici pour la casser.

— Vous vous y prenez un peu tard ; Dieu lui-même l'a cassée depuis longtemps, il ne l'avait pas ratifiée.

— Les princes, dit fièrement la reine, qui se retrouvait tout entière dès que la lutte, une lutte quelconque, était engagée, les princes sont ici-bas les représentants de Dieu, ses ministres ; leurs arrêts sont les siens : ce qu'ils jugent sur la terre est jugé dans le ciel.

— Vous voyez bien que non : Castoréo, frappé de vos condamnations, est devenu, en dépit d'elles et malgré vous, l'homme de Dieu.

— Vous avouez donc que vous êtes Castoréo ?

— Oui, je fus Castoréo ; si je le niais, vous pourriez croire que c'est par crainte, et la crainte est morte depuis long-temps dans mon âme, comme l'espérance. Mais que voulez-vous de moi, madame ? Ce désert sauvage, ma robe de bure, cette caverne ténébreuse, tout ici ne vous dit-il pas que vous n'êtes plus au séjour des vivants ? Que venez-vous faire parmi les morts ?

— Je viens les ressusciter.

— Savez-vous s'ils y consentent ? savez-vous s'ils ne préfèrent pas le silence et la paix de leur tombeau volontaire aux vains bruits, aux vains orages de l'existence que vous voudriez leur rendre ? Laissez-moi, madame, laissez-moi dans mon cercueil ; je ne veux pas ressusciter. Mais que dis-je ? ces paroles sont dans ma bouche un blasphème ; ce qu'on appelle la mort, est la vie ; cette robe de moine que vous prenez pour un linceul, est un habit de fête : je suis entré avec elle dans un nouveau monde et n'ai compris le bonheur qu'après l'avoir revêtue.

— Le bonheur ! ici ?

— Ici, madame. Mais ce n'est pas le bonheur comme vous l'entendez ; ce bonheur-là, j'essaierais vainement de vous en donner l'idée, vous ne le comprendriez point. Et d'ailleurs, vous n'êtes pas venue, j'imagine, pour entendre ma confession.

— Je viens, au contraire, pour vous faire la mienne.

— Non, madame, non, vous ne vous confessez à personne, pas même à Dieu ; vous avez trop d'orgueil, pas assez, peut-être, pour être humble devant lui et sincère avec vous-même. Je ne sais si je dois ouvrir ou fermer l'oreille à vos paroles, car votre voyage a, j'en suis certain, un but intéressé.

— Castoréo, vous m'avez toujours mal connue. Avant de me juger, écoutez-moi.

— Je vous écoute, répliqua-t-il, après un moment de réflexion, et en montrant à Caroline une pierre carrée qui était à l'entrée de sa grotte.

Il jouait évidemment le rôle du prince, la reine celui du sujet. La faisant asseoir au lieu d'attendre qu'elle lui permît de s'asseoir lui-même, il prenait en tout l'initiative : c'était le monde renversé ; mais il était bien question d'étiquette ! Du reste il n'agissait ainsi, ni par vengeance, ni par bravade, mais tout naturellement, sans préméditation, par la seule force des choses et aussi d'une position exceptionnelle. Il avait du reste conservé, durant l'entretien, son avantage du début ; constamment calme, impassible, il avait parlé sans colère, sans amertume, même en rappelant sa condamnation. On eût dit véritablement une ombre des Champs-Elysées racontant à un visiteur étranger son existence antérieure, ou même celle d'un autre.

Caroline, dont les passions étaient si impétueuses, si indomptables, subissait l'influence de ce grand contraste et l'ascendant de ce grand caractère. Pour la première fois de sa vie elle trouvait en face d'elle quelque chose de plus fort qu'elle, et touchait du doigt, pour ainsi dire, une supériorité morale que sa conscience la forçait de reconnaître, d'accepter. Son orgueil n'avait jamais été mis à une si rude épreuve. Elle s'attendait, de la part de son ennemi, à des récriminations violentes, à des éclats de colère, à des injures, à des outrages ; ses plans de défense, tous ses calculs étaient déjoués, la froideur de son ennemi la dominait, l'écrasait. Elle s'assit sur la pierre qu'il lui avait désignée ; lui s'assit sur une autre, à quelques pas d'elle.

Ils tournaient le dos au cratère et avaient devant eux sous leurs pieds le plus beau paysage de l'Europe. Rasant la cime des forêts qui couvrent la région boisée, l'œil descend sur les bases enchantées de la montagne, sur ces vergers, ces champs, ces prés fleuris, ces villages et ces villas que nous avons traversés au lever du soleil. Plus bas dort Catane au milieu de ses campagnes voluptueuses ; la blancheur éclatante de ses édifices tranche sur la sombre verdure des orangers et des caroubiers ; plus bas encore la vaste et fertile plaine, que la ville baptise de son nom, déroule les larges ondulations de ses moissons d'or ; le Symèthe argenté la traverse et la féconde ; le lac de Lentini brille au milieu comme une glace, et les collines parfumées d'Hybla, célèbres pour leur miel, l'enlacent avec grâce ; mais, vus de si haut, monts et collines disparaissent ; les têtes les plus élevées s'humilient et s'abaissent au pied du roi qui les efface ; on ne les voit pas, on les devine seulement à leur ombre ; comme les montagnes de la lune, de grandes lignes noires représentent les hautes chaînes dont la Sicile est sillonnée. Tout paraît plaine : l'île entière a l'air d'une carte déroulée ; on la tient presque à la main ; d'un regard on l'embrasse dans tous ses détails, avec ses villes, ses rivières, ses golfes, ses promontoires, et de tous les côtés on a la mer pour horizon. Cette vue perpétuelle de l'océan imprime au paysage un sentiment d'infini qui rend plus imposante encore et plus grandiose cette incomparable scène. Le spectacle est sublime, mais il est muet : les bruits de la terre ne montent pas jusque-là ; si quelque voix trouble de loin en loin le profond silence de ces solitudes, c'est la voix du volcan qui rugit dans ses abîmes sans fond, c'est le sifflement aigu de la fumée ou de la flamme qui tourbillonne en s'échappant du cratère, et répand dans l'air une âpre odeur de bitume et de soufre.

La reine et Castoréo demeurèrent quelque temps muets en présence de ce grand spectacle, moins préoccupés sans doute du spectacle lui-même que de l'étrange fatalité qui les réunissait dans un lieu pareil. La reine fut la première à rompre le silence ;

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17 et 19 septembre.

[illegible] Il paraît qu'on va s'emparer de la côte jusqu'à Boco del Toro. On dit que ce vaisseau de guerre est allé bloquer *la Crique salée* (salt Creek). »

---

Le mouvement de l'opinion publique en Allemagne est de plus en plus favorable à la France. D'après la *Gazette d'Augsbourg*, le cabinet autrichien lui-même dans les récents démêlés de Taïti et du Maroc, aurait pris une attitude indépendante et neutre vis-à-vis de l'Angleterre, qui n'aurait pas peu contribué au maintien de la paix. Voici comment s'exprime ce journal :

« Il est maintenant certain que la paix ne sera pas troublée. On assure que c'est l'Autriche qui a le plus contribué à ce résultat. L'Autriche n'ignore pas que, sous le rapport commercial, elle n'a pas de plus grande ennemie que l'Angleterre. Bien que l'Autriche ne fasse pas partie du Zollverein, les Etats de l'Allemagne du midi n'en sont pas moins sous son influence politique. On sait maintenant que l'alliance entre l'Angleterre et l'Autriche a, à la vérité, affaibli une puissance de l'Est, mais au profit de la Russie, qui est devenue une puissance continentale. L'Angleterre ne cache plus maintenant ses sympathies pour la Russie, et elle croit pouvoir, d'accord avec elle, dominer le continent.

Bien imaginé ! Mais qu'arrivera-t-il si la Prusse, l'Autriche et l'Allemagne sont d'accord et ne veulent pas se soumettre.

La Russie, dans ce cas, aurait conclu une alliance dangereuse pour elle et au contraire avantageuse pour l'Allemagne; car celle-ci peut agrandir son territoire aux dépens de la Russie. Cette dernière puissance peut à peine risquer une pareille alliance; car l'Allemagne, si elle est d'accord, décidera de la paix ou de la guerre.

Pendant les troubles de la Syrie, l'Autriche appuya l'Angleterre contre la France. La Prusse et l'Allemagne adhérèrent, et l'affaire se termina sans guerre par une simple démonstration en faveur de l'Angleterre.

Dans la question du Maroc les puissances allemandes n'ont pas appuyé l'Angleterre, et celle-ci N'A PU faire la guerre. La Russie est obligée de se tenir tranquille parce qu'elle n'est pas de force à lutter contre l'Allemagne. Ce fait est important, car il prouve que l'Allemagne aura, *quand elle le voudra*, une politique indépendante.

Il est temps de donner aux Anglais une leçon, car ils ne cessent de répéter qu'ils ont vaincu la France.

Nous leur répondrons qu'ils ont vaincu la France, parce qu'ils avaient pour appui l'Allemagne entière. »

Nous avons toujours pensé que la France et l'Allemagne, solidement unies dans un but de justice internationale, seraient maîtresses de la paix ou de la guerre; et nous écrivions, il y a quelques jours à peine, qu'on pourrait dire surtout de l'alliance européenne centrale ce que Frédéric-le-Grand disait de la France : « Il ne se tirera pas un coup de canon sans sa permission. » Nous voyons avec plaisir que la *Gazette d'Augsbourg* partage cette opinion, et qu'elle va même plus loin, puisqu'elle soutient que « l'Allemagne, si elle est d'accord, décidera de la paix ou de la guerre. »

Nous croyons que, tant que la France ne demandera que des choses justes et conformes à l'intérêt général, comme—la canalisation sociétaire de Suez et de Panama, l'abaissement de l'orgueil barbare [illegible] cette grande fusion douanière. Loin de là, si cette fusion s'opérait si toute l'Allemagne et l'Italie ne présentaient plus qu'une vaste association de douanes, il est certain que la France se verrait entraînée à abaisser sa frontière de l'Est, et à entrer elle-même dans l'association. Ce serait une amélioration industrielle incontestable, surtout pour les consommateurs; car il en résulterait une diminution de prix sur beaucoup d'objets de première nécessité. Ce serait aussi un progrès politique pour ces deux pays; car l'union des intérêts commerciaux et industriels donnerait encore plus de force à l'alliance que la France, l'Allemagne et l'Europe centrale sont conduites à former pour organiser et maintenir la paix vraie, la paix fondée sur la justice et l'égalité internationale.

Nous faisons donc des vœux sincères pour que l'Autriche imite la Prusse, et entreprenne, au midi de l'Allemagne et sur le littoral italien, le même travail d'agglomération douanière que le cabinet de Berlin poursuit au nord et sur le littoral de l'Océan. Quelques amis de la patrie italienne craindront peut-être que cette association douanière, entre l'Autriche et l'Italie, ne fasse que resserrer davantage des liens de dépendance déjà supportés avec peine. Ces craintes ne seraient pas fondées. Il est permis de croire, au contraire, que cette unité commerciale et industrielle, en habituant les Etats de l'Italie à communiquer avec plus de facilité les uns avec les autres, serait un acheminement vers cette unité italienne que les amis de l'Italie désirent depuis si long-temps.

---

## Dépêche télégraphique.

Bayonne, 19 septembre.

M. Martinez de la Rosa a accepté le portefeuille des affaires étrangères. La *Gazette officielle*, du 16 septembre, publie le décret en date du 21 août.

Le maréchal-de-camp Pavia a été nommé, le 15, capitaine-général de la Navarre. Le dépouillement du scrutin général confirme le triomphe du parti ministériel à Madrid.

La nomination de M. Martinez de la Rosa renverse tout ce que les journaux et les correspondances de Madrid nous ont dit jusqu'à présent sur la prétendue homogénéité du ministère. Il est probable, maintenant qu'il y aura, sinon une dissolution, au moins une modification du cabinet. M. Martinez de la Rosa est avant tout l'homme *del estatuto reale*. Les hommes qui l'ont aidé à proclamer cette espèce de charte, viendront probablement se grouper autour de lui; reste à savoir si un ministère de cette création, et ayant à sa tête M. Martinez de la Rosa, patriote zélé, orateur distingué, mais homme d'Etat faible et irrésolu, sera à la hauteur de la situation dans laquelle se trouve l'Espagne, avec son organisation politique et administrative à peine ébauchée, et avec le désir des partis de remettre encore une fois tout en question.

En effet, s'il faut en croire les dernières nouvelles, les carlistes auraient triomphé dans la Navarre, et l'agitation y serait arrivée à [illegible] qui lui avait toujours conseillé le parti de la violence, de se rendre auprès du gouverneur de Tanger pour lui enjoindre d'aller sans retard à bord du vaisseau-amiral ouvrir les négociations, le menaçant, si sa mission n'avait pas de succès, du supplice *du mur*. Ce supplice consiste dans la construction d'un mur d'environ deux mètres de haut sur un mètre de large, au milieu duquel on place le coupable, en ayant soin de ne laisser qu'une petite ouverture de la dimension de son visage, par laquelle on lui donne des aliments. Le malheureux, avant d'expirer, passe ordinairement plusieurs jours dans cette position affreuse, exposé aux regards avides de la foule. Ce mode de punition, qui est particulier au Maroc, n'est employé que pour les criminels d'Etat. Le succès rapide des négociations a sauvé le renégat Albrizi de cette horrible torture. (*Revue de Paris*.)

---

On lit dans une lettre de Toulon à la date du 15 :

« Lorsque l'escadre, sous les ordres du prince de Joinville, arriva à Cadix, les officiers avaient pris connaissance des lettres qui avaient été publiées par le *Times*, et ils résolurent de demander satisfaction aux officiers du *Warspite*, auteurs présumés de ces lettres; ils avaient l'intention d'envoyer une députation aux officiers du *Warspite*; mais, dans l'intervalle, le prince de Joinville avait eu connaissance de leur projet; il écrivit immédiatement au commodore anglais une lettre pleine de dignité, demandant en son propre nom et en celui des officiers placés sous ses ordres la rétractation des insultes contenues dans les lettres publiées par le *Times* comme provenant des officiers du *Warspite*. Nous apprenons que le commodore a répondu au prince, en disant qu'il ne pouvait pas croire qu'il y eût dans la marine anglaise des officiers assez lâches pour mettre en doute le courage des officiers français, et en promettant d'insérer dans le *Times* la rétractation demandée. Le *Warspite* arriva à Cadix peu de temps après la réception de cette lettre; il se proposait d'y jeter l'ancre, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour Gibraltar. (*Patrie*.)

---

## Extérieur.

**Angleterre.** — Depuis quelques jours l'opinion publique est plus calme. Toutes les appréhensions de guerre sont dissipées. Les fonds se sont bien soutenus, et ils ne manqueront pas de se consolider lorsque la nouvelle de la conclusion de la paix entre la France et le Maroc sera connue.

**Irlande.** — La mise en liberté d'O'Connell a ranimé les esprits. Aujourd'hui lundi, dit le *Standard*, un intérêt considérable se rattachait à la séance de l'association du repeal. On désirait savoir la marche que M. O'Connell se propose de suivre. Rien d'extraordinaire n'a été annoncé. Contrairement à l'attente générale des repealers, M. O'Connell a paru s'éloigner des trois grandes propositions par lui développées dans la première séance. Il se prononce très décidément contre toute velléité de tenir un meeting à Clontarf; il ne veut pas formuler une accusation directe contre les juges ni contre M. Smith; et, quant à la société dite préservatrice, il recommande seulement à la commission d'examiner la question d'oppor-

---

— Castoréo, dit-elle, vous êtes l'homme que j'ai le plus haï dans ma vie sans vous connaître, car je vous vois aujourd'hui pour la première fois, et moi, sans doute, je suis la femme que vous haïssez le plus.

— La haine est un sentiment que je ne comprends plus, et le mot qui l'exprime a cessé d'avoir un sens pour moi.

— Tant pis! car qui ne hait pas n'aime pas, et si vous n'aimez rien, pas même votre patrie, c'en est fait de l'espoir que j'avais fondé sur vous.

— Vous m'avez dit, madame, que vous veniez me faire votre confession, non recevoir la mienne; pourquoi donc me demander compte de mes sentiments?

— Puisque vous me rappelez à mon rôle de pénitente, je vais m'y renfermer. Oui, Castoréo, je vous haïssais. Chef des novateurs, des jacobins de Catane, vous m'outragiez dans vos clubs et comme reine et comme femme; la reine aurait pu pardonner peut-être, la femme ne pardonna pas. Je devais être vengée, je le voulais, je le fus... oui du moins je crus l'être; votre condamnation satisfit ma haine et la justice, car enfin vous étiez un perturbateur, un factieux, vous aviez mérité l'arrêt qui vous frappa, et si alors j'eus un regret, c'est que votre prétendu suicide frustrât l'échafaud d'un grand coupable et la Sicile d'un grand exemple. Vous le voyez, je ne marchande pas avec vous, et ne me fais pas meilleure que je ne le suis. Bien loin de jouer la comédie ridicule des justifications après coup, je n'atténue rien et vais de moi-même au-devant de vos légitimes ressentiments.

— Mes ressentiments?... Ne vous ai-je pas dit, madame, que ces mots-là n'avaient plus pour moi de sens? C'est à peine si j'ai conservé un souvenir vague et confus des choses que vous me rappelez; j'ignore dans quel but.

— Dans le seul but de vous les rappeler, afin que, plus tard, vous ne puissiez m'accuser de vous avoir pris par surprise.

— Me prendre par surprise! moi? pourquoi faire? Je ne comprends pas encore ce que vous voulez de moi.

— Vous le comprendrez tout à l'heure : laissez-moi poursuivre. A la haine succéda l'oubli, vous étiez mort, et avec vous le venin où vous empoisonniez vos traits séditieux. D'ailleurs, les insultes, les calomnies que vous aviez été le premier à susciter contre moi furent suivies de tant d'autres calomnies, de tant d'autres insultes, votre insolent exemple fut si bien imité, que je n'avais pas trop de toute mon énergie, de toutes mes forces pour faire tête au présent, sans me préoccuper encore du passé. Votre nom même, ce nom qui avait excité en moi tant et de si justes colères, sortit de ma mémoire tout-à-fait. La haine et la vengeance s'endorment sur les tombeaux. Bien des années, bien des orages avaient passé; je ne songeais plus à vous; tout-à-coup, j'apprends que votre mort est une fable, que le père Agathon et Castoréo sont un seul et même homme. A l'instant, je pars, j'arrive, et je viens vous proposer d'oublier, avec le passé, nos vieilles inimitiés, nos vieilles querelles, et de nous allier dans un but commun.

— Et ce but?

— Est la délivrance de la Sicile, qui gémit depuis trop long-temps sous le joug britannique.

— Vous, madame, délivrer la Sicile!... sans doute, comme vous avez naguère délivré Naples avec Ruffo. N'ayant pas, cette fois, un cardinal à compromettre, vous vous rabattez sur un ermite.

— Dites un Pierre-l'Ermite; car c'est une croisade qu'il s'agit de prêcher en Sicile, la plus sainte de toutes les croisades celle de l'indépendance, de la liberté.

— Est-ce bien vous madame, vous, Caroline d'Autriche, qui osez devant moi prononcer de pareils mots?

— Eh! pourquoi non?

— Pourquoi?... Parce que vous n'en avez pas le droit.

— Et qui prétendrait me le dénier ce droit qui m'appartient, et dont j'use?

— Qui?... la Sicile, Naples, l'Europe entière, et moi, s'il le fallait, oui, moi! La terreur de votre nom imposerait silence au monde entier, qu'à défaut d'autre accusateur, Castoréo s'élèverait contre vous.

— Songez-vous bien à qui vous parlez?

— Et vous donc, madame, songez-vous bien qui je suis, qui vous êtes? Quoi! vous invoquez la liberté, vous, toute baignée du sang des martyrs qui sont morts pour elle et par vous! Faut-il rappeler vos victimes? On compterait plutôt celles du volcan qui mugit sous nos pieds, et dont les fureurs sont douces auprès des vôtres : l'Etna, du moins, en détruisant, obéit en aveugle aux aveugles forces de la nature; il n'a pas conscience de ses ravages; mais vous, quand vous frappez, vous frappez sciemment, avec réflexion, avec joie; et les fruits du crime, c'est vous, vous seule qui les recueillez. Récapitulons votre règne, votre vie. Je ne parle point des scandales, des corruptions de toute sorte dont vous avez donné l'exemple : je veux bien taire aussi l'impure Emma, cette courtisane immonde dont un vieux lord avait fait sa femme, Nelson sa concubine, et vous votre amie. Je tais l'aventurier insolent et médiocre, ce déplorable Acton que votre caprice infligea si long-temps au royaume; j'en tais beaucoup d'autres. Vous rappellerai-je vos confiscations, vos rapines, vos prodigalités effrénées, vos tribunaux serviles, l'armée d'espions qui vous escortait? Je vous fais grâce encore de cela. Mais les échafauds, les massacres?... Passez avec moi, si vous l'osez, cette revue sanglante. La foule est pressée; par qui commencer? Evoquons d'abord, si vous voulez, le jeune, l'intrépide Emmanuel de Déo, un adolescent, presque un enfant, qui périt, pourquoi? Pour avoir trop aimé la liberté. Et Blasi et Piraïno, mes deux compagnons de captivité, eux que je devais suivre à l'échafaud. Vos jugeurs même n'ont pu trouver en eux d'autre crime que l'amour de la liberté. Ceci n'était que le prélude, la grande action va s'ouvrir. Dites-moi, reine Caroline, est-ce que cette longue procession de corps sans tête ne défile jamais devant vous, la nuit, pendant vos insomnies?... Mais non; vous m'avez répondu d'avance : quand ils sont morts, vous n'y pensez plus. Mais Dieu y pense et vous y fera penser un jour. Génie, beauté, vertu, savoir, ni le sexe ni l'âge, vous n'avez rien épargné pour assouvir vos impitoyables vengeances. Le vénérable Caracciolo, l'héroïque Mantoné, deux généraux irréprochables, éprouvés, n'échappent aux dangers de la guerre que pour tomber sous les coups de vos bourreaux. Les sciences, les lettres, la politique, la poésie, l'histoire, expirent dans Doménico Cirillo, Mario Pagano, Baffa, Conforti, Ciaia, Vincenzo Russo, Scoti, Logotetta..., comment les nommer tous? Nobles, prélats, évêques, et la bourgeoisie et le peuple, tous les rangs, tous les ordres sont décimés et paient leur tribut à vos sicaires. Les femmes même, les femmes, une duchesse Popoli, une adorable Sanfélicé, une Eléonore Pimentel, aimée, chantée par Métastase, et poète elle-même, bien d'autres encore, et des plus belles, sont égorgées après mille outrages. Et vous osez maintenant parodier devant moi tous ces illustres martyrs en balbutiant le nom de cette liberté sainte que vous avez noyée dans leur sang! C'est aussi trop d'oubli, trop d'audace!

Pendant que Castoréo parlait, la reine s'était levée comme une lionne; ses yeux dardaient des flammes, son sein palpitait avec une violence convulsive; son sourcil froncé, sa narine enflée, sa lèvre frémissante, tous ses traits, tout son être étaient bouleversés par la fureur. Elle s'élançait vers le moine audacieux comme pour l'anéantir, mais il ne se laissa ni intimider ni même interrompre, il garda jusqu'au bout tout son sang-froid; ses paroles les plus dures, les plus sévères, ses récriminations les plus foudroyantes, il les prononçait de cette voix calme, impassible, qui ne s'altérait jamais chez lui et qui ne faisait que rendre ici plus écrasantes, par le contraste, ses formidables accusations.

— Téméraire, s'écria la reine en lui secouant le bras fortement, tu oublies que d'un mot je puis faire tomber ta tête!

— Faites-la tomber comme tant d'autres; une de plus dans le nombre ne comptera pas.

Ce flegme intrépide terrassa Caroline, elle se laissa retomber sans répliquer un seul mot sur la rude pierre qui lui servait de siège; appuyant sa joue sur sa main et regardant l'anachorète avec une fixité dévorante :

— Castoréo, lui dit-elle après une pause, l'orateur des clubs survit en vous dans le moine; je le reconnais à vos outrages.

— Je ne vous outrage point, je vous rappelle votre vie comme vous m'avez rappelé la mienne. Est-ce ma faute, à moi, s'il y a du sang dans votre passé?

— Du sang!... Vous parlez toujours du sang qui a coulé; est-ce moi qui ai commencé la lutte; et puisqu'on nous attaquait, n'avions-nous pas le droit de nous défendre? devions-nous souffrir qu'une minorité fac-

...et de sa candidature en faveur de M. Polk. De grands meetings se succèdent dans les Etats.

**Texas.** — On lit dans le *Télégraphe* du 31 juillet : Nous apprenons du capitaine Elliott même que l'Angleterre a conseillé au Mexique de ne reconnaître en aucune circonstance l'indépendance du Texas, mais de maintenir un armistice aussi longtemps que possible, et, dans le cas où un essai annexation serait tenté entre les Etats-Unis et le Texas, de commencer la guerre ; que l'Angleterre l'appuierait dans la querelle. Ceci nous confirme dans l'opinion que le Mexique ne reconnaîtra jamais notre ind pendance tant qu'il y aura un projet d'annexation. L'Angleterre résistera à cette mesure, autant qu'elle le pourra, par sa diplomatie, et notre journal officiel admet que l'influence de l'Angleterre sur le Mexique est presque illimitée.

**Haïti.** — On écrit du Cap Haïtien, en date du 9 août :

« Nous n'avons pas eu de troubles depuis quelque temps, dans cette partie de l'île. Le *conseil d'Etat* a été dissous, et on a abandonné le projet de diviser l'île en Etats. Le gouvernement actuel est le même qu'avant la dernière révolution, à l'exception des municipalités qui n'existent plus: Port-au-Prince est la capitale du nord, de l'ouest et du sud. Il y a eu quelques troubles dans la partie espagnole. On a arboré le drapeau haïtien à Santiago, dans le but de se réunir de nouveau au gouvernement. A Port-au-Platt, le drapeau dominicain flotte toujours, et l'on a dressé les bases d'un traité avec la France, par lequel on abandonne à cette puissance les mines de Sumana pour un certain nombre d'années, avec un droit d'installation dans le pays environnant, concession qui sera payée 2,500,000 dollars d'Espagne. Cependant ce traité n'est pas encore conclu, car, grand nombre d'habitants ne désirent pas la présence des étrangers, et craignent les évènements qui pourraient résulter de l'admission des Français dans l'île. Il y a aussi une grande majorité qui s'oppose à la réunion avec le gouvernement haïtien. Une escarmouche a eu lieu à Santiago, et, il y a environ deux semaines, un brick est arrivée de Port-au-Platt sous pavillon danois, ayant à bord cent passagers qui avaient été sommés de quitter la ville ou de prendre les armes pour marcher contre Santiago.

« Le président Guerrier, avec sa suite, parcourt maintenant les parties du nord et de l'ouest de l'île; il arrivera ici dans une dizaine de jours. »

D'après le *Courrier des Etats-Unis*, le gouvernement haïtien ayant demandé un sursis à la France pour le paiement de l'indemnité, M. Guizot y aurait mis pour condition première la reconnaissance de la nationalité dominicaine par la république haïtienne. Le gouvernement français, tout en refusant le protectorat que lui offrait la république dominicaine, aurait promis à la nouvelle république tout son intérêt et toute sa sollicitude.

Suivant le *Constitutionnel*, le sursis demandé n'aurait été accordé qu'en échange de grands avantages commerciaux.

REVUE DES JOURNAUX DU 18 SEPTEMBRE 1844.

— Le *Journal des Débats* annonce que le gouvernement a reçu des ... tions proprement dites, nous avons dicté la paix, sans souffrir qu'on en discutât les conditions. »

— Par ordonnance du 18 septembre, le roi a conféré à M. le maréchal Bugeaud le titre de *duc d'Ysly*. (*Moniteur.*)

— Une autre ordonnance du même jour nomme M. le prince de Joinville vice-amiral. (*Idem.*)

## Faits divers.

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale règlant l'organisation centrale du ministère des affaires étrangères. En voici les principales dispositions :

L'administration centrale se compose : du cabinet du ministre et du secrétariat ; de la direction politique ; de la direction commerciale ; du bureau des affaires de l'Amérique et des Indes; de la direction des archives et de la chancellerie ; d'un bureau du protocole ; d'un autre pour le contentieux et d'une direction des fonds et de la comptabilité.

Les articles 2 à 10 déterminent les attributions propres à chacune des divisions ci-dessus.

L'art. 10 porte que le personnel se compose de directeurs, sous-directeurs, chefs de bureaux, rédacteurs, commis principaux et commis expéditionnaires.

L'art. 13 fixe la quotité des traitements, dont le maximum est de 20,000 fr. et le minimum de 1,500 fr.

Les autres articles comportent des dispositions purement de détail.

— On assure que l'ordonnance de réorganisation de l'Ecole polytechnique paraîtra dans les premiers jours de novembre, et que la rentrée pourra avoir lieu le 10 ou le 15. Plusieurs sergents de l'Ecole licenciée ont été mandés au sein de la commission qui poursuit activement son travail. (*Réforme.*)

— Quoique aucun nom ne transpire encore relativement à la promotion qui est prochainement attendue, on assure seulement que ce sera une promotion mixte, c'est-à-dire que les officiers qui se sont distingués dans la campagne d'Afrique et ceux qui se recommandent par des titres antérieurs, y concourront simultanément. On dit aussi que M. le contre-amiral Cosmao-Dumanoir va être nommé major-général à Toulon. (*La Flotte.*)

— Il est question d'instituer des gardes-maritimes. Ces agents auraient pour mission spéciale de surveiller la pêche qui se fait sur les côtes du littoral et dans les fleuves et rivières, jusqu'aux limites de la circonscription maritime ; ils seconderaient les syndics des gens de mer dans leur service à l'égard des levées et pour ce qui concerne les naufrages. Les gardes-maritimes seraient recrutés parmi les hommes de vingt-cinq à quarante ans ayant navigué ; ils seraient divisés en trois classes. Les traitements seront de 500, 400 et 300 francs par an. (*Constitutionnel.*)

— Dans une des salles du musée de Versailles qui avoisinent la salle de Constantine sont trois grands emplacements vides sur lesquels on lit dé... ...isolé la chapelle, deux l'ont placée en face du petit amphithéâtre de la faculté de théologie. Pour dire tout de suite notre pensée, nous croyons que les uns et les autres se sont trompés.

La Religion ne peut pas être placée en pivot, à demi. Cette idée, que nous ne pouvons développer ici, a pour nous toute la valeur d'un axiome; elle est la condamnation des six projets qui, en isolant, et par suite, en mettant en relief la chapelle, lui ont conservé *une suffisante étendue*, selon la vague expression du programme. Comparée au vaste amphithéâtre des distributions de prix, cette chapelle isolée n'est qu'une bonbonnière, bien que, par la place qu'elle occupe, elle ait la prétention de jouer un rôle capital.

Quand, dans tel monument, dans telle idée, dans telle série donnée, la Religion n'est pas en pivot, elle n'en doit pas moins occuper une place honorable. Le roi Louis XVI, si ardent pour la serrurerie, peut se mêler aux travailleurs qui exercent son industrie favorite; mais cependant Louis XVI ne peut pas être un ouvrier ordinaire ; ses compagnons d'industrie ne le souffriraient pas; ils s'honoreraient eux-mêmes en l'obligeant à occuper une place d'honneur. Ceci est la condamnation des deux concurrents qui ont donné à leur chapelle la dimension exacte du petit amphithéâtre de théologie, vis-à-vis duquel ils l'ont placée.

Donc, si la chapelle ne devait pas être mise en relief, elle ne devait pas non plus être mise en contraste. Il fallait, selon nous, sans la séparer de l'édifice, lui donner pourtant une place d'honneur dans l'axe. On nous demandera où nous aurions, dans ce cas, placé le grand amphithéâtre de Théologie. Nous n'avons pas le loisir de bâtir ici notre plan, et quand bien même nous aurions dans la tête un projet plus mauvais qu'aucun de ceux dont nous allons rendre compte, la nécessité d'accepter notre principe n'en serait pas moins absolue.

Ainsi que nous l'avons dit, le programme est si net que la disposition générale des huits projets exposés est la même. De chaque côté de la grande cour, sont les facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres; en face, la faculté de Théologie ; au fond de l'édifice, les grandes salles du conseil, des délibérations, etc., et enfin l'amphithéâtre des distributions de prix.

Comme nous allons procéder en notant surtout les défauts, nous devons dire d'abord que les huit concurrents sont certainement tous des hommes de talent.

Le n° 1, M. Desbuisson, un de ceux dont la chapelle tient à l'édifice, a disposé heureusement les autres parties de son plan, qui paraît être toutefois dans des dimensions excessives. Nous lui reprocherons son porche avec fronton. Il n'y a pas seulement là faute de goût, il y a faute de bon sens. Le fronton est fait pour terminer un édifice qui a de la profondeur, et non pour figurer sur une façade trois fois plus large que l'édifice n'est profond. Et puis, pourquoi interposer cette masse entre l'édifice principal et le spectateur, quand on a eu le bon esprit d'en éloigner la chapelle ? M. Desbuisson avait été mieux inspiré dans son esquisse où l'on ne voit pas trace de fronton : est-ce son professeur qui lui a conseillé ce malencontreux changement?...

L'élévation est lourde, froide, massive, malgré l'abus du corinthien ;

---

...tieuse nous fit la loi et bouleversât l'Etat, sous prétexte de le réformer ? On sait aujourd'hui, mais trop tard, à quoi s'en tenir sur ces prétendus réformateurs qui débutent par les grands sentiments, les phrases magiques, et qui concluent par la guillotine. Je suis comptable à Dieu, comme reine, du pouvoir qu'il m'a confié. Chaque rang a ses devoirs comme ses droits, et je ne manquerais à moi-même si je laissais avilir sur mon front la couronne que je porte. Le sort de Louis XVI est un grand enseignement pour tous les princes; si ce malheureux et trop faible monarque avait su résister à temps il n'aurait pas péri lui-même ni entraîné ma sœur sur l'échafaud. En face de pareils exemples il n'est plus permis de se bercer d'utopies ni de s'endormir dans les déceptions d'une longanimité bénévole et par trop naïve.

— Le grand mot vous est échappé; c'est votre sœur Marie-Antoinette que vous avez voulu venger en opposant Terreur à Terreur et en élevant échafaud contre échafaud.

— Oui j'ai voulu venger ma sœur et n'ai pas voulu périr comme elle a péri. J'ai fait respecter en moi la majesté du trône dégradée en elle par ses sujets ; j'ai conservé à la royauté sa puissance, son prestige, et maintenu les peuples dans les limites de la fidélité. L'avenir me rendra justice et vengera ma mémoire des calomnies de mes contemporains.

— O princes de la terre! vous convoitez, vous usurpez tous les privilèges, tous les biens : en savourant les joies sauvages et les profits du crime, il vous faut encore les palmes de l'innocence et les prestiges de la persécution! L'impunité ne vous suffit pas, vous voulez l'apothéose ; et si l'on donne à vos actes leur nom véritable, si seulement on les rappelle, vous prétendez qu'on vous outrage, qu'on vous calomnie. Ayez du moins le courage de vos actions.

— Et qui vous dit que je ne l'ai pas?

— Prouvez-le donc en m'écoutant sans colère et en modérant l'orgueil de vos apologies et l'enivrement de vos passions. Détachez-vous, isolez-vous une fois en votre vie des préjugés du pouvoir; sachez vous élever au-dessus de vous-même, au-dessus du trône, supposez que nous nous rencontrons dans une autre existence et que c'est l'ombre de Castoréo qui parle à l'ombre de Caroline.

— Ainsi vous vous arrogez le droit de me faire comparaître à votre barre?

— Ce n'est pas moi, madame, qui vous y ai appelée; vous y êtes venue volontairement.

— Il a raison, dit la reine en se parlant à elle-même et en redevenant calme subitement par une de ces transitions brusques qui étaient dans son caractère ; c'est moi-même qui ai soulevé contre moi cette tempête; je devais m'attendre à ce qui m'arrive. Seulement, ajouta-t-elle en s'adressant directement à Castoréo, vous auriez pu être plus généreux.

— Il ne m'appartient pas de l'être. La générosité est une absolution; je ne puis pas vous absoudre. Ne croyez point, pour cela, que je sois un fanatique aveugle qui s'attaque aux effets brutalement, sans rechercher les causes. Non, madame, non : la justice condamne et flétrit les actes, l'équité tient compte des motifs. Les points de vue changent avec les positions; les préjugés égarent autant que les passions et les intérêts; voilà pourquoi vous vous croyez moins coupable devant Dieu, que vous ne l'êtes devant les hommes. J'aime à penser qu'en montant sur le trône vous étiez animée d'intentions louables. Sœur de l'empereur Joseph II et du grand-duc Léopold, vous teniez à honneur, j'en suis sûr, de marcher sur leurs traces, et de jouer comme eux aux réformes sans conséquence; le cœur des peuples est si facile à s'éprendre, qu'il battit d'espérance à votre avènement, comme il battit plus tard d'épouvante au seul bruit de votre nom.

— Qui êtes-vous donc, après tout? demanda Caroline avec une fierté hautaine et concentrée; qui êtes-vous pour me juger de si haut et pour me parler avec tant d'autorité?

— Qui je suis? Est-ce ma vie que vous voulez connaître? Je n'ai pour la taire aucun motif. Apprenez-la, madame, si vous en êtes curieuse; vous jugerez vous-même, après l'avoir entendue, si je puis, si je dois accepter la monstrueuse alliance que vous venez me proposer et dont je veux ignorer les conditions.

— Je vous écoute, répondit la reine avec un vif mouvement de curiosité.

Castoréo resta quelques instants plongé dans un profond silence et absorbé en lui-même, comme pour recueillir ses souvenirs ; après quoi, il reprit la parole en ces termes, sans préambule et sans préparation.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

### LA FRÉGATE ANGLAISE LA VINDICTIVE ET LE BRICK FRANÇAIS L'ADONIS.

On lit dans un journal l'anecdote suivante :

« Avant de rentrer en Europe, la frégate anglaise la Vindictive, commandée par M. le capitaine de vaisseau Toup-Nicholas et le brick français l'Adonis, commandé par le capitaine de corvette vicomte de Saint-Georges, se trouvaient sur la rade de Valparaiso. Dans les causeries qui réunissaient entre eux les officiers des deux nations, le capitaine Toup-Nicholas portait aux nues les qualités de sa frégate, la plus fine voilière de la marine britannique, au dire de l'amiral Napier lui-même, qui l'a vantée en plein parlement. M. le vicomte de Saint-Georges osa parler, lui aussi, des mérites de son brick; et, sur un sourire ironique de l'officier anglais, il le défia courtoisement à qui serait le plus tôt arrivé en Europe où les deux navires se rendaient.

» Le défi fut accepté; restait à décider quelle serait la gageure. Quarante-six mois de station dans l'Océan-Pacifique avaient singulièrement noirci les épaulettes de l'officier français ; aussi le commandant anglais qui n'avait pas non plus les siennes en trop bon état, proposa-t-il de parier une paire d'épaulettes.

» Le jour du départ venu, la Vindictive, l'Adonis et deux frégates américaines levèrent l'ancre en même temps, faisant voiles vers le cap Horn. L'amour-propre national avait doublé l'ardeur et l'adresse des équipages rivaux, et l'appareillage fut merveilleux de précision et de rapidité. La frégate se couvrit de toiles, offrant son immense voilure à la brise de terre, et l'Adonis, sa mâture coquettement inclinée vers l'arrière, glissa comme une mouette sur la lame.

» Au bout de quelques heures, la terre étant encore en vue, le brick français avait déjà gagné plusieurs lieues sur la Vindictive, dont la haute mâture pointait à peine à l'horizon. Le commandant de l'Adonis crût qu'il était de bon goût de venir prendre congé une seconde fois du capitaine Toup-Nicholas, avant de partir décidément pour l'Europe. Il fit donc virer de bord, courut sur la Vindictive qui s'avançait majestueusement, inclina sur tribord en s'approchant d'elle, alla la ranger par l'arrière, et, après avoir fait le tour de la frégate, reprit de nouveau sa route en criant bon voyage aux Anglais.

» En quelques heures, le brick avait complètement disparu.

» A son arrivée en Angleterre, M. le capitaine Toup-Nicholas a reconnu loyalement que la frégate la Vindictive avait été noblement battue par le brick l'Adonis ; et il vient d'écrire une lettre fort civile à M. le vicomte de Saint-Georges, en la faisant accompagner d'une paire d'épaulettes de capitaine de corvette.

» Le brick l'Adonis est un vétéran de notre escadre. Il porte vingt canons en batterie et a été construit il y a vingt ans. Il devait être condamné à son retour de la station des mers du Sud ; mais le rapport que son commandant a fait sur ses qualités brillantes a obtenu sa grâce, et le ministère de la marine vient de donner des ordres pour qu'il soit refondu pièce à pièce, et entièrement refait sur les mêmes proportions.

---

*Sainte-Cécile*, opéra-comique de MM. Montfort, Ancelot et de Comberousse, a obtenu ce soir un succès non contesté. La pièce est assez gaie; le second acte est bien fait, amusant; la partition, qui manque un peu d'éclairs et de chaleur, est pleine de qualités délicates, et fait honneur à M. Montfort. L'ouvrage est bien joué et peu chanté. Mme Anna Thillon cache sa belle chevelure sous la poudre, mais il lui reste ses beaux yeux; elle est ainsi toujours charmante.

---

La LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE vient de compléter, par une réimpression, quelques exemplaires de la *Réforme industrielle* ou le *Phalanstère*, formant la première série du journal de la science sociale, et d'y ajouter un titre et une table de matières qui n'existaient pas jusqu'ici. Ce titre et cette table peuvent s'acquérir séparément.

TIMBRE ROYAL

...les chapelles, enfin, donnent sur la seconde cour.

Le plan de M. Ledru (n° 6), manque d'économie, bien que la distribution intérieure des quatre facultés soit simple et bien accusée. — La chapelle est sur le devant, et il faut avouer que, dès qu'on la détache de l'édifice, elle est, pour l'effet pittoresque, mieux placée là qu'ailleurs. L'élévation est commune, malgré le corinthien; et la coupe, que l'artiste n'a pu achever, révèle une certaine inexpérience. Il est douteux que la coupole de l'amphithéâtre puisse tenir.

La première chose qui frappe dans le plan de M. Jean Laisné (n° 7), ce sont les douze petites cours distribuées autour de la grande, dans les diverses parties de son édifice, ce qui nous paraît un manque d'économie. Son plan est trop vaste, mais les divisions en sont bien accusées. Le grand amphithéâtre est oblong, et disposé contrairement aux exigences de la vue et de l'ouïe. Dans l'élévation, le centre et les ailes sont bien pondérés; les détails intérieurs sont bien étudiés; on y remarque un style toujours pur et beaucoup de goût et de sobriété (dans la distribution des ornements.

Si, pour un amphithéâtre, la forme rectangulaire est mauvaise, la forme

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 111 | 60 | » | » | B. | 15 | 5 0/0 Bg 1840 | 105 | 1/2 | » | » | » | » |
| 4 0/0.... | 102 | 40 | » | » | H. | 40 | — Portugais. | 45 | » | » | » | » | » |
| O. de la V. | 1447 | 50 | » | » | » | » | Esp. D. active | 32 | » | » | » | B. | » 1/4 |
| B. de Fr. | 3055 | » | » | » | » | » | 5 0/0 Naples. | 98 | 55 | » | » | » | » |
| C. L. 5000 | 5060 | » | » | » | » | » | — Romain.. | 105 | » | » | » | B. | » 1/8 |
| 4 — 1000 | 1985 | » | » | » | H. 5 | » | Obl. Piémont. | » | » | » | » | » | » |
| C. hyp.... | 765 | » | » | » | B. 2 | 50 | Emp. d'Haiti. | » | » | » | » | » | » |
| 4 Can.... | 1290 | » | 1287 | 50 | » | » | Banq. belge. | » | » | » | » | » | » |

| CHEMINS DE FER. | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | » | » | F. cour. | » | » |
| V. R. Dr. | 385 | » | » | » | » | » | — 385. | » | » |
| — R. G. | 255 | » | 258 | 75 | H. 3 | 75 | — 253 75, 257 50. | H. 1 | 25 |
| Orléans. | 987 | 50 | » | » | H. 2 | 50 | — 990, 938 75. | H. 2 | 50 |
| Strasb... | 260 | » | 260 | » | H. 3 | 75 | — 260. | H. 2 | 50 |
| Rouen.. | 990 | » | 992 | 50 | H. 2 | 50 | — 995, 992 50. | H. 5 | » |
| Havre... | 753 | 75 | 755 | » | H. 1 | 25 | — 755. | H. 1 | 25 |
| Marseill. | 765 | » | » | » | » | » | — 765. | » | » |
| Montp.. | » | » | » | » | » | » | — » | » | » |

## Spectacles du 20 septembre.

7 h. » OPÉRA. — Othello.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louise de Lignerolles. Femmes savantes.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ste Cécile. 2 Gentilshommes.
7 h. » ODÉON. — Antigone. Ciguë.
7 h. » VAUDEVILLE. — Satan. Turlurette. Gazette. Client.
7 h. » VARIÉTÉS. — Pulcinella. Gamin de Paris. Une Chaîne.
7 h. » GYMNASE. — La Raison. Aumônier. Trois Péchés. Fumiste.
7 h. » PALAIS-ROYAL. — Enfantillage. Ravel. Billet. Omelette.
7 h. » PORTE-ST-MARTIN. — Don César. Calypso.
7 h. » AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. » GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
7 h. » COMTE. — Maître Corbeau. La Pendule.
6 h. » FOLIES. — Maître Maçon. Trois Femmes. Course.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On mande de Nantes le 16 septembre :

« La récolte des froments, seigles et orges, est entièrement ramassée; le produit des froments peut être considéré comme une bonne récolte ordinaire; la qualité est belle, sans égaler celle de 1842; le poids varie de 78 à 83 kilog. net l'hectolitre. Il n'était que de 74 à 75 kilog. l'année dernière. — Les seigles sont peu abondants. — Nous avons beaucoup d'orges, mais la qualité laisse à désirer; les pluies de juillet leur ont fait beaucoup de mal.

Les avoines sont abondantes, moins grosses que celles de l'année dernière, mais plus sèches; elles pèsent facilement 50 kilog. l'hectolitre. Des achats assez nombreux ont été faits, et sont destinés pour Cette et Marseille; ils seraient plus considérables si les détenteurs voulaient donner à 6 fr. 50 les 50 kil.

Depuis quelques jours les froments sont recherchés, et quelques chargements ont déjà fait voile pour Bordeaux et Bayonne. Un seul navire est en charge pour Marseille.

Jusqu'à ce jour les travaux de la campagne et les basses eaux empêchent notre marché d'être approvisionné; ce n'est qu'en octobre qu'il le sera abondamment, et que nos prix prendront de la consistance.

*Salines*. Nos sels de pays sont en ce moment à un haut prix sur notre place, et très recherchés par le dehors. Beaucoup d'étrangers sont venus faire dans nos marais de l'Ouest des marchés importants; on cite particulièrement une grande maison de la capitale comme ayant traité de fortes parties, tant à Mesquer que dans les endroits voisins. Ces achats ne sont pas de nature à hâter la hausse que quelques personnes annonçaient, et qui probablement ne se fera pas sérieusement sentir avant le mois de mai, époque présumée du recommencement de la saunaison.

On écrit de Bourbon-Vendée :

Il y a peu de variations sur les blés aux marchés de la Vendée et des Deux-Sèvres : il y a calme, causé en partie par les hautes prétentions des capitaines pour le fret et le peu de besoins de la place de Bordeaux. Le peu d'activité des affaires en grains sur ces deux places réagit fortement sur les transactions du commerce de notre pays en dehors des marchés. Cependant la reprise des affaires sur cet article à Marseille fait espérer que les prix se maintiendront. Les blés de Pologne se sont vendus jusqu'à 33 fr. les 160 litres, les avoines de 20 à 22 fr., et les fèves de Beauvoir et de Marans 18 fr. — Les bestiaux n'ont pas repris faveur. La baisse, sans être sensible, continue.

## PRODUITS VEGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 18 Septembre. | | | | | 19 Septembre. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 573 q. | 82 k. | | | Arrivages | 812 q. | 44 k. | | |
| Ventes | 938 | 37 | | | Ventes | 1837 | 93 | | |
| Restant | 21656 | 25 | | | Restant | 20610 | 74 | | |
| Cours moyen | | | 35,13 | | Cours moyen | | | 34 97 | |
| Cours-taxe | | | 35,11 | | Cours-taxe | | | 35,24 | |
| Cote administrative. | | | | | Cote administrative. | | | | |
| Gr. | 14 q. | 13 k. | 32,25 à 51,15 | | Gr. | 18 | 07 k. | 48,40 à 52,25 | |
| 1re | 313 | 63 | 35 00 à 36 30 | | 1re | 774 | 01 | 35,00 à 37,00 | |
| 2e | 461 | 71 | 33,40 à 34,70 | | 2e | 421 | 80 | 33,10 à 34,70 | |
| 3e | 19 | 00 | 28 65 à 00 00 | | 3e | 13 | 20 | 27,65 à 29 30 | |
| 4e | 01 | 57 | 22 93 à 00,00 | | 4e | 58 | 69 | 22,00 à 27,70 | |
| Al. | 189 | 90 | 27 53 à 00,00 | | Al. | 323 | 56 | 25,50 à 49,03 | |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 18 septembre. — *Cours officiel*. — Froment 19,00 à 20,65. — Orge 9,33. — Avoine 7,15 à 8,75. — Son 3,25.

NANGIS, 18 septembre. — Froment 18,00. — Avoine 6,20. Marché fort; vente facile.

COULOMMIERS, 18 septembre. — Froment 1re 18,13 à 19,38; 2e 16,88 à 17,97; 3e 15,63 à 16,25. — Blé vieux 1re 18,44 à 18,75; 2e 17,66 à 18,33; 3e 16,88 à 17,50. — Seigle 10,00 à 12,50. — Orge 7,50 à 9,00. — Avoine vieille 6,75 à 7,25. — Avoine nouvelle 6,25 à 6,55. Marché fort; offres sur échantillons fort rares. Les meuniers achètent peu à cause du cours faible des farines à Paris. Les blés marchands nouveaux se sont traités de 17,03 à 19,38, et peu à ce dernier cours. Baisse 0,25 environ.

HOUDAN, 18 septembre. — Froment 1re 20,67 à 21,00; 2e 20,00; 3e 19,33. — Méteil 17,33 à 18,00. — Seigle 11,33. — Avoine vieille 7,00 à 7,40; do nouvelle 6,00 à 6,80.

VERNON, 14 septembre. — Froment 20,50. — Méteil 18,50. — Seigle 10,50. — Orge 9,75. Avoine 6,50.

EVREUX, 14 septembre. — Froment 20,76. — Méteil 18,75. — Seigle 9,47. — Orge 10,08. — Avoine 6,97.

BERNAY, 14 septembre. — Froment 20,43. — Méteil 18,00. — Seigle 10,00. — Orge 11,00. — Avoine 7,50.

BRIONNE, 12 septembre. — Froment 20,16. — Seigle 10,00. — Avoine 7,25.

NOYON, 15 sept. — Froment 1re 18,00 à 19,00; 2e 16,00 à 17,75. — Avoine vieille 6,32 à 7,00. — Avoine nouv. 5,00 à 5,66. La halle était peu approvisionnée, surtout en blés supérieurs; la vente s'est faite lentement, avec baisse de 0,50 par hect. L'avoine est restée aux mêmes prix que précédemment, mais avec tendance à la baisse.

BERGUES, 16 sept. — Froment blanc 19,30; do 1re 20,68; 3e 17,99. — Seigle 12,56. — Orge 10,52. — Avoine 6,38. Baisse de 0,51 sur le froment; 0,15 sur l'orge et 0,49 sur l'avoine. Le blé nouveau a baissé de 0,17.

VALENCIENNES, 18 sept. — Froment 1re 20,50 à 21,00; 2e 19,58 à 20,50; 3e 17,00 à 19,00. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge nouv. 10,00 à 11,50. — Avoine 5,25 à 6,50. — Avoine vieille 6,75 à 7,75.

Nos blés de première qualité ont éprouvé aujourd'hui une hausse de 0,25 tandis que les secondes ont diminué de 0,50. Cette différence de mouvements dans les diverses espèces provient de la rareté des bonnes qualités sur notre place. L'avoine est très rare. Les autres graines sans variation.

DIJON, 14 sept. — Froment 1re 15,00 à 20,00. — Seigle 12,50 à 13,75. — Méteil 14,50. — Orge 8,50 à 10,50. — Avoine nouv. 6,00 à 7,00.

NEVERS, 14 sept. — Froment 18,00 à 18,25; 2e 17,00 à 17,50; 3e 16,25 à 16,50. — Seigle 13,75. — Mouture 14,50. — Orge 12,00. — Avoine 6,00.

TOULOUSE, 16 septembre. — *Cours, commercial*. — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,00; 3e 18,75. — Seigle 12,50. — Maïs 12,00. — Avoine 8,50. A la halle du 13, le blé s'est vendu 18,00 à 21,00.

CLERMONT (Hérault). — Notre correspondant nous écrit que les pluies ont été si abondantes que les deux derniers marchés sont restés sans affaires. Par conséquent, il n'y a pas eu de mercuriale.

### Légumes secs (par hect.).

PARIS, halle du 18 sept. — Lentilles 36,65 à 40,65; do de pays 24,65 à 32,00. — Lentillons 13,34 à 14,00.

ROUEN, 13 sept. — Haricots 25,00. — Fèves 24,00. — Lentilles 31,00. — Pois 15 00.

STRASBOURG, 13 sept. — Haricots 18,00. — Fèves 10,25 à 12,00. — Pois 12,00 à 13,50.

### Houblon.

POPERIGHE, 8 sept. — Le houblon de la récolte de 1843 s'est vendu, la semaine dernière, de 55 à 60 fr. les 50 kil. A Vlamerthinge et dans les environs, le prix ne s'est élevé qu'à 53 et même à 50 fr. Le houblon nouveau s'est vendu à Porperighe, de 70 à 80 fr., et dans les communes environnantes, de 65 à 70 fr.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,... pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 19 septembre*. — Foin 1re 45 à 46; 2e 42 à 43; 3e 41. — Regain de luzerne 34. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22.

*Marché Saint-Martin*, 19 *septembre*. — Foin 1re 44 à 46; 2e 40 à 42. — Paille de froment 1re 24 à 26; 2e 21 à 23; 3e 20. — Paille de seigle 1re 28 à 31; 2e 27.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 19 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1957 | 1907 | 50 | 1 14 | 1 04 | » |
| Vaches.... | 72 | 67 | 5 | 1 06 | » 91 | » |
| Veaux..... | 774 | 774 | » | 1 44 | 1 24 | 1 |
| Moutons.. | 10706 | 7369 | 3337 | 1 36 | 1 12 | » |

LONDRES. *Marché de Smithfield*, 16 *septembre*.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs communs, | 0,86 | à 0,... |
| Do 2e q | 0,98 | 1,0... |
| Do prime grosse race, | 1,15 | 1,... |
| Do prime écossais, | 1,27 | 1,... |
| Moutons communs, | 0,92 | 1,0... |
| Do 2e q. | 1,15 | 1,2... |
| Do prime grosse laine, | 1,21 | 1,... |
| Do prime South-down, | 1,32 | 1,... |
| Agneaux, | 1,35 | 1,6... |
| Veaux grande race. | 1,15 | 1,3... |
| Do prime fins, | 1,44 | 1,5... |
| Grands porcs, | 1,04 | 1,2... |
| Cochons de lait, | 1,27 | 1,3... |

Il a été amené sur place 3666 bœufs, 3396.. moutons ou agneaux et 144 veaux.


# 30 CENT. --- ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. --- 30 CENT.

Notre Almanach, dont le prix est fixé seulement à 30 *centimes*, renfermera : 1° les matières qui composent un almanach ordinaire, telles que légendes, historiettes, météorologie, avec un calendrier pour 1845, etc. — 2° Des instructions sur la composition d'un jury d'examen des produits industriels, les conditions à remplir pour être admis à exposer, et un coup d'œil sur les diverses expositions *européennes*. — 3° Des explications concernant les expositions annuelles du Louvre, du Musée et du Luxembourg. — 4° Un compte-rendu général des produits de notre grande exposition, sous la forme d'un *almanach Bottin*, avec une table des matières pour faciliter les recherches. — Ce livre, que nous répéterons tous les cinq ans, sera comme les archives du commerce dont il enregistrera les progrès; ce sera véritablement le livre populaire à l'usage du salon, de la mansarde et de l'atelier. — Faire un livre de cet importance *au prix de 30 centimes* était impossible sans le concours de MM. les exposants, qui sont cotisés en formant une souscription. Chacun paie 50 *centimes la ligne* pour l'insertion de l'analyse de ses produits; chaque souscription d'insertion est de dix lignes, et elle donne droit à un exemplaire, vingt lignes à deux, etc. Ils invitent ceux de leurs confrères qui n'auraient point encore souscrit, à envoyer, avant le 1er octobre, les matériaux qu'ils désirent faire insérer, au siège de l'administration, à M. Pichery, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 11, et à remplir le bulletin de souscription qui leur a été adressé. — Le prix des souscriptions sera perçu sur la présentation des exemplaires auxquels elles donnent droit. M. Pichery se charge des annonces dont MM. les exposants peuvent avoir besoin, pour tous les journaux français et étrangers.

ON TROUVE LES OUVRAGES CI-APRÈS AU

# PENSIONNAT DE JEUNES GENS

**Dirigé par M. BOULET, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.**

COURS D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES AU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES (questions et réponses) 7 volumes. 12 fr.

(Ce cours comprend les sept ouvrages ci-après, que l'on peut aussi se procurer séparément, et qui peuvent servir aux écoles des deux sexes ainsi qu'aux éducations particulières.)

MANUEL PRATIQUE DE PHILOSOPHIE (psychologie, logique, morale, théodicée, histoire de la philosophie; 1 vol. in-12. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LITTÉRATURE (prose et vers); les différents genres, rhétorique, histoire de la littérature grecque, latine, française; poëtes, orateurs, historiens; 1 vol. 3 fr.

MANUEL PRATIQUE D'HISTOIRE ANCIENNE ET ROMAINE; 1 volume avec tableaux. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE D'HISTOIRE du moyen-âge et d'histoire moderne; 1 vol. avec tableaux. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE du moyen-âge et moderne; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE MATHÉMATIQUES, Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DES SCIENCES PHYSIQUES (physique, chimie, notions astronomiques), avec pl. intercalées dans le texte; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LANGUE GRECQUE; 1 vol. in-16. 3 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LANGUE LATINE; 1 vol. 3 fr.

COURS PRATIQUE DE LANGUE LATINE; 2 vol. 5 fr.

MANUEL PRATIQUE DE RHÉTORIQUE à l'usage des écoles des deux sexes; 1 vol. in-16. 1 fr. 50

GUIDE DE L'ASPIRANT AU BACCALAURÉAT; 1 vol. in-16. 1 fr. 50

Pour recevoir les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie et accompagnée d'un mandat sur la poste. De grands avantages sont faits aux chefs d'institutions, aux professeurs qui adoptent et prennent en nombre les ouvrages de M. Boulet, ainsi qu'aux libraires qui se les procurent directement.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS,

**Urgence de l'organisation sociétaire,**

STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL;

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 f.; par la poste, 2 f. 50.

**Coup-d'œil sur la**

# THÉORIE DES FONCTIONS

Mémoire lu à Lyon dans la 5e section du Congrès scientifique,

Pour répondre à cette question : « Exposer et discuter la valeur des principes de l'Ecole sociétaire fondée par Fourier.

**Brochure in-8°. — Prix : 50 centimes.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

DÉBACLE DE LA POLITIQUE

**en France.**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

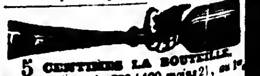

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Élysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne...*

La *Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Élysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; facilite *la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, ... *gravelle*, rétentions, maux de reins, etc. — La ... de 20 bouteilles, avec *la griffe D. Fèvre*, 1 fr.; ... tes, 1 fr. 50 c.; au commerce, 40 fr. le mille. ... D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.

la cervelle d'un musulman. A ses yeux, un musulman ne peut pas être mis en dehors de Dieu, en dehors d'Allah ; car le mot *musulman* lui-même signifie *voué à Dieu, consacré à Allah*. Le souverain, le représentant de Dieu sur la terre, ne peut pas excommunier un musulman, même en lui faisant subir la peine de mort. C'est Dieu seul, au jugement dernier, qui rejettera de son sein le pervers. Telle est la théorie théologique et politique de l'islamisme. Elle est pratiquée à la lettre ; il n'existe pas même de privation des droits civils, ni de mort civile ; l'idée d'infamie n'est jamais attachée à la peine, quelque rigoureuse qu'elle soit ; et l'on voit chaque jour des condamnés passer du bagne aux plus hauts postes de l'Etat.

Qu'est-ce donc que la *mise hors la loi* d'Abd-el-Kader ? Un mot ; mot qui n'a aucun sens de l'autre côté de la Méditerranée. C'est une mystification que nos négociateurs se sont faite à eux-mêmes. Abderrahman doit bien rire dans sa barbe. Quoi ! on ne lui demande pas un douro, pas une piastre ; on lui rend son Ile de Mogador ; et l'on se contente d'une promesse vague de prendre Abd el-Kader (car c'est là tout ce que peut signifier pour l'empereur du Maroc la *mise hors la loi*) ! Comment donc n'aurait-il pas conclu une pareille paix ? Mais c'est lui qui l'impose, et c'est nous qui la recevons. Ce sont les Marocains qui sont les vainqueurs, ce sont les Français qui sont les vaincus. C'est Abderrahman qui promet, c'est nous qui attendons. Nous suivons la foi d'un barbare, nous n'exigeons d'autre garantie que sa parole, alors qu'il n'a ni la volonté ni le pouvoir de la tenir.

Assurément, la France doit être grande et généreuse, même envers ses ennemis ; mais le traité de paix conclu avec Abderrahman n'a point été inspiré par un sentiment de grandeur et de générosité. Ce traité est le résultat déplorable de l'ignorance, de la faiblesse, et, disons-le, de la peur de l'Angleterre, qu'on trouve toujours au fond de la politique de M. Guizot. Il n'y a ni grandeur ni générosité à se tromper soi-même avec des mots, à méconnaître l'esprit des peuples avec lesquels on traite, à se mettre à la discrétion d'un vaincu, et surtout à traiter, à conclure isolément, uniquement pour soi, tandis que d'autres nations amies ont des intérêts que l'on pourrait, que l'on devrait défendre. M. Guizot a fait de la France une nation niaise aux yeux des Marocains, égoïste aux yeux de l'Europe.

Quelle estime pouvons-nous inspirer aux Africains ? Quelle confiance pouvons-nous inspirer à l'Europe ? Aux yeux des Africains, nous avons l'air de gens qui se battent pour le plaisir de se battre, qui mettent leur gloire à tuer et à détruire, et qui sont assez riches [illegible] du barbare ! Mais aussi, pourquoi M. Guizot lui a-t-il fait un marchepied par le traité dérisoire qui vient d'être conclu ? Au lieu d'aider l'Espagne, nous la desservons par le fait.

Tout cela est bien honteux, et nous ne croyons pas que M. Guizot puisse justifier une pareille conduite devant la représentation nationale. Dieu veuille que, d'ici là, cette paix ridicule et fausse n'ait pas été violée, et que le sang de nos soldats n'ait pas coulé de nouveau ! Dieu veuille que les Marocains, et même les Algériens, ne pouvant attacher aucun sens à cette expression de *mise hors la loi*, ne voient là une seconde édition du traité de la Tafna ? Dieu veuille enfin qu'Abd-el-Kader, qui s'est éclipsé momentanément parce que sa présence eût pu empêcher le dénouement de la comédie, ne recommence pas à soulever les tribus arabes et à couper les têtes de nos soldats et de nos colons, pour nous prouver que si nous l'avons *mis hors la loi*, nous ne l'avons pas mis hors de l'Algérie !

---

## Les Misères morales (1).

De quelle manière la société accomplit-elle le devoir de l'éducation envers l'enfant pauvre ?

Au seuil de la vie, il souffre du froid et de la faim : mais ses cris se perdent dans l'isolement que la misère fait autour de lui, ou sont étouffés par de brutales caresses : aussi de bonne heure son cœur s'endurcit sous les mauvais traitements de son père ou de ses frères, irrités de ses plaintes. En grandissant, il assiste aux désordres de ses parents et à leurs grossières querelles. Abandonné dans les rues, il y puise des goûts de vagabondage et des habitudes d'oisiveté ; à toute heure, la dépravation s'insinue dans son âme par les propos ignobles et les mauvais exemples de la place publique. Si, pour s'en débarrasser plutôt que pour l'instruire, on l'envoie aux écoles, que peuvent pour son éducation morale quelques notions de lecture, d'écriture ou de calcul, même de géographie ou d'histoire ? Que doit-on même, raisonnablement, attendre des préceptes de la religion, lorsque leur influence est combattue par l'influence bien autrement puissante de la vie pratique, influence qui poursuit l'enfant jusque dans sa famille livrée au vice ? Là se manifeste l'impuissance des leçons religieuses, comme on les donne. Les paroles glissent sur les sens, les exemples seuls se gravent profondément dans le souvenir, ceux-là surtout qui partent de camarades plus âgés, et l'on sait que malheureusement [illegible] cabarets, dans les cafés et ailleurs : bientôt sa dépravation est au niveau de celle de ses camarades. Quant aux femmes, nul n'ignore que les manufactures sont pour elles d'abominables écoles d'immoralité.

Quel merveilleux bonheur si les instincts honnêtes de l'enfant résistent à la conjuration de tant d'ennemis ! Et dans le nombre nous n'avons compté que les conditions ordinaires qui l'entourent. Qu'est-ce donc lorsqu'il est privé même de cet assouplissement à la discipline sociale qui se prend dans la discipline de l'école, et en constitue l'avantage le plus net ! lorsqu'il est dressé au vol ou à la débauche par ses parents eux-mêmes ! lorsqu'il a le malheur de naître dans une famille déjà flétrie, où le vice et le crime ne sont plus une honte, chance fatale qui se multiplie avec une effrayante rapidité dans un pays où la justice condamne tous les ans 2,000 individus à des peines afflictives et infamantes, et 50,000 à l'emprisonnement correctionnel, peine infamante aussi dans l'opinion publique neuf fois sur dix. Ce qui fait, en tenant compte des récidives, plus d'un MILLION d'individus (près de TROIS CENT MILLE familles) déshonorés en 25 ans.

En s'avançant dans la vie, le travailleur trouve devant ses pas les mêmes piéges où le précipitent des habitudes d'autant plus puissantes qu'elles sont plus anciennes. Contre les épreuves qui l'ébranlent, point de conseils, point d'encouragements, point de promesses fortifiantes qui placent la gloire à côté du devoir. Difficilement sa conscience émoussée tarderait à faillir. En vain, de temps à autre, les précepteurs religieux lui rappellent de meilleurs principes ; leur parole glisse sur son indifférence ou son incrédulité, ou s'oublie bientôt dans les mille préoccupations de la vie matérielle. Quant aux sermons des économistes et des philosophes, le peuple s'en passe ou s'en moque, et fait bien.

Voilà dans quel cercle de funestes influences tourne la vie entière du travailleur. La société se conduit envers lui comme une marâtre indifférente, sinon cruelle : doit-elle s'étonner de ne pas en obtenir une reconnaissance filiale, une conduite exemplaire ? A l'âge où l'âme est ouverte à toutes les impressions, éducatrice imprévoyante, elle le laisse s'engager dans une voie funeste, et, plus tard, elle ne lui tend même pas une main secourable pour l'en retirer : peut-elle se plaindre qu'il se laisse aller à la pente de la paresse et du désordre, souvent du vice ? Elle lui commande de vaincre ses passions ; ne doit-elle pas lui fournir les armes et de meilleures conditions de combat ? Ou ne serait-il pas plus raisonnable encore de combiner les rapports humains de telle sorte que la vertu consistât dans l'accomplissement du bien absolu, no

(1) Voir le numéro d'avant-hier.

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

**Deuxième partie.**

### XXXII.

### CASTORÉO.

— « Grâce aux lois iniques qui régissaient la Sicile, et qui la régissent encore, je suis né vassal, c'est-à-dire à peu près esclave d'un haut et puissant baron dont les vastes domaines s'étendent sous nos pieds et qui est seigneur de l'Etna. La petite ville de Paternò, que d'ici nous voyons presque, est mon lieu de naissance. Mon père vivait d'une petite place dans l'administration seigneuriale ; comme il était intègre, il n'y fit pas fortune. Le chanoine Cutore, mon oncle, un homme de bien sans faste et sans ambition, se chargea de moi et m'enseigna tout ce qu'il savait : un peu de latin et l'histoire de la Sicile, dont il avait fait une étude particulière. Il a même composé un gros livre pour prouver que Paternò occupe le site de l'ancienne Trinacrie, le dernier boulevart des Sicaniens, qui s'incendièrent, eux et leur ville, comme les habitants de Sagonte, pour échapper au joug syracusain. Mon oncle, élevé dans l'admiration classique de cet héroïque suicide, m'apprit à lire dans le chapitre de Diodore où il est raconté, sans se douter, l'excellent homme, des passions qu'il éveillait en moi. A dix ans j'étais un véritable Sicanien ; j'aurais mis le feu sans sourciller aux quatre coins de Paternò. Je tuai presque un jour dans une batterie d'école un de mes camarades, uniquement parce qu'il était de Syracuse ; je vengeais sur lui mes compatriotes. Je ne tenais nul compte des siècles et me croyais naïvement aux beaux jours de ces anciennes républiques dans l'étude desquelles j'étais exclusivement nourri.

» Tombé de ces hauteurs sublimes sur le sol ingrat de la réalité, je sentis ma chute ; elle était rude, et je commençai dès lors à avoir conscience des temps, des choses et de moi-même. Plus le rêve avait été beau, plus aussi le réveil fut douloureux. Ma condition de vassal m'humilia, m'indigna ; cette servitude originelle, mais non volontaire, exalta de bonne heure en moi le sentiment de la liberté ; mon oncle, le plus pacifique, le plus timoré des hommes, s'effraya des symptômes d'une passion dont il s'accusait d'avoir développé, sinon semé, le germe en moi. Son admiration pour les anciens était purement littéraire ; il n'avait jamais entendu que je prisse la chose au sérieux, et, détruisant désormais son propre ouvrage, il ne me prêchait plus l'admiration des Sicaniens, mais les douceurs du canonicat ; car, dans sa pensée, il me destinait à l'Église, et gémissait en secret de trouver en moi les dispositions d'un tribun plutôt que celles d'un chanoine.

» L'idée lui vint de me faire voyager, dans l'espoir, sans doute, que le spectacle des pays étrangers me ramènerait à la vie positive et résignée. Je partis donc pour Rome et visitai de là toutes les capitales de la Péninsule ; mais, en changeant de ville, je ne faisais que changer de servitude. L'Italie d'alors offrait en raccourci toutes les sortes de tyrannies : tyrannie féodale en Sicile, royale à Turin, théocratique à Rome, étrangère à Milan, patricienne à Venise, et même à Gênes, malgré les simulacres de sa démocratie batarde ; quant à Florence, où votre frère le grand-duc Léopold jouait le rôle de philosophe, la chaîne n'y était pas trop courte, et l'on y dormait d'un sommeil assez doux. Ce premier voyage produisit sur moi un effet opposé à celui qu'en avait espéré mon oncle. Quand les Spartiates voulaient dégoûter leurs enfants de l'intempérance, ils enivraient devant eux les Ilotes ; c'est ainsi que m'apparut l'Italie : je vis en elle une esclave ivre de corruption, d'ignorance, et l'excès de la servitude ne fit que fortifier dans mon cœur l'horreur du despotisme et l'amour de la liberté. Esclave parmi les esclaves, qu'avais-je à faire encore dans ce grand sépulcre d'hommes gardé par des bourreaux ? Mes vœux les plus chers, mes rêves les plus ardents m'entraînaient au-delà des Alpes, dans cette France, où commençait, dès-lors, à poindre l'aurore d'une ère nouvelle.

» J'arrivai à Paris le jour même où tomba la Bastille, et j'assistai, bien plus j'eus le bonheur de participer moi-même à ce grand événement. Cette première campagne fut pour moi une véritable initiation : j'entrai dans un ordre nouveau, dans une vie nouvelle, et je reçus même au début le baptême du sang, de mon propre sang : une balle ennemie m'avait percé le bras, le 14 juillet 1789. Pouvais-je payer moins cher la gloire d'avoir fait mes premières armes et chaussé l'éperon révolutionnaire dans une journée si mémorable ? Quel spectacle pour moi qui revenais du pays des morts ! Quel réveil après un sommeil si léthargique, si long ! Je m'étais cherché pendant bien des années, je me trouvais enfin. Semblable à l'oiseau captif qu'on rend à l'air libre, je respirais à l'aise pour la première fois. Etranger dans ma patrie, j'en rencontrais une autre, la véritable, sous le ciel étranger. Mes vœux, mes rêves, tout en moi était satisfait.

» A partir de ce jour, et encouragé par un si heureux début, je ne perdis pas une scène du drame saisissant et terrible de la révolution française ; je remplis même un rôle dans plusieurs. J'étais à cette auguste séance de l'Assemblée nationale où fut proclamée l'égalité, et je fis alors sur moi-même un amer retour : je n'étais qu'un vassal ! Flétri avant même de naître par cette tache indélébile, je n'étais plus esclave au milieu des esclaves : j'étais esclave au milieu des hommes libres ; mais du moins j'étais libre par la pensée ; je l'étais aussi par mes actes, et je m'efforçais de racheter par l'honneur de ma vie l'ignominie de ma naissance.

» D'abord ébloui par la nouveauté du spectacle, étourdi par la rapidité et le choc des évènements, j'avais fini cependant par me reconnaître et par m'orienter : de spectateur, je m'élevai au rang de juge ; à l'effervescence de l'admiration, au trouble de la première surprise, succédèrent peu à peu le recueillement et la réflexion : je commençai dès lors à raisonner ce que, auparavant, j'avais accepté sans contrôle. L'esprit mûrit vite au soleil ardent des révolutions : formé par des leçons si sévères et des enseignements si formidables, j'acquis en peu de temps, avec l'expérience des hommes, la clairvoyance des [illegible] et des résultats. Ce qui me frappa tout d'abord, c'est la puissance, la fatalité des circonstances ; les personnalités les plus fortes plient devant elles et [illegible] en croyant les gouverner ; pour un qu'elles portent sur le [illegible] ou sur l'échafaud, qui est souvent un piédestal, combien n'en laissent-elles pas, et des meilleurs, dans les limbes d'une éternelle obscurité ! La valeur individuelle n'y fait rien, ou du moins y fait peu ; la fortune est souveraine. Sans la Révolution, que seraient Mirabeau, Danton, Robespierre ? Les deux premiers, débauchés par nature, n'auraient jamais conquis d'autre célébrité que celle du scandale, si [illegible] fils l'avaient conquise. Robespierre plaiderait à cette heure a[illegible] d'Arras. Et Mme Roland, et Charlotte Corday, et tant d'autres [illegible] touchantes ou terribles que j'ai vues passer devant moi, qui les [illegible] rait sans la tempête qui a jeté leurs noms sur les plages de l'avenir ? Calculez tout, prévoyez tout, et laissez faire à la destinée, je veux dire à la providence, car c'est elle, non le hasard, qui préside à la vie collective des nations. L'individu n'est dans sa main qu'un instrument passif qui fonctionne, sans avoir, le plus souvent, conscience de sa mission, et les existences les plus obscures, les plus végétatives, ont, comme les plus brillantes, les plus intellectuelles, leur place et leur tâche dans ses plans mystérieux. Sans ce dogme suprême et divin, rien ne s'explique, rien ne se conçoit ; l'humanité n'est plus qu'un grand polype aveugle qui naît et qui meurt sans avoir vécu.

» Cependant la marée révolutionnaire montait, montait toujours ; entravée par mille résistances, mille obstacles, on pouvait craindre à chaque instant qu'elle ne finit par rompre toutes les digues, et par inonder le monde au lieu de le féconder. Chaque jour amenait une nouvelle crise ; l'heure des catastrophes approchait. Mais quel élan ! Quel enthousiasme !

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 20 septembre.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

[illegible] comme à nos aïeux du dix-huitième siècle : « Aux qualités que vous » exigez des ouvriers, connaissez-vous beaucoup de maîtres di- » gnes de le devenir? » Dans cette impartiale disposition de cœur, notre esprit s'ouvrira plus aisément aux rayons de la science ré-paratrice, et il nous sera donné de conseiller la résignation au nom de l'espérance.

Car, en fin de compte, c'est toujours là qu'il faut en venir. Au point où nous en sommes après cinquante ans de révolutions et trois siècles de critiques sociales, on compterait à tort sur la patience indéfinie des prolétaires. Chacun réclame sa part de bien-être, et ceux qui le possèdent seraient imprudents de dénier le droit d'autrui.

Pour satisfaire à ces légitimes désirs, il n'y a pas à bouleverser la société; il suffit d'écouter avec intelligence les traditions du christianisme et de la saine philosophie, et de les appliquer de bonne foi en les continuant.

Voilà plus de dix-huit cents ans que les chrétiens demandent, dans leur prière quotidienne, l'avènement du règne de Dieu, avec une persévérance que l'attente ne lasse pas, en même temps qu'ils condamnent le *monde* comme étant le royaume de Satan. Ils accusent le *monde* d'entraver la marche du juste vers le bien, de favoriser le vice, d'offrir des occasions prochaines du mal, d'exposer l'homme aux plus dangereuses tentations, de rendre ainsi la pratique de la vertu très difficile, presque impossible. Long-temps ils s'enfuirent dans les déserts pour créer loin de ce *monde* corrompu une société purifiée, image de la Jérusalem céleste, qui ne les détournât pas de leur salut. Et aujourd'hui que les déserts sont habités ou trop loin pour une foi attiédie, le prêtre recommande encore aux fidèles de se préserver des souillures extérieures en se créant dans la solitude de son cœur un asile impénétrable aux séductions du *monde*.

Ces ardentes invocations du règne de Dieu, ces anathèmes contre le *monde* n'accusent-ils pas clairement un vice radical dans l'organisation de la *société*, qui n'est autre chose que ce *monde* maudit? Et ceux qui demandent une réforme sociale pour que la volonté de Dieu s'accomplisse sur la terre comme au ciel, ne sont-ils pas les échos et les interprètes des aspirations chrétiennes?

La tradition philosophique n'est pas moins lumineuse.

Les sages de l'antiquité comme ceux des temps modernes ont, d'une voix unanime, fondé sur l'Education le perfectionnement mo-

les pentes escarpées du travail, la pierre de la misère qui toujours retombe, et, s'il fallait choisir entre deux ignominies, la dignité humaine nous semblerait moins compromise par l'imprévoyante confiance du lazzarone dans la Providence que par cet humiliant souci de l'avenir. Au reste, toutes ces prédications à l'usage des optimistes, sont une comédie de paroles que personne ne prend au sérieux. Que demain, docile à leurs conseils, le peuple s'abstienne de liqueurs, de vins et de toute dépense superflue pour entasser ses salaires dans la caisse d'épargne, demain l'agriculture, la marine, l'industrie et le commerce protesteront contre cette sauvage vertu qui resserre le principal débouché de leurs produits, le marché intérieur. Le gouvernement lui-même, pendant que ses professeurs officiels blâment les folles dépenses, se félicite de l'accroissement du revenu des impôts de consommation, spécialement de celui des boissons et des tabacs, et il serait désolé que des habitudes de tempérance fissent fléchir cette branche importante de son budget, parce que, dans la société telle qu'elle est constituée, la richesse publique profite de l'immoralité des populations. Mais ce n'est pas la consommation qui en soi est un mal, puisque c'est la condition de notre santé, le but de notre activité, le moyen de notre puissance. Là où elle enfante des désordres, il faut courageusement reconnaître un vice organique, et en conséquence, au lieu de la supprimer ou de la réduire, la mieux organiser.

---

On nous écrit de la Basse-Terre (Guadeloupe), le 27 août.

« Un incendie vient d'éclater à la Basse-Terre. La partie la plus riche et la mieux bâtie de la ville n'existe plus. Les pertes s'élèvent à plus de 5 millions. Nous n'avons heureusement à déplorer la mort de personne. Mais que de familles complètement ruinées ! Le feu n'est pas encore éteint. La malveillance est tout à fait étrangère à ce désastre. Les blancs et les esclaves ont rivalisé de zèle pour arrêter les progrès de l'incendie. »

Le nouveau malheur qui frappe la Guadeloupe et qui détruit la capitale administrative de cette colonie deux années après l'affreux tremblement de terre qui en a englouti la capitale industrielle, trouvera, nous l'espérons, une vive sympathie dans la métropole. Le gouvernement, dans une semblable circonstance, ne saurait se dispenser de venir en aide à nos infortunés compatriotes d'outre-mer. Nous ne concevons pas qu'il se refuse à autoriser l'emprunt demandé par cette colonie pour réparer d'aussi grands désastres éprouvés coup sur coup.

(1) M. de Bonald disait de ces adorateurs du Moi solitaire qu'ils étaient victimes d'une manie contre laquelle Tissot avait oublié de faire un second volume.

[illegible] des trois puissances auxquelles elles touchent, et qui se les disputent, la Russie, l'Autriche et la Turquie. Attachées par des liens faibles à cette dernière, convoitées par la Russie, et soutenues secrètement par l'Autriche, elles sont destinées à devenir, dans un avenir peu éloigné peut-être, le théâtre d'événements graves. La Russie veut y établir sa domination exclusive ; c'est un fait positif : les troubles qu'elle y entretient n'ont d'autre but que d'y amener son protectorat. Voici ce que nous lisons, à cet égard, dans le *Correspondant de Hambourg* : « Les intrigues de la Russie continuent à troubler la tranquillité publique dans les provinces du Danube. La Moldavie est en proie à une agitation sourde, et qui n'attend qu'une occasion pour éclater. Deux partis sont en présence : le parti du progrès et le parti du *statu quo*. A la tête du premier marche l'hospodar lui-même. Le second compte dans son sein les plus riches et les plus influents des boyards. Un conflit est imminent, et le jour où il éclatera, le sort de la Moldavie pourra changer totalement. L'aspect des affaires en Valachie n'est guère plus satisfaisant. Le mécontentement y est général. Les troubles de l'Albanie et de la Bosnie ne sont point apaisés. On craint même qu'ils ne s'étendent à d'autres provinces. On parle d'une conspiration secrète qui existerait parmi la partie la plus intelligente de la population des trois principautés, et qui aurait pour but leur affranchissement. Personne ne se trompe sur la main qui dirige cette trame. La Russie est là qui pousse, espérant qu'elle sera la seule à profiter des événements qu'elle aura préparés et provoqués. »

Il importe à l'Autriche de surveiller de près ces machinations; il importe à la Prusse et à l'Allemagne de ne point se séparer dans cette question de l'Autriche. L'Europe centrale est plus profondément intéressée à la question turque qu'on ne le pense; c'est à elle de veiller à ce que cette question ne soit exploitée ni par la Russie, ni par l'Angleterre, au profit de leurs intérêts particuliers.

---

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que la tentative faite par les révolutionnaires italiens réfugiés à Malte et à Corfou pour enrôler des bandes d'aventuriers dans l'Albanie, à l'effet de faire une descente dans les Etats romains a échoué complètement. Selon le même journal, M. Mazzini serait sur le point de publier une brochure intitulée : *Les derniers moments des patriotes sacrifiés a Cosenza*.

---

Le traité de commerce et de navigation, conclu entre la Sardaigne et les villes anséatiques, a été ratifié par le sénat de Hambourg. Les traités concernant la navigation sur l'Elbe ont été rejetés.

## Extérieur.

**Irlande.** — L'association du repeal a tenu le 15, à Dublin, une nouvelle séance. « Le repeal, a dit O'Connell, c'est l'annulation de l'acte de

---

quel délire sublime ! Il faut en avoir été témoin pour s'en faire une idée ; et quand on a vu ce grand, ce magnifique spectacle, on ne peut plus l'oublier. Heureux les yeux qui l'ont contemplé !

» Je vivrais des siècles que ce souvenir ne sortirait pas de ma mémoire et me serait aussi présent le dernier jour que le premier. Enivré de courage, d'héroïsme, le peuple en masse volait aux frontières comme à une fête; on eût dit, à voir son mépris de la vie, qu'il avait soif de la mort encore plus que de l'indépendance. Comment un tel peuple n'aurait-il pas conquis le monde? Moi-même, électrisé par ses transports et par son exemple, je fis la campagne de l'Argonne en qualité de volontaire; comme j'avais fait celle de la Bastille; je combattais à Valmy dans les rangs des simples soldats ; la victoire, chose rare ici-bas ! se rangea dans cette illustre journée du côté de la justice, et sanctionna, chose plus rare encore! le droit du peuple contre les rois coalisés.

» Le sang ne rougissait pas seulement les champs de bataille, il ruisselait déjà dans Paris. La Constituante avait semé des germes que la Convention voulut faire trop tôt fructifier; elle abolit le temps, cet élément nécessaire de tout progrès, et, s'obstinant à accomplir en une année l'œuvre d'un siècle, elle manqua le but pour l'avoir brusqué. Là fut sa faute, et cette première faute enfanta toutes les autres, sans parler des crimes qui ensanglantèrent et perdirent la plus sainte des causes. Logique inflexible, redoutable! tel mot prononcé avant l'heure se traduit fatalement par l'échafaud. Mais le sang versé retombe sur la tête des rois de l'Europe; c'est leur défi téméraire, leurs provocations insensées qui ont allumé en France toutes ces fureurs. La folle bravade de Brunswick et son Manifeste insolent ont fait tomber la tête de Louis XVI, dont il prétendait sauver la couronne. Le vote de la Convention n'est que l'effet ; la cause est à Pilnitz et à Coblentz. L'Europe, en prenant l'offensive, irrita, exalta chez les Français l'instinct de conservation, et légitima de leur part toute espèce de représailles.

— Toute espèce de représailles !... s'écria la reine incapable de se contenir plus long-temps. Vous justifiez donc le supplice de ma sœur Marie Antoinette?

— Je n'absous ni ne condamne, je m'abstiens et je doute. Qu'irritée, indignée des menaçantes injonctions de l'Europe la Convention lui ait jeté pour gant une tête de roi, c'est là une de ces nécessités terribles qu'expliquent la rigueur des temps et la raison d'Etat, cette loi suprême des sociétés humaines. Et d'ailleurs chargé des crimes de sa race, victime expiatoire destinée providentiellement à racheter par son sang les impuretés de son père, les iniquités de son aïeul, et les dragonnades et la Saint-Barthélemy, tous les excès, en un mot, tous les abus, les rapines, les meurtres, les massacres de tous ses prédécesseurs, Louis XVI accomplissait sur son Calvaire, à la face du monde le mystère incompréhensible, ou du moins encore incompris, de la responsabilité héréditaire. Mais la mort de la reine, je ne la compris point, je ne la comprends pas encore. Elle était, il est vrai, nièce de l'empereur qui signa le manifeste de Brunswick et sœur de celui qui avait ouvert les conférences de Pilnitz : complice ou du moins solidaire, à plus d'un égard, des agressions de sa royale parenté, elle combattit elle-même par toutes les armes et en son nom propre la Révolution dont les ennemis les plus acharnés étaient ses amis les plus chers ; voilà bien des titres à la haine du peuple, à sa vengeance ; aussi la vengeance et la haine ont-elles plaidé contre elle, je le crains, plus que la raison d'Etat satisfaite par une première expiation. Une seconde était inutile. En voyant monter sur l'échafaud...

— Eh quoi ! interrompit Caroline avec un élan de sensibilité qui ne lui était pas ordinaire, vous avez vu mourir ma sœur de prédilection, ma chère Marie-Antoinette !

— Oui, madame, et ce souvenir est un des plus douloureux de ma vie. En la voyant périr si jeune encore et si belle, malgré ses souffrances, j'oubliai la reine et ses fautes pour ne voir que la femme et ses adversités. Elle était vêtue de blanc ; son visage était calme, ses yeux sans colère ; tous ses traits, toute sa personne respiraient la résignation. Cette douce et noble figure fut long-temps présente à mes yeux, et encore aujourd'hui, quand mon esprit se reporte au passé, elle se dresse devant moi telle qu'elle m'apparut à son heure suprême, et me regarde tristement. J'aimerais mieux qu'elle n'eût pas péri.

— Ah ! pourtant vous en convenez !

— Le soleil est assez brillant pour supporter quelques taches, et l'on peut, sans craindre de rabaisser la Révolution, avouer les fautes, même les crimes commis en son nom. Et d'ailleurs, les premiers coupables, qui sont-ils? On laisse partout croupir le peuple dans l'ignorance, dans le vice, et quand ses passions se déchaînent, on s'étonne de ses excès. Etonnez-vous plutôt qu'il ne s'en commette pas davantage. Les violences de la Terreur sont à la fois une leçon et un problème. Profitez de la leçon ; quant au problème, l'avenir le résoudra.

— Mais rendra-t-il la vie aux victimes ? dit la reine avec amertume ; et ma sœur, en a-t-elle été moins égorgée?

— Vous parlez de victimes!... mais les vôtres, qui leur rendra la vie? Et votre sœur, madame, ne l'avez-vous pas assez vengée? Ah ! s'il fallait du sang pour apaiser ses mânes, ils ne sont que trop satisfaits.

— Mais vous-même, vous, si vous aviez eu un frère massacré, ne l'auriez-vous pas vengé?

— J'ignore ce que j'aurais fait à votre place, et d'ailleurs, madame, dans les crises politiques, il faut voir et juger l'ensemble, non le détail. Tous les partis, même les plus modérés, ont des excès à se reprocher : les passions des hommes ne débordent jamais impunément ; jugez de celles d'autrui par les vôtres. Sans parler même de vos attentats publics, avérés, on vous accuse d'avoir fait ou laissé commettre dans l'ombre un des plus grands forfaits de ce siècle si fertile en forfaits.

— Moi?

— Vous. Quand les plénipotentiaires de la république française furent massacrés à Radstadt par les hussards impériaux de Szekler, vous étiez à Vienne, le colonel du régiment assassin était Barbaczy, un de vos familiers ; le meurtre est resté impuni, les meurtriers n'ont pas même été recherchés. M'oseriez-vous déclarer ici à la face de Dieu que cet exécrable assassinat n'a pas été suggéré, protégé, ordonné par vous?

Caroline garda le silence, mais, sans baisser la tête ni même les yeux, elle continua à regarder fixement son accusateur sans que son visage trahit aucune émotion.

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

---

### LA MOUCHE ET L'ABEILLE.

**IMITÉ DE L'ALLEMAND (1).**

Arrêtant au passage, un jour, l'abeille active,
La mouche s'écria d'une voix fort plaintive :
« On vous estime, vous ; pour vous tout est plaisir ;
Vous voltigez en paix suivant votre désir.
Tandis que vous puisez le miel de maint calice,
Chaque main, se levant, me prépare un supplice.
A vous les doux parfums, à vous les belles fleurs ;
Moi, partout, sans repos, je traîne mes malheurs.
Car je suis en tout lieu chassée et poursuivie ;
Sans cesse on me menace, on en veut à ma vie.
Que n'ai-je un dard afin d'écarter le danger !
Que ne puis-je, en piquant, comme vous me venger !
Ah ! l'on me laisserait plus tranquille, je pense.
De ma bonté pourtant voilà la récompense. »

— « Vous vous trompez, lui dit l'abeille avec douceur,
Je suis utile ; et vous, travaillez-vous, ma sœur?
Chacun jouit du fruit de ma riche industrie ;
Aussi, vous me voyez protégée et chérie.
Le frélon, l'égoïste en vain peuvent s'armer :
Pour n'avoir rien à craindre, il faut se faire aimer.

**LÉON MAGNIER.**

---

— Aujourd'hui, au Gymnase, Mlle Désirée dans les *Trois Pechés du Diable*, Achard dans l'*Aumônier* et la *Famille du Fumiste*, et Mlle Rose Chéri dans la *Raison propose*.

(1) De Thiedge.

… l'une des deux nations, des dangers et des calamités pour l'autre. »

**Allemagne.** — Nous avons parlé d'une société fondée à Stuttgardt dans le but de distribuer gratis des livres au peuple des campagnes. Aujourd'hui la *Gazette de Leipsig* annonce qu'une société semblable existe depuis longtemps en Saxe; qu'en trois ans elle a donné et vendu à bas prix 112,222 exemplaires d'ouvrages populaires. La société compte 8,690 membres et a 310 succursales dont 46 villages où elle n'a que 6 à 8 membres. Le gouvernement de Saxe a fait don à cette société de 200 thalers, et plusieurs auteurs ont écrit des livres pour elle en renonçant aux droits d'auteur.

---

## REVUE DES JOURNAUX DU 20 SEPTEMBRE 1844.

Le *Moniteur* annonce qu'une protestation officielle a été faite par M. Wallis commandant du *Warspite* contre les fameuses lettres publiées dans le *Times*. Une enquête a été commencée à bord du *Warspite* par ordre du gouvernement anglais pour découvrir les auteurs de ces lettres.

— Le *Journal des Débats* consacre ses premières colonnes à M. de Genoude : d'analyse sa profession de foi et conclut que M. de Genoude est en bonne voie de conversion politique.

— La *Presse* craint la dissolution du nouveau ministère grec.

— Le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Siècle* et le *National* s'accordent à dire que le traité conclu avec le Maroc n'est qu'un leurre. On met Abd-el-Kader « *hors la loi*, mais la loi au Maroc, dit le *National*, c'est le livre du prophète. Or, c'est sur ce livre que s'appui l'émir pour prêcher la guerre sainte contre les chrétiennes. D'ailleurs on ignore encore si l'empereur ratifiera le traité; le cabinet lui même ne l'a pas ratifié, et avant les formalités indispensables on relève la flotte, on lève le blocus, on évacue l'île de Mogador, on rétablit les relations amicales et relevant le drapeau du consul à Tanger. »

— La *Réforme* prétend savoir qu'une pétition sera présentée à la chambre des deputés pendant la session prochaine pour demander à cette assemblée de prendre des mesures contre la misère qui envahit la classe laborieuse. Cette pétition doit être accompagnée d'un mémoire explicatif où sont exposés les moyens de secourir les pauvres ouvriers.

---

M. Bessas-Lamégie, directeur de la compagnie du chemin de fer de la rive gauche, nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. le rédacteur en chef du *Siècle* :

Paris, le 20 septembre 1844.

Monsieur,

Vous avez annoncé, dans votre feuille de ce jour, qu'il était arrivé un accident sur le chemin de fer de la *rive gauche*, lorsque au contraire cet accident a eu lieu sur le chemin de fer de la *rive droite*. Je ne veux pas attribuer à certains motifs de préférence une semblable erreur, qui s'est déjà renouvelée plusieurs fois, et qui est préjudiciable aux intérêts de la compagnie que je représente.

J'ai trop de confiance dans votre justice et dans votre impartialité, pour ne pas être assuré qu'à l'avenir vous voudrez bien prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de jeter, involontairement sans doute, de la défaveur sur notre administration, qui fait tous ses efforts pour se rendre digne de la confiance du public.

---

## Faits divers.

Le *Moniteur de l'Armée* annonce que M. le maréchal-de-camp Sillègue, commandant la subdivision de Sétif, est nommé au commandement du département de la Dordogne.

M. Michaud, lieutenant-colonel, est nommé chef d'état-major de la 16e division militaire.

M. Levisse de Montigny, capitaine aide-de-camp du général Dubot, est nommé à un emploi de son grade à la 21e division militaire.

— M. Rouand, capitaine d'état-major, est désigné pour travailler à la carte topographique de France.

— M. le baron de Feuchères, lieutenant-général, est nommé au commandement de la 13e division militaire.

— La *Presse* annonce qu'au nombre des personnes qui doivent être prochainement élevées à la pairie, se trouve M. Victor Hugo.
(*National.*)

— On assure que le gouvernement vient de recevoir des nouvelles de M. le baron Lagrenée parti pour l'ambassade de Chine. Ces nouvelles ont été apportées par un bâtiment récemment arrivé qui a rencontré celui qui porte l'ambassadeur. Tout le personnel de l'ambassade était en bonne santé.
(*Courrier français.*)

— M. Berlier, ancien membre de la convention, du conseil des cinq-cents et du conseil-d'Etat, un des collaborateurs les plus actifs du Code Napoléon, vient de mourir à Dijon à l'âge de 85 ans.

— M. Champion Dubois de Nansouty, qui vient d'être tué à Taïti, était parent du brave Nansouty, un des meilleurs généraux de cavalerie de l'Empire. Il était parti au mois d'août 1842, à bord du vapeur le Phaëton, pour la station de l'Océan-Pacifique, et y avait rempli, avec le grade d'enseigne, les fonctions de commandant en second. Depuis, et à la date du 1er novembre 1843, il avait été nommé lieutenant de vaisseau de 2e classe, et dès lors il avait remplacé dans le commandement de ce navire M. Massin, passé dans l'escadre du prince de Joinville. M. de Nansouty, très jeune encore, était un officier de marine distingué, destiné à un bel avenir. Sa mort et celle de M. Seignette, lieutenant d'artillerie, sorti depuis cinq ans seulement de l'école Polytechnique, dont il avait été un des meilleurs élèves, ont été à Taïti l'objet d'un regret universel. L'armée entière et la France s'associeront à ce regret.
(*National.*)

… de son temps et de son argent dans les établissements aristocratiques de Bagnères et de Barèges. Eh bien! Barèges et Bagnères sont dans la rue Vendôme. Un heureux propriétaire a fait cette découverte en creusant dans sa cave. Il a cru long-temps que cette eau, d'une odeur si repoussante, qui naissait sous la pioche, n'était qu'un accident, et qu'un beau matin elle disparaîtrait à l'improviste comme elle était venue; mais la source ne tarit pas, elle est inépuisable. Le propriétaire s'en est ému ainsi que M. le ministre du commerce. L'Académie de médecine est invitée à étudier la composition et à expérimenter l'utilité médicale de l'eau sulfureuse du Marais. Il paraît que des architectes s'occupent déjà de la distribution de l'édifice et du dessin des jardins. Si l'Académie de médecine ne souffle pas sur ces beaux projets, l'établissement sera inauguré au commencement de la saison prochaine. Le Marais, après avoir été successivement le quartier des grands seigneurs, des petits rentiers et des poètes, va devenir, pour peu que les baigneurs le mettent en vogue, une succursale de l'Hôtel-Dieu. »

— Les opérations du siège de Metz pour l'instruction pratique des troupes se poursuivent avec ardeur et précision, d'après tous les principes de l'art. Les travaux de l'assiégeant s'exécutent de nuit, comme à la guerre. L'assiégé fait des sorties, et il a le droit de renverser les travaux lorsque les assiégés ne sont pas en force suffisante sur le lieu de l'expédition. L'état-major rédige le journal des travaux et des incidents, comme pour un siège sérieux, et l'on ne fait chaque nuit que ce qu'on pourrait réellement exécuter dans un véritable siège.

On a dit que le rassemblement des troupes coûterait 3 millions. A ce sujet un journal de Metz se demande si l'administration de la guerre a pris été avec toute l'économie désirable. Il est permis d'en douter, dit-il, lorsqu'on songe que les piquets de tentes du camp de Plélan, ramenés dans des caisses, de Bretagne à Metz par le roulage, ont coûté, en transport, *trois fois leur valeur*. Une tente de quatorze hommes revient, dit-on, à 375 fr. sans le transport; une baraque contenant 20 hommes n'en coûte que 250 : les planches seraient restées et eussent été revendues presque au prix de revient à tous les habitants de nos campagnes, heureux de trouver sur place ce qu'il leur coûte si cher à aller chercher à Metz.

— On lit dans le *Glaneur*, journal d'Amiens, du 4 septembre :

« Une tentative d'évasion a été découverte le 9 de ce mois, à quatre heures trois quarts de l'après-midi, parmi les prisonniers politiques détenus dans la citadelle de Doullens, qui avaient pratiqué un commencement de galerie souterraine. Le puits de cette galerie avait 2 mètres de profondeur et 3 de diamètre. On évalue à plus de 5 mètres cubes la quantité de terre extraite, et répandue, dit-on, dans le petit jardin que les détenus cultivent. On estime qu'ils pouvaient avoir encore 8 mètres à parcourir sous terre pour passer sous le chemin de ronde et déboucher à l'extérieur du second chemin, d'où ils auraient pu gagner le rempart et descendre dans les fosses à l'aide de cordes ou de draps de lits.

« La découverte de cette tentative d'évasion a jeté quelques uns de ces détenus dans un tel état d'exaspération qu'ils se sont mis à briser les meubles et la vaisselle à leur usage. Cependant dix minutes ont suffi pour rétablir l'ordre sans qu'il fût nécessaire d'appeler l'intervention de la force armée. »

— Ce matin, dit le *Journal du Havre* du 16, au moment où la libre pratique a été accordée au navire français Beaujeu, qui était en quarantaine, la gendarmerie s'est transportée à bord et a procédé à l'arrestation de l'équipage entier, qui a été conduit en prison. On est à la recherche du second de ce navire. Jusqu'ici nous ignorons les motifs qui ont porté le capitaine à requérir l'emploi de cette rigoureuse mesure.

— Un crime a été commis, le 11 de ce mois, dans la commune de Moyaux (arrondissement de Lisieux).

Le sieur Lacrique, huissier à Lisieux, qui s'était rendu dans cette commune pour y exercer des actes de son ministère, a été tué par un débiteur qu'il était chargé de saisir.

L'auteur de ce crime a été arrêté presque immédiatement. (*Pilote.*)

— On lit dans le *Pilote du Calvados* :

« Une femme de Caen, Catherine Dupré, qui s'était trouvée jusqu'à ce jour dans une position de fortune peu aisée, vient d'être reconnue seule héritière et envoyée en possession d'une succession de 9 millions de francs, ouverte depuis plus de 45 ans à St-Domingue. »

— On nous écrit de Tunis, le 31 août :

« M. le contre-amiral Parceval-Deschênes, les commandants et les états-majors des vaisseaux l'Océan, le Neptune, le Marengo et l'Alger, et de la corvette à vapeur le Caméléon, ont été présentés par M. de Lagau, consul général, à S. A. le bey de Tunis, au Bardo, qui les a reçus avec des marques d'une parfaite cordialité. » (*Messager.*)

— On écrit de Trieste que la rade de cette ville sera bientôt transformée en un port. L'empereur a approuvé ce projet. Les frais sont couverts par un impôt additionnel sur les maisons, une somme de 160,000 florins par an. (*Moniteur parisien.*)

— Les malles des Indes et de l'Amérique sont arrivées avant-hier au matin à Londres, par la voie de Southampton. La première distribution des lettres n'a pu avoir lieu qu'à dix heures; il y avait à distribuer 285,000 lettres. C'est la distribution la plus considérable dont il soit fait mention au Post-Office.

— Nous recevons les journaux de la Martinique jusqu'au 19 et de la Guadeloupe jusqu'au 5 août. Dans la première de ces colonies, le rappel de M. Duval-d'Ailly était l'objet du regret général. Le contre-amiral Laplace, chef de la station des Antilles, était arrivé à Fort-Royal sur la frégate l'Andromède.

— Le gouvernement pontifical est sur le point de conclure une opération financière qu'il poursuit depuis long-temps. Il va racheter les biens de l'apanage Beauharnais. Ces terres seront vendues au plus offrant; et, comme elles sont les plus fertiles de la contrée, il est probable que le trésor pontifical réalisera de gros bénéfices. Nous croyons pouvoir annoncer que cette affaire est à peu près conclue. (*Moniteur parisien.*)

… sort, onze cuillers à café, et une pince à sucre. Les diamants, d'une beauté rare, valaient au moins 30,000 fr.

Une plainte fut portée, mais les auteurs du vol étaient restés inconnus, lorsque diverses révélations de prisonniers firent arrêter le nommé Cicogne, ancien domestique au service de sir Corbett. Des prêts d'argent assez considérables, faits par cet homme, avaient attiré sur lui, à différentes reprises, les soupçons de la justice.

Cicogne a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises, présidée par M. le conseiller Monsarrat, sous l'accusation de vol domestique.

Me Joffrès assiste l'accusé, qui n'a cessé de protester de son innocence avec la plus grande énergie.

M. l'avocat-général Jallon a soutenu l'accusation.

Me Joffrès a ensuite présenté la défense de Cicogne avec un talent remarquable.

Cicogne, déclaré non coupable, a été acquitté.

— Aujourd'hui la cour royale, chambre des appels de police correctionnelle, présidée par M. Moreau, a continué à s'occuper de l'affaire des ouvriers en papier peint. Me Emmanuel Arago a plaidé pour les appelants. M. l'avocat-général Ternaux a requis la confirmation. Néanmoins, la cour a acquitté le nommé Rossignol et réduit la peine du nommé Fontaine, condamné à huit mois de prison, à trois mois de la même peine. Le jugement a été confirmé quant aux autres appelants.

---

## VARIETÉS.

### Les Juifs, rois de l'époque.

**PAR A. TOUSSENEL.**

Nous publions un second extrait du livre de M. Toussenel. C'est toujours la même verve de critique, âpre jusqu'à l'excès peut-être contre la tyrannie de notre époque, et un peu trop indulgente aussi, par contraste, pour certaines tyrannies du passé. Mais le lecteur impartial fera la part d'abus de chacun des régimes, et nous saura gré, en tout cas, quelles que soient ses prédilections, d'avoir mis sous ses yeux cette chaleureuse philippique.

#### UN OUBLI DE MONTESQUIEU.

Montesquieu a oublié de définir la féodalité industrielle; c'est dommage. Il y avait, sur ce sujet, de piquantes révélations à attendre de la part du penseur spirituel qui a dit : « Les financiers soutiennent l'Etat, comme la corde soutient le pendu. »

La féodalité industrielle ou financière, ou commerciale, ne repose ni sur l'honneur ni sur les honneurs, comme la république et la monarchie de Montesquieu. Elle a pour base le monopole commercial, oppresseur et anarchique. Son caractère, c'est la cupidité, la cupidité insatiable, mère de l'astuce, de la mauvaise foi et des coalitions. Toutes ses institutions portent le cachet de l'accaparement, du mensonge et de l'iniquité. Si le despotisme anarchique n'abat que les superbes et respecte les humbles, il n'en est pas ainsi du despotisme du coffre-fort. Celui-ci envahit la chaumière du pauvre comme le palais des princes : tout aliment convient à sa voracité. Comme le mercure subtil qui s'insinue par sa pesanteur et sa fluidité à travers tous les pores de la gangue pour s'emparer des plus minimes parcelles du métal précieux qu'elle renferme, comme le hideux Ténia, dont les anneaux parasites suivent dans leurs circonvolutions tous les viscères du corps humain, ainsi le vampire mercantile fait courir ses suçoirs jusqu'aux ramifications extrêmes de l'organisme social, pour en pomper toute la substance et en soutirer tous les sucs.

Le ton, sous le régime de la féodalité d'argent, c'est l'égoïsme qui cherche vainement à se dissimuler sous le masque d'une philanthropie hypocrite. Sa devise est : *chacun pour soi*.

Les mots de *patrie*, de *religion*, de *foi* n'ont pas de sens pour ces hommes qui ont un écu à la place du cœur.

Une patrie, — les marchands n'en ont pas : *Ubi aurum, ibi patria*. La féodalité industrielle se personnifie dans le juif cosmopolite.

Une religion, — le Hollandais foule au pied le Christ et lui crache à la face, pour acquérir le droit de trafiquer avec le Japonais.

La foi commerciale s'appelait jadis la foi punique, elle s'appelle la foi britannique aujourd'hui.

#### PARALLÈLE DE L'ARISTOCRATIE NOBILIAIRE ET DE L'ARISTOCRATIE FINANCIÈRE.

La devise de l'aristocratie nobiliaire est celle-ci : *Noblesse oblige*.

Celle de l'aristocratie financière : *Chacun pour soi*.

Chacun pour soi ! Noblesse oblige ! Ces deux devises caractérisent admirablement la différence fondamentale qui existe entre l'aristocratie de naissance et l'aristocratie d'argent.

Après que la Nation conquérante a pris possession du sol de la Nation vaincue, les chefs de la horde victorieuse sont obligés de se fortifier pour prendre racine sur le sol. Ils bâtissent leurs châteaux-forts, leurs manoirs féodaux et maintiennent soigneusement à leur caste le privilège des grades militaires et des hauts emplois de l'Etat. Ils ne paient pas l'impôt de la terre, mais bien celui du sang. Ils revendiquent en toute occasion l'*honneur* de défendre cette terre dont ils sont les seigneurs. Ils honorent par dessus tout la profession des armes, la vaillance, le dévouement de l'inférieur au supérieur. La protection due à l'opprimé, au faible, la déférence due à la femme, le respect de la religion et de ses ministres, sont renfermés implicitement par eux dans cette expression de vaillance. De là les traditions et le ton de la chevalerie et de la galanterie. Le chevalier, pour être admis dans l'ordre, doit jurer de protéger et de servir la femme et l'orphelin. Noblesse oblige ! Le descendant des preux dont la gloire est écrite sur les pierres du pays, est tenu de bravoure.

Mais je demande à quoi sont tenus, de par leur origine, les hauts ba-

tes. Ce mot de poëte est même à leurs yeux l'injure la plus sanglante qu'on puisse jeter à un homme. Le *Globe*, journal entretenu par des banquiers suisses et dirigé par des juifs, a *presque tué* M. de Lamartine à force de l'appeler ainsi. Le *Journal des Débats* ami de la haute banque et à qui sa feuille d'annonces rapporte 300,000 francs, a fait contre le même un article en trois colonnes, où cette injure de *poëte* était répétée trente fois. La philanthropie des banquiers n'existe qu'en paroles. Ils émancipent les nègres, mais ils persécutent l'Irlandais et refusent d'assister la Pologne mourante ; c'est pour la Pologne mourante qu'a été inventé le *chacun chez soi*. Les financiers ont aussi une religion à eux ; je ne la connais pas. Leurs tournois sont des paris de courses, où l'on joue des sommes énormes sur l'habileté d'un jockey et le jarret d'un cheval. Il y en a qui achètent les jockeys de leurs adversaires pour être plus sûrs de gagner. On se joue souvent de ces bons tours à la Bourse de l'hippodrome. J'ai eu tort d'avancer précédemment qu'on ne voyait pas de juifs cultivateurs ; il y en a au contraire qui s'occupent avec succès de l'élève du cheval de pari. Aux promenades de Longchamps, à la place des marquis poudrés de l'ancien régime, de leurs danseuses et de leurs brillants équipages, on voit aujourd'hui figurer, à la file les unes des autres, des voitures de bottiers et de marchands de cirage, avec l'adresse des débitants écrite en caractères gros et lisibles.

### PARALLÈLE DE TROIS DESPOTISMES.

Le despotisme monarchique, garantie de protection et d'égalité pour la masse, ne frappe que les sommités sociales ; comme la foudre, les grands édifices ; et l'éclat qui en rayonne suffit pour illuminer une nation pour

qu'hier. On n'en fait point à la coulisse.

Les chemins et les fonds étrangers toujours en faveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1052 50, 1055. — Jouiss. des 4 Canaux, 128 75. — Canal de Bourgogne, 1080. — Gaz, comp. anglaise, 7250. — Oblig. Saint-Germain nouv., 1215. — Id. Orléans, 1250. — Id. Strasbourg, 1232 50. — Grand'Combes nouv., 1150. — Banque belge, 665. — Rente id. 1831, 104 1/4. — Id. 1842, 108. — Rente d'Espagne, 3 0/0, 34 1/8, 3/8.

A terme : Rente belge 1840, 105 1/2. — Id. 1842, 108.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 119 10 | P. H. 119 15 | P. B. 119 » | Der c. 119 » | hier » » |
| — fin cour. | 119 15 | 119 15 | 119 » | 119 » | 119 05 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 85 | 81 90 | 81 85 | 81 85 | 81 80 |
| — fin cour. | 81 90 | 81 90 | 81 80 | 81 85 | 81 85 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFce S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFce S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 105 1/2 | » » | » » |
| 4 0/0.... | 102 40 | » » | » » | — Portugais. | 45 » | 46 1/8 | H. » 1/8 |
| O. de la V. | » » | » » | » » | Esp. D. active | 32 » | » » | » » |
| B. de Fr. | 3060 » | » » | H. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 60 | » » | H. » 05 |
| C. L. 5000 | 5055 » | » » | B. 5 » | — Romain.. | 105 » | » » | » » |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1215 » | » » | » » |
| C. hyp... | 767 50 | » » | H. 2 50 | Emp. d'Haïti. | 425 » | » » | H 2 50 |
| 4 Can.... | 1287 50 | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

assidument illustrées par Gavarni, Tony Johannot, Jules David, de Beaumont, Français, Nanteuil. Les douze livraisons réunies forment, au bout de l'année, un keepsake splendide, enrichi de plus de *deux cents gravures* sur bois expressément composées pour les nouvelles empruntées aux célébrités littéraires de l'époque : Eugène Sue, Alex. Dumas, Méry, Alph. Karr, Jules Sandeau, Frédéric Soulié, Léon Gozlan. Malgré ces avantages immenses, ce luxe artistique et typographique, qu'on ne trouve nulle part ailleurs, l'abonnement annuel à la REVUE PITTORESQUE, n'est que de SIX FRANCS. Une pareille modicité de prix rend à l'avenir toute concurrence impossible.

## Spectacles du 21 septembre.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Horace. Oscar.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ste Cécile. Diable à l'Ecole.
7 h. »|» ODÉON. — Antigone. Ciguë.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Satan. Turlurette. Gazette. Client.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Pulcinella. Gamin de Paris. Une Chaîne.
7 h. »|» GYMNASE — La Raison. Aumônier. Trois Péchés. Fumiste.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Enfantillage. Ravel. Billet. Tourlourou.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Don César. Calypso.
7 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE (Champs-Elysées.) — Grands exerc. d'équit.
7 h. »|» COMTE. — Maître Corbeau. La Pendule.
6 h. »|» FOLIES. — Maître Maçon. Trois Femmes. Course.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 19 Septembre. | | | 18 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 812 q. | 44 k. | Arrivages | 676 q. | 67 k. |
| Ventes | 1837 | 95 | Ventes | 1099 | 00 |
| Restant | 20610 | 74 | Restant | 20188 | 41 |
| Cours moyen | | 34,97 | Cours moyen | | 35,31 |
| Cours-taxe | | 35,24 | Cours-taxe | | 35,11 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| [illegible] 184 07k. | | 48,40 à 52,28 | Gr. 000 00k. | | 00,00 à 00 00 |
| [illegible] 774 01 | | 35,40 à 37,00 | 1re 000 00 | | 00 00 à 00 00 |
| 421 80 | | 33,40 à 34,70 | 2e 000 00 | | 00 00 à 00,00 |
| 35 20 | | 28,65 à 29,30 | 3e 00 00 | | 00 00 à 00 00 |
| 56 69 | | 22,00 à 27,70 | 4e 00 00 | | 00,00 à 00,00 |
| 326 56 | | 25,50 à 49,05 | A. 000 00 | | 00 00 à 00, 0 |

### Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 19 sept. — Froment 1re 21,00 ; 2e 20,66 ; 3e 20,32. — Seigle 11,32 à 11,66. — Orge 9,32 à 10,00. — Avoine 6,00 à 6,66.

SENLIS, 17 sept. — Froment 1re 18,66 ; 2e 17,33. — Seigle 8,64. — Avoine 6,33.

ARRAS, 18 sept. — Froment blanc 18,00 à 21,00 ; do roux 17,00 à 19,75. — Seigle 10,00 à 12,00. — Escourgeon 10,00 à 11,60. — Avoine 5,00 à 8,00. Vente active et ferme pour le blé. — Seigle, escourgeon et avoine demandés.

LILLE, 18 sept. — Froment blanc 1re 21,50 ; 2e 20,78 ; 3e 19,62. — Froment roux 1re 19,24 ; 2e 18,64 ; 3e 17,86. — Seigle 11,50 à 12,50. — Avoine 7,50 à 8,50.

MONTBRISON, 17 sept. — Froment 1re 20,00 ; 2e 19,25 ; 3e 17,50. — Seigle 15,00. — Orge 13,00. — Avoine 7,00.

CLERMONT-FERRAND, 14 sept. — Froment 1re 21,15 ; 2e 19,49 ; 3e 18,66. — Méteil 16,35. — Seigle 13,60 à 15,51. — Orge 11,15. — Avoine 6,94 à 8,35.

PAIMPOL, 17 sept. — Froment 13,87. — Méteil 11,25. — Seigle 8,62. — Orge 7,87. — Sarrazin 8,50. — Avoine 5,80.

BAYONNE, 16 sept. — Froment du pays 20,50 à 21,50 ; de Bretagne 18,75 à 19,00. — Seigle du pays 14,00 ; do étranger 15,00. — Orge 13,00. — Maïs 13,00 à 15,00. — Avoine 7,75 à 8,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

***Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.***

PARIS, *marché St-Antoine du 2 septembre.* Foin 1re 44 à 45 (fr.) ; 2e 36 à 38. — Luzerne 1re 45 à 46 ; 2e 34 à 44 ; 3e 38 à 40. — Regain 1re 33 à 36 ; 2e 29.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 14 sept. — Foin, moyenne 38,00. — Paille de seigle 16,00. — Paille de froment 16,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

PARIS, *halle aux bestiaux du 20 septembre.* Il a été amené 929 veaux, et il s'en est vendu 895 1,48-1,30-1,12. — 62 vaches, dont 57 vendues 1,20-1,06-0,92. — 2 taureaux qui ont été vendus 0,88.

ST-GERMAIN EN LAYE, 16 sept. — Il y avait sur place 1105 porcs, il en a été vendu 996 à 1,08-1,06-1,04.

BRAY, 14 sept. — A notre foire d'aujourd'hui, les bestiaux étaient abondants ; les prix élevés ont retenu beaucoup d'acheteurs ; les chevaux jouissaient d'une grande faveur, les chevaux communs se vendaient jusqu'à 4 et 500 fr. et même jusqu'à 6 à 700 fr. pour les labours, et premier choix 1,000 fr. Pour les vaches, il fallait élever le prix de 200 jusqu'à 350 fr.

Quant aux moutons, au nombre de 5 à 6,000, ils se sont vendus lentement et en baisse, eu égard aux cours de l'année dernière ; on obtenait les meilleurs de 34 à 35 fr. la paire, et encore il s'est fait peu d'affaires ; le marché de Montereau et de Provins ont un peu nui à l'activité des opérations.

NEMOURS, 14 sept. — 170 veaux amenés ont tous été enlevés rapidement à 1,50-1,30-1,20.

PONTRIEUX. — Le *Bulletin du commerce* donne les détails qui suivent sur la foire qui s'est tenue le 10 septembre, dans cette ville :

« Nous avions hier notre grande foire dite des Poulains ; malgré le mauvais temps de la veille, le nombre de chevaux, de poulains et de bestiaux exposés en foire était immense. Le champ de foire était trop petit pour tout contenir.

Malgré cette affluence la vente a été bonne, surtout pour les chevaux. Les élèves, et spécialement les pouliches, se vendaient très promptement et à de bons prix. On remarquait beaucoup de poulains de race et une amélioration sensible en général. Les vaches avaient assez de recherche, mais les prix n'étaient pas élevés, ce qui tient au peu d'abondance des fourrages. Les porcs se vendaient, comme depuis long-temps, à très bas prix.

« Une forte pluie est venue interrompre les transactions. L'amélioration de nos races et l'élévation de prix qui s'en suit ont éloigné bien des marchands. »

NANTES, 17 septembre. — Au dernier marché des bestiaux à Nantes, les cours se sont maintenus. Il y avait cependant une très petite quantité de bœufs, moutons et veaux ; mais à cette époque de l'année, les fermiers et éleveurs savent que les bouchers éprouvent peu de besoins, parce que leur meilleure clientelle se trouve en grande partie à la campagne.

Marché de POISSY du 19 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1957 | 1907 | 50 | 1 14 | 1 04 | » 92 |
| Vaches.... | 72 | 67 | 5 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 774 | 774 | » | 1 44 | 1 24 | 1 4 |
| Moutons.. | 10706 | 7369 | 3337 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

### Volaille et gibier.

PARIS. *Marché de la Vallée du 20 septembre.* — Lièvres 2,25 à 5,25. — Lapins 1,10 à 2,25. — Dindes grasses 5,00 à 6,50 ; do ordinaires 2,25 à 4,00. — Oie communes 2,00 à 4,50. — Chapons gras 3,00 à 5,25. — Poules et poulets 0,80 à 3,50. — Canards 0,75 à 1,75. Canetons 2,00 à 3,00. — Perdrix grises 0,35 à 2,00. — Cailles 0,25 à 1,50. — Pigeons 0,50 à 0,90.

### Laines.

PARIS, 17 septembre. — Cours des laines d'après la dernière note des courtiers de commerce :

Laines indigènes. — Mère laine en suint comm., le kil., 1,40 à 1,50 ; métis 1,60 à 1,90 ; mérinos, 2 à 2,40 ; agneaux comm., 2,50 à 2,70 ; métis 2,80 à 3,20 ; mérinos 3,30 à 3,80 ; lavée comm., 3,90 à 4,40 ; 2e 4,50 à 5,25 ; 1re 5,50 à 6 ; peaux 2e 3,50 à 4,50 ; 1re 4,75 à 5,75 ; prime, 8 à 10 ; agneaux communs, 4,50 à 3,25 ; 2e 3,50 à 4,50 ; 1re 4,75 à 5,75 ; noires 4 à 5,50 ; pelures, 2 à 3,75 ; noires 2,75 à 3,50.

Mère-laine écouailles communes, le kil. 4,25 à 4,75 ; 3e 5 à 5,50 ; 2e 5,75 à 6,25 ; 1re 6,50 à 7,25 ; prime 8 à 10,50 ; du midi, Bayonne, 1,60 à 2 ; Béarn, 1,50 à 2,60.

100 A 132 COLONNES IN-8° MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉES PAR LIVRAISON. — JOURNAL LE PLUS BEAU, LE PLUS GRAND ET LE MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE.

6 FRANCS PAR AN.

# REVUE PITTORESQUE,

MUSÉE LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ PAR LES PREMIERS ARTISTES.

On s'abonne, à partir du 1er décembre 1843, à tous les bureaux de poste ou de messageries, en envoyant, FRANCO, un mandat sur Paris, à l'ordre du directeur, rue Neuve-Saint-Augustin, 37, à Paris.

UN AN. | Paris....... 6 fr. » c. | Départements.. 7 » | Etranger..... 8 50

*Rédigé par les célébrités de l'époque, imprimé avec le plus grand luxe et dans la meilleure typographie de Paris ; composé de 52 à 68 pages de texte sur deux colonnes.*

**La REVUE PITTORESQUE paraît au commencement de chaque mois et donne la matière de 20 volumes in-8° ordinaires.**

SOMMAIRE DES LIVRAISONS DE SEPTEMBRE 1844. — UNE PASSION SOUS LA RÉGENCE, par M. ARSÈNE HOUSSAYE. — LA CRÉOLE, par M. ALMIRE GANDONNIÈRE. — LE SALON DE M. DE LAMARTINE, par S. V... — Poésie, par M. DE LAMARTINE. — RICHARD, par M. JULES SANDEAU. — L'HOTEL DE PIMODAN. — Quinze Illustrations.

Les dix livraisons publiées par la REVUE PITTORESQUE, depuis le 1er décembre, sont parfaitement illustrées par GAVARNI, DE BEAUMONT, NANTEUIL, FRANÇAIS, etc., etc., et forment une belle collection de gravures sur bois, expressément composées pour les Nouvelles empruntées aux célébrités de l'époque : EUGÈNE SUE, ALEXANDRE DUMAS, ALPHONSE KARR, JULES SANDEAU, etc., etc.

# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIX SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Elève de la maison du prince de Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage franco par les Messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME ; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traités des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

Avant de résumer brièvement nos projets de réforme pénitentiaire, rapportons l'attaque du journal allemand d'après le *Courrier français*, qui ne donne pas le nom de ce journal.

« Nous avons vu des soi-disant démocrates et constitutionnels; tels que MM. Tocqueville et Beaumont, défendre *leurs* cellules avec une *rage* qui tenait de la *stupidité*; le poète M. Sue aussi a conseillé l'isolement, et la *Démocratie pacifique* même *a composé avec sa conscience sociale* pour défendre, bien que temporairement, le système cellulaire. La Prusse ne pouvait pas rester en arrière : on va faire des essais chez nous et il est probable que messieurs les *criminalistes* se prononceront pour ce nouveau progrès de la science martyrologique.

» Quant à nous, il nous faut tout *notre sang-froid* pour répondre à tous ces *sophistes myopes* sans les maudire : ce système est fondé sur la cruauté, sur le raffinement des tourments.

» Le suicide ou l'hébêtement en sont les premiers résultats forcés.

» Qu'on écoute maintenant ces orateurs chrétiens. A les entendre, leur but est d'éviter au criminel le contact du mal, de le rendre meilleur à la société, de lui inculquer des principes religieux et moraux, de lui apprendre enfin *à se connaître lui-même*.

» Tout cela paraît bel et bon. Mais fallait-il donc couronner la victime des fleurs de la morale et de la religion, pour la faire entrer dans cette tombe vivante? Avouez plutôt que vous ne trouvez d'autre remède contre le mal qu'une aggravation des peines et des tourments; que vous voulez abolir la peine de mort, *parce qu'elle ne vous suffit plus*; c'est là votre seule humanité, votre unique philanthropie! Ou vous êtes *absurdes*, ou vous êtes des hommes sans entrailles, des *tyrans lâches et cruels*.

» Chose étonnante, on veut guérir le mal par la cause du mal même!

» En effet, l'homme est isolé dans notre société. Il n'y a que l'Eglise qui puisse passer pour un simulacre de solidarité humaine vis-à-vis des fidèles; dans toutes les autres conditions de la vie, l'homme nage dans la société comme un atôme dans le vide; partout il y a isolement, antagonisme, lutte. Cette dernière n'est pas seulement de *partie* contre *partie*, mais de tous contre tous. Tous les crimes, tous les malheurs sont les résultats forcés de cet état de choses. Il n'y a ni peine ni châtiment qui puisse y remédier. *Et vous voulez guérir le crime, conséquence forcée de l'isolement par l'isolement même!!* Nous serions bien heureux d'avoir là-dessus la réponse de la *Démocratie pacifique*, qui se pique de défendre l'association humaine. »

Ce sont là de pures déclamations, dont il est cependant nécessaire de montrer le vide.

Ce n'est pas parce que la peine de mort ne suffisait plus que l'on a songé à réformer les prisons, mais parce que le régime de la vie en commun livrait les détenus à une corruption certaine, qui avait pour effet de rejeter dans la société les condamnés plus pervertis qu'avant leur emprisonnement; la prison était devenue une école mutuelle de crimes, qui propageait d'effrayantes doctrines, et dont Paris, notamment, a vu dans Lacenaire l'un des plus illustres maîtres; il fallait dissoudre cette école, et pour cela séparer les détenus les uns des autres : c'est cette séparation qui est la base et la raison d'être du système cellulaire, et il ne faut pas aller en touchant aux prisons, au simple point de vue de la répression, comme ont fait tous les gouvernements. Nous avons essayé d'agrandir la question et de l'acheminer autant que possible vers une réforme plus générale, sans chercher à nous dissimuler que ce n'était là qu'une œuvre nécessairement imparfaite, comme toute œuvre appliquée à une société incohérente et morcelée.

On vous a dit que nous avions défendu le principe de la séparation des détenus : on vous a dit vrai, mais ce qu'on a omis de vous rapporter, ce sont les modifications profondes que nous avons demandées, et que nous avons en partie obtenues, en partie préparées.

Le projet de loi disait tout simplement que les condamnés seraient séparés *les uns des autres* pendant toute la durée de leur peine, ou du moins pendant deux ans : c'était là, à vrai dire, toute la loi.

Eh bien! nous avons approuvé que les condamnés fussent séparés les uns des autres pour qu'ils ne se communiquassent pas leur corruption mutuelle, mais nous avons aussitôt ajouté que ce ne devrait être là qu'un état *préparatoire*, et qu'aussitôt que l'isolement dans lequel on les aurait tenus (cet isolement, vous le savez, n'est pas absolu, puisqu'ils communiquent avec les contre-maîtres qui les font travailler, avec leurs parents et amis, etc., etc.), qu'aussitôt que cet isolement, qui ne peut manquer d'amener en eux une commotion morale salutaire, aurait produit dans leur cœur un changement désirable, on les réintégrât peu à peu dans la société *restreinte* de quelques-uns de leurs co-détenus, mais néanmoins sans jamais leur permettre la communication *confuse* avec tous les autres prisonniers.

Puis, nous avons demandé qu'on les fit ensuite sortir de la prison cellulaire, et qu'on en composât des ateliers de travail. Nous avons distingué ces ateliers en deux classes : les uns, pour les grands criminels, seraient des ateliers de force pour les travaux d'assainissement et de défrichement dans les colonies intérieures ou extérieures. Dans ces ateliers, ces grands criminels expieraient leurs fautes vis-à-vis de la société, en se dévouant pour elle, c'est-à-dire en exécutant des travaux dangereux et souvent mortels, qu'accomplissent aujourd'hui des artisans et des soldats. Les autres ateliers, destinés aux criminels du second degré, seraient des colonies agricoles pénitentiaires.

Vous voyez que nous aboutissions tout de suite à une vue sociale supérieure; puisque, d'après nous, la réorganisation du travail ne peut s'opérer dans de meilleures conditions que celles présentées par les colonies agricoles, et que nous placions ces colonies à la [...] fois elle n'osa pas déterminer immédiatement les institutions complémentaires rendues nécessaires par ce vote. Mais le caractère primitif de la loi n'en est pas moins complètement changé. C'est pourquoi nous nous déclarâmes alors *assez satisfaits* de cette première ébauche, résultat d'une discussion évidemment préparatoire, et que, malgré sa longueur, aucune des personnes qui ont assisté aux séances de la chambre, n'a pu regarder comme définitive : nous nous exprimâmes même formellement à ce sujet, dans notre journal, avant le vote de la loi.

Vous voyez donc bien que nous n'avons pas eu besoin de *composer avec notre conscience*, pour défendre le système cellulaire; nous le défendrons encore dans la prochaine session, si les épreuves commencées cette année, sur l'état moral et hygiénique des prisonniers, ne viennent pas démentir nos prévisions; car, remarquez que les uns et les autres nous avons beaucoup plus argumenté à coups de syllogismes, qu'avec des faits positifs; c'est pourquoi, quant à nous, nous avons constamment demandé des expériences, ne voulant pas baser sur de simples raisonnements une réforme aussi étendue.

L'année prochaine nous chercherons à obtenir les améliorations que nous souhaitons pour l'hygiène des détenus, et surtout les développements dont les germes ont été déposés dans la loi, qui ne les contenait pas d'abord, et dont la chambre n'a pas semblé comprendre toute la valeur; c'est à développer ces germes que tous les esprits sérieux doivent s'appliquer, au lieu de s'égarer dans des récriminations violentes que la raison désavoue quand le sang-froid est revenu. Entre nous soit dit, cher confrère, étiez-vous bien sûr de posséder le vôtre, quand vous avez écrit votre article? On annonce un *Essai*, et les injures pleuvent de votre bouche! Pour un *Réformateur* ce n'est pas logique.

Néanmoins, ces colères qu'a excitées le système pénitentiaire ont un côté légitime; elles sont une accusation contre les gouvernements, qui remplissent à peine la moitié de leur mission. Ils ne songent qu'à la répression; aucune étude ne leur a coûté, et une foule d'intelligences élevées ont été employées par eux pour découvrir et appliquer un nouveau mode d'emprisonnement moins défectueux que l'ancien, et rien n'a été fait pour découvrir et appliquer les moyens de prévenir la misère, source de presque tous les crimes; rien n'est tenté pour arriver à l'organisation du travail réclamée par les voix populaires!

Ah! nous concevons ces colères qui luttent contre les projets même qui peuvent être les moins imparfaits de répression intelligente, parce que ce n'est pas de répression seulement qu'il faudrait s'oc-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Deuxième partie.

#### XXXII.

#### CASTORÉO (SUITE).

— Ces gens dont vous parlez, dit-elle enfin après une pause, n'étaient après tout que des régicides.

— Vous le voyez, madame, reprit Castoréo de sa voix impassible, tous les sceptres sont tachés de sang, et le vôtre plus que tous les autres; il y a dans tous les camps des septembriseurs. Mais, je vous le répète, dans ces grandes catastrophes qui déplacent et mettent en ébullition toutes les couches, tous les éléments de la société, il faut s'élever au-dessus des faits personnels, et sacrifier le particulier au général. Ce sont les résultats qu'il importe de considérer avant tout. En abhorrant les crimes pour eux-mêmes, je les déplore comme des épouvantails qui rejettent les peuples en arrière et compromettent toutes les réformes, tous les progrès. C'est la Terreur qui a précipité la France dans les bras du despotisme militaire de Napoléon. Je tremble que le sanglant fantôme de cette ère d'exception n'ajourne indéfiniment le triomphe de la liberté et le règne de la justice. — « Ah! disais-je à mon ami Thomas Payne, lors du massa» cre abominable des prisons : ils sauvent la France pour un jour, ils la » perdent peut-être pour un siècle! »

» Après la victoire de Valmy, j'étais revenu à Paris, où la Révolution, comme le vieux Saturne, commençait à dévorer ses enfants, ainsi que je l'avais entendu dire à Vergniaud, qui fut un des premiers dévorés; lui et ses amis les Girondins suivirent de près sur l'échafaud Louis XVI, qu'ils voulaient et n'osèrent sauver; ils avaient manqué de résolution dans un temps où il fallait de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, comme disait Danton, que l'audace pourtant ne sauva pas, car son tour vint, et avec lui périt le jeune et bouillant orateur du Palais-Royal, Camille Desmoulins. Moi-même, alors, je fus compromis : je m'étais lié avec le vertueux Thomas Payne qui, bien qu'étranger et Anglais, avait obtenu l'honneur de siéger dans la Convention, dont il fut exclu quelque temps, au plus fort de la Terreur; sa tête cependant fut respectée; mais je jouai la mienne pour l'avoir défendu avec trop de chaleur. Emprisonnés tous les deux, nous fûmes délivrés par le 9 thermidor, qui brisa la dictature de Robespierre. Ici la réaction commence, et la Terreur porte ses premiers fruits. Lasse d'exécutions, effrayée par les massacres, l'opinion publique descend par degrés de l'apogée de la confiance, de l'enthousiasme, dans les abîmes du découragement et de l'indifférence. Mais enfin le vieil édifice de la vieille société était renversé; il l'est à jamais. Quelles que soient les vicissitudes réservées à la France, le passé est mort pour elle; pas une force humaine n'est capable de le faire revivre. L'esprit nouveau a pénétré les générations nouvelles, qui le légueront aux générations suivantes. Le sang s'effacera peu à peu, les souvenirs tragiques iront s'affaiblissant tous les jours, le mal s'oubliera, le bien restera seul, et, désormais impérissable, le règne de l'égalité s'affermira sur des fondements de plus en plus solides.

» Quant à moi, mon éducation était faite, non pas précisément dans le sens qu'eût désiré et qu'avait espéré mon oncle le chanoine; je revins en Sicile moins disposé que jamais aux saintes quiétudes du canonicat. Ma première vocation n'avait fait que se développer et se fortifier en moi. Je me devais à ma patrie comme un fils se doit à sa mère; et il s'y doit d'autant plus qu'elle est plus malheureuse et plus infirme. Hélas! pouvait-on l'être plus que ma bien-aimée Sicile? Mes entrailles s'émurent de compassion en la retrouvant si opprimée, si misérable. Les jours de Verrès étaient revenus pour elle; les vice-rois ne valaient pas mieux que les proconsuls, et les victimes n'avaient pas de Cicéron à la cour de Naples pour les défendre. J'essayai d'abord quelques réclamations, quelques plaintes; votre agent Lopez, alors président du royaume, voulut me fermer la bouche; je persévérai, il m'emprisonna. Rendu à la liberté après quelques mois, je repris la lutte au point où je l'avais laissée; elle s'envenima. Lopez avait institué une junte d'Etat, digne pendant de celle qui, dans le même temps, ensanglantait Naples, et où vos Guidobaldi, vos Vanni effaçaient les Hébert, les Fouquier-Tinville; un mot, un geste, un regard, le silence même, tout était séditieux. Les cachots s'emplissaient, le sang avait coulé, la Sicile aussi avait sa loi des suspects et sa Terreur. Les voies légales du progrès étaient toutes fermées; il n'y avait plus d'espoir que dans les moyens extrêmes; j'embrassai résolument le parti de la rébellion, et mis au service d'une cause juste l'expérience et la popularité précoces que mon séjour en France m'avait données.

» Catane était le centre de nos assemblées secrètes et de nos opérations. Mais plusieurs villes, Caltagirone, Minéo, Piazza, d'autres encore, étaient enrôlées sous mes bannières, et n'attendaient que le signal pour éclater. Messine et Trapani devaient soutenir le mouvement, Palerme le couronner. Je parcourus en personne toute l'île, nouant, étendant sur tous les points et fortifiant les fils de la conspiration, recrutant partout des soldats à la liberté. Notre but était l'indépendance de la Sicile et la destruction radicale de la féodalité : une constitution libre aurait ensuite opéré la grande œuvre de la régénération du peuple; république modèle, la Sicile aurait éclipsé les beaux jours de Syracuse et d'Agrigente. Quel rêve! Quelle ivresse! Quels frémissements d'espérance! Quel avenir enchanté brillait à mes yeux! et comme mon cœur palpitait à la seule pensée d'être le libérateur de ma patrie! Un instant suffit pour renverser ce château de cartes élevé dans l'ombre avec tant de patience, tant de fatigues, et que j'avais cru fonder sur des bases solides. J'avais pris un banc de sable pour un rocher de granit. Un des conjurés, homme faible et timoré, révéla toute la conjuration à son confesseur; une heure après la junte savait tout, et la junte d'Etat, la junte de sang, entrait en séance. Je fus le premier arrêté; cette préférence m'était due, et je m'en tins pour honoré. Mon procès fut bientôt fait, le résultat n'en pouvait être douteux. Je n'avais plus qu'une nuit à vivre : mon supplice était pour le lendemain matin. J'avais tant vu mourir à Paris et, depuis, en Sicile, que la mort n'avait plus pour moi d'épouvante; je l'attendais avec tranquillité et j'avais pris congé de toutes mes espérances, de tous mes projets, de tous mes rêves. Pourtant il était dur de mourir avant trente ans! Tout-à-coup la porte de mon cachot s'ouvrit; je crus que c'était l'exécuteur : ce n'était encore que le prêtre; mais ce prêtre était mon oncle le chanoine Cutoré. « Chan» geons d'habits, me dit-il, et fuis à l'instant; tout est prêt pour ton éva» sion. » J'obéis machinalement, et je sortis de la prison sans aucune difficulté, soit qu'on me prît pour mon oncle, soit que les geôliers eussent été gagnés à prix d'argent. Un ami m'attendait à la porte et me conduisit au port, où une barque était prête à partir. Nous naviguâmes toute la nuit et tout le lendemain. A l'heure même où je devais monter sur l'échafaud, j'entrai dans le port de Malte : j'étais sauvé. J'appris depuis que, pour couvrir leur responsabilité, les geôliers avaient fait courir le bruit que je m'étais suicidé dans ma prison, et que ce bruit s'était accrédité en Sicile au point que personne n'y doutait de ma mort. Quant à mon libérateur, cette fable même le sauva; on n'aurait pu, sans la démentir, le punir de son dévouement. On le rendit donc à la liberté, sous la condition expresse, et en lui faisant jurer sur le crucifix qu'il garderait inviolablement le secret de mon évasion. Il a tenu son serment jusqu'au lit de mort, avec la constance d'un Spartiate et la résignation d'un chrétien.

» Ma première idée avait été de repasser en France et de m'y établir pour toujours; la révolution napolitaine changea mes projets, je revins à Naples sous un nom supposé, mais hélas! ce fut pour voir l'éphémère république parthénopéenne expirer dans le sang des martyrs. Passons, madame, ne soulevons plus la pierre qui couvre vos victimes. Seulement n'accusez plus la révolution française; la Terreur de Naples a effacé celle

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20 et 21 septembre.

gnées comme les plus pauvres, j'ai trouvé des lits, des chambres convenables, et des hommes décemment mis. Mais quelle misère sous cette apparence d'ordre ! l'imagination la plus ardente ne peut en donner un tableau fidèle et exact. Toutes les descriptions que les journaux ont faites restent au-dessous de la réalité.

» L'hiver passé, une véritable famine régnait parmi ces malheureux.

» M. Anton Berner, tisserand de Schœnberg, âgé de 67 ans, me disait avec des larmes de joie que, manquant de travail, il avait eu le bonheur de rencontrer un homme qui a eu deux chevaux de crevés et qui les lui a abandonnés pour lui et sa famille. MM. Weyrauch, bourgmestre, Kühn, conseiller, et Pohl, marchand, qui m'accompagnaient, peuvent attester la vérité de ce fait. Plusieurs tisserands se sont nourris long-temps d'une espèce d'empois qui s'appelle *schlichte*. J'ai vu dans une famille le morceau de pain que le mari avait caché le jour de ses noces, qui, d'après une ancienne superstition, doit préserver la famille de mourir de faim : ce morceau de pain était peut-être le seul qu'on pût trouver dans le village; les autres pains de noces, tout moisis et durs comme la pierre, avaient été une véritable aubaine pour ces pauvres affamés durant l'hiver précédent.

» A Hermodorf, Grossaich, j'ai vu des enfants de sept ans tout-à-fait nus, dans les chambres et dans les rues, et n'ayant aucune guenille pour se couvrir. Ce ne sont pas les habitants de ce village qui se sont révoltés; ils n'ont pas assez de force physique ni morale pour s'insurger : ce sont les tisserands de quelques autres villages moins malheureux. Craignant de partager bientôt le sort de leurs frères plus misérables, ils ont cru y échapper par la force et la révolte. »

Il résulte de ces tristes faits, ajoute la *Gazette de Trèves*, que la rigueur et les peines ne sauraient en aucune manière ni améliorer le sort des pauvres Silésiens, ni les empêcher de se révolter. L'Etat devrait chercher d'autres moyens que ceux employés jusqu'aujourd'hui; mais, à défaut de l'Etat, c'est à la presse à informer la société des dangers qui la menacent, si cet état de choses continue. La presse ne se laissera pas effrayer par de faux conservateurs; elle continuera à exposer toutes les misères de nos malheureux frères, car ce n'est pas en les couvrant d'un voile élégant qu'on les guérit, — la misère est un cancer qui ronge notre société ; or, un cancer ne se guérit point par de belles paroles : il faut l'extirper. »

Les nouvelles d'Espagne deviennent de moins en moins rassurantes. A Madrid, depuis plusieurs jours, la garnison est sous les armes. Plusieurs chefs et officiers compris dans la convention de Vergara, ont, dit-on, demandé leur congé définitif.

Le cabinet s'assemble tous les jours : ces délibérations si fréquentes sont loin de tranquilliser l'opinion publique. La *Gazette* d'hier, contre

Le roi de Prusse n'a pas perdu de vue, pendant son voyage en Autriche, les intérêts de l'union douanière. Voici ce qu'on écrit à ce sujet de Berlin le 12 septembre à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il paraît se confirmer que la Bohême accèdera à l'union douanière ; l'accession n'aura provisoirement lieu que pour cinq ans. Cette décision importante aurait été prise lors de la visite du roi à Vienne, à la suite d'une longue conférence de ce monarque avec le prince de Metternich. »

## Voyage de Louis-Philippe en Angleterre.

Toutes les incertitudes ont cessé relativement à ce voyage. Le roi quittera Neuilly dans la première quinzaine du mois prochain. On disait d'abord que le prince de Joinville viendrait pour cette époque prendre le commandement de l'escadrille qui doit accompagner S. M. S'il faut en croire les journaux anglais ce projet serait maintenant abandonné. Voici ce qu'on écrit à ce sujet au *Sun* le 17 septembre de Portsmouth :

« Cet après-midi, à une heure, la frégate à vapeur française le Caïman, capitaine Dieudonné, est arrivée ici venant de Cherbourg. Le capitaine était porteur de dépêches annonçant l'intention arrêtée de S. M. Louis-Philippe de venir débarquer à Portsmouth dans la seconde semaine d'octobre. Toutefois le jour et l'heure précis du débarquement ne sont connus que du commandant en chef et des lords de l'amirauté. Nous croyons que les dépêches ont pour objet les arrangements à prendre pour la flotte qui accompagnera le roi. Le baron de La Roncière Genoury, aide-de-camp de l'amiral La Susse qui commandera la flotte ou l'escadre qui accompagnera le roi est arrivé à bord du Caïman pour remettre les dépêches et présider aux mesures qu'il faudra prendre pour la réception du roi. »

## La Phalange,

### REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Le nombre des souscripteurs à la *Phalange* s'élève maintenant à près de 400 et augmente tous les jours. Toutefois l'accroissement pourrait être encore plus rapide. Il manque sur nos listes un grand nombre de noms dont le concours nous est acquis et dont la sympathie se manifeste par des marques de dévouement multipliées; nous ne pouvons attribuer ce retard qu'à une négligence fâcheuse. Nous insistons de nouveau auprès de tous les amis de la cause sociétaire ; nous les invitons à ne pas différer plus long-temps de nous faire parvenir des adhésions qui détermineraient la publication de notre Revue.

### REVUE DES JOURNAUX DU 21 SEPTEMBRE 1844.

— La *Presse* est toute prête à donner au ministère un bill d'indemnité dans l'affaire de Taïti ; mais elle croit que la prudence doit être inséparable de la force. « Soyons forts, dit-elle, si nous voulons être fer-

impossible ; et que ce serait le prélude d'un traité d'alliance.

## Faits divers.

Une ordonnance du roi, du 20 septembre, proroge l'autorisation accordée à la Société anonyme formée à Cognac (Charente), pour l'établissement d'une caisse d'épargne.

— On annonce le retour de M. le maréchal président du conseil pour le 28 de ce mois. (*Journal de Paris.*)

— On a parlé de démonstrations extraordinaires dont le retour de M. le prince de Joinville à Paris serait l'objet. La seule décision prise jusqu'ici est celle relative à un *Te Deum* qui sera chanté dans l'église Notre-Dame en présence du roi, de sa famille et de tous les grands corps de l'Etat. Trois jours après, il sera célébré aux Invalides un service funèbre en l'honneur des braves qui ont péri en combattant pour la France. M. le prince de Joinville et son état-major assisteront à ce service, ainsi que tous les officiers de la garnison de Paris. (*Revue de Paris.*)

— Voici ce que disent les amis du ministère au sujet de la création du duc d'Isly. Lorsque la proposition en fut faite au conseil, la majorité ne l'accueillit pas d'abord ; mais la minorité obtint qu'il en serait référé au maréchal Soult. Ce dernier répondit qu'il fallait s'adresser à M. Bugeaud lui-même. En conséquence, M. le ministre de la marine lui écrivit au nom du conseil, et sa lettre partit pour Alger en même temps que la lettre autographe écrite par le roi au maréchal et publiée dans son ordre du jour du 10 septembre. C'est la veille que M. Bugeaud avait reçu la dépêche apportée par le vapeur le Castor. Il répondit immédiatement, et sa réponse, arrivée par le courrier ordinaire de l'Algérie dans la nuit du 14 au 15, est parvenue à Paris le 17 au matin. C'est le lendemain 18, que l'ordonnance royale a été signée. (*Idem.*)

— Toutes les affaires sérieuses sont renvoyées maintenant après le voyage du roi. C'est après ce voyage que sera discuté le nouveau mode de l'emprunt, c'est après ce voyage que sera arrêtée définitivement la liste des noms qui doivent figurer dans la prochaine promotion des pairs de France. Cette liste sera, dit-on, très nombreuse. On désigne déjà, comme devant faire partie de cette promotion, le général Jacqueminot, le général Dogureau, le général Bonnemain, le général Durrieu, M. le baron de Sers, préfet de la Gironde, M. Benjamin Delessert, M. Pèdre-Lacaze, anciens députés ; M. De Belleyme, M. de Marmier, M. de Montozon, députés, M. Victor Hugo; le maréchal Bugeaud, que M. le président de la chambre des pairs et les huissiers appelleront gravement : M. le duc !

Quant à M. Saint-Marc-Girardin, nous pouvons affirmer qu'il ne doit pas faire partie de cette promotion. (*Constitutionnel.*)

— Un de nos peintres les plus célèbres, M. Duval-Lecamus, père, vient de rentrer en France après un séjour de plusieurs mois en Italie. Pendant sa résidence à Rome, il a été reçu avec une bienveillance tout

---

de France : Caroline a vaincu Robespierre. »

Indignée, révoltée de ce parallèle, la reine allait encore interrompre Castoréo, mais elle se contint cette fois ; soit qu'elle craignît de s'attirer, en réengageant la lutte, des récriminations plus terribles encore, soit que dans ce moment sa conscience parlât plus haut que son orgueil et lui fît accepter, comme une expiation méritée, les réprimandes et les arrêts du sévère anachorète, elle garda le silence. Castoréo continua.

— Ici finit mon rôle politique et ma vie d'action. Echappé non sans peine à la Terreur populaire de quatre-vingt-treize, j'échappai plus difficilement encore à la Terreur monarchique de quatre-vingt-dix-neuf ; ainsi la mort m'avait touché trois fois, trois fois elle m'avait épargné. Après tant de miracles opérés en ma faveur, n'eût-ce pas été tenter et lasser Dieu que d'affronter encore l'échafaud ? Et d'ailleurs où aller ? La lutte était partout finie. Le combat cessait faute de combattants. La Sicile, Naples, l'Italie tout entière étaient plus que jamais esclaves ; la France elle-même venait d'abdiquer au 18 brumaire, entre les mains et au profit de son futur empereur ; c'en était fait de la liberté européenne, au moins pour la génération à laquelle j'appartenais. Cette génération, me dis-je, a fait sa tâche ; la suivante reprendra l'œuvre au point où nous l'avons laissée. Un temps d'arrêt est nécessaire sans doute pour constater les progrès accomplis et pour les affermir ; plus tard ils se propageront et la lutte un moment suspendue recommencera pour s'interrompre encore et recommencer ensuite. — Telle est la loi providentielle du développement continu de l'humanité. Mais que faire pendant la trêve ? Attendre, espérer… J'espère et j'attends.

» Après la chute de la république napolitaine, l'amour de la Sicile, de cette patrie que j'avais perdue à jamais, et où je n'avais plus même de nom, s'éveilla dans mon cœur avec une telle énergie, que je bravai, pour le satisfaire, tous les dangers. Fuyant Naples, qui nageait dans le sang, je traversai à pied la Calabre, d'où une barque de pêcheurs me jeta clandestinement, et pendant une nuit d'orage, sur une grève déserte, au pied de l'Etna. Le lendemain, je m'aventurai jusqu'à Paternò, où mon oncle était revenu après mon évasion de Catane. J'étais méconnaissable : je portais déjà cette barbe et cette robe qui avaient servi à me déguiser pendant mon périlleux voyage. Je me donnais pour un frère quêteur du mont Gargano, et j'étais pris pour tel par tout le monde. Arrivé dans ma ville natale, j'allai droit à la maison de mon oncle ; le cœur me battit violemment en la voyant fermée du haut en bas. Je frappe… point de réponse. Je réitère… même silence. — « Vous ne savez donc pas, me dit » enfin un passant, que ce bon chanoine a cessé de vivre ? On peut bien » dire de lui qu'il s'est endormi du sommeil des justes. Il n'a plus fait » que languir depuis la mort tragique de son neveu Castoréo, qu'il aimait comme un fils et qui lui a causé bien des chagrins. » — Je n'en pus écouter davantage, et m'enfuis vers la montagne en fondant en larmes.

» Le dernier fil qui m'attachait au monde était brisé, car mon père était mort depuis long-temps et mon oncle était mon dernier parent. Mes amis d'enfance, mes amis les plus chers, avaient péri sur l'échafaud ou languissaient dans les cachots et dans l'exil ; moi-même enfin j'étais mort. Jamais homme fut-il plus isolé sur la terre ? J'acceptai ma destinée telle que Dieu me la dispensait, et, loin de marchander avec elle, je ratifiai moi-même l'isolement auquel j'étais condamné en prononçant des vœux éternels sous le nom de frère Agathon, et je vins, à l'âge de trente-cinq ans, m'ensevelir dans ces terribles solitudes, que depuis je n'ai jamais quittées. Vous croyez peut-être que ce grand sacrifice fut de ma part un acte de découragement, de désespoir ? Non madame, non ; je n'ai abandonné aucune de mes convictions, aucune de mes espérances ; elles vivent toutes en moi comme aux jours fervents de ma première jeunesse ; et si je ne suis pas destiné à les voir réalisées avant de mourir, je les emporterai dans la tombe, sans que le doute les ait ébranlées. Les hommes passent, les idées restent, et Dieu les glorifie quand vient leur jour. Mon horizon s'est étendu, mon âme agrandie ; l'or pur de l'intelligence s'est peu à peu dégagé de l'alliage des passions, et les scories de mon cœur sont restées dans les régions basses comme celles du volcan. N'ayant point d'avenir pour moi-même, je me complais dans celui de l'humanité, et il m'apparaît sous les formes les plus consolantes. Assis sur la pierre où vous êtes et les yeux fixés sur cette Sicile adorée pour laquelle j'ai donné ma vie, je m'absorbe des journées entières dans mes méditations solitaires et je lis au-delà des temps. Doué par éclairs de l'esprit des prophètes, je vois resplendir dans les profondeurs de l'avenir cet âge d'or qui est devant nous, non derrière, comme l'ont dit les poètes ; et ces visions anticipées sont pour moi pleines d'ivresse et de ravissement. Je suis heureux du bonheur des hommes : pour le hâter, ne fût-ce que d'un jour, ce bonheur tardif, je revendiquerais avec transport, Dieu m'en est témoin, l'échafaud dont il m'a préservé. Et si par instants la solitude me pèse, si mes yeux ont soif d'une figure humaine, je descends dans ma ville natale ; j'erre incognito, comme l'ombre de moi-même, aux lieux charmants où passèrent si vite mes jours d'innocence. J'y reconnais des visages qui ne me reconnaissent pas. On parle au frère Agathon de Castoréo ; on lui montre la maison où il naquit, les rues qu'il traversait, les arbres qui ombrageaient ses jeux, on le conduit au tombeau du prêtre vénérable qui fut son oncle, son ami, et l'on s'étonne qu'il baigne de ses larmes la pierre de ce tombeau révéré. Ame indulgente et tendre, pardonnez-moi de vous avoir contristée ! Nous nous aimions sans nous comprendre ; car nous n'avions à remplir ici-bas ni la même mission ni les mêmes devoirs, et nous n'aurons pas le même compte à rendre au dernier jour. J'étais né pour l'orage, vous étiez né pour la paix ; mais, nos destinées accomplies sur la terre, nous nous retrouverons pour nous comprendre, en nous chérissant plus encore, et pour toujours, dans les royaumes invisibles de l'esprit, où il n'y a plus d'orages, plus d'adieux !

» Tels sont mes pèlerinages au milieu des hommes. Après quelque temps passé parmi eux je les aime davantage, car mon amour se retrempe au spectacle de leurs souffrances, et mon cœur s'attendrit sur les maux sans nombre qui affligent la famille humaine ; je regagne à pas lents la montagne ; les génies de la solitude me connaissent ; ils m'accueillent avec joie, ils peuplent ma grotte obscure des apparitions radieuses de la future humanité. »

Soit émotion, soit fatigue, Castoréo fit une pause. Il ne parlait plus, que Caroline l'écoutait encore ; jamais pareil langage n'avait frappé ses oreilles ; ce qu'elle entendait était si nouveau pour elle, que, tout en étant captivée par la nouveauté même de cette confession volontaire, elle se demandait si l'homme qui était devant elle était un visionnaire ou un saint, et si elle devait admirer ou sourire. Elle fixait sur lui des regards étonnés et rêveurs.

CHARLES DIDIER.

(*A demain la fin de la deuxième partie.*)

## LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE.

La *Démocratie pacifique* a annoncé comme devant être mis en vente, du 15 au 20 septembre, l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ; chaque jour, de nombreuses demandes parviennent à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE. Quelques personnes, ayant lu légèrement l'annonce, croient que cet almanach a paru, et s'étonnent de ne pas recevoir les exemplaires qu'ils ont demandés ; d'autres craignent qu'il ne paraisse trop tard. — Un mot d'explication aux uns et aux autres.

Depuis le jour de l'annonce, l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN a vu grossir et son volume et sa table des matières. Au lieu de 6 feuilles in-16 qu'il devait avoir d'abord, il a atteint 8 feuilles ; en outre, il s'est enrichi de vignettes dont la principale, celle qui ornera le titre, est due au crayon de M. Papéty et sera une œuvre remarquable.

Le soin qu'on apporte à la gravure de cette vignette est aujourd'hui la seule cause du retard dont se plaignent nos amis. Nous pensons que le mois ne s'écoulera pas sans que l'ALMANACH soit mis en vente. Comme tout fait présager un débit considérable, nous maintiendrons le prix à 50 centimes ; en sorte que, eu égard à son volume, l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN sera beaucoup moins cher qu'aucun de ses concurrents.

On peut voir aux *Annonces* la table des matières. Nous donnerons plus tard la liste de tous les dépositaires dans les départements.

LA MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE, opuscule de Ch. Fourier, contient des vues toutes nouvelles sur l'enseignement de l'une des sciences que Fourier affectionnait le plus. Les procédés qu'il indique, et, particulièrement, celui de la Théorie des causes en création, se rattachent à son système d'unité universelle. LA MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE est donc un morceau très curieux. — Il en reste quelques exemplaires à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

[illegible] terre au gros haquet avec ses roues, et chargé de quatre pièces de vins, et Hupeault a gagné son pari. Le haquet, ainsi chargé a été pesé à une bascule : il pesait 1,725 livres. (*Quotidienne.*)

— Les travaux du simulacre du siége qui s'exécute à Metz, viennent d'avoir pour objet des expériences intéressantes.

Le 16, les assiégeants sont arrivés sur la tête du chemin couvert, et ils n'étaient plus séparés de la place que par un fossé plein d'eau.

Malgré les efforts des assiégés, des batteries de brèche ont été construites à 30 mètres du mur d'enceinte. L'une d'elles est destinée à attaquer le mur de la place ; une autre doit renverser le mur de la demi-lune. Des pièces de 24 ont été amenées pendant la nuit du 16 au 17, et le 17, à la pointe du jour, tout était prêt pour ouvrir le feu ; mais la défense avait prévu l'établissement de ces batteries, et elle avait préparé une mine. Le 17, à onze heures, on a fait retirer toutes les troupes à bonne distance, et, à un signal donné, le feu a été mis à la mine, chargée de 500 kil. de poudre. Une gerbe de terre, de débris mêlés de flamme et de fumée, a un moment obscurci l'air, et l'on a pu voir ensuite que deux pièces de 24, avec leurs affûts, pesant chacune 7,000 livres, avaient été lancées comme de simples madriers. L'une était allée tomber dans le fossé plein d'eau, et y avait disparu ; l'autre était au bord du fossé avec un affût complétement détruit.

Le but de cette expérience était de reconnaître la position, de détruire le matériel des assiégeants, et de le rejeter du côté de la place, de manière à ce qu'ils ne puissent pas tenter de l'utiliser de nouveau pour l'attaque. L'application de la théorie indiquée par M. Laloy, capitaine de mineurs, a parfaitement réussi. On est presque assuré maintenant non seulement de pouvoir faire sauter les pièces de 24, mais même de les projeter dans une direction donnée. La force de la projection a été telle, que la flasque d'une des pièces, pesant environ 500 livres, a été lancée par-dessus un manège à plus de 100 mètres de distance. Un seul soldat a reçu une contusion par un madrier qui, en tombant, a traversé la toiture d'un blokhaus.

L'assiégeant sera obligé de recommencer ses travaux de ce côté-là ; mais il a ouvert son feu contre la demi-lune. La batterie de brèche a tiré avec une grande précision. Toutes les précautions avaient été bien prises, et, au cent quarante-deuxième coup, le mur s'est écroulé d'un morceau. Quelques coups de canon de plus ont suffi pour rendre la brèche praticable. Cette application a confirmé l'exactitude des prescriptions sur le tir des batteries de brèche. (*Constitutionnel.*)

—Quelques autres accidents ont signalé ces dernières journées : un officier du génie s'est cassé la cuisse ; plusieurs soldats ont été blessés par des cailloux tombés ou introduits, on ne sait lequel des deux, dans les fusils des gardes des tranchées. (*Quotidienne.*)

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 19 septembre :

« M. le ministre du commerce vient de publier un nouveau réglement pour les quarantaines dans nos ports de la Méditerranée. Ce réglement apportera quelques adoucissements à un régime qu'il était difficile de maintenir dans toute sa rigueur, en présence des facilités accordées dans les pays voisins, et qui sont telles qu'un voyageur pouvait, par exemple, partir de Constantinople et arriver à Marseille par l'Italie avant qu'un voyageur parti de Malte en même temps eût achevé sa quarantaine au lazaret de Marseille ; de sorte qu'il y avait gêne pour les relations internationales, sans avantage pour la santé publique. Les journaux de Marseille applaudissent pour la plupart au nouveau réglement. Nous espérons, pour ce qui intéresse nos contrées, que le gouvernement ne s'en tiendra pas là, et que sa sollicitude s'étendra également aux ports du nord, pour lesquels cette mesure sera un bienfait réel et équitable. »

— Le *Courrier du Haut-Rhin* contient la nouvelle suivante :

« Pendant que les journaux de Paris font voyager en Angleterre M. le général Athalin, il est dans la vallée de Munster, chez M. Hartmann, député. Il doit partir, assure-t-on, aujourd'hui pour Paris.

— Dans une réunion de savants et d'industriels appelés à Berlin pour l'exposition, M. le docteur Kreutzberg de Prague a renouvelé une proposition qu'il avait déjà soumise, il y deux ans, au congrès scientifique de Strasbourg, et qui mérite d'être étudiée. Il s'agirait de former un fonds de secours pour les ouvriers des fabriques, au moyen d'une légère retenue faite chaque semaine sur le prix de leur travail. L'argent que l'on recueillerait ainsi serait placé, jusqu'à ce qu'il formât une somme assez considérable pour acheter un terrain dont la jouissance et les produits appartiendraient d'abord aux ouvriers infirmes et nécessiteux. Plus tard, par l'accroissement du capital, on achèterait autour de la fabrique d'autres terres où tous les ouvriers trouveraient, l'un après l'autre, dans leurs vieux jours, un refuge assuré. C'est une nouvelle caisse d'épargne, mais une caisse d'épargne d'une nature plus utile que celles qui existent jusqu'à présent, car elle offre en perspective à l'artisan laborieux et économe, une maison, un champ, héritage de sa famille ; elle l'émancipe et le place au rang des propriétaires. Les pauvres ouvriers d'Allemagne ont grand besoin du secours d'une philanthropie intelligente et généreuse. Dernièrement un fonctionnaire de Breslau, M. Schneer, chargé d'observer l'état des filatures et de tissage de lin, dans la province de Silésie, a révélé dans son rapport des faits douloureux qui surpassent encore tout ce qu'on raconte des ateliers d'Angleterre. « Rien n'égale, dit-il, la misère de ces ouvriers. Une famille de six personnes ne gagne pas chaque jour, par le travail le plus assidu, plus de 9 pfennings, ou tout au plus 1 groschen et trois pfennings (le pfenning est la douzième partie d'un groschen, et le groschen vaut à peu près 15 centimes) ; ces malheureux ne se nourrissent que de chair de cheval mort de maladie; et un morceau de pain conservé dans une armoire est pour eux un mets d'une étonnante rareté et d'un goût exquis. »

— Nous trouvons dans la *Presse* la relation d'un fait qui confirme ces tristes rapports: « La misère est loin de diminuer dans les campagnes silésiennes, théâtre des derniers troubles qui ont agité la Prusse polonaise. On vient de retirer d'un étang, à Bersdorff, près de Waldenbourg, une jeune femme et sa fille, attachées l'une à l'autre par des cordes ;

[illegible] principe électif plus ou moins nuancé d'aristocratie fait germer dans les Alpes, aux pieds des glaciers, un groupe de républiques ; l'unité, l'énergie gouvernementale éclot dans le nord sous la forme de l'autocratie moscovite ; diverses combinaisons de ces deux types fleurissent dans les régions tempérées de l'Europe. De tous ces modes de gouvernement il n'en est pas un qui ne satisfasse à un besoin de l'humanité ; il n'en est pas un, d'autre part, qui ne mette en oubli quelque tendance de notre nature. Ici l'ambition légitime du talent, les principes de liberté, d'élection, la puissance des suffrages sont foulés aux pieds ; ailleurs le prestige utile de la tradition, les droits de l'hérédité sont méconnus. L'humanité ne sait pas assembler, tresser ensemble ces fleurs qui, réunies, combineraient toutes les formes, toutes les couleurs, tous les parfums; elle ne sait pas harmoniser toutes ces constitutions dont l'unique tort est de s'exclure.

Cependant nous pressentons tous que les différents peuples sont destinés à s'associer, à reconnaître une même loi. La forme de gouvernement qui les régira tous, devra profiter des aspirations qui se sont manifestées à toutes les époques, et sur tous les points du globe ; il faudra qu'elle emprunte à la Grèce son conseil des Amphyctions, son aréopage, à la Hongrie ses magnats, à tout le moyen-âge européen sa chevalerie. Universelle comme ont essayé de l'être les empires de Cyrus, d'Alexandre et de César, la forme politique de l'avenir devra, comme la volonté du czar en Russie, imprimer à tout le mouvement industriel et commercial du globe une direction unitaire ; elle devra, comme l'Helvétie, confédérer les gouvernements locaux en laissant à chacun liberté dans sa sphère; comme la France, accorder une large part à la représentation élective. C'est à la condition de recueillir soigneusement toutes les traditions du passé, de les unir, de les faire entrer comme éléments dans un moule complet et supérieur qu'un gouvernement unitaire pourra se constituer pour le globe.

Par le même procédé, conservation, combinaison de tous les éléments préexistants pourra se formuler l'art unitaire, l'art universel n'excluant de l'architecture ni les pylones de granit, ni les chapiteaux évasés du temple égyptien, ni les portiques de marbre blanc sculptés par la Grèce, ni l'efflorescence de la cathédrale gothique. Cet art souriant de nos systèmes etroits qui ne peuvent préconiser l'une de ces formes sans dénigrer, sans ravaler toutes les autres, fera contraster les dômes cuivrés de Moscou, les croissants des minarets avec les tours de la Chine et leurs toits ornés de clochettes.

Même association de tous les éléments de force et d'harmonie devra s'opérer dans la langue, dans le costume, dans toutes les manifestations de la nature humaine. Toujours et partout le travail de chaque nation consiste à dresser une colonne dont la Providence sait l'emploi, et qui trouvera sa place dans la decoration du grand édifice, quand les architectes de l'avenir, exécutant le plan de Dieu, réuniront ces colonnes, dressées les unes à côté des autres, par des architraves richement sculptées.

Suivant la même loi, doit s'accomplir un jour l'unité religieuse. Nous croyons tous à la réalisation de l'unité en religion, plus encore qu'à la constitution de l'unité politique, sociale, artistique, plus qu'à l'unité de langage. Dans cette sphère, où se résolvent les destinées de l'homme, où se nouent les relations de la terre et du ciel, il ne saurait y avoir deux vérités. On l'a reconnu bien avant ce jour.

Des peuples ambitieux sentant que l'unité politique est un fait nécessaire, inévitable, providentiel, Mèdes, Perses, Assyriens, Romains, Muslimans ont essayé de créer violemment cette unité en imposant à toutes les nations leur physionomie, en essayant de les marquer à leur empreinte. Comme aucun d'eux, pas même les Romains, n'était assez large, assez tolérant, assez compréhensif pour adopter, en les harmonisant, toutes les tendances de la nature humaine, ces peuples, après avoir répandu beaucoup de sang, semé la dévastation sur leur passage, n'ont réussi qu'à tracer sur la carte des empires vastes, mais non pas universels, et remplacés par d'autres empires ; les nouvelles dominations, comme les anciennes, ont donné satisfaction à des tendances exclusives et incomplètes du cœur et de l'esprit humain.

De même, comprenant la nécessité de l'unité religieuse, beaucoup de communions ont essayé de l'imposer en se disant mandataires du Ciel, et chargées de faire commencer le règne de Dieu sur toute la terre ; mais l'unité ne s'impose pas : l'unité, c'est l'harmonie qui résulte de tous les accords ; elle n'existe pas, tant qu'une seule note est étouffée. Ces communions militantes, ne contenant que des faces plus ou moins étendues, plus ou moins pures de la religion définitive, ont été obligées, comme les peuples conquérants, de créer leur empire par la force ; elles ont employé la guerre sainte, l'auto-da-fé, la torture, et leurs empires, bien que vastes, n'ont pas été universels, n'ont pas été vraiment catholiques. La religion, comme la politique, a sa mappemonde fractionnée par mille frontières et bariolée de mille couleurs.

La religion est le lien de toutes les sciences ; c'est la science générale et collective ; elle doit donc se former de toutes les lumières que le monde nous fournit sur son auteur, sur ses destinées, sur l'origine et la fin dernière de nos âmes. Ces lumières se puisent à trois sources : spectacle de la nature, étude de l'intelligence humaine et parole de Dieu, car Dieu a parlé aux grands hommes ; il a eu sur la terre ses mandataires, ses élus. Il est impossible d'admettre que ces livres qui changent la face des peuples avec une puissance refusée au législateur vulgaire ; que la Bible, l'Evangile, le Coran même et les Védas de l'Inde ne contiennent rien de plus que les livres écrits par le savant et le philosophe. Dieu, quelquefois, fait entendre à l'humanité, pour la guider, une parole assortie à ses besoins, à l'état de son intelligence.

Adoration de la nature, expression la plus haute, développement [illegible]

[illegible] matériaux. Nous voulons que toute religion existante soit respectée, le christianisme surtout ; que toute communion chrétienne soit protégée; que la tradition catholique ne périsse pas, et que la liberté d'enseignement lui serve de sauve-garde ; mais nous voulons aussi indépendance complète pour la pensée qui doit vivifier les textes, pour l'interprétation, ce souffle qui, traversant les harpes des bardes et des prophètes, fera vibrer avec accord les traditions religieuses de tous les peuples.

Cette manière d'envisager la constitution de l'unité religieuse n'est pas encore adoptée par tous. De nos jours, au milieu des conquêtes de la liberté, des progrès de la science, lorsque, en politique, les peuples européens sont près de concevoir que leur unité résultera d'un accord pacifique, d'une confédération, non d'une conquête, on voit se perpétuer chez quelques hommes la prétention d'imposer à tout le genre humain les formules d'une communion spéciale sans les féconder, sans les animer sans les comprendre. Ce parti qui méconnaît, qui compromet le glorieux avenir du Christianisme, avait organisé, il y a quelques siècles, une milice chargée d'étouffer ou de corrompre la science et d'imposer le joug aux intelligences. Cette milice était le jésuitisme ; elle a succombé. Mais des faits récents ont prouvé qu'elle se reforme et que les ultramontains méditent un nouvel assaut.

Tandis que le pouvoir les laissait faire, que le ministère voyait avec insouciance une lutte qui n'a pas encore compromis de portefeuille et qui n'intéresse que l'humanité, deux professeurs ont osé défendre à peu près seuls la liberté de l'intelligence. MM. Michelet et Quinet ont revendiqué cette indépendance de la pensée sans laquelle il n'y aura jamais d'unité religieuse volontairement consentie et qui est un instrument nécessaire à la construction de l'édifice que l'humanité prepare à son Dieu.

Tout en applaudissant à la publication collective de ces auteurs intitulée : *les Jésuites*, nous avions regretté que, dans ce livre, l'ardeur de la lutte eût compromis l'impartialité des historiens ; qu'ils eussent refusé à l'ordre de Loyola des approbations de détail qui, loin de nuire à la condamnation d'ensemble, l'eussent rendue plus grave et plus solennelle, mais nous n'avons que des éloges à donner au livre nouveau de M. Quinet *l'ultramontanisme*. C'est un recueil de leçons dont le succès a déjà été consacré au Collège de France par les applaudissements du public. M. Quinet s'y montre calme, juste pour tous et si sincèrement, si évidemment religieux qu'on ne pourrait, sans mauvaise foi, le qualifier d'athée ni de sceptique. L'auteur, profitant de son récent voyage en Espagne, montre d'abord quels tristes fruits l'ultramontanisme a portés dans ce pays ; il confronte ensuite les intérêts et la doctrine de l'Eglise romaine avec les intérêts de l'Etat, ceux de la science, de l'histoire, du droit, de la philosophie et des peuples ; il prouve que cette Eglise manque à sa mission, que si elle ne devient pas plus intelligente, plus tolérante, plus sympathique à toutes les nations, les clefs du ciel vont tomber de ses mains. M. Quinet termine par une large description de l'Eglise universelle.

Nous recommandons aux lecteurs le chapitre qui élucide l'histoire de Galilée et qui fait connaître la procédure de l'inquisition ainsi que cette éloquente apologie de Voltaire.

» Où ce vieillard de 84 ans a-t-il pris, je vous le demande, la force de plaider jusqu'à sa dernière heure pour la famille des Calas, pour les Sirven, les Labarre, tant d'hommes qu'il ne connaissait pas? Où a-t-il appris à se sentir contemporain de tous les siècles, à être blessé jusque dans le plus intime de son être par telle violence individuelle commise il y a quinze cents ans? Que signifie cette protestation universelle de chaque jour contre la force, cette indignation que ni l'éloignement de l'espace, ni les siècles des siècles ne peuvent calmer? Que veut ce vieillard qui n'a que le souffle et qui se fait le concitoyen, l'avocat, le journaliste de toutes les sociétés présentes et passées?

» Qu'est-ce que cela, je vous prie, si ce n'est l'esprit chrétien lui-même, l'esprit universel de solidarité, de fraternité, de vigilance qui vit, sent, souffre, et reste dans une étroite communion avec toute l'humanité présente et passée. Voilà pourquoi la terre a proclamé cet homme comme la parole vivante de l'humanité dans le dix-huitième siècle. On ne s'est pas trompé sur les apparences ; il déchirait la lettre ; il faisait éclater l'esprit universel. »

Oui, Voltaire fut animé de l'esprit chrétien ; toute sa vie il a servi la cause de la vérité, de la liberté, de la justice ; les ruses, les déguisements auxquels il fût obligé de descendre pour assurer la publication d'ouvrages utiles à l'humanité, sont la honte de ses adversaires et non la sienne. Il faut que l'esprit public soit étrangement faussé pour qu'on éprouve quelque embarras à témoigner de l'admiration pour Voltaire, la Providence des victimes, l'ennemi des bourreaux, tandis qu'on se proclame sans hésiter disciple de M. de Maistre, qui fait du bourreau le *lien de l'association humaine*, et qui veut que l'échafaud soit honoré comme un autel !

La tradition chrétienne et catholique est impérissable : c'est un oracle que nous acceptons, mais la pensée indépendante ne périra pas non plus, pour peu qu'elle compte de défenseurs éloquents et dévoués comme l'auteur de l'*Ultramontanisme*. V. H.

---

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 20 SEPTEMBRE.

GAUTIER, décédé, marchand de couleurs, rue des Singes, 6. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

DAVID et comp., négociants en étoffes de laine et nouveautés, le sieur David gérant, rue Neuve-St-Eustache, 21. Juge commissaire, M. Thibaut; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

LUCOTTE, charron à Vaugirard, boulevart des Paillassons, 28. Juge commissaire, M. Selles ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

TIMBRE ROYAL

chaine; la récolte sera faible, mais de bonne qualité.

A Angoulême, à Condé, à Chinon, où l'on vendange déjà, mêmes nouvelles.

A Gannat (Allier), sauf le côteau de Jauzat, qui offre une belle récolte, les vendanges seront médiocres. L'Auvergne ne produira pas du vin d'excellente qualité; il n'y a de mûr que le raisin lyonnais; la mourlanche noire n'a pas même changé de couleur, ce qui a fait prendre faveur au vin du pays.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 20 Septembre. | | | 21 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 676 q. | 67 k. | Arrivages | 3271 q. | 88 k. |
| Ventes | 1099 | 00 | Ventes | 3738 | 83 |
| Restant | 20188 | 41 | Restant | 19721 | 41 |
| Cours moyen | | 35,31 | Cours moyen | | 35,58 |
| Cours-taxe | | 35,34 | Cours-taxe | | 35,35 |

| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Gr. 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 | Gr. 18 q. | 84 k. | 50,95 à 52,55 |
| 1re 337 | 55 | 35,00 à 38,20 | 1re 537 | 69 | 35,00 à 38,20 |
| 2e 285 | 74 | 33,30 à 34,40 | 2e 158 | 57 | 33,75 à 34,70 |
| 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e 15 | 63 | 28,00 à 29,30 |
| 4e 1 | 57 | 22,95 à 00,00 | 4e 18 | 84 | 21,65 à 21,25 |
| Al. 392 | 50 | 31,85 à 36,95 | Al. 2829 | 14 | 21,85 à 47,15 |

CAEN, 16 septembre. — Farine 17,50. La boulangerie s'approvisionne auprès des petites bluteries mécaniques qui elles-mêmes tirent leur grain hors de notre marché.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 21 septembre. — *Cours commercial.* — Les affaires continuent d'être inactives, les blés, les avoines et généralement les autres grains demeurent aux cours nominaux du dernier marché.

Les sons se tiennent mieux; 6,50 est le prix des ventes courantes, les recoupettes se cotent 11,00 à 11,50; les remoulages sont recherchés au prix de 18,00 à 19,50 les 150 kil.

BRAY-SUR-SEINE, 20 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 8,66 à 9,33. — Orge 10,00. — Avoine 6,00 à 7,00.

EVREUX, 14 sept. — Froment 20,76. — Méteil 18,65. — Seigle 9,47. — Orge 10,08. — Avoine 6,97.

GISORS, 16 sept. — Froment 19,56. — Méteil 16,50. — Seigle 12,25. — Orge 9,75. — Avoine 7,00.

ROUEN, 20 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,50. — Seigle 10,00. — Orge 11,50 à 12,00. — Avoine 8,00 à 9,00. — Le blé vieux 13,00.

BEUZEVILLE, 17 sept. — Froment 20,00. — CAEN, 16 sept. — Froment 1re 21,75; 2e 19,89; 3e 15,50. — Seigle 11,58. — Orge 9,75. — Sarrazin 12,94. — Avoine 8,98. La semaine a été très calme, les ventes difficiles et seulement faites à la consommation.

ROYE, 16 sept. — Froment 1re 17,75 à 18,50, 2e 17,00 à 17,60; 3e 15,50 à 16,50. — Marché fort.

ST-LAURENT, 14 sept. — Froment 1re 18,46; 2e 17,54; 3e 16,63. — Méteil 12,33 à 13,60. — Seigle 10,66 à 11,33. — Orge 9,66 à 19,33. — Avoine 6,00 à 6,66.

BOURG, 18 sept. — Froment 1re 22,25; 2e 18,00, 3e 15,00. — Méteil 12,25 à 15,00. — Seigle 11,25 à 13,75. — Orge 9,00 à 12,50. — Avoine 5,00 à 7,00. — Maïs 7,50 à 14,50. — Sarrazin 10,00 à 12,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 21 septembre.* — Foin 1re 45 à 47 fr.; 2e 42 à 43; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 22 à 23; 3e 21.

*Marché St-Martin du 21 septembre.* — Foin 1re 44 fr.; 2e 40 à 42. — Paille de froment 1re 23 à 25; 2e 20 à 22; 3e 18 à 19. — Paille de seigle 1re 27 à 29; 2e 25 à 26. Marché bien fourni; vente contrarié par le mauvais temps.

ROUEN, 20 sept. — Foin les 22 bottes 10 à 11. — Srinfoin d° 11. — Trèfle les 104 bottes 35 à 37. — Paille de froment d° 30 à 32. — Paille de seigle d° 35 à 37. — Paille d'avoine d° 22,50 à 24,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 19 Septembre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1957 | 1907 | 50 | 1 14 | 1 04 | » 92 |
| Vaches.... | 72 | 67 | 5 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 771 | 771 | » | 1 44 | 1 24 | 1 4 |
| Moutons.. | 10706 | 7369 | 3337 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

PARIS, *marché aux chevaux du 21 sept.* — 99 chevaux de selle et de cabriolet, 14 vendus 100 à 1000 fr. — 212 de trait, 35 vendus 420 à 1200. — 52 hors d'âge, 16 vendus 60 à 390. — 9 ânes ou chèvres, dont 3 vendus 20 à 80. — Essai 104.

LA CHAPELLE, 19 et 20 sept. — Sur 824 porcs 712 ont été vendus 1,15-1,10-1,00. — 777 veaux tous vendus 1,40-1,20-1,10.

LA MAISON-BLANCHE, 21 sept. — Sur 325 315 vaches 1,30-1,15. — 88 veaux 1,10-0,95. — 496 moutons 1,60-1,35. — 62 porcs 1,00-0,90. Vente facile et prompte; le bétail était de belle qualité.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 21 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17990 kil. | bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 14661 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 4213 | mouton | 1,40 | 1,10 | 0,90 |
| 26400 | porc frais | 1,18 | 1,11 | 1,04 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 19, 20 et 21 septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 1,01 à 2,22. — En mottes, Isigny 1,70 à 3,60. — de Gournay 1,50 à 3,30. — Petit beurre 0,66 à 1,44.

*OEufs* (le mille) du 19, 46 à 66 (fr.) — du 20, 35 à 61. — du 21 48 à 64.

*Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 22; à la pie 5 à 13.

### Cuirs.

PARIS. Halle du 20 septembre.

Les arrivages sont toujours rares; il y a eu fermeté sur les cours suivants, sans variation sensible.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au-dessus (les 50 kil.) | 37,00 à | 38,00 |
| Petits bœufs de 39 et au-dessous, | 36,00 | 37,00 |
| Vache, | 42,50 | 45,00 |
| — salée, | 16,00 | 18,00 |
| — étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| — sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| — sec en poil (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| — lourd, | 0,00 | 0,00 |
| Vache sèche en poil Buenos-Ayres, | 0,00 | 0,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 2,00 | 2,20 |
| — sans acide, | 2,40 | 2,60 |
| — Buenos-Ayres, | 2,00 | 2,20 |
| — id. sans acide, | 2,20 | 2,40 |
| Bœuf en croûte, | 1,90 | 2,10 |
| Vache en croûte, | 2,30 | 2,40 |
| — légère, | 2,40 | 2,70 |
| — étirée, | 2,50 | 2,90 |
| Veau en croûte, | 2,80 | 3,30 |
| — sec d'huile, | 2,70 | 3,70 |
| — de Touraine, | 0,00 | 0,00 |
| Cheval en croûte, | 1,90 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie, | 1,40 | 1,60 |
| — 2e qualité, | 18,00 | 20,00 |
| — 3e sorte, | 14,00 | 16,00 |
| — en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,00 |
| — — 2e sorte, | 17,00 | 23,00 |
| — — 3e sorte, | 7,00 | 12,00 |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.), | 00,00 | 8,00 |
| — 2e sorte, | 5,00 | 5,50 |
| — 3e sorte, | 2,00 | 3,00 |
| Moutons sumac 1re sorte (la 12e), | 00,00 | 25,00 |
| — de Milhau et autres 2e s. | 19,00 | 22,00 |
| — chamoisés 1re sorte, | 20,00 | 24,00 |
| — — 2e sorte, | 13,00 | 18,00 |
| — ramaillé, | 20,00 | 28,00 |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 68,0. |

*Peaux de moutons; agneaux et chevreaux mégissés.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte (le 100), | 165,00 | 180,00 |
| — ordinaire id., | 130,00 | 150,00 |
| — de pays, ordin. id., | 90,00 | 110,00 |
| — — petites id., | 60,00 | 80,00 |
| Agneaux extra (la 12e), | 18,00 | 20,00 |
| — passe grands id., | 14,00 | 17,0. |
| — passe conde id., | 10.00 | 14,00 |
| — regors, id., | 5,00 | 7,00 |
| Chevreaux 1re sorte id., | 34,00 | 38,00 |
| — 2e sorte id. | 24,00 | 28,00 |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qté (500 kil.), | 58,00 | 60,00 |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 75,00 |

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

Nous avons à constater une très grande activité dans les transactions et des ventes importantes sur les marchés de la Drôme et de l'Ardèche pendant la semaine écoulée; les prix ont éprouvé une bonnification.

On nous écrit de Romans que le marché du 13 courant offrait un aspect des plus animés: presque tous les mouliniers des localités s'y étaient donné rendez-vous; plusieurs sommités industrielles se sont fait remarquer par l'importance de leurs achats; on peut dire que ce marché a été le plus considérable de cette année. Les prix y étaient en hausse. Les belles qualités de grèges du pays se sont vendues 58 fr. le kilo, d'autres 57,50; quelques partis ont été cédés à 55 fr., très peu à 54 fr.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14/16 d. | soies ordin. (1/2 kilo) | 27,00 à | 27,25 |
| 12/14 | courantes | 27,25 | 27,50 |
| 12/13 | de choix | 27,50 | 28,50 |
| 12/14 | filat. d'ordre 5/6 c. | 31,50 | 32,00 |

En revanche, la foire d'Aubenas du 14, qui s'est prolongée le 15 et le 16, avait attiré une foule immense de personnes de tous les pays. Depuis bien long-temps on n'avait vu une telle affluence d'individus, et cependant la tranquillité la plus parfaite n'a cessé de régner par suite des bonnes dispositions prises par M. le commissaire de police.

Les soies avaient été apportées en grande quantité, et elles ont été enlevées avec hausse sur les prix.

Voici les cotes:

Les jolies soies de Joyeuse 31,60, 31, 30,50 et 30,00 le demi-kilo.

Soies courantes du pays 30,00 et 29,80 le 1/2 kilo.

Le deuxième choix 28,50, 28,00, 27,50 et 27,25 le 1/2 kilo.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12/14 d. | soies ordinaires (1/2 k.) | 28,50 à | 29,00 |
| 12/13 | de Bagnols | 29,00 | 29,50 |
| 12/13 | côte du Rhône | 29,00 | 29,75 |
| 11/12 | — | 29,50 | 30,00 |
| 10/12 | de pays | 29,00 | 30,00 |
| 9/10 | — | 30,00 | 30,50 |
| 9/10 | de St-Ambroix | 30,50 | 31,00 |
| 9/10 | de Joyeuse | 31,00 | 31,25 |
| 9/10 | de choix | 31,50 | 32,00 |
| 12/14 | de filature d'ordre | 32,50 | 33,00 |
| 12/13 | 5/6 coc. | 34,00 | 34,00 |
| 9/11 | 3/4 | 34,00 | 35,00 |

Quoiqu'il fût venu beaucoup d'argent de Lyon et de Saint-Etienne, les plus grosses ventes ont eu lieu sur papiers.

A Nimes, le 12, les grèges valaient:

| | | |
|---|---|---|
| 5/6 coc. d. filat. 1re ord. (le k.) | 65,00 à | 65,50 |
| 6/7 2e | 63,00 | 64,00 |
| Douppions des Cevennes | 19,10 | 22,05 |
| — de Provence | 18,00 | 21,00 |

Il ne s'est rien fait au marché de Bagnols du 11 à cause de la pluie.

A Avignon, les cours se soutiennent; il s'est vendu de belles grèges de Provence à 58,50.

A Marseille, pendant la semaine dernière, il y a eu un débarquement de soies de Salonique auxquelles on n'a pas touché à cause des hautes prétentions des détenteurs; il en a été de même pour les autres qualités du même titre. Les qualités fermes seulement ont eu un débouché assez important à des prix soutenus.

La consommation a été de 38 balles Castravan à 11,50 et 11,25 le 1/2 kilo. — 20 bal. Antoche à 12,25. — 17 bal. Baruthine à 9,00 et 33,00. — 8 bal. Amazia à 13,50. — 7 bal. Baffa à 11,00 et 11,50. — 6 b. Perse à 17,00. — 1 b. Brousse G. G. à 18,00 et 19,00. — 2 b. Salionique à 26,00.


A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, RUE DE SEINE, 10.

Pour paraître à la fin de Septembre,

ET CHEZ TOUS LES DÉPOSITAIRES DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

# ALMANACH PHALANSTÉRIEN.

**Un vol. in-16 de 8 feuilles, orné de vignettes sur bois et d'une belle gravure d'après un dessin de M. Papety. — Prix : 50 c.**

TABLE DES MATIÈRES. — Calendrier. — Mesures et Poids légaux. — Rapport des Mesures et des Poids anciens avec les nouveaux. — Astronomie. — Système du Monde. — Hauteur des principales Montagnes. — Foires. — Souverains d'Europe et d'Amérique. — Considérations sur l'hygiène et Conseils en cas d'asphyxie, d'empoisonnement, etc. — Budget. — Chemins de fer. — Application de l'armée aux travaux publics. — Colonisation. — Iles Marquises. — Iles Gambier. — Algérie. — Horticulture. — Engrais. — Irrigations. — Les Fruitières du Jura. — L'Association en Agriculture. — Une Commune rurale; ce qu'elle est, et ce qu'elle pourrait être. — Ordre de Succession des Sociétés sur la terre, donnant la connaissance de l'avenir. — Le Morcellement et l'Association, ou Critique de la Société actuelle. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin, par Charles Fourier. — Opinion de Fourier sur les Femmes. — Pensées de Fourier. — Fragments de Lettres religieuses. — Les Béotiens allemands. — Historiettes.

ON TROUVE LES OUVRAGES CI-APRÈS AU

# PENSIONNAT DE JEUNES GENS

**Dirigé par M. BOULET, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.**

COURS D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES AU BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES (questions et réponses; 7 volumes. 12 fr.

(Ce cours comprend les sept ouvrages ci-après, que l'on peut aussi se procurer séparément, et qui peuvent servir aux écoles des deux sexes ainsi qu'aux éducations particulières.)

MANUEL PRATIQUE DE PHILOSOPHIE (psychologie, logique, morale, théodicée, histoire de la philosophie); 1 vol. in-12. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LITTÉRATURE (prose et vers); les différents genres, rhétorique, histoire de la littérature grecque, latine, française; poëtes, orateurs, historiens; 1 vol. 3 fr.

MANUEL PRATIQUE D'HISTOIRE ANCIENNE ET ROMAINE; 1 volume avec tableaux. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE D'HISTOIRE du moyen-âge et d'Histoire moderne; 1 vol. avec tableaux. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE du moyen-âge et moderne; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE MATHÉMATIQUES, Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DES SCIENCES PHYSIQUES (physique, chimie, notions astronomiques), avec pl. intercalées dans le texte; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LANGUE GRECQUE; 1 vol. in-16. 3 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LANGUE LATINE; 1 vol. 3 fr.

COURS PRATIQUE DE LANGUE LATINE; 2 vol. 5 fr.

MANUEL PRATIQUE DE RHÉTORIQUE à l'usage des écoles des deux sexes; 1 vol. in-16. 1 fr. 50

GUIDE DE L'ASPIRANT AU BACCALAURÉAT: 1 vol. in-16. 1 fr. 50

Pour recevoir les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie et accompagnée d'un mandat sur la poste. De grands avantages sont faits aux chefs d'institutions, aux professeurs qui adoptent et prennent en nombre les ouvrages de M. Boulet, ainsi qu'aux libraires qui se les procurent directement.

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique; breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

**TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)**

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT *continue de faire délivrer gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, *autorisées à cet effet.*

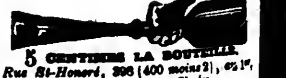

5 CENTIMES LA BOUTEILLE.

*Rue St-Honoré*, 398 (400 moins 2), en 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

*La Poudre-Fèvre* gazeuse, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau si souvent malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, *gravelle*, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *avec la griffe D. Fèvre*, 1 fr.; trente, 1 fr. 50 c.; *en commerce*, 40 fr. le mille. Sans la griffe D. Fèvre, *qualité inférieure*, à tout nom et à tout prix.

SERRE-BRAS LEPERDRIEL

A PLAQUE ET SANS PLAQUE,

Doux, souples, élastiques.

LEPERDRIEL, faub. Montmartre, 78.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

on ne doit donner crédit à ces bruits qu'avec précaution ; mais lorsque je considère la *nécessité absolue* pour l'Angleterre d'établir *son droit* à un libre passage à l'Inde sur d'inexpugnables fondements, je crois que les formes diplomatiques peuvent aisément se prêter et concourir au but qu'elle a en vue.

» Il est évident pour tous que l'empire d'Orient est à la veille de s'écrouler. L'Angleterre ne veut pas un agrandissement territorial; elle ne convoite pas sa part des dépouilles de cet empire ; mais elle ne peut permettre à aucun autre pouvoir de s'emparer de l'Egypte et de lui barrer ses communications continuelles avec les Indes anglaises.

» La conduite de l'Angleterre en 1840 est une indication de cette politique. Méhémet-Ali se fortifiait en Egypte; il occupait une position territoriale en Syrie, et il avait des vues sur Constantinople. L'intérêt anglais, qui avait ses desseins en Egypte, s'accordait avec l'intérêt russe, qui a ses desseins sur Constantinople, et ces deux intérêts ont dû s'entendre pour refouler et affaiblir Méhémet-Ali. Sans y être directement intéressée, l'Autriche a des vues sur les provinces bosniaques et sur le littoral de l'Illyrie. Quant à la Prusse, elle agit comme un membre intelligent de la famille européenne. De là le traité de 1840. Croira-t-on que ce traité n'avait été conclu que pour donner de l'ombrage à la France, ou que l'Angleterre aurait consenti à modifier sa politique, dans l'unique but de faire plaisir à la Porte en lui rendant la Syrie ? Non, de graves intérêts étaient en jeu, et avec le traité patent de 1840 existait sans doute une convention secrète pour la division future de l'empire ottoman et pour l'exclusion de la France du Levant. Le duc de Wellington et sir Robert Peel se raillaient tout haut des vues excentriques de lord Palmerston, mais tout bas ils étaient de son avis. La haute diplomatie seule était dans le secret de ces combinaisons. En 1840, on posait les bases d'un traité à venir, en vertu duquel, quelque évènement qui arrivât dans les autres parties de l'empire ottoman, l'Angleterre s'assurerait un libre passage en Egypte et la domination de la mer Rouge.

» Peu de temps après cet évènement, l'Angleterre s'empara d'Aden, à l'une des extrémités. La possession de Suez est la conséquence naturelle de cet acte. Il est de notre intérêt de veiller à ce qu'aucun intérêt hostile ne surgisse entre nous et Alexandrie, et quelle que soit la forme, il est certain que la chose est comptée en substance. Il est bien évident que nous nous assurerons un libre passage d'Alexandrie à Suez et la domination de la mer Rouge par nos positions de Suez et d'Aden. Le *Journal des Débats* remarque fort bien que l'ouverture sur l'Egypte sera favorable à la cause de la civilisation et de l'humanité; toutefois, nous ferons remarquer à ce journal qu'outre les intérêts de l'humanité, l'Angleterre a d'immenses intérêts engagés dans les Indes.

» L'Angleterre doit se tenir toute prête à dire, quand l'ombre de trône du sultan sera écroulée : *Cette route est à moi....*, et nulle puissance au monde ne s'interposera entre moi et la grande route de l'Orient.

» Il est évident que, dans toute cette politique orientale, la France ne compte pour rien, parce qu'elle n'a pas le pied dans le Levant, et les grandes puissances sont décidées à ne pas lui en laisser prendre. Ce n'est pas avec la France que l'Angleterre doit traiter, mais avec la Russie, dont les vues sur Constantinople sont presque avouées, et avec l'Autriche, qui ne saurait rester indifférente à l'évènement. Nous devons agir de concert avec la Russie et l'Autriche, mais principalement avec la première de ces puissances, et il n'est pas douteux que ce même arrangement qui assurera à l'Angleterre le libre passage à ses domaines des Indes-Orientales, assurera aux vaisseaux de guerre de la Russie la libre entrée et sortie des Dardanelles et la jonction de la mer Noire au Levant.

» L'Angleterre peut avoir tort de céder ces avantages à la Russie, mais il se pourrait bien que des hommes d'Etat, qui voient dans Constantinople la [illegible] assurée des Russes, voulussent obtenir dès à présent du czar l'assentiment à la politique vis-à-vis de l'Egypte et de la mer Rouge. La nature a [illegible] elle-même une grande route de communication entre l'Europe et le [illegible] de l'Asie. La puissance européenne qui a le plus d'intérêt à cette communication doit établir ses droits d'une manière incontestable. L'Angleterre serait imbécille si elle ne se préparait pas à faire face aux éventualités en Orient; et quelque réforme que révèle sa politique, ce traité dont [illegible] parle doit être substantiellement exact. »

le Rhin. Il s'agissait d'éclairer l'Allemagne, et on l'effrayait. C'était le moyen de la pousser dans le piège tendu à sa bonne foi.

Il aurait fallu, dès lors, mettre au grand jour l'intrigue ourdie par l'Angleterre depuis 1833 pour faire préférer le *chemin de fer* au *canal*, pour empêcher ensuite le pacha de construire le chemin de fer, l'obliger d'avoir recours aux capitaux anglais. Il aurait fallu montrer MM. Waghorn et Hill préludant, par l'établissement d'une ligne de diligences à travers l'isthme, à la formation d'une compagnie anglaise concessionnaire du rail-way. Mais le ministère français, mal informé par des agents, pour qui les consulats d'Orient sont des parties de plaisir ou de voyage, ne vit qu'une affaire de rédaction de notes et d'amour-propre blessé là où il y avait d'immenses questions d'intérêt et d'équilibre européens. Le traité de 1840 fut signé; une flotte austro-anglaise bombarda les côtes de Syrie; l'empire arabe de Méhémet-Ali fut renversé; la France fut exclue des arrangements intervenus en Orient, elle s'isola de dépit, et jeta deux cent millions dans les fortifications de Paris. Puis, M. Guizot alla se mettre à la suite de l'Angleterre, afin de l'aider à contrebalancer l'intérêt russe sur le Bosphore et les Dardanelles. Pourquoi tout cela ? Parce que nos hommes d'Etat n'avaient pas compris l'intérêt britannique, et que, dans leur colère aveugle, ils effrayaient l'Allemagne, au lieu de lui expliquer la situation.

Dieu merci ! nous n'avons plus à craindre aujourd'hui une pareille série de fautes et de mécomptes. La lumière est faite, et elle est faite par l'Angleterre elle-même. L'intérêt britannique se montre au grand jour ; il se montre tel que nous l'avons présenté il y a quatre ans, s'occupant beaucoup de lui-même et fort peu de l'humanité, voulant la route de Suez pour son commerce de l'Indo-Chine, et même pour le passage des troupes anglaises, mais ne mettant qu'en seconde ligne le commerce du monde. L'intérêt britannique se croit assez fort pour ne plus dissimuler ; il a rejeté tous ces oripeaux de légitimité turque dont il s'affublait naguère. Le moment lui paraît venu de tirer parti de l'abaissement du pacha et de tout le travail souterrain auquel se livre la diplomatie anglaise en Egypte depuis onze années.

L'Angleterre a pensé qu'il était temps d'agir ; elle est pressée de lancer ses locomotives au désert, et d'étendre le rail-way qui doit être le trait-d'union entre ses steamers de la Méditerranée et ses steamers de la mer Rouge. Tant mieux ! on pourra combattre au grand jour l'égoïsme de ses projets. Viennent encore des manifestes comme ceux du *Morning-Herald* ! Il faudra bien que M. Guizot s'explique ; il faudra bien que le *Journal des Débats* prenne un parti entre l'organisation sociétaire du passage de Suez et les prétentions de l'Angleterre qui veut que cette route soit exclusivement anglaise. Cela pourra servir à faire apprécier l'entente cordiale.

L'entente cordiale ! Mais le manifeste du *Morning-Herald* ne dit-il pas hautement que, pour la politique anglaise, la France n'est plus rien en Orient? Ne déclare-t-il pas expressément que la France n'a pas le *pied dans le Levant*, et que *les grandes puissances sont décidées à ne pas lui en laisser prendre*? Quant nous sommes mis pris des plus incrédules? N'est-il pas surabondamment démontré que l'Angleterre veut occuper Suez militairement, qu'elle veut jeter un rail-way dans l'isthme, qu'elle veut le transit exclusif par l'Egypte ? Le manifeste du *Morning-Herald* n'est-il pas assez positif, assez concluant ? En présence d'une volonté si formellement exprimée, les publicistes ministériels se borneront-ils à murmurer les mots *d'intérêt général, d'humanité, d'œuvre commune* ? Ne comprendront-ils pas enfin qu'il est temps de se mettre en frais d'imagination, de proposer un plan d'organisation sociétaire, d'appeler à le réaliser toutes les nations intéressées ? Ne comprendront-ils pas que le moment est venu de s'élever à la grande politique, à la politique universelle fondée sur la justice et la satisfaction combinée de tous les intérêts légitimes ? Ne comprendront-ils pas que le meilleur moyen de ramener l'intérêt anglais au principe de l'égalité proportionnelle, c'est de prendre l'initiative de l'ouverture de l'Egypte par un système de communication tel que les conditions du passage soient égales pour tous, pour le plus grand comme pour le plus petit, pour le plus fort comme pour le plus faible ?

Mais si l'aveuglement de la peur, si l'inintelligence des intérêts français et de la mission sociale réservée à la France dans ce grand débat, empêchent encore le ministère et ses organes de s'élever à la grande politique, à la politique que commande la nouvelle attitude prise par l'Angleterre, espérons que cette franchise rude et outrecuidante du *Morning-Herald* contribuera à éclairer la Prusse et l'Autriche sur leurs véritable intérêts.

En effet, que promet-on à la Prusse ? rien. On l'exclut, on l'excommunie comme la France ; ou plutôt, on s'en sert comme d'un instrument. Aussi a-t-on bien soin de lui rappeler qu'elle *doit agir comme un membre intelligent de la famille européenne*. On la traite en enfant ; on lui fait peur du croquemitaine russe ; on ne lui laisse aucune liberté, aucune spontanéité. L'Angleterre et la Russie se partageront le gâteau, et la Prusse n'aura pas une seule miette. Mais elle jouira de l'inappréciable avantage d'être *un membre intelligent de la famille européenne* ! C'est ainsi que l'ont décidé M. de Nesselrode et lord Aberdeen. La Prusse ne verra-t-elle pas qu'on se joue d'elle ? Ne verra-t-elle pas qu'on tente de l'exploiter dans un intérêt égoïste, et pour arriver à un but injuste ? Nous avons confiance dans la droiture de ses sentiments, dans sa raison et son esprit philosophique.

Quant à l'Autriche, on veut bien tenir compte de ses *vues sur les provinces bosniaques et sur le littoral de l'Illyrie*. On lui donnerait peut-être à gouverner les montagnards albanais, qui se révoltent sans cesse contre la Porte, et qui ne promettraient pas à l'Autriche des sujets plus soumis. Voilà tout ce qu'on peut faire pour l'Autriche. Tandis que l'Angleterre serait installée à Alexandrie et à Suez, tandis que la Russie trônerait à Constantinople, l'Autriche, pour prix de son concours, aurait à sacrifier ses soldats dans les montagnes de l'Albanie. Et la route de l'Inde? La Grande-Bretagne en tiendrait les clefs, et l'Autriche, non plus que les autres nations, ne passerait que sous le bon plaisir britannique. L'Autriche et la France

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

## Deuxième partie.

### XXXIII.

### LE PACTE.

Jusque-là le tête-à-tête de Caroline et de Castoréo avait été scrupuleusement respecté ; étrange tête-à-tête : une reine et un ermite sur un volcan ! en ce moment ils furent interrompus par l'arrivée d'un *serio*, nom qu'on donne en Sicile aux coureurs chargés de messages importants (1). Il arrivait de Catane en toute hâte et remit à la reine une lettre par laquelle le commandant du brick lui donnait avis qu'un grave conflit s'était élevé entre le capitaine du port et lui ; que, menacé d'être mis en *embargo*, il avait levé l'ancre immédiatement, et que, profitant du vent pour traverser le Fare de Messine, il allait s'embosser au cap Tyndare, où il attendrait sa majesté ; il la suppliait, en terminant, d'aller directement au [illegible]-vous sans redescendre à Catane, où ses démarches seraient observées.

Comme elle achevait la lecture de cette lettre inattendue, Caroline aperçut en mer un bâtiment qu'elle supposa être son brick ; c'était le brick, en effet, qui cinglait vers Messine à pleines voiles, et se trouvait déjà à la hauteur de Mascali. Ce contre-temps obligeait la reine à faire par terre, pour rejoindre le navire, un voyage long et pénible, car le cap Tyndare est séparé de l'Etna par un pays montueux, difficile, sans compter que ce n'était pas une médiocre entreprise que de franchir l'Etna.

— Il faut que je me hâte, dit Caroline à Castoréo, mes instants sont plus que jamais comptés ; c'est mon tour maintenant, écoutez-moi comme je vous ai écouté, et ne me répondez qu'après m'avoir entendue.

Castoréo témoigna, par un geste muet, qu'il prêtait l'oreille à ce que la reine avait à lui dire.

Passant la main sur son front comme pour en chasser les nuages qu'y avait amoncelés le récit du moine inflexible :

— Castoréo, reprit-elle d'une voix calme, vous m'avez dit des paroles que personne avant vous n'avait osé prononcer devant moi, et qu'après vous, sans doute, personne ne me fera jamais entendre. Vous n'êtes pas un homme comme les autres ; je vous ai méconnu autant que vous me méconnaissiez. Il est dans la destinée des ennemis politiques de ne se point rendre justice et de se calomnier mutuellement. Trop de passions, de préjugés, d'intérêts s'élèvent entre eux pour qu'ils se voient froidement et se jugent avec impartialité. Mais vous m'avez modifiée ; j'ai compris, en vous écoutant, des choses que jusqu'à ce jour j'avais à peine entrevues par échappées.

— De la flatterie, madame?

— C'est de la vérité. Vos paroles sont tombées dans un cœur bien préparé : en me précipitant du trône, Dieu, sans doute, a voulu m'éprouver, m'éclairer, et il m'envoie à vous pour achever ma conversion. Je rends hommage à votre sincérité, rendez justice à la mienne.

— Il ne s'agit pas de vous, madame, il ne s'agit pas de moi, il s'agit de la Sicile. Que voulez-vous faire pour elle?

— Je vous l'ai déjà dit : je veux la délivrer du joug britannique.

— C'est-à-dire que vous voulez remonter sur le trône dont les Anglais vous ont forcée de descendre; et, pour ressaisir votre couronne, tout marchepied vous est bon.

— Oui, je veux remonter sur le trône et reconquérir ma couronne, car c'est mon droit, et il y aurait lâcheté de ma part à ne pas le revendiquer.

— Votre droit ! vous parlez toujours de vos droits ; mais vos devoirs?

— Je suis prête à les remplir.

— Les connaissez-vous seulement ?

— J'ai appris à les connaître, et ceux que j'ignore encore [illegible] les enseignera.

— Eh! qui voulez-vous qui vous les enseigne?

— Vous, si vous le voulez.

— Vous vous moquez, madame.

— Je parle sérieusement; mais avant de me répondre, écoutez-moi donc jusqu'au bout. Vous comprenez bien que je ne suis point venue ici pour engager avec vous une discussion politique ; je n'en ai ni le temps ni la volonté. Vous avez vos idées, j'ai les miennes : nos points de vue sont différents comme nos positions : vous représentez la liberté, je représente, moi, l'autorité ; ces deux éléments, je l'admets, sont aussi nécessaires l'un que l'autre à la vie des Etats; toute la question est de les équilibrer de manière à ce que l'un ne soit pas absorbé par l'autre. En France on avait tué l'autorité ; et c'est ce que vous voulez faire en Sicile. Quant à moi, il est possible qu'entraînée dans l'excès contraire par la tyrannie des évènements, j'aie réagi avec trop de force, et immolé à l'autorité la liberté pour hécatombe. Je reconnais mon erreur, reconnaissez la vôtre ; unissons-nous pour réparer nos fautes, en nous faisant des concessions réciproques. Mais c'est rester trop long-temps dans les généralités, je vais m'expliquer catégoriquement. Apprenez, Castoréo, que j'ai dans ma main les moyens de chasser les Anglais de cette Sicile qu'ils tyrannisent, et dont ils se rendent maîtres à petit bruit; il est inutile pour le moment de vous dire quels sont ces moyens ; qu'il vous suffise de savoir qu'ils existent, et qu'ils sont infaillibles si vous voulez m'aider. Je sais d'avance tout ce que vous allez m'objecter, mais vos objections sont prévues et faciles à détruire ; ne vous donnez pas même la peine de les formuler. Votre mort supposée, votre caractère sacerdotal, votre vie cénobitique, votre renoncement au monde, tout cela servirait nos projets bien loin de leur nuire ; le prestige de votre résurrection ferait plus à lui seul que toute une armée. Vos anciens complices, je veux dire vos coreligionnaires politiques ne sont pas tous morts, quoi que vous en disiez ; ils existent en grand nombre, je le sais, et Catane est toujours le foyer d'où ils rayonnent sur la Sicile ; vous retrouverez aisément et rassemblerez plus aisément encore les débris épars de votre ancienne phalange ; vous n'avez qu'à leur dire : Je suis Castoréo; ils vous suivront partout où vous les conduirez.

— Mais où voulez-vous donc que je les conduise ?

— Je vous l'ai dit, et je vous le répète malgré vos doutes, vous les conduirez à la croisade de la liberté. Vous vous allierez avec moi d'abord et avant tout pour chasser les Anglais : une fois chassés, continua Caroline en se levant avec une gravité majestueuse, je m'engage à donner une constitution libre à la Sicile, et à faire pour elle avec vous ce que vous voudriez faire sans moi. Voilà le pacte que je vous propose, l'acceptez-vous ?

Castoréo ne répondit point. Il leva les yeux sur la reine debout devant lui et la contempla long-temps en silence. Il y avait dans son regard de

TIMBRE ROYAL

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, [illegible], 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 5, 6, 7, 8, [illegible], 13, 14, 15, 16, 17, 19, [illegible] et 22 septembre.

(1) Etymologie : *Vi mando un avviso serio*, je vous envoie un avis sérieux ; [illegible] du dernier adjectif, par hypallage, le nom du [illegible]. Le serio est le drôm kérux des Grecs, et marche avec une vitesse surprenante.

chaîne; la récolte sera faible, mais de bonne qualité.

A Angoulême, à Condé, à Chinon, où l'on vendange déjà, mêmes nouvelles.

A Gannat (Allier), sauf le côteau de Jauzat, qui offre une belle récolte, les vendanges seront médiocres. L'Auvergne ne produira pas du vin d'excellente qualité; il n'y a de mûr que le raisin lyonnais; la mourfanche noire n'a pas même changé de couleur, ce qui a fait prendre faveur au vin du pays.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 20 Septembre. | | | | 21 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 676 q. | 67 k. | | Arrivages | 3274 q. | 88 k. | |
| Ventes | 1099 | 00 | | Ventes | 3738 | 65 | |
| Restant | 20188 | 41 | | Restant | 19724 | 44 | |
| Cours moyen | | 35,31 | | Cours moyen | | 35,58 | |
| Cours-taxe | | 35,34 | | Cours-taxe | | 35,35 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00 00 | Gr. | 18 q. | 84 k. | 50,95 à 52,55 |
| 1re | 337 | 55 | 35,00 à 38,20 | 1re | 537 | 69 | 35,00 à 38,20 |
| 2e | 285 | 74 | 33,50 à 34,40 | 2e | 158 | 57 | 33,75 à 34,70 |
| 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00,00 | 3e | 15 | 63 | 28,00 à 29,30 |
| 4e | 4 | 57 | 22,95 à 00,00 | 4e | 18 | 84 | 24,65 à 24,25 |
| Al. | 392 | 50 | 34,85 à 30 95 | Al. | 2829 | 44 | 24,85 à 47,45 |

CAEN, 16 septembre. — Farine 17,50. La boulangerie s'approvisionne auprès des petites bluteries mécaniques qui elles-mêmes tirent leur grain hors de notre marché.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 21 septembre. — *Cours commercial.* — Les affaires continuent d'être inactives, les blés, les avoines et généralement les autres grains demeurent aux cours nominaux du dernier marché.

Les sons se tiennent mieux; 6,50 est le prix des ventes courantes, les recoupettes se cotent 11,00 à 11,50; les remoulages sont recherchés au prix de 18,00 à 19,50 les 150 kil.

BRAY-SUR-SEINE, 20 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 11,00 à 15,00. — Seigle 8,66 à 9,33. — Orge 10,00. — Avoine 6,00 à 7,00.

EVREUX, 14 sept. — Froment 20,76. — Méteil 18,65. — Seigle 9,47. — Orge 10,08. — Avoine 6,97.

GISORS, 16 sept. — Froment 19,56. — Méteil 16,50. — Seigle 12,25. — Orge 9,75. — Avoine 7,00.

ROUEN, 20 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,50. — Seigle 10,00. — Orge 11,50 à 12,00. — Avoine 8,00 à 9,00. — Le blé vieux 13,60.

BEUZEVILLE, 17 sept. — Froment 20,00. — CAEN, 16 sept. — Froment 1re 21,15; 2e 19,89; 3e 15,50. — Seigle 11,58. — Orge 9,75. — Sarrazin 12,94. — Avoine 8,98. La semaine a été très calme, les ventes difficiles et seulement faites à la consommation.

NOYE, 16 sept. — Froment 1re 17,75 à 18,50, 2e 17,00 à 17,60; 3e 15,50 à 16,50. — Marché fort.

ST-LAURENT, 14 sept. — Froment 1re 18,16; 2e 17,54; 3e 16,63. — Méteil 12,33 à 13,60. — Seigle 10,66 à 11,33. — Orge 9,66 à 19,53. — Avoine 6,00 à 6,66.

BOURG, 18 sept. — Froment 1re 22,25; 2e 18,00, 3e 15,00. — Méteil 12,25 à 15,00. — Seigle 11,25 à 13,75. — Orge 9,00 à 12,50. — Avoine 5,00 à 7,00. — Maïs 7,50 à 11,50. — Sarrazin 10,00 à 12,00.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 21 septembre.* — Foin 1re 45 à 47 fr.; 2e 42 à 43; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 22 à 23; 3e 21.

*Marché St-Martin du 21 septembre.* — Foin 1re 44 fr.; 2e 40 à 42. — Paille de froment 1re 23 à 25; 2e 20 à 22; 3e 18 à 19. — Paille de seigle 1re 27 à 29; 2e 25 à 26. Marché bien fourni; vente contrariée par le mauvais temps.

NOYEN, 20 sept. — Foin les 22 bottes 10 à 11. — Sainfoin d° 11. — Trèfle les 104 bottes 35 à 37. — Paille de froment d° 30 à 32. — Paille de seigle d° 35 à 37. — Paille d'avoine de 22,50 à 24,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de POISSY du 19 Septembre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1957 | 1907 | 50 | 1 14 | 1 04 | » 92 |
| Vaches.... | 72 | 67 | 5 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 775 | 771 | » | 1 41 | 1 24 | 1 4 |
| Moutons.. | 10706 | 7369 | 3337 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

PARIS, *marché aux chevaux du 21 sept.* — 99 chevaux de selle et de cabriolet, 14 vendus, 100 à 1000 fr. — 212 de trait, 35 vendus 120 à 1200. — 52 hors d'âge, 16 vendus 60 à 390. — Ânes ou chevres, dont 3 vendus 20 à 80. — Essai 104.

LA CHAPELLE, 19 et 20 sept. — Sur 824 porcs 712 ont été vendus 1,15-1,10-1,00. — 777 veaux tous vendus 1,40-1,20-1,10.

LA MAISON-BLANCHE, 21 sept. — Sur 325 315 vaches 1,30-1,15. — 85 veaux 1,10-0,95. — 496 moutons 1,60-1,35. — 62 porcs 1,00-0,90. Vente facile et prompte; le bétail était de belle qualité.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 21 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17990 kil. | bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 14661 | veau | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 4213 | mouton | 1,10 | 1,10 | 0,90 |
| 26100 | porc frais | 1,18 | 1,11 | 1,04 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 19, 20 et 21 septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 1,04 à 2,22. — En mottes, Isigny 1,70 à 3,60. — de Gournay 1,50 à 3,30. — Petit beurre 0,66 à 1,44.

*Œufs* (le mille) du 19, 46 à 66 (fr.) — du 20, 35 à 61. — du 21 48 à 61.

*Fromages* (la divaine) Brie 12 à 22; à la pie 5 à 13.

### Cuirs.

PARIS. Halle du 20 septembre.

Les arrivages sont toujours rares; il y a eu fermeté sur les cours suivants, sans variation sensible.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au-dessus (les 50 kil.) | 37,00 à | 38,00 |
| Petits bœufs de 39 et au-dessous, | 36,00 | 37,00 |
| Vache, | 42,50 | 45,00 |
| — salée, | 16,00 | 18,00 |
| — étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| — sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| — sec en poil (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| — lourd, | 0,00 | 0,00 |
| Vache sèche en poil Buenos-Ayres, | 0,00 | 0,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 2,00 | 2,20 |
| — sans acide, | 2,40 | 2,60 |
| — Buenos-Ayres, | 2,00 | 2,20 |
| — id. sans acide, | 2,20 | 2,40 |
| Bœuf en croûte, | 1,90 | 2,00 |
| Vache en croûte, | 2,30 | 2,40 |
| — légère, | 2,40 | 2,70 |
| — étirée, | 2,50 | 2,90 |
| Veau en croûte, | 2,80 | 3,30 |
| — sec d'huile, | 2,70 | 3,70 |
| — de Touraine, | 0,00 | 0,00 |
| Cheval en croûte, | 1,90 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie, | 1,40 | 1,60 |
| (la 12e) | | |
| — 2e qualité, | 18,00 | 20,00 |
| — 3e sorte, | 14,00 | 16,00 |
| — en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,00 |
| — — 2e sorte, | 17,00 | 23,00 |
| — — 3e sorte, | 7,00 | 12,00 |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.), | 00,00 | 8,00 |
| — 2e sorte, | 5,00 | 5,50 |
| — 3e sorte, | 2,00 | 3,00 |
| Moutons sumac 1re sorte (la 12e), | 00,00 | 25,00 |
| — de Milhau et autres 2e s. | 19,00 | 22,00 |
| — chamoisés 1re sorte, | 20,00 | 24,00 |
| — — 2e sorte, | 13,00 | 18,00 |
| — ramaillé, | 20,00 | 28,00 |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 68,00 |

*Peaux de moutons, agneaux et chevreaux mégissés.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte (le 100), | 165,00 | 180,00 |
| — ordinaire id., | 130,00 | 150,00 |
| — de pays, ordin. id., | 90,00 | 110,00 |
| — — petites id., | 60,00 | 80,00 |
| Agneaux extra (la 12e), | 18,00 | 20,00 |
| — passe grands id., | 14,00 | 17,00 |
| — passe conde id., | 10.00 | 14,00 |
| — regors, id., | 5,00 | 7,00 |
| Chevreaux 1re sorte id., | 34,00 | 38,00 |
| — 2e sorte id., | 24,00 | 28,00 |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qté (500 kil.), | 58,00 | 60,00 |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 75,00 |

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

Nous avons à constater une très grande activité dans les transactions et des ventes importantes sur les marchés de la Drôme et de l'Ardèche pendant la semaine écoulée; les prix ont éprouvé une bonification.

On nous écrit de Romans que le marché du 13 courant offrait un aspect des plus animés: presque tous les mouliniers des localités s'y étaient donné rendez-vous; plusieurs sommités industrielles se sont fait remarquer par l'importance de leurs achats; on peut dire que ce marché a été le plus considérable de cette année. Les prix y étaient en hausse. Les belles qualités de grèges du pays se sont vendues 58 fr. le kilo, d'autres 57,50; quelques partis ont été payés à 55 fr., très peu à 54 fr.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 11[16 d. soies ordin. (1[2 kilo) | | 27,00 à | 27,25 |
| 12[14 | courantes | 27,25 | 27,50 |
| 12[13 | de choix | 27,50 | 28,50 |
| 12[14 | filat. d'ordre 5[6 c. | 31,50 | 32,00 |

En revanche, la foire d'Aubenas, du 14, qui s'est prolongée le 15 et le 16, avait attiré une foule immense de personnes de tous les pays. Depuis bien long-temps on n'avait vu une telle affluence d'individus, et cependant la tranquillité la plus parfaite n'a cessé de régner par suite des bonnes dispositions prises par M. le commissaire de police.

Les soies avaient été apportées en grande quantité, et elles ont été enlevées avec hausse sur les prix.

Voici les cotes :

Les jolies soies de Joyeuse 31,60; 31, 30,50 et 30,00 le demi-kilo.

Soies courantes du pays 30,00 et 29,80 le 1[2 kilo.

Le deuxième choix 28,50, 28,00, 27,50 et 27,25 le 1[2 kilo.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12[14 d. soies | ordinaires (1[2 k.) | 28,50 à | 29,00 |
| 12[13 | de Bagnols | 29,00 | 29,50 |
| 12[13 | côte-du Rhône | 29,00 | 29,75 |
| 11[12 | — | 29,50 | 30,00 |
| 10[12 | de pays | 29,00 | 30,00 |
| 9[10 | — | 30,00 | 30,50 |
| 9[10 | de St-Ambroix | 30,50 | 31,00 |
| 9[10 | de Joyeuse | 31,00 | 31,25 |
| 9[10 | de choix | 31,50 | 32,00 |
| 12[14 | de filature d'ordre | 32,50 | 34,00 |
| 12[13 | 5[6 coc. | 34,00 | 34,00 |
| 9[11 | 3[4 | 35,00 | 35,00 |

Quoiqu'il fût venu beaucoup d'argent de Lyon et de Saint-Etienne, les plus grosses ventes ont eu lieu sur papiers.

A Nîmes, le 12, les grèges valaient :

| | | |
|---|---|---|
| 5[6 coc. d. filat. 1re ord. (le k.) | 65,00 à | 65,50 |
| 6[7 | 63,00 | 64,00 |
| Douppions des Cevennes | 19,00 | 22,05 |
| — de Provence | 18,00 | 21,00 |

Il ne s'est rien fait au marché de Bagnols du 11 à cause de la pluie.

A Avignon, les cours se soutiennent; il s'est vendu de belles grèges de Provence à 58,50.

A Marseille, pendant la semaine dernière, il y a eu un débarquement de soies de Salonique auxquelles on n'a pas touché à cause des hautes prétentions des détenteurs; il en a été de même pour les autres qualités du même titre. Les qualités fermes seulement ont eu un débouché assez important à des prix soutenus.

La consommation a été de 38 balles Castravan à 11,50 et 11,25 le 1[2 kilo. — 20 bal. Antoche à 12,25. — 17 bal. Barnthine à 9,00 et 33,00. — 8 bal. Amazia à 13,50. — 7 bal. Baffa à 11,00 et 11,50. — 6 b. Perse à 17,00. — 1 b. Brousse G. G. à 18,00 et 19,00. — 2 b. Salonique à 26,00.


A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, RUE DE SEINE, 10.

Pour paraître à la fin de Septembre,

ET CHEZ TOUS LES DÉPOSITAIRES DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

# ALMANACH PHALANSTÉRIEN.

**Un vol. in-16 de 8 feuilles, orné de vignettes sur bois et d'une belle gravure d'après un dessin de M. Papety. — Prix : 50 c.**

TABLE DES MATIÈRES. — Calendrier. — Mesures et Poids légaux. — Rapport des Mesures et des Poids anciens avec les nouveaux. — Astronomie. — Système du Monde. — Hauteur des principales Montagnes. — Foires. — Souverains d'Europe et d'Amérique. — Considérations sur l'hygiène et Conseils en cas d'asphyxie, d'empoisonnement, etc. — Budget. — Chemins de fer. — Application de l'armée aux travaux publics. — Colonisation. — Iles Marquises. — Iles Gambier. — Algérie. — Horticulture. — Engrais. — Irrigations. — Les Fruitières du Jura. — L'Association en Agriculture. — Une Commune rurale; ce qu'elle est, et ce qu'elle pourrait être. — Ordre de Succession des Sociétés sur la terre, donnant la connaissance de l'avenir. — Le Morcellement et l'Association, ou Critique de la Société actuelle. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin, par Charles Fourier. — Opinion de Fourier sur les Femmes. — Pensées de Fourier. — Fragments de Lettres religieuses. — Les Béotiens allemands. — Historiettes.

ON TROUVE LES OUVRAGES CI-APRÈS AU

## PENSIONNAT DE JEUNES GENS

**Dirigé par M. BOULET, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.**

COURS D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES AU BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES (questions et réponses; 7 volumes. 12 fr.

(Ce cours comprend les sept ouvrages ci-après, que l'on peut aussi se procurer séparément, et qui peuvent servir aux écoles des deux sexes ainsi qu'aux éducations particulières.)

MANUEL PRATIQUE DE PHILOSOPHIE (psychologie, logique, morale, théodicée, histoire de la philosophie); 1 vol. in-12. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LITTÉRATURE (prose et vers); les différents genres, rhétorique, histoire de la littérature grecque, latine, française; poètes, orateurs, historiens; 1 vol. 3 fr.

MANUEL PRATIQUE D'HISTOIRE ANCIENNE ET ROMAINE; 1 volume et tableaux. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE D'HISTOIRE du moyen-âge et d'Histoire moderne; 1 vol. avec tableaux. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE du moyen-âge et moderne; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE MATHÉMATIQUES, Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DES SCIENCES PHYSIQUES (physique, chimie, notions astronomiques), avec pl. intercalées dans le texte; 1 vol. 2 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LANGUE GRECQUE; 1 vol. in-16. 3 fr.

MANUEL PRATIQUE DE LANGUE LATINE; 1 vol. 3 fr.

COURS PRATIQUE DE LANGUE LATINE; 2 vol. 5 fr.

MANUEL PRATIQUE DE RHÉTORIQUE à l'usage des écoles des deux sexes; 1 vol. in-16. 1 fr. 50

GUIDE DE L'ASPIRANT AU BACCALAURÉAT; 1 vol. in-16. 1 fr. 50

Pour recevoir les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie et accompagnée d'un mandat sur la poste. De grands avantages sont faits aux chefs d'institutions, aux professeurs qui adoptent et prennent un nombre les ouvrages de M. Boulet, ainsi qu'aux libraires qui se les procurent directement.

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

**TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)**

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

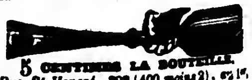

**5 CENTIMES LA BOUTEILLE.**

*Rue St-Honoré, 398* (400 moins 2), au 1er, à la sortie des Champs-Elysées.

**D. Fèvre. — Poudre-Fèvre**

POUR FAIRE EN DIX MINUTES

*Eau de Seltz, Limonade gazeuse, Vin de Champagne.*

La *Poudre-Fèvre gazeuse*, seule admise à l'exposition nationale des Champs-Elysées, corrige l'eau et souvent malsaine, *fiévreuse*, nuisible aux dents et à l'estomac; elle en fait une boisson agréable et *rafraîchissante*, qui se prend pure, ou se mêle au vin sans l'affaiblir; *facilite la digestion*, prévient les aigreurs, pituites, pierre, *gravelle*, rétentions, maux de reins, etc. — Le paquet de 20 bouteilles, *sous la griffe D. Fèvre* 1 fr.; trente, 1 fr. 50 c.; au commerce, 40 fr. le mille. Sous la griffe D. Fèvre, qualité *inférieure*, à tout nom et à tout prix.

SERRE-BRAS LEPERDRIEL

A PLAQUE ET SANS PLAQUE,

Doux, souples, élastiques.

LEPERDRIEL, faub. Montmartre, 78.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

qu'on ne doit donner crédit à ces bruits qu'avec précaution ; mais lorsque je considère la *nécessité absolue* pour l'Angleterre d'établir *son droit* à un libre passage à l'Inde sur d'inexpugnables fondements, je crois que les formes diplomatiques peuvent aisément se prêter et concourir au but qu'elle a en vue.

» Il est évident pour tous que l'empire d'Orient est à la veille de s'écrouler. L'Angleterre ne veut pas un agrandissement territorial; elle ne convoite pas sa part des dépouilles de cet empire ; mais elle ne peut permettre à aucun autre pouvoir de s'emparer de l'Egypte et de lui barrer ses communications continuelles avec les Indes anglaises.

» La conduite de l'Angleterre en 1840 est une indication de cette politique. Méhémet-Ali se fortifiait en Egypte; il occupait une position territoriale en Syrie, et il avait des vues sur Constantinople. L'intérêt anglais, qui avait ses desseins en Egypte, s'accordait avec l'intérêt russe, qui a ses desseins sur Constantinople, et ces deux intérêts ont dû s'entendre pour refouler et affaiblir Méhémet-Ali. Sans y être directement intéressée, l'Autriche a des vues sur les provinces bosniaques et sur le littoral de l'Illyrie. Quant à la Prusse, elle agit comme un membre intelligent de la famille européenne. De là le traité de 1840. Croira-t-on que ce traité n'avait été conclu que pour donner de l'ombrage à la France, ou que l'Angleterre aurait consenti à modifier sa politique, dans l'unique but de faire plaisir à la Porte en lui rendant la Syrie? Non, de graves intérêts étaient en jeu, et avec le traité patent de 1840 existait sans doute une convention secrète pour la division future de l'empire ottoman et pour l'exclusion de la France du Levant. Le duc de Wellington et sir Robert Peel se raillaient tout haut des vues excentriques de lord Palmerston, mais tout bas ils étaient de son avis. La haute diplomatie seule était dans le secret de ces combinaisons. En 1840, on posait les bases d'un traité à venir, en vertu duquel, quelque événement qui arrivât dans les autres parties de l'empire ottoman, l'Angleterre s'assurerait un libre passage en Egypte et la domination de la mer Rouge.

» Peu de temps après cet événement, l'Angleterre s'empara d'Aden, à l'une des extrémités. La possession de Suez est la conséquence naturelle de cet acte. Il est de notre intérêt de veiller à ce qu'aucun intérêt hostile ne surgisse entre nous et Alexandrie, et quelle que soit la forme, il est certain que la chose est comptée en substance. Il est bien évident que nous nous assurerons un libre passage d'Alexandrie à Suez et la domination de la mer Rouge par nos positions de Suez et d'Aden. Le *Journal des Débats* remarque fort bien que l'ouverture sur l'Egypte sera favorable à la cause de la civilisation et de l'humanité; toutefois, nous ferons remarquer à ce journal qu'outre les intérêts de l'humanité, l'Angleterre a d'immenses intérêts engagés dans les Indes.

L'Angleterre doit se tenir toute prête à dire, quand l'ombre de trône du sultan sera écroulée : *Cette route est à moi....*, et nulle puissance au monde ne s'interposera entre moi et la grande route de l'Orient.

» Il est évident que, dans toute notre politique orientale, la France ne compte pour rien, parce qu'elle n'a pas le pied dans le Levant, et les grandes puissances sont décidées à ne pas lui en laisser prendre. Ce n'est pas avec la France que l'Angleterre doit traiter, mais avec la Russie, dont les vues sur Constantinople sont presque avouées, et avec l'Autriche, qui ne saurait rester indifférente à l'événement. Nous devons agir de concert avec la Russie et l'Autriche, mais principalement avec la première de ces puissances, et il n'est pas douteux que ce même arrangement qui assurera à l'Angleterre le libre passage à ses domaines des Indes-Orientales, assurera aux vaisseaux de guerre de la Russie la libre entrée et sortie des Dardanelles et la jonction de la mer Noire au Levant.

» L'Angleterre peut avoir tort de céder ces avantages à la Russie, mais il se pourrait bien que des hommes d'Etat, qui voient dans Constantinople la [illegible] des Russes, voulussent obtenir dès à présent du czar l'assentiment à la politique vis-à-vis de l'Egypte et de la mer Rouge. La nature a [illegible] elle-même une grande route de communication entre l'Europe et le [illegible] de l'Asie. La puissance européenne qui a le plus d'intérêt à cette communication doit établir ses droits d'une manière incontestable. L'Angleterre serait imbécille si elle ne se préparait pas à faire face aux éventualités en Orient, et quelque réforme que révèle sa politique, ce traité dont [illegible] parle doit être substantiellement exact. »

le Rhin. Il s'agissait d'éclairer l'Allemagne, et on l'effrayait. C'était le moyen de la pousser dans le piége tendu à sa bonne foi.

Il aurait fallu, dès lors, mettre au grand jour l'intrigue ourdie par l'Angleterre depuis 1835 pour faire préférer le *chemin de fer* au *canal*, pour empêcher ensuite le pacha de construire le chemin de fer, l'obliger d'avoir recours aux capitaux anglais. Il aurait fallu montrer MM. Waghorn et Hill préludant, par l'établissement d'une ligne de diligences à travers l'isthme, à la formation d'une compagnie anglaise concessionnaire du rail-way. Mais le ministère français, mal informé par des agents, pour qui les consulats d'Orient sont des parties de plaisir ou de voyage, ne vit qu'une affaire de rédaction de notes et d'amour-propre blessé là où il y avait d'immenses questions d'intérêt et d'équilibre européens. Le traité de 1840 fut signé ; une flotte austro-anglaise bombarda les côtes de Syrie ; l'empire arabe de Méhémet-Ali fut renversé ; la France fut exclue des arrangements intervenus en Orient, elle s'isola de dépit, et jeta deux cent millions dans les fortifications de Paris. Puis, M. Guizot alla se mettre à la suite de l'Angleterre, afin de l'aider à contrebalancer l'intérêt russe sur le Bosphore et les Dardanelles. Pourquoi tout cela ? Parce que nos hommes d'Etat n'avaient pas compris l'intérêt britannique, et que, dans leur colère aveugle, ils effrayaient l'Allemagne, au lieu de lui expliquer la situation.

Dieu merci ! nous n'avons plus à craindre aujourd'hui une pareille série de fautes et de mécomptes. La lumière est faite, et elle est faite par l'Angleterre elle-même. L'intérêt britannique se montre au grand jour ; il se montre tel que nous l'avons présenté il y a quatre ans, s'occupant beaucoup de lui-même et fort peu de l'humanité, voulant la route de Suez pour son commerce de l'Indo-Chine, et même pour le passage des troupes anglaises, mais ne mettant qu'en seconde ligne le commerce du monde. L'intérêt britannique se croit assez fort pour ne plus dissimuler ; il a rejeté tous ces oripeaux de légitimité turque dont il s'affublait naguère. Le moment lui paraît venu de tirer parti de l'abaissement du pacha et de tout le travail souterrain auquel se livre la diplomatie anglaise en Egypte depuis onze années.

L'Angleterre a pensé qu'il était temps d'agir ; elle est pressée de lancer ses locomotives au désert, et d'étendre le rail-way qui doit être le trait-d'union entre ses steamers de la Méditerranée et ses steamers de la mer Rouge. Tant mieux ! on pourra combattre au grand jour l'égoïsme de ses projets. Viennent encore des manifestes comme ceux du *Morning-Herald* ! Il faudra bien que M. Guizot s'explique ; il faudra bien que le *Journal des Débats* prenne un parti entre l'organisation sociétaire du passage de Suez et les prétentions de l'Angleterre qui veut que cette route soit exclusivement anglaise. Cela pourra servir à faire apprécier l'entente cordiale.

L'entente cordiale ! Mais le manifeste du *Morning-Herald* ne dit-il pas hautement que, pour la politique anglaise, la France n'est plus rien en Orient? Ne déclare-t-il pas expressément que la France n'a pas le *pied dans le Levant*, et que *les grandes puissances sont décidées à ne pas lui en laisser prendre?* Quant nous sommes mis

prit des plus incrédules? N'est-il pas surabondamment démontré que l'Angleterre veut occuper Suez militairement, qu'elle veut jeter un rail-way dans l'isthme, qu'elle veut le transit exclusif par l'Egypte ? Le manifeste du *Morning-Herald* n'est-il pas assez positif, assez concluant ? En présence d'une volonté si formellement exprimée, les publicistes ministériels se borneront-ils à murmurer les mots *d'intérêt général, d'humanité, d'œuvre commune*? Ne comprendront-ils pas enfin qu'il est temps de se mettre en frais d'imagination, de proposer un plan d'organisation sociétaire, d'appeler à le réaliser toutes les nations intéressées? Ne comprendront-ils pas que le moment est venu de s'élever à la grande politique, à la politique universelle fondée sur la justice et la satisfaction combinée de tous les intérêts légitimes? Ne comprendront-ils pas que le meilleur moyen de ramener l'intérêt anglais au principe de l'égalité proportionnelle, c'est de prendre l'initiative de l'ouverture de l'Egypte par un système de communication tel que les conditions du passage soient égales pour tous, pour le plus grand comme pour le plus petit, pour le plus fort comme pour le plus faible ?

Mais si l'aveuglement de la peur, si l'inintelligence des intérêts français et de la mission sociale réservée à la France dans ce grand débat, empêchent encore le ministère et ses organes de s'élever à la grande politique, à la politique que commande la nouvelle attitude prise par l'Angleterre, espérons que cette franchise rude et outrecuidante du *Morning-Herald* contribuera à éclairer la Prusse et l'Autriche sur leurs véritable intérêts.

En effet, que promet-on à la Prusse ? rien. On l'exclut, on l'excommunie comme la France ; ou plutôt, on s'en sert comme d'un instrument. Aussi a-t-on bien soin de lui rappeler qu'elle *doit agir comme un membre intelligent de la famille européenne.* On la traite en enfant ; on lui fait peur du croquemitaine russe ; on ne lui laisse aucune liberté, aucune spontanéité. L'Angleterre et la Russie se partageront le gâteau, et la Prusse n'aura pas une seule miette. Mais elle jouira de l'inappréciable avantage d'être *un membre intelligent de la famille européenne!* C'est ainsi que l'ont décidé M. de Nesselrode et lord Aberdeen. La Prusse ne verra-t-elle pas qu'on se joue d'elle? Ne verra-t-elle pas qu'on tente de l'exploiter dans un intérêt égoïste, et pour arriver à un but injuste ? Nous avons confiance dans la droiture de ses sentiments, dans sa raison et son esprit philosophique.

Quant à l'Autriche, on veut bien tenir compte de ses *vues sur les provinces bosniaques et sur le littoral de l'Illyrie.* On lui donnerait peut-être à gouverner les montagnards albanais, qui se révoltent sans cesse contre la Porte, et qui ne promettraient pas à l'Autriche des sujets plus soumis. Voilà tout ce qu'on peut faire pour l'Autriche. Tandis que l'Angleterre serait installée à Alexandrie et à Suez, tandis que la Russie trônerait à Constantinople, l'Autriche, pour prix de son concours, aurait à sacrifier ses soldats dans les montagnes de l'Albanie. Et la route de l'Inde? La Grande-Bretagne en tiendrait les clefs, et l'Autriche, non plus que les autres nations, ne passerait que sous le bon plaisir britannique. L'Autriche et la France

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

**Deuxième partie.**

## XXXIII.

### LE PACTE.

Jusque-là le tête-à-tête de Caroline et de Castoréo avait été scrupuleusement respecté ; étrange tête-à-tête : une reine et un ermite sur un volcan ! en ce moment-ils furent interrompus par l'arrivée d'un *serio*, nom qu'on donne en Sicile aux coureurs chargés de messages importants (1). Il arrivait de Catane en toute hâte et remit à la reine une lettre par laquelle le commandant du brick lui donnait avis qu'un grave conflit s'était élevé entre le capitaine du port et lui ; que, menacé d'être mis en *embargo*, il avait levé l'ancre immédiatement, et que, profitant du vent pour traverser le Fare de Messine, il allait s'embosser au cap Tyndare, où il attendrait sa majesté ; il la suppliait, en terminant, d'aller directement au [illegible]-vous sans redescendre à Catane, où ses démarches seraient observées.

Comme elle achevait la lecture de cette lettre inattendue, Caroline aperçut en mer un bâtiment qu'elle supposa être son brick ; c'était le brick, en effet, qui cinglait vers Messine à pleines voiles, et se trouvait déjà à la hauteur de Mascali. Ce contre-temps obligeait la reine à faire par terre, pour rejoindre le navire, un voyage long et pénible, car le cap Tyndare est séparé de l'Etna par un pays montueux, difficile, sans compter que ce n'était pas une médiocre entreprise que de franchir l'Etna!

— Il faut que je me hâte, dit Caroline à Castoréo, mes instants sont plus que jamais comptés ; c'est mon tour maintenant, écoutez-moi comme je vous ai écouté, et ne me répondez qu'après m'avoir entendue.

Castoreo témoigna, par un geste muet, qu'il prêtait l'oreille à ce que la reine avait à lui dire.

Passant la main sur son front comme pour en chasser les nuages qu'y avait amoncelés le récit du moine inflexible :

— Castoréo, reprit-elle d'une voix calme, vous m'avez dit des paroles que personne avant vous n'avait osé prononcer devant moi, et qu'après vous, sans doute, personne ne me fera jamais entendre. Vous n'êtes pas un homme comme les autres; je vous ai méconnu autant que vous me méconnaissiez. Il est dans la destinée des ennemis politiques de ne se point rendre justice et de se calomnier mutuellement. Trop de passions, de préjugés, d'intérêts s'élèvent entre eux pour qu'ils se voient froidement et se jugent avec impartialité. Mais vous m'avez modifiée ; j'ai compris, en vous écoutant, des choses que jusqu'à ce jour j'avais à peine entrevues par échappées.

— De la flatterie, madame?

— C'est de la vérité. Vos paroles sont tombées dans un cœur bien préparé : en me précipitant du trône, Dieu, sans doute, a voulu m'éprouver, m'éclairer, et il m'envoie à vous pour achever ma conversion. Je rends hommage à votre sincérité, rendez justice à la mienne.

— Il ne s'agit pas de vous, madame, il ne s'agit pas de moi, il s'agit de la Sicile. Que voulez-vous faire pour elle?

— Je vous l'ai déjà dit ; je veux la délivrer du joug britannique.

— C'est-à-dire que vous voulez remonter sur le trône dont les Anglais vous ont forcée de descendre; et, pour ressaisir votre couronne, tout marchepied vous est bon.

— Oui, je veux remonter sur le trône et reconquérir ma couronne, car c'est mon droit, et il y aurait lâcheté de ma part à ne pas le revendiquer.

— Votre droit ! vous parlez toujours de vos droits ; mais vos devoirs?

— Je suis prête à les remplir.

— Les connaissez-vous seulement?

— J'ai appris à les connaître, et ceux que j'ignore encore [illegible] les enseignera.

— Eh! qui voulez-vous qui vous les enseigne?

— Vous, si vous le voulez.

— Vous vous moquez, madame.

— Je parle sérieusement; mais avant de me répondre, écoutez-moi donc jusqu'au bout. Vous comprenez bien que je ne suis point venue ici pour engager avec vous une discussion politique ; je n'en ai ni le temps ni la volonté. Vous avez vos idées, j'ai les miennes : nos points de vue sont différents comme nos positions : vous représentez la liberté, je représente, moi, l'autorité ; ces deux éléments, je l'admets, sont aussi nécessaires l'un que l'autre à la vie des Etats ; toute la question est de les équilibrer de manière à ce que l'un ne soit pas absorbé par l'autre. En France on avait tué l'autorité ; et c'est ce que vous voudriez faire en Sicile. Quant à moi, il est possible qu'entraînée dans l'excès contraire par la tyrannie des événements, j'aie réagi avec trop de force, et immolé à l'autorité la liberté pour hécatombe. Je reconnais mon erreur, reconnaissez la vôtre ; unissons-nous pour réparer nos fautes, en nous faisant des concessions réciproques. Mais c'est rester trop long-temps dans les généralités, je vais m'expliquer catégoriquement. Apprenez, Castoréo, que j'ai dans ma main les moyens de chasser les Anglais de cette Sicile qu'ils tyrannisent, et dont ils se rendent maîtres à petit bruit ; il est inutile pour le moment de vous dire quels sont ces moyens ; qu'il vous suffise de savoir qu'ils existent, et qu'ils sont infaillibles si vous voulez m'aider. Je sais d'avance tout ce que vous allez m'objecter, mais vos objections sont prévues et faciles à détruire ; ne vous donnez pas même la peine de les formuler. Votre mort supposée, votre caractère sacerdotal, votre vie cénobitique, votre renoncement au monde, tout cela servirait nos projets bien loin de leur nuire ; le prestige de votre résurrection ferait plus à lui seul que toute une armée. Vos anciens complices, je veux dire vos coreligionnaires politiques ne sont pas tous morts, quoi que vous en disiez ; ils existent en grand nombre, je le sais, et Catane est toujours le foyer d'où ils rayonnent sur la Sicile ; vous retrouverez aisément et rassemblerez plus aisément encore les débris épars de votre ancienne phalange ; vous n'avez qu'à leur dire : Je suis Castoréo ; ils vous suivront partout où vous les conduirez.

— Mais où voulez-vous donc que je les conduise?

— Je vous l'ai dit, et je vous le répète malgré vos doutes, vous les conduirez à la croisade de la liberté. Vous vous allierez avec moi d'abord et avant tout pour chasser les Anglais : une fois chassés, continua Caroline en se levant avec une gravité majestueuse, je m'engage à donner une constitution libre à la Sicile, et à faire pour elle avec vous ce que vous voudriez faire sans moi. Voilà le pacte que je vous propose, l'acceptez-vous?

Castoréo ne répondit point. Il leva les yeux sur la reine debout devant lui et la contempla long-temps en silence. Il y avait dans son regard de

---

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, [illegible], 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, [illegible] et 22 septembre.

(1) Etymologie : *Vi mando un ore'so s rio*, je vous envoie un avis [illegible] [illegible] dernier adjectif, par hypallage, le nom [illegible]. Le serio est le drôme kérux des Grecs, et marche avec une vitesse surprenante.

pire ottoman à l'*intégrité* que l'Angleterre et la Russie paraissent abandonner aujourd'hui !

On lit dans la *Gazette de Trèves* :

« L'esprit du temps se modifie de plus en plus au profit des idées de progrès qui doivent rapprocher les peuples entre eux. Nous en avons la preuve dans les sentiments d'amitié et de bienveillance qui existent aujourd'hui entre l'Allemagne et la France. Nos gallophages ont été obligés de se taire : les batailleurs français voulant à tout prix nous enlever à la pointe de leur épée les provinces rhénanes, se sont ravisés aussi. La révision des traités de 1815, la limite du Rhin et autre billevesées de la vieille politique, ont perdu tout leur prestige. Le génie de l'Allemagne et de la France a fait enfin justice de ces vaines et stupides prétentions qui ont si long-temps aigri ces deux peuples. L'Allemagne et la France comprennent maintenant que de leur union dépend l'avenir du monde. La France n'associe plus l'Allemagne aux vues égoïstes de l'Angleterre et de la Russie. L'Allemagne reconnaît, de son côté, que la France n'aspire ni à la domination ni aux conquêtes. L'une et l'autre savent à quoi s'en tenir sur l'esprit arrogant et envahisseur de l'Angleterre. La question marocaine a fait ressortir nettement cette position respective des trois puissances. Menacée dans son commerce à Tanger et à Mogador, l'Angleterre a répondu à la France par des menaces de coalition. L'Allemagne a protesté hautement contre cette insinuation. Elle a compris que John Bull aurait vu avec plaisir l'armée prussienne marcher sur le Rhin ; mais ce qu'elle a compris mieux encore, c'est que ni la Prusse, ni l'Autriche, n'y avaient rien à faire. Si l'Angleterre se trouvait blessée dans son idole, dans le commerce, c'était son affaire. L'empereur de Russie pouvait lui envoyer ses vaisseaux comme il a promis à la très *gracious queen* de lui donner ses troupes. L'Allemagne n'y aurait rien dit peut-être. Mais si les Russes voulaient traverser l'Allemagne pour marcher contre la France, oh ! alors, l'Allemagne se lèverait aussi, et elle n'hésiterait pas à prendre son parti. En attendant, elle profitera de la paix, puisque la paix dure encore, pour se raffermir dans cette conviction qu'elle a déjà été trop souvent la dupe de l'Angleterre pour qu'elle n'agisse pas à l'avenir avec plus de sang-froid et de prudence. »

Notre correspondant de Berlin nous donne comme positive l'importante nouvelle qui suit :

« Le conseil du commerce pour le Zollverein repousse le traité avec la Belgique ; il demande plus d'avantages pour l'Union, surtout relativement au port d'Anvers.

Les lettres de Rome annoncent que le différend entre le pape et la Russie n'est pas près de s'aplanir. La cour de Rome, qui s'aperçoit enfin que le catholicisme est sérieusement menacé dans toutes les provinces de l'ancienne Pologne, est décidée, dit-on, à résister à toutes les insinuations du cabinet de St-Pétersbourg, dont M. de Boutenieff est l'interprète. Cet ambassadeur n'en fixe pas moins sa résidence à Rome.

On sait déjà qu'une protestation verbale a été faite par le commandant du Warspite à notre consul à Gibraltar, relativement aux lettres injurieuses publiées dans le *Times*. Cette protestation devait être suivie d'une protestation écrite. Nous trouvons en effet dans le *Gibraltar-Chronicle* du 6 courant la lettre suivante du capitaine Wallis du Warspite, au vice-amiral sir E. Owen.

Gibraltar, le 5 septembre 1844.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 30 du mois dernier, renfermant votre ordre du jour général n° 157 daté de ce jour et le numéro du journal le *Times* du 21 août qui publie diverses lettres très offensantes, peu généreuses et non anglaises (*un english*)

viendrait mieux aux habitants de l'île.

On nous écrit de Berlin :

Par un édit du roi, en date du 12 de ce mois, le port de lettres, en Prusse, est abaissé d'un tiers, à partir du 1er octobre ; il est ainsi fixé :

| | |
|---|---|
| Pour une distance moindre que 10 lieues. . . . . . | 0, 125 |
| de 10 à 20 lieues . . . . . . | 0,1875 |
| de 20 à 30 . . . . . . . . . | 0, 25 |
| de 30 à 40 . . . . . . . . . | 0,3125 |
| de 40 à 60 . . . . . . . . . | 0, 375 |
| de 60 à 100 . . . . . . . . . | 0, 50 |
| de 100 à 200 . . . . . . . . . | 0, 625 |
| de 200 à 400 . . . . . . . . . | 1, 375 |

## Ecole municipale François Ier.

La ville de Paris vient de fonder, sous le titre d'*Ecole municipale François Ier*, un établissement d'instruction primaire supérieure, qui a reçu la sanction de M. le ministre de l'instruction publique. Cet établissement, situé rue de Clichy, 54, et rue Blanche, 21, doit s'ouvrir le 7 octobre prochain, et mérite de fixer la sollicitude des familles.

En effet, il a pour objet de satisfaire à un vœu depuis long-temps exprimé par une partie de la population de la capitale, qui demandait une école préparatoire spécialement destinée à l'enseignement des connaissances que réclament les professions *commerciales, industrielles et manufacturières*. Indépendamment de l'instruction morale et religieuse, ainsi que de l'étude de la langue française et des langues étrangères, cet enseignement comprend l'histoire, la géographie, la cosmographie, la géométrie et l'algèbre ; les éléments de géologie, de culture générale et de minéralogie ; les éléments de chimie, de physique et d'histoire naturelle ; les éléments de mécanique, l'étude des matières premières, la technologie, le dessin linéaire, la levée de plans, perspective et construction, enfin l'étude du chant. Pénétrée de l'importance de ce nouvel établissement, l'administration municipale n'a rien négligé de ce qui pouvait en assurer le succès. Des professeurs d'un mérite éprouvé ont été nommés par le comité d'instruction primaire de la ville de Paris, et approuvés par M. le recteur de l'Académie.

En outre, la direction intérieure et la surveillance administrative ont été confiées aux soins d'un conseil composé de six membres choisis dans le sein du conseil municipal, et du directeur de l'école. Les familles trouveront une garantie précieuse dans l'intervention des membres de ce conseil, qui sont : MM. Boutron, membre du conseil général de la Seine et de l'Académie royale de médecine ; Pélassy de l'Ousle, membre du conseil général de la Seine, ancien chef d'institution, ancien maire du 12e arrondissement ; Périer, du conseil général de la Seine, juge de paix du 8e arrondissement ; Sanson Davillier, membre du conseil général de la Seine, négociant manufacturier, ancien juge au tribunal de commerce ; Horace Say, membre du conseil général de la Seine et de la chambre de commerce ; Mortimer Ternaux, membre du conseil général de la Seine, député, maître des requêtes au conseil d'Etat ; Goubaux, officier de l'Université, directeur.

L'école François Ier reçoit des pensionnaires et des externes.

Le prix annuel de la pension est de 1,000 fr., y compris : 1° l'entretien du trousseau fourni par la famille lors de l'entrée de l'élève ; 2° la fourniture des livres de classe, papiers, plumes, encre, etc. ; 3°

» C'est dans la Ville-Basse que le fléau a exercé ses ravages. Les maisons du Cours, du côté de la mer, sont toutes détruites ; la moitié de celles du côté opposé ont été aussi la proie des flammes.

» Ces maisons, appartenant au commerce, renfermaient la plus grande partie des richesses de la Basse-Terre.

» On évalue approximativement à 2 millions et demi la somme des pertes résultant de cet évènement.

» Ce sinistre ne saurait être attribué à la malveillance, et cette fois, du moins, personne n'a péri. »

M. le contre-amiral Gourbeyre fait connaître qu'il s'occupait, de concert avec le conseil privé, des mesures d'humanité que réclamaient les circonstances.

## REVUE DES JOURNAUX DU 22 SEPTEMBRE 1844

— Le *Journal des Débats* prétend que l'acquittement d'O'Connell, tout en étant un sérieux échec pour le ministère tory, a servi à une sorte de rapprochement et de réconciliation entre les Irlandais et un grand parti politique en Angleterre. Il félicite O'Connell d'avoir su profiter du bon effet qui a produit cet événement dans toute l'Irlande, pour changer lui-même de langage. Cependant il croit qu'en transportant la lutte dans le parlement et en s'alliant aux whigs, O'Connell n'obtiendra que le redressement des griefs justes et incontestables. Quant au rappel le *Journal des Débats* pense que le grand agitateur a bien fait d'y renoncer, car il ne l'aurait jamais obtenu.

— Revenant à M. de Genoude le *Journal des Débats* affirme et déclare d'être prêt à prouver *pièce en main*, que la *Gazette de France*, dans la polémique de 1830 a soutenue tous les principes qui ont servis de base au rapport de de M. de Chantelause et aux ordonnances de juillet.

— La *Presse* examine notre situation vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis de l'Angleterre, et soutient que n'ayant rien à craindre que du côté de cette dernière nous devons songer avant tout à nous créer une marine puissante. La *Presse* croit qu'il est possible d'y arriver, sans élever le chiffre du budget. Il ne faudrait que diminuer les dépenses et l'effectif de notre armée de terre.

— Aux yeux du *Journal de Paris*, l'avenir de l'Espagne, n'a rien d'inquiétant, le gouvernement aura la majorité dans ces cortès et les carlistes sont en trop petit nombre pour chercher à lever la tête.

— Le *Constitutionnel* blâme l'empressement et la faiblesse que le gouvernement a mis à conclure la paix avec le Maroc. Il croit que M. Guizot aura de la peine à défendre son œuvre devant les chambres.

— La *Réforme* résume toute l'affaire de Maroc en ces termes : à l'Isly une victoire brillante ; à Tanger une démonstration puérile ; à Mogador un fait d'armes hardi mais sans avantages possibles. Nous n'aurons, dit la même feuille, de tout cela, que quelques millions de plus à porter au budget de l'année prochaine.

— Le *Siècle* prétend que la prochaine promotion à la pairie a pour but de rendre à la haute chambre tout son éclat aristocratique.

— Le *Courrier français* croit, ainsi que nous avons toujours dit, que le gouvernement devait, dans la querelle de Maroc, lier la cause de la France à la cause des autres Etats de la chrétienneté ; qu'il devait en leur nom revendiquer les droits communs de la civilisation contre le fanatisme et la barbarie : qu'il devait se placer à la tête d'une croisade européenne et dicter, après la victoire, des conditions justes et sages.

---

la préoccupation, de la défiance, de l'étonnement. Réveillé tout-à-coup en lui par ces voix trop puissantes, le passé se dressait dans son cœur avec tous ses souvenirs, toutes ses passions et le rappelait du repos où il dormait depuis tant d'années aux orages de sa première existence. Mais il luttait visiblement contre ce terrible assaut ; il n'était pas homme à rendre les armes sans coup férir, à la tentatrice couronnée qui venait troubler sa Thébaïde.

— Il est trop tard, répondit-il d'une voix sourde, et puis, qui m'assure que vous soyez sincère dans vos tardives résipiscences ?

— Si ma parole royale ne vous suffit pas, faites vos conditions, prenez vos garanties : quant à vous personnellement vous serez tout ce que vous voudrez être.

— Tout-à-l'heure, madame, répondit Castoréo d'une voix sévère, vous vouliez me séduire par la flatterie, maintenant c'est par l'ambition. Sachez que les fibres de l'orgueil et de la vanité sont mortes en moi depuis long-temps et qu'il n'est donné à personne, pas même à une reine de les faire vibrer encore. J'ai immolé, j'ai brisé devant Dieu ma personnalité tout entière ; je n'ai plus de désirs, plus de besoins. Quelle prise peut avoir le monde et vous-même sur un homme qui a réduit sa vie aux proportions où la mienne est réduite ? Cette grotte que j'habite depuis tant d'années me défend seule et me défend mal contre la fureur des tempêtes, du volcan et les neiges de l'hiver ; quelquefois même les bêtes féroces m'en ferment l'entrée. J'y dors sur un lit de feuilles ; une source y coule pour étancher ma soif ; et avec les fruits des forêts qui sont à tout le monde, je n'ai pour nourriture que le lait des troupeaux et le pain des pasteurs quand ils m'en donnent. Telle est ma vie, et vous croyez m'éblouir par l'éclat banal des dignités, des honneurs ?... Vous vous êtes méprise, madame ; je ne suis pas l'homme que vous avez cru.

— Vous êtes l'homme que j'aurais voulu rencontrer et connaître en montant sur le trône ; vous m'auriez épargné bien des fautes et bien des malheurs. Je n'ai trouvé que des courtisans quand j'ai cherché des ministres et pourtant vous pouvez m'en croire j'ai toujours méprisé la servilité ; je n'estime que les natures fières et les cœurs trempés fortement. Pourquoi aussi les grands caractères se tiennent-ils à l'écart ? Pourquoi laissent-ils le champ libre à la bassesse et à la médiocrité ?

— Parce qu'il répugne à leur fierté d'entrer en lutte avec de tels ennemis et que le prix d'ailleurs ne vaut pas la lutte.

— S'ils se cachent, comment les découvrir ? Prenez garde, la vertu a ses excès qu'il faut éviter, par vertu même ; et le détachement n'est pas permis à tout le monde. Craignez vous-même de retomber dans l'égoïsme à force d'abnégation. Quels que soient vos vœux et vos engagements avec vous-même, avec Dieu, si votre patrie vous réclame vous vous devez à elle, comme un fils se doit à sa mère, c'est vous qui l'avez dit.

— Ah ! certes, je ne m'en dédis pas et si pour elle il fallait mourir....

— Pourquoi mourir ? vous la servirez mieux en vivant. Ne vous êtes-vous pas assez replié sur vous-même ? n'est-il pas temps de rayonner au dehors et de rentrer dans la vie d'action ? La porte que je vous ouvre y conduit. Franchissez-la hardiment, vaillamment avec moi. Il y aurait de la honte à vous à rester sur le seuil ; et vous ne vous en consoleriez jamais. Qui sait même si les remords ne viendraient pas peupler votre solitude ?

Depuis quelques instants les rôles étaient intervertis : la reine avait passé de la défense à l'attaque. Castoréo ne combattait même plus ; la tête plongée dans ses deux mains il écoutait en silence ; et plus son attitude accusait d'irrésolution, plus la voix de Caroline croissait en véhémence, en autorité. Elle reprenait ou du moins croyait reprendre les avantages qu'elle avait perdus en débutant. Du reste elle était sincère avec elle-même et ne rusait point avec Castoréo ; elle cherchait vraiment en lui un allié et non pas un de ces instruments dont on use et qu'on brise ensuite.

— Madame, dit-il enfin en relevant la tête, avez-vous bien réfléchi aux engagements que vous prenez devant moi ?

— Non seulement je les ai pesés avant de les prendre, mais j'entends les tenir fidèlement et à tout prix après la victoire.

— Dieu le veuille ! répondit Castoréo d'un air défiant.

— Homme incrédule ! s'écria la reine avec impatience, que faut-il donc pour vous convaincre ?

— Je ne doute pas maintenant de la loyauté de vos promesses, mais je doute que vous en ayez mesuré toute la portée et j'attends peu de promesses qu'on fait à la légère. Vous parlez de donner à la Sicile une constitution libre ? Les Anglais aussi lui en donnent une ; est-ce la leur, est-ce une autre que vous avez rêvée ?

— Je n'en ai rêvé aucune, c'est vous même, vous, Castoréo, qui la rédigerez et quand vous l'aurez rédigée, je veux, entendez-vous bien, que ce soit vous qui l'exécutiez ; je vous nomme dès à présent mon premier ministre.

— Encore un engagement téméraire. Au moins deviez-vous attendre, avant de vous lier, que je vous aie fait ma profession de foi politique. Vous ne savez ni mes idées ni mes principes....

— J'en sais assez pour ne pas craindre ce que j'ignore, vous voulez la délivrance de votre patrie, je la veux aussi ; il est impossible qu'à nous deux nous ne la réalisions pas. Ayez confiance en moi, puisque j'ai confiance en vous.

— Eh ! madame, ce n'est point ici une question de confiance, c'est une question de principes. Pour marcher dans la même route, il faut tendre vers le même but ; nos idées sur la société sont-elles donc communes, pour que nous mettions en commun nos espérances et nos efforts ? Vous croyez peut-être qu'épris, enivré d'une forme exclusive de gouvernement, je vais me perdre en théories, en parrallèles. Détrompez-vous ; en voyant couler tant de sang pour les mots, j'ai tourné vers les choses et mes yeux et mon cœur ; les utopies m'ont rendu pratique, le mépris des simulacres m'a élevé au culte des réalités. Je veux pour les hommes un bonheur senti, des droits positifs, non des droits illusoires, des félicités imaginaires. Je veux que la somme de biens que comportent les milieux divers soit comptée équitablement à chaque être, et que tous, dans leur situation respective, aient le libre exercice et l'emploi normal de leurs facultés. Je veux le développement progressif de la race par celui de l'individu ; je veux l'harmonie enfin, et la paix au lieu de la guerre et de l'anarchie. La société est une grande famille qui ne saurait prospérer qu'autant que tous ses membres prospèrent. La pauvreté d'un seul appauvrit les autres. Les aînés se doivent aux plus jeunes, les plus forts aux plus faibles ; tous ils se doivent réciproquement amour, support et protection. Voilà ce qui devrait être et voilà ce qui n'est pas ; partout la loi de la nature est méconnue, et la force a fondé partout, sur des bases de granit, le règne du privilège. Quelques-uns ont usurpé l'héritage de tous, et s'y maintiennent par la ruse et par la violence ; il n'est resté en partage aux autres que la misère, l'ignorance, et avec elles tous les maux, toutes les erreurs, tous les vices qu'elles engendrent. A la fois déshérités des biens de l'intelligence et des biens de la nature, ils usent leurs corps dans un dur, un ingrat, un incessant labeur, et leur esprit, ce premier des dons, se rouille faute d'exercice, et s'atrophie comme un organe inutile et sans emploi ; c'est-à-dire qu'au lieu de s'élever à Dieu, sur les ailes de la pensée, comme c'est la destinée de l'homme ici-bas, ils retombent de chute en chute jusqu'aux instincts brutaux de l'animalité. Déchéance impie ! Sacrilège abdication ! Voilà la société, telle que l'ont faite les institutions humaines. Croyez-vous, ô reine Caroline ! vous qui prétendez, en qualité de majesté, représenter Dieu sur la terre, croyez-vous que les plans de la providence aient été suivis et ses vues remplies ? Non, madame, non, vous ne le pensez pas, et si vous le pensiez, vous n'oseriez pas l'avouer.

— Vous me montrez bien le mal, mais le remède ?....

— Le remède est toujours à côté du mal, c'est à nous à le découvrir, afin de l'appliquer. Il ne faut pour cela que de la droiture de cœur et de

— On vient d'installer, à Paris, la mairie du dixième arrondissement dans son hôtel, très bien restauré. La mairie du huitième va aussi recevoir des embellissements. On prépare l'hôtel d'Eichtal, rue Lepelletier, pour y placer la mairie du deuxième. Enfin celle du douzième va être construite place du Panthéon, en face de l'Ecole de droit.

— Un journal d'Angers du 18 annonce qu'au moment de mettre sous presse, il vient de recevoir la nouvelle que la belle filature mécanique de Cholet, située à quelques lieues de cette ville, serait devenue la proie des flammes. Ce magnifique établissement occupe presque toujours 450 ouvriers. (*Presse.*)

— Le conseil général de la Corrèze a voté les fonds nécessaires pour l'établissement d'un dépôt de mendicité à Tulle, et a autorisé M. le préfet à faire l'acquisition des bâtiments et terrains qui conviendraient à l'assiette de cet établissement.

Un pareil vote honore le conseil général de ce département. Il serait à désirer qu'il trouvât des imitateurs. (*Union provinciale.*)

— La douzième session du congrès scientifique vient de finir à Nimes, après sa septième séance. Les vœux suivants ont été votés et recommandés au gouvernement:

« L'institution d'une caisse de retraite pour les ouvriers, une loi sur l'irrigation, l'exécution des lois concernant l'obligation du livret pour les ouvriers de l'agriculture, le dégrèvement du commerce de vins, la suppression du titre d'officier de santé, l'abolition immédiate de l'esclavage des nègres dans les colonies françaises. (*Presse.*)

— La commune de Misson (Landes) vient d'être ravagée par une trombe qui a fondu sur cette localité, dimanche dernier, vers cinq heures du soir. Ce terrible ouragan, mêlé d'une pluie torrentielle et d'une grêle énorme, agissant verticalement, a endommagé considérablement les maisons et broyé sur place les récoltes. Les arbres, atteints par la trombe, ont été arrachés et coupés en spirale et parfois horizontalement à quelques centimètres au-dessus de la terre. Ce phénomène effrayant a épouvanté et jeté dans la stupeur la pauvre population, en même temps qu'il lui a ravi le produit de ses labeurs. (*Courrier français.*)

— On écrit de Lyon, le 17 :

« Un accident grave est encore arrivé hier sur le chemin de fer de St-Etienne. Un homme d'un certain âge, nommé Péchan, a été renversé par un convoi de wagons, à l'entrée du pont de la Mulatière ; les roues des locomotives lui ont passé sur le corps, et on l'a retiré de dessus les rails donnant à peine signe de vie.

» On parle aussi d'une jeune fille qui aurait été grièvement blessée. Nous ne saurions dire si cet accident peut être attribué seulement à l'imprudence des victimes ; cependant on affirme qu'un embarras de planches, qui se trouve à l'entrée même du pont de la Mulatière, les aurait empêchées de fuir, et serait une des causes principales de ce malheur. »

— Une scène des plus malheureuses a encore eu lieu avant-hier, vers huit heures du soir, sur le pont de la Guillotière, entre les garçons boulangers, les sociétaires d'un côté, le compagnonage de l'autre.

Plusieurs ont été blessés, dont un grièvement ; il a reçu sept coups de couteau. (*Union des Provinces*, du 19 septembre.)

— Dimanche, 15 septembre, Verviers, centre de l'industrie des draps en Belgique, avait été troublé par une espèce d'émeute dirigée contre les jésuites, qui étaient prêts à s'établir dans cette ville à la prière de quelques familles riches. Les ouvriers ont parcouru les rues en criant : A bas les jésuites ! et ont été des pierres à la police, qui d'abord a essayé en vain de dissiper les rassemblements.

Pour ne citer qu'une ou deux preuves de ce que nous avançons, le rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*, énumérant les prévisions de Fourier les plus lointaines, a grand soin de noter « le mariage en septième période, QUI EST LA NOTRE, » ajoute-t-il. Or, quiconque sait l'A, B, C, de la théorie de Fourier, n'en est pas à ignorer que, dans la division de la carrière sociale, la *Civilisation*, cette forme de société dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui, arrive en cinquième ordre et forme la CINQUIÈME période sociale, non pas la septième, qui est l'*Association simple*. Avant celle-ci, entre elle et la Civilisation, vient se placer le *Garantisme* ou sixième période. Nous n'en sommes pas encore maintenant à nous frayer, par des mesures de progrès larges et décisives, l'issue de la Civilisation au Garantisme. On voit donc que, de toute façon, la génération actuelle n'aura rien à démêler avec ce mariage à plusieurs degrés, que l'auteur de la Théorie sociétaire a signalé quelque part, mais comme une institution réservée à l'avenir. Et quel mal y aura-il à ce qu'on établisse un jour, du consentement des pères, des maris et des prêtres (car c'est la condition que Fourier y met), à ce qu'on établisse, disons-nous, des catégories dans le mariage, par exemple, en raison de la fécondité, suivant que la naissance d'un ou de plusieurs enfants sera venue resserrer le lien affectueux entre les époux ?

Ailleurs, le *deutocritique* impute d'emblée et tranchément à Fourier la négation de « ce dualisme de l'intelligence et de la matière proclamé par la Genèse, et maintenu par toutes les philosophies. » Or, Fourier dans les notions préliminaires de la *Théorie des quatre mouvements*, son premier ouvrage, établit ce qui suit :

« La nature est composée de trois principes éternels, incréés et indestructibles :

« 1° *Dieu* ou l'*Esprit*, principe actif et moteur ;

» 2° La *Matière*, principe passif et mû ;

» 3° La *Justice* ou les *Mathématiques*, principe régulateur du mouvement. »

On ne saurait, il faut en convenir, tomber plus malencontreusement que ne le fait l'écrivain de la *Gazette des Tribunaux* en parlant de la doctrine de Fourier. C'est que la science nouvelle (osons l'appeler par son nom) ; c'est que la théorie de l'unité universelle est un océan au milieu duquel on ne s'aventure pas sans risque, avec le livre de M. Louis Reybaud pour tout lest, et sur la foi d'un astre aussi douteux que le génie de cet auteur lauréat.

Ce ne sont pas, au surplus, les influences d'en haut qui ont dû faire faute au critique dont nous nous occupons en ce moment ; il a pris pour signature tout un cortége d'étoiles (on n'en compte pas moins de cinq), une véritable constellation ; ce qui ne lui a pas fait voir clair dans la doctrine harmonienne, et ne l'a pas non plus préservé des contradictions les plus flagrantes. Ainsi, dans un endroit, il dit en parlant des doctrines de Fourier, Saint-Simon, Owen et autres novateurs : « Elles auront contribué, notamment celle de » Fourier, à faire ressortir de plus en plus l'efficacité de l'association pratiquée sur une grande échelle, et néanmoins tempérée, » ou, pour mieux dire, vivifiée par l'action simultanée du principe » de liberté et de concurrence. »

Dans le même article où l'on vient de lire les lignes qui précèdent, on trouve un peu plus loin :

« L'organisation sociétaire de Fourier, moins radicale et plus » spécieuse (que le monopole sacerdotal des Saint-Simoniens et la » communauté des biens de Robert Owen et consorts), manque d'une ... Elle s'appuie résolument sur l'inconnu ; et tout en cherchant à organiser le travail, elle tend à préparer la décomposition sociale par le renversement de toutes les conditions d'équilibre qui régissent aujourd'hui la situation économique. Mais la société, tant décriée par le célèbre réformateur, se tient sur ses gardes (*caveant consules!*) ; elle sait qu'elle est dans la bonne voie, que l'humanité ne peut s'être trompée depuis l'origine, que le progrès n'est pas plus un vain mot que la vertu. »

Arrêtons-nous au risque d'amoindrir, en la coupant en deux, l'effet oratoire de cette péroraison cicéronienne.

Que le *travail attrayant* soit un mobile de nature plus ou moins capricieuse, il n'importe ; cela n'empêche pas que, dès aujourd'hui, et sous un régime industriel qui lui est de tout point antipathique, dans les circonstances exceptionnelles où l'on parvient à faire naître ce bienheureux caprice, il ne produise des merveilles. Pourquoi ne rechercherait-on pas les combinaisons les plus propres à mettre en jeu ce précieux ressort, sauf à y suppléer, là où il ferait défaut, par la contrainte si chère aux moralistes, par l'ignoble mobile de la faim?... la *faim*, cette *raison dernière* des rois par la grâce du capital, gardée soigneusement et toujours tenue en réserve dans les arsenaux du pouvoir moderne, la banque et la bourgeoisie.

La propriété d'un champ, d'une maison étant le seul germe du patriotisme dans le système nettement formulé par l'écrivain de la *Gazette des Tribunaux*, il est évident que, d'après lui, jamais cœur prolétaire n'a dû s'enflammer du noble feu de cette passion généreuse. Héroïques soldats de nos armées républicaines, et vous ouvriers de Paris, combattants des trois jours, est-il besoin d'invoquer votre glorieux souvenir contre cet impertinent sophisme ou plutôt ce blasphème de l'esprit bourgeois? Et à un point de vue inferieur, au point de vue du patriotisme local, ces pâtres de la Suisse, ces pauvres conscrits bretons qui meurent de nostalgie loin des montagnes ou des grèves natales, sont-ils donc tous des propriétaires? L'amour du sol peut donc naître d'autres causes que d'un titre de propriété ; oui certes, il a ses raisons d'être, et plus profondes et plus élevées, qui tiennent à l'essence même de l'âme et à ses affinités mystérieuses avec la nature.

Si nous ne pouvons consentir à voir dans l'esprit de propriété la source unique du patriotisme, nous ne voulons pas non plus lui refuser sa juste part d'influence dans l'éclosion et l'entretien de ce sentiment supérieur. La théorie sociétaire méconnaît si peu « cet intérêt soutenu que chacun porte à son champ, à sa maison, à sa chose » qu'elle vise précisément, et d'une façon toute spéciale, à le faire naître chez ceux-là même qui n'ont aujourd'hui ni champ, ni maison, ni chose à eux. Le plus pauvre travailleur a, dans l'ordre sociétaire, une part assez sensible aux champs et aux récoltes, à l'habitation, et au mobilier de la Phalange pour qu'il s'y intéresse comme à sa chose propre. En effet, sa rétribution (en sus du minimum de subsistance) est proportionnelle à la prospérité de tout l'ensemble de l'exploitation.

La théorie sociétaire s'appuie, dit-on, sur l'*inconnu*. — Est-ce quand elle s'appuie sur cet axiome que les hommes sont en général portés à rechercher la richesse et le plaisir? ou bien encore quand elle s'appuie sur cette considération tout arithmétique qu'il y aurait économie de combustible et des frais de toutes sortes, si les

---

(1) Singulier reproche adressé à la théorie de Fourier qui a créé tout exprès un mot (celui de *Cabaliste*) pour désigner la passion d'où naît le besoin de la concurrence. Sans la concurrence point d'essor de Cabaliste, et la Cabaliste est, selon Fourier, l'une des trois passions *distributives* ou *rectrices* de tout le mouvement passionnel.

---

... bonne volonté.

— Mais enfin, que voulez-vous que je fasse?

— Le contraire de ce qu'ont fait vos prédécesseurs ; en agissant ainsi, vous serez sur le chemin de la vérité. Jusqu'à présent la royauté s'est mise à la tête des oppresseurs ; qu'elle se mette une fois à la tête des opprimés, et vous verrez quels prodiges elle accomplira. Jamais plus grand spectacle n'aura été donné au monde.

— Mais c'est une révolution que vous voulez que je tente?

— Ce mot vous effraie, pourquoi? Tout dans la nature n'est-il pas soumis aux lois des révolutions? Il y a les révolutions du soleil, des astres, des saisons ; comment la société n'aurait-elle pas aussi les siennes. Le mouvement est la loi de la vie : tout se meut, tout marche, tout change dans la création ; l'immobilité, c'est la mort. Ah ! si vous le vouliez, madame, vous feriez de notre Sicile l'Etat modèle que j'avais rêvé naguère. Les chimériques royaumes de Salente seraient éclipsés par elle ; la fiction même pâlirait devant la réalité. Vous le pouvez, madame ; et quelle gloire pour vous d'avoir donné la première aux princes ce grand, ce sublime exemple ! La suprême puissance vous est confiée pour le bonheur des hommes, non pour en être le fléau ; mettez la puissance au service de la justice, et la justice, enfin, triomphera, et les malédictions des peuples se changeront pour vous en bénédictions, leur gratitude vous dressera des statues, presque des autels ; environné d'une sainte auréole, votre nom brillera de toutes les splendeurs de l'immortalité. La récompense est magnifique et la tâche est facile. Pour accomplir le bien, privilége auguste ! vous n'avez qu'à le vouloir. Comment ne le voudriez-vous pas ? Soyez juste, soyez grande, soyez la reine de la liberté. Le peuple est en servitude, affranchissez-le ; bandez ses plaies saignantes, dissipez les épaisses ténèbres où il est plongé, rendez-lui, donnez-lui le sentiment de son droit et de sa dignité, convoquez-le tout entier à ce divin banquet de l'intelligence dont il fut toujours exclu, et il est temps enfin qu'il communie à son tour. Il n'est besoin pour cela ni d'armées, ni d'échafauds ; dites seulement : Que la lumière soit ! et un soleil nouveau se lèvera sur la Sicile ; et, brisant sa grossière enveloppe, la larve populaire accomplira sa brillante métamorphose. Peut-être trouverez-vous d'abord des résistances de la part de ceux-là même que vous voudrez sauver ; telle est leur dégradation, qu'ils n'ont pas même le désir de se réhabiliter ; ne vous laissez pas décourager par ces premiers obstacles ; persévérez, au contraire ; faites, s'il le faut, au malade une violence salutaire pour le rendre à la santé : il baisera plus tard la main qui l'aura brusqué pour le guérir. Ce sont là, madame, et mes principes et mes espérances ; plût à Dieu que ce fussent aussi les vôtres !

Caroline écoutait Castoréo avec une attention sérieuse ; il lui semblait entrer dans un autre monde tant les choses qu'elle entendait avaient de nouveauté pour elle. Elle se sentait émue, entraînée, ébranlée sinon convaincue. Ce rôle de reine populaire auquel on la conviait souriait à son imagination audacieuse ; il flattait son humeur inquiète et ses vengeances du moment. Quant à Castoréo, il s'exprimait avec force, avec feu. Si impassible au début, sa voix s'était élevée par degrés à l'éloquence, à l'enthousiasme. Les passions du tribun avaient fait explosion sous la robe de l'ermite. Emporté par elles, il parlait comme Savonarole au roi Charles VIII et à Laurent de Médicis.

— O reine de Sicile ! poursuivit-il du ton de l'inspiration, vous m'avez demandé vos devoirs, je viens de vous les apprendre, et je vous adjure de les remplir ; comme prêtre, je vous l'ordonne au nom du Dieu qui est mort sur la croix pour affranchir les hommes et fonder parmi eux le règne de l'égalité ; vous n'avez que ce moyen, mais il est infaillible ; d'obtenir grâce devant lui, et de racheter à ses yeux les scandales et les cruautés de votre vie ; c'est la pénitence que je vous impose. Comme homme, comme citoyen, continua-t-il avec émotion et en tombant aux pieds de Caroline, je vous supplie à genoux de rendre la liberté, mais la liberté véritable, à cette noble et infortunée Sicile couchée devant nous comme un Christ dans son linceul.

— Je le jure devant les hommes et devant Dieu ! répondit Caroline en étendant ses deux bras sur la Sicile.

— Le ciel a reçu votre serment. Malheur aux parjures !

En ce moment une épouvantable détonation, suivie d'une seconde, puis d'une troisième, ébranla la montagne jusque dans ses fondements ; le sol trembla sous leurs pas ; une gerbe enflammée s'élança du cratère et retomba en pluie autour d'eux.

— Nous venons de recevoir ensemble, reprit Castoréo, le baptême du feu ; le volcan s'est ému du serment que vous avez prêté ; les éléments eux-mêmes conspirent avec nous. N'oubliez jamais ce serment solennel.

Quoique la reine ne fût pas superstitieuse elle ne put se défendre d'un frisson et le saisissement lui ôta quelque temps la parole.

— Castoréo, dit-elle enfin après un moment de silence, le pacte est conclu ; j'accepte vos conditions, vous acceptez les miennes. Vous avez ma parole, j'ai la vôtre ; entre nous désormais, c'est à la vie et à la mort.

— Tant que vous tiendrez vos serments.

— Et vous les vôtres.

— Je ne vous ai rien juré, madame, répondit Castoréo revenu à sa première impassibilité, c'est vous qui m'êtes venu chercher dans ma solitude je n'ai pas été vous chercher dans la vôtre. Je me dois à ma patrie et c'est à elle non à vous que j'ai prêté serment de fidélité. Si pour elle je puis encore quelque chose, comptez sur moi. Vous n'êtes visiblement ici qu'un instrument de Dieu. C'est lui qui vous a poussée à ressusciter en moi le vieil homme que je croyais mort à jamais, c'est lui qui me ramène dans la mêlée. Puisque telle est sa volonté je me résigne et j'obéis. Repartez, madame, laissez-moi seul, j'ai besoin de solitude pour m'accoutumer à ma nouvelle transformation ; j'ai besoin de me fortifier par la méditation, par la prière.

— Songez que le temps presse.

— J'y songe et j'agirai en conséquence. Avant qu'il soit long-temps j'irai moi-même à Castelvétrano vous porter ma réponse. O mes solitudes ! Etna formidable ! paysage austère ! silence auguste ! harmonies sauvages ! splendeurs triomphantes du soleil levant ! mélancolie du soir ! sérénité des nuits étoilées ! assauts des hivers ! horreur des tourmentes ! O ma grotte ! ô mes visions ! ô mes rêves ! puissé-je en vous quittant pour recommencer la lutte au milieu des hommes, puissé-je ne vous regretter jamais ! Puissé-je vous retrouver après la victoire ! C'est ici que j'ai vécu, c'est ici que je veux mourir.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

CHARLES DIDIER.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

Un ministre du Saint-Evangile à Genève, M. S. F. Girard, vient de publier la réfutation de quelques leçons de M. le professeur Cherbuliez sur la Théorie sociétaire. Dans une discussion approfondie et savante, animée par moment de chaleureux traits d'inspiration, l'auteur a pris corps à corps les objections élevées contre le système de Fourier, et il en a fait bonne justice tant par les armes de la raison que par les textes mêmes de l'Ecriture. Ce livre conviendra surtout aux personnes qui aiment à envisager le côté religieux des questions. (Voir aux *Annonces.*)

En même temps que le centre s'occupe de préparer diverses publications phalanstériennes, une heureuse activité se manifeste parmi nos amis du dehors. Ainsi M. Isid. Masseron a fait paraître il y a quelque temps, à Nantes, sous le titre : *Rêveries de Charles Fourier, utopie des phalanstériens*, une brochure qui se distingue par des qualités remarquables, et dont nous rendrons compte prochainement.

nes entre eux qu'aux époques antérieures; mais y a-t-il plus de loyauté, plus de bienveillance mutuelle et de généreux dévouement? Nous défierions l'optimiste le plus déterminé de répondre affirmativement sur ces trois derniers points, comme sur beaucoup d'autres que nous pourrions citer.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 20 SEPTEMBRE.

CHÉRON, bijoutier, rue Neuve-St-Martin, 3°. Juge commissaire, M. Selles; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

7 h. ½ COMTE. — Maître Corbeau.
6 h. ½ FOLIES.—Bretelles. Sirène. Fille de l'Air.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLÈTIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 22 septembre.— *Farines.*— Il règne toujours sur la fixation du cours une incertitude qui paralyse les affaires, en disponible surtout. La boulangerie ne se détermine à acheter que quand le besoin l'y force, et les premières marques seulement sont bien recherchées. Le cours de taxe est entré dans les limites qui établissent le prix du pain à 33 centimes et il ne semble pas devoir se relever. C'est pourquoi les vendeurs préfèrent vendre au cours en droiture que de traiter les affaires à livrer.

Vendredi et samedi, les ventes ont repris un peu d'importance, les premières marques sont même devenues rares. Le restant sur place a un peu diminué; il est encore de 19,721 quintaux.

*Froment.*— Les blés blancs et les blés rouges de fermiers se sont vendus en baisse mercredi dernier et n'ont subi aucune variation vers la fin de la semaine. Les blés de Chartres et de Montereau se sont assez bien soutenus au cours.

*Seigles.* — Au commencement de la semaine les offres étaient assez nombreuses; mais dans le dernier marché les demandes ont repris. Les affaires sur place sont presque nulles et les prix ont un peu faibli.

*Orge et avoine.* — Les arrivages d'orge ne s'effectuent pas encore, par conséquent il ne se fait que des affaires insignifiantes.— Quant aux avoines, les nouvelles sont en voie de baisse et peu recherchées. Les vieilles seules se soutiennent.

*Graineterie.* — Les légumes secs commencent à arriver sur place. Les belles lentilles sont recherchées. Les graines fourragères sont délaissées et sans affaires.

DÉPARTEMENTS. — *Blés.* — Les nouvelles des marchés sont toujours à la baisse; ceux qui ont éprouvé le mouvement de hausse sont : Montereau, Joinville, Louviers, Fécamp, Caudebec, Dieppe, Cany, Beauvais, Aubigny, Péronne, Béthune, Bourbourg, Cambrai, Bourg, Nevers, Issaudun, La Châtre, Blois, Niort, Pont-l'Abbé.

*Vendanges.* — Sur presque tous les points de la France viticole, les nouvelles se peuvent résumer ainsi. La récolte se présente peu abondante, cependant le vin sera de bonne qualité. Dans quelques contrées du Midi, la grappe a été brûlée par l'ardeur du soleil; plus près du centre la maturité s'effectue mal sur certains plans, en somme, le produit ne répondra pas aux espérances qu'avait fait naître le retour du beau temps. L'orage qui s'est étendu dernièrement d'une manière si désastreuse sur une grande étendue de la France, a causé des ravages partiels fort regrettables. On vendange déjà dans presque tous les vignobles.

### Cours des céréales (par hect.).

VERSAILLES, 20 septembre. — Froment 1re 19,67; 2e 19,00; 3e 18,67.

ÉTAMPES, 21 septembre. — Froment 1re 20,00; 2e 18,66; 3e 17,32. — Seigle 7,32 à 10,66.

ORLÉANS, 21 septembre. — Froment 1re 19,75; 2e 18,00; 3e 17,00. — Seigle 14,00 à 13,00.

LE MANS, 20 septembre. — Froment 1re 18,25; 2e 16,85; 3e 15,00. — Seigle 10,25 à 11,50.

ARRAS, 21 septembre. — Froment blanc 18,00 à 20,50; do roux 16,00 à 20,00. — Seigle 10,00 à 11,25. Blés recherchés au cours et même en hausse; les autres grains sont aussi demandés.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.

Marché de POISSY du 19 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1957 | 1907 | 50 | 1 14 | 1 04 | » 52 |
| Vaches.... | 72 | 67 | 5 | 1 06 | » 91 | » 80 |
| Veaux..... | 774 | 774 | » | 1 41 | 1 23 | 1 1 |
| Moutons.. | 10706 | 7469 | 3337 | 1 26 | 1 12 | » 80 |

### Volaille et gibier.

PARIS. *Marché de la Vallée du 11 septembre.* — Lièvres 2,50 à 5,00. — Lapins 1,00 à 2,50. — Dindes 2,00 à 7,00. — Oies 2,50 à 4,00. — Chapons 2,00 à 5,50.— Poules et poulets 1,00 à 3,50. — Canards 0,75 à 1,50. — Canetons 2,00 à 3,00. — Perdrix 0,75 à 2,50. — Cailles 0,25 à 1,50. — Pigeons 0,22 à 0,90.


**Mise en vente aujourd'hui à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

Un fort volume in-octavo.

Prix : 5 francs; et par la poste, 6 fr.

TROIS LEÇONS DU PROFESSEUR E. CHERBULIEZ SUR

# FOURIER, SON ÉCOLE ET SON SYSTÈME,

**Reproduites et réfutées par un ministre du saint Évangile.**

Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maitres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Epiciers, Elèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'**ANT. CARÊME**, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

**Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.**

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

**De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris.** — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons, consommés en gras et en maigre*, les *essences, fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re» cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié.* Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

**Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.**

Par M. le **Docteur AULAGNIER**, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Epiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G*. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c.

**Autres Ouvrages de Carême :**

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

**Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.**

Livre hors ligne et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

**Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.**

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

**Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 126 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.**

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

**Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.**

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

**Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 3e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.**

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur **JOSEPH ROQUES**; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. **JOUBERT**; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. **BOUCHARD** père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. **LOUIS LECLERC**. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

***Pour paraître prochainement :***

## *TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,*

**Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.**

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Étienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPÔT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17. AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse, 11.* — (On trouve à la même adresse : Les Classiques de la Table, 1 vol. in-8°, nouv. édit., 12 fr.)

que nous n'avons point d'alliances, point de flotte, point d'armée; ils font remarquer, non sans raison, que nos finances ne sont pas dans un état très brillant ; ils en concluent, à demi-voix pourtant, que nous devons rester dans le *statu quo* et subir la paix qu'on nous fait.

Toutes ces discussions n'ont pas une grande valeur. Chacun interprète la situation à son point de vue, groupe et explique les chiffres à sa manière. Il ne peut rien sortir de là pour le bien du pays. Les réminiscence d'un chauvinisme sans idées, pas plus que les inspirations timorées de l'esprit conservateur, ne peuvent faire les affaires de la France. — La question importante, et que personne n'aborde, est celle-ci : Que ferait-on, après la victoire ? Et si ce qu'on veut faire est juste, utile et bon, pourquoi ne pas le proposer dès aujourd'hui ?

Le premier-Paris comprend encore fort peu son rôle d'initiateur intellectuel ; il regarde bien plus souvent en arrière qu'en avant ; c'est là peut-être le côté le plus fâcheux de notre situation. Eh ! mon Dieu ! à quoi bon tant discuter si la France est prête à combattre ? Partout et toujours, la France sera prête à combattre, quand elle sera passionnée pour des sentiments de justice. Partout et toujours, la France sera prête à appuyer le droit du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppresseur. Mais, avant de lui demander le sacrifice de son sang, faut-il au moins lui apprendre comment sa victoire établirait la justice pour tous, comment le bien général résulterait de ce nouvel effort militaire. L'Isly, Tanger, Mogador ! tristes exemples du sang inutilement versé ! — Non, non, ce n'est ni le courage et le dévouement, ni le fer et le salpêtre, qui manquent à la France pour reprendre son rang dans le monde ; ce qui lui manque, c'est une pensée politique et sociale, qui soit à la hauteur de l'époque et des destinées de l'humanité.

Au fond de toutes ces discussions sans portée auxquelles se livrent chaque matin nos publicistes du premier-Paris, il y a cependant un point sur lequel les divers groupes politiques paraissent à peu près d'accord. Ce point est celui-ci : Il faut résister à l'Angleterre. Oui, sans doute, il faut résister aux tendances égoïstes et exclusives de l'intérêt britannique. Mais, comment faut-il leur résister ? Voilà la question. Faut-il leur résister d'une manière absolue ? Faut-il se mettre en travers de l'Angleterre partout et toujours ? Faut-il se placer devant elle comme une barre de fer, comme une borne ? Faut-il lui présenter la pointe de l'épée dès qu'elle voudra faire un mouvement ? — Ou plutôt ne convient-il pas, avant tout, de distinguer ce qu'il y a de progressif ou de rétrograde, d'exclusif ou de social, dans le mouvement qui emporte la nation britannique ? Ne convient-il pas, pour être juste et raisonnable, de discerner le bon et le mauvais côté, l'essor légitime et l'essor illégitime de l'intérêt anglais ? Ne doit-on pas, enfin, faire la part du bien et du mal, de contraires à l'intérêt de tous les peuples ; eh bien ! alors, que la justice appelle à son secours la force, et la force ne lui fera pas défaut.

## Aveuglement volontaire.

Nous avons annoncé dernièrement, d'après un journal anglais, que l'Angleterre avait envoyé un gouverneur et des soldats prendre possession de l'un des principaux ports de la côte de Mosquitos en Amérique.

Cette nouvelle, si elle se trouvait vraie, serait importante en ce que la terre de Mosquitos, dont les Anglais auraient ainsi commencé l'envahissement, dépend de l'état de Nicaragua. Cet envahissement indiquerait d'une manière certaine le dessein, de la part de l'Angleterre, de dominer par avance le passage inter-océanien qui plus tard pourrait être percé à travers l'isthme de Nicaragua. La coïncidence de cet événement avec les arrangements que l'Angleterre a déjà pris ou doit prendre sous peu en Egypte avec le pacha, doit attirer l'attention de toute l'Europe. Il est impossible que l'on consente à ce qu'une seule puissance soit seule maîtresse des deux passages si importants de Suez et de Panama. Depuis long-temps nous signalons les manœuvres pratiquées par l'Angleterre sur ces deux points ; comment se fait-il que la diplomatie européenne ferme les yeux sur ce qu'elle sait et voit encore mieux que le public ? Il est temps qu'elle sorte de sa périlleuse inertie et se concerte pour faire faire par tout le monde, comme l'ont dit les *Débats*, ce qui doit servir à tout le monde. Puisque les *Débats* comprennent si bien cette nécessité, pourquoi n'excitent-ils pas le ministère à prendre à ce sujet une glorieuse initiative ? Car, que l'on y fasse attention, l'Angleterre avance lentement, mais sûrement. La nouvelle annoncée plus haut fût-elle fausse, nous pouvons prédire hardiment qu'elle sera vraie un jour, puisque l'occupation dont il s'agit est l'un des actes nécessaires de l'envahissement successif, prémédité et déjà entamé par les Anglais sur la terre continentale de l'Amérique centrale, et cette prédiction se réalisera comme celle que nous avons faite depuis long-temps, lorsque nous avons dit que les rails anglais, apportés il y a déjà plusieurs années à Alexandrie par une maison anglaise, et qui restaient ensevelis dans ses magasins, en sortiraient et formeraient à travers l'Egypte une voie de fer tout anglaise. La persévérance britannique est à la veille de triompher à Suez ; elle triomphera aussi à Panama.

Au surplus, le *Journal des Débats* lui-même donne une certaine autorité à la nouvelle ci-dessus, en rapportant hier que l'Angleterre a envoyé un consul sur la côte de Mosquitos. Un consul auprès de qui ? Ce n'est pas auprès de l'État de Nicaragua, puisque l'Angleterre continue de bloquer le port de Saint-Jean, par les motifs très injustes que nous avons mentionnés dans le courant d'août dernier.

Ce consul est donc envoyé à ce prétendu roi sauvage à qui les Anglais ont imaginé de reconnaître la légitime et souveraine propriété de ces côtes. Dans cette circonstance, un consul anglais n'est en réalité qu'un *gouverneur déguisé*, qui commandera au

de cette loi, d'opérer des défrichements sans l'autorisation du gouvernement. Cette restriction expirant en 1846, le gouvernement a demandé l'avis des conseils généraux sur les convenances qu'il y aurait à la prolonger.

Les Conseils généraux, dont nous connaissons les délibérations, notamment ceux de l'Aube, de l'Aveyron, du Nord, du Rhône, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, de la Loire-Inférieure et de Tarn-et-Garonne, sont d'avis unanime que cette restriction soit prolongée pendant quinze à vingt ans.

Les motifs en sont brièvement expliqués dans cette délibération de Tarn-et-Garonne : « Les auteurs qui ont traité la matière reconnaissent comme un fait établi que la consommation du bois en France excède sa reproduction. L'accroissement de la population, la consommation du combustible augmentée par suite de l'aisance et de l'amélioration sensible d'une partie notable des habitants concourent encore à la disette du bois. Le gouvernement doit chercher à ramener autant que possible l'équilibre entre la consommation et la production des bois. La faculté illimitée de défricher les bois des particuliers peut avoir la plus grande influence sur les variations de l'atmosphère, sur l'état sanitaire des localités, sur la conservation des sources, si nécessaires aux populations. Tel défrichement peut changer la nature du sol et rendre improductives et stériles des terres précédemment fertiles. Sans doute il est essentiel de proclamer le droit sacré de la propriété, *mais l'ordre social a aussi des exigences* que l'on ne peut méconnaître, et qui doivent appeler l'attention des hommes chargés de régler les questions qui touchent aux intérêts généraux du pays. La conservation des combustibles est une nécessité de premier ordre. Il faut assurer les moyens de se chauffer à un prix qui rende le combustible accessible au plus grand nombre. »

Ces Conseils demandent généralement que les permissions de défricher les pentes et les hauteurs ne soient accordées qu'avec plus de précautions les unes que les autres, ou soient même absolument défendues.

Dans l'Indre-et-Loire, on émet le vœu que certains aménagements de bois qui équivalent à une sorte de défrichement soient prohibés.

Dans le même département et dans l'Aube on demande qu'il soit accordé des primes pour les reboisements des Landes et des terrains en pente. — Le rapporteur d'Indre-et-Loire, M. Latour, résume heureusement tous ces vœux en exprimant le désir qu'une seule et même loi tende à conserver et à repeupler les bois. La Loire-Inférieure appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de planter les dunes qui existent sur les côtes de l'ouest.

Ces manifestations annoncent que l'on commence à comprendre partout la nécessité d'un reboisement général que nous réclamons depuis bien longtemps.

*Communaux.*

Les conseils généraux sont à peu près unanimes sur le mauvais effet du parcours et de la vaine pâture qui réduisent à presque rien les ressources que les communes pourraient trouver dans leurs bois communaux, mais ils sont tous divisés sur l'emploi à faire de ces biens.

Quelques-uns de ces Conseils continuent à en demander le partage entre les habitants des communes : cette opinion peut avoir quelque valeur dans les départements pauvres, où les communes possèdent de grandes terres qui demeurent incultes, tandis que l'habitant ne possède pas ; on pourrait donc dans certaines localités obtempérer à ce vœu ;

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Horticulture.

Nous avons eu assez souvent occasion d'entretenir nos lecteurs de la condition et des travaux des jardiniers maraichers chargés d'approvisionner Paris des légumes et des fruits dont la production rentre dans le domaine de leur industrie. Au moment où cette population, si digne d'intérêt, voit ses conditions d'existence près d'être entièrement modifiées par l'établissement des chemins de fer ; quand déjà Orléans, Blois, et bientôt toute la Touraine, le jardin de la France, expédient pour la halle de Paris des fraises et d'autres produits tout aussi délicats, il n'est point inutile de comparer la situation des horticulteurs maraichers dans le midi de la France, avec ce qu'elle est encore actuellement sous le climat de Paris. Nous prendrons pour exemple un point isolé du midi, où l'horticulture maraichère a été de tout temps l'industrie dominante.

La petite ville de Pézénas (Hérault), est tout entourée de jardins ; chaque maison a le sien, ordinairement très bien tenu ; en outre les vignes et les champs cultivés à plusieurs myriamètres à la ronde, sont parsemés de figuiers, de cerisiers et d'arbres fruitiers de toute espèce, ce qui donne à l'ensemble de la contrée l'aspect d'un vaste verger. A part ces infiltrations du jardinage dans la culture générale du pays, un espace de près de 100 hectares, divisé en 80 fermes, est exclusivement consacré à la culture des fruits et des légumes ; 750 personnes cultivent ce terrain dont le produit brut, calculé avec beaucoup de précision par un habitant du pays, ne peut pas être au-dessous de 5,600 fr. par hectare. Ces terres sont à la vérité de première qualité : livrées à la culture des céréales et des autres produits agricoles, elles se louent 240 fr. l'hectare ; munies de puits à manivelle ou de noria, elles se louent en moyenne 600 fr. l'hectare, et ce prix n'a rien d'exagéré, puisque de ces 100 hectares il sort tous les ans au-delà de 500,000 fr. Il en entendu que la petite ville de Pézénas, avec ses huit à neuf mille habitants, n'offre pas un débouché suffisant à tous ces produits ; on vient les chercher de tous les environs ; il en va jusqu'à Marseille, par les bateaux à vapeur de Cette et d'Agde.

Deux objets méritent notre attention dans le parallèle que nous cherchons à établir entre la condition des maraichers de Paris et celle des jardiniers de Pézénas : les arrosages et les engrais.

A Paris, les arrosages constituent la partie la plus pénible du travail du maraicher pendant six mois de l'année ; la nature du sol et celle des cultures ne permettent pas d'arroser autrement qu'à la main, avec la paire d'arrosoirs si assidument suspendue aux robustes bras du maraicher parisien.

Dans le midi, le jardinage n'est possible que quand on peut arroser par imbibition, c'est-à-dire que dans quelques localités privilégiées, en raison du mauvais emploi des eaux sur tout le sol de la France. Or, veut-on savoir ce qu'il faut d'eau pour mouiller convenablement un hectare de jardin ? Il n'en faut pas moins de 325,000 litres, c'est-à-dire un peu plus de 1,600 tonneaux de grandeur ordinaire. Cet arrosage doit être renouvelé partiellement tous les jours par tiers, afin que la totalité du jardin boive à sa soif, tous les trois jours, et cela pendant sept mois environ : d'où il résulte que chaque jardin d'un hectare boit par an à peu près 22,750,000 litres d'eau. S'il fallait la distribuer à l'arrosoir, à raison de 24 litres par voyage, un bon ouvrier ne pouvant pas en répandre en 8 heures de travail au-delà de 10,000 litres dans la journée, les 70 arrosages exigeraient 2,275 journées ; c'est-à-dire qu'il y aurait impossibilité matérielle à mouiller la terre, personne ne pouvant résister au travail de l'arrosoir sous le climat du midi.

Telle est la différence fondamentale des cultures potagères dans les deux régions que nous voulons comparer. A Paris, un hectare de marais occupe, outre deux ménages de maraichers, 10 à 12 ouvriers des deux sexes, et d'assez fréquents renforts de gens de journée. A Pézénas, un hectare de jardin occupe *un valet et demi*, outre le ménage du jardinier. Ce seul rapprochement montre combien la concurrence va devenir impossible à soutenir pour les maraichers parisiens, du moment où les distances seront comme supprimées par les chemins de fer.

Quant aux engrais, le contraste n'est pas moins tranché. Le maraicher parisien, même quand il ne cultive pas [illegible] sur couche, ne peut employer moins de 4,000 fr. de fumier par an par hectare, au prix actuel qui va tous les ans en augmentant. Le jardinier de Pézénas fume convenablement deux fois par an un hectare de jardin, avec une dépense de 900 francs.

Nous ferons à ce sujet un autre rapprochement assez curieux. Les balayures de la ville de Pézénas sont recueillies avec un soin minutieux par les jardiniers qui les afferment en commun, assez cher, par bail renouvelé tous les trois ans, elles suffisent à fumer 55 hectares, en tenant un compte exact des autres engrais employés à la même culture. Ces balayures sont produites par une population de 9 à 10 mille individus qui ne sauraient être beaucoup plus sales que le même nombre de Parisiens, l'un portant l'autre. D'où il résulterait que les seules balayures provenant des demeures des 900 mille habitants de Paris, si rien ne s'en perdait, pourraient fumer largement 5,450 hectares de culture maraichère, sans le secours de l'engrais humain et du fumier des chevaux de luxe et de travail qui vivent dans la capitale.

Un autre rapprochement non moins remarquable résulte de la comparaison des baux à ferme. A Paris, les prétentions des propriétaires de terrains propres à la culture maraichère n'ont plus de bornes ; dans l'intérieur du mur d'octroi, ils ne faut pas parler de moins de 2,000 à 2,400 fr. l'hectare, logement compris ; le creusement et l'entretien des puits sont à la charge du locataire ; on lui concède à grand'peine un bail de neuf ans, quand il lui en faut déjà sept pour mettre le sol au maximum de fécondité, après quoi on profite de la position pour augmenter son fermage. Si la grêle a brisé ses châssis et ses cloches, si des gelées imprévues ont détruit ses récoltes les plus précieuses, on saisit le peu qui lui reste, et on le jette à la porte.

A Pézénas, le jardinier entrant dans un terrain neuf qu'il convertit en jardin, le trouve muni de son puits et de sa noria ; pendant dix-huit mois, *il ne paie aucun loyer*, pour se couvrir des frais de première mise en valeur du terrain, et si la gelée détruit ses plantations, il a droit à une diminution de fermage réglée par experts. C'est qu'à Pézénas, le propriétaire et le jardinier sont moins loin l'un de l'autre ; ce sont des voisins et le plus souvent des amis : ils vivent en bons rapports ; ils fraternisent ensemble, s'intéressent l'un à l'autre, et rougiraient de se ruiner réciproquement. A Paris, le terrain du marais, quand il n'est pas au maraicher, est à quelque capitaliste, banquier ou notaire ; la moitié des marais de Saint-Mandé et du 8ᵉ arrondissement de Paris sont à trois ou quatre notaires. Quel intérêt prennent-ils à des jardiniers ? Aucun ; ils ne les connaissent même pas de nom ; ils n'ont les uns pour les autres nulle sympathie ; c'est à qui pressurera d'une part, et sera le moins pressuré de l'autre.

Ainsi, nous le disons avec tristesse, à voir dans le passé ses longs travaux, ses longs services, les progrès immenses opérés par elle, c'est grand dommage, mais cela n'est que trop vrai, l'horticulture maraichère de Paris a fait son temps : elle s'en va. Encore quelques années, elle aura à peu près disparu, ou bien ce qui en restera se sera complètement transformé. La question des baux à ferme est trop grave pour être ici abordée accidentellement ; disons seulement quant aux maraichers qu'ils pourraient trouver une planche de salut dans un mode plus équitable de fermage, et qu'ils auraient encore long-temps à vivre avec de longs baux à des conditions moins arabes, telles que la loi pourrait et devrait les leur faire obtenir.

Arlequin Sauvage demande à Léandre son maître ce que c'est que la loi ? C'est, répond le beau Léandre, une chose inventée pour obliger les hommes à être sages et honnêtes gens.

A quoi le Sauvage répond : vous naissez donc tous fous et coquins dans ce pays-ci ?

Raillerie à part, l'intervention de la loi pour protéger le *travailleur* et l'arracher à la discrétion du *possesseur* lequel n'a pas de discrétion, nous semble juste, opportune, et d'une urgente nécessité.

Pendant que nous sommes en train de regarder en dehors de l'horticulture parisienne, parlons un peu de l'horticulture chinoise. Il nous est

TIMBRE ROYAL

*tères de Paris*, traduits en russe, que cette feuille s'efforce de tracer une ligne de démarcation entre la France et la Russie en faveur de son pays.

Après avoir parlé de l'avènement au trône de Louis-Philippe en des termes qu'à défaut des convenances, les lois de septembre nous empêcheraient de reproduire, l'auteur russe poursuit :

« Mais le peuple, qui, dans un *zèle fou*, a versé son sang pour quelques mots creux dont il ignorait même la portée, qu'a-t-il gagné à cette révolution ? Peu de temps après les évènements de juillet, le peuple de Paris reconnut avec horreur que loin d'avoir amélioré sa situation, il l'avait empirée. Oui, cette *charte* bénie, pour laquelle il s'est fait tuer d'une manière si héroïque, ne lui donna même pas un morceau de pain. Il est vrai, le prolétaire, devant la loi française, est égal au bourgeois et au capitaliste : l'un et l'autre sont jugés par le même tribunal ; mais, hélas ! le sort du prolétaire n'en est pas amélioré pour cela d'*un cheveu*. Condamné à travailler éternellement pour le riche, il est en son pouvoir et devient son esclave sans jouir des avantages de l'esclavage, tels que d'être soigné et nourri pendant le temps où il ne peut pas travailler. Le salaire qu'il reçoit est fixé arbitrairement par le maître. Ce salaire suffit à peine aux premiers besoins du pauvre travailleur, tandis que le riche retire souvent 99 pour cent de son capital. Quelle charmante égalité ! Comme s'il était plus agréable de mourir de misère, de froid et de maladies avec une charte que sans une charte ! Le propriétaire regarde l'homme en blouse comme le planteur regarde son nègre. Il est vrai qu'il ne peut pas le forcer de travailler, si l'ouvrier s'y refuse, mais le moyen coërcitif, pour être moral, n'est pas moins sûr. Le bourgeois sait que l'ouvrier est forcé de travailler pour gagner sa vie, et il règle son plan là-dessus. La devise du *bourgeois propriétaire* est *chacun chez soi, chacun pour soi*. Il suit religieusement les lois civiles, sans reconnaître celles de l'humanité et de la morale. Il paie consciencieusement le salaire qu'il a promis, sans se demander le moins du monde si ce salaire suffit pour sauver le malheureux et sa famille d'une mort certaine ou pour l'empêcher de commettre un crime. La *bourgeoisie française singe* l'aristocratie dans ses défauts. Elle court après le luxe et les vanités, ce qui lui donne l'air du *bourgeois gentilhomme* de l'immortel Molière.

» Pour être électeur et éligible en France, il faut payer un cens de 200 et de 500 francs, de manière que le pouvoir est concentré dans les mains des propriétaires, qui n'ont pas versé une goutte de sang pour la charte. Et on nous parle de la liberté française ! Dérision ! Comédie ! Singerie ! *En Russie, ce pays de la barbarie, non-seulement le prolétaire est sûr d'avoir de quoi vivre, mais le fainéant, et même le mendiant, ne sont jamais exposés au danger de manquer du nécessaire. Mourir de faim est dans notre langue une hyperbole poétique. Eh bien ! en France et en Angleterre, ces terres promises de la liberté, il y a des milliers d'individus qui meurent littéralement de faim !* »

Nous sommes loin d'approuver le ton déclamatoire de cet article et surtout la pensée politique qui l'a dicté. En présentant les pays constitutionnels sous des couleurs aussi sombres, la presse censurée de Saint-Pétersbourg cherche à dégoûter les Russes des progrès politiques et à les

[...] phe : c'est ici une ovation pour l'Irlande et pour la liberté. Un fameux général français a dit : Le difficile n'est pas de remporter la victoire ; c'est d'en profiter. La victoire a coûté, il est vrai, à plusieurs d'entre nous ; il n'est pas encore éloigné le jour où tout le poids de l'iniquité ministérielle serrait les verrous de notre prison ; c'est alors qu'a paru tout-à-coup un bras inattendu, bras fort et droit qui a tout renversé, qui a ouvert les portes de la prison, et alors on a pu entendre sortir de toutes les bouches ces mots sacramentels : L'Irlande a le droit de travailler à assurer son indépendance législative ! Pour profiter de cette victoire, que devons-nous faire ? Redoubler d'efforts, organiser notre énergie toute pacifique ; nous préparer à nous présenter au parlement, lors de l'ouverture de la prochaine session, avec des pétitions en masse exprimant le vœu de l'Irlande, et à proclamer à l'Angleterre que l'agitation ne cessera qu'alors que l'Irlande jouira de la plénitude de ses droits. (Applaudissements.) Travaillons surtout à réunir, à concentrer et à combiner toutes les opinions dans l'intérêt du repeal. »

D'un autre côté l'association du repeal paraît être prête à suivre cette impulsion.

Voici les principales dispositions de la circulaire qu'elle vient d'adresser à ses commissaires dans les comtés : « L'année 1843 a été une année de manifestations et de nobles promesses ; 1844 doit être une année de travail ferme, persévérant et modeste. Commissaires du rappel d'Irlande, ayez soin que l'année 1844 réalise les promesses de 1843. Le principal devoir des commissaires est de veiller au maintien de la tranquillité publique et de prévenir les crimes. Ils doivent invoquer le secours de la police et des magistrats pour empêcher les querelles, les séditions, les actes de violence. Ils sont tenus d'empêcher la formation des associations illégales de quelque nature qu'elles soient ; s'il en existe, ils doivent les dénoncer aux autorités. L'association nationale loyale du rappel, désavoue d'avance, l'emploi de la force et de la violence. La cause doit réussir par le calme de la persévérance. Quiconque violerait la loi, fournirait des armes aux ennemis de l'Irlande.

---

Le *Morning-Chronicle* fournit une nouvelle preuve du peu de confiance qu'on a de l'autre côté de la Manche dans l'*entente cordiale* à laquelle notre gouvernement attache tant de prix.

« Nous espérons, dit cette feuille, que maintenant que toutes les difficultés avec la France sont aplanies, les ministres croiront de leur devoir d'armer quelques vaisseaux de plus. Ils devraient créer une force imposante en guise de réserve sur laquelle ils pourraient compter quand ils feraient des concessions. A chaque nouvelle insulte, à chaque signal d'hostilité, qu'ils rentrent et qu'ils congédient deux ou trois vaisseaux simplement pour prouver leur confiance dans les intentions pacifiques des puissances qui distribuent de *grossiers outrages* à nos consuls et qui dévastent les villes et occupent le territoire de nos alliés pour le seul motif de faire fi de nos désirs. »

---

La *Gazette du Midi* publie des correspondances d'Oran du 15, qui

**Autriche.** — Il sera créé un ordre du mérite spécial pour distinguer les fabricants qui s'en rendront dignes à l'exposition de l'industrie de l'année prochaine. Ceux qui auront cet ordre jouiront des avantages de la noblesse pour leur personne. Outre la décoration il y aura encore des distributions de médailles en or, en argent et en bronze. On apprend avec regret qu'il ne sera pas fait d'invitation à l'industrie allemande de prendre part à l'exposition : ainsi elle ne sera pas générale comme celle de Berlin.

**Suède.** — La loi sur la liberté de la presse en Suède vient de subir une modification importante. Dans une des dernières séances, les Etats ont décidé à l'unanimité que le gouvernement ne pourra plus comme par le passé supprimer un journal, ni même confisquer les numéros contenant des articles qui lui paraîtraient offensants. Ce droit exorbitant donné au gouvernement a été depuis trente ans l'objet de vives remontrances.

**Grèce.** — Athènes, 6 septembre. — Les élections continuent avec calme. L'ouverture des chambres est fixée au 20. On parle toujours de la mise en accusation des anciens ministres. La situation financière du pays est critique. Metaxas et Coletti sont loin de s'entendre.

## REVUE DES JOURNAUX DU 25 SEPTEMBRE 1844

Le *Journal des Débats* veut qu'on sache que le gouvernement a fait la guerre à l'empereur de Maroc à son corps défendant, qu'il désirait la paix et qu'il se félicite de l'avoir conclue. Nous n'en avons jamais douté. Mais ce qui nous doutons encore ; c'est que le pays se félicite des conditions auxquelles il l'a conclue, comme le prétend la feuille semi-officielle.

Le même journal menace son confrère ministériel d'outre-Manche, le *Morning-Herald*, de discontinuer à l'*appeler un journal sérieux*, s'il persiste à parler du projet de partage de l'Orient entre l'Angleterre et la Russie.

— La *Presse*, s'emparant des chiffres et des arguments du *Siecle*, cherche à démontrer que ce journal se trompe, quand il pense que la France a des forces suffisantes pour résister à une coalition. Nous croyons, dit la *Presse*, que la France a en elle tout ce qu'il faut pour être forte et respectée à l'égal de la nation la plus forte et la plus respectée. Elle n'a pour cela qu'à le vouloir, mais il faut qu'elle le veuille !

— Le *National* renvoie aux journaux anglais toutes les invertives et calomnies dont ils nous accablent de nouveau pour cette malheureuse affaire de Taïti.

— Le *Courrier français* cherche à démontrer que l'*entente cordiale* que M. Guizot nomme la *grande politique* n'est qu'une *grande duperie*.

— La *Réforme* résume ainsi la situation de l'Europe : « Guerre au dehors entre les gouvernements ; guerre au dedans entre les gouvernements

---

arrivé de récentes nouvelles du jardinage chinois. Un de nos amis arrive du pays que les Chinois nomment Fa-Tée ou Fé-Tie, ce qui, dit-on, veut dire le pays des fleurs. Si vous en doutez, demandez plutôt à MM. Pauthier, Stanislas Julien, ou au premier Chinois de profession que vous rencontrerez. Il y a donc dans le Céleste-Empire, tout près de Kouang-Tong que nous nommons Canton, un district nommé le pays des fleurs. Là, comme aux environs de Paris, de Metz, d'Angers et de quelques-unes de nos grandes villes, le sol tout entier est occupé par de vastes pépinières, presque uniquement consacrées à la culture des végétaux d'ornement. Chaque établissement, tenu avec un ordre parfait, est proprement enclos de haies ou de palissades. On entre ordinairement par l'habitation, percée à cet effet dans son épaisseur d'une voûte qui forme la seule entrée du jardin.

Toutes les allées en sont pavées ; des deux côtés les plantes sont disposées dans plusieurs rangées de pots de diverses grandeurs. Un botaniste européen ne trouverait pas là beaucoup de végétaux qui ne fussent de sa connaissance. La floraison de printemps est principalement formée de fleurs inodores ou peu odorantes, parmi lesquelles dominent les Camélias et les Azalées. Aussi trouve-t-on, çà et là, des groupes d'Alea Fragrans et de Magnolia Fuscata, qui parfument l'air en même temps qu'ils procurent de l'ombrage.

A l'automne, la floraison, moins variée que celle du printemps, est encore assez riche ; elle se compose principalement de plantes des genres Yxora, Legersræmia, Murraga, Aglaïa, et quelques autres. Les roses du Bengale et de la Chine, essentiellement remontantes, y brillent en grand nombre.

En dehors de l'enclos consacré aux plantes en pots, la pépinière, proprement dite, contient de riches collections d'orangers et de citronniers parmi lesquels l'espèce qui produit l'orange Mandarine à pulpe rouge est l'une des plus estimées. On fait aussi grand cas d'une orange de forme oblongue nommée *Cum-quat*, qui possède la propriété de se conserver pendant un temps indéterminé sans se gâter. Des collections très nombreuses de chrysanthèmes sont traitées avec amour dans les jardins de Fa-tée. Les Chinois ont pour cette fleur une véritable passion, qu'elle justifie par sa beauté et sa singulière manière de végéter. On sait que cette plante, qui reprend de bouture en toute saison et à tout âge, par un privilège unique, peut être obtenue en fleurs à tous les degrés désirables d'élévation, depuis un mètre et demi jusqu'à moins d'un décimètre. On sait aussi qu'elle ne veut pas fleurir avant d'avoir ressenti l'influence des premières gelées blanches ; de sorte que les froids précoces qui tuent les dernières fleurs du parterre à la fin de l'automne, sollicitent les chrysanthèmes à fleurir. Tout a été mis en usage, à peu près inutilement, pour avancer la floraison des chrysanthèmes. A la dernière exposition de la Société royale d'horticulture au Luxembourg, un de nos plus habiles confrères obtint une médaille pour trois ou quatre chrysanthèmes fleuries au mois de juin. Les profanes s'étonnaient d'une récompense décernée à ces plantes éclipsées par tant d'autres à cette époque de l'année ; les vrais amateurs et les gens du métier rendaient justice à l'un des tours de force les plus difficiles dans cette saison. Revenons aux Chinois.

L'amour qu'ils portent aux chrysanthèmes est tel qu'ils s'irritent contre ceux qui ne partagent par leur enthousiasme. Un négociant anglais, établi à Canton, M. Beale, possède un fort beau jardin d'où il voulait bannir les chrysanthèmes ; il avait pris cette fleur en aversion, peut-être à force de l'entendre vanter par les gens du pays. Il lui fallut renoncer à son projet : pas un jardinier chinois ne voulait, à aucun prix, prendre soin d'un jardin dont les plates-bandes auraient été dépouillées de chrysanthèmes ; elles restèrent, en dépit de M. Beale, en possession de son parterre.

Jusqu'ici nous n'avons montré que le beau côté de la médaille. Avant d'en montrer le revers, disons pour affaiblir d'avance la portée de nos critiques, que l'éloignement connu des Chinois pour toute sorte d'innovations et de progrès, s'étend chez eux à tout sans exception, à l'horticulture comme au reste.

Par exemple, une de leurs plus belles fleurs, la pivoine moutan, originaire du nord de la Chine, est de toute antiquité transportée chaque printemps des provinces septentrionales dans tout le midi de l'empire où il s'en vend pour des sommes importantes d'après une sorte de tarif réglé sur le nombre de boutons que porte chaque pied. Une fois que les pieds ont fleuri, on les jette, dans la persuasion qu'ils ne fleuriraient pas une seconde fois, et l'on en achète d'autres l'année suivante ; c'est là l'enfance de l'horticulture, à moins que les pivoines moutan ne soient mises par ceux qui les apportent hors d'état de fleurir plus d'une fois, ce qui serait très possible ; car comme nous le montrerons tout à l'heure, il règne assez peu de bonne foi dans le commerce de l'horticulture en Chine.

Un autre tort qu'on reproche à l'horticulture chinoise, c'est la passion pour le baroque. En effet, dans les pépinières de Fa-tée, on donne les plus grands soins à des arbres nains de toute espèce bizarrement façonnés de manière à représenter toute sorte d'animaux, tels que bœufs, chameaux [illegible] et diverses figures de pagodes ou de statues, chefs-d'œuvre de mauvais goût.

Il n'y a pas encore si long-temps que nos ifs et nos buis dont on voit encore les restes à Versailles, n'étaient guère moins tristes ni moins ridicules, quoique généralement admirés. A Fa-Tée, on paie ces arbres des prix extravagants.

Quant au commerce des produits de l'horticulture dans le *pays des fleurs*, nous regrettons d'avoir à le présenter sous un point de vue peu favorable à la délicatesse des horticulteurs chinois. Nous citerons des faits à l'appui, car nous serions au désespoir de nous exposer à être accusé de porter atteinte légèrement à la considération du commerce chinois. Il existe [illegible] vieux Chinois, nommé [illegible], pépiniériste et grainetier, ni plus ni moins que s'il habitait le quai aux fleurs ou le quai de la Mégisserie, à Paris. Pendant assez long-temps, Aching a vendu, pour des sommes très importantes, des collections de graines à ses correspondants anglais et anglo-américains. Mais on s'est aperçu que pas une des graines qu'il vendait ne levait, de quelque manière qu'elle fût traitée ; ces graines examinées par des hommes compétents ont dévoilé la fraude : Aching les passait tout bonnement à l'eau bouillante avant de les livrer.

C'était sans doute par suite du même raisonnement qui porte les marchands d'oiseaux à donner aux serins qu'ils vendent, un certain coup de pouce dont ils ont le secret, qui assure leur décès dans un temps donné, si bien que si vous tenez à avoir un serin vivant, (la loi sur la chasse ne considère pas les serins comme gibier) il faut recourir au marchand tous les quinze jours ? Que voulez-vous ? chacun fait comme il peut pour faire aller son commerce. La mode n'est pas nouvelle, et notre ami Aching n'en a pas l'invention.

Rappelons à ce propos une petite anecdote. Sous le règne de Louis XIII, dit le Juste, dont on peut voir la plate figure sur un cheval fantastique, place royale, un chirurgien, manquant de pratiques, imagina de s'embusquer le soir au coin de la rue et de se faire des pratiques à grands coups d'épée donnés à travers le corps des passants bien vêtus. Aux cris de la victime, les voisins accouraient. Lui, rentré lestement dans son domicile, ouvrait la fenêtre et s'empressait d'offrir ses services. Ses affaires prospéraient ainsi, lorsqu'un soir il eut le malheur de reblesser un passant déjà assommé, qui le reconnut. Le chirurgien fut pendu : c'était une des chances de sa spéculation ; toute spéculation a les siennes, bonnes et mauvaises.

De nos jours, ne voyons-nous pas des avoués pour se donner de l'ouvrage, faire faire des petits aux procès qui leur tombent entre les mains. Sauf le sang et les dangers, c'est le procédé du chirurgien. Ne blâmons donc pas trop le vieux Chinois Aching ; il est probable d'ailleurs qu'il ne fait que comme les autres, comme tout le monde ; il suit les usages de sa profession.

Si donc vous allez à Canton acheter des graines de plantes de la Chine, ce qui n'est aujourd'hui ni plus extraordinaire ni plus difficile que d'aller acheter des orchidées à Londres ou des jacinthes à Harlem, méfiez-vous du vieux Aching et de ses confrères ; examinez bien ce que vous lui achèterez, et tenez-vous pour averti qu'il *jouit*, ainsi que la plupart de ses confrères [illegible], d'une mauvaise réputation.

Personne plus que nous n'a sympathisé avec ce brave empereur de la Chine qui, sentant sa faiblesse, tendait sa bourse pour se racheter, lui et son peuple, des mains des [illegible] de la compagnie des Indes [illegible]. Pourtant, [illegible], nous ne pouvons nous empêcher de [illegible] résultat [illegible] séparés, l'abaissement des barrières de la Chine par suite de la [illegible] quelque chose, car il y a conquête, non pour l'Angleterre seule, mais pour l'Europe entière ; il nous semble que le genre humain a fait un pas vers l'unité depuis qu'il est possible au jardinier européen d'aller mettre à contribution la flore chinoise, au risque d'être un peu volé par le bonhomme Aching.

A. YSABEAU.

qui, pendant la journée du 6 août, fut nommé gouverneur de la ville et chef de la garnison par acclamation publique.

» Le prince donna au kaïd une paire de pistolets, en souvenir de notre attaque et de sa courageuse défense.

» A deux heures, M. Warnier, accompagné de M. Auger, enseigne de vaisseau, d'un premier maître d'équipage et d'un sous-officier d'infanterie de marine, descendait à terre. Il présenta à Bou-Sellam le traité, et lui demanda s'il l'acceptait. Bou-Sellam accepta.

» Aussitôt, un signal fut hissé sur le palais consulaire de Naples. MM. de Glucksberg et de Nyon descendirent à terre, se rendirent dans le palais du gouverneur et signèrent le traité avec Bou-Sellam, à cinq heures du soir.

» Vingt et un coups de canon saluèrent immédiatement notre pavillon arboré sur le palais de France. »

— Une protestation a été faite contre l'élection de Savenay. Elle est fondée sur ce qu'il a été reconnu, constaté et déclaré par le bureau que le nombre des votants dont les noms ont été émargés comme ayant concouru à l'élection sur la liste électorale, a été de 270 seulement; que cependant sur un premier dépouillement de scrutin, le nombre des bulletins lui a été déclaré être de 272, et sur un second dépouillement le nombre des bulletins comptés a été déclaré être de 271.

— Quelques équipages du maréchal Soult, accompagnés d'un officier d'ordonnance, sont arrivés ce matin à Paris, venant de Soult-Berg. Quant au maréchal, il arrivera à la fin du mois, pour reprendre la présidence du conseil pendant le voyage du roi en Angleterre.

— M. le ministre des travaux publics, après avoir visité Mulhouse et Bâle, est revenu à Strasbourg le 20 dernier. Le trajet de Bâle à Strasbourg a été fait en *deux heures trois minutes*, vitesse moyenne 18 lieues à l'heure, et un instant 30 lieues à l'heure.

— Le 26 dernier, notre garnison de Djigelli a été attaquée à l'improviste par des Kabyles. Nous avons perdu un homme. L'ennemi a eu quelques hommes tués ou blessés. Les cheiks de la tribu qui a dirigé cette attaque ont racheté leurs prisonniers et se sont engagés à payer désormais l'impôt.

— Le *Toulonnnais* et l'*Akbar* n'apportent aucune nouvelle sur le lieu de retraite d'Abd-el-Kader.

— On lit dans l'*Algérie* :

« La plus grande activité règne à Tanger dans les fortifications, qui se redressent comme par enchantement. Il est facile, en parcourant les batteries, d'apprécier le dommage considérable fait par nos vaisseaux; mais il est impossible de savoir le nombre des hommes qui ont succombé dans la journée du 6, car la religion musulmane défend aux Mahométans de compter leurs pertes quand ils se battent contre les infidèles.

Après le départ de notre escadre, les chirurgiens des bâtiments neutres, les Anglais surtout, allèrent en ville pour offrir leurs secours aux blessés. Le kaïd leur fit répondre qu'il n'y avait pas de blessés; et immédiatement après il fut publié que tout blessé qui recevrait les soins d'un médecin européen serait pendu. »

— M. le maréchal Bugeaud, s'il faut en croire l'*Afrique*, est prochainement attendu à Paris.

Six chefs arabes, venant visiter la France aux frais du gouvernement, vont prochainement arriver à Paris. On veut leur faire connaître le pays auquel ils sont soumis, et leur donner une idée exacte de sa puissance.

— On connaît quelques-unes des promotions qui auront lieu dans l'armée à l'occasion de la bataille de l'Isly. M. le lieutenant-général Bedeau, nommé lieutenant-général, ira remplacer M. le duc d'Aumale dans le commandement de la province de Constantine. M. le colonel Cavaignac, commandant du 3e, est nommé maréchal-de-camp. On dit aussi que le colonel des spahis Yusuf va être promu au grade de maréchal-de-camp.

— L'exposition du concours des peintres aura lieu les 25, 26 et 27, le jugement sera prononcé le 28.

Voici la liste des jeunes élèves entrés en loges et qui ont concouru : MM. Leneveu, Ronouville, Barrias, Tourte, Duveau, Cabauet, Housset, Gardel, Cruaulb, Reverdy.

Le sujet traité est : *Cincinnatus recevant les députés du sénat.*

— M. Andrand a recommencé hier, sur une échelle plus considérable, ses expériences de locomotion au moyen de l'air comprimé; une réunion nombreuse d'ingénieurs, de savants, d'administrateurs de chemins de fer, etc., a suivi avec intérêt les diverses phases de ce nouvel essai, qui a paru encore ajouter aux chances de réussite de l'infatigable inventeur. La locomotive, chargée d'air comprimé, a fort bien fonctionné, sur un parcours de 2,000 mètres. Dans le système à haute pression de M. Andrand, le réservoir en tole qui contient la réserve d'air comprimé, serait changé de station en station, comme les chevaux aux relais de poste, et pour le remplir, on pourrait faire usage de toutes sortes de moteurs; on pourrait utiliser les forces naturelles, une chute d'eau, un moulin à vent, etc.

M. Andrand a également essayé un autre système à basse pression, qui consiste dans un tube mis en rapport avec une machine fixe chargée de lui fournir l'air comprimé. Ce tube est une étoffe imperméable; au moyen d'une ingénieuse disposition, il fait mouvoir le remorqueur du convoi. Cette première expérience, sans être décisive, fait concevoir de bonnes espérances. (*Siècle.*)

— Un bien grand malheur est arrivé mardi dernier à la vermicellerie de la Villette : le nommé Delfart a été écrasé sous la meule qui sert à pétrir la pâte. Ce malheureux laisse une femme et trois petits enfants. En apprenant ce malheur, Mme la duchesse d'Orléans a fait remettre à Mme Delfart la somme de 100 fr. (*Constitutionnel.*)

— Lorsqu'on a notifié à Tschesch la sentence qui le condamne au supplice de la roue, il a répondu qu'il y acquiesçait et renonçait à tout appel. On croit cependant qu'il sera interjeté appel d'office devant la cour royale de Berlin.

— On écrit de la Ferté-sous-Jouarre, 20 septembre :

« Un bien funeste accident a causé hier dans cette ville une profonde émotion. La voiture des dépêches, contenant dix à douze voyageurs, ve-

— La femme M..., âgée de soixante ans, entretient depuis seize ans des relations intimes avec le nommé C..., de vingt ans plus jeune qu'elle, et exerçant l'état de bonnetier. Cet homme, qui ne passait pas une semaine sans s'enivrer complètement, exerçait sur la femme M... les brutalités les plus répréhensibles. Avant-hier, cette malheureuse, qui fait un petit métier de colportage, s'aperçut, en revenant de la vente, qu'elle avait perdu une paire de chaussons. C... prit ce prétexte pour accabler la malheureuse femme M... des plus grossières injures; puis, s'exaspérant de plus en plus, il la saisit par les cheveux, la terrassa, lui meurtrit la figure à coups de talon de botte, essaya à deux reprises de l'étrangler, et, quand il la vit sans connaissance, il chercha à l'étouffer. N'ayant pu réussir dans ce projet parce que cette femme, revenue à elle, se débattait vivement contre son bourreau, il lui cassa deux côtes. Aux cris poussés par la pauvre femme, des voisins accoururent et la trouvèrent dans le déplorable état où C... l'avait mise, gisant sur le carreau, tout ensanglantée. M. le docteur Salone, appelé immédiatement, examina la femme M... et constata sa situation; il la fit ensuite transporter à l'hôpital de la Pitié. C... a été mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

— On écrit d'Azannes à la *Revue provinciale* qui paraît à Bar-le-Duc.

« Le nommé Jean-Baptiste Drion, propriétaire demeurant à Sous-Mazannes, hameau de la commune d'Azannes s'était marié quatre fois, et ses quatre femmes sont mortes chez lui sans que l'on ait jamais pensé qu'il fût l'auteur de leur mort : la dernière est décédée seulement le 16 août dernier, et déjà on disait qu'il allait convoler en cinquièmes noces avec la fille qu'il avait chez lui depuis deux ans, en qualité de servante; mais le bruit se répandit aussitôt que, quelques jours avant la mort de sa dernière femme, Drion aurait été deux fois à Verdun pour y acheter de l'arsenic, et qu'il lui en aurait fait prendre dans une tasse de café préparée par lui; on disait même que sa femme, en le prenant, lui aurait fait observer qu'elle le trouvait un peu amer, à quoi il aurait répondu que le sucre n'était pas encore bien fondu, et que l'ayant préparé comme il avait l'habitude de le faire tous les jours, elle pouvait le prendre sans crainte. Un moment après cette femme aurait eu des coliques et des vomissements par suite desquels elle serait morte le lendemain. D'après tous ces bruits, et surtout sachant qu'il allait se marier avec sa servante, on adressa des lettres anonymes aux parents de cette fille pour les prévenir de ce qu'on disait et empêcher que ce mariage ne se fît. Ceux-ci alors en ayant parlé, ces bruits se répandirent dans le public et parvinrent bientôt aux oreilles de la gendarmerie stationnée à Damvillers, qui se rendit hier à Sous-Mazannes pour prendre des informations; mais Drion, au moment de l'arrivée des gendarmes dans le hameau, se doutant probablement qu'ils venaient pour le prendre, se sauva du côté du bois, puis ayant rencontré quelqu'un il changea de direction, tourna à l'entour du village et alla se jeter dans l'étang; les gendarmes l'aperçurent, et le brigadier se mit à sa poursuite, sauta aussi dans l'étang, saisit Drion par les cheveux et le retira de l'eau, mais Drion rendit aussitôt le dernier soupir.

La justice informe maintenant, et la servante, accusée de complicité, a été arrêtée et conduite dans les prisons de Montmédy. Par suite des perquisitions qui ont été faites sur Drion, sur la servante et dans la maison, on a trouvé un billet de 1,500 fr. et un autre de 500 fr. qu'il aurait souscrits à cette fille. Peut-être découvrira-t-on assez de preuves pour savoir s'il est ou non l'auteur de la mort de ses quatre femmes. On l'accuse d'avoir donné la mort à son père, décédé il y environ dix à douze ans. »

— Nous avons reçu des journaux de la Jamaïque jusqu'au 21 août. Un tremblement de terre a presque détruit la ville de Saint-Jean-de-Nicaragua. Les maisons et les églises sont en ruines, les plantations mêmes ont disparu. On ne dit pas que cet affreux événement ait fait des victimes. Le port de la ville est toujours bloqué par les Anglais. A la Jamaïque, le temps est favorable aux récoltes. Il ne se fait encore rien pour l'exportation. La récolte du café est complètement terminée, cependant il ne se fait aucune vente. A la Trinidad, les travailleurs ont refusé de continuer leurs travaux, à cause d'une baisse qu'on leur a fait subir sur leurs salaires, et cela résulte d'un changement dans les droits sur les sucres. On craint que ces ouvriers ne se coalisent et n'entravent les affaires. (*Times.*)

## TRIBUNAUX.

L'affaire des tromblons vient de se terminer devant la police correctionnelle de Lyon. Nous donnons, d'après *le Rhône*, le sommaire des jugements rendus.

Ont été condamnés : Philippe à un an d'emprisonnement; Bertrand et Nautille à six mois; Calès et Chambon à deux mois; Bertrand à un mois.

Castel, [illegible], Prost et J..., ont été acquittés.

Au banc de la défense se trouvaient Mes Chanay, Lardières, Grand, Pezzani, Th. Grandperret.

— A la même audience ont comparu, sous la prévention d'association non autorisée, Joseph Laine, Etienne Bacot, Ferdinand et Joseph Larochette, Louis Fayard, Antoine-Louis Marietton, Georges Poulet, Joannis, Joseph et Pierre Millet père, Antoine Bœuf et Benoit Chatelet, prévenus d'avoir fait partie d'une société de communistes. Bœuf était en outre poursuivi pour détention d'armes et de munitions de guerre.

Après avoir entendu le réquisitoire de M. Falconnet, substitut du procureur du roi, qui s'est désisté à l'égard de Joannis et Joseph Millet, et la défense des prévenus, présentée par MMes Lardières, Pezzani, Grand et Hermelin, le tribunal a prononcé l'acquittement de Joannis et de Joseph Millet, et condamné les autres prévenus, savoir : Bœuf à trois mois d'emprisonnement pour détention d'armes et munitions de guerre; Pierre Millet père à huit mois; Laine, Bacot, Larochette frères, Fayard, Marietton, Poulet et Chatelet, à deux mois, tous pour association non autorisée.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

*Séance du 23 septembre.*

PRÉSIDENCE DE M. DUMAS.

Commençons par réparer une omission de notre dernier compte-rendu

[illegible] plus considérable encore en faveur de l'appareil vivant.

Ayant pris une certaine quantité de zinc et l'employant dans u[n] M. Mateucci a déterminé quelle est la force que développe une gr[enouille] dont les nerfs lombaires sont parcourus par le courant électriq[ue] néré par cette quantité donnée de métal, et il a comparé la for[ce pro]duite en cette circonstance à celle qu'on aurait obtenue en brû[lant la] même quantité de zinc ou l'équivalent de charbon sous une ma[chine à] vapeur. Le rapport trouvé est à peu près de 7 à 1.

Voici comment M. Mateucci indique qu'il a procédé à l'expérienc[e].

L'épine d'une grenouille récemment préparée est serrée dans u[n] métallique; on attache aux deux pattes de l'animal un certain p[oids] porte un index; une échelle divisée en millimètres est fixée vertic[alement] à côté de l'index; enfin une aiguille de platine est introduite d[ans les] muscles du bassin de la grenouille tout près de ses cuisses. Si l['on fait] passer le courant par la pince et l'aiguille, on verra la grenouille [se con]tracter, soulever le poids à une certaine hauteur dans un certain [...] enfin faisant passer ce courant à des intervalles de temps très [rappro]chés, on a une suite de contractions musculaires qui peuvent être [...]rées. Un voltaïmètre, compris dans le circuit, donne la quantité d'[électri]cité qui est passée et par conséquent la quantité de zinc qui s'e[st dis]soute.

Trois milligrammes de zinc dissous dans une pile, en 24 heures, [don]nent lieu à un courant qui, passant à travers les nerfs lombaires [d'une] grenouille récemment tuée, produit une quantité de travail expri[mée par] 5k.,541. Si l'on compare cette quantité de travail à celle qu'aurai[t pro]curée les 3 milligrammes de zinc ou l'équivalent de charbon brû[lé dans] une machine à vapeur, on aurait 0 k.,854. De même, en faisant [passer le] même courant dans une machine électro-magnétique, on n'aurait [...] que 0 k.,96.

Pour les premières 10 minutes, l'intervalle entre les contractio[ns] de 25 secondes; pour les 10 suivantes de 35", puis 41",56" : [...] dû à l'affaiblissement de l'animal.

Pour donner à ses expériences toute la précision possible, M. M[ateucci] a eu recours à un instrument perfectionné, qui est dû au talent de M[. Bre]guet. A l'aide de cet instrument fort ingénieux, on a pu avoir de[s] [éva]luations vraiment mathématiques de tous les éléments du problè[me].

Profitons de ce retour sur la précédente séance pour rectifier [une er]reur. Ce n'est pas de l'expédition de l'Erigone dans les mers de la [Chine] mais du voyage de circumnavigation de l'Astrolabe et de la Zél[ée], [qu'a] fait partie M. Coupvent-Desbois, grièvement blessé à Mogador. C['est] les travaux propres à cet officier dans la dernière expédition de l'[infor]tuné Dumont-Durville, que l'Académie doit faire un rapport part[iculier] qui devancera le rapport général.

A la séance d'aujourd'hui, en effet, M. Arago a rempli, autant q[ue les] règlements le lui permettaient, l'engagement que par une attentio[n déli]cate il avait pris à l'égard de M. Coupvent. Dans le but d'y sati[sfaire], M. le secrétaire perpétuel a parcouru la plupart des documents p[rovenant] de l'expédition de M. Dumont d'Urville; mais indépendamment [de la] difficulté de reconnaître sûrement les écritures, de manière à ne [pas se] tromper sur la part de chacun des collaborateurs, un scrupule s'e[st pré]senté: Sur sept commissaires chargés de l'examen de tout ce qui p[rovient] de cette expédition, trois seulement se trouvent présents. On [...] faire en conséquence qu'un simple rapport verbal.

Entrant aussitôt en matière, M. Arago dit qu'au milieu de leurs [...]tions ordinaires à bord, MM. Coupvent-Desbois et Dumoulin ont rec[ueilli] pendant 18 mois d'observations non interrompues, des résultats [...] font des acquisitions importantes pour la physique générale du [globe]. Ainsi, la variation diurne du baromètre en mer, que l'on mett[ait en] doute, a été constatée par ces messieurs, qui l'y ont trouvée, il es[t vrai], plus faible qu'à terre.

Il a été pareillement vérifié que la hauteur moyenne du baromè[tre au] niveau de la mer varie notablement. Tandis qu'elle y est ordinai[rement] de 762 millimètres, elle n'est que de 740 au cap Horn.

Des observations ont été faites sur le rayonnement nocturne d[...] maximum de variation en mer n'a été que 4°, tandis qu'à Londre[s il va] jusqu'à 9°.

D'autres observations portent sur les halos qui ne sont jamais [...]tiques, malgré l'apparence qui les montre ainsi, car toutes les fois [qu'on] les mesure, on les trouve circulaires; sur les trombes, sur les m[...] sur les courants, sur la différence entre la dépression calculée et ob[servée] de l'horizon, etc.

Signalons encore comme ayant été positivement constaté pendan[t l'ex]pédition, le déplacement de l'équateur magnétique qui se meut d'[Orient] en Occident, par rapport à l'équateur terrestre.

**Histoire naturelle.** — M. Duvernoy donne lecture d'un [frag]ment du grand travail qu'il poursuit sur les organes génito-uri[naires] des reptiles. Cette partie de son travail porte sur les glandes sper[mato]gènes (organes secréteurs du sperme) des salamandres et des t[ritons].

**Chimie.** — *Phénomène de de la fermentation.* — M. Bouc[hardat] lit un Mémoire sur la fermentation benzoïque, saligénique, phloritz[ique]. Ce travail est la suite de ceux que l'auteur a communiqués dans les s[éances] du 19 février et du 17 juin dernier, sur le pouvoir moléculaire ro[tatoire] des alcalis végétaux, et sur les ferments alcooliques. Il a pour bu[t d'ap]précier les transformations qui s'opèrent sous l'influence d'une m[atière] azotée spéciale, la *sinaptase*, agissant en proportion infiniment [petite] à la manière des ferments sur l'amygdaline, la salicine ou la phlo[rizine] en dissolution dans l'eau. Ces trois substances, dissoutes dans des [...]cules neutres, font dévier la lumière polarisée vers la gauche; de [leur] dédoublement sous l'influence de la sinaptase résulte un élément [com]mun, le glucose qui exerce la déviation de la lumière polarisée ve[rs la] droite.

En réagissant l'un sur l'autre, deux corps d'une parfaite inno[cuité] l'amygdaline et la sinaptase donnent naissance à un composé ext[rême]ment vénéneux, l'acide cyanhydrique ou prussique à de l'hydrure de [ben]zoïle, à du sucre et à de l'acide formique.

La principale question que M. Bouchardat s'est proposé de réso[udre] est celle de savoir si la sinaptase, avant d'agir sur l'amygdaline, se t[...]

mière, 46.

Il résulte de là que dans l'homme les hémisphères cérébraux, les organes propres des manifestations psychologiques, renferment une masse nerveuse qui est par rapport aux autres appareils :

*Quatre fois* celle de tout le reste de la masse encéphalo-rachidienne ;

*Neuf fois* celle du cervelet, organe présumé de la coordination des mouvements et de certaine autre fonction.

Près de *treize fois* celle de la tige céphalique de la moelle épinière, réunissant les organes des sens, moins l'olfactif, ceux de transmission de la sensibilité générale et ceux de la respiration ;

*Vingt-quatre fois* celle de la moelle épinière, cordon et de conductibilité et d'incitation de la sensibilité et des mouvements de tout le corps, les viscères compris.

En résumé, la prédominance des hémisphères cérébraux, si considérable chez l'homme, subit une brusque réduction quand on passe de l'homme aux animaux qui s'en rapprochent le plus, et elle diminue graduellement dans ceux-ci, du chien au cheval, puis au chat, au veau, au mouton, c'est-à-dire, à peu près, dans le rapport de l'intelligence elle-même.

Indépendamment de la considération de quantité, de surface, de la substance nerveuse, M. Bourgery a dit qu'il fallait encore tenir compte de la qualité, chose d'une appréciation bien plus difficile, assurément, et sur laquelle il n'a donné aucune indication.

**Chimie.** — M. Dumas rend compte d'une note de M. Peligot sur un nouvel oxide de chrôme, découvert par ce jeune chimiste, et correspondant au protoxide de fer. En faisant passer un courant de chlore sur un mélange d'oxide de chrôme et de charbon, on obtient un chlorure qui se sublime en belles écailles de couleur violette. Ce composé correspond au protoxide de chrôme. Mais il n'est pas le seul corps chloré auquel l'opération donne lieu. Sa formation est précédée de celle d'un autre chlorure non signalé jusqu'ici, et qui se présente sous forme de cristaux très fins, blancs et soyeux. Celui-ci est composé d'un équivalent de chlore et d'un équivalent de métal ; il correspond par conséquent à

jour contre l'Académie : c'est quand il soutenait la bonté de son système de turbine. Mais depuis ce temps-là M. Passot s'est donné plus d'un tort, du moins dans la forme, envers la savante compagnie. Il la poursuit de ses importunités, réclamant, d'un ton peu académique parfois, des rapports sur ses nombreuses et incessantes communications. Cédant aux obsessions de l'auteur, et mise en demeure de se prononcer quand même, la commission chargée d'examiner le dernier Mémoire de M. Passot intitulé : *Conséquences immédiates de la théorie académique des forces centrales*, a présenté aujourd'hui son rapport par l'organe de M. Binet. L'honorable membre a prononcé une sentence laconique à peu près en ces termes : « Les communications de M. Passot sont accompagnées de théories dans lesquelles des propositions de dynamique sont attaquées de manière à prouver que la science du calcul, indispensable pour ces théories, n'est pas bien comprise par M. Passot. Sa nouvelle note reproduit des assertions que l'on ne saurait admettre et qu'une première commission a dû improuver. Cette note ne mérite pas l'attention de l'Académie. »

**Correspondance**—Elle est dépouillée par M. Flourens et n'offre rien qui soit d'un grand intérêt.

P.

## Bourse du 23 septembre 1844.

Les affaires ont été exclusivement calmes, mais les cours ont tendu à se raffermir sur la rente et les autres valeurs à l'exception des chemins de fer qui figurent sur la cote, l'attention du spéculateur s'en détournant momentanément pour se porter sur les deux lignes dont l'adjudication est fixée au 5 octobre. Celle de Bordeaux à Orléans compte quatre compagnies soumissionnaires et celle du centre n'en compte que deux.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1055. — Gaz, comp. française, 3800 — Lin Maberly, 443 75. — Oblig. Versailles (rive dr.) anc., 1040. — Id. Orléans, 1250. — Id. Strasbourg, 1235. — Id. Grand'Combes nouv., 1150. — Banque belge, 665. — Rente id. 1842, 107 7/8. — Rente d'Espagne 3 0/0, 31 1/2. — Id. id. passive, 5 7/8.

| | | |
|---|---|---|
| Mexic...... 37 3/8. | Rep. fin c. 10 | 5 0/0 f. c. 119, 119 65 d. 50. |
| Brésil...... » | 3 0/0, p. | 119 70 d. d. 50. |
| 5 0/0 Holl. 100 7/8. | 5 0/0, p. | |
| 2 1/2 do. 62 1/4. | Bons du Trésor. | |
| Rouen.... 38 1/2. | | |
| Orléans... » | 3 1/8 à 5 et 6 m. | |

**MARCHANDISES.** — **HUILE** de colza disponible, 79,00 à 79,50; courant du mois, 81,00 à 00,00 : oct., 81,00 à 00,00; 3 derniers mois, 82,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 86,00 à 85,00.

**LILLE** — Colza, 72,50 à 72,25.

**ESPRIT** 3/6. — Disponible, 101,00 à 00,00 ; cour. du mois, 102,00 à 103,00; oct., 100,00 à 00,00; nov. et déc., 87,50 à 00,00.

**SAVON.**—Disponible, 91 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 24 septembre.

7 h. » | » **OPÉRA.** —
7 h. 1/4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Iphigénie. Belle-mère et le Gendre.
7 h. » | » **OPÉRA-COMIQUE.** — Ste-Cécile. Diable.
7 h. » | » **ODÉON.**—Antigone. Ciguë.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Deux Perles. Turlurette. Marocaines. Moyen.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Une Chaîne. Enfants de troupe. 3 Polka.
7 h. » | » **PALAIS-ROYAL.**—1re rep. Fiorina. 1re rep. (à ce théâtre) l'Oncle.
7 h. » | » **GYMNASE.** — 2 Sœurs. Surprises. 3 Péchés. Famille du Iuuiste.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.**—Don César. Calypso.
6 h. » | » **AMBIGU.**—Miracle des Roses.
6 h. » | » **GAITÉ.**—Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » | » **COMTE.**—Maître corbeau. Les Prix.
5 h. » | » **FOLIES.**—Tribunal de femmes. Course au cousin. Maître maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On nous écrit de Gray :

« Il arrive fort peu de marchandises sur notre place, le roulage étant occupé aux travaux des semailles et des vendanges.

» Les produits vinicoles ne seront pas très abondants dans notre arrondissement, mais leur qualité sera supérieure à celle des vins de 1843. »

» Les nouvelles que nous recevons de Surgères, à la date du 21 septembre, étaient fort bonnes.

» Nos vendanges, dit notre correspondant, sont en pleine activité et se font par un temps superbe. Depuis 1815, nous n'avons pas eu d'aussi bon vin que cette année. On peut dire qu'il égalera celui de cette époque.

On mande de Cette, à la date du 15 septembre :

« Nous avons eu, pendant les quatre premiers jours de cette semaine, une pluie à peu près continuelle, dont les effets auraient été des plus préjudiciables à la vigne, si elle s'était prolongée ou si elle eût été suivie d'une température différente de celle que nous avons depuis jeudi. Mais le vent du nord, qui souffle chaud et sec, a bientôt fait disparaître ce trop d'humidité et accéléré la maturité du raisin. Cette semaine, les vendanges commenceront dans plusieurs crûs, et les propriétaires espèrent faire de bons vins. »

**NANTES**, 17 septembre. — Sur les côtes de Bretagne, la récolte du lin a été généralement médiocre et peu riche en filasse. La graine a manqué presque partout, par suite de la grande sécheresse. Le chanvre a bonne apparence, et la récolte va bientôt commencer, ainsi que celle de la graine de trèfle, qui continue toujours à se bien présenter. Pas de changement dans le cours des céréales.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 21 Septembre. | | | | 23 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3271 q. | 88 k. | | Arrivages | 1236 q. | 74 k. | |
| Ventes | 3738 | 65 | | Ventes | 1270 | 73 | |
| Restant | 19724 | 44 | | Restant | 1 687 | 45 | |
| Cours moyen | | 35,88 | | Cours moyen | | 35,47 | |
| Cours-taxe | | 35,35 | | Cours-taxe | | 35,39 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 48 q. | 84 k. | 30,95 à 32,55 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 337 | 69 | 33,40 à 38,20 | 1re | 090 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 158 | 57 | 33,75 à 34,70 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 15 | 63 | 28,00 à 29,30 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 18 | 81 | 21,63 à 21,25 | 4e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 2829 | 44 | 21,85 à 47,15 | Al. | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

**MULHOUSE**, 17 sept. — Farine 1re 32,50; 2e 30,50. Hausse 0,40.

**STRASBOURG**, 21 sept. — Farine 1re 32,00; 2e 30,00.

**NANTES**, 23 sept. — Farine 1re 34,40; 2e 32,00.

**Cours des Céréales** (par hect.).

**BEAUGENCY**, 21 sept. — Froment 1re 20,08; 2e 18,68; 3e 17,28. — Méteil 15,00. — Seigle 11,75. — Orge 9,50. — Monture 13,50. — Sarrazin 10,00. — Avoine 6,50. Vente active, surtout sur échantillons.

**PROVINS**, 21 sept. — Froment 1re 19,50; 2e 17,50. Marché fort ; baisse obtenue après une longue résistance du fermier.

**EVREUX**, 21 sept. — Froment 19,68. — Méteil 18,25. — Seigle 9,97. — Orge 9,71. — Avoine 6,87.

**GISORS**, 16 sept. — Froment 19,56. — Méteil 16,50. — Seigle 12,25. — Orge 9,75. — Avoine 7,00.

**BRIONNE**, 19 sept. — Froment 18,64. — Orge 11,00. — Avoine 7,25.

**BEUZEVILLE**, 17 sept. — Froment 20,00. — Seigle 11,50. — Avoine 8,75.

**ST-QUENTIN**, 21 sept. — Froment 1re 18,12; 2e 16,85; 3e 15,56. — Petit blé 13,00. — Seigle 9,00. — Avoine 6,03.

Marché approvisionné comme à l'ordinaire ; vente assez active, sans changement dans le cours du blé nouveau.

Blé vieux 18-1250. — Blé nouveau 18 fr. l'hectolitre.

L'avoine, toujours abondante, s'est vendue avec baisse pour la nouvelle et avec hausse pour la vieille.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 21 sept. — Froment 17,53. — Seigle 8,85. — Orge 8,86. — Avoine 6,47.

**STRASBOURG**, 21 sept. — Froment 1re 20,25; 2e 18,98 ; 3e 15,00 ; baisse 0,51. — Seigle 9,50 à 10,00. — Orge 9,50. — Maïs 12,50 à 15,00.

**MULHOUSE**, 17 sept. — Froment 1re 19,08 ; 2e 18,50; 3e 17,98. — Méteil 13,00. — Seigle 11,25. — Orge 9,20. — Sarrazin 9,50. Froment abondant baisse 0,29. Il s'est vendu du froment de semence aux prix de 19,00 à 20,00. Seigle également abondant. Hausse sur le méteil 1,00. Baisse sur le seigle 0,35, sur l'orge 0,57, sur l'avoine 0,07. — Sarrazin (sans variation), le maïs fait toujours défaut et reste aussi sans variation.

**DIJON**, 21 sept. — Froment 17,75 à 20,75. — Méteil 12,50 à 14,50. — Seigle 12,25 à 13,00. — Orge 8,75 à 10,00. — Avoine 6,00 à 7,00.

**GRAY**, 21 sept. — Froment 1re 18,00 ; 2e 16,65 ; 3e 16,00. — Orge 8,00 à 11,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

Les blés nouveaux commencent à arriver sur notre port quoiqu'en petites quantités. Les grands moulins de M. Tramoy achètent dans les prix de 23,50 à 24 les 100 kil. Il reste très peu de vieux blés.

Il parait déjà quelque peu d'avoines nouvelles aux prix de 14 à 14,25 les 100 kil., ou bien 40 à 42 les 36 doubles décalitres, ancienne mesure de Gray.

**BESANÇON**, 20 septembre. — Froment 18,65. — Avoine, 7,25.

**NIORT**, 19 septembre. — Froment 1re 17,24; 2e 16,92; 3e 16,00. — Baillarge 9,89 à 10,21. — Avoine (le quintal métrique) 15,00.

**NANTES**, 20 septembre. — Froment 1re 20,66; 2e 18,00; 3e 16,66. — Seigle 12,00. — Orge 10,66. — Sarrazin 10,00. — Avoine 6,66.

**CETTE**, 15 septembre. — La semaine qui vient de s'écouler n'a donné lieu à aucune transaction importante en céréales. Nous n'avons point eu d'arrivages en blé et nous n'en aurons probablement pas de tout le mois, et jusqu'au 10 octobre, à cause de l'augmentation des droits d'entrée. Les prix restent les mêmes que ceux de notre dernière revue, et les ventes se bornent au détail. Les blés blancs de Dunkerque sont tenus à 21 fr. l'hect. Les blés de pays valent 21 à 22. — Il est arrivé dans la semaine, des minoteries de Marseille et Saint-Chamaus, 5 à 600 balles farines que l'on tient aux cours suivants : CO, 42,50 la balle; SF, 41; RF, 39. La vente est peu active, et les acheteurs peu empressés.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied)

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs...... | 724 | 680 | 44 | 1 18 | 1 06 | » 90 |
| Vaches..... | 266 | 260 | 6 | 1 08 | » 91 | [illegible] |
| Veaux...... | 384 | 378 | 6 | 1 40 | 1 20 | [illegible] |
| Moutons.. | 43168 | 40003 | 3465 | 1 35 | 1 [illegible] | [illegible] |

**SAUMUR**, 21 septembre. — Le marché des vaches de notre ville n'était pas plus intéressant, le nombre des bêtes amenées ne s'élevait pas aujourd'hui à plus de 130 sur lesquelles il en a été vendu 70,00 à 80,00 dans les prix de 1,10-1,00-0,90.


**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons.—Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'EDITEUR,
**RUE THÉRÈSE, N. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers ; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison ; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment impulrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai ; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses bouteilles peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) **LE CONSERVATEUR**, par feu **APPERT**, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par **M. APPERT-PRIEUR**, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches.—Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES ; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT ; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table ; ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

croire que, par cette alliance, la France visait à reconstituer le système catholique de Charles-Quint et de Louis XIV. Enfin, on a donné à entendre que l'alliance franco-germanique devait consister surtout à unir les peuples contre les gouvernements.

Un des correspondants de la *Gazette d'Augsbourg* n'a pas manqué de protester contre cette manière d'entendre l'alliance de la France et de l'Allemagne. Le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* s'écrie que ce sont là de vaines chimères, des rêves d'un cerveau en délire. Il craint qu'on ne veuille diviser et révolutionner l'Allemagne, qu'on ne se serve du catholicisme comme d'un instrument pour séparer la Prusse de l'Autriche. « Personne, dit-il, ne songe à se mettre en travers de la France *constitutionnelle* et *modérée*; mais où sont les garanties que la France est réellement une nation *constitutionnelle* et *modérée*? » Il affirme qu'il y a toujours eu entre le peuple français et le peuple allemand une sorte de haine nationale, et que l'Angleterre, par sa langue, par son caractère, va mieux à l'Allemagne. Il soutient que, pour cimenter une alliance entre l'Allemagne et la France, il faut d'autres idées et d'autres principes que ceux de la Révolution et de l'Empire. Enfin, il déclare que l'Allemagne veut rester *unie*; qu'elle est décidée à garder une attitude d'attente et d'observation, mais qu'elle ne souffrira pas qu'on la *leurre*.

Nous nous expliquons parfaitement les appréhensions du correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*. Les préventions qu'il manifeste ne nous paraissent que trop bien justifiées; elles sont la critique des vues étroites d'un certain parti, de l'imperfection de notre système politique et social, de notre humeur tracassière qui tend plutôt à diviser qu'à unir; mais elles ne sont point un symptôme qui doive faire désespérer de cette alliance franco-germanique indispensable au bien de l'Europe et de l'humanité. Tout ce qu'on peut conclure de semblables manifestations, c'est que les bons esprits au delà du Rhin sentent toute la portée d'une alliance entre la France et l'Allemagne, et qu'ils refusent de l'accepter quand on la leur présente dénaturée, falsifiée, contraire à l'idée qu'ils s'en forment.

L'Allemagne veut rester *unie*, et elle a raison. L'Allemagne ne veut pas être *leurrée* par un parti qui ne comprend le progrès qu'en mode subversif. Qui pourrait l'en blâmer? Tant qu'on ne lui présentera pas d'autre mobile et d'autre but à l'alliance franco-germanique, l'Allemagne préférera rester unie à l'Angleterre.

Non, l'alliance de la France et de l'Allemagne ne doit pas être l'alliance des peuples contre les gouvernements. Non, il ne s'agit pas de séparer la Prusse de l'Autriche. Non, il n'est point question de rétablir et de soutenir un système politico-catholique, ni de faire doit exclure ni la Russie schismatique, ni l'Angleterre hérétique; il doit seulement transformer les tendances mauvaises, modifier les essors égoïstes, et empêcher surtout l'exploitation du faible par le fort. Devant ce principe vraiment universel, il n'y a ni schisme ni hérésie; car il fait rentrer dans son sein tous ceux que l'Eglise catholique a bannis du sien. Il ne se conçoit pas pour fonction de diviser, d'excommunier, de damner, mais d'unir, d'associer, d'améliorer. Il ne contrarie pas la volonté des nations et des individus pour faire prédominer la science, mais il arrange, il combine, il organise les choses de ce monde de manière à ce que les désirs et les volontés de tous et de chacun soient satisfaits.

Tel est le principe éminemment humain et social sur lequel doit reposer l'alliance de la France et de l'Allemagne. La paix dans la justice, la liberté dans l'association, tel doit être le but de cette alliance. Quand elle sera ainsi comprise par les publicistes français et allemands l'alliance franco-germanique sera fondée. Les gouvernements seront entraînés par l'opinion publique, et ce sera la victoire pacifique de la souveraineté populaire. L'Allemagne, alors, ne regrettera plus l'alliance anglaise; elle ne craindra plus d'être *leurrée*; et la France elle même retrouvera son unité par cette union intellectuelle et politique avec l'Allemagne.

---

M. Pagès, nommé premier président de la Cour royale de Riom, a été réélu député par le collége électoral de cette ville. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 275 |
| M. Pagès a réuni | 181 voix. |
| M. Desperouzes | 94 |

M. Pagès a été proclamé député.

---

M. Lavielle, nommé conseiller à la Cour de cassation, a été réélu député par le collége électoral de Pau.

M. Lavielle a obtenu 247 voix sur 255 votants.

---

Deux délégués envoyés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour étudier les produits de l'industrie allemande qui figurent en ce moment à l'exposition de Berlin, sont arrivés dans cette ville le 16 de ce mois.

Ce sont MM. Legentil, négociant, ancien député et président du Conseil général du commerce, et Goldenberg, manufacturier à Zornoff (Bas-Rhin). L'un et l'autre étaient membres du jury central de la dernière exposition des produits de l'industrie française. M. Legentil est chargé particulièrement de tout ce qui concerne la fabrication des fils et tissus; M. Goldenberg, de la métallurgie, des machines et des arts divers.

Les fonctions délicates et difficiles que ces honorables délégués viennent de remplir en France, comme membres du jury central, et les connais- tendance de fait, dont jouissent nos immenses colonies d'Amérique, d'autres nations, profitant de notre imprévoyance, établissent avec ces contrées des relations commerciales suivies et fructueuses qui, outre le tort qu'elles portent à nos intérêts du moment, ont encore le danger plus grand peut-être de détruire chez les habitants des républiques du continent américain, ce souvenir de la mère-patrie, ces sympathies puissantes, dont un gouvernement habile aurait dû profiter dans nos intérêts. Toute la prospérité, tout l'avenir de l'Espagne sont renfermés dans les traités de paix et de commerce avec les nouveaux Etats de l'Amérique. Croirait-on que notre gouvernement n'a pas compris cette impérieuse nécessité, et qu'il a poussé l'incurie jusqu'à ne pas même répondre aux réclamations réitérées du plénipotentiaire de la république de l'Uruguay. Depuis le 11 octobre 1841, un traité de paix, de commerce et d'amitié a été conclu entre cette république et l'Espagne. Le chargé de pouvoirs de la susdite république, don José de Ellauri, envoya ce traité à l'approbation et à la ratification de son gouvernement : depuis plus d'une année, cette convention, revêtue des formalités nécessaires, est revenue en ses mains; et depuis cette époque il sollicite vainement l'échange de la part du gouvernement espagnol, qui ne daigne pas même lui faire une réponse. Nous souhaitons que les considérations précédentes éveillent l'attention du ministère sur un objet d'une si haute importance, si les nombreuses affaires dont il est accablé sont le seul motif qui l'ont empêché jusqu'à ce jour de s'occuper d'une affaire qui touche aux intérêts commerciaux de notre pays. »

## Extérieur.

**Espagne.** — Les journaux officiels publient un décret royal, qui prescrit que les ayuntamientos actuels continueront leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre.

Un banquet patriotique a eu lieu le 17 à Madrid, pour célébrer la victoire remportée par le parti constitutionnel dans les élections. Le toast de M. Martinez de la Rosa pouvait se résumer dans cette phrase devenue banale, et que l'Espagne n'est pas encore à la veille de traduire en réalité : *A l'ordre sans despotisme, et à la liberté sans anarchie.*

On assure qu'un des premiers actes des prochaines cortès, sera d'annuler le décret de suspension de la vente des biens du clergé. Le ministère actuel est décidé à ne pas faire de cette question une question de cabinet.

**Russie.** — Depuis la mort de la grande-duchesse Alexandra, le czar, que cet événement a profondément affecté, souffre de fortes congestions cérébrales. Peu d'instants avant sa mort, la princesse, ignorant que l'empereur était auprès d'elle, demanda le portrait de son père et pria les personnes qui entouraient son lit de déposer le portrait dans son cercueil. L'empereur fut si ému de ce témoignage de tendresse de sa fille qu'il tomba en défaillance. La famille impériale est en ce moment à Péterhof. On doute que l'empereur fasse cette année un voyage dans les provinces du sud.

**Suisse.** VALAIS. — Le 14 courant, le grand conseil a tenu sa dernière séance : la nouvelle constitution a été adoptée à une majorité de 53

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. *La Sainte-Cécile*, de MM. Montfort, Ancelot et de Comberousse. — OPÉRA. — *Les Beautés de l'Opéra*. — ODÉON. — VARIÉTÉS. *La Reine Pomaré*. L'ordre et la liberté. — Musée des reliefs. — Le Géorama. Le Navalorama. — Le panorama de la bataille d'Eylau.

Le titre de *Sainte-Cécile* est un méchant tour de M. Ancelot; il cache une fantaisie galante. M. Ancelot n'en fait pas d'autres. Bien entendu que la galanterie se termine en queue morale, afin de justifier le titre de *poëte essentiellement monarchique et religieux* que prodiguait à son auteur, autrefois, le plus spirituel des préfets de France. J'aime les imaginations lestes et coquines de M. Ancelot. J'aime sa théorie de l'amour coquetant et facile, même sans les dénouements vertueux; mais, en vérité, je regrette qu'il ait donné en pâture à sa Muse le beau nom musical, le nom pur de sainte Cécile. C'est la manie des civilisés de confondre tous les genres. Sainte Cécile et Fronsac sont de beaux noms, chacun dans son genre; tous deux méritent d'être chantés; mais les jeter pêle-mêle en confusion, c'est presque une inconvenance et une impiété. Les âmes pieuses sont blessées de voir prostituer une sainte image; les âmes musicales regrettent de voir déflorer un titre heureux. La patronne des musiciens mérite un plus digne hommage, et M. le directeur de l'Opéra-Comique aurait dû avoir le bon goût de réserver ce titre pour une œuvre de caractère élevé. Parce que le théâtre s'appelle l'*Opéra-Comique*, sommes-nous condamnés à n'entendre à tout jamais que de la musique légère, rieuse, coquette et folichonne! Ne laissera-t-on pas une place à l'inspiration grave et religieuse? Si vous voulez qu'éclose le génie musical, accordez, de grâce! des encouragements à tous les genres! Offrir indifféremment à tous les jeunes compositeurs des sujets comiques plus ou moins vaudevillisés, ce n'est pas le moyen de développer d'une manière féconde les natures diverses. C'est ici que devrait intervenir la Direction des beaux arts. Hélas! nous sommes obligés, à tout propos, de constater qu'il n'existe pas de Direction des beaux-arts en France. Du champ de l'industrie, le principe du *laisser faire, laisser passer* est monté dans le domaine de l'art. C'est le principe même de la décadence, et c'est une honte.

*Sainte-Cécile* est donc un titre de pure fantaisie et qui ne se trouve sérieusement motivé par aucun des éléments de l'ouvrage nouveau. La pièce aurait dû s'appeler : *Un Pari de Fronsac*; l'idée est celle-ci : *De la manière de faire l'amour au dix-huitième siècle*. M. J. J., dont la muse badine est un peu pâlie, a fait un charmant feuilleton sur l'opéra-comique de MM. Ancelot et de Comberousse. Il va sans dire qu'il fait à ces messieurs une querelle impitoyable. Ingrat M. J. J.! qui s'en va reprocher à M. Ancelot le choix de ses sujets, son amour pour les légèretés gracieuses du dix-huitième siècle. Eh! que deviendriez-vous, petit dieu joufflu de la fantaisie, si vous n'aviez pour point de mire de vos flèches enrubannées, cette figure poudrée, fardée et mouchetée de marquise, où se cache M. Ancelot, furetant sous les paniers?

*Sainte Cécile* est une œuvre toute pimpante, vermillonnée, musquée, ambrée, chiffonnée, troussée. C'est de bon esprit libertin, qu'on aime à voir tenir sa place toute française sur les fauteuils académiques, où trônent tant de puritains plus ou moins genevois. Nous tournons à l'hypocrisie d'une manière déplorable, au dix-neuvième siècle. M. Ancelot, du moins, ne tombe pas dans le ridicule de se faire puritain de plume. Revenons à son ouvrage, et à la partition de M. Montfort.

Après quelques mesures insignifiantes d'un andante, après deux phrases de l'allégro, heureuses et spirituelles, celle surtout dite par les violons, après une ouverture en somme mal dessinée, et qui n'annonce pas un harmoniste puissant, nous voyons, au lever du rideau, le duc de Fronsac faisant la description de ses flammes improvisées à la marquise de Gèvres, qui rit et se moque. Le duo est d'une allure aisée, spirituelle, sans trop de vivacité dans le trait, sans que l'idée musicale pique, agite et remue. On comprend, dès ce début, que c'est là une musique aimable, modérée, qui vous permettra de penser à vos affaires.

Mme de Gèvres aime son mari : voilà une étrange marquise, au temps de Richelieu, une marquise ridicule. Aussi, Mme d'Esparbelle, Mme de Guines et le duc complotent-ils contre cette vertu dépaysée, déplacée. Pour la mener à bien, il faut d'abord donner des torts à son mari; Mmes d'Esparbelle et de Guines proposent de tirer à la courte-paille, pour savoir laquelle des deux femmes acceptera le triste emploi d'occuper le mari prédestiné. Survient de Gèvres au beau moment du complot. Il trouve l'idée charmante, tient lui-même la paille, comme ils font tous, et prend part à un quatuor bien coupé, d'un chant facile, toujours sans éclat.

Voilà la question posée. Les batteries sont dressées contre la fidélité conjugale, et le mari lui-même, habilement aveuglé, mine sa propre ville assiégée. Cependant, comme Mme de Gèvres n'a aucun goût pour Fronsac, comme nous ne pouvons pas décemment assister à un acte de pure violence, il manque encore un élément au siége de M. Ancelot; c'est le parti qui sauvera la place ou qui la prendra pour son compte. Ce parti mixte, c'est le jeune peintre Karl Vanloo. Vanloo, à son retour de Rome, nous soupire une prière : *Fille du ciel*, souvenir d'amour assez tendre, et un air : *Italie, beau pays d'amour*, bien mal approprié à la voix ou bien mal exécuté, car il ne produit aucun effet. Cependant, lorsque, dans l'entracte, l'orchestre en répète le motif, nous y découvrons de l'élégance et du charme. Quoi qu'il en soit de l'air, Vanloo ayant vu et admiré au couvent une belle noble fille, en a fait de mémoire un portrait de sainte Cécile, dont il promène partout la copie avec ses mélancolies amoureuses. Or, le modèle de la sainte Cécile est devenu Mme la marquise de Gèvres. Le duc apprend que l'artiste aime la marquise; la marquise apprend avec émotion que c'est elle qui a inspiré le célèbre Vanloo; Vanloo apprend que sa divinité est la femme du marquis, son bienfaiteur, son ami; le marquis seul, le mari, continue à ne rien apprendre, à ne rien soupçonner, et tout ce monde vivement intrigué chante un sextuor, où revient heureusement le vivace de l'ouverture.

Au moment où les opérations du siége vont s'engager, M. Ancelot, tacticien habile, ménage des intelligences dans la place en Vanloo, qui doit venir en aide à la vertu de la belle attaquée. Le duo : *vous chantiez un air que j'adore*, met en accord tendre et satisfaisant Mme de Gèvres et Vanloo, et l'artiste s'exalte en transports d'enthousiasme :

> Heure chérie,
> Où mon génie
> Puisa la vie.

M. Montfort, sachant que le style du peintre Vanloo manque d'élévation, prend soin, avec un juste sentiment de la vérité historique, de lui faire puiser la vie de son génie sur un allegro d'un caractère vulgaire.

L'attaque a lieu de nuit. Comme le marquis pourrait s'apercevoir de sa méprise et gêner les mouvements des assiégeants, Fronsac le grise, et l'abandonne, la jambe avinée et la tête ardente, sur le chemin qui mène au château de Mme d'Esparbelle. Le duc pénètre dans le parc, et, posté au pied de la terrasse, il attend que la marquise ait achevé sa toilette de nuit et renvoyé ses femmes. M. J. J. nous révèle que, dans le manuscrit de M. Ancelot, il était écrit que Fronsac et le public devaient voir, en silhouette, sur les rideaux de la fenêtre, le déshabillement de Mme de Gèvres *jusqu'à ses derniers incidents*. L'ombre de Mme Anna Thillon n'a pas même tiré sa robe; elle a volé M. Ancelot et le public. Le duc, d'autant plus irrité par cette réserve de Mme Thillon, s'apprête à donner l'assaut, lorsqu'il rencontre l'ennemi au premier mur. Le duettino qui s'ensuit : *Sainte amitié... Dieu des amours...* est plein de douceur, d'affection et de charme, c'est une heureuse inspiration; mais comme ce morceau finit smorzando, le public dérouté, ne trouvant pas son crescendo, sa queue de trompette et de grosse caisse, reste froid et n'applaudit pas. Honneur à l'artiste délicat qui sait dédaigner ces succès faciles!

Dans cette première rencontre, le duc, M. Moreau-Sainti, parfaitement battu par M. Mocker, fait une fausse retraite, et revient, quand il croit avoir endormi toute surveillance. Mais voyez le guignon! il trouve sur la terrasse l'amant, et, au pied du mur, le mari. Vanloo s'est posté aux créneaux mêmes pour mieux défendre la châtelaine endormie, et M. de Gèvres, égaré par les fumées du vin, s'avise d'assiéger son château, son propre chez soi, croyant entrer chez Mme d'Esparbelle et cueillir du fruit défendu. Le marquis enjambe déjà, tout guilleret, la muraille conjugale, lorsque Vanloo, dans l'obscurité, lui tire un coup de pistolet à poudre. L'époux conquérant dégringole, renonce à son idée, et s'enfuit vers le château d'Esparbelle, après avoir chanté un trio dont la première phrase est agréable : *Tout le château s'est calmé.* On pense, en effet, qu'un grand tumulte dut suivre l'explosion de l'arme à feu. La comtesse a paru à sa fenêtre, dans un costume inconvenant. Conçoit-on qu'en pleine nuit, après avoir éteint ses lumières et renvoyé ses femmes, elle soit encore tout habillée? M. Ancelot a droit de se plaindre; on lui a manqué ses meilleurs effets. Enfin, l'alarme passée, tout retombe dans l'obscurité et le silence. Ce maladroit de Vanloo descend innocemment de la terrasse, laisse le champ de bataille au duc. Fronsac grimpe après la charmille, la toile tombe.

Certes, si M. Ancelot n'avait pas eu pour collaborateur M. de Comberousse, ou M. Crosnier, ou la censure, il n'eût pas attribué de pareilles maladresses à Karl Vanloo. M. Ancelot étant seul auteur, nous aurions

— M. de Dalmatie sollicite son rappel de Berlin, où il ne se plaît guère, M. de Barante dépense son traitement d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en séjournant depuis plusieurs années en France, et M. de Sainte-Aulaire est resté plusieurs mois absent de Londres pour n'y retourner qu'après la conclusion des affaires de Taïti et du Maroc. Voilà où en est notre diplomatie.

— On a dit que M. le prince de Joinville remplace dans le cadre des vices-amiraux M. Lalande, mort récemment. C'est une erreur : M. Lalande a été remplacé au mois de juin dernier par le contre-amiral de La Susse, auquel a succédé le capitaine de vaisseau Cécile, commandant de la station française dans les mers de Chine.

— Huit grandes caisses d'ouvrages d'art tels que bas-reliefs, venant d'Italie, viennent d'arriver au palais des Beaux-Arts.

— On prétend que l'Etoile qui vient d'être expédiée à Tunis, porte l'ordre à l'escadre du contre-amiral Parceval-Deschênes de rentrer à Toulon.

— Par suite de la paix avec le Maroc, on a suspendu à Toulon l'armement des deux vapeurs l'Antilope et le Chacal.

— Une maison de commerce de Toulon, qui faisait construire, pour le compte du gouvernement, des baraques destinées à l'île de Mogador, a été invitée à cesser les travaux. Il lui sera alloué une indemnité. Peut-être eût-on mieux fait de les laisser achever et de les employer à abriter nos troupes à Djemma-Ghazaouat, où le défaut d'abri cause beaucoup de maladies.

— L'adjudication du chemin de fer de Nîmes à Montpellier a eu lieu mercredi dernier, 18 du courant, à la préfecture du Gard, sous la présidence de M. le préfet. Les compagnies soumissionnaires étaient au nombre de cinq.

Après le dépouillement des bulletins, l'exploitation a été adjugée à la compagnie *nîmoise* représentée par MM. Delacorbière, F. de Surville et A. Molines, dont la soumission s'élevait à la somme annuelle de 381,000 f. 66 c., en sus du prix de ferme fixé par la loi relative à l'exploitation de la voie de fer de Nîmes à Montpellier. Nous mentionnons ici, par ordre d'inscriptions, les cinq soumissions qui ont été déposées.

MM. Mourier fils cadet, Emile Bonnaud et Madame Baragnon, négociants de Nîmes, ont offert une redevance annuelle, non compris l'intérêt du mobilier mobile, de 525,599 fr.;

MM. Brettmayer, Burdet et Brouzet, négociants de Lyon, une redevance annuelle de 305,000 fr. ;

M. Gilbert Couboyon, commissionnaire de roulage, à Lyon, une redevance annuelle de 281,740 fr. ;

M. Arthur Roche, propriétaire à Montpellier, a soumissionné pour une rente annuelle de 311,526.

— Les débats de l'affaire dite de la Tour de Nesle ont commencé aujourd'hui ; il y a neuf prévenus, tous accusés de divers viols. Après la lecture de l'arrêt du renvoi, et avant même l'acte d'accusation, la cour a prononcé le huis-clos. Cette affaire durera trois jours au moins.

... situons trop absolues qu'elle court...

— Voici un de ces accidents qui prouvent combien il est dangereux de descendre dans les caves où la vendange est en fermentation. Ces jours passés, trois individus appartenant au hameau Séon-Saint-Henri, descendus tour à tour dans un lieu souterrain où le vin nouveau était en ébullition, ont été subitement frappés d'asphyxie. De prompts secours ont rappelé deux d'entre eux à la vie; ces mêmes secours ont été malheureusement inutiles auprès du troisième. (*Le Sud.*)

— On écrit au *Courrier du Haut-Rhin* de Mulhouse :

« Vers quatre heures du soir, une femme quitta la maison conjugale à la suite d'une querelle de ménage; arrivée au pont de la Hochensteg, elle se lança par-dessus la rampe et se jeta dans l'eau qui présente en ce moment beaucoup de profondeur. Heureusement, M. Godefroi Heelmann, qui était à sa fenêtre du rez-de-chaussée, la vit et s'élança aussitôt dans cette eau bourbeuse, d'où il tira, après bien des efforts cette malheureuse, qui déjà ne donnait plus signe de vie. Il lui prodigua ses soins, pratiqua même à l'instant une saignée avec son canif, et fut assez heureux pour la rappeler à la vie. »

— On lit dans le *Rhône* du 23 :

« Ce matin, des habitants de Lyon qui se livraient au plaisir de la pêche dans l'une des îles du Rhône près du pont de la Guillotière, ont trouvé dans l'eau le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe masculin. Ils se sont empressés de le transporter chez M. le commissaire de police qui a fait appeler un médecin *au rapport* et qui s'est immédiatement occupé de la recherche des auteurs du crime. »

— Un évènement malheureux, dit l'*Impartial de Besançon*, est arrivé à Dampierre-sur-Salon le 10 de ce mois. La foudre est tombée sur l'auberge de M. Jacquemart-Vittenet; elle a suivi un courant d'air établi entre une porte et une fenêtre et a teignit M. Jacquemart-Vittenet père qui a eu un côté paralysé, puis sa domestique dont l'état est assez alarmant pour laisser peu d'espoir aux médecins.

— Un accident triste et bizarre est venu, il y a quelques jours, jeter le deuil dans une famille de Bilberstein, près d'Aarau. Deux paysans travaillaient aux champs. Leur tâche achevée, tandis que l'un d'eux était allé préparer l'attelage, l'autre s'était étendu à terre; tout-à-coup, il se relève en poussant des cris horribles arrachés par la douleur que lui causait un grillon qui venait de s'introduire dans une oreille. Quand son camarade arriva, il vit devant lui ce homme se rouler et se débattant dans des mouvements frénétiques que rien ne pouvait modérer; il était fou. Le médecin appelé pratiqua aussitôt une saignée; mais bientôt le malade se débarrassa de tout ce qui le gênait, se précipita hors de la maison où on l'avait transporté, et se jeta dans l'Aar. Il en fut retiré; mais quelques efforts qu'on fit pour le ramener au sentiment, tout fut inutile; un moment après il était mort, laissant une nombreuse famille privée de son seul soutien. L'insecte, trouvé près du siège du cerveau, avait déterminé le dérangement des facultés mentales.

— La petite ville de Milly (Seine-et-Oise), d'ordinaire si calme au fond de sa vallée de roches, vient d'être mise en émoi, samedi 21,

... vait pas encore cessé.

On avait annoncé l'invasion de la fièvre jaune à Houston, mais le journal le *Télégraphe* dément cette nouvelle et assure que jamais la ville n'a joui d'une santé plus prospère.

— Le capitaine Owen du brick Wolcot, arrivé à la Nouvelle-Orléans de Gonaïves, d'où il était parti le 1er août, a apporté la nouvelle que le capitaine du brick français l'Africain, venu aux Gonaïves de Port-au-Prince, avait quitté ce poste à cause de la mort de son frère, qui commandait un autre brick, dont presque tout l'équipage avait aussi perdu la vie par la fièvre jaune. Le capitaine Owen assure que la maladie se répandait sur les vaisseaux qui sont à Port-au-Prince, et que le capitaine et plusieurs marins d'une frégate française, en station devant Haïti, avaient succombé au mal. — Le général Acaau, convaincu de haute trahison, avait été condamné à mort, mais il était parvenu à s'échapper.

— UN VOYAGEUR INFATIGABLE. — Le *Wandard* emprunte aux journaux de l'Inde un fait curieux de locomotion humaine. Un coureur norwégien vient de former le projet d'aller seul, et à pied, à la découverte de la source du Nil Blanc. Il compte être absent quatre mois environ, et prendre la route directe, en traversant les déserts et passant les rivières à la nage. Il parcourt vingt-cinq lieues en douze heures, et peut rester trois jours sans manger et sans boire, ne prenant qu'une ou deux gouttes d'un sirop, qu'il porte sur lui dans une petite bouteille. Cet homme a déjà fait le voyage de Constantinople à Calcutta et le retour en cinquante-neuf jours. Le sultan lui a donné 2,000 dollars. Il a fait le trajet de Paris à Saint-Pétersbourg en treize jours. Il est porteur de certificats des autorités de Calcutta et de Saint-Pétersbourg.

COMMERCE DE LA GLACE. — Depuis quelques années, les industrieux habitants de la Nouvelle-Angleterre ont découvert une nouvelle branche de commerce qui prend de jour en jour plus d'importance. L'année dernière, il a été expédié de Boston 53,000 tonnes de glace, qui, rendues à Bombay, à Canton, à Madras, à Calcutta et dans la plupart des ports sous les tropiques, se sont vendues pour la somme énorme de 17,812,850 fr. Si l'on considère que chaque tonne de glace coûte rendue à bord environ 13 francs, on trouvera que les armateurs de Boston ont réalisé un bénéfice brut de 17 millions, sur lequel il faut déduire le fret. Dans un port des Indes orientales un chargement de glace a été récemment échangé pour une cargaison de coton, livre pour livre. Il n'est pas surprenant qu'un commerce aussi profitable prenne de grands développements. Une maison de Boston a expédié 101 navires. Dans le mois de juin dernier, il a été exporté de Boston 4,098 tonnes de glace qui ont été réparties entre Liverpool, Calcutta, San-Yago, la Nouvelle-Orléans, Mobile et Charleston. Londres même est devenue, pour cet article, tributaire de Boston. Dans la capitale du Massachussets, il n'y a pas aujourd'hui moins de seize compagnies qui se sont formées dans l'unique but d'exploiter cette nouvelle branche de commerce. Les blocs de glace sont sciés, par une machine, en briques de douze pouces d'épaisseur qui, emballées avec de la paille, de la sciure de bois, et pressées par des planches très minces, se conservent sans déchet jusque sous les latitudes les plus brûlantes. On

---

vu, après l'alarme apaisée, l'artiste ouvrir en tremblant quelque fenêtre et pénétrer dans la place sauvée par ses soins, tandis qu'en bas, le duc, ignorant cette trouée faite devant lui, planterait son échelle aux murs extérieurs. Le second acte, finissant sur cette double et mystérieuse escalade, aurait laissé le spectateur sous le coup d'une émotion composée, multiple. Pour le troisième acte, nous aurions eu quelque situation délicate, inquiétante : la châtelaine recommençant sa toilette de nuit, entre les deux larrons cachés sous les draperies ou dans les cabinets voisins. On aurait pu faire revenir le mari, se croyant chez Mme d'Esparbelle, et, au milieu de l'obscurité, M. Ancelot nous aurait régalé de quelque scène de malentendu conjugal, de confusion amoureuse, de quelque coup de dénouement imprévu et plaisant, où Vanloo aurait eu le plaisir, et la ville prise le beau rôle. Au lieu de cette péripétie intriguée et charmante, le troisième acte nous étale des scènes mal emmanchées, vulgaires, sans idées, et un dénouement honnêtement ennuyeux.

M. Montfort, au troisième acte, a trouvé un andantino assez tendre pour l'air : *Je crois encore entendre cette voix*. L'allegretto qui suit manque de nouveauté. Le duo de la marquise et de Vanloo, celui de Vanloo et du duc sont froids. La barcarole intercalée : *O ma belle Venise!* est comme toutes les barcaroles très connues. La phrase d'adieu de Vanloo, dans le final, est expressive, mais d'un dessin un peu laborieux. En général, dans la partition de M. Montfort, le motif commence par une phrase distinguée, colorée, mélodieuse, et puis l'idée ne s'accomplit pas; la période, s'achève confuse, pénible et parfois commune. La mélodie n'offre pas un caractère franc de nouveauté. Cependant la musique de M. Montfort n'est certainement pas vulgaire. Si l'on entrevoit des réminiscences, sur cette trame connue, l'artiste aura distribué des traits, des liaisons, qui font l'idée sienne, qui la colorent d'un sentiment assez élégant, et en relèvent le style. L'orchestre n'a pas assez de variété, de sonorité, de puissance. En somme, l'inspiration me semble manquer d'éclair et de chaleur ; mais elle est douce, aimable, d'un style modéré avec quelque distinction. M. Montfort peut justement reprocher à M. Crosnier de ne pas lui avoir fourni des situations musicales, passionnées, variées, et convenantes à sa nature. Cette nature pleine de douceur, d'affection aimable et délicate, me paraît parfaitement impropre à mettre en musique les imaginations lestes et lutines de M. Ancelot.

MM. Moreau-Sainti, Grignon et Mocker ont bien joué leurs rôles. M. Grignon chante convenablement sa partie. M. Mocker, artiste soigneux et de mérite, n'a pas cessé d'être à peu près juste. La masse du public peut s'y tromper et se trouver satisfaite; mais pour les oreilles raffinées cet à-peu-près éternel est un supplice ; mieux valent quelques fausses notes bien franches. M. Moreau-Sainti est toujours un élégant Fronsac; mais il chante peu. Quant à Mme Anna Thillon, elle est tout à fait charmante, et si charmante, que, dans l'admiration qu'inspire sa beauté, l'on néglige un peu de l'écouter jouer et chanter. Je suppose qu'on perd beaucoup; mais que peut-on regretter, quand par la vue l'âme est à ce point ravie?

A l'Opéra, on annonce les prochains débuts d'un baryton arrivant d'Italie, M. Latour, et la représentation d'un ouvrage en trois actes de M. Ad. Adam. Hier, j'ai eu la douleur d'entendre le *Freischütz* de Weber déplorablement exécuté. Mlle Méquillet n'était pas en voix et ne chantait pas très juste. Mlle Nau faisait de bons efforts, mais elle manque d'esprit et de charme. M. Brémond convient à des rôles secondaires, mais il est tout-à-fait impuissant à représenter l'ami terrible du Sariel. Quant au beau et grand rôle de l'amoureux, il était livré à M. Menghis. M. Menghis est un très excessivement gras jeune blond. Tout en lui est rond et lourd, la voix, le jeu, la figure. Il est plus rond que M. Marié. M. Menghis a débuté, il y a trois mois, dans les *Huguenots*, dans les grands rôles du répertoire. Il était d'une insuffisance si manifeste, que la critique se tut, pour n'avoir pas à condamner trop durement. Le silence de la presse, l'indifférence du public ont été, à ce qu'il paraît, favorablement interprétés par l'administration, car voici M. Menghis engagé et chargé d'interpréter Weber, le sublime inspiré. La chose est curieuse ; mais n'allez pas en juger, vous qui avez le culte du génie, vous souffririez trop. Il est, en vérité, impardonnable d'abandonner ainsi un chef-d'œuvre du premier ordre à ces doublures, à des *triplures*. Un grand peintre que je trouve au foyer, tout affligé, me dit : « Il paraît qu'ici les grands prêtres choisissent les jours où les Dieux se manifestent dans le sanctuaire, pour s'aller reposer et pour manquer aux devoirs du culte. » Cet abandon est triste et douloureux. Et conçoit-on que le *Freischütz* qui, seul et dignement exécuté, suffirait à faire de belles recettes, devienne, grâce à M. Menghis et consorts, un épouvantail pour le public délicat. Sincèrement, il y a là manque de respect envers la mémoire de Weber, il y a insulte au génie.

Les journaux de Rouen font grand bruit des succès de M. Raguenot. Dieu veuille qu'il nous vienne un vrai et franc ténor, du nord ou du midi, du levant ou du ponent!

Il se publie en ce moment, sous la direction de M. Giraldon, une œuvre élégante et de luxe, les *Beautés de l'Opéra*. M. Théophile Gautier fait, avec ce trait de spirituelle fantaisie qu'on lui connaît, le compte-rendu des opéras et ballets les plus renommés. Des artistes de talent illustrent les sujets et reproduisent les traits de nos célèbres cantatrices et danseuses. La partie des ornements est remarquable. Les encadrements du texte, à chaque page, sont d'un excellent goût. La grande vignette du titre signale en M. Clerget un ornemaniste très distingué. C'est une composition d'un style élevé, où la fantaisie des détails se subordonne bien à l'expression générale du sujet. Le gracieux et souriant chorégraphe, M. Coralli, reprocherait peut-être à M. Clerget d'avoir donné à la figure de la danse une attitude un peu grave et mélancolique.

L'Odéon ne nous donne encore aucune œuvre nouvelle; mais j'ai le tort, dont je rougis, de n'avoir pas suivi ses débuts, et vu la reprise du *Tailleur de Loc-Maria* de M. E. Souvestre, et la représentation des *Ménechmes*, où les deux frères Monrose sont fort bien placés, dit-on.

Les Variétés font fortune avec Bouffé, revenu de province. Mais voici la nouvelle. Au moment où les *Trois polkas* font de nouveau recette avec l'élégante reine polkiste, Mlle Maria Volet; au moment où les rats des deux rives vont recommencer leurs triomphes, car Cellarius et Laborde sont de retour; au moment où, à la suite de ces deux maîtres, la déesse Polka, long-temps errante aux Eaux, de Vichy aux Pyrénées et des Alpes au Rhin, s'abat de nouveau bondissante sur la capitale et fait tressaillir tous les mollets et tous les cœurs civilisés, à ce moment solennel, le directeur des Variétés avait eu l'idée de produire au monde *la reine Pomaré*, et de révéler au public théâtral comment on polke dans les îles Mabille. On annonçait les prochains débuts de cette *reine Bacchanal*, et nous nous proposions d'étudier à fond le système et la manière de l'illustre princesse. A ce bruit, le ministère s'est ému, et, à la suite d'un conseil de cabinet très agité, ordre a été donné de fermer les scènes civilisées à l'école de polka dite sauvage. La Direction des beaux-arts ne veut pas que l'on appelle ainsi sur nos théâtres toutes les excentricités qui peuvent se produire dans l'empire des folies parisiennes.

En principe, le bureau des théâtres a raison. Il convient d'éviter la confusion, sans doute, et chaque genre doit avoir sa place distincte. Pour tous la tolérance, même pour les folles fantaisies, pourvu qu'elles soient reléguées et ne deviennent jamais une cause de scandale. Quand on annonça qu'un homme d'esprit et de plaisir prenait la direction des Variétés, et que le Jockey-Club s'intéressait à cette opération, je crus que nous allions posséder à Paris un temple de la fantaisie et de la galanterie pur-sang. La chose était possible. Il a été un temps où les Variétés étaient un théâtre à part. On allait y chercher les grosses farces, les idées sensuelles, les propos lestes et friands. Tout le monde savait à quoi s'en tenir, et les mères de familles ne s'aventuraient pas avec des enfants sur ces rivages suspects. On conçoit donc que les Variétés puissent devenir encore une scène spéciale. La direction de ce théâtre se donnerait mission d'attirer autour d'elle tout ce que Paris possède d'actrices très jolies et sensibles, tous les artistes qui brillent dans le genre leste et grivois. Là régnerait la liberté vive et sans fard; là Déjazet serait reine, et le public, venant pour rire et se réjouir à l'aise, laisserait toute pruderie à la porte.

A cette idée, que l'imagination peut colorer à l'excès, des ignorants sont capables de crier à l'immoralité. L'immoralité véritable consiste à laisser pénétrer confusément sur tous les théâtres l'élément grivois. C'est ce qui a lieu aujourd'hui partout, si bien que, sans être prude et partisan, on se trouve souvent gêné auprès d'une femme, à nos représentations de vaudevilles. Il y a certains besoins essentiels dans le public; le propos lestes, les situations équivoques, les galanteries plaisent à un nombre assez considérable de spectateurs, et cet ordre d'idées inspire volontiers quelques écrivains. Espérez-vous comprimer et étouffer cet élément ? vous n'y réussiriez pas, et la tolérance gênerait le protesterait contre une censure trop sévère. Il ne s'agit pas de comprimer les désirs d'une classe d'individus, en disant que ces désirs sont mauvais. Il faut simplement empêcher que la satisfaction des uns ne nuise aux autres. Veillons avec scrupule à ce que jamais on ne trouve au théâtre que ce qu'on y cherche. Qu'une mère, lorsqu'elle entre dans une salle avec sa fille, qu'une femme attirée aux délicatesses de la pensée et du style, ne soient jamais exposées à se trouver blessées, choquées, affligées par des traits d'un goût brut et hardi. Voilà ce que nous devons avant tout à la société, le respect de l'enfance et le respect des âmes pures. Eh bien ! pour atteindre ce but, pour avoir dans la plupart des théâtres le culte des délicatesses, il est indispensable qu'une scène soit ouverte au genre opposé. Il faut respecter aussi les goûts moins fins et moins nobles. C'est cette liberté de tous, cette liberté mesurée qui seule peut garantir l'ordre. Tant que vous ne ferez pas ces distinctions, vous ne réaliserez pas l'ordre vrai ; et l'exigence d'un besoin général forçant la censure à la tolérance, sur toutes les scènes pénétrera un esprit trop libre. La Direction des beaux arts devrait dire au bureau des censeurs : « Aux Variétés, ample liberté d'al-

[illegible]

— Les journaux de province, et notamment ceux de Lyon, Toulouse, Nîmes et Marseille, contiennent des détails affligeants sur les orages qui ont éclaté ces jours derniers. Voici ce que nous lisons dans le *Courrier du Gard* :

« Dans la nuit du dimanche au lundi 9 septembre, entre trois et quatre heures du matin, un orage des plus affreux éclata sur la commune de Montfrin.

Madame Sausse, femme pleine de fermeté et de courage, éveillée par l'orage, se leva de son lit, et, quoique frappée de stupeur au bruit des éclats redoublés du tonnerre, descendit au rez-de-chaussée de sa maison pour fermer la porte de l'un des salons laissée ouverte, et que l'air intérieur mettait en mouvement. Elle remontait l'escalier pour venir trouver sa fille, qu'elle avait laissée dans le lit qu'elles occupaient toutes deux, quand elle se sentit frappée par une forte commotion électrique qui lui fit quitter subitement la rampe à laquelle elle s'appuyait ; bientôt une pierre du poids de trois kilog., que la foudre avait atteinte en crevant une des portes du grenier et en crevassant le mur, se détacha, et vint frapper Mme Sausse à la hanche.

Quelques marches plus haut se trouve une sonnette derrière laquelle on aperçoit un trou d'un pouce de diamètre : c'est par là que la foudre a pénétré dans une chambre qui communique à celle de Mme Sausse.

Bientôt cette dame, revenue de son effroi, et ne pensant qu'à sa fille, se rendit en tremblant dans sa chambre; elle vit les volets, les portes à vitres et les contrevents de son balcon tout ouverts; elle les avait fermés cependant la veille ; elle accourut au lit où sa fille dormait encore, elle l'appela, en proie à une anxiété terrible... et rendit grâces à Dieu, en la trouvant pleine de vie; mais seulement suffoquée par l'odeur sulfureuse répandue dans la chambre et que l'air de la porte avait heureusement raréfiée.

— On lit dans la *France méridionale* de Toulouse, du 20 septembre :

» Après trois jours de chaleur inaccoutumée, un orage épouvantable est venu fondre sur Toulouse, hier jeudi.

» A onze heures environ, la pluie s'est déclarée avec une violence subite, et telle qu'en dix minutes la ville était inondée. Ces torrents étaient accompagnés de grêlons d'une grosseur prodigieuse. L'averse n'a duré que dix-huit à vingt minutes; mais, de mémoire d'habitant, on n'avait vu un aussi effroyable volume d'eau. Il n'est pas de quartier qui n'ait considérablement souffert.

» Des comestibles enlevés au marché du Capitole sont venus s'amonceler au grand égout de la rue Lafayette, et l'ont engorgé ; aussitôt les eaux ont haussé avec rapidité et on mesurait un mètre trente ou quarante centimètres au milieu de la rue. En un instant, les caves, les rez-de-chaussée ont été envahis ; heureusement, un courageux habitant, le nommé Charpentier, marchand d'estampes, s'est précipité dans cette rivière, et, après beaucoup d'efforts, est parvenu à déboucher l'orifice de presque à la fois, et l'eau s'est fait ensuite un passage dans les galeries intérieures, dont presque tous les plâtres sont tombés aussi. Dans le grand cloître, les eaux s'élevaient à plus de dix centimètres de hauteur, et il a fallu envoyer les pompiers pour les épuiser. Heureusement que les collections des galeries supérieures n'ont pas souffert. Dans la grande galerie, on a pu retirer à temps de dessus leurs cippes les beaux bustes antiques de Septime-Sévère, qui allaient tomber sur le dallage et se briser entièrement.

— On écrit de Bayonne, le 20 septembre :

« On se ferait difficilement une idée, dans le nord de la France, de l'intensité des pluies dans nos parages ; il faut avoir vécu à Bayonne pour pouvoir se flatter d'avoir vu pleuvoir, dans la plus large acception du mot. Nous devons cela, sans doute, au double voisinage des Pyrénées et de l'Océan. Hier matin, la pluie tombait comme si toutes les cataractes du ciel étaient ouvertes. En un moment, la plupart des maisons à l'ouest de la rue Maubec à Saint-Esprit ont été envahies par les eaux ; c'était une désolation générale. Elles ont même envahi le réservoir de la fontaine publique, de manière que beaucoup d'habitants ont été obligés d'aller chercher de l'eau à Bayonne, ce qui ne s'était jamais vu, la fontaine de Saint-Esprit ne donnant plus qu'une vase liquide et jaunâtre, produite par la terre enlevée par la pluie aux nouveaux travaux de la citadelle. Le génie ayant, depuis le dernier orage, fait élever des murs de défense au bas du glacis, les eaux, refoulées par cet obstacle, sont venues renverser le mur du grand fossé qui le lie au canal de la ville : cet accident en a sans doute épargné de beaucoup plus graves aux habitations situées plus bas, car le canal ne pouvant *avaler* tout le volume qui se présentait à son orifice, les eaux envahissaient avec une effrayante rapidité tous les abords.

» Des écuries ont été évacuées à grand'peine, et c'était jour de marché. Les jardins, les constructions intérieures, les rez-de-chaussée, les mobiliers, tout s'en est ressenti.

» Dans une maison, une pauvre femme mourante était bercée dans son lit, soulevé par l'inondation. Dans une autre, une femme se trouvait couchée avec un enfant de quatorze mois; son mari était absent ; elle se leva, et se trouva dans l'eau jusqu'à mi-jambe. Heureusement, la chute du mur fit obstacle, et les eaux, refoulées, prirent une autre direction. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer l'envahissement de la fontaine. »

— On écrit de San-Fernando, en date du 30 juillet :

« Les inondations continuent à faire de grands ravages. Quelle année déplorable pour notre pays ! Quels désastres n'avons-nous pas éprouvés et ne subirons-nous pas encore ! Nous avons à signaler la plus terrible catastrophe qui soit jamais arrivée. On peut dire, à cette heure, que San-Fernando n'existe plus. La rivière, qui n'avait pas cessé de grossir depuis le mois de mai, a fini par couvrir tout le pays, malgré les digues que nous avions élevées contre ses terribles ravages, et elle a monté à près de six pieds au-dessus du niveau général du sol.

» Les rues sont converties en autant de canaux qui forment un courant rapide; il faudra malheureusement quand les eaux se seront retirées

sans nombre que l'horticulture fait subir à toutes les plantes de nos jardins; cependant, la plupart des botanistes refusent d'admettre que le formes puissent se modifier au point de confondre une espèce en une autre espèce voisine ; cette question a été souvent débattue, surtout à l'occasion des céréales, et voici que les agronomes anglais la reprennent de nouveau, en invoquant cette fois l'expérimentation et en engageant tous les cultivateurs éclairés à chercher avec eux, par les mêmes moyens, la solution du grand problème palingénésique.

Si l'on consulte les hommes qui passent leur vie au milieu des champs, on les trouvera tous convaincus de l'idée que les céréales dégénèrent et se transmutent l'une dans l'autre ; cette opinion très vague et qui ne s'appuie sur aucun fait bien positif, est généralement considérée comme un préjugé absurde par les savants de notre siècle ; mais des hommes éminents, de toutes les époques, n'ont point traité si cavalièrement l'opinion populaire, et quelques-uns même ont prétendu l'avoir vérifiée d'une façon incontestable. Gérarde écrivait en 1632 : « J'ai en ma possession la preuve de la transmutation des espèces, c'est un épi de blé blanc, très beau, au milieu duquel on trouve trois ou quatre grains d'avoine parfaitement conformés. » Plus tard, Bonnet fit voir à Duhamel un chaume qui portait à la fois un épi de froment sur une de ses articulations, et un épi d'ivraie sur l'autre. De notre temps, Latapie, de Bordeaux, prétend avoir transformé par la culture un gramen vulgaire, l'Ægylops, en froment.

D'autre part, M. Raspail assure qu'en semant le blé le plus beau sur des terres infertiles, il l'a vu souvent se dégrader et prendre les formes sauvages du chiendent ou de quelque autre de ses congénères : « Le blé le plus anobli par la culture, dit-il, ne tarde pas à s'abâtardir dès que l'homme l'abandonne à ses tendances spéciales ; et qui sait dans le corps de quel gramen foulé aux pieds, l'âme de cet enfant déchu de la culture, peut passer ainsi, sous la baguette magique de la transformation ? » Pourquoi n'a-t-on répondu que par des négations dédaigneuses à l'auteur du nouveau système de physiologie ? Est-il digne, aux savants, de se fermer les yeux devant un fait par crainte des conséquences que l'on pourrait en déduire ? Les savants d'Angleterre ont nié aussi pendant long-temps la transformation des espèces, et cependant ils avouent qu'ils peuvent bien s'être trompés ; ils renoncent à tous leurs vieux arguments, et déclarent qu'ils sont décidés à chercher de nouveau à étudier les faits. C'est le professeur Lindley, l'un des savants botanistes de notre époque, qui a provoqué lui-même de nouvelles recherches expérimentales sur la transformation du blé ; nous demandons la permission de citer les motifs qu'il invoque en faisant un appel à tous les amis de l'agriculture.

« Quoique nous ayons encore foi, dit-il, dans le principe physiologique des espèces, nous ne sommes plus disposés à rire de ceux qui croient qu'une céréale puisse accidentellement se transformer ; nous étions incrédule, aujourd'hui nous doutons. Nos convictions sont ébranlées par les transmutations que nous avons vues s'opérer sous nos yeux dans la famille des orchidées ; n'est-il pas rationnel de croire que la même loi physiologique gouverne tout le règne végétal, les céréales aussi bien que les or-

tres; partout ailleurs, une extrême retenue, une épuration sévère. » Après quelques mois de ce régime, vous verriez les mères de famille, averties, se tenir à l'écart, choisir sans inquiétude le Gymnase ou le Vaudeville ou le Palais-Royal. Les Variétés auraient leur culte particulier, et leur public *ad hoc*. Personne ne souffrirait; la morale serait satisfaite dans la limite juste et convenante; tout le monde serait content. Ce serait l'ordre avec la liberté.

Dans l'état présent de confusion, nous approuvons parfaitement le bureau des théâtres d'avoir écarté la *reine Pomaré* d'une scène, où le talent élevé et sentimental de M. Bouffé attire un public que les excentricités du bal Mabille dérouteraient étrangement. Nous demandons qu'il y ait un théâtre spécialement ouvert à la fantaisie, et libre, afin que partout ailleurs les mères et les femmes modestes trouvent une garantie de chasteté et de délicatesse. L'état présent des choses est un état de désordre, où l'on ne peut remédier aux vices que par la tyrannie.

Mères, voulez-vous mener au théâtre votre petite famille, l'amuser et l'instruire sans danger pour les âmes enfantines, allez aux Champs-Elysées. Au Navalorama, vous aurez, en images saisissantes, des leçons de physique, d'astronomie, d'histoire naturelle, de navigation. Dans l'avenue, au coin de la rue Marbeuf, vous trouverez tout un petit monde en relief, peuple et soldats, plus de quarante mille figurines de 20 à 25 millimètres de hauteur, et des plans très exacts de quelques quartiers de Paris, des prisons de Londres, des sièges de Constantine, de Mazagran... C'est grande fête pour les enfants, et c'est un plaisir qui coûte cinq sous. Nous engageons le directeur du Musée des reliefs à descendre ses pièces à la portée du petit public qui le visite. Les parents se baisseront pour voir; mais ici, c'est affaire à l'enfance, et il faut que tout soit sur tout à sa convenance et à sa taille.

Vers le quai, auprès de l'emplacement du palais démoli de l'industrie, vous trouverez le Géorama, un globe terrestre immense. Le spectateur est au centre, et toute la terre se déroule autour de lui, pâle et glacée aux pôles, colorée et torride à l'équateur. Les feux des volcans brillent en éclairs ; la civilisation et la barbarie se distinguent par la richesse de la végétation ou par la rudesse des déserts. C'est un ouvrage très intelligemment étudié et une utile promenade pour les enfants. Mon Dieu ! si la ville de Paris avait davantage le culte de l'enfance et le sentiment de ce qu'on peut pour son bonheur et pour son développement, comme il y aurait de belles choses à faire dans ces Champs-Elysées ! Comme on pourrait y organiser un grand système d'instruction par le plaisir !

Et maintenant voulez-vous montrer à vos enfants et admirer vous-même une belle œuvre d'art, une page terrible de nos annales ; voulez-vous leur procurer et recevoir vous-même une impression salutaire ? Allez voir le tableau de M. Langlois, le panorama de la bataille d'Eylau. Jamais image plus terrible de la guerre ne fut offerte aux yeux : c'est épouvantable. Les *soixante-neuf mille huit cents hommes* qui restèrent sur le terrain, tués ou blessés, ils sont tous là, se déchirant, se fouillant les entrailles, se dévorant entre eux. Le génie de la mort plane sur ce champ de neige, rayé de sang, ou taché de grandes flaques congulées. Là-bas, dans ce ravin que traverse Grouchy, cinq mille Français de la division Augereau sont couchés depuis quelques heures. Grouchy (sauvé par Georges Lafayette) passe sur les corps de ses frères d'armes pour aller prendre en flanc une colonne de six mille Russes égarée, et dont les balles sifflent autour de la tête de l'Empereur. Les six mille Russes resteront tous sur place ; pas un n'échappera, et vous verrez leurs masses étendues noires sur la neige, conservant dans la mort leur ordre de bataille.

Descendez à gauche dans le ravin : voici Murat sur son cheval isabelle ; voici d'Hautpoul qui tombe frappé à mort ; voici le colonel Dhalmann ramassé par ses hussards. (Tandis que j'examine ces scènes horribles, derrière moi parle tout émue la fille de Dhalmann ; car les enfants des victimes viennent ici pleurer, à côté des invalides, soldats et maréchaux, qui contemplent les actes de leur jeunesse héroïque). Au pied de ce pin sauvage, le lieutenant des guides Rabusson se défend seul contre huit russes. On va lui donner dix-sept coups de sabre ou de baïonnette, puis on le trainera dépouillé, tout nu, dans ces bois, là-bas, sous la brume ; on ajoutera deux coups de baïonnette encore, et trente-sept ans après, le général en retraite Rabusson viendra, aux Champs-Elysées, se regarder à l'œuvre, doutant à ce souvenir s'il est bien vivant aujourd'hui ou s'il n'est pas ressuscité miraculeusement après cette boucherie de son corps.

Plus loin, c'est la charge fabuleuse de guides, dans leur beau costume rouge, c'est une mêlée furibonde ; on en a le vertige. Après les guides c'est la charge encore plus fabuleuse des grenadiers à cheval, colosses de six pieds, ayant à leur tête le colonel Lepick, un géant, une sorte d'Ajax. Tout le régiment traverse le champ de bataille, engagé au milieu de l'armée russe, deux lieues de charge à travers des montagnes d'hommes, pousse jusqu'aux bois, bouleversant, écrasant les Cosaques. Un aide de camp, sur l'ordre de l'empereur, traverse à son tour le champ de bataille; celui-là est tout seul. Il rappele Lepick : « L'empereur vous ordonne de revenir. » — Un petit moment, dit le colosse, et il pousse en avant jusqu'à ce que tout obstacle vivant ait disparu à la lisière des bois. Alors, il revient; ils reviennent *cent cinquante* de tout le régiment, et quand ils approchent d'Eylau, les canonniers de Soult (que vous voyez sur son cheval blanc, aux lueurs de l'incendie du bourg) leur envoient des boulets français pour les achever. Ils y périssaient tous, si l'un d'eux lançant son cheval ventre à terre, ne fût arrivé, en longeant les boulets jusque sur les pièces, pour tirer d'erreur les canonniers et sauver une centaine de ces géants de Lepick.

Tout cela est fabuleux, tout cela est effrayant à voir. Ce ciel du nord qui pèse sur le champ de massacre imprime au tableau un caractère de morne et immense désolation. C'est bien là le champ de bataille où Napoléon s'arrêtera le lendemain avec ce regard sublime que Gros a deviné. Le vétéran, qui vous raconte très bien cette sanglante histoire qu'il a vue, a terminé très philosophiquement son récit. « Napoléon, dit-il, s'écria : « Ah ! si tous les souverains de l'Europe étaient ici et pouvaient voir cet épouvantable spectacle, ils seraient émus comme moi, et il n'y aurait plus de guerre possible. » Quelques jours après, nous recommencions, — ajouta naïvement le vieux soldat.

Le panorama d'Eylau est d'un effet merveilleux. C'est la vérité même. On voit, on sent, on entend : On entend le bruit du canon et de la fusillade, les cris des mourants, les cris de rage et de douleur ; on voit s'agiter les blessés, bondir les guerriers en fureur ; on sent l'odeur des cadavres, l'odeur du sang. C'est un des plus éloquents plaidoyers contre la guerre qui aient été faits, et nous souhaitons que ce spectacle du panorama devienne populaire, et attire tout Paris, afin que se propage la leçon grave et religieuse qui ressort de l'œuvre du peintre. Nous adressons nos vifs applaudissements à l'artiste, M. le colonel Langlois.

La réflexion naïve du vétéran des Champs-Elysées, nous rappelle d'excellentes pensées récemment exprimées par l'auteur du *Juif-Errant*. C'est le parallèle du courage du soldat et du courage du missionnaire, et M. Eugène Sue, en rendant pieusement hommage au dévouement sublime du missionnaire, attaque indirectement, avec beaucoup de tact et de goût, l'esprit guerrier qu'il subordonne.

Dagobert parle au missionnaire Gabriel, qui a été crucifié chez les sauvages.

« Quand j'allais au feu, est-ce que j'y allais seul? Est-ce que mon capitaine ne me voyait pas? Est-ce que mes camarades n'étaient pas là ? Est-ce qu'à défaut de vrai courage je n'aurais pas eu l'amour-propre... pour m'éperonner; sans compter les cris de la bataille, l'odeur de la poudre, les fanfares des trompettes, le bruit du canon, l'ardeur de mon cheval qui me bondissait entre les jambes, le diable et son train, quoi! sans compter enfin que je sentais l'empereur là, qui, pour ma peau hardiment trouée, me donnerait un bout de galon ou de ruban pour compresse... Grâce à tout cela je passais pour crâne... bon ;... Mais n'est-tu pas mille fois plus crâne que moi, toi, mon brave enfant, toi qui t'en vas tout seul. . désarmé... affronter des ennemis cent fois plus féroces que ceux que nous n'abordions, nous autres, que par escadrons et à grands coups de lattes avec accompagnement d'obus et de mitraille?.... Comment! tu sais aller à une mort presque certaine et tu pars seul, un crucifix à la main, pour prêcher la charité, la fraternité chez les sauvages; ils te prennent, ils te torturent, et toi, tu attends la mort sans te plaindre, sans haine, sans colère, sans vengeance, le pardon à la bouche... le sourire aux lèvres... Et cela au fond des bois, seul, sans qu'on le sache, sans qu'on le voie, sans autre espoir, si tu en réchappes, que de cacher tes blessures sous ta modeste robe noire...

» — Croyez-moi, répond le prêtre, soyez plus juste, ne rabaissez pas votre courage en exaltant trop le nôtre..... votre courage est grand, bien grand, car, après le combat, la vue du carnage doit être terrible pour un cœur généreux. Nous, au moins, si on nous tue, nous ne tuons pas....

» — Voilà qui est singulier, reprit le soldat d'un ton grave et triste qui ne lui était pas habituel. Ce que dit Gabriel me rappelle... ce que j'éprouvais à la guerre...., à mesure que je vieillissais. Voyez-vous, mes enfants, plus d'une fois, quand le soir d'une grande bataille j'étais en vedette, seul, la nuit, au clair de la lune, sur le terrain qui nous restait, mais qui était couvert de cinq à six mille cadavres, parmi lesquels j'avais de vieux camarades de guerre, alors ce triste tableau, ce grand silence me dégrisait de l'envie de sabrer..., et je me disais : Voilà bien des hommes tués...! Pourquoi? pourquoi?... Ce qui ne m'empêchait pas, bien entendu, lorsque le lendemain on sonnait la charge, de me remettre à sabrer comme un sourd. Mais c'est égal, quand, le bras fatigué, j'essuyais après une charge mon sabre tout sanglant sur la crinière de mon cheval, je me disais encore : J'en ai tué... tué... tué... *Pourquoi?* »

Hélas ! dirons-nous avec M. E. Sue, tous les cœurs généreux ressentent ce que ressentaient et le soldat de son poème, et l'Empereur sur le champ de bataille, et le soldat cicérone du panorama, à ces heures solennelles où l'ivresse de la gloire a disparu et où l'homme reste seul avec les bons instincts que Dieu a mis dans son cœur!

Ce soir, *Fiorina* de MM. Mélesville et Carmouche a été applaudie au Palais-Royal, grâce à des mots amusants et au jeu des acteurs. M. Sainville est ébouriffant de bêtise. Mlle Duverger, la débutante, a les plus beaux yeux du monde, avec beaucoup de grâce, de finesse, d'esprit et de naturel. Il y a bien des succès à venir dans ce début-là. D. L.

Le savant académicien reconnut que la maladie était causée par un cryptogame parasite dont les filaments microscopiques pénétraient dans l'intérieur des tubercules, et les faisaient périr en absorbant toute leur sève, ce qui lui fit donner le nom de gangrène sèche. Plus d'un quart de la récolte de certaines provinces avait été détruit par l'invasion de cet ennemi invisible. Les pommes de terre plantées dans un champ infesté l'année précédente, étaient presque certainement attaquées ; cependant rien n'avertissait le cultivateur de la présence du mal ; quelquefois on ne s'en apercevait pas même au moment de l'arrachage : les tubercules conservaient une belle apparence extérieure, mais ils étaient rebelles à la cuisson ; les hommes ni les animaux ne pouvaient les consommer.

Nous avons vu de ces pommes de terre présentées par M. Marcius à la société royale et centrale d'agriculture ; l'intérieur était devenu presque aussi dur qu'une pierre, et il en avait l'apparence : on ne connaissait aucun remède contre cette funeste maladie. M. Lecoq, après l'avoir observée dans le jardin de la société royale d'horticulture, après avoir constaté qu'elle se transmettait facilement, par le contact, aux plantes voisines et même aux arbres fruitiers, imagina de la combattre par le même procédé que l'on emploie contre les cryptogames parasites de l'épi du froment désignés chez les cultivateurs sous les noms de noir, de charbon, etc. ; il répandit de la chaux en poudre dans ses planches de pommes de terre, et la contagion s'arrêta. Nous inclinons à croire que ce même procédé détruirait également le cryptogame qui exerce quelquefois de si grands ravages dans les cultures de safran et qui n'est sans doute qu'une variété de celui décrit par M. Marcius.

Les chemins de fer sont également en faveur ainsi que les fonds belges et espagnols.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Jouiss. des 4 Canaux, 127 50. — Id. de Bourgogne, 92 50. — Lin Maberly, 435, 430, 435, 440. — Oblig. Saint-Germain nouv., 1220. — Id. Orléans, 1250. — Id. Grand'Combes nouv., 1151 25, 1152 50. — Banque belge, 665. — Rente id. 1831, 104 1/2. — Id. 1842, 108. — Rente d'Espagne 3 0/0, 35. — Id. passive, 5 7/8, 6. — Anc. différés, 7. — Nouv. différés, 13 1/2.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 119 05 | P. H. 119 30 | P. B. 119 05 | dr c. 119 30 | hier 118 95 |
| — fin cour. | 119 10 | 119 30 | 119 10 | 119 30 | 119 » |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 » | 82 10 | 82 05 | 82 10 | 81 80 |
| — fin cour. | 81 95 | 82 10 | 81 95 | 82 10 | 81 95 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 106 » | » » | H. » 1/4 |
| 4 0/0.... | 104 » | » » | » » | — Portugais. | 43 3/8 | 43 1/4 | » » |
| O. de la V. | 1447 50 | » » | » » | Esp. D. active | 31 3/4 | 31 7/8 | H. » 1/8 |
| B. de Fr. | 3050 » | 3052 50 | H. 2 50 | 5 0/0 Naples. | 98 65 | » » | B. » 05 |
| C. L. 5000 | 5060 » | » » | » » | — Romain.. | 105 » | » » | » » |
| 1 — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | » » | » » | » » |
| C. hyp... | 767 50 | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 425 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1288 75 | » » | B. 1 25 | Banq. belge. | » » | » » | » » |

## Vente par autorité de justice.

En une maison sise à Paris, rue Vivienne, 41.
Le jeudi 26 septembre 1844.

Consistant en comptoirs, armoires, glaces, bureaux, chaises, console, pendule, commodes, tables, lustres, piano, pièces de velours de diverses couleurs, tapis en laine et soie, soies pour meubles et autres marchandises. — Au comptant.

## Spectacles du 25 septembre.

7 h. » /» **OPÉRA.** — Othello.
7 h. 1/4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Belle-Isle. — Jeunesse de Henri V.
7 h. » /» **OPERA-COMIQUE.** — Ste-Cécile. Diable.
7 h. » /» **ODÉON.** — Femmes savantes. Lucrèce.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Satan. Marocaines. Deux Perles.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Une Chaîne. Enfants de troupe. 3 Polkas.
7 h. » /» **PALAIS-ROYAL.** — Fiorina. l'Oncle rival.
7 h. » /» **GYMNASE.** — Marraine. Surprises. 3 Péchés. Famille du fumiste.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César. Calypso.
6 h. » /» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. » /» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » /» **COMTE.** — Deux frères. Mon p'tit Pierre. Tout pour mon père.
5 h. » /» **FOLIES.** — Tribunal de femmes. Course au cousin. Maître maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On nous écrit de Montlhéry, 23 septembre : « On commencera ici les vendanges cette semaine; tout fait espérer que nous aurons du bon vin. »

*Conseil municipal de Lille.* — M. le maire ayant communiqué au conseil une instruction ministérielle du 20 août sur le commerce de la boulangerie, plusieurs membres ont demandé qu'on essayât de supprimer la taxe du pain, laissant à cette industrie les avantages de la concurrence. Ils se sont appuyés sur cette considération que la récolte ayant été belle et abondante, il était présumable que les prix tendraient à la baisse pendant l'hiver, circonstance favorable à l'essai qu'ils proposent. M. le maire a promis d'examiner avec soin cette question.

*Vendanges dans la Gironde.* On lit dans le *Courrier de la Gironde* : « Nous sommes en pleines vendanges. Cette opération se poursuit vigoureusement sur les côteaux. Les graves ont commencé depuis deux ou trois jours; les palus qui autrefois étaient retardées de quinze jours après les côtes, marchent de pair avec ces dernières; cela tient au changement que l'on a fait dans les cépages.

On a supprimé dans plusieurs vignobles des cépages qui mûrissaient, il est vrai, quelques jours plus tard, mais dont les hautes qualités donnaient un excellent mérite aux vins qu'ils produisaient.

C'est ainsi que les meilleures espèces sont souvent arrachées pour être remplacées par des variétés communes et d'abondance. Puisse l'imprudente tendance de sacrifier la qualité à la quantité ne pas amener un jour la dépréciation des précieux vins de nos bonnes palus, que naguère encore, le commerce de Bordeaux savait si bien estimer pour les opérations lointaines, et pour raviver les grands vins que le temps avait usés!

La qualité des vins de cette année paraît très supérieure à celle des années précédentes ; le principe sucré et conséquemment l'alcool prédomine beaucoup.

*Désastres dans la Haute-Garonne :*

« L'orage qui s'est étendu dernièrement aux environs de Toulouse, dit la *France méridionale* du 20 septembre, a eu des suites déplorables. Déjà on nous apprend que Colomiers, Tournefeuille, Saint-Simon, l'Ardenne, Saint-Martin du Touch, Portet et Montaudran, ont été ravagés par la grêle ; la vigne, dans la plupart de ces localités, ont perdu un tiers ou un quart de leur récolte; dans une partie de Saint-Simon, elle est entièrement détruite. Cugnaux, Villeneuve, Seysses, Blagnac, Lalande n'ont pas été atteints. Il paraît que la grêle s'est arrêtée à Panilhac, où elle a fait peu de dégâts.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 23 Septembre. | | | 24 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1236 q. | 74 k. | Arrivages | 671 q. | 41 k. |
| Ventes | 1270 | 73 | Ventes | 1314 | 85 |
| Restant | 15687 | 45 | Restant | 19013 | 71 |
| Cours moyen | | 35,47 | Cours moyen | | 35,45 |
| Cours-taxe | | 35,39 | Cours-taxe | | 35,21 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 00 q. 00 k. | 00,00 à 00,00 | Gr. | 8 q. 28 k. | 51,00 à 53,50 |
| 1re | 000 00 | 00,00 à 00,00 | 1re | 342 26 | 35,10 à 38,20 |
| 2e | 000 00 | 00,00 à 00,00 | 2e | 766 20 | 32,50 à 34,40 |
| 3e | 00 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 6 28 | 28,00 à 29,30 |
| 4e | 0 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 5 17 | 21,00 à 22,00 |
| Al. | 000 00 | 00,00 à 00,00 | Al. | 102 5 | 32,50 à 33,57 |

CAMBRAI, 21 sept. — Farine 1re 37,00; 2e 31,00 à 35,00 ; 3e 24,00. — Son 9,00.

**Cours des céréales** (par hect.).

MONTLHÉRY, 23 sept. — Froment 1re 20,00 à 20,67; 2e 18,67 à 19,34; 3e 17,00 à 18,00. — Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 10,00 à 10,67. — Avoine 7,00 à 7,20.

DREUX, 21 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 15,50 à 17,25. — Seigle 12,00. — Orge 10,17. — Avoine 6,65.

CAMBRAI 21 sept. — Froment 1re 21,20; 2e 18,35. — Seigle 10,63. — Orge 10,00. — Orgette 9,00. — Avoine 6,15.

ANGOULÊME, 18 sept. — Froment 1re 19,75; 2e 19,25; 3e 19,00. — Méteil 17,00 à 17,75. — Seigle 17,00. — Avoine 8,25.

SURGÈRES, 21 sept. — Froment 18,50 à 19,00. — Baillarge 10,25 à 10,50. — Avoine 6,00.

MARSEILLE, 20 sept. — Le calme continue sur les blés en général; il y a toujours mévente presque absolue malgré l'avilissement des prix qui devraient attirer l'attention des acheteurs; mais la difficulté de loger les blés est en grande partie cause de la stagnation qui affecte notre marché.

Nous n'avons guère à constater que la vente de quelques blés d'Odessa tendres disponibles à 16,00 les 160 litres ent., et d'un Anatolie blanc à livrer à 16,00.

**Graines oléifères et huiles** (p. h.)

LILLE, 23 septembre. — *Graines.* Colza 18,00 à 22,50. — Œillette 17,00 à 19,50. — Caméline 17,00 à 19,00. — Lin 17,00 à 20,50.

*Huiles* de colza ép. pour éclairage 78,50; — de colza ord. 72,50; — d'œillette bon goût 75,00; — d'œillette rousse 73,25; — de caméline 72,00.

*Tourteaux* 10,50 à 17,50, selon l'espèce et la qualité.

MARSEILLE, 20 septembre. — *Graines.* Les prix sont cotés pour le disponible 50 fr. les 100 kil. et à livrer 46 fr. avec escompte.

Les graines de lin, par contre, ont été l'objet de plusieurs opérations. On a payé le disponible 27,50 les 100 kil.; à livrer il s'en est traité quelques milliers de quintaux métriques pour livrer en novembre et décembre à 27 fr., esc. 1 0/0.

*Huiles comestibles.* Les magasiniers seulement ont fait quelques achats en Toscane dans les prix de 156,25 à 159,40 l'hectolitre pour les surfines, et de 143,75 à 146,85 les fines.

Dans les huiles de Provence, on a réalisé quelques petites parties Bouches-du-Rhône surfine avec goût de fruit, de fr. 171,90 à 175,00 l'hect. et en qualité fine de 156,25 à 159,40. On a payé les Var première qualité de fr. 128,15 à 129,70 et les mangeables ordinaires de fr. 118,75 à 121,90.

L'huile de sésame à froid mangeable obtient fr. 51,50 à 52,10 pour la première qualité, et fr. 49,00 à 50,25 la deuxième, les 50 kilog.

*Huile d'olive à fabrique* d'Espagne 1re 110,00 à 111,70. — Tunis 104,70; liv. courant septembre 110,90.

Les transactions à livrer ont été assez nombreuses et ont porté sur la fin de l'année ainsi que sur les différentes époques de l'année prochaine. On a opéré sur les 3 derniers mois 1844 dans les prix de fr. 112,50 à 111,70, sur les 6 premiers 1845 à fr. 112,00 et sur les 3 premiers de fr. 113,30 à 112,50. Il y a encore preneurs à ces derniers prix pour les époques de 1845.

*Huiles d'olive lampantes.* Provenance Tunis 109,40 à 110,95.

Les belles qualités de Naples, Espagne et Métélin valent, comme précédemment, de fr. 112,50 à 114-07.

Les lampantes de Corse du magasin, ont eu preneurs pour diverses parties à fr. 112,50.

*Huiles diverses.* Colza pour consommation 92,20 à 93,75. — Œillette disp. 89,45; 3 derniers mois 89,06; 2 derniers mois 89,45. — Lin disp. 36,75 les 50 kil. — Sésame, vente active et hausse. Pressions réunies 47,20; de pressions séparées 46,60 à 47,50. — A livrer 47,20 avec fermeté.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 24 septembre.* — Foin 1re 47,00 à 48,00; 2e 44,00 à 45,00; 3e 40,00 à 41,00. — Luzerne 44,00 à 45,00. — Paille de froment 1re 22,00; 2e 21,00; 3e 18,00 à 19,00.

*Marché St-Antoine du 24 septembre.* — Foin 1re 50,00 à 52,00; 2e 45,00 à 47,00; 3e 40,00 à 42,00. — Luzerne 1re 45,00 à 47,00; 2e 42,00 à 44,00; 3e 36,00. — Regain 2e 30,00 à 32,00; 3e 28,00. — Trèfle 1re 36,00; 2e 30,00 à 32,00; 3e 28,00. — Paille de froment 1re 26,00 à 28,00; 2e 22,00 à 24,00. — Paille de seigle 1re 32,00 à 33,00; 2e 22,00 à 24,00. — Paille de blé 32,00 à 33,00. — Paille d'avoine 1re 45,00; 2e 38,40; 3e 28,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 721 | 680 | 41 | 1 11 | 1 05 | » [illegible] |
| Vaches.... | 266 | 260 | 6 | 1 08 | » 91 | » [illegible] |
| Veaux..... | 384 | 378 | 6 | 1 40 | 1 20 | 1 [illegible] |
| Moutons... | 13168 | 10003 | 3163 | 1 35 | 1 14 | » [illegible] |

LA MAISON BLANCHE, *marché du 11 septembre.* — 188 porcs ont paru sur la place, et il s'en est vendu 174 à 1,10-1,06-1,02.

LYON, 21 sept. *marchés des 17, 19 et 20 sept.* — Bœufs 1,40-1,20-0,98. — Moutons 1,28-1,14-1,10. — Veaux 1,38-1,34-1,32.


**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES :

1re *Série.* — La RÉFORME INDUSTRIELLE ou le PHALANSTÈRE, ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série, *dont quelques exemplaires viennent d'être complétés par une réimpression*, contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Les souscripteurs recevront, avec les 2 volumes, *un titre et une table de matières* qui vient d'être dressée et imprimée pour la première fois. — Ce titre et cette table se vendent, séparément : 50 centimes.

2e *Série.* — La PHALANGE, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr.; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr. ; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série.* — La PHALANGE, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs ; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr. ; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de :**

Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 30 centimes.

**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

# 30 CENT. — ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. — 30 CENT.

Notre Almanach, dont le prix est fixé seulement à 30 *centimes*, renfermera : 1° les matières qui composent un almanach ordinaire, telles que légendes, historiettes, météorologie, avec un calendrier pour 1845, etc. — 2° Des instructions sur la composition d'un jury d'examen des produits industriels, les conditions à remplir pour être admis à exposer, et un coup d'œil sur les diverses expositions *européennes*. — 3° Des explications concernant les expositions annuelles du Louvre, du Musée et du Luxembourg. — 4° Un compte-rendu général des produits de notre grande exposition, sous la forme d'un *almanach Bottin*, avec une table des matières pour faciliter les recherches. — Ce livre, que nous répéterons tous les cinq ans, sera comme les archives du commerce dont il enregistrera les progrès ; ce sera véritablement le livre populaire à l'usage du salon, de la mansarde et de l'atelier. — Faire un livre de cet importance *au prix de 30 centimes* était impossible sans le concours de MM. les exposants, qui se sont cotisés en formant une souscription. Chacun paie 50 *centimes la ligne* pour l'insertion de l'analyse de ses produits; chaque souscription d'insertion est de dix lignes, et elle donne droit à un exemplaire, vingt lignes à deux, etc. Ils invitent ceux de leurs confrères qui n'auraient point encore souscrit, à envoyer, avant le 1er octobre, les matériaux qu'ils désirent faire insérer, au siége de l'administration, à M. Pichery, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 11, et à remplir le bulletin de souscription qui leur a été adressé. — Le prix des souscriptions sera perçu sur la présentation des exemplaires auxquels elles donnent droit. — M. Pichery se charge des annonces dont MM. les exposants peuvent avoir besoin, pour tous les journaux français et étrangers.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le cabinet du vingt-neuf octobre vient de recommencer la tactique ordinaire à laquelle il a recours quand il se voit menacé. Cette tactique consiste à rejeter sur le ministère du 1er mars les embarras de la situation actuelle, à prouver que M. Thiers est un homme dangereux pour le pays, à démontrer que tout irait plus mal si M. Thiers était au pouvoir. M. Guizot, on s'en souvient, s'est servi déjà plusieurs fois de cette tactique devant les grands pouvoirs de l'Etat. Il s'en est servi aussi sans doute dans la région même où se distribuent les portefeuilles. Dans les circonstances difficiles, les journaux qui le défendent n'ont pas manqué de suivre cette tactique.

Eh bien ! le ministère vient d'avoir recours à cette ancre de salut. Les journaux dévoués au cabinet semblent avoir reçu le mot d'ordre, et ils se sont mis, avec une ardeur sans pareille, à trainer de nouveau le cadavre du 1er mars aux gémonies de leurs premiers-Paris. Sommes-nous donc revenus au lendemain du 29 octobre, alors que M. Guizot signalait les extravagances de M. Thiers, tout en les faisant sanctionner par les chambres ? Pourquoi rappeler ce passé déplorable, et quelle leçon veut-on en tirer pour le présent ? que signifient ces attaques hors de saison contre un système condamné par la représentation nationale et par le pays ? M. Guizot se sent donc bien faible, puisqu'il a besoin de se retremper dans sa haine contre M. Thiers !

M. Guizot croirait-il justifier ses faiblesses actuelles, ses obséquiosités envers l'Angleterre, par les anciennes rodomontades de son antagoniste contre les provinces rhénanes ? M. Guizot penserait-il que les centaines de millions follement dépensés en préparatifs de guerre par le 1er mars, serviront à légitimer les vingt-cinq mille francs d'indemnité alloués au consul-missionnaire Pritchard ? M. Guizot espère-t-il que la conduite du 1er mars, dans l'affaire d'Egypte, et l'exclusion de la France du traité de 1840, pourraient excuser l'abandon complet des intérêts du pays dans le traité illusoire qu'il vient de conclure avec le Maroc, et le sacrifice des millions que nous coûte notre gloire marocaine ? Est-ce pour cela que M. Guizot fait exhumer le passé de M. Thiers par la plume de ses journalistes ? Le vingt-neuf octobre se figure donc que, pour juger son œuvre, le pays la comparera à une œuvre plus mauvaise et qu'on le gardera comme un pis aller ! Il s'imagine peut-être que [illegible] quer les principes de justice et d'égalité internationale aux grands problèmes qui s'agitent sur tous les points du globe. Disparaissent donc les pygmées qui se disputent le gouvernement de notre pays, et vienne enfin le pouvoir qui doit sauver la France !

---

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique.*)

Cadix, 12 septembre, à bord du Jemmapes.

Monsieur le rédacteur,

Maintenant que tous les bruits plus ou moins haineux ou absurdes se sont apaisés, démentis les uns par les autres ; maintenant que la vérité commence à se faire jour entre tous les mensonges forgés sur les évènements maritimes qui viennent de se passer sur les côtés de l'empire du Maroc, peut-être vous sera-t-il agréable d'en recevoir un résumé vrai et succinct.

Pour commencer par le chef de l'expédition, nous dirons de M. le prince de Joinville : il est difficile qu'un cœur plus intrépide soit servi par une intelligence plus sage et plus lucide. — Pour prouver ce que nous avançons, il suffit de constater que pas un seul accident n'est venu attrister nos succès. Et cependant, bien des opérations délicates et difficiles se sont présentées. Par exemple, tous les mouvements d'embossage de l'escadre ; toutes les opérations de débarquement de troupes, de canons, d'ancres à Mogador, où la rade est très mauvaise, par suite du fond de roche que l'on trouve partout, et de la grosse houle qui roule constamment du nord vers le rivage et qui ont eu lieu sans accident.

Pour l'embossage des vaisseaux, il fallait calculer juste et manœuvrer habilement et avec précision, sous le feu terrible de 150 pièces de canon ; il fallait, disons-nous, manœuvrer juste, et être prêt à tout évènement, parce que, à Mogador, on était entouré de roches, et parce que, en mouillant, les ancres pouvaient se casser, comme cela est arrivé au Suffren, sans qu'il en soit résulté rien de fâcheux, grâce aux mesures prises, et parce que tout était prévu. — On pouvait croire, certes, avec quelque fondement (et on a cru à bord de la frégate anglaise le Warspite), que tous nos bâtiments ne sortiraient pas sains et saufs des positions qu'il leur avait fallu prendre. Mais tout a été si bien calculé et dirigé, que, pas le moindre accident, il faut le répéter, n'est venu attrister nos opérations, difficiles sous plus d'un rapport. Car ce n'était pas un jeu que d'emporter Mogador. Deux heures et quart nous ont suffi pour faire taire les feux des batteries qui tiraient dru et juste. Qu'on en juge : dans un quart d'heure environ qu'a duré l'embossage du Jemmapes, il a reçu dans une seule voile, la brigantine, qui restait établie pour faciliter le mouvement, onze boulets marocains ; il est vrai de dire que ce vaisseau était le plus [illegible] le Suffren était à son poste ; le prince s'est immédiatement rendu à bord et le feu a commencé. Ces deux vaisseaux et un brick sont presque les seuls qui aient donné à Tanger.

A Mogador, chaque capitaine a pris le poste qui lui avait été désigné ; et un tel ordre a présidé à tous les mouvements, faits sous un feu très vif et soutenu, que chacun, dans l'escadre, pouvait désirer avoir pour témoins toutes les marines du globe, et non pas seulement la frégate anglaise le Warspite.

Voilà, sûr les principaux évènements, l'exacte vérité, M. le rédacteur ; vous pouvez, en toute sûreté, si vous le jugez convenable, la publier comme telle.

Quant aux calomnies de bas étage qui ont sali quelques journaux anglais, elles ne méritent pas qu'on s'en occupe. Les compatriotes eux-mêmes se sont chargés d'en faire prompte et bonne justice. C'est une arme qui n'a blessé que la main maladroite qui s'en est servi.

Aujourd'hui la guerre est finie. Le Triton, la Belle-Poule et quatre bateaux à vapeur, aidés de deux bricks, sont occupés à évacuer l'île de Mogador. L'empereur du Maroc a demandé la paix et s'est montré disposé à accepter les conditions qu'on voudrait lui imposer. La terreur de ce Barbare, qui raillait naguère un de nos officiers, parce que Tanger n'était pas encore détruit le 4 août, alors qu'on devait l'attaquer le 2, dit mieux que tout le reste, si nous avons frappé juste et fort, aidé par nos braves compagnons d'Afrique et leur chef habile. Un jour, mieux instruite de ses véritables intérêts et plus impartiale, l'Europe entière, sans en excepter la Grande-Bretagne, rendra justice à la France et la bénira en proclamant l'immense service qu'elle a rendu à la chrétienté et à l'humanité, lorsqu'elle a détruit en Afrique le repaire de bêtes fauves musulmanes qui nous rançonnaient ignominieusement, nous chargeaient de fers, et nous torturaient en nous appelant chiens de chrétiens.

Recevez, monsieur le rédacteur, etc.

***

Officier de l'escadre du Maroc.

---

## Traité avec le Maroc.

Le *Constitutionnel* de ce matin rétablit dans ce traité les dispositions que le *Journal des Débats* a omis de mentionner. Ces corrections sont imprimées en caractères italiques. Toutefois, le *Constitutionnel* ne garantit pas les termes mêmes qu'il rapporte.

Art. 1er. Par cet article, l'empereur de Maroc s'engage à disperser les troupes assemblées sur l'extrême frontière de l'est, à ne plus réunir de corps d'armée sur ce point, et à ne pas y avoir plus de 2,000 hommes, si ce n'est d'un commun accord.

Art. 2. Un châtiment sera infligé aux chefs marocains qui ont violé la

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Beaux-Arts.

### CONCOURS DE PEINTURE.

Le sujet de ***Cincinnatus***, choisi par messieurs de l'Académie, n'est pas heureux. Il est très difficile, prêtant peu à l'invention, et exigeant une grande hauteur de style. Le repos et la gravité qu'il impose auraient beaucoup mieux convenu à la sculpture, et il est à regretter qu'on n'ait pas fait échange, cette année. ***La Mort de Priam***, donnée aux sculpteurs, convenait merveilleusement aux peintres. L'Académie a encore accru la difficulté du concours par la maladresse de rédaction de son programme.

Si l'on avait moins consulté Rollin et pénétré plus avant dans la vérité historique, on aurait compris que Quintius Cincinnatus, illustre patricien, bien que diminué de fortune par suite des persécutions dont son fils a été l'objet, n'est pas seul à cultiver sa terre aux bords du Tibre. Il possède certainement des esclaves et des familles d'esclaves ; s'il met lui-même la main à la charrue, comme les chefs patriarcaux, comme eux aussi, il est entouré de serviteurs. En indiquant ce trait, on aurait d'abord fait preuve de sagacité et d'érudition ; on aurait en outre élargi notablement le sujet et mis à la disposition des jeunes artistes des éléments plus nombreux et plus variés.

Les concurrents, mal guidés, se sont imaginé qu'un chef de famille, dans la société à esclaves des Romains, allait aux champs comme un paysan français, tout seul ou seulement avec sa femme, qui, par moments, remplace le bœuf à la charrue. De là un excès de sobriété, de pauvreté dans les éléments de l'action.

Supposez, au contraire, que le programme eût signalé l'existence des serviteurs de Cincinnatus, aussitôt la composition, de soi-même et nécessairement, devenait meilleure, l'ordonnance plus heureuse. Le vieux Romain, ayant du monde autour de lui, se rapprochait du centre et formait plus naturellement pivot ; la charrue et les serviteurs se pressant et surpris balançaient l'aile capitale, où se trouvaient les envoyés du Sénat. L'artiste avait à sa disposition des contrastes ; il pouvait se mouvoir, épandre le flot de son génie à sa pente naturelle. Celui qui ne réussissait pas au groupe sévère, attristé, magistral des députés romains, pouvait traiter avec succès les figures plus simples, plus variées des serviteurs. Ici, il trouvait des femmes, des enfants, des expressions diverses, des têtes souriantes ; il opposait la beauté naïve à la beauté grave et rude. Il pouvait, suivant son instinct, au lieu de l'insouciance et de la gaîté qu'on trouve souvent parmi les esclaves des sociétés patriarcales, il pouvait s'arrêter sympathiquement à l'idée du malheur dans l'esclavage, et nous montrer des serviteurs indifférents aux intérêts des maîtres, hâves, épuisés par le dur labeur. Ainsi, en se conformant à la vérité historique vraie, on ouvrait, on étendait le sujet ; l'inspiration avait à quoi se prendre. En lisant Rollin tout seul, et encore en le lisant mal, l'Académie a resserré, étouffé les concurrents dans les nécessités d'une composition uniforme et lourde, et a écarté d'eux les éléments du pittoresque. Est-ce là ce que voulait l'Académie ?

Le programme a poussé plus loin encore la maladresse. Il est d'habitude de marquer, en le soulignant, le trait de l'action particulièrement recommandé aux artistes. Or, imaginez ce que l'Académie a souligné ? Les députés saluant l'élu du sénat ? point ; — La présentation de la pourpre et des insignes du commandement ? pas davantage ; — La réponse du citoyen qui accepte dignement le fardeau des affaires publiques ? vous n'y êtes pas. Voici l'idée de l'Académie. « *Lorsqu'il vit venir les députés, accompagnés de licteurs, il arrêta ses bœufs, fort surpris de cette foule de monde.* Quelle belle indication ! quel goût dans le choix ! *il arrêta ses bœufs*.... Ainsi ; c'est sur un fait purement matériel que l'on attire l'attention des élèves ?... Observons, d'ailleurs, que ce programme, tel qu'il est rédigé, rendrait impossible la composition sérieuse du sujet. En effet, il est ajouté (en caractères ordinaires) : « Cincinnatus fut aussitôt salué consul, etc. » Or, il y a là, évidemment, deux moments distincts et séparés. Cincinnatus ne peut pas voir venir et arrêter ses bœufs, à l'instant même où déjà les envoyés le touchent.

Le sujet n'est pas, ne peut pas être dans l'arrêt des bœufs. Il est dans l'hommage rendu, dans le contraste de cet hommage suprême avec les laborieuses et modestes occupations du vieillard ; il est dans la noble simplicité du patricien laboureur. Et c'est pour cela que la charrue et les esclaves devaient être d'un côté, le groupe respectueux de l'autre, en contraste, et la figure de Cincinnatus au centre, tenant encore par un détail au travail des champs, et de l'autre part, se rattachant déjà à l'empire où on l'appelle.

Les jeunes artistes, guidés par l'instinct juste et par la nécessité de composer sensément leur sujet, n'ont pas suivi avec une docilité parfaite le programme de l'Académie sur le terrain mal solide où ils les poussait. Le no 2, seul, M. Bénouville, s'est montré fidèle et respectueux jusqu'à l'excès, et il en est résulté une composition légèrement grotesque. Cincinnatus, cette figure grandiose et sévère, dans le tableau de M. Bénouville, saute après les cornes de ses bœufs. C'est un chef-d'œuvre d'inintelligence ou de respect au programme, comme vous voudrez ; certainement, c'est fort mauvais. Par le même amour du texte académique, l'élève a mis Cincinnatus tout seul avec ses bœufs, lesquels bœufs sont détestables à la vue et si mal emmanchés anatomiquement, que le Romain devait en tirer bien peu de parti pour ses labours. L'œuvre de M. Bénouville dénote un sentiment dramatique faux. L'exécution en est soignée, habile ; le dessin manque de distinction, le ton général est froid. C'est une composition commune, où manquent chaleur et grandeur.

Les nos 1 et 9 ont essayé, mais avec plus de sagesse, d'exprimer l'arrêt des bœufs. Les nos 9, 10, 4, 7 n'appellent pas un examen sérieux. Il y a dans le 7, M. Houzée, quelques bonnes têtes à gauche. M. Gardel (no 8), a des qualités d'ordonnance ; il y a de la variété, du mouvement, quelque indice de personnalité. Le plus grand vice des élèves, c'est de s'effacer absolument. Rien n'indique, d'ordinaire, que telle œuvre soit de Pierre plutôt que de Paul. C'est un mérite, quand un trait, même très mince et très vague, distingue l'individu dans son œuvre. Du reste, le dessin de M. Gardel est médiocrement pur, et son faire lâché.

Le no 6, M. Cabanel, entre tout entier dans le moule commun, dans cet effacement de manière qui semble réjouir les membres de l'Académie. Sur ce plan, M. Cabanel a beaucoup de qualités. Les figures sont distribuées avec variété ; il n'y a pas ici ce défaut d'une ligne uniforme et pour les têtes et ~~pour les~~ pieds, qu'on remarque dans le no 5. Le Cincinnatus est simplement posé ; son visage exprime bien la surprise. La tête est ferme, intelligente ; mais il y a là trop de ruse. Tous les personnages de ce tableau sont doués de ruse. L'exécution est fine et accuse une grande habileté. L'ensemble est froid, sans élévation. Il n'y a ni invention, ni éclair, ni chaleur. C'est très méritant d'ailleurs.

Le no 1 est d'un ton lourd. La composition est médiocre. Le paysage est surchargé. Les têtes sont vulgaires, niaises. M. Lenepveu a eu la bonne idée de jeter au second plan un groupe pastoral. Cet artiste brille par le détail. Son dessin est très soigné, il a des attaches excellentes, des mains d'un goût fin. Les bœufs sont supérieurs à tous les autres, vaillants, pleins de chair et vivants. Ceux de M. Duveau ont des têtes excellentes, mais pas de corps.

M. Barriaf (no 3) a fait un bon Cincinnatus, que l'on apprécie après l'avoir long-temps observé. Il est simple, ferme puissant. Les têtes des députés sont expressives, d'un caractère varié, d'un style convenablement élevé. C'est le meilleur tableau pour le ton général ; à cet égard, il faut applaudir. La conception, l'ordonnance générale sont de moyenne valeur.

Toutes ces œuvres, celles mêmes fort honorables de M. Barriaf, de MM. Cabanel et Lenepveu, ne révèlent pas de qualités brillantes, n'offrent pas le signe d'une individualité tranchée, n'annoncent pas un peintre. Un seul des tableaux exposés, malgré ses défauts, ses effets bleus-violets et lanterne, frappe les yeux par des caractères d'originalité et de puissance. C'est celui de M. Duveau, le no 5. M. Duveau sort du moule académique, échappe au niveau ; il est lui-même. On ne peut le confondre avec autrui ; ce qu'il peint, il le signe. Il a sa manière : c'est un peintre.

M. Duveau est le seul qui ait vivement attiré l'œil sur Cincinnatus, en le plaçant au centre de son tableau ; le seul qui ait compris le patricien à ses travaux des champs, et mis à ses côtés sa famille. Derrière les bœufs, nous voyons un jeune bouvier et trois femmes. De l'autre côté se présentent les envoyés du Sénat, pleins de sollicitude, graves et tristes. L'artiste a voulu exprimer dans leur attitude l'excès des malheurs publics. Cincinnatus domine la scène ; il est fort, herculéen ; c'est un peu l'énergie des temps barbares. Quintius Cincinnatus peut être grand et vigoureux, mais il ne convient pas de lui donner des airs de brutalité. Dans l'ensemble, il y a du Romain, du Romain des premiers temps. Les éléments de l'œuvre sont plus variés qu'ailleurs, choisis avec plus d'intelligence. M. Duveau a des idées ; il conçoit, il invente, il comprend. Son dessin est savant ; son exécution, pleine de fermeté. Le ciel est d'un très beau ton. Malheureusement, M. Duveau a la malache du bleu-violacé ; c'est d'un effet déplorable. Il faut lui reprocher aussi une exagération peu délicate dans l'expression.

Malgré toutes nos querelles, le sentiment magistral qui se révèle dans l'œuvre no 5, recommande, selon nous, son auteur aux suffrages de l'Académie. Si M. Duveau travaille, on peut espérer qu'il produira des œuvres vivantes, et que son nom deviendra glorieux. Il nous semble donc que le premier prix appartient sans conteste à M. Duveau. Le second prix revient à M. Barriaf ; et l'on peut mentionner honorablement M. Cabanel.

D. L.

TIMBRE ROYAL

ment accordée au professeur de la chaire d'agriculture, pour l'indemniser de ses soins, de son zèle et de ses courses dans les campagnes chez les agriculteurs.

La commission du conseil de la Dordogne a rendu le compte le plus favorable de la ferme-modèle de Salegourde, et a fait voter un fonds de 3,000 fr.

L'Aisne a demandé que le droit d'entrée sur les bestiaux fût payé au poids et non par tête. Il réclame la réforme des abus attachés au mode actuel de perception du droit d'entrée sur les laines, et l'affranchissement de tout impôt pour le sel nécessaire à l'alimentation des bestiaux.

Un grand nombre d'autres départements réclament aussi contre le préjudice que cet impôt du sel cause à notre développement agricole.

Dans l'Indre-et-Loire, le conseil s'élève contre une ancienne servitude imposée aux habitants, et qui consiste à *épierrer* leurs champs pour l'entretien des routes ; on fait observer que cette servitude, autrefois peu onéreuse, est devenue intolérable depuis que le système de Mac-Adam exige une énorme quantité de pierres, et qu'elle constitue, dans l'état actuel, une véritable atteinte à la propriété.

Le Nord émet le vœu : 1° que l'industrie linière, considérée sous le rapport de l'agriculture, de la filature ou du tissage, soit énergiquement défendue par les tarifs contre l'invasion des produits similaires étrangers ; 2° que le traité passé avec la Belgique en 1842 ne soit pas renouvelé.

Les journaux belges ont déjà relevé ce vœu et fait observer que ce n'était pas le moyen d'arriver à une union douanière profitable aux deux pays, que d'écouter les réclamations toujours exclusives des intérêts privés.

Le traité avec la Sardaigne, qui abaisse le droit d'entrée des bestiaux sur la frontière d'Italie, a dû nécessairement inquiéter les producteurs français, qui ont réclamé dans divers conseils, notamment dans celui de Tarn-et-Garonne ; ils ont prétendu que les concessions faites en retour à la France étaient illusoires, puisqu'elles ne portaient guère que sur les vins et eaux-de-vie, et ne pouvaient produire aucun effet.

D'un autre côté, les producteurs de vins, dans la Gironde, demandent des traités avec l'étranger ; mais, avec beaucoup plus de raison encore, ils s'élèvent avec force contre l'exagération et la multiplicité des droits d'octroi, qui ferment à leurs denrées les marchés intérieurs.

Le conseil des Bouches-du-Rhône avait porté son attention sur l'état de souffrance dans lequel se trouvent l'agriculture, l'industrie et le commerce, par l'effet de la privation des bras nécessaires à l'accomplissement de leurs travaux et par l'élévation du prix de la main d'œuvre, qui en est la suite.

Il en avait trouvé la cause principale dans l'exécution simultanée de grands travaux publics qui attirent à eux une multitude de travailleurs. Il avait invité, l'année dernière, l'Académie royale de Marseille à mettre au concours la question suivante : « Quel est le moyen le plus propre à » employer pour que les travaux d'utilité publique soient perfectionnés » sans détourner les bras de l'agriculture, de l'industrie et du com» merce ? »

Divers Mémoires ont été présentés : il a été accordé une mention honorable et une médaille, mais il n'a pas été accordé de prix, et la même question est remise au concours. Les Mémoires envoyés pivotaient sur l'application de l'armée aux travaux publics, que vient aussi de demander le conseil de la Seine-Inférieure. Le conseil des Bouches-du-Rhône ne trouve pas cette solution assez satisfaisante, et invite les auteurs des Mémoires à approfondir la question.

La *Haute-Vienne* s'est occupée des banques agricoles ; son rapporteur avait ainsi conclu :

« Attendu la gêne de l'agriculture et de la propriété ; attendu les difficultés que l'une et l'autre éprouvent à se procurer les capitaux nécessaires à l'amélioration du sol et à l'augmentation de ses produits ; attendu que la France est une nation essentiellement agricole et dont on ne saurait assez encourager l'agriculture ;

» Considérant que les heureux résultats obtenus dans les pays, ou comme en Ecosse et en Allemagne, le crédit agricole a été largement établi ;

» Nous sommes d'avis que le gouvernement mette sérieusement à l'étude, la question du crédit agricole, comme étant un des plus pressants besoins de l'agriculture française ;

» Que pour établir ce crédit sur des bases suffisamment larges, et qui puissent garantir tout à la fois, les intérêts de l'emprunteur et le succès des établissements nécessaires à l'organisation de ce crédit, notre régime hypothécaire soit changé ;

» Qu'il cherche autant que possible un mode de crédit qui, se combinant avec les caisses d'épargne, puisse tenir lieu de celles-ci ;

» Qu'il examine si le système des banques écossaises, système qui a semblé au conseil réunir le plus d'avantages, ne serait pas applicable à notre organisation sociale, après, toutefois, que les modifications à introduire à notre régime hypothécaire et à nos caisses d'épargne, auront eu lieu. »

Le conseil, reconnaissant en principe l'utilité des banques agricoles, sans toutefois se prononcer sur les bases d'après lesquelles il convient de les établir, a simplement émis le vœu que le gouvernement étudiât la question.

Plusieurs conseils, notamment ceux du Calvados de l'Aisne et de la Gironde, ont réclamé du gouvernement de plus fortes allocations pour l'achat d'étalons et pour le perfectionnement de la race chevaline.

---

Nous sommes heureux de voir que les idées défendues par nous depuis long-temps pénètrent de plus en plus dans les divers organes de l'opinion publique. Le *Constitutionnel* propose aujourd'hui la canalisation de l'isthme de Téhuantépec. Voici comment s'exprime ce journal :

« Le but qu'il est nécessaire d'atteindre, en établissant une communication d'un océan à l'autre, démontre assez quelle doit être la nature de cette communication. Un chemin de fer, ou un canal à petite section qui ne serait pas accessible à des navires de 800 à 1,000 tonneaux, seraient tout-à-fait insuffisants. Des ouvrages de cette sorte nécessiteraient des transbordements, et la perte de temps et d'argent qui en résulterait, jointe aux droits de péage, annulerait à peu près les bénéfices qu'on attend du projet. Il faut qu'un navire en destination pour un des points quelconques baignés par l'océan Pacifique puisse traverser l'isthme sans rompre charge. Il faut donc un grand canal quelconque ... tuelle et industrielle : on n'aime pas à régner sur des ruines. Or, le système actuel de la Porte, en étouffant jusqu'au dernier germe de l'instruction et de la nationalité dans les provinces qui lui sont soumises, ne tend à rien de moins qu'à y établir le néant.

Les âmes chrétiennes seront profondément affligées en apprenant que les instruments de ces ordres barbares sont les prélats grecs eux-mêmes. Ces espèces de préfets sacerdotaux, en qui la politique et la passion de dominer ont éteint tout sentiment de religion et d'humanité, s'acquittent de leur tâche avec un soin minutieux ; abusant du secret des consciences et de leur position quasi-théocratique, ils recherchent les Bulgares qui s'occupent des intérêts de leur pays, ceux qui exercent une profession libérale, les gens de loi, les littérateurs, les polyglottes, les médecins même.... et tout est livré aux rigueurs de la Porte.

Quelle est l'origine de ce redoublement de sévices barbares ? Un manifeste, un simple Mémoire qui appelle l'attention des Bulgares sur leur position actuelle, qui les engage à la soumission envers le gouvernement turc, et leur fait espérer la réalisation des promesses d'Abdul-Medjib en faveur des chrétiens.

---

## Nouvelles d'Ichaboé,

### L'ILE AU GUANO.

On lit dans le *Journal du Hâvre* :

« Nous ne savons pas trop quelle espèce de confiance il faut donner aux renseignements suivants, extraits du rapport du capitaine du navire anglais Amicus, venant d'Ichaboé. Peut-être n'ont-ils d'autre but que de dégoûter la concurrence ; cependant, nous croyons devoir les publier pour l'instruction de nos armateurs et de nos capitaines :

« J'ai quitté Ichaboé le 4 juillet. J'y ai laissé 80 navires venus d'Angleterre pour y charger du guano. Lors de mon départ, plusieurs autres navires arrivaient encore. L'ancrage à Ichaboé, pour les navires, est extrêmement mauvais.

« Depuis quelque temps, il n'y a eu que des coups de vent. Une tempête violente, survenue le 29 juin, a causé beaucoup d'avaries à un grand nombre de navires, qui, serrés les uns contre les autres, se sont avariés. Plusieurs ont eu leurs chaînes rompues et ont été obligés d'appareiller. Quelques-uns ont été se réfugier à Sainte-Hélène.

» Tous les petits établissements érigés sur l'île pour faciliter l'extraction du guano ont été entièrement détruits. La pluie n'a cessé de tomber par torrents. Le nombre des navires qui viennent charger dans l'île est beaucoup trop considérable ; à peine s'il s'y trouve de la place pour quarante bâtiments, et il y en avait plus de quatre-vingts.

» Beaucoup de désordres s'y commettaient, et, notamment la veille de mon départ, quelques navires dernièrement venus, ayant voulu charger avant ceux précédemment arrivés, et ayant employé la violence, au mépris des règles admises par les navires, il s'en est suivi un conflit. Heureusement que l'on a pu apaiser cette révolte, et quelques-uns des mutins ont été mis aux fers, pour avoir fait usage de leurs couteaux ; ils ont été dirigés sur Sainte-Hélène.

» Il est à déplorer que le gouvernement n'ait encore envoyé aucun navire de guerre pour protéger ce commerce, car le nombre des bâtiments va toujours en augmentant. Les établissements sont souvent détruits, et il faut une semaine ou deux pour les réparer, ce qui cause beaucoup d'entraves aux expéditions. Il se perd aussi un grand nombre de canots qui sont détruits par le choc des lames.

» Au surplus, ces chargements sont maintenant beaucoup plus difficiles à se procurer qu'auparavant. Il s'y est commis de graves désordres; guano n'est plus aussi pur que dans les premiers temps; et, avant peu, ce produit, qui a donné de beaux bénéfices, n'existera plus. »

— On lit dans l'*Avenir* de la Pointe-à-Pitre, du 5 août :

« Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que, sur la demande de plusieurs habitants propriétaires, M. le gouverneur de la Martinique avait fait publier un arrêté qui permettait l'importation, dans cette colonie de douze cent mille kilogrammes de l'engrais connu sous le nom de Guano.

« Il serait à désirer que la permission accordée par M. le contre-amiral Du Valdailly fût suivie de l'importation de cet engrais à la Martinique ; nous serions alors plus à même de connaître le bien-être qui doit en résulter pour la culture de nos cannes à sucre. A la Jamaïque, les caliers surtout ont été favorisés d'une manière admirable par son emploi. »

---

Le *Morning-Post* publie la nouvelle suivante qui serait, si elle se réalisait, de la plus haute importance :

L'état de santé de la jeune reine d'Espagne est alarmant, à ce point que la reine Christine a eu le soin de s'assurer la régence durant la minorité de l'infante Luisa Fernanda. Il se peut que l'envoi de troupes en Navarre, ne soit pas étranger à la santé de S. M., car sa mort, en ce moment, causerait infailliblement un soulèvement général de la part des carlistes.

---

Grâce à la domination anglaise dans le Portugal, la situation de ce pays devient de plus en plus déplorable. Le ministre Cabral et son frère le gouverneur de Lisbonne font tous leurs efforts pour donner au ministère de la force et pour prolonger sa durée. La reine soutient le cabinet. L'opposition compte dans son sein un grand nombre d'hommes éminents. La lutte dans les élections sera vive. En attendant, dit le *Morning-Post*, le gouvernement est sans argent, le commerce est mort, et la paix règne sans prospérité.

---

On lit dans une lettre de Gibraltar du 15 :

L'escadre du prince de Joinville est maintenant en radoub à Cadix; elle attend probablement des provisions de la France, où elle retournera aussitôt qu'elle sera radoubée. On dit que certains vaisseaux sont dépourvus d'eau et de vivres n'ayant que pour cinq à six jours de consommation. L'Inflexible, vaisseau de ligne, qui était à Algésiras avec 200 blessés et malades à bord, est à présent à Tanger, ainsi que le vaisseau de S. M. Scout, et une frégate espagnole.

**Espagne.** — En attendant les actes du ministère renforcé par M. Martinez de la Rosa, la presse de Madrid se livre à l'appréciation de cet arrangement. *El Tiempo* et *el Heraldo* en augurent beaucoup pour la cause constitutionnelle. *El Globo* annonce qu'il passe à l'opposition.

On attend avec impatience l'ouverture des cortès. Le nombre des députés arrivés à Madrid, a été jusqu'ici trop peu considérable pour qu'on pût songer à des séances préparatoires.

**Irlande**, 21 septembre. — Le lord-maire a convoqué pour mercredi prochain le conseil municipal à l'effet de délibérer sur une proposition d'un membre tory qui désirerait que le parlement britannique se réunit tous les trois ans à Dublin. Ce fait est curieux. M. O'Connell trouve des rivaux sur le théâtre de l'agitation. Dans le comité orangiste de Fermanagh, M. Grey Porter vient de frayer les voies à un mouvement orangiste. Quoi qu'il en soit, le ministère n'a inspiré aucune sympathie en Irlande, tout le monde est contre lui et le procès O'Connell a eu pour résultat de le rendre plus impopulaire encore. (*Morning-Chronicle.*)

**Autriche.** VIENNE, 15 septembre. — L'amiral Paulucci est mis à la retraite. On assure qu'il est très affligé d'avoir eu tant de confiance dans l'un des jeunes Bandiera qui était son aide-de-camp. Ce dernier intercepta deux lettres de Vienne dont l'une donnait avis qu'il appartenait à des sociétés secrètes, l'autre contenait l'ordre d'opérer son arrestation. C'est grâce à ces deux lettres que les frères Bandiera eurent connaissance à temps de ce qui se tramait contre eux. Le père de ces jeunes gens n'a jamais voulu croire à leur affiliation à des sociétés révolutionnaires. C'est probablement Mazzini de Londres qui a donné le conseil au jeune Bandiera d'intercepter les lettres de Vienne.

(*Gazette universelle allemande.*)

**Syrie.** BEYROUT, 3 septembre. — Hier a eu lieu finalement la première conférence pour les affaires du Liban, à laquelle ont assisté S. A. Halil pacha, S. Exc. Essad pacha, les deux Caïmakans et une grande partie des émirs et cheiks druses et chrétiens. Quelques-uns des cheiks qui n'ont pas pu se rendre ici pour des motifs de santé ou pour d'autres causes, se sont fait représenter par des délégués.

Le capitan pacha fit la proposition aux chrétiens du district druse de reconnaître la juridiction de Caïmakan du district, moyennant quoi ils recevront toute la somme convenue pour l'indemnité, c'est-à-dire 15,600 bourses, desquelles 10,600 payables par le gouvernement et 5,000 par les druses. Les représentants des chrétiens n'ont pas encore répondu à cette proposition, mais il paraît qu'ils ne sont pas très disposés à l'accepter. (*Impartial de Smyrne* du 9.)

DAMAS, 19 août. — La tranquillité dans les environs de cette ville n'est pas très satisfaisante. Les Arabes se battent dans le Haouran, et le chef Duchi qui y a éprouvé des pertes vient de se retirer ici. Notre gouverneur Ali pacha s'est décidé à sortir hier avec 2 bataillons d'infanterie et 4 pièces de canon, pour aller mettre à la raison les séditieux. Quelques mécontentements s'étant aussi manifestés à Bekaa, le gouverneur a envoyé Ali Yaver bey auprès de S. A. Halil pacha pour concerter des mesures afin d'y mettre ordre. (*Idem.*)

---

## REVUE DES JOURNAUX DU 25 SEPTEMBRE 1844

— Le *Journal des Débats* relève avec habileté l'article du *Constitutionnel* d'hier dans lequel ce dernier reprochait au cabinet d'avoir plus promis que donné à l'Angleterre. C'est une calomnie, dit-il, que de prétendre que M. Guizot ait sacrifié tous les intérêts de la France aux exigences du ministère anglais. Le *Constitutionnel* l'en justifie complètement.

— La *Presse* dement la nouvelle donnée par quelques journaux sur la prétendue coalition des provinces contre le gouvernement de Buenos-Ayres et cherche à justifier la politique suivie par le ministère dans cette question.

— Le *National* bat en brèche la politique de la paix à tout prix. Il démontre que l'Europe est trop agitée au fond pour qu'elle se transforme sans collision.

— La *Réforme* soutient que le juste milieu implanté par notre gouvernement en Espagne, nous a aliéné ce peuple.

— Aujourd'hui, le roi et la famille royale iront habiter Saint-Cloud.

— Le navire le Bucéphale arrivant à Brest et venant de Taïti paraît n'avoir apporté aucune lettre de ce pays. Aucune ne nous est parvenue. (*Presse.*)

---

## Faits divers.

— L'ambassade de France qui se rend en Chine, est arrivée en bon état, le 3 juillet à Singapour. Elle a eu, à ce qu'annonce une lettre écrite à bord de la Syrène, un très mauvais temps pour doubler le cap de Bonne-Espérance, une navigation difficile dans le détroit de Malacca, et des typhons en entrant dans la mer de Chine. Mme Lagrenée montre beaucoup de courage. Dans toutes les relâches, elle court à cheval quinze ou seize heures par jour. Elle a accompagné M. de Lagrenée dans les forêts vierges du Brésil, chez les Boers, dans les montagnes presque inaccessibles de Bourbon, etc., etc.

— Le mariage du duc d'Aumale avec la princesse Léopoldine de Salerne est arrêté. Le prince de Salerne est l'oncle du roi de Naples et le beau-père de l'empereur d'Autriche.

— M. le baron Hugon, vice-amiral, inspecteur-général des équipages de ligne, est arrivé aujourd'hui à Toulon.

Cet officier général a reçu, cet après-midi, la visite des différents corps de terre et de mer. (*Sentinelle de la marine*, 22 septembre.)

— Il paraît que l'accident dont M. le lieutenant-général Jacqueminot, commandant supérieur des gardes-nationales de la Seine, a failli être victime sur le chemin de fer d'Aix-la Chapelle, n'aura pas de suites sérieuses. Le général a repris ses fonctions, et, dès hier, il faisait manœuvrer les troupes de service de la garde nationale et de la ligne dans la cour du palais des Tuilaries. (*Moniteur parisien.*)

— Hier, vers deux heures après midi, un homme de trente ans envi-

polonais, par Mlle Elise Beaumont, de Varsovie. »

(*Gazette d'Augsbourg.*)

— M. Walcher, sculpteur, vient d'envoyer à l'académie de Reims, un modèle de statue de Colbert. Ce modèle a été adressé à la municipalité, qui l'a fait déposer au musée. On assure que l'administration municipale vient de se mettre en instance auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir une ordonnance royale autorisant l'érection d'une statue de Colbert sur l'une des places de la ville de Reims. (*Journal de Reims.*)

— Il est des existences si fatalement vouées au malheur, que les efforts qu'elles tentent parfois pour s'en affranchir, loin de détourner les coups du destin, semblent, au contraire, les précipiter sur elles avec plus de fureur encore. Ainsi, Mme D.., née P.., appartenant à une très honorable famille de Vincelles (Jura), après vingt années de résignation aux mauvais traitements de son mari, qui habite Lyon, était venue chercher un refuge dans le sein de sa famille, et s'était décidée à demander à la justice une séparation devenue nécessaire. Informé de cette circonstance, et pour se venger de cette détermination, le sieur D... quitte spontanément Lyon, arrive, dans la journée de lundi dernier, à Vincelles, et frappe sa malheureuse femme, en présence de sa famille, de huit ou dix coups de poignard. L'assassin a été arrêté et conduit, dans la soirée même, dans les prisons de Lons-le-Saunier. Les blessures que la victime a reçues sont excessivement graves. (*Courrier de Lyon.*)

— Dimanche dernier, une malheureuse femme était accroupie à Lyon, sur les marches de l'église de la Charité ; elle avait auprès d'elle deux enfants dont un en bas-âge entre ses bras. Cette malheureuse venait de perdre son mari, mort à l'Hôpital, et, réduite à la dernière misère, elle se mourait de besoin et de désespoir à côté de ses deux pauvres enfants. Aussitôt se forme autour d'elle un cercle de personnes qui lui tendent les premiers secours ; une quête est faite par l'un des assistants à cette scène déchirante ; on rappelle à la vie cette pauvre mère désespérée, et à la première réponse qu'elle fait d'une voix éteinte aux nombreuses questions qui lui sont adressées, c'est le douloureux aveu de la résolution qu'elle avait prise d'exposer elle-même à la charité publique le plus jeune de ses enfants, pour lequel elle demande une mère adoptive. Cette mère, la providence la lui réservait immédiatement ; une personne emmène la pauvre femme, qui chancelle et que l'on soutient, et le plus jeune de ses enfants est placé dans une maison où elle le retrouvera plus tard, dans un avenir sans doute moins sombre, moins désespéré. Cette scène a vivement ému le groupe nombreux qu'elle avait attiré.

(*Censeur de Lyon.*)

— On ne saurait mettre trop de persévérance à combattre un préjugé funeste, malheureusement fort répandu dans les campagnes, et qui a déjà coûté la vie à beaucoup de personnes. Tout récemment encore, une femme s'était jetée dans la rivière; on l'avait retirée de l'eau fort peu de temps après, chaude encore et probablement vivante; il importait de lui prodiguer immédiatement des secours ; mais les personnes présentes s'y sont opposées, par la raison, disaient-elles, qu'il était ordonné, dans ces cas-là, d'attendre la justice. Or, en attendant la justice, on a laissé mourir la pauvre femme. Mille fois déjà on a combattu dans les journaux cette absurde et fatale erreur, mais bien inutilement, comme on devait le prévoir. Ne serait-ce pas une bonne œuvre et tout à la fois un acte de bonne administration de la part de l'autorité que de faire afficher à ce sujet des avis dans les communes, et de faire suivre ces avis d'instructions simples sur les premiers secours à appliquer? (*Avenir national.*)

— On cite, à Saint-Loup, un exemple de longévité remarquable. Le sieur Jacques Belin est âgé de 97 ans, et Reine Lacordaire, sa femme, a 92 ans. Ces deux époux, mariés depuis 76 ans, ont toujours vécu dans une parfaite intimité. L'état de leur santé permet de croire qu'ils vivront encore plusieurs années. Ils ont eu 17 enfants dont la plupart existent ; l'aîné a 74 ans. Ils ne savent pas au juste le nombre de leurs descendants directs ; mais ils en comptent de 40 à 50.

— L'orage du 19 avait cruellement agi sur les vignes, et les propriétaires, sous peine de perdre le reste de la récolte, se voyaient dans la nécessité de vendanger immédiatement. Des ouvriers, profitant du sinistre, taxaient leurs journées à un prix exorbitant, lorsque plusieurs propriétaires ont eu l'idée de s'adresser à l'autorité militaire, qui a permis à deux cents hommes de se rendre sur plusieurs points. Nous regrettons seulement que les avantages faits à ces militaires, par les gens dont ils sauvaient ainsi les récoltes, aient été aussi modestes. On dit qu'il leur est accordé la modique paie de 25 centimes par jour en sus de leur nourriture. (*France méridionale* du 22.)

— Un malheureux accident est arrivé avant-hier dans le quartier Saint-Aubin. Un ancien cocher, nommé Mast, voulant cueillir du raisin sur une treille, est tombé si malheureusement, qu'il s'est blessé mortellement avec le couteau qu'il avait à la main. (*Idem.*)

— On écrit d'Anse, au journal de Villefranche :

« Mercredi, 18 courant, à 4 heures après midi, le ciel s'est tout-à-coup obscurci d'un nuage très noir qui a bientôt laissé tomber une pluie si forte et si abondante, qu'en un instant les chemins ont été convertis en torrents. Mais ce n'était que le prélude d'un fléau bien autrement redoutable, car à cette pluie a succédé une grêle si affreuse, que de mémoire d'homme on n'a jamais vu la pareille. Les communes qui ont eu le plus à souffrir sont Anse, Theizé, Frontenas, Marcy, Lachassagne, Lucenay, etc. C'est vraiment pitié de voir ces coteaux, si beaux avant ce désastre, présenter partout l'aspect le plus désolant. On dirait être au plus fort de l'hiver, lorsque les sarments sont entièrement dépouillés de leurs feuilles et que la terre est couverte de neige. C'est là ce qu'offre de loin le riche coteau de Lachassagne. Et dire que ce malheur vient tomber au milieu de nous, au moment même où chacun se préparait à vendanger !...

Vous jugerez de ce qu'a pu être cette affreuse calamité, quand vous saurez que 24 heures après que la grêle a eu sévi aussi fortement sur ces contrées, on voit encore en certains endroits des amas d'un mètre de grêlons, la plupart gros comme des noix. On parle même de plusieurs enfants qui, surpris au milieu des champs dans ce moment si terrible, auraient perdu la vie, entraînés par les torrents qui se formaient de toutes parts, ou tués par les grêlons. »

mais ils ne s'étaient pas de bon gré séparés de leurs ballots, et n'en avaient pas fait un abandon complet, d'intention du moins. Aussi, après s'être adjoints plusieurs pasteurs de la contrée, revinrent-ils sur leurs pas, suivant les traces de ceux qui les avaient dépouillés. A leur tour, nos brigands, trop faibles pour résister, se virent forcés de lâcher leur butin.

» Ce mécompte ne les rendit que plus ardents dans de nouvelles tentatives, et pendant plusieurs jours ils ont parcouru la lisière de la France, rançonnant tous les pasteurs, et prélevant sur eux de durs impôts, sous prétexte qu'ils auraient fait des plantations de tabac dans le Pays-Quint. Un rusé montagnard a trouvé le moyen de s'emparer de l'un des associés de nos *carabineros*. Il avait promis une somme à l'un d'eux pour qu'il lui fût permis de conserver quelques centaines de pieds de tabac; sous prétexte de parachever le paiement de cette somme, il lui avait donné rendez-vous dans une maison des Aldudes ; des gardes nationaux avaient le mot d'ordre, et se trouvaient au poste convenu. C'est le 8 septembre qu'ils ont fait cette arrestation qu'a suivie de quelques heures celle d'un autre individu dont les relations avec les malfaiteurs espagnols étaient connues depuis long-temps. Celui-ci a été pris dans son domicile, et tous deux ils ont été conduits par la gendarmerie dans la maison de Saint-Jean-Pied-de-Port.

— A cinq lieues de Madrid, la gondole des diligences péninsulaires, venant de Bayonne, a été arrêtée le 17 à deux heures du matin : tous les bijoux, l'argent et les effets de valeur ont été volés. Tous les voyageurs avaient été liés avec des cordes, et sont restés dans cette position pendant les deux heures qu'a duré l'opération. Les voleurs étaient au nombre de 13, sans compter ceux qui devaient être aux aguets.

(*El Clamor publico*, du 19 septembre.)

## VARIÉTÉS.

### Histoire naturelle de la santé et de la maladie chez les végétaux et chez les animaux en général, et en particulier chez l'homme.

PAR F. RASPAIL.

« Je dédie aux médecins, dit l'auteur, un ouvrage composé contre tous » les systèmes de médecine. C'est la plus grande preuve que je puisse » leur donner de la haute estime que j'ai conçue pour leurs connaissan» ces acquises, pour la solidité de leur haute raison.... »

Ce livre est donc le livre d'un réformateur ; c'est le livre d'un homme dont l'esprit a passé à travers tous les systèmes de médecine sans trouver parmi ces systèmes les éléments nécessaires pour constituer la Science sur les bases inébranlables de la Vérité et de l'Unité. M. Raspail, qui a su déjà rendre son nom célèbre dans les annales de la science, est un de ces esprits qui creusent le fond des choses, qui ne croient pas au hasard, qui luttent sans cesse contre l'inconnu, et qui cherchent, qui cherchent toujours, parce qu'ils ont en eux-mêmes la conviction intime, sérieuse, qu'ils pourront trouver. A ce titre, l'auteur a déjà droit à toutes nos sympathies ; et si quelquefois il lui arrive, entraîné par cette tendance impérieuse qui le pousse à ne laisser irrésolu aucun des problèmes semés sur sa route, de généraliser par trop des lois ou des théorèmes qui ne doivent justement dominer qu'une sphère particulière de faits ; s'il lui arrive encore d'avancer des hypothèses qui sont trop hardies pour n'être appuyées que sur des observations peut-être incomplètes, nous avouons que, pour notre compte, nous sommes naturellement portés à être indulgents pour ces écarts de la pensée, en raison même de leur hardiesse : il n'y a que les hommes de talent qui se trompent ainsi.

Quoi qu'il en soit, ce livre est un livre neuf; ce n'est point une vaine compilation, une répétition plus ou moins heureuse de tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur la physiologie des être animés. Rechercher surtout les causes des maladies, montrer que la plus grande partie de ces causes appartient à l'ordre physique, et est par conséquent susceptible d'être étudiée sous toutes ses faces ; réduire enfin tout l'art de guérir à cette formule si vraie et si simple : *Sublatâ causâ tollitur effectus*, avec cette différence qu'il n'y a plus de ses causes occultes, plus de ces forces inconnues et invisibles que l'on admettait partout et que l'on ne trouvait nulle part ; coordonner son œuvre de telle sorte qu'elle forme, pour ainsi dire, une seule démonstration dont toutes les parties découlent les unes des autres : tel a été le but de l'auteur.

Comment s'engendre l'être? comment vit-il? comment se développe-t-il ! Telle est la première question que se pose M. Raspail, et l'on comprend que résoudre cette question, c'est en même temps déduire les conditions normales de la santé dans l'individu. Nous allons exposer aussi fidèlement qu'il nous sera possible les idées de l'auteur sur ce sujet.

Tout être vivant est une unité et doit être considéré comme un seul et unique organe qui se complique en se développant. Tout organe, même le plus gigantesque, a débuté dans la vie sous la forme d'un globule dont le développement n'est qu'une série indéfinie de générations ; il s'ensuit que dès qu'un trouble quelconque se glisse dans la partie la plus minime d'un organisme, les fonctions tout entières de l'être peuvent éprouver une perturbation. Le développement organique ne peut avoir lieu que sous l'influence d'une certaine température qui a des limites variables selon les espèces et même selon les individus, et comme, en définitive, l'organisme est une forme de cristallisation de la combinaison ternaire de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, il s'ensuit que la désorganisation de la vésicule élémentaire d'un tissu organique peut être le germe de l'empoisonnement des vésicules congénères, empoisonnement capable de gagner de proche en proche les organes d'un autre ordre de fonctions.

Toute vésicule élémentaire aspire et expire les gaz, l'eau et les sels que l'eau naturelle tient en dissolution ; les gaz sont aspirés pour être élaborés en liquides ; les liquides et les sels sont aspirés pour être élaborés en tissus : cette double faculté d'aspiration et d'expiration est la cause unique de la circulation des liquides renfermés dans la vésicule organisée.

respiration d'abord saccharine, ensuite alcoolique, puis acétique ; que toute fermentation suppose le concours et la réaction, au moins de deux substances immédiates (saccharine ou saccharifiable et glutinique ou albumineuse), M. Raspail passe en revue toutes les causes qui peuvent contrarier ou favoriser l'acte de la digestion, qui est acide dans l'estomac, alcaline dans le duodenum, ammoniacale dans le colon.

Parmi les causes mécaniques des maladies, les causes morbipares animées, qui agissent non seulement par leur développement, mais encore par l'action destructive de leur nutrition, présentent, sans contredit, le champ le plus vaste pour l'esprit de l'observateur et du physiologiste ; « c'est là, comme dit l'auteur, que l'on trouve la vie aux prises avec la » vie, la nature animée en lutte avec elle-même ; c'est là qu'on trouve le » spectacle des êtres vivants se livrant, sur tous les points du globe, un » de ces combats de caste à caste, qui sembleraient devoir finir par l'extermination de l'une ou de l'autre, si la fécondité inépuisable de la nature » n'était pas là pour réparer toutes les pertes... »

Tous les êtres organisés sont tour à tour parasites ou pâture. Telle est la loi générale.

L'homme, en tant que la science ne lui a pas encore appris à gouverner ce globe et à régir tous les éléments inférieurs vivant sur sa planète, l'homme se trouve tristement soumis à toutes les conséquences de ce fait général que tous les êtres ne vivent que des débris les uns des autres; donc, se défendre lui et les siens contre les atteintes destructives des races, grandes ou petites, qui à chaque instant de la vie conspirent contre lui, telle est la première mission qu'il a à remplir au point de vue de sa conservation. « La civilisation, en nous réunissant en société, nous a mis » à l'abri de la gueule du tigre et du lion, de la griffe de l'ours, des » étreintes du boa ; en nous armant d'un levier, nous multiplions notre » force... Nous devons écraser tout ce que notre œil distingue. C'est à la » philosophie, c'est à l'histoire de la nature, à nous apprendre à deviner » l'ennemi qui échappe à notre vue, et à nous indiquer les moyens de le » détruire, dans la profondeur de nos tissus qu'il dévore, alors que nous » ne pouvons pas l'y saisir. »

La partie consacrée à l'étude des causes morbipares animées est, sans contredit, la partie la plus intéressante et la plus neuve et, en même temps, la partie que M. Raspail a traitée avec le plus de développements et avec le plus de prédilection. En effet, c'est par l'étude des causes morbipares animées que l'auteur est arrivé à poser les bases d'une théorie presque entièrement neuve. Suivant lui, *toute maladie qui n'émane pas d'une des causes énumérées dans les chapitres précédents* (c'est-à-dire des causes pneumatiques, diététiques, thermaniques, désorganisatrices... des maladies) *résulte de l'action mécanique, mais intime d'un corps étranger. Pour détruire le mal, il suffit d'extraire ou d'annihiler la cause.* Après avoir rapidement examiné les causes *inertes* des maladies ou causes de la nature morte, l'auteur procède à l'étude complète des causes animées. Parmi ces causes, les unes nuisent seulement par leur développement (les graines végétales, par exemple), les autres agissent non seulement par leur développement, mais encore par l'action mécanique et destructive de leur nutrition ; ces dernières correspondent aux reptiles, batraciens, crustacés, arachnides, insectes, annélides et helminthes. L'auteur donne, pour ainsi dire, un traité complet d'histoire naturelle de ces animaux ; les recherches nosologiques sur le groupe des acaridiens, sont surtout remarquables par la nouveauté des détails et les observations nombreuses qui les accompagnent.

En traitant de l'accare de la gale, M. Raspail reproduit un charmant persiflage de Van-Helmont sur la science médicale de l'époque. Nous ne pouvons résister à l'envie d'en citer quelques passages. Van-Helmont, atteint d'une gale purulente, fait appeler deux des plus célèbres médecins de la ville. « A peine les docteurs eurent-ils jeté les yeux sur ma gale qu'ils opinèrent que ce qui abondait en moi c'était une bile calcinée avec un phlegme salé, ce qui faisait que la sanguification ne s'opérait plus dans le foie avec tempérance et mesure. Me voilà aussitôt dans la joie... et, cédant alors à ma curiosité naturelle, je leur demandai quelle était cette intempérance du foie qui, par un seul et même acte, allumait plus qu'il ne fallait de bile jaune et produisait plus qu'il ne fallait de pituite.... Mes maîtres, très expérimentés dans leur art, hésitèrent pourtant à me répondre ; ils ouvrirent de grands yeux, et, après s'être regardés sans mot dire, le plus jeune me répondit enfin : « L'intempérance du foie est de nature ignée ; aussi ne donne-t-elle pas une vraie pituite, mais une pituite salée. — Mais, repris-je, est-ce que le sel de l'urine vient d'une affection morbide du foie et d'une chaleur immodérée ? Cependant le jus des viandes ne se sale pas en bouillant sur le feu —Ce sont là des questions, se prit à dire le plus ancien des deux, qu'il est permis de proposer sur les bancs de l'école, mais non à des praticiens pour qui, et dans l'intérêt de leurs familles, le temps, c'est l'argent—... » Suit la kyrielle obligée de purgations, de saignées, etc., qui, bien entendu, ne guérissent pas le mal.... »

En résumé, les animaux parasites et surtout les animaux microscopiques peuvent-ils s'introduire et s'acclimater dans toutes les parties de l'économie, même dans les cavités les plus profondes de notre corps ; peuvent-ils servir de véhicule à la contagion et à la peste même ? M. Raspail répond hardiment par l'affirmative, et, suivant lui, c'est dans l'action destructive de ces animaux que l'on doit rechercher la cause de la plus grande partie des maladies qui nous atteignent. (1) Peut-être y a-t-il un peu d'exagération dans cette manière de voir, mais il est certain que cette théorie est accompagnée de considérations si frappantes et surtout

(1) Le docteur Héreau, dans ses cours annuels et dans le Mémoire présenté en 1842 à l'Académie des sciences, considère toutes les affections cutanées connues sous le nom de phtiriases, de gale, de dartres, etc., comme des affections traumatiques de la peau. Ce Mémoire n'est en quelque sorte que le programme de l'ouvrage didactique de l'auteur. Cet ouvrage, qui est sous presse, a pour titre : *Des dermotoses entomogènes* ou *Théorie rationnelle de la cause et du traitement des lésions de la peau connues sous le nom de gale, phtiriase, dartres, etc.* Nous en rendrons compte.

Le docteur Goin, directeur des eaux minérales de St-Alban (Loire), a présenté à l'Académie de médecine, en 1838, un Mémoire, dans lequel la cause de la plupart des maladies est attribuée à des animaux parasites.

ouvrage auquel nous applaudissons de grand cœur pour tout ce qu'il renferme de bon, de neuf, en un mot, de philosophique. Il y a dans ce livre un grand sentiment de l'unité de système, et le cachet véritable d'un esprit qui sait ce que devrait être la science médicale, et qui sait encore mieux ce qu'elle n'est pas. Ce livre est donc un livre utile, utile à tous les savants. Maintenant, nous devons le dire, il y a dans ce livre des hypothèses que rien encore ne justifie pleinement; il y a des erreurs sur quelques questions de détail; il y a quelques faits peut-être observés d'une manière incomplète; mais, à notre avis, ces imperfections ne détruisent en rien l'ensemble et l'unité d'une œuvre qui mérite, sans contredit, l'attention de tous les hommes sérieux. E. C.

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 111 60 | » » | » » | 5 0/0 Bg. 1840 | 106 » | » » | » » |
| 4 0/0. | 104 » | » » | » » | — Portugals. | 43 1/4 | » » | » » |
| O. de la V. | 1150 » | » » | H. 2 50 | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr. | 3060 » | » » | H. 7 50 | 5 0/0 Naples. | 98 75 | » » | H. » 10 |
| C. L. 5000 | 5055 » | 3060 » | » » | — Romain. | 105 » | » » | » » |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | » » | » » | » » |
| C. hyp. | 767 50 | 767 50 | » » | Emp. d'Haïti. | 422 50 | » » | » » |
| 4 Can. | 1288 75 | » » | B. 1 25 | Banq. belge. | » » | » » | H. 2 50 |

7 h. » OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Œdipe. — L'Avare.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Zampa. Richard.
7 h. » ODÉON. — Antigone.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Satan. Marocaines. Deux Perles.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Enfants de troupe. Bal Mabille.
7 h. » PALAIS-ROYAL. — Florina. l'Oncle rival.
7 h. » GYMNASE. — 2 Sœurs. Aumônier. 3 Péchés. Famille du fumiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. » AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. » GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » COMTE. — Maître corbeau. Polka.
5 h. » FOLIES. — Femmes, Marlborough. Intermède. For-l'Evêque. Voyage

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Vendanges.* Nous avons dit que dans le Loiret la vendange serait bonne et le résultat confirme cette assertion; il ne reste plus d'indécision que pour les *Gascons* qui mûrissent plus tard.

Bourges, Châteauroux, Issoudun et Lachâtre, sont en pleine vendange. Comme partout la quantité sera faible et la qualité excellente.

Le Mâconnais et le Beaujolais sont en pleine vendange. On s'accorde à reconnaître que la récolte ne sera pas très abondante, mais que les vins seront de première qualité. On écrit des bords de la Saône :

La récolte en vins blancs sera fort abondante.

Cette année, du reste, peut compter au nombre des années heureuses; car les récoltes des céréales ont été satisfaisantes; la corbeille de l'automne est pleine aussi; dans quelques pays, les arbres ont plus de fruits que de feuilles.

*Récolte des foins en Algérie.* — On écrit de Bone, 15 septembre. Notre récolte de foins est terminée, et les pluies prolongées du printemps l'ont rendue extrêmement abondante. Elle s'est élevée à 50,000 quintaux métriques; 35,000 desquels ont été livrés à l'administration militaire au prix de 5,50 l'un; le surplus a été mis en meules pour la consommation civile.

Le bassin de Bone, ce qui en constitue le territoire, c'est-à-dire l'espace compris entre les Karesas et les Caroubiers, concourt à cette production pour les sept dixièmes; les trois autres proviennent d'herbes achetées aux Arabes et de quelques propriétés situées dans la grande plaine.

La fauchaison emploie 300 ouvriers, 200 fournis par la localité et 100 venus de Lucques, où ils sont engagés avec assurance de 45 journées de travail. Ils emportent 22,500 fr., la journée calculée à5 fr., nourriture déduite. Les transports se font par charrettes du lieu ou par les Arabes, à dos d'animal. La contribution est de deux tiers pour le premier mode et d'un seul pour le second. (*Seybouse.*)

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 21 Septembre. | | | 25 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 674 q. | 11 k. | Arrivages | 662 q. | 07 k. |
| Ventes | 1354 | 85 | Ventes | 1103 | 52 |
| Restant | 19043 | 71 | Restant | 18572 | 26 |
| Cours moyen | | 35,45 | Cours moyen | | 35,31 |
| Cours-taxe | | 35,21 | Cours-taxe | | 35,32 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 84 q. 28 k. | 31,00 à 33,50 | Gr. | 05 q. 14 k. | 49,70 à 31 60 |
| 1re 342 | 26 | 35,00 à 38,20 | 1re 374 | 65 | 35,00 à 38,20 |
| 2e 766 | 20 | 32,50 à 34,50 | 2e 361 | 81 | 32,50 à 34,70 |
| 3e 6 | 28 | 28,00 à 29,30 | 3e 06 | 28 | 22 05 à 28 65 |
| 4e 5 | 17 | 21,00 à 22,00 | 4e 3 | 15 | 20,15 à 00,00 |
| Al. 102 | 5 | 32,50 à 33,57 | Al. 227 | 65 | 26 95 à 00,00 |

### Issues.

Mieux tenues, les issues fines recherchées. — Son 6,00 à 6,50. — Mouture 7,50 à 8,00. — Recoupettes 10,00 à 10,50 les 110 kil. — Remoulages 17,50 à 20,00 suivant qualité.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 25 septembre. — *Cours commercial.* — Froment de choix 116 à 118 kil. 30,00 à 31,00 l'hect. 1/2. — Picardie 115 kil. 28,00 à 28,50. — Inferieur 110 à 112,00 26,50 à 27,50.

Les offres étaient assez nombreuses, et pour vendre il fallait céder sur les prix du dernier marché, sans que l'on puisse fixer le chiffre exact de la baisse; les négociants de Roye et de Montereau, qui tenaient les blés à 29 les 115 kil. n'ont pu rien vendre.

— Seigles 110 à 112 kil. 15,00 à 15,50. Les prix se maintiennent. — Orges : peu d'offres ; arrivages insignifiants; il n'y a aucune fixité sur cet article, le cours du jour est pour les 90 a 93 kil. de 15,00 à 15,50. — Avoines 150 kil. 24,00 à 24,50 les 3 hect. dans Paris ; 115 kil. 23,25 à 23,50 ; 110 kil. 22,50 à 23,00. Baisse de 0,50 sur les avoines nouvelles ; les vieilles se tiennent bien, sans variations.

RAMBOUILLET, 21 sept. — Marché plus approvisionné que le précédent; cours des blés sans variations, avoine tendant à la baisse. — Froment, 1re 20,00; 2e 19,50; 3e 18,50. — Champart 1re 18,50 ; 2e 17,50. — Méteil 1re 16,50 ; 2e 15,16. — Seigle 1re 12,00; 2e 11,33. — Orge 1re 10,00; 2e 9,35. — Avoine 1re 7,40 ; 2e 6,70; 3e 6,40.

CHARTRES, 21 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 17,00 a 16,00. — Seigle 12,00. — Orge 9,50. — Avoine 6,50. — Pain les 4 kil. 1re 1,17 ; 2e 1,00. — Marché faiblement garni de toute espèce de grains. La vente du blé s'est faite sans variation ; les méteils ont haussé de 50 c. par sac. — L'orge s'est mieux vendue sans hausse appréciable. — L'avoine s'est vendue un peu plus cher qu'au dernier marché, vu la petite quantité amenée sur place.

BEAUVAIS (Picardie. — Oise), 21 sep. — A l'exception du seigle qui n'a pas varié, tous les autres grains ont subi de la baisse. Le blé de 40 c., le muison de 61 c., le méteil de 27 c. l'orge de 1,70 et l'avoine de 77 c. par hect. — Froment vieux, l'hect. 19,13. — Id. nouv. 18,8. — Muison 18,17. — Méteil 16,16. — Seigle 12,00. — Orge 8,60. — Avoine 6,14.

MÉZIÈRES, 23 sept. — Froment, 1re 18,00; 2e 17,00; 3e 16,00. — Méteil 13,00. — Seigle 9,00 à 9,50. — Orge 10,50 a 11,00. — Sarrazin 8,25. — Avoine 6,00 a 6,25.

LYON, *marché de la Guillottière du 21 sept.* Les affaires en blés ont eu un peu d'activité. Les cours se sont soutenus pour les belles qualités de 17,75 à 18,00 l'hect., ou 24,00 à 25,50 les 100 kil.

Les qualités secondaires, de 17,00 à 17,50 l'hect., ou 23,00 à 23,50 les 100 kil.

— Les seigles sont recherchés et le disponible très rare sur place. Les cours se maintiennent de 12,50 à 13,00 l'hect.

— *Orge.* Les offres sont assez nombreuses. Il n'y a presque que le commerce qui achète; la brasserie fait encore peu d'achats. Les cours ont été de 11,25 à 11,60 l'hect., selon le mérite.

— Les arrivages d'avoine ont été considérables et les cours bien maintenus, comme il suit :

Avoine grise 6,80 à 7,00 l'hect. — Avoine noire 6,40 a 6,60.

Plusieurs bateaux de cet article, en destination pour le Midi, sont en chargement.

### Grainneterie (par hect.).

PARIS, 21 septembre. — Les haricots nains commencent à paraître; les lentilles ont été plus demandées que la semaine dernière, les belles sortent surtout. Sainfoin délaissé et très offert.

Haricots rouges de Chartres (l'hect. 1/2), 28, 30 et 32 fr. — Nains nouveaux, 30. — Pois Jarras, 15 à 15,50. — Cassés de Noyon, 51 à 52. — Lentilles Gallardon, 40, 45, 48, 52, 55, 60, 68 et 72. — Vesces d'hiver, 23 à 24. — Id. gravières, 21 à 23. — Féverolles, 18 à 19. — Sainfoin, 11 à 12. — Chenevis, 18 à 20. — Millet blanc, 31, demi-blanc, 28 ; roux, 24. — Colza, 30 a 31.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, 25 septembre. *Marché St-Martin.* — Foin 1re 44 à 48 fr. ; 2e 40 à 42. — Luzerne 50. — Paille de Froment 1re 23 à 25 ; 2e 20 à 22 ; 3e 18 à 19. — Paille de seigle 29 a 32.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 724 | 680 | 44 | 1 18 | 1 06 | » 94 |
| Vaches | 266 | 260 | 6 | 1 08 | » 94 | » 80 |
| Veaux | 384 | 378 | 6 | 1 40 | 1 20 | 1 » |
| Moutons | 13168 | 10003 | 3165 | 1 35 | 1 14 | » 90 |

PARIS, *marché aux chevaux du 25 sept.* — 118 chevaux de selle et de cabriolet, 29 vendus 300 a 920 ; — 210 de trait, 51 vendus 300 a 1050 ; — 114 hors d'âge, 24 vendus 50 a 100. — Anes, 2 vendus 36 et 75. — Essai 82.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 21 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 17385 kil. | bœuf | 1,20 | 1,10 | 0,90 |
| 13076 | veau | 1,25 | 1,10 | 0,90 |
| 4252 | mouton | 1,40 | 1,10 | 0,90 |
| 32120 | porc frais | 1,18 | 1,12 | 1,06 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 23, 24 et 25 septembre.*

*Beurre* (le kil.) en livres 1,32 à 2,04. — En mottes, Isigny 1,70 à 3,60. — de Gournay 1,20 à 3.00. — Petit beurre 1,04 à 1,64.

*OEufs* (le mille) du 23, 35 à 66 (fr.) — du 24, 44 à 66.

*Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 36 ; à la pie 5 a 13.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIX SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage franco par les Messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME ; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traités des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes nouvelles, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française y est la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici ; celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix : 42 fr. 50 c.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# COLONISATION DE MADAGASCAR,

PAR DÉSIRÉ LAVERDANT.

Un volume in-8° de 200 pages, avec une carte de l'île Malegache.

Prix : 3 fr.; par la poste, 3 fr. 70 c.

INTRODUCTION

## A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8°. Paris, 1841. Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. 75 ; sur papier fin, 3 fr. ; par la poste, 3 fr. 90 c.

## MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,

Par CHARLES FOURIER.

Une feuille grand in-8°. — Paris, 1827. — Prix : 50 centimes.

*Maladies Secrètes*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**Rue Montorgueil, n. 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer *gratuitement* les remèdes nécessaires à la parfaite guérison des malades *réputés incurables* qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils doivent se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur [illegible] jusqu'à Paris en s'adressant, dans les chefs-lieux de [illegible] département, au bureau correspondant des Messageries royales, autorisées à cet effet.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,

**Par Victor Considerant.**

Un volume in-12 de 152 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75 c.

# ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

MM. les exposants sont prévenus que les adhésions qui nous arrivent chaque jour nous ont déterminé à recevoir les souscriptions jusqu'au 30 octobre. Nous rappelons les conditions et les matériaux que devra contenir notre Almanach 1° Quelque gros qu'il soit, il ne se vendra que 30 centimes; 2° le prix de l'insertion du compte-rendu des produits de chaque exposant est de 50 centimes la ligne de 30 à 35 lettres ; 3° on ne peut souscrire pour moins de 10 lignes, lesquelles donnent droit à un exemplaire; 4° on ne paiera le prix de la souscription qu'en recevant l'exemplaire, lequel sera remis par l'administration des Messageries royales. — Ce livre, à l'instar d'un ALMANACH BOTTIN, contiendra : 1° Les matières ordinaires des liégeois; 2° des instructions sur la formation d'un jury, ses devoirs; 3° des explications sur les expositions du Louvre, du Musée et du Luxembourg; 4° un compte-rendu général de notre grande Exposition, ainsi que de celle de Berlin et de Bruxelles. — MM. les exposants engagent leurs confrères qui n'ont point encore souscrit à se joindre à eux et à adresser au plus tôt leurs matériaux à M. Pichery, directeur, agent spécial de publicité industrielle, rue Notre-Dame-de-Lorette, 11.


Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

cre faite dans le congrès de Milan, mais l'union fédérative italienne comprenant la Lombardie, entraîne nécessairement une confédération plus vaste, l'union austro-italienne, dont l'effet serait de rattacher de plus en plus l'Italie à l'Autriche. »

Sans nous arrêter à réfuter les observations dont la *Revue* fait suivre cette nouvelle, nous félicitons, pour notre part, l'Autriche de la tendance heureuse qu'elle semble montrer en cette occasion. L'Italie, comme sa compagne d'infortune la Pologne, n'a attendu jusqu'ici sa délivrance que des efforts isolés de quelques patriotes plus généreux que sages, ou d'une guerre générale. Le succès des premiers est peu probable. Une guerre générale serait désastreuse pour l'Europe entière, et les peuples qui l'appellent de leurs vœux nous font souvenir de certain prisonnier qui, dans l'espoir de reconquérir sa liberté, priait ses amis de mettre le feu à la ville dans laquelle se trouvait sa prison. Le temps des guerres générales est peut-être passé pour l'Europe, et il est difficile de s'en plaindre. Mais faut-il pour cela que les nations opprimées renoncent aux avantages que la guerre pourrait leur offrir ? Non certes ; il faut seulement que ces nations, appuyées sur la France, leur amie naturelle, cherchent ailleurs leur affranchissement.

Sans être aussi maltraitée que la Pologne, l'Italie présente un triste spectacle par la complication des obstacles qui s'opposent à sa délivrance. Tous les princes qui se partagent cette belle contrée se regarderaient comme détrônés s'ils cessaient d'exercer le pouvoir absolu. Le pontife transporte dans la politique l'infaillibilité qui lui est nécessaire comme chef de l'Eglise. Toutes ces prétentions sont maintenues par la force, des armées autrichiennes, qui, établies au cœur de la péninsule, se répandent aisément sur celles de ces provinces dont le mécontentement menace d'éclater. L'Italie n'a ni représentation nationale, ni liberté de la presse, ni publicité des débats judiciaires, ni garanties d'aucune espèce contre les abus du pouvoir ; les impôts y sont partout accablants, le commerce y est entravé et l'industrie anéantie.

Tel est le bon plaisir des princes italiens, qui tirent de l'Autriche tous leurs moyens de coërcition envers leurs peuples. Le joug qui pèse sur l'Italie est donc bien réellement autrichien, puisqu'il est forgé et maintenu par l'Autriche. La condition de prêter constamment main-forte à une demi-douzaine de princes stupides ou cruels n'est pas tellement agréable par elle-même, que l'Autriche puisse l'accepter sans y être poussée par une sorte de nécessité. Cette nécessité, la voici : Les Autrichiens sont considérés en Lombardie comme des maîtres durs et tyranniques, et le désir de renverser leur domination est assez nettement exprimé pour les inquiéter. Mais ce désir serait mille fois plus grand si les autres Etats de l'Italie n'étaient pas encore plus maltraités par leurs princes, que la Lombardie ne l'est par l'Autriche. L'intérêt des Autrichiens est donc d'inspirer aux Italiens une forte aversion pour leurs gouvernements nationaux, et de leur prouver que la tyrannie autrichienne est la plus douce de toutes.

terre, mais tous les produits de son agriculture servent à la consommation intérieure, et n'attirent pas de capitaux étrangers. Les pâturages mêmes qui constituent le principal trésor des plaines lombardes, et qui fournissent à l'Europe entière le fromage désigné sous le nom de Parmesan, sont pour la Lombardie une cause de dépense à cause de l'achat des bestiaux suisses, de sorte que les revenus des pâturages sont nuls pour le pays.

Reste la soie, qui forme la seule branche de commerce à l'usage des Lombards. La soie vendue à la France et à l'Allemagne, rapporte aujourd'hui environ le tiers de la somme enlevée par l'impôt, environ la moitié de cette partie des impôts qui est dépensée hors du Milanais, c'est-à-dire dans les autres provinces de l'empire autrichien. Le revenu de la soie est donc encore loin de remplir les lacunes faites dans le trésor public et dans les fortunes privées, par le paiement de l'impôt. Il suffira de moins en moins, car aujourd'hui la culture des mûriers et des vers à soie ne forme plus un privilége pour la Lombardie. De vastes magnaneries prospèrent dans tout le midi de la France et aux portes mêmes de Paris; des études approfondies et des soins éclairés ont conduit les vers à soie à travers les rigueurs du climat et les accidents de l'atmosphère. L'Europe entière fera bientôt concurrence à la Lombardie, et, en attendant cette époque, le traité conclu entre l'Angleterre et la Chine suffit à paralyser le mouvement du commerce des soies entre la Lombardie et certains Etats européens.

Les revenus déjà insuffisants que la Lombardie tire de l'étranger, sont donc condamnés inévitablement à décroître. D'autre part les impôts demeurant les mêmes, c'est sur le capital représenté par le pays que ces impôts sont prélevés. L'argent diminue de jour en jour en Lombardie. On peut suppléer à l'argent par le papier; mais le papier ne crée pas de nouvelles richesses; il n'est qu'un moyen de mettre en circulation les valeurs existantes ou de contracter un emprunt que l'on assure sur le territoire d'un pays. Or rien ne saurait empêcher qu'un pays dont le commerce extérieur ne rapporte pas une somme équivalente à l'impôt annuel que ce pays même paye à un maître étranger, ne soit sur le chemin de sa perte. Plusieurs considérations qui étendraient démesurément les bornes d'un article, prouveraient victorieusement que la Lombardie ne peut satisfaire long-temps encore aux exigences autrichiennes. Mais ces exigences ne peuvent-elles subir quelque diminution?

Ce qui force l'Autriche à épuiser sa mine lombarde, c'est la pauvreté relative des autres provinces de l'Empire, et l'obligation que lui impose sa qualité de puissance étrangère à presque tous les pays qu'elle gouverne, d'entretenir une armée formidable, des places de guerre, des routes militaires, etc., etc. Il faudrait bien des siècles de civilisation et plusieurs révolutions impossibles à prévoir pour faire de la Bohême, du Tyrol, de la Silésie et même de la Hongrie, de riches contrées. Le gouvernement autrichien n'est un gouvernement national que pour le duché de Vienne, et l'allure

nir, disons-nous, si elle persiste dans sa conduite imprudente et inhumaine. Mais, de sages conseils pourraient encore la sauver, croyons-nous.

Que faut-il à l'Autriche ? La certitude de toucher chaque année le même revenu, et de ne point augmenter ses dépenses. Or, pour atteindre ce but, il est convenable de ne pas ruiner le pays qui fournit ce revenu, et de ne pas accepter de nouvelles charges. Mais, dans l'état actuel des choses, pour ne pas ruiner la Lombardie, il faut ou diminuer les impôts (ce qui ne fait pas du tout le compte de l'Autriche) ou lui permettre de se livrer au commerce et à l'industrie, ce qui ruinerait aussitôt les autres provinces de l'Empire. Pour ne pas s'imposer de nouvelles charges, il faudrait que l'Autriche refusât son concours aux princes italiens, et qu'elle assistât à la propagation des idées révolutionnaires qui ne tarderaient pas à envahir la Lombardie elle-même. Aucun de ces moyens ne convenant à l'Autriche, elle doit chercher son salut dans une voie nouvelle.

Nous venons de voir ce qu'il faut à l'Autriche. Voici maintenant ce qu'il faut aux peuples de l'Italie : assez d'indépendance pour diriger leurs affaires selon que l'exigent leurs propres intérêts et non pas d'après les intérêts d'une capitale étrangère ; des droits politiques : la participation de tous les citoyens au gouvernement de leur pays, moyennant certaines mesures que nous ne déterminerons pas dans cet article.

Or, les intérêts de l'Autriche tels que nous les avons définis, et ceux des peuples italiens tels que nous les exposons ici, peuvent être conciliés. Dès l'instant où l'Autriche renoncerait à assimiler une partie de l'Italie à ses propres États, elle n'aurait rien à craindre de la liberté italienne. L'Italie lui paierait sans peine, comme prix de son affranchissement, un tribut aussi considérable que les impôts lombards. Elle lui accorderait les pactes de commerce dont l'Autriche a besoin, et lui offrirait volontiers son appui contre les envahissements de la Russie, ennemie naturelle de l'Autriche.

Mais, dira-t-on, en supposant que l'intérêt bien entendu de l'Autriche soit en effet d'échanger sa domination sur la Lombardie contre une sorte de protectorat bienveillant sur l'Italie entière ; en supposant d'autre part que l'intérêt bien entendu des peuples italiens soit de transformer, moyennant certaines concessions, une ennemie menaçante et formidable en alliée, comment l'Autriche et l'Italie pourront-elles traiter ensemble et s'accorder ?

Il est difficile de convaincre l'Autriche que sa prospérité dépend de l'affranchissement de l'Italie. Il est difficile de convaincre les Italiens que la liberté peut leur venir de l'Autriche. Mais, ces deux points obtenus, le reste marcherait sans peine. Les princes italiens seraient sacrifiés dans un pareil arrangement, et c'est là de quoi nous ne nous soucions guère. Que l'Autriche s'adresse aux peuples de l'Italie, et qu'elle se déclare disposée à soutenir leurs droits ; qu'elle refuse de prêter ses armées aux souverains italiens,

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La semaine prochaine, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* reprendra la publication de **Caroline en Sicile** (3e partie), de M. CHARLES DIDIER. — Nous publierons ensuite un roman de M. EMILE SOUVESTRE : **Les Reprouvés et les Élus**, œuvre dramatique et d'une haute portée sociale.

## Les Bêtes de Paris.

Quand je dis les *bêtes de Paris*, il est bien entendu que je ne fais allusion qu'au bétail indigène, qu'aux individus nés ou élevés à Paris, *y* patentés et domiciliés et justiciables de l'autorité paternelle de M. le préfet de police. Cette explication préalable m'a paru nécessaire. En effet, depuis que la vapeur, qui transforme les océans en lacs et les continents en provinces, nous a fait ce globe si petit, chaque capitale est devenue naturellement le rendez-vous général d'une multitude de bêtes de toutes les zônes et de toutes les professions, et chaque jardin des plantes un immense bazar zoologique où la création pose. Et je ne dis pas assez, la création ; car la création pour le vulgaire ne s'étend pas au-delà de cette population du Paradis terrestre qui tenait dans l'arche de Noé, en se serrant un peu, et nous avons mieux que cela au Jardin-des-Plantes de Paris, où l'on voit, outre les héritiers directs et collatéraux des bêtes du Paradis, les débris de toutes les créations antérieures au papa Adam et à l'adorable faiblesse de sa blonde moitié. Et les ossements gigantesques des mastodontes et des dinothériums dont l'*Epitome historiæ sacræ* ne parle pas, — et les vestiges du monde où régna l'ours, ce précurseur de l'homme.

C'est-à-dire que pour un historien des bêtes un peu scrupuleux, et qui n'oserait pas négliger une fraction de quinze ou vingt mille ans (1) dans l'histoire de sa chose, la simple nomenclature des pensionnaires du Jardin-des-Plantes de Paris exigerait à elle seule de formidables volumes. J'avais besoin de rassurer le public contre les dangers de cette considération inquiétante. Je ne remonte pas plus haut que le déluge, et ne sortirai pas du règne animal de Paris.

Tâche facile, car ce règne animal n'est pas riche ; car je ne sache pas qu'il existe, sous une latitude acceptable, une contrée aussi disgraciée du sort, aussi dégarnie de mobilier zoologique que le bassin de la Seine. J'ai hâte de déclarer que cette misère n'est pas vice de nature, et qu'elle a eu pour causes principales le défrichement irréfléchi des forêts et l'engorgement déplorable de la population humaine sur ce point. Il fut un temps, hélas! où ces parages, aujourd'hui si déserts, n'avaient rien à envier aux régions les plus favorisées du ciel!

*Avant les Romains.*

En ce temps-là, l'aurochs, taureau-géant des forêts de la Gaule, honneur perdu de nos climats, tondait en paix les herbes des prairies verdoyantes où furent depuis le *Pré-aux-Clercs*, la tour de Nesle, l'Institut, les Tuileries, la Bibliothèque royale. Le renne, ami de la froidure, se fixait aux mêmes lieux, séduit par la longueur des hivers et par la persistance et l'éclat de ces neiges qui paraissent avoir tant de charmes pour son tempérament. L'élan, au col charnu, aux jambes de girafe, l'élan, dont le bois rameux abrite sous sa toiture immense près de la moitié de son corps, aimait à se désaltérer aux eaux pures de la Bièvre. De lourds bisons, embossés par le travers des îles de la Cité, de Louviers, de Saint-Louis, et plongés dans le fleuve jusqu'au poitrail, semblaient comme une flotille de canots postés là pour barrer à la civilisation les abords de Lutèce (du latin *Lutum*, ville de boue). Une épaisse forêt, impénétrable aux rayons du soleil de midi, sombre et mystérieux théâtre de sanglants sacrifices, couvrait de sa noire verdure toute la rive gauche du fleuve (quartiers d'*Enfer* et du *Cherche-Midi*!) et continuait par delà la région des Catacombes, au pays boisé des Carnutes. Là vivaient doucement, sous l'ombrage nourricier des vieux chênes, d'innombrables troupeaux de sangliers, race féconde. Là hurlaient et grondaient et se ruaient à la poursuite des fauves, de nobles représentants des trois grandes tribus de l'ordre des carnassiers, et le grand ours noir de Russie, et les loups argentés, et le chat cervier du nord, et l'isatis à la bleue fourrure. Là bondissaient en hordes plus serrées que les moutons de la plaine les cerfs, les daims, les biches et les chevreuils; et le glouton perfide, tapi sur les basses branches du hêtre colossal, attendait l'élan au passage pour lui sauter au col, lui incruster ses ongles dans la chair et lui sucer le sang.

Entre temps, l'aigle royal, le gerfaut, le lanier, le sacre, l'autour sillonnaient incessamment les airs de leur vol tournoyant. Le marsouin se jouait par l'orage sur le dos de la Seine, vierge des ponts de l'homme, mais non des chaussées du castor. L'oiseau cher à Léda, pour ne pas dire le cygne, y mirait sa blancheur dans le cristal des ondes, recueillant de droite et de gauche, dans son majestueux sillage, les témoignages de vénération et de crainte d'une foule de palmipèdes respectueux.

La solitude retentissait à toute heure des cris de la bataille, glapissements aigus tombant du ciel, hurlements sinistres et réclames de mort s'élevant de la profondeur des forêts.

Que les temps sont changés, mon Dieu ! et comme deux ou trois mille ans, moins encore, suffisent quelquefois pour altérer la physionomie des choses. Allez donc demander l'élan et le bison aux bois de Romainville; ou bien aux plaines de l'air, les orbes du gerfaut !

*Sous les Romains.*

Décadence trop rapide! Dès les premiers jours de l'invasion romaine, l'élan a commencé son mouvement de retraite vers la Baltique ; l'élan a mis le Rhin entre la Gaule et lui, César le rencontre dans la forêt Hercynie, en société du *Machlis*. Le renne s'est cantonné aux revers des monts neigeux des Helvétiens et des Cantabres. Les deux nobles races, débordées par les flots de la civilisation, ont été chassées depuis de repaire en repaire et acculées par delà les régions boréales, dans l'impasse du cap Nord. Elles ne se sont arrêtées dans leur fuite que là où le sol a manqué sous leurs pas.

*Hic tandem steterunt, illis ubi defuit orbis.*

Il y a des savants qui ne veulent pas que le renne de Laponie et l'élan de Norwége aient jamais foulé de leur pied léger le sol des Gaules. Je me suis demandé bien souvent quel intérêt pouvait avoir un savant à refuser aux ancêtres de l'élan et du renne l'agrément d'avoir brouté les jeunes pousses de nos chênes, il y a deux mille ans ; il m'a toujours été impossible de me répondre.

Le bison aussi, ils en ont fait un mythe ! Le bison célébré par toutes les chroniques du temps, le bison si cher aux plaisirs du grand roi Charlemagne, ils l'ont nié, par la raison qu'ils ne le connaissaient pas. Heureusement qu'il y a contre cette négation de l'ignorance, l'affirmation positive du moine de Saint-Gall, décrivant les hécatombes d'aurochs et de bisons (*uros et bisontes*) immolées en l'honneur des envoyés du calife Haraoun-al-Raschid, lesquels avaient apporté, de la part de ce monarque, à son frère d'Occident, un éléphant vivant et une horloge en bois.

L'aurochs des Ardennes quitte aussi nos forêts dès la fin de la race des Carlovingiens, rois chasseurs. L'histoire fait défaut sur ses voies, vers les malheureux jours de l'invasion normande. Les bons s'en vont, les mauvais restent. A cette même époque où l'aurochs nous quittait sans espoir de retour (878), la France subissait un épouvantable déluge d'in-

(1) Il paraît complètement démontré aujourd'hui qu'il n'a pas fallu moins de quinze mille ans de réflexions à la Terre, pour se décider à échanger sa position de comète vagabonde contre celle de planète indigène, et je comprends ces hésitations et ces lenteurs, d'après ce que j'ai entendu dire de la vie de ces vierges folles, — je parle des comètes.

La manifestation la plus vive à cet égard a été émise par *Seine-et-Marne* qui a retranché 100 fr. sur la somme de 3,000 accordée annuellement à M. l'évêque de Meaux, comme marque de la désapprobation du mandement de cet évêque à l'occasion de la loi sur l'instruction secondaire.

*Maine-et-Loire* considérant que les établissements des sœurs ne fournissent que des institutrices pour la plupart sans instruction sérieuse, sans capacité réelle, formule un vœu contre le privilége dont jouissent les religieuses d'être reçues sans examen, sans gage donné et sans preuve faite de leur aptitude, et il demande que ces institutrices soient soumises à la loi commune.

*La Vendée* signale comme illégale l'existence de deux petits séminaires avec une succursale, et déclare que l'éducation donnée dans les séminaires et celle donnée par les congrégations religieuses dans le pays n'est pas nationale et conforme aux nobles inspirations de la révolution de 1830. Elle appelle l'attention du gouvernement sur le nombre toujours croissant des congrégations religieuses et sur les envahissements dangereux du clergé dans l'instruction primaire. Elle désire, relativement à la loi sur l'instruction secondaire, que l'enseignement civil ne soit confié qu'à des laïcs, et qu'il soit interdit au clergé, qui doit être renfermé dans les occupations du sanctuaire; et, relativement aux missionnaires, elle émet le vœu suivant :

« Les missionnaires, enrôlés désormais sous une bannière qu'ils ont publiquement arborée, poursuivent et agrandissent chaque jour leurs conquêtes. Le conseil croit devoir signaler au gouvernement les envahissements de ces corporations, dont les prédications ne tendent qu'à détruire les progrès de l'intelligence sur l'ignorance et la superstition. »

*Ille-et-Vilaine* réclame que le gouvernement mette à exécution les édits, lois et décrets de 1774, 1792 et an XII, relatifs aux congrégations d'hommes, et plus particulièrement à celle des jésuites.

La *Nièvre* demande qu'il ne soit plus accordé de priviléges aux petits séminaires.

*Tarn-et-Garonne* insiste fortement pour que les droits et attributions de l'Université soient conservés dans toute leur intégralité.

Un grand nombre de départements réclament contre l'insuffisance du traitement des instituteurs primaires, qui est vraiment misérable.

Cette demande est souvent accompagnée d'une réclamation semblable en faveur des desservants de villages.

On commence à s'occuper de l'éducation des filles pauvres.

Le *Nord* demande une loi sur cet objet; d'autres départements soulèvent la question des écoles normales pour les filles; la *Haute-Garonne* se refuse quant à présent à cet établissement, sur le motif surtout, que les filles qui auraient reçu dans ces écoles une éducation plus relevée, se trouveraient comme dépaysées, et peut-être très malheureuses avec le peu de ressources que leur offrirait leur état, au milieu des misérables villages qu'elles seraient forcées d'habiter. Cette observation, par sa justesse même, est une censure amère contre notre civilisation encore bien arriérée!

La *Haute-Saône* consacre 4,000 fr. pour encouragements aux institutrices.

Le *Rhône* demande la création à Lyon d'une chaire d'économie industrielle et commerciale.

Ce département a compris dans son budget un grand nombre d'allo-

Le Doubs en veut un autre qui relie Mulhouse à Dijon.

Un chemin plus intéressant serait celui que Rheims cherche à jeter vers la frontière belge par Rocroy : le conseil de la Marne a voté 3,000 fr. pour l'étude de ce chemin.

Nous possédons en ce moment en France 957 kilomètres de chemins de fer livrés à la circulation.

## La fête universitaire de Kœnigsberg.

Nos lecteurs savent déjà qu'à cette fête le recteur de l'Université, M. Burdach, a répondu par des paroles très fermes, à la harangue de M. Eichhorn, ministre des cultes, qui faisait trop bon marché de la liberté de l'intelligence. Depuis, les journaux allemands ont imprimé tous les discours prononcés à l'occasion de cette fête scientifique et M. Eichhorn a jugé à propos de publier sa harangue dans la *Gazette officielle de Berlin*.

Cette fête mémorable paraît devenir le pivot du mouvement intellectuel de l'Allemagne; l'enthousiasme qu'elle a fait naître est une protestation vivante et profonde lancée par l'université entière contre la diplomatie stérile et rétrograde des gouvernements européens. Nous ne pouvons pas nous empêcher de citer quelques lignes poétiques ajoutées par la *Gazette de Trèves* au discours que le professeur Lobek a prononcé à cette solennité.

Ce savant, après avoir tracé un tableau vif et pénétrant des intrigues des faux savants et des ennemis du progrès, s'écria : « Voilà les Pharisiens de la science, l'hypocrisie des faux philanthropes qui opposent le prestige des combinaisons ingénieuses aux résultats sérieux des recherches scientifiques et consciencieuses, mais ils ne parviendront pas à nous ôter la foi que nous avons dans les hautes destinées du genre humain et dans la force de la vérité. Oui, il viendra ce jour, soit par la toute puissance du sort, soit par la puissante attraction du vrai, où la barrière entre l'École et la vie tombera, où toutes les parties de la science se confondront dans un accord harmonieux où tous les esprits communieront dans la sainte unité de l'univers, car si l'art est long, la vie est éternelle! » (Réfutation du vieil adage *ars longa, vita brevis*.)

« Oui, ajoute le *Journal de Trèves*, la vie est éternelle; et c'est son éternité même qui est caution de cette communauté, au sein de laquelle vont se réunir l'École et la vie. L'art est long; il se peut que la science soit forcée de faire encore un long pèlerinage, hérissé de dangers et de privations, pour arriver au lit nuptial de sa fiancée adorée, de l'harmonie universelle; mais elle marche, marche toujours, et nulle puissance au monde ne saurait l'arrêter. Elle n'est pas palpable, et on ne peut la saisir pour la tuer; elle n'est pas vulnérable, pas même au talon, comme Achille.

» Oui, la vie est éternelle; elle survit même au pèlerinage de l'art et de la science, qui ne sont séparés d'elle qu'en apparence. C'est toujours au sein de la vie que la science puise sa nourriture sainte.

» Oui, la barrière entre l'École et la vie tombera. C'est en vain que vous essayez d'emprisonner la première et de la séparer de la vie par mille entraves. C'est vouloir épuiser l'Océan et fermer ses sources vivifiantes.

» La vérité nous affranchira de tous les mensonges. La fête de Kœnigsberg a été une fête de la vérité. C'est de l'enthousiasme parti du cœur; ce n'est pas du faux zèle hypocrite ni un calcul diplomatique, un

[illegible] à M. Brodie d'avoir dévoilé l'influence réelle des missionnaires anglais sur les mœurs et les habitudes tant soit peu relâchées des habitants de Taïti. Ils reproduisent aujourd'hui en réponse à M. Brodie une lettre de deux missionnaires, dans laquelle ces révérends pères s'efforcent de démontrer que si eux et leur ami, M. Pritchard, n'ont pas pu parvenir à déraciner parmi ces populations la débauche et l'ivrognerie, c'est que les officiers et équipages des vaisseaux français s'y sont constamment opposés. Stupide calomnie! et que nous ne signalons ici que pour faire voir jusqu'où va la mauvaise foi de nos prétendus amis d'outre-Manche.

Le *Globe* de Londres prétend savoir que Montevideo aurait l'intention de devenir une province du Brésil. La nouvelle du traité conclu entre ce dernier pays et l'Angleterre ne se confirme pas.

Une lettre de Falmouth, datée de dimanche et reçue mardi, à Liverpool, contient une nouvelle étrange et dont on ne semble pas devoir révoquer en doute la véracité : Le Sam Slick de Londres, arrivé ici, rapporte que M. Vaughan, capitaine du brick marchand le Courrier de Londres, ayant mouillé devant Bathurst (Gambia) le 15 juin, a déclaré aux autorités que presque tout l'équipage de ce navire, ainsi que le maître et quelques marins du navire Margaret de Londres, y compris le capitaine, avaient été pris par les Arabes à Argnin, sur la côte occidentale d'Afrique, où ils étaient allés chercher le Guano. Sept hommes, y compris le second du Courrier, avaient été tués. L'Africana, de Londres, capitaine Isemonger, mouillée à Portendic, ayant appris ce tragique évènement, a payé la rançon de neuf personnes, y compris le capitaine du Margaret, pour la somme de 300 liv. sterl. Six de ces personnes, parmi lesquelles le capitaine du Margaret, sont arrivées à Bathurst le 6 août; trois sont restées derrière, dans l'impossibilité où elles se sont trouvées de voyager, à cause de leurs blessures. Le capitaine a souffert trois mois de captivité.

(*Manchester Guardian*, cité par le *Sun*.)

## Banquet democratique à Londres.

Hier plus de 400 personnes respectables se sont réunies à dîner à la taverne de Highbury Barn Islington, pour célébrer l'anniversaire de la République française fondée en 92. Parmi l'honorable assemblée se trouvaient plusieurs étrangers distingués par la franchise de leur opinion. Après le dîner, M. Mac Donald a monté au fauteuil de la présidence, et, dans une chaleureuse allocution, il a rappelé à l'auditoire l'époque qu'ils avaient voulu célébrer. Après un éloge pompeux de ceux qui furent les principaux instruments de la régénération de la France et des avantages qui sont sortis de ce grand évènement, il termine en proposant le premier toast « à la République française! puissent les principes d'égalité sur lesquels elle a été constituée, triompher dans toute l'Union! » On répond à ce toast avec enthousiasme.

M. Lovett propose le toast suivant : « A la mémoire impérissable des héros de la Révolution française; à celle de tous les hommes de bonne volonté, chez tous les peuples qui ont combattu pour le triomphe de la liberté! » Parmi d'autres toasts également accueillis au milieu des applaudissements, nous citerons les deux suivants : « Aux démocrates de toutes les nations! puissent-ils s'unir dans les liens de la fraternité, pour faire avancer la cause de la liberté et anéantir le despotisme! » —

---

sectes malfaisants, d'araignées, de scorpions et de loups enragés qui semèrent en tous lieux la désolation et la terreur. Aldrovande, qui signale ces désastres dans son Traité des insectes, oublie de mentionner le Normand (l'Anglais) dans la catégorie des fléaux qui fondirent en ce temps sur notre triste patrie. L'aurochs cependant se retrouve encore au milieu du siècle dernier, dans les gorges boisées de la Moravie. Les derniers débris de l'espèce errent aujourd'hui, sous les ombrages trop frais des sapins de la Lithuanie.

Le glouton et le chat cervier, lynx du nord, avaient émigré à la suite de l'élan et du renne, leurs victimes de prédilection. Ils ne font plus dès lors que de rares apparitions dans l'histoire de l'Europe centrale.

L'ours noir, le loup argenté, le renard bleu, peu jaloux de conserver une fourrure splendide qui leur faisait de nombreux ennemis, renoncèrent bientôt à ce vêtement de luxe, pour adopter le costume modeste de leurs congénères indigènes.

L'ours est sans contredit de tous les habitants de ce globe, celui qui a le plus perdu à la venue de l'homme. Mais il a eu le tort de ne pas accepter sa disgrâce avec assez de philosophie; car l'ours était fait pour comprendre le nouveau roi de la terre et pour vivre avec lui sur le pied de la plus cordiale entente. Beaucoup dans leur orgueil ont préféré aux bénéfices de cette amitié facile les chances terribles d'une guerre d'extermination, guerre mêlée de succès et de revers, mais dont le résultat définitif a dû être très peu favorable à l'espèce, si je m'en rapporte au témoignage imposant des bonnets à poils de la garde nationale. D'autres, mieux avisés, ont été chercher le repos et la solitude aux lieux les plus sauvages et les plus inhabités. C'est le parti qu'a pris l'ours gaulois. L'ours gaulois, jaune ou brun, a demandé un asile aux Thébaïdes les plus escarpées des Pyrénées et des Alpes; il en descend encore de temps à autre pour attaquer les troupeaux de son ennemi. J'ai lu dans un gros livre, imprimé avec privilége du roi, il y a plus d'un siècle, que l'ours avait quelquefois éprouvé pour les filles des hommes un autre sentiment que celui de la haine. Je crois peu à ces histoires de scandaleuses passions dont raffolent l'Ecriture sainte et la mythologie. Après cela, les filles des hommes en ont affriandé tant d'autres, à commencer par les anges et le sage Jupiter! Le diable en sait sur ce chapitre plus long que nous.

Le cerf, le daim, délices des chasses royales, ont péri avec la royauté chasseresse. On en retrouve encore dans les parcs des fournisseurs de vivres ou des entrepreneurs de curage, rois de l'époque, quelques rares individus échappés par miracle aux vengeances des révolutions, car c'est le gibier du gouvernement qui paie généralement en France pour les fautes des princes. Le chevreuil et le sanglier sont bien près de leurs fins. Il y a bel âge que la race du loup aurait complètement disparu du

territoire national, comme elle a disparu d'Angleterre, n'était l'institution tutélaire de la louveterie, un corps spécial de hauts et puissants veneurs, préposés à la conservation du loup, ainsi que leur nom l'indique.

Je ne désespère pas de rencontrer, à l'occasion du castor de la Seine, un membre de l'Institut, capable de me démontrer que ce ne sont pas des industriels de cette famille qui ont bâti le pont d'Iéna ou celui d'Austerlitz, sous prétexte que ces rongeurs européens n'ont pas été doués par la nature de cette magnifique truelle qui fait la puissance et l'ornement du castor d'Amérique. Je réponds qu'il est absolument impossible de juger de la capacité intellectuelle du castor indigène, par les individus qui nous en restent aujourd'hui, tristes et infortunés débris d'un peuple dispersé à qui la misère a fait perdre les traditions de l'art et des procédés perfectionnés. Le régime de l'association était tout le secret de la supériorité industrielle du castor dans les deux mondes. Du jour où le castor de France a dû renoncer à ce régime, c'en a été fait de cette supériorité tant vantée, comme de la force de Samson après l'enlèvement de sa chevelure. L'association vivifie, l'isolement tue; le castor gaulois, acculé à cette heure dans les déserts marécageux de la Camargue, y végète déplorablement, poursuivi sans relâche par l'homme et assailli de perpétuelles terreurs; or, quel cerveau humain si solidement trempé qu'on le suppose, résisterait long-temps à l'influence abrutissante d'un pareil genre de vie. L'isolement et la crainte ont tué le castor de France. De dégradation en dégradation, l'intéressante et noble créature a passé à l'état de rat d'eau. Tel est le sort que réserve l'avenir au castor d'Amérique dont l'intelligence a déjà subi du fait de la persécution une atteinte mortelle.

Grande leçon pour les hommes! Confirmation solennelle de cette haute vérité philosophique *que la misère et l'abrutissement du travailleur sont fatalement au bout de toute industrie morcelée!*

Combien de siècles écoulés aussi depuis que la race généreuse des faucons, à qui l'odeur, cadavéreuse des cités soulève le cœur, a déserté le ciel de Paris! Déjà vers le temps des croisades, les faucons de France étaient rares, et les meilleurs se tiraient de Grèce, d'Ecosse et de Norwège. Aujourd'hui l'atmosphère parisienne appartient en toute souveraineté aux noires bandes des choucas, des corbeaux, des corneilles. A travers cette région aérienne qui s'étend des hauteurs du mont des Martyrs, de Ste-Geneviève et de l'arc de triomphe au donjon de Vincennes; vous n'apercevez plus d'autre vol que celui des lourds oiseaux d'hiver, hormis l'été, pourtant, le rare et rapide sillage des grandes hirondelles noires et les évolutions capricieuses du pigeon culbuteur. L'écho de la céleste voûte ne renvoie plus à la terre que les odieux croassements de l'oiseau de mauvais augure accentués, par intervalle, de la note criarde et plaintive de la cresserelle des clochers. Le sifflement de l'effraie, amie des vieilles tours, se perd dans la confusion des bruits nocturnes de la cité.

On voit, par le tableau qui précède, que le propre de la civilisation est de remplacer partout les nobles races, les races primitives, par des espèces inférieures et chétives. Qui pourrait reconnaître dans ces misérables conscrits de nos cités industrielles, qui ne vont pas à la taille du fusil de munition, et qui s'en félicitent, qui pourrait reconnaître la race de ces gaulois géants, qui marchèrent de chez eux jusque dans l'Asie-Mineure en chantant, et pillèrent en passant Rome et Delphes; hommes de fer, qui combattaient nus, et qui tuaient leurs ennemis par le poids de leurs glaives au tranchant émoussé. La civilisation a banni du territoire de Paris, l'élan, le bison et l'aurochs; elle y a implanté en revanche le rat anthropophage et le lapin de chou, deux espèces complètement inconnues des Druides. Ils appellent cela un progrès!

Mais c'est assez parler des bêtes de jadis, abordons l'examen de celles d'à-présent.

### *Aujourd'hui.*

Le personnel zoologique de Paris actuel comprend le cheval et ses congénères, le mulet et l'âne; l'ânesse et la vache laitière; le chien, le chat, le rat et le lapin. Paris a pour spécialités dans le genre volatile, le cygne et le ramier des Tuileries, le merle des jardins aristocratiques, et le moineau du Palais-Royal. C'est à peine s'il est nécessaire de mentionner les noms de la mésange, du grimpereau, du gros-bec, du pinson, du chardonneret, du gobe-mouche, de la fauvette et du rossignol, espèces qui ne sont pas tout-à-fait inconnues au dedans de la vaste enceinte des bastilles, mais qui ne jouent dans les affaires de la cité qu'un rôle bien secondaire. Paris avait naguère encore ses colonies de bizets, affectionnées comme celles de ses hirondelles aux voûtes de quelques grands édifices; mais le temps est loin, où la vente du bizet jeune-âge, constituait une partie importante des revenus du sonneur de Notre-Dame. Je demande vainement aujourd'hui ces bizets aux arcades du Pont-Neuf; l'étourneau a disparu aussi, et le choucas, le martinet et la cresserelle, fanatiques admirateurs des monuments gothiques, sont demeurés les derniers habitants de leurs tours. Le perroquet, emblême de l'avocat et du sophiste, le perroquet qui parle sans savoir ce qu'il dit, devait finir par s'acclimater à Paris et s'y reproduire; ce qui a eu lieu en effet.

(*La suite à demain.*) A. TOUSSENEL.

ERRATA. — Des erreurs typographiques se sont glissées dans notre feuilleton de mardi : des noms de plantes ont été défigurés; il faut lire *Olea flagrans*, *Ixora*, *Lagerstræmia* et *Murraya*.

— Le National félicite le Siècle de vouloir bien abandonner la défense des compagnies financières. Oui, dit-il, que la question soit posée entre les compagnies abandonnées à leurs propres forces, et l'Etat laissé au libre exercice de sa puissance, et nous avons la certitude de voir triompher la cause des vrais principes de la morale, de l'ordre et de la saine politique.

— La *Réforme* convient que la science sociale pénètre de toutes parts au sein de la classe laborieuse.

— Le *Commerce* examine la situation de l'Espagne, et espère que la puissance des idées l'emportera dans ce pays sur tout ce que les carlistes, les ultra-progressistes et les ministres, pourraient tramer contre la constitution et la liberté.

---

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 10 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— Le roi sera reçu, à ce qu'il paraît, à Portsmouth, à bord du Saint-Vincent, 120, portant le pavillon amiral et commandé par le capitaine Rawley.

— L'arrivée du prince de Joinville en France est prochaine. Le prince débarquera à Toulon, où l'on fait de grands préparatifs pour le recevoir.

— Le gouvernement a reçu des dépêches d'Afrique qui lui ont été apportées par un aide-de-camp de M. le maréchal Bugeaud. La frégate à vapeur l'*Orénoque*, qui a relâché à Marseille pour y déposer cet officier, est arrivée à Toulon le 22 dans l'après-midi.

— Il paraît que les négociations du cabinet des Tuileries auprès des gouvernements voisins de la France, pour empêcher que le duc de Bordeaux ne vienne s'établir près de nos frontières, ont complètement réussi. Il est positif que le prétendant français a voulu successivement aller passer l'automne de 1844 en Suisse, dans le grand duché de Bade et dans le Wurtemberg, et que chacun de ces gouvernements s'est opposé à ce voyage, comme pouvant porter ombrage à la France.

— On assure que le gouvernement a dissimulé le nombre des morts dans l'affaire de Mahahana à Taïti. En y comprenant les deux officiers tués, MM. Seignette et Nansouty, ce nombre est de 17. Le *Siècle* annonce, d'après une lettre qui lui a été communiquée, qu'outre les 2 officiers tués et les 52 blessés dont a parlé la dépêche officielle, nos troupes auraient perdu plus de 40 soldats ou marins tués sur le lieu du combat. Cette lettre ajoute que les plans des retranchements élevés par les rebelles avaient été donnés par des officiers anglais et que le rapport de M. le commandant Bruat, reçu par le ministère, fait officiellement mention de cette circonstance.

— Une ordonnance royale nomme M. le lieutenant général baron de Gueveau président de la commission de réorganisation de l'Ecole polytechnique et le lieutenant général Rohault de Flery, membre de cette commission.

— Le *Moniteur parisien* publie ce soir l'ordre du jour suivant, qui a été affiché à bord des bâtiments de l'escadre sous les ordres du prince de Joinville :

11 septembre 1844.

Le roi, en apprenant les succès obtenus sous les murs de Tanger et de Mogador, a bien voulu charger le contre-amiral commandant de transmettre à l'escadre le témoignage de sa satisfaction.

Le contre-amiral est heureux d'avoir à remplir ce devoir, et il s'empresse de mettre à l'ordre du jour de l'escadre la lettre suivante écrite par sa majesté.

*Le roi au prince de Joinville.*

Neuilly, jeudi 29 août 1844.

Mon cher et bien aimé fils,

Je rends grâce à Dieu de t'avoir conservé au milieu des dangers que tu as si noblement affrontés, et d'avoir permis que ce soit par ton organe que j'adresse à l'escadre que tu commandes mes félicitations personnelles et l'expression de la reconnaissance nationale pour les nouveaux lauriers qu'elle vient d'attacher à notre pavillon.

En félicitant nos braves marins d'avoir déployé cette valeur française qui ne manque jamais de répondre à l'appel de la patrie, je m'applaudis que tu aies retenu leur ardeur, jusqu'au moment où la justice de notre cause nous imposait le devoir de recourir aux armes.

J'ai vu avec bonheur les efforts simultanés de notre marine et de notre armée couronnés par d'aussi brillants succès, et il m'est bien doux que ce soit mon fils qui ait conduit nos marins à la victoire.

Je t'embrasse, mon cher fils, dans toute l'effusion de mon cœur.

Signé Louis-Philippe.

Le contre-amiral commandant,

Signé F. d'Orléans.

Le présent ordre sera affiché pendant trois jours à bord des bâtiments de la division. Il en sera donné lecture par MM. les capitaines aux équipages assemblés.

... cette année une importance particulière au discours que doit prononcer le ministère public pour la rentrée de la cour royale de Paris. C'est M. l'avocat-général Glandaz qui a été désigné par M. le garde des sceaux pour être l'interprète du parquet dans cette circonstance. Nous croyons savoir que l'honorable magistrat a choisi pour texte de sa mercuriale *l'union de la magistrature et du barreau*. Jamais sujet n'eut plus d'à-propos. (*Revue de Paris.*)

— On annonce la mort de M. Duchâtel, père du ministre de l'intérieur. M. Duchatel était âgé de 82 ans.

— Le domaine a adjugé aujourd'hui 824 arbres à abattre sur les grandes routes qui rayonnent aux environs de la capitale.

— L'adjudication des 34 locomotives avec tenders et pièces de rechange, a eu lieu aujourd'hui au ministère des travaux publics.

Voici le résultat de cette adjudication :

1er Lot : adjudicataire, M. Cavé : à raison de 44,800 par locomotive avec tender et pièces de rechange.

2e Lot : adjudicataire, M. Hallette ; à raison de 47,000 fr. id.

3e Lot : adjudicataires, MM. Derosne et Caille, de Paris ; à raison de 49,000 fr. La fourniture des 608,000 chevilles en fer, pour le même chemin, a été adjugée à MM. Labruer et Grefix, à 187 fr. 45 c. la tonne de 1,000 kil. id.

— La cour de cassation vient de décider, conformément à sa jurisprudence antérieure, que la prohibition faite aux journaux non cautionnés de s'occuper de matières politiques, s'applique à la polémique sur les actes de l'autorité municipale et même de l'administration des ponts et chaussées aussi bien qu'à la polémique ayant pour objet les actes de l'administration centrale et des grands pouvoirs de l'Etat.

— Aujourd'hui, à deux heures et demie, les trois bataillons du 62e faisaient l'exercice à feu au Champ-de-Mars, en présence de M. le général Sebastiani. Par une funeste négligence, on avait donné aux soldats plusieurs cartouches à balles : un sous-officier des Invalides a été atteint et blessé grièvement à la hanche gauche.

— On lit dans le *Périgord* :

« Le fameux Conjat, dont la cour d'assises devait s'occuper dans l'une de ses dernières sessions, et qui parvint à se débarrasser pour la deuxième ou troisième fois, au mois de juin dernier, des mains des gendarmes, ne pourra être repris maintenant qu'avec beaucoup de peine ; on assure, en effet, qu'une lettre par lui adressée tout récemment à l'un de ces amis de l'arrondissement de Tulle est datée des frontières d'Espagne. »

— La gendarmerie a arrêté le 9 septembre, à Montmerie, pendant la foire, le nommé Berthelon (Pierre), de Belleville (Rhône), qui avait émis de la fausse monnaie. Cet individu, se trouvant dans un cabaret, paya sa dépense avec une pièce de 5 fr. sur laquelle on lui rendit. Mais la pièce étant tombée des mains de la cabaretière, le son lui révéla qu'elle était fausse. Les jours précédents, elle avait déjà reçu deux pièces fausses de Berthelon. Menacé de la gendarmerie, celui-ci prit la fuite, jetant tout l'argent qu'il avait dans ses poches; on le ramassa, et l'on trouva encore une pièce de 5 francs et une pièce de 2 fr. fausses. Berthelon, arrêté peu d'instants après, a été mis à la disposition du procureur du roi.

— On lit dans la *Sentinelle du Jura* :

« Des lettres particulières annoncent que Mende, et tout le département de la Lozère, sont vivement préoccupés de l'accusation grave qui pèse en ce moment sur un receveur général ; il s'agit d'attentat à la pudeur sur deux jeunes filles de moins de dix ans. En raison des charges qui s'élèvent, l'instruction se poursuit rapidement. Quant au prévenu, il a été suspendu et est passé en Suisse. »

— La *France méridionale* a reçu de Montpellier, à la date du 19 de ce mois, la nouvelle suivante :

Notre prison cellulaire a été hier le théâtre d'une première évasion. Voici dans quelles circonstances :

Les prisonniers ont chacun la faculté de se promener isolément et de prendre l'air, tous les jours, pendant une heure, dans l'un des préaux de l'établissement. Hier, à 11 heures et demie, c'était le tour du nommé Pierre Chabriol, âgé de 31 ans, natif de Saussan (Hérault), et qui n'en est pas à son coup d'essai, puisque voilà la troisième fois qu'il s'évade de diverses prisons. Cet individu, condamné déjà à 5 ans de réclusion, avait été conduit ici pour y être jugé criminellement, sur nouveaux frais, comme prévenu de vol et de tentative d'assassinat.

Les travaux de la prison ne sont point encore tout-à-fait terminés ; un ouvrier peintre avait laissé à sécher dans le préau, où se trouvait Chabriol, une longue planche enduite de couleur ; celui-ci a appliqué la planche contre le mur, en manière de tremplin ; puis, prenant son élan et gravissant cette planche à la course, comme aurait fait un sauteur de profession, il est parvenu à saisir le chaperon du mur. Rien n'était plus facile ensuite que de se laisser glisser de l'autre côté, dans le chemin de ronde. Là se trouvait une sentinelle qui garde une porte de dégagement, laissée ouverte pour la commodité des ouvriers, laquelle donne dans la cour intérieure du Palais de Justice. Notre hardi malfaiteur dont le costume ne pouvait faire naître aucun soupçon, est sorti tranquillement par cette porte, sans nulle opposition de la part de la sentinelle, qui l'a pris pour un des ouvriers encore occupés à l'intérieur.

— A cinq lieues de Madrid, la gondole des diligences péninsulaires, venant de Bayonne, a été arrêtée le 17 à deux heures du matin : tous les bijoux, l'argent et les effets de valeur ont été volés. Tous les voyageurs avaient été liés avec des cordes, et sont restés dans cette position pendant les deux heures qu'a duré l'opération. Les voleurs étaient au nombre de 15, sans compter ceux qui devaient être aux aguets.

(*El Clamor publico*, du 19 septembre.)

— Le correspondant du *Morning-Herald* lui écrit de Lisbonne :

« Une affaire très scandaleuse a eu lieu ici il y a quelques jours. Le mari outragé et la femme coupable sont Français ; l'amant est un sujet anglais de naissance, mais Français par ses habitudes, son caractère et son langage. Le mari, qui n'était point attendu ce soir-là chez lui, puisqu'on le croyait encore à la campagne, est rentré tard, et le galant a tout juste eu le temps de se cacher dans le cabinet de la femme de chambre ; quand le mari se fut endormi, son faux ami (car cet homme se disait son ami) essaya de fuir ; mais le mari, selon son habitude, avait fer-

Ce n'est pas que les Grecs et les Romains, qui nous ont légué tant de choses, n'aient aussi essayé de transmettre rapidement et au loin la nouvelle d'événements considérables ou imprévus : la langue grecque est remplie de mots relatifs à l'art des signaux, et la France offre encore çà et là les restes de tours bâties par les Romains, qui prouvent, comme les inscriptions de la colonne Trajanne, la réalité de leurs connaissances en télégraphie. Les feux, les torches pendant la nuit, les étendards, la fumée, le son des instruments pendant le jour, en étaient les agents les plus ordinaires. Il faudrait d'ailleurs remonter aux premiers temps historiques, aux Hébreux, pour trouver l'origine de la correspondance aérienne, que les Chinois, dont on veut que la prescience soit universelle, paraissent avoir poussée très loin.

Mais laissons de côté, avec les drapeaux dont se servait Tamerlan pour dicter des conditions aux villes assiégées, les systèmes tantôt phrasiques, tantôt alphabétiques, essayés avec plus ou moins de bonheur par Kessler, Amontons, etc., et arrivons tout d'un coup à la découverte des frères Chappe.

Le moment où il en fut fait hommage à l'Assemblée qui gouvernait alors la France, était bien choisi : de l'imprévu partout : au dehors, la guerre, une guerre qui, chaque jour, allait s'agrandissant ; au dedans, des circonstances politiques d'une gravité extrême, menaçante, nécessitaient dans la correspondance une rapidité que rien ne pût entraver. Les moyens ordinaires ne suffisaient plus, et cependant, chose pénible à dire, le télégraphe fut d'abord méconnu ; on n'entrevit pas les immenses services qu'il devait rendre. Il fallut l'appui du frère aîné, député du département de la Sarthe, pour surmonter ces obstacles que rencontrent toujours les créations les plus véritablement utiles. Enfin, un premier essai a lieu sur les pavillons de la barrière de l'Etoile ; une nuit, la machine est enlevée, et disparaît. Un second télégraphe est établi dans le parc de Monceaux ; cette fois, le peuple s'y rend, le brûle, et peu s'en faut que les auteurs accourus à la nouvelle du sinistre ne figurent dans l'auto-da-fé. Mais le temps des épreuves et des mécomptes touchait à sa fin, et bientôt, le 12 juillet 1793, une expérience solennelle eut lieu en présence des commissaires nommés par la Convention : le succès fut complet.

On décréta l'établissement d'une ligne de Paris à Lille ; peu de temps après, elle transmettait la nouvelle de la prise de Condé sur les Autrichiens, et l'Assemblée pouvait y répondre séance tenante, en quelques minutes, par cette phrase : « L'armée du Nord a bien mérité de la patrie. »

De nouvelles lignes rayonnèrent aussitôt dans plusieurs directions.

A peine connue, bon nombre d'imitateurs cherchèrent à pénétrer les secrets de la télégraphie, à porter plus loin encore cette promptitude dans l'action, ce mystère dans la méthode qui élèvent si haut les frères Chappe au-dessus de leurs devanciers. La discrétion profonde, inébranlable des agents d'une administration sans rivale dans le monde, n'avait pas permis aux étrangers de s'approprier nos moyens télégraphiques, tous ceux qui se lançaient dans cette voie, si glorieusement ouverte, devaient non modifier, améliorer, mais créer de toutes pièces un ensemble complet de signaux.

A cela tendaient les moyens proposés par Edgworth, l'amiral Saint-Haouen, Bettancourt et Bréguet, etc., etc., et c'est aussi ce que M. Gonon après de longs efforts vient de réaliser.

M. Gonon est un de ces esprits ingénieux, infatigables, qui embrassent une idée qui leur est sympathique, s'en pénètrent, la poursuivent sous toutes ses faces, et arrivent à leurs fins à force de veilles, de persistance et de travail. Les habitués de l'Académie des sciences l'ont entendu lire, il y a plusieurs mois, l'analyse du Mémoire qu'il vient de publier *in extenso*.

Après un historique très abrégé, et quelques lignes, en trop petit nombre, consacrées à l'examen du système qu'il se propose de renverser, l'auteur expose les avantages de sa découverte. Puis, il fait suivre la première partie, du relevé des dépêches publiées pendant une année par le *Moniteur*, et termine en présentant la solution de questions qui lui ont été présentées par les membres les plus éminents de l'Institut. — Ces questions résument à peu près toutes les difficultés de la télégraphie.

Le journal officiel en fait foi, des dépêches de vingt-cinq à trente mots, mettent souvent plusieurs heures et plusieurs jours pour parcourir de faibles distances. Dans certains cas qui sont loin d'être rares, les moyens ordinaires de correspondance eussent été plus prompts.

Ces retards tiennent à plusieurs causes :

Ils tiennent à la lenteur des mouvements ;

A la grande mobilité de l'appareil dont le corps et les bras, sans cesse en action, éprouvent quelque peine à se fixer : aussi faut-il un certain temps pour que le signal *soit assuré*, et puisse être aperçu.

Ils dépendent enfin du nombre trop restreint des signaux, qu'il devient très difficile de distinguer par le plus léger brouillard.

Le télégraphe de France est d'une admirable simplicité. Il suffit, pour s'en convaincre, de l'examen le plus superficiel. En outre, sa légèreté permet de l'asseoir sans crainte sur tous les édifices ; mais il a les défauts de ces qualités ; ainsi, sa grande simplicité limite le nombre des signaux à quelques centaines, et il y a nécessité d'en employer constamment deux, trois, et souvent plus, pour un même mot. Il arrive donc que, pour obvier au triple inconvénient de la variation de l'atmosphère, du grand nombre et de la lenteur des signaux, on est obligé de tronquer les dépêches et de les réduire à des formules, dans quelques cas presque inintelligibles.

Tout d'abord, la machine de M. Gonon paraît plus compliquée : le corps en est immobile, et se compose de deux poteaux réunis dans une partie de leur hauteur par des volets. Des flèches sont placées à la partie supérieure, au sommet et au milieu de ces poteaux. Rien de plus ingénieux que le mécanisme qui préside à leurs mouvements, à l'ouverture, à la fermeture des volets : ce sont, d'une part, des manivelles qui se meuvent sur des cadrans divisés ; de l'autre, des touches numérotées assez semblables à celles d'un piano, et le jeu de toutes ces pièces est rapide au point de permettre à des employés bien exercés de donner jusqu'à 12 ou 13 signaux par minute, c'est-à-dire d'expédier une dépêche de neuf cents à mille mots dans l'espace d'une heure, et à la distance énorme de cent

ge pour le pays. Mais l'inventeur y voit, comme dans l'administration des postes, une source nouvelle de revenus. Voici son calcul : la transmission des dépêches, devenue facile et rapide au point de passer les besoins du gouvernement, il propose, — ces besoins largement satisfaits, — de faire de son système de télégraphe un moyen de correspondance à la portée du monde industriel, commerçant et financier. Cette correspondance *ouverte*, traduite et signée par des officiers assermentés, ne pourrait jamais être employée dans des intentions coupables, et l'autorité, faisant elle-même connaître le cours des rentes, des fonds étrangers, etc., les colporteurs de fausses nouvelles n'auraient plus aucune chance de succès dans leurs marchés de Bourse.

Que M. Gonon nous permette maintenant deux observations sur la valeur desquelles l'expérience seule est appelée à prononcer.

1° Malgré les jalousies des volets, son appareil offrira, nous le craignons, beaucoup de prise à l'action du vent. Sous un ciel comme le nôtre, cette considération n'est pas sans importance, et les frères Chappe en ont tenu grand compte, dans la construction de leur régulateur.

2° Le télégraphe de France est pourvu à sa base d'une répétition qui imprime le mouvement, assure le signal, et *répète* en même temps, comme l'indique son nom, la figure produite au dehors. Ainsi le guetteur a sous les yeux, l'image de ce qui se passe au-dessous de lui : il peut donc à chaque instant corriger ses erreurs, et dans tous les cas, s'apercevoir immédiatement d'un dérangement survenu dans le mécanisme.

Dans le système que nous analysons, il n'y a rien de semblable ; et s'il

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1052 50, 1055. — Jouiss. des 4 Canaux, 126 25, 127 50. — Lin Maberly, 410, 145. — Grand'Combe, 1325. — Oblig. Saint-Germain nouv., 1220. — Id. Versailles nouv., 1180. — Id. Orléans, 1255. — Id. Strasbourg, 1235. — Id. Grand'Combe, 1152 50, 1155. — Lots d'Autriche, 400. — Banque belge, 665. — Rente id. 1831, 104 1/2. — Rente de Hollande, 2 1/2 0/0, 62 1/2. — Rente d'Espagne 3 0/0, 34 5/8, 3/4. — Id. passive, 5 7/8, 6.

A terme : Fin courant. Banque de France, 3057 50. — Id. Rente belge 1840, 106.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 118 95 | P. H. 119 10 | P. B. 113 95 | dr c. 119 10 | hier 119 05 |
| — fin cour. | 119 » | 119 05 | 119 » | 119 05 | 119 15 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 95 | 82 » | 81 90 | 81 95 | 81 90 |
| — fin cour. | 81 90 | 81 95 | 81 85 | 81 90 | 81 95 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 106 » | » » | » » |
| 4 0/0.... | 104 50 | » » | H. » 50 | — Portugais. | 45 1/2 | 46 3/4 | H. » 1/2 |
| O. de la V. | 1455 » | » » | H. 5 » | Esp. D. active | 31 3/4 | 32 » 1/4 | H. » 1/8 |
| B. de Fr. | 3055 » | » » | B. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 75 | 98 70 | B. » 05 |
| C. L. 5000 | 5060 » | » » | » » | — Romain. | 105 » | » » | » » |
| i — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1215 » | » » | » » |
| C. hyp... | 767 50 | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 425 » | » » | B. 2 50 |
| 4 Can.... | 1288 75 | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

il a tout prévu, et son papier glacé, satiné, parfumé, armorié, a subi les dimensions voulues par l'usage dans toutes les occasions d'écrire. Les enveloppes qui renferment les lettres sont assorties à ces délicieux papiers, et en recevant une missive, on juge au premier coup-d'œil, du goût et de la bonne grâce habituelle de qui vous l'adresse. Les nombreux envois de Marion dans tous les hauts lieux de l'Europe témoignent de sa supériorité, et attestent assez que ce fut justice bien méritée que la médaille décernée à Marion après l'Exposition de l'industrie, où chacun avait pu admirer la perfection remarquable de ses articles.

## Spectacles du 27 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lazzarone. Péri.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari de la Veuve. Héritière.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sainte-Cécile. Eau merveilleuse.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone. Femmes savantes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Marocaines. Mémoires. Turlurette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Enfants de troupe. Bal Mabille.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Fiorina. Oncle rival. Enfantillage. Gallâtre.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Tiridate. Aumônier. 3 Péchés. Famille du fumiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Maître corbeau. Polka.
5 h. 1/2 FOLIES. — Femmes, Marlborough. Intermède. For-l'Evêque. Voyage

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Société centrale d'agriculture de Nancy.*

En attendant que la société puisse publier son programme, soumis en ce moment à l'approbation de M. le ministre de l'agriculture, elle prévient les cultivateurs qu'outre les prix ordinaires, il en est établi un de 500 fr., en faveur des cultivateurs du département, dont l'exploitation sera jugée la plus méritante, tant sous le rapport des assolements, des cultures et des instruments, que sous celui des fourrages, des bestiaux et des bâtiments ruraux. Ceux qui désireront concourir, devront adresser leur déclaration au secrétaire de la société, à l'Université, avant le 1er novembre, terme de rigueur.

— Les approvisionnements en grains amenés le 18, sous les halles d'Epinal, ont atteint un chiffre extraordinaire ; aussi les céréales en général, ont-elles subi une diminution sensible.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des Céréales** (par hect.).

NANGIS, 25 décembre. — Froment 18,65. — Avoine 6,40.

ROYE. — Froment 1re 17,00 à 17,75 ; 2e 16,00 à 16,75 ; 3e 15,00. Les blés de première qualité ont baissé de 0,75 à 1,00 et ceux de 2e qualité de 0,75.

SOISSONS, 21 septembre. — Froment 1re 17,15 ; 2e 16,61 ; 3e 15,86. — Méteil 12,00 à 15,00. — Seigle 8,85 à 9,26. — Orge 8,60. — Avoine 5,06 à 5,84.

NOYON, 22 septembre. — Notre marché d'hier était plus fort que tous ceux que nous avons eus depuis quelque temps, et il y a eu baisse de 50 à 75 c.

Blé 1re 34,50 à 36,50 ; 2e 30 à 33,50 les 2 hect. — Avoine 7,00 à 9,00.

BERGUES, 23 septembre. — Froment 1re 20,51 ; 2e 19,16 ; 3e 18,00. — Seigle 12,83. — Orge 11,01. — Avoine 7,01.

Le marché était moins approvisionné que le précédent. Le prix du blé a baissé de 14 c. à l'hect. Le seigle a haussé de 27 c., l'orge de 54 c.

TROYES, 21 sept. — Froment vieux 10,50 à 19,75 ; do nouveau 15,00 à 19,50. — Méteil 9,50 à 14,50. — Seigle 7,50 à 10,00. — Orge 8,25 à 9,50. — Avoine vieille 6,25 à 7,50 ; do nouvelle 5,00 à 6,50. — Sarrazin 8,50.

FONTENAY, 21 sept. — Froment 14,30 ; do nouveau 16,90. — Baillarge 10,07. — Seigle 13,00. — Avoine 6,50. — Orge 9,75. — Méture 10,40. — Garobe 11,05.

BORDEAUX, 23 sept. — Les grains et farines restent stationnaires, il n'y a aucune variation depuis ma dernière cote ; néanmoins il y aurait plutôt tendance à la baisse qu'à la hausse.

Une majeure partie des habitants s'occupe actuellement des vendanges, de sorte que la boulangerie n'ayant qu'un faible débouché ne court pas aux achats.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 25 Septembre. | | | 26 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 662 q. | 07 k. | Arrivages | 1246 q. | 45 k. |
| Ventes | 1103 | 52 | Ventes | 2.67 | 51 |
| Restant | 18572 | 26 | Restant | 17551 | 70 |
| Cours moyen | | 35,31 | Cours moyen | | 35 08 |
| Cours-taxe | | 35.32 | Cours-taxe | | 35,19 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 63q. | 14k. | 49.70 à 51 60 | Gr. | 26 | 69k | 48,10 à 51,00 |
| 1re | 374 | 65 | 35 00 à 38 20 | 1re | 501 | 32 | 35,00 à 38,20 |
| 2e | 361 | 81 | 32,50 à 34 70 | 2e | 717 | 62 | 32,50 à 34,70 |
| 3e | 16 | 28 | 22 05 à 28 65 | 3e | 15 | 04 | 29,25 à 00,00 |
| 4e | 3 | 15 | 20,15 à 00,00 | 4e | 21 | 81 | 22,30 à 25 50 |
| Al. | 227 | 63 | 36 95 à 00,00 | Al. | 363 | 76 | 33,15 à 35,40 |

**Sucres** (les 100 kil.)

PARIS, 32 sept. — *Sucres.* Le peu de sucre indigène disponible sur place a donné lieu cette semaine à quelques transactions. 200,000 kilos environ ont été vendus sur la base de 134 à 135 fr. la bonne 4e. Un très petit lot de sucre nouveau s'est même traité sur la base de 136 fr. la bonne 4e. Plusieurs marchés à livrer ont été faits pour décembre, janvier, février et mars, invariablement sur la base de 131 fr. la bonne 4e, rendue et reconnue à Paris. En exotique, la demande qui avait été animée au commencement de la semaine de la semaine, s'est ralentie sur la fin. En résumé, l'on a écoulé environ 600 barriques sur la base de 129 fr. la bonne, 4e. Calme sur les raffinés.

*Sucres indigènes.* Ordinaire 4e 130 fr. ; bonne ord. 4e 142 ; bonne 4e 134 ; belle 4e 137 ; fine 4e 140. — Glaircés de 135 à 150.

*Sucres exotiques.* Martinique et Guadeloupe. Ordinaire 4e 125 fr. ; bonne ord. 126 ; bonne 4e 129 ; belle 4e 132.

*Sucres raffinés.* 4 cassons ordinaire 1,60 à 1,67 le kil. ; do bonne ord. 1,70 à 1,75. — *Esprit* 3/6 fin betterave 87 fr. l'hect. rendu à Paris. — Mélasses de fabrique indigène 16 fr. les 100 kil. — Mélasses de raffinerie, en sucre indigène, 21. — Mélasses de raffinerie, en sucre exotique, 30, prises sur les lieux de production.

LILLE, 20 sept. — *Sucre indigène* belle 4e 128 à 129 fr. ; bonne 4e 125 à 126 ; bonne ord 4e 123 ; ord. 4e 120 à 121 ; bonne 4e 114 à 117, commun 86 à 110. — *Raffiné.* Raffinade 19.. — Mélis de 3 kil. 180 ; de de 6 kil. 165 à 175. — Lumps 162,50 à 165.

LE HAVRE, 21 sept. — Des achats assez considérables, tant en disponible qu'à livrer, ont fait monter le cours des sucres de nos Antilles jusqu'à 123 fr. la bonne 4e. Un lot de 633 barriques a ensuite été obtenu 122 fr., et c'est ce dernier prix qui fait le cours du marché. La demande moins animée qu'au commencement de la semaine.

MARSEILLE, 20 sept. — *Sucres bruts.* Notre marché présente beaucoup moins d'animation depuis quelques jours. Les nombreux arrivages de nos colonies et particulièrement de la Pointe-à-Pitre, ont complètement arrêté la hausse que nous signalions dans nos précédents avis. Il en est résulté un calme momentané sur les sucres bruts disponibles qui n'ont eu qu'un débouché de 150 bques à 31 fr. les 50 kil. entr. avec escompte.

A livrer, il s'est traité 320 bques à 34 fr. et 443 bques à 34 fr.

*Sucres terrés.* On a réalisé en deux affaires 800 caisses Havane blond à 27 fr. ; 331 caisses do blond à 26, et 600 caisses de blanc à 36 les 50 kil. entr.

*Raffinés* Pap. 7 0/0 — 35,50 à 35,75 les 50 kil. E.
Cassés — 36,50
Bâtardes — 35,50 à 35,75
Tapés — 35,75

A la consommation les affaires sont moins animées par suite de la rareté de marchandise. Les raffinés nuls valent 81,50 et les bâtardes blanches 78,50.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 26 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1812 | 1783 | 29 | 1 18 | 1 05 | » 91 |
| Vaches.... | 79 | 79 | » | 1 12 | » 96 | » 80 |
| Veaux..... | 736 | 736 | » | 1 40 | 1 22 | 1 4 |
| Moutons.. | 10880 | 9186 | 1391 | 1 36 | 1 10 | » 85 |

NANGIS, 25 septembre. Il y a eu sur place 425 veaux ; prix de vente 1,20-1,00. — 38 bœufs 1,20-1,00. — 8 vaches 1,00-0,80.


# REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

## JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES.

PARIS. Un an. . . . 40 fr. Six mois. . . . 20

DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER. Un an. . . . 45 fr. Six mois. . . . 23

**Publié sous la direction de M. CÉSAR DALY,**

**Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des Architectes britanniques.**

*Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4o, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier.*

**Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob.**

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJA PUBLIÉS (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr. ; cartonné, 43 fr. ; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les Départements et l'Etranger, 45 fr. ; cartonné, 48 fr. ; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr.

*Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des Souscripteurs, et sans frais pour eux.*

## SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

HISTOIRE : Architecture militaire du Moyen-Age (suite et fin). MÉLANGES : Fin de la sixième étude sur la ville de Paris : Moyen d'arrêter le déplacement de Paris. Septième étude : Possibilité matérielle de l'exécution simultanée des travaux proposés pour arrêter ce déplacement. Huitième étude : Comment il serait possible de fournir d'eaux abondantes la partie méridionale de Paris et d'obtenir un rabais considérable sur certains matériaux de construction et de pavage, par M. PERREYMOND. MACÉDOINE : De l'assainissement des fosses d'aisances ; — Des ciments et des chaux hydrauliques, par M. VICAT ; — Procédé pour durcir le plâtre ; — Sur les plâtres des environs de Paris, par M. BERTHIER ; — Procédé pour rendre la fabrication de la céruse moins dangereuse.

Deux planches sur acier représentant : L'une double, un Plan du centre de Paris avec l'indication des changements projetés par M. PERREYMOND ; — l'autre, la Travée du deuxième étage d'une maison place St-Georges, 28, bâtie par M. RENAUD, architecte.

En outre, 27 gravures sur bois dans le texte.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

**DE LA POLITIQUE NOUVELLE,**

CONVENANT AUX INTÉRÊTS ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ,

**et de ses conditions de développement par la publicité.**

2e ÉDITION. 1844. PAR V. CONSIDÉRANT. BROCHURE IN-18.

Prix : 15 centimes ; et par la poste, 20 centimes.

**PAPIERS PLISSÉS, TORSADE, COINS RONDS**

ET AUTRES. — ENVELOPPES ASSORTIES A TOUS CES PAPIERS. — BOITES GARNIES de toutes ces jolies fantaisies, que MARION sait si bien ordonner et dont seul à Paris il possède le plus bel assortiment. Maintenant que l'on ne peut s'exempter d'une grande recherche dans le choix de ses papiers pour la correspondance.

**LES MAGASINS DE LA CITÉ BERGÈRE, 14,** sont devenus le rendez-vous obligé de la haute fashion. On y trouvera pour le JOUR DE L'AN tout ce que l'art du papetier peut créer de merveilleuses fantaisies.

**TAFFETAS LEPERDRIEL**

**EN ROULEAUX, JAMAIS EN BOITE,** *Adoptés par la généralité des médecins.*

L'un épispatique pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES, l'autre rafraîchissant pour panser les CAUTÈRES, sans démangeaison. Serre-bras, Compresses, etc. LEPERDRIEL, Faubourg-Montmartre, 78.

d'hui, leur influence peut devenir considérable au fur et à mesure que les membres des associations deviendront eux-mêmes plus nombreux, puisqu'elles ont pris naissance chez des peuples constitutionnels, c'est-à-dire gouvernés par l'opinion.

Nous voyons avec peine qu'il n'a encore été, que nous sachions, rien fondé de semblable en France. Nulle part plus que chez nous, cependant, l'empire du chauvinisme n'aurait besoin d'être contre-balancé par des associations destinées à faire apprécier les avantages de la paix, à inspirer l'horreur de la guerre, chose en elle-même toujours impie et inhumaine, bien qu'elle puisse encore être quelquefois une extrémité nécessaire, tant que les nations ne se seront pas élevées à un état social supérieur. Car c'est un des côtés faibles des sociétés pour la paix établies en Amérique et dans la Grande-Bretagne, que les philanthropes qui en font partie, animés d'ailleurs des intentions les plus louables et les plus généreuses, ne conçoivent pas la condition essentielle qui doit assurer à tout jamais le règne de la paix sur la terre, et qui consiste dans l'établissement d'une forme de société plus avancée que notre civilisation actuelle. Par la connaissance du régime qui, seul, peut procurer aux Etats comme aux particuliers des garanties nécessaires de justice et de sécurité, les sociétés en faveur de la paix acquerraient le moyen de donner à leurs efforts une portée qu'ils n'auront jamais sans cela. En l'absence d'une telle conception, les projets de paix perpétuelle offriront toujours quelque chose de chimérique qui leur fera beaucoup de tort auprès des esprits positifs.

Pour admettre l'idée qu'il n'y aura plus de guerre, les esprits de cette trempe veulent qu'on leur fasse voir qu'il n'y aura plus de motifs, plus d'occasions de guerre entre les puissances et les nationalités diverses. Or, c'est sur ce point que l'abbé de Saint-Pierre et tous ses continuateurs sont loin de donner satisfaction à l'esprit positif, qui repousse, comme pure illusion, tout ce qui ne présente pas un enchaînement rigoureux de cause à effet. Les causes de dissidence, les conflits d'intérêt entre les gouvernements, semblent se multiplier de plus en plus à mesure que les nations se développent en regard les unes des autres ; d'où il est naturel de conclure que le recours à la voie des armes, conjuré depuis quatorze ans, au prix des plus grands efforts, par la prudence et l'humanité de quelques personnages politiques, est simplement ajourné et demeure inévitable pour l'avenir. Mais que l'on parvienne à faire admettre des combinaisons internationales qui réalisent l'accord des intérêts aujourd'hui opposés ; que l'on fasse voir comment pourra s'opérer d'une façon harmonique l'expansion des peuples les plus avancés, qui maintenant s'observent d'un œil jaloux, prêts incessamment à en venir aux mains pour un pas que tel ou tel d'entr'eux aura fait en avant dans cette carrière où les poussent des nécessités intérieures, où perdu plus qu'on ne gagne.

» J'ai professé toute ma vie ce principe. Quand j'étais en Amérique, il y a quarante ans, on me demandait souvent de porter des toasts dans les dîners, et presque toujours je portais le vœu de la paix générale et permanente parmi toutes les nations.

» J'étais alors exilé de mon pays, et je lui souhaitais la paix et le bonheur : c'est là ce qui a commencé à me faire adopter cette bonne pensée. Je ne pouvais pas prévoir alors que je serais un jour appelé à user de mon influence et à agir moi-même en faveur de cette grande cause.

» Puisse Dieu m'accorder le maintien de la paix! La guerre me semble une malédiction, et la guerre en Europe, parmi les nations civilisées, me semble un contresens : si les petits Etats la désiraient, nous ne la permettrions pas ; et la paix entre les grandes puissances devient chaque jour plus affermie. J'espère que si ma vie est prolongée de quelques années, une guerre générale en Europe sera devenue impossible. »

En rendant hommage au sentiment d'humanité qui respire dans cette allocution royale, nous ne nous dissimulons pas qu'on en pourrait contester certaine proposition, si elle était prise dans ce sens qu'il ne faut jamais, quoi qu'il arrive, se résoudre à faire la guerre. Il est des cas où il y va non seulement de l'honneur, mais de la vie même d'une nation, de faire la guerre. — Disons plus, il est des cas où l'intérêt de l'humanité tout entière peut l'exiger. Les paroles prononcées par le roi ne doivent pas être interprétées comme elles l'ont été par quelques journaux qui se sont plu à y voir la négation absolue de tout cas de guerre. Elles veulent dire simplement (ce qui est vrai en général) qu'une guerre, même heureuse, profite moins à une nation que ne l'eût fait une paix bien employée, si la nécessité de la guerre ne se fût pas présentée.

A la réserve près que nous venons de faire, nous applaudissons à l'appréciation portée sur la guerre par le roi Louis-Philippe qui l'appelle une *malédiction* et la considère comme un *contresens*, comme une chose directement contraire à la destinée de l'humanité à notre époque.

Quelque importance que nous attachions à l'influence personnelle du fondateur de la dynastie de 1830 sur la direction pacifique imprimée aux événements contemporains, nous craignons qu'il ne se fasse illusion lorsqu'il se flatte que sa vie prolongée de quelques années suffira pour rendre impossible désormais une guerre générale en Europe. Pour préparer un tel résultat, pour avoir le droit de se rendre un semblable témoignage, pour pouvoir emporter au tombeau une pensée aussi rassurante, il faudrait faire autre chose que ce qu'on a fait jusqu'à présent ; il faudrait fonder la paix sur une autre base qu'un système de concessions qui irrite la susceptibilité du pays ; il faudrait organiser positivement cette paix ; il faudrait du moins travailler dans ce but en celles-là : ce sont les luttes obscures qui ont lieu dans le champ de l'industrie, livré aux désordres de la concurrence sans règle et sans frein. Là, des milliers de victimes succombent chaque jour : ce sont des ouvriers remplacés par des machines, congédiés par suite d'une crise, ou réduits à s'exténuer de travail pour un salaire insuffisant; ce sont des chefs d'industrie, ruinés par la banqueroute ou écrasés par des rivaux plus puissants et plus heureux : partout la détresse, ou une position précaire toujours assise sur le bord de l'abîme. Voilà un état de guerre auquel il importe aussi de porter remède. La chose est urgente. Il faut prendre des mesures qui soient de nature à garantir toutes les existences, à prévenir les actes de désespoir de la faim. Fieschi ne savait où donner de la tête au moment où il se mit à construire son infernale machine ; Alibaud lui-même, bien que le fanatisme politique fût son principal mobile, était à bout de toute ressource lorsqu'il commit son odieuse tentative. Que partout et toujours le travail s'offre à qui veut s'employer, et la tentation du crime sera bien moins puissante.

Pour résumer, en finissant, l'objet de ces observations, voilà donc un double but que, pour le succès de leurs vues généreuses, nous signalons à tous les amis de la paix, qu'ils soient sur le trône ou dans les positions ordinaires de la vie sociale : nécessité, d'une part, d'établir l'union des puissances sur le principe de la satisfaction consentie et réglée en commun de leurs tendances respectives ; ce qui exige l'institution d'un congrès permanent ; — nécessité, d'autre part, quant à l'organisation intérieure, d'assurer et d'améliorer les conditions du travail, unique moyen d'arrêter les progrès menaçants du paupérisme au sein de nos sociétés. Il faut, pour remplir entièrement leur mission, que les amis de la paix se préoccupent du besoin de prévenir la guerre entre les classes au sein de chaque peuple, comme la guerre entre les peuples dans le monde.

## Le Zollverein italien.

Les unions douanières, quand elles sont sagement calculées, sont des mesures qui ont à la fois le caractère conservateur et progressif. La Prusse aura la gloire d'avoir pris l'initiative de ces sortes d'associations qui, par l'unité commerciale et industrielle librement consentie, conduisent à l'unité politique et administrative si favorable à la paix et à l'amélioration du sort des peuples. L'Autriche, quoique un peu tard, paraît vouloir imiter l'exemple de la Prusse. L'Autriche songe à créer un Zollverein méridional, et à y faire entrer les Etats de l'Italie. Il y a en ce moment, dans la ville de Trieste, une sorte de congrès de princes et de diplomates italiens, à la tête duquel se trouve M. de Metternich et l'empereur d'Autriche. Dans cette réunion, on s'occupe de traités de commerce

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Le cheval de Paris.

—

Le cheval est l'expression de la société. — Histoire universelle de l'humanité en six colonnes de feuilleton, par un cheval. — Analogie du cheval. — Le patriarchat. — La barbarie. — Rome. — Athènes. — L'Angleterre et la France. — Preuve de l'inutilité de la chambre des pairs, tirée de l'insuffisance du cheval de cavalerie. — L'enfer des chevaux et le paradis des femmes.

Tout le monde a écrit sur le cheval, depuis le bonhomme Job, qui ne date pas d'hier, jusqu'à M. de Lancosme-Brève ; mais personne ne l'a défini, pas même M. de Buffon, qui écrivait cependant avec des manchettes de dentelles.

Le cheval est l'expression de la société... Dites-moi le cheval d'un peuple, je vous dirai les mœurs et les institutions de ce peuple.

L'histoire du cheval est celle de l'humanité, parce que le cheval est la personnification de l'aristocratie de sang, de la caste guerrière, et que toutes les sociétés, hélas ! ont dû passer par l'oppression de la caste guerrière. J'engage vivement le professeur d'histoire et l'académicien des inscriptions et belles-lettres à ouvrir leurs oreilles.

Il n'y a qu'un seul cheval au monde, un vrai cheval, l'étalon arabe. Je sais que le monde est plein de quadrupèdes ambitieux qui s'arrogent illégalement ce titre, mais la plupart de ces usurpateurs peuvent être suppléés avec avantage par la vapeur ou le chameau.

Je plaindrais sincèrement l'esprit prosaïque et borné qui voudrait me contester la parenté analogique du cheval et du gentilhomme, tant la ressemblance entre les deux types est parfaite. Où l'étalon arabe ne veut rien dire du tout, ou il signifie le chevalier. Il faut choisir entre les deux.

Mais, voyez donc comme le noble animal appelle la guerre de tous les mouvements de son corps et de tous les essors de son âme. Ses naseaux brûlants s'ouvrent et fument, ses pieds impatients creusent le sol ; son œil ardent darde l'éclair et dévore l'espace ; sa bouche ronge le frein et le blanchit d'écume ; sa crinière élégante et désordonnée s'agite et se dresse au gré de ses colères ; sa queue s'arrondit en panache. Écoutez ce hennissement qu'accentue sa fureur jalouse, cette voix plus belliqueuse que celle du clairon ; c'est encore une provocation au combat, une menace de mort. Or, si l'on ne reconnait pas là le preux de la légende, le héros des croisades, le chevalier aux armes étincelantes et aux ondoyants panaches, désireux de briller et de plaire, avide de tournois, de périls, de pompe et de fanfares... je renonce à aller plus loin.

Nier l'identité, quand le cheval de sang est de toutes les bêtes la seule qui possède son arbre généalogique ! Mais vous n'avez donc pas vu le cheval se pavaner dans les cérémonies publiques et s'encenser lui-même à l'instar du chambellan autrichien dans l'exercice de ses fonctions. Vous ne savez donc pas que Bucéphale, une fois caparaçonné, au dire de Plutarque, n'acceptait plus d'autre conversation que celle d'Alexandre...

Mais qu'ai-je besoin d'invoquer le témoignage de Plutarque pour démontrer une vérité plus claire que la lumière du jour, et que les poètes, ces sublimes découvreurs, ont signalée, il y a trois mille ans. Le livre de Job, rédigé sous la tête, en plein désert arabe, déborde d'allusions magnifiques au naturel batailleur et chevaleresque du coursier.

Le conseil municipal d'Athènes avait à opter entre Minerve, déesse de la Sagesse, et Neptune, dieu des Ondes, qui se disputaient chaudement l'honneur de patronner la paroisse nouvelle. La déesse de la Paix, invitée à déployer ses talents, fit sortir de terre l'olivier, emblème de l'industrie pénible, mais fructueuse, un arbre pâle au bois noueux et dur, au fruit âcre et difficile à traiter, mais susceptible de produire, à force de travail, la lumière et la richesse. Le dieu des Mers frappe à son tour le sol de son trident, et il en fait jaillir un cheval orageux, qui débute par ruer et hennir, image trop ressemblante du caractère prompt et nuageux du maître des Tempêtes. Le peuple d'Athènes, peuple sage et ami de la liberté, eut le bon esprit de préférer le symbole de l'industrie émancipatrice à celui de l'aristocratie oppressive, et il s'en trouva bien. Mais Rome, j'en suis sûr, eût opté pour le don de Neptune. Il y a dans ce simple rapprochement d'emblèmes toute l'histoire comparée des Grecs et des Romains.

Qui veut connaître à fond le caractère et les institutions du monde patriarcal, n'a pas besoin de consulter la Bible, qu'il interroge le cheval.

Dans le monde patriarcal, dans la tribu arabe, le cheval, compagnon de gloire et de périls du chef, vient en premier dans ses affections ; la femme et l'enfant ne passent qu'après. A lui les soins coquets et les tendres caresses et les poésies d'Atar. Son arbre généalogique est mieux tenu que celui de la famille, comme sa crinière aussi plus artistement entretenue et lissée que celle de l'épouse.

C'est que dans le monde patriarcal, la caste guerrière est tout, et que le père barbare a droit de vie et de mort sur la femme et l'enfant. Il m'en coûte de l'avouer, mais l'oppression du faible et la misère du travailleur sont en raison directe de la fortune du cheval. Toute révolution qui relève le peuple abaisse le cheval. J'ai bien peur que cette observation profonde n'ait encore échappé à la sagacité de MM. les historiens.

Suivons la fortune du cheval dans ses diverses phases, et le tableau successif des diverses phases de l'humanité se déroulera sous nos yeux.

Voici que la tribu se fait conquérante, et déserte la tente pour les palais de Babylone ; transition du patriarcat à la barbarie. La horde victorieuse a aussitôt besoin de s'organiser pour s'implanter solidement sur le sol du pays conquis. Elle débute par ennoblir le service du cheval, lequel a été pour moitié dans ses victoires. L'ennoblissement du cheval est à proprement parler la constitution du régime féodal. Le premier fonctionnaire de l'Etat, après le roi, s'appelle *connétable* (le chef de l'écurie) ; vient ensuite le maréchal (médecin du cheval), puis le grand-écuyer (premier valet de pied du cheval) et le reste...

L'apogée de la splendeur du cheval dit les beaux jours de la féodalité nobiliaire et de la chevalerie. Le cheval a son nom dans les chants des poètes, à côté de celui des plus nobles héros.

Un jour cette fortune décline. Le preux Bayard périt d'une balle. La poudre à canon a tué le cheval et la féodalité du même coup. L'esprit d'examen se lève et proteste ; l'aurore des libertés populaires a point à l'horizon.

Et avec la même facilité que le cheval de guerre, le vrai cheval nous a dit les temps passés, la barbarie et le patriarcat, Abraham et Sémiramis, Rome et Athènes, il nous dira les temps présents, et peut-être, si on l'en priait bien, les temps de l'avenir. Oyons le temps présent, l'Angleterre et la France.

Quel est le pays d'Europe où le cheval de sang joue encore le plus brillant rôle ? C'est l'Angleterre ! Pourquoi cela ? Parce que l'Angleterre est une contrée où règnent l'oppression et la misère, une contrée qui exploite odieusement un millier de familles de sang barbare. En Angleterre, la race conquérante est tout, le reste de la nation rien. Le lord anglais estime son cheval en proportion du mépris qu'il porte à l'Irlandais au Saxon, races inférieures qu'il a vaincues de compte à demi avec sa bête. Gardez-vous d'offenser un seul crin de la robe d'un noble coursier dans les Etats britanniques, vous qui tenez à vos écus et à votre liberté, car le cheval est l'apanage de l'aristocratie des lords, et ces lords ont fait déclarer, de par la loi, leur cheval inviolable et sacré. Par exemple, vous pouvez vous permettre d'assommer un homme d'un coup de poing, de mener votre femme au marché la corde au cou, et de traîner dans la fange des ruisseaux la malheureuse prostituée, la fille du pauvre artisan que la misère a vouée à l'infamie. La loi de la Grande-Bretagne tolère ces peccadilles.

Le peuple anglais qui ne se sert aucunement du cheval, est excessivement fier de la philanthropie de ses lords, qui s'étend jusque sur les animaux domestiques, à ce qu'il dit.

L'inviolabilité du cheval anglais en apprend plus évidemment sur les institutions aristocratiques de l'Angleterre que tous les volumes de Blackstone et de Montesquieu. Maintenant la simple inspection de l'animal va vous dévoiler les mœurs les plus intimes, et le caractère et les arts, et la physionomie du peuple britannique.

Nous ne saurions pas d'avance que l'amour désordonné de la verticale et l'horreur de l'ellipse sont les deux traits les plus saillants du caractère anglais, que la conduite de ce peuple à l'égard du cheval arabe suffirait pour le démontrer.

Le cheval arabe, tel qu'il était sorti des mains de Dieu, était une bête adorable, un ensemble harmonieux de souplesse, de vigueur et de légèreté, arrivant immédiatement après la femme et la chatte dans l'ordre des

... réseau de frontières. La facilité des échanges et des communications fera disparaître peu à peu cet antagonisme de sentiments entre les divers Etats italiens, qui a résisté à tous les bouleversements et à toutes les révolutions dont la Péninsule italique a été le théâtre.

Forte de son unité nouvelle, l'Italie, après avoir donné une main à l'Autriche, donnera l'autre à la France. Et alors l'Italie aura le plein essor de sa liberté. Après avoir été, depuis le moyen-âge, le champ de bataille, et en quelque sorte la pomme de discorde entre la France et l'Autriche, l'Italie unira ces deux nations ; elle fera communier en elle le Gaulois et le Germain ; elle remplira ainsi une fonction importante dans l'alliance de l'Europe centrale, alliance fondée pour organiser la paix et la liberté du monde.

---

Le Zollverein, dit la *Gazette de Cologne*, est dans ce moment en négociations avec presque tous les Etats de l'Italie. Jusqu'à présent, c'était par l'entremise des navires français et anglais que l'échange de certains articles italiens se faisait pour les manufactures allemandes. Les négociations tendent à remplacer ces navires par des vaisseaux marchands allemands. En général, ajoute ce journal, les tarifs italiens sont sur le point d'être considérablement modifiés pour les produits étrangers, notamment pour ceux de l'Allemagne.

---

Les correspondances publiées par les journaux de Marseille, et arrivés par le dernier paquebot d'Orient, ne font aucune mention du traité qui aurait été conclu entre Méhémet-Ali et l'Angleterre, lors du passage de sir Henri Hardinge à Alexandrie. Quelques-unes même nient l'existence d'aucun traité. Ce silence et ces dénégations ne prouvent rien contre la possibilité de cette *convention administrative*, comme l'a appelée le *Journal des Débats*. L'ignorance des correspondants d'Alexandrie prouve seulement que cette nouvelle, dont les Anglais étaient intéressés à garder le secret, n'avait pas transpiré dans la colonie européenne. En Orient, les nationalités diverses qui vivent à côté les unes des autres sur la même terre, forment autant de sphères distinctes qui ont leurs relations et leurs affaires particulières avec le pouvoir local. Un consul général d'Angleterre en Egypte, par exemple, traite directement et isolément avec le pacha ; il n'invoque que lorsqu'il lui plaît le concours de ses confrères ; il ne leur communique pas ses négociations ; et, de son côté, le pacha ne va pas raconter aux autres consuls généraux ce qui a été fait avec chacun d'eux. Méhémet-Ali se garderait bien surtout d'une pareille communication, lorsque le soi-disant arrangement serait de nature à blesser sa fierté. Enfin, il ne faut pas oublier que les Anglais, en Orient comme ailleurs, sont le peuple le moins communicatif et qui sait le mieux tenir les étran-

... garde-robe au milieu des difficultés et des périls du débarquement ; il s'excusa, en s'asseyant à la table du prince, sur l'état du modeste vêtement auquel il était réduit : « Monsieur le consul, lui dit S. A. R., vous êtes dans le costume d'un homme qui vient de faire son devoir ; c'est le plus bel habit que l'on puisse porter. »

---

M. le prince de Joinville était attendu à Toulon le 20 septembre ; mais le prince n'a pas voulu quitter le théâtre de la guerre avant d'avoir fait opérer lui-même la rentrée de tout le personnel et du matériel laissé à Mogador. Il a tenu également à rentrer dans le port de Toulon à la tête de cette même flotte qui a vaincu sous son commandement ; Toulon lui prépare un brillant accueil. Après avoir recueilli, en traversant la France, les hommages de la reconnaissance nationale, le prince, enfin, jouira d'un repos nécessaire à sa santé un peu altérée, nous dit un correspondant, par les fatigues glorieuses qu'il a éprouvées et l'influence du climat brûlant du Maroc. (*La Flotte.*)

---

Les lieutenants d'artillerie de marine de Brest ont fait célébrer, dans l'église de Saint-Louis, un service solennel pour leur camarade, le lieutenant d'artillerie Pottier, tué à Mogador. Toutes les autorités de la ville et une grande partie de la population se sont associées à ce pieux hommage rendu, par le corps de l'artillerie, à la mémoire de ce brave et regrettable officier. (*La Flotte.*)

---

Le *Morning-Advertiser* contient, sur la situation actuelle des esclaves à l'île de Cuba, des détails qui seraient trop horribles s'ils n'étaient pas, ce nous semble, un peu exagérés. Quoi qu'il en soit, il paraît que l'Angleterre est décidée à forcer l'Espagne à adopter les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses. Voici ce que dit à ce sujet le *Morning-Advertiser* :

« Cuba n'est plus qu'un immense abattoir, suintant le sang humain, le sang qui demande au monde entier, à l'Angleterre surtout, miséricorde et vengeance ! Il y a long-temps qu'on a transporté des charretées entières de chaînes d'une partie de l'île à l'autre, pour enchaîner les pauvres victimes foulées aux pieds de la tyrannie ; et les dernières nouvelles reçues ne vont que mieux prouver que la guerre faite aux intérêts de l'humanité se continue avec plus de rage que jamais.

C'est sur ce théâtre de carnage qu'on transporte en ce moment les nègres d'Afrique par milliers, au mépris des traités, des protestations et des amendes. La mauvaise foi de l'Espagne s'est montrée d'une autre façon. La commission mixte dont nous avons eu déjà occasion de parler, avait, dans l'accomplissement de son devoir, affranchi un grand nombre d'esclaves, souffrant une injuste captivité. Ces pauvres diables ont été asservis de nouveau par ceux-là mêmes qui devaient leur garantir la liberté. Sous le gouvernement du général Valdés, s'effectua

On lit dans le *Morning-Advertiser* : « Nous avons à enregistrer une insulte faite au pavillon anglais par les Maures. Le bateau à vapeur de sa majesté le Sydenham, en s'approchant de Rabat, a été salué par une pluie de boulets qui a endommagé le navire de façon à le contraindre à aller se réparer à Gibraltar. On dit que cela s'est passé le 5 courant. »

---

M. l'ingénieur en chef Garella, qui avait été chargé par le ministère d'étudier un projet de canal inter-océanien à travers l'isthme de Panama, est de retour après avoir accompli sa mission.

Nul doute que les études de cet ingénieur distingué n'apportent de nouvelles lumières sur les moyens de surmonter les difficultés qu'offre à la science humaine l'entreprise grandiose d'un canal maritime destiné à ouvrir à la navigation de tous les peuples du globe les deux grands océans. Nous regrettons que le ministère, au lieu d'envoyer M. Garella étudier isolément le passage de l'isthme de Panama, n'ait pas sollicité le concours des autres Etats pour former une commission scientifique qui aurait exploré toute la partie de l'Amérique centrale, depuis la hauteur de cet isthme jusqu'aux régions de l'isthme de Nicaragua, et de celui de Téhuantepec dans le Mexique.

Déjà, depuis long-temps, d'autres explorations ont été faites sur ces différentes localités, et dernièrement encore, comme nous l'avons annoncé, M. l'ingénieur Gaetano Moro, le colonel de la Trouplinière et le capitaine José Gonzalez y Robles ont étudié l'isthme de Téhuantepec.

Les travaux de M. Garella complèteront sans doute ceux qui ont été faits par les ingénieurs Lloyd et Falmarc, en 1827 et 1828, d'après les ordres de Bolivar ; mais, il faut le dire, toutes ces études isolées ne donneront jamais la complète solution de ce grand problème.

Les nations civilisées voudront-elles ravaler ces magnifiques travaux au niveau de ceux que multiplie inutilement la concurrence en les réduisant à des proportions mesquines ? Verra-t-on s'ouvrir deux ou trois canaux inter-océaniens ?

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi, et que les efforts isolés qui ont été faits jusqu'à ce jour feront bientôt place aux travaux d'ensemble d'une commission d'hommes éminents délégués par les différents pays.

Fernand Cortès, en écrivant à Charles-Quint qu'il espérait trouver un passage le long du grand isthme qui réunit les deux Amériques, ajoutait qu'il ne manquait à ce puissant empereur que cette voie de communication *pour être le monarque du monde*. Tenons compte de ces paroles mémorables, et puisse la France être la première à faire accepter par les autres puissances l'idée d'un concours général dans le but d'exécuter cette grande œuvre !

---

## Affaire de la Tour de Nesle.

Le jeudi 26 septembre, la cour d'assises de la Seine a rendu son arrêt dans l'affaire de la Tour de Nesle. Stanislas Louvet, Bonichon, Joly et P...

---

créations gracieuses. La courbe de son encolure et celle de sa croupe rivalisaient de pureté et de délicatesse avec les plus suaves des courbes féminines. Cette encolure avait été ainsi ployée en forme d'arc, pour que le cavalier fût le maître absolu des mouvements de sa monture, au moyen de la bride, corde de l'arc, qui permet de refréner toute velléité de rébellion du coursier, en forçant, par la moindre pression, la tête de l'animal à se rapprocher de son poitrail. Dans cette position, le mors porte sur les barres, la partie la plus sensible de la bouche du cheval ; un enfant le guiderait avec un fil de soie. Ce système de courbes élastiques qui se succèdent et se correspondent sur toute l'étendue du corps de la bête, depuis le sommet de la tête jusqu'aux extrémités des membres, n'avait été imaginé que pour adoucir au cavalier l'ébranlement de la secousse et convertir le mouvement du galop en un doux balancement. C'était là le secret de la douceur infinie des réactions du cheval arabe, de la grâce de son allure et de la sécurité de son pied.

L'indigène britannique a éprouvé le besoin d'*améliorer* ces formes, et de les rapprocher de ce type idéal de beauté que son ardente imagination caresse (l'angle droit), type sur le patron duquel il avait déjà taillé la démarche et le costume des femmes de son pays. L'Anglais a dépensé une foule de millions et deux siècles d'efforts pour obtenir le merveilleux résultat qu'on appelle le cheval de course. Je donnerais beaucoup de choses pour pouvoir faire comprendre mon opinion à l'aide d'une image représentant un cheval étique, à l'encolure concave, à la tête de bique, à la croupe anguleuse, orné d'une queue de rat et monté par un jockey hideux, lequel serait séparé de sa selle par une distance respectable, et ferait une grimace affreuse pour exprimer l'atrocité des réactions de sa monture.

Cette merveille de perfection britannique qui rappelle à tous ceux qui ont baillé sur la géométrie certains détails charmants du carré de l'hypothénuse, a donc les réactions atroces, la bouche dure, le pied perfide. Pour cette dernière raison, il est défendu de la faire courir ailleurs que sur un terrain parfaitement uni, peu glissant et soigneusement épierré. Ces bêtes-là travaillent trois ou quatre fois par an, trois à quatre minutes chaque fois. Elles ne sont bonnes, du reste, ni pour la chasse, ni pour la guerre, ni pour la promenade.

Des montures de cette espèce réclamaient une race d'écuyers spéciaux. A l'aide de procédés chimiques supérieurs, l'Anglais est parvenu à créer le jockey, une race intermédiaire entre le lapon et le jocko, et qu'il a nommé ainsi de sa ressemblance avec ce dernier quadrumane.

Ceci est l'exposition la plus pure et la plus complète de l'art et de l'idéal d'Outre-Manche. Un dernier trait pour peindre le caractère anglais. Le cheval anglais spécule... C'est une machine à pari, rien de plus.

Comme c'est bien là, n'est-ce pas, cette nation brocanteuse, disgracieuse et amie de la Bible, qui, par amour pour l'humanité, lui vend partout de l'opium, des armes de guerre et des révolutions ; une nation qui en est arrivée à prohiber les rayons du soleil dans son île, pour favoriser la consommation de la houille indigène.

La France, avec ses 52 millions d'hectares, ne peut pas même produire assez de chevaux de guerre pour la misérable dépense de sa cavalerie. C'est assez dire que la noblesse française a passé de vie à trépas. Privi-

léges, donjons, droits seigneuriaux, tout cela en effet a été brûlé en une nuit, il y a cinquante ans, et les castels des derniers fils des croisés, vendus à la criée, sont devenus propriétés des preux de la mélasse et du trois-six. Le joug de la conquête barbare est brisé ; mais ne croyez pas que le Gaulois se soit affranchi pour cela.

Car si le territoire français se refuse à produire le cheval de bataille, emblème de la féodalité nobiliaire, il produit en abondance le cheval de *diligence*, emblème de la féodalité mercantile, régime vorace qui débute en tout pays par l'accaparement du monopole des transports.

La France est aux mains des agioteurs, des banquiers, des monopoleurs de la voie publique ; donc le seul cheval qu'on puisse y estimer et y cultiver avec amour est le cheval de transport. L'autre était plus joli, je ne crains pas de le dire, quoique je le regrette peu ; qui nous délivrera maintenant du cheval de diligence ?

Une des plus inconcevables folies gouvernementales de ce siècle, a été de prétendre assujettir au même joug constitutionnel, deux nations aussi opposées de tendances caractérielles et d'affections chevalines que le peuple français et le peuple Grand-Breton. On ne fera jamais que le cheval de trait s'accommode du régime qui convient au cheval d'hippodrome. Une idée qui me semble surtout marquée au coin de la déraison suprême, c'est d'avoir essayé de créer une chambre haute, une chambre aristocratique et héréditaire, dans un pays qui ne peut pas fournir à sa consommation de chevaux de guerre en temps de paix, un pays où l'aristocratie se gagne et se perd à la Bourse d'un coup de dé. Pas de cheval de guerre encore une fois, pas d'aristocratie ; partant, pas de nécessité de chambre haute : Avis aux octroyeurs de chartes.

Mais ce n'était pas assez d'avoir emprunté à l'Angleterre ses chapeaux puritains, ses habits étriqués, son régime constitutionnel et ses ignobles tabagies, la France, dans le paroxisme de son anglomanie, a voulu posséder son cheval de pari. A l'heure qu'il est, toutes les villes un peu importantes de la France sont occupées à se construire des hippodromes et à s'imposer extraordinairement pour favoriser les développements de l'industrie du cheval de pari. Tous les fonds d'encouragement soi-disant destinés par le budget à l'agriculture, sont consacrés à servir des primes de quelques milliers de francs aux plus heureux joueurs. Ces prodigalités absurdes n'ont rien que de très logique dans un pays où le ministère de l'agriculture est remis aux mains d'un fabricant de culottes de casimir noir complètement incapable de distinguer à la première vue une betterave d'un chou-fleur.

La popularité toujours croissante des jeux de l'hippodrome a forcé les grands journaux d'enrichir le personnel de leur rédaction d'un écrivain pour cheval, lequel doit être ferré sur la langue du *sport*, en français, langage d'écurie.

Je remarque que c'est le comte d'Artois et le duc d'Orléans, père du roi actuel, qui ont le plus contribué à l'introduction du cheval de course en France. On sait le bénéfice qui est advenu à chacun du progrès des idées anglaises. Hélas ! le *règne* du vieux Priam avait péri aussi, il y a bien long-temps, par l'introduction d'un cheval étranger dans les murs d'Ilion, et l'exemple était là. Mais à quoi servent les études contre la fatalité !

Paris est le miroir et le foyer de la France. La capitale donne le ton à la province. Le cheval qui joue le premier rôle à Paris et dans le reste du royaume, celui qui fait le plus parler de lui, est le cheval de messagerie (poste, diligence, omnibus). La statistique administrative constate que ce quadrupède onéreux estropie rien qu'à Paris deux personnes et une fraction, par jour, et qu'il coûte à la population parisienne deux victimes par mois. Tout n'est pas de sa faute. Il existe à Paris, séjour de l'opulence et du bonheur, une foule d'individus qui n'ont pas d'autre métier que de se jeter sous les roues d'une voiture pour se faire briser un membre et attraper une indemnité qui leur donne du pain pour le reste de leurs jours. Il y en a qui réussissent, d'autres qui se manquent, d'autres qui ont trop de chance et n'en sont pas fâchés !

Le plus inoffensif de tous les chevaux de Paris, mais non le moins estimable, est le cheval de fiacre, race modeste, d'origine bretonne, et qui n'appelle pas la guerre de ses naseaux fumants. C'est l'emblème de l'humble travailleur que stimule incessamment l'aiguillon de la misère, qui est forcé de se reposer là où il se trouve, qu'aucun abri protecteur ne défend contre la rigueur des saisons, et dont la tête appesantie par la fatigue s'incline tristement vers la terre. A peine si le bourreau qui le fustige lui donne le temps de s'arrêter pour prendre son repas. Hélas ! ce bourreau lui-même est torturé par l'aiguillon d'un maître plus barbare et plus impitoyable encore, la concurrence, l'Euménide civilisée qui détruit toute pitié au cœur du fabricant, qui réveille à coups de fouet dans les manufactures anglaises l'enfant qui s'endort sur sa tâche.

Le cheval de cabriolet, celui de coucou, racontent les diverses phases de l'existence chevaline, les chutes imprévues, les splendeurs éclipsées. A un degré plus bas dans les variétés de l'espèce se rencontrent le mulet et l'âne, deux types de travailleurs infatigables et robustes ; l'âne surtout, emblème primitif du paysan des montagnes, contempteur souverain de la parure et du beau langage, et qui pour la nourriture et pour le domicile se contente de tout. Le porteur d'eau, compagnon de peine de l'âne, le porteur d'eau natif des monts d'Auvergne, ne brille pas précisément non plus par l'atticisme du langage, l'élégance des manières et le purisme de la gastrosophie.

J'ignore d'où provient ce dicton mensonger que Paris est l'enfer des chevaux et le paradis des femmes. Mon Dieu, si deux destinées furent jamais semblables, c'est à coup sûr celle de la jolie femme et du joli cheval de Paris, considérés tous deux comme objets de luxe. Le Boulevart et le Bois, voilà leur paradis à tous deux, tant que dure leur beauté, leur santé, leur jeunesse. Le coucou, la prostitution, le mépris public, voilà leur enfer, et les deux jolies créatures que le ciel avait douées de tant de moyens de plaire, arrivent au terme fatal, Montfaucon et l'hospice par le même chemin. Quelle souveraine déchue, j'appelle souveraine de la mode et des plaisirs, n'a pas à repousser quelquefois l'obsession d'un souvenir d'humiliation et d'opprobre, un chapitre de l'histoire du cheval de coucou !

Ce foyer des plaisirs, ce gouffre des fortunes qui s'appelle Paris, consomme annuellement près de quinze mille chevaux. C'est à peu près le chiffre des jeunes vierges que les familles pauvres de Paris livrent chaque année en tribut au minotaure de la prostitution.

(*La suite prochainement.*) A. TOUSSENEL.

sionné par le jury, portera ses fruits, et qu'on ne verra plus se manifester l'égoïsme, et l'indifférence cruelle dont a fait preuve plus d'un assistant aux orgies de la Tour de Nesle. Plusieurs fois, des passants, attirés par les cris des femmes *subissant la corvée*, s'étaient retirés sans prêter secours, lorsqu'ils avaient constaté que les victimes appartenaient à cette classe nécessiteuse où il est si difficile de rester pure.

## Extérieur.

**Espagne.** — Les bruits répandus sur le fâcheux état de la santé de la reine ne se confirment pas.

L'ouverture des cortès préoccupe les esprits. Le ministère aura la majorité. On désigne pour la présidence de la chambre, M. de Paula-Castro y Orozeo, ancien ministre de la justice sous le cabinet Ofaliö.

Le marquis de Miraflores et le comte de Fontanes se porteut à la présidence du sénat.

On croit que la session sera de courte durée.

Au début de la session, les cortès seront saisies de la question relative à la suspension de la vente des biens nationaux.

**Irlande.** — Dans la dernière séance de l'association du rappel, O'Connell s'est déclaré pour la *société préservatrice*, en différant toutefois son organisation jusqu'à noël. L'assemblée a décidé ensuite que tous les citoyens, réunis en quelque nombre que ce soit, pourront voter des pétitions à la reine ou au parlement, à l'effet d'obtenir légalement le redressement de leurs griefs.

**Hongrie.** — Presbourg, 18 septembre. — De nouveaux troubles ont eu lieu dans les environs de la ville. Le chef des turbulents était le fils d'un gentilhomme. On n'a pas pu l'arrêter à cause du privilège de la noblesse. C'est en vain que les bourgeois se sont plaints auprès du président de la diète. Le 8 septembre, les jeunes avocats, généralement fauteurs des désordres, furent très maltraités par des garçons bouchers.

(*Correspondant de Nuremberg.*)

**Prusse.** — Berlin, 19 septembre. — L'exposition de l'industrie allemande aura lieu, dit-on, chaque année, mais successivement dans cinq villes allemandes. L'année prochaine à Vienne, puis à Stuttgard, Leipzig, enfin dans la cinquième année de nouveau à Berlin. Notre exposition actuelle est estimée à un million d'écus. (*Gaz. de Cologne.*)

## REVUE DES JOURNAUX DU 27 SEPTEMBRE 1844

Le *Constitutionnel* cherche à prouver par des lettres tirées des journaux de Marseille que la paix avec le Maroc pouvait être conclue à des conditions meilleures.

Le même journal défend le rapport de M. Thiers sur l'enseignement.

— La *Presse* s'étonne du silence des journaux ministériels relativement aux omissions rétablies dans le traité par le *Constitutionnel*. Ce silence a vraiment lieu de surprendre; sur un pareil sujet il ne faut pas laisser l'opinion s'égarer.

— Le *National* examine l'intervention de l'Angleterre dans la politique extérieure de notre gouvernement, et soutient que si le cabinet tory a prêté son appui à M. Guizot pour le faire vivre, celui-ci a sacrifié les droits et les intérêts de la France pour se rendre l'Angleterre favorable.

— Le *Courrier français* dit que, ne pouvant pas songer aux deux isthmes à la fois, celui de Panama et de Suez, nous devons nous occuper de ce dernier, si nous tenons à ce que la Méditerranée soit un lac européen.

— La *Réforme* appelle l'attention sur le sort déplorable des Français dans l'Amérique-Centrale, et sur les cruautés commises sur plusieurs d'entre eux par Rosas.

## Faits divers.

Mgr le duc de Nemours a quitté le camp de Metz et est attendu ce soir à Saint-Cloud.

— M. le maréchal président du conseil est arrivé ce soir à cinq heures à Paris.

— Une grande revue des troupes de ligne est annoncée pour dimanche prochain. Les drapeaux pris à la bataille d'Isly seront présentés à S. M. après cette revue.

— Le roi voulant montrer à la population de Paris la tente du fils de Muley Abderrahman, prise à la bataille d'Isly, vient de donner des ordres pour que cette tente soit dressée dans le jardin des Tuileries et reste exposée à partir de dimanche prochain.

On a commencé à établir sur le grand bassin du jardin, près du Pont-Tournant, le plancher sur lequel cette tente sera dressée.

— La famille royale sera toute réunie le 6 octobre prochain pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi qui, né le 6 octobre 1773, entrera le 6 octobre 1844 dans sa 72e année.

— M. de Sainte-Aulaire est attendu le 1er octobre à Londres. Le débarquement du roi en Angleterre n'aura lieu que le 10 octobre.

— Le prince de Joinville attendra à Cadix le retour de la division de son escadre, qui se trouve à Mogador. Il y a en ce moment dans cette ville les vaisseaux le Triton et l'Inflexible, la frégate la Belle-Poule, cinq canonnières et trois bateaux à vapeur, qui suffisent pour l'embarquement de la garnison de l'île de Mogador, et de tout le matériel que nous y avons laissé. M. de Nyon attend à Cadix la ratification du traité entre la France et le Maroc; M. Meaubusson, élève-consul, reste à Tanger, chargé par intérim des affaires du consulat. (*Débats.*)

— Le Cuvier, parti le 11 octobre de Tanger pour Mogador, avait à bord le kaïd El-Arbi, capitaine d'une compagnie de la garnison de Tanger. Cet officier est chargé par le pacha Sidi-Bou-Sellam, et par le gouvernement de Tanger, d'aller annoncer aux autorités de toutes les villes du littoral, la conclusion de la paix avec la France, et de les prévenir que toute hostilité contre les bâtiments français devait cesser immédiatement.

[illegible] les plus forts et les mieux armés des chrétiens (que Dieu les confonde!), « et comme d'ailleurs il a la certitude d'être vaincu, il demande humblement si ce n'est pas un devoir pour lui d'accepter la paix aux meilleures conditions possibles. Or, les conditions imposées (avant la guerre, bien entendu) lui paraissaient acceptables parce qu'elles ne touchaient pas aux bases de la religion.

« Ah! s'écrie-t-il, si les Français ne faisaient la guerre que par terre, bien que les Kabiles soient plus pillards que guerriers, la lutte serait possible; mais, par mer, l'escadre chrétienne (que Dieu la confonde!) se montre nombreuse sur tous les points; elle ruinera mon commerce, mon trésor. »

Enfin il revient sans cesse à cette conclusion: « La paix partout, la paix toujours.

— Il n'y a plus de doute aujourd'hui, dit l'*Algérie*, sur l'origine des lettres scandaleuses publiées par le *Times*. C'est la plume du chapelain de la frégate Warspite qui a charitablement distillé tout ce fiel.

Le chapelain a été expulsé du navire et renvoyé en Angleterre.

Néanmoins l'état-major de la frégate anglaise est consigné à bord tant que le pavillon français flottera sur rade. (*Commerce.*)

— On annonce l'arrivée à Paris du général Bustamente, ancien président de la république mexicaine, prédécesseur du général Santa-Anna, et qui occupait le pouvoir à l'époque de l'expédition française. Bustamente a longtemps vécu en France.

— On lit dans le journal *l'Univers*: L'empereur Nicolas ayant été informé du retour spontané d'un grand nombre de paroisses polonaises, anciennement grecques-unies, à leur confession primitive, a ordonné qu'on traitât les relaps, prêtres et laïcs, suivant toutes les rigueurs de la loi. Le refus du Saint-Siège de confirmer la récente nomination d'un évêque de Kalisch ou de Mazovie, a profondément mécontenté le czar. Il a fait appeler l'évêque à Saint-Pétersbourg, et l'a fait admettre d'autorité par ceux qui siègent au collège ecclésiastique catholique. Il n'est pas même impossible que S. M. I. le fasse sacrer par ukase, si elle trouve un ou plusieurs évêques catholiques pour s'y prêter. »

— On écrit de Saint-Pétersbourg, 10 septembre:

« A l'avenir il doit y avoir à notre Université trois professeurs pour les langues grusinienne, arménienne et tartare. Les écoles et synagogues juives lorsqu'elles sont construites dans une rue où se trouvent des églises russo-grecques, doivent être éloignées de 100 toises de ces dernières, et de 50 toises dans une rue adjacente. »

— On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Hâvre*:

« Le chemin de fer s'avance vers Yvetot avec une admirable rapidité. Sur toute la ligne, depuis Rouen, on ne voit que terrassements, extractions de pierres, fabrication de briques; le travail marche en grand, et l'on ne peut qu'applaudir à ce déploiement d'activité.

— Nous annonçons comme un *fait certain*, dit l'*Echo rochelais*, que sur la demande des députations de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Charente, le gouvernement a *promis* de livrer à l'étude le projet d'un chemin de fer de Poitiers à la Rochelle, passant par Niort.

— On lit dans le *Courrier du Hâvre*:

« Il n'est bruit, en ville, que d'une enquête qui se poursuit à l'occasion de faits d'une gravité incontestable qui auraient eu lieu à bord d'un navire de commerce, récemment entré dans notre port, et dont on nous permettra de taire le nom, jusqu'à ce qu'il ait retenti dans le sanctuaire de la justice. Ces bruits se résument en ceci:

» Un capitaine ayant porté plainte, à son entrée au Hâvre, contre son équipage, aurait provoqué cette enquête qui aurait mis en lumière des actes d'une nature si révoltante, qu'il est à désirer que les débats judiciaires les atténuent, pour l'honneur de l'humanité et des capitaines-commandants de navires. Il en résulterait que non seulement l'équipage aurait été privé de vivres, mais qu'on lui aurait fait subir volontairement toutes les tortures de la soif, quoiqu'il y eût à bord de l'eau en quantité suffisante pour satisfaire à ses besoins durant la traversée.

» On ajoute que deux de ces malheureux, ne pouvant résister à la soif qui les pressait, auraient tenté de se jeter à la mer pour en finir avec les incessantes vexations qu'on leur faisait éprouver; l'un de ces hommes, ayant voulu recueillir dans un verre de l'eau de pluie pour étancher l'ardeur de cette soif qui le dévorait, aurait vu le capitaine, ou l'un de ses officiers, s'approcher de lui et jeter brutalement le verre à la mer pour l'empêcher d'en boire le contenu.

» D'autres révélations ont encore été faites, mais nous nous abstenons de les rapporter. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'enquête se poursuit avec zèle, et que nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur les faits et gestes de ce capitaine, qui, hâtons-nous de le publier, est étranger à notre port. »

— Les hôpitaux de Paris ne suffisant plus pour recevoir tous les aliénés, dont le nombre augmente annuellement dans une proportion effrayante, il paraît que le département de la Seine a pris des arrangements avec divers hospices de province, dans lesquels les deux maisons de la Salpétrière et de Bicêtre déversent en ce moment leur superflu.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Espérance de Nancy*, du 24:

« Hier soir, une voiture de l'administration Laffitte et Caillard s'arrêtait à la porte de l'hospice de Maréville, au grand étonnement des habitants de nos campagnes, fort peu habitués au spectacle d'une diligence passant avec rapidité, à la nuit tombante, sur un chemin d'habitude si solitaire. Chacun se demandait ce que pouvait contenir cette voiture, et on se perdait en une foule de suppositions illusoires.

» C'étaient vingt pauvres folles, parties la veille de la Salpétrière de Paris sous la conduite d'un aumônier et de deux surveillantes, et envoyées à Maréville où d'autres convois du même genre doivent, dans peu de jours, venir les rejoindre. On peut se faire une idée de ce qu'a dû être un pareil voyage, pendant lequel plusieurs de ces malheureuses, excitées par la foule des curieux qui accouraient pour les voir passer, se débattaient avec fureur: la dernière partie du trajet s'est, à ce qu'il paraît, exécutée à grand'peine, et il a fallu employer tour à tour les conseils, les menaces et la force pour maintenir dans le devoir cette dangereuse population. »

— Nous apprenons qu'un chapitre du noble et illustre ordre de la Jarretière s'assemblera au château de Windsor, vendredi 11 octobre, pour

de l'école sensualiste elle-même. Dès le moyen-âge, nous la trouvons au fond de la fameuse querelle des réalistes et des nominaux, comme déjà, dans l'antiquité, elle avait enfanté la polémique célèbre d'Aristote contre Platon, et avant, celle de Platon contre les sophistes et l'école d'Elée. C'est encore le besoin d'agiter cette question et de lui donner une solution qui réponde aux exigences d'une logique rigoureuse, qui a produit le livre dont nous voulons tracer le plan et faire connaître l'esprit.

M. Perron ne se dissimule pas la difficulté du sujet qu'il aborde; encore moins entreprend-il une pareille tâche avec des dispositions hostiles à la science et des intentions de dénigrement contre les hommes éminents dont il examine et critique les travaux. La pensée qui le dirige est aussi impartiale que philosophique. « Personne, dit-il (pages 4 et 5) n'est plus que moi convaincu que la » multitude et la diversité des systèmes apportent successivement » de nouveaux matériaux à l'édifice de la science.... C'est cette » conviction, aussi légitime qu'elle est rassurante pour les esprits » timides, qui leur permet de s'attaquer à la doctrine d'un homme » de génie, de la soumettre à un nouvel examen, et quelquefois » même de l'arguer d'erreur. » M. Cousin est en France le plus illustre représentant de la philosophie moderne; aussi est-ce contre la théorie de M. Cousin que M. Perron a particulièrement dirigé ses critiques.

On sait comment est née la philosophie de notre temps. Elle fut d'abord une protestation contre la philosophie du dix-huitième siècle. Celle-ci avait considéré la question de l'origine des idées comme la première question de la science; l'école moderne dut examiner d'abord la solution que l'école précédente en avait donnée.

Pour Locke et Condillac, la pensée se ramène à la sensation; l'homme tout entier est dans la sensibilité. La Romiguière combattit cette solution: M. Royer-Collard, en nous initiant à la philosophie écossaise, l'attaqua plus fortement encore, et M. Cousin acheva de la détruire en soumettant à une analyse approfondie l'essai de Locke sur l'entendement humain. Dans cette critique célèbre il fit l'application de sa théorie de la raison impersonnelle qu'il avait exposée avec tant d'éclat dans un cours précédent. Sa théorie, la voici en peu de mots:

Quand la pensée se replie sur elle-même, elle y découvre des idées qui ne peuvent être rapportées ni aux sens ni à la conscience; ces idées sont marquées d'un triple caractère: elles sont nécessaires, immuables, universelles. Or, l'observation ne saisit que ce qui est contingent, variable, relatif; elle ne peut donc être l'origine de ces idées: de là l'invention d'une nouvelle faculté de laquelle elle découle. Cette faculté, c'est la raison qui, par delà ce que l'observation saisit, conçoit ce qui doit être, ce qui ne peut pas ne pas être. Toute idée, tout jugement implique une idée expérimentale et une notion rationnelle ou *à priori*. Ce sont là les éléments nécessaires de toute connaissance, unis entre eux par un rapport également nécessaire. Cette théorie fut attaquée à la fois par l'école sensualiste et par l'école théologique; mais jusqu'à ce moment, elle n'avait peut-être pas été soumise à une critique approfondie et véritablement scientifique.

M. Perron a entrepris et exécuté cette critique avec un talent remarquable. Après un premier chapitre, où il apprécie d'une manière large et dans un style élégant, la part des hommes qui ont ouvert le mouvement actuel de la philosophie française, il va droit au cœur de la théorie qu'il attaque. Quel est, en effet, son fondement? C'est la présence dans l'esprit humain d'idées marquées de caractères particuliers et ne pouvant être rapportées aux facultés expérimentales; telles sont les idées de substance et de cause, de temps et d'espace, d'unité et d'identité, de bien et de beau, de fini et d'infini. Mais si les caractères que l'on donne à ces idées ne leur appartiennent pas toujours; si, bien plus, en considérant les idées d'une certaine manière elles présentent toutes des caractères communs, c'en est fait de la distinction établie et par conséquent de la raison impersonnelle. C'en est fait de ces deux éléments opposés de la connaissance humaine, l'un fini, l'autre infini, l'un contingent et l'autre nécessaire. Or M. Perron (page 73 et suivantes) soutient, d'une part, que les caractères qu'on attribue aux idées fondamentales ont été singulièrement exagérés, de l'autre que ces mêmes caractères appartiennent aussi à bien des idées qui n'ont pas le titre de fondamentales. « Les mathématiques, par exemple, (p. 76) ont-elles » une seule idée qui ne soit nécessaire, immuable, et qui, moyennant certaines conditions ne puisse devenir universelle.... Les » idées mêmes que l'on prétend être marquées de caractères opposés, telles que celles de corps, de faits successifs, de phénomènes, etc., ne sont-elles pas aussi universelles, nécessaires, et » immuables que leurs idées corrélatives? Y a-t-il une intelligence » qui ne possède les idées de corps, de phénomènes..., ou qui » puisse ne pas les avoir du moment que les conditions de leur » acquisition sont posées? »

Selon M. Perron, l'erreur de la théorie moderne vient d'abord d'avoir confondu les idées avec leurs objets, ensuite de n'avoir rien vu dans les objets des idées que les êtres et non leurs manières d'être ou les points de vue divers sous lesquels l'esprit les envisage. « L'objet des idées, dit-il (page 113), n'est pas toujours un » être, une réalité substantielle; le plus souvent, nos idées ne portent que sur la manière d'être, les points de vue, les rapports » des êtres; or, les choses les plus relatives, les plus variables, » peuvent être envisagées sous des points de vue constamment » les mêmes pour toutes les intelligences, et présenter des rapports qui ne changent jamais, quels que soient les changements » subis par les choses. Ce sont ces rapports, ces manières d'être » invariables qui fournissent le plus grand nombre d'objets absolus à nos idées. »

Dans toute cette discussion, M. Perron a su tirer habilement parti du vague où l'école moderne est restée au sujet de la détermination des caractères des idées rationnelles.

Après avoir, par cette critique préliminaire, établi implicitement le principe de sa théorie, M. Perron en fait successivement l'appli-

» les vôtres, et si, dès que vous cherchez à vous les approprier, » dès que vous y touchez, elles perdent leur caractère absolu et s'i» dentifient avec tous les vices de votre personnalité, ces concep» tions sont pour vous comme si elles n'étaient pas.

» Si notre entendement pouvait se transformer en cette faculté » surhumaine que l'on appelle raison pure, s'il cessait d'être ce » qu'il est pour devenir l'entendement infini, absolu, divin ; si nous » pouvions, d'hommes faibles que nous sommes, nous changer en » dieux, alors nous échapperions à ce scepticisme effrayant qui » presse de toutes parts notre personnalité. Mais, à moins de cette » apothéose que la philosophie attendra probablement long-temps » encore, nous devons nous résigner à n'avoir que des facultés hu» maines ; et si, par cela qu'elles sont humaines, nous n'y croyons » pas, ce que nous avons de plus sage à faire, c'est d'abandonner » ce vain labeur de la pensée qui ne remue que des fantômes. » Croisons-nous les bras, posons notre tête sur l'oreiller si com» mode du doute, et laissons-nous doucement emporter au tour» billon des phénomènes : toute philosophie est là. »

M. Perron arrive ensuite, par une analogie méthodique et claire à l'exposition du système qu'il avait avancé dans la première partie de son livre, page 421 : que les idées fondamentales sont les idées les plus générales que nous puissions nous former sur les choses : « par conséquent, dit-il, au lieu d'être la base de toutes » nos idées, elles en sont le faîte ; au lieu de les produire, elles les » résument ; elles sont pour toutes les connaissances humaines ce » que sont pour l'histoire naturelle en particulier les idées de » genre ou des plus hautes classes. »

Selon M. Perron, les idées fondamentales ne sont autre chose que la réponse aux questions suivantes, si naturelles à l'esprit humain. En présence des choses, nous nous demandons si *elles sont*, — ce qu'elles sont, — comment, — par qui, — pourquoi, — où, — quand elles sont, — combien, — et dans quels rapports ? « Donc, » ajoute-t-il (page 421), toutes les connaissances possibles sur un

manière profonde et solide dont M. Perron sait traiter les questions les plus ardues, de son courage contre l'erreur de quelque part qu'elle vienne, de sa déférence pour le talent quels qu'en soient les écarts. C'est par des discussions semblables que l'on sert noblement la vérité ; et, lors même qu'on ne l'aurait pas toujours rencontrée, en la soumettant à de pareilles épreuves on contribue à l'affermir et à la mettre en lumière ; on apporte dignement sa part au grand œuvre de la science. V. B.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 26 SEPTEMBRE.

DELAVIÈLEUSE, tenant table d'hôte, rue Richelieu, 104. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Morel, rue Ste-Appoline, 9.

VIAUD, marchand de vin, à Bicêtre, route du Nord. Juge commissaire, M. Grimoult ; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

## Bourse du 27 septembre 1844.

Les cours de la rente ont continué à s'améliorer. La hausse est de 10 c. sur les derniers cours d'hier, et tout annonce une bonne liquidation.

Il ne s'est presque rien fait dans les chemins de fer cotés au parquet, mais beaucoup d'affaires dans les actions souscrites pour les chemins qui doivent être adjugés le 5 octobre. Les actions de la compagnie Casimir Lecomte, pour le chemin du centre, étaient demandées à 22 fr. 50 c.

Les fonds espagnols et portugais ont continué à hausser.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Jouiss. des 4 Canaux, 126 25, 125. — Zinc, Vieille-Montagne, 3500. — Gaz, comp. française, 3850 en divid. — Id. nouv., 3600. — Gaz, comp. anglaise, 7300. — Id. nouv., 6750. — Lin Maberly, 445, 447 50. — Oblig. Versailles nouv., 1190. — Id. Orléans, 1255. — Id. Grand'Combe nouv., 1153 75, 1155. — Banque belge, 660, 662 50. — Rente id. 1831, 104 5/8. — Id. 1842, 107 7/8. — Rente d'Espagne 3 0/0, 34 3/4, 35. — Id. nouv. différés, 13 1/2, 3/4. — Id. passive, 6, 5 7/16, 6.

A terme : Fin courant. Rente de Naples, 98 70.

Portug..... 47 1/2.
Mexic...... 37 1/8.
Brésil...... 87.
5 0/0 holl. 100 7/8.
2 1/2 d°... 62 1/2.
Rouen...... 38 1/4.
Orléans.... 38 1/8.

F. p.
Rep fin c. 10 12 1/2
3 0/0, p. 05. 25 à 27 1/2
5 0/0, p. 05.
Bons du Trésor.
3 1/8 à toutes échéances.

59.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,50 à 80,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00 ; oct., 81,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 86,00 à 85,00.

LILLE — Colza, 72,75 à 72,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, cour. du mois et oct., 98,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 86,00 à 87,00 ; 8 premiers mois, 1845, 76,00 à 00,00. L'année, 75,00 à 76,00.

SAVON. — Disponible, 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 28 septembre.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre. Crispin rival.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Eau merveilleuse.
7 h. »/» ODÉON. — Antigone. Femmes savantes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Marocaines. Turlurette. Client. Les Moyens.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Enfants de troupe. Bal Mabille.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Florina. Enfantillage. Tourlourou.
7 h. »/» GYMNASE. — Prem. d'Une Parisienne. Surprises. 1er Chapitre.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. »/» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »/» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »/» COMTE. — Maître corbeau. Mort aux Rats.
5 h. »/» FOLIES. — Femmes, Marlborough. Intermède. For-l'Evêque. Voyage

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

La température s'est trouvée cette année tellement défavorable à la culture de l'oignon, dans les environs de Paris, que les bulbes sont restées pour ainsi dire à l'état de porreaux. Aussi ceux qui ont eu le bonheur de réussir à produire de véritables oignons obtiennent-ils de cette marchandise des prix très avantageux. Il est probable que, pour l'hiver prochain, Paris sera approvisionné en oignons par la vallée de la Loire ; et les varanniers feront bien de prendre note de cette circonstance.

(Extrait du journal *le Jardin et la Ferme.*)

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Vendanges de la Champagne.*

Voici le résumé d'un article du *Journal de Reims*, sur ce sujet. La Champagne se divise en deux régions, l'une au nord de la montagne de Reims, laquelle s'étend jusqu'à l'Aisne, et l'autre au sud, formant la vallée de la Marne ; la vendange est annoncée dans cette seconde région, tandis qu'on ne fait encore que s'y préparer dans celle du nord.

La question de quantité est déjà résolue : la vendange, en Champagne, produira une demi-année. Mais on n'est pas fixé sur la qualité, qui est subordonnée à l'état de l'atmosphère d'ici au 10 octobre. S'il ne fait pas de soleil le raisin n'acquerra ni arôme ni sucre, et si la pluie vient en outre mouiller la grappe, le vin manquera de qualité. Dans le cas contraire, on obtiendra une bonne qualité ordinaire.

*Vendanges de la Sologne.*

C'est la semaine prochaine, dit le *Journal du Cher*, que commenceront les vendanges en Sologne. Elles se font déjà à Blois et dans les vignobles rouges environnants, où elles donneront une récolte de demi-année et de bonne qualité. La Sologne, plus favorisée, fournira comme dans une année ordinaire. On y a déjà traité du vin nouveau à 30 fr.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| | 26 Septembre. | | | 27 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1216 q. | 93 k. | | 730 q. | 08 k. | |
| Ventes | 2267 | 51 | | 774 | 01 | |
| Restant | 17531 | 70 | | 17507 | 77 | |
| Cours moyen | | | 35,08 | | | 36,31 |
| Cours-taxe | | | 35,19 | | | 35,28 |
| Cote administrative. | | | | | | |
| Gr. | 26 q. | 69 k. | 48,40 à 51,00 | 20 q. | 41 k. | 38,85 à 30,95 |
| 1re | 904 | 82 | 35,00 à 38,20 | 525 | 95 | 35,00 à 38,20 |
| 2e | 717 | 62 | 32,50 à 34,70 | 137 | 00 | 33,10 à 34,40 |
| 3e | 13 | 01 | 29,25 à 00,00 | 01 | 57 | 28,65 à 00 00 |
| 4e | 21 | 81 | 22,30 à 25,50 | 21 | 93 | 21,04 à 27,70 |
| Al. | 363 | 76 | 33,13 à 34,10 | 000 | 00 | 00 00 à 00,00 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

COULOMMIERS, 25 septembre. — Froment nouveau 1re 20,00 à 21,00 ; 2e 18,13 à 19,69 ; 3e 16,25 à 17,50. — Froment vieux 1re 17,81 à 18,13 ; 2e 17,50 ; 3e 17,19. — Seigle 16,60. — Orge 9,38. — Avoine 6,13 ; do vieille 7,00. Depuis long-temps on n'avait vu un aussi fort approvisionnement, ce qui n'a pas empêché la vente d'être fort active en raison de l'empressement des acheteurs pour les semences et des besoins de nos meuniers. Le peu d'offres sur échantillon ont été facilement agréées.

Le cours moyen du froment a été 17,50 à 19,67 pour mouture et de 20,00 à 21,09 pour semence. En somme, il y a en baisse de 0,31 à 0,63.

LA FERTÉ-GAUCHER, 25 septembre. — Froment 1re 21,66 ; 2e 20,66 ; 3e 19,32 à 20,00. — Seigle 11,32 à 12,00. — Orge 9,32 à 10,00. — Avoine 5,83 à 6,33.

SENLIS, 24 septembre. — Froment 17,00 à 18,33. — Seigle 10,00. — Avoine 6,00.

PACY, 19 septembre. — Froment 26,00. — Méteil 18,00. — Seigle 10,32. — Orge 9,50. — Avoine 6,55.

LES ANDELYS, 23 septembre. — Froment 17,35. — Méteil 15,50. — Seigle 10,75. — Orge et avoine 6,25.

GISORS, 23 septembre. — Froment 19,08. — Méteil 16,50. — Seigle 12,21. — Orge 8,25. — Avoine 6,90.

PONT-AUDEMER, 23 septembre. — Froment 18,93. — Seigle et orge 10,00. — Avoine 8,00.

LILLE, 23 septembre. — Froment blanc 1re 21,62 ; 2e 20,68 ; 3e 19,68. — Froment roux 1re 19,10 ; 2e 18,55 ; 3e 7,92. — Seigle 12,00 à 13,00. — Avoine 7,50 à 8,25.

PAIMPOL, 24 septembre. — Froment 11,00. — Méteil 11,62. — Seigle 8,62. — Orge 8,10. — Sarrazin 8,62. — Avoine 5,90.

**Amidon, fecule et glucose.**

PARIS, 21 sept. — Fécule sèche (les 100 kil.) 1re 26 à 27 fr. ; 3e 24 à 25. — Sirop blanc, 40 degrés 36 à 38 ; do coloré, 33 degrés 26 à 28. — Amidon 1re (les 100 kil.) 70 à 75 ; 2e 65 à 70.

LILLE, 21 sept. — Fécule de pomme de de pomme de terre (les 100 kil.) 28 à 29. — Amidon 1re 62 à 65. — Vermicelle 56 à 60.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

LA CHAPELLE, *marché des 26 et 27 septembre.* — Il a été amené 734 porcs, il s'en est vendu 729 à 1,13-1,10-1,05. — 757 veaux qui ont tous été vendus 1,30-1,20-1,05.

COULOMMIERS, 25 sept. — Il s'est vendu sur notre place 208 veaux gras 1,38-1,28-1,16. — 225 veaux d'élève 12,00 à 27,00. — 22 grands porcs 38,00 à 53,00. — 79 petits porcs 9,00 à 26,00.

STRASBOURG, 24 sept. — Il a été vendu au marché de ce jour 68 bœufs 1,24-1,16. On a abattu pendant la semaine 15 vaches à 1,00-1,10 — 248 porcs 1,00. — 237 veaux 1,20. — 23 taureaux 0,84-0,76. — 140 moutons 1,20. Il y a eu hausse de 4 cent. sur les taureaux. L'approvisionnement était faible et la vente active.

MARCHÉ DE POISSY du 26 Septembre 1844

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1812 | 1783 | 29 | 1 10 | 1 06 | » 91 |
| Vaches.... | 79 | 79 | » | 1 12 | » 96 | » 80 |
| Veaux..... | 736 | 736 | » | 1 40 | 1 22 | 1 4 |
| Moutons.. | 10880 | 9486 | 1394 | 1 36 | 1 10 | » 86 |

**Suifs.**

PARIS, 23 sept. — Les suifs de place valent aujourd'hui de 57,00 à 57,25. Ceux de Russie à livrer pour les derniers mois restent tenus de 58,00 à 58,50.

Les affaires sont encore peu actives.

Oléine de suif 72 à 73 fr. — Chandelle 60 fr.

LILLE, 23 sept. — Suif fondu du pays, les 50 kil. 54 fr.

STRASBOURG, 24 sept. — Suif cru 47,50.

**Soies.**

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 24 sept. — Il règne toujours une grande activité sur nos marchés de soie ; les transactions y sont nombreuses, et la marchandise très abondante : les prix se soutiennent en hausse.

A Romans, le 20 courant, le marché a été très animé ; il s'est opéré d'assez fortes ventes au prix de 57,50, 57,00 et 58,50 le kilo pour les belles qualités ; 55,00, 55,50 et 56,00 pour les qualités courantes et paquetailles.

Nous n'avons reçu de nos correspondants de l'Ardèche aucune cote des prix des derniers marchés de Joyeuse et d'Aubenas. Sans doute la foire importante du 14 aura rendu insignifiants les marchés de la semaine dernière.

Le marché de Bagnols, du 18, a été animé ; il s'est vendu 1,000 kilo de soies aux prix suivants :

| | |
|---|---|
| Soies courantes (le kilo), | 55,00 à 56,00 |
| Soies d'ordre, | 60,00 61,00 |
| Soie basse, | 44,00 45,00 |

A Nismes, la fabrique travaille beaucoup. Voici la cote des grèges au 19e courant :

| | |
|---|---|
| 5/6 cocons filat. 1er ord. (le kil.), | 64,90 à 65,40 |
| 6/7 — 2e ord., | 62,85 63,90 |
| Douppions des Cevennes, | 18,75 22,00 |
| — de Provence, | 17,90 20,95 |

L'article douppion est en baisse : la cause en est attribuée aux soies communes de Marseille telles que Castravan et Baruthine, qu'on obtient à des prix très bas.

A Marseille, il s'est opéré, la semaine dernière, une vente de 50 balles soie en différentes sortes et à des prix soutenus ; voici la cote : 12 bal. Baruthine à 9,50 et 13,00 le 1/2 kilo. — 9 b. Perse à 15,00 et 15,50. — 8 b. Salonique à 23,50 et 26,50. — 6 b. Ardassine à 10,50 et 12,25. — 5 b. Castravan à 14,00. — 3 b. Brousse P. G. à 21,00.

EN VENTE

A la librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# LE SEPT AVRIL,
BANQUETS COMMÉMORATIFS DE LA NAISSANCE
# DE CHARLES FOURIER,
ANNÉES 1843 ET 1844.

BROCHURE IN-18.

Prix : 20 centimes.

Par la poste, 25 c.

Le Catalogue raisonné de la Librairie sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Rue de Seine, 10.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# MÉNAGE SOCIÉTAIRE

ou Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense ;

Par CH. HAREL.

Brochure in-8o. — Prix : 2 fr. ; et par la poste, 2 fr. 70 c.

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8o avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

LES POIS LEPERDRIEL En caoutchouc POUR CAUTÈRES. Elastiques, ADOUCISSANTS à la guimauve ou SUPPURATIFS au garou, et le Taffetas rafraîchissant, entretiennent d'une manière régulière les cautères, sans causer de douleur. Faubourg Montmartre, 78, et dans les bonnes pharmacies.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

par-devant Me [illegible], notaire à Paris, le 8 avril 177[illegible] ; or, voici les qualifications données dans cet acte aux deux époux comparants : « Jean-Ambroise Bugeaud, marquis de la Ribeyrolie, seigneur de la Piconnerie ; et noble demoiselle Sutton de Clonard, fille de haut et puissant seigneur Thomas Sutton, comte de Clonard, seigneur de Lugo et autre lieux. »

» Nous ajouterons que des quatre oncles maternels du maréchal Bugeaud, deux sont morts glorieusement au service de la France, l'un dans la guerre d'Amérique, à l'attaque de Sainte-Lucie, comme capitaine de vaisseau et aide-de-camp du comte d'Estaing ; l'autre, choisi par l'infortuné Lapeyrouse pour l'accompagner dans sa célèbre expédition autour du monde, périt commandant en second de l'expédition. Les deux derniers fils du même comte de Clonard, grand-père du nouveau duc d'Isly, colonels dans la brigade irlandaise au service de France, prirent une part active et glorieuse dans la guerre d'émancipation de l'Amérique contre les Anglais. »

Il est curieux de remarquer comment un organe du parti aristocratique de la vieille noblesse française, s'exprime sur ce fait. La *France* dit :

« On a créé M. Bugeaud duc d'Isly : ce n'est pas tout : on lui a composé une généalogie. Il descend *de haut et puissant seigneur, etc. Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre.*

» Il s'est trouvé sous le consulat un généalogiste qui a fait descendre Bonaparte de Charlemagne. Peste ! le cultivateur d'Excideuil a de la noblesse. Il s'entendait à cacher son jeu ; il faut en convenir, et si la victoire de l'Isly n'avait trahi sa modestie, on aurait peut-être ignoré longtemps encore que le gouverneur de Blaye cachait un gentilhomme. On ne s'en serait jamais douté. »

Comment ! un homme se produit avec éclat ; les opérations de la France en Afrique révèlent en lui, incontestablement, des qualités éminentes ; il achève la conquête de l'Algérie et pacifie cet empire devenu français ; il jette l'épouvante dans le Maroc par une victoire éclatante. Le gouvernement récompense cette œuvre laborieuse par des honneurs et par un titre glorieux : et voilà qu'au moment où le maréchal a conquis par son mérite un titre de noblesse, on apprend qu'il appartient par le sang à l'aristocratie de France, qu'il est bien gentilhomme. Certes, c'était le cas pour les représentants de la vieille noblesse de se réjouir, de triompher, de revendiquer comme leur cette gloire nouvelle, de constater que la race est toujours féconde. Mais non : l'organe de la vieille monarchie n'a rien trouvé que des sarcasmes de dépit contre l'ancien noble qui s'anoblit par ses œuvres. En vérité, on ne saurait pousser plus loin la maladresse et l'inconséquence.

C'est le péché de bien des légitimistes de manquer ainsi de tact et de convenance, et de méconnaître les vrais intérêts de leur classe. de juillet. La noblesse moyenne seule boude encore ; c'est à celle-là qu'appartient par sa famille M. le maréchal Bugeaud, et c'est là peut-être ce qui explique l'irritation du journal *la France*.

Il faut, après tout, se féliciter de voir ainsi se dénouer les liens de caste ; mais nous ne supposions pas que les organes de l'aristocratie aideraient eux-mêmes à détruire le peu de relief qui reste encore à la noblesse féodale. Nous en faisons l'observation, parce que notre Ecole, que des ignorants accusent quelquefois d'attaquer le principe de la famille, porte au contraire un respect éclairé à ce principe. Nous croyons que les générations doivent conserver le culte des ancêtres, et honorer jusqu'à certain point, dans les noms glorieux transmis à la famille, les services autrefois rendus dans le gouvernement des sociétés. Nous croyons que la gloire acquise par l'individu doit jeter des reflets jusque sur ses enfants, ne fût-ce que pour exciter chez eux une généreuse émulation, comme l'indique la devise : *Noblesse oblige*. Quels sont donc ces prétendus défenseurs de la famille, qui veulent faire disparaître tout lien de solidarité entre l'homme et sa lignée !

Pour nous, nous ne sommes point partisans de ce niveau aveugle qui détruit un lien de solidarité honorifique entre les membres de la famille, qui isole les individus dans leur œuvre.—Il est un autre esprit de nivellement que nous repoussons encore. Celui-là s'oppose à la consécration de la gloire acquise, il ne veut pas que la gloire soit titrée. Cet esprit d'égalité confuse a fait explosion dans la presse opposante, lorsqu'il a été connu que M. le maréchal Bugeaud était nommé duc d'Isly. Le titre de duc a surtout irrité le libéralisme bourgeois, et l'on a crié à la restauration de la féodalité. Nous ne comprenons pas bien quels droits seigneuriaux peuvent dépendre du duché d'Isly, dans le Maroc. Avec un peu de bonne volonté, on aurait compris que le mot *duc* a été pris uniquement parce qu'il exprime une idée de grandeur, et parce qu'il n'en existe pas d'autres. Il y a des ducs aujourd'hui, il n'y a plus de duchés. Laissons donc le mot et voyons la chose.

Le titre donné au maréchal Bugeaud est un signe destiné à consacrer les services rendus par l'intelligence et par l'activité du chef, la gloire acquise dans le commandement de l'armée. Jamais l'instinct du peuple n'a protesté contre les noms brillamment conquis sur les champs de bataille par les Davoust, les Ney, les Masséna, les Soult, les Montebello, les Victor, et tous nos grands capitaines, enfants du peuple, artisans de leur propre fortune. C'est là une suprême conquête, une récompense d'autant plus juste et d'autant plus précieuse, qu'elle ne s'arrête pas à l'individu. Elle récompense part, qu'ils se laissent aller à la pente du communisme, à l'égalité confuse, à la négation de toute hiérarchie, de tout ordre.

Puisse venir bientôt le temps où le titre de duc ne sera plus exclusivement réservé aux services rendus sur les champs de bataille, le temps où les pères transmettront à leurs enfants des noms glorieusement conquis dans des œuvres d'industrie pacifique ! Vienne le temps où un titre rappellera à la postérité, non plus une conquête par le massacre et la destruction, mais une conquête harmonique par le travail, pour l'embellissement du globe et le bonheur de ses habitants !

## Réforme administrative.

La réforme administrative a sur la réforme politique l'avantage d'être acceptée par tout le monde. Tandis que des esprits éclairés, des cœurs généreux répugnent à tout changement dans la constitution politique du pays, il n'est personne qui n'appelle de tous ses vœux le perfectionnement du mécanisme administratif. Cette favorable disposition mérite d'être encouragée, car elle repose sur une saine appréciation de la réalité. L'action administrative touchant de toutes parts à nos intérêts, à nos habitudes, à nos projets à nos entreprises, peut les offenser vivement ou leur donner un solide appui. Elle peut, par son influence sur l'éducation, sur les travaux, sur les idées, sur les caractères des populations, même sur la richesse de la France, hâter ou entraver l'avènement de la réforme sociale, qui est le but et sera le couronnement de nos efforts. Puissante pour la prospérité présente, puissante encore pour le bonheur futur du pays, l'organisation administrative appelle donc toute notre attention, et au moment où les chambres vont débattre le grave problème de sa réforme, les hautes espérances que nous entretenons pour l'avenir ne nous rendront pas indifférents à sa constitution actuelle.

Loin de tomber dans une telle insouciance, plus que personne nous accordons à l'administration, considérée en elle-même, une estime toute particulière, parce que nous en connaissons la vraie valeur. Bien différents en cela comme en beaucoup d'autres points des vieux libéraux et des vieux économistes, pour qui le pouvoir était un ulcère à circonscrire et à extirper, tout fonctionnaire un tyran à garroter dans des liens légaux, nous honorons dans le pouvoir l'idée d'ordre, d'unité, de hiérarchie, dans l'administration un germe de combinaison régulière, un essai de l'organisation intégrale des éléments sociaux, dans le fonctionnaire un utile rouage de ce mécanisme harmonique où s'apprend l'accord de la destinée

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Les Quakers blancs.

Le Royaume-Uni est une espèce d'énigme pour les peuples du continent et pour lui-même. Il marche par un instinct pratique aux conquêtes de l'industrie qui engendrent la richesse et le luxe, le confort et les loisirs, sans savoir trop ce qu'il fait, ni pourquoi. Ses théories sont austères et religieuses, puritaines et ascétiques, tandis que tous les jours, et sans relâche, ses tendances pratiques sont en contradiction flagrante avec les doctrines qu'il prêche. Jamais peuple n'a tant parlé de vertu et de sacrifice, et jamais peuple n'a couru avec tant d'acharnement à la poursuite de la fortune et du luxe matériel. Petits et grands, libéraux et antilibéraux, puritains et sceptiques, tous dans la Grande-Bretagne, quelles que soient leurs doctrines politiques et morales, économiques et religieuses, tous, ils courent sans cesse après l'argent ; et cependant ils le dénoncent, en théorie, comme une influence démoralisante et infernale, comme un faux dieu dont le culte est une abomination sur la terre.

Tous les extrêmes d'idées et d'opinions se croisent et se heurtent dans ce royaume bizarre, chez cette nation incompréhensible : même en Irlande où la religion catholique est générale, et où le caractère du peuple fait plus ou moins exception à la contradiction qui règne entre les idées et les actions dans la Grande-Bretagne ; en Irlande il y a plus d'unité religieuse et moins d'activité industrielle qu'en Angleterre et en Ecosse, plus d'intelligence artistique et moins d'instinct pratique.

Dans la Grande-Bretagne, les choses les plus absurdes et les plus atroces (le système de réclusion cellulaire absolue et les peines appliquées pour délits de braconage, qui sont des choses atroces parmi beaucoup d'autres atrocités organisées pour la protection des privilèges aristocratiques) se font à la fois sans qu'on ait l'air d'y voir la moindre étrangeté. L'aristocratie et le peuple, le clergé et les bourgeois, presque toutes les professions et toutes les classes, ont des idées à part, étrangères les unes aux autres, à tel point qu'il n'y a guère qu'une seule chose (les intérêts matériels), sur laquelle les classes diverses puissent s'entretenir et s'entendre. Sur toute autre question elles s'évitent mutuellement, vivent à part et leurs mœurs respectives sont si exclusives que les personnes d'une classe ne savent pas se conduire dans les réunions d'une autre classe. Elles n'ont ni les mêmes idées ni les mêmes sentiments et tandis que les privilégiés méprisent les hommes des rangs inférieurs, ceux-ci répondent au dédain par de la haine ; ce peuple est uni d'instinct seul et morcelé au plus haut degré par la lutte des idées.

Du reste, il n'est, à cet égard, qu'un miroir fidèle de l'Europe entière dont il paraît être le type en miniature. Ces bizarreries, qui nous choquent par leur rapprochement dans un petit espace, ne sont peut-être pas autres que celles qui, sur le continent, se dérobent à la vue par leur dispersion chez un plus grand nombre de races. Les nations civilisées sont un cahos intellectuel et moral ; il faut travailler à les unir par une science, par une croyance, *une* et *divine*, capable de dissiper les ténèbres et les doutes, les craintes et les préjugés qui divisent les races et éternisent les guerres et les injustices sur la terre.

J'insiste sur ce point pour que les continentaux puissent se rappeler que s'ils sont autrement bizarres et absurdes que les Anglais, ils le sont autant, et qu'il y a lieu à transformer et à régénérer les peuples partout. En attendant, ils peuvent se regarder les uns les autres et voir combien ils sont tous laids et disgraciés de la nature, les uns par un côté et les autres par un autre ; puisqu'ils ne peuvent pas bien se voir et se peindre eux-mêmes, ils devraient se faire peindre les uns par les autres, ne fût-ce que pour avoir le moyen d'apprécier leur état présent de fausseté lorsqu'ils seront tous parvenus au règne de la vérité pratique et de l'unité sociale.

Voilà un bien long préambule pour arriver à dire quelques mots sur le choc des idées et des intérêts de l'autre côté du détroit. Choisissons un exemple : chez une des sectes religieuses les plus connues, prenons une subdivision des plus ignorées et plaçons-nous dans la partie du Royaume-Uni la moins remarquable par le nombre, la variété et la bizarrerie des doctrines, en Irlande.

A la fin du mois de mai dernier, je partis du fond de l'Irlande pour aller à Paris, et je m'arrêtai un jour à Dublin. Ce jour-là O'Connell fut jugé et mis en prison. Je me rendis au Palais-de-Justice pour entendre le jugement, mais, ne pouvant pas y pénétrer, j'allai de l'autre côté de la rivière, m'informer des idées et des progrès d'une nouvelle secte religieuse appelée *quakers blancs*, dont j'avais entendu parler.

Je me présentai chez eux sans autre introduction que le nom de la personne qui m'avait parlé de leur secte ; je fus très bien reçu. Ils étaient une trentaine, hommes, femmes et enfants, et habitaient un grand hôtel depuis deux ou trois mois seulement. La personne qui m'accueillit et me conduisit partout, en me donnant les explications que je demandais, était un homme d'une soixantaine d'années, très actif et très intelligent, habillé tout en blanc depuis la tête jusqu'aux pieds. Les femmes et les enfants, aussi bien que les hommes, étaient habillés de la même manière, et ce costume simple de drap et de linge blancs, formait un très bel effet dans l'ensemble. Les femmes et les enfants surtout étaient agréables à voir dans ce vêtement. Les hommes me parurent moins bien parce que la coupe de leurs habits était beaucoup moins gracieuse que les robes ou tuniques des femmes.

J'avais déjà ouï dire que la secte des quakers blancs avait eu son origine dans un petit groupe de quakers, qui protestaient contre les mœurs et les opinions des sectaires modernes de ce nom. Un homme et une femme, Joshua Jacob et Abigaïl Beale, étaient l'âme et le noyau de ce petit groupe de protestants au sein des quakers qu'ils sommèrent de rompre avec les intrigues du monde, et de revenir aux principes de l'Evangile, tels qu'ils avaient été pratiqués et compris par les premiers fondateurs de la secte. La masse des sectaires refusa d'écouter les sommations des dissidents : par suite une agitation [illegible] régné chez les quakers d'Irlande depuis quelques années. Les dissidents se sont séparés tout-à-fait, et leur nombre va croissant tous les jours. Ils forment maintenant des groupes considérables qui vivent en communauté sur plusieurs points de l'Irlande, et notamment à Dublin et à Mountmelik.

Un de leurs premiers principes a été celui-ci, que les hommes et les femmes ne doivent pas s'acheter et se vendre en mariage quand ils ne s'aiment pas véritablement de cœur et d'esprit, et que l'Eglise commet un crime en sanctionnant de pareilles unions légalisées par une loi humaine non moins criminelle pour eux. Ils ont fait la statistique morale de leur secte et prouvé à eux-mêmes que la grande majorité des mariages ne se faisait pas autrement chez les quakers que chez les autres sectes de chrétiens dégénérés ; que partout les hommes et les femmes s'achetaient et se vendaient pour de l'argent sous la forme d'une dot ou d'une position sociale ; que sous le masque du mariage on perpétuait ainsi l'adultère ou le faux amour qui n'est pour eux que *chiennerie* et honte, d'où naissent des enfants maladifs et faibles d'intelligence, et d'où résulte la dépravation croissante de la race.

Ils n'ont pas, comme on fait partout, surtout en Angleterre, parlé d'une manière et agi d'une autre ; ils se sont mis de suite à pratiquer leurs idées. Les maris et les femmes qui n'étaient pas en état de se certifier leur parfait amour mutuel, se sont séparés, et ceux d'entr'eux qui avaient des affections vraies pour d'autres, les ont avouées publiquement. C'est ainsi que Joshua Jacob a quitté sa femme *légale* pour s'unir de cœur à Abigaïl Beale qu'il aimait véritablement et dont il était aimé.

De ces mutations pratiques et religieuses est résulté plus d'une complication légale par rapport à la fortune des individus de la secte, et de chicane en chicane on a trouvé moyen de mettre en prison à Dublin le principal adepte de la nouvelle doctrine Joshua Jacob. C'est lui surtout que je voulais voir pour entendre de sa bouche l'explication de leurs doctrines et l'histoire de ses progrès. J'ai donc prié l'homme simple et bon qui m'avait reçu, de me conduire à la prison pour voir Joshua Jacob. Il m'a conduit de suite au Marshalsea, véritable Clichy de Dublin, où l'on est emprisonné pour cause de dettes.

Nous entrons dans la prison, et, au rez-de-chaussée, dans une petite chambre très propre, je vois un grand bel homme de 40 ans vêtu en blanc et assis près du feu, occupé à tricoter des bas de laine ; et, assise à côté de lui une femme de 35 ans, belle et douce, à la figure d'ange, habillée de laine blanche, et tricotant comme lui des bas de laine, si je ne me trompe. Le beau idéal d'Abailard et d'Héloïse m'est venu à l'imagination instantanément en voyant ce chaste tableau.

Mon conducteur leur dit bonjour, leur serre la main, me nomme, dit qui je suis, d'où je viens, ce que je veux ; je les regarde en saluant, ils me regardent tranquillement, ne me répondent pas, mais prient le cicérone de me faire asseoir. Mon conducteur continue de causer avec moi sur leurs idées et leurs projets, et je lui fais des questions nombreuses. Au bout de quelque temps j'ai demandé pourquoi on avait adopté le costume blanc, et si cette couleur symbolisait quelque chose comme la pureté, dans leur opinion. Alors, pour la première fois, Joshua Jacob prend la parole et me répond avec douceur qu'il n'y avait eu aucun raisonnement fait *à priori* sur le costume ; que c'était une intuition spirituelle chez l'un d'eux qui avait indiqué ce costume en affirmant que tout ce

TIMBRE ROYAL

ces trois éléments, sous peine d'être incomplète. Bien que la proposition portée à la chambre des députés semble se restreindre au premier, nous n'imiterons pas cette réserve, convaincus comme nous le sommes qu'une meilleure organisation du personnel ne saurait suffire aux nécessités de la situation..

I. PERSONNEL. — *Conditions d'admission*.

On a droit de s'étonner que dans un pays qui, suivant ses habitudes de vanité en tout, est fier de son organisation administrative, un grand nombre de fonctions, et des plus éminentes, soient livrées au premier venu, au gré du pouvoir, sans aucune garantie d'aptitude. Nous citerons entr'autres :

La cour des comptes, — la diplomatie, — les consulats, — les préfectures et sous-préfectures, — les recettes générales et particulières, — les conseils de préfecture, — les tribunaux de commerce, les justices de paix, — les mairies, — les bureaux des ministères et des préfectures, — les haras, — les postes, etc... Nous pourrions étendre presque indéfiniment cette liste.

Il en est d'autres où l'admission n'est soumise qu'à des conditions tout-à-fait illusoires, telles que des diplômes de licencié en droit ; la magistrature, par exemple, depuis les modestes fonctions de juge de paix, jusqu'à la haute dignité de premier président de la cour de cassation.

Partout, on le voit, absence de règle, et, par suite, mépris des droits.

De là ces intrigues qui avilissent les âmes, ces faveurs qui déconsidèrent le pouvoir, accusé de sacrifier les titres les plus sérieux aux sollicitations du népotisme ou aux calculs de la politique ; de là une infériorité générale des fonctionnaires aux fonctions, et cette déplorable médiocrité de l'administration française déchue de la glorieuse initiative du progrès dont elle s'honora sous l'Empire.

Le mal a acquis de telles proportions que les amis du pouvoir l'ont eux-mêmes proclamé et sont les premiers à solliciter le remède. Par un rare bonheur, il n'y a donc plus à démontrer les périls du système suivi, mais à l'améliorer.

Pour que la discussion soit fructueuse, il faut d'abord en limiter le champ. La loi proposée ne doit pas viser au règlement universel des carrières publiques, sous peine de se perdre en d'inextricables détails et d'empiéter sur le domaine des lois spéciales, qui seules peuvent se prêter à la variété des mécanismes administratifs. Elle doit seulement décréter l'obligation pour le gouvernement de soumettre aux chambres dans un bref délai des lois particulières d'organisation de chaque service public, en déterminant à grands traits les principes et les bases de ces règlements spéciaux. En conséquence, nous-mêmes nous bornerons, quant à présent, aux considérations générales, applicables à toutes les administrations,

Par qui seraient faites ces nominations? Par les citoyens, par les collègues ou par les chefs? Avec concours ou sans concours?

Ces questions depuis long-temps controversées méritent d'être considérées de près.

La nomination par les citoyens ou élection populaire paraît encore à quelques esprits bercés des souvenirs de Sparte ou de Rome le beau idéal de la perfection, et ils demandent sérieusement que maires, juges-de-paix, présidents, sous-préfets, préfets, évêques, voire même les ministres s'ils l'osaient, soient élus par le peuple. Il faut vivre bien loin de la réalité pour n'avoir jamais vu et touché de près les misères morales de ce peuple dont on voudrait faire l'arbitre souverain de l'administration! Sans doute les instincts naturels de justice et de bonté, signes ineffaçables de la dignité humaine, résident en lui, et, sous l'empire de nobles sentiments, ils éclatent en sublimes élans! C'est la gloire et la grandeur du peuple que cette rapide vibration des cordes généreuses de l'âme ; mais ne sait-on pas combien il est facile de tromper son ignorance et d'abuser de sa bonne foi? Les élections populaires, même avec triage d'électeurs, même pour des fonctions gratuites, sont bien un des plus affligeants spectacles de la civilisation. Que serait-ce si on livrait au suffrage universel les fonctions salariées?

Que l'élection populaire, purifiée par un premier choix, soit adoptée pour la nomination de simples représentants, tels que députés, conseillers municipaux, d'arrondissement ou de département, il n'y a pas à protester. Mais où commence l'exercice de l'autorité par voie d'administration ou de juridiction, là doit s'arrêter l'élection par en bas, et commencer l'élection par les égaux ou les supérieurs, afin qu'il y ait compétence dans les électeurs.

L'élection par les pairs ou les égaux est une pratique très générale dans la société. Ainsi, les avocats nomment leur bâtonnier, les membres de l'Institut leurs collègues, les cardinaux le pape. Ce procédé n'a d'autre écueil que la tendance de toute corporation à s'enfermer dans un cercle étroit impénétrable aux étrangers, et à pousser ainsi à l'égoïsme collectif, à l'isolement insolidaire, à l'esprit d'exclusion, à la divergence des forces sociales. Contre cet écueil, deux précautions : la première, c'est de faire concourir à la nomination non seulement les collègues *égaux*, mais les collègues *supérieurs*, fonctionnant dans le même ordre d'idées, dans une sphère concentrique, mais plus large. La seconde, c'est l'intervention du pouvoir suprême ou central, instrument de la direction générale et unitaire pour le choix entre les candidats des divers échelons de la hiérarchie.

Un exemple qui éclaire notre pensée. Une place de juge est à donner. Aujourd'hui le roi, ou plutôt le garde des sceaux, choisit qui bon lui semble entre tous les avocats de France. Les présentations des magistrats placés à la tête des cours royales, sont une simple formalité, dont il est libre de ne pas tenir compte. De là

bien venus à s'étonner de la tiédeur pastorale de ministres ainsi choisis?

En résumé, catégories d'admission d'après examen, listes de présentation par les collègues, concours suivant les carrières, nomination par le pouvoir, tel doit être le système général d'admission aux fonctions publiques. Tout cela existe en germe dans la pratique ; il reste à donner à ces principes une sanction légale et une application plus générale.

## Clôture des listes électorales.

Nous rappelons aux citoyens qui ont droit d'être électeurs que les inscriptions, mutations ou réclamations sur la liste électorale doivent avoir lieu AVANT LE 30 SEPTEMBRE, à minuit.

Nous croyons utile de signaler une erreur fort répandue. Beaucoup de personnes pensent qu'un propriétaire qui n'a pas fait opérer préalablement sur le rôle des contributions la mutation de son nom, en remplacement de celui du précédent propriétaire, ne peut se faire inscrire sur la liste électorale. C'est une erreur. Il suffit de faire constater par le percepteur le montant de la contribution de la propriété, et, par le maire, la durée plus qu'annale de la possession du réclamant : peu importe le nom porté sur le rôle des contributions.

Une lettre confidentielle, mais de source certaine, nous apprend que le sort des élèves de l'Ecole polytechnique va être enfin décidé. Il paraît que la première division sera rappelée dans un très court délai pour passer des examens avec MM. Mathieu, Chevreul, Babinet et de Sénormons, et que la seconde rentrera pour suivre les cours de deuxième année sans passer d'examens ; les rangs des élèves de cette division seraient alors ceux que leur aurait assignés le classement définitif du graphique et du travail d'année. Si, comme nous l'espérons, cette nouvelle reçoit une prompte confirmation, la difficulté aura tout-à-fait disparu, car la nomination de M. Duhamel aux fonctions d'examinateur d'analyse, seule cause du licenciement de l'Ecole, sera dès lors comme non avenue.

M. le commissaire de marine à Marennes écrit au journal la *Flotte*.

« On lit depuis quelque temps, dans un assez grand nombre de journaux des départements de l'Ouest et de la capitale, « qu'il n'existe plus » qu'un seul marin des 800 hommes d'équipage du vaisseau le Vengeur. »

» Cette assertion est tout-à-fait erronée.

» Voici les noms de ceux qui figurent encore sur les matricules de ce quartier, comme existants, et qui se trouvaient à bord au moment de l'action :

» M. Renaudin, médecin, et maire de la commune du Gua, chevalier de la Légion-d'Honneur ;

---

qui n'est pas blanc est malsain pour le corps : tout ce qui est teinture et tout ce qui n'est pas donné par la nature seule dans les matières premières des tissus de laine, lin, coton, etc., est une chose que l'homme ajoute à l'œuvre de Dieu, sans savoir ce qu'il fait, et qui contrarie cette œuvre en nuisant à la santé ; les étoffes coloriées sur le corps de l'homme altèrent la lumière, l'empêchent d'arriver pure et d'entrer telle dans les pores du système physique. En outre, les innombrables variétés de modes et de couleurs en costume sont des causes de fausses dépenses en luxe qui détournent l'attention des gens riches de leurs devoirs envers les pauvres ; enfin, me dit Joshua, rien n'est si bien, si beau, si utile, ni si économique à la fois que les tissus simples que Dieu a lui-même faits blanc partout, et presque exclusivement. Tout ce qui est colorié est du faux luxe qui divise le genre humain par de fausses distinctions et perpétue le mal sur la terre en empêchant les hommes de suivre la loi de Dieu et de s'aimer comme des frères.

Tout en établissant cette théorie du faux luxe, les quakers blancs sont partisans du vrai luxe ; une de leurs doctrines est que tous les humains doivent jouir de toutes les richesses que Dieu a créées sur la terre et que les hommes doivent multiplier à l'infini ces richesses naturelles par leurs soins assidus et leurs travaux constants.

Nous avons causé longuement sur les causes des difficultés pratiques que la secte rencontre et sur l'emprisonnement de Joshua Jacob ; alors la charmante femme m'a dit que tout le mal venait de son frère à elle, qui était resté avec l'ancienne secte des quakers noirs, et qui voulait qu'elle lui laissât sa fortune entre les mains ; qu'elle lui en avait fait rendre une partie, et qu'alors, pour l'empêcher d'avoir le reste, il lui avait suscité toutes sortes de chicanes légales. A la fin, voyant qu'il ne pouvait pas se fonder en droit pour garder la fortune de sa sœur et de sa mère, il a trouvé moyen de mettre la main sur Joshua Jacob, parce que les dépenses de la nouvelle secte avaient été faites au nom de celui-ci, bien qu'une partie de l'argent ait été fournie par elle. Elle m'a dit que Joshua n'avait jamais touché un sou de cet argent, et que les choses n'avaient été faites en son nom que parce qu'on l'avait prié d'en prendre la responsabilité devant le monde. Le frère d'Abigaïl Beale poursuit Jacob pour lui faire rembourser l'argent déboursé par la sœur et la mère, et Jacob ne peut pas et ne veut pas le faire. C'est pour cela qu'il est en prison. et Abigaïl Beale, qui regarde ce malheur comme une chose qui retombe entièrement sur elle, se voue à tout ce qui peut adoucir la souffrance de son amant « spirituel. » Elle va tous les jours à la prison aussitôt que la porte s'ouvre le matin, et ne sort que le soir à l'heure où tout se ferme. Elle lui a appris à travailler comme elle pour passer le temps quand il ne peut pas trouver autre chose à faire. Depuis que leurs co-sectaires ont pris le grand hôtel Holmes, sur le quai, on lui apporte du verre à couper pour des carreaux de fenêtres, et d'autres branches de travail qui se rapportent à la réparation et à l'ameublement de cet hôtel.

Joshua et Abigaïl m'ont raconté tous les détails de leur position avec une franchise et une naïveté parfaites. Jusqu'ici, j'avais causé principalement avec les deux amants religieux ; après avoir parlé de l'historique de leur secte et de leur position actuelle, j'ai demandé quelles étaient leurs doctrines fondamentales. Alors, tout-à-coup, l'homme simple qui m'avait conduit à la prison élève la voix d'une manière surnaturelle et me dit : « DOCTRINES? comment doctrines? Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y a déjà assez de doctrines dans le monde pour le déchirer en tous sens et le précipiter dans l'enfer? Nous n'en voulons pas de doctrines : nous voulons que les hommes soient libres comme Dieu les a faits, et les femmes et les enfants aussi! Nous ne voulons pas que les humains soient asservis à leurs propres déviations de la voie de Dieu, à leurs doctrines, qui sont une création infernale en opposition avec l'œuvre divine. Nous voulons que les hommes soient frères, et qu'ils n'aient d'autres doctrines que la loi de l'amour divin.

» Leurs doctrines, bariolées de toutes couleurs et toutes nuances contradictoires et discordantes, sont des vêtements faux pour l'esprit, comme leurs habillements de fausse teinture pour le corps, et l'un et l'autre sont contraires également à la santé de l'esprit et du corps. Il ne faut pour l'esprit que le vêtement pur de l'amour et la vérité de Dieu, et, pour le corps, que la blancheur naturelle de l'étoffe telle que Dieu l'a faite. Non, non, mon ami, il ne faut plus d'autres doctrines que la vérité de Dieu. » Et il me serra la main avec une tendresse inexprimable, et me regarda avec une expression de bonté surnaturelle.

De là, la conversation sur la vérité, le verbe de Dieu, la destinée de l'homme et l'immortalité de l'âme, devint générale entre nous quatre, et jamais je n'ai passé une demi-heure dans une lumière spirituelle aussi vive que celle qui a éclaté dans cette conversation. Nulle part, sur la terre, depuis ni avant, je n'ai respiré l'amour vrai de l'esprit aussi pur. Cet entretien est un véritable rêve pour moi, et pourtant il fut réel. Une intelligence surnaturelle est dans ces âmes, et pourtant on ne voit dans ces sectaires que des fous : ce sont des fous sublimes de génie et de bon sens.

Après avoir pris congé des amants platoniques, je sors de la prison avec mon illuminé conducteur, William Honnor, qui était très exalté par la conversation mystique que nous venions de terminer dans la chambre des captifs. A l'instant où nous quittions le Marshalsea, nous vîmes venir de notre côté une immense foule qui montait la rue en silence : c'était O'Connell qu'on escortait du Palais-de-Justice à la prison. Il était près de cinq heures du soir, et le jugement venait d'être rendu contre O'Connell et ses coaccusés.

Quand la foule passa près de nous, mon guide illuminé s'écria d'une voix surnaturelle : Le libérateur! Voilà bien un fameux libérateur, qui ne peut pas se délivrer lui-même de l'enfer social qui l'entoure! On le mène en prison comme un scélérat, et voilà toute la tourbe des gens sans raison ni intelligence du bien qui s'apitoient sur le sort de leur idole sans pouvoir la sauver. Ce n'est pas cet homme qui est le libérateur, puisqu'il ne peut se délivrer lui-même : il est le grand agitateur seulement ; c'est moi qui suis le libérateur, et dans trois mois je vous délivrerai O'Connell de sa prison qu'il ne peut pas ouvrir pour lui. Il est encore dans les ténèbres ; comment voulez-vous qu'il puisse y voir? Ne craignez rien, je vous sauverai tous de l'enfer et de ses iniques ténèbres.

Alors je demande à mon guide ce qu'il entend par sa mission de libérateur, et il me dit que depuis vingt ans il est chargé de cette mission ; qu'il est inspiré ; qu'il est « translaté », c'est-à-dire que son âme est élevée à la lumière du monde des esprits ; qu'il lui est ordonné de prêcher la lumière de l'amour divin sur la terre : les hommes ne peuvent lui faire aucun mal : ils sont des démons sur lesquels il a une puissance supérieure. Ce monde-ci est l'enfer réel : tous ses habitants sont des démons ou des âmes infernales, qu'il faut illuminer pour les faire sortir de ce labyrinthe de ténèbres et de faussetés, afin que le règne de Dieu puisse descendre sur la terre, c'est-à-dire dans les âmes qui habitent encore la matière visible et pondérable.

Mon guide me dit que sa mission s'avance, et que l'heure de la délivrance approche pour tout le monde ; qu'il lui a été ordonné de souffrir tous les maux du genre humain, afin de savoir par expérience ce que c'est que le mal sous toutes ses formes, et toutes les souffrances qui s'ensuivent. Qu'il a déjà parcouru l'Irlande entière, nu-pieds et nu-tête, ne mangeant ni ne couchant autrement que les hommes réduits à l'absolu dénuement. Il sait maintenant quelles sont les horreurs que font souffrir aux femmes, aux enfants et aux pauvres, les démons, chefs de l'enfer social, les possesseurs de la terre, que Dieu a faite pour tout le monde, et que ces démons ont monopolisée par la force et par la ruse?

Je lui ai demandé s'il ne craignait pas de se faire des ennemis dangereux en prêchant de pareilles idées dans un langage si peu voilé? Là-dessus il me dit qu'on l'a plusieurs fois arrêté sur la place publique et mené devant les tribunaux ; mais que jamais juge ni agents n'ont osé le mettre en prison, même en le voulant bien. Que récemment on l'avait amené devant la prétendue justice, et que le juge l'avait condamné à plusieurs jours de prison sans l'entendre ; alors il a paralysé juge et gendarmes, en leur portant défi de le toucher. Il a dit au juge qu'il était démon bien osé pour parler au nom de la justice et de la vérité, quand toutes ses pensées secrètes étaient contraires à la justice ; qu'il voyait dans l'âme du juge, que celui-ci ne pensait qu'aux risques de ses priviléges et de ses biens volés aux orphelins et aux enfants affamés des pauvres travailleurs. Là-dessus le visage du démon-juge devint tout pâle, et tous les agents étaient frappés de stupeur. Mon illuminé sortit tranquillement du tribunal, sans que personne lui dît un seul mot ; depuis, il n'a pas cessé de remplir sa mission.

Après ce récit, nous continuons notre chemin, et nous arrivons à l'hôtel que les quakers blancs ont loué pour leur habitation sociale et domestique. Cet hôtel est très vaste et pouvait loger cinq cents personnes autrefois ; mais depuis quelques années personne n'a voulu le louer, et une partie commence à être délabrée.

Je demande à mon guide quelles sont les ressources qui mettent la secte à même de louer et d'entretenir un si grand hôtel, et de faire les nombreuses réparations que je vois en train, et qui occupent une vingtaine d'ouvriers maçons, peintres, menuisiers, etc., sur les lieux.

RESSOURCES? me dit-il, avec sa voix d'inspiré : nous n'avons pas de ressources? Dieu seul est notre ressource. Au fur et à mesure que les moyens nous manquent, je cherche et je trouve. — Cependant, il vous faudra beaucoup d'argent pour nourrir tout ce monde, payer les ouvriers et le loyer de l'hôtel. — Je nourris la famille avec les ressources de ceux qui en ont. Les ouvriers, je ne les paie que pendant quelques semaines : je les illumine et ils entrent dans la famille avec leurs femmes et leurs en-

…tion à adopter, s'incline humblement devant la volonté du Tout-Puissant, qui a permis à la persécution et à l'oppression d'étendre leur influence sur les chrétiens de Mogador et de Taïti, mais il manifeste toute son indignation devant les actes de cruauté et de perfidie commis par les gens de la France sur une reine, sans défense et sur des habitants opprimés. Le meeting engage en outre fermement les directeurs de la Société à employer tous les moyens en leur pouvoir et en accord avec l'esprit du christianisme pour délivrer Taïti de la révoltante tyrannie dont elle est aujourd'hui victime.

Le *Sun* ne nous dit pas si cette sublime proposition a été adoptée; nous n'en prenons pas moins acte des paroles du docteur Lichtfeld, car elles nous annoncent que nous ne sommes pas encore à bout de nos travaux dans les îles de la Société.

---

Nous reproduisons sans commentaires la nouvelle suivante, publiée par le *Morning-Chronicle* :

« Une plaisanterie, usée jusqu'à la corde, se renouvelle en ce moment dans les plus populaires faubourgs de la capitale, qui, par l'absence presque totale des boutiques et des reverbères, peuvent passer pour fort mal éclairés. Deux ou trois gaillards déterminés, dont les voix forment un carillon complet, hurlent une fatale nouvelle, d'après l'autorité toujours citée en pareille circonstance, de la seconde édition du *Standard*. Aujourd'hui, c'est une *révolution* à Paris, et le *massacre* de Louis-Philippe. La police ne devrait-elle pas veiller sur ces fauteurs de bruits mensongers? »

---

Le malaise de la classe ouvrière parait général en Prusse. Aussi des symptômes d'agitation se manifestent-ils à chaque instant et sur des points différents. C'était d'abord la Silésie ; c'était ensuite la Saxe. Vient maintenant la vieille Prusse elle-même, le cœur de la monarchie. Voici ce qu'on écrit en effet de Berlin, le 26 septembre, à la *Gazette de Manheim* :

« Il y a quelques jours, on appréhendait à Magdebourg, des troubles dans les fabriques de sucre de betteraves ; les ouvriers avaient eu l'intention de détruire les fabriques, parce que leur paie avait été réduite. Les autorités ont été prévenues à temps pour empêcher les désordres. »

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons encore, empêcher le mal n'est pas le guérir, et c'est à cela que le gouvernement prussien devrait songer.

## Voyage du roi en Angleterre.

Le roi quittera le château de St-Cloud le 2 ou le 3 du mois prochain. Sa majesté ira passer quelques jours au château d'Eu, et s'embarquera ensuite au Tréport. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Morning-Chronicle* :

— La *Presse* revient sur le thème qu'elle soutient depuis quelque temps. La France est faible : elle n'a pas de marine. La *Presse* n'en accuse pas le ministère. Elle veut au contraire qu'il dure, mais en même temps elle veut que la durée de son existence porte fruit, c'est-à-dire que nos forces cessent d'être disséminées ; nos ressources dilapidées, et notre crédit énervé, comme ils le sont aujourd'hui.

— Le *National* dresse le bilan de la politique de la paix à tout prix et prouve qu'elle nous a valu une augmentation de la dette publique de plusieurs centaines de millions. Suivant ce journal le gouvernement n'a qu'un moyen de sortir de cette position, c'est faire la conversion, et émettre un emprunt direct.

— Le *Courrier français* croit que les négociations aussi délicates que celles qui ont précédé la conclusion de la paix avec le Maroc devaient être dirigées par des hommes aguerris dans la science diplomatique. Suivant lui cette mission devait échoir au maréchal Bugeaud.

— La *Réforme* rejette sur l'opposition dynastique la plus grande partie de la responsabilité qui pèse sur le ministère. « Vous n'avez pas su, dit-elle, vous opposer aux causes, résignez-vous aux résultats, et n'appelez plus M. Guizot un *ministre insensé*, un *ministre coupable*, car les coupables et les insensés sont dans vos rangs. »

— Le *Constitutionnel* analyse à son tour la réponse adressée par le roi à M. de Larochefoucault-Liancourt, et conclut que cette profession de foi sera traduite à Londres en ces termes : Menacez, nous plierons; avancez, nous fuirons; exigez, nous céderons!

## Faits divers.

— On annonce l'arrivée à Paris du général Bustamente, ancien président de la république mexicaine, prédécesseur du général Santa-Anna, et qui occupait le pouvoir à l'époque de l'expédition française. Bustamente a longtemps vécu en France.

— Le *Siècle* annonce que la blessure de M. Chambolle ne présente rien d'inquiétant ; les deux dames qui ont été blessées en même temps que lui sont en voie de convalescence.

— Le paquebot-malle la Poste, de Calais, vient d'être mis à la disposition de M. le ministre de la marine pour aller au Tréport, où sa mission sera de recevoir le roi et sa suite, et de les mener à bord du paquebot de l'Etat sur lequel ils prendront passage pour se rendre en Angleterre.

(*Presse.*)

— Le prince Auguste de Cobourg-Cohary et S. A. Mme la princesse Clémentine sont de retour à Paris de leur voyage en Autriche.

— Plusieurs ingénieurs de la marine viennent de recevoir mission de M. de Mackau de partir pour l'Angleterre, afin d'assister aux expériences du capitaine Warner.

Jeudi, vers les huit heures et demie du soir, un violent orage, amené par un revers du mistral, a éclaté sur notre ville. Les éclairs ne discontinuaient pas de s'allumer à tous les points de l'horizon, et les détonations du tonnerre se succédaient sans intermittence. Des torrents de pluie ajoutaient leur fracas à ce déchaînement d'intempéries. La foudre est tombée dans plus d'un quartier. Heureusement il n'est arrivé aucun malheur. On cite, entre autres, comme ayant servi de but à l'explosion du fluide électrique, une maison de la rue du Bon-Pasteur, où la foudre a brisé une glace, brulé une coiffe de femme, dénaturé un chapelet pendu au cou d'un image de N. S. J.-C. et asphyxié un pigeon, au milieu de six autres qui se trouvaient dans le même appartement. Dans la maison nº 2, de la rue de l'Official, quelques tuiles ont été déplacées et une demoiselle a été renversée dans un salon du rez-de-chaussée.

(*La province* 22 septembre.)

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 27 SEPTEMBRE.

BERARD, marchand de vins, rue Richelieu, 99. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

DUROCHER, limonadier, rue de la Harpe, 1. Juge commissaire, M. Delon; syndic provisoire. M, Colombel, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

LEVENT-GALLIOT, négociant en huiles, rue Montmartre, 14. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

## Bourse du 28 septembre 1844.

Légère amélioration du cours du 3 0|0, mais continuation de dépréciation du 5, malgré la rareté d'inscription qui est de plus en plus évidente sur les deux valeurs.

Nullité d'affaires dans les chemins de fer; très grande faveur sur les fonds espagnols et portugais : ces derniers étaient sans vendeurs.

Hausse de 7 fr. 50 c. sur la Banque de France et sur les Obligations de la Ville.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Banque du Hâvre, 1220. — Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Canal de Bourgogne, 1087 50. — Jouiss. id., 92 50. — Zinc, Vieille-Montagne, 3525. — Gaz, comp. française, 3850 en divid. — Gaz, comp. anglaise, 7325. — — Lin Maberly, 447 50, 450. — Oblig. Versailles nouv., 1190. — Id. Orléans, 1255. — Id. Grand'Combe nouv., 1155. — Banque belge, 662 50. — Rente id. 1831, 104 5|8. — Rente de Hollande, 2 1|2 0|0, 62 1|2. — Rente d'Espagne, 3 0|0, 35 1|4. — Id. passive, 6.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 1er c. 119 15 | P. H. 119 20 | P. B. 119 » | dr c. 119 05 | hier 119 10 |
| — fin cour. | 119 15 | 119 15 | 119 05 | 119 05 | 119 15 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 82 05 | 82 15 | 82 05 | 82 10 | 82 10 |
| — fin cour. | 82 05 | 82 10 | 82 05 | 82 05 | 82 » |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

…tants, bien heureux de travailler pour le bonheur de tous. Je ne paierai pas de loyer. Je ferai entrer le propriétaire de l'hôtel dans notre famille avant l'échéance du premier terme. — Ceci était déjà fait en partie puisqu'une bonne moitié des ouvriers qui travaillaient étaient déjà en costume blanc comme membres de la famille.

Mais enfin, lui dis-je, les ressources de vos membres qui ont quelque peu de fortune ne pourront pas suffire pour tout ce monde de pauvres travailleurs que vous allez mettre, dites-vous, dans cet hôtel quand il sera meublé et préparé. Il vous faudra des terres à cultiver pour nourrir tout votre monde et comment ferez-vous pour avoir ces terres. — « Sans doute, me dit-il, il faudra des terres, beaucoup de terres.

COMMENT FERAI-JE ? Est-ce que toute la terre de l'Irlande n'appartient pas à Dieu ? Et croyez-vous que nous la laisserons dans les mains des démons usurpateurs et persécuteurs. Du tout, du tout. Nous l'aurons quand il faudra, et, avant un an, le Phœnix-Parc sera à nous. Nous chasserons les faux dieux du temple de la justice, et les démons fuiront devant la lumière. (Le Phœnix-Parc est une résidence royale près de Dublin, comme Saint-Cloud près de Paris.)

Je ne voyais guère comment tout cela pouvait se réaliser, mais avec un illuminé il n'y avait pas moyen de douter. Je suis cependant frappé aujourd'hui d'une chose : c'est qu'O'Connell a été mis en liberté à peu près dans les trois mois contre toute espèce de probabilité ; et j'attends avec intérêt la fin de l'année, ou plutôt le mois de juin prochain pour voir si le Phœnix-Parc sera entre les mains des quakers blancs de Dublin. Par le temps qui court, on ne sait pas ce qui peut arriver. Une guerre civile en Irlande, ou une révolution sociale ne sont pas choses impossibles ni improbables même, dans l'état actuel des esprits.

Quand William Honnor m'eut montré tout l'hôtel et expliqué les changements qu'il comptait y réaliser, je lui dis que je devais partir le même soir pour Liverpool par le steamer, et que je n'avais que tout juste le temps d'aller diner avant le départ : là-dessus il me propose de manger chez les quakers et de rester avec eux jusqu'au dernier moment. J'accepte avec plaisir, et il me mène dans une pièce où deux jeunes femmes étaient occupées à plier des feuilles imprimées : il les prie de me servir à diner aussitôt qu'elles pourraient ce qu'elles firent de suite ; elles restèrent auprès de nous pendant que je dinais. Ces deux femmes vêtues de laine blanche étaient belles et candides à ravir, et d'une douceur intelligente qui ne se rencontre pas dans le monde habituel. Elles me servirent à table comme si j'avais été pour elles un frère bien aimé, et elles parlèrent avec autant d'aisance de Dieu et des hautes destinées de l'homme que nos belles de salon causent de romances frivoles et de musique. J'avais regret à les quitter et je me suis presque promis d'y retourner pour vivre quelque temps au milieu d'eux, et me pénétrer de leurs sentiments sublimes.

J'étais émerveillé de voir l'égalité de ton et la liberté de parole qui régnaient partout, entre les femmes et les enfants de classes différentes, car il y avait des femmes et des enfans d'ouvriers à côté des dames et des jeunes filles de la classe aisée ; la blancheur et la propreté du costume semblaient rendre le ton de la douceur digne et noble aussi naturel aux pauvres qu'aux riches. Il était évident pour moi que l'influence du costume, jointe à l'exemple de personnes bien élevées, pouvait devenir un puissant moyen d'élever le ton des classes pauvres.

La différence entre les hommes de classes différentes était plus manifeste. Les ouvriers nouvellement admis parmi les quakers avaient l'air plus ou moins gêné. Puis ils n'étaient pas au courant des principes de la secte et des controverses religieuses. Ils avaient l'air de comprendre plutôt par le cœur que par l'intelligence.

Tout ce que j'ai vu m'a beaucoup plu, mais je n'ai pas pu maîtriser en moi une espèce d'appréhension pour le succès d'une pareille œuvre, entreprise sans ressources positives au milieu d'une population ennemie ou indifférente. Je n'ai pas pu acquérir la foi de mon ami l'illuminé William Honnor, et cependant j'ai de l'espérance, je fais des vœux pour ce groupe et pour l'humanité.

Voilà l'histoire imparfaite d'une des nouvelles idées qui se heurtent incessamment avec des milliers d'autres dans le chaos intellectuel du monde; pour ne pas être aussi connue que les idées politiques d'O'Connell, elle n'est pas moins puissante à remuer âmes et esprits dans la nouvelle lutte des idées et des intérêts.

Dans un pays protestant comme l'Angleterre, il surgit presque tous les ans de nouvelles sectes religieuses, et la plupart de celles qui naissent aujourd'hui sont révolutionnaires en principe et plus dangereuses pour tout ce qui est privilégié, que les partis politiques. Les hommes qui ont des privilèges à garder, des propriétés et des positions sociales à conserver ne sont pas libres de suivre les nouvelles idées, mais tous ceux qui n'ont rien, et c'est le plus grand nombre, acceptent avidement tout ce qui peut leur promettre quelque liberté et quelque bonheur. Les nouveaux développements du dogme, les interprétations nouvelles de l'Evangile sont des choses qui intéressent au plus haut degré le peuple en Angleterre, en Ecosse. L'Irlande étant catholique-romaine est moins remuée par les nouvelles idées religieuses que la Grande-Bretagne, et pourtant l'Irlande même contient un assez grand nombre de sectes protestantes, surtout dans le nord ; les idées religieuses de la plupart des sectes modernes se rapprochent beaucoup de celles du libérateur illuminé, William Honnor et des quakers blancs, qui, par parenthèse, ne se donnent pas ce nom, mais celui de chrétiens catholiques dans le sens le plus large du mot : c'est-à-dire ni Grecs, ni Anglicans, ni Romains, mais Humanitaires.

En Europe, on ne connait pas le quart des controverses religieuses et des idées nouvelles qui se croisent en Angleterre, parce que les grands journaux ont le mot d'ordre pour ne pas en parler. Ils ne veulent pas même annoncer les livres et brochures qui traitent d'idées nouvelles ; pas même celles qui ne sont pas révolutionnaires, mais toutes pacifiques et conciliatrices comme les nôtres. Le *Times* a refusé une annonce payée, pour les ouvrages de l'Ecole sociétaire à Londres. C'est ainsi que les classes privilégiées et leurs valets de la presse, se ferment sciemment les yeux pour ne pas voir le progrès des idées nouvelles dans le monde.

Les journaux ne parlent de ces idées et de leurs tendances que quand ces idées, mal comprises, se traduisent en faits comme le refus de payer les loyers et l'impôt en Irlande, le refus de payer les impôts des routes et la destruction des barrières par les rébeccaites, dans le pays de Galles ; le refus des paysans, en Angleterre, de prêter leur aide pour éteindre le feu, quand les propriétés des riches ont été incendiées. On parle de ces faits, mais on se garde bien de dire quelles sont les doctrines reçues par les peuples et d'après lesquelles ils regardent les riches comme les usurpateurs du sol que Dieu a créé pour tout le monde, comme les ennemis de la vérité, de la justice, de Dieu et de l'humanité.

Qu'on se garde bien ici de croire que je partage les haines et les idées exagérées du peuple. On le sait assez, ou on doit au moins le savoir, les idées de l'Evangile et de l'Ecole sociétaire, les idées du Christ et de Fourier ne sont pas révolutionnaires, elles sont toutes conciliatrices, et j'accepte ces idées, dont je suis l'humble apôtre. Mais quand il s'agit du choc des idées et des intérêts dans le monde à rebours qu'on nomme la civilisation, et qui n'est qu'un cloaque de vices et de faussetés dans toutes les classes, mes sympathies les plus vives sont pour ceux qui souffrent le plus; elles sont pour ces hommes qui ne peuvent attirer sur eux la charité active de leurs faux frères en Christ, les riches qui vivent voluptueusement, tandis que les pauvres meurent dans la misère et souvent dans le crime.

Il est temps d'y penser sérieusement; car il y a beaucoup de libérateurs et d'agitateurs dans le monde. Voilà le grand agitateur O'Connell, libre de nouveau, se proposant de remuer l'Angleterre d'un bout à l'autre sous la protection de ses nouveaux alliés les whigs. Il remuera bien le pays, sans doute, mais les masses commencent à comprendre parfaitement que O'Connell n'est qu'un agitateur, et qu'il faudrait un autre homme, un autre principe pour accomplir la véritable libération. C'est la liberté qu'on veut décidément, et non pas seulement et pour toujours une agitation stérile. Le peuple connait déjà l'A B C des paroles ronflantes et de la déclamation ; il veut monter en classe, et savoir quelque chose de positif sur le droit de vivre en travaillant. Il veut l'association ou la solidarité des intérêts.

L'instinct pratique guide les masses en Angleterre, et, quelle que soit la différence des idées et des sectes, au fond elles veulent arriver à l'opulence, et l'association seule permet que tout le monde y parvienne.

Voilà où j'en voulais arriver, après avoir montré que jusqu'ici l'Angleterre, pays protestant divisé en tous sens par rapport aux idées religieuses, a toujours marché unitairement par l'instinct, quant au matériel. Aujourd'hui, les idées nouvelles, quoique variées à l'extrême, visent à l'unité industrielle et pratique en tous sens. Le choc des idées et des intérêts mènera, soit à la communauté, soit à l'association. On doit savoir s'y préparer déjà si l'on veut éviter une guerre civile.

Que la France arbore donc le drapeau de l'association universelle des intérêts et des peuples, si elle veut avoir la sympathie des nations et ne pas être isolée, en cas de guerre avec l'aristocratie européenne. La passion nouvelle de l'humanité, c'est le besoin d'élever la race au moyen de l'association intégrale, c'est-à-dire matérielle et spirituelle ; c'est la réalisation de l'Evangile : la liberté et la fraternité en Dieu.

HUGH DOHERTY.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

### *Vendanges.*

On écrit de Bordeaux à la date du 24 septembre :

« Nous avons de la pluie depuis trois jours ; elle humilie nos vendanges, et l'on est généralement content de la qualité. Cette semaine, tout le pays bordelais est en pleine vendange, et sous huitaine on pourra préciser la quantité, qui sera probablement satisfaisante. »

— La correspondance de l'*Union des Provinces* contient ce qui suit :

« Les nouvelles qui nous parviennent des contrées vignobles continuent d'être bonnes. Il y a assez de fruit en général, et les chaleurs de la fin d'août et des premiers jours de septembre ont avancé la maturité de manière à permettre de vendanger dans le Mâconnais, le Bourbonnais et le Beaujolais, du 20 au 25 de ce mois.

» Dans l'arrondissement de Montbrison, quelques propriétaires, dont les vignes sont closes, ont déjà commencé les vendanges, mais le raisin ne paraît point encore arrivé à maturité ; et l'opinion générale des vignerons est qu'il faut attendre quelques jours pour faire une bonne récolte.

» A Roanne et dans plusieurs communes environnantes, les violents orages de ces jours derniers ont été funestes aux vignes. Au moment des vendanges, la grêle est tombée dans les vignobles de Parigny, Villemontais, Saint-Maurice, Cordelles, Ary, St-Cyr-de-Favières, Perreux, etc., où elle a causé de grands dommages.

» A Saint-Maurice, il est tombé des grêlons d'une grosseur prodigieuse ; quelques personnes disent de la grosseur d'un œuf de poule.

» A Chérier, les torrents ont entraîné toutes les terres, et principalement les terres ensemencées. C'est une véritable désolation : c'est la quatrième fois que cette commune est ravagée cette année. Les prés de Villemontais ont été recouverts par les terres qui descendaient de la montagne. Ces terribles leçons devraient bien nous ouvrir les yeux et nous engager à reboiser les sommets de la côte de la Renaison et de toutes les montagnes voisines.

» Les communes de Renaison et de St-André n'ont pas souffert ; la récolte du vin sera, cette année, assez abondante.

Les vignobles de Châteauroux sont de médiocre apparence : on ne compte que sur une demi-récolte. Il en est de même dans les clos de Valençay.

On est depuis quelques jours en pleine vendange à Moulins. Dans les grands vignobles on s'est moins hâté. A Montpellier, les vendanges n'ont dû commencer que cette semaine.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 26 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 1246 q. | [illegible] k. | |
| Ventes | 2267 | 51 | |
| Restant | 17551 | 70 | |
| Cours moyen | | 35,68 | |
| Cours-taxe | | 35,19 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 26 q. | 69 k. | 18,5[illegible] à 51,00 |
| 1re | 404 | 32 | 35,00 à 38,20 |
| 2e | 717 | 62 | 32,59 à 34,70 |
| 3e | 15 | 04 | 29,25 à 00,00 |
| 4e | 21 | 81 | 22,30 à 25,50 |
| Al. | 364 | 78 | 33,15 à 35,40 |

| 27 Septembre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 740 q. | 68 k. | |
| Ventes | 774 | 01 | |
| Restant | 17507 | 77 | |
| Cours moyen | | 36,51 | |
| Cours-taxe | | 35,23 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 29 q. | 34 k. | 38,85 à 50 95 |
| 1re | 525 | 93 | 35 00 à 38 20 |
| 2e | 157 | 00 | 33,10 à 35,40 |
| 3e | 01 | 57 | 28,65 à 00 00 |
| 4e | 24 | 98 | 21 00 à 27,70 |
| Al. | 600 | 00 | 00 00 à 00,00 |

ROUEN, 26 septembre. — Farines à régence 35,85 ; 1re 35,22 ; 2e 34,40.

MULHOUSE, 24 septembre. — Farine 1re 32,00 ; 2e 29,50 ; 3e 20,50.

### Cours des céréales (par hect.).

VERSAILLES, 27 septembre. — Froment 1re 20,00 ; 2e 19,33 ; 3e 18,67. — Avoine (hors ville) 7,00 à 7,50.

BRAY-SUR-SEINE, 27 septembre. — Froment 1re 20,00 ; 2e 19,00 ; 3e 18,00. — Méteil 13,00 à 15,00. — Seigle 8,66. — Orge 9,66. — Avoine 6,00 à 7,00 sans variation.

ROUEN, 26 septembre. — Froment 1re 20,50 ; 2e 20,00 ; vieux 19,00. — Seigle 10,00. — Orge 11,50. — Avoine 9,00. — Hausse de 1,00 sur le blé.

ROUTOT, 25 septembre. — Froment 18,00.

ARRAS, 24 septemb. — Froment 1re 19,24 ; 2e 18,02. — Méteil 16,80. — Seigle 10,10. — Escourgeon 11,71. — Avoine 6,06.

MULHOUSE. — Froment 1re 19,20 ; 2e 18,16 ; 3e 17,19.

Le marché a été bien fourni en froment et en seigle. La première qualité de froment est en hausse ; le froment qui la compose est destiné à servir de semence. Il s'est vendu du froment vieux à 15,50 et même à 15 fr. l'hect. Baisse sur le prix moyen total 29 centimes. Le méteil, le seigle et l'avoine sont également en baisse savoir :

Le méteil de 2,05 ; le seigle de 0,53 ; l'avoine de 0,11 ; l'orge sans variation marquante. Légumes secs sans variation.

BOURG, 25 sept. — Froment 1re 21,50 ; 2e 17,75 ; 3e 15,00. — Seigle 11,00 à 14,75. — Méteil 10,00 à 15,50. — Orge 9,25 à 12,50. — Avoine 5,00 à 7,00.

ST-LAURENT, 21 sept. — Froment 1re 18,13 ; 2e 17,36 ; 3e 16,76. — Seigle 10,34 à 11,00. — Orge 10,00 à 10,66. — Avoine 6,00 à 6,66.

*Prix moyen du seigle sur les marchés belges du 16 au 21 sept. 1844.*

| | Froment. | Seigle. |
|---|---|---|
| | Prix moyens. | |
| Arlon | 16,50 | 10,50 |
| Anvers | 18,68 | 10,93 |
| Bruges | 17,71 | 9,29 |
| Bruxelles | 18,46 | 11,24 |
| Gand | 17,45 | 9,70 |
| Hasselt | 19,30 | 10,85 |
| Liége | 19,24 | 10,74 |
| Louvain | 19,49 | 10,51 |
| Namur | 19,19 | 9,51 |
| Mons | 18,52 | 9,35 |
| Prix moy. | 18,67 | 10,15 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1,000 kil. ; 2o que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 0,25 les 1,000 kil.

### Spiritueux (par hect).

SURGÈRES, 22 sept. — *Eau-de-vie* rassise, sans fût 72,00 à 74,00. — do nouvelle 55,00 à 58,00.

*Vins* rouge vieux 14,00 à 15,00. — do ordin. 8,00 à 8,50. — Vin blanc 6,75 à 7,00.

COGNAC, 20 sept. — *Eaux-de-vie* 1841 Champagne 110 à 112 ; do des bois 92 à 96. — 1842, Champagne 105 à 110 ; do des bois 90 à 92. — 1843, Champagne 100 à 102 ; do des bois 72 à 74.

Vins rouges et blancs, logement compris (de premier achat).

Vins rouges de 1843 (le tonn. de 8 hect.) 135 à 140 fr. — Vins blancs (id.) 125 à 130 fr.

Après les pluies et les chaleurs bienfaisantes qui sont venues si à propos hâter la maturité dans le rayon vinicole de Cognac, les petits propriétaires n'ont pas voulu retarder davantage les vendanges, qui sont commencées depuis deux jours, mais elles ne seront en pleine activité que lundi 16 du courant chez les grands producteurs ; il est impossible aujourd'hui de fixer les prix des vins et des eaux-de-vie de 1844, car tout s'est passé en propositions entre les propriétaires et les commerçants.

#### *Esprits.*

BEZIERS, 20 sept. — Le disponible est épuisé. On dit que sur notre place même il y a beaucoup de découverts qui seront forcés de résilier à la fin du mois, faute de marchandise.

A livrer, il s'est traité beaucoup d'affaires, savoir : 20 pièces pour tout octobre, à 68 fr. ; 75 pièces, affaire liée pour octobre, dont une partie livrable jusqu'au 18 à 75 fr. ; autre partie à 74 fr. jusqu'au 22, et la troisième à 72 jusqu'au 25, avec la condition de 1 fr. de rabais par hect. et par jour pour ce qui ne sera pas livré à l'époque convenue.

Novembre seul a été payé 65 fr. pour 25 pièces. Pour novembre et décembre, on a fait d'abord 80 pièces à 64 fr. ; puis 104 pièces à 64,50. Les quatre premiers mois de l'année prochaine ont valu 63,25 pour 200 pièces.

Le cours des 3/6 disponibles vient d'être déclaré nul, faute de vendeurs, à 81 fr.

On a donné 68 fr. pour octobre ; 64,50 pour novembre ; 64 pour décembre ; 63,25 pour les 4 premiers mois 1845. Il s'est fait environ 600 pièces pour toutes ces époques.

MONTPELLIER, 21 septembre. *Spiritueux.* — Tout ce mois-ci, on a fait beaucoup d'achats pour expédier à Bordeaux au prix de 80 fr. ; on donne encore 75 fr. pour première quinzaine d'octobre ; c'est tout au plus si l'on obtiendrait la seconde à 70 fr. On s'attend à une nouvelle augmentation d'ici la fin du mois. Novembre et décembre valent 64,50.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 26 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1812 | 1783 | 29 | 1 48 | 1 05 | » 9[illegible] |
| Vaches.... | 79 | 79 | » | 1 12 | » 96 | » [illegible] |
| Veaux..... | 736 | 736 | » | 1 40 | 1 22 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 10880 | 9486 | 1394 | 1 36 | 1 10 | » [illegible] |

PARIS, *halle aux bestiaux du 23 septembre.* — Sur 937 veaux 878 ont été vendus 1,36-1,1[illegible]-1,10. — 94 vaches amenées, 86 vendues 1,2[illegible]-1,10-0,96. — 4 taureaux 0,96.

ROUTOT, 25 sept. — 419 bœufs 1,30-1,15. — 396 vaches 1,25-1,10. — 59 veaux 1,05-0,9[illegible]. — 486 moutons 1,60-1,40. — 65 porcs 0,85-0,75. — Hausse de 0,05 sur les bœufs ; baisse de 0,0[illegible] sur les veaux. Vente facile pour les bœufs, difficile pour les vaches.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 28 septembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20878 kil. | Bœuf | 1,25 | 1,10 | 0,70 |
| 13854 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 4433 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,90 |
| 11040 | Porc frais | 1,16 | 1,11 | 1,00 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 26, 27 et 28 septembre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,20 à 2,08. — En motte Isigny 1,70 à 3,50 ; do Gournay 1,10 à 3,00. — Petit beurre 1,56 à 1,60. — Salé ou fondu 0,80.

*OEufs* (le mille). — Du 26, 48 à 70. — Du 27, 45 à 68. — Du 28, 47 à 66.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 12 à 22. — Ha[illegible]pie 5 à 13.

VERSAILLES, 27 sept. — *Beurre* (le kil.) 1re 1,70 ; 2e 1,30 à 1,60.

*OEufs* (le mille) 48 à 56.

**AU BON PASTEUR, RUE SAINT-HONORÉ, 167 ET 169, ET RUE DU COQ, 10, PRÈS LE PALAIS-ROYAL. — MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENS A PRIX FIXE INVARIABLE.** Toutes les marchandises, soit en pièces, soit confectionnées, sont marquées en chiffres connus. Ce vaste Etablissement, le plus important de la capitale, a reçu toutes ses nouveautés d'hiver. MM. les acheteurs auront à choisir sur plus de 2,500 pièces d'étoffes. Prix des vêtemens confectionnés : Plus de 1,500 robes de chambre de 25 à 75 fr. ; robe de luxe de 80 à 150 fr. ; twines de 35 à 75 fr. ; paletots castor et étoffes de fantaisie de 30 à 75 fr. ; pardessus ouatés garnis de velours de 75 à 100 fr. ; habits de fantaisie et de soirée de 55 à 80 fr. ; redingotes drap de 50 à 75 fr. ; pantalons d'hiver de 10 à 18 fr. ; pantalons nouveautés de Louviers et d'Elbeuf de 22 à 32 fr. ; pantalons de grandes nouveautés de MM. *Bonjean, de Montagnac* et *Cunin-Gridaine*, de Sedan, de 35 à 40 fr., vendus partout 50 et 60 fr. ; un grand choix de gilets brodés sur piqués, casimirs, valencias et velours, de 32 à 45 fr. ; plus de 2,000 gilets tous faits de 10 à 35 fr. Les vêtemens faits sur mesure spéciale se paient en plus des prix fixés, savoir : habits et redingotes 5 fr. ; pantalons et gilets 2 fr. L'immense clientèle des Magasins du **BON PASTEUR** a engagé le chef de l'Etablissement à avoir des coupeurs spéciaux pour chaque genre de vêtemens, seul moyen d'obtenir dans la coupe, élégance et perfection.

# A LA CHAUSSÉE D'ANTIN

Ancien Hôtel Perregaux, rue de la Chaussée-d'Antin, 9, près le boulevart,

# MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

## OUVERTURE MARDI PROCHAIN, 1er OCTOBRE.

**Grands assortiments d'ETOFFES en tous genres, marquées en chiffres connus, sans excepter les CHALES DE L'INDE, avec facilité de remboursement ou d'échange. Les Magasins seront inaugurés par une exposition d'Etoffes de la saison, composée d'objets de goût et de parties de marchandises en grande quantité au-dessous du cours régulier.**

# AUX TROIS QUARTIERS,

## BOULEVART DE LA MADELEINE AU COIN DE LA RUE DUPHOT.

Les nouveaux Magasins et Galeries, aujourd'hui entièrement terminés, sont remplis par un choix immense des Articles de la saison d'hiver. — Les nouveautés en lainage, les riches soieries ont été l'objet des soins les mieux entendus, et sont remarquables autant par leur bon goût que par leur grande variété. — Une Exposition permanente présentera chaque jour les plus beaux châles de France, et la confection des manteaux, écharpes et crispins pour dames dans les formes les plus nouvelles.

Jamais aussi grands assortiments de belles Etoffes n'avaient été réunis ; jamais surtout elles n'avaient été offertes à des prix si réduits.

tous à la sécurité du commerce et de la banque? Voici la déclaration du pouvoir exécutif, qui seul décide de la paix ou de la guerre : « Il n'y a jamais d'avantage à faire la guerre, même quand on a » atteint le but pour lequel on a combattu. »

Mais d'où vient que, malgré son désir de contenter tout le monde, le ministère ne contente personne? D'où vient que cette politique omnimode n'obtient aucun succès? Pourquoi donc, hier, la déclaration pacifique n'a-t-elle exercé aucune influence ascensionnelle sur le thermomètre de la Bourse? Pourquoi donc, aujourd'hui, l'exhibition des trophées de l'Isly n'excite-t-elle aucun enthousiasme chez les masses populaires?

C'est que le pouvoir actuel ne possède ni la science de la paix, ni la science de la guerre; c'est qu'il n'a ni le talent d'associer utilement, ni l'art d'ordonner glorieusement.

Interrogeons les faits; leur langage est assez explicite. Le pouvoir désire la paix; il dit que la guerre est une malédiction; il affirme qu'elle va devenir impossible; c'est bien! Mais qu'il jette donc un regard autour de lui; la guerre et l'antagonisme sont partout : dans la nation, entre les partis; dans l'humanité, entre l'Angleterre qui voudrait établir une sorte de monopole et de féodalité mercantile sur tous les points du globe, et la France qui résiste à ces tendances dans la politique européenne, entre les nations qui sont incertaines sur leurs alliances, et s'observent avec jalousie; dans l'industrie, entre les travailleurs et les capitalistes. A quels moyens le pouvoir a-t-il recours pour faire cesser cette lutte douloureuse, pour tarir les sources de guerre, pour établir la paix vraie dans la nation, dans la société, dans l'humanité entière? Que fait-il pour organiser cette paix? rien.

Le pouvoir ne sait pas faire la paix, sait-il mieux faire la guerre? Quand on se décide à faire la guerre, c'est apparemment pour que force reste à justice; c'est apparemment pour faire respecter son droit et mettre l'agresseur dans l'impuissance de recommencer l'attaque. Eh bien! nos soldats et nos marins ont combattu, ont triomphé; ils vous ont fait le champ libre, et vous n'avez pas même su imposer la justice! La première règle dictée par la justice, c'était de faire payer les frais de la guerre à celui qui l'avait provoquée. Vous n'exigez aucune indemnité, et vous dites : « La France est assez riche pour payer sa gloire, » au moment même où vous songez à émettre partie ou totalité du dernier emprunt. Cela est-il raisonnable et juste?

La raison et la politique prescrivaient encore deux conditions. La première, c'était d'atteindre le but pour lequel vous aviez fait la guerre, c'est-à-dire de vous faire livrer Abd-el-Kader. La seconde, c'était d'obtenir des garanties et de garder par devers vous des gages contre l'éventualité de nouvelles agressions. Au lieu de cela, vous rendez les deux seuls gages que vous teniez; vous évacuez Ouchda et l'île de Mogador, avant même la ratification du traité, et vous laissez entre les mains du vaincu les vingt millions que vous auriez dû exiger pour les frais de la guerre, probablement afin qu'il puisse se mettre en mesure de vous attaquer demain, et de vous faire dépenser vingt autres millions. Est-ce là savoir faire la guerre?

blesse.

---

S'il faut en croire le *Globe* de Londres, il paraîtrait que M. Guizot, tout en essayant d'étouffer dans la presse la question de l'isthme de Suez, aurait manifesté des craintes et adressé d'humbles représentations à lord Aberdeen. Après avoir tracé un historique, fort incomplet d'ailleurs, de la question, après avoir montré tous les avantages commerciaux et financiers que le rail-way procurerait à la compagnie concessionnaire, tous les avantages politiques et militaires que la Grande-Bretagne en retirerait, le *Globe* s'exprime en ces termes :

« Qu'est-ce qui empêche de commencer immédiatement les travaux? Si le pacha est favorable au projet, les matériaux étant sur les lieux, la ligne projetée étant une surface plane ne demandant qu'une faible dépense de capitaux pour fixer les rails, le terrain même n'étant qu'un désert, et pas un propriétaire ne se trouvant là par conséquent pour exiger un prix d'achat exorbitant, quel obstacle pourrait donc s'opposer à son accomplissement? La réponse suffira pour prouver la maligne influence que les ministres français exercent sur l'esprit de notre ministre des affaires étrangères. La France, dont la jalousie est toujours active partout où il s'agit des intérêts de l'Angleterre, et dont la vigilance contraste étrangement avec l'inertie et la promptitude à faire des concessions qui distingue la politique étrangère de notre pays sous le ministère de lord Aberdeen, a fait connaître, dit-on, son mécontentement, à la nouvelle du plan projeté, comme tendant à donner à l'Angleterre une influence prédominante en Egypte et en Turquie, et un prétexte pour conserver un établissement qui, quoique créé dans un but commercial avoué, peut se changer en occupation militaire. Cette objection, bien qu'absurde, est le sujet d'une sérieuse attention de la part de notre ministre. Les avantages offerts à notre commerce, et les autres intérêts publics et privés qui tendent à faire exécuter une communication sûre et rapide avec l'Inde et l'Orient, devront donc s'incliner devant le génie de la France qui a conquis un ascendant sans exemple dans les conseils de l'Angleterre. »

Dans ce langage du *Globe*, deux choses nous frappent : d'une part, l'impatience et la précipitation de l'intérêt britannique; de l'autre, la mesquine attitude de jalousie prise par M. Guizot.

L'intérêt britannique ne veut plus attendre; il lui faut, à l'heure même, la possession de l'isthme; il veut marcher en avant, et ne connaît plus d'obstacles. Le sol de l'isthme n'est la propriété de personne : il n'y a qu'à s'en emparer. La compagnie n'aura ni les embarras de l'expropriation, ni les charges de l'indemnité. Point de travaux de terrassements! C'est une plaine préparée et sablée par la nature. Qu'on se hâte donc de poser les rails et de lancer les locomotives!

Voilà comment raisonne le *Globe*, au point de vue de l'intérêt britannique. Et certes, à ce point de vue particulier et incomplet, le *Globe* a parfaitement raison. Il est bon, et la providence le veut ainsi, que les besoins des nations et des individus soient les stimulants du progrès social. L'Angleterre remplit son rôle, mais la France remplit-elle le sien?

Hélas! en présence de l'immense question soulevée par l'impatience de l'Angleterre, que M. Guizot est petit! Quel triste rôle il fait jouer à notre pays! La France, cette nation si grande, si généreuse, en est réduite, de par M. Guizot, à chicaner, à jalouser, à se [illegible] moins excusable que, dans cette circonstance, plusieurs organes de la presse indépendante lui ont tracé la marche à suivre. En effet, de même que l'Angleterre demande le rail-way au pacha, pourquoi la France ne s'entendrait-elle pas avec l'Allemagne et les autres puissances pour demander le canal? Les capitaux anglais y regarderaient à deux fois avant de s'engager dans le rail-way. Le commerce maritime de l'Angleterre trouverait lui-même plus d'avantages dans le canal. Le pacha et ses successeurs seraient délivrés des obsessions de l'Angleterre. La France aurait fait faire au commerce du monde un immense progrès.

## Réforme administrative (1).

I. PERSONNEL. — *Conditions d'avancement. Garanties.*

Pour l'avancement mêmes règles que pour l'admission : catégories d'avancement, listes de présentation par les collègues, nomination par le pouvoir dans le cercle des catégories et des listes, avec cette différence que les examens et les grades demandés pour l'admission, doivent ici être remplacés par l'expérience acquise. Qu'avant de monter à un échelon supérieur, le fonctionnaire soit tenu de passer dans l'échelon inférieur un temps déterminé d'avance; il le faut pour donner à l'intrigue un frein, au talent une épreuve, à l'intérêt public une garantie. Toutefois, on doit se garder de mesurer le temps d'une façon trop parcimonieuse pour le mérite, de manière à faire des hautes fonctions le privilège de la vieillesse. Il faut au contraire, suivant l'exemple de Napoléon, ouvrir à la jeunesse de belles espérances, et pas trop éloignées. La maturité de la raison tient moins à l'âge qu'au caractère et à la portée de l'esprit; la science, autant à la vigueur qu'à la durée des études. C'est dans la jeunesse que le fonctionnaire est plein d'ardeur, animé du désir et de la faculté de bien faire, qualités précieuses qu'amortissent des perspectives décourageantes. Plus tard, l'esprit s'affaisse dans l'ennui ou s'absorbe dans les préoccupations d'affaires ou de famille; l'étude a moins d'attraits, l'estime des chefs moins de prix, l'émulation tombe, et l'accomplissement des devoirs devient moins un plaisir qu'une routine.

L'ancienneté a des droits différents suivant les carrières. Il en est plusieurs dont le mécanisme simple est à la portée de la plupart des intelligences, et que l'on est sûr de bien remplir par cela seul, qu'on les remplit depuis long-temps. Que dans celles-là l'ancienneté règne, nous y trouvons peu à redire; mais, en thèse générale, il faut se défendre d'un respect aveugle pour ses droits prétendus. Dans la plupart des fonctions, la capacité n'a rien de commun avec l'ancienneté, et, comme la capacité seule doit gouverner en ce monde, il faut laisser une grande liberté au choix des collègues et du pouvoir, pour préserver l'intérêt général de l'aveugle souveraineté des intérêts particuliers. Le découragement de quelques-uns est un moindre mal que la déconsidération qui naît pour l'autorité de l'infériorité des fonctionnaires aux fonctions, et se trouve d'ailleurs compensé avec avantage par la plus vive stimulation de tous ceux qui espèrent faire distinguer leurs services. Proclamer les droits absolus de l'ancienneté, comme le demandent beaucoup de gens dans un moment de boutade irréfléchie, c'est inviter les fonctionnaires à s'engourdir dans l'indolence, en les prévenant qu'ils ne parviendront jamais à escompter le temps par la science,

(1) Voir le numéro d'hier.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Beaux-Arts.

### ENVOIS DE ROME.

L'École de Rome (section de peinture) a eu du malheur cette année. M. Hébert, élève de 4e année, s'est cassé la jambe, et M. Pils, qui nous devait son œuvre suprême de 5e année, n'a pas cessé d'être malade. Ce dernier devait pourtant, disait-on, expédier à ses frais son grand tableau, achevé après l'envoi officiel des produits de l'École. L'œuvre n'est pas arrivée, et, pour la voir et la juger, il faut attendre le Salon prochain.

Tous les sculpteurs sont à leur poste. M. Vilain envoie une tête en marbre, *l'Automne*, d'un très vilain goût. Il est fâcheux que l'œuvre de l'artiste prête à un pareil jeu de mot. M. Gruyère a trois ouvrages : un groupe de figurines, *le Dernier des Machabées*; une statue de *Chactas pleurant sur la tombe d'Atala*; une *Tête de Vierge*, très peu virginale, remarquablement douée de ruse. La tête de *Joas* et le bas-relief de *Briséis* de M. Godde, sont des ouvrages du dernier médiocre. La *Nymphe* de M. Diébolt n'est guère meilleure. M. Diébolt a, en outre, une copie d'une statue antique de *Sophocle*, honorablement exécutée. Si la reproduction est exacte, l'antique n'est pas, ce me semble, une œuvre considérable. La tête est laide et vulgaire, la draperie mal ajustée. La scène familiale inventée par M. Diébolt : *Un père et une mère chrétiens ensevelissant leur enfant dans les catacombes* est un bas-relief d'une exécution pauvre et froide; mais la composition est bonne et le sentiment excellent.

La copie du groupe divin l'*Amour et Psyché*, par M. Cavelier (1re année), est fine et habile; cependant, il y a de la raideur et de la sécheresse dans la cuisse et la jambe gauches, et, si l'on cherche bien, dans cette main souple et amoureuse qui presse les reins de l'Amour, on découvrira un petit doigt fort mal modelé. Mais peut-on songer à de telles chicanes en face de ce groupe adorable? Quel charme pur! Comme la composition exprime justement la passion! Notre feuilleton, au mois d'avril, en examinant l'œuvre des Maîtres et surtout celle de Raphaël, ce chantre sublime de la maternité, a montré quel le type de l'ordonnance, pour le groupe familial, est *la figure parabolique*. Sur l'antique qui est sous nos yeux, vous pouvez voir que le groupe d'amour prend naturellement la forme *elliptique*. Ici la composition, d'un sentiment pur et modéré, ne prend qu'un seul des foyers; mais imaginez le groupe d'amour, dans l'expression suprême de la passion, et vous aurez l'ellipse parfaite, avec ses deux foyers. Il est facile de prouver, à l'examen des œuvres des Maîtres et particulièrement des Flamands qui ont célébré l'amitié, que le groupe amical affecte la figure *circulaire*. Il resterait à constater que les tableaux d'ambition modèlent leur ligne d'ordonnance sur l'*hyperbole*; ce doit être chose facile. N'est il pas précieux de rencontrer ainsi, dans les œuvres d'art, la confirmation de la donnée scientifique de Fourier sur l'analogie des quatre sections coniques avec les quatre passions affectives fondamentales, l'amitié, l'amour, l'ambition et le familisme?

Il nous vient de Rome, cette année, une œuvre de sculpture fort remarquable. C'est le *Combat*, bas-relief de M. Vauthier.

Un Hercule lutte contre quatre adversaires; d'un côté, l'un succombe, l'autre fuit sous les coups de la terrible massue; de l'autre côté, deux hommes sont écrasés l'un sur l'autre par la main toute-puissante du héros. Voilà une composition bien entendue, où l'on voit éclater force, hardiesse et franchise. Les chairs sont vivantes, pleines de souplesse et de chaleur. Le dessin est d'un goût élevé; c'est la distinction exquise des formes dans l'extrême vigueur. Observez toutes les figures, notamment le bras gauche de l'Hercule : ces extrémités fines jusqu'à l'exagération, ces attaches si délicates nous représentent l'homme comme il doit être, comme il deviendra dans les sociétés harmoniques, unissant dans ses formes la puissance à la finesse.

M. Saint-Eve, graveur en taille-douce, envoie un dessin de la *Sainte Cécile* de Raphaël, où le sentiment de l'œuvre est parfaitement rendu, mais qui semble d'un ton trop égal et trop froid. Le portrait d'Andréa del Sarto, du même artiste, est une excellente gravure. Elle reproduit justement, avec le caractère de la tête d'Andréa, la manière et le ton du Maître.

Le lot de la peinture est diminué par la maladie de MM. Hébert et Pils. Il nous reste MM. Brisset (3e année), Lebouy (2e année), Biennoury (1re année), et Lanoue (paysage, 2e année). M. Brisset, l'an dernier, parcourait en char académique les champs troyens, je crois. Son œuvre était d'un style et d'une exécution à faire pâmer d'aise certains membres âgés de l'Institut. Cette année, M. Brisset s'inspire de Girodet. Passe pour les imaginations de l'auteur d'*Endymion*; mais, pour le style et le faire, on peut choisir une meilleure école. Le *Narcisse* de M. Brisset a la tête heureuse d'attitude et d'arrangement, mais la pose du corps donne à la partie inférieure et au bras gauche quelque chose de gêné et de disgracieux. L'exécution est pâle, froide et lanterne. Ce *Narcisse* est généralement niais; et c'est là, je veux croire, un trait de goût de l'artiste. Est bien sot, en effet, ce garçon qui va se mirant aux sources pures, au fond des bois, au lieu de livrer sa jolie figure à l'amour d'une femme.

M. Lebouy a fait un *Saül*; ce n'est ni bien ni mal. Je cherche en vain du style, de la pensée, un tableau. L'exécution a de bonnes qualités, bien que le modelé soit froid et la tête mal attachée au corps. Le dessin des formes n'est pas vulgaire, le faire a de la suavité, le ton des chairs est bon : les accessoires sont bien traités, et la touche varie suivant les objets divers. M. Biennoury, qui n'avait à donner qu'une simple figure d'étude, a su faire de sa figure un tableau. La tête de son *pâtre* est d'un puissant caractère; on y trouve ce sentiment de lassitude de l'âme et de tristesse, qui saisit les natures fortes laissées sans emploi, et qu'excelle à peindre M. Charpentier. Le chien qui contemple son maître est assez beau. L'exécution est ferme, mais dure; les chairs sont de bois à couleur rouge-brique. Malheureusement M. Biennoury a choisi, ou rendu son modèle avec bien peu de goût, pour ce qui regarde les formes du corps. Ces proportions sont d'un type vulgaire.

Le paysage de M. Lanoue n'est pas amusant. Quelques arbres rapprochés confusément, quelques terrains, quelques roches, sur une hauteur, au fond d'un golfe, à Capri; quelques figures jetées sur la toile, sans idée, isolées. Voilà la composition. L'exécution est sèche. Le dessin des arbres a certainement de la finesse, mais il manque de naïveté. Le ton général n'a aucune chaleur : c'est pâle, et le ciel, au-dessus des falaises à droite, semble éclairé de nuit. Les fonds, la mer et les falaises doucement reflétées dans le flot, sont assez heureux. La perspective des eaux n'est pas irréprochable. Tous les premiers plans sont dans une ombre lourde. Pourquoi? Un homme du métier va nous démontrer que cet effet d'obscurité a pour objet de faire ressortir les fonds lumineux. Nous le voulons bien; mais il faudrait accorder un peu entre eux les éléments d'une œuvre. Si vous jetez de grandes ombres sur la partie capitale de votre tableau, mettez une idée dans ces ombres; placez sur ce fond assombri un sujet douloureux ou mélancolique. Composez enfin; concevez l'harmonie des choses. Ne nous semez pas indifféremment les effets sur la toile. Si vous voulez que votre tableau nous réjouisse, réunissez, en pleine lumière ou dans des demi-teintes délicates, ces belles Italiennes en groupe affectueux ou riant. Si vous voulez que votre tableau nous émeuve, rapprochez ces femmes dans des attitudes attristées, courbez-les à un travail pénible et répugnant. Faites voir enfin que vous comprenez le bien et le mal, le beau et le laid; prouvez que l'instinct du génie, en vous, sait choisir, composer, combiner les éléments offerts par la nature et par la passion. Comment! vous êtes à Rome, cette mère nourricière

...de stabilité comme une des clauses principales de son contrat avec la société, et rien de plus légitime. C'est au calme des positions officielles qu'il sacrifie les chances de fortune qu'il trouverait dans les agitations d'une carrière plus orageuse, et il serait d'une mauvaise politique de substituer à ce calme des inquiétudes qui n'auraient pas les mêmes compensations que dans les professions libres. Il y a deux écueils à éviter, l'inamovibilité absolue et l'amovibilité absolue.

L'inamovibilité acquise depuis long-temps à une partie du sacerdoce et de la magistrature, est aujourd'hui passée dans les mœurs publiques, et nous n'entreprendrons pas d'en exposer les inconvénients. Nous admettons que les troubles qui, depuis cinquante ans, ont bouleversé en France tant de positions justifient suffisamment cette indépendance absolue envers le pouvoir comme envers les citoyens. Mais nous ferons toute réserve contre une extension quelconque de ce privilége exorbitant de la souveraineté individuelle. Nous demandons, de plus, que, dès à présent, on puisse mettre à la retraite, après trente ans de service, les fonctionnaires, même inamovibles, que leur âge condamne au repos. C'est assez, pour l'honneur d'un principe, que d'imposer aux populations, pendant cette longue durée de temps, l'affligeant spectacle de l'incapacité usurpant les droits du talent. Pour vaincre d'aveugles résistances trop communes, la loi n'est pas sans quelque expédient; mais les mesures qu'elle autorise blessent tellement la dignité de ceux qui les appliquent et de ceux qui les subissent, qu'elles sont à peu près tombées en désuétude et à juste titre. Cette première réforme obtenue, il y aura lieu d'examiner si l'âge seul, à part toute durée de services, ne devrait pas suffire pour la mise à la retraite, afin que, suivant la loi de la nature, la vieillesse, réservée pour le conseil, abandonnât à la virilité le soin de l'action.

L'amovibilité absolue est un mal non moins grave, que les liens de la hiérarchie n'exigent pas; et, bien que rarement on en abuse, il est juste de défendre les droits acquis contre l'erreur et le caprice d'un chef, en entourant toute destitution ou déplacement forcé de solennités protectrices. En thèse générale, la meilleure combinaison serait la création auprès de chaque ministère d'un haut conseil, analogue au conseil royal de l'Instruction publique auprès du ministère de ce nom, dont l'avis favorable serait nécessaire. Sans qu'il y eût entraves pour les justes griefs du pouvoir, le fonctionnaire menacé trouverait dans une telle institution des garanties d'impartialité. Si l'on craignait que le ministre n'acquît une influence trop absolue sur son conseil, on pourrait déférer cette mission de haute neutralité à une section du conseil d'Etat.

Protégé contre le pouvoir dont il doit être le serviteur intelligent, non l'esclave, le fonctionnaire a droit de l'être encore plus fortement contre le public. De ses chefs il espère et obtient généralement, grâce à un sentiment de justice et de solidarité corporative, un appui bienveillant, une équitable sollicitude de son avenir, une loyale appréciation de ses travaux; mais des citoyens, dont il est journellement obligé, dans une société pleine de conflits, de froisser les intérêts, il ne recueille souvent que la jalousie ou la haine, et il ne doit pas être permis à l'irritation de telles passions de venir le troubler dans l'accomplissement de ses devoirs. C'est l'objet de la garantie accordée par l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII en vertu duquel un fonctionnaire ne peut être poursuivi, pour des actes relatifs à ses fonctions, sans autorisation préalable ... les actes de la vie publique. Et, par ces mots, nous entendons plus que les actes relatifs à leurs fonctions; nous y comprenons tout acte qui tombe dans le domaine de la publicité par le fait du fonctionnaire. Nous n'admettons pas en effet qu'il puisse, en respectant strictement ses devoirs officiels, insulter à la morale publique comme simple citoyen, parce que le sentiment général fait justement rejaillir sur le fonctionnaire le déshonneur du particulier. La vie privée doit être murée, en ce sens que les faits étrangers aux fonctions, n'ayant pour témoins que les parents, les amis, les serviteurs, les murs de la maison, doivent être inaccessibles aux inquisitions de la haine, même aux recherches d'une honnête indignation, sous peine d'introduire l'espionnage au sein des familles et de diminuer cette sécurité profonde qui donne son plus grand charme au foyer domestique: il n'y a aucun profit à soulever le voile qui couvre les faiblesses humaines! Mais, quand ce voile est soulevé par le fonctionnaire lui-même, il doit être licite de lui reprocher sa honte, bien qu'elle n'ait pas son origine dans l'exercice de ses fonctions.

---

Le *Morning-Post* revient encore sur l'affaire des lettres du Warspite, et annonce que l'engagement a été pris par les officiers de ce navire de ne point faire connaître les auteurs de ces pamphlets. Cet engagement, que le *Times* approuve, est, suivant le *Morning-Post*, en contradiction avec toutes les règles de service, et ne convient nullement à la dignité qui doit caractériser les officiers anglais.

---

Les armements maritimes se poursuivent en Angleterre avec une grande activité.

« Le 100 hommes, dit le *Morning-Post*, demandés pour l'arsenal royal ont été trouvés. On presse beaucoup le charroi de l'artillerie pour les vaisseaux en construction, afin de les tenir prêts dans le cas où leur service serait requis sous un bref délai. Il y a aussi un nombre suffisant de gros canons à l'arsenal et dans le port extérieur; dans l'espace de vingt-quatre heures, ils pourraient être montés sur leurs affûts et transportés au moyen de la vapeur dans toutes les stations que l'on jugerait convenables. »

Le *Morning-Chronicle* donne sans le vouloir la clef de ces préparatifs. Suivant lui, la France et l'Angleterre seraient en hostilité ouverte sur plusieurs points du globe et surtout dans le Levant.

« La conduite des autorités françaises tant civiles que militaires, à Constantinople, à Athènes, à Tunis, et partout dans la Méditerranée, devient, dit-il, intolérable; elle devrait, de toute manière, éveiller l'attention du ministère anglais, quand cela ne serait que pour apaiser l'inquiétude des milliers d'habitants du Levant qui comptent sur la protection de l'Angleterre seule, et qui sont aujourd'hui sérieusement alarmés. »

---

La nouvelle d'un traité de commerce conclu entre la Grande-Bretagne et le Brésil, a été donnée et démentie par les journaux anglais. Les dernières lettres de Rio affirment qu'il n'y a encore rien de fait. Le *Globe* de Londres, prétend savoir le contraire. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

« Nous avons des nouvelles de Bahia, en date du 1er août, apportées par le brick Olive Branch. Nous apprenons que le paquebot est en effet retenu à cause d'un traité pendant entre la Grande-Bretagne et le Brésil. Le paquebot était attendu d'heure en heure à Bahia. La nouvelle de l'annexation de Montevideo à l'empire brésilien a été reçue à Bahia et les individus pris sont déportés en Sibérie. On sait ici que cette expédition avait été faite par le frère du ministre des finances, Mustapha-Effendi-Mustéchar (conseiller de l'arsenal), et que ce transport est sorti secrètement près de l'arsenal, sans se faire inscrire, suivant l'usage, au liman Odassi (bureau des passeports). On assure que le sultan est attaqué d'une espèce d'épilepsie.

---

## REVUE DES JOURNAUX DU 29 SEPTEMBRE 1844

Le *Journal des Débats* établit dans un long article la possibilité de percer l'isthme de Tehuantepec, et la supériorité de cette voie sur celle qu'on obtiendrait en perçant l'isthme e de Panama; il engage le gouvernement à prendre l'initiative de cette belle œuvre.

— La *Presse* blâme le gouvernement d'avoir publié dans le *Journal des Débats* des communications tronquées et incomplètes sur le traité de Maroc, et de s'en être tenu là. Elle croit que la publication officielle de ce traité pourrait bien empêcher sa ratification.

Le même journal reproduit des extraits d'une brochure de M. le capitaine Bouet sur nos forces maritimes. Cette brochure fait en quelque sorte le complément de celle qu'avait publiée le prince de Joinville sur le même sujet.

— Le *National* somme le *Journal des Débats* de répondre autrement que par l'ironie, à ce qu'il avait dit dans son numéro d'avant-hier, sur l'influence de l'Angleterre dans notre politique extérieure. « Oui, dit-il, vous avez plongé l'Espagne dans un abîme de misères; oui, vous avez consenti à indemniser Pritchard, qui a fait couler le sang de nos soldats à Taïti; oui, vous avez abandonné les frais de la guerre, vous avez évacué Mogador pour vous rendre agréable à l'Angleterre. Les faits sont là. Ils défient vos railleries. »

— Le *Courrier français* énumère les principaux vœux des conseils généraux pour conclure qu'avec une politique comme celle de M. Guizot, politique d'intimidation et de corruption, ces vœux resteront sans aucun résultat.

— Le *Siècle* continue la polémique avec la *Presse* au sujet de nos forces de terre et de mer.

— Le *Journal de Paris* affirme que les négociations entre le gouvernement anglais et le vice-roi d'Egypte n'avaient pour objet que la transmission des dépêches entre Alexandrie et Suez, que rien n'est encore conclu à cet égard, et que Méhémet-Ali paraît bien décidé à se réserver le monopole du transport.

## Faits divers.

— Les lettres de Toulon annoncent que le prince de Joinville était attendu dans cette ville pour le 28.

— La publication officielle du mariage du duc d'Aumale a eu lieu dans le journal des Deux-Siciles, le 17 septembre.

— M. le contre-amiral de Hell a été nommé député par le 1er collége électoral de Strasbourg, en remplacement de M. Magnier de Maisonneuve, décédé.

— C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'ouverture au palais des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins, de l'exposition des ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires.

---

de l'inspiration, vous visitez ces bords napolitains, Capri, Ischia, Nisida « qui dort sur les mers, »Baya,

Poétique séjour,
Qu'habita tour à tour
Tout ce qui fut grand dans le monde!

vous vivez sur cette terre où tous les poètes ont chanté, où se sont faits les grands rêves de l'unité humaine, dans la Rome payenne et dans la Rome catholique: et vous nous envoyez des paysages qui ne sont rien que des études! Vous ne mettez pas une idée sur votre toile; vous copiez des morceaux; vous n'interprêtez rien! Allons! c'est mal concevoir le rôle de l'artiste, c'est prouver qu'on n'a pas de flamme divine au cœur.

Hélas! ces envois de Rome, en masse, font éclater trop bien la pauvreté des choix de l'Académie. Hier, Messieurs de l'Institut ont refusé le prix de peinture à M. Duveau, le seul des concurrents dont l'œuvre annonce des qualités originales. On a couronné M. Barrias, jeune homme de mérite, mais trop jeune encore, sans doute, pour avoir pu révéler un talent vif et individuel. Le second prix a été donné à M. Lenepveu; celui-ci fait très bien le morceau. Il peint habilement un bout de pied et une main. Dieu veuille qu'un jour, s'il va à Rome, il nous envoie autre chose que des mains et des pieds.

En parcourant les galeries de l'École des Beaux-Arts, aujourd'hui, j'observais les peintures des lauréats de l'École française, série de monuments qui remonte jusqu'à 1721. J'étais frappé de cette quantité de noms restés obscurs ou entourés de la froide lumière artificielle de l'astre académique, et au milieu desquels on compte si peu de noms devenus illustres. Le lecteur peut en juger:

Natoire, Vien, Durameau, Ménageot, Vincent, Bonvoisin, Regnault, Vignali, Gauffier, Desmarais, Potin, Fabre, Garnier, Girodet, Meynier, Béatu, Thévenin, Laffitte, Landon, Bouillon, Guérin, Bouchet, Harriet, Honnet, Granger, Ingres, Menjaud, Blondel, Odevaere, Boisselier, Heim, Guillemot, Langlois, Drolling, Abel de Pujol, Pallière, Vinchon, Alaux, Thomas, Cogniet, Michalon, Hesse, Dubois, Coutan, Court, Rémond, Debay, Bouchot, Larivière, Norblin, Giroux, Féron, Dupré, Gibert, Bezard, Vauchelier, Signol, Chopin, Flandrin, Roger, Jourdy, Papety, Blanchard, Buttura, Murat, Pils, Hébert, Brisset, Lebourg, Biennourry, Damery.

Que de fruits mal choisis sur l'arbre par la main académique! que de tristes avortements! A peine, sur soixante et onze, puis-je mettre à part et en lumière *huit* noms, — que je n'écris pas ici, afin de ne pas irriter hors de propos tant d'amours-propres. On ne peut pas exiger sans doute que tous les élus de l'académie soient des hommes supérieurs et deviennent des Maîtres: le génie est rare, mais ce qu'on doit souhaiter, c'est que toute nature éminente soit distinguée par les chefs de l'École. Conçoit-on que les Géricault, les Proudhon, les Delacroix n'aient pas été adoptés par les Maîtres officiels de notre temps? Conçoit-on qu'il n'y ait jamais eu rien de commun entre l'Académie et MM. Scheffer, Decamps, Corot, Huet, Aligny, Boulanger, Marilhat, Cabat, Maréchal, et tant d'autres, l'honneur de l'École française? Comprend-on que cette école ait aujourd'hui pour représentants consacrés devant le monde MM. tels et tels, — dont je tais les noms par égard pour l'âge et pour la faiblesse?....

Au palais de la rue des Petits-Augustins sont exposés, avec les envois de Rome, tous les prix de l'année. En voici la liste.

PEINTURE. — Premier grand prix, M. Barrias; 2e grand prix, M. Lenepveu.

TORSE. — Prix, M. Bénouville; mentions, MM. Barrias et Dien.

TÊTE D'EXPRESSION. — Prix, M. Lenepveu; mention M. Faivre.

GRAVURE. — Premier grand prix, M. Aubert; 2e prix, M. Tourny.

SCULPTURE.—Premier grand prix, M. Lequesne; 2e prix, M. Thomas.

TÊTE. — Prix, Leharivel.

ARCHITECTURE. — Premier grand prix, M. Desbuisson; 1er second grand prix, M. Ledru; 2e second grand prix, M. Laisné; mention, M. Demangeat.

Le torse de M. Bénouville est une bonne œuvre de beaucoup supérieure aux études de MM. Barrias et Dien. D. L.

### NÉCROLOGIE.

Un tombeau d'une haute antiquité vient d'être découvert, le 8 septembre dernier, sur le territoire de Neuvy-Pailloux, à dix kilomètres d'Issoudun, près et au nord de la route royale n° 151, vers le point où elle est traversée par le chemin de Thizay à Villefavan.

En cinq jours, 120 mètres cubes de déblais furent enlevés et l'on mit à découvert un monument funèbre dont la base est à 4 mètres au-dessous du sol, et dont les quatre pans rectangulaires ont chacun 3 mètres de longueur. On trouva ces murs revêtus d'un enduit épais et poli, couvert d'une peinture noire, et divisés par de larges bandes perpendiculaires de couleur rouge en panneaux réguliers. Ces panneaux, ainsi qu'un lambris régnant, portent des dessins d'oiseaux, de fruits, de plantes, de feuillages funéraires, et ces fresques apparurent dans un état de conservation étonnant, quand on considère les effets d'une longue durée de siècles et du contact direct d'un sol humide.

Mais l'étonnement fut bien autre à l'aspect des objets accumulés et presqu'entassés dans ce tombeau, près d'un squelette à qui ses compatemporains avaient préparé, pour la seconde vie, tous les moyens d'existence matérielle de la première. C'est ainsi qu'on trouva une double meule à bras, entourée d'un détritus noir produit sans doute par du froment décomposé: 57 grandes amphores pouvant contenir chacune 37 litres, à en juger par celles qui ont été trouvées intactes; un grand instrument porte-crémaillère; un bassin en cuivre qui dut avoir 3 mètres de circonférence; beaucoup d'autres vases de même métal, dont quelques-uns ont des sculptures importantes à étudier; deux masques en cuivre doublés de fer; un grand nombre d'objets en cuivre de plus petite dimension et d'une conservation complète; un anneau d'or; des fers de lance; des débris d'armes; des instruments de pionnier, et une quantité considérable de cercles en fer, de pièces forgées, dans un tel état d'oxidation qu'il est difficile au premier aspect d'en deviner la destination, mais qui déposent que l'art de traiter le fer était déjà fort développé dans les Gaules. N'oublions pas, dans cette énumération, les ossements de sanglier et d'autres animaux qui ont été recueillis près de la meule à bras.

Tel est sommairement l'état des richesses archéologiques qui viennent d'être exhumées. Cette collection a d'autant plus de mérite que la mort semble avoir pris le soin de conserver avec ces ustensiles domestiques, les moyens d'étudier l'art des croyances religieuses et la vie privée des Bituriges de cette époque dont nous savons si peu de chose. On s'occupe de ce travail qui paraîtra avec une notice descriptive et les dessins exacts des objets. (*J. de l'Indre.*)

---

Une lettre de Fribourg contient les lignes suivantes sur une découverte littéraire relative à Guillaume Tell:

« L'existence jusqu'ici quasi-mythologique de Guillaume Tell, vient, par une découverte toute récente, de devenir un fait historique. On a trouvé, il y a peu de semaines, dans le canton de Schwitz, une pièce de vers écrite en latin, immédiatement après la bataille de Morgarten, dans laquelle le nom de ce personnage est mentionné en termes précis. On y apprend que Guillaume Tell fut l'un des trois guerriers qui prêtèrent le serment de Grütli dans les premières années du quatorzième siècle. Son nom remplace, dans cette circonstance mémorable, celui de Walter Furst, mentionné par erreur par les chroniqueurs de l'époque. Quant à la fameuse anecdote de la pomme et de la flèche de Guillaume Tell, il n'en est nullement question dans ce poëme latin. Il est à peu près avéré que ce n'est que la reproduction d'une ancienne *saga*, ou tradition islandaise, que le peuple des cantons forestiers s'est postérieurement approprié pour en embellir l'histoire de son affranchissement. »

Ce soir, à l'Odéon, la dernière représentation d'*Antigone*.

— Par ordonnance du 24 de ce mois, M. le contre-amiral Parseval-Deschênes a été nommé grand-officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— M. le ministre des travaux publics est attendu pour ce soir à Paris, venant de visiter les chemins de fer de la Belgique.

— On écrit de Toulon, le 24 septembre :

« Le vaisseau de ligne le Jemmapes, parti de Cadix le 18, a mouillé la nuit dernière sur notre rade, ayant à bord 216 officiers, sous-officiers et soldats du 3e régiment d'infanterie de marine, M. le chef de bataillon Pujol, des malades et des blessés provenant de l'expédition maritime dirigée contre le Maroc.

» Au nombre des blessés se trouve M. Noël, élève de marine. Ce jeune homme a été horriblement défiguré par un boulet et l'on a désespéré pendant plusieurs jours de le sauver ; mais grâce à des soins intelligents, M. Noël est aujourd'hui en convalescence. »

— M. Clariou, ancien professeur à la Faculté de médecine, membre titulaire de l'Academie royale de médecine, et ancien professeur de pharmacie, vient de terminer sa longue et honorable carrière. Il a succombé aujourd'hui dans sa maison de campagne, à Garche, près de Saint-Cloud. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, le 30, à une heure.

— Nous annoncions dernièrement les résultats d'une exploration faite dans la haute Sénégambie, par MM. Huart et Raffenel. Des lettres récentes du Sénégal font connaître que M. Huart a péri victime de son dévouement ; il a succombé à St-Louis, en quelques jours, à une maladie de foie qu'il avait contractée pendant le voyage. C'est une perte sensible pour notre colonie et pour le service de santé de la marine, auquel il appartenait. (*Messager.*)

— Nous apprenons que Blétry et ses coaccusés comparaîtront devant la cour d'assises en janvier prochain. M. Boyer remplira de nouveau les fonctions de président ; l'accusation dans cette grave affaire, dont l'instruction se poursuit toujours avec activité, sera soutenue par M. l'avocat-général de Sèzes. Un grand nombre de nouveaux témoins seront, dit-on, assignés à la requête du ministère public. (*L'Impartial du Rhin*).

— Deux jeunes dames, d'une mise assez distinguée, se présentèrent, l'un de ces jours derniers, dans un magasin de nouveautés du faubourg du Temple, et demandèrent à voir des étoffes pour robes. Les jeunes gens s'empressèrent d'étaler à leurs yeux tout ce que le magasin renfermait de plus frais et de plus nouveau ; mais rien ne leur convint, et après s'être excusées du dérangement qu'elles venaient de causer, elles se disposèrent à partir, en annonçant qu'elles reviendraient quand il y aurait d'autres dessins. Les commis avaient remarqué qu'une seule de ces femmes s'occupait du choix des étoffes demandées, l'autre, au contraire, semblait toujours se tenir à distance ; et, chaque fois que sa compagne les occupait, elle se rapprochait du comptoir des soieries où se trouvaient étalées plusieurs pièces de prix, et s'en écartait aussitôt que les yeux se tournaient de ce côté. Cette tactique leur parut renfermer quelque coupable projet, et l'un d'eux, sans perdre de temps, fit mine de sortir, et alla se cacher dans une pièce voisine d'où il pouvait voir tout ce qui se passait sans être vu.

A peine était-il entré dans sa cachette, qu'il vit distinctement celle-ci s'emparer d'une pièce de foulards et d'une pièce d'étoffe de soie, et les placer furtivement sous son châle. Ce dernier coup de main s'accomplissait au moment où la compagne déclarait ne rien trouver à son goût, et se disposait à sortir. Le commis vint immédiatement se placer entre elles, et dit à celle qui avait pris les foulards : « Madame, c'est 150 fr. pour les deux articles que vous avez pris ! Chacun des autres, s'il y en a, vous coûtera le même prix ! »

Celle-ci feignit de ne pas comprendre ; mais un coin du châle, levé discrètement, laissa voir le corps du délit, et elle fut forcée de convenir du fait qui lui était imputé ; alors elle se jeta à genoux, demanda grâce et merci, implora la pitié du maître de l'établissement, en déclarant qu'elle appartenait à une honorable famille, et que c'était une mauvaise pensée qui l'avait fait, pour la première fois, manquer à l'honneur. On aurait peut-être cédé à ses prières, si un agent de la police de sûreté n'était entré en ce moment, et n'avait fait connaître ses antécédents. « Ah ! c'est vous ! lui dit-il ; j'ai bien pensé, en vous voyant de ce côté, que vous vouliez faire quelque coup de votre métier ; les trois condamnations subies pour les mêmes faits ne vous ont pas guérie ! »

En entendant ces mots elle s'écria : « Allons, me voilà reconnue ; il n'est plus temps de feindre, il faut passer à la quatrième ! » Et elle suivit l'agent, sans mot dire, jusqu'à la préfecture, où elle a été écrouée aussitôt.

— Les loups commencent à faire des ravages dans les parties de la Beauce qui avoisinent la forêt d'Orléans. Le *Journal du Loiret* annonce que deux de ces animaux ont été tués dimanche 22 septembre dans une battue dirigée par des officiers de louveterie réunis à Chevilly.

— L'arrondissement de Trévoux est en ce moment le théâtre de vols presque incessants. L'église de la commune de Chancins a été dévalisée, dans la nuit du 9 au 10, par des voleurs qui s'y sont introduits, comme dans l'église de Mionnay, en pratiquant un trou au mur de la sacristie, et en fracturant ensuite les portes et les serrures.

— On lit dans *l'Echo de Tarn-et-Garonne* :

« Un terrible accident est venu, vendredi dernier, porter la désolation dans la famille de Mme veuve Rigal-Foncave.

» Son fils, âgé de 22 ans, chassait avec trois de ses amis à Septfonds. Il venait de tirer un lièvre et l'avait abattu, lorsqu'au moment où il retirait la baguette du canon de son fusil qu'il rechargeait, son chien s'élançant sur lui pour lui témoigner sa joie, pose la patte sur la détente et fait partir le coup. Son malheureux maître reçut la charge tout entière dans la tête.

» Ses amis, qui étaient peu éloignés de lui, ayant entendu le cri arraché par cette douleur subite, accoururent aussitôt, et ne purent recueillir que ces paroles : Adieu !... Pressez-moi la main !... Je meurs !...

» Transporté chez sa mère, il expira au bout d'une demi-heure. »

— Les Juifs de Londres sont en ce moment très occupés, en conséquence de l'élection prochaine du grand-rabbin de l'Angleterre, dignité restée vacante par la mort du révérend docteur Salomon Herschell. L'élection aura lieu le mois prochain. Les candidats sont : le docteur Na-

suppléant du juge de paix, vieillard de quatre-vingt-six ans, de l'huissier et de ses recors, des gendarmes, de 6 chasseurs, pris au poste de la porte de France et de trois fantassins auxquels on avait jugé prudent d'adjoindre comme auxiliaire, un maréchal-ferrant chargé de faire sauter la porte du barbier à coups de masse. Ce dernier parvint à ménager, à force de bras, une petite ouverture dans la porte ; il y passa la main et il reçut soudain un poëlon d'eau bouillante. La porte fut bientôt entièrement enfoncée et dès lors se livra un véritable combat. Les assiégés se battaient en désespérés et allongeaient des coups de rasoir qui ne portèrent pas toujours à faux.

La femme et la fille du barbier administraient de leur côté des douches d'eau bouillante à qui en voulait. Un gendarme a reçu une blessure de rasoir à la main, heureusement elle n'est pas dangereuse. L'huissier en a été quitte pour quelques éclaboussures. Un des nombreux curieux que cette scène extraordinaire avait attirés a été marqué au front par un coup de rasoir. Le suppléant du juge de paix n'est point blessé.

On a eu toutes les peines du monde à se rendre maître de la maison de l'enragé barbier et de toute sa garnison ; on y est enfin parvenu. Toute la famille a été faite prisonnière de guerre ; la fille qui s'était esquivée pendant qu'on battait la chamade, a été retrouvée ensuite et conduite à la maison d'arrêt avec le père, la mère et les fils Lespinasse. Le lendemain du siége, samedi 21, les vaincus ont été extraits de la prison et conduits à Avesnes. Le barbier pour lequel on n'avait pas les égards dus à une téméraire mais brillante défense était mené à pied et lié, avec l'aîné de ses fils. La femme, la fille et le plus jeune des enfants avaient été placés sur une charrette. Les dépouilles opimes consistant en chaudron, poëlon, rasoirs, tisonniers et autres ustensiles de cuisine convertis en armes de guerre, ont été mis dans le char avec les prisonniers. La gendarmerie escortait le tout. Plus de trois cents personnes ont stationné sur la place de Maubeuge pour voir défiler le cortége des vaincus. (*Echo de l'Est.*)

---

Monsieur le rédacteur,

La police a une section particulière, dite de la salubrité publique, et dont les agents parcourent les rues de Paris tous les matins, à l'heure où l'on fait les appartements. Si quelque domestique, ignorant les règlements, secoue les tapis par la fenêtre, les agents font leur rapport ; l'affaire arrive au tribunal de simple police ; le juge prononce régulièrement une amende de 1 franc, ce qui, avec les frais de procédure, occasionne au délinquant ou à son maître un déboursé total de 10 fr. au moins, le tout pour un seul tapis secoué. Je sais ceci par expérience et je ne m'en plaindrais pas, si, tous les matins, je ne voyais secouer devant mes fenêtres et sur la rue les tapis d'un diplomate qui demeure en face de chez moi.

Permettez-moi de vous demander si la police a établi des catégories de maisons exemptées du rapport de ses agents ? Il est sûr qu'à 10 fr. par chaque condamnation, comme la mienne, mon voisin paierait 3,650 fr. par an au tribunal de simple police, et je ne puis croire qu'il ajoute cette dépense régulière au budget de son ménage. Veuillez me dire si je dois me résigner à recevoir constamment sa poussière.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

UN HABITANT DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

## Exécution du condamné Duponchel.

Saint-Pol, 26 septembre.

Duponchel, condamné à mort, il y a deux mois, par la cour d'assises du département du Nord, a subi aujourd'hui sa peine sur l'une des places de la ville de Saint-Pol. Sa femme, à qui la justice avait infligé la même peine, a vu la clémence royale intervenir en sa faveur ; les travaux forcés à perpétuité remplaceront pour elle le supplice de l'échafaud.

C'est cette nuit à minuit seulement que Duponchel, qui depuis sa condamnation était resté dans la prison de Douai, a été informé qu'il allait être transféré à Saint-Pol. On ne lui avait pas fait connaître que sa demande en grâce avait été repoussée, et bien qu'il fût accompagné par l'aumônier de la prison de Douai, il était loin de penser que son dernier jour fût venu. Il a fait la route de Douai à Saint-Pol sans manifester la moindre émotion. Il croyait bien que tout espoir était perdu pour lui ; mais il comptait vivre encore au moins jusqu'à lundi, les exécutions capitales ayant toujours eu lieu à Saint-Pol, jusqu'à présent, un jour de marché.

A son arrivée à St-Pol, vers huit heures et demie, Duponchel est descendu de voiture, sans que rien dans sa personne révélât le moindre pressentiment. Lorsqu'il est entré dans la prison, il a demandé à la sœur du concierge la permission de l'embrasser, et il s'est informé avec curiosité de tous ceux qu'il avait connus ici pendant l'instruction de son procès. C'est alors qu'on lui a appris qu'il n'avait plus que quelques instants à vivre et qu'il fallait qu'il se préparât à mourir. Cette nouvelle ne l'a pas troublé, il s'est contenté de dire qu'il était innocent et qu'il croyait qu'on le laisserait vivre quelques jours encore. Les secours de la religion lui ayant été offerts, il les a acceptés et a assisté à la messe avec recueillement.

M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction lui ayant ensuite demandé qu'il fit l'aveu de son crime, il a protesté de nouveau de son innocence, tout en déclarant qu'il avait à faire des révélations en présence de deux témoins, M. Bornay, maire de Saint-Pol, et Maillard, ancien notaire.

Quelle a été la nature de ces révélations ? c'est ce que nous ne saurions dire ; mais elles n'ont pas paru assez graves pour justifier un sursis. Duponchel y a apposé sa signature, et son nom y est, dit-on, écrit avec une fermeté vraiment incroyable chez un homme qui va mourir.

On a alors procédé aux derniers préparatifs, c'est-à-dire à la toilette du condamné. Duponchel s'est prêté à cette opération sans rien perdre de sa contenance calme et assurée ; il n'a pas voulu s'asseoir pendant qu'on lui coupait les cheveux, et il s'est entretenu fort tranquillement avec les personnes qui se trouvaient présentes, et qui toutes étaient beaucoup plus émues que lui. Il n'a pas parlé de sa femme, et sa pensée s'est presque toujours portée sur ses trois enfants, auxquels il allait laisser un nom déshonoré. Pendant ce temps, le pouls lui a été tâté à diverses reprises, et toujours on lui a trouvé le pouls d'un homme en bonne santé, et qui n'est en proie à aucune pénible émotion.

A dix heures, les portes de la prison se sont ouvertes. Au moment où Duponchel en franchissait le seuil, il a reconnu un homme de sa commune et a demandé à l'embrasser. Cette consolation lui a été accordée.

sont dans une certaine proportion, leurs enfants dépendent de la mesure à laquelle le travail de fabrique serait réduit dans une société bien réglée. Aujourd'hui on encourage, on développe constamment la fabrique, en oubliant l'agriculture. On dirige vers les manufactures tous les capitaux, tous les bras que le travail agricole réclame en vain. Cette tendance, contraire à la vraie destinée de l'homme, vient de ce qu'à présent la population, dédaignant la vie des champs, s'agglomère dans les villes, où bientôt la terre disparaît sous les pavés, l'horizon derrière un rideau de murailles, si bien que les intérêts agricoles sont absolument perdus de vue.

Par les théâtres, par la presse, par la concentration des sciences et des arts, nous créons, dans les villes une attraction artificielle ; l'homme élevé dans ce faux milieu où l'agriculture ne saurait trouver aucune place, ne comprend plus d'autre essor à l'activité matérielle que l'industrie exercée dans les ateliers ou dans les boutiques. En général, les maisons d'éducation créées pour le peuple ne se proposent pour but, dans leurs programmes les plus avancés, que de former des tisserands, des mégissiers, des cordonniers, des chapeliers, des tailleurs.

Une société qui tiendrait compte des vrais intérêts de l'homme et de ses penchants non dénaturés, attacherait beaucoup plus de prix à former des pasteurs, des forestiers, des laboureurs ; elle placerait les centres de l'activité humaine à la campagne, qui est plus salubre que la ville, et qui serait plus attrayante si la voix de la nature n'était point étouffée par nos institutions.

Dès aujourd'hui, le travail agricole s'opère en plein air, quelquefois par groupes joyeux, toujours au sein d'une création vivante où la germination, la floraison, la fructification sont autant de drames incessants. — L'industrie manufacturière s'exerce dans des salles fermées où l'air est malsain, où les machines à vapeur élèvent la température, quelquefois dans un isolement presque cellulaire. L'artisan ne travaille que sur la nature morte, que sur les branches d'arbres coupées, ces membres mutilés de l'orme et du chêne, sur le cuir enlevé aux animaux, sur le lin desséché.

Il n'est plus question de s'intéresser, de s'associer aux progrès de la vie animale ou végétative. Le fabricant façonne, colore, vernit des êtres morts. L'agriculture lui donne ses cadavres à embaumer.

Combinez avec la vie de campagne l'activité de la pensée, les jouissances des arts ; allumez à la campagne le phare de la presse ; élevez-y le théâtre, et bientôt les travaux agricoles auront repris leur supériorité attractive.

A côté du point de vue de l'agrément, plaçons le point de vue économique, la considération de l'utile, nous comprendrons qu'il faut consacrer aux fonctions agricoles beaucoup plus de matériel, de personnel, de temps qu'à la fabrique.

Une partie des produits agricoles répond au besoin le plus universel, le plus impérieux de l'humanité, celui de se nourrir et de prolonger sa vie. Il n'y a pas de fonction plus essentielle que celle de développer, de conserver, de recueillir les substances alimentaires, bétail, céréales, fruits, plantes potagères. Comme les aliments, suivant l'expression des Romains, sont choses *fongibles*, c'est-à-dire détruites, absorbées par le premier usage, il faut les produire en beaucoup plus grande quantité que les créations industrielles, qui fournissent avant d'être consommées un usage de plusieurs semaines, de plusieurs mois, de plusieurs années.

Comme chargée de nous fournir les substances alimentaires, l'agriculture réclame, préférablement à l'industrie manufacturière, un puissant emploi des forces sociales.

Mais l'agriculture ne se borne pas à cette nature de produits ; elle nous donne toutes ces matières premières qui seront ensuite façonnées en fabrique pour être appropriées aux besoins de l'homme. A côté des plantes potagères, le champ nourrit les plantes industrielles, chanvre, lin, garance, etc. L'industrie manufacturière repose donc tout entière sur une seule des branches de l'agriculture. Le travail agricole est donc la base de tous les autres ; de sa prospérité dépend à la fois l'alimentation de l'homme et l'existence de toutes les fabriques. Il est donc évident que cette grande industrie agricole, dans laquelle la nature a placé les meilleures conditions d'attrait, de salubrité, est celle qui réclame le plus de capitaux, le plus de bras, le plus de temps, le plus de main-d'œuvre, le plus de sollicitude de la part du genre humain.

La manufacture occupera dans les préoccupations de l'humanité organisée une part beaucoup moindre. L'agriculture sera placée à l'égard de l'industrie manufacturière tout au moins dans le rapport de deux tiers à un tiers. L'humanité emploiera les fabriques à titre de relais du travail agricole, comme ressource ménagée à l'activité sociale, principalement en hiver, lorsque la campagne est dépouillée. Ce sera consacrer à la fabrique assez d'efforts, parce que, sous le régime de l'association, les objets manufacturés, d'une qualité excellente, seront, pour ainsi dire, indestructibles, le fabricant étant intéressé à les rendre durables, n'ayant plus, comme aujourd'hui, un intérêt directement opposé à celui du consommateur. Actuellement, quel est l'intérêt de l'industriel ? C'est de vendre des objets qui durent peu, afin qu'on ait souvent recours à son ministère. Comment les cordonniers feront-ils de bonnes affaires ? C'est en vendant des souliers dont la semelle soit bientôt percée.

Dans l'ouvrage intitulé *Fausse industrie*, Fourier raconte qu'il portait habituellement certains bas de laine d'une solidité remarquable. Sa provision s'étant épuisée, il voulut la renouveler, mais inutilement ; ses fameux bas ne se trouvaient nulle part. Les boutiquiers lui disaient que cette qualité ne plaisait pas au public, et qu'elle avait passé de mode. Enfin, une marchande, plus franche que ses collègues, ne craignit pas de dire : « Nous ne mettons plus en vente cette espèce de bas parce qu'ils duraient trop long-temps ; on n'en voyait jamais la fin. »

Une commune associant tous ses membres est intéressée à ne pas faire d'efforts inutiles et à diriger toute sa puissance d'action vers des œuvres profitables à tous.

Pour l'approvisionnement intérieur de la commune, les bottiers feront d'excellents souliers, parce que l'association sera plus riche et que le dividende s'élèvera si les associés sont chaussés pour toute l'année avec le moins de main-d'œuvre possible. Cette éco-

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

**PARIS**, 29 septembre. — *Farines*. — Dès le commencement de la semaine, les ventes par facteurs ont pris un peu d'importance; mais cette activité ne s'est pas étendue au dehors de la halle, les boulangers étant toujours dans l'intention d'attendre la nouvelle taxe du pain pour faire leurs achats; les derniers marchés n'ont présenté aucune variation de cours, quoique celui de samedi fût presque aussi animé que celui de mercredi. La situation est donc toujours la même. On s'attend pour la semaine prochaine à des transactions plus décisives.

Le prix du pain a été maintenu, pour la première quinzaine d'octobre : à 0,33 pour la 1re qualité, et 0,26 pour la seconde.

*Froment*. — Le prix des blés a fléchi mercredi de 0,50 pour les qualités secondaires, les premières se sont mieux soutenues, malgré l'affluence de samedi, il ne s'est rien traité en blés, aussi les cours sont-ils restés nominalement ce qu'ils étaient au marché précédent.

*Seigle, orge et avoine*. — Les affaires ont été si insignifiantes sur ces trois articles que nous n'avons rien de nouveau à mentionner depuis notre dernière revue.

**DÉPARTEMENTS.** — *Blés*. — La baisse continue toujours; nous ne remarquons de hausse que sur les marchés de Versailles, Montlhéry, Coulommiers, Provins, Chateaudun, Mortagne, Coutances, Bourges, Malesherbes, Hazebrouck, Altkirch, Mulhouse, Neufchâteau, Carcassonne et Limoux.

*Vendanges*. — En résumant les nouvelles que nous avons déjà données et que nous recevons journellement à ce sujet, nous dirons que les vendanges sont en activité sur presque tous les points vinicoles de la France. Nos correspondants s'accordent à considérer la récolte comme bonne en qualité, et présentant le produit d'une demi-année pour la quantité. Cependant nous avons déjà signalé des exceptions à cette donnée, et nous continuerons de les indiquer à mesure que nous en aurons connaissance. Ainsi notre correspondant de Châlon-sur-Saône nous écrit ces mots :

« Les vendanges sont belles et se font bien ici. Il y aura trois quarts de bonne récolte, et les vins seront d'excellente qualité.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des Céréales** (par hect.).

**PROVINS**, 28 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 18,25. — Avoine 6,00 à 7,00. Marché faible à cause du travail d'ensemencement; activité et hausse par suite des besoins.

**ETAMPES**, 28 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,66; 3e 17,32. — Méteil 14,00 à 16,66. — Seigle 0,32 à 10,66. — Orge 8,00 à 9,66. — Avoine 6,00 à 7,00.

**CHARTRES**, 28 sept. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 16,00 à 17,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,00. — Avoine 6,50.

**ORLÉANS**, 28 sept. — Froment pour semence 22,00 à 23,00. — Froment marchand 1re 19,50; 2e 18,00, 3e 17,00. Baisse de 0,17. — Seigle pour la semence 12,00. — Seigle 1re 11,00; 2e 16,00. — Orge pour semence 10,00. — Orge pour consommation 9,50. — Sarrazin 8,00. — Avoine 9,50.

**LE MANS**, 27 sept. — Froment 1re 19,00; 2e 17,40; 3e 15,75. — Méteil 11,25 à 16.25. — Seigle 10,75 à 12 00. — Orge 7.25 à 8,25. — Avoine 5,75 à 7,00.

**ST-QUENTIN**, 28 sept. — Froment 1re 18,13; 2e 16,72; 3e 15,32. — Petit blé 12,50. — Avoine 6,10.

Notre marché était bien approvisionné en blé, mais la vente a été peu active dans les premières qualités, qui ont soutenu leur cours avec peine. Les qualités secondaires ont fléchi.

L'avoine abondait; elle s'est vendue avec baisse.

**BESANÇON**, 21 sept. — Froment 18,35. — Avoine 6,80.

**CHALON-SUR-SAONE**, 27 sept. — Froment 1re 17,50 à 18,00; 2e 16,50 à 17,00. — Maïs 10,00 à 11,00. — Orge 11,00. — Avoine 7,00. Calme sur ces articles.

**MARANS**, 21 sept. — Froment nouveau 1re 17,25; 2e 16,66. — Baillarge 11,00. — Orge 10,00. — Avoine 5,80 à 6,00.

**NAPOLÉON-VENDÉE**, 25 sept. — Les froments ont subi la semaine dernière une légère baisse sur quelques-uns des marchés de notre département. Ils sont à Bourbon et aux Sables à 17,00; à Challans, Niort et Marans 17,27; à Fontenay 16,90; à Thouars de 15,00 à 16,00; à St-Gilles 17,75 l'hect.

**BOURGNEUF**, 25 sept. — *Céréales*. Nous avons une baisse sur les froments de 25 cent. environ par hectolitre. Les vendeurs qui résistaient primitivement aux offres de 17,25 l'hect. se décideraient facilement à donner aujourd'hui à 17,05, mais les acheteurs sont peu empressés et n'offrent plus que 16,75. Du reste, l'époque des vendanges et de la couvraille rendent nos marchés un peu déserts.

**CETTE**, 28 sept. — La position des froments est peu satisfaisante : les demandes sont complètement nulles et les charençons attaquent les qualités inférieures. Les prix sont pourtant bien tenus pour les bonnes qualités; mais on offre à tout prix celles qui sont atteintes par les vers. — Les seigles sont sans affaires. — Nous avons reçu deux chargements avoine de Bretagne, mais nous ne connaissons encore aucune vente importante. Le prix en est coté à 5,25 l'hect.

**Spiritueux** (par hect).

**LUNEL**, 23 sept. — Cours nul pour le 3/6 bon goût disponible et livrable jusqu'à fin courant, faute de vendeurs à 80 fr.

1re quinzaine d'octobre tenue à 73 fr.

2e do do à 70., avec affaires.

Novembre et décembre offerts à 64 fr.

3/6 de marc disponible 58,20, sans affaires.

3/6 de marc pour novembre et décembre 59 fr., sans affaires.

**CETTE**, 25 sept. — A notre marché de ce jour, la marchandise disponible, livrable jusqu'à samedi, a valu 83,00, 83,25 et 83,50; celle pour fin courant n'a valu que 80 fr., faible.

Pour la 1re quinzaine d'octobre, on offrait à 78 fr. sans preneur.

Nov. et déc., sans affaires.

Le cours a été fixé à 83,25 pour le disponible

Les autres preuves ont été sans affaires.

**Fourrages** (par 500 kil.).

***Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.***

**PARIS.** *Marché St-Antoine du 21 sept.* — Foin 1re 50 à 51; 2e 42 à 48; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 38. — Regain do 2e 34. — Trèfle 34 à 36. — Paille de froment 1re 24 à 26; 2e 22; — do de seigle 30 à 32; — do d'avoine 34 à 38.

*Marché Saint-Martin* du 28 septembre. — Foin 1re 44 à 45; 2e 35 à 42. — Paille de froment 1re 22 à 23; 2e 20 à 21; 3e 18 à 19. — Paille de seigle 1re 28 à 32.

*Marché d'Enfer*. — Foin 1re 46 à 47. 2e 43 à 44; 3e 38 à 40. — Paille de froment 1re 22 à 23; 2e 20 à 21; 3e 18 à 19.

**VERSAILLES**, 27 sept. — Foin 1re 42 à 43; 2e 37 à 40; 3e 30 à 35. — Luzerne 34 à 38. — Trèfle 22 à 25. — Paille de froment 18 à 23; — do d'avoine 26. La paille, abondante à ce marché s'y est bien vendue.

**ORLÉANS**, 28 sept. — Foin 22,50.

**LE MANS**, 27 sept. — Foin 27,50 prix moyen. — Paille de froment 21,25. — Do de seigle 20,60

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

**MARCHÉ DE POISSY** du 26 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1812 | 1783 | 29 | 1 18 | 1 06 | » 9[illegible] |
| Vaches.... | 79 | 79 | » | 1 12 | » 96 | » [illegible] |
| Veaux..... | 736 | 736 | » | 1 10 | 1 22 | 1 [illegible] |
| Moutons.. | 10880 | 9466 | 1391 | 1 36 | 1 10 | » [illegible] |

**LA MAISON BLANCHE**, *marché du 28 septembre*. — 305 porcs dont 198 vendus 1,08-1,04-1,10. — 67 vaches laitières 38 vendues 280 à 300.

**PARIS**, *marché aux chevaux du 28 sept.* — 90 chevaux de selle et de cabriolet 21 vendus 280 à 900. — 225 do de trait 40 vendus 390 à 1000. — 125 do hors d'âge 19 vendus 60 à 110. 5 ânes dont 1 vendu 50. — 2 chèvres vendues 24 et 70. — Essai 59.

**Volaille et gibier.**

**PARIS.** *Marché de la Vallée du 28 septembre*. — Lapins 1,00 à 2,00. — Lièvres 2,00 à 5,50. — Dindes gras 5,00 à 7,00. — Do ordin. 2,25 à 4,50 — Oies communes 2,50 à 4,00. — Chapons gras 2,50 à 5,00. — Poulets gras 2,25 à 3,50. — Poulets 1,00 à 2,00. — Poulets communs 0,75 à 1,50. — Canards 1,00 à 1,50. — Canetons 2,00 à 3,00. — Perdrix grises 1,00 à 2,00. — Cailles 0,65 à 1,75. — Pigeons 0,45 à 0,70. — Pilets 0,17 à 0,45. — *Cochons de lait* ont valu 12,50.


**EN VENTE** au PENSIONNAT DE JEUNES GENS dirigé par **M. BOULET**, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16, à Paris.

**COURS PRATIQUE DE LANGUE LATINE**, 2 vol. in-16 sur deux colonnes, précédé d'une Notice sur l'état actuel de l'*Enseignement secondaire en France*; 5e édition. Prix : 5 francs, et 6 francs par la poste. — Dans cet ouvrage, ce sont les classiques eux-mêmes qui forment le Dictionnaire de l'élève; guidé par le professeur, l'élève découvre sans peine et sans ennui les règles de la syntaxe dans les textes expliqués. Enseigner le latin comme si le latin était une langue vivante, tel est le secret de cette méthode, conseillée par **MONTAIGNE**, **LOCKE**, **CONDILLAC** et **DUMARSAIS**. L'auteur suit pas à pas les procédés que la nature emploie pour enseigner à chaque homme son langage maternel. Cette méthode est opposée à celle des établissements publics : 1o en ce qu'elle ne commence pas par donner les règles avant que l'élève connaisse les mots; 2o en ce que la méthode ordinaire commence par des thèmes, c'est-à-dire prend pour point de départ les *gallicismes*, tandis que la méthode de M. Boulet fait connaître d'abord les *latinismes*; son élève, en parlant latin, n'invente ni mots ni tournures. Les mots dont il se sert, c'est la traduction littérale qui lui en fait connaître le sens; les tournures dont il se sert, ce sont celles qu'il a vues employées dans les auteurs : par la traduction littérale, les mots et les constructions sont appris simultanément : c'est que, dans la traduction littérale, il y a à la fois dictionnaire et syntaxe. Un coup-d'œil sur l'ouvrage fait comprendre immédiatement comment un élève, parfaitement ignorant à la première leçon, est déjà capable, à la dix-septième, de répondre en latin aux questions latines qui lui sont faites sur les textes expliqués.

L'application de ce livre par un professeur intelligent lui fera reconnaître aussitôt l'absurdité de l'ancienne méthode. Le temps approche où l'on rougira d'avoir si long-temps employé tant d'années pour mal enseigner le grec et le latin. La voie ouverte par M. Boulet sera celle que suivront bientôt tous nos jeunes professeurs.

# A LA VILLE DE PARIS

## 174, RUE MONTMARTRE, PRÈS LE BOULEVART.

**QUATRE NOUVEAUX ET VASTES SALONS sont ouverts aujourd'hui LUNDI 30 septembre, et inaugurés par une brillante Exposition des plus belles soieries de Lyon.**

**Ces quatre nouveaux Salons, TOUS AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE PLAIN-PIED, forment le magasin d'étoffes de soie le plus important de Paris; jamais assortiment aussi considérable de soieries n'avait été réuni dans une seule maison de commerce, et ce que l'on remarquera surtout, c'est que jamais on n'avait offert des étoffes aussi belles en qualité à des prix aussi réduits.**

**De nouveaux arrivages de CACHEMIRES DE L'INDE viennent aussi d'avoir lieu à la VILLE DE PARIS.**

## SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dufertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lepine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilvut** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

**ÉDITION ILLUSTRÉE de CORINNE** par **Mme de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié. — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison d'Or, boulevart des Italiens, et rue Laffitte, 11.

**LES POIS LEPERDRIEL**

En caoutchouc **POUR CAUTÈRES**.

Elastiques, **ADOUCISSANTS** à la guimauve ou **SUPPURATIFS** au garou, et le Taffetas rafraîchissant, entretiennent d'une manière régulière les cautères, sans causer de douleur. Faubourg Montmartre, 78, et dans les bonnes pharmacies.

**AVIS.** Le CHOCOLAT MENIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prémunir le public contre cette fraude. Mon nom est sur les tablettes du **CHOCOLAT MENIER**, aussi bien que sur les étiquettes, et l'effigie des médailles qui y figurent est le *fac-simile* de celles qui m'ont été décernées, à trois reprises différentes, par le jury et la **SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT**. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le **CHOCOLAT MENIER** de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de **NOISIEL**, et l'économie d'un moteur hydraulique, m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Le **CHOCOLAT MENIER**, par le seul fait de ses qualités et de son prix modéré, obtient maintenant un débit annuel de plus de 500 milliers, et s'est acquis une réputation méritée. — Dépôt principal, passage Choiseul, 21, et chez MM. les pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

personne sur tous les champs de bataille. Pourquoi donc la noblesse française, au lieu de rester dans l'isolement, à bouder le pays sous prétexte de bouder la royauté, au lieu de se faire représenter dans les journaux par des écuyers de plume, ne descend-elle pas elle-même en champ clos? Les temps sont bien loin, où le gentilhomme se déshonorait en touchant à autre chose qu'à l'épée, et laissait les fonctions littéraires à des scribes gagés. La plume, aujourd'hui, fait plus de conquêtes que l'épée. Gens de vieilles races, montrez-vous donc partout où est l'élément de vie des sociétés : portez la générosité de votre sang partout où la France a besoin d'être servie et glorifiée. *Noblesse oblige*. Un Montmorency ou un La Trémouille, à la tête d'un régiment, sous l'ancien régime, était à sa place. A notre époque, il est bien placé ailleurs encore qu'à l'armée : mais il faut qu'il soit placé. Si le Montmorency ou le La Trémouille n'est rien qu'un Montmorency ou un La Trémouille, en vérité, dans le temps présent, c'est bien peu, c'est même trop peu, comme nous le disions hier. Le duc ou le prince, allant ainsi les bras croisés, se fera dépasser par un humble écrivain sorti du peuple, si l'écrivain tient ferme et dignement sa plume. Le noble, dans l'ancienne monarchie, était grand, surtout parce qu'il continuait la grandeur de ses ancêtres, parce qu'il exerçait la fonction réputée supérieure, celle des armes. Aujourd'hui, le règne du glaive est achevé. L'un des vôtres, d'assez bonne maison pour que ses déclarations soient au milieu de vous de quelque poids, le roi Louis-Philippe, vient de proclamer que la guerre est *une malédiction et un contresens*. Il faut donc trouver un autre instrument que l'épée pour remuer le monde. La plume, en ce temps-ci, mène au gouvernement de l'Etat : nobles, prenez la plume!

Ce serait un journal curieux, plein d'intérêt, que celui où jaillirait dans sa chevaleresque ardeur le pur esprit de la noblesse de France. Mais il faudrait que cet esprit nous vînt de première main. Si nous avions l'honneur d'être de vieille souche, nous aurions l'ambition de nous poser bravement en corps d'armée compact, en face de la bourgeoisie ; nous voudrions prendre un peu corps à corps nos vainqueurs, prouver que nous avons, la plume aux doigts, plus d'esprit, plus de goût, surtout plus de générosité de cœur et plus de fécondité d'idées que les maîtres du jour. Nous voudrions prouver catégoriquement à cette bourgeoisie, qu'après avoir fait une révolution sanglante au nom du peuple et par le peuple, parvenue à cette heure au pouvoir, elle oublie et délaisse ingratement ceux qui l'ont aidée à monter. Nous rappellerions incessamment à ces heureux parvenus, les souffrances et les droits des masses opprimées, et nous tiendrions à honneur de faire, pour l'améliora- … de Bergues, de Blacas, de Bouillon (Rohan), de Brancas, des Cars, de Castries, de Céreste, de Clermont-Tonnerre, de Croï, de Damas, de Dino (Talleyrand), d'Esclignac, de Feltre, de Fitz-James, de Grammont, de Guiche, de La Rochefoucauld-Doudeauville, de la Trémoille, de Laval, de Lévis, de Lorges, de Luxembourg, de Luynes, de Maillé, de Mirepoix, de Narbonne, de Noailles, de Padoue, de Périgord, de Polignac, de Rauzan, de Richelieu, de Rivière, de Rohan-Chabot, de Rovigo, de Sabran, de Saulx-Tavannes, de Talleyrand, de Tourzel, de Valmy. »

La *Quotidienne* affirme que, parmi les grands noms qui fréquentent les Tuileries, on ne compte que dix-neuf ducs ou princes. Nous sommes moins bien placés, il faut l'avouer, que la *Quotidienne* ou le *Journal des Débats* (parties intéressées) pour contrôler ces listes. Nous remarquons seulement que plusieurs membres des familles nommés par la feuille légitimiste sont ralliés. Si ceux-là n'ont pas le titre de ducs ou de princes, le sang des anciennes races n'en est pas moins engagé avec eux. Le droit d'aînesse, on le sait, a beaucoup perdu de son importance dans notre siècle.

Peu nous importerait, après tout, pour notre compte, que ducs, comtes et barons fussent ralliés à la dynastie, pourvu qu'ils fussent ralliés au pays, pourvu qu'ils fussent occupés au service de cette France qu'ils ont faite puissante autrefois, et dans le sein de laquelle ils ont puisé leurs trésors et leur gloire. On peut servir le pays ailleurs qu'à la cour. Ces grands noms qu'invoque la *Quotidienne* se rattachent-ils, de nos jours, à de grandes œuvres publiques? Voilà ce que nous voudrions savoir.

Notre pays, quoique pauvre d'enthousiasme et diminué de puissance, fait cependant son œuvre dans le monde. La France chrétienne et civilisée attaque périlleusement le génie musulman en Afrique et conquiert de vastes contrées sur la barbarie. La France envoie ses marins planter le pavillon national dans l'Océan pacifique, étudier l'archipel Malegache, explorer le Sénégal et le cours de l'Amazone. La France entreprend la grande œuvre des chemins de fer. La France essaie d'organiser des institutions de prévention, de garantie pour les classes laborieuses et dénuées, et s'occupe de l'importante question des colonies agricoles. Les grands noms cités comme l'honneur de la France, apparaissent-ils par l'action ou par l'influence, dans toutes ces œuvres, où éclate encore l'activité du génie français? La France est vivante encore devant le monde par l'œuvre de ses penseurs, de ses poètes, de ses artistes, de ses savants. L'art et la science ont-ils beaucoup de représentants illustres dans les rangs de la vieille noblesse, de la noblesse qui ne met pas le pied à la cour … de Juillet et d'Orléans … des princes brillants, aimés de la nation. Et si son règne se prolonge long-temps encore, est-ce donc à dire que la vieille noblesse de France restera indéfiniment désœuvrée, étrangère aux faits de l'activité collective de la nation! Cette race glorieuse est-elle destinée à s'éteindre en boudant? Dieu sauve la noblesse de France!

## Appel au Journal des Débats.

Le *Journal des Débats* rendait compte hier des recherches faites par ordre du gouvernement mexicain, ou plutôt par ceux d'une compagnie à laquelle ce gouvernement a cédé un privilége, sur la question de savoir si l'on peut percer un canal de grande navigation entre l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique dans l'isthme de Téhuantépec.

Il faisait observer avec raison que les résultats favorables publiés par la compagnie de concession demandaient à être contrôlés, comme déjà l'ont été de pareils travaux exécutés à l'isthme de Panama par la compagnie Salomon.

En 1843, M. Guizot envoya à ce dernier isthme M. Garella, ingénieur français, qui a trouvé qu'au lieu d'une hauteur insignifiante de 10 mètres que l'on annonçait, le canal projeté aurait à traverser, au moyen d'écluses, une hauteur de 135 mètres.

Les hauteurs annoncées par la compagnie mexicaine étant en complète contradiction avec celles données antérieurement par quelques autres ingénieurs ou observateurs, il n'est pas permis d'adopter du premier coup et sans réflexion les données plus favorables qui sont présentées.

Que faire ?

Le *Journal des Débats* propose que M. Guizot suive la même conduite que l'année dernière, c'est-à-dire qu'il envoie encore un ingénieur français, qui, désintéressé dans la question, déterminerait d'une manière convenable les véritables hauteurs.

A notre avis, ce n'est pas ainsi qu'il faudrait agir. A quoi a servi la mission de M. Garella? A constater purement et simplement un fait, mais l'affaire n'en est pas plus avancée.

Au lieu d'envoyer seul en Amérique un employé français, M. Guizot devrait s'adresser aux cours européennes et aux Etats américains, et les inviter à s'entendre ensemble pour former et choisir une *mission scientifique* composée d'ingénieurs anglais, allemands, français, etc., qui examineraient ensemble les divers points où le passage inter-océanien pourrait être établi : Panama, Nicaragua et Téhuantépec ; ces ingénieurs, après avoir relevé tous les plans et étudié toutes les difficultés, feraient leur rapport en indiquant quel serait, à leur avis, le passage à préférer. Ce rapport serait transmis à toutes les cours, examiné en commun par les délégués des diverses puissances, et enfin un choix serait arrêté. Un *comité d'exécution* serait nommé, et les fonds nécessaires seraient fournis : des conventions diplomatiques interviendraient entre les Puissances et l'Etat américain sur le territoire duquel passerait le canal, pour déterminer les conditions de la *neutralisation* du passage, etc., etc.

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Mœurs algériennes.

Ce sont de singuliers peuples que les Arabes nomades, avec leurs mœurs guerrières et pastorales, vivant au milieu de leurs troupeaux, comme aux temps des patriarches. Ils n'ont ni chartes, ni rois, mais tout simplement un chef élu par eux, et pris d'ordinaire parmi les vieillards des familles les plus distinguées. Il faut obéir sans examen à ce chef de leur choix ; toutes les têtes lui appartiennent ; il règne en despote sur le douar ; il décide de la paix ou de la guerre, lève la dîme, récompense, châtie ; sa volonté fait loi.

Les Arabes nomades se font souvent la guerre de tribu à tribu. Leurs armes sont un long fusil de forme albanaise, un coutelas ou yatagan, quelquefois de mauvais pistolets et une espèce de lance nommée *mezrag*, haute de six à sept pieds. Ils ont aussi une longue corde dont un bout s'attache au pommeau de la selle, l'autre est garni d'un croc en fer qu'ils lancent adroitement, au milieu du galop, sur leurs blessés et leurs morts, pour ne point les laisser au pouvoir de l'ennemi. Les chefs seuls sont richement équipés ; ils aiment à faire parade de leurs armes enrichies d'or et d'argent et enjolivées de ciselures.

Les nomades établissent, autant que possible, leur douar aux environs d'une source, d'un ruisseau, sur le bord des rivières où se trouvent quelques pâturages. La tente du cheik se dresse la première, les autres se placent autour, et cela s'exécute avec une étonnante rapidité : une salve de mousqueterie annonce l'installation du douar.

Les tentes sont faites de tissus grossiers de laine et de poils de chèvre très serrés, imperméables. La plupart sont spacieuses et bien ventilées ; on y est peut-être mieux à l'abri de la chaleur que dans beaucoup de villages maures.

Une tente, suivant sa grandeur contient une ou plusieurs familles. Le nombre des personnes qui l'habitent, peut varier depuis six jusqu'à quinze individus. La première chose qui surprend, en entrant dans une tente arabe, c'est une odeur de fromage et d'huile rance ; puis ce sont des chiens féroces qui montrent les dents, tandis que l'on est aveuglé par des tourbillons de fumée. L'ameublement est fort simple ; il se compose de trois sacs placés au milieu de la tente : dans l'un se trouve de l'orge, dans l'autre du blé ; le troisième sert de coffre, et contient les effets d'habillement. Le sol est couvert de tapis ou de nattes de joncs, selon l'aisance ou la pauvreté de la famille. Les ustensiles de ménage sont un moulin à bras, formé de deux pierres dont la supérieure garnie d'un manche en fer, se meut à la main pour triturer le blé et obtenir une farine grossière ; deux grandes jattes en bois pour préparer le cousscoussou ; d'autres plus petites pour faire le lait, faire le fromage ; un pot où l'on bat le beurre. Viennent ensuite les outres en peaux de chèvre, servant à puiser l'eau, et la terrine où se met cuire le pain fait de pâte azyme.

La nourriture des Arabes consiste en laitages, miel, fruits et légumes. Ils sont très friands des fruits du cactus (figues de Barbarie). Ils mangent aussi de la viande, mais aux jours de réjouissance et de fête seulement. L'aliment le plus en usage, c'est le fameux *cousscoussou*. Le cousscoussou est tout simplement de la grossière farine de froment délayée dans de l'eau et roulée entre les doigts des femmes, en petits corps ovoïdes, de la grosseur d'un grain d'avoine ; il est d'abord fait dans du beurre ; puis, au moment d'être servi, on l'arrose de lait. Pour boisson, les Arabes ne connaissent que l'eau pure ; en cela, ils sont plus fidèles observateurs de leur religion que les Maures, qui commencent à trébucher dans les rues ivres de vin et d'eau-de-vie.

Afin de donner une idée de leur manière de manger et du cérémonial qui existe dans leurs repas, je prie le lecteur de me suivre dans la tente du cheik El Mézahri qui, un jour, m'y convia à dîner.

Je fus introduit dans une belle et large tente ornée de banderoles, jonchée de tapis et doublée d'étoffes de différentes couleurs ; j'y trouvai des chefs arabes aux blancs et fins burnous, à côté de quelques officiers koulouglis qui montraient, avec orgueil, leurs vestes brodées d'or et leurs ceintures étincelantes de poignards. El Mézahri, les jambes croisées sur un coussin de soie, me tendit la main avec un familier sourire. Tous les convives me regardèrent étonnés, car c'était le signe d'un grand honneur ou d'une étroite amitié de la part du cheik. J'étais à peine assis à sa droite, qu'une petite table ronde, d'un demi-pied de hauteur, fut dressée devant El Mézahri et moi. Deux valets se présentèrent avec un énorme mouton rôti, encore traversé du pal qui lui avait servi de broche. A un signe du maître, ils retirèrent le pal, et les assistants furent inondés de beurre fondu dont le ventre du mouton était rempli. Je regardais ce rôti, étalé sur la petite table, attendant le couteau qui devait servir à le dépecer, lorsque El Mézahri, pour me donner une leçon de manducation arabe, enfonça profondément ses ongles dans la poitrine de l'animal. Je suivis son exemple, et nous arrachâmes avec nos doigts, nous déchiquetâmes à plaisir des lambeaux de chair sanguinolente. Pendant ce temps les convives nous contemplaient d'un œil d'envie, en essuyant avec leurs lèvres le beurre dont ils avaient été arrosés.

Ces sortes de rôtis sont excellents ; car cette manière de les préparer conserve à la viande sa saveur et ses parties succulentes. Après nous être bien repus, El Mézahri fit un nouveau signe ; et les serviteurs enlevèrent le mouton et le placèrent sur une plaque de fer blanc, au milieu des invités impatients d'exercer leurs mâchoires. Tous se jetèrent en même temps sur le mouton, et achevèrent de le déchirer avec une avidité qui me surprit, car je pensais qu'il devait y avoir, chez ces notabilités bédouines, un meilleur ton que chez les Arabes du commun.

Après le mouton on nous apporta, dans un vase en bois, un ragoût de chevreaux, nageant dans de l'huile noire de poivre et de girofle. J'y touchai à peine ; il y avait de quoi corroder la membrane du palais ; à l'odeur seule on était forcé d'éternuer. Ce rôti fut également servi à la deuxième table, pendant qu'on livrait aux suivants d'El Mézahri et de ses hôtes le mouton déjà fort endommagé. De cette troisième table, le squelette du mouton passa sur celle des domestiques qui, réunis à la porte de la tente, attendaient l'œil avidement ouvert et la bouche béante. Enfin, quand il n'y eut plus que des os, on les jeta à deux pauvres nègres, relégués par delà les chameaux, et qui firent, hélas ! de prodigieux efforts pour arracher quelques bribes de tendons oubliés dans les articulations.

Il y eut un très grand nombre de petits plats à ce festin, et tous circulèrent successivement, dans l'ordre hiérarchique, d'une table à l'autre, jusqu'aux deux nègres qui, d'une dent furieuse et affamée, en dévoraient les débris. Parut enfin le fameux cousscoussou ! Il était royalement copieux ; il fut servi dans une sébile de la capacité de trois décalitres. Cette fois les deux pauvres nègres durent se donner, ce qu'on appelle vulgairement, une bosse.

Le repas terminé en une demi-heure au plus, on nous apporta du savon parfumé et de l'eau pour nous laver les mains. Cette ablution était d'une indispensable nécessité, car nous avions de la graisse et du beurre de la bouche aux oreilles, et depuis le bout des doigts jusqu'aux coudes. Les Maures et les Koulouglis se lavèrent la barbe et la bouche, puis on présenta au cheik un grand vase argenté, contenant de l'eau pure. Le Bédouin, à l'exemple de ses chevaux et de ses ânes, ne s'abreuve qu'après le repas fini. El Mézhari but à longs traits et me passa le vase. J'avais une soif extrême, je le vidai jusqu'à moitié. Un autre vase, de moindre valeur, fut apporté aux convives qui se désaltérèrent. Soudain, tous se mirent à éructer d'une façon effrayante ; je les regardais étonné, étourdi de ces longues explosions, lorsqu'on voulut bien m'apprendre que c'était un signe de bonne digestion qui honorait fort la compagnie.

Le café et les pipes arrivèrent ; alors seulement on commença à causer : c'est à peine si l'on a le temps de placer quelques mots, dans un festin arabe, toute l'activité de l'attention étant portée sur les mets qu'on dévore.

Pendant qu'ils s'entretenaient ensemble, j'examinai attentivement quelques chefs d'un âge avancé. Elles sont vraiment belles ces têtes de vieillards avec leur front sévère et leur longue barbe blanche. Habitués dès leur jeunesse, à commander et à être obéis sur le champ, ces hommes ont la parole brève, le regard assuré ; ils donnent à leurs gestes une sorte de grandeur et de dignité qui inspirent le respect. A leur démarche grave,

civilisation d'une partie immense du globe naguère sauvage et barbare ! Oui, la postérité tiendra compte à l'Angleterre de cette œuvre énergique et patiente, de cette marche hardie sur toutes les mers, de cet envahissement de toutes les terres.

Certes, dans tout ce grand mouvement, presque toujours, et d'une manière bien plus éclatante que les Français à Taïti, les Anglais ont usé de violence, ont procédé par l'usurpation et par la conquête brutale. Il faut se hâter d'organiser un mode plus harmonique de colonisation, et nous tendons à ce but de tous nos efforts. Mais l'expansion colonisatrice actuelle, quoique mêlée d'excès et de cruautés, a néanmoins son utilité considérable. Elle tend à relier toutes les races au foyer chrétien d'Europe et à constituer l'unité humaine. C'est pourquoi nous voulons ranimer l'esprit colonisateur en France; c'est pourquoi nous offrons incessamment à notre pays l'exemple glorieux de la Grande-Bretagne. Nous sentons profondément que si la France renonçait à coloniser, que si elle cessait de porter au loin sur le globe son pavillon, ses institutions, ses mœurs, son langage, elle cesserait en même temps d'être une grande nation dans le monde. Une nation de premier ordre, devant l'humanité et devant Dieu, est celle qui crée et organise à l'intérieur les éléments de l'association humaine, et qui, en même temps, déverse ces éléments au dehors, les prodigue, et les porte généreusement aux extrémités de la terre.

## Des accidents causés par les voitures dans Paris. — Secours et indemnités aux blessés.

La circulation des voitures dans Paris, en prenant chaque jour un accroissement plus considérable, amène aussi de nouveaux dangers pour la population. Peu de semaines se passent sans qu'on ait à enregistrer des accidents de toute nature, dus à l'impéritie, à l'inhabileté ou à la brutale insouciance des conducteurs de chevaux. On nous signale encore un malheur arrivé ces jours-ci aux environs de la rue Saint-Merry, l'un des quartiers les plus populeux de Paris. Un ouvrier, employé chez un marchand de cirage, balayait un trottoir, lorsqu'une voiture de maraicher, lancée de toute la vitesse du cheval, passe en rasant le trottoir de si près, que le timon saisit cet homme et le renverse sous la voiture dont les roues lui broient un côté du corps.

Il fallut appeler les secours de l'art; on se présenta successivement chez quatre médecins : le premier était sorti; les deux autres, dont nous regrettons de ne pouvoir signaler d'une manière précise les noms et les adresses, apprenant qu'il s'agissait d'un pauvre diable écrasé, ont fait répondre, à neuf heures du matin, « qu'ils étaient couchés, et n'avaient pas » l'habitude de se déranger de si bonne heure. » Le quatrième, seulement, comprenant les devoirs de sa profession, se rendit auprès du blessé, et le fit transporter à l'Hôtel-Dieu, pour y recevoir les soins que la gravité des blessures et la position peu aisée du malade ne permettaient pas de lui administrer dans son domicile.

Dans cet intervalle, l'auteur de l'accident, pour échapper aux conséquences de son action, redoubla de vitesse, au risque de nouveaux malheurs. Cet exemple nous montre une fois de plus combien il est urgent d'aviser à un mode de circulation... rien ne serait plus facile que la perception de ce cautionnement, puisque aucune voiture quelconque ne peut être mise en circulation sans une déclaration et une autorisation préalables de la police. Le permis de circuler ne serait délivré que sur la justification du dépôt à la Ville du cautionnement affecté à la garantie des sinistres possibles. La Ville aurait ensuite dans chaque municipalité une caisse de secours, et les mairies désigneraient par chaque quartier un médecin, un chirurgien et un pharmacien dont les soins seraient obligatoires dès qu'ils seraient requis en cas d'accident, et, sur l'avis qui lui en serait donné, la mairie ferait administrer, sur la caisse de secours, tous les médicaments prescrits; elle solderait les médecins et chirurgiens, et allouerait au blessé le montant de ses journées de travail pendant la durée de la maladie et de la convalescence.

Le total des dépenses et indemnités serait ultérieurement défalqué par l'administration du cautionnement fourni par l'auteur de l'accident, et, faute par lui de recompléter ce cautionnement dans un délai déterminé, son permis de circuler lui serait ôté jusqu'à ce qu'il eût opéré son nouveau versement.

Ce système aurait différents avantages. L'auteur du mal serait directement et sûrement atteint; le blessé ne serait plus forcé d'attendre sa guérison pour solliciter une indemnité et des secours tardifs; la justice n'aurait à intervenir que dans les cas exceptionnels où il s'agirait de fixer des réparations viagères pour des blessures incurables; d'autre part, les malades pouvant presque toujours être traités à domicile, le budget des hospices serait déchargé d'autant. Enfin, par ces mesures de prévoyance, utiles surtout aux classes ouvrières, l'administration agirait dans le vrai sens de ses attributions qui sont surveillance et protection des intérêts de tous.

Le *Morning-Chronicle* publie une lettre de Gibraltar, écrite, dit-il, par un Français *intelligent* et bien *informé*, dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« Vous savez sans doute que les conditions de paix avec le Maroc sont les mêmes que celles d'abord demandées par la France; mais la difficulté consistait dans les obstacles qu'il était nécessaire de surmonter pour éviter une rupture générale, tant était rude le coup porté à la susceptibilité des Anglais par nos énergiques démonstrations contre ses alliés d'Afrique. C'est à faire dresser les cheveux quand on pense qu'un seul acte téméraire, une erreur ou un moment de mauvaise humeur de la part d'un officier de marine anglais aurait pu allumer une guerre européenne, dont les résultats sont incalculables. Les Arabes étaient presque convaincus que la France ne les aurait pas attaqués sans que l'Angleterre eût pris fait et cause pour eux, et c'est là l'origine de leurs tergiversations. Malheureusement, leur consul à Gibraltar et plusieurs officiers de marine anglais les ont maintenus dans cette erreur. On assure même que le gouverneur de la place aurait dit publiquement que l'Angleterre, en vertu d'anciens traités avec le Maroc, avait le droit de lui prêter l'appui de son pavillon sur mer et de protéger ses ports. Vous

Le gouvernement espagnol paraît décidé à intervenir énergiquement en faveur de ses concitoyens établis à Montevideo. Voici ce que nous transmet à ce sujet le journal semi-officiel *el Heraldo* :

« Il a été délibéré sur cette affaire importante dans le conseil des ministres, et l'ordre a été donné à M. Carlos Creus, consul de sa majesté à Bayonne, de se rendre à Madrid pour y recevoir des instructions verbales, et partir pour ces contrées lointaines avec le caractère de consul général dans la république de l'Uruguay, afin d'y protéger la vie et les intérêts des Espagnols; le gouvernement a ordonné, dans le même but, d'armer quelques vaisseaux de la marine royale, qui doivent conduire ce fonctionnaire et l'aider à remplir son importante mission. »

On lit dans le *Morning-Herald* :

« D'après les arrangements qui ont été pris, S. M. le roi des Français arrivera en Angleterre le 7 octobre, et le 8 ou le 9 à Windsor. Le marquis d'Exeter, le comte de Delaware, le comte de Jersey, le comte de Liverpool, lord Ernest Bruce, le duc de Buccleugh, le duc de Wellington, sir Robert et lady Peel, et tous les grands dignitaires de l'Etat, sont invités au château de Windsor pour assister aux fêtes qui y seront données pendant le séjour du roi des Français. »

## Extérieur.

**Turquie.** — De la frontière, 15 septembre. Le 5 courant, le tribunal de Bucharest a rendu son jugement dans l'affaire de la révolte des détenus politiques des mines de Telega. Cinq de ces détenus, parmi lesquels se trouve Descho, ont été condamnés à la peine de mort; les autres sont condamnés à des peines plus ou moins sévères.

On espérait que le prince ferait grâce à ceux des détenus qui sont condamnés à mort.

Le projet des détenus était de déterminer un soulèvement dans la Bulgarie. Le prince Milosch, qui avait entretenu des intelligences avec Descho, par l'intermédiaire de Constantin Suzo, devait être créé prince de la Bulgarie; les conspirateurs voulaient organiser un grand Etat fédératif dans le nord de la Turquie.

Descho était le chef du complot. Galacz, qui était le foyer de toutes les menées révolutionnaires, est en ce moment l'objet de la plus stricte surveillance de la part de l'autorité. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Rhodes, 5 septembre. Depuis que la loi du recrutement est mise à exécution, les habitants de notre île fuient dans la montagne et abandonnent leurs affaires, en sorte qu'il n'y a plus ni commerce ni industrie. Les Turcs ont une peur inexplicable de s'enrôler. Les Bimboschi, chargés de faire les enrôlements, maltraitent les recrues; plusieurs succombent avant d'arriver à leur destination. 120 recrues ont été mises à bord d'un navire de 40 tonnes seulement, plusieurs ont péri. Une jeune fille turque d'Aluja imagina, pour sauver son frère, de prendre sa place et de s'enrôler. Son frère eut le temps de se réfugier en Syrie. Arrivée à S...

---

à leurs vêtements antiques, ou les prendrait pour des patriarches d'un autre âge.

Les femmes bédouines ont le teint horriblement brûlé par le soleil; leurs traits, rarement agréables, sont ridés de bonne heure. Elles marchent courbées, jetant en arrière leurs larges croupes, comme pour recevoir un fardeau. Voici comment elles acquièrent cette cambrure. Vers l'âge de cinq à six ans, les mères font tendre l'échine à leurs filles et les chargent, sur les reins, d'une pierre de sept à huit livres. Ces faibles créatures doivent rester dans cette position fatigante une heure environ, et cet exercice recommence tous les jours, jusqu'à ce qu'elles soient jugées capables de porter des charges d'eau et de bois.

Les Bédouines se couvrent de grossières étoffes de laine qu'elles tissent elles-mêmes. Leur tête est enveloppée d'un mouchoir qui cache la nuque, descend de chaque côté du visage, passe sous le menton et va retomber sur les épaules. Leurs poignets et l'extrémité de leurs jambes sont chargés d'épais anneaux d'argent ou de cuivre blanchi, quelquefois d'or, suivant leur fortune, ressemblant assez à des colliers de chien; de telle sorte que si plusieurs bédouines marchent ensemble, on croirait entendre une troupe de galériens traînant leurs chaînes.

Mais l'ornement indispensable, c'est le tatouage sur la presque totalité du corps. Au front, aux tempes, au-dessus de la paupière inférieure, à la racine et sur les ailes du nez, dans le milieu des joues, au menton, aux bras, avant-bras et poignets, sur la poitrine, aux malléoles, les artistes s'exercent à imprimer les plus étranges bariolages, avec le bleu de Prusse et un instrument piquant et tranchant. Non seulement les Bédouines noircissent les cils et les sourcils à l'exemple des Mauresques, mais elles se teignent aussi le bord des paupières de manière à faire croire qu'elles ont eu les yeux pochés. Enfin, pour compléter leur toilette, elle se colorent, en rouge brun, les mains et les pieds avec la poudre d'une plante nommée *henné*, dont il se fait un grand commerce.

Les Bédouines paraissent n'avoir que peu ou point de coquetterie. Presque toujours sous la tente à traire le bétail, battre le beurre, moudre le blé, préparer la nourriture, elles n'en sortent que pour porter le bois et l'eau qu'elles vont chercher quelquefois à de grandes distances. Elles semblent ignorer l'art de plaire et le bonheur d'aimer. Pour me servir d'une expression locale, ce sont de vrais moules à créature humaine qui, une fois usés, sont jetés dans un coin.

Le mariage est un achat que l'homme fait de la femme. Cet achat consiste presque toujours en un certain nombre de têtes de bétail que le gendre donne à son beau-père en échange de sa fille. Les préambules amoureux, les tendres amabilités des deux fiancés se bornent à se fréquenter quelques jours avant les épousailles, à se porter des coups de poing dans l'échine ou à se pincer jusqu'au sang. Le marché une fois conclu devant le marabout et le kaïd faisant office de maire, le mari apporte des vêtements et quelques bijoux à sa femme, qui s'en couvre immédiatement. Ainsi parée, on l'amène dans la tente de l'époux. Les parents et amis font cortége.

Au mariage d'un Bédouin de qualité, ce cortége s'arrête à distance de la tente nuptiale; les deux époux y entrent seuls. Quatre guerriers s'avancent et se placent près de la porte tenant leurs fusils en joue; quatre jeunes filles, munies de cassolettes, font brûler des parfums; le plus profond silence règne parmi les assistants.... Au moment où un cri aigu retentit dans la tente, les guerriers font feu, et les jeunes filles répètent trois fois le cri de l'épousée. Alors le marabout s'avance et dit d'une voix grave : « Frères, le Prophète a béni cette union; vous comptez un enfant de plus dans la tribu. » Tout le monde se met à marmotter une prière, et l'on se dirige vers le lieu du festin.

A sa naissance, l'enfant est oint d'huile rance ou de beurre fondu; ses pieds et ses mains sont teints en jaune avec le henné, puis il est exposé au soleil si l'on est dans la saison chaude, auprès d'un grand feu si c'est pendant l'hiver. Au bout d'une demi-heure, on l'enveloppe dans un lange de laine et l'onction est renouvelée chaque jour, durant un mois. Lorsque le nouveau-né appartient à un chef, il y a réjouissance dans la tribu, visite processionnelle de femmes à la tente de l'accouchée et cousscoussou à discrétion.

A la mort d'un Arabe nomade, la tente est évacuée par la famille, jusqu'après son enterrement; il n'y reste que les personnes affectées aux funérailles. Le cadavre est lavé, savonné, râclé, avec un couteau mousse, de la tête aux pieds; on promène autour une fumigation de benjoin et d'encens; immédiatement après on le pare de vêtements neufs, et il reste ainsi exposé aux regards des visiteurs, pendant un jour et une nuit. Quelques femmes ayant charge de pleureuses demeurent auprès et poussent, de temps à autre, des hurlements du même genre que ceux des naissances et des mariages.

Presque toujours l'enterrement a lieu le matin; le corps du défunt est placé sur un brancard que quatre hommes portent sur leurs épaules; les parents et amis forment cortége.

La tombe n'est point, comme chez nous, remplie de terre; elle reste vide : il faut de l'air au mort, pensent-ils; on la recouvre de larges pierres sur lesquelles on élève un petit mur d'un demi-pied de hauteur. La famille y vient, durant huit jours, brûler de l'encens, répandre des larmes et prier. Pendant un mois, les enfants des veuves et les pauvres qui viennent y faire leurs dévotions, reçoivent des figues, des raisins secs, et, quelquefois, du cousscoussou, si le défunt appartient à une famille aisée.

Le commerce du Bédouin consiste en grains, bestiaux, laines, étoffes tissées par les femmes, et quelques grossiers tapis. Une chose à remarquer, c'est que dans les marchés il se trouve toujours un juif qui s'interpose entre le vendeur et l'acquéreur. Pendant mon séjour dans ce pays, j'ai pu me convaincre que le renchérissement des denrées provenait souvent des juifs accapareurs qui, empressés de se mettre sous la protection française, ont su néanmoins se ménager adroitement des liaisons avec les Arabes hostiles, et l'autorité n'y a jamais pris garde.

La religion des Bédouins est l'islamisme; ils appartiennent à la secte nommée *Moaliki*. Leurs prêtres s'appellent marabouts, et sont l'objet d'un respect, d'une confiance sans bornes.

A l'occasion d'une fête religieuse, d'une naissance ou d'un mariage, les poëtes chantent, au son des instruments, les couplets qu'ils ont composés.

Voici un échantillon de leurs épithalames :

« Heureux jeune homme ! remercie le prophète de t'avoir donné une épouse si riche en perfections; pour célébrer dignement ce beau jour, que le lait de ton troupeau coule à grands flots à ton festin de noce; que le miel, le beurre odorant et les chevreaux rôtis soient servis avec profusion, si tu veux que tes frères de la tribu conservent long-temps le souvenir de ce festin.

» Il est blond, le visage de ta compagne, blond comme la moisson soyeuse que les feux du soleil ont dorée.

» Ses doigts sont savants à préparer le cousscoussou, et plus habiles à tisser les étoffes que l'araignée à composer sa toile.

» Tu tressailleras d'aise en la voyant se promener autour de ta tente, orgueilleuse et fière comme une chenille sur la verte feuille du palmier.

» Heureux jeune homme ! oh ! veille sur tant de charmes; engraisse-la bien de dattes, de figues et de froment, pour qu'elle devienne épaisse et ronde comme la femelle du sanglier.

» Dure et patiente comme la robuste chamelle, elle peut te suivre aux courses lointaines du désert, partager tes fatigues et tes dangers.

» Lorsque tu reviendras fatigué de combats et de gloire, elle présentera à tes lèvres ardentes le lait aigre qui rafraîchit, et t'endormira sur son sein au bruit d'une chanson de guerre.

» Le ciel t'a enrichi d'un précieux trésor; remercie le prophète, heureux jeune homme, et, pour célébrer dignement ce beau jour, que le lait coule à grands flots à ton festin de noce; que le miel, le beurre et les chevreaux rôtis soient servis avec profusion, si tu veux que tes frères de la tribu conservent long-temps le souvenir de ton bonheur. »

DERBY.

Les uns sont blancs, rouges ou bleus ; les autres bariolés ou à ramages, comme nos indiennes d'autrefois. Tous sont d'une étoffe grossière, en coton, en fil ou en laine. Plusieurs ont des franges comme nos petits tapis de pied.

Les guidons et les drapeaux ont été attachés à des bâtons neufs. Le fameux parasol a seul conservé son manche africain. Ces objets ont subi un nettoyage qui a paru d'absolue nécessité pour ne pas paraître tout à fait à l'état de guenilles.

La tente du fils d'Abderrhaman est déjà posée plancher qui recouvre le grand bassin des Tuileries. Beaucoup de promeneurs sont allés voir cette tente, qui est en toile grise et qui ressemble à toutes les tentes, et chacun prononçait le mot de mystification. (*National.*)

## Faits divers.

— La future épouse du duc d'Aumale, la princesse Marie-Caroline-Auguste, est née le 26 avril 1822. Sa mère est sœur de l'empereur d'Autriche. Le duc d'Aumale sera donc neveu, par alliance, de l'empereur François. Les deux époux seront presque du même âge. Le duc d'Aumale est né le 16 février 1822. La *Gazette d'Augsbourg* annonce que la cour d'Autriche donnera à la princesse Marie-Caroline-Auguste une dot de 200,000 florins, c'est-à-dire égale à celle que reçut la reine des Deux-Siciles. (*Presse.*)

— Une lettre de Toulon donne les détails suivants sur la glorieuse conduite d'un brave caporal lors du débarquement de nos soldats dans l'île de Mogador :

« Descendu sur l'île, dit cette correspondance, notre compatriote, le caporal Roux, se fait remarquer par la justesse de son tir et l'impétuosité qu'il met dans ses mouvements. Toujours en première ligne, nous le retrouvons après, de conserve avec le capitaine d'armes de l'Argus, pénétrant dans un fort de la mosquée où ils se trouvent aux prises avec une douzaine de Marocains : le capitaine d'armes, plus fortement engagé, fit des prodiges de valeur pour se débarrasser de sept à huit ennemis qui lui étaient tombés dessus. Le jeune Roux tua d'un coup de baïonnette son adversaire, prêt à le poignarder. Son compagnon ayant perdu son fusil, ils se retirèrent sur la porte pour que pas un ne sortit vivant. C'est dans cette position que M. le prince de Joinville les trouva, au moment où le capitaine d'armes venait de recevoir un coup de feu qui lui emporta deux doigts de la main droite.

» Le prince ayant ensuite ordonné d'enfoncer la porte de la mosquée, Roux, sur l'ordre d'aller en avant à la baïonnette, s'élance le premier, arrive sur la porte intérieure de la mosquée, et se trouve en présence de cent quarante Arabes armés. Son sang-froid ne l'abandonne pas : il tire son coup de fusil sur le groupe qui se présentait le mieux, et se remet tranquillement à charger son arme, tout en faisant signe, de la main droite, à ses camarades d'arriver. C'est dans ce moment qu'il reçut deux coups de feu presque à bout portant : l'un passa sur sa tête, et fut atteindre le lieutenant Potier au front ; l'autre lui brisa le bras droit, ce qui l'obligea de se replier vers sa compagnie. Aussitôt notre compatriote, le brave Ambiel, et deux de ses camarades, se dévouent et transportent le blessé évanoui à travers une grêle de balles, au bord de la mer, d'où on le dirigea sur le Gassendi. Dire la force d'âme que Roux a déployée lorsqu'on l'a amputé serait chose difficile ; il fit l'admiration de ceux qui en furent les témoins.

» On déplore vivement qu'un jeune homme, qui avait reçu une éducation distinguée, donnant d'aussi belles espérances, ait été aussitôt arrêté dans sa carrière ; mais on espère que le prince, qui a été témoin de sa belle conduite, le dédommagera de son glorieux malheur. » (*Presse.*)

— Une ordonnance reporte sur l'exercice 1844 la portion non employée, au 31 décembre 1843, des crédits ouverts pour la construction du tombeau de l'empereur Napoléon.

— Nous avons sous les yeux un rapport de M. Bouchard, secrétaire du comité de salubrité publique du département de Saône-et-Loire, sur les travaux des médecins cantonaux de ce département pendant l'année 1843. Il résulte, entre autres faits, de ce rapport : 1° que, bien que l'hygiène publique tende à s'améliorer de jour en jour, les campagnes laissent pourtant encore beaucoup à désirer sous le rapport des habitations, qui sont étroites, mal aérées, mal éclairées et entourées de fumiers, d'immondices, de mares d'eaux croupissantes, d'où s'échappent, en été, des exhalaisons méphitiques qui sont des foyers de fièvres intermittentes et d'autres affections épidémiques ; 2° que nombre d'écoles communales sont loin de remplir les conditions nécessaires à la santé des enfants qui les fréquentent, leur local se trouvant la plupart du temps situé au rez-de-chaussée, et en outre étroit, mal aéré et humide. Ces deux faits d'insalubrité, que le rapport de M. Bouchard signale dans le département de Saône-et-Loire, sont-à peu près communs, personne ne l'ignore, à tous les départements de notre beau pays de France. Il serait bien à désirer que partout ils devinssent l'objet d'un examen attentif de la part des autorités administratives, et qu'on songeât enfin sérieusement aux moyens d'y obvier.

— Une déplorable catastrophe est arrivée dans la petite ville de Ron, province de Valladolid. Le 19 de ce mois, une course de taureaux devait avoir lieu : un millier de personnes environ s'étaient placées sur un grand échafaudage construit en 1840 au milieu du marché. Tout à coup cet échafaudage s'écroule sous les pieds, et une scène de désolation interrompt la course commencée. Trois personnes ont été tuées, cent autres blessées, dont huit mortellement, et plus de cent contusionnées plus ou moins grièvement. (*El Castellano.*)

— Voici les nouvelles garnisons qui viennent d'être assignées à un grand nombre de régiments.

Le 23e de ligne, Bourbon-Vendée. — Le 40e, Saintes. — Le 2e léger, Phalsbourg. — Le 5e, Nantes. — Le 17e, Metz. — Le 2e bataillon des chasseurs d'Orléans, Metz. — Le 5e dragons, Thionville. — Le 7e hus-

la composition et les propriétés sont exactement les mêmes que celles de l'alcool amylique extrait des autres sources.

Quant à la manière dont se forme cet alcool, on peut supposer deux choses, ou bien qu'il est le résultat de l'altération de quelques-uns des composés organiques très complexes qui provoquent la fermentation, ou bien qu'il est un des produits de dédoublement du sucre lui-même. Il en serait alors de la formation de l'alcool amylique comme de celle de l'acide butyrique et de la mannite qui se produisent aux dépens du glucose lui-même. Cette dernière opinion, émise par M. Dumas, paraît à M. Ballard infiniment plus probable que l'autre.

Parmi les composés auxquels l'alcool amylique peut donner naissance, l'auteur signale particulièrement l'éther hydrochloramylique qu'il a préparé par la distillation d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'alcool amylique.

L'action du mélange d'acide sulfurique et de bichromate de potasse sur l'alcool amylique, offre, suivant M. Ballard, le meilleur moyen d'obtenir en grandes proportions l'acide valérianique, cet acide qui communique à la valériane son odeur et ses propriétés médicales. C'est encore le même acide, dit M. Ballard, qui donne évidemment aux vinasses qui se putréfient l'odeur tout-à-fait caractéristique qui accompagne leur altération. Il existe dans l'huile de marsoin ; il a été extrait de certains fromages en état d'altération avancée, des croûtes du Roquefort, par exemple, soumises à la distillation avec de l'acide sulfurique affaibli.

Dans les conclusions de son travail très étendu, M. Ballard dit que la présence de l'alcool amylique dans l'alcool ordinaire, aux doses faibles auxquelles on l'y rencontre ordinairement, n'exerce que peu d'influence sur sa saveur et que ce n'est pas à cette cause qu'il faut attribuer la dépréciation de ce liquide par suite du mauvais goût, mais à l'éther œnanthique dont une seule goutte peut donner à une grande quantité d'alcool la saveur de l'eau-de-vie de marc la plus prononcée.

— M. Dumas rend compte d'une communication de M. Peligot, au nom duquel il présente à l'Académie un échantillon de fer provenant de la décomposition du protochlorure de fer par l'hydrogène. Le fer obtenu par ce procédé est dans un état de pureté parfaite. Il est en partie sous forme de cristaux octaédriques très brillants, en partie sous celle de lames flexibles et malléables. Il est tout-à-fait exempt de manganèse, le protochlorure de ce dernier métal n'étant pas décomposé par l'hydrogène.

La fusibilité des chlorures offre un moyen de préparer, en les décomposant par l'hydrogène, les métaux en masses cristallisées et homogènes. M. Peligot a obtenu ainsi le cobalt en feuilles flexibles douées de l'éclat métallique. Cette méthode permet seule de préparer à l'état de pureté les métaux qui, comme le fer, le nickel, etc., sont à la fois très oxidables et peu fusibles.

M. Dumas fait remarquer que la facilité avec laquelle on peut obtenir des chlorures purs, soit en les faisant cristalliser, soit en les sublimant, rend très précieux le moyen d'en extraire le métal par l'hydrogène. Au moment, ajoute-t-il, où des doutes légitimes se sont élevés sur le véritable poids atomique de quelques métaux, il est très heureux qu'on mette à la disposition des chimistes des procédés qui fournissent des métaux parfaitement purs. Les oxydes métalliques, à raison de leur insolubilité, sont presque toujours obtenus par précipitation et à l'état amorphe, ce qui rend difficile de constater leur pureté. On arrive avec les oxydes et le charbon à produire des métaux presque toujours carbonés, et avec les oxydes et l'hydrogène à obtenir des métaux qui retiennent toujours quelques traces des alcalis employés pour la précipitation des oxydes eux-mêmes.

**Geologie.** — M. Dufrenoy présente à l'Académie des échantillons de roches envoyés par M. Mitscherlich. Ces échantillons, provenant des environs de Christiania (Norwège), déposent en faveur du métamorphisme soutenu par les géologues : on y remarque tout à la fois des parties fossiles et des parties calcaires cristalisées. La même particularité s'observe dans certaines parties de Bretagne.

— M. Mistcherlich, qui est présent à la séance, a fait hommage à l'Académie des deux volumes de sa chimie, ouvrage écrit en allemand et très estimé.

**Anatomie.** — M. Flourens lit une note exposant la suite de ses recherches sur la formation des os. Il présente des pièces qui confirment les trois propositions par lui avancées, à savoir : 1° que l'os se forme dans le périoste ; 2° qu'il croit en grosseur par la superposition de couches externes ; 3° que le canal médullaire s'agrandit par la résorption des couches internes de l'os.

Les nouvelles expériences de M. Flourens ont été faites sur des chiens et des lapins. — On a enlevé sur ces animaux une portion de côtes, en n'enlevant que l'os et laissant le périoste. Au bout de quelques jours, il s'est formé dans le périoste un petit noyau osseux qui s'est développé peu à peu, et a fini par rejoindre l'un à l'autre les deux bouts de la côte. Voilà pour la première proposition. — Pour la deuxième, on a commencé par mettre à nu, sur chacun des animaux, un tibia ; le périoste a été incisé, et l'on a fait passer un anneau de fil de platine entre le périoste et l'os. L'os a continué de croître, et à mesure qu'il a crû, il a recouvert de ses nouvelles couches l'anneau de platine.

La même expérience sert à justifier la 3e proposition. L'anneau, placé d'abord sur l'os, est de plus en plus recouvert de couches osseuses, et il se rapproche successivement du canal médullaire, où l'on finit par le rencontrer tout entier.

Ces faits renversent la théorie de Duhamel, et donnent raison à celle de Hunter sur le mode d'accroissement des os.

**Correspondance.** — M. Arago annonce que M. Faye a de nouveau calculé les éléments elliptiques de la comète découverte à l'observatoire romain. Cette 2e orbite a été calculée sur les observations méridiennes faites à l'observatoire de Paris les 2, 10 et 19 septembre, comprenant un arc héliocentrique de plus de 16°. Les résultats diffèrent très peu de ceux qui avaient été trouvés déjà par M. Faye d'après d'autres observations comprenant un arc héliocentrique de 8° seulement. Le temps de la révolution, qui était de 5 ans 1 mois 16 jours dans les premiers

tion des variables et de la variation des constantes arbitraires, sont les équations de la dynamique, sont encore vrais quand on envisage un nombre quelconque d'équations différentielles d'un ordre indéfini, et dont le type est fourni par les équations qu'on rencontre dans la théorie des conditions d'intégrabilité, et dans le calcul des variations. Antérieurement à la présentation du Mémoire dont nous parlons, M. J. Binet avait publié un travail important où il étendait les vues de Lagrange à un système particulier d'équations du second ordre ; mais il parait que l'habile géomètre n'aperçut point en 1841 toute l'extension dont étaient susceptibles les fameux théorèmes de la dynamique, et l'honneur de cette curieuse remarque doit rester au professeur de Pontivy.

Nous dirons encore, que si l'on compare aux formules que M. Banet annoncé pour son second Mémoire, les résultats de l'observation sur le mouvement d'une comète, on trouvera selon lui un moyen nouveau d'obtenir quelques données sur la vitesse absolue du soleil : les méthodes proposées jusqu'à ce jour ne conduisent qu'à la détermination du rapport de cette vitesse inconnue avec la vitesse pareillement inconnue de certains groupes d'étoiles.

— L'Académie a été entretenue d'ossements humains prétendus fossiles, découverts au Colombier, près d'Alais, par M. Félix Robert. Il résulte d'un rapport fait au congrès scientifique de France dans sa dernière session à Alais, que ces ossements ne sont point fossiles et ne remontent point par conséquent aux temps des révolutions géologiques. Enfouis dans une couche marno-sableuse, à 0 m. 80 de profondeur, ils étaient mieux conservés que les ossements qu'on rencontre dans les tombeaux de l'époque romaine.

— **Toxicologie.** — MM. Danger et Flandin ont remis une note additionnelle à un Mémoire qu'ils ont lu dans la séance du 14 juillet dernier, sur l'empoisonnement par le cuivre. La conclusion de cette note est que, non seulement l'arsenic n'existe pas à l'état normal dans le corps humain, mais que même dans le cadavre d'un chien, auquel on avait fait prendre de l'acide arsénieux, à doses progressivement croissantes pendant un mois, on n'a trouvé aucune trace de poison dans les chairs, dans les poumons, ni dans aucun autre organe, excepté dans le foie, où l'on en a rencontré des traces extrêmement faibles. — Mêmes résultats par rapport au cuivre, qui avait été donné jusqu'à la dose de 60 grammes par jour. Le métal était rendu entièrement par les selles, et point par les urines.

— M. Burat adresse une note sur les gites métallifères de l'Allemagne.

— Le point du globe le plus élevé qui soit habité est la ferme d'Antisanna, sitpée à 4,100 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans la république de l'Equateur. Le président de cette république annonce que, sur la demande de M. Boussaingault, un savant va être envoyé dans ce lieu avec les objets nécessaires pour faire des observations suivies sur les phénomènes météorologiques qui se passent à cette hauteur.

— On sait que l'apparition des étoiles filantes est beaucoup plus marquée à deux époques de l'année, en août et en novembre. On a déjà informé l'Académie du grand nombre d'étoiles filantes qui ont été aperçues dans la nuit du 10 au 11 août dans certaines villes de la Belgique.

Le même phénomène a été observé à Naples ; et, en Amérique, dans un lieu dont le nom nous échappe, on a compté, cette même nuit du 10 au 11 août, dans l'intervalle de 9 heures du soir à 5 heures du matin, 622 étoiles filantes.

M. Hermann d'abord, M. Petit ensuite, ont voulu savoir si ce passage d'étoiles filantes n'avait pas lieu de jour comme de nuit aux époques précitées. Le premier s'est assuré qu'il y avait un affaiblissement du soleil, un abaissement de température aux époques diamétralement opposées à celles du mois d'août et de novembre, où l'on aperçoit les étoiles filantes en si grand nombre. La circonstance signalée par M. Hermann a été constatée pour Paris et Toulouse, par M. Petit, au moyen d'observations faites pendant cinq années consécutives.

A l'occasion de cette communication de M. Petit, qui est directeur de l'observatoire de Toulouse, M. le secrétaire perpétuel donne quelques détails sur le nouvel observatoire qui vient d'être construit dans cette ville et qui n'a d'égal en France que celui de la capitale.

Il est encore rendu compte de quelques communications : 1° sur la hauteur à laquelle les bolites s'enflamment, et qui serait telle dans certains cas, que, d'après la loi de Mariotte, il y aurait, dans cette région, aussi peu d'air que dans le vide le plus complet que puissent produire nos meilleures machines pneumatiques ; 2° sur un ouragan près de Natchez, dans lequel des feuilles et des branches d'arbres auraient formé les noyaux des grêlons.

— M. Jobard, de Bruxelles, adresse une note relative à un accident arrivé sur un chemin de fer belge. Le cylindre d'une machine construite sur des proportions gigantesques (ce cylindre avait 2 mètres 45 centimètres de diamètre sur 4 mètres de hauteur) a éclaté et tué deux employés. A ce propos, M. Jobard blâme le mode d'essai en usage au moyen de la presse hydraulique, et qui a pour résultat de conduire les machines tout près du point de rupture. Il propose un autre mode d'essai qui n'aurait pas cet inconvénient.

— M. Arago expose un nouveau système de chemin de fer atmosphérique, proposé par M. Chameroy, et qui a pour lui le suffrage de plusieurs ingénieurs. — Renvoi à la commission déjà nommée.

— L'Académie se forme en comité secret. P.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Bourse du 30 septembre 1844.

C'était aujourd'hui la réponse des primes qui s'est faite à 119 10 pour le 5 et à 82 50 pour le 3 0/0.

Elle a donné lieu à d'assez forts rachats sur cette dernière valeur qui a atteint 82 25 pour retomber ensuite à 82 10 et rester à 82 15.

Quant au 5 0/0 il n'a cessé de laisser après la réponse des primes et reste

TIMBRE ROYAL

Voici une nouvelle extraite du *Haro de Caen* qui promet une compensation à celle que nous avons publiée samedi, d'après le *Jardin et la Ferme*, au sujet de la récolte de l'ognon :

« La foire d'Harcourt a été dérangée par le mauvais temps. Il y avait peu de chevaux et même peu de vaches. L'ognon seul y abondait : on évalue à 3,000 hectolitres ce qui en avait été apporté ; aussi l'hectolitre qui les années précédentes se vendait 6 à 8 francs n'a pas valu plus de 2 fr. 50 à 3 fr. »

### *Vendanges.*

**BEAUGENCY**, 28 septembre. — La vendange s'est terminée par un très beau temps, le vin sera bon mais il y en aura peu.

**DIJON**, 24 septembre.— Nos vendanges sont commencées par un bien mauvais temps, ce qui ôtera un peu de la qualité aux vins ; néanmoins ils seront beaucoup supérieurs à ceux de 1843, sans cependant valoir les 1842. La quantité sera bien au-dessous de cette dernière année.

**LYON**, 21 septembre. — Les dégâts occasionués par la grêle qui est tombée le 18 courant ont été considérables. Dans les environs de Montmerie, à Anse et dans plusieurs localités des bords de la Saône, les récoltes en vin que l'on allait recueillir, et qui s'annonçaient par les plus brillantes apparences, ont été complètement détruites. Le bois de la vigne a été tellement mutilé, que la récolte prochaine devra s'en ressentir d'une manière fâcheuse; quelques propriétaires ne recueilleront absolument rien; car certaines communes, plus particulièrement placées sous l'influence de l'orage, ont été couvertes et blanchies en un instant par la grêle.

... de l'arrondissement, jeudi prochain 26. Les raisins ne sont pas encore d'une parfaite maturité, mais ils commencent à se pourrir, et cet état ne peut qu'aller en s'aggravant à cause des pluies continuelles que nous éprouvons. Les vins seront peu alcooliques; nous pouvons assurer, en outre, que la récolte sera médiocre.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 28 Septembre. | | | 30 Septembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2319 q. | 81 k. | Arrivages | 2270 q. | 77 k. |
| Ventes | 4184 | 79 | Ventes | 2811 | 81 |
| Restant | 13372 | 79 | Restant | 14831 | 73 |
| Cours moyen | | 35 20 | Cours moyen | | 34,69 |
| Cours-taxe | | 35,26 | Cours-taxe | | 34,69 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 6 q. | 28 k. | 41,60 à 51,15 | Gr. | 17 q | 27 k. | 47,75 à 50,95 |
| 1re 2383 | | 16 | 35,40 à 38,25 | 1re 530 | | 66 | 33 00 à 38,20 |
| 2e 1351 | | 70 | 30,60 à 34,10 | 2e 460 | | 94 | 33,13 à 34 40 |
| 3e 7 | | 85 | 29,30 à 00,00 | 3e 31 | | 40 | 28,65 à 29 30 |
| 4e 26 | | 69 | 22,30 à 27,40 | 4e 11 | | 53 | 20,50 à 25,50 |
| Al. 557 | | 33 | 31,85 à 31,10 | Al. 1336 | | 07 | 31 65 à 35 0 |

**ARRAS**, 28 septembre. — Farine 1re 35,00 ; 2e 33,00 ; 3e 30,00.

**GRAY**, 28 septembre.— Farine 1re 36,80 ; 2e 33,60 ; 3e 20,00.

1re quinzaine d'octobre.

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 33 c. | 26 c. | »» c. |
| Beaugency | »» | 26 1/2 | »» |
| Soissons | »» | 28 | »» |
| Le Mans | 32 | 26 1/2 | 19 |
| Fontenay | 28 | 23 | 18 |
| Doullens | 32 | 22 | »» |
| Bourg | 35 | 27 | 20 |

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS**, halle du 28 sept. — *Cours officiel*. Froment 18,75 à 20,15.— Seigle 10,00 à 10,65. — Sarrazin 9,33. — Maïs 12,00.

**BEAUGENCY**, 28 sept. — Froment 1re 19,82; 2e 18,32; 3e 16,01. — Méteil 14,50. — Seigle 12,00. Mouture 13,50. — Sarrazin 10,00. — Orge 9,50. — Avoine 6,75. Baisse sur le blé ; marché fort, vente lourde.

**ARRAS**, 28 sept. — Froment 1re 18,00 à 20,00; 2e 15,50 à 19,00. — Seigle 10,00 à 11,50. — Escourgeon 11,00 à 12,50. — Avoine 5,50 à 6,75.

Le marché était bien fourni. Les blés de bonne qualité sont baissés de 50 cent.; les autres ont peu varié. — Blé de semence 20,00 23,00. — Seigle de 11,75 à 13,50. — Escourgeon de 12,50 à 14,00.

**VALENCIENNES**, 28 sept. — *Cours commercial*. Froment 1re 21,00 à 22,25; 2e 20,00 à 20,75; 3e 19,00 à 19,75. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 11,00 à 11,50. — Avoine 7,00 à 8,00.

Blé nouveau. *Cours officiel* 1re 20,12; 3e 18.25. — *Cours commercial* 1re 19,75 à 20,75; 2e 18,75 à 19,50; 3e 17,75 à 18,50. — Blé de semence, 22 à 24. — Avoine nouvelle, 5 à 6,25.

... blé de semence. — Les blés anciens, ainsi que les premières têtes de la récolte, sont demandés avec 25 c. de faveur; les qualités secondaires continuent toujours à n'être pas recherchées. Généralement, on s'accorde à reconnaître que les travaux des semailles sont cause de la rareté du blé et principalement des premières qualités, car le peu que les fermiers battent de ces graines est presque employé en semence. — L'orge est très demandée avec hausse.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 28 sept. — Froment 17,25.— Seigle 8,60.— Orge 9,90.— Avoine 5,90.

**DIJON**, 28 sept. — Froment nouv. 17,50 à 20,00.— Orge 9,25 à 10,00.— Avoine nouv. 5,75 à 6,50.

**GRAY**, 28 sept. — Froment nouv. 1re 18,00; 2e 16,65; 3e 16,00.— Orge 8,00 à 11,00.— Avoine 5,50 à 6,50.

**FONTENAY**, 28 sept.— Froment nouv. 16,90; do vieux 14,30.— Baillarge 10,07.— Seigle 13,00. Miture 10,40. — Garolle 11,05. — Orge 9,75. — Avoine 6,50.

**NIORT**, 26 sept. — Froment vieux 1re 17,24; 2e 16,92; 3e 16,60.— Baillarge 9,89 à 10,21. — Avoine 13,00.

**TOULOUSE**, 27 sept. — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75.— Seigle 12,50.— Maïs 12,00.— Avoine 8,50.

**MARSEILLE**, 27 sept.— La mercuriale du 21 sept. était pour le froment de 25,20 l'hect.

*Cours commercial*: Les blés acquittés maintiennent bien leur prix. Quoique notre débouché soit restreint à la consommation locale, nos ventes sont assez actives, et l'élévation des droits ne permet pas de remplacer les quantités qui s'écoulent. — Nous détaillons les Pologne acquittés 29 à 30 fr.; qté ord. 31

Les blés fins du bas Languedoc 38,50 rouges, 41 f. blancs.

Les ventes en farines sont toujours fort animées pour la réexportation 30 à 31 CO, à l'ent. de la douane 32 à 33 minot do.

Les fabricants d'Aix vendent leurs produits à 58 f. les tuzelles à toute consommation.

Les avoines bien calmes 20 à 21 les 240 litres à toute consommation.

Le maïs chôme 19,00; à la consommation 10,50 à 11,50 à l'entrepôt.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 30 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 906 | 816 | 90 | 1 11 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 362 | 336 | 26 | 1 06 | » 91 | » 76 |
| Veaux..... | 391 | 366 | 25 | 1 30 | 1 11 | » 98 |
| Moutons.. | 13740 | 8972 | 1768 | 1 36 | 1 06 | » 84 |

### Volaille et gibier.

**PARIS**. *Marché de la Vallée du 30 septembre*. — Chevreuils 45,00. — Lièvres 2,00 à 5,00. — Lapins 0,80 à 2,10. — Dindes grasses 5,00 à 7,00. — Do communs 2,00 à 4,00— Oies communes 2,25 à 4,25. — Chapons gras 2,50 à 5,00. — Poulets gras 2,00 à 3,50. — Poulets communs 0,85 à 1,40. — Poules 1,00 à 2,00. — Canards 1,00 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3,00. — Cailles 1,00 à 1,75. — Grives 0,25. — Râles de genêt 0,25 à 1,15. — Pigeons 0,20 à 0,75.


## Etablissement du BONHOMME RICHARD, dirigé par BLAY et Compagnie, marchands Tailleurs.

Parmi les maisons de commerce qui de nos jours ont pris le plus de développement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il faut citer en première ligne l'établissement du BON HOMME RICHARD, place des Victoires (hôtel Ternaux). — Cette maison, montée sur la plus grande échelle, est restée jusqu'à présent sans rivale. Elle doit sa supériorité incontestable à la vente des draps si renommés de la fabrique Ternaux, dont elle a seule le privilége exclusif, et à la confection des vêtements, spécialement dirigée par M. Alex. Blay (ci-devant place de la Bourse), l'un des tailleurs les plus en vogue aujourd'hui. — Le consommateur trouvera donc réunis dans les vastes magasins du BONHOMME RICHARD les prix les plus modérés marqués en chiffres connus, et un assortiment considérable de marchandises en tous genres, ainsi qu'un grand choix de vêtements tout prêts. — Toutes les ventes se font à prix fixe, comptant, sans escompte.



ON TROUVE LES OUVRAGES CI-APRÈS AU

# PENSIONNAT DE JEUNES GENS

## Dirigé par M. BOULET, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

*Le Catalogue des Ouvrages et le Prospectus de la Pension sont envoyés aux personnes qui en font la demande.*

**COURS** d'Etudes préparatoires au Baccalauréat ès-lettres (questions et réponses), 7 vol. 12 fr.

Ce cours comprend les sept ouvrages ci-après, que l'on peut aussi se procurer séparément, et qui peuvent servir aux écoles des deux sexes, ainsi qu'aux éducations particulières.

**MANUEL** pratique de Philosophie (psychologie, logique, morale, théodicée, histoire de la philosophie). 1 vol. in-12. 2 fr.

**MANUEL** pratique de la Littérature (prose et vers); les différents genres, rhétorique, histoire de la littérature grecque, latine, française; poètes, orateurs, historiens. 1 vol. 3 fr.

**MANUEL** pratique d'Histoire ancienne et romaine. 1 v. av. tableaux. 2 f.

**MANUEL** pratique d'Histoire au moyen-âge et d'Histoire moderne. 1 vol. avec tableaux. 2 fr.

**MANUEL** pratique de Géographie ancienne au moyen-âge et moderne. 1 vol. 2 fr.

**MANUEL** pratique de Mathématiques, Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte. 1 vol. 2 fr.

**MANUEL** pratique des Sciences physiques (physique, chimie, notions astronomiques, avec planches intercalées dans le texte. 1 vol. 2 fr.

**MANUEL** pratique de la Langue grecque. 1 vol. in-16. 3 fr.

**MANUEL** pratique de la Langue latine. 1 vol. 3 fr.

**COURS** pratique de Langue latine: 2 vol. 5 fr.

**MANUEL** pratique de rhétorique à l'usage des écoles des deux sexes. 1 vol. in-16. 1 fr. 50.

**GUIDE** de l'Aspirant au Baccalauréat. 1 vol. in-16. 1 fr. 50.

Pour recevoir les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie, accompagnée d'un mandat sur la poste. De grands avantages sont faits aux chefs d'institutions, aux professeurs qui adoptent et prennent en nombre les ouvrages de M. Boulet, ainsi qu'aux libraires qui se les procurent directement.

### *Extraits de Lettres adressées à l'Auteur.*

La lecture de vos ouvrages, en nous reportant aux jours heureux de notre jeunesse, nous fait voir avec plaisir et reconnaissance qu'au milieu du mouvement intellectuel qui s'empare des esprits, on n'a pas oublié l'enfance, et que des hommes supérieurs continuent à s'occuper d'elle, comme autrefois les solitaires de Port-Royal, les Beauzée et les Dumarsais, etc. **DE SCHONEN**, pair de France, proc.-gén. à la Cour des Comptes.

— Puisse l'exemple que vous donnez servir aux maîtres! Il est bien temps, en effet, qu'on abrège les années d'étude des langues mortes : on devra voir combien notre nation est pressée de vivre. Elle a fait la jeunesse plus courte; l'éducation doit donc être abrégée. Bénis soient ceux qui comme vous, monsieur, appliquent leurs méditations à la recherche de cet heureux résultat! etc. **BÉRANGER** (1).

— Il y a long-temps que mes réflexions m'avaient conduit à penser que les langues mortes s'apprendraient bien plus facilement si on les enseignait comme la langue maternelle. Comme vous le dites, la pensée en est ancienne. Vous avez le mérite, monsieur, de l'avoir réalisée au moyen d'une méthode simple et féconde qui en rend l'application facile à un grand nombre, etc. **H. BOULAY** (de la Meurthe.)

— Je fais l'essai de votre cours de langue latine sur mon fils, âgé de six ans. Quoique je ne lui donne, par jour, que deux leçons d'une demi-heure environ, il est parvenu, en un an, sans dégoût et sans fatigue, à la fin de la première partie de votre cours, qu'il possède très bien. Grâce à votre manuel, j'espère que mon fils, arrivé à l'âge où j'ai commencé mon latin, entendra mieux cette langue que moi à la fin de mes études universitaires. Il est fâcheux que cette méthode ne soit pas suivie dans les colléges, etc. **LAFITTE**, avocat et conseiller de préf. à Mont-de-Marsan.

— Nous nous étions dit souvent que l'ancienne méthode est défectueuse, puisqu'elle exige de sept à huit années pour apprendre mal le grec et le latin, tandis que nos enfants apprennent la langue française en deux ou trois ans, à un âge où leur intelligence n'est que très peu développée. Nous avons vu avec plaisir cette idée mise en pratique par vous, monsieur, et vos Manuels, que nous nous sommes procurés, nous ont de plus convaincus que votre méthode peut donner les meilleurs résultats. C'est vous dire que nous sommes disposés à l'adopter pour notre institution, etc.

Les membres du conseil d'administration du collége d'Aubusson : **BANDY DE NALÈCHE**, sous-préfet; **DELAVALLADE**; **SEGRETTE DE LA REBIÈRE**, juge; **GRELLET**.

— Je vous prie de me compter au nombre de vos souscripteurs pour la suite de votre cours, et d'agréer l'expression de ma reconnaissance : vous m'avez appris plus de grec en quelques mois que je n'en ai appris pendant de bien longues et bien pénibles années que l'on a l'habitude de consacrer jusqu'ici presque toujours en pure perte. En attendant le moment où le corps enseignant ouvrira les yeux et proclamera l'utilité de votre méthode, je vous prie, etc. **LÉON LACQUIER**, maître de pension.

— Je regarde vos Manuels grec et latin comme des chefs-d'œuvre en leur genre. Ils réalisent les vœux de Milton et de Locke dans ma patrie, et ceux de vos compatriotes Montaigne et Dumarsais. J'userai de toute mon influence pour répandre et propager dans nos institutions britanniques la connaissance et l'emploi de vos livres d'enseignement. Vos travaux obtiendront sans doute un jour leur récompense dans la reconnaissance de vos concitoyens, etc. **J.-S. MEMES**, Docteur en droit, membre de la Société royale d'astronomie de Londres, de l'Académie royale d'Edimbourg, principal du collége royal de la ville d'Ayre, en Ecosse, etc.

(1) Notre poète national.

### *Opinions des Journaux.*

On parle beaucoup des succès obtenus depuis quelques années dans l'enseignement du grec et du latin, non seulement par M. Boulet lui-même, mais encore par les personnes, aujourd'hui nombreuses, qui appliquent la méthode développée dans les ouvrages de ce professeur. On cite des faits assez multipliés pour qu'ils méritent de fixer l'attention, et des progrès tellement rapides que leur authenticité aurait besoin d'être démontrée (1). Ces faits justifiés permettraient à l'opinion publique de statuer définitivement sur le mérite des procédés qui avaient été depuis long-temps indiqués en France par Dumarsais, Pluche, Rigault-d'Harcourt, mais qui n'ont jamais eu d'application sérieuse et suivie que dans les livres et l'établissement de M. Boulet. **MESSAGER.**

— Notre siècle est celui des méthodes. Veut-on économiser sept ou huit années sur le temps que l'on donnait jadis et que l'on donne encore au grec et au latin? On n'a qu'à suivre la méthode de M. Boulet, assister à quelques séances de ses cours où tous les âges se pressent et se coudoyent, il ne vous restera aucun doute sur le mérite du procédé. La méthode de M. Boulet, c'est le chemin de fer substitué aux chaises à porteurs, c'est la révolution frappant aux portes de l'enseignement classique, etc. **COURRIER FRANÇAIS.**

— L'auteur des Manuels des Langues grecque et latine compte aujourd'hui des résultats nombreux ; quelques-uns sont tels, que si on les signalait, on obtiendrait difficilement croyance; c'est que, pour les esprits prévenus, le vrai n'est pas toujours vraisemblable. Comment croire, en effet, avec nos préjugés, que tel élève ait pu être reçu bachelier ès-lettres après deux ans d'études seulement; que tel autre, qui était en sixième dans un collége de Paris il y a un an (le fait est facile à vérifier), ait pu être reçu bachelier ces jours derniers, etc.? Cependant les faits s'accumulent, se pressent, se répandent; les ouvrages de M. Boulet comptent aujourd'hui plusieurs éditions; d'autres que lui ont fait l'application de sa méthode, et en ont obtenu les meilleurs résultats. Adviennent la liberté de l'enseignement et à sa suite la liberté des méthodes, et les utiles travaux de M. Boulet trouveront leur juste récompense. **LA FRANCE.**

— Cette méthode, des plus simples, est la meilleure de toutes celles qui aient paru jusqu'à ce jour pour l'enseignement des langues classiques. Il n'y a aucun doute que le succès en est assuré. L'avenir des études en recevra une amélioration aussi salutaire que féconde. **CONSTITUTIONNEL.**

— L'éducation des jeunes gens dure trop long-temps dans les colléges. Mais les améliorations n'arrivent qu'à la longue, et l'Université fait long-temps attendre les siennes. Elle qui devrait donner l'impulsion, se verra forcée de la recevoir, car il lui faut désormais une autre allure; et toutes ses tentatives pour s'opposer au mouvement général, finiront par tourner contre elle. Cela soit dit à propos des résultats rapides obtenus dans les établissements secondaires, au nombre desquels nous plaçons d'abord le Pensionnat dirigé par M. Boulet, etc. Nous ne craignons pas de le dire, la publication des ouvrages de ce professeur est pour l'enseignement du grec et du latin, un bienfait dont un avenir prochain se chargera de faire apprécier toute l'étendue, etc. **GLOBE.**

(1) M. Boulet se fait un plaisir de communiquer à cet égard aux intéressés des faits nombreux qui ne peuvent laisser aucun doute sur les résultats vraiment remarquables que l'on peut obtenir dans l'enseignement des langues et la préparation au baccalauréat, sans avoir recours à des procédés qui, sans développer l'intelligence, fatigueraient la mémoire et ne réussiraient pas à tromper des examinateurs éclairés.

les salons, ce qui s'écrit dans les brochures et les journaux, ce qui se rêve dans les clubs ou les estaminets? Nous confessons très humblement que nous prisons fort peu cette *politique*-là. Nous la croyons parfaitement incapable de rendre la France prospère et unie au-dedans, grande et forte au-dehors. Cette politique-là, par quelque côté qu'on la prenne, à gauche, à droite, au centre, est également impuissante et dangereuse.

La *Réforme* entendrait-elle par *politique* l'ensemble des institutions qui forment le gouvernement d'une société? Certes, nous n'avons jamais dédaigné le perfectionnement de ces institutions; nous n'avons jamais contesté que la forme politique et administrative pût influer sur la destinée des peuples; mais nous soutenons, l'histoire et la géographie à la main, que le progrès des sociétés ne dépend pas essentiellement de la forme des institutions politiques. Sous les républiques grecque ou romaine, il y avait des esclaves. En Silésie, aux Etats-Unis, le prolétaire n'est-il pas exploité comme en France ou en Angleterre? N'y a-t-il pas eu des émeutes d'ouvriers en Silésie comme à Manchester ou à Lyon? La question capitale aujourd'hui, c'est donc la réforme industrielle et sociale, c'est l'affranchissement complet des travailleurs, c'est la transformation du prolétariat en *sociétariat* (qu'on nous pardonne ce néologisme).

Voilà ce que nous avons toujours soutenu, voilà ce que la *Réforme* elle-même a paru reconnaître en mainte occasion.

Serait-il donc nécessaire, pour aborder la réorganisation sociale, de renverser tous les gouvernements existants? Faudrait-il, pour établir l'ordre, la justice et la fraternité, commencer par ce chaos, l'oppression et la guerre? Ce serait condamner les prolétaires à un bien triste sort. Cette opinion ne serait pas seulement *puérile*; elle serait **INHUMAINE**. Les prolétaires lyonnais n'ont pas dit: « Mourir en combattant, ou vivre en travaillant, » ils ont dit: « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. » Les amis du peuple, les véritables démocrates doivent donc s'occuper de la première partie de la formule: « Vivre en travaillant »; c'est-à-dire qu'ils doivent chercher des combinaisons industrielles et sociales qui donnent une existence assurée, abondante et heureuse au travailleur, afin que la seconde partie de la formule puisse disparaître.

Oui, la question sociale est prépondérante, principale, tandis que la question politique n'est qu'accessoire et secondaire. C'est surtout au point de vue social qu'il faut apprécier et juger les faits contemporains. C'est vers la réorganisation industrielle et sociale qu'il faut diriger l'opinion publique, qu'il faut appeler l'attention des peuples et des gouvernements.

Si l'on entend par *politique* l'application aux faits quotidiens des idées qui dérivent du principe d'association, assurément nous faisons de la politique. Dans la question du Maroc, n'avons-nous pas dit que le ministère aurait dû, dès l'origine, grouper, unir, associer autour de la France, à l'œuvre diplomatique et militaire de la France, toutes les nations intéressées? Dans la question d'Orient, à Constantinople, à Suez, ne montrons-nous pas sans cesse que la grande politique consiste à demander, dans l'intérêt de tous les peuples, la neutralisation des points convoités par

La *Réforme* paraît adopter ces conclusions, mais elle essaie de les expliquer à sa manière. Elle cherche la cause, le secret de la faiblesse et de l'impuissance du pouvoir au dehors. Le pouvoir est faible et impuissant au-dehors, dit la *Réforme*, parce qu'il n'est pas aimé au-dedans, et qu'il n'a pas derrière lui la nation prête à le soutenir; et il n'est pas aimé au-dedans, parce qu'il ne représente que le monopole et le privilége. Nous ne contestons pas ces deux points de vue; nous avons démontré nous-mêmes, dans bien des circonstances, que le pouvoir actuel ne sent pas, ne connaît pas, n'exprime pas l'intérêt général. Mais il faudrait s'entendre sur ces mots *monopole* et *privilége*; car, d'après la *Réforme*, ce serait là, en définitive, tout le nœud de la question politique et même de la question sociale.

La *Réforme* s'écrie: « Hé quoi! philosophes inconséquents, vous parlez d'*harmonie*, et l'*égalité* vous fait peur! » De quelle *égalité* entend ici parler la *Réforme*? Est-ce de l'égalité dans le droit, dans les conditions sociales? En ce cas, nous sommes parfaitement d'accord avec les publicistes de la *Réforme*. Et, pour rendre notre idée immédiatement sensible par un exemple, nous dirons que, lorsque le canal de Suez sera ouvert à toutes les marines du monde, le pavillon toscan, napolitain ou grec, aura le même droit de traverser ce canal, et le traversera dans les mêmes conditions d'égalité que le pavillon anglais ou américain. Est-ce à dire, pour cela que, en fait, la Toscane sera l'égale de l'Angleterre, ou la Grèce l'égale des Etats-Unis? Est-ce à dire qu'il n'y aura pas plus de navires anglais ou américains qui traverseront le canal de Suez, qu'il n'y aura de navires grecs ou toscans? Non, certes. Il est évident, au contraire, que c'est de cette inégalité de fait, unie à l'égalité de droit, que doit résulter l'association et l'harmonie?

Ce qui est vrai pour les nations qui composent l'humanité, est également vrai pour les individus, ou les groupes d'individus qui composent une nation. Le *monopole* et le *privilége*, au sein d'une commune ou d'une nation, ne consistent pas en ce que telle personne a plus de capital ou de talent, ou exécute plus de travail que les autres; c'est là un fait qu'il faut accepter et développer, au lieu de vouloir le nier et le détruire. Le monopole consiste en ce que, par défaut d'association, par exploitation, quelques-uns attirent à eux la plus grande partie des produits matériels ou intellectuels du travail. Le *privilége* et le *monopole* sont donc plutôt la faute de l'organisation sociale que la faute des individus.

Or, le pouvoir actuel, n'ayant pas l'idée d'une société meilleure, ne peut que représenter la société telle qu'elle existe aujourd'hui. Le tort du pouvoir est de ne pas chercher, de ne pas étudier comment le privilége pourrait être transformé, non par un niveau brutal d'égalité révolutionnaire, mais par des combinaisons sociales qui, loin d'exclure les inégalités, en feraient sortir l'harmonie. Mais ce tort du pouvoir, n'est-il pas également le tort de la presse et de l'opinion publique?

Pour donner au pouvoir de la force, il faut lui donner des idées. C'est là, selon nous, la meilleure politique. Car, si le pouvoir avait la science qu'il n'a pas, il pourrait, même sans la guerre, ramener au principe de l'égalité des droits la Grande-Bretagne, qui aspire

du gouvernement, doivent toujours rester à sa libre et absolue disposition. L'opposition elle-même semble peu éloignée d'une transaction accommodante sur ce point. Suivant nous, le caractère politique de certaines fonctions ne mène pas aussi loin qu'on le suppose; organisées hiérarchiquement, elles se prêtent, comme toutes les autres à des règles, moins inflexibles toutefois.

Constatons d'abord que, d'après le sentiment public et même le gouvernement, il y a progrès administratif dans le changement d'une fonction politique en fonction non politique. Chacun sent qu'il y a dans ce changement réhabilitation d'un principe d'abord méconnu, du principe de justice. Ainsi, tout le monde s'est félicité lorsque, l'ébranlement produit par la révolution de juillet s'étant calmé, il est devenu possible pour le choix des fonctionnaires de compter en première ligne leurs titres et de reléguer leur valeur politique au second rang. C'est qu'il est constant que, sous l'influence de pareilles considérations, on fait de très mauvais choix que ne permettraient pas les règles de la seule administration. Même dans les fonctions qui ont encore conservé le caractère politique, la haute magistrature, par exemple, les premiers présidents et les procureurs généraux ne manquent jamais dans leur discours d'installation d'expliquer leur avancement par les seuls services judiciaires, se défendant d'une origine politique comme d'une tache. Il en est de même pour l'épiscopat, qui par une déplorable altération des traditions nationales, semble menacé de tomber dans le domaine des récompenses politiques. C'est un hommage rendu à la conscience publique qui comprend que, dans des corps organisés depuis quarante ans, le gouvernement peut toujours, à moins qu'il ne cède à d'étroites préoccupations ministérielles, trouver des serviteurs fidèles et dignes de leurs fonctions, sans méconnaître les droits acquis par les services rendus.

En est-il autrement à l'égard des préfectures et sous-préfectures? Sans doute, lorsqu'on réduit toute l'administration à la politique, toute la politique aux élections; lorsqu'un triomphe ou un échec électoral élève au pinacle ou précipite dans l'abîme, il est logique de réclamer une souveraineté sans limites sur des fonctionnaires transformés en serviles instruments. Cette nécessité, à ce point de vue, nous ne la nions pas; mais, nous nions la légitimité du point de départ. Cette absorption de toute l'administration dans les élections est un grave désordre, une déplorable coutume que l'on ne peut subir temporairement qu'en protestant contre elle et en travaillant à l'extirper.

La politique qui vise à la compression directe des hommes, des idées, des influences personnelles est une fausse et détestable politique. La bonne politique n'est autre chose que la bonne administration du pays. Que les préfets de la dynastie nouvelle s'élevant à l'intelligence de leur haute mission, se pénètrent d'une vive sollicitude des intérêts publics, qu'ils impriment une énergique impulsion à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux sciences, aux arts, aux lettres, à tout ce qui fait la gloire et la grandeur d'un peuple; que sous leur action incessante le pays voie s'élever le niveau de la prospérité générale; qu'ils se préoccupent moins de l'antipathie dynastique de certaines positions et davantage du concours utile qu'elles peuvent procurer pour le bien public; par cette voie honnête et loyale, ils amortiront indirectement plus d'hostilités et réchaufferont plus de sympathies que par un rigoureux déploiement de haines ou de faveurs politiques. Malheureusement c'est l'inverse que font les préfets: tremblant toujours d'être destitués

(1) Voir les nos des 29 et 30 septembre.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

**PALAIS-ROYAL.** M. Derval. Mlle Duverger. *Un Enfantillage. Fiorina.* — **GYMNASE.** *Une Parisienne*, de MM. Emile Souvestre et Davesne. — **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — La musique aux Pyrénées.

Le Palais-Royal est un amusant théâtre. Pourquoi donc un de nos confrères, homme d'esprit, s'avise-t-il de le traiter avec tant de dédain? Il faut laisser ces rigueurs puritaines à certains critiques vieux avant l'âge, et qui affectent de donner à leur plume des poses spartiates. Habituons-nous donc, sur le terrain neutre de la critique, à tolérer tous les genres, à réserver à chacun sa place. On s'ennuie tant dans le monde civilisé: protégeons les scènes où pousse le gros rire éclatant. Notre confrère aime beaucoup le théâtre de Shakspeare, et celui des Grecs, et celui de Victor Hugo, et il approuve l'introduction de l'élément grotesque dans le drame. Qu'il laisse donc, dans la série des théâtres, un trône à la fantaisie bouffonne. Ayons des autels pour toutes les Muses, majestueuses ou folles, splendides ou triviales, drapées ou court-vêtues. Le temple qui a pour prêtres les Grassot, les Alcide-Tousez, les Ravel, les Sainville, les Levassor, les Leménil, est fait pour tenir la foule assidue à ses fêtes. La foule est fidèle à cette salle étroite, étouffante, mal construite. Ecrasé par ses voisins, les reins coupés; les genoux brisés, pourtant on s'y réjouit fort, ou y meurt de rire; on en sort le corps rompu et l'esprit content. Vive le Palais-Royal et vivent ses bouffons! Je ne sache pas de meilleure distraction pour l'homme que le souci des affaires bourgeoises, l'ennui de la morale et de la politique des civilisés ont épuisé tout le jour. Il vient là, rire des ridicules et des grotesques de la société, qui l'obsède partout ailleurs.

Et puis, à ce théâtre appartient M. Derval: c'est quelque chose pour un esprit délicat. M. Derval est un grand beau garçon, distingué de manières, jouant un peu avec ses yeux dans les loges, comme tous les jeunes premiers bien faits de nos théâtres. Il n'a jamais gâté un rôle; partout il est convenable, sans avoir aucune qualité vive et éminente. Vous ne voyez pas dans ce portrait un élément d'attrait passionné, sans doute; le mérite de M. Derval n'est pas là. M. Derval est le premier artiste, le premier appariteur, le premier civilisé, le premier homme peut-être qui, s'adressant à une assemblée publique, se soit exprimé ainsi: *Mesdames*, *Messieurs.* Il y a sept ou huit ans que ce trait d'audace a passé, que cet usage est acquis à la Civilisation. Cette innovation, inspirée par la délicatesse de l'âme, fut signalée dès le lendemain avec applaudissement par M. Jules Janin; presque tous les autres feuilletons, ou gardèrent le silence, ou relevèrent le fait, soit avec indifférence, soit avec raillerie. Les autres théâtres, la Comédie-Française elle-même, ont continué à dire. *Messieurs*... tout court. Ce qui prouve que, s'il s'est rencontré un artiste et un critique ayant le sentiment de la convenance des choses et la prescience des mœurs d'harmonie, la grande majorité du public est encore fortement imbue des usages des sociétés barbares, où la femme se voit en tout subordonnée à l'homme et ne compte même pas. Pour moi, en présence de M. Derval j'éprouve une impression de sympathie respectueuse. Un jour, quand, au sein d'une société épurée et raffinée, on étudiera l'histoire de la galanterie, quelque érudit souriant notera le nom de Derval et recommandera sa belle et *courageuse* action à la postérité. Quand nous aurons organisé le phalanstère et que se lèvera sur nous l'aurore de l'harmonie, la corporation chevaleresque, en Cour d'Amour, rendra hommage à cette initiative délicate, où un acteur d'un petit théâtre de fantaisie grivoise a devancé les chefs des universités et des académies civilisées. Puisse M. Derval recevoir cette couronne d'honneur même sur des cheveux blanchis!

Voilà une raison pour ménager la scène du Palais-Royal; et, si notre confrère la visitait quelquefois, il y trouverait de si charmants visages, que peu à peu son âme inclinerait à l'indulgence et à l'amour. Mlle Duverger n'est pas la seule perle de ces rivages heureux; mais, vraiment, nulle ne l'égale en éclat et en grâce. C'est un talent très naturel et très fin sur une beauté toute radieuse. Tout plaît dans cette pure jeunesse, jusqu'à ce petit air de tête baissée, où la fantaisie trouve à se réjouir. Mlle Duverger est une conquête précieuse pour M. Dormeuil. Duverger, Désirée, voilà des astres naissants. Que l'astre du Gymnase prenne garde de ne pas aller trop vite dans son cours, comme a fait un peu Mlle Rose Chéri, autre belle et délicate nature. A toutes trois, succès, gloire, bonheur, fête et sourire éternels! Le triomphe d'une femme sur le théâtre est un événement qui frappe particulièrement et qui touche. Pauvre sexe mal partagé! Il n'a pas d'autre carrière où son génie puisse se développer librement, au grand jour, et conquérir un hommage public. Le couronnement de Corinne n'est qu'un trait de romancier, l'aspiration d'une grande âme. Le jour viendra d'un sort plus brillant; l'ère est proche des destinées heureuses.

Que vous dirai-je de *Fiorina*? C'est une longue histoire d'une fille de Casanova, élevée par un aubergiste stupide et intéressé. La mère, ex-grande cantatrice, est devenue grande-duchesse dans quelque principauté d'Allemagne. Il faut cacher ce secret dangereux, Fiorina finit par épouser un clerc de tabellion devenu officier des gardes chez le grand-duc, et l'amour paternel fixe dans un doux repos l'errant et aventureux Casanova. La pièce est parfaitement jouée par Mlle Duverger, MM. Derval et Sainville; mais la pièce n'est pas bonne. Pourtant, elle réussit. Ce théâtre a un étrange bonheur. MM. Mélesville et Carmouche ont voulu se reposer du succès d'*Un Enfantillage*. Cette petite comédie est charmante. Le courant des mœurs civilisées s'y peint bien, et les mots portent avec eux des critiques justes. « Comment allez-vous? dit La Renaudière au docteur... vos affaires? — Bien! — Vos malades? — Non: mal, réplique le docteur; sans cela, j'irais mal. » Voilà bien indiqué le contresens de notre organisation sociale, où le médecin a intérêt à l'essor et au prolongement indéfini de toutes les maladies. Si nous ne vivions pas dans un monde à rebours, le médecin ne serait-il pas un fonctionnaire public, et sa rétribution ne serait elle pas proportionnée à l'amélioration produite par ses soins dans la santé générale?

J'ai remarqué encore dans *Un Enfantillage*, un mot plaisant et qui attriste au fond. La Renaudière dit à son domestique: « Vous abusez de ce que vos parents ne vous ont donné aucune espèce d'éducation, pour être très mal élevé. » Pauvre peuple! auquel le riche reproche sa grossièreté, et que les chefs de la société dédaignent et punissent, parce qu'il manque de belles manières et de bonne conduite! Qui donc enseigne et dirige le peuple? Eh! n'est-ce pas un peu de votre faute, riches et gouvernants, si ce peuple reste sans délicatesse et succombe aux tentations du mal que vous n'écartez pas de son chemin?

MM. Mélesville et Carmouche font dire aux deux personnages raisonnables de leur pièce: « J'ai aimé fort souvent... » — J'ai été, autrefois, avec les femmes, un malheureux pêcheur. » Magistrats, docteurs, tout le monde en peut ou en veut dire autant, et cette société corrompue crie à l'immoralité, quand on lui enseigne qu'il faut, en amour, permettre et respecter le libre choix du cœur.

MM. Emile Souvestre et Davesne ont eu une agréable idée de comédie, mais elle ne s'est pas développée très heureusement.

De braves gens du fond de la Bretagne voient arriver avec effroi leur bru, *une parisienne*. Il semble que tout va être bouleversé dans leurs habitudes, que toutes leurs idées seront contrariées et blessées. La Parisienne est un être intelligent et délicat, qui comprend tout et se fait à tout. Stella se lève à cinq heures, jardine, soigne le ménage, tricote, joue le

[illegible] étaient moins arbitraires. Élevés moins rapidement, les préfets devraient tomber moins vite; mais parvenus d'hier, souvent sans droit ni titre, est-il étonnant qu'on les rejette demain sans scrupule?

## Influence de l'industrie sur les relations sociales

### EN RUSSIE.

Tandis que la presse française et la presse anglaise font des conjectures plus ou moins fondées sur les relations politiques de la Russie avec les autres puissances de l'Europe, la presse allemande, notamment la *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette universelle de Leipsick*, publient de longs articles sur la révolution sociale qui s'opère à petit bruit dans le vaste empire de la Russie, par la puissante influence de l'industrie sur les serfs et les paysans.

Que le système exclusif qui prédomine en Russie, par rapport à l'industrie nationale, soit utile ou non à ce pays, dit la *Gazette de Leipsick*, c'est une question qui n'est plus à discuter maintenant. Le triomphe du système exclusif est un fait accompli; un gouvernement doué d'une volonté de fer comme celui de la Russie ne renoncera pas à ce régime; l'existence de seize millions d'hommes dans les districts intérieurs de ce pays est fondée sur la prohibition absolue; l'agriculture et l'élève des bestiaux étant restées stationnaires, elles ne suffisent plus pour nourrir cette classe de Russes qui tirent leur unique subsistance de l'industrie. Ils sont forcés de faire venir les blés et les grains des districts situés dans le sud de l'empire. Ce ne sera que dans bon nombre d'années, quand l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie sera rétabli, quand des moyens de communication rapides et sûrs seront créés entre les différentes provinces, que le gouvernement russe pourra songer à abaisser ses tarifs et à laisser un libre cours à l'industrie réellement nationale, qui, alors, saura se maintenir, en élaguant ses branches parasites et ses fabrications de serre chaude. Mais déjà l'activité industrielle naissante a remué de fond en comble toutes les relations sociales de la Russie.

Les paysans russes ne sont serfs que depuis à peu près 120 ans. Les communes russes s'étaient établies, primitivement, sous le régime patriarcal de la vie en commun et de la famille présidée par le doyen d'âge qui s'appelle *staroste*. Ces communes étaient originairement libres, mais comme elles avaient besoin de police et de protection, elles se mirent sous la domination d'un *rurich* et d'un *waraeger*, c'est-à-dire d'un prince qui en devint le régent spirituel et laïc à la fois. Aujourd'hui encore le tzar est pour le Russe le père, il l'appelle *Batuschka, petit papa*, et le paysan russe n'est ni gauche ni gêné en parlant de ce père. Le moujik n'est ni rampant, ni fier en sa présence, mais parfaitement à son aise: du ton de l'intimité il lui demande des nouvelles de sa famille et s'entretient avec lui de l'avenir de ses enfants. Bien entendu il n'est question ici que de la classe inférieure des Russes. Les classes élevées et les Allemands, c'est-à-dire les classes civilisées, forment une Russie à part.

Aujourd'hui encore les communes de Cosaques sont libres.

Lorsque le protectorat du tzar fut établi, la noblesse se développa: elle se forma des familles des chefs des communes libres; les simples paysans furent regardés comme des fermiers; on leur donna des terres à cultiver, mais ils avaient la permission de changer d'habitation et de province selon leur gré. Le jour de Saint-George, les cultivateurs de la terre pouvaient dénoncer leur départ à leurs maîtres, pour s'établir dans une autre commune.

Le tzar *Boris Godunoff* suspendit cette liberté d'émigration. Depuis son règne les paysans russes devinrent ce qu'on appelait des *glebæadscripti*, c'est-à-dire attachés à la glèbe, mais ils n'étaient nullement esclaves.

Sous Pierre I[er], les paysans étaient encore attachés à la glèbe, mais libres. La noblesse n'exerçait que la police: les véritables esclaves, c'étaient [illegible] ministration civile, c'est le huitième rang qui donne la noblesse (il n'est question ici que de la noblesse héréditaire, car, quant à la noblesse personnelle, elle est attachée à la dernière classe hiérarchique). Par suite de l'augmentation de la noblesse, cette caste a perdu en fortune, et les esclaves ont été pour elle plutôt une charge qu'un bénéfice. La noblesse russe cherche par tous les moyens imaginables à les mettre en valeur, à en tirer de l'argent. D'abord, on a commencé à établir des colonies dans l'intérieur de la Russie, et comme les domestiques n'étaient pas aptes à l'agriculture et au défrichement des steppes, on les a mêlés parmi des paysans; en outre, leurs enfants ont été envoyés dans les villes pour apprendre différents métiers.

Depuis vingt ans surtout, la plupart des esclaves ont été employés dans différentes fabriques comme travailleurs, et ont été remplacés dans les palais par des domestiques libres et à gages.

Les nobles ont tiré des sommes immenses de cette nouvelle exploitation de leurs esclaves; mais, parmi ces derniers, plusieurs ont réussi, à leur tour, à se créer des fortunes considérables. Il y en a qui sont banquiers, millionnaires, d'autres vivent en artisans dans les villes et sont parfaitement libres, si ce n'est qu'ils paient une annuité à leurs possesseurs. D'autres, et c'est la classe la plus infortunée, travaillent dans les fabriques, selon le gré de leurs maîtres, souvent inhumains. Ces malheureux sont traités comme des bêtes de somme: ils sont envoyés d'une fabrique à l'autre, comme un article de marchandise, et, pour comble de misère, quand ils deviennent vieux et cassés, leurs cruels maîtres les affranchissent et les abandonnent à la misère.

C'est contre cet abus que l'empereur a déjà rendu plusieurs ukases; à plusieurs reprises, il a défendu aux maîtres, sous des peines très sévères, même corporelles en certains cas, d'affranchir les esclaves vieux et malades.

Mais tout cela n'empêche pas que toute la classe industrielle, composée d'esclaves, ne cherche à reconquérir sa liberté. L'industrie d'abord les a affranchis moralement; la civilisation a fait le reste. Cette classe, composée de fabricants, d'artisans et de travailleurs, est, dans ce moment, la plus puissante dans la société russe; c'est elle qui se remue et qui s'approche de plus en plus de la civilisation européenne.

Les pauvres qui se trouvent dans son sein demandent à grands cris des garanties contre l'affranchissement des vieillards et des malades, ou l'affranchissement complet dès la naissance tandis que les riches, qui sont en grand nombre, se moquent de leurs maîtres, et travaillent sourdement à se jouer de leur pouvoir; car déjà, à l'heure qu'il est, les mœurs russes s'opposent à ce qu'un noble puisse s'emparer de la fortune que son esclave a gagnée par son travail.

Le gouvernement russe ne demande pas mieux que d'affranchir les serfs; mais, outre que les paysans agriculteurs ne désirent pas du tout la liberté, la noblesse s'oppose à l'affranchissement des esclaves industriels. Voilà la véritable situation sociale de la Russie, situation qui donne à l'empereur et à son gouvernement plus de soucis que toute la diplomatie européenne, car c'est pour sa puissance une question de vie ou de mort.

---

On se rappelle la faveur avec laquelle l'opinion publique, en Espagne et à l'étranger, a salué l'arrivée au ministère des finances de M. Mon. La haute probité et les connaissances spéciales de M. Mon, donnaient à espérer que le crédit public, ébranlé pendant de longues années de crises et de secousses, finirait par être rétabli, et que le trésor, laissé presque constamment à sec, serait mis en état de pouvoir satisfaire aux besoins du pays. Cette attente n'a pas été trompée. Les arrangements faits avec la banque de Saint-Ferdinand, permettent maintenant au trésor de faire son service d'une manière sure et régulière. Il restait à relever le crédit en libérant les contributions et les revenus publics des engagements dont [illegible] de la perception, sont à coup sûr, autant de mesures sages et louables. Mais le crédit en Espagne, comme dans tous les pays, tient avant tout à la richesse nationale, qui n'est elle même que le résultat du développement industriel et commercial. Relever l'agriculture, donner plus d'élan à l'industrie et au commerce, organiser le travail, voilà ce que le gouvernement espagnol aurait à faire pour donner à ce pays cette force, cette énergie, et ce bien-être qui lui manquent encore.

---

Les nouvelles qui nous arrivent de Constantinople par la voie de Marseille confirment ce que nous avons déjà dit au sujet de l'arrangement du différend de la Syrie. L'indemnité réclamée par les Maronites a été fixée à 10,500 bourses, ou 5,250,000 piastres, dont les Druses ne paieraient que 1,500,000 seulement, le reste serait payé par la Porte. Le retour de la famille Chaab serait abandonné, et la délimitation du Liban conservée comme par le passé. Le correspondant du *Sud* de Marseille prétend que ces arrangements n'ont aucune condition de durée, et que la diplomatie européenne sera obligée de revenir sur cette question.

## Nouvelles d'Afrique

Le *Sémaphore* de Marseille confirme en ces termes ce que nous avons dit hier sur les bruits de Bourse relatifs à une attaque des Arabes contre Dellys:

« La grande revue annoncée par ordre du maréchal a eu lieu le 22. M. le maréchal avait invité les principaux chefs des tribus des environs et des tribus nouvellement soumises à venir y assister; ils s'y étaient tous rendus avec empressement; mais la revue était à peine terminée, que M. le maréchal a été informé que des tribus insoumises, profitant de l'absence des chefs qui s'étaient rendus à son invitation, avaient attaqué Dellys; qu'elles ont vivement attaqué nos troupes, massacré une partie des habitants de la tribu, et les ont pillés. Cette fâcheuse nouvelle était à peine arrivée, que M. le maréchal gouverneur faisait partir deux bateaux à vapeur chargés de troupes pour Bougie, afin d'aller réprimer les auteurs de cette nouvelle levée de boucliers. Le lendemain, des compagnies du génie et de l'artillerie et tout ce qui est nécessaire à une expédition ont aussi été envoyés sur ce point. On prétendait que cette attaque avait été dirigée par Ben-Salem, ancien khalifa d'Abd-el-Kader. »

Ces nouvelles ont été apportées par le Pharamond.

## REVUE DES JOURNAUX DU 1[er] OCTOBRE 1844

Le *Journal des Débats* se plaint de ce que la commission chargée de réorganiser l'Ecole polyetchnique n'a pas été composée d'une manière plus complète et plus équitable relativement aux diverses branches de la science. Les corps militaires y dominent trop les corps civils. Le corps des ponts-et-chaussées y compte un seul inspecteur général. Le corps des mines et celui des constructions navales n'y figurent pas du tout. Une commission, dit avec raison le *Journal des Débats*, où l'on aperçoit de pareilles lacunes ne peut porter la main avec une autorité suffisante sur le programme de l'instruction de l'Ecole polytechnique. Quant aux 300 jeunes gens licenciés, la même feuille assure qu'ils ne perdront rien de leur avenir.

— La *Presse* revient sur la question de publicité du traité de Maroc. Ou c'est le ministère qui a communiqué les premiers détails sur le traité au *Journal des Débats*, et alors le ministère est coupable de les avoir tronqués, ou c'est un membre quelconque de l'administration, et alors c'est un abus de confiance qui ne doit pas rester impuni. En tout cas, le pays est encore à attendre une publication complète et officielle de ce traité.

---

boston, aide son beau-père dans ses fonctions municipales, et tout cela avec une simplicité, un naturel, dont se trouvent ravis les bons provinciaux. Voilà la première partie du sujet. Bientôt, la Parisienne se trouve mêlée à une intrigue assez délicate. Un jeune noble, cousin de Stella qui l'a aimée et en a été, je soupçonne, quelque peu aimé avant le mariage, devenu partisan en Vendée, sous le nom de *Feuille de Chêne*, se réfugie dans la maison du maire. M. *Feuille de Chêne* n'est rien qu'un mauvais sujet. Il fait la cour à la fois, et presque dans les mêmes termes, à Stella et à la cousine, Mlle Rose. La Parisienne a donc à la fois: à se défendre d'un ancien amour, à éconduire son cousin, car elle est attachée à ses devoirs, à lutter contre la petite cousine, provinciale très rusée, à détourner les soupçons de son mari, à sauver un proscrit, à garder intacte sa réputation et à conserver le calme au sein de toute sa famille. Elle mène lestement l'intrigue, se tire glorieusement d'affaire, et force son cousin, fort gêné, à épouser la petite provinciale. Telle est la Parisienne: bon goût, aptitude à se transformer, instruction, finesse, malice, rare esprit de stratégie, rude guerre aux ennemis, bienveillance parfaite pour les amis. C'est un type admirable; la Parisienne est incontestablement la première femme du monde présent, où tout est imparfait, et MM. Souvestre et Davesne font bien de chanter cette fleur piquante de la civilisation.

Les auteurs auraient, ce me semble, plus complètement abordé le sujet, en mettant en contraste dans les deux actes, la Parisienne en province, et la Parisienne dans son salon, à Paris.

L'intrigue de leur ouvrage est un peu embrouillée et vulgaire; les caractères manquent de distinction; mais il y a, au second acte, des scènes très habilement traitées. La pièce est excellemment jouée par Mlle Nathalie, cette franche et vaillante beauté, par Mmes Lambquin et Désirée. M. Landrol est un assez bon provincial.

Le feuilleton parle rarement du Cirque, et il a tort; on y peut trouver, avec le plaisir, des leçons utiles. Pour moi, si je ne dis rien, à mon grand regret, de ce monde de funambules et de chevaux, c'est que n'y vais pas, et je n'y vais pas, parce qu'il a pour moi trop d'attraits. Si je vois un jour Mlle Caroline Loyo, Mlles Camille Leroux, Adélaïde, Mme Victor Franconi, Mme Cinizelli; MM. Baucher, Auriol, Van, le petit Ducrow, les lutteurs anglais; *Fortunatus*, *Rutler*, *Mayfly*, *Soleyman*, tous, jusqu'à Rognolet et Passe-Carreau, il faut que je les revoie le lendemain. L'attrait est si vif, que j'abandonnerais volontiers les scènes supérieures, où l'on fait si mal parler la passion humaine, pour ce théâtre, où le corps a de si nobles poses, où les muscles jouent un si beau rôle, où l'on fait si bien parler les chevaux. Ce que l'homme peut déployer d'adresse, ce que l'homme peut devenir dans l'ordre matériel, on le soupçonne en voyant les merveilles du Cirque; mais ce que sera l'homme moral, en Harmonie, je vous défie bien de le découvrir dans une comédie applaudie de M. Empis. Je cite ce nom, précisément parce que c'est un des plus honorables.

Les lutteurs anglais sont admirables; ils unissent à une vigueur herculéenne une précision et une grâce parfaites. M. Van est un prestidigitateur miraculeux à cheval, et, dans la *Tranka hispaniola*, il fait avec ses pieds chaussés un tour d'adresse que, vous et moi, ne ferions pas avec nos mains: et pourtant, vous et moi, nous nous vantons apparemment d'avoir reçu une éducation universitaire de premier degré. Cette Université est vraiment la mère la plus ignorante et la plus maladroite qu'on puisse imaginer. Elle prend des âmes pour les éclairer, avant d'avoir raffiné les corps. Chose remarquable! on dirait qu'elle aime les sens bruts, et presque tous les forts lauréats du concours général sont gauches, ne sachant ni se servir de leurs doigts, ni se poser sur leurs hanches. Un Grand-Maître de l'Université, en Harmonie, sera un homme possédant des facultés très générales, savant en toutes choses, intelligent et doué d'une grande chaleur de cœur, et de plus développé dans ses facultés physiques. Il sera capable, sinon d'exécuter, du moins de comprendre les exercices d'Auriol et de Van, les poses de Mlle Camille, les mouvements de Mlle Caroline, et les attitudes de nos lutteurs d'outre-Manche. *Mens sana in corpore sano*: les Anciens en savaient plus que nous sur l'éducation vraie, intégrale. Observez bien: en Civilisation tout est incomplet, ébauché, bouché, noué, tout est borgne, ou bancale ou bossu. Cette société malsaine, par un trait de folle exagération, s'est mise à mépriser le corps, « cette guenille; » tous les exercices corporels ont été délaissés. Quelques princes, bien organisés, tentèrent vainement de mettre en faveur les jeux de force et d'adresse dans les fêtes de la cour et du théâtre. Les Sénèque et les Burrhus des temps modernes firent tant de puritaines objections, en prose et en vers, que les tentatives échouèrent. Dans l'exemple donné par nos princes français du seizième siècle, et par Louis XIV, il y avait une indication précieuse, un germe que la société devait développer; mais les ignorants et les pédants l'emportèrent. Il viendra un temps où les riches, où les princes ambitionneront de briller dans les jeux publics, comme ils faisaient dans la Grèce élégante; où les rois se montreront librement sur la scène, comme essayaient de le faire les Valois et Louis-le-Grand; un temps où tout le monde sera acteur. Ce triomphe de la scène a quelque chose d'enivrant que tout le monde envie secrètement, que regrettent les cantatrices devenues épouses des lords et des grands-ducs. Quelle *lionne* n'ambitionne vaguement l'applaudissement qui salue les magnifiques évolutions de cette belle et hardie Caroline Loyo? Ne les avez-vous pas vues, quelquefois, dans l'avenue des Champs-Elysées, quand s'offrait quelque groupe pressé de spectateur, exciter leur cheval, afin de briller par l'énergie et l'adresse, afin de recueillir l'hommage d'une admiration publique? Mais, pour désirer les succès de la scène, il faut être princes ou seigneurs; il faut y monter avec ce sentiment de dignité que donne la liberté du choix. Voilà, dirons nous à l'aimable vicomte de Launay, voilà la première condition du travail attrayant, la liberté. Il faut que l'œuvre ne soit pas une besogne, un métier, imposé par la nécessité, répété chaque jour, à la même heure, sans relâche; il faut que le travail ne soit pas salarié et qu'on ne soit pas condamné à se considérer comme l'esclave d'un public exigeant. Il faut qu'on puisse choisir ses partners, sa compagnie, et qu'une belle fille intelligente et délicate ne soit pas attachée à quelque écuyer grossier, à quelque figurant stupide. Ainsi, liberté dans le choix de la fonction, intervention gratuite ou rémunération à titre d'associé, compagnie délicate et élue, variété et alternance, telles sont des conditions indispensables pour que le travail devienne attrayant. Qu'il soit, surtout, loisible de varier ses occupations, de prendre part à des œuvres diverses. Ce lien, résultant du passage d'une fonction dans une autre, unit les individus des diverses classes; sans cet engrenage, la fraternité commandée par le Christ n'est qu'un rêve; sans lui, vous prêcheriez cent mille ans l'amour divin, et vous ne le réaliseriez pas. Attacher un individu à un travail exclusif, c'est étouffer sa nature que Dieu a faite multiple, c'est l'abrutir, c'est l'isoler du monde, c'est le condamner à une subordination abusive et monstrueuse, quand l'œuvre entreprise se trouve être d'un ordre inférieur. A qui fera-t-on croire que ces brillantes amazones, Adélaïde avec son noble front, Camille avec son fin sourire, Caroline avec ses airs de souveraine, aient été destinées par Dieu, uniquement et exclusivement, à la fonction de guider un cheval? Heureusement, belles élégantes, qu'il vous reste encore l'amour, que la société ne peut pas vous interdire, et où vous êtes restées — je suppose, — comme Dieu l'a voulu.

Le Théâtre-Italien rouvre ce soir avec *Linda*, l'une des œuvres les plus heureuses de Donizetti. Rassurez-vous: pour vous parler dignement de Mmes Brambilla et Persiani, de MM. Lablache, Ronconi et Mario, au chef d'emploi revient. En attendant ses prochaines études musicales

[illegible] et à Francfort (Etats-Unis). Dans cette [illegible], la prison a été brûlée, mais les prisonniers ont été sauvés.

— A la date des dernières nouvelles que nous recevons du Texas, les provinces du Nord étaient en proie à une violente anarchie. Deux partis, appelés, l'un les *modérateurs*, l'autre les *régulateurs*, en sont venus aux mains. Plus de quatre-vingts hommes avaient été tués dans la lutte, et les habitants fuyaient de leurs demeures, le général Houston ayant déclaré qu'il lui était impossible d'arrêter le désordre.

— Le *Journal de l'Aveyron* donne quelques détails sur la cérémonie à laquelle a donné lieu l'inauguration du mausolée de M. l'évêque d'Hermopolis, célébrée à Saint-Geniez le 25 de ce mois, et qui s'est passée dans le plus grand ordre. On sait que ce mausolée, qui figurait au dernier salon, est dû au ciseau de N. Gayrard, et représente le prélat couché, ayant à ses pieds un chien, emblème de fidélité.

— Par ordonnance royale du 18 septembre 1844, ont été nommés dans l'ordre royal de la Légion-Honneur, les officiers servant en Algérie, dont les noms suivent :

Au grade de grand officier. — M. le maréchal-de-camp Sillègue.

Au grade de commandeur. — MM. le maréchal-de-camp Tierry ; Roguet, colonel du 44e de ligne ; Morris, colonel du 2e chasseurs d'Afrique.

Au grade d'officier. — MM. Espivent de Villesboisnet, capitaine aide-de-camp de M. le général Bedeau ; Dupuis, chef de bataillon du 72e de ligne ; de Barral, lieutenant-colonel du 41e de ligne ; Vautier, capitaine au 48e de ligne ; Froment-Coste, chef de bataillon commandant le 8e bataillon de chasseurs d'Orléans ; Gagnon, colonel du 2e hussards ; Ducret, capitaine au 4e chasseurs d'Afrique ; Offroy, capitaine de cavalerie indigène, escadron d'Alger ; Favas, chef d'escadron de cavalerie indigène, escadron d'Oran ; Phillppe, chirurgien principal aux ambulances de l'Algérie.

Il y a eu en outre 29 promotions au grade de chevalier.

— La nièce du roi de Naples, princesse de Salerne, que doit épouser le duc d'Aumale, est née en 1822. On la dit très jolie et douée d'un esprit remarquable. L'époque du mariage paraît fixée aux premiers jours de novembre.

— Le conseil-d'Etat, dans sa séance d'avant-hier, a adopté le projet d'ordonnance qui approuve la convention passée entre M. le ministre des travaux publics et la compagnie de Saint-Germain pour l'exécution du chemin de fer atmosphérique. Ce chemin partirait de Nanterre, et arriverait au haut du plateau de Saint-Germain.

La séance du conseil était présidée par M. le garde des sceaux ; M. le ministre des travaux publics y assistait. Le rapport a été fait par M. Cercelet, maître des requêtes.

— L'Académie royale du Gard a mis au concours, pour les prix à décerner en août 1845, les deux questions suivantes :

1° De l'éducation professionnelle en France. Les rudiments n'en existent-ils pas dans le pays ? Quels seraient les moyens de l'organiser fortement dans les départements ? Ici, comme dans l'enseignement scientifique et littéraire, ne devrait-il pas y avoir un enseignement supérieur, un enseignement secondaire, un enseignement primaire, de manière à remplir la triple condition de former des maîtres, des chefs d'ateliers et des ouvriers ?

2° Des avantages et des inconvénients comparés de la grande et de la petite culture, au point de vue des produits et des frais d'exploitation. Les concurrents examineront la question par rapport aux diverses natures de terrain, et rechercheront dans quels cas il semble que la grande culture soit préférable à l'autre, et *vice versa*.

« L'ouragan d'hier a produit des accidents [illegible] dans la commune d'Escalquens. Vers midi, une trombe d'air se forma par l'effet des vents qui se heurtaient en sens contraire.

» Bientôt, après s'être élevée comme en cône renversé, d'une hauteur énorme, elle vint frapper de sa partie inférieure une métairie appartenant à M. Xavier-Ferradou : à l'instant les toitures, un hangar et toute sa charpente, les paillers sont arrachés et dispersés en débris, dont on n'a pu retrouver qu'une faible partie.

» Un enfant de 14 ans qui se trouvait derrière cette métairie est porté à plus de trois cents pas ; il s'attache en vain à des tiges de maïs, il est de nouveau comme lancé dans les airs par le tourbillon, et il reste quelque temps soutenu à une grande hauteur, et puis il retombe au même endroit où il avait été saisi. Il n'a éprouvé aucun mal, seulement il est demeuré long-temps sans pouvoir proférer aucune parole.

» Une fille qui se trouvait dans la métairie voulut ouvrir une porte qui séparait sa chambre de l'étable à bœufs. A l'instant l'ouragan, forçant toutes les portes, les enlève, les brise, emporte les meubles et les jette autour d'elle. Sortant pour s'échapper, elle rencontre à quelques pas de la maison un homme étendu par terre comme mort. A peine l'avait-elle touché que le tourbillon les saisit tous les deux, les soulève et les rejette plusieurs fois par terre, meurtris et déchirés. Leur état donne de vives inquiétudes.

» Quatre maisons, qui se trouvent à quelques centaines de pas de la propriété de M. Ferradou, ont subi les mêmes dégâts. Toitures emportées, paillers enlevés, instruments aratoires mis en morceaux, tel est le spectacle que ces lieux offrent en ce moment.

» Des arbres ont été tordus sur pied, déracinés et portés au loin. Une vigne a été arrachée en grande partie.

» Cette trombe était presque sans pluie. Cependant des nuages noirs l'accompagnaient en grondant, et parmi les débris et la poussière qu'elle emportait dans ses tourbillons, l'œil distinguait de loin d'immenses lueurs de feu. »

— Nous avons parlé des orages, et des désastres qu'ils ont produits dans plusieurs départements du midi, de l'est et de l'ouest de la France. D'autres localités n'ont pas échappé non plus à ces malheurs. Voici ce qu'on lit à cet égard dans le *Progrès de la Loire* :

« Les violents orages de ces jours derniers ont été funestes à plusieurs communes des environs. Au moment des vendanges, la grêle est tombée dans les vignobles de Parigny, Villemontais, Saint-Maurice, Cordelles, Ary, Saint-Cyr-de-Favières, Perreux, etc., où elle a causé de grands dommages.

» A Saint-Maurice, il est tombé des grêlons d'une grosseur prodigieuse, quelques personnes disent de la grosseur d'un œuf de poule.

» A Chérier, les torrents ont entraîné toutes les terres et principalement les terres ensemencées. C'est une véritable désolation ; c'est la quatrième fois que cette commune est ravagée cette année. Les prés de Villemontais ont été recouverts par les terres qui descendaient de la montagne. Ces terribles leçons devraient bien nous ouvrir les yeux et nous engager à reboiser les sommets de la côte de Renaison et de toutes les montagnes voisines.

» Les communes de Renaison et Saint-André n'ont pas souffert; la récolte du vin sera cette année assez abondante dans ces localités. »

## Bourse du 1er octobre 1844.

C'était aujourd'hui la liquidation des rentes. Contre toute apparence elle

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| CHEMINS DE FER. St-Germ. | » » | » » | » » | F. cour. 925 ex-div. | » » |
| V. R. Dr. | » » | » 50 | » » | — | » » |
| — R. G. | 257 50 | 258 75 | B. 1 25 | — 260, 258 75. | B. 1 25 |
| Orléans. | 981 25 | » » | » » | — 981 25, 980. | B. 2 5[illegible] |
| Strasb... | 262 50 | 260 » | B. 2 50 | — 261 25. | B. 2 5[illegible] |
| Rouen.. | 987 50 | 985 » | B. 2 50 | — 987 50, 986 25. | B. 1 2[illegible] |
| Havre... | 750 » | » » | » » | — 752 50, 748 75. | B. 2 5[illegible] |
| Marseill. | » » | » » | » » | — 762 50. | B. 1 2[illegible] |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » » |

| LONDRES, 28 SEPT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Dimanche. Bourse fermée. | Av.... 82 1022 1/2. Ap..... 82 f. c. Rep. fin c. 3 0/0, 10 à 17 1/2. 5 0/0, 28 35 Bons du Trésor. | 3 0/0 f. p. 82 20 25 d. un. 82 45, 82 25 d. 50. 5 0/0 f. p. 119 o. un. 119 40, 119 d. 50. |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00 : 2 derniers mois, 82,50 à 82,00 ; 4 premiers mois 1845, 85,50 à 85,00.

LILLE — Colza, 73,00 ; lin, 71,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, cour. du mois 98,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 84,00 à 85,00 ; 8 premiers mois, 1845, 75,00 à 76,00.

SAVON. — Disponible 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants:* F. CANTAGREL.

L'Ecole de droit appliqué au notariat, établie à Niort (Deux-Sèvres), en 1816, et dirigée depuis plusieurs années par M. Savy, avocat, s'ouvrira du 1er au 10 novembre.

## Spectacles du 2 octobre.

7 h. » OPÉRA. — La Juive.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — L'héritière. — Oscar.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. Sainte-Cécile.
7 h. » ITALIENS. —
7 h. » ODÉON. — Comtesse d'Escarbagnas. Comtesse d'Altemberg.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Moyen. Client. L'Homme blasé. Marocaines.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Enfants de troupe. Bal Mabille.
7 h. » PALAIS-ROYAL. — Fiorina. Enfantillage. Paris voleur.
6 h. » GYMNASE. — Surprises. 3 Péchés. Une Parisienne. Fumiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. » AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. » GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. » COMTE. — Mort aux Rats. Maître Corbeau.
5 h. » FOLIES. — La Course. Malborough. Maître Maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

voici un mot que notre ami écrit des Pyrénées. La musique montagnarde paraît être médiocrement agréable, et, en fait d'art comme en toutes choses, à-peu-près, mieux vaut Paris que toutes les bergeries du monde.

D. L.

Luchon.

Mon cher D. L.

Vous n'auriez pas prévu que du coin reculé où je suis venu chercher le repos, que du fond de cette charmante vallée de Luchon où l'on peut poser pied en même temps sur les deux terres de France et d'Espagne, j'aurais encore à m'occuper du feuilleton musical dont je vous ai laissé la charge en partant. Cela est pourtant ainsi. Au milieu du concert sublime que les montagnes jouent éternellement pour les yeux et pour les oreilles, est venue ces jours derniers se placer une petite soirée musicale dont les deux frères Batta, Alexandre le violoncelliste et Laurent, le pianiste, ont fait tous les frais. Je ne mentionne que pour mémoire un amateur qui, pour varier un peu le programme, a chanté avec un maigre filet de voix, mais avec assez de goût, la romance de *Dom Sébastien*. Encore, Laurent Batta n'était il là en quelque sorte que pour accompagner son frère. Le mesquin piano droit du cercle de Luchon ne lui permettait pas de se lancer dans de brillantes fantaisies, qu'il eût été très capable de bien exécuter si un instrument d'Erard où de Pleyel avait pu parvenir jusqu'à ce pays perdu. Il s'est borné à jouer deux bluettes sans conséquence pour donner à Alexandre le temps de reprendre haleine. Celui-ci a exécuté cinq fantaisies sur les *Huguenots*, sur la *Juive*, sur la sérénade de Schubert, et la *Romanesca*, et sur divers motifs que je ne connais pas. Alexandre Batta, vous le savez, a le bon goût de chercher tous ses effets dans le charme des chants larges et purs qui vont si bien au violoncelle. Ses rivaux disent de lui qu'il n'est que médiocrement habile sur son instrument, et parlent assez dédaigneusement des succès *faciles* qu'il remporte. Vous savez mon opinion sur le genre *difficile*, qui est à la portée de tous ceux que la nature a donés d'une patience à l'épreuve de douze heures d'un fastidieux travail journalier. Alexandre Batta, j'en suis bien convaincu, ne s'est jamais donné tant de mal. S'il lui est arrivé d'avoir parfois de longs tête-à-tête avec son violoncelle, ce n'a pas été pour lutter péniblement contre la complication d'un doigté, pour se rendre maître d'un trait plus ou moins impossible; il y a plutôt été entraîné par le charme qu'il trouvait lui-même à se redire les chants suaves choisis parmi les chefs-d'œuvre des compositeurs contemporains ; car Al. Batta arrange beaucoup plus qu'il ne compose. En général, je préfère les virtuoses qui arrangent à ceux qui composent. On accorde généralement à ceux-ci plus de mérite, mais les premiers sont plus sûrs de tomber sur des motifs heureux, et l'auditeur y gagne presque toujours. Les rares et très honorables exceptions que l'on pourrait citer, et que je connais et apprécie autant que personne, ne font que confirmer la règle.

Donc, nous avons eu ici notre concert, et toute chétive qu'eût paru peut-être cette soirée au milieu de la grande saison musicale de Paris, elle a causé un vif plaisir au public. Elle a fait diversion aux grandes et magnifiques jouissances que l'on peut se procurer tous les jours et à toute heure pour peu que l'on ait le jarret solide ou que l'on veuille se fier aux jambes nerveuses d'un petit cheval pyrénéen. Que j'ai eu plus de plaisir à ce petit concert que dans la plupart de ces grandes solennités musicales, auxquelles je suis tenu d'assister de par mes augustes fonctions de feuilletoniste, lorsque souvent je donnerais mes meilleurs concerts pour aller applaudir Rachel au Théâtre-Français ! C'est toujours là l'éternelle histoire de la monotonie et de l'uniformité qui parviennent à rendre sinon insupportables, du moins sans charme, les plaisirs les plus vifs que la munificence du créateur a mis à notre disposition.

Hier, notre excellent ami T. D. et moi, nous partîmes à cheval, pour aller chercher de la musique à Bosost, *ville* d'Espagne à trois bonnes heures de Luchon, d'une population de 400 âmes. On m'avait dit que j'entendrais là-bas un carillon harmonique en place des coups de sonnette qui, en France, signalent le moment de l'élévation et celui de la communion. A Bosost, en effet, et cela est probablement ainsi dans les autres villes, au lieu d'une simple sonnette, on met en jeu une roue à manivelle dont la circonférence extérieure est garnie de clochettes diapasonnées de manière à donner un accord. J'aime cette façon de mettre de l'harmonie dans les moindres détails de la cérémonie destinée à rendre des actions de grâces au grand distributeur de toutes les harmonies. La messe était beaucoup plus pompeuse que ne le comporterait en France une ville même de 4,000 âmes, car il n'y a pas moins de huit prêtres pour desservir la paroisse des 400 âmes de Bosost. Quant à la musique, elle nous a médiocrement réjouis. Le carillon fait entendre indéfiniment, fa sol ut fa sol ut fa sol ut, ou 4 5 i 4 5 i 4 5 i, etc. (notation Chevé), dans un 6/8 temps assez vif. La musique se compose de deux violons fêlés montés très bas, et d'un hautbois du temps de Midas. Ces trois instruments font entendre le plus grotesque charivari qu'il soit possible d'imaginer. J'ai eu beaucoup de peine à me préserver d'un fou rire, tant cet incohérent assemblage de sons criards, nazillards, canards, me donnait sur les nerfs. Je me suis tenu à quatre pour ne point scandaliser la dévote population de Bosost et ne point me faire une mauvaise querelle avec les trois régidors qui trônaient près de moi dans leurs stalles. A Bosost, comme dans toute la vallée d'Aran, les femmes occupent le pavé de l'église où elles restent à genoux tout le temps de l'office, ayant devant elles chacune un pain bis destiné pour l'offrande, sur lequel est planté un cierge de résine allumé. Les plus riches apportent un chandelier de maïchor dans lequel brûle leur chandelle votive.

La musique de danse des Espagnols de Bosost est exactement la même que leur musique sacrée, ou pour mieux dire, les exécutants ne savent qu'un air, et quel air ! Les chiens, les moutons et les chèvres des Harmoniens ne supporteront pas de semblables charivaris, et les bœufs eux-mêmes, auxquels je ne suppose pas une ouïe bien délicate, fuiraient devant de pareils concerts.

Du reste, j'ai beau me promener dans la montagne, je n'entends rien de musical venant des hommes au moins. Je n'y trouve que l'éternelle harmonie des torrents qui se brisent, et des arbres qui gémissent sous le vent; de temps en temps, la mélancolique et unitone clochette des troupeaux qui garnissent à cette époque les pelouses des sommets. Quant à Luchon même, tous les pianos qui y habitent résonnent tout le jour de polkas et de contredanses. Il n'y a rien de champêtre ni de pyrénéen dans cette musique.

A. B.



## Almanach phalanstérien.

La LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, annonce pour être mis en vente demain jeudi, l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN.

Cet Almanach sera immédiatement expédié tant aux dépositaires du comptoir central de la Librairie qu'à ceux de nos correspondants particuliers qui nous en ont fait directement la demande. Quelques-uns de ces derniers nous prient de leur adresser promptement, selon notre promesse, *franco* PAR LA POSTE. Nous avons bien promis aux personnes qui nous demanderaient à la fois une ou plusieurs douzaines d'almanachs de leur en faire l'envoi *franco*, mais non pas *par la poste*.

Les personnes qui tiendraient à recevoir *par la poste* un ou plusieurs exemplaires, sont priées d'ajouter 40 c. au prix de l'Almanach, ce qui le met à 90 c.

Cette augmentation de frais de poste est très élevée sans doute ; mais elle tient à ce que l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN se compose de huit feuilles au lieu des cinq ou six feuilles qu'ont habituellement les Almanachs à 50 centimes.


TIMBRE ROYAL

**MISE EN VENTE DEMAIN JEUDI**

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.** (Voir ci-dessous la liste.)

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**

**Orné de vignettes sur bois.**

**50 CENTIMES. ALMANACH 50 CENTIMES.**

# PHALANSTERIEN.

**TABLE DES MATIÈRES.**

Fêtes, Marées, Eclipses.—Calendrier.—Dialogue-préface.—Souverains des principaux Etats.—Principalesfoires de France.—Longitude; ascension droite; déclinaison du soleil; temps moyen, etc.—Tableau des mesures légales.—Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux.—Mesures itinéraires étrangères.—Administration des Postes.—Astronomie.—Tableau du système du monde.—Hauteur des principales montagnes.—Le budget.—Les impôts.—Consommation de Paris.—Chemins de fer en France.—Annuaire de 1843-1844.—Hygiène, ou art de la santé.—Importance de la peau.—Respiration.—Nutrition.—Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents. — Asphyxiés, etc.—Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage.—Testaments.—Successions.—Enfants naturels.—Rapports des propriétaires et des locataires. — Baux.—Réparations. — Application de l'armée aux travaux publics.—Assurances nationales par l'Etat. — Compagnies à prime fixe.—Sociétés mutuelles.—Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation.—L'Algérie, le Sénégal et Madagascar.—Océanie.—Les îles Marquises.—Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles: Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

## Adresses des Dépositaires du Comptoir central de la Librairie où se vend l'Almanach phalanstérien.

**AIN.**
Mercier-Livel, Bourg, extraordin.
**AISNE.**
Deloy, St-Quentin.
Fournier, Guise.
Huriez, Laon.
Martin, Vervins.
Duproix-Desemery, Chât.-Thierry.
Sestre, Soissons.
Vantage, Soissons.
Visbecq, Chauny.
**ALLIER.**
Bourgarel, Cusset.
Desrosiers, Moulins.
**ARDENNES.**
Binet, Rocroi.
Cauchard, Rocroi.
Deroche, Attigny.
Flamand-Ansiaux, Vouziers.
Fèvre, Sedan.
Joly, Charleville.
Letellier, Charleville.
Lapie, Vouziers.
**AUBE.**
Febvre, Troyes.
Fremmont, Arcis-sur-Aube.
Lemaître, Nogent-sur-Seine.
Maillot, Bar-sur-Aube.
Saillard, Bar-sur-Seine.
**AUDE.**
Caillard, Narbonne.
Combélerand, Carcassonne.
Dedieu, Narbonne.
Ichac, Limoux.
Lajoux, Carcassonne.
**BOUCHES-DU-RHONE.**
Aubin, Aix.
Camoin (Mme), Marseille.
Dutertre, Marseille.
Terris, Marseille.
**CALVADOS.**
Avonde, Caen.
Delarue, Honfleur.
Littaye, Falaise.
Liégard, Isigny.
Lelouvelet, Bayeux.
Rupalley, Caen.
**CANTAL.**
Audin, Aurillac.
Vidal, St-Flour.
**CHARENTE.**
Chabot, Angoulême.
Gérard, Cognac.
Hubert et comp., Angoulême.
**CHARENTE-INFÉRIEURE.**
Bourbaud, Saintes.
Caillaud, La Rochelle.
Charrier, Saintes.
Penard, Rochefort.
Saudau, St-Jean-d'Angely.
Laffont, Saintes.
**CHER.**
Pivoteau, St-Amand.
Vermeil, Bourges.
**CORRÈZE.**
Descaich, Tulle.
Lalande, Brives.
Laffarguie, Brives.
**COTE-D'OR.**
Clunel, Dijon.
Migniot, Sémur.
**COTES-DU-NORD.**
Anger, Loudéac.
Jollivet, Guingamp.
Barouge, Dinan.
**CREUSE.**
Niveau-Dugenet, Guéret.
**DORDOGNE.**
Baylé, Périgueux.
Boyer, Bergerac.
Larnaudie, Sarlat.
Lafon-Dufour, Périgueux.
Roussel, Riberac.
**DOUBS.**
Barbier, Montbéliard.
Deis, Besançon.
**DROME.**
Bourron, Montélimart.
Charvin, Valence.
**EURE.**
Cornemillot, Evreux.
Dugas-Lecomté, Pont-Audemer.
Leroy, Vernon.
Lefèvre, Bernay.
Prevost, Louviers.
Taillade (Mme), Bernay.
**EURE-ET-LOIR.**
Audiger, Dreux.
Garnier, Chartres.
Lecesne, Châteaudun.
Sursin, Nogent-le-Rotrou.
**FINISTÈRE.**
Freund, Brest.
Hébert, Brest.
Lagattu, Brest.
Lefebvre, Quimper.
**GARD.**
Bianquis-Gignoux, Nimes.
Giraud, Nimes.
Waton, Nimes.
**GARONNE (HAUTE).**
Abadie, St-Gaudens.
Delboy, Toulouse.
Lebon, Toulouse.
**GERS.**
Brun, Auch.
Groe, Mirande.
**GIRONDE.**
Chaumas, Bordeaux.
Devillechenous, Libourne.
Faye, Bordeaux.
Féret, Bordeaux.
**HÉRAULT.**
Barthez, Lodève.
Castel, Montpellier.
Carrière, Béziers.
Destrech, Cette.
Patras, Montpellier.
Richard, Pézénas.
Virenque, Montpellier.
**ILLE-ET-VILAINE.**
Carruel, St-Malo.
Dubois, Redon.
Frout, Rennes.
**INDRE.**
Cotard, Issoudun.
Ingand-Lepinte, Issoudun.
Nuret, Châteauroux.
Salviac, Châteauroux.
**INDRE-ET-LOIRE.**
Aigre, Tours.
Chevrier, Tours.
**ISÈRE.**
Vauvillez, Bourgoin.
Velot, Grenoble.
Vidal, Vienne.
**JURA.**
Cornu, Salins.
Marmorat, Lons-le-Saulnier.
**LANDES.**
Doléac, Aire-sur-l'Adour.
Perris, St-Sever.
Amiel, Mont-de-Marsan.
**LOIR-ET-CHER.**
Cros, Romorantin.
Henriou, Vendôme.
**LOIRE.**
Delarue, St-Etienne.
Mathieu, St-Etienne.
**LOIRE (Haute).**
Cheminard, Brioude.
Giraud, au Puy.
Jacquet-Chauve, au Puy.
**LOIRE-INFÉRIEURE.**
Burolleau, Nantes.
Chevalier, Châteaubriand.
Forest, Nantes.
Guerand, Nantes.
**LOIRET.**
Buvry, Gien.
Garnier, Orléans.
Gatineau, Beaugency.
Guilmineau, Montargis.
Langevin, Pithiviers.
**LOT.**
Calmette, Cahors.
**LOT-ET-GARONNE.**
Bertrand, Agen.
**MAINE-ET-LOIRE.**
Gachet, Angers.
Jaraud, Saumur.
Lebossé, Angers.
**MANCHE.**
Barré, Granville.
Capellé, Valognes.
Desjardins, Avranches.
Feu-Ardent, Cherbourg.
Lecoullet, Cherbourg.
Letreguilly, Avranches.
Rousseau, St-Lô.
**MARNE.**
Brissart-Person, Reims.
Brodard, Montmirail.
Brissart fils, Reims.
Herbemont, Reims.
Momenhiem, Epernay.
Maltrait, Sézanne.
Martin, Châlons-sur-Marne.
Poignée Darnault, Ste-Ménéhould.
**MARNE (Haute).**
Athénas, Bourbonne-les-Bains.
Guerre, Bourmont.
**MAYENNE.**
Delaplace, Château-Gontier.
Feillé-Grandpré, Laval.
Moreau-Révcl, Mayenne.
**MEURTHE.**
Bastien (Veuve), Toul.
Grimblot, Nancy.
Georges (Veuve), Lunéville.
Gonet (Mlle), Nancy.
**MEUSE.**
Dardare, St-Mihiel,
Eaguerre, Bar-le-Duc.
Lippmann, Verdun.
**MORBIHAN.**
Cauderan, Vannes.
Gousset, Lorient.
Pelter, Lorient.
**MOSELLE.**
Lorette, Metz.
**NIÈVRE.**
Chrétien, Clamecy.
Gourdet, Cosne.
Morel, Nevers.
Usquin-Devray, La Charité.
Virtz, La Charité.
**NORD.**
Dubois, Avesnes.
Dumesnil, Câteau.
Giard, Valenciennes.
Giard (Ve), Cambrai.
Hattu, Cambrai.
Leys-Hochard, Dunkerque.
**OISE.**
Billot, Senlis.
Danicourt, Clermont.
Galtier et Graux, Compiègne
Spulas-Amondry, Noyon.
Tremblay, Beauvais.
Caux-Porquier, Beauvais.
**ORNE.**
Bazire-Lallem, L'Aigle.
Bodé, Alençon.
Fouchet-Toutain, Alençon.
Longin aîné, Mortagne.
Pesnel, Argentan.
**PAS-DE-CALAIS.**
Demotier, Calais.
Duval, Montreuil-sur-Mer.
Légier, Saint-Omer.
Tumerel-Bertram, Saint-Omer.
Topino, Arras.
Vuatine, Saint-Omer.
Watel, Boulogne-sur-Mer.
**PUY-DE-DOME.**
Leboyer, Riom.
Paris-Beaulieu, Clermont-Ferrand.
Vandauge, Ambert.
Veysset, Clermont-Ferrand.
**PYRÉNÉES (Hautes-).**
Collongues, Tarbes.
**PYRÉNÉES (Basses-).**
Bassy, Pau.
Jaymebon, Bayonne.
Lafon, Pau.
**PYRÉNÉES-ORIENTALES.**
Alzine, Perpignan.
Julia frères, Perpignan.
**RHIN (BAS-).**
Derivaux, Strasbourg.
Schneider, Strasbourg.
**RHIN (HAUT-).**
Clerc, Belfort.
Jourdan-Morel, Mulhausen.
Kæpplin, Colmar.
Risler, Mulhausen.
**RHONE.**
Ayné fils, Lyon.
Chambe, Lyon.
Dumas, Lyon.
Giraudier, Lyon.
Guymon, Lyon.
Nourtier, Lyon.
**SAONE (HAUTE-).**
Zæppfel, Vesoul.
**SAONE-ET-LOIRE.**
Boyer, Châlon-sur-Saône.
Bouchot, Louhans.
Deville, Mâcon.
**SARTHE.**
Duquesne, Château-du-Loir.
Longin jeune, Mamers.
Luxembourg, Lafleche.
Nauchien, Sablé.
Pesche, le Mans.
Peltier-Voisin, Saint-Calais.
Touchard, le Mans.
**SEINE.**
Franck, succes. de Broch., Paris.
**SEINE-ET-OISE.**
Petit, Magny.
Vavasseur, Mantes.
**SEINE-ET-MARNE.**
Ballias, Meaux.
L'Huillier, Fontainebleau.
**SEINE-INFÉRIEURE.**
Bouvet, Neufchâtel.
Hébert, Montivilliers.
Haulard, Rouen.
Jebenne, le Hâvre.
Lebrument, Rouen.
Nichel, Fécamp.
Viel-Delamarre, Yvetot.
**SÈVRES (DEUX-).**
Clouzot Niort.
Robin, Niort.
**SOMME.**
Caron (Alfred), Amiens.
Grare, Abbeville.
Leroux, Montdidier.
Prevost-Allo, Amiens.
Trépant, Péronne.
Vion, Doullens.
**TARN-ET-GARONNE.**
Verdier, Montauban.
**VAR.**
Fleury, Toulon.
Laurent, Toulon.
Monge et Willam, Toulon.
**VAUCLUSE.**
Clément-Saint-Just, Avignon.
Cachet, Carpentras.
Oddou, Carpentras.
**VENDÉE.**
Musseau, Bourbon-Vendée.
Tristan-Bossu, aux Sables.
Robuchon, Fontenay.
**VIENNE.**
Bources, Poitiers.
Létang, Poitiers.
Varigault, Châtellerault.
**VOSGES.**
Féry-Laprevotte, St-Dié.
**YONNE.**
Chamerol (Mlle), Avallon.
Lacouture, Sens.
Maillefer, Auxerre.
**ALGÉRIE.**
Dubos, Alger.
**ÉTRANGER.**
Blanchou, Vevay.
Duncker, Berlin.
Dech, Bruxelles.
Desoer, Liège.
Hoste, Gand.
Merle, Rome.
Monier, Madrid.
Molini, Florence.
Nast, Athènes.
Neef (Paul), Stuttgard.
Périchon, Bruxelles.
Périn, Chambéry.
Rohrmann, Vienne.
Van-Stochum, la Haye.
Van-Bakkenès, Amsterdam.
Ayraldi, Livourne.
Ledouble, Genève.
Emick, Pesth.
Tendler, Milan.
Plantier, Lisbonne.
Chantrens, Lauzanne.
Kissling, Neufchâtel.
Berthod, Bruxelles.
Hocsh, Copenhague.

une parcelle de la chaleur et de l'activité dont sont animées les rédactions de la *Quotidienne* et de la *Gazette*, on pourrait examiner encore si la noblesse de France ne se trompe pas dans son œuvre ; on ne se demanderait pas, du moins, si elle languit et s'éteint. De grâce ! ne cédons pas aux illusions, ne flattons pas les âmes amollies, ne laissons pas le sommeil pesant s'étendre, devenir profond, éternel !

La noblesse française, après la révolution de 1830, quand il a fallu jouer un rôle à l'écart du pouvoir, s'est trouvée assez embarrassée. Un moment on crut qu'elle allait se jeter dans des aventures guerrières, en Vendée. Cet accident de guerre épuisé, et la gloire militaire faisant défaut, les nobles furent bien déroutés. Ils se sentaient déplacés en temps de paix. Leur principal organe nous dit encore avec un air de regret : « Mais ne savez-vous pas qu'il s'agit » maintenant de toute autre chose que de cette gloire militaire » dont la noblesse a si puissamment contribué à doter notre » pays... » Oui, nous le savons ; aussi ne montrons-nous les champs de bataille aux fils des grandes familles, que comme l'un des moindres éléments offerts à leur activité. La trompette que nous faisons résonner n'est pas seulement celle des combats : notre appel est plus large, plus digne du siècle où nous vivons. C'est surtout sur le terrain des œuvres fécondes de la paix qu'il faut désormais convier les hommes, et c'est là précisément que la noblesse de France peut, sans sortir de sa réserve, sans se confondre avec le pouvoir, jouer un rôle important et concourir à l'exaltation du pays.

Une nation prouve sa vitalité en agissant à l'intérieur et à l'extérieur. A l'extérieur, l'action nationale s'exerce plus directement sous la main du gouvernement, qui distribue les postes et dirige les services. Là, pourtant, sans déroger, sans manquer à ses devoirs de fidélité, la noblesse peut accepter de l'emploi dans l'armée, dans la marine. Les fonctions diplomatiques seules lui sont justement fermées. Mais, en dehors de l'action gouvernementale, on peut tenter de belles œuvres à l'extérieur. Pourquoi ne formerait-on pas des groupes, pour essayer, au sein des continents barbares, des courses aventureuses, des entreprises hardies? Quelle gloire de courir les hasards pour étudier les races humaines, pour aller montrer aux sauvages le génie de la civilisation et leur porter la parole chrétienne, la parole du salut! Pourquoi ne prendrait-on pas l'initiative de l'œuvre colonisatrice? Sur cette œuvre, la bourgeoisie semble donner sa démission, par l'organe de M. Guizot, de M. Thiers et du plus éclairé de ses publicistes, celui de la *Presse*. Ministres, députés, journalistes, hommes influents à la cour, tous s'entendent aujourd'hui pour modérer le génie de la France, pour le clouer à la pauvre besogne du progrès constitutionnel et parlementaire: *Hæ tibi erunt artes*. N'est-ce pas le cas pour la noblesse de se mettre à la

un pouvoir corrupteur semant les difficultés et empêchant l'action utile des nobles. Tout est à faire: le champ est libre, et le gouvernement essaierait en vain de contrarier les efforts des riches. L'agriculture française est pauvre, souffrante, dépassée par celle des autres Etats européens. Que fait pour elle la vieille noblesse de France? Nous relisons cette liste de ducs et de princes illustres dont on fait éclat ; et, si nous n'y trouvons aucun nom compromis à la guerre, nous n'y voyons pas davantage d'agronomes instruits et généreux. Partout les progrès, sur le sol, sont dus à la bourgeoisie ou à des nobles de la souche impériale. Et vous-mêmes, représentants de la noblesse dans la presse, ne vous moquiez-vous pas récemment des discours de M. Dupin aux comices agricoles de sa province?

Certes, nous ne le nions pas, nous l'affirmons, les vieilles familles sont largement charitables ; elles donnent d'une main libérale, elles sont affectueuses et paternelles au pauvre. Mais cette libéralité ne s'épand guère qu'en aumônes ; or, même pour l'exercice de la charité, il faudrait être de son temps. Le mode de l'aumône est reconnu insuffisant; il faut chercher mieux. Des penseurs, au dix-neuvième siècle, ont ouvert un nouveau monde d'idées ; des problèmes ont été posés devant la société. De toutes parts, vous voyez les regards attachés sur ces formules souveraines : *Organisation du travail; association du capital, du travail et du talent.* Vers ces grands buts, il faut le dire, vous ne faites pas un pas. Comment, ducs et princes, aucun de vos grands noms n'est-il pas à la tête de l'œuvre préventive de Petit-Bourg. Où sont vos colonies agricoles? Où est votre système d'éducation pour le pauvre? Où est votre système de garantie pour les invalides de l'industrie? Quand tout, dans la société, est divisé par l'anarchie et par la guerre, où sont vos institutions d'organisation et d'accord? Quand les masses populaires élèvent vers vous leurs bras épuisés, leurs plaintes douloureuses, où sont vos plans pour détruire le paupérisme et assurer à tous les hommes, vos frères, le bien-être et la liberté? Comment entendez-vous, heureux du monde, que se réalise la loi d'amour, la fraternité universelle?

Non, votre rôle, vous ne le comprenez pas; non, votre devoir supérieur, vous ne le remplissez pas. Vous n'êtes pas les vrais nobles du temps, et nous avons lieu de craindre, en effet, que les nobles soient hors de la noblesse. Où sont-ils? hélas ! où sont-ils?... Non, vous ne vous êtes pas « rangés du côté du peuple et de la liberté. » Vous êtes restés de votre côté, vivant avec vous-mêmes, boudant le pays aussi bien que la liberté.

Il ne s'agit pas de laisser percer votre irritation contre les doc-

(1) Les ducs de la Meilleraye, de Mazarin et d'autres, ont été les chefs des sociétés colonisatrices au dix-septième siècle.

recule devant [illegible] prise, la hardiesse, l'enthousiasme, qui font les hautes destinées. L'organe le plus intelligent de sa pensée vient de s'expliquer clairement. La *Presse* nous dit qu'une nation ne doit pas embrasser plusieurs choses à la fois (quelle faiblesse !); elle pose tranquillement cette thèse qu'aucune nation ne peut échapper à la décadence et à la mort. Ah ! la noblesse de France, au temps de son règne, ne s'arrêtait pas à de pareilles idées. Elle n'admettait pas que la France pût décroître et périr. Voilà la foi enthousiaste qu'il faut pour guider les nations, et les faire éternellement vivantes.

La bourgeoisie ne fait pas, elle ne fera pas : Nobles, voulez-vous faire? Vous possédez les éléments de la puissance, la considération et la richesse. Que vous faut-il encore? un peu de chaleur au cœur et de fécondité dans les idées. Echauffez-donc vos âmes, et cherchez. Le champ de l'action est immense. En avant! Comme faisaient vos pères pour la bataille, trouvez quelque devise d'honneur pour rallier à l'œuvre des conquêtes harmoniques. En avant! faites partout une victorieuse concurrence au roi Louis-Philippe et à ses ministres, pour l'émancipation du pauvre, pour la gloire du pays et pour l'organisation pacifique de la famille humaine.

Nous qui vous faisons appel ici, nous n'élevons pas la voix contre vous dans le but de vous nuire, de vous déconsidérer ; nous ne sommes pas de ceux qui vous injurient dans votre retraite et qui vous flatteraient humblement si demain vous entriez réconciliés aux Tuileries. Nous ne sommes pas des hommes de réaction ; nous respectons l'éclat des noms héréditaires, la grandeur des souvenirs ; nous savons ce que le culte de la tradition familiale a de noble et de sacré. Si nous vous faisons appel, si nous vous troublons dans votre sommeil, c'est que nous voulons, de toute l'ardeur de notre âme, que la France soit grande et prospère ; c'est que nous commençons à désespérer de cette bourgeoisie sans ardeur. Nous vous appelons, car vous êtes puissants encore, car la France que vous aimez peut vous devoir encore une autre gloire devant le monde. Nous vous appelons, parce que nous contemplons avec douleur la France descendant du premier rang des nations, et nous rougissons pour la vieille noblesse qui assiste inactive à cette décadence. Voyant ainsi cette race superbe rester sans élan et glacée, s'épuiser dans de vaines récriminations ou s'isoler dans sa propre contemplation, nous devons croire que cette race est bien dégénérée ; et dans notre désespoir, en face de la petitesse des uns et de l'insouciance endormie des autres, nous nous écrierons avec vous : Dieu sauve la France! mais nous dirons de plus que vous : Dieu sauve la noblesse de France ! La France trouvera bien, à la rigueur, qui la sauve : puisse la noblesse française ne pas attendre le secours miraculeux du Ciel, et aviser à se sauver elle-même !

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Mœurs algériennes.

### LA VILLE D'ALGER.

Alger acquiert chaque jour une plus grande importance. Déjà, les anciennes limites de la ville ne suffisent plus à sa population ; le gouvernement vient d'en fixer de nouvelles, sur un développement qui embrasse plusieurs monticules au sud et à l'ouest. De larges et belles rues ont été percées à travers l'informe pâté de maisons composant la ville basse, qui est devenue la résidence presque exclusive de la population européenne. On travaille aussi à donner de l'air et de la lumière à ce labyrinthe obscur de ruelles et de culs-de-sac qu'habitent les indigènes dans la partie haute de la ville. Plusieurs places spacieuses ont été ornées de fontaines ; partout règne une prodigieuse activité. Les travaux du port, confiés à M. Poirel, marchent sans relâche ; et, si rien ne vient retarder l'impulsion donnée par cet habile ingénieur, on peut augurer qu'Alger deviendra une place maritime importante.

On évalue la population d'Alger à 40 mille âmes. La garnison entre pour un quart dans ce chiffre. La population civile se compose d'Européens de toutes nations, de Maures et de Juifs. Parmi les Européens, le plus grand nombre appartient à la nation espagnole. L'île de Mahon, surtout, a jeté dans notre colonie une bonne partie de ses habitants. La pêche, le jardinage, le commerce de tabacs et de cigares sont généralement exploités par les Mahonnais. Le Maure, indolent et casanier, occupe encore quelques rares boutiques, où, en fumant son chibouk, il vend des tissus de Tunis et des essences falsifiées à Marseille. L'activité des Juifs, au contraire, s'est très développée ; ils se sont emparés de la fonderie des métaux précieux, de la passementerie ; plusieurs sont à la tête des plus riches magasins de la ville ; d'autres se sont lancés dans les fournitures.

Le commerce d'Alger roule uniquement sur l'entretien et la consommation des troupes. L'importation est tout, l'exportation est presque nulle. Les céréales du pays sont insuffisantes, puisque les fournisseurs les tirent de la Crimée. Les spiritueux arrivent de France, d'Espagne ou d'Italie.

La grande majorité des industriels s'étant jetée sur Alger dans un but de mercantilisme et non de colonisation, il en résulte que l'industrie n'a poussé que deux branches, l'une aboutissant aux pots-de-vin que rapportent les ventes d'immeubles ; l'autre embrassant les constructions nouvelles, les fournitures de l'armée et surtout les comestibles et boissons.

Alger offre une profusion de cafés, de restaurants, et de cabarets qui ne se rencontre nulle part en France. Les débitants de tabac et de spiritueux, les charcutiers, les petits épiciers occupent toutes les boutiques de la ville basse. Dans ces derniers temps, le nombre des débits de vins et de liqueurs s'était accru d'une manière si effrayante, que le gouverneur a dû en restreindre le nombre, dans l'intérêt de la santé publique.

Alger perd chaque jour sa physionomie orientale; des constructions nouvelles s'élèvent partout sur des ruines. Il n'est pas rare de voir le raffistolage monstrueux de maisons dont la devanture offre les lignes de l'architecture européenne, tandis que la distribution intérieure est restée mauresque. Les bazars ont aussi perdu leur caractère d'autrefois. A la place d'un élégant minaret vous apercevez une lourde façade, avec cette inscription : *Ici on donne à boire.* Les boutiques de parfums et d'essences tenues par les indigènes disparaissent peu à peu ; les petits épiciers occupent tout, envahissent tout. Aux lieux, naguère embaumés par les suaves odeurs de la rose et du jasmin, vous reculez aujourd'hui devant les miasmes qui s'échappent des tonneaux de salaisons et des caisses de fromage. Dans quelques années le voyageur sera obligé de monter aux étages supérieurs de la ville pour découvrir une maison mauresque.

### INTÉRIEUR MAURESQUE.

Les maisons mauresques ne sont pas dépourvues d'élégance intérieurement ; l'extérieur, au contraire, ressemble assez aux murs de nos prisons. Presque toutes les maisons sont construites sur le même modèle : une grande cour intérieure quadrangulaire, entourée d'un péristyle, le plus souvent dallée de marbre ; une galerie circulaire au premier étage, soutenue par une colonnade sur laquelle viennent s'appuyer des voûtes en ogives. Les fûts des colonnes, en beau marbre blanc, sont quelquefois taillés en spirale dans leur moitié supérieure, et produisent un effet gracieux. Sur cette galerie s'ouvrent les portes et croisées des appartements, dont le sol, ordinairement pavé de briques vernies et diversement coloriées, représente une mosaïque assez grossière. En général les maisons n'ont que deux étages et se terminent par une terrasse blanche et bien cimentée.

Le logement que j'occupais à Mostaganem, petite ville bâtie sur le littoral de la province d'Oran, attenait à la maison de Sidi-Hassan, Maure de qualité. De ma terrasse, on pouvait observer tout ce qui se passait dans sa cour. Hélas ! ma curiosité coûta souvent cher à mes pauvres voisines. Chaque fois qu'elles avaient le malheur de me laisser entrevoir le pan de leurs robes, le bâton du maître leur apprenait, avec une rude énergie, qu'elles devaient éviter les regards profanes d'un chrétien. J'entendais les coups, puis les pleurs ; je m'indignais de cette brutalité, et bien innocemment j'en étais cause. Un Turc de ma connaissance, ami de Sidi-Hassan, eut la charité de m'avertir que, si je continuais à paraître sur la terrasse, mes voisines finiraient par succomber sous le bâton. Je cessai aussitôt d'y monter ; mais je pratiquai, le jour même, un petit trou dans une croisée bouchée du mur mitoyen ; et, sans désormais leur être une cause de souffrances, je pus à loisir étudier l'intérieur d'un ménage mauresque.

Sidi-Hassan avait six femmes et trois négresses, quelques-unes jeunes, sans être belles ; les autres horriblement fanées, et d'une laideur repoussante, mais grasses et bien nourries. Voici le détail de leurs occupations pendant la journée.

Le matin, le maître sortait du gynécée, et récitait sa prière à Mahomet; les femmes employaient ce temps à faire leurs ablutions. Immédiatement après, on humait le café, lentement, à petites gorgées, avec art et volupté. Ensuite, on s'amusait à éructer d'une façon tout-à-fait savante ; on bâillait, on se regardait sans rien dire ; puis, les travailleuses se mettaient à préparer le repas de midi.

Presque toujours renfermées, et n'obtenant que très rarement la permission de communiquer avec leurs voisines, les femmes mauresques sont étrangères à ce qui se passe au-dehors, et se trouvent ainsi privées des douceurs du caquetage. Elles ne savent rien faire pour s'occuper, pas même tenir l'aiguille ; ce sont les tailleurs juifs qui bâtissent leurs robes et autres ajustements. Leur existence est d'une insipide monotonie, d'un désœuvrement tel qu'il y a de quoi sécher comme un fagot au soleil.

A onze heures, elles dressent la petite table de six pouces de hauteur, et donnent la dernière main à la préparation du dîner, préparation qui n'est ni longue ni fatigante, vu l'ignorante simplicité de leur art culinaire.

A midi, les négresses servent le maître qui consomme seul, dans un appartement à lui seul, où seul il a le droit d'entrer ; car il pense que ce serait se dégrader que de manger avec des femmes, qui ne sont sur la terre que pour servir aux besoins de l'homme et perpétuer sa race. Lorsque le maître est rassasié les plats sont livrés aux femmes qui, à leur tour, en repassent les restes aux esclaves.

Après le dîner, la sieste commence, et se prolonge jusqu'à trois heures, pendant la saison chaude. Etendues pêle-mêle sur des tapis, les femmes attendent le sommeil ; et, si quelque large meurtrissure n'endolorit point leur échine, elles s'endorment heureuses, insouciantes de l'avenir.

La sieste terminée, on boit, on reboit le café ; on éructe ; on s'ablutionne de nouveau, et le maître survient. Il s'assied avec gravité sur un coussin, se croise rigoureusement les jambes, promène ses yeux à droite et à gauche. Les femmes lui allument son chybouk, se groupent autour de lui, jusqu'à ce qu'un signe du maître fasse connaître sa volonté. Alors celle que le choix a favorisée, se lève et entre au gynécée avec une stupide indifférence.

Les Mauresques, capuchonnées, masquées, entortillées de longs voiles

[illegible]

» Le soir, toutes les maisons particulières étaient illuminées splendidement, couvertes de fleurs et pavoisées de drapeaux. Ce que nous n'avions jamais vu à Paris, c'étaient les édifices publics noirs et sans aucune lumière, au milieu des mille feux qui brûlaient sur les façades des maisons particulières. On voyait que c'était une fête vraiment populaire. »

Le *Globe* de Londres adresse une vive réponse au *Constitutionnel* critiquant les paroles de Louis-Philippe lors de la présentation de l'adresse des sociétés de la paix, par M. de Larochefoucauld.

« Nous vous demandons, lui dit-il, ce qu'il y a dans les paroles du roi qui soit de nature à exciter ainsi la colère du *Constitutionnel*. La guerre est-elle donc quelque chose de si recommandable, qu'il faille interdire tout vœu pour la paix? Le ciel nous a-t-il doués d'une intelligence pour nous laisser entraîner à nos passions comme de vils animaux? De ce que le roi des Français aime la paix, s'ensuit-il qu'il doive être représenté comme un lâche qui trahirait l'honneur et l'indépendance de son pays, plutôt que de s'exposer à livrer une bataille. S'il dit que la victoire même laisse des regrets, n'est-ce pas là une vérité sanctionnée par l'expérience. En résulte-t-il qu'une guerre pour défendre de justes droits serait répréhensible? Le roi dit qu'une guerre est une malédiction; mais quelquefois il faut bien la subir. S'il n'y a injustice, et violation de vos droits, le roi espère que, s'il vit encore quelques années, la guerre sera devenue impossible en Europe. N'est-ce pas dire que toutes les nations de l'Europe deviendront si éclairées et si justes, qu'il n'y aura point d'agression injuste, et par conséquent aucune nécessité de guerre? Il est possible que cet espoir soit mal fondé, et nous craignons qu'il faille un temps plus long que la vie du roi pour que la nation française réunisse assez de garanties morales contre l'esprit d'agression, et pour que la guerre devienne impossible; mais cet espoir n'en est pas moins vertueux et philanthropique, et il mérite des éloges et non le blâme qu'on lui inflige. »

Les nouvelles d'Espagne sont généralement dénuées d'intérêt. On écrit seulement d'Oviedo au *Castellano* de Madrid, qu'une collision assez violente a éclaté entre des carlistes et quelques ex-gardes nationaux, par suite de paroles insultantes et ironiques que les premiers avaient adressées aux anciens miliciens. A Betanzos on essaie de troubler le repos des paisibles laboureurs de ces montagnes par des nouvelles alarmantes sur un prochain pronunciamento. On assure que les chefs carlistes, Saturnino et Ramos parcourent de nouveau la province.

On écrit de Rio-Janeiro au *Morning-Chronicle*, que le général Paz, commandant une division de l'armée de Montevideo, était arrivé dans la capitale du Brésil sur un vaisseau de la marine impériale, et qu'il était chargé par son gouvernement de solliciter un renfort de troupes brésiliennes qui lui aurait, dit-on, été accordé sans conditions.

La lettre officielle qui annonçait au prince de Joinville la réception préparée à Toulon pour S. A. R., partie de Paris le 14 septembre, n'est arrivée à Cadix que le 24, deux jours après le départ du prince.

[illegible] la présidence du maréchal Soult. Le duc de Nemours assistera aux conseils. La reine et Mme Adélaïde attendront le roi à Eu. L'absence de leurs majestés sera d'une quinzaine de jours.

— Suivant la même feuille, l'ouverture de la session des chambres grecques a eu lieu à Athènes le 19 septembre. Nous donnerons demain le discours du roi Othon qui a été fort bien accueilli. Le ministère se consolide et croit être sûr de la majorité.

— La *Presse* consacre son premier-Paris au traité de commerce conclu entre la Belgique et le Zollverein, et dont la ratification se fait, dit-elle, attendre. « Ce traité, ajoute-t-elle, a été mal compris ou singulièrement dénaturé. On lui a attribué une influence qu'il n'aura pas, et l'on s'est épouvanté du seul bon résultat qu'il peut avoir dans un avenir encore éloigné. Il était difficile de prendre la question plus à rebours. »

— D'après la même feuille, les dernières nouvelles du Texas annoncent que les provinces septentrionales de la république sont en proie à une violente anarchie. Deux partis, les *modérateurs et les régulateurs*, en sont venus aux mains. Plus de quatre-vingts hommes avaient été tués. Le président Houston déclarait ne pouvoir arrêter le désordre.

— Le *Constitutionnel* dit qu'on a reparlé de nouveau de l'emprunt à la Bourse. Le ministère pencherait, suivant cette feuille, pour un emprunt à 4 pour cent, pour lequel il ouvrirait des listes destinées à recevoir les offres des souscripteurs, sans l'intermédiaire des banquiers. Ce mode ne plaît pas à la Bourse, et c'est à cela qu'on attribuait la baisse qui a affecté la rente.

## Faits divers.

A partir du 1er octobre, les quatre cinquièmes des places vacantes d'élèves inspecteurs de lignes télégraphiques seront accordées aux élèves sortant de l'Ecole polytechnique déclarés admissibles dans les services publics. L'autre cinquième appartiendra aux stationnaires de 1re classe.

— Le roi a envoyé 1,000 fr. de souscription à la société qui s'est organisée à Rome pour ériger un monument en l'honneur du Tasse. (*Presse.*)

— La bibliothèque royale, qui était fermée depuis un mois, est rouverte depuis hier.

— Voici le résumé du 3e tableau rectificatif des listes électorales et du jury du département de la Seine, publié hier matin en conformité de la loi : 1er arrondissement, 24 additions, 0 retranchement, 2e arr. 63 ad. 3 retr., 3e arr. 24 ad. 1 retr., 4e arr. 12 ad. 2 retr., 5e arr. 12 ad. 1 retr., 6e arr. 24 ad. 2 retr., 7e arr. 32 ad. 0 retr., 8e arr. 35 ad. 0 retr., 9e arr. 12 ad. 1 retr., 10e arr. 17 ad. 5 retr., 11e arr. 25 ad. 4 retr., 12e arr. 8 ad. 0 retr., 13e arr. (Sceaux), 11 ad. 0 retr., 14e arr. (St-Denis), 11 ad. 1 retr. — Totaux : 310 additions, 20 retranchements.

Le 20 de ce mois, les listes, définitivement arrêtées par les préfets, seront rendues publiques. En l'état actuel des choses, le nombre des électeurs censitaires du département de la Seine est de 19,740, savoir : pour le 1er arrondissement, 1,800 ; 2e, 3,257; 3e, 1,753 ; 4e, 1,361 ; 5e, 1,319 ; 6e. 1,699 ; 7e, 1,128 ; 8e, 1,187; 9e, 697 ; 10e, 1,429 , 11e, 1,248 ; 12e, 855; 13e (Sceaux), 909 ; 14e (Saint-Denis), 1,198.

Le 20 octobre 1843, les listes définitives qui furent publiées portaient

[illegible] au contraire, élève avec de grands soins des animaux domestiques qui servent à labourer les champs, à tourner la roue du moulin, ou qui sont destinés à nourrir l'homme d'une chair succulente, et lorsque les animaux utiles cessent de vivre, la civilisation prend leurs peaux, les travaille, les rend propres à mille usages, les livre à tous, au riche comme au pauvre; elle les envoie même aux sauvages, trop heureux de les recevoir en échange de leurs fourrures brillantes. C'est ainsi que le Zollverein exporte par Hambourg vers l'Amérique, une grande quantité de cuirs et de peaux travaillés suivant les différents et nombreux procédés connus. Il y a quelques années, les cuirs expédiés étaient tout ouvrés, mais, depuis que l'industrie a pris, en Amérique, un accroissement considérable, on n'exporte plus guère que des peaux simplement tannées, jusées, chamoisées et mégissées ; ces exportations montent annuellement à 1,400,000 kil., valant environ 4 millions de francs. En revanche, l'Allemagne reçoit à peu près toutes les pelleteries qui proviennent de la Russie, et une assez grande quantité des peaux qui arrivent d'Amérique dans l'ancien monde. C'est aux foires de Francfort, et surtout de Leipsick, que nos marchands pelletiers vont chercher les fourrures russes, l'agneau d'Astracan, de Crimée ou d'Ukraine, le blaireau, l'hermine et la martre zibeline, la loutre de Sibérie. C'est surtout sur le marché de Londres que l'on trouve les pelleteries d'Amérique, quoique les foires de Leipsick voient aussi une quantité notable de fourrures provenant du Canada et de la baie d'Hudson.

Mais les fourrures, si elles donnent lieu à un commerce d'une grande importance, ne nécessitent que des préparations peu compliquées, consistant, pour les peaux auxquelles on conserve leur couleur naturelle, à les bien écharner, les enduire de graisse du côté de la chair, les fouler avec les pieds, les assouplir avec une barre de fer et ensuite à les dégraisser avec du plâtre, du sable ou de la sciure de bois. Ces procédés ne varient presque pas, quelles que soient, du reste, les peaux auxquelles ils sont appliqués, qu'on s'en serve pour les peaux d'agneau ou de loutre, ou bien pour les peaux de cygne ou d'oie, car tous les animaux, presque sans exception, prêtent leurs chauds vêtements à l'homme pour le couvrir : à Poitiers, par exemple, on apprête annuellement plus de 25,000 peaux d'oie pour fourrures. Quant à la teinture des pelleteries, soit pour rendre leurs couleurs plus belles ou plus uniformes, soit pour imiter des fourrures plus précieuses, elle se fait par immersion ou plus souvent à la brosse, parce que l'on peut mieux ainsi imiter la nature. Il est évident que de telles préparations sont trop faciles pour donner lieu à une industrie importante, ayant recours à de grands moyens mécaniques; aussi les pelleteries proprement dites ne sont pour ainsi dire pas considérées comme des produits industriels, et elles ne figurent pas à l'Exposition de Berlin. Du reste, la foire de Leipsick, qui ouvre au commencement d'octobre, devait nécessairement détourner les pelletiers de rien envoyer à une Exposition où il n'y a pas d'argent à gagner.

Les cuirs, au contraire, sont soumis à un grand nombre d'opérations mécaniques et chimiques, et sont fabriqués dans des usines d'une grande importance. Les peaux brutes absorbent facilement l'humidité de l'air dans les temps pluvieux ; elles se dessèchent et perdent toute souplesse, lorsqu'il fait sec; soumises ainsi à mille variations, aux moindres changements de température ou hygroscopiques, elles se détériorent promptement et elles ne sauraient rendre de grands services à l'homme. Mais

---

lorsqu'il leur arrive de sortir, ont, en revanche, dans leur intérieur, un négligé qui nous paraîtrait indécent. Le plus souvent elles ne portent qu'une chemise, fendue et entr'ouverte du haut à la base de la poitrine. Elles s'épilent scrupuleusement toutes les parties du corps, font un fréquent usage du bain de vapeur, et se nourrissent exclusivement de pâtes féculentes, afin d'acquérir un embonpoint monstrueux.

Sidi-Hassan, mon voisin, était un voluptueux personnage, à sa manière, par ses mouvements lents et mesurés, par son corps trapus et sa tête carrée, il ressemblait assez à un gros bœuf. Lorsqu'il était en joyeuse humeur, pour demander des caresses à ses femmes, il commençait par s'accroupir sur les talons, fumait sa pipe avec un sourire saccadé, jetait, tantôt à l'une, tantôt à l'autre, d'épaisses bouffées de fumée, divertissement qui les égayait beaucoup; puis, il se faisait tirer la barbe, pincer les oreilles, chatouiller les flancs; mais ce qui paraissait lui plaire davantage c'était de se faire gratter les orteils. Oh ! alors il mugissait de plaisir ; il s'étendait, il se recoquevillait comme un vieux cuir saisi par le feu...

Arrive le soir ; les Muezzins chantent la prière du haut des minarets ; les maisons se ferment : on mange, on fume encore ; et nonchalamment on s'endort, pour recommencer le lendemain, avec ponctualité, tout ce qui s'est fait la veille.

### DANSE CONVULSIVE.

La danse convulsive que pratiquent les femmes mauresques et les négresses de l'Algérie, était tenue secrète autrefois ; les femmes seules y assistaient ; mais, depuis l'occupation française, quelques curieux ont pu pénétrer dans ces mystérieux gynécées, et être témoins oculaires des contorsions auxquelles se livrent les danseuses africaines. Voici comment les choses se passent.

Dans le fond d'une chambre longue et obscure, une vieille femme, ayant réputation de sorcière, se tient accroupie sur les talons, en face d'une cassolette allumée où elle jette de l'encens. Trois ou quatre autres femmes, assises sur des nattes, les jambes croisées, sont armées de pots de terre à large ouverture recouverte d'un parchemin, espèce de tambour sur lequel elles frappent en cadence, afin de soutenir et d'accompagner la danse. Les femmes qui viennent pour la première fois avec la volonté d'entrer en danse, se tiennent de chaque côté de la chambre, et, déjà impressionnées par les récits merveilleux qu'on leur a faits, surexcitées par la scène qu'elles ont devant les yeux, elles regardent attentives, et attendent en silence.

Une femme habituée à ces convulsions s'avance devant la cassolette où l'encens fume, se penche dessus, en aspire des bouffées, se redresse la face rouge, les narines ouvertes, la poitrine gonflée, et, après quelques contorsions, se penche et aspire de nouveau la fumée aromatique ; puis au son des tambours, dont la mesure marche avec lenteur, elle commence à remuer le bassin et à agiter les bras. Bientôt, la musique augmente de force, de vitesse, et les mouvements de la danseuse augmentent aussi. Arrive un moment où les musiciennes frappent avec fureur sur leurs tambours, précipitent, sans [illegible] mesure, en vociférant un chant infernal qui ressemble à des [illegible]. Les mouvements de la danseuse deviennent de plus en plus rapides ; les convulsions commencent ; les traits s'animent, l'œil brille, la tête se renverse en arrière, les bras se tordent, les articulations craquent, toute l'organisation s'agite et frémit. Enfin, la danseuse finit par tourner sur elle-même avec rapidité, et tout-à-coup tombe en exhalant un cri d'une nature inexprimable.

Il ne faut pas croire que cet état soit simulé ; les danseuses mauresques ne ressemblent pas à certaines magnétisées qui donnent, chez nous, des séances publiques ; elles y vont tout de bon, et il n'est pas rare qu'en tombant une convulsionnaire se fende la tête, ou se fasse quelque large contusion. Un médecin, qui les a explorées dans cet état, a trouvé les symptômes suivants : peau froide, pouls imperceptible, vermiculaire, se perdant peu à peu ; les battements du cœur ne pouvaient être saisis, même à la région précordiale ; les yeux restaient ouverts, les prunelles immobiles ; les traits étaient crispés, décolorés, les mâchoires serrées, les lèvres blafardes ; la raideur du torse et la flexibilité des articulations, jointes à l'insensibilité du corps entier, offraient les caractères d'un cadavre raidi par la mort depuis quelques heures. Ce médecin pinça fortement plusieurs parties du corps, enfonça une épingle dans les chairs, sans que la convulsionnaire donnât signe de douleur.

Lorsque la danseuse est tombée, les vieilles musiciennes pratiquent avec la main, des frictions sèches sur la poitrine, et l'emportent dans un autre appartement. Une seconde femme se présente aussitôt ; les vieilles recommencent à frapper sur leurs tambours : cette nouvelle danseuse imite, dans ses poses, ses gestes et ses mouvements, celle qui l'a précédée, et, comme elle, finit par tomber sur le sol dans un état de prostration complète. Ainsi se succèdent les femmes qui sont présentes, souvent plusieurs se lèvent à la fois, ne pouvant résister à l'entraînement, et toutes passent par les mêmes phases d'agitation et de convulsion ; toutes s'évanouissent et tombent, offrant les mêmes phénomènes.

Chez les peuples d'Afrique, une croyance superstitieuse s'attache à cette danse convulsive : les uns affirment que les danseuses sont possédées de l'esprit malin ; d'autres, au contraire, prétendent qu'elles communiquent avec le Ciel, et voient l'avenir se dérouler à leurs yeux. Les chroniques algériennes rapportent que, deux années avant la conquête française, plusieurs de ces danseuses prédirent, pour 1830, la prise d'Alger et la fuite du dey. Beaucoup de Maures, qui n'ont pas quitté la ville depuis cette époque, attestent l'authenticité de cette prédiction.

### AMOUR ET VENGEANCE.

Lors de l'expédition de Mascara, en 1835, Morfih-ben-Hadji, cheik de la tribu des Borgiahs, campés dans les plaines de l'Habra, était allé rejoindre Abd-el-Kader. Tobal, son kalifat (lieutenant), vieillard sexagénaire, renommé pour son expérience et la sagesse de ses conseils, l'accompagnait.

Le premier avait un fils de vingt ans, nommé Kaddour, qu'il avait laissé pour veiller, pendant son absence, à la sûreté du douar (village formé de tentes.)

Tobal était aussi père d'une fille âgée de seize ans, fiancée au fils du cheik Morfih-ben-Hadji.

Pendant l'absence de leurs pères, les deux amants se visitaient et restaient des heures entières à se parler de leur bonheur à venir. Un jour qu'ils étaient seuls à l'ombre des cactus, Kaddour dit à la jeune fille :

— Belle Aniffa, voilà six lunes que je te porte dans mon cœur; tes yeux lancent sur moi des feux plus ardents que ceux du soleil de Sahara; ta voix m'est plus douce que le murmure des fontaines à l'heure de midi, et ta présence m'est plus délicieuse que celle d'une péri des cieux. Dans la fièvre qui me dévore, je ne vois que toi et toujours toi ; incapable de penser à autre chose qu'à tes charmes, je ne m'occupe plus ni de guerre ni de courses dans le désert ; mon yatagan, prisonnier dans son fourreau, ne sait plus couper les têtes de *roumis* (chrétiens). Belle Aniffa, quand paieras-tu tant d'amour ?

— O Kaddour ! fleur de ma pensée, ange de mes rêves, je t'aime tu le sais ! mais, ô Kaddour ! je ne puis dormir sous la toile de ta tente avant le retour de mon père ; son absence ne doit durer que huit soleils (huit jours) ; en voilà bientôt cinq d'écoulés.

— Le temps est long, ma gazelle, quand on désire ; les nuits que je passe éloigné de toi, sont des années perdues dans ma vie.

— Console-toi, Kaddour, tu seras bientôt mon maître... J'entends ma mère qui m'appelle... Adieu.

Le huitième soleil se levait à peine derrière la montagne aux chakals, lançant ses rayons d'or sur la plaine du Sabra, lorsque l'impatient Kaddour ceignit son riche yatagan, s'arma du *mekohla*, (long fusil), et sauta sur le coursier des batailles. Il vint, un moment, caracoler devant la tente de sa bien-aimée, et, après lui avoir annoncé qu'il allait au-devant de son père, le vieux Tobal, il partit comme un trait, et disparut au milieu d'un nuage de poussière. La jeune fille, palpitante de joie, se mit à préparer le cousseoussou des jours de fête.

Une heure avant la nuit, un homme, tout couvert de sueur, entra furtivement dans la tente d'Aniffa, et, s'avançant vers la mère, lui dit :

— J'ai un important secret à te confier ; n'y a-t-il autour de nous aucune oreille indiscrète? Il t'en coûterait la vie si...

— Parle, nous sommes seuls, répondit la vieille femme.

— Le kalifat ton époux, le sage Tobal, poursuivi, dans les champs de Mascara, par les soldats *roumis*, et sur le point d'être massacré avec les siens, a préféré se faire l'allié du sultan des Français. L'autre portion de

... profond, à une telle hauteur que l'œil pourrait à peine les apercevoir. Ces chefs-d'œuvre sont nombreux, car les fabriques d'Allemagne travaillent beaucoup et travaillent bien. Les produits de la fabrique de Calw, en Wurtemberg, la plus ancienne de l'Allemagne, fondée en 1790; celle de M. Kampfmeyer, fondée à Mayence en 1799; les fabriques de Münster, de Cassel, de Munich, de Berlin et de bien d'autres villes encore, ne laissent presque rien à désirer. On reconnait que, pour ce genre de produits, l'Allemagne marche depuis long-temps en avant des autres nations, et que, si elle n'invente pas tous les perfectionnements dont le travail des cuirs est susceptible, elle profite vite et bien des travaux étrangers.

Depuis le commencement de ce siècle la fabrication des cuirs de luxe a pris une grande extension; les marocains de Mayenne sont supérieurs non seulement à ceux du Levant et des Etats barbaresques, tout le monde en est là maintenant, mais encore à ceux de France. Les peaux de veau fendues de M. Kampfmeyer pour reliures ont reçu, avec des couleurs tendres et des dessins charmants, une souplesse et une finesse si grandes qu'on pourrait en faire des cravates ou des gilets moins gênants que nos cravates en soie ou nos gilets en velours ou en drap. Les peaux de mouton fendues pour portefeuilles, non fendues pour tiges de bottes, que fabrique ce même industriel, ne trouvent pas non plus d'égales. Voici aussi des peaux tannées appartenant à un animal domestique dont les Allemands mangent la viande crue, des peaux de cochon tellement bien travaillées qu'aujourd'hui tout le monde veut en avoir pour recouvrir les selles, et qu'on ne se sert plus pour cet usage des peaux de sanglier. Donnons à cette occasion un conseil aux porchers, celui de ne pas tant abîmer de coups ces animaux précieux; la moitié des peaux de cochon ne peuvent servir tant elles sont criblées de défauts provenant de marques laissées par le bâton répresseur. Or c'est une perte considérable, car une peau intacte triple de valeur; la fabrique de M. Kampfmeyer façonne par an 2500 peaux de cochon, dont chacune, garnie de ses soies, se paie de 6 à 8 fr. et peut même coûter 20 fr. si elle est exempte de défauts. A Stuttgard on tanne aussi des peaux de cochon; mais elles ont l'inconvénient de devenir rouges à l'air, chose fort déplaisante pour les cavaliers ou les amazones qui tiennent, dit-on, à la blancheur de la selle.

Tous les cuirs vernis de Mayence, noirs pour capotes de voitures ou bottes vernies, en couleurs grises ou jaunes pour sièges de cochers, sont aussi d'une excellente qualité; car les vernis ne s'en écaillent pas sous le froissement le plus rapide que puisse donner la main et ils sont bien supérieurs à ceux de Hambourg, de Munich ou de Cassel dont le vernis ne tient pas solidement, ou bien colle lorsque le cuir est replié sur lui-même; l'usage très répandu aujourd'hui des bottes vernies démontre l'importance de ces défauts.

L'Exposition allemande contient aussi une grande quantité de peaux de mouton ou de chevreaux travaillées à l'alun, simplement mégissées, ou mises en couleurs diverses, et dont la variété est innombrable; les meilleures peaux de chez Nice de Paris ne sont pas supérieures à un grand nombre de celles que l'on voit à Berlin; voici des peaux gaufrées de manière à imiter les peaux de chagrin: en voici qui sont basanées pour reliures, chamoisées pour gants, mises en couleurs de toutes sortes pour gants, bottes, pantoufles, etc. Un grand nombre de fabriques de Berlin, de Vienne, de presque toutes les villes travaillent ainsi la peau ... pas une grande quantité et qui, coûtant très chers, sont réservées pour certains usages exigeant une grande solidité ou une grande épaisseur. Quoi qu'il en soit, cette invention fait le tour du monde des tanneurs; M. Mayer, de Munich, a exposé des peaux dédoublées par une machine analogue à celle de M. Plümmer; il ne se dit pas l'inventeur de ce procédé, qu'il a acheté en Angleterre; l'avenir apprendra l'utilité de cette méthode que condamnent plusieurs tanneurs intelligents.

Après les diverses préparations importantes que l'on fait subir aux peaux, et dont nous venons de parler, il en est encore quelques autres d'un moindre intérêt. On voit à l'Exposition de Berlin une belle pièce de cuir de Russie, qui vient de Tilsitt: c'est du cuir de veau, teint en rouge avec le santal odorant, et corroyé avec de bouleau dont l'épiderme contient une huile empyreumatique qui se dépose dans le cuir, lui donne son odeur, et le rend inattaquable aux insectes. Nous citerons aussi des peaux préparées pour les caisses et les tambours, que beaucoup de personnes croient des peaux d'âne, et qui ne sont que des peaux de veau; la plupart de ces peaux sont, à Mayence, travaillées au couteau par les soldats eux-mêmes, séchées, tendues et frottées avec de la chaux. Enfin les parchemins, dont la consommation diminue tous les jours, ne demandent pas un travail plus difficile.

Il serait impossible de calculer l'importance des transactions commerciales auxquelles donne lieu le négoce des cuirs et des différents produits fabriqués avec cette matière première; en prenant quelques industries spéciales, c'est à peine si l'on peut apprécier les sommes partielles d'objets fabriqués, le nombre d'hommes occupés, et l'immense valeur pécuniaire des produits. L'Autriche compte 212 tanneries principales, la Prusse 1200 fosses à tan, et plus de 10,000 ouvriers ou maîtres tanneurs; la Bavière, 2,200 tanneries et fabriques de cuir; le Wurtemberg 1,500 tanneries; la Saxe, 900 fabriques de cuir. Si maintenant on suppute le nombre des selliers, carrossiers, gantiers, cordonniers, on arrive à des chiffres effrayants. Nous ne pouvons mieux le faire comprendre qu'en disant que d'après les recherches statistiques faites avec le plus de soin, on ne doit pas évaluer en Prusse le nombre des cordonniers à moins de 1/124 de la population, et en Saxe à 1/160. Si on prend la moyenne entre ces deux chiffres extrêmes, et si on calcule le nombre des cordonniers de l'Allemagne, on en trouve 480 mille. En Angleterre 1/138 de la population se livre à cette même industrie, et probablement la proportion n'est guère plus faible en France. Toutefois, il serait à-peu-près impossible de fixer la quantité de chaussures fabriquées chaque année; on a souvent fait des calculs à cet égard, mais ils ont presque toujours abouti à donner un tel total de souliers que tout le cuir tanné ou préparé du monde ne pourrait suffire à leur fabrication. Une chose est cependant certaine, c'est le nombre des cordonniers constaté par les recensements; ce nombre est tellement considérable et est si peu en rapport avec la fabrication possible, qu'il faut admettre que beaucoup de gens s'honorent dans tous les pays du monde du titre de cordonniers, sans en tirer beaucoup de profit.

Il y a un assez grand nombre de souliers pour hommes et pour femmes, bottes, bottines, escarpins, pantoufles à l'Exposition allemande; toutes les chaussures qui proviennent de Berlin, Munich, Aix-la-Chapelle, Erfurth, Kœnigsberg, etc., sont beaucoup plus belles que celles que l'on aperçoit aux pieds des Allemands; on voit que ce sont des chaussures de ... cette fabrication, et l'on voit diminuer le chiffre de ... ses. Depuis janvier dernier, le Zollverein a augmenté le droit d'entrée, et depuis lors la production s'est encore fortement accrue dans les principaux centres de fabrication allemande. Toutefois, les gants de Paris, quoique plus chers que les gants allemands, ont encore la préférence, et sont demandés partout. Les fabriques les plus importantes sont à Erlanger, Nuremberg, Berlin, Luxembourg, Vienne, Prague. Ces fabriques et plusieurs autres ont exposé de nombreux échantillons; presque toutes les sortes de gants sont représentées: le gant de Suède, le chamois et le daim manquent seuls dans les étalages. Une fabrique de Breslau a exposé de très beaux gants de luxe, avec broderies d'armes et couronne de duc. Mais quelles que soient la beauté et la bonne qualité de la ganterie allemande, elle n'a pas l'élégance de la ganterie de Paris qui pourrait continuer à fournir les marchés d'au-delà du Rhin, si les guerres de douane ne l'en empêchaient pas.

La sellerie, considérée comme comprenant tout ce qui a rapport à l'équipement des chevaux de selle et de voiture, et la carrosserie, sont aussi deux industries qui font un emploi fréquent et considérable du cuir. Ces industries sont bien mieux représentées à l'Exposition de Berlin que ne l'étaient à Paris la sellerie et la carrosserie françaises. Il ne se trouvait à Paris que quelques voitures d'enfants, deux ou trois voitures chargées d'ornements d'un goût détestable, et une excentricité, une voiture-bateau, dont le principal avantage était d'être absolument inutile. Si les étrangers avaient jugé de la carrosserie française d'après de tels échantillons, ils en auraient certes eu la plus mauvaise opinion. Quant à la sellerie, elle était représentée par des produits assez nombreux, mais qui ne se faisaient remarquer par aucune qualité importante. Il n'en est pas de même à Berlin: en entrant dans l'Exposition, on aperçoit immédiatement trente ou quarante voitures de toutes sortes, depuis le wagon long de douze mètres à cinq compartiments, et devant conduire sur un chemin de fer 50 personnes, jusqu'à l'élégant tilbury qui pourra à peine porter un dandy et son groom. Ces différentes voitures manquent pour la plupart d'élégance, et généralement le travail n'en est pas assez fini. Les portières ne ferment pas complètement, et, lorsque les voitures auront servi, les différents compartiments laisseront certainement entre eux des vides fâcheux. Il manque ce que les Français savent si bien donner, l'élégance de la forme et ce poli, ce vernis, cet arrangement extérieur qui relèvent si bien la valeur des objets. Mais en revanche les dispositions propres à la commodité des voyageurs sont bien mieux prises, et les voitures sont bien plus douces qu'en France. Tout ce qui doit épargner une souffrance, une gêne à un membre fatigué d'une position long-temps gardée est prévu dans les deux phaëtons de voyage de M. Gerushmann de Berlin; on y est commodément assis ou couché, on y lit, on y dort, on y écrit à volonté sans presque sentir que l'on se meut; tout est aussi parfaitement calculé et disposé dans la voiture *Victoria* construite par M. Berlek pour le prince Auguste de Wurtemberg. Les mêmes qualités se rencontrent dans plusieurs des autres voitures exposées et venues de Vienne, de Dresde, d'Aix-la-Chapelle, de Leipsick, etc. Elles ne dénotent, il est vrai, aucune invention absolument nouvelle que l'on puisse signaler comme un progrès très remarquable, mais elles sont telles qu'on ne pourra plus bientôt dire que l'Angleterre, la France et la Belgique lais-

---

la tribu, commandée par le chef Morfih, l'a traité de renégat, et s'est ralliée à l'armée d'Abd-el-Kader. Voici les nouvelles que Tobal m'a chargé de t'apporter: si tu ne veux pas être assassinée toi et ta fille, il faut fuir quand la nuit sera venue. D'ailleurs, Tobal t'en donne l'ordre, tu dois obéir. Les chevaux sont prêts; je t'attendrai, à une lieue d'ici, sous les figuiers qui ombragent le *marabout* (chapelle) de Sidi-Hassan... Adieu, je m'éloigne pour détourner les soupçons.

Comme il sortait, on entendit un cheval arriver au galop: c'était Kaddour, revenant seul et attristé.

— C'est en vain, dit-il à la tremblante Aniffa, que je suis allé au-devant de ton père; je n'ai pu apercevoir un burnous à dix lieues à la ronde; qu'Allah ait son âme, si les *Roumis* l'ont tué!

La jeune Bédouine baissait les yeux, et s'efforçait de cacher la consternation peinte sur son visage.

— Quel est donc cet étranger que j'ai vu sortir de la tente; il porte le costume kabyle; pourquoi sa présence au doar?... Mais tu te troubles, tu pâlis, chère Aniffa!... Le monstre aurait-il osé... Oh! je vais le punir...

Déjà il s'élançait furieux sur son coursier, lorsque la jeune fille l'arrêtant par sa haïque:

— Il est venu, s'écria-t-elle, annoncer que le retour de mon père était seulement différé de deux jours.

— Oh! vois-tu, étoile de mon âme, si je savais un Bédouin assez audacieux pour te parler d'amour, je lui écraserais la tête comme à cet agneau.

Et il broya contre le rocher la tête d'un agneau qui bêlait à ses côtés.

— Je l'éventrerais comme ce chien.

Et il plongea son yatagan dans le ventre d'un pauvre chien qui était venu le caresser.

La craintive Aniffa, inondée du sang qui avait rejailli sur elle, était restée muette d'effroi, glacée de terreur.

— Calme tes frayeurs, ma bien-aimée; lorsque tu auras partagé la couche de Kaddour, cheik futur des intrépides Borgiahs, les chakals viendront bondir de joie autour de nos tentes, et les chameaux roucouleront de plaisir.

— O Kaddour! quand tu seras mon maître, je serai bien heureuse; mais je tremblerai de te désobéir.

— Ton cou fléchira sous le poids des colliers plus larges que le joug de mes bœufs, et tes jambes chargées des *rédifs* (1) accompagneront la marche d'un bruit semblable à celui des armes qui se choquent; tu seras reine de la tribu; toutes les femmes viendront s'incliner devant toi, et te baiseront les pieds.

— La nuit tombe, allons, enfants, rentrez! cria la mère.

Les deux amants se dirent adieu.

Quand la nuit fut profonde, la mère et la fille s'enfuirent sans bruit, et arrivèrent, sans accident, au *marabout* indiqué. L'inconnu les attendait avec impatience; à la hâte il les fit monter à cheval; et tous les trois se dirigèrent sur la petite ville de Mostaganem, occupée par les Français.

Le lendemain, lorsque le bêlement des troupeaux annonça l'aube matinale, Kaddour était déjà devant la tente de sa fiancée. Surpris de ce qu'elle tardait si long-temps à sortir, il écarta avec précaution la toile de la tente, et demeura stupéfait de n'y voir personne. Il regarda de nouveau, afin de bien s'assurer si ses yeux ne le trompaient point. « Mort à cet étranger! s'écria-t-il écumant de rage; c'est lui qui m'a volé mon bien!... Hier, j'aurais dû le tuer. » Et, sur le champ, accompagné de quatre cavaliers, il s'élance à la recherche des deux femmes.

Il chevauchait depuis une demi-heure à peine, lorsqu'il rencontra un Borgiah arrivant au galop. Ce cavalier apportait la nouvelle de la défaite d'Abd-el-Kader. La tribu des Borgiahs, après un combat sanglant, s'était divisée en deux parties, dont l'une, restée fidèle au père de Kaddour, avait suivi l'émir, tandis que l'autre, sous la conduite du vieux Tobal, s'était rendue aux Français.

Le traître Tobal! hurla Kaddour furieux, et j'aime sa fille.... Malédiction sur cet amour!

« Le cheik des Borgiah, ajouta l'envoyé, t'ordonne de plier les tentes et de transporter le doar près des bords du Chélif, à côté de la tribu de Sidi-Abdallah. »

Cet ordre fut immédiatement exécuté.

Huit jours s'étaient écoulés depuis cet événement, lorsque Kaddour Ben Morfih, ayant appris que le kalifat Tobal et sa famille vivaient heureux et tranquilles, à Mostaganem, sous la protection française, forma le projet d'aller l'assassiner, et d'enlever sa fille. Il entra dans cette ville, avec quelques-uns des siens, sous le prétexte de vendre des bœufs qu'il avait eu soin d'emmener avec lui.

Conduit dans la maison qu'habitait Tobal, il se prosterna humblement en sa présence et lui baisa la main. Heureux de revoir son gendre futur, le père d'Aniffa le combla de caresses, causa longuement sur l'issue funeste de la guerre, et lui raconta les événements qui l'avaient forcé de s'allier aux *Roumis*.

— Ils ne sont point si barbares que nous le pensions, disait-il au jeune homme; reste quelques jours ici, et tu apprendras par toi-même combien ils ont le cœur grand et généreux, ces Français; tu verras combien d'égards ils ont pour les Arabes devenus leurs alliés. Va, mon fils, quand tu auras su les apprécier, tu ne seras plus leur ennemi.

Kaddour feignit de croire aux paroles du vieillard, et lui répondit que, s'il en était ainsi, il irait se jeter aux pieds du cheik son père pour l'engager à abandonner le parti d'Abd-el-Kader.

Le crédule Tobal, transporté de joie, conduisit Kaddour chez le commandant français, qui, après s'être enquis de sa naissance et de ses intentions, le traita avec honneur.

— Mon père, dit le jeune Bédouin, lorsqu'ils furent seuls, je suis venu pour voir ma fiancée; où est-elle? je ne l'ai pas encore aperçue.

— Je vais te mener près d'elle, mon fils.

— Je suis aussi venu pour réclamer le prompt accomplissement de ta promesse; Aniffa est nécessaire à mon bonheur; je sacrifierais tout pour elle.

— La quatrième nuit qui succèdera à celle-ci, Aniffa sera ton épouse, si tu me jures de rapporter fidèlement à ton père ce que je t'ai raconté, ce que tu as vu, et de quelle manière t'ont traité les Français.

Kaddour le lui jura, en prononçant le nom du prophète. Un instant après, il était dans l'appartement de sa fiancée.

Le troisième jour s'était écoulé, et Kaddour n'ayant pu commettre son assassinat, ni enlever la jeune fille, se maria le quatrième. Il partit quelque temps après avec sa femme, emportant l'espoir et les bénédictions du vieillard.

Cependant, Aniffa était installée au doar des Borgiahs, et elle regrettait amèrement la maison de son père. Kaddour méditait un affreux projet; la passion de l'amour avait fait place, dans son cœur, à la passion de la vengeance. Il y préludait par toutes sortes de mauvais traitements dont la pauvre Aniffa était victime. Enfin, une nuit, ayant laissé échapper cette plainte: « Hélas! mon père!... » Kaddour, transporté de rage, s'écria: « Ah! ah! ton père, l'infâme, le lâche, qui a déshonoré le nom des Borgiahs, tu l'invoques, tu veux le voir?... Eh bien! c'est lui qui te verra... »

A ces mots, ses yeux flamboyèrent, ses traits se contractèrent par une horrible convulsion; il saisit la lame tranchante de son yatagan; et les femmes des tentes voisines, effrayées des gémissements que la brise leur apportait, n'entendirent plus rien tout-à-coup...

Le lendemain soir, le kalifat Tobal, ouvrant un paquet que lui envoyait son gendre, recula d'horreur, et tomba sur le sol, en reconnaissant la tête sanglante de sa fille.

A. Debay.

(1) Larges anneaux d'argent ou de cuivre, souvent ornés de ciselures, que les femmes portent aux malléoles: il en est qui pèsent jusqu'à cinq livres.

---

L'Opéra-Comique donne ce soir la *Part du Diable* et l'*Eau merveilleuse*.

— Ce soir, à l'Odéon, reprise de la *Comtesse d'Altenberg*. Mlle Barbier remplira, pour la première fois, le rôle principal dans ce drame.

cependant qu'on le remarque, les peaux ne sont certainement que l'accessoire dans les bestiaux ; puisqu'elles ont une telle valeur, qu'est-ce donc que celle des troupeaux ? L'importance agricole relative de l'Allemagne et de la France peut être calculée d'après cette base, car les bestiaux sont la preuve d'une agriculture avancée. Pour faire ce calcul, on peut regarder la main-d'œuvre et le prix d'achat des peaux brutes comme étant à peu près les mêmes dans les deux contrées ; les nombreuses recherches auxquelles nous nous sommes livré sous ce rapport nous l'ont démontré. Ne tenant compte que des bêtes à cornes et des chevaux, on trouve en France que les cuirs bruts ont une valeur de 53 millions qui s'élève à 100 millions par suite du tannage et du corroyage. Les diverses transformations qu'on fait subir aux cuirs préparés pour leur donner les différentes formes sous lesquelles nous nous en servons, donnent à cette valeur une plus-value de 150 millions, ce qui fait en tout 250 millions. Le même calcul effectué de la même manière, pour l'Allemagne, porte la valeur des objets en cuir à 450 millions ; ces chiffres sont assez éloquents pour que nous n'ajoutions pas un mot.

Berlin, le 26 septembre 1844.

BARRAL,
Ancien élève de l'École polytechnique.

| CHEMINS DE FER. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | 922 50 | » » | F. cour. 925 | » » |
| V. R. Dr. | » » | 385 » | B. 2 50 | — | » » |
| — R. G. | » » | 258 75 | B. 1 25 | — 260, 258 75. | » » |
| Orléans. | » » | 980 » | B. 1 25 | — 980, 985. | H. 2 50 |
| Strasb... | 260 » | 262 50 | H. 2 50 | — 261 25, 262 50. | » » |
| Rouen.. | 982 50 | 985 » | » » | — 985, 988 25. | H. 1 25 |
| Havre... | 751 25 | 751 25 | H. 1 25 | — 751 25, 753 25. | H. 1 25 |
| Marseill. | » » | » » | » » | — 761 25. | H. 3 75 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » » |

| LONDRES, 30 SEPT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol.... 100 3/8 1/2. | Av.... 82 92 1/2. | 3 0/0 f. p. 82 15 20 d. un. |
| Esp. act... 24 1/8. | Ap...... 82 05. | 82 25, 82 30 d. 50. |
| Portug..... 48 1/4. | | F. p. 82 50 d. un. |
| Mexic..... 37 1/2. | Rep. fin c. | 5 0/0 f. c. 119, 119 30 d. 50. |
| Brésil...... 86 1/2. | 3 0/0, 17 1/2, 15. | |
| 5 0/0 holl. 100 5/8. | 5 0/0, 35,20 | |
| 2 1/2 do... 62 1/4. | Bons du Trésor. | |
| Rouen...... 58 3/4. | 3 1/8 3 à 5 mois. | |
| Orléans.... 62 1/4. | | |

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 3 octobre.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Dépit. Mariage de Figaro.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Eau merveilleuse.
7 h. »/» ITALIENS. — Linda.
7 h. »/» ODÉON. — Comtesse d'Escarbagnas. Comtesse d'Altemberg.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Marocaines. Passé minuit. Marguerite. Turlurette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Enfants de troupe. Chev. du Guet.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Florina. Enfantillage. Tourlourou. Oncle.
6 h. »/» GYMNASE. — 3 Péchés. Une Parisienne. Roman. Jeunesse.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. »/» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »/» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »/» COMTE. — Fée aux Loques. Jardin des Fées. Bal masqué.
5 h. »/» FOLIES. — La Course. Malborough. Maître Maçon.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Suppression du ban des vendanges.*

Voici le résultat de cette mesure administrative dans plusieurs localités. La vendange s'opère à Bar à la satisfaction générale, malgré la suppression du ban. Nous avons trop insisté dans le temps sur la bonté de cette mesure, adoptée par la municipalité de Bar-le-Duc, pour qu'il nous soit possible de nous dispenser de prendre acte que les résultats obtenus sont entièrement conformes à nos prévisions. Dans un vignoble tel que celui de Bar, la suppression du ban de vendange est une excellente mesure et qui reçoit l'approbation de tous. Nous ne devons pas négliger de dire, car c'est une justice à rendre, que la suppression de la coutume du ban de vendange a d'abord été sollicitée vivement par le *Franc-Parleur de la Meuse* ; c'est à ce journal qu'on doit les premières observations présentées à ce sujet.

Le *Moniteur viennois* contient aussi le renseignement suivant :

« Depuis deux ans l'administration se dispense de publier le ban des vendanges. Elle laisse aux propriétaires à apprécier l'état de maturité du raisin. Ainsi ils peuvent profiter des beaux jours. Les propriétaires de vignes d'Estrablin ont été favorisés par le temps en vendangeant la semaine dernière. Lundi on s'est mis à vendanger sur tous les coteaux qui environnent Vienne. La récolte sera pour beaucoup la même que celle de l'année dernière, quant à la quantité; mais, quant à la qualité, le vin récolté cette année promet d'être bien supérieur à celui des deux années précédentes.

— On écrit de Saint-Jean-d'Angély à la date du 28 septembre :

« Nous sommes en pleine récolte; le rendement du vin blanc est bon, mais celui du rouge est faible, aussi les vins et les eaux-de-vie sont-ils bien tenus au cours et surtout en raison des désastres causés par la grêle dans les deux Charente. Il y a eu des communes entièrement ravagées. La qualité des vins rouges et blancs ne laisse rien à désirer. »

— On mande de Villenauxe au *Journal de l'Aube* :

« Nos vendanges du raisin blanc ont été ouvertes ici lundi 23 septembre, par une pluie incessante. On n'a presque pas cueilli de raisin ; mais mardi et mercredi la cueillette s'est faite et se continue bien : on vend déjà du vin blanc qu'on dit fort agréable. »

A la dernière foire de Limoges le commerce des bestiaux est sorti de la torpeur dans laquelle il languissait depuis si long-temps. Il n'y a pas eu une grande hausse dans les prix, mais l'écoulement était plus facile que de coutume. Espérons que ce premier mouvement ne se ralentira pas.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 1er Octobre. | | | 2 Octobrbre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 789 q. | 57 k. | Arrivages | 548 q. | 50 k. |
| Ventes | 472 | 30 | Ventes | 459 | 82 |
| Restant | 15149 | 02 | Restant | 15234 | 60 |
| Cours moyen | | 34,74 | Cours moyen | | 34,63 |
| Cours-taxe | | 34,87 | Cours-taxe | | 34,81 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 4 q. 57 k. | 32,00 à 00,00 | Gr. | 04 q. 57 k. | 34,18 à 00,00 |
| 1re 33 | 38 | 35,00 à 36,30 | 1re 211 | 35 | 35,00 à 36,30 |
| 2e 78 | 50 | 33,60 à 34,75 | 2e 150 | 72 | 31,85 à 34,40 |
| 3e 0 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e 61 | 37 | 27,40 à 00,00 |
| 4e 4 | 44 | 26,75 à 00,00 | 4e 10 | 90 | 21,65 à 21,73 |
| At. 252 | 77 | 28,00 à 35,65 | At. 0000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

### Issues.

Son 6,25 à 6,50 les 325 litres. — Moutures 7,50 à 8,00. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage 17,50 à 20,00 suivant qualité. Les graines oléagineuses et celles fourragères sont sans aucun mouvement.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 20 octobre. — *Cours commercial.* — Froment de choix 116 à 118 kil. 29,50 à 30,50 l'hect. 1/2. — Montereau 116 kil. 29,00. — Picardie 115 kil. 28,00 à 28,50. — Intérieur 108 à 112 kil. 26,50 à 27,00.

Beaucoup d'offres pour de petites parties; peu d'affaires de quantités importantes. Les cours demeurent ce qu'ils étaient, les blés de fermiers seuls en qualités secondaires ont fléchi.

Seigle 110 à 112 kil. 15,00 à 15,50; les disponibles rares. — Orge 92 à 95 kil. 15,50 à 16,00; do 90 à 92 kil. 2e 14,50 à 15,90. Il y a eu quelques arrivages à Bercy. La brasserie ayant peu de besoins en ce moment, la vente est assez difficile. — Avoine, les cours sont stationnaires. Celles de 150 kil. se vendent 24,50 à 25,00 les 3 hect.; 145 kil. 23,50 à 24,00; 140 kil. 21,50 à 22,00.

MONTLHÉRY, 1er octobre. — Froment 1re 20,00 à 20,67; 2e 19,00 à 20,00; 3e 18,00 à 19,00. — Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

SOISSONS, 28 septembre. — Froment 1re 17,20; 2e 16,45; 3e 15,85. — Méteil 14,23. — Seigle 8,85 à 9,20. — Orge 9,20. — Avoine 5,50.

REIMS, 28 septembre. — Froment nouveau 17,11 à 18,25. — Seigle 8,61 à 9,00. — Orge 8,92 à 10,25. — Avoine 5,75 à 6,25.

BAR-LE-DUC, marchés des mardi 24 et samedi 28 septembre. — Les blés nouveaux n'ayant pas été récoltés assez secs, la meunerie n'a pu encore livrer au commerce aucune farine nouvelle, ce qui fait que les farines de blé vieux maintiennent leurs prix ; il y a cependant tendance à la baisse, et nous sommes certains qu'elle s'effectuera aussitôt que les blés nouveaux seront livrés à la consommation de la boulangerie.

Blé vieux 1re 3,30; 2e 3,20; 3e 3,10. — Blé nouveau 1re 3,10; 2e 3,00; 3e 2,90. — Orge 1,50. — Avoine 0,80 à 1,20.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché Saint-Martin du 2 octobre.* — Foin 1re 46 à 48 ; 2e 42 à 44. — Paille de froment 1re 22 à 23; 2e 21. — Paille de seigle 1re 28 à 33. Marché peu approvisionné ; vente ordinaire.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 30 Septembre 1844

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 908 | 818 | 90 | 1 14 | 1 02 | » 90 |
| Vaches... | 362 | 336 | 26 | 1 06 | » 94 | » 76 |
| Veaux..... | 391 | 366 | 25 | 1 30 | 1 14 | » 98 |
| Moutons.. | 13740 | 8972 | 4768 | 1 36 | 1 06 | » 88 |

PARIS, *marché aux chevaux du 2 octobre.* — Chevaux de selle 80 amenés 17, vendus 300 à 770. — do de trait 240 am., 34 vend. 365 à 1010. — 103 hors d'âge, 25 vend. 80 à 500. — Anes 4, dont 2 vendus 28 à 35. — Essai 120.

STRASBOURG, 30 septembre. — 68 bœufs 1,24-1,16. Abattus pendant la semaine : 9 vaches à 1,10-1,00. — 23 taureaux 0,84-0,72. — 199 veaux 1,20. — 268 porcs 1,00. — 124 moutons 1,20. Approvisionnement faible; vente active, sans variation. Les bœufs provenant d'Allemagne.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 2 octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 18381 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 12534 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 4301 | Mouton | 1,40 | 1,20 | 0,90 |
| 2120 | Porc frais | 1,18 | 1,12 | 1,06 |

AIX. — Bœuf 1,05. — Mouton 1,15. — Agneau 1,50.

### Volaille et gibier.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 2 octobre.* — Chevreuils 30,00. — Lièvres 1,75 à 5,00. — Lapins 1,10 à 2,00. — Dindes grasses 5,00 à 7,75. — Do communes 1,00 à 3,50. — Oies communes 2,00 à 4,00. — Chapons gras 2,00 à 5,00. — Poulets gras 2,00 à 3,75. — Poules et Poulets 1,00 à 2,00. — Canards 1,50 à 2,00. — Canetons 2,25 à 3,00. — Perdrix grises 1,00 à 2,00. — Cailles 0,75 à 1,75. — Pigeons 0,18 à 0,80. — Vanneaux 0,50.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 30 septembre*, 1er et 2 oct.

*Beurre* (le kil.) En livre 1,24 à 1,96. — En mottes Isigny 1,90 à 3,60; do Gournay 1,40 à 2,60. — Petit beurre 0,82 à 1,82.

*OEufs* (le mille). — Du 30, 40 à 64. — Du 1er, 43 à 68. — Du 28, 47 à 66.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 16 à 40. — A la pie 5 à 15.

*Marchés étrangers.* — ODESSA, 4 septembre. — Les blés sont complètement délaissés, et comme l'espoir que l'on avait fondé sur une reprise à l'étranger ne se réalise pas, notre marché ne pourra guère sortir de la stagnation actuelle que par une nouvelle baisse à laquelle on s'attend à mesure que nous avançons vers l'époque de la descente. On a réalisé, ces jours-ci, 6,050 tchw, blé tendre de Pologne, marchand, de R. 13 1/4 à 14 1/2, et 400 dito tchw, dito, à 12,80.

HAMBOURG. — Les prix du froment se raffermissent, les détenteurs, dans l'espoir d'une hausse prochaine, ayant mis en magasin les blés arrivés en dernier lieu, sans les offrir sur le marché. On a donc payé Rx 84, pour du froment de Prusse de 128 à 129 livres. Le seigle aussi est mieux tenu depuis quelques jours.

### Sucres (les 100 kil.)

PARIS, 30 septembre. — *Indigène.* Clairces 135,00 à 150,00; — fine 4e 140,00; — belle 4e 138,00 ; — bonne 4e 135,00 ; — bonne ord. 4e 133,00; — ord. 4e 131,00. — *Exotiques.* Raffinés bonne ord. 168,00 à 173,00. — 4 cassons ord. 165,00. — Martinique et Guadeloupe belle 4e 132,50 ; — bonne 4e 130,00; — bonne ord. 126,50 ; — ord. 123,50.

Mélasse de canne 30,00; — do betterave 16,00 à 21,00.

ARRAS, 28 septembre. — *Indigène.* Bonne 4e 59,00 ; — bonne ord. 58,00 ; — 4e 56,50.

LE HAVRE, 30 septembre. — Martinique bonne 4e 65 à 65,50 ; indigène dito, 67,50.

Depuis la semaine dernière, la position du marché est restée la même : affaires toujours peu actives : mais cours sans changement. En sucres coloniaux, il a été traité par la raffinerie, dans le courant de la semaine, environ 600 bques sur la base de 65 à 65,50, et par la spéculation, 400 bques livrables en décembre et janvier, sur la base de 65, puis 300 bques pour les mêmes époques sur la base de 65,50. En sucres indigènes, un de nos raffineurs a pris le solde de nos provisions se composant d'environ 250 milliers en toutes mains, sur la base de 67,50 à 68. Il a été fait de plus, 200 milliers livrables en janvier et février, sur la base de 68,25 ; c'est une amélioration de 75 c. sur les prix dernièrement payés pour les mêmes époques.

### Garances.

AVIGNON, 28 septembre. — On a payé cette semaine les alizaris 68 à 69 fr., malgré les pluies abondantes qui s'opposent à leur dessiccation et leur causeront à l'étuve un déchet qui en élèvera le prix réel à plus de 72 fr. Les Anglais enlèvent les alizaris de Hollande de 35 à 37 fr. les 50 kil. ce qui fait le pair de 75 à 78 fr. ici.

Les paluds de 3 ans de terre se traitent à 74,50 et ceux de 18 mois 72 à 73 fr.


25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES

Sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

Sommaire du Traité de
L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE,
Par CHARLES FOURIER.

Brochure in-8o. — Paris, 1822. — Prix : 1 fr. 50 c., par la poste, 2 fr.

LA CONSTIPATION DETRUITE
SANS LAVEMENS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 60, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle; suivi de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *La même*, franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à 3 fr. 50 c., ou franco, 3 fr. 85 c. (Affranchir).

BREVET DU ROI, APPon DE L'ACADie ROYle DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des *Écoulemens récens ou Chroniques, Flueurs blanches*, etc., etc. à Paris, RUE SAINTE-ANNE, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger. Chaque boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie. — PRIX : 4 FR.

— *Capsules aux Cubèbes*, à l'*huile de foie de morue*, et à tous autres médicamens.

LES BAS ÉLASTIQUES
PERFECTIONNÉS DE LEPERDRIEL

Pour VARICES et ENGORGEMENS obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes qui en font usage.

LEPERDRIEL, Fg-Montmartre, 78.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Cie, rue du Croissant, 16.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
En l'hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.

Le samedi 5 octobre. — Consistant en bureau, commode, secrétaire, table de nuit, chaises, table, poêle et 4,600 pavés. — Vente au Marché aux Chevaux de Paris : 4 tombereaux, charrette, 3 chevaux avec harnais. — Au comptant.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris ; Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

[illegible]

Rue Montorgueil, n. 21. Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

[illegible]



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... même de la ville de Tabasco, qu'il administra au nom des révoltés; mais, à l'approche des troupes mexicaines il abandonna les siens, et fut maintenu dans son poste de gouverneur de ce département par Santa-Anna lui-même. En 1843, le Yucatan, en vertu d'un traité conclu avec le gouvernement central, redevint partie intégrante de la république mexicaine, avec le privilège de conserver une administration particulière pour toutes les affaires intérieures.

Mais l'esprit brouillon et ambitieux du général Sentmanat ne lui permit pas de jouir tranquillement des avantages de sa position. Lorsque le général Ampudia, ramenant les troupes mexicaines du Yucatan, voulut passer par Tabasco, Sentmanat s'y opposa ; il fut mis en déroute et contraint de se réfugier à la Nouvelle-Orléans. Là, il s'occupa des moyens de rentrer dans Tabasco, et d'y susciter une nouvelle révolution militaire, fait malheureusement trop fréquent au Mexique, à qui l'instabilité de ses institutions et l'ambition de ses chefs présagent des discordes sans fin. Sentmanat chercha donc à enrôler des hommes pour une expédition contre le Mexique. Il prit pour secrétaire un certain Othon, qui dévoila ses projets au consul mexicain à la Nouvelle-Orléans ; ainsi, le gouvernement mexicain fut promptement instruit de ses projets.

Sentmanat partit donc de la rade de la Nouvelle-Orléans le 27 mai 1844, avec un certain nombre d'hommes enrôlés par lui. Etaient-ils enrôlés pour attaquer le Mexique? Cela paraît indubitable pour le plus grand nombre qui devaient connaître les desseins de Sentmanat, desseins dont le bruit avait couru à la Nouvelle-Orléans : et dont au surplus, Sentmanat lui-même paraît ne s'être pas caché; mais cela est contestable et même contesté, à l'égard du petit nombre qui ne suivait Sentmanat qu'à titre de domestiques ou d'ouvriers qu'il aurait promis d'employer au Mexique.

Quand *le W. Turner*, qui portait Sentmanat, arriva en vue de Tabasco, la chasse lui fut donnée par deux navires mexicains qui l'attendaient ; il fut forcé de s'échouer sur la côte. Débarquée à terre, une partie de la troupe de Sentmanat eut un engagement avec les soldats envoyés par le général Ampudia ; elle fut facilement défaite et dispersée dans les bois ; on saisit les unes après les autres dans un espace de sept jours toutes les personnes qui faisaient partie de l'expédition, tant celles qui avaient combattu que celles qui n'avaient point pris part à la bataille; l'équipage du navire fut aussi fait prisonnier avec Sentmanat lui-même. Ce dernier, arrêté le 3 juin à Jalpa, fut immédiatement fusillé après avoir subi un interrogatoire et fait son testament.

Il avait été fait 43 prisonniers; sur ce nombre, 38 furent exécutés les 17, 18 et 19 juin par ordre du général Ampudia, après une vérification sommaire opérée par un *fiscal* militaire, espèce de juge ... tre le territoire de la république, soit pour son propre compte, soit accompagné de peu ou de beaucoup d'aventuriers, dans le but de prendre part aux discordes civiles et politiques. — Art. 2. Cette peine sera appliquée à tout étranger, quelle que soit sa patrie, parce que le Mexique vivant en paix avec toutes les nations, la responsabilité de ceux qui font la guerre est purement individuelle, et les met hors la protection des traités existants. »

Si par ce décret, rendu en 1843 par Santa-Anna, alors investi des pleins-pouvoirs de la nation, le président mexicain a voulu dire que, sur le champ de bataille, et immédiatement, les prisonniers pris les armes à la main seraient fusillés, il n'a fait que constater les usages terribles de la guerre, tels qu'ils sont pratiqués en Europe même.

Mais le droit des gens n'admet pas, qu'après la bataille, les prisonniers puissent être, plusieurs jours après, exécutés sans jugement.

Dans le premier cas, le meurtre des prisonniers pourrait être jusqu'à un certain point excusé par les nécessités cruelles du combat ; mais dans le second cas, lorsque le combat est terminé, et que les combattants sont en prison, il n'y a plus de bataille, il n'y a plus de soldats, il n'y a plus que des prisonniers, *des accusés*; leur vie appartient au juge, et un juge seul peut la leur ôter. A l'égard de compatriotes, ce serait un crime, une violation du droit civil que de les faire tuer sans procès, *sans jugement*. A l'égard d'étrangers, c'est une violation du droit des gens. Nulle part, en aucune circonstance, hors du champ de bataille, des prisonniers ne peuvent être exécutés sans jugement. Le général Ampudia a donc commis une évidente infraction au droit des gens en faisant tuer après une simple instruction militaire les prisonniers de diverses nations qui se trouvaient entre ses mains par suite de l'échauffourée de Sentmanat.

Aussi, dès que la nouvelle de cette expédition arriva à Mexico, les ambassadeurs anglais, espagnol et français adressèrent séparément une note au gouvernement mexicain en faveur de leurs nationaux ; ces notes sont du 24 juin et par conséquent postérieures aux exécutions que l'on ne connaissait pas encore à Mexico. Le président fit parvenir à ces envoyés une note commune dans laquelle il dit que le décret du 17 juin 1843 doit être exécuté, et que, la clémence ne faisant qu'encourager les coupables, il n'en userait pas en cette circonstance ; il termine par une mention particulière adressée à l'ambassadeur britannique, par laquelle il promet que si le sujet anglais Williams Paterson, prouve son innocence, il sera sans nul doute excepté.

Les bonnes relations de Santa-Anna avec l'Angleterre expliquent cette note particulière, et le général Ampudia connaissait bien ces relations ainsi que la susceptibilité anglaise, lorsqu'il eut ... pris du service à l'étranger ; ce qui est complètement inexact, puisque la dénationalisation ne réside pas dans le fait qui la provoque, mais dans le jugement qui la prononce. Il voulut même un instant s'appuyer de l'avis du ministre anglais, qui fut obligé de démentir publiquement la fausse interprétation donnée à ses paroles.

En somme, les relations entre Santa-Anna et M. de Cyprey, ayant atteint un certain degré de vivacité et même d'aigreur, il en a été référé de part et d'autre au gouvernement français.

Comme on le voit, dans cette affaire, tous les torts sont du côté du gouvernement mexicain : nous avons entendu quelques-uns de ses amis dire que le décret de juin 1843 était justifié par les troubles constants du Mexique, par la distance des provinces frontières à la capitale, par la nécessité de réprimer énergiquement les révoltes. Nous concevons que, dans un état sans cesse en révolution, il soit pris, en faveur de l'ordre, des mesures même excessives ; mais jamais ces mesures ne doivent passer certaines limites, et même dans les plus mauvais temps de nos revolutions, aucun pouvoir n'a omis la garantie due aux accusés qui consiste dans un jugement ; garantie sacrée qu'on ne peut leur refuser, dût ce jugement n'être qu'une pure formalité.

Au surplus, le décret dont il s'agit, ne contient pas même, d'une manière explicite, l'exclusion de cette formalité, puisqu'il dit que les étrangers, pris les armes à la main, seraient *immédiatement* passés par les armes, — immédiatement, c'est-à-dire dans l'action même, ou tout aussitôt après l'action.

Le général Ampudia, et plus tard Santa-Anna lui-même, ont donc dépassé les termes du décret, le premier en procédant, plusieurs jours après l'action, à l'exécution des étrangers pris les armes à la main, de même qu'à celle de ceux qui avaient été pris sans armes; le second en approuvant cette exécution.

Maintenant, que feront les deux gouvernements? Il nous semble que celui du Mexique, sous peine de constater lui-même qu'à la suite de sa révolution, il est descendu au-dessous des nations civilisées, doit admettre et reconnaître le droit civilisé, le droit des gens qu'il n'est permis qu'aux nations barbares de ne pas observer, et qu'en conséquence il doit se hâter d'offrir les justes réparations qui lui seront demandées.

Quant au gouvernement français, sa position est très délicate. Appuyé sur un droit incontestable, il doit cependant prendre en considération la situation intérieure et extérieure du Mexique : il ne doit pas agir envers ce pays comme il agirait envers toute autre nation civilisée; car, on le voit, l'état permanent de désordre où se trouve cette contrée, a tellement troublé toutes les idées saines

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Pérégrinations en Orient,

PAR EUSÈBE DE SALLE,

Ancien premier interprète de l'armée d'Afrique, professeur de l'Ecole royale spéciale des langues orientales, membre de la Société asiatique, etc.

Depuis long-temps, on a écrit l'histoire des terres, mais personne ne s'est avisé d'écrire l'histoire des mers. Que de grandes choses pourtant se sont accomplies sur certaines parties de la surface liquide de notre globe! Voyez la Méditerranée, par exemple! Tout le passé de la civilisation se reflète là comme dans un miroir. Qu'il serait pittoresque et animé le tableau des drames qui se sont déroulés sur ce théâtre mobile! Qu'il serait intéressant d'étudier par quelle suite d'évènements, d'idées et de transformations politiques, la Méditerranée est devenue une sorte de lac cosmopolite, de mer franche et humanitaire, où, de Cadix à Constantinople, les pyroscaphes et les navires à voiles de toutes les nations se croisent en tous sens, librement et pacifiquement! Qui sait? le publiciste qui écrirait une telle histoire, trouverait peut-être la solution du problème oriental portée sur les flots d'azur de la Méditerranée, comme jadis la déesse de la beauté!

En attendant, publicistes et diplomates vont demander aux sphinx des ruines de Thèbes, aux cèdres du Liban, aux minarets du Caire et de Constantinople, le mot de cette grande énigme politique et sociale. Publicistes et diplomates traversent la Méditerranée sans la comprendre. S'ils la comprenaient, ils comprendraient l'Orient. Il se douteraient que la destinée de l'empire ottoman est d'être ce qu'est déjà la Méditerranée, le domaine libre de tous les peuples. Hélas! souvent on court, on s'agite ; on va et vient, d'Egypte en Syrie, de Syrie en Egypte, d'Egypte en Grèce, de Grèce à Constantinople ; on fait une ample moisson de souvenirs, d'aventures ; on brave la peste et le choléra ; on zèbre de notes plusieurs volumineux cahiers ; on rapporte même une collection de pierres et de médailles..... Mais le mot de l'énigme, où est il? Il est resté enfoncé dans la gueule des sphinx de granit, ou suspendu aux broderies de pierre d'un minaret. On a porté en Orient ses préjugés religieux, littéraires et politiques ; c'est à travers ce prisme qu'on a aperçu ce monde si différent du nôtre ; et, malgré toutes les observations archéologiques, ethnographiques, historiques, la destinée de l'Orient est demeurée couverte d'un voile, comme le visage de ses femmes ; tandis que, sans quitter le sol natal, mais en refaisant leur entendement, d'autres ont su dégager l'inconnue de ce mystérieux problème, et soulever le voile de l'avenir.

En parcourant l'Orient, M. Eusèbe de Salle n'a pas eu la prétention d'approfondir son sujet. Il a vu en voyageur, au pas de course, du haut de son dromadaire ou de la fenêtre de sa kange. Il a effleuré du pied et de l'œil l'épiderme de ce vieux monde, qui lui a semblé une momie dans un cercueil de ruines. Perpétuel pérégrinateur, on dirait que M. Eusèbe de Salle ne s'est ni assis ni couché sous ces horizons si roses et si tièdes. Il n'a savouré ni la vie horizontale du divan, ni les nuages parfumés du chybouk, ni les molles quiétudes du kief, ni les bizarres caprices de la fantasia au clair de lune, ni les après-dînées dans les jardins d'orangers en fleurs, ni le doux bercement des contes arabes, ni les danses pudiquement voluptueuses des almées. Il n'a pas sondé le mystère du harem, bien plus dramatique que le mystère du couvent. Au Kaire, cette immense cité qui, sous ses ruines, est encore si pittoresque et si originale, cette *mère du monde*, comme l'appellent les Orientaux, avec ses trois cents mosquées, ses onze cents okels, ses bazars et ses lacs pendant l'inondation, ses quartiers et ses rues qui ressemblent à de l'écriture arabe, sa population turque, arménienne, juive, franque, fellah, abyssinienne, au Kaire, M. Eusèbe de Salle n'a vu qu'un incendie et l'exécution de quelques maraudeurs. En un mot, notre voyageur n'a pas aimé assez l'Orient pour s'y reposer et y vivre ; il s'est contenté d'y *pérégriner*.

L'œuvre littéraire de M. Eusèbe de Salle a dû se ressentir de cette rapidité d'observation. En vain chercherait-on, dans les pages de son livre, la poésie, le sentiment, la magnificence orientale. Quand M. Eusèbe de Salle, retiré dans son cabinet, a pris la plume, on conçoit qu'il n'a dû trouver dans sa mémoire que des impressions fugitives. Il n'a pu écrire un livre avec son âme, car il ne s'était pas assimilé l'âme de l'Orient; ni même avec son imagination, car il n'avait pas donné à l'Orient le temps de s'imager dans son esprit. Les imaginations les plus puissantes ne peuvent saisir instantanément la poésie d'une création aussi grandiose que celle du monde oriental. Châteaubriand et Lamartine eux-mêmes n'ont point assez vécu en Orient; leur phrase seule a quelque chose de la poésie qu'ils veulent exprimer; mais le fond de leur pensée et de leur inspiration littéraire n'est point oriental. Lord Byron avait compris cela; il voulut séjourner en Grèce; mais la mort le frappa trop tôt pour qu'on pût apprécier le résultat de cette expérience que le chantre de Childe Harold avait tentée sur son âme et sur son imagination.

Bien que M. Eusèbe de Salle n'aspire pas au talent et à la réputation des trois célébrités littéraires dont nous venons de rappeler les noms, nous sommes convaincu cependant qu'il aurait pu mieux faire, s'il avait aimé et compris l'Orient. En effet, dans quelques passages philosophiques et descriptifs, son style ne manque ni de concision ni d'éclat.

En général, M. Eugène de Salle s'est borné à colliger des notes ; son livre est un véritable journal de voyage. En lisant les *Pérégrinations*, on voit passer sous ses yeux des villages, des arbres, des oiseaux, des hommes de différentes couleurs, des déserts, des pyramides, des obélisques, des cavités souterraines, des montagnes, des rivières, des mers, des îles, des ruines antiques ou modernes, des mosquées, des palais, des monuments et des souvenirs de toutes les époques et de toutes les civilisations; mais cet inventaire dressé à vol d'oiseau, ne fait pas voir l'Orient, ne le fait pas comprendre, ne le fait pas sentir. Pour les personnes qui ont été initiées à la vie orientale, quelques unes de ces pages pourront avoir l'attrait d'une réminiscence ; cela pourra leur servir à recomposer des impressions et des images à demi-effacées par le temps ; mais, nous le craignons bien, la masse des lecteurs s'intéressera peu aux pérégrinations de M. Eusèbe de Salle ; son livre est impossible à lire d'un seul trait, parce qu'il manque de ce qui fait le charme principal d'un livre, le drame et l'unité de composition.

Pour donner à son ouvrage la proportion de deux volumes in-8°, l'auteur a intercalé dans son récit des morceaux d'histoire, de théologie, de politique. Ce sont comme autant de stations qui marquent les points importants du voyage.

Ainsi, au Kaire, M. Eusèbe de Salle exhume l'histoire d'un certain prophète persan nommé Mazdak qu'il essaie de rapprocher, nous ne savons trop pourquoi, de M. Owen le socialiste anglais, comme si l'état actuel de l'Angleterre, avec ses machines et sa pléthore industrielle, avec ses immenses possessions sur tous les points du globe et sa mauvaise organisation à l'intérieur, ressemblait en rien à l'état de la Perse au sixième siècle! Après l'histoire de Mazdak, vient un portrait de Méhémet-Ali et un résumé de la campagne des Français dans la Basse-Egypte. A Jérusalem, c'est l'histoire des différents sièges de cette ville qui sert d'intermède. A Suez, M. Eusèbe de Salle, pensant au Sinaï et à l'Horeb, se livre à une dissertation théologique sur Moïse, Jésus-Christ et M. Salvador. A la cataracte de Wady-Halfa, le point le plus méridional du Nil où M. Eusèbe de Salle soit remonté, il entame une discussion géographique sur l'Ethiopie, l'Abyssinie et le Nil Blanc. A Constantinople, nouvel entr'acte consistant dans des éclaircissements sur quelques points de l'histoire de cette ville. Enfin, l'auteur termine par un résumé politique, où il expose son opinion sur la question d'Orient, et par quelques études archéologiques et ethnographiques.

Placé au point de vue de la philosophie du dix-huitième siècle, ne tenant pas assez compte de la vie propre à l'Orient, M. Eusèbe de Salle voudrait y importer les formes politiques de l'Europe et de l'Amérique. Il voudrait donner aux provinces de l'empire ottoman une sorte de constitution américaine, et en faire des Etats-Unis. Quant à Constantinople,

La Réforme nous répond, et sa réponse peut se résumer ainsi :

« 1° Il est impossible que les privilégiés comprennent que leur véritable intérêt, leur intérêt bien entendu est de réaliser de nouvelles combinaisons sociales plus conformes à la justice. 2° La *lumière*, en pénétrant dans les masses, produit la lutte et la guerre civile, qui est pourtant funeste à l'intérêt de tous, 3° Mais la guerre civile, nuisible à tout le monde en général, n'est pas nuisible dans la même proportion, pour ceux qui vivent de leur travail, et pour ceux qui vivent du travail d'autrui. 4° Il n'est pas raisonnable de demander aux intérêts acquis de se *suicider* ; il est puéril d'en attendre une abnégation contraire aux instincts de notre nature. »

Nous répondrons en peu de mots :

1° L'impossibilité dont il s'agit dépend de la nature des combinaisons sociales proposées. Il est évident que si l'on ne montre en perspective aux privilégiés, et même à ceux qui ne le sont pas, que des bouleversements, des révolutions et des guerres, il sera impossible de leur faire comprendre que leur intérêt bien entendu est de se lancer dans de pareilles crises. Auront-ils tort ? Mais si on leur enseigne un système d'organisation sociale au moyen duquel ils doubleront et tripleront leurs revenus; tout en étant à l'abri des fréquentes catastrophes auxquelles la richesse est exposée aujourd'hui, peut-on croire qu'après avoir mûrement examiné, ils ne seront pas des premiers à demander à pratiquer une telle réforme?

2° Quelle est donc cette *lumière* qui produit la lutte ou la guerre civile? Non, ce n'est pas là la véritable lumière, mais le *feu follet* qui égare aujourd'hui l'opinion publique, et qui laisse à peine assez de clarté à notre malheureux pays pour lui montrer son abaissement. La véritable lumière doit produire l'harmonie des idées et des intérêts. Voilà celle qu'il faut faire pénétrer dans les masses.

3° Il est vrai que la guerre civile ou étrangère n'est pas nuisible dans la même proportion, à la majorité exploitée et à la minorité exploitante. Hélas ! une triste expérience ne l'atteste que trop : dans toutes les crises sociales et politiques, c'est le peuple qui souffre le plus ; car il a moins de moyens pour se préserver des atteintes de l'orage.

4° Il n'est pas raisonnable de demander aux intérêts acquis de se *suicider* ; mais est-il plus raisonnable de vouloir les *homicider*? Non, ni le suicide, ni l'homicide, ne sont choses raisonnables. Il est puéril d'ATTENDRE de *qui que ce soit*, une abnégation contraire aux instincts de notre nature ; mais, par cela même qu'il ne faut pas ATTENDRE cette abnégation, il ne faut pas non plus, sous peine d'être à la fois puéril et barbare, aller au-devant d'elle en L'IMPOSANT violemment.

Nous n'en dirons pas davantage, car la *Réforme* n'est pas bien aise d'être ENSEIGNÉE par nous. Cet enseignement paraît froisser sa liberté. — Une révolution ou une guerre ne froisserait-elle pas bien autrement la liberté d'un grand nombre d'hommes?

## Usurpation des Anglais en Amérique.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, attiré l'attention du public et du

« On a annoncé que sir Henri Hardinge avait conclu avec le pacha un arrangement par lequel celui-ci reconnaissait le protectorat de l'Angleterre, et consentait au passage des troupes et des marchandises à travers l'Egypte. Il y a eu des pourparlers dans ce sens. Le pacha faisait mine de vouloir céder. Etait-ce une ruse de sa part pour connaître ce que diraient la France, l'Autriche et les autres puissances? Cela se pourrait bien. Quoi qu'il en soit, le pacha a suivi le conseil de la France et de l'Autriche, qui lui ont aisément fait comprendre que le protectorat de l'Angleterre ne tarderait pas à l'écraser. »

Ainsi, il paraît certain que, pour le moment, il n'est plus question du protectorat britannique et du passage des troupes. Mais il n'en est pas moins vrai que la proposition a été faite, et qu'il y a eu des *pourparlers dans ce sens*, comme dit notre correspondant. Cela doit suffire pour montrer les tendances de l'Angleterre.

Toutefois, si la diplomatie anglaise n'est pas arrivée à son but, elle paraît du moins avoir obtenu quelque chose. Nous lisons, en effet, dans la correspondance du *Portofoglio maltese*, datée d'Alexandrie 19 septembre, la nouvelle suivante :

« Par le paquebot à vapeur français de Marseille, est arrivé ici le sieur Burn, agent de la direction des postes en Angleterre, dans le but de rédiger avec S. A. un traité pour le transit de la malle de l'Inde. »

Il existe une ligne de diligences entre le Kaire et Suez, et cette ligne se trouve entre les mains d'une compagnie anglaise. Ces diligences servent au transport, non seulement de la malle des Indes, mais encore des voyageurs et de leurs bagages. Quel est donc l'objet de la convention postale dont il s'agit? Nous comprendrions cette convention postale si la ligne du Kaire à Suez était entre les mains du pacha. Ce serait une convention analogue à celle qui a eu lieu entre la France et l'Angleterre pour le transport des mêmes dépêches de Marseille à Boulogne.

Il est donc à craindre que la convention postale dont il s'agit n'ait une portée plus considérable, et que l'on connaîtra plus tard. C'est un avertissement pour les puissances qui ont intérêt à maintenir l'égalité commerciale en Egypte, et à empêcher l'établissement du monopole britannique dans l'isthme de Suez.

La *Gazette d'Augsbourg* publie la correspondance suivante :

Suez, 20 août.— Osman Pacha, gouverneur turc de l'Arabie, vient de soulever toutes les tribus du littoral et du voisinage des villes saintes contre l'autorité de la Porte Ottomane. Les voyageurs sont pillés et la révolte est allée si loin que le pacha de Djedda s'est mis en campagne contre les rebelles avec 3 ou 4,000 hommes, mais comme ces troupes sont mal payées, elles n'obtiennent aucun résultat. Le sultan possède le port abyssinien de Massowa, mais il lui sera difficile de s'y maintenir ; la garnison est payée sur le revenu des douanes. Le pacha d'Egypte avait su s'y maintenir parce qu'il avait des vaisseaux de guerre dans la Mer Rouge; maintenant que Massowa est rentré sous la domination turque, les choses

Moniteur.

Le *Moniteur parisien* et la *Patrie* prétendent, ainsi que l'a dit ce matin la *Presse*, que le traité avec le Maroc a été ratifié par l'empereur. Nous croyons savoir que c'est seulement aujourd'hui que le gouvernement a reçu des dépêches d'Alger qui contiennent, à ce qu'on présume, la nouvelle officielle de la ratification. Ces dépêches seront probablement publiées demain.

## Les ouvriers boulangers à Paris.

L'*Eclaireur de l'Indre* publie une lettre d'un ouvrier boulanger de Paris, qui contient sur le sort de cette classe si nombreuse des détails dignes de fixer l'attention. Après avoir exposé combien il est difficile aux ouvriers boulangers de se procurer du travail, voici comment l'auteur de cette lettre s'exprime sur les conditions du travail lui-même :

« Maintenant donnons, dit-il, un coup-d'œil dans l'intérieur de nos » boutiques, où l'élégance, le luxe et les riches peintures brillent. Nous inviterions M. le préfet de police à venir contempler les trois quarts des » travaux de cave, ou plutôt dire de sombre cachot, où l'eau transpire de » tous côtés à travers les murailles, qui sont entourées de fosses d'aisance, » où l'air et le jour ne pénètrent jamais. On peut les nommer des abattoirs » humains. C'est là que l'on trouve un grand changement avec ces boutiques si belles ! Pourvu qu'on enrichisse le maître, ça leur est égal qu'on » attrape des fraîcheurs, des fluxions de poitrine, des douleurs ; que l'on » respire la vapeur des braises, la puanteur du bois lorsqu'il sort du four, » la fiente des lieux qui transpire à travers les murs ! le pauvre ouvrier a » l'hospice pour lui ! Au bout de trois ou quatre jours, on dit « un tel » est mort » ; les hôpitaux sont remplis de boulangers. Il ont même l'audace de dire que nous sommes des hommes sacrifiés ; voyez comme » ils sont durs ! Dans les trois quarts des travaux il faut voir la malpropreté qui règne !

» Ici, ce sont les lieux à côté du puits où l'on jette toutes les eaux sales, qui filtrent à travers le puits, et qui forment un limon. Lorsqu'il » est trop épais, il tombe dans le puits, ce qui fait croupir l'eau. Ensuite » l'on met cette eau dans une chaudière qui est garnie de vert-de-gris. » Cette chaudière devrait être nettoyée au moins une fois tous les huit » jours et elle ne l'est pas tous les six mois. C'est pour cela que l'on emploie de l'eau qui est corrompue. Car la poussière, les cricris, et les autres genres d'insectes y tombent et y pourrissent ; c'est dans ces indignes lieux que, dans vingt-quatre heures, nous avons cinq ou six heures de repos, sur un grabat qui est par terre dans un coin de la cave, » et que l'on appelle matelas (que l'on carde tous les dix ans !) Voilà la » vie privée des pauvres ouvriers boulangers. Cependant il y a des inspecteurs pour visiter toutes les boulangeries ; mais je crois qu'en place » de faire leur devoir, leur occupation est de manger des petits pains au » beurre et autres friandises de ce genre, et de se regarder dans les glaces pour voir si leur cravate est bien mise. Et ils se gardent bien de descendre dans l'intérieur du travail, crainte de blanchir leurs beaux habits » noirs. Nous avons adressé une pétition à M. le préfet de police, ornée

elle serait une ville anséatique. Méhémet-Ali garderait l'Egypte héréditairement, et la Syrie en viager. A la mort du pacha, cette province formerait un royaume catholique, et probablement aussi fédératif. Constantinople serait le centre de la fédération ; c'est là que se réunirait le conseil amphyctionique. Le prince de Constantinople serait le président-né de ce conseil ; mais il ne serait que le premier entre égaux. M. Eusèbe de Salle donne sa Constantinople anséatique au duc de Leuchtemberg. Il croit qu'un prince russe ne provoquera le veto ni de la France ni de l'Angleterre. Cela aurait d'ailleurs, pense-t-il, l'avantage de flatter l'orgueil de la famille Romanoff.

Les choses ainsi arrangées, notre voyageur-publiciste ressuscite d'un trait de plume l'ordre de Malte, ou, pour mieux dire, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; car M. Eusèbe de Salle n'ose pas trop ôter Malte aux Anglais. C'est à Jérusalem même que le nouvel ordre de chevalerie serait installé. Il formerait en quelque sorte la garde royale du monarque catholique successeur du pouvoir viager de Méhémet-Ali. M. Eusèbe de Salle a rédigé sérieusement la charte de cet ordre de chevalerie. Il l'a envoyée à Rome à l'ambassadeur français, et à un personnage décoré du titre de *bailly, lieutenant de maîtrise*, (probablement quelqu'un de ces vieux débris du passé, qu'on ne retrouve plus qu'à Rome, la ville des ruines). Mais il paraît que le pape ne veut pas du projet, par la raison que l'auteur admet dans son ordre de chevalerie toutes les communions chrétiennes. Hors de l'église, point de salut. Comment se fait-il que M. Eusèbe de Salle, si bon catholique d'ailleurs, ait oublié ce principe fondamental de tous les religions exclusives ?

Laissons là l'ordre de chevalerie, ce singulier instrument avec lequel notre pérégrinateur oriental rêve la régénération et la colonisation de l'Orient, et revenons à Constantinople. Il y a dans le plan oriental de M. Eusèbe de Salle une vue juste, et qui eût pu lui ouvrir un nouvel horizon. Sans se rendre parfaitement compte de son idée, et par une sorte d'intuition, M. Eusèbe de Salle a senti que Constantinople ne pouvait appartenir à aucune puissance, qu'elle devait être une ville à part, une *ville anséatique* comme il l'appelle. Ainsi, en principe, la cité de Constantinople ne peut être nationalisée. Mais alors, que doit-elle être? Quelle est sa destinée ? Quel est son rôle dans l'avenir ? M. Eusèbe de Salle s'est arrêté là. Au lieu de suivre cette première idée, il se hâte de fédéraliser les provinces de l'empire ottoman, d'*anséatiser* Constantinople, et d'y appeler le prince Leuchtemberg. Ce plan est, du reste, passablement révolutionnaire ; car il implique, comme prémisse obligé, un congé donné au sultan et à la dynastie des Osmanlis. M. Eusèbe de Salle ne sera pas en odeur de sainteté auprès du *Journal de Constantinople*. Cette difficulté, tranchée un peu cavalièrement, aurait dû faire réfléchir notre voyageur-publiciste, et l'engager à approfondir sa première idée. En cherchant le pourquoi et le comment de cette impossibilité de nationaliser Constantinople, M. Eusèbe de Salle aurait trouvé peut-être que le régime politique et social qui convient à cette cité exceptionnelle ne peut être comparé à rien de ce qui a existé dans le passé historique de l'humanité. Puis, en jetant les yeux sur ce qui existe déjà en Orient, en voyant sur les points principaux de ce sol hospitalier, toutes les nationalités établies avec leurs lois, leurs mœurs, leurs costumes, et même leurs préjugés, M. Eusèbe de Salle aurait pu être amené à conclure que le véritable catholicisme est moins à Rome qu'à Constantinople, et que la cité des Constantin pourrait bien devenir un jour la capitale du globe.

Le but une fois découvert, les moyens immédiatement applicables n'auraient pas échappé à la pénétration de M. Eusèbe de Salle. Il aurait compris que, sans congédier le Grand-Seigneur, les puissances européennes n'auraient qu'à se mettre d'accord pour gouverner de fait à Constantinople, et pour jeter ainsi les bases des congrès d'unité où seraient traitées les affaires générales des peuples. Malgré les barrières factices qui les séparent encore, il y a aujourd'hui entre toutes les nations une inévitable solidarité. Depuis long-temps, il y a des faits commerciaux, agricoles, maritimes, coloniaux, scientifiques, artistiques même, qui ont besoin d'être réglés en commun, parce qu'ils intéressent tout le monde. De plus, pour maintenir la paix, il faut faire régner la justice. Il est donc indispensable qu'un tribunal suprême juge les différends élevés entre les nations. Eh bien ! cette haute juridiction, cette administration des intérêts communs à tous les peuples, tout cela est en germe dans l'état actuel des choses à Constantinople. Il suffirait de l'accord des puissances pour féconder ce germe, et en faire sortir une organisation aussi utile à l'Europe qu'à l'Orient lui-même.

Le premier point à décider, afin de couper court aux rivalités et aux questions d'influence, serait la *neutralisation* du territoire ottoman. On poserait ensuite le principe de l'égalité des droits pour toutes les nations, les plus grandes comme les plus petites. Le congrès installerait à Constantinople une administration municipale qui, en peu de temps, ferait faire peau neuve à la Stamboul mahométane. Il aurait ses ingénieurs et ses fournisseurs, choisis parmi les nations les plus avancées dans chaque spécialité ; et, après avoir fait dresser un plan général des travaux à exécuter, soit sur le territoire de l'empire ottoman, soit même sur tout le globe, il pourrait y employer des corps de travailleurs hiérarchiquement organisés, de véritables armées industrielles dont chaque peuple serait glorieux de fournir son contingent. Enfin, le congrès, se réunissant en conférences régulièrement périodiques, recevrait toutes les plaintes qui lui seraient portées, même par la république de Saint-Marin ou la principauté de Monaco. Il interviendrait comme arbitre et médiateur, ou, si cela était nécessaire, il statuerait solennellement, après débats écrits et oraux.

Voilà la véritable solution de la question d'Orient. Le point important est d'obtenir l'accord des puissances européennes. Pour que cela soit, que faut-il faire? D'une part, signaler les avantages de cet accord, et montrer ses conséquences si utiles et si glorieuses pour tous les peuples, grands, moyens et petits. D'une autre part, il faut exposer au grand jour tous les inconvénients de l'état actuel des choses, de ces jalousies, de ces intrigues, de ces menées souterraines, de ces fourberies diplomatiques, qui détruisent toute moralité internationale, et qui aboutiraient infailliblement à la guerre universelle. C'est là le thème que la presse française ne devrait cesser de développer, en s'appuyant sur les évènements de chaque jour qui le justifient trop bien.

Depuis quelques années, la nation française semble pressentir qu'elle a de grandes choses à faire en Orient, et qu'il y a là à résoudre un immense problème d'où dépend sa gloire et le bonheur du genre humain. Si la presse, qui doit être la lumière du monde, amenait ce pressentiment à l'état de notion première, la France, aujourd'hui si abaissée, retrouverait de nouveaux élans d'enthousiasme et une nouvelle gloire. Organiser la paix par l'unité, c'est là sans doute un assez beau rôle. Oui, la France peut ceindre sa tête d'une immortelle auréole. L'Orient ! l'Orient ! C'est là surtout que le génie social de notre nation peut se déployer utilement pour le bonheur des peuples.

Paris, il y a un demi-siècle, eut sa *Convention nationale*, transitoire et violente, Constantinople aura sa CONVENTION HUMANITAIRE, permanente et pacifique. La race d'Othman s'en va ; elle fait place au congrès universel des nations, au pouvoir social et humain qui n'aura plus pour origine la conquête, mais le libre consentement de tous. France, toi qui n'as pas cessé d'adorer la LIBERTÉ, l'ÉGALITÉ, la FRATERNITÉ, ces grands principes pour lesquels ton sang a coulé si abondamment, c'est en Orient, c'est à Constantinople, que tu pourras les réaliser ! A toi de prendre l'initiative de la constitution unitaire du genre humain ! Artistes, savants, littérateurs, publicistes, à vous de ranimer le foyer de sympathies et de généreux dévouement qui n'est pas éteint au cœur de la France, et de la préparer à la mission glorieuse que la Providence lui destine !

On donne aujourd'hui aux Français, pour les représentations de Mlle Rachel, *Phèdre* et le *Bourru bienfaisant*.

— La reprise de la *Comtesse d'Altenberg*, retardée par l'indisposition de Mlle Volet, aura lieu ce soir, sans remise, à l'Odéon. Mlle Bourbier remplira le principal rôle.

[illegible] notre colonne de l'ouest l'a forcé de se porter plus avant dans l'empire. Sa petite troupe se composait d'environ 150 cavaliers valides, une trentaine de chevaux indisponibles et 400 fantassins mal armés et mal équipés. Sa famille et sa suite formaient une réunion d'environ 2,000 personnes de tout âge et de tout sexe.

Après la bataille de l'Isly, nos troupes ayant pénétré jusqu'à l'Oued-Zekerra et poussé des reconnaissances jusqu'auprès d'Aïoun-Sidi-Mellouk, Abd-el-Kader passa la Mallouia et descendit cette rivière jusque dans les montagnes de Garet, à trente lieues de notre frontière, où il était encore le 20 septembre. Il vient d'être très malade ; presque tous les individus qui composent sa troupe et sa suite ont été atteints de la fièvre. L'état sanitaire de cette réunion était tel qu'elle ne pouvait rien entreprendre ni même fuir. Il serait donc facile à l'empereur du Maroc de saisir Abd-el-Kader et tout son monde. Au reste, cette facilité a toujours existé puisqu'Abd-el-Kader a campé souvent à une demi-lieue du camp marocain.

(*Débats.*)

— Le même journal donne les explications les plus rassurantes au sujet de l'attaque projetée par les Kabyles contre Dellys, attaque dont la nouvelle répandue à Paris avant-hier y avait causé quelque émotion.

« Nous avions plus d'une fois, dit cette feuille, été étonnés de la franchise et de la bonne foi de presque toutes les tribus kabyles, qui nous avaient prêté le serment de fidélité ; mais, dans notre précipitation à nous retirer (à cause des événements du Maroc), nous leur avions laissé des voisins dangereux et remuants, les kabyles de la chaîne de Bougie, chez lesquels Ben-Salém, ex kalifa d'Abd-el-Kader dans la province de Sabaou, et Bel-Kassem ou Kassy, ancien agha des Améraouas s'étaient retirés. Plusieurs fois déjà M. le gouverneur général avait été averti que ces deux chefs cherchaient à soulever les populations, et qu'à force de prédications fanatiques et d'intrigues de toutes sortes appuyées de fausses lettres signées du cachet d'Abd-el-Kader, ils avaient réuni quelques rares amis à leur cause désespérée ; une fois même les chefs réunis des Flissas et des Améraouas, étaient à l'improviste tombés sur la petite Smala de Ben-Salem et l'avaient pillée. L'ex-kalifa n'avait échappé qu'à grand'peine et par la fuite à cette vigoureuse attaque. »

Arrivant ensuite à l'attaque de Dellys, le *Moniteur algérien* poursuit ainsi :

« Le 21, Ben Salem, Bel Kassem ou Kassy et un autre chef dont on ignore le nom avaient établi leur camp à Sidi Naman, près du marché du Sebt ; ils avaient là 2,000 kabyles et 200 chevaux à peu près.

» Le 22, au moment d'agir, il y eut discussion entre les chefs qui ne purent parvenir à s'entendre. Beaucoup de kabyles refusaient d'ailleurs de marcher contre les Français dont ils craignaient la juste vengeance. Les chefs des Beni-Raten cherchaient par toute leur influence à dissiper ce rassemblement ; le soir même les trois camps n'existaient plus que nominalement: Ben-Salem et Bel-Kassem n'avaient plus avec eux, l'un que 200 fantassins et 200 cavaliers, l'autre que 150 cavaliers des Smouls. Les chefs des Beni-Raten étaient toujours auprès d'eux cherchant à les détourner d'une folle attaque. Toutes les tribus sont rentrées chez elles. Ainsi cette réunion sans lien, sans accord, sans but précis, s'est dissipée d'elle-même. La nouvelle expédition dirigée sur la Kabylie ne sera donc, à proprement parler, qu'une promenade militaire qui se fera probablement sans combat. »

Le même journal publie un récit du plus haut intérêt sur la réception de tous les kalifas, aghas et kaïds de la division d'Alger, par M. le gouverneur général, et sur le banquet dans lequel ils se sont tous trouvés réunis avec les officiers généraux et supérieurs des divers corps français.

Nos victoires sur l'empereur du Maroc ont produit l'impression la plus vive et la plus profonde sur les Arabes. Leur impatience de connaître tous les détails de ces victoires est inconcevable.

M. Roche, l'interprète de M. le maréchal Bugeaud, pouvait à peine suffire à répondre à toutes leurs demandes.

A la fin du repas, l'agha de Zatima, fils du plus illustre marabout de l'Algérie, et descendant du prophète, s'est levé, et, dans une allocution pleine d'enthousiasme, il a engagé ses co-religionnaires à reconnaître la main de Dieu dans les succès obtenus par les Français, et à se soumettre désormais, sans restriction et sans murmure, à une domination sanctionnée par la volonté divine.

La même feuille donne de curieux détails sur les résultats des batailles de l'Isly. « Les Kabyles des Beni-Snacen se mirent, dit-elle, les premiers à la poursuite des débris de l'armée marocaine. Tous les hommes isolés furent impitoyablement massacrés et pillés par eux ; plusieurs centaines de chevaux et de mulets, qui sont la propriété de l'empereur, sont tombés entre leurs mains.

» La panique était telle, que, le soir même de la bataille, le gros de l'armée ne s'est arrêté qu'à douze lieues d'Isly, et il fut inquiété toute la nuit par les coups de fusil des Kabyles. Les hommes et les chevaux, qui n'avaient pris aucune nourriture depuis le matin, ne trouvèrent rien à manger, et personne n'osa s'exposer à sortir du camp pour aller fourrager.

» Le lendemain, 15 août, le mouvement de retraite continua, et il ne se serait arrêté qu'à Fez, si Mouleï-Mohammed n'eût rencontré dans la campagne de Taza un marabout, ami de son père, qui lui dit : « Ce qui » est arrivé, c'est Dieu qui l'a permis. Arrêtez-vous ici, vos soldats et » vos chevaux pourront au moins s'y désaltérer. »

» Le fils de l'empereur suivit ce conseil ; ce fut seulement dans la soirée du 15 qu'il trouva un morceau de galette et quelques grappes de raisin ; il les partagea avec les officiers de sa maison. On ne trouva que quelques poignées d'orge pour les chevaux des chefs. Qu'on se figure les souffrances et la démoralisation de cette armée !

» Voici la circonstance qui a le plus contribué à accroître le désordre et la panique des fuyards :

» Les contingents berbères avaient été convoqués pour le 16 : afin de les attirer au combat, on leur avait promis le pillage des chrétiens, la prise de Tlemcen, celle d'Oran, d'Alger, de Constantine, et même de Tunis ! Les musulmans croient volontiers au merveilleux. Les Kabyles s'é-

— Le 12 [illegible], il y a eu un terrible tremblement de terre à [illegible], qui a détruit bon nombre de beaux édifices, parmi lesquels la célèbre mosquée de Joomah s'est en grande partie abîmée. Le choc a été si violent, qu'on l'a ressenti à Julpha, à 12 milles de distance.

**Chine.** — Les navires de l'ambassade française à la Chine sont arrivés dans les eaux de cet empire. Leur apparition semble avoir causé un assez grand émoi parmi les Anglais et aussi parmi les Chinois. Les lettres anglaises manifestent la crainte que la présence des Français ne donne lieu à des soulèvements.

## REVUE DES JOURNAUX DU 3 OCTOBRE 1844

— Suivant la *Presse*, l'empereur du Maroc ne s'est pas fait prier pour ratifier le traité conclu par Sidi-Bou-Sellam et la ratification est arrivée hier à Paris. Rien ne s'oppose donc plus, ajoute-t-elle, à la publication du traité dans le *Moniteur* (le *Moniteur* garde encore ce matin le silence).

— Le même journal termine aujourd'hui la série d'articles du général comte de Girardin sur la situation politique et militaire de la France. « Supposons, dit-il en finissant, que les puissances de l'Europe se coalisent contre nous, qu'elles parviennent à vaincre la France, à la partager. Les puissances secondaires en seraient-elles plus fortes ? La Russie et l'Angleterre, maîtresses de Constantinople et de l'Egypte, pourraient elles conserver ce qu'elles auraient pris ? La France peut donc se rassurer, renoncer, quand elle voudra, à l'entente cordiale et reprendre sa place et son rang parmi les puissances du continent, pour pouvoir demander, *dans une confédération européenne*, que tous les Etats, y compris l'Angleterre, reconnaissent une neutralité armée, c'est-à-dire un pied de paix, afin qu'aucun d'eux ne puisse prétendre dominer sur tous les autres et les priver de tout commerce. Non-seulement la guerre ne sortirait point de cette combinaison, mais nous sommes persuadés qu'elle est la seule qui puisse, dans les circonstances actuelles, assurer au continent une paix certaine et durable. »

— Le *Journal des Débats* s'occupe aujourd'hui, dans un premier article d'introduction, de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Il n'est encore question que du résultat statistique produit par cette mesure dans les possessions anglaises. Le *Journal des Débats* ne trouve pas les planteurs anglais à plaindre, puisqu'ils ont reçu la valeur de leurs esclaves affranchis.

— Le *Siècle* prétend qu'il est question de remplacer M. Martin (du Nord), dont les rapports sont devenu difficiles avec quelques-uns de ses collègues à propos des prétentions ecclésiastiques, mais de le remplacer en donnant satisfaction à ses désirs personnels. Le phénix est tout trouvé, dit le *Siècle*, c'est M. Sauzet.

## Faits divers.

— On fait au Champ-de-Mars les préparatifs d'usage pour les dernières courses de chevaux qui auront lieu cette année à Paris, savoir : les 13, 17 et 20 octobre. Les prix sont de 3,000, 3,500, 4,500, 5,000 francs. Le prix royal, qui est de 6,000 francs, sera disputé le deuxième jour, 17 octobre. Chaque tour de l'hippodrome du Champ-de-Mars, tel qu'il est réglé pour les courses, est de deux kilomètres.

— Dans la nuit du 22 au 23 septembre, la diligence Laffitte et Caillard, retournant à Paris, a été dévalisée dans la forêt de Sézanne ; les voleurs se sont servis d'un grapin, au moyen duquel ils sont parvenus à monter sur le derrière de la bâche, qu'ils ont coupée. Les marchandises enlevées, consistant notamment en articles de broderies, sont, dit-on, d'une valeur de 2 à 3,000 fr. La gendarmerie a retrouvé dans la forêt les malles brisées et le grapin.

— Les brusques apparitions du prince de Joinville au moment où on s'y attend le moins, l'exposent à autant d'aventures réjouissantes, qu'autrefois le calife Aaroun-al-Raschid, de merveilleuse mémoire, ou, de nos jours, l'empereur Nicolas. Nous avons rapporté la méprise originale dont il a été l'objet lors de sa dernière excursion au Hâvre. Un nouvel épisode a signalé cette nuit son passage.

Il était minuit et la lune voilée jetait une clarté douteuse sur nos quais déserts, quand le canot du prince aborda l'escalier du Grand-Quai. Pressé de débarquer, M. Touchard s'élança à terre, et sans regarder autour de soi, fila droit à l'hôtel, pour y faire préparer un logement. D'un pas plus tranquille, le prince se disposait à le suivre et déjà posait le pied à terre, quand tout à coup un corps, jusque-là invisible, se dressa devant lui, et une voix, dont le ton, moitié narquois, moitié sévère, disait, clair comme le jour : « je vous y prends. » l'apostropha d'un « doucement, doucement, où allez-vous si vite ! »

C'était la Douane, la Douane aux cent yeux, qui dans la personne d'un de ses Argus, veillait à l'intégrité des *droits du roi*. Le vigilant préposé apercevant une embarcation aborder de nuit, un homme en sortir et s'esquiver au plus vite, avait soupçonné là quelque chose de louche : « Bon, s'était-il dit, j'ai manqué le premier, mais l'autre ne m'échappera pas ; » Voyez-vous d'ici l'honnête douanier arrivant à pas de loup sur le fraudeur supposé, et mettant la main.... sur qui ? sur le vainqueur de Mogador.

Pris à l'improviste et ne sachant de quoi il s'agissait, le prince étonné fit répéter la question au douanier, qui la lui réitéra bel et bien et d'un air finot, l'invita à se laisser visiter. Cette agréable requête mit enfin le prince au fait, et fidèle observateur de la consigne : « Je n'ai sur moi que ceci, » fit-il, en tirant de sa poche un riche portefeuille bourré de papiers. L'aspect de ce bijou métamorphosa le pauvre préposé qui, passant subitement des plus noirs soupçons à la plus entière confiance, mit sans transition le doigt sur la vérité et salua par son nom le prince de Joinville.

(*Journal du Hâvre.*)

— La petite ville de Massat, située à 25 kilomètres environ de Saint-Girons, vient d'être le théâtre d'un fait qui mérite d'être raconté, à raison des circonstances curieuses qui l'ont accompagné : Une mère et sa fille [illegible], 20 septembre, en moins de deux minutes d'inter-

[illegible] rendre moins pénible sa nouvelle situation. Ce trait de générosité et de reconnaissance honore à la fois et Mme G. et sa dame de compagnie. C'est avec bonheur que nous citons de tels actes de bienfaisance qui viennent heureusement compenser la perversité et l'ingratitude que l'on rencontre souvent dans l'espèce humaine.

(*La Colonne.*)

— Le train des marchandises de jour, parti avant-hier de Rouen à midi, a éprouvé un accident qui aurait pu avoir les suites les plus fâcheuses. Les conducteurs se sont aperçus entre la station de Saint-Pierre et celle de Gaillon, que trois des premiers wagons remplis de ballots de coton filé et en rames brûlaient. On s'est empressé d'arrêter et de les détacher du convoi. En quelques minutes, ils ont été enflammés, et tout a été consumé sur la voie.

Le convoi continuait sa marche lorsqu'on a vu deux autres wagons, remplis de café, brûler également. On les a détachés du convoi, et, comme les premiers, ils ont été la proie des flammes sur la voie même. Les diligence et les wagons, précédant le train des marchandises faisant partie du même convoi ont continué leur marche sans le moindre accident. On attribue ce sinistre à des étincelles de coke qui, s'échappant par le tuyau des cheminées, ont mis le feu. La compagnie s'est occupée de faire estimer ces marchandises pour en payer aux propriétaires le prix qu'on porte à 40,000 francs.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« Décidément la route du Hâvre à Rouen est fatale aux malles-postes. Nous avons annoncé hier, succinctement, le déplorable accident arrivé mardi soir, le même accident s'est renouvelé hier, mais heureusement avec des circonstances moins graves. Voici quelques détails.

» Hier au soir, vers huit heures et demie, un peu avant d'arriver à Bolbec, la malle, marchant avec toute sa rapidité ordinaire, a été rencontrée par un cabriolet, dont le conducteur a renouvelé la malheureuse manœuvre des chartiers de la veille ; voulant prendre à gauche, il s'est placé en travers de la route, sur le passage de la malle. Les chevaux n'ayant pu être retenus sont arrivés dessus et se sont abattus. L'un d'eux a été blessé probablement à mort. Cet accident a causé un retard d'une heure dans l'arrivée du courrier. »

— On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« Vendredi, 27 septembre, un grand scandale a eu lieu dans la ville de Mons. Un prêtre, revêtu de sa soutane, était entré dans une maison de tolérance, et, aussitôt que ce fait fut connu, un rassemblement considérable se forma devant la porte ; des cris furent poussés : on parlait d'entrer d'assaut, et les plus modérés proposaient d'attendre la sortie du curé pour fêter sa continence ; heureusement, la police intervint pour protéger le prêtre et dissiper la foule. Un procès-verbal a été dressé contre les personnes qui ont été reconnues dans le rassemblement, et le prêtre n'a pu sortir qu'escorté par la garde. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce fait.

— On écrit de la frontière de Russie, le 21 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le bruit d'une union matrimoniale entre la grande-duchesse Olga et le prince George de Cambridge prend quelque consistance. On regarde ce projet comme le résultat du voyage de l'empereur de Russie, et comme le commencement d'une alliance plus intime entre la Russie et l'Angleterre. Le prince royal de Hanôvre n'ayant pas de postérité, on sait que le duc de Cambridge est héritier présomptif de la couronne de Hanôvre. »

— On lit dans le *Sun* : Samedi, dans l'après-midi, un événement épouvantable est arrivé dans la mine de charbon de Harvell à dix-huit milles de New-Castle et sept de Durham. En quelques minutes plus de 100 personnes ont péri. Trop souvent se reproduisent des accidents de cette nature ; il faudrait adopter d'autres précautions pour l'exploitation des mines et le gouvernement devrait ouvrir une enquête rigoureuse sur cet affreux malheur. On cherche à cacher l'étendue de la catastrophe, mais les ouvriers survivants ramassent de tous côtés du bois pour confectionner les bières de leurs compagnons. La plupart ont été trouvés les doigts ou le bonnet dans la bouche pour se soustraire à l'action violente de l'air. 15 jeunes garçons étaient serrés ensemble ayant repris leurs vêtements et prêts à remonter. Il n'est presque pas de cottage à Harvell qui n'ait quelque perte à déplorer. On n'avait rien entendu au-dehors. Ce sont les dix ouvriers survivants qui sont venus donner l'éveil. Très peu de victimes ont été défigurées ou mutilées. On a trouvé de ces malheureux assis les uns élevant les bras, d'autres ayant les mains jointes dans l'attitude de la prière. Quelques chevaux ont péri. On attribue le désastre à la chute d'un pan de muraille sur une lampe. La mine, une des plus considérables du comté, occupait 900 hommes et enfants. Le charbon est de la meilleure qualité ; il y a deux puits. Une souscription va être ouverte pour les veuves et les orphelins.

— Une pauvre vieille femme de Bruxelles avait pour habitude de répondre par un refus à toutes les invitations qu'on lui faisait, en ajoutant cet éternel refrain : « Je suis si malade... » Enfin elle mourut, et à sa mort on donna la liberté à une pie, son unique distraction depuis long-temps. A deux jours de là, un paysan trouva dans un champ la pauvre pie exténuée de fatigue. Il la relève, l'examine. « Comme tu es maigre ! lui dit-il en lui soufflant dans les plumes. — Je suis si malade, répondit la pie. » A ces mots, le paysan crut que le diable avait pris la forme de l'oiseau moribond, et il sera difficile de le dépersuader.

— Le gouvernement papal a refusé la proposition qui lui était faite par une compagnie anglaise, d'établir un chemin de fer de Civita-Vecchia à Rome. Le roi de Naples, au contraire, veut amener jusqu'à Gaëte le chemin qui s'arrête maintenant à Caserte. On poussera même les travaux jusqu'à Terracine, si le pape consent à établir un chemin de Rome à cette dernière ville. Jusqu'à présent, toutes les propositions ont été rejetées par le gouvernement pontifical.

— On a trouvé dans l'égout de la rue Montpensier le cadavre d'un enfant qui pouvait avoir sept ou huit mois. Il était enveloppé dans un morceau de toile, et sa tête était déjà en partie rongée par les rats. Une enquête a été faite à ce sujet par le commissaire de police du quartier ud

et les dames religieuses de Jésus-Marie vont rejoindre leurs sœurs qui, depuis deux ans, ont ouvert le pensionnat de Lahoro. Elles les aideront à en former deux autres à Landour et à Mirethe. (*Gazette du Midi.*)

— On lit dans l'*Audience* :

« L'affreuse exécution dans laquelle on a dernièrement manqué deux fois le patient, a réveillé l'attention des antagonistes de la guillotine. — Voici des détails que nous tenons d'un avocat célèbre :

» La guillotine ne tue pas de suite ; — la décapitation ne produit pas une mort subite. Le père du romancier, M. Sue, a fait des expériences sur des corps de dindons et de veaux : — le corps d'un dindon décapité se relève... il marche droit sur ses pattes... une minute et demie ! approchant ensuite une patte du cou comme pour le gratter... Le corps d'un mouton s'agite douze minutes avec tant de violence qu'il faut trois hommes pour le tenir ! La tête d'un veau remue les yeux et la bouche six

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 95 | 82 » | 81 90 | 81 90 | 82 » |
| — fin cour. | 82 05 | 82 05 | 81 90 | 81 90 | 82 05 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFeS. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 106 » | » » | » » |
| 4 0/0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | 48 1/4 | » » | » » |
| O. de la V. | 1172 50 | » » | H. 2 50 | Esp. D. active | 32 1/2 | 32 » | B. » 1/2 |
| B. de Fr. | 3070 » | » » | H. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 75 | » » | » » |
| C. L. 5000 | » » | » » | » » | — Romain. . | 105 » | » » | H. » 1/4 |
| — 1000 | 1935 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1250 » | » » | » » |
| C. hyp... | 767 50 | » » | » » | Emp. d'Haiti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | » » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Sainte Cécile. Postillon.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Comtesse d'Escarbagnas. Comtesse d'Altemberg.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Client. Passé minuit. Marguerite. Turlurette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Enfants de troupe. L'Epée. Fleur de Genet.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Florina. Enfantillage. Oncle. Baigneuses.
6 h. »|» GYMNASE. — 3 Péchés. Une Parisienne. Surprises. Fumiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso.
6 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» COMTE. — Pendule. Maître Corbeau.
5 h. »|» FOLIES. — La Course. Malborough. Maître Maçon.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On écrit de Saint-Omer à la date du 1er octobre :

« La foire aux bestiaux, tenue hier lundi au matin, a été fort approvisionnée en bêtes à cornes et en chevaux et poulains, mais le tout est resté à un prix élevé.

» La société d'agriculture de notre arrondissement a ouvert le 29 septembre le concours de chevaux, taureaux et béliers, et a distribué les primes acquises aux vainqueurs.

» Sans nous étendre sur cet objet, nous constaterons un progrès sensible dans les produits des croisements des races, et surtout dans celle chevaline. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 2 Octobre. | | | 3 Octobre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 515 q. | 50 k. | Arrivages | 1499 q. | 93 k. |
| Ventes | 459 | 82 | Ventes | 2375 | 58 |
| Restant | 15234 | 60 | Restant | 14318 | 93 |
| Cours moyen | | 34,63 | Cours moyen | | 35 04 |
| Cours-taxe | | 34,81 | Cours-taxe | | 34,91 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 01 q. 37 k. | | 51,13 à 00,00 | Gr. 0 q. 00 k. | | 00,00 à 00,00 |
| 1re 214 | 35 | 35 00 à 36,30 | 1re 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e 150 | 72 | 31,85 à 31,40 | 2e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e 01 | 57 | 27,40 à 00,00 | 3e 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 10 | 90 | 21,65 à 21,75 | 4e 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. 0000 | 00 | 00 00 à 00 00 | Al. 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

NANGIS, 2 octobre. — Froment 18,65. — Avoine 6,70.

HOUDAN, 2 octobre. — Froment 1re 20,00 à 20,67 ; 2e 18,67. — Méteil 18,60 à 18,67 ; do bis 16,00 à 17,33. — Seigle 12,67 à 13,53. — Avoine 6,50 à 7,00.

Halle assez bien fournie.

L'avoine promptement enlevée.

Il a paru sur la place de beaux blés de semence vendus 23,33 l'hect.

LES ANDELYS, 30 sept. — Froment 16,30. — Méteil 15,00. — Seigle 10,00. — Orge 10,00. — Avoine 6,00.

EVREUX, 28 sept. — Froment 18,40. — Méteil 16,40. — Seigle 9,91. — Orge 10,00. — Avoine 6,65.

VERNEUIL, 30 sept. — Froment 19,91. — Méteil 16,75. — Seigle 11,75. — Avoine 7,25.

BERNAY, 28 sept. — Froment 18,71. — Méteil 16,00. — Seigle 10,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,26.

CAEN, 1er octobre. — A la halle du 30 septembre il y a eu tendance à la baisse continue. Déjà le froment, qui était à 19,18 lundi dernier, était descendu vendredi à 18,88. Aujourd'hui le prix moyen est tombé à 18,47 et 16,25 les basses qualités, quoique l'arrivage ait été faible et que beaucoup de sacs aient été reliés. Enfin le prix moyen officiel est 18,47 1/2.

NOYON, 28 sept. — Nos cours ont encore fléchi hier de 0,65 par hect., surtout sur les qualités inférieures.

Nos blés se sont vendus de 30 à 38 fr. l'hect. 1/2 ou 20 à 22 l'hect. Il y avait un marché ordinaire.

L'avoine s'est maintenue avec fermeté de 7 à 9 fr. l'hect. 1/2.

BERGUES, 30 sept. — Le marché était un peu plus approvisionné que le précédent. Le blé a baissé de 0,30 à l'hect. ; le seigle de 0,14 ; l'avoine de 1,07. L'orge a haussé de 0,70.

Blé blanc 18,86 ; blé 1re 20,09 ; 3e 17,66. — Seigle 12,69. — Orge 11,71. — Avoine 5,94.

STRASBOURG, 27 sept. — Froment 1re 20,50 2e 17,47 ; 3e 15,00 ; hausse 0,49. — Seigle 9,50 ; 10,00. — Maïs 10,00 à 15,00.

NANTES, 28 sept. — Froment 1re 20,05 ; 2e 19,25 ; 3e 18,26. — Seigle 11,85. — Orge 11,00. — Maïs 10,00. — Sarrazin 9,49. — Avoine 7,75.

TOULOUSE, 30 sept. — Froment 1re 20,00 à 20,50 ; 2e 19,50 ; 3e 18,76. — Seigle 12,50. — Maïs 12,00. — Avoine 8,50.

CLERMONT (Hérault), 30 sept. — Froment 1re 23,50 ; 2e 22,50 ; 3e 22,00. — Orge 12,50. — Pamelle 12,00. — Avoine 10,00. — Marché nul à cause de la pluie désastreuse qui n'a cessé depuis le commencement du mois ; depuis hier elle ne tombe plus ; mais si elle reprend, il n'y aura presque rien à espérer de la récolte de la vigne.

MARSEILLE, 27 sept. — La situation de notre marché aux blés est en tout point conforme à celle de la semaine précédente ; les ventes sont toujours limitées et celles qui s'effectuent ne sont motivées que par des besoins momentanés et dans le but de profiter de la facilité de la mise en mouture.

En somme, c'est la consommation qui prend la plus grande part dans les achats dont les plus saillants sont des petits Pologne ou soit Odessa tendres de 26,50 à 27,00 les 160 litres cons., et un Romélie à 14,75, entrep.

### Graineterie (par hect.).

PARIS. — *Légumes secs.* Haricots de Soissons 32,65 à 35,00 ; do rouges de Chartres 20,00. — Pois verts 18,00 ; do cassés 28,00 à 43,50. — Lentilles Gallardon 31,35 à 43,35 ; do de pays et autres 17,30 à 30,10.

*Graines fourragères.* — Pois Jarras 10,00. — Vesce de printemps 14,00 ; do d'hiver 15,00 à 16,30. — Criblures 8,65.

ROUEN, 27 sept. — *Légumes secs.* Haricots 24,00. — Fèves 22,50 à 23,00. — Lentilles 35,50. — Pois 14,00.

*Graines fourragères.* — Vesce 12,00 à 12,50. — Luzerne (les 104 kil.) 115,00 à 125,00. — Trèfle incarnat 70,00 à 75,00.

MARSEILLE, 27 sept. — *Légumes.* Les ventes les plus saillantes sur ces articles ont porté sur les haricots qui ont eu le débouché de 300 bal. de Châlons de 15,00 à 15,50, et de 100 bal. du Roussillon à 14,00.

Les autres sortes n'ont donné lieu qu'à des ventes de détail pour nos magasiniers aux prix suivants :

Haricots gros de Dijon, 22,50 les 50 kil., cons. ; do Corse 13,50, do. — Pois verts fins 16,00, do ; do d'Odessa 7,00, cnt. — Lentilles d'Auvergne 16,00 à 16,50, cons. ; do de Tunis 14,50, do. — Petit millet 10,00.

### Spiritueux (par hect.)

MARSEILLE, 27 septembre. — Les 3/6 ont fléchi. Voici le cours actuel :

79,00 disponible en fin courant ; 71,00 octobre ; 66,50 à 67,00 pour novembre et décembre et les 3 premiers mois de 1845.

Eau-de-vie 49,00 à 50,00 disponibles ; 46,00 à 47,00 à livrer, sans affaires.

### Houblon.

On écrit d'Alost, 28 septembre :

Les fortes demandes de houblon pour l'Allemagne continuent, et il est probable que la hausse, survenue depuis huit jours, ne s'arrêtera pas encore au cours actuel qui est comme suit : 1re par 100 kil. 134,24 ; 2e 126,98 ; 3e 119,72.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 30 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 908 | 812 | 96 | 1 14 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 362 | 336 | 26 | 1 06 | » 94 | » 76 |
| Veaux..... | 394 | 366 | 28 | 1 30 | 1 14 | » 98 |
| Moutons.. | 13740 | 8972 | 4768 | 1 36 | 1 06 | » 84 |

NANGIS, 2 octobre. — 414 veaux 1,20-1,00. — 18 bœufs 1,20-1,00. — 2 vaches 1,00-0,80.


# AUX TROIS QUARTIERS,

## BOULEVART DE LA MADELEINE AU COIN DE LA RUE DUPHOT.

Les nouveaux Magasins et Galeries, aujourd'hui entièrement terminés, sont remplis par un choix immense des Articles de la saison d'hiver. — Une Exposition permanente présentera chaque jour les plus beaux châles de France, et la confection des manteaux, écharpes et crispins pour dames dans les formes les plus nouvelles.

Aujourd'hui vendredi, arrivage de jolies robes de mousseline, tarlatane et organdis brodées. Dispositions nouvelles au-dessous du cours. — Exposition des soieries les plus riches et de la plus belle qualité vendues au prix le plus réduit. Belle lingerie, dentelles Malines, Valenciennes, Bruxelles, etc., etc.

**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

## COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'EDITEUR,
**Rue Thérèse, n. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers ; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison ; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai ; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages, avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits ; de fabriquer les sucres, les huiles ; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES ; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT ; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune ; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps ; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet ; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

el-Kader n'a pas quitté le territoire marocain, mais qu'il se trouve dans un état désespéré. L'émir est sans ressources, sans armée : il a été obligé, pour nourrir ses chevaux, de camper dans des marécages. Le petit groupe qui le suit encore est décimé par les fièvres. Il ne dépend donc que de la volonté d'Abderrahman de prendre l'émir et de nous le livrer.

Ces faits étaient ignorés au moment où le traité a été conclu. Cette ignorance pouvait excuser jusqu'à un certain point la précipitation avec laquelle on a agi. Mais, au moment où la ratification va être donnée, la vérité est connue. A l'heure qu'il est, le pays est instruit de la situation réelle des choses. Le pays voit clairement que la première, la principale condition exigée par la France, c'est-à-dire la prise d'Abd-el-Kader, n'est rien moins qu'impossible à exécuter par Abderrahman, et que si l'on se contente d'une stipulation de *mise hors la loi*, on se mystifie soi-même d'une manière ridicule.

Il n'y a plus moyen d'en douter, la *mise hors la loi* n'a aucun sens pour les Africains. Si, comme quelques journaux l'ont prétendu, la *mise hors la loi* avait voulu dire que l'empereur du Maroc s'obligeait à s'emparer de l'émir partout où il le trouverait sur son territoire, Abd-el-Kader serait pris maintenant, puisqu'il se traîne épuisé et sans ressources sur le territoire marocain ; et il n'est pas même poursuivi !

Dans de pareilles circonstances, peut-on croire M. Guizot assez dépourvu de sens et de raison pour ratifier le traité du Maroc? Comment M. le ministre des affaires étrangères se justifierait-il devant les chambres? N'est-il pas évident qu'il aurait consenti sciemment à ce que la France fût le jouet d'un barbare? N'est-il pas évident qu'il aurait gaspillé volontairement la victoire de nos soldats et de nos marins? M. le ministre des affaires étrangères ne pourrait pas alléguer son ignorance ; il ne pourrait pas dire qu'il n'a pas été averti, car la presse de France a élucidé la question, et la presse officielle de l'Algérie vient de fournir des faits irrécusables. Ce trait de lumière, qui a jailli si à propos, ne peut plus être refoulé de l'autre côté de la Méditerranée : il éclaire, malgré lui, M. le ministre des affaires étrangères et l'opinion publique ; et l'on ne peut raisonnablement espérer que, d'ici à l'ouverture de la session, la chambre aurait perdu la mémoire de ce fait capital.

En présence de révélations qui ne peuvent plus être détruites, une ratification serait plus que de la négligence, plus que de l'impéritie, plus que de la honte. Et, si, au milieu du débat parlementaire, l'Angleterre, peut bien refuser de ratifier, jusqu'à nouvel ordre du moins, un traité conclu avec le Maroc.

On a accumulé fautes sur fautes dans cette affaire; mais on pourrait les réparer en partie par le moyen que nous indiquons. Si on ne l'emploie pas, on autorisera l'opinion publique à penser que la précipitation avec laquelle le traité a été conclu n'avait d'autre but que de préparer une royale entrevue de l'autre côté du détroit, et que les lenteurs que l'on met aujourd'hui à publier ce traité n'ont d'autre objet que de négocier l'assoupissement de certaines protestations qui partent de notre colonie trans-méditerranéenne et qui ne nous paraissent que trop bien fondées.

## Affaires de Taïti.

### LE PROTECTORAT NEUTRE.

Le *Times* publie une correspondance de Taïti qui donne les détails du combat de Mahaena, livré le 18 avril par les Français aux naturels de l'île. Voici les principaux passages de cette lettre :

« Je vous transmets un rapport très détaillé sur ce qui s'est passé à Taïti, dans l'espoir que vous ferez connaître au monde une des calamités les plus cruelles et les plus atroces qui puissent frapper un peuple malheureux et sans défense. Dans ma dernière lettre je vous ai dit par quels motifs les indigènes s'étaient révoltés pour défendre leur pays et leurs libertés ; traqués et mis hors la loi par les usurpateurs, poussés à la dernière extrémité, ils se sont réunis au nombre de 1,000 environ, préférant mourir par le canon ennemi plutôt que de traîner une misérable existence d'esclaves; et les Français, eux, altérés de sang, ne rêvaient que la destruction de ceux qui avaient le courage de ne pas se soumettre à leur infâme conduite : le résultat a été une bataille sanglante que j'appellerai la bataille de Mahaena du lieu où elle a été livrée. Les Taïtiens sont restés maîtres du champ de bataille.

» A cinq heures du matin, les Français commencèrent à débarquer sous la protection des canons d'un steamer et d'une frégate. A dix heures, le gouverneur Bruat les conduisit à l'attaque avec plusieurs pièces de campagne. Un nommé Henri, fils d'un missionnaire, indiqua aux Français un sentier conduisant à une hauteur qui dominait une partie de la position des naturels. Ceux-ci avaient choisi un lieu très favorable, ils avaient fait des tranchées et élevé des ouvrages. Derrière eux se trouvait une forêt impénétrable; ils avaient des canons et leurs lignes de défense avaient une étendue de 300 yards. Dès que les Français furent maîtres de ce point que les naturels avaient négligé de défendre, l'attaque commença et le carnage fut terrible. Les Taïtiens se battaient homme contre homme ; ils opposaient leurs lances aux baïonnettes des soldats, la moitié seulement avait des armes à feu. S'ils avaient été mieux armés pas un Français ne leur eût échappé. Les canons de l'Uranie et du steamer lançaient la mitraille sur les Taïtiens: les tranchées étaient jonchées de morts. Il n'y avait point de blessés parmi les Taïtiens. Un homme, qu'un boulet avait frappé mortellement, eut encore la force de prendre une pierre et de la lancer contre le gouverneur Bruat, il le manqua et ren-[illegible] pour y chercher leurs parents [illegible] naient passifs, ou bien ils s'étaient laissé gagner par les Français; maintenant ils détestent hautement les Français. Les Français ont entassé les corps des Taïtiens et en ont fait des trophées de victoire; c'était une grossière insulte, car les Taïtiens ont coutume, après une bataille, d'enterrer les morts, sans distinguer entre amis et ennemis.

» Le gouverneur Bruat a dit qu'en livrant cette bataille il avait voulu venger le sang de ses concitoyens, morts dans la première affaire en l'honneur de la France. Je doute que le roi des Français considère une bataille remportée sur les Taïtiens comme ayant ajouté à la gloire de la France. La pauvre reine Pomaré est toujours à bord du vaisseau anglais le Basilic. Dans la lettre à l'amiral Thomas elle, dit : « Moi et mon peuple nous avons juré devant Dieu que l'Angleterre seule gouvernera Taïti tant que nous vivrons. » On a fait des îles Sandwich un état indépendant. Pourquoi n'en pas faire autant de Taïti? *Trois commissaires, un d'Angleterre, un autre de France et un troisième des Etats-Unis, hommes de prudence et de probité pourraient aider les Taïtiens pendant deux ou trois ans*, puis on les laisserait régler eux-mêmes leurs affaires avec les puissances étrangères. Quant à leurs affaires intérieures, elles étaient aussi bien réglées que celles d'aucun autre pays avant l'arrivée des Français. Le bruit a couru ces jours derniers que le gouverneur Bruat se proposait d'enlever la reine Pomaré du Basilic; cela ne m'étonnerait pas, il faut s'attendre à tout de la part des Français. Ils ne respectent point la propriété privée (usage observé par les nations, même en temps de guerre) : terres et maisons, propriétés de la société des missionnaires ont été saisies; bientôt ce sera le tour des églises. Dès que cette nouvelle a été connue des naturels, ils sont partis en masse. Les gens les plus misérables qui se trouvent à la solde des Français ne souffriraient pas un pareil procédé : aussi je pense que l'on y a renoncé. Si la France veut absolument garder Taïti, il faudra qu'elle sacrifie 10,000 hommes, car tous les habitants des îles sous le vent détestent, de même que les Taïtiens, les Français, et cette haine est dix fois plus forte depuis les derniers évènements. »

Cette correspondance est évidemment écrite sous l'inspiration de la haine, et elle présente, d'un bout à l'autre, un caractère de partialité qui ne permet pas d'ajouter foi aux [illegible] sur le combat de Mahaena sont inexacts.

Un correspondant du *Morning-Herald*, proteste également contre la domination de la France à Taïti, et demande que, du moins, le protectorat soit partagé entre la France et l'Angleterre. C'est là une niaiserie. Il est évident qu'après les faits accomplis, et dans l'état des choses, la France ne peut pas délaisser moitié de la protection à l'Angleterre. Ce serait tout perdre et jouer un rôle ridicule de dupe.

Du reste, nous voyons avec plaisir se produire ces idées de protectorat associé. C'est là un but auquel tout le monde doit tendre en Europe. Il faut que tous les peuples barbares se développent sous l'impulsion combinée des puissances chrétiennes. Si deux Etats seuls s'unissaient pour cette œuvre, il y aurait nécessairement duperie pour l'un d'eux. Cette fonction d'association, pour être bien remplie, exige l'organisation d'un système d'administration neutre. Les puissances doivent tendre à former

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

### SCIENCES MORALES.

#### Religion, Philosophie.

**HISTOIRE DES RELIGIONS**, par M. Sulan de Lirey.

L'ouvrage de M. Sulan de Lirey est un résumé instructif des croyances, des pratiques, des noms de divinités particulières aux différentes sectes qui ont divisé ou divisent encore le globe. On y trouve, pour les religions de l'Inde, des noms bizarres et des pratiques d'une superstition inepte ; pour le Nord, des noms barbares et un culte cruel et grossier ; pour la religion des Grecs et des Romains, un sommaire de la mythologie ; pour le judaïsme, un abrégé de l'Ancien-Testament ; pour le christianisme, un abrégé du Nouveau-Testament, etc. Le but de l'auteur n'a pas été de formuler un système sur le mouvement religieux de l'humanité ; mais son livre accuse de l'étude, des recherches, et un travail de synthèse qui seul mériterait des éloges.

**DÉMONSTRATION ÉVANGÉLIQUE DE TERTULLIEN, ORIGÈNE, EUSÈBE, SAINT AUGUSTIN, ETC.**; 16 v. grand in-8°, publiés par M. l'abbé Migne.

Cet ouvrage contient la reproduction *intégrale* de tout ce qui a été écrit de plus remarquable, depuis les premiers siècles du christianisme, en faveur du catholicisme. Nous en rendrons compte.

**HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE**, par H. Ritter ; traduit de l'allemand et précédé d'un mot sur la relation de la croyance avec la science ; par M. Trullard. 2 vol. in-8°.

Après nous avoir fait connaître avec clarté et précision, dans l'*Histoire de la philosophie ancienne*, le mouvement des idées, leurs transformations successives, les luttes des écoles entre elles, enfin toutes les vicissitudes dont la Grèce et Rome ont été les témoins, M. le docteur Ritter esquisse à larges traits la philosophie chrétienne, qu'il proclame supérieure à celle des Grecs. Ce dernier ouvrage est un bon résumé, une analyse consciencieuse des doctrines philosophiques des premiers pères de l'Eglise, et la modération dont a fait preuve l'auteur, nous fait croire qu'il sera un bon guide pour ceux qui veulent étudier l'état des opinions religieuses et morales aux premiers siècles du christianisme. Toutefois, nous sommes loin de partager son opinion sur les rapports de la philosophie et de la religion ; nous croyons qu'on ne doit point les séparer éternellement, et qu'elles finiront par ne faire qu'un ; les raisons qu'a données le traducteur, M. Trullard, pour maintenir l'isolement de la foi et de la science, ne nous paraissent pas concluantes. A part cette réserve, nous ne pouvons qu'applaudir M. Trullard d'avoir enrichi notre langue d'un ouvrage sérieux et instructif.

**LES FOUS ET LES ANGES**, par A. F. Bonvalot.

Dans la première partie de cet ouvrage, *les Fous*, l'auteur raconte une visite à Bedlam ; et décrit les aspects si variés que présente la démence. Dans la seconde partie, *les Anges*, nous sommes transportés en Perse ; nous assistons au combat d'Oromaze et d'Arimane, et au triomphe du génie du bien. L'ouvrage entier est symbolique et représente deux faces de la vie, le bien et le mal, les ténèbres et la lumière ; tout y est allégorique. Le voyage à Bedlam nous paraît une fiction, bien que M. Bonvalot donne de longs détails sur chacun des fous qu'il dit avoir visités, et qu'il orne son livre de huit caricatures sur l'Iliade, dessinées par l'un d'eux, à ce qu'il assure. Nous ne trouvons dans ces esquisses ni le style anglais, ni les caractères de la folie. L'ouvrage, du reste, est d'une lecture intéressante, et nous ne pouvons qu'applaudir au dénouement :

« Le Dieu puissant embrasse les anges dans son amour, sourit aux hommes avec bonté, et l'univers est inondé de l'ineffable félicité que respirent le monarque éternel et les nobles phalanges qui composent sa cour adorable. »

#### Politique.

**SOUVENIRS DE BELGRAVE-SQUARE**, *dédiés à tous les flétris et à tous ceux qui regrettent de ne pas l'être*, par M. Auguste Johanet.

Le voyage du duc de Bordeaux en Angleterre, la discussion du paragraphe de l'adresse concernant les légitimistes, la démission et la réélection des flétris, sont devenus, par la faute du gouvernement surtout, des évènements assez graves et qui ont trouvé leur historien ; historien c'est trop dire peut-être ; le titre de narrateur agréable conviendrait mieux à M. Johanet, qui a fait lui-même le pèlerinage de Londres, et qui, dans un style élégant, trouve moyen d'adresser un éloge à chacun de ses compagnons de route. Les souvenirs de Belgrave-Square sont trop récents ; l'auteur y a joué un rôle trop personnel, des relations trop étroites l'unissent aux sommités légitimistes pour qu'il puisse apprécier nos dissensions avec le coup-d'œil impartial d'un Tacite ou de la postérité. Cependant il a réuni toutes les pièces du procès, et nos gouvernants pourront profiter de plus d'une page de son livre. Nous leur citerons notamment le récit des visites que le comte de Chambord faisait en Ecosse dans les manufactures et dans les fermes.

« Les diverses phases de l'industrie, dit M. Johanet, attiraient continuellement son attention, et sa commisération se manifestait à l'aspect de ces enfants vieillis par l'excès et le genre du travail, hâves, étiolés par les veilles et l'absence de l'éducation morale. Tout en admirant le résultat des inventions mises en usage, il recherchait aussitôt le moyen de modifier le confectionnement, c'est-à-dire de restreindre le bénéfice du maître en l'obligeant à donner à l'ouvrier plus de temps pour manger, pour respirer l'air, pour recevoir les leçons de la religion et jouir de la vie de famille. »

Pourquoi le parti légitimiste, laissant dormir un peu la politique qui ne qui réussit pas toujours très bien, ne se livrerait-il pas à l'étude des questions économiques, et ne deviendrait-il pas résolument un parti social?

**RÉSURRECTION DE LA LIBERTÉ GRECQUE**, par Nicolas Stephanopoli de Commène. Brochure in-8°. 1844.

Cet ouvrage est un appel aux puissances occidentales contre les usurpations moscovites : « Vous avez formé, dit-il, en 1814, une coalition pour renverser Napoléon dont les guerres étaient le plus souvent provoquées par ses ennemis ; vous avez déclaré faire acte de stabilité universelle en vous unissant contre cet empereur dont le mouvement conquérant n'était en France qu'un accident *passager*, occasionné par le caractère du chef et par les circonstances extraordinaires de la révolution, et vous resteriez indifférentes dans une imprévoyante apathie à la vue des immenses conquêtes de la Russie, qui sont les conséquences du système *persévérant* de ses envahissements en Europe et en Asie. Vous vous êtes coalisées pour attaquer la nation la plus civilisée, dont le génie bienfaisant compensait les maux de la guerre par les découvertes civilisatrices et les améliorations administratives, et vous hésiteriez aujourd'hui à vous unir contre le conquérant du Nord, qui est près de recommencer en Europe les invasions du quatrième siècle, et menace l'existence de tous les Etats ? Vous allez une seconde fois abandonner Constantinople aux barbares ; ne vous rappelez-vous pas qu'au quinzième siècle les chrétiens eurent à se repentir amèrement de n'avoir pas voulu venir au secours de cette ville, menacée par les Turcs ? Eh bien, elle est en ce moment menacée, elle est serrée de près par les Moscovites, et vous ne faites rien ; bien plus, la Grande-Bretagne consent à la leur abandonner en retour d'Alexandrie, sans s'apercevoir qu'elle commettrait ainsi la faute immense de donner à sa rivale la seule force qui lui manque encore : des ports, des marins, des vaisseaux ; les ports, les marins, les vaisseaux grecs, à l'aide desquels les Russes finiraient par expulser les Anglais de la Méditerannée. »

M. de Commène insiste sur la nécessité pour les puissances Européennes, et surtout pour la France, de consolider l'indépendance du nouveau royaume de Grèce, dont l'existence assurée serait une des plus puissantes barrières que l'Occident pût opposer la Russie.

#### Législation.

**COURS DE DROIT ADMINISTRATIF**, *professé à la Faculté de droit de Paris*; par M. Macarel, conseiller d'État. Première partie : Organisation et attributions des autorités administratives.

Dès 1818, M. Macarel publiait ses *Eléments de Jurisprudence administrative*, dont les idées d'ensemble, et de généralisation portèrent une vive lumière, dans ces catacombes qu'on appelle le *Bulletin des lois*. Cet ouvrage, le premier qui ait été fait sur l'administration, et qui long-temps seul a dirigé les hommes pratiques, fut bientôt suivi du *Recueil des arrêts du conseil d'Etat*, le premier encore qui ait paru en ce genre. Tout en publiant son recueil, M. Macarel travaillait avec M. de Gerando, à la composition des *Institutes de droit administratif*, ouvrage immense par les vastes proportions qu'il embrasse, par les recherches qu'il a coûtées à ses auteurs, par les résultats qu'il a obtenus, en dotant la France d'un Code administratif, autant que cette importante matière peut être codifiée. En 1828, M. Macarel édita deux nouveaux ouvrages : l'un sur les *tribunaux administratifs*, matière jusqu'alors inexplorée ; l'autre sur les *ateliers insalubres*, reproduit depuis dans l'*Encyclopédie du droit* et analysé dans tous les répertoires. Vers la même époque le pacha d'Egypte ayant envoyé en France quelques jeunes Egyptiens pour y achever leur éducation, M. Macarel fut choisi pour les initier à la connaissance de nos institutions. Les études auxquelles il se livra alors avec ses élèves (comme il nous l'apprend dans ses Eléments de droit politique), embrassèrent le droit naturel et des gens, le droit public général, l'économie po-

positivement contre le jury ; la seconde chambre est d'un avis opposé : elle voudrait même, pour donner plus de garanties aux accusés, leur accorder la faculté de refuser, sans explication, un tiers des jurés appelés à siéger. Les deux chambres sont d'accord sur la nature et l'étendue des fonctions du ministère public, en établissant qu'il doit avoir toute l'autorité nécessaire pour soutenir les intérêts de la société et protéger ceux de l'accusé. Sur les droits réservés au juge d'instruction, la commission de la première chambre et celle de la seconde diffèrent beaucoup : celle-ci voudrait écarter, comme inutiles et souvent vexatoires, plusieurs mesures, telles, par exemple, que l'ouverture des lettres, les perquisitions domiciliaires, etc., etc. ; l'autre veut abandonner l'emploi de ces moyens au discernement du magistrat. Quant à la publicité des débats, il y a trois opinions : le projet du gouvernement propose de n'admettre aux séances que les adultes et les hommes seulement ; la seconde chambre croit que la dernière séance, celle des plaidoiries et du jugement, pourrait être entièrement publique ; la commission de la première chambre penche pour le projet du gouvernement, tout en déclarant qu'il y aurait lieu à quelques modifications. Voici un des considérants sur lesquels on s'appuie pour n'admettre aux séances que les hommes adultes : « La femme allemande, dit la commission, n'a rien à démêler avec la cour ; sa place est à la maison : il y a peu d'affaires criminelles qui puissent profiter à son instruction ou à l'ennoblissement de ses sentiments. »

---

Le gouvernement prussien est sur le point de prendre une mesure qui changera profondément l'administration de ce pays. Il s'agit de modifier et de régler, d'après une nouvelle base, les attributions des présidents-généraux des provinces. La Prusse se compose de huit provinces qui sont divisées en vingt-cinq départements. Cette division est établie, non d'après la population, mais d'après la nature et l'origine historique des institutions. Relativement à l'administration locale, chaque département se subdivise en un certain nombre de districts.

...province était gouvernée par un président-général, qui réunissait dans ses mains la ... civiles et administratives : instruction publique, culte, perception de l'impôt, voies de transport et de communication, administration forestière, tout aboutissait à la présidence générale, tout dépendait d'elle, et marchait sous ses yeux et d'après son impulsion directe. Un tel pouvoir était trop étendu pour être toujours efficace. Le gouvernement central s'en apercevait, et il s'est enfin décidé à procéder à une organisation nouvelle. D'après un plan qui serait déjà arrêté, les présidents-généraux des huit provinces ne seraient chargés que des affaires de l'administration proprement dite. La surveillance des écoles et autres établissements d'instruction passerait au consistoire, qui serait en outre chargé des affaires du culte. L'administration financière de chaque province, serait organisée séparément. L'administration des forêts ferait aussi un corps à part. Il est entendu que toutes ces administrations resteront en communication di-

...médicale de l'Italie.

On a profité de la présence du congrès pour inaugurer les monuments de trois hommes célèbres : du mathématicien Bonaventura Cavalieri, moine du dix-septième siècle ; de Pietro Verri, littérateur du dix-huitième, et de Romagnosi, le premier jurisconsulte de l'Italie au dix-neuvième siècle, mort en 1834.

L'ouverture du Salon du palais de Brera, l'Exposition de l'industrie avaient également été réservées pour cette solennité.

Le vice-roi, l'archevêque, le gouverneur, le podesta M. le comte Casati, les principales autorités ont assisté à l'ouverture du congrès. Le comte Vitaliano Borromeo, de la famille la plus illustre par la magnificence royale avec laquelle elle a multiplié les actes de bienfaisance dans toute la Lombardie depuis trois siècles, nommé président général du congrès, a prononcé un discours sur l'histoire et le progrès de la littérature, des sciences et des arts en Lombardie. Le prince Charles-Lucien Bonaparte a été élu président de la section de zoologie, d'anatomie et de physiologie comparées.

Des expériences du plus haut intérêt ont été faites aux frais de la ville : l'une par le professeur Schœnbein sur certaines propriétés du nitrogène (azote), l'autre de M. Boutigny sur les phénomènes que présentent l'eau et d'autres liquides mis en contact avec des surfaces solides ayant une température déterminée ; enfin une troisième, du professeur Matteucci, sur la conductibilité de la terre pour le fluide électrique.

Nous ferons connaître les résultats de ces expériences.

Dans la séance du 15 on a, sur la proposition du prince Ch. L. Bonaparte, désigné la ville de Gênes pour le lieu de réunion du congrès de 1846. Le congrès de 1845 doit se réunir à Naples.

D'après les titres des différents Mémoires qui ont été lus à l'assemblée et les discussions qu'ils ont soulevées, on a lieu de présumer que le congrès de Milan n'aura pas été inutile aux progrès des sciences.

---

## Télégraphie.

Fidèles à l'impartialité dont nous nous faisons un devoir, nous ne balançons pas à donner place dans nos colonnes à la lettre suivante, qui nous parvient à propos du nouveau système de télégraphie de M. Gonon.

Paris, 28 septembre 1844.

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans votre feuille du 27 courant, un article sur le télégraphe à *volets* et à *flèches* de M. Gonon. M. Alfred de Mersey ne doute pas que le gouvernement ne fasse l'essai du procédé, attendu que l'inventeur se propose d'installer à ses frais une ligne télégraphique de quelque étendue aux portes de Paris, et qu'alors le retentissement de ce fait d'un télégraphe fonctionnant de jour et de nuit, sera bien capable de faire sortir l'administration de son inertie ordinaire.

Permettez-moi de vous faire observer, d'une part, que la loi est bien

...table pour la transmission des signaux ; ... sible : son instrument est beau en lui-même, mais il est lourd, difficile à manier, surtout en l'affublant d'une charge nouvelle pour l'éclairage de nuit, qui ne donnera jamais que des signaux confus.

Je persiste à croire que l'aérographe, muni d'un régulateur, l'emportera, comme système de *nuit et de jour* sur un instrument plus compliqué : on doit chercher la vitesse et la sûreté dans la simplicité et de l'instrument et des signaux qu'il transmet. Il ne faut pas oublier que dans une ligne on a affaire à des manœuvres, blasés et ennuyés, à qui il ne faut pas demander un travail de grande attention, et surtout d'imagination.

Je désire que M. Gonon soit plus heureux que moi, et que cette petite protestation trouve une place dans votre journal.

Veuillez agréer, etc., DELATOUR.

---

## Extérieur.

**Angleterre.** — Le 20 septembre, les États de Guernesey, ou le corps représentatif de l'île, se sont assemblés pour voter une adresse à la reine afin de venger les habitants des calomnies qu'on a répandues contre leur loyauté et leur soumission. L'assemblée se composait du bailly, des jurats du clergé, de l'attorney général et des députés de toutes les paroisses de l'île. L'adresse a été votée à l'unanimité. (*Times.*)

**Portugal.** — On écrit de Lisbonne, 25 septembre, au *Morning-Herald*, que la chute du ministère Costa-Cabral est à la veille de s'accomplir. La reine a chargé le duc de Palmella, avec le vicomte de Sa da Bandeira, de la formation d'un nouveau ministère.

**Égypte.** — On écrit d'Alexandrie, le 19 septembre :

« Parmi les passagers venus par les bateaux français, se trouve un agent de l'administration des postes de Londres qui, assure-t-on, a déjà eu plusieurs entretiens avec Artim-Bey. Suivant les on dit, celui-ci aurait enlevé à cet agent tout espoir de conclure un traité. Le pacha promet et accordera toujours sa protection pour le passage de la malle et des voyageurs anglais, comme il a fait jusqu'à présent, même quand l'Angleterre était avec lui en état d'hostilité ; mais il ne veut pas consentir à signer un traité qui lui ôterait peut-être un jour sa liberté. »

**Brésil.** — On lit dans le *Journal de Comercio de Rio de Janeiro*, en date du 10 juillet :

« Des envoyés extraordinaires sont arrivés à Rio, venant de la Prusse et de l'Autriche. Le vicomte d'Abrantès, qui a été une fois ministre des affaires et trois fois ministre des finances, vient d'être envoyé pour une mission spéciale en Prusse. Il s'agit, dit-on, d'un traité avec le Zollverein. »

**Montevideo.** — On écrit de Montevideo, 24 juin :

« Une adresse a été présentée à l'amiral Purvis à son départ de Montevideo par les Anglais résidant dans cette ville, afin de lui témoigner

---

itique, la statistique générale, l'administration générale. Tel fut le programme que M. Macarel conçut pour ses jeunes Égyptiens, programme exécuté avec bonheur, à n'en juger que par les *Éléments de droit public*, le seul ouvrage encore publié des savants traités qu'il composa alors sur toutes les matières de son enseignement. Les *Éléments de droit politique*, traduits depuis en plusieurs langues, ont été suivis du *Traité de la fortune publique*, entrepris avec la collaboration de M. Boulatignier : cette œuvre importante, dont trois volumes restent encore à publier, s'est, dès son apparition, placée comme une autorité dans la bibliothèque de l'économiste et du financier.

C'est M. Macarel, actuellement professeur, qui, dans ses ouvrages, a mis en circulation une foule d'idées utiles dont nous ne voulons citer qu'une seule : la création d'une *Faculté des sciences politiques et administratives*? N'est-ce pas lui qui, étant directeur des communes au ministère de l'intérieur, s'occupa le premier des colonies agricoles, fit faire le relevé de tous les petits cours d'eau, conçut un plan général d'irrigations et de défrichements? N'est-ce pas lui enfin qui, plus récemment, donna l'idée d'une chaire de *législation industrielle*, créée depuis au Conservatoire des arts et métiers?

Le cours que nous annonçons aujourd'hui, est la synthèse de tous les travaux qui l'ont précédé, le résumé des constantes études de l'auteur, le résultat de sa longue pratique à la cour de cassation et au conseil d'État.

### Histoire, Biographies.

BIOGRAPHIE PORTATIVE UNIVERSELLE, *suivie d'une table chronologique et alphabétique des noms mentionnés dans l'ouvrage*, par L. Lalanne, L. Régnier, J. Mongin, etc.

Cette biographie est l'une des plus complètes qui aient été publiées jusqu'ici ; si l'on veut se borner aux dates et aux faits principaux, elle remplit très bien son but, et peut former du reste une excellente table des matières pour la biographie universelle de Michaud.

Les auteurs ont eu l'heureuse idée d'ajouter aux articles consacrés aux peintres et aux sculpteurs, l'indication des musées, palais et églises où les œuvres de ces maîtres sont conservées. On trouve à la fin du volume une table alphabétique et chronologique des noms mentionnés dans l'ouvrage. En somme, ce volume peut remplacer pour les gens du monde les biographies universelles qui sont d'un prix assez élevé.

UN MILLION DE FAITS, *aide-mémoire universel des sciences, des arts et des lettres* ; par MM. Aycard, Desportes, P. Gervais, L. et Lud. Lalanne, Le Pileur, Martins, Vergé et Young. — 3e édit. un très fort vol. in-12, avec 500 fig.

Les auteurs de ce livre ont eu pour but de résumer en un seul volume toutes les connaissances humaines, tant celles qui sont relatives au monde matériel, que celles qui se rattachent aux faits de l'ordre moral. Le plus grand obstacle qu'ils avaient à surmonter, et devant lequel leurs devanciers sans exception avaient échoué, c'était de classer convenablement les diverses branches des sciences, et c'est ce qu'ils sont parvenus à faire en suivant l'ordre indiqué par M. Ampère. Leur plan n'est pas toutefois absolument celui de cet illustre savant ; mais nous croyons que les quelques modifications qu'ils y ont apportées sont bien motivées. Le grand mérite de

ce livre c'est l'ordre parfait qu'on y voit régner, et la table très ample, au moyen de laquelle on peut consulter tous les faits possibles, expliqués par ceux qui les devancent, et quelquefois aussi par ceux qui les suivent.

### SCIENCES PHYSIQUES.

#### Physiologie.

LES MYSTÈRES DU SOMMEIL ET DU MAGNÉTISME, *explication des prodiges qu'offre cet état de la vie humaine*, par M. A. Debay.

M. Debay, dont nous avons publié deux feuilletons sur les mœurs algériennes, est un médecin doué d'imagination, de trop d'imagination peut-être. Sur le magnétisme, sujet à moitié médical, à moitié fantastique, il a fait un petit livre amusant, mais dont la science, nous le craignons, tirera peu de profit. C'est une collection d'anecdotes généralement bien racontées, mais qui ont peu d'authenticité, qui ne se rattachent qu'indirectement au magnétisme et dont plusieurs sont loin d'être neuves. Vous savez l'aventure de ce mari qui escortait le convoi funèbre de sa femme et qui criait aux porteurs : *Prenez garde aux broussailles*, parce qu'une fois déjà, en pareille circonstance, la piqûre des épines avait réveillé sa femme d'une profonde léthargie ; vous connaissez aussi ce trait de charité que chaque génération attribue à ses artistes favoris, cette histoire de musiciens célèbres qui chantent à la porte d'un café pour un pauvre aveugle ; vous n'ignorez pas non plus l'historiette de Cazotte prédisant en 1788 à une élégante réunion, que presque tous les assistants auraient la tête coupée ; eh bien ! M. Debay reproduit et rhabille tous ces anas, il brode un peu l'histoire de la femme léthargique et de son mari, la place dans les Pyrénées et l'intitule mystérieusement *Cataphora* ; l'anecdote des chanteurs figure sous ce titre : *Contagion de l'exemple*, et celle de Cazotte sous la rubrique *hallucination*. Le voisinage de ces historiettes fera du tort aux faits curieux, nouveaux, peut-être authentiques, recueillis dans l'ouvrage de M. Debay. Cependant, nous le répétons, ce petit livre est amusant, il a eu deux éditions ; il pourrait bien en avoir une troisième ; mais que l'auteur ne puise plus dans Mathieu Laensberg ! S'il veut absolument réimprimer des historiettes d'almanach, voici la nouvelle année : qu'il consulte l'*Almanach prophétique*, l'*Almanach industriel* ou mieux que tout cela notre fameux *Almanach phalanstérien*, qui doit condamner à l'oubli tous les Nostradamus passés, présents et futurs.

#### Botanique. Agriculture.

CULTURE DES JARDINS MARAICHERS DU MIDI DE LA FRANCE, par M. Maffre. 1844. Paris, Bouchard-Huzard.

La partie de l'horticulture qui tient à la production d'une portion essentielle des aliments nécessaires à la population des villes, forme le lien entre l'horticulture et l'agriculture. La production de ces denrées indispensables n'est organisée dans une juste proportion avec les besoins de la consommation que sur quelques points très clair-semés de notre territoire. Le gouvernement a fait preuve de sa sollicitude pour la culture maraîchère, en provoquant par un prix important prorogé pour 1845, des écrits destinés à vulgariser les procédés de cette culture. Agissant d'après les mêmes vues, la société royale et centrale d'agriculture a couronné l'ouvrage de M. Maffre, contenant un tableau fidèle des procédés

de l'horticulture maraîchère dans le midi de la France. Ce n'est plus, comme aux environs de Paris, une suite de procédés ingénieux et d'une exécution difficile, ayant pour but de forcer la nature à donner des produits que, sans le secours de l'art, elle refuserait aux climats septentrionaux ; c'est une culture simple quoique fort bien entendue qui cherche à obtenir des produits abondants et d'excellente qualité, mais seulement à l'époque où la nature les accorde d'elle-même à l'heureuse température de nos départements du Midi.

L'absence presque absolue de couches et de châssis vitrés, et l'irrigation par imbibition substituée au travail de l'arrosoir, établissent une différence bien tranchée entre la culture maraîchère du nord et celle du midi de la France.

Le lecteur est complètement initié à cette dernière culture par le livre de M. Maffre. L'auteur n'est pourtant pas jardinier, mais il est lié d'amitié avec l'un des plus habiles praticiens des environs de Pézenas, canton justement renommé pour ses cultures maraîchères, qui n'occupent pas moins de 100 hectares.

Ce livre a donc été écrit comme devraient l'être tous les traités du même genre, par un homme éclairé, presque sous la dictée de l'habile praticien. Les jardiniers de tout le midi de la France peuvent le prendre pour guide en toute sûreté et réaliser, partout où les débouchés ne manquent pas pour leurs produits, les mêmes merveilles qu'à Pézenas, où un hectare de jardin donne en moyenne tous les ans pour 5,000 francs de fruits et de légumes, de sorte que le produit brut de 100 hectares environ dépasse un demi-million par an, et fait vivre dans l'aisance une population de 750 personnes. A. Y.

### LITTÉRATURE.

BRUITS DU SIÈCLE, poésies, par Léon Magnier. — Paris 1843.

On nous dit que la poésie est mourante, faute d'idées nouvelles qui offrent à l'art l'occasion de se vivifier à de nouvelles sources. Voici un poëte, qui consacre son inspiration à découvrir ces nouvelles voies. La tâche est rude, et, sur un semblable terrain, il y a toujours de la gloire à acquérir, quand même on n'atteindrait pas complètement le but qu'on s'est proposé ; à ce titre nous devons des encouragements à M. Léon Magnier, poëte de transition ; il est du petit nombre de ceux qui ont foi, et qui marchent patients et intrépides dans leur foi. Nous sommes heureux de lui crier : courage !

GLORIANA, par M. Louis Ulbach. — in-8°

Tieck (*Voyage dans le Bleu*) fait ainsi parler Gloriana, l'une de ses plus ravissantes créations : « Je suis la reine de la poésie. J'ai souri à beaucoup d'hommes ; tous sont tombés à mes genoux ; et tous, mon regard les effleurât-il seulement en passant, sont de ce moment devenus heureux par moi. » M. L. Ulbach est probablement épris de cette déité, dont il écrit le nom en tête de son volume ; mais nous avons peine à croire que cette belle et douce figure allemande lui soit jamais apparue ; s'il a quelques-uns des sentiments du poëte, la forme n'est rien pour lui ; ne voit pas qu'il se plaise à parer cette poésie dont il nous parle avec tant d'enthousiasme et qu'il semble aimer comme une maîtresse ; nous avons vu dans ses vers des incorrections, des fautes de grammaire que Gloriana n'aurait certainement pas approuvées.

[illegible] qu'on avait appris à New-York par la goëlette la Victoria, qui avait quitté Haïti le 21 août, que le bruit courait à Jacmel qu'une nouvelle révolution aurait éclaté aux Cayes, dirigée par les mulâtres, revenus en grand nombre. Le capitaine Bruce n'avait pas pu retarder son voyage pour s'assurer de l'exactitude du fait.

— Ce qu'on a dit de l'appui prêté par le gouvernement brésilien à la république de Montevideo contre Buenos-Ayres ne paraît pas se confirmer. On lit dans le *Journal du Commerce* de Rio-Janeiro, feuille semi-officielle : « Des bruits ont couru sur une guerre près d'éclater entre le Brésil et l'une des républiques de la Plata. Bien que le gouvernement impérial ait cru prendre des mesures de précautions, et renforcer le corps de troupes de Rio-Grande, nous pouvons assurer qu'en ce moment le gouvernement ne songe pas à se départir de la ligne de neutralité qu'il a strictement gardée jusqu'à ce jour. »

## Faits divers.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire où il leur annonce qu'à l'avenir ils recevront, à la fin de chaque session, pour la bibliothèque administrative des préfectures, un exemplaire des procès-verbaux et des impressions de la chambre des pairs et de la chambre des députés.

— Ce matin, à huit heures et demie, la famille royale est partie du palais de Saint-Cloud pour se rendre à Eu. Les ministres, les officiers de la cour, les autorités civiles et militaires de Seine-et-Oise, ainsi que le préfet de police, ont salué la famille à son départ. Le cortège, qui a pris la route de Beauvais et d'Abbeville, se composait de la voiture royale, attelée de huit chevaux et escortée d'un détachement de hussards, de deux voitures à six chevaux et de plusieurs fourgons. La cour arrivera ce soir à Eu sur les neuf ou dix heures.

— M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat du ministère des travaux publics, est parti ce matin pour l'Irlande, où il va étudier la question des chemins de fer atmosphériques.

— M. le colonel Marengo va, dit-on, être nommé maréchal-de-camp et directeur général de la colonisation en Algérie.

— Il est mort, en 1843, 6 grand-croix de la Légion-d'Honneur, 15 grands-officiers, 32 commandeurs, 173 officiers et 1,195 chevaliers; en tout, 1,421 membres de la Légion-d'Honneur.

— Au 25 septembre, l'actif de la banque de France était de 499 millions 758,130 fr. 52 c.; les espèces en caisse montaient à 261 millions 135,974 fr. 72 c.; et les opérations réalisées pendant le troisième trimestre de 1844 s'élevaient à 2 milliards 623 millions 872,258 fr.

— On s'occupe beaucoup, dit la *Presse*, d'un grand fait scientifique : le célèbre Mischerlich, de Berlin, qui a déjà fait de si belles découvertes en chimie, et qui se trouve en ce moment à Paris, serait parvenu à reproduire dans son laboratoire toutes les opérations de la nature. On y voit des métaux et des minéraux absolument semblables à ceux qui se composent mystérieusement dans les entrailles de la terre. Encore un pas, et la pierre philosophale est trouvée !

— C'est samedi 5 que commencent les courses de chevaux de Chantilly patronnées par le duc de Nemours. Ces courses dureront deux jours. Voici la longue liste des prix qui seront disputés par les quatre-vingt-quinze chevaux qu'on dit être engagés : Le samedi 5 : *critérium* de 1re

[illegible] de Metz et différents établissements de bienfaisance.

— En examinant le banc de sable récemment découvert près du port du Hâvre, le directeur de ce port en a rencontré un autre non moins dangereux que le premier, et situé dans le sud 9° 30 ouest du phare de la jetée du nord-ouest, à la distance de 2,235 mètres. Ce banc, composé de sable fin, est terminé par un plateau de 200 mètres de long sur 60 mètres de large, qui gît nord-est et sud-ouest. L'élévation de ce plateau, au-dessus du niveau de l'eau, sera, au moment de la basse mer du 13 octobre prochain, de 2 pieds 6 pouces. Cet écueil présente des dangers aux navires qui donnent en Seine, à ceux qui, de mer montante, appareillent de la rade du Hâvre pour Honfleur, et encore aux navires qui sortent du port du Hâvre avec des vents d'ouest, et lorsque le jusant a commencé.

» Les changements qui s'opèrent dans cette partie de notre rade, dit le *Journal du Hâvre*, en signalant ce nouvel écueil, commencent à devenir inquiétants. En effet, en démontrant l'impossibilité d'établir une nouvelle entrée dans le sud, au beau milieu de ces fonds mobiles, ils ne renversent pas seulement les projets d'avenir, mais encore ils sont pleins de périls pour le présent, et menacent d'aggraver les inconvénients de notre port. »

— Le *Courrier du Hâvre* nous apprend que le tribunal de police correctionnelle, dans son audience du 21, a déclaré *bonne et valable* la saisie des terrines de Nérac et des boîtes de conserves, opérée chez M. Boissier; qu'elle l'a condamné à 50 fr. d'amende, aux dépens et à la confiscation des objets saisis.

Cependant des témoins ont déclaré, sur une expertise faite séance tenante que les perdreaux sur lesquels on expérimentait, pouvaient bien être préparés depuis sept à huit mois; mais le ministère public et le tribunal n'en ont pas moins persisté dans l'application inintelligente de la lettre morte de la loi.

— Une rixe grave a éclaté le 15 septembre entre les ouvriers de la percée du Lioran, au village des Chazes. Huit d'entre eux ont été grièvement blessés; la gendarmerie de Vic, accourue en toute hâte sur le théâtre de ce fâcheux évènement, a arrêté les trois principaux coupables qui ont été conduits dans les prisons d'Aurillac. (*Haute-Auvergne.*)

— On construit en ce moment, par suite d'une commande de l'empereur de Russie, dans les ateliers de M. Bary, Kurtis et Kennedy, à Liverpool, un pont en fer qui doit être jeté sur la Newa à Saint-Pétersbourg. Ce pont aura 300 mètres de longueur; le poids total du fer sera de 8,000 tonneaux. Quant à la dépense, il est impossible de l'évaluer dès à présent. La partie en fer de la construction coûtera plus de 2,500,000 francs.

— La *Gazette de Madrid* du 28 courant, publie un décret du ministre de l'intérieur, créant un nouveau plan d'enseignement des beaux-arts pour l'amélioration des études de l'Académie royale de San Fernando. Ce plan devra être mis à exécution dans toutes ses parties en octobre 1845, et l'Académie de San Fernando proposera au gouvernement toutes les mesures nécessaires pour y parvenir.

— Deux mille deux cents exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, dans les journées de jeudi et de vendredi. (*Voir aux Annonces.*)

| Valeurs au compt. | 1er C. | Der C. | le C. pr. | F. étrang. | 1er C. | Der C. | le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/4 | » » | B. » 1/4 |
| 4 0/0.... | 105 50 | » » | H. » 75 | — Portugais. | » » | » » | » » |
| O. de la V. | 1472 50 | » » | » » | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr. | » » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 50 | » » | B. » 25 |
| C. L. 5000 | 5055 » | » » | » » | — Romain.. | 105 » | » » | » » |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1250 » | » » | » » |
| C. hyp... | 766 25 | » » | B. 1 25 | Emp. d'Haïti. | 425 » | 430 » | H. 5 » |
| Gan.... | 1255 » | » » | H. 5 » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

| Chemins de fer | 1er C. | Der C. | le C. pr. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 915 » | » » | B. 10 » | Au 15. | » » |
| V. R. Dr. | » » | 385 » | » » | — | » » |
| — R. G. | » » | 257 50 | B. 1 25 | — 258 75. | » » |
| Orléans. | 982 50 | 981 25 | B. 1 25 | — 982 50, 980. | B. 5 » |
| Strasb.. | 260 » | 260 » | B. 1 25 | — 260. | B. 1 25 |
| Rouen.. | 982 50 | » » | B. 2 50 | — 985, 981 25. | B. 3 25 |
| Havre... | 750 » | 748 75 | B. 2 50 | — 750. | B. 1 25 |
| Marseill. | 757 50 | » » | B. 2 50 | — | » » |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » » |

**LONDRES, 2 OCT.**
Consol.... 100 3/8.
Esp. act... 24.
Portug.....
Mexic..... 35 1/4.
Brésil...... 85 1/2.
5 0/0 holl.
2 1/2 do....
Rouen..... 58 3/4.
Orléans.... 38 1/2 5/8.

**C. DE LA COULISSE.**
Av..... 81 85.
Ap..... 81 70.
Rep. fin c..
3 0/0, 05 10.
5 0/0, 15, 20.
Bons du Trésor.

**PRIMES.**
3 0/0 f. p. 82, 81 95 d. un. 82 15, 82 d. 50.
F. p. 82 30 15 d. un. 82 50, 45 d. 50.
5 0/0 f. c. 119 10, 118 70 d. 50.
Orléans, 986 25, 985 d. 10 15 oct.
Rouen, 990, 986 25 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 81,50 : 2 derniers mois, 82,50 à 82,00; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 72,25 ; lin, 70,50. — Voitures, 6,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 95,00 à 00,00; cour. du mois, 94,00 à 95,00 ; 2 derniers mois, 82,00 à 00,00; 8 premiers mois 1845, 73,00 à 74,00.

SAVON.—Disponible 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

L'ILLUSTRATION poursuit et consolide le succès de vogue qu'elle a obtenu dès le premier jour. L'attrait de cette magnifique publication augmente avec le nombre de ses abonnés, par le calcul intelligent de ses éditeurs, qui redoublent d'efforts et de dépenses, à mesure que la recette de l'entreprise devient plus abondante, bien différents en cela de ceux qui compromettent le succès en négligeant les moyens par lesquels il a été obtenu. Le numéro de cette semaine est d'une richesse qui surpasse ce qu'on avait vu jusqu'à ce jour. La relation de l'expédition de MM. Bravais, Martins et Lepileur, pleine d'intérêt par les détails pittoresques du récit, est ornée de 12 belles gravures; le récit de l'exposition des trophées du Maroc est accompagné également de 12 gravures, qui feront assister les départements et l'étranger au spectacle qui attire en ce moment tout Paris devant ces dépouilles marocaines.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Le congrès agricole breton s'est ouvert le 29 septembre, sous la présidence de M. Jules Rieffel, dans la salle de la mairie de Rennes. Le bureau est formé et l'on s'occupe déjà de l'exposition publique des instruments aratoires, qui se tiendra dans les anciennes salles basses du Présidial. L'exhibition d'animaux venus de toutes les parties de la Bretagne, et la distribution des primes auront lieu jeudi prochain, 4 octobre, sur le Champ-de-Mars.

La société d'agriculture de Grenoble a eu aussi son concours d'instruments aratoires et d'horticulture; nous empruntons au *Courrier de l'Isère* quelques mots de description sur cette solennité remarquable :

« Ce concours a dépassé toutes les espérances. Il serait impossible de décrire les magnifiques collections de fleurs et de fruits qui ont été mises sous les yeux des amateurs. Les exposants ont pu s'en apercevoir du reste à l'empressement que le public a mis à venir admirer leurs produits, malgré le mauvais temps.

» La partie la plus utile, quoique la moins brillante du concours, l'exposition des légumes, n'offrait pas moins d'intérêt que celle des fleurs. Evidemment nos horticulteurs sont en progrès. On ne peut se figurer toutes les variétés de choux, de pommes de terre, qui se distinguaient autant par la beauté que par le nombre. Des céréales de qualité supérieure, des fruits splendides et rares, jusqu'à un ananas doré et parfumé, des dahlias de toutes les couleurs et de toutes les formes, et en si grande profusion, qu'ils tapissaient entièrement de hautes étagères; enfin des chanvres indigènes et exotiques plus gros que le bras et haut comme des arbres, voilà ce que nous avons eu sous les yeux. »

### *Vendanges.*

On écrit de Metz, du 2 octobre :

Les vendanges commenceront demain sur quelques points des environs de Metz : les craintes que le temps pluvieux et sombre de la dernière quinzaine de juillet et d'une partie du mois d'août avait fait concevoir ne se sont pas réalisées. Sans présenter les apparences d'une de ces récoltes dont le souvenir se perpétue, les vignes de notre département promettent en qualité et en quantité une bonne année moyenne.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 3 Octobre. | | | | 4 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1489 q. | 93 k. | | Arrivages | 498 q. | 58 k. | |
| Ventes | 2375 | 58 | | Ventes | 864 | 95 | |
| Restant | 14348 | 95 | | Restant | 13982 | 58 | |
| Cours moyen | | 35,04 | | Cours moyen | | 34,97 | |
| Cours-taxe | | 34,94 | | Cours-taxe | | 34,92 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 7q. | 85k. | 30,95 à 51,00 | Gr. | 26q. | 89k. | 38,85 à 52,00 |
| 1re | 38 | 11 | 43,60 à 49,70 | 1re | 284 | 17 | 33,00 à 37,55 |
| 2e | 692 | 37 | 35,00 à 37,55 | 2e | 253 | 63 | 33,10 à 31,40 |
| 3e | 436 | 20 | 32,50 à 34,40 | 3e | 10 | 89 | 26,10 à 27,05 |
| 4e | 5 | 14 | 29,30 à 00,00 | 4e | 09 | 43 | 22,95 à 21,30 |
| Al. | 879 | 62 | 33,00 à 45,30 | Al. | 157 | 00 | 36,30 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 2 oct.—Froment 1re 21.66; 2e 20,66; 3e 20,00. — Seigle 10,66 à 11,32. — Orge 11,00.—Avoine 6,16 à 6,50.

LAFERTÉ-GAUCHER, 2 oct. — Froment 1re 21,32; 2e 20,66; 3e 20,00.—Seigle 10,66,—Avoine 6,00 à 6,33.

ARRAS, 2 oct.—Froment blanc 18,00 à 19,50; de roux 15,00 à 19,25.— Seigle 11,00 à 11,50. —Escourgeon 10,50 à 12,00. — Avoine 5,50 à 6,75.

Le marché n'a pas été très fourni en blé et les prix n'en ont pas varié; il en fut de même des seigles et escourgeons. Les avoines moins recherchées.

VALENCIENNES, 2 oct. —Froment 1re 20,00 à 21,00; 2e 19,00 à 19,75; 3e 18,00 à 18,75. — Seigle 10.50 à 11,00. — Orge 11,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

Le cours officiel du froment a augmenté aujourd'hui de 81 c.

Nous n'avions que fort peu de froment sur notre place; cette denrée était demandée malgré le peu de qualité du grain; les blés de semence formaient presque à eux seuls l'approvisionnement. Les blés anciens sont toujours en faveur. L'orge est demandée. Les autres graines sans variation.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. aur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 3 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1953 | 1908 | 45 | 1 14 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 55 | 81 | 4 | 1 08 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 699 | 696 | 3 | 1 36 | 1 18 | 1 » |
| Moutons.. | 9926 | 8154 | 1772 | 1 38 | 1 12 | » 83 |

LA CHAPELLE. *Marchés des 3 et 4 octobre.* — Sur 887 bœufs 880 ont été vendus 1,15-1,10-1,00. — 684 veaux ont été amenés et tous vendus 1,40-1,20-1,10.

### Volaille et gibier.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 2 octobre.* — Chevreuils 30,00. — Lièvres 1,75 à 5,00. — Lapins 1,10 à 2,00. — Dindes grasses 5,00 à 7,75.— Do ordinaires 1,00 à 3,50.— Oies 2,00 à 4,00. — Chapons 2,00 à 5,00. — Poules et Poulets 1,00 à 3,75. — Canards 1,50 à 2,00. — Canetons 2,25 à 3,00. — Perdrix 1,00 à 2,00. — Cailles 0,75 à 0,75. — Râles 1,00. — Pigeons 0,18 à 0,60. — Vanneaux 0,50.

## INDUSTRIE SÉRICICOLE.

On ne lira pas sans intérêt les données statistiques suivantes empruntées au *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* :

« Il y a quinze ans à peine, la France ne comptait guère encore que six départements où la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie fussent devenus l'objet d'une exploitation à peu près générale; actuellement on peut dire à la rigueur que, sur les quatre-vingt-six départements qui constituent le sol de la France, soixante-quatre y cultivent le mûrier et produisent plus ou moins de soie.

» On ne peut évaluer aujourd'hui à moins de 100 millions le produit de nos magnaneries et de nos filatures, et cependant les besoins de la consommation vont bien au-delà. Tous les ans, la douane constate encore une entrée de 60 millions de soies étrangères pour le seul besoin de nos fabriques : c'est donc une valeur totale de 160 millions de matière première que nos fabricants de soieries mettent en œuvre dans une seule campagne industrielle. »

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 1er octobre. — Les affaires continuent à avoir de l'activité sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche, et les prix se soutiennent.

Les belles qualités de Joyeuse 30 fr. 60, 30 fr. 40 et 29 fr. 70 le 1/2 kil. — Les deuxièmes choix 28 fr. 80, 28 fr. 50, 28 fr. 27 fr. 50, 27 fr. et 26 fr. 70 le 1/2 kilo.

Les belles soies d'Aubenas et des environs 30 fr., 29 fr. 50 le 1/2 kilo. — Les deuxième qualités 28 fr. 50, 28 fr., 27 et 26 fr. 60 le 1/2 kilo.

A Nismes, il y a toujours grande activité dans la fabrique.

A Avignon, les transactions ont été assez nombreuses pendant la semaine dernière. Les 5/6 et 6/7 cocons valaient 54 à 56 fr. le kilo.

A Marseille, les ventes de la semaine écoulée ont été assez considérables : on peut le évaluer à plus de 150 balles; elles ont porté plus particulièrement sur les Baruthine blanches, Antioche et Castravan jaune, Perse Morée et Payembol Cette dernière sorte a été livrée à un prix auquel on était loin de s'attendre. — Voici l'état de la consommation : 16 ball. Baruthine à 9 fr. 50 le 1/2 kil. — 42 b. Castravan à 11 fr. 50 et 14 fr. 25. — 25 b. Antioche à 12 et 12 fr. 25. — 14 b. Perse à 16 fr. 50. — 31 b. Morée fine à 24 fr. 50. — 10 b. Payembol à 13 fr. 75. — 4 b. Ardassine à 13 fr. — 3 b. Salonique à 27 fr. — 3 b. Brousse G. et P. G. à 18 et 23 fr. — 2 b. Trame de M. à 20 fr.

## Sels.

NANTES, 2 octobre. — La récolte des marais salants de la côte de Bretagne, si souvent interrompue par les pluies, a été définitivement close du 5 au 10 de l'écoulé. Au résultat, cette année est très heureuse pour nos contrées, et les producteurs de sel seront complètement dédommagés des pertes qu'ils ont faites l'année dernière. On compte dans les salines des cantons de Guérande et du Croisic sur un produit de 32 à 34 hectolitres par œillet, qui peuvent rendre au propriétaire, d'après les prix actuels des sels, 50 à 60 fr., déduction faite de la part du paludier : or, cela fait un revenu de 20 p. 0/0, la valeur moyenne de l'œillet étant de 300 fr.

Le cours des sels a peu varié depuis le commencement de septembre. Voici comment on les cote au Croisic et au Pouliguen :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sel nouveau, | de | 3,80 à 4 fr. | les 100 kil. sous vergues. |
| Sel de 1842 et 43, | | 5,80 | 6 — |
| Sel lavé, étuvé, | | 5,80 | 6 — |
| Sel raffiné, | | 8,00 | — |

Ces sels sont très recherchés dans ce moment. Quelques fortes maisons de l'intérieur en ont fait des achats considérables. C'est ce qui a maintenu les prix au cours actuel.

# MISE EN VENTE

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.** (Voir ci-dessous la liste.)

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**
**Orné de vignettes sur bois.**

**50 CENTIMES.** — **ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.**

# ALMANACH PHALANSTERIEN.

**TABLE DES MATIÈRES.**

Fêtes, Marées, Eclipses.—Calendrier.—Dialogue-préface.—Souverains des principaux États.—Principalesfoires de France.—Longitude ; ascension droite ; déclinaison du soleil ; temps moyen, etc.—Tableau des mesures légales.—Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux.—Mesures itinéraires étrangères.—Administration des Postes.—Astronomie.—Tableau du système du monde.—Hauteur des principales montagnes.—Le budget.—Les impôts.—Consommation de Paris.—Chemins de fer en France.—Annuaire de 1843-1844.—Hygiène, ou art de la santé.—Importance des fonctions de la peau.—Respiration.—Nutrition.—Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents.—Asphyxiés, etc.—Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage.—Testaments.—Successions.—Enfants naturels.—Rapports des propriétaires et des locataires.—Baux.—Réparations.—Application de l'armée aux travaux publics.—Assurances nationales par l'Etat.—Compagnies à prime fixe.—Sociétés mutuelles.—Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation.—L'Algérie, le Sénégal et Madagascar.—Océanie.—Les Iles Marquises.—Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie ; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles : Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes : Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

**Adresses des Dépositaires du Comptoir central de la Librairie où se vend l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN, ainsi que tous les ouvrages de CH. FOURIER et de l'ECOLE SOCIÉTAIRE.**

**AIN.**
*Bourg.*—Mercier-Livel.
**AISNE.**
*St-Quentin.*—Deloy.
*Guise.*—Fournier.
*Laon.*—Huriez.
*Vervins.*—Martin.
*Ch.-Thierry.*—Duproix-Desemery.
*Soissons.*—Sestre.
— Vantage.
*Chauny.*—Visbecq.
**ALLIER.**
*Cusset.*—Bourgarel.
*Moulins.*—Desrosiers.
**ARDENNES.**
*Rocroi.*—Binet.
— Cauchard.
*Attigny.*—Deroche.
*Vouziers.*—Flamand-Ansiaux.
*Sedan.*—Fèvre.
*Charleville.*—Joly.
— Letellier.
*Vouziers.*—Lapie.
**AUBE.**
*Troyes.*—Febvre.
*Arcis-sur-Aube.*—Fremmont.
*Nogent-sur-Seine.*—Lemaître.
*Bar-sur-Aube.*—Maillot.
*Bar-sur-Seine.*—Saillard.
**AUDE.**
*Narbonne.*—Caillard.
*Carcassonne.*—Combélerand.
*Narbonne.*—Dedieu.
*Limoux.*—Ichac.
*Carcassonne.*—Lajoux.
**BOUCHES-DU-RHONE.**
*Aix.*—Aubin.
*Marseille.*—Camoin (Mme).
— Dutertre.
— Terris.
**CALVADOS.**
*Caen.*—Avonde.
*Honfleur.*—Delarue.
*Falaise.*—Littaye.
*Isigny.*—Llégard.
*Bayeux.*—Lelouvelet.
*Caen.*—Rupalley.
**CANTAL.**
*Aurillac.*—Audin.
*St-Flour.*—Vidal.
**CHARENTE.**
*Angoulême.*—Chabot.
*Cognac.*—Gérard.
*Angoulême.*—Hubert et comp.
**CHARENTE-INFÉRIEURE.**
*Saintes.*—Bourbaud.
*La Rochelle.*—Cailland.
*Saintes.*—Charrier.
*Rochefort.*—Penard.
*St-Jean-d'Angély.*—Saudau.
*Saintes.*—Laffont.
**CHER.**
*St-Amand.*—[illegible]
*Bourges.*—Vermeil.
**CORRÈZE.**
*Tulle.*—Descaich.
*Brives.*—Lalande,
— Laffarguie.
**COTE-D'OR.**
*Dijon.*—Clunel.
*Semur.*—Migniot.
**COTES-DU-NORD.**
*Loudéac.*—Anger.
*Guingamp.*—Jollivet,
*Dinan.*—Barouge.
**CREUSE.**
*Guéret.*—Niveau-Dugenet,
**DORDOGNE.**
*Périgueux.*—Baylé.
*Bergerac.*—Boyer.
*Sarlat.*—Larnaudie.
*Périgueux.*—Lafon-Dufour.
*Riberac.*—Roussel.
**DOUBS.**
*Montbéliard.*—Barbier.
*Besançon.*—Deis.
**DROME.**
*Montélimart.*—Bourron.
*Valence.*—Charvin.
**EURE.**
*Evreux.*—Cornemillot.
*Pont-Audemer.*—Dugas-Lecomte.
*Vernon.*—Leroy.
*Bernay.*—Lefèvre.
*Louviers.*—Prevost.
*Bernay.*—Taillade (Mme).
**EURE-ET-LOIR.**
*Dreux.*—Audiger.
*Chartres.*—Garnier.
*Châteaudun.*—Lecesne.
*Nogent-le-Rotrou.*—Sursin.
**FINISTÈRE.**
*Brest.*—Freund.
— Hébert.
— Lagattu.
*Quimper.*—Lefebvre.
**GARD.**
*Nimes.*—Bianquis-Gignoux.
— Giraud.
— Waton.
**GARONNE (HAUTE).**
*St-Gaudens.*—Abadie.
*Toulouse.*—Delboy.
— Lebon.
**GERS.**
*Auch.*—Brun.
*Mirande.*—Groc.
**GIRONDE.**
*Bordeaux.*—Chaumas.
*Libourne.*—Devillechenous.
*Bordeaux.*—Faye.
— Féret.
**HÉRAULT.**
*Lodève.*—Barthez.
*Montpellier.*—Castel.
*Béziers.*—Carrière.
*Cette.*—Destrech.
*Montpellier.*—Patras.
*Pézénas.*—Richard.
*Montpellier.*—Virenque.
**ILLE-ET-VILAINE.**
*St-Malo.*—Carruel.
*Redon.*—Dubois.
*Rennes.*—Frout.
**INDRE.**
*Issoudun.*—Cotard.
— Ingand-Lepinte.
*Châteauroux.*—Nuret.
— Salviac.
**INDRE-ET-LOIRE.**
*Tours.*—Aigre.
— Chevrier.
**ISÈRE.**
*Bourgoin.*—Vauvillez.
*Grenoble.*—Velot.
*Vienne.*—Vidal.
**JURA.**
*Salins.*—Cornu.
*Lons-le-Saulnier.*—Marmorat.
**LANDES.**
*Aire-sur-l'Adour.*—Doléac.
*St-Sever.*—Perris.
*Mont-de-Marsan.*—Amiel.
**LOIR-ET-CHER.**
*Romorantin.*—Cros.
*Vendôme.*—Henrion.
**LOIRE.**
*St-Etienne.*—Delarue.
— Mathieu.
**LOIRE (Haute).**
*Brioude.*—Cheminard.
*Puy.*—Giraud.
— Jacquet-Chauve.
**LOIRE-INFÉRIEURE.**
*Nantes.*—Burolleau.
*Châteaubriand.*—Chevalier.
*Nantes.*—Forest.
— Gueraud.
**LOIRET.**
*Gien.*—Buvry.
*Orléans.*—Garnier.
*Beaugency.*—Gatineau.
*Montargis.*—Guilmineau.
*Pithiviers.*—Langevin.
**LOT.**
*Cahors.*—Calmette.
**LOT-ET-GARONNE.**
*Agen.*—Bertrand.
**MAINE-ET-LOIRE.**
*Angers.*—Gachet.
*Saumur.*—Jaraud.
*Angers.*—Lebossé.
**MANCHE.**
*Granville.*—Barré.
*Valognes.*—Capellé.
*Avranches.*—Desjardins.
*Cherbourg.*—Feu-Ardent.
— Lecouflet.
*Avranches.*—Letreguilly.
*St-Lô.*—Rousseau.
**MARNE.**
*Reims.*—Brissart-Person.
*Montmirail.*—Brodard.
*Reims.*—Brissart fils.
— Herbemont.
*Epernay.*—Momenhiem.
*Sézanne.*—Maltrait.
*Châlons-sur-Marne.*—Martin.
*S.-Ménéhould.*—Poignée Darnault.
**MARNE (Haute).**
*Bourbonne-les-Bains.*—Athénas.
*Bourmont.*—Guerre.
**MAYENNE.**
*Château-Gontier.*—Delaplace.
*Laval.*—Feillé-Grandpré.
*Mayenne.*—Moreau-Rével.
**MEURTHE.**
*Toul.*—Bastien (Veuve).
*Nancy.*—Grimblot.
*Lunéville.*—Georges (Veuve).
*Nancy.*—Gonet (Mlle).
**MEUSE.**
*St-Mihiel.*—Dardare.
*Bar-le-Duc.*—Laguerre.
*Verdun.*—Lippmann.
**MORBIHAN.**
*Vannes.*—Cauderan.
*Lorient.*—Gousset.
— Pelter.
**MOSELLE.**
*Metz.*—Lorette.
**NIÈVRE.**
*Clamecy.*—Chrétien.
*Cosne.*—Gourdet.
*Nevers.*—Morel.
*La Charité.*—Usquin-Devray.
— Virlz.
**NORD.**
*Avesnes.*—Dubois.
*Cateau.*—Dumesnil.
*Valenciennes.*—Giard.
*Cambrai.*—Giard (Ve).
— Hattu.
*Dunkerque.*—Leys-Hochard.
**OISE.**
*Senlis.*—Billot.
*Clermont.*—Danicourt.
*Compiègne.*—Galtier et Graux.
*Noyon.*—Soulas-Amondry.
*Beauvais.*—Tremblay.
— Caux-Porquier.
**ORNE.**
*L'Aigle.*—Bazire-Lallem.
*Alençon.*—Bodé.
— Fouchet-Toutain.
*Mortagne.*—Longin aîné.
*Argentan.*—Pennel.
**PAS-DE-CALAIS.**
*Calais.*—Demotier.
*Montreuil-sur-Mer.*—Duval.
*Saint-Omer.*—Légier.
— Tumerel-Bertram.
*Arras.*—Toplus.
*Saint-Omer.*—Vuatine.
*Boulogne-sur-Mer.*—Watel.
**PUY-DE-DOME.**
*Riom.*—Leboyer.
*Clermont-Ferr.*—Paris-Beaulieu.
*Ambert.*—Vandange.
*Clermont-Ferrand.*—Veysset.
**PYRÉNÉES (Hautes-).**
*Tarbes.*—Collongues.
**PYRÉNÉES (Basses-).**
*Pau.*—Bassy.
*Bayonne.*—Jaymebon.
*Pau.*—Lafon.
**PYRÉNÉES-ORIENTALES.**
*Perpignan.*—Alzine.
— Julia frères.
**RHIN (BAS-).**
*Strasbourg.*—Derivaux.
— Schneider.
**RHIN (HAUT-).**
*Belfort.*—Clerc.
*Mulhausen.*—Jourdan-Morel.
*Colmar.*—Kæpplin.
*Mulhausen.*—Risler.
**RHONE.**
*Lyon.*—Ayné fils.
— Chambe.
— Dumas.
— Giraudier.
— Guymon.
— Nourtier.
**SAONE (HAUTE-).**
*Vesoul.*—Zæppfel.
**SAONE-ET-LOIRE.**
*Châlon-s-Saône.*—Boyer.
*Louhans.*—Bouchot.
*Mâcon.*—Deville.
**SARTHE.**
*Château-du-Loir.*—Duquesne.
*Mamers.*—Longin jeune.
*Lafléche.*—Luxembourg.
*Sablé.*—Nauchieu.
*Le Mans.*—Pesche.
*Saint-Calais.*—Peltier-Voisin.
*Le Mans.*—Touchard.
**SEINE.**
*Paris.*—Franck, succ. de Broch..
**SEINE-ET-OISE.**
*Magny.*—Petit.
*Mantes.*—Vavasseur.
**SEINE-ET-MARNE.**
*Meaux.*—Balliard.
*Fontainebleau.*—L'Huillier.
**SEINE-INFÉRIEURE.**
*Neufchâtel.*—Bouvet.
*Montivilliers.*—Hébert.
*Rouen.*—Haulard.
*Le Hâvre.*—Jehenne.
*Rouen.*—Lebrument.
*Fécamp.*—Nichel.
*Yvetot.*—Viel-Delamarre.
**SÈVRES (DEUX-).**
*Niort.*—Clouzot.
*Niort.*—Robin.
**SOMME.**
*Amiens.*—Caron (Alfred).
*Abbeville.*—Grare.
*Montdidier.*—Leroux.
*Amiens.*—Prevost-Allo.
*Péronne.*—Trépant.
*Doulens.*—Vion.
**TARN-ET-GARONNE.**
*Montauban.*—Verdier.
**VAR.**
*Toulon.*—Fleury.
— Laurent.
— Monge et Willam.
**VAUCLUSE.**
*Avignon.*—Clément-Saint-Just.
*Carpentras.*—Gachet.
— Oddou.
**VENDÉE.**
*Bourbon-Vendée.*—Musseau.
*Aux Sables.*—Tristan-Bossu.
*Fontenay.*—Robuchon.
**VIENNE.**
*Poitiers.*—Bourcés.
— Létang.
*Châtellerault.*—Varigault.
**VOSGES.**
*St-Dié.*—Féry-Laprevotte.
**YONNE.**
*Avallon.*—Chamerot (Mlle).
*Sens.*—Lacouture.
*Auxerre.*—Maillefer.
**ALGÉRIE.**
*Alger.*—Dubos.
**ÉTRANGER.**
*Vevay.*—Blanchou.
*Berlin.*—Duncker.
*Bruxelles.*—Dech.
*Liége.*—Desoër.
*Gand.*—Hoste.
*Rome.*—Merle.
*Madrid.*—Monier.
*Florence.*—Molini.
*Athènes.*—Nast.
*Stuttgard.*—Neef (Paul).
*Bruxelles.*—Périchon.
*Chambéry.*—Perrin.
*Vienne.*—Rohrmann.
*La Haye.*—Van-Stockum.
*Amsterdam.*—Van-Bakkenes.
*Livourne.*—Ayraldi.
*Genève.*—[illegible]
*Pesth.*—Emich.
*Milan.*—Teodier.
*Lisbonne.*—Plantier.
*Lausanne.*—Chantrens.
*Neufchâtel.*—Kissling.
*Bruxelles.*—[illegible]
*Copenhague.*—[illegible]

vince où cet événement a eu lieu qu'il se mette en rapport avec le chef de la peuplade, qu'il fasse faire une enquête, et qu'il exige une réparation, si le meurtre du lieutenant Molesworth et de ses hommes n'a pas été provoqué par de mauvais traitements envers les naturels,—ce qui est possible. La France doit intervenir, parce que les droits qu'elle a sur Madagascar, et que le ministre de la marine a proclamés récemment à la tribune nationale, lui imposent le devoir et l'obligation de veiller à ce qu'aucun acte de barbarie ne soit commis dans la grande île à l'égard de ses alliés. La France, du moment où elle prétend des droits sur un pays, est responsable devant l'Europe de tous les crimes et de toutes les injures dont les peuples civilisés peuvent avoir à se plaindre dans ce pays.

Et non seulement le devoir et l'honneur commandent au gouvernement français d'agir, mais l'intérêt de la France en fait une loi pressante. Les Anglais, certainement, désireront avoir réparation de l'insulte et tirer vengeance de la mort des leurs. Or, il serait impolitique, il serait très dangereux de laisser à l'Angleterre le soin de se faire justice elle-même. Il ne faut pas que les Anglais viennent montrer leur pavillon, faire acte de force et d'autorité sur une terre que nos ministres ont déclarée nôtre, en plein parlement, en face du monde. Les Anglais ont trop constamment affecté de nier nos droits sur Madagascar.

Cette affaire peut avoir de très fâcheuses conséquences, si nous n'agissons pas promptement. On connaît trop bien le zèle scrupuleux du gouvernement anglais chaque fois qu'il s'agit d'une injure faite à un sujet britannique, et surtout à un officier de l'armée navale, pour ne pas être convaincu qu'il donnera suite à l'affaire Molesworth. En 1838, un capitaine du commerce mauricien, M. Mario, ayant été insulté sur la côte est, une corvette alla demander réparation au gouvernement hova, et l'obtint. A l'est, il y a un gouvernement régulier, et l'on conçoit que les Anglais aient pu s'adresser aux Hovas ; mais à l'ouest, où il n'existe aucune autorité étendue, dans une contrée presque sauvage, c'est à la France qu'il appartient de prendre les devants pour traiter, et de se poser en intermédiaire. Notre dignité ne nous permet pas de laisser faire à l'Angleterre ; notre intérêt nous le défend expressément. Les déclarations d'un ministre de la marine à la tribune du pays ne peuvent pas être de vains mots ; elles engagent sérieusement. Puisque *la France a, sur Madagascar, des droits incontestables et incontestés* (paroles de M. le ministre de la marine et de M. Galos, directeur des colonies), c'est à elle que doivent être réservés l'honneur et le privilége d'intervenir sur la terre Malegache ; c'est elle qui doit garantir les nations civilisées et amies contre toute injure des barbares ; c'est à elle qu'il appartient de défendre, sur la grande île africaine, les droits de la justice et de l'humanité.

---

Il est maintenant hors de doute que, dans l'affaire du Maroc, notre gouvernement a agi sous l'influence et d'après les avis du gouvernement anglais. On croirait au moins que c'est l'Angleterre, dont les intérêts pou-

sion que sir Bulwer a ... deux jours après son arrivée, le traité était conclu. La *Gazette d'Augsbourg* affirme que l'empereur était préparé à payer les frais de la guerre, et qu'il ne s'agissait que de les réclamer pour les obtenir.

## Réforme administrative. (1)

I. PERSONNEL.— *Traitement des fonctionnaires.*

Le personnel administratif constitué, il faut l'indemniser de son travail par un traitement convenable.

C'est déclarer dès l'abord que les fonctions gratuites nous paraissent contraires aux règles d'une bonne administration. Dans un pays où l'égalité des partages mène à la médiocrité des fortunes, pendant que l'égalité des éducations appelle l'égalité des ambitions, tout privilége réservé à l'aristocratie de l'argent est un contre-sens. De plus en lui accordant l'honneur d'un dévouement désintéressé, on lui crée une influence que souvent rien ne justifie, et on retombe dans le double abus de toute aristocratie, l'injuste exclusion des uns, l'inaptitude des autres. L'expérience confirme pleinement cette critique. Le travail administratif est généralement mal fait par des fonctionnaires non salariés, qui croient puiser dans la générosité de leur abnégation le droit de négligence et d'insubordination. Leur demander une collaboration active, c'est les irriter comme par une exigence impatiente. Interrogez les préfets, les sous-préfets, les procureurs du roi sur la valeur du concours des maires ; ils répondront unanimement que, par défaut de lumières ou de bonne volonté, une foule d'utiles opérations se font mal ou ne se font pas. Si, au contraire, et les exemples n'en manquent pas, les maires prennent au sérieux leurs devoirs, on est témoin d'une injustice choquante, d'autres fonctionnaires autour d'eux se trouvant rétribués. C'est ainsi que les maires des chefs-lieux de canton envient, et avec raison, le sort des juges de paix moins occupés qu'ils le sont eux-mêmes, et cependant payés par le budget.

Dans l'état actuel des mœurs publiques, les fonctionnaires doivent renoncer à demander la fortune à leurs services, et se résoudre à ne relever le niveau de leur modeste condition que par l'éclat de leur mérite personnel. C'est même une bonne garantie d'élévation dans les sentiments que le désintéressement qu'annonce une pareille ambition. Mais entre l'opulence qui enorgueillit l'homme et insulte à la misère publique, et la pauvreté qui humilie, il y a toute une échelle de positions aisées où le fonctionnaire doit obtenir sa place. Il est plaisant d'entendre les boutiquiers et les financiers, dont la vie se passe à rançonner le peuple, déclamer contre les *budgétivores*, et prétendre que les honneurs publics donnent une suffisante considération sans qu'il soit nécessaire de leur accorder le lustre d'un bon traitement, comme si l'impôt que le commerce prélève sur les contribuables n'était pas beaucoup plus onéreux et un peu moins honnête que celui du budget ! Il est certain, pour tout homme de bonne foi, que généralement les emplois publics sont médiocrement rétribués, et qu'en élevant les salaires la considération des employés serait loin de baisser. Il n'y a plus que certaines places dans les hautes régions du pouvoir qui ... bien modérée à des hommes dont le bras se fatigue douze à quinze heures par jour. Mais le progrès doit consister à les affranchir eux-mêmes de cette dure servitude et non à étendre sur tous son lourd niveau. Il faut à l'homme quelques loisirs pour le rafraîchissement de la pensée, pour les réjouissances de la famille ou de l'amitié, pour les recueillements religieux, pour la culture des arts ou des sciences qui embellissent la vie, et, sortant l'homme du cercle de fer d'une même œuvre, l'empêchent de s'y abrutir. Quand le militaire s'enquiert d'agriculture ou d'industrie, le magistrat de littérature, l'administrateur de beaux-arts, l'esprit s'étend dans ces études diverses ; les préjugés de métier se dissipent, et, grâce à la multiplicité des points de vue, l'âme s'ouvre à l'intelligence vraie et lumineuse des choses humaines. Ajoutons enfin, et pour quelques-uns ce sera un puissant argument, que cette variété de travaux représente en civilisation une des plus magnifiques réformes de l'avenir dont elle est à la fois le signe et le germe. Dans la mesure du possible actuel, elle seule peut développer les aptitudes multiples de notre nature.

L'élévation des traitements offre un dernier avantage, moins apprécié qu'il ne le mériterait. Quand les emplois sont peu rétribués, relativement à la position des fonctionnaires, ils deviennent comme un patrimoine des localités, parce qu'ils ne conviennent qu'à des gens vivant au sein de leur famille et au centre de leurs affaires ; telles sont entre autres les fonctions de juge-de-paix, de juge, de conseiller de préfecture. Or, cela est un grand mal. Généralement, les indigènes conviennent, dans un poste quelconque, moins que des étrangers. En vain les premiers se prévalent de ce qu'ils appellent la connaissance du pays ; ils ne se défendent que par de pénibles efforts sur eux-mêmes, qu'il ne faut pas trop souvent demander à la faiblesse humaine, des sollicitations de l'amitié ou de la parenté, du souci de leur intérêt ou de leur popularité. Le défaut d'ambition dont ils se font un titre, relâche leur zèle ; et quand la bienveillance les entoure, privés de l'utile aiguillon de la critique, ils s'engourdissent avec insouciance dans la certitude de l'approbation. N'ont-ils pas, au contraire, le bonheur assez rare d'être prophètes dans leur pays, ils supportent le poids des torts de famille, des querelles politiques, des légèretés de jeunesse présents au souvenir. Rarement ils parviennent à désarmer la jalousie ou la haine ; tandis que des étrangers intelligents, en quelques semaines de prudente observation, connaissent suffisamment l'esprit public qui les surveille, et conquièrent bientôt, par leur mérite personnel, l'estime et la considération qui se refusent rarement à l'élévation du talent et du caractère, surtout lorsqu'elle se fortifie de l'indépendance bien connue des positions.

Le traitement doit-il être fixe ou variable suivant le travail accompli ? En principe il est bon d'exciter le zèle du fonctionnaire par une rétribution qui croisse avec ses peines ; or c'est par une légitime application de cette règle que sont accordées des gratifications, des primes, des indemnités, des remises, etc... Il faut toutefois veiller à ce que la dignité des fonctionnaires ne soit pas compromise, ce qui arrive lorsqu'au lieu d'être rétribués par l'État, ils perçoivent les émoluments des mains des parties, comme les juges de paix et les curés ; pour eux le principe si juste du casuel devient vexatoire à l'égard des citoyens et humiliant pour eux-mêmes, obli-

(1) Voir les numéros des 29, 30 septembre et 2 octobre.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

### Troisième partie.

#### XXXIV.

#### L'ETNA.

Le cap Tyndare, où le brick devait attendre la reine, est situé sur la côte septentrionale de la Sicile. Il fallait, pour s'y rendre en ligne droite, traverser l'Etna, puis une contrée agreste coupée de vallées profondes, hérissées d'âpres montagnes et presque entièrement dénuée de population : cette dernière circonstance était décisive pour Caroline qui, dans la situation actuelle, redoutait toute espèce de rencontre, et préférait les plus rudes fatigues au danger de voir percer son incognito. Quant à redescendre à Catane, elle n'y pensait même pas ; elle s'applaudissait, au contraire, de l'incident qui la dispensait de traverser cette ville une seconde fois. Qui sait si une nouvelle épreuve aurait eu le succès de la première ? Ajoutons que les craintes exprimées par l'*Alter Ego* de Castroné étaient loin d'être chimériques. Non seulement les démarches de la reine auraient été observées, mais on attendait son retour à Catane pour lui faire subir un interrogatoire dans les formes. Ce n'est pas qu'on soupçonnât sa qualité véritable : on la prenait pour ce qu'elle s'était donnée, mais on espérait tirer d'elle des éclaircissements sur le brick suspect qui l'avait amenée et qui n'avait fait que paraître et disparaître. La nouvelle combinaison coupait court à toutes ces difficultés, prévenait tous ces périls.

Le soleil avait marché pendant l'entretien de la reine avec Castoréo ; cependant, il était encore assez haut quand ils se séparèrent, pour qu'elle pût espérer de franchir avant la nuit les hauteurs et toute la région déserte du volcan. Le guide qui l'avait amenée de Catane devait la conduire jusqu'au premier village du revers opposé. On se rappelle qu'outre sa camériste, sa suite n'était composée que de deux hommes du brick qui lui servaient d'escorte et l'auraient suivie jusqu'aux confins de la terre.

La grotte de l'ermite auquel nous rendrons son nom de frère Agathon, était située à la lisière des forêts ; c'est-à-dire à l'extrême limite de la végétation, de la vie ; au-delà il n'y a plus rien, rien que le désert et la mort. Les premiers milles se firent sans trop de difficultés : le sol, d'abord assez ferme, offrait aux pas des chevaux et des mules une résistance suffisante pour assurer leur marche ; parfois seulement on avait à traverser quelques champs de neige, qui, rares d'abord, se multiplient à mesure qu'on approche des hautes cimes. En quelques endroits la neige est recouverte par la lave et conservée par elle des années entières. Le temps était parfaitement calme, le soleil radieux et l'air si transparent que la vue portait jusqu'à Malte. La sérénité de l'air, la splendeur du ciel faisaient paraître plus lugubres et plus terribles par le contraste, la stérilité, la désolation de ces régions maudites.

On côtoya d'abord la redoutable Vallée-du-Bœuf, incommensurable abîme dont les parois sont taillées à pic et les vastes profondeurs remplies de scories noires et de bitume liquéfié. Un peu plus loin s'ouvre une autre vallée, un autre abîme appelé la Citerne, et qui est formé de laves superposées en couches régulières, sorte d'échelle graduée où la science peut étudier l'âge du volcan. Des herbes desséchées, quelques maigres arbustes, derniers efforts, efforts impuissants d'une nature lasse de la destruction, végètent péniblement à l'extrême bord du précipice ; tout le reste est d'une effrayante aridité. Ce n'est point ici, comme le disent les pâtres, une des bouches de l'enfer, c'est l'enfer lui-même : la sombre fantaisie d'Alighieri n'a rien inventé : le volcan a posé devant lui, il n'a eu qu'à le copier pour porter l'épouvante dans les consciences timorées et les imaginations superstitieuses. L'Etna est l'Enfer du Dante retourné : la forêt d'abord, puis les régions du soufre, du feu et les frimats éternels. Chaque cercle de la Cité Dolente a son correspondant et son type dans les cercles de la Montagne infernale. Seulement la nature a jeté dans l'espace ce que le poète a plongé dans les entrailles de la terre.

La caravane montait toujours ; la reine était silencieuse, et tout le monde imitait son silence ; ses yeux erraient au hasard sur les horreurs sublimes qui l'environnaient, sans faire part de ses impressions à personne, pas même à sa camériste. Le sol, d'abord ferme, était devenu friable et mouvant : on marchait dans le sable et la cendre ; les montures enfonçaient à chaque pas, et quelquefois jusqu'au genou. On avançait lentement et le soleil descendait vite. On fit de cette manière, et non sans peine, plusieurs milles encore ; enfin on atteignit le plateau supérieur, le Piano-del-Lago, où est bâtie la Tour du Philosophe. Le mot tour est ici quelque peu ambitieux, car cette ruine fameuse se réduit à un quarré de briques qui, à peine, s'élèvent à quelques pouces du sol. Quelle fut sa destination ? Voilà le problème, et dix-huit siècles de controverse ne l'ont pas résolu.

Les uns veulent que ç'ait été un observatoire, les autres une vigie des Sarrazins ou des Normands ; ceux-ci prétendent que ce fut un temple de Vulcain, ceux là une simple maison de refuge bâtie à l'époque où l'empereur Adrien fit l'ascension de l'Etna. Enfin l'opinion vulgaire, celle-là même qui lui a fait donner son nom actuel, est qu'elle fut élevée en l'honneur d'Empédocle ou par lui-même, lorsqu'il se retira, comme Castoréo, sur ces hauteurs augustes où Platon vint méditer à son tour. On ajoute même que, jaloux de faire croire au monde que les dieux l'avaient enlevé au ciel, Empédocle poussa l'héroïsme de l'orgueil jusqu'à se précipiter dans le sein du cratère ; mais voyez la fatalité ! le volcan rejeta les sandales du philosophe, qui, frustré par là des honneurs posthumes qu'il s'était promis, perdit les bénéfices de son vaniteux suicide et resta simple mortel comme devant. C'était jouer de malheur ; mais son mécompte n'a pas découragé ses successeurs ; la race des Empédocles n'est pas éteinte ; que de philosophes, encore aujourd'hui, se croient dieux pour se dispenser d'être hommes ! Sublimes révélateurs, cachez bien vos sandales !

La tour du Philosophe marque le point culminant de l'Etna, moins toutefois le cratère qui la domine et qui a la figure d'un cône tronqué. Le cratère est comme la gueule du monstre ; c'est par là qu'il vomit en mugissant des torrents de fumée et de flamme qui, tour à tour, embrasent ou ternissent le ciel. Arrivée là, Caroline se retourna pour mesurer l'espace qu'elle avait parcouru et pour jeter un dernier regard sur la carte immense déployée à ses pieds. Quoique toujours le même, le point de vue avait changé d'aspect avec les changements survenus dans la position du soleil. Les parties de l'île qui le matin se trouvaient lumineuses étaient maintenant dans l'ombre, et d'autres qui alors gisaient dans

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre.

» la preuve au ministère de la marine que l'on trouve de la houille au » nord-ouest de Madagascar, dans le pays des Sakalaves. »

Le 16 juillet, la *Léocadie*, de Nantes, chargée et prête à appareiller, a fait subitement une voie d'eau. Elle aurait sombré en rade, sans le prompt et zélé secours des équipages des corvettes la *Prudente* et la *Sarcelle*, et des employés de l'Etablissement de la marine.

La corvette-vapeur l'*Archimède*, capitaine Pâris, qui va rejoindre l'expédition de Chine, est passée à Bourbon au milieu de juin. Elle avait à bord MM. Isabel, Davelny, Vincent, Goudard, Chandot, Boutton, Macquet et Rhivet, missionnaires, qui vont courageusement dévouer leur vie à la propagation de la parole chrétienne; et les délégués du commerce français, MM. Stedde, Rondot, Renard, Haussmann, de Charlus. « La délégation commerciale, disent les feuilles coloniales, s'occupe activement, durant sa relâche à Bourbon, d'étudier le commerce de notre île, son industrie agricole, ses relations avec Madagascar et Maskat, les Indes et l'Australie, et de recueillir les vœux de ses négociants et de ses planteurs. »

Une lettre du 15 avril, adressée par le consul français à Sidney au gouverneur de Bourbon, donne les plus tristes nouvelles sur la situation industrielle de la colonie australienne. Il y avait eu plus de quinze cents faillites déclarées, et ce mouvement de ruine continuait. Cette crise pesait presque exclusivement sur les propriétaires du sol, sur les colons. Elle était le résultat de fausses et énormes spéculations sur les terres et les troupeaux.

L'île Rodrigue a été dévastée par les coups de vent; presque toutes les maisons ont été renversées.

L'île Maurice, notre ancienne Ile de France, est dans un cruel état de souffrance. Depuis trois ans, les sécheresses ont fortement diminué les produits du sol. Nous lisons dans le *Cernéen* que les exportations de sucre qui, en 1842, avaient été de 74 millions de livres, sont descendues en 1843 à 48,000,000, et en 1844 à 53,000,000. Ce déficit, sur deux récoltes, de plus de 47 millions de livres, représente un capital de près de quinze millions de francs. Cet appauvrissement et diverses autres causes, telles que l'enfouissement de l'argent par les laboureurs indiens, ont produit une crise monétaire très pénible et qui dure encore.

L'état sanitaire de la colonie est déplorable. Déjà décimée en 1840 et 1841 par le typhus de Bombay, et par la variole, la population se voit de nouveau atteinte par cette fièvre cruelle de Bombay, qui enlève les pauvres travailleurs surtout, en quelques heures. Des cas de variole ont reparu. Par surcroît, une épizootie détruit tous les bestiaux, bœufs, porcs et moutons. L'effroi est dans la colonie, et l'on ose à peine manger de la viande de boucherie. Le fléau sévit à tel point que les bras ne suffisent pas à enterrer les animaux morts, et ces cadavres putréfiés sur le sol accroissent les influences pernicieuses de l'air.

Le gouvernement anglais a trouvé moyen de joindre à tant de misères une vive douleur morale. Sur les 150,000 âmes qui font la population de Maurice, il y a tout au plus trois mille Anglais, militaires, employés civils et colons. Plus 25 à 28 mille Indiens, Chinois et nouveaux laboureurs introduits, tous assez peu sympathiques aux Anglais. Tout le reste est Français ou de race française. Les noirs eux-mêmes se considèrent toujours comme Français. Eh bien! conçoit-on que dans ce pays, le gouvernement ait eu l'idée de faire célébrer pompeusement l'anniversaire de la bataille de Waterloo?... Certes, une pareille idée ne serait pas venue aux Farquhar, aux Lowry Cole, aux Lionel Smith, aux Colville, hommes de noble cœur, qui ont gouverné Maurice avec intelligence ou avec bien- … tions, surtout des populations conquises. »

## Bruits d'amnistie.

L'*Almanach du Mois* assure qu'une amnistie va être accordée, à l'occasion du mariage du duc d'Aumale, à cinquante prisonniers politiques, parmi lesquels figurerait M. Dupoty, qui, depuis sa condamnation, avait excité partout les plus vives et les plus honorables sympathies; pour lui surtout, victime de la doctrine odieuse de la complicité morale, ce sera une tardive réparation d'une grande injustice. On dit que Barbès et Louis Bonaparte ne sont pas au nombre de ceux qui vont être rendus à la liberté.

Une question de translation de domicile politique vient d'être jugée par la cour royale d'Angers.

Neuf électeurs légitimistes réclamaient leur inscription sur les nouvelles listes électorales de l'arrondissement de Ségré. M. le préfet s'y refusait, en déclarant que ce changement, appuyé sur un cens de plusieurs centimes, n'avait pas un caractère sérieux.

La cour royale a donné tort à l'administration: la validité des changements de domicile a été proclamée. Cependant sept des neuf électeurs réclamants ont été ajournés pour défaut de forme dans l'instance.

Nous enregistrons avec plaisir cette nouvelle consécration d'un principe qui nous paraît inattaquable.

Le gouvernement belge paraît s'occuper sérieusement de favoriser l'agriculture, et de rendre à la Belgique cette antique réputation qui la faisait visiter autrefois, comme la terre classique de la bonne culture, par les agronomes de toutes les nations de l'Europe.

Une commission formée des hommes les plus compétents vient de dresser, par ordre du ministre de l'intérieur, le plan d'une vaste institution agricole, réunissant dans un même local une école vétérinaire, une école d'agriculture aussi complète que possible, avec l'accessoire indispensable d'une ferme-modèle expérimentale, une école forestière, et, ce qui manque absolument en France, une école pratique d'horticulture.

On ne doute point en Belgique que cette fondation ne réponde à l'attente du public agricole; car plus que jamais, les Belges, avertis par de fréquentes crises commerciales, sentent la nécessité de donner pour base principale à leur prospérité intérieure, le développement prépondérant de l'industrie agricole.

Le 10 octobre était le jour où la reine Isabelle devait entrer dans sa majorité, si ce jour n'avait pas été avancé à la suite des derniers événements qui ont mis fin à la régence d'Espartero. On dit que le duc de la Victoire n'attend que ce jour pour publier une sorte de manifeste dans lequel il annoncerait solennellement que ses pouvoirs sont légalement révolus, protesterait de nouveau contre les intentions ambitieuses qui lui ont été attribuées, et déclarerait à la jeune reine qu'elle peut compter sur la sincérité de ses sentiments profondément monarchiques et constitutionnels, sur son profond respect et sur son entier dévouement dans toutes les circonstances où elle pourrait avoir à réclamer le secours de son épée. Ce bruit a pour écho les salons les mieux informés. Est-il fondé? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir. (*Presse.*)

… requises pour avoir droit aux franchises parlementaires ou municipales soit inscrit sur le registre des électeurs. »

M. William O'Connell. — Napoléon fut un grand homme, mais il du sa gloire à l'effusion du sang. On en peut dire autant de Washington. Notre chef, lui du moins, est pur de toute effusion de sang. Honneur à lui! qui de sa main puissante doit nous ouvrir les portes de College Green.

L'orateur a parlé ensuite de son armée de 100,000 repealers, solides champions, qui le conduiraient volontiers contre 200,000 canailles de Russes débarquant à Londres.

— M. O'Connell, se rendant à Darrynane a été reçu avec enthousiasme par la population de Killarney: il lui a adressé une courte et chaleureuse allocution pour lui peindre l'espérance qui l'anime, de voir bientôt tous les Irlandais, catholiques et protestants, repealers et fédéralistes travailler de concert dans l'intérêt de l'Irlande. (Applaudissements.) « Vos applaudissements me rajeunissent, s'est-il écrié; j'y trouve l'écho de cœurs qui répondent au mien. Savez-vous comment je compte me venger des trois mois qui m'ont été volés? C'est en travaillant avec plus d'ardeur que par le passé, à faire triompher la cause du repeal. »

Le bruit se répand qu'on prépare les bases d'une solennelle alliance entre les éléments discordants du whiggisme et du repealisme. « On croit, dit le *Times*, que M. Pierce Mahony, dont l'activité est bien connue, s'occupe depuis quelque temps de réunir des signatures sur une édition améliorée de la déclaration de Leinster. L'ancien document prenait l'engagement de maintenir l'Union intacte. La nouvelle base de l'arrangement consisterait à abroger les pouvoirs de l'Union, en formant un parlement fédéral qui remédierait aux griefs de l'Irlande. On assure que lord Charlemont a déjà signé ou qu'il signera ce pacte, et l'on parle encore de l'adhésion des lords de Monteagle et Brandon. »

## Changement de ministère au Canada.

Les nouvelles d'Amérique apportées par le bateau à vapeur *Hibernia*, qui a quitté Boston le 16 décembre, et Halifax le 19, présentent quelques faits curieux:

On sait que le gouverneur du Canada, sir Charles Metcalfe, avait été abandonné par ses ministres, mécontents de ce qu'il ne voulait pas se borner à régner, et de ce qu'il prétendait gouverner. La majorité du parlement provincial donna raison aux ministres démissionnaires, tandis que lord Stanley approuvait la conduite du gouverneur. Ce conflit a rendu très difficile pendant quelque temps la formation d'un nouveau ministère dans le Canada. Enfin, sir Charles Metcalfe est parvenu à regagner la confiance de quelques députés opposants, et il a composé une administration dans laquelle figure, entr'autres membres, un homme dont l'Angleterre avait mis la tête à prix, M. Papineau. Le parlement provincial a été prorogé jusqu'au 22 octobre.

## Nouvelles de l'Inde.

Une petite expédition qui était partie de Renghar pour attaquer le fort de Burshore, à 36 milles au nord de cette ville, a été forcée par les grandes chaleurs de revenir sur ses pas. Shere Mahommed était encore dans les districts montagneux, mais il n'était point parvenu à réunir des forces suffisantes pour nous inquiéter. L'anarchie et le désordre règnent dans le Penjaub. On n'entend parler que d'assassinats, de vols, …

---

les ténèbres s'étaient illuminées. Tel est le prestige et la variété des grandes vues de montagnes qu'elles se modifient à chaque instant du jour, et que d'une heure à l'autre les mêmes objets changent d'apparence, suivant les accidents de l'atmosphère et de la lumière. Le spectacle était moins radieux mais il était plus doux, plus voilé; moins vives et moins heurtées, les couleurs du paysage se fondaient harmonieusement avec les teintes affaiblies du ciel.

La reine demeura quelque temps immobile et toujours silencieuse en présence du vaste et mélancolique horizon étendu devant elle; puis son regard retrouvant au passage la grotte de l'ermite ou du moins la place qu'elle occupait, elle repassa subitement de la nature à la politique et retomba sous le joug de ses préoccupations habituelles. Toutes les pensées soulevées par son entretien du matin bouillonnaient à la fois dans son cerveau comme la lave en fusion au sein du cratère. Incapable dès-lors de recevoir aucune autre impression et dominée, tyrannisée par son idée fixe, elle continua son chemin sans plus rien voir ni rien regarder.

On avait atteint le sommet de l'Etna et l'on marcha quelque tems en plaine au pied du cratère. Le vent s'était levé, un vent glacial, et il soufflait avec une violence à tout renverser; on eût dit que le dieu de la montagne défendait son empire contre les approches de l'homme; la fumée qui, l'instant d'auparavant montait droit au ciel comme une colonne, tourbillonnait maintenant avec des sifflements formidables. Enveloppée, suffoquée par elle, la caravane était parfois plongée dans une obscurité profonde; il fallait toute l'expérience du guide pour s'orienter à travers ces ombres bitumineuses, sans compter que le vent fouettait au visage des voyageurs des nuages de cendre, de poussière, et que les montures ne résistaient qu'avec effort à ses assauts furieux. Les cavaliers eux-mêmes avaient bien de la peine à faire tête à la tourmente: à chaque pas ils étaient menacés d'être arrachés de leur selle et lancés dans les précipices. Cette lutte et ce supplice durèrent aussi long-temps qu'on fut sur les hautes cimes.

La reine souffrait en silence et opposait un front stoïque à la rage aveugle des éléments. Enveloppée dans une ample pelisse où le vent s'engouffrait, elle soutenait par son exemple, encore plus que par ses paroles, le courage chancelant de la pauvre caméristе, qui était à demi-morte de fatigue, d'effroi, et même celui des marins du brick, qui, ne se sentant pas là sur leur terrain, regrettaient les tempêtes de l'Océan. Enfin, on acheva de franchir le plateau supérieur de la montagne et l'on commença à descendre le revers opposé; à mesure qu'on s'éloignait du trône des orages, l'ouragan diminuait de violence; il s'apaisa par degrés, et la fumée n'atteignit bientôt plus les voyageurs; l'air libre du ciel leur parut plus pur et plus léger en sortant de ces vapeurs fétides.

Cependant, les mêmes spectacles de destruction les environnaient. Partout des laves, des cendres, des scories aiguës ou pulvérisées; partout la stérilité, la désolation, la mort. Le point de vue seul avait changé. De ce côté on plane sur la chaîne agreste des monts Pélores, et sur tout le pays que la reine avait à franchir pour gagner le cap de Tyndare; les villes et les villages de la côte septentrionale, de Palerme à Messine, apparaissaient comme des taches blanchâtres, et, plus loin, l'archipel de Lipari, avec les îles Alicuri, Filicuri et même Ustica, avaient l'air d'une flotte éparse en pleine mer; Stromboli, la dernière de toutes, fumait à l'horizon, comme un gigantesque candélabre allumé sur les flots.

Du côté du couchant, l'œil se perd à travers un dédale de montagnes sombres, qui appartiennent à la chaîne des antiques Nébrodes, et que la crête boisée de la Madonie domine comme une coupole de verdure. On a même au-delà une échappée sur le mont Eryx. De ce côté le spectacle est austère et mélancolique; de l'autre il est bien plus riant: le regard tombe sur les eaux bleues du Détroit et sur les côtes de la Calabre; on découvre même le golfe de Tarente par-dessus la longue crête de l'Apennin; la ville de Messine et la pointe du Fare sont cachées par le Mont-de-Neptune; mais on se dédommage de ce qu'on ne voit pas par ce que l'on découvre; car on a sous ses pieds le Mont-d'Or, habité, dit-on, par Pythagore; le mont de Sainte-Vénus, habité par la déesse qui lui a laissé son nom, et une troisième montagne appelée la Porte-des-Sarrasins. Plus bas est Taormina et son magnifique théâtre grec; plus bas encore la presqu'île de Naxos et le fleuve d'Alcantara, à l'embouchure duquel le papyrus croît comme à Mégare et à Syracuse.

Le soleil se couchait et répandait ses dernières pourpres sur ce panorama plein à la fois de grâce et de majesté. Les rochers des montagnes étaient embrasés; de larges bandes de feu sillonnaient la mer et l'Etna lui-même, dont la fumée était transformée en un jet de flamme immense. Quant au Stromboli avec son panache rouge, on l'aurait pris alors pour un navire incendié. Au moment où le soleil descendit sous les flots, un grand coup de vent passa sur l'île qui se couvrit aussitôt des ombres du crépuscule comme si la rafale eût en passant éteint l'incendie du couchant. Les monts, les mers et les plaines, tout se décolora, et les premières étoiles jaillirent bientôt du fond du firmament.

A l'approche du soir, la reine avait pressé la marche, et malgré les difficultés, les dangers même d'une descente rapide, les cendres mobiles et les laves glissantes de la région déserte furent assez lestement franchies. Toutefois, on n'atteignit la lisière du bois qu'aux dernières lueurs du jour. C'est ici qu'il fallait du sang-froid et de la résolution. Le guide allait en avant une torche à la main, et, soit qu'il voulût tromper l'ennui du voyage ou se donner du cœur et des forces, il chantait d'une voix rude mais assez belle des airs nationaux. Les échos des forêts en étaient tout émus, et cette harmonie champêtre, même un peu sauvage, ne déplaisait pas à la reine. L'infortunée caméristе, la seule qui fût dans le secret de sa royale maîtresse, marchait aussi près d'elle que le permettaient les difficultés du chemin. Les deux cavaliers d'escorte suivaient en silence.

L'obscurité fut bientôt profonde et rendue plus profonde encore par l'épais ombrage des chênes et des châtaigniers. La torche du guide projetait des reflets sinistres et donnait aux troncs noueux et difformes les apparences les plus bizarres. S'il se faisait une éclaircie on apercevait le dôme étoilé de la nuit et, par de rares échappées, la fumée rougeâtre du volcan. Le sentier était comme celui du revers méridional, tantôt sablonneux, tantôt hérissé de scories dures et acérées, presque toujours bordé de précipices. A mesure qu'on descendait, la forêt était plus épaisse, plus sombre, et le guide, tout expert qu'il fût, dévia plusieurs fois au milieu des ténèbres. Quand il était indécis ou inquiet, il se taisait et l'on n'entendait alors que le pas des chevaux sur les laves; mais il recommençait bientôt son chant interrompu et les bois muets retentissaient au loin de sa voix âpre et sonore.

La reine, absorbée tout entière en elle-même, avait fini par oublier complètement la fatigue, les dangers de ce voyage nocturne et jusqu'au lieu où elle se trouvait. L'épreuve cependant était dure pour une reine, pour une femme, mais la force morale la soutenait et plus encore la fièvre de l'ambition. La grandeur du but lui faisait tout supporter avec une résignation héroïque; chaque passion a son héroïsme, et l'ambition plus que toute autre:

— Qu'importe la route! se disait-elle, pourvu qu'on arrive!

On approchait des lieux habités; le guide chantait gaiement et pressait

gérie. La nouvelle ordonnance résout, à son avis, beaucoup de difficultés et éclaircit beaucoup de points douteux ; elle aura pour effet spécial de mettre de l'ordre dans les acquisitions et de prévenir les procès. En attribuant les marais à l'Etat, elle combat l'insalubrité qui était un obstacle à la culture. Pour arrêter la spéculation effrénée sur les terres, elle crée aux acquéreurs l'obligation de cultiver, par le moyen d'un impôt sur les terres incultes. Les formes de l'expropriation y sont également déterminées. Une prochaine ordonnance réglera les concessions des terres nombreuses appartenant au domaine et statuera sur la question du séquestre. Le *Journal des Débats* se réserve de donner quelque temps à l'étude de cet ensemble de dispositions délicates avant d'exprimer son opinion ; mais il félicite le gouvernement de sa louable initiative, et d'avoir montré par là qu'une ère nouvelle commence pour l'Afrique française.

— « L'importance des dispositions de l'ordonnance est incontestable, dit la *Presse*. Comme le proclame le ministère, il faut mettre l'Algérie en position de suffire à elle-même et de parer à toutes les éventualités. L'ordonnance atteint-elle ce but ? » La *Presse* ne se reconnaît pas en état de juger la question. Il lui manque, avoue-t-elle, pour cela, une connaissance approfondie du pays.

— Le *Siècle* analyse l'ordonnance. « On remarquera, dit-il, sans doute, qu'elle a un effet qu'on pourrait qualifier de rétroactif, mais qui, à vrai dire, n'est que déclaratif de la validité des ventes. La mesure était réclamée depuis long-temps. » Les dispositions relatives aux terres incultes paraissent au *Siècle* mériter une approbation sans réserve. « Il est plus que temps, dit-il, après quatorze ans d'attente et de sacrifices, de mettre l'Algérie en état de nourrir l'armée qui la défend et d'alléger les charges que cette grande conquête impose au trésor. »

— Le *Courrier français* se réserve de faire de la nouvelle ordonnance l'objet d'un examen approfondi. Le *Globe*, le *Constitutionnel*, le *Commerce*, le *National*, la *Réforme* et la *Quotidienne* en annoncent la publication. La *France* et la *Nation* n'en parlent pas.

## Faits divers.

Le roi vient de récompenser les services de l'armée d'Afrique, à la glorieuse journée de l'Isly, en élevant au grade de lieutenant général M. le maréchal-de-camp Bedeau ; à celui de maréchal-de-camp, MM. le comte de La Tour du Pin, colonel du 19e léger ; Cavaignac, colonel des zouaves ; Cavaignac (A.-L.-S.), colonel du 32e de ligne.

Le *Moniteur de l'Armée*, en rapportant les ordonnances de nomination de ces officiers, donne aussi la liste des décorations accordées par Sa Majesté à la revue du 30 septembre dernier, et par S. A. R. le duc de Nemours, à la dissolution du corps d'opérations de la Moselle.

— La même feuille annonce que, par décision royale du 1er octobre, M. le lieutenant-général marquis de Castelbajac, inspecteur-général de cavalerie, est nommé commandant de la 11e division militaire, en remplacement de M. le général de Faudoas, décédé.

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, d'une ordonnance qui instituait M. le duc de Nemours lieutenant-général du royaume en l'absence du roi. On a mis en doute l'exactitude du fait, et voici, selon quelques personnes, tout ce qu'il y aurait de vrai dans cette nouvelle : — Il a été en effet question dans le conseil, nous dit-on, de conférer par ordonnance les pouvoirs de lieutenant-général à M. le duc de Nemours.

La majeure partie de ces produits se vend à Valenciennes, et s'expédie de cette ville pour l'Angleterre, l'Allemagne et Paris.

— Samedi dernier, un évènement des plus déplorables a jeté la consternation dans le bourg de Rozoy-sur-Serre. Le sieur Varin, cultivateur, à la suite d'une querelle très violente qui s'était élevée entre lui et son fils Alexandre Varin, âgé de vingt ans, a eu le malheur de porter sur la tête de ce jeune homme un coup de fourche qui lui a brisé le crâne. La mort de Varin fils a été instantanée. (*Argus Soissonnais.*)

— On lit dans le *Courrier du Hâvre*, à la date d'hier :

« Ce matin, vers huit heures et demie, un violent incendie a éclaté dans la maison qui est située à l'angle des rues d'Orléans et Anfray. Une chaudière pleine de goudron bouillait au deuxième étage ; le goudron enflammé a débordé du vase et a incendié quelques matières qui étaient à côté. Il a fallu le zèle et l'intelligence que déploie, en ces occurrences trop fréquentes, notre brave population, pour que le feu se soit fait la part petite, quoiqu'il ait dévoré pour plus de 60,000 fr. de propriétés. Un magasin contenant 150,000 kilogrammes de dividivi a brûlé, et tout a été perdu, dit-on.

» Au même moment, le feu se déclarait dans une cheminée de la rue au Lard ; mais c'était peu de chose, et l'attention publique ne pouvait se détourner de l'incendie de la rue Anfray, qui menaçait les maisons du quai du bassin du Commerce, et, après elles, les navires mouillés en rangs serrés dans ce bassin. De riches magasins ont été épargnés, grâce à la direction du vent, qui éloignait d'eux les flammes et les étincelles.

» Les pompiers du Hâvre, d'Ingouville et de Graville, étaient à leur poste ; leur courage et leur sang-froid ont été bien secondés, comme à l'ordinaire, par les braves marins du Rôdeur, stationnaire, par la brigade des douanes, par les troupes de la garnison. Les autorités civiles et militaires étaient présentes et encourageaient les citoyens par leur exemple. »

— Le système des bas tarifs commence à faire des progrès en Angleterre. Les prix des places, pour les voyageurs et les tarifs des marchandises du chemin de fer de Londres à Birmingham, ont dû être réduits considérablement à partir du 1er octobre. Les directeurs du chemin de fer de Liverpool à Manchester feront partir un train de troisième classe, avec des voitures couvertes, de chacune de extrémités de la ligne.

— On écrit de Stockholm, le 21 septembre :

« On vient d'ouvrir, dans le palais du prince Gustave, en cette capitale, une exposition des produits de l'industrie de Suède et de Norwège.

» Le nombre des objets exposés est d'environ neuf cents, dont à peu près un tiers appartient à la Norwège et le reste à la Suède ; ce sont, pour la plupart, des produits des usines où l'on travaille le fer. »

— Un congrès de philologues, d'archéologues et d'orientalistes aura lieu à Dresde à la fin d'octobre. Déjà plus de cinq cents savants allemands et étrangers se sont fait inscrire pour prendre part à cette solennité scientifique, qui durera environ un mois.

— La question des émigrations occupe beaucoup les esprits en Allemagne. Il est question d'une triple émigration en masse : 1° pour les provinces russes proprement dites ; 2° pour le Texas, et 3° pour les Etats-Unis. On n'entend plus parler de l'association des princes et nobles allemands pour faciliter les émigrations, et pour l'achat de terres dans les pays d'outre-Rhin. (*Feuilles allemandes.*)

fait de bien serait une tâche au-dessus de mes forces ; mais il est cependant possible de s'en former une idée, en songeant qu'autrefois toute l'agriculture était presque entièrement abandonnée à la partie de la population la plus misérable et la plus ignorante. L'intervention de la classe riche et éclairée de la nation, et celle des hommes de science, ce grand résultat moderne, est certainement due, pour une partie, aux sociétés d'agriculture, en raison de leur incontestable puissance de propagande et de diffusion.

» L'agriculture, de nos jours, tend à prendre un rôle social de plus en plus important. Déjà les esprits les plus éminents cherchent en elle le remède le plus efficace aux misères de notre âge, et les prestiges de l'industrie manufacturière commencent à pâlir. De toutes parts on comprend que l'avenir a besoin de s'appuyer sur l'agriculture. Avec les progrès inimaginables de la chimie et de la mécanique appliquées aux seuls arts industriels, savez-vous le tableau que nous pourrions avoir bientôt sous les yeux ? Nous pourrions voir un jour l'ouvrier futur assis à une table de cailcédra, recouverte de linge damassé ; ses pieds fouleront un moelleux tapis, et il portera sur son corps des chemises de batiste ornées de dentelles. Rien ne manquera à son bonheur, rien que... le pain. — Oui, messieurs, c'est le pain et la viande qu'il nous faut préparer pour le dîner du travailleur futur ; car, dans notre siècle de travail, le peuple, qui nous suit de proche en proche, va demander avec une énergie croissante sa place au banquet de la vie.

» Du lieu où nous sommes vous pouvez presque entendre les cris de désespoir d'un peuple voisin, dont les chefs ont trop oublié les enseignements de l'histoire. — Vous pouvez presque voir d'ici les flammes incendiaires qui dévorent les propriétés de la Grande-Bretagne et annoncent une guerre de barbares au sein de la civilisation. Dans ses conceptions économiques, appliquées à toute industrie, manufacturière ou agricole, le capitaliste anglais soumet toute la population travailleuse au prolétariat.

» En France, le morcellement du sol et la division des fortunes nous préserveront long-temps encore de semblables malheurs ; et cependant le sort du peuple n'est pas beaucoup meilleur. Mais il faut dire aussi que les tenanciers du sol français partagent en grande partie les misères de la vie du travailleur.

» Dans le cours de ma carrière passée au sein des populations rurales, j'ai cherché souvent à sonder ces abîmes, et toujours ma sonde est venue frapper sur l'ignorance. »

M. Rieffel s'est attaché ensuite à démontrer que le plus grand fléau de l'agriculture, c'est l'ignorance : « Une école sociale, a-t-il dit en terminant, une école existe douée d'une foi inébranlable dans le principe de l'association. Eh bien ! il est dans ma conviction que les populations rurales résisteront, dans la plupart des cas, à l'association la plus avantageuse, aussi long-temps que l'instruction ne sera pas répandue. Voilà pourquoi j'attache une si haute importance à la diffusion des lumières dans notre patrie, pourquoi je regarde toute réunion agronomique comme un bienfait. »

Après le président, notre secrétaire-général, M. Duchâtelier, a pris la parole pour rendre compte des travaux de l'association pendant l'année et de la direction que les cultivateurs instruits devaient donner à leurs études. Il a montré quelle était l'importance de certains faits économiques qui se produisent en foule autour de nous et que l'on n'a point encore suffisamment appréciés.

« Ainsi, par exemple, a-t-il dit, nous sommes aujourd'hui à douze ou

---

l'allure de sa mule, qui, sentant elle-même le gîte à distance, doublait le pas spontanément ; la caravane suivait de près, sans échanger une parole : Tout-à-coup une voix brutale partie, du sein des bois, interrompit grossièrement la joyeuse chanson du guide :

— Te tairas-tu, braillard ! lui cria-t-elle avec colère.

Le guide se tut sans attendre une seconde injonction, et, un coup de pistolet, tiré à côté de lui, lui fit tomber la torche des mains.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

## Académie des Beaux-Arts.

### DISTRIBUTION DES PRIX.

La séance solennelle de distribution des prix de l'Académie des Beaux-Arts a réuni aujourd'hui dans la salle incommode que recouvre le dôme de l'Institut, une foule nombreuse et empressée. Bien que la séance ne dût être ouverte qu'à deux heures, dès une heure on avait de la peine à trouver place dans les tribunes et amphithéâtres. La séance, cette année, présentait un intérêt particulier. L'Académie n'ayant pas décerné de premier prix de musique l'an dernier, deux pensions se trouvaient disponibles ; deux premiers grands prix ont été décernés, et au lieu d'une seule scène, on a dû en exécuter deux. Il est résulté de cet accroissement de musique une diminution d'autant sur la partie parlée du programme. La tâche de M. le secrétaire perpétuel était réduite aux moindres proportions possibles, savoir : le rapport sur les envois des élèves de l'Académie de France à Rome ; la proclamation des noms des lauréats de cette année. Il y avait donc en perspective, pour le public, plus de plaisir et moins d'ennui.

La séance a été ouverte par la scène de M. Renaud de Wilbach, âgé de quinze ans, qui a remporté le deuxième premier grand prix de composition musicale, et elle a été terminée par la scène de M. Massé, âgé de vingt-deux ans, qui a remporté le premier grand prix. Le feuilleton musical rendra compte mercredi prochain de ces deux œuvres.

Après la scène de M. Renaud de Wilbach, M. le secrétaire perpétuel a donné lecture du rapport sur les envois de Rome. MM. Maillart et Roger, pour leurs envois de musique, ont reçu des éloges.

M. le secrétaire perpétuel a déploré les circonstances fâcheuses qui ont occasionné un vide si grand dans les envois de peinture. Les éloges les plus complets ont été accordés au *Narcisse* de M. Brisset ; le *Saül* de M. Le Bouy a été qualifié de toile remarquable, mais péchant un peu par défaut d'étude. *Le Pâtre* de M. Biennoury, signalé comme un travail estimable, a été critiqué au point de vue de la couleur, dont on a attribué la monotonie à une intention mal rendue d'effet de soleil. Pour la vue de Capri, de M. Lanoue, l'Académie, tout en rendant justice aux qualités de cette toile, s'est plaint du manque d'air et de lumière qui la dépare.

Passant à la sculpture, le rapport expose que M. Vilain n'a point rempli ses obligations. Sa tête de l'Automne offre trop de réminiscences de l'antique. Le *Chactas* de M. Gruyère n'est pas heureux comme choix de sujet, dit le rapport, et sa position rappelle une statue célèbre d'un grand sculpteur ; mais on ne saurait donner trop d'éloges à la manière dont cette figure est exécutée.

Le *Sophocle* de M. Diebolt a été trouvé faible, ainsi que son étude de femme. La *Famille chrétienne* offre trop l'ordonnance d'un tableau ; elle présente de belles qualités d'expression ; l'exécution en est molle. La *Briseïs* de M. Godde est une tête d'étude à laquelle il ne manque qu'une chose, selon l'Académie... l'étude. — M. Cavelier a fait preuve de goût et d'une grande ardeur de travail en choisissant, pour sujet de la copie qu'il devait, le groupe de l'*Amour et Psyché*. L'Académie donne de grands éloges, quoique avec quelques restrictions, à la manière dont ce travail est exécuté.

Le *Combat*, bas-relief envoyé par M. Vauthier, ne pourrait donner lieu qu'à des critiques. L'Académie nous semble être bien sévère pour M. Vauthier, bien indulgente pour M. Brisset. Nous serions curieux de voir publiée l'opinion d'un grand peintre, qui se trouve être membre de l'Institut, M. Ingres, sur ce *Narcisse* tant loué par M. Raoul-Rochette.

L'Académie a vivement applaudi aux envois de l'architecture, qui a noblement réparé les lacunes signalées dans l'envoi de l'année dernière. Le *Projet de Théâtre* de M. Uchard, notamment, a été très loué.

Nous avons, à cet égard, une négligence à nous reprocher : nous n'avons encore rien dit des dessins envoyés cette année par les architectes de la Villa-Médicis. Maintenant que l'Académie a dit son mot, nos éloges n'auraient plus le même prix, sans doute. Aussi nous contenterons-nous de citer les noms des cinq pensionnaires, et d'indiquer le sujet de leurs études.

M. Titeux (1re année) a envoyé quelques détails du temple de Vesta et les dessins complets d'un tombeau de la renaissance ; — M. Paccard (2e année), un parallèle des principaux tombeaux de Rome et de Pompéï ; — M. Ballu (3e année), des détails d'architecture de Pompéï ; — M. Lefuel (4e année), la restauration des temples de l'Espérance, de la Pitié et de Junon, à Rome ; — enfin M. Uchard (5e année), la restauration du temple de Mars vengeur, et un Projet de Théâtre dont les dispositions simples et les dimensions convenables attestent chez son auteur un grand sentiment de la réalité.

Nous aurions bien à relever certains détails dans la coupe, ainsi que la disposition des deux petits escaliers doubles dont les paliers communs risquent fort d'être encombrés ; mais cette coupe a tant de qualités comme ensemble, et ces escaliers eux-mêmes sont disposés si ingénieusement qu'il faut imposer silence à la critique et louer sans restriction M. Uchard ainsi que ses quatre collègues : tous ont beaucoup et bien travaillé.

En terminant son rapport, M. le secrétaire perpétuel a fait une allocution chaleureuse aux jeunes lauréats pour les engager à persévérer dans le noble culte de l'art. Il a énergiquement protesté contre l'envahissement de l'industrialisme dans le domaine de l'art ; il a flétri les injustices de la faveur, et la pernicieuse intervention des influences parlementaires dans les commandes artistiques, qui ne devraient aller qu'au talent et au mérite. Nous félicitons vivement l'Académie, et M. Raoul-Rochette, son interprète, d'avoir saisi l'occasion d'une solennité pour stigmatiser les scandaleux abus du népotisme qui débordent aujourd'hui de la sphère administrative et menacent d'envahir tous les domaines de l'activité intellectuelle. Qu'au moins la science et l'art puissent échapper à cette souillure destructive de toute gloire et de toute élévation.

— L'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE, par A. Paget, est un abrégé du *Nouveau-Monde industriel et sociétaire* de Ch. Fourier, un *compendium* substantiel destiné surtout aux esprits sévères, qui vont droit au fond des choses. — La première partie de cet ouvrage offre un coup d'œil général sur l'état de la science sociale et sur les systèmes de Fourier, d'Owen et de Saint-Simon. Ces deux derniers projets d'organisation y sont esquissés avec une netteté qui fait ressortir tout ce qu'ils ont d'incomplet. L'inefficacité de la philanthropie est ensuite démontrée d'une manière également irréfutable. Reste donc la véritable science sociale, celle que Fourier a créée, et dont le résumé occupe la deuxième partie du volume.

TIMBRE ROYAL

pendant, on avait obtenu quelques très beaux produits; mais que, dans le département du Finistère, un essai du même genre avait manqué, quoique soutenu pendant plus de vingt ans.

Ces décisions ont reçu une sorte de sanction dans l'exhibition de bestiaux qui a eu lieu le 3 octobre à Rennes au milieu d'une foule inaccoutumée de visiteurs accourus de la ville et de la campagne. Plus de 50 taureaux des plus belles races, dont quelques-uns venus même du Morbihan et du Finistère, formaient cette bien curieuse exhibition. Les produits suisses et de Durham s'y faisaient surtout remarquer par la beauté des formes et quelques-uns par leur volume. Les petites races bretonnes du pays de Vannes et de la Cornouailles au contraire, ramassées sur elles-mêmes, mais distinguées par une apparence de force et de sobriété en même temps que par tous les signes qui indiquent les qualités laitières fixaient à d'autres titres l'attention des amateurs. Peu riche en béliers,

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C. L. 5000 | 6055 | » | » | » | H. 5 | » | — Romain. | |
| 4 — 1000 | 1090 | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | |
| C. hyp... | 767 50 | » | » | » | » | » | Emp. d'Haiti. | |
| Cau.... | — | » | » | » | » | » | Banq. belge. | |

CHEMINS DE FER.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 920 » | » » | H. 5 » | Au 15. | | » » |
| V. R. Dr. | 385 » | » » | » » | — 385. | | » » |
| — R. G. | 258 75 | » » | H. 1 25 | — 260. | | » » |
| Orléans. | 981 25 | 980 » | H. 1 25 | — 981 25. | | H. 1 25 |
| Strasb... | 260 » | 260 » | » » | — 260, 258 75. | | B. 1 25 |
| Rouen.. | 982 50 | 985 » | H. 2 50 | — 983 75, 985. | | H. 3 75 |
| Havre... | 750 » | » » | H. 1 25 | — 750. | | » » |
| Marseill. | 757 50 | » » | » » | — 760. | | » » |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | | » » |

7 h. »|» **OPÉRA.** — Robert-le-Diable.
7 h. 1|4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Mlle de Belle-Isle. Mari à la Campagne.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Joconde. Domino noir.
7 h. »|» **ITALIENS.** —
7 h. »|» **ODÉON.** — Comtesse d'Altenberg. Georges Dandin. Les Carrosses.
7 h. 3|4 **VAUDEVILLE.** — Rambouillet. L'Homme Turlurette. Misères.
7 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Enfants de troupe. Jacquot. Epée. Epicier.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Florina. Ravel. Oncle. Paris, Orléans et Rouen.
6 h. »|» **GYMNASE.** — 3 Pêchés. Malvina. Fumiste. Parisienne.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Fou. Mathilde. Ombre. 2 Forçats.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »|» **COMTE.** — Fée aux Loques. — Jardin des Fées. Bal masqué.
5 h. »|» **FOLIES.** — La Course. Malborough. Maître Maçon.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 4 Octobre. | | | 5 Octobre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 498 q. | 56 k. | Arrivages | 1538 q. | 60 k. |
| Ventes | 864 | 95 | Ventes | 1530 | 91 |
| Restant | 13982 | 88 | Restant | 13997 | 27 |
| Cours moyen | | 34 97 | Cours moyen | | 35.74 |
| Cours-taxe | | 34,92 | Cours-taxe | | 34.87 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 264 | 69k. | 38 85 à 52.00 | Gr. | 74 | 85k. | 30.30 à 57,35 |
| 1re | 284 | 17 | 33 00 à 37.55 | 1re | 138 | 57 | 35,00 à 37,55 |
| 2e | 252 | 65 | 33,10 à 34,40 | 2e | 26 | 69 | 31,75 à 34,70 |
| 3e | 10 | 99 | 26,10 à 27.05 | 3e | 9 | 21 | 27,40 à 26,75 |
| 4e | 09 | 42 | 22 95 à 21.20 | 4e | 41 | 78 | 22,80 à 25,30 |
| Al. | 157 | 00 | 36 30 à 00.00 | Al. | 1198 | 20 | 33,10 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS**, halle du 5 octobre. — *Cours commercial*. Les affaires de cette semaine ont été si insignifiantes qu'elles n'ont apporté aucune altération sur le cours des froments et autres grains qui sont nominaux.

Les sons se soutiennent avec fermeté de 6,25 à 6,50, et les issues fines sont toujours très recherchées.

**VERSAILLES**, 4 octobre. — Froment 1re 19,33; 2e 18,67; 3e 18,00. — Avoine, hors ville les 50 kil. 7,00 à 7,33.

**COULOMMIERS**, 2e avis. — Froment 1re 20,00 à 21,25; 2e 18,75 à 19,84; 2e 17,19 à 18,44. — Seigle 12,50. — Orge 8,75. — Avoine 6,38. Marché moins approvisionné que le précédent, à cause des semailles. Il y a eu fort peu d'offres. Le blé en droiture s'est traité 17,19 à 19,84, et les articles de semence de 20,00 à 21,25. Vente active, avec fermeté et même hausse de 0,31.

**BRAY-SUR-SEINE**, 4 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle et orge 9,00 à 9,60. — Avoine 6,00 à 7,00. Marché faible; cours sans variation.

**ROYE**, 1er octobre. — Froment 1re 17,00 à 17,75; 2e 16,00 à 16,75; 3e 15,25.

**BOURBOURG**, 1er octobre. — 18,46. — Seigle 12,33. — Escourgeon 12,06. — Avoine 6,38.

Le marché de ce jour a été de nouveau peu approvisionné. Le blé a éprouvé une petite baisse de 15 c. à l'hect., l'avoine de 23 c., les fèves de 34 c. Le seigle a haussé de 46 c., et l'escourgeon de 62 c.

**ST-LAURENT**, 1er octobre. — Froment 1re 18,24; 2e 17,63; 3e 17,02. — Seigle 10,66 à 11,33. — Méteil 10,33 à 11,00. — Orge 9,66 à 10,33. — Maïs 8,66 à 9,33. — Avoine 6,33 à 7,00.

**BOURG**, 2 octobre. — Froment 1re 21,50; 2e 17,65; 3e 15,50. — Seigle 11,50 à 14,00. — Méteil 12,50 à 15,00. — Orge 16,75 à 12,50. — Sarrazin 10,00. — Maïs 7,50 à 11,50. — Avoine 5,00 à 8,75.

**POITIERS**, 1er octobre. — Froment 1re 17,25; 2e 17,00; 3e 16,75. — Mouture 12,50 à 12,75. — Seigle 12,50 à 13,00. — Baillarge 10,50. — Orge 11,00. — Avoine 7,75 à 8,25.

**NIORT**, 3 octobre. — Froment 1re 16,60; 2e 16,28; 3e 15.96. — Baillarge 10,21 à 10,53. — Avoine 15,00.

**CLERMONT-FERRAND**, 28 septembre. — Froment 1re 20,25; 2e 18,70; do rouge 18,02. — Méteil 16,15. — Seigle 13,70 à 15,39. — Orge 11,10. — Avoine 6,11 à 7,93.

**BORDEAUX**, 1er octobre. — On mande de cette ville:

« Assez ordinairement les blés de Nantes et des côtes de la Vendée ne commençaient à paraître sur notre place qu'à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre. Cette année a fait exception; dès la fin d'août nous avions ici de ces provenances, et les arrivages ont continué pendant le mois suivant. Ce surcroît d'approvisionnements a influé sur les cours et a rendu les affaires difficiles, aux prix suivants: Froment de Noirmoutiers (80 k.) 21,00 à 21,25; Pornic et la Plaine 20,50 à 20,75; Donge, 20 à 21,75; Brissac 20,25 à 20,50; Bouin et Beauvoir 20,25 à 20,60; Saint-Gilles 20 à 20,25: Les Sables, 19,50 à 20.

Les seigles manquent sur la place, ceux de pays obtiendraient 14 fr. l'hect. »

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

**PARIS.** *Marché St-Antoine du* 4 octobre. — Foin 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 40. — Luzerne 1re 46 à 48; 2e 42 à 44. — Regain 1re 40; 2e 35; 3e 30. — Trèfle 32. — Paille de froment 1re 28 à 28; 2e 24. — Paille de seigle 32 à 34. — Paille d'avoine 40.

— *Marché d'Enfer*, 5 octobre. — Foin 1re 45 à 40; 2e 42 à 43; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 22 à 23; 2e 20 à 21.

*Marché Saint-Martin du 5 octobre.* — Froment 1re 46 à 48; 2e 42 à 44. — Paille de froment 1re 22 à 24; 2e 20 à 21; 3e 18 à 19. — Paille de seigle 29 à 33.

**VERSAILLES**, 4 octobre. — Foin 1re 41 à 43; 2e 38 à 40; 3e 30 à 35. — Luzerne 32 à 38. — Trèfle 26 à 35. — Paille de froment 18 à 23. — Paille d'avoine 28.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 3 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1953 | 1906 | 43 | 1 14 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 55 | 51 | 4 | 1 08 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 699 | 696 | 3 | 1 36 | 1 18 | 1 » |
| Moutons.. | 9926 | 8151 | 1773 | 1 38 | 1 12 | » 86 |

**PARIS.** *Halle aux bestiaux du 4 octobre.* — 787 veaux amenés, 775 vend. 1,42-1,26-1,10. — 48 vaches, 47 vend. 1,26-1,10-0,86.

**PARIS**, *marché aux chevaux du 5 octobre.* — 101 Chevaux de selle ou de cabriolet, 28 vendus 200 à 1080. — 246 do de trait, 48 vend. 350 à 1300. — 66 hors d'âge, 10 vend. 70 à 425. — Anes 7, dont 3 vendus 36 à 90. — 5 chèvres, dont 1 vend. 40. — Essai 115.

**LA MAISON-BLANCHE**, 5 octobre. — Sur 259 porcs il s'en est vend. 106 1,04-1,02-1,00. — 56 vaches laitières, 21 vend. 180 à 450. — 1 taureau vend. 350.

**COULOMMIERS**, 2 octobre. — 68 chevaux 550 à 900. — 33 do hors d'âge 60 à 320. — 16 bêtes asines 45 à 102. — 4 taureaux 150 à 270. — 138 vaches laitières 80 à 250. — 29 vaches grasses à 0,94 le kil. — 192 veaux 1,10-1,30-1,40. — 307 veaux d'élève 11 à 26. — 46 grands porcs 37 à 54. — 71 petits porcs 8 à 25.

**NANTES**, 2 octobre. — Le marché de vendredi était suffisamment approvisionné, relativement surtout aux besoins des acheteurs. Les bœufs étaient assez rares et d'une apparence médiocre; on peut en fixer le prix moyen à 360 fr. par tête, plutôt au-dessus qu'au-dessous.

Les veaux étaient également en petite quantité; cependant, de même que pour les bœufs, l'approvisionnement n'était pas au-dessous des besoins à satisfaire, la vente en boucherie étant encore suspendue par les vendanges. Le prix moyen était de 40 fr.:

Les moutons se vendaient en général sur le pied de 34 fr., mais il s'en est traité jusqu'à 40. Depuis quelque temps on a amené au marché un assez grand nombre de petits moutons de Bretagne qui se vendent très cher et très couramment en raison de leur qualité. Ces moutons sont gras, recherchés par le consommateur et d'une défaite facile pour la boucherie, qui les préfère à ceux du Marais et de l'Anjou.

### Viande abattue.

**PARIS**, *halle du 2 octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20339 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 15113 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 5016 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 31920 | Porc frais | 1,16 | 1,11 | 1,06 |

### Beurre, œufs et fromages.

**PARIS**, *halle des 30 septembre*, 3, 4 et 5 oct.

*Beurre* (le kil.) En livre 1,40 à 2,16. — En mottes Isigny 1,50 à 3,60; do Gournay 1,30 à 3,20. — Petit beurre 1,20 à 1,06.

*OEufs* (le mille). — Du 3, 40 à 68. — Du 4, 48 à 62. — Du 5, 40 à 61.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 12 à 36. — A la pie 5 à 15.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIX SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix: 42 fr. 50. — *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse*, 11, *recevront l'ouvrage* franco *par les Messageries Laffitte et Caillard*. Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent: les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers. les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc: Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traités des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici: celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix: 42 fr. 50 c.**

240 livraisons à 30 c.

*La Ire est en vente.*

# ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE,

L'ouvrage formera 12 très forts vol. in-8 à deux colonnes, *Avec les figures nécessaires dans le texte.*

RÉPERTOIRE DE TOUTES LES CONNAISSANCES HUMAINES,

A LA PORTÉE DE TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ,

AVEC LA COLLABORATION DE MM. **Baltard** (V.), archit.; **Baune**, de la *Réforme*; **Bertaux-Levillain**, anc. élève de l'École polytech.; **Blaize** (Aug.); **Blanc** (Louis); **Blum** (Aug.), anc. élève de l'École polyt.; **Bourgoin d'Orli**, prov. du collège de Pondichéri; **Bouvet**; **Boyset**, avocat; **Burat de Gurgy**; **Butillon**, anc. élève de l'École normale; **Carrière** (le docteur Ed.); **Catalan**, rép. à l'École polyt.; **Cavaignac** (Godefroy); **Clavel** (le docteur); **Coulon**, anc. menuisier, prof. de dessin linéaire et de trait; **Delestre**, peintre; **Duchartre**, doct. ès lettres; **Duclerc**, du *National*; **Dufey** (de l'Yonne), avocat; **Du Mersan**, conserv. adj. au Cabinet des médailles; **Dupuy**, de l'Acad. de médecine; **Duras**, du *National*; **Flocon**, de la *Réforme*; **Hamont**, méd. vétér.; **Heuricy**, ex-matelot; **Hœfer** (le docteur); **Isambert** (Alf.); **Isambert** (An.), avocat; **Leblanc**, méd. vétér.; **Lobet** (J.); **Mariet**, avocat; **Marrast** (A.), du *National*; **Martin** (L.-A.), sténogr. du *Moniteur*; **Molinari** (de); **Munier**, constructeur; **Ottin** (A.), sculpteur; **Paul-Jacques**, avocat; **Portalis** (Aug.), anc. député; **Priou** (le docteur), à Nantes; **Radiguel**; **Reboulleau** (le docteur); **Satur**; **Sicurac** (C.-B.); **Serret**, ancien élève de l'École polytechnique; **Van-Tenac**, professeur de mathématiques; **Viel**; etc., etc.;

Et sous la direction de **AUG. SAVAGNER**, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, professeur de l'Université.

On souscrit chez Fr. PRÉVOST, éditeur, rue des Grès, 17-20, et chez tous les libraires de Paris et des départements.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lépine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilvat et Ce**, rue de la Monnaie, 22.

**ÉDITION ILLUSTRÉE de CORINNE** par **Mme de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8°, papier vélin superfin, avec de magnifiques illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 30 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens; et rue Thérèse, 11.

**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

# DES FRUITIÈRES DU JURA

**ou Associations domestiques pour la fabrication du fromage de Gruyère,**

Par **Wladimir Gagneur.**

Prix: 40 centimes; et par la poste, 60 centimes.

**INTRODUCTION**

# A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841, Prix: Sur papier ordinaire, 2 fr. 75; sur papier fin, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER

Par l'auteur de la *Défense du Fouriérisme*,

Paris, 1844. — 1 vol. in-12 de 300 pages. — Prix: 1 fr. 50; par la poste, 2 fr.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[...]rons pas à en diminuer la valeur en l'expliquant par des calculs ministériels. Il faut encourager le pouvoir à se montrer indulgent pour les délits politiques ; une fois que les nécessités de la défense, que les exigences de la conservation n'existent plus, tout gouvernement sage doit pardonner aux vaincus, car ces vaincus sont rarement de vrais coupables ; ce sont les représentants exaltés mais bien souvent dévoués et sincères de besoins sérieux, de tendances qui se manifesteront toujours au sein des grands peuples. Tant que les partis seront à l'état de lutte, et la société à l'état de désordre, faites triompher par la force et par la puissance des lois les intérêts de la majorité. Mais soyez modérés après le triomphe, car la minorité elle-même a sa raison d'être, et ses prétentions ont pour racine des penchants méconnus du cœur humain. Ouvrez souvent les portes des prisons ; que les captifs, en se mêlant à la population libre, symbolisent et préparent cette conciliation définitive, cet accord de toutes les opinions et de toutes les classes qui doivent s'opérer un jour dans la société organisée.

## Louis-Philippe et Victoria.

L'an dernier, quand la jeune reine de la Grande-Bretagne traversa le détroit pour venir visiter Louis Philippe, nous montrâmes combien les conférences du château d'Eu auraient pu être profitables aux deux nations, si les deux souverains constitutionnels avaient pris pour texte de leurs conversations les souffrances des classes populaires et la nécessité de les soulager par une meilleure organisation du travail. Nous traçâmes l'esquisse rapide des événements qui, de chaque côté du détroit, signalent les douleurs des masses laborieuses. Nous fîmes sentir que le véritable danger pour les aristocraties et pour les gouvernements, réside dans la constitution illibérale, injuste, inhumaine de l'industrie. Nous prouvâmes enfin que, de même qu'il y avait solidarité de désordres industriels et de souffrances sociales entre la France et l'Angleterre, il pourrait bien y avoir aussi solidarité de catastrophes.

Aujourd'hui Louis-Philippe franchit à son tour le détroit, et va rendre à la jeune reine sa visite de l'an passé. Les deux chefs des deux plus puissantes nations de la chrétienté vont encore se trouver face à face. Que se diront-ils cette fois? Quel sera le sujet de leur royale conversation? S'occuperont-ils des souffrances de leurs peuples? Chercheront-ils ensemble les moyens de les adoucir, les moyens d'organiser solidement la paix du monde?

Depuis l'an dernier, la situation intérieure des deux nations n'a pas changé ; mais, à l'extérieur, que de difficultés sont survenues

Que Louis-Philippe [...] [...]ppellent l'origine de leur pouvoir ! Ils sont l'un et l'autre souverains par la grâce de deux grandes révolutions. Or, le génie de ces deux révolutions, avant qu'il ait été détourné de sa source première, était éminemment démocratique, social et humain. La révolution anglaise et la révolution française n'avaient pas pour but la guerre civile ou étrangère ; elles s'inspiraient, au contraire, de l'esprit de paix du christianisme ; mais, comme elles ignoraient les moyens de réaliser la société chrétienne sur la terre, elles échouèrent toutes deux : l'une aboutit à Cromwell, l'autre, à Napoléon. Et les voilà aujourd'hui qui se mesurent de l'œil, comme si elles voulaient se disputer l'empire du monde ! Si Louis-Philippe et Victoria sont l'expression de l'élément progressif, social et pacifique de ces deux révolutions, ils doivent éloigner toutes les chances de lutte, non par le maintien d'un *statu quo* impossible, mais par la solution organique des grands problèmes qui intéressent tous les peuples. Car les deux grandes révolutions de la civilisation chrétienne ne peuvent s'achever et s'accomplir que par le bonheur de tous les peuples, par l'unité du genre humain.

Laissons M. de Nesselrode et lord Aberdeen, obéissant à un intérêt mal entendu, rêver le partage de l'Orient ; Louis-Philippe et Victoria ont mieux à faire. En jetant les yeux sur l'Orient, ils peuvent voir que cette partie de notre globe est déjà la patrie commune de toutes les nations et de toutes les races ; qu'elles vivent là sous la loi de l'égalité, et que changer, par le partage ou la conquête, un pareil état de choses, serait à la fois un désordre et une injustice. Le premier soin des deux têtes couronnées, la première clause du grand traité de paix qu'elles pourraient conclure de vive voix, devrait donc consister à *neutraliser* les points géographiques marqués par la main de Dieu même. Louis-Philippe et Victoria pourraient ensuite se dire :

« Il y a d'immenses travaux à exécuter sur notre globe, pour en » rendre les communications plus faciles, pour en rendre l'habita» tion plus agréable et le sol plus productif. Mais aussi nous avons » à notre disposition des moyens bien puissants, la poudre, la va» peur, le fer et la houille, les machines et toutes les inventions » dont l'esprit humain a doté et dote chaque jour l'industrie. Hâ» tons-nous de mettre à profit tous ces moyens ; appelons » à nous les ingénieurs, les artistes, les savants ; faisons » dresser le plan de tous les travaux à exécuter sur le globe ; » convions à cette œuvre toutes les nations. Qu'une commis» sion d'ingénieurs européens soit envoyée à Suez, à Panama,

» rieur, [...] » des masses laborieuses ; et, sur ce point, ne craignons pas de » voir s'établir entre les souverains, constitutionnels ou absolus, » une heureuse rivalité. »

Voilà ce que Louis-Philippe et Victoria devraient se dire à Windsor. Voilà comment ils pourraient restaurer cette entente cordiale qui a reçu de si profondes atteintes. C'est la première fois qu'un roi de France se rend sur le territoire de la Grande-Bretagne, voilà les idées et les projets qu'il devrait y apporter. C'est en présentant les moyens d'organiser la paix du monde et d'affranchir les travailleurs au sein de chaque nation, que le roi des Français devrait payer sa bienvenue dans le pays de l'industrie, de la richesse et du travail.

## Réforme administrative. (1)

I. Personnel. — *Retraite ; honneurs ; costume.*

La pension de retraite est une transformation de traitement amenée par la cessation des services. C'est le couronnement des mesures protectrices du fonctionnaire. Depuis long-temps admise dans la plupart des branches d'administration, elle doit s'étendre à toutes, sauf à celles peu nombreuses qui ont permis aux titulaires des bénéfices honnêtes. Il n'est pas de vœu plus vivement exprimé par les employés de tous genres et plus fermement appuyé par la conscience publique. Si un jour on s'occupe sérieusement de lui donner satisfaction, il faudra réformer d'abord le mode actuel de formation de la caisse des retraites, que l'on remplit aujourd'hui par une retenue sur le traitement des employés, de telle sorte qu'elle n'est en grande partie qu'une caisse d'épargne. Rien de plus injuste qu'une telle réduction, qui équivaut à un impôt particulier sur le fonctionnaire, comme la patente sur le commerçant (et la patente est rarement du 20e des bénéfices !) ; rien de plus vexatoire surtout que de faire peser cette réduction sur le premier mois qui suit la nomination ou l'avancement, juste au moment où des frais d'installation et de déplacement rendraient au contraire très convenable et très désirable une indemnité supplémentaire. Enfin, pour comble d'injustice et de vexation, en cas de mort prématurée, de destitution ou de démission, même pour les causes les plus honorables, les dépôts mensuels à la caisse des retenues sont perdus pour le fonctionnaire et pour sa famille, frustrés ainsi de leurs propres épargnes ! Et ceci doit fortifier les considérations que nous avons émises sur les garanties dues aux fonctionnaires. Comprend-on que certains d'entre eux, les employés des préfectures, par

(1) Voir les numéros des 29, 30 septembre, 2, 4 et 6 octobre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

### Troisième partie.

#### XXXV. — LE BIVOUAC.

Le guide était-il tué ou seulement blessé? Il n'était qu'effrayé, mais la peur l'avait si complètement paralysé, qu'il n'eut pas même la pensée de chercher son salut dans la fuite : cloué sur sa selle comme une statue, il n'osait faire un pas en avant ni en arrière. Plongée inopinément dans l'obscurité, Caroline se crut, comme le guide, tombée au milieu d'une bande de voleurs ; mais, ferme en face du danger, elle arrêta sa mule, et fut rejointe aussitôt par ses deux cavaliers d'escorte, qui, ne sachant à quel ennemi ils avaient affaire, s'étaient mis immédiatement en état de défense. Un silence assez long suivit le coup de pistolet ; mais la première voix reprit la parole un instant après pour jurer et blasphémer. Il était évident qu'on cherchait les voyageurs à travers les ténèbres de la forêt pour leur faire un mauvais parti, car la voix ne parlait que de tuer et tout massacrer. La reine reconnut sur-le-champ l'accent napolitain, et quelques mots qu'elle surprit au passage furent pour elle un trait de lumière.

— A moi, les Calabrais! cria-t-elle en napolitain.

— Qui appelle? répondit la voix.

— Approchez, vous le saurez.

Elle n'avait pas achevé sa phrase, qu'elle se vit entourée d'une dizaine d'ombres noires qui sortaient, les unes après les autres, du milieu des arbres. Cette apparition était effrayante, mais Caroline ne tremblait pas.

— Qui êtes-vous? demanda la même voix d'un ton d'autorité, et que faites-vous ici au milieu de la nuit?

— Avant de vous dire qui je suis, je vous dirai qui vous êtes.

— Voyons, qui suis-je? Dites-le, si vous le savez.

— Toi qui parles, tu es Scarolla, le chef des Indépendants de la Basilicata.

— C'est pardieu vrai! Vous êtes donc des espions pour savoir si bien qui nous sommes.

— Je suis la reine Caroline, répondit-elle en se penchant à l'oreille du partisan, de manière à n'être entendue que de lui.

Ce nom fit sur lui l'effet du tonnerre ; il resta muet, immobile, pétrifié ; le pistolet dont il était armé lui tomba des mains.

— Eloigne ta bande, et viens me parler seul, continua Caroline à voix basse ; surtout point de démonstrations ; fais comme si tu ne me connaissais pas.

Scarolla obéit en silence ; Caroline éloigna de son côté ses deux cavaliers d'escorte, qui, n'ayant point entendu le mot magique de la reine, et, ignorant toujours qui elle était, se montraient fort étonnés de cette singulière reconnaissance.

— Pourquoi es-tu ici? demanda Caroline à Scarolla quand elle fut seule à l'écart avec lui.

— Hélas! majesté, parce que je n'ai pu aller ailleurs. Ce n'est pas pour mon plaisir que je suis dans ces bois de malédiction. Voici ce qui est arrivé : le signor Castroné m'ayant ordonné d'amener mon régiment en Sicile pour le mettre au service de votre majesté, nous avons quitté la Basilicata sans délai, et nous sommes venus nous embarquer en Calabre aux marines de Bova ; notre espoir était d'aborder pendant la nuit sur quelque grève déserte du cap San-Alessio, afin de gagner de là la partie des environs de Messine, qui nous a été assignée pour quartier-général, mais le mauvais temps nous a contrariés. Surpris par le jour au milieu du Fare, nous avons été découverts par une frégate anglaise qui nous a donné la chasse avec acharnement. Que faire? le premier coup de canon aurait coulé bas la méchante felouque que nous montions, et nous avons été obligés, pour échapper, de nous échouer sur la côte ; encore cet expédient ne nous a-t-il réussi qu'à demi, car plusieurs des nôtres se sont noyés, et ceux qui ont atteint le rivage avec moi, n'ont fait que changer d'ennemis. Les Anglais en garnison au château de la Scaletta nous ayant aperçus, sont tombés sur nous à l'improviste, et m'ont tué beaucoup de monde ; non pas, grâce à Dieu! sans en perdre beaucoup aussi de leur côté ; mais leurs morts n'ont pas ressuscité les nôtres ; bref, j'ai dû me réfugier avec les débris de mon régiment dans les forêts de l'Etna, où nous errons depuis deux jours et deux nuits, dans l'état où votre majesté nous trouve. Notre unique espoir est de rencontrer le vieux Béníncasa, qui a tout récemment débarqué de Calabre avec sa bande de Sainte-Euphémie, et qui doit être caché par ici.

On se rappelle que, d'après le plan soumis par Castroné à l'approbation de la reine, la première attaque des deux places de Messine et de Milazzo, était confiée aux deux partisans Scarolla et Beníncasa, dont le dernier, en effet, était campé provisoirement sur le revers septentrional de l'Etna, en attendant le moment de tomber sur sa proie. Le chef des Indépendants de la Basilicata achevait à peine à la reine le récit de sa triste campagne, qu'un grand bruit de voix détourna leur attention d'un autre côté : c'étaient les éclaireurs de Béníncasa qui venaient à la découverte, attirés par le coup de pistolet de Scarolla, et qui, rencontrant leurs anciens camarades, renouvelaient bruyamment connaissance avec eux.

— Grâce à vous et à la madone, dit Scarolla, nous sommes sauvés ; votre majesté nous a porté bonheur.

Caroline voulut profiter de la circonstance pour juger par elle-même des dispositions de cette fameuse bande de Sainte-Euphémie dont les échos de la Calabre redisent encore les exploits. Elle ordonna à sa suite de l'attendre au lieu même où elle la laissait, et accompagna sans elle les éclaireurs de Béníncasa. Après quelques centaines de pas à travers les parties les plus sombres, les plus touffues de la forêt, elle se trouva en présence d'un spectacle étrange, bizarre, effrayant, et tout-à-fait en harmonie avec cette nature sauvage et formidable.

Un vaste feu brûlait au milieu d'une clairière, et autour de ce feu gisait pêle-mêle dans toutes les attitudes des démons du Dante ou de Michel-Ange une troupe de Calabrais armés jusqu'aux dents et vêtus comme leurs confrères de Sélinonte ; sauf que leur toilette était plus délabrée, leur tenue plus abandonnée encore, leur mine plus atroce, et qu'il ne régnait pas même au milieu d'eux le simulacre de discipline que Pandigrana maintenait parmi les siens ; tout, au contraire, y respirait la licence la plus effrénée. Ce qui ajoutait encore à l'horreur de ce hideux tableau, c'est que tous ou presque tous ces hommes étaient vieux et portaient sur leur visage les caractères du crime endurci. Les Indépendants de la Basilicata et Scarolla lui-même ne le cédaient en rien à ces terribles condottieri, si ce n'est qu'exténués par la fatigue, par la faim, ils étaient maigres, défaits, en lambeaux, horribles à voir. Le feu du bivouac jetait des reflets rouges sur ces figures patibulaires et les armes amoncelées lançaient des éclairs sinistres.

A l'aspect de cette effroyable armée, Caroline eut un accès d'épouvante, de honte, presque de remords ; mais elle surmonta son dégoût, son effroi, et sut conserver un front impassible au milieu de cette affreuse mêlée. Elle ne se fit connaître qu'à Béníncasa, vieux bandit sexagénaire capable et coupable des derniers forfaits, prêt à tout pour assouvir ses appétits cupides ou sanguinaires et qui résumait en lui tous les vices, tous les crimes de sa bande. Il portait son âme dans ses yeux fauves et sur ses traits flétris. Sa chevelure et sa barbe blanchies dans les excès de tous genres n'avaient rien de vénérable et donnaient au contraire à son visage une expression plus inculte et plus féroce. Ses lèvres blanches étaient rentrées et minces comme la lame d'un couteau ; ses dents écartées et décimées étaient pointues comme celles d'une bête de proie ; ses mains calleuses brandissaient une carabine d'où la mort avait jailli mille et mille fois. Mais une vertu, une seule, rachetait aux yeux de la reine et dominait tous ses attentats, c'était un dévouement aveugle et sans bornes ; pour elle il fût descendu jusqu'au fond de l'Etna. Il l'accueillit, tout en respectant son incognito, avec les signes du plus profond respect ; et quand, l'appelant par son nom, elle lui dit : — « Béníncasa, je compte sur

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6 octobre.

... seulement du premier rang qui lui appartient il descend alors au second. Ce besoin d'estime et de considération, qui est un des traits les plus nobles de l'âme humaine, trouve sa satisfaction dans les récompenses honorifiques, les titres, les décorations dont il est de bon ton de plaisanter aujourd'hui, bien qu'au fond chacun les désire et s'en fasse gloire quand il les tient. On s'étonne même qu'il se trouve des voix puritaines, pour combattre la légitimité des distinctions personnelles au nom de l'égalité, comme si elles partaient d'un autre principe, et entraînaient d'autres conséquences que la hiérarchie des traitemens et des grades, unanimement acceptés par les consciences les plus austères? Ne serait-ce pas même un progrès bien désirable dans les mœurs, que la prédominance du ressort de la gloire sur celui de l'argent? On sait quels prodiges de valeur l'espoir de gagner la croix enfanta sous l'Empire. Ne serait-il pas vivement désirable d'exciter pareille émulation pour les travaux de la paix; et la politique, qui se priverait d'un pareil aiguillon, prouverait-elle une connaissance bien réfléchie des lois du cœur humain? Assurément non, et ce n'est pas à tarir cette riche source des généreux dévoûments que doivent s'appliquer des hommes sérieux, mais à la régler, à la féconder, en y introduisant le principe de la justice et de l'élection. Les distinctions quelconques devraient, comme les grades, n'être accordées par le pouvoir que sur la présentation par les égaux, obligés eux-mêmes de choisir dans des catégories d'admission et d'avancement. De plus, les croix d'honneur devraient, pour acquérir tout leur prix, être variées dans leurs formes et leurs couleurs, suivant la variété des titres. Chaque grande branche des travaux sociaux devrait avoir sa décoration spéciale, dont la seule vue révélerait le mérite spécial de ceux qui la porteraient. Il y aurait aussi à créer des signes d'honneur collectifs pour les corporations dont tous les membres se sentiraient ainsi plus intimement solidaires. Ainsi l'empereur a quelquefois décoré le drapeau d'un régiment.

Cette esquisse des réformes administratives applicables au personnel serait incomplète si nous ne disions quelques mots du costume qui distingue la fonction dans la société, au même titre que la décoration distingue le fonctionnaire dans la corporation. Honoré jadis de la vénération universelle, le costume est aujourd'hui bien déchu de son antique splendeur, et les esprits forts se font une gloire de l'abandonner dédaigneusement à l'estime des femmes, des enfants, du peuple, et aussi des artistes, amoureux des belles draperies. Ici comme presque toujours la philosophie a tort contre les instincts naturels. La forme et la couleur, ce double attribut de la matière, éveillent en nous le sentiment du beau et du bon plus sûrement que les abstractions métaphysiques, et c'est à juste titre que le symbole qui emprunte au monde extérieur ses images, ses pompes, ses harmonies, est considéré comme le vrai langage de la poésie et des arts. Le costume en soi est donc digne d'honneur; aussi voyons-nous les religions et les législations l'employer comme ... population. L'habit du gendarme est au loin redouté. Le piqueur, le conducteur, le garde champêtre, l'huissier, tous les agents subalternes participeraient à cette considération du gendarme, si comme lui ils brillaient par un uniforme aux couleurs vives et tranchées. La simple écharpe du maire joue un rôle important dans les querelles des villages et ne serait pas moins utile au juge de paix, au juge d'instruction, au procureur du roi et à ses substituts dans les transports judiciaires où la bourgeoise simplicité de leur costume les laisse se confondre avec la foule. Le fonctionnaire lui-même, rappelé sans cesse au sentiment de ses devoirs par ses insignes, s'impose plus de réserve dans sa conduite. Enfin, l'uniforme prévient toute méprise sur le caractère des agents de l'autorité, et, sous ce rapport encore, il mérite d'être conservé, et même étendu à tous les employés qui sont en contact fréquent avec les populations.

---

Quelques journaux allemands, et particulièrement la *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette de Leipsick* s'étudient à réveiller et à entretenir de vieilles animosités entre la France et l'Allemagne. Cette dernière feuille contient encore, dans un des numéros qui nous arrivent aujourd'hui, un article plein de fiel et d'acrimonie. Nous ne saurions mieux répondre à la *Gazette d'Augsbourg* et à la *Gazette de Leipsick*, qu'en reproduisant les lignes suivantes que nous trouvons dans une autre feuille allemande mieux inspirée, le *Correspondant de Hambourg* :

« Il y a eu Allemagne des journaux qui font pour les trois cours du nord, l'office de boîtes à journaux : articles stipendiés, notes officielles, rapport politiques, *canards* diplomatiques, tout s'y trouve jeté pêle-mêle. C'est de là aussi que viennent ces déclamations furibondes contre la France. Heureusement l'opinion publique en Allemagne sait à quoi s'en tenir. L'alliance franco-allemande est le plus grand problème que notre siècle ait à résoudre, et l'homme d'Etat qui l'aura résolu, sera plus puissant que ne l'a été Napoléon en 1809, et les alliés en 1815. Les vieux préjugés qui séparaient la France et l'Allemagne doivent tomber. L'histoire ne peut et ne doit pas être toujours exploitée au profit de certains plans réactionnaires. On aura d'ailleurs beau faire pour chercher à *isoler* la France, son influence sera toujours d'un poids décisif dans la balance de la politique européenne. »

---

De guerre lasse le parti de l'opposition en Wurtemberg s'était retiré de l'arène constitutionnelle, il y a trois ans. Mais depuis, le mouvement constitutionnel a fait tant de progrès en Allemagne, que ce même parti a résolu de se présenter de nouveau aux prochaines élections. Le poète Uhland et l'écrivain Pfitzer sont à la tête de cette opinion puissante.

---

Dans ce moment, il existe en Allemagne plusieurs congrès assemblés dans des buts différents, mais tous très louables.

A Munich siège un congrès d'agriculteurs composé de 400 mem-

... la charette ne s'étaient point cassées. Dieu sait si je vous écrirais aujourd'hui cette lettre. »

---

**Retour de la reine Victoria en Angleterre. — Prochaine arrivée du roi Louis-Philippe.**

On écrit de Wolwich au *Globe* de Londres, que dès la matinée du 5, toutes les autorités civiles et militaires étaient sur pied pour recevoir la reine à son débarquement. L'infanterie de marine avait pris les armes. L'artillerie avait été postée plus loin, de peur d'effaroucher les chevaux des voitures royales. La barque de l'amirauté, montée par douze rameurs vêtus d'écarlate, attendait au débarcadère. Plusieurs hommes étaient de garde au clocher pour signaler, par un petit pavillon, le yacht royal; tous les yeux étaient fixés sur la tour. A une heure quarante minutes, on a aperçu le yacht. A deux heures, S. M. entrait dans le port. Elle est montée aussitôt en voiture pour se rendre à Windsor.

Le *Morning-Herald* annonce, de son côté, que le roi Louis-Philippe s'embarquera le 7, avec sa suite, au Tréport, escorté de deux frégates et de six steamers. Il débarquera à Portsmouth, et de là se rendra, dit-on, par le chemin de fer de South-Western, à Guilford, où se trouvera le prince Albert, avec les équipages royaux, pour recevoir S. M. et la conduire à Windsor. On croyait d'abord que le duc de Dalmatie serait du voyage. Il paraît que cet honneur est réservé à M. Guizot. M. Horace Vernet et d'autres artistes en renom accompagnent le roi, afin de recueillir, sur ses traces, les éléments d'un beau tableau qui représentera l'entrevue des deux souverains. L'avant-dernière fois que Louis-Philippe visita les côtes d'Angleterre, ce fut il y a trente ans, alors qu'exilé durant la guerre continentale, il remplissait les humbles fonctions de professeur de mathématiques, à l'institution du docteur Nicholas, à Hayes, comté de Middlesex. On croit généralement que le séjour de S. M. aura un caractère strictement privé, et que, par conséquent, le roi ne se rendra en public, ni à la capitale, ni ailleurs, car ce n'est là qu'un simple retour de politesse de la part de Louis-Philippe, pour la récente visite de la reine au château d'Eu.

---

**AFFAIRE D'AFRIQUE.**

Le *Sémaphore* de Marseille a des nouvelles de Bougie du 26 septembre; on y lit :

« Le 19, vers midi, au moment où le sirocco soufflait avec violence, circonstance qui favorisait leur projet, les Arabes mirent le feu aux broussailles de la plaine. Grâce à la force du vent et à l'inflammabilité des herbes desséchées par le soleil, les flammes gagnèrent bientôt nos avant-postes, et dans un clin-d'œil le fort Clauzel et le blokhaus Doriac furent incendiés sans que les hommes du dernier poste eussent le temps de prendre les armes. Le sinistre fut aussitôt signalé : le général appela toutes les troupes de la garnison, qui se portèrent immédiatement sur les lieux, et empêchèrent le feu de gagner d'autres postes fortement menacés. La compagnie de la milice s'est réunie au poste qui lui fut désigné, et a fourni des postes en ville.

---

toi au jour de l'action, » — sa sombre physionomie se transfigura, ses yeux éteint se rallumèrent, quelque chose qui ressemblait à un sourire entrouvrit ses lèvres, une larme d'attendrissement coula le long de sa joue creuse et basanée. Il lui fut impossible d'articuler une parole, mais quelle réponse eût égalé l'éloquence d'un pareil silence?

Quoique chef suprême et dictateur absolu, il eut quelque peine à contenir sa bande qui, n'étant pas dans le secret de Caroline, ne voyait en elle qu'une femme, c'est-à-dire une proie : leurs yeux brillaient à sa vue d'une ardeur impure, et de brutales passions grondaient dans ces cœurs déréglés. L'un d'eux même, plus audacieux que les autres, osa faire un pas vers la reine avec une intention qui faillit lui coûter la vie. Bénincasa le rejeta en arrière avec son poignard, et il allait l'achever d'un coup de pistolet si Caroline n'eût désarmé d'un geste sa terrible colère.

Cependant elle avait remarqué dans un coin du bivouac, un groupe d'hommes qui se tenaient à l'écart et qui, armés seulement de quelques mauvais fusils de chasse, évitaient le contact de leurs voisins. Elle s'approcha d'eux pour savoir ce qu'ils étaient et ce qu'ils faisaient dans un lieu pareil, avec de pareils compagnons, car leurs manières, leur costume, leur langage, tout en eux attestait qu'ils n'étaient point là avec leurs pairs.

— Nous sommes des carbonari, lui répondit un grand et beau jeune homme dont l'air noble et la voix cultivée contrastaient avec la voix rude et l'air vulgaire des partisans.

— Des Carbonari? dit la reine étonnée, et qu'est-ce qui vous amène en Sicile?

— La persécution. Après nous avoir protégés, flattés pendant plusieurs années dans l'espoir sans doute de faire de nous les instruments de la tyrannie naissante, Murat s'est ravisé tout à coup et Manhès, le digne Séjan de ce Tibère au petit pied, inonde la Calabre du plus pur de notre sang. Les tribunaux ordinaires sont trop doux au gré de sa fureur; il faut des cours martiales pour nous juger; que dis-je? pour nous frapper; et, comme la guillotine fonctionnerait trop lentement, on nous fusille comme des déserteurs, des espions; nous dont tout le crime est de réclamer des lois, on nous traite comme les derniers de ceux qui les violent. Mais le despotisme en vain nous décime, ses efforts sont impuissants; l'arbre auguste de la liberté croît plus fort et plus robuste dans le sang fécond des martyrs.

En prononçant ces dernières paroles, les yeux du jeune homme brillaient des pures flammes de l'espérance et de la foi; la sainte inspiration du sacrifice rayonnait sur son front comme une auréole splendide; toute sa figure paraissait illuminée. Ses compagnons d'exil l'écoutaient avec un attendrissement mêlé de respect.

— Comment vous appelez-vous? lui demanda la reine avec un vif intérêt.

— Mon nom est celui d'un martyr, répondit-il en portant sa main sur son cœur, et levant ses grands yeux noirs vers la voûte étoilée; mon désir le plus cher comme mon devoir le plus sacré est de m'en rendre digne en le portant avec honneur, et puisque je ne peux l'illustrer je ne dois pas du moins l'avilir. Un homme juste et probe vivait en Calabre; sa vie était sobre et simple comme celle des patriarches; il habitait comme ses pères un vieux manoir des montagnes, où sa vie appartenait tout entière à la pratique des vertus publiques et privées. Sa famille était fière de lui, ses compatriotes le vénéraient, quoique jeune, comme un sage; il était leur providence et leur idole. Cet homme était carbonaro, c'est-à-dire qu'il voulait des devoirs pour les princes, des droits pour les peuples, et que, à l'exemple des premiers chrétiens, il appelait de tous ses vœux le règne de la liberté, de l'égalité, de la justice. Le nouveau gouvernement lui portait une haine égale à l'amour dont il était l'objet de la part de la Calabre entière; mais il le redoutait et craignait, en l'arrêtant publiquement, un soulèvement universel. N'osant l'attaquer de front on lui dressa un guet-apens infâme. Le général Janelli — retenez ce nom pour le flétrir comme celui d'un lâche et d'un traître — l'attire un jour à Cosenza, dans sa propre maison, sous le prétexte d'un banquet où devaient assister les autorités de la province, y compris l'évêque; il s'y rend sans défiance et dîne sans inquiétude; mais, comme il sortait de la salle du festin, des gendarmes apostés se jettent sur lui, le garrottent comme un malfaiteur, et le jettent en prison : le lendemain sa tête tombait sur l'échafaud. Ce martyr sans tache s'appelait Capobianco, et c'est le nom que je porte, car ce martyr était mon frère.

Le jeune homme n'en put dire davantage; il cacha sa tête dans ses deux mains, et fondit en larmes au souvenir de cette abominable perfidie.

— Pleurez, lui dit la reine avec émotion, pleurez le frère que vous avez perdu; mais vengez-le sur ceux qui vous l'ont ravi. Peut-être trouverez-vous en Sicile même des vengeurs et des libérateurs.

— Ah! madame, puisse le ciel vous entendre et vous exaucer! Puisse-t-il rendre à ma bien-aimée patrie l'indépendance et la liberté! A ce prix les mânes de mon frère seront satisfaits, et moi suffisamment vengé. Que les bons principes triomphent, et je bénirai mes souffrances, mon exil et les privations que j'endure, et les dangers que j'ai courus, que je cours encore dans ces forêts inconnues, parmi ces hommes sans frein, qui nous donnent l'hospitalité à leur bivouac, parce qu'ils sont Calabrais comme nous, mais qui ne sont pas des nôtres, et dont les mains sanglantes souilleraient, en y touchant, l'autel immaculé de la liberté.

— Qui sait si ces hommes ne sont pas des instruments dans la main de Dieu, et si leur intervention n'entre pas dans les plans de sa providence? Ne jugez point avant de savoir ce que vous ignorez; attendez que ce qui est dans les ténèbres soit mis en lumière. Espérez de meilleurs jours, et ne perdez point courage; de grands événements se préparent; secondez-les vaillamment, car il y aura pour tous des dédommagements glorieux, et votre part sera belle, croyez-moi.

Caroline ne s'expliqua pas davantage, et laissa les carbonari frappés de son air imposant et de la fierté de son langage. Ils se demandaient entr'eux quelle était cette femme inconnue qui parlait avec tant d'autorité; peu s'en fallut que leurs imaginations superstitieuses, ébranlées par cette apparition merveilleuse, inattendue, ne vissent en elle la divinité de la montagne descendue au milieu d'eux pour les fortifier et les consoler.

Elle-même en les quittant était rêveuse et préoccupée. L'infortune était pour elle fertile en enseignements et en leçons. Que de choses elle avait apprises et vues de ses yeux, touchées de ses mains, qu'elle ne soupçonnait même pas aux jours de sa puissance, dans le délire aveugle du commandement! Mais ces fruits tardifs de l'adversité étaient-ils destinés à mûrir? C'est ce que l'avenir décidera.

Les deux partisans, Bénincasa et Scarolla, sollicitèrent à l'envi la faveur d'escorter sa majesté jusqu'au terme de son voyage; mais elle ne voulut être accompagnée que jusqu'à l'endroit où elle avait laissé sa suite; une fois qu'elle l'eut rejointe elle les congédia et continua son voyage comme elle l'avait commencé.

Les voyageurs atteignirent bientôt le pied de l'Etna. La nuit était fort avancée : le premier village où ils entrèrent se crut envahi par une comitive, mot poli pour désigner une bande de voleurs; saisie d'une terreur panique, la population tout entière fut en un instant sur pied; elle accourut en désordre, mais elle se rassura aussi vite qu'elle s'était effrayée. Caroline donna au repos le reste de la nuit, elle en avait besoin. A défaut d'un autre gîte, elle accepta l'hospitalité du curé qui aurait été bien fier, le saint homme, s'il avait pu soupçonner le rang de la voyageuse qu'il abritait sous son modeste presbytère.

Pendant ce temps on se procura des chevaux frais; on fut même assez heureux pour trouver une litière où la reine prit place avec sa camériste. Le premier guide retourna à Catane récompensé royalement; on en prit un du pays même pour achever le voyage, et le matin, assez tard, on se remit en route avec l'assurance d'arriver au cap Tyndare avant le coucher du soleil.

Nous laisserons la reine traverser sans nous la chaîne classique des monts Pélores, et nous retournerons à un autre voyageur que nous avons abandonné trop long-temps sur la route de Ségeste.

(*La suite à demain.*) **CHARLES DIDIER.**

---

Le Théâtre-Français a reçu avant-hier, à l'unanimité, une comédie en trois actes et en prose, de Mme Achille Comte. Cet ouvrage va être, dit-on, mis immédiatement à l'étude.

## REVUE DES JOURNAUX.

— La *Presse* revient ce matin sur le traité avec le Maroc. « Des renseignements qui lui arrivent, dit-elle, il résulterait que, si la condition qu'on avait eu d'abord la pensée de mettre à la conclusion de la paix, avait été posée au plénipotentiaire de l'empereur, il l'eût pleinement acceptée: elle consistait dans le remboursement par annuités des frais de la guerre avec engagement de libérer le Maroc des annuités restant à échoir, à partir du jour où l'extradition d'Abd-el-Kader aurait eu lieu. »

— « Quel moment, dit le *National*, choisit M. Guizot pour conduire Louis-Philippe en Angleterre? Les dynastiques ont raison de s'en plaindre; nous qui savons, du reste, le mépris qu'on fait de notre nationalité, nous n'en sommes ni surpris, ni émus. Peut-être même aurions-nous quelque sujet de nous en réjouir, si la satisfaction secrète des hommes de parti pouvait nous faire absoudre ce dédain de tout ce qu'il y a d'honneur dans un peuple et de dignité dans un gouvernement. »

— « Que va faire le roi en Angleterre? se demande le *Constitutionnel*. Ressaisir une vaine apparence? Simuler une alliance dont notre gouvernement n'a pas voulu lorsqu'elle pouvait nous être glorieuse et dont il ne semble être jaloux que lorsqu'elle nous humilie? Accepter les louanges de l'Angleterre, lorsque les sujets de l'Angleterre font tuer des Français à Taïti? Le ministère qui conseille ce voyage a rarement donné au roi un avis plus maladroit. M. Guizot croit-il donc que le pouvoir ne soit jamais assez impopulaire? »

— La *Réforme*, la *Quotidienne* et la *France* blâment également, chacune à son point de vue, le voyage du roi en Angleterre.

— Suivant le *Siècle*, le pouvoir royal étant personnel de sa nature et la nation française n'ayant appelé que Louis-Philippe au trône, le duc de Nemours, en l'absence du roi, ne peut présider le conseil des ministres qu'en qualité de vicaire de la royauté; et ce serait là une délégation que la charte ne reconnaît pas. « Tant pis pour M. Guizot, ajoute le *Siècle*, si le besoin de faire applaudir sa politique à Windsor l'a placé dans l'alternative de laisser pour quelques jours l'exercice du pouvoir royal en déshérence ou de porter atteinte aux principes de notre droit public! La responsabilité que le ministère encourt ne doit être partagée par personne. »

## Faits divers.

Le roi ne restera en Angleterre que trois ou quatre jours. Il visitera à son retour quelques ports de France et rentrera au château d'Eu vers le 20 de ce mois. Toutes les ordonnances seront datées d'Eu, et il n'en sera pas rendu pendant le séjour du roi hors la France. Les ministres de la marine et des affaires étrangères ne laissent pas d'intérimaires pour les remplacer.

— Le *Moniteur* de ce matin annonce les nominations suivantes aux fonctions de maire:

Sisteron, M. Laplane; Coutras (Gironde), M. Sarrazin; le Blanc (Indre), M. David; Saint-Sever (Landes), M. Gauzère; Tourlaville (Manche), M. Lebrun; Cavaillon (Vaucluse), M. Berrive, etc., etc.

— M. Gergonne, recteur de l'Académie de Montpellier, est admis à faire valoir ses droits à la retraite; il est remplacé par M. Théry, proviseur du collège royal de Versailles.

— On attend en France six notables indigènes de la province de Constantine. C'est sur la proposition de M. le duc d'Aumale que M. le maréchal ministre de la guerre a autorisé l'envoi en France de ces six notables. Ces chefs qui arriveront sont: le khalifah Ali-Ben-Ba-Ahmed; sy Mouckran, issu d'une famille de marabouts très vénérés; le fils d'Ahmed-Ben-Mohammed-el-Mokrani, khalifah de la Medjana; Bou-Lahbras, neveu de notre cheik El Arab, et décoré de la Légion-d'Honneur; Ben-Ouani, lieutenant des spahis, khadi des Amer; sy Chadhi, khadi à Constantine.

— Le fameux parasol est exposé aux Invalides; il est placé tout ouvert derrière la grille du chœur; les drapeaux du Maroc sont placés sur les pilastres, à droite et à gauche du maître-autel.

— On parlait avant-hier, rue Saint-Honoré et au Palais-Royal, de plusieurs tentatives d'émission de fausse monnaie qui auraient été faites par des individus en gants jaunes, et portant cannes à pomme d'or. On cite des pièces de cinq francs et de deux francs à l'effigie de Louis-Philippe en métal d'Alger et argentées par les procédés Ruolz, qui seraient d'une imitation prodigieuse d'exactitude dans toute la partie des pièces.

(*Constitutionnel.*)

— La rue du Puits, près la Halle aux pommes de terre, a été douloureusement émue avant-hier, vers les trois heures après midi, par une lutte d'ouvriers, par suite de laquelle l'un des combattants est resté presque nu sur le pavé et le crâne ouvert. (*Presse.*)

— Une véritable fourrière d'enfants perdus est en ce moment organisée au Palais-Royal; depuis trois ou quatre jours, les gardiens en ont ramassé cinq, que leurs parents avaient laissés. Avant-hier encore, sur les cinq heures et demie de l'après-midi, un joli petit garçon de cinq à six ans, coiffé d'un chapeau de paille et vêtu d'une petite veste élégante, paraissant appartenir à la classe aisée de la société, pleurait à chaudes larmes, en demandant son père de tous les côtés, et, chose déplorable, ce petit malheureux ne savait dire ni le nom de son quartier, ni celui de sa rue. Il a été conduit comme les autres à la fourrière.

— Mardi, vers minuit, un individu ayant pour tout vêtement une chemise ensanglantée, a été recueilli par un cocher de cabriolet qui l'a transporté à l'Hôtel-Dieu. Il est résulté des informations qui ont été prises que cet individu, garçon boulanger, était entré, étant ivre, dans l'allée d'une maison qu'il croyait banale, et ayant trouvé une chambre au ...

que les 200 pièces de vins saisies seraient répandues sur la voie publique. (*Union d'Auxerre.*)

— Le brick l'Euryale, qui a long-temps tenu la station de la mer du Sud, et qui arrive en dernier lieu d'Haïti, vient d'entrer à Lorient. Pendant sa traversée de retour, l'Euryale a perdu son commandant, M. Allix, capitaine de corvette, qui est tombé à la mer et s'est noyé.

— Tout récemment, un accident fort singulier a vivement ému la commune de Landudec (Finistère). Voici les faits:

Le meunier de Tyvarline mourut. Selon le pieux usage de ces campagnes, tous les voisins, parents et amis du trépassé, se réunirent dans la chambre mortuaire, afin de passer la nuit en prières, et de recommander à Dieu l'âme qui avait habité ce pauvre corps, maintenant étendu sans vie et froid au milieu d'eux. L'assistance était nombreuse. Jusqu'à minuit, tout se passa sans évènement extraordinaire. Mais minuit est l'heure des prodiges: à ce moment solennel, un frémissement général parcourut tout-à-coup l'assemblée; un bruit sourd se fit entendre, les prières s'arrêtèrent, le mort sembla s'agiter sur son banc. Aussitôt les poutres, les planches craquèrent sous les genoux; un gouffre béant s'ouvrit, et, au milieu de cent cris d'effroi, malgré cent efforts pour se retenir, hommes et femmes y furent entraînés et tombèrent. Où tombèrent-ils? dans un lieu sombre, et dont l'aspect, si tant est qu'il y eut un aspect quelconque dans l'obscurité, était bien peu fait pour rassurer les malheureuses victimes d'une fatalité encore inexpliquée et terrible: des gémissements plaintifs répondirent de tous côtés à leurs cris d'épouvante. Enfin on se reconnut; le grand nombre des personnes de l'assemblée avait surchargé la charpente peu solide de la chambre; cette charpente s'était écroulée, et tout était descendu avec fracas à l'étage inférieur, occupé par des bestiaux. Deux vaches ont été écrasées. Quant aux personnes, il paraît que, sauf quelques blessures, la peur a été heureusement leur plus grand mal. On doit se féliciter de ce résultat; mais la veillée de Tyvarline n'en restera pas moins un grave souvenir dans nos campagnes; un peu plus tragique, elle eût donné lieu, certes, à plus d'une longue et triste ballade.

(*Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne.*)

## VARIÉTÉS.

### Les eaux de Vichy.

Je viens de quitter les eaux de Vichy, après six semaines de séjour. Vous savez si elles ont été brillantes cette année. Cet établissement thermal, propriété de l'Etat, est toujours le rendez-vous privilégié du monde élégant et de la plus pure aristocratie. La légitimité a laissé dans le pays, à diverses époques, des souvenirs qui lui sont chers, et auxquels elle doit bien un pèlerinage annuel. C'est d'ailleurs une bonne fortune pour cette contrée, qui s'est montrée reconnaissante en conservant à une magnifique et ombreuse allée d'arbres joignant Vichy à Cusset, le nom de *promenade des Dames*. Cette belle avenue, plantée sous les auspices et en l'honneur de mesdames de France, a été restaurée par Mme la duchesse d'Angoulême, leur petite nièce. J'éprouve un véritable plaisir à retrouver un nom épargné par les révolutions. Si je suis sensible à tout le bien qu'elles ont fait, si j'y suis d'autant plus attaché, qu'il a coûté de pénibles sacrifices à la glorieuse génération dont nous sommes les enfants, j'ai toujours regretté cette barbarie qui efface tous les vieux noms, brise, mutile ou défigure les monuments publics. Ne vous semble-t-il pas que ce mépris des traditions décolore, pour ainsi dire, un pays? Sans être amant passionné des vieilleries, on peut, je crois, blâmer une manie ridicule et brutale, à laquelle nous n'avons que trop sacrifié, et dont la Restauration n'a pas fait moins abus que les époques qui l'ont précédée.

Mais Vichy n'est pas seulement fréquenté par les heureux du monde; ce n'est pas uniquement un séjour où les favoris de la fortune et les privilégiés de la naissance viennent échanger les plaisirs des villes et de l'hiver contre les jouissances de la campagne et de la belle saison; les malades viennent aussi en grand nombre, demander aux eaux salutaires de cette contrée le retour de la santé, ce premier des biens. Tous les états, toutes les professions se rencontrent ici, et dans cette foule variée, l'habit ecclésiastique et celui de divers ordres de religieuses ne sont pas ceux que l'on trouve en moins grande proportion. Comme les militaires, dont la guerre et les privations qui marchent à sa suite, détruisent si promptement les organisations les plus robustes, les gens d'église, dans leur lutte avec le monde, verraient-ils aussi leur santé prématurément ruinée?

Vous connaissez sans doute Vichy, jolie petite commune, riveraine de l'Allier? c'est une pays peu riche. La principale industrie des habitants est de loger les étrangers pendant la saison des eaux, et, à l'exception de deux ou trois, toutes les maisons sont disposées pour les recevoir. Il se réalise à Vichy de beaux bénéfices; mais ici, comme ailleurs, le capital opprime le travail, et le plus clair des recettes de l'année entre dans les caisses des banquiers.

Ainsi, la population ne profite pas beaucoup du passage des étrangers, qui laissent cependant une ample récolte d'argent chaque été. On a même inventé dans le pays un mot assez pittoresque, qui remplace le verme écorcher les voyageurs, c'est le verbe vichicois *étranger quelqu'un*. Il en dit assez par lui-même. En somme, on observe ici une soif de lucre qui fait tort au caractère naturellement bon, hospitalier des habitants. On y trouve aussi une foule de petits mendiants de circonstance. Voilà un triste résultat du contact accidentel du riche et du pauvre.

La fréquentation des eaux donne à ce pays un double aspect, ...

... le produit brut des eaux de Vichy est estimé 200,000 francs; M. B., dis-je, s'est imaginé de faire concurrence à l'Etat. Dans cette intention, il a fait forer en face des bâtiments des bains, un puits artésien, qui lui a donné un jet d'eau chaude; puis il a commencé des constructions et creusé deux nouveaux puits; tous deux ont donné des eaux froides minéralisées. D'autre part, le conseil municipal de Cusset, ayant besoin d'eau pour l'abattoir de cette petite ville, un puits artésien est creusé; que trouve-t-on? Une source d'eau minérale. Décidément tout le pays repose sur un lac d'eau gazeuse. M. B. a soutenu contre le gouvernement un procès qu'il cherche à renouveler. N'est-il pas pénible de voir élever contre la société des prétentions pareilles à celles-là, et de trouver l'intérêt général désarmé devant l'intérêt particulier, qui s'étudie sans cesse à lui imposer des conditions onéreuses? Il y a là un vice, un vice profond et bien enraciné, car on le retrouve partout; vous allez voir.

Vichy possède un pont suspendu; ce pont a été construit par l'intérêt privé, moyennant une concession de 90 ans et un droit de péage très lourd; mais le pont a succédé à un bac, dont les prix de passage étaient fort élevés, et dont l'existence n'assurait pas toujours les communications entre les deux rives de l'Allier; au total ce pont est donc un bien comparativement à l'ancien état des choses. Mais s'il est avantageux aux gens du pays, il l'est bien plus encore à l'heureux concessionnaire. A propos du tarif de ce pont, je suis tenté de reprocher à qui de droit d'avoir laissé imposer fortement le bétail se rendant au pâturage, et rançonner impitoyablement le malheureux paysan. Aussi pour éviter des frais onéreux, voit-on les femmes, au mépris de la décence, se retrousser jusqu'aux aisselles, et passer la rivière à gué, pour éviter de donner plus que le dixième d'une faible vente; mais l'hiver; oh! l'hiver est bien dur pour le pauvre! Dans le département de la Nièvre, il existe un pont suspendu sur lequel tout porteur de sabots est exempt du droit de péage. Pourquoi cet exemple n'a-t-il pas été suivi à Cusset? Cependant, le gouvernement et un grand personnage, qui ont fourni généreusement une indemnité de 30,000 francs pour aider le concessionnaire à relever son pont enlevé par les eaux, n'auraient-ils pas pu stipuler pour les habitants pauvres, quelques conditions un peu moins rigoureuses? ils le pouvaient, ce me semble, en toute sûreté de conscience, sans avoir la crainte de ruiner un capitaliste, qui fait produire annuellement 22,000 francs à un capital de 160,000 prix de revient de ce pont, y compris les frais de reconstruction, déduction faite du secours donné par l'Etat.

Mais les nouveaux barons sont maîtres de tous les passages; ils sont tenaces et avides, ils font la loi. Ils menacent de s'emparer des routes, ce qui ne leur sera pas difficile, à voir ce qui se passe au palais Bourbon. Pauvre France! qu'elle a encore à souffrir des préjugés économiques!

Maintenant nous sommes si voisins de Cusset, qu'il ne m'est guère possible de ne pas vous y faire faire une excursion. Cette petite ville possède plusieurs usines; une filature de coton, qui occupe 200 ouvriers, et une papeterie. La filature est située dans une étroite vallée donnant passage au richon, ruisseau l'été et torrent l'hiver. L'industrie des habitants a su utiliser ce faible cours d'eau qui anime une foule de moulins.

J'ai également visité une vallée voisine de celle-ci, remarquable par son âpreté sauvage et ses pentes rocailleuses et dénudées. Une partie de ce terrain vague appartient à l'hôpital de Cusset. Il est triste de voir combien l'on a peu de souci du bien des pauvres; cette terre, tout au plus bonne au parcours du bétail, fournit un maigre pâturage, qu'il serait facile et rationnel de changer en une verte et productive forêt. Il y a crime à mal gérer une propriété d'hôpital; car on s'ôte ainsi de gaîté de cœur le pouvoir de soulager bien des misères: et pourtant manque-t-il de malheureux auxquels on refuse un lit dans ces établissements de charité, toujours trop étroits? Que se dit-on alors? qu'on est impuissant à faire tout le bien qu'on voudrait. Cette impuissance n'est point réelle; elle réside dans notre insouciance et notre tiédeur.

Cette amère observation me rappelle un oubli que je veux réparer. Il est juste, en effet, de faire mention de l'hôpital de Vichy. Cet établissement est trop petit pour l'usage que l'on en pourrait faire; mais il faut savoir gré à une petite et pauvre commune d'avoir su créer un hôpital de 60 lits, dont quelques-uns pourtant sont fondés par les départements voisins, qui ont acquis par là le droit d'y envoyer chaque année un petit nombre de pauvres, admis ainsi au bénéfice des eaux thermales. Cet exemple pourrait et devrait trouver imitation. Une subvention de l'Etat serait aussi une heureuse application des fonds de l'impôt; au moyen d'une faible dépense, on réaliserait un grand bien.

J'ai remarqué encore une heureuse innovation dans l'hôpital de Vichy: les enfants orphelins de père et de mère ou de mère seulement, et les enfants trop pauvres pour que les parents puissent les élever, sont reçus dans cet établissement, qui se charge de tous les frais de leur éducation.

L....

## Bourse. --- Revue de la semaine.

La liquidation s'est effectuée cette semaine sans qu'on ait eu à déplorer aucun sinistre, malgré les différences assez fortes qui se trouvaient à solder. Grâce à de fortes livraisons de rentes, qu'on avait habilement réservées pour arrêter la hausse, les baissiers s'en sont tirés un peu moins mal qu'ils ne l'avaient craint et ont repris dès lors une confiance nouvelle. Les ventes ont ramené vendredi la rente 3 0/0 à 81 fr. 70, et le 5 0/0 à 118 fr. 30; mais comme ils ont cherché hier à réaliser leurs bénéfices, le mouvement de baisse s'est arrêté; on a même fermé avec une reprise de 10 à 15 c. sur l'un et l'autre fonds. Après la clôture du parquet, le 3 0/0, qui était resté à 81 fr. 80, s'est élevé à 81 fr. 92 1/2.

Les transactions ont présenté fort peu d'importance en blé comme sur les autres céréales.

*Seigles*. Ces grains ont repris au commencement de la semaine un peu de faveur qui s'est accrue aux derniers marchés par suite de demandes assez nombreuses.

*Orge et avoine*. Quelques arrivages de ces deux céréales ont eu lieu; ils sont plus que suffisants pour le moment. Le poids et la qualite laissent à désirer, et les offres sont assez nombreuses. La vente est donc stationnaire, ainsi que le cours. Il y a même baisse sur les avoines qui ne proviennent pas de la Champagne.

DÉPARTEMENTS. Sur les marchés à blé, la hausse commence à s'étendre. Voici le résumé des variations les plus récentes.

*Hausse*. Cloyes, Gallardon, Verneuil, Nancy, Bar-le-Duc, Epinal, Neufchâteau, Sancerre, Vierzon, Poitiers, Castelnaudary.

*Baisse*. Versailles, Houdan, Les Andelys, Gisors, Bernay, Duclair, Beuzeville, Pont-Audemer, Caudebec, Montivilliers, Dieppe, Bayeux, Arras, Bergues, Lille, Lunéville, [...] jours faible, par suite des semailles; cours sans variation sur le blé et augmentation sur l'avoine.

ETAMPES, 5 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,32; 3e 16,66. — Méteil 14,66 à 16,00. — Seigle 9,32 à 10,32. — Orge 8,66 à 9,32. — Avoine 6,00 à 7,00.

ROUEN, 4 octobre. — Froment 18,00, baisse 1,00. — Seigle 10,00. — Orge 11,00. — Avoine 9,00.

LE MANS, 4 octobre. — Froment 1re 19,25; 2e 15,10; 3e 15,00. — Méteil 12,50 à 16,25. — Seigle 10,25 à 11,25. — Orge 7,50 à 8,00. — Avoine 6,50 à 7,50.

ST-QUENTIN, 5 octobre. — Froment 1re 17,50; 2e 16,12; 3e 14,55. — Petit blé 12,00. — Avoine 6,23.

ARRAS, 5 octobre. — Froment blanc 18,00 à 20,00; do roux 15,50 à 19,00. — Seigle 10,00 à 11,50. — Escourgeon 10,00 à 12,00. — Avoine 5,00 à 6,50.

Les blés étaient fort calmes ce jour, et ont baissé de 50 cent. à 1 fr. pour ceux de semences sur la fin du marché. Ceux de consommation n'ont pas ou ont peu varié. — Les seigles [...] denrées ont subi une hausse; le froment de 5 c., le méteil de 2,53, le seigle de 38 c., l'orge de 21 c., l'avoine de 25 c., le sarrazin de 1 fr.

PAIMPOL, 1er octobre. — Froment 14,10. — Méteil 11,80. — Seigle, 9,16. — Orge 8,17. — Sarrazin 7,77. — Avoine 5,95.

MARANS, 2 octobre. — *Céréales*. — Il n'y a point encore de variation dans le prix des grains: le cours est le même qu'aux précédents marchés.

Voici la mercuriale de ce jour: froment 1re qualité, vendu 300 hect. à 17,25; froment 2e qualité, vendu 300 hect. à 16.66; baillarge, vendu 100 hect. à 10,66; orge, vendu 200 hect. à 10 fr.; avoine 1re qualité, vendu 500 hect à 6 fr.; avoine 2e qualité, vendu 500 hect. à 5,80; fèves, vendu 600 hect. à 10 fr.

PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

YVETOT, 2 octobre. — 478 bœufs 1.20—1,05 —3,35. — Vaches 1,15—1,00. Baisse de 10 c.

| | | |
|---|---|---|
| [...] sus (les 50 kil.) | 37,00 à | 38,00 |
| Petits bœufs de 39 et au-dessous, | 00,00 | 37,00 |
| Vache, | 42,50 | 45,00 |
| — salée, | 46,00 | 48,00 |
| — étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| — sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| — sec en poil (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| — lourd, | 0,00 | 0,00 |
| Vache sèche en poil Buenos-Ayres, | 0,00 | 0,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 2,00 | 2,20 |
| — sans acide, | 2,40 | 2,60 |
| — Buenos-Ayres, | 2,00 | 2,20 |
| — id. sans acide, | 2,20 | 2,40 |
| Bœuf en croûte, | 1,90 | 2,10 |
| Vache en croûte, | 2,30 | 2,40 |
| — légère, | 2,40 | 2,70 |
| — étirée, | 2,50 | 3,00 |
| Veau en croûte, | 2,80 | 3,30 |
| — sec d'huile, | 2,70 | 3,70 |

| | | |
|---|---|---|
| — — 2e sorte, | 13,00 | 1[...] |
| — ramaillé, | 20,00 | 28,0[...] |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 68,0[...] |

*Peaux de moutons; agneaux et chevreaux mégissés.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte (le 100), | 165,00 | 180,0[...] |
| — ordinaire id., | 130,00 | 140,0[...] |
| — de pays, ordin. id., | 90,00 | 110,0[...] |
| — — petites id., | 60,00 | 80,0[...] |
| Agneaux extra (la 12e), | 18,00 | 22,0[...] |
| — passe grands id., | 14,00 | 17,0[...] |
| — passe coude id., | 10,00 | 14,0[...] |
| — regors, id., | 5,00 | 7,0[...] |
| Chevreaux 1re sorte id., | 34,00 | 38,0[...] |
| — 2e sorte id., | 24,00 | 28,0[...] |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qté (500 kil.), | 58,00 | 60,00 |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 75,00 |

---


Nous prévenons MM. les Praticiens, Chefs d'Office, Maîtres-d'Hôtel, Pâtissiers, Confiseurs, Epiciers, Elèves en cuisine, en pâtisserie — que la COLLECTION CULINAIRE d'ANT. CARÊME, traitant de toutes les branches de cette profession, est entièrement terminée. (Tous ses *Traités* se vendent *séparément* sans aucune augmentation de prix.)

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris. — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons*, *consommés en gras et en maigre*, les *essences*, *fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts, garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces recettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié.* Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.

Par M. le Docteur AULAGNIER, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Épiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G*. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, où se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c.

Autres Ouvrages de Carême :

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et dessinées par Carême. — Prix : 9 fr.

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 125 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

Pour paraître prochainement :

## TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,

Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Moriaire, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Étienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17. AMYOT, libraire, rue de la Paix 6; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse, 11.* — (On trouve à la même adresse : Les Classiques de la Table, 1 vol. in-8°, nouv. édit., 12 fr.)


---


En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

Un fort volume in-octavo.

TROIS LEÇONS DU PROFESSEUR E. CHERBULIEZ SUR

Prix : 6 francs; et par la poste, 7 fr.

# FOURIER, SON ÉCOLE ET SON SYSTÈME,

Reproduites et réfutées par un ministre du saint Évangile.

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie. La Librairie sociétaire fait aussi la commission pour la Librairie française et étrangère.

[illegible] ; elles ont fait, chacune à son tour, tomber la tête du chef de cette organisation. Mais, le mouvement révolutionnaire a été beaucoup plus profond en France ; car il a porté sur la possession même du sol et la transmission héréditaire. La révolution anglaise a laissé subsister l'aristocratie de la terre ; elle a seulement élevé, à côté d'elle, l'aristocratie du capital. Cette aristocratie manufacturière et commerciale s'est constituée sur le modèle de l'aristocratie foncière : l'une a eu ses paysans, l'autre ses ouvriers ; l'une a exploité avec la terre, l'autre avec le capital. Au lieu de s'affranchir entièrement, le peuple a été soumis à deux sortes d'exploitations. Toutefois, la richesse du pays s'est considérablement accrue ; l'exubération produite par la formation de la nouvelle aristocratie, a imprimé un mouvement immense à l'industrie manufacturière, au commerce maritime, à la colonisation.

En France, la révolution a produit une nouvelle organisation administrative, de nouveaux codes, un nouveau système d'appropriation du sol. La révolution a coupé et déchiqueté le territoire de la France en petites parcelles, de telle sorte que chacun a pu posséder une de ces parcelles sur laquelle il a été seigneur et maître, ne relevant plus que de l'État. A côté de ce changement profond qui a extirpé radicalement la féodalité nobiliaire, s'est produit aussi, comme en Angleterre, un mouvement d'émancipation par l'industrie et le commerce ; mais ce mouvement n'a été qu'en seconde ligne.

La révolution française a été [illegible] dans la réforme sociale [illegible] révolution anglaise. Elle tendait, en effet, à changer [illegible] l'existence humaine. Elle touchait à la famille par l'émancipation des femmes et des cadets ; elle touchait à la constitution [illegible] par le [illegible] du sol ; elle touchait à l'industrie par l'abolition des maîtrises et jurandes, et par le nouveau système des poids et mesures ; elle touchait au culte, au calendrier, à la division du jour ; elle osait même produire une ère nouvelle. Jamais rien de pareil ne caractérisa la révolution anglaise, dont les sectateurs se contentaient de s'inspirer dans la Bible, dans la haine de la royauté, dans le désir de fonder la suprématie maritime et coloniale de l'Angleterre.

La révolution anglaise était nationale, la révolution française était humanitaire. L'une aspirait à créer des relations sociales plus parfaites ; l'autre se bornait à faire sa place politique à une nouvelle puissance enfantée par le génie industriel, à l'aristocratie du capital.

La révolution française ne tarda pas à être attaquée par la féodalité militaire de l'Europe ; elle la repoussa aisément, et la tint à distance. Mais, comme la révolution française menaçait, par réaction, était surtout du mouvement [illegible], l'Angleterre ne trouva plus aucun obstacle. L'Angleterre prit tranquillement possession du globe et des grandes routes maritimes, comme pour y établir, à son profit, une sorte de monopole féodal. Enfin, dans la question d'Orient, lord Palmerston, le représentant du wighisme, c'est-à-dire de l'élément révolutionnaire anglais, entraîna encore une fois l'Europe dans la vieille politique de coalition, précisément afin de favoriser ce mouvement d'expansion, qui est la vie même de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui l'Angleterre est en train de faire, sur le globe entier, une œuvre d'envahissement moins rapide et moins violente, il est vrai, mais tout aussi dangereuse que l'œuvre tentée par la France en Europe, sous la République et l'Empire. L'Angleterre travaille militairement et diplomatiquement à imposer son système mercantile, comme la France s'efforçait d'imposer ses codes, ses constitutions, ses formes administratives et toutes ses créations révolutionnaires. L'action envahissante de l'Angleterre est moins directe que l'était l'action de la France ; mais elle se fera sentir, tôt ou tard, non moins vivement, alors surtout qu'elle se portera en Orient, où toutes les nations européennes ont des positions faites, des intérêts et des droits acquis. Plus les nations de l'Europe centrale deviendront industrielles et expansives, plus elles se sentiront froissées par les empiètements et le monopole du mercantilisme britannique.

D'un autre côté, la nation française, [illegible] et belliqueuse qu'elle était sous la République et l'Empire, est devenue calme et patiente ; elle semble livrée à un travail d'élaboration intellectuelle ; on dirait qu'elle reprend en sous-œuvre l'idée révolutionnaire pour la vivifier par la science. Certes, personne aujourd'hui ne rêverait en Europe que la France veuille faire adopter, par la force des baïonnettes, ses codes, ses constitutions et ses formes administratives. Bien que toujours fermement attachée aux principes mêmes de sa grande révolution, la France commence à douter de l'application qui en a été faite jusqu'ici. L'expérience ne lui prouve-t-elle pas chaque jour que le morcellement du sol n'est pas plus la solution du problème agricole, que la concurrence anarchique n'est la solution du problème industriel ? Notre machine administrative elle-même, si justement vantée pour son unité, n'a-t-elle pas besoin d'être reconstruite sur un plan moins compliqué et plus libéral ? Quant aux créations qui avaient un caractère d'universalité, comme les poids et mesures, le méridien astronomique, le calendrier et le culte républicains tombés en désuétude depuis long-temps, le roi de Monaco lui-même ne craindrait assurément pas que nous voulussions le contraindre à les accepter.

[illegible] main, présenter de l'autre à la [illegible] cietaires qui permettent un légitime essor à ses besoins d'expansion. Dès que l'aristocratie anglaise se verra isolée, elle fera un salutaire retour sur elle-même. Placée entre une lutte formidable et l'acceptation du privilège d'égalité internationale, est-ce trop présumer du bon sens de l'Angleterre que d'espérer qu'elle comprendra son véritable intérêt, et qu'elle optera pour les combinaisons sociétaires ? Non, l'Angleterre ne se mettra pas [illegible] nations. Puissance industrielle et commerciale, elle n'a pas de gaieté de cœur à s'engager dans une lutte qui engloutirait ses capitaux ; elle a devant ses yeux l'exemple de la France, qui a succombé deux fois par la coalition européenne.

Depuis quatorze ans, on dirait que la révolution française est sous la tutelle de l'Angleterre. C'est le monde renversé ; notre révolution française, comme nous l'avons vu, est plus grande, plus complète, et a touché de plus près à la réorganisation sociale que la révolution anglaise. Préparons donc le moment où les choses reprendront leur cours naturel ; préparons le moment où la France solidement alliée à l'Allemagne et à l'Europe centrale, [illegible] d'une manière efficace, non pour faire [illegible] générale, mais pour organiser l'association et la paix.

### Voyage des princes Français.

Le *Morning-Post* [illegible] que le roi des Français arrivera [illegible] mercredi, la société ne se composera que du cercle de la cour. Le grand banquet de Saint-Georges-Hall aura lieu jeudi. Vendredi, Louis-Philippe sera reçu chevalier de la Jarretière, et, le lundi suivant, à moins de quelque changement imprévu, il partira de Windsor pour revenir en France. Du reste, ce n'est peut-être pas autant qu'on l'a supposé un voyage d'agrément : le comte de Sainte-Aulaire et le comte de [illegible] travaillent presque tous les jours, dit le *Times*, au *Foreign-Office*.

On lit dans le *Globe* de Londres, sous la rubrique de Hong-Kong, le 5 juillet :

« Les États-Unis viennent de signer avec la Chine un traité de commerce qui reproduit en substance les dispositions de celui qui a été conclu entre la Chine et l'Angleterre. Quoique les lettres de [illegible] du 17 avril n'en parlent point, nous ne saurions pas douter [illegible] que le fait est vrai. Il serait possible aussi que la France eût conclu un traité. Dans ce cas, les puissances étrangères pourraient remercier l'Angleterre de n'avoir exercé sur le gouvernement chinois aucune influence diplomatique de nature à nuire à leurs intérêts. »

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### Les Bêtes de Paris.

La vache. — La [illegible] ; expiation du lait falsifié. — L'Anesse. — [illegible]. — Le chat. — Le lapin de chou. — Considérations [illegible] sur le rôle du rat dans l'humanité. — Invasion des barbares. — Parole sublime du duc d'Isly.

#### LA VACHE DE PARIS.

On ne se douterait guère, à voir le liquide bleuâtre qui se débite sous le nom de lait dans les rues de Paris, que cette ville nourrit six mille vaches laitières dans l'intérieur de ses murs. Qui consomme le lait de ces six mille vaches ? Le limonadier glacier et le riche amateur gourmand du lait [illegible]. L'[illegible] du badaud parisien est tellement perverti qu'on est parvenu à lui faire prendre pour de la crème le lait presque naturel. Le lait pur s'appelle de la crème à Paris : le badaud parisien vous traiterait d'utopiste, si vous entrepreniez de lui faire entendre que la vraie crème est au lait naturel ce que le lait naturel est à celui de Paris.

C'est une question immense que celle de la vacherie parisienne, je puis [illegible] ; une question comme l'Académie royale de Médecine [illegible].

Toutes les vaches de Paris meurent phthisiques. Les six mille vaches [illegible] se renouvellent toutes en dix-huit mois.

Or, on sait que le lait communique à l'être qui s'en abreuve tous les vices du sang, toutes les maladies de l'être qui le fournit. Cette vérité est si parfaitement démontrée qu'on guérit les enfants de certaines maladies [illegible] qui [illegible] le remède à leurs nourrissons par l'intermédiaire du lait de leurs mamelles.

Et la phthisie pulmonaire enlève aujourd'hui plus du cinquième de la population parisienne, et elle sévit surtout sur les jeunes filles, et de degré en degré, élargissant chaque jour le cercle de ses ravages. [illegible] que le lait de Paris n'est pas étranger aux progrès de la mortalité.

[illegible] comme celle [illegible] Paris [illegible] parisienne, du [illegible] se manifeste [illegible] qui [illegible] croyance [illegible] que la viande de boucherie n'est mangeable qu'à Paris, de sorte que nous mangeons, que nous buvons, que nous respirons le poison sous toutes les espèces !

[illegible] des fraudes commerciales ! L'homme des champs, naïf et candide [illegible], s'était contenté de doubler le volume de son lait par une innocente addition d'eau de source, substance inodore et limpide. Est venue la science, qui a perfectionné la méthode pastorale, qui a découvert le procédé de falsification du laitage par la farine et la cervelle de mouton. Le consommateur riche espérait pouvoir se soustraire à l'une et l'autre fraudes, en allant chercher le breuvage nourrissant aux sources mêmes ; il a trouvé ces sources empoisonnées, et il y a puisé des germes de consomption et de mort. Le lait phthisique est le châtiment de la falsification du laitage. Il ne doit disparaître de la société qu'après qu'il sera devenu inutile de falsifier le lait des pâturages. Ce qui n'empêche pas que si j'avais l'avantage d'être préfet de police, et imbu des saines doctrines de l'édilité et de l'hygiène sociale, pas une goutte de lait falsifié ne se débiterait à Paris, pas une vache phthisique n'aurait le droit de s'y [illegible] *intra muros*.

Peut-être si l'on cherchait bien, trouverait-on que les empoisonneurs patentés, je veux dire les falsificateurs de denrées alimentaires, tuent plus de monde en dix ans que les guerres les plus meurtrières en un siècle. Les guerres en effet ne tuent que l'homme ; elles respectent la femme, qui est pour beaucoup dans la reproduction de l'espèce, ainsi qu'il a été prouvé par la chiffre de la population française après les grandes guerres de l'empire. La phthisie au contraire semble choisir de préférence ses victimes parmi les types les plus adorables et les plus suaves de la beauté féminine, *frêles*, pâles et *nerveuses*...

Ils disent en avant, que *leur les épiciers truient au paradis*, n'était la *terre d'Auvergne*. Comme la liste des cas d'empoisonnement s'est allongée, hélas ! depuis cette époque d'innocence ! C'est-à-dire qu'aujourd'hui la voie du salut de l'épicier est tellement parsemée de pierres d'achoppement couleur de terre d'Auvergne, que je défie le plus honnête d'y faire un pas sans trébucher. Il est vrai que l'épicier ne la fréquente plus cette voie, et qu'il s'est fait esprit fort, à quoi il a gagné le repos de sa conscience. Mais quand on songe qu'on a pu faire un gros livre, rien qu'[illegible] cette noble corporation des marchands n'a pas démérité, convenons-en, depuis son origine [illegible] Baal, et tant que dominera son influence [illegible] à croire que l'enfer ne chômera pas de recrues. Car [illegible] depuis la Chute, et malgré le Christ, [illegible] Dieu de l'Ecquence [illegible] du commerce [illegible] à Satan !

#### L'ANESSE.

Comme je disais, du lait falsifié avait forcé de recourir au lait de la vache phthisique, de même l'usage du lait de la vache phthisique a forcé de recourir à celui de l'Anesse. Le lait de l'Anesse parisienne est le remède destiné à neutraliser les ravages du lait de la vache parisienne. C'est une méthode médicale civilisée qui s'appelle *cercle vicieux*.

L'Anesse, dont le [illegible] brées par l'abus des plaisirs des villes, [illegible] des chiens à qui la petite maîtresse de la capitale [illegible] le sein d'allaiter sa progéniture et de régénérer [illegible] généreux sa race abâtardie.

L'Anesse laitière est affranchie du travail ; grand du bon temps et se prélasse en voiture dans les rues de Paris ; [illegible] compagnie que les riches familles admettent souvent à partager leur table, leur luxe et leur mollesse, tant qu'elles ont besoin d'elle.

#### LE CARLIN.

Le carlin a vécu ; Dieu fasse paix à sa cendre ! [illegible] ne l'a suivi au tombeau. Le carlin a passé comme ceux dont il était l'emblème, et que le vent de la tempête révolutionnaire a semés sur tous les grands chemins ; je parle de ces abbés papelards et gourmands, qui se chargeaient autrefois du sauvetage des [illegible] d'âge, gardiens vigilants de la place, *bien fourrés, gros et gras*, et aboyant à tous, et écartant jalousement du giron de la maîtresse du logis, enfants, aînés et neveux.

Cependant la femme riche, qui a besoin d'être [illegible] penser ses sentiments sur le [illegible] captivité dorée où la retient la tyrannie [illegible] plus, elle a choisi pour [illegible] gueul lilliputien, à la robe [illegible] d'Angleterre, qui [illegible] est triste à penser, c'est qu'un aussi délicieux bichon ait coûté à [illegible] du monde en Angleterre, même en un palais de [illegible].

#### LE CHAT.

Le chat de P[illegible] une qualité [illegible] décoration de comptoir, dans une foule d'établissements publics, [illegible] des beaux yeux bleus des vierges de la Loire et du pays de Caux. C'est avec des oignons, de la farine et du [illegible]

TIMBRE ROYAL

France n'aura pas lieu avant le mois de novembre ou de décembre. (*Idem.*)

## Extérieur.

**États-Unis.** — Le *Richmond enquirer* du 15 septembre que le *Times* vient de recevoir, annonce que, par suite d'importantes nouvelles parvenues à Washington, le cabinet américain s'est gravement occupé de la ligne de conduite à suivre, les lettres du Texas et surtout de l'Angleterre démontrant jusqu'à l'évidence les bonnes dispositions de la Grande-Bretagne en faveur du Mexique. Par l'intermédiaire de cette puissance, Santa-Anna aurait conclu un emprunt de 4 millions de dollars, et déjà des troupes s'organisent pour envahir le Texas; déjà des munitions et des navires partent d'Angleterre pour Vera-Cruz. Le cabinet de Washington a été au moment de convoquer extraordinairement les chambres. Il s'est borné provisoirement à expédier pour Mexico un courrier chargé de violents reproches.

**Angleterre.** — Le *Sun* annonce qu'on a reçu au Lloyd une dépêche du capitaine du sloop de S. M. B. la Clio contenant des règlements imprimés et des lois destinés à concilier les intérêts de toutes les nations à l'île d'Ichaboé. Cette charte a été convenue d'un accord unanime le 14 mai à bord du vaisseau de S. M. B. le Thunderbolt, revenant de la Chine, avec une partie de la rançon, et elle a été approuvée par le contre-amiral Joscelyn Percy, commandant au Cap de Bonne-Espérance.

Le *Standard* nous apprend que les habitants de l'île de Jersey sont encore régis par l'ancien Code normand et soumis à la loi martiale répudiée depuis longtemps par toutes les nations européennes. Pour les affaires civiles, ils suivent le vieux droit coutumier et tous les termes techniques de l'ancienne procédure hérissent leurs transactions. Jamais ils n'ont voulu adopter le *common law* de l'Angleterre. Suivant le *Standard*, Jersey ne pourra devenir riche tant que les Anglais refuseront d'y transporter leur industrie de peur d'être soumis à des lois qui ne protégeraient pas leurs intérêts.

**Irlande.** — Dublin 8 octobre. — On remarque les passages suivants dans la réponse de lord Heytersbury à une députation du synode d'Ulster qui venait lui présenter une adresse de félicitations : « J'ai résolu de recommander au gouvernement d'adopter, dans un but de conciliation, des changements et améliorations de nature à assurer la paix et la prospérité de l'Irlande et à confirmer la puissance et l'intégrité du royaume uni. — Je serais heureux de voir à la fin de mon administration, la confiance succéder au soupçon, l'affection à la haine; et l'harmonie ainsi que la prospérité nationale au désordre des luttes politiques et religieuses. Votre patriotisme, Messieurs, n'a jamais été douteux; mais je reçois avec gratitude la promesse de votre ferme résolution de contribuer par tous les moyens en votre pouvoir à entretenir les sentiments de loyauté envers votre gracieuse souveraine, l'obéissance aux lois et à l'extension d'une bienveillance et d'une tolérance réciproques parmi toutes les classes de vos concitoyens. »

**Espagne.** — L'Espagne recommence à s'agiter; le juste-milieu est mal à l'aise dans un pays où il ne saurait avoir de racines, et où tous les partis se résument en deux, les progressistes et les carlistes. Le 1er de ce de la première et de la deuxième chambre. On a subséquemment décidé qu'une nouvelle discussion aurait lieu. Pour être électeur, il faut avoir vingt-cinq ans (au lieu de vingt-un, comme dans l'ancien projet); 3,000 rixdalers en biens-fonds donnent une voix, et 100,000 rixdalers 10 voix. Les ouvriers auront une voix sur 600 rixdalers de revenus, et sur 20,000 rixdalers 10 voix, au lieu de 6. Les élections se feront d'une manière indirecte. On nommera d'abord les électeurs, et ceux-ci, ayant tous un droit égal, nommeront les représentants. Les membres de la chambre des anciens seront nommés par la première; elle se composera de 75 membres, qui pourront siéger pendant cinq sessions. Pour être membre de cette chambre, il faut avoir trente-cinq ans. La première chambre se composera de 150 membres. Les électeurs sont éligibles.

**Turquie.** — Constantinople, 18 septembre. — L'internonce d'Autriche, sur de nouvelles instructions de son cabinet, a pris dans la question de Syrie une position moins tranchée; M. de Bourqueney a reçu presque en même temps des instructions dans le même sens. Ainsi, le *statu quo* sera maintenu jusqu'à nouvel ordre. Les injonctions faites par le pacha pour la satisfaction accordée à la France à Mossul n'ont pas rencontré d'obstacles. On va s'occuper de la réparation du couvent démoli. Le dominicain si grièvement blessé est en convalescence; ainsi, M. de Bourqueney n'aura pas à réclamer l'application de la peine de mort à son assassin. Les succès récents de la France dans le Maroc causent à la Porte un mécontentement qu'elle ne dissimule pas. Quant au corps diplomatique, la plupart de ses membres, et l'ambassadeur d'Angleterre lui-même, en ont adressé de sympathiques félicitations à M. de Bourqueney.

Duhamel-Bey ne s'est pas emparé, comme on l'a dit, de la ville de Darbend, sur la mer Caspienne; mais, d'après la *Gazette universelle allemande*, il a battu les Russes près des défilés de Demir-Kapa (portes de fer) qui conduisent en Circassie, et les a occupés. Quelque temps après, le prince Arkadinski a marché contre les Russes à la tête de quatre divisions. Duhamel s'est retiré dans les montagnes, brûlant, saccageant et détruisant tout devant lui. Dans les montagnes, il a élevé des fortifications et soutenu courageusement un siège contre les Russes. Ceux-ci, après avoir fait d'énormes pertes, ont été obligés de se retirer à travers un pays sauvage, où les cavaliers de Duhamel leur ont fait encore beaucoup de mal.

— La police turque a saisi beaucoup de caricatures contre les Turcs, qui avaient été envoyées d'Athènes : l'une de ces caricatures représente le sultan au moment où un Grec le tient par la barbe, tandis qu'un Cosaque lui administre des coups de knout sur le dos.

### REVUE DES JOURNAUX DU 7 OCTOBRE 1844.

Tous les journaux s'occupent ce matin de l'amnistie. Le *Moniteur* seul n'ajoute aucun détail à son annonce non officielle d'hier. Le *Journal des Débats* pense que l'organe du gouvernement publiera prochainement la liste des amnistiés, parmi lesquels il cite *M. Dupoty, ancien rédacteur en chef du Journal du Peuple*. Cet acte de pardon a par lui-même, dit-il, une éloquence qu'il ne voudrait pas affaiblir. Cependant il croit de son devoir de déclarer que le ministère du 29 octobre peut, à bon droit, en changer et ne croit point que c'est la victoire de l'Isly qui a enfin arraché cette mesure si long-temps sollicitée. C'était un moyen de balancer les effets du voyage d'Angleterre. »

— Le *Globe*, le *Journal de Paris*, le *Constitutionnel*, le *National* et la *Quotidienne* ne se prononcent pas encore.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— On écrit d'Eu, en date d'hier dimanche, à la *Patrie* :

« Ce matin la première division de la flotte royale a fait son apparition; elle se compose de deux frégates maintenant à l'ancre au Tréport. Il y a encore en rade un bateau à vapeur et une petite chaloupe de guerre. Jusqu'à présent nous n'avons encore vu aucun vaisseau. Il paraît certain que le roi s'embarquera demain dans la soirée. Le roi a fait hier une promenade de plusieurs heures dans la forêt avec M. Mackau en grand uniforme d'amiral. »

— Le roi, né le 6 octobre 1773, a accompli hier sa 71e année.

Le duc de Nemours, né le 25 octobre 1814, accomplit sa 31e année dans quelques jours.

— On assure dit la *Patrie*, que M. le ministre des finances n'attend, pour se retirer des affaires, que la conclusion de l'emprunt de 300 millions.

M. le maréchal Soult paraît aussi disposé à prendre sa retraite. De nouveaux pourparlers ont eu lieu pour faire entrer M. Bugeaud au ministère de la guerre.

— La somme des remboursements continue à dépasser celle des dépôts à la caisse d'épargne de Paris : hier dimanche 6, et aujourd'hui lundi 7, elle a reçu de 5,989 déposants, dont 699 nouveaux, la somme de 768,081 francs. Le montant des remboursements demandés a été de 842,000 francs.

---

rance, il remplace avantageusement le lapin dans la gibelotte des tapis francs.

### LE LAPIN.

Le lapin de Paris, vulgairement nommé lapin de chou, à cause du parfum qu'il exhale, est le gibier du prolétaire. C'est aussi la consolation de l'enfance au collège et son refuge contre les tribulations du pensum avec le moineau franc. Le lapin a une place dans ma reconnaissance. Il acquiert par la domestication des proportions gigantesques et une fourrure précieuse; cette fourrure sert à faire les pelisses d'hermine quand elle est blanche, et les chapeaux de castor quand elle est noire ou grise. Il y a tel couple de lapins angora qu'on ne vous laisserait pas pour 60 francs au marché Saint-Germain. Le mâle et la femelle du lapin de chou professent pour la chair des jeunes lapereaux un goût très prononcé. Que faire en un tonneau, à moins que l'on n'y mange ses petits; l'oisiveté, on l'a dit avec raison, est la mère de tous les vices. Le lapin de chou aura bien de la peine à se disculper, dans l'opinion publique, des torts du lapin de gouttière, et à repousser les conséquences d'une solidarité détestable. Passons le cabiai sous silence pour arriver plus vite à la question du rat, une question grande comme le monde !

### LE RAT.

J'écrirais vingt volumes sur le rat de Paris, si on me laissait faire. Car il n'est pas de sujet plus riche à traiter que le rat de Paris; je parle de celui qui hante les égouts, non du rat de coulisses, une autre catégorie de rongeurs dont l'histoire a bien aussi son intérêt et ses charmes. (Voir les *Mystères de l'Opéra*, de M. Albéric Second.)

Le rat dit les invasions des Barbares, comme le cheval de bataille dit la grandeur et la décadence de l'aristocratie de sang.

Telle horde, tel rat : à chaque occupation de la superficie, correspond une occupation du sous-sol. Il y a eu le rat des Goths, le rat des Vandales, le rat des Huns; il y a le rat normand (anglais) et le rat tartare (moscovite). On pourrait compter les couches de barbares qui se sont superposées l'une à l'autre sur notre sol, par le nombres des variétés de rats que ce sol a successivement nourries. Voilà certes une donnée historique importante et nouvelle. Je parierais cependant beaucoup de choses que c'est pour la première fois que l'Académie des Inscriptions et belles lettres est appelée à méditer sur ce rapprochement lumineux. Il y a long-temps que j'ai dit que l'histoire universelle était à refaire, à commencer par celle de Brutus, cet aristocrate fieffé, dont ils ont eu l'impudence de me faire un jacobin.

Je ne fouillerai pas dans les décombres du passé pour y chercher les traces du passage et de l'établissement des rats de la grande invasion dans les Gaules. J'aurai assez du témoignage des races contemporaines, pour appuyer un système étayé déjà sur de si solides monuments.

Deux mots préalables seulement sur l'histoire du rat en général.

Et d'abord le rat n'est pas le mari de la souris, ainsi qu'un préjugé populaire trop répandu l'avait fait généralement supposer jusqu'à ce jour. Le rat n'est pas plus le mari de la souris que le crapaud celui de la grenouille.

Tous les rats sont *ratophages*. Non seulement les races voisines se détruisent, mais encore les individus des mêmes races. Les pères mangent leurs enfants au berceau pour les affranchir des soucis du jeune âge; les enfants reconnaissants s'empressent à leur tour de débarrasser leurs parents un peu vieux du fardeau de la vie, comme faisaient les Massagètes, ces dignes ancêtres des Cosaques. C'est pour cela sans doute que j'ai lu dans le traité de la morale en action, qu'on m'a donné pour prix, une foule d'exemples touchants de piété filiale, empruntés à l'histoire du rat et de la souris.

Tous les rats, je le répète, sont *ratophages*, et il faut bien que je le confesse, toutes les familles des rongeurs sont plus ou moins imbues de ce crime d'*autophagie*; et ce vice se retrouve chez la plupart des quadrupèdes vivant sous terre.

Tous les ans, à l'arrière-saison, à l'époque où les trésors de l'automne commencent à s'épuiser, de sanglantes guerres civiles dont le bruit n'arrive pas jusqu'à nous, éclatent dans les tribus des campagnols, des lemmings, des loirs, des musaraignes. Le hamster pénètre dans le silo du hamster voisin, le tue, le dévore et s'empare de ses provisions d'hiver. Le lapin n'essaie pas de se soustraire à cette accusation générale de cannibalisme qui pèse sur les espèces souterraines. La taupe plonge avec bonheur son long museau pointu dans les entrailles de la taupe voisine qu'elle vient d'égorger et boit avec délices le sang de sa victime. Oui la taupe, et pourtant leur en avons-nous laissé dire à ces moralistes imposteurs sur les humbles vertus et les mœurs patriarcales de la taupe! *patriarcales* ! je trouve le mot charmant; l'histoire de ces vénérés patriarches qu'on offrit à l'admiration de notre enfance crédule est si pleine, en effet, de tableaux édifiants de bonheur conjugal et de vertus domestiques! par exemple, que voulez-vous de mieux en fait de tendresse filiale que celle des demoiselles Loth pour leur père, *qui but, puis devint tendre..... puis fut..... son gendre.....* Qui fut meilleur père qu'Abraham, lequel, de deux enfants, chassa l'un au désert pour qu'il y mourût de soif avec sa mère, et fit rôtir l'autre sur des charbons ardents pour l'offrir au Seigneur. Les jeunes miss albionnaises consacrent chaque semaine le saint jour du repos à méditer sur ces textes édifiants, pour se former l'esprit en même temps que le cœur.

Toutes les familles de rats, douées d'une fécondité prodigieuse, sont les emblèmes de ces populations misérables et prolifiques qui couvrent aujourd'hui le globe, et que la faim et la haine du travail poussent à se faire la guerre et à s'entre-dévorer. Elles disparaîtront un beau jour, en même temps que la guerre, la peste et la famine. Le rat, comme le barbare, est un fléau que Dieu envoie aux nations civilisées pour les avertir et les punir de leurs égarements. Le rat a été chargé plus d'une fois de l'exécution des sentences divines; aussi occupe-t-il à ce titre une place importante dans les fastes de l'humanité. C'est le mulot d'Égypte qui détruisit l'armée de Sennachérib en dévorant pendant la nuit toutes les cordes des arcs et toutes les courroies des boucliers assyriens. Pline a consacré un chapitre entier de son huitième livre à raconter les cités détruites par les ravages des bêtes. Le rat a joué avant et depuis Pline, un rôle immense dans l'histoire de ces bouleversements. On sait le sort de cet archevêque de Mayence, arraché de sa tour par une bande de rats suscités par Dieu, traîné jusqu'au milieu du Rhin et noyé par les mêmes, qui ne se retirèrent satisfaits, dit l'histoire calviniste, qu'après avoir fait disparaître à coups de dents des tapisseries saintes, le nom et l'image de l'impie.

Ce vice de nature, qui porte le rat à tourner ses incisives contre son propre sang, est le correctif de cette perpétuelle fringale dont il est possédé. Le rat aurait déjà dévoré tous les habitants du globe sans la ratophagie. Et si les Barbares n'avaient tourné aussi leurs armes contre eux-mêmes, où en serait la civilisation aujourd'hui? Et si lord Aberdeen et M. de Nesselrode, je veux dire le rat tartare et le rat normand, au lieu de se jalouser, s'unissaient demain, par exemple, pour partager l'Orient?

Il y a des rats, comme les campagnols et les lemmings qui quittent chaque année leur territoire pour aller butiner dans les contrées avoisinantes, et puis reviennent chez eux, l'expédition terminée. Ainsi faisaient les Gaulois, nos ancêtres; ainsi opèrent encore de nos jours les pirates, les Kabyles et toutes les populations nomades de l'Afrique et de l'Asie.

Il y en a d'autres qui, comme le rat brun et le surmulot, abandonnent leur patrie sans esprit de retour et s'établissent à demeure sur le sol des pays conquis, comme le Normand dans la Grande-Bretagne, le Mongol dans la Chine.

J'arrive à l'histoire de la raterie française. Une légère digression seulement à propos de l'origine du lapin, qui m'écarte peu de mon sujet.

Le lapin nous est venu d'Espagne avec l'invasion des Arabes; j'ai dit plus haut que les Druides ne l'avaient pas connu. Les Carthaginois avaient appelé la péninsule ibérique *Spanim* (*lapinière*), du nombre prodigieux de lapins que cette contrée florissante nourrissait dans ses flancs. On peut lire dans le chapitre de Pline déjà cité la supplique de ces infortunés habitants d'une des îles Baléares, qui implorent le secours d'une légion romaine contre le débordement des lapins.

… le sous-préfet de Belley … exprime le désir que le jardin de l'école soit tenu comme modèle, mieux dessiné et mieux soigné que tous les autres ; que leurs légumes soient beaux et leurs arbres fruitiers bien taillés, et que, s'ils ont assez d'espace, ils établissent une petite pépinière d'arbres fruitiers. A cet exemple, bientôt nous verrions les habitants de la campagne apprendre à peupler leurs jardins de fruits et de légumes qui leur offriraient une alimentation à la fois saine et agréable. C'est ici le lieu de recommander les instituteurs qui se distingueraient dans ce sens, à la sollicitude des comices agricoles et à l'action bienfaisante des sociétés d'agriculture. Déjà le comice d'Hauteville est entré dans cette voie en destinant des primes à cette amélioration. »

— Il y a quelques jours, un journalier de Cluny rapporta un fagot dans lequel se trouvaient de nombreuses tiges de belladone, plante de la famille des solanées, et qui se trouve en abondance dans cette forêt. Deux enfants en bas âge, affriandés par la belle couleur des fruits de la belladone qui ressemblent à de petites cerises, se mirent à en manger et ne tardèrent pas à ressentir d'atroces douleurs. Un médecin fut appelé, mais il est difficile d'arrêter les effets d'un mal dont la cause n'est pas connue. L'un des enfants succomba à la violence de l'âcre narcotique ; l'autre, qui en avait sans doute moins mangé que son camarade, était en péril, et aurait peut-être subi le même sort, si le médecin, guidé par des soupçons, n'eût fait l'autopsie du premier.

Il reconnut dans l'estomac la nature des baies dont la présence, en lui indiquant la cause de la mort, lui fournit le moyen d'appliquer un traitement rationnel qui sauva le petit malade. Il serait à désirer que les familles missent de bonne heure leurs enfants en garde contre les effets pernicieux de cette plante.

Un cas semblable s'était déjà présenté en 1788. A cette époque, il y avait à Cluny un collége tenu par les bénédictins. Un jour, un des régents, conduisant les élèves à la promenade, les mena dans le bois de Bourcier, où ces enfants s'amusèrent à cueillir des fruits de belladone, qu'ils prirent pour des cerises ; deux d'entre eux en moururent : c'étaient du Terrail, un des arrière-petits-neveux de Bayard, et Le Tellier, parent du fameux jésuite Le Tellier.

— D'après la *Gazette du soir de Manheim*, on craignit, il y a quelques jours, que des troubles n'éclatassent à Magdebourg, dans les fabriques de sucres de betterave ; les ouvriers avaient, dit-on, l'intention de détruire les fabriques par suite de la réduction des salaires. Les autorités ont pu, assez à temps, prévenir ces désordres.

On lit dans le *Journal des Chemins de fer* :

« Nous apprenons de bonne source qu'un M. Blunt vient d'étudier une ligne de chemin de fer entre Cadix, Séville et Xérès. Il paraît qu'il ne se présente aucune difficulté d'exécution, et que les matériaux nécessaires abondent le long de la ligne, qui aura 25 milles (40 kilomètres) de parcours. Sir John Rennie doit être l'ingénieur consultant. Le trafic, rien qu'en vins, sans compter le trafic des voyageurs, qui est très considérable entre Séville, Xérès et Cadix, promet de très beaux bénéfices sur la …

… pour servir de base au calcul de l'orbite de cet astre, la position de la comète le 19 octobre, donnée par Rothmann, et celles du 30 octobre et du 22 novembre, déterminées par Tycho.

« En appliquant, disent MM. Laugier et Mauvais, la méthode de Gauss avec toute la précision qu'elle comporte, nous sommes arrivés à une courbe dont la nature est parfaitement caractérisée, à une ellipse de 5 ans 2 mois de révolution. Ce résultat remarquable nous semble mettre hors de doute l'identité des comètes de 1585 et de 1844. L'excentricité est la même pour les deux astres, et les autres éléments ont entre eux une grande analogie. »

— M. Bessel envoie une nouvelle note sur les mouvements des étoiles Sirius et Procion, mouvements qui ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse que ces deux étoiles tourneraient autour d'un astre obscur. Cet astronome a constaté que la marche de Sirius est affectée de certaines irrégularités, et que Procion est parvenu actuellement à l'extrémité boréale de sa course. Pour ce qui est du centre invisible sur lequel ils pivotent, faut-il induire de la nécessité de son existence, qu'il pourrait exister dans le ciel autant de ces grands corps obscurs que nous en apercevons de lumineux ?

— Il y a déjà plusieurs années, M. Arago avait indiqué les dispositions d'un baromètre offrant divers avantages sur ceux jusque là connus. Ce baromètre, exécuté par M. Kupfer en Russie, a justifié les prévisions de notre savant compatriote, qui en avait eu l'idée. L'instrument, revenu ainsi de l'étranger, est présenté et décrit par M. Arago, son auteur intellectuel.

**Hydrographie.** — M. Beautemps-Beaupré présente à l'Académie la sixième et dernière partie du *Pilote des côtes occidentales et septentrionales de France*. Cet ouvrage, si important pour la navigation, est dû au corps des ingénieurs-hydrographes de la marine. Il a été commencé sous les ordres de M. Beautemps-Beaupré, en 1816, et terminé pour les travaux à la mer en 1838. La rédaction n'en a été achevée qu'à la fin de 1843. Les six atlas contiennent 21 cartes générales, 65 cartes particulières, 60 plans de formats divers, 279 tableaux de vues des principaux dangers qu'offrent les côtes océaniques de la France ; enfin, 84 tableaux des hautes et basses mers observées.

**Botanique.** — M. de Mirbel donne lecture d'un Mémoire qui comprend la suite de ses *Recherches anatomiques et physiologiques sur quelques végétaux monocotylés*. L'auteur entre dans de nouveaux détails touchant le développement et la structure du stipe du dattier. (Dracœna). En étudiant l'organisation interne des racines, de la souche, du stipe et du bourgeon de cet arbre, il a vu que le plus grand nombre des filets du stipe, si ce n'est la totalité, naît à la surface interne du phytophore, qu'une partie d'entre eux s'allonge et monte à peu de distance de cette surface, puis se courbe tout à coup vers la périphérie et va joindre la base des feuilles qu'elle rencontre chemin faisant. Ainsi le dattier se rapproche des dicotylés par cette disposition, et la différence entre les deux grandes divisions des végétaux n'est pas aussi absolue qu'on l'avait pensé. La conclusion du travail de M. de Mirbel est que les Dracœna sont des arbres exogènes, c'est-à-dire qui se développent de la circonférence au …

… qu'aux eaux-mères …

Il y a, dans le midi de la France, des salines dont la surface s'élève jusqu'à 200 hectares et donne lieu à une évaporation très considérable. C'est sur une saline de cette étendue, produisant annuellement 20 millions de kil. de sel, que M. Ballard a fait ses essais. Or, comme l'eau évaporée ne contient guère que 25 kil. de sel par mètre cube, il en résulte que, dans le courant d'une année, il s'évapore sur la surface de cette seule saline la quantité énorme de 800,000 mètres cubes d'eau.

Privée, par suite de cette évaporation même, du sel marin qu'elle contenait, l'eau, en diminuant de plus en plus de volume, arrive à l'état d'eau-mère. C'est là que se concentrent les matériaux que l'eau de la mer renferme en moindre proportion, et parmi eux figure au premier rang le sulfate de magnésie. M. Ballard ne l'a trouvé toutefois que dans la proportion de 1/7 au lieu de celle de 1/4, indiquée par les travaux de Bouillon-Lagrange et Vogel.

Cette quantité est encore considérable, et si on pouvait la transformer en sulfate de soude par des moyens simples, on conçoit tout l'avantage inhérent à ce genre d'exploitation, car le sulfate de soude vaut encore quinze fois plus que le sel marin lui-même. Mais la totalité du sulfate soluble que renferme l'eau marine, ne se concentre pas dans les eaux-mères, puisque la mer contient des sels calcaires solubles, qui, se déposant à l'état de sulfate de chaux dans le cours de l'évaporation, réduisent à un peu moins de 1/8 le sulfate de soude qui se concentre dans les eaux-mères. Cette quantité, ainsi restreinte, représente cependant pour la saline de 200 hectares 2,500,000 kil. de sulfate de soude par an.

Si, lorsque deux sels diffèrent par leur acide et par leur base, et qu'une double décomposition est possible entre eux, la présence d'un des deux sels peut favoriser la solubilité de l'autre, — au contraire, quand ils ont le même acide ou la même base, et que la double décomposition n'est plus possible, la présence d'un des sels dans une dissolution, diminue la solubilité de l'autre, sauf le cas bien entendu où la formation d'un sel double donne naissance à un composé nouveau, doué d'aptitudes spéciales. Ainsi, pour citer des exemples qui se rapportent au sujet traité par M. Ballard, l'hydrochlorate de magnésie nuit à la solubilité du sel parce que c'est un hydrochlorate, à celle du sulfate de magnésie, parce que c'est un sel magnésien. Il favorise, au contraire, la solubilité du sulfate de soude, parce que, dans ce cas, la double décomposition s'effectue probablement. Par contre, la solubilité du sulfate de soude se trouve diminuée par la présence du sel marin en excès ; car c'est un sel de soude.

La conclusion pratique, poursuit M. Ballard, est facile à déduire. Puisque d'un côté l'hydro-chlorate de magnésie nuit à la solubilité du sulfate de magnésie et du sel marin entre lesquels la décomposition doit se produire ; puisqu'il favorise, au contraire, la solubilité du sulfate de soude que l'on veut précipiter, il faut l'éliminer. Puisque le sel marin nuit à la solubilité du sulfate de soude, et favorise dès lors la précipitation du produit que l'on veut isoler, il faut l'ajouter. Extraire du sulfate de magnésie, des eaux-mères, éliminer le chlorure de magnesium, ajouter du sel marin en excès, voilà tout le secret.

Ainsi préparée, cette solution complexe qui fournit déjà du sulfate de soude à 10° au-dessus de zéro, en donne à zéro les 0,8 de ce qu'on pour- …

---

La souris de France est autochtone ; on la retrouve du moins dans les habitations gauloises dès les âges les moins historiques.

Tout porte à croire que le rat d'eau, connu en France dès la première race de nos rois, est, comme le campagnol, descendu des Alpes scandinaves et des rives de la Baltique, à la suite de la grande invasion barbare de 400. Toutefois, les autorités me manquent pour établir le fait d'une manière irréfragable ; mais ces autorités abondent pour prouver la simultanéité de l'invasion du Normand et de celle du rat brun, le rat proprement dit. Le surmulot, le rat actuel de Paris, date d'hier en Europe, comme les Moscovites, d'où il nous est venu.

Le Normand, honorable souche de l'aristocratie anglaise d'aujourd'hui, est la horde qui a laissé dans le monde la plus effroyable réputation de barbarie. Le pirate normand a fait croire à l'existence de l'ogre. Longtemps après que les rois de France eurent acheté la paix de Rollon, au prix de la riche Neustrie, le peuple, dans ses prières publiques, suppliait encore le bon Dieu de le délivrer du mal et du Normand ; c'est encore aujourd'hui le refrain des prières publiques de l'Irlande et de toutes les contrées malheureuses où domine le Normand, je veux dire l'Anglais. C'est la terreur de la férocité normande qui força le peuple des campagnes en France à se réfugier sous la protection des comtes et à bâtir pour ceux-ci ces châteaux-forts où la tyrannie féodale s'installa et se casemata aussitôt pour un millier d'années. Ainsi, en ce temps-là, les pirates normands semaient déjà partout sur leur passage l'oppression, la misère et les ruines. J'entends le Portugal et l'Espagne qui me crient que le sang de Rollon n'a pas dégénéré.

Les historiens de l'époque s'accordent à constater que la venue des Normands fut accompagnée et suivie d'une foule de calamités atmosphériques et zoologiques de tout genre. J'ai cité plus haut Aldovrande, qui résume les travaux des écrivains antérieurs. Au milieu de ce déluge affreux d'insectes dévorants, de reptiles venimeux et de loups enragés qui fondent de toutes les côtés sur la France, apparaît pour la première fois le rat brun. Le rat brun, originaire de la presqu'île scandinave, a passé la Baltique sur les esquifs des pirates normands, et il s'est établi aux bords de l'Elbe, du Weser et des fleuves du Nord. De là, il marche à la conquête du continent, faisant d'abord une guerre d'extermination aux mulots des champs et aux souris des villes ; il s'avance peu à peu vers les contrées méridionales. On signale son apparition en France sous le règne de Louis VII, l'infortuné mari d'Eléonore d'Aquitaine, l'introductrice de l'Anglais.

Le rat brun essaie vainement de déposséder le rat d'eau de ses domaines aquatiques et de lutter contre le chat. Il réussit néanmoins à s'implanter si profondément dans le sol, que c'est lui qui finit par recevoir le nom générique de l'espèce. Ce que le rat brun a détruit de richesses péniblement amassées par les travailleurs de France pendant les six ou sept siècles que nous avons eu à le nourrir, ne se calcule pas. C'était aussi le temps où le travail du prolétaire nourrissait la paresse et le faste du noble. Envahisseur, carnivore et pillard…, tel fut le rat normand. La crainte de troubler l'entente cordiale qui existe entre M. Guizot et M. Peel m'empêchera de pousser l'analogie jusqu'au bout.

Le rat normand a trouvé son maître dans le siècle dernier, le rat moscovite ou tartare, autrement dit le surmulot, le rat de Montfaucon.

Un jour, en 1700 (il n'y a pas cent ans), la ville de Jaïk, en Sibérie, fut attaquée et prise d'assaut par une armée innombrable de rats. L'attaque avait eu lieu à quatre heures du soir ; les vaincus accordèrent en toute souveraineté aux vainqueurs un quartier de la ville.

Ces nouveaux rats, inconnus à l'Europe, descendaient des hauteurs de ce même plateau central d'Asie, d'où s'échappèrent dans les temps ces cavaliers huns et mongols qui, se répandant à droite et à gauche du soleil, prirent une fois l'Occident et Rome, une autre fois, l'Orient, de Jérusalem à Pékin.

Le débouché ouvert par la conquête d'une ville, le flot de l'invasion ne cessa plus de couler. Bientôt il se transforma en torrent ; le surmulot déborda sur l'Europe. Il a pénétré, en cinquante ans, au cœur de toutes les capitales ; nul ne sait où s'arrêtera le cours de ses progrès souterrains. Paris tremble de fournir un nouveau chapitre à l'histoire des villes renversées de Pline.

L'établissement du rat moscovite ou tartare en France, eut pour préalable l'extermination complète du rat normand, conformément aux traditions de l'espèce. Il y a antipathie mortelle entre le sang normand et le sang moscovite. Le rat brun orgueilleux, qui couvrait naguère encore le territoire français de ses colonies innombrables, n'existe plus aujourd'hui dans Paris qu'au cabinet d'histoire naturelle et dans la langue du pays !… A peine quelques rares débris de la race ont-ils réussi à se soustraire à la dent du vainqueur, en gagnant à la nage quelques misérables îlots de la côte inhospitalière de Bretagne, au pays *des Vénètes*. La *Venise* de l'Adriatique fut fondée aussi par des débris de populations cisalpines échappés au glaive d'Attila, et qui trouvèrent asile en ses lagunes !

L'extermination du rat normand par le rat moscovite en France, est contemporaine de l'anéantissement des privilèges de l'aristocratie française et de l'avènement du régime du sabre.

La puissance de destruction dont le rat tartare est armé, sa voracité effrayante, son courage indomptable, rappellent complètement la manière des farouches cavaliers d'Attila et de Timour-Leng, ces impitoyables exterminateurs qui s'amusaient à bâtir des pyramides vivantes où l'homme servait de pierre, et qui ne voulaient pas que l'herbe repoussât à la place où leurs chevaux avaient passé.

Le surmulot dévore le chien, le chat ; il attaque l'enfant endormi. Il est friand du cadavre de l'homme ; il commence par lui manger les yeux comme au cheval. Sa dent est des plus venimeuses. Je sais dix cas d'amputation de jambe nécessités par la morsure du rat d'égout.

Ce que les abattoirs et les égouts de Paris nourrissent de surmulots, est inimaginable. On en a tué des vingt mille et des trente mille pendant plusieurs jours de suite, à la voirie de Montfaucon, sans que le nombre en parût sensiblement diminué. On calcule qu'il leur est servi un tribut annuel de six millions de kilogrammes de viande, tant en chair de cheval qu'en autres matières animales putréfiées.

La question du rat de Montfaucon s'est élevée, dans ces derniers temps, à la hauteur d'une question sociale. On sait la célèbre délibération de ce conseil municipal de la banlieue qui, consulté un jour sur cette question terrible de la multiplication du rat, décida que le meilleur moyen d'en venir à bout, était de le tuer ; solution ingénieuse, mais qui avança peu les choses. En vérité, je vous le dis, la solution de la question ne saurait être ajournée plus long-temps, et il s'agit tout bonnement, dans cette affaire, pour les quartiers de l'est de la capitale, *d'être ou de n'être pas ; c'est là toute la question*.

Considérez un peu ce rapprochement bizarre : Les deux variétés de rats les plus féroces et les plus sanguinaires, celles qui ont pesé le plus lourdement sur le monde européen, nous sont venues précisément des mêmes lieux et en même temps que les deux nations qui sont demeurées les dernières barbares, la nation russe et la nation anglaise, vouées encore aujourd'hui au principe de meurtre et de spoliation.

Or, la France est le tombeau de toutes les barbaries ; elle verra s'éteindre avant peu la dynastie du rat moscovite, comme elle a vu s'éteindre la dynastie du rat normand. Le principe de l'autocratie ou du despotisme d'un seul, n'est pas plus fait pour s'acclimater chez nous que celui de l'oligarchie. Il faut que le barbare s'incline devant le Dieu d'égalité et de paix, comme le Sicambre, ou qu'il périsse écrasé sous le marteau, comme le Hun et l'Arabe.

Mais le rat, emblème de misère, de meurtre et de rapine ; le rat, emblème de la horde normande ou moscovite, ne peut disparaître du sol qu'après que la misère et le meurtre en auront été bannis d'abord, et que les gouvernements sages auront mis en pratique la théorie pacifique du grand vainqueur de l'Isly, théorie formulée jadis en un hardi toast, dans une assemblée solennelle :

« *A l'abolition de la guerre ! à la transformation des armées destructives en armées productives !* » (Paroles sublimes dans la bouche d'un guerrier.)

(*La suite prochainement.*) A. Toussenel.

— M. le docteur Fourcault a fait hommage à l'Académie d'un livre intitulé : *Causes générales des maladies chroniques, spécialement de la phthisie pulmonaire, et moyens de prévenir ces affections*. L'auteur signale comme les plus influentes de ces causes les professions sédentaires, la [illegible], l'humidité, en un mot, toutes les causes qui font obstacle aux fonctions excrétoires de la peau, fonctions dont il a démontré l'importance par des expériences directes. En recouvrant d'un enduit la peau d'un animal de manière à s'opposer à la transpiration, M. Fourcault a vu cet animal se refroidir de plusieurs degrés et succomber au bout de quelques heures avec les signes d'une altération profonde du sang. Si l'enduit n'est appliqué que sur une surface limitée du corps, il donne lieu à des écoulements muqueux par les narines, à la diarrhée, à divers épanchements séreux, à l'albuminurie et à la plupart des symptômes de [illegible] remarqués dans les affections chroniques. Les moyens préservatifs de celles-ci sont dès lors le grand air, la lumière, l'exercice, etc. L'auteur termine son ouvrage par un chapitre sur l'organisation du travail, dans lequel il conseille d'apprendre aux enfants deux professions et d'établir des colonies à la fois agricoles et industrielles. Nous avons déjà rendu compte des vues hygiéniques du docteur Fourcault dans la *Démocratie pacifique*, nos des 14 et 15 décembre 1843.

En présentant à l'Académie le livre du docteur Fourcault, M. Charles Dupin a dit que cet ouvrage offrait un grand intérêt et une extrême lucidité, même pour les personnes étrangères à la science médicale. — M. Arago a, de son côté, signalé avec éloge la partie du livre qui traite de l'organisation du travail, considérée du point de vue de l'hygiène. Toutefois, il a laissé percer quelque intention ironique en mentionnant le conseil donné par l'auteur d'apprendre deux métiers à chaque enfant. Est-ce bien à l'illustre secrétaire perpétuel, qui chaque lundi parle avec tant de

On a ouvert en hausse, mais de fortes ventes faites au parquet, dans le but évident de la comprimer, ont arrêté le mouvement ; toutefois on reste, sur le 5 comme sur le 3 0/0, 10 c. au-dessus des cours de clôture de samedi.

Les chemins de fer se sont raffermis de 1 fr. 25 à 3 fr. 75, mais il s'est surtout traité des affaires très considérables dans les actions souscrites pour les chemins qui seront adjugés les 9 et 15 du courant ; on a payé :

27 fr. 50 de bénéfice pour les actions de la compagnie Laffitte Blount, chemin d'Amiens à Boulogne ;

27 fr. 50 à 30 fr. pour celles de la compagnie Casimir Lecomte, chemin du centre ;

40 fr. pour celles de la compagnie Bordelaise, chemin d'Orléans à Bordeaux ;

22 fr. 1/2 pour celles de la compagnie Paterson Mackensie, chemin d'Orléans à Bordeaux ;

17 fr. 1/2, puis 12 fr. 1/2 pour celles de la compagnie Blaque, Certain et Drouillard, chemin d'Orléans à Bordeaux.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Canal de Bourgogne, 1265 en divid. — Lin Maberly, 450, 455, 457 50, 460, 465. — Oblig. de Versailles anc., 1040. — Orléans, 1260. — Grand'Combes nouv., 1125 en divid. — Lots d'Autriche, 400. — Rente belge 1842, 105 3/8. — Rente d'Espagne, 3 0/0, 35 1/8, 35. — Id. passive, 5 7/8.

A terme : Rente de Naples, fin courant, 98 85.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 118 60 | 118 65 | 118 50 | 118 50 | 118 55 |
| — fin cour. | 118 60 | 118 65 | 118 55 | 118 55 | 118 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 90 | 81 95 | 81 90 | 81 95 | 81 90 |
| — fin cour. | 81 95 | 82 » | 81 85 | 81 90 | 81 90 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

[illegible] — Disponible 80 fr. les 100 kil.


Etude de Me DUMONT, notaire à Bléneau (Yonne).

**A vendre à l'amiable**

Trois jolies propriétés situées près de Bléneau et à 14 myriam. de Paris. L'une de 180,000 fr., l'autre de 175,000 fr., et la dernière de 475,000 fr. S'adresser, pour les renseignements : à Paris, à M. Chapperon, rue Saint-Lazare, 6 ; et à Bléneau, à Me Dumont, notaire.


## Spectacles du 8 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Jeune Mari.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Fra Diavolo.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Norma.
7 h. 1/2 ODÉON. — Mort de Pompée. Les Carrosses.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Prem. de Follette. Passé minuit. Marguerite.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Enfants de troupe. Jacquot. Epicier. Epée.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Florina. Oncle. Emmanuillage. Omelette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — 7 Péchés. Famille. Parisienne. Jeunesse.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Calypso. La Muette.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. Bal masqué. Fantasmagorie. Polka.
5 h. 1/2 FOLIES. — La Course. Malborough. Maître Maçon.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.


Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.


# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

### *Congrès breton*

Le congrès breton vient d'ouvrir sa deuxième session par une exposition de bestiaux, qui a eu lieu à Rennes.

Voici ce qu'en dit l'*Auxiliaire breton* :

« Trente taureaux variés de races, de pelages, de formes et de tailles viennent attester les progrès notables obtenus déjà par nos agronomes, jaloux désormais d'amener les races bretonnes au niveau des meilleurs élèves de Suisse, d'Angleterre et de Normandie.

» Au milieu des élèves produits du croisement des races les plus importantes, paraissent encore avec avantage nos taureaux bretons, qui, s'ils n'ont pas la taille élevée des produits de Durham, de Suisse et des herbages du Cotentin, n'en sont pas moins remarquables par leur vigueur et l'harmonie de leurs formes.

» Quelques agriculteurs exposent diverses variétés de porcs domestiques ; on remarque surtout le porc croisé d'anglais et de chinois de petites structure, au cou épais et rond, à la croupe large et arrondie, aux jambes courtes, à la [illegible] et fine, que les Anglais ont nommé porc noble, à cause de la délicatesse de sa chair.

» Deux ou trois moutons à longue laine, paraissant appartenir à la race de Dishley, figurent pour mémoire à cette intéressante exposition, où on eût aimé, eu égard à leur importance, voir paraître plus de bêtes à laine, d'autant plus que, pour leur production, la Bretagne se trouve, par son climat et ses pâturages, dans des conditions presque aussi heureuses que la Belgique et l'Angleterre, dont les bêtes ovines sont si remarquables.

» Espérons qu'à l'exposition de l'année prochaine, ce vide se trouvera comblé à l'honneur de nos agronomes. »

### *Prix sur une question agricole.*

Entre autres sujets pour lesquels l'Académie d'Amiens a proposé des prix, se trouve la question suivante, pour la solution de laquelle une médaille de 300 fr. sera décernée en 1845.

« Quelles sont les cultures spéciales que l'on pourrait substituer avec le plus d'avantage à celle de la betterave, dans le département du nord de la France, tant sous le rapport des produits annuels que pour l'amélioration des terres ? »

### *Vendanges.*

La vendange est commencée partout dans les environs de Nancy. Grâce aux premiers beaux jours du mois de septembre, le raisin a mûri inopinément. On espère bien de la qualité du vin de cette année ; malheureusement, la quantité sera moindre encore qu'en 1843 : ces deux circonstances font rechercher le produit de la présente récolte et lui font assigner déjà un prix assez élevé.

— On mande de Clermont (Puy-de-Dôme), 5 octobre :

« Les vendanges sont commencées et se poursuivent dans nos campagnes, favorisées par le meilleur temps.

» On est généralement satisfait de la récolte. La quantité est moins abondante peut-être qu'on aurait pu le croire, mais la qualité est très bonne, en revanche ; et quoique l'élément sucré ne soit pas très prédominant, on espère que les vins ne seront pas inférieurs à ceux des meilleures années. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 5 Octobre. | | | 4 Octobre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1838 q. | 60 k. | Arrivages | 1974 q. | 46 k. |
| Ventes | 1530 | 91 | Ventes | 1364 | 93 |
| Restant | 13997 | 27 | Restant | 13997 | 27 |
| Cours moyen | | 35,74 | Cours moyen | | 34,90 |
| Cours-taxe | | 34,97 | Cours-taxe | | 34,95 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 7 q. 85 k. | 50,30 à 57,88 | Gr. | 33 q. 85 k. | 38,30 à 51,00 |
| 1re 438 | 57 | 33,00 à 37,85 | 1re 420 | 88 | 33,00 à 37,85 |
| 2e 28 | 69 | 33,75 à 34,70 | 2e 414 | 67 | 31,85 à 34,75 |
| 3e 9 | 31 | 27,40 à 28,75 | 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 13 | 78 | 22,30 à 25,80 | 4e 05 | 19 | 20,38 à 22,00 |
| Al. 1418 | 20 | 33,10 à 00,00 | Al. 396 | 16 | 33 00 à 44 60 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 5 octobre. — *Cours officiel.* — Froment 17,38 à 19,35. — Seigle 10,65. — Orge 10,30 à 11,53. — Maïs 9,35. — Avoine 7,32 à 7,57.

PACY, 3 octobre. — Froment 18,27. — Méteil 17,21. — Seigle 11,96. — Orge 9,63. — Avoine 6,46.

EVREUX, 5 octobre. — Froment 18,52. — Méteil 16,95. — Seigle 9,85. — Orge 8,10. — Avoine 6,51.

GISORS, 1er octobre. — Froment 17,75. — Méteil 15,00. — Seigle 11,75. — Orge 8,25. — Avoine 5,00.

NEUVILLE, 1er octobre. — Froment 18,00. — Seigle 11,50. — Orge 10,50. — Avoine 8,50.

BEAUGENCY, 5 octobre. — Froment 1re 20,12 ; 2e 18,67 ; 3e 17,57. — Méteil 14,75. — Seigle 12,25. — Orge 10,00. — Sarrazin 10,00. — Mouture 13,50. — Avoine 6,75.

REIMS, 5 octobre. — Froment 15,94 à 17,28. — Seigle 8,43 à 8,75. — Orge nouvelle 8,47 à 8,50. — Avoine 5,43 à 5,75.

STRASBOURG, 4 octob. — Froment 1re 20,50 ; 2e 17,63 ; 3e [illegible] ; hausse 0,21 sur le prix moyen. — Seigle [illegible]. — Maïs [illegible].

FONTENAY, 3 octobre. — Froment nouveau 16,00 ; do vieux 14,50. — Baillarge 10,07. — Seigle 13,00. — Garobe 11,05. — Mouture 10,05. — Orge 9,15. — Avoine 6,40.

NANTES, 5 octobre. — Pendant ces derniers huit jours, les transactions en froments ont été assez actives. On a traité en hausse ceux de Chalonnes, Pont-Rousseau et Paimbœuf : les deux premiers, qui avaient fléchi, ont remonté, les uns de 18 à 18,25, les autres de 17,25 à 17,40. Paimbœuf a bénéficié de 25 c. sur le dernier cours. On le tient à 18,75. Il n'avait pas encore atteint ce prix aux marchés précédents.

Il y a eu peu de mouvement sur les seigles, les orges, le sarrazin et les avoines. La grosse de ce dernier grain a seulement un petit avantage ; elle s'est vendue 7 fr. Le dernier cours était de 5,75. Par contre, l'orge de Mayenne a perdu 50 c. sur son dernier prix de 10 fr.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 4 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 1 [illegible] | 1 62 | » [illegible] |
| Vaches.... | [illegible] | 251 | [illegible] | [illegible] | » [illegible] | » [illegible] |
| Veaux.... | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 1 [illegible] | 1 [illegible] | » [illegible] |
| Moutons.. | 12378 | 9627 | 3251 | 1 [illegible] | 1 10 | » [illegible] |

PÉRIGUEUX, 2 oct. — Bœufs de 870 kil. 658 ; do de 450 k. 360. — Moutons de 20 k. 18 ; do de 9 k. 7. — Cochons de 125 k. 140 ; do de 60 kil. 46.

### Volaille et gibier.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 7 octobre.* — Chevreuils 00,00. — Lièvres 2,00 à 5,00. — Lapins 1,00 à 2,50. — Dindes grasses 0,00 à 0,00. — Do ordinaires 2,50 à 7,00. — Oies 2,00 à 4,00. — Chapons 2,00 à 5,00. — Poules et Poulets 1,00 à 3,60. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 3,00. — Perdrix grises 1,50 à 2,25. — Perdrix rouges 3,25. — Cailles 0,50 à 2,00. — Pigeons 0,20 à 0,85. — Râles de genêt 1,00.

### Laines.

REIMS, 28 septembre. — On a fait beaucoup d'affaires, pendant le mois, dans tous les genres. Les laines lavées à dos, ainsi que celles lavées au panier, deviennent rares et les prix très élevés. Les arrivages ont été cette année bien moins considérables que les précédentes. Les laines dites de France, les laines d'Espagne et d'Italie commencent à nous arriver, mais à des prix très élevés, ainsi que toutes les laines étrangères en général.

Les laines et fils peignés sont toujours demandés et les prix bien tenus ; les cardés sont peu en faveur, cet article s'est mal vendu toute la saison et ne paraît pas disposé à reprendre.

Laines lavées à dos 4,50 à 6,25. — Bourgogne métis 5,00 à 5,50. — Id. mérinos 5,50 à 6,25. — Soissonnais 3,50 à 5,50. — Champagne 4,50 à 6,25. — Agneaux à dos de Picardie 3,75 à 4. — Id. Champagne 4,50 à 5,20. — Id. Bourgogne 4,00 à 5,20. — Laines d'Allemagnes, propres au peigne 4,50 à 7,50. — Mères-laines métis, lavées au panier propres au peigne 4,00 à 7,75. — Mères-laines d'Espagne 5,25 à 6,00. — Id. d'Italie 4,60 à 5,20. — Id. de France 5,50 à 7,75. — Id. jaunes fins 5,00 à 6,00. — Id. jaunes communs 4,50 à 5,00. — Abats lavés 4,50 à 6,00. — Abats lavés à dos 3,00 à 4,00. — Mères-laines de Berry refines 5,30 à 5,75. — Id. courantes 5,00 à [illegible]. — Id. 2e qualité 4,50 à [illegible]. — Laines de Berry 3,50 à 4,00. — Pelures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,25. — Id. d'Allemagne 3,00 à 4,00. — Ecouailles métis 5 à 6,50. — Id. de Berry, 1re 4,25 à 5,75. — Agneaux lavés (au panier) 5,50 à 7,50. — Id. de Berry, 1re [illegible]. — Id. de [illegible] [illegible]. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais, 1,00 à 2,00. — Mères-laines en suint de Picardie 1,00 à 2,00. — Id. triées pour le peigne 2,20 à 2,40. — Blousses 4,50 à 6,00. — Blousses extra-fines 6 à 9,00.

AMIENS, 28 septembre. — Laines fortes de Picardie lavées à dos, 2,10 à 2,20. — Id. lavées au panier 2,00 à 2,90. — Agneaux à dos de Picardie 3,10 à 3,30. — Mères-laines métis, lavées à dos, 3,40 à 3,90. — Id. au panier, 3,00 à 3,20. — Pelures courtes, pour carde, 2,50 à 2,70. — Id. communes pour peigne, [illegible]. — Id. fines non écouaillées, [illegible] à 4,25. — Mères-laines en suint de Picardie, 1,00 à 2,00. — Id. de Brie et de Beauce, 2,10 à 2,40. — Id. du Soissonnais 2,00 à 2,20. — Agneaux en suint de Picardie 1,80 à 1,90. — Blousses 4 à 5,00.


**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

# THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

## OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

## PAR CHARLES FOURIER.

DEUXIÈME ÉDITION.

QUATRE BEAUX VOLUMES IN-8°.

PRIX DES QUATRE VOLUMES 24 fr.; par la poste, 28 fr.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — 2e édit. 1 fort vol. in-8°. Prix 7 f. 50.; par la poste, 8 f. 50. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier.*

**LE PLAN DU TRAITÉ DE L'ATTRACTION PASSIONNELLE, TEL QU'IL DEVAIT ÊTRE PUBLIÉ EN 1821 (manuscrit de Fourier), vient d'être imprimé. C'est un fort beau tableau qui convient aux possesseurs de la 1re comme à ceux de la 2e édition du TRAITÉ DE L'UNITÉ UNIVERSELLE. Il se vend 50 centimes.**

de condamner les instincts légitimes de l'homme et de détruire une loi providentielle. »

Nous avions espéré un moment que le *Constitutionnel* aboutirait à la promesse d'une idée quelconque à lui propre, d'un système nouveau à la hauteur de la majesté du sujet. Il n'en est rien. L'organe du tiers-parti borne toute son ambition à appeler l'attention sur le problème, et il n'en pose pas même les termes avec précision.

Nous allons, en quelques mots, essayer de rassurer l'esprit inquiet du *Constitutionnel*. Nous parlons au nom de l'un des réformateurs auxquels notre confrère fait querelle. « Fourier, dit-il, conseille avec Aristote, la théorie de la *frustration*, qui admet le mariage en en supprimant les conséquences. Cette théorie ne s'élèvera jamais, il faut l'espérer, à la hauteur d'une doctrine que les sciences sociales oseront avouer. » Ceci nous apprend que le *Constitutionnel* n'a pas encore lu avec quelque soin les livres de Fourier. Et nous nous en réjouissons fort : il y a chance qu'il lise, et partant qu'il s'instruise. En attendant, l'organe du tiers-parti peut calmer sa pudeur effarouchée. Fourier n'est pas le promoteur de la théorie de la *frustration*; bien au contraire, il l'attaque, et il en démontre l'impuissance et la fausseté par des raisons et dans un style qui charmeraient le *Constitutionnel* lui-même.

Fourier et son Ecole conseillent l'émigration ; et, nous n'avons pas cessé, dans nos livres et dans nos journaux, de prêcher la politique colonisatrice. Fourier et son Ecole pensent que cette pullulation rapide des hommes dans les sociétés civilisées est un fait providentiel, en ce qu'il force ces sociétés à déverser le trop plein de leur population sur les contrées qui ont besoin de secours et d'impulsion pour sortir de leur état de barbarie.

Le *Constitutionnel* convient lui-même que « ce qu'il y a de plus avouable et de plus efficace dans les divers systèmes qui ont été proposés, c'est, sans contredit, la théorie de l'émigration. » La conséquence de ce jugement, c'est qu'il faut proclamer hautement la politique colonisatrice, afin d'offrir des débouchés à l'émigration. Nos nationaux ne se décideront pas aisément à aller sur des terres étrangères : on sait, par l'exemple de Montevideo, qu'ils n'y trouvent pas de suffisantes garanties de sécurité. Les hommes, les Français surtout, veulent vivre à l'ombre de leur drapeau, et retrouver, au loin, la patrie, dans ses lois, dans ses mœurs, dans son langage. Ainsi (puisque le *Constitutionnel* n'en a pas inventé d'autre) le seul moyen connu et efficace de remédier au trop plein dont les effets menacent, c'est de créer des établissements coloniaux.

Comment se fait-il donc que le *Constitutionnel* perde incessamment l'occasion de produire une politique d'expansion colonisatrice! Comment se fait-il qu'il critique souvent les mesures que l'instinct, qu'une force en quelque sorte providentielle inspirent au gouvernement? Quelles grandes manifestations a faites l'organe du tiers-parti en faveur de la colonisation? Où sont les traces de ses voix, ce n'est pas grand'chose, c'est quelque chose pourtant. Taïti, les Marquises et Mangaréva embrassent dans leur triangle des îles nombreuses. La civilisation établie sur ces points va ouvrir à la race européenne, et au peuple français surtout, de proche en proche, tous les archipels du monde océanien. Mayotte mène à Madagascar, et de Madagascar, conquise et cultivée, rayonnera promptement la lumière sur le flanc oriental de l'Afrique.

D'ailleurs, qu'avez-vous fait ou proposé de mieux que M. Guizot? A nous permis de critiquer l'œuvre incertaine et modeste du 29 octobre, parce que depuis longues années nous proclamons le principe de l'expansion sur une large échelle, parce que nous avons recommandé sans relâche la colonisation de Madagascar et précisé les moyens d'action sur cette île magnifique. Et cependant nous rendons justice à l'œuvre essayée dans les mers Malegaches et dans la mer du Sud. Nous félicitons M. Guizot d'avoir senti qu'il est du devoir de la France, tandis que l'Europe est en paix, de montrer son pavillon civilisateur aux peuplades sauvages. Nous savons que cette œuvre si timide de M. Guizot engagera la France, engagera le ministre lui-même plus qu'il n'espère ; nous savons que Mayotte occupée, c'est Madagascar attaquée.

Allons ! soyez conséquents avec vos principes. Puisque le problème de la population croissante vous apparaît enfin, criez donc à toute heure aux oreilles rebelles et fermées qui vous entourent, qu'il faut coloniser. Si M. Guizot ne fait pas assez, proposez davantage. Depuis long-temps, pour notre compte, nous enseignons le public; nous disons : « Colonisez Madagascar, colonisez la Guyane, l'Algérie ; explorez le Sénégal, explorez l'Amazone ; cherchez un point avantageux sur la terre des Patagons ; jetez vos missionnaires et vos industriels dans toutes les îles de l'Océanie; offrez le protectorat fécond de la France à tous les peuples lents à se développer, à Saint-Domingue, notre belle île aujourd'hui barbare. Colonisez surtout Madagascar ; là est l'avenir maritime de la France.» Voilà ce que nous conseillons sans relâche. Si le *Constitutionnel* sait quelque idée colonisatrice à ajouter à celles-là, qu'il la produise; sinon qu'il dise comme nous, et qu'il aide, de son influence incontestablement plus étendue que la nôtre, à faire triompher la politique de l'expansion extérieure civilisatrice.

Plus de timidités bourgeoises! vous querellez M. Guizot sur sa politique tranquille et modeste ; mais n'en êtes-vous pas tous là? Allez, vous êtes tous des tranquilles et des modestes. Vous ne savez agiter que de petites choses, et encore, le plus souvent, pour les brouiller. De grâce! un peu d'ardeur généreuse et de hardiesse. Ranimez au cœur de la France l'esprit d'aventure, l'amour des grandes entreprises. Il y a des œuvres immenses, laborieuses à accomplir sur le globe. Ces œuvres sont dignes de la France, car elles exigent courage, élan chaleureux, dévouement. Elles sont dignes de la France, car leur accomplissement donnera la gloire, et la reconnaissance des peuples sauvés de la barbarie et l'estime de la postérité. Dans deux mille ans (ne le sentez-vous pas?), on se souviendra que la foi chrétienne et le flambeau de la civilisation ont été portés habitants. De grâce! messieurs les esprits pratiques, ne voyez donc pas à vous inquiéter de si loin! Laissez le soin des prévisions lointaines à nous autres utopistes! Le problème a deux termes: la solution actuelle, et la solution ultérieure. Pour le moment, l'extrême hypothèse de Malthus n'a pas à nous occuper. La terre est large encore pour ses enfants; son sein est mal peuplé de toutes parts. A Madagascar, pays grand comme la France, on ne sait pas s'il y a *deux millions* d'habitants. L'Afrique, l'Australie sont bien plus désertes que l'île Malegache. La place est libre pour long-temps encore. « Croissez et multipliez. »

Plus tard, dans quelques siècles, quand l'Océanie, dont les terres madréporeuses sortent peu à peu du sein des flots, quand l'Australie, les deux Amériques, l'Asie, l'Afrique, toute l'Europe elle-même, seront couvertes de populations aussi pressées qu'en France ou en Angleterre, alors il sera temps de chercher une solution supérieure, « répondant à la majesté du problème. » Alors, vos arrière-neveux, mieux doués de foi en la Providence, n'imagineront pas que Dieu ait pu destiner les hommes à étouffer sur un sol trop étroit, dans une atmosphère trop rare, et à s'entre-dévorer pour se faire place. Alors, peut-être trouveront-ils, avec une surprise respectueuse, que la solution du problème avait été donnée dès le début du dix-neuvième siècle par cet obscur savant, par ce penseur profond, dont vous, messieurs, les vieux ancêtres, n'aurez pas même su épeler les vastes et généreuses conceptions !

## Affaire de la Plata.

Les différends qui ont surgi, il y a un an, entre le Brésil et la confédération argentine, et les fins de non-recevoir opposées par Rosas aux justes réclamations du gouvernement brésilien, ont amené celui-ci à étudier plus mûrement qu'il n'avait fait jusqu'à ce jour sa position vis-à-vis de Rosas. Cette position est telle, qu'elle doit conduire le Brésil à prendre fait et cause pour Montevideo, et, par conséquent, à protéger la civilisation dans ces parages, et à venir puissamment en aide à nos malheureux compatriotes de cette ville.

Une des plus belles provinces du Brésil est celle de Rio Grande, limitrophe au sud-est de la république Orientale, et au nord-ouest de la province argentine de Corrientes. Rio Grande est, depuis plusieurs années, en état d'insurrection permanente contre le gouvernement de Rio Janeiro.

S'il arrive que Rosas se rende maître de Montevideo, il aidera la province de Rio Grande à consolider son indépendance. Possesseur des deux rives de la Plata, Rosas augmenterait ses forces navales et pourrait même porter la guerre sur les côtes du Brésil.

Le Brésil doit donc craindre de voir l'influence de Rosas s'étendre jusqu'aux limites de son territoire, jusqu'au Rio Grande. Aussi cette crainte a-t-elle déterminé le gouvernement impérial à renforcer de quatre bâtiments de guerre son escadre du Rio de la Plata.

D'un autre côté, les deux frères Madariagas, chefs de l'insurrection de la province argentine contre Rosas, viennent d'appeler à leur aide la haute expérience du général Paz, commandant de la milice montevidéenne. L.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

### LE THÉATRE DE MORSANG. L'ÉCOLE DUPONT.

Dimanche, il y avait grande fête dramatique à Morsang. Mlle Dupont jouait Dorine. Cette race des servantes de Molière, pleine de simplicité et de franchise, quelque peu « forte en gueule », ce type du bon sens et du bon cœur, s'efface et disparaît. Nous n'avons plus à la Comédie-Française que la *soubrette*. La soubrette, c'est un fruit raffiné du dix-huitième siècle, une figure fine et coquette, produit de boudoir, que des mœurs très amoureuses formèrent, et qui donne une idée souriante et délicate de la domesticité. A l'étranger, où l'on ne veut imiter de la France que ses mœurs raffinées, que ses manières coquettes, où les minauderies du siècle des Dorat et des Pompadour ont un immense succès, la masse du public n'apprécierait pas à sa valeur le talent hardi et plein de verve de Mlle Dupont. J'eus le plaisir de retrouver l'excellente artiste à Naples, en 1841 ; les gens instruits seuls l'admiraient et battaient des mains. La foule aurait voulu que la fille suivante eût la grâce décente et choisie que Mlle Verneuil mettait très justement aux premiers rôles. Mlle Dupont, au théâtre, c'est la vieille franchise spirituelle, le sans-façon, l'entrain du peuple de France. C'est un talent tout-à-fait exempt de maniérisme. C'est enfin la vraie, c'est la dernière servante de Molière.

Il y aurait de bonnes études sociales à faire sur la transformation du personnage du valet dans le drame. La soubrette aide gracieusement sa maîtresse au plaisir, fait avec elle de la quintescence de sentiment; elle travaille à perfectionner le jeu d'amour, l'intrigue, l'art de la coquetterie. La servante de Molière proteste contre toute tyrannie, prend généreusement parti pour la liberté du cœur contre la contrainte de l'autorité paternelle. Elle s'écrie ironiquement :

> Non, il faut qu'une fille obéisse à son père,
> Voulût-il lui donner un singe pour époux.
> Vous serez, ma foi, tartufiée...

La servante de Molière, c'est le bon sens du peuple corrigeant les préjugés du bourgeois ; la servante de Molière, c'est un brave cœur affectueux et dévoué : et il est tout naturel qu'au dix-neuvième siècle, Dorine, retirée de la scène, fasse des œuvres d'intelligente charité, et fonde des écoles pour les enfants du pauvre.

En vrai Parisien, c'est-à-dire en homme qui ne connaît rien des environs de Paris, je ne savais pas où niche Morsang. J'ai un excellent ami, caractère d'amitié *omnimode* et cosmopolite, doué d'un rare instinct des harmonies de l'avenir ; ce garçon-là est le plus fort des géographes civilisés, par la raison qu'il a un ami dans le moindre chef lieu de canton, en France, et dans toute ville honnête quelconque des *sept* parties du monde. Je l'interroge : « Morsang ? très connu... Passe chez le sous-préfet de Corbeil, il te pilotera. — Mais je ne connais pas le sous-préfet de Corbeil. —Voici un passeport. » Le passeport était ainsi conçu :

« Bon pour un dîner fin, que mon ami, le sous-préfet de Corbeil, paiera à mon ami ***, égaré dans ses parages. B. »

Je me présente au débarcadère d'Orléans. — Une place pour Corbeil. Je vais à Morsang. — Morsang me répond le directeur du bureau. C'est une grande erreur, monsieur. Il est onze heures ; vous partirez à midi par le convoi d'Orléans, et vous vous ferez descendre à Epinay. — Mais, monsieur, on m'a dit de passer par Corbeil. — J'ai l'honneur de vous répéter que c'est une grande erreur. Morsang, c'est très connu : derrière Epinay. »

A Epinay, le chef de station me montre Morsang dans la vallée. J'y cours. « La maison de Mlle Dupont?... » Personne ne connaît ce nom glorieux à la scène. Enfin, j'entre dans une villa de riche apparence. « Comment, monsieur, s'écrie le maître du logis, vous allez à la représentation de Mlle Dupont? — Oui, monsieur. — A Morsang-sur-Seine? — Sans doute. — Mais c'est ici Morsang-sur-Orge!...

Oh ! que c'est bien fait, me disais-je en m'en allant piteusement par les sentiers boueux; maladroit! qui laisses contrôler la science géographique de ton ami B. par un administrateur de rail-way! — Il fallait courir près de deux lieues à travers champs pour rejoindre la route de Corbeil, à Juvisy. L'impatience et la pluie me poussaient. Si j'avais eu un parapluie et quelque tranquillité d'âme, je n'arrivais pas à temps.

Je passe devant la grille de Grandveaux-où-l'on-s'amuse. Conçoit-on que des journalistes aient écrit de scandaleuses tartines sur quelque fête secrète de Grandveaux. Qui de nous, en déjeûner de garçon, n'a fait en sa vie quelque sottise analogue. Ces péchés-là, on en rit comme d'un enfantillage ; on les tient cachés. Celui-là est un sot qui lève le voile ; celui-là est immoral qui étale une image répugnante au grand jour de la publicité. Après Grandveaux, je trouve Savigny, charmante demeure de Mme la maréchale Davoust, duchesse d'Auerstaed, princesse d'Eckmühl. Sous la porte basse ogivale, on voit au loin de belles pelouses ; sur les allées sablées, je distingue le Burrhus, le Fénélon de cette maison princière. Son élève, à l'île Maurice, dans nos forêts vierges, à la chasse au cerf, a fait sur nos roches aiguës une chute de vingt pieds, dont il a supporté les douleurs en vrai fils de héros. Je fus la cause innocente de ce malheur, et j'irais en passant demander au prince d'Eckmühl une hospitalité moins chanceuse et plus brillante, si la maisonnette de Mlle Dupont n'avait en ce moment plus d'attrait pour moi que tous les châteaux du monde. En quittant Savigny, je suis le cours de l'Orge. La rivière n'a pas de talus; un sentier étroit, trempé, longe le bord, et le pied, glissant à chaque pas, n'est séparé de l'eau que par quelque touffe d'herbe. Vingt fois, dans ma course, je faillis aller achever cette journée de fête dans la vase d'une prosaïque rivière. J'en fus quitte pour une seule chute; encore eus-je l'habileté de ne toucher le sol que d'une main. Je jetai mon gant boueux aux flots de l'Orge. Cependant une pluie fine me fouettait au visage, et, sous les saulées, vers le pont à sept arches de la Cour de France, les feuilles agitées par le vent m'inondaient que c'était plaisir. Enfin, j'atteignis Juvisy, plus trempé de sueur que de l'eau du ciel. A Corbeil, j'étais trop pressé par l'heure pour utiliser le passeport de mon ami B. Un odieux carrosse, profitant de mon attardement pour exploiter ma bourse, me conduisit très chèrement à Morsang-sur-Seine.

Au premier bruit de la bonne idée de l'artiste, la Liste Civile avait honorablement mis à sa disposition tous les matériaux de construction d'un théâtre. Sur la hauteur d'une pelouse qui descend au fleuve, une tente élégante était dressée. C'est là que, dans un jour fixé par la tendresse du cœur, le jour de la fête de son vieux père, Mlle Dupont a convié toute la compagnie du voisinage, et les gens de Paris qui aiment son talent, et qui aiment et protègent l'enfant du pauvre. Mlle Dupont a voulu doter son village d'une école ; les Morsangais n'ont pas les moyens d'instruire leurs enfants. Les collines voisines, au bord de la Seine, sont couvertes de châteaux et de villas : dans sa modeste maison de retraite, l'actrice a eu plus de charité délicate et bien entendue que les grands seigneurs et les bourgeois parvenus. Nobles et bourgeois, du moins, ont tous répondu à l'appel. Les calèches couvraient la plaine. Malgré le mauvais temps, l'assemblée était nombreuse, élégante, parée, toute souriante de ce doux et pur sourire que donne le sentiment du bien. En passant le seuil, j'oubliai les peines de ma course, et je me sentis subitement ranimé dans cette atmosphère de bienveillance et d'amour.

Bordeaux, qui doit avoir lieu demain au ministère des travaux publics.

Le ministre a refusé d'accepter la soumission de la compagnie de petits capitalistes représentée par M. le comte d'Anthouard. Ce fait est d'une haute gravité; il donne une nouvelle preuve de la sujétion du ministère aux grands capitalistes.

M. Dumon ne paraît pas comprendre la pesante responsabilité qu'il assume. Ministre des travaux publics et chargé de défendre l'intérêt général, il résout toutes les grandes questions de tracé, d'exécution et de finances qui se rattachent aux chemins de fer, comme s'il avait pour mission d'être le très humble serviteur des banquiers.

S'agit-il de remettre à quelques mois, pour faire de nouvelles études, le choix si important des deux tracés du chemin de fer de Paris à Nancy? ce ministre sacrifie les intérêts de notre commerce aux exigences de la compagnie Molé.

S'agit-il de l'expérience *immédiate* d'un chemin de fer atmosphérique? il refuse l'offre de la compagnie Hainguerlot, qui s'obligeait à en exécuter un de Paris à Bondy, dans l'espace de six mois; il rejette les justes observations du conseil municipal de Paris (séance du 30 août), qui accordait une subvention de 200,000 fr. pour cet essai, à la condition qu'il aurait lieu entre Paris et la vallée de l'Yvette; direction qui eût été très utile à la capitale, qu'elle eût approvisionnée de pavés à très bon marché. Au lieu de cela, M. le ministre accepte la proposition de M. de Rothschild, et pour le seul avantage de faire monter un chemin de fer sur le plateau de Saint-Germain, il alloue à la compagnie de la rive droite les 1,800,000 fr. votés par les chambres pour l'expérience du rail-way atmosphérique.

Est-il question aujourd'hui de la soumission du chemin d'Orléans à Bordeaux? Le ministre a deux poids et deux mesures. De peur de déplaire aux hauts barons de la finance, il n'admet pas la concurrence des petits capitalistes, il repousse leur proposition sans daigner même alléguer un seul motif.

Et cela s'appelle administrer!

*A Monsieur le lieutenant général comte d'Anthouard, président du conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.*

« Monsieur le comte,

» C'est comme délégué de nombreux actionnaires, et comme actionnaire moi-même, que je viens vous demander communication des motifs qui ont déterminé M. le ministre des travaux publics à ne pas admettre votre compagnie à l'adjudication qui doit avoir lieu le 9 octobre.

» Plus l'autorité de votre nom a été grande, plus l'accomplissement des devoirs qui s'y rattachaient a dû être sévère; en présence du fait qui vient de s'accomplir, vous devez donc comprendre la nécessité où nous sommes de réclamer de promptes explications.

» C'est avec bonheur qu'autour d'un personnel honorable, nous avions vu se grouper une masse vraiment extraordinaire de petits capitaux; il y a deux jours, en comptant avec vous plus de deux mille souscripteurs français, tous, on peut le dire, solvables, nous nous applaudissions d'un résultat qui dépassait nos espérances.

» *A qui ou à quoi donc* attribuer l'ostracisme qui vous frappe aujourd'hui?

» Serait-ce à la rivalité de la haute banque et à ses efforts pour atténuer une dangereuse concurrence qu'il faudrait imputer ce résultat? Serait-ce au désir qu'éprouvent certaines gens d'étouffer dès sa naissance le principe de la compétition des petits capitalistes, qui, par leur souscription de

Un courrier extraordinaire, parti de Madrid le 3 et arrivé aujourd'hui à l'ambassade de Paris, apporte des nouvelles importantes. La situation du ministère espagnol est difficile. Les deux partis extrêmes se rapprochent, lèvent la tête et menacent hautement le gouvernement. Le parti modéré est prêt à se diviser. Les uns veulent la réaction lente, pacifique, mais persévérante au profit du juste-milieu pur, tout en penchant du côté des carlistes. D'autres se prononcent pour le *statu quo* avec quelques améliorations sages, mais surtout avec de l'énergie contre les deux partis extrêmes, tout en préférant aux carlistes les progressistes pacifiques et raisonnables. C'est cette dernière fraction qui l'a emporté dans une réunion préparatoire qu'un grand nombre des députés a tenue le 2. Il a été décidé en outre dans cette réunion qu'on demanderait à la reine la dissolution du cabinet, en conservant Narvaez qui aurait reçu la mission d'en composer un nouveau. On croyait que pour prévenir ce coup, Mon, Pidal et Martinez de la Rosa donneraient leur démission.

L'association du Zollverein est un fait d'une assez haute importance pour qu'il convienne d'en rapporter à qui de droit l'idée première. Nous nous empressons donc de publier la rectification suivante, qui se recommande en outre par l'autorité du nom de celui qui nous a fait l'honneur de nous l'adresser.

Stuttgard, le 1er octobre 1844.

Monsieur,

Permettez-moi de rectifier une erreur que vous avez faite assez souvent en parlant du Zollverein. L'idée du Zollverein n'appartient pas à la Prusse, mais au *roi de Wurtemberg*, qui, en 1837 ou 1838, conclut un pareil traité avec la Bavière pour trois ans, par l'intermédiaire de son ministre à Munich, le comte Schmids-Grollenbourg, homme de beaucoup de talent, qui reçut une belle récompense des chambres et du gouvernement. Les autres Etats d'Allemagne refusèrent à cette époque. Cependant, émerveillés des avantages qu'en retiraient les deux royaumes, Bade, puis la Hesse, la Saxe s'y joignirent, et la Prusse fut la dernière à se décider en 1840, parce qu'elle croyait y perdre. C'est la Prusse qui a fait le plus de difficultés. En 1840, le Zollverein fut signé à Francfort pour trois ans, avec toute l'Allemagne, le Hanôvre et l'Autriche exceptés. En 1843, le Hanôvre est entré dans l'association.

J'étais en Allemagne, et tous ces faits se sont passés sous mes yeux.

Tout Allemand vous dira que l'idée première du Zollverein est due au roi de Wurtemberg.

JÉROME-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le *Bien public*, dans un article étendu, démontre parfaitement la nécessité de la politique colonisatrice. Ce journal contient un vif appel dans l'intérêt des classes pauvres. Nous le citons en entier:

« A chaque instant de nouvelles souffrances, de nouveaux cris de détresse viennent porter le deuil et la consternation dans tout le corps social. Tous les amis de la justice et de l'égalité en sont atteints au plus profond du cœur; les riches et les heureux du monde, eux-mêmes, en sentent leur joie gâtée et leurs fêtes troublées. Aussi la nécessité de mettre enfin la main à

eur, le plus contraire à tout sentiment d'humanité; aujourd'hui, dans une question d'un tout autre ordre, elle suit encore la bannière ministérielle.

» Toute la presse patriotique et indépendante s'est étonnée de voir le maréchal Bugeaud affublé d'un titre de duc: on a vu dans ce fait un retour vers des idées rétrogrades. La *Démocratie pacifique* n'a pas, sur ce point, partagé l'opinion générale, et aujourd'hui elle félicite le gouvernement d'avoir conféré le titre de duc au maréchal Bugeaud. On pense bien que nous ne voulons pas perdre notre temps à réfuter les sophismes employés par ce journal pour défendre l'acte ministériel, nous avons mieux à faire; seulement nous voulons qu'on sache avec quel empressement il soutient le ministère dans toute affaire de quelque valeur; nous voulons qu'on ne se méprenne pas sur ses affinités et ses tendances. »

On ne répond pas à de pareilles attaques, mais on les cite. Le *Censeur* est vraiment dans un état de maladie inquiétant.

## Aux communes rurales.

On lit l'article suivant dans une gazette allemande, *l'Annonciateur général*, consacrée aux intérêts ruraux:

« L'hiver approche avec ses rigueurs et ses privations. Durant l'été, on parle beaucoup de l'organisation du travail, de la misère du campagnard et de l'ouvrier. Cependant, quand l'hiver est arrivé, personne ne s'avise de mettre la main à l'œuvre et de songer même aux remèdes les plus faciles à appliquer.

» Tout le monde dit qu'il faut attendre de meilleurs temps pour la grande organisation du travail, et que tous les remèdes qu'on a proposés sont autant de palliatifs; mais quand, par ces palliatifs, on ne sauverait que la vie de quelques malheureux, il nous semble qu'ils ne seraient pas à dédaigner.

Ainsi, pourquoi les communes rurales ne s'arrangeraient-elles pas pour avoir un foyer commun, où, à la rigueur, chaque village pourrait donner de la soupe aux plus nécessiteux? Nous croyons qu'il y a trop de feux dans chaque commune: les petits ménages pourraient s'associer pour faire leur cuisine et se chauffer également en commun.

» Dans notre société, on a beaucoup de peine à faire comprendre aux travailleurs ruraux qu'ils se nuisent par la concurrence, et qu'ils augmenteraient leurs profits en s'associant pour le travail; mais il serait du moins facile de leur faire réaliser une économie sur les premiers besoins de la vie, par l'association, portée dans les approvisionnements. Tout cela est du ressort des conseils communaux, qui auraient, en outre, les fonds à fournir pour les chauffoirs publics et pour les dortoirs, si l'on jugeait à propos d'en construire. C'est dans le but de les amener à s'occuper de cette grave question que nous avons écrit cet article. »

## Nouvelle preuve de l'entente cordiale.

Tous les journaux ont rapporté, d'après le *Standard*, feuille ministérielle de Londres, que la reine Victoria réservait au roi des Français une agréable surprise, en élevant au grade supérieur, lors de son arrivée à Windsor, tous les colonels anglais qui commandaient des régiments en 1814 et 1815. En apprenant cette nouvelle, on dit que notre ministère n'a pas voulu rester en arrière de politesse; il a été décidé en conseil que M. Bouet, qui a apporté les drapeaux conquis dans le Maroc prendrait le commandement d'un navire pour se joindre à l'escadre qui doit

---

Hélas! tandis que je pataugeais aux bords de l'Orge, je perdais une belle part du spectacle. Le *Roman d'une heure* et le *Mariage de raison* avaient été joués excellemment, disait-on, par Mmes Dupont et Anaïs, Jenny Vertpré et Yamini, par M. Mirecourt. J'arrivai à temps encore pour entendre la charmante et spirituelle *Mme Pinchon* dire des vers de son mari, M. Carmouche, poésie de circonstance et très honorable. Mme Damoreau et M. Artot arrivaient d'Amérique pour prendre part à cette fête charitable de l'art. Mme Damoreau a chanté avec un goût exquis la première reprise de l'andante de l'*Ambassadrice*: *Jusqu'à lui son amour m'élève*, et puis, après avoir prouvé qu'elle savait charmer par la sobriété délicate, elle a jeté à son auditoire émerveillé tout le luxe étincelant de ses fioritures. M. Artot a joué avec un profond sentiment le motif adorable: *Bell' alma inamorata*. Le savant violoniste a ensuite quelque peu étourdi la partie campagnarde du public par ses tours de force fantastiques.

Mlle Rachel, en costume du jour, toute vêtue de noir, n'ayant pour ornement qu'un voile tombant aux deux côtés de la tête, et que retenait au front une aigrette de diamants, jouait une scène de l'*Iphigénie*, de Racine. Mme Mirecourt lui donnait la réplique avec son intelligence accoutumée. Mme Mirecourt est une confidente très précieuse, tout occupée de son chef d'emploi. C'est un des artistes qui, dans un poste subordonné, servent le mieux à l'ensemble d'une représentation. Jamais, peut-être, Mlle Rachel ne m'a paru plus belle. Ici, aucun des prestiges de la scène: ni rampe lumineuse, ni cadre monumental, ni royal appareil, ni costume, ni couronne; rien que la pensée du poète interprétée par une grande âme. La pluie fouettait bruyamment sur la tente; mais cette voix si puissante par l'accent détournait la pensée des choses extérieures; elle absorbait tous les spectateurs dans la contemplation de la figure hautaine et passionnée d'Eryphile. Cette robe noire, ce voile obscur, cet éclair brillant au sommet du front, accroissaient encore la majesté de l'image, et symbolisaient en quelque sorte la destinée d'Eryphile, un instant éclatante, mais mystérieuse et pleine de douleurs. Tel est l'artiste de génie: tout en lui semble s'harmonier avec la figure qu'il représente; tout concourt à l'effet, tout devient vérité, tout réalise le beau.

Dans l'entr'acte, Mmes Dupont et Jenny Vertpré ont fait une quête. Les dons pleuvaient. Etant placé au troisième banc des stalles, j'avais eu le loisir de préparer un compliment très bien tourné, ma foi! Mais quand vint mon tour, le bruit des écus tombant à mains pressées sur le plat d'argent et aussi l'attendrissement me coupèrent la parole. Et ce fut bien fait: dans ces rares moments d'élan, on ne parle pas; on sent, on aime.

Mlle Dupont nous avait réservé Dorine pour le bouquet. M. Joannis représentait Orgon. M. Mirecourt faisait un Valère distingué et aimable. Tout le monde sait le charme de Mme Anaïs. C'est comme une enfant d'adoption pour le public. Elle plaît, on l'aime, avant même d'avoir observé ses rares qualités d'actrice. Depuis le jour où nous l'entendions, tout enfant, à l'Odéon, dans les *Machabées*, dire avec une adorable naïveté:

Ma mère, il est écrit: tu ne mentiras pas,

l'accent de cette voix enfantine nous est resté dans l'âme; nous avons suivi l'artiste grandissant, nous l'avons encouragée, admirée, applaudie; nous lui avons dû la meilleure part peut-être de nos heureuses émotions du théâtre: car quelle est la comédie importante, depuis vingt ans, où ce talent si fin n'ait puissamment contribué au succès?

Quant à Dorine, nous serions impuissants à la louer dignement. Le talent était si parfait; c'était la création de Molière si vivante, que tous nous avons oublié un moment la bonne femme généreuse, pour n'applaudir que l'artiste. Nos bravos joyeux, éclatant sous la tente, ne rendaient donc que moitié de l'hommage mérité. Après le raccommodement de Mariane et de Valère, on a rappelé l'artiste pour lui payer tout à la fois. Alors, mouchoirs et chapeaux agités, trépignements, bravos; pluie de bouquets, paroles affectueuses, élan des cœurs, ont témoigné à Mlle Dupont les sympathies, l'estime, la reconnaissance de toutes les personnes venues à cette fête de l'art et de la charité.

Vous voici donc la mère de votre village, madame. Que c'est donc bien d'honorer, par d'aussi dignes inspirations, la corporation des artistes dramatiques! Que c'est donc beau d'avoir pensé aux petits enfants du pauvre! Dieu vous le rendra, et les hommes aussi, en vous aimant et en vous bénissant! Maintenant que les moyens de l'œuvre sont trouvés, il vous appartient de la continuer, de la compléter par de bons conseils, par une saine direction. L'école, que votre bonté ouvre à l'enfance, ne doit pas être livrée à quelque magister peu éclairé, ne sachant rien que le vieux système d'éducation par la contrainte. Il ne faudrait pas que l'enfance pût s'ennuyer et verser des larmes douloureuses là où vous l'accueillez avec des larmes de joie et des sourires maternels. Vous aurez sur l'école nouvelle un droit légitime de patronage, et j'espère bien que la commune lui donnera votre nom. Veillez donc à ce que soit appliqué et développé avec intelligence, dans l'*Ecole Dupont*, le principe de l'éducation par l'attrait, par le plaisir. C'est celui dont le germe est dans les Salles d'asile. Une mère disait de la Salle d'asile: *C'est la maison du bon Dieu*. Un prêtre de Florence, frappé de cette manière nouvelle d'élever l'enfant par le plaisir, écrivait: *C'est une nouvelle révélation*.

Appliquez donc chez vous les procédés de ce système de douceur et de liberté. En outre de ces moyens d'instruction, variés, animés, aimables, ne serait-ce pas une bonne innovation que de faire rattacher au bâtiment de l'école un grand jardin, où les enfants seraient initiés et habitués de bonne heure au travail des champs, à la culture des fruits, aux soins du potager et du parterre? Les enfants aiment, vous le savez, les petits jardins, les instruments-miniatures, pelles, pioches, rateaux. C'est là un goût naturel qu'il est bon d'utiliser. Puisque les enfants des paysans, pour la plupart, sont destinés à suivre la condition de leurs parents, n'est-il pas naturel de faire entrer dans les éléments de leur instruction les travaux des champs appropriés à leur âge, surtout lorsque ces travaux, variés et à courtes séances suivant le principe des Salles d'asile, peuvent être pour eux une véritable recréation. Voilà le *travail attrayant*.

Il serait précieux encore d'attacher à votre école quelques ouvriers du village, pour que les enfants voient de bonne heure les travaux industriels, et que leurs vocations trouvent à se révéler; pour que leurs petites mains, de bonne heure, acquièrent de l'adresse. Si vos ressources y suffisent, la commune pourrait construire, attenants au bâtiment principal, quelques ateliers qu'on livrerait gratuitement à des ouvriers, à la condition pour eux de consacrer une heure par jour à enseigner aux enfants les notions de leur art.

Ainsi, madame, vos enfants de Morsang vous devraient plus encore que l'instruction commune que partout on reçoit; ils vous devraient le développement de toutes leurs facultés, une éducation professionnelle appropriée à leur condition; ils vous devraient le bonheur. Quoi qu'il advienne de ces idées, vous aurez toujours fait une œuvre sainte, et tous les gens de bien vous adresseront, comme nous, bonne et généreuse artiste, l'hommage de leur vive sympathie et de leur respect.

Quel théâtre vaut qu'on parle de lui après celui de Morsang? Il faut pourtant citer M. Bouffé, qui, dans l'*Enfant de troupe*, vous fait rire et pleurer à la fois. Quel charmant acteur!

D. L.

—On annonce pour vendredi, au Gymnase, la première représentation du *Tapissier*, comédie-vaudeville en deux actes, de MM. Scribe et Saintine.

... sur les côtes de la Manche des ports de refuge pour les cas de naufrage et de guerre. (*La Flotte.*)

Le gouvernement anglais vient de demander aux constructeurs, des soumissions pour la construction de six frégates à vapeur en fer, de 900 à 1,500 tonneaux de jauge, et de la force de 300 à 350 chevaux. Le mode de propulsion exclusivement indiqué dans la spécification, est la vis. (*La Flotte.*)

— La *Gazette officielle de Madrid* annonce que le ministre de l'intérieur d'Espagne a adressé un ordre royal au directeur-général des postes pour qu'il eût à tout disposer pour l'établissement de la ligne télégraphique de Madrid à Irun. On adopte l'appareil proposé par le colonel d'état major, Don José Maria Mahez, avec quelques modifications approuvées par la junte. La construction des tours se fera par soumissions, aux enchères et surenchères à Madrid et dans les provinces. Seront reçus en temps utile les employés nécessaires pour faire sur les trois premières tours les essais de communication. Un travail va être préparé pour la rédaction des dictionnaires, règlements et instructions du service. Le gouvernement espagnol vient d'accomplir un acte de bienfaisance d'autant plus méritoire que ses finances sont très loin encore d'être en un état satisfaisant. Convaincu que les hôpitaux de Madrid ne peuvent se soutenir avec leurs revenus actuels, M. Mon a ordonné qu'une somme considérable leur serait comptée, à la fin de chaque mois, pour les mettre en mesure de subvenir à toutes leurs dépenses. M. Mon a également décidé que les orphelins des deux sexes, recueillis par les hôpitaux, seraient désormais élevés aux frais de l'Etat.

On lit dans le *Heraldo* :

« Les cortès portugaises doivent être réunies au moment où nous écrivons ces lignes. On s'attend à de grands débats. On dit que le cabinet Costa-Cabral aura une majorité de 20 voix dans la chambre des députés, mais on craint qu'il ne soit pas si heureux à la chambre haute, où le duc de Pamella et le général vicomte de Sa seront à la tête d'une forte opposition. »

— Le 25 septembre dernier, tous les journaux de Lisbonne ont paru encadrés d'une large bande noire; on célébrait l'anniversaire de la mort de l'empereur don Pedro. Quelles que soient en Portugal les haines et les divisions des partis, tous du moins s'y accordent à honorer la mémoire du prince qui, dans son pays, a fondé la monarchie constitutionnelle.

— Une ordonnance de la reine, publiée dans le *Diario del Geverno*, ratifie le traité entre le Portugal et la Belgique pour la suppression réciproque du droit d'aubaine en faveur des sujets de l'un et l'autre pays. Il est étonnant que la France, après avoir en 1814 renoncé spontanément à la déshérence des étrangers décédés sur son territoire, n'ait point invité, par des négociations diplomatiques, les gouvernements des autres nations à suivre son exemple.

On lit dans la *Gazette de Cologne*, sous la rubrique de Berlin, le 2 octobre :

« Il faudrait que les Etats de l'Allemagne s'entendissent pour obtenir du gouvernement danois une renonciation aux droits du Sund, moyennant une indemnité qu'on lui allouerait pour l'entretien des fanaux, et pour toute autre mesure de précaution qui serait adoptée dans l'intérêt de la navigation. Une pareille renonciation procurerait de grands avantages au commerce et à la navigation des ports de la Baltique, qui sont dans une infériorité marquée relativement aux ports de la mer du Nord. Il est vrai que la Prusse jouit de quelque faveur, mais cette faveur est insignifiante. Les nations privilégiées sont la Hollande, l'Angleterre, la France, la Russie, Hambourg, la Suède, les Etats-Unis, le Brésil. Ces nations ne paient qu'un pour cent de droits, pour les marchandises non comprises dans l'ancien tarif; les autres nations paient un quart pour cent, et jouissent aussi de quelques avantages relativement aux chargements de blé et aux droits que paient les vins d'Espagne. Pour se faire une idée du tribut que le Danemarck lève sur l'Allemagne, il suffit de savoir que dans l'année 1843, 4,612 vaisseaux allemands ont passé le Sund. Chaque navire a payé, terme moyen, 80 thalers, ce qui donne une somme totale de 368,960 thalers. »

On lit dans le *Journal du Hâvre* du 7 :

« L'Africain, capitaine Leffoch, arrivé hier du port des Gonaïves, qu'il a quitté le 18 août, nous apprend que le 10 de ce mois le président de la république d'Haïti, le général Guerrier, est arrivé dans cette ville, accompagné de son état-major. Peu de jours après, il y reçut la visite du général Pierrot, commandant l'armée du nord, qui venait faire sa soumission. Après les réjouissances célébrées en l'honneur de cet événement, les deux généraux se sont mis en marche, à la tête de l'armée, pour se rendre au Cap-Haïtien. Le pays jouissait d'une tranquillité complète. »

Presque tous les journaux ont annoncé, ces jours derniers, que le conseil de guerre appelé à juger le lieutenant de vaisseau Besson, capitaine du Groënland, devait s'assembler à Toulon. Il est composé de six capitaines de vaisseau, MM. Perrin, Jouglas, Gués, Burgues de Missiessy, Laroque de Chanfray; de M. Brait, capitaine de corvette, et de M. Ricard, également capitaine de corvette, remplissant les fonctions de capitaine-rapporteur. Le conseil sera présidé par M. Bellanger, qui, lors de l'expédition contre le Maroc, commandait le vaisseau le Triton. Ce dernier, dit la *Revue de Paris*, a été choisi à dessein par M. le ministre de la marine comme ayant une connaissance particulière des lieux où est arrivé le sinistre et comme pouvant ainsi fournir à ses collègues les éclaircissements que réclamera l'intérêt de la justice.

Tous les dimanches, à 9 heures du matin, dans la maison centrale de Eu, de Rosigny, Frasse et d'Aubusson, de MM. les colonels de Grabbannes, Dumas, Thiéry et de Boério; du préfet du département, du sous-préfet de Dieppe, du maire de la ville d'Eu, de MM. Fouquier, médecin du roi, Vatout, Fontaine, le comte de Lassalle, le baron Fain et le vicomte Duhesme, sont montés en voiture pour se rendre à Tréport, où ils sont arrivés à six heures un quart.

» M. le vice-amiral de la Susse a reçu le Roi, et S. M. ayant fait ses adieux à la reine et à S. A. R. Mme la princesse Adélaïde, on s'est embarqué aussitôt.

» Le roi et S. A. R. Mgr le duc de Montpensier, MM. les ministres des affaires étrangères et de la marine, et M. le général Athalin, sont montés dans le canot de M. le vice-amiral, et les autres personnes qui accompagnent S. M. dans son voyage sont montées dans le paquebot-poste pour se rendre à bord du Gomer.

» La reine et S. A. R. Mme la princesse Adélaïde, avec leur suite, se sont rendues sur la jetée pour voir passer S. M.

» Vers sept heures, tous les bâtiments ont été illuminés, et des fusées ont annoncé que le roi était arrivé à bord du Gomer. Les bâtiments ont appareillé, et se sont mis en marche. La mer était très belle.

» La reine et S. A. R. Mme la princesse Adélaïde ont quitté alors la jetée, et sont retournées au château d'Eu.

» A Tréport, partout sur son passage, et à son embarquement, le Roi a été accueilli avec enthousiasme et salué des plus vives acclamations.

» A son retour au château, la reine est montée sur la terrasse pour voir si elle apercevrait encore les bâtiments. »

### REVUE DES JOURNAUX.

— La *Revue de Paris* croit savoir d'une manière positive qu'il est question dans le conseil des ministres d'ériger en vice-royauté les possessions algériennes-françaises, et de conférer à M. le duc d'Aumale le titre et les fonctions de vice-roi. On a même fait entendre à la cour de Naples que la fille du prince de Salerne était destinée à occuper le rang élevé de vice-reine.

Le conseil a adopté le principe, mais rien n'a été encore décidé pour l'exécution. Le duc d'Aumale toutefois aura des pouvoirs beaucoup plus étendus que les vice-rois d'Irlande et de Sicile; ce titre lui sera conféré viagèrement; il sera établi une administration pour l'Algérie, qui continuera néanmoins à relever de la métropole. La vice-royauté aura une armée permanente, composée d'indigènes et de Français, qui se recrutera sur les lieux mêmes. Le conseil s'occupera de cette question aussitôt le mariage, et préparera un projet de loi qui sera, ou présenté aux chambres, ou ajourné, selon les chances, à la prochaine session.

Si M. le maréchal duc d'Isly refusait une position en France, on lui conférerait le titre de généralissime des armées françaises en Algérie.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

Voici, d'après le *Moniteur* et le *Journal des Débats*, la liste des condamnés politiques auxquels il a été fait remise du reste de leur peine par ordonnance du 4 octobre :

| | |
|---|---|
| Dufour, Bazin, Dupoty, impliqués dans l'affaire de Quénisset, | 3 |
| Béchet, qui avait pris part à la distribution du *Moniteur républicain*, | 1 |
| Becker, Dourille, Catelier, Chenu, affiliés à une société secrète, | 4 |
| Raymond, Billon, Carbonnel, Forcade, Jean, Courbist, Millot, Clop, Suzaini, Décours, Gillatier, Jouvas, Bressy, Jouve, Bernard, Sian, Vachet, Brun, Rol, Gavarry, Liotier, Bourdisson, qui avaient figuré dans l'affaire connue sous le nom de complot de Marseille, | 22 |
| André, Loyson, Hillion, Savinel, Chatelaix, condamnés pour des faits se rattachant aux troubles de l'ouest, | 5 |
| Bordon, Hubert, Lehéricy, Evanno, Philippet, Nouguez, Elie, Herbalet, Dubourdieu, Bonnefond, Hendrick, L. H. Lombard, Simon, Biasse, Gérard, Druy, Dupony, Petremann, qui avaient participé aux troubles des 12 et 13 mai 1839, | 18 |
| Montauban, Orsi, Bataille, J.-B. Lombard, Ornano et Forestier, complices de l'attentat de Boulogne. | 6 |
| Total : | 59 |

— Des ordonnances toutes récentes donnent des noms nouveaux, soit à des rues anciennes, soit à des rues nouvelles ou seulement projetées.

Ainsi, par exemple, il existe dans certains quartiers une rue *Perdue*, qui va de la rue des *Grands-Degrés* à la place Maubert; elle se nommera désormais rue *Maître-Albert*, du nom de ce savant, si célèbre au treizième siècle qu'il mérita le nom de *Grand*. On sait qu'il professa successivement à Fribourg, à Cologne, à Paris. Il excita parmi nos... un tel enthousiasme, qu'aucune école ne pouvait suffire au nombre des auditeurs : il fut forcé de donner ses leçons en plein air sur une place publique voisine de la rue qui va porter son nom.

... reposait sur une personne haut placée, qui remplit des fonctions importantes dans notre ville et qu'on aurait vue fort avant dans la nuit en compagnie de M. Thorn. Dans le doute, nous nous abstenons d'entrer dans de plus amples détails, de peur de nuire à un innocent, en propageant au dehors des bruits qui se sont répandus dans Calais avec une rapidité effrayante et que nous déplorons. Le sieur Thorn était père de famille. La personne soupçonnée être la cause de cet accident est gardée à vue. On attend M. le procureur du roi de Boulogne, qui a été immédiatement prévenu. (*Courrier du Pas-de-Calais.*)

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 8 :

« Nous avons annoncé hier le passage à Rouen de M. Guizot, se rendant au palais d'Eu. Son arrivée à cette résidence a été retardée par un accident qui n'a pas eu heureusement de suites fâcheuses. La voiture dans laquelle il se trouvait avec trois personnes, étant arrivée vers trois heures de l'après-midi à Eslettes, commune située au haut de la côte de Malaunay, s'est trouvée dans l'impossibilité d'avancer, par un accident arrivé à l'une des roues. Il a fallu que les voyageurs cherchassent un abri dans la maison d'un tisserand, qui ne s'attendait guère à donner l'hospitalité à de si hauts personnages. Après une longue attente, M. Herbette, secrétaire particulier du ministre, et qui avait été obligé d'aller chercher à Malaunay une voiture de louage, est enfin arrivé, et les voyageurs se sont remis en route. »

— Nous lisons dans le *Courrier du Rhône* :

« Une aventure est arrivée, dimanche soir, au spectacle, à un trop galant lancier qui écoutait, du haut des troisièmes galeries, le chant si suave de la *Sirène*.

» Il y avait foule au paradis; les spectateurs y étaient entassés les uns sur les autres : entre gens si pressés, la connaissance est bientôt faite; aussi notre galant lancier, après s'être mis en frais d'éloquence et d'amabilité envers deux jolies voisines au milieu desquelles il s'était emboîté, se trouva-t-il bientôt en parfaite intelligence avec elles.

» L'une des deux voisines tenait dans ses bras un jeune enfant. Dans un entr'acte, la voisine à l'enfant prétexte le besoin de sortir un instant, et remet le jeune moutard entre les mains de sa compagne... Le rideau se lève, un acte est joué, et la voisine ne revient pas. L'amie s'inquiète : « Elle sera tombée malade, dit-elle; il faut que j'aille y voir... Voulez-» vous, mon voisin, vous charger de cet enfant pour quelques instants ? » je reviens tout de suite... » L'enfant passe des bras de la voisine dans ceux du lancier, et la voisine disparaît... pour ne plus revenir.

» Quant au lancier, nous vous laissons à penser quel a dû être son embarras en se voyant cet enfant sur les bras. La police l'en a bientôt délivré, en envoyant cette pauvre créature à l'hôpital. »

— Il y a une sorte de recrudescence de suicides dans les départements. A Bergerac, M. T. G., banquier, s'est donné la mort dans une maison de campagne, à la suite d'une assez forte perte d'argent, provenant de la déconfiture d'un de ses cliens. A Mâcon, un ancien huissier s'est brûlé la cervelle. Une femme a déclaré que, peu d'instants auparavant, ce malheureux était venu lui emprunter une épingle pour déboucher la lumière d'un pistolet, avec lequel, disait-il, il voulait s'amuser à tirer aux oiseaux. Il avait quitté en ajoutant que, probablement, il ne lui rendrait jamais son épingle.

— De vente en vente, le British-Queen, ce chef-d'œuvre monstre de l'industrie britannique, qui devait inaugurer une nouvelle ère pour la navigation à vapeur, finira par être donné pour rien. Voici ce que nous apprend le *Journal d'Anvers* :

« Le fameux bateau à vapeur le British-Queen a été vendu publiquement le 29 septembre, à onze heures, l'inventaire y compris, pour la somme de 170,500 fr., à un mécanicien-fondeur d'Anvers. Ainsi, le produit de la vente s'élèvera un peu au-delà de 10 pour cent du prix d'achat; mais beaucoup de personnes croient que cette adjudication ne sera pas ratifiée par le gouvernement, qui s'en est réservé le droit. Cette vente avait attiré un grand nombre de curieux à bord du colossal navire. »

## TRIBUNAUX.

La cour d'assises de la Seine a commencé aujourd'hui à s'occuper d'une affaire grave dont les débats dureront au moins quatre jours. Il s'agit d'une accusation de banqueroute, de faux et d'escroquerie, à l'aide desquels un sieur Hue Marcenay, ancien capitaine, et une fille Catherine Boret, sa maîtresse, seraient parvenus à extorquer des sommes considérables s'élevant à près d'un million. Parmi les victimes de leurs manœuvres frauduleuses, se trouve le sieur Gosse, de Garre, dont les accusés ont exploité la faiblesse et la crédulité, à tel point qu'il y a perdu *quatre cent cinquante mille francs*. Marcenay, qui se donnait le titre de comte, lui parlait sans cesse de la fortune de son aïeule, dont il était, disait-il, le seul héritier, de ses carrières de marbre, d'une valeur de plus de 500,000 fr., de sa manufacture de porcelaines, de ses nombreuses créances à recouvrer sur l'Espagne et montant à plus d'un million, etc., et, à l'aide de ces mensonges habilement combinés, il se faisait remettre, à titre de prêt, des sommes importantes. Au moyen de relations intimes que la fille Catherine sut nouer avec lui, à l'instigation de Marcenay lui-même, on lui faisait croire à une paternité tout-à-fait chimérique et à la jalousie qu'elle inspirait au prétendu mari, de telle sorte que, soit pour apaiser le courroux de celui-ci, soit pour entretenir et élever des enfants qui n'étaient pas les siens, il livrait incessamment sa fortune à la convoitise des accusés.

Nous rendrons compte du résultat de cette affaire.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

#### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 7 OCTOBRE.

Dlle HOURY, lingère, rue du Renard Saint-Sauveur, 5. Juge-commissaire M. Pillet aîné; syndic-provisoire M. Morard, rue Montmartre, 173.

DEVILLE, agent d'affaires, rue Chabrol, 13. Juge-commissaire, M. Riglet; syndic-provisoire M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Du 20 août.

PONCELIN, négociant, rue de la Victoire, 36. Juge-commissaire M. Rousselle Charlard; syndic-provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Résultat des vendanges.*

Les vendanges se terminent en ce moment dans le canton d'Ay sous l'heureuse influence de la température. L'orage de dimanche dernier n'a nullement altéré la qualité du raisin qui a conservé toute sa fermeté. Les vins annoncent déjà de la vinosité et promettent une bonne qualité favorable au commerce. Les prix, quoique n'étant pas encore fixes, paraissent se maintenir. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ceux des prochaines acquisitions. A Verzy et Bouzy, les raisins se vendent aujourd'hui au prix de 50 fr. l'hect.

Dans les cantons d'Avize, Cramant, Oger, etc., les vendanges ne s'ouvriront que dans la huitaine d'octobre. (*Journal d'Epernay.*)

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 2 oct.

« On a des renseignements à peu près certains sur les récoltes en vins du Beaujolais et du Mâconnais. On peut estimer à moitié d'une année commune la récolte générale de ces deux contrées; mais tous les vignobles n'ont pas eu également à souffrir soit de la grêle, soit de la gelée, soit de la pyrale.

» Il est tel domaine qui a fait du vin en quantité ordinaire, tandis que tel autre produisant année commune de trois à quatre cents pièces, n'en a fait que soixante celle-ci, c'est-à-dire de quoi payer les engrais et les impôts. Aussi l'année 1844 restera néfaste dans plusieurs communes de notre département et de celui de Saône-et-Loire. »

— A Gray, les vendanges sont presque terminées. La qualité du vin est de beaucoup supérieure à celle de 1843; on peut la dire bonne, la quantité excède, aur plusieurs points, les prévisions des récoltants.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

GRAY, 5 oct. — Farine 1re 36,00; 2e 33,40; 3e 19,20.

LYON, 5 oct. — Notre correspondance contient les renseignements suivants sur le cours des farines.

« Nos fabricants de premier ordre vendent les farines premières 37,50 p. 0[0 et 33,50 pour Rdes : beaucoup cèdent à 37 et à 38.

Les farines premières de Champagne sont peu abondantes sur place et se vendent 47,50 à 48 le sac de 125 k. toile comprise. Celles de Bourgogne 46,50 à 47. Les ventes n'ont toujours lieu que par petits lots : notre boulangerie persiste à croire qu'elle complètera à de meilleures conditions courant novembre et décembre pour ses provisions d'hiver. »

MARSEILLE. — Voici ce qu'on nous mande de cette place à la date du 4 octobre :

« Les farines fléchissent un peu; les ventes sont moins actives, il s'en est expédié des quantités trop considérables en Afrique depuis quelque temps, pour qu'il n'y ait pas un contre-coup. Nos prix sont 29 à 30 fr. la balle de 122 1[2 Cô., à l'ent. — 31 à 32 de Minot do. — 41 à 42 do Cô, ent. de l'octroi. — 43 à 44 de Minot, do. Les farines de Tuzella 57,50 à 58 fr. à toute consommation.

## Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 7 octobre. — Froment 1re 20,00 à 20,67; 2e 19,00 à 20,00; 3e 17,34 à 18,00. — Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 6,80 à 7,50.

DREUX, 7 octobre. — Froment 1re 19,75; 2e 18,75; 3e 17,50. — Méteil 15,00 à 16,87. — Seigle 11,34. — Orge 10,67. — Avoine 6,00.

CHALONS-SUR-MARNE, 5 octobre. — Froment 17,60. — Seigle 8,80. — Orge 9,00. — Avoine 5,50.

GRAY, 5 octobre. — Froment 1re 18,00; 2e 16,65; 3e 16,00. — Orge 8,00 à 11,50. — Avoine 5,50 à 6,50. Peu d'affaires à cause des semailles.

LYON, 5 octobre. — *Mercuriale officielle* de la 3e semaine de septembre. — Froment à la halle 17,80; hors de la halle 17,70. — 4e semaine, froment à la halle 17,89; hors de la halle 17,66.

*Cours commercial.* — Depuis un mois nos cours sont restés stationnaires, et le mouvement des affaires de notre genre sans importance. Les blés, de premier choix de Bourgoin, sont recherchés de préférence de 24,50 à 25 les 0[0 kil., ceux de nos environs de 23,50 à 24.00. Les froments Bourgogne de l'année dernière 22,50 à 24,00 suivant le mérite. Les seigles beaux du Dauphiné 13, tandis que les vieux de Bourgogne sont délaissés à 11,00. Les orges propres à la brasserie 12,50, et les vieilles 11,00.

SAUMUR, 5 octobre. — Froment 1re 16,50 à 16,80; 2e 16,00; 3e 15,00 à 15,50 sans variation. — Seigle 10,80 à 11,20. Hausse. — Orge 10,10. Aussi en hausse. — Avoine 5,60 à 5,75. — Sarrazin 12,00. — Maïs 9,40.

MARSEILLE, 4 octobre. — Point de variations à signaler sur les blés. Les prix restent bien tenus à la consommation, les blés acquittés s'écoulent quoique lentement, et ne sont pas remplacés vu les droits exorbitants qui sont en vigueur.

L'entrepôt ne se relève pas. Il s'est fait pour quelques emplois particuliers un chargement Blé tendre d'Odessa dans le port, qualité ordinaire, à 16,00, esc. 1 1[2 p. 0[0, poids garanti 123 kil. la charge de 160 litres. Il s'est fait aussi un chargement blé tendre de Galatz à 15,25, esc. 1 p. 0[0, poids 124 kil.

## Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 7 Octobre. | | | | | 8 Octobre. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1076 q. | 40 k. | | | Arrivages | 1044 q. | 99 k. | | |
| Ventes | 1264 | 21 | | | Ventes | 900 | 25 | | |
| Restant | 13997 | 27 | | | Restant | 13954 | 26 | | |
| Cours moyen | | 34,90 | | | Cours moyen | | 34,79 | | |
| Cours-taxe | | 34,95 | | | Cours-taxe | | 34,94 | | |
| Cote administrative. | | | | | Cote administrative. | | | | |
| Gr. | 23 q. | 55 k. | 38,20 à | 34,00 | Gr. | 4 q. | 57 k. | 50,00 à | 00,00 |
| 1re | 120 | 83 | 33,00 à | 37,55 | 1re | 227 | 65 | 33,00 à | 37,55 |
| 2e | 411 | 47 | 31,85 à | 31,75 | 2e | 210 | 38 | 31,85 à | 34,40 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à | 00,00 | 3e | 3 | 00 | 26,00 à | 00,00 |
| 4e | 05 | 19 | 20,35 à | 22,00 | 4e | 24 | 92 | 24,65 à | 23,55 |
| Al. | 295 | 16 | 33,00 à | 44,60 | Al. | 474 | 39 | 32,95 à | 33,10 |

## Graines et huiles (par hect.)

ARRAS, 5 octobre. — *Graines.* Œillette 18,00 à 20,60. — Colza 18,00 à 22,00. — Lin 17,00 à 19,00. — Caméline 15,00 à 17,50. Œillettes abondantes et demandées. Colza rare.

*Huiles* d'œillette à clair 78,00; do bon goût 73,25; do rousse 72,50. — De colza ép. pour éclairage 79,00; do ord. 73,00. — De lin 72,50. — De caméline 72,50. Peu d'affaires.

CAMBRAI, 5 octobre. — *Graine* colza 20,00 à 22,25; sans variation. — Œillette nouvelle 17,00 à 19,50; calme. — Caméline 16,00 à 18,00. — Lin 17,00 à 19,00.

*Huiles* d'œillette surfine 77,00; do bon goût à clair 76,00; do rousse 71,50. — De colza au 91 kil. 73,00. — De lin pour peinture 71,00.

LILLE, 7 octobre. — *Graines* colza 18,00 à 22,50. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 17,00 à 19,50. — Caméline 17,00 à 19,00.

*Huiles* de colza ép. pour éclairage 78,75; do ord. 72,75. — D'œillette rousse 72,50. — De caméline 72,00. — De lin 70,75.

*Tourteaux* 11,00 à 17,50 les 100 kil., selon l'espèce et la qualité.

MARSEILLE, 4 octobre. — *Graines.* Celles de sésame disponibles sont toujours tenues aux mêmes prix. On a vendu 800 quintaux métriques en provenances d'Egypte à 48 fr. les 100 kil. sans règlement et avec 3 mois de terme. A livrer, il y a peu d'acheteurs, le prix des huiles pour les premiers mois de l'année prochaine n'étant point en rapport avec celui des graines.

Les lins disponibles se maintiennent par continuation à 28 fr; mais il y a baisse pour les livrables. Il s'est traité 7,000 quint. mét. pour livrer en novembre et décembre dans les prix de 28,50 à 28 esc. 1 0[0.

*Huiles comestibles.* — Les provenances de Naples n'ont eu preneurs que pour une douzaine de demi-pièces en qualité n. 1 à 153 12 fr. l'hectolitre et celles de Toscane pour 30 futailles qualité surfine de 156,25 à 164,00.

Dans les huiles de Provence, on a payé les Bouches-du-Rhône surfines, avec goût de fruit de 175,00 à 179,70, et les fines de 148,45 à 156,25; les Var supérieures 137,50 à 140,00 et ordinaires de 128,15 à 131,25.

L'huile de sésame à froid comestible donne lieu chaque jour à des ventes de détail dans les prix de 52,75 à 53,90 les 50 kil. pour les qualités de premier choix, et de 50,25 à 51,50 les qualités ordinaires.

*Huile d'olive à fabrique.* — Au commencement de la semaine, les huiles d'Espagne avaient été cédées en revente à 110,55 l'hect.; depuis, elles ont obtenu 111,30 et sont tenues aujourd'hui par les détenteurs 111,70.

La liquidation de fin septembre s'est opérée dans les prix de 110,55 à 110,15; le courant octobre a eu preneurs à 110,90 et même à 111,30.

A livrer, on a fait quelques opérations pour novembre et décembre prochains à 111,70 et 111,30. Les 3 premiers mois de l'année prochaine ont été traités à 112,50 et le 2e trimestre à 111,70.

*Huiles diverses.* — Œillette disp. 87,50; do 2 derniers et 2 premiers mois 89,00. — Sésame pressions séparées 47,20; do réunies 46,90; pas d'affaires à livrer. — Lin disp. 35,85 puis ensuite 35,55; do à liv. 35,55.

## Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché St-Antoine* du 8 octobre. — Foin 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 40. — Luzerne 1re 48. — Regain de luzerne 1re 42; 2e 34. — Trèfle 30 à 32. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 23. — Paille de seigle 1re 40; 2e 34. — Paille d'avoine 1re 35; 2e 30 à 32. L'avoine a valu 8,34.

*Marché d'Enfer*, 8 octobre. — Foin 1re 46 à 48; 2e 44 à 45; 3e 39 à 41. — Luzerne 41. — Paille de froment 1re 25 à 26; 2e 23 à 24. — Paille de seigle 27.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 7 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 885 | 760 | 125 | 1 14 | 1 02 | » 86 |
| Vaches.... | 254 | 251 | 3 | 1 08 | » 93 | » 80 |
| Veaux..... | 309 | 293 | 16 | 1 32 | 1 11 | » 86 |
| Moutons.. | 12878 | 9627 | 3231 | 1 36 | 1 10 | » 93 |

LA CHAPELLE. *Marché du 8 octobre.* — Il s'est vendu 2 taureaux 210 et 250 fr. — Sur 91 vaches laitières amenées, 40 ont été vendues 160 à 450. — 164 veaux amenés se sont tous vendus 1,40-1,30-1,10. — Sur 60 vaches grasses, 32 vendues 1,08-0,96-0,80. — Sur 14 taureaux, 10 ont été vendus 0,70. La vente a été difficile pour les vaches.

— On nous écrit de Dreux, en date du 7 octobre :

« La foire dite Saint-Denis a eu lieu aujourd'hui; il y a eu beaucoup de moutons qui se sont vendus difficilement et à 3 fr. par tête de moins qu'à la foire Saint-Gilles. Il est arrivé peu de chevaux et la vente en a cependant été peu coulante. Les vaches se sont vendues cher et l'affluence des visiteurs a été considérable. »

LYON. *Marchés des* 1er, 3 *et* 4 *octobre.* — Bœufs 1,24-1,14-0,94. — Moutons 1,40-1,30-1,20. — Veaux 1,44-1,40-1,38. Approvisionnement suffisant.


**Alimentation. Conservation des Aliments. Champignons.—Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'ÉDITEUR,
**Rue Thérèse, n. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses bouteilles peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages, avec six planches.—Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc, etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.



En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES
# DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

**Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.**

Paris, 1844. — Un volume in-12 de 309 pages. — Prix : 1 fr. 50 cent., et par la poste, 1 fr. 90 cent.

**TRAITEMENT VÉGÉTAL**

Pour la guérison radicale, en peu de jours et sans accidents, des écoulements récents et invétérés. Prix : 9 fr. payables en une seule ou en trois fois, chez M. Poisson, pharmacien, rue du Roule, 11, près celle de la Monnaie. (Affranchir.)



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.



# PLUS DE CHANDELLE.

**BOUGIE DU LEVANT à 1 fr. 30 c.**

Cette bougie est supérieure à toutes les autres par la vivacité de sa lumière. Elle égale les meilleures par sa blancheur et la manière irréprochable dont elle brûle. Sa longue durée et la modicité de son prix en font un objet de première nécessité qui remplacera l'usage de la chandelle dans tout ménage d'une direction bien entendue. — DÉPOT CENTRAL, BOULEVART POISSONNIÈRE, 23, maison des tapis d'Aubusson.

Donne la paix au genre humain.
BÉRANGER.

La civilisation, depuis deux siècles, fait des efforts prodigieux pour se transformer. Mais malgré les dithyrambes chantés par la philosophie en l'honneur de la perfectibilité, le découragement s'est emparé de tous les cœurs, le scepticisme de tous les esprits. La foi aux anciennes croyances est éteinte; la foi aux idées révolutionnaires qui les ont détruites, est morte aussi. Dans toutes les sphères de la famille, de la cité, de la nation, les intérêts s'agitent sans règle; et toujours, dans cette lutte des intérêts, dans ce choc désordonné des éléments sociaux, toujours les masses populaires sont broyées.

Il y a cinquante ans, que se passait-il dans ce Paris où, pour quelques jours, nous n'avons plus de roi? Que se passait-il dans cette France, triste aujourd'hui, mais non abattue, en présence d'un lendemain qu'elle ignore?

A cette époque, grande et fatale, la civilisation semblait râler dans une convulsive agonie : la France, d'un seul coup, avait fait table rase : la féodalité nobiliaire et la puissance cléricale étaient abattues; une tête de roi avait été jetée en défi à l'Europe; les châteaux, les églises, les couvents étaient vendus, morcelés, démolis. A cette époque, les lois, les habitudes, les mœurs elles-mêmes étaient changées : le tutoiement général et les repas en commun étaient établis; à Notre-Dame et dans toutes les églises, converties en temples de la Raison, au lieu d'adorer l'Homme-Dieu crucifié, on adorait la Femme vivante et belle. On semblait presque échapper à cette civilisation qui opprime surtout la femme et le peuple; on semblait, par la liberté, vouloir donner l'essor à tous les éléments passionnels de la nature humaine, et justifier ainsi la Providence qui a créé ces leviers sociaux; on semblait, par l'égalité et la fraternité, vouloir rapprocher les familles et les individus, vouloir les associer dans une existence nouvelle.

Certes, quand elle tentait ainsi d'entrer dans une ère sociale supérieure à la civilisation, on peut dire que la France marchait à l'avant-garde de l'humanité. Mais la France échoua dans cette tentative aventureuse. Cet échec peut être attribué à deux causes principales. D'abord, la révolution française n'avait que des instincts; elle manquait d'un plan arrêté, d'une théorie d'organisation que l'on pût mettre au creuset de l'expérience. Ensuite, la révolution avait à lutter au dedans et au dehors contre des résistances et des agressions provoquées par ses allures violentes. Croyant pouvoir réorganiser la société en bloc et avec le levier législatif, au lieu de commencer par la réorganisation d'une commune, la révolution devait froisser et détruire les libertés privées au nom de la liberté publique. A ce point de vue, la révolution française continuait les inconséquences du système gouvernemental civilisé.

Mais, pendant que la civilisation râlait et agonisait sous l'étreinte révolutionnaire, un homme, qui ne perdit pas ses veilles, lui, à écrire l'apologie de cette forme sociale imparfaite, mais qui l'analysa d'une main ferme et hardie, pour en dévoiler les vices radicaux, Fourier, devançant l'époque actuelle, était déjà désillusionné sur le compte des réformateurs, tout en désirant plus que personne les réformes. Il vit l'ancienne forme sociale se relever: le génie de Fourier se replia douloureusement sur lui-même; et, depuis, il refusa en quelque sorte de vivre par la pensée dans ce milieu social qui lui offrait le spectacle de tant de désordres, de tant de douleurs. L'âme de Fourier s'élança dans un monde idéal, et elle s'obstina à y vivre, à y habiter, à en explorer les sublimes harmonies. Cette société meilleure que la révolution française n'avait pu réaliser matériellement, Fourier la créa de toutes pièces dans sa puissante imagination. Il associa les familles dans la commune, non plus par une simple juxta position, mais par une architecture sociétaire à la fois grandiose et économique. De là des combinaisons nouvelles, un ordre nouveau dans l'existence domestique, agricole, manufacturière, dans le travail, dans la production et la consommation. Et ces combinaisons nouvelles, cet ordre nouveau, c'est une loi mathématique et divine qui les donne. Fourier comprit et démontra que, dans cet ordre nouveau, dans ce mécanisme social plus parfait, toutes les passions, tous les essors de l'humanité étaient des pièces nécessaires, des leviers indispensables au plan général, et que la Providence universelle de Dieu était justifiée.

Disons-le, Fourier est le véritable continuateur de la révolution française; il a donné le sens, l'intelligence pratique de cette admirable formule : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Il a montré que la réalisation de cette formule est impossible dans le milieu civilisé tout pétri d'oppression, de priviléges et de haines; il a fait plus encore, il a conçu, il a donné le plan de la société harmonique où tout ce que nos pères ont désiré de bonheur, tout ce que leurs fils peuvent en rêver aujourd'hui, sera réalisé.

Pendant que Fourier vivait, son esprit, qui habitait le monde des harmonies, fut méconnu. Il fut méconnu surtout par ceux-là mêmes dont il venait réaliser les désirs. Aujourd'hui que Fourier est mort, son esprit commence à descendre dans cette société civilisée, en proie à l'anarchie intellectuelle, aux inquiétudes, aux dé-

en Angleterre, en Amérique, en Espagne, en Prusse, en Afrique, en Orient : il est grand, il est glorieux déjà pour beaucoup d'intelligences; il agit sur le monde des esprits; il s'en empare, il le façonne, il le transforme. Oui, toutes les vieilles philosophies, toutes les vieilles politiques, se meurent au milieu des déceptions du présent et des inquiétudes de l'avenir; mais le génie qui appliqua à notre globe et à notre humanité la science des harmonies célestes, n'exercera-t-il pas assez d'ascendant sur nos contemporains pour nous épargner la transition douloureuse d'une conflagration européenne?

## La chaire catholique et la théorie de Fourier.

Depuis long-temps on reproche au clergé catholique de fermer les yeux au mouvement intellectuel de la société, de ne pas s'enquérir des doctrines qui naissent chaque jour, de ne pas les étudier, soit pour y adhérer, soit pour les combattre. On dit qu'au sein de la France qui se transforme, le prêtre s'entoure de vieux livres théologiques, dont il se fait un rempart contre le progrès. On dit que pour des besoins nouveaux il n'a pas de paroles nouvelles, et qu'il se contente de répéter dans sa chaire des formules d'imprécation contre *le monde*, contre *Satan et ses pompes*; formules traditionnelles dans les séminaires depuis cinq cents ans.

Ces reproches, trop justes quelquefois, ne seront pas adressés à Mgr l'évêque de Montpellier, qui a voulu parler le langage de son siècle, qui a reconnu que les progrès du socialisme sont aujourd'hui le fait capital, et qui récemment, dans l'église de Houdan, a prêché contre les fouriéristes. Voici la lettre qui nous en informe :

Houdan, 30 septembre 1844.

Monsieur,

L'évêque de Montpellier, profitant du temps des vacances pour revoir son pays natal, la ville de Mantes, est venu officier hier dimanche dans l'église de Houdan. A l'issue des vêpres, ce prélat est monté en chaire et a exposé qu'il savait que déjà, il y a quelques années, la secte fouriériste avait tenté de s'établir dans les environs; qu'un de ses adeptes était même venu, au sein de la population, exposer la Doctrine; que cette société avait à la vérité échoué; mais que quelques personnes, fortes d'ailleurs en instruction et en jugement, s'étaient laissé séduire, et qu'elles-mêmes devenues apôtres fervents, continuaient à répandre les erreurs du nouveau législateur.

Abordant cette doctrine, qui, dit-il, lui est connue depuis qu'elle est répandue dans le public, l'évêque pose en principe : que depuis que le monde pense, des chefs de secte ont eu la prétention de gouverner la société, au moyen d'utopies plus ou moins ingénieuses; que le système de Fourier, sauf quelques modifications sans valeur, n'est pas nouveau, qu'il était connu du temps de saint Augustin, et que ce chef d'Église, reconnu par ses contemporains comme l'homme le plus fort en raisonnement et en jugement, en avait, de l'aveu de tout le monde, fait la plus ample et la plus éclatante justice.

Apôtres de Fourier, dit l'évêque, vous donnez à votre doctrine le nom de socialité. Sachez que personne n'a le droit de détruire l'individualité, qu'elle est inhérente à l'homme, qu'elle lui appartient, et que contraindre les masses à se réunir en société, c'est enfreindre la volonté de Dieu.

Vous prenez l'homme, dites-vous, tel qu'il est sorti des mains du créateur : c'est par ses facultés, ses besoins, ses instincts, qu'il est arrivé à l'état social. Le prélat soutient au contraire que l'homme n'est plus ce qu'il était dans le principe, qu'il a éprouvé une chute, que les livres sacrés le démontrent d'une manière péremptoire, et que même cette chute était connue avant l'Ecriture par tous les peuples qui vivaient alors, quelles que fussent leurs sectes ou leurs religions.

Dieu seul donc a gouverné le monde avant et après la chute de l'homme; c'est lui qui a développé les facultés, les passions, les instincts, et c'est sous l'influence de sa volonté, que les peuples sont arrivés à l'état de sociabilité.

Plus tard, et alors que les peuples méconnaissaient la volonté de Dieu, Jésus-Christ apparut pour répandre la parole de son père, laquelle doit être considérée comme un dogme, et non pas comme un code, — ainsi que vous paraissez le penser, — qu'un législateur plus habile que ses devanciers aurait publié.

Contrairement à la religion qui considère le mariage comme sacré, et à notre législation qui ne permet pas qu'il puisse être dissous, vous admettez la communauté des femmes. Le prélat regrette que son auditoire soit composé d'un aussi grand nombre de dames; s'il n'était écouté que par des hommes, dit-il, il exposerait dans tout son jour l'immoralité et les conséquences de cette abominable doctrine.

Vous publiez que l'homme, tel qu'il est né et dirigé aujourd'hui, ne permet pas que cette doctrine puisse être mise en application immédiate; qu'il a besoin d'y être préparé, et que, malgré tous les efforts des apôtres, il faut du temps et sans doute un temps éloigné; ce qui peut s'exprimer par ces mots : *la société est née avant terme*. L'évêque vous demande ce que doit faire la société en masse, jusqu'au moment où votre système sera appelé à fonctionner.

Le monde marche, les institutions se développent, s'améliorent; chaque chose est en progrès, la religion seule reste immobile, dites-vous? sa durée ne dépassera peut-être pas le siècle qui s'écoule!

L'évêque répond que le clergé est autant l'homme du progrès que vous, qu'il le seconde chaque fois qu'il est en position de le faire; que le dogme étant une croyance enseignée par l'Eglise doit rester immuable; mais que ce qui n'est pas reconnu comme tel, peut être modifié, ainsi que le prouvent, du reste, les délibérations des conciles.

Puisque nous venons de parler des conciles, dit-il encore, il est facile de démontrer que le clergé, au lieu de rester stationnaire, a devancé en progrès toutes les autres sociétés. Nos institutions constitutionnelles ont été puisées à pleines mains dans les codes de l'Eglise. Les cardinaux élisent les papes; les évêques dans les conciles font leurs lois, lesquelles n'ont besoin que d'être sanctionnées par le pape. Les institutions actuelles de charité ne sont, sous d'autres noms, que ce qu'étaient les diverses congrégations religieuses; enfin, pour en finir avec ce reproche aussi faux qu'injuste, le clergé nous a donné, ou nous lui avons volé tout ce que nous appelons *progrès*.

Tels sont les points de doctrine que l'abbé Thiébaut vient de discuter. Il est juste de dire, qu'il s'est exprimé avec tant de convenance et de bon goût qu'aucun fouriériste n'a dû sortir fâché de ce sermon.

Je vous livre cette analyse dont je garantis l'authenticité.

Agréez, Monsieur, etc.,

Votre serviteur, AULET.

plus puissante, que ses hommes seront plus étroitement unis, et nous ne croyons pas que ces paroles de l'évangile « que tous ne fassent qu'un « *ut omnes unum sint* ordonnent *d'enfreindre la volonté de Dieu*.

Nous disons que l'homme possède dans sa nature des tendances sociales; que ses penchants sont des ressorts utiles : c'est sans doute par distraction que monseigneur de Montpellier a combattu cette pensée, car elle est éminemment religieuse : elle constate que la création recèle des germes d'harmonie; que la providence porte dans ses œuvres autant de bonté que d'intelligence, qu'elle fait tout servir au bien, et nous ne croyons pas que ce soit au ministre du Christ, à l'homme décoré de la croix épiscopale qu'il appartienne d'attaquer ces maximes. Quant à la *chute*, qui a empêché l'homme d'arriver dès l'origine du monde à l'accomplissement de ses heureuses destinées, nous ne la nions pas; mais nous savons qu'elle a été suivie de la *rédemption*, c'est-à-dire de la réhabilitation de tous les pécheurs, du rachat de tous les opprimés, rédemption qui n'a pas donné seulement la clef du ciel, et dont il faut étendre les effets à ce monde terrestre. Nous augurons trop bien de la charité de monseigneur de Montpellier pour ne pas croire qu'il ne nous y aidera lui-même quand il aura conscience de notre œuvre.

Le respectable prélat nous étonne en nous apprenant que nous demandons la communauté des femmes, nous qui ne voulons de communauté d'aucune espèce; il est vrai que les relations amoureuses telles qu'elles sont organisées aujourd'hui nous paraissent, et sont effectivement une cause de honte et de souffrance; mais nous savons que ce mal se rattache à toute l'organisation industrielle. C'est seulement quand les conditions économiques seront changées que les pères et les maris, qui seront toujours souverains en ces matières, et auxquels une secte ne pourra évidemment pas faire violence, chercheront eux-mêmes si les rapports entre les sexes, tels qu'ils sont maintenant établis, sont vraiment conformes aux lois de Dieu. Que fera-t-on jusque-là? ce qu'on fait aujourd'hui; et ceux qui pensent que nos institutions amoureuses sont les meilleures possibles auront tout loisir pour prolonger l'expérience qui s'en fait depuis deux ou trois mille ans.

Que le clergé catholique ait contribué au progrès de l'humanité; qu'il ait rempli une mission très glorieuse, c'est une vérité que nous proclamons nous-mêmes depuis long-temps. Sur ce terrain nous nous trouvons d'accord avec Mgr l'évêque de Montpellier; mais il n'y a que les morts qui puissent se contenter *d'avoir fait*, et de songer avec orgueil que les passants lisent une pompeuse inscription sur leur mausolée. Si le clergé catholique est encore vivant, comme nous le croyons et le désirons, il doit encore *faire*. Son devoir à certaines époques a été de prier dans les catacombes; à d'autres, de mourir pour la foi dans les colysées; en d'autres temps, de former le cœur et l'intelligence des barbares. Le concile, cet instrument de progrès dont l'Eglise est actuellement dépourvue, a rendu à l'Europe, à l'intelligence humaine de grands services; le devoir du clergé catholique pourrait bien être aujourd'hui de seconder et de propager les idées que Mgr l'évêque de Montpellier vient de critiquer sans les connaître. Son sermon prouve qu'il a lu le titre de l'ouvrage de Fourier intitulé *Théorie de l'Unité universelle*; qu'il en lise maintenant la préface, il fera un sermon meilleur; qu'il achève l'ouvrage, et, comme son esprit est juste, comme son cœur est pur, il verra qu'il a combattu sans le vouloir et sans le savoir ceux qui travaillent à réaliser toutes les intentions du Christ.

Le *Patriote jurassien* est un journal qui ne craint pas de mettre sa publicité au service des théories sociales qui ont pour but le bonheur de l'humanité, alors même qu'il ne partage pas entièrement ces doctrines. Tout en faisant la réserve de son opinion, le *Patriote* vient d'accueillir dans ses colonnes un article de M. Maximin Buchon sur Fourier, article dont nous reproduisons le passage suivant :

« Qu'on se rappelle à quelle époque et dans quel milieu le grand socialiste formula et émit pour la première fois sa pensée. C'était en 1808, à l'instant où toute l'Europe mettait le genou en terre devant le vainqueur d'Austerlitz, que lui, Fourier, simple commis-marchand, proclamait du fond de son comptoir la prochaine abolition de la guerre et la substitution d'armées industrielles à ces armées destructives et sanglantes.

» Certes, le moment pouvait sembler mal choisi pour l'émission de pareils pronostics, et il fallait que le grand homme eût bien conscience de son propre génie et de la vérité de ses pressentiments, pour ne pas se prendre à douter quelquefois de lui-même.

» Et cependant, voyez ce qu'il est advenu depuis ! où en est aujourd'hui le monde, et le but vers lequel aspirent maintenant tous les hommes de cœur et de bon vouloir, n'est-il pas précisément celui qu'assignait Fourier, voilà 36 ans? Toutes les grandes idées qui entraînent aujourd'hui les sympathies spontanées des peuples; ce qui fait aujourd'hui la vie de tous les penseurs, de tous les hommes d'Etat, de tous les artistes et de tous les poètes, tout cela n'existait-il déjà pas dans les livres de Fourier, voilà 36 ans?

» Qu'est-ce qui vaut aujourd'hui à Lamartine, à George Sand, à Béranger, à Eugène Sue, à Lamennais, à Pierre Leroux, à Ballanche, à Edgar Quinet, à tous les éclaireurs de l'avenir, leur popularité? sinon l'identité de leurs aspirations d'aujourd'hui, avec celles de Fourier, voilà 36 ans? A lui donc demeurera toujours, quoi qu'on puisse en dire, l'avantage immense de la priorité. L'audacieuse assurance avec laquelle il aborde les questions les plus abstraites, prouve assez ce qu'il aurait pu faire à lui tout seul, dans le champ des abstractions s'il eût voulu s'en tenir à des spéculations purement métaphysiques. Certes, il n'est besoin de déprécier personne pour bien faire ressortir sa valeur à lui; et pourtant, libre arbitre, immortalité de l'âme, vie ultra-mondaine, analogie et cosmogonie, ne résumait-il pas, lui, il y a 36 ans, dans de simples chapitres, tout ce que d'autres ont répété depuis dans d'énormes volumes?

» Mais ce qui constitue par-dessus tout le mérite de Fourier, ce qui lui assure une si haute place parmi les bienfaiteurs de l'humanité, c'est la puissance essentiellement pratique de son génie.

» La science n'est jamais pour lui qu'un moyen; une pensée ne vaut pour lui que par ses résultats positifs, et la découverte du mal entraîne toujours pour lui l'obligation d'y trouver un remède. Le mal, il le mesure face à face

TIMBRE ROYAL

Lorsqu'il y a quatorze ans la Pologne combattait, tous les cœurs généreux étaient avec elle, car on savait qu'en combattant pour sa liberté et son indépendance, elle combattait pour le progrès et la civilisation.

Tout ce qui est grand et noble remue les masses : aussi en Allemagne, en France et au-delà des mers, les masses applaudissaient aux efforts de la Pologne. Les gouvernements seuls conspiraient contre elle; eux seuls travaillaient à sa chute.

Et la Pologne est tombée. Le bruit de cette catastrophe, qui ne s'en souvient encore, a retenti comme un long et douloureux gémissement dans les deux hémisphères. A l'enthousiasme mêlé de larmes, avec lequel on a salué dans tous les pays civilisés du monde les débris fugitifs mais non vaincus de l'héroïque armée, ont succédé de nobles et énergiques protestations en faveur de ceux qui venaient de tomber au pouvoir du vainqueur. Les droits de la Pologne, garantis par les traités, paraissaient sacrés, inviolables. Tels étaient les vœux et les convictions de tous les peuples. L'opinion générale et le droit international marchaient cette fois d'accord. La Pologne domptée ne devait pas rester subjuguée ; bien moins encore, anéantie, transformée en province russe. Ce n'était pas seulement de la justice, c'eût été de la bonne politique. L'empereur Nicolas en a jugé autrement, et malgré le mot sacramental du roi des Français « La nationalité polonaise ne périra pas », il a résolu que la Pologne serait anéantie.

C'est à cette œuvre qu'il travaille depuis quatorze ans. Constitution, droits politiques, administration, il a déjà renversé tout ce qu'un homme, ce qu'un autocrate peut renverser : ruse, corruption, violence, il a employé tous les moyens pour démolir cette barrière que l'Europe a élevée avec tant de soin en 1815. Et l'Europe l'a laissé faire.

Nous comprenons que les cabinets n'aient point sympathisé avec la Pologne révolutionnaire ; nous ne comprendrons jamais comment ils ont pu se décider à sacrifier la Pologne constitutionnelle. C'est une faute. Tôt ou tard l'Europe expiera cette faute, et Dieu fasse que l'expiation ne soit pas trop douloureuse!

En attendant, l'empereur Nicolas poursuit ses projets. Après avoir incorporé la Pologne à son empire, il cherche à l'amalgamer. Il s'attaque à la langue, à la religion, et comme la langue et la religion tiennent au sang de la population même, il décime la population. Et l'Europe le laisse faire encore.

Les Universités de Varsovie et de Wilna ont disparu. Les écoles sont organisées d'après le système et dans les vues de la politique générale de l'empire. La langue polonaise en est bannie. Les cours s'y font en langue russe, et ce qu'on y enseigne avant tout, c'est l'adoration du maître et l'obéissance aveugle à son pouvoir absolu pour ne pas dire divin.

La religion catholique est la religion dominante en Pologne. Elle fait la base de la nationalité de ce pays et se lie à toutes ses traditions. L'empereur Nicolas bat en brèche cette religion. Il nomme les évêques, il destitue ceux qui résistent à ses ordres; il dépouille les églises; il en convertit tous les jours quelques-unes en églises russes. Le culte grec, dont il est le patriarche suprême, envahit la Pologne.

Et comme la religion est ce qui tient le plus intimement au cœur des masses, l'empereur agit sur les masses par tous les moyens dont il dispose. Pendant qu'il promet, comme il vient de le faire par un ukase récent, à ceux qui embrasseraient volontairement le culte grec, l'exemption du service militaire et des récompenses en argent, il jette sans pitié ceux qui résistent dans des cachots ou dans les mines de la Sibérie.

A l'heure qu'il est, les journaux allemands l'annoncent, plus de 3,000 personnes sont sous la main des tribunaux extraordinaires. Une prétendue conspiration, inventée à dessein par les agents du czar, a servi de prétexte à cette razzia, dont le motif est ailleurs, et dont le but est d'anéantir par la terreur jusqu'à l'ombre de l'indépendance morale. Des lettres particulières nous affirment que quatre Polonais, détenus à Varsovie, ont été condamnés à la peine du gibet ; que vingt autres ont été déportés sur la ligne du Caucase, et que ceux qui restent en prison doivent être relégués au fond de l'Empire.

Si, dans toutes ces mesures, il n'y avait que violation des droits de l'homme, ce serait déjà une chose digne de fixer l'attention. Mais ici il s'agit d'exterminer systématiquement une nationalité tout entière. Nous nous occupons des esclaves, nous cherchons à empêcher la traite des noirs, et nous laissons égorger un peuple de chrétiens! La postérité ne trouvera pas de mots pour caractériser un tel oubli de la solidarité humaine.

---

L'extrait suivant d'un rapport du capitaine de commerce, F. Durand, commandant le brick Gabriel et Charles, se trouve dans la *Gazette du Midi*. Les faits qu'il contient sont tellement extraordinaires que nous avons hésité un moment avant de les publier ; malheureusement, la fatale condescendance du cabinet des Tuileries envers celui de Saint-James, force d'accorder quelque créance aux évènements les plus improbables.

« De Gorée, dit M. Durand, je m'expédiai pour Sainte-Marie (rivière de Gambie, possession anglaise) ; j'arrivai dans ce dernier port le 11 juillet et j'en partis le 12 août. Je ne puis passer sous silence tous les actes arbitraires qu'exercent les autorités de cette colonie envers les navires français. Un traité passé entre notre gouvernement et Sa Majesté britannique nous interdit de porter des munitions de guerre à Albréda, comptoir français situé à trois lieues de Sainte-Marie, et cela probablement pour empêcher les indigènes de venir inquiéter les Anglais dans leur possession. Jusque là, on peut ne voir dans cette interdiction qu'une mesure de sûreté ; eh bien ! nos alliés interprètent tout différemment la chose : ils nous obligent de mouiller à Sainte-Marie avant de monter à Albréda ; ils nous font déposer les papiers du bord à l'administration des douanes, et le navire se rend comme un aventurier dans un pays qui arbore chaque jour le pavillon français, et sans pouvoir donner même aucune preuve de sa nationalité.

» Si le navire a de la poudre, des fusils ou autres munitions de guerre, ils lui feront mettre toutes ces marchandises en magasin, et ne les lui livreront qu'à son retour, et si ses affaires à Albréda exigent, pour facili-

qui commande l'île. Il paraît que le Hasard, capitaine Bell, à son passage des îles Sandwich à Sidney, avait reçu des instructions de l'amiral Thomas, commandant le vaisseau Dublin pour toucher à Taïti avec des dépêches pour le consul anglais en service actif. L'amiral lui avait spécialement recommandé de ne pas reconnaître l'autorité française dans l'exécution de sa mission. En conséquence, le Hasard arriva à la date ci-dessus devant Taïti, et expédia une chaloupe et quatre hommes sous le commandement du lieutenant Rose au vaisseau le Basilic qui était à l'ancre dans la baie. L'embarcation fut arrêtée au passage par une grande chaloupe armée appartenant à une des frégates françaises ; l'officier qui était à bord annonça qu'il avait des ordres pour emmener le bateau anglais et l'équipage à son commandant. Le lieutenant Rose protesta, mais les Français, se disposant à user de force, il rendit son épée et annonça qu'il se considérait comme leur prisonnier. La chaloupe anglaise fut amarrée le long de la frégate française. Au bout de quelques heures on la relâcha et il lui fut permis d'aller à terre. L'amiral français adressa ensuite une lettre au capitaine Bell pour le prier d'excuser cette interruption. Au retour du lieutenant Rose, le Hasard mit à la voile pour Sidney. De là cet officier est revenu tout exprès en Angleterre pour apporter à l'amirauté des détails sur cette affaire. »

La reine et son mari étaient toujours à bord du Basilic. A peu près 100 Européens, dont plusieurs mousses et canonniers déserteurs s'étaient enrôlés sous les drapeaux des Taïtiens.

Les journaux anglais s'élèvent avec force contre l'arrestation du lieutenant Rose. Le *Morning-Chronicle* l'appelle *une grosse insulte* et demande une éclatante réparation. Il exhorte l'Angleterre à ne pas courber la tête sous ce joug ignominieux.

Le Hasard, se rendant à Sidney, avait touché, dit le *Morning-Herald*, aux îles des Navigateurs. Pendant qu'il y cherchait de l'eau, une réunion de 30 chefs avait lieu. Le roi présidait. Dans cette assemblée, il a été adopté une pétition à la reine d'Angleterre pour la prier d'accorder protection aux chefs et au peuple, et de leur donner, comme gage de sa faveur royale un drapeau symbolique de leur annexation à la Grande-Bretagne. La pétition est parfaitement rédigée, dans des termes très convenables. Les indigènes redoutaient beaucoup la visite des Français, mais ils étaient décidés à périr plutôt que de laisser occuper leur sol natal. Le bâtiment ayant à bord l'évêque catholique romain français, avec des religieuses, parti du Brésil il y a quelques mois pour les îles Sandwich n'était pas encore arrivé. On disait dans les mers du sud que ce bâtiment avait échoué en vue du cap Horn.

— Ce soir on lit dans le *Messager* et le *Moniteur parisien* :

« Des rapports de M. le gouverneur des établissements français de l'Océanie sont arrivés aujourd'hui au ministère de la marine et des colonies. Ces rapports vont jusqu'au 11 mai. Ils ne font aucune mention de l'incident qui serait relatif à un officier de la marine anglaise, et dont plusieurs journaux parlent d'après les feuilles de Londres.

» Aucun engagement nouveau n'avait eu lieu depuis l'affaire du 17 avril, où les insurgés, retranchés à Mahahena, avaient été vaincus et dispersés.

» Le 1er mai, la fête du roi a été célébrée à Papeïti avec pompe et au milieu de l'ordre le plus parfait. Les chefs de tous les districts de Taïti et de l'île d'Eïmeo avaient été invités à y assister : presque tous se sont rendus à cette cérémonie, accompagnés des principaux personnages de chaque district, et ils y ont manifesté des dispositions de concorde et de conciliation que M. le capitaine Bruat considère comme très satisfaisantes. »

---

## Les croiseurs anglais en Afrique.

On lit dans le *Journal du Hâvre* du 8 :

« Nous extrayons du rapport du capitaine L. Baron, commandant le Magnifique, de Bayonne, et venant de la côte d'Afrique, un renseignement utile au commerce et quelques détails sur la conduite des croiseurs anglais sur la côte d'Afrique. Ils confirment les reproches mérités auxquels s'expose l'Angleterre, qui, feignant de prendre en main la cause de l'humanité, ne joue le rôle de libératrice que pour soumettre à la plus dure des conditions les malheureux dont elle s'empare. C'est toujours la fable des *Voleurs et l'Ane ;* entre les nègres et les négriers, les croiseurs anglais sont le troisième larron.

» Je suis parti de la rivière la Seine, ayant à bord trente-deux milliers de briques en terre cuite, destinées pour Sierra-Leone. Mais, à mon grand étonnement, cette marchandise, quoique d'une valeur très médiocre, n'avait pas d'entrée dans ce comptoir anglais, pas même en payant des droits doubles de leur valeur ; j'ai été obligé, pour m'en défaire, d'affréter une goëlette du pays pour les transporter dans une autre rivière.

» En allant et en venant le long de la côte d'Afrique, j'ai rencontré plusieurs navires de guerre à voiles et à vapeur, qui y sont en croisière, et qui capturent beaucoup de négriers. Pendant notre séjour à Sierra-Leone, qui a été d'environ un mois, il y est entré deux prises faites par les Anglais. Des transports anglais continuent à prendre les noirs qui proviennent des navires saisis, et les transportent dans leurs colonies.

» Je n'ai rencontré aucun navire de guerre français dans ces parages, ni en allant ni en venant. »

» Nous appelons l'attention du ministre de la marine sur cette dernière observation. »

---

## Voyage du roi des Français.

On écrit de Portsmouth, le 8 octobre : « On fait tous les préparatifs nécessaires pour faire une brillante réception au roi des Français, ainsi qu'aux officiers de l'escadre qui l'accompagnent. Les autorités civiles navales et militaires redoublent d'activité ; le bal et le souper que la marine se propose d'offrir dans le collége royal naval seront magnifiques. Il y a des souscriptions pour 1,500 livres sterling; 1,000 invitations sont acceptées. Chaque officier en commission a abandonné six jours de solde. Le banquet des notables sera aussi très beau, mais moins nombreux que le bal. On compte recueillir 500 guinées. Le comité nommé se réunit deux fois par jour pour les préparatifs. Demain le conseil municipal s'assem-

Alger, le [illegible] septembre 1841.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un évènement fâcheux qui a mis en émoi, pendant la journée du 19 septembre, tous les corps de la garnison et les habitants de Bougie.

Des pâtres kabyles de la tribu de Mezaïas ayant mis le feu aux herbes sèches de la plaine à 1,000 mètres environ en avant du blockhaus du Fossé, l'incendie excité par le vent du désert, qui soufflait avec violence depuis deux jours, a franchi en un instant les trois ravins qui sont en avant de la ligne de nos forts, et a parcouru avec une rapidité extraordinaire, toute cette ligne de bas en haut jusqu'au pic de la dent qui la termine au sommet de Gouraya.

Il s'avançait vers la ville de Bougie, menaçant de tout embraser sur son passage, lorsque M. le chef de bataillon Ducourthial, commandant la place de Bougie, s'est porté sur le lieu du désastre avec toute la garnison et les habitants de la ville. A force de courage et d'énergie, il a pu préserver d'une destruction certaine la plupart de nos postes avancés, et arrêter le feu sur la vallée de Rouman.

Mais avant que nos braves soldats et miliciens, accourus en toute hâte, aient pu donner des secours efficaces, la flamme avait déjà envahi le fort Clausel et le blockhaus Doriac, et malgré les nobles efforts des petites garnisons de ces postes, avait pénétré dans leurs réduits, qui sautèrent avec tout ce qu'ils contenaient de poudre et de projectiles. La tour Doriac, bâtie sur un rocher, n'a dû sa conservation qu'à sa construction en pierre ; quant aux forts Lemercier, Kouman, Salem, Rapatel et le Fossé, il n'ont été sauvés que par le dévouement des détachements de l'artillerie, du génie, du train des équipages et d'une partie du bataillon du 22e.

A la suite de ce désastre, quelques Kabyles, du haut de la montagne des Mezaïas, croyant sans doute que tout moyen de défense avait été anéanti dans nos forts par suite de l'explosion de nos magasins à poudre, étaient descendus jusque sur la crête située vis-à-vis de notre ligne, et avaient commencé contre nous une fusillade peu nourrie ; quelques coups de canon, tirés du fort Clausel, leur imposèrent silence.

Le lendemain, au moment où nos travailleurs étaient occupés à réparer, autant que possible, les défenses ruinées par l'incendie de la veille, quelques Kabyles se présentèrent encore au nombre d'environ 200, et, se glissant furtivement à travers les ronces et les rochers, inquiétèrent sérieusement nos travailleurs, M. le commandant Ducourthial, après avoir pris de bonnes dispositions sur toute la ligne, fit charger vigoureusement un groupe de ces montagnards, qui, s'étant tenus cachés long-temps dans le ravin de Damassas, gravissaient audacieusement les rochers qui environnent la tour et le fort Doriac ; quelques obus, lancés sur l'ennemi, lui avaient tué quelques hommes; il fut vivement poursuivi par nos soldats, qui lui firent éprouver des pertes sensibles ; nous avons eu trois hommes blessés.

Les pertes de l'artillerie, en matériel, ont une certaine importance. A Doriac, indépendamment de la poudrière qui a sauté, l'obusier de montagne, placé à l'étage supérieur du blockhaus, n'ayant pu être retiré, a été fondu par la violence du feu ; trois fusils de rempart ont été brûlés. A Clausel, un avant-train d'obusier de 15 c. a été brûlé.

J'ai l'honneur de vous adresser les noms des individus que M. le commandant Ducourthial mentionne. Ce sont:

MM. Hamel, capitaine, chef du génie à Bougie ; Trognon, lieutenant, commandant l'artillerie ; Viney, garde du génie; Hesling, sergent du génie; Angel, sergent du 22e; Anbay, caporal du génie; Cave, caporal du 22e; Mouret, caporal du génie ; Aucloque et Javenel, canonniers; Hesnain, Moiret et Dubois, sapeurs du génie; Majon, fusilier du 22e; Liron, négociant, sergent de la milice; Michel, géomètre; enfin, les deux jeunes fils de M. le commandant de Bougie, qui ont fait preuve d'un grand devonement sous les yeux de leur père.

L'incident des deux attaques du 19 et du 20 n'a aucune importance politique ; c'est un fait tout-à-fait isolé de la part de gens qui ont toujours été nos ennemis, et qui ont profité d'un trouble imprévu pour nous tirer quelques coups de fusil. Il est à remarquer qu'à peine 20 individus ont pris part à ces hostilités, et la tribu de Mezaïas compte plus de 800 fusils. Les Mezaïas du bas, qui touchent à nos limites, se sont tenus complètement à l'écart.

A la date du 25 septembre tout était rentré dans le calme habituel.

---

Des bords du Neckar, 3 octobre 1841.

La civilisation présente quelquefois des contrastes bien singuliers, bien étonnants. Ainsi, par exemple, n'est-ce pas une preuve de folie évidente que pendant que notre prolétariat, poussé dans ses derniers retranchements, menace à chaque instant de rompre les digues de la répression, les gouvernements allemands aient encore le temps d'entamer de longues, d'interminables négociations à propos d'une question de limites? Que loin de songer à remédier aux maux de plus en plus cuisants de la petite industrie; que loin de s'ingénier à neutraliser les effets funestes de l'immense perturbation dont les relations industrielles sont menacées par suite de l'établissement général des chemins de fer (effets déjà bien visibles, pourtant et qu'on ne saurait révoquer en doute), ils ne sachent que se croiser les bras ou faire vanter outre mesure le système de la libre concurrence? Est-ce impuissance ou crainte instinctive d'un avenir inconnu, est-ce ignorance ou mauvais vouloir qui lient ainsi les bras à notre nation officielle? Ou bien, serait-ce tout cela à la fois? On serait tenté de le croire, et pourtant j'ai l'intime conviction que c'est principalement par béotisme et par jactance philosophique qu'elle reste parquée dans le triste système dont nous voyons chaque jour les fruits amers. Cela est vrai, du moins pour la Prusse, dont le gouvernement s'enfonce de plus en plus dans de fausses théories gouvernementales et industrielles, malgré les enseignements du présent et du passé, malgré les avis qui lui arrivent de tous côtés et qui partent du sein des populations industrielles elles-mêmes. Ainsi, par exemple, Cologne, Berlin, Stettin, Breslau et d'autres grandes villes, ont à plusieurs reprises appuyé sur la nécessité d'une réorganisation de l'industrie; ç'a été en pure perte. M. Troumund Welp avait soulevé d'une main hardie un coin du voile qui couvrait les horreurs industrielles de la Silésie ; le voilà mis en prison et traité comme un conspirateur de la pire espèce. Ce sont là de ces faits qui caractérisent la marche d'un gouvernement, et toute la rhétorique des sophistes à gages sera impuissante à en dénaturer le sens.

Voici un autre fait curieux. Le cabinet prussien vient de publier une ordonnance qui enjoint aux autorités compétentes de surveiller non seulement les maîtres d'école, mais encore les livres en circulation parmi eux. Toute tentative d'association de la part de ces malheureux instituteurs (la plupart n'ont pas plus de 300 à 400 fr. d'appointements) est absolument prohibée, et les contrevenants s'exposent à des peines sévères. Qu'est-ce à dire!

... attendre demain ... suivant une décision du 25 courant, le deuil général est provisoirement quitté depuis hier, pour être repris de nouveau après les fêtes. Une foule d'étrangers sont arrivés pour assister à la solennité. Le roi a annoncé aux autorités municipales que la coutume de jeter de l'argent au peuple lors du couronnement ne serait plus observée.

**Moldavie.** — Jassy, 13 septembre. — Le chef des conjurés des salines de Telega, le boyard André Deschu, a été condamné à mort : ayant le rang de ministre des finances, il sera probablement fusillé.

(*Gazette universelle de Prusse*)

**Espagne.** — Madrid, 2 octobre. — On dit que le gouvernement veut réorganiser quelques bataillons de la garde nationale pour parer aux intrigues carlistes qui se déroulent partout sous la protection de l'influence ecclésiastique ; mais le cabinet agit, à cet égard, avec prudence, sachant que le parti progressiste déchu travaille sans cesse pour décider un mouvement révolutionnaire, aux cris de : « Vive la constitution de 1837, sans réforme ! »

— La misère était telle à Murcie, suivant la *Castellano*, qu'on ne disait plus dans les églises d'autres messes que celles dont les prêtres fournissaient les cierges, le vin et l'hostie.

### REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse*, en annonçant que c'est aujourd'hui, mercredi 9, que va être adjugé à une compagnie le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, regrette de voir cette importante ligne de Paris à la frontière d'Espagne, abandonnée à l'exploitation de l'industrie privée ; et elle ajoute que telle est l'abondance des capitaux qui affluent de toutes parts, du dehors et du dedans, qu'il est à présumer qu'il en sera successivement ainsi de toutes les grandes lignes. « Il n'aura pas dépendu de nous, dit-elle, d'empêcher qu'il en fût autrement et que l'Etat ne se laissât dépouiller de ce qui devait rester l'un de ses attributs essentiels. »

Elle rappelle que ses principes n'ont jamais varié ; qu'ils ont toujours été : au gouvernement les lignes principales et les têtes de chemins de fer ; aux compagnies les lignes secondaires et les embranchements. Les capitaux fournis par l'Etat, les travaux exécutés par l'industrie.

Elle cite l'opinion conforme du gouvernement s'exprimant en 1838, par l'organe de M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics, et déclarant que, dans le système contraire qui prévaut aujourd'hui, le gouvernement n'a plus qu'un rôle, non seulement *mesquin*, mais *misérable*, et qui, dans l'intérêt du pays, ne saurait être accepté.

—Le *National* signale ce qu'il y a aujourd'hui, grâce à la maison Rothschild, de peu sérieux dans les adjudications publiques en matière de chemins de fer et comment les vœux de la chambre sont méconnus sans cesse par d'audacieuses manœuvres. Partout, dit il, on rencontre la maison Rothschild ; M. de Rothschild n'admet pas la possibilité d'une concurrence. Il trouve fort impertinent que des *charretiers* aient l'audace de lutter contre lui et dit et fait dire partout qu'il ne se présentera pas aux adjudications si l'on admet au concours les compagnies rivales. Puis, sur un avis officieux, il se ravise cinq jours après le délai fatal ; et pourtant il est admis à concourir, et il triomphera certainement, qu'il concoure ou qu'il ne concoure pas.

— On lit dans le *Constitutionnel* : les promesses d'actions de la compagnie Rotschild se négocient aujourd'hui à 120 fr. de prime ; ainsi c'est un bénéfice de près de seize millions que ferait cette compagnie dès le premier jour, si elle était adjudicataire.

Après-demain, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* reprendra la suite de CAROLINE EN SICILE, par M. Charles DIDIER.

Nous publierons ensuite LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, roman en trois volumes, par M. Emile SOUVESTRE, œuvre dramatique et d'une haute portée sociale, et LA DERNIÈRE FÉE, en quatre volumes, par M. Frédéric SOULIÉ.

## Faits divers.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 8 octobre, les candidats dont les noms suivent ont été reconnus aptes à être choisis pour l'enseignement des langues vivantes dans les colléges royaux de l'Université, savoir :

Pour l'enseignement de la langue italienne : MM. Donadio, Federici, Ronna.

Pour l'enseignement de la langue espagnole : MM. Jouannet, Sommer, Escriche, de Mendia.

— On lit dans le *Droit* : La semaine dernière a été témoin de plusieurs morts violentes sur le canal Saint-Martin, par suite d'accidents ou de suicides. Au bassin de la rue d'Angoulême, un homme vêtu d'une blouse, et qu'on suppose être un cocher, a été retiré de l'eau, noyé. Sur le même point, un ouvrier fondeur, étant en état d'ivresse, s'est précipité en s'écriant : « Au revoir les amis ! » On ignore ce qui l'a poussé à cette extrémité. Deux jours après, une femme d'un âge assez avancé et couverte de vêtements assez misérables, s'est jetée dans le bassin de la dernière écluse, près des buttes Saint-Chaumont. Elle avait des bagues, des chaînes et d'autres bijoux, qui ont été reconnus n'être que du cuivre doré. On n'a pu savoir qui elle était. Un charbonnier, revenant de la barrière où il avait bu outre mesure, est aussi tombé au bassin de la rue d'Angoulême : il a été transporté au poste du quai Valmy où les soins les plus empressés ont été longtemps insuffisants pour le ranimer.

—Chaque chronique locale se grossit de plus en plus de tristes faits, qui montrent l'accroissement de la misère dans la classe des travailleurs.

— On lit dans le *Charentais*, du 25 septembre :

« Hier au soir, entre onze heures et demie et minuit, la diligence de Bordeaux à Angoulême a été assaillie sur le pont de Cubsac par un orage épouvantable. La foudre, attirée par les colonnes en fonte et les chaînes en fil de fer, est tombée aux pieds des chevaux ; les voyageurs étaient saisis d'épouvante sur ce *tablier* suspendu à cents pieds au dessus de l'abîme. Le sang-froid du conducteur, qui a maintenu les chevaux au pas pour éviter le déplacement trop rapide de la colonne d'air, a peut-être évité un grand désastre. »

— Le 27 septembre on assurait à Berlin, si l'on en croit la *Nouvelle gazette de Hambourg*, qu'on avait offert sa grâce à Tschech, s'il consentait à être transporté dans une colonie pénitentiaire anglaise et l'on ajoutait que le cabinet britannique avait promis de se charger de lui.

— On lit dans un journal anglais :

« Dimanche dernier, un navire s'est perdu corps et biens en vue d'Yarmouth et à dix milles de la terre. C'était un grand schooner étranger portant une boule blanche peinte sur son avant. On l'a vu tout à coup chavirer et disparaître après un coup de vent. Ce bâtiment avait arboré des signaux de détresse et paraissait vouloir se jeter à la côte au moment où la catastrophe est arrivée. Plusieurs bateaux de charbon qui se trouvaient à quelque distance ont gouverné sur le point où il venait de couler, dans l'espoir de sauver une partie de l'équipage ; mais on n'en a retrouvé aucune trace. »

—Suivant le *Morning-Herald*, MM. Hart et fils, horlogers de Cornhill, viennent de terminer une nouvelle montre pour le sultan Abdul-Medjid. Le mouvement est double, le balancier chronométrique, et tous les pivots sont montés sur rubis. Cette montre sonne les heures, les demies et les quarts ; on peut même faire sonner les minutes en poussant un ressort en or. La boîte est double et en or de vingt-deux carats ; à l'extérieur elle est émaillée de fleurs et d'arabesques. Le cadran est d'un blanc opaque émaillé sur cuivre ; les heures sont gravées en caractères turcs. Les aiguilles sont en acier et argent enrichies de diamants. Cette montre a été présentée à la reine Victoria et au prince Albert, qui ont exprimé toute leur satisfaction du bon goût des ornements.

— On écrit de Verviers, 20 septembre, à la *Gazette universelle allemande* :

» Toute notre population est affligée du malheur qui vient de frapper le général Uminski si connu par le rôle qu'il a joué dans la révolution polonaise. Le général habitait Spa, dont le commissaire de police l'a fait arrêter et conduire, à pied et sous escorte, à la prison de Verviers, à cause d'une dette insignifiante contractée à Bruxelles. Le vieux général (M. Uminski a plus de soixante-dix ans), ne voulait pas survivre à cet affront. D'abord, il s'est pendu avec sa cravate ; mais il a été détaché par le gardien ; ensuite, il s'est ouvert la veine aux deux bras, et jusqu'à ce moment, malgré les secours de l'art, il n'est pas encore hors de danger. »

— On écrit de Creuzenach :

« Plusieurs journaux ont parlé du miracle opéré par la tunique de Trèves sur Mlle de Droste-Bichering, nièce de l'ancien évêque de Cologne. Mlle de Droste se trouve actuellement dans notre ville pour y prendre les eaux. Il est vrai que, par un effet d'exaltation religieuse, à la vue de la tunique, une veine s'était brisée dans le pied de cette demoiselle, et elle se croyait guérie ; mais, malheureusement depuis, le mal a empiré. Les béquilles de Mlle de Droste sont suspendues dans l'église de Trèves, mais elle ne peut marcher sans l'appui de deux hommes qui la soutiennent. Les médecins lui ont conseillé de faire faire de nouvelles béquilles, mais la hardie et religieuse nièce de l'évêque persévère dans sa foi. »

—4,000 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 3 octobre à la *Librairie sociétaire*, rue de Seine, 10. Dans ce nombre ne sont pas compris les envois faits aux dépositaires du comptoir central de la Librairie, en France et à l'étranger. — Prix 50 c., un vol. in-16 de 260 pages, orné de gravures sur bois et d'une très belle vignette d'après un dessin de M. Papety.

### Un bandit corse.

— On écrit de Bastia (Corse), le 20 septembre :

» Une foule immense se pressait, il y a quelques jours, sur les quais du port de notre ville, à l'arrivée du paquebot de l'État qui fait le service de la correspondance de Marseille à Bastia. Le point où débarquent d'ordinaire les passagers était surtout encombré de monde. Tout-à-coup cette foule s'est dirigée en courant en masse vers le petit Môle, duquel s'approchait lentement une barque montée par huit gendarmes armés, conduisant au milieu d'eux un homme fortement garrotté. Ce prisonnier, qui attirait ainsi ce grand concours de population, n'était autre que le nommé Ours-Bernard Emmanuelli, l'un des bandits les plus redoutables de ce pays. Il a été aussitôt conduit dans les prisons de cette ville, où il a subi un long interrogatoire.

« Ce bandit avait quitté récemment la Corse, et s'était rendu à Livourne sous un faux nom. De là, il comptait passer sur le continent français, lorsque, sur les avis donnés par M. le procureur-général, le consul de France à Livourne reçut ordre de le faire arrêter. Emmanuelli s'était embarqué sur un bateau à vapeur qui se rendait à Marseille, et il n'a su qu'il était en état d'arrestation qu'au moment où le bateau est entré dans le port de Marseille. Des agents de police accompagnés d'une force armée imposante, sont alors montés à bord et se sont emparés de sa personne. L'ayant fouillé, aussitôt, on a trouvé sur lui deux passeports pris sous un faux nom, et un paquet contenant du poison, que l'on a saisi. La nouvelle de cette importante arrestation s'était répandue dans Bastia, où l'on attendait d'un jour à l'autre son arrivée, et la population était accourue en foule pour voir ce bandit redoutable.

« Cet homme est accusé de cinq crimes différents, dont il ... serait rendu coupable avec le bandit Scarlino, son compagnon, tombé il y a un mois à peine sous les coups des voltigeurs corses. La mort de Scarlino avait décidé Emmanuelli à abandonner la Corse ; on avait soupçonné que tel devait être son projet, et c'est grâce aux soins de l'autorité judiciaire que cette arrestation a été opérée.

... ment tout entier, qu'ils infestaient de leur présence. »

L'Académie des sciences recommande, dans son instruction pour les navigateurs, l'observation des phénomènes lunaires connus sous le nom de haro et de parasélène : peut-être les deux faits suivants, rapportés par le *Cernéen*, ne seront-ils pas sans intérêt pour les astronomes et les météorologistes. Le 2 mai, à sept heures du soir, la lune étant dans son plein et à 18 ou 20 degrés au-dessus de l'horizon, se couronna d'une gloire rayonnante, comme fait le soleil en temps de pluie ; les rayons perpendiculaires étaient deux fois plus gros et plus longs que les rayons parallèles à l'horizon. En même temps on pouvait observer une parasélène inférieure à la lune et en forme de croissant ; le phénomène était encore visible même après le passage de l'astre au méridien. Il n'avait pas été fait d'observation semblable à l'île Maurice depuis le 9 novembre 1820.

NÉCROLOGIE. — Un de nos amis, qui fut un des premiers à concourir à la propagation de la théorie sociétaire par la voie de la presse départementale, M. Le Royer de Longraire vient d'être enlevé à sa femme et à ses enfants après une longue et douloureuse maladie. En 1832, à l'époque où parut le premier journal phalanstérien, M. de Longraire publia, dans l'*Industriel de Verdun*, quelques articles pour recommander la doctrine d'association de Charles Fourier.

## TRIBUNAUX.

Les débats de l'affaire Huc Marcenay ont continué aujourd'hui à la cour d'assises. Les dépositions des témoins entendus dans cette audience ont offert trop peu d'intérêt pour que nous les rapportions. La femme Marcenay a conservé encore son attitude humble et réservée. La naïveté feinte de son langage et son apparente candeur, mis en présence des faits de duplicité incroyable avoués par elle, révèlent chez cette accusée une présence d'esprit et une force de caractère vraiment étonnantes. Demain, l'on entendra le réquisitoire de M. l'avocat général Jallon, et les plaidoiries de Mes Blot Lequesne et Dubréna, défenseurs des accusés.

## VARIÉTÉS.

### Progrès du principe de l'association aux États-Unis.

M. Brisbane dont nos amis savent apprécier le dévouement et l'activité, nous adresse une série de lettres sur les progrès de la théorie de l'Association aux Etats-Unis, progrès auxquels il a contribué par tant de zèle. Nous publions aujourd'hui la première de ces lettres ; près du souvenir de Fourier mourant, nous avons voulu ...er le tableau des conquêtes pacifiques accomplies dans les Deux-Mondes par sa doctrine immortelle.

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Vous me demandez des renseignements sur les progrès que la théorie de l'Association fait aujourd'hui dans les Etats-Unis d'Amérique ; je me rends avec plaisir à votre invitation. J'espère que le succès de nos doctrines au milieu d'un peuple qui a déjà réalisé en pratique les idées de liberté et de justice politiques les plus avancées, produira quelque impression sur les esprits qui cherchent de bonne foi les moyens d'accélérer le progrès social et d'élever la condition de l'humanité.

Je suis depuis long-temps convaincu de l'insuffisance des principes politiques même les plus démocratiques, pour assurer le bien-être du peuple et pour perfectionner son intelligence. Cependant, il faut un remède aux vices économiques de la société qui se produisent aux Etats-Unis au moins avec autant d'énergie qu'ailleurs. Là, nous voyons chaque jour la concurrence réductive, haineuse, le conflit des intérêts, le travail répugnant, dégradant, le commerce frauduleux, réduire les travailleurs à une honteuse dépendance pécuniaire et à la misère, et cela malgré la liberté politique la plus entière et un gouvernement purement démocratique. Eclairé par ce spectacle, je vins chercher en Europe le principe d'une nouvelle organisation sociale, remède radical, mais le seul qui puisse détruire les misères sociales et conduire l'humanité à sa véritable destinée. Les remèdes politiques et législatifs sont de tristes palliatifs ; s'ils occupent encore l'attention des Européens, qui souffrent de beaucoup d'abus politiques, tout Américain, pour peu qu'il réfléchisse, doit en être complètement désabusé.

C'est en 1831, qu'après avoir examiné divers systèmes en France et en Allemagne, j'ai découvert les ouvrages de Fourier. Je fus profondément frappé de cette haute raison, de cette grandeur de vues, qui se trouvent unies en Fourier à ce bon sens, qu'on pourrait appeler la simplicité du génie ; je crus trouver dans ses découvertes les principes fondamentaux, la véritable base d'une nouvelle organisation sociale.

La théorie de Fourier (je parle toujours de la partie industrielle et pratique ; il serait prématuré de juger la partie cosmogonique et transcendante), la théorie de Fourier est bien faite pour plaire au peuple américain. L'industrie rendue honorable et attrayante, le droit au travail pour l'homme, le droit à l'éducation pour l'enfant, la répartition équitable des produits pour tous, et l'unité d'action et d'intérêts, au lieu de la concurrence haineuse et du conflit universel : combien ces idées sont justes et nobles ! Combien elles portent le cachet de la justice divine !

Et puis quel profond esprit démocratique, quelle liberté réelle règnent dans cette société nouvelle, où tous les droits sont reconnus et garantis, où toutes les individualités sont développées intégralement ! Le peuple américain a bien senti la vérité et la profondeur des découvertes de Fourier, et il ne les a pas seulement acceptées comme conviction, il s'est hâté de les faire passer dans la pratique. A peu près trente petites associations, qui comptent de 150 à 300 membres, ont été organisées dans les Etats du Nord, et pres-

[illegible] position par rapport à la religion, à la politique, et nous avons expliqué que les phalanstériens voulaient mettre fin à la vieille société païenne, à la civilisation de la Grèce et de Rome modifiée seulement par l'Europe moderne, et qui gouvernait et écrasait encore le monde. Nous avons dit qu'il fallait établir à la place de ce vieil édifice, une société nouvelle, société dans laquelle la prière du monde chrétien « *que ton royaume vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel,* » pût devenir une réalité.

Ensuite nous avons développé avec détail la partie pratique, c'est-à-dire la partie industrielle et sociale de la Théorie, décrivant le phalanstère, c'est-à-dire les habitations et le domaine de la commune associée, expliquant l'organisation du travail, le mécanisme sériaire, le système de propriété, les économies, la répartition des produits, l'éducation harmonienne, etc., etc. Ensuite nous avons abordé des questions d'un ordre plus élevé : nous avons fait connaître les vues de Fourier par rapport à l'ordre social divin, arrêté dans l'esprit de Dieu, préalablement à la création du genre humain. Les sublimes pages de Fourier, dans lesquelles respire cette profonde foi en Dieu, à côté de laquelle pâlit la demi-foi de ce monde de duplicité, ont été traduites et puis reproduites dans des brochures. La thèse de l'utilité des passions et de la possibilité de les harmoniser, a été produite et soutenue. Il nous a fallu à peu près un an pour accomplir ce premier travail. Nous avons eu aussi à nous défendre contre des attaques et des critiques ; mais nous avons pris pour règle de ne pas perdre de temps dans la polémique et dans le vain combat des affirmations et des négations, de toujours exposer nos principes, d'aller droit en avant, nous contentant de gagner les cœurs en état de sentir la nécessité d'un nouvel ordre de choses sur la terre : les âmes remplies d'égoïsme et d'une ambition mesquine ne peuvent jamais être gagnées à une grande cause, et l'expérience nous a fait connaître que le meilleur est de les laisser le plus possible de côté.

L'adhésion de Greeley à notre cause, l'ouverture des colonnes de son influent journal à la théorie de l'association ont donné à notre doctrine une certaine *respectabilité*, et l'ont dépouillée en partie de ce caractère d'utopie qui accompagne toujours les idées nouvelles, qu'elles appartiennent à Colomb, à Copernic, à Harvey ou à Galilée.

Greeley est à la tête d'un des grands partis politiques qui absorbent l'attention de la nation : c'est un des hommes les plus distingués et les plus considérés de son parti ; il a donc fait ses preuves, et s'est acquis une réputation dans le monde actuel ; et lorsqu'il est venu propager et défendre les idées d'association, il a apporté tout le poids de son crédit et de son autorité. Ceux qui l'ont reconnu comme chef dans la sphère de la politique ne pouvaient condamner la nouvelle doctrine aveuglément et sans examen, comme le fait toujours, au premier coup d'œil, l'immense majorité.

[illegible] propagation ; il faudrait remplir une colonne de noms, et je ne pourrais pas en nommer une partie sans les nommer tous.

A. BRISBANE.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 8 OCTOBRE.

GRISARD, marchand de draps, rue du Roule, 3 ; juge-commissaire, M. Letellier Delafosse ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

GENESTE jeune, entrepreneur de bâtiments, Grande Rue, 9, Batignolles ; juge-commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic-provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

D'HIOT, marchand de comestibles, rue des Déchargeurs, 11. Juge-commissaire M. Jouet ; syndic-provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19.

Du 27 septembre.

CHAPUY, négociant, cité Trévise, 14. Juge-commissaire, M. Gaillard ; syndic-provisoire, M. Sergent, rue des Filles Saint-Thomas, 17.

Du 1er octobre.

PRINA, maître d'hôtel garni, boulevard des Capucines, 13. Juge-commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Morel, rue Sainte-Apolline, 9.

Du 8 octobre.

RAVIEZ, lampiste, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 24. Juge-commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic-provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1er.

## Bourse du 9 octobre 1844.

Un nouvel incident fâcheux survenu à Taïti et rapporté par les journaux anglais arrivés ce matin, a d'abord causé quelque hésitation à l'ouverture de la Bourse ; mais de fortes demandes n'ont pas tardé à décider une continuation du mouvement qui s'était manifesté hier sur le 3 p. 0/0, et qui reste avec une nouvelle hausse de 10 c., tandis que le 5 p. 0/0 a à peine monté de 5 c.

La fin de la Bourse a été sous l'impression de l'adjudication des chemins de fer qui y a été connue à 3 heures, et ce qu'on peut appeler le triomphe du système voté en 1842 n'a pas peu contribué à donner de la faveur aux fonds publics en général.

Le chemin de Bordeaux à Orléans a été adjugé à une excellente compagnie, celle de MM. Patterson et Mackenzie, que chacun s'accorde à considérer comme de très habiles gens ; eh bien ! ils ont consenti à se charger de cette entreprise à un rabais de 13 ans sur le maximum qui avait été fixé par la loi, et pourtant les actions de cette compagnie se sont déjà négociées à la Bourse à 20 fr. de prime.

On demandait vainement à 150 fr. de prime les actions de la compagnie du chemin d'Orléans à Vierzon que la compagnie de Paris à Orléans a eu le bonheur de se faire adjuger sans concurrence avec un rabais insignifiant d'un seul mois sur le maximum fixé.

Les chemins de fer se sont en général ressentis en bien de cette adjudication. Le chemin d'Orléans a monté de 12 fr. 50 c.

Peu de chose à dire des autres valeurs, si ce n'est de la rente portugaise,

| | |
|---|---|
| Consol.... | 100 5/8. |
| Esp. act.... | 23 5/8. |
| Portug..... | 50. |
| Mexic. ..... | 34 1/2. |
| Brésil....... | 84. |
| 5 0/0 holl. | 98. |
| 2 1/2 do.... | 62 5/8. |
| Rouen..... | 38 7/8. |
| Orléans.... | 38 1/2. |

Av.... 82 05.
Ap.....82 22 1/2.

| Rep. fin c. | F. pr. |
|---|---|
| 3 0/0, 5 | 10 à 12 1/2 |
| 5 0/0, 5 | |

Bons du Trésor.
3 1/8.

[illegible]

3 0/0 f. p. 82 30, 82 35 d. 50.
F. p. 82 45, 42 50 d. un.
82 70, 75 d. 50.
5 0/0 f. c. 113, 1:895 d. 50.
Orléans, 995 d. 10, 1015 d. 10 au 31 oct.
Hâvre, 760 d. 10 15 oct.
Strasb. 271 d. 10, 31 oct.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 79,50 ; courant du mois, 80,50 à 00,00 : 2 derniers mois, 81,50 à 82,00 ; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 84,00.

LILLE — Colza, 73,25. — Lin, 70,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 87,00 ; 2 derniers mois, 74,00 à 00,00 ; 8 premiers mois 1845, 68,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible 90 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 50 fr. disponible. — de Russie, 57 fr. — 2 dern. mois, tenus à 57,50.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le vendredi 11 octobre 1844.

Consistant en tables, chaises, commode, pendules, fauteuils, glaces, secrétaire, divan, candelabres, batterie de cuisine, presse à imprimer et mécanique, environ six cents caractères et beaucoup d'autres objets. — Au comptant.

## Spectacles du 10 octobre.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS.—Le Misanthrope. Le Mari à la campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. »/» ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. »/» ODÉON.—Comtesse d'Altemberg. La Ciguë.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE.—Un Monsieur. Follette. Rambouillet. Turlurette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. L'Epicier. Enfants de tr. Les Anglais.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Florina. Brelan. Paris Enfantillage. Pet. cochon
6 h. »/» GYMNASE. — 1er chapitre. Parisienne. 3 Péchés. Fumiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Don César. Calypso. La Muette.
6 h. »/» AMBIGU.—Miracle des Roses.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. »/» COMTE. — Maître Corbeau. Fantasmagorie.
5 h. »/» FOLIES.— La Course. Malborough. Maître-Maçon.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

### *Résultats des vendanges.*

Le *Journal de l'Aisne*, après s'être élevé contre l'insuffisance des vendanges à Soissons, et la cherté d'un vin dont on recherchait, dit-il, autrefois la qualité plutôt que la quantité, continue ainsi :

« Aujourd'hui les choses sont bien changées sur notre montagne ; l'incertitude des récoltes et l'introduction des vins ont déterminé la plupart des propriétaires à arracher les vignes, en sorte que de deux cents hectares, il en reste au plus en ce moment soixante. Les plants d'asperges et autres produits potagers ont remplacé la vigne.

» La vendange de cette année qui ne répond même pas sous le rapport de la quantité au faible espoir qu'on avait conçu, amènera sans doute encore quelques arrachements. On se lasse de conserver des propriétés d'un entretien coûteux et de produits presque nuls. »

L'*Argus soissonnais* ajoute que les petits vins de Soissons valent actuellement 100 fr. la pièce.

— On mande de Bar-le-Duc, du 7 octobre :

« Les vendanges sont en partie terminées, et on peut déjà en apprécier le résultat, pour la quantité du moins, qui a grandement répondu à l'attente du vigneron et a dépassé ses espérances. Nous craignons qu'il n'en soit pas de même pour la qualité. La ville vend son vin de vert-plan de 20 à 25 fr., celui de pineau de 40 à 50 fr., sans la futaille. Les campagnes, après avoir voulu tenir les mêmes prix, sont descendues à 18 et 20 fr. pour le vert-plan et 35 à 40 fr. pour le pineau. Ces prix sont applicables à la jauge 180 litres, dite jauge de Bar, qu'il est regrettable de ne pas voir portée à 200 litres, comme ont fait les vignobles qui nous entourent. »

### *Récolte des châtaignes.*

Les renseignements qui nous parviennent de divers points des Cévennes s'accordent à présenter la récolte des châtaignes comme abondante et vraiment magnifique. Depuis long-temps les contrées qui tirent leurs principales ressources de cette production n'avaient été si largement favorisées. On craint pourtant que la pluie incessante qui règne depuis le milieu de septembre ne nuise au résultat qu'on a lieu d'espérer.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 8 Octobre. | | | 9 Octobre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1048 q. | 99 k. | Arrivages | 953 q. | 32 k. |
| Ventes | 900 | 25 | Ventes | 720 | 63 |
| Restant | 13954 | 26 | Restant | 14186 | 95 |
| Cours moyen | | 34,79 | Cours moyen | | 35,38 |
| Cours-taxe | | 34,98 | Cours-taxe | | 34,99 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 14 q. | 57 k. | 50,00 à 00,00 | Gr. | 28 q. | 36 k. | 40,40 à 51,00 |
| 1re | 227 | 65 | 35,00 à 37,55 | 1re | 359 | 33 | 35,00 à 37,55 |
| 2e | 210 | 38 | 31,85 à 34,40 | 2e | 246 | 49 | 31,35 à 34,70 |
| 3e | 3 | 00 | 26,00 à 00,00 | 3e | 03 | 14 | 28,65 à 00,00 |
| 4e | 28 | 92 | 21,65 à 23,55 | 4e | 01 | 57 | 21,63 à 00,00 |
| Al. | 474 | 39 | 32,95 à 33,10 | Al. | 78 | 50 | 33 46 à 34 40 |

### Cours des Céréales (par hect.).

BEAUVAIS, 7 octobre. — Froment nouveau 20,00 à 20,50 ; do vieux 17,00 à 18,50. — Orge 9,50 à 10,00. — Avoine 5,50 à 6,00. Baisse de 1,00 sur le froment.

ST-QUENTIN, 6 octobre. — Froment pour semence 17,50 à 20,00. — Blé marchand 17,50 ; 2e 16,12 ; 4e 14,75. — Avoine 6,23.

VOUZIERS, 5 octobre. — Froment 17,15. — Seigle 8,22. — Orge 10,00. — Avoine 4,82.

DIJON, 5 octobre. — Froment 18,90. — Méteil 13,15. — Seigle 00,00.—Orge 10,60.—Avoine 6,70. Le blé pour semence s'est vendu 20,50.

BAR-LE-DUC, 5 octobre. — Froment 1re 16,00 ; 2e 15,50 ; 3e 15,00. Notre halle a été bien peu approvisionnée cette semaine. Le blé vieux surtout devient très rare ; il n'est plus question que de blé nouveau, et le peu qu'il en arrive fait qu'il maintient son prix, nos cultivateurs étant aussi occupés de leurs semailles et de la récolte des pommes de terre qui est très abondante. L'orge et l'avoine n'ont point paru au marché. Les farines tiennent aussi leur prix.

BOURGES, 5 octobre.—Froment 1re 19,20 ; 2e 18,55 ; 3e 17,10.—Méteil 15,25. — Seigle 14,25. — Mouture 13,75.— Marsèche 12,00. — Avoine 8,15.

CANDES, 5 octobre.—Il y a eu peu de mouvement dans le prix des blés ; les marchés sont bien approvisionnés, et les magasins assez bien remplis, aussi attend-on une diminution dans les cours : cette prévision ne peut tarder à se réaliser.

### Grainneterie (par hect.).

PARIS, 8 octobre. — *Légumes.* Haricots Soissons 36,00 ; do ord. 18,00 à 20,00 ; do flageolet 20,00 ; do rouges de Chartres 18,00 à 21,25 ; do nains 18,00 à 21,00.—Pois cassés 27,00 à 30,00. — Lentilles Gallardon 25,00 à 44,65 ; do de pays 16,68 à 38,35.—Lentillons 11,35 à 13,50.—Millet 20,65. — *Fourragères.* Vesce de printemps 13,35 à 14,00 ; do d'hiver 16,00.

DREUX, 7 oct. — *Légumes.* Fèves 18,00. — Lentilles 34,00.—Pois 15,00.

ROUEN, 4 oct.—*Légumes.* Haricots 25,00. — Fèves 24,00 à 25,00. — Lentilles 31,50. — Pois 15,00. — *Oléifères.* Colza 19,00. — Lin 13,00 à 16,00.—Chanvre 15,00. — *Fourragères.* Vesce 12,50.—Luzerne, les 104 kil. 120,00 à 130,00. —Trèfle de 70,00 à 75,00.

REIMS, 5 oct. — Lentilles 12,22 à 13,75. — Dravière 13,75 à 16,25.—Jarrosse 8,15 à 10,00. —Sainfoin 7,00.

ROURG, 2 oct.—*Légumes.* Haricots 20,00. — Fèves 12,00 à 13,50.—Pesettes 7,00 à 10,50. — *Graines diverses.* Millet 25,00.—Navette-choux 22,00 à 23,00.—Genièvre 6,25.—Noix 10,00. — Châtaignes 17,00 à 20,00.

SAUMUR, 5 oct. — *Légumes.* Haricots 16,50 à 17,00. — Fèves 12,00 à 12,50. — Pois 14,00 à 15,00. — Baisse de 1,00 à 1,50 sur les haricots ; hausse de 1,00 à 2,00 sur les pois. — *Oléifères.* Colza 19,50 à 20,00, sans variation. — Navette 16,00 ; hausse de 1,00. — Lin 18,75 à 19,00, hausse de 0,75 à 1,00.—Chanvre 11,00.— *Fourragères.* Les 104 kil. trèfle 90,00. — Luzerne 90,00 à 95,00, diminution de 10,00 à 15,00. — Vesce 12,00 à 12,50 l'hect.

Les trèfles aussi ont éprouvé une augmentation de 10,00 sur les 104 kilos. La récolte en est faite depuis quelque temps ; la qualité en est très belle, mais la quantité faible ; ils ne sont pas encore disponibles ; il s'en est traité cependant quelques lots par spéculation aux prix cotés. Il n'en reste plus de vieux dans le pays.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 7 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 883 | 760 | 123 | 1 44 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 254 | 231 | 23 | 1 08 | » 96 | » 80 |
| Veaux..... | 309 | 293 | 16 | 1 32 | 1 14 | » 96 |
| Moutons.. | 12878 | 9627 | 3251 | 1 36 | 1 10 | » 82 |

LA MAISON-BLANCHE, 8 octobre. — Sur 194 porcs, 166 ont été vendus 1,08-1,06-1,04.

STRASBOURG, 7 octobre. — 15 bœufs vendus 1,24-1,16. On a abattu pendant la semaine 9 vaches à 1,10-1,00. — 28 taureaux 0,84-0,72. — 257 veaux 1,20. — 277 porcs 1,00. — 160 moutons 1,20. Marché faible, vente active. — *Suif cru* 0,95.— *Cuirs verts* 0,84 à 0,91.

PARIS, *marché aux chevaux du 9 octobre.* — Chevaux de selle ou de cabriolet, 18 vendus 290 à 900. — 190 do de trait, 34 vend. 110 à 800. — 98 hors d'âge, 15 vend. 60 à 180. — Anes 5, 40 à 95. — Essai 75.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 9 octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 18453 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 12518 | Veau | 1,30 | 1,10 | 0,80 |
| 4856 | Mouton | 1,35 | 1,10 | 0,90 |
| 37760 | Porc frais | 1,16 | 1,08 | 1,00 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 7, 8 et 9 octobre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,26 à 2,04. — En mottes Isigny 1,70 à 3,80 ; do Gournay 1,30 à 2,60. — Petit beurre 1,30 à 1,52.

*Œufs* (le mille). — Du 7, 30 à 68. — Du 8, 44 à 68.

*Fromages* (la dizaine).—Brie 16 à 52.—A la pie 5 à 15.

### *Engrais guano.*

MARSEILLE, 4 octobre.— Si nous avons jusqu'à ce jour gardé le silence sur ce nouvel engrais, malgré l'arrivée du Jupiter, c'est que nous voulions posséder une connaissance exacte du résultat des premières opérations auxquelles a donné lieu cette cargaison qui était vendue en grande partie à livrer. Le solde invendu avait été enlevé en entier au débarquement, et déjà les spéculateurs qui l'avaient acheté, en ont revendu une bonne partie. Il en reste encore quelque peu en magasin que l'on tient à fr. 26,50 les 100 kil. en sacs.

Nous savons qu'il s'est fait d'importantes affaires à livrer pour l'année prochaine de mars en juin, mais aucun des prix pratiqués n'est venu à notre connaissance.

### Sels.

CROISIC, 3 octobre. — Dans le courant du mois, le commerce des sels qui, jusqu'en août, était resté sans importance, a repris toute son extension, aussi a-t-il été chargé 85 navires nationaux qui ont pris pour diverses destinations 3,777,779 kil. de sel, plus 2 norwégiens qui ont exporté 170,340 kil.

Si les étrangers n'ont pas été plus nombreux, je crois qu'on peut en attribuer la cause à la cherté des sels qui se maintiennent toujours à 95 fr. le muids, pour le nouveau, et à 145 pour celui des années précédentes.

QUIMPER, 6 octobre.— La fabrication et le commerce de la soude brute ont pris cette année, sur la côte d'Audierne, un développement inusité ; plusieurs navires en ont déjà été chargés. Partout, le long des bords de la mer, les femmes et les enfants sont occupés à récolter ou à brûler le goëmon ; la fumée, que le vent porte jusqu'à une ou deux lieues de distance, en est peu agréable au touriste ; mais le riverain trouve profit à ce travail, et dans son intérêt, nous ne pouvons que l'encourager à le continuer. La Bretagne a une étendue de 800 kilomètres de côtes ; elle pourrait fournir de soude tout le royaume ; qu'elle tire donc parti des ressources que la nature lui a données.

de 99 sur 100. L'article des *Débats* était évidemment écrit par un ancien élève ; on pourrait facilement en nommer l'auteur. Au lieu de voir dans cet article ce qui y était tout bonnement, l'opinion de l'auteur, et de discuter la valeur des réformes proposées, le *National* s'est lancé sur cet article avec cette fureur aveugle qui n'est plus chez lui tout à la fois qu'une vieille habitude et un système, et l'a dénoncé comme une démonstration des pensées désorganisatrices du gouvernement. Pour nous, si l'œuvre de la commission que nous avons vue d'un très mauvais œil, nous ne le cachons pas, et qui nous paraît fort mal composée, si l'œuvre de cette commission devait réaliser les vœux de l'auteur de l'article en question, sans rien faire de nuisible d'ailleurs, nous l'approuverions complètement. Nous ne sommes pas suspects d'un trop vif amour pour le *Journal des Débats* non plus que pour le *National* ; mais cela ne nous empêche pas de reconnaître qu'il se trouve quelquefois de fort bons articles dans les colonnes de chacun de ces journaux, et s'il convient au *National* de déclamer contre toute idée, par cela seul qu'elle se montrerait dans le *Journal des Débats*, nous ne saurions, quant à nous, nous soumettre à ce genre de logique. Il y a deux espèces de discussion, la discussion loyale et intelligente, et la discussion aveugle et barbare : la première s'occupe des idées, les examine en elles-mêmes, les approuve ou les repousse sans acception des personnes qui les présentent ; la deuxième, au contraire, subordonne tout aux personnes, et ne tient nul compte des choses. — Cette dernière est cependant la plus en vogue ; mais quant à nous, ne fût-ce que pour nous singulariser, nous resterons fidèles à la première.

En somme, l'article publié dans le *Journal des Débats* se réduisait aux trois points suivants : 1° l'instruction de l'Ecole polytechnique n'est plus en harmonie avec les progrès des arts et des sciences appliquées ; 2° elle offre des doubles emplois ; 3° les mathématiques abstraites y ont envahi une trop grande place, et l'on pourrait, avec avantage, supprimer quinze ou vingt leçons d'analyse. Au risque d'encourir l'indignation du *National*, nous déclarons que ces trois observations nous paraissent également fondées, et que nous pensons depuis long-temps, à ce sujet, comme l'auteur de l'article, qui est d'accord lui-même avec la doctrine des fondateurs de l'Ecole polytechnique, avec celle du Mémoire de M. Coriolis, le dernier directeur des études, et l'un des hommes qui ont certainement le plus aimé l'Ecole et le mieux connu et compris ses besoins et ses intérêts.

maintenues comme formant la base essentielle de l'instruction polytechnique, si elles doivent tenir la première place dans le programme de l'Ecole, elles ne doivent pas y tenir toute la place et continuer à empiéter et à envahir sur des connaissances sans lesquelles elles ne seraient elles-mêmes que de stériles jeux d'esprit et des abstractions inféocndes.

Or, il est certain que, depuis l'origine de l'Ecole, grâce à cette difficulté que l'on éprouve dans presque toutes les institutions actuelles à tenir en système continu l'équilibre et la mesure, la prépondérance fondamentale de l'élément mathématique dans le programme a rendu cet élément usurpateur. Depuis les temps de Monge et de la fondation, l'analyse pure et la mécanique rationnelle ont pris dans les cours une extension exorbitante aux dépens d'une foule de connaissances très nécessaires, et beaucoup trop négligées à l'Ecole ; et, quand l'auteur de l'article du *Journal des Débats* propose la suppression de dix ou quinze leçons dans ces matières, nous avouons, au risque de passer auprès du *National* pour traîtres à la patrie et à l'Ecole, que nous le trouvons très modeste.

C'est une chose connue et admise par tous les anciens élèves, que le programme est trop chargé de mathématiques pures ; que la grande masse, dans chaque promotion, ne digère pas bien la quantité exagérée d'$x$ dont on la bourre ; que l'excès, ici comme en toutes choses, produit son effet naturel, et dégoûte le grand nombre d'un genre d'études dont les cerveaux fatigués se libèrent à tout jamais, une fois les derniers examens passés, au lieu qu'une culture moins immodérée eût été généralement plus durable.

Il ne faut pas confondre l'abstraction et la généralité. *L'Ecole polytechnique doit former des hommes généraux, aptes à devenir, en passant par les écoles d'application, des hommes spéciaux supérieurs.* Voilà notre formule. Or, des hommes qui ne sauraient que des mathématiques, sussent-ils toutes les mathématiques, et les sussent-ils bien, loin d'être des hommes généraux, ne seraient que des hommes très spéciaux, et d'une spécialité tout-à-fait stérile dans l'immense majorité des cas.

Il est certain, ainsi que le fait observer l'écrivain si peu judicieusement maltraité par le *National*, que le dessin et la connaissance des machines et des constructions, la minéralogie, la géologie et l'habileté dans les manipulations chimiques, sont peu, fort peu, trop peu développées aujourd'hui à l'Ecole polytechnique, et que, sous ce rapport, d'autres écoles, qui forment aussi des ingénieurs, sont beaucoup plus fortes. Or, l'Ecole polytechnique doit conserver

C'est une chose très fâcheuse, et l'Ecole gagnerait beaucoup en influence dans le monde, si les élèves acquéraient sur ce point ce qui manque à la masse d'entre eux.

Certes, ce que nous réclamons ici, est bien aussi un élément nécessaire d'une éducation supérieure vraiment générale. Nous ajouterons, au même titre, que l'ignorance absolue où l'on se trouve en sortant de l'Ecole polytechnique sur tout ce qui touche aux sciences naturelles proprement dites, est une véritable honte au compte des distributeurs de l'enseignement.

Sans doute, des notions élémentaires et générales d'histoire naturelle, d'anatomie comparée, de physiologie et d'hygiène devraient faire partie intime de l'éducation secondaire, et c'est à l'Université qu'il faut d'abord adresser des reproches si les jeunes gens, livrés par elle à l'Ecole polytechnique ou à d'autres carrières, ne savent généralement rien sur ces connaissances de premier degré (1), et n'écrivent ni facilement ni purement leur langue, après huit années passées à très mal apprendre le latin et le grec. Mais, en attendant que l'Université fasse sa tâche, l'enseignement de l'Ecole ne saurait laisser dans le néant ces connaissances naturelles indispensables à la formation des hommes généraux, et sans lesquelles on s'habitue à ne voir, dans l'univers, qu'une grande machine à vapeur, au lieu d'y voir, d'y sentir et d'y comprendre la vie. Les études purement analytiques de l'Ecole, ont le plus grand besoin de ce contrepoids synthétique et vivant. N'est-il pas ridicule au septième degré, qu'en sortant de la première école scientifique du monde, on ne sache pas distinguer la place de son estomac de celle de sa poitrine, et qu'on reste plongé, sur toutes les choses de la nature vivante, dans la plus crasse ignorance ? Vingt leçons habilement ménagées suffiraient cependant à combler cette honteuse lacune.

Pour remplir ces vides fâcheux de l'instruction de l'Ecole, il faut faire cumulativement deux choses : il faut d'abord faire rentrer les études mathématiques dans une mesure raisonnable ; l'écrivain des *Débats* propose la suppression de quinze ou vingt leçons sur les cours des deux années : nous croyons qu'on en peut hardiment supprimer quarante tout en laissant aux mathématiques leur prépondérance légitime. Tous les anciens élèves seront d'accord pour

(1) Nous savons que l'on commence à faire quelques efforts pour réparer ces ignominieux contre-sens de notre éducation publique ; mais qu'est-ce encore que cette éducation dans l'ensemble de son système ?

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE MUSICALE.

**GRANDE FÊTE MUSICALE POUR LE 1er NOVEMBRE. — ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.** *Richard en Palestine.* **— ITALIENS.** *Linda et Norma.* **— INSTITUT.** Cantates couronnées.

Les chaleurs de cette année n'ont point étouffé comme d'ordinaire l'essor de la musique à Paris. On a rarement vu en été un aussi grand nombre d'évènements dans le domaine musical. Depuis le milieu de juillet jusqu'à la fin de septembre, c'est-à-dire dans le court espace de deux mois et demi, l'Académie royale de musique a donné le ballet d'*Eucharis* et la traduction française de l'*Otello* de Rossini ; l'Opéra-Comique a donné trois ouvrages nouveaux, les *Quatre fils Aymond*, de M. Balfe ; les *Deux Gentilshommes*, de M. Cadaux, et la *Sainte-Cécile*, de M. Montfort, et, de plus, a repris le *Gulistan* de Dalayrac. Peu d'hivers sont plus productifs. Enfin, dans ce même temps, les salles de l'exposition de l'industrie servaient de théâtre au grand festival organisé par M. Berlioz, noble fête qui a prouvé quelles immenses ressources Paris renferme pour l'exécution musicale, si l'on considère surtout qu'à cette époque de l'année, bon nombre d'artistes, et des meilleurs, ont quitté la capitale pour ne revenir qu'à l'approche de l'hiver normal, c'est-à-dire vers octobre ou novembre. Il est vrai que, pendant cette saison dite l'été, l'azur du ciel et les rayons du soleil ont fait peu de concurrence aux plaisirs qui, d'habitude, sont plus spécialement réservés à l'hiver.

Après une semblable campagne musicale à l'époque des *quartiers d'été*, il est probable que l'hiver amènera un mouvement formidable de la grande armée des exécutants et des dilettantes, car, dans cette carrière, les repos périodiques ne sont point obligés comme dans celle des armes ; les éléments ne sont jamais conjurés contre l'expansion de l'art ; seulement, ils la favorisent plus ou moins à certaines époques, variables selon les pays.

La grande campagne s'ouvre à Paris avec le mois d'octobre, et les chanteurs italiens forment l'harmonieuse avant-garde du tourbillon qui traverse périodiquement chaque année, pendant six mois, la sphère musicale dont Paris résume à la fois le centre et les limites. Cet hiver sera marqué par un évènement important et qui fera date dans l'histoire du mouvement musical en France. L'association des artistes musiciens, qui ne compte pas encore deux années d'existence, va se révéler au public par le côté artistique de sa double mission. Le comité, sous l'active impulsion de son président, M. le baron Taylor, organise une grande et noble solennité. Le 1er novembre, jour de la Toussaint, cinq cents artistes, l'élite des chanteurs et des instrumentistes que Paris renferme, dirigés par M. Habeneck, exécuteront dans la salle de l'Académie royale de musique, l'oratorio de la *Création*. Cette œuvre immortelle d'*Haydn* que tout le monde connaît de réputation, mais dont le public et les artistes eux-mêmes n'ont jamais pu entendre que des fragments, n'a jamais été exécutée à Paris, dans son entier, qu'une seule fois, il y a près d'un demi-siècle, le jour de l'explosion de la machine infernale. L'ouverture d'*Obéron*, de Weber, et le chœur final de *Judas Machabée*, de Handel, compléteront un magnifique programme, une fête véritablement artistique, bien supérieure, comme intérêt, à ces concerts-mosaïques dont malheureusement, à notre époque de morcellement universel, la mode est passée en habitude dans les mœurs musicales françaises. Si ce jour-là, la salle de la rue Lepelletier n'est pas remplie jusqu'au péristyle, il faudra vraiment désespérer du goût musical à Paris, et renoncer, jusqu'à des temps plus heureux, plus *harmoniques*, à toute tentative de résurrection des anciens chefs-d'œuvre autrement que par fragments tronçonnés et défigurés. Pour ce concert, la grande salle de l'Opéra sera éclairée comme pour les bals, et sera disposée de manière à permettre aux dames de prendre place partout, même à l'orchestre et au parterre. Nous comptons bien après cette fête n'avoir que des éloges à donner au public pour son empressement, comme aux artistes pour l'exécution.

Lundi a eu lieu à l'Opéra la première représentation de *Richard en Palestine*, de MM. Paul Foucher et Adolphe Adam. Nous regrettons vivement de rentrer en fonctions par la critique d'un ouvrage qui laisse aussi peu de prise à l'éloge. M. Paul Foucher ne s'est pas mis en grands frais d'imagination pour créer son canevas. Il a pris trois des points les plus saillants du roman de Walter-Scott : la maladie de Richard et sa guérison par les soins de Saladin déguisé ; l'outrage fait à la bannière d'Angleterre confiée par Richard à la garde de Kenneth qu'un faux message envoyé par la reine Bérengère au nom d'Edith, entraîne à quitter son poste ; enfin l'amour de Kenneth et d'Edith, et la découverte finale du véritable rang de Kenneth, qui, au lieu d'être un simple chevalier sans lignage, n'est autre que le prince royal d'Ecosse. Pour faciliter la rapidité de l'action et suppléer un peu à l'intérêt des détails qu'il était forcé d'élaguer, M. Paul Foucher a supposé que Kenneth avait sauvé la vie à la reine et à Edith attaquées dans un pèlerinage par une troupe de Maures ; il a fait de Kenneth un enfant trouvé ignorant son origine, et c'est Saladin lui-même qui, au dénouement, fait connaître le rang et le véritable nom de Kenneth, et renverse ainsi les barrières qui s'opposent à son union avec la cousine du roi d'Angleterre. Dans la pièce de M. Paul Foucher, l'intérêt principal repose sur la bannière de Richard. Au premier acte Kenneth en est constitué le gardien. Au deuxième acte elle est renversée, foulée aux pieds, et Richard, furieux, veut tuer de sa main le coupable. Au troisième acte, un tribunal, présidé par le roi lui-même, juge le chevalier félon ; sa mort est prononcée ; mais Edith vient dévoiler le stratagème qui a entraîné Kenneth à déserter son poste, et la révélation faite par Saladin achève le dénouement. Dans tout cela, il n'y a rien qui puisse captiver le spectateur. Le personnage pivotal de la pièce est Richard, et il ne s'y présente pas sous des couleurs très favorables. Quel intérêt sympathique peut exciter la colère farouche de ce roi Richard, de cet Anglais brutal dont l'égoïsme jaloux se traduit tout entier dans ces vers :

> Tous les rivaux, ô ma bannière,
> Qu'ils soient pour toi des *ennemis* !
> Oui ta flamme brillante et fière
> Dominera ce camp *soumis*.

C'est du camp entier des croisés qu'il s'agit, et non du camp des Anglais. Dans Walter-Scott, du moins, les développements du roman ont permis de présenter souvent au lecteur les côtés brillants du caractère chevaleresque, franc et loyal de Cœur-de-Lion ; et l'admiration, qui s'attache toujours à la force et à l'indomptable courage, compense l'antipathie qu'exciterait l'esprit d'insatiable orgueil et de domination. Et puis, dans le roman, on a le temps de s'intéresser à Kenneth, à Edith, dont les figures ne sont qu'ébauchées dans le livret, et dont l'amour réciproque est à peine indiqué. Il faut que M. Paul Foucher ait bien mal compris les éléments constitutifs de l'intérêt dans le roman de Walter-Scott pour avoir cru que cet intérêt subsisterait encore après la suppression de tous les incidents, de tous les accessoires qui le font naître et qui le soutiennent. Le canevas qu'il en a donné n'est pas même un squelette. Ce n'est qu'un fragment informe devant lequel il faudrait que les spectateurs fussent autant de Cuvier pour pouvoir reconstruire la fable vivante et complète échafaudée par le grand romancier. Quant à la partie du travail qui appartient en propre à M. Paul Foucher, la versification, elle est généralement convenable et favorablement rhythmée pour la musique. Mais là où l'intérêt n'existe pas, la vie manque pour le poète comme pour le musicien.

Malgré tout ce qu'on pouvait dire d'avance des habitudes de style de M. Adam, nous avouerons que nous avions conçu de meilleures espérances de sa tentative sur une scène élevée et dans le genre sérieux. M. Adam a bien su éviter, dans presque toute sa partition, le genre trivial dont on l'accuse d'avoir fait trop souvent usage sur une autre scène ; mais, malheureusement, il a évité en même temps l'inspiration qui, du moins, brillait souvent, vivante et féconde, dans ses opéras comiques. A part un joli duo entre Edith et Bérengère, les deux premiers actes laissent l'auditeur dans une impassibilité complète. Au troisième acte, l'intérêt se réveille un peu : Edith, alarmée pour son amant, trouve enfin quelques accents énergiques et passionnés pour exciter la reine à sauver celui qu'elle a perdu. La strophe : *Vous qui portez la couronne*, est d'une bonne inspiration, et la voix pénétrante de Mlle Méquillet la rend avec beaucoup d'expression. Kenneth, à son tour, a un beau mouvement d'élan quand Ismaël lui remet l'écrit contenant le nom de ses parents, et quand, par un retour subit, il renonce à connaître des aïeux dont sa mort ignominieuse ne pourrait que souiller la mémoire. Enfin, le chœur : *De la justice inexorable*, est d'un style élevé, et l'attaque surtout en est à-la-fois vigoureuse et noble. Voilà tout ce qu'il nous a été possible de remarquer dans l'ouvrage nouveau de M. Adam. Nous n'en concluons pas, tant s'en faut, qu'il doive renoncer au grand opéra, et borner son ambition à l'opéra comique, où il compte de si légitimes succès. Nous croyons seulement que M. Adam fera bien de ne tenter le sort qu'avec un poème de nature à échauffer sa verve, à élever ses idées jusqu'à la sphère des grandes inspirations lyriques. Surtout, quand il tiendra ce poème, qu'il ne se hâte pas de le traduire. Nous ne le croyons pas incapable de chanter noblement et avec puissance ; mais, avec ses habitudes de créations légères et badines, il est probable que les accents nobles ne couleront de source chez lui que par intermittences plus ou moins éloignées. Qu'il attende donc le souffle d'en haut ; autrement il s'exposera à retomber dans le style dont il a l'habitude, ou à étouffer toute inspiration par la préoccupation même d'éviter les formes trop familières et trop peu relevées.

Il ne nous reste plus, pour achever notre tâche, qu'à parler des artistes qui ont exécuté l'ouvrage. Mme Dorus, Berengère, a chanté au deuxième acte un air à grandes roulades composé pour elle et pour elle seule. Si la pièce passe jamais aux doublures, il faudra supprimer ou considérablement modifier au moins la *coda* de cet air. Quand les difficultés sont exécutées avec autant d'aisance, elles revêtent tous les caractères de la

TIMBRE ROYAL

...r la main à l'Université. A part quelques simplifications de ... de valeur, le cours de *spéciales* n'a pas fait les moindres progrès depuis Descartes, et l'on ne se douterait pas, à en voir la composition surannée, que Newton, Leibnitz, Lagrange et tant d'autres ont passé dans le monde scientifique. Pourquoi cet acharnement à se servir toujours du lourd instrument de Descartes, — qui était sans doute pour son temps une merveille —, quand on en possède de si supérieurs? Dira-t-on que c'est pour exercer les intelligences? Mais ne les exercerait-on pas beaucoup mieux en leur donnant les moyens de franchir les obstacles, d'aller en avant dans le champ de la science, de voir dans le même temps beaucoup plus d'espace? Croit-on par hasard qu'un écureuil renfermé dans la roue où il tourne misérablement sur lui-même, s'exerce mieux et devienent plus habile que quand il court, plein de hardiesse et d'ardeur, de cime en cime sur les arbres des forêts?

Concluons qu'on perfectionnerait beaucoup l'éducation polytechnicienne, qu'on rendrait cette magnifique fondation de la révolution française plus importante, plus forte, plus utile et plus glorieuse encore qu'elle ne l'est aujourd'hui, en l'affranchissant de la routine qui pèse encore sur le système des études, en harmonisant le programme d'admission avec celui de l'Ecole et avec ceux des écoles d'application de manière à former un tout suivi, sans doubles emplois et sans superfétation mathématique. C'est ainsi que l'on aura ce que nous voulons dans notre amour pour l'Ecole, pour la France et pour l'humanité sur laquells une aussi grande institution n'est pas restée sans influence, *des hommes généraux aptes à faire des hommes spéciaux supérieurs dans toutes les branches.*

Mais le dirons-nous : nous n'avons pas assez bonne opinion de la commission et de l'esprit dans lequel elle a été nommée pour en attendre ces réformes desquelles l'Ecole tirerait une nouvelle force et un nouveau lustre ; nous craignons bien qu'à l'égard de ces réelles améliorations elle ne se range à la voix anti-progressive du *National* et à ses déclamations immobilistes, au lieu d'écouter les vœux des anciens élèves qui parlent par l'organe des *Débats* et de la *Démocratie*, pleinement d'accord en cette occasion. Et encore si, sous prétexte de renforcer la discipline, cette commission ne désorganise pas l'Ecole, sommes-nous disposés à être contents d'elle. Puissions-nous nous tromper dans nos craintes!

Nous ne terminerons pas cet article sur l'Ecole sans demander ce que l'on fait des élèves et ce que l'on attend pour statuer sur leur sort? On avait annoncé une détermination sage : aurait-on honte de faire quelque chose de juste, de convenable et de bien?

voyage du roi Louis-Philippe. Or nous, nous sommes scrupuleusement abstenus, en cette occasion, de toute plainte exagérée ; nous avons évité d'accroître l'irritation de l'esprit public. Nous avons considéré le voyage du roi comme un acte accompli dans des circonstances mal choisies, malheureuses; mais nous n'avons pas crié que c'était une injure et un déshonneur pour la France. Pour juger définitivement cet acte, nous en attendons les résultats. Si de cette entrevue royale il ressort quelque sérieuse mesure de garantie pour la paix du monde, nous sommes prêts à applaudir. Si elle n'est rien qu'un pur échange de courtoisie, qu'une petite satisfaction d'orgueil dynastique, alors nous condamnerons sévèrement l'inopportunité de la visite du roi. Nous voulons juger sur les effets.

Quoi qu'il en soit, notre attitude, dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, nous distingue et nous sépare absolument de l'Opposition. Nous n'appartenons pas à cette classe «des brouillons, des esprits étroits et hargneux;» et, par conséquent, on peut nous considérer comme très impartialement placés pour juger le jugement des *Débats*.

Oui, sans doute la cause de la France est autre que celle de l'Opposition; et, nous aussi, nous en bénissons le ciel. Mais la cause de la France est-elle bien celle du *Journal des Débats* et de ses patrons? C'est ce qu'il faudrait voir. «La France n'est pas pour vous!.. La France est avec nous!» Cela est facile à dire. Chacun des partis étriqués, qui agitent incessamment l'opinion et se disputent le pouvoir, n'a jamais manqué d'affirmer : la France, c'est moi. Il faut distinguer. La France électorale, la majorité de la chambre surtout (qui n'est même pas toujours exactement l'expression de la France électorale), ce n'est pas toute la France. Mais eût-on en effet l'approbation complète de cette majorité, convient-il de n'invoquer qu'un droit de majorité? La majorité peut se tromper parfois; elle peut avoir des idées étroites, et c'est aux hommes d'État, aux publicistes, aux penseurs qu'il appartient d'éclairer et de guider l'esprit public.

Hé bien! nous le disons : si votre cause était celle de la France, meneurs de la majorité, s'il fallait juger de la France par vous, alors ce serait un grand malheur pour le pays. C'en serait fait de sa puissance et de sa gloire. Si l'âme de la nation n'était qu'à la hauteur des idées qui se traduisent à cette heure dans le gouvernement, ah! il n'y aurait pas d'honneur à dire : la France, c'est moi. S'il était vrai que notre pays fût exclusivement préoccupé de prouver à l'Europe sa modération, sa placidité et sa sagesse, et qu'il eût, comme vous, si peu de souci de sa grandeur, de l'éclat de son nom, votre devoir, chefs de l'Etat, ne serait-il pas de ranimer incessamment cette flamme prête à s'éteindre? Si vous étiez dignes de mener et de représenter la France, vous verrait-on sans relâche étouffer son élan, la calmer, la refroidir dans vos mains glacées, et ne lui parler que de sagesse et de tranquillité? Avez-vous l'âme

peuples, un de ces actes grandioses qui marquent dans la vie des peuples et dans l'histoire de l'humanité, vous, ministres de France, vous traînant boiteux dans l'ornière de la vieille diplomatie, vous avancez péniblement, incertains; vous effrayez le continent par vos fortifications barbares ou l'Angleterre par vos timides tentatives d'expansion; vous irritez tout le monde, et, dans votre piteux embarras, pour échapper aux conflits imminents, vous en êtes réduits à des cajoleries envers la puissance qui domine, étreint et menace le monde aujourd'hui. Vous vous mettez à la suite de l'Angleterre, la grande envahisseuse, quand vous devriez, en face d'elle, calme, bienveillante, mais ferme, représenter le principe de l'équilibre et de la liberté!

Ah! vous êtes bien venus à dire que les brouillons de l'Opposition ne sont pas la France! Allez! les modestes et les tranquilles de votre camp n'expriment pas davantage son génie ardent et généreux. Hors de votre France officielle, comme vous dites, il y a encore sur ce sol fécond des âmes qui veulent, qui feront la France fière, ambitieuse des succès et des triomphes, passionnée pour la gloire dans la paix, comme elle le fut pour les trophées de la guerre. Cette France, dont le cœur bat d'impatience et de noble orgueil, elle est ennuyée de vous. Celle-là, peut-être, n'a pas la majorité dans les collèges électoraux, mais elle l'aura avant qu'il soit long-temps. L'avenir est à ceux qui rêvent de gloire et de grandeur. Cette France, telle que la veulent les destinées de notre race, si elle n'est pas la France de l'Opposition, n'est pas davantage la vôtre : et nous en bénissons le ciel!

## Voyage du roi des Français.

Nous extrayons du *Globe*, journal anglais du soir, les détails suivants sur l'arrivée du roi des Français en Angleterre.—Dans la soirée du lundi 7 octobre, un exprès parti du château de Windsor avait apporté à M. Morgan, secrétaire de l'administration du chemin de fer de l'Ouest, des instructions qui l'ont mis à même de terminer, en temps utile, tous les arrangements nécessaires pour la réception de S. M. le roi des Français à la station de Gosport, et son départ pour Windsor par Farnborough. Des ordres avaient été donnés pour faire tenir prête, à neuf heures moins un quart ce matin (mardi), à la station de Farnborough, la voiture royale destinée à transporter à Gosport le prince Albert qui devait en partir à cette heure pour aller au-devant de ses illustres hôtes. Cette voiture avait été commandée, il y a quatre mois, pour la reine d'Angleterre elle-même et n'a été terminée qu'il y a deux jours. Elle est embellie d'ornements magnifiques et vraiment royaux. S. M. a eu l'attention délicate d'en réserver l'étrenne au roi des Français. Le président, le vice président et la plupart des directeurs de la compagnie du chemin de fer attendaient le prince Albert à la station de Farnborough. M. Loke, l'ingénieur en chef, s'y trouvait aussi; il avait réclamé l'honneur de conduire lui-même le convoi spécial dans cette occasion solennelle. S. A. R. a été exacte, sui-

---

grâce et ne doivent plus être repoussées même par les rigoristes. Il n'est point contre nature que les femmes enjouées et légères gazouillent comme des fauvettes, la seule chose qu'on puisse exiger du compositeur ; c'est qu'il ne les fasse point gazouiller hors de propos. Mlle Méquillet, Edith, a rendu avec beaucoup d'expression les quelques phrases d'un sentiment vrai et profond qui se trouvent éparses dans son rôle. M. Baroilhet, Richard, a chanté, comme il chante presque toujours, avec une voix mal posée, des attaques de son douteuses et une prononciation qui n'appartient à aucune langue connue. Il a trouvé moyen de rendre son premier cantabile, qui n'était que nul, détestable par l'introduction d'une roulade fort longue, du plus mauvais goût et d'une exécution fort médiocre. M. Marié, Kenneth, a eu quelques beaux élans de voix et de passion. Mais le dessin de ses phrases et son accentuation manquent toujours de vigueur et de netteté. M. Levasseur, Ismaël-Saladin,... on ne peut pas être et avoir été. Il faut croire que les basses sont devenues bien rares en France, aussi rares au moins que les ténors, puisque M. Levasseur occupe encore sans partage et sans conteste le premier rang sur le premier théâtre de France. Nous n'avons qu'un mot à dire des décors. Le premier représente beaucoup de tentes; le deuxième représente l'intérieur d'une tente; le troisième représente l'intérieur d'une autre tente. Ce qui a fait dire à un de nos voisins que, pendant cet opéra, on était toujours dans *l'attente*.

Les Italiens ont fait leur rentrée mardi 2 octobre devant une assemblée brillante qui garnissait jusque dans les derniers recoins l'élégante et riche salle Ventadour. On dit que jamais les locations de loges et stalles n'avaient été aussi nombreuses. Aussi a-t-on livré au public les dix loges qui se trouvent sur la scène et qui, situées autrefois derrière le rideau, étaient dévolues aux premiers sujets de la troupe. Ces loges sont réunies maintenant à l'enceinte du public. Ceux qui les occuperont verront plus souvent le dos que la face des acteurs; mais les vrais *dilettanti* viennent aux Italiens chercher le plaisir de l'ouïe plutôt que celui de la vue. Néanmoins, cet envahissement progressif de la scène par les spectateurs est défavorable à l'effet des représentations; il devient de plus en plus difficile au spectateur de concentrer son regard sur les personnages agissants, le rayon visuel prolongé allant presque toujours rencontrer une partie du public. Au surplus, nous félicitons sincèrement M. le directeur de la prospérité matérielle de son entreprise. Le personnel de la troupe est ainsi formé: *Ténors*, MM. Mario et Corelli. *Basses*, MM. Lablache, Ronconi, Fornasari, Morelli et Taglialico. *Soprani*, Mmes Persiani, Grisi, Mannara. *Contralto*, Mme Brambilla. Il est facile de s'apercevoir que l'équilibre pèche du côté des ténors. Il est grandement à souhaiter, pour le répertoire, que la santé de M. Mario soit, d'ici à six mois, préservée de toute atteinte. En supposant même cette heureuse chance, il faudra bien encore que le premier ténor de plusieurs ouvrages soit confié à M. Corelli qui sur un théâtre comme le théâtre Italien de Paris, ne devrait pas être réservé à tant d'honneur.

La saison a été ouverte par la *Linda* de Donizetti. C'est une des partitions les plus soignées et les plus élégantes de ce maître, et cependant, cet ouvrage ne produit que peu d'effet à la scène. Si on ne l'eût joué que cette année, nous pourrions nous en prendre à l'exécution, mais il y a deux ans, les rôles chantés aujourd'hui par MM. Fornasari et Morelli, étaient confiés à Tamburini et à Lablache, et le rôle du vieux marquis était à peu près joué et chanté par Lablache fils, tandis que M. Taglafico ignore les premières notions de la tenue en scène et n'est guère plus avancé en matière de chant théâtral. Or, il y a deux ans, les six représentations de *Linda* furent écoutées très froidement. Cette année on n'a même pu atteindre le nombre trois, et samedi dernier on a dû recourir à *Norma*, la grande providence de la direction quand surviennent les embarras de répertoire. Le succès permanent de cet ouvrage démontre d'une manière péremptoire la puissance attractive que Mme Grisi exerce sur le public. Depuis deux ans, elle seule joue et chante dans cet ouvrage, car depuis que Lablache a abandonné le rôle d'*Orovèse* et que M. Corelli a pris possession de celui de Pollion, personne ne s'occupe de la scène dès que la grande prêtresse a disparu. Mlle Nissen, qui obtenait encore quelques applaudissements dans le rôle d'*Adalgisa*, a été remplacée par une débutante, Mme Mannara qui fait son apprentissage de la scène sur le Théâtre-Italien. C'est une habitude fâcheuse que l'on prend aujourd'hui sur nos premières scènes lyriques, d'y laisser arriver d'emblée des artistes qui n'ont pas eu le temps de se former et n'ont encore fait leurs preuves nulle part. Nous ne nous opposons pas à ce que des talents hors ligne et d'une remarquable précocité soient affranchis des ennuis d'un long et pénible noviciat, mais il faudrait qu'une semblable faveur fût le prix d'un ensemble de qualités précieuses qui sont loin de se trouver réunies chez les débutants de cette sorte que nous ont offerts dans ces dernières années le Grand-Opéra et l'Opéra-Italien. Reconnaisssons cependant que Mme Mannara ne manque point d'expérience vocale; elle paraît excellente musicienne, et semble réunir les qualités qui font un habile professeur, une estimable cantatrice de salon. Mais ce n'est point assez pour obtenir l'accès d'un théâtre, qui devrait tenir à conserver la position de temple de l'art du chant.

Nous n'avons pas dit, mais avions-nous besoin de le dire, que Mme Persiani nous était revenue avec tout l'ensemble des qualités fines et précieuses qui constituent son admirable talent. M. Mario, autant par les progrès qu'il a faits que par la décadence des autres, est devenu aujourd'hui incontestablement le meilleur des ténors qui chantent sur nos théâtres. Si l'on en croit les voyageurs, il ne paraît pas que l'Italie en possède aujourd'hui de supérieur. Le résultat de la comparaison qu'on a pu faire l'hiver dernier entre lui et Salvi, l'une des grandes réputations transalpines, a été triomphant pour lui. Nous devons donc nous féliciter de ce qu'il soit resté parmi nous. Mais, comme nous le disions en commençant, il importe que sa santé ne reçoive, d'ici à six mois, aucune atteinte.

Nous ignorons quelles sont les nouveautés que la direction du Théâtre-Italien se propose d'offrir à ses abonnés cet hiver. On fait beaucoup de bruit des succès que remporte le maëstro Verdi en Italie. On cite principalement *Ernani* et *I Lombardi*. Fasse le ciel que cette réputation repose sur un mérite réel et qu'elle puisse être consacrée par un grand succès à Paris! Nous saluerons avec enthousiasme le compositeur qui, au milieu de tant de médiocrités plus ou moins estimables, nous apportera des accents inspirés, le souffle d'une verve féconde et puissante.

Samedi dernier, à la séance solennelle de la distribution des prix de l'Académie des beaux-arts, on a exécuté, dans la grande salle de l'Institut, les deux scènes qui ont obtenu cette année les premiers prix. Un intérêt très vif s'attachait à l'un des lauréats, enfant de quinze ans, à peine délivré d'une affreuse infirmité dont il était frappé depuis sa naissance, la cécité. La scène du jeune Renaud de Wilbach, qui avait obtenu le second premier grand prix, a été exécutée la première. On y a remarqué avec surprise un savoir-faire remarquable, toutes les allures savantes de son professeur, M. Halévy. Pour notre part, nous aurions voulu y trouver plus de naïveté, plus de maladresse même, mais aussi plus d'élan et de fraîcheur. L'introduction s'annonçait avec bonheur, et la première mélodie du ténor, un chant pieux adressé à Marie, était pleine de suavité. Mais la suite de l'œuvre n'a pas répondu à cette promesse, et l'on y a trouvé beaucoup plus de recherche des combinaisons harmoniques que de franche inspiration mélodique.

Nous aimons à penser que l'influence du professeur (M. Halévy), sur une nature aussi tendre, aussi impressionnable que doit l'être celle d'un enfant aussi précoce, entre pour beaucoup dans ce résultat. A mesure que le jeune Renaud de Wilbach enrichira son cœur et son âme de sensations propres, sa personnalité se développera, et, si l'inspiration, qui ne peut résulter que des impressions fécondes de l'âme, vient s'enter sur l'excellente base d'études qu'annonce la scène couronnée, la France pourra compter un grand compositeur de plus. Nous avons entendu dire que la section de musique de l'Institut avait décidé de ne point encore donner le premier prix à R. de Wilbach, afin de lui réserver une année de plus pour l'étude. Nous félicitons vivement l'Académie réunie, d'avoir réformé ce jugement par trop scholastique. Ce n'est point la science qui manque à ce jeune homme, c'est la vie animique et sensitive, dont il n'est point encore entré en jouissance, et ce n'est pas sur les bancs de l'école qu'il trouvera à se développer sous ce rapport.

La séance a été close par l'exécution de la scène de M. Massé, âgé de vingt-deux ans, élève de MM. Halévy et Zimmermann, qui a remporté le premier grand prix. La scène de M. Massé offre plus de fraîcheur et d'abondance mélodique que celle de M. R. de Wilbach. La facture en est généralement bien entendue. On n'y remarque pas la même dépendance du professeur, mais on y trouve plus d'idées courantes, plus de lieux communs, de banalités. Néanmoins, cette scène est de nature à faire bien augurer de l'avenir de son auteur, pourvu que les circonstances lui soient plus favorables qu'à la plupart de ses précurseurs dans la carrière, qui, aujourd'hui, attendent, en courant le cachet, que le bon plaisir des directeurs privilégiés leur ouvre la porte étroite et si bien gardée des théâtres lyriques. A ce propos, la question du troisième théâtre est de nouveau sur le tapis de la commission des beaux-arts. Puisse-t-elle enfin en sortir avec une solution conforme aux vrais besoins non seulement des jeunes auteurs, mais des théâtres privilégiés eux-mêmes qui ne devraient plus en être à comprendre que leur monopole même est la cause de la décadence de leur personnel, et renferme un germe de mort pour eux-mêmes.

ALLYRE B.

duquel Louis-Philippe et son fils se trouvent au moment où nous écrivons.

L'empressement de la population de Portsmouth sur le passage du roi Louis-Philippe ne nous surprend pas. Après ce qui s'est passé récemment, il est de la dignité de l'Angleterre de faire un splendide accueil à Louis-Philippe. Il y a quelques semaines le cri de guerre sonnait bien haut ; jamais l'Angleterre n'avait été plus vigoureusement dénoncée en France. Il est du devoir du peuple anglais de prouver, en faisant accueil au royal voyageur, qu'il ne tient pas compte de l'abusive insolence que le parti de la guerre en France entassait rudement sur sa tête ; c'est à lui de montrer que les courtoisies de la vie civilisée l'emportent dans son estime sur les mesquines jalousies et les haines peu sages que pourrait soulever chez quelques nations la marche adoptée récemment. Partout règne un sentiment unique, le généreux désir d'oublier les animosités, et l'on fait universellement le vœu que l'accueil fait à Louis-Philippe soit tel qu'il convient à un monarque ami et à un grand homme. Il n'est pas douteux que les officiers français ne soient fêtés à Portsmouth comme jamais personne ne l'a été ; et après tout mieux vaut se fêter que se battre.

(*Morning-Chronicle.*)

Se conformant aux règles d'urbanité tracées par le *Morning-Chronicle*, mais surtout emportés par ce merveilleux instinct britannique qui sait tout utiliser, même la curiosité et la politesse, les journaux anglais, avec cette parfaite entente qui caractérise leur patriotisme, font un accueil splendide au roi Louis-Philippe ; l'extrait suivant du *Standard* peut tenir lieu de tous les autres articles de journaux, et suffira pour donner une idée du ton qu'ils ont tous adopté.

Louis-Philippe est le meilleur roi qui ait jamais gouverné la France, et du jour de son avènement jusqu'à l'heure où nous traçons ces lignes, la France a continuellement progressé en honneurs et en dignités, en bonheur et en prospérité. Si les qualités de cet homme, vraiment célèbre, ne sont pas également appréciées de tous, c'est qu'il est des êtres incapables de comprendre la véritable grandeur. Les hommes rusés et astucieux, faibles et déshonnêtes, ne croient qu'au succès obtenu par la ruse et l'astuce : ils sont dans une grande erreur.

On lit aussi dans le *Standard*, à l'occasion de ce voyage :

« L'honnêteté, le meilleur système en tout, est le seul système qui garantisse le succès durable en toute affaire importante. La destinée des peuples ne saurait être menée que par deux puissants mobiles : l'épée, dont les effets sont rarement de longue durée, ou la sagesse, dont la droiture et la franchise sont les compagnes inséparables. C'est avec ce dernier mobile que Louis-Philippe doit tout son succès. Si un seul acte de sa longue vie était venu ternir sa réputation, il ne serait pas aujourd'hui assis sur le trône de France. Mais pour donner l'exacte mesure des vertus de ce monarque, nous ne pouvons mieux faire que de citer ici les paroles de lord Bacon, à propos d'un de nos meilleurs rois qui fut, après Alfred et Edouard I^er^, notre plus grand bienfaiteur. « Ce roi, dit Bacon, » pour en parler en des termes dignes de lui, était une merveille de la » plus belle espèce, la merveille des honnêtes gens. (*A wonder towise men.*) Ses qualités étaient plus faciles à observer qu'à imiter. Toujours » il avait pour principe d'aimer et de rechercher la paix, et cette qualité » n'était certes pas le résultat de la faiblesse ou de la peur, car il était » vaillant et entreprenant : ce n'était donc là qu'une vertu chrétienne et » morale. » Ces paroles de Bacon ont été appelées la flatterie d'Henri ; mais le plus fâcheux détracteur de Louis-Philippe ne refusera pas à ce parallèle la justesse de l'application ; et si Bacon s'est contenté, comme on le prétend, de faire le portrait imaginaire d'un prince parfait, la France peut, à bon droit, être fière de voir l'idéal du grand philosophe, la fiction du meilleur des monarques réalisée dans la personne de son souverain. Oui, la France a raison de glorifier son roi, ce roi qui a, pour la première fois, prouvé ce que la France pourrait être réellement : une nation d'hommes libres obéissant aux lois, une nation grandissant en richesse, en bonheur, en prospérité, et se perfectionnant en pureté de mœurs, en noblesse de sentiments, et en même temps la nation la plus puissante du continent européen, celle pourtant dont se méfient le moins ses voisins, et celle dont les Etats secondaires craignent le moins la domination. Ce n'est que comme membres de la grande famille humaine que nous pouvons nous intéresser au bonheur de nos voisins ; mais, comme tels, nous remercions Louis-Philippe de tout ce qu'il a fait pour la France, et, avant peu d'années, les Français rougiront de comparer la gloire plus que douteuse du siècle de Napoléon à la vraie gloire du gouvernement de 1830! »

## Traité de paix avec le Maroc.

Voici le texte du traité avec le Maroc, tel qu'il a été publié par le *Toulonnais* et qu'il a été reproduit sans réflexions par les *Débats*. Le gouvernement ne l'a pas démenti.

S. M. le roi des Français, d'une part, et S. M. l'empereur du Maroc, roi de Fez et Sous, de l'autre,

Désirant terminer et régler les différends survenus entre la France et le Maroc, et rétablir, conformément aux anciens traités, les rapports de bonne amitié qui ont un instant été suspendus entre les deux empires.

Ont nommé et délégué pour leurs plénipotentiaires Antoine-Marie-Daniel Doré de Nion, officier de la Légion-d'Honneur, etc., son consul général et chargé d'affaires près S. M. l'empereur du Maroc,

Et le sieur Louis-Charles-Elie Decazes, comte Decazes, duc de Glucksberg, etc., chargé d'affaires de S. M. le roi des Français près de S. M. l'empereur du Maroc,

Et pour S. M. l'empereur du Maroc, roi de Fez et de Sous, Sid Bouselam Ben-Ali.

Lesquels ont arrêté les stipulations suivantes :

Art. 1^er^. Les troupes marocaines réunies extraordinairement sur la frontière des deux empires ou dans le voisinage de ladite frontière, seront licenciées. S. M. l'empereur s'engage d'empêcher désormais tout rassemblement de cette nature. Il restera seulement, sous le commandement du kaïd de Ouschda, un corps dont la force ne pourra excéder habituellement deux mille hommes ; ce nombre pourra toutefois être augmenté si des circonstances extraordinaires et reconnues telles par les deux gouvernements le rendaient nécessaire dans l'intérêt commun.

Art. 2. Un châtiment exemplaire sera infligé aux chefs marocains qui ont dirigé ou toléré des actes d'agression commis en temps de paix sur le territoire de l'Algérie et contre les troupes de S. M. le roi des Français. Le gouvernement marocain fera connaître au gouvernement français les mesures qui auront été prises pour l'exécution de la présente clause.

[illegible] cord et le plus promptement possible à la conclusion d'un nouveau traité qui, basé sur les traités actuellement en vigueur, aura pour but de les consolider et de les compléter, dans l'intérêt des relations politiques et commerciales des deux empires.

En attendant, les anciens traités seront scrupuleusement respectés et observés dans toutes leurs clauses, et la France jouira en toute chose et en toute occasion du traitement de la nation la plus favorisée.

Art. 8. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées dans un délai de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

Cejourd'hui le 10 septembre de l'an de grâce mil huit cent quarante-quatre, correspondant au... du mois de Chaaban de l'an de l'hégire mil deux cent soixante.

Les plénipotentiaires ci-dessus désignés de LL. MM. les empereurs de France et de Maroc ont signé la présente convention et y ont apposé leurs sceaux respectifs.

---

Le roi de Prusse donne dimanche, 6 octobre, dans le château neuf, près de Sans-Souci, une grande fête aux industriels qui se trouvent en ce moment à Berlin pour l'Exposition générale de l'industrie des Etats de la confédération germanique et du Zollverein. Voici le programme de cette fête imprimé sur les cartes d'invitation.

« Un convoi spécial du chemin de fer recevra les invités du roi à deux heures et demie, et les conduira à l'embarcadère de Potsdam, où les équipages royaux les prendront pour les mener au Palais neuf ; ils seront conduits par M. Luiné, directeur des jardins.

» A six heures, les invités iront choisir leurs places au théâtre, et après la représentation ils se rendront au souper.

» A onze heures, les équipages du roi reprendront les hôtes royaux pour les conduire au chemin de fer d'où un convoi extraordinaire les ramènera à Berlin.

» La tenue est : habit, cravate blanche, chapeau rond, bottes. »

La lettre d'invitation porte que par ordre du roi, le maréchal du palais invite à un thé, spectacle et souper. On voit que l'on fait à Potsdam un peu mieux les choses qu'à Versailles. Les invités du roi des Français, on s'en souvient, vinrent à Versailles en pareille occasion à leurs propres frais, et s'en retournèrent toujours à leurs frais, et mourant de soif et de faim après cinq heures de musique.

---

Plusieurs journaux annoncent qu'on s'occupe en ce moment, au ministère des travaux publics, de centraliser les opérations des commissaires royaux près les compagnies de chemins de fer, de manière à imprimer à ces divers agents une plus grande unité d'action, à diriger et collationner leurs observations statistiques, qui pourraient alors être livrées au public et éclairer les discussions des chambres. Une ordonnance du 19 septembre a désigné pour commissaire central M. Edmond Teisserenc qui déjà, en 1842, avait été appelé par M. Teste à remplir un poste important dans la même administration, poste qu'il avait refusé.

---

M. le comte de Ratti-Menton, consul de France en Chine, vient d'arriver à Paris. On sait qu'il est appelé pour donner des explications au sujet des faits qui se sont passés entre lui et le colonel Dubois de Jancigny, et qui ont eu un si fâcheux éclat.

---

Dans un conseil du cabinet anglais tenu le 7 octobre à Windsor, il a été décidé que le parlement, qui avait été prorogé au 10 octobre, serait de nouveau prorogé au 12 décembre. (*Moniteur parisien.*)

---

On lit dans l'*Observateur du Rhin*, sous la rubrique de Vienne, le 30 septembre :

« L'offre faite par le baron Rothschild d'une somme de 40,000 florins (250,000 fr.) pour fonder une école polytechnique à Brunn, capitale de la Moravie, et la demande de plusieurs députés de lui accorder des honneurs et le droit de citoyen en reconnaissance des bienfaits qu'il répand sur les pauvres et des progrès qu'il fait faire à l'industrie, ont été rejetées par les Etats de Moravie, à la majorité de vingt-deux voix contre seize. Cet évènement a fait une grande sensation. »

---

Sir H. Hardinge vient de rétablir pour l'armée de l'Inde la peine des coups de fouet qui n'a cessé d'être en usage en Angleterre, mais qui avait été abolie dans l'Inde par l'un des précédents gouverneurs, sir William Bentinck.

---

On se rappelle que, par suite du traité de juillet 1840 et des évènements politiques qui le suivirent, le colonel badois Mœller entra en négociations avec le général Cubières, dans l'intention d'organiser une légion volontaire germanico-française forte de 10,000 hommes. M. Mœller, dénoncé plus tard, ayant été accusé du crime de haute trahison, fut condamné à un an de prison. Depuis, il jugea à propos de s'établir en France, où il est encore en ce moment.

Voici maintenant un rescrit très curieux que le ministère du grand-duché de Bade fait publier dans la feuille officielle de Carlsruhe :

« M. Mœller, ci-devant colonel dans l'armée grand-ducale, fut condamné, par un jugement du 26 février 1842, à un an d'emprisonnement pour crime de haute trahison, peine qu'il a subie dans la maison de détention de Bruchsal. En même temps il reçut son congé et perdit ordres et pensions par un rescrit ministériel daté du 9 juin 1842.

» Animé d'un sentiment de vengeance, M. Mœller, après un long séjour en France, a rédigé un libelle dans lequel, non seulement il injurie la famille grand-ducale et ses membres, mais encore le gouvernement badois, en s'efforçant de ravaler bassement toute l'organisation politique de notre pays.

» M. Mœller a eu l'audace d'offrir son infâme libelle aux personnes les plus haut placées, moyennant un certain prix d'achat, en s'engageant à en livrer la copie et à en supprimer l'impression. Il s'entend que toutes ses offres ont été repoussées avec mépris. Mais, contre toute attente, ce libelle a trouvé un imprimeur dans la personne de M. P. Barret, à Mulhouse, et ces jours-ci on doit essayer d'en faire entrer six mille exemplaires dans le grand-duché de Bade. La brochure est ainsi intitulée : « *Les Constitutions modernes de l'Allemagne et les conclusions des conférences secrètes du congrès de Vienne. Aperçu sur l'état politi*

ni des imprudents, ni des esprits aventureux. La leçon est bonne. Espérons qu'elle ne sera perdue pour personne ! »

— « Le ministère, dit le *National*, voulait accorder à ses concessionnaires une jouissance de 19 ans 46 jours, et M. Dufaure, une jouissance de 13 ans 101 jours au delà du terme que les adjudicataires d'aujourd'hui regardent comme nécessaire. Ce résultat est écrasant. Il ruine tous les arguments de nos adversaires et confirme de la manière la plus éclatante le principe que nous n'avons cessé de soutenir et que nous nous sommes efforcés de faire prévaloir, malgré toutes les clabauderies de la cupidité. Espérons que ceux qui nous ont combattus jusqu'à ce jour, ouvriront enfin les yeux à la lumière ! Les actions de la future compagnie Rothschild se négociaient hier à 120. Il y a eu de nombreuses dupes pipées par l'influence irrésistible des puissantes maisons qui sont à la tête du crédit public en Europe. Qui les indemnisera? »

— On lit ce matin dans le *Siècle* :

« Il s'est passé ces jours-ci à la Bourse un scandale contre lequel on ne saurait assez protester : les promesses d'actions des différentes compagnies qui se sont présentées comme soumissionnaires du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, ont été livrées à un agiotage effréné. Jamais le jeu, que la loi proscrit, et le pari illicite, ne se sont montrés avec autant de hardiesse ; on a vendu, avec des primes considérables, de simples promesses que l'évènement du lendemain devait démentir, et on l'a fait malgré la surveillance que le commissaire du roi est appelé à exercer pour empêcher que la Bourse ne dégénère en une véritable maison de jeu. »

## Faits divers.

— Neuilly vient d'être le théâtre d'un affreux malheur. Un pauvre ouvrier, père de deux enfants, ayant été mordu par un chien enragé, négligea de se soumettre à aucun traitement ; il fut bientôt pris d'horribles douleurs et mourut au milieu de convulsions diaboliques. La reine ayant eu connaissance de cet évènement, a fait remettre 200 fr. à la veuve de cet infortuné.

— On restaure en ce moment, avec un grand luxe, les appartements des Tuileries. Les maçons et les menuisiers ont terminé leurs travaux, et aujourd'hui les peintres et les mouleurs s'occupent de la partie artistique. Les restaurations actuelles sont faites dans le style de Louis XIV. On sait que les différentes parties de ce bel édifice datent de plusieurs époques, et que les plans magnifiques de Philibert Delorme ont été souvent modifiés. Les travaux sont poussés avec une grande activité et doivent être terminés vers le 10 novembre, époque à laquelle la cour quittera Saint Cloud pour venir habiter Paris. M. le duc de Nemours, en l'absence de son père, visite les ouvriers et surveille les travaux. Il a passé sur les lieux une grande partie de la matinée.

— L'année de travaux qui expirera le 1^er^ novembre prochain, laissera les fortifications de Paris dans l'état suivant :

Le mur de l'enceinte est presque complètement terminé depuis la Seine à la gare d'Ivry, jusqu'à l'avenue de Vincennes, en tournant au midi, au couchant et au nord ;

La partie comprise entre l'avenue susdite et Bercy, est en cours d'exécution ;

Les terrassements sont achevés aux trois quarts environ ;

Tous les forts détachés et toutes les routes stratégiques sont terminés, moins quelques travaux accessoires. (*Réforme.*)

— On lit dans l'*Avenir* de la Pointe-à-Pitre, du 4 et du 7 septembre :

« Nous avons des nouvelles de la Basse-Terre (Guadeloupe), en date du 30 août ; elles sont bien affligeantes. Une tentative d'incendie avait eu lieu la veille, à sept heures du soir, dans le galetas de la maison occupée par les bureaux de la marine.

» Une fumée noire et épaisse annonçait déjà le commencement d'un feu assez important, lorsque MM. de Cachard fils et Denizot, s'en apercevant, se sont précipitamment jetés dans le couloir de cette maison, et de là sur le palier du galetas, où ils se sont trouvés face à face avec un nègre. Celui-ci, très agile, a échappé aux efforts de ces jeunes gens, en leur laissant des lambeaux de sa chemise. Le feu éteint, on s'est mis aussitôt à la recherche du coupable. La maison a été armée en un instant. Le nègre, ne pouvant gagner la rue, est parvenu, on ne sait comment, à s'introduire chez M. l'inspecteur ; c'est de là qu'on l'a vu bientôt ressortir avec le plus grand sang-froid.

» Il venait, après avoir changé d'habits, s'offrir avec un fanal pour chercher l'incendiaire, quand MM. de Cachard et Denizot, l'ayant reconnu, se sont jetés sur lui, et l'ont signalé comme le coupable ; il a été arrêté immédiatement. Après plusieurs dénégations, il a été forcé d'avouer. Ce nègre s'appelle *Jean* et appartient à l'atelier colonial. La visite de sa chambre a fait découvrir sa chemise, récemment déchirée. La justice informe.

» Plusieurs autres arrestations ont eu lieu. Parmi les personnes détenues on cite un matelot gravement compromis. Toute la nuit la ville a été en émoi. Les troupes de la garnison, la milice à pied et à cheval se sont constamment tenues sous les armes. Grâce à ce déploiement de surveillance, l'on n'a eu aucun malheur à déplorer.

— M. le colonel Eynard, aide de camp de M. le maréchal Bugeaud, repartira pour l'Algérie dans quelques jours. Il emportera avec lui le congé du maréchal, qui sera de retour en France dans cinq à six semaines. M. le maréchal Bugeaud, qui n'entend pas, par ce voyage, faire à l'Afrique un adieu définitif, pense sans doute que sa présence à Paris cet hiver est indispensable au succès de ses plans de colonisation.

— Il vient d'arriver à Paris deux sauvages du Brésil. Ils ont été présentés l'un et l'autre aux professeurs du Jardin-des-Plantes ; cette circonstance a donné lieu à quelques mauvaises plaisanteries ; on a dit, par exemple, qu'il était question d'établir au Muséum d'histoire naturelle une collection de sauvages vivants.

— Des nouvelles financières absorbent les feuilles espagnoles du 4. L'*Heraldo* annonce qu'enfin le ministère des finances a résolu la conversion des inscriptions de la dette flottante en titre 3 p. 100 au taux de 40. Les intéressés s'y résignent dans l'espoir du paiement de quelques semestres des intérêts du 3 p. 100.

Le directeur-gérant de la banque d'Isabelle II, M. S. Lopez, a adressé au commerce l'avis suivant :

## TRIBUNAUX.

Aujourd'hui, la cour d'assises a continué les débats de l'affaire de faux et d'escroquerie, imputés aux époux Marcenay. Dans un réquisitoire plein de force et de logique, M. l'avocat-général Gallon a flétri la conduite des deux associés dans le crime et la débauche. Me Dubréna a pris ensuite la parole pour Mme Marcenay. Le défenseur s'est surtout attaché à faire ressortir l'état de contrainte et de dépendance où s'était trouvée sa cliente, mariée à un soldat d'un caractère rude et plein d'énergie. Il a trouvé quelques paroles pleines d'une chaleureuse émotion, pour invoquer à la fois la justice et l'humanité du jury. L'arrêt ne sera rendu que demain. Nous le rapporterons.

## VARIÉTÉS.

### Fourier.

Il y eut un homme qui voyant les maux sans nombre de l'espèce humaine, en fut vivement touché.

Cet homme était plein de foi en Dieu et en la divine Providence. Il ne doutait pas que, s'il existait pour l'homme un moyen d'être heureux sur la terre, Dieu n'eût pris le soin paternel de le révéler à sa créature.

Il se dit donc :

« La volonté de Dieu doit être, dans tous les instants, signifiée à chacun de nous ; car, sans cela, comment chacun de nous saurait-il quelle est cette volonté, afin d'y pouvoir conformer sa conduite ?

» Cette volonté de Dieu est bien certainement que nous soyons **HEUREUX TOUS**, tant que nous sommes : supposer le contraire serait faire injure à Dieu.

» Pour savoir quelle est la volonté de Dieu à l'égard des hommes, il faut donc rechercher *ce qui ferait le bonheur de toute la race humaine, hommes, femmes, enfants* ; en d'autres termes, rechercher **CE QUE TOUS DÉSIRENT**, hommes, femmes, enfants, car on ne peut être heureux que par l'accomplissement de ce qu'on désire.

» Ainsi les désirs de tous et de chacun peuvent être pris pour l'expression de la volonté de Dieu par rapport à tous et à chacun.

» Mais, — se dit cet homme profondément religieux, — ces désirs étant l'expression de la volonté de Dieu, ils ne sauraient être contradictoires entre eux ; et s'ils l'ont paru jusqu'ici, ne serait-ce point parce que la synthèse de ces désirs n'a pas été régulièrement faite, […] avaient semblé jusque-là choses informes et tout-à-fait incompatibles avec les conditions de l'ordre dans le monde social, apparurent tout-à-coup comme autant de facettes artistement taillées pour s'adapter les unes aux autres, et refléter ensemble toutes les harmonies du monde matériel.

Ainsi, par une conception du génie fut justifiée la Providence, et réhabilitée la nature humaine, son plus bel ouvrage, toutes deux si indignement calomniées par la fausse sagesse des hommes, toutes deux si long-temps et si cruellement insultées par nos institutions sociales.

Et, grâce à **FOURIER**, nous pouvons nous écrier enfin, sans qu'aucun murmure du cœur ou de la raison proteste contre les paroles de notre bouche :

Gloire et reconnaissance à Dieu, souverainement bon, souverainement juste !

Paix et satisfaction à l'homme fait à l'image de Dieu !

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 9 OCTOBRE.

**DAVID**, ébéniste, marchand de meubles, rue St-Nicolas-St-Antoine, 12. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

**GÉRARDIN**, fruitier, rue Mandar, 13. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Évêque, 28.

**THOMAS**, ancien restaurateur, rue St-Honoré, 82, demeurant à Montmartre, rue des Moulins, 13. Juge commissaire, M. Selles; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

## Bourse du 10 octobre 1844.

De fortes ventes, que l'on s'accorde à attribuer à une maison qui n'a pas figuré parmi les adjudicataires des nouveaux chemins de fer, ont comprimé la hausse de la rente; elles n'ont pu toutefois produire qu'une légère baisse de 15 c. sur le 3 0|0, mais le 5 0|0 en a été fortement affecté, et reste à 40 c. moins bien qu'hier.

En revanche, les chemins de fer ont été en grande faveur dès l'ouverture de la Bourse, et, bien qu'ils aient été un peu plus faibles à la fin, il reste encore en résultat une hausse de 2 fr. 50 à 5 fr. sur toutes les lignes.

Il s'est traité hors du parquet du Vierzon à 690, et des Bordeaux à 585; mais l'un et l'autre étaient offerts à 5 ou 10 fr. de moins à la fin de la Bourse.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CHEM. Marseill. | 772 50 | 771 25 | H. 6 25 | — 771 25, 772 50. | | H. 2 50 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | | H. 3 75 |
| | | | | | | » » |

| LONDRES, 8 OCT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol.... 100 5\|8 3\|4. | Av..... 82 25. | 3 0\|0 f. p. 82 30, 82 20 d. 50. |
| Esp. act... 23 1\|2. | Ap.....82 07 1\|2. | F. p. 82 35, 82 40 d. un. |
| Portug..... 50 1\|2. | | 82 80, 60 d. 50. |
| Mexic...... 34 1\|2. | Rep fin c. F. pr. | Orléans, 1020, 1015 d. 10 |
| Brésil...... | 3 0\|0, pair. 12 1\|2 | au 31 oct. |
| 5 0\|0 holl. 98 1\|4. | 5 0\|0, 10 à 5. | Strasb. 273 75, 272 50 d. |
| 2 1\|2 do... 62 1\|2. | Bons du Trésor. | 10, 31 oct. |
| Rouen..... 38 7\|8 39. | | |
| Orléans.... | | |

**MARCHANDISES.** — **HUILE** de colza disponible, 79,50 à 80,90; courant du mois, 81,00 à 81,50 : 2 derniers mois, 81,50 à 82,00; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 84,50.

**LILLE** — Colza, 73,25. — Œillette rousse, 72,50. — Lin, 70,50. — Voitures, 5,75.

**ESPRIT** 3\|6. — Disponible, 85,00 à 87,00; courant du mois, sans cours; 2 derniers mois, 70,00 à 72,00; 8 premiers mois 1845, 68,00 à 70,00.

**SAVON.** — Disponible 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 11 octobre.

7 h. 1\|2 **OPÉRA.** — Richard en Palestine.
7 h. 1\|4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Andromaque. Roman d'une heure.
7 h. 1\|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Ste-Cécile.
7 h. 1\|2 **ITALIENS.** —
7 h. 1\|2 **ODÉON.** — Comtesse d'Altemberg. La Ciguë.
7 h. 3\|4 **VAUDEVILLE.** — Humoriste. Follette. Rambouillet. Turlurette.
6 h. 1\|2 **VARIÉTÉS.** — Une Chaîne. L'Épicier. Enfants de tr. Les Anglais.
6 h. 1\|2 **PALAIS-ROYAL.** — Florina. Paris Oncle. Clémentine. Chansons.
6 h. 1\|2 **GYMNASE.** — 1re de Babiole et Joblot.
6 h. 1\|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César. Calypso. La Muette.
6 h. 1\|2 **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. 1\|2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3\|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1\|2 **COMTE.** — Tout pour mon père. Bal masqué. Polka.
5 h. 1\|2 **FOLIES.** — La Course. Malborough. Maître Maçon.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Récolte des pommes de terre.* — Les différentes récoltes, dans notre arrondissement, ont été abondantes et d'excellente qualité ; celle des pommes de terre qui se termine en ce moment, présente un produit vraiment extraordinaire. Le prix moyen des pommes de terre, qui avait été l'an dernier de 2 fr. la quarte, ou les trois décalitres, est cette année de 60 centimes, c'est-à-dire moins du tiers. On en peut conclure que le produit a été triplé dans cette récolte ; en outre la qualité en est excellente. (*Impartial du Rhin.*)

*Suppression du ban des vendanges.* — On lit dans le *Journal de la Meuse* ;

« Encore une ville qui vient de supprimer la vieille coutume féodale du ban de vendange. A l'imitation de Bar-le-Duc, de Besançon, etc., l'administration municipale de Colmar vient de décider que chacun serait libre de vendanger lorsqu'il le jugerait à propos. Nous ne cesserons de demander l'abolition générale de cette servitude comme condition nécessaire pour arriver à l'amélioration de nos vins. »

*Boucherie.* — La viande de boucherie est maintenue à Caen, par le boucher, au prix maximum de 1,10 le kil., et on prétend, dit le *Haro*, que cet état de chose provient d'un traité qui lierait les bouchers entre eux. Si ce fait de coalition était exact, l'administration encourrait une grave responsabilité en ne le réprimant pas, car elle en a les moyens. Le journal que nous citons propose dans ce but de substituer l'entrée au poids à l'entrée par tête.

*Produits du Midi.* — On écrit de Grasse, 3 octobre :

« Après une longue sécheresse, nous avons eu un temps pluvieux qui a détruit une bonne partie des figues, et favorisera singulièrement le ravage du ver qui s'attaque à nos olives ; déjà l'on ne compte plus sur les huiles comestibles dans les arrondissements de Grasse et de Draguignan; l'on ne se rappelle pas avoir vu de si nombreuses piqûres; l'on craint même de ne pouvoir produire des huiles à fabriquer.

« La vendange est commencée depuis quelques jours ; nous avons lieu d'être peu satisfaits du produit de notre récolte, qui sera des plus médiocres.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 9 Octobre. | | | | 10 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 836 q. | 36 k. | | Arrivages | 1336 q. | 09 k. | |
| Ventes | 720 | 63 | | Ventes | 2399 | 02 | |
| Restant | 11186 | 95 | | Restant | 13194 | 01 | |
| Cours moyen | | 35,36 | | Cours moyen | | 35,78 | |
| Cours-taxe | | 34,99 | | Cours-taxe | | 35,45 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 28q. | 26k. | 48,40 à 51,00 | Gr. | 6 q. | 28k. | 38,20 à 54,45 |
| 1re | 359 | 53 | 33,00 à 37,55 | 1re | 922 | 18 | 33,00 à 37,35 |
| 2e | 246 | 49 | 31,35 à 31,70 | 2e | 416 | 31 | 31,85 à 34,70 |
| 3e | 03 | 14 | 28,63 à 00,00 | 3e | 3 | 07 | 26,75 à 27,40 |
| 4e | 01 | 57 | 21,65 à 00,00 | 4e | 263 | 99 | 19,90 à 25,15 |
| Al. | 78 | 50 | 33 40 à 34 40 | Al. | 551 | 07 | 21,00 à 37,25 |

Les ventes ont pris de l'activité et, par suite des efforts de la spéculation pour maintenir la hausse, le cours se maintiendra très probablement pour la taxe de quinzaine.

### Issues.

Les issues sont recherchées quant aux remoulages, et ont obtenu faveur de 25 c. sur le son. — Son 6,50 à 7,00 les 325 litres. — Moulure 8,25 à 9,00 les 350 litres. — Recoupette 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage 18,00 à 19,50, suivant qualité.

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS**, halle du 9 octobre. — *Cours officiel.* Froment 1re 17,66; 2e 19,35. — Seigle 11,35. Sarrazin 9,35. — Avoine 7,35 à 8,40. — *Cours commercial.* — Blés, bonne tenue, s'il n'y a hausse, on peut signaler au moins une grande fermeté. Choix 116 à 118 kil. 29,50 à 30,50 l'hect. 1\|2. — Montereau 115 kil. 29,00. — Picardie 115 kil. 28,50 à 29,00. — Inférieur 106 à 108 kil. 25,50 à 26,50. — Seigles. Cet article semble vouloir prendre quelque activité. Des demandes du midi de la France venues sur notre place font supposer que pendant quelque temps, du moins, ce grain maintiendra son prix. 110 à 112 kil. 15,00 à 15,50. — Orges. Toujours fort peu d'arrivages. 92 à 93 kil. 15,00 à 15,50 et 16,00, suivant propriété. — Avoines. Fermeté, peu d'offres de ventes à livrer. 150 kil. 25,00 à 25,50 les 3 hectolitres; 145 kil. 24,00 à 24,50 et 25,75; 140 kil. 23,00 à 23,50. L'avoine vieille obtient 50 c. de faveur.

**NANGIS**, 9 octobre. — Froment 18,65. — Avoine 6,45.

**HOUDAN**, 9 octobre. — Froment 1re 20,00 à 20,67; 2e 16,67 à 19,33. — Méteil 18,00 à 18,67. — Seigle 12,67 à 13,33. — Avoine 6,50 à 7,00. Marché fort, vente difficile. Beaucoup de blé pour semence, de 22,00 à 23,33. L'avoine était rare et s'est vendue facilement.

**ROYE**, 7 octobre. — Froment 1re 17,00 à 18,00; 2e 16,00 à 16,75; 3e 15,00. Marché bien approvisionné.

**ARRAS**, 9 octobre. — Froment blanc 18,00 à 20,00; do roux 15,25 à 19,00. — Seigle 10,50 à 11,50. — Escourgeon 10,00 à 12,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

Le marché étant peu fourni en blés, la vente s'est effectuée lentement, sans changement dans les prix ; les autres farineux peu communs se maintiennent bien.

**BERGUES**, 7 octobre. — Froment roux 1re 20,26; froment blanc 19,00; froment 3e 17,83. Seigle 22,93. — Orge nouvelle 12,49. — Avoine 6,03.

L'approvisionnement du marché de ce jour a été à peu près le même que celui du marché précédent. Le blé a haussé de 4 cent. à l'hect.; l'orge de 78 c.; l'avoine de 9 c. Le seigle a baissé de 24 c.

**ST-LAURENT**, 5 octobre. — Froment 1re 17,65; 2e 16,75; 3e 16,00. — Seigle 10,00 à 11,30. — Méteil 11,30 à 12,00. — Orge 10,00 à 10,65. — Sarrazin 8,65 à 11,15. — Avoine 6,00 à 6,65.

**NANTES**, 5 oct. — Froment 1re 19,58; 2e 19,21; 3e 18,18. — Prix moyen 18,34. — Seigle 12,34. — Orge 11,00. — Sarrazin 8,80. — Maïs 10,15. — Avoine nouv. 7,60.

**BORDEAUX**, 8 oct. — Point de variation sensible à signaler dans le cours des grains; les froments sont toujours cotés de 20 à 21 fr. les 80 k.

Les farines seules ont subi une légère baisse de 50 c. qui a provoqué le 1er de ce mois sur le prix du pain une diminution de 62 c. 1\|2 pour 50 k.

**TOULOUSE.** — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75. — Seigle 13,00. — Maïs 12,00. — Orge 11,00. — Avoine 8,50.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 19 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2309 | 2109 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 90 |
| Vaches.... | 65 | 64 | 1 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 698 | 688 | 9 | 1 49 | 1 30 | 1 » |
| Moutons.. | 9009 | 7848 | 1144 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

**NANGIS**, 9 oct. — 396 veaux 1,30-1,00. — 36 bœufs 1,20-1,00. — 4 vaches 1,00-0,80.

### Viande abattue.

**TOULOUSE**, 7 oct. — Bœuf 0,95. — Veau 1,20. — Mouton 1,10. — Vache 0,70.

### ADJUDICATIONS.

Le 19 octobre, à Cherbourg, bois à brûler, fagots, viande fraîche, rations de journalier à la Hougue et à Barfleur.

— Le 28 octobre, à Toulon, fourniture suivante, savoir :

Morue nouvelle, 15,000 kil.; fromage de Hollande, 10,000 kil.; pois de la dernière récolte, 150,000 kil.; fèves, id., 300,000 kil.; fayols id., 150,000 kil.; sucre, 10,000 kil.; café, 10,000 kil. à la marine.


# LES CLASSIQUES DE LA TABLE,

Petite Bibliothèque des écrits les plus distingués publiés à Paris sur la vie élégante et la gastronomie; 2e ÉDITION, 1 beau vol. in-8° compact, 14 charmants portraits sur acier; caricatures sur bois, acier, vignettes, eaux fortes. Ordin., 12 fr.; papier bistré, 15 fr.; Chine, 20 fr. Les compositions sont d'Alfred Johannot, Carle Vernet, Isabey, Grenier, Mazois, Debucourt; les portraits du prince de Talleyrand, par M. A. Scheffer; de Carle Vernet, par Paul Delaroche, gravé par Henriquel Dupont; Carême, d'après Steuben. Paris, au dépôt de la librairie, rue Thérèse, 11; chez MARTINON, rue du Coq-St-Honoré, 4; TRESSE, gal. de Chartres, 3.

Troisième édition. — **LE CHASSEUR AU CHIEN D'ARRET**, par ELZÉAR BLAZE. Les habitudes, les ruses du gibier; l'art de le chercher, de le tirer; choix des armes; l'éducation des chiens, leurs maladies. 1 volume in-8o. — Prix : 7 fr. 50 c.

**LE CHASSEUR AU CHIEN COURANT**, par ELZÉAR BLAZE. Les habitudes, les ruses des bêtes; l'art de les guetter, de les détourner, de les tirer ou de les prendre; l'éducation du limier, des chiens courants, leurs maladies, etc. 2 volumes in-8o. — Prix : 15 fr.

**LE CHASSEUR AU FILET**, ou la Chasse des Dames, par ELZÉAR BLAZE. Habitudes, ruses des petits oiseaux; l'art de les prendre, de les nourrir, de les faire chanter en toute saison; la manière de les engraisser, de les tuer. 1 vol. in-8° avec planch. — Prix : 7 fr. 50 c.

**LE CHASSEUR CONTEUR**, ou les Chroniques de la Chasse, par ELZÉAR BLAZE, contenant des histoires, des contes, des anecdotes, et par-ci par-là quelques hableries sur la chasse, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. 1 volume in-8°. — Prix : 7 fr. 50 c.

**Paris, chez TRESSE, galerie de Chartres, 2, Palais-Royal; au Dépôt de Librairie, rue Thérèse, 11. — On y trouve les Ouvrages sur la Cuisine de CARÊME; le Conservateur, 5e édition, par APPERT; le Dictionnaire des Substances alimentaires, traité des entrées chaudes, entremets, par PLUMEREY.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

**MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,**

**Par CHARLES FOURIER.**

Une feuille grand in-8o. — Paris, 1827. — Prix : 50 centimes.

# PAPIERS PLISSÉS, TORSADE, COINS RONDS

**ET AUTRES. — ENVELOPPES ASSORTIES A TOUS CES PAPIERS. — BOITES GARNIES** de toutes ces jolies fantaisies que **MARION** sait si bien ordonner, et dont seul à Paris il possède le plus bel assortiment. Maintenant que l'on ne peut s'exempter d'une grande recherche dans le choix de ses papiers pour la correspondance, les **MAGASINS DE LA CITÉ BERGÈRE, 14**, sont devenus le rendez-vous obligé de la haute fashion. On y trouvera pour le **JOUR DE L'AN** tout ce que l'art du papetier peut créer de merveilleuses fantaisies. Le papier **FEUILLES DE ROSES** est toujours ce qu'il y a de plus distingué pour les papiers unis.

**SERRE-BRAS LEPERDRIEL**
**A PLAQUE ET SANS PLAQUE,**
Elastiques et ne blessant jamais.
**FAUB. MONTMARTRE, 78.**



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

« Après avoir, en d'autres temps, trouvé un refuge et l'hospitalité sur » votre sol généreux, je suis heureux d'avoir aujourd'hui une occasion » d'exprimer tous les sentiments de mon cœur. L'année dernière, sa majesté la reine m'a gracieusement fait une visite qui a été pour moi une » bien grande preuve d'amitié. Cet acte de courtoisie a, j'en suis sûr, » beaucoup contribué à fortifier l'amitié qui subsiste entre les deux pays, » et qui existe dans le cœur des deux souverains.

» Mon désir a toujours été d'entretenir une bonne et sincère intelligence entre mon pays et le vôtre. Quand je recevais autrefois votre hospitalité, je déplorais la guerre que se faisaient malheureusement les » deux nations, et toujours mon intention a été de cultiver de bonnes » relations entre nos deux pays. Naturellement je sentais que mon premier intérêt, mon premier devoir étaient pour ma patrie, mais je désirais profondément que nos deux pays fussent en paix l'un avec l'autre. Je pensais et je pense encore que le plus grand intérêt des deux » nations, comme celui du genre humain, est la paix ; que, sans la paix, » il ne peut y avoir de prospérité véritable, pas plus pour nous que pour » nos voisins ; qu'il ne devrait point exister de jalousies nationales, et » que si elles ne peuvent être entièrement détruites, nous devrions » du moins toujours travailler à y mettre un terme.

» Tel a toujours été mon but ; et je regarde aujourd'hui comme une » bonne fortune de pouvoir visiter de nouveau vos rivages, et exprimer » à sa majesté la reine et mon affection sincère et ma gratitude pour » toutes les marques d'amitié qu'elle m'a données. Je suis heureux aussi » d'avoir cette occasion de vous exprimer combien je suis charmé de » cette adresse et de la bonne réception qui m'est faite en Angleterre ; » l'impression ne s'en effacera jamais de mon cœur.

» Puissions-nous, messieurs, vivre long-temps, pour jouir des bienfaits » de la paix! La cultiver et la maintenir, tel est mon désir, tel est le but » de mes efforts, et, vous pouvez en être sûrs, je serai dans cette œuvre » chaudement secondé par mon pays lui-même. »

Le but supérieur où doit tendre l'humanité, c'est l'organisation de la paix dans le monde et l'association des peuples. Nous ne pouvons donc que féliciter le roi des Français lorsqu'il proclame devant le monde son vif amour pour la paix. S. M. n'a pas, sans doute, à exposer en public les moyens politiques de son gouvernement pour atteindre le grand but de l'accord des nations. A la parole du roi donc notre hommage.

Malheureusement, nous craignons que les actes de son gouvernement ne rendent sa parole vaine ; nous craignons que la politique incertaine, timide et maladroite de la France n'ait pour résultat, soit de compromettre la paix en Europe, soit de diminuer l'influence et la grandeur de la France. L'acte des fortifications nous a compromis auprès de nos alliés naturels, les Etats de l'Europe centrale; aujourd'hui, le traité baclé, misérable du Maroc, nous déconsidère aux yeux du monde entier. Les caresses et les applaudissements de l'aristocratie anglaise, à qui nous avons fait tant de péni-

## Esclavage des blancs au Maroc.

On ne saurait assez le dire : autant a été glorieuse pour notre pays la conduite de la flotte et de l'armée dans l'affaire du Maroc, autant a été misérable et honteuse la conduite du ministère. Ce traité, qu'on n'osait pas soi-même livrer au grand jour, et qui n'y est arrivé que d'une manière détournée, probablement par quelque indiscrétion d'un agent subalterne, ce traité sera l'un des stigmates de la politique actuelle, politique aussi peu justifiable au point de vue de l'intérêt humanitaire qu'à celui de l'intérêt national.

Si grande était la hâte de notre gouvernement d'en avoir fini avec cette affaire du Maroc qui excitait les inquiétudes du cabinet de St-James, qu'alors que sous le coup des journées de l'Isly et de Mogador, l'empereur Abderrahman était prêt à accepter toutes les conditions qu'il nous eût plu de lui imposer, on n'a pas même eu l'idée de stipuler quoi que ce fût en faveur de la civilisation et de l'humanité. Il y avait là cependant un devoir sacré à remplir; car ce pays du Maroc, le plus arriéré, le plus fanatique de tous ceux que la loi de l'islam retient dans l'état de barbarie, cache encore des atrocités qu'il est de l'honneur des puissances chrétiennes de faire cesser sur tous les points du globe. Oui, des blancs, des chrétiens subissent encore aujourd'hui au Maroc toutes les rigueurs de l'esclavage, « ni plus ni » moins, — dit M. Xavier Durrieu qui nous révèle ce fait d'après don Serafin Calderon, écrivain espagnol et député aux Cortès —, « ni plus ni moins qu'à l'époque où les forbans de l'Afrique venaient » croiser à la vue de nos ports, et où les laboureurs d'Andalousie » se réfugiaient précipitamment dans les villes en criant : Les » Maures à la côte (*hay Moros en la costa!*)

L'article de la *Revue des Deux-Mondes*, auquel nous empruntons ces lignes, donne sur un fait si honteux pour la politique européenne, des détails qu'on ne peut lire qu'avec un sentiment d'indignation et de mépris pour la diplomatie sans cœur qui vient de signer le traité du Maroc en ne tenant nul compte de la position des malheureux dont elle pouvait d'un mot briser les fers.

« C'est dans le midi du Maroc, dit la *Revue*, dans les districts confinant au désert, que subsiste l'esclavage des chrétiens ; on pourrait dire que cet esclavage se recrute de la façon la plus régulière au sud de Mogador, à une distance de cinq ou six jours de marche tout au plus. Les malheureux qui le subissent sont pour la plupart des marins naufragés, des pêcheurs de l'archipel des Canaries. Le nombre des captifs? il est tout-à-fait impossible qu'on le sache : les points les plus rapprochés de Mogador, Wadnoen et Lous, par exemple, étaient pour l'Europe entière un livre complètement fermé. C'est un devoir de religion scrupuleusement observé par les habitants de ce pays, de ne point laisser pénétrer jusqu'à eux les chrétiens, bien qu'ils viennent eux-mêmes trafiquer jusqu'à Mogador. Le peu qu'on sait des chrétiens qu'ils ont réduits en esclavage, on n'a pu l'apprendre

[illegible]

Vous qui avez fait mentir cet augure, ou plutôt cette promesse sacrée, auteurs du traité du 10 septembre, vous avez imprimé une tache au drapeau de la France; vous avez forfait à l'honneur du pays en abandonnant un devoir de justice et d'humanité que les circonstances vous rendaient si facile. Permis à vous d'imposer au pays les frais d'une guerre juste et provoquée dont il pouvait s'indemniser; permis à vous de déclarer *la France assez riche pour payer sa gloire*, si vous trouvez des chambres assez bénévoles pour se payer d'un semblable sophisme : vis-à-vis de la chrétienté, vis-à-vis de la civilisation, vis-à-vis du monde, il vous restera toujours à vous laver d'une félonie. Entre vos mains la providence avait remis le sort de pauvres captifs opprimés, torturés chez les Maures: captivité, oppression, torture, tout subsiste ; vous n'avez rien fait pour alléger leurs maux, pour les rendre à la liberté, à leur patrie, à leurs familles. Venez donc ensuite proclamer avec ostentation vos grands principes de philanthropie universelle.

M. Guizot, on peut s'en souvenir, dans une des discussions relatives à nos établissements de l'Océanie, parlait, en termes magnifiques, d'une généreuse émulation entre la France et l'Angleterre pour répandre sur le monde, avec la lumière du christianisme, les influences civilisatrices diverses dont l'Europe est le foyer; pour faire pénétrer dans toutes les contrées du globe, pour faire partout triompher graduellement les grands principes de la justice et du respect de l'humanité. Est-ce en agissant comme il vient de le faire vis-à-vis du Maroc que M. Guizot entend pratiquer cette émulation?

L'Angleterre s'enorgueillit d'avoir pris l'initiative de l'affranchissement des noirs ; dans le but ou du moins sous le prétexte de généraliser cette mesure, il n'est sorte d'efforts que n'ait faits le gouvernement britannique : le droit de visite est le résultat capital de ces efforts. Comment se fait-il que ce même gouvernement, non seulement ferme les yeux sur l'esclavage des blancs dans le Maroc, mais encore prenne sous sa protection spéciale l'Etat barbare qui maintient cette monstruosité, ou, pour parler plus exactement fasse obstacle à ce que les éléments civilisateurs y soient introduits dans l'intérêt même des populations musulmanes?

## Affaire de Taïti.

Les journaux anglais font grand bruit d'une prétendue insulte qui aurait été faite à un officier anglais par le commandant des forces françaises à Taïti. Voici le fait raconté par le *Morning-Post* :

« Il paraît que le *Hasard*, commandant Bell, à son passage des îles Sandwich à Sydney, reçut des instructions de l'amiral Thomas, commandant le vaisseau *Dublin*, pour toucher à Taïti avec des dépêches pour le consul anglais en service actif. ***En même temps, le capitaine Bell fut spécialement chargé par l'amiral de ne pas reconnaître l'autorité***

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Troisième partie.

#### XXXVI. — LA BARBARA.

Nous avons vu que Fabio avait dû se travestir en villageois après sa délivrance, et nous l'avons laissé au couvent de la Madone de Trapani, au moment où il partait pour le mystérieux rendez-vous qu'on lui avait donné au temple de Ségeste. Il portait une jaquette de gros drap, serrée à la taille par une ceinture de cuir, et une cape brune en guise de manteau. Un chapeau à larges ailes était rabattu sur ses yeux et achevait de le rendre méconnaissable. L'escopette classique pendait à sa selle. Comme si son cheval se fût par instinct conformé à la circonstance, il avait perdu son allure militaire sous ses harnais rustiques et marchait la tête et l'oreille basses. Fabio ne le pressait ni de l'éperon ni de la voix et le laissait aller à sa fantaisie.

Surpris bientôt par la nuit, il traversa au milieu des ténèbres et sans faire une seule rencontre les grandes solitudes et les grands pâturages qui séparent le mont Eryx des ruines de Ségeste. L'obscurité l'empêchait de rien distinguer, mais il eût fait jour qu'il n'en aurait pas vu davantage, tant sa préoccupation était profonde. Son corps seul voyageait ; son âme était restée à Trapani dans la prison où Rafaella était enfermée pour lui. Quelle nuit ! quel séjour pour une femme comme elle ! Tant de courage et de dévouement pénétrait Fabio d'une gratitude ardente, infinie. Comment acquitter une semblable dette? Il se disait avec tristesse qu'il n'y parviendrait jamais. Son amour alors égalait sa reconnaissance ; il n'aspirait plus en ce moment qu'à sortir des complications de sa vie et à triompher des difficultés de sa carrière pour offrir à Rafaella un cœur et une existence dignes d'elles. Mais que ce terme était loin de lui ! Au lieu de se simplifier, sa vie se compliquait au contraire tous les jours davantage, et, quant à sa carrière, fugitif, contumace, avait-il une carrière?

Si enclins que soient les hommes à se dissimuler leurs revers ou du moins à les atténuer, il ne cherchait pas à se tromper lui-même et se sentait humilié de sa triste campagne. Etait-ce là ce qu'il avait promis à Rafaella? et cette haute destinée qu'il s'était vanté d'accomplir? Son ambition déçue le ramena brusquement et violemment à la reine, dont il avait si mal rempli les instructions et si mal payé la confiance ; mais il éloigna de lui cette image, ne voulant se laisser distraire par rien de celle qui en ce moment remplissait son cœur.

La nuit et sa rêverie étaient si profondes qu'il aurait pu passer au pied du temple de Ségeste sans l'apercevoir; mais ses yeux s'étaient par degrés accoutumés à l'obscurité, et les ayant levés par hasard il vit une forme carrée qui lui interceptait les étoiles; c'était le temple. Pour la première fois depuis Trapani, il fit sentir la bride à son cheval, et, le dirigeant du côté des ruines, il gravit lentement la colline couronnée par elles. En approchant, il distingua les colonnes qui se dessinaient comme autant de lignes noires sur le firmament étoilé. Enfin il arriva.

Vu à cette heure, le monument avait quelque chose de plus monumental et aussi de plus mystérieux. Les ravins qui l'environnent et dont l'œil n'atteignait pas le fond avaient l'air d'incommensurables abîmes et les montagnes d'alentour se dressaient à l'horizon comme des monstres gigantesques. Rien ne troublait le silence universel : la brise nocturne passait sans bruit sur les rares arbustes et les hautes herbes de la colline ; à peine entendait-on de loin en loin le cri d'un insecte ou le frôlement d'un reptile. Un petit-duc s'étant venu poser sur le fronton du temple remplit quelque temps l'espace de son cri plaintif, puis il se tut et prit sa volée pour aller gémir plus loin. Fabio mit pied à terre et, s'armant à tout hasard du fusil accroché à sa selle, il se promena patiemment sous le sombre portique en attendant les directions qu'on lui avait promises.

La faction fut longue et il était bien près de perdre patience, lorsque les pas ou plutôt le souffle haletant d'un cheval qui gravissait péniblement la colline attira son attention et bientôt après un cavalier enveloppé tout entier dans un vaste manteau, mit pied à terre au pied du monument. Au même instant, Fabio s'entendit appeler par son nom, et s'avança résolument vers l'inconnu.

— C'est sans doute vous que j'attends? lui dit-il en l'abordant.

— Vous êtes donc le capitaine Fabio?

— Moi-même, et vous?

— Ne me reconnaissez-vous pas?

— Ou je m'abuse ou vous êtes le comte Allégroni.

— Vous avez deviné juste, je suis Allégroni...

— Mes pressentiments ne me trompaient donc point ; c'est vous dont l'œil et le bras amis veillaient sur moi pendant ma captivité. Vous êtes ma providence, mon créancier...

— Mais j'ai le regret de n'être pas votre libérateur. On a pris les devants sur moi.

— Je ne vous en dois pas moins une vive et sincère reconnaissance.

— Vous ne me devez rien. Ne vous ai-je pas dit que vous m'aviez rappelé mon fils? A ce titre je veux être votre père. Je ne vous demande qu'une chose en échange, c'est que vous m'aidiez à le venger en vengeant notre Sicile et vous-même.

— Je vous l'ai juré, monsieur le comte, et, depuis mon serment, les Anglais ont acquis de nouveaux titres à ma haine. Ils n'en avaient pas besoin, vous le savez, pour qu'elle égalât la vôtre, si même elle ne la surpasse.

— La surpasser! s'écria le comte avec un cri sauvage, c'est impossible. Au surplus, nous ne sommes pas venus ici pour faire assaut de haine, mais de prudence. Avant de nous venger, il faut vous cacher et vous bien cacher.

— Mais où?

— Voilà la question, et je crois l'avoir résolue. Ceci exige quelques préliminaires; allons à ma métairie de Barbara, nous y serons mieux et plus en sûreté qu'ici pour causer confidentiellement. Elle n'est qu'à deux pas.

Ils remontèrent à cheval et furent bientôt rendus à la métairie, située à un mille de là tout au plus, au penchant d'un côteau qui jouissait de la même vue que celui de Ségeste, avec le temple de plus en perspective; ce n'était qu'une maison rustique, presque une cabane, assez mal tenue par un métayer plus occupé à braconner qu'à labourer. Pour une heure passée à la charrue, Rosario — c'était son nom —, en passait dix le fusil à la main ; la besogne n'en allait pas mieux ; mais il rachetait son inaptitude agricole par un dévouement sans bornes à la personne du comte Allégroni, qu'il payait en gibier à défaut d'argent. Le comte était assez riche pour se contenter de ce paiement ; la Barbara n'était pour lui qu'une bague au doigt ; et d'ailleurs, en sa qualité de grand seigneur sicilien, il laissait aller ses affaires à la débandade, et en sa qualité de grand conspirateur, il préférait de beaucoup à un métayer exact et rangé un braconnier entreprenant, audacieux, et prêt à tout pour son service, dût-il lui remettre éternellement l'arriéré de ses fermages et lui payer encore par-dessus le marché sa poudre et ses balles.

— Debout, Rosario! cria le comte en frappant à la porte de la métairie, et *fais* ton caniche.

Le chien se tut de lui-même en reconnaissant la voix du comte, et son maître parut bientôt une lampe à la main; car, quoique l'aube s'annonçât par une lueur blanchâtre à l'Orient, il faisait encore nuit. Rosario était un grand et vigoureux gaillard, taillé en Hercule, jeune encore, dont la physionomie sanguine exprimait les passions violentes et la prédominance des instincts sur les facultés réflectives.

— Par la Madone de Trapani! dit-il en ouvrant la porte; votre excellence est matinale ; si je n'avais pas reconnu votre voix j'aurais pu me croire visité par quelque comitive...

— Ou débauché par quelque camarade pour aller braconner sur les terres du prochain.

— Que voulez-vous, excellence, il faut bien se donner parfois du bon temps. On se perdrait tout-à-fait la main, sans parler du coup d'œil, si l'on n'échangeait de loin en loin le manche de la charrue contre un fusil.

— A ce compte, personne ne doit avoir la main plus sûre que toi ni le coup d'œil plus juste. Au fait j'en sais quelque chose, et si ma bourse en souffre, ma table ne s'en trouve pas plus mal.

Cet éloge du maître arracha un sourire de satisfaction au métayer qui fit tomber sur Fabio sa bonne humeur. Trompé par son costume rustique il le prit pour ce qu'il paraissait être :

— Holà! mon camarade, dit-il en lui frappant familièrement sur l'épaule au moment où il mettait pied à terre, si tu viens pour garder les troupeaux de la métairie, ils ne te donneront pas grand'peine : une vache et deux chèvres en font toute l'affaire ; il y a long-temps que le dernier de nos moutons a passé par la broche de la ménagère, et par malheur il

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6 et 7 octobre.

Le *Constitutionnel* publie aujourd'hui le rapport de M. le gouverneur Bruat sur l'affaire de Mahaéna, rapport inséré le 5 mai, dans l'*Océanie française*, journal fondé par M. Bruat à Taïti. Le ministère n'a pas encore donné de publicité aux documents qui lui sont parvenus. Voici les principaux passages du rapport de notre gouverneur.

« Je ne négligeai aucun moyen pour conserver la paix : des personnes influentes s'adressèrent aux chefs en leur faisant connaître que ceux qui avaient été cités à comparaître, n'avaient qu'à venir faire leur soumission à Papeiti pour être amnistiés. Ils parurent d'abord disposés à nous revenir ; les chefs de notre parti leur envoyèrent alors une députation qui fut bien accueillie ; mais la femme chef Teritoua, qui est toujours à la tête de l'opposition, finit par déclarer au nom de tous qu'elle n'acceptait aucun arrangement et que le rassemblement ne se dissoudrait pas. Les gens de Talarabou seuls parurent vouloir persister à séparer leur cause de celle des insurgés.

» *Les missionnaires anglais, avec mon autorisation, tentèrent une dernière démarche qui échoua encore complètement.*

» Il me fut dès-lors démontré qu'il était d'une nécessité absolue de profiter de la présence de *la Charte* pour frapper un coup qui pût prouver aux naturels que non seulement nous n'avions rien à craindre de leurs tentatives contre nos établissements, mais que nous pouvions les atteindre dans les positions qu'eux-mêmes avaient choisies et fortifiées. »

(Suivent les détails sur le débarquement, qui fut assez pénible. Il y avait 441 hommes, et sur la rade six bâtiments.)

« D'après les nombreux avis que j'avais reçus, je savais que les insurgés devaient concentrer leurs efforts dans les retranchements qu'ils avaient creusés, et qu'ils croyaient d'autant plus inexpugnables, qu'un millier d'hommes les garnissaient et les défendaient.

» Ces retranchements consistaient en trois fossés de 6 à 7 pieds de profondeur, creusés parallèlement à la mer sur une longueur de 1,800 mètres et défendus du feu des bâtiments par un glacis. Ils étaient recouverts par une toiture horizontale en *bourakau* (bois du pays) qui rendait les combattants invisibles, en leur donnant la facilité d'ajuster les assaillants, et de les atteindre à peu près à bout portant. Il est vrai que la position une fois tournée, la retraite devenait impossible.

» D'après ces données, je traçai ainsi mon plan d'attaque : M. Dollieul, avec la section de l'*Embuscade*, dut couvrir nos derrières ; M. Domezon devait s'emparer d'une crête qui dominait la hauteur où flottait le pavillon dont la section de voltigeurs, commandée par M. Martin, devait s'emparer. L'autre section devait alors nous rejoindre. M. Gout, lieutenant de vaisseau, avait ordre, avec la compagnie de l'Uranie, de tourner les redoutes, en plaçant ses hommes en tirailleurs, et le gros de la troupe, à la tête de laquelle se trouvait le commandant de Bréa, avec deux pièces d'artillerie, devait, en suivant la plage, aborder les retranchements par le flanc.

» Ces dispositions prises, M. le capitaine Nicolaï, qui a rempli près de moi, avec la plus grande distinction, les fonctions de capitaine d'état-major, porta à M. de Bréa, commandant les troupes, l'ordre de se porter en avant. A onze heures, le mouvement commença ; ce fut alors que le nommé Tavaï, petit chef de l'île, qui était à ma suite, fut enlever intrépidement aux yeux [de tous le pavillon ennemi, placé sur une hauteur escarpée, au milieu de l'assistance ; lorsque le nombre en devint considérable, M. de Carpegna s'est ac]quitté de ce soin avec zèle et dévouement....

» Cette victoire n'a pas été sans pertes douloureuses de notre côté : 15 morts dont 2 officiers, MM. de Nansouty, enseigne de vaisseau, et Seignette, sous-lieutenant d'artillerie, plus 51 blessés, dont 2 élèves, MM. Coloudre et Debry, témoignent de l'acharnement du combat.

» Tout le monde a fait son devoir ; mais plusieurs se sont fait remarquer d'une manière particulière. J'ai l'honneur, M. le ministre, de vous transmettre le rapport de M. le chef de bataillon de Bréa, commandant les troupes, qui me signale les plus méritants. Par la manière dont cet officier supérieur s'est conduit, son nom doit se trouver en tête du rapport. Je joins l'état de proposition d'avancement et de décorations, en priant votre excellence de les mettre sous les yeux de sa majesté, comme récompenses justement méritées.

Veuillez, etc.

Le gouverneur des établissements français de l'Océanie,
BRUAT. »

Nous remarquons avec plaisir, dans le rapport de M. Bruat, que les missionnaires anglais s'emploient activement à faire cesser les hostilités.

---

### Voyage du roi des Français.

La réponse que sa majesté a faite, en anglais, à l'adresse de Portsmouth, a causé un vif plaisir. Puis sa majesté a donné le chaleureux *shakehands* aux membres de la corporation, et, se mettant à causer familièrement avec eux, elle leur a prouvé qu'elle se rappelait parfaitement les divers quartiers de Portsmouth, depuis la première fois qu'elle les a visités, il y a quarante ans : elle a cité le Point, la Porte-de-Secours et l'hôtel de La Fontaine où elle a logé à cette époque. Sa majesté a aussi accueilli avec une noble franchise M. L. A. Vanderburgh, fils de l'agent consulaire français à Portsmouth qui a occupé cette place trente ans. M. L. A. Vanderburgh a été l'un des premiers à se rendre à bord du bâtiment royal, pour présenter ses hommages au roi. Un arc de triomphe, érigé à l'entrée du débarcadère du chemin de fer, portait l'inscription suivante : « *Louis-Philippe est le bien venu en Angleterre.* » Les milliers de bravos qui s'élevaient de tous côtés, sur le passage du roi, étaient l'expression vivante de ce muet hommage.

Un certain nombre de messieurs et de dames ont été admis dans l'enceinte de la station. Les dames étaient en avant, sur le côté qui faisait face au point de départ du convoi. La royale société a noblement répondu à leurs hourrahs. Le roi, surtout, semblait très sensible à ces éclatants témoignages d'une réception loyale et franche, et il le prouvait par ses gestes et ses paroles.

A Farnborough, on attendait impatiemment le convoi royal. L'étendard royal d'Angleterre et le drapeau tricolore de France, surmontés d'un bouquet de lauriers, étaient suspendus au dessus de l'entrée du charmant appartement construit tout exprès pour sa majesté.

Les charpentiers étaient activement occupés à terminer un pied-à-terre, [...] plus de deux [...] artistement [...] des candélabres d'or [...] la table. Etaient là réunis le roi Louis-Philippe, S. A. R. le duc de Montpensier, lady Charlotte Dundas, la comtesse Wratislaw, le comte et la comtesse Sainte-Aulaire, le duc de Wellington, le marquis d'Exeter, le comte de Liverpool, le comte Delawarr, le comte de Jersey, sir R. Peel, M. Guizot, l'amiral de Mackau, le comte de Jarnac, le général Athalin, le général de Rumigny, le colonel Dumas, le comte de Chabannes, le baron Fain, M. Fouquier, M. Pasquier, le vicomte Sydney et lord Charles Wellesley, écuyer, chargé d'accompagner le roi. (*Court-Circular.*)

Nous continuons à citer quelques extraits de la presse anglaise sur le voyage du roi :

*Sun.* — L'esprit qui domine dans les feuilles de l'opposition en France, au moment actuel, est destiné à répandre l'alarme et la terreur sur tous les points du continent d'Europe. Aucun évènement pacifique ne saurait contenter ces méchants écrivailleurs de libelles. Que leur importent les intérêts de l'humanité : qu'est-ce pour eux que le bien-être, le bonheur et la sécurité de leurs concitoyens ? Tandis que sous le règne de Louis-Philippe la France a grandi en puissance plus qu'à aucune autre époque, tandis que son commerce est trois fois plus florissant que sous Napoléon, et que la meilleure partie de sa population, employée aux jours de gloire, à tuer les Russes et les Prussiens, est occupée aujourd'hui aux arts de la paix, les forcenés, à la tête de la presse républicaine et carliste, voudraient revenir au vieux système des révolutions et des conquêtes, et jeter le monde dans toutes les péripéties d'une guerre civile, avec le vain espoir de détruire la dynastie d'Orléans et de se venger des Anglais. Tout ce qui est Anglais fait le désespoir de ce parti sauvage ; chevaux anglais, chiens anglais, hommes et femmes anglais, la reine d'Angleterre elle-même, sont autant de bêtes noires pour ces gens-là. Comme des êtres dépourvus de raison, ils se précipiteraient volontiers tête baissée dans un abîme. La visite amicale de leur roi au château de Windsor, leur fait jeter les hauts cris. — Or, nous le leur demandons, croyant nous adresser à des Français, à des hommes de cœur. Louis-Philippe pouvait-il décemment faire autrement ? La reine d'Angleterre bannissant l'étiquette des têtes couronnées, s'est jetée dans les bras de la France ; elle a, se fiant à la réputation de loyauté des Français et rendant toute justice à cette nation, elle a débarqué en France sans protection, et a été reçue par toutes les classes de la société avec le plus chaleureux enthousiasme.

Après avoir demandé compte à M. Thiers de son fol empressement à jeter le trouble et la confusion au sein des esprits, et après avoir vertement tancé le parti de la guerre, le *Sun* s'écrie :

« Quoi ! serions-nous revenus encore une fois à la sanglante époque de la révolution française ? Mais que gagneraient donc ces matamores à exciter la France contre l'Angleterre ? Peuvent-ils détruire notre commerce ou nos colonies ? Anéantiront-ils la marine anglaise, ou bien s'empareront-ils de notre île ? Envahiront-ils l'Indostan, ou bloqueront-ils l'Indus ? Ont-ils plus de chances de succès aujourd'hui qu'alors que Napoléon était

---

est mort sans héritier.

Fabio rit de la méprise et s'en applaudit, mais il pensa trahir sa condition véritable, en laissant au métayer le soin de conduire son cheval à l'écurie avec celui du comte Allégroni.

— Voilà un garçon qui ne se gêne pas, se dit Rosario en passant son bras dans la bride des chevaux. Patience ! puisque monsieur le comte le trouve bon, il a ses raisons pour cela. Suffit !...

Les abords de la métairie étaient plus que négligés : les instruments aratoires en fort petit nombre et en fort mauvais état gisaient pêle-mêle dans un coin de la cour, et des tas de pierres et d'immondices obstruaient partout le passage, sans compter les mares et le reste. L'œil du maître ne se sentait nulle part et ne brillait que par son absence. L'intérieur répondait au dehors : le désordre et la malpropreté régnaient dans toutes les parties de la maison : une seule pièce était un peu moins sale et moins nue que les autres ; c'est là qu'on recevait le comte et où lui-même reçut Fabio.

— En attendant mieux, lui dit-il, vous êtes ici en sûreté ; sous la garde de mon métayer, vous n'avez rien à craindre ; le drôle est un franc braconnier, mais il est d'une fidélité à toute épreuve ; vous pouvez vous fier à lui. Et d'ailleurs j'espère que vous ne resterez pas long-temps ici, non que je ne sois heureux de vous y offrir un asile, mais j'ai à vous en proposer un où vous pourrez en même temps vous cacher et vous venger.

— Ce serait si beau, monsieur le comte, que je n'ose y croire.

— Croyez-y ou plutôt écoutez-moi : vous m'avez demandé à Trapani, la veille du jour de votre arrestation, si la Confrérie des Nobles, dont je suis le Grand-Maître, n'avait pas des analogies, des relations quelconques avec l'ancienne Confrérie des Beati-Paoli, apprenez que les deux Confréries n'en font qu'une ; je vous l'aurais déjà dit, si votre emprisonnement ne m'avait empêché de vous initier à nos mystères, comme c'était mon intention. Je ne puis, pour le moment, je ne dois pas vous en découvrir davantage ; encore ne vous fais-je cette confidence que sous ma responsabilité personnelle et sous le sceau d'un secret inviolable. Vous voyez que ma confiance en vous est sans bornes. Contentez-vous aujourd'hui de cette demi-révélation : quand il en sera temps vous en saurez beaucoup plus ; sachez seulement qu'en attendant d'être un adepte en titre, vous êtes un adepte en esprit ; car, à l'heure qu'il est, la Confrérie n'a qu'un but, et ce but est le vôtre.

— Quoi ! s'écria Fabio, vous voulez, vous aussi, chasser les Anglais de Sicile ?

— Je veux les exterminer tous et venger du même coup ma patrie et mon fils égorgé sous mes yeux par ces barbares. Jamais représailles furent-elles plus légitimes ? Je serais le dernier des hommes, et comme père et comme citoyen, si j'endormais dans un lâche oubli mes haines politiques et ma vengeance particulière.

— Mais quels moyens avez-vous de les satisfaire ?

— D'immenses, si nous savons en user.

— Mon attention redouble et mon impatience avec elle ; ne les faites pas trop languir.

— Vous ne languirez pas long-temps, rassurez-vous. Vous n'êtes pas là sans avoir entendu parler de la corporation des Tanneurs, de ces terribles *conciapelli* qui font trembler Palerme. Nul corps de métier n'est constitué plus fortement qu'eux ; leur quartier, véritable cité dans la cité, est un sanctuaire redouté autant que redoutable, où la police n'oserait mettre le pied, sous aucun prétexte ; ils ont leurs lois, leurs franchises, leurs immunités que tous les gouvernements ont respectées, même celui d'à présent. Entre autres privilèges, ils ont celui de porter des armes en tout temps, en tout lieu ; passionnés pour la chasse, ils sont excellents tireurs et toujours prêts à faire le coup de fusil sur les hommes comme sur le gibier. Liés étroitement entre eux, ils se soutiennent en frères dans toutes les circonstances. Offenser un membre de la corporation, c'est offenser la corporation tout entière, et malheur à l'offenseur ! De temps immémorial, ils ont pour la Madone de Trapani une dévotion particulière et ne manquent jamais de venir l'adorer en troupe une ou deux fois par an. Ces fréquents voyages les ont mis, depuis longtemps, en rapport avec la Confrérie des Nobles dont ils constituent pour ainsi dire le bras séculier ; c'est-à-dire qu'en servant la confrérie publique, ils servent en même temps la confrérie secrète et sont Beati-Paoli sans le savoir. Leur consul est seul initié, et, pour nous, c'est comme s'ils l'étaient tous ; car il est auprès d'eux l'organe de l'ordre, son intermédiaire, et, comme il règne sur eux en dictateur, nos ordres sont exécutés aussitôt que formulés. Nous avons de cette manière tous les avantages de l'association sans les dangers de l'indiscrétion.

— Permettez-moi de vous dire, monsieur le comte, que je ne vois pas encore bien clairement ce qu'il peut y avoir de commun entre les Anglais et les conciapelli.

— Vous allez bientôt le voir. Lazzaro, leur consul actuel, est un homme à moi ; je l'ai sauvé d'une banqueroute imminente, et il m'en a gardé une vive reconnaissance. Je lui dirais aujourd'hui qu'il faut tuer lord Bentinck qu'aujourd'hui même lord Bentinck aurait cessé de vivre. Commencez-vous à comprendre ?

— Je comprends même tout-à-fait.

— Notre projet cependant n'est pas de faire assassiner Bentinck. A quoi cela nous servirait-il ? Lui mort, l'Angleterre nous enverrait un autre proconsul, un autre tyran, et nous ne gagnerions rien au change. Un meurtre isolé, nous étant inutile, ne serait qu'une puérile vengeance. Nous visons plus haut ; il ne s'agit pas de frapper un Anglais, mais tous les Anglais, et, pour cela, nous soulèverons contre eux, avec l'aide de nos alliés les conciapelli, le peuple de Palerme en masse. Que si maintenant Bentinck reçoit un mauvais coup dans la mêlée nous nous en consolerons sans trop de peine.

— Je vous avoue que je n'en mourrais pas non plus de chagrin. Mais continuez, monsieur le comte, vous me dites des choses si agréables à entendre que dans mon propre intérêt, je me reproche mes moindres interruptions.

— Nous sommes déjà plus avancés que vous ne le supposez : un de nos confrères, le chevalier Vito Vitali, est déjà à Palerme, occupé à organiser l'insurrection, et Lazzaro est venu lui-même à Trapani avec une vingtaine de conciapelli, sous prétexte de rendre hommage à la Madone, mais en réalité pour prendre mes ordres ; il retourne à Palerme aujourd'hui même pour les exécuter.

— Eh quoi ! vous en êtes déjà à l'exécution ?

— Pas tout à-fait encore. Nous n'éclaterons que lorsque le succès nous paraîtra infaillible ; en attendant, nous faisons les morts, et nous prenons nos mesures de manière à ne pas échouer. Voici maintenant ce que je vous propose. Les conciapelli doivent passer par la Barbara pour retourner chez eux ; prenez place dans leurs rangs ; vous entrerez avec eux à Palerme sans être seulement remarqué. Lazzaro est prévenu et vous cachera chez lui. On n'ira pas, à coup sûr, vous chercher là, et d'ailleurs vous y serez bien gardé. Vous paierez l'hospitalité du consul par vos conseils, et, quand viendra le jour de l'action, je m'en rapporte à vous pour joindre l'exemple au précepte. Acceptez-vous mes propositions ?

— Avec reconnaissance.

— Demeurez donc à la Barbara jusqu'au passage des conciapelli ; Lazzaro vous y prendra lui-même ; abandonnez-vous à lui en toute assurance, et s'il imagine quelque fable sur vous pour mieux donner le change à son monde, répondez oui à tout ce qu'il vous dira. Quant à moi, je vous quitte ; il faut que je retourne sur-le-champ à Trapani, où ma présence est nécessaire, et où l'on doit ignorer mon absence. Mais vous aurez de mes nouvelles et j'aurai des vôtres. Adieu, cher capitaine, adieu ! voyez un père en moi, comme je vois en vous un fils ; vous avez cessé d'être orphelin, et je ne suis plus seul au milieu des hommes.

Allégroni prononça ces dernières paroles avec un attendrissement dont il n'était jamais le maître lorsque le souvenir de son fils lui revenait à la mémoire.

— Ce n'est pas le moment de s'attendrir, reprit-il en dévorant ses larmes, c'est le temps d'agir, agissons. Fermons nos cœurs à la pitié, ouvrons-les à la vengeance. Délivrons la Sicile de ses tyrans, et vous de vos persécuteurs. Exterminons jusqu'au dernier les assassins de mon fils ; nous le pleurerons ensemble, ô Fabio ! quand nous l'aurons vengé.

A ces mots, il monta à cheval et repartit, après avoir donné ses instructions à Rosario. Le soleil s'était levé sur les hauteurs crénelées de San-Bonifato : les montagnes, les collines, le temple de Segeste et la plaine elle-même, toutes les parties de ce magnifique paysage s'étaient illuminées l'une après l'autre et nageaient dans des flots de lumière. Le comte allait vite ; il disparut promptement aux yeux de Fabio, et fut bientôt rendu à la porte de Trapani. Comme il entrait dans la ville, Lazzaro en sortait à la tête de sa petite armée. Ils se croisèrent sur le dernier pont-levis ; mais ils n'échangèrent pas une parole, pas même un salut. La prudence leur commandait cet excès de réserve : ils se connaissaient trop pour laisser voir qu'ils se connussent. Seulement le comte fit à Lazzaro un signe de tête imperceptible qui voulait dire :

— Tout va bien, le fugitif vous attend à la Barbara.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

---

On donne aujourd'hui, aux Français, l'*Héritière*, le *Mari et l'Amant* et l'*Épreuve nouvelle*. — Lundi, reprise de *Marie*. Jeudi, première représentation du *Béarnais*.

... que lui a valu ... et par laquelle ... admis dans la grande famille des puissances européennes, Louis-Philippe ayant frayé, avec son habileté ordinaire, les voies de cette admission par le mariage de trois de ses enfants avec les membres d'une famille que les nœuds les plus étroits rattachent à la reine Victoria. Le cœur de l'auguste voyageur sera charmé de l'accueil que lui font le peuple et le souverain. Le plaisir que le roi éprouvera sera, il est vrai, diminué par cette réflexion, qu'il y a en France des gens dont les attaques contre l'Angleterre seront d'autant plus violentes que S. M. recevra plus de témoignages de bienveillance chez nous ; mais, au fond, nos voisins comprennent que la paix doit être sacrée pour toutes les nations civilisées, et qu'une nation, qui ferait revivre gratuitement les horreurs de la guerre, inspirerait un sentiment d'horreur universel. Ajoutez à cela que ces hommes égarés qui nourrissent contre nous des haines qui rappellent l'arbitraire du moyen-âge et ne s'accordent point avec une époque de civilisation chrétienne, savent bien qu'ils feraient plus de tort à l'Angleterre par des victoires industrielles et commerciales que par des victoires remportées sur le champ de bataille.

*Morning-Advertiser*. — Quand le czar de toutes les Russies est venu en Angleterre, nous avons oublié toute l'horreur que nous inspirait sa conduite barbare envers les Polonais, pour ne plus voir en lui que l'hôte de Victoria. Si cette affectueuse réception ne l'a pas hautement édifié sur le caractère magnanime de notre nation, c'est qu'il est incapable d'apprécier les qualités qui constituent la vraie grandeur d'un peuple ; et certes, il doit avoir à cœur d'éviter tout sujet de querelle avec un gouvernement qui l'a si loyalement reçu. De même, nous sommes persuadés que Louis-Philippe retournera en France plus satisfait que jamais du caractère anglais. Il est digne d'un chaleureux accueil. Quels que puissent être ses autres défauts, il n'a jamais compromis la paix du monde en général, et celle de l'Angleterre en particulier.

Ici, l'*Advertiser* peint la conduite des brouillons de l'opposition, qui cherchent toujours à enflammer les susceptibilités nationales des deux pays. Si le roi des Français a des ennemis acharnés dans son propre royaume ; si les factions ont déchaîné contre lui leur rage insensée, du moins il aura pour lui l'assentiment de tous les honnêtes gens ; il aura l'estime et le respect de nos compatriotes, qui lui feront oublier, sans doute pour quelques jours, tout ce que contient d'amertume et de fiel l'âme damnée des révolutionnaires français. Espérons que les corporations publiques feront leur devoir en cette circonstance, et qu'elles rendront un éclatant hommage aux vertus du roi avant son départ. Autant sa visite en Angleterre est destinée à échauffer les oreilles des brailleurs et des basilophages, autant elle doit faire le bonheur de tous les amis de la paix. Sa présence parmi nous est la plus sûre garantie de l'exécution du grand principe qu'il a toujours avancé : sa vie durant, l'Angleterre peut être assurée qu'elle n'aura rien à démêler avec la France ; et ces deux pays tranquilles, toute l'Europe est aussi tranquille. Quoi qu'il puisse arriver après que la mort aura terminé la glorieuse carrière de Louis-Philippe, nous n'avons pas aujourd'hui à nous occuper de l'avenir ; songeons au présent.

On lit dans le *Globe* :

On verra par les amples détails que nous pouvons donner aujourd'hui que S. M. Louis-Philippe, roi des Français, est arrivé sain et sauf sur les rives d'Angleterre, et qu'au moment où nous mettons sous presse il est probablement arrivé au palais de Windsor, résidence de sa grande alliée, la reine d'Angleterre.

Dès lundi, une grande affluence s'est portée à Portsmouth. M. Durand-St-André, consul-général de France en Angleterre ; MM. Lainé, consul de France à Liverpool ; Deserre, consul de France à Edimbourg ; Dillon, consul de France à Newcastle, et Frédéric Gaultier, vice-consul à Londres, sont arrivés à Portsmouth pour être prêts avec l'ambassadeur de France à recevoir S. M. le roi des Français.

Dès hier dans l'après-midi, des instructions ont été envoyées du palais de Windsor, par courrier extraordinaire à M. Morgan, secrétaire de la direction du chemin de fer de South-Western ; en conséquence, tous les arrangements ont pu être terminés à l'embarcadère de Gosport pour la réception du roi des Français et pour son passage à la station de Farnborough, se rendant au palais de Windsor. La voiture royale a été dirigée sur-le-champ vers la station de Farnborough. Il y a quatre mois que cette voiture ou ce wagon royal a été construit pour la reine et le prince Albert. La reine a voulu que le wagon qui lui est destiné fût mis à la disposition du roi des Français. Ce wagon a 17 pieds de longueur et 7 de largeur ; la magnificence et le confortable s'y trouvent réunis au suprême degré. Le prince Albert, de la station de Farnborough, s'est rendu à Gosport, où S. M. le roi des Français et sa suite étaient attendus vers midi.

Le convoi du prince n'est arrivé à Gosport qu'à 10 heures 1/4. Le roi était arrivé déjà ; à 8 heures les canons du vaisseau pavillon de Spithead, saluant sa bienvenue, avaient annoncé aux habitants de Portsmouth la rapide approche de l'escadre française.

Le roi, le duc de Montpensier et leur suite, ont débarqué à neuf heures recevant tous les honneurs dus à la royauté. Ils ont été reçus d'une manière qui a dû les satisfaire et qui est honorable pour le caractère de la nation dont tous deux sont les hôtes.

Voici la liste des personnes qui accompagnent le roi et S. A. R. le duc de Montpensier :

Le général baron Athalin, premier aide-de-camp du roi ; le général comte de Rumigny ; le général comte Dumas ; le colonel comte de Chabannes, aide-de-camp du roi ; le comte de Graoz, officier d'ordonnance ; le docteur Fouquier et le docteur Pasquier, médecins du roi ; le baron Fain, secrétaire du roi ; le colonel Thierry, aide-de-camp du duc de Montpensier ; l'amiral de Mackau, ministre de la marine ; les capitaines Page et Pellion, aides-de-camp de l'amiral ; M. Guizot ; M. Herbette, secrétaire de M. Guizot.

Le roi et son fils se sont rendus de Clarence Victualling-Yard à l'embarcadère, accompagnés de toutes les autorités navales, militaires et municipales de Portsmouth et d'un brillant état-major de personnages de distinction. Le cortège était très imposant. M. Guizot a éveillé une très grande partie de l'attention publique. A 11 heures moins 1/4, le roi Louis-Philippe a été conduit à la voiture royale par le prince Albert ; le duc de Montpensier est entré après lui et il a été suivi par le prince Albert ; la suite a occupé les autres voitures. Le convoi s'est ébranlé et il est bien...

... de l'escadre française. Chaque bâtiment, après avoir salué l'escadre française, s'est replié vers Spithead. Les honneurs principaux ont été rendus par le Saint-Vincent de 120, et la Queen de 110.

Une réunion spéciale du conseil de ville de Portsmouth avait eu lieu le 7 octobre ; il y a été donné lecture de la lettre suivante du comte de Sainte-Aulaire au comte Aberdeen en réponse à la demande faite par le maire et la corporation de Portsmouth à S. M. Louis-Philippe de recevoir une adresse des loyaux habitants de Portsmouth. Voici cette réponse imprimée en langue française dans le *Sun* avec la traduction anglaise :

Londres, le 4 octobre. — Mylord, je m'empresse d'annoncer à V. E. que la lettre qui a été écrite à mon ambassade par M. le maire de Portsmouth pour exprimer le désir des autorités municipales de présenter une adresse de félicitation au roi à son arrivée en Angleterre, a été mise sous les yeux de S. M. Je suis chargé de faire connaître à M. le maire de Portsmouth que le roi recevra avec grand plaisir cette adresse et je serais fort obligé à V. E. de vouloir bien communiquer à ce fonctionnaire les termes mêmes dans lesquels S. M. exprime son agrément : « Quelque courts que seront peut-être, dit le roi, dans sa lettre, les instants qui s'écouleront entre mon débarquement et mon départ pour Windsor, j'apprécie trop la demande du corps municipal de Portsmouth pour ne pas consacrer le temps nécessaire et je recevrai son adresse avec le plus grand plaisir. — SAINTE-AULAIRE. »

Le conseil réuni a témoigné toute la reconnaissance que lui inspirait cette lettre et il a été, séance tenante, rédigé une adresse pour la présenter à bord du yatch royal lorsqu'il entrera dans le port de Portsmouth.

— Le *Globe* ajoute : « De magnifiques banquets seront donnés par la reine dans la salle Saint-George, en l'honneur de ses hôtes royaux, mercredi, jeudi et vendredi prochains. Le nombre des personnes invitées pour vendredi s'élève à plus de 150. A cette occasion, la galerie de Waterloo sera convertie en salon pour prendre le thé et le café. On ne pense pas que le séjour du roi se prolonge au-delà de lundi prochain. La suite du roi et du duc de Montpensier comprend seize personnes, indépendamment des nombreux domestiques qui accompagnent S. M. Les chevaux du roi qui ont abordé à Portsmouth hier, sont arrivés cet après-midi aux écuries royales. Parmi les personnes invitées par la reine à se trouver à Windsor-Castle avec le roi Louis-Philippe, nous citerons les suivantes : la reine douairière, la duchesse de Kent, la duchesse de Glocester, le duc et la duchesse de Cambridge, le grand-duc héréditaire et la duchesse de Mecklenbourg-Strelitz, le prince de Saxe-Weimar, le duc de Wellington, le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur français. »

Le *Globe* anglais hier, 10 octobre, contient deux longs articles, dont voici la substance.

La cour du *common council*, après une séance très animée, vote au roi des Français une adresse de félicitations à l'occasion de sa visite. Après une foule d'observations sur la sagesse du roi, sur les avantages de la paix qui règne entre les deux grandes nations, et quelques digressions sur le plus ou le moins de sympathie qui doit exister entre les deux peuples, une commission est nommée pour la rédaction de cette adresse.

A la cour des aldermen, pareille adresse est votée sur la proposition de l'alderman Hamphry, membre du parlement.

Sur la proposition du maire de Windsor, M. Blunt, le conseil municipal a voté à l'unanimité une adresse, qu'il est venu présenter en corps au roi des Français.

On nous écrit de Terre-Neuve que, par suite d'un conflit déplorable survenu entre le gouverneur et le chef du service administratif des îles Saint-Pierre et Miquelon, lesquels se seraient oubliés au point de se porter, l'un envers l'autre, à des voies de fait, M. Guichon de Grandpont, chef du service administratif, par arrêt du conseil colonial, a été suspendu de ses fonctions, et a reçu l'ordre de se rendre immédiatement en France.

Cette affaire est très grave ; elle nécessitera une enquête qu'il est de la dignité du gouvernement de rendre publique.

M. Guichon de Grandpont vient d'arriver à Saint-Malo sur un navire du commerce. (*L'Armoricain*.)

On écrit de Cadix au *Morning-Chronicle* que l'empereur de Maroc a accepté la médiation de la France dans la contestation élevée entre lui et le gouvernement réuni de Suède et de Norwège, et qu'on s'attend à ce que le tribut depuis si long-temps payé par ces puissances sera aboli.

## REVUE DES JOURNAUX DU 11 OCTOBRE 1844.

Le *Journal des Débats* contient ce matin un récit fort intéressant du voyage du roi en Angleterre, daté du Gomer, le 8 octobre, à 10 h. du matin.

— La *Presse* a aussi sa correspondance particulière datée de Portsmouth, le 8 octobre, à 11 heures du matin.

— « Si jamais prince eut à se défendre contre la flatterie, dit le *Siècle*, c'est Louis-Philippe en ce moment. Il aurait reçu du ciel le génie de Napoléon, la grâce conquérante de César, le tact toujours si spirituel et si juste de Voltaire, qu'on ne lui accorderait pas tous les éloges que lui décernent les journaux anglais. Heureusement l'appât est trop grossier pour qu'un homme aussi distingué que le roi des Français s'y laisse prendre facilement. »

— On lit dans la *Presse* : « Les actions de la compagnie adjudicataire du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux se négocient aujourd'hui à 80 fr. de prime, malgré le rabais de treize années consenti sur le terme fixé par la loi. Le nombre des actions étant de 130,000 à 500 fr., cette prime équivaut pour les détenteurs à un bénéfice de 10,400,000 fr. Ce bénéfice prouve que, même au terme de 27 ans 278 jours, l'affaire inspire encore une grande confiance. »

— Suivant le *Constitutionnel*, l'adjudication a prouvé jusqu'à l'évidence, que le ministre qui a présenté le projet de loi, la commission qui l'a examiné, la chambre qui l'a discuté et voté, se sont tous trompés, plus ou moins, sur les véritables causes du marché à passer avec la compagnie adjudicataire.

— « Il manquait, dit le *National*, à ... toutes ces gabegies de chemin de fer de voir les intérêts ... tuteurs de l'Etat par les spéculateurs eux-mêmes ... ce qui res-

## Faits divers.

Par suite d'une délibération du conseil des ministres, M. Guizot a été autorisé à disposer d'un certain nombre de croix de la Légion-d'Honneur au profit de personnages marquants de la Grande-Bretagne. Indépendamment de quelques hommes politiques, la plus grande partie de ces faveurs doit tomber sur des savants. M. l'ingénieur Brunel va obtenir un nouveau grade dans la Légion-d'Honneur. (*Patrie*.)

— La promotion annoncée dans la marine n'est point encore publiée. C'est à tort, du reste, qu'un journal parle ce matin de la nomination de M. Hernoux au grade de contre-amiral. Il n'y a pas de vacance dans ce grade. Il est à peu près certain que M. Adolphe Bouet sera nommé capitaine de vaisseau. (*Constitutionnel*.)

— On prépare activement dans les bureaux du ministère de la guerre un plan de fortification de Rouen. Il est décidé que Rouen sera fortifié comme le Hâvre.

Un projet de loi sera présenté dans le courant de la session prochaine. (*Journal du Hâvre*.)

— M. le prince de Joinville, en arrivant à Paris, ayant appris l'invitation qui lui avait été adressée à Cadix par les autorités de la ville de Toulon, a écrit au préfet de cette ville une lettre d'excuses, dans laquelle il déclare qu'à son départ de Cadix, l'invitation ne lui était pas encore parvenue. On ajoute que le prince promet dans sa lettre d'aller faire une visite à Toulon dans le courant du mois d'octobre. (*Sémaphore*.)

— Dans la foule de pairs, de députés, de gros financiers, etc., qui encombraient avant-hier le ministère des travaux publics, pour l'adjudication du chemin de fer de Bordeaux, le bruit courait que la chambre des députés serait dissoute dans le courant du premier trimestre de 1845. (*Echo français*.)

— Une foule des plus compactes composée d'inventeurs de toute espèce encombrait hier le bureau de la préfecture de la Seine où se délivrent les certificats de demandes des brevets d'invention. C'était hier 9 octobre que la nouvelle loi qui régit cette matière sortait son effet, aussi tous les inventeurs qui avaient attendu ce jour afin de jouir du bénéfice de la nouvelle loi s'étaient rencontrés dans la même idée.

D'un autre côté, ce qui cause de l'encombrement, c'est qu'il n'y a qu'un seul employé pour répondre à cette foule d'inventeurs. On a été forcé hier de délivrer des numéros afin que chacun passât à son tour. Il y a en ce moment au ministère du commerce une véritable avalanche de demandes de brevets d'invention.

— Nous apprenons à l'instant qu'un assassinat vient d'être commis cet après-midi à l'abattoir Fontainebleau, par une femme sur son mari.

Le sieur Chartier, âgé de 22 ans, échaudeur dans cet établissement, faisait de vifs reproches à sa femme sur son inconduite, et, dans son emportement, il lui donna un soufflet. Celle-ci le frappa aussitôt d'un couteau et la mort du malheureux s'en suivit presque immédiatement. En arrachant le couteau de sa blessure, la victime put encore dire à sa femme : « Il y a long temps que tu me menaçais de me tuer ; tu n'as pas manqué ton coup. » Il laisse quatre enfants en bas-âge. La femme a été immédiatement arrêtée.

— L'un des derniers jours de la semaine qui vient de s'écouler, vers dix heures du soir, des cris de détresse se faisaient entendre dans une maison de la rue des Trois-Filoirs, à Arras. Quelques voisins alarmés crurent devoir pénétrer dans cette habitation pour y porter les secours qu'on appelait. Un spectacle horrible s'offrit à leur vue : un fils frappait sa mère, et la traînait par les cheveux. Ce malheureux, âgé de seize à dix-sept ans, est idiot, et souvent il se livre à des excès de fureur contre sa mère. Toute la journée il rôde dans la campagne pour ne revenir que le soir tout brûlé par le soleil. La mère est une pauvre veuve que de grands malheurs ont accablée. (*Mémorial de la Scarpe*.)

— Le *Propagateur du Pas-de-Calais* donne de nouveaux détails sur le meurtre du docteur Thorn dont nous avons rendu compte, et qui a jeté l'effroi dans la ville de Boulogne :

« Le commissaire de police Sallior, a été, dit-il, interrogé et confronté avec le cadavre de Thorn. Il ne se souvient de rien, mais il reconnaît le poignard qui a servi à l'exécution du crime. Sallior était en très bons termes avec Thorn. Après avoir passé la soirée à boire du *grog* dans une taverne, tous deux sont sortis bras dessus bras dessous vers une heure du matin, et se sont dirigés vers le bureau de police. Les circonstances de la mort restent donc à l'état de conjectures.

» On a fait, le 7, l'autopsie du cadavre. Il en résulte que la mort a dû être presque instantanée, et sans qu'il y ait eu résistance.

» M. Sallior a su intéresser tout le monde par sa tenue et ses réponses, qui sont celles d'un innocent ; il n'a réellement à se reprocher que ce déplorable état d'ivresse, qui a eu de si fatales conséquences pour lui. M. Sallior est âgé de quarante-neuf ans, il est marié, mais n'a pas d'enfants. Le docteur Thorn était plus âgé ; il avait, dit-on, cinquante-quatre ou cinquante-huit ans ; il était marié aussi, et il laisse une veuve et deux enfants.

— Jean-Baptiste Robert, ouvrier en soie, âgé de 40 ans, sans ressources, sans ouvrage et sans asile, a été trouvé une première fois par la garde municipale assis la nuit sur les dalles de l'Hôtel-de-Ville où il fut provisoirement écroué ; sur les bons renseignements fournis sur son compte, il fut mis en liberté par ordre de M. le procureur du roi. Arrêté de nouveau dans la même position et à la même heure, il a été traduit le 4 octobre pardevant le tribunal de police correctionnelle et a été condamné à un mois de prison. (*Rhône*.)

ACCIDENT DU CHEMIN DE FER. — Correspondance du *Sun*. — Tous les mardis, à cinq heures du matin, un convoi spécial part de l'embranchement de Brandling, South-Shields, pour la commodité des bouchers qui se rendent au marché de New-Castle. Ce matin, ce train est parti comme d'habitude, mais il s'était à peine mis en mouvement, qu'une locomotive, lancée avec une grande vitesse, est arrivée en sens contraire. L'ingénieur de cette locomotive a aussitôt arrêté la vapeur et a fait reculer la machine ; mais comme le convoi s'avançait avec une effrayante rapidité, l'ingénieur, voyant le danger, a sauté à terre, laissant ainsi la machine sans bras pour la diriger. Grâce à quelques voitures qui se trouvaient sur la route et à des obstacles à la station de Shields, la locomotive n'a pas renversé un mur de vingt pieds qui se trouve au débar-

TIMBRE ROYAL

Comptoir Ganneron, 1085 en divid.—Jouiss. du Canal de Bourgogne, 125.

SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Récoltes diverses.* La récolte s'est opérée dans l'arrondissement du Hâvre de la manière la plus satisfaisante. Les graines et les fourrages sont abondants et d'une belle qualité. Toutes les espérances des cultivateurs se sont réalisées, et même les menues graines telles que les orges, les avoines ont produit cette année une excellente moisson. On avait quelques inquiétudes à l'égard des betteraves et des carottes, mais ces inquiétudes se sont dissipées, et tout concourt aujourd'hui à faire augurer favorablement de la récolte des racines restant encore.

On a commencé à semer le blé, et même les seigles commencent déjà à lever.

Les pommes à cidre ont eu à souffrir des grandes pluies qui ont signalé la fin de l'été, cependant elles ne laissent pas que d'être assez abondantes. et le prix de l'hectolitre ne dépassera pas 3 fr. 50 c. à 4 fr. Du reste, nos brasseurs en ont reçu des envois considérables des départements du Calvados et de la Manche.

*Thé indigène.* Nous empruntons au *Phare de la Loire* la communication suivante : Les faits qu'elle contient présentent un véritable intérêt qui s'accroîtra nécessairement par la sanction de l'expérience. « Une richesse de plus et un impôt de moins! Nous espérons ce double bienfait de l'intelligence d'un cultivateur, qui a trouvé le moyen de déposséder la Chine du monopole du thé et de nous affranchir des droits de douane qui frappent ce produit étranger, à moins que le gouvernement n'en prohibe la culture, comme celle du tabac. M. Lecoq a introduit en France cette plante aromatique et salutaire, qui déjà vient parfaitement aux environs d'Angers et de Paris, et qu'on cultiverait avec plus de succès dans le midi, en Corse, en Algérie. A l'infusion, la saveur et l'arôme ne le cèdent pas à ceux de la feuille chinoise. Seulement on remarque que le thé français à l'état sec n'exhale pas un parfum aussi agréable; mais cela tient sans doute à la manière dont les Chinois le préparent, et il nous sera possible d'acquérir le secret de cette préparation, puisque nous venons d'envoyer une ambassade en Chine et que nos négociants ont des relations avec cet empire. C'est une question agricole et financière qui mérite un sérieux examen. »

*Union vinicole.* Le troisième congrès général des propriétaires de vignes des départements qui font partie de l'*Union vinicole*, doit se réunir à Bordeaux les 24, 25 et 26 octobre courant, afin de traiter spécialement la question de douanes, bestiaux, sucres, contributions indirectes et octrois, en tant que ces questions se rattachent à l'intérêt vinicole.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 10 Octobre. | | | | 11 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1336 q. | 08 k. | | Arrivages | 1145 q. | 60 k. | |
| Ventes | 2329 | 02 | | Ventes | 1102 | 14 | |
| Restant | 13194 | 01 | | Restant | 13237 | 47 | |
| Cours moyen | | 35,78 | | Cours moyen | | 36,45 | |
| Cours-taxe | | 35,15 | | Cours-taxe | | 35,32 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 6 | 1.28k. | 38,20 à 38,15 | Gr. | 00 | 1.00k. | 00.00 à 00 00 |
| 1re | 922 | 14 | 33,00 à 37,55 | 1re | 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 2e | 416 | 31 | 31,85 à 34,70 | 2e | 000 | 00 | 00 00 | 00,00 |
| 3e | 3 | 07 | 26,75 à 27,40 | 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 4e | 262 | 09 | 19,00 à 25,45 | 4e | 00 | 00 | 00 00 à 00,00 |
| Al. | 551 | 07 | 21,00 à 37,25 | Al. | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

COULOMMIERS, 9 octobre. — Froment 1re 20,00 à 21,50; 2e 18,13 à 19,69; 4e 16,88 à 17,80. Approvisionnement passable, vente dans les prix de 20,00 à 21'25 pour semence, et de 18,13 à 19,69 pour mouture; peu d'offres sur échantillons, peu de variation dans les cours; légère tendance à la baisse. L'orge a valu 8,41 et l'avoine 6,63.

LA FERTÉ-GAUCHER, 9 octobre.— Froment 1re 21,00; 2e 20,00; 3e 19,32. — Seigle 10,82 — Avoine 6,00 à 6,50.

LES ANDELYS, 7 octobre. — Froment 15,82. — Méteil 15,00. — Seigle 10,50. — Orge 9,00. — Avoine 6,50.

VERNEUIL, 7 octobre. — Froment 18,20. — Méteil 16,75. — Seigle 11,50. — Orge 9,00. — Avoine 9,50.

BRIONNE, 3 octobre. — Froment 17,94 — Méteil non coté. — Seigle 10,00. — Avoine 7,25.

PONT-AUDEMER, 7 octobre. — Froment 17,83. — Seigle 10,00. — Orge 10,50. — Avoine 8,00.

NANTES, 9 octobre.— Les ventes ont été assez actives, néanmoins les prix sont calmes.

Les expéditions pour Bordeaux continuent, celles pour Marseille ne se renouvellent pas; on charge seulement les quantités précédemment achetées, parmi lesquelles, il y a beaucoup d'avoines, dont la qualité est belle cette année.

Les farines sont demandées pour Cette et Marseille; les premières marques sont tenues de 41,75 à 42 fr. la balle de 122 kil. 1/2 ort, avec toile. et demandées à 41,50. De nombreuses ventes ont déjà été faites à 42 fr. pour être livrées en octobre.

Le Finistère nous arrive avec des fluctuations légères, la hausse sur certaines espèces balançant la baisse sur certaines autres.

Poitiers cote le froment de première qualité 3,45 le double décalitre, les deux qualités inférieures 3,40 et 3,35, le seigle 2,60 et 2,55 la seconde qualité, l'orge 2,20, l'avoine 1re 1,65; 2e 1,55. A Blois l'hect. de froment vaut 17,90, le seigle se paie 10,84, l'orge 10,12, l'avoine 6,87.

CASTRES, 6 octobre. — Froment 1re 21,85; 2e 21,35; 3e 20,85. — Seigle 14,50. — Millet 14,00. — Avoine 9,25.

PUY-LAURENS. — Froment 20,79. — Maïs 18,75. — Avoine 8,00 à 8,50.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 19 Septembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 2309 | 2109 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 80 |
| Vaches.... | 65 | 64 | 1 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux.... | 698 | 688 | 9 | 1 49 | 1 30 | 1 » |
| Moutons.. | 9009 | 7848 | 1111 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

PARIS. *Halle aux bestiaux du 11 octobre.*— 903 veaux amenés, 380 vend. 1,44-1,26-1,08. — 62 vaches, 55 vend. 1,10-0,96-0,80.

COULOMMIERS, 9 oct. — Il a été vendu 237 veaux gras 1,65-1,56-1,10. — 156 veaux d'élève de 14 à 23 l'un. — 109 grands porcs 42 à 50 pièce et 78 petits de 8 à 27.

**Laines.**

REIMS, 5 octobre. — Les affaires ont été encore très actives cette semaine dans tous les genres; si la vente des peignés se continue encore quelque temps, les matières premières seront à des prix plus élevés qu'elles ne sont, ainsi que les laines et fils peignés.

Laines lavées à dos, 4,50 à 6.40.—Bourgogne métis 5 à 5,50.—Id. mérinos 5,50 à 6,30.—Soissonnais 4,50 à 5,50.— Champagne 4,50 à 6,30. —Agneau à dos de Picardie 3,60 à 4. — Id. Champagne 4,60 à 5,40.—Id. Bourgogne 4,75 à 5,50.—Laines d'Allemagne propres au peigne 4,50 à 7,75.—Mères-laines métis lavées au panier propres au peigne 4,50 à 7,75. — Mères-laines d'Espagne 5,50 à 6,50.—Id. d'Italie 4.25 à 5,50.—Id. de France 5 à 7,75. — Id. jaunes fins 5 à 6.—Id. jaunes communs 4,50 à 5. — Abats lavés 4,30 à 6.—Abats lavés à dos 2,75 à 4. — Mères-laines de Berry refines 5,25 à 5,75. —Id. courantes 4,75 à 5,25.—Id. 3e qté 4,25 à 4,75. — Cuisses de Berry 3,25 à 4. — Pelures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,25.—Id. d'Allemagne 3 à 4.—Ecouailles métis 5 à 6,50. — Id. de Berry 1re qté 5 à 5,50. — Id. id. 2e 4,50 à 5.—Agneaux lavés (au panier) 5,50 à 7,75.— Id. de Berry 1re 5,50 à 6. — Id. id. 2e 5 à 5,50. Mères-laines en suint de Brie, Beauce, Soissonnais 1,90 à 2,20.—Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 2.—Id. triées pour le peigne 2,25 à 3,25. — Blousses 4,50 à 6.— Blousses extrafines 6 à 9.

*Laines étrangères.* — Un concours immense de marchands étrangers s'est rendu cette année à Breslau pour la foire aux laines d'automne; on y remarque beaucoup d'Anglais et de Belges. Toutes les laines arrivent de Pologne et de Galicie depuis la foire du printemps ont été promptement vendues et enlevées; les approvisionnements ne pourront suffire aux demandes. On offre déjà pour la tonte du printemps prochain 6 à 8 thalers par quintal de plus que les prix du printemps dernier.

**Soies.**

***Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.***

VALENCE, 8 octobre.— Les prix des soies grèges de la Drôme et de l'Ardèche restent stationnaires.

Au marché de Romans, vendredi dernier, les transactions ont eu lieu aux cotes suivantes :

Les soies premier ordre de Peyrins, le kilogramme, étaient recherchées. de 57 f. à »» f.

| | | |
|---|---|---|
| Les qualités courantes, | 55 | 56 |
| Les soies basses, | 44 | 46 |
| Doupions, | 15 | 16 |

Il s'est vendu pendant la semaine écoulée quelques centaines de kilogrammes de soies, filature d'ordre, à 63 fr. le kil. Plusieurs gros acheteurs s'étaient rendus aux derniers marchés.

A Aubenas et Joyeuse, les cours sont restés les mêmes que ceux de notre dernier bulletin. Les derniers marchés ont été peu fréquentés. Les transactions se sont faites aux prix suivants :

Soie belle qualité, 30,60 à 30,00 et 29,60 le demi kil.

Les deuxièmes choix, 28,50, 29,00, 27,50, 27,00 et 26,00 le demi kil.

A Avignon, les transactions ont été peu animées la semaine dernière. La place est assez bien pourvue en grèges. Les soies de filature du Var étaient tenues :

| | | |
|---|---|---|
| 1er ordre, le kil. | de 62 fr. | à 64 f. |
| 2e ordre, | 57 | 59 |
| 3e ordre, | 56 | 57 |

A Nismes, au 3 courant, les cours étaient:

| | | |
|---|---|---|
| 5/6 coc. Nismes, 1er ord., le kil. | de 64,95 | à 65,50 |
| 6/7 — 2e ordre | 62,60 | 63.95 |
| Doupions des Cevennes, | 18,50 | 21,75 |
| Id. de Provence, | 17,90 | 21,00 |

A Bagnols, le 2 courant, les qualités courantes grèges valaient le kil., 57,10 à 56,90

Soie basse, 43,00 45,00

A Marseille, il ne s'est vendu pendant la semaine dernière que 25 balles, en différentes sortes, à des prix bien soutenus. Les arrivages continuent à être nuls. Voici l'état de la consommation : 10 balles Broussse G. G., à 17,25 et 18 fr. le demi kil.; 8 balles Baruthine et Castravan, à 13,00 ; 4 balles Perse, à 17,00; 4 balles Antioche à P., à 12,50 ; 3 balles Salonique à 23,25.


# GRANDES CHASSES DE HOMBOURG

## (Près de Francfort-sur-le-Mein.)

Le CASINO DE HOMBOURG est le seul établissement des bords du Rhin ouvert toute l'année. Le grand nombre de voyageurs d'élite qui y ont fait retenir des logemens, et le luxe des préparatifs de l'administration, annoncent une saison d'hiver plus brillante que jamais.

Les **ÉTRANGERS** reçoivent des permis pour les **GRANDES CHASSES** qui ont lieu deux fois la semaine dans **20,000 HECTARES**, TANT EN PLAINES QU'EN FORÊTS, dans lesquelles abondent le gros et le petit gibier. **BALS, CONCERTS, FÊTES DE TOUS GENRES. ROULETTE** et **TRENTE-ET-QUARANTE**, depuis onze heures du matin jusqu'à onze du soir.

Salons pour les **JEUX DE COMMERCE. CASINO, SALLE DE CONCERT, SALON DE CONVERSATION**, décorés par les principaux artistes d'Italie.

**CABINET DE LECTURE**, avec les Journaux, Revues et Publications périodiques de l'Europe (LECTURES GRATIS).

**CAFÉ RESTAURANT, TABLE D'HOTE** à **LA FRANÇAISE**, tous les jours à 5 heures.

La **VILLE DE HOMBOURG** est remplie de **NOMBREUX HOTELS** et d'**APPARTEMENS MEUBLÉS** avec le **LUXE** et le **CONFORTABLE** de LONDRES et de PARIS, à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

**Près de 100,000 Voyageurs ont visité Hombourg cette année.**

Toutes les heures, des **VOITURES** partent de **FRANCFORT** pour **HOMBOURG**, et vice versâ. Le trajet entre ces deux villes se fait en **UNE HEURE UN QUART**. — On se rend de **PARIS A HOMBOURG** en **42 HEURES** par **MAYENCE** et **FRANCFORT**. **DEUX HEURES UN QUART** suffisent pour aller de **HOMBOURG** à **MAYENCE**.

# ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

MM. les exposants sont prévenus que les adhésions qui nous arrivent chaque jour nous ont déterminé à recevoir les souscriptions jusqu'au 30 octobre. Nous rappelons les conditions et les matériaux que devra contenir notre Almanach 1° Quelque gros qu'il soit, il ne se vendra que 30 centimes; 2° le prix de l'insertion du compte-rendu des produits de chaque exposant est de 50 centimes la ligne de 30 à 35 lettres; 3° on ne peut souscrire pour moins de 10 lignes, lesquelles donnent droit à un exemplaire; 4° on ne paiera le prix de la souscription qu'en recevant l'exemplaire, lequel sera remis par l'administration des Messageries royales. — Ce livre, à l'instar d'un ALMANACH BOTTIN, contiendra : 1° Les matières ordinaires des liégeois; 2° des instructions sur la formation d'un jury, ses devoirs; 3° des explications sur les expositions du Louvre, du Musée et du Luxembourg; 4° un compte-rendu général de notre grande Exposition, ainsi que de celle de Berlin et de Bruxelles. — MM. les exposants engagent leurs confrères qui n'ont point encore souscrit à se joindre à eux et à adresser au plus tôt leurs matériaux à M. Pichery, directeur, agent spécial de publicité industrielle, rue Notre-Dame-de-Lorette, 11.

# H. LEVILLAYER, CHEMISIER,

**81, rue Richelieu, à l'entresol.**

Cette maison spéciale de lingerie pour homme réunit le bon, le beau, le bien fait et le bon marché; chemises en percale depuis 5 fr.; en toile depuis 10 fr.; caleçons et gilets de flanelle, faux-cols piqués, 5 fr. la douzaine; nouveaux modèles pour chemises de bals et soirées; cols-cravates en satin, confection garantie. (On se charge des façons.)

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag.—Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

**AVEC LES POIS ÉLASTIQUES**

Et le TAFFETAS RAFRAICHISSANT de LEPERDRIEL, les CAUTÈRES ne sont jamais douloureux et produisent tous les bons effets possibles.—Faub. Montmartre, 78.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.



# PLUS DE CHANDELLE.

## BOUGIE DU LEVANT à 1 fr. 30 c.

Cette bougie est supérieure à toutes les autres par la vivacité de sa lumière. Elle égale les meilleures par sa blancheur et la manière irréprochable dont elle brûle. Sa longue durée et la modicité de son prix en font un objet de première nécessité qui remplacera l'usage de la chandelle dans tout ménage d'une direction bien entendue. — DÉPOT CENTRAL, BOULEVART POISSONNIÈRE, 23, maison des tapis d'Aubusson.

Etude de Me DUMONT, notaire à Bléneau (Yonne).

**A vendre à l'amiable**

Trois jolies propriétés situées près de Bléneau et à 11 myriam. de Paris. L'une de 180,000 fr., l'autre de 175,000 fr., et la dernière de 475,000 fr. S'adresser, pour les renseignements ; à Paris, à M. Chaperon, rue Saint-Lazare, 6; et à Bléneau, à Me Dumont, notaire.

des Français. »

Cet accueil n'a rien qui doive surprendre de la part du peuple anglais. L'Angleterre est une nation grande et puissante ; elle eut toujours le noble orgueil de recevoir dignement les princes, les monarques, les hommes remarquables qui la visitent. N'a-t-elle pas accueilli, il y a peu de mois, le czar Nicolas, sinon avec des élans d'enthousiasme, du moins avec une dignité grave ?

Mais, dans la circonstance actuelle, ce sentiment d'urbanité politique n'est pas le seul mobile de la nation anglaise. Les hommes de gouvernement, en Angleterre, voient dans la politique qui domine aujourd'hui en France un système de complaisance et d'obséquiosité qui leur permet de régler à leur gré toutes les grandes questions, de satisfaire à tous les essors d'envahissement et de monopole, sans contrôle et sans contradicteur. Il n'est donc pas étonnant que les politiques de l'Angleterre décernent des ovations aux représentants du gouvernement de l'entente cordiale. L'égoïsme national se trouve ici d'accord, dans les rangs aristocratiques, avec ce sentiment de fierté hospitalière qu'inspire la présence d'un hôte couronné. Le gouvernement anglais s'applaudit à lui-même ; il croit réellement à sa suprématie, et se sent souverain du monde. Avec l'entente cordiale, la politique anglaise aura tout ce qu'elle aurait eu avec l'alliance russe : M. Guizot fermera les yeux sur l'Egypte, de même qu'il a indemnisé Pritchard et accepté un traité dérisoire avec le Maroc ; et, d'un autre côté, elle n'aura point à compter avec la Russie et à lui laisser prendre des positions inquiétantes. En un mot, avec le czar Nicolas, il faudrait partager l'empire du monde, tandis qu'avec l'entente cordiale l'Angleterre prend tout ce qui lui convient, et n'a pas d'inquiétudes. Loin de là, l'entente cordiale lui sert à tenir en échec l'ambition moscovite. Tout est profit dans l'entente cordiale ; et, quand un pareil profit vient au devant de vous, comment ne serait-on pas joyeux ? Comment ne se laisserait-on pas aller à des transports d'admiration ? Marchand qui perd ne peut rire, dit le proverbe ; mais marchand qui gagne doit faire fête.

Mais il n'y a pas seulement, en Angleterre, un gouvernement aristocratique, aux traditions d'ambition habile, il y a encore des populations immenses qui sont pénétrées profondément, par sentiment religieux, de l'amour de la paix et qui, n'ayant pas à veiller à la dignité de la politique française, saluent franchement et sincèrement, en Louis-Philippe, le souverain qui leur paraît, non sans raison d'ailleurs, avoir voulu et maintenu la paix de l'Europe depuis quatorze ans. Ces sentiments honorables et sincères des populations se combinent avec les vues des hommes politiques de ce pays pour expliquer la réception enthousiaste faite au monarque français.

Mais il y a aussi en France de l'enthousiasme et de l'élan ; la na-

ne veut pas non plus s'effacer, s'annihiler avec M. Guizot. La France de 1844 ne veut pas détruire la nation britannique, mais elle ne veut pas non plus céder à une aristocratie envahissante l'empire du monde. La France de 1844 veut la paix, le progrès du commerce, le développement de l'industrie, de la science et des arts dans l'humanité entière ; mais la France veut encore plus la justice, qui peut seule rendre la paix féconde et durable.

Que Louis-Philippe et Victoria proclament les conditions de la paix du monde ; que ces conditions soient conformes à la justice, à l'ordre et à la liberté pour tous les peuples ; que les grands problèmes qui menacent sans cesse l'Europe d'une guerre, soient résolus, non par la conquête ou le partage, mais par l'association ; que les deux souverains stipulent au nom de tous les peuples qui composent l'humanité actuelle ; qu'ils cherchent, qu'ils adoptent les combinaisons les plus favorables à l'égalité proportionnelle des nations civilisées et à l'éducation des barbares et des sauvages ; la France, alors, applaudira ; la France, alors, fera écho aux acclamations britanniques ! La France, alors, au retour de Louis-Philippe, lui décernera des ovations bien autrement glorieuses, bien autrement rassurantes pour ses intérêts dynastiques, que celles dont il est l'objet en ce moment au-delà du détroit, quoiqu'il y ait dans celles-ci, du côté du peuple, ainsi que nous avons tenu à le constater, un mobile élevé avec lequel nous sommes en pleine sympathie.

## Vœux pour la paix.

Les sentiments exprimés au sein de la cour des aldermen et de la cour du *common-council*, à l'occasion du voyage du roi Louis-Philippe, sont tout-à-fait honorables, et nous avons plaisir à les citer.

« M. LAWRENCE. — L'amitié qui existe entre la France et l'Angleterre est telle, que chacun saluera la présence du roi Louis-Philippe au château de Windsor, près de notre reine bien-aimée, comme un heureux présage de la conservation d'une paix honorable, substantielle et glorieuse (applaudissements), et appelée à durer long-temps. La corporation, dans une adresse à l'illustre personnage qui rend visite à notre reine, devra insérer des expressions de respect, d'honneur et de gratitude : respect pour la personne hautement honorée, qui nous accorde la faveur d'une visite ; et gratitude pour l'évènement qui doit être considéré comme une garantie de l'une des plus grandes bénédictions dont l'espèce humaine puisse être appelée à jouir, savoir : la paix parmi les nations. Dans cette cour, tout le monde est d'accord sur ce point, c'est que nous désirons tous exprimer les sentiments de satisfaction que nous éprouvons. Il ne saurait ici y avoir de malentendu, quelque chose qui ait pu arriver ailleurs, quant aux sentiments qui font battre les poitrines des Anglais, non seulement vis-à-vis de Sa Majesté le roi des Français, mais encore vis-à-vis du peuple français. (Bruyants applaudissements.) Il n'est pas douteux que de l'autre côté du canal, on a représenté sous un jour trop faux les

Bretagne, votre majesté adopte le plus sûr moyen non seulement de renforcer l'heureuse et stable alliance entre les deux pays, mais d'amener les gouvernements des royaumes voisins à maintenir réciproquement les relations amicales qui les unissent. Puisse votre majesté vivre de longues années, pour cultiver avec notre gracieuse souveraine les arts de la paix ! Puissent les efforts constants et zélés de votre majesté, pour augmenter le bien-être général du genre humain, être couronnés par l'attachement loyal et dévoué de toutes les classes du peuple galant et éclairé dont les destinées ont été placées sous le gouvernement sage et paternel de votre majesté ! et puissent les deux puissants empires de la Grande-Bretagne et de la France être unis par des liens d'amitié et de concorde si indissolubles, qu'ils assurent et perpétuent dans le monde entier les bienfaits d'une paix non interrompue ! »

## Saisie du journal l'Atelier.

Le numéro d'octobre de l'*Atelier*, journal rédigé par des ouvriers, vient d'être saisi. Nous ne partageons pas les vues de ces ouvriers, mais après avoir lu avec attention ce numéro tout entier, nous avouons n'avoir pu découvrir le passage, la phrase, le mot qui peut constituer le crime dont l'*Atelier* aura à répondre devant les tribunaux.

C'est une singulière chose qu'un *délit de la presse*. Il se commet souvent sans intention ; il se commet sans que celui qui s'en rend coupable sache l'avoir commis ; bien plus, sans que le public lui-même puisse savoir immédiatement si en effet il y a délit.

Lorsqu'un homme tombe dans la rue percé de coups de couteau, personne ne songe à nier qu'il y a là un crime ; seulement l'accusé conteste que ce soit lui qui l'ait commis et il est renvoyé absous ; cette absolution ne prouve pas que le crime n'a pas eu lieu, elle prouve seulement qu'on n'a pu trouver ni convaincre le coupable. Dans les affaires de presse, les choses ne se passent pas de même : l'accusé ne nie pas avoir écrit les lignes qui sont incriminées ; il nie, et souvent beaucoup de personnes avec lui, qu'elles contiennent un délit ; qui prouvera qu'en effet ces lignes sont un acte criminel ? Qui ? la décision du jury : de sorte que ce crime n'est qu'une affaire d'opinion : douze jurés découvriront un crime là où douze autres jurés ne trouveraient rien que d'innocent, ou même rien que d'honorable et de glorieux.

Cette singulière situation d'un écrivain accusé sera surtout frappante dans le procès de l'*Atelier*. Le numéro incriminé contient des passages extrêmement bien sentis et très justes : il encourage surtout le peuple à l'ordre et à la paix, au travail ; le ton dans lequel il est écrit, s'il est énergique, n'en demeure pas moins dans les bornes des convenances ; en un mot, nous ne concevons pas sur quoi pourra se baser l'autorité judiciaire pour motiver l'accusation, à moins qu'elle ne s'accroche à quelques mots qui, exilés du reste de l'article, peuvent sembler menaçants.

Nous espérons donc que, sur une plus ample information, les poursuites ne seront pas continuées ; au surplus, si l'affaire arrivait jusque devant les jurés, ce serait une occasion convenable pour un avocat habile et consciencieux de poser nettement devant le public et les juges la question des salaires et de l'organisation du travail, et le rôle de la presse des ouvriers dans le monde politique et social.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

## Troisième partie.

### XXXVII. — LE CAP TYNDARE.

Tandis que Fabio attend à la Barbara le passage des conciapelli, revenons sur nos pas jusqu'au cap Tyndare pour nous assurer que la reine et le brick y sont arrivés à bon port.

Certes, s'il y a un nom grec, c'est celui de Tyndare. Comment a-t-il passé de Grèce en Sicile ? Notre ami le baron Schininà, s'il était là, nous le dirait de point en point et nous édifierait complètement à cet égard. En son absence, nous en sommes réduits aux conjectures.

Quoique roi de Sparte, la ville aux mœurs patriarcales, le roi Tyndare ne paraît pas avoir été fort heureux en ménage : sa femme Léda n'a que trop fait parler d'elle, et ses deux filles, Hélène et Clytemnestre, bien davantage encore ; aussi avait-il dans son palais une statue de Vénus avec les fers aux pieds. Etait-ce une vengeance ? Etait-ce une leçon ? La chronique se tait là-dessus ; l'imagination du lecteur y suppléera. Ajoutons que ses deux fils Castor et Pollux lui donnèrent plus de satisfaction. A la suite d'une révolution quelconque, il envoya ou conduisit lui-même en Sicile une colonie, qui vint bâtir sur le promontoire où nous sommes une ville dont il fut le père et le parrain. Ne me demandez pas l'histoire de cette ville, tout ce que je pourrais vous en dire, c'est qu'elle frappait des médailles au coin de Léda, représentée en tête à tête avec le cygne amoureux, ce qui n'était pas obligeant pour la mémoire du mari.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

De toutes ses splendeurs passées, il ne reste plus aujourd'hui qu'une petite église dédiée à la Madone, sous le titre de Sainte-Marie-de-Tyndare. Quelle impiété ! l'époux de Léda, le père d'Hélène, baptiser la vierge de Bethléhem !

L'église de la Madone est gardée par deux ou trois ermites nichés dans un oratoire contigu où les saints hommes partagent leur temps entre la messe et la sieste ; quelques chaumières sont dispersées à l'entour et troublent d'une manière peu poétique la solitude du promontoire. Le coq n'est pas l'oiseau des ruines, et son chant se marie mal avec le poétique murmure des vagues.

Les restes de l'antique cité sont peu de chose : là, pas de temples, pas une seule colonne ; tout se borne à quelques fragments de murs secs et à quelques dalles usées des anciennes rues. Je passe sous silence les marbres épars réduits en cailloux, ainsi que les lambeaux de sculpture incrustés dans les murailles de l'ermitage ou des chaumières. N'oublions pas cependant les vestiges à peu près méconnaissables d'un théâtre et une espèce de portique aux trois quarts renversé qui sert aujourd'hui, faut-il le dire ? d'étable aux pourceaux. O Léda ! ô Hélène ! Ajoutez à toutes ces profanations les grands bras prosaïques d'un télégraphe. De rares cyprès debout au milieu des décombres portent seuls le deuil de la cité morte.

Le cap est très élevé et tombe à pic dans la mer ; cette mer est si bleue, si limpide, qu'elle peut à bon droit revendiquer sa part dans la voluptueuse légende du cygne olympien. Le site, au reste, est admirable : à l'orient, la côte forme une courbe gracieuse terminée par la haute presqu'île de Milazzo, qui s'avance en éperon dans la Méditerranée ; sa fertilité l'avait fait nommer par les anciens Chersonèse d'or, et Homère y fait pâturer les troupeaux du Soleil. Du côté de l'occident, l'horizon est fermé par les escarpements abruptes du cap Calavà, dont les rochers sont nus et rouges comme ceux du comté de Modica. Au nord, s'étend la vaste mer dont l'archipel de Lipari coupe la monotonie par ses grandes masses de verdure. Le Stromboli fume plus loin comme un immense autel. Au midi, court la chaîne boisée des monts Pélores, qui masquent l'Etna et dont l'aspect sombre jette sur le paysage une teinte mélancolique. Quant au cap Tyndare lui-même, l'aspect en est sauvage, quoique les abords en soient riants ; les sentiers qui y conduisent passent à travers les peupliers, les aloès, les cactus, et sont peuplés de rossignols ; le genêt odorant s'y marie au chèvrefeuille, au jasmin, et les torrents descendus des montagnes coulent comme l'Eurotas au milieu des lauriers-roses en fleurs. Un de ces torrents s'appelle Tyndare, comme le promontoire.

Ce jour-là quelques officiers anglais de la garnison de Milazzo étaient venus en partie de plaisir visiter les antiquités dont un des trois ermites leur faisait les honneurs, Dieu sait comme ! Mais le cicérone était digne des visiteurs et les visiteurs dignes du cicérone. Sur le chapitre de l'érudition ils se valaient les uns les autres. Tandis qu'ils étaient là vaguant et divaguant, tout à leur aise, un bâtiment qui paraissait venir du Faro et qui naviguait sous pavillon sicilien, mouilla au pied du cap et s'embossa aussi près de la côte que le fond le lui permit. La chaloupe fut à l'instant mise à flot et débarqua sur la grève un officier de marine qui, à peine à terre, fit une reconnaissance aux environs, et après une conférence avec des pêcheurs du madrague voisin, d'Olivéri revint se mettre en faction près de la chaloupe.

Cette apparition piqua la curiosité des officiers anglais. Quel était ce bâtiment ? D'où venait-il ? Que venait-il faire là ? Telles furent les trois premières questions qu'ils se posèrent, et les paris succédèrent bientôt aux conjectures. Qui avait gagné, qui avait perdu ? Ils résolurent de s'adresser pour le savoir à l'officier lui-même. Aussitôt dit, aussitôt fait. Ils l'abordèrent assez cavalièrement et l'interpellèrent sans plus de cérémonie. Blessé d'une familiarité qui frisait l'impertinence, l'officier sicilien refusa de répondre ; ils insistent, on s'échauffe, et d'interpellation en interpellation, on en vient aux menaces, aux injures, aux défis. Le Sicilien avait déjà l'épée à la main, et se préparait à en faire un bon usage malgré le nombre de ses adversaires, lorsqu'une litière escortée par deux cavaliers parut à quelque distance.

— A moi, camarades ! cria-t-il aux cavaliers en leur faisant signe de venir à son aide.

Son appel fut entendu ; les deux cavaliers furent en un clin d'œil auprès de lui, et la litière elle-même arriva un instant après. A l'approche de ce renfort inattendu, les Anglais firent quelques pas en arrière et devinrent plus circonspects.

— Eh quoi ! s'écria une femme qui occupait le fond de la litière, ne peut-on faire un pas en Sicile sans rencontrer des Anglais ? Partout des Anglais ! Toujours des Anglais ! Est-ce que personne enfin ne nous délivrera d'eux ?

— Par la Madone de Tyndare ! répondirent les pêcheurs d'Olivéri, qui s'étaient attroupés sur la grève, si tout le monde pensait comme nous, il y a long-temps qu'il ne serait plus question de langoustes.

— Mieux vaut tard que jamais, ajoutèrent les matelots de la chaloupe, qui avaient sauté à terre au moment de la querelle pour soutenir leur officier.

— Mort aux langoustes ! crièrent en chœur pêcheurs et mariniers.

La position des Anglais était d'autant plus critique qu'ils étaient les agresseurs : ni la reine, ni les gens du brick — on a reconnu l'une et l'autre — personne, en un mot, n'était disposé à leur faire quartier.

Rangés en bataille, ils attendaient l'évènement, l'épée à la main, bien résolus à vendre chèrement leur vie s'ils ne pouvaient la sauver.

Caroline avait mis pied à terre, et, faisant monter malgré eux dans la chaloupe son escorte et les autres marins du brick :

— Votre commandant, leur dit-elle, a besoin de vous à son bord. Laissez aux pêcheurs le soin de châtier l'insolence de ces étrangers.

Quoique son incognito eût été respecté jusqu'au bout, elle parlait avec tant d'autorité, et l'habitude du commandement avait imprimé à sa personne une dignité si naturelle, que tout le monde subissait instinctivement l'ascendant de sa parole et lui obéissait comme si son rang eût été connu. Demeurée la dernière sur le rivage :

— Mes amis, dit-elle aux pêcheurs, qui, bien qu'armés de simples bâtons, n'attendaient qu'un signal pour commencer l'attaque, si vous êtes les véritables Siciliens que vous vous êtes vantés d'être, prouvez-le : vous avez devant vous les plus grands ennemis qu'ait jamais eus notre

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7 et 12 octobre.

Le 10 octobre 1844 était le jour fixé par la loi fondamentale de la monarchie, pour que S. M. la reine Isabelle II prît constitutionnellement les rênes du gouvernement du royaume. Ce jour était celui où, acquittant une dette de loyauté, d'honneur, de conscience, je devais remettre en ses augustes mains l'autorité royale dont les cortès, en vertu de leur prérogative constitutionnelle, m'avaient confié le dépôt.

Depuis l'instant où le vœu national me choisit entre mes concitoyens pour m'élever à l'honneur d'exercer la régence, j'ai désiré voir arriver le jour le plus doux de ma vie, où, descendant du pouvoir suprême, j'aurais retrouvé la paix du foyer domestique, après avoir adressé mes derniers accents au glorieux drapeau de la constitution, que le peuple avait arboré pour reconquérir sa liberté, et qui, deux fois dans ce siècle, a sauvé la dynastie de ses rois au prix de torrents de sang ! La Providence n'a pas voulu exaucer mes vœux et mes espérances, et, au lieu de vous parler du milieu d'une pompeuse et solennelle cérémonie, c'est du fond de l'exil que je vous adresse ces paroles.

Le monde entier sait que jamais il n'y eut une discussion plus libre, plus franche, plus complète que celle qui précéda ma nomination de régent. Espagnols, en acceptant cette dignité, je la reçus, non comme une couronne murale accordée à des triomphes, mais comme un trophée que le peuple posait sur le drapeau de la liberté ; et, fidèle observateur des lois, jamais je n'y ai porté atteinte ; je n'ai rien négligé pour faire le bonheur du peuple ; toutes les lois que les cortès m'ont présentées, je les ai sanctionnées sans délai ; l'action de la justice a toujours été indépendante du gouvernement, qui jamais n'a usurpé les prérogatives des autres pouvoirs de l'Etat ; la richesse et la prospérité publiques ont reçu toute la protection et tous les encouragements possibles dans les circonstances où nous nous trouvions. Si, pour conserver force à la loi, la nécessité m'a contraint de recourir à des mesures rigoureuses, on n'a pas, du moins, vu le gouvernement décider du sort de malheureux coupables. Les tribunaux seuls ont prononcé.

Je ne descendrai pas aux détails de ma conduite comme régent ; l'histoire me rendra justice ; je me soumets à son inflexible sentence ; elle dira, avec une impartialité que je ne dois pas attendre de mes contemporains, si j'ai eu d'autre ambition que le bonheur de ma patrie, d'autre pensée que celle de contribuer à ce que, dans ce jour, la reine Isabelle II trouvât la nation prospère au dedans et respectée au dehors ; elle dira, si au milieu des luttes agitées des partis, j'ai eu un autre but que celui de mettre la liberté, le trône et les lois à l'abri du choc des passions ; elle dira, enfin, les causes qui paralysèrent la réalisation d'un grand nombre de réformes utiles. Quand de nouveaux troubles nous menacèrent, je n'ai rien omis, dans le cercle des lois, pour les éviter.

Je ne reviendrai pas sur le passé ; je ne referai pas le tableau d'événements funestes que nous déplorons tous. Privé de tous moyens de résistance, je me vis obligé de chercher un asile sur une terre hospitalière, protestant, avant d'y poser le pied, au nom de la sainteté des lois et de la justice de leur cause.

J'ai protesté, Espagnols, non point par un sentiment d'ambition, qui me fut toujours étranger, mais parce que la dignité de la nation et de la couronne m'en faisait un devoir. Représentant constitutionnel du trône, je ne pouvais voir en silence détruire le principe monarchique. Dépositaire de l'autorité royale, je devais la défendre contre les coups qui lui étaient portés : personnifiant le pouvoir exécutif, ma position me commandait d'élever la voix, quand je voyais toutes les lois déchirées en lambeaux. Ma protestation avait pour objet de ne pas poser le précédent funeste d'acquiescer, au nom du trône, à sa propre déchéance. Ce ne fut pas un cri de guerre ; je

[illegible] personnes qui n'ont d'autre but que de le rendre impossible, et il est disposé à un arrangement honorable. M. Hébert prononcera lui-même le discours de rentrée qui devait être confié à l'un des avocats généraux, et fera entendre des paroles de conciliation. A la suite de ce discours, M. le premier président doit prononcer une courte allocution dans laquelle il protestera de son affection pour le barreau. M. le bâtonnier de l'ordre des avocats, entouré du conseil tout entier, lui répondra au nom de ses collègues, et les choses reprendront leur cours habituel. Nous pouvons affirmer que ce plan est arrêté, et qu'à moins d'incidents nouveaux et imprévus il recevra son exécution. »

— Le *Moniteur algérien* du 4 publie un arrêté de M. le ministre de la guerre, qui concède pour 99 ans, aux sieurs Henri frères, négociants à Marseille, des mines de cuivre et de fer existant dans la portion du territoire de Mouzaïa, délimitées dans l'arrêté de concession. Les concessionnaires paieront 1° une redevance fixe de 10 fr. par kilomètre carré ; 2° une redevance proportionnelle de 5 p. 0/0 sur la valeur du minerai traité en Algérie ou exporté en France. L'Etat ne leur garantit pas les troubles qui seraient apportés dans la jouissance de cette concession par force majeure, et ne leur reconnaît aucun droit de propriété sur le sol.

Un ordre du jour du gouverneur général en date du 30 septembre annonce l'arrivée à Alger du duc d'Aumale pour le 10 ou 11 du courant.

---

Après CAROLINE EN SICILE, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera successivement LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, œuvre dramatique et de haute portée sociale ; 3 volumes, par M. ÉMILE SOUVESTRE, et la DERNIÈRE FÉE, en 4 volumes, par M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

---

## Faits divers.

Tous les soirs, en ce moment, la grande galerie d'Orléans, au Palais-Royal, est encombrée de jeunes ouvriers, réunis par groupes, et devisant de leurs intérêts. Ce sont des ouvriers tailleurs sans ouvrage.

— L'adjudication de la concession du chemin de fer d'Amiens à Boulogne aura lieu mardi, 15 octobre, au ministère des travaux publics.

Les soumissions seront reçues de neuf à neuf heures et demie du matin, dans les formes et aux conditions précédemment indiquées.

(*Messager.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le roi et la reine de Naples viendront à Paris reconduire M. le duc et Mme la duchesse d'Aumale, et que de cette ville ils se rendront à Vienne.

— Nous trouvons dans le *Bien public* du 10 octobre la note suivante que nous reproduisons textuellement :

« Le *Bien public* a la satisfaction d'annoncer à ses abonnés qu'il publiera, avant la rentrée des chambres, une série d'articles politiques sur la situation du pays, du gouvernement et de l'opposition, par l'illustre

une sorte d'état préparatoire, [illegible] se modifier dans sa forme, se perfectionner. Aussi maintenant, grand nombre d'Allemands se disposent à résister aux critiques de certain organe de la presse parisienne, par une excellente réponse : le *Constitutionnel* n'a pu voir, disent-ils par exemple : comment voulez-vous qu'il puisse juger ? Rien n'est plus merveilleux, ajoutent-ils, que l'aplomb des Français ; ils passent à peine quelques jours à Berlin, sans savoir la langue du pays, pour la plupart, et ils prétendent, à leur retour à Paris, connaître parfaitement l'Allemagne ; ils font plus, ils écrivent des arrêts sur la Germanie. Ces arrêts, concluent-ils, ne sauraient avoir aucun crédit. En présence d'un pareil raisonnement qui me semble avoir une assez grande force de logique, on conçoit que je n'ai pas dû me hâter de juger l'industrie allemande, voire l'Exposition de Berlin. Mais aujourd'hui que l'ordre le plus parfait règne parmi les objets exposés, que tout est classé, qu'on peut facilement apprécier la valeur de chaque chose, grâce aux excellentes mesures adoptées par le jury, j'oserai à mon tour m'exprimer franchement sur les deux Expositions qui inaugurent, cette année, l'ère industrielle et pacifique dans laquelle l'Europe est entrée.

Pour un Français, l'Exposition de Berlin ne présente pas au premier coup-d'œil un aspect aussi brillant, aussi riche que l'Exposition de Paris ; les objets exposés sont moins nombreux ; la foule des spectateurs est moins compacte ; le bruit des voix, des pas, des orgues, des pianos ne forme pas un concert aussi étourdissant ; la fête est moins joyeuse, comme la latitude est plus froide, le soleil moins bienfaisant, le ciel plus obscurci de nuages épais. Toutefois si l'on s'est habitué à la tranquillité où est plongée l'Allemagne, si l'on s'est fait aux mœurs douces et réglées et au caractère peu expansif des Allemands, on revient d'une première impression ; peu à peu on se met à oublier le bruit de Paris et à se complaire dans le calme de Berlin, peu à peu on éprouve une forte estime pour l'excellence des produits de l'industrie germanique et on conserve peu de regrets pour le luxe superficiel que l'on trouve en France. On prend là, sans trop de peine, l'habitude de tout peser, de tout soumettre au calcul, et on trouve que le résultat du calcul est favorable à l'Allemagne. A l'Exposition de Berlin, on reconnaît que les Allemands ne cherchent pas le luxe, l'élégance, l'originalité, mais qu'ils s'occupent surtout de se procurer l'utile, le commode, le nécessaire. Ils cherchent le fond sans trop songer à la forme. Aussi en parcourant les galeries où sont rangés les produits venus de tant de contrées diverses, des bords du Rhin et de la Moselle, des rives de la mer Baltique, de la Pologne, de l'Autriche, de la Bohême, on ne rencontre rien d'extraordinaire, rien qui frappe les regards, qui dénote un esprit d'invention ou d'imagination quelque peu extravagant, comme cela est arrivé tant de fois aux visiteurs de l'Exposition de Paris. La race des inventeurs, des chercheurs, si nombreuse en France, ne s'est pas encore naturalisée en Allemagne ; en revanche, celle des imitateurs couvre le pays qui en profite, et qui fait bien. Comme le but de l'industrie est avant tout de satisfaire les besoins matériels, et que le fabricant doit chercher à contenter les consommateurs, les industriels s'occupent uniquement de produire à bon marché les objets dont l'usage est le plus fréquent. Dans la plus grande partie de l'Allemagne, la con-

---

Sicile.

Elle n'avait pas achevé que les officiers anglais indignés d'être tenus en échec par des gens de si basse condition, et se flattant d'avoir raison d'eux avec le plat de leur épée, tombèrent sur les pêcheurs, qui les reçurent de manière à rabattre la morgue britannique ; plusieurs des assaillants mordirent la poussière ; serrés vivement entre la mer et l'ennemi qu'ils avaient tant méprisé, les autres étaient menacés du même sort, toute retraite était impossible. Les yeux de Caroline brillaient d'une joie sanguinaire.

— Dieu soit béni ! se disait-elle, je puis compter sur le peuple sicilien : les passions de Procida ne sont pas mortes en lui. Ton règne approche, ô vengeance !

Cette épreuve, qu'elle n'avait point cherchée, et dont le hasard seul la rendait témoin ne fit qu'exalter ses espérances et fortifier ses résolutions. Puisqu'une troupe de pêcheurs sans armes et qui n'avaient pas à leur tête un Mazaniello triomphait si facilement d'officiers aguerris et bien armés, que ne devait-on pas attendre du peuple en masse soulevé et organisé par sa reine elle-même assistée de Castoréo ? Après une expérience si concluante, comment douter du succès ?

Cependant les officiers anglais approchaient de leur dernière heure ; malgré leur résistance et leurs efforts désespérés ils allaient tomber ignominieusement jusqu'au dernier sous le bâton des pêcheurs. A cette vue la pitié reprit ses droits dans le cœur de Caroline ; elle ne vit plus dans ses ennemis que des malheureux prêts à périr par son ordre, et la générosité fit taire en elle la vengeance.

— Arrêtez ! cria-t-elle aux pêcheurs d'une voix qui commandait l'obéissance et qui fut obéie ; faites grâce aux vaincus ! Quant à vous, continua-t-elle en s'adressant aux Anglais, recevez la vie qu'on veut bien vous laisser, et que cette leçon vous profite ! Apprenez à respecter le peuple que vous opprimez, et qui pourra bien quelque jour, si vous le poussez à bout, vous faire repentir d'avoir éveillé sa colère. C'est l'homme et non l'Anglais, sachez-le bien, qu'on épargne en vous ; car si la tyrannie étrangère dont vous êtes les instruments devait périr ici avec vous, vous seriez tous morts à l'heure qu'il est. Allez ! on vous rend votre épée, faites-en à l'avenir un usage plus noble et plus juste.

Humiliés de leur défaite et plus encore de la grâce qu'ils obtenaient, les Anglais remontèrent à cheval sans mot dire et repartirent à l'instant pour Milazzo où ils ne se vantèrent pas de leur aventure. La reine, à son tour, monta dans la chaloupe et quelques instants après elle était rendue à bord du brick.

Le soir était arrivé, une soirée comme il n'y en a qu'en Sicile : la mer était unie et transparente comme un lac, et la sérénité du ciel s'harmonisait avec la tranquillité des eaux. Quelques promeneurs de la petite ville voisine de Patti s'étaient approchés du brick sur des barques pavoisées ; les uns chantaient sur la guitare, les autres jouaient du tambour de basque, tandis qu'un berger assis nonchalamment sur les ruines dont son troupeau maigre broutait l'herbe rare et desséchée, leur répondait du rivage sur sa cornemuse. La cloche argentine de l'ermitage de Tyndare mariait sa voix pieuse à ce concert agreste et mondain.

Pendant ce temps, le soleil s'abaissait rapidement ; caché derrière un long rideau de nuages, il n'éclairait au dessous de lui qu'une ligne de mer que la brise soulevait comme une lame d'or liquide ; la petite île d'Alicuri, au dessus de laquelle il était comme suspendu, nageait dans un océan de feu. L'horizon était sillonné de larges bandes éclatantes, qui allaient se fondre par degrés dans l'azur du crépuscule naissant. L'œil ne discernait pas le point où la mer finissait et où commençait le ciel. Mais peu à peu les teintes s'adoucissent ; les obliques rayons pâlissent, s'éteignent, et l'astre enfin submergé sombre au sein des flots.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La nuit fut belle et l'on marcha vite, pas assez cependant au gré du commandant ; craignant quelque mauvaise rencontre dans les eaux de Palerme, il avait espéré franchir avant le jour ce point périlleux ; il fut trompé dans son attente. Quoiqu'il eût donné toutes ses voiles et pris tout le vent qu'il pouvait prendre, il n'arriva à la hauteur de la capitale que pour voir le soleil se lever sur les rochers stériles du mont Pellégrino. Il est vrai qu'il s'en tenait assez loin pour que la distance atténuât le danger qu'il redoutait, et il fut assez heureux pour doubler sans encombre le cap de Gallo. Il se croyait sauvé, il ne l'était pas, car le danger n'est presque jamais où on croit le voir. A peine avait-il filé quatre ou cinq nœuds qu'il aperçut, dans la direction d'Ustica, une frégate anglaise qui venait droit sur lui ; il se trouvait alors en vue de Carini, l'ancienne Hycarra, patrie de Laïs, et la mer le jetait irrésistiblement à la côte. Contrarié par le vent, menacé par la frégate, qui arrivait à toutes voiles, il fallait prendre un parti ; l'*Alter ego* de Castroné le prit immédiatement.

Quoique la matinée fût déjà avancée, la reine n'avait pas encore paru sur le pont ; le repos de la nuit l'avait à peine remise de ses fatigues de corps et d'esprit ; le matin elle était restée dans sa chambre, à demi-couchée sur un canapé. Seule et concentrée dans ses récents souvenirs, elle récapitulait les évènements de ce voyage si rapide et cependant si plein d'enseignements et d'émotions. Elle repassait en elle-même tout ce que lui avait dit Castoréo, et, loin d'ébranler l'empire que tout d'abord il avait pris sur elle, la réflexion ne faisait au contraire que l'affermir davantage. Chacune de ses paroles lui revenait en mémoire comme autant d'oracles ; elle n'avait oublié que les récriminations et les vérités impitoyables que, de la part d'un autre, son orgueil vindicatif n'eût jamais pardonnées. Son cœur frémissait de joie en songeant aux conséquences du pacte mystérieux qu'ils venaient de conclure ensemble. Quel coup de théâtre pour la Sicile ! Quel coup de foudre pour les Anglais !

Castoréo cependant et ses projets n'absorbaient pas tellement ses pensées qu'elle n'eût vers Fabio des aspirations violentes. Emprisonné pour elle, il avait acquis par là sur son cœur des droits sacrés, légitimes. Quelles réparations ne lui devait-elle pas ! Qui sait même s'il sortirait sain et sauf des dangers de toute espèce où elle l'avait précipité ? Se donnant le change à elle-même, afin sans doute de se mettre plus à l'aise avec ses passions, elle baptisait du nom de reconnaissance, de devoir, un sentiment beaucoup plus vif et se livrait sans scrupule aux sympathies ardentes qui l'entraînaient vers lui.

Toutefois, en passant devant Palerme, elle fut assaillie d'un souvenir bien différent : elle se souvint, avec une douleur poignante, que, naviguant naguère en fugitive et déjà exilée dans ces mêmes parages, elle y avait perdu un de ses enfants mort dans ses bras au milieu d'une affreuse tempête. La vue des mêmes flots, du même ciel rappela si vivement à son cœur maternel cet accident douloureux, qu'elle fondit en larmes et pleura long-temps.

Elle pleurait encore lorsque le commandant du brick se présenta devant elle.

— Madame, lui dit-il, la fortune et les vents cessent de nous être propices, ils veulent se venger sans doute de nous avoir trop favorisés jusqu'à présent.

Là-dessus il la mit au fait de sa situation, sans atténuer le péril qui était pressant. Le premier mouvement de Caroline était toujours pour les moyens extrêmes : elle voulait qu'on attendît la frégate, et qu'on opposât au besoin la force à la force.

— C'est bien ce que je ferais si j'étais seul, répondit le commandant, mais votre majesté doit-elle s'exposer au danger d'être reconnue, et qui pis est arrêtée, si nous n'étions pas les plus forts, sans compter toutes les chances d'un combat naval ?

Ces raisons étaient trop fortes pour que la reine n'en sentît pas la justesse.

— Que faire ? demanda-t-elle après un instant de réflexion.

— Je propose à votre majesté de la débarquer à Castellamare ; une petite ville de pêcheurs qui est au fond du golfe et où le vent nous porte directement ; nous avons là des amis, et vous y trouverez toutes les facilités nécessaires, sans que votre incognito soit compromis. Votre majesté achèvera son voyage par terre, comme elle a été de Catane au cap Tyndare, et sera rendue ce soir même à sa résidence, pour peu qu'elle le désire.

— Mais vous ?

— Oh ! moi, je m'en tirerai toujours ; j'en ai vu bien d'autres ; votre majesté peut être tranquille sur mon compte.

Le plan du commandant fut exécuté ponctuellement et sans rencontrer d'obstacle. La reine débarqua à Castellamare où elle monta immédiatement en litière, avec sa caméristé : ne voulant pas affaiblir l'équipage du brick au moment d'un engagement possible, elle se contenta, pour escorte de trois Campiéri du pays, et partit résolument pour Castelvétrano

Midi sonnait aux cloches d'Alcamo, comme elle commençait à gravir le Mont-Inici, qui sépare Castellamare de la plaine de Ségeste où nous avons laissé Fabio.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

[illegible] des Français venus à Berlin ont donné à l'Exposition actuelle le même rang que lui assigne l'échelle numérique. Selon nous, cela ne saurait être juste. Si, en 1844, l'Exposition du Zollverein est inférieure à celle de la France, ce n'est que parce qu'elle contient uniquement des produits industriels, tandis qu'à Paris étaient exposés un grand nombre d'objets fabriqués exceptionnellement et à grands frais en vue de l'Exposition, et qui ne se trouveront pas dans le commerce. Cela ne nous semble pas être un avantage difficile à obtenir, car si les fabricants allemands avaient été avertis cinq ans à l'avance, comme l'ont été les industriels français, ils auraient pu certainement arriver à créer quelque monstruosité simplement curieuse, mais point utile. Aussi, nous sommes convaincu que, dans cinq ans, l'Exposition de Berlin sera supérieure à celle de Paris. La marche rapide qu'a suivie l'industrie en Allemagne, les progrès extraordinaires qu'elle a faits depuis six ou sept ans, l'ardeur des industriels à perfectionner leurs méthode, les encouragements nombreux et sagement donnés par les gouvernements, tout nous garantit que nous ne nous trompons pas. Nous devons aussi mettre parmi les causes qui assureront la supériorité des Expositions à l'Allemagne, les excellentes mesures adoptées par la commission supérieure qui administre à Berlin ces sortes de solennités.

Nous ne discuterons pas sur le plan plus ou moins heureux de l'édifice où se trouvent rangés les produits industriels; il nous semble très bien disposé dans l'état actuel des choses. L'industrie n'ayant pas un temple à elle, il était bien de l'appeler à montrer ses merveilles dans un arsenal. Qu'après cela il ne fasse que très peu de jour dans les galeries, lorsqu'au dehors le ciel est très sombre, que les vitres des fenêtres soient plus ou moins grandes, nous n'y voyons guère matière à critique. L'essentiel est que les produits soient parfaitement disposés, et l'ordre dans lequel ils sont placés, est excellent; il n'y a aucune confusion parmi les objets dont on peut apprécier la valeur, malgré la défense de toucher, qui, avec raison, est souvent répétée sur de nombreux écriteaux. La grandeur des numéros d'ordre a effrayé notre excellent ami du *Constitutionnel*, qui, nous l'espérons, nous pardonnera cette critique de ses critiques, mais elle ne nous a pas empêché de voir, par exemple, l'immense colonne de granit de cinq mètres de hauteur, qui a été taillée dans un gigantesque bloc erratique trouvé dans les sables qui avoisinent Berlin. Enfin le catalogue est bien rédigé; il renferme toutes les tables alphabétiques ou autres, et tous les plans nécessaires pour qu'on puisse trouver rapidement les objets qu'on désire examiner particulièrement. Les personnes qui ont connu le désordre des Expositions parisiennes, apprécieront l'importance de ces remarques, et certes elles applaudiront aux bonnes intentions de la commission administrative prussienne, quand elles sauront que si les prix ne sont pas marqués sur tous les objets exposés, parce que les marchands s'y sont opposés à Berlin comme à Paris, tout le monde cependant peut les connaître en allant consulter un registre parfaitement en ordre, disposé à cet effet au secrétariat, et où l'on peut s'inscrire comme acquéreur de tout produit qu'on a admiré, s'il n'a déjà trouvé un acheteur. Cette dernière mesure est de nature à empêcher que les prix indiqués ne soient trompeurs, et en outre elle engagera certainement dans l'avenir les industriels à exposer, puisqu'ils auront l'espoir de vendre leurs produits; en joignant à cela l'excellente surveillance qu'exercent les membres du jury eux-mêmes sur les objets exposés, l'assurance que les produits volés, détériorés ou détruits, seront payés par le gouvernement, qui a aussi pris à sa charge l'expédition et la réexpédition et l'emballage des produits, la confiance qu'inspirent les différentes commissions instituées pour dresser les listes des récompenses, on arrive bientôt à la conviction que nous avons manifestée, de la supériorité prochaine des Expositions allemandes sur les Expositions françaises. L'ambition d'obtenir des récompenses justement accordées par le roi sur l'avis de leurs pairs, car la plupart des membres du jury sont des manufacturiers, exercera d'ailleurs toujours en Allemagne et surtout en Prusse son empire sur les industriels. Les titres de conseiller intime, de conseiller du commerce; les décorations d'officier ou de simple chevalier de l'ordre de l'aigle rouge, puis des médailles d'or, d'argent et de bronze, telles sont les récompenses. Elles sont plus variées qu'en France et plus significatives; elles ont surtout l'avantage de pouvoir devenir de plus en plus élevées. Il est incroyable qu'en France la croix de simple chevalier de la Légion-d'Honneur soit posée comme la suprême récompense à laquelle puissent aspirer les industriels, tandis qu'on prodigue cette décoration à tant de gens qui seraient fort embarrassés de dire pourquoi ils l'ont obtenue.

Il y a donc de la part du gouvernement prussien une détermination bien arrêtée d'encourager l'industrie, d'exciter ses progrès au moyen d'Expositions publiques, offrant tout avantage aux fabricants qui y prendront part. L'état de l'industrie en Allemagne est d'ailleurs si avancé, que l'on peut regarder comme démontré que le nombre des exposants, la quantité, la valeur des objets exposés rendront les prochaines Expositions de l'Allemagne les plus belles de toutes celles que l'on pourra voir en Europe. Un coup d'œil rapide sur les objets qui figurent à l'Exposition actuelle de Berlin et sur ceux que l'on a vus à Paris achèvera de porter la conviction dans l'esprit du Français le plus incrédule.

Convenons d'abord d'une chose, c'est que les machines exposées à Berlin n'offrent pas un aspect aussi imposant que les machines de Paris. Elles sont moins nombreuses, moins puissantes, moins variées. On ne voit pas des tours énormes pour travailler les grands engins des moteurs à vapeur et de la marine comme ceux qu'avaient exposés MM. Pihet et Calla; les tours, les machines à raboter plus facilement que l'homme ne rabote le bois, à tailler les engrenages, à percer, à tarauder, ont des proportions plus faibles, mais aussi ces outils sont ceux qu'on emploie plus ordinairement. Les perrotines, propres à imprimer sur laine; les machines à imprimer les étoffes de fil et de coton au moyen de cylindres, ne sont pas inférieures à celles que l'on a vues à Paris; nous n'en dirons pas tout-à-fait autant des presses d'imprimerie, qui ne sont pas, pour la plupart, établies sur de très bons principes. Nous avons déjà dit que les machines à vapeur étaient inférieures à celles de Paris, tandis que les deux locomotives et les deux bateaux à vapeur donnaient, sous ce rapport, la supériorité à Berlin.

A Paris, on a vu plusieurs turbines, plus de cent pompes, plusieurs roues hydrauliques ou machines à élever l'eau, fondées sur des principes [illegible] la porte, exposées aux injures du temps; elles n'offrent pas une collection aussi belle qu'en France, mais [illegible] demandent pourtant une étude spéciale et nous la leur accorderons.

Arrivons maintenant aux matières premières de toutes ces machines, le bois et les métaux. Du bois, nous ne dirons rien, si ce n'est qu'on n'a pas recommencé, à notre connaissance, en Allemagne, les belles expériences de M. Boucherie, pour en augmenter la durée, la force et l'élasticité. Quant à la métallurgie allemande, elle est bien supérieure à celle de la France; tous les métaux exposés, le fer, le cuivre, le zinc, le plomb sont des preuves de ce que nous disons ici après tant d'autres. Sous ce rapport l'Exposition de Berlin est supérieure à l'Exposition française, et elle mérite une attention spéciale. La quincaillerie, la fabrication des aiguilles, et en général de tous les objets faits avec les métaux ont droit à l'examen le plus approfondi, et la France ne saurait donner à ces objets trop d'attention; la serrurerie seule est bien inférieure à celle de l'Exposition de Paris.

Il est une autre manière d'employer les métaux que de les travailler sous le marteau: elle consiste à leur faire revêtir mille formes en les coulant fondus dans des moules où ils se solidifient. En Allemagne on fait toutes les fontes, excepté le bronze, mieux qu'en France; le fer et le zinc se présentent, à l'Exposition de Berlin, sous les formes les plus variées et ont un aspect bien supérieur au fer et au zinc fondus de Paris; les objets fabriqués par la galvanoplastie sont aussi plus nombreux et plus beaux qu'en France; on sait mieux manier la pile. Enfin l'orfèvrerie et la bijouterie ont fait en Allemagne, surtout entre les mains de M. Hossauer, des progrès immenses qui doivent donner à réfléchir aux orfèvres français.

La pierre est rare à Berlin; on ne possède que du granit; aussi le granit est-il travaillé mieux que partout ailleurs. Il n'y a pas ici une collection de marbres divers aussi belle qu'à Paris; le stuc, le bitume sont à peine représentés. Il n'en est pas de même du carton-pierre qui est fort beau. Mais la brique surtout, et cela est bien naturel puisque toutes les maisons et tous les édifices sont à Berlin bâtis en brique, a une incontestable supériorité par sa légèreté et sa résistance, sur la brique de France. La poterie commune, puisque nous parlons des objets fabriqués avec les matières diverses qu'on se contente de ramasser dans la terre, affecte des formes et des emplois plus variés qu'à Paris. L'Exposition pour la faïence, la porcelaine et les cristaux, n'est pas aussi belle que nous nous y attendions d'après la juste réputation des produits de la Saxe et de la Bohême, mais elle est digne d'être étudiée en détail. Les peintures sur porcelaine seules sont inférieures aux peintures de Sèvres.

Arrivons maintenant aux objets qui servent spécialement à nous garantir contre les intempéries des saisons, et qui sont tous de la matière organique, des plantes et des animaux, comme si ce qui doit toucher notre corps devait déjà avoir vécu. Nous ne parlerons plus des cuirs, dont nous avons longuement entretenus nos lecteurs. Nous devons dire quelques mots de la laine, du fil, du coton, de la soie. On sait que nulle part la laine n'est si belle qu'en Allemagne; l'Exposition de Berlin le prouve de nouveau, quoiqu'on n'y rencontre pas beaucoup d'échantillons de la matière première. Mais l'abondance et le bon marché des étoffes de laine suppléent à cette absence, et c'est assez dire. Les draps surtout sont magnifiques et surpassent les draps français par leur bas prix. Les châles ne sont pas aussi beaux qu'à Paris; ils sont d'ailleurs peu nombreux; la plus grande partie sort des fabriques de Vienne. Les tapis sont tout-à-fait inférieurs à ceux de France.

L'Exposition de Berlin est surtout remarquable par la beauté et l'abondance de ses fils; le linge y est d'une splendeur remarquable; le linge damassé surtout n'a pas d'égal en France, soit pour l'excellence de la qualité, soit pour le bon marché. Les étoffes de coton sont parfaitement belles; l'impression est parfaite, et Rouen semble dépassé par Berlin.

Quant aux soieries, malgré les immenses progrès faits depuis quelques années, malgré les nombreuses tentatives d'élèves de vers à soie, la France est encore de beaucoup supérieure à l'Allemagne. Cependant, en mettant à part la question de la matière première, il faut bien remarquer que le travail de la soie est arrivé à une grande perfection en Allemagne; qu'il progresse chaque jour, et que peut-être Lyon pourra être dépassé. Le velours n'est pas aussi beau qu'en France, mais chaque jour il devient meilleur et se travaille mieux. Enfin, les teintures de Berlin sont excellentes, et elles sont, pour plusieurs couleurs, surtout pour le rouge, supérieures aux teintures françaises.

Lorsqu'on a passé en revue toutes ces étoffes si nombreuses, quand on a étudié les prix, on est frappé de la rapidité avec laquelle les Allemands s'emparent des méthodes découvertes ailleurs, et de la facilité avec laquelle ils s'en servent pour fabriquer à bon marché. Ils imitent avec une promptitude et une perfection rares, et ils parviennent ainsi à devenir les égaux des autres peuples. Encore quelque temps, nous ne saurions trop le répéter, et l'Allemagne sera devenue une contrée manufacturière trop puissante et trop féconde pour ne pas introduire de grands changements dans les relations commerciales du monde.

Les arts chimiques n'ont pas encore pris en Allemagne un développement aussi grand qu'on pourrait le penser, ou du moins l'Exposition de Berlin n'est pas très riche à cet égard; nous n'avons rien vu de bien remarquable en fait de produits chimiques. Les papiers ne sont pas très beaux, quoique le cartonnage soit excellent; la fabrication des bougies stéariques vient à peine d'être importée à Berlin; les savons ne sont pas aussi beaux et surtout aussi variés qu'en France. Nous n'avons vu nulle part de conserves alimentaires; la fabrication du pain est peu avancée. Nous ne parlons pas du vin, dit de Champagne, gravement exposé, ni des autres vins; le ciel a trop fait pour la France et trop peu pour l'Allemagne, pour que nos vignobles soient menacés même par ceux du Rhin aidés des ressources de la chimie.

Terminons notre [illegible] quelques mots sur les meubles, qui sont bien inférieurs à [illegible] de Paris pour l'élégance, mais qui sont assez commodes. On est [illegible] en Allemagne, mais on y est horriblement mal couché [illegible] matelas dans de petits lits tellement étroits que [illegible] ent interdite. On voit peu de lits en fer, mais beau[illegible] les papiers de tenture ne sont pas

ROYAL

[illegible] acquis une certaine fixité.

Les fonds espagnols n'ont pas été cotés; les portugais ont fléchi de 1/2 0/0. Le Naples a monté de 30 c.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Canal de Bourgogne, 1070. — Lins Maberly, 485. — Obligations de St-Germain anc., 1227 50, 1225. — Id. nouv., 1215. — Versailles anc., 1040. — Id. nouv., 1190. — Orléans, 1267 50. — Strasbourg, 1207 50. — Banque belge, 657 50, 655. — Rente belge 1831, 102. — Rente d'Espagne passive, 5 7/8.

A terme, fin courant: Belge 1840, 103 3/8.—Naples, 98 80, 98 95.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 118 60 | P. H. 118 60 | P. B. 118 25 | dr c. 118 25 | hier 118 35 |
| — fin cour. | 118 65 | 118 65 | 113 30 | 118 25 | 118 55 |
| 3—en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 0/0 compt. | 82 30 | 82 35 | 82 30 | 82 35 | 82 20 |
| — fin cour. | 82 35 | 82 40 | 82 30 | 82 40 | 82 25 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | Diffe s. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | Diffe s. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 3/8 | 103 1/4 | B. » 1/8 |
| 4 0/0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | 50 3/8 | 50 3/4 | B. » 1/2 |
| O. de la V. | » » | » » | » » | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr. | 3062 50 | 3060 » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 75 | 98 90 | H. » 30 |
| C. L. 5000 | » » | » » | » » | — Romain. | 106 » | » » | » » |
| 1 — 1000 | 1007 50 | » » | H. 2 50 | Obl. Piémont. | 1270 » | » » | » » |
| C. hyp... | 771 25 | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 425 » | » » | B. 5 » |
| 4 Can.... | 1272 50 | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

| CHEMINS DE FER. | 1er C. | Der C. | Diffe s. le C. pr. | | Diffe s. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 930 » | » » | H. 5 » | Au 15. | » » |
| V. R. Dr. | 395 » | » » | H. 2 50 | — 397 50, 395. | » » |
| — R. G. | 276 25 | 275 » | H. 2 50 | — 280, 276. | » » |
| Orléans. | 1017 50 | 1022 50 | B. 2 50 | — 1020, 1025. | B. 2 50 |
| Strasb... | 276 25 | 275 » | » » | — 278 25. | » » |
| Rouen.. | 1012 50 | 1010 » | H. 5 » | — 1015, 1007 50. | B. 5 » |
| Havre... | 765 » | 763 75 | H. 1 25 | — 762 50, 765. | H. 2 50 |
| Marseill. | 775 » | 780 » | H. 5 » | — 780, 777 50. | H. 2 50 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » » |

**LONDRES, 10 OCT.**

Consol.... 100 5/8 3/4.
Esp. act... 23 1/2.
Portug..... 51.
Mexic. .... 34 1/2.
Brésil...... 84.
5 0/0 holl. 98 1/4.
2 1/2 de... 62 1/2.
Rouen..... 59.
Orléans.... 33 1/2.

**C. DE LA COULISSE.**

Av.... 82 07 1/2.
Ap.....82 27 1/2.

Rep. fin c. F. pr.
3 0/0, pair.
5 0/0, 15 à 20.
Bons du Trésor.
3 1/8 à 3 mois.

**PRIMES.**

3 0/0 f.p. 82 45, 82 55 d. 50.
F. p. 82 65, 82 60 d. un.
82 85, 95 d. 50.
5 0/0 f. c. 118 75, 118 65 d. 50.
F. p. 119 20, 119 05 d. un
Orléans, 1042 50, 1030 d. 10 au 31 oct.
Strasb. 282 50, 278 75 d. d. 10f

**MARCHANDISES.** — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 00,00: 2 derniers mois, 81,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 83,50.

LILLE — Colza, 73,00. — Voitures, 6.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 85,00 à 00,00; courant du mois, 84,00 à 85,00; 2 derniers mois, 75,00 à 00,00; 8 premiers mois 1845, 72,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants:* F. CANTAGREL.


Le succès d'un spirituel et joli livre, les CLASSIQUES DE LA TABLE, s'est continué pendant toute la belle saison. Une nouvelle édition augmentée en texte, portraits et vignettes, a même été publiée au commencement de l'été. Si la lecture de cet ouvrage a été agréable à la campagne, son attrait sera encore plus vif pendant les soirées de la saison dans laquelle nous allons entrer. Les fêtes du monde, les fêtes d'amis, les fêtes de famille recommencent; les grands talents reparaissent sur la scène, les bals reviennent, tous les plaisirs, enfin, de cette fine sociabilité de Paris, dont ce charmant livre est une vive image; il est composé de réimpressions, d'écrits épars dus à des gens d'esprit, à des causeurs, à de véritables convives. Ses jolis portraits, ses vignettes si distinguées, au bas desquels se trouvent les noms des premiers artistes de notre temps: Debucourt, Paul Delaroche, Ary Scheffer, Steuben, Henriquel Dupont, ajoutent à la physionomie de ce brillant volume.

MOUVEMENT COMMERCIAL. — Il est des personnes, peu initiées à la marche réelle des affaires, qui pensent que les bruits de guerre, dont les évènements politiques furent naguère la cause momentanée, ont exercé une influence de baisse sur le cours des marchandises, et notamment sur le prix des articles nouveautés. C'est là une erreur qu'il importe de ne pas laisser accréditer. Il n'y a eu de crise qu'à la Bourse; et chacun sait aujourd'hui que cette crise a été aussi factice que passagère. Les approvisionnements des magasins de nouveautés n'ont donc pu se faire, à cette occasion, à des conditions plus favorables qu'à une autre époque de l'année. Au contraire, les magasins, qui s'étaient trouvés en mesure de se pourvoir antérieurement, avaient obtenu un cours plus avantageux; et ils peuvent dès lors faire participer leurs clients au bénéfice de ce bon marché. Telle est la position de la maison CHAMBELLAN. Ses vastes approvisionnements, faits en temps opportun, lui permettent de livrer à la consommation, et à des prix extrêmement favorables, les meilleures étoffes et les plus riches nouveautés. Du reste, la maison CHAMBELLAN n'en est plus aujourd'hui à se faire connaître; depuis long-temps elle a fait ses preuves et conquis une juste renommée dans le monde commercial. On n'ignore pas, en effet, que c'est autant par la loyauté de ses opérations que par l'excellence de ses produits, que cette honorable maison est parvenue à commander la confiance publique et à se créer dans toutes les classes de la société une clientèle d'élite qui tient à lui demeurer fidèle en dépit de toutes les concurrences anciennes et nouvelles. Cette année surtout, la maison CHAMBELLAN, dont les magasins se trouvent magnifiquement agrandis et transformés, expose aux regards émerveillés du public tout ce que la saison a pu produire de riche, de varié, d'achevé dans tous les genres. Les jeunes administrateurs qui dirigent aujourd'hui cette immense entreprise, ont su tout à la fois, par un heureux concours de circonstances, maintenir les sages traditions de leurs prédé-

quête sur le vendait encore de ... à ... fr.

Ce prix, qui peut paraître élevé pour les vins du Revermont, dans le voisinage du Beaujolais et du Mâconnais, s'expliquerait par le choix opéré dans certaines plantations depuis quelques années, par les soins que les propriétaires apportent à la fabrication, et par l'écoulement des produits du côté de Genève et de la Suisse. (*Le Rhône.*)

— On nous écrit de Grenoble :

« Les vignerons des côtes du Rhône (d'où

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ventes | 1102 | 44 | |
| Restant | 13237 | 47 | |
| Cours moyen | | 36,44 | |
| Cours-taxe | | 35,32 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ventes | 2167 | 20 | |
| Restant | 12871 | 23 | |
| Cours moyen | | 36,25 | |
| Cours-taxe | | 35,51 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 26 | 69 | 38,20 à 51,00 |
| 1re | 1563 | 72 | 33,00 à 37,60 |
| 2e | 354 | 13 | 31,85 à 34,70 |
| 3e | 26 | 69 | 27,40 à 28,65 |
| 4e | 7 | 57 | 24,30 à 24,20 |
| Al. | 39 | 25 | 00,00 à 00,00 |

3e 16,25. — Métail 13,00 à 15,00. — Seigle 11,50 à 13,25. — Orge 9,00 à 10,50. — Avoine 5,00 à 8,75.

GRENOBLE, 5 oct. — Froment 1re 20,11; 2e 19,36; 3e 18,61. — Seigle 15,00 à 17,50. — Avoine 7,20 à 7,80. — Maïs 16,00. — Sarrazin 10,00. — *Châtaignes* 12,50 à 13,25.

Le marché a été bien approvisionné en froment, avoine et châtaignes. Il s'est peu vendu de froment, toute l'avoine a été enlevée; et il est resté peu de châtaignes à vendre. Les prix baissent toujours.

à 1000. — 153 hors d'âge, 21 vend. 75 à 450. — 8 ânes, dont 2 vend. 20 à 36. — Total 00.

ROUTOT, 9 octobre. — 439 bœufs 1,20-1,05. — 313 vaches 1,15-1,00. — 86 taureaux 1,20-1,05. — 195 moutons 1,60-1,45. — 39 porcs 1,00-0,85. Vente prompte et facile.

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 12 octobre.*

salé ou fondu 1,22 à 1,62.

*OEufs* (le mille). — Du 10, 50 à 70. — Du 11, 36 à 64. — Du 12, 38 à 66.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 33. — A la pie 5 à 15.

VERSAILLES, 11 octobre. — *Beurre* (le kil.) 1re 1,70; 2e 1,30 à 1,60.

*OEufs* (le mille) 52 à 56.


**127 et 129, rue Montmartre. A SAINT - JOSEPH. près des Messageries-Royales.**

# MAISON CHAMBELLAN

**EXPOSITION GÉNÉRALE de tous les produits composant les assortiments d'hiver. — LES ÉTOFFES DE SOIE, par leur richesse et leur variété, méritent de fixer particulièrement l'attention publique.**

## MISE EN VENTE

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.** (Voir ci-dessous la liste.)

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**
**Orné de vignettes sur bois.**

**50 CENTIMES. ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.**

# ALMANACH PHALANSTERIEN.

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes, Marées, Eclipses. — Calendrier. — Dialogue-préface. — Souverains des principaux États. — Principales foires de France. — Longitude ; ascension droite ; déclinaison du soleil ; temps moyen, etc. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Administration des Postes. — Astronomie. — Tableau du système du monde. — Hauteur des principales montagnes. — Le budget. — Les impôts. — Consommation de Paris. — Chemins de fer en France. — Annuaire de 1843-1844. — Hygiène, ou art de la santé. — Importance des fonctions de la peau. — Respiration. — Nutrition. — Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents. — Asphyxiés, etc. — Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage. — Testaments. — Successions. — Enfants naturels. — Rapports des propriétaires et des locataires. — Baux. — Réparations. — Application de l'armée aux travaux publics. — Assurances nationales par l'Etat. — Compagnies à prime fixe. — Sociétés mutuelles. — Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation. — L'Algérie, le Sénégal et Madagascar. — Océanie. — Les Iles Marquises. — Iles Gambier ou de Maugaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie ; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles : Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes : Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

**5900 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 3 octobre. — Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux Correspondants du Comptoir central de la Librairie, en France et à l'étranger.**

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie. La Librairie sociétaire fait aussi la commission pour la Librairie française et étrangère.

LIBRAIRIE ILLUSTRÉE DE CHARLES WARÉE, éditeur, rue Richelieu, 45 bis.

HISTOIRE DU

## PEUPLE DE PARIS

**PAR CAPO DE FEUILLIDE,**

PUBLIÉE EN 75 LIVRAISONS A 30 C.

50 dessins tirés à part et 200 vignettes dans le texte.

(L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MAI PROCHAIN.)

Ouvrages terminés à la même Librairie.

## LES ETRANGERS A PARIS

400 dessins. — 1 vol. grand in-8°. — Prix : 15 fr.

## Chateaux et Ruines historiques de France

DESSINS SUR CHINE. — 1 VOL. GRAND IN-8°. — PRIX : 18 FR.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

## DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

**PAR F. VIDAL.**

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

## COLONISATION DE MADAGASCAR,

PAR DÉSIRÉ LAVERDANT.

Un volume in-8° de 200 pages, avec une carte de l'île Malegache. Prix : 5 fr.; par la poste, 5 fr. 70 c.

IMMORALITÉ

## DE LA DOCTRINE DE FOURIER,

Brochure in-8° de 48 pages. — Prix : 30 cent.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

## PETIT COURS DE POLITIQUE

ET D'ÉCONOMIE SOCIALE

**A l'usage des Ignorants et des Savants.**

Brochure in-18 de deux feuilles. — Prix : 40 cent.; par la poste, 50 cent.

## *Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur Albert est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

daient, s'était contentée de modifier en quelques points ces propositions insensées; alors le *Journal des Débats*, ami intime des banquiers, prononça ces paroles lamentables qui sont restées dans la mémoire de tous les amateurs de bon comique : « Il y a des gens, et des gens qui ne manquent pas de bon sens, qui seraient tentés de dire : voilà des compagnies qui sollicitent le privilége de se ruiner. »

Oui, on avait transporté dans le domaine des intérêts publics les petites ruses et les mensonges employés par les marchands dans leurs comptoirs : les banquiers et les *Débats* avaient *surfait* la marchandise, et avaient demandé plus pour avoir moins ; et ce *moins* était encore très satisfaisant, car cette compagnie, sur laquelle les *Débats* semblaient s'apitoyer (c'est celle du chemin d'Avignon à Marseille), cette compagnie, *qui sollicitait le privilége de se ruiner*, — eh bien! six mois après, ses actions de 500 fr. se vendaient à la Bourse, et elles se vendent encore aujourd'hui 750 fr. et plus, de manière que tous les actionnaires fondateurs, grâce aux conditions onéreuses imposées au trésor, ont pu déjà gagner et réaliser 50 0/0 sur leur capital... et les travaux de ce chemin sont à peine commencés!

Dès l'origine, nous nous récriâmes contre de pareilles combinaisons; il nous fut facile de démontrer qu'il était absurde, de la part du gouvernement, de prêter gratuitement aux banquiers, pour spéculer sur les chemins de fer, l'argent que le gouvernement tirait de l'impôt prélevé sur les travailleurs, et des emprunts faits à ces mêmes banquiers. Nous indiquâmes tous les inconvénients qu'engendrerait, pour le trésor, pour le commerce et pour les voyageurs, ce système de concession des grandes routes de France à des particuliers. Nous fîmes voir qu'en même temps que l'on agrandissait le déficit qui dévore nos finances, on donnait en pâture aux agioteurs français et étrangers des sommes immenses. Avertissements inutiles! A la dernière session, la chambre, tout en réduisant encore les exorbitantes conditions inventées dans la session de 1843, la chambre a eu la faiblesse de consentir à ce que le chemin d'Orléans à Bordeaux, et celui d'Orléans à Vierzon, Bourges, etc., fussent aliénés à des particuliers.

A cette occasion, les banquiers ne manquèrent pas de jeter les hauts cris sur les quelques insignifiantes réductions adoptées par la chambre ; à les entendre, personne n'aurait osé se présenter pour se rendre adjudicataire, et ils ne firent pas faute de redire le dicton des *Débats* : ce serait solliciter le privilége de se ruiner.

Nous n'hésitâmes pas à dire hautement que ces plaintes n'étaient que des grimaces de marchands, et que les conditions accordées dépassaient encore de beaucoup leurs prétentions réelles.

L'adjudication qui vient d'avoir lieu, a justifié nos prévisions. Si une réduction insignifiante a été faite sur le chemin de Vierzon, cela provient de ce que les deux compagnies concurrentes se sont [...] que ses actions de 500 fr. se vendent 650 fr. Le chemin de Bordeaux ne gagne encore, il est vrai, que 80 fr. de prime; mais on prépare sur le marché de Londres un mouvement de hausse, pour réagir sur le marché de Paris, et d'ailleurs aussitôt que l'embranchement si fructueux d'Orléans à Tours sera livré à la circulation, (et cela ne peut tarder) les actions prendront un nouvel essor, et les agioteurs réaliseront alors de beaux bénéfices aux frais de l'Etat qui a payé la dépense.

Ici nous devons renouveler nos protestations contre l'acte arbitraire par lequel le ministre des travaux publics a refusé d'admettre à l'adjudication une des compagnies soumissionnaires, la compagnie d'Anthouard. Elle présentait les mêmes garanties que les autres, mais, comme elle était composée de petits capitalistes, les grands banquiers (ainsi qu'on ne se gêne pas pour le répéter dans les bureaux du ministère des travaux publics), craignirent qu'elle ne fît des propositions plus avantageuses à l'Etat que les leurs : le ministre a cédé à leurs intrigues.

Le taux auquel se tiennent les actions de la compagnie de Bordeaux, celui auquel elles parviendront d'ici à peu de temps, mais surtout la réduction inattendue de la durée de la concession, confirment tout ce que le raisonnement nous avait suggéré; les faits justifient nos prévisions, et ces faits démontrent que les ministres et les chambres ont totalement manqué de savoir et de prévoyance dans les lois des chemins de fer.

Ces leçons serviront-elles à quelque chose? Il reste encore trois chemins principaux à voter, et notamment celui de Paris à Lille; ce chemin est, au dire de tout le monde, celui qui sera le plus productif, beaucoup plus productif que celui de Bordeaux, qui est deux fois plus long ; qu'en fera-t-on? Voudra-t-on encore le concéder? Voudra-t-on consoler M. de Rothschild de son échec en le lui donnant? Ce chemin rapportera 15 millions nets par an, le double du chemin de Bordeaux : ce serait une jolie proie. Déjà M. de Rothschild l'a manquée il y a deux ans, lorsque M. Teste voulait la lui abandonner à ces conditions folles dont nous parlions en commençant. La manquera-t-il encore l'année prochaine? Nous avons tout à redouter de son influence. Le Cabinet n'est peut-être pas encore las du rôle de complaisant qu'il joue envers les banquiers ; peut-être consentirait-il encore à les laisser puiser à pleines mains dans le trésor. Que l'opinion se tienne en garde, qu'elle se prononce énergiquement : elle seule peut empêcher que les chemins restants ne soient livrés aux scandaleuses orgies de la Bourse.

## Congrès vinicole.

Un troisième congrès des propriétaires de vignes est convoqué à Bordeaux pour les 24, 25 et 26 octobre courant. Le président du comité central de la Gironde fait suivre la lettre de convocation de la liste des questions qui devront être traitées dans cette session de trois jours. Elles sont [...] qui prendrait l'engagement de demander l'abolition des droits sur les vins, a été admise dans le congrès à la presque unanimité. Est-ce qu'une pareille proposition ne voulait pas dire implicitement : que nous importent les intérêts du pays pourvu que les nôtres triomphent ; périsse s'il le faut la nation tout entière, pourvu que nous, propriétaires de vignes et marchands de vin, nous fassions fortune ? Une réunion d'hommes où de pareils sentiments peuvent prévaloir, ne devait inspirer au public que peu de sympathie, et c'est ce qui a eu lieu. Si nous apprécions bien le sens véritable des questions qui doivent être traitées cette année-ci au congrès, il persiste dans la même voie; le but qu'il se propose serait de lancer une fusée d'alarme dans le camp des propriétaires de forges et de bois, des agriculteurs, fabricants de sucre et éleveurs de bétail. Ces intérêts représentent en effet la grande majorité à la chambre. La question n'est donc pas aujourd'hui de savoir si les intérêts du consommateur, de la nation, et ceux des propriétaires de vignes sont parfaitement identiques, si ces deux intérêts trouveraient également leur compte à une réforme des contributions indirectes et des octrois, mais bien de savoir quelle industrie sera sacrifiée à l'industrie des vins dans la coalition d'intérêts locaux qui va se former dans les chambres.

Notre époque est tellement viciée et corrompue qu'on finit par y perdre le sentiment du juste et du bien.

## Ichaboé.

Le nom de l'île d'Ichaboé est très connu par suite de la découverte qu'on y a faite de ce précieux engrais connu sous le nom de guano. Cette île n'appartient encore à aucune puissance; il est arrivé que les navires de toute nation qui s'y rendent ont eu entre eux quelques difficultés ; aucune autorité n'était là pour les apaiser. Dans cette circonstance, l'Angleterre a cru devoir intervenir, et un capitaine de navire anglais vient d'apporter à Ichaboé, ainsi que l'ont rapporté divers journaux, un règlement formulé par l'administration anglaise.

Nous ne nous plaignons pas précisément de cette intervention, mais nous devons regretter que l'état d'incohérence où se trouvent les relations diplomatiques, permette à une nation de faire seule la police des mers et d'imposer à ce sujet les règlements qui lui conviennent ; nous regrettons encore que l'incurie habituelle du gouvernement français ne lui ait pas laissé prévoir que l'Angleterre saisirait avec empressement cette nouvelle occasion de montrer sa suprématie, et qu'il n'ait pas songé à s'entendre avec les puissances européennes pour régler en commun cette nouvelle question du droit des gens.

## Le Zollverein.

Nous avons publié avant-hier sur ce sujet une lettre qui nous a été adressée par le prince Jérôme Bonaparte résidant à Stuttgard. Nous recevons aujourd'hui une note détaillée qui, en redressant quelques inexactitudes de cette lettre, jette une vive lumière sur l'origine et les progrès de l'association douanière d'Allemagne. Voici cette note :

« Le premier traité douanier, qui ait été conclu en Allemagne, l'a été le 25 octobre 1819, entre la Prusse et Schwarzbourg-Sanderhausen. Depuis cette époque jusqu'en 1829, ont accédé à ce traité Rudolstadt, Saxe-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Troisième partie.

#### XXXVIII. — LES CONCIAPELLI.

Nous voici ramenés à la Barbara ; car du mont Inici à la métairie du comte Allégroni, il n'y a que la plaine de Ségeste à traverser. Le comte parti, Fabio attendait patiemment le passage des Conciapelli sous la garde du métayer Rosario. Celui-ci était assez embarrassé vis-à-vis de son hôte ; il n'était pas là sans s'apercevoir combien ses manières démentaient son costume rustique ; d'autant plus que son maître lui avait dit en partant : « Rosario, fais tout ce qu'il te dira et veille sur lui comme sur moi-même ; tu me réponds de lui sur ta tête. » Donc ce n'était pas un villageois. Mais qui était-il? voilà ce qu'il ne devinait point et n'osait demander. — Que m'importe? se dit-il enfin. Les affaires du comte ne sont pas les miennes. Suffit! — Et continuant à prendre Fabio pour ce qu'il voulait paraître :

— Eh! l'ami, lui cria-t-il, qu'allons-nous faire avant déjeûner pour gagner de l'appétit? Si nous allions *merlotter* dans la plaine?

— Que je ne vous retienne pas, répondit Fabio qui ne se souciait pas d'aller au devant des mauvaises rencontres, pour le seul plaisir de brûler sa poudre aux moineaux ; je vous attendrai à la maison.

— Oh! si vous n'y allez pas, répliqua Rosario dont les instructions étaient formelles, je n'y vais pas non plus ; restons donc au logis. Nous déjeûnerons bien sans cela. Il me reste d'hier un lièvre et quelques perdreaux qui, arrosés d'un bon coup de Marsalla, feront bien notre affaire.

— Ainsi soit-il! dit Fabio ; l'air du matin m'a aiguisé l'estomac.

Le déjeûner se passa gaiement et se prolongea fort avant dans la journée; car que faire en un gîte à moins que l'on ne mange? Rosario n'était pas hypocrite.

— Je ne suis, disait-il, qu'un franc braconnier ; mais que voulez-vous, c'est plus fort que moi, le sang m'emporte. Je chasse de race comme les bons chiens ; mon père est mort braconnier, et braconnier je mourrai; je tâche seulement de ne pas finir comme lui, car il a été tué par un garde dans les bois du marquis Artali qui, dit-on, en a tué bien d'autres. Si jamais je tiens ce marquis-là au bout de mon fusil, il fera sagement de recommander son âme à la Madone de Trapani. Par saint Hubert ! ce coup de fusil en vaudra bien un autre.

— Oui, mais après?

— Après? Si le justicier s'en mêle, monsieur le comte Allégroni a les bras longs et me tirera d'affaire ; ce ne sera pas la première fois, et dans cette circonstance, il le ferait d'autant plus volontiers qu'Artali et lui ne se chauffent pas du même bois. En attendant de tirer sur le marquis, je tire sur son gibier, et, à l'occasion sur ses gardes. Quant à celui qui a tué mon père, ajouta-t-il en ouvrant démesurément son grand œil fauve, il y a long-temps qu'il ne tue plus personne.

— Ah çà ! mon camarade, dit Fabio, sans relever la dernière phrase du braconnier, vous aimez donc furieusement le gibier?

— Le gibier a son mérite ; mais c'est moins le gibier qui me plait que le coup de fusil qui l'abat. Il y a dans l'odeur de la poudre quelque chose d'enivrant qui monte au cerveau, et il n'est pas jusqu'à l'explosion qui ne me fasse battre le cœur. C'est de l'enfantillage si vous voulez, mais c'est comme cela. Et puis, la chasse est le seul métier digne de l'homme ; les lois qui la prohibent ou la limitent sont des abus de pouvoir ; chacun a le droit de les violer ; c'est comme si l'on défendait de boire et de manger. On chasse comme on respire ; vivez donc sans respirer! Moi, je meurs si je ne chasse. Il me faut le grand air et les grands bois ; il me faut surtout la liberté. Qu'on me jette seul au milieu d'une forêt déserte, pourvu que j'aie un bon fusil à la main, je ne crains ni gardes ni justiciers ; je suis roi du monde. La nécessité seule me condamne à la charrue ; je la méprise, et tandis que je suis courbé sur le soc comme un mercenaire, je sens mon cœur battre avec une violence à tout rompre chaque fois qu'un oiseau passe sur ma tête ou un lièvre au bout du sillon.

Rosario s'exprimait avec une espèce d'enthousiasme sauvage, et Fabio écoutait avec un vif intérêt ce Nemrod rustique, dont la vocation était si décidée. Tandis que le braconnier parlait, son chien, couché à ses pieds, le regardait avec intelligence et témoignait son approbation par les mouvements de sa queue.

— Il n'est pas beau mon caniche, reprit Rosario, mais il est utile, et quel nez !

Le caniche répondit au compliment de son maître par un petit cri joyeux, et vint lui lécher les mains avec tendresse. Mais il dressa tout-à-coup l'oreille ; les pas d'un cheval avaient retenti dans la cour, et quelques secondes après un homme robuste, quoique déjà d'un certain âge, entra dans la métairie.

— Ah ! c'est vous, don Lazzaro? dit Rosario en se levant avec déférence.

— Pour vous servir, répondit le consul des Conciapelli d'un ton qui voulait dire au contraire : Pour être servi. C'est sans doute vous, camarade, continua-t-il en s'adressant à Fabio en lui faisant un signe d'intelligence, dont m'a parlé sa seigneurie le comte Allégroni ?

— Moi-même.

— Ainsi donc, vous voulez vous enrôler dans la corporation dont j'ai l'honneur d'être consul ?

— C'est mon intention, si l'on y veut de moi.

— Je me charge de votre apprentissage, et nous aviserons à ce qu'il ne soit pas trop long.

— Comment ! s'écria Rosario avec une indignation mal déguisée, vous voulez être tanneur quand vous pourriez être braconnier comme moi? Je m'étais trompé sur votre compte, vous n'êtes pas ce que je croyais.

— Eh ! l'ami, demanda Lazzaro, qu'avez-vous à dire contre les tanneurs ?

— Rien, répondit Rosario, ce sont de braves gens, je le sais, et de bons chasseurs dans l'occasion. Seulement il m'est bien permis de préférer mon métier au leur. Chacun son goût, n'est-ce pas ?

— C'est bon, c'est bon, dit brusquement Lazzaro, je n'ai pas le temps de discuter aujourd'hui. En route ! poursuivit-il en se retournant vers Fabio ; les camarades nous attendent au bas de la colline ; allons les rejoindre, et de là en avant sur Palerme. Il faut que nous y soyons rendus cette nuit.

Au moment où Fabio montait à cheval, Rosario s'approcha de lui sournoisement.

— Qui que vous soyez, lui dit-il à voix basse, villageois ou non, vous devez bien comprendre qu'on n'est pas aveugle, tout braconnier qu'on soit, et qu'on voit clair sans en avoir l'air, vous n'êtes pas ce que vous paraissez, et vous avez vos raisons pour vous déguiser.... Suffit ! je ne vous demande pas votre secret, mais si jamais l'ennui vous prend à Palerme, et que vous vous lassiez de tanner ou voir tanner d'ignobles peaux de bœuf, revenez à la Barbara, je me charge de vous y faire passer le temps, et, au besoin, je vous cacherai dans certains bois où le diable en personne ne vous découvrirait pas.

— Merci, répondit Fabio en lui serrant affectueusement la main, je m'en souviendrai.

Quand il voulut faire ses adieux au caniche du braconnier, le caniche lui montra les dents et lui tourna le dos avec mépris.

(1) V. les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 21 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12 et 13 octobre.

ROYAL

[illegible] d'âmes. Il ne manquait plus que d'arriver jusqu'au Rhin. Des négociations furent à cet effet ouvertes avec le grand-duché de Bade, et le 12 mai 1835 ce duché signa son accession. Le Nassau accéda le 10 décembre 1835; la ville de Francfort-sur-le-Mein, le 2 janvier 1836. A la fin de cette année le Zollverein comptait 25 millions d'âmes et 16,504 lieues carrées. Le grand-duché de Luxembourg et les principautés de Waldeck et Lippen-Schawenbourg ont accédé en 1842. Le Hanôvre resta en dehors, sauf un petit comté; et bien mieux, il fit l'année dernière un traité de commerce avec l'Angleterre. Les trois villes anséatiques maritimes, Brême, Hambourg et Lubeck, une partie d'Oldenbourg, une partie de Brunswick, le Mecklembourg-Schwerin, et le Mecklembourg-Strelitz ne forment pas jusqu'à présent non plus partie du Zollverein.

## Voyage du roi des Français.

Windsor, le 10 octobre.

Cette résidence ancienne et favorite de la royauté a présenté aujourd'hui quelques traits de cette animation qui s'y était fait voir en juin dernier, lors de la visite de l'empereur de Russie. A chaque instant, des convois immenses n'ont cessé d'amener des curieux et des visiteurs. Parmi eux se trouvaient un grand nombre de Français.

— Le char-à-banc donné par le roi à la reine est l'objet de la plus grande curiosité. Il a été étrenné pour la visite que la reine a voulu faire avec le roi Louis-Philippe à Twickenham. Ce superbe équipage fait l'admiration de tous. Jusqu'à ce jour, par ordre de la reine, il avait été mis sous clef pour que personne ne le pût voir avant le jour où S. M. s'en servirait avec son hôte illustre. La reine, conduite au char-à-banc par le roi, qui lui donnait le bras, a occupé la première place. Le roi s'est placé à sa gauche. Puis ont successivement pris place, le duc de Montpensier et la duchesse de Kent, le prince Albert, la comtesse de Gainsborough, le général Athalin, le comte Dumas. La foule a beaucoup applaudi sur son passage le cortège royal. L'ancienne résidence de Louis-Philippe à Twickenham est aujourd'hui la propriété du comte de Mornington. Après avoir visité Twickenham, la cour s'est rendue à Claremont.

Lorsque le cortège est rentré à Windsor, il a été fort applaudi par un grand nombre de personnes en équipages élégants et par la foule. Les dames agitaient leurs mouchoirs. Le roi des Français a paru tout ému de cette réception enthousiaste. La reine et lui ont à diverses reprises salué la foule.

Le grand banquet de ce soir était de 80 couverts. Dans ce grand banquet, servi dans la salle St-Georges, ont figuré le candélabre de St-Georges, le candélabre des Hespérides, la vaisselle plate en or, la tête de tigre qui ornait autrefois le trône du sultan de Mysore, les étendards pris au sultan Tippoo à l'assaut de Séringapatam. La reine était assise au nord de la table entre le roi Louis-Philippe et le duc de Montpensier.

Dans la matinée, le roi avait donné audience après déjeûner à diverses personnes venues de Londres pour recevoir ses ordres. On y remarquait un membre de la maison Storr et Mortimer, qui avait apporté plusieurs boîtes de joaillerie d'un grand prix. Dans l'une était renfermée une magnifique étoile de l'ordre de la Jarretière, composée de gros brillants de la plus belle eau et évaluée 40,000 liv. st. (un million de francs).

Puis le roi a reçu dans ses appartements la députation du bourg de New-Windsor qui lui a présenté une adresse sur vélin, avec illustration représentant les armes de la ville. Le roi ayant remis ce document à M. [illegible] transparent, avec les portraits du roi Louis-Philippe et de la reine Victoria, ornés des couronnes de France et d'Angleterre, avec les initiales L. P. V. enlacées dans des branches de palmiers, décorait le fond de la salle vis-à-vis la grande entrée occupée par l'orchestre de Weippert. Cet orchestre a exécuté de ravissants quadrilles; la Polka a été la reine de la soirée. Après le bal est venu l'ambigu. Il y avait 1300 personnes réunies à cette soirée. A l'extérieur, brillaient des illuminations de verres de couleur représentant, en lettres immenses le mot *Bienvenue* (*Welcome*.)

— Le roi et le duc de Montpensier avec leur suite, assisteront à la grand'messe dans la chapelle catholique romaine de Clewer, dimanche prochain. Nous apprenons que plusieurs familles protestantes, désirant voir le roi des Français, avaient fait demander des places dans la chapelle royale; on a refusé, en disant qu'une église n'était pas un lieu convenable d'exposition et de spectacle. (*Standard*.)

## Chapitre de l'ordre de la jarretière. — Réception du roi des Français.

(*Extrait des journaux anglais du 12*.)

Un chapitre du très noble ordre de la jarretière ayant été convoqué pour hier dans l'après-midi, afin de revêtir sa majesté le roi Louis-Philippe des insignes de l'ordre, les chevaliers sont arrivés au palais de Windsor avant deux heures.

A deux heures et demie, tous les chevaliers étaient assemblés dans la salle des gardes, et MM. Hunter et Ede les aidaient à prendre leurs magnifiques manteaux de velours pourpre, avec ornements en velours cramoisi. Le prélat et le chancelier de l'ordre portaient aussi des manteaux de velours pourpre. Le roi d'armes de la jarretière avait son sceptre sous son manteau de pourpre; la plupart des chevaliers, lords-lieutenants de comtés, étaient revêtus de leurs habits de cérémonie.

Le costume du marquis de Wesminster était magnifique. On voyait briller sur lui le fameux diamant d'Arcot, évalué 15,000 guinées. A l'épée de sa seigneurie étincelait un autre diamant massif, l'un des plus gros du monde entier, pesant 36 carats, évalué 20,000 liv. ster.

Le duc de Wellington avait l'épée de l'empereur Napoléon.

Les chevaliers ont été mandés dans la salle du trône où les attendaient la reine et le prince Albert.

Le chancelier, occupant la place à la gauche de la reine, a donné lecture, par ordre de sa majesté, d'un nouveau statut, qui dispense le roi des Français de l'exécution des statuts existants, et décrète et ordonne qu'il sera proclamé chevalier, nonobstant tous statuts, réglements, règles et usages à ce contraires.

En conséquence, sur l'ordre de la reine, le roi des Français est amené de ses appartements à la salle du Chapitre, entre les deux doyens de l'ordre. S. A. R. le prince Albert et S. A. R. le prince de Cambridge précèdent le roi; devant eux marche Garter, premier roi d'armes qui porte les insignes de l'ordre sur un coussin de velours cramoisi. Le roi, à son entrée dans la salle du Chapitre, est reçu par la reine et les chevaliers, debout. On le fait asseoir sur un fauteuil, à la droite de la reine. La reine annonce au roi des Français qu'il a été proclamé chevalier élu du très noble ordre de la Jarretière. Garter, à genoux, présente la jarretière à la souveraine, et S. M., assistée du prince Albert et du duc de Cambridge, l'agraffe à la jambe gauche du roi. Le chancelier lit ce qui suit: « En l'honneur de Dieu tout puissant, et en l'honneur du bienheureux martyr [illegible] banquet; il avait tous les insignes du noble ordre. Le duc de Montpensier donnait le bras à la duchesse de Kent; le prince Albert conduisait la duchesse de Cambridge. Presque tous les chevaliers de l'ordre qui avaient figuré dans la salle du chapitre, à la cérémonie, ont pris part au banquet. (*Morning-Post.*)

On écrit de Gibraltar, le 2 octobre, au *Standard* :

« Un schooner de guerre espagnol chassant de près un bâtiment côtier (on ne sait s'il faisait ou non la contrebande) a passé hier à la pointe de l'Europe à trois heures de l'après-midi. Comme ce schooner n'a pas arboré son pavillon, ce qui est l'habitude, il lui a été tiré d'une des batteries, un boulet pour lui faire sentir sa négligence. Ce boulet n'ayant pas produit l'effet désiré, il en a été décoché un deuxième plus directement. Le schooner espagnol qui n'était plus à portée du canon a continué sa marche sans faire attention à cet avertissement. La batterie lui a alors envoyé des boulets d'un plus gros calibre, et le tir a été si juste qu'il a produit de fatales conséquences. Le schooner a sombré peu de temps après s'efforçant de se rendre à Algésiras. Heureusement un navire portugais n'était pas éloigné: par son assistance et celle de quelques-unes des chaloupes des vaisseaux de guerre dans le port, l'équipage a été sauvé.

Nos lettres particulières de la frontière de l'Italie confirment les bruits qui ont couru sur un rapprochement douanier entre l'Autriche et les divers Etats italiens. A Naples on s'occupe d'un projet d'ordonnance qui modifiera, dit-on, profondément les tarifs sur les produits venant d'Allemagne. Il paraît, en outre, que des négociations sont ouvertes entre le royaume de Naples et le Zollverein pour obtenir de la part de ce dernier, la même faveur pour les produits venant de Naples et des autres parties de l'Italie.

## Mouvement dans les préfectures.

Un de nos correspondants, d'ordinaire bien informé, nous écrit:

« On assure que le marquis de Langle, ancien sous-préfet de Quimperlé, et aujourd'hui député de cet arrondissement, est au moment d'être nommé préfet de la Corse. Quelques électeurs de l'arrondissement de Quimperlé regardent la chose comme certaine, et s'occupent déjà de pourvoir à son remplacement.

» Deux préfets de la Bretagne, ceux d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, viennent d'obtenir des congés, et sont éloignés de leurs préfectures. »

D'un autre côté, on lit dans la *Revue de Paris*:

« Il paraît positif que M. Lacoste ne restera pas à la préfecture de Marseille. Il accepterait, dit-on, une place de conseiller d'Etat en service ordinaire. Il avait d'abord été question de lui pour la direction des contributions directes; mais sa candidature est écartée définitivement. M. Meynadier, préfet du Puy-de-Dôme, aurait peut-être des chances pour passer à Marseille. Alors M. Romieu, qui ne désire pas rester à Chaumont, irait à Clermont. Il serait sans doute remplacé par le sous-préfet de Fontainebleau. »

## Faits divers.

— Par une circulaire du 23 septembre, M. le ministre de la guerre a

---

Lazzaro pouvait avoir la cinquantaine, mais malgré ses cheveux grisonnants, tout chez lui accusait la vigueur. Ses traits étaient fins et son œil gris pénétrant. Il portait le costume des artisans riches de Palerme: une jaquette brune tombant au dessous des hanches; une culotte de velours bleu à boucle d'argent, et un chapeau rond à larges ailes. Une ceinture de soie rouge était roulée autour de ses reins, et une longue guêtre de cuir destinée à la chasse et au voyage lui serrait la jambe. Il avait sans doute en poche le couteau classique, mais on ne lui voyait d'autre arme qu'un fusil de chasse pendu à la selle. Les autres conciapelli, une trentaine environ, portaient à-peu-près le même costume que leur consul: jaquette, culotte et chapeau rond; leurs habits à tous étaient invariablement coupés sur le même patron; ils ne se distinguaient les uns des autres que par la couleur de leur ceinture. Les uns montaient des chevaux, les autres des mulets, mais aucun n'était à pied et tous avaient le fusil pendu à la selle.

Quant aux physionomies, elles n'étaient pas des plus rassurantes; la licence et toutes les passions désordonnées étaient empreintes sur ces visages basanés, dont quelques-uns respiraient une singulière énergie. Malheur à qui tombait entre ces mains calleuses! Ils revenaient d'offrir leurs saints hommages à la Madone de Trapani; mais il n'y paraissait guère; la dévotion avait fort peu sanctifié leurs actions et encore moins leurs discours.

— Camarades, leur dit Lazzaro en les rejoignant avec Fabio, au bas de la colline, voici un brave garçon qui veut entrer dans la corporation; faites-lui bon accueil pour l'amour de moi.

— Qu'il soit le bien-venu! s'écrièrent en chœur les conciapelli.

Et afin de rendre leur réception plus bruyante, c'est-à-dire plus joyeuse — en Sicile il n'y a pas de joie sans beaucoup de bruit — ils firent en son honneur une décharge générale. Rosario, resté au seuil de sa métairie, poussa un vivat retentissant, en humant à pleines narines la fumée de la poudre que le vent emportait de son côté.

L'armée se remit en route. Lazzaro marchait en tête avec la dignité d'un général; le reste venait ensuite et allait sans ordre au gré des chevaux et des mulets, car les bons écuyers étaient plus rares que les bons tireurs, et quand un conflit éclatait entre un cavalier et sa monture, la victoire restait rarement au premier. Enfin, tant bien que mal on avançait, nonobstant quelques chutes et force ruades.

Fabio qui, en qualité de militaire, méprisait ce ramassis d'artisans, — il employait en lui-même un mot moins poli, — Fabio, dis-je, se tenait à l'écart ou près du vieux Lazzaro qui, fidèle aux recommandations du comte Allégroni, veillait sur lui avec une sollicitude toute paternelle.

Le temple de Ségeste était dépassé. On avait fait un mille au-delà dans la direction d'Alcamo, petite ville arabe sur la route de Palerme. Le corps d'armée avait pris les devants et laissé en arrière une dizaine de trainards plus mal montés ou plus mauvais cavaliers que les autres, et qui n'étaient pas, tant s'en faut, l'élite de la troupe. En ce moment une litière, descendue du mont Inici et escortée de quatre Campiéri à cheval, croisa l'arrière-garde indisciplinée des conciapelli.

— Holà! vous autres, crièrent-ils grossièrement aux campiéri; quel gibier conduisez-vous dans cette bourriche?

— Passez votre chemin, répondirent les campiéri, et laissez-nous passer le nôtre.

— Nous passerons notre chemin si cela nous plaît; quant à vous, mes braves, vous avez tout l'air d'escorter de la contrebande. C'est ce que nous allons voir avec ou sans votre permission.

A ces mots, ils entourèrent la litière dont les rideaux étaient fermés hermétiquement, et comme ils se disposaient à les ouvrir de force, les campiéri s'y opposèrent résolument:

— Halte-là! crièrent-ils en se plaçant aux deux portières le fusil à la main. Le premier qui fait un pas de plus est un homme mort.

La lutte n'était pas égale: les agresseurs étaient trois contre un et habitués d'ailleurs à toutes les violences, à tous les excès; les campiéri n'en faisaient pas moins bonne contenance et ne semblaient pas disposés à quitter leur poste sans coup férir. Il leur survint un renfort inespéré: Fabio qui était resté en arrière rejoignit l'attroupement au moment où les hostilités allaient commencer. Il devina au premier coup-d'œil de quoi il s'agissait; quelques mots des campiéri achevèrent de le mettre au fait; et il se rangea de leur côté sans savoir encore de qui il prenait si chevaleresquement la défense, car les rideaux de la litière étaient toujours fermés. Il ne fut pas long-temps dans l'ignorance à cet égard: aux premières paroles qu'il prononça, un des rideaux s'entr'ouvrit, et il vit la reine qui, l'ayant reconnu à la voix, se faisait reconnaître de lui, mais de lui seul; pas un mot ne fut échangé; on ne se parla que du regard, et le rideau se referma. Caroline lui avait fait entendre par signes qu'elle voyageait incognito.

— Une femme! s'écrièrent les conciapelli en poussant un hourrah sauvage. Une femme! par saint Roch et son chien! nous avions bien raison de dire que c'était de la contrebande. Arrière! continuèrent-ils en s'adressant aux campiéri. Arrière! ou nous faisons feu sur vous.

— Eh quoi! dit Fabio d'une voix conciliante, car il craignait que le combat, une fois engagé, quelque balle perdue n'allât frapper la reine, n'avez-vous pas honte de ce que vous faites là? Etes-vous des voleurs de grands chemins pour arrêter les voyageurs? Allons, mes amis, laissez passer cette litière, sur laquelle nous n'avons aucun droit, et hâtons-nous de rejoindre les camarades, qui ont pris sur nous beaucoup trop d'avance.

— Frère prêcheur, répondit un des plus animés de la troupe, garde tes sermons pour le carême, nous ne sommes pas ici à l'église.

— Parbleu! dit un autre, le voilà déjà qui parle en maître, et il n'est pas même apprenti.

— Vous allez voir, dit un troisième en ricanant, que c'est son amoureuse qui est là dedans.

— C'est une femme que vous respecterez ou c'est à moi que vous aurez affaire, répondit Fabio à qui la colère commençait à faire oublier la prudence qu'il s'était d'abord imposée.

Peu endurant de sa nature il s'était fait violence pour tenter les voies pacifiques, et ne pas éclater plus tôt. Le soldat reparaissait sous l'habit du campagnard.

— Passez votre chemin, continua-t-il en armant son fusil; passez-le, vous dis-je, ou vous ne le passerez plus du tout.

Il n'avait pas achevé sa phrase, qu'un coup de feu parti des rangs ennemis lui perça son chapeau.

— Misérables! s'écria tout-à-coup Caroline en s'élançant de sa litière et en allant droit aux conciapelli; qu'osez-vous faire en ma présence? Eloignez-vous, c'est moi qui vous l'ordonne, moi la...

Elle allait dire la reine, mais elle retint le mot prêt à lui échapper. Au reste, la découverte de son rang n'aurait pu produire plus d'effet que n'en produisirent son geste et sa voix. Quelle autre femme qu'une reine aurait commandé d'un ton si absolu et pris une attitude si fière, si impérieuse? Tout grossiers, tout insolents que fussent les conciapelli, ils subirent l'ascendant de Caroline et reculèrent de quelques pas devant elle frappés d'un respect involontaire. Mais bientôt, il se ravisèrent; honteux de leur faiblessse ils s'encouragèrent les uns les autres à revenir à la charge non contre la reine mais contre Fabio qui avait attiré sur sa tête toute la colère de l'ennemi. Plusieurs fusils la menacèrent à la fois. A la vue d'un danger si pressant, Caroline ouvrit la bouche pour se nommer, mais Fabio lui coupa la parole avant même qu'elle l'eût prise; la voyant près de se compromettre pour lui, il prévint son dessein généreux autant par amour propre que par dévouement; il aimait mieux être son créancier que son débiteur. Feignant toujours de ne la point connaître, il se jeta vivement entre elle et les conciapelli.

— Madame, dit-il en lui faisant un rempart de son cheval, ne craignez rien; ces bandits ne seront pas les plus forts; nous sommes plus qu'il n'en faut, votre escorte et moi, pour en avoir raison. En joue! continua-t-il en se retournant vers les campiéri, toujours immobiles sur leur selle...

[illegible], profitant de l'absence de sa femme, il exécuta son projet en se pendant au fort clou où il avait l'habitude de placer la cage de sa pie, qui alors était sur l'appui de la fenêtre.

M. Monnier, commissaire de police du quartier Popincourt, informé de cet événement, s'est transporté sur les lieux accompagné d'un médecin, et a constaté la mort du sieur D...., qui n'avait cessé de vivre que depuis quelques moments.

Le sieur D...., avant de mourir, avait écrit plusieurs lettres, mais parmi elles, il s'est trouvé un papier contenant quelques lignes assez curieuses pour que nous les reproduisions.

Voici ce que contenait cet écrit :

« Quand j'ai monté à la fatale corde, cet animal (en parlant de sa pie) que vous voyez dans cette cage, à jeté des cris extraordinaires ; à son langage je suis redescendu de la chaise sur laquelle j'étais monté, pour l'écrire ; après avoir parcouru pendant 52 ans le sentier de la vie, j'apprends jusqu'où va l'instinct de ces animaux, et je dis qu'ils méritent bien de la graine et de l'eau, puisque moi je n'ai mérité que du pain. »

— Arrivé, comme on le sait, à l'improviste, au château de Saint-Cloud, le prince de Joinville a été salué par le roi avec cette effusion, que le cœur d'un père et d'un chef d'Etat pouvait seul ressentir dans une pareille circonstance. « Mon ami, a dit sa majesté, je suis content de toi, et je voudrais bien te le prouver. Qu'as-tu à me demander ? — Sire, a répondu le prince, j'ai, en effet, une chose à vous demander, et j'en parlerai à votre majesté demain, si elle veut bien me le permettre. »

Rentré dans ses appartements à une heure avancée de la nuit, le prince se mit à son bureau, et rédigea, de sa main, le projet et les considérants de l'amnistie. Il ne lui appartenait ni de choisir les noms des détenus, ni d'en fixer le nombre. Le lendemain, à déjeûner, le roi, en s'adressant au prince : « Eh bien ! dit sa majesté, et ta demande ? — Sire, répondit le prince, en remettant au roi le papier qu'il tenait dans ses mains, la voilà. » Le roi jeta un coup-d'œil, tendit la main au prince, et dit : « C'est bien, tu as prévenu mes désirs. » Le même jour, le conseil des ministres a fait le reste.

Le prince est souffrant : il ne quitte pas ses appartements. Il n'est pas encore venu à Paris. (*Courrier du Hâvre.*)

— Huc Marcenay et sa femme se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui les a condamnés aux travaux forcés et à l'exposition.

— L'application du système des colonies agricoles à l'éducation des enfants trouvés, est une idée des plus heureuses, et qui, bien dirigée, peut produire les meilleurs résultats. Nous avons applaudi à la formation de la Société d'adoption, qui, sous la présidence active de M. le comte Molé, poursuit cette œuvre utile. Nous apprenons avec plaisir que le succès continue de répondre au dévouement des membres qui la composent. La commission administrative des hospices de Lille vient de suivre [illegible] par les commissions [illegible] Châlons-sur-Marne, [illegible]cy, [illegible], Provins [illegible] décider que [illegible] des enfants dont elle a la tutelle seraient placés à la colonie de la Société d'adoption, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise). (*Commerce.*)

— Le *Bulletin d'Espalion* annonce que quatre maisons, situées au centre de cette ville, ont été la proie d'un violent incendie.

[illegible] tirage au sort.

» Le sacre et le couronnement d'Oscar I^er^ comme roi de Norwège se feront à Drontheim dans le courant de novembre ou de décembre prochain. »

— On écrit de Naples le 27 septembre à la *Gazette d'Augsbourg*, que le mouvement insurrectionnel de Cosenza, bien qu'on ait trouvé un drapeau tricolore chez un notaire, n'a eu d'autre cause que l'excessive misère. Ce qui inspire plus de crainte que les réfugiés politiques, ce sont les bandes de brigands de la Calabre. Ces guerillas pourront avoir un jour une importance politique et menacer le gouvernement.

— La cérémonie de l'inauguration de la statue de Wellington a eu lieu à Glascow le 8. Un des magistrats a fait un pompeux éloge du statuaire, et a proposé trois salves d'applaudissements pour le baron Marochetti. La foule a répondu chaleureusement à cet appel. Le piédestal de granit a huit pieds de hauteur, et est orné de bas-reliefs. Au midi est la bataille de Waterloo ; Wellington est représenté au moment où il s'écrie : « En avant, gardes ! écrasons-les ! » (*Standard.*)

## Progrès des principes de l'Association aux Etats-Unis.

(Deuxième lettre.)

Je vous ai fait connaître dans ma première lettre les moyens de propagation dont l'École sociétaire dispose aux Etats-Unis. Ce sont :

1° Le journal la *Tribune*, ayant 40,000 abonnés, et répandu dans toutes les parties du pays ;

2° Divers autres journaux et revues qui insèrent nos articles lorsque nous le demandons ;

3° Des brochures de différentes grandeurs et au plus bas prix possible ; une surtout de 96 grandes pages à double colonne, résumant la partie pratique et industrielle de la théorie de Fourier, a aidé puissamment à notre propagation. Depuis sa publication, il s'en est vendu à peu près 1,000 exemplaires par mois. En outre, M. Godwin vient de combler une lacune qui se faisait sentir, en imprimant un ouvrage sur la partie scientifique de la doctrine. Il ne nous reste plus qu'à traduire en anglais les ouvrages de Fourier, pour avoir une collection suffisante de livres. Ce travail est en train, le premier volume est traduit.

4° Un nombre considérable de personnes se sont chargées d'exposer publiquement et de vive voix les principe de l'Association dans les différentes parties du pays. Ces instructions publiques sont chez nous un des moyens de propagation les plus puissants, et nous l'avons employé le plus possible. A certains moments nous avons eu dix ou quinze personnes en mission dans les divers Etats.

5° Des congrès ont été tenus dans plusieurs lieux de réunion où le public fut appelé, et où nos principes ont été approfondis par des discussions longues et sérieuses. Ces réunions sont aussi un puissant moyen d'éveiller l'attention générale ; je parlerai plus en détail de ces congrès.

Tels sont les principaux moyens que nous avons mis en jeu aux [illegible]

[illegible] elle jouit d'un certain bien-être, et c'est dans ce milieu favorable que nous cherchons principalement les éléments d'Association. En principe, une idée qui n'est pas entrée dans le sentiment du peuple, n'a pas d'avenir et ne peut produire de grands changements dans les destinées de l'humanité.

En Europe, le paysan ne lit pas ; il ne reçoit pas de journal et ne s'occupe pas de questions générales. Aux Etats-Unis, ce même homme lit un journal au moins hebdomadaire ; toute bourgade de 1,000 âmes en publie un ou deux ; le cultivateur s'intéresse ainsi aux questions générales ; chez nous, l'homme du peuple n'est pas circonscrit dans une sphère purement individuelle ; il sait qu'il est *citoyen*, et il prend vivement parti dans les questions d'ordre supérieur ; il se sent uni par un lien sympathique avec la nation tout entière.

Secondement. L'éducation industrielle du peuple s'est faite sur une grande échelle, et les circonstances ont fortement excité son intelligence. La nation américaine a dû s'emparer d'un pays immense, cinq ou six fois plus grand que la France, le défricher et le cultiver ; et ce gigantesque travail est en voie d'exécution rapide. Pour l'accomplir, pour conquérir une nature rude et vierge, l'homme a dû se servir de toutes ses facultés intellectuelles et ajouter à chaque instant sa pensée, son invention à ses forces matérielles. Dans cette grande tâche, l'intelligence de tous a été puissamment stimulée ; toutes les améliorations et inventions industrielles ont été adoptées avec le plus grand empressement ; l'esprit de routine, les préjugés en faveur de coutumes anciennes ont été déracinés, et l'innovation a été mise à l'ordre du jour. En Europe, vous ne pouvez pas persuader au paysan de modifier sa charrue ; son père en avait une pareille, c'est assez pour lui. Aux Etats-Unis, depuis vingt-cinq ans, on a presque entièrement renouvelé les instruments aratoires. Les émigrations continuelles des parties peuplées vers les régions incultes qu'il fallait défricher, ont donné l'habitude du mouvement, des changements, ce qui nécessite un grand empire sur soi-même et l'habitude de l'énergie.

En Europe, le paysan est aussi conservateur dans sa sphère que le riche et le grand le sont dans la leur ; c'est là le principal obstacle que rencontrent les idées de progrès et de réforme que ce siècle a formulées.

Le peuple américain a accompli dans le domaine de l'industrie de grandes choses. Il a compris ce que l'homme peut faire quand ses efforts sont utilement dirigés.

Je me souviens (et je ne suis pas vieux encore) d'avoir vu toute une région couverte de vastes forêts vierges, où les arbres de deux à quatre pieds de diamètre se touchaient ; cette contrée a été défrichée, et est transformée maintenant en champs fertiles. Je parle de la partie occidentale de l'Etat de New-York. Là où ne se trouvaient, il y a vingt ans, que des forêts, existent [illegible] et des villages [illegible]. La ville de Rochester, [illegible] compte 20,000 âmes ; Buffalo, qui, à cette époque, était un hameau sans commerce, compte actuellement plus de 20,000 âmes. Cinquante bâtiments à vapeur et plus de deux cents bâtiments à voiles entrent dans son port ; le canal d'Erié, de cent vingt lieues de longueur, et deux chemins de fer y aboutissent. Voilà de grands [illegible]

---

Il allait ajouter : Feu ! et Dieu sait la mêlée qui s'en serait suivie, lorsque Lazzaro, arrivant bride abattue, tomba comme la foudre au milieu des combattants. Véritable *deus ex machina* du drame antique, il dénoua par sa présence et avant l'effusion du sang, cette tragédie compliquée.

— Drôles, dit-il, aux agresseurs quand il sut de quoi il était question, c'est ainsi que vous déshonorez la corporation ? Que voulez-vous que l'on dise de nous en Sicile, si vous vous comportez de la sorte ? Testalunga et Romano valaient mieux que vous, tout bandits qu'ils étaient : ils auraient eu honte d'attaquer les femmes ; ils les protégeaient au contraire, mais vous.... allez, vous êtes indignes du nom que vous portez, et vous me faites rougir de vous. Mieux vaudrait pour moi être chef de voleurs que consul de gens de votre espèce. Eh ! par saint Roch ! puisque vous voulez à toute force tirer des coups de fusil, gardez votre poudre pour les Anglais ; vous n'en aurez pas de reste lorque le jour viendra de leur donner la chasse.

— Lazzaro ! dit Caroline, qui avait profité de la harangue du vieux consul pour remonter dans sa litière, où la malheureuse camériste l'attendait à demi-morte d'effroi.

Surpris de s'entendre appeler par son nom, Lazzaro s'approcha de la portière. Quelle fut sa stupéfaction en reconnaissant la reine !

— Madame ! s'écria-t-il en ôtant son chapeau ; c'était donc votre maj...

— Silence ! je ne veux pas être connue. Eloigne ton monde et viens me parler ensuite.

Il n'eut pas la peine d'exécuter la première partie des ordres de Caroline : honteux d'être pris en flagrant délit par leur consul, et humiliés de sa virulente sortie, les conciapelli s'étaient éloignés d'eux-mêmes sans répliquer un seul mot, tant ils se sentaient dans leur tort ; et, mettant leurs chevaux au galop, ils eurent bientôt rejoint leurs camarades. Lazzaro revint alors auprès de la reine.

Qu'on ne s'étonne pas de cette reconnaissance. Caroline, pendant son séjour à Palerme, flattait les différents corps de métiers dans la personne de leurs consuls ou échevins, *consoli maestrieri*, et cela dans la double intention de se populariser et de se créer au besoin des auxiliaires contre les Anglais. En sa qualité de chef des conciapelli, la plus redoutable et la plus redoutée des corporations palermitaines, Lazzaro avait eu sa part, et une large part, dans les faveurs royales ; appelé souvent au palais, il y voyait chaque fois la reine, qui l'avait honoré, dans plusieurs circonstances, d'une attention particulière.

— Lazzaro, dit Caroline d'une voix sévère et encore toute frémissante, comment insinueras-tu l'indiscipline et l'insolence de tes subordonnés ? m'attaquer ! moi ! ... Quelle audace ! à moi ! ... Est-ce ainsi que tu veilles sur eux ?

*Et comme Lazzaro cherchait à s'excuser lui-même et à excuser les coupables :*

— Je te pardonne et à eux aussi, ajouta-t-elle brusquement, en considération de la haine que vous portez aux Anglais ; mais à condition que vous n'en resterez pas aux paroles.

— Ce que nous avons dit, majesté, nous le ferons, et ce jour-là sera le plus beau de ma vie. Vos fidèles conciapelli ont ressenti plus que personne en Sicile l'outrage que les Anglais ont fait à votre majesté ; son injure est la nôtre, et nous n'avons rien de plus à cœur que de la venger : nous la vengerons, par saint Roch ! nous la vengerons dans le sang des habits rouges ! Avant qu'il soit long-temps, votre majesté rentrera en triomphe dans sa bonne ville de Palerme, et Lazzaro ne sera pas le dernier à lui donner la bienvenue.

— J'accepte vos offres et au besoin votre assistance, répondit Caroline les yeux rayonnants de joie ; jusque-là, garde un secret inviolable sur notre rencontre. Adieu, Lazzaro ! ou plutôt au revoir ! Les beaux jours de la Sicile nous seront bientôt rendus.

Lazzaro s'éloignait, elle le rappela.

— Ce jeune villageois qui m'a prêté main-forte, lui dit-elle en désignant Fabio, est-il avec toi ?

— Oui, majesté.

— Eh bien ! dès ce moment, il passe de ta compagnie dans la mienne. Je l'emmène avec moi.

Qui fut embarrassé ? Ce fut Lazzaro. Il avait promis au comte Allégroni de ne point quitter Fabio. Quel parti prendre dans une situation si critique ?

— C'est que..., répondit-il en balbutiant, c'est que...

— Quoi ?

— C'est que j'ai promis de veiller sur ce jeune homme.

— Crains-tu que je ne veille pas sur lui aussi bien que toi ?

— J'ai répondu de lui sur ma tête.

— Si ce n'est que cela, je t'en réponds sur la mienne. Il est convenu, continua-t-elle en s'adressant directement à Fabio, que vous m'accompagnez. Vous m'avez si bien défendue, que je ne saurais choisir une meilleure escorte.

— Fabio inclina la tête en signe de consentement.

Il va sans dire que c'était pour la forme et pour jouer son rôle dans la petite comédie improvisée par Caroline ; sa résolution de l'accompagner avait été prise au moment même où il l'avait reconnue. Qu'aurait pu le vieux Lazzaro contre deux volontés si arrêtées et si bien d'accord ? Il se résigna à ce qu'il ne pouvait empêcher, et, saluant profondément la reine, il rejoignit son armée au moment où elle arrivait aux portes d'Alcamo.

Disons, en passant, que cette ville est la patrie de Vincenzo, dit Ciullo d'Alcamo, le créateur de la poésie italienne ; mais les conciapelli étaient peu sensibles à cette illustration littéraire ; en qualité de tanneurs, ils l'étaient beaucoup plus au sumac, arbre dont abonde le territoire d'Alcamo, et dont la feuille, réduite en poudre, sert à la préparation des cuirs.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

---

### Courses du Champ-de-Mars.

Le temps, qui menaçait dans la matinée, s'est fait beau pour les courses. Le Champ-de-Mars n'était que médiocrement couvert de monde. Deux courses seulement étaient courues. Le prix de 3,000 fr. a été glorieusement gagné par *M. d'Ecoville*, à M. Calenge, battant l'illustre *Commodore Napier* ; et conçoit-on que ce malheureux *Commodore* soit arrivé dernier, dépassé encore au but par *Sido* à M. de Rothschild ? Le *Commodore* était le cheval roi des courses du mois de mai. Sa défaite a commencé à Chantilly, où *Coq-à-l'âne*, à M. le duc de Nemours, a gagné contre lui le Derby. Dieu sauve la gloire du prince de Beauveau ! Quand le malheur commence sur une écurie, il ne s'arrête plus. Nous avons vu ainsi les plus heureux éleveurs successivement détrônés : après M. Rieussec, lord Seymour qui perdit la royauté après la défaite de *Miss Annette* par *Volante* ; après lord Seymour, le duc d'Orléans, puis M. Lupin, puis M. de Rothschild, enfin le prince de Beauveau, qui se voit à cette heure vaincu dans son meilleur cheval. Il lui reste encore pourtant *Lanterne* et *Nativa*, et sur de pareilles bêtes on peut aller loin.

Le prix de 3,500 francs, un tour en parties liées, a été très aisément gagné par *Mustapha* à M. Aumont, battant *Prospero*, autre gloire déchue.

Les vainqueurs de Chantilly sont : *Coq-à-l'Ane* au duc de Nemours, *Lanterne* et *Nativa* au prince de Beauveau, *Destinée* à M. de Morny, *Alcindor* à M. le duc de Nemours.

Les courses continueront au Champ-de-Mars, jeudi et dimanche, à deux heures.

---

— Ce soir, à l'Odéon, une reprise, [illegible] dans [illegible]. *Antigone* sera aussi jouée dans cette soirée.

— Aujourd'hui lundi, au Gymnase, *[illegible]*, les *[illegible]*, *[illegible]*.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 13 octobre. — *Farines*. Pendant toute la semaine la vente s'est maintenue très calme et portée sur les disponibles sans oscillation sensible dans le cours; la boulangerie s'abstenait toujours; mais vendredi la spéculation a poussé à la chausse, manœuvre qui a continué samedi avec le succès que nous avions prévu dans notre bulletin du 11 courant. En effet le cours a été maintenu, et la taxe du pain ne subira pas de changement pour la 2e quinzaine d'octobre.

*Froment*. Il y a eu bonne tenue sur le prix des blés; les froments blancs ont même fait un mouvement ascensionnel. Les ventes ont été restreintes. Les échantillons étaient généralement beaux. Le marché de samedi n'a présenté aucun changement dans la situation.

*Seigle, orge, avoine*. Le seigle et l'orge assez bien tenus sont recherchés; les avoines, au contraire sont offertes et d'une vente assez difficile. On les demande en baisse; mais les détenteurs résistent à cette prétention.

DÉPARTEMENTS. La fermeté sur les marchés à blé a produit encore assez de hausse pour qu'elle se balance maintenant presque avec la baisse, qui continue sur la plupart d'entre eux. Voici le résumé du mouvement qui nous est signalé.

*Hausse*. Janville, [illegible]onneval, Châteaudun, Evreux, Montivillie[illegible], Caudebec, Bayeux, Araines, Senlis, S[illegible]ons, Bergues, Cassel, Steenvorde, Hazebro[illegible]k, Lunéville, Nancy, Strasbourg, Altkirc[illegible] Brienne. — Beaugency, Orléans, Blois, Bo[illegible]ges, Issoudun, Sancerre, Malesherbes, Coud[illegible], Carcassonne, — Dôle.

*Baisse*. Gallardo[illegible] Houdan, Nogent-le-Roi, Andelys, Pacy, Vernon, Bernay, Dieppe, Pont-Audemer, Verneuil, — Noyon, Beauvais, Roye, Amiens, St-Quentin, Cambrai, Bourbourg, — Provins, Melun, Tonnerre, Vouziers, — Le Mans, Mortagne, Pont-l'Abbé, Leblanc, Vierzon, Chatellerault, Bordeaux, Limoux, Castelnaudary.

### Cours des Céréales (par hect.).

PROVINS, 12 octobre. — Froment 18,00 à 19,50. — Avoine 6,00 à 6,50.

ETAMPES, 12 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 17,42. — Méteil 13,32 à 16,00. — Seigle 9,66 à 10,66. — Orge 8,32 à 9,66, — Avoine 6,32 à 7,32.

CHARTRES, 12 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 15,00 à 17,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,25. — Avoine 6,50.

ORLÉANS, 12 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 14,00 à 16,00. — Seigle 10,00 à 14,00. — Orge 9,00 à 9,50. — Avoine 6,25 à 6,75.

Le blé a haussé de 0,25 commercialement. Mais la mercuriale présente une baisse de 0,07.

BRIONNE, 10 octobre. — Froment 17,63. — Seigle et orge 10,00. — Avoine 7,25.

GISORS, 7 octobre. — Froment 17,50. — Méteil 15,00. — Seigle 11,75. — Orge 8,75. — Avoine 5,60.

VERNEUIL, 7 octobre. — Froment 18,20. — Méteil 16,75. — Seigle 11,50. — Orge 9,00. — Avoine 6,50.

BEUZEVILLE, 8 octobre. — Froment 18,10. — Seigle 11,50. — Orge 11,00. — Avoine 8,50.

LILLE, 9 octobre. — Froment blanc 1re 21,00; 2e 20,00; 3e 19,21. — Froment roux 1re 18,91; 2e 18,30; 3e 17,65. — Seigle 12,00 à 12,50. — Avoine 7,25 à 8,50.

AGEN, 9 octobre. — Froment 20,33. — Seigle 14,75. — Avoine 8,50. — Maïs 12,50.

### Sucres (les 100 kil.)

PARIS, 10 octobre. — *Raffinés*. 1/2 raffinade 205,00 à 215,00; 1re sorte 180,00 à 190,00; bon ord. 168,00 à 173,00. — 4 cass. ord. 165,00. — Lumps 156,00 à 162,00. — *Indigène*, clairce 2e 150,00 à 153,00; do 3e 144,00 à 148,00. — Fine 4e ord. 141,00. — *Exotiques*. Martinique et Guadeloupe belle 4e 134,00; bonne 4e 131,25; 4e bon ord. 127,00; 4e ord. fine, 4. 130,00; belle 4e 134,00, bonne 4e 131,00; 4e bon ord 127, 128; 4e ord. 124; commun 119. — Port.-Rico et Saint-Yago 126,00. — Mélasse de canne 30 50 à 35,00; do indigène 20,00 à 22,00.

ARRAS, 8 octobre. — *Sucre brut indigène* (les 50 kil.) — Bonne 4e, 58 fr.; bonne ordinaire, 57 fr.; ordinaire, 56 — Esprit 3/6 à 86,00, manque; esprit mélasse 3/6 à 90..., 85,00.

LILLE, 11 octobre. — *Raffinés*. Raffinade 195,00. — Métis de 3 kil. 180,00; do de 6 kil. 162,50 à 175,00. — Vergeois 92 à 140,00. *Indigène* clairce blanc 67,00 à 74,00; belle 4e 130,00 à 132,00. — Bonne 4e 127,00. — 4e bonne ordinaire 125,00. — Ord. 4e 123,00; basse 4e 118,00 à 120,00. — Commun 92,50 à 110,00. — *Exotiques*. Martinique et Guadeloupe belle 4e 132,00; do bonne 4e 127,00. — Mélasse de 20,00 à 38,00 selon l'origine et la qualité.

HAVRE, 11 octobre. — Lundi, à l'ouverture du marché, les sucres bruts des Antilles étaient encore tenus à 61,00, et demandés à 60,50 la bonne 4e. Mais mardi, par suite de ventes faites à Paris sur la base de 61,62 1/2 à 65, les détenteurs se sont vus forcés de lâcher la main, et 550 barriques ont été réalisées alors sur la base de 60,50. Une nouvelle baisse de 50 c. a eu lieu mercredi, car 550 barriques, en divers lots, ont pu s'acheter à 60,00; de sorte que 1,100 barriques ont été traitées au commencement de la semaine. Mais depuis mercredi, jour de l'arrivée de la correspondance des Antilles, en date du 11 septembre, par le steamer anglais, annonçant passablement de sucres sur le marché, de la baisse dans les prix et des entraves dans les expéditions, par suite de peu de navires sur rade, les demandes se sont calmées, et il ne s'est plus vendu qu'une centaine de barriques en beaux sucres, sur la base de 60,00.

NANTES. — On mandait de cette ville à la date du 6 de ce mois :

« Les raffineurs qui sont approvisionnés pour plus de quinze jours, ne se pressent pas de faire des achats. Les ventes de la semaine ne se composent que de marchandises en nuances élevées et propres à la balance; environ 1,300 sacs Bourbon payés en majeure partie à 65 fr. tels quels, et 18 barriques Guadeloupe à 63,50, forment les ventes de la semaine.

On peut coter la bonne 4e de Bourbon 63 f., Antilles 62 fr., Cayenne 61,50, Porto-Rico de 28 à 29 fr. E.

Le Jeune-Edmond, est arrivé avec un plein chargement de sucre Guadeloupe.

MARSEILLE, 4 octobre. — Les sucres raffinés sont toujours rares et bien tenus de 35,00 à 35,50 les 50 kil. entrep.

LONDRES, 11 octobre. — On lit dans le *Times*.

*Marché aux sucres*. — « Dans le marché de l'Inde occidentale, la demande a été assez active, ce qui est une amélioration de l'état des [illegible] depuis quelques temps. Les ventes opérées se sont faites à des prix très fermes; elles se sont élevées hier à 700 sacs de diverses provenances. Il ne s'est rien fait dans le marché de l'Inde orientale. »

### Amidon, fécule et glucose. (les 100 kil.).

PARIS, 11 octobre. — Amidon 1re 78 à 80; 2e 68 à 70. — Fécule 1re 24 à 25; 2e 22 à 23. — Sirop blanc 40 deg. 30 à 32; de coloré 33 deg. 22 à 24. Les pommes de terre sont à 2,66 les 100 kil.

LILLE, 7 octobre. — Fécule de pomme de terre (les 100 kil.) 26 à 27. — Amidon 1re 62 à 65. — Vermicelle 58 à 60.

### Bois.

On écrit de Bar-le-Duc, 7 octobre :

« La vente des bois de l'arrondissement de Vitry, qui a eu lieu le 2 de ce mois, n'a pas encore prouvé que cette année les doubles stères ne dépasseraient pas 5 fr. Les coupes prises par les maîtres de forges coûtent 7 fr. sur pied. Parmi celles dont les marchands se sont rendus adjudicataires, il en est qui ont été prises à des prix si élevés qu'on peut croire qu'il y a eu erreur.

« En général, les affaires ne sont pas bonnes; la moyenne des cordes est de 7,50 sur pied, celle des solives 7,25.

« Il reste quinze coupes à vendre; l'adjudication aura lieu le 21 courant.

« Il s'est vendu sur le port de Bar deux lots d'entrevous à 105 1[illegible]-10, et un d'échantillon à 135. »


**AU BON [illegible]ASTEUR, RUE SAINT-HONORÉ, 167 ET 169, ET RUE DU COQ, 10, PRÈS LE PALAIS-ROYAL. — MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENS A PRIX FIXE INVARIABLE.**

Toutes les marc[illegible]ndises, soit en pièces, soit confectionnées, sont marquées en chiffres connus. Ce vaste Etablissement, le plus important de la capitale, a reçu toutes ses nouveautés d'hiver. MM. les acheteurs auront à choisir sur plus de 2,500 pièces d'étoffes. Prix des vêtemens confectionnés : Plus de 1,500 robes de chambre de 25 à 75 fr.; robe de luxe de 80 à 150 fr.; [illegible] de 35 à 75 fr.; paletots castor et étoffes de fantaisie de 50 à 75 fr.; pardessus ouatés garnis de velours de 75 à 100 fr.; habits de fantaisie et de soirée de 55 à 80 fr.; redingotes drap de 50 à 75 fr.; pantalons d'hiver de 10 à 18 fr.; pantalons nouveautés de Louviers et d'Elbeuf de 22 à 32 fr.; pantalons de grandes nouveautés de MM. *Bonjean*, *de Montagnac* et *Cunin-Gridaine*, de Sedan, de [illegible] à 40 fr., vendus partout 50 et 60 fr.; un grand choix de gilets brodés sur piqués, casimirs, valencias et velours, de 32 à 45 fr.; plus de 2,000 gilets tous faits de 10 à 35 fr. Les vêtemens faits sur mesure spéciale se paient en plus des prix fixés, savoir : habits et redingotes 5 fr.; pantalons et gilets 2 fr. L'immense clientèle des Magasins du **BON PASTEUR** a engagé le chef de l'Etablissement à avoir des coupeurs spéciaux pour chaque genre de vêtemens, seul moyen d'obtenir dans la coupe, élégance et perfection.

[illegible]ULINAI

# RÉIMPRESSION DES DIFFÉRENTS OUVRAGES DE A. CARÊME DE PARIS

Chef des Cuisines du prince régent d'Angleterre (George IV), de l'empereur Alexandre, à diverses époques, du prince royal de Wurtemberg, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, de M. le baron Rothschild, etc., etc.

## ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

De la maison du prince de Talleyrand, ancien Chef des cuisines de Madame la princesse de Poniatowski, Chef actuel des cuisines de M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie à Paris. — 5 volumes in-8° dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême et gravées au trait, par MM. Normand et Hibon, etc. — Prix : 42 fr.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les *Bouillons*, *consommés en gras et en maigre*, les *essences*, *fumets*, les *potages français ou étrangers*, les *grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce*, les *grandes et petites sauces*, les *ragoûts*, *garnitures en gras et en maigre*, les *grosses pièces de boucherie, de jambons, de volaille, de gibier*, etc. Ces trois volumes renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 450 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes » gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira des mets distingués. Ces re» cettes proviennent du genre opulent, mais ce n'est pas là une difficulté puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, » d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées*, *des rôts en gras et en maigre*, *des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici, avec simplicité, par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée. — *Il est entièrement publié*. Prix : 42 fr.

## DICTIONNAIRE DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

Faisant connaître en détail les Noms, les Propriétés physiques, la composition, les qualités des différents Fruits, des Boissons, des Viandes, des Légumes, des Poissons de l'ancien et du nouveau monde.

Par M. le Docteur AULAGNIER, Chef du service de santé en Espagne, — Médecin de la Garde impériale, — de l'Académie de Médecine, — de la Légion-d'Honneur. — Ce Traité, enrichi d'additions précieuses, est recommandé par MM. de CUSSY et CARÊME, comme un travail sincère et approfondi; M. de Cussy ajoute dans sa notice : « Tout le monde peut s'en servir, — les délicats et les gens sages, les vieillards et les malades. » Il est plein de bons conseils et guidera avec sûreté les Chefs de cuisine, les Maîtresses de maison, les Épiciers, les Confiseurs, les Pharmaciens et les Herboristes. — Cette édition, la seule originale de cet excellent ouvrage, est augmentée d'un travail complet sur le lait composé d'après les études les plus récentes et surtout d'après celles de MM. le docteur Donné, Quévenne, Raspail, Paul Reiss, Paul Gaubert, etc. — Ces additions sont complétées par un article rempli de notions utiles sur le *café* et sur les meilleures manières de le préparer, par M. F. F. et P. G°. — Tout ce qui a été écrit sur le *café* est résumé dans cet article. Ces divers écrits sont semés de particularités intéressantes; ils font partie, sans augmentation de prix, de l'édition originale d'AULAGNIER, mentionnée ci-dessus, ou se vendent séparément, pour compléter tous les exemplaires existans de ce *Dictionnaire des Substances alimentaires*, brochure in-8°, 2 fr. — L'ouvrage complet, 2 volumes in-8° brochés, en un pour la commodité des recherches. Prix : 10 fr. 50 c.

**Autres Ouvrages de Carême :**

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

Troisième édition, 2 volumes in-8°, ornés de 40 planches dessinées par Carême. — Prix : 16 francs.

Livre hors ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

## LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME,

Troisième édition revue, 1 beau volume in-8°, orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir les précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

## LE PATISSIER PITTORESQUE, PAR CARÊME,

Quatrième édition, 1 volume grand in-8°, orné de 126 planches dessinées par Carême. — Prix : 10 fr. 50 cent.

Traité classique, chef-d'œuvre d'invention et de dessin, de l'art si difficile de monter les pièces, de décorer une table, — destiné à charmer les yeux, — se liant à l'*Office*. — Les premiers modèles de grandes pièces y sont réunis; leurs formes sont variées quoique données par les principes du même goût. C'est un livre précieux pour tous les jeunes gens laborieux.

## LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS, PAR CARÊME,

Nouvelle édition, 2 volumes in-8°, ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 francs.

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le Baron de Rotschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

## LE CONSERVATEUR, par feu APPERT,

Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves et par M. GANNAL; 3e édition, 1 volume in-8°, de près de 500 pages avec 6 planches.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

*Pour paraître prochainement :*

## TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. ÉTIENNE,

Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les [illegible], de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles, — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'office, par M. Étienne, il y a déjà plus de vingt ans.

Paris, au DÉPOT, rue THÉRÈSE, 11; — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30; — DENTU, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, — MAISON, libraire, quai des Augustins, 29; — TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17. AMYOT, libraire, rue de la Paix 8; — GARNIER frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — *On trouve des Exemplaires reliés rue Thérèse, 11.* — (On trouve à la même adresse : Les Classiques de la Table, 1 vol. in-8°, nouv. édit., 12 fr.)

dire heureux ; et ils voudraient renvoyer la France à l'étude de l'expérience anglaise *définitivement accomplie*, c'est-à-dire aux calendes grecques. C'est une fin de non-recevoir à peine déguisée.

Le *Journal des Débats* a bien des torts aussi. Nous honorons le sentiment qui a dicté son article du 3 octobre. Mais, il est étrange et regrettable que la feuille conservatrice se borne ainsi à de pures déclarations de principes, se laisse aller à de vagues élans de libéralisme, sans indiquer en même temps la voie des solutions pacifiques et fécondes. N'est-il pas étrange que les publicistes des *Débats* fassent, pour l'affranchissement des noirs esclaves, ce qu'ils reprochent à leurs confrères du camp libéral de faire pour tout autre intérêt de la liberté ? N'est-il pas regrettable que ceux-là qui, avec tous les conservateurs à la queue de M. Guizot, se préoccupent toujours à l'excès des moyens de préserver l'ordre quelconque établi, de sauvegarder les droits acquis, ne manquent jamais de se jeter en chevaliers étourdis et à l'aveugle sur le terrain de l'émancipation ! « L'esclavage est un état mauvais, barbare, réprouvé par la civilisation chrétienne : donc il faut le faire disparaître ; le temps en est venu. » Voilà à quoi s'est bornée, au fond, jusqu'à présent, la science sociale du *Journal des Débats*. Cette ardeur impatiente est bien permise aux organes purs du principe de la liberté ; mais elle est un peu bien inconséquente chez des souteneurs quand même du principe de l'ordre. Les *Débats* seront-ils bien venus, devant la logique, à protester contre les socialistes d'instinct qui, sans offrir un système d'organisation nouvelle, proclament que le prolétariat est un régime mauvais, odieux et réprouvé par la loi de fraternité du Christ ?

Nous disons que le *Journal des Débats* crie à la liberté sans songer à organiser, à offrir des garanties à la société coloniale : nous ne considérons pas comme des idées, ses affirmations sur les résultats économiques de l'acte anglais. A cet égard, les *Débats* n'ont jamais rien produit de sérieux. C'est du bavardage assez léger ; ce sont des calculs mal faits, des renseignements mal pris ; et voilà tout. Ainsi, les *Débats* déclaraient qu'à l'Ile Maurice la production du sucre s'était accrue d'un tiers à la suite de l'émancipation, et, le jour même où paraissait cette affirmation, la *Démocratie pacifique* reproduisait les chiffres donnés par la douane de Maurice, laquelle, apparemment, est aussi bien renseignée que la feuille parisienne sur les produits de la colonie. Or, ces chiffres contredisent les assertions des *Débats*.

Disons deux mots de l'état de l'Ile Maurice, parce que (outre l'intérêt que doivent nous inspirer nos anciens frères de l'Ile de France) cette colonie a plus d'analogie avec les nôtres, et parce que

[illegible] gration est de 1835,36. A l'expiration de leur engagement de cinq années, ils retournèrent pour la plupart dans l'Inde. D'un autre côté, l'émigration ayant été suspendue par un acte législatif, les colons mauriciens ne purent remplir le vide qui se faisait dans leurs ateliers.

A la même époque, les noirs vinrent à manquer à l'ouvrage. La mise en liberté est du mois de mars 1839. D'abord un bon nombre des affranchis furent retenus au travail des sucreries par un engagement d'une année, qui leur fut aisément surpris. Mais en 1840, la débandade commença à devenir générale.

Ces deux mouvements de la population des ateliers créoles et indiens, vont se traduire en chiffres d'une signification très claire.

En avril 1842, la colonie expédiait encore sa récolte montant à 74 millions de sucre. En 1843 et 1844, elle ne comptait plus que 48 et 53 millions.

Or, les premiers travaux de plantations et de renouvellement des plants, faits à la suite de l'affranchissement et après l'année d'engagement surprise aux affranchis, ont eu lieu de la fin d'octobre 1840 au mois d'avril 1841, et leurs produits n'ont été récoltés que dix-huit mois après, dans la partie du Vent, la plus favorisée, et deux ans après dans les autres quartiers. Ainsi, la récolte résultant du premier travail libre est, à vrai dire, précisément celle expédiée au commencement de 1843. C'est aussi dans cette année 1840 qu'a manqué à la plantation un nombreux essaim de coulis, tandis qu'en 1841,42 diminuait encore par le départ des Indiens le nombre des bras employés au nettoyage des champs de cannes.

Voilà donc un fait digne d'attention, c'est la récolte descendant de 74 à 48 millions, dans l'année même qui correspond réellement à la désorganisation des ateliers d'affranchis et au départ d'une partie des coulis indiens.

Cette proportion de 48 à 74 exprime-t-elle, avec une exactitude parfaite, la diminution du travail ? Nous ne le croyons pas. Il faut tenir compte d'une sécheresse considérable qui vient d'affliger la colonie. — Du reste, il ne faut pas calculer par le chiffre des produits le nombre des bras restés à l'ouvrage. Parmi les hommes conservés dans les ateliers, plusieurs, pour accroître leur gain, donnaient, en effet, un travail considérable, excessif, on peut dire. Nous avons vu des noirs (car nous parlons de choses que nous avons vues) faire beaucoup plus d'ouvrage qu'au temps de l'esclavage. Mais ce

(1) Le chiffre donné dans le rapport de M. le duc de Broglie est tout à fait inexact. Il est entré environ 23 mille indiens au Port-Louis.

[illegible] que les intérêts matériels doivent se taire devant les intérêts moraux, et que peu importent les souffrances de quelques familles de colons, lorsqu'il s'agit de faire cesser celles bien plus cruelles de nombreuses populations esclaves, lorsqu'il s'agit d'une grande question d'humanité. Certes, la cause des colons de toutes les terres tropicales est une cause intéressante, quoi qu'on en dise. Tâchons de ne sacrifier personne, et de ne pas briser les uns en secourant les autres. Si tous les esclavages devaient être abolis brusquement, si toutes les dominations injustes, inéquitables devaient être détruites par les voies de violence, le *Journal des Débats* et ses patrons, et tout le parti des grands propriétaires et des hommes d'argent, et les familles où se transmettent les privilèges sociaux, et notre aristocratie bourgeoise, auraient à rendre des comptes pénibles entre les mains du prolétaire.

En cherchant à garantir les positions acquises dans la société, à ménager les transitions, nous ne nous préoccupons pas seulement des individus et des classes, nous ne défendons pas seulement les heureux du monde, qu'ils soient possesseurs du sol ou banquiers en Europe, ou colons sous les tropiques ; nous songeons surtout à l'entretien et aux progrès de l'industrie humaine. Il n'y a pas seulement, aux colonies, les colons ; il y a le sucre. Si le *Journal des Débats* semble en faire bon marché, c'est pure ignorance des développements harmoniques de la vie générale, c'est philanthropie peu éclairée. La production du sucre, c'est aussi un grand intérêt d'humanité. Le sucre est un produit pivotal ; il faut chercher à l'accroître immensément, afin que tous les hommes, riches et peuple, en jouissent. Veillons donc avec attention à ne pas laisser dépérir les foyers où se développe naturellement cette importante industrie. A ce point de vue, la question économique tient à la question humanitaire.

Mais voyons quels ont été les résultats de l'émancipation, à Maurice, en ce qui regarde plus spécialement le bien des affranchis et l'ordre moral. A cet égard, beaucoup de ceux même qui contestent les avantages économiques, semblent reconnaître que tout est pour le mieux. Dieu nous garde de nier que la condition présente des affranchis ne soit pas supérieure à celle que leur faisait l'esclavage ! Nous voulons seulement que les vrais et sérieux amis de l'humanité ne se fassent pas illusion et ne se paient pas de mots. Nous voulons bien caractériser ce grand acte de l'émancipation anglaise. En examinant demain cet ordre de faits, nous achèverons de poser la question.

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Troisième partie.

#### XXXIX. — LA MÉTAIRIE.

Après cette alerte, la reine poursuivit son voyage sans autre évènement. Aucun des quatre campiéri n'avait entendu sa conversation avec Lazzaro ; aucun n'avait deviné son rang. Fabio marchait à côté de la litière, sans regarder dedans : un signe de Caroline lui avait imposé cette réserve ; gênée par sa caméristc, elle ne regardait elle-même qu'à la dérobée le faux villageois, et ne lui adressait que des questions conformes à son travestissement. Mais, si insignifiantes que fussent ses paroles, il y avait dans le son de sa voix quelque chose de vibrant qui annonçait une émotion profonde ; et une tendresse combattue, mais victorieuse, éclatait dans ses regards furtifs. Immobile au fond de la litière, et ses beaux bras croisés sur la poitrine, elle avait des accès de rêverie, de silence, pendant lesquels son esprit absorbé semblait rouler en lui-même quelque dessein secret.

Ce dessein, quel était-il ?

— Dites-moi, demanda-t-elle tout d'un coup à Fabio, en penchant sa tête hors de la portière, connaissez-vous quelqu'un dans les environs ?

— Personne, à l'exception de ce braconnier, qui vient au devant de nous avec son fusil et son chien.

Il achevait à peine, qu'ils furent rejoints par Rosario.

— Eh bien ! camarade, dit-il à Fabio, vous avez donc renoncé à votre voyage de Palerme ? Ma foi, tant mieux ! Je ne vous voyais pas avec plaisir au milieu de ces gratteurs de peaux. Quant à moi, j'ai entendu un coup de fusil, et me voici ! Les bons chasseurs et les bons chiens sont comme les bons généraux, ils vont droit au feu. Que s'est-il donc passé ? Vous avez reçu une balle dans votre chapeau, à ce qu'il me semble ? Par saint Hubert ! vous avez du bonheur : deux pouces plus bas, et la balle vous disait dans l'oreille deux mots auxquels vous n'auriez certainement pas répondu.

— Et c'est pour moi, dit à Fabio la reine attendrie, que vous avez affronté la mort de si près !

Fabio ne répondit à ce cri de sensibilité que par un sourire qui semblait dire : « Pour vous, que n'affronterais-je pas ? » La passion de Caroline prit en ce moment des proportions gigantesques. Elle envoya tout son être à Fabio dans un regard. Puis revenant à sa première idée :

— Ce chasseur demeure-t-il loin d'ici ? lui demanda-t-elle à demi-voix.

— Tout près, madame, dans la métairie que vous voyez là-bas au penchant de la colline.

— Allons-y.

Le braconnier se prêta de la meilleure grâce du monde à la visite dont on l'honorait. Il se mit à la tête de la caravane et l'on fut bientôt rendu à la Barbara. La reine mit pied à terre, et, après un entretien secret avec la caméristc, celle-ci continua seule sa route vers Castelvétrano.

— Il ne me convient pas, lui avait dit Caroline, d'y arriver encore, prends les devants. Les intérêts de l'Etat veulent que je demeure ici vingt-quatre heures.

Deux des campiéri de Castellamare escortèrent la caméristc ; la reine retint les deux autres, mais pour la forme seulement ; car à peine la litière eut-elle disparu derrière la colline qu'elle les renvoya chez eux, rémunérés avec sa magnificence ordinaire.

— Je viens de m'assurer, dit-elle à Fabio, vingt-quatre heures de liberté.

Que voulait-elle faire de cette liberté ?

— Mon ami, reprit-elle en s'adressant au métayer, je me sens fatiguée, j'ai besoin de repos, voulez-vous me donner l'hospitalité jusqu'à demain ?

C'était s'y prendre un peu tard pour la demander, car la litière était déjà loin et les campiéri aussi. Toutefois Rosario ne lui en fit pas l'observation et mit sa métairie à la disposition de l'inconnue avec une courtoisie rustique du meilleur goût.

— Elle est peu digne d'une belle dame comme vous, répondit-il, mais, telle qu'elle est, elle est à votre service. La ménagère vous arrangera de son mieux la chambre que monsieur le comte Allégroni occupe lorsqu'il vient à la Barbara. Pendant ce temps je m'en vais, avec votre permission, tirer quelques perdreaux pour le souper. Si vous avez besoin de moi, dit-il à Fabio en prenant son carnier, vous n'avez qu'à tirer un coup de fusil, je ne tarderai pas à me rendre à l'appel.

Il s'éloignait par discrétion : son tact naturel, qui lui avait fait deviner dans le faux villageois un ami du comte Allégroni lui faisait comprendre également que cette visite féminine cachait quelque mystère et qu'il fallait laisser le champ libre aux deux inconnus.

— Le tête à tête ne leur déplaira pas, se dit-il d'un air narquois, car il est bien impossible qu'ils ne se connussent pas auparavant et qu'ils se soient rencontrés ici pour la première fois ; mais cela ne me regarde point ; les affaires du comte et de ses amis ne sont point les miennes. Suffit !...

Là-dessus il siffla son caniche qui commençait à se réconcilier avec Fabio, et il se [illegible] discrètement en campagne. On le perdit bientôt de vue, mais [illegible] long-temps sans l'entendre tirer des coups de fusil.

— [illegible] notre souper, dit la reine en souriant ; je le suis [illegible] votre travestissement témoigne de vos dangers. [illegible] de vos aventures.

En [illegible] elle se jeta dans un grand fauteuil de cuir jadis doré, le seul siège commode qui fût dans la chambre : cette pièce du reste, le quartier noble de la maison, était assez propre et pas trop mal pour une chambre de métairie. Il est vrai que c'était celle du maître, qui pourtant n'y venait guère et y couchait encore plus rarement ; mais elle était toujours prête à le recevoir et, en son absence, personne n'eût osé l'habiter. Elle ne dérogeait point ce jour-là.

Un vaste lit à colonnes et à rideaux de serge verte comme ceux des croisées, occupait le fond de la pièce ; une grande table ronde en racine de noyer était au milieu. Des chaises et des fauteuils de cuir complétaient l'ameublement ; une natte de sparte couvrait les briques du carreau. Quant aux parois, elles étaient passées à la chaux vive suivant l'usage sicilien, mais un Watteau campagnard les avait décorées de guirlandes de fleurs impossibles et de groupes d'amours estropiés.

— N'étaient ces magnificences rafaélesques, dit gaiement Fabio, je pourrais me croire à Boncévino. Mes chaises de paille valent presque celles-ci. Votre majesté me fait-elle l'honneur de s'en souvenir ?

— Ma majesté vous fait cet honneur ; mais vous, faites-moi celui de vous souvenir qu'il n'y a point ici de reine, comme il n'y a point de capitaine. Je ne vois en vous qu'un villageois, ne voyez en moi qu'une voyageuse inconnue. Soutenez votre rôle comme je soutiens le mien ; de cette manière notre secret sera bien gardé.

— Les indiscrétions ne sont pas à craindre ; notre hôte n'est point marié, et sa ménagère est sourde, ou peu s'en faut.

— Mais vous ne me direz donc pas vos aventures ! Je veux les savoir dans les moindres détails.

Fabio se rendit au vœu de Caroline et lui raconta ce que nous savons déjà : son voyage à Trapani, le duel où il avait été témoin, l'arrestation qui l'avait suivi, sa captivité, son évasion, tout en un mot, excepté le dévouement de Rafaella ; le nom de sa libératrice ne fut pas même prononcé, et le peintre Errante eut tous les honneurs de sa délivrance.

Du reste, continua-t-il, en passant fort rapidement sur les évènements qui lui étaient personnels, si je n'ai pu remplir qu'en partie la mission que votre majesté m'avait confiée, j'en ai vu assez pour vous affirmer que les dispositions de la garnison de Trapani sont telles que vous pouvez les désirer.

— Ainsi vous me répondez de votre régiment, je veux dire du régiment dont vous êtes colonel *in petto* ?

— A juger des soldats d'après les officiers, je réponds de l'armée tout entière : au premier coup de fusil tiré contre les Anglais, l'explosion sera générale.

— Vous croyez ?

— J'en suis certain.

— Dieu vous entende et surtout vous exauce !

Caroline prononça ce vœu assez froidement ; elle avait même écouté avec une indifférence qui ne lui était pas ordinaire, quand ses intérêts politiques étaient en jeu, le rapport de Fabio, quoique ce rapport flattât ses passions et servît ses projets. L'instant d'auparavant elle bondissait comme une lionne blessée, au seul nom des Anglais, et maintenant l'espoir fondé de tirer d'eux une vengeance éclatante, prochaine, faisait battre à peine son cœur.

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13 et 14 octobre.

[illegible] gence et le ralliement. La Hiérarchie, qui établit entre les éléments de l'Unité de justes rapports, les proportions et les subordinations convenables pour que chaque fraction tienne sa place, ni trop haut ni trop bas, la plus utile à l'évolution générale, la plus propre à son évolution particulière.

Suivis dans leurs infinies conséquences, ces deux principes deviennent une infaillible boussole pour la critique comme pour la constitution de tout mécanisme administratif.

Le principe d'Unité absout la centralisation des attaques dont la poursuit l'esprit de localité.

Qu'y a-t-il au fond de l'idée de centralisation? Ceci seulement, que le pouvoir central doit intervenir dans toute œuvre locale, qu'il s'agisse d'un département, d'un arrondissement, d'un canton ou même d'une commune. Rien de plus, rien de moins. Or, cela est souverainement juste, sensé, utile, et les publicistes qui protestent contre ce qu'ils appellent la tyrannie du pouvoir, rétrogradent, par une incompréhensible ignorance de l'histoire, jusqu'au régime des tribus sauvages et patriarcales. Au point où en sont venues les nations civilisées, chaque commune est enchâssée dans le sol national, reliée avec les autres communes par des liens nouveaux et matériels, solidaire avec elles, d'honneur, d'existence, de prospérité, associée à la nation entière par le cœur et par l'esprit, par l'histoire dans le passé, par sa destinée présente et future, et l'on demande pour elle la souveraineté absolue dans le gouvernement de ce qu'on appelle ses affaires personnelles et ses intérêts particuliers! Mais des intérêts purement communaux, il n'en existe pas. S'agit-il d'un tracé de route; de la construction d'un pont: le bon tracé de cette route, la solidité de ce pont importent à tous les habitants des cantons voisins, on peut dire à tous les citoyens, qui peuvent y passer, eux, leurs chars et leurs bestiaux. — De l'enseignement primaire? Mais l'aptitude du maître, mais la salubrité du local, mais la moralité de l'éducation, mais le développement des vocations sont-ils indifférents au reste de la société, comme si les enfants de cette commune devaient toute la vie s'y tenir casernés, comme s'ils ne devaient pas à la patrie commune le tribut de leur intelligence, de leur dévouement, de leur capacité? Et à part ces considérations applicables à toute affaire communale, où la nation est toujours directement intéressée, chaque acte communal, qu'il s'agisse même de la dépense la plus intime, ne se résout-il pas en une recette ou en une dépense? Et ne serait-ce pas méconnaître l'autorité du plus vulgaire bon sens, que de prétendre que l'état financier d'une commune ne touche pas le reste de la société? Chaque commune ne doit-elle pas sa part d'impôts pour les frais généraux de l'administration publique? Et dès-lors ne faut-il pas qu'elle ne puisse s'endetter ou se ruiner, de manière à devenir insolvable et grever les autres communes de la charge qui lui revenait? N'est-ce [illegible] naux, éclairée pour se faire absoudre de sa domination par ses bienfaits. Elle doit, dans la mesure que permet l'état social, demander sa consécration plutôt à l'assentiment général qu'au despotisme de la force, et se révéler par le mouvement plus que par le poids. Voilà ce que doivent demander pour elles les hommes d'État, et non son effacement devant la libre administration des communes par elles-mêmes.

Telle est la théorie, et nous la maintenons dans toute sa rigueur. Quant à l'application qui en est faite au gouvernement de la France, en reconnaissant que satisfaction suffisante y est généralement donnée au principe d'Unité, nous avons des réserves à faire au nom du principe de Hiérarchie, et, à ce point de vue, nous nous associons à quelques-unes des critiques dirigées contre la centralisation, ou pour mieux dire contre la concentration qui en est l'abus par l'excès.

On se plaint que la capitale du gouvernement devienne tout le gouvernement; qu'elle absorbe tous les rayons de chaleur et de vie au lieu de les réfléchir; que les provinces, par elle appauvries d'hommes et d'argent, tombent dans l'engourdissement de la pensée et la paralysie de l'activité; que la nécessité de recourir toujours au ministre ou au roi entraîne une désolante lenteur dans l'expédition des affaires, etc. Toutes ces plaintes sont fondées; ces maux réels, mais le remède se trouve dans le perfectionnement de la centralisation, non pas dans sa suppression.

C'est une dangereuse illusion que de croire à la nécessité de l'intervention partout et toujours des ministres, du roi, des chambres, de Paris, parce qu'il faut partout et toujours l'intervention du pouvoir. Le pouvoir est ailleurs qu'à Paris, que dans les ministres, que dans le roi, que dans les chambres; il est en même temps dans tous les agents qui le représentent aux divers échelons de l'organisation administrative. Le maire, le sous-préfet, le préfet, c'est encore le pouvoir, c'est la pensée centrale, c'est l'idée unitaire et supérieure. Arrêtez donc, suivant leur importance, au premier, au second, au troisième degré de l'échelle administrative, les affaires que vous faites aujourd'hui parvenir jusqu'aux ministres; investissez vos agents, que vous honorez de votre confiance et de votre estime, d'attributions plus larges; qu'ils puissent décider dans les cas urgents, secondaires, à la charge seulement de rendre compte au supérieur, au lieu d'attendre que le supérieur décide, comme si du fond de son cabinet il pouvait généralement faire autre chose que sanctionner les idées et les vues des agents inférieurs, appréciateurs plus compétents de faits accomplis sous leurs yeux. Par cette combinaison, qui ne sacrifie aucun des droits de l'unité, aucun des besoins de la centralisation, on rend la force aux agents secondaires du pouvoir, et la vie aux provinces.

Ce mot de provinces, qui revient sans cesse sous la plume quand on parle politique et administration, est-il destiné à disparaître à jamais de la langue des affaires, ou ne doit-il pas être réhabilité, [illegible] ques mots, car le vice qu'elle dénonce [illegible] sur le système actuel d'administration, c'est la *bureaucratie*.

Tout a été dit sur cette manie de statistique universelle qui n'aboutit, dans la plupart des cas, qu'à une stérile accumulation de chiffres, sur cette humeur tracassière des employés supérieurs passant leur vie à fatiguer leurs subordonnés par d'interminables écritures, sur cette chaîne de rapports qui monte et descend éternellement l'échelle administrative sans aucun accroissement de travail productif, sur cette inquiète émulation des nouveaux venus, toujours mécontents des circulaires de leurs prédécesseurs, et les renouvelant pour mettre en relief leur impuissant passage aux affaires. Toutes ces misères des petites ambitions sont depuis longtemps connues et livrées au ridicule, et nous devons renoncer à les peindre de nouveau. Mais ce qu'il faut dire bien haut, c'est qu'une grande part de ces vexations tient à des complaisances plus ou moins coupables, plus ou moins intéressées envers les fournisseurs de papier ou d'impressions, qui trouvent dans l'incessant renouvellement des tableaux, des cadres, des imprimés de tout genre, une source d'énormes bénéfices que tarirait un système moins avide de perfectionnements. Et, quant à ce qu'impose d'innovations la légitime préoccupation du bien public, elle se réduiraient considérablement si les fonctionnaires étaient dignes de leurs fonctions. Entreprises avec maturité et en connaissance de cause, elles ne seraient plus des tâtonnements hasardés à la légère et toujours à recommencer. L'administration, organisée sur la défiance, le serait sur la confiance. La surveillance, dans laquelle se consument stérilement tant d'activités et d'intelligences, se réduirait aux moindres proportions. La *légomanie* a été spirituellement stigmatisée, et pourtant elle est souvent imposée par l'importance des intérêts qu'elle règle. Mais la manie des circulaires, des règlements, des rapports, des comptes-rendus, des affirmations et des enregistrements, toute cette agitation dans le vide, toute cette énorme déperdition de temps et de forces, est mille fois plus digne de blâme, car un choix habile du personnel la rendrait inutile. S'imaginer que tout cet entassement d'écritures et de paperasses constitue le bien ou le produit, c'est la plus étrange des illusions. Le bien découle de l'intelligence, du bon vouloir, de la capacité du fonctionnaire; et, dût le mot paraître hardi, il n'y a que l'homme, la loi vivante, pour gouverner les hommes; jamais la lettre morte des textes n'a créé le bien entre des mains impuissantes, et les mains puissantes se passent de ce levier.

Le développement de l'esprit de corps, et de toutes les légitimes passions qu'il stimule, voilà le vrai ressort de l'émulation et du zèle dans les fonctions publiques. Nous avons dit précédemment, avec des détails suffisants, à quelles conditions personnelles cet esprit naît, grandit, se développe, engendre le patriotisme ou le découragement. C'est ici le cas d'ajouter que le mécanisme doit être monté et engrené toujours, de façon à favoriser son essor,

(1) Voir les numéros des 29, 30 septembre 2, 4 et 6 octobre.

---

Quelle révolution s'était opérée en elle?

Après avoir été tendus si long-temps, les ressorts de son âme s'étaient relâchés peu à peu; des sentiments violents, elle était revenue aux sentiments tendres; à mesure qu'elle s'éloignait de Castoréo, elle se rapprochait de Fabio, dont l'image ne s'était présentée à elle que par échappées, durant ce voyage, à la fois si long et si court, mais surtout si rempli. Son apparition inattendue et presque miraculeuse au moment où elle le croyait en prison ne pouvait manquer de produire, et avait en effet produit sur elle une impression profonde, presque superstitieuse.

— Dieu le veut! s'était-elle dit dans le plus intime de son être.

Quelle femme ne fait intervenir le ciel dans ses passions? Laquelle ne voit des complices ou des ennemis dans les forces aveugles et les accidents de la nature?

Les dangers courus par Fabio, ceux qu'il courait encore, n'avaient fait qu'exalter le sentiment qui l'entraînait irrésistiblement vers lui; il n'est pas jusqu'à son déguisement qui ne lui donnât une nouvelle grâce à ses yeux. Tandis qu'il parlait de lui-même elle l'écoutait avec une attention ardente et le regardait avec des yeux trop éloquents pour n'être pas compris; puis parfois, comme si elle eût craint d'être trop ou trop tôt pénétrée, elle détournait de lui ses regards et les laissait errer au hasard, sur la campagne.

Elle avait approché son fauteuil d'une fenêtre encadrée de plantes grimpantes et qui avait vue sur la plaine; cette plaine, tout-à-fait déserte et bornée au nord par les pentes à peine boisées du mont Inici, se déroulait des deux autres côtés comme un large ruban de verdure; on y cherchait en vain, je ne dis pas un arbre, mais un arbuste; un gazon ras et quelques bouquets de chardons étaient sa seule parure, et quelle parure! Ce paysage sec et muet était loin d'être pittoresque; seulement, on apercevait de profil le temple de Ségeste, qui couronne d'une auréole poétique ces tristes solitudes. L'air était tiède et tout imprégné de l'arôme enivrant des pâturages; le jour, à demi-voilé par de grands nuages blancs qui se promenaient dans l'espace, avait je ne sais quelle langueur mélancolique qui invitait à la rêverie, et le soleil, invisible derrière les nuées, s'approchait lentement des montagnes d'Alcamo pour se plonger dans les vapeurs ondoyantes du couchant.

Le silence régnait dans la nature; il régnait aussi dans la métairie. Caroline ne paraissait pas disposée à le rompre; il y avait dans son attitude quelque chose d'abandonné, et son visage portait tous les signes d'une préoccupation intérieure qu'elle ne cherchait pas à dissimuler. Enhardi par le tête à tête, Fabio se rapprocha d'elle, et la regarda fixement:

— Je viens de vous raconter mes aventures, lui dit-il; votre majesté me doit maintenant les siennes. Par quel miracle est-elle à Ségeste quand tout le monde la croit malade à Castelvétrano?

— Castroné vous a donc fait ce conte comme aux autres? J'admire sa discrétion. Ma maladie est un voyage mystérieux....

— Mystérieux?

— Oui, un mystère d'État. Ne m'en demandez pas davantage pour le moment; un autre jour, je vous raconterai tout ce que vous voudrez. A demain les affaires sérieuses. Je me suis arrêtée ici avec vous pour échapper pendant quelques heures à la politique; ne m'y faites pas retomber malgré moi. Laissez, laissez-moi jouir, ou plutôt, Fabio, jouissons ensemble des courts instants de liberté que le hasard me donne. Oublions vos dangers et les miens pour ne songer qu'au bonheur de nous retrouver, et rendons grâce au destin de la faveur signalée qu'il nous accorde. Elle doit nous être d'autant plus chère qu'elle est plus inattendue. Le calme de cette retraite champêtre a passé en moi. Jamais je ne me suis senti le cœur si serein, si paisible. Les mauvais jours de ma vie se sont effacés de ma mémoire par enchantement; vous le dirai-je, Fabio? il me semble qu'il n'y a plus d'Anglais en Sicile, qu'il n'y en a jamais eu.

Certes, c'était là une métamorphose étrange et tout aussi merveilleuse que la rencontre qui l'avait opérée. Sans être présomptueux, Fabio pouvait, à juste titre, s'en faire honneur. Quelle modestie aurait triomphé d'une pareille épreuve? Et puis, au point où en étaient les choses, il s'agissait bien de modestie!

— Ah! madame, s'écriait-il en saisissant la main de Caroline, qui la lui abandonna, le destin nous conduit au bonheur par des routes bien mystérieuses, et je bénis mes dangers, car c'est à eux que je dois cette rencontre inespérée. Puisque je vous retrouve, souffrez que je ne vous quitte plus.

— Eh! qui vous dit de me quitter? Le Ciel ne nous a pas réunis par un prodige pour nous séparer aussitôt. Non, Fabio, non, je ne suis pas oublieuse ni ingrate.

— Que parlez-vous d'ingratitude? C'est votre majesté qui a des droits à ma reconnaissance. Je n'en ai aucun à la vôtre. Croyez, madame, que je ne me fais aucune illusion; je connais toute mon indignité, et je sais à quel point je mérite peu vos bontés. Que suis-je, après tout? Un pauvre officier disgracié qui ne tient à rien sur la terre. Je n'ai ni fortune, ni famille, ni carrière; mon avenir n'est pas même une espérance, c'est à peine un rêve.

— Eh bien! rêvons ensemble, dit Caroline avec un de ces sourires charmants dont elle avait le secret, et qui, sur ses lèvres, étaient irrésistibles; de nos doux rêves il naîtra peut-être une réalité. Et puis, ajouta-t-elle d'un ton sérieux, ne vous ai-je pas déjà dit que rien au monde ne m'est plus profondément indifférent que la condition des hommes? Que m'importe le rang, je vous le demande, à moi, héritière des Césars et fille de Marie-Thérèse? Vous me plaisez tel que vous êtes, cela ne vous suffit-il pas? Vous me plairiez moins peut-être si vous étiez mon égal. J'aime les contrastes et même, pour vous dire tout, je préfère ce costume villageois au plus riche habit de cour, et cette métairie à un palais. Mettez que ce soit un caprice, je suis femme, j'ai le droit d'avoir des caprices, et vous n'avez pas le droit de vous plaindre de celui-là.

En parlant ainsi, elle attira doucement à elle Fabio qui se mit à ses pieds et couvrit de baisers ses mains et ses beaux bras nus. Il devint bientôt plus hardi et leurs lèvres ne tardèrent pas à sceller le pacte conclu tacitement dans leurs cœurs.

Le reste de la journée se passa dans la plus douce des intimités. Au coucher du soleil, ils firent une promenade dans la campagne; leurs âmes plongées dans cette vague rêverie inséparable d'une certaine attente respiraient avec enchantement les voluptueuses exhalaisons du couchant.

Appuyée sur le bras de Fabio et sa main dans la sienne, Caroline était tombée dans le silence et se livrait sans résistance aux émotions tendres qui amollissaient son cœur altier. Elle s'étonnait de trouver la nature si belle; il lui semblait respirer pour la première fois les brises et les parfums du soir; c'est que l'amour, magicien sublime, transfigurait à ses yeux la création; le monde extérieur n'arrivait à elle qu'à travers Fabio. Quant à lui, il jouissait de sa conquête avec sécurité; l'ivresse du triomphe et l'ivresse de l'amour se partageaient son cœur et brillaient dans ses regards; il était à la fois victorieux et subjugué.

Enfin la nuit vint. Ils regagnèrent la métairie où Rosario les avait précédés. Sa chasse avait été heureuse, et le souper s'en ressentit; le braconnier l'égaya par ses saillies rustiques, et il eut la discrétion de ne le point prolonger. On essaya bien de le retenir, mais cette tentative était-elle sincère? Il fit semblant de la croire telle, et agit comme si elle ne l'était pas.

— Ils sont charmés de me voir, pensa-t-il en prenant congé de ses mystérieux convives, ils le disent du moins, mais ce qui est certain, c'est qu'ils seront encore plus charmés de ne pas me voir et de rester en tête à tête. C'est égal, c'est aujourd'hui la journée aux aventures et la nuit.... Suffit! tout le monde a ses secrets; ceux de monsieur le comte et de ses amis ne me regardent pas. Chacun ses affaires.

Là-dessus il alla fermer avec un redoublement de précautions toutes les portes de la métairie et recommanda à son fidèle caniche de faire bonne garde.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite prochainement.*)

---

6100 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus jusqu'à aujourd'hui à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Quelques personnes se proposant d'en faire l'acquisition chez les libraires de leur ville dépositaires du Comptoir central, plutôt que de s'adresser directement à la librairie sociétaire, nous écrivent que ces dépositaires n'ont pas encore reçu nos envois.

Nous ferons observer que les expéditions du Comptoir central étant faites par le roulage, et successivement, peuvent, sur beaucoup de points, être encore en retard.

---

Vendredi prochain, 18 du courant, à huit heures et demie du soir, dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel-de-Ville, aura lieu le deuxième et dernier *grand concert, pastoral et national* donné par les *quarante montagnards français*, au profit des pauvres pasteurs de la Vallée. L'excellente musique du 62e de ligne a bien voulu prêter son concours à cette bonne œuvre, qui sera en même temps une intéressante soirée musicale.

L'affiche du jour donnera les détails du programme.

Prix d'entrée: Stalles, 3 fr.; premières, 2 fr.; parquet, 1 fr.

On trouve des billets à l'avance aux dépôts ordinaires.

L'opinion publique est un second ressort d'une puissance [illegible] soit comme frein pour retenir, soit comme aiguillon pour stimuler les fonctionnaires, et nous croyons qu'au degré d'éducation où est parvenue aujourd'hui la conscience générale, son contrôle suffirait à peu près à la garantie des citoyens. Pour lui donner cette haute valeur, elle devrait être formée, éclairée sans cesse par une large publicité. Non pas tant cette publicité qui ne profite qu'aux oisifs et à quelques curieux, celle des assemblées, mais la publicité des décisions et de leurs motifs, l'exposé officiel et loyal de la situation des affaires livrées à l'examen des citoyens. Déjà, il est vrai, la plupart des grandes administrations publient des comptes-rendus annuels de leur situation. Mais ces énormes volumes imprimés à Paris, distribués avec sobriété aux bibliothèques, presque jamais livrés à la librairie, ne profitent qu'à de rares érudits, et sont inintelligibles pour l'immense majorité même des personnes instruites. Ce qu'il faut, c'est la publicité locale par la voie des journaux, des brochures, des annuaires, des almanachs même; une publicité qui force chaque administration à étaler au grand jour les mystères de ses cartons, les secrets de ses décisions, à accuser la lenteur de ses bureaux, la négligence ou l'incapacité de ses chefs. Où serait le mal qu'à l'exemple de ce qui se pratique dans quelques villes, les délibérations des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement, des conseils généraux fussent publiées par la presse quotidienne? Que tous les ans les tribunaux, les préfectures fussent tenus de faire connaître par voie de brochure officielle leur état de situation et de justifier en quelque sorte l'excellence de leur administration par le témoignage de leurs travaux? Ou nous nous trompons fort, ou les affaires s'accumuleraient moins nombreuses et moins languissantes dans les labyrinthes du palais de justice et des hôtels de préfecture, si présidents, procureurs du roi et préfets étaient condamnés à cette confession annuelle et locale de leurs péchés!

Comme nous avons demandé pour les fonctionnaires un costume qui les distinguât, nous voudrions aussi pour les grandes administrations un édifice qui en fût le symbole extérieur, conduisant de l'admiration du monument, au respect de la fonction. A côté des évêchés, des préfectures, des palais de justice, des hôtels de ville, des casernes, s'élèveraient les palais des finances, les temples des beaux-arts, les hôtels des travaux publics, offrant aux fonctionnaires de commodes logements, aux titres souvent précieux dont ils sont dépositaires de sûrs abris. Nous cesserions d'assister, à chaque changement de titulaire, au mesquin spectacle du déménagement de son successeur, compromettant dans ses courses les papiers de ses cartons ou les registres de ses bureaux, et dans un honteux logement la dignité de ses fonctions; ce que nous voyons tous les jours dans les postes, les forêts, les contributions directes et indirectes, les hypothèques, l'enregistrement, les domaines, en un mot, dans presque tous les services publics: lésinerie indigne d'une grande nation!

## Nouvelles d'Espagne.

**DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.**

Madrid, 11 octobre.

La reine a ouvert hier, en personne, la session des cortès. S. M., dont la santé est très bonne, a été accueillie sur le chemin qu'elle a parcouru et à son entrée dans la salle par les plus vives acclamations.

Madrid et les provinces jouissent de la plus parfaite tranquillité.

## Voyage du roi des Français.

On écrit de Windsor, le 11, au *Moniteur parisien*:

« Une garde d'honneur d'environ 200 hommes, fournie par le régiment dit *Scotch fusillers*, que commande le prince Albert, stationne dans la cour du château, ainsi que le corps de musique de ce régiment. Le temps est magnifique; l'aspect de la ville est beaucoup plus animé que les jours précédents.

» Plusieurs des condamnés politiques ou contumaces qui sont en Angleterre sont venus exprès ici pour chercher à voir, même de loin, ce redoutable tyran qu'ils auraient voulu naguère renverser comme l'oppresseur de la patrie. La vue du noble vieillard, resplendissant, on peut dire, de grandeur, de santé et de cordiale satisfaction les a touchés au cœur. Sur la simple expression de ces sentiments, que l'on a fait connaître au roi, S. M. a ordonné qu'on s'occupât immédiatement « d'arranger » leur affaire »; c'est l'expression même dont S. M. s'est servie. Ainsi, il n'y a pas de doute que l'amnistie du 6 octobre ne soit suivie d'un nouvel acte de clémence.

» Sa Majesté recevra demain la députation de la cité de Londres.

» On a chanté hier au soir, dans toutes les rues de Windsor, une chanson populaire dont le sujet est: *Bienvenue au roi Louis-Philippe.* »

On écrit le 12 au même journal:

« Partout où le roi s'est montré, le peuple accourait comme par enchantement, et lui témoignait sa joie par les plus vives acclamations. Les chaussées que LL. MM. le roi Louis-Philippe et la reine Victoria parcouraient en voiture découverte, dans leurs promenades, étaient bordées d'une véritable haie de spectateurs qui s'étendait jusqu'à deux lieues de longueur. Les cris: *God save the King, and the Queen*, proférés par des Anglais; et les cris de: *Vive le Roi et la Reine!* partant de nombreux groupes de Français accourus de Londres, se succédaient sans interruption. Les dames agitaient leurs mouchoirs: et, à ces signes non équivoques de la joie, pour ne pas dire de l'enthousiasme, se mêlaient des battements de main et des hourras.

» Pas la moindre précaution n'était prise. Il n'y avait ni police ni garde. Le prince Albert et le duc de Montpensier se tenaient ordinairement à cheval à chaque portière de la voiture où se trouvaient LL. MM. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*.)

Windsor, le 12, à midi.

A sept heures, le prince de Montpensier et le prince Albert sont allés *incognito* à Londres. On les attendait de retour pour une heure. A deux heures, devait avoir lieu dans le parc une grande revue du régiment des gardes bleus, et du régiment écossais du prince Albert. Le duc de Wellington devait commander ces troupes.

[illegible] octobre, de 3,323 déposants, dont 617 nouveaux, la somme de 738,422 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 772,000 fr.

— On écrit de Iserlohn, 7 octobre:

« Aujourd'hui, un magnifique lion africain, qui traversait notre ville, a causé, à Wimpern, un malheur affreux. Au moment où l'on ouvrait la porte de la cage pour donner de l'eau au lion, une jeune fille, Mina de D., s'approchant trop près des barreaux, le lion s'élança du fond de la cage, saisit avec une de ses griffes la jeune fille, et l'attira avec l'autre fortement vers les barreaux. Le gardien et son domestique frappèrent avec des instruments de fer les griffes du lion, et ne parvinrent qu'à grand'peine à dégager la jeune fille, qui tomba en faiblesse. On lui prodigua aussitôt tous les secours nécessaires; mais elle a été tellement maltraitée par le lion, qu'on désespère de ses jours. » (*Gaz. des Postes.*)

## ACADEMIE DES SCIENCES.

**PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DUPIN.**

*Séance du 14 octobre.*

Les communications chimiques affluent à l'Académie. Elles ont encore occupé presque toute la séance d'aujourd'hui, quoique deux des candidats à la place vacante dans la section de chimie, MM. Frémy et Laurent, aient ajourné des lectures pour lesquelles ils étaient inscrits.

M. E. Millon lit un Mémoire intitulé: *De l'oxydation des substances organiques par l'acide iodique* et de l'influence des petites quantités sur les actions chimiques. La morphine décompose l'acide iodique et met l'iode en liberté. Serullas, qui découvrit cette réaction, crut que la médecine légale y trouverait un utile moyen de déceler l'empoisonnement par les préparations de l'opium. Mais plus tard, MM. Simon et Langonné ont reconnu que l'acide iodique pouvait être décomposé par la plupart des matières azotées, telles que l'urine fraîche, la salive, la fibrine, l'albumine, etc. MM. Laroque et Thibierge ont constaté que l'acide iodique n'est réduit par ces substances qu'autant qu'il est cristallisé ou dissous dans une petite quantité d'eau. Ces messieurs ont encore vu que l'acide iodique en solution affaiblie pouvait être réduit par les matières neutres azotées, si on y ajoutait un second acide, par exemple l'acide acétique cristallisable ou l'acide sulfurique.

M. Millon se propose de tracer l'action oxygénante que l'acide iodique exerce sur les principes d'origine végétale ou animale. Il examine en premier lieu l'oxydation de l'acide oxalique sur l'acide iodique.

Les deux acides doivent être dissous dans l'eau. La quantité du dissolvant ne fait pas varier l'action d'une manière sensible. Dans une expérience, qui fut faite comparativement sur deux mélanges contenant chacun un gramme d'acide oxalique et huit grammes d'acide iodique, l'auteur employa d'un côté 10 grammes et de l'autre 100 grammes d'eau; l'action fut la même, et durant vingt-quatre heures les deux opérations marchèrent d'une manière parallèle. Le produit unique et constant de la combustion de l'acide oxalique par l'acide iodique est de l'acide carbonique et de l'iode. Celui-ci se dépose dans la dissolution qu'il colore; l'acide carbonique se dégage.

La combustion d'un gramme d'acide oxalique par 2 grammes d'acide iodique, exige de 4 à 5 jours pour être complète. Si on élève la température, l'action est beaucoup plus prompte. A 60°, elle fait disparaître en quelques minutes 1 gramme d'acide oxalique. L'influence de la lumière se fait sentir si vivement que le mélange des deux acides fournit une sorte de photomètre qui se met en rapport avec les moindres variations des rayons lumineux. En maintenant deux appareils à la même température, l'un exposé au soleil, l'autre enveloppé de papier noir, M. Millon a vu le premier se colorer par l'iode en quelques minutes et dégager de l'acide carbonique au point d'en avoir fourni, après trois heures, jusqu'à 40 centimètres cubes, tandis que du côté opposé l'iode apparaissait à peine et n'était encore accompagné d'aucun dégagement gazeux. Une autre expérience a fait voir qu'à la température de 10° la lumière solaire donne à la réaction une énergie égale à celle qu'on n'obtient à la lumière diffuse qu'avec une température de 25°.

M. Millon a cherché si d'autres réactions chimiques ne pourraient pas présenter, comme l'oxydation de l'acide oxalique par l'acide iodique, l'avantage de fournir, sous l'influence des rayons lumineux, des gaz mesurables; il a trouvé que l'eau oxygénée satisfait à ces indications.

A une température où les deux acides oxalique et iodique n'agissent pas l'un sur l'autre, la mousse de platine provoque un dégagement presque immédiat d'acide carbonique. Les deux mélanges étant disposés de manière à dégager la même quantité de gaz, si l'on y ajoute d'un seul côté de la mousse de platine, la production d'acide carbonique y devient 25 fois plus forte. Il se fait, d'une part, de 2 à 3 centimètres cubes de gaz, tandis que de l'autre il s'en développe jusqu'à 60 et 90. M. Millon voit là un de ces phénomènes de contact si curieux et si répandus. Que l'on remplace la mousse de platine par des feuilles du même métal, le dégagement de gaz n'est plus accru sensiblement.

Le charbon de bois exerce une accélération marquée sur l'oxydation de l'acide oxalique. L'acide prussique a une action tout opposée; il suffit de quelques millièmes d'acide prussique pour arrêter complètement la combustion, même si on élève la température du mélange à 60 et à 80°.

Cette influence de l'acide prussique se manifeste dans la plupart des combustions organiques, effectuées par l'acide iodique. Elle montre avec quelle puissance peuvent intervenir dans les réactions chimiques des substances indifférentes en apparence par leur nature et leur proportion.

L'analyse du phénomène a fait reconnaître que l'oxydation de l'acide oxalique par l'acide iodique, se compose de deux actions bien distinctes: 1° L'oxydation par l'acide iodique seul: c'est l'action initiale; 2° l'oxydation par l'acide iodique avec le concours de l'iode. La première de ces actions est infiniment petite, et se produit même en présence de l'acide prussique: la seconde est au contraire très active; mais elle ne peut s'exercer au contact de l'acide prussique. Ce dernier fait disparaître l'iode qui se produit à la suite de la première action; il se forme du cyanure d'iode et de l'acide hydriodique. Or, l'acide iodique n'agit plus sur l'acide hydriodique, en présence du cyanure d'iode.

Les substances sur lesquelles M. Millon a suivi la réaction de l'acide iodique présentent d'abord celles qui s'oxydent à la manière de l'acide oxalique, et de ce nombre sont l'amidon, le sucre, etc. Avec le sucre, la combustion est si complète, à 100°, que l'acide carbonique que l'on re-

[illegible]

Lorsque sur un mélange de sesquioxyde de chrôme et de charbon l'on fait passer un courant de chlore sec, on obtient un chlorure qui se sublime en belles écailles violettes, et qui correspond, par sa composition, à l'oxyde employé, c'est-à-dire qu'il est formé de deux parties de chrôme et de trois parties de chlore. Mais il se produit de plus dans l'opération un autre corps chloré, qui est formé d'équivalents égaux de chlore et de chrôme, et qui correspond par conséquent à un nouveau degré d'oxydation.

Chose remarquable, le sesquichlorure de chrôme, qui est entièrement insoluble dans l'eau, qui n'est pas même attaqué, soit par l'acide sulfurique concentré et bouillant, soit par l'eau régale, se dissout avec une merveilleuse facilité quand on le met en contact avec de l'eau contenant en dissolution du protochlorure de chrôme. Le résultat de cette action est une liqueur verte, qui se produit avec un grand dégagement de chaleur et qui offre les caractères chimiques du sesquichlorure de chrôme hydraté, qu'on obtient par la voie humide, en traitant, par exemple, l'acide chromique par l'acide chlorhydrique. La liqueur verte ainsi obtenue présente tous les caractères du sel vert de sesquioxyde de chrôme; elle fournit, par une évaporation ménagée, une combinaison cristallisée verte déliquescente de sesquichlorure de chrôme hydraté.

« On chercherait vainement, fait observer M. Peligot, dans tous les phénomènes que présente la chimie minérale un fait qu'on puisse rapprocher de celui que je viens de signaler. Il s'agit là évidemment, non pas d'un simple phénomène chimique, mais d'un de ces phénomènes de contact que détermine, en dehors des lois de l'affinité, la présence de certains corps, phénomènes plus ou moins analogues à ceux que présente l'histoire si instructive de l'eau oxygénée; avec cette différence toutefois que le résultat de l'action de ce dernier corps est toujours une décomposition, tandis qu'il s'agit d'un changement moléculaire qui détermine ou accompagne la combinaison de l'eau avec le sesquichlorure de chrôme. »

La chimie organique offre plusieurs exemples d'une action de cette nature. L'action si remarquable de la diastase, ou principe actif de l'orge germé sur l'amidon; la transformation du sucre ordinaire en glucose, par un ferment; celle de l'amidon en dextrine, puis en glucose par l'acide sulfurique étendu, paraissent être des modifications moléculaires du même ordre que celle qui résulte de l'action du protochlorure de chrôme sur le sesquichlorure. Ainsi, la chimie organique, après avoir tant emprunté à la chimie minérale, viendrait maintenant prêter secours à son aînée, et la guider à son tour dans la voie des analogies.

Lorsqu'on met la dissolution bleue de protochlorure de chrôme en contact avec de la potasse caustique, on voit apparaître un précipité brun foncé qui prend, au bout d'un certain temps, une teinte rougeâtre; le précipité qui se forme d'abord, consiste en protoxyde de chrôme hydraté correspondant au protochlorure; mais cet oxyde est doué d'une singulière instabilité, car, à peine produit, il décompose l'eau et se transforme en un oxyde intermédiaire entre le protoxyde et le sesquioxide, et qui correspond à l'oxyde de fer magnétique.

La formation du deutoxyde ou oxyde magnétique de chrôme est accompagnée d'un dégagement d'hydrogène. Si dans une cloche remplie de mercure on introduit une dissolution de protochlorure de chrôme, puis une dissolution de potasse, à mesure que l'oxyde brun se produit, l'hydrogène de l'eau décomposée se réunit au sommet de la cloche.

La composition du deutoxyde de chrôme a été déterminée par M. Peligot; il renferme 3 parties de chrôme, 4 d'oxygène et 1 d'eau.

Ce chimiste a pareillement examiné l'acétate de chrôme. L'analyse qu'il a faite de ce sel lui a fourni des résultats numériques desquels se déduit la nécessité de modifier le nombre (351,8) qui représente, d'après Berzélius, l'équivalent du chrôme. Les diverses analyses de M. Peligot font osciller ce nombre entre 325 et 335.

La conclusion du Mémoire est que le chrôme forme avec l'oxygène cinq combinaisons correspondant à celles du fer, et qu'il est très probable que tous les composés du premier de ces métaux correspondent à celles du second avec lesquelles elles sont isomorphes. La propriété que possèdent les sels de protoxyde de fer, à l'exclusion des sels de tous les autres oxydes, d'absorber le bioxyde d'azote, se retrouve aussi dans les sels de protoxyde de chrôme, qui prennent, comme les premiers, une couleur brune sitôt qu'ils sont en contact avec ce gaz.

— M. Arago présente quelques considérations sur la lumière polarisée, à propos d'un article d'un journal anglais où l'on annonce des recherches sur la question de savoir si la lumière produite par un corps solide incandescent vient de la surface ou de l'intérieur. L'état de polarisation que présente cette lumière prouve qu'elle provient de l'intérieur du corps solide. Un gaz enflammé ne donne lieu, au contraire, à aucune espèce de réfraction. Aussi peut-on déduire de là que la portion lumineuse du soleil est un gaz. La lumière qui nous fait voir un corps solide vient en partie de son intérieur et n'est pas la même qui l'éclaire. En effet, si sur ce corps il tombe un faisceau de lumière polarisée, ce n'est pas une lumière polarisée de la même manière qu'on rencontre ensuite. Or, la lumière qui n'est que réfléchie a exactement la même propriété que celle d'où elle émane. Tous ces points sont professés par M. Arago dans ses cours publics depuis plusieurs années.

— M. Biot rend compte d'une note de M. Mitcherlitz dont voici l'objet. On sait que l'acide tartrique possède le pouvoir rotatoire et le communique à toutes ses combinaisons salines. L'acide paratartrique, au contraire, quoique ayant la même composition pondérable, ne possède pas ce pouvoir et ne le communique à aucune de ses combinaisons. M. Mitcherlitz a examiné si cette opposition se maintiendrait dans des circonstances où les deux corps seraient semblables, non seulement par la composition chimique, mais encore par la forme cristalline et les propriétés physiques, conditions qui se trouvent réunies dans les sels doubles formés par les deux acides avec la soude et l'ammoniaque. Il a vu que le tartrate dissous tourne le plan de la lumière polaire et que le paratartrate est indifférent. L'expérience a été répétée par M. Biot qui entre à cet égard dans d'intéressants détails.

**Correspondance.** — Indépendamment du Mémoire qu'il a lu au commencement de la séance, et dont nous avons rendu compte, M. Millon a remis deux notes, l'une sur quelques réactions propres au bichlorure de mercure et l'autre sur une combinaison nouvelle de soufre, de chlore et d'oxygène.

— M. Gaultier de Claubry écrit pour annoncer que M. Mori, pharma-

jours qu'il a perdus sous le rapport de la durée éruptive.

D'après ce qui précède, il est évident que le vaccin de 1836, a subi aujourd'hui une atténuation. Il faut donc le remplacer par le nouveau, et opérer semblable renouvellement tous les 5 ou 6 ans.

— M. le docteur Ducros adresse une note sur l'emploi de la douleur en thérapeutique.

— M. Sédillot, professeur à la faculté de Strasbourg, envoie la relation d'une opération de rhinoplastie qu'il a pratiquée avec succès.

| CHEMINS DE FER | | | | |
|---|---|---|---|---|
| V. R. Dr. | » » | 392 50 | B. 2 50 | — |
| — R. G. | 272 50 | 273 75 | B. 1 25 | — 275, 273 75. |
| Orléans. | 1017 50 | 1016 25 | B. 1 25 | — 1017 50, 1015, 1017 50. |
| Strasb... | 275 » | 273 75 | H. 1 25 | — 275, 272 50. |
| Rouen.. | 1005 » | 1005 » | B. 5 » | — 1007 50, 1003 75. |
| Havre... | 762 50 | » » | B. 1 25 | — 765, 763 75. |
| Marseill. | 777 50 | » » | B. 2 50 | — 777 50. |
| Montp.. | » » | » » | » » | — |

| | |
|---|---|
| » | 5 |
| H. 1 | 20 |
| B. 2 | 50 |
| B. 2 | 55 |
| B. 3 | 75 |
| H. 1 | 2» |

## Bourse du 14 octobre 1844.

Le 3 0/0 a baissé aujourd'hui de 15, tandis que le 5 0/0 a remonté de 25. L'écart entre les deux valeurs tombé samedi à 20 est donc remonté assez rapidement à 36 40.

Le bruit que l'emprunt serait annoncé au premier jour pour le milieu de novembre et qu'il serait de 150 millions en 3 0/0, a paru s'accréditer et expliquer en quelque sorte le mouvement en sens inverse de nos deux fonds principaux.

Les chemins de fer ont peine à se soutenir dans les hauts prix qu'ils ont

**LONDRES, 12 OCT.**

Consol.... 100 1/2 5/8.
Esp. act... 23 3/8.
Portug..... 50 3/4.
Mexic...... 34 1/2.
Brésil...... 85 1/2.
5 0/0 holl. 98 1/4.
2 1/2 dº... 62 1/2.
Rouen..... 39 1/8.
Orléans.....39 38.

**C. DE LA COULISSE.**

Av.... 82 35.
Ap.....82 27 1/2.

Rep fin c. F. pr.
3 0/0, 2 1/2 10 15.
5 0/0, 15 à 10.
Bons du Trésor.
3 1/8 à toutes éch.

**PRIMES.**

3 0/0 f.p. 82 40, 82 35 d. 50.
F. p. 82 70, 82 00 d. un.
82 80 d. 50.
5 0/0 f. c. 118 45, 118 85 d. 50.
F. p. 119, 118 90 d un.
Orléans, 1030, 1025 d. 10 au 31 oct.
Rouen, 1015 d. 10.

les procurer au prix de cette année.

## Spectacles du 15 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Cinna. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS —Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON.—1re rep. Bachelier de Ségovie.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'homme. 2 Filles. Polka. Follette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. —L'épicier. Monseigneur. Enfants de Troupe.
7 h. 1/2 GYMNASE — Estelle. Babiole. Trois Péchés.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Paris vol. L'oncle. Bas bleu. Rue de la Lune.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Muette. Don César. Calypso.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1/2 COMTE. — Maître Corbeau. Pendule. 4 sous. Polka.
6 h. 1/2 FOLIES.—Femmes. For l'Evêque. Maçon, Malborough.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Congrès agricole du Nord.* — Un congrès des agriculteurs du Nord de la France aura lieu cette année le lundi 21 octobre à Saint-Quentin. Les sociétés d'agriculture sont invitées à s'y faire représenter par un ou plusieurs membres, ou du moins à envoyer, franc de port, au secrétaire-archiviste de la société académique de Saint-Quentin, les communications qu'elles croiraient utile de faire soumettre à cette réunion.

*Résultats des vendanges.* — Malgré la contrariété de quelques jours de pluie, les vendanges arrivent à leur fin dans le rayon de Cognac (Champagne et 1er Bois). Les vins blancs sont abondants; mais il n'en est pas de même des rouges qui sont déjà recherchés par l'adjudicataire de la marine royale et les voituriers du Limousin. Les uns et les autres sont d'une excellente qualité, qu'on peut comparer aux meilleures années 1811, 1815.

Les vendanges sont également en partie terminées à Surgères, et les vins y sont d'une si bonne qualité qu'il y a déjà eu des expéditions de faites pour le nord de la France.

— A Vienne, la récolte sera pour beaucoup de propriétaires la même que celle de l'année dernière, quant à la quantité; mais quant à la qualité, le vin récolté cette année promet d'être bien supérieur à celui des années précédentes.

*Foire de Laruns.* — La foire de Laruns a été favorisée par un temps magnifique; les Espagnols y étaient arrivés en nombre, amenant des troupeaux de veaux. Ils ont acheté beaucoup de chevaux et de mulets. Avant la fin de la journée, le forail a été dégarni: tout ce qui avait été amené était vendu. Les paysans sont remontés pendant la nuit sur la montagne, ont ramené des troupeaux de vaches, et la foire commencée vendredi dernier, durait encore dimanche. Ce résultat donne l'espoir que les transactions deviendront importantes entre les deux frontières, ce qui sera un bien immense pour ces contrées. Le conseil municipal de la commune de Laruns a droit à la reconnaissance de ses administrés pour la persistance avec laquelle il a lutté, pendant si long-temps, contre les prétentions qui voulaient s'opposer à la création de cette foire.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 12 Octobre. | | | | 14 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1801 q. | 66 k. | | Arrivages | 501 q. | 68 k. | |
| Ventes | 2167 | 20 | | Ventes | 866 | 24 | |
| Restant | 1:871 | 93 | | Restant | 1:507 | 37 | |
| Cours moyen | | 36 25 | | Cours moyen | | 35,96 | |
| Cours-taxe | | 35,31 | | Cours-taxe | | 35,28 | |
| Coté administrative: | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 264 q. | 69 k. | 38,20 à 34,00 | Gr. | 04 q. | 71 k. | 34,00 à 32 80 |
| 1re | 1583 | 73 | 35,00 à 37,60 | 1re | 431 | 75 | 35 00 à 37 55 |
| 2e | 531 | 11 | 31,65 à 34,70 | 2e | 262 | 10 | 34,05 à 34,75 |
| 3e | 26 | 69 | 27,40 à 28,65 | 3e | 21 | 14 | 27,40 à 28 30 |
| 4e | 7. | 37 | 22,30 à 26,20 | 4e | 43 | 00 | 21,65 à 26,75 |
| Al. | 29 | 25 | 00,00 à 00,00 | Al. | 39 | 25 | 34 40 à 00 00 |

*La taxe du pain est maintenue pour la 2e quinzaine d'octobre à 0,33 le kil. pour la 1re qualité, et 0,26 pour la 2e.*

ARRAS, 12 octobre. — Farine 1re 34,00 à 24,50, 2e 32,00; 3e 30,00.

MULHOUSE, 8 octobre. — Farine 1re 33,00; 2e 28,00; 3e 20,00.

GRAY, 12 octobre. — Farine 1re 36,00; 2e 32,80; 3e 19,20.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 12 octobre. — Farine 1re 40,00; 2e 36,00.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 12 octobre. — *Cours officiel.* Froment 17,66 à 18,33. — Sarrazin 0,55. — mais 18,00. — Avoine 7,16 à 8,75.

NOGENT-LE-ROTROU, 12 octobre. — Froment 1re 18,30; 2e 17,30. — Méteil 13,20 à 14,90. — Seigle 8,80 à 10,00. — Mouture 10,50. — Avoine 6,90.

BEAUGENCY, 12 octobre. — Froment 1re 19,08; 2e 18,11; 3e 17,14. — Méteil 14,00. — Seigle 12,25. — Orge 9,50. — Mouture 13,25. — Sarrazin 10,00. — Avoine 6,50.

DOULLENS, 10 octobre. — Froment 15,78. — Méteil 14,17. — Petit blé 12,45. — Seigle 9,75. — Orge 10,25. — Pamelle 10,25. — Avoine 5,27.

ARRAS, 12 octobre. — Froment blanc 17,5 à 19,50; do roux 15,00 à 19,00. — Seigle 9,00 à 11,00. — Escourgeon 9,50 à 10,50. — Avoine 5,00 à 6,50.

Les blés dont la vente n'était pas active ont éprouvé une nouvelle baisse. — Les seigles et avoines plus faibles, et les escourgeons fermes au cours précédent.

CHALONS-SUR-MARNE, 12 octobre. — Froment 17,20. — Seigle 8,30. — Orge 9,00. — Avoine 6,30.

DIJON, 12 octobre. — Froment, 15,90 à 19,50. — Méteil 12,50 à 13,00. — Orge 10,00 à 12,50. — Avoine 0,00 à 7,00.

MULHOUSE, 8 octobre. — Froment 1re 19,50; 2e 19,00; 3e 18,65. Hausse 0,37. — Méteil 12,71. Baisse 0,77. — Seigle 10,91. Baisse 0,37. — Orge 9,71. Hausse 0,23. — Sarrazin 0,00. — Avoine 7,00. Sans variation.

CHALON-SUR-SAONE, 11 oct. — Froment 1re 18,00 à 18,50; 2e 17,5 à 17,75. — Seigle et orge 11,00 à 11,50. — Avoine 7,00 à 7,25. — Blés offerts ce qui fait croire à une baisse prochaine.

GRAY, 12 octobre. — Froment 1re 18,00; 2e 16,65; 3e 16,00. — Orge 9,00 à 11,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Froment 1re 20,40; 2e 18,77; 3e 18,41. — Méteil 16,15. — Seigle 14,23 à 15,38. — Orge 11,14. — Avoine 6,11 à 7,03.

MARANS, 11 octobre. — Céréales. — Le prix des grains est toujours le même sur notre marché, la mercuriale d'hier le cote encore comme la précédente. Il se fait cependant peu d'achats en froment.

Froment, 1re qualité: vendu 300 hect., à 17, 25; do, 2e: vendu 300 hect., à 16,66; baillarge: vendu 150 hect., à 10,66. — Orge: vendu 150 hect., à 10,00. — Avoine, 1re qualité: vendu 1,000 hect., à 6,00; 2e: vendu 750 hect., à 5, 81. — Fèves: vendu 800 hect., 10,00. — Haricots rouges et blancs: vendu 300 hect., à 6,75 les 30 kilog.

**Bois.**

GRAY, 12 octobre. — La vente des bois de l'arrondissement de Gray a eu lieu le 7 de ce mois. Sur 55 articles donnant une quantité de 236 hect. 82 ares, 25 ont été vendus. Dans ces 25 articles, sont compris 6 lots de peu d'importance; ils consistent en quelques arbres de lisière ou à prendre dans des 1/4 de réserve, et les 19 autres articles s'élèvent à la quantité de 92 hect. 17 ares.

La vente des 30 articles restant a été renvoyée au 21 courant.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 10 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2309 | 2109 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 90 |
| Vaches.... | 65 | 64 | 1 | 1 06 | » 92 | » 70 |
| Veaux..... | 698 | 688 | 9 | 1 49 | 1 30 | 1 » |
| Moutons.. | 9009 | 7848 | 1161 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

SAUMUR, 12 oct. — Le marché des bestiaux de notre ville s'est tenu ainsi:

Il a été amené aujourd'hui environ 200 vaches, sur lesquelles 70 à peu près ont été vendues, dans les prix de 110 fr. l'une, celles de qualité ordinaire, et 130 fr. celles de qualité supérieure.

**Volaille et gibier.**

PARIS. — *Marché de la Vallée du 14 octobre.* — Chevreuils 30,00. — Lièvres 1,00 à 6,00. — Lapins 1,00 à 2,50. — Faisans 0,00 à 5,00. Dindes 2,50 à 7,00. — Oies 2,00 à 4,50. — Chapons 2,00 à 5,00. — Poules et Poulets 1,00 à 3,15. — Canards 1,25 à 2,00. — Canetons 1,25 à 3,25. — Pigeons 0,15 à 0,70. — Perdrix grises 1,00 à 2,00. — Perdrix rouges 2,50 à 3,00. — Bécasses 3,00. — Cailles 1,50 à 2,25. — Râles de genêt 0,50. — Alouettes (la douzaine) 1,50 à 1,75.


Librairie Horticole de M. COUSIN, éditeur de la 2e série de l'HERBIER DE L'AMATEUR, rue Jacob, 21, à Paris.

ALMANACH HORTICOLE

POUR 1845. — PRIX: 75 CENTIMES.

CALENDRIER COMPLET DU JARDINIER. — PAR M. VICTOR PAQUET, RÉDACTEUR DU *Journal d'Horticulture pratique.*

SOMMAIRE: Les travaux mensuels à faire dans tous les jardins; les pépinières et la conduite des serres. — Notions élémentaires et pratiques sur la taille des arbres fruitiers. — Revue rétrospective des progrès de l'horticulture pendant l'année 1844; plantes nouvelles; fruits nouveaux, etc.

1 VOL. IN-12. TRAITÉ DE LA PRIX: 2 FR. 50 C.

CONSERVATION DES FRUITS

ET DES MEILLEURES ESPÈCES D'ARBRES FRUITIERS A FAIRE ENTRER DANS UN JARDIN.

Ouvrage dans lequel sont développés les procédés dont les résultats ont été récompensés de médailles par les Sociétés royales d'Horticulture de Paris et de Meaux, par M. VICTOR PAQUET, membre des sociétés d'Horticulture.

SOMMAIRE: Utilité des fruitiers; avantages des cultures utiles; moyens d'amener les fruits aux conditions propres à leur conservation; nécessité de supprimer les fruits sur les arbres trop féconds, influence de la température sur la maturation des fruits, danger de tâter les fruits pour s'assurer de leur maturité, etc., etc., etc.

Concurrence impossible! Seul journal à SIX FRANCS offrant des primes en livres et en gravures.

220,000 Lettres! Par mois, un Nº de 20 vol. par an! Paris, rue Ste-Anne, 55.

REVUE DE LA PRESSE.

PAR AN, 6 FR. Avec douze magnifiques portraits de l'Iconographie, 8 fr. 1 fr. de plus par la poste.

LA PLUS ÉTENDUE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS MENSUELLES.

Rédigée par nos premiers écrivains, offrant en PRIMES, moyennant un supplément de 2 fr. seulement, des ouvrages du mérite le plus distingué. — Aujourd'hui l'administration offre à ses souscripteurs la PETITE BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, 2 vol. in-12, avec 144 portraits dont le prix était de 15 fr. Ainsi, les personnes qui adresseront franco au directeur de la REVUE un mandat sur la poste de 9 fr., recevront successivement les 13 numéros du Journal, contenant la matière de VINGT VOLUMES in-8º, et immédiatement la BIOGRAPHIE. Ces avantages ne peuvent être offerts par aucune publication du même genre. Les six premiers numéros, renfermant dix vol. in-8o, ont paru; on les expédie avec cette BIOGRAPHIE. Ecrire franco, rue Ste-Anne, 55.

PLUS DE CHANDELLE.

BOUGIE DU LEVANT à 1 fr. 30 c.

Cette bougie est supérieure à toutes les autres par la vivacité de sa lumière. Elle égale les meilleures par sa blancheur et la manière irréprochable dont elle brûle. Sa longue durée et la modicité de son prix en font un objet de première nécessité qui remplacera l'usage de la chandelle dans tout ménage d'une direction bien entendue. — DÉPOT CENTRAL, BOULEVART POISSONNIÈRE, 23, maison des tapis d'Aubusson.



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.



En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE.

Un fort vol. in-8. suivi de MÉLANGES, par VICTOR HENNEQUIN. Prix: 6 francs.

TABLE DES MATIÈRES. Avertissement. — Voyage en Angleterre et en Ecosse. — Un vase brisé. — A Charles Fourdrin. — Histoire du docteur Akiba. — La clarinette de maître David. — Aux légitimistes. — Notes d'un étudiant en droit.

avec l'Inde par l'isthme de Suez. Sir Stratford-Canning a ajouté qu'il ne s'agissait que du transport des lettres et des voyageurs. Il a terminé en disant que tout le reste était une pure *invention.*

Pour qui connaît la manière dont les choses se passent à Constantinople, il n'est pas douteux que la note du divan n'ait été suggérée par les puissances européennes intéressées, et surtout par l'Autriche et la France. Toutefois, la réponse de sir Stratford-Canning ne nous paraît pas de nature à dissiper complètement les inquiétudes des puissances intéressées dans la question. En effet, cette réponse est parfaitement conforme à la thèse soutenue dernièrement par le *Journal des Débats*. Il ne s'agit pas d'un traité politique, mais d'une convention administrative, disait alors le publiciste ministériel. Il est uniquement question de faciliter les communications de l'Angleterre avec l'Inde pour le transport des lettres et des voyageurs, répond aujourd'hui l'ambassadeur d'Angleterre.

Comme on voit, c'est toujours la même tactique. La diplomatie anglaise est trop habile pour entamer l'affaire par le gros bout, et pour soulever, de prime-abord, la question d'Orient tout entière. L'Angleterre sent très bien qu'elle ne peut pas, à quatre ans de distance, heurter de front tous les principes au nom desquels le traité du 15 juillet et l'*exécution* de Méhémet-Ali ont eu lieu. Après avoir tant contribué à faire rentrer le pacha sous l'obéissance de la Porte, l'Angleterre n'ira pas demander le protectorat exclusif. C'est là, nous le croyons aisément, une pure *invention*, comme dit sir Stratford-Canning. La crainte de l'influence anglaise aura probablement poussé quelque oisif du quartier franc d'Alexandrie à imaginer et à écrire cette exagération-là.

L'Angleterre n'ose pas encore prononcer le mot de *chemin de fer*: elle sent très bien que la question du chemin de fer soulève la question de propriété du sol de l'isthme, qui elle-même se rattache à la question de souveraineté politique. Mais elle dit, d'une manière générale, qu'elle veut *faciliter* ses communications avec l'Inde par l'isthme de Suez. Or, pour qui connaît l'état des choses à Suez et en Egypte, il n'y a pas à se tromper sur les intentions de l'Angleterre. Il existe, en effet, de Suez au Kaire, une ligne de diligences à relais, aussi rapide que peut l'être un pareil système de communications. Quel autre moyen employer pour rendre le trajet plus *facile*, si ce n'est un chemin de fer? De la diligence, on ne peut aller qu'à la locomotive.

L'Angleterre veut-elle prendre possession de l'isthme de Suez par un chemin de fer? Veut-elle former une troisième compagnie anglaise, qui succèdera au privilége des deux compagnies précédentes, et qui substituera la locomotive à la ligne actuelle de diligences? Attend-elle, pour laisser ses sujets engager leurs capitaux

Sans aucun doute, l'ambassadeur de France et l'internonce d'Autriche ont raison d'éveiller les appréhensions du divan, et de faire demander par lui des explications à sir Stratford-Canning. Nous concevons ce détour, qui est tout-à-fait dans l'esprit et les principes de la diplomatie moderne. C'est payer, d'ailleurs, la Grande-Bretagne avec sa propre monnaie, puisque, par les derniers traités, elle a voulu replacer le pacha sous la dépendance absolue de la Porte. Mais, il nous semble que cette politique de surveillance, cette politique qui consiste à gêner, à entraver des tendances auxquelles l'Angleterre obéit fatalement, ne pourra jamais faire cesser complètement les inquiétudes et les craintes de l'Autriche, de la France et des autres puissances. Il nous semble que cette politique négative ne termine rien, ne résout rien.

Il serait temps de sortir de ces éternels embarras. Pourquoi la France, l'Autriche, et toutes les puissances intéressées, n'adopteraient-elles pas, dans la question de l'Egypte et de l'isthme de Suez, une politique positive, qui est indiquée par la nature même des choses? Pourquoi n'iraient-elles pas au devant des vœux de l'Angleterre, en demandant des communications plus *faciles* à travers l'isthme? Pourquoi ne proposeraient-elles pas la *neutralisation* du territoire sur lequel on creuserait un canal de communication entre la Méditerranée et l'Océan? Pourquoi ne suggèreraient-elles pas une pareille proposition au divan de Constantinople, de même qu'elles lui ont suggéré la note communiquée à sir Stratford-Canning? Ce serait là pourtant le moyen de dissiper d'une manière définitive toutes les craintes que peuvent leur inspirer les empiètements inévitables de la politique anglaise en Egypte.

## Annulation de l'adjudication du chemin de fer de Vierzon.

Il y a eu *coalition*, lors de l'adjudication du chemin de fer d'Orléans à Vierzon et à Bourges, entre les deux compagnies qui se présentaient; elles ont pris entre elles des arrangements par suite desquels une seule soumission a été déposée, et le chemin adjugé à un rabais insignifiant. Le fait était constant; aussi avons-nous appris avec plaisir que le ministre des travaux publics, M. Dumon, et celui des finances, M. Lacave-Laplagne, étaient résolus à montrer enfin quelque énergie contre tous ces agioteurs qui exploitent si audacieusement la fortune de l'Etat: leur intention est de ne pas faire ratifier par ordonnance royale l'adjudication provisoire prononcée le 9 octobre, ainsi que le droit leur en appartient aux termes mêmes de la loi.

Mais de puissants intérêts se jettent à la traverse, et veulent empêcher le ministre de faire justice de la coalition manifeste qui a ôté tout caractère sérieux au mode d'adjudication publique employé pour garantir les intérêts de l'Etat.

ministres serait donc parfaitement fondée en raison, et nous aimons à croire qu'ils sauront relever la force et la dignité de l'administration par une mesure énergique, que les circonstances réclament impérieusement.

Une fois la résolution de l'adjudication prononcée, que faudra-t-il faire? Sortir complètement de toutes ces manœuvres honteuses où la banque entraîne avec elle le Pouvoir, couper court à tout agiotage, et pour cela ressaisir au nom de l'Etat l'exploitation des chemins de fer en organisant une administration spéciale.

## Ecole Polytechnique.

Relativement à l'Ecole polytechnique, le ministère a dans ce moment deux questions à résoudre: quelle sera pour l'avenir la constitution de l'Ecole; que deviendront les deux promotions qui sont sorties de l'établissement, en récusant pour examinateur M. Duhamel? Quant à la première question il se passera du temps encore avant qu'elle soit résolue, si nous en jugeons par les remaniements perpétuels que subit la commission chargée de cette tâche. Des membres anciens se retirent, des membres nouveaux sont appelés, si bien qu'une réunion qui accepte pour mission de reconstituer la première Ecole scientifique de l'Europe ne réussit pas à se constituer elle-même.

Nous concevons qu'on demande du temps quand on se propose de rebâtir un monument national, de refaire une œuvre qui avait reçu la double consécration de la gloire et des sympathies populaires; mais, à côté de cette question compliquée, il en est une aussi simple qu'urgente, et qu'il importerait de résoudre sans délai: quel sera le sort des promotions actuellement exilées de l'Ecole?

Veut-on perdre sans retour l'avenir de trois cents jeunes gens qui s'étaient ouvert une carrière au concours et par un travail assidu? Jamais nous ne l'avons craint. Les élèves, suivant l'exemple des savants distingués qu'on leur avait donnés pour modèles, ont protesté contre une illégalité; ils l'ont fait sans tumulte, avec une fermeté calme, avec un généreux sentiment de confraternité que les journaux du ministère ont eux-mêmes apprécié. Frapper tous ces jeunes gens dans leur avenir et dans leurs familles, ou même les décimer, choisir parmi eux quelques victimes, voilà des actes impossibles après ces trois victoires qu'on célébrait naguère dans la cour des Tuileries, en face des réjouissances de Windsor, au milieu de cette jubilation qu'on respire dans l'atmosphère officielle.

Les élèves de l'Ecole ne seront pas frappés de mort civile le lendemain de l'amnistie; le sentiment public et la justice n'admettent point de rigueur à leur égard. Nous avons récemment annoncé que les élèves de seconde année allaient être examinés par les quatre fonctionnaires habituels, dont les titres sont parfaitement réguliers et que les *nouveaux* seraient rappelés dans l'établissement, classés seulement par les examens et les notes de l'année. Nous avions quelques raisons pour croire cette nouvelle exacte. Pourquoi ne

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

Le théâtre des chevaux et le théâtre humain.—L'Hippodrome.— George Sand et M. Scribe. — GYMNASE, *Babiole et Joblot*, de MM. Scribe et Xavier. — VARIÉTÉS, *Monseigneur*. — VAUDEVILLE, *Deux filles à marier*, de M. Amédée de Beauplan. *Follette*. Mlle Maria Brasssine. — ODÉON, *le Bachelier de Ségovie*.

Le Cirque des Champs-Elysées a fermé sa saison d'été par une représentation au bénéfice de Mlle Caroline Loyo. La glorieuse amazone, Auriol et le petit Ducrow ont fait merveille. Le biographe d'Auriol fait venir son nom d'*aer*, *aura*, et l'étymologie est excellente. C'est un juste qualificatif de cette race des Auriol destinée à vivre dans l'air. Mme Franconi Kennebel est très hardie et très élégante dans ses *poses mozambiques*. Mais voilà un nom de pure fantaisie, fort mal appliqué. Quel rapport, je vous prie, entre les poses choisies de Mme Kennebel, et les attitudes des nègres de l'Afrique orientale! J'ai quelque peu pratiqué les Mozambiques, et j'affirme que ces pauvres sauvages bruts ne reconnaîtraient rien de leur race dans les exercices de notre habile écuyère. Les Mozambiques occupent un des derniers degrés dans la série des races humaines. Ils ont dans leurs allures, actuellement, bien des traits qui les rapprochent du singe. Leurs poses et leurs danses sont particulièrement brutes et grossières. La danse des Makouas, peuplade mozambique, est surtout connue dans les colonies orientales comme le type le plus élémentaire des mouvements humains; elle est moins mesurée souvent, moins raffinée que celle des ours. Le Cirque ne devrait pas donner de fausses notions géographico-ippiques. Il serait bien à lui de nous offrir une idée exacte des poses des cavaliers des diverses contrées du monde. Peut-être, du reste, M. Hiller et Mme V. Kennebel ont-ils l'intention de nous montrer les Mozambiques tels qu'ils peuvent devenir. Pauvres races noires! que l'Europe est si lente à sauver, que la France délaisse, auxquelles l'Angleterre seule a la gloire de porter secours par la colonisation: le jour viendra de votre émancipation; le jour viendra où, sur vos terres cultivées et embellies, les hommes relèveront vers le ciel leur tête aujourd'hui courbée et abrutie! Le jour viendra où vous aurez vos fêtes, vos théâtres, vos cirques élégants et vos amazones gracieuses!

A propos, voici un fait que je livre à la curiosité des érudits: dans le pays des Mozambiques, cheval se dit *ippouta*. C'est du grec pur. Ceci peut aider à embrouiller cette question tant débattue: les Grecs ont-ils fondé des colonies à la côte orientale d'Afrique?

Les exercices du théâtre cheval, du théâtre animal ont tant de succès, qu'un nouveau cirque, l'*Hippodrome*, va être construit à la barrière de l'Etoile par MM. Franconi et Laloue. L'*Hippodrome* sera un immense théâtre sur le modèle des cirques de l'antiquité. On y renouvellera des Grecs tous les jeux des fêtes olympiques, luttes, disques, courses à pied et en char, chasses, etc. Nous espérons bien que la censure (quoiqu'il soit imprudent de stimuler le zèle de cette dame rogueuse) ne permettra pas qu'on nous donne des combats d'animaux, dont il est question. Ce sont là jeux de barbares, bons pour les vieux Romains, et que conservent seuls les peuples attardés, les Espagnols et les gens de la Camargue. Pour consoler MM. Franconi et Laloue le bureau des théâtres devrait leur conseiller de reprendre quelques-unes des heureuses idées de la Grèce élégante. On pourrait opposer par groupes rivaux les musiciens, instrumentistes, chanteurs et choristes. Les groupes seraient distingués par des bannières de couleurs différentes. Le public s'habituerait à juger entre les virtuoses; il prendrait parti, il se partagerait en deux camps suivant ses sympathies. Ce serait un moyen de le réchauffer, de rendre l'ardeur à ses mains devenues froides pour l'applaudissement. En Grèce, il y avait des concours pour le prix de la beauté, pour celui de la grâce. Mais j'entends d'ici M. Th. Gautier nous opposer une description des formes et de la tournure des gardes nationaux, entre lesquels, je l'avoue, il est difficile de trouver les éléments d'une lutte de grâce et de beauté. En Grèce, ils avaient encore le prix du baiser; on couronnait le plus habile à ravir élégamment aux lèvres la douce fleur parfumée. Quel beau temps! Parlez donc de ces jeux à nos puritains bourrés de tabac et de politique. Ils ont bien raison, en vérité, de protester. Ces plaisirs raffinés sont interdits à leur âme abrutie en amour, à leurs lèvres qui oublient chaque jour les soins délicats pour se livrer à l'impur cigare. Le spirituel vicomte de Launay vient de dire son fait à notre siècle, à l'endroit du tabac. Notre ami Toussenel avait déjà, avec sa verve et son instinct d'harmonie, fait le procès à cette plante, qui symbolise si bien la civilisation énervée.

La popularité des spectacles du Cirque afflige quelques esprits distingués. Nous avons entendu un artiste savant attribuer le dépérissement de la grande comédie à ce qu'il appelle une aberration du public, un goût désordonné pour les plaisirs matériels. Nous pensons, quant à nous, qu'il ne faut dédaigner aucun genre; et Dieu veuille que soit continuée l'impulsion donnée par le colonel Amoros dans ses gymnases, et que la civilisation chrétienne emprunte bientôt à la Grèce antique le culte de la beauté! Le Cirque fait son œuvre utile. Il nous montre des écuyers vigoureux et bien taillés, des amazones élégantes et souples, faisant dans leurs exercices équestres des merveilles de force et d'adresse. Il donne témoignage de la puissance physique de l'homme, et de la domination harmonique que le roi de la création peut exercer sur les races animales. Si le Cirque attire et passionne le monde plus qu'aucune comédie humaine, c'est qu'il fait son devoir, et que nos théâtres ne font pas le leur.

Les exercices du temple des Franconi, nous l'avons dit, donnent une idée satisfaisante de ce que sera l'homme physique dans la société harmonienne de l'avenir; les drames et les comédies et les vaudevilles de nos auteurs ne peuvent pas faire soupçonner ce que doit être un jour l'homme passionnel. Les écrivains dramatiques s'occupent beaucoup du passé, un peu du présent, et ils n'ont même pas un œil pour l'avenir. La société ne s'immobilise pas; sans même en avoir conscience, elle marche en avant d'un pas plus ou moins pressé. Son instinct la pousse à se complaire aux aperçus des choses futures. Voyez les conservateurs les plus entichés du *statu quo*, voyez-les, eux-mêmes, dans tous les temps, s'intéresser aux œuvres d'art dont la tendance les menace. L'aristocratie française adoptait le *Mariage de Figaro*. Voilà une œuvre vivante, vivante encore aujourd'hui, car la révolution qu'elle enseigne dans les idées et dans les mœurs, est bien loin d'être accomplie.

Mais nos auteurs, que nous servent-ils? des œuvres mortes. Ils n'ont pas le sentiment des profondes pensées qui, déjà, remuent le monde; ils n'ont pas cet instinct du génie par lequel on devance son siècle. Quelques-uns eurent un moment de lumière et d'élan, sous l'impulsion du mouvement saint-simonien, cette comète qui traversa notre tourbillon intellectuel, non sans y laisser de salutaires influences: ils semblent maintenant être retombés dans leurs froides ténèbres. Nos pièces, je dis les meilleures, n'ont pas d'âme, n'ont pas de germe plein de vie dont la chaleur vienne à nous et nous embrase. On en parle le jour de la première représentation; dès le lendemain, elles ne touchent plus à rien dans l'esprit. Elles nous disent les choses d'hier, ou du jour même; l'heure passe, nous avançons: le lendemain, l'œuvre n'a plus rien à nous dire. On parlait long-temps d'*Antony*, de *Marion de Lorme*, du *Roi s'amuse*, de *Chatterton*. C'étaient des sujets de vives controverses. Nos poètes éminents ont-ils donc dit au siècle leur dernière leçon? Jeunes encore, ont-ils définitivement replié leurs ailes? Trouvent-ils à se reposer tranquilles sur ce terrain de la vie présente? Les ténèbres venant du passé ne gênent-elles pas leur regard? Les miasmes qui se dégagent de cette vie que nous menons ne blessent-ils pas leur délicatesse. Les aigles ne sentent-ils pas le besoin de se laisser emporter de nouveau, loin de ce monde piteux et impur, vers les régions nouvelles et lumineuses? Faut-il que des éleveurs de chevaux aient mieux l'instinct de l'avenir, soient plus puissants à passionner les hommes que les chantres de l'âme, que les poètes élus de Dieu!...

Un grand cœur de poète, George Sand, sous une inspiration généreuse, a écrit le *Compagnon du tour de France*. Il nous peint le pauvre ouvrier aimé d'amour par la grande dame. Le lecteur bien doué, ne s'arrêtant pas à l'invraisemblance de la situation, a sympathisé avec cette inspiration fraternelle. Oui, il faut souhaiter ardemment que soit effacé dans la société l'esprit de caste, qui parque les hommes et divise les âmes destinées à l'accord par Dieu même. George Sand cédait à une pensée vraiment chrétienne.

provoquer et exiger une enquête sérieuse. C'est une affaire qui intéresse non seulement la nation espagnole, mais encore tous les Etats maritimes du monde. Il leur importe de savoir s'il y a quelque danger à passer sous le canon de Gibraltar, et si l'entrée et la sortie de la Méditerranée seront libres ou non.

## Exposition de l'industrie allemande.

Berlin, 9 octobre.—Hier, le comité pour l'encouragement de l'industrie a donné un banquet en l'honneur des exposants. Les ministres, beaucoup de hauts fonctionnaires, plusieurs membres du corps diplomatique y assistaient. On comptait environ mille convives. La salle avait été magnifiquement décorée. Le conseiller privé Beuth présidait. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés : le premier, en l'honneur du roi et des membres de la famille royale; le second, en l'honneur des princes de la confédération germanique.

Pendant le banquet, la proposition a été faite de créer une association dans l'intérêt des ouvriers. Il s'agit d'améliorer leur position matérielle et morale. Il sera formé à cet effet un comité central à Berlin, qui se mettra en relation avec des comités provinciaux et locaux. Chaque comité agira avec la plus grande indépendance. On leur recommandera néanmoins de fonder des caisses d'épargne, des écoles, des caisses de pension et de secours pour les malades. Chaque comité devra réunir les fonds dont il aura besoin au moyen de cotisations de ses membres et de dons gratuits, sinon les comités provinciaux et le comité central fourniront les fonds nécessaires. Le comité central fondera dans chaque province une caisse provinciale qui paiera un intérêt au dessus de l'intérêt légal pour les sommes qui lui sont confiées, et offrira toute garantie de remboursement. Chaque comité provincial provoquera la formation de comités locaux, et les aidera de ses conseils et de ses démarches. Chaque membre des comités locaux paiera une cotisation. Le comité central publiera à certaines époques un compte-rendu de ses travaux. Les comités provinciaux et locaux lui fourniront, à cet effet, tous les renseignements et documents concernant les résultats qu'ils auront obtenus. Comme le bien-être moral et matériel des ouvriers est une des questions les plus importantes de l'époque, le comité central se mettra en rapport avec des hommes de tous les Etats de l'Allemagne, pour y amener l'établissement de comités analogues qui correspondront avec lui. Enfin, à l'époque des expositions de l'union de douanes, les membres des comités centraux de l'Allemagne tiendront une assemblée générale, pour y échanger les résultats de leur expérience et s'entendre sur les développements à donner ultérieurement à l'institution. (*Gazette universelle de Prusse.*)

Voici le discours prononcé par M. le ministre Bodelschwing lors de la fête industrielle donnée à Berlin à MM. les exposants :

« Notre fête est une fête allemande dans toute l'acception du mot. Notre arsenal, occupé à briller de la splendeur des armes, voit avec étonnement ses salles remplies des produits pacifiques de l'industrie allemande. Ce sont des témoins muets, mais non moins éloquents, du progrès allemand dans les arts de la paix, de l'union de l'Allemagne, de son indépendance et de sa persévérance. L'ancienne inscription de l'arsenal :

de lord Ellenborough; les greffiers (*recorders*), le clerc de la ville (*town clerk*), le chambellan, l'avoué de la Cité (*City solicitor*), neuf aldermen et vingt-huit conseillers municipaux, en tout quarante-cinq personnes.

» En attendant que le roi pût la recevoir, la députation a pris place à un banquet somptueux qui avait été préparé pour elle dans la salle des écuyers de la reine.

» A trois heures et demie, la députation a été admise en présence du roi, qui était entouré de ses deux ministres, M. Guizot et M. l'amiral de Mackau, de M. le comte de Sainte-Aulaire, son ambassadeur, de ses aides-de-camp et de toutes les personnes de sa suite en grand uniforme.

» Le *City remembrancer*, après avoir fait un profond salut, s'est approché de S. M., et a lu d'une voix forte l'adresse suivante :

« A SA MAJESTÉ LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS.

» *L'adresse du lord-maire, des aldermen et des communes de la Cité de Londres, assemblés en conseil commun,*

» Plaise à votre majesté,

» Nous, le lord-maire, les aldermen et les communes de la Cité de Londres, assemblés en conseil commun, nous approchons de votre majesté pour lui offrir nos sincères félicitations à l'occasion de l'heureuse visite de votre majesté à notre bien-aimée et gracieuse souveraine la reine Victoria.

» Profondément intéressés dans tout évènement qui est de nature à influencer le bien-être de l'Europe et de l'humanité, nous saluons avec une satisfaction particulière la présence de votre majesté dans ce pays comme un indice sûr et certain du bon vouloir et des sentiments réciproques de respect et de confiance qui subsistent entre deux puissantes nations, capables, par leur heureuse union et leurs efforts combinés sous la divine Providence, de procurer le bienfait de la paix aux nations de la terre.

» Nous désirons nous faire les organes auprès de votre majesté de ces sentiments que nous portons à la nation brave et éclairée sur laquelle vous régnez, et nous espérons ardemment que la précieuse vie de votre majesté sera long-temps conservée à votre pays, pour que vous continuiez à développer ses meilleurs intérêts, et avec eux le bonheur général de l'humanité.

» Sire, vous visitez des lieux où le bonheur domestique le plus complet se trouve associé avec les plus hautes fonctions de la souveraineté, pour retourner, après un court espace de temps, dans le sein d'une famille illustre et unie, pour y répandre les bienfaits d'un gouvernement paternel et pour y communiquer et y ressentir les jouissances inappréciables de la vie de famille. Nos vœux les plus sincères y suivront votre majesté. »

Voici la réponse du roi prononcée en anglais, d'une manière très correcte :

« Mylord maire, aldermen et communes de la cité
» de Londres,

» Je reçois avec une satisfaction vivement sentie l'adresse de félicita-
» tions que vous venez de me présenter avec la gracieuse autorisation de

neur. Le duc de Devonshire, un des chevaliers de la Jarretière, se faisait remarquer par la magnificence de son costume et l'éclat de ses diamants. On sait que la décoration de la Jarretière peut être portée aussi riche qu'on le veut. C'est une affaire de goût et de fortune.

» Avant le diner, la reine est entrée dans la salle d'entrée, conduisant par la main la princesse royale, et la duchesse de Kent conduisant le prince de Galles. Le roi a embrassé avec effusion ces charmants enfants, qui ont répondu gracieusement aux caresses de S. M.

» LL. MM. se sont retirées à dix heures du soir. Dans la crainte que le changement d'habitudes ne fatiguât le roi, la reine, depuis l'arrivée de son hôte illustre, a fait avancer d'une heure et demie l'heure du diner, ainsi que le moment de se retirer dans la soirée.

» Le roi a fait présent au prince Albert d'un fusil de chasse à deux coups. Cette arme est d'une grande beauté ; elle vient des ateliers de Devismes, arquebusier à Paris.

» C'est à tort qu'on a dit qu'un banquet devait être donné au roi dans la galerie de Waterloo. L'intention de la reine a été de ménager autant que possible, sur ce point, la juste susceptibilité de ses illustres hôtes. On s'est rappelé que le buste du duc de Wellington était surmonté d'un drapeau tricolore ; un drapeau blanc était placé au-dessus du buste du duc de Marlborough. Ces drapeaux ont disparu de la galerie.

» Ce matin, à onze heures, le roi avait reçu dans le salon de Rubens le comité de la Société française de Bienfaisance, qui lui a été présenté par S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire. M. Durand de Saint-André, consul général de France a porté la parole au nom de la société. »

— Une correspondance de Londres a apporté la nouvelle que le roi avait amnistié tous les Français réfugiés en Angleterre.

---

Nous croyons savoir que le gouvernement français a entamé des négociations commerciales avec la Hollande, dans le but de donner plus d'extension à la convention existante. Quant à la Belgique, tout est en suspens. M. Cunin-Gridaine attend, dit-on, le retour du roi et des ministres pour présenter ses vues sur cette question.

---

On dit que M. de Salvandy s'est rapproché du ministère, et qu'il va recevoir un poste diplomatique important.

---

Une lettre de Taïti donne les détails suivants :

« Papéïti, 8 mai 1844.

» Avant-hier 6, un brick est arrivé de Valparaiso, portant pavillon hambourgeois. Le commandant de la goëlette anglaise n'a pas attendu que le navire fût mouillé pour aller à son bord. Il y était encore quand la yole sanitaire du commandant de la station arriva. L'officier signifia au commandant du navire anglais, qu'ayant violé les lois sanitaires, il garderait quarantaine aussi long-temps que le navire arrivant. Cette quarantaine n'a duré que vingt-quatre heures.

» Le bruit se répand que les îles voisines envoient des renforts considérables aux insurgés de Taïti, et que l'insurrection va prendre un caractère vraiment formidable. Nos forces se trouvent déjà réduites par le dé-

---

Deux sortes de critiques peuvent être adressées à son livre. On peut objecter au noble désir du poète qu'il y a des raisons, des raisons providentielles, on peut dire, pour que les grandes dames délicates n'aiment pas de braves ouvriers, restés presque toujours à l'état inculte par la faute de notre mauvaise société. L'homme, soit dans les races, soit dans les castes, l'homme, aujourd'hui partie active et conquérante de l'espèce, descend volontiers pour relever et la femme et l'enfant qui naît de lui; la femme en général regarde toujours à son niveau et au dessus d'elle, et répugne à s'abaisser. Il faut se raffiner pour prétendre à elle, il faut s'élever pour arriver jusqu'à elle. Ce fait est particulièrement remarquable dans les rapports de la race blanche avec les races colorées. Les blancs ont un vif attrait d'amour pour les femmes négresses et mulâtresses; les blanches, outre les préjugés sociaux, ont un instinct qui les tient éloignées des hommes noirs. Quelle femme distinguée s'exposerait volontiers, par le mariage, à mettre au monde un enfant métis? Quand on a bien observé cette disposition du sexe à rechercher dans l'homme aimé un être supérieur à tous les titres, on peut reprocher peut-être à George Sand de ne pas en avoir assez tenu compte, alors surtout qu'il était facile d'en faire sortir les éléments d'une vigoureuse protestation contre la société vicieuse, où nous souffrons. Telle serait l'espèce de critique que l'on pourrait, selon nous, à la rigueur, adresser à l'auteur du *Compagnon du tour de France*.

Il est une autre critique, c'est celle des conservateurs à tête étroite, des amis du *statu quo*, des gens qui veulent perpétuer la division de la société en castes. C'est celle-là qu'ont choisie MM. Scribe et Xavier. Dans *Babiole et Joblot*, un tapissier promène dans ses poches le livre de George Sand, et joue un rôle fort ridicule pour avoir voulu imiter les héros du poème. Joblot est une bonne et délicate nature, un cœur d'or, digne certainement d'être aimé par une grande dame, s'il avait été élevé, développé dans ses facultés, si le hasard l'avait fait homme du monde. Cette situation et les bonnes qualités du pauvre garçon tapissier permettaient aux auteurs de jeter, tout en riant, (Dieu nous garde d'empêcher le rire!) quelque juste reproche à la société. MM. Scribe et Xavier ont jugé à propos de ne s'en prendre qu'à l'individu, de ridiculiser le généreux élan de George Sand, de condamner résolument les cœurs qui naissent dans le peuple à étouffer leur flamme, et de consacrer sans réplique la division des castes. Par deux fois, ils ont pris soin de répéter la moralité de leur pièce : « *Les grands avec les grands, les petits avec les petits.* »

Chose singulière ! entre tous les feuilletons libéraux, nos confrères, pas un n'a songé à protester contre cette mauvaise pensée. Un critique spirituel disait dernièrement que M. Scribe avait souvent joué sa comédie de la *Camaraderie* avec ses condisciples barbistes. Eh bien ! je puis garantir à M. E. Arago que les barbistes ne se compromettront pas à louer l'œuvre nouvelle de leur camarade. L'esprit qui l'a inspiré est trop antipathique au génie de la vieille et libérale Sainte-Barbe. M. Scribe a fait une œuvre étroite et rétrograde, et, par bonheur, il a fait une méchante comédie. Il est difficile de plus manquer de tact, de mieux méconnaître le monde. MM. Scribe et Xavier trouvent ridicule, impossible qu'un garçon tapissier puisse prétendre à l'amour d'une comtesse, et ces messieurs imaginent une demoiselle de haute maison, prenant pour confident de ses secrets amoureux un garçon tapissier qu'elle voit pour la première fois !.. La pièce est mauvaise : toute la bienveillance de la presse pour une nouvelle et honorable administration n'empêchera pas qu'elle ne soit mauvaise. Le jeu excellent de M. Achard a pu seul la sauver d'une chute méritée.

Le titre modeste de *Babiole* n'excuse pas les auteurs. Que M. Scribe abandonne bien vite une voie où il n'a pas l'habitude de s'égarer. Qu'il songe que la faveur publique abandonne toujours les poètes qui se tournent vers le passé et oublient leur mission d'avenir.

Si la jeunesse de Paris n'avait pas, à cette heure, pour unique temple l'estaminet, si elle n'était pas étourdie lourdement par la fumée du tabac, si elle surveillait et dirigeait ce qui se produit dans le domaine de la pensée, elle ne manquerait pas d'aller vertement remontrer les auteurs qui manifestent des tendances illibérales. De notre temps, il y a dix et quinze ans, nous étions alertes et zélés ; nous allions partout aux pièces nouvelles ; nous battions des mains à toute pensée généreuse, et nous aurions fait disparaître les œuvres rétrogrades sous l'arrêt de notre silence dédaigneux ou de nos sifflets vengeurs. De notre temps, il est vrai, le théâtre était beaucoup plus libéral qu'aujourd'hui.

La pièce de *Babiole et Joblot* est excellemment jouée par M. Achard ; Mlle Désirée, M. Klein et M. Landrol concourent à l'ensemble. Mlle Fargueil parait destinée à représenter des grandes dames impossibles.

Eh bien ! croyez-vous que nous ne soyons pas très fondé à préférer les poses de Mmes Adélaïde, Camille et Kennebel, les allures de l'amazone Caroline aux idées de M. Scribe? En vérité, mieux valent encore les cuisses et les épaules de MM. Hiller, Emile et Lalanne. Il y a là du moins des muscles, de la chair vivante et belle. Il faut bien que je me contente du corps dans sa vigueur et dans sa souplesse élégante, si l'œuvre de nos académiciens ne m'offre que l'esprit des temps passés, le souffle délétère des fausses doctrines sociales. Non, ne supposez pas que l'homme puisse dédaigner l'âme pour adorer exclusivement la matière. Mais, si vous ne savez pas faire vibrer généreusement nos cœurs, si vous ne savez pas leur faire entendre la parole de l'avenir, trouvez bon que nous allions à Franconi.

MM. Anicet, Dumanoir et Brisebarre, par leur nouvel ouvrage, *Monseigneur*, feront-ils meilleure concurrence que M. Scribe aux chevaux du Cirque? Ces messieurs, du moins, n'ont pas eu la prétention d'habiller quelque méchante thèse sociale. Ils ont même touché à cette idée si constamment exploitée au théâtre depuis Molière jusqu'à M. V. Hugo, que chez un homme coupable, vicieux, proscrit par la société, peuvent persister encore de bons sentiments. Mais l'idée n'est pas en relief. Les auteurs de *Monseigneur* ont voulu simplement faire un rôle pour un habile artiste, M. Lafont. L'ouvrage n'est pas réussi, l'esprit n'est pas bienvenu à un trio souvent mieux inspiré. En somme, malgré M. Lafont, malgré la grotesque figure de M. Lepeintre, et la bonne naïveté de M. Perey, malgré le charme arrondi de Mme Bressan et la calme gentillesse de Mlle Pitron, comme il faut être beaucoup plus difficile dans le monde hominal que dans le monde cheval, j'aime mieux Franconi.

Il y a aux Variétés un humain qui vous fait oublier *Fortunatus* et *Rutler*, c'est M. Bouffé. Celui-ci parle vraiment au cœur. Avec lui on rit et l'on pleure toujours sous de bonnes impressions. Cet artiste remue les fibres délicates ; il nous émeut et nous rend meilleurs. J'ai trouvé dans une feuille de province un très vif témoignage d'estime et d'affection pour un autre artiste arrivant de tournée, M. Tisserant, fort aimé au Gymnase. Un acteur qui laisse ainsi d'honorables souvenirs sur son passage, mérite d'être distingué, et vaut mieux pour le public que nos héros du Cirque. Ce n'est pas un petit éloge. J'aime encore mieux, sans doute, Mlle Maria Brassine que Mme Cinizelli ou Mlle Francesca Auriol. Le Vaudeville, voyant s'envoler la plus jolie de ses jolies femmes, qui va au Gymnase, songeait avec douleur que la belle Page seule était capable de faire oublier Mme Doche. Mais Mlle Page est en Russie : comment faire ? Mlle Maria Brassine s'est trouvée, qui, par les traits de son vissage, par ses formes, rappelle un peu la charmante voyageuse. Tous ceux qui admiraient Page, iront se consoler ainsi avec son image affaiblie. Mlle Maria Brassine est vraiment une beauté, quoique moins éclatante que Mlle Page. Elle a débuté avec succès, répétant un peu comme une leçon quelques parties de son rôle, mais faisant preuve d'intelligence. Elle tremblait de tous ses beaux membres, et chantait d'une voix peu assurée plusieurs douzaines de couplets dont on avait surchargé sa partie. Quelle maladresse ! C'est ainsi qu'on a fait aussi chanter faux Mlle Duverger, la charmante, pour son début au Palais Royal.

Au Vaudeville, nous avons eu une pièce sans idée forte, mais gentille et très amusante, de M. Amédée de Beauplan ; et une pièce avec une bonne idée, mais pas amusante, *Follette*. La première (*Deux filles à marier*) est très bien jouée par la charmante Mlle St-Marc, par l'excellent Bardou. *Follette*, de M. de St-Albin, est une œuvre de l'école de Mme Ancelot. La bonne idée qu'elle contient est celle-ci : rien n'est plus déplorable qu'une femme niaise et ignorante ; tout est charme avec une femme spirituelle et instruite. Il peut sembler étrange que cette pensée-là ait encore besoin d'être produite et vivement défendue. Il y a tant de gens encore dans le monde et même à Paris, qui disent volontiers avec l'Arnolphe de Molière.

Non, non, je ne veux point d'un esprit qui soit haut ;
Et femme qui compose n'est pas ce qu'il me faut.
Je prétends que la mienne, en clartés peu sublime,

blissement de moyens d'irrigation, comme en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, et moyennant indemnité complète.

» Art. 2. La chambre administrative de la régence (dont les pouvoirs correspondent à ceux du préfet en France) décidera la question d'utilité, sauf le recours au cabinet (conseil d'Etat) du Grand-Duc.

» Art. 3. Au surplus, on appliquera les lois en vigueur sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. »

(*Revue de droit français et étranger.*)

---

On écrit de la frontière de Pologne, le 1er octobre, à la *Gazette de Silésie*, qu'on a arrêté tout récemment à Varsovie plus de 20 collégiens accusés d'avoir fait partie d'une société secrète ; que les jeune gens, de 13 à 14 ans, ont été transportés dans l'intérieur de la Russie, et que les plus âgés ont été dirigés sur l'armée du Caucase pour y servir comme simples soldats.

---

### SUISSE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Lausanne, le 4 octobre 1844.

*Appel des méthodistes aux catholiques. — Les conservateurs. — Les radicaux politiques et socialistes. — Défection des ultramontains.*

Les évènements de ces derniers mois ont enfin dessillé les yeux de ces patriotes suisses qui, dans leur aveugle confiance, se refusaient obstinément à reconnaître l'étroite solidarité que les deux aristocraties des cultes protestant et catholique avaient acceptée l'une à l'égard de l'autre. On sait maintenant, à n'en pouvoir douter, qu'entre elles ont été posées les bases d'une alliance qui, si elle réussissait, ramènerait la Suisse, sous le joug d'une caste dont elle s'est affranchie avec effort. Mais, pour que le peuple s'en émût il a bien fallu que les fauteurs de ce mouvement rétrograde, vinssent imprudemment trahir leurs projets, et que leurs journaux, confidents de ces téméraires entreprises, osassent les étaler aux regards du public.

Vous vous souvenez du rôle étrange que l'aristocratie méthodiste joua lors de la catastrophe du Valais ; vous l'avez entendue alors chanter victoire quand les ultramontains étaient couverts du sang de leurs frères, comme si l'église de Calvin eût réalisé par là une véritable conquête : vous avez vu des organes de cette communion trahir leur joie, en vantant la modération des assassins du Frient.... Eh bien ! cette sainte ardeur les conduisit si loin qu'ils confessèrent enfin toute l'étendue de leurs projets. Jugez-en plutôt vous-même, par le fragment important que voici, et qui est tiré de l'appel qu'un journal méthodiste, dirigé par une des sommités politiques de Zurich, adresse aux catholiques.

« La tâche des conservateurs protestants consiste à dompter le *radicalisme*, qui cherche à se rendre maître de tout le *protestantisme*, pour attaquer d'abord le *catholicisme* et ensuite toute religion positive. Quant à nous, nous nous sommes donné depuis long-temps cette tâche, et nous avons cherché constamment et loyalement à l'accomplir. *Les catholiques nous refuseront-ils leur aide?* »

Qu'est-ce donc en Suisse que ce radicalisme, véritable bête fauve qu'il faut dompter, ce radicalisme *qui attaque toute religion ?* Suivez avec nous l'histoire de quelques années et vous le comprendrez.

Avant les révolutions que la Suisse a subies depuis 1830, les conservateurs qui appartenaient tous à des familles attelées au char de l'Etat, et que l'intrigue ou la naissance avait mises en possession de tous les emplois, tremblaient de perdre des sinécures que quinze ans de jouissance leur avaient

pas dans l'association et dans l'organisation du travail que réside l'avenir prochain des peuples libres. » Mais leurs amis, poussés par les préoccupations du jour et par le prestige de la lutte, marchaient toujours dans leur sentier.

Ainsi le parti du progrès sembla perdre à jamais son unité.

Mais, au sein de républiques comme celles de la Suisse, livrées aux courants des libres discussions, il s'opère dans la sphère des idées un travail souterrain qui, sans paraître d'abord à la surface, étend au loin ses racines. Il a produit aujourd'hui de si précieux résultats, que dans les cités comme dans les chaumières vous trouverez de simples enfants du peuple capables de discuter avec avantage les problèmes sociaux les plus complexes. Or, une nation qui contient de tels germes, ne recule plus.

Aussi que va-t-il arriver ? Comme les eaux d'un torrent qui semblant se perdre par filons dans une plaine sablonneuse, se réunissent plus loin et forment un large fleuve, ces phalanges généreuses d'un libéralisme éclairé n'auront fait que suivre des chemins qui se rejoignent, et tout-à-coup rassemblées, elles se retourneront à l'instant où leurs ennemis les croiront dissipées, et présenteront une masse serrée qui aura conscience de son but et de son avenir.

Voilà pourquoi, en menaçant de dompter le radicalisme, les conservateurs errent dans un cercle d'erreurs, et font œuvre de don quichottisme ; voilà pourquoi encore les forces des deux camps ne sauraient être nettement calculées dans le moment actuel, surtout si l'on persiste à maintenir les anciennes qualifications.

Plus tard nous rechercherons l'état du parti réellement social ; pour le moment, revenons aux prétentions *aristo-cléricales*. Vous allez voir que les alliances forcées ne valent rien. Quand les ultramontains valaisans révisèrent, il y a quelques jours, leur constitution, ils proscrivirent le culte protestant, sans autres égards pour leurs amis de Zurich, de Bâle, de Genève et de Vaud (1). C'était une trahison. A cette nouvelle, ceux-ci qui avaient glorifié la modération des vainqueurs du Frient furent pris d'un véritable accès de désespoir. Le journal qui publiait l'appel dont nous parlions tout-à-l'heure, est encore consterné et abattu. — Que faire? que résoudre ? Allait-on se séparer à tout jamais ? — Voilà ce que ces messieurs se demandaient avec anxiété. Enfin, on expédia de Zurich à Sion M. Hottinguer pour conjurer la dissension menaçante et faire revenir le grand conseil valaisan à des sentiments plus politiques, sinon plus larges. Mais M. Hottinguer, ou arriva trop tard, ou ne put rien obtenir.

Agréez, Messieurs, l'assurance, etc.

---

### Affaire du Maroc.

On écrit de Ceuta, le 1er octobre, à l'*Heraldo* :

« Hier nous avons eu une nouvelle preuve de l'heureuse conclusion des différends entre l'Espagne et le Maroc, et nous sommes sur le point d'obtenir les points principaux justement réclamés par le gouvernement de Madrid. Le plus important peut-être est de recouvrer le terrain que les Maures avaient usurpé dans nos environs, en profitant de la guerre civile et de la révolution qui ont si long-temps affligé notre malheureuse patrie. Il paraît que le ministère a exigé avec fermeté cette réparation et que l'empereur de Maroc se montre disposé à l'accorder.

» Hier, le gouverneur de la province d'Anchard, Sidi-Mohamet-Ben, est arrivé avec seize soldats, envoyés par le pacha de Tanger, pour faire

(1) En Valais, il n'y a que 300 protestants, tous originaires d'autres Etats.

distribution des médailles aux jeunes chirurgiens militaires qui ont obtenu le premier rang dans les concours. Cette séance, où se trouvaient réunis les plus hauts fonctionnaires de l'armée et de l'administration, et avec les inspecteurs du service de santé toutes les notabilités de la médecine militaire, était présidée par M. Evrard de Saint-Jean, directeur-général, délégué par le ministre.

M. Alquié, médecin en chef, a rappelé, dans une allocution touchante et qui souvent a été applaudie par l'auditoire, les devoirs de l'officier de santé dans ses relations avec le soldat.

M. Evrard de Saint-Jean a pris ensuite la parole ; il a adressé au nom du ministre de la guerre des félicitations aux professeurs et aux élèves, leur offrant pour modèles les grands noms des Parmentier, des Desgenette, des Broussais, des Percy, des Larrey, etc.

MM. Pasquier, Roucher et Tavernier ont obtenu les médailles.

— Un jeune chimiste ayant découvert un liquide au moyen duquel l'alcool se trouvait complètement dénaturé, le ministre de l'agriculture nomma une commission scientifique pour confirmer officiellement l'exactitude de cette importante nouvelle. En effet, jusqu'aujourd'hui, la chimie s'était efforcée en vain d'obtenir un procédé de dénaturation efficace, et les chambres durent même voter une somme de 100,000 fr. pour encourager les inventeurs à le chercher.

Sur l'invitation de M. Cunin-Gridaine, le comité consultatif des arts et manufactures, présidé par M. Gay-Lussac, vient de déclarer, assure-t-on, que ce procédé existe enfin, et qu'il est tellement décisif, qu'il suffit de verser dans l'alcool un millième de la liqueur dénaturante, pour qu'il ne puisse à aucun prix être rendu à la consommation des boissons.

— Une société de capitalistes vient de se former pour l'établissement d'une série de petits chemins de fer de cinq à six kilomètres aux environs de Paris, d'après le système de M. Andraud.

— Des agents de service de sûreté passant avant-hier dans la rue du Faubourg-St-Antoine, se trouvèrent face à face avec trois individus bien connus d'eux pour se livrer au vol au charriage et au vol à l'américaine. Ces trois hommes ont déjà subi plusieurs condamnations, et l'un d'eux, réclusionnaire libéré en surveillance, se trouvait à Paris en infraction de ban.

Bien qu'il n'y eût pas de flagrant délit, les agents n'hésitèrent pas à arrêter ces trois hommes, bien convaincus qu'ils devaient avoir quelque peccadille à se reprocher. En effet, ils étaient nantis de tous les objets dont se servent les charrieurs et les voleurs à l'américaine : un sac à cadenas et des rouleaux de sous terminés à chacune de leurs extrémités par une pièce d'or ; ils étaient en outre porteurs d'une somme de 400 francs.

Cette capture est fort importante, car les vols à l'américaine et au charriage, quoique bien usés et bien connus, paraissent reprendre depuis quelque temps avec un déplorable succès dans la capitale.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Avant-hier, dans les Champs-Elysées, vers la brune, un vieillard est accosté par un jeune homme d'assez bonne façon, qui lui demande de la manière la plus polie quelle heure il est. Le vieillard s'empresse de tirer sa montre, lorsqu'un violent coup de poing, appliqué par derrière, lui enfonce le chapeau jusqu'au menton. Inutile de dire que, pendant qu'il

---

Même ne sache pas ce que c'est qu'une rime ;
Et s'il faut qu'avec elle on joue au corbillon,
Et qu'on vienne à lui dire à son tour : Qu'y met-on?
Je veux qu'elle réponde : Une tarte à la crême ;
En un mot, qu'elle soit d'une ignorance extrême :
Et c'est assez pour elle, à vous en bien parler,
De savoir prier Dieu, m'aimer, coudre et filer.

Que de maris en sont encore là, et se font duper comme Arnolphe? Ah ! si quelques-uns de nos auteurs dramatiques avaient un peu de ce tact profond, de cet amour de l'honnête liberté, de cette noble sympathie pour le sexe opprimé, qui inspirait la grande âme de Molière ; s'ils comprenaient que l'œuvre de notre époque, c'est l'émancipation progressive de la femme ; s'ils songeaient à nous demander encore des larmes pour les mères et pour les amantes, comme faisaient autrefois V. Hugo et Dumas pour Adèle d'Hervey, la duchesse de Guise, Angèle, pour Marion, Lucrèce et dona Sol — nous n'en serions pas réduits à dire, avec un profond regret : j'aime mieux les chevaux de Franconi !

Le *Bachelier de Ségovie*, comédie en cinq actes et en vers, de M. Casimir Bonjour, a obtenu ce soir à l'Odéon un succès de tolérance. L'idée philosophique de l'ouvrage est bonne : c'est une juste critique de la société, qui laisse sans emploi les esprits actifs après les avoir bourrés de latin et de grec. La pièce de M. Bonjour dénote une intelligence honnête, dégagée de préjugés, ouverte à l'espoir d'un meilleur avenir. Malheureusement l'exécution est d'une grande pâleur, et la combinaison dramatique manque absolument de force et d'originalité. C'est toujours beaucoup d'être inspiré par de bons sentiments.

La pièce est moyennement jouée par Mmes Berthaut et Fitz-James par MM. Bouchet et St-Léon. M. Roger est convenable. Mlle Volet est d'une beauté ravissante.

D. L.

---

## REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *Le Conseiller et le Mousquetaire*, paroles de MM. Dartois, musique de M. Georges Bousquet.

Deux demoiselles, une vieille et une jeune, la vieille tante de la jeune, un conseiller aux greniers à sel, un échevin, un jeune et fringant mousquetaire, un jardinier enfin composent le personnel de cet ouvrage. L'échevin soupire pour la vieille demoiselle, qui n'est vieille d'ailleurs qu'à cause de son titre de demoiselle ; le conseiller fait les yeux doux à la fortune de la nièce, fortune ignorée dont il croit seul avoir le secret. Ne comptant pas assez sur ses agréments personnels, le conseiller imagine un petit tour assez pendable pour amener la tante à s'estimer heureuse de lui donner la main de sa fille. Il organise une correspondance supposée entre la tante et le mousquetaire qui, autrefois, a été soigné d'une blessure dans la maison. C'est lui qui écrit toutes les lettres d'amour, et il se fait remettre toutes les réponses par le jardinier chargé de les jeter à la poste. Bref, il amène les choses à ce point qu'au lever du rideau, le jeune mousquetaire est attendu d'un moment à l'autre, son mariage avec la jeune Cécile étant arrangé et sur le point de se conclure. De plus, il doit amener avec lui un oncle inventé par le conseiller, et qui, dans la correspondance, a demandé la main de la tante. M. le conseiller a bien voulu penser à son ami l'échevin. Tout est prêt pour les deux noces, les lettres d'invitation ont même été envoyées. Seul, le conseiller sait bien que les futurs ne viendront pas, et il compte que, dans leur embarras, et pour éviter un scandale qui les rendrait à jamais ridicules et immariables, les deux demoiselles seront trop heureuses de trouver sous leur main deux hommes prêts à les épouser. Mais, au moment où le conseiller vient de dérouler à son ami l'échevin cet admirable plan, le mousquetaire en personne arrive à point nommé, tout comme si la correspondance avait été réelle. Il se rend auprès d'un oncle qui lui destine sa fille en mariage, et il a voulu venir remercier ces dames des excellents soins qu'il a autrefois reçus d'elles. Le conseiller démoralisé, ne trouve rien de mieux pour éloigner le jeune homme, que de lui dire que ces dames sont absentes ; mais la tante survient bientôt pour le démentir par sa présence. Naturellement elle ne montre aucune surprise à la vue du jeune homme qu'elle attendait. L'explication arrive bientôt. La tante est pétrifiée. Elle pense avec douleur à la déception et au scandale qui vont frapper Cécile. Le mousquetaire imagine spontanément de sauver la situation en faisant épouser Cécile par le conseiller. Il obtient sans peine le consentement de celui-ci, et il se charge lui-même de désabuser la jeune fille. Mais il se trouve que la tâche n'est pas aussi facile qu'il l'aurait cru. Cécile, qui le considère comme son fiancé, ne craint pas de lui laisser voir tout l'amour qu'elle a pour lui. Le mousquetaire balbutie d'abord ; il ne sait par où commencer ; l'aveu qu'il aurait à faire est par trop disgracieux et désagréable ; bientôt il prend feu à cet amour si franc qu'on lui exprime avec tant d'ingénuité ; bref, à la fin de l'entretien, il est parfaitement décidé à épouser lui-même. Sur ces entrefaites, il apprend par le jardinier que le conseiller est le machinateur de la prétendue correspondance. Il n'est plus embarrassé alors de sa position à son égard, et de plus, il exige de lui qu'il épouse la tante compromise aussi par sa faute. Le conseiller voyant que la nièce lui échappe, s'estime heureux de se raccrocher au moins à la dot de la tante. Mais il n'en a pas fini. Le mousquetaire, en apprenant plus tard que les deux demoiselles qui passaient pour pauvres sont très riches, devine le mobile de la conduite du conseiller : il le force alors à renoncer encore à la seconde femme qu'il lui avait offerte, et le pauvre conseiller se voit obligé à la fin de présenter comme époux à la tante son ami l'échevin qui soupire en silence pour elle, sans intérêt, depuis cinq ans ; et, de plus, de demander la main de Cécile pour le mousquetaire. Désormais, on peut attendre les invités de pied ferme, le double mariage est arrangé.

Cette petite historiette est assez bien imaginée et assez originale ; malheureusement, la pièce pèche essentiellement par les détails : tout cela se développe lourdement, sans finesse, sans esprit. Le dialogue est mou, banal, sans aucun sel, sans aucune saillie ; les paroles chantées sont d'une naïveté qui atteint souvent jusqu'à la niaiserie ! Serait-il donc vrai que le quasi-monopole exercé par MM. Scribe et Saint-Georges sur nos théâtres lyriques, est justifié par le mérite, ou bien l'administration leur fait-elle la galanterie de n'accepter que les plus mauvais livrets, en dehors des leurs, afin de faire valoir ceux-ci?

M. Georges Bousquet débutait au théâtre par cet ouvrage. M. Bousquet n'a point à se plaindre pour sa part des obstacles qui barrent la route aux jeunes compositeurs : il a eu le bonheur de les tourner rapidement. Lauréat de quatre ou cinq ans, il arrive au but avant bien des aînés. Au surplus, son chemin rapide est justifié par un talent réel. M. Bousquet sait bien son métier, et la plupart des morceaux de sa partition, les morceaux d'ensemble surtout, sont adroitement conduits. M. Bousquet est de l'école d'Auber ; il fait beaucoup plus parler l'orchestre que les chanteurs. Ses accompagnements ont de la coquetterie et de la finesse ; seulement, ils sont infiniment trop chargés : c'est un défaut dont l'expérience le corrigera, il faut l'espérer. Il fait un abus immodéré des cuivres, et il a aussi une trop grande propension à donner trop d'importance, dans les accompagnements, à des parties intermédiaires. Nous l'engageons à regarder de près les œuvres des véritables maîtres de la musique théâtrale. Il n'y rencontrera jamais ces déluges de notes qui semblent n'avoir d'autre but que de prouver l'habileté du compositeur à faire marcher ensemble plusieurs traits instrumentaux de différente nature. Il n'y a rien de plus facile à réaliser que ces difficultés-là, qui s'arrangent à loisir sur le papier. Qu'il s'habitue à mettre du cœur et de la pensée dans tout, et qu'il se défie, quand il écrit pour le théâtre, de l'œil contrapuntiste. La clarté et la sensibilité doivent passer avant tout dans la musique dramatique.

— *Il Barbiere*, au Théâtre-Italien, fait fureur cette année comme l'année dernière. Bartholo-Lablache et Rosine-Persiani ont tous les honneurs de cette recrudescence de faveur pour l'ancien et merveilleux chef-d'œuvre de Rossini. Ronconi a droit à une part dans le succès. C'est un Figaro plein de *brio* et pétillant de verve, mais comme chanteur il laisse beaucoup à désirer sous le double rapport de la justesse et du dessin des phrases. On ne peut que féliciter Mario des progrès qu'il a faits depuis trois ans. Aujourd'hui, il vocalise avec aisance et netteté. Il a voulu se rendre digne du poste élevé qu'il occupe, et il y a réussi.

ALLYRE B.

---

— Aujourd'hui, à l'Odéon, la 2e représentation du *Bachelier de Ségovie* et la *Mère coupable*.

les journaux de la localité ont eu à en enregistrer plusieurs autres. Cet état de choses devient alarmant, et doit fixer les opinions sur la question des enfants trouvés et de la suppression des tours.

(*Union des Provinces.*)

— Un affreux incendie a éclaté dans la nuit du 9 au 10 à North-Fleet, près de Gravesend, dans une grande ferme. Le feu, après avoir dévoré plusieurs bâtiments, a envahi une grange, de cent pieds de long sur cinquante de large, pleine de grains, et ensuite les hangars, les étables et les remises. A onze heures l'incendie était si vaste, les flammes s'élevaient si haut, que les habitants du bourg commencèrent à déménager. Les pompes arrivèrent. Mais deux à peine furent, après bien des efforts,

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0 | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/2 | » » | » » |
| 4 0/0 | 107 » | » » | » » | — Portugais. | 50 » | 49 3/4 | B. » 1/4 |
| O. de la V. | 1465 » | » » | B. 1 25 | Esp. D. active | 32 » | » » | » » |
| B. de Fr. | 3055 » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 70 | 98 75 | B. » 05 |
| C. L. 5000 | 5045 » | » » | » » | — Romain. | 106 » | » » | » » |
| 4 — 1000 | 1110 » | » » | H. 2 50 | Obl. Piémont. | 1270 » | » » | » » |
| C. hyp. | 771 25 | 772 50 | H. 1 25 | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | » » |
| 4 Can. | 1272 50 | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Bachelier de Ségovie. Mère coupable.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'homme. 2 Filles. Polka. Follette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — L'épicier. Monseigneur. Enfants de Troupe.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Estelle. Babiole. Trois Péchés.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Bas bleu. Fiorina. Enfantillage. Tourlourou.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Muette. Don César. Calypso.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. Maison des Fous. Bal. Polka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Femmes. For l'Evêque. Maçon. Malborough.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Météorisation des bestiaux.* — On écrit de Clary (Nord) :

« Chaque année, plusieurs cultivateurs ont à regretter d'avoir fait paître leurs bestiaux dans des trèfles humides ; mais celle-ci est remarquable par la grande quantité de vaches qui meurent enflées, après avoir fait usage, pour leur nourriture, de ce fourrage. On cite les communes de Clary, Montigny, Ligny, Elincourt, Serrigny, et particulièrement Caullery, où les pertes de ce genre se sont plusieurs fois réitérées, chez MM. Happe, Bourlez, Stevez et autres. Dans la commune de Wambaix, plusieurs accidents de même nature ont eu lieu chez MM. Bense Auguste et Bense Pierre Payens, qui ont vu mourir trois de leurs plus belles vaches de la même maladie, attribuée à l'usage du jeune trèfle. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 14 Octobre. | | | | 15 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 501 q. | 68 k. | | Arrivages | 538 q. | 82 k. | |
| Ventes | 866 | 24 | | Ventes | 772 | 44 | |
| Restant | 12507 | 37 | | Restant | 12393 | 75 | |
| Cours moyen | | 35,28 | | Cours moyen | | 35,02 | |
| Cours-taxe | | 35,28 | | Cours-taxe | | 35,17 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 04q. | 71k. | 31,00 à 38.80 | Gr. | 00q. | 00k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 481 | 75 | 35.00 à 37 55 | 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| 2e | 262 | 19 | 31,85 à 34,75 | 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 21 | 14 | 27,40 à 29 30 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| 4e | 43 | 00 | 21,65 à 26,78 | 4e | 0 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| Al. | 39 | 25 | 34 40 à 00 00 | Al. | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |

Par suite de la crue des eaux de la Saône et de l'ouverture des canaux de Bourgogne, nous espérons quelques arrivages de farine, courant de ce mois. Nos cours restent les mêmes que ceux que je vous ai notés par ma dernière du 5 courant et les ventes continuent à n'avoir lieu que par petits lots.

Les fabricants tiennent à 38,00 les 1res marques et 34,00 les rondes, et ils cèdent à 0,50 de moins aux bons preneurs.

### Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 14 oct. — Froment 1re 20,00 à 21,00; 2e 18,34 à 19,00; 3e 16,00 à 17.80. — Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 9,00 à 11,50. — Orge 8,67 à 9,34. — Avoine 7,00 à 8,00.

DREUX, 14 oct. — Froment 1re 19,66; 2e 18,66; 3e 17,66. — Méteil 16,00 à 16,87. — Seigle 17,00. — Orge 10,31. — Avoine 6,55.

PACY, 10 oct. — Froment 17.55. — Méteil 16,07. — Seigle 10,96. — Orge 9,57. — Avoine 6,40.

EVREUX, 10 oct. — Froment 18,24. — Méteil 16,79. — Seigle 9,92. — Orge 9,23. — Avoine 6,63.

LOUVIERS, 10 oct. — Froment 17,95. — Méteil 15,44. — Seigle 9,80. — Orge 9,17. — Avoine 6,87.

VERNON, 10 oct. — Froment 17,15. — Méteil 15,50. — Seigle 11,50. — Orge 9,50. — Avoine 6,25.

ELBEUF, 12 octobre. — Froment 18,00. — Orge 11,00. — Sarrazin 10,00 à 11,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

LE NEUBOURG, 9 octobre. — Froment 17,92. — Méteil 13,00. — Seigle et orge 9,75. — Avoine 7,00.

CAMBRAI, 12 octobre. — Froment 17,35. — Seigle 10,44. — Orge 11,45. — Avoine 6,05.

VALENCIENNES, 12 octobre. — Froment 1re 19,50 à 20,50; 2e 18,50 à 19,25; 3e 17,50 à 18,25. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 10,00 à 12,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

Nos blés nouveaux ont éprouvé une baisse de 50 c. sur toutes les qualités ; les anciens au contraire sont toujours demandés. Les avoines sont tenues. Les œillettes paraissent vouloir reprendre faveur. Les autres graines, ainsi que les farines, sont sans variation.

REIMS, 12 octobre. — Froment nouveau 17,08 à 18,00. — Seigle nouveau 8,62 à 8,75. — Orge 860 à 875. — Avoine nouvelle 6,17 à 6,50; do ancienne 7,50.

STRASBOURG, 11 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 17,86; 3e 16,00. Hausse de 0,18. — Seigle 10,50.

LYON, 12 octobre, *Cours officiel de la 1re semaine d'octobre.* — Froment à la halle 17,82, do hors la halle 17,85. *Cours commercial.*

Le prix des blés n'a pas varié, il en arrive peu à notre marché à cause des travaux de la campagne, qui sont aujourd'hui de grande importance : les semailles se font d'une manière satisfaisante.

Les beaux seigles de l'année se payent 12,50. 150 sacs en qualité médiocre, de l'année dernière, provenant de Dijon, ont été vendus le 8 courant à 10,00.

### Graines oléifères et huiles (p. h.)

CAMBRAI, 12 octobre. — *Graines.* Colza 19,00 à 22,00. — Œillette 17,50 à 19,40. — Caméline 15,00 à 17,25. — Lin 16,50 à 19,00.

*Huiles* d'œillette surfine 77,00; do bon goût à clair 76,00; do rousse 71,50. — De colza (aux 91 kil.) 73,00. — De lin pour peinture 71,00.

*Tourteaux* (les 100 kil.) de colza 10,75. — De caméline 11,50 à 11,95. — De lin 14,00. — D'œillette 9,50. La vente des graines et des huiles se fait bien au cours.

LILLE, 14 octobre. — *Graines* colza 18,00 à 22,50. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 17,00 à 19,50. — Caméline 17,00 à 19,00.

*Huiles* de colza ép. pour éclairage 78,50; do ord. 72,50. — D'œillette bon goût 74,00; do rousse 72,00. — De caméline 70,00. — De lin 69,50.

*Tourteaux* d'œillette 17,00 à 19,25. — De lin 15,00 à 17,50. — De chanvre, de colza et de caméline 11,00 à 11,50 les 100 kil.

MARSEILLE, 11 octobre. — *Graines.* Elles ont été en général au calme, cette huitaine. Les sésames disp. sont très rares et conservent leur prix de 49,00 à 50,00 suivant les provenances. Ses cours à livrer en graines du Levant, en décembre, janvier et février, sont toujours à 45,00 46,00 et 47,00. Les Egypte, plus tardives et moins appréciées, se paieraient au-dessous de ces prix.

Les lins manquent complètement sur place. Cette position rend les prix des arrivages rapprochés en voie de hausse, quand les arrivages lointains sont à la baisse. Les cours, pour novembre, en graines de Russie 26,00 à 26 2 ; en décembre 25,50; en janvier 25,00 avec escompte.

*Huile comestible.* — Calme, affaires insignifiantes ; il s'est traité seulement une douzaine de futailles surfine de la Toscane, au prix de 156,00 l'hect. Les Naples sont toujours sans aucune demande.

Celles du Var fort recherchées ; il s'en est vendu une trentaine de pièces, dans le prix de 128,00 à 134,00.

*Huile d'olive à fabrique.* — Le calme continue. Diverses parties huile d'Espagne ont été cédées à 110,15, plusieurs piles Tunis en qualité supérieure ont été vendues à 106,25.

Le lin courant est offert à 109,75.

Les époques lointaines sont également calmes. Les deux derniers mois à 110,90; les 3 premiers à 111,70 et les 6 premiers à 110,95.

*Huile de sésame,* les 100 kil. — Calme dans les prix de 93,15. Pressions réunies disponibles les premiers mois, sont au même taux et les transactions insignifiantes.

*Huile de lin,* les 100 kil. — Nous avons eu un peu de baisse provoquée par les reventes. Les disponibles sont restées à 69,86. On ne fait rien à livrer depuis la vente des premiers mois à 70,47.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché St-Antoine du* 15 octobre. — Foin 1re 48 à 50; 2e 44 à 45; 4e 40 à 41. — Luzerne 45 à 46; 2e 42 à 44; 3e 40. — Paille de froment 1re 25 à 26; 2e 23 à 24; 3e 22.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 10 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 2309 | 2109 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 86 |
| Vaches | 65 | 64 | 1 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux | 698 | 688 | 9 | 1 49 | 1 20 | 1 » |
| Moutons | 9000 | 7848 | 1114 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

LA MAISON-BLANCHE, 15 octobre. — Sur 220 porcs 153 ont été vendus 1,04-1,02-1,00.

LYON, marchés des 8, 10 et 11 octobre. — Bœufs 1,28-1,24-0,96. — Moutons 1,36-1,20-1,10. — Veaux 1,40-1,36-1,31.


Alimentation.
Conservation des Aliments.
Champignons. — Des Vins.

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
très augmentée.

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
Prix : 10 francs 50 centimes.
CHEZ L'EDITEUR,
RUE THÉRÈSE, N. 11.
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers ; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison ; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai ; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages,* revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages, avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits ; de fabriquer les sucres, les huiles ; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons,* du docteur JOSEPH ROQUES ; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT ; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune ; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps ; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet ; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.
Par l'auteur de la Défense du Fouriérisme.
Paris, 1844. — Un volume in-douze de 300 pages. — Prix du volume : 1 franc 50 centimes, et par la poste, 2 francs.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,
LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,
Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député,* PAR V. CONSIDÉRANT.
Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent. ; par la poste, 1 fr. 75.

VARICES, ENGORGEMENTS,
Soulagement prompt et quelquefois guérison, par l'usage des BAS ÉLASTIQUES LEPERDRIEL, sans œillets ni lacets.
FAUBOURG MONTMARTRE, 78.

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du
PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES
Sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger la signature ALBESPEYRES.



Imprimerie de Lange Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

préliminaire indispensable de toute mesure organique dans les deux sphères qui viennent d'être citées. C'est dans le but de mettre un terme aux discussions politiques qu'on va proposer aux chambres de modifier profondément la loi fondamentale, et cela dans un sens illibéral et rétrograde, avec une pensée de réaction, peut-être. Qui ne sent qu'un pareil dessein va soulever contre lui les passions, et que, avant de profiter du bénéfice problématique des dispositions qu'il veut faire adopter, le cabinet aura tout d'abord à soutenir une lutte dont il pourrait bien ne pas sortir à son avantage?

Est-il vrai que la stabilité, que la régularité du gouvernement soient impossibles avec la constitution de 1837 actuellement en vigueur? Nous ne le pensons pas. Les gouvernements qui sont tombés depuis cette époque, sans en excepter celui de l'ex-régente Christine, sont tombés par suite de circonstances qui ne dérivaient pas essentiellement de la constitution. Au lieu donc de suivre dans les réformes dont le discours du trône a exposé le programme, la marche qui s'y trouve indiquée, nous aimerions mieux voir le cabinet présidé par M. Martinez de la Rosa en adopter une inverse; c'est-à-dire procéder par les réformes administratives, financières et économiques. Celles-ci, ou seulement quelques-unes d'entre elles une fois menées à bien, le gouvernement trouverait pour les réformes politiques qu'il va tenter immédiatement, et dans le cas où plus tard elles seraient jugées indispensables, une confiance, un appui qu'il ne rencontrera pas aujourd'hui. Ne sait-on pas que déjà de graves symptômes de mésintelligence ont éclaté parmi les hommes du parti politique qui est à la tête des affaires depuis la chute d'Espartero?

Au surplus, nous désirons, en faisant ces observations, n'être pas des prophètes de malheur; nous ne sommes animés d'aucune disposition hostile à l'égard des hommes qui ont en mains aujourd'hui le gouvernement de l'Espagne, nous ne nourrissons contre eux aucune prévention défavorable. Nous sommes portés, au contraire, à bien présumer de leurs intentions et de leur capacité. Mais qu'ils se défient un peu de l'influence de certains conseils qui pourraient bien leur venir de France, et qui tendraient à leur persuader qu'on ne dirige les révolutions qu'en réagissant contre l'esprit qui les a inspirées.

Il y a dans le discours prononcé par la reine, un paragraphe qui nous plairait fort, s'il n'était à craindre, par malheur, qu'il ne restât, ainsi que quelques autres, à l'état d'utopie; c'est le paragraphe où l'on annonce que le gouvernement espagnol sent vivement l'importance d'une marine forte et puissante, et qu'il s'occupe activement des moyens d'en reconstituer une qui réponde aux besoins d'un pays péninsulaire et possesseur encore de grandes colonies. Il est, pour la France, du plus haut intérêt que l'Espagne ait une flotte, auxiliaire naturelle de la sienne. C'est l'union maritime de ces deux puissances qui peut surtout contrebalancer la suprématie de l'Angleterre dans la Méditerranée et dans l'Océan Atlantique. Puisse donc le passage du discours d'ouverture des cortès qui concerne la création d'une marine espagnole, n'être pas une vaine promesse destinée à leurrer l'amour-propre national! Nous encouragerons vivement le cabinet de Madrid à porter sur cet objet capi-

[...] conclusion de l'affaire du Maroc dont on a le courage de se féliciter au delà des Pyrénées comme en deçà (nous parlons des gouvernements seulement, car les deux nations n'ont pas vu la chose de même), cette conclusion négative est un signe honteux de faiblesse, en même temps qu'une belle chance perdue d'entamer la barbarie au profit de la civilisation, comme aussi de prendre des garanties, dans l'intérêt de tous les peuples, pour la libre communication entre l'Océan et la Méditerranée. Tôt ou tard, il faudra bien que les autres puissances, et spécialement la France et l'Espagne, sous peine d'abdiquer leur rôle de puissances maritimes, en viennent, sur ce point, à des mesures qui contrarient les prétentions de l'Angleterre.

## Espagne.

MADRID, le 16 octobre. — Aujourd'hui, à une heure, a eu lieu l'ouverture des cortès. La reine finit aujourd'hui sa quatorzième année, et pour la première fois elle exerçait en personne cet acte solennel de ses prérogatives constitutionnelles.

La reine est sortie à midi de son palais, entourée de toute sa suite, et a traversé les rues principales de Madrid. Les maisons étaient ornées de tentures de soie aux couleurs nationales. Le bruit du canon, l'harmonie de la musique militaire, le roulement du tambour se mêlant aux sons des cloches, donnaient à la ville un air de fête et de joie difficile à décrire. La foule proférait des cris de *viva la Reine! viva la Constitucion!*

La reine a fait son entrée dans la salle des séances ayant à sa droite le maréchal Narvaez, et à sa gauche M. Martinez de la Rosa. Il y avait près de cinquante grands seigneurs composant modestement la *servidumbre* du palais, tout étincelants d'or et de diamants, couverts d'étoiles, de cordons, de croix, de plaques, de crachats de toutes dimensions. Le cortége était précédé de quatre *maceros* (hérauts), revêtus de robes écarlates chamarrées d'or. On remarquait l'absence de M. Bulwer, ministre plénipotentiaire de l'Angleterre. A son retour de Cadix, il est tombé malade, et s'est vu forcé de s'arrêter à Cordoue.

*Discours prononcé par S. M. la reine dona Isabelle II à l'ouverture solennelle des cortès, le 10 octobre 1844.*

« Messieurs les sénateurs et messieurs les députés,

» Je ne pouvais mieux célébrer l'anniversaire de ma naissance qu'en réunissant, dans cet heureux jour, les cortès du royaume, et en m'entourant des élus de la nation.

» Je dois me féliciter des dispositions bienveillantes que continuent de manifester les puissances alliées ou amies, entre lesquelles la Sublime-Porte m'a adressé ses félicitations par un envoyé extraordinaire qui a été reçu dans ces royaumes, comme il convient aux anciennes relations qui subsistent entre les deux Etats.

» Seulement, il est survenu un grave conflit qui pouvait troubler la paix que je désire tant de conserver avec l'empire du Maroc; mais mon gouvernement, croyant compromis l'honneur national, devant lequel doivent se taire toutes les autres considérations, a fait aussitôt les représentations convenables, et se disposait à les soutenir, s'il eût été nécessaire, par la voie des armes. En cette occasion, j'ai reçu un nouveau témoignage d'amitié de la part de mes augustes alliés, S. M. le roi des Français et S. M. la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. L'un et l'autre souverain m'offrirent leurs bons offices, que j'acceptai dans des termes convenables.

[...] tutions qui doivent la régir.

» Afin de leur donner plus de force et de vigueur, il devient nécessaire et urgent de doter la nation de lois organiques qui soient en harmonie avec la Constitution, qui facilitent son action et son mouvement. Ainsi donc, j'espère que vous contribuerez, d'accord avec mon gouvernement, à combler une lacune dont la nation gémit depuis tant d'années.

» Si l'on parvient en peu de temps à réformer la Constitution et à créer les lois organiques qui en sont le complément, votre attention pourra se porter de loisir et d'application sur l'examen des améliorations administratives et économiques qui doivent exercer tant d'influence sur la richesse et la prospérité de la population.

» Jalouse autant que vous d'obtenir un résultat si désirable, j'ai ordonné à mes secrétaires d'Etat de vous présenter divers projets de loi sur des matières d'administration publique.

» Pour ce qui regarde les finances, le premier pas fait pour établir l'ordre et l'harmonie, a été de libérer les contributions et les revenus publics des engagements contractés durant ma minorité, par suite des besoins qu'ont occasionnés la guerre civile et d'autres circonstances déplorables. Les produits des contributions et les revenus étant réunis, il sera moins difficile de les appliquer aux nécessités les plus pressantes. On arrivera aussi à établir, autant que possible, l'équilibre entre les recettes et les dépenses, en améliorant d'une part le système contributif, et en faisant d'autre part les économies opportunes. C'est la meilleure marche à suivre pour que le crédit se rétablisse de lui-même, et, afin d'y parvenir, il est indispensable aussi de prendre en considération le sort des créanciers de l'Etat, tant nationaux qu'étrangers. L'ordre dans les finances et la bonne foi de la part du gouvernement, sont la meilleure garantie à leur offrir.

» J'éprouve la plus vive satisfaction à vous annoncer que l'armée, après une guerre civile de sept ans, et des vicissitudes politiques qui relâchent toujours les liens de l'obéissance, se montre actuellement dans un état admirable de discipline. Son instruction a reçu les améliorations que réclament les progrès de l'art militaire. J'ai, en outre, envoyé dans les pays étrangers des commissions tirées des corps spéciaux, pour qu'on puisse appliquer à l'armée espagnole tout ce qui sera jugé utile et praticable.

» Dans le but de soulager le budget des dépenses, on a fait toutes les économies compatibles avec la sûreté de l'Etat et avec le bien-être de ceux qui ont versé leur sang pour la défense du trône et des lois. Lorsque l'action des lois se sera fortifiée par la régularisation de l'administration et la vigueur de l'autorité civile, on pourra sans danger réduire les forces de l'armée, avec le double avantage de rendre à leurs foyers beaucoup de bras utiles et d'alléger le poids des contributions.

» Malgré la pénurie du trésor, j'ai porté mon attention sur la marine, souvenir de tant de gloires et objet de non moins dignes espérances. La situation péninsulaire de l'Espagne et les riches contrées qu'elle possède encore dans plusieurs parties du monde, exigent, sous tous les rapports, la création d'une marine puissante; et comme elle doit être l'œuvre du temps et d'un plan suivi avec persévérance, mon gouvernement vous fera connaître les mesures qu'il a déjà prises dans ce but, en même temps que, par les seuls moyens dont il dispose, il suppléait, autant que possible, à ce manque si regrettable d'une marine plus imposante.

» La réforme fondamentale de la justice exige aussi du temps; cette réforme doit être cimentée par les nouveaux codes que l'on rédige en ce moment, et dont la confection est fort avancée. En attendant, mon gouvernement prendra quelques mesures utiles pour aplanir la voie à cette réforme si désirée.

» C'est ainsi que va s'établissant la régularité et le concert entre les diverses branches de l'administration publique; et quoiqu'elle ait de nom-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

## Troisième partie.

### XL. — LE LENDEMAIN.

Le lendemain Fabio sortit, dès le matin, de la métairie. Il était seul. Il monta lentement la colline de Ségeste; arrivé au sommet, il s'assit sur le socle du temple et laissa tomber sa tête entre ses deux mains dans l'attitude d'une méditation douloureuse. Une morne tristesse était empreinte sur son visage, et son visage ne mentait point; son âme était triste jusqu'à la mort. La veille, il avait l'air superbe d'un triomphateur, maintenant, tout décelait en lui un coupable, un vaincu. Que s'était-il donc passé?

Durant cette nuit ardente et mystérieuse, l'image de Rafaella lui était apparue comme une ombre accusatrice, et avait allumé dans son cœur un brûlant remords. Le sentiment de l'outrage qu'il lui faisait après avoir reçu d'elle un si grand bienfait, avait empoisonné pour lui cette coupe des voluptés que l'on croit si douce, et qui souvent est si amère. Et dans quel lieu avait-il commis cette infidélité criminelle? A Ségeste même, à l'ombre de ce temple où peu de semaines auparavant Rafaella s'était révélée à lui pour ainsi dire, où tout devait la rappeler à son cœur. Pendant ce temps, que faisait-elle? Elle languissait pour lui — il le croyait du moins, et devait le croire, — dans l'horrible prison de Trapani.

Ainsi, tout conspirait pour aggraver sa faute, son crime, et pour aigrir les reproches qu'il s'adressait. Sa conscience indignée le condamnait avec l'impartialité, la rigueur d'un juge étranger, comme s'il n'eût pas été lui-même en cause. Il se fût agi d'un autre, qu'il aurait été moins sévère. L'ambition, la vanité, le prestige du rang l'avaient jeté dans une passion qui, en ce moment, ne lui paraissait plus qu'une intrigue; il ne tenait même pas compte de l'entraînement, du délire des sens et de la fatalité toute-puissante des circonstances. Bien loin de se glorifier de sa victoire comme la veille, il la déplorait comme la plus honteuse de toutes les défaites, et s'exagérait plutôt qu'il ne se dissimulait les difficultés, les ignominies de la situation qu'il s'était créée.

— Le vertige m'a pris, se disait-il; j'ai fait une chute pendant mon sommeil, et je me réveille au fond d'un abîme. Comment en sortir?

Puis, revenant à son action en elle-même, indépendamment de ses conséquences, il l'envisageait face à face, et, plus il l'approfondissait, plus il la trouvait mauvaise, égoïste, irréparable. Il s'accusait de manquer de volonté, de résolution, de s'être placé volontairement entre deux femmes, ce qui, pour un homme, est le pire de toutes les positions, et de n'avoir su aimer, en définitive, ni l'une ni l'autre. Bien loin de le satisfaire, l'amour couronné le rejetait avec une invincible énergie vers celui qui ne l'était encore qu'en espérance, et ce qu'il avait conquis ne lui semblait rien auprès de ce qu'il désirait conquérir.

L'image, la chaste et pure image de Rafaella passait devant lui, rayonnante de beauté, de jeunesse, telle en un mot qu'il l'avait vue au pied de ce même temple où elle s'était transfigurée à ses yeux. Elle ne lui adressait ni reproche ni plainte; elle le regardait en silence d'un air grave et sévère, et son œil scrutateur le transperçait jusqu'à la moelle des os. Confus et muet, il n'osait avouer sa faute ni la nier; la rougeur de son front disait seule son repentir et sa honte; une sueur froide lui glaçait les membres.

Tandis qu'il était là absorbé dans ses remords et récriminant tristement avec lui-même, une main se posa sur son épaule; il leva la tête en tressaillant. Une femme était devant lui, cette femme était la reine. Il y avait de la colère et presque de la haine dans le premier regard qu'il jeta sur elle; ce regard résumait et reflétait les cruelles angoisses qui bouleversaient son cœur. O péripéties des passions! instinct mobile, instinct féroce qu'on appelle amour et qui de l'amour n'a que le nom!

Caroline devina-t-elle la secrète pensée de Fabio et la révolution qui du soir au matin s'était opérée en lui. Si sa clairvoyance découvrit la vérité, sa fierté n'en laissa rien paraître; seulement, une légère rougeur passa sur son front; mais ce nuage s'effaça si vite qu'il échappa à Fabio, qui, d'ailleurs, était alors plus occupé à se cacher lui-même qu'à pénétrer la reine. Enfin, il revint à lui, c'est-à-dire à elle, et cet orage intérieur n'eut pas d'autre suite pour le moment.

— Je n'avais jamais vu ce temple, dit Caroline en lui prenant le bras; puisque vous m'y avez précédée, vous allez m'en faire les honneurs.

— Vous ne pouviez choisir un plus mauvais cicérone: je ne saurais vous dire que: Regardez! admirez!

— Regardons ensemble; en admirant à deux on admire davantage.

Fabio avait l'air contraint; il suivait la reine à contre-cœur et du pas d'un homme qui s'exécute parce qu'il ne peut s'en dispenser. La présence de Caroline dans ce lieu consacré par Rafaella lui semblait une profanation dont il lui coûtait de se rendre complice. Il aurait voulu dire à la reine: allons-nous-en. Il ne l'osait de peur qu'elle lui demandât: pourquoi? Car, que répondre à cette simple question? Obligé de taire le motif véritable, il fallait un prétexte, or il n'en trouvait pas, et tout en protestant dans son cœur, il jouait par embarras et par nécessité son rôle de victime. Quel triste lendemain! Mais il était réservé à une épreuve encore plus pénible.

Tandis qu'il parcourait les ruines, allant de colonne en colonne avec sa royale compagne, une litière accompagnée d'un homme à cheval s'arrêta au bas de la colline; une femme en descendit, le cavalier mit pied à terre, et tous deux montèrent lentement vers le temple; ils n'étaient pas à mi-côte que Fabio avait reconnu dans les deux visiteurs... devinez qui?... Rafaella et son oncle.

On se rappelle que le couvent dont la sœur du baron était abbesse, et où Rafaella avait été élevée, se trouvait dans la petite ville d'Alcamo. Après la délivrance de Fabio, sa libératrice avait exprimé le désir de rendre une visite à sa tante et à ses religieuses. Après tant d'émotions, tant de dangers, avait-elle besoin de la tranquillité du cloître pour rasséréner son cœur? Ou si elle aspirait à rendre grâces à Dieu dans cette même église où quelques années auparavant l'image terrestre de Fabio s'était tant de fois unie dans ses prières à celle du Sauveur? Le plus probable est qu'elle ne cherchait qu'un prétexte pour revoir le temple de Ségeste, qui est sur la route d'Alcamo, ce temple auguste et cher, consacré dans sa mémoire comme dans celle de Fabio par un souvenir ineffaçable, et qui, pour elle comme pour lui, était devenu le temple de l'amour.

Quoi qu'il en soit, l'excellent baron s'était empressé de satisfaire au désir de sa nièce, trop heureux de lui offrir une diversion qui pût la distraire de l'absence de Fabio, dont le voyage, lui disait-il insidieusement, devait se prolonger quelque temps encore; car, persévérant dans son système de dissimulation, il taisait à sa nièce la délivrance du prisonnier comme il lui avait tu son arrestation, afin de ne point l'effrayer par la pensée des périls qu'il courait encore; or, en jouant cette comédie, qui faisait plus d'honneur à son cœur qu'à son esprit, il se croyait bien fin. Hélas! il n'était que dupe. Pour toute vengeance, Rafaella jouait de son côté la crédulité, l'ignorance, et lui rendait dissimulation pour dissimula-

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14 et 15 octobre.

la garde civique, espèce de gendarmerie et de garde municipale, dont le besoin se faisait depuis trop long-temps sentir en Espagne. D'autres décrets portent que la conversion en titres de la dette consolidée à 3 p. 0/0 s'étendra aux inscriptions de la dette flottante, et aux traites provenant des contrats passés avec le gouvernement, et se trouvant en cours de paiement dans les caisses de la Havane.

## De l'émancipation.

Le peuple anglais, les sociétés religieuses, les femmes, emportés par un élan généreux et vraiment chrétien, ont voulu l'émancipation des esclaves noirs. Les chefs de l'aristocratie, sur cette question, ont eu la main forcée. Ils voyaient très bien les inconvénients économiques de la mesure demandée : ils l'ont subie. Si, aujourd'hui, ils poursuivent la généralisation de cet acte de liberté sur le globe, c'est en partie sous l'impulsion de l'idée chrétienne, en partie afin de mettre toutes les nations sur un pied d'égalité d'intérêts avec la Grande-Bretagne. Ceux qui n'ont vu dans l'acte d'émancipation qu'un calcul égoïste, le désir de ruiner toutes les colonies et de réserver le monopole des denrées tropicales à l'Inde, ceux-là n'ont pas bien observé les faits, ceux-là ont méconnu le caractère de la nation britannique. La vérité est que les chefs de l'Etat, représentant le côté pratique, habile et égoïste du génie anglais, ont cherché à tirer le meilleur parti politique d'une mesure d'humanité exigée par l'esprit vraiment chrétien des masses et des femmes.

Le pouvoir exécutif a-t-il accompli cette œuvre dans l'esprit où elle avait été conçue, comme c'était son devoir ? Non : au point de vue de l'humanité, il l'a fait avec insouciance, et il va l'achever, on peut dire, contrairement à la pensée qui l'inspira. Ah ! si les gouvernants avaient eu l'âme chrétienne, comme le peuple, les choses ne se seraient point passées comme nous voyons. On aurait-eu plus de souci du sort des noirs. On ne les aurait pas tirés du régime servile pour les abandonner dans leur faiblesse.

Les noirs, c'est en quelque sorte une population à l'état d'enfance. Supposez un magister tenant courbés sous le joug brutal d'une contrainte imbécille de pauvres petits enfants. Les mères, émues de leurs souffrances, s'écrient : « Pitié pour nos enfants ! Délivrez-les de cette contrainte odieuse ! » Le cri de l'âme maternelle est entendu ; le règne du magister est aboli. Imaginez maintenant que les portes de l'école maudite étant ouvertes, on s'avise de laisser les écoliers livrés à eux-mêmes, en pleine liberté, sans soins et sans guide. Tel est, en réalité, le caractère de l'émancipation dans les colonies anglaises.

Nous continuerons à prendre en exemple Maurice, cette colonie toute française par ses mœurs et dont nous connaissons à fond les choses. Quand l'émancipation y fut proclamée, au moment où les droits, les devoirs de la paternité étaient subitement imposés à des gens non mariés, chez lesquels la famille civilisée n'était aucunement constituée, le gouvernement anglais n'avait pas fondé une seule école gratuite dans le pays (1). Au moment où les hommes étaient désormais remis à eux-mêmes, où les vieillards et les infirmes allaient se trouver isolés et sans secours, faute de constitution familiale, il n'existait pas un seul hospice, pas un seul hôpital civil gratuit. Rien n'était fait pour l'enfance et pour la vieillesse pauvre, et rien ne fut fait. Le bon cœur des créoles sauva la

(1) Il refusait même d'aider d'aucun secours une école rurale gratuite établie aux frais des créoles les plus éclairés, les d'Epinay, les Chèvreau, les Baudot, les Dupont, les Faduilhe, et dirigée gratuitement par celui qui écrit ces lignes.

corrompu par le contact anticipé de mœurs d'amour sans frein. Enfin, rien ne fut fait directement pour contenir des natures brutes et déjà si altérées par la sauvagerie et par l'esclavage, pour les guider, pour les développer, les éclairer ; pour rendre le noir meilleur et plus heureux. Toute âme vraiment charitable et délicate, a bien souffert en assistant aux évènements accomplis à Maurice par suite de l'émancipation. Tout ce mal, cette absence presque complète du bien, étaient la conséquence naturelle de ce faux système de liberté, dont on berce aussi le prolétaire en Europe. Ce système fut, surtout pour la masse de la population noire, la liberté de souffrir, de s'abrutir, de retourner en sauvagerie et de s'éteindre.

Dans le grand conflit anarchique des intérêts où l'on a jeté les noirs libres, beaucoup se sont sauvés grâce à la hausse excessive des salaires ; mais on peut prévoir que l'introduction de nombreux travailleurs étrangers va maintenant tourner la concurrence contre les classes pauvres et réduire à un grand état de gène ce qu'il reste des familles affranchies. Triste et cruelle alternative ! Bientôt les noirs prolétaires seront exploités ; il y a quatre ans, c'était le tour des chefs d'industrie. En 1840, au moment où les affranchis abandonnaient la culture, où les engagements des *coulis* expiraient, les salaires montèrent à un taux énorme et ruineux. On ne paya pas les travailleurs 20 livres sterlings par mois, comme dit le *Journal des Débats*, qui, avec son habituelle légèreté en ces matières, copie une faute d'impression dans le rapport Broglie. Le chiffre de 20 piastres que donnait l'honorable M. Dejean de la Batie est lui-même une exception unique apparemment. Nous ne la connaissons pas, en ce qui regarde du moins les laboureurs. L'un des planteurs les plus forts de Maurice, homme de grande distinction, le propriétaire de *Poudre d'Or*, M. Baudot, engagea, pour sa coupe, un parti d'Indiens au prix de 15 piastres. De très grands propriétaires pouvaient seuls aller à de telles extrémités ; pour un planteur moyen, c'eût été un coup de désespoir. A cette époque, tous les planteurs un peu aisés, appuyés par les commissionnaires, bailleurs de fonds, auraient pris des travailleurs à huit piastres. Avec la nourriture, c'était plus de dix piastres par mois. En fait, la moyenne du salaire des hommes valides ne dépassa pas huit piastres, le minimum d'entretien compris. Il n'est pas besoin d'aller chercher des chiffres fabuleux et de métamorphoser les piastres en livres, pour établir que la colonie était absolument ruinée, si le taux des salaires s'était soutenu ainsi plusieurs années encore. On cite souvent le chiffre des imports et des exports, et l'on en induit que la prospérité de Maurice s'est maintenue. Les publicistes qui jugent de loin, et sur les éléments purement matériels de la douane, ignorent que, dans notre ancienne Ile de France, presque toutes les fortunes sont atteintes, qu'il y a une très générale mutation dans la propriété. Les anciens colons possesseurs ont été ruinés, saisis, et leurs biens, vendus par autorité de justice, passent incessamment aux mains des capitalistes anglais.

Ces divers résultats économiques et moraux ont été prédits par l'Ecole Sociétaire dès la publication de la *Réforme Industrielle*, en 1833, et successivement dans toutes nos publications.

---

Lorsque nous avons annoncé, ces jours derniers, la saisie du journal l'*Atelier*, nous avons manifesté l'espoir qu'une information plus sérieuse aurait pour résultat de faire lever la saisie. Mais nous avons le regret d'annoncer que l'*Atelier* est renvoyé devant la cour d'assises sous la double prévention, 1° d'excitation non suivie d'effet à s'armer contre l'autorité royale ; 2° d'avoir provoqué à la haine entre les diverses classes de la société.

Puisse le gouvernement ne pas s'engager imprudemment dans des voies illibérales qui mènent aux révolutions !

---

se continuent aujourd'hui.

» Ces chefs qui commandent chacun à un district, sont au nombre de douze pour Taïti et de neuf pour Moréa.

» M. Mallet, capitaine de corvette, commandant de l'*Embuscade*, a écrit, il y a quelques jours, que tous les districts de Taïrabou, sauf trois, qui sont sans importance, ont fait leur soumission et reconnu pour roi, Louis-Philippe. »

— On lit dans le journal anglais, l'*Observer* :

« Dans les cercles les mieux informés de Londres, l'opinion générale est que lors de la dernière affaire de Taïti, les officiers français n'ont ni insulté, ni voulu insulter le lieutenant Rose, et que tout peut s'expliquer d'une manière satisfaisante. »

— Peu de temps avant l'affaire de Mahaéna, un duel malheureux a eu lieu entre deux de nos officiers, MM. Berthelin et Ménard, enseignes sur la *Somme*. M. Ménard, déjà blessé d'une balle à l'épaule, a insisté, malgré les prières de M. Berthelin, pour que les pistolets fussent rechargés. Atteint dans le ventre, M. Ménard est tombé mort. Ce duel a eu lieu aux Marquises. Envoyé à Taïti, M. Berthelin a été emprisonné par ordre du gouverneur.

---

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs deux extraits des journaux de Constantinople qui indiquent que les musulmans eux-mêmes s'attendaient à voir le sultan du Maroc donner à la France une plus sérieuse satisfaction que celle obtenue par le ministère.

Voici ce qu'annonce l'*Echo de l'Orient* :

« Une nouvelle importante a été apportée par le bateau français. Des lettres venues directement de Gibraltar à Malte annoncent, si nos informations sont exactes (et nous les avons puisées à des sources d'ordinaire authentiques) que les affaires du Maroc sont terminées. Le sultan Abderrahman accorde 2 millions de talaris, 2,000 chevaux d'indemnité à la France, et l'internat d'Abd-el-Kader. »

Un autre s'exprime ainsi :

« La nouvelle d'un arrangement définitif entre la France et le Maroc parait certaine. On diffère seulement sur les termes qui en forment les bases. Les uns annoncent que l'empereur Abderrahman accorde 60 millions à la France pour l'indemniser de ses frais de guerre ; ceux-ci 30, ceux-là 10. Le prochain paquebot français nous renseignera plus exactement à cet égard. »

---

Nous recevons par le *Journal de Constantinople* les nouvelles suivantes d'Alexandrie du 16 septembre :

« M. le vicomte de Castillan, consul de France en Géorgie, est arrivé aujourd'hui à Constantinople, à bord du paquebot de Trébizonde, se rendant en France, en vertu d'un congé.

» Ces jours derniers on a retrouvé sur la plage, près de Sinope, vingt-cinq cadavres provenant de trois bâtiments turcs qui ont fait naufrage pendant le terrible ouragan du 18 de ce mois. On pense que l'un de ces bâtiments était un brick commandé par le capitaine Hussein, venant de Galatz, avec un chargement de grains.

» De nombreux débris de bâtiments ont aussi été retrouvés tout le long de la côte ; on craint qu'ils ne proviennent d'autres naufrages que l'on ne connait pas encore. »

---

Par le paquebot direct de Marseille, est arrivé, à Alexandrie, un agent de

---

tion, ce qui lui était d'autant plus facile que le secret concentré entre elle, Errante et Mac Farlane avait été gardé religieusement. Il ne convenait à personne de le violer. Cette mystification en partie double aurait été plus plaisante si des intérêts moins graves eussent été en jeu. Cependant Rafaella ne résistait pas toujours à la tentation maligne d'embarrasser le baron.

— Mais enfin, mon cher oncle, lui disait elle en souriant intérieurement ; vous me dites toujours que Fabio voyage, mais où ?

— Où ? tu me demandes où ? répondait le menteur dans l'embarras. Ah ! tu me demandes où ?... Et si par hasard je ne voulais pas te le dire ?

— Alors, mon oncle, je penserais que vous n'en savez rien.

Il est vrai qu'elle-même n'en savait pas davantage ; elle n'en mettait pas moins à la torture le malheureux patient ; et c'est précisément ce qu'elle faisait en gravissant la colline de Ségeste. Mais le baron se sentait là chez lui, il faisait bonne contenance, et par une tactique habile et hardie, déplaçait la question pour la ramener sur son terrain. On devine que les divinités de l'Olympe jouaient un rôle considérable dans ses digressions. La nièce disait Fabio, l'oncle répondait Cérès ou Diane ; c'était entre eux un chassé-croisé perpétuel.

En approchant du temple, ils aperçurent la reine et son compagnon qui avait conservé son costume de villageois, et les prirent de loin, elle pour une étrangère qui visitait les ruines, lui pour un paysan des environs qui lui servait de guide.

— Tant mieux ! pensa le baron, qui songeait déjà à remplir auprès de l'étrangère les fonctions de cicérone officieux.

— Tant pis ! se dit Rafaella ; j'espérais être seule. Plus de solitude, partant plus de recueillement. Ma journée est gâtée.

Et un nuage passa sur son front serein.

Quant à Fabio, son premier mouvement en l'apercevant avait été un transport de bonheur. Elle était donc sauvée ! Ses fers étaient tombés ! Peu s'en fallut qu'il ne poussât un cri de joie et ne volât vers elle. Au lieu de céder à cet élan du cœur il sut le refouler, et rabattant son chapeau sur ses yeux, il entraîna précipitamment la reine loin de la vue des visiteurs. Sa position justifiait d'autant mieux ses alarmes, que la reine les partageait pour son propre compte.

— Retournons à la Barbara, dit-elle, en prenant l'initiative de la retraite.

Mais à peine avaient-ils fait dix pas dans la direction de la métairie, que la voix de l'impitoyable baron leur retentit aux oreilles.

— Madame, madame, cria-t-il à la reine, permettez que je vous fasse les honneurs du monument. Le hasard, ou pour mieux dire la fortune, *fortuna non sors*, m'envoie tout exprès pour cela.

— Vous allez voir, dit Caroline à Fabio, que nous n'échapperons pas à ce fâcheux.

— Je le crains, répondit Fabio qui savait à quoi s'en tenir sur le prosélytisme archéologique de son parrain.

— Soit ! Il faut faire tête à l'orage quand on ne peut le conjurer. Tenez-vous à l'écart : votre qualité de contumace vous expose plus que moi. J'irai vous rejoindre quand je me serai débarrassée de cet importun.

Le baron eut bientôt atteint la reine.

— Monsieur, lui dit-elle en se retournant vers lui brusquement, que me voulez-vous ?

— Ce que je vous veux, madame ? Je vous offre mes services, et j'ai l'amour-propre de croire qu'ils ne seront pas tout-à-fait inutiles : un cicérone expert n'est pas de trop pour admirer en détail les merveilles de ce temple qui est l'orgueil de l'antiquité, la gloire de la Sicile et que personne, j'ose m'en vanter, ne connait mieux que moi. Je l'ai assez étudié pour cela. Ce campagnard, poursuivit il en désignant Fabio qui leur tournait le dos prudemment, n'a pu vous donner sur ce monument sans pareil que les fausses notions du vulgaire, *profanum vulgus*. Souffrez que je les rectifie, c'est un devoir pour tout amant de l'antiquité.

— Je vous remercie de vos offres, répondit la reine en souriant malgré elle ; il m'est impossible d'en profiter, et je suis tout-à-fait indigne de vos savantes leçons, je ne sais pas le latin, monsieur.

Qu'à cela ne tienne, madame, qu'à cela ne tienne, rien n'empêche de mettre la traduction en regard du texte.

Rafaella rejoignit en ce moment le baron qui avait pris les devants sur elle, afin de ne pas laisser échapper sa proie.

— Arrêtez, mon oncle, dit-elle en venant charitablement au secours de la reine, vous poussez le zèle jusqu'à la persécution.

— Toi aussi, ma nièce ! *Tu quoque mi Brute* ! s'écria le baron d'un ton de reproche. Mais c'est une trahison. Dans quel siècle vivons-nous ? *O tempora ! ô mores !*

Pendant ce temps, Caroline promenait sur Rafaella ce regard particulier que les femmes d'un certain âge réservent aux jeunes filles qui sont belles : il y a dans ce premier coup-d'œil de l'envie, du regret, de la malveillance, de la haine, et de leur côté les jeunes filles ont bien de la peine à n'y pas répondre par quelque chose qui ressemble même à leur insu à de la bravade, à un défi. Le grand air de la reine frappa Rafaella, la beauté de Rafaella frappa la reine ; mais tout en se rendant justice réciproquement, elles ne se plurent point, leur admiration demeura à l'état de glace. Rien n'est plus froid que l'admiration quand elle ne monte pas à l'enthousiasme. Quoique inconnues l'une à l'autre, les deux rivales se traitèrent comme telles instinctivement : il s'échappa d'elles comme un fluide répulsif qui les tint à distance, et toutes les deux obéirent à cette répulsion involontaire, invincible, sans l'analyser, sans même en avoir conscience. Les âmes ont leur magnétisme comme les corps. Elles sont à première vue amies ou ennemies, pourquoi ? Là est le mystère ; mystère profond, impénétrable ou du moins encore impénétré ; car la science des corps a partout des prêtres et des adeptes, partout elle marche à pas de géants ; mais la science des âmes est au berceau. Qui l'étudie ? Qui la professe ? Elle n'a ni chaire ni temple. On ne la nomme guère que pour la nier, et le monde moral est livré de toute éternité à l'instinct aveugle et aux hasards de l'ignorance.

Et puis indépendamment de l'antipathie naturelle, Rafaella avait troublé le tête-à-tête de la reine, et la reine la solitude amoureuse que Rafaella s'était promise au temple de Ségeste ; sa présence inattendue avait mis en fuite l'essaim léger des rêveries et des souvenirs. Toutes les deux étaient coupables l'une à l'égard de l'autre du crime de lèse-amour, le seul que les femmes ne pardonnent jamais.

On se parla à peine ; qu'avait-on à se dire. C'est tout au plus si on échangea froidement quelques mots de politesse. Caroline, à qui les persécutions du baron avaient arraché un sourire, redevint sérieuse, hautaine même, si bien que le baron, battu sur toute la ligne, ne renouvela point ses attaques et opéra sa retraite en gémissant. Il ne reconnut point la reine par plusieurs raisons, dont la première est qu'il ne la connaissait pas. Vivant loin de Palerme et absorbé dans ses passions archéologiques, il n'avait jamais eu l'occasion de la voir. Il continuait à la prendre pour une étrangère, d'autant mieux qu'elle l'était en effet. Ses cheveux blonds et ses yeux bleus dénonçaient de reste son origine septentrionale ; blessé dans son amour de l'antiquité, le baron était scandalisé qu'on vînt de si loin pour voir si mal.

Repoussé avec perte, et n'osant faire tomber sa colère sur l'inconnue, qui lui imposait malgré lui, il s'en fallut de peu qu'il ne s'en prît à son guide, à celui du moins qu'il croyait l'être ; il avait même déjà fait quelques pas de son côté dans l'intention de lui demander compte du rôle de cicérone qu'il usurpait. Fabio ne fut préservé de cet imminent péril, que par la précaution qu'il avait eue de mettre une côte rapide entre lui et l'ennemi. Le baron ne jugea pas à propos de la descendre pour courir après lui, car il aurait fallu la remonter, et ses soixante ans s'accommodaient peu de cet exercice ; Rafaella, d'ailleurs, ne lui en aurait pas laissé le temps :

— Partons, mon oncle, lui dit-elle en lui prenant le bras.

— Déjà ?

— Oui ; notre campagne est manquée ; ce sera pour le retour.

agréable que de jouir de la gracieuse hospitalité d'Egyptian-Hall, mais mon temps est si bien compté, que je suis forcé de refuser. » S. M. termine en disant au lord-maire qu'elle désirait avoir son portrait pour le suspendre au milieu des autres tableaux à Versailles.

La même feuille raconte ainsi la visite du duc de Montpensier à Wolwich le 12 :

Les gardes de l'artillerie royale font ordinairement leur service à dix heures du matin, mais ce matin, ils ont commencé à sept heures, en conséquence de la nouvelle de l'arrivée du duc de Montpensier à Woolwich dans la journée. En effet, S. A. R. est arrivée à dix heures accompagnée par le général de Rumigny, le colonel Dumas et le lieutenant-colonel Wylde, écuyer du prince Albert. Des salves d'artillerie ont été tirées en l'honneur du jeune duc qui a été reçu par le major général James Webber Smith, directeur général de l'artillerie, le colonel Coskburn, etc., etc. S. A. R. a passé successivement en revue les diverses parties de l'arsenal et a paru très satisfait de son inspection. Entre autres objets curieux, le duc a remarqué dans la salle des modèles, une reproduction très fidèle des feux d'artifice tirés lors de l'entrée des souverains alliés en 1814, en souvenir de la paix conclue à cette époque. Après avoir inspecté les fourgons, S. A. R. a traversé à pied l'esplanade où sont disposées 28,000 pièces de calibre, prêtes à fonctionner au besoin, et où s'élèvent des pyramides de boulets et de bombes, au nombre de quatre millions. S. A. R. a ensuite assisté au spectacle d'un tir à la cible et a admiré la précision des manœuvres et l'efficacité des armes employées. Puis elle a accepté un élégant déjeûner dans le grand salon de la garnison; la musique de l'artillerie royale a exécuté plusieurs airs français. A deux heures et demie, le prince est monté à cheval, et accompagné par l'état-major des officiers s'est rendu à la plaine de Woolwich où l'artillerie royale à cheval était passée en revue par le colonel Dyneley. Arrivé en présence des troupes, le prince a été reçu avec le salut d'usage, et la musique a joué le grand air national. Le duc de Montpensier a paru très satisfait du talent et de la précision déployés par les troupes dans les évolutions. A trois heures et demie, la pluie étant venue à tomber par torrent, S. A. R. est repartie pour le château de Windsor.

Le *Morning-Herald* contient de très longs détails sur les fêtes données vendredi soir à Portsmouth aux officiers français.

Au banquet où flottaient les drapeaux anglais et tricolore, le maire a proposé la santé de sa majesté le roi Louis-Philippe Ier, roi des Français (Applaudissements et acclamations). Les dames agitent leurs mouchoirs. Les officiers français les saluent. L'orchestre joue la *Parisienne*. On bat des mains plusieurs fois, et l'on entend résonner avec force le cri de vive le roi !

Après les santés des membres de la famille royale d'Angleterre, le président porte ce toast : A sa majesté Amélie, reine des Français, et aux autres membres de la famille royale de France. L'orchestre exécute la *Parisienne*. (Applaudissements prolongés).

Le consul de France à Portsmouth, M. VANDENBERG, se lève pour répondre à l'honneur fait à la reine de France et à la famille royale. C'est du fond du cœur, dit-il, que je viens vous remercier au nom de sa majesté la reine et de la famille royale. Je suis sûr que sa majesté apprendra avec plaisir, et l'honneur que vous lui faites, et la réception que sa majesté le roi des Français a rencontrée en Angleterre : et ce jour sera regardé en France comme un grand jour. Vous pouvez être certains, messieurs, que je ne manquerai pas de faire part à sa majesté de cette démonstration, dont je vous remercie d'avance en son nom. (On applaudit).

Le comte amiral PARKER, surintendant du port, avec la permission du président, porte un toast au baron de Mackau et à la marine française, et surtout aux officiers qui sont aujourd'hui à table avec nous. (Applaudissements.)

Les officiers français répètent le toast avec force, et applaudissent.

SIR H. PACKENHAM remercie l'assemblée au nom de sa grace le commandant en chef et de l'armée. Le plus souvent les actions de grâces sont purement des affaires de forme, mais nous nous trouvons dans des circonstances toutes particulières. Sa majesté Louis-Philippe, roi des Français, est en visite amicale auprès de notre gracieuse reine, et, pour la première fois, depuis long-temps, les forces armées de l'Angleterre et de la France sont vis-à vis l'une de l'autre, dans un état de parfaite amitié et de bonne intelligence. (On rit.)

J'espère que cela pourra durer long-temps, pour le bonheur du monde, en général, et pour le bien des deux pays en particulier. En même temps il ne faudrait pas supposer que les armées de France et d'Angleterre resteront nécessairement sans occupation parce que cette heureuse paix ne serait par rompue. Il est de notoriété historique que les améliorations les plus grandes et les plus rapides dans le monde ont toujours été dues aux armées des peuples civilisés agissant contre la barbarie. (Ecoutez !) Les premiers éléments d'une amélioration sociale ont été introduits dans cette île par les légions de Jules César. Au lieu de cette élégante société qui plane sur nos têtes (montrant les dames élégamment parées qui ornent les galeries) à cette époque, nos matrones et nos vierges se promenaient dans les bois, étalant un luxe très grand de couleur bleue relevée d'ocre. (On rit.) Qui a amené les Indes à leur état actuel de civilisation ? des hordes barbares qui ne cessaient de s'attaquer et qui semaient aux alentours la dévastation et la misère ont été subjuguées par nos armées.

L'énergie endormie de l'Egypte a été réveillée par le grand Napoléon, car tous doivent reconnaître la prééminence du génie de ce guerrier extraordinaire (on applaudit); ce que nos troupes ont presque achevé dans les Indes, les armées françaises sont en train de le faire dans le nord de l'Afrique. Ces grands projets doivent être nécessairement accompagnés de sérieuses difficultés surtout à leur début ; mais je ne doute pas que les armes de la France sous la conduite des nobles princes français ne finissent par amener un triomphe. (Applaudissements.) Quelque chose qui arrive, j'espère et je suis sûr que les armées des deux pays emploieront toujours l'énergie qui fait le plus d'honneur à l'espèce humaine, à maintenir l'honneur de leurs souverains respectifs et le bien-être de leurs concitoyens. (Applaudissements prolongés.)

M. HOSKINS, ancien maire de Portsmouth, propose le toast suivant : « A M. Guizot et à sir Robert Peel, premiers ministres respectifs de France et d'Angleterre. »

M. HOSKINS fait le plus grand éloge du roi des Français : on ne saurait oublier la dignité, l'aisance, la cordialité et la bienveillance avec lesquelles ce monarque a reçu l'adresse de la corporation de Portsmouth. Tous ceux qui ont entendu la réponse de cet auguste monarque, marquée au coin de la grandeur et de l'énergie, n'oublieront jamais l'impression qu'ils en ont ressentie. Les sentiments exprimés dans cette réponse sont dignes d'un roi. (Applaudissements.) C'est le produit d'une intelligence saine et éclairée, l'émanation d'un esprit large et profond, l'effusion d'un cœur chaud et généreux. Cette réponse nous a donné la conviction que le roi avait en vue, dans son voyage en Angleterre, autre chose qu'une visite d'apparat, une démonstration d'estime et de respect pour la personne de notre reine bien-aimée; qu'il voulait encore que ce voyage tendît à un autre but plus élevé et plus noble, à savoir : cimenter les sentiments réunis d'estime et de cordialité des deux grandes nations sur lesquelles règnent ces deux monarques. (Applaudissements.) Le roi a fait ressortir l'importance et la nécessité pour la prospérité, le bien-être et le bonheur de ces nations, que la paix fût maintenue. Notre souveraine a prouvé qu'elle s'associait de grand cœur à ces sentiments, et je suis sûr que les habitants des deux pays partagent ces glorieux sentiments.

On ne saurait se former une idée exacte de la touchante noblesse de sentiments et d'expressions qui animèrent la réponse à cette adresse. Les phrases si admirablement tournées sont perdues... L'animation et la chaleur de l'homme sont perdues... Mais, moi, je n'oublierai jamais l'impression que produisit en moi les paroles du roi, alors que, parlant avec cette chaleur qui le caractérise, il s'est écrié :

« Je regarde l'entente cordiale entre les deux peuples comme la pierre » fondamentale de l'arche qui supporte la paix du monde! »

» Cette expression devrait être gravée dans nos cœurs; elle devrait être enregistrée dans les annales de notre pays. Jamais Anglais parla-t-il mieux? Jamais langage ne fut plus parfait, métaphore plus belle! N'est-ce pas vrai ?

» Je crois, avec le roi des Français, que l'union des deux peuples les plus civilisés et les plus puissants du monde est la meilleure garantie de la liberté universelle. Dans tous les pays, il y a toujours des brouillons jaloux du légitime succès d'autrui ; mais, aux mains du roi des Français et des hommes qui composent son conseil, il n'y a pas de dangers à courir, et l'esprit de violence est anéanti. D'ailleurs, quand on songe aux belles paroles prononcées par le monarque d'un de ces deux pays, est-il possible que l'entente cordiale soit rompue ? Non ! car on ne saurait trop le répéter : « Je regarde, a dit le roi, l'entente cordiale entre les » deux peuples comme la pierre fondamentale de l'arche qui supporte la » paix du monde ! »

Le greffier a proposé le toast suivant : « Puissent long-temps se perpétuer les bonnes relations entre la France et l'Angleterre ! » (Bravos prolongés.)

L'assemblée s'est séparée à dix heures.

A son retour de l'arsenal de Woolwich, M. le duc de Montpensier a visité le télégraphe électrique établi le long du *Great-Western railway*. S. A. R., qui se trouvait placée à la station de Paddington, a fait demander ce qui se passait à celle de Slough, distante de dix-huit milles ; il a immédiatement répondu : « Le lord-maire et les aldermen de la cité de » Londres sont dans la salle ; ils sont enchantés de la réception qui leur » a été faite à Windsor, et pleins d'admiration pour la réponse que le roi » des Français leur a adressée en anglais. » D'autres réponses, non moins étendues, ont été faites presque instantanément, et une véritable conversation s'est établie entre les interlocuteurs, séparés par une distance de sept lieues, à peu près aussi active que s'ils eussent été en présence.

Le correspondant de la station de Slough a fait à plusieurs reprises, sur l'invitation qui lui en était faite, sonner immédiatement une sonnette établie dans la salle de la station de Paddington; il a aussi imprimé sur une feuille de papier placée sur un appareil dans cette salle des chiffres qui lui étaient demandés. »

— On écrit de Windsor, le 14 octobre, à midi un quart :

Tous les projets du roi et de la reine pour le retour ont été changés par suite du mauvais temps.

La reine, le prince Albert et les enfants de la famille royale devaient aller passer une semaine à Osborne-House (île de Whigt), après avoir reconduit le roi Louis-Philippe. Mais le roi sera, dit-on, obligé d'aller gagner Douvres, et de rentrer en France par Calais.

Au moment de quitter Windsor, le roi a fait remettre de nombreuses marques de sa munificence à plusieurs personnes de la maison de la reine. Les Français malheureux qui se trouvent en Angleterre n'ont point été oubliés.

Les gens de service ont reçu 25,000 fr.

Le roi a envoyé à la Société française de bienfaisance 10.000 fr. ; aux pauvres de Windsor 4,000 fr.

Le roi a fait don d'un riche ostensoir en vermeil à la chapelle catho

---

— A la bonne heure. Je suis l'oncle modèle, je fais tout ce que tu veux.

Et jetant sous forme d'adieu un triste et dernier regard sur son temple adoré, il se laissa reconduire avec résignation vers la litière qui les attendait au bas de la colline. Quelques heures après ils s'arrêtaient à la porte du couvent d'Alcamo.

Restée maîtresse du champ de bataille, Caroline avait rejoint Fabio. Elle aussi disait dans son cœur : J'ai manqué ma campagne. La beauté de Rafaella, surtout sa jeunesse lui avaient fait faire sur elle-même un de ces retours que les femmes ne font jamais sans tristesse et qu'elles n'avouent pas. Sur ce terrain-là il n'y a plus de reine, toutes les femmes sont égales. La disposition de Fabio n'était pas de nature à dissiper les nuages dont son front s'était tout-à-coup chargé ; elle le retrouva sombre et préoccupé. La voix de Rafaella avait fait vibrer toutes les fibres de son cœur et quelle violence n'avait-il pas dû se faire pour résister au penchant impérieux qui l'entraînait vers elle... Elle était là, à deux pas de lui, et il n'osait pas même se retourner pour la voir. Quelle épreuve et aussi quelle humiliation ! Car, enfin, la fausse position où il s'était placé lui-même entre ces deux femmes également trompées, n'avait rien d'honorable, sans compter qu'en ce moment elle était ridicule. Il souffrait donc à la fois et dans sa droiture, et dans sa fierté. Cette double blessure faisait saigner son cœur. Telle était sa douleur, sa honte qu'il eût préféré presque un éclat décisif à l'ignominie d'une si dure contrainte.

La reine fut frappée de son air soucieux pour ne pas dire boudeur ; déjà sourdement irritée par son accueil du matin, blessée de sa froideur et de plus mécontente de la rencontre qui avait troublé leur solitude et provoqué peut-être des comparaisons dangereuses, elle réprimait à peine l'essor de sa mauvaise humeur, et marcha quelques instants sans parler à côté de Fabio, qui n'était pas plus disposé qu'elle à rompre le silence. Elle plongeait dans ses yeux des regards fixes qui le perçaient d'outre en outre comme des coups de poignard, et scrutait impitoyablement le fond de son âme. Enfin, incapable de se contenir plus long-temps :

— Fabio, dit-elle avec une colère contenue, il se passe en vous quelque chose d'extraordinaire ; vous êtes sombre, inquiet; la vue de cette jeune fille vous a troublé.

— Moi !

— La connaîtriez-vous, par hasard ?

— Je ne l'ai pas même vue.

— Je vous demande si vous la connaissez.

— Je vous dis que je ne l'ai pas regardée.

— Fabio, Fabio, s'écria-t-elle en éclatant tout-à-fait, prenez garde à vous. S'il vous arrivait jamais, après ce que j'ai fait pour vous, de lever les yeux sur une autre femme, si seulement l'ombre d'un regret traversait votre âme, vous sortiriez de mon cœur à l'instant, et ma haine vengerait mon amour. Je veux un dévouement aveugle, absolu, sans bornes ; toute infraction à cette loi suprême serait pour moi une injure mortelle, non parce que je suis reine, mais parce que je suis femme. Je ne vous prends pas en traître ; je vous préviens d'avance ; vous seriez donc sans excuse et moi sans pitié. Mes passions sont loyales, j'exige que celles qu'on a pour moi le soient également. J'en ai le droit, je pense, puisque je ne demande que ce que je donne. Je ne parle pas seulement de ces infidélités grossières qui portent avec elles leur condamnation ; non, Fabio, non ; un mot, un geste, un regard, une pensée sont des crimes en amour, et ces crimes-là ne se pardonnent point.

Ces paroles superbes furent prononcées d'un ton plus superbe encore, et accompagnées d'un regard impérieux. Que répondit Fabio ? Que pouvait-il répondre. Il se retrancha dans le silence, et renferma ses émotions dans le plus profond de son cœur. Le remords l'agitait, non la crainte, et sa conscience lui parlait plus haut que la reine, quoiqu'elle ne lui dît pas les mêmes choses. En le voyant marcher à côté d'elle, muet, et la tête baissée, Caroline se méprit sur les causes de son silence, et se reprocha de l'avoir contristé.

— Mon pauvre Fabio, lui dit-elle en pressant son bras avec tendresse, je te fais de tristes noces : pardonne-moi ; la jalousie est inséparable de l'amour.

Cette méprise fit plus de peine à Fabio que tout ce que la reine aurait pu lui dire. On regagna ainsi la métairie.

— Maintenant, dit Caroline, revenons aux affaires sérieuses ; nous avons assez donné de temps aux folies. Partons pour Castelvétrano.

Les apprêts du voyage furent bientôt faits. Une selle de femme qui avait servi jadis à la feue comtesse Allégroni fut tirée de la poussière et de l'oubli où elle gisait depuis longues années. La reine monta un des chevaux du braconnier, qui céda le sien de la meilleure grâce du monde. Il n'avait rien à refuser aux amis du comte. Il fit plus, il consentit à conduire ses hôtes jusqu'à leur destination par des chemins de traverse ; mais il n'eut garde d'oublier son fusil et son caniche afin de tromper au besoin les ennuis du voyage et de laisser plus de liberté au couple mystérieux.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

---

L'ILE INFERNALE.

Les colonies pénales de l'Angleterre sont au nombre des institutions les plus sages de ce pays. Ceux des criminels endurcis, déportés loin du théâtre de leurs forfaits, se corriger et redevenir honnêtes gens. Quant à ceux sur l'esprit desquels rien ne peut plus agir, ils se trouvent classés par crimes et par catégories et éloignés des autres, comme des êtres malfaisants dont on cherche à se préserver. Parmi les mesures employées pour atteindre ce résultat, il en est une assez curieuse et qui a été mise depuis peu seulement à exécution.

Outre les établissements de la Nouvelle-Galles du Sud et de la terre de Van-Diémen dans la Nouvelle-Hollande, l'Angleterre a fondé au milieu de l'Australie, sous le nom de stations pénales, des colonies pénitentiaires d'une moindre importance, destinées à recevoir les condamnés relaps et incorrigibles que l'administration juge indispensable de séparer de leurs compagnons moins pervertis. Ces stations sont situées aux ports Stephens, Macquarie, Western, Raffles et du Roi George ; ces établissements ont obtenu des résultats favorables. Quelques condamnés, jusque-là réputés incorrigibles, sont revenus au bien, mais d'autres n'ont fait que s'endurcir ; on a cru alors devoir séquestrer ceux-ci de leurs compagnons, et on les a transportés au nombre de six cents dans un lieu désert situé entre les îles Norfolk, Philip et Moreton-Bay. Cette solitude a reçu le nom d'*Ile infernale*, par allusion à la méchanceté diabolique de ses nouveaux habitants, regardés à juste titre comme les plus grands scélérats de la Grande-Bretagne. Presque tous sont souillés de crimes horribles et ne doivent qu'à l'indulgence du jury ou à des circonstances fortuites d'avoir échappé au châtiment capital. Parmi ces hommes, on compte deux parricides ; un qui, ayant été marié trois fois, a fait périr ses trois femmes ; un autre qui, étant domestique chez un distillateur, a fait brûler son maître dans l'alcool enflammé ; un autre enfin qui, poussé par l'abrutissement et la misère, *a mangé son enfant*. Ces êtres hideux n'ont plus de l'humanité que la forme, et sont traités comme des bêtes fauves. Pour eux, plus de lois, et, pour punir leurs écarts, le seul emploi de la force brutale. Des troupes les gardent à vue, prêtes à exécuter les arrêts d'une justice sommaire. Ils se livrent entre eux des combats acharnés, au milieu desquels ils déploient une cruauté inouie. Lorsque ces rixes sont suivies de mort, le meurtrier reconnu est à l'instant passé par les armes. L'*Ile infernale* a une telle réputation dans les colonies pénales anglaises depuis deux ans qu'elle existe, que les condamnés en regardent le séjour comme la plus horrible des punitions, et on comprendra facilement la nature de leurs appréhensions, si on réfléchit que ses habitants sont le produit de trois triages faits dans la dernière classe de tous les criminels du pays. (*Revue de Paris.*)

---

Ce soir, au Théâtre-Français, *les Rivaux d'eux-mêmes* et *Marie ou les Trois époques*, composeront un charmant spectacle.

— En reproduisant l'allocution des bourgeois de Londres à Louis-Philippe, le *National* en cite les expressions, qui se distinguent des harangues banales où l'on fait d'un roi constitutionnel une sorte de fétiche. Il est fâcheux, dit-il, que sur *vingt-six* membres dont se compose la cour des aldermen, il ne s'en soit trouvé que *huit* à cette solennité, et que sur *soixante* membres du conseil municipal on n'en ait compté que *vingt-huit* présents. La dignité, commandait peut-être plus de réserve dans l'expression des remerciements. Il énumère les circonstances de ce voyage qui peuvent blesser notre susceptibilité nationale. Nous apprendrons bientôt, dit-il, toutes les concessions nouvelles qu'y aura faites la politique.

## Faits divers.

— Par ordonnance royale du 1er octobre, les élèves de l'école spéciale militaire qui ont satisfait aux examens de sortie pour 1843 ont été nommés à 237 sous-lieutenances dans l'infanterie, et à 40 dans la cavalerie.

— On lit dans la *Presse* :

« Plusieurs journaux ont annoncé, à la suite d'une autre feuille, que l'intention de M. le ministre des travaux publics était de ne pas faire homologuer par ordonnance royale la récente adjudication du chemin d'Orléans à Vierzon. Ce bruit est sans fondement, et l'ordonnance d'homologation sera soumise au roi aussitôt son retour à Paris. »

— L'adjudication du chemin de fer d'Amiens à Boulogne a eu lieu hier au ministère des travaux publics.

Une seule soumission a été déposée par MM. Charles Laffitte, Blount et compagnie.

Cette soumission portait un rabais d'un mois sur le maximum de durée (99 ans) fixé par la loi du 26 juillet 1844.

MM. Charles Laffitte, Blount et compagnie ont été déclarés adjudicataires, sauf homologation royale.

Ce chemin de fer doit avoir deux voies et le cautionnement est fixé à 800,000 fr.

— La dotation sera le premier projet de loi présenté à la chambre. M. Guizot y est résolu. « C'est une lâcheté que de reculer d'avantage, dit-il; nous n'aurons jamais une plus belle occasion de tomber. » M. Guizot se console d'une chute possible par la perspective de l'ambassade d'Angleterre. (*Courrier français.*)

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, rendu en suite d'un rapport longuement motivé, les candidats dont les noms suivent [illegible] ment à ce pourvoi, avait dessaisi la cour d'assises de Niort et renvoyé l'affaire devant celle de Poitiers.

Dix accusés, parmi lesquels figuraient un sergent de recrutement, un maréchal des logis, le médecin et le chirurgien en chef de l'hospice de Niort, étaient inculpés de s'être rendus coupables de faits nombreux de fraude et de concussion, en recevant des pères de famille de l'argent pour faire exempter leurs fils du service.

Le jury, qui avait à statuer sur dix-neuf chefs d'accusation, a reconnu coupables, mais avec circonstances atténuantes, quatre seulement des accusés; la cour a, en conséquence, condamné le chirurgien Bodeau à cinq ans de prison, le médecin à deux ans de prison, le sergent Senlis à trois ans, et le maréchal-des-logis Papot à un an de la même peine.

— Les journaux de New-York, qui nous arrivent aujourd'hui, vont jusqu'au 21 septembre. Les élections se poursuivent avec calme. Le parti démocratique soutient vivement M. Clay. Ce candidat l'a emporté dans la Virginie. Le Maine s'est au contraire prononcé pour M. Polk. Tous ceux qui votent pour Clay désirent la révision radicale du tarif actuel, et n'admettent l'annexation du Texas qu'autant qu'elle se ferait sans honte, sans guerre, et avec l'assentiment de l'union entière. Le parti de Polk est pour l'annexation immédiate et à tout prix. Ce parti veut, en outre, le *statu quo* dans les affaires d'industrie et de douanes.

— Les négociations de traité de commerce entre l'Angleterre et le Brésil n'ont abouti définitivement à aucun résultat. Mais en revanche la Prusse espère beaucoup de celles qu'elle vient d'entamer avec le Brésil au nom du Zollverein. Si la Prusse parvient à conclure ce traité, elle gagnera un débouché important pour les produits manufacturés de l'Allemagne et entraînera en quelque sorte forcément à accéder à l'union douanière les villes anséatiques qui, jusqu'à présent, faisaient à elles seules un vaste commerce avec le Brésil.

## Bourse du 16 octobre 1844.

Les cours de la rente ont ouvert en baisse, mais le 3 0/0 n'a pas tardé à se raffermir de plus belle ; il reste 5 c. mieux qu'hier, tandis que le 5 0/0 a fléchi d'autant.

Les chemins de fer se sont bien liquidés. Versailles, Rouen et Strasbourg sont en faveur ; Orléans a baissé de 3 fr. 75.

Les nouvelles lignes étaient plus offertes et le Boulogne sans demande.

Les fonds espagnols et portugais en hausse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Canal de Bourgogne, 1070. — Zinc, Vieille-Montagne, 3500.— Gaz, comp. française, 3850.— Lins Maberly, 485.—Obli-

| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
|---|---|---|
| Consol.... 100 1/16 3/8. | Av.... 82 25 | 3 0/0 f. c. 82 50 d. 50. |
| Esp. act... 23 3/8. | Ap..... 82 37 1/2. | F. p. 82 75, 82 80 d. un. 83 85, 83 d. 50. |
| Portug..... 50 1/2. | | |
| Mexic...... 34 1/4. | Rep. fin c. F. pr. | 5 0/0 f. c. 118 85, 118 75 d. 50. |
| Brésil...... 85. | 3 0/0, 5 10. 15. | |
| 5 0/0 holl. 98 3/8. | 5 0/0, 20. | F. p. 119 40 d. 50. |
| 2 1/2 do... 63 1/2. | Bons du Trésor. | Orléans, 1030 50, 1032 50 d. 10 au 31 oct. |
| Rouen..... 30 1/8. | | |
| Orléans.....39 1/6. | | Rouen, 1022 50 d. 10. |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00 : 2 derniers mois, 81,50 à 81,00 ; 4 premiers mois 1845, 83,50 à 83,00.

LILLE — Colza, 72,00.— Lin, 60,00 à 68,50.— Cameline, 74,00.— Chanvre, 74,00.— Voitures, 7.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 84,00 à 85,00 ; 2 derniers mois, 74,00 à 75,00; 8 premiers mois 1845, 73,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible 90 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 56,50 à 56,75. — de Russie, disponibles, sans affaires.—2 dern. mois, 58,00.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

Le recueil des EAUX FORTES de M. Calame vient d'être augmenté, sans que son prix soit changé, d'une délicieuse lithographie de cet habile maître lui-même. Elle est extraite du dernier numéro de l'ARTISTE, qui a fait là un charmant cadeau à ses abonnés. Le tableau représente un effet du soir dans les Alpes, au moment où le soleil se couche.

## Spectacles du 17 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Les Rivaux. Marie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS.—Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON.—Bachelier de Ségovie. Comtesse d'Altenberg.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 2 Filles. Follette. Minuit. Extase.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—L'épicier. Monseigneur. Enfants de Troupe.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Estelle. Babiole. Trois Péchés.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Bas bleu. Fiorina. Enfantillage. Tourlourou.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Muette. Don César. Calypso.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1/2 COMTE. — 2 Frères. Tout pour mon père. Polka.
6 h. 1/2 FOLIES.—Femmes. For l'Evêque. Maçon. Malborough.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Résultat des vendanges.* — On écrit de Semur : « Les vendanges sont presque terminées. Les plants de pineau n'ont pas beaucoup fourni. La récolte est seulement bonne et ordinaire, et les vins auront de la qualité. Les gamets donnent abondamment; quelques personnes feront quatre hectolitres de vin dans quatre ares de vigne.

— A Bar-le-Duc, le 14 octobre, la vendange était terminée ; elle a été très productive. Les prix restent toujours ce que nous les disions dans notre dernier avis, et le mouvement serait plutôt à la baisse, en raison de la quantité inespérée. Les râpés donnent bon espoir pour la qualité, que nous croyons toujours cependant assez éloignée de celle des vins de 1842. Les vins ont une belle couleur et s'ils ne doivent pas avoir beaucoup de vinosité, ils auront du moins du bouquet et de l'agrément.

On est en général heureusement trompé sur la quantité du raisin cueilli pendant les vendanges qui s'achèvent à Verdun. Le fruit n'est pas également mûr partout et malgré les prescriptions inopportunes du ban, plusieurs propriétaires, soigneux de leurs intérêts attendront huit jours encore avant de le couper.

Dans la commune de Belleville, canton de Charny, des marchés ont été passés à raison de 50 à 55 fr. les deux hectolitres de vin ; les frais de récolte à la charge des acquéreurs.

*Inondations de récoltes.*— « Des pluies torrentielles, dit le *Publicateur d'Arles*, viennent de grossir le Rhône à tel point que les fermiers des quartiers du Trebon et du Plan-du-Bourg, craignant des inondations semblables à celles de 1840, 1841 et 1843 se sont mis en devoir de prendre des mesures préservatrices. »

Ce journal ajoute :

« On nous écrit de Tarascon à la date du 11 : Au moment où je vous écris, la commune de Mézoargue se trouve envahie par les eaux ; le Rhône coule à gros bouillon des brèches de la chaussée de Mézoargues, béantes depuis l'inondation de 1843, se répand dans le territoire des communes de Boulbon, de Vallabrègues et dans les Ségonaux en amont de Tarascon, venant battre la nouvelle chaussée de cette dernière ville, jusques à Saint-Victor ; le nouveau fléau emporte les récoltes de luzerne, de garance, pommes de terre, etc. Au bas de la lettre :

« P. S. — Quatre heures du soir, le Rhône augmente toujours, et le rhonomètre marque 4 m. 80 c. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 15 Octobre. | | | | | 16 Octobre. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 558 q. | 32 k. | | | Arrivages | 606 q. | 87 k. | | |
| Ventes | 772 | 44 | | | Ventes | 751 | 87 | | |
| Restant | 12293 | 73 | | | Restant | 12158 | 73 | | |
| Cours moyen | | 35,03 | | | Cours moyen | | 35,33 | | |
| Cours-taxe | | 35,17 | | | Cours-taxe | | 35,24 | | |
| Cote administrative. | | | | | Cote administrative. | | | | |
| Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 | à 00,00 | Gr. | 07 q. | 82 k. | 49,70 | à 32,50 |
| 1re | 00 | 00 | 00,00 | à 00,00 | 1re | 298 | 09 | 35,00 | à 37,55 |
| 2e | 00 | 00 | 00,00 | à 00,00 | 2e | 418 | 61 | 33,10 | à 34,70 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 | à 00,00 | 3e | 09 | 00 | 27,40 | à 00,00 |
| 4e | 0 | 00 | 00,00 | à 00,00 | 4e | 17 | 27 | 23,95 | à 00,00 |
| Al. | 00 | 00 | 00,00 | à 00,00 | Al. | 157 | 83 | 33 40 | à 34 40 |

## Issues.

PARIS, 16 octobre. — Son 6,50 à 6,75 les 325 litres. — Mouture 8,00 à 8,50. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulages 18,00 à 20,50, suivant qualité.

## Cours des céréales (par hect.).

PARIS, 16 octobre. — *Cours commercial*. Blés. La bonne tenue qui s'était manifestée il y a huit jours, n'a pas eu longue durée; au marché d'aujourd'hui on peut évaluer la baisse au moins à 50 c. — Froment de choix 118 à 118 kil. 29,00 à 30,00 l'hect. 1/2; Picardie 115 kil. 28,00 à 28,50; Montereau 115 kil. 28,50; fermiers 112 à 113 kil. 27,00 à 27,50. — Seigles. Beaucoup de demandes d'achats provenant des besoins du midi de la France, mais à des prix au dessous de ceux auxquels on tient cet article pour le moment. On tient de 15,00 à 16,00 les 110 à 112 kil. — Orges. Quelques offres d'échantillons ont paru à notre marché au prix de 15,50 à 16,00 les 92 kil. livrables à Bercy. — Avoines. Pas de changements dans les cours, fermeté plutôt que baisse. 150 kil. 25,00 les 3 hect. dans Paris; 145 kil. 24,00 à 24,50; 140 kil. 22,00 à 22,50; 135 kil. 21,50 à 22,00.

ARRAS, 12 octobre. — Froment 1re 18,37; 2e 17,23. — Méteil 15,41. — Seigle 10,19. — Escourgeon 11,87. — Avoine 5,07.

VALENCIENNES, 12 octobre. — *Cours officiel*. Froment 1re 20,70; 2e 19,50; 3e 18,87. — *Cours commercial*. Froment 1re 19,50 à 20,50; 2e 18,50 à 19,25; 3e 17,50 à 18,25. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 10,00 à 12,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

Nos blés nouveaux ont éprouvé une baisse de 50 c. sur toutes les qualités; les anciens au contraire sont toujours demandés. Les avoines sont tenues. Les autres graines, ainsi que les farines, sont sans variation.

BAR-LE-DUC, 12 octobre. — Froment 1re 15,50; 2e 15,00; 3e 14,50. — Froment nouveau 1re 16,00; 2e 15,50; 3e 15,00. — Avoine 5,50.

POITIERS, 12 octobre.— Froment 1re 17,25; 2e 17,00; 3e 16,75. — Mouture 13,00. — Méteil 15,00.— Seigle 12,50 à 13,00.— Orge 11,00. — Avoine 7,75 à 8,25.

GUERET. — Froment 20,00 — Méteil 16,07. — Seigle 16,00. — Orge 10,00. — Sarrazin 12,00. — Avoine 5,50.

TOULOUSE, 12 octobre.—Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75. — Seigle 13,00. — Maïs 12,00. — Orge 11,00. — Avoine 8,50.

## Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer*, 14 octobre.— Foin 1re 47 à 48; 2e 44 à 45; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 22.

*Marché Saint-Martin du 16 octobre*.—Foin 1re 45 à 48; 2e 42 à 44. — Paille de froment 1re 22 à 25; 2e 20 à 21. — Paille de seigle 28 à 32.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LA CHAPELLE, 15 octobre. — 9 bœufs dont 6 vendus 0,70. — Sur 65 vaches 45 vendues 1,04-0,90-0,76. — 230 veaux ont tous été vendus 1,10-1,30-1,10. — 140 vaches laitières 38 seulement vendues 230 à 550.

PARIS, *marché aux chevaux du 16 octobre*. — 71 chevaux de selle et de cabriolet, dont 30 vend. 210 à 725; 166 do de trait, 82 vend. 400 à 1220. — 134 hors d'âge, 24 vend. 30 à 370. — 5 ânes, dont 1 vend. 30. — 6 chèvres, dont 2 vend. 15 et 27. — Essai 90.

### Marché de POISSY du 10 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2309 | 2109 | 200 | 1 12 | 1 00 | » 90 |
| Vaches.... | 63 | 62 | 1 | 1 06 | » 92 | » 70 |
| Veaux..... | 696 | 688 | 8 | 1 49 | 1 30 | 1 » |
| Moutons... | 9000 | 7848 | 1144 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 12 octobre*.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 19447 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 13126 | Veau | 1,15 | 1,05 | 0,85 |
| 4299 | Mouton | 1,35 | 1,16 | 0,90 |
| 39040 | Porc frais | 1,14 | 1,07 | 1,00 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 14, 15 et 16 octobre*. *Beurre* (le kil.) En livre 1,32 à 2,02.— En mottes Isigny 1,50 à 4,00; de Gournay 1,50 à 2,40. — Petit beurre 1,36 à 1,70. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00.

*Œufs* (le mille). — Du 14, 38 à 70. — Du 15, 46 à 70. — Du 00, 00 à 00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 37. — A la pie 5 à 72.


En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais. **FOURIER,** PRIX : 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

**SA VIE ET SA THÉORIE,**

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

**ÉCONOMIE AGRICOLE.**

**A PROPOS DU MORCELLEMENT,**

Par M. de MONSEIGNAT, député,

Membre de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron.

Brochure in-8°.—Prix : 60 c.; par la poste, 80 c.

**ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.**

MM. les exposants sont prévenus que les adhésions qui nous arrivent chaque jour nous ont déterminé à recevoir les souscriptions jusqu'au 30 octobre. Nous rappelons les conditions et les matériaux que devra contenir notre Almanach : 1° Quelque gros qu'il soit, il ne se vendra que 30 centimes; 2o le prix de l'insertion du compte-rendu des produits de chaque exposant est de 50 centimes la ligne de 30 à 35 lettres; 3o on ne peut souscrire pour moins de 10 lignes, lesquelles donnent droit à un exemplaire; 4o on ne paiera le prix de la souscription qu'en recevant l'exemplaire, lequel sera remis par l'administration des Messageries royales. — Ce livre, à l'instar d'un ALMANACH BOTTIN, contiendra : 1o Les matières ordinaires des liégeois; 2o des instructions sur la formation d'un jury, ses devoirs; 3o des explications sur les expositions du Louvre, du Musée et du Luxembourg; 4o un compte-rendu général de notre grande Exposition, ainsi que de celle de Berlin et de Bruxelles. — MM. les exposants engagent leurs confrères qui n'ont point encore souscrit à se joindre à eux et à adresser au plus tôt leurs matériaux à M. [illegible], directeur, agent spécial de publicité industrielle, rue Notre-Dame-de-Lorette, 11.

**Maladies Secrètes.**

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement facile, sûr, et, nous pouvons le dire, [illegible]

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage [illegible]

R. Montorgueil, 21. Consultations gratuites tous les jours. TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)



Imprimerie de [illegible] LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

majorité du peuple britannique, n'ont eux-mêmes que de la sympathie pour la France, comme s'ils pressentaient que de son sein sortiront des principes sauveurs de tous les opprimés.

La France a-t-elle pour ennemis en Angleterre la bourgeoisie commerçante, les gros marchands de la cité? Nullement, ces hommes savent que la guerre les ruine ; ils sont préoccupés de l'arrivage de leurs vaisseaux. Du temps de Napoléon, le système continental et nos corsaires les réduisirent aux abois ; malgré Waterloo l'Empire a fait à la prospérité anglaise plus d'une profonde blessure. Les commerçants de la cité respectent la France et veulent conserver la paix. Leur adresse au roi Louis-Philippe est l'expression de ces sentiments. Bien que cet amour de la paix soit mélangé de préoccupations égoïstes, bien qu'étroit encore, il est sincère ; il s'élargira, s'ennoblira, sous l'influence des grands enseignements que la France est chargée de répandre dans le monde.

Où sont donc nos ennemis en Angleterre? Il est à la vérité une troisième classe, faible en nombre, mais forte par ses privilèges, la classe de l'aristocratie, celle des lords, propriétaires du sol et du pouvoir politique, des lords pour qui des populations entières se dépravent et s'étiolent, des lords dont les parcs hérissés de grilles, couvrent des comtés, et qui portent dans les fêtes des étoiles de diamants, lorsque tant de familles de travailleurs mendient sur les routes. Oppresseurs à l'intérieur, ces hommes portent dans leur politique extérieure, le même égoïsme ; ils veulent rendre tout pays tributaire de cette industrie anglaise, dont ils perçoivent les produits les plus clairs ; pour eux, toute terre est un débouché britannique dont il faut exclure tous les pavillons européens ; toute mer est leur domaine. La dure exploitation de l'homme et du sol qu'ils ont établie dans leurs fermes, ils voudraient l'étendre au monde entier.

A l'égard de cette aristocratie, la France doit se montrer pleine de défiance, de réserve. Cependant elle ne doit pas déclarer la guerre, même à cette caste oppressive. La mission de la France, c'est de réagir contre la politique intérieure de l'aristocratie anglaise, en faisant intervenir entre le lord et ses esclaves des systèmes conciliateurs, en leur présentant à tous des plans d'association qui respectent les richesses acquises, tout en consacrant les droits du travail. Quant à ce despotisme extérieur des lords, qui voudrait paralyser le développement maritime et colonial de toute puissance, et surtout de la nôtre, nous le neutraliserons en nous appuyant sur l'Europe continentale, en nous créant des alliances avec l'Allemagne, l'Italie et avec l'Espagne, qui vient d'exprimer la louable résolution de reconstituer sa marine.

Ces alliances ne seront pas *offensives* ; elles n'auront point pour but d'intercepter le commerce de la Grande-Bretagne, d'attaquer ses flottes, de faire des descentes à main armée sur ses côtes, mais de poser, pour tous, les bases d'une paix durable et digne ; elles feront comprendre à l'Angleterre qu'elle n'est pas seule à posséder

quet de Portsmouth où des Français ont applaudi à l'armée anglaise, les Anglais à l'armée française, où le drapeau bleu coupé d'une large croix rouge, a flotté près du drapeau tricolore, présager une ère nouvelle dans les rapports des deux nations !

## De l'émancipation.

Nous avons esquissé le tableau fidèle des résultats de l'émancipation anglaise, et dans l'ordre économique et dans l'ordre moral. De ce régime d'abandonnement en liberté, la population noire, avec quelques avantages incontestables, recueillit des éléments d'affaiblissement et de souffrance. Le gouvernement anglais ne songea à rien organiser pour protéger efficacement et diriger l'affranchi. Il se laissa aller aux errements de la politique d'Europe, trouvant sans doute que le prolétariat, avec toutes ses chances douloureuses, était bon pour le noir émancipé comme pour le pauvre travailleur européen. Mais le riche, le colon avait aussi sa part de maux ; la richesse des colonies était menacée : alors le gouvernement anglais se mit en mesure de réparer le dommage éprouvé par les provinces insulaires de l'empire.

Les colons, inquiets sur leur avenir, s'ingénièrent d'abord, tout naturellement, et à remplacer les bras qui leur faisaient faute et à reformer, sous d'autres apparences, les liens d'un servage industriel. Les dames anglaises et les sociétés abolitionnistes avaient si peu entendu obtenir une émancipation pour la forme, qu'elles continuèrent à exercer une active et chicanière surveillance sur les actes coloniaux. « Le peuple anglais, proclamaient-elles, a voulu pour les noirs la liberté et le bonheur. Le peuple anglais ne veut pas qu'on opprime, qu'on exploite d'une manière quelconque l'affranchi, ou l'homme libre que vous appelez pour le remplacer. »

Cette insistance charitable, zélée quelquefois jusqu'à l'exagération, se traduisit en faits. Ainsi quelques mesures de contrainte établies par le gouvernement local, durent être désapprouvées par les ministres de la métropole. Ainsi, nous avons vu suspendre l'émigration de l'Inde et interdire celle de Madagascar et de la côte d'Afrique. Mais le gouvernement aristocratique anglais, tories ou wighs, dans la métropole ou dans les colonies, prêtait peu à peu les mains aux colons, et les aidait à construire un bon régime de prolétariat. On laissa d'abord introduire les Indiens, sous le drapeau de la liberté du commerce, à peu près dans les conditions de l'ancienne traite. L'homme fut une marchandise : il fut acheté, livré, emballé, trompé surtout. Nous avons vu Bengalis et Malabars arriver à Maurice convaincus qu'ils étaient destinés à continuer leurs industries du pays natal, portefaix, domestiques, commis, barbiers, même desservants des temples : on leur mettait la pioche à la main et on leur demandait, en vertu d'un engagement marqué de leur croix et dont ils ignoraient les vrais termes, on leur demandait par jour 80 à 100 trous de cannes! Rude besogne ! Ces engagements menteurs se concluaient à Calcutta, sous la protection du gouvernement, dans les bureaux de la police générale ; et les colons de Maurice furent, aussi bien que les malheureux émigrants, victimes des spéculations des marchands et de la tolérance coupable de l'autorité.

L'erreur sur l'industrie ne fut pas le seul abus dont souffrirent les Indiens et les colons. Les casaims des cinq premières années de l'émigration contenaient très peu de véritables hill-coulis ou cultivateurs des contrées

pays, plus de cinq mille pauvres malheureux, n'ont laissé que leur cendre sur la terre de Maurice.

Enfin, un grand vice de l'émigration indienne, vice que n'ont pas sérieusement corrigé les dernières mesures législatives, c'est la disproportion des sexes. D'abord on n'y avait pas songé, si bien que des hommes seuls arrivèrent à Maurice. M. de Challaye fixe le nombre des femmes, parmi les émigrants, à *deux sur cent*. Les conséquences d'un pareil désordre se devinent. La cour d'assises du Port-Louis retentit de débats scandaleux sur des accusations de viol. La violence devint un acte des plus fréquents ; elle s'étendait jusqu'aux enfants en bas âge. Enfin, ces pauvres misérables se dégradèrent jusqu'à la bestialité. Tous ces actes furent d'ordinaire cachés à la justice : pour éviter à la société le scandale, et la rigueur de la loi aux coupables, on vidait l'affaire par quelques coups de rotin, que le patient se gardait bien d'aller dénoncer au juge.

Au milieu de toutes ces monstruosités, nous avons pu remarquer un trait de mœurs qu'il faut citer. L'anecdote contient souvent de graves enseignements sociaux. Les Indiens achètent, on le sait, leurs femmes. Ils les prennent pour fiancées quatre ou cinq ans avant l'âge nubile. L'extrême rareté des filles fit monter à un prix excessif la vente au profit des parents. Quelque *sirdar*, ou chef de bande, ayant ainsi payé une femme, la vendait ensuite à qui voulait (pourvu qu'il ne fût point paria), jusqu'à ce qu'il fût rentré dans ses débours. Une fois le prix d'achat retrouvé, cet homme, jusqu'alors si tolérant, devenait d'une jalousie furieuse. Mais l'exemple de la corruption étant donné, la femme continuait à se vendre pour son profit à elle-même. De là des plaintes, des rixes, des violences épouvantables, et des procès journaliers. Il est curieux d'observer la jalousie naissant ainsi exclusivement de l'esprit de propriété. La femme est une chose, une chose acquise : une fois la propriété liquidée, l'homme prétend brutalement à la possession exclusive. — Mais détournons les yeux d'un pareil tableau, et bornons-nous à constater que l'émigration opérée par l'Angleterre fut pleine d'abus et de cruels désordres.

Après de grands efforts, les sociétés religieuses de la Grande-Bretagne sont enfin parvenues à faire établir des formes à peu près convenables d'engagement et quelques garanties pour les émigrants. Tout ce qui a été opéré à cet égard est dû aux exigences des sociétés et des dames de la métropole. Le gouvernement laissait faire, et c'est contre les abus de sa tolérance et de ses encouragements, aussi bien que contre les excès du commerce anarchique, que la vraie charité a dû protester. A Maurice, quelques colons, impatients de reformer leurs ateliers et de rétablir l'ancienne discipline, criaient beaucoup contre le gouvernement : le gouvernement faisait tout cependant pour prévenir leurs désirs, ne résistant jamais que dans la mesure nécessaire pour ménager les apparences et pour tromper l'œil de l'*Anti-slavery* ; il s'empressait de couvrir de sa tolérance toutes les tentatives désordonnées des armateurs et des capitaines du commerce. Les navires à bœufs, malgré la défense officielle, prenaient des hommes à Madagascar. Ils débarquèrent ainsi à Port-Louis, succes

(1) Les documents publiés par M. de Challaye sur l'émigration indienne, lui ont été fournis à Calcutta par M. Thomy Hugon, créole de Maurice. M. Hugon est certainement l'homme qui a le plus approfondi la question de l'émigration, et qui la conçoit avec le plus d'intelligence et de vrai libéralisme.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Troisième partie.

#### XLI. — SOUPÇONS.

Le voyage fut triste et même maussade ; absorbé dans ses pensées du matin, Fabio marchait en silence tantôt devant la reine, tantôt derrière, rarement à côté d'elle afin d'éviter tout entretien suivi. Ne pouvant dire ce qui se passait en lui, il aimait mieux ne rien dire du tout, tant la dissimulation lui coûtait. Droit par nature et habitué de bonne heure à la franchise de la vie militaire il avait, comme on dit, le cœur sur la main ; toute infraction à la vérité était pour lui un supplice insupportable, qu'il en fût l'auteur ou seulement le complice.

Heureusement pour lui, Caroline n'était pas moins préoccupée, mais sa préoccupation était d'une tout autre nature. A mesure qu'elle approchait du lieu de son exil, de son Pathmos, ainsi qu'elle avait baptisé Castelvétrano, le démon de la politique, un instant conjuré par l'amour, se ressaisissait d'elle, et, une fois maître de la proie, il ne lâchait plus. Elle récapitulait en elle-même tous ses projets, calculait tous ses chances, mesurait ses moyens, ses dangers, et son entreprise lui apparaissait alors dans toute la splendeur du succès. Il lui arriva plusieurs fois de dire à Fabio : — « Lorsque nous serons à Palerme, lorsque nous serons à Naples. — Quand sera-ce ? » se demandait tristement le fugitif, et tel était son repentir qu'en ce moment les fumées de l'ambition s'étaient presque évanouies et avaient cédé au charme tout puissant de l'amour. Il n'y avait plus pour lui sur la terre qu'un seul bien digne de tous ses désirs, Rafaella, et il venait de creuser entre elle et lui, de ses propres mains, un abîme dont la profondeur l'épouvantait et que chaque instant élargissait sous ses pas.

Le seul des trois voyageurs qui eût le cœur et l'esprit libres était Rosario. Le joyeux braconnier allait devant lui en chantant lorsqu'il ne chassait pas, et son caniche, toujours gambadant, toujours flairant, partageait sa bonne humeur quand il chantait, et ses émotions quand il chassait. Compagnons fidèles et plus que compagnons, amis véritables, ils avaient les mêmes goûts et ne se séparaient jamais : plaisirs, peines et fatigues, ils mettaient tout en commun. Malgré sa discrétion, Rosario n'était pas là sans faire à part lui ses conjectures sur le couple inconnu qu'il accompagnait, et il avait arrangé dans sa tête qu'il avait affaire à une dame de la cour, peut-être à la plus grande de toutes. Quant au faux villageois, il l'avait pris dès l'abord pour un ami du comte Allégroni. Maintenant que se brassait-il? comme il disait ; pourquoi ce rendez-vous? ce voyage? Pourquoi tous ces mystères? Il se souciait peu de le savoir, et remplissait sa mission avec la ponctualité muette d'un soldat qui observe et fait observer la consigne sans demander pourquoi. Il faisait par dévouement ce que les autres font par discipline. Guide expérimenté autant que chasseur habile, il conduisait ses hôtes par des sentiers à lui connus où il était sûr d'avance de ne rencontrer ni importuns ni sbires, mais en revanche beaucoup de gibier. De cette façon, la route lui paraissait moins longue.

En approchant du terme, la reine devint plus soucieuse ; elle se demandait comment elle allait s'y prendre pour rentrer à Castelvétrano sans être remarquée, et pour échapper aux regards des espions anglais qui entouraient sa résidence. Le jour baissait, il est vrai, et la nuit favoriserait son retour, mais pas assez pour la rassurer entièrement. Il ne fallait qu'un seul regard indiscret pour faire écrouler l'échafaudage de sa maladie supposée, et pour redoubler les soupçons déjà trop éveillés de ses ennemis. Fabio ne pouvait lui être d'aucun secours : contumace et obligé lui-même de se cacher, ne connaissant d'ailleurs ni les lieux ni les personnes, il avait bien plutôt besoin des autres, y compris la reine, qu'il ne pouvait lui être utile. Quel parti prendre dans une situation si critique? Telle était la question embarrassante qu'elle se posait à elle-même, sans la résoudre, et déjà cependant les clochers de Castelvétrano se dessinaient à ses yeux sur les vapeurs embrasées du couchant.

Sortis des montagnes de la Salemi, les voyageurs côtoyaient les bords escarpés de la Délia, qui débouche dans la plaine ; les campagnards, couverts de leur cape à capuchon, retournaient lentement au village, on pourrait presque dire à l'étable, les uns traînés sur la charrue qu'ils avaient tout le jour conduite, les autres traînant la grossière brouette où étaient entassés pêle-mêle leurs outils, leurs haillons et leurs enfants au maillot. Telle est leur dégradation, qu'ils préfèrent à l'air libre et pur des champs, l'air épais et fétide de leurs bouges enfumés : c'est que les champs ne leur représentent que le dur et in[illegible] tandis que dans ces réceptacles immondes, plus faits [illegible] que pour des hommes, ils trouvent du moins le somm[illegible] la faim leur accorde. O Sicile, antique berceau des [illegible] enchantée où naquit Cérès qui féconda la nature e[illegible]ta! Qu'est devenue ta splendeur, ta richesse? Te[illegible]eurs meurent aujourd'hui d'épuisement et d'inaniti[illegible]érets féconds ; à quoi sert donc ton soleil puissant?

La reine voyait de ses yeux, touchait du doigt, pour ainsi dire, la misère de son peuple, et malgré les récentes leçons de Castoréo, elle n'en avait pas conscience ; comment l'aurait-elle soulagée ? A la vue de ces visages hâlés, desséchés par le soleil, de ces corps voûtés et déformés par l'excès du travail, elle aurait volontiers chanté l'éternelle et menteuse idylle du bonheur champêtre. Elle aspirait au pouvoir avec toute l'ardeur d'une âme ambitieuse, mais le but, mais l'objet du pouvoir, y songeait-elle ? Les savait-elle seulement ? Qui les lui aurait appris ? Ce n'était ni sa mère, la fière et belliqueuse Marie-Thérèse, ni son frère Joseph II, ce faux philosophe impérial ; encore moins son ignare et matériel époux Ferdinand. Et quant à Castoréo, quoique vive et profonde, l'impression qu'il avait faite sur elle, était trop récente pour balancer les habitudes, les idées, les préjugés de toute une vie passée dans l'exercice et l'enivrement du rang suprême. De tous les pécheurs, les plus endurcis sont les princes, et les princesses encore plus que les princes ; comment se convertiraient-ils sur le trône ? Ils ne se convertissent pas même dans l'exil. Mais ici Caroline d'Autriche péchait par aveuglement, par ignorance. Pour guérir une plaie il faut la voir, elle ne la voyait pas.

La royale voyageuse avançait lentement et abîmée dans ses réflexions ; Fabio marchait à quelques pas derrière elle, si indifférent à sa propre sûreté, qu'il ne prenait aucune précaution pour cacher son visage et ne se demandait ni où il allait ni ce qu'il allait devenir. Il abandonnait sa destinée aux chances de la fortune et de l'amour. Rosario et son chien cheminaient devant en éclaireurs. Tout le monde gardait le silence. A deux ou trois milles de la ville, la petite caravane fut rejointe par un voyageur qui suivait la même route qu'elle, et dont le cheval inondé de sueur paraissait fatigué d'une longue course. En passant près de la reine qui avait baissé prudemment son voile en approchant de Castelvétrano, le nouveau venu fit un haut-le-corps si violent, si brusque, que sa monture en fit autant, et tous les deux faillirent rouler sur la poussière. Embarrassé dans un grand manteau qui l'enveloppait tout entier, le cavalier ne retrouva les étriers qu'avec peine et en proférant le jurement napolitain :

— Saint Janvier maudit !

— Au blasphème on reconnaît l'homme, dit la reine.

— Pardon, majesté, pardon, la suprise m'a fait perdre la tête.

— Mais non la parole. D'où sors-tu donc ?

— Ma foi, majesté, je sors, comme Jonas, du ventre de la baleine, c'est-à-dire de la prison de Trapani.

— Quoi ! toi aussi ?

— Eh ! oui, majesté, j'y étais resté en otage à la place de votre protégé qui a pris sa volée à point nommé pour éviter un voyage à la Favignana.

— Que veux-tu dire ?

— Que la fameuse affaire où il était impliqué a passé ce matin même devant le conseil de guerre ; le héros du duel a été condamné à vingt ans

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, et 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, et 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14, 15 et 17 octobre.

... qui convergent vers un seul but : la liberté et l'égalité politique à l'intérieur, l'indépendance nationale vis-à-vis de la Russie.

» La presse suédoise est libre, la censure n'y est imposée aux journaux qu'à titre d'amende et de peine pour un délit de presse ; mais le gouvernement peut aisément supprimer un journal par différents moyens vexatoires et arbitraires, tels que la suspension de l'autorisation et le refus du service de la poste. C'est un des griefs les plus sérieux articulés par l'opposition contre le gouvernement suédois, qui incline au rétablissement de la censure.

» L'ordre des paysans a long-temps été le seul représentant des principes de liberté mis en lumière par la révolution française ; mais, depuis la révolution de juillet, ces principes ont envahi l'ordre entier de la bourgeoisie et une partie même de la noblesse. En effet, tandis qu'en France les industriels recherchent les titres nobiliaires, il s'est trouvé quelques gentilshommes suédois des premières familles qui ont spontanément renoncé à leurs titres et à leurs blasons héraldiques.

» Aussi, malgré le rejet de la réforme par l'ordre du clergé et de la noblesse, une société permanente s'est organisée dans le but de travailler sans relâche à édifier une constitution sur la base d'une égalité complète entre les différents ordres ; c'est encore un noble qui en est le président.

» Il est certain que l'opposition suédoise, expression du pays non privilégié, finira tôt ou tard par remporter une victoire complète, malgré les intrigues contraires que la presse suédoise, la plus violente peut-être de toutes les presses européennes, ne se fait pas faute de dénoncer.

» Avec ces luttes intérieures, marche de front, bien que moins ostensiblement, la question de politique extérieure. La Livonie, fatiguée du joug de la Russie, ne demanderait pas mieux que de se réunir de nouveau à son ancienne mère-patrie. Déjà, à l'heure qu'il est, il y a dans cette province un parti suédois, travaillant dans l'ombre, qui n'attend qu'un moment favorable pour éclater. Si la flotte russe stationne à Helsinghoer, ce n'est ni pour les affaires de Méhémet-Ali, ni pour le Maroc, c'est uniquement pour observer de près les menées et les mouvements des Livoniens, qui, pendant les discussions ardentes et passionnées des différents ordres législatifs de la Suède, ont été continuellement sur le *qui vive*. Or, on sait que, pour la Russie, le moindre mouvement, un blâme ou une louange quelconque, équivalent à un crime de haute trahison. Les Livoniens sont donc observés par les Russes avec une attention scrupuleuse, et ils le savent bien. Cela ne les empêche pas de tourner continuellement leurs regards vers la Suède, et, dans certaines circonstances données, il pourrait bien y éclater une lutte à mort entre ses habitants et la domination russe.

» Il n'y a que le parti vigoureux des paysans et des bourgeois qui songe sérieusement à la Livonie. C'est là même une des raisons qui ont fait échouer la réforme projetée. Dans les réunions secrètes de la noblesse et du clergé, on a fait sentir qu'une révolution dans la constitution du pays amènerait nécessairement des troubles en Livonie, et, partant, la guerre avec la Russie, guerre que la Suède, privée d'alliés, ne saurait soutenir long-temps sans succomber. Ce raisonnement, qui ne manque ni de justesse ni de vérité, a fait fléchir une bonne partie des représentants nobles en faveur du *statu quo*. Nous croyons donc que la lutte et les tiraillements intérieurs continueront encore long-temps dans ce pays, sans ar-

*Rayo* :

« Le *Rayo* s'était mis à la poursuite d'un smuggler portugais, qui s'était réfugié sous la protection du canon anglais. Le capitaine du *Rayo*, non content de donner la chasse au Smuggler, avait eu l'audace de lâcher sur lui des barques jusque dans les eaux britanniques. Pour l'avertir on avait d'abord tiré six coups de canon d'un calibre modéré ; ensuite on a tiré avec un canon de 35 et on l'a coulé. On a expédié aussitôt de l'*Albion* des barques pour sauver l'équipage, mais les Espagnols les ont repoussées.

» Les gens du smuggler capturé, ont déployé le plus grand zèle pour sauver l'équipage du *Rayo*.

» Le *Chronicle*, journal du gouvernement, n'a point fait mention de cet évènement, qui a un haut degré de gravité. »

---

Le *Standard* a des nouvelles du Canada jusqu'au 1er octobre. Le gouverneur-général avait dissous l'assemblée législative, et convoqué une nouvelle assemblée pour le 12 novembre. — Le 12 septembre, il y avait grand congé au collège de Victoria, en l'honneur du gouverneur-général, et le drapeau anglais avait été arboré. Cette manifestation ne fut pas du goût d'autres élèves qui l'abattirent, le mirent en pièces et se décorèrent des morceaux. Quelques jours après, on vit même apparaître, sur les murs du collège, le drapeau américain. Il en résulta alors une mêlée générale dans laquelle les habitants de la ville intervinrent et mirent enfin la paix, après avoir, mais non sans peine, fait disparaître l'objet de la grande querelle.

Cette petite insurrection est d'autant plus extraordinaire qu'elle a eu lieu dans la partie anglaise du pays, dans un établissement anglais, et parmi des élèves anglais.

---

On se rappelle qu'une ordonnance du roi des Belges avait annulé une décision du conseil municipal de Verviers rendue à l'occasion des jésuites. On lit aujourd'hui dans le *Nouvelliste* de cette ville du 15 :

« Nous apprenons que les membres de notre collège échevinal viennent de donner leur démission.

» Vingt-quatre individus, accusés d'avoir pris part aux désordres nocturnes qui ont eu lieu dernièrement en cette ville, sont cités pour comparaître, après-demain mercredi, devant le tribunal de simple police. »

---

On trouve dans *l'Industriel*, au sujet de la démission du collège échevinal, les détails qui suivent :

« Nous apprenons d'une manière très positive que M. Warnotte, bourgmestre, et MM. Ed. Biolley et Davignon, ont envoyé leur démission au roi.

» La démission de M. Warnotte a été expédiée au gouvernement dimanche dernier.

Dans sa séance de vendredi dernier, le conseil communal a blâmé le collège d'avoir adressé au gouvernement, comme *renseignements confidentiels* une pièce à laquelle on avait donné erronément la forme d'un procès-verbal. C'est, paraît-il, ce blâme qui a déterminé le collège à résigner ses fonctions.

---

de s'abriter dans les salles de Clarence-Victualling-Yard. C'est dans la maison de M. Grant qu'ont eu lieu les adieux du roi et de la reine, à sept heures et demie du soir.

Ce fut à une heure très avancée que les directeurs du chemin de fer de Douvres reçurent la nouvelle inattendue qu'en conséquence du mauvais état de l'atmosphère, le roi des Français avait résolu de ne pas s'embarquer à Portsmouth mais de se rendre à Douvres par la station de New-Cross. Cet honneur soudain fait à la compagnie a été vivement senti ; mais au milieu des préparatifs, un terrible incendie a éclaté à la station de New-Cross. Au moment où les flammes s'élançaient dans toute leur intensité, le roi des Français et sa suite sont arrivés en quatre voitures royales escortées par un détachement des gardes d'honneur et malgré la confusion naturellement soulevée par cet accident, sa majesté a été reçue avec enthousiasme.

— Dans la matinée du 16, à la pointe du jour, le théâtre de l'incendie de New-Cross ne présentait plus, dit le *Globe*, que des machines brisées et des ruines fumantes. Toute la rangée d'ateliers a été détruite ainsi que plusieurs locomotives. On estime la perte à 30,000 livres (750,000 fr.) On ne sait encore si ce sinistre est dû à un accident ou à la malveillance.

— Le départ du roi des Français a été accompagné de phénomènes naturels, d'où la superstition a déjà tiré des pronostics bons ou mauvais. A l'arrivée du roi à Gosport, le ciel était chargé de nuages noirs et menaçants. La pluie avait déjà commencé à tomber par torrents. Un long éclair suivi d'un roulement de tonnerre a salué l'entrée de sa majesté dans la ville. A Portsmouth c'était l'orage ; à New-Cross c'était l'incendie. Le roi, arrivé vers 11 heures à cette station, a pu voir l'incendie dans toute sa force. La scène alors présentait un aspect extraordinaire ; les troupes qui formaient l'escorte royale, leurs casques brillants qui reflétaient les flammes, le bruit des pompes, les cris des pompiers et par-dessus tout les hourras de la foule en l'honneur du roi, tout cela faisait naître des sensations qu'il serait difficile de décrire. La chaleur était excessive quoique le foyer de l'incendie fût à 100 pieds de distance.

Il en est résulté, à la Bourse de Londres, un mouvement défavorable sur les fonds. Des nouvelles politiques inattendues avaient, disait-on, forcé le roi de changer d'itinéraire. Une révolution avait éclaté en Espagne ; la France tout entière était en feu....

La cour des aldermen se réunissait sur ces entrefaites. Un membre se plaignait de ce que plusieurs n'avaient pas été convoqués pour la présentation de l'adresse au roi des Français ; un autre demandait une enquête ; le lord-maire avait grand'peine à ramener l'ordre dans l'assemblée. La cour, à la majorité de dix voix contre six, déclarait nulle l'élection de M. David Salomon aux fonctions de lord-maire pour l'année prochaine.

Le lendemain, à neuf heures du matin, dit le *Standard*, la reine et le prince Albert, accompagnés des lords de l'amirauté, allaient visiter le *Gomer*, à bord duquel ils étaient reçus par l'amiral La Susse. L'étendard royal était hissé au grand mât ; les vaisseaux français tiraient des salves, et les vaisseaux anglais y répondaient. La reine est restée une heure sur le *Gomer*, puis, regagnant le *Victoria and Albert*, elle a traversé lentement la ligne des vaisseaux et s'est dirigée vers Cowes.

A deux heures et demie du matin, Louis-Philippe était arrivé à Douvres. Il remettait au général Wemyss une lettre qu'il venait d'écrire à la

---

de déportation et les témoins à dix.

— Dix ans ! vingt ans ! dit Caroline avec un sourire amer ; les Anglais disposent du temps comme si l'avenir leur appartenait. Ils croient donc leur usurpation fondée en Sicile pour l'éternité ! Nous leur ferons voir avant peu que leurs années ne sont pas même des jours.

— Encore, les condamnés doivent-ils s'estimer heureux d'en être quittes à si bon marché : si le conseil eût écouté le major Dudley on les aurait fusillés tous. Il ne sortait pas de là.

— Comment ! s'écria la reine avec un mouvement d'effroi mal déguisé, le major Dudley faisait partie du conseil de guerre ?

— Sans doute, majesté, et il faut convenir que celui-là n'est pas payé pour l'indulgence, après son aventure de la Spagnola.

Ce rapprochement fit tressaillir Caroline ; elle ignorait que Dudley dût siéger au conseil, et frémit en songeant à l'imminence du danger auquel avait échappé Fabio ; il était impossible que le major ne reconnût pas en lui son mystérieux adversaire de la Spagnola, et alors ce n'est plus la Favignana qui l'attendait, c'était l'échafaud. Cette pensée la fit à la fois pâlir et rougir. Son imagination de femme, et de femme éprise, lui représenta le danger couru par Fabio, quoique passé, sous des couleurs si vives, qu'elle se retourna brusquement de son côté comme pour le disputer aux bourreaux.

Mais ce mouvement passionné fut perdu pour Fabio, qui ne l'aperçut point. Peu désireux de renouveler connaissance avec Castroné, il marchait à l'écart avec son chapeau rabattu sur son visage, de manière à se dérober à ses regards curieux.

— Mais toi, reprit la reine en revenant à Castroné ; comment as-tu fait pour te tirer d'affaire ?

— Arrêté et mis sous les verrous comme complice de l'évasion du capitaine, j'ai passé en conseil de guerre aussi bien que les autres ; mais plus heureux qu'eux j'ai fait capituler Mac-Farlane, et sur un mot de lui le tribunal m'a mis hors de cause, à la seule condition de quitter Trapani avant le coucher du soleil ; je ne me le suis pas fait dire deux fois, et me voilà.

— Tout cela n'est pas clair, dit la reine après quelques secondes de réflexion : la clémence de Mac-Farlane à ton égard ne s'explique point.

— Ne vous y trompez pas, majesté, sa clémence n'est que de la prudence.

— De la prudence ? Quel intérêt a-t-il à te ménager ?

— L'intérêt d'un secret qu'il lui importe de ne pas divulguer et que j'ai pénétré.

Le vent ayant porté à Fabio quelques mots de cette conversation, il s'approcha et prêta l'oreille.

— Si l'on m'eût forcé à parler pour ma défense, continua Castroné, j'aurais pu dire en plein conseil, sur la délivrance du prisonnier, certaines choses qu'on veut tenir secrètes. Ma liberté a payé mon silence.

Ici Fabio devint plus attentif.

— Et ce secret, demanda Caroline, quel est-il ?

— Voici, majesté. Un matin que je portais, de votre part, au prisonnier des consolations et des espérances, qu'est-ce que je trouve ? plus de prisonnier, et à sa place... devinez qui ?.. une femme.

— Une femme ! s'écria la reine.

Fabio ne put se défendre d'un léger frisson ; l'idée lui vint aussitôt de tenter une diversion, mais il était déjà trop tard : les soupçons de Caroline étaient éveillés ; et, d'ailleurs, le moyen de fermer la bouche à Castroné ? Il n'eût point parlé ce jour-là, qu'il eût parlé le lendemain. Caroline n'était pas femme à s'abstenir de questions sur un pareil sujet, et Castroné n'était pas homme à ménager ses réponses. Fabio affronta donc la position, puisqu'il ne pouvait la tourner, et demeura aussi impassible que s'il se fût agi d'un autre que lui.

— Une femme ? répéta la reine en jetant du côté de Fabio un regard soupçonneux.

— Oui majesté, une femme, et par saint Janvier ! une femme comme il y en a peu ; une véritable Romaine, car c'est elle, à ce que j'ai découvert, qui a délivré le prisonnier en restant à sa place. Voilà le secret que Mac-Farlane a promis de garder, afin de ne compromettre personne.

— Et cette femme est-elle jeune ? demanda Caroline d'une voix sensiblement altérée.

— Jeune et jolie, ma foi ! et du reste, bien facile à reconnaître, car, avec les yeux noirs d'une Sicilienne, elle a les cheveux blonds d'une Anglaise.

— Ce portrait, dit la reine en s'adressant directement à Fabio, ressemble trait pour trait à la personne que nous avons rencontrée ce matin au temple de Ségeste. Qu'en pensez-vous, capitaine Fabio ?

— Je n'en pense rien, madame, répondit-il froidement. Je n'ai pas vu la personne dont parle votre majesté.

Quoique faite d'un ton à déconcerter les soupçons, cette réponse ne put arracher du cœur de la reine le doute acéré qui s'y était logé comme un poignard ; mais, par respect pour elle-même, elle ne provoqua pas en ce moment d'autres explications, et, se retranchant dans un silence altier, elle refoula dans le fond de son âme la jalousie qui y grondait sourdement.

Quant à Castroné, il s'applaudissait méchamment du mal qu'il venait de faire à Fabio ; mais jouant la cordialité :

— C'est donc vous, capitaine ? s'écria-t-il en poussant son cheval vers lui. Eh ! tant mieux ! Je suis ravi de vous savoir libre et de vous retrouver en si bonne compagnie. Qui diable aussi aurait été vous chercher sous ce déguisement ? Je puis dire, sans me vanter, que puisque vous avez trompé Castroné, vous tromperez tout le monde. Mais racontez-nous donc les circonstances de votre évasion.

— Vous êtes si bien renseigné sur mon compte, que je ne vous apprendrai rien ; vous en savez sur moi beaucoup plus que je n'en sais moi-même.

— Au fait, répliqua Castroné, avec une malignité calculée, on n'est pas forcé de dire ses affaires ; chacun a ses secrets ! Bien sot qui à votre âge et avec votre bonne mine n'en aurait pas au moins deux.

Castroné savait bien qu'en parlant ainsi il retournait le poignard dans le cœur jaloux de Caroline, il le fit sans pitié, et, changeant brusquement de sujet :

— L'essentiel, reprit-il en revenant à la reine, est que votre majesté ait accompli son voyage heureusement, oserais-je lui demander si elle a vu le fameux ermite.

— Nous parlerons de cela plus tard, répondit-elle d'un ton bref.

La question voilée de Castroné, et la réponse évasive de Caroline, furent pour Fabio la source de réflexions désagréables : Caroline ne lui avait dit qu'un mot de son voyage, sans lui en confier l'objet, et sans même prononcer le nom de Castoréo ; cette première réserve l'avait offensé ; il le fut bien davantage en s'apercevant que Castroné possédait les secrets de la reine, et qu'il était plus avant que lui dans ses confidences.

— Que suis-je donc pour elle, se demanda t-il avec amertume, pour qu'elle m'exclue des affaires sérieuses et me préfère un Castroné ? Etre le rival d'un Castroné ! Quelle humiliation !

Cette rivalité d'influence, la plus irritante de toutes les rivalités, le blessait profondément, et sa fierté se révoltait à la pensée de descendre au rôle de ces favoris sans conséquence, dont l'emploi n'a pas de nom dans les langues honnêtes.

Cependant on avait atteint la porte de Castelvétrano.

— Maintenant, reprit Castroné, il s'agit de rentrer dans la place en bon ordre et sans être vu. Comme je connais mieux que vous, mon jeune capitaine, les abords de la ville et du palais, souffrez que je prenne les devants avec sa majesté. Deux personnes échappent mieux que trois aux yeux des argus. Quant à vous, vous saurez bien sans moi vous tirer d'affaire et pourvoir à votre sûreté.

A ces mots, il piqua des deux ; Caroline, qui connaissait son esprit de ressource et ses inépuisables expédients, l'accompagna sans mot dire, et se laissa guider par lui sans résistance. Nouveau crève-cœur pour Fabio.

— A demain ! lui dit-elle assez sèchement, en passant devant lui.

Il ne répondit rien, et la suivit d'un œil sombre ; mais elle se perdit bientôt dans l'obscurité, et, grâce à Castroné, elle rentra chez elle sans avoir été seulement aperçue.

Le lendemain, le médecin déclara que sa majesté était en convalescence, et qu'elle ne tarderait pas à recevoir, même à sortir comme auparavant. On chanta, en l'honneur de son rétablissement, un *Te Deum* d'actions de grâces dans la cathédrale de Castelvétrano.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

— [illegible] le discours de la couronne a été digne, opportun, il est ce qu'il pouvait, ce qu'il devait être.

— *El Imparcial* (de Barcelone), s'élève avec force contre l'audace sans frein de l'Angleterre, qui coule bas les navires espagnols, comme si les misérables débris de la puissance navale de l'Espagne lui portaient ombrage. Il traite cette attaque d'inconcevable abus de la force, d'inhumanité et de barbarie. Le gouvernement espagnol ne peut pas tolérer une telle brutalité : si cette insulte et tant d'autres qui l'ont précédée devaient demeurer impunies, il vaudrait mieux que l'Espagne se reconnût une fois pour toutes feudataire et vassale de la Grande-Bretagne.

— Le gouverneur-général de Cuba fait part au ministre de la marine que, le 31 août dernier, cette île jouissait d'une profonde tranquillité.

**Portugal**. — Dans la séance de la chambre des pairs de Portugal du 1er courant, le duc de Palmella a déclaré au ministère qu'il ne pouvait lui continuer son appui, attendu que le ministère avait foulé aux pieds la charte et s'était jeté dans la voie de l'arbitraire. Le duc a fait quelques allusions à la position fâcheuse dans laquelle un pareil système pouvait mettre la reine, et a déclaré sans détour que cela finirait par une révolte. Le comte de Lavradio a demandé la nomination d'une commission pour rechercher les infractions à la constitution après la période de la suspension ; mais les ministres ont obtenu le rejet de cette motion à une majorité de deux voix. (*Morning-Chronicle.*)

— Les troupes portugaises viennent d'essuyer une défaite dans leur colonie africaine d'Angola. Trois compagnies d'infanterie de ligne, sous le commandement du capitaine Xavier, ont été taillées en pièces dans une rencontre avec les noirs de la tribu de Quissama, à propos d'un droit de pêche ; la justice était du côté des naturels. Le lieutenant Fogo, 2 sergents et 25 hommes sont tombés sous les couteaux des nègres ; 50 autres ont été blessés, quelques-uns mortellement, et les sauvages sont restés maîtres du champ de bataille, après s'être emparés de 2 pièces d'artillerie de campagne, de munitions et d'un grand nombre de mousquets appartenant aux Portugais. Les morts et les blessés s'élèvent environ à 80. Les mousquets enlevés montent, selon le dire des Portugais, à 200, dont 120 ont été abandonnés par les soldats dans une panique désespérée.

**Mexique**. — *Expédition contre le Texas*. — Le *Bulletin de la Nouvelle-Orléans* du 5 septembre assure qu'il est arrivé au fort Jesup, situé sur la frontière des Etats-Unis et du Texas, un courrier porteur de dépêches du président Houston. Rien n'avait transpiré sur le contenu de ces dépêches, mais le commandant du fort les avait immédiatement transmises à Washington, et l'on s'accordait à supposer qu'Houston demandait l'exécution de la promesse de protection faite par M. Tyler, lorsque fut signé le traité d'annexation, dans le cas où ce traité provoquerait une invasion mexicaine. Deux jours après, le 7, est arrivée à la Nouvelle-Orléans une pirogue de pêcheur, venue de Galveston en 15 jours, et sur laquelle se trouvait, dit le *Courrier de la Louisiane*, un messager chargé de dépêches pour le gouvernement de Washington et pour les ministres de France et d'Angleterre. « On suppose, ajoute le *Bulletin*, que ces dépêches sont relatives à l'invasion du Texas par un corps d'armée de dix mille hommes, qui déjà se trouverait sur les rives du Rio Grande. »

— Le *Republican* de la Nouvelle Orléans du 16 septembre rapporte que la marche de 10,000 Mexicains sur le Texas est confirmée. Ces troupes n'ont pas pris la route la plus directe, et l'on pense qu'elles n'entreront en campagne active que vers la fin de l'automne. Les habitants des pays qu'elles parcourront seront obligés de subvenir à leurs besoins, et, comme elles resteront long-temps en route, elles ont encore la chance de pouvoir faire quelques recrues. On attend des steamers et d'autres bâtiments pour transporter de Tampico, en octobre, des troupes sur Galveston, qui sera attaqué et bloqué.

— Le premier alcade de la ville de Matamoras (Mexique) a adressé au gouvernement mexicain un rapport sur le terrible ouragan qui a ravagé cette ville dans la nuit du 4 septembre dernier. Voici un extrait de ce rapport :

« Hier soir, sur les dix heures, commença dans cette ville un violent ouragan qui n'a cessé qu'aujourd'hui à dix heures du matin. On n'a pas souvenir d'une pareille tempête. Ses désastres, sont horribles et ne pourront être réparés en six années. A l'exception de deux maisons et de l'église neuve, il n'y a aucun édifice qui n'ait considérablement souffert ou qui ne soit converti en décombres. La plus grande partie de la population est réduite à vivre dans des baraques qu'elle a formées au pied des ruines des maisons détruites. Je laisse à penser à V. S. dans quel misérable état se trouvent les cultures.

» Les malades ont été transportés aujourd'hui au quartier des sapeurs; le parc, à la chapelle qui a perdu une tour et demie ; l'artillerie, dans le bas des maisons consistoriales; les détenues dans des maisons particulières; et dans la pièce que celles-ci occupaient on a placé les prisonniers dont aucun ne manque jusqu'à ce moment.

» Quelques journaux portent à plus de deux cents le nombre des habitants qui ont péri sous les ruines. Le *Courrier Français* de Mexico dit qu'il n'était demeuré que deux maisons debout. Il ajoute qu'en apprenant cette horrible catastrophe, le président avait donné des ordres pour qu'il fût accordé de prompts secours aux victimes.

## Algérie.

### POSITION ACTUELLE D'ABD-EL-KADER.

Alger, le 10 octobre.

Le dernier courrier de l'ouest, arrivé ici le 8, nous apporte des nouvelles d'une date récente. Abd-el-Kader était campé à El-Aoudji, rive gauche de la Moulouia, à 30 lieues ouest de Djemma-el-Ghazouat. Sa *deïra* se composait de 300 tentes des Hachem, Djafra, Beni-Amer ; 7 à 800 tentes des mêmes tribus étaient établies chez les Beni-Senassem les Missirda, etc. Il n'a plus autour de lui que 300 cavaliers, dont les chevaux sont en assez bon état, et environ 300 fantassins mal armés et qui ne reçoivent plus de solde.

Aux premiers avis de la conclusion de la paix, Abd-el-Kader avait, dit-[illegible], l'énergie de ses chefs et la considération dont il jouit, est à la hauteur de son importante mission. »

— Le *Constitutionnel* publie sans commentaires le discours de la reine d'Espagne. Son attention est justement éveillée sur la position qui semble réservée à M. le commandant Bruat, en récompense de ses honorables et pénibles services ; bien que le ministère ait semblé jusqu'ici défendre cet officier, tout en frappant autour de lui. « C'est que, dit-il, nul ne sera irréprochable dans cette malheureuse affaire de Taïti ; nos braves officiers seront tous désavoués ; notre drapeau humilié et notre flotte rappelée de l'océan Pacifique. Le *Globe* anglais ne conclut-il pas de l'article des *Débats* où M. Bruat est si vivement blâmé, que cet officier ***ne peut manquer d'être rappelé et mis en disponibilité*** ?

— Le discours d'ouverture des cortès inspire à la *Revue de Paris* cette question : « Que va dire l'Angleterre, qu'aura dit M. Guizot en lisant le discours de la reine d'Espagne aux cortès ? » La reine Isabelle déclare que pour relever le commerce et l'industrie de la péninsule, il faut créer une marine puissante qui assure en outre la possession des riches colonies qu'elle conserve encore dans les diverses parties du monde.

## Faits divers.

On lit dans la *Patrie* :

« La commission nommée pour la réorganisation de l'École polytechnique a, nous dit-on, fait son rapport ; on annonce que l'ordonnance sera rendue la semaine prochaine.

» L'exclusion de 70 élèves avait été proposée ; mais, sur les observations de M. le maréchal Soult, cette exclusion ne frapperait que trente élèves.

» Nous aimons encore à douter de la vérité de ce fait ; il est des mesures que la politique condamne et que l'humanité défend. »

— On lit dans le *Galignani's Messenger* :

« Nos lettres particulières annoncent que la reine d'Angleterre et le prince Albert ont promis de visiter Paris dans le courant de l'année prochaine. »

— Au mois d'août dernier, les marchandes de cols et de gants, placées aux deux extrémités de la galerie d'Orléans, disparurent tout à coup. On sut bientôt que deux d'entre elles étaient prévenues d'attentats aux mœurs.

Aujourd'hui, les nommées femme Brennet, marchande publique, âgée de 40 ans, et la femme Rey, âgée de 41 ans, ainsi que le sieur Collinet, concierge, ont comparu devant la sixième chambre, présidée par M. Perrot de Chezelles, sous la prévention d'attentat aux mœurs et d'excitation à la débauche.

Les débats ont eu lieu à huis-clos.

Après le réquisitoire sévère de M. Gouin, avocat du roi, le tribunal a condamné la femme Brennet à un an de prison et à la privation des droits civils.

Le sieur Collinet et la femme Rey ont été renvoyés des fins de la plainte.

— Il est question de détacher plusieurs vaisseaux de l'escadre de la Méditerranée, qui iraient transporter des troupes d'infanterie de marine aux colonies.

— Le duc d'Aumale est arrivé à Alger dans la nuit du 8 au 9. Le gouverneur-général devait donner une grande soirée le 12. On croit que le prince partira le lendemain pour Marseille ou Toulon.

— Ces jours derniers on voyait les parapets des quais des Tuileries, du pont Royal et du quai d'Orsay, bordés d'une foule très compacte et très attentive à regarder sur le fleuve les manœuvres d'un petit bateau que montaient deux hommes.

Ce bateau était armé de deux roues latérales, comme les bateaux à vapeur; puis ces deux roues étaient mises en mouvement par un des deux hommes assis sur une espèce d'estrade dont le poids agissait sur un système de leviers tout particulier ; quant à l'autre batelier, tout son travail consistait à diriger le gouvernail.

Ce nouveau remorqueur fonctionnait très bien et avec une grande rapidité, tant en montant qu'en descendant.

— Les malheurs occasionnés par la puissance des engrenages et des cylindres dans les usines se renouvellent avec une fréquence qui fait désirer qu'on s'occupe sérieusement de concilier les intérêts du travail avec les devoirs de l'humanité. Le *Journal de Rouen*, du 13, contient le récit d'un accident de ce genre, qui cette fois heureusement n'a pas eu de suites funestes :

« Mardi matin, un jeune homme d'une vingtaine d'années, occupé dans une filature à Saint-Sever; a failli être victime d'un affreux accident. S'étant approché imprudemment d'un rouage en mouvement, il a été accroché par ses vêtements, enlevé par les poulies, et s'est vu emporté à travers les trappes jusqu'au dernier étage de la mécanique. Il allait passer entre deux engrenages, et c'en était fait de lui quand tout d'un coup il est retombé sur le plancher. Un employé, témoin de cet accident, avait atteint son couteau et avait été assez heureux pour couper à temps une des courroies. L'ouvrier, arraché ainsi à une mort horrible, en sera quitte pour des blessures douloureuses, mais sans danger ; il n'a pas eu la moindre fracture. »

— Chaque jour, depuis l'ouverture des vendanges, nous apporte la nouvelle de quelque nouveau malheur causé par l'imprévoyance des vignerons dans la disposition des appareils de vinification.

Nous rapportons, d'après l'*Impartial du Rhin* du 11, un de ces sinistres exemples, fatal au dévouement de la victime. Le sieur Dirion, l'un des plus riches propriétaires de la commune de Scherviller, assistait au foulage de raisins, que trois ouvriers faisaient en sa présence dans une grande cuve. Tout-à-coup ces ouvriers, asphyxiés par les gaz en fermentation, tombent sans mouvement au fond de la cuve. Le sieur Dirion appelle au secours, et se précipite lui-même dans la cuve pour sauver ses ouvriers ; mais il est saisi du même mal qu'eux, et tombe également asphyxié. On accourt cependant, et l'on retire ces trois ouvriers, sans s'apercevoir que le sieur Dirion est demeuré dans la cuve ; ce ne fut qu'une

— Un fait arrivé tout récemment dans un village de l'arrondissement de Château-Thierry doit engager les voituriers à se tenir en garde contre un nouveau genre d'industrie qu'il est bon de signaler. Un roulier venait de sortir de Viels-Maisons dont il était déjà à une certaine distance, lorsqu'un individu assez bien mis, et qui, un mètre à la main, paraissait s'occuper à toiser un tas de pierre, s'approche de lui, examine sa voiture dans tous les sens, et lui déclare qu'il est en contravention, parce qu'elle ne porte pas la plaque exigée par les règlements. Le voiturier, en dételant ses chevaux à Viels-Maisons, avait encore vu sa plaque, il fut donc fort surpris de sa subite disparition ; mais comme il n'en était pas moins en faute, il pria le prétendu conducteur des ponts et chaussées de ne pas dresser procès-verbal et d'arranger à l'amiable cette malheureuse affaire. L'honnête industriel, après quelques hésitations de pure forme, se rendit aux prières du contrevenant, et demanda 60 fr. pour prix de son silence. Le roulier n'avait pas tout-à-fait cette somme ; il se vit forcé de retourner à Viels-Maisons pour emprunter ce qui lui manquait. L'aubergiste, auquel il conta sa mésaventure, et qui avait déjà déjoué un pareil tour, alla de suite aux informations, et apprit que l'individu désigné par le roulier avait été aperçu auprès du chariot au moment où, sans doute, il en arrachait la plaque. Il n'en fallut pas davantage pour le convaincre que le voiturier avait affaire à un filou. On s'empressa de se rendre à l'endroit qu'il avait assigné à sa dupe ; mais il était trop tard, le faux agent avait disparu.

— Des lettres particulières de Vienne annoncent, dit un journal ce matin, que M. de Metternich est dans un état désespéré.

— M. de Humboldt est sur le point de quitter Berlin ; l'illustre voyageur passera, selon son habitude, l'hiver à Paris.

— Les lettres viennent de faire une perte sensible au-delà des Pyrénées; le doyen des historiens espagnols, don Martin-Fernandez-Navarrete, est mort le 8 octobre, à Madrid.

— M. Buchez-Hilton, colonel des volontaires de la Charte en 1830, avait demandé, au mois de septembre dernier, un ordre d'arrestation contre S. M. Louis-Philippe, roi des Français, comme débiteur envers lui, Buchez-Hilton, de sommes considérables.

Fort mal accueilli par le magistrat, il a annoncé qu'il se présenterait en temps et lieu. Il a tenu parole. Le 10, au moment où l'audience du tribunal de police de Mary-le-Bone était près de finir, M. Buchez-Hilton, qui est d'une taille athlétique, a prié l'huissier de le laisser avancer à la barre pour une affaire de la plus haute importance. Puis, s'approchant de M. Rawlinson, magistrat, il lui a montré un volumineux dossier de papiers dont quelques-uns sont imprimés, et il a dit : « Monsieur le magistrat, je prends la liberté de requérir votre intervention pour que l'un des documents renfermés dans cette liasse soit communiqué à sa très gracieuse majesté la reine Victoria, afin qu'elle veuille bien les mettre sous les yeux du roi Louis-Philippe, actuellement en Angleterre, et hôte de la reine au château de Windsor. » M. Rawlinson lui conseille de s'adresser à l'un des lords-chambellans de service. Le réclamant se retire fort satisfait, laissant entre les mains du magistrat un imprimé en anglais et en français, dans lequel il établit ses réclamations pour la solde qu'il a fournie, dit-il, de ses deniers au régiment des volontaires de la Charte, levé par lui le 31 juillet 1830, et qui a pris, selon lui, la part la plus active à la révolution de cette époque.

L'un des journalistes présents à l'audience a reconnu dans M. Buchez-Hilton un homme qui a été traduit devant les magistrats, il y a huit à neuf ans, pour avoir excité du tumulte en face de l'hôtel de l'ambassadeur de France. A cette époque, il vendait du cirage, et était monté sur un âne caparaçonné d'une manière grotesque. Il distribuait des adresses imprimées, où il était dit que son noir avait été broyé avec les os et le sang des satellites qui avaient mitraillé les républicains de Lyon.

*P. S.* Le journal anglais le *Globe* dit que, d'après la nature de l'imprimé remis par Buchez-Hilton au magistrat, il ne serait pas étonné d'apprendre que cet individu a été mis sous la main de la police.

C'est sans doute ce fait, mal interprété dans une correspondance particulière, qui a occasionné le bruit répandu hier dans Paris, que l'on avait arrêté à Londres un homme ayant annoncé de mauvaises intentions contre le roi des Français. (*Gazette des Tribunaux.*)

— La *Gazette de Trèves* annonce que le procès intenté par M. Eugène Sue et le libraire Kollmann aux autres libraires de l'Allemagne pour la traduction et la publication faites du *Juif errant*, a été jugé en dernière instance contre les demandants. Le jugement pose en principe que toutes les œuvres françaises pourront être traduites sans entraves, et que la traduction ne constitue pas la propriété et n'empêche pas la concurrence. Que deviendront maintenant le libraire Kollmann, à qui M. Eugène Sue a vendu, à ce qu'on dit, assez cher le droit exclusif de traduire son *Juif errant*, et M. le libraire Mellin, de Leipzig, qui a fait un arrangement pareil avec M. Thiers pour son *Histoire de l'Empire et du Consulat* ? C'est une question dont les tribunaux français auront peut-être encore à s'occuper.

— Une lettre d'Erzeroum (Perse), publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, annonce que M. de Sartigues était arrivé dans cette ville, et qu'il allait s'occuper d'y établir des missions lazaristes. M. de Sartigues a reçu de la part des autorités persannes un accueil des plus bienveillants.

— L'Odéon joue aujourd'hui pour la première fois le drame de *Riche et Pauvre*, de M. Emile Souvestre. Cette œuvre, pleine de sentiments généreux, est un des beaux succès de M. Bocage. M. Bocage a fait sa rentrée à l'Odéon, où son beau talent ramènera la foule.

## Courses du Champ-de-Mars.

Malgré l'incertitude du temps, les courses ont encore eu pour elles le soleil. Un grain les a précédées, un grain les a suivies ; mais on avait eu le temps déjà de rentrer au logis.

La journée a été plus intéressante que celle de dimanche. *Error*, au prince de Beauveau, pariait 5,000 fr. contre 2,500. C'était un peu dédaigneux. *Logomachie*, au duc de Nemours, a fait rentrer l'orgueil d'*Error*, en la battant avec une grande facilité. Le public, qui prend volontiers parti contre les prétentions déplacées, a fort applaudi l'élégante *Logoma-*

priétaire ; nous ne sommes pas des *Rothschiphobes*, Dieu merci ! c'est le cheval lui seul et en lui-même que nous ne saurions aimer, et personne ne l'aime. Puisse M. Rothschild envoyer dimanche sur le turf, la belle, la gracieuse, l'aimable, la spirituelle, l'adorable *Annette*, et bien des paris et tous les cœurs seront pour cette digne fille de *Miss Annette*. Un regard de cette jolie bête vous émeut et vous ravit. Il y a pourtant des âmes froides, qui sont insensibles au regard d'un cheval !

A dimanche, la dernière et la plus brillante des fêtes du Champ-de-Mars.

## Bourse du 17 octobre 1844.

Une baisse nouvelle de 1|2 0|0 sur les fonds anglais a affecté un peu le commencement de la Bourse, bien que l'on ait été à même d'apprécier la fausseté des nouvelles qui avaient couru à la Bourse de Londres au sujet du changement d'itinéraire du roi. Aussi le 3 0|0 n'a-t-il pas tardé à se relever pour fermer à 5 c. seulement au-dessous du prix de clôture d'hier.

| CHEMINS DE FER | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Orléans. | 1017 50 | 1017 50 | B. 2 50 | — 1018 75, 1017 50. | B. 2 50 |
| Strasb... | 280 » | 280 » | » » | — 280, 282 50, 280. | » » |
| Rouen.. | 1010 » | 1012 50 | H. 2 50 | — 1015, 1012 50. | B. 2 50 |
| Havre... | 767 50 | 763 75 | H. 3 75 | — 767 50, 768 75. | H. 2 50 |
| Marseill. | 780 » | 780 » | B. 1 25 | — 782 50. | H. 1 25 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » » |

| LONDRES, 15 OCT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol.... 99 7\|8 100. | Av.... 82 25 | 3 0\|0 f. c. 82 45 50 d. 50. |
| Esp. act... 23 1\|2. | Ap.....82 27 1\|2. | F. p. 82 70 d. un. |
| Portug..... 50 3\|8. | | 82 90, 83 d. 50, |
| Mexic. .... 34 3\|8. | Rep. fin c. F. pr | 5 0\|0 f. c. 118 75, d. 50. |
| Brésil...... 83. | 3 0\|0, 2 1\|2 5. 15 à 17 1\|2 | F. p. 119 40 d. 50. |
| 5 0\|0 holl. 98 3\|8. | 5 0\|0, 15. 30. | Vers. r. g. 290 d. 10. |
| 2 1\|2 d°... 62 3\|8. | Bons du Trésor. | Orléans, 1028 25 d. 10. |
| Rouen..... 39. | | Rouen, 1020 d. 10. |
| Orléans.....39 1\|2. | 3 1\|8 à toutes échéances. | Hâvre, 773 75 d. 10. |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant

## Spectacles du 18 octobre.

7 h. »|» OPÉRA. — Reine de Chypre.
7 h. 1|2 THEATRE-FRANÇAIS. — Héritière. Roman d'une heure. Précieuses
7 h. 1|2 OPERA-COMIQUE. — Ste-Cécile. Gulistan.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODEON. — Lucrèce. Antigone.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — 2 Filles. Follette. Carlin. Marocaines.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — L'épicier. Monseigneur. Enfants de Troupe.
7 h. »|» GYMNASE. — Estelle. Babiole. Trois Péchés.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Bas bleu. Fiorina. Enfantillage. Tourlourou.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Muette. Don César. Calypso.
7 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
7 h. »|» COMTE. — Pierrot. Cracovienne. Bal masqué. Polka.
6 h. »|» FOLIES. — Femmes. For l'Evêque. Maçon. Malborough.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

Tous les jours les chemins de fer versent sur les marchés de Paris de véritables masses de fruits de toutes espèces, du beurre de Touraine et de Normandie, des œufs et jusqu'à des dindons qui arrivent dans des cages par milliers.

— L'*Ardennais* constate que les foires de Beaumont deviennent considérables ; celle du 9 septembre réunissait un nombreux bétail. Il y avait au moins 200 chevaux, 350 à 400 bêtes à cornes et plus de 8,000 moutons. Les transactions ont été très actives ; il n'est pas resté un seul mouton.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce résultat, c'est qu'on le doit à l'établissement de primes offertes aux vendeurs pour les attirer. Cet appât est maintenant remplacé par la certitude de faire de bonnes ventes. Bientôt Beaumont aura, comme Carignan, la plus belle foire des Ardennes.

— Dimanche dernier et lundi la tempête et la grêle ont sévi sur la Loire, à Nantes et aux environs, à Roche-Marie, à Chantenay, au Pellerin, à Richebourg. La foudre est tombée en divers endroits et la grêle a contusionné plusieurs personnes ; des navires en rivière ont été coulés.

— Les propriétaires de vignobles de Nantes et des environs craignaient que les vins de Bordeaux, qui se rapprochent le plus de leurs vins muscadets, ne leur fissent une concurrence sérieuse. Ces craintes se sont dissipées, en raison de la hausse à laquelle viennent de s'élever ces premiers. Les entre-deux-mers ont monté de 135 à 175.

— La récolte du miel de Bretagne sera bonne, et la qualité ne laissera rien à désirer ; car la saison du travail des abeilles a été très favorable. On demande aujourd'hui 28 fr. pour quelques futailles venues au Port-Communeau. On a inutilement offert le prix de 26,50.

— On écrit de Bordeaux : « La confection des vins est entièrement terminée dans tout le département ; la suffisante quantité et l'excellente qualité que le temps et l'aspect de la vendange sur pied nous avaient fait présager, ont maintenant certaines, et le commerce les confirme par les nombreux achats qu'il fait chaque jour.

— A Muret, dit un correspondant, les travaux des vendanges sont terminés ; nos craintes sur le produit de cette récolte se sont réalisées ; nous n'avons pu rien ramasser, car la grêle a entièrement dévasté notre vignoble, et au lieu de faire des exportations comme d'habitude dans la montagne, nous n'aurons seulement pas de quoi nous suffire.

— Une école modèle d'horticulture et d'agriculture est en projet à Limoges. Cet établissement, qui serait fondé et dirigé par M. Brutus, aidé d'un certain nombre de souscripteurs, embrasserait la culture expérimentale des végétaux, la naturalisation de ceux que nous pouvons envier à d'autres climats et l'amélioration des espèces que nous possédons. Il formerait de nombreux élèves. On ne peut que désirer la réussite d'un pareil établissement.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 16 Octobre. | | | 17 Octobre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 606 q. | 87 k. | Arrivages | 1015 q. | 79 k. |
| Ventes | 741 | 87 | Ventes | 1652 | 76 |
| Restant | 12158 | 73 | Restant | 11321 | 78 |
| Cours moyen | | 35,33 | Cours moyen | | 34 49 |
| Cours-taxe | | 35,21 | Cours-taxe | | 34,63 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 07 q. | 82 k. | 49.70 à 38 50 | Gr. | 10 | 99 k. | 48,40 à 52,63 |
| 1re | 298 | 09 | 35,00 à 37,55 | 1re | 965 | 33 | 35,00 à 37,55 |
| 2e | 114 | 61 | 33,10 à 34,70 | 2e | 649 | 46 | 32,50 à 34,40 |
| 3e | 09 | 00 | 27,40 à 00 00 | 3e | 15 | 11 | 26,75 à 27,40 |
| 4e | 17 | 27 | 22,95 à 00,00 | 4e | 10 | 92 | 20,00 à 27,40 |
| Al. | 137 | 35 | 33 10 à 34 40 | Al. | 342 | 26 | 33,75 à 34,00 |

**Taxe du pain** (par kil.)

*2e quinzaine d'octobre.*

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 33 c. | 26 c. | »» c. |
| Evreux | 32 | 27 | 22 |
| Louviers | 28 | 23 | »» |
| Vernon | 26 | 21 | »» |
| Bernay | 34 | 28 | 22 |
| Soissons | 28 | »» | »» |
| Bourges | 37 | 32 | 28 |
| Nevers | 38 1\|4 | 31 1\|4 | 23 3\|4 |
| Poitiers | 31 | 25 | 17 1\|2 |
| Lyon | 36 1\|4 | 31 1\|4 | 28 3\|4 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 16 octobre. *Cours officiel*. Froment 18,00 à 19,65. — Seigle 10,65. — Sarrazin 9,70. — Maïs 20,00. — Avoine 7,50 à 8,42.

NANGIS, 16 octobre. — Froment 18,25. — Avoine 6,30.

COULOMMIERS, 16 octobre. — Froment 1re 20,00 à 20,63 ; 2e 18,13 à 19,38 ; 3e 17,50 à 17,97. Le marché était un peu moins fourni qu'il y a 8 jours ; les offres sur échantillons, plus nombreuses. Les prix restent stationnaires de 17,81 à 19,38. — L'orge est à 8,75, et l'avoine à 6,83.

HOUDAN, 16 octobre. — Froment 1re 20,00 ; 2e 18,67 à 19,33. — Méteil 16,67 à 18,00. — Seigle 12,00 à 13.33. — Avoine 6,80 à 7,00 Halle forte, vente difficile, baisse de 0,67 sur la fin du marché. Comme il y avait peu d'avoine, elle s'est écoulée facilement.

EVREUX, 12 octobre. — Froment 18,24. — Méteil 16,79. — Seigle 9,92. — Orge 9,23. — Avoine 6,63.

LOUVIERS, 12 octobre. — Froment 17,85. — Méteil 15,44. — Seigle 9,80. — Orge 9,17. — Avoine 6,87.

VERNON, 12 octobre. — Froment 17,15, — Méteil 15,50. — Seigle 11,50. — Orge 9,50. — Avoine 6,25.

BERNAY, 12 octobre. — Froment 17,00. — Méteil 16,00. — Seigle 10,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,20.

SOISSONS, 12 octobre. — Froment 17,00. — Seigle 9,40.

ORCHIES, 14 octobre. — Froment 1re 20,00 ; 2e 19,00 ; 3e 18,00. — Seigle 11,00 à 12,00. — Avoine 4,75 à 6,75.

BERGUES, 14 octobre. — Ce marché était encore mieux approvisionné que le précédent. Le blé a baissé de 8 c. à l'hect. ; le seigle de 63 ; l'orge a haussé de 13.

Blé blanc 18,92 ; blé 1re 20,02 ; 3e 17,83. — Seigle 12,30. — Orge 12,62. — Avoine 6,72.

NEVERS, 12 octobre. — Froment 1re 18,75 ; 2e 17,50 ; 3e 16,25. — Méteil 15,00. — Seigle 14,00. — Mouture 14,75. — Orge 12,00. — Avoine 7,25.

BOURGES, 12 octobre. — *Cours officiel*. — Froment 1re 19,25 ; 2e 18,45 ; 3e 17,20. — Seigle 14,00. — Mouture 13,50. — Marsèche 11,75. — Avoine 8,00.

NANTES, 14 octobre. — *Revue du Lloyd*. — Froment 1re 19,72 ; 2e 18,90 ; 3e 17,99. — Seigle 12,78. — Orge 10,00. — Sarrazin 8,44. — Maïs 10,31. — Avoine nouvelle 7,65.

Le prix des froments a été tenu très ferme à Nantes pendant la semaine dernière ; on a même vendu quelque chose avec hausse de 25 c. par hectolitre.

Les Pont-Rousseau ont été payés 17,50 les 78 kil. ; on dit même qu'il en a été vendu à 17,80, toujours est-il que 900 hect. ont été payés 17,50.

Les froments de la rivière d'Erdre valent 17,75 à 18 fr. les 80 kil.

Les qualités de Loire sont de 17,50 à 18,40 suivant mérite.

Sur les marchés de la Vendée, les prix des grains restent à peu près stationnaires. Il se fait quelque achats pour Bordeaux.

Les avoines valent communément de 6 à 6,50 sur les côtes de Bretagne ; il s'est expédié des quantités assez considérables. Les froments valent 17,50 à Auray, 16,98 à Hennebont, 18,01 à Quimperlé, 17,13 à Morlaix.

**Graineterie** (par hect.).

PARIS, 16 octobre. — *Légumes secs*. — Haricots Soissons 32,00 à 35,00 ; d° Liancourt 24,00 ; d° ordinaire 16,00 à 20,00 ; d° flageolets 20,00 à 23,00 ; d° suisses rouges 22,65 à 23,35. — Pois cassés 28,00 à 34,65. — Lentilles Gallardon 23,35 à 44,35 ; d° pays 18,65 à 25,35. — Lentillons 14,00. — *Fourragères*. — Vesces de printemps 13,00 à 13,65 ; d° d'hiver 14,05. — Pois gris 10,00 à 12,30. — Criblures 8,65 à 9,30. — *Oléagineuses*. — Colza 21,00. — Sauve 15,00. — Chenevis 15,00. — *Diverses*. — Millet 18,00. — Sénevé 53,3a.

DREUX, 14 octobre. — *Légumes secs*. — Fèves 16.00. — Lentilles 32,00. — Pois 15,00.

STRASBOURG, 11 octobre. — *Légumes secs*. — Haricots blancs 18,50 à 19,50. — Fèves 11,00 à 11,75. — Pois 12,00 à 15,50.

CHALON-SUR-SAONE, 11 octobre. — *Légumes secs*. — Haricots 21,25. — Lentilles 12,50 à 13,00. — Fèves 12,50. — *Fourragères*. Vesce 10,00 à 11,00. — *Oléagineuses*. — Colza 22,00 à 22,50. — Navette 23,00 à 23,50.

POITIERS, 12 octobre. — *Légumes secs* — Haricots rouges 25,00 ; d° blancs 22,75. — Fèves 11,60. — Châtaignes 8,75. — *Fourragères*: — Vesce 9,60, — Jarasse 6,00.

NANTES, 14 octobre. — *Fourragères*. — Les graines de trèfle sont assez recherchées pour Paris et le Nord. On les paie de 92 à 95 fr. la balle de 104 kil.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 17 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1578 | 1728 | 150 | 1 16 | 1. 01 | » 92 |
| Vaches.... | 87 | 83 | 4 | 1 06 | » 92 | » 76 |
| Veaux..... | 819 | 797 | 22 | 1 26 | 1 10 | » 94 |
| Moutons.. | 8345 | 7231 | 1114 | 1 44 | 1 16 | » 90 |

COULOMMIERS, 10 octobre. — Il s'est vendu 247 veaux gras 1,26-1,12-1,02. — 116 veaux d'élève de 11 à 18 l'un. — 39 grands porcs 38 à 50 et 66 petits porcs de 6 à 23.

NANGIS, 16 octobre. — 421 veaux amenés, prix de vente 1,20-1,00. — 24 bœufs 1,20-1,00. — 1 vache sur le pied de 0,90.

STRASBOURG, 14 octobre. — 68 bœufs, tous vendus 1,28-18. — Il a été abattu dans le cours de la semaine 9 vaches 1,10-1,00. — 34 taureaux 0,90 à 0,72. — 230 veaux 1.20. — 274 porcs 1,00. — 150 moutons 1,20. L'approvisionnement a été faible et la vente active.

*Suif cru* 0,95. — *Cuirs verts* 0,84 à 0,94.

DUBOCHET et Ce, éditeur, rue Richelieu, 60. — PAGNERRE, éditeur, rue de Seine, 14 bis.

ALMANACH DE L'ILLUSTRATION POUR 1845

2me ANNÉE, — magnifique in-4° illustré de 75 grandes et belles gravures et imprimé avec un soin extrême sur papier vélin superfin.

PRIX : 60 CENTIMES.

La réunion de 4 ou 5 années de l'ALMANACH DE L'ILLUSTRATION, le plus splendide de tous les almanachs illustrés, devant former un très-beau vol. in-4°, il a été fait un nouveau tirage de l'année 1844. — Les personnes qui prennent les deux années à la fois, ne les payent que 1 fr. au lieu de 1 fr. 20 c.

Nota. On trouve en outre chez l'éditeur PAGNERRE, l'assortiment le plus considérable et le plus varié d'Almanachs de tous genres.

PAGNERRE, éditeur, rue de Seine, 14 bis ; et à la LIBRAIRIE AGRICOLE, quai Malaquais, 19.

ALMANACH DU JARDINIER

2e Année. — 1 vol. in-16 orné de gravures. — Prix : 75 c.

PAR MM. BIXIO ET YSABEAU.

Almanach du Cultivateur et du Vigneron,

PAR LES RÉDACTEURS DE LA MAISON RUSTIQUE DU XIXe SIÈCLE.

2e Année. — 1 vol. in-16 orné de gravures. — Prix : 75 c.

Ces deux Almanachs, rédigés par les hommes les plus compétents, ont obtenu l'année dernière un très-grand succès. — Il a été fait un nouveau tirage de l'année 1844. — Prix : 75 c.

APPROBATION DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE, MEDAILLE D'HONNEUR.

CAPSULES MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des Ecoulemens récens ou Chroniques, Flueurs blanches, etc., etc., à Paris, rue Sainte-Anne, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Etranger. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Cie. — Prix : 4 Fr.

Capsules aux Cubèbes à l'huile de foie de morue, et à tous autres médicamens.

H. LEVILLAYER, CHEMISIER,

81, rue Richelieu, à l'entresol.

Cette maison spéciale de lingerie pour homme réunit le bon, le beau, le bien fait et le bon marché ; chemises en percale depuis 5 fr. ; en toile depuis 10 fr. ; caleçons et gilets de flanelle, faux-cols piqués, 5 fr. la douzaine ; nouveaux modèles pour chemises de bals et soirées ; cols-cravates en satin, confection garantie. (On se charge des façons.)

LA CONSTIPATION DETRUITE

SANS LAVEMENS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle ; suivi de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *La même*, franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à 2 fr. 50 c., ou franco, 3 fr. 25 c. (Affranchir).

LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

LEPERDRIEL.

ou Moyens simples, propres, commodes et économiques pour entretenir ces sortes d'exutoires.

FAUB. MONTMARTRE, 78.

Etude de Me DUMONT, notaire à Bléneau (Yonne).

A VENDRE A L'AMIABLE

Trois jolies propriétés situées près de Bléneau et à 14 myriam. de Paris. L'une de 180,000 fr., l'autre de 175,000 fr., et la dernière de 425,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements : à Paris, à M. Chaperon, rue Saint-Lazare, 6 ; et à Bléneau, à Me Dumont, notaire.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

questions de politique générale; c'est qu'un traité particulier, conclu entre deux puissances en dehors du concours de toutes les nations intéressées, n'est qu'un palliatif illusoire, et laisse subsister une cause de trouble qui peut éclater d'un moment à l'autre. Ainsi, l'Angleterre et l'Amérique ont cru terminer, par le traité Ashburton, leurs différends dans la question du droit de visite; il y a deux ans à peine que ce traité a été signé, et déjà les mêmes difficultés surgissent de nouveau entre ces deux puissances, et se compliquent des deux questions épineuses du Texas et de l'Orégon. Une correspondance de Londres, adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, expose l'historique de la question et la situation actuelle des choses:

« Par un traité conclu en 1795, l'Amérique céda complètement à l'Angleterre sur la question du droit de visite. En 1812, cette question était la principale cause de la guerre entre ces deux pays. En 1814, on chercha à l'éluder, afin de ne pas faire tache dans la paix européenne. En 1824, la question reparut sur le tapis. Dans un nouveau traité, l'Amérique céda presque sur tous les points; mais le sénat américain refusa de ratifier ce traité, et il n'eut jamais force de loi. Depuis, l'Angleterre a fait tout ce qu'elle a pu pour contraindre l'Amérique à accepter sa police des mers. Pendant les années 1832 et 33, époque des funestes concessions de la France et de l'Europe, l'Angleterre menaça les Etats américains de soulever contre eux une coalition générale et de les mettre, pour ainsi dire, au ban de la civilisation. Ce fut vainement: l'Amérique tint bon, et l'Angleterre, abandonnée plus tard par la France, céda à son tour. Dans le traité Ashburton, l'Amérique ne reconnait aucun autre droit de visite que celui de son propre pavillon. Lord Palmerston, qui, pendant la durée de son ministère, était si jaloux de la puissance maritime de son pays, se récria en plein parlement contre ce traité; mais la majorité tory ne jugea pas à propos de donner gain de cause aux whigs sur ce seul point. Depuis, les conséquences de ce traité se sont développées d'une manière si rapide qu'il ne reste plus à l'Angleterre qu'une alternative: ou forcer l'Amérique d'accepter son droit de visite, ou renoncer à son système de police sur la côte africaine, pour lequel elle a fait tant de sacrifices.

» Quelque temps avant la clôture de la session, on a présenté au parlement une volumineuse correspondance avec les puissances qui ne se sont pas engagées à subir le droit de visite. Dans cette correspondance, les griefs les plus forts sont articulées contre l'Amérique. Les Américains, aussi bien que les Anglais, y est-il dit, s'abritant sous le pavillon des Etats-Unis, portant en Afrique toutes sortes de marchandises nécessaires pour la traite, expédient des esclaves au Brésil et à l'île de Cuba, et vendent ensuite leurs navires sur la côte d'Afrique, avec le droit de naviguer encore pendant quelque temps sous pavillon américain. — La chose n'est nullement impossible, d'autant plus qu'on sait qu'en Afrique, le commerce des marchandises est lié intimement aux opérations de la traite.

» visiter chaque pavillon suspect, et au besoin nous l'exécuterons. Si » dans l'exercice de ce droit, une erreur se commet au préjudice du na» vire visité, on accordera une pleine et prompte satisfaction. Mais il est » impossible que nous ayons jamais songé un instant à renoncer à ce » droit. »

» Depuis que des négociations commerciales avec le Brésil ont été rompues, et que ce pays, par la traite, est en état de développer la culture de ses produits tropicaux; depuis que l'île de Cuba, sous le gouvernement d'O'Donnel, améliore ses plantations au moyen d'esclaves; enfin, depuis que la France désire se dégager des traités de 1831 et 1833, l'Angleterre se voit forcée de maintenir, avec plus d'autorité que jamais, son système de police des mers, et d'entamer à cet effet de nouvelles négociations avec l'Amérique. Elle profitera probablement de la question du Texas et de l'Orégon, pour revenir plus fortement sur le droit de visite. Quoi qu'il en soit, nous sommes sûrs que l'Amérique ne cèdera pas. C'est l'Angleterre qui, en 1812, de peur de la guerre, a cédé. Cèdera-t-elle encore? Là est la question. »

Cet exposé nous parait avoir surtout le mérite de l'exactitude et de l'impartialité. Mais il y manque une conclusion acceptable pour la politique européenne. Nous aurions désiré que le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* eût terminé par quelques idées sur la ligne que doivent suivre la Prusse et l'Autriche dans cette grande question du droit de visite. Il est temps que l'Allemagne ait une opinion sur les choses de la mer, et qu'elle apporte le poids de cette opinion dans la balance où se pèsent les intérêts maritimes de toutes les nations. L'Allemagne a, comme la France, issue sur la Méditerranée et sur l'Océan. Au midi, l'Autriche doit peser dans la question méditerranéenne et orientale; au nord, la Prusse doit faire sentir son influence dans la question coloniale et américaine. Toutes deux sont également intéressées à la liberté, à la sécurité des mers.

La Prusse et l'Autriche, il est vrai, ont adhéré à tous les traités sur le droit de visite; mais, depuis que l'expérience a démontré les abus et les dangers de ce système, au point de vue de l'ordre, comme au point de vue de la liberté; depuis que l'Amérique et la France ont protesté, sinon en proposant une combinaison meilleure, du moins en revenant à l'ancien système de la surveillance exclusive du pavillon national, la Prusse et l'Autriche pourraient bien avoir réfléchi sur une adhésion qui n'a été que le résultat machinal de la politique suivie en Europe depuis 1815. Il est certain qu'aujourd'hui, si la question était de nouveau soulevée, l'Allemagne pourrait bien avoir une autre opinion, une autre ligne de conduite. Le Zollverein tend à s'agrandir jusqu'à la mer; la Russie verra bientôt son pavillon flotter sur les routes de l'Océan; il n'est pas probable que cette puissance veuille laisser entraver dès l'abord son dévelop-

elles seront, d'une autre part, un exemple de plus de l'insuffisance et des complications dispendieuses du système de surveillance exclusive par le pavillon national, puisque les divers Etats maritimes qui composent ou qui composeront un jour le Zollverein prussien ou le Zollverein italien, n'ont que peu ou point de marine militaire.

L'Allemagne n'a qu'à se considérer elle-même pour émettre l'idée qui doit résoudre la question d'une manière positive et durable. En effet, on n'a qu'à prendre le principe de la confédération germanique ou des associations douanières allemandes, et à l'appliquer au domaine universel de la mer, pour être amené à l'idée d'une marine neutre chargée de faire la police sur toute l'étendue de la surface liquide de notre globe, non plus au nom d'une nation, mais au nom de toutes les nations unies. Cette marine unitaire servirait à la répression de tous les délits maritimes, traite, piraterie, baraterie, évasion de criminels, recel d'objets volés, transport d'armes et de munitions pour éterniser des guerres injustes. En un mot, à l'aide de cette institution, il serait possible d'établir le bon ordre sur les mers, et le bon ordre est toujours favorable à la vraie liberté.

Par sa position et sa composition, la marine neutre aurait cette impartialité qui doit caractériser le juge et l'officier de justice. Loin d'avoir quelque intérêt à vexer, à tourmenter, à visiter quand même, la marine neutre serait au contraire souverainement intéressée à mettre dans l'exercice de ses fonctions beaucoup de retenue et de convenance. Il ne viendrait à l'idée de personne de contester à la marine neutre le droit de constater l'identité et la sincérité du pavillon, puisque telle est la base essentielle de toute police maritime, comme la constatation de l'individualité et l'exhibition du passeport sont la base de toute police intérieure.

Ainsi comprise, la question du droit de visite doit être un motif de plus de rapprochement entre la France et l'Allemagne. Leur intérêt se combine ici parfaitement avec l'intérêt général des peuples. Soit qu'elles jettent au loin les yeux sur l'immensité des mers, soit qu'elles reportent leurs regards sur Constantinople, l'Egypte et l'Orient, l'Allemagne et la France doivent comprendre qu'elles ont ensemble de grandes choses à faire. Intellectuellement et cordialement unies, la France et l'Allemagne peuvent ouvrir à l'humanité l'ère des garanties, organiser la paix dans l'association, et marcher vers la réalisation de cette grande et belle formule: « La paix partout et toujours », dont les fausses conditions de la prétendue entente cordiale avec l'Angleterre ne font que nous éloigner.

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Troisième partie.

### XLII. — RETOUR.

Resté seul sur le grand chemin, Fabio fut en proie à des sentiments contradictoires et compliqués comme sa situation. D'une part, il en voulait à la reine de l'avoir quitté si brusquement pour suivre Castronè, qui, en rendant à Caroline un service que lui-même n'avait pu lui rendre, avait pris sur lui un avantage marqué, et c'est là ce qui l'irritait le plus. D'autre part, il se sentait immensément soulagé et ne pouvait s'empêcher de bénir sa solitude. Enfin il s'appartenait! Enfin il pouvait être lui-même! Cette longue journée de contrainte, d'anxiété, de mensonge, avait été pour lui une si cruelle torture, que son cœur chantait malgré lui l'hymne de la délivrance et de la liberté. Sisyphe affranchi de son rocher classique, et les Titans de la montagne qui pesait sur leur poitrine, ne durent pas respirer plus à l'aise ni éprouver un plus grand bien-être. Pauvre amant heureux! était-ce bien là, vraiment, le lendemain d'une royale conquête et les félicités qu'il avait rêvées? Quelle expiation! quel mécompte! L'ambition même, cette passion solitaire, égoïste qu'il avait prise pour l'amour, ou du moins confondue avec lui, et à laquelle il avait sacrifié son repos, sa droiture, l'ambition ne le soutenait plus alors de ses aiguillons brûlants.

— Eh bien! lui dit Rosario, sortant pour la première fois de la réserve qu'il s'était imposée tout le jour, la dame nous a plantés là.

— Plantés là, comme vous le dites, répondit Fabio, rappelé tout à coup au sentiment des réalités.

— Et nous, qu'allons-nous faire?

— C'est là question que j'allais vous adresser.

— M'est avis, puisque vous me faites l'honneur de me consulter, qu'il ne serait pas indifférent de penser au souper. J'ai là, dans ma carnassière, de quoi réparer nos forces.

— L'avis me paraît si bon que je m'y range sans observations. Seulement où irons-nous souper? Voilà la question. Entrerons-nous ou n'entrerons-nous pas à Castelvétrano?

— Là-dessus je n'ai point d'opinion; prononcez vous-même. Quant à moi, je n'ai jamais aimé les villes, pas même pour y souper et pour y dormir. Lorsque je suis là-dedans, il me semble que l'air va me manquer et les murs se rapprocher pour m'étouffer. Parlez-moi des forêts. Là, pas de murailles, pas de barrières; on y respire à pleins poumons l'air libre du ciel, et l'on y dort bercé sur les grands arbres par les brises de la nuit. Voilà la véritable chambre à coucher du braconnier.

Cette consultation avait lieu à la porte de la ville, où l'un et l'autre étaient parfaitement étrangers. Qu'auraient-ils été faire dans cette prison? Pendant que Rosario parlait, Fabio roulait dans sa tête le plus dangereux et le plus fou des projets.

— Rosario, dit-il après un moment de silence, je n'aime pas plus que vous le séjour des villes, sans compter qu'on y est exposé plus qu'ailleurs au danger des mauvaises rencontres. Ainsi donc, si vous m'en croyez, nous brûlerons la politesse à la ville de Castelvétrano, qui ne tient pas plus à nous que nous ne tenons à elle...

— Et nous irons souper?...

— Dans une cassine de ma connaissance, où nous serons reçus comme chez nous; mais pour cela il faut que votre appétit ait de la patience, et nos chevaux des jambes pour six milles encore.

— Va pour la cassine! avec cela qu'il n'y a pas plus de bois qu'il ne faut par ici pour bivouaquer. Six milles ne sont pas le bout du monde. Les bêtes n'en mourront pas ni nous non plus, et pour être retardé le souper n'en sera que meilleur.

— Vous m'avez servi de guide pendant le jour, c'est à moi ce soir à vous rendre la pareille.

Cela dit, ils tournèrent le dos à la ville sans plus de cérémonies, et ranimant non sans peine l'ardeur éteinte de leurs chevaux, qui, sentant déjà l'écurie du *fundaco*, se croyaient au terme de leurs fatigues, ils continuèrent leur route au milieu d'une nuit profonde mais calme. Une heure après ils s'arrêtaient devant la grille rouillée de Boncévino.

Fabio fut surpris de la trouver fermée: d'ordinaire, on ne prenait pas tant de précautions; sa cour était accessible à tout venant. Il faut, pensa-t-il, que Pipo ait eu quelque alerte ou qu'il redoute une visite importune. Il l'appelle une fois, deux fois, trois fois..... point de réponse. Il appelle encore,... même silence.

— Au diable le dormeur! s'écria-t-il impatienté et en essayant de forcer la grille.

— Qu'à cela ne tienne, dit Rosario en descendant de cheval, elle ne m'a pas l'air d'être des plus solides.

D'un coup de pied vigoureux, il fit sauter la serrure rouillée, la porte s'ouvrit.

— Ah! çà, continua-t-il en tirant son cheval par la bride, il faut que vous soyez bien sûr d'être chez des amis pour entrer chez eux d'une façon si cavalière, et à une heure indue encore; car s'il n'est pas minuit il n'en est pas loin.

— Entrons, entrons toujours, je me charge de faire entendre raison au maître de la maison.

En ce moment un grand lévrier se précipita dans la cour en aboyant avec fureur. Il alla droit sur le caniche qui fit bonne contenance et les deux mammifères se tinrent l'un l'autre en arrêt en grognant sur la même gamme et en se montrant leurs dents blanches et pointues. Peu à peu cependant ils s'apaisèrent; il paraît même qu'ils ne se déplurent pas et que leurs physionomies sympathisèrent, car ils se mirent à jouer de la queue au lieu de jouer des dents, et se flairèrent avec tous les caractères d'une amitié naissante.

— C'est bon signe, dit Rosario; quand les chiens s'entendent c'est que les maîtres se conviennent.

— Vous dites plus vrai que vous ne le pensez, répondit Fabio.

A peine avait-il achevé que le lévrier s'élança sur lui en poussant des hurlements de joie; il venait de le reconnaître et, jetant ses deux grandes pattes sur les épaules, il le couvrit des caresses les plus tendres et les plus passionnées. Argus, le vieux chien du vieil Ulysse, ne témoigna pas plus de joie au retour de son maître.

— Ah! çà, reprit Rosario, attendri par les transports du lévrier, ce beau chien vous appartient et vous êtes ici chez vous. Il n'y a que le maître qu'on reçoive de cette manière.

— Eh! oui, mon cher hôte, je suis chez moi, et vous aussi. J'ai voulu vous recevoir dans ma cassine, quoique pour le quart d'heure je n'y sois guère en sûreté, et vous rendre à Boncévino votre cordiale hospitalité de la Barbara.

En ce moment on entendit résonner sur les dalles du vestibule la jambe de bois de l'invalide; la porte s'ouvrit et Pipo parut, une lanterne à la main.

— Arrivez donc, dormeur obstiné, lui cria Fabio en contrefaisant sa voix, c'est donc ici la maison du sommeil.

— Un moment, un moment, répondit Pipo de mauvaise humeur, en achevant de boutonner son uniforme et d'ajuster son bonnet de police. C'est ici la maison d'honnêtes gens; et vous autres, qui êtes-vous pour réveiller le monde au milieu de la nuit et pour forcer les grilles? Que demandez-vous?

— Nous demandons le capitaine Fabio.

— Et que lui voulez-vous?

— Que vous importe? Nous voulons le voir.

— Par sainte Rosalie! vous ne le verrez point. On ne se présente pas de cette manière chez un homme comme lui. Apprenez que le capitaine est l'ami de la reine, oui Messieurs, son ami; sa majesté nous a rendu visite plusieurs fois, que même un jour, elle m'a dit, à moi qui vous parle: « Pipo, je suis contente de toi! »

— Ma foi, dit brusquement Fabio en reprenant sa voix naturelle, je n'en dirai pas autant; car voici une heure que nous causons et tu n'as pas reconnu ton capitaine. Va, mon lévrier a meilleur nez que toi.

— Est-il bien possible! s'écria l'invalide en laissant tomber sa lanterne.

— Ce n'est pas le moyen d'y voir plus clair, dit Rosario en la ramassant.

— Tu n'es donc qu'un imbécille, continua Pipo en s'apostrophant lui-même, un véritable idiot! Quoi! tu as là ton capitaine devant les yeux et tu ne le reconnais pas? Pardon, mon capitaine, pardon! C'est qu'aussi vous avez un drôle de costume. La Zingara ne m'avait pas dit que vous eussiez changé de peau.

— Notre invalide alla refermer la grille et rajusta de son mieux par prudence la serrure disloquée par Rosario; il mit les chevaux aux ratelier, tira tous les verrous de toutes les portes de la maison; et, après avoir rempli consciencieusement son double office de concierge et d'écuyer, il

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 2 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14, 15, 17 et 18 octobre.

lemagne.

Voici en quels termes le *Journal de Paris* annonce la modification du tarif belge :

« Le gouvernement belge vient d'opérer dans son tarif de douanes une modification qui doit tourner à l'avantage de deux de nos industries les plus importantes, celle des soies et celle des cotons.

» Cet avantage résulte d'une élévation dans les tarifs, de laquelle les produits français de cette nature sont exceptés. Les tissus de coton imprimé, qui payaient par 100 kil. 211 fr., paieront à l'avenir 325 fr. Les droits sur les tissus de soie blanchis, teints ou imprimés, qui étaient de 4 fr. par kil., se trouvent portés à 10. Cette différence entre les droits anciens et les nouveaux, tourne au détriment de l'Angleterre, en même temps qu'elle est toute favorable à la France.

» Le gouvernement belge paraît avoir eu pour but, par cet arrangement qui, du reste, n'est que provisoire, de montrer son bon vouloir envers notre pays, et d'engager notre propre gouvernement à préparer de son côté, dans nos tarifs, des modifications qui servent de base à une convention commerciale définitive entre la France et la Belgique. »

---

L'arrivée du roi Louis-Philippe à Windsor a été le signal de la cessation des hostilités de la presse britannique envers la France. La *Gazette d'Augsbourg*, qui reçoit des communications de plusieurs chancelleries du Nord, n'a pas suivi cet exemple ; elle publie une lettre qui lui est écrite de Londres, à la date du 7 octobre, et qui contient ce passage :

« En dehors des rapports d'amitié qui règnent entre la reine Victoria et le roi Louis-Philippe, des antipathies politiques réelles se sont manifestées dans ces derniers temps des deux côtés du détroit. Aucun membre du cabinet britannique n'était assez aveugle pour ne point voir la tendance dangereuse de la politique française, et ni le duc de Wellington, ni sir Robert Peel ne regrettent le langage énergique qu'ils ont tenu dans les chambres lors des dernières complications internationales. Il ne faut pas se laisser tromper par la facilité apparente avec laquelle l'affaire de Taïti a été arrangée.

» Un haut personnage a eu de grands obstacles à vaincre dans son cabinet pour amener cette solution.

» On rend justice à M. Guizot, on reconnaît la loyauté de ses efforts, mais on se demande si un seul homme pourra détourner les conséquences de tant de collisions, et où il prendra la force nécessaire pour résister à la fois aux passions populaires et à une politique cachée qui vient d'en haut ?

» Le moment d'une collision est-il tellement éloigné qu'il faille songer à des moyens de détourner ce qui est inévitable, surtout alors que notre

garde en garnison et celui qui se bat en Algérie, dans l'armée de mer, les campagnes pacifiques dans tous les climats sont presque aussi dangereuses et presque aussi meurtrières que les glorieuses opérations de St-Jean-d'Ulloa et de Mogador.

» Le bien du service, nous ne nous lasserons pas de le redire, exige que les cadres comprennent le double du nombre d'officiers nécessaires au service de la flotte ; on sait que les ports sont presque sans cesse à court d'officiers ; combien n'en avons-nous pas vus, à peine revenus d'une campagne lointaine, ne pouvoir obtenir un congé parce que le services des ports les réclamait impérieusement. C'était donc une bonne et favorable occasion que la campagne du Maroc venait offrir d'augmenter les cadres. »

Nous accordons une entière approbation à la pensée de la *Flotte*.

Il est tout-à-fait regrettable que les services militaires accaparent toutes les récompenses. Les campagnes pacifiques, ainsi que le fait justement observer la *Flotte*, sont pleines de périls, et leurs pénibles travaux n'offrent pas ces éléments d'attrait, d'enthousiasme, que nos marins trouvent dans une expédition guerrière. Nous souhaitons que M. le ministre de la marine, tout en récompensant les services militaires, réserve une juste part d'honneur aux œuvres fécondes de la paix.

---

## Agitation en Espagne.

On lit dans le *Conservateur de la Dordogne* du 16 :

« Le général Ametller et ses compagnons de la dernière émigration espagnole, qui, comme on sait, résidaient à Périgueux, depuis l'an dernier, ont disparu le 10 octobre de notre ville, au moment où l'on s'y attendait le moins. On dit que l'administration n'a été informée des projets de fuite de ces réfugiés que quelques heures après leur départ, et lorsque déjà il était impossible de les rattraper. Des ordres ont été expédiés aussitôt sur toutes les routes, et il est probable que le télégraphe de Bordeaux aura porté le signalement des fugitifs sur les principaux points de la frontière.

» Les bruits les plus alarmants pour le repos de l'Espagne circulent à ce sujet. On dit qu'Ametller et ses camarades sont entrés dans un vaste complot républicain qui doit éclater sous peu dans la Péninsule, et qu'ils ont fait des achats d'armes et de munitions, dont on élève le chiffre à 500,000 fr. »

Qu'on rapproche cette nouvelle de la suivante, qu'on trouve dans la *Verdad* de Barcelonne, du 13 :

« On nous écrit de Figuières que les ennemis du repos public s'agitent et répandent des bruits mensongers. Suivant eux, un mouvement terrible va éclater, et une Saint-Barthélemy se prépare. Beaucoup de personnes quittent la ville. Il faudrait bien que l'autorité cherchât à rassurer

... pour le repeal la majorité de la population catholique, clergé et laïques, un très grand nombre de protestants, un nombre considérable de presbytériens, des dissidents protestants éclairés : il ne nous reste plus qu'à nous concilier le reste des protestants, c'est là notre devoir et notre tâche. Nous avons à faire disparaître de ridicules jalousies et des craintes sans fondement. Nous devons donner à nos compatriotes protestants l'assurance que nous n'ambitionnons pas la suprématie civile ni religieuse et que tout ce que nous voulons, c'est une parfaite égalité.

Il n'est besoin pour cela que d'en appeler à l'histoire. Jamais les catholiques n'ont abusé de leur pouvoir. Toujours nous nous fîmes les avocats de la liberté de conscience dans nos longues luttes parlementaires pour l'émancipation. Pendant que nous combattions légalement et constitutionnellement pour obtenir cette émancipation, jamais de tumulte, jamais de violence. Grâce à Dieu notre sainte cause n'a jamais été souillée par l'effusion du sang.

Voilà assurément des considérations qui doivent influer sur l'esprit des protestants nos concitoyens, et ce sont-là des garanties suffisantes qui doivent les rassurer complètement sur nos vues et nos projets ! Apôtre de la doctrine de la paix, n'ai-je pas constamment élevé la voix pour dire qu'un changement d'institutions politiques ne devait s'opérer que par des moyens moraux et pacifiques, et qu'autrement, une amélioration, quelque importante qu'elle fût, ne vaudrait pas l'effusion d'une seule goutte de sang !

Je sais que beaucoup de personnes, qui ne sont pas encore entrées dans l'association du repeal, ne veulent pas cependant que l'Union continue d'exister sur sa base actuelle. Elles voudraient à la place une alliance fédérale. Il appartient à l'association du repeal d'inviter ces recrues à exposer comment la route nous doit être commune et à signaler les différences, s'il en existe, qui peuvent se trouver entre elles et nous. Et d'abord, je proclame que je suis plus éloigné que personne de croire à mon infaillibilité. Je suis tout prêt à suivre quiconque cherchera à rendre à l'Irlande la puissance législative.

Les repealers purs et les fédéralistes sont complètement d'accord sur ce point qu'il est urgent de faire disparaître, légalement et constitutionnellement, le statut 50e chap. 47. de l'Union de Georges III, Il ne peut y avoir de fédéralisme qu'après la révocation de ce statut.

La reconstitution du parlement irlandais est encore un principe sur lequel s'entendent les repealers purs et les fédéralistes. La chambre des communes irlandaise doit être entièrement reconstruite. La chambre des lords doit être rétablie dans toute son intégrité.

J'invite mes compatriotes de toute classe et de toute opinion à se joindre à nous. J'invite surtout tous ceux qui penchent pour le fédéralisme à peser leurs projets et à discuter avec nous amicalement les mérites res-

---

revint prendre ses fonctions de valet-de-chambre et de cuisinier ; mais il trouva la place occupée; quant aux dernières, le braconnier les avait usurpées en son absence, et s'en acquittait de manière à légitimer son usurpation.

— Je vous laisse faire, quoique ce soit le monde renversé, lui disait Fabio en caressant son lévrier couché entre ses jambes, tandis que le caniche étendu sans gêne au coin du feu suivait de l'œil tous les mouvements de son maître; le chasseur a le droit immémorial d'apprêter en personne le gibier qu'il a tué; mais j'ai le droit, moi, de l'arroser, et j'en use.

Pipo comprit ce que cela signifiait. Il disparut sans mot dire, et reparut un instant après avec trois bouteilles de Syracuse toutes poudreuses qu'il posa sur la table avec précaution.

— C'est du fameux, dit-il, et fièrement bouché ! aussi, n'est-ce pas à celui-ci qu'on appliquera le proverbe :

Amor di meretrice e vino di fiasco
La mattina è buono e la sera è guasto (1).

Bon il était ce matin, et ce soir... vous m'en donnerez des nouvelles.

Tout était prêt, Rosario donna le signal. Une grosse botte de sarments secs jetée dans l'âtre ajouta au plaisir de la bonne chère et du bon vin le charme d'un feu clair et pétillant.

— Maintenant, dit Fabio à son convive, vous savez qui je suis.

— Sans m'en vanter je m'en doutais bien un peu ; j'ignorais votre nom, c'est vrai, mais je devinais votre profession, et voilà pourquoi indépendamment des recommandations de monsieur le comte Allégroni, j'ai sympathisé tout de suite avec vous : le militaire est frère du chasseur. Je savais bien que vous n'étiez pas fait pour suivre à Palerme ces sales conciapelli. Mais, je gardais mes remarques pour moi ; tout le monde a ses secrets. Les affaires de monsieur le comte ne me regardent pas, ni les vôtres non plus. Suffit !.. Vous avez là, capitaine, un Syracuse qui ne me fait pas de peine.

— A la santé de saint Hubert et de ses fidèles ! dit Fabio en remplissant le verre du braconnier.

— Ça n'est pas de refus ! répondit Rosario en joignant l'acte à la parole.

Inutile d'ajouter que ce toast avait été précédé et qu'il fut suivi de beaucoup d'autres.

— Et moi, mon capitaine, dit Pipo avec sa familiarité de vieux serviteur, ne me permettrez-vous pas de boire à votre santé et de fêter votre heureux retour ?

— Bois, mon vieux, bois à plein verre. Cette nuit est la nuit de la liberté ; profitons-en, car demain Dieu seul sait où nous serons.

— Comment, vous arrivez à peine et vous songeriez déjà à repartir ? Vous n'êtes donc pas tout-à-fait libre.

— Pas tout-à-fait, c'est-à-dire pas du tout. Pas plus tard que demain il faut me remettre en campagne.

— Hélas ! dit l'invalide en frappant tristement sur sa jambe de bois, pourquoi n'ai-je pas mes deux jambes comme tout le monde ? Avec ce manche à balai au bout du genou, je ne suis bon à rien ; je ne puis pas même accompagner mon capitaine.

(1) Amour de courtisane et vin en bouteille est bon le matin et le soir est gâté.

— Tu m'es bien plus utile à la cassine. Qui la garderait en mon absence ?

— Ce n'est pas l'embarras, elle a bon besoin d'être gardée. Il n'y a pas de jour qu'on ne voie rôder à l'entour quelque figure suspecte ; voilà pourquoi je ferme la grille au coucher du soleil et même avant. Les espions abondent, il en vient de toutes les couleurs ; ce matin encore j'ai donné la chasse à un grand drôle qui voulait à toute force entrer dans la cassine. Le plus souvent qu'on va livrer la place à un je ne sais qui. Pour celui-là, il a eu son compte, le lévrier aidant, on lui a soldé son arriéré ; il ne reviendra pas de sitôt, j'en réponds.

— Mais il en viendra d'autres et j'aime autant me priver de leur visite.

Tout à coup une voix se fit entendre à la grille.

— Quand on parle du loup, dit Pipo, on le voit paraître.

— Plût à Dieu, ajouta le braconnier, qu'il en fût de même des lièvres et des perdreaux ! on en parlerait toujours.

— Imbécille que je suis ! s'écria Pipo en se donnant un coup de poing au milieu du front, j'ai oublié d'accrocher un manteau à la fenêtre, à défaut de rideaux ; la clarté de la lampe et du feu a attiré l'attention ; il n'en faut pas davantage pour faire pleuvoir ici tous les espions du pays, ils vont à la lumière comme les mouches.

La voix continua à se faire entendre plutôt suppliante qu'impérative.

— Pipo ! disait-elle, ouvrez-moi la porte, mon bon Pipo.

— Je ne sais par quel sortilège, tous ces intrigants savent mon nom, et ils font tous la petite voix ; je suis toujours leur bon Pipo ! leur excellent Pipo ! Permettez, mon capitaine, que j'envoie le lévrier à la découverte.

Le lévrier, suivi de son nouvel ami le caniche, s'élança dans la cour en aboyant ; mais arrivé à la grille il se tut tout à coup.

— Preuve, dit l'invalide, que c'est un visage de connaissance. Je vais y voir.

— Et moi aussi ! dit le prudent braconnier en prenant son fusil.

A tout hasard, Fabio prépara le sien et enfonça son chapeau sur ses yeux, de manière à cacher sa figure. Ces préparatifs de défense étaient bien superflus, car hommes et chiens rentrèrent bientôt, accompagnés d'une vieille femme qui n'était autre que la Zingara.

— Mon bon cher Pipo, disait-elle à l'invalide, j'ai vu de la lumière en passant, et comme le froid de la nuit m'a saisie en revenant de Mazzara, j'ai pensé à vous demander un air de feu et un doigt de vin. Je vous tirerai les cartes en échange et vous donnerai des nouvelles du capitaine.

Là-dessus elle alla s'accroupir au coin du foyer, après avoir avalé un verre de syracuse exactement comme un verre d'eau.

— Quelle pompe aspirante ! dit l'invalide.

— Plus la mousse est sèche, ajouta Rosario, mieux elle absorbe la pluie.

La Zingara répondit à ce compliment par un regard fauve et méchant ; puis son petit œil gris rentra sous ses paupières rouges, et elle ne parut plus occupée qu'à réchauffer ses vieux membres glacés.

— Ah ça ! la mère, dit Fabio, qui se souvenait de l'avoir déjà, quelques semaines auparavant, rencontrée, avant l'aube, sur le pont de la Délia, tu cours donc les champs toutes les nuits comme les chouettes ; crains-tu qu'il manque des sorcières au sabbat ?

— Apprenez, mauvaise langue, répondit la Zingara sans lever la tête, mais non sans regarder de travers son interlocuteur, que je suis aussi bonne chrétienne que qui que ce soit ici, ceux qui prétendent le contraire sont eux-mêmes des enfants du diable. Si je voyage la nuit, c'est que cela me convient apparemment ; j'en ai bien le droit, j'imagine, et je n'ai de compte à rendre à personne.

— Excepté à moi, dit Pipo : tu m'as promis des nouvelles du capitaine, et tu ne sortiras pas d'ici avant d'avoir rempli ta promesse.

Pour toute réponse, la Pythonisse tira de sa poche un paquet de cartes qui ne la quittait jamais, ni le jour ni la nuit, et se mit à les battre avec un sérieux imperturbable ; après quoi elle fit sur ses genoux un jeu cabalistique en marmottant des paroles inintelligibles.

— Je vois toujours dans les cartes la même prison, dit-elle enfin ; mais cette fois elle est vide ; je vois plus loin un homme en voyage, et plus loin encore une maison isolée. Ici les cartes se brouillent, je ne vois plus rien.

— Et ce grimoire, demanda Pipo, signifie?...

— Que votre maître est délivré et qu'il est en route à cette heure pour revenir chez lui. Maintenant que je suis réchauffée, je vous souhaite le bonsoir.

— Cette sorcière m'aurait-elle reconnu ? dit Fabio quand elle fut partie. Je le crains. Elle a jeté sur moi à la dérobée tout en battant ses cartes des regards équivoques. Ma voix, quoique je l'aie déguisée, peut m'avoir trahi et encore plus les caresses de mon lévrier. Après tout que m'importe ?

— Connaissez-vous bien cette femme ? demanda Rosario d'un air préoccupé.

— C'est une espèce d'égyptienne qui demeure ici près et qui gagne sa vie à dire la bonne aventure.

— Ne vous y fiez pas ; une délation est bientôt faite.

— Advienne que pourra ! Je n'en aurai pas moins passé cette nuit dans mon lit, ce qui ne m'est pas arrivé et ne m'arrivera probablement pas de long-temps. C'est un caprice dont je me suis passé l'envie. Demain on avisera. A chaque jour suffit sa peine. Bonsoir, mes amis, imitez mon exemple, nous avons tous besoin de repos.

Cela dit, il alla dormir aussi tranquillement que s'il n'eût pas été contumace et qu'il n'y eût jamais eu en Sicile ni Anglais ni Caroline.

Rosario n'était pas si rassuré. Il commença par lâcher les deux chiens dans la cour afin de n'être pris à l'improviste dans aucun cas ; puis revenant à Pipo :

— C'est à moi, lui dit-il, de garder le capitaine ; j'ai répondu de lui sur ma tête à monsieur le comte Allégroni et sa seigneurie s'en prendrait à moi s'il lui arrivait malheur. Allez vous coucher, je ferai sentinelle le reste de la nuit.

Là-dessus un combat de générosité s'engagea et les parties décidèrent, pour se mettre d'accord, qu'elles veilleraient tour à tour et se relèveraient d'heure en heure ; ce qui s'exécuta jusqu'au matin avec une ponctualité toute militaire.

— C'est égal, se disait le prudent braconnier en faisant sa faction, cette Zingara ne me plaît pas. Son petit œil gris n'annonce rien de bon.

Ses inquiétudes auraient été bien plus vives et plus légitimes s'il avait pu savoir qu'au lieu de regagner son gîte en sortant de la cassine, cette vieille suspecte avait pris en tapinois le chemin de Mazzara.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

[illegible] la même cause que les mouvemens antérieurs; il s'agissait de renverser le prince actuel pour faire monter sur le trône la famille Obrenowitsch. On assure que depuis deux mois déjà on avait fait sur deux points de la frontière des préparatifs avec les sommes envoyées par le prince Milosch. Des drapeaux et des uniformes avaient été confectionnés, et l'on s'était procuré des armes et des munitions. Une bande de prétendus émigrants revêtus d'un uniforme qui ressemblait à celui de l'armée servienne, et commandée par un nommé Joannowitsch, avaient traversé la Save pour commencer la révolte dans le district des Schabaez, où l'on comptait sur la plus grande sympathie pour les Obrenowitsch. Cette bande pénétra dans la ville de Schabaez, dont les habitants s'imaginèrent voir arriver un détachement de troupes du gouvernement. Il fût donc facile aux révoltés de s'emparer de l'hôtel de ville, où le chef du district et un membre de la municipalité furent tués. De nouveaux fonctionnaires furent immédiatement installés, et des mesures prises pour donner plus d'extension au mouvement. Cependant le gouvernement central avait eu connaissance de ces évènements, et avait envoyé en toute hâte des troupes à Schabaez : cette ville se rendit à la première sommation, et livra son nouveau chef. On poursuivit la bande qui avait pris la direction de Letchnitza sans rencontrer aucune sympathie sur son passage. De nouvelles plaintes ont été portées contre le prince Milosch, de la part du prince Alexandre, à St-Pétersbourg de même qu'à Constantinople et à Vienne.

## Le docteur Frederic List et lord Aberdeen.

Dans un rapport que le comte Westmoreland a fait à lord Aberdeen sur le Zollverein, rapport dont il a été question dans la fameuse dépêche que le ministre anglais a adressée au gouvernement prussien, il est dit : « que les fabricants allemands n'épargnent point l'argent pour gagner la presse à leur cause, et que M. List, le rédacteur du *Zollverein's Blatt*, est subventionné par eux. »

M. List, ancien professeur d'économie politique à Tübingen, consul allemand en Amérique, et auteur d'un livre intitulé l'*Economie nationale allemande*, a relevé ce défi, et, dans un des derniers numéros de sa feuille, après avoir énuméré ses travaux et ses efforts, tant pour l'établissement du Zollverein que pour la construction des chemins de fer allemands, il ajoute ce qui suit :

« Hélas ! je voudrais que le ministre anglais eût dit vrai, car loin d'en avoir honte, je féliciterais mon pays de payer des écrivains dans le but de défendre les véritables intérêts nationaux. Depuis 1837, je m'occupe du salut de l'industrie allemande. Voici ce qu'elle m'a rapporté :

» Pour la publication de mon livre, 3,000 florins.

» Pour fonder mon journal j'ai reçu : des fabricants du Zollverein 1,325 florins;

» Des fabricants bohémiens, 360 florins. En tout, 4,685 florins ; cela fait, depuis huit ans, 583 florins, à peu près 1,250 fr. par au.

» Mais si l'argent m'a souvent manqué, les témoignages publics ne m'ont jamais fait défaut. »

En effet, les fabricants de la Bohême viennent d'envoyer à M. List une adresse dans laquelle ils l'appellent le gardien de l'industrie et de l'agriculture, de la navigation et du commerce. A la fin de l'adresse, les fabricants bohémiens lui donnent l'épithète d'*O'Connell allemand*.

M. List vient, en outre, de prononcer au congrès agricole de Munich plusieurs discours très remarquables, dans lesquels il tend à convaincre l'Allemagne que, sans une industrie nationale bien puissante, l'agriculture ne pourra jamais prendre un grand essor, attendu qu'elle est réduite à la consommation intérieure de l'Allemagne, et que l'exportation de ses produits est presque nulle, surtout pour l'Angleterre, à cause des tarifs exorbitants qui pèsent sur elle à l'étranger.

Nous aimons à rendre justice aux efforts et au talent de M. List, mais nous voudrions qu'ils ne fussent pas employés uniquement au service des fabricants, mais encore au profit des travailleurs et des prolétaires qu'il perd complètement de vue. Nous n'avons pas vu que l'adresse de Prague ait été signée par les ouvriers aussi bien que par les fabricants. Comme défenseur de l'industrie nationale vis-à-vis de l'Angleterre, M. List a droit aux plus grands éloges; mais quant aux besoins urgents des ouvriers allemands et à leurs griefs, le professeur allemand a toujours fait la sourde oreille; il n'a jamais répondu ni aux réclamations directes des intéressés, ni aux discussions pacifiques de la presse allemande et française.

## Nouvelles d'Afrique.

On écrit d'Alger, le 10 octobre :

« Ainsi que nous l'avons déjà dit, les affaires de Dellys offrent moins d'importance qu'elles n'en avaient l'air d'abord.

» Ben Salem et sa petite troupe ont été refoulés dans les montagnes; on ne sait aujourd'hui où ils sont positivement.

» La division Command s'est portée en avant et n'a rencontré aucune difficulté sérieuse.

» Temda-el-Belad, qui avait donné l'hospitalité à Ben Salem, a été incendiée, dévastée et occupée par nous. (*Moniteur parisien*.)

M. le maréchal duc d'Isly fait connaître que c'est par erreur que MM. Thierry, capitaine au régiment des zouaves, et Jarras, capitaine au corps royal d'état-major, n'ont pas été cités dans son rapport du 17 août, sur la bataille d'Isly, inséré au *Moniteur universel* du 30 du même mois, numéro 243, et il s'empresse de réparer cette omission involontaire. M. Thierry est resté vaillamment à son poste, quoique ayant reçu une blessure grave à la tête, et M. le capitaine Jarras a donné des preuves répétées de valeur. (*Messager*.)

## REVUE DES JOURNAUX DU 18 OCTOBRE 1844.

On assure, dit le *Constitutionnel*, qu'à l'occasion du mariage du duc d'Aumale, le gouvernement se propose d'étendre l'amnistie à tous les condamnés et détenus politiques, sauf quelques exceptions parmi lesquelles on cite le prince Louis Napoléon, MM. Blanqui et Barbès. Au lieu de marchander ainsi l'amnistie et de la donner par lambeaux, n'était-il pas plus digne de la France de l'accorder d'un seul coup et tout entière?

## Faits divers.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 15 octobre, les candidats dont les noms suivent ont été reconnus aptes à être choisis pour l'enseignement de la langue allemande dans les colléges :

MM. Baar, Frisch, Leclaire, Liou, Husson, Springer, Balèvre, Kaiser, Odynecki, Sklower.

— L'ouverture de la nouvelle église Saint-Vincent-de-Paule aura lieu lundi, 21 du courant.

— Un arrêté du ministre de la guerre vient d'accorder à MM. Henry frères, négociants à Marseille, la concession des mines de cuivre et de fer existant dans une partie du territoire de Mouzaïa.

C'est avec plaisir que nous enregistrons cet acte, preuve que l'industrie française commence à se préoccuper des richesses minéralogiques de l'Algérie; il est à souhaiter que le gouvernement seconde par de promptes mesures l'exploitation des mines africaines. C'est une œuvre d'un intérêt national. (*Flotte*.)

— M. Redon, commissaire de la marine, chef du service à St-Servan, et M. Penaud, sous-commissaire de première classe, viennent d'être appelés à Paris ; on suppose que ces deux fonctionnaires seront placés à la tête du contrôle central. (*Flotte*.)

— La commission de surveillance du travail des enfants dans les manufactures a visité un grand nombre d'établissements de Mulhouse et des environs, dans le but de s'assurer que la loi du 22 mars 1844 recevait partout son application. Elle a reconnu que, dans plusieurs fabriques, principalement dans les filatures, les prescriptions de la loi étaient exactement observées ; mais elle a eu à constater des infractions dans dix-sept établissements différents, infractions qui ont donné lieu à des procès-verbaux, à raison desquels les chefs de ces divers établissements seront cités en justice.

Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle que la commission a montré dans cette circonstance, car les avertissements n'ont pas manqué à ceux de nos fabricants contre lesquels la commission s'est vue forcée de verbaliser.

Nous savons que M. le préfet lui-même fera sous peu une visite dans le même but, et qu'il est disposé à faire exécuter la loi dans toute sa rigueur. (*Industriel alsacien*.)

— Deux accidents, dont un seulement a eu des suites fâcheuses, sont arrivés mardi sur le chemin de fer de Valenciennes à Mons. Le convoi qui part de la station de Valenciennes vers cinq heures du soir était arrivé entre Onnaing et Quaroube, lorsqu'une secousse assez violente se fit sentir dans le dernier wagon ; un essieu venait de se briser. Le garde qui était monté sur ce wagon fit les signaux convenus pour arrêter le convoi. Mais un douanier qui se trouvait dans cette voiture, n'écoutant que la peur s'empressa de sauter en bas du wagon. Il tomba la tête la première sur les rails de la seconde voie, et se fit à la figure une horrible blessure qui donne de sérieuses inquiétudes. Il paraîtrait qu'il y a eu imprévoyance de la part des gardes du convoi, en ce sens que les signaux de détresse n'auraient pas été répétés avec assez de promptitude; ce qui ferait croire à la véracité de ce bruit, c'est qu'après le signal donné par le garde monté sur le dernier wagon, le convoi a encore parcouru un espace de plus de 800 mètres. Une enquête est commencée. Le même soir, pareil accident est arrivé, à peu de distance de Mons, au convoi qui part de cette dernière ville, vers neuf heures et demie pour Valenciennes ; mais, cette fois, personne n'a été blessé.

— Louis-Philippe en entrant dans le port de Calais, le 16 octobre, a été reçu par M. le sous-préfet de Boulogne, que le télégraphe avait prévenu. Ce fonctionnaire a adressé un discours à l'illustre voyageur qui a répondu ; « qu'il était heureux de se trouver au milieu des habitants de Calais et qu'il rapportait d'Angleterre de *nouveaux gages de paix et d'union*. »

— Le 14 de ce mois, l'artillerie de la garde nationale de Mézières s'exerçait au tir au canon, lorsque, par un hasard inexplicable, deux jeunes gens ont été blessés dans un bois taillis, à plus de douze cents mètres de la batterie, et à plus de sept cents mètres de la cible. On a été obligé de faire l'amputation de la jambe à l'un d'eux. (*Constitutionnel*.)

— On est sur les traces d'une nombreuse bande de faux-monnayeurs disséminés en Alsace, dans le grand-duché de Bade et en Suisse. Une section de cette association criminelle a été découverte dernièrement dans le canton de Soleure, une autre dans le canton d'Argovie, et une troisième dans celui de Saint-Gall.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* du 14 octobre :

« Vendredi dernier, 11 octobre, un écroulement considérable a eu lieu subitement au palais épiscopal de Belley. Les poutres du plancher d'un grenier surchargé de bois et d'objets divers se sont rompues et ont entraîné avec elles la charge qu'elles supportaient. Ces débris ont enfoncé deux autres planchers placés dessous, entraînant avec eux des portes et quelques murs de séparation. Fort heureusement que MM. les chanoines se trouvaient à l'église pendant cet évènement, ainsi que la plupart des gens de service, sans quoi on aurait peut-être de tristes accidents à déplorer. Une des fenêtres de l'appartement de M. l'évêque a été brisée par la secousse produite dans tout l'édifice. Avant de réparer le désastre, on s'occupe de consolider les parties des bâtiments qui offrent quelques dangers.

» M. l'évêque de Belley était heureusement absent de son palais épiscopal lors de cet écroulement. Le prélat est à Bourg depuis plusieurs jours, au grand séminaire. »

— Le 13, à dix heures du matin, une députation [illegible] quarante exposants de Berlin s'est rendue au château pour [illegible] de Prusse une adresse de félicitations et de remercimens [illegible] pour l'Exposition en elle-même que pour la bienveillance et les [illegible] dont S. M. avait daigné l'encourager. Le roi a reçu [illegible] avec une grâce toute paternelle, et a exprimé le vœu que [illegible] Exposition dépassât, par la beauté de ses produits, l'Exposition [illegible].

[illegible] où règne encore l'esclavage, nous n'avons pas fait beaucoup de progrès; cependant le mouvement commence à s'y faire sentir; un journal, publié dans la Louisiane, a arboré notre drapeau; deux autres nous sont favorables et reproduisent nos articles.

Il y a peut-être cent sociétés établies, qui sont autant de centres de propagande, et d'où les idées rayonnent sur les districts environnants.

Les centres les plus actifs dans les grandes villes sont placés à New-York (centre général), à Boston, Cincinnati, Pittsburg, Rochester et Buffalo. Le peuple américain est si curieux d'idées nouvelles, et a tellement l'habitude de les répandre au moyen de discours publics, de meetings, de congrès, etc., qu'il ne faut pas s'étonner si nous avons pu marcher rapidement. Il y a aux Etats-Unis tout un système organisé pour la propagande; nous nous en sommes servis. Dès que nos principes ont été acceptés par un certain nombre de personnes dans une ville ou village, une société se constitue, des meetings se forment, un orateur est choisi pour faire des expositions de la Doctrine; le public est invité à venir l'entendre, et la propagande commence.

Les centres secondaires sont de la plus haute importance, et c'est à eux que nous devons en partie la diffusion de nos principes dans toutes les classes de la société. Le centre de Rochester, par exemple (ville située dans l'ouest de l'Etat de New-York), a vendu plusieurs milliers d'exemplaires de nos livres, et a soutenu à ses frais un homme d'énergie et de talent, M. T.C. Leeland, qui depuis dix-huit mois voyage dans tous les arrondissements avoisinants en faisant l'exposition de nos principes. Ces efforts combinés avec les travaux antérieurs ont remué profondément toute la partie ouest de New-York, qui est l'Etat le plus important de l'Union. Il est résulté de ces efforts que six associations agricoles et industrielles y ont été fondées et sont en pleine activité ; et nos amis de Rochester nous écrivent que nous pouvons compter sur vingt mille adhérents dans cette partie de l'Etat. Ces masses sont loin, il est vrai, de comprendre à fond la science sociétaire, mais elles en comprennent parfaitement les principes fondamentaux, tels que l'*association* avec ses vastes économies, le travail rendu honorable et attrayant, la *solidarité des intérêts, l'action unitaire et combinée, le système des actions* appliqué à la propriété foncière, *l'éducation industrielle et scientifique*. Ces principes une fois entrés dans l'esprit du peuple, suffisent pour opérer une transformation sociale.

2° *Journaux*. — Nous pouvons compter plus de cinquante journaux qui éprouvent de la sympathie pour nos principes, et sont avec nous de conviction, quoique liés encore par les intérêts pécuniaires avec la société actuelle, et engagés dans la défense de tel ou tel parti politique. Mais, outre ces journaux qui ne propagent qu'accessoirement nos principes, il y en a quatre qui sont, pour ainsi dire, nos organes officiels. Deux ont été fondés expressément pour la propagation de nos idées ; les deux autres sont acquis à la cause par la conviction des rédacteurs et propriétaires. Ces journaux sont la *Tribune de New-York*, la *Phalange de New-York*, le *Réformateur social de Boston*, et le *Bulletin de Cincinnati*. (Cincinnati est une ville de 100,000 habitants, située sur le fleuve Ohio, dans la partie occidentale des Etats-Unis). La *Phalange* et le *Réformateur social* sont les deux journaux créés par les phalanstériens.

3° *Associations fondées*. Il existe à peu près trente petites associations, réunissant de 150 à 300 individus, organisées et en activité, dans différentes parties des Etats-Unis.

Je ferai observer ici que l'Union comprend aujourd'hui vingt-six Etats, outre plusieurs contrées qui sont des germes d'Etats, mais qui n'ont pas encore assez de population pour être considérées comme tels. Les Etats sont divisés en comtés et les comtés en *townships* ou communes.

Voici les noms d'une partie de ces associations déjà fondées et en activité. Il faut observer que je ne parle pas de sociétés de propagation, mais de véritables associations où les familles vivent sociétairement en ménage combiné, où les terres sont représentées par des actions et cultivées unitairement, les profits répartis en raison du travail, du capital et du talent, et où le mécanisme des groupes et séries, qui est trouvé miraculeusement efficace en pratique, est plus ou moins ébauché. Ces établissements prennent les noms d'associations, d'unions ou de phalanges.

*Associations dans l'Etat de Massachusetts.* — Association de Brook-Farm, à trois lieues de Boston. — Association de Hopedale. — Association de Northampton.

*Dans l'Etat de New-York.* — Phalange de Sodus-Bay. — Association de Bloomfield. — Association industrielle de Rush. — Ontario Union. — Association industrielle de l'Ouest de New-York. — Association de Clarkson. (Plusieurs autres associations agricoles sont en voie d'organisation dans cet Etat.)

*Dans l'Etat d'Ohio.* — Phalange d'Ohio. — Phalange de Clermont (comté de Clermont). — Phalange de Trumbull (comté de Trumbull).

*Dans l'Etat de Michigan.* — Association Alphadelphia.

*Dans l'Etat de Pensylvania.* — Phalange de Leraysville.

*Dans le territoire de Wisconsin.* — Phalange de Wisconsin.

*Dans l'Etat de New-Jersey.* — North American Phalaux.

*Dans l'Etat d'Indiana.* — Phalange de Lagrange (comté de Lagrange). — Association Lexington (même comté).

*Dans l'Etat d'Illinois.* — Association de Bureau (comté de Bureau).

4° *Le nombre de disciples amenés à nos principes.* On sera en état de juger de nos progrès, sous ce rapport, par mes prochaines lettres. Aujourd'hui, je me contenterai de faire ici une prophétie; je la fais avec assurance, car je me base sur des indices et des faits qui, dans ma conviction, rendent inévitable le résultat que j'annonce, c'est que, dans cinq ans d'ici, tout le peuple des travailleurs aux Etats-Unis réclamera *le droit au Sol* et *le droit au Travail*, les premiers et

(1) Voir les numéros des 10 et 14 octobre.

GÉRARD, menuisier, rue des Martyrs, 69 Juge commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36

## Bourse du 18 octobre 1844.

On a ouvert dans les plus hauts cours d'hier; mais 5 et 3 0/0 n'ont pas tardé à baisser, le premier de 30 c., le second de 15 c. sur lesdits cours, sans qu'aucune nouvelle ait circulé, mais toujours probablement par suite de manœuvres en vue de l'emprunt, en un mot par quelque raison toute parti-

| CHEMINS DE FER | | | | Au 15. |
|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | | | | |
| V. R. Dr. | 400 » | 398 75 | H. 2 50 | — 393 75. |
| — R. G. | 287 50 | 281 50 | H. 2 50 | — 287 60, 288 75, 288 75. |
| Orléans. | 1017 50 | 1015 » | B. 2 50 | — 1016 25, 1017 50. |
| Strasb... | 278 75 | 277 50 | B. 2 50 | — 280, 277 50. |
| Rouen. | 1012 50 | 1016 25 | H. 3 75 | — 1012 50, 1018 25. |
| Havre... | 770 » | 763 75 | » » | — 767 50, 770. |
| Marseill. | 782 50 | 780 » | » » | — 782 50, 781 25. |
| Montp.. | » » | » » | » » | — |

| | |
|---|---|
| H. 1 25 | 7 h. »|» GYMNASE. — Babiole. Trois Péchés. Parisienne. Surprises. |
| H. 3 75 | 7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Prem. de l'Etourneau. |
| B. 1 25 | 7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Muette. Don César. Calypso. |
| B. 2 50 | 7 h. »|« AMBIGU. — Miracle des Roses. |
| H. 3 75 | 7 h. »|« GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. |
| H. 1 25 | 7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu. |
| H. 1 25 | 7 h. »|» COMTE. — Fille du Capitaine. Tout pour mon père. Polka. |
| » » | 6 h. »|» FOLIES. — Femmes. For l'Evêque. Maçon. Malborough. |
| | SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures. |

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 17 Octobre. | | | | 18 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1015 q. | 79 k. | | Arrivages | 1341 q. | 83 k. | |
| Ventes | 1652 | 76 | | Ventes | 1897 | 15 | |
| Restant | 11321 | 78 | | Restant | 11166 | 48 | |
| Cours moyen | | 34 19 | | Cours moyen | | 33,78 | |
| Cours-taxe | | 34,83 | | Cours-taxe | | 34,59 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 40 q. | 99k. | 48,40 à 52,85 | Gr. | 47 q. | 27k. | 31.00 à 52.25 |
| 1re | 265 | 33 | 35,00 à 37,55 | 1re | 391 | 21 | 35.00 à 37 55 |
| 2e | 619 | 16 | 32,50 à 34,40 | 2e | 501 | 67 | 31,63 à 34 40 |
| 3e | 13 | 14 | 26,75 à 27,40 | 3e | 03 | 14 | 27 40 à 00 00 |
| 4e | 10 | 92 | 20,00 à 27,40 | 4e | 48 | 67 | 21,63 à 22 25 |
| Al. | 342 | 26 | 33 73 à 51,00 | Al. | 910 | 60 | 26 10 à 33 63 |

ARRAS, 16 oct. — Farines 1re 34,00; 2e 32,00; 3e 30,00. Bonne tenue.

LILLE, 16 oct. — Farine 1re 35,95. — Son 8,50.

**Cours des Céréales** (par hect.).

ROYE, 14 octobre. — Froment 1re 17,00 à 17,50; 2e 16,35 à 16,85; 3e 16,75 à 16,00.

L'abondance des blés à notre marché de ce jour n'a pas peu contribué à la baisse, et ce marché est un de ceux où il s'est fait le plus d'affaires.

SENLIS, 15 octobre. — Froment 1re 18,33; 2e 17,00. — Seigle 9,66. — Avoine 5,30.

ARRAS, 16 octobre. — Froment blanc 17,00 à 20,00; do roux 15,00 à 19,00. — Seigle 9,50 à 10,50. — Escourgeon nouv. 10,50 à 12,50. — Avoine 5,00 à 8,00.

Les blés ont eu une vente facile, sans variation dans les prix. — Les seigles, ainsi que les avoines, plus faibles. — Les escourgeons peu communs et demandés au cours.

LILLE, 16 octobre. — Froment blanc 1re 21,34; 2e 20,38; 3e 19,36. — do roux 1re 19,47; 2e 18,78; 3e 18,12. — Seigle 11,50 à 12,00. — Avoine 7,50 à 8,25.

VOUZIERS, 12 octobre. — Froment 16,08. — Avoine 4,82.

BESANÇON, 15 octobre. — Froment 18,60. — Avoine 5,00.

GRENOBLE, 12 octobre. — Froment 1re 20,10; 2e 19,35; 3e 18,60. — Seigle 15,00 à 15,50. — Orge 12,00. — Avoine 7,00 à 7,80. — Maïs 10,00. — Sarrazin 10,00. — *Châtaignes* 10,00 à 15,00. Marché bien approvisionné, vente rapide, prix maintenus au cours.

CHATEAUROUX, 12 octobre. — Froment 1re 20,05; 2e 18,85; 3e 18,50. — Seigle 15,00 à 15,75. — Orge 12,50 à 13,00. — Avoine 7,00 à 7,25.

POITIERS, 15 octobre. — Froment 1re 17,00; 2e 16,50; 3e 15,00. — Mouture 12,00 à 12,50. — Seigle 12,00 à 12,50. — Baillarge 10,50. — Orge nouvelle 12,50. — Avoine 7,75 à 8,25.

BAYONNE, 14 octobre. — Froment du pays 21,25 à 21,50; do de Bretagne 19,00 à 19,50. — Seigle 15,00; do étranger 13,00. — Orge 13,00. — Avoine 8,75 à 8,00.

**Sucres** (les 100 kil.)

PARIS, 17 octobre. — *Raffiné* lumps 155 à 162. — *Indigène* fine 4e 140; belle 4e 136; bonne 4e 134; 4e bon ord. 133; 4e ord. 130. — *Exotiques* Martinique, Guadeloupe et Bourbon, fine 4e 134; belle 4e 130 à 131; bonne 4e 128; 4e bon ord. 124; 4e ord. 122; bon commun 119; commun 115 à 116.

LILLE. — Ord. 60; 4e ord 61; bonne 4e 62; belle 4e 63.

On a vendu cette semaine sur ces bases, 7 à 800 sacs de sucre disponible: les raffineurs sont très peu disposés à mettre le prix. A livrer, il s'est fait 50,000 k., livrables jusqu'en novembre, à 61,75 et 50,000 k., livrables en décembre à 61.

VALENCIENNES. — Ordinaire, 55,50; bonne ordinaire 56,50; bonne 4e 57,50 à 58,00. Par continuation, les affaires sont restées calmes cette semaine. Les cours de Lille ont aussi influé sur notre place.

Les spéculateurs en sucre jouent maintenant un double rôle, qu'il est bon de dévoiler; tandis qu'au Hâvre, on pousse à la baisse sur le sucre exotique, en affirmant que la récolte de betterave est magnifique, on répand sur notre place des bruits qui tendent à faire croire que le Hâvre est encombré d'arrivages, et que le stock y est tellement considérable, qu'on ne peut vendre qu'avec une énorme réduction.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché d'Enfer*, 18 octobre. — Foin 1re 48; 2e 44 à 45; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 22.

*Marche Saint-Antoine du 18 octobre.* — Foin 1re 48 à 50; 2e 44 à 46; 3e 30 — Luzerne 1re 47 à 49; 2e 42 à 44. — Regain 1re 39; 2e 34. — Trèfle 1re 35 à 37; 2e 30 à 32; 3e 28. — Paille de froment 1re 26 à 28; 2e 24 à 25. — Paille de seigle 1re 37; 2e 33. — Paille d'avoine, 1re 44; 2e 34.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 17 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1878 | 1728 | 150 | 1 10 | 1 04 | » 92 |
| Vaches.... | 37 | 51 | 4 | 1 08 | » 92 | » 76 |
| Veaux..... | 819 | 797 | 22 | 1 28 | 1 10 | » 92 |
| Moutons.. | 8345 | 7231 | 1111 | 1 44 | 1 16 | » 90 |

PARIS, *halle aux bestiaux du 18 octobre.* — 881 veaux dont 845 vendus 1,40-1,24-1,08. — 46 vaches, 45 vendues 1,20-1,00-0,80. — 3 taureaux, dont 2 vend. 0,60.

LA CHAPELLE, *marchés des 17 et 18 octobre.* — Il a été amené sur place 1084 porcs et 1000 ont été vendus 1,15-1,05-1,00. — 653 veaux, qui se sont tous vendus 1,45-1,30-1,10.

LA HAYE-PESNEL, 15 octobre. — La foire qui s'est tenue mardi dernier a été très bonne, les bestiaux, et surtout les bêtes à cornes, y abondaient et se sont maintenus à des prix fort élevés. Cette augmentation, que l'on porte à près de 20 fr. par bœuf, est due à la présence des marchands du Cotentin et du pays d'Auge, qui s'y étaient rendus en grand nombre.

Notre correspondant de Fontenay nous écrit du 13 octobre, que la foire de cette ville, qui s'est tenue les 11 et 12 du courant, a été fort bonne pour la vente des mules et des mulets et des chevaux. Sur près de 300 mules qui avaient été amenées, il s'en est vendu au moins 200; dont 100 et plus pour l'Espagne, une forte quantité pour l'Amérique, très peu pour le Languedoc et la Provence.

C'est pour l'Espagne et pour ce dernier pays qu'on a acheté les plus beaux chevaux. Les plus hauts prix ont été à 800 et 850 fr. — La foire de la Saint-Clair, qui s'est tenue vendredi, a fait un peu de tort au marché, les bestiaux n'y sont pas venus comme si cette circonstance n'avait pas existé. Cependant quelques bœufs gras ont été amenés, et ceux qui n'ont pas été vendus sont retournés à la foire. Le prix moyen était de 380 à 400 fr. Les beaux étaient très rares. Il en était de même des veaux. A l'exception des mauvais eaux des îles que le mauvais temps en a fait retirer, ce bétail manquait et était à très bas prix. On peut coter la moyenne à 44 fr. La cherté continue sur les moutons; on les payait depuis 33 jusqu'à 38 fr. les gras. Ils étaient rares.

La foire ne comptait pas en profusion les bêtes à cornes. Les bestiaux gras et les maigres, mêlés. Les acheteurs étaient clair-semés et les ventes allaient lentement, à l'exception des bonnes vaches qui se vendent toujours fort cher. Les chevaux seuls approvisionnaient bien le champ. Les beaux tiennent ferme leurs grands prix; par contre, on vendait avec peine les bidets, la fin des vendanges portant à s'en défaire. (*Phare de la Loire.*)

**Laines.**

PARIS, 17 octobre. — Les laines peignées pour chaînes sont demandées; celles qui sont destinées aux trames ne le sont pas autant. La laine brute pour le peigne tient bien son cours. Les belles laines blanches sont de 7,00 à 7,50; do pour le peigne 7,75 à 8,00. Les laines d'Allemagne sont en hausse continue, et celles d'Espagne suivent le même mouvement.

Laine en suint commune 1,60 à 1,80, métis 1,85 à 1,95; mérinos 2,10 à 2,50. — Laine lavée à dos commune 4,40 à 4,80; 2e sorte 5,00 à 5,50; 1re sorte 5,50 à 6,50. — Lavée à ch. mèrelaine: 2e 6,25 à 7,00; 1re 7,25 à 8,00. — Agneaux 1re 6,70 à 7,50. — Mère laine Soriannes 5,00 à 5,50; Ségoviennes 5,75 à 6,25; Léonèse 6,50 à 7,00; d'Allemagne à dos commune 4,50 à 5,00: 2e 5,00 à 5,75; 1re 6,00 à 7,00; de Russie lavée: 2e 6,00 à 6,50; 1re 7,00 à 7,50; prime 7,75 à 8,50.

**Soies.**

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

Le mauvais temps qui n'a cessé de régner pendant toute la semaine dernière a beaucoup nui aux marchés de l'Ardèche où n'ont pu se rendre bon nombre de détenteurs de soies grèges: la rivière de Beaume, à Joyeuse, s'est élevée à une hauteur considérable; à Aubenas, l'Ardèche a menacé de grands désastres les propriétés riveraines; heureusement la crue n'a duré que deux heures.

Les prix des soies se soutiennent: au dernier marché de Joyeuse, les jolies qualités se sont vendues 30,85, 30,50 et 30 le demi kil.

A Aubenas, au marché de samedi 12, les soies de Joyeuse valaient 30,85, 30,50 et 30 le demi kil.

Les belles soies de pays, 30,25, 30,00, 29,60 le demi kil.

Les deuxième choix, 28,50, 28,00, 27,50, 27,00 et 26,00 le demi kil.

Vendredi 12, le marché de Romans a été très actif. Il s'est vendu beaucoup de soies de pays à 50,00 et 55,00 le kil.

A Nismes, les prix se soutiennent et les affaires ont un bon courant.

| A la date du 10 octobre: | le kil. |
|---|---|
| Les 5/6 c. Ital. 1er ordre val. | 64,76 à 65,75 |
| 6/7 id. 2e id. | 62,50 à 63,80 |

A Bagnols, les cotes des soies grèges étaient:

| | |
|---|---|
| Qualités courantes (le kil.) | 54,50 à 55,00 |
| Doupions belle qualité | 20,00 à 21,00 |

A Marseille, les affaires ont été calmes pendant la semaine dernière. La consommation a été seulement de 5 balles Brousse L. G. à 18,00 et 19,00 le demi kil. — 6 b. Salonique à 19,00 et 27,50. — 40 b. Castravan jaune à 12,50 et 14,00. — 1 b. Tramas à 23,50. — 1 b. Baffa à 12,00. — 4 b. Andrinople à 17,00. — 5 b. Baruthine à 9,00.


# GRANDES CHASSES DE HOMBOURG

## (Près de Francfort-sur-le-Mein.)

Le CASINO DE HOMBOURG est le seul établissement des bords du Rhin ouvert toute l'année. Le grand nombre de voyageurs d'élite qui y ont fait retenir des logemens, et le luxe des préparatifs de l'administration, annoncent une saison d'hiver plus brillante que jamais.

Les **ÉTRANGERS** reçoivent des permis pour les **GRANDES CHASSES** qui ont lieu deux fois la semaine dans **20,000 HECTARES**, TANT EN PLAINES QU'EN FORÊTS, dans lesquelles abondent le gros et le petit gibier. **BALS, CONCERTS, FÊTES DE TOUS GENRES. ROULETTE** et **TRENTE-ET-QUARANTE**, depuis onze heures du matin jusqu'à onze du soir.

Salons pour les **JEUX DE COMMERCE. CASINO, SALLE DE CONCERT, SALON DE CONVERSATION**, décorés par les principaux artistes d'Italie.

**CABINET DE LECTURE**, avec les Journaux, Revues et Publications périodiques de l'Europe (LECTURES GRATIS).

**CAFÉ RESTAURANT, TABLE D'HOTE** à **LA FRANÇAISE**, tous les jours à 5 heures.

La **VILLE DE HOMBOURG** est remplie de **NOMBREUX HOTELS** et d'**APPARTEMENS MEUBLÉS** avec le **LUXE** et le **CONFORTABLE** de LONDRES et de PARIS, à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

**Près de 100,000 Voyageurs ont visité Hombourg cette année.**

Toutes les heures, des **VOITURES** partent de **FRANCFORT** pour **HOMBOURG**, et vice versâ. Le trajet entre ces deux villes se fait en **UNE HEURE UN QUART**. — On se rend de **PARIS A HOMBOURG** en **42 HEURES**, par **MAYENCE** et **FRANCFORT**. **DEUX HEURES UN QUART** suffisent pour aller de **HOMBOURG** à **MAYENCE**.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES
## DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

**Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.**

Paris, 1844. — Un volume in-12 de 309 pages. — Prix: 1 fr. 50 cent., et par la poste, 1 fr. 60 cent.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

## APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.

**Urgence de l'organisation sociétaire,**

STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL;

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix: 2 f.; par la poste, 2 f. 50.

**TRAITEMENT VÉGÉTAL**

Pour la guérison radicale, en peu de jours et sans accidents, des écoulements récents et invétérés. Prix: 9 fr. payables en une seule ou en trois fois, chez M. Poissonn, pharmacien, rue du Roule, 11, près celle de la Monnaie. (Affranchir.)



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

res de l'ordre social. Un système complet, c'est quelque chose qui dépasse de mille coudées les intelligences de notre temps; on ne conçoit que des idées fragmentaires et détachées. On voudrait bien agir sur les effets; mais on ne veut pas remonter aux causes; on accueillerait peut-être des réformes partielles, mais on ne veut pas entendre parler de réformes radicales et complètes. Le mot association a séduit bien des esprits; et pourtant proposez d'appliquer l'association à tous les faits de l'ordre économique, à la production, à l'échange et à la consommation des richesses, on criera aussitôt à l'utopie, si même on ne vous lance à la tête les mots de bouleversements et de révolution.

C'est pour ne point brusquer cette timidité des intelligences que nous nous efforçons de montrer par des applications partielles, l'excellence d'un principe dont l'application intégrale modifierait pacifiquement la société pour le *bonheur du plus grand nombre*, suivant l'expression de Bentham, nous dirons même pour le bonheur de tous. Ainsi, nous avons fait voir comment on pourrait, par l'organisation des comptoirs communaux, adapter l'association au service des échanges, principalement dans les campagnes (1); nous allons faire voir aujourd'hui comment le même principe pourrait s'appliquer à la consommation, surtout chez les classes laborieuses dans les grands centres de population.

Les ouvriers sont mal nourris, mal logés, mal chauffés, mal vêtus, non seulement parce que leurs salaires sont insuffisants, mais parce que la vie du ménage isolé coûte trop cher. Nous ne cherchons pas en ce moment comment on pourrait élever la rétribution des ouvriers sans nuire aux intérêts des maîtres; nous nous occupons ici des moyens d'augmenter leur bien-être sans augmenter leurs dépenses. Il s'agit, avec une dépense égale, de procurer aux classes laborieuses une existence aisée et confortable, au lieu de cette vie de privations et de misère qui est ordinairement leur partage. Il n'y a que l'association, appliquée à tous les besoins de la vie quotidienne, qui puisse résoudre un pareil problème.

On a donc proposé de construire de vastes maisons distribuées en petites chambres et dans lesquelles quatre ou cinq cents ménages trouveraient des logements particuliers pour chaque famille, des écoles et des salles d'asile pour les enfants, le chauffage par des calorifères et une nourriture économique par une cuisine commune.

(1) Voir les numéros des 2, 9, 17 août et 5 septembre.

monde a chaque jour sous les yeux, et ils sont trop concluants pour qu'on puisse douter un seul instant des avantages économiques que présentent les grandes réunions. Cependant si toutes ces institutions étaient encore à créer, il ne manquerait pas de gens qui élèveraient mille doutes sur les résultats pécuniaires qu'elles peuvent offrir et mille objections sur la difficulté de faire vivre tant d'hommes sous le même toit. Donc, sans trop nous inquiéter des oppositions que rencontre inévitablement tout projet non exécuté, examinons combien le Ménage sociétaire (2) est supérieur au ménage isolé, et voyons quelle heureuse influence exerceraient sur le sort du peuple nos grands hôtels d'ouvriers.

Trois choses sont avant tout nécessaires à l'existence : la nourriture, le logement, le vêtement. *Nutritum, tectum et vestitum*, disaient les anciens; dans nos climats rigoureux, il convient d'ajouter le chauffage. Il s'en faut de beaucoup que les classes ouvrières jouissent d'une manière suffisante de ces premières nécessités de la vie; aussi, comme elles sont faibles, malingres et rachitiques, surtout dans les contrées industrielles! On sait que, dans les départements manufacturiers, les populations sont tellement exténuées par le travail, les logements malsains et la mauvaise nourriture ont tellement affaibli leur santé, que ces races abâtardies ne peuvent plus fournir leur contingent militaire. On sait aussi que l'ouvrier français produit beaucoup moins que l'ouvrier anglais, qui, mieux nourri en général, est aussi plus vigoureux. Quand ce ne serait qu'au point de vue politique, un gouvernement sage et prudent devrait songer aux moyens d'entretenir la vigueur des populations, afin qu'elles puissent supporter les fatigues de la guerre et des travaux industriels.

«Ce qui ruine les ouvriers français, c'est le pot-au-feu», disait Napoléon. En effet, le pot-au-feu entraîne à de fortes dépenses, d'abord parce que la viande et le bois coûtent cher, et ensuite parce que la femme, dans chaque ménage isolé, se trouve absor-

(1) Nous n'avons pas en ce moment la date exacte de cet ouvrage, mais l'auteur a publié, en 1755, un autre ouvrage ayant pour titre : *Additions et éclaircissements au plan d'une maison d'association*, et ses œuvres complètes ont été réimprimées en 1783, précédées de son éloge par J.-B. Cotton-Deshoussayes.

(2) Sous ce titre : *Ménage sociétaire*, un de nos amis, M. Harel, a publié un projet analogue à celui dont nous nous occupons ici. Il y a toutefois cette différence que le ménage sociétaire de M. Harel s'appliquerait à 200 personnes, jouissant d'une certaine aisance. Nous avons déjà parlé de ce projet dans la *Phalange*, nous y reviendrons incessamment.

tant, en 1840, et seulement de 41 kil. 29 g. en 1841, ce qui fait une différence numérique d'un kil. 70 g., ou une différence proportionnelle de 8 6/10 p. 0/0. Dans les grandes villes et surtout à Paris, la diminution est bien plus sensible: de 1812 à 1816, la consommation moyenne de viande de boucherie était à Paris de 70 kil. 51 g. par habitant; de 1857 à 1840, elle est tombée à 48 kil. 12 g.; ce qui établit une différence au moins de 31 p. 0/0. D'après ces chiffres, chaque habitant aurait consommé en moyenne, dans la dernière période, 0 kil. 13 g. de viande par jour, mais comme les classes bourgeoises en consomment beaucoup plus, il faut nécessairement que les classes ouvrières en consomment beaucoup moins; il faut même que les habitants les plus pauvres n'en consomment pas du tout. On ne peut s'empêcher d'attribuer en grande partie la faiblesse corporelle des ouvriers français, et le grand nombre des maladies qui les atteignent, à cette privation d'une nourriture substantielle.

Un fait qui a eu également une influence pernicieuse sur la santé publique, c'est la diminution notable survenue depuis quelques années dans la consommation du vin. Les relevés des octrois constatent qu'avant 1789 la consommation parisienne montait annuellement à 151 litres par individu; de 1806 à 1811 elle s'est élevée à 160 litres; elle n'était plus que de 92 litres en 1840. Ce qui est pire encore que cette diminution, c'est que la fraude a été appelée à combler le déficit; le vin naturel a été remplacé par des mixtures infâmes, vrai danger pour l'hygiène publique; et, par une fâcheuse coïncidence, la consommation de l'eau-de-vie a augmenté à mesure que le vin cessait d'être potable.

En attendant que le pouvoir consente à abaisser les droits qui arrêtent la consommation du vin et qui encouragent la fraude, n'est-il pas évident qu'on pourrait, par l'association des ménages, mettre l'ouvrier à l'abri des falsifications et le délivrer de l'impôt si onéreux que prélève sur lui le marchand de vin! Les grands hôtels achèteraient directement aux propriétaires et fourniraient aux ouvriers un vin meilleur, à meilleur marché que tous ces débitants fraudeurs qui ont le privilége de voler le peuple en l'empoisonnant.

Ces associations ouvrières pourraient également établir une boulangerie commune, et, en fabriquant elles-mêmes le pain, profiter de tous les bénéfices que font les boulangers. La plus faible économie sur cette denrée produirait au bout de l'an d'immenses résultats, car le pain sera long-temps encore la base principale de

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

### Troisième partie.

#### XLIII. — LE SIÉGE.

La nuit se passa sans accidents, mais non sans alertes; la fidélité timorée de Pipo lui faisait voir partout des sbires; il entendait leur voix dans les soupirs du vent ou les hurlements des chiens, et si un nuage passait sur la lune, c'était leur ombre qui se glissait dans la cassine. Il n'épargnait pas le *Qui vive* militaire, et appelait ainsi, à force de précautions, les dangers qu'il voulait éloigner. Rosario, quand venait son tour de faction, y mettait plus de réserve et de sang-froid. Habitué aux ruses du braconnier, il ne prenait pas l'alarme aisément et faisait d'autant mieux la garde qu'il n'avait pas l'air de la faire.

Le matin arriva donc, et le soleil se leva radieux sur les hauteurs de Gibillina et de Rocca d'Aniello; la rosée de la nuit étincelait sur les hautes herbes de la cour et sur les orangers du jardin; chaque goutte, avant de se dissoudre, jetait l'éclat du diamant.

Les premiers rayons doraient à peine les murs crevassés de la cassine, qu'une douzaine de dragons anglais, venus de Mazzara, s'arrêtèrent à la grille encore fermée et entourèrent la maison de tous les côtés. Attirés par les aboiements furieux des deux chiens, l'invalide et le braconnier accoururent en même temps et le fusil à la main sur le point menacé.

— Ouvrez, au nom de la loi! leur cria le brigadier de service dont l'ordre sec et absolu eut bien de la peine à dominer les deux voix combinées du caniche et du lévrier.

— Nous sommes pris, dit Pipo; les habits rouges en veulent au capitaine, c'est sûr, et la retraite est fermée.

— Par saint Hubert! dit Rosario; cette infernale sorcière nous aura vendus. Quand je vous le disais!

— Ah! Zingara, ma mie, murmura Pipo, si c'est toi qui as fait ce coup, tu auras de mes nouvelles.

— C'est égal, dit le braconnier, il faut faire bonne contenance. L'ennemi n'est pas encore dans la place. Parlementons pour gagner du temps.

Et comme le brigadier renouvelait son ordre en brandissant son sabre nu.

— A qui en voulez-vous? lui demanda Pipo avec plus de résolution qu'on n'avait le droit d'en attendre de sa jambe de bois.

— Nous en voulons au capitaine Fabio qui est ici, nous le savons, ouvrez, au nom de la loi!

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 19 octobre.

— Au nom de quelle loi? demanda Rosario, qui, en qualité de métayer, possédait assez son code pour tenir tête à un procureur, à plus forte raison à un dragon.

— Ouvrez, au nom de la loi! répétait toujours l'autre en élevant sa voix d'une gamme à chaque injonction.

— Avez-vous un ordre du justicier? répliqua Rosario. Si vous en avez un, produisez-le.

— Ouvrez à l'instant même, ou nous enfonçons la grille, cria l'Anglais impatienté.

Rosario savait par expérience combien cette menace était facile à exécuter; pourtant il ne se laissa intimider ni par la faiblesse de ses retranchements, ni par la colère toujours croissante du brigadier.

— Qui êtes-vous? lui dit-il bravement, pour entrer de force dans la maison d'un fidèle sujet du roi. Vous n'en avez pas le droit; un Sicilien est maître chez lui, et il n'appartient pas à des étrangers comme vous de commander chez nous.

— Voilà qui est parler! s'écria l'invalide en mettant de travers son bonnet de police; oui, un Sicilien est maître chez lui. Vous seriez le roi d'Angleterre en personne, que vous n'entreriez pas.

— Ah! vous autres, vous résistez! dit le brigadier poussé à bout. Nous allons voir. Goddam!

Il mit pied à terre aussitôt, enfonça la grille d'un coup de pied et entra dans la cour son sabre dans une main et un pistolet dans l'autre. Il n'était resté avec lui que deux dragons, les autres enveloppaient la cassine, afin que personne n'en pût sortir. Pour l'instant du moins les deux armées étaient de force égale; car les deux chiens valaient bien un dragon, et si Pipo était invalide, son fusil ne l'était pas.

— Prenez garde à ce que vous faites, dit Rosario en couchant en joue le brigadier; si vous avez pour vous le nombre, nous avons, nous, la légalité.

A ce mot de légalité, l'Anglais fit un pas en arrière et abaissa son pistolet, au bout duquel il tenait déjà le hardi braconnier.

— Tout citoyen anglais, dit-il d'un ton subitement et sensiblement radouci, connaît ses devoirs et respecte la légalité; avant de forcer la clôture, je vous ai fait les trois sommations, j'ai été jusqu'à quatre et même jusqu'à cinq; ainsi j'ai observé les formes, et c'est vous qui les violez.

— Il s'agit bien de formes! répliqua Rosario en ajustant son homme. Vous entrez ici comme des bandits et on vous reçoit comme tels.

Le coup partit, le brigadier tomba. Non moins résolu que son maître, le valeureux caniche avait happé par les naseaux l'un des deux dragons, ou du moins son cheval, et s'y tenait suspendu par les crocs avec acharnement. Le cheval furieux hennissait de douleur, bondissait de rage sans pouvoir se débarrasser de son appendice incommode; mais, en revanche, il se débarrassa de son cavalier, qui, dans la lutte, fut lancé à dix pas. Pendant ce temps, l'invalide, aidé du lévrier, avait mis hors de combat le second dragon; la victoire restait aux assiégés. Maître du champ de bataille, le prudent braconnier alla refermer la grille, qui n'en était pas moins, si faible qu'elle fût, une première ligne de défense. Il s'attendait à une attaque générale de la part des dix dragons occupés en ce moment à cerner la cassine. Tout à coup, il entendit de l'autre côté de la

maison, un coup de fusil suivi d'un second, d'un troisième, puis un feu de peloton appuyé d'un feu de file bien nourri.

— Ah! ah! dit Pipo, tout fier de son exploit, voilà le capitaine qui se réveille.

Au même instant on vit paraître à la grille une demi-douzaine de dragons qui, bien loin de songer à l'attaque, ne songèrent pas même à la défense; se voyant pris entre deux feux, ils abandonnèrent leur brigadier et se mirent à fuir bride abattue du côté de Mazzara, sans attendre la décharge que leur réservaient nos deux vainqueurs, étonnés eux-mêmes d'un triomphe si facile.

— Par sainte Rosalie! s'écria l'invalide en reposant les armes militairement, le capitaine n'a pas perdu son temps.

Fabio, en effet, ne l'avait pas perdu, quoique l'honneur de la victoire ne lui appartînt pas tout entier. Réveillé en sursaut par le premier coup de fusil du braconnier, il saute à sa fenêtre, qui donnait sur le jardin, et, voyant sa maison investie par les dragons, il devine le reste. Cédant à son premier mouvement, il tire sur un dragon qui réplique, et, de riposte en riposte, le combat s'était engagé aussi sérieusement de ce côté que de l'autre. Le résultat n'en pouvait être douteux: Fabio, à bout de munitions, calculait déjà ses moyens de retraite, lorsqu'un feu de peloton éclata comme un coup de tonnerre à la lisière du bois de pins qui sépare Boncévino de la mer. Étaient-ce des amis ou un nouvel ennemi? Telle est la question que se posait naturellement Fabio; la déroute des dragons et leur fuite précipitée à travers la plaine ne lui laissèrent bientôt aucun doute sur les dispositions de ce renfort inespéré. Mais ses libérateurs, qui étaient-ils? Voilà ce qu'il ne devinait point. Il regarde... personne; il écoute... plus rien. Les dragons une fois débandés, la fusillade avait cessé.

— Par saint Bologaro! dit tout à coup une voix; les langoustes ont pris le mors aux dents. Coure après qui voudra! ce ne sera pas moi; je reste pour enterrer les morts et pour les dépouiller; car ce serait un péché que de laisser leurs guinées se rouiller dans leurs poches? Avec cela qu'ils n'auront d'autre bière que la peau qu'ils portaient sur leurs os en venant au monde; corps de Dieu! c'est assez bon pour des hérétiques.

Fabio crut reconnaître dans cette voix qui parlait l'idiome calabrais, une de celles qui une fois déjà avaient frappé ses oreilles dans la plaine de Castelvétrano. Il ne se trompait point. Le séjour des Calabrais à Sélinonte se prolongeant malgré les injonctions réitérées du général Mac-Farlane, et les vivres leur manquant en l'absence du brick qui avait conduit la reine à Catane, ils en étaient réduits pour subsister à marauder aux environs; or, comme autour d'eux et grâce à eux, le pays était dévasté, le cercle de leurs déprédations s'étendait nécessairement tous les jours. Cette nuit-là ils avaient audacieusement poussé leurs reconnaissances jusqu'à la porte de Mazzara; passant par Boncévino pour regagner Sélinonte, ils avaient aperçu les dragons et tiré dessus par bonne encore plus que par cupidité, car qu'espérer d'une pareille prise? « La peau d'un dragon, disait Francatripa, ne vaut pas même celle d'un lapin. » Trois ou quatre Anglais étaient restés sur la place; les autres n'avaient dû leur salut qu'aux jambes de leurs chevaux. Après cette victorieuse et rapide expédition les Calabrais firent le tour de la cassine et se présentèrent à la grille au moment où Fabio descendait dans la cour.

qui n'a plus que lui d'amour pour l'obéissance passive, quand il est ministre. M. Thiers, chacun le sait, est très sympathique au régime impérialiste, et très porté aux allures despotiques.

Ce qui est malheureux, c'est que le *Journal des Débats*, pour soutenir une bonne thèse, s'appuie sur des idées fausses et rétrogrades. « N'est-ce » pas, s'écrie-t-il, une bizarre idée que d'avoir débuté à Taïti, au milieu » des difficultés qui entourent un établissement qui commence, par la » publication d'un journal ? » Les *Débats* donnent ainsi prise au *Constitutionnel*, qui ne manque pas aujourd'hui de remontrer son confrère et de lui donner une juste leçon. Il est très vrai que les Anglais, si bien doués du génie des conquêtes coloniales, ne manquent pas de créer un journal dès leur établissement sur une terre lointaine. C'est un élément de force, de lien, un moyen de communion entre tous les nationaux éloignés de la patrie, entre eux et la métropole. Le journal, dans les colonies nouvelles, lie les hommes d'une vie commune autre que la vie militaire; c'est enfin le drapeau intellectuel du groupe colonisateur.

Un autre trait signale l'esprit rétrograde du *Journal des Débats* et de ses patrons. S'il est vrai que la publication du rapport de M. Bruat n'ait eu, en fait, aucun inconvénient, suivant la déclaration même de la feuille ministérielle, comment se fait-il donc que ce rapport innocent n'ait pas été inséré au *Moniteur*? Pourquoi ce silence, pourquoi ce système d'étouffement, pourquoi cet amour des ténèbres? Et si le ministère manque à cette convenance, à ce devoir que lui imposent l'état de nos mœurs politiques et le régime constitutionnel, comment se fait-il que le *Journal des Débats* n'exprime pas une idée de blâme, n'adresse pas une remontrance, ne trouve pas un mot de conseil prudent? Comment ne songe-t-il pas, pour le moins, à manifester un vœu dans l'intérêt de la lumière et de la vérité?

« Nous nous sommes hâtés de reconnaître que la publication faite par » cet officier n'avait eu, Dieu merci, aucun inconvénient en elle-même; » les faits que contient le rapport étaient déjà connus, et nous ne voyons » pas l'intérêt que le gouvernement aurait pu avoir à les tenir cachés..... » ...Le ministère n'avait pas publié le rapport de M. Bruat; pourquoi? Nous » l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'en ne le publiant pas il était » dans son droit; en le publiant, M. Bruat a manqué au sien. »

Le *Journal des Débats* n'en dit pas davantage. Parce que le ministère a usé d'un droit strict, a-t-il raison? a-t-il moins tort? Ce droit de tenir cachés les rapports qui intéressent les affaires de l'Etat, a été réservé uniquement pour prévenir certains inconvénients. Là où, de votre aveu même, il n'y a pas d'inconvénients, pourquoi le secret?

Votre devoir est-il donc de vous borner à enregistrer les actes du ministère? Etes-vous à lui corps et âme? Comment! vous n'aurez même pas un avertissement pour ramener vos patrons, qui s'égarent dans des voies fatales? Il fut un temps où vous saviez conseiller parfois vos amis, les retenir, les modérer, les sauver peut-être. Ne vous reste-t-il pas une

[illegible] tion du règne de la vérité en toutes choses.

Tout en mesurant la lumière aux nécessités de l'état actuel des relations internationales, le ministère devrait appliquer franchement, loyalement le principe de la publicité. Garder secrets des documents qu'aucun intérêt ne commande de cacher, c'est montrer une ignorance fâcheuse des besoins de notre époque, c'est manifester des tendances illibérales et obscurantes que le pays ne saurait supporter.

Il est vrai qu'ainsi on se ménage la faculté de nier, lorsque cela convient, que l'on ait reçu aucun rapport quand les chambres en demandent compte; mais le pays ne peut approuver ni les dissimulations, ni les mensonges.

## Le bureau de l'esprit public.

Les journaux conservateurs de province, qui comptent parmi leurs rédacteurs beaucoup d'hommes de cœur et d'intelligence, sont soumis à d'étranges humiliations. Il existe à Paris dans l'arrière-boutique ministérielle un petit comité qui prétend leur dicter leur manière de voir, et qui rédige à leur intention des *premiers-Paris* et des appréciations de la politique courante. Le tout est lithographié et adressé, sous forme de circulaire, aux journaux conservateurs des départements, qui sont requis d'insérer avec ou sans modification s'ils tiennent à garder les bonnes grâces du ministère.

Les membres du comité dont nous parlons, et qu'on appelle ironiquement *bureau de l'esprit public*, nous font l'honneur de s'occuper souvent de nous dans leur correspondance. Voici une note tombée du portefeuille de ces messieurs. Il s'agit de nos articles sur le voyage à Windsor.

« La *Démocratie pacifique* qui, parmi les organes de la presse, affecte une attitude de grand-prêtre, rendant des oracles ambigus ou » incompréhensibles, croit les démonstrations du peuple anglais parfaitement sincères; mais elle pense que ces ovations se combinent avec » les vues intéressées des hommes d'Etat de l'Angleterre. Comprenez » cela, si vous pouvez! Puis viennent les injures contre M. Guizot; car la » sainte *Démocratie pacifique* se croit obligée, pour être en bons termes avec tout le monde, de sacrifier aux idoles de l'opposition. Sous » ses dehors de béate, elle cache une ambition burlesque qui éprouve » souvent le besoin de s'épancher en sottes invectives. »

Les dispensateurs de l'esprit public ne comprennent pas que le peuple anglais et son gouvernement soient deux choses différentes; que le peuple anglais se réjouisse purement et simplement d'être en paix avec la France, tandis que les hommes d'Etat se félicitent de nous voir accepter cette paix à des conditions peu fructueuses pour nous. *L'esprit public* ne comprend pas cette distinction, soit; nos lecteurs ont eu plus d'intelligence, et cela nous suffit. Quant aux attaques dirigées par nous contre M. Guizot, nous ne cachons pas que la politique de ce ministre ne nous satisfait point, mais celle de M. Thiers ne nous a pas satisfaits davantage.

Au mois d'août 1843, nous avions spontanément indiqué la convenance d'une vice-royauté en Algérie, et nous avions appuyé cette institution sur plusieurs motifs de la plus haute gravité. Le gouvernement paraît avoir été saisi de la même pensée; du moins la *Revue de Paris* annonce que l'intention du ministère est de proposer à la chambre dans la session prochaine les mesures nécessaires pour cet objet, et que le maréchal Bugeaud viendra à Paris cet hiver pour appuyer ce projet de ses avis et de son expérience.

La *Quotidienne* a commencé hier, dans son feuilleton, à attaquer systématiquement M. Eugène Sue et son livre du *Juif errant*. Ce livre, la *Quotidienne* ne l'ignore pas, est particulièrement destiné à peindre les souffrances et à défendre la cause des classes populaires. Continuant son œuvre des *Mystères de Paris* M. Sue a annoncé, dès le début, qu'il allait traiter les questions *du droit au travail et de l'organisation du travail*.

Nous avons dit, il y a quelque temps, que le parti légitimiste semblait méconnaître sa mission, et ignorer même les éléments de la société vivante à notre époque. Nous avons dit aussi que la presse de ce parti ne remplissait pas toujours avec intelligence son devoir d'enseignement. La *Quotidienne* a répliqué qu'elle n'acceptait pas le reproche pour elle-même. Poursuivre d'attaques systématiques un écrivain qui s'est voué à la défense des intérêts du peuple, n'est-ce pas s'exposer à égarer l'opinion des riches auxquels on s'adresse? N'est-ce pas écarter du monde des heureux les lumières du véritable esprit de charité?

Nous supplions la *Quotidienne* d'aller au fond des choses, de ne pas se laisser influencer par de mauvaises petites théories littéraires, et de laisser ce métier de critique étroit et aveugle à la *Revue de Paris*.

La *Revue de Paris* a quelques raisons personnelles d'en vouloir aux romans-feuilletons, car ce mode de publication a porté une atteinte grave à la prospérité des revues. Elle n'est pas parfaitement libre dans ses jugements, quand il s'agit des feuilletons qui obtiennent faveur et méritent considération. D'ailleurs, la *Revue de Paris*, dans sa critique, est l'organe de la partie de la bourgeoisie la moins favorable aux réformes sociales et à l'esprit de progrès.

Nous le répétons, il appartient à la noblesse française de faire concurrence à l'aristocratie bourgeoise dans les voies du vrai libéralisme. Puisque tous les journaux du parti légitimiste affirment qu'eux et leurs amis sont animés de sentiments libéraux, qu'ils le prouvent donc en se montrant bienveillants envers les écrivains qui défendent l'intérêt de la liberté, et qui s'efforcent d'enseigner les moyens pacifiques d'améliorer le sort du peuple.

La lettre de M. O'Connell a produit dans tous les esprits une très vive impression. On sait que le système fédéral, depuis la publication du pam-

---

— Eh! les amis, crièrent-ils à l'invalide et à Rosario en apercevant les trois dragons démontés et couchés sur le flanc tous les trois, ouvrez-nous donc la porte que nous vous donnions un coup de main.

— On y va! on y va! répondit Pipo en courant à la grille aussi vite que le lui permettait sa jambe de bois. Entrez, entrez! C'est donc vous qui avez servi aux langoustes le picotin qui les fait courir si vite.

— On n'a pas fait ici de la mauvaise besogne à ce qu'il paraît, dit Parafanti, car c'était lui qui commandait en personne les maraudeurs. Bravo! les ennemis des Anglais sont nos amis. Mais, Dieu me pardonne! en voilà un, je crois, qui se permet de vivre encore. Attends, mon garçon, je vais te ressusciter comme Lazare.

A ces mots le féroce partisan acheva d'un coup de carabine le malheureux dragon que son cheval avait renversé, et qui, tout meurtri de sa chute, essayait de se relever. Il retomba pour ne se relever jamais. Son camarade gisait non loin avec deux dents du lévrier dans les jambes, et deux balles de Pipo dans la poitrine. Quant au brigadier, il avait éprouvé aux dépens de sa vie la fatale adresse du braconnier. Les morts, tant ceux de la cour que ceux du jardin, furent dépouillés en un clin-d'œil par la bande avide des Calabrais, puis enterrés à cent pas de là dans une fosse improvisée dont on eut soin de dissimuler les traces sous les palmes et les cactus. La terre du midi fut lourde aux pauvres étrangers qui regrettèrent en mourant les brouillards de la patrie.

Fabio assista sans y prendre part à cette triste cérémonie; son insouciance et ses habitudes de soldat lui faisaient voir sans trop d'émotion ces funèbres soins. Les choses s'étaient passées selon les lois de la guerre, l'honneur militaire était satisfait. Après le combat on enterrait les morts, rien de plus simple. Et d'ailleurs ces morts n'étaient-ils pas les agresseurs!.... des Anglais?...

Boncévino était moins que jamais un refuge assuré pour lui; les Anglais ne pouvaient manquer d'y revenir en force, et après un pareil éclat, il n'avait qu'à se bien cacher, mais où? Parafanti résolut cette question difficile.

— Mon bel officier, dit-il à Fabio, qui avait jeté sa défroque de paysan et repris l'uniforme de son grade, vous ne me paraissez pas être ce qu'il y a de mieux dans les papiers des habits rouges ni les porter dans votre cœur; mais comme vous êtes seul et qu'ils sont quinze mille en Sicile, la partie n'est pas égale entre vous; vous ferez bien si vous m'en croyez, de les attendre ici le moins long-temps possible; l'air de cet endroit n'est pas sain pour vous. Le plus prudent est de venir avec nous; vous trouverez de bons vivants, qui n'aiment pas plus les Anglais que vous, et qui leur font tout le mal que vous leur souhaitez. Est-ce dit? Acceptez-vous l'hospitalité calabraise?

Fabio allait dire oui, lorsqu'un regard jeté sur les atroces figures de la bande qui encombrait sa cour, le fit hésiter. Ce spectacle, en effet, n'avait rien d'engageant; le chef lui-même, malgré la recherche et la richesse de son costume calabrais, malgré les rubans de son chapeau pointu et son gilet de velours à boutons d'argent, et le pieux agnus qu'il portait au cou, Parafanti, dis-je, était loin, comme on peut s'en souvenir, d'avoir une physionomie prévenante; son visage velu appartenait moins à l'homme qu'à l'animal; son œil couvert et sombre inquiétait comme celui du chat-tigre à l'affût d'une proie. Quant au reste, c'était un ramassis de gens sans foi ni loi, déguenillés pour la plupart, manquant de tout et prêts à tout pour se procurer ce qui leur manquait. Rien au monde ne ressemblait plus à une bande de voleurs. Tout étonné de se trouver en présence de si singuliers auxiliaires, le braconnier les prit pour ce qu'ils paraissaient être; mais Pipo rectifia ses idées à leur égard; il n'était pas là sans avoir entendu parler des Calabrais campés à Sélinonte; quoiqu'il les haït en qualité de Sicilien et les méprisât en qualité de soldat, il leur faisait grâce en ce moment, et ne voyait en eux, pour l'instant, que les ennemis des Anglais et les libérateurs de son capitaine.

Fabio donc fut quelque temps indécis.

— Vous hésitez? lui dit Parafanti. Je vois ce que c'est: vous craignez, parce que nous sommes Calabrais, de ne trouver parmi nous personne à qui parler? Détrompez-vous: la Sicile est représentée à Sélinonte aussi bien que la Calabre; nous possédons le régiment insulaire, commandé par l'illustrissime Spaccaforno, un Sicilien comme vous, qui se fera un véritable plaisir de recevoir un compatriote dans son état-major.

Fabio ne put s'empêcher de rire du sérieux avec lequel Parafanti lui faisait cette burlesque proposition; il aurait ri bien davantage s'il avait pu se représenter l'illustrissime Spaccaforno avec son habit rouge, son casque à queue et ses épaulettes d'or, passant en revue ses vingt-cinq ou trente recrues en haillons, car, hélas! tel était le chiffre auquel la désertion avait réduit le fameux régiment insulaire.

— Va pour Sélinonte! dit Fabio entraîné par la curiosité.

Il n'était pas fâché de voir de près ces terribles et mystérieux partisans qui lui étaient apparus la nuit comme des spectres échappés du Tartare. Qu'avait-il à craindre après tout? Puisqu'il était hors la loi, *fuorbandito*, comme disent les Italiens, et condamné à la vie errante, aventureuse des contumaces, autant valait pour lui aller là qu'ailleurs, sauf à n'y pas rester s'il s'y trouvait mal.

— Rosario, dit-il à son ami le braconnier, tandis que Pipo lui sellait son cheval, nous nous reverrons plus tard; j'irai quelque jour, bientôt, sans doute, vous surprendre à la Barbara, et alors nous irons ensemble courir ces grands bois que vous aimez tant.

— Eh! qui ne les aimerait! répondit le braconnier en tournant un regard d'amour vers les montagnes. L'odeur des forêts est si bonne à sentir.

— En attendant que nous la respirions ensemble, partez seul, vous le pouvez sans danger. Personne ne vous a vu à Boncévino et les morts ne reviendront pas vous dénoncer.

— Mais vous, capitaine? J'ai répondu de vous sur ma tête à monsieur le comte Allégroni.

— Votre mission est remplie, et je rendrai bon compte de vos services. Mais j'en réclame de vous encore un?

— Parlez, capitaine, parlez, vous êtes l'homme que j'aime le mieux au monde après monsieur le comte.

— En passant à Castelvétrano vous irez de ma part chez la dame que nous avons accompagnée hier.

— De tout mon cœur, seulement je vous ferai observer que vous ne m'avez pas dit son nom.

— Eh! ne l'avez-vous pas deviné?

— Il ne m'appartient pas, répondit le métayer en levant respectueusement son chapeau, de deviner ces choses-là.

— Eh bien! cette dame est la reine et c'est chez elle que vous irez de ma part; vous lui raconterez ce qui vient de se passer et lui direz que je suis allé à Sélinonte attendre ses ordres.

— Suffit! vous serez content de Rosario et monsieur le comte aussi. Maintenant si vous voulez bien me permettre de vous dire mes idées?...

— Parlez franchement, mais promptement, car mon cheval est sellé et les Calabrais n'attendent que moi pour partir.

— S'il faut vous parler avec une entière franchise, je vous dirai donc que j'aimerais tout autant les voir partir sans vous. Sauf le respect que je vous dois, vous vous encanaillez furieusement, et cette compagnie-là ne vaut pas mieux que celle des conciapelli, encore ceux-ci sont-ils Siciliens, mais des Calabrais!... Tenez, j'avais déjà pensé à un bois du Mont-Chinéa où le diable ne nous aurait pas découverts. Avec cela que vous ne serez pas trop en sûreté avec ces vagabonds? Qui dit Calabrais dit voleurs.

— En tous cas, mon cher Rosario, ils ne me voleraient pas grand'chose. Et puis rassurez-vous, je ne cours aucun risque au milieu d'eux. A la manière dont leur parle Pipo, il leur dit, j'en suis sûr, que sa majesté me connaît, et ce titre me rend inviolable à leurs yeux.

Fabio devinait juste: l'invalide n'avait pas manqué de raconter aux Calabrais comme quoi son capitaine était l'ami de la reine, qui avait honoré sa cassine de sa visite, et que même elle lui avait dit: « Pipo, je suis contente de toi. » Cette confidence eut pour effet immédiat de mettre Fabio en grande considération auprès de Parafanti et de sa bande; ces hommes féroces qui ne respectaient rien, étaient aveuglément dévoués à Caroline, et Fabio dut aux vaniteuses indiscrétions de son fantassin de ne pas voir sa maison pillée amicalement du haut en bas, car tels étaient les adieux que ses libérateurs ménageaient à Boncévino. Il est vrai qu'ils ne perdaient pas grand'chose et faisaient de la générosité à peu de frais. Ils se consolèrent de leur sacrifice héroïque en emportant comme un butin légitimé par le droit de la guerre la dépouille et les chevaux des dragons anglais restés sur le champ de bataille.

Enfin la bande partit pour Sélinonte et Rosario pour Castelvétrano, sans oublier son inséparable caniche.

L'invalide suivit de l'œil son capitaine, aussi loin qu'il put l'apercevoir; quand il le perdit de vue il poussa un gros soupir, essuya une grosse larme, et se mit à siffler une marche militaire pour faire diversion à son attendrissement. Son premier soin fut de faire disparaître toutes les traces du combat: lavant à grande eau le sang répandu dans la cour et dans le jardin, il rendit si bien à la cassine sa physionomie pacifique, qu'elle pouvait défier les yeux les plus pénétrants et les plus soupçonneux. Cela fait, et redevenu simple concierge, il referma soigneusement la grille et attendit l'évènement de pied ferme, non toujours sans rouler des pensées de vengeance contre la Zingara.

— Que pourrais-je lui faire pour la punir? se demanda-t-il en bourrant sa pipe, la seule compagnie qui lui restât, car le lévrier avait fait la conduite à son nouvel ami le caniche.

Il craignait par prudence d'en trop faire, et par vengeance de n'en pas faire assez.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

[illegible], Gibson et Cloncurry, M. Wise, [illegible], Bellew, colonel Rawdon, Sharman Crawford.

Voici comment le *Standard* juge la situation de l'Espagne :

« Le discours de la reine Isabelle a produit une grande sensation dans la cité, car des bruits sinistres circulaient depuis quinze jours. L'opinion générale est que ce document a été rédigé avec infiniment d'adresse. Cependant ce qu'on y dit des projets de réforme de la constitution, inspire peu de confiance. La partie financière du discours et les décrets des ministres sont sans doute d'un grand intérêt pour les créanciers de l'Espagne, mais la conversion des bons du trésor en 3 0|0, au moyen de laquelle M. Mon reprend des branches de revenu déjà hypothéquées pour le paiement de ces billets, est marquée au coin de la mauvaise foi et est faite pour inspirer peu de confiance. L'accroissement des porteurs ôte aux créanciers primitifs, qui ont fait tant de sacrifices, toute chance de recevoir des dividendes dans l'état actuel de pénurie des finances. Enfin, le mal ne se borne pas au 3 p. 0|0 : plusieurs maisons de commerce qui avaient pris des valeurs sur Cuba en paiement de leurs marchandises, sont dépouillées sans cérémonie et sans avoir été le moins du monde consultées sur l'opportunité de la mesure. Il eût mieux convenu à l'honneur du gouvernement de fondre toutes les espèces de valeur en une seule et de suspendre le paiement des dividendes jusqu'à ce qu'il y eût amélioration dans les finances de l'Etat. »

## REVUE DES JOURNAUX DU 19 OCTOBRE 1844.

« Le bruit d'une nouvelle amnistie en faveur des condamnés politiques prend de la consistance, dit la *Revue de Paris*. Il ne s'agit plus que de savoir si elle sera immédiate ou si on l'ajournera jusqu'au mariage du duc d'Aumale. Si le roi suit ses propres inspirations, elle sera complète car nous savons d'une manière certaine qu'il avait vivement insisté, lorsqu'on a discuté en conseil l'amnistie du 4 octobre, pour qu'elle fût étendue à tous les condamnés *indistinctement, y compris le prince Louis*. Le ministère s'y opposa, trouvant cette mesure intempestive. »

— Le *Journal des Débats* a trouvé dans le texte du discours prononcé par la reine Isabelle à l'ouverture des cortès *le vœu que le champ des discussions politiques fût désormais fermé*. Il regrette cette méprise du gouvernement espagnol. Si l'on a voulu simplement exprimer l'espoir que le principe même du gouvernement serait enfin mis à l'abri de la discussion, il est fâcheux qu'on ne se soit pas servi de termes moins sujets à des interprétations malveillantes. Mais s'il était vrai qu'un gouvernement parlementaire eût eu l'idée de convoquer des assemblées délibérantes pour les inviter sérieusement à garder le silence, en ce cas le *Journal des Débats* renoncerait à faire l'apologie d'une aussi étrange manière de comprendre les institutions libres.

— M. Guizot est de retour à Paris, dit le *Siècle*, et déjà l'on s'en aperçoit à la recrudescence du zèle qui anime le *Journal des Débats* contre M. Bruat, le gouverneur des possessions françaises dans l'Océanie. Pour la troisième fois, cette feuille s'attache à prouver qu'il a manqué gravement à ses devoirs en publiant, à Taïti, une relation du combat livré aux indigènes révoltés. Elle rappelle que M. Guizot, lui, ne s'est point cru obligé de communiquer aux chambres tous ses documents ; elle aurait pu ajouter que ce ministre s'était permis de trier, tronquer, supprimer des dépêches importantes, et même de porter à la tribune des allégations hardies, dont ses alliés de Londres n'ont pas cru toujours devoir respecter l'artifice.

## Faits divers.

— Des lettres particulières nous annoncent que M. Dupetit-Thouars, après avoir reçu l'avis officiel de son désaveu, a immédiatement adressé, non point au ministère de la marine, mais au ministère des affaires étrangères, une justification complète des mesures qu'il a prises à Taïti. M. Dupetit-Thouars était alors à Valparaiso et se disposait à revenir en France. S'il continue sa route, comme il en a manifesté l'intention, il peut être de retour en France au mois de décembre, c'est-à-dire avant la session prochaine ; mais le ministère, qui n'a nul désir de le voir reparaître si vite, lui a, dit-on, adressé de nouvelles instructions et prescrit un nouvel itinéraire. En exécutant ces derniers ordres, M. Dupetit-Thouars ne serait de retour que l'été prochain, époque à laquelle il aurait complété les trois années d'activité nécessaires pour lui donner droit au grade de vice-amiral. (*Revue de Paris.*)

— Le mariage de M. le duc d'Aumale se fera à Naples le mois prochain. Son altesse royale ne restera que peu de temps à Paris, car elle est attendue à Naples dans les premiers jours de novembre. A son retour, le prince habitera les appartements qui ont été préparés aux Tuileries. M. Fontaine avait proposé de mettre le Palais-Royal à la disposition de M. le duc d'Aumale ; mais le roi, qui désire avoir tous ses enfants auprès de lui, a refusé son assentiment à ce projet.

— Le *Moniteur Parisien* annonce la prochaine publication du mariage de S. M. la reine Christine avec le duc de Riançarez (M. Munoz).

— La commune de Meudon offre en ce moment un exemple de fraternité religieuse qui doit réjouir tous les amis de la tolérance. Par suite du développement que le passage du chemin de fer de Versailles donne chaque jour au charmant hameau de Bellevue, deux églises étaient nécessaires, l'une catholique, l'autre protestante. Le conseil municipal, reconnaissant l'utilité de cette double construction, a voté des fonds de secours pour chacune des églises, dans la proportion du nombre des religionnaires, et plusieurs habitants, dont on a dû recueillir les cotisations, ont pris part aux souscriptions, sans aucune distinction de croyance. Tous se trouvaient réunis dimanche dernier dans la chapelle protestante. (*Siècle.*)

— On compte, depuis le 1er janvier, 158 femmes en France, qui ont été soupçonnées d'avoir empoisonné ou d'avoir assassiné leurs maris.

— On nous écrit de Cholet, le 14 octobre :

« Il y a quelques jours un malheur, qui pouvait avoir des suites bien plus graves, est arrivé à la filature de Mortagne. Malgré les avis que l'on donnait aux maçons occupés à la démolition d'un des murs, de le prendre [illegible] en souleva la calotte, et un ajusteur se mit en devoir d'opérer. Il avait déjà passé la tête par-dessus le bord, lorsque tout à coup la corde du palan venant à se rompre, l'énorme calotte retomba lourdement et broya la tête du malheureux ouvrier.

Hier, tous les ouvriers des ateliers d'Indret assistaient à l'inhumation de leur camarade, douloureusement affectés d'un si déplorable accident.

— La *Gazette piémontaise* annonce que des lettres-patentes de S. M. Charles-Albert suppriment les maîtrises ou corporations d'arts et métiers dans tous les états sardes, et permettent par conséquent à chacun le libre exercice de tout art ou métier.

— Suivant l'*Heraldo* il part beaucoup de monde de Murcie pour l'Afrique française. Des familles entières d'ouvriers s'embarquent à Carthagène pour Oran.

— Le 4 septembre, l'opéra de Donizetti, *Lucrezia Borgia*, a été joué à Livourne sur le théâtre Rossini. Le prince Charles Poniatowski remplissait le rôle du duc de Ferrare, la princesse Elisa Poniatowski celui de Lucrèce, et la signora Corinna Nanni, née Luigi, celui de Maffeo Orsini. Les chœurs se composaient de personnes appartenant aux premières classes de la société. Cette représentation a eu lieu au bénéfice des Asili infantili di Carita. Le 7 septembre, il y a eu une seconde représentation de l'opéra. Une inscription sur le marbre se conaere le souvenir.

— L'*Etourneau*, vaudeville de MM. Bayard et Laya, a obtenu ce soir un immense succès de rire. C'est une pièce très habilement faite, très amusante et excellemment jouée par MM. Ravel, Grassot et Leménil. C'est peut-être le meilleur rôle de M. Ravel.

— A dater du 1er novembre, M. Hévial ouvrira un cours de chant, qui aura lieu deux fois par semaine, les mardi et samedi, de deux à quatre heures, dans les salons de M. Manera. On reçoit les inscriptions chez M. Manera, rue Fléchier, 2, près de la rue Laffitte.

## ÉTUDES SOCIALES.

### Les Improductifs de la société actuelle.

Commerce. — Transport. — Sophistes. — Oisifs. — Scissionnaires. — Trésors de l'Association.

*Commerce.* — Une société bien réglée restreindrait la fonction commerciale, celle qui a pour but de mettre le producteur en rapport avec le consommateur, dans une proportion bien plus grande encore que la fabrique. Un état social bien organisé, et organisé pour la production, n'éprouve qu'un besoin très limité des négociants, de ces intermédiaires coûteux. Ils deviennent parasites quand leur nombre dépasse le huitième de ce qu'il est aujourd'hui.

*Transport.* — La fonction de transporter, de faire circuler les denrées absorbe également un personnel et un matériel trop considérables. Aujourd'hui, beaucoup de marchandises sont voiturées d'un lieu à l'autre par des rouliers. Le roulier, avec sa voiture et ses chevaux, s'avance à petites journées, s'arrêtant à tous les cabarets et consommant tant de jours pour son voyage que le chargement d'oranges, pris à Marseille par exemple, arrive à Paris à moitié gâté. Le roulier ne s'en embarrasse guère, laisse les intéressés crier ou lui intenter des procès illusoires. Il prend en retour un nouveau chargement qui arrivera également détérioré. Dans l'association telle que nous la comprenons, le génie inventif qui s'applique aux moyens de circulation comme à toute chose, est stimulé par les ressorts les plus puissants ; l'union de tous les peuples permet de réaliser pour les routes, et les communications de toute nature, les tracés les plus vastes et les plus logiques ; les approvisionnements ne se font ni pour un individu ni pour une maison de commerce, mais pour des centres de population associée ; dès-lors on verra tout le globe vivifié par un système de locomotion bien plus parfait que nos réseaux de chemins de fer, et quant à la direction des lignes, et quant aux agents locomoteurs. Les transports, aussi rapides que la pensée, auront lieu par vastes convois, et la plus grande partie des rouliers, avec leurs chevaux et leurs voitures, seront rendus à la création des richesses.

*Sophistes.* — La société actuelle est remplie de parleurs et d'écrivains qui raisonnent dans le vide ; philosophes, économistes, publicistes qui ne jettent aucune lumière sur les besoins ni sur l'avenir de l'humanité. Ce mal est produit en grande partie par notre dédain pour le travail des champs et de l'atelier, par le lustre jeté exclusivement sur les professions dites libérales, et par la fausse direction donnée à nos Universités, qui ne tendent à former que des gens de lettres.

Dans une société meilleure, l'art et la science, loin d'être proscrits, seraient développés, mais ralliés à l'action productive. Par suite des grandes notions répandues parmi les masses sur la destinée de l'homme, par suite du bon sens généralisé, les rêveries de nos abstracteurs de quintessence ne trouveraient plus d'amateurs ; eux-mêmes, éclairés par l'indifférence publique sur la valeur de leurs occupations actuelles, ils voudraient employer leur intelligence et leurs bras à des travaux féconds pour l'humanité.

*Oisifs.* — Aujourd'hui presque tous les travaux sont répugnants, pénibles, et la plupart des capitalistes, depuis le millionnaire jusqu'au plus humble rentier, tendent à s'affranchir de toute fonction régulière. L'oisiveté à laquelle le riche aspire en civilisation, serait-elle l'état le plus conforme aux passions de l'homme ? Il nous est impossible de le croire. Nous ne pouvons penser que Dieu, en créant l'humanité, ait agi tout au rebours des principes qui l'avaient guidé dans la création des êtres inférieurs. Le bonheur suprême de l'animal c'est l'emploi des organes, des instruments dont il est doué. La satisfaction de l'abeille consiste à recueillir le suc des fleurs. Toutes ces créatures qui contiennent en elles-mêmes la loi de leur destinée, et qui n'ont pas besoin pour agir de se créer un mécanisme social, ne distinguent pas entre le plaisir et le devoir ; leur suprême jouissance est dans le mode d'activité auquel elles sont propres.

[illegible] et se déclare lui-même unité complète. Ne vivant que pour soi, n'ayant que ses penchants pour règle, il ne tient nul compte de la propriété, des affections, de la vie d'autrui. Le scissionnaire, c'est le vagabond, le faussaire, le voleur, l'assassin. Dans une société supérieure à la nôtre et prenant l'association pour devise, la cause de ces révoltes contre le milieu social n'existe plus. Trouvant, s'il ne travaille pas, le *minimum*, c'est-à-dire la satisfaction assurée de ses besoins essentiels, s'ouvrant s'il se livre à des travaux qui sont des plaisirs, une carrière illimitée d'honneurs et de richesses, l'homme n'est plus poussé au crime par la misère et par le dégoût du travail. Son intérêt ne peut plus être en divergence avec l'intérêt social, dans un mécanisme où ces deux intérêts sont solidaires et où le bien-être de la société se fait sentir, comme son malaise, à tous les individus. Chacun dès-lors se rallie au centre organisé. Plus de scissionnaires, et avec eux (économie inappréciable !) disparaissent les fonctionnaires qui n'ont pour mission que de les surveiller et de les contenir : agents de police, sergents de ville, gardes municipaux, guichetiers, magistrats, etc., etc.

Femmes, enfants, valets, armées, agents fiscaux, manufacturiers, commerçants, agents de transport, sophistes, oisifs, scissionnaires, tels sont les essaims nombreux que l'association, que le travail attrayant doivent rappeler à des fonctions utiles. Que les communes s'organisent conformément aux lois providentielles ; et, des quatre coins de la terre, ces cohortes vont y affluer en demandant des instruments de travail. L'association simplifiant tous les travaux, supprimant mille causes de perte, répandant chez tous le sentiment de la propriété, généralisant, développant à l'infini l'emploi des machines, stimulant le travail par l'esprit de corps enthousiaste, par la rivalité ; entretenu par les courtes séances, par l'alternance des fonctions la force et le zèle de tous, rappelant tous les improductifs à l'action féconde, l'association crée des trésors supérieurs dans une proportion incalculable, au modeste pécule de nos Etats civilisés, l'imagination pénètre ici dans une société riche, dont l'opulence l'éblouit, et l'homme s'arrête frappé d'admiration, sur le seuil, comme ces aventuriers des contes arabes qui, parvenus dans un souterrain merveilleux aperçoivent à la clarté d'une lampe magique des pièces d'or en monceaux, des armes étincelantes, des vases ornés de pierreries et la terre jonchée de diamants. V. H.

## Bourse du 19 octobre 1844.

Toujours sous la menace de l'emprunt, qui doit, dit-on, être annoncé la semaine prochaine, le 3 0|0 est resté en calme, mais ferme au même prix qu'hier. Le 5 0|0 s'est légèrement relevé et présente une hausse de 15 c.

Assez d'activité dans les chemins de fer : le Rouen s'est élevé à 1028 25, et quoi qu'il ait rebaissé, il reste encore 2 fr. 50 mieux qu'hier ; on parle d'une distribution de 4 à 5,000 actions nouvelles qui seraient données au pair aux anciens actionnaires. Cet argent serait employé à faire les deux embranchements de Louviers et d'Elbeuf. Les autres lignes ont fait moins bonne figure.

Les nouvelles lignes se soutiennent à 675 fr. pour le Vierzon, 570 à 575 fr le Bordeaux, 570 à 575 fr. le Boulogne.

Il y a une demande assez soutenue de petites coupures, mais les forts certificats sont plus offerts.

Les obligations de la Ville ont monté de 5 fr. ; l'Haïti de 2 fr. 50 ; l'Espagne de 1|8 ; les romaines de 1|4 0|0.

La Banque de France a fléchi de 2 fr. 50 et les obligations piémontaises de 5 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1035. — Jouiss. des 4 Canaux, 122 50, 123 75. — Zinc, Vieille-Montagne, 3525. — Tissus Maberly, 480. — Obligations de St-Germain nouv., 1215. — Id. Versailles anc., 1035, 1037 50. — Id. Orléans, 1270. — Id. Strasbourg, 1210. — Id. Grand'-Combes nouv., 1142 50 en div. — Banque belge, 665. — Rente belge 1831, 101 1|4. — Id. 1842, 105. — Rente d'Espagne 3 p. 0|0, 35 3|8, 1|2. — Id. passive, 5 7|8.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 1er c. 118 35 | P. H. 118 45 | P. B. 118 30 | dr c. 118 35 | hier 118 30 |
| — fin cour. | 118 35 | 118 50 | 118 35 | 118 45 | 118 30 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 82 20 | 82 25 | 82 20 | 82 25 | 82 35 |
| — fin cour. | 82 20 | 82 30 | 82 20 | 82 20 | 82 20 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | 111 70 | » » | » » | 5 0\|0 Bge 1840 | 103 5\|8 | » » | » » |
| 4 0\|0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | 50 » | 50 1\|4 | » » |
| O. de la V. | 1465 » | 1470 » | H. 5 » | Esp. D. active | 32 3\|8 | 32 3\|8 | H. » 1\|8 |
| B. de Fr. | 3052 50 | » » | B. 2 50 | 5 0\|0 Naples. | 98 60 | » » | » » |
| C. L. 5000 | 5042 50 | 5015 » | » » | — Romain. . | 105 3\|4 | 106 » | H. » 1\|4 |
| — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1270 » | » » | B. » 05 |
| C. hyp... | 775 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 428 75 | » » | H. 2 50 |
| 4 Can.... | 1275 » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

| CHEMINS DE FER. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | Au 15. | DIFFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 915 » | » » | » » | | » » |
| V. R. Dr. | 397 50 | » » | B. 1 25 | — 397 50. | B. 1 25 |
| — R. G. | 285 » | 280 » | B. 7 50 | — 285, 280. | B. 3 75 |
| Orléans. | 1016 25 | 1015 » | » » | — 1017 50, 1016 25. | » » |
| Strasb... | 280 » | 278 75 | H. 1 25 | — 278 75, 277 50. | » » |
| Rouen.. | 1020 » | 1025 » | H. 8 75 | — 1026 25, 1018 75. | H. 2 50 |
| Havre... | 770 » | » » | H. 1 25 | — 768 75, 770. | B. 1 25 |
| Marseill. | 781 25 | » » | H. 1 25 | — 781 25. | » » |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » » |

| LONDRES, 17 OCT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol.... 100 1\|2 5\|8. | Av.... 82 20 | 3 0\|0 f. c. 82 30 35 d. 50. |
| Esp. act... 28 7\|8. | Ap..... 82 20. | F. p. 82 60 d. un. |
| Portug..... 50 3\|4. | | 82 85 d. 50. |
| Mexic. .... 34 3\|8. | Rep fin c. F. pr. | 5 0\|0 f. c. 118 50, 118 65 |
| Brésil...... 82 1\|2. | 3 0\|0, p 32 1\|2 à 35 | d. 50. |
| 5 0\|0 holl. 98 3\|8. | 5 0\|0, p. | F. p. 104 25 30 d. 50. |
| 2 1\|2 do... 62 3\|8. | Bons du Trésor. | Orléans, 1042 50 d. 10. |
| Rouen...... 39 3\|4. | | Rouen, 1026 25 1010 d. 10 |
| Orléans.....39 5\|8. | 3 1\|8 à toutes échéances. | Havre, 771 25 d. 10. |

ces de qualité, reconnue supérieure; le rendement est d'une bonne année. Déjà les achats ont lieu sur les rouges de 1844, dans les prix de 80 à 82 fr. le tonneau, ou, de 912 litres, chez les propriétaires, à livrer prochainement.

CETTE, 12 octobre. — Les vins qui se font actuellement promettent d'être colorés et généreux.

D'après les avis de nos environs, la plus grande partie des vins récoltés vers la fin de septembre sera en général peu recherchée; car ils sont faibles, insipides et difficiles à conserver. Ceux qu'on vendange en ce moment seront, malgré la température variable que nous avons, assez bons; mais ce résultat ne sera obtenu que si les propriétaires ont le soin de trier les raisins. Sans cette opération, ils courent le risque de faire des vins plus mauvais et plus désagréables à boire que ceux obtenus au commencement des vendanges. Voila pour la qualité. Quant à la quantité, elle sera bien moindre que l'année dernière, car les pluies ayant submergé une bonne partie des terroirs situés dans les bas-fonds, on a dû forcément abandonner une partie de leur produit.

Dans l'arrondissement de Béziers, on a diminué d'un gros tiers.

Dans le Narbonnais, la récolte sera bien moindre que ce qu'on pensait, et l'expérience a déja démontré que les vins rendront en alcool un tiers de moins que l'année dernière.

On commence a vendanger les vins blancs.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 19 octobre. — *Cours com-*

... ROUEN, 18 octobre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,00 — Seigle 9,50 à 10,50. — Orge 10,00 à 11,00. — Avoine 8,00 à 8,50. Hausse de 0,50 sur le seigle.

MONTIVILLIERS, 17 octobre. — Froment prix moyen 22,50. — Avoine 6,50.

CAMBRAI, 16 octobre. — Froment 14,00 à 19,60. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 6,00 à 7,00.

BOURBOURG, 15 octobre. — Froment 18,59. — Seigle 12,05. — Escourgeon 12,13. — Avoine 6,50.

Le marché de ce jour a été fort approvisionné principalement en blé et en escourgeon. Le blé a baissé de 64 c., le seigle de 2?, l'escourgeon de 28. L'avoine a haussé de 07 c.

Le blé pour semence s'est vendu au prix de 20,16.

MULHOUSE, 15 octobre. — Froment 1re 19,64; 2e 19,?0; 3e 18,33. — Méteil 13,94. — Seigle 11,04. Orge 10,?0. — Avoine 7,00. — Maïs 10,00. — Sarrazin 9,50.

Le froment est encore en hausse de 10 c. sur le prix moyen total des 3 qualités, par suite de la hausse sur cette céréale aux derniers marchés, le prix du pain taxé par l'autorité a été augmenté de 2 c. par kilo à partir du 17 octobre. Le méteil est en hausse de 1,24, le seigle de 14 c., l'orge de 29, le sarrazin de 50.

ST-LAURENT, 12 octobre. — Froment 1re 18,33; 2e 17,84; 3e 17,35. — Méteil 12,00 à 12,66. — Seigle 10,33 à 11,00. — Orge 10,00 à 10,66. Maïs 8,66 à 9,00. — Sarrazin 6,33 à 7,00. — Avoine 6,66 à 7,33. — *Pommes de terre* 2,25.

PAU, 14 octobre. — Froment 21,81. — Maïs 12,33. — Avoine 9,80.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | 88 | 67 | 21,03 à 23 23 | 1re | 73 | 43 | 21,00 à 24 2? |
| Al. | 910 | 60 | 26 10 à 25 65 | Al. 1774 | 46 | | 33.10 à 00,00 |

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. *Marché St-Martin du 19 octobre.* — Foin 1re 46 à 47. — Paille de froment 1re 23 à 25; 2e 21 à 22. — Paille de seigle 1re 30 à 34. Marché peu fourni; vente lourde.

*Marché d'Enfer*, 19 octobre. — Foin 1re 47 à 49; 2e 44 à 45; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 22 à 23; 3e 21.

### Garances.

AVIGNON, 18 octobre. — Les pluies qui ont régné cette semaine ayant nui au conditionnement de cette racine, ont amené une diminution dans les prétentions des propriétaires; malgré cela on a payé de 64 à 66 fr. les rosés, et 67 et 69 les paluds.

Plusieurs terres du littoral du Rhône ayant été inondées, les arrachements ne pourront s'effectuer qu'après l'hiver.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LA MAISON-BLANCHE, 19 octobre. — 179 porcs amenés ont été tous vendus à 1,04-1,00-0,96. Sur 61 vaches laitières il s'en est vendu 39 de 250 à 610.

PARIS, *marché aux chevaux du 19 octobre.*

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 19 octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 23267 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 1?448 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 5245 | Mouton | 1,35 | 1,10 | 0,90 |
| ?48?0 | Porc frais | 1,12 | 1,06 | 1,00 |

### Viandes diverses, gibier et volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 19 octobre.* — Cochons de lait 7,50. — Chevreaux et cabris 6,00. — Lièvres 2,50 à 5,00. — Lapins 1,1? à 2,15. — Faisans 7,00 à 10,00. — Dindes grasses 6,00 à 7,50. — De communes 3,00 à 5,50 — Oies 3,00 à 6,00. — Chapons gras 3,25 à 5,00. — Poulets 2,25 à 0,75. — Poules 1,25 à 2,25. — Poulets communs 0,80 à 1,80. — Canards 1,60 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3,50. — Bécasses 3,00. — Perdrix grises 1,00 à 2,00. — Perdrix rouges 0,00 à 0,00. — Cailles 2,00. — — Râles de genet 1,00. — Vanneaux 0,25. — Pigeons de volière 0,40 à 0,70. — Do bizets 0,20 à 0,45. — Alouettes (la dizaine) 1,50 à 2,00.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 17, 18 et 19 octobre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,30 à 2,02. — En mottes Isigny 1,40 à 3,90; de Gournay 1,70 à 2,70. — Petit beurre 1,12 à 1,64. — Beurre salé ou fondu 1,22 à 0,00.

*OEufs* (le mille). — Du 17, 49 à 70. — Du 18, 38 à 68. — Du 19, 40 à 66.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 37. — A la pie 5 à 15.

Ajoutons que la plupart des autres marais salants de l'Océan n'ont pas été aussi favorisés que ceux dont nous venons de parler; on nous assure que Bouin, Beauvoir et Mareuues n'ont qu'une récolte assez médiocre.

Les marais de Mesquer, du Croisic et du Pouliguen fournissent actuellement à l'étranger 7 à 8 millions de kilogrammes de sel, lorsque le muid ne dépasse pas 50 à 60 francs. Jusqu'à présent il a été tenu à 100 fr. 95, et enfin 90 fr., prix beaucoup trop élevés pour les étrangers. Il est à craindre aussi que nos marais soient privés d'un débouché beaucoup plus important, si, comme on l'assure, les approvisionnements pour la pêche de la morue se font dans la Méditerranée, où les sels sont toujours à des prix très modérés. Cette circonstance serait fatale au commerce de nos contrées et entraînerait très probablement une baisse considérable sur les prix actuels; car chacun aurait hâte d'écouler avant la récolte prochaine.

Voici le cours au Croisic, le 15 octobre:

Depuis quelques jours, nos sels ont une légère tendance à la baisse. Le muid, qui était tenu à 95 et 100 fr., s'obtient actuellement à 90 et 95 fr.

ILE DE RHÉ, 15 octobre. — La demande des sels de l'année est fort restreinte. A vrai dire, les arrivages de Terre-Neuve qui y donnent un certain aliment, sont encore peu nombreux.

Les prix sont nominaux de 980 à 1000 fr. Sur rade à flot de 950 à 9?0 fr. Les sels blanchâtres, dits de consommation, par 26,000 kilog.

# MISE EN VENTE

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**Un beau volume in-16 de 260 pages, orné de vignettes sur bois.**

**50 CENTIMES.** # ALMANACH PHALANSTÉRIEN. **ET PAR LA POSTE: 90 CENTIMES.**

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes, Marées, Eclipses.—Calendrier.—Dialogue-préface.—Souverains des principaux Etats.—Principales foires de France.—Longitude; ascension droite; déclinaison du soleil; temps moyen, etc.—Tableau des mesures légales.—Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux.—Mesures itinéraires étrangères.—Administration des Postes.—Astronomie.—Tableau du système du monde.—Hauteur des principales montagnes.—Le budget.—Les impôts.—Consommation de Paris.—Chemins de fer en France.—Annuaire de 1843-1844.—Hygiène, ou art de la santé.—Importance des fonctions de la peau.—Respiration.—Nutrition.—Empoisonnements.—Premiers secours contre divers accidents.—Asphyxiés, etc.—Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage.—Testaments.—Successions.—Enfants naturels.—Rapports des propriétaires et des locataires.—Baux.—Réparations.—Application de l'armée aux travaux publics.—Assurances nationales par l'Etat.—Compagnies à prime fixe.—Sociétés mutuelles.—Assurance du risque locatif et du recours des voisins.—De la colonisation.—L'Algérie, le Sénégal et Madagascar.—Océanie.—Les îles Marquises.—Iles Gambier ou de Mangaréva.—Loi de la police de la chasse.—M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde.—Des engrais.—Dialogue.—Association des onze frères B.—Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier.—Les fruitières du Jura.—L'association en agriculture.—Une commune rurale.—Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être.—De l'association, appliquée aux Communes rurales.—Irrigations.—Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres.—Cours du mouvement social.—Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite.—Charles Fourier.—Prochaine métamorphose du monde.—Code divin.—Sujet de notre vignette.—Fragments de lettres religieuses.—Opinion de Fourier sur les femmes.—Analogie; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale.—Pensées de Charles Fourier.—Les Monts-de-Piété.—Colonies agricoles: Petit-Bourg, Ostwald, Mettray.—Horticulture.—Taille et conduite du pêcher.—La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier.—Les Béotiens allemands.—Anecdotes; Une querelle d'Allemand.—Erreur d'un mari sur son droit.—Le libéré de Pontoise.—Les trois voyageurs.—Swift et le domestique.—Dévouement d'une sœur.

**8500 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 3 octobre.—Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux Correspondants du Comptoir central de la Librairie, en France et à l'étranger.**

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie. La Librairie sociétaire fait aussi la commission pour la Librairie française et étrangère.

MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT. — EXPOSITION DE 1844.

## CHOCOLAT CUILLIER.

**A la CARAVANE, rue St-Honoré, 293.**

D'une qualité parfaite et d'un prix extrêmement modéré, ce chocolat offre d'incontestables avantages aux personnes qui veulent largement employer la somme qu'elles destinent à cet aliment. N'ayant pas recours à l'usage des dépôts, il en résulte une économie de 30 à 40 pour 100, qu'ont su apprécier les personnes qui ont donné la préférence à cet excellent produit.

## GRANDE BAISSE DE PRIX
## BOUGIE DE L'ÉTOILE.

1re qualité. . . . . . . 1 fr. 55 c.
2e qualité. . . . . . . 1 fr. 30 c.

## MÉDAILLES D'OR 1839-1844.

Dépôt, rue Vivienne, 15, près l'arcade Colbert.

## *Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement: il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

**TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)**

## ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

MM. les exposants sont prévenus que les adhésions qui nous arrivent chaque jour nous ont déterminé à recevoir les souscriptions jusqu'au 30 octobre. Nous rappelons les conditions et les matériaux que devra contenir notre Almanach 1° Quelque gros qu'il soit, il ne se vendra que 30 centimes; 2o le prix de l'insertion du compte-rendu des produits de chaque exposant est de 50 centimes la ligne de 30 à 35 lettres; 3o on ne peut souscrire pour moins de 10 lignes, lesquelles donnent droit à un exemplaire; 4o on ne paiera le prix de la souscription qu'en recevant l'exemplaire, lequel sera remis par l'administration des Messageries royales. — Ce livre, à l'instar d'un ALMANACH BOTTIN, contiendra: 1° Les matières ordinaires des liégeois; 2o des instructions sur la formation d'un jury, ses devoirs; 3o des explications sur les expositions du Louvre, du Musée et du Luxembourg; 4o un compte-rendu général de notre grande Exposition, ainsi que de celle de Berlin et de Bruxelles. — MM. les exposants engagent leurs confrères qui n'ont point encore souscrit à se joindre à eux et à adresser au plus tôt leurs matériaux à M. Pichery, directeur, agent spécial de publicité industrielle, rue Notre-Dame-de-Lorette, 11.


## Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le mardi 22 octobre 1844, heure de midi.

Consistant en secrétaire, cartonnier, canapés, chaises et fauteuils en acajou, armoire, gravures, rideaux, garniture de foyer, une cloison de bureaux et autres objets.—Au comptant.


Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

plus qu'aucun autre ......... de chambre à coucher. Quand on visite les horribles demeures où la misère parque les ouvriers dans les cités industrielles comme Paris, Londres, Manchester, toutes les descriptions qu'on en a faites vous semblent au dessous de la réalité. On ne conçoit pas que des êtres humains puissent habiter de pareils lieux.

Dans nos grands hôtels d'ouvriers, les logements composés de chambres avec un ou plusieurs cabinets, selon le nombre des enfants, seront distribués suivant toutes les exigences de l'hygiène; tout en ménageant l'espace avec économie, on ne construira pas une seule chambre qui ne contienne au moins l'air nécessaire à la respiration. On aura soin d'orienter l'édifice de manière à ce que le soleil et la lumière puissent pénétrer partout; de vastes escaliers conduiront à des corridors communs sur lesquels s'ouvriront tous les appartements; en un mot, rien de ce qui peut contribuer à la salubrité et à la commodité de l'habitation ne devra être omis dans ces demeures de l'ouvrier.

L'Institut a assez longtemps proposé, pour objet des concours d'architecture, des palais destinés à loger des rois, des ministres, des ambassadeurs, voire les cinq académies elles-mêmes; il ferait une bonne œuvre en mettant au concours le plan d'un édifice digne de loger des travailleurs.

Le froid est une des causes les plus pernicieuses qui affectent la santé de l'homme. Sous ce rapport, le peuple de France est vraiment à plaindre. Les masures qui lui servent de gîte sont ouvertes à tout vent; le chauffage est fort coûteux dans les villes, et chaque hiver apporte aux classes laborieuses de cruelles souffrances. Les Allemands, les Russes, en général tous les peuples du Nord, sont plus habiles à se préserver des rigueurs du froid, par leur manière de se vêtir et par la disposition de leurs demeures; la plupart de leurs maisons sont pourvues de doubles fenêtres, de grands poêles et de tuyaux qui distribuent la chaleur dans tous les appartements. M. Michel Chevalier, dans une des leçons les plus intéressantes de son cours, a cru pouvoir attribuer, en grande partie, aux soins donnés au chauffage, la vigueur que ces populations ont conservée malgré les rigueurs du climat; leur supériorité, à cet égard, se traduit par un fait très grave. La Prusse et la France sont, quant au nombre des hommes impropres au service militaire, à peu près dans le rapport de 4 à 5; ceci mérite l'attention des hommes politiques.

Le développement industriel a considérablement élevé le prix des matières combustibles, et le chauffage est maintenant hors de la portée des classes laborieuses. Que de malheureux vieillards, que de pauvres enfants périssent du froid pendant l'hiver!

seulement de les obtenir à meilleur marché, mais encore de se mettre à l'abri des fraudes par la vérification des marchandises, vérification impossible dans le ménage isolé.

Une des charges les plus lourdes pour les familles d'ouvriers, ce sont les soins qu'exigent les enfants; on a compris combien il était onéreux et pénible pour la mère de famille pauvre d'être obligée de perdre son temps à garder deux ou trois enfants; on a compris combien il était absurde d'occuper cent femmes pour garder isolément trois cents bambins, quand deux ou trois femmes pourraient suffire à cette besogne; on a fondé alors les salles d'asile. Mais il arrive souvent que la mère qui part de bonne heure pour aller au travail, est forcée de payer quelqu'un pour conduire ses enfants à la salle d'asile ou à l'école; c'est un inconvénient que signalait dernièrement la *Ruche populaire*, journal qui s'est fait l'écho de toutes les souffrances des classes pauvres. Dans les hôtels d'ouvriers, des salles diverses recevront les enfants de tout âge, non seulement pendant le jour, mais même pendant la nuit.

Il y aura aussi des salles communes pour les adultes, ouvroirs pour les femmes, ateliers pour les hommes, où s'exécuteront tous les travaux que font aujourd'hui les ouvriers qui travaillent en chambre. On jugera peut-être utile d'établir une grande machine à vapeur dont on louerait la force en détail aux ouvriers, à celui-ci pour un cheval, à celui-là pour deux chevaux, ainsi que cela se pratique dans quelques villes d'Angleterre.

Le rapprochement des ateliers et des écoles sera de la plus haute utilité pour l'éducation des enfants et pour le développement de leurs vocations industrielles; on pourra, sans perte de temps, leur mettre sous les yeux un grand nombre de métiers, favoriser l'éclosion des instincts et leur apprendre par la pratique, en quelques jours, plus de choses qu'on n'en apprend dans les livres en plusieurs années.

L'association des ménages serait un bienfait pour les classes ouvrières, cela est évident de soi-même; nous ne chercherons pas à énumérer tous les avantages qu'y trouveraient les travailleurs dont le sort est aujourd'hui si déplorable; on comprendra facilement, si l'on veut y réfléchir, toute l'importance de l'institution que nous proposons. Nous ferons seulement remarquer que, outre les immenses profits matériels que promet cette institution, elle ne manquerait pas d'apporter une grande amélioration morale parmi les classes laborieuses. La vie en commun apprendrait aux hommes à se connaître, à s'aimer et à s'aider mutuellement. Le sentiment de la solidarité développerait des sympathies qu'étouffe aujourd'hui l'isolement; le contact quotidien sous le même toit, en même temps qu'il élèverait la dignité personnelle de chacun, exciterait, chez tous, les nobles instincts de dévouement et de fraternité

preuve ......... conception vaste.

Il ne s'agit plus de faire l'aumône au peuple; ce n'est point par la charité qui donne qu'on délivrera le peuple de sa misère, c'est par la charité qui produit; l'exemple de l'Angleterre et notre propre exemple démontrent assez que l'aumône, entreprise même sur la plus vaste échelle, est impuissante à combler le gouffre du paupérisme. Ce sont des institutions productives qu'il faut fonder, et non pas seulement des institutions charitables.

---

Le *Journal des Débats* publie une lettre de son correspondant de Madrid, dans laquelle nous remarquons le passage suivant:

« Il y a depuis près de six mois une lutte acharnée entre les intérêts de l'Etat d'une part, et les intérêts de quelques capitalistes nommés *contratistas* qui avancent de l'argent à l'Etat, en prenant en garantie de paiement les plus riches produits du pays. Le système du ministre actuel des finances, qui a voulu centraliser entre les mains du pouvoir toutes les ressources de l'Etat et établir un budget normal des finances, a porté un coup funeste à cette sordide spéculation sur la pénurie du trésor. Ainsi l'intérêt de l'argent, qui a été de 18 à 20 pour 100, se trouve ramené au taux légal de 6 pour 100. Cet état de choses a mécontenté vivement la classe nombreuse de ces vampires des deniers publics, qui, s'étant jointe à la classe de la *turroneria* (prétendants aux emplois publics), exerce ici une grande influence, s'appuie sur une partie de la presse, provoque des coalitions d'intérêts individuels dans le congrès, et cherche à persuader au ministère de se diviser et de se modifier au moment où la plus grande harmonie lui est nécessaire pour pouvoir obtenir du congrès les réformes dont il a pris si courageusement l'initiative. »

Pourquoi le *Journal des Débats*, qui, en Espagne, prend parti pour le trésor public contre les traitants, soutient-il la thèse opposée toutes les fois que, chez nous, l'intérêt de l'Etat se trouve en conflit avec l'intérêt des banquiers et des compagnies financières? N'y a-t-il aucune analogie entre le métier que font les *contratistas* au-delà des Pyrénées et celui que font en deçà, avec l'approbation et l'appui chaleureux des *Débats* les spéculateurs sur nos chemins de fer, nos canaux, etc.? On ne concevra pas plus un jour qu'on ait pu abandonner l'exploitation de ces voies à des particuliers qu'on ne trouve raisonnable dès à présent de leur abandonner la jouissance de l'impôt. Ne peut-on pas dire également que l'influence des *vampires des deniers publics* s'exerce chez nous dans le même sens et avec la même complicité qu'en Espagne?

---

**Association de secours pour les ouvriers en Prusse.**

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'heureuse résolution que les fabricants et le gouvernement de Prusse ont prise d'un commun ac-

(1) Voir le numéro d'hier.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

## Troisième partie.

### XLIV. — ALCAMO.

Madame l'abbesse d'Alcamo, la sœur du baron, fit à sa nièce le plus tendre accueil: Rafaella était l'amour et la gloire de sa famille; les religieuses au milieu desquelles elles avait passé son adolescence, et qui avaient conservé d'elle le souvenir le plus affectueux, rivalisèrent de tendresse et de joie avec la supérieure. Il y avait si long-temps qu'elles ne l'avaient vue! Depuis sa sortie du couvent, c'était la première fois qu'elle les visitait.

— Voyez un peu, disait l'une en l'embrassant avec effusion, voyez comme elle est jolie!

— Et bien habillée! disait une autre en frôlant dans sa main sa robe de soie.

— Et bien coiffée! dit une troisième, en passant les doigts dans ses belles boucles blondes.

— Et bien chaussée! ajouta une quatrième, pâmée d'admiration devant sa petite bottine de voyage.

D'exclamation en exclamation, d'examen en examen, les bonnes sœurs détaillèrent une à une, avec la minutie monacale, chaque partie de sa toilette et de sa personne.

Ces témoignages d'une affection naïve éveillèrent plus de remords que de satisfaction dans le cœur droit de Rafaella; car, enfin, ce n'était pas pour les pauvres recluses qu'elle venait troubler la monotonie de leur prison, et sa conscience lui reprochait comme une tromperie les transports d'une amitié qu'elle méritait si peu. Mais pouvait-elle, devait-elle ouvrir son âme toute pleine d'émotions terrestres à ces filles du ciel vouées au renoncement et au silence éternel des passions? Dans l'impossibilité de se confier à elles, il lui tardait de se soustraire à leurs prévenances en même temps qu'à leurs importunités. Afin de leur échapper, elle demanda à revoir sa cellule de pensionnaire et à s'y recueillir quelque temps dans la solitude. Tout le monde se retira en louant fort sa piété.

Alcamo est arabe, comme son nom l'indique; Alcam, son fondateur, commandait le premier débarquement des Sarrasins en Sicile; c'est le même qui détruisit la ville de Sélinonte; en revanche, il bâtit celle qui a gardé son nom. Il y avait au moins compensation. Christianisée depuis sept à huit siècles, la ville d'Alcamo n'en a pas moins conservé son aspect mauresque. Ses clochers ont l'air de minarets, ses églises de mosquées, et l'on s'attend à voir paraître des turbans au sommet de ses murailles crénelées; il n'y paraît que des hirondelles, et les colombes y nichent depuis long-temps en paix.

Le site est pittoresque: la ville est assise sur une hauteur qui domine des vallées profondes, et qui est dominée elle-même par des montagnes pittoresquement découpées: l'une d'elles est le mont San Bonifato, à la cime duquel s'élevait la forteresse sarrasine de Calatub, transformée par l'empereur Frédéric II, roi de Sicile, en une forteresse chrétienne destinée à tenir en bride ces mêmes Sarrasins, mis sous le joug à leur tour, mais toujours prêts à le secouer. Le couvent occupait la partie haute de la cité, et l'étroite fenêtre des cellules donnait sur l'amphithéâtre des montagnes; les ruines de la citadelle arabo-chrétienne s'élevaient en face dans la région des tempêtes et des oiseaux de proie. L'austérité de ce paysage grandiose et mélancolique se mariait à l'austérité du cloître et jetait l'âme en des pensées sérieuses. Les rumeurs de la ville ne montaient pas jusque-là; les seuls bruits qu'on y entendît étaient les sombres mélodies du vent dans les rochers, et le cri sauvage des éperviers dans la nue.

C'est là, c'est dans cette retraite poétique et sévère que Rafaella avait passé l'âge indéfinissable qui n'est plus l'enfance, sans être encore la jeunesse. La grandeur, la beauté du site n'avaient fait qu'exalter l'amour romanesque qu'elle portait dès-lors au cœur, et la pensée de Fabio était indissolublement liée pour elle à cette mâle et fière nature; son image planait sur les montagnes, s'asseyait sur les ruines, et si quelque cavalier lointain s'enfonçait, à l'*Ave Maria*, dans les sinuosités de la vallée, ce cavalier était Fabio.

En se retrouvant seule dans cette cellule où elle avait passé tant de journées solitaires, tant de nuits pensives, elle fut assaillie violemment et pressée pour ainsi dire par la multitude de ses réminiscences; il en surgissait de toutes parts, car les bois, les rochers, les ruines, en un mot tous les objets de la nature morte étaient consacrés, et s'animaient à ses yeux d'un souvenir vivant; à chacun d'eux s'attachait un désir, un rêve, une espérance. Quel est donc cet attrait mystérieux, invincible, qui nous fait regarder impérieusement en arrière et nous reporte sans cesse à nos origines? Le passé était-il donc si beau? N'est-ce pas plutôt le présent qui est triste et plein de déceptions? Il est rare que la réalité, quelle qu'elle soit, ne fasse pas regretter le rêve, quel qu'il ait pu être. Mais à quoi bon les regrets? Que sert de récriminer avec la vie? Une fois dans la carrière, il faut la fournir jusqu'au terme, dût-on s'y briser.

Rafaella, quoique bien jeune encore, avait déjà cependant l'expérience des passions: atteinte au cœur, presque en sortant du berceau, par cette fièvre âpre et sublime, elle avait lutté contre elle pendant toute son adolescence, mais ses efforts pour la combattre n'avaient fait qu'en redoubler, qu'en aggraver les accès; puis, bientôt, ce n'était plus par accès seulement que le mal avait sévi, il s'était converti en un feu continu qui, par degré, avait tout envahi. Quel chemin la jeune recluse n'avait-elle pas fait depuis les jours du cloître, et qu'elle était loin de son point de départ! Elle ne rasait plus, comme autrefois, timidement les côtes, elle était en pleine mer, livrée à tous les orages, à tous les dangers.

Tandis qu'elle se retrempait dans les eaux tranquilles de la religion, son oncle errait comme une âme en peine dans les rues d'Alcamo, car, tout proche parent qu'il fût de l'abbesse, il n'avait pu pénétrer au-delà du parloir; ainsi le veut la règle ecclésiastique. Que faire pour tuer le temps? A Ségeste, à Trapani même, il n'en eût point été embarrassé; mais à Alcamo! une ville sarrasine, une ville d'hier!.. car enfin c'est tout au plus si sa fondation remonte au neuvième siècle, et qu'est-ce que dix siècles pour un homme qui méprisait profondément tout ce qui est postérieur au troisième siècle avant Jésus-Christ? Alcamo, évidemment, était indigne de lui.

— Eh bien! cher baron, lui dit une ancienne connaissance, le baron don Luzio de Quiros, qu'il rencontra sur la place, vous savez la nouvelle?

— Non.

— L'abbé Grégorio vient de découvrir des poésies de notre Ciullo où il est question du grand Saladin;

*Se tanto avere donassimi quanto a lo Saladino...*

C'est de la poésie indigène du douzième siècle; tâchez de m'en trouver de plus ancienne.

— Pour moi, je connais un poète indigène bien plus ancien; il s'appelle tout bonnement Théocrite.

— Mais c'est du grec cela.

— Par Bacchus! je le crois bien que c'est du grec, et du bon! Que me parlez-vous de votre jargon du douzième siècle.

— Jargon tant qu'il vous plaira: Ciullo n'en est pas moins le père de la poésie italienne et la gloire d'Alcamo.

— Grand bien vous en fasse.

— Oui, oui, vous avez beau dire, sans Ciullo, Dante n'existerait pas, et les rois souabes, Frédéric, Mainfroy, Entius en faisaient le plus grand cas.

— De fameux juges, en vérité, parlons-en; Dante a fort bien fait, à mon avis, de les plonger dans l'enfer, et lui avec. Quant à moi, voyez-vous, je ne donnerais pas ma dernière médaille de Syracuse, la dernière, entendez-vous bien, l'Aréthuse du petit module, pour tous vos poètes du moyen-âge, y compris vos rois de tudesque mémoire.

— Barbare!

— *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.*

— Venez, au moins, voir, ne fût-ce que pour passer le temps, notre tableau de frà Angelo de Fiésole, dans le couvent des Récollets et les sculptures de Gagini dans la cathédrale.

— Que voulez-vous que je fasse de ces magots? Tout cela, mon cher, n'est pas de l'art. L'art est mort avec les Grecs, et les modernes ont

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 octobre.

[illegible] temps, se bornera à la Prusse, se promet d'employer tous les moyens pour trouver des imitateurs dans d'autres Etats de la confédération, afin de devenir une association allemande. Les journaux allemands croient voir dans l'association dont nous venons de parler un grand pas vers l'*organisation du travail* : c'est que probablement ces journaux n'attachent pas des idées bien précises à ce qu'il faut entendre par cette formule aujourd'hui si répandue. Eclairer les ouvriers sur leurs devoirs ; leur donner de l'instruction, les habituer à l'ordre et à l'économie, c'est sans doute faire quelque chose pour leur bonheur ; mais ne nous y trompons point ce n'est pas résoudre le problème de l'organisation du travail d'après les véritables données de la science. La base de cette organisation consiste à établir l'atelier social de telle sorte que le travail soit conforme à la nature de l'homme, à la liberté, à la justice, et qu'il y ait association entre ces travailleurs.

---

Voici de nouveaux détails sur la visite que la reine d'Angleterre a fait le 15 à bord du *Gomer* :

Mardi, à huit heures du matin, le yacht royal *Victoria and Albert* est sorti du port au milieu d'un tonnerre de salves d'artillerie, commencées par le *Victory*, suivies promptement par les batteries de la côte et les vaisseaux de l'escadre anglaise et de l'escadre française. Un grand nombre de yachts et de bateaux à vapeur suivaient celui de la reine. Quand le yacht royal approcha du *Gomer*, il arrêta ses machines, et la reine, le prince Albert et leur suite descendirent dans une des chaloupes de l'amirauté pour joindre le vaisseau français. S. M. fut reçue au bas de l'échelle par l'amiral de la Susse ; tous les capitaines de vaisseau et les officiers supérieurs étaient rassemblés aussi pour la recevoir.

Quand la reine mit le pied sur le pont, l'étendard royal anglais fut hissé ; les soldats de marine présentèrent les armes ; la musique joua le *Gode save the Queen!* et l'équipage poussa des cris de *Vive la reine!* Au même moment, le *Gomer* tira un coup de canon de signal, et tous les vaisseaux français y répondirent en faisant feu de toutes pièces. La reine, en arrivant sur le pont du *Gomer*, parut un peu surprise de la grandeur des dimensions de ce magnifique steamer. L'armement puissant de ce navire, ses canons d'énorme calibre, ses ponts couverts de soldats, contrastaient avec l'apparence pacifique du yacht royal anglais, qui n'a pas un seul canon ni un seul soldat de marine. La reine, qui n'avait jamais été sur un steamer de guerre de cette force, exprima à l'amiral de La Susse tout son étonnement. S. M. se fit présenter tous les officiers français, et les reçut de la manière la plus gracieuse; puis elle a pris le bras de l'amiral et est allée visiter les appartements du roi. La seconde cabine est tendue en damas vert, et ornée d'un portrait de la reine des Français par Winterhalter. C'est là que couchait le roi. De chaque côté de l'escalier qui y mène sont deux cabines richement tendues en perse, dont l'une était occupée par le duc de Montpensier et l'autre par M. Guizot. De là la reine est passée dans la salle à manger, qui occupe toute la longueur du bâtiment, et où peut être dressée une table de quarante personnes. Elle est tendue en damas écarlate du choix le plus magnifique. Ces pièces sont couvertes de tapis écarlates superbes.

La reine a examiné en détail le bâtiment. Elle est descendue dans la cabine royale pour prendre un déjeûner préparé pour elle par les soins

---

Nous apprenons par la voie d'Algésiras, dit le *Phare des Pyrénées*, que l'empereur de Maroc à fait publier à Fez, au son des tambours et des trompettes, et avec toutes les formalités que les Arabes emploient pour ces sortes de publications, le traité de paix signé entre les plénipotentiaires français et le pacha de Larache.

La population de Fez avait accueilli avec la plus grande joie cette publication, en faisant retentir l'air des cris de *vive la France ! vive le Maroc !*

Les rassemblements de troupes qui avaient eu lieu sur la frontière s'étaient dissous pour se retirer dans l'intérieur.

## L'Almanach phalanstérien.

Grâce à l'accroissement constant et rapide du nombre des partisans de la cause sociétaire, accroissement qui est surtout sensible depuis dix-huit mois, grâce aussi au zèle que nos amis déploient sur presque tous les points, L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN obtient un succès qui dépasse tous nos calculs. 9,000 almanachs ont été vendus et enlevés dans les quinze jours qui viennent de s'écouler; les demandes continuent à se soutenir, et nous en attendons encore un grand nombre. Certaines localités, comme Lyon, Châlon-sur-Saône, Dijon surtout, en ont absorbé déjà, pour leur part, des quantités telles que, si tous nos amis agissaient partout avec l'activité, avec l'ensemble des Dijonnais, par exemple, nous pourrions compter sur un débit de 80 à 100 mille ; et ce débit aurait lieu malgré, et peut-être même à cause du titre de l'almanach, titre qui, ne laissant aucun doute sur le but, caractérise davantage encore le succès.

Des faits de cette nature prouvent qu'il dépend des partisans de la théorie de Fourier de décupler en peu de temps la publicité, déjà quadruple depuis dix-huit mois, des ouvrages de toute nature qui ont trait à cette Théorie, et par suite d'assurer à la Cause un succès prochain ; car, n'oublions pas que les conquêtes dues à la lecture des livres sont les plus sûres, les plus solides de toutes.

Nos amis savent que nous tenons bonne note du dévouement et des efforts de tous et de chacun. Mais, cette fois, nous n'hésitons pas à les remercier publiquement à les féliciter d'un succès qui est vraiment le leur, et qui, par la nature du livre qui en est l'objet, doit créer des convictions et des sympathies, là où nous n'avions pu agir encore que d'une manière générale.

Au reste, maintenant que le succès en est assuré, il nous sera permis de dire que L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN n'est pas seulement le plus volumineux et le plus substantiel de tous les almanachs, mais qu'il est, en outre, un des plus élégants, un des plus *marchands*, pour parler le langage du commerce.

Cette dernière qualité n'est pas à dédaigner, puisque, en facilitant à nos amis la vente d'un livre qui contient, d'ailleurs, un grand nombre de renseignements immédiatement utiles, elle concourt à l'expansion des salutaires et bienfaisantes idées dont ils nous aident à poursuivre, à hâter la réalisation.

De notre côté, nous ne négligeons rien pour leur fournir tous les moyens de vulgarisation qui sont en notre pouvoir. Aux publications à

---

» En ce qui touche les avancements aux grades de capitaine de corvette et de lieutenant de vaisseau, les officiers qui, par leur rang d'ancienneté, devaient, d'après la loi sur l'avancement, être promus à ces grades, occupent dans les nominations faites par suite de l'expédition du Maroc les places qui leur étaient acquises selon la proportion que cette loi détermine.

» L'ensemble des dispositions de l'ordonnance royale rendue le premier, sous la date précitée, a eu ainsi pour effet de nommer :

» Au grade de contre-amiral : MM. Hernoux (Claude-Charles-Etienne). — Montagniès de La Roque (Jean-Baptiste.)

» Au grade de capitaine de vaisseau : MM. Clavaud (André-Paul). — Le vicomte Duquesne (Joseph-Marie-Lazare). — Bouet (Louis-Edouard).

» Au grade de capitaine de corvette (à l'ancienneté) : MM. Petit (Amable). — Jayet de Gercourt (Pierre-Alphonse). — Basset (Claude-Marie). — Guillot (Auguste-Noël-Louis).

Au choix. — MM. Seré de Rivières (Jean-Louis-Marie). — Jaurès (Jean-Louis-Charles). — Touchard (Philippe Victor). — Coupvent Desbois (Aimé-Auguste-Elie).

Au grade de lieutenant de vaisseau :

» A l'ancienneté. — MM. France-Mandoul (François-Auguste). — Bouvier de Cachard (Alexis). — Payen-Valence (Augustin-Jules-Antoine). — Parel (Louis-Antoine-Alexandre). — Clément (Théodore-Eugène). — Salle (Etienne-François). — Maziaux (Jacques E louard). — Morel (Charles-Auguste). — Milhère (Eleuthère-Jacques). — Dupoutavisse (Théophile-Désiré-Narcisse). — Gaidan (Jean-Louis). — Martineng (Marie-Alexandre-Auguste). — De Léotard de Ricard (Germain-Michel-François). — Giraud (Etienne-François). — Harang (Auguste). — Sardi (Achille Jean). — Bonnefoy (Victor-Louis-Paulin). — Violard (François-Léon). — Gallay (Victor-Amédée). — Ferrand (Charles Pierre-Jules-Pascal).

» Au choix. — Bouxin (Auguste-Hébert). — Fabre (Charles). — Guichon (Amédée). — Auger (Jean-Pierre Jules). — Benic (François-Colomban-Etienne-Marie). — Perigot (Germain-Hector). — De Burgues de Missiessy (Henri-Gaëtan-François-Laurent). — Lejeune (Armand-Jean-Baptiste). — Roca (François-Jean-Victor). — Blaize (Joseph-Nicolas-Marie-Raymond).

Au grade d'enseigne de vaisseau : MM. Bouffard (Charles-Jean-Baptiste-François). — Allary (Jean-François-Louis-Alexandre). — Mhire (Antoine-Fortuné-Joseph). — Hello (Jules-Armand-Marie). — Paqué (Félix-Denis). — Coulomb (Edouard-Fortuné-Laurent). — Serres (Jean-Eugène). — Tapié (Jean-Justin-Marie-Lucien).

» M. le prince de Joinville avait en outre présenté pour le grade d'élève de 1re classe le jeune Pierre, élève de 2e classe, qui s'était fait remarquer de S. A. R. dans l'affaire de Mogador ; mais la loi sur l'avancement imposant aux élèves de 2e classe, outre la condition du temps de service, l'obligation de satisfaire à un examen de capacité dont aucun fait de guerre ne saurait les dispenser, le ministre de la marine n'a pu que proposer au roi, et S. M. a daigné approuver que l'avancement demandé pour l'élève Pierre lui soit accordé dès qu'il aura subi son examen, et qu'il soit admis alors à prendre rang pour sa nomination à dater du 17 octobre 1844.

» Deux ordonnances royales de même date ont aussi nommé aux grades ci-après indiqués, à la demande de M. le prince de Joinville, [illegible]

---

perdu jusqu'au sentiment de la forme. Et puis le moyen de faire de la peinture et de la statuaire avec une religion de têtes de morts et d'os en sautoir comme celle de vos moines et de vos nonnains? Le froc et la béguine, voilà de beaux modèles ! bien dignes au reste de vos Xeuxis manqués et de vos Phidias à la douzaine. Croyez-moi, mon cher, l'art a péri sous les ruines de l'Olympe.

— Quoi ! vous ne faites pas même grâce à Errante, notre peintre national.

— Errante est mon ami, et de plus homme d'esprit. Il pense absolument comme moi sur son art et le traite comme il doit être traité, c'est-à-dire fort cavalièrement. Voulez-vous un Titien, un Raphaël, un Léonard de Vinci? Il vous le livre selon la commande et dans la huitaine. Croyez après cela aux originaux. Au demeurant, Errante peint un portrait mieux que personne ; il vient d'achever celui de ma nièce, un véritable chef-d'œuvre.

— Vous voyez bien que vous croyez aux chefs-d'œuvre.

— Je crois à tous ceux que je paie, et encore plus à ceux que je ne paie pas ; Errante n'a rien voulu.

— Il se rattrapera sur Mac-Farlane ou telle autre vache à lait britannique, je dis vache, ajouta le citoyen d'Alcamo en riant d'avance de la pointe qu'il allait faire, car l'Angleterre est la mère du veau d'or.

— *Britannia ferox* !

— Oui, féroce, répondit le baron Quiros qui était un Sicilien de la vieille roche et qui abhorrait les Anglais ; mais, grâce à Dieu, leur règne touche à sa fin ; les esprits fermentent, les rivalités s'enveniment, il se prépare quelque chose évidemment. Hier les sconciapelli de Palerme ont traversé Alcamo en criant : Mort aux Anglais ! Et la population toute entière a fait chorus avec eux. Croyez-moi, baron, nous ne tarderons pas à voir du nouveau.

— Du nouveau ! tant mieux. Il y a long-temps que j'ai dévoué les Anglais aux dieux infernaux.

Homme de famille avant tout, Schininà ne voyait dans une révolution politique que la réalisation du plus cher de ses vœux, le mariage de sa nièce avec Fabio, et les feux de Bellone n'effrayaient pas trop notre baron mythologique pourvu qu'ils allumassent les flambeaux de l'hyménée.

Rafaella passa la nuit dans sa cellule et fut toute la nuit visitée par les apparitions qui l'y avaient accueillie.

Quand vint l'heure du départ elle fut prise d'une mélancolie inexprimable ; elle ne pouvait s'arracher à cette paisible enceinte où de tous les bonheurs elle avait connu le plus pur, le bonheur de l'espérance. Une voix intérieure lui disait que mieux eût valu pour elle ne la point quitter, s'y ensevelir à jamais et qu'un jour peut-être elle y reviendrait chercher la paix du cœur et l'oubli des orages que son amour bravait maintenant avec tant d'audace. Cette sombre vision de l'avenir la jettait malgré elle en de vagues alarmes. Quel danger la menaçait ? Elle n'en voyait aucun poindre à l'horizon, mais sa seconde vue de femme épiée lui en faisait pressentir un qu'elle redoutait confusément sans en deviner la nature. Elle avait été heureuse par Fabio, c'est par Fabio qu'elle devait souffrir.

Ces pressentiments sinistres la poursuivirent pendant le reste du voyage. Elle se retournait à chaque instant pour revoir le clocher du monastère, comme le navigateur en partant pour affronter les mers lointaines poursuit d'un œil ému le port qui fuit derrière lui. Quand le cloître puis la ville disparurent à ses regards, son cœur se serra ; une larme brilla au bord de ses longs cils d'or, un soupir étouffé souleva son sein virginal.

Heureusement pour elle, sa tristesse échappa aux yeux peu clairvoyants du baron ; plus que jamais absorbé dans ses chimères archéologiques, il explorait en marchant les deux rigoles emphatiquement baptisées des beaux noms homériques de Scamandre et de Simoïs ; il s'agissait pour lui de résoudre ce problème ardu, savoir : Comment une armée carthaginoise avait pu se noyer dans un ruisseau sans eau? Si vous êtes curieux de la solution trouvée par notre ami, allez la chercher.... vous savez où.

Arrivée à Ségeste, Rafaella mit pied à terre et voulut remonter au temple avant que son oncle l'eût rejointe, afin d'être quelque temps seule dans cette solitude consacrée, et de s'y abandonner en toute liberté aux souvenirs que lui rappelait ce lieu chéri. Ces souvenirs étaient si présents, si vivants en elle, qu'assise au seuil du sanctuaire elle frissonnait au moindre souffle et s'attendait presque à voir tout d'un coup Fabio paraître entre les colonnes. O jeunesse du cœur ! Instincts naïfs ! Chaste ivresse ! Noble sécurité de l'ignorance ! Fraîcheur immaculée du premier espoir, du premier désir ! Rêve auguste de l'inconnu ! Aspirations sublimes ! Culte sacré de l'idéal ! Age de bénédiction, d'innocence, d'enthousiasme ! Qu'on paierait cher plus tard une seule de ces émotions dont on était si riche alors et si prodigue ! La veille on espère, on croit !... Le lendemain on regrette, on doute... heureux encore quand on ne blasphème pas ! Rafaella n'en était encore qu'à la veille.

Une voix d'homme la fit tressaillir. Hélas ! ce n'était que le baron, qui arrivait tout essoufflé des rives du Scamandre et du Simoïs.

— Eh bien ! ma nièce, lui dit-il en l'abordant, à quoi penses-tu?

— A Fabio.

— Je m'en doutais.

— Je me demande avec inquiétude où il peut être en ce moment. Si vous le savez, mon oncle, dites-le moi.

— Si je le sais !... si je le sais, dis-tu?

— Eh ! oui, nous nous sommes assez trompés tous les deux, et vos dissimulations sont inutiles ; il y a long-temps que je suis informée de tout.

— De tout ?... De quoi?

— De la captivité de Fabio que j'ai devinée le premier jour, et de sa délivrance que j'ai sue avant vous.

— Avant moi? répondit le baron à qui la surprise fit faire trois pas en arrière ; cela n'est pas sûr.

— Vous croyez, mon oncle? réplique Rafaella avec un sourire malin, mais en gardant son secret par modestie. Au reste, c'est comme il vous plaira ; je ne tiens pas à vous convertir sur ce point ; je tiens seulement à avoir des nouvelles de Fabio. Parlez-moi avec sincérité, savez-vous où il est, oui ou non?

— Pas précisément, mais je suis tranquille sur son sort ; mon vieil ami, le comte Allegroni, veille à sa sûreté, et m'a répondu de lui. Ainsi, ma chère enfant, tu peux être sans inquiétude ; nous ne pouvons manquer de recevoir bientôt de ses nouvelles, en attendant qu'il nous en apporte lui-même. Bien loin de nous alarmer, son silence doit au contraire nous rassurer ; les bonnes nouvelles sont boiteuses, c'est-à-dire qu'elles viennent lentement, *claudo pede*, comme dit Horace.

Rafaella garda le silence et ensevelit au fond de son âme et ses espérances et ses doutes. Ramenée par les périls de Fabio au monde des réalités, elle se reprocha l'égoïsme de ses pressentiments et de ses préoccupations personnelles. Il s'agissait bien d'elle quand une vie si précieuse et si chère était menacée ! Exaltée par l'obstacle, par l'absence, par le danger, elle aurait donné son sang jusqu'à la dernière goutte et souffert, comme les saintes de la Sicile, le plus cruel de tous les martyres pour achever son ouvrage, en arrachant Fabio aux poursuites de ses ennemis.

— Ah çà ! ma nièce, lui dit le baron un peu piqué d'avoir été si long-temps dupe ; sais-tu bien que tu es un diplomate consommé.

— Mais vous, mon oncle, vous n'avez pas été plus sincère avec moi ; pourquoi l'aurais-je été avec vous ?

— Ingrate, ce que j'en faisais, moi, c'était pour ne point t'alarmer, mais toi... Bah ! je l'ai toujours dit, ce ne sont pas des ambassadeurs qu'il faudrait envoyer aux cours étrangères, mais des ambassadrices. Les hommes d'Etat seraient beaucoup mieux joués. Les femmes ont l'instinct de la ruse et de la dissimulation ; elles en remontreraient à Machiavel lui-même. *O mulier fallax !*

— Ce qui veut dire ?

— Que tes dix-huit ans ont eu raison de mes soixante. Va, tu as déconsidéré ma barbe grise à mes yeux. Mais, fourbe insigne, tu dois avoir eu des complices ? Quelqu'un t'a mis au fait ?

— J'ai un génie familier comme ce Socrate dont vous nous citez si souvent les sentences.

— Je crains fort que ton démon familier ne s'appelle Errante.

— Venez, mon oncle, je vous conterai cela pendant le voyage.

Elle prit le bras du baron pour regagner sa litière, restée au pied de la colline, et ils repartirent à l'instant, non pour Saint-Julien, — la villegiatura était finie, — mais directement pour Mazzara, où la baronne les avait précédés et où ils arrivèrent le soir sans accident.

Ainsi, après avoir été quelque temps séparés et dispersées par la fatalité des circonstances, les trois personnes dont les destinées étaient si étroitement liées l'une à l'autre, Fabio, Caroline et Rafaella se trouvèrent de nouveau rapprochées, Rafaella à Mazzara, Caroline à Castelvetrano, Fabio à Sélinoute.

Pendant ce temps que faisait Castoréo ?

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

nuit étant arrivée sans que l'on ait pu se mettre d'accord sur la rédaction du procès-verbal, les commissaires respectifs remirent la conclusion au lendemain, jour où enfin le procès-verbal a été dressé. » (*Heraldo.*)

— Le mariage de Marie-Christine avec le duc de Rianzares a été célébré le 13 octobre, en présence des ministres, dans les appartements de la reine-mère. Le conseil des ministres est appelé à statuer sur plusieurs questions importantes qui se rattachent à ce mariage, et à décider, en premier lieu, la forme en laquelle il devra être publié. Il délibérera ensuite :

1° Sur la question de savoir si la reine-mère doit conserver ce titre ;

2° Sur la quotité de la pension qui sera faite par la reine Isabelle à sa mère sur son patrimoine ;

3° Sur la question de savoir si l'on ne devra pas demander aux cortès, à titre de rémunération nationale et de témoignage de gratitude, une allocation destinée à compléter la pension de Marie-Christine dans le cas où celle qui lui sera faite n'équivaudrait pas à son douaire actuel.

— On écrit de Madrid, en date du 17 octobre :

Les deux chambres sont constituées : M. Castro y Orozco a été nommé président du congrès. Les quatre vice-présidents et les quatre secrétaires ont été choisis parmi les diverses nuances de la chambre.

Les vice-présidents sont MM. Pacheco, Govantès, Armeco et Perpina.

Demain, le ministère présentera le projet de réforme de la constitution.

La nomination du président est du 14.

Voici comment le *Heraldo* de ce jour l'avait annoncée à ses lecteurs :

« M. Castro y Orozco réunit toutes les voix, sauf deux, pour la présidence de la chambre. Cette désignation n'emporte avec elle aucune signification politique. M. Castro y Orozco, par son caractère et ses honorables antécédents politiques, est le noble symbole des idées d'ordre et de gouvernement, devise des cortès actuelles. Le ministère n'a présenté aucun candidat, preuve évidente de sa confiance dans les dispositions bienveillantes des députés. Nous nous félicitons de cette harmonie si nécessaire pour nous aider à tirer le pays de la situation difficile où il se trouve. »

---

## REVUE DES JOURNAUX DU 20 OCTOBRE 1844.

Le *Moniteur* publie ce matin deux ordonnances du roi rendue à Eu le 17 de ce mois, sur les promotions accordées aux officiers qui se sont distingués pendant l'expédition du Maroc.

—Tout semblait dit sur le voyage du roi, depuis que la presse en commente si diversement jusqu'aux moindres détails. Cependant le *Journal des Débats*, comme s'il n'était pas bien sûr de l'effet qu'ont produit ses arguments dans cette question, les ressasse avec complaisance dans son premier-Paris d'aujourd'hui, qu'il parsème de naïves réserves pour le cas où l'avenir viendrait à infirmer ses assurances d'aujourd'hui. « Le voyage du roi, dit l'organe ministériel, ne fera pas cesser toutes les causes de rivalité secondaire qui existent entre la France et l'Angleterre ; mais il a prouvé qu'au-dessus de ces causes, qui pourront amener de *passagères mésintelligences*, il en est une qui tendra toujours à les rapprocher : celle de la paix et de la liberté... Ce voyage n'empêchera pas des conflits de s'élever : l'orgueil anglais et la vivacité française d'en venir aux prises ; mais il empêchera ces conflits d'aboutir à une guerre que la civilisation aurait à regretter... Il n'empêchera pas l'Angleterre de veiller sur ses intérêts : veillons sur les nôtres. » Il est permis de ne pas comprendre aussi bien que ce journal la possibilité de mésintelligence et de conflits entre la France et l'Angleterre, si l'affection réciproque des deux souverains, la bonne entente des hommes d'Etat et les acclamations des deux peuples ont été sincères.

— La *Presse* analyse aujourd'hui le long article des *Débats* d'hier sur le même sujet, et demande, à juste titre, s'il est possible à la platitude de porter l'excès plus loin. Elle relève entre autres ces passages : « La reine Victoria *a bien voulu aller recevoir* à bord de notre escadre *les remerciements que la France lui doit* pour l'admirable accueil fait à son royal représentant... L'accueil fait à la reine, d'après les *Débats*, était un *acte de sincère et profonde reconnaissance*.

La *Presse* prouve par des faits que la reine n'a rien fait pour le roi, que celui-ci n'ait au moins fait pour elle, à l'occasion de son voyage à Eu, et fait bien sentir que des démonstrations, qui n'ont jamais engagé personne, ne peuvent effacer le souvenir des traités de 1831 et 1833, ni la situation à Alger de l'agent qu'y entretient l'Angleterre, ni la perte de nos colonies et la fourniture de subsides que cette puissance a constamment faite à nos ennemis.

---

## Faits divers.

MM. le duc d'Aumale est arrivé ce soir à sept heures au palais de Saint-Cloud, revenant d'Afrique. Ce prince était absent depuis le 13 octobre 1843.

— On assurait ce matin, aux Tuileries, que Louis-Philippe, dans les premiers jours de novembre, passera, sur le Carrousel, une grande revue de toutes les troupes récemment arrivées pour tenir garnison à Paris.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce est arrivé à Paris depuis mercredi au soir.

M. Dumon, ministre des travaux publics, en tournée départementale, ne sera de retour à son ministère que la semaine prochaine, ainsi que M. Martin (du Nord), qui, à son retour d'Eu, doit passer quelques jours à Douai.

— Nous ignorons quand la commission chargée de reconstituer l'Ecole polytechnique se décidera à montrer son œuvre, mais elle a déjà enfanté un nouveau projet de costume. L'habit, que les journées de 1830 avaient rendu historique, va disparaître avec le chapeau à trois cornes et l'épée, conquête de juillet. On assure que les élèves porteront à l'avenir une tunique bleu foncé avec collet et parements en velours noir, palmes d'or brodées sur le collet, pantalon bleu à bandes d'or, képy bleu galonné en or ; il paraît que ce costume sera revêtu à la rentrée par les deux promotions qui composeront alors l'Ecole et qu'il sera confectionné aux frais de l'Etat pour les anciens qui ont déjà fait la dépense de l'uniforme actuel.

gothiques, l'inscription suivante : *Caucasus patria, fulgur nomen ; Badinski dominus mihi est ;* 1750, (le Caucase est ma patrie, l'Eclair mon nom, Badinski mon maître.) Ce magnifique oiseau, qui compterait près d'un siècle, a été envoyé à MM. Chiou, directeurs du Musée de Saint-Lô.

— On écrit du département du Finistère, le 10 octobre :

« Pour donner une idée de l'avenir possible de la Bretagne, il suffit de citer l'exemple de Morlaix qui a vu dans trois ans, par le seul établissement d'un bateau à vapeur faisant le service du Havre, les produits maraîchers de ses environs s'élever jusqu'à 3 et 400.000 francs d'exportation ; le produit des laitières donne lieu à un commerce de plus de 3,000,000, et la location des terres s'élève jusqu'au prix énorme et inouï dans le Finistère de 400 fr. l'hectare.

— Une pétition signée par les ouvriers résidant à Angers, pour obtenir, le dimanche, l'entrée de la bibliothèque de cette ville, vient d'être adressée par eux au *Précurseur de l'Ouest*, avec prière de la transmettre à qui de droit.

Cette noble démarche répond à bien des calomnies.

—Le Rhône a débordé et a causé des désastres assez considérables dans plusieurs localités du midi. Ces désastres sont dus surtout aux nombreux affluents de ce fleuve, au dessous de Lyon. Voici le résumé de ce qu'on nous écrit de Valence et de Beaucaire :

« L'Ardèche a débordé, et le Rhône, à Saint-Esprit, a encore crevé les nouvelles digues que l'on venait d'achever en aval des quais.

» Le 10, vers les sept heures du matin, une inondation terrible a occasionné à Villerangue de grands désastres : trois ponts ont été emportés et trois filatures fortement endommagées ; tous les magasins situés sur le quai ont éprouvé plus ou moins de pertes. L'eau arrivait jusqu'au premier étage des maisons voisines de la rivière.

» A la suite des pluies orageuses de ces derniers jours, le Gardon a débordé, charriant avec lui une énorme quantité de bois, et surtout beaucoup de châtaignes que les torrents des montagnes avaient entraînées des hauteurs des Cévennes. Le 10, à midi, les eaux avaient pénétré dans les rues basses d'Anduze.

» A Beaucaire, le 10 et le 11, le Rhône envahissait tout le champ de foire. Heureusement, aucun malheur n'est à déplorer. Rendons hommage ici au zèle et à la vigilance de l'administration de cette cité. Les mesures si sages et si promptes qui avaient été prises pour parer au danger, ont excité l'admiration de plusieurs personnes étrangères qui se trouvaient momentanément sur les lieux. » (*Courrier de Lyon.*)

— Le prince Charles de Prusse, frère du roi, héritier présomptif de la couronne, visitant, le 10 octobre, un bâtiment qu'il fait construire dans son château de Babelsberg, près de Postdam, s'est embarrassé dans ses éperons en passant sur une planche mobile, et a fait une chute de plusieurs mètres. Il est tombé sur le côté et s'est cassé l'avant-bras droit en deux endroits. Le chirurgien du régiment de la garde est accouru pour donner les premiers soins au prince, et les principaux chirurgiens de Berlin appelés sur les lieux, espèrent que l'accident n'aura pas de suite fâcheuse, mais ils ne savent pas encore qu'elles en seront les conséquences.

— Nous apprenons d'une bonne source que M. de Lesseps, notre consul à Barcelone, a été nommé décidément consul général à Alexandrie, où il doit se rendre dans quinze jours.

— On lit dans le *Globe* de Londres :

« Nous apprenons, à notre grand regret, que le marquis d'Abrantès, qui vient d'arriver de Rio-Janeiro, n'est pas chargé de négocier un traité de commerce avec le gouvernement, mais avec le Zollverein, notre rival le plus redoutable, et qui peut offrir de si grands avantages au Brésil. »

— On dit que la majeure partie du travail d'enquête de la commission chargée de régler les relations des propriétaires et des fermiers en Irlande, sera terminée le 22 octobre. On s'occupe déjà d'imprimer cet important document pour les deux chambres du parlement. (*Morning-Herald.*)

— A en croire un journal des Cayes, du 4 septembre, la tranquillité semblerait se consolider à Haïti. Les émigrés commençaient à rentrer au Port-au-Prince. Le nouveau président Guerrier, noir de 68 à 70 ans, est, dit-on, un *brave homme*, mais sans capacité. Les ex-présidents Boyer et Rivière-Herard sont à Kingston (Jamaïque).

— Mardi, M. Hampton, l'aéronaute, s'est élevé de Dublin par un temps superbe, au milieu d'une population immense. Une longue corde était attachée à sa nacelle. Son intention était de ne pas monter trop haut, afin que le public pût mieux contempler son aérostat. Pour éviter le chemin de fer et la mer, il a voulu se diriger vers une plaine voisine, mais il s'est arrêté sur une cheminée qui était en feu dans ce moment, et le gaz a fait explosion. Heureusement il a pu s'accrocher le long des murs, et a été reçu dans les bras de la foule. Le ballon perdu avait 40 pieds de diamètre sur 60 de haut. Il avait coûté 300 liv. sterl.

(*Morning Chronicle.*)

DANGER DE JOUER AVEC LES SERPENTS. — Le docteur Hadlin, qui habite Saratoga (Etats-Unis), avait réussi à réunir près de cinquante serpents en vie parmi lesquels il y avait vingt-cinq serpents à sonnettes qu'il avait logés dans une chambre de sa maison, après leur avoir arraché à chacun les dents par lesquelles ces reptiles inoculent leur venin. Ce psylle américain, qui prétendait avoir trouvé un préservatif contre le poison, préservatif infaillible, à l'aide duquel il se croyait à l'abri de tout danger, conduisit, le 12 septembre, quelques curieux dans sa ménagerie et se mit à peloter ces hôtes dangereux pour l'amusement de sa société. Ayant saisi le plus gros des serpents à sonnettes, le docteur Hadlin en fut mordu assez fortement à la main droite, entre le petit doigt et l'annulaire, et, sur-le-champ, la main se trouva enflée avant qu'il eût eu le temps d'appliquer son préservatif sur la blessure. Une heure après ce triste accident, son corps était devenu si gros qu'il ne pouvait plus s'asseoir, ni remuer les bras et les jambes. On mit au lit cet imprudent, on le saigna ; mais tous ces soins furent inutiles, il mourut douze heures après, victime d'une impardonnable bravade.

---

## Courses du Champ-de-Mars.

### LE CHEVAL ANGLAIS. — PERFECTIONNEMENT DE L'ESPÈCE CHEVALINE.

La dernière journée des courses a été favorisée par un temps charmant. La foule était immense au Champ-de-Mars ; nous avons remarqué

avait bien quelque chose de vrai.

Il est bien vrai que l'élève du cheval en mode anglais (du cheval de course, bien entendu) a eu pour effet de corriger, à certains égards, assez malheureusement, l'œuvre de Dieu. Après avoir élégamment décrit les harmonies du coursier arabe, M. Toussenel ajoutait :

« L'indigène britannique a éprouvé le besoin d'*améliorer* ces formes, et de les rapprocher de ce type idéal de beauté que son ardente imagination caresse (l'angle droit), type sur le patron duquel il avait déjà taillé la démarche et le costume des femmes de son pays. L'Anglais a dépensé une foule de millions et deux siècles d'efforts pour obtenir le merveilleux résultat qu'on appelle le cheval de course. Je donnerais beaucoup de choses pour pouvoir faire comprendre mon opinion à l'aide d'une image représentant un cheval étique, à l'encolure concave, à la tête de bique, à la croupe anguleuse, orné d'une queue de rat et monté par un jockey hideux, lequel serait séparé de sa selle par une distance respectable, et ferait une grimace affreuse pour exprimer l'atrocité des réactions de sa monture.

» Cette merveille de perfection britannique rappelle à tous ceux qui ont bâillé sur la géométrie certains détails charmants du carré de l'hypothénuse..... »

Il est bien vrai que le cheval pur-sang anglais n'est pas construit pour avoir des réactions d'une douceur infinie. Il est bien vrai qu'il lui faut un terrain uni et ferme ; que partout ailleurs il n'a pas le pied sûr ; qu'il a la bouche dure ; et qu'à l'état d'entraînement, il n'est bon ni pour la guerre, ni pour la chasse, ni même (hélas ! avouons-le) pour la promenade.

Mais le cheval anglais est bon pour la course de vitesse. C'est quelque chose, si ce n'est tout. La civilisation est ainsi faite qu'elle n'aborde jamais les problèmes dans leur intégralité. Elle n'essaie jamais une question que par un de ses bouts. Heureuse, quand sur ce bout elle obtient un résultat ! Le plus souvent, ce qu'elle gagne d'un côté, elle le perd de l'autre ; et c'est ainsi qu'en perfectionnant quelques parties du cheval, elle a détérioré les autres, — dont se plaint notre spirituel *anglhorsephobe*.

Mais l'aristocratie anglaise, à l'endroit du cheval, a tiré bon parti du bout qu'elle touchait.

N'est-il pas vrai que c'est un immense plaisir que de se sentir emporté au galop rapide d'un cheval ? Plus la vitesse est grande, plus s'élève la jouissance : il semble que l'air respiré prend des propriétés nouvelles et plus délicates ; on se sent enivré par des arômes étranges ; on croirait participer aux facultés des êtres supérieurs. Dans les mondes aromaux, dans le ciel, les anges doivent parcourir les espaces, libres et vites ; l'essence de leur corps est si pure et si éthérée qu'elle ne présente pas d'obstacle aux fluides où ils vivent ; ils se meuvent comme nous pensons. Aussi la tradition chrétienne donne-t-elle aux esprits supérieurs des corps lumineux et des ailes.

Les grands seigneurs anglais, cédant à un attrait raffiné de l'âme humaine, éprouvèrent le besoin de multiplier la vitesse chez ce noble animal, dans lequel Dieu a symbolisé, en effet, l'aristocratie de sang. Disons-le en passant, il ne peut pas être question de détruire les qualités brillantes des castes nobles, mais simplement de leur en enlever le privilége, de faire que tous les hommes deviennent nobles, élégants, délicats et luxueux.

Il fallait donc accroître la vitesse. Les éleveurs de la Grande-Bretagne regardèrent la bête avec un seul des rayons échappés de leur œil. Ils virent parfaitement ce qu'il y avait à faire, et poussèrent leur œuvre, il faut bien en convenir, jusqu'à l'excès, comme il arrive toujours aux gens qui n'embrassant pas l'ensemble des choses, qui n'en observent qu'une simple face, aux savants *simplistes*. La croupe et le poitrail se resserrèrent, pour présenter moins d'obstacle dans l'air ambiant, et la force et la solidité diminuèrent. Toutes les formes, se disposant pour l'élan droit, s'allongèrent jusqu'à l'étique. Il ne fut plus question des qualités physiques nécessaires à la souplesse, à l'ondulation : toute courbe, c'est du temps perdu. Toutes les façons du cheval durent se régler sur la ligne droite.

Ainsi empêchés pour l'expansion horizontale et en largeur, les Anglais gardèrent du moins leurs coudées franches sur la hauteur et la longueur. Ils triomphèrent et travaillèrent en vrais rois de la création sur la perpendiculaire. Entre leurs mains, l'espèce chevaline a grandi de plusieurs pouces. On calcula savamment les proportions de hauteur de la croupe et du garrot, l'étendue de l'encolure, des reins, le développement du bras, de l'avant-bras surtout, des pieds, des boulets, la qualité des attaches. On retravailla les muscles avec succès. Le vrai triomphe fut dans les jambes. A cet égard, ce qui a été obtenu par ces continuateurs de Dieu est merveille. Vous citez les Arabes : eh bien ! moi qui ai vécu long-temps dans leur compagnie, moi qui les ai un peu vus chez eux, ces chefs-d'œuvre de grâce harmonienne sur une terre rigide et brûlante, je n'ai pas trouvé, dans la race impériale de l'Hedjaz, de jambes plus fines, plus fermes, plus nerveuses, plus pures que celles de nos pur-sang anglais.

L'humanité doit donc à l'aristocratie anglaise d'avoir travaillé le cheval d'une manière très incomplète sans doute (quelle œuvre civilisée est intégrale ?), mais avec puissance et avec utilité partielle. Les résultats obtenus dans certaines proportions en profil, dans la profondeur du poitrail, dans la netteté exquise des jambes, sont désormais acquis à l'industrie humaine. Il reste à développer tout cela en largeur, avec mesure ; il reste à compléter l'œuvre. Ce qui manque tout-à-fait au cheval anglais, c'est la noblesse de la croupe et l'attache de la queue si magnifique dans l'arabe. L'arabe, c'est le type supérieur, que le Créateur a offert à l'étude de l'homme artiste et créateur lui-même ; et il semble que Dieu ait placé ce noble animal sur une des terres les plus désolées du globe ; les plus pénibles à cultiver, afin d'y appeler incessamment les civilisations déjà riches ; il semble que l'Arabe soit posé, comme un attrait charmant, sur le point servant de lien aux trois parties qui constituent le grand corps central du monde.

La civilisation n'a pas encore su faire mieux que l'œuvre primitive de Dieu ; mais n'est-ce pas beaucoup que, dans une espèce nouvelle créée par croisement et sensiblement plus grande, les Anglais aient su conserver la finesse des jambes de l'Arabe, une vitesse *momentanée* incontestablement supérieure, et beaucoup des qualités de la tête ? Nous avons des têtes anglaises d'une délicatesse exquise, chez les juments surtout.

Il faut remarquer une modification importante et à laquelle tout lecteur de la *Démocratie pacifique*, tout phalanstérien, tout *unitaire*, doit être sensible : la tête anglaise, si elle n'a pas encore toute l'ado-

[illegible] vitesse, en développant autre chose que le dessin du profil, en élargissant le corps rendu plus vigoureux, en arrondissant des formes plus élégantes. Tous les anglais ne sont pas, vus en avant, des perpendiculaires qui se promènent dans l'espace; il est de grands vainqueurs du turf qui ont des formes et des façons puissantes. Allez, au haras de la porte Dauphine, allez voir l'encolure, le portrait de *Royal-Oak*, notre meilleur étalon, que la France doit au zèle intelligent de lord Seymour; allez voir *Physician*, dont le poitrail peint par M. Louis Amiel, était au dernier Salon : nobles bêtes qui se reposent dans leur gloire et propagent leurs royales vertus, sous l'œil vigilant et éclairé de M. Bertolacci.

Il s'agit donc de continuer et de perfectionner le développement du cheval, en regardant toujours le divin modèle de l'Hedjaz. Pour arriver à ce but, nous avons demandé plusieurs fois qu'aux courses de pure vitesse fussent jointes des courses de fond, de haut fond. Les prix royaux imposent deux tours en partie liée ; il faudrait conserver un prix de deux tours, mais en ajouter un de trois, un de quatre tours. Quelques éleveurs s'occuperaient bientôt spécialement de faire des élèves de fond. Il con-

[illegible] nent.

Les fluctuations dans les cours ont eu peu d'importance. Si le 3 0|0 reste en résultat 20 c moins bien, en revanche le 5 0|0 s'est relevé de 10 c., ce qui établit l'écart à 36 fr. 15 c.

Pour expliquer le faible mouvement rétrograde du 3 0|0, et en même temps la très légère élévation du taux du report, il faut se reporter à ce que les haussiers, qui avaient trop compté sur des reports au pair à la précédente liquidation, et qui avaient pour cela attendu imprudemment le tout dernier moment pour se faire reporter, ont eu alors un petit mécompte à ce sujet. Il en est résulté une leçon pour ce mois-ci; aussi ont-ils commencé à se faire reporter beaucoup plus tôt, si bien qu'à notre avis la liquidation, de ce côté-là, nous paraît être plus avancée, dès à présent, qu'elle ne l'était le 25 du mois dernier. Ajoutez à cette considération celle des ordres d'achat très considérables de l'étranger pour fin prochain, qui ont contribué à l'élévation momentanée du report.

De l'autre côté, on ne se presse pas de reporter les énormes découverts qui existent; il est même dans la nature des choses que les baissiers ne peuvent pas s'y prendre d'avance, parce que leur position se trouve toujours enchevêtrée d'une énorme quantité de marchés à prime, et que ce n'est

7 h. »|» **OPÉRA.** — Othello.
7 h. 1|4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Héritière. Marie.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Ste-Cécile. Mousquetaires.
7 h. »|» **ITALIENS.** —
7 h. »|» **ODÉON.** — Le Bachelier.
7 h. 3|4 **VAUDEVILLE.** — 2 Filles Follette. L'Extase. Passé Minuit.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Epicier. Monseigneur. Enfants de Troupes.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — L'Etourneau. Monsieur du Coupé.
6 h. »|» **GYMNASE.** — L'Aumônier du Régiment. Une Parisienne. Babiole.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César. Calypso.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Corde de Pendu.
6 h. »|» **COMTE.** — Pendule. Fille du Capitaine. Bal masqué. Péris.
5 h. »|» **FOLIES.** — Malborough. Maçon. For-Lévêque. Les Femmes.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

**PARIS**, 20 octobre. — *Farines*. Le commencement de cette semaine a été sans affaires de quelque importance. Les boulangers continuent de s'abstenir. Les deux derniers jours ont seuls présenté un chiffre élevé pour les ventes en disponible. Le cours ne s'est tenu ferme que sur les premières marques. Les autres ont fléchi et le cours de taxe présente actuellement une perte qui rend probable la diminution du prix du pain pour la première quinzaine de novembre. Le restant sur place est sensiblement diminué. On ne compte plus que 11,168 quintaux.

*Froment*. Mercredi, vers la fin de la halle, les blés qui s'étaient quelque temps soutenus ont fléchi d'environ 50 cent., et leur prix ne s'est pas relevé sur le dernier marché, où les affaires se sont traitées au cours précédent. Les premières qualités sont généralement rares, et il se fait plus d'offres que de demandes.

*Seigle*. Les arrivages de la Champagne ne s'effectuent pas encore, ce qui explique la faveur dont jouit cette céréale dont le cours est bien tenu et la vente facile.

*Orge*. Quoi qu'il arrive de ce grain, la demande se soutient et le disponible est rare. Les prix seraient plus fermes si la qualité en était belle, mais elle laisse à désirer.

*Avoine*. Il y a eu peu de variation pendant toute la semaine sur ce grain, et les affaires auxquelles il donne lieu sont peu animées.

*Graineterie*. Les légumes secs commencent à paraître sur place, et la vente en est assez active. Vers la fin de la semaine, les haricots ont éprouvé un peu de hausse; les sainfoins restent sans demandes et sans variations.

**DÉPARTEMENTS**. Les blés ont incliné à la baisse sur bon nombre de marchés, de sorte que ceux où la hausse persiste, sont aujourd'hui les moins nombreux.

Voici le résumé.

*Hausse*. Melun, St-Germain-en-Laye, Châteaudun, Beuzeville, Cany, Caudebec, Dieppe, Bayeux, St-Quentin, Lille, Bourbourg, Metz, Auxerre, Reims, Arcis, Strasbourg, Altkirch, Mulhouse, Neufchâteau, — Sancerre, La Châtre, Leblanc, Valençai, Châteauroux, — Castelnaudary.

*Baisse*. Gallardon, Nogent-le-Roi, Pontoise, Bonneval, Dammartin, Auneau, Pacy, Evreux, Brionne, Louviers, Gisors, Rouen, Le Mans, Alençon, Domfront, Caen, — Beaumont, Clermont, Aubigny, Amiens, Roye, Péronne, Araines, Arras, Bergues, Hazebrouck — Provins, Montereau, Orléans, Beaugency, Issoudun, Châteauroux, Poitiers, Angers, Pont-Labbé, Niort — Châlons-sur-Marne, Sainte-Menehould, Vouziers, Charleville, Saint-Dizier, Epinal, Grenoble, Carcassonne.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des céréales** (par hect.).

**PROVINS**, 19 octobre. — Froment 1re 19,25; 2e 17,25. — Avoine 6,00 à 6,75. — Faible baisse marché ordinaire.

**LA FERTÉ-GAUCHER**, 16 octobre. — Froment 1re 21,32; 2e 20,00; 3e 18,00 à 19,32 — Seigle 10,66. — Orge 10,00. — Avoine 5,00 à 6,00.

**ÉTAMPES**, 19 octobre. — Froment 1re 19,66; 2e 18,32; 3e 16,66. — Méteil 13,32 à 16,00. — — Seigle 8,60 à 10,00. — Orge 8,66 à 9,32. — Avoine 6,00 à 7,00.

**CHARTRES**, 19 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 18,00. — Méteil 16,00 à 17,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,25. — Avoine, 6,50.

**ORLÉANS**, 18 octobre. — Froment 1re 19,50; 2e 18,00; 3e 17,00, baisse commerciale 0,50. Baisse sur la mercuriale 0,05. — Méteil 10,00. — Seigle 11,00 à 13,00. — Orge 9,00 à 9,50. — Avoine 6,50 à 7,00.

**LE MANS**, 18 octobre. — Froment 1re 17,50; 2e 17,00; 3e 15,00. — Méteil 10,00 à 10,25. — Seigle 10,50 à 11,50. — Orge 7,50 à 8,50. — Avoine 6,25 à 7,25.

**PAIMPOL**, 15 octobre. — Froment 15,05. — Méteil 12,37. — Seigle 10,12. — Orge 8,49. — Sarrazin 7,50. — Avoine 6,07.

**SAINT-QUENTIN**, 19 octobre. — Froment 1re 17,75; 2e 16,06; 3e 14,37. — Petit blé 11,00. — Avoine 6,24.

Marché bien approvisionné en blé, vente très active; les premières qualités ont bien maintenu leur prix, les qualités secondaires se sont vendues avec tendance à la baisse.

L'avoine, peu abondante, s'est vendue avec tendance à la hausse.

**ARRAS**, 19 octobre. — Froment blanc 17,50 à 19,50; do roux 15,00 à 19,00. — Seigle 9,50 à 10,50. — Escourgeon 11,00 à 12,40. — Avoine 4,75 à 6,25. — Farines 34,00, 32,00 et 30,00.

Les blés n'ont point été abondants, et leur prix en a éprouvé quelque fermeté. — Les seigles, escourgeons et avoines nouvelles, également peu communs et sans variation; les avoines vieilles sont baissées; on les a obtenues de 6,50 à 7,25.

**VALENCIENNES**, 19 octobre. — *Cours officiel* Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 16,00. — *Cours commercial*. Froment 1re 19,50 à 20,25; 2e 18,50 à 19,25; 3e 17,00 à 18,00. — Seigle 10,00 à 11,50. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

Avoine nouvelle 5,75 à 6,50.

Les travaux des semailles qui empêchent les cultivateurs de battre, sont cause que notre place n'a pas été bien approvisionnée aujourd'hui. Le froment a baissé de 25 cent. sur les premières qualités, et de 50 cent. sur celles secondaires. Les avoines sont demandées. Les autres graines sont sans variation.

Les farines ont baissé de 50 c. sur le dernier cours.

Prix du jour 1re 36,00 à 36,25; 2e 35,75; 3e 34,00; 4e 33,00.

**NANCY**, 12 octobre. — Froment 1re 17,10; 2e 16,65; 3e 14,44. — Orge 11,00. — Avoine 6,70.

**BOURG**, 16 octobre. — Froment 1re 22,50 2e 18,40; 3e 14,50. — Seigle 12,50 à 14,00. — Méteil 12,50 à 15,76. — Orge 9,15 à 11,25. — Avoine 5,00 à 8,75. — Sarrazin 6,00 à 11,00. — Maïs 8,50 à 11,50.

**PAU**, 14 octobre. — Froment 21,81. — Maïs 12,33. — Avoine 9,80.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 17 Octobre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1878 | 1728 | 150 | 1 16 | 1 01 | » 92 |
| Vaches.... | 57 | 51 | 4 | 1 06 | » 91 | » 76 |
| Veaux..... | 819 | 797 | 22 | 1 28 | 1 10 | » 92 |
| Moutons.. | 8315 | 7231 | 1084 | 1 44 | 1 16 | » 90 |

**ROUTOT**, 16 octobre. — 400 bœufs 1,25-1,10. — 294 vaches 1,20-1,05. — 71 veaux 1,10-0,95. — 419 moutons 1,60-1,45 — 56 porcs 0,95-0,85. Vente facile; hausse de 0,05 sur les porcs.


**127 et 129, rue Montmartre. A SAINT-JOSEPH. près des Messageries-Royales.**

# MAISON CHAMBELLAN

**Les ETOFFES DE SOIE et nouveautés d'automne qui faisaient partie de son exposition viennent d'être remplacées par de nouvelles collections d'ETOFFES d'hiver du meilleur goût et de la plus grande variété. Cette maison vient aussi de mettre en vente le plus beau choix de CHALES CACHEMIRES et d'ARTICLES NOUVEAUX CONFECTIONNÉS d'une rare élégance. LE PUBLIC est prévenu que l'honorable MAISON CHAMBELLAN livre IMMÉDIATEMENT et LOYALEMENT aux ACHETEURS les marchandises marquées en CHIFFRES CONNUS ou AFFICHÉS, quelle que soit d'ailleurs la QUANTITÉ DEMANDÉE.**

**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'EDITEUR,
**Rue Thérèse, n. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfini» ment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) **LE CONSERVATEUR**, par feu **APPERT**, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par **M. APPERT-PRIEUR**, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages, avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc, etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table; ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

Oui, nous ambitionnons pour la France et pour l'humanité d'autres destinées que celles que vous leur faites. Oui, nous ambitionnons de voir notre héroïque et généreuse patrie reprendre sa place à la tête des nations, non plus pour recommencer la guerre, mais pour organiser la paix par la justice et l'association. Oui, nous ambitionnons de relever la France à ses propres yeux et aux yeux du monde, en lui inspirant le sentiment de la gloire pacifique, de la vraie gloire sociale, qui consiste, non plus à détruire, mais à édifier, non plus à diviser, mais à unir.

Oui, nous ambitionnons, pour les classes laborieuses, plus de bien-être, plus de sécurité. Oui, nous ambitionnons de rapprocher, d'associer, dans des conditions meilleures, les capitalistes et les travailleurs. Oui, nous ambitionnons de substituer à l'anarchie industrielle un ordre vraiment libéral, juste et économique. Oui, nous ambitionnons d'organiser le travail, qui est la base même de toute société. Oui, nous ambitionnons de donner à l'humanité une vie nouvelle, en lui enseignant, en lui faisant pratiquer l'industrie sociétaire, la seule qui soit conforme à la nature humaine et à la loi divine.

Voilà notre ambition. Voyons quelle est la vôtre.

Votre ambition, à vous, c'est de corrompre, de diviser, de vendre l'État aux banquiers et aux agioteurs. Votre ambition, à vous, c'est d'effacer les nobles et généreux sentiments qui ont toujours fait battre le cœur de la France, d'établir le règne de l'égoïsme et le culte du veau d'or dans le pays du dévouement et de la charité sociale. Votre ambition, à vous, c'est d'employer une armée de cinq cent mille hommes, non pas à protéger les faibles et à organiser la justice entre les nations, mais à peser sur les classes laborieuses qui souffrent de l'anarchie industrielle et sociale. Votre ambition, à vous, c'est d'empêcher les travailleurs de chercher une meilleure organisation du travail, de les empêcher même de se plaindre. Votre ambition à vous c'est d'humilier la patrie française devant la morgue égoïste des lords d'outre-Manche. Votre ambition, à vous, c'est de traîner la royauté sortie des barricades, aux pieds d'une aristocratie qui, non contente d'opprimer le peuple anglais, prétend encore exploiter l'humanité entière. Votre ambition, à vous, c'est de mettre la main que Louis-Philippe donnait, il y a quatorze ans, à de braves ouvriers qui lui faisaient son trône, dans la main dédaigneuse de quelques lords qui portent à leur doigt les sueurs du peuple représentées par des diamants d'un million de francs.

Votre ambition, à vous, c'est de resserrer l'entente cordiale par un traité dérisoire avec le Maroc; c'est de sacrifier à une visite qui flatte votre amour-propre, trente millions qui étaient dus à la France, et cent millions que lui coûtera peut-être encore la lutte contre Abd-el-Kader que vous n'avez pas voulu prendre. Hélas! avec tant d'argent inutilement perdu pour la France, que de bien il eût été possible de faire! Que de malheureux on aurait pu soulager! que de larmes on aurait pu tarir! Que d'essais d'organisation sociale on aurait pu tenter! Mais ce n'est pas là l'objet de votre ambition; vous préférez indemniser Pritchard et désavouer les braves marins qui ont défendu l'honneur de notre pavillon; car vous ambitionnez de céder à l'Angleterre partout et toujours.

rait toute lumière et qu'il était disposé à discuter à fond contre tout adversaire loyal et sérieux. C'est là un pur engagement pour la forme, et l'on peut compter que les *Débats* ne répondront jamais que dans la mesure indispensable pour ne pas encourir l'accusation de déloyauté. Il faut bien se résigner à enregistrer les objections de l'honorable délégué de Bourbon, alors qu'on a proposé de commencer l'expérience de l'émancipation exceptionnellement dans cette colonie. Mais notre grand confrère refuse d'insérer les lettres du représentant des Antilles, M. Jollivet, et il a le soin scrupuleux de ne pas tenir compte des objections que des feuilles mieux informées que lui peuvent produire.

Nous ne sommes pas les avocats des colons, nous n'avons aucune relation amicale ou autre avec les colonies françaises. Seulement nous avons sur une colonie anglaise, sur celle précisément qui offre le plus de rapports avec les nôtres et où ont été le plus complètement expérimentées toutes les questions de la révolution coloniale, nous avons sur l'île Maurice des renseignements sérieux, personnels, et bien autrement valables que les notions recueillies sur des livres de douanes ou dans des relations de touristes par quelque Parisien pur sang. Admettons ce Parisien aussi intelligent qu'il voudra: plus il aura d'intelligence, et plus il devra tenir compte de l'avis des gens ayant vu, de leurs propres yeux vu, ce qui s'appelle vu. Affecter de ne pas entendre, c'est ne faire tort qu'à soi-même. Le sujet est assez grave pour qu'on ouvre, à son endroit, tout ce qu'on a d'oreille.

Que le *Journal des Débats* veuille ou non loyalement s'éclairer, nous continuerons à faire voir qu'il ne sait pas bien les choses sur lesquelles il prononce.

Le *Journal des Débats*, répondant aujourd'hui à une lettre de M. Dejean de la Bâtie, ne tient pas compte des raisons que nous avons données (1) pour expliquer la diminution énorme de la production mauricienne en 1843 et 1844. Peu importe d'ailleurs, dit-il, cette diminution d'une ou deux années auprès de l'accroissement général et continu depuis 1833 jusqu'en 1842. Il importe beaucoup à qui observe sérieusement, à qui va au fond des choses coloniales. Nous avons établi par des raisons de planteur, qui valent bien les raisons de journaliste, que cette diminution des produits (de 36 millions kil. à 24 et 26) correspondait précisément à la cessation du travail des affranchis comme au départ des Indiens. Mais voyons si les *Débats* raisonnent bien sur l'accroissement général et continu de la production.

« Voici, dit le grand journal, d'autres calculs: ils correspondent » fidèlement, ceux-là, aux choses et aux temps qu'il s'agit de com» parer. » Et il établit que la moyenne des quatre dernières années d'esclavage a été de 26 millions kil. (1); celle des quatre années d'apprentissage, 27 millions; — en 1841, année de liberté, 35 millions. Les *Débats* comparent ces résultats d'un air triomphant.

Il y a un petit malheur. Les *Débats* consultent trop exclusivement, trop superstitieusement le rapport de M. le duc de Broglie. Ce rapport, très estimable d'ailleurs, contient, en ce qui concerne Maurice, des erreurs et de faux enseignements.

La première récolte de l'apprentissage, à Maurice, est celle de

(1) *Démocratie* du 15 octobre.

(1) A propos de la moyenne des huit années donnant 20 millions, les *Débats* font une confusion que nous n'avons pas à relever; mais M. de la Bâtie en conclura qu'il a affaire à des adversaires bien légers.

fait se taire que de démontrer son ignorance, en faisant une confusion de deux années.

Nous apprendrons aux *Débats*, pour qu'ils veillent au grain désormais, qu'à Maurice (île située par-delà le cap de Bonne-Espérance, et à plus de 4,000 lieues de l'Europe), les divers actes de la transformation coloniale ont été retardés. Ainsi, la fin de l'apprentissage, pour cette colonie, n'est pas en 1838, mais en 39, et la première récolte de liberté est celle de 1840. Le chiffre de celle-ci, de 31 millions (chiffre de la dernière année d'apprentissage), descend à 27 millions et demi.

Mais passons sur les erreurs de fait, et venons à l'interprétation.

Le *Journal des Débats* fait remarquer que la production du sucre à Maurice, du chiffre de 26 ou 27 millions, moyenne des dernières années de l'esclavage, s'est élevée dans ces derniers temps, sous le régime de liberté, à 30, 31, 35 et 37 millions. Les *Débats* n'ont oublié qu'un des éléments de la question, c'est l'état de progression de la culture de la canne à Maurice, avant la période de transformation du régime colonial. Prenons le tableau même du rapport Broglie.

*Sucres importés dans la Grande-Bretagne, provenance de Maurice.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1825, | 4,759,234 kil. | 1832, | 27,511,081 kil. |
| 1826, | 9,484,790 | 1833, | 26,890,495 |
| 1827, | 10,376,388 | 1834, | 28,296,571 |
| 1828, | 18,348,084 | 1835, | 28,347,275 |
| 1829, | 15,130,307 | 1836, | 25,253,046 |
| 1830, | 24,664,354 | 1837, | 27,317,659 |
| 1831, | 26,211,341 | 1838, | 30,705,193 etc.... |

Pour qui veut voir, ce tableau prouve qu'il ne faut pas attribuer l'accroissement général et continu aux effets de l'émancipation; — bien au contraire. Observons que, de 1825 à 1834, la population de l'île est restée stationnaire, a même décru: la traite avait absolument cessé dès 1822; tandis que, pendant la période d'apprentissage, la colonie a reçu un renfort de plus de 23 mille laboureurs. Or, est-il si extraordinaire que les planteurs mauriciens aient, dans ces dix dernières années, élevé leur production de 35 à 40 pour 100, eux qui l'avaient *septuplée* dans les dix dernières années du régime servile. En tenant compte de ce mouvement général de progression, on peut conclure que le merveilleux accroissement signalé par le *Journal des Débats* n'est, en réalité, qu'un temps d'arrêt, un retardement notable. M. Dejean de la Bâtie est donc tout-à-fait dans le vrai lorsqu'il déclare que l'élévation des produits dans ces dernières années a été *fort peu de chose*. Le *Journal des Débats* proteste de très bonne foi, peut-être, contre ce mot du délégué de Bourbon; mais tâchons donc que notre bonne foi ne soit pas compagne de l'ignorance.

Ceci nous conduit à signaler un autre des nombreux éléments de la vérité méconnus par les *Débats*. Il ne faut pas croire que la progression du chiffre des produits en sucre, depuis 20 ans, à Maurice, soit exactement proportionnelle au chiffre des bras employés à la culture de la canne et à la fabrique. Les planteurs se sont incessamment ingéniés à faire un plus économique emploi de leurs forces. A dater de l'émancipation, en 1834, le zèle de chacun a été surexcité. On a compris qu'il fallait désormais réduire les bras employés au strict nécessaire, sous peine de ruine; on s'est industrié avec ardeur; on a remplacé partout les forces humaines par des machines. C'est ainsi qu'on a pu, avec les 20 mille Indiens, et ma-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Cours de Zoologie.

### PAR M. ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire trace cette année dans son cours de zoologie l'histoire naturelle des mammifères, de ces êtres les plus avancés dans l'échelle de la création, dont l'homme réunit en lui les merveilles d'organisation, dont les instincts et les qualités lui offrent les ressources les plus variées, et qui constituent la portion la plus intéressante de son domaine. Le professeur doit traiter spécialement l'étude des mammifères au point de vue de leur utilité pour l'homme, et des moyens que lui offre la science pour se les soumettre, et les modifier à son profit.

Avant d'aborder cette vaste division des sciences naturelles qui constitue la zoologie, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a voulu consacrer la première séance de son cours à développer devant un nombreux auditoire le résumé de la marche suivie jusqu'à nos jours par l'esprit humain dans le domaine de la science en général, et celui des sciences naturelles en particulier.

Qu'on ne pense pas que ce qu'un pareil sujet peut avoir d'abstrait et de métaphysique doive l'exclure des colonnes du feuilleton. Si nous sommes forcés d'être un peu sérieux aujourd'hui, il y a temps pour tout; les faits intéressants, les anecdotes attachantes, les applications usuelles ne nous feront point défaut dans un cours où l'histoire des mammifères, en tête desquels l'homme est placé, doit être envisagée spécialement au point de vue de l'utilité sociale et humanitaire.

On nous pardonnera donc de ne pas reculer devant les abstractions que le professeur a su dépouiller avec tant de talent de leur aridité naturelle, et qui ont arraché de vifs applaudissements, même aux ignorants et aux indifférents, comme il s'en trouve toujours à de semblables solennités.

Il eût été impossible d'isoler dans un coup d'œil rétrospectif les sciences naturelles du reste des connaissances humaines; le professeur a donc embrassé l'ensemble des notions léguées à l'époque actuelle par le passé, en dessinant à grands traits les lignes bien arrêtées de leur cadre imposant. Après avoir montré chez les Anciens, dans l'Inde, l'Egypte et la Grèce, les sciences agglomérées en masses confuses, concentrées dans un petit nombre d'intelligences d'élite unies par les liens du sacerdoce et de l'initiation, il s'est arrêté avec complaisance sur Aristote, point lumineux jeté à travers de si épaisses ténèbres. Mais, comme l'a dit le professeur, Aristote n'était pas de son temps; des génies aussi vastes, dont il naît un tous les deux ou trois mille ans, n'appartiennent point à un peuple, à un

pays, à une époque; ils sont de tous les temps; l'humanité entière les réclame.

Avant Aristote, les faits de l'histoire naturelle, comme ceux de l'astronomie, de la médecine, de tous les fragments de sciences amalgamées dans le cerveau des savants, aimaient à se cacher sous le voile de l'énigme et de l'allégorie. Pour jouir du privilége d'assister en personne à la mort et à la renaissance du phénix. Tirésias avait subi, dans l'espoir de goûter ce ravissant spectacle, tous les degrés de l'initiation, après quoi il ne demanda plus à voir mourir le phénix. Une seule méthode, celle de l'hypothèse, avait servi de base à tous les systèmes enfantés jusqu'alors pour expliquer et coordonner les phénomènes naturels; aussi chaque génération de savants soufflait sur les systèmes de la génération précédente, et l'on riait déjà du temps d'Aristote, de la théorie de Thalès qui attribuait au soleil la grandeur du Péloponèse.

Que de germes de science dans les écrits d'Aristote sur l'histoire naturelle! Quelle profondeur de coup d'œil! Que d'inductions sublimes tirées par ce grand génie de faits avant lui négligés du commun des savants, qui possédait si bien alors l'art encore pratiqué de nos jours, de regarder sans voir.

D'Aristote il faut sauter à pieds joints par dessus tout le reste de l'antiquité; il faut franchir les longues ténèbres du moyen-âge pour ressaisir à la Renaissance la trace encore incertaine du progrès dans les sciences naturelles. Pourtant, plusieurs hommes éminents avaient, pendant les trêves rapides accordées à l'humanité, enregistré quelques faits qui, tous, malheureusement, n'ont pas surnagé jusqu'à nous. Il ne faut pas se lasser de le répéter, la guerre, toujours la guerre, le génie de la destruction, l'application de toutes les fortes intelligences à l'art de tuer, voilà ce qui rendait le progrès des sciences impossible, voilà ce qui sème de si douloureuses lacunes l'histoire de la science.

Aussi devons-nous une grande admiration aux savants qui, comme ceux du moyen-âge, trouvent, dans leur ardent amour de la science, la force d'élever la voix assez haut pour couvrir même le bruit des armes. Arrêtons-nous un moment, pour prendre un aperçu des belles et grandes lois de l'organisation sorties victorieuses de la discussion dont elles n'ont cessé d'être l'objet depuis la Renaissance jusqu'à nos jours: ces lois [illegible] le point de départ de la zoologie. Pour bien comprendre ces lois, [illegible] lons, comme l'a fait le professeur, l'enchaînement des notions avec les méthodes suivies pour les coordonner.

Nous avons montré le chaos, la confusion régnant sans partage [illegible] qui n'avait pas même encore reçu le nom de sciences naturelles [illegible] des faits plus ou moins bien observés formant quelquefois des séries [illegible] chacune finissait tout court là où l'observation avait manqué. Mais quand l'importance du savoir fut mieux comprise, quand il devint impossible de

se reconnaître parmi les faits acquis, sans rattacher les uns aux autres, d'une manière quelconque, les fragments de séries de faits observés, il fallut bien que le raisonnement s'en mêlât, pour établir un lien d'association entre le peu qu'on savait et ce qu'on allait savoir. Car, en dépit des dissensions politiques, des guerres religieuses, de cette dernière explosion de l'esprit du moyen-âge avant et pendant la Renaissance, de rapides lueurs traversaient les hautes intelligences; elle ne pouvaient douter que l'esprit humain ne fût arrivé à l'une de ses grandes périodes d'enfantement.

Malheur à ceux qui enfantent (*væ parturientibus*), dit l'Ecriture. Il y eut alors de grandes douleurs pour les savants: la science est comme la liberté; elle coûte cher, mais elle vaut ce qu'elle coûte. Personne ne se doutait alors du rôle que devait jouer dans les sciences naturelles l'anatomie, reléguée si fort au dessous des autres parties de la science. L'anatomie, c'était le métier du maître en chirurgie, qui n'avait pas le titre de docteur, et qui ne dérogeait point en faisant la barbe et en mettant sur sa boutique: *L'œil dans la main, consilio manu que*. C'était pourtant à l'anatomie à mettre en puissance d'être une partie des sciences aujourd'hui les plus avancées: sans l'anatomie comparée, que seraient les sciences naturelles?

Ici M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire n'a pu s'empêcher d'exprimer son regret de n'avoir point à développer les admirables lois de l'embryogénie, l'une des plus merveilleuses conquêtes du savoir moderne. Il n'a pu qu'indiquer comment les faits mieux observés, aidés du raisonnement, ont déraciné des opinions admises comme les bases mêmes de la science. Nous éprouvons le besoin de nous associer aux efforts du professeur pour rendre au raisonnement la place qui lui appartient dans l'étude de la nature. Rien n'est brutal comme un fait, soit: mais avec quoi constater un fait? avec nos sens? ils nous montrent le bâton cassé dans l'eau transparente qui, pourtant, le laisse parfaitement droit. Avec nos instruments? M. Arago prétend que pas un seul, même des plus parfaits, n'est capable d'autre chose que de nous induire en erreur. Les faits sont donc essentiellement matière à raisonnement, les faits d'histoire naturelle plus que les autres. En effet, c'est par le raisonnement que les rapports des faits et leur enchaînement naturel ont fini par introduire l'association entre les différentes branches de la science.

Nous sommes forcés de choisir entre les vérités pleines d'élévation et de hardiesse dont l'exposé a captivé l'auditoire pendant la seconde séance du cours de M. Geoffroy Saint-Hilaire; nous voudrions tout citer. Le professeur est entré dans le domaine propre de la zoologie par de larges considérations sur la loi de l'analogie, qu'il a montrée distinctement entrevue par Aristote, ébauchée par Bélon au milieu du seizième siècle, indiquée çà et là dans divers passages lumineux du grand naturaliste du

Cette émancipation, nous la voulons rationnelle, mais sérieuse et sincère. Et, faut-il le dire? nous nous méfions beaucoup d'un système de liberté qui est sous le patronage du *Journal des Débats* et de ses amis; les repus parvenus de l'aristocratie bourgeoise et les hauts barons de la finance.

Le *Journal des Débats* fait des erreurs sur l'île Maurice jusque dans ses feuilletons. Son correspondant, l'historiographe de l'expédition de Chine, lui écrit qu'étant devant le Port-Louis, il voit, au dessous des Plaines Wilhems, « l'embouchure de la Rivière Noire se » montrer entre une double rangée de roches sombres et incultes. » La Rivière Noire est à plus de six lieues au sud du Port-Louis; elle débouche dans une petite anse sablée et n'offre aucun sombre rocher pour le plaisir des voyageurs pittoresques. Pourquoi décrire, quand on ne connaît pas? Pourquoi parler de ce qu'on ne sait pas?

## Adjudication du chemin de fer d'Orléans.

Le *Courrier d'Indre-et-Loire* de samedi dernier, contient un excellent article sur l'adjudication du chemin de fer d'Orléans à Vierzon. Nous reproduisons textuellement les réflexions du *Courrier*, tout-à-fait conformes aux pensées que nous avons émises sur le même sujet :

« Lorsque de malheureux ouvriers, pressés par le besoin et sentant leur position empirer tous les jours, se réunissent pour aviser aux moyens de se procurer un salaire suffisant à leur existence et à celle de leur famille, lorsqu'ils discutent entre eux leurs griefs et qu'ils cherchent à les formuler, leurs maîtres s'émeuvent aussitôt et demandent protection à la loi. La loi intervient; les pauvres ouvriers sont traduits devant les tribunaux, ils sont condamnés comme coupables de coalition; et là-dessus leurs maîtres se rendorment tranquillement, assurés qu'à la moindre tentative qui se renouvellera dans le but de diminuer leurs bénéfices au profit de ceux dont le travail les enrichit, la loi interviendra encore et couvrira leurs intérêts de sa puissante protection.

» Cette réflexion nous est inspirée par ce qui s'est passé à l'occasion du chemin de fer d'Orléans à Vierzon. Deux compagnies se sont entendues, elles se sont coalisées afin de ne diminuer en rien la proie qu'elles avaient à se partager. Si elles s'étaient fait loyalement concurrence, cette proie eût été moins belle, et la position de l'Etat s'en fût trouvée meilleure. Mais cela n'eût fait leur affaire ni à l'une ni à l'autre; elles ont préféré se donner la main et se concerter pour faire payer plus cher leurs services et tirer un profit plus fort de leur industrie. C'est là une coalition qui en vaut bien une autre, et cependant nous ne sachons pas qu'il ait été question de faire parler la loi pour la punir. L'opinion publique avait si bien compris qu'il y avait quelque chose d'irrégulier dans la manière dont l'adjudication du chemin de Vierzon avait été soumissionnée, qu'à la nouvelle de ce qui s'était passé, tous ceux qui étaient désintéressés dans cette affaire avaient déclaré qu'il était impossible que M. le ministre des travaux publics fît homologuer une pareille adjudication. Pendant plusieurs jours, le bruit a couru que cette homologation n'aurait pas lieu; mais c'était une pure calomnie contre cet honnête M. Dumon; il lui importe peu, à ce qu'il paraît, que le principe de l'adjudication en matière de chemin de fer ait été plus ou moins avantageux à l'Etat; quand il examine les faits, il lui est impossible de ne pas reconnaître qu'il a été mystifié par suite d'une coalition des deux compagnies rivales; mais il ne demandait qu'une compagnie, elle s'est présentée, il est content.

## Les juifs dans les pays du Nord.

S'il est une classe qui, dans tous les pays slaves, mérite depuis long-temps de fixer l'attention des gouvernements, c'est la classe israélite. En Russie, en Pologne et en Bohême, les juifs forment une grande partie de la population. Il suffirait de peindre leur sort pour leur concilier les sympathies de tous les esprits éclairés. Nous nous bornerons à dire ici que ce sort est des plus déplorables. Dans tous les pays que nous venons de nommer un juif est regardé encore comme un *paria*. Les campagnes leur sont en quelque sorte fermées : ils ne peuvent ni acheter des terres, ni les prendre en fermage. S'ils s'y établissent, c'est comme aubergistes, ou petits industriels; le plus souvent ils y apparaissent une besace sur le dos, un bâton à la main, pieds nus et vêtus de lambeaux de leur ancien costume national qu'ils conservent encore partout très religieusement. Ce sont des marchands ambulants autant de *juifs errants* dans la plus large signification de ce mot. En Bohême il y a des villes dont le séjour est défendu aux juifs; en Russie et en Pologne ils peuvent légalement habiter dans toutes les villes sans distinction; mais les répugnances de la population et la police trouvent toujours moyen de les reléguer dans les quartiers les plus insalubres et les plus immondes. Parqués comme des troupeaux, ils y vivent et y meurent sans qu'on s'occupe seulement de constater le chiffre de cette population.

Les gouvernements autrichien et russe ne voient dans les juifs qu'une matière à exploiter. Les juifs de Pologne et de Russie sont généralement très actifs, très remuants et très habiles en affaires. Le commerce de ces pays, en gros et en détail, est encore presque entièrement entre leurs mains. Ils font aussi une rude concurrence à plusieurs catégories de petits fabricants et industriels. Méprisés, maltraités, repoussés par les chrétiens, ils s'en vengent en les rançonnant dans toutes les affaires d'intérêt avec la meilleure mauvaise foi du monde. Aussi leur fortune se fait-elle assez rapidement. Mais à leur tour ils sont rançonnés sans pitié et sans mesure par le gouvernement. Et tout cela se passe sans tribunaux ni procès.

Jusqu'en 1840 les juifs de la Hongrie n'ont guère été plus heureux. Ils vivaient, comme leurs coreligionnaires de Pologne et de Russie, sous l'arbitraire du pouvoir, et dans l'abjection, à l'égard du reste de la population. A cette époque, la question de leur émancipation a été soulevée à la diète, et bien qu'elle n'ait pas reçu une solution complète, elle a abouti à une loi par laquelle le sort de cette classe a été sensiblement amélioré. La diète actuelle a repris la question d'une émancipation pleine et entière. En vertu des dispositions qui viennent d'être adoptées par la première chambre, les juifs de Hongrie seront affranchis du barbare impôt de tolérance; ils pourront s'établir librement dans tout le pays, affermer les biens seigneuriaux, acheter en toute propriété les terres et les maisons appartenant aux bourgeois, faire le commerce, bâtir des fabriques, y employer des ouvriers chrétiens, et, en outre, exercer toutes les professions libérales. Quant à la naturalisation, ils seront, pour l'obtenir, soumis aux mêmes dispositions que tous les étrangers.

Ce projet de loi fait honneur à la bourgeoisie et à la petite noblesse, dont se composent les comitats en Hongrie. Il faut espérer que la table des magnats ne restera pas en arrière, et qu'adoptée par elle, la loi recevra une exécution prompte et entière.

## Extérieur.

**Espagne.** — La malle de Bordeaux, arrivée ce matin à Paris, n'a pas

du couvent des Dominicains sera examinée de nouveau. »

De nouvelles bandes parcourent l'Albanie. Leur point de réunion est à Diptas. On s'attend à voir une nouvelle émeute gagner toute la province. Omer-pacha a reçu ordre d'agir, et le seraskier le suit avec plusieurs divisions.

Le capitan-pacha, au lieu de rester à bord de sa flotte, occupe à Beyrouth un palais dans lequel il se livre à tous les excès imaginables, et achève de ruiner le pays par ses exactions. (*Gazette d'Augsbourg.*)

**Perse.** — Les nouvelles de Perse sont du 12 septembre. Le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire du roi des Français à Téhéran, avait écrit aux lazaristes d'Ourmia que le gouvernement refusait de leur rendre leur église, qui, après avoir été sept ans au pouvoir des catholiques, avait été donnée par le shah aux nestoriens que protège le comte de Medem, ambassadeur de Russie. Les nestoriens soutiennent que cette église a été bâtie à leurs frais, qu'ils en ont été injustement spoliés, et ils menacent de massacrer tous les prêtres catholiques. Par suite de cette manifestation, ordre a été donné aux lazaristes d'évacuer la Perse. Dès son arrivée, M. de Sartiges avait été reçu très froidement par le shah. Un des conseillers de l'empereur lui a dit : « Votre arrivée est un nouvel embarras pour nous. Nous avons déjà assez d'un envoyé d'Angleterre. Si la Grande-Bretagne et la France étaient voisines de nos frontières, elles pourraient nous appuyer en cas de guerre; mais tant que les Russes seront nos voisins les plus redoutables, et que tout secours de votre part sera aussi éloigné, nous serons forcés de nous soumettre aveuglément aux conseils de la Russie. (*Times.*)

## REVUE DES JOURNAUX DU 21 OCTOBRE 1844.

— La *Presse*, le *National*, la *Réforme*, la *Quotidienne* et la *France* critiquent unanimement le singulier article des *Débats* sur les conséquences politiques du voyage royal en Angleterre et avec plus de sévérité que nous ne l'avions fait hier en peu de lignes. Il faut en effet que l'adulation et l'oubli des véritables intérêts nationaux soient portés bien loin pour réunir en un commun accord les opinions les plus divergentes.

Le *Journal des Débats* n'en continue pas moins d'entretenir ses lecteurs de l'enthousiasme retentissant qui va se perdre comme un dernier écho dans la cour du conseil municipal de Londres. Par compensation il nous fait espérer que l'Ecole polytechnique sera rouverte à tous les élèves sans exception : il serait *inique*, dit-il, de faire porter à quelques uns la faute de tous. On ne décime plus de notre temps.

— Le *Constitutionnel* tournant ses regards vers la terre étrangère où nos malheureux compatriotes de Montevideo défendent péniblement leur vie, leurs biens et leur honneur contre Rosas et Oribe, stigmatise la politique ignoble qui prend parti contre eux et qui qualifie de désertion déguisée, le départ du général Paz, s'en allant en plein jour avec une soixantaine d'officiers tous en uniforme aux acclamations de la population, pour solliciter le concours du Brésil et diriger l'insurrection de la province de Corrientes. Singulière désertion, dit ce journal.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

---

dix-huitième siècle, Buffon, qu'il est en quelque sorte de mode de dénigrer aujourd'hui, et enfin, réunie en corps de doctrine, posée comme une base désormais inébranlable de la science zoologique par un savant dont il était impossible au professeur de parler sans émotion sous l'impression de la douleur d'une perte récente.

M. Geoffroy Saint-Hilaire, enlevé dernièrement à la science à laquelle son travail persévérant avait fait franchir tant d'espace, fut dominé dès le début de sa longue carrière par une volonté obstinée d'arracher à la nature la formule de cette grande loi dont le texte est écrit dans l'enchaînement des organes de tous les êtres, depuis les temps géologiques jusqu'aux êtres de tous les ordres qui partagent avec nous le bienfait de l'existence. Ce fut au plus fort des troubles révolutionnaires, en 1794, que dans un *Mémoire sur l'anatomie de la hyène*, Geoffroy Saint-Hilaire, encore bien jeune, essaya d'indiquer par quelle voie nouvelle on devait marcher à la recherche des principes de l'analogie. Le sceptre des sciences naturelles était tenu à cette époque par le célèbre Daubenton. Consulté par le jeune naturaliste, il biffa de son travail tout ce qui était théorie et raisonnement, et ne laissa que les faits. Geoffroy Saint-Hilaire, docile aux avis du maître, accepta les ratures, mais il ne pouvait se le tenir pour dit.

C'est pourtant ce qui était arrivé à l'immortel Goëthe, qui, lui aussi, vivement frappé de l'idée d'un plan général appliqué à l'ensemble de la nature animée, avait confié au papier des vues nouvelles et très lumineuses sur la loi de l'analogie entre les organes des différentes classes d'animaux. Kamper, le plus célèbre des anatomistes allemands de ce temps-là, avait renvoyé à Goëthe son mémoire avec cette note : *l'écriture et le format m'ont beaucoup plu; je n'ai pas compris le reste.* Goëthe renonça dès lors à l'étude de l'anatomie comparée, Geoffroy Saint-Hilaire, plus persévérant, ne lâcha pas prise, et l'on peut dire que nul de ses contemporains n'a soulevé un plus vaste repli du grand voile de la nature. Pendant long-temps des succès réitérés, des mémoires nombreux, dont chacun ajoutait à la réputation de l'auteur, l'encouragèrent dans ses patientes recherches. Mais bientôt il se heurta contre une de ces difficultés dont il n'est donné qu'à la ténacité passionnée du véritable naturaliste de trouver la solution.

Sans entrer ici dans des détails anatomiques déplacés dans un feuilleton, bornons-nous à dire que les lois de l'analogie surgissaient en foule des recherches de Geoffroy Saint-Hilaire, sur la formation des organes analogues chez les animaux mammifères et chez l'homme, le plus complet et le plus parfait des êtres organisés. Déjà, grâce à lui, l'analogie restreinte par Aristote et par Belon aux fonctions des organes, laissée au même point par Newton et par Buffon lui-même, qui n'avait point traité cette vaste question *ex professo*, reprenait dans les écrits de Geoffroy Saint-Hilaire son caractère véritable, adopté par tous les savants de l'époque, et s'appuyait, comme l'a voulu la nature, sur la position relative des organes analogues. Mais, arrivé à l'étude anatomique des poissons, lorsqu'il fut question de déterminer l'analogie entre la tête d'un poisson et celle d'un mammifère, le nombre et l'assemblage des pièces dans les deux êtres pris à leur état de développement complet, lui causèrent un moment d'hésitation, et semblèrent défier par leur dissemblance tous les efforts du génie, en ouvrant sur sa route une lacune où son système entier pouvait s'engloutir.

Qu'il nous soit permis de faire ressortir ici l'une de ces vérités morales qui ont à nos yeux toute la force d'une démonstration mathématique; il s'agit aussi d'analogie.

Appelé très jeune par les circonstances dans l'arène de la science, pendant la tourmente révolutionnaire, Geoffroy Saint-Hilaire développa, dans les actes de sa vie d'homme et de citoyen, cette même énergie, cette même persévérance à toute épreuve, qui devaient le faire triompher des difficultés les plus ardues de la science. Peu de jours avant les fatales journées de septembre 1792, il a l'audace de pénétrer dans les prisons sous le costume emprunté d'un fonctionnaire public; pendant le massacre, il arrache à la mort treize vieillards, ses anciens professeurs du collège de Navarre. La France lui dut alors le salut d'un savant dont le nom est devenu européen : l'abbé Haüy n'échappa aux massacres de septembre que par un miracle de dévouement et de courage de son élève.

En Egypte, c'est Geoffroy Saint-Hilaire qui menace Sydney-Smith de brûler les manuscrits et les collections de l'Institut d'Egypte plutôt que de les livrer à l'Angleterre; il promet au chef des forces britanniques la célébrité du calife Omar et sauve à la civilisation moderne la honte d'un nouveau naufrage de la science.

De tels actes expliquent parfaitement l'honorable opiniâtreté du savant à lutter contre des obstacles qu'il s'était juré à lui-même de surmonter, ne reculant pas plus devant le travail qu'il n'avait reculé devant l'Anglais.

Ce fut en 1807, long-temps après que le calme intérieur rétabli par Napoléon, laissait le champ libre aux travaux scientifiques, que Geoffroy Saint-Hilaire appliqua ses forces intellectuelles parvenues à toute leur maturité, à sonder les plus profonds mystères de l'anatomie comparée. Nous regrettons qu'il ne nous soit pas donné d'esquisser même sommairement cette marche de la lumière faisant reculer pied à pied l'obscurité qui masquait encore le berceau d'une science naissante. Toutefois, nous nous arrêterons un moment sur le fait dominant de la lutte soutenue alors par ce savant, non seulement contre les obstacles qu'il attaquait corps à corps, mais aussi, comme cela devait être, contre les opinions de plusieurs célébrités contemporaines.

En pénétrant plus avant, non plus dans l'étude des êtres tout formés, mais dans celle de la formation des êtres, en donnant pour base aux lois de l'analogie la comparaison de deux animaux envisagés à toutes les périodes de leur existence, depuis les premières heures du fœtus jusqu'à l'état adulte, Geoffroy Saint-Hilaire guida ses contemporains dans un dédale où tout autre que lui se serait égaré; cette multiplicité de pièces composant la tête du poisson, qui semblait contraster si vivement avec la simplicité du crâne du mammifère, il sut la retrouver et la faire toucher du doigt aux plus incrédules, dans le mammifère lui-même pendant les différentes phases de son existence à l'état de fœtus. Il démontra victorieusement ce que le nombre et la disposition de ces organes offraient d'analogies frappantes dans les deux ordres d'animaux, fait immense, dont la portée ne saurait être appréciée que de ceux qui cherchent dans les débris géologiques du monde antérieur les premières pages de l'histoire du monde actuel.

Toutes les formes de la vie qui ont existé isolément dans l'enfance et l'adolescence de notre planète ont continué d'exister alors que d'autres formes plus compliquées, plus avancées dans l'échelle de l'organisation, apparaissaient sur la terre. L'homme, enfin, ce résumé de la création, vint donner, dans les modifications successives que subit son organisme une sorte de specimen de tous les ordres d'êtres et de toutes les formes de la vie.

L'analogie, comprise dans son véritable sens, est si bien la base réelle de la zoologie, que l'homme, à l'imitation des batraciens, des sauriens et de tant d'autres séries d'êtres animés, n'a, dans son premier âge, que des organes provisoires, comme si la nature s'essayait à la création définitive de son chef-d'œuvre.

Ne vous effrayez pas de ce début, nécessairement un peu sévère, des leçons attachantes dont nous nous efforçons de vous transmettre le charme et la lucidité. Il fallait bien acheter par un peu d'étude sérieuse le plaisir que nous aurons à suivre dans leurs détails la description et les mœurs des êtres les moins éloignés de nous dans la nature, de ceux dont plusieurs nous touchent de si près, que Dieu permet qu'ils reflètent en partie nos idées et nos sentiments.

Quand le grand lévrier qui avait appartenu au malheureux Louis d'Orléans fixait ses bons yeux sur ceux de Valentine de Milan, sa maîtresse, le noble animal savait y lire à sa manière : *Rien ne m'est plus; plus ne m'est rien.*

A. YSABEAU.

Au choix. — MM. Robin Du Parc, Legras, Lacapelle, Gout, Maissin.

Au grade de lieutenant de vaisseau : A l'ancienneté. — MM. Laporterie, Michel, Babron, Mer, Le Guillou Penanros, Emeric, Martel, de Granval de Fournols, Caneaux, Clisson, Cuisinier-Delisle.

Au choix. — MM. Pascalis, Roubet, Rozier, Garreau, Du Rousseau de Favolle, Bouchant.

Au grade d'enseigne de vaisseau. — M. Clappier.

— On raconte que lors de la réception du roi, en qualité de chevalier de l'ordre de la Jarretière, au moment où le chancelier de l'ordre, évêque de Winchester, sommait sa majesté de déclarer que jamais elle ne ferait une guerre injuste ni impie au souverain de l'ordre, Louis-Philippe l'interrompit et s'écria avec énergie : « Non, jamais ! » Ensuite il exprima le désir d'avoir une copie du serment, afin d'en observer rigoureusement les prescriptions. (*Morning Herald.*)

— L'inauguration des ponts de l'Ile Saint-Denis, a eu lieu dimanche à deux heures ; cette cérémonie était présidée par M. le préfet de la Seine.

— Hier, deux accidents affreux sont arrivés au carrefour formé par la rue de Rambuteau et celle du Chaume. Deux enfants, dont le plus âgé atteignait à peine 14 ans, ont été écrasés par des voitures, l'un vers dix heures, l'autre vers trois heures. Le premier est mort sur le coup, le second laissait peu d'espoir. Il serait bien désirable que l'on prît quelques mesures pour empêcher les voitures de courir avec tant de rapidité aux petites places formées par les embranchements des rues et où ces sortes d'accidents se renouvellent avec une fréquence si déplorable.

(*Courrier français.*)

— Le prince Albert, frère du roi de Prusse régnant, qui a séjourné deux ou trois jours à Montpellier, sortant le 4 de ce mois du Musée-Fabre qu'il venait de visiter, oublia de donner ou du moins de faire donner la rétribution d'usage au portier de cet établissement ; celui-ci surpris, mais non fâché, se contenta de dire à un de ses amis présents : Que voulez-vous ! *j'ai travaillé pour le roi de Prusse.* Le prince, frappé de ce propos, feignit de ne pas l'entendre, mais le lendemain, il envoya au portier une forte rétribution pour le dédommager sans doute, et de sa visite au Musée et du prétendu travail que le concierge disait avoir fait *pour son auguste frère.*

Qu'on dise à présent que les proverbes ne sont bons à rien !

(*Echo du Midi.*)

— La corvette l'*Héroïne* est partie, le 17 au matin, de Brest pour les îles Marquises, sous le commandement de M. le capitaine Lecointre.

(*Constitutionnel.*)

— Le 19, le Rhône avait considérablement baissé à Lyon.

— La ville de Bayonne va être éclairée au gaz. Une société s'est formée dans ce but au capital de 303,000 fr.

— Une nouvelle explosion a eu lieu dans une mine de charbon à Coxlodge-Colliery (Angleterre). Cinq personnes ont été blessées, dont deux grièvement. L'imprudence d'un individu qui a approché une lumière d'une des lampes, a été la cause de cet accident.

## TRIBUNAUX.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

*Présidence de M. Zangiacomi. — Audience du 21 octobre.*

Affaire du prince de Robecq. — Prévention de mise en vente et distribution de signes ou emblèmes non autorisés et destinés à propager l'esprit de rebellion.

Une foule nombreuse, au milieu de laquelle on remarquait plusieurs personnages notables du parti légitimiste, avait envahi de bonne heure l'enceinte de la cour, pour assister aux débats de cette affaire, dans laquelle Me Berryer devait porter la parole.

L'espace réservé au pied du bureau de la cour et la table des pièces de conviction étaient encombrés par une quarantaine de bustes en plâtre, de diverses grandeurs, reproduisant les traits de M. le duc de Bordeaux, et apportés à l'audience comme preuves matérielles à l'appui de la prévention dirigée contre M. le prince de Robecq.

A l'appel de la cause, le prévenu se présente, assisté de son défenseur, Me Berryer. Il déclare se nommer Armand-Gaston-Marie de Montmorency, prince de Robecq, être âgé de trente-trois ans, et demeurer rue de la Planche, 7.

Cette prévention a pris naissance à l'époque et à l'occasion des poursuites exercées contre MM. Charbonnier de la Guesnerie et consorts, dernièrement inculpés d'avoir fait ou fait faire à des soldats du génie la proposition non agréée d'entrer dans un complot contre la sûreté de l'Etat. Le nom de M. le prince de Robecq, comme fondateur de la Société de Saint-Louis, s'étant trouvé mêlé aux informations recueillies par la justice, une perquisition domiciliaire très minutieuse fut pratiquée en son hôtel. Cette perquisition ne procura aucune charge contre lui, et fut immédiatement suivie d'une ordonnance de non-lieu. Mais elle eut un autre résultat : ce fut la découverte d'un atelier de sculpture organisé dans l'hôtel de M. de Robecq, et où l'on moulait des bustes à l'effigie de M. le duc de Bordeaux.

Après le long interrogatoire subi par le prévenu sur les diverses circonstances de la cause, et l'audition des deux ouvriers qui travaillaient dans l'atelier de M. de Robecq, M. l'avocat-général Glandaz a pris la parole pour soutenir la prévention.

Le ministère public a fait remarquer que le nombre des bustes distribués avait dû être assez considérable, puisque la quittance de l'ouvrier mouleur, auquel chaque buste était payé 2 francs, se montait à la somme de 1,000 fr.

Me Berryer défend le prince de Robecq.

Après des répliques animées et le résumé de M. le président, le jury se retire pour délibérer.

Au bout d'un quart d'heure de délibération, il rentre à l'audience et rend un verdict de non culpabilité.

En conséquence, la cour prononce l'acquittement de M. le prince de Robecq.

mathématiques, de trois membres dans celle des sciences naturelles, pour former une commission de six membres auxquels s'adjoindra le président, M. Charles Dupin, pour éclairer la savante assemblée dans son choix. Les commissaires nommés sont MM. Arago, Poncelet, Poinsot, Dumas, Elie de Beaumont et Serres.

**Chimie.** — M. Frémy a lu aujourd'hui deux Mémoires ; l'un est relatif à la découverte de deux nouvelles séries de sels faite par ce jeune et savant chimiste. Déjà il a fait voir que l'acide sulfureux et l'acide azoteux en agissant sur les bases sont susceptibles de fournir deux acides assimilables aux acides organiques. Les éléments des acides sulfureux et azoteux et ceux de l'eau peuvent se grouper en présence d'un alcali de manière à produire quatre espèces de sels différents qui contiennent des acides formés d'oxygène, soufre, hydrogène et azote. De même que deux acides se partagent souvent une base pour former deux sels différents, de même aussi ils peuvent se combiner en présence de la base pour former une seule molécule d'acide. Ce dernier fait a lieu surtout, lorsque les deux acides peuvent se décomposer réciproquement à l'état isolé, comme sont les acides sulfureux et azoteux qui peuvent donner de l'acide sulfurique et du deutoxide d'azote. Ainsi, quand on fait passer un courant de gaz acide sulfureux à travers une solution alcaline d'azotite de potasse, il arrive un moment où la liqueur devient gélatineuse et laisse déposer des cristaux d'un sel blanc, qui est formé d'acide sulfazoteux ; en prolongeant le passage du courant, on obtient un sel formé d'acide sulfazotique. Ces deux acides ne peuvent exister isolés ; quand on verse un acide sur les sels, ils dégagent des vapeurs rutilantes, de l'acide sulfureux et de l'ammoniaque.

— Le second Mémoire de M. Frémy, a pour titre : *Recherches chimiques sur la maturation des fruits.* Les expériences de l'auteur ont été faites principalement sur les fruits à péricarpes charnus.

Reprenant quelques unes des expériences de MM. Ch. Bérard, Th. de Saussure et Couverchel, relatives à la respiration des fruits, M. Frémy a couvert de couches de gomme et de vernis résineux des poires, des prunes, etc. D'après ses observations, il ne pense pas qu'il faille admettre avec Bérard que, dans la maturation des fruits, la production de l'acide carbonique soit le phénomène essentiel, ni que ce soit le ligneux, qui, en perdant du carbone, se transforme en sucre. Le vernis appliqué sur les fruits arrête leur transpiration, et celle-ci, d'après les botanistes les plus distingués, exerce une certaine influence sur la circulation qui s'opère dans leur intérieur. Ce que M. Frémy signale comme la seule conséquence importante de ses expériences, c'est que la respiration et la transpiration des fruits sont deux fonctions indispensables à leur développement. Ceci assurément n'éclaircit pas beaucoup l'histoire des phénomènes chimiques de la maturation.

Voici au surplus les conclusions qui résument le Mémoire :

1° Lorsqu'on applique sur un fruit un vernis qui s'oppose au contact de l'air atmosphérique et à la transpiration du fruit, on arrête son développement.

2° La transformation de l'oxygène de l'air en acide carbonique pendant la maturation est un phénomène qui paraît dépendre de l'organisation du fruit ; quand le péricarpe est écrasé, cette transformation n'a plus lieu.

3° Le gaz que les fruits contiennent est souvent un mélange d'azote et d'acide carbonique ; l'oxygène ne se trouve en quantité notable que dans les fruits qui sont encore verts.

4° L'acide tartrique contenu dans le raisin n'est pas le produit de la modification d'un autre acide, car il existe dans le grain de raisin à son premier état de développement comme dans celui qui est mûr.

5° Les fruits qui se développent en présence d'une liqueur alcaline ne contiennent pas sensiblement de sucre.

6° Au moment de la maturation les acides des fruits sont en partie saturés et forment des sels de chaux et de potasse.

7° Les changements qu'éprouvent les fruits qui sont détachés de l'arbre appartiennent à une période de décomposition sur laquelle l'air exerce une grande influence ; dans certains cas les cellules du péricarpe ont perdu leur adhérence.

8° Quelques matières azotées d'origine animale ou végétale peuvent transformer les sels organiques en carbonates ; cette propriété curieuse qui démontre comment les alcalis se régénèrent dans la végétation, permet aussi d'expliquer ces dépôts de carbonate de chaux qu'on trouve fréquemment dans le tissu des feuilles.

— M. E. Millon donne lecture d'un Mémoire sur les *éléments qui composent les substances organiques et sur leur mode de combinaison.* L'auteur commence par faire remarquer que les combinaisons du carbone sont affectées d'un caractère particulier qui consiste en ce que ce corps s'unit *intimement* aux autres éléments organiques et même à la plupart des éléments inorganiques. Une explication va faire comprendre ce que signifie cette union intime :

Chaque métalloïde, chaque métal a des caractères qui se décèlent aisément dans les composés où il se fixe. Ainsi, le chlore se déplace sans peine ; les acides minéraux se retrouvent facilement, quels que soient les liens où ils se trouvent engagés ; il en est de même des bases. Mais le carbone se comporte bien différemment : c'est en vain qu'on cherche dans le chlorure et dans le sulfure de carbone, par exemple, à reconnaître le carbone au moyen des réactifs ordinaires ; les carbures d'hydrogène peuvent se dissoudre dans les solutions métalliques sans que l'hydrogène uni au carbone sollicite l'oxygène de la base, tandis que le carbone se porterait sur le métal.

Pour représenter cette spécialité du carbone, on peut dire, fait observer M. Millon, que dans les combinaisons minérales, les éléments sont *juxtaposés*, tandis qu'ils *se pénètrent* dans les combinaisons organiques. Il semble que le mode différent de développement des minéraux et des êtres organisés (accroissement extérieur pour les premiers, intussusception pour les seconds) se trouve corrélatif au mode chimique des principes constitutifs des uns et des autres.

Le carbone, associé aux autres éléments, forme avec eux un composé qui n'agit plus par les différentes pièces concourant à sa formation, mais seulement par leur ensemble. C'est comme un corps nouveau qui offre ses ressources à la production des êtres organiques. De là, pour quelques chimistes, une foule de *radicaux* imaginaires qu'on eût évités de désigner comme tels, si l'on eût mieux apprécié le phénomène de l'union parfaite de certains éléments organiques.

viendrait de se tenir plus en garde.

— M. Cahours lit quelques recherches sur les acides volatiles à six atomes d'oxygène, ayant surtout pour but de rendre compte de la production de l'acide anisique, et, par la découverte de l'anysile, d'expliquer la série anisique, provenant de l'essence d'anis, comme on explique la série salicylique et la série benzoïque.

**Voyage dans l'Oural.** — M. Leplay, ingénieur des mines, fait, en Russie et en Sibérie, un voyage métallurgique, sur lequel il a écrit quelques détails à l'Académie. Les usines métallurgiques, et en particulier de fer et de cuivre, sont situées sur deux lignes parallèles, dont la première contient les gîtes les plus féconds placés à la limite commune de la formation cristalline centrale et des roches schisteuses adossées au versant oriental de la chaîne de l'Oural. La seconde ligne de hauts fourneaux est à 80 kilomètres plus près de la grande steppe de Sibérie. Cette région, intermédiaire entre l'Oural et la steppe, présente des conditions favorables à la culture ; les champs cultivés couverts de moissons de seigle, orge, avoine, lin, chanvre, mêlés à des massifs boisés, ont le même aspect que nos grands districts des forges de la Champagne, de la Lorraine, du Berry, de la Comté, etc.

M. Leplay donne aussi quelques détails sur le gisement du platine exploité dans les alluvions de certaines vallées de l'Oural. Ce métal recherché aujourd'hui à l'égal de l'argent, se rencontre disséminé dans la masse serpentineuse de la montagne de la Marthiane.

**La boussole en Chine.** — M. Ed. Biot s'est occupé de rechercher dans les livres chinois tous les faits qui pouvaient jeter quelque jour sur l'histoire et l'emploi de la boussole en Chine, où l'on sait qu'elle est en usage depuis fort fort long-temps. Le savant orientaliste a trouvé que la tradition la plus ancienne mentionnée pour la première fois dans le Kou-nin-Tchu de Thsouï Pas, auteur du quatrième siècle de notre ère, et attribuée à l'ancien souverain Hoang-Ti, vivant au vingt-septième siècle avant notre ère, parle de l'invention et de l'usage d'un char muni d'un instrument qui indiquait le sud. On voit d'après cela que la boussole serait connue en Chine depuis 4,500 ans. M. Ed. Biot tire encore de ses recherches une autre conclusion, c'est que comme maintenant la boussole indique encore en Chine le sud, la déclinaison n'aurait pas varié dans ce pays. Quoiqu'un certain nombre d'observations intermédiaires semblent venir à l'appui de cette opinion, nous ne pensons pas qu'on ait assez de faits pour pouvoir nier des oscillations plus ou moins fréquentes, plus ou moins considérables, qui ont pu être exécutées par le méridien magnétique chinois.

**Triangulation dans l'Inde.** — Le colonel Lambton a commencé, en 1818, un grand système d'observations géodésiques destinées à déterminer la longueur du méridien terrestre ; il avait fait les observations pour un arc de 9 degrés 54 minutes à partir de 8° 9' 1/2 de latitude, lorsque la mort l'a frappé en 1823. Depuis cette époque, le colonel Everest a continué ses travaux, et a fait les observations pour 14 degrés 28 minutes de plus, et est arrivé ainsi à la latitude de 29° 31', celle de l'Himalaya est de 30° 28' 30''. Pour faire leurs observations, ces deux savants ont mesuré trois bases, afin de pouvoir obtenir une vérification, et ils ont fait leurs signaux pendant le jour avec des héliotropes. Il paraît qu'on pourra attacher la plus grande confiance aux résultats de leurs recherches.

**Trombe de Toulouse.** — Le 19 septembre, une trombe effroyable a ravagé une commune des environs de Toulouse et a produit les phénomènes les plus extraordinaires, qui sont de nature à jeter quelque jour sur l'explication de ce genre de météore. M. l'abbé Chambon, professeur de physique au grand séminaire de Toulouse, adresse quelques détails à ce sujet. Après avoir renversé le hangar d'une ferme, l'ouragan a emporté les chevrons de la toiture jusqu'à 700 mètres, a arraché un verrou d'une porte fermée, a transporté à 200 mètres une tige de fer de 1 mètre 1/2 de long, a entraîné la volaille, et, saisissant le fils du maître valet de ferme, jeune homme de 13 à 14 ans, elle l'a fait tourner l'espace de plusieurs mètres dans une valse horrible, pour le poser à terre sans lui faire de mal. Il n'en a pas été de même d'un homme de 30 ans, qui a été rudement jeté à terre et assailli d'une grêle de débris de planches, de pierres, de branches d'arbres, etc. L'appareil surmontant le pigeonnier et le verrou arraché, portaient des traces de fusion dans les soudures, ce qui fait supposer que le météore était accompagné d'électricité.

**Bolides.** — M. Petit, correspondant de l'Académie, s'est occupé de rechercher la hauteur, les dimensions et la vitesse de quelques uns des bolides ou globes de feu, sur lesquels il a pu rassembler quelques observations faites en des lieux différents.

Les bolides sont des globes de feu qui apparaissent tout à coup dans les plus hautes régions de notre atmosphère, parcourent rapidement un arc lumineux, et s'éteignent brusquement. De rares observateurs les aperçoivent et peuvent fixer leurs positions apparentes. Cependant M. Petit pense avoir assez de renseignements pour fixer à 68 lieues la hauteur minima du bolide, apparu le 5 janvier 1837 à Vesoul, pour évaluer sa vitesse à 8 lieues à la seconde, ce qui en ferait une sorte de planète enflammée tout à coup en traversant un milieu inconnu, et pour estimer à 2434 mètres son diamètre (M. Arago n'a pas cru devoir parler des millimètres). M. Petit évalue à 182 lieues la hauteur du bolide du 18 août 1841, et à 39 lieues celle du bolide vu plus récemment à Niéderbronn. La vitesse du dernier serait de 39 lieues par seconde. Sérieusement, nous ne pensons pas que des calculs fondés sur des appréciations sujettes à tant d'erreurs que celles des positions des bolides, puissent avoir aucune rigueur, car les erreurs sont au moins égales aux longueurs trouvées.

**Nouvelle mine.** M. Courbebaisse, ingénieur des ponts et chaussées, pense qu'on peut tirer d'une quantité de poudre donnée, un travail beaucoup plus utile et avec moins de frais, en se servant de grandes mines à la place des petites mines actuellement employées. Il suffit de faire le trou de sonde à la manière ordinaire, puis de creuser à son extrémité soit par des moyens mécaniques, soit par l'action de réactifs chimiques une cavité convenable, appropriée à l'effet qu'on veut produire. On charge ensuite de poudre, on bourre, et on met le feu. Le résultat obtenu s'augmente de toute la puissance qu'acquiert la grande quantité de gaz produite par une grande masse de poudre, accumulée dans un espace incomparablement plus faible.

— M. Colliu, autre ingénieur des ponts et chaussées, envoie à l'Académie de très volumineuses recherches sur les glissements spontanés

...de leurs vapeurs à des températures [illegible] élevées.

M. Boucher, préparateur de chimie au Val-de-Grâce, adresse une note sur un nouvel oxydo-chlorure de mercure. — M. Filhol en présente une relative à l'action de l'iode sur quelques sels. A froid, l'iode transforme les carbonates alcalins en bicarbonate de la base, et il se produit de l'iodure et de l'iodate.

**Expériences sur la nutrition des os.** — M. Brullé, professeur à la faculté des sciences de Dijon, adresse le compte-rendu d'expériences qu'il a faites, conjointement avec M. Hugueny, professeur de physique au collège de la même ville, pour éclaircir la question du développement du tissu osseux. On sait qu'au sujet de ce développement les physiologistes sont partagés. Les uns, avec Duhamel, regardent les os comme formés de couches qui se renouvellent rapidement; les autres nient ce renouvellement par couches et expliquent la coloration des os par la garance qu'on fait manger aux animaux, en disant que la matière colorante est portée dans le tissu osseux par les vaisseaux sanguins et lymphatiques.

Comme Duhamel, les deux expérimentateurs dijonnais ont mis au régime de la garance des animaux auxquels on a ensuite rendu leur nour-

A terme, fin courant : Belge 1840, 103 3/4. — Naples, 98 10.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 118 25 | P. H. 118 40 | P. B. 118 25 | dr c. 118 40 | hier 118 35 |
| — fin cour. | 118 40 | 118 50 | 118 40 | 118 45 | 118 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 05 | 82 15 | 82 05 | 82 10 | 82 25 |
| — fin cour. | 82 10 | 82 20 | 82 10 | 82 55 | 82 20 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFe S le C. pr |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 5/8 | » » | » » |
| 4 0/0.... | 107 25 | » » | » » | — Portugais. | 50 1/4 | » » | » » |
| O. de la V. | 1466 50 | » » | H. 1 25 | Esp. D. active | 32 1/2 | 32 3/8 | B. » 3/8 |
| B. de Fr. | 3057 50 | » » | H. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 05 | » » | H. » 05 |
| C. L. 5000 | 5043 50 | 5012 50 | B. 1 25 | — Romain. | 105 3/4 | 105 1/2 | B. » 1/2 |
| 4 — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1270 » | » » | » » |
| C. hyp... | 776 25 | » » | H. 1 25 | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1275 » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

## Spectacles du 22 octobre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Jeune Mari. Marie.
7 h. 1/2 **OPERA-COMIQUE.** — Sirène.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** — Semiramide.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Prem. du Comte d'Egmont.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — 2 Filles. Satan. Minuit. Follette.
7 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Monseigneur. Enfants de troupe. Epicier.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Babiole. Trois Péchés. Parisienne. Aumônier.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — M. du Coupé. Etourneau.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Calypso. Don César.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — Corde de pendu.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Fille du Capitaine. Reine des Rameaux. Polka.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Belle étoile. Estelle. Ste-Nitouche. Pally.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

*Concours de juments.* — On écrit de Caen, le 19 octobre : « Hier a eu lieu à Argences la distribution des primes offertes aux propriétaires des meilleures juments poulinières de la partie est du Calvados. 35 juments ont concouru, le jury n'a eu que l'embarras du choix et le regret de ne pouvoir récompenser les efforts intelligents d'un plus grand nombre d'éleveurs. Il n'y avait que 6 primes ; il en eût fallu 20.

*Résultat des vendanges.* — Les vendanges sont terminées dans les environs de Chinon, l'on commence à tirer le vin. La qualité en est parfaite, mais la quantité laisse à désirer. Les cours ne sont pas encore établis ; mais il est présumable, qu'en raison de la petite quantité, les vins ne seront pas à bon marché.

On a commencé à vendanger aujourd'hui dans les coteaux de Saumur. Le temps n'est nullement favorable, et beaucoup de propriétaires vont attendre, persuadés qu'en vendangeant actuellement, le vin en souffrirait.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 19 Octobre. | | | 21 Octobre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2410 q. | 60 k. | Arrivages | 752 q. | 29 k. |
| Ventes | 2607 | 27 | Ventes | 913 | 37 |
| Restant | 41166 | 48 | Restant | 40068 | 83 |
| Cours moyen | | 34,80 | Cours moyen | | 34,63 |
| Cours-taxe | | 34,62 | Cours-taxe | | 34,62 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 03 | 42 k. | 47,75 à 53,50 | Gr. 00 | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re 218 | 23 | 35,00 à 37,55 | 1re 000 | 00 | 00 00 à 00,00 |
| 2e 231 | 39 | 31,85 à 34,70 | 2e 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e 01 | 57 | 29,30 à 00,00 | 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 73 | 13 | 21,00 à 21,20 | 4e 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| Al. 4774 | 10 | 33,40 à 00,00 | Al. 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |

### Cours des céréales (par hect.).

**ANDELYS**, 14 octobre. — Froment 15,97. — Méteil 11,00. — Seigle 10,50. — Orge 9,50. — Avoine 5,75.

**BAYONNE**, 17 octobre. — Froment 18,13. — Seigle 10,00. — Orge 9,50,

**BEUZEVILLE**, 15 octobre. — Froment 18,05. — Seigle 11,50. — Orge 11,00. — Avoine 8,75.

**PONT-AUDEMER**, 14 octobre. — Froment 17,68. — Seigle 10,50. — Orge 10,50. — Avoine 8,00.

**CAEN**, 14 octobre. — Froment 1re 22,00 ; 2e 18,75 ; 3e 16,00. — Seigle 13,00. — Orge 9,50. — Sarrazin 9,51. — Avoine 9,04. Le blé à semer s'est vendu de 21,50 à 24,00. Les première et deuxième qualités de blé ont éprouvé une hausse de 0,60. Ce léger mouvement s'explique par la nécessité de négliger le battage pour se livrer au repiquage des colzas qui est en pleine activité et sera terminé prochainement.

**BEAUGENCY**, 19 octobre. — Froment 1re 19,49 ; 2e 17,94 ; 3e 16,45. — Méteil 14,00. — Seigle 12,25. — Orge 9,50. — Sarrazin 10,00. — Monture 13,00.

**DOULLENS**, 17 octobre. — Froment 16,03. — Méteil 14,22. — Petit blé 12,34. — Seigle 9,75. — Orge 16,00. — Pamelle 10,00. — Avoine 5,24.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 19 octobre. — Froment 16,60. — Seigle 8,40. — Orge 9,50. — Avoine 6,00.

**STRASBOURG**, 18 octobre. — Froment 1re 20,25 ; 2e 17,36 ; 3e 15,00, baisse 0,50. — Seigle 10,50.

**BESANÇON**, 18 octobre. — Froment 18,90. — Avoine 6,40.

**CHALON-SUR-SAONE**, 18 octobre. — Froment 1re 18,75 à 19,00 ; 2e 18,50 ; 3e 17,50. — Méteil 12,00 à 12,40 ; 3e 12,00. — Seigle 12,00 à 12,25. — Orge 11,25. — Avoine 7,25 à 7,50. — Maïs 13,75. Les blés ont pris faveur à cause des mauvais temps que nous avons eus et qui ont empêché la plupart de nos cultivateurs de terminer leurs semences, mais l'on espère que si le temps se fixe au beau, la baisse ne se fera pas attendre.

**GRAY**, 19 octobre. — Froment 1re 18,00 ; 2e 16,65 ; 3e 16,00. — Orge 9,00 à 11,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

**RENNES**, 16 octobre. — Froment 15,00. — Méteil 12,20. — Seigle 11,20. — Orge 8,00. — Avoine 6,20. — Sarrazin 5,60.

**NANTES**, 18 octobre. — Froment 1re 20,66 ; 2e 19,32 ; 3e 18,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,66. — Avoine 6,66 — Sarrazin 10,00.

Les achats en froments ont été très actifs à Nantes dans les derniers jours de la semaine qui vient de s'écouler : plus de 1,000 hect. de diverses provenances, ont été traités au cours ci-dessus, et les besoins ne paraissent pas remplis. Cette circonstance, jointe aux travaux des semailles, doit nécessairement soutenir nos prix, jusqu'à ce que nos marchés soient plus approvisionnés et aient de l'excédant.

Les ports de la Méditerranée sont pour peu de chose dans ces besoins; presque toutes les expéditions se dirigent sur Bordeaux; et malgré le calme qui existe depuis long-temps sur ce marché, tous les arrivages en grains trouvent facilement preneurs. Les orges ont été demandées pour l'Angleterre; plusieurs chargements sont déjà partis.

**SURGÈRES**, 19 octobre. — Froment 19,25 à 19,50. — Baillarge 11,00 à 11,25. — Avoine 6,00 à 6,25.

Le temps se montre très favorable pour l'ensemencement, on regarde en général comme très propices les pluies dans la première quinzaine d'octobre.

**SAUMUR**, 19 octobre. — Froment 1re 17,00 ; 2e 16,50 ; 3e 16,00. — Seigle 12,00 à 12,50. — Orge 10,00. — Avoine 5,60 à 5,75. — Sarrazin 12,00. — Maïs 9,40.

Il y sur le blé une légère augmentation de 0,20, 0,50 et 0,50; les demandes continuent toujours, mais il s'est fait moins d'affaires par le manque de marchandises.

Les seigles ont également éprouvé une augmentation.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 21 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 859 | 797 | 62 | 1 16 | 1 04 | » 92 |
| Vaches.... | 347 | 300 | 47 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 388 | 382 | 00 | 1 24 | 1 04 | » 84 |
| Moutons.. | 12139 | 10618 | 1521 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

**SAUMUR**, 19 octobre. — Vaches amenées 200, vendues 150 dans les prix de 140 à 150 fr. l'une. Elles étaient de belle qualité.

Les cours de la viande de boucherie sont en ce moment très incertains. Les éleveurs dont les pâturages ont été ravagés par les pluies et les crues, étant forcés de vendre à des prix moindres que ceux dont les prairies n'ont pas été endommagées.

**NANTES**, 19 octobre. — *Bestiaux.* La foire de St-Clair, qui s'est tenue vendredi, a fait un peu de tort au marché ; les bestiaux n'y sont pas venus comme si cette circonstance n'avait pas existé. Cependant quelques bœufs gras ont été amenés, et ceux qui n'ont pas été vendus sont retournés à la foire. Le prix moyen était de 380 à 400 fr. Les beaux étaient très rares. Il en était de même des veaux. A l'exception de mauvais veaux des îles que le mauvais temps en a fait retirer, ce bétail manquait et était à très bon prix. On peut coter la moyenne à 44 fr. La cherté continue sur les moutons; on les payait depuis 33 jusqu'à 38 fr. les gras. Ils étaient rares.

La foire ne comptait pas en profusion les bêtes à cornes. Les bestiaux gras et maigres, mêlés. Les acheteurs étaient clair-semés et les ventes allaient lentement, à l'exception des bonnes vaches qui se vendent toujours fort cher. Les chevaux seuls approvisionnaient bien le champ. Les beaux tiennent ferme leurs grands prix ; par contre, on vendait avec peine les bidets, la fin des vendanges portant à s'en défaire. (*Phare de la Loire.*)

### Cuirs et peaux.

**PARIS**, *halle du 18 octobre.* — Il s'est fait assez de ventes. Le cours des peaux blanches a subi une augmentation ; il y a eu peu de variation sur le reste de marchandises. Les arrivages, sans être considérables, suffisent pour le moment.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au dessus (les 50 kil.) | 37,00 à | 38,00 |
| Petits bœufs de 39 et au dessous, | 00,00 | 37,00 |
| Vache, | 42,50 | 45,00 |
| — salée, | 46,00 | 48,00 |
| — étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| — sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| — sec en poil (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| — lourd, | 0,00 | 0,00 |
| Vache sèche en poil Buenos-Ayres, | 0,00 | 0,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 2,00 | 2,20 |
| — sans acide, | 2,10 | 2,60 |
| — Buenos-Ayres, | 2,00 | 2,20 |
| — id. sans acide, | 2,20 | 2,40 |
| Bœuf en croûte, | 1,90 | 2,10 |
| Vache en croûte, | 2,30 | 2,40 |
| — légère, | 2,10 | 2,70 |
| — étirée, | 2,50 | 3,00 |
| Veau en croûte, | 2,80 | 3,40 |
| — sec d'huile, | 3,70 | 3,90 |
| — de Touraine, | 0,00 | 0,00 |
| Cheval en croûte, | 1,90 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie, | 1,40 | 1,60 |

*Petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte 1re qualité (la 12) | 30,00 à | 40,00 |
| — 2e qualité, | 18,00 | 26,00 |
| — 3e sorte, | 14,00 | 16,00 |
| — en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,00 |
| — — 2e sorte, | 17,00 | 23,00 |
| — — 3e sorte, | 7,00 | 12,00 |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.), | 00,00 | 8,00 |
| — 2e sorte, | 5,00 | 6,00 |
| — 3e sorte, | 2,00 | 3,00 |
| Moutons sumac 1re sorte (la 12e), | 00,00 | 25,00 |
| — de Milhau et autres 2e s. | 19,00 | 22,00 |
| — chamoisés 1re sorte, | 20,00 | 24,00 |
| — — 2e sorte, | 13,00 | 18,00 |
| — ramaillé, | 20,00 | 28,00 |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 68,00 |

*Peaux de moutons, agneaux et chevreaux mégissés.*

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte (le 100), | 200,00 | 210,00 |
| — ordinaire id., | 140,00 | 150,00 |
| — de pays, ordin. id., | 100,00 | 115,00 |
| — — petites id., | 60,00 | 80,00 |
| Agneaux extra (la 12e), | 18,00 | 22,00 |
| — passe grands id., | 15,00 | 17,00 |
| — passe coude id., | 10,00 | 14,00 |
| — regors, id., | 5,00 | 7,00 |
| Chevreaux 1re sorte id., | 34,00 | 38,00 |
| — 2e sorte id. | 24,00 | 28,00 |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qté (500 kil.), | 58,00 | 60,00 |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 75,00 |

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE DE L'HOMME

CONSIDÉRÉ DANS TOUS SES RAPPORTS,

3 forts volumes in-8°.

Par **M. GABRIEL GABET**, ancien avocat.

Prix : 18 francs avec figures. Par la poste, 22 fr. 50.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES. — TOME Ier : Aperçu du système de l'univers; — De la vie générale; — Plan de l'exposition de la science de l'homme; — Génération de l'homme; — Organisation de l'homme considérée après la naissance; — De la vie végétative. — TOME II : De la vie sensitive ou instinctive; — Sa nécessité. — De la vie spirituelle; — Définition. — TOME III : Du concours des vies instinctive et spirituelle pour diriger l'homme dans la conduite de la vie; — Modifications des vies instinctive et spirituelle qui constituent les différences entre les hommes; — Développement et cessation des vies instinctive et spirituelle; — Différences entre les hommes et les animaux, relativement aux vies instinctive et spirituelle; — De l'humanité, ou de l'homme considéré en association universelle.

Le Catalogue raisonné des livres de la Librairie Sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie nouvelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par ta[illegible] c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# MÉNAGE SOCIÉTAIRE

Ou Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense ;

Par CH. HAREL.

Brochure in-8°. — Prix : 2 fr. et par la poste, 2 fr. 70 c.

TAFFETAS LEPERDRIEL

*En rouleaux, jamais en boîte,*

Adoptés par les médecins l'un pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES, l'autre pour panser les CAUTÈRES, sans démangeaison. — Pois élastiques, Serre-Bras, Compresses, etc. — Faubourg Montmartre, 78.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Cie, rue du Croissant, 16.

moins à comprendre que la France avait abjuré toute intention hostile sur leurs territoires, et c'est là le plus important pour eux.

Ainsi, l'alliance anglaise n'empêche pas une guerre, qui ne peut avoir lieu, avec nos voisins d'outre-Rhin; peut-être tout au contraire empêche-t-elle l'alliance franco-allemande de se former aussi promptement qu'il serait à désirer.

L'alliance anglaise n'a pas non plus à nous préserver des attaques de l'Espagne, de l'Italie, des États secondaires : tous ces pays sont plus naturellement portés à nous considérer avec amitié, et se lieront intimement avec nous aussitôt que nous ferons les premières démarches.

Est-ce contre la Russie que l'alliance anglaise nous défend? Mais la Russie seule, en supposant qu'elle en eût le désir, ne pourrait nous faire beaucoup de mal; ses flottes sont inférieures aux nôtres, et ses armées de terre sont moins bien disciplinées.

Mais, de quelle guerre nous préserve donc l'alliance anglaise? Elle nous préserve de la guerre contre l'Angleterre elle-même; voilà dans quel sens seulement il est vrai de dire que l'alliance anglaise et française est *la paix du monde*.

Il n'y aurait donc lieu de se glorifier de la paix avec l'Angleterre que si, en la conservant, la France maintenait sa dignité et ses intérêts, et faisait tourner cette paix à l'intérêt de tous. Mais, si dans cette alliance, loin de tenir son rang, la France descend à un rang subordonné, si elle laisse faire continuellement, et ne fait rien elle-même, ce n'est pas là vraiment une paix glorieuse, ce n'est pas même la paix du monde; ce n'est qu'un effacement passager qui ne peut durer long-temps, et qui d'après le cours ordinaire des choses doit être suivi de terribles réactions.

Pour prévenir ce résultat final, sur lequel nos hommes d'État sans portée ferment volontairement les yeux, il faudrait dès à présent adopter à l'extérieur une politique plus ferme et se rapprocher de l'Allemagne; il faudrait surtout chercher à rendre à la France une force réelle à l'intérieur par des institutions de travail et de prévoyance appropriées aux sentiments élevés et aux désirs ardents que la révolution française a jetés dans les classes populaires : les aristocraties et les chefs des aristocraties seuls peuvent amener la guerre; c'est aux démocraties organisées qu'il appartient de fonder la paix véritable, la paix désarmée, la paix du monde.

## Le péage du Sund.

La question du péage du Sund, dont la presse allemande s'occupe tant, n'est pas une question nouvelle; elle ne touche pas non plus aux intérêts de l'Allemagne seulement, mais aussi à ceux de plusieurs autres [...] tion. La Russie et l'Autriche, également jalouses et de l'Angleterre et de la Prusse, qui n'auraient pas manqué de profiter de cette mesure, se rangèrent du côté du Danemarck. Le droit de péage maintenu par ces deux puissances, fut reconnu par la Prusse.

Cependant, plus la navigation marchande et le commerce maritime de la Prusse prenaient d'extension, et plus cette mesure paraissait au cabinet de Berlin injuste et vexatoire. Plusieurs tentatives pour la modifier furent faites et restèrent sans résultat. Enfin, il y a quelques mois, le gouvernement prussien ouvrit avec le cabinet de Copenhague des négociations spéciales afin d'obtenir, tant pour ses propres navires que pour ceux du Zollverein, le passage libre, sans visite, passeport ni aucune formalité à remplir devant les autorités d'Elseneur, mais seulement moyennant une somme fixe que la Prusse s'engagerait à payer tous les ans.

Les journaux allemands prétendent déjà savoir que le Danemarck a repoussé cette proposition. Cela s'explique. La Russie, qui convoite la domination directe à Copenhague, et à qui l'activité commerciale et industrielle de la Prusse donne de vives inquiétudes, est là qui pousse et agit. D'un autre côté, l'Angleterre ne peut non plus aujourd'hui avoir sur cette question les mêmes idées qu'en 1815. L'Angleterre voit dans l'Allemagne un antagoniste trop hardi pour chercher à l'encourager, trop entreprenant pour lui fournir des moyens de concurrence. L'Angleterre et la Russie aimeront donc mieux continuer à payer pour leurs navires que voir les navires allemands franchir librement le Sund.

Placée en présence d'un refus qui paraît probable, la Prusse se prépare à aviser. Un peu au dessus de Helsingborg, en Suède, se trouve un golfe dans lequel se jette une petite rivière, et au dessous de Helsingborg il y a une autre rivière qui verse ses eaux dans le Sund. Ces deux rivières rendues navigables et réunies par un canal, permettraient d'éviter la ville d'Elseneur où se perçoit le péage. Ce plan, qui a déjà été, dit-on, communiqué au gouvernement suédois, serait accueilli par ce dernier : il ne tarderait pas à être mis à exécution. Ce qui est certain, c'est que M. Lorent, ingénieur prussien, qui a proposé ce plan à M. de Bulow, ministre des affaires extérieures à Berlin, a été envoyé en Suède pour reconnaître les lieux et faire le devis des dépenses qu'entraîneraient les travaux.

Nous pensons que le gouvernement prussien arriverait plus facilement à ses fins en portant la question devant les puissances qui, comme lui, sont intéressées au libre passage. La neutralisation des mers est un principe de droit international que toutes les nations ont avantage à reconnaître, et il n'est pas douteux qu'elles ne se prononcent en ce sens le jour où la question du passage du Sund serait soumise à leur jugement.

## La France et la Belgique.

Nous avons donné dans notre numéro du 19 octobre, le résumé de l'ordonnance belge, qui modifie les droits d'entrée sur certains produits étrangers, notamment sur les tissus de coton et de soie, les machines mécaniques, etc.

Cette ordonnance a soulevé une polémique assez vive entre cer[...] duits ne peuvent seulement pas soutenir la concurrence extérieure, après une prohibition des produits similaires étrangers qui date de plus de 50 ans.

C'est l'intérêt de ces gros fabricants qui a touché le cœur de la *Presse*, du *National*, du *Commerce*, du *Constitutionnel*, au point de leur faire attaquer la Belgique à tort et à travers, toutes les fois que certains bruits échappés des régions gouvernementales peuvent faire espérer une prochaine alliance commerciale entre les deux pays. On appelle cela faire du patriotisme. Peut-être dira-t-on aussi, en nous voyant prendre parti pour la Belgique, que nous sommes vendus à l'étranger. Vendus à l'étranger! parce que nous observons rigoureusement les principes d'une justice supérieure qui nous fait vouloir pour les autres la liberté de pensée et d'action que nous désirons pour nous-même; c'est-à-dire qu'il faut désespérer de la civilisation et de tout progrès social si l'on ne peut aujourd'hui défendre et soutenir le bon droit des autres peuples sans trahir son pays.

La Belgique, on le sait, a une population tellement agglomérée sur son sol étroit, dont elle a su tirer, au reste, tout le parti possible, que, pour assurer l'existence de sa population, la main-d'œuvre que lui procure la fabrication des matières premières est pour elle d'une absolue nécessité: par conséquent, la possession de débouchés où ses produits manufacturés puissent trouver un placement avantageux et facile, n'est pas, pour la Belgique, une question de développement industriel ou d'accroissement de richesse, mais bien une question de vie ou de mort!

En 1830 la Belgique, qui formait toute la partie industrielle du royaume des Pays-Bas, se sépara de la Hollande; elle offrit de se joindre à la France, et la France refusa. Plus tard, lorsque son indépendance fut reconnue par les traités, la Belgique proposa encore à la France de s'unir à elle par une association douanière. Les fabricants de draps, les propriétaires de bois et de forges, aidés par la presse de toutes les couleurs, ont empêché le gouvernement d'accepter ces dernières propositions. Enfin la Belgique, resserrée entre les douanes hollandaises qui ferment toute issue à ses produits, et les douanes françaises, non moins prohibitives, s'est décidée à faire avec l'Allemagne un traité qui lui assure provisoirement les avantages que la France n'a pas voulu lui concéder. Et voilà les publicistes français qui jettent feu et flamme contre la Belgique, qui crient à l'ingratitude des Belges. Ainsi donc, les écrivains de la *Presse*, du *National* et du *Constitutionnel* trouvent ingrate la Belgique parce qu'elle a fait avec le Zollverein ce qu'ils n'ont pas voulu que la France fît avec elle. Voilà l'exacte vérité.

Cette malveillance des journaux français pour la Belgique, est injustifiable, à quelque point de vue qu'on l'envisage. Elle est surtout impolitique en ce qu'elle vient en aide aux envahissements britanniques. La puissance maritime de l'Angleterre ne peut être neutralisée que par une association commerciale des nations du centre de l'Europe. Cette association, en plaçant l'industrie de ces

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON : *Le Bachelier de Ségovie*. Opinions de la presse. — *Le Comte d'Egmont*. — PALAIS-ROYAL : *L'Etourneau*, de MM. Bayard et Laya. — CIRQUE-OLYMPIQUE : *La Corde de Pendu*, féerie.

Le dernier feuilleton dramatique de la *Démocratie* a attribué à l'auteur du *Bachelier de Ségovie* une honorable intention de critique contre la société. Les comptes-rendus de nos confrères nous indiquent que nous aurions donné à M. Casimir Bonjour des opinions trop libérales. M. Casimir Bonjour, dit-on, n'aurait pas voulu reprocher à la société de laisser sans emploi les intelligences et sans récompenses les sciences; il aurait voulu faire à l'ambition un crime de son essor, condamner les humbles de naissance à rester dans leur sphère, et signaler le danger de l'instruction pour le peuple. Il nous répugnait de penser que M. Bonjour ne fût encore aux tendances qu'il exprimait il y a dix ans dans *Le Malheur du Riche et le Bonheur du Pauvre*. Il nous allait mieux d'émettre que l'écrivain s'était éclairé aux lumières de son siècle, que le penseur s'était transformé. Nous avons été voir une seconde fois le *Bachelier de Ségovie*. En voici le sujet :

Le jeune Pédro, l'orgueil de sa mère, a été élevé à l'Université : ses parents pauvres ont fait de grands sacrifices pour son éducation. Il a pris tous ses grades, il a eu beaucoup de prix; c'est un bachelier de la plus grande distinction. Pedro vient dans la capitale pour utiliser ses facultés solides et brillantes, et il sollicite long-temps et en vain un emploi quelconque. On lui refuse tous moyens de travailler, et, malgré sa science, il mourrait de faim, s'il ne rencontrait par hasard un ancien condisciple dans les antichambres du ministre. Ce condisciple, don Guzman, est un jeune homme de famille, comme on dit. Guzman est de grande maison. Il a en peu d'années dissipé toute sa fortune avec le jeu, les femmes et son intendant. Il en vient à son tour à solliciter; mais, insouciant, indolent, endormi, il ne sait pas se faire valoir et se pousser dans le monde. Pédro, désespérant de rien obtenir par son seul mérite, entrevoit le moyen de faire son chemin en s'aidant de son ami ignorant et paresseux, mais qui a eu le bonheur de naître. Les deux jeunes gens forment une sorte d'association.

Le ministre est parent de don Guzman : on obtient aisément sa protection. Noblesse oblige pour le moins au népotisme. Ce ministre, don Raphaël, est bien le plus médiocre personnage que vous puissiez imaginer, plein de morgue et de ridicule, ambitieux sans grandeur, intrigant égoïste, comme il s'en rencontre parfois, peut-être, même sous notre régime constitutionnel. Les associés se mettent à l'ouvrage dans les bureaux! Pedro travaille, Guzman dort; Pedro produit des idées et rend des services à l'Etat, Guzman en recueille l'honneur et la récompense; l'homme intelligent et utile passe pour le secrétaire, presque pour le valet de l'homme nul et inactif. C'est le *sic vos non vobis* du poète; seulement, il m'est bien évident que Dieu a destiné les moutons à porter de la laine, et les abeilles à composer leur miel pour l'usage de l'homme, tandis qu'il ne m'est pas précisément démontré que Dieu veuille à tout jamais le partage que nous voyons entre les don Guzman et les Pedro.

Non seulement Pedro enfermé dans le cabinet fournit des plumes de paon à son ami, mais le ministre lui-même se pare de la gloire d'autrui. Les travaux de l'obscur secrétaire touchent bientôt aux plus hauts intérêts de l'Etat. Il organise, il dirige; il renverse le parti autrichien à la cour d'Espagne, et fait triompher le parti français. A mesure que Pedro avance dans son œuvre laborieuse et habile, Guzman monte rapidement dans la hiérarchie du pouvoir; à Pedro on daigne accorder successivement les fonctions d'aspirant surnuméraire, de surnuméraire et enfin de commis, simple commis, lui par qui s'accomplissent de grands mouvements dans la politique des empires.

Telle est l'idée sommaire et exacte du *Bachelier de Ségovie*. Ajoutez un pâle amour qui attire Pedro vers le parti français (je dis pâle dans la conception du poète, car, sur la scène et sous les traits de Mlle Vollet, c'est une création adorable); ajoutez une comtesse allemande et quelque duchesse parisienne représentantes de la France et de l'Autriche; ajoutez un vieux garçon de bureau, bon-homme et protégeant le bachelier parce qu'il a fait lui-même ses classes à l'Université (rôle bien joué par M. Roger), et vous aurez tous les éléments de la comédie. Ces éléments, ces caractères, cette situation paraissent très heureusement choisis; il y a là certainement de quoi faire une bonne comédie de mœurs individuelles et sociales. Mais il manque une forte intrigue qui vivifie et dramatise ces éléments; mais il manque le génie qui anime, développe et grandit les caractères, et qui fait jaillir du sujet l'éclair de la passion, et la lumière de la pensée. Le style lui-même très soigné, manque du nerf et de la variété dramatiques; c'est, on l'a dit avec raison, le style de l'épître. Imaginez une bouteille de limonade gazeuse, dont le bouchon a un peu filé. Il n'y a pas de jet éclatant, pas de mousse abondante, mais sur toute la surface du vase le liquide est pur, pétille tout doucement, la saveur en est agréable et légèrement rafraîchissante. C'est quelque chose, c'est beaucoup, dans notre temps, où l'on nous sert si souvent des limonades dramatiques sans saveur, plus ou moins altérées, et parfois des gaz impurs. Ceci nous ramène à l'idée même de la comédie nouvelle et aux opinions produites par nos confrères du feuilleton.

M. J. J., des *Débats*, se moque assez spirituellement, et un peu en ennemi de la jeunesse, de « nos bacheliers ès-lettres, ou *ex*-lettres qui sortent chaque année de la Sorbonne avec un beau diplome sur vélin, constatant que le jeune homme a le droit de porter désormais une casquette rouge, un paletot gris, et de lire les journaux sous les galeries de l'Odéon. » Puis, il explique à sa façon la pensée de M. Casimir Bonjour, en y mêlant ses propres enseignements et les leçons qu'il a puisées lui-même à l'Université. « Allons, fait-il dire par le poète au bachelier, un peu de patience, ne faites pas l'esprit fort, calmez votre enthousiasme, soyez sage, modeste; laissez là vos prétentions et vos désirs ambitieux. »

M. J. J. n'explique pas bien ici la comédie nouvelle. En effet, le héros de M. Bonjour n'est pas un ignorant, à houle plus ou moins noire, un bachelier ex-lettres : c'est un garçon instruit et de mérite, un vrai bachelier, comme qui dirait de l'étoffe de M. J. J., lequel a été fort en thême, dit-on. Il n'est pas enflé d'un vain orgueil, il ne souffle pas une sotte vanité : il a un juste sentiment de sa valeur, et cette valeur, il la prouve par des actes. Il n'enseignerait pas le grec à M. V. Leclerc, maître helléniste; il n'a pas besoin de savoir le français comme M. Villemain, car nous sommes en Espagne; mais il serait peut-être bien de force à aider un petit M. Guizot dans le 19e siècle, car il met la main aux affaires publiques et les mène dans une époque de vaines intrigues, de politique épuisée et d'abaissement continu pour l'Espagne.

Pedro est le seul homme bien doué, le seul intelligent, le seul instruit, dans le cadre que s'est choisi le poète. Et qu'on n'objecte pas qu'il se sert de petits moyens pour gouverner chez le ministre et à la cour, et qu'il est mêlé à des intrigues de femmes. Où sont donc les grands moyens, dans nos sociétés civilisées? Les voies mêmes de cette prétendue « grande politique », dont M. Guizot se donne libéralement le monopole, ne sont-elles pas toujours tortueuses et mesquines? Tout en est là, et il faut bien aussi, que le cotillon se mêle un peu à tout ce que font les mâles barbus. J'ai un ami, aimable et beau séducteur, qui a, dans sa main pâle et parfumée, le secret d'une des principales crises ministérielles du gouvernement de juillet.

Mais vous-même, dirai-je à M. J. J.... (Dieu me garde d'essayer du fouet sanglant de M. Félix Pyat : je n'ai ni le désir ni la force de frapper avec de telles armes!) vous-même, dirai-je avec un sentiment de regret et de tristesse, par quelle confusion omnicolore de petits et de demi-grands journaux ne vous a-t-il pas fallu passer, en baissant le front, pour arriver au plus grand des journaux, où vous trônez à cette heure et où vous vous prélassez? Est-ce là ce que vous entendez par ces mots : *soyez sages pour réussir?* Triste sagesse, qui se passe de dignité, qui renonce à la gloire du cœur!... Ne rabaissez donc pas Figaro. Monsieur le critique; que votre fantaisie de plume n'aille pas jusqu'à fausser le sentiment de vos lecteurs sur les souveraines conceptions du génie. Figaro est un type puissant; tout le monde civilisé l'a adopté, comme tel. Relisez et le *Barbier* et le *Mariage*, et vous verrez, peut-être, ce qu'il y a, dans la bouche du damné barbier, de prescience profonde sur les questions de passion et de morale sociales. Vous-même, vous n'êtes pas un Figaro, certes, hélas! non; vous n'avez pas l'esprit d'intrigue et de cabale à ce degré supérieur; vous n'avez pas

vés que les mêmes produits d'autres pays, le gouvernement pourra établir des droits additionnels qui cesseront lorsque les produits brésiliens jouiront des mêmes avantages que ceux des autres nations. Un droit différentiel sera également établi sur les marchandises de tous pays où les produits brésiliens paieront des droits plus élevés s'ils sont importés sur navires étrangers que s'ils l'étaient sur navires nationaux. Les droits ci-dessus fixés ne pourront pas être augmentés pendant l'année financière 1844-1845, mais le gouvernement est autorisé à faire payer en or et en argent 5 0|0 des droits sur les articles payant plus de 6 0|0 et moins de 50 0|0. »

---

Si nous en croyons les journaux anglais de Canton et de Hong-Kong, arrivés par le dernier paquebot, les Chinois auraient dupé d'une manière bien singulière la diplomatie européenne, dans la personne du commissaire anglais, sir Henry Pottinger, à propos de la négociation du traité définissant les relations commerciales qui devaient s'ouvrir avec la Chine. Les Chinois auraient gagné, à prix d'argent, l'interprète chargé d'expliquer et de traduire la convention, et celui-ci aurait ou supprimé, ou altéré des passages établissant des conditions qui annulent à peu près les avantages obtenus par les Anglais. Nous lisons à ce sujet dans la *Gazette de Hong-Kong* du 17 avril :

« L'empressement de l'empereur à ratifier ce traité, avant même qu'il eût été signé par la reine d'Angleterre, était si contraire aux habitudes de cette cour, si diamétralement opposé à sa manière de procéder, par rapport au traité de Nanking, qu'il aurait dû éveiller les soupçons. Comment un diplomate aussi distingué que sir Henry Pottinger n'a-t-il pas compris la portée d'une convention qui, en admettant nos caboteurs à Canton, les excluait des quatre autres ports ! Le but d'une pareille disposition est tellement évident que nous ne pouvons nous refuser à la conviction *que S. Exc., en signant le traité, ne connaissait pas cette clause.* En second lieu, si on lui avait clairement expliqué que les mêmes bâtiments, qui ne devaient payer qu'une mace à Canton, étaient condamné à en payer cinq dans les quatre autres ports, il aurait été frappé de l'absurdité d'une pareille proposition. Il y aurait reconnu l'éternelle aversion des Chinois pour tout contact avec l'étranger au dessus de Canton, et leur intention de mettre au néant, par une supercherie diplomatique, un privilége qu'on ne leur avait arraché que par la force.

« Nous voyons dans tout ceci, d'un côté une excessive et ridicule simplicité, et de l'autre une ruse consommée moyennant laquelle nous avons perdu une position achetée par d'énormes sacrifices, tant de la part des particuliers que de la part du gouvernement. Persuadés que le port et la ville naissante de Victoria étaient appelés à hériter immédiatement de tout le monopole de Macao, c'est-à-dire à servir désormais d'entrepôt au commerce de toutes les nations avec la Chine, les marchands anglais, confiants, comme toujours, dans la prévoyance habituelle de leur gouvernement, se sont lancés dans des spéculations qui ne peuvent plus qu'être ruineuses, et ont dépensé millions sur millions pour fonder des établissements vraiment princiers dans cette île stérile et malsaine, où ils ne feront même pas assez d'affaires pour payer l'impôt territorial dont on a déjà grevé leurs propriétés. Ainsi s'évanouissent toutes les espérances que nous avions fondées sur l'avenir de Hong-Kong, qui doit désormais redescendre au rang d'un comptoir du second ordre ou d'une simple position militaire ! »

---

[illegible]

» Les journaux ne divulguent pas cela, mais nous, nous l'avons entendu » dire à nos amis, QUI ONT LA MAIN DANS LE CONSEIL DES MINISTRES. (Ellezin lehom ied fi diouân-el-Ouzra). »

En *post scriptum* est écrit :

« J'espère que Dieu fera naître la discorde parmi eux, afin de faire » rentrer leur trahison dans leur gorge. »

Puis vient un second *post scriptum* :

» J'adresse à votre altesse copie de cette lettre en langue turque. *Elle » vous arrivera avec les journaux* (2). » (*Algérie.*)

---

## Bibliographie sociétaire.

### LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE.

La Librairie sociétaire publie aujourd'hui sous ce titre : *Les Enfants au Phalanstère*, une nouvelle brochure, format in-32 (prix 40 c., et par la poste 50 c.), faisant suite aux brochures à bon marché qu'elle a déjà publiées : *Le Sept Avril, le Petit Cours de politique et d'économie sociale*, etc.

*Les Enfants au Phalanstère* sont extraits de l'ouvrage intitulé *le Fou du Palais-Royal*, de notre collaborateur M. F. Cantagrel. Ce petit livre a trait, comme son titre l'indique, à l'éducation des enfants dans le Phalanstère ; la simple exposition de cette éducation telle qu'elle aura lieu dans un milieu bien ordonné est une critique mordante de l'éducation fausse, dépravante et absurde en tous points, que nous avons tous reçue en civilisation et que nous continuons d'appliquer aux générations nouvelles.

Nous engageons nos amis à propager ce petit écrit qui est à la portée et à l'usage de tout le monde et surtout des mères de famille : comme elles sont les premières à souffrir de tous les vices de l'éducation qu'elles se trouvent contraintes de donner à leurs enfants, il suffira de leur faire entrevoir la possibilité d'une meilleure méthode pour qu'elles en comprennent les avantages et pour qu'elles poussent de tout leur pouvoir à des essais décisifs le génie masculin un peu trop lent et trop rétif à l'endroit des innovations. Sans les femmes, les écoles d'asile pour l'enfance seraient encore à créer, et les hommes de lettres s'occuperaient à discuter gravement avec les hommes de bureau pour savoir s'il convient et s'il est possible de les fonder.

La brochure que nous annonçons aujourd'hui, comme tous les ouvrages de l'Ecole sociétaire, est en vente chez tous les libraires correspondants du comptoir central de la librairie. Lorsque nos amis se présentent chez ces libraires, s'il leur est répondu que les livres déjà envoyés ont été vendus, il faut faire prendre note de la demande, pour que le correspondant, comme il en est tenu, réclame du comptoir central un nouvel envoi de livres. Si le libraire répond qu'il n'a pas encore reçu les ouvrages dont on lui parle, il faut également tenir à ce qu'il prenne note de la demande, tant pour assurer la priorité de l'acheteur que pour porter le libraire à accélérer l'arrivée et la livraison des ouvrages qu'on doit lui envoyer.

Les envois des provinces ayant lieu, pour raison d'économie, par le rou-

---

(1) Mot à mot, sans écouter la parole des hommes de leur pays.

(2) Si l'on se reporte à la date de cette lettre, on verra que le dey d'Alger n'était pas mal renseigné.

encore au lieu.

» La nouvelle de la conclusion de la paix se propage, et fait renaître partout la confiance. Les musulmans, vaincus, se résignent ; déjà il nous est arrivé du pays de Riffa une sandale ayant à bord soixante-quatorze travailleurs. Or, vous n'avez pas oublié sans doute qu'aux premiers bruits de guerre, les Marocains qui se trouvaient parmi nous s'empressèrent de regagner leur pays. »

---

## Nouvelles du Maroc.

On lit dans le journal l'*Algérie :*

« Notre correspondance du Maroc nous donne des détails curieux sur la manière dont le traité de paix avec la France a été accueilli dans la capitale de l'empire ; ces détails confirment la nouvelle de la ratification du traité par Muley-Abderrahman.

» C'est le 14 septembre que les courriers porteurs du traité signé le 10 à Tanger arrivèrent à Fez. On y attendait avec impatience des nouvelles des négociations ouvertes par Sidi-Bou-Sellam ; aussi la joie fut-elle grande quand, aux portes de la ville, on apprit qu'au lieu de nouvelles, on apportait un traité conclu.

» L'empereur, en rendant le traité public, prenait vis-à-vis de la ville de Fez, l'engagement d'exécuter la condition relative à Abd-el-Kader, conditions sans laquelle la ville capitale ne peut se considérer en paix avec les chrétiens et à l'abri d'une irruption des Berbères de la montagne. Le lendemain, le traité était affiché dans toutes les mosquées de la ville, et des réjouissances publiques furent ordonnées pendant huit jours.

» L'empereur, pour obéir au vœu de sa ville capitale, notifia le traité à Abd-el-Kader, et lui signifia qu'il eût à se rendre à discrétion pour être interné dans un des ports de l'ouest, s'il ne voulait pas y être contraint par la force.

» A quelques jours de là, Sidi-Bou-Sellam-Ben-Ali, pacha de la province septentrionale de l'empire, écrivait de Ksar-el-Kébir, où il avait accompagné le fils de l'empereur, à M. Mauboussin, élève consul à Tanger, et à M. de Nyon à Cadix, que l'empereur avait ratifié le traité et accepté la médiation de la France pour le règlement des affaires de la Suède et du Danemarck, acceptation qui équivaut à l'annulation du tribut payé par ces puissances.

» En ce moment, Sidi-Bou-Sellam et M. le duc de Glucksberg doivent avoir échangé les ratifications. »

---

## Extérieur.

**Danemarck.** — On écrit de Copenhague, le 10 octobre, à la *Gazette du Weser*, que les affaires de ce pays avec le Maroc sont terminées, et que les vaisseaux de guerre danois reviennent. Il en résultera pour le trésor une économie de 51,000 rixdales (107,100 fr.) par an.

**Hanovre**, 15 octobre. — Nos ports de mer sont dans l'état le plus déplorable, et cela dure depuis près de vingt ans. Le beau port d'Emden, qui pourrait contenir trois cents bâtiments, et lutter avec celui de Hambourg, est abandonné. Notre navigation, jadis si puissante, se réduit aujourd'hui à un cabotage insignifiant. (*Gazette de Cologne*)

**Bade**, 16 octobre. — La commission de notre première chambre s'est prononcée contre l'institution du jury. En 1831, elle avait entendu la lecture d'un rapport sur le même sujet, et en avait adopté les conclusions. (*Gazette de Manheim.*)

---

ces élans insatiables d'enthousiasme ; mais vous étiez fait, au moins, pour devenir un type gracieux d'insouciance et de naïve fantaisie. Il y a un peu de vous dans ce don Guzman de la comédie, ce dormeur souriant, ce bon enfant à la fois obligeant et fort égoïste. Un peu plus éveillé que lui, pourtant, et ne vous trouvant pas né *don J. J.*, il a fallu s'ingénier, se faufiler, se rouler, et tacher parfois sa tunique pailletée au flot bourbeux de ce monde troublé. Croyez-nous, artiste : il n'est pas de fatalité éternelle, que l'homme d'esprit passe par où vous avez glissé pour arriver au poste où vous vous reposez enfin plus honorable, mais non sans ressouvenir déplaisant des choses d'autrefois ; il n'est pas, de fatalité, que se perpétue cette hiérarchie confuse, anarchique, brutale, cruelle, où l'on s'arrache avec haine et perfidie la place et la faveur.

C'est pourtant l'avis du feuilleton du *Constitutionnel* ; mais celui-ci se garde bien de rabaisser Figaro, de proscrire l'esprit de brigue. Il ne veut, au contraire, place au soleil et droit de se développer que pour les Figaros de toute farine. Le critique des *Débats* raille les ambitions droites, impatientes et mécontentes, et veut que, pour parvenir, on soit bon enfant, sage, modeste et un peu rampant. Le critique du *Constitutionnel*, lui, raille les *contemplatifs*, et conseille, à qui peut, de conquérir lestement et avec audace sa position sur le terrain embarrassé de la vie. *La société veut qu'on lui dérobe ses faveurs* : tel est l'axiome du *Constitutionnel*. La thèse est curieuse, et vaut d'être mise dans ses termes sous les yeux du lecteur, à moins pourtant que la reproduction, même partielle, n'en soit interdite. Citons toujours.

« La comédie dont nous allons rendre compte semblait d'abord avoir mis la main sur un travers social bien vrai, bien réel, parfait conséquemment à mettre à la scène et que tous les bons esprits eussent vu, avec plaisir, livré au ridicule et sévèrement admonesté.

» Sans aucun doute, la société étant bâtie à plusieurs étages, il n'est ni bon ni raisonnable, que tout le monde, ayant la prétention de se loger au premier, personne ne veuille occuper l'entresol, les boutiques, les mansardes, enfin, tout ce qui est moins commode ou moins agréable à habiter. La Providence, bien plus encore que les institutions humaines, a pourvu, par sa puissante et éternelle volonté, à cette sorte de distribution locative ; il faut donc, quoi qu'en puissent dire les utopistes et *refaiseurs* de monde, savoir se soumettre à cet ordre établi d'en haut, et ne pas sans cesse essayer, au grand péril de la félicité publique et individuelle, de tout répartir de nouveau.....

» Oui, mon Dieu ! nous savons bien qu'il est de mode de beaucoup diffamer la marche de ce monde, et que ses ingratitudes et ses injustices envers le talent et l'illustration, sont un thème fort anciennement nouveau.

» Mais, à prendre les choses en moyenne, nous ne trouvons pas, nous, l'intelligence si à plaindre et si déshéritée ; et, tout, considéré, il nous paraît qu'elle sait assez bien se faire rendre sa place, de si bas qu'elle ait à monter, pour venir la demander.

» Il y a dans tout ceci une méprise sur laquelle nous dirons un mot en passant.

» Sans doute les exemples se rencontrent souvent de ces douloureuses victimes, plus ou moins déclassées et incomprises, et qui se plaignent de n'avoir pas leur place au grand banquet de la société. Leur valeur intellectuelle, nous ne la nions pas, nous l'acceptons même sur parole, et avant toute manifestation positive et extérieure ; mais qu'on regarde en même temps, à leur organisation, à leur tempérament moral, à leur caractère, en un mot, et presque toujours on reconnaîtra qu'il y a chez elles, par ce côté, insuffisance, souvent même entière négation.

» Or, par là, s'expliquent les rigueurs assez fréquentes que la société montre en effet pour des talents d'une certaine espèce. Elle n'a rien promis, et ne croit rien devoir aux *contemplatifs*, leur prétention étant, justement, de se suffire habituellement à eux-mêmes, de ne pas se répandre au dehors, et d'avoir tout en eux. Mais aux talents forts, aux hommes d'énergie, de volonté et d'action, qui ne résistent pas à se mettre en communication avec elle, non seulement elle accorde, mais laisse prendre ses faveurs, et ceux-ci n'ont pas à se plaindre d'elle et ne s'en plaignent pas.

» Il y a mieux que cela : l'activité et le vouloir sont un si grand mérite et une si grande force devant elle, que, *même séparés jusqu'à un certain point de l'intelligence*, ils trouvent encore le moyen de monter et de parvenir...... »

Il y a dans tout cela un parfum de ménage qui touche ; on entrevoit l'hommage d'un ami à ses chefs ; on sent que ce sont des théories puisées dans l'histoire de la maison. Le *Constitutionnel* est pour le succès ; voilà tout : il enregistre. Les exceptions lui suffisent. Quelques hardis jouteurs, deux ou trois hommes complets, même quelques hommes d'action et de volonté, n'eussent-ils pas d'intelligence, arrivent n'importe par quelles voies, par quels méchants moyens de ruse et d'intrigue. Voilà qui est satisfaisant. Tant pis pour les incomplets, fussent-ils très intelligents, tant pis pour les sublimes esprits manquant de pratique, fussent-ils les guides sublimes de l'humanité, comme Fourier et Newton, tant pis pour les contemplatifs, fussent-ils poètes comme Lamartine, et Béranger, tant pis pour les rêveurs et les grands *découvreurs*, dussent-ils mourir comme Gilbert et Chatterton, ou vivre comme Christophe Colomb, Galilée, Copernic, Fourier, méconnus, dédaignés, ingratement persécutés, insultés bêtement par tous ces hommes d'action, même inintelligents, qu'adore le *Constitutionnel*. Vivent les heureux et vivent les roués !

Tandis que le *Constitutionnel*, journal dit libéral, exprime, dans sa critique littéraire, des doctrines sociales purement rétrogrades, étale la triste morale des repus, et fait grotesquement intervenir la Providence pour écarter les réformes des utopistes et refaiseurs de monde, savez-vous d'où lui vient une leçon de libéralisme ? Des colonnes du *Globe* !!! Nous vivons dans un temps de telle confusion, qu'un journal trouve tout simple de se barioler de toutes les couleurs, jaune au Premier-Paris, rouge au Feuilleton, bleu aux Variétés, blanc et noir de ci de là : vous mêlez tout cela, et vous en tirez à la rigueur tous les tons et toutes les nuances. Il y en a pour tous les goûts. C'est donc bien difficile de penser ensemble, d'être en communion d'idées ? Vous tous qui portez plumes bien taillées, si fines, qui menez avec tant d'esprit vos phrases sur un rhythme leste et sonore, ne sauriez-vous donc vous mettre à la couleur de vos drapeaux ?... Mais quelle plainte est la nôtre ! Cette inconséquence des rédacteurs en chef n'est-elle pas un bonheur ? Le bien se glisse sous le mal : c'est ainsi que le *Journal des Débats* a nourri long-temps son public des sucs généreux des *Mystères de Paris* et des énergiques aperçus critiques de M. Frédéric Soulié ; c'est ainsi que le *Constitutionnel*, organe du vieux libéralisme et des soubresauts parlementaires, accueille George Sand et son génie indépendant, M. de Musset et son dédain des préjugés, et ouvre son esprit au contact du *Juif Errant*, qui, par compensation, il est vrai, lui donne à dévorer du jésuite.

Le *Constitutionnel* fera donc bien d'envoyer son critique inconnu à l'école dans les bureaux du *Globe*. Comme je suis ici embarrassé pour louer, je vais citer l'opinion de M. Vaquerie, qui me paie en courtoise bienveillance ce que j'ai pu lui rendre de justice quelquefois dans ce feuilleton.

« M. Casimir Bonjour est convaincu d'une chose dont nous sommes moins convaincu que lui : c'est qu'il n'y a rien de plus inutile et de plus nuisible que de faire ses études. Il aime l'ignorance, et il en veut tellement à l'instruction qu'il s'est engagé quelque part à l'écraser sous un livre de sa composition. Nous l'en croyons fort capable, car M. Bonjour est un homme de poids. — M. Bonjour blâme les parents sans fortune qui, au lieu de faire de leurs enfants des laboureurs ou des ouvriers, s'arrachent le pain de la bouche pour les emplir d'une science sans issue, et pour finir par les jeter sur le pavé mourants de faim et de talent. Il ne voit qu'une sotte vanité, dans cette magnifique abnégation des mères ; il dit qu'on ne monte que pour tomber, et il trouve plus prudent de se coucher à plat ventre dans le ruisseau. Il ne connaît de pain au monde que le pain du corps. Ne pas souffrir ! voilà le but de sa philosophie. Ce n'est pas lui qui comprendra jamais la grandeur de la passion et la douceur des larmes. L'extase du martyre lui est inconnue. Il tâche de supprimer la pensée et de rabaisser l'homme aux appétits bestiaux. Il préfère certainement le sort de la brute qui ne réfléchit pas à celui de l'homme de génie que son âme dévore. Il aimerait mieux être un caillou que d'être Homère.

« Chacun son goût. Nous sommes de ceux qui trouvent cette morale lâche. »

La politique de M. Casimir Bonjour est-elle bien celle qu'exposent J. J. avec éloge, M. Vaquerie avec blâme ? Nous voudrions ne pas le croire. Mais si la pensée du poète est en effet d'interdire l'instruction à

... chefs, parmi lesquels l'instigateur du mouvement. Le reste s'est dispersé.

**Grèce.** — Sept députés ont été exclus le 3 de la chambre comme illégalement élus. Les séances sont orageuses. Toutefois, elles n'ont réellement d'importance que pour l'avenir. Les services publics sont arriérés de deux mois; mais déjà l'organisation de la police produit d'heureux résultats, et l'enseignement public fait des progrès. Sir Edmond Lyons, l'envoyé anglais, est parti pour Corfou. On dit que certaines difficultés qu'il a eues avec M. Piscatory ne sont pas étrangères à cet éloignement. (*Gazette d'Augsbourg.*)

**Espagne.** — Le sénat s'est réuni le 15 sous la présidence du duc de Gor. 20 sénateurs ont prêté serment, et le duc de Gor a cédé le fauteuil à M. Moscoso de Altamira, nommé par S. M. président.

Dans la séance de l'autre chambre du 16, il y avait déjà 127 députés admis. On comptait pouvoir en admettre 13 le lendemain, ce qui donnerait un total de 140, nombre qui dépasserait celui fixé par le règlement pour que la chambre puisse se constituer. Elle se constituera donc le 17.

Le duc de Glucksberg est arrivé le 16 à Madrid, se rendant au Maroc avec la ratification du traité de paix.

*El Tiempo* assure qu'au moment où l'ambassadeur de la Porte, Fuad Effendi a pris congé de M. Martinez de la Rosa, celui-ci lui a remis un exemplaire de la constitution qu'il remanie, en l'engageant à inviter le sultan à l'introduire dans son empire.

Les bruits de crise ministérielle recommencent à circuler. A Lucena, près de Cordoue, les carlistes ont renversé, le 15, la pierre de la constitution. Le 8, Logrono a été sur le qui-vive, on ne sait pourquoi, et plusieurs espartéristes de cette ville ont été exilés à Saragosse, Pampelune, Vittoria, Soria, Burgos, Palencia, Durango, etc.

## Dépêche télégraphique.

Madrid, le 18 octobre.

Le projet de réforme de la constitution a été présenté ce matin au congrès.

Le ministère a demandé en même temps au sénat l'autorisation de décréter quelques lois organiques.

## REVUE DES JOURNAUX DU 22 OCTOBRE 1844.

La question irritante du voyage en Angleterre, préoccupe toujours les organes de la presse; *Le Journal des Débats*, à bout de ses arguments, reproche à certains journaux d'en qualifier les épisodes de farces monarchiques et feint de ne pas s'apercevoir, qu'à cet égard, le jugement public est rendu, il abandonne le fond de la question; mais les autres journaux l'abordent avec une persistance qui révèle le sentiment du danger. Il s'émeuvent avec raison de l'affectation avec laquelle ont été prononcées certaines paroles du serment déféré au roi dans le chapitre de l'ordre de la Jarretière, et du désir qu'il aurait manifesté d'en recevoir copie, pour en mieux observer les prescriptions. Ils regardent comme une injure pour la France d'exiger de son chef la promesse de ne jamais faire à l'Angleterre une guerre *injuste* ou *impie*. Ont-ils tort?

... teurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— La *Gazette des Tribunaux* donne comme positives les nominations suivantes dans l'ordre judiciaire :

Procureur-général à Bourges, M. Didelot.
Procureur-général à Caen, M. Caussin de Perceval.
Procureur-général à Nimes, M. Blanchet.
Avocat-général à Amiens, M. Dupont.
Avocat-général à Rennes, M. Poulhaer.
Président de chambre à la cour royale d'Angers, M. Bougrain de Bure.
Conseiller à la cour d'Angers, M. Adolphe Janvier.
Conseiller à la cour royale de Riom, M. Tantillion.
Conseiller à la cour royale de Montpellier, M. Alicot.
Vice-président du tribunal de Montpellier, M. Grasset.

— M. Dailly, président des maîtres de poste, et M. Jouhaud, leur délégué, se sont rendus hier auprès du ministre des finances pour lui exposer l'état de plus en plus déplorable des relais. Les uns sont anéantis par les chemins de fer, et les autres, menacés d'une ruine imminente, se désorganisent déjà. Les communications, sur les points les plus importants, se trouvent ainsi gravement compromises. Le ministre a répondu qu'il avait voulu déjà donner à la session dernière une marque de sa sollicitude pour un de nos services les plus importants; qu'il reconnaissait l'urgence de mettre un terme à un provisoire dangereux, et qu'il entrait dans ses intentions de saisir les chambres de la question à la prochaine session. (*Messager.*)

— On annonce que M. le capitaine de vaisseau Bruat, gouverneur des Marquises est promu au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur. (*Moniteur parisien.*)

— La chambre de commerce de la Seine est consultée en ce moment par le ministre du commerce sur plusieurs grandes questions financières, commerciales et industrielles, notamment sur les caisses d'épargne, sur l'emprunt, sur le règlement des chemins de fer, et enfin sur plusieurs projets de loi relatifs aux manufactures et aux traités de commerce.

— Le ministère paraît décidé à demander à la session prochaine un crédit spécial pour élever un monument spécial destiné aux exposants de l'industrie. Il paraît néanmoins qu'on n'a pas encore décidé la question relative à l'emplacement. Plusieurs des ministres voudraient qu'on profitât de cette circonstance pour faire construire une galerie transversale dans le Carrousel, et pour faire terminer l'aile qui doit joindre les Tuileries au Louvre du côté de la rue de Rivoli. Ces nouvelles constructions seraient alors appropriées aux expositions.

... couleront avant que la partie puisse commencer.

— On lit dans le *Rhône* du 20 octobre :

« La chambre de commerce de Lyon vient d'arrêter, sur la proposition de M. Arquillère, qu'une Exposition des produits des fabriques étrangères aura lieu à Lyon. Ce sera la seconde de ce genre. »

— L'*Indépendant* de Montpellier nous a apporté de tristes détails sur la classe des ouvriers serruriers de cette ville. Environ 350 d'entre eux ont pris part à une réunion qui avait pour but de se soustraire au travail écrasant auquel ils sont astreints. Ils voulaient que la journée, qui commence pour eux à cinq heures et demie du matin, hiver et été, pour finir à huit heures, fût réduite à treize heures; c'est-à-dire depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Des délégués sont allés en députation chez le maire, qui a mandé les maîtres auprès de lui pour leur conseiller des concessions. Quelques uns de ceux-ci avaient adhéré à ces concessions : d'autres avaient mis les ouvriers récalcitrants à l'interdit; enfin, le procureur du roi aurait fait arrêter sept ouvriers comme coupables de coalition. S'il est vrai que les ouvriers réunis aient repris leurs travaux le lendemain de leur assemblée, s'il est vrai qu'ils n'aient usé d'aucune brutalité soit envers les maîtres, soit envers quelques camarades, M. le procureur du roi de Montpellier a fait preuve d'une intelligence blâmable. Tout le monde s'accorde à reconnaître que notre législation sur les coalitions est par trop draconienne, et nous touchons à une réforme parlementaire. Sous peu, nous l'espérons du moins, ouvriers et maîtres auront le droit de débattre librement les conditions du salaire, et la loi, égale pour tous, ne punira que la violence.

— On lit dans le *Rhône* du 21 de ce mois :

« A l'audience du tribunal de police correctionnelle de Lyon, qui s'est tenue avant-hier, les sieurs Louis Boname, Claude-Marie Bon, Vincent et Gaspard Mortreux, Joseph Ardon, Benoît Romatier, Justinien Tronchon et Barthélemy Baudin, ouvriers imprimeurs sur étoffes, ont comparu sous la prévention du délit de coalition. Après avoir entendu le réquisitoire de M. Sénemaud, substitut du procureur du roi, et la plaidoirie de Me Pezzani, le tribunal a prononcé la peine d'un mois d'emprisonnement contre tous les prévenus. »

— On écrit de Perpignan, le 17, à l'*Emancipation* de Toulouse :

« Les brigadiers Ametller et Santa-Cruz, qui étaient parvenus à tromper la surveillance de la police et à quitter la résidence qu'on leur avait assignée, ont été arrêtés sur notre frontière au moment où ils allaient de nouveau entrer en Catalogne. Ils sont en ce moment dans les prisons de Céret. »

— L'hôpital civil d'Alger est encombré de malades et l'on est obligé d'en refuser chaque jour. Les galeries qui entourent la cour intérieure sont elles-mêmes occupées, malgré la saison. Le nombre des bons d'admission délivrés pendant le mois de septembre s'élève à plus de 1,800. (*Algérie.*)

— Le *Toulonnais* signale des expériences d'un grand intérêt qui ont lieu actuellement dans l'arsenal de Toulon et qui procureront au gouvernement une économie considérable. M. Grandjean de Fouchy, capitaine de corvette, par un procédé qu'il a découvert, a trouvé le moyen de mettre en roche la poussière du charbon de terre, dont on ne pouvait

---

l'enfant du pauvre, de refouler les individus dans cette hiérarchie brutale des castes qu'admire le *Constitutionnel*, il est facile de prouver à M. Bonjour qu'il a mal combiné les éléments de son sujet. Pour que la leçon fût profitable, il aurait fallu montrer le bachelier Pedro, plus ou moins bien doué, luttant en vain au milieu d'une société où toutes les places auraient été prises. Il aurait fallu montrer les emplois occupés par des hommes capables, et indiquer ainsi qu'il n'y a aucune utilité pour l'Etat, comme aucun profit pour l'individu, au déclassement. Mais voyez : dans le *Bachelier de Ségovie*, c'est l'homme sorti des derniers rangs et cherchant à monter, c'est lui seul qui possède à la fois intelligence et grandeur d'âme. Si vous renvoyez Pedro à la charrue paternelle, laisserez-vous donc le monde à gouverner à votre don Raphaël stupide, à votre comtesse intrigante, ou à votre don Guzman ne sachant rien que dormir et bâiller?

On le voit donc, la comédie de M. Casimir Bonjour, que l'auteur l'ait ou non voulu, n'expose, en réalité, dans la composition, qu'une critique de la société. Elle montre l'intelligence pauvre, déplacée, méconnue et exploitée par les privilégiés du rang et de la richesse. C'est là le fait, le fait incontestable et très général, quoi qu'en dise, de son rivage, le *Constitutionnel*.

A ce mal, il y a deux remèdes : ou bien comprimer l'essor passionné et ambitieux des mères, étouffer les germes, reconstruire les corporations, ranimer l'esprit de caste; ou bien réformer la société, de manière à ce que toutes les forces naturelles puissent être développées sans inconvénient, faire éclore et employer toutes les vocations, donner de l'aliment aux ardeurs ambitieuses, et ne laisser jamais aucune noble intelligence et aucune œuvre sans récompense et sans gloire. C'est là l'utopie. M. C. Bonjour conclut qu'il faut rester chez soi et éteindre ses désirs. Du reste, nous devons le dire, il ne témoigne aucune hostilité contre les utopies. Il les laisse venir, et promet de les bien recevoir quand elles seront venues.

Ah! ce n'est point là le langage de l'artiste. L'artiste doit appeler, réclamer avec impatience; il faut que sa voix éclate pour la liberté. M. J. J. ne sent-il pas que les paroles qu'il cite de Pascal et de Juvénal ne sont qu'une protestation généreuse, une condamnation de l'ordre social antique et moderne? Ainsi, les grands écrivains, dont la gloire est consacrée par l'hommage de la postérité, ont toujours un cri de l'âme contre les oppressions et les gênes de ce monde confus et subversif où nous vivons! Ceux-là sont les vrais poètes qui voient de loin et en avant, dont les fronts, se dressant entre tous, reçoivent les premiers le rayon de lumière, signe divin de leur mission. Les vrais poètes sont impatients du mal, enthousiastes du bien, révélateurs des destinées à venir, et guides de l'humanité dans sa marche vers le bonheur et vers la liberté. Ceux qui se bornent à modérer, au lieu d'exalter, ceux qui n'ont rien à conseiller que le renoncement et la médiocrité, ceux-là n'obtiendront jamais qu'une sympathie modérée et des succès médiocres.

Notre confrère de la *Réforme*, M. Etienne Arago, a, lui aussi, condamné vivement et avec beaucoup d'intelligence, l'idée apparente dans les vers de M. C. Bonjour. Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, citer son jugement. Le *Siècle* est plus tranquille; il prend moins franchement parti pour la passion et pour la liberté contre les privilèges et les oppressions du régime civilisé; mais du moins il ne se laisse pas aller à l'illibéralisme du *Constitutionnel*. Il reconnaît que l'intelligence est encore bien souvent empêchée par des obstacles sociaux. Malheureusement, un peu plus loin, le *Siècle* a cru devoir prendre la défense de l'éducation par l'Université, et il tombe alors dans des confusions et des erreurs. Nous engageons M. H. Lucas à lire le traité d'éducation de Charles Fourier. Il y trouvera de bien bonnes idées, toutes nouvelles, bien originales, et qui éclaireront l'honorable critique à l'endroit de l'œuvre universitaire.

L'Odéon a joué une petite comédie en un acte, *l'Amie intime*, auteur anonyme, médiocrement réussie. Il s'agit de jalousies féminines et d'un jeune élégant (bien représenté par M. Milon), lequel est adoré par environ trois femmes. La moins aimée des trois cherche à se venger par de bons tours de perfidie féline. Je reprocherai à l'auteur ce mot : « Elle m'a *lâchement* trompée. » Un amoureux voyage et reste plusieurs années séparé de son amante. Pendant l'absence, la belle sensible délie peu à peu son cœur, et s'éprend d'un autre amour. Quelle lâcheté voyez-vous là ? Corrigeons donc notre âme et notre langage de ces idées de jalousie brutale, dignes des mœurs barbares.

On a repris à l'Odéon *Riche et Pauvre*, ouvrage important de M. Emile Souvestre. Le drame et l'artiste éminent qui l'interprète, M. Bocage, méritent une attention particulière. Nous en reparlerons. Mlle Eugénie Sauvage joue très bien le rôle de Louise. Elle a un geste de morte vraiment épouvantable. MM. Monrose, Mauzin, Mme Grassau et Yamini concourent honorablement à l'ensemble.

MM. Bayard et Laya ont donné au Palais-Royal un vrai chef-d'œuvre, l'*Etourneau*. Je regrette que les questions soulevées par le *Bachelier de Ségovie* ne me laissent pas assez de place pour rendre un compte détaillé de cet admirable et ébouriffant vaudeville. Mais, du reste, comment analyser un éclat de rire qui dure deux heures. J'en suis sorti presque aussi épuisé par ce rire non interrompu, que M. Ravel par son immense rôle si merveilleusement joué. Ce que j'admire dans l'*Etourneau*, c'est l'excellente moquerie de tout ce qui est moquable dans le faux amour civilisé, c'est le turlupinage de l'espèce mari en tout ce qu'elle a de bête et de mauvais. Il n'y a pas trace de préjugés dans la comédie de MM. Laya et Bayard. C'est un exposé franc et net de mœurs vivantes, d'où ressort une vive critique, au milieu d'une intrigue menée avec une habileté inouïe.

Félix, l'étourneau, a eu l'imprudence de se tromper d'adresse : il envoie un billet de commerce à madame, et une lettre d'amour à monsieur. S'apercevant à temps de son erreur, il se met en course désespérée pour rattrapper sa lettre malencontreuse. Tous ses efforts, toute son adresse sont en pure perte, et le mari ouvre le paquet de la poste. Félix se croit perdu, et se prépare à défendre jusqu'à la mort la femme qu'il a compromise. A ce terrible moment d'épouvante et d'horreur, l'étourneau s'aperçoit que la lettre après laquelle il court n'a pas cessé d'être dans son propre portefeuille. Le mari n'a pas le moindre soupçon, et Dieu sait ce qui en résultera, s'il en faut croire le geste final de M. Grassot, ce sublime grotesque.

Mon Dieu! que tout cela est donc amusant! Qui aura vu l'*Etourneau* y retournera certes, et plus d'une fois. Le succès a été immense à la première représentation. C'est le meilleur rôle de M. Ravel, excellemment secondé par MM. Grassot et Leménil. Mlle Duverger ajoute encore au mérite de l'ouvrage l'attrait de sa rare beauté. Elle n'est pas aussi bien placée ici que dans *Fiorina*. Mlle Duverger chante trop : son chant pourrait empêcher de bien voir ses yeux si beaux.

La *Corde de pendu*, féerie de MM. Laloue et Anicet, attire la foule au Cirque-Olympique. Il y a une revue et un ballet d'un peuple grosse-tête tout-à-fait plaisants. Mme Gautier représente avec talent le génie Ariel. La décoration paradisiaque finale est d'un effet délicieux. « On dirait le tableau de Papety, » s'écrient de belles dames autour de moi. Ainsi, les œuvres généreuses laissent de profondes et durables impressions.

On a joué ce soir à l'Odéon un drame du genre ennuyeux, le *Comte d'Egmont*. L'auteur, dit-on, est un homme d'esprit, mais le génie du drame, certainement, n'a jamais soufflé sur cet esprit-là. Pour consoler et reposer le public, la troupe de l'Odéon a joué avec beaucoup d'ensemble l'excellente comédie de *Guerre ouverte*. Quand vous verrez cette pièce sur l'affiche, entrez hardiment : vous passerez une bonne heure en gaieté. C'est du rire au profit de la liberté.

Demain mercredi, au Théâtre-Français, la première représentation du *Béarnais*, comédie d'un jeune écrivain. Le public doit son encouragement aux poètes. C'est un devoir pour la jeunesse éclairée d'aller écouter bienveillamment et juger les œuvres nouvelles.

D. L.

but politique. Les circonstances sont favorables en ce moment aux whigs. Le rapprochement entre les whigs et les repealers, l'irritation qui règne en Angleterre contre la France, à laquelle le ministère tory a eu égard trop tard, ne laissent aucun doute à ce sujet. Assurément, lord Palmerston, qui passe pour un homme sérieux, n'aurait pas entrepris un voyage à l'étranger s'il n'avait pas un but important.

Le noble lord ne partage pas les opinions de la quadruple alliance et s'est rattaché au système des puissances de l'Est. Ses principes s'accordent avec ceux des cours conservatrices. On assure que le séjour prolongé du comte de Nesselrode à Londres a eu pour cause des questions importantes sur les affaires d'Orient. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— L'Allemagne avait, au mois d'août dernier, 475 lieues de chemins de fer terminés, qui ont exigé un capital de 156 millions de florins (environ 272 millions de francs).

Le nombre des railways s'élève à 25. (*Gazette de Carlsruhe.*)

— Depuis plus de dix ans, on avait remarqué une diminution successive des eaux dans le Nord de la Russie. Les recherches faites à ce sujet par des hommes spéciaux ayant démontré que ce phénomène n'a d'autre cause que l'impardonnable dévastation des forêts, le ministre des domaines de l'empire s'occupe en ce moment d'introduire une économie stricte et réglée dans la coupe annuelle des bois.

— M. Mauguin est arrivé à Madrid, venant de Lisbonne; il est chargé de représenter les créanciers français près du gouvernement et des cortès

## Bourse du 22 octobre 1844.

Peu d'affaires, mais beaucoup de fermeté dans la rente. Le 5 0[0 reste comme hier Le 3 0[0 présenterait une hausse de 15 c. sur les cours de clôture du parquet, mais de 5 c. seulement sur les cours qu'il avait déjà atteints hier soir à la coulisse.

Les chemins de fer ont eu de grandes variations: le Rouen a été rapidement porté à 1040 fr., pour retomber à 1027 fr. 50, ce qui présente encore une hausse de 2 fr. 50. Même hausse sur l'Orléans, porté à 1026 fr. 25 pour rester à 1018 fr. 75. Les autres lignes ont eu moins d'agitation.

Les nouvelles émissions se sont raffermies: Vierzon est remonté à 672 fr. 50; Bordeaux à 567 fr. 50; Boulogne à 570 fr.

Le Zinc Vieille-Montagne a beaucoup monté.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant, Jouiss. de Bourgogne, 90. — Zinc, Vieille-Montagne, 3650, 3675. — Gaz: comp. parisienne, 2075.—Lins Maberly, 475. — Banque belge, 660, 657 50. — Rente belge 1842, 105 3[8.— Rente d'Espagne 3 p. 0[0, 35 1[8 — Id. passive, 5 5[8.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0[0 compt. | 118 50 | 118 45 | 118 50 | 118 40 | 118 40 |
| — fin cour. | 118 55 | 118 55 | 113 50 | 118 50 | 118 50 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0[0 compt. | 82 15 | 82 20 | 82 15 | 82 20 | 82 10 |
| — fin cour. | 82 25 | 82 30 | 82 20 | 82 30 | 82 15 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

1845, 63,50 à 00,00.

LILLE — Colza, 72,25 à 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible, 82,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 82,00; 2 derniers mois, 74,00 à 00,00; 8 premiers mois 1845, 72,00 à 73,00.

SAVON.—Disponible 90 fr. les 100 kil.

## Spectacles du 23 octobre.

7 h. »[» OPÉRA. — Richard en Palestine. La Péri.
7 h. 1[2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Prem. du Béarnais. Secret de Ménage.
7 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE.—Ste-Cécile. Gulistan.
7 h. 1[2 ITALIENS.—
7 h. »[» ODÉON.—Comte d'Egmont. Bachelier.
7 h. »[» VAUDEVILLE. — 2 Filles. Satan. Minuit. Follette.
7 h. »[» VARIÉTÉS. —Monseigneur. Enfants de troupe. Epicier.
7 h. »[» GYMNASE. — Babiole. Trois Péchés. Estelle. Moiroud.
7 h. »[» PALAIS-ROYAL.—Etourneau. Enfantillage.
7 h. »[» PORTE-ST-MARTIN.—Calypso. Don César.
7 h. »[» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »[» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
7 h. »[» COMTE. — Fille du Capitaine. Les Remèdes. La Maison. Bal.
6 h. »[» FOLIES.—Belle étoile. Estelle. Sirène. Marlborough.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

*Conservation des grains.* Nous extrayons d'un rapport de M. le docteur Léon Dufour de Saint-Sever (Landes), publié dans le *Courrier de la Gironde*, le résultat d'expériences qu'il renouvelle depuis plusieurs années avec succès, pour préserver le blé des ravages du charançon, de l'alucite et des rats. Au lieu d'étendre son grain, comme on le fait, dans de vastes greniers bien aérés et bien éclairés, il le renferme dans des caisses ou tonneaux fermés d'un couvercle mobile, et placés dans une pièce sèche, fraîche et obscure. Ces trois conditions sont celles que présentent les meilleurs silos.

« Il y a cinq ans, dit M. Léon Dufour, que je mets en pratique ce procédé: quelques propriétaires des environs de Saint-Sever l'avaient essayé avant moi, et plusieurs l'ont adopté depuis. Non seulement le grain n'a jamais été attaqué par les larves des insectes, mais ce qui est encore un avantage bien appréciable, on le défend ainsi contre les rats et la poussière, et il ne contracte aucune mauvaise odeur, aucune espèce d'altération qui nuise à la panification, à la germination ou à la vente.

» Ce procédé, ainsi que je l'ai annoncé, est peu coûteux; car la dépense des colis une fois faite, c'est pour un temps indéfini, et il est d'une application facile dans toutes les circonstances. Il me semble laisser bien loin derrière lui les appareils plus ou moins dispendieux, compliqués ou embarrassés, d'Intherieri, de Duhamel, de Cailleau, de Cadet de Vaux, ainsi que l'étuve de M. Robin de Châteauroux et le moulin insecticide de M. Terrasse des Billons. Ces fours, ces étuves, ces brûloirs tuent sans doute les insectes granivores; mais produisent-ils cet effet sans altérer la couleur, le poids, la farine du grain, et sans enlever à celui-ci sa faculté germinative? Je ne le pense pas. »

*Résultat des vendanges en Bourgogne.* — Voici ce qu'on écrit à ce sujet au *Patriote de Saône-et-Loire*:

« Les vendanges en Bourgogne ont été ouvertes dans la dernière quinzaine de septembre. Dans les côtes de Nuits et de Beaune, notamment, cette précieuse récolte recueillie avec célérité, a été favorisée par un temps superbe, ainsi que dans la côte châlonnaise à Givry, Mercurey, Rully, Saint-Martin, Chamirey, etc. Les produits ont été généralement fort modiques, surtout dans la Côte-d'Or, à Volnay, Pommard et Beaune, où l'on n'a guère obtenu plus de deux et demi à trois paniers de raisins par 4 ares 28 centiares. Mais on est bien dédommagé par la qualité. Les vins sont généralement d'une belle couleur, d'un bon goût et bien francs. Quelques personnes supposaient qu'ils pourraient valoir à peu de chose près ceux de l'année remarquable 1842; c'est douteux; les conditions d'une maturité aussi parfaite ne se sont pas rencontrées, cette année. Les vins ont un peu de verdeur, et il faudrait être assuré que cette verdeur tournât en vinosité pour pouvoir les comparer aux excellents 1842. Quoi qu'il en soit, les 1844 seront appréciés et recherchés; aussi les propriétaires ont-ils partout des prétentions un peu élevées quant aux prix, et ceux qu'on a déjà offerts pour quelques premières cuvées, confirment les prévisions sous le rapport de la bonne qualité des vins. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 21 Octobre. | | | | 22 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 732 q. | 29 k. | | Arrivages | 832 q. | 31 k. | |
| Ventes | 913 | 27 | | Ventes | 622 | 45 | |
| Restant | 10508 | 83 | | Restant | 11038 | 89 | |
| Cours moyen | | 34,63 | | Cours moyen | | 34.50 | |
| Cours-taxe | | 34.62 | | Cours-taxe | | 34,61 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 15 q. | 70 k. | 47,15 à 53,50 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 370 | 52 | 35,00 à 37,55 | 1re | 122 | 46 | 35,00 à 35,65 |
| 2e | 329 | 14 | 33,10 à 34,75 | 2e | 166 | 43 | 32,30 à 31,70 |
| 3e | 23 | 71 | 26,75 à 28,03 | 3e | 13 | 70 | 28,00 à 28,65 |
| 4e | 09 | 28 | 20,33 à 25,50 | 4e | 16 | 00 | 21,70 à 00,00 |
| Al. | 149 | 13 | 32 50 à 33 75 | Al. | 123 | 60 | 33,00 à 00,00 |

**Cours des céréales** (par hect.).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 21 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 17,66. — Seigle et orge 10,00 à 10,66. — Avoine 7,00 à 7,33.

DREUX, 21 octobre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,25; 3e 17,25. — Méteil 14,75 à 16,25. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 6,60.

ARRAS, 19 octobre. — Froment 1re 18,20; 2e 17,05. — Méteil 15,72. — Seigle 11,97. — Escourgeon 11,90. — Avoine 5 58.

DOUAI, 17 octobre. — Froment 1re 19,00 à 20,50; 2e 17,60 à 19,00; 3e 15,50 à 17,50. — Seigle 10,50 à 11,50. — Orge 9,50 à 12,00. — Avoine 5,55 à 6,40.

CAMBRAI, 19 octobre. — Froment blanc 1re 17,00 à 19,50; 2e roux 18,00 à 19,00; 3e 15,00 à 17,00. — Escourgeon 11,00 à 11,80. — Seigle 10,25 à 11,00. — Avoine 5,50.

SAINTE-MENEHOULD, 19 octobre. — Froment 1re 15,40; 2e 14,42. — Seigle 7,96. — Orge 8,02. — Avoine 1re 5,02; 2e 5,07.

DIJON, 19 octobre. — Froment 1re 19,60; 2e 18,25; 3e 17,10. — Seigle 12,00. — Orge 10,50 à 11,25. — Maïs 10,50 à 11,25. — Avoine 6,00 à 7,25.

PONTARLIER, 17 octobre. — Froment nouveau 19,00 à 21,00. — Méteil 16,00 à 18,00. — Orge 12,00. — Avoine 6,25 à 7,25.

FONTENAY, 19 octobre. — Froment 16,57 1[2. — Baillarge 10,08. — Seigle 13,00. — Orge 9,75. — Méture 10,40. — Garobe 11,05. — Avoine 6,50.

PÉRIGUEUX, 16 octobre. — Froment 20,66; Seigle 17,00. — Maïs 15,42. — Avoine 7,50.

AGEN, 16 octobre. — Froment 16,04. — Seigle 14,75. — Maïs 12,50. — Avoine 8,50.

PAU, 14 octobre. — Froment 21,81. — Maïs 12,33. — Avoine 9,80.

MARSEILLE, 19 octobre. — Les blés à la consommation se maintiennent bien. Nos prix:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 29 fr. à 33 | les 160 livres | Pologne | suiv. qualité. |
| 27 | 28 | — | Odessa tendre. |
| 29 | 00 | — | Calafa. |
| 26 | 27 | — | Ibraïla, Romélie, |

Il est arrivé de Nantes une pacotille froment bas de Loire (c'est la première), qui a été enlevée par la boulangerie à 35,50 et 36; ces blés sont fort beaux.

**Graines oléifères et huiles** (p. h.)

CAMBRAI, 19 octobre. — *Graines.* — Colza 20,00 à 22,00. — Œillette 17,00 à 19,00. — Lin 17,00 à 19,00. — Cameline 15,00 à 17,00.

*Huiles* d'œillette à clair 75,00; d° froissage 72,00; d° rousse 71,25 à 71,50.

*Tourteaux* 9,50 à 10,75 selon l'espèce et la qualité.

DOUAI, 19 octobre. — *Graines.* — Œillette 18,00 à 19,75. — Colza 19,00 à 22,50. — Lin 17,00 à 20,00. — Cameline 16,00 à 18,25.

*Huiles* d'œillette claril. 78,00; do bon goût 74,00; do rousse 72,00; d° colza 72,50; do colza 72,50; do lin 70,00; d° cameline 68,00.

LILLE, 21 octobre. — *Graines.* — Colza 18,00 à 22,00. — Lin 17,00 à 20,00. — Œillette 17,00 à 19,50. — Cameline 17,00 à 19,00. — Chanvre 10,00 à 13,00.

*Huiles* colza ép. pour éclairage 78,50; do ord. 72,50; d'œillette bon goût 74,00; do rousse 72; do cameline 69,00.

*Tourteaux* 11,00 à 17,50, selon la provenance et le mérite.

MARSEILLE, 18 octobre. — *Graines oléifères.* — Les opérations se sont bornées à quelques petites ventes en graines de sésame disponibles à fr. 47 escompte 1 1[2 à 2 0[0, et en janvier 1845 à fr. 46 mêmes escomptes.

En graines de lin, il s'en est traité pour livrer en décembre à fr. 26 avec escompte, et en ravisons pour livrer à la même époque à fr. 19 esc. 3.

*Huiles comestibles d'olive.* — Toscane. — qualité surfine de 156,25 à 164,00 l'hect. et du 25 à 30 fût en qualité fine et mi fine de 151,55 à 146,85.

Nous ne connaissons pas d'affaires en Naples disponibles dont les prix sont très bien tenus et conservent toujours une tendance à la hausse par suite des avis défavorables sur la prochaine récolte.

En huiles de Provence, surfines des Bouches-du-Rhône avec goût de fruit de 171,90 à 175,00 l'hect.; les fines de 148,45 à 156,25; les Var sont très recherchées; 7 à 8 fut. en qualité supérieure ont eu preneurs de 132,80 à 134,35 et 20 fut. environ en qualité ordinaire de 125,00 à 128,15.

Les cours de l'huile de sésame à froid comestible, n'ont pas varié depuis nos précédents avis. On réalise chaque jours de petits lots dans les prix de 52,70 à 53,30 les 50 kil. pour les qualités de premier choix et de 50,25 à 51,50 les qualités ordinaires.

*Huiles lampantes d'olive.* Le cours se soutient pour les belles qualités de Naples, Metelin et d'Espagne de 111,75 à 113,30 suivant le mérite, et pour celles de Tunis de 106,25 à 107,80 l'hectolit.

Les lampantes de Corse en magasin ont eu ces jours passés quelque débouché de 110,15 à 111,75.

*De colza.* La demande est peu prononcée; elle reste cotée, comme précédemment, à 90,85 l'hectolitre.

*Huile d'olive à fabrique.* La baisse continue. Les premières qualités d'Espagne sont à 109,35. — Tunis 101,55. Les qualités supérieures 106,25.

*Huile d'œillette* disp. 86,35 à 86,70. — A livrer en janvier et février 86,90 à 87,50.

*Huile de lin* disp. 34,90. — A livrer 2 derniers mois et 2 premiers mois 34,90. — Novembre et décembre 34,82.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 21 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. c. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 859 | 797 | 62 | 1 46 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 347 | 330 | 17 | 1 06 | » 92 | » 70 |
| Veaux..... | 385 | 385 | 00 | 1 ,24 | 1 04 | » 84 |
| Moutons.. | 12139 | 10618 | 1521 | 1 30 | 1 16 | » 90 |

LA MAISON-BLANCHE, du 22 octobre. — 218 porcs dont 148 vendus 1,04-1,02-1,00.

LA CHAPELLE, 22 octobre. — 11 taureaux, 4 vendus 0,78. — 70 vaches grasses dont 35 vendues 1,04-0,90-0,76. — 228 veaux, tous vendus 1,35-1,20-1,10. — 92 vaches laitières, 26 vendues de 220,00 à 300,00 l'une.

ST-GERMAIN-EN-LAYE. — 1674 porcs ont été amenés. Les prix de vente ont été 1,00-0,98-0,96.

LYON, 19 octobre. — *Marchés des* 15, 17 et 18. — Bœufs 1,24-1,14-0,90. — Moutons 1,40-1,20-1,15. — Veaux 1,36-1,32-1,30.


Mise en vente aujourd'hui à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE,

## DIALOGUE FAMILIER SUR L'ÉDUCATION.

Brochure in-32 de 100 pages.

Prix: 40 c.; et par la poste: 50 c.

SOMMAIRE: Avertissement. — Les Interlocuteurs. — Quatre Femmes autour d'un Enfant. — Les Séristères et la rue Galerie. — Le Phalanstère. — Les Nourrices passionnées. — Devoir et Pouvoir. — Les trois Conditions pour une bonne éducation. — Basse Enfance. — Les Bureaux de Nourrices. — Prévoyance de l'Ordre sociétaire; du berceau à la natte. — Les Bonnes passionnées. — Moyenne Enfance; Enfants terribles. — Quand je ne travaille pas, je suis content..., et je ne suis pas content. — Il faut des moyens pratiques. — Eclosion des Vocations. — Le Collège et la Famille. — Quelle différence en Harmonie. — L'Education attrayante. — Les Goûts dominants. — Nisus et Théophraste. — La Nature prise sur le fait. — Ce que c'est que la Paresse. — Qu'il est difficile de donner un bon Conseil. — Faut-il donc que le Travail soit amusant. — Un Paresseux sublime. — L'Insouciance. — La Sagesse des Enfants. — Contrariété de la Morale avec la Nature. — La Mère *doit-elle* allaiter ses Enfants. — Condamnation de J.-J. Rousseau. — Le Bachelier vu de pied en cap. — Pourquoi les Premiers sont les Derniers. — Les Pédants et leurs Nourrices. — Utilisation du Hochet. — L'Instruction sollicitée. — Pluralité de Méthodes. — L'Entraînement du Faible au Fort. — Le Ton, la Masse et l'Individu. — Le Mode mesuré. — Visite à la Salle d'asile. — La Maternité corporative passionnée. — Les petites Hordes et les petites Bandes. — Les Causes et les Fins de la Création. — L'Analogie universelle; pourquoi ces choses et non pas d'autres. — Les Penchants convenables et les mauvais Citoyens. — Les vilains Goûts, le Prince savetier et le lien des Fonctions. — Analogie du Réséda; du Lys; de la Cerise; de la Fraise; des Groseilles.

On trouve aux mêmes adresses tous les Ouvrages de FOURIER et ceux de ses principaux disciples.

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.
La Librairie sociétaire fait aussi la commission pour la Librairie française et étrangère.

l'ordre et la liberté pour tous. Si une nation, fût-ce même la France ou l'Angleterre, prétendait arrêter à elle seule ce règlement, n'y aurait-il pas, contre une pareille prétention, un haro universel?

L'hypothèse que nous venons de faire, est en partie réalisée. On n'a pas découvert, il est vrai, une île avec une montagne d'or ; mais on a trouvé récemment dans l'île d'Ichaboé, sur la côte orientale de l'Afrique, des masses énormes d'engrais déposés séculairement par les oiseaux du ciel. Le guano, qui fertilise les terres, quoiqu'il ne vaille pas son pesant d'or, a pourtant bien son prix. Aussi, à l'heure où nous écrivons, y a-t-il plus de 150 navires de toutes les nations occupés à extraire et à charger cette denrée d'un nouveau genre. La France aurait dû, dès l'origine, provoquer un règlement en commun ; mais la politique tranquille et modeste n'a pas même songé à s'occuper de cette question. Qu'est-il arrivé? En l'absence d'une police quelconque, on s'est disputé les bons endroits : des rixes ont eu lieu entre les équipages des divers navires ; plusieurs marins ont été tués ou blessés à coups de couteau. Alors, l'Angleterre est intervenue pour rétablir l'ordre, et elle a fait un règlement auquel sont soumis tous les navires qui abordent à Ichaboé.

Or, voici qu'aujourd'hui on a découvert de nouvelles îles de guano ; ce sont les îles d'Eggs (îles des Œufs), situées sur les côtes du Labrador. Une goëlette y a été expédiée ; elle a rapporté vingt cinq tonneaux de cet engrais. Les chimistes l'ont analysé, et l'ont trouvé d'excellente qualité. Si le même concours qu'à l'île d'Ichaboé a lieu, il est probable que l'Angleterre interviendra pour régler l'exploitation et le chargement aux îles d'Eggs, pour faire la police de tous les pavillons qui aborderont à ces îles.

L'Angleterre va-t-elle donc établir sa suzeraineté sur le Guano? Va-t-elle donc présider à l'extraction et au chargement de tous les guanos qui peuvent exister sur la vaste étendue des océans? Serait-ce un corollaire des prétentions de nos voisins à la suprématie des mers? L'Angleterre croit avoir le droit essentiel, préexistant, antérieur à tout traité, de faire la police sur tous les pavillons qui sillonnent les mers; sir Robert Peel l'a dit du haut de la tribune, et lord Aberdeen l'a écrit plusieurs fois dans ses notes communiquées aux Etats-Unis: le gouvernement anglais va-t-il s'attribuer aussi le droit d'exercer la même police sur les navires qui abordent aux îles de guano, îles désertes qui n'ont jamais été appropriées à aucun régime de nationalité quelconque?

Assurément, il est bien d'établir l'ordre, même en matière de justices ; si, en un mot, les formes et les prescriptions convenues étaient violées, chaque Etat serait en position de faire entendre ses plaintes à tous les co-signataires, qui alors nommeraient des commissaires pour résoudre la difficulté. Tel est le système, fort naturel du reste, dont la France aurait dû prendre l'initiative; et, disons-le, il ne faut pas un bien grand effort de génie pour inventer cette combinaison : il suffit du simple bon sens.

Du reste, il est temps encore d'intervenir et de demander le règlement en commun de la police sur les îles à guano. Mais M. Guizot et ses collègues songeront-ils à introduire le principe de neutralité et d'association sur ces nouveaux domaines exploités par l'industrie humaine? Nous ne l'espérons guère. Nos hommes politiques sont frappés d'aveuglement ; ils ne comprennent pas plus l'ordre qu'ils ne comprennent la liberté. Soit qu'il s'agisse de refaire nos sociétés vieillies, soit qu'il s'agisse d'opérer sur un fait entièrement neuf, nos hommes politiques montrent également leur impuissance. Le sens des évènements leur échappe. ils proclament la paix partout et toujours, et ils ne se servent pas des moyens qui s'offrent à eux pour la fonder sur la justice et l'accord des intérêts ; les négligeant, ils ne voient pas qu'ils en laissent sortir une cause de lutte future.

En effet, les empiètements que l'entente cordiale permet et permettra encore à l'aristocratie britannique, amèneront une réaction inévitable. Dieu veuille que cette réaction n'aille pas jusqu'à la guerre! Dieu veuille que l'Allemagne et les États de l'Europe ouvrent les yeux! Dieu veuille que l'Angleterre, isolée du reste du monde, menacée au dedans d'une crise formidable, accepte le principe d'association là où on lui aura laissé établir sa suprématie! Dieu veuille que l'on revienne, sans coup férir, sur ce provisoire plein de périls où on s'engage de plus en plus!

## Réforme administrative.

### § 2. — *Fonctions libres.*

A côté des fonctions organisées suivant la loi de hiérarchie et d'unité, se trouve dans la société une masse bien plus considérable de fonctions absolument inorganisées, livrées à la libre concurrence et à la fantaisie individuelle, sans lien de corps entre individus ni entre groupes, sans communauté de but ni accord des forces. Telles

dant compte de ses actions à ses chefs, figurant dans des rapports officiels, apportant au fonds commun le produit de ses travaux échangé contre un traitement variable avec son grade, montant ou descendant ainsi toute sa vie l'échelle de l'avancement ou des disgrâces, pour mériter à la fin de ses jours une modeste pension de retraite?

Oh! certes, nous concevons que ceux qui soupçonnent des vues aussi folles sous le mot d'*organisation du travail*, éprouvent une répugnance que nous partagerions nous-mêmes, si tel en était le sens. Mais il n'en est rien.

Appuyés sur ce fait éclatant comme le jour, que dans les industries non organisées règnent, sous le nom de libre concurrence, les plus scandaleux désordres, et qu'il faut les prévenir par un habile accord des volontés qui se heurtent et des forces qui se combattent, nous n'avons garde de demander cet accord à un mécanisme administratif dont le propre est de ne savoir créer l'ordre qu'en supprimant ou réduisant la liberté. Nous entendons faire la part à chacun de ces deux besoins de notre nature. Nous proposons, en conséquence, une concurrence véridique exercée par l'Etat ou les villes, qui oblige la production libre à devenir elle-même véridique et honnête par intérêt à défaut de conscience ; mieux encore, nous proposons la fondation d'un type d'unité communale, offert à l'imitation libre des autres communes, comme modèle d'organisation intégrale des éléments aujourd'hui confus et désordonnés. Voilà ce qu'est pour nous l'organisation du travail ; non pas l'arrangement immédiat, instantané, actuel ou prochain, par voie réglementaire de l'activité nationale, ce qui serait une immense absurdité, mais la préparation à l'harmonie future des éléments de cette activité, par l'établissement d'une concurrence véridique et d'une expérience locale.

Ne pouvant, sans sortir de notre cadre, développer ici les plans d'organisation qui expliqueraient nettement cette distinction, bornons-nous à la justifier en quelques mots.

Dans la période sociale, dite *civilisation*, où nous vivons, le conflit de l'intérêt individuel avec l'intérêt général est un fait constant, universel, essentiel même, car il est un des caractères de cette période, et le conflit se manifeste surtout dans le champ de l'activité productrice, ce serait donc méconnaître absolument les lois nécessaires d'un tel état social que de prétendre y installer l'ordre, l'unité, la hiérarchie, l'accord en un mot des intérêts fatalement opposés sans rien changer au jeu de ces intérêts. On ne crée pas le bien avec le mal et par le mal, et telle serait pourtant l'objet des règlements administratifs qui se proposeraient l'organisation du travail en civilisation. On tomberait dans la tyrannie ou l'anarchie. Il faut sortir de la civilisation, passer à ces périodes sociales supé-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Fêtes industrielles à Berlin.

Berlin vient d'avoir trois fêtes industrielles qui, par les tendances qu'elles ont signalées bien plus encore que par les détails spéciaux et tenant aux habitudes et aux mœurs allemandes qui les ont accompagnées, méritent de fixer l'attention de l'Europe, et surtout de la France. Tour à tour le roi de Prusse, les industriels de Berlin et les industriels étrangers ont profité de l'Exposition générale de l'industrie du Zollverein, pour inaugurer dans de grands banquets l'ère pacifique des changements qui s'opèrent, peut-être à l'insu de la plupart, dans les relations sociales.

A tout seigneur tout honneur, ou *suum cuique*, comme dit la devise inscrite dans les armes de la maison de Prusse. Commençons par parler de la fête magnifique que le roi a donnée à Potsdam. C'est la première fois que, dans ce royaume où le monarque est encore souverain suprême, tenant dans ses mains uniques le sort de l'empire, le chef de l'Etat a reçu et fêté dans ses palais des hommes sans blason, ayant boutique, maniant le marteau, aux mains durcies par le travail, noircies par le charbon, car en Allemagne les industriels ne sont pas encore tous passés bourgeois. Ce fait mérite d'être remarqué : il est la preuve de l'ascension de la classe laborieuse de la population allemande ; elle a en ce jour franchi la barrière qui l'avait tenue jusqu'alors à une distance respectueuse du trône. Sans doute, cette idée dominait les six cents convives invités à venir assister aux splendeurs de la cour de Prusse, car tous semblaient comme étonnés et fiers de se trouver réunis dans le palais de leur roi, car la fête s'est passée sans un cri, sans un applaudissement, sans autre bruit que celui des orchestres royaux. Le calme le plus profond, la froideur la plus glaciale n'ont pas cessé un instant de dominer l'assemblée, malgré les efforts du roi, qui semblait désireux de donner quelque animation à la fête, et de faire disparaître toute apparence de cérémonie. Le programme, connu à l'avance, de cette solennité industrielle a été ponctuellement, mais simplement exécuté.

Dans la tenue qui avait été prescrite par les lettres d'invitation « habit, bottes, cravate blanche et chapeau rond, » six cents industriels ou professeurs de sciences technologiques étaient réunis à deux heures et demie à Berlin, à l'embarcadère du chemin de fer de Potsdam, et partaient par un convoi spécial, au milieu d'une foule assez nombreuse accourue comme pour s'assurer de la réalité de l'évènement. Une heure après l'on arrivait à Potsdam, et on sortait des wagons pour monter dans les équipages qui attendaient au débarcadère. Une musique militaire d'un régiment de la garde, faisait entendre ses fanfares, et ce fut un assez beau spectacle que ces cent vingt voitures qui se mirent en marche pour traverser la ville au milieu de la foule des habitants de Potsdam, et des familles berlinoises venues pour saluer fièrement au passage ou un père ou un frère allant chez le roi!

Un ciel couvert de nuages, un temps froid, un vent humide, ôtèrent certainement quelque charme à la longue promenade de près de deux heures que, par ordre du roi, on fit faire aux voitures à travers les immenses jardins des quatre palais, situés près de Potsdam. D'abord nous pénétrâmes dans les magnifiques plantations du jardin du Palais de marbre, et nous arrivâmes bientôt dans un *endroit discret*, près de l'Etang sacré, où les voitures firent une halte afin de permettre aux hôtes du roi de ne pas être incommodés à leur arrivée au lieu de la fête. C'était une attention vraiment allemande. Bientôt nous vîmes, et le palais construit par Frédéric-le-Grand en marbre indigène, et le temple en ruines destiné à servir de cuisine pour le château, et le temple gothique contenant une bibliothèque française, et les maisons hollandaises dont la construction était affectionnée par ce prince. Nous courûmes vers Sans-Souci. C'est là que sont les souvenirs les plus chers à la Prusse, car dans ce château peu d'apparence, mais admirablement situé, se plut toujours le grand roi, le vieux Fritz (*alte Fritz*), comme dit encore le peuple ; il y mourut ; tout y est plein du monarque fondateur du nouveau royaume, et le roi actuel, qui tient en grande vénération la mémoire de Frédéric II, y demeure habituellement.

On le sait, aux portes de Sans-Souci tourne toujours le moulin à vent, célèbre par la confiance d'un homme du peuple dans une justice plus puissante qu'un roi despote ; c'est certainement le plus beau monument dont puisse être fière une monarchie ; c'est la preuve que les rois, comme Dieu, ne doivent pas avoir de caprices, mais que l'accomplissement du bien est leur unique devoir. En faisant le tour du moulin à vent, que les successeurs du grand Frédéric ont fait élever de deux étages, pour qu'il soit aperçu de loin, les industriels allemands étaient tous émus; ils comprenaient que les rois et les peuples ne sont pas des ennemis, et qu'il ne manque, le plus souvent, qu'une entente cordiale pour les unir dans la recherche d'un meilleur état social.

Le jardin de Sans-Souci, autrefois tracé dans le style des jardins français, vient d'être restauré à l'anglaise par M. Lenné, directeur des jardins royaux, qui conduisait le cortège des invités. Ce jardin contient plusieurs fontaines, grottes et bassins d'où s'élancent des jets d'eau qui, poussés par une machine à vapeur, mêlent leurs blanches gerbes à la verdure des bosquets et au marbre et au bronze des statues. Près d'un jet d'eau de plus de quarante mètres de hauteur, nous avons rencontré le roi seul et à pied, venu comme un simple curieux pour voir passer ses hôtes.

Après avoir parcouru les nombreux détours du jardin de Sans-Souci, vu les serres disposées en gradin, et où sous cette latitude déjà froide le raisin mûrit abrité par des vitraux, nous passâmes devant Charlottenhof, ce château acheté avec ses dépendances par le roi actuel lorsqu'il n'était encore que prince royal, au moyen de ses économies de jeune homme, et où il s'est ingénié à représenter l'Italie. Nous arrivâmes enfin au Palais-Neuf où nous attendaient le roi, la famille royale et la cour. La musique de la garde faisait de nouveau retentir ses fanfares, tandis que nous entrions dans cet autre Versailles, bâti par Frédéric-le-Grand, le lendemain de la guerre de Sept Ans, pour montrer aux puissances rivales de la Prusse, que l'argent, le nerf de la guerre, n'était pas encore épuisé. Nous nous reposons, et nous prenons le thé, le café, le punch dans l'immense salle en forme de grotte, aux parois et piliers ornés de coquillages et de minéraux précieux ou utiles, aux fontaines garnies de naïades de marbre, salle où la lumière se réfléchit de mille façons enchanteresses, en prenant toutes les couleurs du spectre solaire, sur ces cristaux et ces coquilles. Tous les souverains de l'Allemagne ont contribué par leurs cadeaux à l'ornement de cette salle bizarre, et en même temps ils ont causé, à leur insu, la richesse du cabinet minéralogique de Berlin, l'un des plus beaux de l'Europe ; que de fois les savants professeurs de l'Université, chargés de classer ou de nommer les minéraux envoyés par une gracieuse princesse au roi de Prusse, n'ont-ils pas substitué des échantillons plus communs, mais produisant grand effet, à des minéraux moins beaux en apparence, mais rares et appréciés par la science qui, comme on voit, fait ses affaires aux dépens même des rois!

L'orchestre du théâtre royal prélude par d'harmonieux accords, et l'on court à la salle du spectacle dans un désordre rappelant le Versailles ou les Tuileries de nos jours ; on se place comme on peut, et l'on fait un grand silence. Voici la reine et la princesse de Prusse, sa belle sœur, une des meilleures amies de Mme la duchesse d'Orléans ; voici le roi ; on se lève, on salue, mais pas un cri n'est proféré. Sur le premier banc se placent les deux princesses, sur un second banc s'asseoit le roi, tandis que les princes de la famille royale, les dames et les seigneurs de la cour continuent d'entrer. Les bancs sont en amphithéâtre demi-circulaire derrière le fauteuil de la reine ; pour s'y placer, il faut monter deux escaliers latéraux, d'où les dames ont la plus grande peine à descendre sur les banquettes. C'est le spectacle qui semble le plus distraire les nombreux industriels invités; ils ont tous la preuve que les dames de la cour sont parfaitement bien chaussées.

Une autre entrée occupe aussi et les Allemands et les étrangers qui assistent à la fête ; c'est celle de M. de Humboldt, l'illustre savant, qui réellement représente la France à Berlin, comme il représenterait l'Allemagne à Paris, l'homme aux grandes idées, que tous les Français vont voir, et qui aide tous les Français, tandis que notre ambassadeur se repose dans son impassibilité. Tout le monde salue le prince de la science et de la pensée.

Le spectacle commence bientôt : un bon orchestre, de bons chanteurs interprètent parfaitement le *Mariage de Figaro* de Mozart ; puis M. et Mme Taglioni, le frère et la belle-sœur de notre célèbre danseuse, et Mlle Polin, exécutent des pas gracieux, sans autres applaudissements que ceux que prodigue le roi. Nous ne savons si c'est là l'étiquette allemande, mais cette froideur, mais ce calme en présence d'une musique enivrante, et des danses les plus gracieuses, nous ont frappé d'étonnement, de même que le silence gardé durant toute la fête. Nous pensions qu'au souper les Allemands s'animeraient, et que nous serions témoin de quelque gaie et sympathique manifestation ; mais il n'en a rien été. Au souper où l'on ne s'est pas précipité, quoique l'assemblée fût allemande, comme on fait aux Tuileries, avec une sorte d'avidité gloutonne, au souper, comme au spectacle, on s'est tu, et au moment du départ on a salué le roi et la reine sans s'émouvoir davantage. C'est le flegme germanique, disions-nous; les Allemands ne sauraient s'échauffer et s'enthousiasmer, lors même que tout les invite à la joie et à l'émotion. Nous nous trompions : le banquet industriel qui a eu lieu deux jours après nous l'a bien prouvé.

réforme et d'organisation de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, et que ces noms sont assez légitimes, pour que les progrès obtenus dans cette direction préparent l'avènement d'une organisation plus parfaite du travail social.

§ III. — *Fonctions mixtes.*

Par les mêmes motifs qui nous font accepter transitoirement la libre concurrence comme un mal nécessaire, nous ne partageons pas l'opinion de quelques publicistes, qui voudraient convertir en véritables fonctions publiques, entièrement organisées, les professions mixtes, telles que celles de notaires, avoués, huissiers, agents de change, courtiers, commissaires-priseurs, et quelques autres. La prévention qu'elles inspirent tient à une prétention inadmissible de perfection absolue et d'ordre complet, même en civilisation. Puisqu'il est de l'essence de la civilisation que certaines fonctions conservent un caractère entièrement libre, comme l'agriculture et l'industrie, il faut bien accepter des fonctions mixtes, moitié libres, moitié coordonnées, qui sont la transition de l'ordre à la liberté; telles sont celles que nous avons nommées. Et cette nécessité est fondée en théorie absolue. Dans les fonctions publiques, et généralement dans toute organisation qui pivote sur l'ambition, le mouvement doit venir d'en haut ou d'en bas, les ordres partir des supérieurs, non des inférieurs; à cette condition seulement, il y a unité de direction, respect de la hiérarchie. Dans les charges vénales et les offices ministériels, cette condition manquerait nécessairement. L'huissier, l'avoué, le notaire, l'agent de change, le courtier, sont aux ordres des individus, absolument comme l'industriel ou le commerçant: suivant les besoins et les ordres, ils écrivent, agissent, marchent, et leur métier serait mal fait s'ils n'étaient pas soumis aux volontés du public (1). A ces conditions-là, peut-on être fonctionnaire? Peut-on se dire le représentant de la volonté sociale et des intérêts sociaux, et être en même temps l'instrument forcé des fantaisies individuelles et l'organe des intérêts particuliers, presque toujours opposés au bien social?

D'un autre côté, l'importance des pouvoirs attribués aux officiers ministériels et leurs pareils, justifie complètement l'intervention sociale dans les divers actes de leur carrière. Il y a quelques années, dans la chaleur des triomphes d'un libéralisme étroit qui voulait tout affranchir, cette proposition aurait mérité justification. Aujourd'hui que l'œil est ouvert, par de trop nombreux scandales, sur les abus d'une liberté sans limites chez les dépositaires des capitaux et des intérêts des citoyens, le besoin de garanties est trop vivement senti pour qu'il soit nécessaire d'insister. Nous inclinons

(1) Les greffiers ne sont pas dans le même cas; ils devraient être de pur fonctionnaires.

[illegible]
pléter l'œuvre de la première révolution française. Cette tâche immense, lui seul pouvait l'entreprendre, car c'était un grand esprit et un cœur généreux. Sa doctrine s'est répandue en France, en Angleterre et en Amérique. Elle a de nombreux adhérents en Allemagne. Nous tâcherons d'en augmenter le chiffre, en faisant connaître à l'Allemagne le système de Fourier. Un de ses disciples, M. le docteur Küntzli, sera notre soutien et notre guide. Notre premier numéro contiendra la biographie de ce grand réformateur. »

— La presse anglaise, malgré le voyage de Londres, n'est pas à bout de méfiance et d'hostilités envers la France. Voici ce qu'on lit dans le dernier numéro du *Hampshire telegraph*: « Durant le séjour des vaisseaux français en Angleterre, tout le monde a fait assaut de courtoisie à l'égard des officiers de l'escadre. Les chefs de l'amirauté et de la guerre, les officiers de marine en commission, les habitants de nos trois villes, tous ont offert aux officiers français l'hospitalité la plus libérale; mais, d'observations faites avec soin, il résulte, nous regrettons d'avoir à le dire, que ces civilités ont été reçues froidement. Rien n'a percé de cette gaieté nationale des Français que l'on vante tant. Au contraire, il régnait parmi eux un sérieux glacial, auquel se mêlait un dédain mal caché et un sentiment de supériorité puisés évidemment à l'école Joinville. Quelques uns cependant ont montré un peu plus d'amabilité, mais toujours ce furent ceux qui sont sortis d'une classe élevée. On devait supposer au moins que les officiers anglais et les bourgeois qui visiteraient le *Gomer* pendant qu'il était dans le port seraient bien reçus; cela arriva quelquefois, il est vrai, mais presque toujours on laissa les visiteurs se promener seuls sur le navire, sans même leur offrir un matelot pour les guider. La visite, du reste, aura eu cela d'utile pour les Anglais, qu'elle leur aura prouvé que les Français en général ne les aiment pas plus qu'autrefois, et qu'en outre ils sont toujours sur le qui-vive pour leurs intérêts et leur agrandissement. »

— La *Patrie* annonce que M. Adolphe Barrot se serait désisté de ses prétentions au consulat général d'Egypte pour ne pas nuire à la candidature si populaire de M. de Lesseps. Ce journal ajoute que l'opposition à la nomination de M. de Lesseps vient du chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, lequel aurait des motifs personnels d'irritation contre le consul de Barcelone. Ces hostilités privées, si elles existent, ne seront pas écoutées, il faut l'espérer; M. de Lesseps a bien mérité de la France, et le pays aurait en lui un digne représentant en Egypte.

Un projet de colonisation du pied de l'Atlas, dans la partie comprise entre Haouch-Mouzaia, à l'ouest, et le Fondouck, à l'est, a été soumis à M. le ministre de la guerre, qui lui a donné son approbation. Le village de Dalmatie, en cours de construction; ceux de la Chiffa, de Souma, à

[illegible]
et au dehors, ce changement donnerait lieu, à coup sûr, aux plus fausses interprétations.

» Toutefois M. Duffi déclare qu'il estime les fédéralistes; s'il est en guerre avec leurs opinions, c'est qu'il n'écoute que la voix de sa conscience.

» Plus loin, il expose que la représentation impériale, principe sur lequel s'appuie le fédéralisme, serait de nature à perpétuer l'assujettissement moral et intellectuel des Irlandais à l'Angleterre. Le fédéralisme d'ailleurs, est quelque chose d'impraticable en ce qu'il tend à une réorganisation de la constitution anglaise. Il voudrait des parlements locaux pour les trois divisions de l'empire, et un parlement impérial en commun. Les fédéralistes sont un véritable parti de juste-milieu entre les repealers et les anti-repealers. Sir Robert Peel pourrait très bien offrir à M. Cauldfield ou à M. Porter ce qu'il n'oserait pas proposer à Daniel O'Connell: car l'aristocratie anglaise ne pardonnera jamais à D. O'Connell ses triomphes. M. Duffi espère vivement que M. O'Connell ne proposera pas à l'association du repeal l'adoption des principes du fédéralisme. L'adoption ou le rejet du principe serait un mal: le rejet serait un manque de respect pour Daniel O'Connell comme chef du mouvement; l'adoption serait un mal par les raisons qui viennent d'être développées. »

## Réflexions du MORNING-HERALD sur le nouveau tarif brésilien.

C'est la nécessité urgente de rétablir l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes qui a décidé le gouvernement de Rio-Janeiro à rédiger ce nouveau tarif. Jusqu'à ce jour et tant qu'il s'était vu lié par des traités avec les diverses nations européennes, il avait paré à ses embarras financiers au moyen d'une émission de papier-monnaie, mais il était évident qu'en continuant à suivre un pareil système, la ruine du trésor deviendrait inévitable. Toutefois, le nouveau tarif frappe de droits si élevés des objets de première nécessité, qu'il en résulte un encouragement donné à la contrebande, et, dans ce cas, le trésor public perdra au lieu de s'enrichir. En effet, la situation géographique du Brésil et la vaste étendue de ses côtes, favorisent singulièrement la contrebande, et cette circonstance est pour les Etats de l'Europe qui entretiennent des relations de commerce avec le Brésil, une garantie que le nouveau tarif ne se maintiendra pas long-temps, car nous ne pensons pas que la surveillance, quelque rigoureuse qu'elle soit, puisse remédier au mal. Le nouveau tarif entrera en vigueur le 11 novembre, c'est-à-dire le lendemain de l'expiration de notre traité de commerce. Il embrasse les productions de tous les pays, et sous ce rapport il est satisfaisant, mais la législature a investi le gouvernement du droit d'établir des droits différentiels. On dit que cet article est une mesure de représailles contre le bill des sucres qui a été adopté dans le cours de la dernière session. S'il en est ainsi,

---

Plus de mille convives sont réunis dans l'immense salon de Kroll, à la voûte vitrée, tapissé de plantes naturelles grimpantes, se répandant des angles aux faces latérales, en nombreux festons qui se mêlent harmonieusement aux dorures, entouré de loges où les dames sont réunies pour contempler la fête, en calmant leurs loisirs par le tricot et le thé, voire un peu par le champagne. Les salons et le jardin de Kroll sont de moderne création; ils ont été bâtis dans le Thiergarten, bois situé aux portes de Berlin, sur des terrains et avec de l'argent appartenant au dernier roi qui trouvait qu'on ne s'amusait pas assez à Berlin, et qui a voulu y créer un lieu de plaisirs et de fêtes. On peut dire que le vœu royal a été rempli; car nulle part, en Europe, n'existe une salle si vaste et si splendide. Vingt-huit tables sont dressées dans le salon de Kroll; un orchestre fait entendre des sons harmonieux; un transparent s'illumine au dessus de la figure allégorique de l'Allemagne, entourée de tous les drapeaux du Zollverein, et l'on voit briller le mot « *Vorwærts.* » en avant! — Les convives prennent place; ce sont d'abord les ministres, M. Beuth, le ministre de l'industrie, M. de Bodelschwingh, le président du conseil, M. Flottwell, le ministre des finances, puis MM. d'Arnim, de Savigny, Bulow, Boyen, Eichhorn, Muhler, Uhden. S'asseoient ensuite les étrangers de distinction, et tous les représentants des principautés qui font partie du Zollverein ou des nations qui ont envoyé des commissaires près l'Exposition de Berlin. Parmi eux on remarque M. le général Willmar, ambassadeur de Belgique, M. le marquis de Dalmatie, ambassadeur de France, lord Palmerston, M. Jobard de Bruxelles, commissaire du gouvernement belge près l'Exposition et qui dans ses loisirs écrit des correspondances modestes mais exactes, dit-il, pour un journal de Paris (*La Presse*). Les deux commissaires de France, MM. Legentil et Goldenberg ne sont pas présents; au grand déplaisir des industriels allemands ils sont partis depuis quelques jours, sans même assister à la fête donnée par le roi qui les a fait demander et a témoigné son regret de leur départ. Toutefois la France industrielle ou artistique est représentée à la fête, car on nous a fait l'honneur de nous inviter, ainsi que M. Gauthier de Claubry qui passait par Berlin, et notre célèbre peintre Gudin qui se livre, en Allemagne, à sa passion pour la chasse. Une tribune avait été préparée pour recevoir le prince de Prusse qui n'a pas paru.

Selon la mode allemande, à côté de chaque couvert se trouvent la carte du dîner et un exemplaire des hymnes patriotiques et industriels qui doivent être chantés en chœur par l'assemblée. A peine le premier service est-il terminé qu'en effet l'orchestre placé dans une tribune joue l'air anglais: *God save the king*, et que cinquante soldats d'un des régiments de la garde (dans chaque régiment prussien il y a une école de chant) entonnent l'hymne au roi. Mille voix répondent, on se lève, on choque les verres, et M. Beuth porte un toast au roi et à la famille royale.

Bientôt après l'enthousiasme est à son comble; après le second service, on entonne en effet une ode industrielle qui répond aux sentiments de tous les convives; c'est le *Deutsche Vaterland*:

Quelle est la patrie d'un allemand?
Est-ce la Prusse ou la Souabe?
Sont-ce les rives du Rhin
Ou les bords de la Baltique?
Oh! non, non, non,
Sa patrie doit être plus grande!

Quelle est la patrie d'un Allemand!
Est-ce la Bavière ou la Styrie?
Est-ce l'Autriche ou la Westphalie?
N'est-ce pas la Poméranie?
Oh! non, non, non,
Sa patrie doit être plus grande!

Quelle est la patrie d'un Allemand?
Est-ce la Suisse ou le Tyrol?
Est-ce la Silésie ou la Saxe?
Oh! non, non, non,
Ce n'est pas là sa patrie,
Car sa patrie est plus grande!

Quelle est la patrie d'un Allemand?
C'est tout ce qui parle la même langue,
C'est tout ce qui se tient par le cœur et par la main,
Ce doit être toute l'Allemagne!
Ce sera toute l'Allemagne!

Rien n'est comparable à l'effet produit par un tel chant, chanté par mille fabricants venus de toutes les parties de l'Allemagne; jamais nous n'avons vu de pareils chocs de verres, semblables poignées de main ni semblables libations d'excellent vin.

Cependant il se fit un grand silence pour écouter la parole chaleureuse de M. Bodelschwingh. Ce ministre parla de l'industrie, qui, favorisée par la paix et soutenue cependant par une armée vigoureuse, avait pris en Allemagne un tel accroissement que, bientôt, nulle nation ne sera l'égale de la Germanie. L'association allemande, tel doit être le plus grand désir des industriels. — C'était encore la langue de l'hymne qui venait d'être chanté; le succès fut le même. Deux discours furent encore prononcés, avec grands cris de hurrah par MM. Flottwel, ministre des finances, et Viebahn, président du jury de l'Exposition, et deux chansons de table chantées en chœur. Mais le bruit allait croissant, le vin coulait avec tant d'abondance, on frappait à tels coups de marteaux sur les tables, les cornets à piston faisaient entendre des sons si discordants, la fête était devenue tellement..... allemande, qu'il n'y avait qu'un parti à prendre, se retirer.

Ne fallait-il pas, d'ailleurs, être en état d'assister au troisième banquet, ayant lieu le surlendemain. Cette fois, ce sont les exposants étrangers, la plupart venus des industrieux bords du Rhin, qui traitent les membres du jury et les ministres. La fête fut pareille, quoique moins nombreuse; trois cents convives seuls prirent part au banquet. On chercha à cimenter une union plus intime entre les fabricants des provinces les plus éloignées dans cette nouvelle réunion patriotique, dont l'unique but était encore de rendre toutes les parties de l'Allemagne plus unies. Mille protestations de solidarité commerciale et politique furent échangées. La présence des fabricants venus des provinces rhénanes rendait la fête plus caractéristique. Cependant, il ne faut pas croire qu'il y ait en Allemagne, parmi les industriels et parmi le peuple, aucune répulsion contre la France. Tous les Allemands, au contraire, désirent vivement une alliance avec nous; mais ils ne peuvent entendre les journaux français crier: Les bords du Rhin sont à nous; les bords du Rhin sont les frontières naturelles de la France! — Toute l'Allemagne répond alors que la Lorraine et l'Alsace sont allemandes, que Metz est une ville impériale. — Une telle thèse n'est donc qu'une pomme de discorde et de haine jetée entre les deux nations, et nous pensons qu'il faut y renoncer. N'est-il pas mieux de penser, avec les hommes les plus intelligents de l'Allemagne, qu'un fleuve ne doit pas séparer deux nations, mais, au contraire, être une source de richesse pour les deux rives, et y répandre une vie commune. Parlons d'association, mais point de division! profitons des bienfaits de la paix pour chercher à la prolonger éternellement, plutôt que pour préparer la guerre!

Dans les trois fêtes industrielles que nous avons essayé d'esquisser à grands traits n'ont paru que les fabricants, ceux qui profitent ici-bas en ce moment des bienfaits de la paix et des progrès des sciences et des arts. L'ouvrier qui sacrifie et son intelligence et son travail au succès du maître, était encore exclu. Le jour de sa fête n'était pas encore venu, car le travail n'est pas encore organisé. Rendons pourtant justice aux industriels allemands; ils ont pensé qu'ils devaient profiter de ces fêtes et de l'Exposition générale des produits de l'industrie du Zollverein, pour faire quelque chose en faveur de l'ouvrier. C'est au milieu du banquet de Kroll que fut distribué le programme du projet d'une grande association dans le but d'améliorer la position morale et matérielle des ouvriers, et que se forma le premier centre de cette association, germe qui peut être facilement fécondé par la science et l'amour de l'humanité.

En Allemagne, le sort de la classe ouvrière, comme partout ailleurs, n'est pas heureux, et chaque jour il empirerait si on n'y portait un remède efficace. Espérons que les industriels et les gouvernements ne seront point sourds à tant de souffrances qui demandent une guérison prompte. L'esprit de progrès qui, partout, nous a semblé animer l'Allemagne nous est un garant que notre espoir n'est pas vain! Ce n'est pas que nous nous fassions illusion sur les difficultés qui se rencontreront; nous rejetons bien loin le reproche d'ignorance qui nous a été vivement adressé à ce sujet. Nous avons aussi étudié l'état de la classe ouvrière en Allemagne, et c'est précisément parce que nous l'étudions profondément, que nous avons pris garde de n'en pas parler à la légère. Que la *Gazette de Trèves* sache que nous n'avons pas besoin de ses conseils pour cela, non pas que nous n'aimions à recevoir des conseils, mais pour Dieu! qu'ils soient polis! Nous sommes, si elle veut, un commis voyageur bavard, et Fourier est une vieille taupe! Nous ne répondrons à de telles paroles qu'en remerciant de leur hospitalité bienveillante les nombreux industriels qui nous ont si bien accueilli. A la porte de toute ferme dont le maître pratique admirablement les lois de l'hospitalité, se trouvent des chiens hargneux qui hurlent contre l'étranger; presque toujours on méprise leurs jappements; c'est à peine si quelquefois on les fait taire par un coup de bâton.

BARRAL,
ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Berlin, 10 octobre 1844.

que les colonies aux Indes-Occidentales continuent à languir. Toutefois, des moyens m'ont été proposés pour les relever, dont l'application possible doit être jugée sur les lieux mêmes.

» En peu de mois une diminution volontaire de la rente a procuré des économies considérables. On a également conclu une convention avantageuse pour le placement de la dette belge. Les résultats ont considérablement surpassé les prévisions qui avaient servi de base aux plans financiers adoptés dans la dernière session des Etats-Généraux.

» La Hollande ne se bornera pas à de simples paroles lorsqu'il s'agira de l'amélioration successive de sa législation commerciale. Il sera nécessaire de s'occuper avec fermeté des réformes à opérer dans notre système monétaire. Je nourris l'espoir qu'elles pourront être obtenues sans augmentation des charges publiques. »

**Belgique, 22 octobre.** — SÉANCE ROYALE. *Ouverture de la session des chambres.* — Comme les années précédentes, un trône, surmonté d'un dais, remplace la tribune et le bureau du président.

A midi et demi, le public et les personnes munies de billets sont admis dans les tribunes publiques et réservées.

Nous remarquons dans la tribune du corps diplomatique : MM. Pecci, nonce du pape ; le marquis de Rumigny, ambassadeur de France ; le baron d'Arnhim, ministre de Prusse ; le baron de Rochussen, ministre de Hollande ; comte de Colombi, ministre d'Espagne ; M. Coopmans, chargé d'affaires de Danemarck ; le baron de Handel, chargé d'affaires d'Autriche, et plusieurs dames.

Tous les ministres sont à leurs bancs. MM. les ministres des affaires étrangères et de la guerre sont en uniforme d'officier-général ; leurs collègues sont en habit de ville.

M. LE COMTE DE QUARRÉ, en sa qualité de doyen d'âge du sénat, préside les deux chambres réunies ; il est assisté de MM. Pirson et Dedecker, qui remplissent les fonctions de secrétaires, comme étant les membres les moins âgés de la chambre des représentants.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'une dépêche de M. le grand-maréchal du palais annonce que S. M. la reine assistera à la séance.

Une députation est désignée par la voie du sort pour recevoir le roi ; elle se compose de MM. les sénateurs : baron de Schiervel, marquis de Rodes, vicomte de Rouveroy, baron d'Hooghvorst, baron de Pélichy, van Huerne et Gustave de Jonghe ; les représentants Lebeau, Orst, de Terbecq, Cogels, Vilain XIIII, Lesoinne, Savart, Desmaisières, d'Hoffschmidt, Pirmez, de Chimay et Manilius.

Une autre députation est également désignée par le sort pour recevoir la reine ; elle se compose de MM. les sénateurs comte de Ribeaucourt et baron de Peuthy, et des représentants de La Coste, de Renesse, Osy et Dolez.

A une heure moins cinq minutes, la reine et LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre viennent prendre place dans la tribune placée au dessus du couloir de droite. S. M. et LL. AA. RR. sont saluées par des applaudissements.

A une heure, une salve d'artillerie annonce que le roi est sorti du palais. S. M. arrive au palais de la chambre, où elle est reçue par la députation des deux chambres, accompagnée des questeurs.

Le roi entre dans la salle ; il porte l'uniforme d'officier général de la garde civique ; il est précédé de la députation des deux chambres, et accompagné des personnes composant sa maison militaire, et des officiers généraux présents à Bruxelles. L'assemblée et les assistants se lèvent et saluent S. M. par des applaudissements et par les cris de : *Vive le roi!*

Le roi salue à plusieurs reprises l'assemblée, s'assied, se couvre, et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» J'ai devancé l'époque ordinaire de votre réunion. J'ai voulu vous mettre à même de voter les budgets avant le commencement de l'année à laquelle il s'applique, et de compléter l'examen de plusieurs projets de loi dont vous êtes restés saisis.

» Vous vous assemblez au milieu de circonstances heureuses. Je ne puis que me féliciter des sentiments de cordialité et de confiance réciproques qui président à nos rapports avec les diverses puissances.

» Vous avez statué, dans la session précédente, sur les conclusions de la commission d'enquête instituée il y a quatre ans ; la loi que vous avez votée occupera une place importante dans notre législation nationale.

» Les réclamations industrielles que vous avez renvoyées au gouvernement ont été l'objet de ma plus sérieuse attention. J'ai fait droit à quelques unes d'entre elles ; les mesures que j'ai cru devoir prendre vous seront soumises ; je ne doute point qu'elles n'obtiennent votre approbation.

» A l'aide de la politique commerciale que vous avez sanctionnée, j'ai conclu avec les Etats de l'association allemande des douanes un traité de navigation et de commerce qui assure nos intérêts mutuels. L'examen de ce traité fera l'objet de vos premières délibérations.

» Par une convention récente, les communications par la voie de postes entre la Belgique et la Grande-Bretagne ont été réglées sur des bases plus étendues et plus favorables au commerce. Le port des lettres a été réduit, et des avantages spéciaux ont été stipulés pour l'expédition des correspondances étrangères.

» Un système d'entrepôt large et libéral combiné avec de nouvelles facilités de transit, serait de nature à concourir au développement de nos rapports internationaux : un projet de loi ayant ce but vous sera présenté. Il restera encore à prendre en considération d'autres mesures propres à multiplier nos relations et nos exportations lointaines.

» Les résultats de la récolte, un instant menacés, ont été satisfaisants ; aucune mesure exceptionnelle ne paraît nécessaire. Les conseils provinciaux ont continué à s'occuper des moyens d'amener les défrichements des parties incultes de notre territoire ; il sera bientôt possible de déterminer quelle sera l'assistance à demander au pouvoir législatif.

» Des améliorations ont été apportées au cours de la Meuse ; le gouvernement se propose d'en introduire successivement dans le régime des autres rivières du pays.

» Les travaux importants entrepris dans la Campine et dans les Flandres se poursuivent avec activité.

» L'augmentation du mouvement des transports sur le chemin de fer et la progression du chiffre des recettes ont dépassé les prévisions. Cette situation pourrait devenir plus prospère encore en perfectionnant les conditions d'exploitation que l'état incomplet des lignes et des stations rend difficile et coûteux.

» Il devient urgent de s'occuper aussi de la réorganisation des transports en dehors du chemin de fer.

» Messieurs, le pays peut avoir confiance en lui-même. Ses éléments d'activité morale et de prospérité matérielle se développent librement.

» Je ne doute pas que cette situation favorable ne s'affermisse et ne se complète par l'appui que le gouvernement trouvera dans votre patriotique et loyal concours. »

Le discours du roi est accueilli par des applaudissements.

Sa majesté salue l'assemblée et se retire au milieu d'acclamations prolongées ; le départ de sa majesté la reine est salué de la même manière.

**Prusse.** — Trèves le 19. — La question sociale gagne tellement du terrain en Allemagne, que bientôt on s'en occupera plus sur la rive droite du Rhin que sur la rive gauche. L'esprit allemand a généralement de la tendance pour cette étude ; et les deux nations n'ont rien de mieux à faire que d'échanger à ce sujet leurs lumières, en corrigeant ce que de part et d'autre il peut y avoir de trop exclusif. La matière est la même ; la forme seule varie. Le livre de M. Stein est dépassé. On attend avec impatience une nouvelle publication sur le socialisme en France, de M. Grun, qui déjà en a donné des fragments dans un ouvrage périodique.

(*Gazette de Trèves.*)

— Une polémique assez vive anime en ce moment les journaux des provinces rhénanes. Il est question de l'état actuel des choses au Texas : on sait qu'il s'agit d'émigration combinée en grand. Déjà une première expédition est partie pour Galveston, et la *Gazette d'Augsbourg* contient de nombreux articles contre l'émigration. Malgré tous les obstacles que l'on oppose, les grands seigneurs et les membres de l'association ne se découragent pas ; ils redoublent d'activité et de persévérance pour assurer l'établissement d'une vaste colonie dans ce pays.

(*Observateur du Rhin.*)

**Autriche.** — On écrit de Lemberg, qu'avant la clôture de la diète de Galicie, on y a fait la proposition d'abolir les corvées, et d'accorder aux paysans le droit d'acquérir des biens fonciers, en faisant chaque année un paiement à terme. La proposition a été accueillie avec faveur, mais il n'y avait pas assez de députés présents pour la discuter.

**Espagne.** — Madrid, 17 octobre. — Les économies militaires sont à l'ordre du jour. Sur le budget de 1845, 1,260,540 réaux (315,135 fr.), seront disséminés sur les brigades d'artillerie, pour la suppression de 96 chevaux et 624 mules, et 3,513,706 réaux (878,426 fr.) sur les régiments d'infanterie, pour la suppression d'un sous-lieutenant et d'un sergent par compagnie.

L'*Expectador* dit que le bruit a couru qu'une révolution absolutiste devait éclater à Madrid, mardi dernier, et qu'elle a été déjouée par des obstacles imprévus. La *Verdad* de Barcelone du 18 n'est pas plus rassurante. Elle annonce que le sous-préfet de Ceret a prévenu les autorités espagnoles de la capture faite aux environs de Morella, sur le territoire français, des ex-brigadiers Ametler et Santa Cruz, et de trois autres chefs porteurs de 13.000 fr. Ils voulaient pénétrer dans le Lampourdan, où ils comptaient trouver des armes. Le consul d'Espagne, à Perpignan, M. Tovar, a fait arrêter de son côté le fameux chef carliste, Pedro Grau, connu sous le nom de *l'étudiant de Grau*, condamné à mort dans le temps à Barcelone ; mais le partisan Baltera lui a échappé, dit-on, et il est entré dans la Catalogne par la montagne et par la vallée d'Andore. Les correspondances saisies sur Ametler, prouvent que le mouvement devait éclater dans les provinces de Girone et de Taragone. Guintana de Pont de Molins recrute en France. On assure même qu'il a franchi les Pyrénées.

— **Amérique du Sud.** — Les journaux de la Trinité nous apportent la nouvelle d'un effrayant tremblement de terre, dont le choc a été ressenti dans plusieurs îles des Indes occidentales, à Saint-Vincent, à la Grenade, à la Guyane anglaise, et surtout à la Trinidad.

Depuis 1825, pareille catastrophe n'avait point terrifié nos contrées. A 3 heures 10 minutes, dans la matinée du 29 août, un choc violent a réveillé les habitants en sursaut. Le ciel était sans nuages, la lune brillait dans tout son éclat, et l'atmosphère était calme et tiède. C'est à la prison surtout, que les effets ont été le plus ressentis. Les prisonniers effrayés demandaient à grands cris leur liberté, mais bientôt tout symptôme funeste s'est, grâce à Dieu, évanoui, et on n'a eu aucun malheur sérieux à déplorer.

(*Times.*)

C'est par erreur que nous avons attribué au journal l'*Algérie* l'article intitulé : RAPPORT D'UN ESPION DU DEY D'ALGER. Cet article est extrait du journal l'*Afrique*.

## Faits divers.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 18 octobre :

M. Ansart, ancien professeur de quatrième au collège royal de Saint-Louis, est nommé inspecteur de l'Académie de Caen.

— Le produit des souscriptions en faveur de la Guadeloupe versées à la caisse centrale, s'élevait au 20 octobre au chiffre de 4,069,587 f. 16 c.

— Rien ne peut empêcher les femmes de jouer à la Bourse ; on leur a interdit la salle, puis les galeries, puis le portique de la Bourse, maintenant elles se réfugient sous les tilleuls qui sont à droite et à gauche du palais de Plutus. Là, des chevaliers courtois et discrets vont leur dire les cours et recevoir leurs ordres pour acheter ou vendre, et les affaires vont leur train ordinaire.

— Le ministre de la guerre vient d'approuver, d'accord avec M. le ministre des finances, une nouvelle convention avec la compagnie Bazin, pour l'exécution de deux nouveaux services réguliers de transport et de correspondance par bateaux à vapeur de Marseille sur Oran et de Marseille sur Stora.

Ces nouveaux services sur Oran et sur Stora commenceront le 1er janvier 1845.

— Les nominations dans l'ordre judiciaire que nous donnions hier comme positives, d'après la *Gazette des Tribunaux*, sont confirmées aujourd'hui par une ordonnance royale du [illegible] insérée ce matin au *Moniteur*.

après le fuyard, celui-ci avait déjà une telle avance, qu'il fut impossible de le rejoindre. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Nous lisons dans le *Journal de l'Indre*, du 19 octobre :

« M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction du tribunal de Châteauroux se sont transportés mardi à Saint-Marcel pour y procéder à l'arrestation de M. Guicestre, notaire de cette résidence, accusé de divers vols commis dans des lieux publics. Si nous sommes bien informés, un grand nombre des objets volés à des cafetiers ou aubergistes, des bouteilles de liqueurs, des cuillers à café, des soucoupes argentées, des verres à eau-de-vie, etc., etc., auraient été trouvés chez M. Guicestre, qui, ne pouvant justifier de leur possession, aurait avoué la plupart des soustractions qui lui sont imputées. Le prévenu a été conduit à Argenton, d'où il va être transféré à Châteauroux pour être traduit devant le tribunal de police correctionnelle. Ce même tribunal aura à prononcer, s'il y a lieu, la destitution pour cause d'improbité. »

— On écrit de Clermont-Ferrand, le 19 octobre :

« La statue en bronze de Desaix, destinée à orner l'une des places de Clermont, est arrivée depuis deux jours. Elle sort des ateliers de M. Nanteuil, de l'Institut. »

— Une lettre de Montpellier du 20 octobre nous donne de nouveaux détails sur la prétendue coalition des ouvriers serruriers de cette ville dont la *Démocratie* a parlé d'après l'*Indépendant*.

« Dix ouvriers, dit notre correspondant, étaient prévenus de ce délit assez difficile à établir, et l'opinion dans la ville leur était entièrement favorable, tandis que quelques maîtres ou plutôt quelques entrepreneurs, qui ont déployé en cette circonstance un acharnement aveugle contre les ouvriers, n'auraient pu en dire autant.

» Nous devons dans cette affaire rendre justice à l'autorité municipale qui s'est montrée conciliante et paternelle, et qui sans doute aurait partagé à l'amiable le différend, sans l'intervention du ministère public, stimulé par l'irascibilité des maîtres entrepreneurs qui n'ont pas craint, eux, de se coaliser contre les ouvriers.

» Trois ouvriers seulement ont été rendus à leurs travaux, les autres ont été condamnés à cinq jours d'emprisonnement, et vous savez que *l'emprisonnement* et la *prévention* à Montpellier C'EST LA CELLULE.

» Ainsi, ces malheureux ouvriers serruriers ont pu réfléchir longuement sur la solidité et les qualités diverses des travaux de serrurerie qu'ils venaient à peine de terminer, et dont ils ne se croyaient pas sans doute appelés à faire l'épreuve eux-mêmes. L'un d'eux regrettait, nous a-t-on dit, d'avoir concouru à faire des couchettes *si étroites et si incommodes.* »

— Un journal de l'Eure publie l'anecdote suivante, qu'il affirme tenir d'un témoin oculaire :

« Me rendant le 14, vers midi, à pied, raconte ce dernier, de Louviers à Gaillon, j'entrai, pour me reposer, au bord d'un petit bois situé au bas du vallon que forment les deux côtes. J'aperçus bientôt un prêtre descendant lentement en lisant.

Un homme mal vêtu et d'une figure sinistre le suivait de près. Arrivés au fond du vallon : « Donne-moi ta bourse, crie ce misérable, si tu veux conserver ta vie. » Le prêtre répond sans s'émouvoir : « Vous vous adressez mal, mon ami, vous n'aurez ni l'une ni l'autre. »

» La parole était encore inachevée ; et déjà ils étaient aux prises, et l'agresseur était à terre, se débattant sous la main vigoureuse du prêtre, et il demandait grâce. « Relève-toi, répond le prêtre en lui tendant la main ; si la misère t'a poussé à cette violence, reçois cette bourse et 22 fr. qu'elle renferme, et sois désormais homme de bien. Souviens-toi de ma vengeance et de mon nom. Je suis le curé de Gaillon. »

» Et les deux hommes se sont séparés. »

— M. le général de Rumigny a, dit-on, trouvé dernièrement dans les environs de Valenciennes, chez un menuisier qui avait acheté des panneaux peints et des boiseries provenant d'un ancien château, une tête d'étude d'une si grande beauté, que quelques personnes n'ont pas craint de l'attribuer à Michel-Ange. Ce précieux morceau fait l'admiration des amateurs auxquels M. le général de Rumigny a bien voulu le faire voir.

(*Revue de Paris.*)

— On nous écrit des Châlets-Saint-Nérée, 17 octobre :

« Un des villages de nos environs vient d'être ravagé par le feu ; dix-sept maisons ou granges sont réduites en cendre à Bachos. Hier, vers dix heures du soir, l'incendie s'est déclaré et s'est propagé avec une affreuse rapidité à la faveur d'un vent assez violent et au milieu de vieilles maisons mal bâties et la plupart couvertes de chaume. On ignore encore la cause première de ce désastre. Ni l'église, ni le château n'ont été atteints. Les ouvriers d'une forge voisine, sous la conduite du maître de la forge sont venus en toute hâte porter secours à ces malheureux villageois, qui presque entièrement privés d'eau restaient consternés de leur impuissance à comprimer ce feu qui les livrait si rapidement à la misère. Bachos est un de ces villages *aériens* que l'on voit bâtis à de grandes hauteurs sur le flanc des montagnes et qui la plupart sont privés d'eau. Il n'y avait d'autre moyen d'arrêter l'incendie que d'abattre quelques maisons pour concentrer le feu dans la partie du village vouée inévitablement aux flammes : les mineurs et forgeurs sur l'indication de M. de Pratz, leur maître, se sont mis promptement à l'œuvre en attaquant les murailles et les charpentes désignées par lui. Croirait-on que les gens du village se sont jetés sur ces intrépides travailleurs en les frappant avec violence, incapables de comprendre le but de leurs généreux efforts.

Bachos est, dans la vallée de Luchon, une ancienne baronnie limitrophe et presque dépendante de celle de Guran, si remarquable par ses murailles de granit indestructibles, par ses tourelles en damier, par les vieux souvenirs de cruelle féodalité qui l'environnent. (Au moyen-âge, les manants étaient tenus, sous peine de *carcere duro* de saluer le manoir dès qu'ils passaient en vue des fenêtres.) Ces souvenirs sont bien effacés aujourd'hui par les aimables châtelaines qui habitent Guran, et qui en font un centre de grâce, et de bienfaits de tout genre. »

— L'envoyé turc Fuad Effendi est parti de Madrid le 14 dans une malle-poste se rendant à Cadix où il a l'intention de s'embarquer pour Constantinople.

tal. Depuis ce funeste évènement, elle n'a pas encore recouvré ses sens. Le roi des Français a manifesté aussi l'intention d'apporter quelque soulagement à la triste et intéressante position de cette infortunée.

(*Times.*)

— Le docteur Mandyside, qui s'intitule secrétaire de l'association formée pour obtenir une enquête officielle sur le paupérisme, en Ecosse, a déclaré, lorsqu'il a été appelé à déposer devant les commissaires de la loi des pauvres (poor law commissionners), que, d'après ses observations, une famille composée du père, de la mère et de quatre enfants au dessous de dix ans, pouvait vivre *très confortablement* avec 3 schellings 1|2 ou même 3 schellings (3 fr. 12 sous) par semaine. Selon lui, 1 schelling par semaine, dont la moitié pour nourriture, suffit à l'entretien d'un homme seul; les idées du docteur Mandyside pour le bien-être des pauvres, dit le journal anglais qui rapporte ce fait, semblent basées sur l'homœopathie. Nous l'engageons à faire, pendant une semaine seulement, sur lui-même, l'expérience de son système, et à nous dire ensuite ce qu'il en pense; très probablement la somme qu'il propose d'allouer avec tant de munificence pour l'entretien de six personnes pendant sept jours, ne suffirait pas pour le faire dîner lui-même une fois.

(*Estafette.*)

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | 111 70 | » » | » » | 5 0\|0 Bgr 1840 | 103 5\|8 | » » | » » |
| 4 0\|0.... | 107 25 | » » | » » | — Portugais. | » » | » » | » 5 |
| O. de la V. | 1470 » | 1472 50 | H. 3 75 | Esp. D. active | 32 3\|8 | 32 3\|4 | H. » 3\|8 |
| B. de Fr. | 3055 » | 3060 » | H. 5 » | 5 0\|0 Naples. | 98 75 | 98 65 | B. » 15 |
| C. L. 5000 | 5012 50 | » » | » » | — Romain.. | 105 5\|8 | 105 3\|4 | » » |
| I — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1275 » | » » | H. 5 » |
| C. hyp... | 780 » | 782 50 | H. 6 25 | Emp. d'Haïti. | 425 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1275 » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

**CHEMINS DE FER.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » 50 | 915 » | H. 2 50 | Au 31. 920. | H. 5 » |
| V. R. Dr. | » » | 395 » | » » | — 395. | » » |
| — R. G. | 278 75 | 287 50 | H. 2 50 | — 280, 290, 287 50. | H. 7 50 |
| Orléans. | 1027 50 | 1026 25 | H. 1 25 | — 1030, 1025. | » » |
| Strasb... | 278 75 | 280 » | » » | — 280, 278 75. | B. 1 25 |
| Rouen.. | 1035 » | 1037 50 | H. 2 50 | — 1038 75, 1042 50, 1035. | » » |
| Havre... | 770 » | 768 75 | B. 1 25 | — 770, 768 75. | H. 1 25 |
| Marseill. | 780 » | » » | » » | — 782 50, 781 25. | » » |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » » |

ment excellente, puisque entre les mains de M. Boulet ou des personnes qui appliquent les ingénieux exercice de ses manuels de langue grecque et de langue latine, jamais elle ne manque son effet, pour peu que l'élève soit dans les conditions ordinaires d'intelligence.

## Spectacles du 24 octobre.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Héritière. Barbier.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE.—Sirène.
7 h. 1|2 ITALIENS.—I Puritani.
7 h. »|» ODÉON.—Ciguë. Bachelier.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Mauvais Ménage. Amour s'en va. Follette.
7 h. »|» VARIÉTÉS.—Monseigneur. Enfants de troupe. Epicier.
7 h. »|» GYMNASE. — Babiole. Trois Péchés. Aumônier. Moiroud.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Etourneau. Fiorina. Baigneuses.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—Calypso. Don César.
7 h. »|» AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable..
7 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
7 h. »|» COMTE. — Fille du Capitaine. Mort aux Rats. Tout pour mon père.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DEPARTEMENTALE.

On lit dans le *Breton*:

« D'après les expériences faites par un de nos plus habiles agriculteurs, il a été reconnu que la profondeur à laquelle il était le plus favorable de déposer le blé en terre était à 55 millimètres. A cette profondeur, 140 grains levés en quelques jours ont donné à la moisson 1,595 épis qui ont produit 36,480 grains.

« A toutes les autres profondeurs au dessus et au dessous de ce point, il y a eu diminution progressive dans les produits. »

*Résultat des vendanges.* Les vendanges sont terminées sur tous les points du département de la Moselle et généralement elles ont dépassé ce que l'on en espérait, après le temps constamment pluvieux de la dernière quinzaine de juillet et du mois d'août presque entier. — La température avait été favorable à la floraison de la vigne et le beau temps du mois de septembre a en partie compensé le retard des six semaines antérieures. — Déjà de bons prix sont offerts des vins de la nouvelle récolte.

AVIGNON, 20 octobre. — *L'Indicateur* de cette ville rend le compte qui suit de l'état des récoltes:

« Malgré les pluies continuelles qui ont régné durant tout le mois d'octobre jusqu'à ce jour, la récolte des raisins n'a pas été trop mauvaise dans nos contrées méridionales. Aux environs d'Avignon, où l'on cultive du reste fort peu de vignobles, la quantité et surtout la qualité des vins auront souffert du mauvais temps et des orages. Cependant nous n'aurons pas moins de vin que l'an passé. »

*Culture du riz.*— Nous avons sous les yeux un rapport inséré dans le *Publicateur d'Arles*, où M. Godefroy, que nous connaissons personnellement pour un agronome distingué, rend un compte détaillé de ses essais sur la culture du riz dans l'île de la Camargue, dont il dirige les travaux agricoles. Sa rizière expérimentale a été établie sur 48 ares divisés en 8 tables. 4 de ces tables ensemencées en riz aquatique ou barbu ont été moissonnées et rentrées le 30 octobre, donnant de beaux résultats, les 4 autres ensemencées en riz sec, plus tardif d'un mois, offrent une végétation magnifique; mais il est à craindre qu'ayant été ensemencées fort tard, et la saison ayant été peu favorable, la maturité ne s'accomplisse pas bien.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 22 Octobre. | | | 23 Octobre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 832 q. | 34 k. | Arrivages | 861 q. | 86 k. |
| Ventes | 622 | 45 | Ventes | 626 | 43 |
| Restant | 11038 | 89 | Restant | 11274 | 42 |
| Cours moyen | | 34 50 | Cours moyen | | 35,74 |
| Cours-taxe | | 34,61 | Cours-taxe | | 34,65 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 00 | 00k. | 00,00 à 00,00 | Gr. 03 | 44k. | 49,70 à 50 95 |
| 1re 122 | 46 | 35,00 à 35,65 | 1re 114 | 61 | 35 00 à 37,55 |
| 2e 166 | 42 | 32,50 à 34,70 | 2e 40 | 84 | 33,75 à 34,40 |
| 3e 15 | 70 | 28,00 à 28,60 | 3e 21 | 98 | 27,40 à 28 65 |
| 4e 18 | 00 | 21,70 à 00,05 | 4e 01 | 57 | 21 00 à 00,00 |
| Al. 425 | 00 | 35,00 à 00,00 | Al. 394 | 07 | 22 39 à 34,4. |

**Issues.**

PARIS, 23 octobre. — Les prix restent les mêmes. Son 6,50 à 6,75 les 325 litres. — Mouture 8,50 à 9,00. — Recoupettes 9,00 à 9,50; de 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage 17,50 à 20,00, suivant qualité. Les sortes de choix étaient peu offertes.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 23 octobre. — *Cours commercial.* — Blés. Nouvelle baisse de 50 à 75 c. — Choix 116 à 118 kil. 29,00 à 29,50. — Montereau 115 kil. 27,50 à 28,00; Picardie 115 kil. 27,00 à 27,50. On a fait des offres à livrer à un, deux et trois mois, au prix de 27 fr. les 115 kil. sans trouver preneurs. — Seigles recherchés, les demandes sur le Midi et Bordeaux feront encore tenir cet article pendant assez de temps 110 kil. 15,50; 112 kil. 15,50 à 16,00. — Orges. Toujours peu d'arrivages et peu de besoins 15,00 à 15,75; de 90 à 92 kil. (dehors). — Avoines. Point de variation dans les cours. 150 kil. 24,50 à 25,00 les 3 hect. dans Paris; 145 kil. 23,50 à 24,50; 140 kil. 22,50 à 23,00. Par petits lots il s'est fait quelques ventes à 50 c. de plus que le cours.

MONTLHERY, 21 octobre. — Froment 1re 19,00 à 20,00; 2e 18,00 à 19,00; 3e 17,00 à 18,00.—Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 10,00 à 11,00.—Orge 8,00 à 9,00.— Avoine 7,00 à 8,00.

EVREUX, 19 octobre.— Froment 17,45 —Méteil 15,35.—Seigle 10,08.—Orge 9,96.—Avoine 6,52.

LOUVIERS, 19 octobre. — Froment 17,96. — Méteil 15,81.—Seigle 9,57.—Orge 9,12.—Avoine 6,72.

VERNON, 19 octobre.—Froment 17,29.—Méteil 15,75.—Seigle 13,50.—Orge 9,50.— Avoine 6,25.

BERNAY, 19 octobre.—Froment 18,23.—Méteil 15,00.—Seigle 10,00.—Orge 10,00.— Avoine 7,25.

SOISSONS, 19 octobre.—Froment 1re 17,47; 2e 17,00; 3e 16,45. — Méteil 13,00 à 13,40. — Seigle 9,50.—Orge 9,20.—Avoine 5,75 à 6,11.

AMIENS, 19 octobre. — Froment 1re 18,00 à 18,50; 2e 17,50 à 17,75; 3e 14,00 à 15,00. — Seigle 9,00 à 10,00.—Orge 10,00 à 11,00. — Avoine 5,00 à 6,50.

SAINTE-MÉNÉHOULD, 19 octobre.—Froment 1re 15,41; 2e 14,42.—Seigle 7,76. — Orge 8,02. —Avoine 5,12 à 5,62.

TROYES, 19 octobre.—Froment 13,00 à 20,00. — Méteil 10,50 à 12,50.— Seigle 7,50 à 10,00. —Orge 8,25 à 9,25.—Avoine 5,25 à 7,00.—Sarrazin 5,00 à 8,00.

EPINAL, 12 octobre. — Blé vieux 21,50 les 100 kil. — Blé nouveau 16,39. — Seigle nouveau 15,50. — Avoine nouvelle 6,00 l'hect.

Pour un marché précédant la foire, il est très rare de le voir bien fourni; celui-ci a fait exception, car il y avait au moins 800 à 1,000 hectolitres de blé en vente. Sous nos halles, les prix ont fléchi de 50 cent. à 1 fr. par 100 kilogrammes, et il n'en est pas resté un seul sac. Il y avait peu d'avoine et à peine 10 sacs de seigle. Nous avons d'excellents blés dans nos environs; ils sont assez secs; et on ne pense pas que nous puissons acheter cette année dans le département de la Meurthe, où généralement les blés ont été mal rentrés.

BOURGES, 19 octobre. — Froment 1re 19,20; 2e 18,45; 3e 17,05. — Méteil 16,25. — Seigle 14,50. — Mouture 14,00. — Marsèche 11,75. — Avoine 8,00.

RÉDON, 15 octobre.— Au marché d'hier, on a coté une baisse de 12 c. sur le froment, 13 c. sur le seigle, 44 c. sur l'avoine et 1,32 sur le blé noir.

Voici la mercuriale:

Froment (l'hect.) 16,25; seigle 10,62; blé noir 7,12; avoine 6,56; pommes de terre 2,37; châtaignes 8,50.

CANDES, 17 octobre.— *Céréales.* — Voici la mercuriale des marchés de Saumur, Chinon et Fontevrault.

— Froment (le décalitre) 1re 15,00. — Méteil 12,00. — Seigle 10,00. — Orge 8,50. — Avoine 5,00.

Farine (le sac) 1re 54 à 55.

Le plus grand calme existe en ce moment sur le prix des blés: aux derniers marchés, il y avait plus que l'approvisionnement des villes, et l'on a peine à comprendre qu'il n'y ait pas de diminution. Le prix du pain est aussi toujours le même.

CETTE, 19 octobre.—Dans les premiers jours de la semaine les affaires en blé ont eu une certaine activité; mais les détenteurs ayant élevé ces jours-ci leurs prix, elle ne s'est pas aussi heureusement terminée. Quoi qu'il en soit et malgré la froideur des acheteurs, nous avons fait un pas vers la hausse et tout fait espérer qu'elle sera de durée.

On cote aujourd'hui les Pologne de 18,50 à 19; Odessa 17,50 à 18; Romélie 16,50 à 17; Ibraïla 16.

Les arrivages sont peu importants.

Les Seigles continuent d'être sans affaires.

Nous avons reçu de Pontrieux par le Bon-Père 2,600 hect. avoine et par le Fabert, venant de La Rochelle, 2,160 hect.

Les avoines de Bretagne joueront cette année-ci un beau rôle si la Bourgogne ne nous envoie pas ce grain en baisse.

Il s'est fait quelques ventes à 8 fr. l'hect.

STRASBOURG, 21 octobre. — 77 bœufs tous vendus 1,24-1,16. On a abattu pendant la semaine 295 porcs à 1,00. — 214 veaux 1,20. — 137 moutons 1,20. — 22 taureaux 0,80–0,72. — 13 vaches 1,10-1,00.

*Suif cru* 0,95. — *Cuirs verts* 0,84 à 0,91.

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 23 octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 19781 kil. | Bœuf | 1,25 | 1,10 | 0,70 |
| 16455 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 4998 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 16120 | Porc frais | 1,08 | 1,03 | 98 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des* 21, 22 *et* 23 *octobre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,42 à 2,00. — En mottes Isigny 1,60 à 3,80; de Gournay 1,40 à 2,80. — Petit beurre 1,32 à 1,60.

*OEufs* (le mille). — Du 21, 39 à 70. — Du 22, 45 à 70.

*Fromages* (la dizaine).—Brie 15 à 45.—A la pie 6 à 15.

**Fourrages** (par 500 kil.).

***Les prix pour Paris comprennent** le droit **d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de** 2,50 **pour la paille.***

PARIS. — *Marché d'Enfer*, 22 octobre.— Foin 1re 47 à 49; 2e 44 à 45; 3e 40 à 41. — Luzerne 46. — Paille de froment 1re 21 à 25; 2e 22 à 23.

*Marché Saint-Antoine* du 22 octobre. — Foin 1re 50 à 53; 2e 46 à 48; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 49 à 50; 2e 44 à 46. — Regain de luzerne 40. — Trèfle 2e 32.—Paille de froment 1re 26 à 28; 2e 22 à 24; 3e 20. — Paille d'avoine 44 à 45; 2e 40; 3e 32.

*Marché St-Martin du* 23 *octobre.* — Foin 1re 45 à 50. — Paille de froment 1re 23 à 25; 2e 20 à 22. — Paille de seigle 1re 29 à 33. Marché ordinaire. La vente a été contrariée par la pluie de ce matin.

MONTLHÉRY, 21 octobre. — Foin 32 à 31.— Luzerne 28 à 31. — Paille de froment 17 à 18. — Paille de seigle 19 à 20.

BEAUGENCY, 19 octobre.— Foin 1re 30; 2e 29,50; 3e 29,00. — Paille de froment 19,00 à 20,00.— Paille de seigle 24,00 à 24,50.—Paille d'avoine 24 à 24,50.

GRAY, 19 octobre. — Foin 30. — Paille de froment 16,00.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 21 Octobre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 859 | 797 | 62 | 1 16 | 1 04 | » 92 |
| Vaches.... | 347 | 330 | 17 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 388 | 382 | 00 | 1 24 | 1 04 | » 81 |
| Moutons.. | 12139 | 10618 | 1521 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

PARIS, *Marché aux chevaux* du 23 octobre. — 100 chevaux de selle et de cabriolet: 28 vendus 190 à 725. — 259 de trait; 31 vend. 360 à 1200. — 71 hors d'âge: 12 vend. 50 à 340.— 7 ânes dont 1 vend. 40.— Essai 70.


PARIS, A la Librairie agricole de la MAISON RUSTIQUE, quai Malaquais, 19.
EN PROVINCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET CORRESPONDANTS DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

MAISON RUSTIQUE DU XIXe SIECLE

Publiée en cinq vol. in-4o avec plus de 2500 grav. — Prix: 39 fr. 50 c.

MISE EN VENTE DU TOME V ET DERNIER

PRIX de CHAQUE VOLUME: 12 francs.

ENCYCLOPEDIE D'HORTICULTURE

TERMINÉ PAR LE CALENDRIER DU JARDINIER, DU FORESTIER ET DU MAGNANIER

PRIX DES CINQ VOLUMES ouvrage complet 39 fr. 50 cent.

Avec 500 gravures représentant les instruments, plantes, fleurs, légumes, arbres, serres, modèles de jardins, bâtiments ruraux, etc., etc.

Cours d'agriculture, par le Comte DE GASPARIN, pair de France, in-8 de 736 pages. . . . . . 7 50
Guide des propriétaires de biens ruraux affermés, par le Cte DE GASPARIN, in-8. 7 50
Guide des propriétaires de biens soumis au métayage, et culture de la garance, du safran et de l'olivier, par le Comte DE GASPARIN; 1 vol. in-8. . . . . . 7 50
Voyages agronomiques en France, par LULLIN DE CHATEAUVIEUX, 2 vol. in-8. . . . . . 12 »
Etat de la production des bestiaux en Allemagne, par MOLL, in-4. . . . . . 2 75
Traité de la culture du mûrier, par CHARREL, 1 vol. in-. . . . . . 3 50
Traité de l'éducation des abeilles, par DE FRARIÈRE, gr. in-18 de 300 p. avec gravures. 3 50
Traité de l'estimation et du partage des biens-fonds, par NOIROT. 1 vol. gr. in 18. 3 50
Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes, par VILLEROY, 1 vol. grand in 18 avec gravures. 3 50

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE ET DE JARDINAGE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU Dr BIXIO, PAR LES RÉDACTEURS DE LA *MAISON RUSTIQUE*.
Un cahier de 50 pages in-4 par mois, avec gravures. — Prix, franc de port, 12 fr. par an.



*Maladies Secrètes.*

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement: il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)



Etude de Me DUMONT, notaire à Bléneau (Yonne).

A vendre à l'amiable

Trois jolies propriétés situées près de Bléneau et à 14 myriam. de Paris. L'une de 180,000 fr., l'autre de 175,000 fr., et la dernière de 475,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements: à Paris, à M. Chaperon, rue Saint-Lazare, 6; et à Bléneau, à Me Dumont, notaire.



En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix: 1 fr. 50 cent.; par la poste, 1 fr. 70.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-32 de 152 pag.—Prix: 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.



BAS LEPERDRIEL CONTRE LES VARICES,

Elastiques, commodes, sans œillet ni lacets. *Compression* ferme, régulière et continue. Fg Montmartre, 78

gne? Mais, dans le premier cas, le jour où la royauté aurait perdu par sa faute l'appui de la bourgeoisie, les fortifications deviendraient un bien faible asile pour elle. Et, dans le second cas, le jour où l'insouciance toujours croissante de la bourgeoisie à l'égard du peuple, ainsi que les misères du prolétariat, auraient excité une guerre ou une révolte sociale, le peuple ferait la guerre à sa manière, c'est-à-dire qu'emprisonné par vingt bastilles, dans un moment de désespoir, il mettrait le feu à Paris : que pourraient les fortifications contre un incendie?

Est-ce contre l'étranger, contre l'Europe, que les fortifications sont élevées? Mais ici encore, il faut le demander, contre quel étranger, contre quelle portion de l'Europe?

Est-ce contre l'Angleterre? Nullement, puisque c'est sur mer seulement que nous pourrions la combattre, et que d'ailleurs nous n'avons aucune intention hostile contre elle; M. de Mackau, notre ministre de la marine, n'a-t-il pas été certifier dans les murs de Windsor l'état d'affaiblissement de notre flotte, l'impossibilité où nous étions de tenir tête à la marine britannique, et notre volonté de rester dans cet état de cordiale faiblesse.

Est-ce contre l'Allemagne? Mais si nous n'armons pas contre l'Angleterre, avec laquelle nous sommes sans sans cesse en contestation, et qui nous menace quelquefois, pourquoi armer contre l'Allemagne, qui vit avec nous en bonne intelligence? Avons-nous sur le continent européen des projets de conquête que l'Allemagne ait fait échouer? Non—L'Allemagne a-t-elle elle-même l'intention d'envahir nos possessions? Non.—L'Allemagne nous a-t-elle depuis 1830 menacés une seule fois? Est-ce l'Allemagne qui a provoqué le traité de 1840 contre le pacha d'Égypte; qui a mis la France dans une si fausse position en Europe, et qui a donné prétexte aux fortifications? Non. — Où ce traité a-t-il été signé? A Vienne ou à Berlin? Non, c'est à Londres. L'Allemagne nous a-t-elle arraché des traités sur le droit de visite; nous a-t-elle envoyé des Pritchard; a-t-elle contesté notre conquête d'Algérie, ou a-t-elle soutenu indirectement Abd-el-Kader; ou est-ce elle qui nous a fait conclure le sot traité du Maroc? Non; non.

L'Allemagne ne désarmerait-elle pas aussitôt que nous désarmerions; ne conclurait-elle pas volontiers avec nous des alliances équitables où elle ne demanderait pas que tout l'avantage fût de son côté? Ne nous aiderait-elle pas à canaliser Suez et Panama et à faire déclarer la neutralisation des grandes routes et des grands passages du globe? Est-ce elle qui songe à les accaparer? L'Allemagne nous empêcherait-elle de coloniser Madagascar et d'étendre notre puissance maritime? L'Allemagne n'a-t-elle pas les mêmes intérêts que nous dans la question d'Orient, et ne doit-elle pas comme nous s'opposer à ce que Constantinople tombe entre les mains de la Russie et Alexandrie entre celles de la Grande-Bretagne?

Contre l'étranger, les fortifications de Paris sont donc une absurdité; — contre Paris, elles sont un sacrilège. Laissez-les là inutiles et désertes, comme monument d'une grande aberration, qui a détourné de sa marche le Pouvoir issu de deux Révolutions fondées sur le droit et la liberté; que ce Pouvoir se hâte de rentrer dans la direction que lui ont imposée les travaux de tous ceux qui ont préparé son avénement, et qu'il se livre tout entier à cette importante fonction pour laquelle il a été créé : la recherche constante des moyens de réaliser en France et dans le monde l'amélioration physique, intellectuelle et morale de toutes les classes de citoyens, et avant tout de la classe la plus pauvre.

---

Nous sommes de ceux qui pensent que l'Espagne a un grand besoin de repos intérieur, afin de créer toute une organisation qui soit en harmonie avec sa nouvelle forme de gouvernement; mais nous pensons que les tentatives illibérales et rétrogrades faites en ce moment par le pouvoir vont directement contre le but que devraient se proposer des hommes amis du bien de leur pays et voulant pour lui un régime de liberté régulier, mais sincère.

Les modifications à la constitution, qui viennent d'être présentées aux cortès par le cabinet espagnol, sont de nature à jeter la division même au sein de ses amis; elles vont réveiller les dissensions politiques et préparer peut-être le retour de ces guerres civiles qui ont été si funestes à l'Espagne depuis douze ans.

Les atteintes portées aux garanties inscrites dans le pacte fondamental doivent soulever contre elles tous les hommes généreux qui n'ont pas désespéré de l'idée d'unir l'ordre et la liberté. Enlever au jury le jugement de tous les délits de presse, c'est assez dire qu'on se défie de l'opinion publique, et qu'on veut se débarrasser du contrôle d'une discussion franche et ouverte. Détruire la part accordée au principe électif dans la nomination des membres du sénat, c'est faire un pas rétrograde qui affaiblira l'autorité de ce corps, au point de le réduire à n'être plus qu'une annexe du pouvoir ministériel. Dans les deux dispositions que nous venons de signaler, il y a la mort du système représentatif. Il est possible qu'avec ce système il soit impossible de gouverner aujourd'hui en Espagne; mais alors qu'on ose le dire, et qu'on ne vienne pas, avec un faux et hypocrite semblant de respect pour le régime constitutionnel, le saper en réalité dans sa base. Que MM. Narvaez et Martinez de la Rosa parviennent ou non à faire sanctionner, par un vote parlementaire, leur malencontreuse idée de réformer la constitution, nous voyons avec peine, dans ce fait, la preuve que l'ère de la concorde n'est pas encore venue pour l'Espagne, et qu'il faudra peut-être que ce malheureux pays passe de nouveau par le feu des révolutions.

---

## Affaire du Rio de la Plata.

### ÉTAT DE LA QUESTION.

Lorsqu'on veut se faire une idée exacte de la marche des évènements vers l'Océan atlantique. S'agit-il de Montevideo? les prétentions de Rosas sont encore plus exorbitantes : il veut s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays; il veut imposer à cette république un président de son choix pour neutraliser, dit-il, *l'influence étrangère* (celle de la population française) *capable de soumettre à une volonté étrangère l'indépendance du pays* (1).

Sur la rive gauche du Rio de la Plata, à Montevideo, au contraire, la politique du gouvernement a toujours été libérale et amie du progrès, même pendant la présidence d'Oribe, lieutenant actuel de Rosas.

Montevideo devait donc prospérer et grandir; c'est ce qui advint; nos compatriotes surtout y affluèrent; les ouvriers y trouvaient du travail et de l'aisance, les négociants des échanges avantageux.

Mais Rosas et Oribe, son nouveau séide, voulurent anéantir également toute pensée de civilisation à Montevideo en y introduisant la politique qui pèse sur Buenos-Ayres.

A cette époque, la chute de Montevideo paraissait inévitable. D'une part, ce pays était sous le coup de l'abandon et de l'isolement dans lequel l'avait laissé le traité Mackau; d'autre part, la victoire de l'Arroyo-Grande, remportée par Oribe sur les forces de Rivera, semblait assurer définitivement le triomphe de Rosas.

Mais le patriotisme et le courage des Montevidéens, l'aide que leur prêtèrent nos compatriotes et les autres étrangers paralysèrent tout à coup les espérances de Rosas. En vain Oribe assiége-t-il par terre Montevideo depuis vingt-et-un mois, en vain l'escadrille de Rosas bloque-t-elle la rade de Montevideo depuis dix-neuf mois; en vain la France, l'Angleterre et le Brésil ont-ils reconnu ce blocus, Montevideo tient encore, et l'honneur de cette belle résistance revient en grande partie à nos braves compatriotes, qui empêchent par là que la politique barbare de Rosas ne s'étende sur les deux rives de la Plata.

Bien des évènements se sont succédé dans ce long intervalle : il faut bien que la conduite de l'agent français, M. Pichon, qui a fini par s'installer près du camp d'Oribe ait été peu digne, puisque l'amiral Lainé, arrivé dans les eaux de la Plata à la fin du mois de février dernier, a cru nécessaire pour son honneur de ne pas suivre la politique partiale et injuste de M. Pichon.

Entre-temps, la politique sauvage et les brutalités de Rosas faisaient naître entre son ministre, M. Arana et M. Ponte-Riveiro, ministre plénipotentiaire du Brésil à Buénos-Ayres, des dissensions assez graves relativement au blocus de la rade de Montevideo pour que M. Ponte-Riveiro demandât ses passeports et interrompit toute relation avec Rosas. Cet incident, quoique bien secondaire dans les affaires de la Plata, a pris peu à peu une grande importance; les correspondances du Brésil, de Montevideo, de Buenos-Ayres, l'activité que déploie le ministère de la marine de Rio-Janeiro, les nouvelles forces navales envoyées par le gouvernement impérial sur les rives de la Plata, tout fait croire à une prochaine rupture entre le Brésil et la Confédération argentine.

Le Brésil a reconnu que la chute de Montevideo, en livrant ce pays à Rosas, amènerait sur les frontières un ennemi très dangereux; d'ailleurs

(1) Note de M. Arana, ministre de Rosas, à notre chargé d'affaires, M. le comte de Lurde, en date du 18 octobre 1842.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE(1).

### Troisième partie.

#### XLV. — CATANE.

Si des maisons uniformes et peu élevées, des rues longues, larges, tirées au cordeau constituent une belle ville, Catane est la plus belle ville de l'Europe; elle a dans la physionomie quelque chose de Turin et de Manheim. Maintenant, que ce mode de construction soit approprié au climat, c'est une autre question. Quand le soleil du lion darde à plomb ses rayons africains sur ces rues spacieuses, et en chauffe jusqu'à l'incandescence les dalles volcaniques, échappez, si vous le pouvez, aux ardeurs dévorantes de cette zône torride. Combien on regrette alors les ruelles de Gênes et l'ombre des hautes maisons de Naples; mais, sur ce dernier point, Catane a raison : élevez donc des maisons de six étages sur ce sol tremblant! Le danger est si grand et remonte si haut qu'une ordonnance du comte Roger défendait aux architectes catanais d'outrepasser le premier étage. L'ordonnance aujourd'hui serait bien superflue; l'instinct de conservation est plus puissant que toutes les lois et tous les décrets. La terreur trop justifiée des tremblements de terre, passe un niveau inflexible sur les édifices privés et publics. Ce n'est pas à Catane que fût venue l'orgueilleuse et folle idée de la tour de Babel. Rêvez donc des Babels de brique en présence de l'Etna!

Comme le fabuleux Phénix, et ici sans figure, Catane renaît périodiquement de ses cendres; sans compter des ravages partiels qui ne comptent que pour mémoire, il est bien rare qu'un siècle se passe sans qu'un désastre universel frappe l'antique cité de Charondas : tantôt c'est le sol qui lui manque sous les pieds, tantôt c'est la lave qui la couvre d'un linceul ardent. Qui pourrait compter les villes superposées les unes sur les autres, depuis les bibliques Tyriens qui, déjà, venaient trafiquer à Catane, et Alcibiade, qui la conquit par le charme de sa parole, jusqu'à Vincenzo Bellini, qui y naquit, et qui, au temps de Caroline, n'était encore qu'un enfant rêveur et mélancolique? Pour peu que vous creusiez, vous trouvez, comme à Portici, des temples, des théâtres, des thermes, et jusqu'à des boutiques; creusez plus avant, vous trouverez une seconde couche de monuments souterrains, puis une troisième, et ainsi de suite, jusqu'au tuf primitif foulé par les Cyclopes. Arrivé là, on trouverait peut-être des os de géants, comme dans les cavernes de l'Eryx et du mont Pellégrino. Qui jamais nous révèlera le secret de ces générations mystérieuses ensevelies dans les entrailles du globe? Qui rompra le sceau que la mort a imprimé sur leurs lèvres muettes?

En attendant la solution de ces problèmes insolubles, les modernes Catanais ne s'en préoccupent guère et dansent joyeusement, eux aussi, sur la poussière de leurs ancêtres. Insouciants à l'excès, et tout entiers absorbés dans le moment présent, ils ne se préoccupent même pas de leurs propres dangers; comment s'apitoieraient-ils sur les calamités de leurs pères? L'ennemi est là qui les menace; accoutumés à sa présence, et familiarisés avec lui, ils ne le craignent plus. Demain, aujourd'hui peut-être, ils seront incendiés, engloutis... N'importe, ils dansent au son des guitares, à l'ombre des orangers.

Cependant, on fait à Catane autre chose que danser. D'abord on y travaille avec goût l'ambre de toute couleur que le Symèthe y apporte du haut des montagnes de Pétralie; ensuite, et ceci est l'industrie-mère de la cité, on y fabrique de la soie en grande abondance. Pourtant Catane est loin d'être une ville industrielle; sa principale ressource pécuniaire, sinon intellectuelle, est son Université; si les professeurs répandent peu de lumières, les étudiants, en revanche, répandent beaucoup de ducats, et le bourgeois est d'avis que les ducats valent bien les lumières. Quant à la noblesse, qui pullule dans la patrie de Charondas, elle est fort rogue, quoique fort pauvre; elle parade en carrosse à la Marine, mais elle dîne avec du fenouil et l'on soupe avec des noix. La vanité généalogique console de la maigre chère; ne descend-on pas en droite ligne de Jupiter Olympien? L'église est tout aussi fière, mais elle est beaucoup plus riche et moins sobre. Les révérends pères bénédictins, par exemple, avaient, pour leur part, plus de cent mille écus de rentes qu'ils mangeaient fort bien. Leur couvent, j'allais dire leur palais, est plus fait, avec son magnifique escalier de marbre blanc, pour des rois que pour des moines. Il est vrai que les moines étaient les rois de Catane. Leur nombre y était et y est encore prodigieux, sans compter les nonnes. Etonnez-vous, après cela, que l'herbe croisse dans ces longues et larges rues vouées à la solitude, au silence.

A l'époque de l'occupation anglaise, Catane jouait un certain rôle politique et passait, ainsi que Castroné nous l'a dit, pour un centre d'opposition libérale; bien que sa qualité de cité domaniale l'eût préservée des abus les plus criants de la féodalité, elle s'était prononcée énergiquement et l'une des premières en faveur des réformes; mais chacun les entendait à sa manière; on savait ce qu'on ne voulait pas, sans bien se rendre compte de ce qu'on voulait. C'est l'histoire de toutes les révolutions qui débutent. En général, les novateurs abhorraient les Anglais et adoraient la France où plusieurs, tels que Gaspard Vaccaro qui plus tard présida les communes et l'avocat Emmanuel Rossi, qui en fut le Mirabeau, avaient trouvé un refuge contre les persécutions sanguinaires du président Lopez. D'autres et de ce nombre était Emmanuel Réquécense, de Catane, n'obéissaient qu'à une seule passion, la haine de la noblesse. Robespierre et Thomas Payne étaient leurs Dieux à tous ou presque tous et la déclaration des droits de l'homme leur évangile.

La nouvelle constitution venait d'être proclamée au milieu des réjouissances publiques. Le peuple est partout si malheureux qu'il salue avec un enthousiasme aveugle et naïf tous changements, quels qu'ils soient, ceux-là même qui sont dirigés ou doivent tourner contre lui. Cette constitution si bruyamment promulguée, n'était qu'un assez mauvais pastiche de la charte britannique : avec un roi inviolable, un ministère responsable, une chambre des pairs héréditaire et une chambre des communes élue par les propriétaires fonciers; la chambre haute se composait des deux bras ecclésiastique et baronnal de l'ancien parlement sicilien; quant au troisième bras, le bras domanial ou bourgeois, il devait par la force des choses envahir les communes par les canaux souterrains et souvent impurs de l'élection censitaire. Le plus clair de cette métamorphose était l'abolition des droits féodaux qui depuis cette époque n'ont pas été rétablis; mais le despotisme seul y a trouvé son compte : le roi s'est mis à la place des barons et le peuple n'y a rien gagné; au contraire, là où jadis il payait deux il paie quatre aujourd'hui et s'il ne paie pas..... on connaît la chanson :

Lève-toi, Jacques, lève-toi ;
Voici venir l'huissier du roi.

Mais alors ce beau résultat n'était pas encore obtenu, et en attendant la déception qui ne se fit pas attendre, Catane fêtait la plus belle de toutes les fêtes, la fête de l'espérance. Tout le jour on avait sonné les cloches et tiré les boites, voire le canon, car, en Sicile, plus il y a de bruit, plus il y a de joie, et l'on avait promené de rue en rue le voile de sainte Agathe, relique miraculeuse qui conjure dans les grandes circonstances les fureurs de l'Etna. Le soir, la fête s'était concentrée sur la place de l'Eléphant la plus vaste de la ville et la plus fréquentée.

Cette place doit son nom à un énorme éléphant de lave placé sur une fontaine et qui porte sur son dos un obélisque de granit égyptien tout chargé d'hiéroglyphes et surmonté d'une croix; imprudent trophée dans une ville exposée aux tremblements de terre! Au reste, il fait, en attendant qu'il tombe, un effet pittoresque. Une pelouse émaillée de fleurs et entourée par une grille en fer se déroule gracieusement autour de la fontaine qui rachète le mauvais goût de son architecture par le frais murmure de son onde. D'un côté s'élève le palais du sénat le plus travaillé de tous, c'est-à-dire le plus contourné, tranchons le mot, le plus rococo. Catane n'a pas un seul édifice d'un style simple et sévère. La cathédrale

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18 et 31 août, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20 et 21 octobre.

ROYAL

[illegible] de quelques bâtiments de guerre de Ro-
sas, car le camp d'Oribe n'a pour ainsi dire de communication qu'avec la mer ; c'est par la flottille de Rosas qu'il reçoit une grande partie de ses vivres et de ses munitions.

L'empereur du Brésil, en même temps (21 août dernier) qu'il envoyait en Europe M. le vicomte d'Abrantès pour sonder les intentions des gouvernements anglais et français dans le cas où il déclarerait la guerre, expédiait son *ultimatum* à Buenos-Ayres.

Telle est la nouvelle face que vient de prendre la question montevidéenne. Rapprochons de l'analyse de ces nouveaux faits ce que disaient, il y a plusieurs mois à la chambre des députés, M. Guizot et M. de Mackau.

M. de Mackau disait (24 janvier) « que cette triste et longue affaire touchait à son terme, et que le ministère était en droit d'espérer qu'il recueillerait les fruits de la politique *ferme* et *éclairée* qu'il avait suivie pendant quatre ans sur les deux rives de la Plata. » Huit mois se sont écoulés depuis les paroles de M. le ministre de la marine; cinq mois ont passé depuis que M. Guizot (séance du 31 mai) a pris l'engagement solennel de faire quelque chose en faveur de nos malheureux compatriotes de Montevideo. La prédiction de M. de Mackau, c'est-à-dire de la prise de Montévideo par Oribe, ne s'est pas réalisée, et les promesses de M. Guizot ne se traduisent encore par aucun fait.

Puisque M. de Mackau et M. Guizot croient n'avoir rien à faire pour nos compatriotes de Montevideo, que du moins ils ne leur nuisent pas et laissent le Brésil agir vigoureusement contre Rosas.

---

Nous trouvons les réflexions suivantes dans la *Revue de Paris* :

« A l'heure qu'il est, les cortès sont déjà constituées en Espagne, et le ministère leur a proposé la réforme de la constitution. Le moment est venu de s'expliquer avec la dernière franchise, nous ne disons pas pour le cabinet en corps, mais pour ses divers membres, qui, dès le moment où il a été question de remanier la charte de 1837, n'ont pas un instant cessé d'être incertains et désunis. Il y a eu dans le sein du conseil des discussions extrêmement vives, et nous savons de très bonne part que les mêmes motifs d'incertitude et de désunion subsistent encore aujourd'hui. M. Martinez de la Rosa est toujours hostile à la constitution de 1837, et il n'est point parvenu à faire partager ses opinions à M. Mon ni à M. Pidal. M. Mon est confirmé, si l'on peut ainsi parler, dans son libéralisme par la brusque déclaration de guerre que vient de faire à ses projets de réforme financière un certain nombre de modérés maintenant groupés autour du banquier don José Salamanca. Ce sont des raisons personnelles, il faut le dire, qui ont déterminé cette petite fraction du parti dominant à combattre des plans qu'il y a trois mois à peine elle a non seulement soutenus, mais expressément proposés. Dans les cortès, l'influence prépondérante du général Narvaez donnera raison soit à M. Mon, soit à M. Martinez de la Rosa. De ce que la réforme a été proposée déjà, doit-on conclure que Narvaez penche décidément du côté de M. Martinez de la Rosa ? On serait tenté de le croire ; mais quand il s'agit d'une situation politique aussi incertaine, aussi mobile, aussi souvent transformée que la situation des partis et du gouvernement à Madrid, il faut attendre, pour se prononcer sur les intentions réelles et définitives de ce dernier, qu'il ait déclaré lui-même ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. «

[illegible]
dent de ne pas insulter, par un luxe effréné, à la misère des ouvriers. »

---

La nouvelle attitude d'O'Connell et ses projets d'alliance avec le parti fédéral continuent à préoccuper la presse anglaise : « O'Connell, dit le *Sun*, rencontrera plus d'obstacles qu'il ne s'y attendait, à son plan de fusion de fédéralisme, et peut-être un prochain manifeste de Darynane annoncera-t-il sa renonciation à son nouveau plan. Quant à nous, qui regardons cette chose comme aussi impraticable que l'autre, nous ne sommes pas fâchés de voir l'esprit irlandais se diviser en trois factions de visionnaires : les partisans du parlement triennal, les partisans du fédéralisme et ceux du repeal absolu. La question deviendra ainsi moins alarmante que l'an dernier, à l'époque de tous les meetings monstres. Le seul mal pouvant résulter de cette division sera que sir Robert Peel, peut-être, sera moins disposé à faire des concessions à un parti qu'il croira affaibli. »

---

M. le maréchal-de-camp comte de Larue, chargé par M. le ministre de la guerre de l'inspection des troupes d'administration, est arrivé à Alger le 9 de ce mois.

M. le lieutenant-général Bedeau, arrivé à Alger depuis le dernier courrier, va prendre le commandement de la province de Constantine.

M. le maréchal-de-camp Cavaignac va prendre le commandement de la province de Tlemcen.

M. le lieutenant-colonel comte Claparède est parti pour Orléansville, où il va exercer, par intérim, le commandement de cette subdivision.

---

Les *Guêpes* d'octobre piquent juste et bien. Nos lecteurs pourront en juger par les passages suivants de la dernière livraison du pamphlet mensuel d'Alphonse Karr. La critique du spirituel *humoriste* n'épargne aucun genre d'iniquité et de dépravation sociale. Comme iniquité, rien de plus monstrueux que notre législation sur le sel, dont une des conséquences est d'interdire l'usage des eaux de la mer ; comme dépravation, rien n'égale l'influence du commerce, qui est l'arbitre et le roi de notre époque. Mais laissons parler Alphonse Karr avec sa verve originale et caustique :

« J'ai rencontré dernièrement sur la plage, au bord de la mer, une belle jeune fille qui venait de se baigner ; elle s'était rhabillée, mais, les pieds nus encore, elle puisait un peu d'eau de mer dans un vase qui en pouvait contenir deux ou trois verres.

» Un douanier descendit de la falaise et lui dit : « Mademoiselle, vous ne pouvez pas prendre d'eau à la mer.

» — Pourquoi? demanda-t-elle.

» — Parce que c'est défendu, répondit le douanier.

» — Craignez-vous, dit-elle, que je ne dessèche la mer.

» — Je ne crains que mon capitaine, répondit le douanier, qui nous a donné la consigne de ne laisser prendre d'eau à la mer par personne.

» — Mais c'est pour ma sœur qui est malade et à laquelle on a ordonné

[illegible]
sont offertes sous des noms honorables et appétissants par ces estimables négociants à leurs concitoyens.

» Quand ils n'osent pas empoisonner leurs clients, ils les trompent sur le poids et la quantité de la marchandise qu'ils leur vendent au moyen de fausses balances — ou de tout autre procédé d'escamotage.

» On ne se préoccupe pas assez d'un des côtés de ce développement de l'industrie.

» C'est que grâce à cet absurde système représentatif, entièrement fondé sur l'argent que chacun paie en contributions, c'est parmi ces marchands que se recrute le pouvoir sous le nom d'*électeurs* et de *députés*, et la justice sous le nom de *jurés*.

» C'est-à-dire que l'on achète le droit de gouverner le pays ou celui de rendre la justice, — en payant chaque année un tribut de quelques centaines de francs.

» Ne croyez pas que ce soit un paradoxe.

» Supposez parmi les jurés, le plus pénétrant, le plus juste, le plus honnête des hommes, admettez-le animé d'un ardent amour de la justice.

» Faites ensuite que l'année prochaine, il paie cinq centimes de moins à monsieur le receveur de son arrondissement :

» Il sera rayé de la liste du jury.

» Supposez parmi les députés, le citoyen le plus dévoué à la patrie, le plus instruit dans les lois du pays, dans la politique contemporaine et les intérêts relatifs des peuples.

» Supposez-le encore administrateur éclairé et intègre, accordez-lui l'autorité d'une parole puissante et celle d'un nom illustre.

» Que demain, il verse cinq francs de moins au Trésor, et il ne peut plus prendre aucune part au gouvernement du pays.

» Le seul mérite reconnu par la loi — est l'argent. *La seule* condition légalement indispensable pour rendre la justice et pour gouverner le pays, est d'avoir une certaine somme d'argent.

» Je me trompe, il faut n'être pas encore allé aux galères.

» C'est ce que je souhaite aux aspirants juges et aux aspirants députés qui se livrent, en attendant, à la vente en gros et en détail de toutes sortes de denrées ; — seule instruction politique qu'on ait besoin d'acquérir aujourd'hui pour gouverner la France. »

---

## Nouvelles de Taïti.

Nous trouvons dans le *Sydney-Colonial Observer* du 23 mai des nouvelles de Taïti. Quoiqu'elles ne soient pas antérieures aux dernières qu'ont publiées les journaux de Londres, nous croyons devoir les reproduire, ne fût-ce que pour montrer quelle est l'irritation que notre prise de possession a excitée chez les Anglais de tous les points du globe.

« Nous avons reçu par le Hazard, y est-il dit, des nouvelles importantes. L'usurpation de l'île par les Français, a déjà encouru partout le blâme le plus sévère ; et, quoique nos avis antécédents nous annonçassent que les usurpateurs étaient en pleine possession du pays, nous n'étions pas *sans espérance de voir éclater quelque révolte* ; car on le sait, les Taïtiens ne se sont soumis au joug que faute de moyens de résistance. Notre espoir s'est réalisé. Un grand corps de Taïtiens, qui pour éviter de se sou-

---

elle-même qui occupe le fond de la place n'est qu'un grand vaisseau blanc inondé d'une lumière incommode, comme toutes les églises du Midi, et décorée — triste décoration ! — de fort méchants tableaux. De belles colonnes antiques soutenaient la nef, mais un évêque imitant le barbare exemple de ses collègues de Gaëte et de Salerne, les a fait sceller et murer dans les grossiers piliers qu'on déplore aujourd'hui : plus heureuses quoique assez gauchement adaptées à leur nouvelle destination, les colonnes de la façade construite en pignon, ont échappé au vandalisme épiscopal ; mais échapperont-elles toujours à celui du volcan? Tirées, il n'y a guère plus d'un siècle, du sombre amphithéâtre où les proconsuls livraient les premiers chrétiens aux bêtes, on y trouverait sans doute encore, vicissitude étrange ! quelques gouttes du sang des martyrs dont elles ornent aujourd'hui les temples.

C'est donc là que s'était concentrée la fête. Le palais du sénat et l'obélisque étaient illuminés, mais non l'église, dont la masse obscure, rendue plus lugubre encore par le contraste des splendeurs voisines, se dessinait en noir sur le fond étoilé du firmament.

La place était en proie à la confusion la plus tumultueuse, la plus désordonnée. Nobles, bourgeois et peuple, prêtres et soldats, étudiants et professeurs, magistrats et mendiants, tous les rangs, tous les ordres, sans oublier les matelots du port, avec leur ceinture bleu de ciel et leur bonnet des dimanches, étaient réunis, confondus dans ce pêle-mêle étourdissant et bigarré. Les grandes dames elles-mêmes n'avaient pas dédaigné d'y descendre du haut de leur Olympe aristocratique ; enveloppées jusqu'aux yeux dans les larges plis de leur mante discrète, les Vénus catanaises affrontaient, comme de simples mortelles, les coudoiements peu respectueux de la foule ; elles allaient partout, voyaient tout, écoutaient tout, enduraient tout, et même..... Silence ! Vulcain pourrait nous entendre.

Moins audacieuses, mais non moins curieuses, les bourgeoises suivaient à distance les traces des patriciennes.

Quant à la fille du peuple, elle était là chez elle, et usait fièrement de tous les privilèges de sa position. Taille longue et jupon court, elle portait haut la tête, et, pour la mieux laisser voir, rejetait coquettement sa mante sur ses épaules. Son air fringant et résolu, sa désinvolture agressive lui ouvraient tous les rangs, tous les cœurs; jouant de la langue et de la prunelle, elle agaçait ceux-ci, brocardait ceux-là, sans épargner personne. Malheur à qui engageait avec elle une lutte téméraire ! La victoire et les rieurs étaient toujours de son côté.

Cependant, les divertissements allaient leur train : ici l'on dansait au son des cornemuses et des tambours de basque ; là des Amphyons de carrefour chantaient sur la mandoline des couplets risqués ; plus loin Polichinelle, monté sur un tréteau, jouait je ne sais quelle farce au gros sel, où les docteurs des quatre facultés étaient impitoyablement immolés aux railleries des écoliers, qui ne s'en faisaient pas faute. Pendant ce temps, les boîtes continuaient leurs détonations furibondes, et les feux de joie unis aux feux d'artifice, illuminaient le ciel de leurs clartés éblouissantes, mais fugitives.

Voilà pour les oreilles et pour les yeux : des spectacles plus substantiels étaient offerts aux estomacs : les pastèques et les jambons s'élevaient en montagnes appétissantes ; les fritures odorantes pétillaient en plein air ; les sorbets et l'eau glacée des limonadiers ambulants rivalisaient avec les vins du Fare, et apaisaient la double ardeur du plaisir et du climat. On improvisait sur des tables volantes et jusque sur les marches des palais et des églises, de petits soupers en partie double ou carrée dans lesquels régnait une bonne humeur tempérée par une retenue de bon goût. Si quelque ivrogne troublait la fête, on pouvait dire à coup sûr : c'est un Anglais. Quoique la cathédrale soit bâtie sur les ruines, ou du moins sur l'emplacement d'un temple de Bacchus, le trébuchant Silène n'est pas un Dieu sicilien.

Tout à coup une procession — en Sicile il n'y a pas de fête sans procession — déboucha de la rue Ferdinande, une des deux grandes artères qui vivifient Catane et qui se croisent à angles droits sur la place des Quatre Coins, *Quattro Cantoni*. Qui dit procession dit recueillement et pénitence, mais celle-là était loin d'avoir ce double caractère ; tout, au contraire, y respirait la joie la plus expansive et la plus bruyante ; les bacchanales païennes ne devaient pas l'être davantage ; elle n'en était, au demeurant, que plus pittoresque. Outre les cierges de rigueur, les pèlerins portaient des bannières de couleurs vives et de petites madones en plâtre attachées au bout de longs bâtons blancs. La plupart brandissaient à la main des branches d'olivier, soit en signe de réconciliation et de paix, soit en mémoire d'une ancienne confrérie qui avait le privilège de couper du bois à volonté dans les forêts de l'Etna. Les uns chantaient des litanies du même ton qu'ils auraient chanté des couplets grivois ; les autres dansaient à rendre l'âme comme des Aïssaoua marocains ; ceux-ci tiraient des coups de fusil, ceux-là se contentaient de lancer leurs bonnets en criant à tue-tête : Vive sainte Agathe, notre bonne sainte ! Vive notre bien-aimée patronne ! Vive la constitution ! La constitution ou la mort ! Il y avait à ces mots recrudescence de fusées et de boîtes ; sans compter les cloches qui carillonnaient en chœur sur toutes les gammes et dans tous les clochers. Polichinelle était détrôné, et la modeste mandoline des musiciens ambulants, étouffée par l'ouragan sacré qui venait de fondre sur la place.

Les hommes se découvraient, les femmes s'agenouillaient sur les pas de la procession qui se rangea lentement devant la cathédrale. En ce moment un moine à barbe noire et en robe de bure parut sur le haut des gradins et fit signe avec un crucifix d'ivoire qu'il voulait parler : le silence s'établit aussitôt :

— C'est le frère Agathon, s'écrièrent plusieurs voix.

Ce nom révéré vola de bouche en bouche, et la foule donna des marques non équivoques de sympathie et de vénération.

(*La suite à demain.*)

**CHARLES DIDIER.**

---

### UN BRICK NAVIGUANT A 18,000 PIEDS AU DESSUS DE LA MER.

L'industrie humaine ne connaîtra bientôt plus de bornes à son pouvoir. Les chemins de fer sillonnent le monde, les bateaux à vapeur franchissent l'immense espace de l'Océan, et un navire flotte à présent sur le Chuquito à 18,000 pieds au dessus de la mer. La *Gazette d'Augsbourg* publie, d'après un journal de Montévideo, quelques détails curieux sur cette entreprise nautique d'une hardiesse inouïe jusqu'à présent dans les annales de la marine. En 1826, MM. Lundell et Bridge, riches orfèvres de Londres, achetèrent dans le Pérou les mines d'or de Tipuani et les mines d'émeraudes d'Illimani, et y envoyèrent M. Page en qualité d'agent. Ces mines sont situées sur les rives du lac de Chuquito, qui a 248 milles anglais de longueur, 150 de largeur, et dont en plusieurs endroits on n'a pu trouver le fond. Dans le voisinage de Tipuani sont d'autres mines très abondantes qui appartiennent au général O'Brien et à un Anglais nommé John Begg. On ne récolte dans ce district qu'une espèce de pomme de terre rouge appelée *chusma*, et quelques plantes nutritives ; mais à l'Est du lac, notamment à Copacasana et dans les vallées de la Bolivie, on cultive le maïs, l'orge et les arbres fruitiers. Les difficultés que l'on éprouvait pour alimenter le grand nombre d'Indiens qui travaillent aux mines firent naître l'idée de construire un navire qui établirait des communications régulières d'une des rives à l'autre du lac, et MM. Page, O'Brien et Begg résolurent de tenter l'entreprise. M. Page acheta dans le port d'Arica un vieux bâtiment, en enleva les ancres, les cordages, la voilure, et parvint avec une peine extrême à en conduire la carcasse à l'embouchure de l'Apolobambo, dont les eaux se jettent dans le Chuquito. Là, il fit venir des ouvriers d'Arica, éleva un chantier, et après deux années d'un travail pénible et continu, réussit enfin à lancer son brick dans le lac. Ce brick sert à transporter les approvisionnements des vallées de la Bolivie aux mines de Puno et de Lampas. Le général O'Brien en se rendant de Buenos-Ayres à Lima, navigua sur le lac, et faillit échouer sur les côtes de l'île de Titicaca. Cette île est, d'après la tradition, le berceau de la première civilisation péruvienne et la sépulture sacrée des anciens rois de la contrée. On y trouve encore des crânes dont la forme se rapporte à celle de toutes les têtes qui figurent dans les curieux bas-reliefs des antiques monuments astèques. Le brick était alors commandé par un capitaine suédois, et pourvu de tout ce qui constitue un navire en bon état, sauf les ancres, qu'il a été impossible de conduire à une telle hauteur. MM. O'Brien et Begg ont exécuté encore d'autres travaux d'une hardiesse non moins surprenante. Ils ont transporté une machine à vapeur au dessus des Cordillères, creusé dans les montagnes métallurgiques de Lacaycota un canal de 2,000 pieds de longueur traversé par neuf écluses, et construit à l'extrémité de ce canal un chemin de fer sur lequel ils charrient leur minerai.

(*Revue de Paris.*)

PRÉSIDENCE DE M. MOSCOSO.

A trois heures un quart, M. le président du conseil entre dans la salle; peu après arrivent les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances et de la justice.

M. le président. — M. le ministre de l'intérieur a la parole pour une communication au sénat.

M. Pidal monte à la tribune et lit un projet de loi demandant l'autorisation du corps législatif pour cet article unique : « Le gouvernement est autorisé à régler la législation relative aux ayuntamientos, aux députations provinciales, aux gouvernements politiques et aux conseils provinciaux d'administration, et à mettre immédiatement à exécution les mesures qu'il adoptera, et dont il rendra compte aux cortès. »

M. le président. — Ce projet de loi est renvoyé à la commission qui sera nommée à cet effet.

N'y ayant rien à l'ordre du jour, MM. les sénateurs sont convoqués à domicile. (*El Heraldo.*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Séance du 18 octobre 1844.*

PRÉSIDENCE DE M. CORTAZAR.

La séance est ouverte à une heure moins un quart. Lecture et approbation du procès-verbal. La chambre approuve, sans discussion, divers rapports de la commission des pouvoirs. Il est procédé au tirage au sort des sections, et à la nomination des membres de la commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône. Ce sont : MM. Isturitz, Rios Rosas, don Fernando Alvarez, Egana, Bravo Murillo, Peña Agayo et Gonzalez Romero. On nomme aussi les commissions de correction de style, de gouvernement intérieur de la chambre des comptes, des pétitions et du budget. Il est décidé que la chambre se réunira en section après la séance de demain, dans le but de nommer la commission de la réforme constitutionnelle. Après le tirage au sort des sections, M. le président du conseil est monté à la tribune et a lu le projet suivant de réforme de la constitution, qui a été écouté avec l'attention la plus profonde. Ce projet de loi est précédé d'un long préambule, dans lequel sont exposées les raisons qui ont poussé le ministère à le soumettre à la décision de S. M. Voici le texte du projet de loi :

TITRE Ier. — DES ESPAGNOLS. — Après le paragraphe 4, on ajoutera : Une loi déterminera les droits des étrangers qui obtiendront des lettres de naturalisation ou celles de droit de bourgeoisie. — Art. 2. Est supprimé le paragraphe 2 ainsi conçu : La qualification des délits de la presse est exclusivement réservée au jury. — Art. 4. Il y sera ajouté ce qui suit : Les ecclésiastiques et militaires continueront à jouir de leurs privilèges, conformément à ce qui a été réglé par la loi. — L'article 11 se terminera ainsi : La religion de la nation espagnole est la catholique, apostolique romaine. L'Etat s'oblige à soutenir le culte et ses ministres.

TITRE II. — DES CORTÈS. — Il n'est proposé aucun changement.

TITRE III. — DU SÉNAT. — Il sera modifié de la manière suivante : Un article déclarera illimité le nombre des sénateurs. Leur nomination appartiendra au roi. — Autre article : Ne pourront être nommés sénateurs que ceux qui auront trente ans accomplis, et qui appartiendront aux classes suivantes : Les présidents des corps législatifs. Les sénateurs ou députés qui l'auront été trois fois, et qui posséderont, en outre, 30,000 réaux de rente, provenant de biens leur appartenant en propre, ou de traitements d'emplois qui ne peuvent être perdus sans une enquête, ou de retraite, ou de vétérance. Les ministres de la couronne ; les conseillers d'Etat, les archevêques, évêques, grands d'Espagne, capitaines généraux de l'armée de terre et de mer, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, présidents des tribunaux suprêmes, juges ou procureurs du roi desdits tribunaux. Les grands de Castille (*los titulos de Castilla*), qui jouissent de 60.000 réaux de rentes. Les personnes qui paient, depuis plus d'un an, 8,000 réaux de contributions, et qui auront été sénateurs, députés ou alcades de localités dont la population est de 30,000 âmes. Les personnes qui auront rendu des services signalés. — Autre article : La nomination des sénateurs aura lieu par des décrets spéciaux qui exprimeront les motifs de la nomination. — Autre article : Les fils du roi et les héritiers immédiats de la couronne sont sénateurs de fait à vingt-cinq ans. — Autre article : Le sénat, indépendamment de ses fonctions législatives, exercera les fonctions judiciaires: 1o lorsqu'il aura à juger les ministres, en vertu d'un acte d'accusation de la chambre des députés ; 2o lorsqu'il devra connaître des délits contre la personne ou la dignité du roi ou contre la sûreté de l'Etat; 3o lorsqu'il jugera ses propres membres.

TITRE IV. — DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — L'art. 5 sera réformé ainsi : « Les députés seront élus pour cinq ans. »

TITRE V. — ORGANISATION ET POUVOIR DES CORTÈS. — L'art. 27 est supprimé. L'art. 28 sera rédigé de la manière suivante : « Les cortès seront expressément convoquées lorsque le trône sera vacant ou quand le roi sera, pour une cause quelconque, dans l'impossibilité de gouverner. » L'art. 29 sera rédigé comme suit : « Chacun des corps législatifs dressera son règlement respectif pour son gouvernement intérieur. Le congrès examinera la légalité des élections et les titres des individus qui le composent. » — Art. 23. L'un des corps législatifs ne pourra être réuni sans que l'autre le soit, excepté dans le cas où le sénat aurait à exercer des fonctions judiciaires. L'art. 57 est supprimé.

TITRE VI. — DU ROI. — Art. 48. Le paragraphe 5 sera supprimé, et on ajoutera avant l'art. 49 : « Le roi, avant de contracter mariage, en donnera connaissance aux cortès, à l'approbation desquelles il soumettra les stipulations et contrats matrimoniaux, qui devront être l'objet d'une loi. »

TITRE VII. — DE LA SUCCESSION AU TRÔNE. — L'art. 54 sera rédigé ainsi : « Les personnes déclarées incapables de gouverner, ou qui auront agi de manière à mériter de perdre le droit à la couronne, seront exclues de la succession par une loi. »

TITRE VIII. — DE LA MINORITÉ DU ROI. — Les articles 57, 58 et 59 seront réformés de la manière suivante : — Un article : Lorsque le roi sera mineur, le père ou la mère ou, à leur défaut, le parent le plus proche exercera la régence durant le temps de la minorité. — Autre article : Le régent exercera l'autorité royale. — Autre article : Le régent prêtera serment, devant les cortès, d'être fidèle au roi mineur, d'observer la constitution et les lois. Si les cortès n'étaient pas réunies, le régent les convoquera immédiatement, et, en attendant, prêtera serment devant le conseil des ministres, en s'engageant à le renouveler devant les chambres réunies. — Autre article : S'il ne se trouvait personne à qui revînt de droit l'exercice de la régence, les cortès nommeront une régence, composée d'une personne, de trois personnes ou de cinq.

TITRE IX ET X. — Point de changements.

TITRE IX. — DES DÉPUTATIONS PROVINCIALES ET DES AYUNTAMIENTOS OU MUNICIPALITÉS. — L'art. 70 sera rédigé comme suit : Dans les villes, les ayuntamientos seront nommés par les habitants à qui la loi accorde ce droit.

TITRE XII. — Point de changements.

TITRE XIII. — L'article 67 est supprimé.

rives à Oporto lui assurant une majorité de dix voix ; à la chambre des députés, sa majorité sera de cinq ou six.

Le comte de Lavradès a de nouveau soumis à la chambre des pairs la question concernant l'abolition de l'esclavage dans les colonies portugaises de l'Inde, y compris Macao et les îles de Timor et Solor. Il y a onze mois, quand le projet fut présenté, le ministre de la marine en demanda l'ajournement. Il prétendit ne pouvoir entrer en discussion sans avoir sous les yeux certains documents. Cette année ce ministre élève la même objection.

Le comte de Lavradès a soutenu que l'ancien gouverneur des possessions portugaises dans l'Inde étant présent, une pareille excuse était inadmissible. Néanmoins l'ajournement a été prononcé à une majorité de 25 voix contre 18. (*Times.*)

**Turquie.** — Smyrne, 29 septembre. — La lenteur avec laquelle on procède au recensement donne lieu de croire que la Porte ottomane a l'intention d'interrompre cette mesure ; elle craint d'irriter certains amours-propres et de frapper des abus invétérés. Depuis plusieurs années des familles entières de Rajahs se sont mises sous la protection des consuls européens. Ces familles devraient rentrer sous la domination ottomane ; mais la question est de savoir si la Porte y gagnerait ou si elle n'augmenterait pas plutôt les haines et les antipathies. Le gouvernement ottoman travaille aussi à la réalisation de son projet de grever d'un impôt les propriétés des Européens, mais cette opération rencontre aussi de graves difficultés. Avant de faire les déclarations exigées, les Européens veulent savoir ce que deviendra leur argent ; ils disent que la Porte doit avant tout leur garantir le droit de propriété. Une lettre officielle de M. de Lavalette dément le bruit de la conclusion d'un traité entre le pacha d'Egypte et l'Angleterre sur le transit par l'isthme de Suez. Méhémet-Ali a donné au consul de France les assurances les plus formelles à cet égard en lui disant que pour ne pas se créer d'embarras il n'avait rien refusé, mais qu'il n'accorderait rien. (*Gazette d'Augsbourg.*)

## Faits divers.

— On lit dans la *Revue de Paris* : « Toutes les affaires qu'avait fait ajourner le voyage de Windsor vont être remises en délibération. On parle d'un conseil de cabinet sous la présidence du roi, où l'on doit s'occuper des questions qui étaient pendantes dès les premiers jours d'octobre. Au premier rang figure la création de pairs ; puis viendra l'emprunt, qui amènera nécessairement l'examen de l'opportunité de la conversion. M. Lacave-Laplagne est le seul conversioniste du conseil : il est convaincu lui-même que sur ce point il ne sera pas appuyé par ses collègues devant la chambre. On connaît aussi, sur ce sujet, la pensée de la couronne. »

— C'est à tort que nous avons annoncé d'après plusieurs journaux que M. le lieutenant de vaisseau Jance, qui commandait la canonnière-brick *l'Eglantine* s'était suicidé au Sénégal : il a succombé à l'une de ces fièvres si pernicieuses des tropiques. Cet officier s'était distingué peu de mois auparavant, comme nous l'avons dit, dans une expédition hardie contre la tribu du roi Pierre, coupable d'avoir massacré l'équipage d'un navire de commerce français. M. Jance allait, sur le rapport de M. Bouët, être promu au grade de capitaine de corvette.

— Le bruit s'est répandu à la Bourse que le roi, qui devait revenir aujourd'hui du château d'Eu, avait ajourné son retour jusqu'au 29 octobre, anniversaire de l'avènement du cabinet actuel. (*Presse.*)

— Il est certain aujourd'hui que non seulement M. le duc d'Aumale a reçu de l'empereur d'Autriche l'invitation de se rendre à Vienne avec sa jeune épouse, mais qu'une pareille invitation a encore été faite à ses autres frères. Le pays n'apprendra pas sans intérêt ces témoignages de sympathie de la cour de Vienne. (*Revue de Paris.*)

— Le 2 novembre à dix heures du matin, ouvrira à l'Hôtel-de-Ville la grande session annuelle du conseil général de la Seine. Cette session sera close le 17. Comme les ouvriers ont entièrement bouleversé l'ancienne salle du conseil, le conseil tiendra ses séances dans les grands appartements préfectoraux qu'on va disposer pour cet objet. (*Courrier français.*)

— La cour royale et la cour des comptes feront leur rentrée de vacances en audience solennelle le 4 novembre ; le conseil d'Etat le 2. (*Courrier français.*)

— Le conseiller d'état, directeur de l'administration des contributions indirectes, a adressé, le 21 de ce mois, aux directeurs de département, une circulaire pour les informer que l'entrepôt réel des sucres indigènes à Paris, créé par l'ordonnance royale du 7 août 1843, sera ouvert au commerce le 11 novembre prochain.

Cet entrepôt est situé quai Jemmapes, près du canal Saint-Martin, dans le même local que la halle de chargement de l'octroi de Paris, et confié aux mêmes gérants, MM. Palod et compagnie. (*Moniteur parisien.*)

— Nous pouvons affirmer que la décision relative à l'Ecole polytechnique vient d'être prise par le ministère. Aucun élève ne sera exclu. Ce résultat, nous devons le dire, est dû à la persévérance de M. le maréchal Soult, qui a lutté de la manière la plus vive contre ses collègues. Il paraît que M. Arago prépare une brochure sur la question. Le cabinet, voulant éviter le scandale que cette publication n'aurait pas manqué de produire, s'est décidé enfin à terminer cette affaire. Du reste, tout en se montrant indulgent pour le passé, le ministère a résolu de réformer entièrement les règlements de l'Ecole. La commission actuelle statuera sur ce point, tandis qu'une nouvelle commission, prise dans les rangs de l'Académie des sciences, examinera la question du programme et donnera son avis sur les changements à introduire. (*Revue de Paris.*)

— Il vient de se fonder une société d'assurances mutuelles contre les faillites. L'acte a été signé ces jours derniers chez M. Ferran, notaire à Paris.

— Les administrateurs de la Bibliothèque royale ont appelé du jugement qui les a condamnés dans l'affaire en restitution de la quittance de Molière. La cause est au rôle et viendra probablement cette semaine. On disait au Palais que c'est Me Chaix d'Est-Ange qui plaidera contre la Bibliothèque.

— Le doyen de la Faculté de médecine vient de faire un voyage à Londres. Cette excursion avait un but tout scientifique : la création d'un

à près de trente mille le nombre des personnes que cette fête avait attirées à Condé. Une inscription placée sur une plaque de marbre noir désignait à la curiosité de la foule la maison où naquit Dumont-d'Urville, le 23 mai 1790. Plusieurs discours ont été prononcés et des vers ont été lus devant la statue de l'illustre navigateur.

— Voici une histoire trop véridique pour deux pauvres victimes et qui doit faire réfléchir sur les inconvénients des amours de garnison ; le héros séduisant, sergent au 23e de ligne, vient d'être déposé dans une cellule du pénitencier de Tours, où il attend le dénouement de ses aventures romanesques.

Jean-Baptiste Dupont, dont le régiment tenait garnison à Paris, avait depuis cinq années séduit le cœur d'une jeune beauté, nommée Françoise Triboulet ; serments d'amour avaient été précédés de promesse de mariage, et la confiante Françoise avait, sur la foi des traités, rendu notre sergent père d'une petite fille qui aujourd'hui accomplit sa troisième année. — Par malheur, Dupont fit rencontre d'une autre beauté non moins attrayante, dont il devint ou feignit de devenir éperdument amoureux. Nouveaux serments d'amour, nouvelle promesse de mariage ne coûtèrent guère au lovelace de garnison, et bientôt sa nouvelle conquête, Marie Dupuy, eut le sort de la première ; séduite depuis six mois à peine, Marie promet de donner bientôt un nouveau défenseur à l'Etat. Dire quels soins, quelles précautions l'habile sergent employa pour faire marcher de front cette double intrigue, c'est ce que nous n'entreprendrons pas ; seulement il paraît avéré que jusqu'au 8 de ce mois, jour fixé pour le départ du 23e de ligne, qui allait tenir garnison à Bourbon-Vendée, Françoise et Marie ignoraient complètement l'existence l'une de l'une.

La veille du départ, Dupont donne rendez-vous à Marie à la barrière du Maine, à Paris, où tous les deux dînèrent confortablement. Dupont ne fit point ses adieux à Marie, car, disait-il, il devait séjourner quelques jours encore à Paris, où sa présence était indispensable, comme témoin assigné devant un conseil de guerre. En attendant qu'il pût fixer l'époque de son voyage qu'il promettait d'effectuer avec la jeune femme, il se fit remettre par elle une malle contenant des effets, du linge et des bijoux d'une valeur d'au moins 2,000 fr. Mais l'infidèle partit le lendemain, se faisant suivre de sa première conquête, Françoise Triboulet, et livrant à un complet abandon la pauvre Marie.

Quelques jours après, la triste vérité se révéla tout entière à Marie, qui, sans perdre un instant, prit la diligence, arriva à Tours avant son infidèle, et fit à la police la déclaration de sa triste aventure.

Le 17 octobre, le 23e de ligne arrive à Tours, Dupont est dans les rangs, Françoise l'accompagne. Un commissaire de police se présente aussitôt, et, avant que le bataillon ait rompu les rangs, Dupont reçoit l'ordre de passer au bureau de police ; il s'y rend aussitôt suivi de Françoise ; mais qu'on juge de leur étonnement quand ils aperçurent Marie Dupuy, que certes ils étaient loin d'attendre. Cette dernière, transportée de colère à la vue de sa rivale, se jette sur Françoise et lui arrache pièce à pièce ses vêtements d'emprunt. Cette scène eût pu devenir tragique sans l'intervention des agents de police, qui séparèrent les deux femmes, et conduisirent le nouveau Lovelace à la maison d'arrêt.

Le conseil de guerre fera sans doute restituer à l'infortunée Marie les effets dérobés, mais lui rendra-t-il l'honneur ; lui fera-t-il retrouver l'amour de celui qu'elle regardait comme son mari? (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

— Ces jours derniers, la reine et le prince Albert, faisant du côté de la mer leur promenade habituelle, furent surpris par une ondée. Ne trouvant aucun abri, ils bâtaient le pas de leurs montures, quand un vieux facteur, qui venait de faire sa tournée dans quelques villages des environs, leur offrit son parapluie sans les connaître. S. M. l'accepta et engagea le bon-homme à les suivre à Osborne-House. Celui-ci fut bien étonné lorsque, arrivé là, on lui offrit des remerciements de la part de la reine avec son parapluie et un billet de 5 liv. sterl (125 fr.). (*Sun.*)

— On lit dans le *Banner of Ulster* :

« Il se tiendra lundi soir dans l'église de Rosemary-Street, à Belfast, un meeting des amis des missions, dans le but d'adopter et d'envoyer à sa majesté une adresse en faveur des chrétiens persécutés à Taïti. »

## TRIBUNAUX.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI. — Audience du 24 octobre.

*Affaire des 44 voleurs. — Bande Courtot. — Deux révélateurs. — Vols nombreux.*

La cour d'assises offrait aujourd'hui un spectacle des plus animés. Par suite des changements effectués dans la disposition de la salle, on voit d'abord apparaître quarante-quatre voleurs ou receleurs des deux sexes, rangés sur cinq files, et séparés chacun par deux gendarmes.

Les figures les plus ignobles, le vêtement du bagne, s'y croisent avec des figures honnêtes, douces, presque distinguées, appartenant à des individus décemment vêtus. Chose triste à avouer, la plupart de ces accusés n'ont depuis l'enfance d'autres moyens d'existence, d'autre profession que le vol, la débauche ou la prostitution!

La bande Courtot, connue parmi les voleurs de toutes les spécialités sous le nom de brigade du faubourg Saint-Germain, a été mise sous la main de la justice (grâce aux sages mesures de l'administration), par les révélations de deux malfaiteurs, les nommés Chausse et Courtot.

Elle paraît aujourd'hui devant la cour d'assises présidée par M. Zangiacomi. Les fonctions du ministère public sont remplies par M. l'avocat-général Jallon.

Une force armée imposante surveille les mouvements des accusés, dont voici les noms, dans l'ordre où ils sont placés : Jules Courtot, ex-ouvrier couvreur, âgé de 22 ans ; Alexandre Chausse, dit le Bancal, 21 ans, ouvrier sur les ports ; Eugène Legentil, 21 ans, ouvrier cordier en crins ; Alfred Leudet, 35 ans, bijoutier ; Eloi Abraham Cottin, dit Waterloo, 28 ans, brocanteur ; Marie Corbrun, dite Toinette Corbéron, 24 ans, fille publique ; Maria Perrin, 28 ans, fille publique ; Catherine, femme Gervais, dite fille Plumat, bijoutière ; Jean Sirguey, 28 ans, logeur ; Françoise Rue, 25 ans, fille publique ; Jules Necken, 20, tireur de châssis ; Fanny Ropertal, 19 ans, fille publique ; Cécile Rouen, femme Maître, 37 ans, brocanteuse ; Jean Boulay, 28 ans, brocanteur ; Jean Sarré, idem, 42 ans ; André Fournier, dit Aïe, Aïe, 18 ans, chiffonnier ; Charles Ouira,

le grand problème de l'Association, a été pleinement résolu. Ce serait aller trop loin; quelque important que soit le mouvement américain, il faut y voir seulement le commencement de cette solution et le désir d'y atteindre gravé dans le cœur des populations de l'Amérique. Nous avons jeté la semence de l'Association universelle: elle a germé et se développe énergiquement, mais ce n'est pas encore l'arbre de l'avenir avec son beau feuillage et ses beaux fruits; nos Associations sont, pour parler analogiquement, *les racines* de l'harmonie sociale future; mais c'est une immense conquête que d'avoir fait prendre racine à notre doctrine dans l'esprit d'un peuple jeune et vigoureux; le premier travail est accompli; les fondements de l'édifice sont posés et la construction sera rapide.

Il serait trop long d'écrire l'histoire complète du progrès de l'Association aux Etats-Unis, mais pour faire connaître à nos amis de France la manière dont la propagation s'y fait et dont les Associations s'y fondent, je choisirai deux ou trois exemples qui seront suffisants pour leur donner une idée de nos travaux.

Les *meetings*, les expositions publiques et les congrès sont chez nous le fait de chaque jour, l'habitude sociale du peuple. Après avoir remué les esprits au moyen de la *Tribune* en 1842, nous avons fait en 1843 des cours publics dans beaucoup de villes et nous avons provoqué beaucoup de *meetings* et de congrès.

Nos principaux orateurs sont MM. Channing, Greeley, Godwin et Hempel. Lorsque nous voulons propager nos principes dans une ville par les expositions et les *meetings* qui sont un moyen très efficace, quand les journaux ont un peu préparé les esprits, nous n'envoyons pas un seul orateur, mais plusieurs, le nombre excite plus l'intérêt et donne plus de variété à l'exposition des principes.

Je parlerai de la propagation faite à Boston et à Rochester; ces deux exemples peuvent donner une idée de ce qui a eu lieu dans les autres villes. Nous avons excité de l'intérêt et gagné des disciples à Boston, ville qui est considérée, pour ainsi dire, comme le centre intellectuel des Etats-Unis; mais il n'y avait pas d'union, d'action combinée parmi les personnes qui avaient accepté nos principes. Il y a un an que je suis allé à Boston pour la première fois; j'y ai fait deux expositions devant un auditoire de six à sept cents personnes. Ces discours ont produit l'effet désiré. Tous les amis de la Cause ont été réunis, et l'unité d'action a été établie, une société de propagation a été immédiatement formée: un local a été loué, et les expositions y ont été continuées une fois par semaine. M. Georges Ripley, le fondateur de l'Association de Brookfarm, homme distingué par sa position sociale, par son érudition, par son énergie et son éloquence, a été nommé président. (Le succès d'une cause ne peut pas être douteux long-temps quand elle a gagné de tels hommes.) M. Ripley a été secondé par M. Dana et M. Ryckman, qui sont associés avec lui dans l'entreprise de Brookfarm, et une propagande des plus efficaces s'est faite depuis dans cette grande ville. Deux mois après, en décembre, un congrès général a été convoqué et tenu à Boston pour la discussion de toutes les idées qui avaient rapport à la grande question d'une réforme sociale. Des personnes de différentes parties de la Nouvelle-Angleterre (Etats du Nord-Est) et les représentants de plusieurs Associations étaient présents. M. Channing et moi nous nous y rendîmes de la part de la société centrale de New-York. Il y avait près de 1,200 personnes à cette grande réunion. Pour donner une idée de l'intérêt qui fut excité, il suffit de dire que le congrès a continué ses séances pendant cinq jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à minuit.

Après le congrès de Boston, deux hommes de mérite se sont chargés de faire des expositions publiques dans presque toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre; d'autres congrès ont été tenus, et la propagation marche rapidement dans ces Etats.

Je parlerai d'un petit épisode qui a eu lieu lors de la première exposition à Boston, et qui me fournira l'occasion de décrire, dans ma prochaine lettre, une de ces Associations qui ont été fondées aux Etats-Unis en nombre si considérable. Le fait, quoique sans importance, fera voir comment nos idées pénètrent dans les classes agricoles. Un soir, après le meeting, plusieurs personnes sont restées pour causer plus longuement du sujet qui nous intéresse. Au nombre de ces personnes, il y avait un cultivateur, intelligent, comme le sont, en général, nos fermiers américains; je lui demandai s'il était des environs de Boston; il me dit que non, qu'il était du comté de Trumbul, dans l'Etat d'Ohio. Ce comté est tout-à-fait dans l'intérieur de cet Etat, à peu près à 300 lieues de Boston. J'étais un peu surpris de voir un cultivateur dans une ville si éloignée de sa résidence, et de le trouver assistant à un de nos discours. Je lui demandai si la doctrine de l'Association avait pénétré jusque dans son pays. Oui, me dit-il, nous sommes une demi-douzaine dans ma commune qui recevons la *Tribune*; nous lisons avec beaucoup d'attention les articles sur l'Association. Nous avons formé une petite société pour en discuter les principes fondamentaux, et nous sommes à peu près sûrs que c'est l'Association seule qui peut faire le bien du peuple.

J'avais l'habitude de demander aux personnes gagnées à notre cause quelles étaient les idées qui avaient excité d'abord leur intérêt; je faisais cette question afin d'avoir les renseignements nécessaires pour bien adapter notre propagande à l'esprit du peuple, et savoir ce qui lui allait le mieux. Mon fermier me répondit que d'abord le sujet ne l'avait pas beaucoup intéressé non plus que ses voisins; mais qu'à la fin des articles sur les *improductifs dans la société actuelle*, articles tirés du grand ouvrage de Fourier prouvant que les deux tiers des humains ne produisaient rien, et que le dernier tiers seul travaille, était la chose qui les avait le plus fortement frappés. Après avoir lu ces articles, nous avons eu, continua-t-il, des réunions pour discuter les vues nouvelles et nous en avons reconnu l'évidente justesse. Nous avons maintenu les réunions pendant l'hiver, nous avons étudié la théorie de l'Association, et nous sommes demeurés bien convaincus que c'était là ce qu'il fallait au peuple.

Le résultat de ces réunions a été la fondation d'une Association au printemps dernier. C'est la phalange de Trumbul, comté de Trumbul, Etat d'Ohio. Je donnerai dans une prochaine lettre la description de cet établissement.

A. BRISBANE.

---

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 23 OCTOBRE.

CORLIER, maître d'hôtel garni, et café restaurant, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 18; juge-commissaire M. Selles; syndic-provisoire M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

## Bourse du 24 octobre 1844.

La maison Rothschild a distribué aujourd'hui son prospectus pour l'émis-

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| B. de Fr. | 3000 | » | » | » | » | » | 5 0/0 Naples. | [illegible] | 50 | » | B. » 15 |
| C. L. 5000 | 5045 | » | » | » | H. 2 | 50 | — Romain. | 105 | 7/8 | 105 3/4 | » |
| — 1000 | 1120 | » | » | » | » | » | Obl. Piémont. | 1270 | » | 1265 | » B. 40 |
| C. hyp. | 782 | 50 | 785 | » | H. 2 | 50 | Emp. d'Haïti. | 425 | » | » | » |
| 4 Can. | 1275 | » | » | » | » | » | Banq. belge. | » | » | » | » |

CHEMINS DE FER.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | » | » | Au 31. | B. 5 » |
| V. R. Dr. | » | » | 390 | » | B. 5 | » | — 390. | » » |
| — R. G. | 278 | 50 | 286 | 25 | B. 1 | 25 | — 286 25, 287 50. | H. 5 » |
| Orléans. | 1025 | » | 1028 | 75 | H. 2 | 50 | — 1030, 1025. | H. 2 50 |
| Strasb. | 278 | 75 | 280 | » | » | » | — 278 75, 281 25. | H. 5 » |
| Rouen. | 1037 | 50 | 1045 | » | H. 7 | 50 | — 1037 50, 1040. | H. [illegible] |
| Havre. | 767 | 50 | 770 | » | H. 1 | 25 | — 787 50, 772 50. | » » |
| Marseill. | » | » | » | » | » | » | — | » » |
| Montp. | » | » | » | » | » | » | — | » » |

| LONDRES, 22 OCT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol.... 99 7/8 100. | Av.... 82 22 1/2. | 3 0/0 f. c. 82 40 d. 50. |
| Esp. act... 23 1/2. | Ap.... 82 20 1/2. | F. p. 82 50 55 d. un. |
| Portug..... 50 3/2. | | 82 70 80 d. 50. |
| Mexic...... | Rep. fin c. F. pr | 5 0/0 f. c. 118 85 d. 50. |
| Brésil...... | 3 0/0, 5. 17 1/2 | F. p. 119 25 30 d. 50. |
| 5 0/0 holl. 98 1/2. | 5 0/0, 7 1/2 15. | Orleans, 1043 75 d. 10. |
| 2 1/2 d°... 64 | Bons du Trésor. | Rouen, 1052 50, 1050 d. 10. |
| Rouen..... 40 1/4. | | Strasb., 283 75 d. 10. |
| Orléans..... 39 7/8. | 3 1/8 à toutes échéances. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,50 à 79,00; courant du mois, 80,50 à 00,00; 2 derniers mois, 81,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 83,50 à 00,00. Tout 1845, 84,00.

LILLE — Colza, 72,50 à 72,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 80,00 à 81,00; 2 derniers mois, 71,00 à 00,00; 8 premiers mois 1845, 72,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible 88 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 56 fr. environ.— de Russie, disponibles, 57,00 à 57,50.—2 dern. mois, 58,00.—Le tout presque sans affaires.

*L'un des gérants:* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 25 octobre.

7 h. » OPÉRA. — Othello.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Marie. Le Béarnais.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. —L'Ambassadrice. Gulistan.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. » ODÉON. — Teresa.
7 h. » VAUDEVILLE. — Follette. Mauvais Ménage. Un Monsieur.
7 h. » VARIÉTÉS. —Monseigneur. Enfants de troupe. Trois Polka.
7 h. » GYMNASE. — Premier chapitre. Moiroud. Babiole. Trois Péchés.
7 h. » PALAIS-ROYAL.—Etourneau. Fiorina. Enfantillage.
7 h. » PORTE-ST-MARTIN.—Calypso. Don César.
7 h. » AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. » GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
7 h. » COMTE. — Fille du Capitaine. Mort aux Rats. Tout pour mon père.
6 h. » FOLIES.—Belle étoile. Estelle. Sirène. Marlborough.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Résultat des vendanges.* — — Nous lisons dans le *Journal de l'Aveyron :*

« Les vendanges sont à peu près terminées sur tous les points du département. La récolte, comme celle de 1843, est restée généralement bien au dessous d'une récolte moyenne; dans quelques quartiers du canton de Marcillac elle est estimée au tiers, et dans d'autres au quart seulement d'une bonne année. Les journaux des départements vinicoles qui nous avoisinent nous apprennent que ces contrées ne sont pas plus favorisées que la nôtre sous le rapport de la quantité du vin. Mais on s'accorde partout à dire que partout la quantité du vin sera bonne.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 23 Octobre. | | | | 24 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 861 q. | 96 k. | | Arrivages | 1381 q. | 46 k. | |
| Ventes | 626 | 43 | | Ventes | 1829 | 06 | |
| Restant | 11274 | 42 | | Restant | 10833 | 82 | |
| Cours moyen | | 33,74 | | Cours moyen | | 34.26 | |
| Cours-taxe | | 34,65 | | Cours-taxe | | 34,61 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 03 q. 14 k. | | 49.70 à 50,95 | Gr. | 21 q. 98 k. | | 50,25 à 51,00 |
| 1re | 114 | 61 | 35 00 à 37,55 | 1re | 253 | 74 | 47,10 à 47,75 |
| 2e | 40 | 84 | 33,75 à 34,40 | 2e | 208 | 81 | 33,10 à 33,75 |
| 3e | 21 | 98 | 27,40 à 28 65 | 3e | 26 | 31 | 26,75 à 28,65 |
| 4e | 01 | 57 | 21.00 à 00,00 | 4e | 21 | 91 | 22.25 à 25,50 |
| Al. | 294 | 07 | 22 30 à 33,40 | Al. | 469 | 71 | 20,65 à 33.75 |

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 21 octobre. — Farine 33,95 à 35,22.

ARRAS, 23 octobre.—Farine 1re 33,50 à 34,00; 2e 32,00. Tendance à la baisse.

BOURGES, 19 octobre. — Farine 1re 32,51; 2e 30,82; 3e 38,92.

NANTES, 21 octobre.—Les farines sont toujours demandées pour le Midi de 41 à 41,50 la balle de 122 kil. 1/2 pour première qualité.

MARSEILLE, 20 octobre.— Les farines sont moins recherchées, 29 à 30,00 à l'entrepôt, 41 à 42,00 entrepôt d'octroi. Il s'expédie toujours assez en Algérie.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS.— Halle du 23 octobre. — *Mercuriale officielle.* — Froment 18,00 à 19,00. — Seigle 10,00.— Sarrazin 9,30.— Maïs 16,00.— Avoine 7,32 à 8,75. — Son 3,65.

NANGIS, 23 octobre. — Froment 18,00. — Avoine 6,60.

HOUDAN, 23 octobre. — Froment 1re 19,33 à 20,00; 2e 18,67; 3e 18,00. — Méteil 17,00 à 18,67. — Petit blé 15,00 à 16,67. Vente lente pour ces deux articles. Approvisionnement ordinaire. — Avoine 6,40 à 7,00. Peu abondante, vente active.

DREUX, 21 octobre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,25; 3e 17,21. — Méteil 14,75 à 16,25.— Seigle 11,00.— Orge 10,50.— Avoine 6,70.

ARRAS, 23 octobre. — Froment blanc 17,50 à 19,00; d° roux 14,50 à 18,50. — Seigle 9,00 à 10,50. — Escourgeon 10,00 à 12,25. — Avoine 5,00 à 6,25.

Les blés n'étaient pas abondants, et les prix n'en ont pas moins éprouvé une légère baisse. Les seigles, les escourgeons et les avoines ont eu une vente plus active au cours précédent.

ST-OMER, 19 octobre. — Froment blanc 1re 19,20; 2e 18,00; 3e 16,60. — Froment roux 1re 17,40; 2e 16,70; 3e 15,70. — Méteil 13,70. — Orge 12,00. — Avoine 6,25 à 6,75.

BERGUES, 21 octobre. — Froment 1re 20,78; 2e blanc 19,31; 3e 17,91. — Seigle 12,60. — Orge 11,78. — Avoine 6,60.

Le maché d'aujourd'hui était fort approvisionné. Le prix du blé a haussé de 39 c., le seigle ed 30 c. L'orge a baissé de 86 c., l'avoine de 12 c.

NANTES, 21 octobre. — *Mercuriale officielle.* Froment 1re 20,03; 2e 19,30; 3e 18,02.— Seigle 13,26. — Orge 10,00. — Maïs 10,25. — Sarrazin 8,60. — Avoine 7,70.

Les affaires en froment ont été très actives à Nantes, pendant la semaine qui vient de s'écouler, et les prix fermement tenus.

Il a été traité environ 1,800 hectolitres froment de Saint-Florent de 18,40 à 18,50 les 80 kil.

12 à 1,500 hectolitres froment d'Erdre ont valu de 17,75 à 18,00 les 80 kilogrammes.

Les froments de Pont-Rousseau se sont payés 17,50 les 78 kilogrammes; 400 hectolitres ont été vendus à ce prix. Ceux de Chalonnes valent de 18,40 à 18,50 les 80 kilogrammes.

On a vendu 700 hectolitres froment de Saumur, mélangé, à 18,25 les 80 kilogrammes.

ISSOUDUN, 19 octobre. — Froment 1re 19,25; 2e 18,60.— Méteil 13,00 à 13,50. — Seigle 14,00 à 15,00. — Orge 12,00 à 12,50. — Avoine 7,35 à 7,75.

NIORT, 17 octobre. — Froment 1843 1re 16,60; 2e 16,28; 3e 15,96. — Baillarge 5,10 à 5,27.

TOULOUSE, 21 octobre. — Froment 1re 20,00 à 20,58; 2e 19,50; 3e 18,75.—Seigle 18,00. — Maïs 12,00. — Orge 11,00. — Avoine 8,50.

*Marchés étrangers,* BRUXELLES.

*Prix moyen du froment et du seigle. — Semaine du lundi 14 au samedi 19 octobre.*

| Marchés régulateurs. | Froment. | Seigle. |
|---|---|---|
| | Prix moyens. | |
| Arlon | 16,50 | 11,50 |
| Anvers | 19,14 | 11,27 |
| Bruges | 17,73 | 9,80 |
| Bruxelles | 19,34 | 10,81 |
| Gand | 17,76 | 10,31 |
| Hasselt | 20,50 | 10,95 |
| Liége | 19,16 | 10,74 |
| Louvain | 19,87 | 10,73 |
| Namur | 18,76 | 9,67 |
| Mons | 18,88 | 9,35 |
| Prix moy. | 19,32 | 10,56 |

Le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kilogrammes, et le seigle à celui de 21,59 les 1,000 kilogr.; le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 c. les 1,000 kil.

**Graineterie** (par hect.).

PARIS, 23 octobre. — *Légumes secs.*— Haricots de Soissons 31,61 à 34,65; do ordin. 15,66 à 33,00; do flageolets 20,00; do suisses rouges 22,00; do rouges de Chartres 18,65 à 20,00.— Pois cassés 28,00. — Lentilles Gallardon 25,65 à 45,35. — *Graines fourragères.* — Pois jarres 9,65. — Vesce de printemps 11,85 à 13,35; do d'hiver 13,35 à 15,35. — Sainfoin 8,00. — Criblures 8,65 à 11,00. — *Graines oléifères.*— Chenevis 15,00.—*Graines diverses.* — Millet 17,00.— Sénevé 52,00.

DREUX, 21 octobre. — Fèves 15,50. — Lentilles 34,00.

CHALON-SUR-SAONE, 18 octobre. — *Légumes secs.*— Haricots 19,00 à 20,00. — Fèves 12,50 à 13,00.— Lentilles 12,50. — Pois 10,00. *Graines oléifères.*— Colza 20,00 à 20,50.—Navette 23,00. — *Graine fourragère.* Vesce 12,00.

SAUMUR, 19 octobre. — *Légumes secs.* — Haricots 18,50 à 19,00. — Fèves 12,00 à 12,50. — Pois 14,00 à 15,00. — *Graines oléifères.*— colza 19,50 à 20,00. — Navette 16,00. — Lin 18,75 à 19,00. — Chanvre 10,00 à 10,50. — *Graines fourragères.* — Vesce 12,00 à 12,50.— Luzerne les 104 kil. 1000. — Trèfle 96,00.

Les haricots sont en hausse, les graines de trèfle et de luzerne ont éprouvé également une augmentation sensible.

Les autres denrées se sont maintenues aux mêmes taux.

**Houblon.**

ATH, 10 octobre. — Le houblon se vend sur notre place 160 fr. les 100 kil.

NAMUR, 10 oct. — On cote le houblon de bonne qualité sur notre marché 140 fr. les 100 kil.

VLAEMERTINGHE, 9 oct. — Le houblon se vend à Poperinghe de 80 à 85 fr. les 50 kil., Vlaemertinghe et les communes environnantes 75 à 80 fr. avec beaucoup de demande.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 24 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2204 | 1901 | 344 | 1 40 | » 98 | » |
| Vaches.... | 72 | 72 | 230 | 1 02 | » 88 | » |
| Veaux..... | 733 | 723 | 62 | 1 21 | 1 06 | » |
| Moutons.. | 10116 | 7151 | 20 | 1 34 | 1 10 | » |

NANGIS, 23 octobre. — 389 veaux 1,10-0,90. — 40 bœufs 1,10-1,00. — 4 vaches 0,90-0,80.

### ADJUDICATION.

Le 18 novembre, à Toulon, vin de journalier, de Provence ou de Languedoc, 400,000 litres; vin de campagne, de Provence ou Languedoc, 500,000 litres; eau-de-vie, 30,000 litres; cassonnade blonde 10,000 kilog.

un nouvel exemple de sa grandeur, de sa puissance et de sa haute mission sociale.

Quelle autre ville, par sa position topographique, par l'influence de sa littérature, de ses mœurs élégantes, de ses plaisirs, par le génie de ses savants et de ses artistes, par les idées générales dont elle est le foyer, peut disputer à Paris cette grande mission et cette nouvelle gloire? Aucune. Paris n'est-il pas le passage de prédilection de tous les voyageurs qui, des rivages de la Baltique et de la mer du Nord, descendent au midi de l'Europe, sur les bords de la Méditerranée, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Afrique? Paris n'est-il pas le passage obligé des voyageurs de toute l'Europe continentale qui se rendent en Amérique? — Paris n'est-il pas à égale distance de temps de New-York, de Constantinople, d'Alexandrie et de Moskou? Que les deux isthmes de Panama et de Suez soient ouverts, et Paris deviendra plus que jamais le rendez-vous général des voyageurs cosmopolites. En effet, quels sont les grands chemins qui conduisent d'un hémisphère à l'autre? ce sont les deux océans Atlantique et Pacifique. Pendant long-temps il n'y aura pas d'autres grandes voies de communication inter-continentales.

Ainsi donc, Paris est appelé à jouer le magnifique rôle de capitale de l'Occident, et si ce rôle est immense, il faut que Paris pense enfin à mettre ses constructions, son organisme matériel, en rapport avec la haute destinée qui l'attend.

Quel est cependant l'état actuel de Paris? Où vivent les deux tiers de sa population? Où l'autre tiers doit-il venir s'il veut participer au mouvement commercial de la grande cité? dans le Paris du moyen-âge, dans les rues tortueuses, sales, étroites et infectes, que lui ont léguées les siècles passés.

En vain la vieille Lutèce a vu successivement de nouvelles enceintes s'élever autour d'elle, sous Philippe-Auguste, François Ier, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XVI; en vain toutes ces enceintes ont été reculées jusqu'à la ligne des fortifications actuelles : tous ces travaux n'ont pas changé le vieux Paris. Le vieux Paris central est resté toujours le même, il a toujours continué à presser dans ses habitations étroites et malsaines, dans

que. Les habitants de ce grand amas de maisons compris entre la Chaussée-d'Antin et le Château-d'Eau n'ont pas le moindre square : le parc de l'hôtel Rongemont qu'il eût été si facile d'approprier à cet usage verra s'élever sur sa superficie des maisons sans profondeur, des maison insalubres.

Les proportions de nos salles de spectacle, de nos rendez-vous couverts ne sont-elles pas mesquines et insuffisantes? Où est le théâtre bâti en vue de l'accroissement actuel de la population? Où sont les galeries couvertes où cinq personnes puissent se promener de front?

Et de larges rues, en rapport avec le nombre trois fois plus grand des véhicules de toute espèce qui sillonnent maintenant le sol de Paris, où sont-elles?

Ce n'est pas tout. Entendez-vous la voix haletante et infatigable des locomotives qui vont fondre sur Paris et y transporter par masses compactes et sans cesse renouvelées des milliers de voyageurs? Avez-vous songé à l'espace que ces voyageurs vous demanderont? Comprenez-vous la force d'impulsion que tout ce mouvement pourra communiquer à Paris?

La force des choses est donc là : il faut transformer le vieux Paris si l'on ne veut pas voir Paris se déplacer encore. Il faut qu'une intelligente pensée d'ensemble préside à cette transformation. Il faut que Paris se développe d'après un système, et conformément aux intérêts de TOUS les quartiers, non pas à l'aventure et au bénéfice de quelques-uns seulement.

Arrière les demi-mesures : les édits du 10 avril 1785, les règlements du 16 septembre 1807 et tous ceux qui sont arrivés jusqu'à nous, n'ont produit que des améliorations fractionnées, sans suite et sans unité. Viennent les vastes projets, les grandes conceptions; vienne la pensée architectonique et financière qui devra passionner les Parisiens pour leur grande cité et qui renversera par sa puissance les étroites barrières derrière lesquelles se retranchent les bureaux de l'hôtel-de-ville, et les ministères de l'intérieur et des travaux publics où tout se modèle sur le passé; où rien ne se fait en vue du lendemain, en vue des INTÉRÊTS DE TOUS.

gouvernement fera son possible pour ramener les choses à un point qui lui permette d'instituer un sénat héréditaire. N'est-il pas impolitique d'afficher de pareilles tendances?

On lit dans l'*Opinion du Gers*, du 22 :

« Un de nos correspondants, que nous avons tout lieu de croire bien informé, nous écrit de la frontière près de Mont-Louis, qu'Espartero est passé avec un guide, le conduisant en Espagne par des chemins détournés. Il aurait traversé Careas o ne le 14. L'Espagne est la terre classique des catastrophes; nous devons nous attendre à de graves événements. »

D'un autre côté, la *Gazette du Languedoc*, sous la foi d'un de ses correspondants, rapporte qu'Espartero a traversé les Pyrénées. La *France méridionale* du 22, croit qu'il y a erreur ou confusion dans cette nouvelle, la date fournie par la *Gazette*, étant précisément celle de l'arrestation du général Ametler dans les Pyrénées-Orientales.

On lit dans la *Gazette de Londres* :

« Cour de Windsor, le 7 octobre.

« La reine, son conseil entendu, a décrété que le parlement, déjà prorogé au jeudi, 10 du courant, le serait au jeudi 12 décembre. »

Mgr de Marguerie, évêque de Saint-Flour, vient d'adresser aux curés de son diocèse une circulaire où nous remarquons les passages suivants :

« ..... Nous ne sommes ni en Irlande ni en Belgique, où les populations chaudement religieuses se pressent autour de leurs pontifes, et demandent d'une seule voix la liberté de l'Eglise. Il faut bien tenir compte des différences de position, vivre sous l'empire de certaines nécessités à subir, et, dans le choix des moyens, prendre ceux qui paraissent les plus propres à calmer les irritations, à réunir les suffrages des hommes graves, et à parvenir au but si désirable dans l'intérêt de la morale et de la religion..... »

« ..... Montrez dans toute votre conduite qu'il n'y a point de fiel au fond de vos cœurs, que vous êtes amis sincères et dévoués des institutions et de la gloire de votre patrie; qu'étrangers à tout esprit d'intrigues et de coteries, vous n'avez qu'une seule ambition, celle de contribuer à étendre le règne de la foi, de la vérité, de la vertu, et d'affermir

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

## Troisième partie.

### XLVI. — LE FRÈRE AGATHON.

Le frère Agathon, car c'était lui, prit la parole d'une voix forte, au milieu d'un profond silence. Il prêcha sur ce texte : *Gladius Dei super terram.*

— Oui, mes frères, dit-il, après les préliminaires d'usage, oui, le glaive de Dieu est levé sur la terre, et, pendant ce temps, que faites-vous? Au lieu de prendre le cilice et de vous prosterner dans la cendre, vous buvez, vous mangez, vous menez joyeuse vie. Etes-vous des païens ou des chrétiens? Et pourquoi vous réjouissez-vous? Vous ne le savez pas vous-mêmes. Vous êtes là à crier : Vive la constitution! et si l'on vous demandait : Qu'est-ce que la constitution? combien de vous pourraient répondre? Pas un, peut-être; non, pas un seul; et moi qui vous parle, je ne le sais pas moi-même, je ne veux pas le savoir. Tout ce que je sais, c'est que cette constitution, que vous fêtez sans la connaître, est l'œuvre de l'intrigue et de l'hérésie conjurées ensemble pour asservir la Sicile! Siciliens, mes frères, vous laisserez-vous asservir? Souffrirez-vous que d'insolents étrangers, qui ne sont pas seulement chrétiens, fassent la loi chez vous sous le faux prétexte de vous protéger? Qu'ils gardent pour eux leur protection intéressée, la Sicile n'en a pas besoin. Car enfin, qu'est-ce que ces Anglais rapaces sont venus faire dans notre île, au lieu de rester dans la leur, où nous n'avons pas été les chercher? Qu'est-ce qu'ils vous veulent, avec leurs pratiques étrangères et leurs habits rouges comme les flammes de l'enfer qui les réclame? ce n'est pas pour vous qu'ils viennent, c'est pour eux. Défiez-vous de ces lions rugissants, qui rodent autour de vous dans les ténèbres en attendant l'occasion de vous dévorer. Si vous n'y prenez garde, l'occasion qu'ils épient ne tardera pas à s'offrir, et une fois dans leurs griffes, vous n'en sortirez plus. Je ne vous dis pas de me croire sur parole : jugez-les vous-mêmes d'après leurs actes. Ils occupent en maîtres, quoique étrangers, les forteresses que vos aïeux ont élevées contre les étrangers; leurs vaisseaux font la loi dans vos ports, leurs soldats dans vos villes; ils ont osé davantage encore : ils tiennent le roi prisonnier à la Ficuzza, la reine à Castelvétrano, et ils règnent à leur place; bientôt, n'en doutez pas, ils régneront en leur propre nom, et alors il sera trop tard pour briser vos chaînes; elles seront rivées à jamais. Le glaive de Dieu est levé sur la terre. Maintenant, si vous croyez avoir sujet de vous réjouir, réjouissez-vous et criez encore : Vive la constitution!

Cette prédication, ou pour mieux dire cette harangue, avait entièrement changé les dispositions de la multitude. Un malheureux soldat anglais l'éprouva à ses dépens : resté imprudemment seul après ses camarades rentrés dans leurs quartiers respectifs à la retraite battante, il paya cher son infraction à la discipline militaire : trahi par son uniforme, il tomba sans vie dans les rangs mêmes de la procession, frappé d'un coup de couteau suivi de vingt autres, au cri de : Mort aux Anglais! A bas la constitution! La foule, enivrée par l'odeur du sang, ne parlait plus que d'aller massacrer tous les Anglais dans leurs casernes.

— Arrêtez! s'écria le prédicateur d'une voix tonnante, arrêtez! êtes-vous des hommes ou des bêtes féroces? Eh quoi! la soif du sang ne cessera donc jamais de vous posséder? Vous vous repaîtrez toujours de meurtre et de carnage? Croyez-vous ainsi gagner le ciel? Il est écrit : Tu ne tueras point! Malheur aux meurtriers! le sang qu'ils versent sur la terre les étouffera dans l'éternité. Mieux vaudrait pour eux n'être pas nés, oui, n'être pas nés, car ils vivent et meurent pour la damnation. Malheur, malheur à vous!

A ces mots, un frisson de terreur parcourut la foule. Le couteau ensanglanté tomba de la main des coupables qui, dans leur épouvante, voyaient déjà l'enfer ouvert sous leurs pieds pour les engloutir.

— Rentrez en vous-mêmes, poursuivit le frère Agathon, d'une voix radoucie, et demandez pardon à Dieu avec contrition du crime que vous avez commis : sa miséricorde est inépuisable; si vous vous repentez sincèrement et que vous fassiez pénitence, peut-être aura-t-il pitié de vous; sa clémence apaisera sa justice.

Cette assurance fit rentrer l'espoir dans l'âme des meurtriers; ils s'agenouillèrent dans la poussière en frappant du front la terre avec componction et en se donnant de violents coups de poing dans la poitrine.

— Chrétiens, mes très chers frères, reprit l'ermite occupé à contenir son auditoire bien plutôt qu'à l'exciter, enfants de la Sicile, élevez à Dieu vos cœurs et vos pensées, afin qu'il détourne de vos têtes le glaive de sa colère, et qu'il vous délivre de vos ennemis. Si vous voulez qu'il vous rende libres, rendez-vous dignes de la liberté. Abjurez les vices des esclaves, apprenez les vertus du citoyen. Prenez modèle sur nos ancêtres, qui furent libres tant qu'ils furent vertueux, et que leur corruption bien plus que la conquête plongea dans la servitude. Exercez votre corps par le travail, votre esprit par l'étude, et vous serez invincibles; les cohortes étrangères s'évanouiront devant vous comme la paille sèche emportée par le vent dans l'aire du moissonneur. Le salut des peuples est dans la volonté : sachez vouloir, et le dieu-martyr qui s'est immolé sur le Calvaire pour la liberté du monde, bénira vos efforts. Songez, mes frères bien-aimés, songez à ceux de vos compatriotes qui, à l'exemple du Rédempteur des hommes, ont donné pour vous leur vie, et ne rendez pas leur sacrifice inutile. Que voulez-vous que pensent de vous Blasi, Piraino et les autres martyrs de la liberté sicilienne, si du haut de la gloire céleste où leurs âmes sont aujourd'hui transportées, ils vous voient croupir dans l'esclavage, comme s'ils n'étaient pas morts pour briser vos chaînes? Et Castoréo, continua-t-il avec une émotion réprimée, Castoréo, qui vous a tant aimés et qui a souffert, lui aussi, pour la justice, que dirait-il s'il revenait sur la terre? Serait-il content de vous?

Le nom de Castoréo produisit dans la foule une commotion électrique; son souvenir était vivant à Catane, moins comme celui d'un tribun que comme celui d'un martyr, presque d'un élu canonisé : peu s'en fallait qu'on ne dît saint Castoréo, comme on disait sainte Agathe. Sainte Agathe au reste, fut un instant détrônée.

— Vive Castoréo! cria la grande voix de la multitude, et ce cri d'enthousiasme s'élevant à la fois de toutes les parties de la place, couvrit la voix du prédicateur. Certes, ce n'est pas lui qui se plaignit d'avoir été interrompu.

— A genoux! dit une voix.

La foule pénétrant d'instinct et avec une intuition merveilleuse la pensée de l'inconnu qui avait donné cet ordre laconique, l'exécuta à l'instant même. Tout le monde s'agenouilla; les hommes se découvrirent, les femmes ramenèrent dévotement leur mante sur leur figure, et l'immense chœur du peuple entonna en plein air l'office des trépassés, avec autant de recueillement qu'il aurait pu le faire à l'église. C'était une scène émouvante à la fois et grandiose. Jamais mouvement populaire ne fut plus spontané, plus unanime. Le midi seul a ces élans naïfs.

Tandis que tout Catane priait pour le repos de son âme, Castoréo plein de vie descendit les degrés de la cathédrale en rabattant son capuchon sur son visage et se plongea dans la foule pour y cacher son attendrissement et ses espérances.

— Vous avez là un singulier frère-prêcheur, dit à Emmanuel Réquécense, Gaspard Vaccaro qui, en ce moment, se trouvait à Catane avec l'avocat Rossi pour y préparer les prochaines élections.

— J'en suis tout surpris moi-même, répondit Réquécense, je le connaissais pour un saint homme, mais je ne me doutais pas plus que vous qu'il fût républicain.

— Quel est donc cet homme? demanda Rossi.

— Un ermite qui habite une caverne de l'Etna et dont le nom est en grande vénération parmi le peuple.

— Il est heureux pour lui, reprit Rossi qui avait été compromis dans les affaires de Messine, que les beaux jours d'Artali soient passés, sa robe et sa sainteté ne l'auraient pas préservé des dammusi.

— Quant à moi, dit Vaccaro, il me réconcilie avec la moinerie; je lui sais gré de haïr les Anglais et d'aimer Castoréo.

— Ce nom, ajouta Réquécense avec émotion, me fait battre le cœur toutes les fois que je l'entends prononcer, et vous voyez quel souvenir ce grand citoyen a laissé parmi nous.

— La Sicile tout entière, dit Vaccaro, vous envie la gloire de lui avoir donné naissance, car il était de Catane.

— Ou du moins de Paternò.

— Quel vide sa mort a laissé dans nos rangs, dit Rossi, et combien il nous manque aujourd'hui! S'il vivait il serait, sans nul doute, le Mirabeau de la Sicile.

— Mon cher Rossi, dit Vaccaro avec une pointe d'ironie, la place est bonne à prendre, je vous engage à ne la point laisser échapper.

— Mon cher Vaccaro, répliqua Rossi sur le même ton, puisque vous avez la générosité de me la céder je ne veux pas me montrer moins généreux que vous et je vous la laisse.

— Eh! messieurs, déjà des rivalités! attendez au moins d'être à la chambre des communes.

Cette conversation avait lieu devant le palais du sénat dont — par parenthèse — les croisées, comme toutes celles de la place, étaient ornées de tentures et de femmes. Tandis que les trois futurs champions de l'opposition parlementaire étaient là causant et regardant, un moine encapuchonné passa tout près d'eux; ils reconnurent en lui le frère Agathon, et voulurent le retenir pour le féliciter, mais il s'échappa rapidement en leur disant à voix basse :

— Si vous aimez la Sicile, trouvez-vous à minuit au château Orsino.

A ces mots, il disparut comme une ombre.

— Irez-vous? demanda Vaccaro à Réquécense qui, en sa qualité de Catanais était le cicérone naturel de ses deux coreligionnaires politiques.

— Pourquoi pas? répondit-il. Je suis curieux d'apprendre ce qu'il peut avoir à nous dire.

— Va donc pour le rendez-vous! dit Rossi. Je vous suis jusqu'au fond de l'Etna. J'aime les aventures, celle-ci s'annonce bien. Minuit, un ermite, un vieux donjon... Décidément, mon cher Réquécense, votre patrie est la patrie des mystères.

— C'est égal, répéta Vaccaro, vous avez là un frère-prêcheur comme il n'y en a guère.

— Tant pis, car dix prédications comme celle de ce soir avanceraient plus nos affaires que dix mille séances du futur parlement.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21 et 25 octobre.

tacles pour gouverner dans les limites de la constitution, et ont dû violer quelques-unes de ses dispositions pour ne pas courir le risque de laisser l'autorité et le gouvernement sans défense, et la tranquillité de l'Etat exposée à des dangers. Et, quand bien même cette nécessité a pu provenir jusqu'à un certain point, des circonstances où se trouvait le royaume, qui se ressentait encore des troubles causés par la révolution et la guerre civile, il n'en est pas moins certain qu'une partie essentielle du mal procède de la défectuosité de quelques institutions. C'est ainsi que l'opinion publique, et même un certain instinct de conservation qui anime les peuples, ont indiqué comme nécessaire la réforme de la constitution, afin de donner à l'action gouvernementale la force jugée nécessaire.

L'Espagne n'a que trop appris à ses dépens que lorsque l'autorité royale ne trouve pas dans les institutions la vigueur et la force nécessaires pour protéger les intérêts publics et les droits des particuliers, on tombe nécessairement dans un de ces deux extrêmes : de s'exposer sans défense aux attaques du désordre et de l'anarchie, ou d'obliger le gouvernement à se servir d'armes illégales pour sa propre défense et pour celle de la société menacée. Désireux d'éviter ces deux écueils, et d'établir, au commencement du règne de votre majesté, une nouvelle ère de légalité et d'ordre qui promette au trône gloire et splendeur, et qui assure en même temps le repos et la félicité de la nation, vos ministres proposent les réformes suivantes à la constitution de l'Etat, se bornant à celles qu'ils ont estimées nécessaires ou convenables, par les raisons qu'ils vont exposer à votre majesté. Ils ont cru, avant tout, que le préambule de la constitution devait être changé, jugeant inopportun, si même il n'est pas dangereux, le principe qui y est énoncé, et duquel on pourrait déduire des conséquences peu conformes à la majesté et à la sûreté du trône, et à l'accord qui doit subsister entre les pouvoirs de l'Etat. Loin donc de recourir à des principes abstraits, plus ou moins vagues, sur l'origine des constitutions, vos ministres ont jugé préférable d'énoncer un fait, à savoir que dans la constitution qui va régir l'Espagne, la couronne et les cortès sont d'accord pour concourir ensemble à concilier les anciens fueros, ou libertés de la nation, avec son état et ses besoins actuels, en donnant aux cortès l'intervention qu'elles ont eue de tout temps dans la décision des affaires graves de la monarchie. De cette manière, on obtient, autant que possible, l'inappréciable avantage de donner pour base à la constitution la volonté unanime du monarque et des élus de la nation; et l'on échappe aux prétentions exagérées des deux extrêmes, qui commencent ordinairement par des jalousies et des rivalités, et finissent par des bouleversements et du scandale.

En entrant dans l'examen de la réforme de la constitution, les ministres n'appelleront l'attention de votre majesté que sur quelques points principaux. Le paragraphe 1er de l'art. 2 est laissé intact; on y reconnait le droit qui appartient aux Espagnols de pouvoir imprimer et publier librement leur pensée, sans censure préalable, en se conformant aux lois.

Quels que soient les inconvénients de la liberté de la presse et l'abus qui en a été fait en Espagne, l'esprit du temps et le caractère des institutions en vigueur exigent que ce droit soit consacré par la loi fondamentale; il est à espérer que lorsque les passions seront un peu calmées et que les mœurs publiques s'amélioreront insensiblement, la presse se consacrera à son plus noble objet, l'enseignement et l'amélioration du peuple.

Mais en laissant consigné dans la constitution la liberté de la presse, les ministres sont d'opinion que l'on doit supprimer le paragraphe dans lequel il est établi que la qualification des délits de la presse appartient exclusivement au jury. Il ne serait pas moins prolixe que hors de propos d'énumérer les avantages et les inconvénients d'une pareille institution; il serait aussi inutile d'exposer tout ce dont l'Espagne a été témoin aux deux époques où le jury a été établi pour juger les délits de la presse, car personne n'ignore que les objets les plus sacrés se sont vus exposés à toutes sortes d'attaques, le gouvernement sans défense, la réputation des citoyens sans égide, et l'impunité consacrée, au détriment de la cause publique et au mépris des lois.

Il est possible que les troubles de l'époque et le déchaînement des passions politiques, qui vicient de semblables institutions aux jours de révolte et de bouleversement, et qui convertissent l'épée de la justice en arme de parti, aient contribué à ce résultat; mais, quoi qu'il en soit, vos ministres sont d'avis que ce n'est pas là un point qui appartient proprement à la constitution, dans laquelle on établit l'organisation politique de l'Etat. Le mode et les formes des jugements, tant pour les délits de la presse que pour les autres, doit être la matière des lois ordinaires.

En somme, l'objet de la suppression proposée se réduit à ne pas laisser les mains liées au gouvernement et aux cortès, si l'essai qui se fait du jury en matière de presse réussissant mal, on sentait la nécessité de recourir à un autre moyen pour pratiquer un droit si précieux contre les propres excès et les égarements, qui commencent par le discréditer et finissent ordinairement par le détruire.

Des raisons semblables à celles qui viennent d'être exposées, ont décidé vos ministres à proposer la suppression du premier des articles additionnels dans lequel il est dit que « les lois détermineront l'époque et le mode de l'établissement du jugement par jury pour toute espèce de délits. » Ce point, ainsi que le précédent, restera soumis à ce qui sera réglé dans les codes, sans qu'il soit nécessaire de l'énoncer dans la loi constitutive.

La réforme capitale que les ministres jugent non seulement convenable, mais indispensable, est celle qui est relative au sénat.

Depuis la publication de la constitution, en l'année 1837, on entrevit avec fondement réel que cette institution était vicieuse. Elle pouvait simplement offrir les avantages résultant nécessairement de la division du corps législatif de deux branches au lieu d'une, quelque défectueuse que fût leur organisation. En vain l'on s'efforça d'établir certaine différence entre l'une et l'autre chambre, exigeant pour les sénateurs un âge plus avancé et voulant les moyens de subsistance et d'autres qualités à déterminer par la loi électorale; ces palliatifs ne pouvaient pas remédier au mal qui tenait au vice radical de ce corps. Par le fait seul de l'élection des sénateurs, opérée par les mêmes électeurs qui nomment les députés, l'identité d'origine renverse la base de cette institution. Un corps de cette classe, pour répondre entièrement à son objet, doit offrir de la stabilité, être à l'abri du flux et du reflux des opinions populaires, mobiles par nature, et appuyer les institutions par son esprit conservateur, servant de contre-poids à l'esprit novateur à la fois et progressif, qui anime la chambre des députés. Il n'est donné d'obtenir aucun de ces avantages avec le sénat tel qu'il est constitué, nonobstant la présence dans son sein d'un si grand nombre d'illustrations.

Une fois rejeté le principe de l'élection populaire qui ne convient qu'à la chambre des députés, et le sénat devant être établi sur une base toute spéciale, vos [illegible] ont mûrement délibéré sur la base à adopter pour [illegible] il leur échapper que le [illegible] le plus [illegible] de leur nature, est le principe héréditaire, [illegible] analogue à l'essence de la monarchie, et qui [illegible] du trône l'indépendance du pouvoir [illegible] de veiller pour les libertés et les privilèges de la nation. Vos [illegible] n'ont pas hésité à proposer de tirer parti de cet élément [illegible] s'allonça [illegible] la noblesse de ce royaume [illegible] d'autres raisons importantes, il [illegible] une haute gravité, selon eux, l'abolition des majorats.

Sans eux, c'est à peine si l'on peut concevoir la transmission héréditaire, si évidente dans ses premières années, [illegible] penser d'aussi grands sacrifices que ceux qu'a faits cette nation magnanime, en basant sa prospérité et sa gloire sur la fidèle observation des lois. — Madrid 9 octobre 1844.

Ce préambule sera rédigé dans les termes suivants : Isabelle II, par la grâce de Dieu et la constitution de la monarchie espagnole, reine des Espagnes, à tous ceux qui ces présentes verront et entendront, salut : Voulant avec les cortès du royaume régulariser et mettre d'accord avec les besoins actuels de l'Etat les anciens privilèges et libertés de ce royaume et l'intervention que leurs cortès ont eue de tout temps dans les affaires importantes de la monarchie, modifiant à cet effet la constitution promulguée le 18 juin 1837, nous avons, d'accord avec les cortès actuellement réunies, décrété et sanctionné ce qui suit : *Constitution de la monarchie espagnole.* Le préambule de la constitution de 1837 est ainsi conçu : Isabelle II, par la grâce de Dieu et la constitution de la monarchie espagnole, reine des Espagnes, et durant sa minorité la reine veuve sa mère, régente du royaume, à tous ceux qui ces présentes verront et entendront, salut : les cortès générales ont décrété et sanctionné et nous avons adopté ce qui suit. La nation voulant reviser, dans l'exercice de sa souveraineté, la constitution politique promulguée à Cadix le 19 mai 1812, les cortès générales assemblées à cet effet décrètent et sanctionnent la constitution suivante de la monarchie espagnole.

Une autre pièce adressée aux cortès a pour objet les réformes à introduire dans l'administration.

Le gouvernement, y est-il dit, convaincu de la nécessité de cette grande réforme, s'occupe depuis long-temps à la préparer, et ses travaux sont dans un état tel, qu'avec le concours et l'autorisation des cortès, ils pourraient être promptement convertis en lois. C'est l'autorisation qu'il vient demander pour obéir aux circonstances et à la nécessité. Il est persuadé que ses principes à cet égard sont d'accord avec ceux des cortès, et pense que ce moyen est le plus prompt et le plus efficace pour atteindre ce que tous désirent.

Le gouvernement aurait préféré suivre la voie ordinaire et soumettre ses travaux aux cortès, pour qu'une mûre délibération leur donnât la perfection dont ils manqueront nécessairement; mais l'œuvre est trop compliquée, elle présente de grandes difficultés; il importe d'en lier avec soin toutes les parties, et la discussion ne ferait que la reculer plus que ne le permet le bien public, et l'administration resterait dans le même désordre et le même chaos.

Disons-le franchement, quand les nations sortent de ces grands bouleversements qui ont ébranlé jusqu'à leurs derniers fondements, quand la société est complètement désorganisée, il faut la réorganiser promptement et sur-le-champ. On ne peut lui faire subir les lenteurs et les hasards d'une longue et pénible discussion; et si cela était possible, il faudrait que la réorganisation sortît de la tête d'un seul homme.

Mais le gouvernement, en sollicitant cette autorisation, ne prétend pas que les cortès la lui accordent sans examen; son devoir est d'indiquer succinctement les principes qui lui servent de guide dans cette affaire importante.

Délibérer et agir, voilà les deux opérations principales de l'administration; mais il en est une troisième qui dérive des deux premières. Les actes administratifs peuvent blesser les droits individuels, susciter des réclamations et des querelles; dans l'administration, il y a une partie qui est contentieuse; ainsi il faut dans tout le système administratif quelqu'un qui délibère, quelqu'un qui agisse et quelqu'un qui juge. De là les différentes autorités et corporations qui doivent composer dans tout son vaste ensemble l'édifice administratif. Autorités et corporations qui, adoptant les dénominations actuellement usitées, seront le chef politique, les alcades, les ayuntamientos, les députations provinciales et ce que le gouvernement se propose d'appeler les Conseils provinciaux d'administration.

Pour couronner l'édifice, il y aura un autre corps suprême, chargé de fonctions importantes, et dont le gouvernement proposera séparément l'organisation aux cortès.

Le chef politique sera le délégué du gouvernement, et l'administration de la province sera confiée à son autorité. Cette autorité, faible jusqu'à ce jour, a besoin de force et de prestiges. Les lois qui seront publiées, auront principalement en vue cet objet.

Les ayuntamientos seront organisés sur la base de la loi du 14 juillet 1840. Le changement principal qui sera introduit dans cette loi portera sur le cens électoral, qui, dans l'état actuel des choses, produit un résultat qui se rapproche beaucoup du suffrage universel.

Aujourd'hui les députations provinciales administrent, et elles devraient délibérer seulement. Le gouvernement se propose de leur laisser leurs attributions naturelles : elles seront ainsi un rouage utile dans la machine administrative.

## Nouvelle des Etats-Unis.

Le paquebot à voile *Cambridge*, capitaine Barstow, arrivé mardi matin à Liverpool, nous apporte des nouvelles de New-York de quatre jours plus fraîches que les dernières.

La croisade, dont on menaçait depuis quelque temps la secte des Mormons, avait pris une attitude hostile, et, dans le comté de Hancock, Etat de l'Illinois, le parti opposé à cette secte avait fait un appel aux armes. Le gouverneur Ford voulant s'opposer à ce mouvement, qui devait troubler la paix publique, avait donné des ordres pour que 2,000 hommes de la milice fussent prêts à empêcher la violation de la constitution et des lois de l'Etat.

On se plaignait beaucoup de la lenteur avec laquelle on mettait en jugement les meurtriers de Joe Smith, le chef de la secte des Mormons; mais le gouverneur a déclaré qu'il était prêt à aider les autorités et à commencer les poursuites.

L'ordre et la tranquillité sans exemple, qui cette année signalaient l'approche de la lutte présidentielle, ont été enfin troublés à New-York, où une procession whig s'est vue assaillie par une émeute de Logofocos. La fermentation occasionnée par cette rencontre avait porté au plus haut point la haine des deux partis, et ils menaçaient de ne plus sortir qu'en armes dans les rues de la ville. Voici une des résolutions qui ont été adoptées dans un meeting des Batteini Coon Hunters, comme ils s'appellent eux-mêmes :

« Il est résolu que chaque *Hunter* tiendra sa pierre à fusil en bon état, sa poudre sèche : et quand il verra le blanc de l'œil, qu'il tire ! »

## REVUE DES JOURNAUX DU 25 OCTOBRE 1844.

— Le *Journal des Débats* a peine à se convaincre de la nécessité et de l'opportunité du remaniement de la constitution espagnole. Il ne sait si ce projet qui a fait grand bruit avant son apparition, en fera autant

— La *Réforme* a foi dans l'énergie et le patriotisme de la nation espagnole; elle ne permettra pas que tant de sang versé pour la liberté demeure stérile. Le journal français l'invite à résister au nom de la souveraineté du peuple, de la liberté, des progrès de la raison humaine et lui promet l'appui fraternel des peuples.

— L'Espagne, dit le *Commerce* est dans la même situation où se trouvait la France après la publication des ordonnances de juillet. En résistant de toutes ses forces aux décrets du 18 octobre, elle remplira les mêmes devoirs dont la France s'est acquittée si glorieusement en 1830. Nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'elle obtienne le même succès.

— Grâce à la rentrée en Espagne de la reine Christine et à ses intrigues, il ne se passera pas six mois sans que la péninsule ne soit de nouveau en pleine guerre civile. (*Courrier de Loir-et-Cher.*)

— Le *Moniteur universel*, la *Presse*, le *Globe*, le *Courrier français*, la *Quotidienne*, la *France*, l'*Univers* et la *Nation* ne se prononcent pas encore.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— Les ingénieurs de la ville s'occupent activement sur le terrain, depuis quelques jours, des opérations géométriques préalables au percement de rues à travers l'îlot des Petits-Pères, circonscrit par la place de la Bourse, les rues Vivienne et Notre Dame-des-Victoires.

— La commission de surveillance doit se prononcer, ces jours-ci, sur la question de l'établissement d'un troisième théâtre lyrique.

— La collecte de MM. les jurés de la deuxième quinzaine de ce mois s'est élevée à la somme de 216 fr., qui a été répartie par tiers de 72 fr. entre la colonie de Mettray, la Société de patronage des prévenus acquittés et celle des jeunes détenus.

— Le *Moniteur* contient le tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les neuf premiers mois des années 1844, 1843 et 1842, avec l'indication des droits perçus et des quantités qui existaient en entrepôt à la fin de septembre.

Le total des droits perçus a été, en 1844, de 112 millions 772,099 fr.; en 1843, de 105 millions 830,162 fr.; en 1842, de 100 millions 967,551 [illegible]

— Des expériences de télégraphe atmosphérique et électrique de nuit et de jour ont lieu en ce moment sur les buttes Saint-Chaumont, à Belleville.

— Qui n'a pas entendu raconter de ces bizarres jeux de la fortune, de ces trésors trouvés par une circonstance fortuite?

Hier encore, une pauvre marchande de bric-à-brac a éprouvé un de ces bonheurs inattendus. Dans une petite rue de la Cité, la rue Saint-Eloi, rue célèbre dans l'histoire de notre vieux Paris, en face de l'hôtel du roi Pépin, existe une de ces petites boutiques où l'on vend un peu de tout, vieux habits, vieux meubles, vieille poterie.

Parmi les meubles exposés, et appelant les chalands, se trouvait un coussin de fauteuil. Les prétentions de la marchande n'étaient pas bien élevées; 40 sous pour ce patriarche de l'ameublement. Mais les acheteurs trouvaient que c'était encore trop cher.

Fatiguée d'attendre, la marchande a condamné le pauvre coussin à être retiré de la circulation. Elle s'occupait de le découdre, afin d'en prendre le crin, lorsqu'elle aperçut un petit rouleau soigneusement enveloppé. Quel fut son étonnement, en le défaisant, de trouver dans ce papier 11,500 fr. en billets de banque. Une circonstance indique que ce trésor était caché depuis bien longtemps. Tous ces billets remontent à la fabrication adoptée lors de la première émission de ces valeurs. Par combien de mains est passée cette petite fortune avant d'arriver entre celles de la marchande de la rue Saint-Eloi!

— Un phénomène préoccupe en ce moment les savants parisiens. Il y a rue d'Enfer un jeune ouvrier qui ne voit rien qu'autant que la lumière solaire éclaire les objets; dès que le soleil est couché, sa vue ne distingue plus rien, même les objets qui sont éclairés par la lumière artificielle la plus puissamment concentrée; cette infirmité, baptisée du nom de *nyctalopie*, paraît être jusque aujourd'hui sans remède.

— On lit dans le *Journal de l'Ain*, du 25 octobre :

« Nous sommes heureux d'avoir à démentir complètement la nouvelle du cruel événement que l'on disait arrivé sur le Rhône à vingt-huit enfants trouvés, nouvelle que nous avions empruntée à un journal de [illegible] ville, mais qu'aucune de nos informations n'a depuis confirmée.

» Il en résulte, en effet, d'une note que nous [illegible] enfants trouvés de la Charité de Lyon, [illegible] à Belley, [illegible] d'enfants trouvés n'a été embarqué sur le Rhône, [illegible] dans des bateaux; et que, par conséquent, aucun de ces enfants n'a péri si tristement.

» Il est [illegible] l'administration des hospices [illegible] enfants trouvés placés en Savoie, mais ils traversent le Rhône sur [illegible] de Seyssel et de Pierre-Chatel, et l'on prend pour les convois toutes

[illegible] fut blessé au front, mais force resta à la loi, la maison fut prise d'assaut, et toute la garnison, composée de la famille Lespinasse, demeura prisonnière de guerre et fut emmenée dans les prisons d'Avesnes. Le tribunal de cette ville vient de s'occuper de cette affaire, et par suite de son jugement, le Figaro de Maubeuge n'aura pas besoin de s'occuper de son loyer pendant deux ans, attendu qu'il est condamné à rester en prison durant ce temps. Il est en outre condamné à 50 fr. d'amende. Sa femme a été également condamnée à une année de détention. Les enfants, attendu leur âge et l'autorité que leurs parents avaient sur eux, ont été mis hors de cause.

(*Mémorial de la Scarpe.*)

— Huit trappistes de la Meilleraye viennent de traverser Orléans, allant à Alger.

— François Jouan, né à Calais, âgé de cinquante ans, ancien garde d'honneur, puis contre-maître dans une manufacture à Arras, était venu il y a environ cinq ans, se fixer à Tours avec la veuve Lefetz. L'un et l'autre ils exploitèrent d'abord un cabaret qui ne réussit point. Jouan fut ensuite employé de l'octroi, et ne tarda pas à être renvoyé. La misère vint alors lui faire subir les plus dures épreuves, au bout de toutes ses ressources et livré au désespoir, le sieur Jouan vient de se tirer un coup de pistolet dans la tête. Le coup a été immédiatement mortel. On a trouvé à côté de ce malheureux une chemise blanche à laquelle était attachée avec une épingle une note portant ces mots: *Mon dernier vêtement!* Une lettre déposée sur un meuble contenait les adieux de François Jouan à sa famille. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

— Samedi dernier a eu lieu l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle du Havre, en présence de environ deux mille spectateurs. La salle, heureusement construite, est décorée à la fois avec richesse et avec goût. Il y avait un an environ que le théâtre du Havre avait été la proie des flammes, aussi ne doit-on pas moins louer les architectes de leur rapidité que de leur talent. Un discours en vers composé pour cette circonstance par M. Ancelot a été lu au lever du rideau.

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« On a appris à Tunis, au retour de la corvette à vapeur le *Caméléon*, expédiée à Malte, qu'une rixe y avait eu lieu dans un café entre des officiers américains et des officiers anglais appartenant aux états-majors des bâtiments de guerre de ces deux nations, mouillés dans le port, au sujet d'un toast porté par les officiers américains au roi Louis-Philippe, comme au plus profond politique du monde. Les Anglais ont soutenu que c'était leur reine qui méritait ce titre. De là, provocations et duels, dont l'issue n'était pas connue des officiers du *Caméléon*, attendu que ce steamer a quitté Malte pour rentrer à Tunis, la veille du jour où devait se vider l'affaire. »

— Le 25, un nommé John Rose, repris de justice, a été amené devant le maire de Windsor, sous l'accusation d'avoir violemment attaqué James Kinner, un des agents de la police métropolitaine, de service au château, le jour où le roi des Français fut nommé chevalier de l'ordre de la jarretière. Il paraît que l'accusé, qui est Suédois, et parle le français et l'anglais avec facilité, était allé à Windsor, pour servir de cicérone, durant la visite du roi à la reine. Mais l'inconduite habituelle des individus prenant cette qualité, avait fait fermer à celui-ci les abords du château, et il ne put réussir qu'à grand' peine à dépasser la porte du nord. Dans ce moment la police lui ayant intimé l'ordre de sortir, il fit résistance et fut mené au poste. Là, pendant qu'on le fouillait, il dit qu'il planterait son couteau dans le ventre de Louis-Philippe, administra à Kinner un coup de pied, et le mordit si rudement à la main que le sang coula en abondance.

Dans un long Mémoire qu'il a écrit et qui abonde en phrases incidentes, il raconte avoir été dans la matinée employé comme interprète par un étranger, qui a apporté de la part de l'empereur de Russie, un cadeau au prince Albert. Il nie avoir battu ou mordu la police, mais il convient qu'il a résisté quand on l'a conduit au poste. John Rose a été condamné à 40 schillings d'amende et aux frais montant à 8 schillings et 12 sous; faute d'argent il a été mis en prison pour un mois.

## TRIBUNAUX.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI. — Audience du 24 octobre.

*Affaire des 44 voleurs. — Bande Courtot. — Deux révélateurs. — Vols nombreux.*

L'audience s'ouvre après dix heures. Même agitation qu'hier, même affluence de témoins. Quelques étrangers, bien reconnaissables à leur air excentrique, au milieu de cette assemblée où chaque visage trahit les habitudes professionnelles, parviennent à se glisser dans l'enceinte, et contemplent avec une avide curiosité les coryphées du vol, les maîtres jurés ès *larcins et filouteries*, comme dirait le poëte Villon.

Les chefs d'accusation se déroulent rapidement sous la direction intelligente de M. le président Zangiacomi. Sans doute, ce sont les révélateurs Courtot, Chausse, Cottin et Collin qui sont les chevilles ouvrières de l'accusation; mais que les consciences timorées se rassurent! les dépositions des témoins en confirment les dires, et justifient au moins de la sincérité de ces accusés.

On appelle M. Allard, chef de la police de sûreté, pour déposer. Les accusés dressent l'oreille et trahissent une anxiété singulière. Ils entrecoupent ces renseignements accablants d'exclamations ironiques ou chagrines, et manifestent l'irritation la plus vive contre les encouragements donnés aux révélateurs par l'habile chef du service de sûreté.

— Je ne connais pas Collin (l'accusé dont le café et le garni servaient de repaire aux voleurs), s'écrie la veuve Dubait? Mais si! mais si! répond Collin, le révélateur, madame me faisait concurrence, et venait chercher les pratiques chez moi! Je la connais bien! sa fille Cl[illegible] est [illegible] que vit avec les voleurs; son frère est voleur et condamné! elle-même dévalisait *les pochards* sur le boulevart extérieur.

Dans un autre fait, la femme Gervais, dite la femme Plumat, riche bijoutière du faubourg Saint-Antoine, dément Chausse et Courtot, révélateurs, qui la signalent comme bien connue des voleurs sous le sobriquet

[illegible] chose... Mon père était mendiant; ma mère mendiait aussi. A l'âge de trois jours, ils m'ont mis à l'hospice; le pain qu'on mange là, c'est bien le pain de l'aumône. Quand j'en suis sorti, qu'est-ce que vous vouliez que je fisse? Regardez-moi un peu voir; quand l'on est bâti comme ça, est-ce qu'on peut se présenter quelque part? N'importe où je me montrais, je faisais pleurer les enfants et aboyer les chiens; c'est pas ma faute.

M. le président. — Mais on peut toujours travailler.

Le prévenu. — Pour ça, il faut savoir faire quelque chose, et jamais je n'ai rien appris... Tout petit, j'ai cherché à me mettre en apprentissage: on n'a pas voulu de moi...

M. le président. — Est-ce que vous n'avez personne qui puisse prendre soin de vous?

— Le prévenu. — Personne au monde. Enfant de l'hospice, je ne me suis jamais connu de parents, et jamais je n'ai pu faire un ami... Je les aurais aimés pourtant tout comme un autre, mes amis... Mais on ne voyait que ma figure.

Le vieux mendiant essuie une larme avec la manche de sa veste.

M. le président. — Quel âge avez-vous?

Le prévenu. — Je vas avoir soixante ans... Si c'était une bonté de votre part, je vous demanderais le dépôt... on ne me repousserait peut-être pas.

Le tribunal accorde à Robert sa triste demande.

LA FAIM. — Un pauvre garçon, fort laid, fort timide, petit, mal tourné, les yeux rouges de larmes, vient s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle. Il est prévenu du vol de cinq pains de quatre livres, au préjudice d'une porteuse de pain.

Il avoue le fait, et quand on lui demande quel motif l'a porté à cette mauvaise action, il répond: La faim.

M. le président. — Mais à supposer que ce fût la faim, vous êtes inexcusable d'avoir pris cinq pains, ce qui fait vingt livres.

Le prévenu. — Il y avait si long-temps que j'avais faim qu'il m'a semblé que je n'aurais jamais assez pour me rassasier.

— Vous ne travaillez donc pas, pour tomber dans une misère si grande?

— Je n'ai pas toujours été malheureux; comme d'autres j'ai eu mon temps de grandeur. En me voyant avec une méchante blouse déchirée, des savates, qui se douterait que j'ai été riche comme un prince; c'est, pourtant la vérité, et il y en a qui pourraient vous dire si je n'ai pas été fortuné. Je peux m'en flatter que j'ai eu de tout à gogo et de quoi en donner aux autres. J'ai encore ici un papier qui le prouve, contenant le détail de mes biens-meubles et immeubles, et qui sait lire peut dire si je mens. Le voilà, ce tableau complet, et vous allez voir si j'avais besoin de mon voisin à l'époque: Six chemises calicot, 2 de toile, 5 cravates, 2 bonnets de coton, 5 mouchoirs de poche, 2 paires de chaussettes coton, 1 pantalon d'hiver, 2 d'été, une redingote drap d'Elbeuf bleu, une veste ronde à boutons de métal, 2 blouses. — Argenterie: une montre en argent à deux aiguilles, verre en bon état. — Argent comptant: deux cent quatre-vingt-cinq francs en pièces de cent sous, plus vingt pièces de cinq sous, composant la somme de cinq francs. — Argent prêté: 1 fr. 50 à Poitevin, prêté 80 c. à Mlle Charlotte. — Chaussures: une paire de bottes, 2 paires de souliers et une paire de guêtres avec boutons de même. Plus...

— Assez. Et comment avez-vous perdu tout cela?

— Comment! plus vite que je ne l'avais gagné. Le guignon s'est mêlé de mes affaires; l'ouvrage a manqué, la jaunisse m'est venue, après ça une entorse; puis mal aux yeux: si bien que, pour vivre, j'ai été obligé de manger toute ma fortune, effets, linge, chaussure, argenterie, argent comptant et prêté. Quand tout a été fini, je n'ai eu plus rien, si ce n'est que la santé est revenue, et l'appétit plus fort que jamais.

— Il ne fallait pas prendre cinq gros pains: peut-être, si vous vous fussiez contenté d'un petit pain, aurait-on pu croire ce que vous dites, et vous aurait-on pardonné?

— Pourtant, je dis bien la vérité. A présent que je me suis refait un peu en prison, je ne dis pas que je mangerais les cinq pains dans un jour, mais quand je les ai pris, j'aurais fait le pari de les avaler avant la tombée de la nuit.

L'air naïf de ce malheureux, croyant son appétit de force à dévorer vingt livres de pain, a disposé le tribunal à l'indulgence. Il n'a été condamné qu'à un mois de prison. (*Gazette des Tribunaux.*)

## VARIÉTÉS.

### De l'organisation médicale en France,

PAR LE DOCTEUR DELASIAUVE, MÉDECIN A L'HOPITAL DE BICÊTRE.

Bacon assignait à la médecine trois offices: conserver la santé, guérir la maladie, prolonger l'existence. Mais combien il s'en faut encore qu'elle soit en mesure de les remplir! et cela, par diverses causes qui sont principalement sociales. Pour que la médecine pût rendre les services qu'on est en droit d'attendre d'un art si précieux, il faudrait une société mieux organisée que la nôtre et ne laissant pas, comme celle-ci, la majorité de ses membres en proie au dénûment, aux angoisses d'une vie précaire, ne les vouant pas fatalement aux conditions les plus anti-hygiéniques de travail, d'alimentation, de logement, etc. En attendant les réformes d'ensemble qui transformeront ces déplorables conditions, nous ne méconnaissons pas l'importance des réformes partielles qui s'appliquent à une profession en particulier; et, sous ce rapport, la profession médicale, qui touche à tout dans la société, parce qu'elle s'occupe de l'homme tout entier, est, sans contredit, une des fonctions qui réclament le plus impérieusement une organisation convenable qu'elle est bien loin d'offrir.

Tout le monde est frappé des vices nombreux que présente l'état actuel de la médecine dans notre pays. D'un côté, quel que soit le cadre, à certains égards disproportionné, du personnel médical, les secours de l'art ne sont nullement assurés à toute la population; d'un autre côté, la position du médecin est précaire, et son diplome, fruit de longues et coûteuses études, reste souvent frappé de stérilité dans ses mains par l'influence du charlatanisme et de l'intrigue qui font au mérite loyal une concurrence redoutable.

[illegible] qui se joignent souvent aux souffrances physiques pour accabler les pauvres malades, le docteur Delasiauve nous fait des révélations bien tristes, mais dont tout praticien a eu l'occasion de constater le fondement trop réel. « Si le malade est un étranger, ou dans la famille un membre indifférent et à charge, un père ou une mère vieux et infirmes, un enfant malingre, un parent sur le faible héritage duquel on compte ou dont on se réjouirait d'être débarrassé, on le néglige, on se refuse aux dépenses et aux déplacements; on lui adresse des reproches, on exprime hautement ses vœux... »

Les imperfections qu'offrent les hôpitaux là où ils existent; l'insuffisance des établissements qui ont pour objet les soins à domicile et qui sont pareillement exclusifs aux villes, donnent aussi lieu à des observations judicieuses, empreintes d'une vive sympathie pour les classes malheureuses.

L'auteur arrive ensuite aux vices relatifs à l'enseignement. Il signale l'admission indistincte de tous les sujets qui se présentent, la liberté sans limites dont jouissent les étudiants, l'insuffisance, soit des cours, soit de l'instruction clinique, l'absence de motifs d'émulation, le chaos des doctrines, etc.

Les réformes qu'il propose correspondent aux abus indiqués: suppression des officiers de santé; création de médecins cantonnaux, tenus de soigner gratuitement les pauvres. M. Delasiauve va même beaucoup plus loin: il voudrait que l'on accordât un logement au médecin, comme au curé et au maître d'école, et qu'on lui fit une position telle que les soins médicaux fussent gratuits pour tout le monde. Ce serait la règle assurément dans une société bien organisée; mais dans la société telle qu'elle est aujourd'hui, une pareille idée soulève bien des objections dont quelques-unes ne sont point sans valeur.

La gratuité des études médicales est une condition liée intimement à la précédente. Mais il y aurait un concours spécial pour l'admission aux écoles de médecine, comme pour l'admission à l'École polytechnique, à l'École normale, etc. Il est certain que l'on éviterait, par ces épreuves préalables, aux familles bien des sacrifices perdus, aux jeunes gens dont on veut faire des médecins *malgré Minerve*, bien des déboires et des extrémités fâcheuses, à la société bien des lésions de toutes sortes.

M. Delasiauve propose encore une mesure qui aurait sur les études une influence des plus salutaires: elle consisterait à caserner les élèves dans les hôpitaux; ce qui ne devrait pas exclure, bien entendu, l'usage d'une certaine liberté. L'importance de la mesure est d'ailleurs si bien sentie, qu'on va la mettre en pratique dans les hôpitaux d'instruction de la guerre. A la distribution des médailles qui vient d'avoir lieu au Val-de-Grâce, M. Alquié, médecin en chef de cet hôpital militaire, a exprimé le vœu que les élèves y fussent soumis à la vie en commun, et M. le directeur de l'administration de la guerre, qui présidait la solennité, a promis que ce vœu serait transmis au ministre.

Après avoir exposé un plan de réformes médicales assez largement conçu, ainsi qu'on l'a pu voir par les quelques dispositions que nous en avons signalées, M. le docteur Delasiauve fait la part des difficultés, difficultés qui sont bien moindres en elles-mêmes qu'à raison des préventions que toute innovation rencontre aujourd'hui: « Par malheur, fait-il remarquer, le sujet qui nous occupe touche aux questions sociales, et quand il s'agit d'une de ces questions, une terreur secrète, je ne sais quelle crainte mystérieuse de déranger un équilibre à grand'peine maintenu, s'empare des plus hardis et des mieux intentionnés. »

Personne, mieux que nous, n'est en position de reconnaître la justesse de cette observation. Quoi qu'il en soit, on ne consultera pas sans fruit l'excellent travail du docteur Delasiauve, si l'on se décide enfin sérieusement à s'occuper d'une organisation médicale.

Dans un Mémoire manuscrit que nous a adressé, il y a long-temps déjà, M. Labrunie, médecin à Chapelle près Martel (Lot), examinait plusieurs des questions traitées dans l'ouvrage de M. Delasiauve, et pour plusieurs d'entre elles, notamment la limitation du nombre des médecins, la fixation de la résidence, l'établissement d'un tarif, etc., il arrivait aux mêmes conclusions. Notre confrère du Lot s'élevait en outre, avec toute raison, contre la prescription qui borne à une année le temps pendant lequel les honoraires du médecin sont légalement exigibles.

« Voilà encore, disait-il, une mesure fâcheuse pour tout le monde. La prescription après une année! comme s'il était possible, dans la grande majorité des cas, qu'un client vous paie vos services avant la fin de l'année qui les suit. Un ouvrier laborieux demeure malade pendant un ou deux mois; il est privé du fruit de son travail, il dévore les économies passées, il contracte des dettes pour l'avenir, et vous voulez qu'il paie son médecin, son meilleur ami, avant un an! Quel rôle imposez-vous donc au médecin probe qui voit, dans l'exercice de sa profession, une mission quotidienne de dévouement et de charité? Vous le forcez à être dupe des fripons, s'il ne veut pas cesser d'être humain; vous le forcez à outrager l'honnête homme, en méconnaissant la confiance que celui-ci mérite et la gratitude sincère qu'il conserve pour le zèle et les soins qui lui ont été prodigués. Victime ou bourreau, telle est l'odieuse alternative que la prescription annuelle fait au médecin. »

M. le docteur Labrunie résume ainsi les principales réformes que sa pratique journalière lui fait regarder comme également désirables et pour les malades et pour les médecins:

1. — « Abolition des jurys médicaux; titre unique, instruction identique;

2. — » Égalité complète, *doctorat* pour tous les praticiens de France;

3. — » Nombre de médecins proportionné aux besoins des populations; résidences médicales;

4. — » Tarif des honoraires variable suivant les localités, les fortunes, les positions sociales, établi par les chambres médicales de chaque arrondissement;

Il y a eu baisse sur les chemins de Versailles rive gauche, Orléans, Rouen, le Hâvre, Avignon et Strasbourg, sur les obligations de la Ville, les caisses Laffitte de 5000 fr., et les zinc Vieille-Montagne.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Concours agricole.* — Le 14 octobre a eu lieu, dans la commune de Dannemarie, le concours agricole des cantons de Dannemarie, Masseyaux, Cernay, Thann et Saint-Amarin. La réunion a été moins nombreuse qu'on était en droit de l'espérer. Les travaux de culture ont empêché beaucoup de cultivateurs d'y prendre part.

Néanmoins le comice de Dannemarie, a offert un vif intérêt par la quantité du bétail amené sur le champ du concours. Trois concurrents se présentaient pour le prix de plantes fourragères. Douze taureaux étaient présentés; six vaches laitières; 14 génisses; des verrats, truies, brebis et béliers.

Il a été distribué 3 primes de 80 fr.; 4 de 60 fr.; 1 de 50; 1 de 40; 1 de 30; 2 de 20 et 2 de 10 fr.

*Récoltes diverses dans le Gard.* — Les communes de Blannaves, Saint-Florent, Pontells, Peyremale et Lamelouze, toutes de l'arrondissement d'Alais, ont beaucoup souffert de l'ouragan du 9 au 10 de ce mois.

La récolte des châtaignes qui promettait beaucoup, est complètement détruite.

La température a été favorable à la grenaison du froment dans l'arrondissement du Vigan, pendant l'année 1844. Une chaleur modérée en l'absence de brouillards ont contribué à la réussite de la récolte et à la belle qualité. Cette récolte peut donc être considérée comme supérieure aux produits d'une année commune.

Les grains, autres que le froment, récoltés en petite quantité dans l'arrondissement, soumis à la même influence, ont produit dans les mêmes proportions.

La première récolte en pommes de terre a été égale à celle d'une année commune; la seconde s'annonce mieux et paraît devoir être supérieure.

La récolte des châtaignes qui s'annonçait bien d'abord, a éprouvé, par l'effet des vents contraires, une diminution possible. — Mais la petite quantité qui reste est de qualité supérieure.

*Vins nouveaux.* — On écrit de Roquemaure en date du 18 de ce mois :

« Notre vendange donne cette année moins qu'en 1843, année de disette. On peut l'évaluer à la moitié d'une récolte ordinaire. La qualité varie suivant le temps plus ou moins mauvais qui a eu lieu au moment de la vendange.

Les prix de nos vins paraissent devoir être aussi élevés qu'en 1843. Les propriétaires ayant eu peu, veulent se dédommager en vendant cher; cette tactique leur a réussi pendant la dernière semaine. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 24 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 1381 q. | 46 k. | |
| Ventes | 1822 | 06 | |
| Restant | 10833 | 62 | |
| Cours moyen | | 34 26 | |
| Cours-taxe | | 34,61 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 21 q. 98k. | 50,25 à 51,00 | |
| 1re | 285 71 | 47,40 à 47,75 | |
| 2e | 208 81 | 33,40 à 34,75 | |
| 3e | 26 51 | 26,75 à 28,65 | |
| 4e | 21 94 | 22,25 à 25,30 | |
| Al. | 869 74 | 20,65 à 33,75 | |

| 25 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 917 q. | 27 k. | |
| Ventes | 1499 | 47 | |
| Restant | 10331 | 62 | |
| Cours moyen | | 34,53 | |
| Cours-taxe | | 34,61 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 32 q. 97k. | 43,95 à 54,45 | |
| 1re | 353 81 | 34,40 à 36,30 | |
| 2e | 439 98 | 32,50 à 33,75 | |
| 3e | 26 41 | 26,75 à 28,00 | |
| 4e | 01 57 | 21,00 à 00,00 | |
| Al. | 420 30 | 20,50 à 33 00 | |

### Cours des céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 23 octobre. — Froment 1re 20,66; 2e 20,00; 3e 19,32. — Seigle 10,66. — Orge 9,32 à 10,00. — Avoine 6,50 à 6,83.

LA FERTÉ GAUCHER, 23 octobre. — Froment 1re 20,32; 2e 20,00; 3e 19,32. — Seigle 9,32 à 10,00. — Orge 9,32 à 9,66.

ROYE, 21 octobre. — Froment 1re 19,25 à 17,12; 2e 15,00 à 16,00; 3e 14,00. En raison de l'approvisionnement de notre marché, il s'y est fait beaucoup d'affaires avec baisse de 0,25 à 0,50 par hectolitre.

LILLE, 23 octobre. — Froment blanc 1re 21,76; 2e 21,14; 3e 20,40. — Do roux 1re 20,00; 2e 21,14; 3e 20,40. — Seigle 11,50 à 12,00. — Avoine 7,55 à 8,25.

METZ, 20 octobre. — Froment 1re 15,75; 2e 14,00; 3e 12,00. — Avoine 5,25 à 5,50.

ST-LAURENT, 19 octobre. — Froment 1re 18,43; 2e 18,03; 3e 17,63. — Seigle 10,66 à 11,33. — Méteil 13,66 à 14,33. — Orge 10,00 à 10,66. — Maïs 12,00 à 12,66. — Avoine 6,66 à 7,33.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 19 octobre. — Froment 1re 20,40; 2e 18,70; 3e 18,53. — Méteil 16,15. — Seigle 13,47 à 14,32. — Orge 11,15. — Avoine 6,38 à 8,00.

POITIERS, 22 octobre. — Froment 1re 17,25; 2e 17,00; 3e 16,75. — Mouture 12,50 à 12,75. — Seigle 10,50 à 10,75. — Baillarge 11,00. — Orge 12,00. — Avoine 8,25 à 8,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. — *Marché St-Antoine* du 25 oct. — Foin 1re 50 à 52; 2e 46 à 48; 3e 42 à 44. — Luzerne 1re 47 à 48; 2e 44 à 46; 3e 40 à 42. — Regain de luzerne 2e 32 à 34; 3e 28. — Trèfle 1re 30 à 32. — Paille de froment 1re 26 à 28; 2e 23 à 24. — Paille de seigle 35. — Paille d'avoine 1re 40 à 44; 2e 34 à 36; 3e 32.

*Marché d'Enfer*, 24 octobre. — Foin 1re 46 à 48; 2e 44 à 45. — Paille de froment 24 à 26.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

PARIS, *halle aux bestiaux* le 25 octobre. — Sur 761 veaux il en a été vendu 739 1,36-1,16-0,96. — 37 vaches amenées; 30 vendues 1,08-0,96-0,84. — 4 taureaux dont 3 vendus 0,74.

LA CHAPELLE. — *Marché* du 24 octobre. — 879 porcs amenés; 800 vendus 1,15-1,10-1,05. — 596 veaux ont tous été vendus 1,35-1,25-1,05.

Marché de POISSY du 24 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2204 | 1804 | 344 | 1 10 | » 98 | » 86 |
| Vaches.... | 72 | 72 | 230 | 1 02 | » 88 | » 76 |
| Veaux..... | 733 | 723 | 62 | 1 24 | 1 06 | » 88 |
| Moutons.. | 10116 | 7651 | 20 | 1 34 | 1 10 | » 90 |

### Laines.

PARIS, 24 octobre. — Les fabricants achètent peu, la baisse paraissant imminente; elle s'est déjà fait sentir sur les fils peignés et on s'attend à voir les peignes suivre ce mouvement. La hausse qui continue à l'étranger soutient les prix de la laine brute. Les laines blanches pour le peigne ont soutenu leur cours à Saint-Denis. Les fabricants d'Elbeuf ont fait beaucoup d'achats. Les laines d'Allemagne sont rares et mieux tenues que celles de France.

REIMS, 19 octobre. — Les affaires sont très calmes depuis le commencement du mois. Dans tous les genres, les matières premières sont à des prix trop élevés pour que l'on puisse suivre la fabrication : à moins d'une perte évidente pour le producteur, ainsi que les prix de façon en général, il faut nécessairement que tout soit nivelé pour espérer une reprise d'affaires.

AMIENS, 19 octobre. — Laines fortes de Picardie lavées à dos, 3,00 à 3,36. — do lavées au panier, 2,50 à 2,80. — Agneaux à dos de Picardie, 3,00 à 3,40. — Mères-laines métis, lavées à dos, 3,30 à 3,80. — do au panier, 3 à 3,20. — Pelures courtes, pour carde, 2,50 à 2,70. — do fines non écouaillées, 3,60 à 4,00. — Mères-laines en suint de Picardie, 1,60 à 1,90. — do de Brie et de Beauce, 2,10 à 2,40 — do du Soissonnais, 1,90 à 2,20. — Agneaux en suint de Picardie, 1,80 à 1,90. — Blousses 5,40 à 7,00. (*Observateur de l'Aisne.*)

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 21 octobre. — La situation continue à être la même sur nos marchés de soies grèges de la Drôme et de l'Ardèche; les prix se soutiennent presque sans variation.

La foire de Joyeuse de vendredi, 18 du courant, favorisée par un temps magnifique, avait attiré une quantité considérable d'individus; la foule était compacte sur toutes places les et les rues; il s'y est vendu beaucoup de soies aux prix suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Belles soies de Joyeuse (le 1/2 k.) | | | 30,90 |
| Soie courante de pays | 28,70 | 30,00 et | 29,60 |
| Deuxième choix | 28,00 | 27,50 | 28,25 |
| | 28,00 | 27,50 | 27,25 |

A Aubenas, depuis près d'un mois les marchés ont toujours été contrariés par le mauvais temps; la pluie n'a pas cessé de tomber. Samedi 19, il s'est fait peu d'achats de soies au marché; les transactions ont eu lieu aux prix suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Jolies soies de pays (le 1/2 k.) | | 30,55 | 30,25 |
| | | 30,00 | 29,60 |
| Deuxième choix | 284,5 | 28,25 | 28,00 |
| | | 27,50 | 27,25 |

A Romans, à cause du mauvais temps, il s'est traité très peu d'affaires au marché de vendredi dernier; les ventes de soies de pays ont été faites à 28,50 28,25 28,00 27,75 et 27,50 le 1/2 kilo.

A Nîmes, le 17, les soies de filature valaient :

| | | |
|---|---|---|
| 5/6 coc. filat. 1er ordre (le kil.) | | 64,80 à 65,35 |
| 6/7 | 2e | 62,70 63,80 |

A Marseille, les transactions de la semaine dernière se sont bornées à quelques balles Salonique et Baruthine. — Les arrivages ont été de 150 balles environ de diverses provenances. — Voici l'état de la consommation : 14 balles Salonique à 22,00 et 27,00 le 1/2 kil. — 4 b. Perse à 14,50. — 1 b. M. L. G. à 19,00. 19 b. Baruthine à 9,50.


# GRANDES CHASSES DE HOMBOURG

## (Près de Francfort-sur-le-Mein.)

Le CASINO DE HOMBOURG est le seul établissement des bords du Rhin ouvert toute l'année. Le grand nombre de voyageurs d'élite qui y ont fait retenir des logemens, et le luxe des préparatifs de l'administration, annoncent une saison d'hiver plus brillante que jamais.

Les **ÉTRANGERS** reçoivent des permis pour les **GRANDES CHASSES** qui ont lieu deux fois la semaine dans **20,000 HECTARES**, TANT EN PLAINES QU'EN FORÊTS, dans lesquelles abondent le gros et le petit gibier. **BALS, CONCERTS, FÊTES DE TOUS GENRES ROULETTE** et **TRENTE-ET-QUARANTE**, depuis onze heures du matin jusqu'à onze du soir.

Salons pour les **JEUX DE COMMERCE. CASINO, SALLE DE CONCERT, SALON DE CONVERSATION**, décorés par les principaux artistes d'Italie.

**CABINET DE LECTURE**, avec les Journaux, Revues et Publications périodiques de l'Europe (LECTURES GRATIS).

**CAFÉ RESTAURANT, TABLE D'HOTE** à **LA FRANÇAISE**, tous les jours à 5 heures.

La **VILLE DE HOMBOURG** est remplie de **NOMBREUX HOTELS** et d'**APPARTEMENS MEUBLÉS** avec le **LUXE** et le **CONFORTABLE** de LONDRES et de PARIS, à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

**Près de 100,000 Voyageurs ont visité Hombourg cette année.**

Toutes les heures, des **VOITURES** partent de **FRANCFORT** pour **HOMBOURG**, et vice versâ. Le trajet entre ces deux villes se fait en **UNE HEURE UN QUART**. — On se rend de **PARIS A HOMBOURG** en **42 HEURES**, par **MAYENCE** et **FRANCFORT**. **DEUX HEURES UN QUART** suffisent pour aller de **HOMBOURG** à **MAYENCE**.



MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT. — EXPOSITION DE 1844.

**CHOCOLAT GUILLIER.**

A la CRAVAN, rue St-Honoré, 293.

D'une qualité parfaite et d'un prix extrêmement modéré, ce chocolat offre d'incontestables avantages aux personnes qui veulent largement employer la somme qu'elles destinent à cet aliment. N'ayant pas recours à l'usage des dépôts, il en résulte une économie de 30 à 40 pour 100, qu'ont su apprécier les personnes qui ont donné la préférence à cet excellent produit.



**PLUS DE CHANDELLE.**

**BOUGIE DU LEVANT à 1 fr. 30 c.**

Cette bougie est supérieure à toutes les autres par la vivacité de sa lumière. Elle égale les meilleures par sa blancheur et la manière irréprochable dont elle brûle. Sa longue durée et la modicité de son prix en font un objet de première nécessité qui remplacera l'usage de la chandelle dans tout ménage d'une direction bien entendue. — DÉPOT CENTRAL, BOULEVART POISSONNIÈRE, 23, maison des tapis d'Aubusson.



En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais. **FOURIER,** PRIX : 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

**SA VIE ET SA THÉORIE,**

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.



**H. LEVILLAYER,** CHEMISIER,

81, rue Richelieu, à l'entresol.

Cette maison spéciale de lingerie pour homme réunit le bon, le beau, le bien fait et le bon marché; chemises en percale depuis 5 fr.; en toile depuis 10 fr.; caleçons et gilets de flanelle, faux-cols piqués, 6 fr. la douzaine; nouveaux modèles pour chemises de bals et soirées; cols-cravates en satin, confection garantie. (On se charge des façons.)



**PAPIERS PLISSÉS, TORSADE, COINS RONDS**

ET AUTRES. — ENVELOPPES ASSORTIES A TOUS CES PAPIERS. — BOITES GARNIES de toutes ces jolies fantaisies que MARION sait si bien ordonner, et dont seul à Paris il possède le plus bel assortiment. Maintenant que l'on ne peut s'exempter d'une grande recherche dans le choix de ses papiers pour la correspondance, les MAGASINS DE LA CITÉ BERGÈRE, 14, sont devenus le rendez-vous obligé de la haute fashion. On y trouvera pour le JOUR DE L'AN tout ce que l'art du papetier peut créer de merveilleuses fantaisies. Le papier FEUILLES DE ROSES est toujours ce qu'il y a de plus distingué pour les papiers unis.



VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

LEPERDRIEL.

— Moyens simples, propres, commodes et économiques pour entretenir ces sortes d'exutoires.

FAUB. MONTMARTRE, 78.


Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

Mais, voici que les Allemands, auxquels la France révolutionnaire avait enseigné son irrésistible cri : « En avant ! » et qui le poussèrent à leur tour contre la France impériale ; voici que les Allemands, après vingt-cinq ans de paix européenne, ont retrouvé dans leurs souvenirs ce cri puissant et qu'ils lui donnent une signification nouvelle. C'est l'élan pacifique, c'est le progrès industriel et social, que les Allemands veulent exprimer aujourd'hui, quand ils s'écrient : « En avant ! » Assez, assez long-temps ce cri fut poussé au milieu du carnage et des champs de bataille ; les Allemands le font entendre aujourd'hui au milieu des trophées et des fêtes de l'industrie. Ce cri qui était naguère un signal d'envahissement et de ruine, est devenu, de l'autre côté du Rhin, un symbole d'association et de perfectionnement industriel. Un noble esprit d'émulation anime la patrie allemande ; elle veut marcher l'égale des autres nations dans les œuvres de la paix ; elle veut les dépasser, s'il est possible, et elle s'élance dans la carrière, en s'écriant : « En avant ! »

Et nous, Français, si ardents, si impétueux, nous laisserons-nous devancer par les Allemands? Il y a cinquante ans, quand les armées de leurs rois menaçaient Paris, nous nous levâmes contre elles, et nous nous écriâmes : « En avant ! » Aujourd'hui, quand ils nous renvoient ce cri avec une signification nouvelle, ne nous lèverons-nous pas avec eux pour marcher vers l'avenir? Les Allemands ont bien su apprendre notre « En avant ! » belliqueux ; répétons, en en traduisant largement le sens, leur « En avant ! » pacifique.

Oui, en avant pour le développement et l'organisation de l'industrie, du commerce, des sciences et des arts ! En avant pour l'association et la justice dans le travail ! En avant pour l'affranchissement complet des travailleurs, pour la transformation du salaire en rétribution proportionnelle ! En avant pour le ralliement de toutes les classes de la société, du bourgeois et de l'ouvrier, du capitaliste et du prolétaire, de l'aristocratie ancienne et de la démocratie nouvelle ! En avant pour la socialisation des machines, pour l'augmentation indéfinie de la richesse, pour la rétribution de plus en plus grande à tous ceux qui concourent à la production ! En avant pour l'association du capital, du travail et du talent ! En avant pour l'union de toutes les industries, agricole, manufacturière et domestique, pour l'éducation donnée à tous et à chacun selon sa vocation !

Oui, en avant pour le rapprochement intellectuel et social de la France et de l'Allemagne ! En avant pour l'alliance pacifique et sainte des Etats de l'Europe centrale ! En avant pour la constitution de l'unité ! En avant ! ... ne craindrons plus de nous égarer ! En avant ! car c'est ainsi que nous réaliserons cette devise du christianisme et de la Révolution française : « Liberté, Egalité, Fraternité ! »

## Le Paris des chemins de fer.

RÉGÉNÉRATION DU VIEUX PARIS.

Nous avons prouvé par des idées générales et des exemples bien positifs que Paris était appelé par la force des choses à devenir la capitale et le rendez-vous des peuples civilisés, et que le matériel du Paris actuel qui est encore, pour les deux tiers, le Paris du moyen-âge devait nécessairement être transformé. Nous avons dit enfin que c'était à Paris qu'il appartient de produire et d'instaurer la pensée architectonique qui doit présider à la construction et à la régénération des villes au dix-neuvième siècle.

Nous maintenons nos prémisses et nos conclusions et nous essaierons d'esquisser à grands traits comment, suivant nous, la régénération du vieux Paris central peut être exécutée au grand avantage des quarante-huit quartiers qui forment la capitale, et en procurant à la ville un lustre immense et de grandes sources de revenus.

Nous l'avons maintes fois prouvé par des arguments puissants, la question de l'avenir de Paris est tout entière dans celle du déplacement de la population, qu'il faut combattre à tout prix. Il faut conserver à la capitale, — nous n'en reproduirons pas aujourd'hui les raisons ; — la position magnifique qu'elle occupe dans la vallée de la Seine.

La vallée de la Seine, traversée de l'est à l'ouest par le courant d'un fleuve navigable, se découpe largement du côté de l'est et présente au soleil levant un vaste horizon, par lequel ses rayons peuvent plonger dans toute la ville qui s'étend principalement à l'exposition du midi ; au nord la vallée est abritée par une chaîne circulaire de monticules ; le couchant est borné par de plus faibles élévations ; en un mot ces heureuses conditions topographiques se prêtent à l'action mesurée de tous les vents, permettent de donner aux habitations la double exposition du nord et du midi et offrent à la ville toutes les grandes conditions de la salubrité, en même temps que les mouvements de terrains formés par les versants des coteaux qui dessinent circulairement la vallée, lui offrent toutes celles du pittoresque et du grandiose.

Et qu'on remarque bien que la régénération du vieux Paris, en fixant la capitale là où la beauté des horizons, la salubrité commandent qu'elle soit maintenue, est demandée par l'intérêt de tous les quartiers.

Régénérer le vieux Paris central, faire participer à la vie parisienne tous les quartiers de la capitale, en arrêtant les déplacements successifs du centre d'activité de Paris ; ouvrir de larges voies de circulation proportionnelles au grand mouvement que les chemins de fer apporteront dans Paris ; créer un centre principal d'affaires et de plaisir autour duquel Paris pourra se dilater de proche en proche suivant une loi régulière...

Nous rejetons vis-à-vis de l'Arsenal, la Seine, sur le quai Morland, et nous l'encaissons dans un seul lit. La rive gauche et les deux îles forment ainsi un seul tout ; les ponts et les épaulements des quais, compris entre le pont d'Austerlitz et le pont des Arts, disparaissent et sont remplacés par un terre-plein.

Les ponts de l'autre rive, compris entre le même espace, sont remplacés par cinq larges ponts à charrois, permettant un libre et facile accès aux bateaux et aux voitures, condition que sont loin de remplir les ponts existants. (1)

La belle superficie de terrain libre et net ainsi obtenue au centre de Paris, nous la divisons en deux parties : Du Pont-Neuf au chevet de Notre-Dame, du chevet de Notre-Dame à l'extrémité est de l'ancienne île Louviers (côté du pont d'Austerlitz).

Nous appelons la première partie, la *Nouvelle Lutèce* ; la seconde, le *Bazar National.* Nous construisons sur le terrain de la *Nouvelle Lutèce*, à partir du Pont-Neuf, sur la place Dauphine, le grand hôtel des postes et des passeports, plus loin l'Opéra, la Bibliothèque royale, le Théâtre-Français, etc. ; du côté de Notre-Dame, le Palais-de-Justice et l'Archevêché, en un mot les différents établissements d'utilité publique, pour lesquels l'Etat et la Ville cherchent aujourd'hui des emplacements ; ces établissements seraient reliés entre eux par des hôtels à loger, et par une large galerie vitrée, qui irait du Pont-Neuf au Jardin-des-Plantes.

Sur les terrains du *Bazar National* nous élevons des entrepôts de commerce qui seront ainsi à une très courte distance des gros quartiers marchands, condition première et *indispensable* de prospérité et d'utilité pour ces établissements : nous transférons les grandes halles à l'extrémité ouest de l'île Saint-Louis (pont Louis-Philippe).

Ainsi voilà deux foyers d'activité, de plaisir et d'affaires qui remplacent les ignobles et infectes rues de cette partie du Paris central en faisant naître la vie et le mouvement dans les quartiers limitrophes.

Le quartier des Arcis, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, verra s'élever le palais préfectoral et de justice criminelle ; le quartier des halles sera délivré du cloaque qu'il renferme ; en un mot de proche en proche, de St-Sulpice à St-Eustache, de l'Imprimerie royale au Panthéon, tout le vieux Paris sera renouvelé en vertu de l'action puissante, énergique et régénératrice du nouveau quartier central.

Quant au système de grande circulation, voici comment nous le concevons dans l'intérêt de tous les quartiers.

*Artère centrale.* — Du boulevart Montmartre une large voie serait ouverte vers le mur d'octroi et traverserait la ville, du nord au sud, en longeant la Bourse, les Petits-Pères, la Banque, la colonnade du Louvre, en passant entre la Monnaie et l'Institut, derrière le chevet de St-Germain...

(1) Voir pour les détails de ce projet de grande édilité, le travail très étendu et très étudié publié dans la revue de l'*Architecture et des Travaux publics*, par notre collaborateur, M. Perreymond. (Années 1842 et 1843.)

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Les oiseaux de Paris.

Considérations générales sur les aspirations de l'homme vers les régions aériennes, depuis Icare jusqu'à Montgolfier. — Comme quoi les désirs que Dieu nous donne sont autant de promesses qu'il nous fait. — Légère perspective de la vie aromale. — Les oiseaux de Paris *titrés en mode mineur.* — Le Cygne. — Son histoire poétique et son analogie. — Est chanté par la Grèce et déclaré impur par la Bible. — Modèle des époux, des amants et des pères. — Explication géométrique du chant du cygne par Pythagore. — Pline et Aristote. — Le Ramier. — Merveilleuse influence du beau sexe parisien. — Le Bizet.

J'ai toujours considéré les oiseaux comme les créatures de prédilection du Seigneur, car le Seigneur leur a donné ce qu'il a refusé à l'homme, les amours éternels et la fidélité. L'hirondelle et la tourterelle accompagnent dans ses pérégrinations l'astre fécondateur, et elles ignorent le froid des saisons comme celui du cœur. *Nimium felices !* L'oiseau reflète particulièrement les images adorées, jeunes et pures ; je n'ai jamais aimé sans *lui* prêter des ailes. Les poètes qui inventèrent les anges étaient des amoureux, car nous savons bien tous que les anges sont femmes.

Le suprême distributeur d'harmonie a répandu à profusion sur le manteau du colibri, du paradis, du paon et du faisan doré, les rubis, les saphirs, les émeraudes, les topazes, les tons les plus brillants de la gamme des couleurs. Il a choisi dans la gamme des sons, les notes les plus suaves pour accentuer la voix de l'humble oiseau chanteur. L'oiseau est, après l'homme, la seule créature qui puisse remercier Dieu de ses bienfaits par ses chansons joyeuses. Mais il faut que le cœur de l'homme et celui de l'oiseau soient contents pour que leur voix chante. L'oiseau qui ne suit pas le soleil dans ses courses, ne glorifie le Seigneur qu'au printemps ; et l'odieux civilisé blasphème plus qu'il ne prie. Prier, c'est être heureux et chanter son bonheur.

Au bel âge d'amour, à l'âge des illusions candides et des rêves enivrants, vous avez senti quelquefois, dans le sommeil, votre corps allégé quitter le sol et planer dans l'espace soutenu par des esprits invisibles. Eh bien ! c'était une révélation que Dieu vous faisait alors, et un avant-goût qu'il vous donnait des jouissances de la vie aromale, cette vie d'où nous sortons et où nous rentrerons un jour, à la fin de cette existence terrestre qui est à la vie supérieure ce que le sommeil est à la veille. Nous envions le sort de l'oiseau, et nous prêtons des ailes à celle que nous aimons, parce que nous savons d'instinct que, dans la sphère du bonheur, nos corps jouiront de la faculté de traverser les espaces, comme l'oiseau traverse l'air. Et il en sera ainsi de tous nos désirs et de toutes nos aspirations. Tous nos désirs seront satisfaits un jour, puisqu'ils nous viennent de Dieu et que Dieu est souverainement bon. Si ces désirs, en effet, n'étaient pas satisfaits dans cette vie ou dans l'autre, ce serait la preuve que Dieu s'est joué de nous, et alors ce ne serait plus le dieu bon, mais un dieu méchant et trompeur qui s'amuserait des tourments d'une pauvre créature qu'il a pétrie de ses mains. Or, il n'y a que des moralistes impies, des mécréants fanatiques qui puissent prêter à Dieu de telles habitudes de mensonge et de déloyauté. Ce qui n'empêche pas que ces dignes moralistes m'auraient un peu fait *cuire* au bon temps de l'Inquisition, pour m'apprendre à défendre ainsi la justice et la bonté de Dieu contre leurs calomnies.

C'est donc pour dire que cette perpétuelle aspiration de l'homme vers les sphères éthérées est un des plus légitimes essors de sa nature. Les moralistes de l'antiquité blâmèrent la présomption d'Icare, qui s'approcha si près du soleil que la cire de ses ailes fondit, et les lâches applaudirent à sa chute. Les moralistes de ce temps-là ressemblaient à ceux d'aujourd'hui, qui sont des gens peu forts sur la physique, et qui souffrent horriblement de voir s'élever quoi que ce soit au-dessus d'eux. Mais nous, qui ne sommes pas moralistes, nous donnerions des larmes à la chute d'Icare, et nos mains lui dresseraient des statues, ainsi qu'à Prométhée, car nous valons mieux que nos pères.

Je conclus : si l'homme, depuis Icare jusqu'à Montgolfier, a constamment tendu à usurper les domaines de l'oiseau, c'est que Dieu avait logé dans quelque secret recoin de son cerveau, l'idée de cette conquête future, pour servir d'aiguillon et de boussole à ses efforts scientifiques ; et l'homme, docile à ces indications instinctives, a fini par planter son drapeau dans la région de l'Empyrée, et il a monté plus haut que l'aigle, et le temps n'est pas loin où l'aérostat léger aura détrôné complètement l'incommode vapeur et la locomotive homicide, qui sont des instruments d'oppression entre les mains des Juifs, qui forcent de combler les vallées, de percer les montagnes et de détruire partout l'œuvre de Dieu. Ce jour-là, l'homme n'aura plus à envier à l'oiseau que le privilège des ardeurs éternelles ; mais, qui sait, cela viendra peut-être aussi avec le reste..... Les femmes seront si adorables, si fières et si touchantes, quand on leur aura rendu le droit de disposer de leur cœur, et qu'on ne les forcera plus à se vendre pardevant notaire, et à se parjurer devant l'Eglise en promettant amour et fidélité à des vieux !

Etant données la méchanceté de l'homme et sa manie de destruction, on se demande comment il peut se faire que certaines espèces d'oiseaux aient consenti à habiter près de lui, à loger dans ses capitales. Ce phénomène bizarre vaut bien, en effet, qu'on l'explique.

Et d'abord remarquons que Paris est la seule ville de France où l'on trouve dans les jardins publics des ramiers et des merles. Cela vient de ce que les jardins publics sont attenants à des habitations royales. L'inviolabilité des hôtes illustres du palais s'est étendue jusqu'aux oiseaux qui chantent ou roucoulent sous les ombrages de la noble demeure. Le cygne des Tuileries est un produit de l'art. Si je vous disais qu'il a fallu plus d'un siècle de soins constants, d'amitié attentive, d'égards de toutes sortes pour rassurer le ramier et le fixer sous les grands marronniers. Je demanderai à ce propos que, dans l'intérêt de cette race intéressante, on choisisse pour les feux d'artifice un autre emplacement que le voisinage des Tuileries. Je sais des ramiers qui ont émigré du jardin royal pour n'avoir pu se faire à la détonation des bombes et à l'éclat intempestif des chandelles romaines.

Les oiseaux qui habitent les jardins et les monuments de Paris sont tous doués d'un haut titre caractériel et symbolisent les attractions passionnelles de l'ordre mineur, l'amour et la famille, comme on verra plus loin.

### LE CYGNE.

*Dulcia defectâ modulatur carmina linguâ*
*Cantator cycnus funeris ipse sui.*
MARTIAL.

Un immense intérêt a plané de tout temps sur le cygne, roi des eaux. Ce majestueux palmipède est l'image parfaite du navire harmonien, avec ses ailes qu'il arrondit amoureusement au dessus de son corps et qu'il ouvre à la brise pour glisser sans travail sur la surface du lac. La science de la navigation n'aura dit son dernier mot que lorsqu'elle aura fait adopter au vaisseau le système de voilure du cygne, ou trouvé pour la roue à vapeur une palette qui se replie en faisceau, comme l'aviron du cygne, pour se reporter en avant et prendre un nouveau point d'appui en se développant. Dieu a toujours soin de tenir sous les regards de l'homme le modèle des procédés merveilleux qu'il veut que l'intelligence de celui-ci découvre, pour entrer dans la voie des destinées heureuses.

La Grèce a chanté le cygne, comme elle a chanté le rossignol et l'hirondelle et toutes les gracieuses créations. La Grèce a su tous les secrets de l'art plastique, tous les types de la beauté idéale, pour avoir déchiffré une page du code de l'analogie universelle. Son Olympe tout entier et sa mythologie ne sont que des feuilles envolées du grand livre de la loi de Dieu. Et cette découverte a suffi pour assurer au peuple grec la prééminence artistique sur tous les autres peuples. La religion païenne, dont les autels sont détruits, n'en est pas moins encore aujourd'hui, pour les catholiques eux-mêmes, la religion du Beau. Oh ! comme ceux-là eussent appelé Divin Fourier qui leur eût appris toutes les merveilles des harmonies célestes, en même temps que la sainteté des passions, mobiles du cœur de l'homme, révélations permanentes de la volonté de Dieu. Et comme ils eussent promptement institué des fêtes en son honneur, lui donnant pour prêtresses les vestales dont il a fait lui-même une corporation sainte. Voyez-vous d'ici ce gracieux cortége de vierges et d'enfants, gravir les degrés de l'Acropolis, en chantant de leurs voix argentines l'hymne de reconnaissance à leur libérateur, et déposer les guirlandes de fleurs symboliques aux pieds de la statue d'or et d'ivoire du sublime révélateur de la loi d'Unité !

La Grèce a chanté le cygne ; elle a décoré de ce nom les plus harmonieux de ses poètes ; elle a conseillé à Jupiter de se métamorphoser en cygne pour séduire Léda, la mère des *Gémeaux* immortels. N'est-ce pas que cette forme est de tout point préférable à celle du serpent? Je ne connais pas de plus terrible calomniateur de la femme et des espèces animales innocentes que ce farouche rédacteur de la Genèse, qui fait tenter Eve par un serpent, et qui prohibe la chair du cygne comme impure, ni plus ni moins que celle du griffon et de l'ixion, deux races de volatiles

pour d'Austerlitz, et de l'île de la Cité......

Ces embarcadères seraient facilement mis en communication entre eux et avec ceux de l'ouest par un embranchement qui, de l'esplanade des Invalides, en longeant les boulevarts des Invalides et du Mont-Parnasse passerait à l'Observatoire et descendrait au boulevart de l'Hôpital (embarcadère d'Orléans) par la vallée de la Bièvre ou par ce boulevart. Les parties *intrà-muros* des chemins de fer seraient desservies par des chevaux.

Les embarcadères des marchandises seraient placés aux deux extrémités de ce diamètre de la ville, dans la plaine de Grenelle (sud-ouest) et dans celle d'Ivry (sud-est), ou même vis-à-vis cette dernière sur la rive droite. Ces points sont en rapport d'horizontalité avec le plus grand nombre des quartiers de la ville, et offreut aux transports de toutes sortes des avantages incalculables.

Les embarcadères existants de la rue Saint-Lazare et celui que l'on construit derrière Saint-Vincent-de-Paule serviraient de succursales à nos embarcadères du centre.

Les travaux d'ensemble que nous proposons changeraient la figure hideuse du vieux Paris ; les grandes voies de circulation établies autour de la *Nouvelle-Lutèce*, les quais, la proximité des débarcadères des chemins de fer, établiraient et fixeraient à jamais un foyer supérieur d'affaires et de plaisirs, au centre de la ville. Ces travaux entrepris et exécutés d'après une pensée d'unité et d'utilité générale feraient de Paris une ville magnifique et digne de porter le nom de capitale de la civilisation moderne.

Il nous reste à prouver comment ces travaux sont financièrement réalisables, comment ils peuvent être exécutés en peu d'années, comment la ville de Paris y trouvera de nouvelles ressources de revenus, comment enfin *tous* les quartiers de Paris auront également à gagner à cette grande œuvre de régénération de la capitale. C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

---

## Recherches statistiques sur la ville de Paris, publiées d'après les ordres de M. le comte de Rambuteau, préfet du département de la Seine.

Les recherches statistiques, dirigées avec soin et intelligence, présentées avec méthode, sont un des éléments les plus précieux et les plus capables de servir à approfondir les questions administratives, et à porter un jugement éclairé sur l'action du gouvernement et les institutions du pays. Une bonne statistique devrait en effet être le miroir fidèle de la condition des populations, et l'homme d'Etat devrait y trouver les renseignements nécessaires pour se faire une idée exacte des besoins d'une contrée.

En attendant que nous ayons une bonne statistique générale, nous devons applaudir aux quelques efforts partiels qui se font sur différents points de la France. Parmi ces travaux, nous devons mettre en première ligne les recherches statistiques sur la ville de Paris. Ces travaux, commencés à l'époque de Colbert, et repris sous l'Empire, ont donné lieu à ...... Total, 36,238.

Dans la classe des professions mécaniques, on trouvait : Cordonniers, 25,146; tailleurs, 20,795; menuisiers, 15,207; ébénistes, 7,504; serruriers, 14,295, etc., etc.

Dans les classes des profession dites libérales, on trouve, sur 100 personnes : Propriétaires ou rentiers, 49 ; employés, 21 ; artistes, 9 ; gens de robe, 6 ; personnes qui se livrent à l'instruction, 5 ; médecins, 5 ; hommes de lettres, 1 ; autres professions, 6.

Le nombre des marchands de vin était évalué à 6,819 ; celui des épiciers à 5,665 ; celui des marchands ambulants dans les halles et marchés, à 3,780.

L'influence qu'exercent sur la mortalité dans Paris l'aisance ou la pauvreté est constatée approximativement par la comparaison de la mortalité dans le 2e arrondissement (quartier de la Chaussée-d'Antin, du Palais-Royal, de Feydeau, du Faubourg-Montmartre), et dans le 9e (Ile St-Louis, Hôtel-de-Ville; Cité, Arsenal) ; dans le 9e, la mortalité a été presque double.

Enfin, la population de Paris a augmenté, de 1831 à 1836, de 111,976 habitants. En 1831, elle était de 770,286, en 1836, de 882,268.

L'espace nous manque aujourd'hui pour tirer du rapprochement de tous ces chiffres d'utiles leçons d'économie sociale, nous ferons seulement remarquer que l'accroissement démesuré de la population dans Paris est un fait d'une très haute importance et dont l'administration devrait fortement se préoccuper.

Comment retenir un cri d'indignation et de douleur lorsque l'on voit dans un arrondissement la pauvreté et la misère dévorer la population deux fois plus vite que dans les arrondissements riches ? N'est-ce pas là un sujet digne des plus profondes méditations? Puisse l'administration municipale faire étudier ces problèmes, et puisse-t-elle, dans le prochain volume des *Recherches statistiques*, nous prouver que cette étude a été tentée par le bureau de l'Hôtel-de-Ville.

---

## Troisième théâtre lyrique.

La commission des beaux-arts doit, dit-on, prendre lundi une décision sur la question du troisième théâtre lyrique récemment soumise, pour la seconde fois, à son examen. On se rappelle que cette commission, il y a deux ans environ, déclara ce troisième théâtre inutile, sous le vain prétexte que les exercices du Conservatoire dont M. Auber avait alors émis le projet, tiendraient parfaitement lieu de cet établissement. Depuis, la double absurdité de cette prétention a été parfaitement démontrée. Néanmoins, il paraît que plusieurs membres de la commission ne sont point encore suffisamment édifiés sur l'utilité du troisième théâtre lyrique. Il semblerait cependant que, sans parler des jeunes auteurs condamnés à l'inaction, parmi lesquels se trouvent tant de lauréats poussés dans la carrière par le gouvernement lui-même, il semblerait, disons-nous, que l'agonie simultanée de tous les théâtres de province, la décadence rapide du personnel des deux grands théâtres parlent assez haut en faveur de ......

...... dra plus paraître leur raison.

Il paraît certain que les deux points essentiels que le gouvernement tenait à faire insérer et à spécifier dans le discours de la couronne étaient: 1o la faculté accordée à la reine de contracter mariage sans la permission des cortès ; 2o la consécration du principe du fuero ecclésiastique. On espère obtenir l'assentiment des cortès à ces deux points très importants.

Derrière la réforme, dit *El Clamor*, se cache la question du mariage d'Isabelle II avec toutes ses conséquences les plus désastreuses, la restitution des biens au clergé, le rétablissement de la dîme, la restauration des privilèges, et de tous les abus renversés par la révolution. Il ne faut pas se faire illusion ; la réforme est un coup d'Etat, dans lequel on joue le tout pour le tout, le trône absolu d'Isabelle contre les hasards d'une révolution ; car le bon sens indique que personne n'est assez téméraire pour provoquer les horreurs de l'anarchie, seulement pour la misérable satisfaction de réformer une loi que tous les partis politiques avaient acceptée comme un pacte d'alliance entre le trône et le peuple.

Le ministre des finances, M. Mon, ne tardera pas à présenter son budget. Il a la confiance que les chambres approuveront ses plans.

Des bruits alarmants continuent à circuler. On prétend que le brigadier Aymerich, l'âme damnée d'Espartero, l'ancien gouverneur militaire de Madrid, est parvenu à s'échapper de Valladolid où il était en surveillance. Cette nouvelle mérite confirmation. Quoi qu'il en soit, les autorités sont sur le qui-vive.

---

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« On assure que le ministère a reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique de Madrid, qui apporte des nouvelles très graves. Déjà M. le comte Bresson avait écrit au gouvernement, et ses lettres manifestaient de vives inquiétudes pour le maintien de la tranquillité ; il annonçait que le général Narvaez avait concentré sur Madrid des forces considérables, et qu'on redoutait dans cette ville des manifestations violentes. »

---

Malgré les nouvelles rassurantes qu'on avait fait courir, il y a quelques jours, des lettres de Vienne donnent des détails alarmants sur la santé du prince de Metternich. Il est sujet à de fréquentes faiblesses, et ses médecins lui ont prescrit de s'abstenir de travailler pendant quelque temps. Les personnes admises à l'honneur de le visiter sont invitées à ne pas le faire causer. (*Patrie.*)

### AFFAIRES D'AFRIQUE.

Nous donnons à la hâte une importante nouvelle que nous apporte notre correspondance d'Afrique ; c'est un nouvel engagement avec les Kabyles, où nos troupes ont fait preuve, comme toujours, de la plus grande bravoure, et qui, nous l'espérons, obligera ces fiers montagnards à reconnaître notre domination.

Au départ du courrier, le maréchal lui-même allait partir pour se rendre sur le théâtre des évènements.

---

qui me sont parfaitement étrangères.

Le cygne heureusement a trouvé dans toutes les littératures des écrivains consciencieux qui l'ont vengé des calomnies de la Bible, et qui l'ont posé dans le monde comme le modèle des amants, des époux et des pères ; *cycnum benè nasci et probè vivere*... La blancheur sans tache de la robe du cygne est en effet l'emblème de la pureté de ses mœurs ; il vit en paix avec tous les oiseaux et n'a de démêlés qu'avec l'aigle, le tyran des airs, qu'il attend du reste de pied ferme et qu'il force promptement à la retraite, car la détente de son long col est terrible, et ses ailes, pour ne pas être armées d'éperons comme celles du kamichi, n'en portent pas moins des coups redoutables ; aussi le renard et le chien se gardent-ils bien d'approcher de sa progéniture. Le cygne n'a jamais qu'un amour, un amour qui commence au premier printemps de sa vie et ne finit qu'à sa mort. J'ai passé parfois de longues heures à admirer les soins touchants dont le mâle entoure sa femelle ; rien de plus charmant à voir que le spectacle de ces jeux, que les évolutions d'une nichée de jeunes cygnes voguant paisiblement sur la surface d'une eau limpide, le père à l'avant du convoi, courant sous toutes ses voiles, traçant le sillage et inspectant l'espace, l'œil ardent, la tête haute ; les petits entre deux, la mère à l'arrière-garde. Il n'y a pas d'exemple qu'on les ait traduits ceux-là sur les bancs de la police correctionnelle, comme ces civilisés misérables, pour cause de traitements barbares infligés à leurs enfants. Ah ! les bêtes m'ont fait bien des fois rougir de mon espèce. Mais la misère et l'oppression du travailleur sont aussi des excuses. Cette barbarie n'est pas dans le cœur de la femme, n'est-ce pas? et c'est la misère seule qui le tient fermé aux doux sentiments de nature. Alors, pourquoi ces philanthropes qui peuvent tant, ne s'appliquent-ils pas à extirper cette gangrène épouvantable du corps de l'humanité ?

Oh! oui, un jour viendra que l'amour maternel renaîtra au cœur de toutes les femmes, et que tous nos fleuves, nos rivières et nos lacs nous répèteront sans cesse ces tableaux édifiants de tendresse conjugale dont je parlais tout-à-l'heure. Et ce ne sera pas le seul plaisir des yeux qui aura conduit l'homme à donner tous ses soins à la famille du cygne et à la multiplier ; car le cygne, emblème de pureté et de haute industrie, est par la même raison le destructeur et l'extirpateur infatigable des végétations parasites qui croissent dans les eaux limoneuses, empoisonnent l'atmosphère et engendrent les épidémies. Plus d'herbes vénéneuses, plus de reptiles croassants. Le cygne sera l'auxiliaire le plus précieux de l'homme, quand l'homme entreprendra le grand travail de la destruction du choléra et de la fièvre jaune, et l'assainissement intégral de son globe. Comparez les deux bassins des Tuileries et du Luxembourg avec celui du Palais-Royal pour apprécier le mérite des travaux du cygne. Ici, malgré l'agitation permanente produite par la cascade de la gerbe merveilleuse, vous verrez vite tous la lentille d'eau et les mousses spongieuses qui troublent la limpidité du bassin et en salissent la surface d'une écume verdâtre. Aux Tuileries et au Luxembourg, le cristal de l'onde est toujours transparent et pur, et vous pourrez y suivre sans obstacle les évolutions intéressantes de la dorade de Chine, du datique et de l'araignée d'eau.

Cependant, la Grèce a été trop loin dans son admiration pour le cygne ; elle a voulu à toute force le douer d'une voix prophétique, plus mélancolique et plus suave que celle du rossignol. Il est vrai que pour atténuer son mensonge, elle a ajouté que cette voix ne s'entendait qu'une seule fois dans le cours de la vie de l'animal, à l'heure qui précédait sa mort. Le conte a réussi parce qu'il était joli, comme tout ce qui vient de la Grèce ; les poètes, comme on l'a vu, lui ont donné force de vérité par leurs vers, et le chant du cygne a reçu droit de cité dans la langue des peuples ; mais il fallait bien que le mensonge se découvrît tôt ou tard. Or, Pline avait déjà réfuté victorieusement dans le temps la fable du chant du cygne, et l'opinion géométrique de Pythagore qui attribuait la douceur de ce chant funèbre à la grandeur du circuit que l'âme de l'oiseau, en s'envolant, était obligée de faire à travers son long cou. Aristote convenait bien aussi que les cygnes de la *mer d'Afrique* chantaient d'une façon agréable, mais il affirmait en même temps que ces oiseaux ne s'en portaient pas plus mal. Le grand jour de l'expérience, hélas ! a lui sur ces dissentiments ; j'ai regret de le dire, mais le cygne ne chante pas. Le cygne *craquette* comme la cygogne, pour ne pas dire qu'il *cancane* comme l'oie, ce qui serait plus près de la vérité. C'est, au surplus, le meilleur gardien de la propriété que je sache, donnant l'éveil au moindre bruit nocturne, et dénonçant le larron d'un kilomètre à la ronde. J'ai entendu dire, je ne sais plus par qui, que c'était lui qui avait sauvé le Capitole. Tous les fossés de nos citadelles du nord sont gardés par des cygnes. On y voit aussi des canons avec des soldats de la ligne qui touchent cinq sous par jour pour regarder couler l'eau, et qui se plaignent.

Ornement des jardins publics, édile des eaux dormantes, doux de mœurs, bon époux, bon père, gardien sûr et fidèle : tels étaient les titres du cygne à l'estime et à la considération de l'homme. L'odieux civilisé a reconnu ces titres en exilant le cygne des rives de l'Eurotas, de la mer d'Afrique, et de toutes ses chaudes patries ; il le tient relégué aujourd'hui dans les régions glacées des pôles, et ce n'est plus que par exception, par un bienfait de la providence royale, que nous pouvons l'admirer à notre aise dans les bassins des jardins de Paris. Je vous répète que je serais enchanté si les civilisés n'avaient qu'une tête.

### LE RAMIER.

J'ai déjà communiqué en grande partie, aux lecteurs de la *Démocratie pacifique*, le résultat de mes longs travaux sur l'histoire du pigeon ramier des Tuileries, la palombe du Midi. J'ai dit comment c'était l'oiseau de la Vénus fidèle, et quelle secrète influence, adoucissant son humeur farouche et défiante, le tenait fixé sous les ombrages de la royale demeure. J'ai formulé de plus cette opinion hardie : que les ramiers avaient dû quitter les Tuileries, le soir de la journée du 10 août, pour n'y plus reparaître qu'aux jours amoureux du Directoire et avec Mme Tallien, qui trônait au Luxembourg. C'était toute l'histoire de la colombe sauvage, je ne la répèterai pas, mais j'oubliais un fait.

Le charme qui retient sous les marronniers des Tuileries les oiseaux de Vénus, c'est, avons-nous dit, le charme de la Parisienne, c'est l'écho des paroles d'amour qui se croisent incessamment sous ces voûtes mystérieuses, c'est le parfum aristocratique qui s'exhale de ce milieu de jolies femmes et de jolis enfants qui ne viennent là que pour aimer, sauter, plaire et jouir. Si l'oiseau voyageur, qui avait le droit de choisir entre toutes les capitales de l'Europe, a choisi pour sa résidence de prédilection le jardin royal de Paris, il faut bien le reconnaître, c'est que la beauté qui orne ce séjour était douée d'un attrait de séduction supérieure ; c'est que la grande allée des Tuileries est la vraie cour d'amour du monde européen. Je sais bien que tous les esprits délicats de la France et d'ailleurs avaient accepté cette supériorité indéniable du sexe de ma patrie ; mais, il manquait à cette opinion unanime de l'homme la sanction de l'opinion du ramier, juge souverain en matière d'amour. Le jugement me paraît désormais sans appel.

Voyez maintenant jusqu'où s'est étendue l'influence de cette atmosphère des Tuileries, si doucement *aromisée* d'amour. Autrefois, quand venait la froidure, le ramier désertait Paris, s'imaginant, sur la foi d'une tradition antique et vénérable, que le dieu Cupidon, un dieu trop peu couvert pour vivre loin du soleil, s'envolait avec lui, et le ramier plaignait, dans la sincérité de son âme, ces pauvres humains du nord condamnés à languir six mois dans le veuvage du cœur. Or, son erreur ne pouvait pas durer ; et quand il eut vu que la bise, loin de chasser la Parisienne du théâtre de sa gloire, ne faisait que fournir à sa coquetterie et à sa grâce de nouveaux moyens de triomphe, par l'auxiliaire du luxe des fourrures, il ne put se résoudre à quitter ces beaux lieux, et la manie des longs voyages s'éteignit en lui peu à peu. Je suis peut-être le premier qui aie révélé à la femme de Paris cette preuve dangereuse de la toute-puissance de ses charmes. Que de merveilles du même genre s'opèreront, si vous saviez, quand la femme sera reine, et comme alors la vie sera douce à toutes les créatures innocentes et gracieuses dont l'homme est le bourreau !

Le ramier, pour les motifs qui précèdent, ayant fixé son séjour aux Tuileries, il était devenu nécessaire de lui donner les moyens d'y vivre. Tous les jours, avant l'heure où les portes sont ouvertes au public, une main charitable leur distribue leur pâture. Mais il manque au jardin quelques sapins gigantesques, quelques chênes qui conservent leurs feuilles, pour servir d'abri aux ramiers dans les froides nuits d'hiver. Ce défaut d'arbres verts force, en effet, les pauvres oiseaux à aller chercher, par les rudes gelées, un refuge dans le sein des forêts voisines où l'homme les attend pour les assassiner.

L'économiste qui lira ces lignes, en haussant les épaules de pitié, ne voudra peut-être pas croire que l'apprivoisement du ramier, effectué aujourd'hui à Paris, demandait cent fois plus d'efforts, d'intelligence et de temps que la solution du problème de Malthus, ce que je me charge de lui démontrer catégoriquement, quand il le désirera.

La race du bizet a presque complètement disparu de Paris. Elle a déserté Notre-Dame et les arches du Pont-Neuf. J'en sais pourtant quelques couples encore au fronton de l'église de Notre-Dame *des Lorettes*, plus une tribu assez nombreuse qui s'est réfugiée sous les voûtes de l'Arc-de-Triomphe, toujours conformément à la tradition mythologique exprimée par l'élégant distique :

*Militis in galeâ nidum fecêre columbæ:*
*Apparet Marti quam sit amica Venus.*

A. TOUSSENEL.

(*La suite prochainement.*)

[illegible] et les Beni-Djenam, et ne voulant pas laisser la chose incomplète pendant l'hiver, a jugé à propos de se rendre lui-même sur les lieux avec 1,500 hommes qui vout partir ce soir même, 20 octobre, par des bateaux à vapeur.

» Ben-Salem, qui, au commencement de la campagne, semblait notre plus redoutable ennemi, vient de demander l'*aman* par deux lettres, l'une au général Comman et l'autre à l'un de nos aghas. On croit que M. le maréchal, que beaucoup d'affaires d'organisation réclament ici, ne fera qu'une absence peu prolongée. (*Afrique*.)

— On lit dans le *Moniteur algérien* :

« Depuis le 12 de ce mois, les troupes disponibles dans la division d'Alger ont repris les grands travaux de routes et de défrichements pour les colons des nouveaux villages. »

## Nouvelles de Santo-Domingo.

Le *Jean-Maurice*, capitaine Ducormier, apporte au *Journal du Hâvre* des nouvelles de Santo-Domingo, en date du 3 septembre.

A son départ, la nouvelle république jouissait d'une assez complète sécurité; le gouvernement s'occupait de pourvoir aux besoins des finances, et pour arriver à ce but il avait commencé d'émettre du papier-monnaie.

Pour se débarrasser des condamnés politiques on les déportait à l'étranger. Déjà un assez grand nombre ont été expédiés pour l'Europe, et l'on se propose de faire suivre la même voie à ceux qui restent dans les prisons.

## REVUE DES JOURNAUX DU 26 OCTOBRE 1844.

Le *Journal des Débats*, après avoir reproduit le texte fort long et peu clair du rapport présenté à la reine d'Espagne par ses ministres, n'est pas plus persuadé de la nécessité de changer la constitution. Effacer le principe de la souveraineté de la nation n'est qu'une bravade au moins inutile. Quant aux changements dans les attributions du jury, il faut tenir compte, avant de les blâmer, de l'état permanent de guerre civile de la Péninsule, des différences de mœurs, de situation entre le peuple espagnol et les peuples anglais et français. Il est à regretter toutefois que l'Espagne s'isole encore davantage et rebrousse chemin de plus en plus vers le passé. Une nouvelle voie vient d'être ouverte aux *pronunciamientos* assoupis.

— La *Presse* se prononce enfin à demi. C'est, dit-elle, sur l'exposé des motifs et sur les débats qui auront lieu aux cortès et dans les journaux d'Espagne que l'opinion devra se former, si elle ne veut pas s'exposer à porter sur les hommes et sur les choses un jugement inconsidéré, où il serait fait abstraction de ce que le pays et les circonstances peuvent avoir d'exceptionnel.

— Le *Globe* dit qu'on trouvera dans l'exposé des motifs du projet de réforme de la constitution les causes qui ont imposé au gouvernement espagnol la nécessité de proposer aux cortès ces modifications qui vont servir de thème aux vitupérations des ambitieux déçus et des brouillons qui constituent en Espagne comme chez nous les tristes restes des partis vaincus.

— Le *Courrier* ne saurait s'émouvoir violemment contre la réforme de la constitution parce qu'il lui semble que l'Espagne elle-même n'en est que médiocrement émue. Ce qui chez nous serait un coup d'état intolérable, puni d'un châtiment soudain, se prépare, se propose et va se discuter assez paisiblement de l'autre côté des Pyrénées. La France est d'un bon siècle en avant de l'Espagne. Nous ne pouvons pas mettre nos nerfs sous son épiderme. Il n'en est pas moins maladroit et coupable d'avoir fourni un prétexte à de nouveaux mécontentements.

## Faits divers.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 24 octobre :

M. Géruzez, docteur ès-lettres, agrégé suppléant près la Faculté des lettres de Paris, est nommé maître de la conférence de littérature française (deuxième et troisième années) à l'Ecole normale.

M. Berger, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au collège royal Charlemagne, agrégé près la Faculté des lettres de Paris, est nommé maître de la conférence littéraire latine à l'Ecole normale.

— Le conseil de cabinet dont nous avons parlé a eu lieu hier; mais on n'a rien décidé sur les questions qui devaient occuper le ministère. On a causé de toutes choses, et quant à l'emprunt, on a dit qu'on ne pourait délibérer qu'après avoir pris connaissance de la situation générale des travaux publics, tant pour les projets votés et convertis en lois que pour ceux à présenter à la prochaine session. Cet examen a commencé, et on a remis la suite de la délibération à dimanche ou lundi. Les financiers du cabinet pensent que l'emprunt est forcé, et qu'il y aurait imprudence à l'ajourner : c'est d'ailleurs un moyen de contenter bien des départements et de les concilier à la politique du ministère; c'est aussi un moyen d'éloigner la conversion que le cabinet ne fera pas, car la couronne n'a pas levé son veto. On a agité dans le même conseil la question de savoir si on créerait des députés pairs, mais on n'a également rien décidé à ce sujet; seulement on paraît d'accord pour ne point élever de députés à la pairie, tant le ministère craint de porter le trouble dans sa majorité, et tant il paraît peu sûr des successeurs qu'auraient les députés ministériels. La promotion se réduirait donc à douze ou quinze anciens députés, à quelques généraux et membres de l'Institut. Cette création ne sera discutée réellement et nominativement en conseil que dimanche ou lundi prochain. M. Victor Hugo se croit d'autant plus certain de sa nomination, que M. Pasquier n'y fait plus d'opposition. (*Revue de Paris*.)

— On assure que l'ordonnance de convocation des chambres ne tardera pas à paraître. Le ministère voudrait ouvrir la session dans les premiers jours de décembre, afin que, l'adresse étant discutée avant le 1er janvier, la législature ait, à dater du commencement de ce mois, tout le temps de s'occuper d'affaires, et que la session n'empiète pas trop sur l'été.

— S. M. a désigné, dit-on, pour la célébration du mariage de M. le duc

« Le paquebot qui emportait ce hardi voleur avait à peine quitté le port, que deux administrateurs de la diligence dont il était conducteur, avertis de la soustraction, accouraient à Boulogne, apprenaient sa fuite, et voguaient aussi vers les côtes d'Angleterre pour le rejoindre. »

— On lit dans l'*Indépendance* de Bruxelles :

« Hier jeudi 24 octobre, les 24 habitants de Verviers prévenus d'avoir pris part au tapage nocturne qui a eu lieu dans cette ville à l'occasion des jésuites, affaire qui a été suivie de la démission de tout le conseil municipal, ont comparu devant le tribunal de simple police, présidé par M. Hofman, juge de paix. Le ministère public a requis contre les inculpés le maximum de la peine (quinze francs d'amende et les frais). Après avoir entendu les défenseurs, M. le président a renvoyé à huitaine le prononcé du jugement. »

— Encore de nouvelles explosions dans les mines d'Angleterre! Elles y deviennent presque journalières. Bientôt l'explosion sera l'état normal des malheureux mineurs. Un jour, c'est à Waltsend, près de New-Castle-Apon-Tyne, un inspecteur a l'imprudence de descendre dans un puits avec une chandelle : le gaz fait explosion, et il est blessé, ainsi qu'un ouvrier qui l'accompagne. Le lendemain, c'est dans la mine de M. Darby, aux Cinq-Chemins, à Rowley Regis : sur dix-sept ou dix-huit ouvriers, onze sont tués sur le coup; les autres en sont retirés plus ou moins grièvement blessés. (*Woolverhampton Chronicle*.)

## TRIBUNAUX.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI. — Audience du 26 octobre.

*Affaire des 44 voleurs. — Bande Courtot. — Deux révélateurs. — Vols nombreux.*

Aucun incident digne d'être rapporté n'a eu lieu à l'audience d'aujourd'hui. Les débats se traînaient sur des vols peu importants, exécutés malheureusement presque tous chez des individus des classes laborieuses.

Toutefois, ce calme apparent, cette indifférence affectée des accusés, cessent tout à coup, au moment où une révélation précise est confirmée par la reconnaissance de l'un d'eux par un témoin. Alors s'élève un concert de récriminations, un *tutti* général contre le révélateur; les bouches frémissantes de colère laissent échapper des démentis furieux et des gestes effrayants de menace. Et aussitôt le révélateur, surexcité lui-même, ajoute un nouveau détail accablant, qui fait courber la tête à l'imprudent auteur du démenti.

Le nombre des filles publiques, accusées de complicité avec leurs amants, indique suffisamment ici que la débauche et la lubricité venaient en aide au vol, et fournissaient, par l'habitude des fréquentations, de précieux renseignements à ces malheureuses.

Par exemple, on a cherché à voler le bonhomme Kesselbouth, ancien perruquier, aujourd hui petit rentier et septuagénaire, habitant le village de Clignancourt.

C'est la fille Périn qui a *donné* l'affaire (dit Courtot); elle était venue souvent chez le vieux.

— C'est faux! crie la fille Périn.

— C'est bien vrai, reprend Courtot; elle avait des allumettes chimiques dans son tablier, pour nous éclairer; elle restait quelquefois plusieurs jours chez le rentier; sans elle, nous n'aurions pas songé à tenter le vol.

— Je la reconnais bien, dit Legentil, autre révélateur.

Alors Collin, l'ancien logeur et limonadier, pour achever la reconnaissance, s'écrie : « Oui! oui! elle vit avec des voleurs et des forçats libérés; c'est bien connu! »

Quelques dénégations moins assurées sont encore essayées par la malheureuse fille.

M. l'avocat-général Jallon les éteint d'un mot. Attendez! vous avez déjà paru en justice : c'était pour fausse monnaie. Les dossiers judiciaires l'indiquent; et ils ont une mémoire fidèle, ces inexorables dossiers.

La fille Périn s'assied et murmure.

La longue série des 61 vols est presque épuisée; nous ne ferons plus qu'analyser le réquisitoire et les plaidoiries.

## ÉTUDES SOCIALES.

### Economies et bénéfices de l'Association.

Economies positives et négatives. — Le vol. — Le ban de vendanges. — Puissance de l'esprit de propriété. — Une absurdité de la société actuelle; la machine funeste au travailleur.

Aujourd'hui quelles que soient les conquêtes accomplies par l'humanité dans les sciences, dans l'agriculture, dans toutes les industries, un tiers du globe à peine est habité par des nations qui le cultivent méthodiquement. Ailleurs s'étendent les déserts de sable, les forêts vierges, les marais pestilentiels; les parties centrales de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie sont inexplorées, et, dans ces régions, dorment des trésors inconnus. Si l'Amérique vers la zône du Pérou s'est trouvée si riche en mines d'or, il est probable que l'Afrique, supérieure au Nouveau-Monde par l'énergie de sa végétation, par la vigueur et la variété de ses animaux, que l'Afrique, dorée par un soleil plus puissant, recèle dans les zônes correspondantes des richesses minérales bien autrement fécondes. C'est à l'industrie à les mettre au jour.

Dans le domaine de la civilisation même, en France par exemple, que de landes, que de terrains qui ne sont pas mis en valeur! Et, dans la partie de notre sol qui est soumise à l'exploitation intégrale, il est évident (les agriculteurs le savent) qu'on pourrait augmenter de beaucoup soit la qualité, soit la quantité des produits.

L'homme peut tirer de son globe des richesses incalculables, et qui paraissent infinies, quand on les compare avec l'indigence actuelle des sociétés. Ces richesses, quelle puissance est capable de

[illegible] nement peu attrayantes qui s'appellent colléges, prisons, hôpitaux, casernes. Supposons que chaque soldat soit chargé d'acheter ses vivres où il voudra, de pourvoir à sa cuisine comme il l'entendra, sans fournitures générales, sans cuisine collective, l'entretien d'un régiment deviendra quatre fois plus dispendieux qu'aujourd'hui.

Les économies positives, résultant de la vie sociétaire, n'ont pas besoin d'être plus longtemps démontrées. Passons aux économies négatives.

Une grande cause de perte inhérente à notre état social, c'est le vol. Chaque année le maraudage diminue sensiblement les récoltes. Les richesses végétales sont livrées à la bonne foi publique, mais cette bonne foi est un être moral un peu fictif, auquel on a tort de s'abandonner. Aussi le paysan, lorsqu'il veut cultiver un fruit coûteux et envié, ne cherche pas quelle est la meilleure exposition, la meilleure nature de sol pour cette culture nouvelle; il cherche, avant tout, l'endroit où elle sera le moins à la portée des voleurs; il la place s'il se peut dans les attenances de son habitation et sous ses fenêtres. Aux pertes produites directement par le vol, se joignent les frais entraînés par les précautions du propriétaire, par ces longs murs blancs qui s'étendent dans nos campagnes comme des balafres, par les grilles, les artichauts de fer, les haies d'épines, les fonds de bouteilles placés sur les murailles, en un mot toute l'armure offensive de la propriété civilisée, qui semble toujours être sur ses gardes, et croiser la baïonnette contre les passants.

En Angleterre surtout, la propriété se hérisse; jamais elle ne s'entoure, à son gré, d'assez de fossés, de barrières, de chaussestrapes; nulle part les piéges à loup ne sont aussi répandus. Depuis long-temps la Grande-Bretagne n'a plus de loups à la vérité, mais à défaut de loups il peut être utile de saisir au piége un prolétaire.

Pour ajouter à la liste des déperditions actuelles, que dirai-je de ces récoltes prématurées, des *bans de vendange*, par exemple, usage inspiré par la défiance réciproque des bons voisins? Les hommes d'aujourd'hui se savent, en moyenne, assez fripons pour qu'il y ait péril à laisser des ouvriers, des vendangeurs travailler près d'une terre que l'œil du maître ne défend pas. Votre vigne est à sa maturité; vos raisins ne demandent qu'à être cueillis. — Vous ne les cueillerez pas; vos voisins de droite et de gauche s'y opposent, et la coutume locale a décidé que toutes les cueillettes se feraient ensemble; on choisira l'instant moyen où un tiers des raisins sera mûr, un autre tiers déjà gâté, un autre tiers encore à l'état de verjus et impropre à tous les usages; c'est alors que d'autorité la vendange se fera sur tous les points : personne ne sera volé, mais le village perdra les deux tiers de sa récolte.

Sous le régime de l'association, ces causes de déperdition sont inconnues.

Il n'y a pas de vol dans une société riche, qui assure à tout individu le *minimum*, c'est-à-dire la satisfaction de ses besoins essentiels, et à ceux qui se livrent avec zèle au travail, à un travail facile, attrayant, la fortune. Dans de pareilles conditions on verra disparaître le vol qui, presque toujours, est le fruit de la misère et du besoin. Volera-t-on d'ailleurs une association dont on sera membre; ira-t-on soustraire des produits dont on est assuré d'avoir sa part? Pourra-t-on se livrer à de pareils actes dans une campagne qui n'est point triste et silencieuse comme l'est souvent la nôtre, mais sans cesse animée par ces travaux agricoles vers lesquels refluera la population aujourd'hui casematée dans les grandes villes? Enfin, en admettant que, sans besoin, on volât par plaisir, ce qui serait bien rare, qu'on voulût se voler soi-même, qu'on pût voler sous les yeux de tous, comment se défaire utilement d'un objet volé dans une société qui ne connaît pas le commerce de détail, le trafic individuel, où chaque localité s'approvisionne en masse et tire des centres de production un assortiment complet de chaque denrée? Dans de pareilles conditions, le vol n'a plus de motif, de possibilité ni d'issue. La campagne peut être affranchie de ses entraves. Plus de murs, plus de fossés, plus de trappes ni de haies; plus de gardes champêtres, plus de bans de vendanges et autres récoltes forcées. Les pertes causées par le vol, par les précautions qu'il entraîne, par les récoltes simultanées et contraintes, sont rayées du budget de la commune sociétaire.

Eviter des frais, c'est un avantage, mais la commune organisée ne s'arrête pas là : elle veut créer de nouvelles valeurs. L'association du capital, du travail et du talent qui groupe ses membres, la distribution méthodique et attrayante de ses travaux, sont les deux puissances qui vont produire sa richesse.

Les travailleurs de la commune sont tous associés : dès lors ils sont stimulés dans leurs travaux par l'esprit de propriété et secondés par l'emploi vaste, illimité des machines.

Aujourd'hui le travailleur, domestique ou journalier, n'a qu'un intérêt, c'est de se donner le moins de peine possible pour gagner un salaire immuable. Le membre de la commune organisée sait, au contraire, qu'il a des actions sur le sol cultivé par lui, qu'il est propriétaire pour sa part, qu'il ne travaille pas pour un maître, mais pour lui-même, que chaque effort augmente son dividende : il agit avec le zèle que donne l'amour de sa chose, le sentiment de propriété.

L'association permet encore de faire intervenir dans l'industrie, largement et sans scrupule, la machine aujourd'hui si fatale aux travailleurs.

Dans l'état actuel, nul lien n'étant formé entre l'intérêt des chefs de manufacture et celui des ouvriers qu'ils font travailler, qu'ils exploitent, si la science humaine découvre un moyen de faciliter, d'abréger le travail, de le rendre plus productif, le chef de la fabrique, le capitaliste seul s'adjuge le bénéfice de cette découverte qui devrait profiter à toute l'humanité. Autant la machine lui donne de serviteurs infatigables, de travailleurs en fer et en acier, autant il congédie et met sans ressources de travailleurs vivants, d'hommes

travail, elle augmente les produits, non pas au bénéfice d'un capitaliste ou d'un maître, mais au bénéfice de tous les habitants de la commune, de tous les associés. On ne voit plus, à l'arrivée de la machine, aucune autorité despotique chasser de l'atelier industriel des hommes, des femmes et des enfants comme autant de bouches inutiles; l'agent nouveau de création, l'élément nouveau de richesse profite à tous. Dans de pareilles conditions, la mécanique est bénie. La machine aujourd'hui quand elle s'avance près d'une manufacture éveille parmi les travailleurs l'inquiétude que cause à des assiégés l'approche d'un engin de guerre prêt à éclater sous leurs murs. Que l'association devienne la loi du monde et la population tout entière va sortir à la rencontre de la mécanique en poussant des cris de joie et d'enthousiasme.

Dans l'ancienne Egypte, lorsqu'un temple était terminé, l'on y plaçait en grande pompe la statue colossale du dieu. Déjà le géant de granit, détaché de la montagne par le fer des sculpteurs, repose sur des rouleaux de bois; des cordes entourent son corps. Les fidèles s'y attachent; ils traînent le dieu en triomphe, tandis qu'une troupe joyeuse de femmes et d'enfants précède le cortége en agi-

| | 1er c. | P. H. | P. B. | Dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 118 80 | 119 » | 118 80 | 119 » | 118 75 |
| — fin cour. | 118 80 | 119 10 | 118 80 | 119 » | 118 80 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 15 | 82 25 | 82 15 | 82 25 | 82 15 |
| — fin cour. | 82 10 | 82 25 | 82 10 | 82 25 | 82 10 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 3/4 | » » | H. » 1/8 |
| 4 0/0.... | 107 25 | » » | » » | — Portugais. | 51 5/8 | 52 » | H. » 1/2 |
| O. de la V. | 1475 » | 1472 50 | » » | Esp. D. active | 32 3/4 | 32 1/2 | B. » 1/4 |
| B. de Fr. | » » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 50 | 98 60 | » » |
| C. L. 5000 | 5045 | » » | H. 1 25 | — Romain. . | 106 » | » » | H. » 1/8 |
| 1 — 1000 | 1120 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1270 » | » » | » » |
| C. hyp... | 783 75 | » » | B. 1 25 | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | » » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

## Spectacles du 27 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Marie. Mari à la Campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Domino.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Téresa. Fanfan et Colas.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Follette. 2 Filles. Satan. Lustucru.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Monseigneur. Enfants de troupe. Une Chaloe. Jacquot
7 h. 1/2 GYMNASE. — Trois Péchés. Babiole. Parisienne. Louise.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—3 Dimanches. Fiorina. Scandale. Enfantillage.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Calypso. Mathilde. Fou. Enfants.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
7 h. 1/2 COMTE. — Tout pour mon père. Fille du Capitaine. Remèdes.
6 h. 1/2 FOLIES.—Maçon. Marlborough. For l'Evêque.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 25 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 917 q. | 27 k. | |
| Ventes | 1199 | 47 | |
| Restant | 10351 | 62 | |
| Cours moyen | | 34,55 | |
| Cours-taxe | | 34,60 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 324 q. | 97 k. | 43,95 à 54,15 |
| 1re | 353 | 84 | 34,10 à 36,30 |
| 2e | 139 | 38 | 32,50 à 33,75 |
| 3e | 26 | 48 | 26,75 à 28,00 |
| 4e | 8 | 57 | 21,00 à 00,00 |
| Al. | 410 | 30 | 20,50 à 35,00 |

| 26 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 1062 q. | 89 k. | |
| Ventes | 898 | 01 | |
| Restant | 10716 | 47 | |
| Cours moyen | | 33,96 | |
| Cours-taxe | | 34,60 | |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 180 q. | 84 k. | 48,40 à 51,00 |
| 1re | 32 | 97 | 34,40 à 35,00 |
| 2e | 56 | 32 | 33,45 à 33,75 |
| 3e | 6 | 28 | 28,00 à 00,00 |
| 4e | 4 | 57 | 20,40 à 00,00 |
| Al. | 580 | 90 | 33,10 à 35,05 |

ROUEN, 25 octobre. — Farine à régence 35,85 à 36,48. — 1re marque 35,22; 2e 34,40.

BEAUNE, 20 octobre.— Farine 1re 35,60. — Farine de maïs 14,00 l'hect.

NANTES, 21 octobre. — Les farines suivent toujours le même mouvement; il y a nouvelle baisse de 1 à 2 fr. par sac. Farines ordinaires 56 à 58 fr., farines à régence 54 à 56 fr. On charge des farines pour le Midi. Cette circonstance sera très favorable aux nombreuses minoteries de notre haut pays, et fournira à leurs produits un écoulement avantageux.

**Issues.**

PARIS, *halle* du 26 octobre. — Les sons, quoique restant au même cours, sont sans demandes; les remoulages au contraire sont très recherchés.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, *halle* du 26 octobre.— (*Cours commercial.*) Les cours restent les mêmes, les blés tendent à la baisse, les avoines sont sans mouvement, les seigles et les orges sont bien tenus, les premiers de 15,50 à 16,00 les 100 kil. et les seconds de 15,50 à 16,00 les 92 à 93 kil. dehors.

BRAY-SUR-SEINE, 25 octobre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,00; 3e 17,00. — Méteil 11,00 à 12,00. — Seigle 9,00 à 10,00.— Orge 9,00 à 9,66.— Avoine 6,00 à 7,00.

Marché fort, transactions nombreuses. Nouvelle baisse de 0,75 sur les 2e et 3e qual. de froment.

ROUEN, 25 octobre. — Froment 1re 18,50; 2e 18,00. Baisse 1,00. — Seigle 9,50. — Orge 11,00 à 11,50. — Avoine 9,00.

LE NEUBOURG, 20 octobre. — Froment 17,12. — Méteil 13,00. — Orge et seigle 9,75. — Avoine 7,00.

ELBEUF. — Froment 18,00. — Orge 10,00 à 11,00.— Sarrazin 11,00.— Avoine 8,00.

VALENCIENNES, 23 octobre. — Froment 1re 19,50 à 20,25; 2e 18,50 à 19,25; 3e 17,00 à 18,00. — Seigle 10,00 à 11,50. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 7,00.

BOURBOURG, 22 octobre. — Froment 18,25. —Seigle 11,89.— Escourgeon 12,04. — Avoine 6,51.

Il s'est vendu 423 hect. blé pour semence à 20,30 l'hect.

Le marché de ce jour a été de nouveau bien approvisionné. Le blé a éprouvé une baisse de 34 c. à l'hect., le seigle de 16 c., l'escourgeon de 9 c.

BEAUNE. — Froment 1re 18,00; 2e 17,00; 3e 16,00. — Méteil 12,00 à 12,75. — Orge 10,00 à 11,50. — Maïs 11,50 à 12,50. — Avoine 6,25 à 7,00.

GRENOBLE, 19 octobre. — Froment 1re 20,41; 2e 19,66; 3e 18,91. — Seigle 13,50 à 15,00.— Avoine 7,00 à 7,80. — Sarrazin 10,00. — Maïs 16,00. — *Châtaignes* 10,50 à 15,25. — *Pommes de terre* 3,50 à 4,00. La vente de ces deux derniers articles a été rapide et complète. Les cours de ce marché se sont soutenus.

PAIMPOL, 22 octobre. — Froment 15,05. — Méteil 12,75. — Orge 10,50. — Avoine 6,05. — Sarrazin 6,60.

NANTES, 22 octobre. — Froment de Chalonnes (l'hect.). 18,50; id. de Vallée, 18,00 à 18,25; id. de Brissac, 18,50; id. de Mayenne, 17,50 à 18,00; id. d'Ancenis, 17,75; id. de Pont-Rousseau, 17,50; id. de Rivière d'Erdré, 18,00 à 17,75; id. de Machecoul, 18,00; id. de Paimbœuf, 18,75 à 19,00; id. de Pornic, 18,75 à 19,00; id. de Donges, 00 — Seigle de la Rivière d'Erdre, 13,00; id. de la Loire, 12,50.—Orge de Brissac, 11,00; id. de Mayenne, 9,50 à 10,00.—Blé noir ou sarrazin, 10,00. — Avoine grosse, 7,00; id. légère, 6,75.

Tout ce qui a paru de seigle au marché a été enlevé promptement de 10,50 à 11,00 l'hectolitre.

Les demandes en froment sont toujours très actives, et tout ce qui se présente sur le marché, trouve facilement preneurs. Quelques propriétaires veulent profiter de la difficulté d'ensemencer pour élever leurs prétentions, mais comme notre récolte a été très abondante, la hausse n'est possible qu'autant que les demandes seraient très considérables; jusqu'à ce moment, il est facile de les remplir.

MONDOUBLEAU, 21 octobre. — Froment 17,90. — Méteil 16,00. — Orge 9,50.— Avoine 6,80.

REDON, 22 octobre. — *Céréales.* Au marché d'hier, on a signalé une petite hausse de 6 c. sur le froment, et de 37 c. sur le blé noir; les seigles, au contraire, ont baissé de 12 c. Les avoines, les pommes de terre et les châtaignes restent sans variation.

Froment (l'hectolitre) 16,31.— Seigle 10,50. — Blé noir 6,75. — Avoine 6,56. — *Pommes de terre* 2,37. — *Châtaignes* 8,50.

CETTE, 20 octobre. — Dans les premiers jours de la semaine les affaires en blé ont eu une certaine activité; mais les détenteurs ayant élevé ces jours-ci leurs prix, elle ne s'est pas aussi heureusement terminée. Quoi qu'il soit et malgré la froideur des acheteurs, nous avons fait un pas vers la hausse et tout fait espérer qu'elle sera de durée.

On cote aujourd'hui les Pologne de 18,50 à 19,00; Odessa 17,50 à 18,00; Romélie 16,50 à 17,00; Ibraïla 16,00. Les arrivages sont peu importants.

Les seigles continuent d'être sans affaires. Les avoines de Bretagne joueront cette année-ci un beau rôle; si la Bourgogne ne nous envoie pas ce grain en baisse. Il s'est fait quelques ventes à 8 fr. l'hect.

Les farines sont peu recherchées, mais on présume que la hausse survenue sur les prix des blés les fera rechercher aux prix de notre dernière cote.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 24 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 2205 | 1808 | 314 | 1 10 | » 98 | » 86 |
| Vaches.... | 72 | 72 | 230 | 1 02 | » 88 | » 76 |
| Veaux..... | 733 | 723 | 62 | 1 24 | 1 06 | » 88 |
| Moutons.. | 10116 | 7651 | 20 | 1 24 | 1 10 | » 90 |

LA MAISON-BLANCHE, 26 octobre. — 284 porcs, tous vendus 1,00-0,98-0,96. — Sur 52 vaches laitières 9 ont été vendues 225,00 à 450,00.

PARIS, *Marché aux chevaux* du 26 octobre. — 140 chevaux de selle et de cabriolet: 30 vendus 310 à 1200. — 200 de trait; 45 vend. 400 à 1000.—108 hors d'âge: 26 vend. 60 à 600.— 7 ânes dont 1 vend. 50.— Essai 00.

ROUTOT, 23 octobre. — 239 bœufs 1,20-1,10. — 187 vaches 1,15-1,00.— 42 veaux 1,00-0,85. 410 moutons 1,55-1,40. — 63 porcs 1,05-0,95. Baisse de 0,20 sur les veaux et de 0,05 sur la 1re qual. de mouton.

**Viandes diverses, gibier et volaille.**

PARIS. — *Marché de la Vallée du 26 octobre.* — Cochons de lait 10,00.— Chevreaux et cabris 0,00. — Lièvres 2,00 à 4,50. — Lapins 0,90 à 3,50. — Faisans 0,00 à 00,00. — Dindes grasses 6,00 à 8,00. — Dos communes 2,00 à 5,00 — Oies 2,00 à 5,00. — Chapons gras 2,50 à 5,00. — Poulets 1,00 à 3,25. — Poules 1,00 à 3,25. — Poulets communs 0,00 à 0,00. — Canards 0,75 à 2,00. — Canetons 3,00 à 3,50. — Bécasses 3,00. — Perdrix grises 1,00 à 2,00. — Perdrix rouges 2,25 à 0,00. — Cailles 0,00. — — Râles de genêt 0,00. — Vanneaux 0,00. — Pigeons de volière 0,15 à 0,60. — Do bizets 0,00 à 0,00. — Alouettes (la dizaine) 1,25 à 1,50.

**SELS.**

NANTES, 20 octobre. — Depuis trois semaines, nos marais nous ont expédié environ 2 millions de kilogrammes; mais par suite du gros temps et de la mauvaise mer, la semaine s'est passée sans arrivages; aussi n'y a-t-il pas de sel à vendre. Plusieurs chargements attendus au prochain gros d'eau ont été vendus à livrer aux prix ci-après: Noirmoutier, blancs de terrains, 34 fr. les 100 kilog. A.; ds blancs des marais ordinaires 33,50 A. — Bouin et Beauvoir, gris et blancs, 5,40 E. 33,50 A: — Mesquer, gris et blancs, 33,50 A. — Il n'a pas été vendu, cette année de Mesquer à 33,00, comme on l'a annoncé ailleurs; le plus bas du cours n'a jamais été au dessous de 33,50.


# A LA CHAUSSÉE-D'ANTIN

## MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, 9, PRÈS LE BOULEVART.

**MÉRINOS. — Les propriétaires de la CHAUSSÉE-D'ANTIN viennent de traiter avec la maison PATURLE et de mettre en vente la plus forte partie de Mérinos qui ait été achetée dans cette maison depuis quinze ans, ce qui leur permet de la livrer aux Dames à des prix très réduits. Les qualités sont classées par catégories, et, pour plus d'authenticité, toutes les pièces conservent les étiquettes originelles du fabricant. Aucun établissement de Paris ne possède un assortiment aussi complet des produits de la maison PATURLE, si supérieurs à tous les mérinos connus.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# PETIT COURS DE POLITIQUE
## ET D'ÉCONOMIE SOCIALE
### A l'usage des Ignorants et des Savants.

Brochure in-18 de deux feuilles. — Prix: 40 cent.; par la poste, 50 cent.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Epargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Epargne.

## PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles.— Prix 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

# *Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement: il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons, et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

# ALMANACH DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

MM. les exposants sont prévenus que les adhésions qui nous arrivent chaque jour nous ont déterminé à recevoir les souscriptions jusqu'au 30 octobre. Nous rappelons les conditions et les matériaux que devra contenir notre Almanach: 1° Quelque gros qu'il soit, il ne se vendra que 30 centimes; 2° le prix de l'insertion du compte-rendu des produits de chaque exposant est de 50 centimes la ligne de 30 à 35 lettres; 3° on ne peut souscrire pour moins de 10 lignes, lesquelles donnent droit à un exemplaire; 4° on ne paiera le prix de la souscription qu'en recevant l'exemplaire, lequel sera remis par l'administration des Messageries royales. — Ce livre, à l'instar d'un ALMANACH BOTTIN, contiendra: 1° Les matières ordinaires des liégeois; 2° des instructions sur la formation d'un jury, ses devoirs; 3° des explications sur les expositions du Louvre, du Musée et du Luxembourg; 4° un compte-rendu général de notre grande Exposition, ainsi que de celle de Berlin et de Bruxelles. — MM. les exposants engagent leurs confrères qui n'ont point encore souscrit à se joindre à eux et à adresser au plus tôt leurs matériaux à M. Pichery, directeur, agent spécial de publicité industrielle, rue Notre-Dame-de-Lorette, 11.


Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

« Que faut-il donc penser de la guerre et de la paix ? dit la *Revue indépendante*. Si l'on s'en rapportait à toutes ces déclamations que l'on répète sans cesse depuis quelque temps, la guerre devrait être considérée comme une intempérance passagère de la force, comme un accident d'un jour dans l'histoire de l'humanité. Il appartiendrait à une politique plus ou moins habile de la chasser du monde, et d'y installer à sa place la paix sur des bases éternelles.

» Ce point de vue peut avoir le mérite de la générosité, quand il est sincère, mais il est loin d'être exact, et on a le droit de dire qu'il méconnaît complètement la réalité des choses humaines. »

La *Revue* expose ensuite que les passions, les intérêts et les idées s'opposent au règne de la paix et sont des causes de guerre. Or, malgré le calme progressif des idées, malgré l'adoucissement des mœurs et la modération des intérêts nationaux, ces sources d'antagonisme et de lutte sont toujours ouvertes. Dans ces conditions des sociétés humaines, il est donc de la dignité des nations de recourir à la guerre pour protéger leur existence et leur honneur ; c'est pour elles un droit et un devoir rigoureux.

La *Revue* ajoute :

« Est-ce à dire que le monde doive être éternellement livré à la guerre et que les poètes de tous les siècles soient condamnés à poursuivre la paix d'hymnes inutiles, qui n'iront jamais à leur adresse ? L'abbé de Saint-Pierre sera-t-il toujours un insensé, un niais ou un imposteur ? N'est-il pas raisonnable de croire que l'humanité sortira tôt ou tard de cette longue série de luttes et de combats au milieu desquels il lui a fallu vivre jusqu'à ce jour ? Tel est le but, il est permis de le dire, vers lequel marche le monde à travers ces secousses qu'il reçoit de siècle en siècle.

» Ainsi le monde tend à la paix et ses chefs l'y conduisent, même en l'entraînant dans ce rude sentier des combats, où il ensanglante et déchire ses membres. Tel est aussi l'idéal des grandes philosophies et des grandes religions. L'unité, la concorde et l'harmonie sont au fond de leurs dogmes, lors même qu'ils semblent les repousser. Il n'y a pas jusqu'à cet implacable dualisme du vieil Orient qui n'aboutisse avec le temps à une éternelle réconciliation des forces ennemies. Toutes les hautes doctrines, qui ont dominé l'esprit humain ou qui le dominent encore, aspirent à *la paix générale*, à *la paix perpétuelle* ; mais cette paix n'est que dans l'avenir, dans un avenir éloigné. Elles l'espèrent plus qu'elles ne la voient dans les horizons obscurs et mystérieux d'un monde, qui n'est pas encore, tant il y a partout autour de nous des germes de division et de guerre ! »

Tout ce qui précède est juste à peu de choses près. Nous reprocherons pourtant à la *Revue indépendante* de s'arranger à plaisir le terrain pour une victoire facile. Aucun adversaire sérieux n'a pu lui soutenir que la guerre fût « un accident d'un jour dans l'histoire de l'humanité ». On a dit simplement que désormais il fallait considérer la guerre comme un fait mauvais en lui-même, comme une ressource cruelle, et qu'il appartenait aux nations civilisées et chrétiennes de s'appliquer à rendre ce fait rare. Tout le monde convient que la guerre a été dans le passé un fait très général ; ce que l'on sympathise pour ce moyen d'action, pourtant, nous n'accordons point pas à de Maistre que « la guerre est divine ». La guerre a été, incontestablement, une voie de la providence, mais de la providence agissant dans le mal ; toute la question est de savoir si le monde n'a pas, sous la main de Dieu, deux essors, si l'humanité ne doit pas enfin entrer dans la voie de l'essor concordant à ses désirs et à ses aspirations ; si le temps n'est pas venu de cette transformation, le temps où le génie du bien vaincra le génie du mal, où s'ouvrira le règne de l'amour commandé par le Christ.

La *Revue* pose donc très mal (en ce qui nous regarde du moins) les objections de ses adversaires. Achevons de reproduire sa thèse, et faisons connaître au lecteur dans quels termes intelligents et délicats notre Ecole est critiquée.

La *Revue indépendante*, après avoir donné sa théorie, s'attaque violemment aux philosophes et aux chefs d'Etat, coupables de prêcher la paix. Elle accable d'abord d'injures menaçantes M. Guizot, le gouvernement, les *Débats* et tous les défenseurs de la politique de paix et de peur ; puis vient le tour des penseurs, des rêveurs, des poètes. Ici, il est curieux de voir un obscur rédacteur prendre envers les Pascal, les Montaigne, les La Bruyère, des airs de tolérante protection, de pitié bienveillante, d'ironie dédaigneuse. « Tout » cela est très sage et très sensé, ô mes grands moralistes, et vous » auriez complètement raison si l'on supprimait l'humanité. Vous » êtes d'ailleurs plus gais sur ce sujet que sur tant d'autres. Vous » avez surtout l'avantage d'être plus amusants que vos modernes » imitateurs, qui sont si loin d'avoir votre grâce et votre esprit. » C'est surtout, en effet, à ceux qui continuent la propagation de l'idée de paix, qui poursuivent l'idéal révélé à la conscience humaine par toutes les grandes philosophies et les grandes religions, c'est aux socialistes que la *Revue* prodigue ses sarcasmes plaisants.

« Que les disciples plus ou moins éclairés de quelque doctrine posthume proclament à l'écart de pareilles théories, nous n'avons rien à dire. Comment accuser ces rêves solitaires ? Il y a toujours et partout des coins inviolables qu'il faut laisser à l'imagination, espèces d'îles en terre ferme, comme celle de Sancho. Nous pouvons regretter seulement que l'école efface la patrie et que les passions du sectaire couvrent les injures du citoyen. »

La *Revue* ajoute que toutes les prédications pacifiques aujourd'hui n'ont d'autre but que d'endormir et d'éteindre les forces vives de la France.

« Voilà le secret de tous ces discours sur la paix et sur les avantages qu'elle procure. Il ne s'agit point, comme on le dit, de civilisation, de progrès, du développement régulier et pacifique des hommes et des choses. L'abbé de Saint-Pierre n'est plus, comme il y a un siècle, un honnête rêveur, tout préoccupé des intérêts et du bonheur de l'humanité. Le philosophe, l'utopiste, le disciple plus ou moins voisin de Platon, ce divin maître de tous ceux qui courent après l'idée, a disparu complètement ; ce sont de pareilles imputations ; il suffit de les citer. Il y a là quelque chose de haineux et d'envieux, conséquemment de grossier et de brute, comme tout ce qui vient des sentiments bas et des esprits troublés. C'est l'esprit de la guerre.

Laissons ces échauffements des âmes faibles, et voyons s'il y a de la logique et du bon sens dans tout cela.

La *Revue* fait quelque part une distinction entre les philosophes, dont les hautes doctrines aspirent à la paix et à l'harmonie, et les hommes d'Etat chargés de l'héritage politique des nations et dirigeant les choses pratiques et présentes. Or, n'est-il pas évident, d'abord, que la *Revue*, puisqu'elle admet que le monde tend à la paix, à la concorde, à l'harmonie, n'est-il pas évident que la *Revue*, si elle était sensée et conséquente, devrait pour le moins permettre aux philosophes d'annoncer librement la destinée ultérieure et d'exalter les cœurs pour sa réalisation ? Son devoir ne serait-il pas de les encourager dans cette voie ? Comment ! vous admettez que le poète, le moraliste, l'écrivain ont des privilèges, des droits, une liberté, dont ne peuvent aussi librement disposer les hommes de pratique politique, et vous vous avisez d'accabler de sarcasmes et de dédains ces poètes, ces moralistes, ces écrivains quand ils usent de leur droit et de leur liberté ! Allons ! ne voyez-vous pas que vous manquez de logique ? Ne voyez-vous pas que vous manquez de vrai libéralisme ? Ne voyez-vous pas que vous faites de la politique obscurante ?

Et non seulement vous ne savez pas libéralement reconnaître le droit de chacun, non seulement vous gênez par vos tristes rires la mission du penseur, mais vous ne comprenez même pas le rôle, le devoir du pouvoir politique. Nous allons éclairer un peu votre ignorance.

L'œuvre de l'homme politique intelligent, l'œuvre du véritable homme d'Etat est double. D'une part, il régit le présent ; de l'autre, il prépare l'avenir. Malheur à celui qui ne voit et ne guide pas au-delà des choses actuelles. Nul chef des nations n'est vraiment grand s'il n'a pas une vue lointaine, une haute prévision, le sentiment intime des tendances de la société. Eh bien ! si la paix et la concorde sont, de votre aveu, le but définitif, ne concevrez-vous pas que c'est, pour les chefs de l'Etat, une part de leur devoir de faire un enseignement pacifique aux peuples. Quiconque a une science politique un peu claire peut donc applaudir justement aux manifestations de l'esprit de paix produites par un roi, à la condition de demander compte à ses ministres de leur œuvre pratique pour l'accomplissement sérieux et honorable des vœux du prince, de leurs efforts pour que la paix désirée ne soit jamais obtenue qu'avec l'honneur sauf et l'intérêt national garanti.

Vous, vous confondez tout ; vous rétrécissez et la pensée et l'œuvre de l'homme d'Etat ; vous voulez qu'il ne voie des choses

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE MUSICALE.

### LA CRÉATION, D'HAYDN.

La grande solennité préparée par l'association des artistes musiciens est le grand événement musical du jour. Nous avons appris avec plaisir qu'on s'en préoccupait beaucoup dans le monde, et que, selon toute apparence, l'empressement du public répondrait à l'importance et à l'intérêt de la fête. C'est vendredi prochain que, dans la salle de l'Académie royale de musique, l'œuvre magnifique d'Haydn sera pour la première fois dignement écoutée à Paris. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la *Création* n'a été exécutée qu'une seule fois à Paris, le jour de l'explosion de la machine infernale, et si, ce jour-là, elle ne produisit qu'un médiocre effet, on peut sans crainte attribuer ce résultat au trouble jeté dans tous les esprits par le grand attentat qui venait d'être commis. Quelle est l'œuvre d'art qui eût pu triompher d'une pareille préoccupation ? Au moment de cette nouvelle exécution, dans des circonstances qui, nous l'espérons, seront plus favorables, il ne sera peut-être pas sans intérêt de retracer rapidement l'historique de cet ouvrage capital (1).

L'idée première de l'oratorio de la *Création* est due à Milton, qui en composa le poème pour Hændel. Ce poème resta inemployé. Plus tard, un poète anglais, Lydley, composa un nouvel oratorio tiré du texte de Milton. Ce livret, donné à Haydn lors d'un de ses voyages à Londres, fut traduit en allemand et augmenté par le baron Van-Swieten, grand amateur de musique et admirateur passionné de musique. Haydn commença à s'occuper de cette vaste composition en 1795. Il avait alors 63 ans, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il jouissait encore de la plénitude de son génie ; la *Création* en est une preuve assez manifeste. Trois années et plus furent employées à ce grand enfantement. « J'y mets beaucoup de temps parce que je veux qu'il dure beaucoup », répondait le compositeur aux impatients qui le pressaient de finir. L'ouvrage, terminé au commencement de 1798, fut exécuté, le carême suivant, dans la salle du palais Schwartzemberg aux frais de la société des *dilettanti*. Haydn dirigeait lui-même l'orchestre. Le succès fut immense, et le retentissement dans toute l'Europe, inouï. Jamais partition ne se répandit avec autant de rapidité. La *Création*, publiée avec le double texte allemand et anglais, fut immédiatement traduite en suédois, en français, en espagnol, en bohême, en italien. Ce prodigieux succès augmenta la modeste fortune du compositeur d'une vingtaine de mille francs, tout au plus. Combien d'argent cependant dut être échangé contre ce produit du génie d'Haydn, tant pour le posséder que pour l'entendre !

Haydn plaçait sur la *Création* ses plus grandes espérances de gloire, et c'est cette œuvre en effet qui personnifie le mieux l'illustre compositeur. Le nom d'Haydn et l'idée de la *Création* sont désormais inséparables l'un de l'autre. Bien que la musique de cet oratorio ait été composée sur des paroles, elle porte beaucoup plus le caractère instrumental que le caractère lyrique. C'est une immense symphonie épisodique dont le texte explicatif accompagne les développements. A ce titre, cette œuvre rentrait tout-à-fait dans la spécialité du célèbre créateur de la grande symphonie, car personne n'a porté plus loin qu'Haydn le maniement de l'orchestre, tandis que pour celui des voix il ne s'est point placé au premier rang.

Les facultés musicales d'Haydn ne survécurent pas longtemps à l'enfantement de la *Création*. Deux ans après il composa les *Quatre Saisons*, ouvrage de moindre importance ; ce fut son dernier œuvre de longue haleine. Il écrivit seulement depuis quelques quatuors et s'arrêta enfin au milieu du 84e, auquel il travailla 3 ans sans pouvoir le terminer. En 1805, il avait 73 ans, il ne pouvait même plus se mettre au piano sans être pris de vertiges. Il vécut encore 5 ans dans un état presque perpétuel de somnolence. On concevra facilement cet épuisement de la sève en présence du prodigieux catalogue de ses œuvres dont nous donnons ici le sommaire : 118 symphonies, — 17 concertos, — 19 messes, — 82 quatuors, — 19 opéras, tant allemands qu'italiens, — 4 oratorios, — 13 cantates, — 48 sonates, — enfin plus de 500 pièces détachées, telles que motets, offertoires, œuvres légères pour divers intruments, etc... On reste ébahi devant une semblable addition, surtout quand on pense au soin qu'Haydn apportait à tout ce qu'il écrivait, et à la merveilleuse correction de son style.

La dernière fois que la *Création* fut exécutée en présence d'Haydn, ce fut chez le prince de Lobkowitz, par cent soixante musiciens, sous la direction de Salieri. On y transporta le pauvre compositeur, presque inanimé, sur un fauteuil. Ce bel et noble hommage rendu à la royauté du talent par les puissants de la terre, ranima un moment l'étincelle au cœur du vieillard, et provoqua un vif élan de sensibilité profonde. Mais cet éclat fut éphémère. Dès la fin de la première partie, ses forces l'abandonnèrent, et l'on dut l'emporter chez lui. Quelque temps encore il languit, et le 31 mai 1809 il s'éteignit à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ses derniers jours avaient été empoisonnés par les horreurs de la guerre : les Français occupaient Vienne quand il rendit le dernier soupir.

Nous terminerons par un sommaire rapide du canevas de la *Création*.

Il faut considérer l'oratorio comme un immense tableau dans lequel les paroles, qui arrêtent et spécifient les formes, correspondent au dessin tandis que l'orchestre revêt ce cadre des couleurs les plus riches et les plus variées.

C'est d'abord le chaos, puis les anges entrent en scène pour raconter les merveilles de l'œuvre divine. Le *fiat lux*, le chœur de rage des anges rebelles, la naissance du règne végétal, le chœur des anges fidèles qui louent le seigneur, le lever du soleil et celui de la lune complètent la première partie. — La seconde est consacrée au règne animal, les oiseaux depuis le plus petit jusqu'à l'aigle majestueux ; les poissons, la monstrueuse baleine ; les quadrupèdes, le cheval, le tigre, le lion, la brebis apparaissent successivement, puis enfin l'homme, le roi de la nature, et la femme qui a fourni au compositeur une de ses plus suaves inspirations. Ce passage est généralement regardé comme le plus beau de la *Création*, et cela devait être pour que l'œuvre du compositeur fût en analogie avec celle de Dieu. Dans la troisième partie sont traduits les premiers et innocents transports de l'amour, les premiers élans de ces deux cœurs et leur infinie reconnaissance pour le Dieu qui les a faits si bons, revêtus de corps si beaux et environnés d'une nature si riche, si riante et si féconde. L'œuvre entière est couronnée par un chœur d'actions de grâces au divin auteur de toutes choses.

Vendredi, nous entendrons une exécution aussi parfaite que Paris le comporte, de cette œuvre immense. Les premiers chanteurs se sont empressés de répondre à l'appel qui leur a été fait par le comité de l'association. Les solos seront dits par Mmes Damoreau, Dorus et Dobré, et par MM. Levasseur, Baroilhet, Duprez, Roger et Hermann-Léon. L'orchestre réuni par les soins de M. Habeneck et dirigé par cet habile chef ne pourra manquer de faire merveille. Ce sera une belle fête, et si une chose est à regretter c'est que la salle de l'Opéra ne soit pas susceptible de contenir un public trois fois plus nombreux. On aurait pu alors rendre cette solennité accessible à toutes les bourses, y convier tous ceux qui cultivent ou aiment l'art musical ; mais le chiffre exorbitant des frais a forcé de renoncer à cette pensée libérale. Le comité de l'association n'avait pas le droit de faire une œuvre d'art pur, et il ne pouvait risquer de constituer en perte la caisse confiée à ses soins pour soulager les honorables détresses si fréquentes hélas ! à notre époque dans la classe des artistes musiciens. On ne s'imagine pas à quel point il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'organiser à Paris, cette capitale des arts, une fête musicale de quelque importance et d'une véritable valeur. Nous le dirons plus tard.

(1) Nous avons emprunté les détails qui suivent aux excellentes lettres de M. A.-C. Bombet, sur Haydn, publiées par Déclot en 1814.

Vous pensez peut-être qu'elle viendra d'elle-même au-devant de l'homme. Vous n'avez guère souci du but supérieur, et ne montrez d'ardeur que pour l'un des deux moyens de l'activité progressive, et pour le plus mauvais, la guerre. « La guerre est un corollaire » forcé des principes qui s'agitent encore dans le sein de l'huma- » nité. *Ne nous en plaignons donc pas trop*; comprenons plutôt » l'économie du milieu imparfait dans lequel nous vivons et » voyageons bravement, *en dépit de quelques quakers*, dans le » tourbillon orageux, où Dieu nous a placés. » Pour nous, nous nous plaignons du fond du cœur de cette nécessité cruelle ; si nous acceptons pour aujourd'hui, et dans certaines circonstances, le recours à cette extrémité, c'est toujours sinon avec hésitation, du moins avec douleur. Nous nous efforçons, tout en usant au besoin des moyens guerriers, de recommander et d'enseigner avant tout les voies de l'activité pacifique ; nous cherchons à préparer la paix pour avoir la paix. C'est le but, surtout, le grand but religieux de la concorde, de la fraternité, de l'amour universel qui occupe toute notre sollicitude, et nous allons au devant de lui de tout notre effort. Nous disons qu'il faut mettre un terme aux luttes odieuses qui désolent la terre et que proscrit la parole divine du Christ ; nous disons qu'il faut tuer le génie de la guerre, et nous nous faisons honneur de cette pensée d'amour, de cette flamme sainte que nous garderons vivante dans nos cœurs. Paix au monde et gloire à la France ! telle est notre devise. Offrez-en une meilleure, et plus humaine et plus chrétienne, et nous l'inscrirons sur notre drapeau.

Nous souhaitons que la *Revue indépendante* revienne, s'il se peut, au bon sens et à la logique, à la bienveillance et à la justice. Nous l'engageons surtout à ne plus calomnier.

## Le canal de Suez.

D'après les correspondances d'Orient, publiées par les journaux d'Allemagne, il paraîtrait que la diplomatie européenne ne serait pas éloignée de saisir sous son véritable point de vue la question de l'isthme de Suez, et pressentirait la solution que nous avons si souvent exposée.

En effet, on lit dans la *Gazette de Cologne*, sous la date d'Alexandrie, 26 septembre, la nouvelle suivante : « Le consul-général d'Angleterre est parti pour le Caire, afin de continuer les négociations avec Méhémet-Ali sur le passage dans l'Inde. Les consuls généraux de France et de Russie ont protesté contre une convention *exclusive*. »

D'après la *Gazette universelle allemande*, il n'y aurait pas eu seulement une protestation partielle des représentants de la France et de la Russie, mais il y aurait eu un concours général de tous les diplomates, à l'effet d'émettre une proposition d'un autre genre. Voici comment s'exprime une lettre d'Alexandrie du 28 septembre, insérée dans ce journal : « On assure que les diplomates étrangers, à l'exception de celui d'Angleterre, ont *conseillé* à Méhémet-Ali de construire un CANAL entre la mer Rouge et la Méditerranée. »

Si la question du mode de communication a été ainsi posée par l'Angleterre persiste à dire : « Je veux le chemin de fer. » Nous croyons que l'Angleterre est trop habile pour se mettre ainsi elle-même au ban des nations, pour avouer qu'elle veut s'emparer de l'isthme de Suez et de l'Egypte, à son profit exclusif. Nous croyons que son intérêt bien entendu doit lui faire accepter le canal, qui est le mode de communication le plus facile et le plus avantageux pour tout le monde.

Mais la diplomatie européenne ne doit pas se borner à *conseiller* au pacha la construction du canal. En rester là, se tenir dans les termes d'un simple conseil, ce serait donner beau jeu à la politique anglaise. L'Angleterre ne se contente pas de conseiller à Méhémet-Ali l'exécution du chemin de fer, car elle sait bien que le pacha n'en a pas les moyens. L'Angleterre sollicite l'exécution du chemin de fer par une compagnie anglaise. Afin de se placer sur la même ligne, afin de mettre sur le pied d'égalité l'intérêt européen et l'intérêt anglais mal entendu, la diplomatie doit demander à Méhémet-Ali l'exécution du canal par une compagnie européenne.

Arrivé à ce point, le débat se transporte nécessairement à Constantinople ; car il se complique d'une question de territoire et de propriété, et par conséquent de souveraineté. Cette question capitale et essentiellement politique, que la diplomatie anglaise s'efforce de tourner et de réduire aux proportions administratives, se trouve dès lors nettement posée, et il est évident qu'elle ne peut être résolue que par un traité analogue à la convention des détroits. Mener à bien un pareil traité devrait être la gloire de la France. Nos hommes politiques le comprendront-ils?

## Crise espagnole.

Le 21, le ministère de Madrid avait reçu de la frontière de Catalogne des dépêches lui annonçant l'arrestation de plusieurs officiers supérieurs espagnols, qui se disposaient à venir recommencer la guerre civile dans la Péninsule. Ce mouvement des réfugiés des dépôts vers les Pyrénées, continuait le 19, si l'on en croit les lettres de Perpignan, et occasionnait une grande surveillance de la part de la police française. Le 14 ont été arrêtés à Carcassonne le colonel Martell, ancien commandant d'un bataillon franc de la Catalogne, l'ex-administrateur des finances Mirallès et trois autres chefs influents ; à Limoux, le même jour, le lieutenant-colonel Davant ; à Narbonne, le 15, quatre généraux, et le 16, un à Carcassonne, tous appartenant au parti carliste. Le fameux Ladron, chef de parti redoutable, avait été également arrêté à Bordeaux.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, journal de Bayonne, du 24 :

« Le peuple espagnol, en soutenant contre Napoléon une lutte terrible, a prouvé au monde qu'il préférait les périls de la guerre, la mort même au sacrifice de son indépendance ; il saura déployer autant d'énergie pour conserver un bien aussi précieux, la liberté.

Les troupes dirigées sur la Navarre dans le but d'obliger ses habitants à payer *l'impôt du sang*, dont les exemptaient leurs *fueros*, et d'étouffer toute tentative d'insurrection, sont cantonnées sur plusieurs points du Bastan.

Il paraît que le général Pavia, reconnaissant toutefois le droit qu'ont les Navarrais de se refuser à l'accomplissement d'une levée non sanctionnée par les chambres, attendra l'exécution de cette formalité pour mettre la légalité de son côté.

Du reste, l'aspect que présentent les provinces du nord est menaçant; de tous côtés l'on s'accorde à dire que des réfugiés franchissent la frontière les provinces basques, pour favoriser leurs projets. Les bulles du pape, autorisant cette union, sont déjà arrivées à Madrid. On assure qu'aussitôt après la célébration du mariage, le gouvernement de l'Espagne sera reconnu par les trois grandes puissances du Nord. »

---

Au moment où tous les yeux sont de nouveau fixés sur M. Martinez de la Rosa, on ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes écrites par l'auteur des *Martyrs* et du *Génie du christianisme*, et extraites de l'histoire du *Congrès de Vienne* :

« Trois poètes, M. Martinez de la Rosa, M. Canning et l'auteur de ce » récit, se sont trouvés ministres des affaires étrangères presque en » même temps. Il est peu d'hommes, dit Montaigne, abandonnés à la » poésie qui ne se gratifiassent plus d'être pères de l'Enéide que du plus » beau garçon de Rome... Je me jette aux affaires d'Etat et à l'univers » plus volontiers quand je suis seul. Je suis fait à me porter allègre» ment aux grandes compagnies, pourvu que ce soit par intervalles et à » mon point.

» Qu'en pense M. Martinez de la Rosa, resté comme nous dans le » monde, et notre illustre Canning, détrompé aujourd'hui dans l'éter» nité?

» Après l'affaire du 7 juillet, le ministère espagnol se retira ; on fit » d'infructueux efforts pour retenir Martinez de la Rosa : qui chante est » libre. Columelle de Cadix regretta courageusement dans ses vers la ré» publique sous le règne de Claude. Au reste, le nom de Martinez de la » Rosa afflige; lorsque, sortant des ruines de Grenade, il brille sur la » scène publique. » (*Presse*.)

---

La jeune Allemagne rêve, la jeune France se dispute, la jeune Angleterre prie, la jeune Amérique dupe et la jeune Irlande chante.

(*Morning-Herald*.)

---

Les journaux anglais se préoccupent de la marche ascendante du Zollverein. « Le roi des Belges, dit le *Morning-Herald*, s'étend, dans son discours du trône, sur les arrangements que son ministère a conclus avec cette association. Les journaux de la ligue et autres organes whigs radicaux ne manqueront pas de s'élever contre ce traité. Ils ne réfléchissent pas qu'en consolidant les ressources de l'Allemagne du nord et de la Belgique par une union commerciale égale, il les enrichit et que les marchés de l'Angleterre y gagneront. Mais c'est surtout comme garantie de la paix européenne que le discours du roi est satisfaisant. »

« Le Zollverein, dit le *Standard*, a été long-temps un sujet de plaintes injustes de la part des partisans du commerce libre de l'Angleterre. Espéraient-ils que les Etats du continent se croiseraient les bras pour faire plaisir aux marchands et aux manufacturiers de l'Angleterre, et qu'ils ne suivraient pas notre exemple en saisissant toutes les occasions de faire faire des progrès à leur industrie? Cela serait absurde et déraisonnable. Une union commerciale comme le Zollverein est la conséquence nécessaire de la paix qui règne depuis plusieurs années sur le continent. Le rappel des lois des céréales, tant recommandé comme un moyen de détruire toutes les entreprises commerciales ou manufacturières du continent, aurait un effet précisément opposé à celui qu'on en attend. Il fournirait à nos voisins la facilité de rivaliser avec nous pour les capitaux, et, avec les moyens pécuniaires les désirs et l'ambition augmenteraient comme toujours. En sacrifiant notre agriculture, nous ne pourrions empêcher l'union continentale ; nous ne ferions que rendre l'union plus riche et plus formidable. »

---

### THÉATRES LYRIQUES.

Après *Linda*, *Norma*, et *Il Barbiere*, les Italiens ont repris *Semiramide* et *I Puritani*. M. Fornasari, à qui le rôle d'Assur n'a point été favorable, l'année dernière, est un chanteur excessivement inégal. Le plus souvent, il chante au dessous du ton et avec une affadissante noblesse. Mais, par moments, il se relève, reprend le diapason, et sa voix, grondant comme un tonnerre, arrive à des effets d'une belle et large puissance. Avec lui, il y a presque toujours d'agréables surprises pour les auditeurs, qui, après les premières notes s'attendent généralement à beaucoup plus mal que ce qui arrive. Samedi dernier, il a contrebalancé le succès de Mme Grisi dans le duo splendide qui ouvre le deuxième acte. Ceux qui ont entendu Mme Grisi dans ce morceau comprendront qu'il est peu de chanteurs qui puissent arriver à ce résultat. En somme, l'organe et le talent de M. Fornasari présentent plus de défauts que de qualités. Pour notre part, nous ne savons trop si cette inégalité qui permet d'espérer de temps en temps un bel éclat d'inspiration, n'est pas préférable à une médiocrité uniforme qui n'outrage jamais l'oreille, mais qui jamais n'arrive à provoquer une vive émotion du cœur. C'est chose si rare qu'une sensation profonde, qu'on peut bien l'acheter au prix de quelques chagrins de l'ouïe. Mme Grisi est toujours admirable dans le rôle de la grande reine. Mme Brambilla est décidément adoptée par le public, malgré les imperfections si regrettables de son organe, et cela fait autant l'éloge du goût du public que du talent éminent de la cantatrice. M. Corelli tient bien sa partie. L'élément nasillard de sa voix disparaît dans les ensembles. Il serait à désirer que cet artiste pût n'être utilisé que dans des rôles de ce genre. Mais comment l'espérer, tant que la troupe ne comptera pas d'autre ténor que M. Mario!

L'opéra de *I Puritani* est monté comme l'année dernière. Lablache, Mario, Ronconi et Mme Grisi formeraient un quatuor parfait, si Ronconi n'avait le malheureux défaut de se tenir obstinément au dessous du ton. Sous ce rapport, Tamburini est bien regrettable.

Au grand Opéra, M. Latour a débuté dans les rôles de Baroilhet, de la *Reine de Chypre* et de la *Favorite*. M. Latour a un physique avantageux pour la scène. Sa voix est belle et franche, mais elle manque un peu de mordant. Sa méthode est simple et naturelle. L'accentuation généralement molle ne se prête qu'aux chants de demi caractère. Dans la *Reine de Chypre*, son premier début, il ne s'est point élevé au dessus du médiocre. Il fallait faire la part de l'émotion. Dans la *Favorite*, il a chanté plusieurs passages avec beaucoup de charme, notamment le duo du second acte avec Mme Stoltz et le cantabile du troisième : *Pour tant d'amour*. M. Latour n'a point de qualités transcendantes, et il n'y a point d'apparence qu'il soit réservé à jamais faire *fanatismo* ; mais c'est un artiste estimable qui ne compromettra pas les rôles qui lui seront confiés.

A cette représentation de la *Favorite*, vendredi dernier, le grand succès de la soirée a été pour Mlle Grisi, qui, admirablement secondée par Petipas, a dansé un pas charmant au deuxième acte. A propos de la danse, nous ne saurions trop insister auprès des chefs du corps de ballet pour qu'ils exigent de leurs choristes de marcher en mesure lorsqu'ils paradent sur la scène. Il n'y a rien d'irritant comme de voir toutes ces jambes remuer chacune à sa guise, pendant que l'orchestre marque les rhythmes les plus irrésistibles. Ce discord entre la vue et l'ouïe est des plus désagréables que nous sachions. Ces messieurs et ces dames dansent assez mal pour qu'il ne leur soit pas interdit de savoir marcher.

Un second débutant s'est essayé récemment dans le rôle de Brabantio d'*Othello*. C'est une tentative malheureuse. Le rôle du père de Desdémone n'est point, tant s'en faut, à la portée des écoliers. Il faut une grande entente de la scène pour ne pas y être ridicule. Nous conseillons à M. Obin de renoncer à l'Académie royale de Musique jusqu'à ce qu'il ait acquis ailleurs la liberté de ses membres et des muscles de son visage, et qu'il ait assez familiarisé son oreille avec l'orchestre pour être sûr de chanter dans le ton de l'accompagnement. M. Obin a un bel organe et assez d'école, mais cela ne suffit pas pour jouer le rôle de Brabantio dans *Othello*.

A l'Opéra-Comique, il y a eu aussi un début : celui de Mlle Artémise Duval dans l'*Ambassadrice*. Mlle Artémise Duval est une jolie personne, qui manie avec beaucoup d'habileté une petite voix aigrelette et de faible portée, mais d'un timbre très pur. Elle est encore très jeune, dit-on, et il est possible que le développement du corps amène un développement de l'organe. Cela est à désirer.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Le *Béarnais*, comédie en trois actes, et en vers, de M. Ferdinand Dugué.

Le jeune roi de Navarre est gardé à vue et prisonnier à la cour de France. Son cousin, Henri III, cherche l'occasion de le perdre, et les mignons se promettent de le tuer dans le palais du Louvre même, à la première occasion favorable. Sur l'existence précieuse et menacée du Béarnais veillent pieusement trois êtres obscurs : le poète Rapin, une folle masquée, et un matamore ridicule. Rapin n'est qu'un pauvre rimeur, mais il est passionnément dévoué à son roi de Navarre. La Mathurine est une noble femme, éprise d'Henri, et qui s'est attachée à sa personne dans une condition servile, afin de veiller sur lui et de le sauver des pièges de ses ennemis. Le matamore Evoé est le comte de Montgomery, le frère de Mathurine ; Evoé joue un rôle grotesque, afin de moins éveiller les soupçons et de favoriser l'évasion du jeune prince, l'espoir de la France et du monde.

Henri, cependant, dédaigneux du péril, n'est occupé que de plaisir, de chasse et d'amour. Pour lui, chaque jour a sa fête galante, chaque nuit ses mystérieux rendez-vous. Un jour, la belle Pandore écrit au Béarnais : « Ce soir. » Ce rendez-vous a été comploté avec les mignons : on veut faire quelque grand scandale dans le palais, et profiter peut-être du trouble d'une surprise nocturne pour se débarrasser du prince. Henri, apprenant que Rapin a lui aussi une bonne fortune romanesque, a la fantaisie de faire échange avec son poète. Il l'envoie chez la Pandore, tandis que lui même va tenter une chance inconnue. Tandis que le prince, hardi et vert-galant, s'embarque ainsi dans de folles aventures, Mathurine le suit, et continue sa garde fidèle.

Ce premier acte pose bien les éléments d'une jolie comédie. Les choses ne se développent pas avec une parfaite franchise, avec clarté ; mais la situation est saisissante. Il y a de l'originalité et de l'intérêt dans ce contraste de l'insouciance du Béarnais et du dévouement passionné de ses obscurs amis. Malheureusement, la comédie, dans les deux derniers actes, tombe dans la fantaisie, dans le romanesque, dans l'impossible. L'œuvre devient un peu futile ; les moyens dramatiques sont forcés ; le style est souvent prétentieux. Ce n'est pas un bon ouvrage ; et l'on souffre en voyant ainsi avorter des fruits généreux. Certes, la comédie du *Béarnais* révèle des qualités vives, spirituelles, aimables ; mais où va cet esprit? A quoi tend cette pensée? Poète, que veut votre âme? où sont vos protestations contre le mal et vos élans vers les mondes meilleurs? Si le génie poétique de la jeunesse s'arrête en des fantaisies, c'en est fait de l'art en France, c'en est fait de la grandeur de la France.

Pourtant, je serais injuste si je ne signalais de belles pensées mises par M. Dugué dans la bouche de notre roi Henri. C'est un noble mouvement digne de ce Béarnais, dont le souvenir est resté cher au pays, que tout le monde aime et honore pour toutes ses qualités généreuses, pour la bonté de son cœur, pour l'ardeur de ses passions et pour sa gaieté toute française.

La comédie nouvelle est convenablement jouée par Mmes Naptal, Brohan, Méangue, et par MM. Regnier, Provost, Geffroy et Maubant.

D. L.

... point trois escadrons du 1er chasseurs. »

## Extérieur.

**Suède.** — L'expérience ayant démontré que l'île de Saint-Barthélemy, notre seule colonie dans les Antilles, n'était d'aucune utilité au commerce et à l'industrie suédoise, le roi Oscar a proposé, le 15, aux états-généraux d'en faire cession à une puissance étrangère, aux conditions les plus avantageuses pour le pays.
(*Nouvelle Gazette de Hambourg.*)

**Brême**, le 15. — Le premier convoi d'émigrants hanovriens s'est embarqué ici pour Rio-Grande (Brésil), d'où il ira à San-Léopoldo se joindre à la colonie allemande établie depuis long temps dans cette localité. On compte, pour l'année prochaine, sur de nouvelles émigrations, car les nouvelles de la colonie sont bonnes. (*Gazette d'Augsbourg.*)

**Saxe.** — Un grand nombre de patriotes ont célébré, le 18, à Leipsick, l'anniversaire de la célèbre bataille de Leipsick. « Bien que toutes les espérances qu'avait fait naître ce jour n'aient pas été réalisées, dit la *Gazette de Cologne*, il rappelle pourtant le souvenir de l'indépendance conquise par les efforts des peuples. Mais la fête n'a eu aucun caractère officiel. Toutefois la nation française n'y a été le point de mire d'aucune attaque. Les peuples, long-temps divisés, commencent à se comprendre et à se rapprocher. La réaction est même telle, qu'un des individus présents à la cérémonie a crié *Vive Napoléon* ! et bien loin de se soulever contre lui, on s'est borné à des représentations amicales. L'avenir est beau, quand on en est venu là. »

**Moldavie.** — Des masses d'individus suspects se réunissaient, vers la fin du mois dernier, sur les bords du Danube. On croit que ce sont des bannis de Constantinople qui cherchent à pénétrer dans la Moldavie et la Valachie. L'autorité redouble de vigilance. (*Gazette de Voss.*)

**Sicile.** — Le 12, des désordres ont éclaté parmi les étudiants en médecine de l'université de Palerme, et des personnes étrangères se sont jointes à eux. Ces étudiants refusent de suivre les cours d'un professeur de clinique, incapable et immoral. Le sang a été versé et il y a eu des arrestations. (*Gazette d'Augsbourg.*)

**Haïti.** — Le *Triton*, venant de cette île, est entré le 24 dans le port de Nantes. Au 14 septembre, la république jouissait de la plus grande tranquillité. Le président était toujours au cap. (*National de l'Ouest.*)

**REVUE DES JOURNAUX DU 27 OCTOBRE 1844.**

Les dernières nouvelles reçues de Saint-Pétersbourg, dit le *Constitutionnel*, annoncent que l'empereur Nicolas a éprouvé une douleur telle, à la mort de la grande duchesse Alexandra, sa fille, que, depuis cette époque, sa santé se trouve gravement dérangée. Il vit dans un isolement presque complet et ne s'occupe plus d'affaires. Son caractère s'est beaucoup aigri. Cette maladie cause une impression pénible et profonde dans Saint-Pétersbourg.

— La *Presse*, à défaut du *Journal des Débats*, persiste à protéger et à défendre le coup d'Etat dont l'Espagne va être le théâtre. Ses correspondances de Madrid confirment pleinement ce qu'elle disait la veille, à savoir que la présentation du projet de réforme n'a nullement altéré la tranquillité dont jouit l'Espagne. Il n'est pas exact de dire, suivant elle, comme le font la plupart des journaux, que les esprits sont dans la plus grande fermentation et que la division est plus grave que jamais dans les rangs du parti modéré. C'est le contraire qui est vrai.

## Faits divers.

— D'ordonnances du roi insérées aujourd'hui au *Moniteur*, il résulte : 1° Que le collége électoral de Mantes (Seine et Oise) est convoqué pour le 16 novembre, à l'effet d'élire un député, M. Hernoux ayant été promu au grade de contre-amiral; 2° Que l'adjudication passée le 15 pour la concession du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, en faveur de MM. Laffitte, Blount et comp. est approuvée ; 3° Que celle passée le 9 pour la pose de la voie de fer et l'exploitation du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, et du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux est approuvée.

Singulière coïncidence ! Au même moment où, sur divers points de la France, des tribunaux condamnent à la prison quelques pauvres ouvriers accusés d'avoir cherché à relever leurs salaires par la voie de la coalition, des ordonnances royales approuvent et sanctionnent l'agiotage des promesses d'actions de chemins de fer, approuvent et sanctionnent la coalition formée par les gros capitalistes au détriment de l'Etat à l'occasion du chemin de Vierzon.

— Par ordonnance du 24, M. le baron Alley de Cyprey, ministre de la France au Mexique, est promu au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Dans sa délibération du 24 de ce mois, le comité central des souscriptions pour la Guadeloupe a décidé, qu'à raison du nouveau désastre qui a récemment affligé la colonie, la clôture de la souscription n'aurait lieu que le 1er janvier prochain.

— Un individu prenant le nom de Lindor, est parvenu à mettre en circulation, tant en Belgique qu'en France, de faux billets de la banque d'Angleterre de 100 livres sterlings.

On croit en devoir informer le public pour le mettre en garde contre les manœuvres de ce faussaire, qui est l'objet des plus actives recherches.

— L'inauguration de la nouvelle église de la Villette a eu lieu, aujourd'hui, en présence de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, de M. L. Mechin, sous-préfet de Saint-Denis, des maire, adjoints et membres du conseil municipal de la commune, et d'une nombreuse assemblée de fidèles. Mgr l'archevêque de Paris a présidé aux cérémonies de la consécration.

— M. Ledru-Rollin a remis au conseil d'Etat le pourvoi de la compagnie d'Aulhouard contre la décision du ministre, qui l'a exclue de l'ad-

(*Gaz. de France.*)

— Une affaire qui a été jugée hier par la chambre des vacations au tribunal civil de la Seine, prouve jusqu'à quel point il serait utile, dans l'intérêt de tous, qu'une surveillance spéciale fût exercée, comme l'a démontré M. Eugène Sue, à l'égard des maisons d'aliénés.

Une dame Lemaître fut enlevée de son domicile, le 9 juillet dernier, et transportée dans la maison de M. le docteur Brière de Boismont, en vertu d'un mandat décerné par M. le préfet de police. Elle forma une demande de mise en liberté contre son mari. Devant le tribunal, le 6 octobre dernier, M. Lemaître affirma qu'il était étranger à la détention de sa femme. Le tribunal le maintint en cause et chargea M. le docteur Ferrus de faire un rapport sur l'état mental de Mme Lemaître. Dans son audience d'hier, jugement qui ordonne la mise en liberté immédiate de la dame Lemaître, et donne acte à la fille de cette dame de l'offre faite par elle de recevoir chez elle sa mère. Ainsi, plus de trois mois se sont écoulés entre l'enlèvement de Mme Lemaître et sa mise en liberté.

— Hier au soir, vers sept heures, trois gardes municipaux, accompagnés d'une foule immense, conduisaient toute une famille de voleurs chez le commissaire de police de la rue d'Argenteuil. Cette famille se composait du père, de la mère, d'un petit garçon de dix à douze ans et de deux petites filles âgées de six à huit ans. Elle avait été prise en flagrant délit de vol de six couverts d'argent au restaurant Hédouin. Dimanche dernier, jour où cette famille avait dîné au même restaurant, huit autres couverts s'étaient trouvés en déficit.

— Nos législateurs ont-ils songé à prohiber la fabrication des conserves alimentaires? Peut-on assimiler le gibier conservé au gibier frais et qui vient d'être tué? Mais ce n'est plus du gibier dans le sens légal, c'est un objet de commerce, une marchandise. La cour royale de Rouen (appels correctionnels) vient de juger en effet, en infirmant le jugement du Hâvre, que des terrines de perdreaux de Nérac et des conserves de gibier, ont pu être mises en vente même pendant le temps où la chasse n'est pas ouverte, sans donner lieu à l'application des peines portées contre ceux qui mettent du gibier en vente en temps prohibé.

— L'affaire du sieur Abraham, employé à la mairie de Rouen, est fixée pour la session prochaine. Elle présente, dit-on, une certaine analogie avec la fameuse affaire Hourdequin, et promet de pitoyables révélations.

— Les journaux de Lyon annoncent que le Rhône, qui était resté quelque temps stationnaire à une hauteur considérable, commence à augmenter et menace d'une inondation.

— L'*Opinion* d'Auch, qui avait rapporté le bruit de l'entrée d'Espartero en Espagne, dément aujourd'hui ce fait de la manière la plus formelle.

— Nous avons signalé hier la singulière façon dont certains industriels expédient dans les départements leurs prospectus. Il paraît que la maison qui a lancé le dernier arrivé, en a mis 60,000 exemplaires à la poste de Paris, ce qui a forcé de retarder le départ des malles. De cette avalanche, d'après les renseignements exacts que nous nous sommes procurés, 6 à 800 exemplaires sont venus à Rouen.

En mettant en moyenne le port de ces circulaires à 30 centimes, voici donc un impôt de 30,000 francs que l'inventeur du procédé pour tenir les appartements secs et préserver des rhumatismes, prélève au profit du trésor sur la province. Quant à ce qu'il gagne lui, à agir ainsi, le compte est facile à faire : il évite le timbre de 2 c. 1|2 qui frapperait chacune de ses circulaires et 2 centimes d'affranchissement qu'elles lui coûteraient, c'est encore un assez joli bénéfice. Il nous semble que les impudents auteurs de ces vexations devraient être poursuivis d'office ; la tolérance de pareils abus ressemblerait presque à un encouragement, et nous voyons souvent des choses si curieuses que nous ne serions pas surpris d'entendre accuser le gouvernement de se servir de ce moyen pour battre monnaie.

— On lit dans le *Courrier de Nantes*, du 22 :

« Hier matin, vers les neuf heures, une petite fille d'environ 14 ans, dont la mère est placée au Sanitat, pour cause de folie, descendait, avec une autre femme, la rue qui conduit de la place St-Louis à l'avenue de Launay. Arrivée vis-à-vis la maison Mercier, la petite fille quitta soudainement sa compagne pour se précipiter dans l'espèce de douve de 5 à 6 mètres de hauteur qui se trouve à cet endroit, à gauche en descendant. Heureusement l'eau était grande. Sans aucune contusion, elle atteignit une pierre en saillie où elle se posa avec tout le calme d'une personne qui fait la chose la plus simple et la plus naturelle du monde. Elle continuait à exprimer l'eau contenue dans ses vêtements, quand la foule qui était accourue parvint à la sauver avec une échelle. Cette pauvre enfant est, dit-on, comme sa mère, atteinte momentanément de folie. Mise très proprement, et douée d'une figure qui respire la plus parfaite douceur, elle a ému profondément toutes les personnes présentes à ce triste spectacle. L'abandonnera-t-on à son malheureux sort, et ne lui doit on pas aussi, à elle, une place au Sanitat ? »

— Le hareng, qui depuis un grand nombre d'années ne paraissait plus que rarement et en petite quantité sur les côtes du Calvados, y est revenu ces jours derniers par bancs nombreux. La semaine passée, il y en avait tant qu'on pouvait, pour ainsi dire, les prendre avec la main.
(*Haro.*)

— Dimanche dernier a eu lieu, à Châlon-sur-Saône, l'inauguration de la nouvelle prison cellulaire. M. le préfet et toutes les autorités du département assistaient à cette cérémonie. M. D'Héricourt, évêque d'Autun, après avoir célébré une messe basse, a prononcé un discours qui a vivement ému tout l'auditoire, et notamment les détenus auxquels il s'adressait.

— Dimanche dernier, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, une rencontre a eu lieu avec choc entre la voiture venant de Roanne et la voiture partie de Saint-Etienne à midi pour Montbrison. L'un des chevaux qui remorquaient la première de ces deux voitures, a été renversé et tué; la voiture n'a presque pas éprouvé d'avarie, et un seul voyageur a été légèrement touché au front. L'avant-train de la voiture en descente a été plus fortement endommagé ; cependant rien de fâcheux

[...]cendie et par la vaste étendue de son foyer de l'immensité de la catastrophe dont Péra était menacé. Chacun ne songea plus qu'à mettre sa famille et ses objets les plus précieux en sûreté. Pendant plusieurs heures, la grande rue fut encombrée de femmes et d'enfants qui se sauvaient à demi-vêtus et d'une foule innombrable de portefaix employés à effectuer les déménagements.

» Plus de cent cinquante maisons ont été consumées, toutes maisons de premier ordre, appartenant à des Européens et meublées avec luxe. Le vent qui soufflait avec assez de violence, et le manque d'eau ont contribué à augmenter l'incendie, dont on n'est parvenu à se rendre maître qu'après sept heures d'efforts inouis. S. A. Riza pacha, S. Exc. Méhémet-Ali pacha de Tophané, et une foule d'autres pachas et fonctionnaires, se sont empressés d'accourir sur le lieu du désastre, pour encourager les travailleurs par leur présence.

» Depuis, nous avons des alertes chaque soir, et la paisible population européenne de Péra est sans cesse sur le qui-vive. Les pertes de cette nuit funeste sont immenses : plusieurs familles sont ruinées et dans la consternation. On ne saurait se faire une idée de l'aspect affligeant que présente ce quartier; mercredi soir, l'un des plus peuplés de Péra, jeudi matin ce n'était plus qu'un amas de charbons, de cendres et de décombres. On espère que la police redoublera de vigilance pour calmer toutes les inquiétudes et prévenir le retour d'un pareil sinistre, généralement attribué à la malveillance.

« Depuis une vingtaine de jours, les incendies ont été extrêmement fréquents dans la capitale. La veille de ce jour un autre a éclaté, l'après-midi, dans un quartier juif, et a détruit cinq ou six maisons ; il y a eu également un commencement d'incendie le 4 au soir à Péra et le 5 à Tophané, mais heureusement ils ont été de suite maîtrisés.

Nous apprenons qu'une pétition va être envoyée à l'ambassadeur d'Angleterre, le doyen du corps diplomatique, pour le prier de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des habitants de Péra; car on fait publiquement la menace de mettre le feu partout ; il est à espérer cependant que cette menace ne se réalisera pas, surtout si les ambassadeurs prennent des mesures efficaces pour prévenir de pareils malheurs. »

— Plusieurs dames anglaises de distinction se proposent de passer l'hiver à Paris. On cite déjà les noms de la marquise de Heytsbury, lady Glengall, mistriss Norton, lady Seymour, lady Paulett, lady Cardigan, mistriss Anson, mistriss Maberly, lady Charleville, etc.

## Progrès des principes de l'Association aux Etats-Unis.

(5e lettre.) (1)

J'ai promis, dans ma dernière lettre, une description de la *Phalange de Trumbull*, une des nombreuses associations qui ont été fondées aux Etats-Unis. Je trouve cette description dans un journal de Cleveland, ville principale de l'Etat d'Ohio, où est située cette Association. Cette description est faite par un homme qui a examiné lui-même l'Association et dont on lira le nom au bas de l'article.

Je dois dire que cette phalange n'est pas une des plus importantes ou des plus florissantes de nos Associations, mais comme j'en ai une description sous la main, faite par un homme qui a été sur les lieux, je la donne. On aura au moins une idée de l'esprit qui anime nos cultivateurs, de leur intelligence et de leur énergie.

Dans une prochaine lettre, je fournirai quelques détails sur l'Association de Brookfarm ; ces descriptions donneront aux phalanstériens en France une notion pratique et réelle sur nos petites Associations en Amérique, et leur feront connaître la manière dont elles s'organisent et l'esprit qui y règne.

### La Phalange de Trumbull.

Cette association est située dans la commune de Braceville, comté de Trumbull, état de l'Ohio, à huit milles de Warren, et à cinq des Chutes de Newton, le point le plus rapproché du canal. La quantité d'acres est de 1500 à 2000; mais l'étendue du terrain, ainsi que le montant du capital, ne peuvent pas être encore fixés d'une manière certaine, car de jour en jour des fermes, de l'argent et d'autres capitaux viennent s'adjoindre à cette association. Les avantages actuels sont : Une chute d'eau capable de répondre à tous les besoins industriels, un moulin à farine, avec deux paires de meules, un moulin à huile, une scierie, une machine à carder, une fabrique de drap, et quelques autres machines. Les chevaux, les bœufs, les vaches, les chariots et les instruments de culture sont en abondance.

Environ 200 personnes composent la Phalange : un certain nombre réside au centre du domaine, le reste habite quelques fermes du voisinage appartenant à la Phalange. Il est vrai qu'il y a encombrement quant au logement, car les associés habitent des maisons de planches, bâties à la hâte, néanmoins pour rien au monde ils ne voudraient échanger leur position actuelle contre leur condition antérieure. On va s'occuper immédiatement de construire des logements plus commodes, mais on ne songera à bâtir le phalanstère, ou édifice définitif, que dans une année environ, ou lorsque les moyens suffisants auront été réunis. Alors le magnifique palais de l'Ordre combiné laissera bien loin derrière lui et les temples de l'antiquité et les châteaux de cartes des temps modernes.

On s'attend cette année à travailler fortement sans rencontrer beaucoup des attractions inhérentes à l'association ; car rien aujourd'hui n'est adapté à l'usage sociétaire. Les agents industriels, manquent de puissance ou sont conçus pour les besoins d'une société incohérente et morcelée où tout est fait plutôt pour être vendu que pour servir. En général, les ouvriers, pour se donner la réputation de bons travailleurs, prennent beaucoup plus de peine qu'il n'en faudrait pour devenir tels.

(1) Voir les numéros des 10, 14, 19 et 25 octobre.

ne s'est jamais produit et ne peut se produire par les sectes discordantes. Il faut donc s'unir tous ensemble, presbytériens, disciples, baptistes, méthodistes, etc., et s'il leur faut un nom, ils prendront celui d'unionistes. — Après l'assemblée, la communion fut administrée; vint ensuite une explication de la Bible, et la journée se termina par des exercices de chant.

Ceux qui ne sont pas habitués à réfléchir sur la puissance des travaux combinés s'étonneraient à la vue des effets d'une telle association. Une

brise, chargée de doux parfums, laisse deviner les fleurs qui embellissent les rivages.

NATHAN C. MEEKER.

## Bourse. --- Revue de la semaine.

La semaine s'est passée à attendre l'annonce de l'emprunt, que l'on croyait

7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1/2 COMTE. — Fille du Capitaine. Maître Corbeau.
6 h. 1/2 FOLIES. — Fer l'Evêque. Belle Etoile. Polly. Estelle.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 27 octobre. — *Farines*. Les transactions sur les farines continuent d'être difficiles et de peu d'importance; il ne se fait presque pas de marchés à livrer, les acheteurs n'étant disposés à traiter qu'à des conditions de baisse auxquelles les détenteurs ne veulent pas consentir. Quant aux farines disponibles, elles conservent avec peine leur prix, et les boulangers restent toujours dans l'inaction que nous signalions toujours dans notre dernière revue. Le restant baisse tous les jours, il est aujourd'hui de 10,746 quintaux. Les premières marques sont toujours assez rares, et les inférieures tendent à la baisse, étant peu recherchées.

*Froment*. — Mercredi, le cours qu'on cherchait à soutenir au commencement du marché, a fléchi vers la fin, et ne s'est point relevé samedi. Les nouvelles des départements étant à la baisse, le contre-coup s'est fait ressentir sur la halle de Paris. Aussi se fait-il peu de ventes, et ce calme durera tant que les farines ne se relèveront pas elles-mêmes de celui qu'elles éprouvent.

*Céréales diverses*. — Les seigles sont toujours recherchés, cependant la tenue de leurs prix influe sur l'activité des demandes; mais il se fait quelques achats pour le dehors; — Les orges soutiennent aussi leurs cours, à cause de la rareté des arrivages. La vente des avoines est peu active et sans variation de cours. La fermeté se maintient sur celles de la Beauce.

*Issues*. — Depuis long-temps nous n'avons pas de variation sur ce produit. Les fines sont toujours assez recherchées et leur prix se soutient facilement.

DÉPARTEMENTS. — Les marchés commencent à être bien approvisionnés ce qui produit de la baisse sur le plus grand nombre.

*Hausse*. — Gallardon, Bonneval, Verneuil, Brionne, Routot, Rosoy, Lille, Bergues, Stenvorde, Hazebrouck, Estaires, Doulens, Reims, Besançon, Bourg, Saint-Laurent, Surgères, Poitiers, Malesherbes, Limoux, Cette.

*Baisse*. — Montlhéry, Saint-Germain-en-Laye, Bray-sur-Seine, Dreux, Houdan, Nogent-le-Rotrou, Evreux, Nogent-le-Roi, Angerville, Bernay, Pont-Audemer, Fécamp, Caudebec, Bayeux, Alençon, Melun, Coulommiers, Nangis, Villers-Cotterets, Beauvais, Senlis, Roye, Aubigny, Soissons, Vic-sur-Aisne, Amiens, Péronne, Saint-Quentin, Sezanne, Châlons-sur-Marne, Sainte-Menehould, Saint-Dizier, Troyes, Vitry-le-Français, Lunéville, Metz, Nancy, Strasbourg, Altkirch, Montargis, Nemours, Orléans, Beaugency, Vierzon, Le Blanc, Issoudun, Valençay, Vatan, Chateauroux, Blois, Condom, Castelnaudary.

### Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 26 octobre. — Froment 16,50 à 18,75. — Avoine 5,75 à 6,50.

ETAMPES, 26 octobre. — Froment 1re 19,32; 2e 13,32; 3e 16,32. — Méteil 13,32 à 15,32. — Seigle 9,66 à 10,32. — Orge 9,00 à 10,32. — Avoine 6,00 à 6,66.

CHARTRES, 26 octobre. — Froment 1re 19,50; 2e 18,50; 3e 17,50. — Méteil 15,50 à 16,50. — Seigle 11,50. — Orge 9,75. — Avoine 6,50.

ORLÉANS, 26 octobre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,00; 3e 17,00. Baisse de 0,67 dans le commerce et de 0,50 sur la mercuriale. — Méteil 13,00 à 15,00. — Seigle 10,00 à 11,50. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 6,00 à 6,50 sans entrée.

LE MANS, 25 octobre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,05; 3e 15,00. — Méteil 12,50 à 15,75. — Seigle 10,25 à 11,25. — Orge 7,50 à 8,25. — Avoine 6,25 à 7,25.

SAINT-QUENTIN, 26 octobre. — Froment 1re 16,75; 2e 15,56; 3e 14,35. — Petit blé 12,00. Avoine 6,18.

Notre marché était fortement approvisionné en blés de toutes qualités. Vente active dès le commencement et lente vers la fin, avec baisse de 1 fr. à l'hectolitre sur toutes les qualités.

L'avoine était plus abondante qu'au précédent marché; la vente s'est faite avec activité et maintenue dans les cours.

MARANS, 23 octobre. — *Céréales*. Nous faisons très peu d'expéditions en froment; on pourrait dire que les achats ont lieu seulement pour la consommation locale et des environs; cependant les prix sont toujours les mêmes.

BAYONNE, 21 octobre. — Froment 21,40. — Maïs 10,75. — Seigle 14,00. — Orge 13,50. — Avoine 8,60.

TOULOUSE, 24 octobre. — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75. — Seigle 13,00. — Maïs 12,00. — Avoine 8,50. — Orge 10,00 à 11,00.

### Spiritueux (par hect).

CLERMONT-FERRAND, 17 octobre. — Les vendanges sont terminées dans notre arrondissement. Le produit n'a pas été abondant, mais nous serons dédommagés par la qualité du vin qui égalera, dit-on, celle de 1834. Il s'est fait quelques ventes aux prix de 4 fr. le pot de 15 litres pris à la sortie de la cuve.

GANNAT, 17 octobre. — Nos vendanges ont été dérangées par de fortes pluies, mais qui n'ont pas été constantes.

Dans quelques localités, la récolte a été plus abondante que l'année dernière; dans d'autres elle a été moindre, mais les vins semblent devoir être de bonne qualité.

Il s'est déjà vendu des vins de Saint-Bonnet au prix de 50 fr. la pièce de 220 litres sans fût. Les vins ne peuvent que prendre faveur, attendu qu'il n'en reste plus de 1843, et que ceux de 1842 étaient généralement médiocres.

LA ROCHELLE, 23 octobre. — Les eaux-de-vie nouvelles ont éprouvé de la baisse; on les cote de 48 à 49 fr. pour la première qualité, l'hectolitre sans fût, et de 47 à 48 fr. pour la seconde qualité.

BORDEAUX, 23 octobre. — Hier le 3|6 livrable était assez tenu. Nous remarquons aujourd'hui que la demande est un peu moins active. Voici nos prix: 3|6 disponible et courant du mois 72 à 70 fr.; nov. et déc. 68,50; janv. en avril 68 fr.; mais en août 70 fr., le tout plutôt offert que demandé.

CETTE, 23 octobre. — Notre marché d'aujourd'hui a été fort triste par suite de l'épouvantable catastrophe dont notre ville a été le théâtre. Pourtant il s'est fait quelques affaires disponibles brûlant à 63 fr., pour livrer dans la semaine à 62,15.

Nov. et déc. a valu 62 fr.

Les 3|6 marcs sont restés demandés à 46 fr.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 24 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 2304 | 1804 | 534 | 1 40 | » 90 | » 86 |
| Vaches.... | 72 | 72 | 230 | 1 02 | » 88 | » 76 |
| Veaux..... | 733 | 723 | 62 | 1 24 | 1 06 | » 88 |
| Moutons.. | 10416 | 7651 | 20 | 1,31 | 1 10 | » 90 |

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 26 octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 22890 kil. | Bœuf | 1,20 | 1,00 | 0,70 |
| 13518 | Veau | 1,15 | 0,95 | 0,70 |
| 5404 | Mouton | 1,25 | 1,10 | 0,80 |
| 43760 | Porc frais | 1,08 | 1,00 | 0,92 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 24, 25 et 26 octobre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,34 à 2,08. — En mottes Isigny 1,90 à 3,70; de Gournay 1,30 à 3,10. — Petit beurre 1,24 à 1,54. — Beurre salé ou fondu 1,10.

*OEufs* (le mille). — Du 24, 38,70. — Du 25, 47,69. — Du 26 38,00 à 70,00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 45. — A la pie 5 à 15.


Alimentation.
Conservation des Aliments.
Champignons. — Des Vins.

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
très augmentée.

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
Prix: 10 francs 50 centimes.
CHEZ L'EDITEUR,
RUE THÉRÈSE, N. 11.
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière:

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôts. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc, etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table: ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Mascagna**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lépine**, rue Richelieu, 52; **Fourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilout** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

ÉDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par Mme de STAEL, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — CORINNE sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

**CALAME** DE GENÈVE, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr.

La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

En vente chez V. SAGLIER, successeur de J. PERRY et Ce.
Magasin d'articles anglais en gros, rue Montmartre, 119, au premier.

PLUMES PERRY

Nouvelles, en boîtes, au prix des plumes ordinaires, destinées au commerce, aux colléges, aux administrations, etc. Encriers, encres, aiguilles anglaises, théières, cafetières, couverts en métal britannique, etc.

Etude de Me DUMONT, notaire à Bléneau (Yonne).

A VENDRE A L'AMIABLE

Trois jolies propriétés situées près de Bléneau et à 14 myriam. de Paris. L'une de 185,000 fr., l'autre de 175,000 fr., et la dernière de 475,000 fr. S'adresser, pour les renseignements: à Paris, à M. Chaperon, rue Saint-Lazare, 6; et à Bléneau, à Me Dumont, notaire.

BACCALAURÉAT
PRÉPARATION
en 2 ou 3 Mois.
PAYE RIEN QU'APRÈS RÉCEPTION
7, RUE DES MAÇONS SORBONNE.
M. LELARGE, connu par ses nombreux succès, prévient les pères de famille qui auraient des jeunes gens à faire recevoir bacheliers, qu'il s'en chargera, soit comme externes, soit comme pensionnaires. Pour paraître incessamment, un nouveau Manuel au Baccalauréat.

LES CAUTÈRES
*Ne sont jamais douloureux*
Et produisent un bon effet quand ils sont entretenus avec les POIS élastiques et le TAFFETAS rafraîchissant de Leperdriel, pharmacien, FAUB. MONTMARTRE, 78.


Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... l'administration le croit bonne [illegible] ... doivent-ils pas avoir quelque chose d'héroïque? Il ne saurait s'agir ici de palliatifs, il faut vaincre le mal; il faut, à la décrépitude, à la décomposition, substituer le rajeunissement et les conditions d'une vie durable.

On n'ignore pas que ce ne sont point les déboursés d'établissement et d'exploitation qui constituent la possibilité ou l'impossibilité d'une entreprise; les véritables éléments de possibilité, sont les moyens matériels et l'utilité financière démontrée par des calculs basés sur des faits certains.

Sans nous occuper, quant à présent, de la possibilité matérielle des travaux nécessaires pour élever la *Nouvelle-Lutèce* et le *Bazar national* sur les terrains de la Cité et de l'Ile St-Louis, nous aborderons la partie financière de notre projet.

Paris possède trois grandes sources de revenus :

Revenus provenant de l'impôt (octroi, etc.);

Revenus provenant de la création d'*Etablissements communaux*, appartenant à la Ville;

Revenus provenant des biens immobiliers et mobiliers des hôpitaux et hospices, légués ou donnés aux habitants pauvres de Paris par des âmes pieuses et charitables, depuis plusieurs siècles.

C'est dans ces trois sources de revenus que l'administration municipale puise les moyens d'exécuter les améliorations matérielles d'assainissement et d'embellissement, et de secourir la partie la plus malheureuse de la population de la ville et du département.

Trois causes principales s'opposent à l'accroissement des moyens financiers que la ville de Paris pourrait affecter à des services d'un intérêt si pressant :

1° L'emploi que la Ville fait d'une certaine partie des revenus municipaux en dépenses inutiles ou prématurées;

2° La timidité avec laquelle l'administration municipale est entrée dans la création et l'exploitation des *Etablissements communaux*;

3° Le peu d'énergie dont l'administration municipale a fait preuve jusqu'à ce jour vis-à-vis de l'Administration des hôpitaux et hospices.

Ainsi, par exemple, pourquoi avoir dépensé en 40 ans 46 millions pour les fêtes publiques et 11 millions seulement pour pavages neufs, trottoirs et quais? Pourquoi avoir dépensé 86 millions en grands travaux d'architecture et 23 millions seulement pour l'agrandissement de la voie publique? Pourquoi la Ville dépense-t-elle 500 mille francs pour l'entretien annuel des sapeurs-pompiers, pendant que les compagnies d'assurance contre l'incendie gagnent des millions dans son sein? en bonne économie publique cela est absurde. Pourquoi la Ville ne profite-elle pas d'une partie des bénéfices monstrueux que font les compagnies de l'éclairage par le gaz? Pourquoi laisse-t-on les biens immobiliers des hôpitaux et hospices absorber en frais d'administration *vingt* pour cent du re...

(1) Voir les numéros des 26 et 27 octobre.

... arrêter à des récriminations inutiles, nous croyons défendre les intérêts bien entendus de Paris et des classes pauvres en demandant :

1° Que la Ville entre largement dans la création d'*établissements communaux* sagement calculés et accroisse ainsi le plus possible ses revenus ;

2° Que la Ville réclame énergiquement la vente des biens immobiliers des hôpitaux et hospices, et que les capitaux lui soient confiés au taux de 5 p. 0/0, de même que les 28 millions (capital) que les hôpitaux et hospices possèdent en rentes sur l'Etat.

Aux personnes qui se récrieraient contre ces mesures, nous répondrons que les intérêts des deux administrations de la Ville et des Hospices sont déjà, *de fait*, tellement connexes, soit par les 12 millions provenant des hospices que la Ville a entre les mains depuis 1807, soit par les 240 millions que la Ville a donnés depuis quarante-huit ans aux hôpitaux et hospices, qu'il serait tout naturel de fondre en une seule la gestion des biens et des revenus de ces deux administrations.

Quant à la vente des biens des hospices, il est clair comme le jour que tous les sophismes de la bureaucratie et du Palais ne sauraient renverser ce principe bien simple, à savoir, que l'intention du testateur pieux et bienfaisant, lorsqu'il livre aux pauvres une partie de sa fortune, est évidemment que ces dons profitent au plus grand nombre possible d'individus. Qui voudrait laisser des biens aux hôpitaux, s'il savait que les frais d'administration absorbent d'abord le tiers du capital?

La combinaison financière que nous proposons pour régénérer le vieux Paris repose en partie sur les deux propositions suivantes:

Capitalisation en faveur de la Ville, des biens des hôpitaux et hospices;

Affectation de ces capitaux à la création de nouveaux *établissements communaux* sagement conçus, et sur lesquels l'actif des hospices serait dûment hypothéqué.

Or, il nous semble que la création d'un foyer central supérieur d'activité, d'affaires et de plaisir construit sur le misérable emplacement du vieux Paris est de nature à offrir, dans un temps donné, de très grands bénéfices. Qui pourra nier que lorsque l'Etat aura concouru, pour sa part, à construire sur la *Nouvelle Lutèce*, les établissements dont il a besoin, comme l'Hôtel des Postes, la Bibliothèque royale, l'Opéra, le Théâtre-Français, etc., et lorsque la Ville aura aussi construit dans ce nouveau quartier et au *Bazar national* d'autres établissements non moins utiles comme le Palais-de-Justice, les halles, etc., qui pourra nier, disons-nous, que les hôtels à louer, les galeries, les entrepôts élevés sur le terrain qui restera libre, n'acquièrent une valeur locative huit à dix fois plus considérable que celle fournie aujourd'hui aux propriétaires des maisons de la Cité et de l'Ile Saint-Louis occupant le même espace?

Eh bien! voilà les nouveaux *établissements communaux* que nous ...

Or, le revenu brut des maisons des îles de la Cité et St-Louis montait en 1842 à f. 1,481,166, somme qui, multipliée par 20, porte la valeur de ces maisons y compris les indemnités à accorder aux locataires à un total de 32 à 35 millions. C'est à un prix si peu considérable que l'Administration peut acquérir la possession de ces deux îles, c'est-à-dire d'une superficie de 350 mille mètres carrés au centre même de la ville!

En résumé, voici notre proposition.

La Ville et l'Etat ont à élever ou à reconstruire, dans un temps donné, au sein de Paris, un nombre considérable de grands monuments;

Chacun de ces monuments serait infiniment mieux placé, cela est incontestable, au centre de la ville, que sur des points excentriques.

La réunion systématique de tous ces monuments, constituerait le plus grand motif architectonique, la plus magnifique œuvre d'édilité combinée, qui aient jamais été réalisés sur la terre.

Le choix du centre de Paris, pour l'établissement d'une pareille ville de monuments, donnerait à tous les quartiers ambiants, une prospérité inouie, fixerait l'assiette actuelle de la ville, et empêcherait à tout jamais la désertion des points que les populations tendent aujourd'hui à abandonner.

Enfin, les terrains que nous proposons d'exproprier en masse, sont de beaucoup les *moins coûteux* de tous ceux que l'on indique pour l'exécution des monuments en question, et la partie de ces terrains qui n'aurait pas été absorbée par les monuments, acquerrait sans contredit une plus-value extrêmement considérable.

Ces données constituent les éléments d'une œuvre d'édilité magnifique, d'une opération vraiment grandiose, qui ferait incontestablement de Paris la première ville de l'univers; — et cette opération, matériellement parlant, est en elle-même une belle et bonne affaire. — La Ville n'a donc qu'à vouloir; elle possède, en capitaux et en crédit, dix fois plus de ressources qu'il n'est nécessaire, pour mener rapidement à bien une opération semblable.

## Le bureau de l'esprit public.

Le *Journal de la Côte-d'Or* a pris à tâche de prouver contre nous qu'il n'existe pas au ministère de l'intérieur un *bureau de l'esprit public*, expédiant des articles tout faits à une partie de la presse départementale. Cette thèse fait honneur à la candeur naïve de l'écrivain qui s'est avisé de la soutenir; mais elle paraît passablement étrange à ceux de ses confrères qui reçoivent journellement, sous le couvert des préfets eux-mêmes quelquefois, la polémique fabriquée dans l'hôtel de la rue de Grenelle Saint-Germain, pour la glorification du ministère et de ses actes. Il est vrai que la plupart des rédacteurs de la presse conservatrice des département ...

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

### SCIENCES MORALES.

#### Systèmes sociaux.

**ŒUVRES CHOISIES DE CAMPANELLA**, précédées d'une Notice, par Mme Louise Colet.

Ce petit ouvrage est très intéressant pour tous les socialistes modernes qui désirent contempler le développement progressif des idées et des principes de l'unité sociale dans l'humanité. De même que la science en chimie a dépassé les rêves de l'alchimie sur beaucoup de points, la science positive de l'association s'est élevée bien au dessus des rêves utopiques du passé. Cependant, la plupart des idées de la théorie sociétaire de Fourier se trouvent en germe dans Campanella, mais seulement à l'état intuitif, sans aucun développement, et souvent confondues avec les erreurs et les préjugés philosophiques du seizième siècle.

Les ressemblances de caractère de Fourier et de Campanella sont très nombreuses, ainsi que les rapports d'idées et de sentiments. Il y a, néanmoins, autant de différences entre ces deux personnages et leurs travaux philosophiques, qu'entre les développements d'un même esprit individuel à l'âge de dix ans et à l'âge de quarante. Campanella n'a fait que poser très imparfaitement une partie des questions sociales que Fourier a traitées intégralement avec une lucidité sans exemple.

De tous les utopistes des temps passés, Campanella nous paraît être celui qui a le plus approché des véritables bases de la science sociale, et cependant, la plupart des développements qu'il a donnés à ces idées ne sont guère que les fruits d'une imagination excentrique. Il y a chez lui une très grande justesse d'intuition pour les idées générales, mais le sens pratique lui manque presque entièrement, bien que sa logique soit assez serrée et que son coup d'œil politique le mette au dessus des esprits de son temps. Si l'on admet la métempsychose, on sera presque tenté de croire à l'identité successive de Fourier et de Campanella dans l'histoire, tellement ils se ressemblent, à la différence près qui distingue l'enfance intellectuelle de l'âge mûr.

**THÉORIE SOCIÉTAIRE.** — ***Aperçu rapide sur le Paupérisme***, par M. L. Tripon.

Petite brochure de 38 pages, dans laquelle la question du paupérisme est envisagée d'un point de vue tout-à-fait scientifique. Suivant l'auteur, le paupérisme a pour causes principales l'antagonisme des intérêts, le morcellement de la propriété et l'absence de l'organisation du travail. De là, en vertu de l'axiome : *Sublatâ causâ tollitur effectus*, la nécessité, pour détruire le paupérisme, d'associer les intérêts et d'organiser le travail. M. Tripon fait très bien voir comment la théorie sociétaire résout ce double problème.

**DES MOYENS D'AMÉLIORER LE SORT DES CLASSES LABORIEUSES**, par G. de Molinari.

Petit opuscule de 16 pages, par lequel l'auteur recommande, dans l'intérêt de l'amélioration du sort des classes ouvrières, l'emploi des trois mesures suivantes : 1° organisation par l'Etat de la *colonisation* à titre d'entreprise d'utilité publique; 2° organisation d'un enseignement professionnel; 3° établissement dans les principaux centres d'industrie et d'agriculture, de *bourses* destinées à faciliter les transactions des travailleurs. L'emploi de pareilles mesures ne serait sans doute pas sans utilité; mais, en somme, ce ne serait là qu'un palliatif, et nous croyons, pour notre part, qu'il y a mieux à faire.

**UNION ET BONHEUR POUR TOUS OU LE PHALANSTÈRE**, par M. E. Perusson, avocat à Châlon-sur-Saône.

Tel est le titre d'une brochure de cent cinquante pages publiée à Châlon-sur-Saône. Cette brochure, qui renferme une exposition succinte de la théorie de Fourier, est l'œuvre d'un ami ardent et sincère de l'humanité. Nous en recommandons spécialement la lecture aux radicaux et aux communistes, avec lesquels l'auteur est resté, sur plus d'un point, en étroite sympathie d'idées. Comme les premiers, il croit à l'impossibilité d'opérer en France une réforme sociale, tant que le pouvoir sera aux mains d'une aristocratie quelconque; et, avec les seconds, il regarde l'égalité parfaite et la communauté des biens comme le but ultérieur et final de l'humanité. En revanche, il n'hésite pas à reconnaître que, dans l'état actuel de notre civilisation, le système de Fourier est, de tous les systèmes socialistes, le seul immédiatement applicable, et, par conséquent, le seul dont la réalisation doive être ardemment poursuivie par tous les sincères amis du peuple. Tout en maintenant les différences profondes qui nous séparent des radicaux et des communistes, nous serions fort heureux de les voir tous penser et agir comme M. E. Perusson.

**SYSTÈMES SOCIAUX** (*social systems*), par Mme Mary Hennel.

Sous ce titre, il vient de paraître un petit ouvrage fort instructif publié par Longman et comp., à Londres. C'est un précis historique de tous les systèmes théoriques et pratiques, basés sur les principes de l'association ou de la communauté des biens depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; quelques-uns seulement ont échappé à l'érudition de l'auteur, tels que les systèmes égalitaires de Morelli, Babeuf et autres de même ordre.

Ce petit livre, qui ne contient que 250 pages in-12, est écrit par une femme qui vient de succomber à une maladie de poitrine.

Les qualités les plus remarquables de l'ouvrage sont une exposition méthodique, une critique bienveillante et un style simple et lucide. Malgré l'extrême brièveté de l'ouvrage, il passe en revue une cinquantaine de systèmes sociaux. Il est vrai de dire que tous ces systèmes peuvent être classés en groupes d'analogues qui n'offrent que [illegible] différences entre eux, et qui, par conséquent, ne demandent pas beaucoup de développements pour être exposés dans leurs généralités les plus remarquables.

Pour ceux qui suivent le progrès des idées d'association dans l'Europe, depuis quelques années, le petit livre de Mme Hennel est très intéressant; il contient le résumé historique de presque tous les systèmes d'association et de communauté connus, et peut, par conséquent, épargner beaucoup de temps et de recherches.

En tête de l'ouvrage est placée une introduction de 100 pages due à l'auteur de la *Philosophie de la Nécessité*; mais cette introduction, quoique très utile et contenant de bonnes idées sur l'économie sociale et la statistique, est moins attrayante à lire que le texte de l'ouvrage dans lequel on retrouve l'esprit de la femme douce et instruite, consciencieuse et impartiale.

En lisant ce livre, on est tout d'abord frappé de cette idée, que l'instinct de l'association est de tous les temps, et que cet instinct, comme tout ce qui est vrai dans le cœur humain, s'est développé d'une manière continue, à la fois comme désir et comme connaissance des moyens de réalisation pratique, jusqu'à ce qu'enfin Fourier soit venu en faire une science positive.

#### Education.

**BIBLIOTHÈQUE DES ANGES GARDIENS**, histoire ancienne et histoire sainte.

Les auteurs de cette collection s'adressent à la première enfance; leur but est de lui présenter les éléments de l'histoire ancienne dans une série de petits livres écrits en style simple, et toujours parfaitement clair. Cette pensée nous paraît excellente; en profitant du goût de l'enfant pour les *histoires*, on peut le familiariser, dès qu'il sait lire, avec les événements les plus importants des annales humaines, et lui donner, sous une forme agréable, des notions qu'il ne perdra jamais. L'histoire ancienne, dans ce recueil, est subdivisée en petits chapitres terminés par des questions qui font récapituler à l'écolier tout ce qu'il vient d'apprendre. Avec beaucoup de sagacité, les auteurs font précéder les annales de chaque peuple d'une description du pays qu'il habite. Au chapitre de l'Egypte, nous trouvons une peinture enfantine du crocodile :

« Il ressemble pour la forme à un lézard, mais il est beaucoup plus
» grand, si grand même qu'on en voit qui ont quinze pieds de long. Leur
» énorme gueule est armée de deux rangées de dents pointues; ils mangent les enfants et même les hommes, quand ils peuvent en attrapper.
» Il y a encore un autre animal amphibie dans le Nil : c'est l'hippopo-
» tame, qui est plus gros qu'un bœuf. Il se promène dans le fond de la
» rivière, comme un cheval dans une prairie, et il se nourrit d'herbes et
» de poissons. »

Ce style est parfaitement approprié au but de l'ouvrage, qui peut rendre de grands services à l'enfance, soit dit sans discréditer les contes de fée, essentiels, à notre avis, pour éveiller l'imagination et développer le sens poétique.

#### Législation.

**DE LA DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE**, par le comte Jules de Cosnac. — Brochure in-8° 1844.

« De nos jours que voyons-nous? Nous jouissons des libertés politi-
» ques, à part les restrictions qu'y apportent la corruption, les majorités
» factices, les lois de septembre, le monopole électoral, et nous sommes

pour commis qui exerce sur la presse conservatrice des départements la moindre dictature. — Le prétendu *bureau de l'esprit public* est une vérité dans le genre de celle du *cabinet noir* de la poste aux lettres : ces deux créations viennent de gens qui ne croient ni à la probité ni à la capacité ; qui aiment mieux diffamer ou calomnier que d'étudier et de discuter, parce qu'ils savent très bien que l'étude et la discussion ne tourneraient pas à leur avantage. — Le gouvernement est assez fort, il possède assez évidemment la confiance de la nation pour ne pas avoir besoin d'employer de moyens secrets pour faire approuver ses actes par les organes de l'opinion des départements. »

Nous ne nous mettrons pas en frais de dialectique pour prouver l'existence d'une agence de publicité ministérielle, que tant de gens, à Paris et hors de Paris, connaissent positivement, *personnellement* pourrait-on dire. Nous admettons, d'après la teneur de son article, que le *Journal de la Côte-d'Or* n'a aucune relation avec cette agence, et nous lui en faisons compliment. Mais nous l'engageons à ne parler désormais que pour son compte, à ne point si légèrement se porter fort pour le ministère, à ne plus prodiguer, surtout à propos d'un fait aussi constant, aussi incontestable que celui dont il s'agit, les expressions de calomnie et de déloyauté.

« Le prétendu *bureau de l'esprit public* est, nous dit-on, une vérité dans le genre de celle du *cabinet noir* de la poste aux lettres. » Qu'il ait existé, à une certaine époque, un lieu affecté par l'administration des postes elle-même à la violation du secret des lettres, c'est un fait avéré, dont les preuves ont été portées à la tribune parlementaire, bien qu'il fût nié plus résolument par le gouvernement de la Restauration qui en faisait usage, que ne l'est par le gouvernement actuel l'existence du *bureau de l'esprit public*. L'exemple est donc assez mal choisi pour l'induction qu'on en veut tirer.

Au surplus, ce n'est pas d'avoir des communications avec la partie de la presse des départements qui lui est favorable, que nous faisons un crime au ministère : ce que nous lui reprochons, c'est la nature de ces communications, c'est le mauvais usage qu'il fait d'une faculté que nous ne lui refuserions pas, s'il l'employait à éclairer les populations sur leurs véritables intérêts, à propager de saines doctrines d'économie sociale et d'action gouvernementale. Mais loin de là : tout ce qui se publie d'utile, de salutaire et de progressif dans les journaux conservateurs des départements, appartient à la rédaction locale, tandis que s'il s'y rencontre quelque diatribe irritante, quelque déclamation sans dignité, sans justice contre les novateurs ou contre les partis qui sont en dissidence avec le pouvoir, on peut affirmer que le factum sort de l'officine parisienne, entretenue par le ministère aux frais des contribuables, et

*Au grade d'officier* : MM. Bellanger, capitaine de vaisseau; Laplerre, id.; Maissin, capitaine de corvette; Simon, id.; Roquemaurel, id.; Page, id.; Delagarde-Chambonas, id.; Bonard, id.; Bouet (Adolphe), id.; Touchard, id.; Reine, id.; Nonay, chirurgien de la marine de première classe; l'abbé Coquéreau, aumônier.

*Au grade de chevalier* : MM. Du Parcq, lieutenant de vaisseau; Clos, id.; Emangard, id.; Brouzet, id.; Pavès, id.; de Chastenet, id.; Béral de Sédaiges (Armand), id.; Didelot, id.; Vannier, id.; Dieul, id.: Delamotte de Broons de Vauvert, id.; Leroux, id.; Camus-Dumartroy, id.; Bourbeau, enseigne de vaisseau; Biot, id.; Clavaud, id.; Poidloüe, id.; Gabrielli de Carpégna, id.; Masselot, id.; Domezon, id.; Larrieu, id.; Deville, chirurgien de la marine de deuxième classe; Pros, id.; Etiennez, ingénieur de la marine; Nau, commis de marine; Noël, élève de marine. MM. Girard et Maleplane, lieutenants de vaisseau, Cauvin, enseigne, et Bertin du Château, capitaine d'infanterie de marine.

## Crise espagnole.

Au sujet du projet de réforme de la constitution, l'*Eco del Comercio* du 22 s'adresse en ces termes aux ministres: « Il est encore temps de vous repentir, demain peut-être il sera trop tard. Retirez votre projet, révoquez tous les décrets arbitraires ; retirez-vous du cabinet, et retrouvez, pour être justes et même prudents, la force que vous avez déployée pour être conspirateurs, révolutionnaires et usurpateurs du pouvoir des cortès et des droits du peuple. »

De nombreux amis des ministres les abandonnent dans cette question. M. Alfaro, rédacteur de leur journal la *Postada*, a donné sa démission, ses convictions ne lui permettant pas de soutenir la réforme de la constitution. Les journaux progressistes battent des mains à cet avis, bien que M. Alfaro prenne soin d'ajouter que, du reste, il ne change rien à ses opinions.

Il résulte des correspondances interceptées, que la révolution devait éclater en Catalogne au cri de *Vive la junte centrale ! à bas la reine !* Les progressistes se montrent menaçants. A Logrono, les Espartéristes travaillent au grand jour à rétablir l'ex-régent. En Galice, les mécontents annoncent qu'ils préparent un coup de main. *Le 22, le bruit courait à Madrid que la ville de Tuy s'était déjà prononcée contre la reine.* A Valladolid, on a découvert une vaste conspiration, dont le but était de proclamer la constitution de 1812 et de proroger de quatre ans la minorité d'Isabelle. Les chefs du complot, militaires pour la plupart, ont été arrêtés et conduits dans la prison de Saint-Ambroise et dans le couvent de la Merci. L'ex-gouverneur de Madrid, Aymerich, parcourt la campagne et cherche à la soulever. Le 18, dans la soirée, une tentative de sédition a eu lieu à Murcie à la suite d'une querelle entre les bourgeois et quelques anciens rebelles de Carthagène. Il y a eu des cris de révolte proférés et d'assez nombreuses arrestations.

avec la plus profonde reconnaissance le zèle ardent avec lequel votre majesté a ordonné à ses ministres de présenter aux corps co-législatifs divers projets sur ces matières, le sénat ne doute pas que parmi ces projets figurera en son lieu celui qui assurera pour toujours l'honorable existence du clergé et le soutien du culte si hautement et si impérieusement réclamés par la religion, par la justice et par une politique bien entendue.

» Le sénat, Madame, s'associe au plus haut point à la satisfaction avec laquelle sa majesté annonce le brillant éclat de la discipline et de l'instruction de l'armée, et lorsqu'arrivera l'heureux jour où l'état de la nation permettra de réaliser les vues bienfaisantes de votre majesté, en rendant à leurs foyers un grand nombre de bras utiles, et en allégeant le poids des contributions, l'armée sera la première à respecter et à recevoir avec reconnaissance tout ce qui procurera le bonheur à la patrie.

» La marine est digne aussi de la considération et de la sollicitude de votre majesté, et de tous ceux qui s'intéressent à la gloire et à la prospérité de la monarchie, autant à cause de la renommée acquise en tout temps par l'armée navale qu'à cause de ce que doit attendre d'elle un pays qui, sous tant de rapports, la place au rang de ses premiers besoins, de même qu'il regarde cette renommée comme un de ses plus puissants moyens de force. Toute la fermeté et le soin que mettra le gouvernement à un objet de si haute importance seront un service éminent rendu à l'Etat. Et si, par les moyens en son pouvoir, il ne pouvait obtenir l'accomplissement de ses patriotiques désirs, le sénat, dans le cercle de ses attributions, regardera comme un de ses devoirs les plus sacrés de contribuer à ce que la marine nationale, qui réveille dans le monde tant de souvenirs de gloire militaire et scientifique, recouvre ses forces et son ancienne splendeur.

» La réforme de l'administration de la justice occupe avec non moins de raison l'attention suprême de votre majesté et celle de son gouvernement. Et si au début de son règne, votre majesté obtient le bonheur inappréciable de voir publier un code aussi sage, aussi bien ordonné et aussi méthodique que le réclament les lumières du siècle et l'état de la société des Espagnols, ce sera certainement par des titres qui contribueront le plus à attirer sur ce règne les bénédictions de vos sujets, et à placer votre auguste nom à côté des noms les plus illustres parmi vos célèbres aïeux.

» Le sénat ne peut manquer d'accueillir avec une douce et respectueuse émotion des vues aussi religieuses et aussi justes, et reconnaissant l'étendue de ses devoirs comme corps co-législateur, il offre à sa majesté sa légale coopération et tout ce qui pourra conduire à opérer à jamais la prospérité d'un peuple naguère modèle de courage et de fidélité, au milieu des commotions et des bouleversements, et qui le sera bien plus encore, quand il verra satisfaire entièrement son juste désir de voir régner la tranquillité et le calme sous l'empire des lois et à l'abri tutélaire du trône.

» Palais du sénat, le 20 octobre 1844.

» Signé le duc de FRIAS, le duc de GOR, MARIANO MIQUEL Y SOLO, MANUEL JOAQUIM TARANCON, le marquis de FALCES. »

Dans la séance du congrès espagnol, du 28 octobre, le général Narvaez, élu député par Barcelone, Grenade et Valence, a déclaré opter pour la dernière de ces provinces.

---

» réduits à une sorte d'esclavage en tout ce qui concerne les libertés locales, nous n'avons donc en réalité que liberté fictive d'un côté et asservissement de l'autre. Anomalie étrange ! dans notre France constitutionnelle, nous voyons les habitants, quelques-uns du moins, jugés capables de décider par leurs représentants les affaires politiques, et incapables de gérer les moindres intérêts de l'association communale. »

Ces réflexions de M. de Cosnac sont justes, et le pouvoir central devrait se préoccuper davantage des plaintes que la concentration excessive des affaires de toute la France à Paris soulève dans toutes les parties du royaume, et notamment dans le midi. M. de Cosnac n'hésite pas à proposer l'extension des prérogatives des conseils généraux et municipaux ; il voudrait aussi voir des conseils cantonnaux remplacer ces hors-d'œuvre administratifs que l'on appelle conseils d'arrondissement ; il désirerait que tous ces conseils fussent créés par l'élection, élection de premier degré — et par assemblées primaires pour les conseils municipaux, — élection de deuxième degré et de troisième degré pour les conseils cantonnaux et les conseils départementaux.

Nous appuierons toujours les idées qui tendront à affaiblir les inconvénients de la centralisation ; mais nous ferons observer que les réformes pécheront par la base tant qu'on n'aura pas fortifié et régénéré l'élément communal lui-même ; si les communes étaient en état de se bien gouverner, le pouvoir central leur abandonnerait bon gré mal gré une part équitable du *self-government*. Or, il est certain que la plupart d'entre elles dans leur état actuel ne sauraient se diriger seules, ou sans froisser de graves intérêts. La réorganisation de la commune est l'œuvre la plus importante à accomplir; c'est par là qu'il faut commencer ; une fois opérée, tout le reste suivrait de soi-même.

## Histoire.

**GESCHICHTE DES ZWEITEN PARISER FRIEDENS FUR DEUTSCHLAND.** (*Histoire du second traité de paix de Paris avec l'Allemagne*, par M. Schaumann, professeur d'histoire à Gœttingen, accompagnée de documents français.

L'auteur a bien fait d'écrire dans son titre « avec l'Allemagne », ou plutôt « pour l'Allemagne, fur Deutschland », car ce livre, à part quelques nouveaux documents, n'a aucun intérêt pour la France. L'auteur appartient au parti teutoniste qui regrette toujours que les puissances alliées n'aient pas détaché l'Alsace de la France pour l'unir au grand duché de Bade et en faire un royaume. Ce parti, demeuré en dehors du progrès social, se réduit de plus en plus à quelques individus ; ils croient faire leur cour à certains princes allemands, qui, du reste, font la sourde oreille. A part ces velléités teutoniques du professeur de Gœttingen, son histoire est un récit fidèle des négociations qui ont eu lieu en 1815, entre les différentes puissances intéressées.

**SOUVENIRS MILITAIRES DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE**, par M. le général baron A. Petiet, — in-8°

M. le général Petiet est assurément fort compétent pour nous donner de nouveaux détails sur les guerres de l'Empire, où il a joué lui-même un rôle. Sous la Restauration plusieurs écrivains, qu'il ne nous appartient pas de nommer, d[illegible] à M. le baron Petiet et à quelques-uns de ses frères d'armes, des jugements sur les campagnes de l'Empire ; il y répondit par des lettres, dont beaucoup de phrases furent textuellement copiées dans des histoires aujourd'hui célèbres ; mais, comme les événements furent dénaturés, le vieux soldat a voulu relever plusieurs erreurs, et nous tracer lui-même l'esquisse de quelques épisodes de nos mémorables batailles. Cette tâche a été accomplie avec succès, et ce livre nous a semblé réellement instructif.

**HISTOIRE DE LÉON X**, par M. Audin. — 2 vol. in-8°.

M. Audin avait déjà publié les histoires de *Luther* et de *Calvin*. Ces derniers travaux devaient nécessairement l'amener à écrire l'histoire de Léon X. Ce pontife, protecteur des arts, doit avoir une large place dans l'histoire du seizième siècle, que l'auteur a complètement résumée en écrivant cette biographie appuyée sur quelques matériaux ignorés jusqu'ici. Ce qui a valu à Léon X les jugements sévères qu'en ont porté les protestants et les catholiques, c'est son amour pour l'antiquité grecque, sa tolérance pour Pic de la Mirandole, et pour les humanistes Bembo, Politien et autres, considérés comme autant de païens. M. Audin est un catholique très orthodoxe; lui-même le déclare, et quelquefois on s'en aperçoit à ses jugements. Cependant, la plupart du temps, son livre est écrit avec modération, avec sagesse, et toujours avec une profonde érudition. Une des parties les plus intéressantes du livre, est celle où M. Audin cherche à prouver que l'étude et le travail ont eu sur Raphaël, la funeste influence qu'on attribuait jusqu'ici à la belle Fornarine.

## SCIENCES PHYSIQUES.

**CONSIDÉRATIONS SUR L'ACCLIMATEMENT ET LA DOMESTICATION**, etc., par S. Berthelot, ancien directeur du jardin d'acclimatation de l'Oratoire.

Cette brochure peut être lue avec intérêt par les personnes qui ne connaissent point les travaux antérieurs de Thouin, de Bosc et de M. de Mirbel sur les végétaux exotiques susceptibles d'être cultivés en France, non plus que le beau Mémoire de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire sur la domestication des animaux. La brochure de M. Berthelot est une seconde édition un peu faible de l'œuvre des grands professeurs que nous venons de citer : l'auteur n'a point eu le projet d'écrire un manuel qui pût servir de guide aux praticiens ; il s'est proposé surtout de démontrer l'importance des jardins et des ménageries d'acclimatation pour la propagation des animaux et des plantes utiles. Ses vues sur ce sujet sont excellentes ; il y a long-temps que nous n'avions entendu émettre de semblables idées dans un cours du muséum : nous donnons tout notre assentiment aux vues du professeur et nous seconderons de nos efforts les voix qui s'élèveront pour en demander la réalisation.

**LA VAPEUR DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A NOS JOURS**, par M. de Chevannes de la Giraudière.

Ce petit volume contient un résumé historique complet des applications de la vapeur aux usines, aux chemins de fer, à la navigation, etc.

Le but de M. de Chavannes a été de vulgariser des connaissances qui jusqu'ici semblent avoir été reléguées dans le domaine exclusif des études spéciales. Les planches qui accompagnent le texte suffisent pleinement pour donner une idée claire et exacte du mécanisme des locomotives ainsi que de leurs divers emplois. En somme, l'ouvrage de M. de Chavannes est bon à consulter par les gens du monde et par ceux qui veulent avoir des notions élémentaires sur une invention qui a pris de si gigantesques développements depuis la première machine de Newcomen et Cowley.

## LITTÉRATURE.

**VIE DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE**, par A. Fleury.

La biographie de Bernardin de Saint-Pierre n'est pas moins intéressante que ses écrits : enfant, il voulut se faire ermite, puis missionnaire; jeune homme, il fit la guerre en Allemagne comme officier du génie ; poursuivant des idées de réforme sociale et voulant créer sur les bords de la mer Caspienne une colonie ouverte à tous les malheureux, il traversa la Russie, vit la grande Catherine dont il serait devenu favori si la jalousie d'Orloff ne l'avait écarté. Rien de plus fait pour le roman que ses amours avec une princesse polonaise et ses entrevues mystérieuses avec une beauté de Dresde. Bernardin vit l'Ile de France, le cap de Bonne-Espérance, l'Ascension, fut le dernier ami de Jean-Jacques Rousseau, et eut des rapports intimes avec tous les frères Bonaparte. Le souvenir d'événements aussi variés a laissé son empreinte dans le cœur de Bernardin de Saint-Pierre, et M. Fleury retrouve très habilement tous les éléments de *Paul et Virginie*, par exemple, qui sont empruntés à la vie réelle.

La nouvelle biographie de Bernardin de Saint Pierre est un petit livre intéressant, capable de suppléer à l'ouvrage plus étendu de M. Aimé Martin sur le même sujet. M. Fleury, que nous ne croyons pas éloigné de nos idées sociales, émet quelques rapprochements, timides encore, entre les vues de Bernardin de Saint-Pierre et la doctrine de Fourier sur la réforme de la société et sur l'Unité universelle. Au surplus, Bernardin s'est montré poëte capable de chanter les sentiments de l'homme et les harmonies de la nature, plutôt qu'homme politique législateur, et l'on apprend sans trop d'étonnement que Napoléon l'ait rayé de la liste des sénateurs sur laquelle il avait été porté.

Nous prouverons à M. Fleury la sincérité des éloges que nous donnons à sa publication en lui conseillant de veiller sur son style qui est facile, élégant, mais qui pourrait être d'une correction plus rigoureuse. Quelques négligences attestent des distractions. Est-ce que l'auteur, tout en écrivant la vie de Bernardin de Saint-Pierre, aurait eu d'autres préoccupations ? Est-ce que la politique du jour l'aurait absorbé? Nous ne serions pas étonné s'il avait écrit son livre dans quelque tribune de la chambre des députés entre un discours de M. Thiers et une réplique de M. Guizot.

**JÉRÉMIE EN 1845**, par Jean Journet, disciple de Fourier.

Tous nos amis connaissent le zèle, l'abnégation, l'enthousiasme avec lesquels Jean Journet propage la théorie de l'association par la parole et par la plume. Jean Journet est un poëte qui jette l'anathème sur notre civilisation et qui présage une société plus heureuse en des chants pleins d'énergie ; c'est encore un apôtre qui parcourt la France et la Belgique en répandant ses enseignements. Sous ce titre: *Jérémie en* 1845, Jean Journet vient de publier un petit recueil de vers et de prose qui est une nouvelle preuve de dévouement donnée à la cause sociétaire.

## MUSIQUE.

Sous le titre de *Méthode musicale harmonienne*, M. A.-P. Déchenaux a réuni dans un in-folio de 46 pages un résumé des principes de la notation musicale, suivi d'un exposé succinct et comparatif des différents systèmes de notation. M. Déchenaux propose de substituer aux différentes clefs aujourd'hui en usage une clef unique, celle de *sol*, deuxième ligne, la plus généralement connue et employée. L'étendue de l'échelle générale des sons musicaux est représentée par une série de clefs de *sol* s'échelonnant d'octave en octave, et distinguées entre elles par un, deux, trois, quatre accents, et portant les noms de clef de sol prime, clef de sol seconde, etc., etc. M. Déchenaux conserve tous les autres signes de la notation usuelle. On trouve dans le même ouvrage l'exposition d'un système de sténographie musicale, au moyen des chiffres, applicable à l'ensemble général des instruments et des voix. Ce système est une extension de la notation employée par Galin pour la musique vocale. C[illegible] écriture peut être utile au compositeur momentanément dépourvu de papier réglé pour la musique.

L'ouvrage de M. Déchenaux renferme plusieurs tableaux instructifs sur l'étendue comparée des voix et des instruments.

... toutes ces troupes ont traversé la ville se dirigeant à la Marine ; elles sont animées d'un grand enthousiasme. Des batteries d'artillerie de montagne sont aussi dirigées sur Dellys ; enfin, la manutention a expédié ce matin 160,000 rations de biscuits.

M. le maréchal Bugeaud, qui, comme nous l'avons dit, va commander lui-même cette expédition, devait partir à 3 heures par mer.

(*le Toulonnais*.)

**REVUE DES JOURNAUX.**

Dans la séance de la chambre des représentants de Belgique du 24, le ministre des finances a présenté le projet de loi du budget des recettes et dépenses pour l'exercice de 1845.

| | |
|---|---|
| Le budget des recettes est fixé à | 111,198,000 fr. |
| Celui des dépenses à | 109,962,000 |
| Ce qui donne un excédant de | 1,236,000 |

M. le ministre fait remarquer que les impôts proprement dits ne s'élèvent qu'à 83,415,000 fr. Le reste des voies et moyens provient des recettes des chemins de fer, des péages des canaux, etc.

— Le *Courrier français* donne quelques détails sur la paix qui vient d'être conclue par le gouverneur de notre colonie du Sénégal avec les tribus indigènes. D'après le désir que les chefs témoignaient de s'acquitter immédiatement, il eût été possible de terminer aussitôt, mais les bœufs présentés étaient en si mauvais état, et les chevaux d'une taille si inférieure, que M. le chef de bataillon Caille a préféré adopter le mode du paiement que lui offrait la retenue des coutumes acquittées par la société de Galam. Tout sera donc soldé, l'année prochaine. Le traité, par une disposition spéciale, évitera à l'avenir les contestations interminables qui portaient un si grave préjudice aux embarcations destinées à la traite des produits du haut du fleuve. Le bâtiment de guerre faisant la police du convoi sera seul chargé de régler et de solder les coutumes à Saldé. Le gouverneur Thomas s'est empressé de ratifier cette convention, qui rouvrira avec une sécurité parfaite la traite si importante des petits produits dont la suspension depuis quatre ans privait la classe la plus nécessiteuse de ses principaux moyens d'existence.

— On lit dans l'*Eco del Comercio* du 22 : Dans la séance du 16 novembre 1838, M. Martinez de la Rosa prononça les paroles suivantes qui retentirent dans toute l'Espagne et dont elle a gardé souvenance : « La » constitution doit être vénérée de tous. Il y a une barrière derrière nous » et derrière cette barrière un abîme. Cette barrière est la constitution. » Quiconque voudra non pas la renverser, mais seulement regarder derrière, celui-là voudra perdre la nation. »

— Le *Moniteur universel* annonce ce matin que, par ordonnance du 24, le roi vient de nommer grand officier de la Légion-d'Honneur, M. le contre-amiral De Moges, qui a commandé trois ans la station des Antilles et du golfe du Mexique, et dont nous avons signalé dernièrement la loyale conduite à Haïti.

## Faits divers.

Le départ des jeunes soldats de la classe 1843 du département de la Seine, et leur mise en activité pour les divers régiments de l'armée, vient d'avoir lieu. La revue de départ a été passée les 24 et 26 de ce mois, par M. le général Aupick, commandant la place de Paris.

— Dimanche 27 et lundi 28 octobre, il a été déposé à la caisse d'épargne de Paris par 4,873 déposants, dont 644 nouveaux, la somme de 706,756 fr. La somme des remboursements demandés s'est élevée à 769,000 fr.

— MM. Arago, Cousin, Gay-Lussac, Victor Hugo, Lamartine, de Tocqueville et Horace Vernet ont été nommés chevaliers de l'ordre de l'Etoile polaire dans un chapitre tenu à Stockholm par le roi de Suède, dans le commencement d'octobre.

M. de Humboldt a été nommé commandeur du même ordre.

— On sait que, lorsque M. Guizot reçut récemment, des mains de M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne à Paris, le collier de la Toison-d'Or, un assez grand nombre de décorations de la Légion-d'Honneur furent données à divers ministres et personnages importants de l'Espagne ; mais dans le nombre n'a pas été compris M. Martinez de la Rosa qui, certes, n'était pas celui qui y avait le moins de droits à plusieurs titres. Cette omission ne peut s'expliquer que par la conviction dans laquelle on était sans doute que le grand-cordon rouge de l'ordre du Christ de Portugal, dont il est revêtu, était celui de la Légion-d'Honneur.

(*Presse*.)

— D'après les renseignements que nous nous sommes procurés, l'expérience du système atmosphérique aurait lieu à partir de Nanterre jusqu'à la terrrasse de Saint-Germain, en suivant la droite de la ligne actuelle, qui ne serait plus exploitée que sur une seule voie ; la seconde voie, plus une troisième que l'on établirait parallèlement en utilisant tous les travaux d'art déjà exécutés, recevraient les tubes de M. Samuda, ainsi que les soupapes de M. Hallette, et les appareils particuliers de M. Pecqueur, de M. Chameroy et d'un autre inventeur dont le nom nous échappe, la compagnie mettant à la disposition de chacun une certaine longueur de ligne pour y poser leurs mécanismes et les soumettre à l'épreuve des expériences publiques qui doivent avoir lieu pendant un mois consécutif, à partir de l'achèvement complet du chemin.

Ce n'est qu'en approchant du Pecq que la nouvelle voie quitterait l'ancienne ; toutes les nouvelles constructions à entreprendre consisteraient donc seulement en un pont sur la Seine, quelques nivellements de la côte de Saint-Germain qui doit être franchie sur une rampe rapide, et un embarcadère dans la ville ou à proximité.

La question du tracé définitif n'étant point encore résolue, et dépendant de la liste civile comme propriétaire du parc de Saint-Germain, ce n'est qu'approximativement que l'on estime à un peu moins de quatre millions la somme nécessaire pour l'exécution des travaux et les frais des expériences. Sur cette somme, fournie par le trésor jusqu'à concurrence des 1,800,000 fr. votés par les chambres, et par la compagnie pour le surplus, trois millions représentent des acquisitions de terrains, des travaux d'art et de terrassement qui seront utilisés dans tous les cas, quel que soit le résultat des épreuves qui va subir le système atmosphérique ; le reste de la somme sera consacré à l'achat et à la pose des ap...

... complètement chavirés, la quille en l'air.

» Dans les rues, sur les quais, on rencontrait partout de malheureux blessés, les uns ayant la tête ensanglantée, les autres quelque membre mutilé. Sous les ruines du pavillon du Génie nous avons vu relever le cadavre d'un scieur de long, de Mèze. En face du quartier de la Bourse, un négociant a été écrasé sous les débris d'une lourde voiture de comédiens ambulants qui stationnait à l'extrémité du vieux pont. On craint d'avoir à déplorer encore la perte d'un fabricant de futailles, disparu depuis le sinistre sans que sa famille en ait reçu de nouvelles. Il est impossible de rendre l'effet de la terreur produite sur l'esprit de notre population. »

— Le roi des buveurs d'eau, le père Mathews, le célèbre apôtre de la tempérance, a si généreusement prodigué ses écus pour augmenter le nombre des teetotallers, qu'il s'est complètement ruiné. Cette situation ayant été connue, grâce à l'indiscrétion de quelques amis, le public anglais souscrit en foule, en ce moment, pour rétablir sa position financière.

— M. Edouard Robin, professeur de sciences naturelles, ouvrira un nouveau cours de chimie expérimentale et raisonnée, samedi prochain, 2 novembre, à deux heures précises, dans son amphithéâtre, rue de la Harpe, 90. M. Robin a la prétention, non seulement de rendre en quelques mois cette science accessible aux intelligences peu habituées aux procédés scientifiques, aux gens du monde, par exemple, mais encore d'avoir définitivement constitué la chimie à l'étude de science. « Il déduit les propriétés physiques des corps, et par suite, toutes les lois de la chimie, du point de fusion et du degré de ramollissement qui le précède. » Sans nous prononcer, quant à présent, sur le fondement des prétentions de M. Robin, nous devons à la vérité de dire que plusieurs de nos amis qui ont suivi son enseignement en ont été très satisfaits. Les cinq premières leçons du cours sont gratuites.

## TRIBUNAUX.

### COURS D'ASSISES DE LA SEINE.

**PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI.** — Audience du 28 octobre.

*Bande Courtot. — 41 accusés présents. — 2 contumaces. — Vols nombreux avec circonstances aggravantes.*

La cours d'assises de la Seine a terminé aujourd'hui l'examen des 61 vol compris dans l'acte d'accusation de la bande dite du *Faubourg St-Antoine*. Le dernier de ces vols était le plus important : c'était un ancien ouvrier des ports demeurant à Bercy qui a été dépouillé d'une somme de 2,400 fr., fruit de ses épargnes, et de tout ce qu'il possédait en linge et en effets d'habillements.

Au moment de ce vol, Courtot était déjà arrêté ; il n'en a pas moins été poursuivi comme complice, comme ayant reçu une partie du produit de ce vol en prison. Ce chef d'accusation a donné lieu aux récriminations les plus violentes de la part des révélateurs qui, comme toujours, ont été confondus par la précision des dénonciations.

M. l'avocat-général Jallon a commencé vers midi son réquisitoire, qui a duré toute l'audience. Demain et après-demain seront consacrés aux plaidoiries. Le verdict ne pourra être rendu que dans la journée de jeudi.

## ACADEMIE DES SCIENCES.

**PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DUPIN.**

*Séance du 28 octobre.*

La séance d'aujourd'hui est remarquable par la lecture de trois rapports, chose assez rare à l'Académie, comme nos lecteurs ont dû souvent s'en apercevoir. Ces rapports, dont l'un surtout, celui de M. Arago sur les travaux exécutés en Abyssinie par MM. les capitaines d'état-major Galinier et Ferret, est intéressant par les nombreux détails qu'il renferme, ont empêché les communications que plusieurs chimistes, candidats au fauteuil de M. Darcet, se disposaient encore à faire à l'Académie. Ce retard a sans doute affligé quelques-uns de ces messieurs ; mais, en vérité, leur fécondité devient tellement grande, et beaucoup de Mémoires sont si peu sérieusement faits que nous pensons qu'il est bien heureux que le jour de l'élection approche. Mais venons au rapport de M. Arago.

**Le voyage en Abyssinie** de MM. Galinier et Ferret a été entrepris en 1839 d'après les ordres de M. le ministre de la guerre, qui donna à ces deux jeunes officiers la mission d'étudier les mœurs, les usages, la religion, les institutions politiques et les ressources de toute nature de ces contrées si peu connues. Les deux voyageurs devaient aussi favoriser, autant que possible, le commerce d'échange qu'un navire français, l'*Aukober*, désirait établir sur les côtes de la mer Rouge avec les négociants abyssins. Mais ils ne pensèrent pas que leur mission devait se borner à atteindre ce but ; ils désirèrent la faire servir aux progrès des sciences, et demandèrent qu'on leur confiât les instruments nécessaires pour faire des recherches astronomiques, géographiques et météorologiques. On leur remit un cercle à réflection de M. Gambey, un horizon artificiel muni de deux niveaux à bulle d'air, un chronomètre de poche de M. Motel, un théodolite de M. Gambey, une lunette astronomique de 60 millimètres d'ouverture, deux boussoles dites de Burnier, trois baromètres et dix thermomètres. Il est réellement regrettable, comme l'a bien fait sentir M. Arago, qu'on ait oublié de munir les deux voyageurs d'instruments propres à faire quelques déterminations magnétiques dans des contrées où aucune recherche semblable n'a encore été tentée. C'est un inconcevable oubli très préjudiciable aux progrès de la météorologie, qu'il suffit sans doute de signaler pour qu'il ne se renouvelle plus.

MM. Galinier et Ferret s'embarquèrent à Marseille, en octobre 1839, et, arrivés au Kaire, ne trouvant personne qui sût parfaitement le français et l'amhard, dialecte de l'Abyssinie, ils séjournèrent huit mois dans cette ville pour apprendre l'arabe, que beaucoup d'Abyssins savent parler. Ils partirent du Kaire en emportant, outre leurs instruments, un udomètre, traversèrent le désert de Suez, et prirent passage sur une barque pleine de Musulmans allant à la Mecque. Ils étaient accompagnés de MM. Rel et Rouget, allant à leur frais chercher en Abyssinie des objets d'histoire naturelle. A Djeddah, ils dressèrent une carte de l'Hedjaz et de l'Acyr. Après huit jours d'une nouvelle traversée, ils arrivèrent à Massawd, sur la côte orientale de l'Afrique ; une modique somme payée au neyb d'Arkeko leur ouvrit cette porte du continent. Ils franchirent le désert de ...

... jours après mourait M. Schœleur, sous-officier d'artillerie qui était venu avec M. Lefèvre.

Parmi les principaux bagages scientifiques rapportés par MM. Galinier et Ferret, figure une carte d'une portion de l'Abyssinie, où se trouve dessiné le système général des rivières de cette contrée, tracé, même dans les meilleures cartes, avec des erreurs grossières ; sur leur sont placés avec certitude huit points principaux déterminés par des recherches astronomiques. Les autres points sont rapportés à ceux-là d'après les méthodes usitées dans les reconnaissances militaires. Il est regrettable que des circonstances plus favorables n'aient pas permis aux deux intrépides voyageurs de joindre à leurs nombreux croquis quelques vues développées sous forme de panorama. Les vues, lorsqu'on y inscrit les distances angulaires de tous les points remarquables observés au théodolite, et l'orientation exacte d'un de ces points obtenue astronomiquement ou avec la boussole, préviennent une foule d'erreurs occasionnées par l'ignorance des guides, et ont, en outre, l'avantage inappréciable de pouvoir être consultées en tous temps. C'est moins là, a dit M. Arago, une légère critique du travail de MM. Galinier et Ferret, qu'une recommandation d'une méthode presque généralement négligée.

Les deux voyageurs ont fait le nivellement barométrique des principaux points du Tigré et du Sémen ; il ont trouvé que l'Addoouah, capitale du Tigré est à 1,900, et l'Add' Igratt, capitale de l'Agamé à 2,470 mètres au dessus du niveau de la mer. Quant au Detjem, la montagne la plus remarquable du Sémen, située par 13 degrés de latitude nord, elle est à 4,610 mètres de hauteur au dessus de la mer ; elle n'est inférieure que de 200 mètres au Mont-Blanc ; elle s'élève à lahauteur du Mont-rose et surpasse de 230 mètres le Finsterhorn des Alpes bernoises. Cette mesure précise donne un démenti et aux missionnaires jésuites qui ont dit que les Alpes n'étaient que de simples taupinières à côté des montagnes de l'Abyssinie, et aux voyageurs plus modernes qui, faisant erreur en sens contraire, ont prétendu que ces dernières étaient au dessous des Pyrénées. Ces montagnes sont constamment couvertes de neige, soit sur le versant méridional, soit sur le versant opposé ; elles affleurent la région de la congélation perpétuelle.

La météorologie a été enrichie par les deux voyageurs, d'une série très développée d'observations barométriques et thermométriques faites à Adowah, à Axoum, à Intetchaou, du 2 décembre 1840 au 29 août 1841, de la mesure de la quantité de pluies tombées dans le Tigré en 1841 à 2450 mètres de hauteur au dessus du niveau de la mer, de quelques observations isolées faites à Suez, à Djedda et à Massouah sur les bords de la mer Rouge. On lit dans leur relation la description des pluies périodiques de l'Abyssinie, qui sont aussi des orages, puis le contraste que présente pendant ces pluies, un soleil brûlant, dardant librement ses rayons perpendiculaires sur le Daukali, situé de l'autre côté de la ligne de faîte entre la première chaîne des montagnes abyssiniennes et la mer Rouge, et lui communiquant une température insupportable.

Dans leur voyage à Hore, MM. Galinier et Ferret ont mesuré la température de la source chaude de Gebel-Pharaon, et ont trouvé 68 degrés. L'atmosphère des vapeurs qui remplissent la grotte est à 43 degrés.

Les Mémoires des deux voyageurs contiennent des chapitres curieux, sur lesquels nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter, et qui sont relatifs à la géologie, mise en ordre par M. Rivière ; à l'ornithologie, complétée par MM. Guérin-Méneville et Lafresnaye ; à l'entomologie, classée par MM. Cheiche, Marchal et Spinola ; à la botanique, revue par M. Raffeneau-Delille. Nous avons remarqué dans cette dernière partie la description du gotho, nouvelle espèce de sycomore que les voyageurs ont désignée sous le nom de *ficus panificus*, parce que l'écorce, réduite en poudre, sert à faire du pain, et une nouvelle espèce de caféier dont le fruit est très estimé des Arabes. Le café fait l'objet d'un grand commerce : les habitants le vendent dans les différents ports de la côte occidentale de la mer Rouge, d'où il est transporté en Arabie, et vendu ensuite, dans le monde entier, sous le nom magique de café Moka. Il y a encore des arbustes dont on fait du savon pour blanchir le linge ; un autre dont on fait, avec le miel et l'eau, un hydromel délicieux ; un autre encore dont la graine, pilée et bouillie dans l'eau, est employée comme remède très efficace contre le ver solitaire dont les Abyssins, hommes, femmes et enfants, sont tous affligés.

Nous terminerons en donnant les conclusions de M. Arago : « Placés dans des circonstances très difficiles, les deux jeunes officiers ont fait tout ce que les sciences pouvaient attendre d'eux. Nous regrettons vivement que nos usages nous interdisent de provoquer une démarche directe, tendant à demander pour les deux hardis voyageurs, des récompenses qu'ils ont largement méritées. Nous avons du moins la certitude que l'Académie voudra bien appuyer sa commission, lorsqu'elle émettra le vœu que des travaux si neufs, si intéressants, si utiles, si laborieusement exécutés, soient mis le plus promptement possible sous les yeux du public. »

Certes notre public, auquel nous aurons donné un résumé bien affaibli, désirera vivement aussi pouvoir bientôt connaître tout le travail de MM. Galinier et Ferret.

**Géorama.** — Nous ne dirons que peu de mots du rapport de M. Bory de Saint-Vincent, sur le Géorama de M. Guérin. Voici la description succincte de la disposition adoptée par l'auteur, et qui a reçu l'approbation de l'Académie. « C'est une vaste sphère de 30 mètres d'un pôle à l'autre. Le spectateur est introduit à l'intérieur au moyen d'un escalier qui s'élève dans le sens de l'axe, sur une galerie répondant au plan de l'équateur et d'où se distingue à la fois la totalité des terres et des mers. Ce qui dans le pompeux ensemble, au centre duquel on est placé, représente le domaine des eaux, consiste en une étoffe de soie bleuâtre et assez transparente pour que la lumière qui la traverse éclaire les continents, les archipels, les îles éparses et jusqu'aux moindres détails de la surface opaque où sont représentées les parties solides du globe. »

**L'agriculture en Algérie.** — Le rapport de M. Payen est relatif aux essais de culture tentés en Algérie dans la pépinière de Philippeville, sous la direction de M. Hardy. Nous extrayons de ce rapport le passage qui est relatif à la graine de sésame, nous réservant de le relire avec plus de soin et de tâcher d'y prendre quelque chose d'utile et d'intéressant au milieu de beaucoup de détails confus. L'huile de Sésame, dit M. Payen, ne mérite pas la réputation qu'on lui a faite relativement à ses propriétés alimentaires, cosmétiques et médicales. Elle ne peut, sous

dune méthode musicale qu'il est chargé d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Duchemin. Cette méthode aurait l'avantage de faire l'éducation de l'oreille indépendamment de l'emploi de la voix qui, souvent, est fausse d'une façon irrémédiable. Nous ne connaissons pas la méthode dont il s'agit, mais nous doutons qu'elle puisse donner des résultats supérieurs à ceux que nous avons vu produire à la méthode de Galin, enseignée par M. Chevé, avec les perfectionnements qu'y a ajoutés Mme Chevé. Nous voudrions que l'Institut, puisqu'il se trouve saisi de la question, se fit juge d'expériences comparatives à ce sujet. La chose en vaut la peine, et elle ne serait point déplacée ; car, d'une part, c'est un fait d'une haute importance sociale que la possibilité de faire l'éducation musicale des masses populaires, et, d'autre part, la théorie de la musique est essentiellement du domaine des sciences positives.

**Chirurgie.** — *Recherches sur les blessures des vaisseaux sanguins*, et spécialement sur les phénomènes que l'on peut observer immédiatement à l'extrémité des artères complètement divisées dans une grande plaie transversale. — Tel est le titre d'un Mémoire de M. Amussat, faisant suite à ceux que le même chirurgien a lus à l'Académie 1° sur les épanchements de sang et les tumeurs sanguines : 2° sur les cicatrices artérielles et veineuses ; 3° sur les anévrysmes traumatiques.

Lorsqu'une artère coupée transversalement dans une grande plaie cesse spontanément de donner du sang, c'est une erreur d'attribuer cet effet au spasme, à la contraction, enfin au resserrement de l'extrémité divisée du vaisseau. M. Amussat démontre que, dans ce cas, le vaisseau est bouché par un caillot fixé à l'extrémité du tube artériel divisé. Ces caillots sont ou spontanés, ou favorisés et provoqués par l'art (compression, moyens hémostatiques). L'auteur ne s'occupe, dans le Mémoire actuel, que des caillots spontanés.

Lorsqu'une artère est coupée en travers à la surface d'une plaie, dans une amputation, par exemple, elle donne d'abord un jet de sang en rapport avec son calibre. En regardant à l'origine du jet, on aperçoit le bout de l'artère qui fait une légère saillie. Si l'on comprime l'artère principale du membre, on fait cesser le jet et l'on aperçoit la lumière du vaisseau. Qu'on cesse la compression, le jet reparaît; mais bientôt il diminue de volume et de force, il devient filiforme, puis le sang cesse tout à fait de couler lorsque le caillot obture complètement le vaisseau.

A chaque impulsion du cœur, ce petit caillot est repoussé et l'artère se rétracte en l'entraînant avec elle. C'est avant cette rétraction qu'il faut, en médecine opérative, avoir soin de saisir l'artère pour la lier ou la tordre.

Les membranes de l'artère coupée en travers se rétractent inégalement ; les internes plus élastiques que la celluleuse se rétractent un peu plus que cette dernière, qui par suite dépassant les autres membranes et n'étant plus soutenue par elles, revient sur elle-même et diminue le calibre du vaisseau.

Le caillot n'est pas simplement un bouchon, c'est une espèce de capuchon soudé et identifié avec le pourtour de l'ouverture artérielle. Fendu dans le sens de sa longueur, ce caillot présente à son centre une cavité conique lisse, tapissée par une espèce de membrane. Les caillots se forment immédiatement dans les bouts d'artères mises à découvert, tandis qu'il ne se forment que lentement dans les blessures profondes, à l'abri du contact de l'air.

Voici quelques-unes des considérations pratiques du Mémoire de M. Amussat. La reproduction d'une hémorrhagie artérielle arrêtée spontanément par un caillot est un accident qu'on a souvent l'occasion d'observer. Il est dû à ce que le caillot qui s'était formé s'est réchauffé, liquéfié ou a été chassé par le choc du sang. Il ne faut pas se hâter d'abandonner la recherche d'une artère que l'on croit obturée, car des hémorrhagies graves peuvent ainsi survenir.

... le cuivre et le plomb à l'état de sel dans le charbon sulfurique inciné. M. Devergie décrit le procédé à l'aide duquel il a constaté la présence de ces deux métaux dans les viscères et dans d'autres organes. Le cuivre s'y trouve d'ailleurs en plus grande quantité que le plomb. L'auteur fait observer que les matières alimentaires dans lesquelles on a signalé l'existence du cuivre à l'état naturel sont très nombreuses, (blé, riz, thé, café, sucre, oseille, etc.) et qu'il n'est pas dès-lors étonnant de rencontrer ce métal dans le corps humain. M. Devergie répudie comme impropre l'expression du cuivre *normal*, qui n'a pas été employée par lui, mais seulement par M. Orfila.

**Siphilis inoculée aux mammifères.** — M. le docteur Auzias-Turenne annonce à l'Académie qu'il est parvenu à transmettre la siphilis de l'homme au chat, au chien, au lapin, etc., et il demande qu'une commission soit nommée pour constater ce résultat, que Hunter et les autres siphilographes ont vainement essayé de produire. Le but que s'est proposé l'auteur dans ses expériences, est d'éviter aux malades, traités dans certains services, ces inoculations qui sont mises en usage, depuis quelques années, pour constater la nature virulente des symptômes dont ils sont atteints. D'après le résultat obtenu par M. Auzias, des animaux pourraient être substitués à l'homme pour ce genre d'épreuve, qui augmente peut-être le mal en multipliant les points d'infection.

**Emploi des injections d'eau pour les préparations anatomiques.** — Au moyen de ce procédé qu'il désigne par le mot *hydrotomie*, M. Lacauchie a pu reconnaître que la tunique celluleuse de l'estomac et des intestins est bien différente de la tunique fibreuse ; il a vu aussi qu'elle contient une couche de graisse contrairement à ce qu'on a cru jusqu'alors. Examinant la tunique du gros intestin *hydrotomiée*, et qui dans cet état se détache très facilement, il y a découvert un nombre infini de petites ouvertures qui sont les extrémités de tubes formant un appareil sécréteur d'une grande puissance ; cet appareil se continue d'ailleurs dans l'intestin grêle et dans l'estomac. L'auteur signale l'existence d'un grand nombre de glandes dans les cavités closes des plèvres, du péricarde, de l'arachnoïde, etc. D'après lui, les viscosités intestinales sont un système considérable de pompes aspirantes et foulantes, puisant le chyle dans le liquide intestinal.

**Kératoplastie.** — M. Feldmann rend compte de deux expériences dans lesquelles il a transplanté 1° une cornée de lapin sur l'œil d'un autre lapin ; 2° une cornée de chat sur l'œil d'un lapin, où elle a pris aussi quoiqu'avec plus de difficulté.

**Phénomènes physiques de l'inflammation.** — MM. Robert Latour, docteur en médecine, et Collignon, médecin-vétérinaire, rendent compte d'expériences qu'ils ont entreprises dans le but de découvrir le lien physiologique de l'inflammation aiguë et de l'excès de fibrine. Qu'on rencontre alors dans le sang. D'après ce qu'ils ont constaté, le sang artériel comme le sang veineux présente une augmentation de fibrine dès que surgit une inflammation fébrile. — Cet excès de fibrine dans le sang n'est pas la cause, mais la conséquence de la maladie, ainsi qu'on pouvait déjà l'inférer des expériences de MM. Andral et Gavaret.

**Scolopendre rendue vivante par le nez.** — M. Decer, médecin à La Châtre, avait une malade qui souffrait depuis deux ans d'une céphalalgie sus-orbitaire devenue successivement intolérable. Rien ne pouvait pallier les douleurs atroces de Mlle L**. Un jour elle sentit remuer quelque chose dans sa narine gauche, d'où sortit bientôt un insecte vif et agile qu'on reconnut appartenir à l'ordre des myriapodes, genre scolopendre. Les douleurs cessèrent aussitôt, et elles n'ont pas reparu depuis.

— M. le docteur Ducros adresse un Mémoire sur le traitement de la gastralgie et d'autres névralgies par l'ébranlement de la branche pharyn-

| au compt. | 1er C. | Der C. | le C. pr. | ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | 111 70 | » » | » » | 5 0\|0 Bge 1840 | 103 7\|8 | » » | H. » 1\|8 |
| 4 0\|0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | 52 1\|2 | 53 » | H. » 3\|8 |
| O. de la V. | 1470 » | » » | B. 2 50 | Esp. D. active | » » | » » | » |
| B. de Fr. | 3070 » | » » | H. 5 » | 5 0\|0 Naples. | 98 60 | 98 50 | H. » 10 |
| C. L. 5000 | 5042 50 | 5040 » | B. 5 » | — Romain.. | 105 3\|4 | 105 1\|2 | B. » 1\|2 |
| 4 — 1000 | 1097 50 | 1095 » | B. 25 » | Obl. Piémont. | 1272 50 | » » | » |
| C. hyp... | 780 » | » » | B. 3 75 | Emp. d'Haïti. | 430 » | » » | H. 5 |
| 4 Can.... | 1272 50 | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » |

| CHEMINS DE FER. | | | | |
|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 915 » | » » | » » | Au 31. 915. | » |
| V. R. Dr. | 398 75 | 398 75 | H. 2 50 | — 398 75, 400. | H. 2 50 |
| — R. G. | 283 75 | 287 50 | H. 2 50 | — 283 75, 287 50. | H. 2 50 |
| Orléans. | 1022 50 | 1021 25 | B. 2 50 | — 1022 50, 1023 75. | » |
| Strasb... | 278 75 | 280 » | » » | — 278 75. | B. 1 25 |
| Rouen.. | 1031 25 | 1035 » | » » | — 1035, 1030, 1033 75. | » |
| Havre... | 767 50 | 768 75 | B. 1 25 | — 767 50. | H. 2 50 |
| Marseill. | 790 » | 790 » | H. 6 75 | — 790, 792 50, 791 25. | H. 8 75 |
| Montp.. | » » | » » | » » | — | » |

| LONDRES, 26 OCT. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol.... 100. | Av.... 82 20. | F. p. 82 55 d. un. |
| Esp. act... 23 3\|8. | Ap.....82 17 1\|2. | 82 80 75 d. 50. |
| Portug..... 51 3\|4. | | F. p. 119 50 d. un. |
| Mexic..... 34 3\|8. | Rep fin c. F. pr | 119 70 75 d. 50. |
| Brésil...... | 3 0\|0, 2 1\|2. 17 1\|2 | Orléans, 1035, 1033 75 d. 10. |
| 5 0\|0 holl. 93 3\|8. | 5 0\|0, 5 10. 32 1\|2 35. | Rouen, 1042 50, 1047 50 d. 10. |
| 2 1\|2 d°... | [Bons] du Trésor. | |
| Rouen...... 40 1\|8. | | Marseille, 800 d. 10. |
| Orléans......39 3\|4. | 3 1\|8 à 7 m. 3 1\|4 à 5 m. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 81,50 à 00,00 : 2 derniers mois, 81,00 à 81,50 ; 4 premiers mois 1845, 83,50 à 00,00.

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3\|6. — Disponible et courant du mois, 79,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 72,00 à 73,00; 4 premiers mois 1845, 71,00 à 00,00. — 4 mois d'été, 72,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible 88 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 29 octobre.

7 h. 1\|2 OPÉRA. —
7 h. 1\|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Béarnais. Marie.
7 h. 1\|2 OPÉRA-COMIQUE. — Fra Diavolo. Déserteur.
7 h. 1\|2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 1\|2 ODÉON. — Téresa.
7 h. 1\|2 VAUDEVILLE. — Follette. 2 Filles. Minuit. Un Ménage.
7 h. 1\|2 VARIÉTÉS. — Monseigneur. Enfants de troupe. Épicier. Vendetta.
7 h. 1\|2 GYMNASE. — Prem. repr. d'Emma.
7 h. 1\|2 PALAIS-ROYAL. — 3 Dimanches. Étourneau.
7 h. 1\|2 PORTE-ST-MARTIN. — Calypso. Fra Diavolo. Don César.
7 h. 1\|2 AMBIGU. — Miracle des Roses.
7 h. 1\|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1\|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
7 h. 1\|2 COMTE. — Fille du Capitaine. Maison des Fous. Bal. Polka.
6 h. 1\|2 FOLIES. — For l'Évêque. Belle Étoile. Polly. Estelle.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 26 Octobre. | | | | 28 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1062 q. | 89 k. | | Arrivages | 1081 q. | 53 k. | |
| Ventes | 898 | 01 | | Ventes | 1072 | 17 | |
| Restant | 10716 | 47 | | Restant | 10728 | 63 | |
| Cours moyen | | 33,96 | | Cours moyen | | 34 41 | |
| Cours-taxe | | 34,00 | | Cours-taxe | | 34,38 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 18 q. | 84 k. | 48,10 à 51,00 | Gr. | 51 q. | 81 k. | 44 60 à 50,95 |
| 1re | 32 | 97 | 34,40 à 35,00 | 1re | 469 | 43 | 34.40 à 37 55 |
| 2e | 56 | 32 | 31,45 à 31,73 | 2e | 193 | 11 | 31,85 à 33,7. |
| 3e | 6 | 28 | 28,00 à 00,00 | 3e | 9 | 42 | 28,63 à 00 00 |
| 4e | 1 | 87 | 20,40 à 00,00 | 4e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 380 | 20 | 33 40 à 35 05 | Al. | 100 | 95 | 25 50 à 26 80 |

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 28 octobre. — *Cours commercial*. — Froment 17,35. — Seigle 10,31.

ST-GERMAIN, 24 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 19,00; 3e 17,66. — Seigle et orge 10,00 à 10,66. — Avoine 6,34 à 7,28.

BEAUGENCY. 26 octobre. — Froment 1re 19,11; 2e 17,83; 3e 10,04. — Méteil 13,50. — Seigle 12,00. — Orge 9,25. — Avoine 6,50. — Mouture 13,25. — Sarrazin 7,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 26 octobre. — Froment 16,30. — Seigle 8,30. — Orge 9,00. — Avoine 5,60.

DIJON, 26 octobre. — Froment 14,68. — Seigle 11,60. — Méteil 12,90. — Orge 10,60 — Maïs 11,75. — Avoine 6,45.

STRASBOURG, 25 octobre. — Froment 1re 20,00; 2e 17,07; 3e 16,00. Baisse de 0,20. — Seigle 10,25. — Avoine 7,50. — Maïs 8,00 à 15,00.

CHALON-SUR-SAONE, 25 octobre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,50; 3e 17,00. — Méteil 12,50 à 14,50. — Seigle 11,25 à 12,50. — Orge 11,00 à 12,00. — Maïs 11,25 à 12,50. — Sarrazin 8,50 à 10,00. — Avoine 7,00 à 8,50.

GRAY, 26 octobre. — Froment 1re 18,00; 2e 16,65; 3e 16,00. — Orge 9.00 à 11,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

Il s'est fait sur notre port quelques petits embarquements d'avoine pour le Midi, au prix de 11 fr. à 11,25 les 100 kilog.

Quant aux opérations relatives aux froments elles sont d'une importance si minime qu'elles ne méritent pas d'être mentionnées.

BORDEAUX, 26 octobre. — Froment 1re (les 80 kil.) 21,00; 2e 20,00; 3e 19,00. — Méteil 14,00. — Sarrazin 13,00. — Avoine 7.50.

Les arrivages des ports de Nantes et de la Vendée entretiennent les besoins locaux sans produire aucune variation dans le prix des grains. Le haut pays vient encore puiser sur notre place quelques lots de froment qu'il se procure à un prix plus avantageux que sur les divers marchés circonvoisins où ils sont tenus de 21,50 jusqu'à 22,50 (Nérac.)

MARSEILLE, 25 octobre. — Rien de saillant en blés. Les blés acquittés soutiennent bien leurs prix, 27 à 28 Odessa tendre; 26 à 27 Romélie; et 29 à 33 Pologne, suivant qualité. à l'entrepôt; calme plat; affaires nulles.

Les farines se maintiennent faiblement Les demandes sont moins actives par suite des avis peu favorables que nous recevons d'Algérie 29 à 30 co. à l'entrepôt de la douane.

31 à 32 minot id.

Le Bas-Languedoc nous demande quelques balles de bas produits; on expédie des S. F. de 38 à 39 la balle suivant fabrique.

Les maïs calmes de 17 à 18 les 160 litres.

### Houblon.

BAILLEUL, 23 octobre. — Le triste produit de la récolte de houblon a fait élever le cours depuis huit jours de 10 à 15 fr. les 50 kil. La cote était alors de 90 à 110 fr. Les prétentions des détenteurs sont plus élevées, ils veulent obtenir 115 à 120 les 50 kil. 1re qualité, et cette exigence est loin d'être exagérée, car la récolte dans nos contrées ne s'élève pas au 7\|8e du rendement ordinaire, et les autres lieux de production qui comptaient de la sorte, n'ont pas seulement une demi-récolte.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 28 Octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 761 | 650 | 111 | 1 12 | » 98 | » 86 |
| Vaches.... | 236 | 228 | 8 | 1 08 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 333 | 328 | 5 | 1 22 | 1 02 | » 82 |
| Moutons.. | 9278 | 7687 | 1591 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

LYON, *marchés des 22, 24 et 25 octobre.* — Bœufs 1,20-1,10-0,88. — Moutons 1,40-1,20-1,11. — Veaux 1,40-1,36-1,34. Approvisionnement ordinaire.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 23 octobre. — Vache 0,90. — Veau mouton et porc 1,00.

MONTPELLIER, 21 octobre. — Il a été amené sur le marché 50 bœufs, vend. 27 à 0,94-0,85. — 74 vaches dont 45 vendues 1,30. — 1891 moutons dont 1613 vendus 1,15-1,07 1\|2. — 50 agneaux, tous vendus 1,55. — 52 porcs, 13 seulement ont été vendus à des prix ignorés.

### Volaille et Gibier.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 28 octobre.* — Lièvres 1,00 à 4,50. — Lapins 0,60 à 2,00. — Dindes grasses 0,25 à 8,00. — D° ordinaires, 3,50 à 5,00 — Faisans 4,00 à 6,00. — Oies grasses 4,50 à 5,50. — D° communes 2,00 à 4,00. — Chapons gras 2,50 à 5,00. — Poulets gras 2,00 à 3,50. — Poules et poulets ord. 0,90 à 2,00. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 2,25. — Bécasses 3,00. — Bécassines 0,25. — Cailles 2,25. — Perdrix rouges 1,75. — Perdrix grises 0,60 à 1,50. — Pigeons de volière 0,50 à 0,75. — D° bizets 0,22 à 0,45. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,50.

### Cuirs et peaux.

PARIS, *halle du 26 octobre.* — Nous n'avons à signaler aucune variation sensible sur les cours de ce jour, mais seulement une tendance à la baisse sur les cuirs fabriqués. Les arrivages sont toujours en rapport avec les besoins de la place. — Voici le cours.

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au dessus (les 50 kil. | 37,00 à | 38,00 |
| Petits bœufs de 39 et au dessous, | 00,00 | 37,00 |
| Vache, | 42,50 | 45,00 |
| — salée, | 46,00 | 48,00 |
| — étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| — sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| — sec en poil (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| — lourd, | 0,00 | 0,00 |
| Vache sèche en poil Buenos-Ayres, | 0,00 | 0,00 |

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 2,00 | 2,20 |
| — sans acide, | 2,40 | 2,60 |
| — Buenos-Ayres, | 2,00 | 2,20 |
| — id. sans acide, | 2,20 | 2,40 |
| Bœuf en croûte, | 1,90 | 2,10 |
| Vache en croûte, | 2,30 | 2,40 |
| — légère, | 2,40 | 2,70 |
| — étirée, | 2,50 | 3,00 |
| Veau en croûte, | 2,80 | 3.30 |
| — sec d'huile, | 3,70 | 3,90 |
| — de Touraine, | 0.00 | 0,00 |
| Cheval en croûte, | 1,90 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie, | 1,40 | 1,60 |

*Petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte 1re qualité (la 12) | 30,00 à | 40,00 |
| — 2e qualité, | 18,00 | 26,00 |
| — 3e sorte, | 14,00 | 16,00 |
| — en croûte 1re sorte, | 24,00 | 26,00 |
| — — 2e sorte, | 17,00 | 23,00 |
| — — 3e sorte, | 7,00 | 12,00 |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.), | 00,00 | 8,00 |
| — 2e sorte, | 5,00 | 6,00 |
| — 3e sorte, | 2,00 | 3,00 |
| Moutons sumac 1re sorte (la 12e), | 00,00 | 25,00 |
| — de Milhau et autres 2e s. | 19,00 | 22,00 |
| — chamoisés 1re sorte, | 20,00 | 21,00 |
| — — 2e sorte, | 13,00 | 18,00 |
| — ramaillé, | 20,00 | 28,00 |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 68,00 |

Chèvres (par kil.) sèche d'huile 1re 8,00; do 2e s. 5,00 à 6,00; do 3e 3,00.

*Petites peaux mégissées* (les 100 kil.)

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte, | 200,00 | 210,00 |
| — ordinaire id., | 140,00 | 150,00 |
| — de pays, ordin. id., | 100,00 | 115,00 |
| — — petites (la 12e), | 60,00 | 80,00 |
| Agneaux extra, | 18,00 | 22,00 |
| — passe grands id., | 14,00 | 17,00 |
| — passe coude id., | 10,00 | 14,00 |
| — regors, id., | 5,00 | 7,00 |
| Chevreaux 1re sorte id., | 34,00 | 38,00 |
| — 2e sorte id. | 24,00 | 28,00 |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qté (500 kil.), | 58,00 | 60,00 |
| — id. 2e qté. | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 75,00 |

[illegible] que la majorité parlementaire le sera? Il n'y a qu'une issue à cette impasse : c'est de faire pénétrer dans le pays les principes de la politique sociale.

---

Voilà huit jours que les principaux organes de la presse parisienne discutent sur la réforme électorale. Les colonnes des premiers-Paris se sont heurtées assez vivement, et l'on est allé même jusqu'aux personnalités. Quelle lumière est sortie de toute cette fumée? quelle lueur cette longue discussion jette-t-elle sur les obscurités de l'avenir? quel progrès intellectuel a-t-on fait de part et d'autre? On a dit que du choc des opinions jaillit la vérité. Les discussions de notre époque feront tomber cet adage en désuétude. Qu'arrive-t-il? le pays reste froid, indifférent; la vie publique s'éteint, et toutes ces discussions sont comme l'oraison funèbre de la vieille politique. Le *Commerce* l'avoue ingénument, lorsqu'il affirme que le plus pressé est la *réforme de la presse*. Le *Commerce* entend sans doute parler de la réforme intellectuelle aussi bien que de la réforme légale de la presse; il sent donc la nécessité de nouvelles idées pour régénérer l'opinion publique, pour donner au pays la foi qu'il n'a plus. Le *Commerce* paraît avoir compris que ce n'est pas dans le nombre restreint de 200,000 électeurs que gît exclusivement la cause de la corruption politique, de la désorganisation administrative; cette cause est dans l'absence d'idées et de convictions. Lorsque la volonté n'est pas déterminée par le mobile élevé de l'intérêt public, elle ne peut que s'annihiler ou suivre les inspirations de l'intérêt particulier.

Le *National* lui-même, partisan du suffrage universel comme la *Gazette*, mais non pas apparemment avec les mêmes vues et dans le même but, le *National* semble se douter qu'il pourrait bien y avoir *autre chose* à faire que la réforme électorale. En effet, voici comment il termine sa réponse au *Commerce* : « Si, au contraire, » il (le *Commerce*) croit que toute réforme électorale est désormais » insuffisante, et qu'il faut *quelque chose de plus* pour sauver la » France avec le principe d'autorité, à cela nous n'avons certaine» ment aucune objection à faire. » Quel est donc ce *quelque chose de plus* qui doit sauver la France avec le principe d'autorité? Le *National* entend-il que la réforme électorale produira une réforme politique, qui elle-même produira une réforme industrielle et sociale? Mais alors pourquoi ne pas aborder tout de suite, aussi bien que la réforme électorale et politique, cette réforme industrielle et

Dans toute l'Europe, des opinions politiques opposées partagent les esprits. Aucune de ces opinions ne contient la vérité tout entière; mais c'est de leur choc que cette vérité doit sortir; c'est dans leur fermentation qu'elle s'élabore, et l'un des grands services que la France rend au monde, c'est de promettre la liberté à la manifestation de toutes les pensées. Tandis qu'en Russie, en Italie, en Allemagne, l'idée neuve, hardie, radicale réclame vainement la faculté de s'exprimer, chez nous, la constitution reconnaît à tout homme le droit de faire imprimer ses opinions. Si les principes posés par la charte étaient respectés par l'administration, si l'on ne s'armait jamais contre eux de lois spéciales, arriérées, inspirées par des circonstances éphémères, toute manière d'envisager le gouvernement et la société se formulerait, s'exposerait au grand jour, en France; nos luttes de la parole et de la presse seraient un enfantement dont l'Europe, dont le monde entier recueilleraient le fruit.

Les gardiens officiels de la grandeur française n'ont pas compris et ne savent pas respecter cette mission de notre pays. Ils paraissent ignorer que la liberté de la presse, telle qu'elle est consacrée par la constitution, ne consiste pas seulement dans le droit de célébrer les ministères, et l'organisation sociale dont nous jouissons, mais aussi dans le droit de les examiner, de les juger, de les condamner, d'appliquer le doute absolu de Descartes à la politique, à l'administration, à l'économie générale de la société. Les persécutions qu'un journal de l'Indre, *l'Éclaireur*, a dû subir avant et depuis son apparition, sont un curieux exemple de l'abus qui peut être fait des décrets et ordonnances secondaires dont la lettre doit dominer, dont l'esprit doit interpréter et vivifier tout le reste de la législation.

*L'Éclaireur*, fondé à La Châtre, et suspecté de radicalisme avant sa naissance, n'a pu trouver d'imprimeur ni dans l'Indre, ni dans la Creuse, ni dans le Cher; la complicité légale des imprimeurs, les amendes entrevues dans un prochain avenir intimidèrent tous les propriétaires de presses. Enfin, *l'Éclaireur de l'Indre* a rencontré dans Orléans un imprimeur résolu; mais Orléans est séparé par 160 kilomètres de La Châtre, où siége la rédaction de *l'Éclaireur*. Dans de pareilles conditions, la publication d'un journal est pleine de difficultés. Le rédacteur en chef de *l'Éclaireur* s'est pourvu auprès du ministre pour obtenir lui-même un brevet d'imprimeur. Voici la réponse laconique du préfet de l'Indre :

« Par sa dépêche du 11 de ce mois, M. le ministre me charge de vous informer qu'il a prononcé le rejet de votre demande. »

Nous n'entrerons pas dans l'examen des textes de loi qu'on pourra citer à l'appui d'une pareille décision, de l'ordonnance de 1814 qui confère

[illegible] de peur. Si la grandeur et la franchise étaient des calculs, ce seraient les meilleurs de tous. Vis-à-vis de *l'Éclaireur*, M. le ministre de l'intérieur s'est montré petit et mal habile. En voulant réduire un adversaire au silence, il a soulevé dans la presse de Paris et de la province des réclamations qui pourront avoir du retentissement jusque dans les chambres.

---

## AGRICULTURE.

Le congrès vinicole vient de se réunir à Bordeaux. La première séance a été ouverte par un discours du président, M. Princeteau, qui a énuméré avec lucidité toutes les iniquités fiscales dont les producteurs de vin poursuivent en vain le redressement depuis 40 ans.

L'impôt foncier, payé par la France, dit M. Princeteau, s'élève à 265 millions. Or, le fisc et les octrois prélèvent sur les produits de la vigne une somme annuelle de 125 millions; en sorte que la 26e partie du territoire de la France, et la 18e partie de sa population sont condamnés à payer une quote-part qui dépasse de 5 millions la moitié de l'impôt foncier de la France entière.

Les statistiques officielles constatent que la taxe n'est perçue que sur 15 millions d'hectolitres, dont 2 millions de vins fins, payant 10 millions; le surplus, c'est-à-dire 115 millions de francs frappant les 13 millions d'hectolitres servant à la consommation ordinaire du peuple; or, ces 13 millions d'hectolitres ne valent pas plus de 85 millions de francs; la contribution qu'on leur impose est donc égale à 130 pour 100 de leur valeur!

L'orateur a rappelé ensuite que Turgot avait eu l'intention d'établir une répartition moins injuste de l'impôt; que, plus tard, en 1828, M. de Saint-Cricq, ministre du commerce, avait proclamé officiellement à la tribune la nécessité de réviser la législation fiscale sur les boissons, et surtout de dégrever les produits vinicoles pour en favoriser la consommation; que le 15 mars 1830, le ministre des finances, dans son célèbre rapport au roi, posait les mêmes principes pour base de la réforme qu'il allait réaliser. Une seconde révolution politique vint encore détruire l'espoir des vignerons.

M. Princeteau a terminé ce discours en faisant un appel à la sagesse du roi. Le prince qui nous gouverne, a-t-il dit, peut enfin donner un libre cours à ses projets d'améliorations administratives :

« Trouvant la fortune toujours docile à ses vues, soit qu'il réalise le système pacifique dont il a fait la règle de son règne, soit qu'il cède à la nécessité de rompre un moment la paix, le roi peut promener ses regards sur la France sans autre préoccupation que celle d'y chercher et d'y faire l'application de sa sagesse.

» A la vue de six millions de Français, dont la misère est annuellement insultée par la proclamation officielle de la prospérité générale,

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Cours de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

### HISTOIRE DES MAMMIFÈRES.

Nous avons été forcé de franchir, pour arriver aux prémisses de notre sujet, des développements un peu scientifiques, dont le contre-coup se fera nécessairement encore sentir dans les généralités que nous avons à résumer en feuilleton. De même que le juge Perrin Dandin voulait absolument forcer l'avocat à se renfermer dans le fait, une grande partie du public, même de cette fraction du public qui, sur l'inspection du titre, ne rejette pas avec dédain les feuilletons d'histoire naturelle, est plus ou moins portée à lire avec le pouce tout ce qui n'est pas suffisamment amusant ou convenablement assaisonné de manière à faire passer la science inaperçue. Pardonnez-nous donc, vous qui voudriez avec raison ne pas perdre une syllabe des choses si pleines d'enseignements que nous avons mission de vous analyser.

Le professeur est entré en matière par des vues générales sur les fonctions spéciales, et les organes distinctifs de l'ordre des mammifères.

Parmi ces caractères, celui qui a le plus captivé l'attention des auditeurs, est puisé dans l'ensemble de faits compris sous le mot *relation*. Que de choses dans ce seul mot, et comme il dessine d'un trait net et saisissable le rang assigné aux mammifères dans l'échelle des êtres! Rapprochez un moment par la pensée ce que nous connaissons de la vie des autres ordres d'animaux, des caractères de relation propres à la classe des mammifères. L'insecte, un moment réuni à l'être de son espèce d'un sexe différent, ignore même l'existence de sa postérité, dont souvent entre le printemps et l'automne le chiffre défie la force calculatrice du plus profond mathématicien. Les mollusques, les zoophytes placés plus bas dans l'échelle des êtres, se mettent encore moins en peine de leurs descendants. Les poissons naissent, vivent et meurent en société pour la plupart, mais sans besoin les uns des autres, sans accouplement, sans aucun moyen naturel de connaître distinctement ceux qui, dans la génération suivante, leur doivent la naissance.

Rien n'est plus touchant que la tendresse maternelle des oiseaux pour leurs œufs et pour leurs petits; les oiseaux monogames pour toute la durée de leur existence, offrent sans doute dans leurs relations les traits les plus touchants de la plus douce poésie.

Mais quelle distance entre les relations de toutes ces classes d'êtres avec leurs petits, et cette nécessité impérieuse que la nature impose aux mammifères de tirer de leur sein, en quelque sorte de leur propre substance, l'aliment unique, indispensable, sans lequel leur génération s'éteindrait!

A l'exception du grand pélican blanc, qui se déchire le flanc pour nourrir de son sang ses enfants, personne, pas même les démonstrateurs des ménageries ambulantes, à qui nous empruntons cette phrase populaire, n'a jamais attribué aux soins donnés par les oiseaux à leurs petits, rien qui approche de la nature des relations que l'allaitement établit entre le jeune mammifère et la mère qui vient de lui donner le jour.

Le professeur a insisté avec raison sur ce fait saillant, dont l'analogue n'existe pas dans le reste du règne animal.

Cette expression *règne animal*, dès long-temps vieillie et abandonnée de la science moderne, se retrouvera nécessairement sous notre plume, parce qu'elle est restée dans le langage vulgaire dont nous ne devons pas nous écarter; nous dirons néanmoins que l'ensemble des êtres ne comprend plus, à la place des trois règnes détrônés, comme les quatre éléments, que deux grandes divisions : les êtres *inorganiques* et les êtres *organiques*; la dernière classe comprend les végétaux et les animaux. Nous n'en continuerons pas moins à dire règne végétal, règne animal, avec la certitude d'être compris.

Passant aux caractères moins tranchés, moins généraux, mais non moins digne d'attention des mammifères, le professeur s'est arrêté avec une sorte de complaisance sur quelques uns de ces faits, en présence desquels il est impossible de rester froid et indifférent. Etablissons d'abord ces caractères; ils sont intérieurs ou extérieurs. Les intérieurs ne peuvent être saisis que par les anatomistes, aidés du scalpel et du microscope. Les plus saillants parmi les extérieurs sont la présence des dents, des poils et de quatre membres. Les caractères accessoires intérieurs, tous du domaine de la physiologie, peuvent perdre d'un moment à l'autre ce qu'ils ont eu long-temps de général. Telle est, en particulier, la forme sphérique des globules du sang chez les mammifères, forme constamment elliptique chez les oiseaux. Des observations récentes ont fait reconnaître des globules elliptiques dans le sang des animaux camélidés (chameaux, lama et alpaca). Nous insistons peu sur cet ordre de caractères. Les dents, indispensables à tous les mammifères, trouveront place plus bas parmi les organes de la nutrition; mais le caractère accessoire le plus digne de nous arrêter, c'est la présence des poils à la surface extérieure de tous les mammifères.

Linné, ce grand génie dont le style révèle la puissance de concentration et de généralisation, avait dit : les poissons ont des écailles, les oiseaux des plumes, les mammifères des poils. Au premier aspect, certains mammifères semblent donner un démenti à l'assertion du professeur. Les uns se présentent avec des écailles emboitées de manière à former une armure complète; ce sont les *Tatous* ou *Armadilles* et les *Pangolins*, tous du Nouveau-Monde; mais tous montrent distinctement à la vue simple des poils entre leurs écailles.

Les autres, comme le hérisson et le porc-épic, ont des piquants au lieu de poils sur la plus grande partie de leur surface; mais toujours les poils se retrouvent sous le ventre et sur les extrémités des membres; d'ailleurs les piquants de ces animaux, de même que les écailles des tatous, sont des poils agglomérés.

D'autres, enfin, habitants des mers ou des rivages voisins de l'embouchure des grands fleuves occupent le bas de l'échelle parmi les mammifères; ils les rattachent aux poissons, comme les strutidés rattachent les oiseaux aux mammifères. Ceux-là, tels que la gigantesque baleine, n'ont véritablement pas de poils dans l'état adulte, mais ils en ont eu dans le premier âge, alors qu'ils subsistaient par l'allaitement, subissant la loi générale des mammifères.

Jetons avec le professeur un coup-d'œil rétrospectif sur ces mêmes caractères extérieurs chez les animaux mammifères dont la géologie nous a révélé l'existence. L'énorme mégaterium, près duquel l'éléphant de nos jours, dont les ancêtres ont vu le déluge, aurait paru d'une taille médiocre et dégagée, était recouvert d'une enveloppe trois fois plus dure et plus épaisse que celle du rhinocéros, le plus puissamment cuirassé des mammifères actuels. A une époque plus reculée, le monde où les mammifères n'avaient point encore pris place, était peuplé de lézards gigantesques et de monstrueuses tortues, dont les crocodiles de l'ancien continent et les caïmans du Nouveau-Monde sont des diminutifs.

La solidité à toute épreuve de la rude enveloppe de tous ces animaux raconterait à elle seule la fréquence des orages, des bouleversements, des grêles monstrueuses, du choc des éléments dans leur état de lutte perpétuelle, quand même il n'en subsisterait pas d'autres traces dans l'écorce solide du globe. Et maintenant que, depuis le dernier cataclysme la terre, l'atmosphère et l'océan, sauf l'ouragan et les tremblements de terre, vivent dans un état de paix permanente, comparativement à leur état d'agitation antérieure, l'enveloppe externe des mammifères s'est dépouillée à divers degrés de cette rigidité protectrice, conservée seulement dans la cuirasse de quelques êtres à part, comme le rhinocéros, débris vivant du dernier naufrage de la vie à la surface de notre planète.

L'existence des quatre membres comme parties vitales et essentielles de la charpente est encore un trait général des mammifères, sauf les cétacés. Dans un ordre d'animaux moins parfaits, les batraciens et les sauriens, les derniers surtout, offraient déjà quatre membres avant l'existence des mammifères. Mais chez ces animaux, les quatre membres n'ont pas dans la charpente l'importance prédominante qui leur appartient chez le mammifère. Otez les quatre pattes d'un gavial, son squelette demeure presque entier; et même chez certains lézards très allongés et très souples, tels que l'iguane, il semble que les pattes soient une simple facilité de plus donnée à la locomotion sans en être l'organe essentiel. Chez le mammifère, ôtez les quatre membres, le squelette est complètement démoli.

Reste l'exception des cétacés. On ne retrouve dans leur squelette que les deux membres antérieurs. Les articulations propres à ces membres y sont à l'état rudimentaire, enveloppées d'un cuir épais, et faisant fonction de nageoires. Jusqu'aux découvertes tout-à-fait modernes dues à l'étude de l'embryogénie, on n'avait pas songé à rapprocher de l'état du mammifère cétacé privé de ses membres inférieurs, l'état du fœtus humain, alors qu'il ne présente dans son organisation rudimentaire que les membres antérieurs, comme le cétacé. A cet âge, le fœtus offre encore avec le cétacé d'autres analogies; le corps présente à partir de l'attache de ces deux membres, une longueur proportionnelle presque double de ce qu'elle sera dans l'être complet pourvu de ses membres inférieurs. Qu'est-ce donc que le cétacé? Un mammifère resté en chemin dans la marche de sa formation, et demeuré à l'état adulte ce qu'était le fœtus humain au commencement de son développement.

Qu'on nous permette de placer ici une observation faite par un brave

[illegible] l'égard du commerce des vins, toutes les lois exceptionnelles antérieures ou postérieures à la charte et que la charte réprouve ; de plus, de prendre toutes les mesures nécessaires pour arriver à la prompte abolition des contributions indirectes sur les boissons.

» Et subsidiairement, si le gouvernement juge cette abolition impossible, il sera instamment prié, en étendant ce régime à tous les produits du sol et de l'industrie, d'alléger le fardeau intolérable qui pèse depuis tant d'années sur la propriété vinicole, et de rendre ainsi les charges égales pour tous. »

Le lendemain, une seconde proposition plus précise a encore été adoptée par l'assemblée ; nous la transcrivons textuellement :

« 1° Que les surtaxes établies au profit des villes sur les vins et les alcools soient immédiatement supprimées ;

» 2° que le dixième perçu au profit du trésor sur les droits d'octroi soit immédiatement supprimé ;

» 3° Que la conversion de l'impôt mobilier des villes en supplément d'octroi soit interdite ;

» 4° Que tous droits d'entrée et d'octroi sur les vins soient supprimés dans un délai déterminé, et par une réduction progressive. »

Enfin, une adresse, destinée à être mise sous les yeux des deux chambres, a été votée à l'unanimité. Dans cette adresse, les propriétaires de vignes demandent avec énergie qu'une enquête soit ordonnée pour constater le bilan de la fortune et des souffrances vinicoles.

La session du congrès a été close par l'adoption d'un règlement financier, en vertu duquel chaque propriétaire des diverses communes de la Gironde aurait à s'imposer une contribution volontaire de 10 centimes par tonneau destinés à être versés dans la caisse de l'Union. Un orateur, M. Castéja, a fait connaître la destination de cet impôt ; c'est un des incidents les plus instructifs du congrès ; nous copions textuellement le récit du *Mémorial bordelais :*

« En examinant les causes plus ou moins réelles qui jusqu'ici ont entravé les justes réformes demandées par les vinicoles, l'orateur attribue l'une de ces causes, et selon lui la plus essentielle peut-être, à l'indifférence de la presse pour les intérêts vinicoles. Or, pour avoir la presse, dit-il, il n'y a qu'un moyen, et ce moyen, c'est l'argent.

» Plus tard, et dans la crainte que la presse de Bordeaux ne se trouvât offensée par ce reproche de vénalité, qui n'est malheureusement que trop certain, appliqué aux journaux de Paris, M. Castéja explique qu'il n'a entendu parler que de la presse parisienne, et reconnait que la presse des départements, et surtout celle de Bordeaux, s'est constamment montrée dévouée à la cause vinicole ; et qu'à cet égard, la presse locale n'a droit qu'à de justes éloges et à de sincères remerciements. Cette explication est accueillie par de nombreux applaudissements. »

L'accusation de M. Castéja est malheureusement trop vraie ; la vénalité d'un certain nombre de journaux est un fait notoire ; mais il faudrait dire aussi, pour être juste, que les lois fiscales imposées à la presse l'ont poussée malgré elle dans cette voie immorale ; c'est pour vivre qu'elle se

Avant de se séparer, l'assemblée a décidé qu'une commission serait chargée d'organiser, pour les départements du nord, une association analogue à l'association bretonne.

Peut-on espérer, qu'en présence de ces manifestations si nombreuses, le gouvernement comprendra enfin la nécessité d'organiser aussi le ministère de l'agriculture ?

Nous lisons dans la *Flotte* :

« Nous rapportons, sans les affirmer, les bruits qui circulent à la marine. On assure que le ministre annonce le projet d'augmenter le cadre des officiers-généraux et même des capitaines de vaisseau. Nous souhaitons vivement que cette bonne pensée se réalise et qu'elle soit suivie des autres actes de réparation dont on parle depuis si long-temps. Quoi qu'on en dise, ce mécontentement est un mauvais levain, et il faut à tout prix le faire disparaître d'un grand service où son moindre effet est de ralentir le zèle et de tuer le dévouement.

» Depuis son arrivée, M. le prince de Joinville rétablit sa santé à St-Cloud, et s'abstient, dit-on, de réceptions et de toute intervention dans les choses du personnel de la marine. Nous ne pouvons que trouver pleine de convenance cette réserve qui, d'ailleurs, s'est toujours mêlée avec une bienveillance affectueuse et digne pour les officiers, quels qu'ils soient, qui ont recherché l'honneur d'approcher S. A. R. »

Nous approuverions de grand cœur l'augmentation des cadres dans la marine. Il faudrait bien donner de l'emploi au corps plus nombreux de nos officiers, un aliment aux généreuses ambitions ; et le gouvernement se trouverait ainsi entraîné aux œuvres colonisatrices. La fondation de vastes colonies, voilà ce que demandent nos savants et hardis marins. Il faut que par leurs mains s'élèvent des empires nouveaux, que par leurs soins intelligents se civilisent les mondes barbares, et que leur main promène glorieusement sur toutes les mers le pavillon de la France.

## Crise espagnole.

Le grand fait à l'ordre du jour, dans les feuilles de Madrid du 25, est l'acquittement, par le jury, de l'*Espectador* à la majorité de huit voix contre quatre. « Voilà, dit l'*Eco del Comercio*, de quoi humilier les adulateurs et les salariés du pouvoir ; ce verdict est une nouvelle auréole de gloire pour les magistrats populaires. Les sénateurs et les députés trouveront dans ce fait une leçon sublime au moment où les conseillers de la couronne prétendent étouffer l'opinion publique. » — « L'acquittement de l'*Espectador*, dit de son côté le *Clamor publico*, est un honteux échec pour le pouvoir, et c'est sans doute à cause de la fermeté et de l'impartialité du jury que la camarilla demande sa suppression. Honneur et gloire au jury de Madrid, modèle de justice et de patriotisme ! » — Enfin cet aveu remarquable échappe au journal ministériel le *Castellano* : « L'acquittement de l'*Espectador*, les portraits d'Espartero affichés dans divers quartiers de la ville, sa notice biographique, répandue à profusion

—On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* de Bayonne, le 26 : « M. Raphaël Mendiconti, colonel, ancien aide de camp d'Espartero, arrivé depuis 20 jours à Bayonne, venant de Londres, est parti hier matin pour l'Espagne. »

De son côté la *Revue de Paris* donne les nouvelles suivantes : « Le gouvernement français a reçu du cabinet de Madrid des communications importantes. Le ministère espagnol, après avoir fait part de la manière dont son projet de réforme avait été accueilli, déclare que, malgré une légère fermentation qui s'était d'abord manifestée, il est en mesure de maintenir la tranquillité dans la capitale et dans les provinces. Il demande seulement au gouvernement français de veiller, tant sur les menées des carlistes que sur celles des espartéristes, et de renforcer le cordon d'observation placé sur la frontière des Pyrénées. La reine Christine affecte personnellement une grande tranquillité, et elle déclare avoir l'intention de se rendre à Naples pour le 25 novembre, afin d'assister au mariage de M. le duc d'Aumale, si la discussion sur le projet de réforme est assez avancée aux cortès. Elle a reçu une invitation formelle de son frère, le roi Ferdinand. De Naples, elle irait à Rome, où elle est attendue depuis long-temps. »

## Extérieur.

**Suisse.** — On écrit de Lucerne, le 24, qu'après une discussion qui s'est prolongée de huit heures du matin à sept heures du soir, le grand conseil a résolu d'appeler les jésuites, et de leur confier l'éducation de la jeunesse. Cette grave question a été résolue par 70 voix contre 24.

(*Nouvelle Gazette de Zurich.*)

**Turquie.** — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la rubrique de Constantinople, le 2 octobre :

« Il y avait autrefois un cimetière turc à l'endroit où s'élevaient les maisons que le dernier incendie a détruites. On prétend qu'un saint maral out y est enseveli. Les Turcs avaient vendu fort cher ce terrain aux chrétiens. Depuis long-temps, la vue des maisons élégantes construites sur cet emplacement avait excité le fanatisme de la population musulmane. Tout récemment, en faisant une fouille, on découvrit une pierre tumulaire : aussitôt des femmes de la populace s'attroupèrent, et lancèrent des pierres contre les fenêtres des maisons en proférant des menaces et des blasphèmes. Maintenant, leurs menaces se sont réalisées par un incendie. La première maison incendiée avait été bâtie sur un terrain où s'élevait autrefois une mosquée.

» Omer-Pacha, un des principaux commandants dans l'Albanie, est arrivé ici. Il annonce que tout est tranquille dans cette province, et que le recrutement s'opère sans obstacle ; néanmoins, d'autres nouvelles portent que des bandes nombreuses de brigands parcourent cette province, et la Porte y a récemment envoyé des troupes. »

marin le moins naturaliste possible, réduit après de longues navigations sur toutes les mers du monde, à l'humble rôle de pileur chez un droguiste de Nantes. Dans un voyage malheureux à la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, il fit naufrage quelque part sur les côtes peu hospitalières du Labrador septentrional. Là, ses camarades et lui vécurent, plus long-temps qu'ils n'auraient voulu, de chair de lamantin pour toute nourriture. Tout ignorant qu'il était, l'analogie d'un lamantin dépécé avec une bête de boucherie l'avait vivement frappé : « C'est singulier, » nous disait-il, comme ces bêtes-là sont faites en dedans ; c'est comme » un animal à quatre pattes cousu dans un sac ! »

Un savant n'aurait pas trouvé cette comparaison, mais elle n'en est pas moins frappante.

La dernière leçon de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a eu presque uniquement pour objet les dents et les mâchoires, sujet que nous oserions nommer inépuisable, sans aucune arrière-pensée de mauvais calembour. On sait, car il n'est permis à personne de l'ignorer, avec quelle précision le génie révélateur de Cuvier reconstruisait un animal tout entier sur la seule inspection d'une dent ou d'un fragment d'os maxillaire. Les dents ont en effet une connexion intime avec les organes les plus indispensables au mammifère, et M. I. Geoffroy Saint-Hilaire les rattache avec raison à l'appareil de la nutrition. Notons soigneusement ce fait que les mammifères seuls ont des dents véritables, en attachant au mot *dent* le sens d'un organe servant à diviser les aliments pour en préparer la digestion. Les dents du requin et du brochet non plus que les crochets de quelques serpents, n'ont pas cette destination ; retenir la proie, l'empêcher de glisser, en assurer l'introduction dans les voies digestives, c'est tout ce que peuvent les organes de ce genre chez les poissons et les reptiles, fonctions qui n'ont pas d'analogie avec celles des dents chez le mammifère.

Nous ne suivrons pas le professeur dans ses définitions savantes des dents chez les divers ordres de mammifères ; ces organes étant fondamentaux pour la classification, nous serons forcé d'y revenir : il y aurait double emploi. Ici, comme dans tous les détails de l'organisation, l'appropriation des organes aux fonctions qu'ils doivent remplir saisit d'admiration l'observateur attentif. Le carnassier, dont la redoutable denture où dominent de robustes canines, est, comme chez le lion et le tigre, un type de puissance, se résume pour ainsi dire dans sa mâchoire et son ratelier. L'alternance des grosses canines, qui, dans les deux mâchoires, ne se rencontrent pas, double la force de l'animal pour retenir sa proie et la déchirer. Le pachyderme, avec ses dents molaires, si particulièrement aptes à broyer sa nourriture végétale, a quelquefois de plus, comme l'éléphant, des défenses que la nature et son bon caractère ne convertissent jamais en armes sans nécessité ; dans les forêts de l'Afrique ou de l'Inde, l'éléphant, avec une adresse égale ou supérieure à celle du bûcheron le plus habile, réduit en lattes les gros arbres à tiges fibreuses, comme les palmiers et les lataniers, en y introduisant vers le bas ses défenses, qu'il redresse pour fendre dans toute sa longueur le tronc entamé, car il ne saurait le mâcher autrement ; telle est la destination de ces dents énormes. Le mammouth et le mastodonte d'avant le déluge en avaient de bien plus énormes encore, et n'étaient probablement pas moins inoffensifs que l'éléphant.

Le professeur a su nous faire partager en terminant sa dernière leçon, l'admiration que lui inspire l'examen détaillé des organes de la mastication chez certaines classes d'animaux mammifères. Les ruminants, par exemple, ont, par la manière dont les deux mâchoires s'emboîtent l'une dans l'autre, la faculté de les agiter latéralement pour diviser entre leurs molaires les herbes coriaces, leur nourriture naturelle ; les rongeurs n'ont de force que dans les incisives, partie dominante de tout leur râtelier ; celles de la mâchoire supérieure coïncident avec celles du bas, non pas exactement, ce qui les rendrait bientôt trop émoussées pour couper, mais un peu en biais, ce qui permet au contact des aliments durs de les user en bizeau, pour les maintenir constamment tranchantes. Une autre disposition donne aux dents du castor, ce roi des rongeurs, la force de scier des troncs d'arbres entiers pour ses travaux d'art, dignes d'être imités par nos ingénieurs.

Mais n'anticipons pas sur la suite de nos excursions zoologiques ; les détails anatomiques dont nous serons aussi sobres que possible, seront plus aisément absous des lecteurs quand ils se présenteront à côté des détails de mœurs, et comme la clef des merveilles que nous aurons à narrer sur l'instinct des animaux.

Et pourtant, c'est grand dommage que le savoir soit encore parmi nous chose si peu vulgaire qu'il ait besoin de passeport. Ne nous plaignons pas toutefois ; Démocrite ne passe plus pour fou parmi les Abdéritains, parce que les labyrinthes d'un cerveau l'occupent tout entier, et la foule qui se presse avide de se pénétrer des leçons de M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire, témoigne assez par son assiduité quel prix elle attache à cet enseignement si simple dans sa forme, si élevé dans sa portée, si digne d'être donné par des hommes supérieurs à l'élite du public studieux.

Si dans un bagne, une prison, un dépôt de mendicité, un tripot clandestin, une réunion de diplomates, l'ami de l'humanité peut sentir sa foi chanceler de dégoût en présence des plaies ulcérées de la civilisation, aux cours du Muséum d'histoire naturelle, il ne peut s'empêcher de se reconnaître en présence de ce qu'il y a de plus noble, de plus consolant, chez les peuples les plus éclairés de l'univers.

A. YSABEAU.

## Une discussion académique.

Dans la dernière séance de l'Académie des sciences, après avoir lu un long rapport sur un travail de M. Hardy, directeur de la pépinière de Philippeville, en Algérie, M. Payen terminait en disant : Nous proposons à l'Académie de voter des remerciements à M. le ministre de la guerre, à qui nous devons la communication du Mémoire si intéressant de M. Hardy.

M. LE PRÉSIDENT CH. DUPIN. Permettez, M. Payen ; proposez à l'Académie de voter des remerciements à M. Hardy qui a fait un bon travail, ce sera bien.... Mais quant au ministre, ce serait à lui à vous remercier pour avoir fait un rapport.

M. PAYEN. Cependant, si M. le ministre n'avait pas communiqué le travail de M. Hardy, nous ne le connaîtrions pas.

M. DUPIN. Mais M. Hardy aurait pu communiquer son Mémoire lui-même. Est-ce que M. Arago a proposé de remercier le ministre du Mémoire de MM. Galinier et Ferret sur leur voyage en Abyssinie ?

M. ARAGO. Oh ! non pas !

M. AD. BRONGNIART. Ce n'est pas la même chose ; le Mémoire de M. Hardy est arrivé par voie administrative.

M. PAYEN (enchanté de l'idée). Nous devons suivre pour les remerciements la voie hiérarchique qu'a suivie M. Hardy. Nous devons remercier le ministre qui remerciera M. Hardy.

M. DUPIN. Contentons-nous de remercier M. Hardy qui a fait le travail ; M. le ministre pourra prendre la part qui lui en revient... celle du commissionnaire.

L'Académie vote qu'elle remercie M. Hardy, au milieu d'un rire général.

## THÉATRE.

*Emma ou un Ange gardien*, comédie en trois actes, de M. Léon Laya, a obtenu ce soir, au Gymnase, un grand succès. C'est une pièce très habilement faite, d'un intérêt de passion toujours soutenu ; c'est l'œuvre d'une intelligence saine et d'un cœur droit. Voilà plus d'une fois que nous avons occasion de louer, dans M. Laya, le libéralisme de la pensée, et c'est pour nous un bonheur. M. Laya ne paraît pas avoir de préjugés vulgaires, sa morale est élevée ; s'il demande à la passion un sacrifice, c'est toujours en la respectant. Il est plein d'indulgence, de généreuse pitié pour les belles âmes qui aiment et qui souffrent.

*Emma* est remarquablement jouée par Mmes Nathalie et Rose Chéri, par MM. Tisserant, Numa et Luguet.

Mais faisons vite la part de la critique, afin qu'un bon conseil aide à rendre plus complet le succès, s'il est possible.

Il y a des lenteurs irritantes. La pièce gagnerait à être diminuée de vingt bonnes minutes ; et dans ce travail Mlle Chéri et M. Numa pourront donner un bon coup de main à l'auteur. M. Numa marronne et lanterne que c'est plaisir ; la charmante Mlle Rose met chaque mot entre deux soupirs. M. Numa doit veiller à ne pas faire d'un capitaine d'artillerie, un bon enfant trop niais ; il faut que dans l'amoureux timide, et dans l'original, on retrouve par moments la dignité de l'officier. Mlle Chéri n'est pas exempte d'affectation. Mme Nathalie est superbe, une admirable amoureuse ; son entrée, quand elle vient chercher la lettre oubliée, son geste de jalousie à la fin du second acte, sont d'un effet profond. Mais un peu de mesure, pourtant : quelque mari-colonel qu'on soit, il est impossible qu'on n'ouvre pas l'œil à des agitations aussi peu dissimulées. M. Luguet, un jeune grand seigneur d'une distinction médiocre, a eu de très bons moments dans un rôle difficile. M. Tisserant représente très bien le personnage du colonel, honnête époux et noble père.

Ces querelles n'empêchent pas que la bonne comédie nouvelle du Gymnase ne soit jouée d'une manière tout-à-fait supérieure.

D. L.

[illegible] donner aux victimes de cet événement.

— Si l'on en croit le *Journal des Débats*, l'ordonnance récente concernant le régime de la propriété en Algérie est le résultat d'un long travail auquel ont concouru la commission générale d'Afrique, la direction spéciale de l'Algérie, qui fait partie des bureaux de la guerre et le conseil d'Etat. Cette feuille examine en détail cette œuvre qui, d'après elle, ne peut être jugée convenablement qu'en se reportant aux circonstances locales, ainsi qu'aux incidents, qui ont suivi notre conquête.

## Faits divers.

Aujourd'hui, 29 octobre, jour anniversaire de l'avènement au pouvoir du ministère actuel, tous les membres du cabinet ont dîné chez le roi, à Saint-Cloud. Le ministère vient d'entrer dans la cinquième année de son existence. (*Moniteur parisien.*)

— Le nombre des fabriques de sucre indigène en activité était en 1843, de 34; il est, en 1844, de 50; augmentation, 16. Celui des fabriques en non activité, mais ayant des sucres en charge, était, en 1843, de 338; il n'est plus que de 240; diminution, 98.

Le total des droits perçus a été, en 1843, de 4 millions 900,357 fr.; il monte, en 1844, à 5 millions 492,199 fr.; augmentation, 591,842 fr. Ainsi la production du sucre indigène et le produit de sa taxe augmentent, quoique le nombre des fabriques ait diminué.

(*Moniteur universel.*)

— La session approche, et le monde politique se prépare à rentrer dans ses quartiers d'hiver, qui sont les jours de combat du régime parlementaire. M. Thiers est attendu à Paris le 1er novembre; M. Billault y sera de retour le 4.

— L'île Saint-Barthélemi que la Suède va, dit-on, céder à la France, est située par le 65e degré de longitude et le 17e de latitude; elle dépend du groupe des Antilles et a huit lieues de tour. Les Français y étaient établis depuis 1648. En 1781 les Anglais s'en emparèrent, mais elle fut conservée à la France par le traité qui intervint en 1783; enfin en 1784 la France la céda à la Suède, qui l'a gardée depuis lors, en échange du droit de pouvoir déposer des marchandises dans le port de Gothembourg et de les en réexporter sans payer de droits. Cette île serait destinée à devenir un lieu de déportation.

— On annonce que M. le garde-des-sceaux doit adresser très incessamment une circulaire aux procureurs généraux, afin d'appeler leur attention sur les absences et les congés des magistrats. Il y a tel conseiller de cour royale qui passe une partie de l'année à Paris. La recrudescence des sollicitations se fait particulièrement remarquer pendant les vacances. Il y a quelques jours, les bureaux de la chancellerie étaient littéralement envahis par des nuées de postulants. Nous ne pouvons que féliciter M. le garde-des-sceaux de la mesure qu'il veut prendre, mais qui ne sera efficace que si elle est toujours sévèrement exécutée.

— L'infortuné marin qui a eu le bras fracassé à Portsmouth, en chargeant une pièce de canon à bord de la *Reine-Amélie*, se nomme Gondré (Pierre). Il est né au Tréport où il a sa femme et ses deux enfants. Il n'est âgé que de vingt-trois ans. Transporté à bord du ponton anglais le *Victory*, aussitôt après l'accident, il a fallu lui amputer le membre le jour même. Il a supporté l'opération avec un stoïque et rare courage. Ses généreux camarades se sont empressés de faire à leur bord une collecte qui monte à plus de 125 fr. Gondré est resté à l'hôpital de Portsmouth.

— Le roi Louis-Philippe vient d'envoyer une poupée merveilleuse au sultan Abdul-Medjid pour la jeune sultane Naime, âgée de quatre ans. On dit que ce joujou a coûté 10,000 fr. (*Courrier français.*)

— Parmi les accusés qui doivent comparaître devant la cour d'assises dans la première session de novembre, on remarque le nommé Barbier, accusé d'abus de confiance, de vol. Cet homme est le même qui a figuré comme témoin sous le nom de Denis dans le procès Lafarge. Denis était alors le commis de Pouch-Lafarge; il sera jugé le 8 novembre prochain. (*Siècle*).

— Depuis l'ouverture du chemin de fer d'Alsace, les médecins ont eu à traiter un grand nombre de maladies dues aux wagons découverts; aussi le *Courrier du Bas-Rhin* annonce que la société de médecine de Colmar vient d'adresser à l'administration du chemin de fer des réclamations contre ce mode de voitures.

— Les deux adroits filous qui ont volé dernièrement à M. Croce-Spinelli pour 16,000 fr. de bijoux, viennent d'être arrêtés à Champagnole (Jura), par un gendarme, au moment où ils allaient franchir la frontière.

— La semaine n'est pas favorable aux voleurs : le conducteur de la diligence d'Ostende qui s'était sauvé en Angleterre avec 36,500 fr. a été arrêté à Liverpool, muni de la somme entière.

— On lit dans la *Revue provinciale* de Bar-le-Duc :

« Nous ne cesserons de répéter aux ouvriers employés à extraire de la pierre des carrières, qu'ils ne sauraient prendre trop de précautions pour éviter les dangers que signale journellement la presse. Voici un triste exemple à ajouter aux malheurs que nous avons déjà signalés. Dans la commune de Brillon, deux jeunes gens, de 17 à 19 ans, occupés dans une carrière non loin de la commune, ont été couverts par un éboulement survenu subitement. Retirés de dessous les décombres, un spectacle hideux s'est offert: L'aîné des deux frères avait le corps séparé en deux parties, et le plus jeune, horriblement mutilé, rendait le dernier soupir, quelques heures après son extraction.

— Le *National de l'Ouest*, journal de Nantes, a été saisi le 26 au matin dans ses bureaux pour un feuilleton intitulé : *De la richesse matérielle du clergé de Nantes; considérations générales.*

— On se rappelle le soldat Bauné, assailli, une de ces nuits, de coups de couteau tandis qu'il était de faction à la poudrière d'Angoulême. Ces jours derniers ce même militaire montant sa garde devant le bâtiment incendié d'un sieur Mathieu se trouva tout à coup en face d'un individu rôdant par là. Il jeta un cri qui fit fuir cet homme dans lequel il avait reconnu l'assassin. Cette circonstance pourrait bien contribuer enfin à

## Exposition de l'industrie allemande. (1)

### LES CHEMINS DE FER.

L'Exposition industrielle de Berlin renferme de belles et excellentes choses, mais ce sont toutes choses connues en Allemagne, si ce n'est en France. On ne découvre pour ainsi dire aucune nouvelle invention éclose, la veille peut-être, dans le cerveau d'un infatigable chercheur, comme cela s'est vu dans toutes les Expositions industrielles de Paris. Cette absence de produits, de machines, de procédés nouvellement inventés, se fait surtout remarquer quand on cherche à étudier à Berlin la question des travaux publics. A la dernière Exposition française, grand nombre de ponts construits d'après des systèmes plus ou moins nouveaux, de portes d'écluse, de machines à nettoyer les rivières sableuses, de systèmes de chemins de fer, de perfectionnements dans les locomotives et dans les wagons, s'offraient aux regards du visiteur, et prouvaient qu'en France les esprits sont vivement occupés de faire faire des progrès aux moyens de transport, et surtout aux voies de communication rapide qui s'établissent dans le monde entier. Il n'en est point ainsi à Berlin; si l'on n'avait vu deux locomotives, un tender, un wagon, et un système nouveau de chemin de fer, imaginé par M. le comte de Westphalie et qui n'a été exposé qu'au bout de six semaines, on aurait pu croire que l'Allemagne ne faisait que commencer à s'occuper de chemins de fer. Peut-on, en effet, comparer ces produits de quatre exposants aux nombreuses et si variées inventions que montraient à Paris plus de vingt industriels, qui n'étaient pourtant encore qu'une minime portion de ceux qui travaillent à perfectionner les chemins de fer ou les locomotives? Et cependant, par un contraste frappant, c'est la France qui est en retard pour la construction des routes en fer, et c'est l'Allemagne qui donne l'exemple de la rapidité d'exécution. Tandis que la France semble perdre son temps à chercher quelque chose qui soit préférable à ce que la science et l'industrie ont déjà découvert, l'Allemagne s'en contente, travaille avec ardeur à l'établir, et tantôt va nous distancer de tout l'espace qui sépare la réalité du projet.

Pour juger les progrès qu'ont faits les chemins de fer en Allemagne, il faut donc sortir de l'Exposition de Berlin, et s'en aller courir sur les nombreux railways, qui maintenant sillonnent le sol germanique. Mais, avant d'entreprendre ces excursions, nous ne croyons pas sans utilité de monter dans le domaine de l'histoire, et de montrer en peu de mots par quelles phases diverses a passé l'invention de la voie ferrée, car ces phases rendent parfaitement compte et des vices et des qualités du système de chemin de fer aujourd'hui adopté.

Sauf à encourir le reproche adressé par Dandin à l'Intimé, « Avocat, ah! passons au déluge », nous ne devons pas remonter moins haut qu'à la construction des pyramides d'Egypte pour trouver l'origine historique du principe fondamental des chemins de fer. Rendre la route sur laquelle doivent se mouvoir les fardeaux, et plus résistante et plus unie, de manière à diminuer autant que possible la perte de force due au frottement, et à pouvoir traîner avec une faible puissance, les plus grands poids imaginables, n'est-ce pas en cela que consiste toute l'invention des chemins de fer ou des voies analogues? Les Egyptiens avaient eu cette pensée, et ce qui le prouve, c'est l'emploi qu'ils ont fait des voies en pierre. Plus tard on remplaça la pierre trop coûteuse par le bois. Les voies étaient de simples planchers sur lesquels se mouvaient de petits wagons ou charriots, ayant trois ou quatre roues. De tels chemins ont été bientôt employés pour l'exploitation des mines dans le monde entier. Un limon recourbé était muni d'un galet horizontal, qui roulait entre les interstices laissés par les deux madriers formant la voie; de cette manière tout déraillement était impossible, le guide central imprimant au convoi une direction certaine.

L'économie de force que procurait ce mode de traction fit songer à le transporter du fond des galeries de mines à ciel ouvert, sur la surface de la terre. On put alors employer la force du cheval, et par conséquent faire usage de charriots plus grands. Comme le cheval donne lui-même la direction, on supprima le guide central; les madriers ne servant plus que pour le passage des roues, on les fit plus étroits, on les munit de rebords extérieurs et intérieurs, de telle sorte que les roues tournèrent dans des espèces d'ornières d'où elles ne pouvaient sortir. Un cheval traînait sur un pareil chemin, en plaine, 10,000 kil. de houille. Pour éviter la prompte détérioration de la voie, M. Regnold proposa, en 1767, de substituer la fonte de fer au bois. Les nouveaux rails, faits comme les précédents, étaient fixés par des clous à vis sur des pièces de bois placées en travers de la voie. La résistance au tirage ayant été diminuée de moitié par cette invention, l'usage des rails en fonte devint général en Angleterre, même pour les galeries de mines; il fut très borné dans les autres pays.

On reconnaît que, dans les deux systèmes que nous venons de décrire, des précautions avaient été prises sur la voie même pour empêcher les déraillements; des inconvénients qui seraient de peu d'importance aujourd'hui y ont fait renoncer. Les rails à ornière, en effet, avaient le défaut de se couvrir de poussière et de boue, grand obstacle à la circulation, surtout dans les chemins fangeux des mines. Cet inconvénient conduisit, en 1789, M. Sessop à supprimer les deux rebords des rails et à mettre un rebord intérieur seulement sur les roues. Cette idée fut adoptée, et c'est ainsi que sont construits les chemins de fer actuellement employés. Mais les rails en fonte étant très courts, donnaient lieu à de nombreuses jointures, et par suite engendraient des défectuosités très sensibles, surtout avec les petites roues des charriots. Pour remédier à cet inconvénient, on pensa à fixer les deux roues sur des essieux parallèles, afin que le mutuel secours que se prêteraient les roues donnât à tout le système une plus grande résistance. Cette disposition fut généralement adoptée, malgré le *glissement* forcé de l'une des roues produit dans les courbes par le parallélisme des essieux, et elle fut conservée, lorsqu'en 1820, l'application du laminoir à la fabrication du fer permit de remplacer les rails de fonte très courts par les rails de fer malléable quatre ou cinq fois plus longs dont on se sert aujourd'hui. Et cependant, qu'on le remarque, l'usage des rails de fer supprimant l'inconvénient qui était cause de l'adoption des essieux parallèles, on aurait donc pu

et la forcer à se mouvoir. George Stephenson construisit une première machine sur les principes de Blackett, et c'est ainsi que des appareils encore imparfaits conduisaient vers 1816, près de Cardif, dans le Glancorganshire, jusqu'à dix ou douze wagons de houille.

A cette époque donc, deux inventions, jusqu'alors séparées, distinctes, l'invention des chemins de fer et la découverte de la machine à vapeur, venaient à se combiner pour produire, par leur union féconde, un nouveau monde matériel et préparer une nouvelle société.

Mais les premiers convois ne se mouvaient qu'avec une vitesse ne dépassant pas deux lieues à l'heure, tant les machines produisaient peu de vapeur. Un autre Français (les noms français reviennent souvent dans l'histoire de l'invention de la vapeur), M. Séguin d'Annonay, le même ingénieur auquel nous devons nos premiers ponts suspendus, imagina, dès 1827, les chaudières à tubes générateurs qui donnèrent aux voitures locomotives la grande force de traction qui les caractérise, et permirent de courir avec ces vitesses prodigieuses de dix, quinze, vingt, et même quarante lieues à l'heure. Jusqu'alors les chaudières ne donnaient pas assez de vapeur, parce qu'il n'y avait pas une assez grande surface de chauffe. Mais cette difficulté disparut dès que le liquide fut répandu dans un grand nombre de tubes baignés par la flamme et la chaleur du foyer. Toutefois, une seconde difficulté restait à vaincre : la hauteur de la cheminée, limitée par la condition de donner de la stabilité à la machine et de passer sous les ponts, ne procurait pas assez de tirage pour que le feu fût suffisamment vif. M. Pelletan surmonta cette seconde difficulté en imaginant d'accélérer le courant d'air par un jet de vapeur dans la cheminée.

Toutefois, si des ingénieurs français ont fait ces inventions, c'est encore un étranger, M. Robert Stéphenson, qui, en 1830, en fit l'application aux chemins de fer. Nous ne profitons presque jamais des travaux de nos inventeurs; presque toujours leurs découvertes sont dédaignées en France, et presque toujours ils sont obligés d'aller chercher à l'étranger les capitaux qui leur manquent pour rendre leur invention productive.

La France, la première entre toutes les nations, devait favoriser la création des chemins de fer, en couvrir son sol, et reliant le Nord au Midi, l'Est à l'Ouest, elle devait devenir l'immense entrepôt du commerce du nouveau monde avec l'ancien. La France marche aujourd'hui une des dernières vers le nouvel état social que vont créer les nouvelles voies de communication. La France est restée en arrière; l'Angleterre et l'Allemagne ont pris les devants. Ainsi, dans le compte total des chemins de fer actuellement livrés à la circulation ou au moins en construction en Europe, l'Angleterre entre pour 36 sur cent, l'Allemagne, non compris les parties de l'empire autrichien non allemandes et le Holstein, pour 33, la France 11, la Belgique 6, l'Italie 5, 8, etc., et cela sans qu'on considère l'étendue des territoires et l'importance des populations, ce qui serait de nature à faire encore considérablement baisser la France dans cette échelle numérique. C'est en vain que l'on dira, pour excuser la négligence française, que les vices des systèmes actuels des chemins de fer, étant près de disparaître par suite des nouvelles inventions qui vont rendre ces voies de communication rapide moins dangereuses et moins dispendieuses, nous aurons sur les autres pays l'immense avantage d'un système de chemins plus parfait, et que nous regagnerons ainsi la perte que nous ont fait éprouver nos nombreuses hésitations. Les essais des nouveaux systèmes de chemins de fer exigeront encore plusieurs années, et même en supposant leur succès certain, ils auront pour résultat immédiat de retarder encore l'exécution des nouvelles routes. J'aime mieux la prudence active de l'Allemagne qui, dans l'attente plus ou moins incertaine de perfectionnements importants, n'en construit pas moins ses chemins de fer, pour la plupart, à une simple voie, mettant les doubles voies au rang des progrès de toutes sortes que le temps peut amener. Au moins les chemins existent; ils rendent des services; les remblais et les déblais sont faits, et on pourra, sans perte de matériel considérable, adopter tous les perfectionnements qu'engendrera l'avenir.

N'est-il pas évident qu'il sera toujours nécessaire que des masses aussi lourdes que quinze ou dix-huit wagons liés ensemble se meuvent sur le plan le plus horizontal qu'il sera possible de faire? N'est-il pas évident aussi qu'on ne pourra jamais faire franchir des courbes à très courts rayons par de tels convois animés d'une vitesse de huit à dix lieues à l'heure? Si donc les déblais et les remblais sont toujours, ou à peu près, de toute nécessité, il faut les exécuter. Et comme ils constituent la plus forte dépense, il ne faut pas les laisser improductifs, mais il faut y établir le système actuellement essayé au moins sur une voie. Plus tard on verra si pour éviter les accidents malheureusement trop fréquents, surtout en France, malgré le petit nombre de chemins de fer qui s'y trouvent, on ne fera pas bien de souder la locomotive au railway par les galets frottants en dessous de M. Arnoux, ou bien s'il ne conviendra pas d'employer le système Jouffroy, qui se distingue par un choix fait avec intelligence parmi toutes les inventions écloses jusqu'à ce jour. Nous ne parlons pas du système de M. Séguier, consistant à presser deux roues horizontales contre le rail central de M. Jouffroy, car ce système décrit et dessiné dans l'encyclopédie anglaise de Hébert, sept ans avant que M. Séguier ait eu l'idée de l'inventer, ne nous paraît pas exécutable.

Quant au système atmosphérique de MM. Clegg et Samuda, et qui consiste à faire, au moyen de machines à vapeur fixes, stationnant de distance en distance sur la voie, le vide dans un long cylindre à l'avant d'un piston, tandis que la pression de l'air extérieur agit en arrière, et fait avancer le convoi attaché à une tige qui tenant à ce piston, se meut le long d'une rainure pratiquée au cylindre. Nous ignorons encore si la soupape de fermeture imaginée par les inventeurs, ou celle de M. Hallette rendront l'idée praticable, mais nous croyons qu'elle ne pourra rendre des services que pour franchir des hauteurs, sans qu'on se serve des tunnels si coûteux, comme on sait.

Cette difficulté de franchir les grandes hauteurs, surtout lorsque les montagnes et les vallées se succèdent fréquemment, nous semble d'ailleurs celle qui doit le plus préoccuper les constructeurs de chemins de fer, car elle retarde l'achèvement de la plupart des lignes les plus importantes de l'Europe. C'est elle qui a conduit M. le comte de Westphalie à inventer, dans ses riches loisirs, le système de chemin de fer dont il a mis un modèle à l'Exposition de Berlin. M. de Westphalie suppose qu'au haut de la montagne qu'il faut franchir se trouve un réservoir d'eau

(1) Voir les numéros des 6 et 19 septembre, 3, 14 et 24 octobre.

de l'immense avantage d'avoir à la fois des ports de mer et des routes rapides traversant un territoire central, devait servir de passage aux nations du Nord et du Midi, aux productions des contrées orientales et occidentales les plus éloignées, et, moyennant les nouvelles méthodes de transport se substituer à la mer pour un nombre infini de transactions commerciales. Mais l'Allemagne étant la première à sillonner son territoire d'un vaste réseau de chemins de fer, et s'assurant des ports par son traité avec la Belgique et par ses négociations avec Hambourg, va donner au commerce du monde l'habitude de se servir des rapides communications qui sont établies ou s'établissent de la mer du Nord et de la mer Baltique à la mer Adriatique, du Rhin à l'Oder, de Kœnigsberg au lac de Constance, à la Suisse et à l'Italie, et nous enlever ainsi la prépondérance que nous avions le droit d'espérer dans l'avenir qui se prépare.

Que l'on considère successivement l'Allemagne du nord et l'Allemagne du midi, et l'on verra les deux capitales de ces deux contrées devenues les centres de vastes, rapides et nombreuses voies de communication qui s'y croisent en tous sens. Berlin, surtout, est un foyer de rayonnement vers toutes les provinces de la Prusse, et ensuite vers toutes les principautés allemandes. Berlin est à trois heures de Stettin et de la mer Baltique; sur cette ligne passent tous les voyageurs arrivant du nord, de la Russie, du Danemarck, de la Suède, et la Poméranie est un faubourg de Berlin.

On va faire un chemin qui, remontant plus au nord, ira trouver Dantzig et Kœnigsberg, qui seront ainsi reliés à la capitale de la Prusse.

Depuis six semaines, le chemin de fer de Hambourg à Berlin est commencé en trois points différents de son tracé, et déjà 45 kil. de terrassements sont effectués; dans deux ans et demi, ce chemin ayant 275 kil. de longueur, sera livré à la circulation; cet exemple montre la rapidité d'exécution pratiquée en Allemagne.

Par les différentes lignes de l'Est, reliant à Berlin Francfort-sur-Oder, Posen, Breslau, la Silésie et les deux provinces de la monarchie prussienne, qui ne font pas partie de la confédération germanique, le grand duché de Posen et la vieille Prusse, obtiendront l'écoulement de leurs produits nombreux, et l'Est de la Prusse, jusqu'à présent isolé, prendra part à la vie du reste de l'Allemagne.

La ligne d'Anhalt, qui partant de Berlin vient à Cœthen s'embrancher sur le chemin de Magdebourg à Halle, Leipsig et Dresde, rattache par Magdebourg, Brunswick et Hanôvre, la Prusse aux ports belges; il ne manque que la portion allant de Hanôvre à Cologne, pour que la jonction soit complète. Si, en outre, le chemin de Paris à Valenciennes était construit, on pourrait courir, en moins de quarante-huit heures, de Paris à Berlin, et réaliser ainsi, par le rapprochement des distances, le rapprochement de deux peuples, que des rivalités commerciales ou politiques et des souvenirs de guerre ne doivent plus séparer. Une autre ligne va

nous deviendront de plus en plus utiles, et que les nations aujourd'hui encore hostiles, liées bientôt par le réseau continental, ne soient plus désormais que comme les provinces unies d'une grande confédération européenne. » En suivant un conseil aussi sage et aussi prévoyant, les peuples auraient pu asseoir définitivement la paix sur leurs intérêts bien entendus; il aurait suffi pour cela que les lignes principales fussent déterminées dans un congrès général où on eût aussi fixé la participation de chaque nation aux frais énormes que va nécessiter l'établissement des voies de fer. Mais au lieu de chercher à s'entendre, les gouvernements ont agi chacun de leur côté, sans aucun ensemble, et il en est résulté des réseaux partiels que le hasard doit se charger de relier les uns aux autres.

BARRAL,
ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Berlin, 16 septembre 1844.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 28 OCTOBRE.

LALLEMAND, fabricant de peignes, rue du Temple, 69. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

LACROIX, ancien marchand de bois et de vin, à Clignancourt, rue St-Denis, 41. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

Du 24 octobre.

GROSSET fils, entrepreneur de bâtiments, rue Frépillon, 3. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

## Bourse du 29 octobre 1844.

Calme plat dans les opérations sur la rente, qui se bornent absolument à des reports. Il y a 5 c. de baisse sur le 3 0|0, et 10 c. sur le 5 0|0.

Les chemins de fer, anciennes et nouvelles émissions, toujours en grande faveur. Rouen et Orléans conservent, avec beaucoup de fermeté, les prix très élevés qu'ils ont atteints. Avignon a été plus particulièrement l'objet de la spéculation à la bourse de ce jour, et reste à 805 fr., qui présentent une hausse de 13 fr. 25 sur le cours d'hier. Hâvre a monté de 5 fr.; Versailles, rive droite, de 3 fr. 75, et St-Germain de 2 fr. 50.

Vierzon, de 687 50 à 690 fr.; Amiens, 562 50; Bordeaux, 575 à 577 50, selon les coupons.

Le cours des rentes portugaises s'est encore amélioré de 1|4 0|0. Celui des autres fonds a très peu varié, à l'exception des Caisses Laffitte, qui ont subi une baisse très considérable causée par une déplorable polémique entre les chefs de cet établissement.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Comptoir Ganneron, 1038 75, 1040.—Jouiss. des 4 Canaux, 120.—Canal de Bourgogne, 1020.— Zinc Vieille-Montagne, 3700.— Gaz, comp. parisienne,

| | | |
|---|---|---|
| Dimanche. Bourse fermée. | Av. 82 15. Ap. 82 12 1\|2. Rep. Fin c. 3 0\|0 p. 5 0\|0 p. F. pr. 17 1\|2. Bons du Trésor. 3 1\|8. | F. p. 82 55 50 d. un. 82 75 70 d. 50. F. p. 119 70, 60 d. 50. Avignon, 800, 802 50 d. 10 |

MARCHANDISES. —HUILE de colza, disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 81,50 à 00,00; nov. et déc. 81,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 83,50 à 00,00.

LILLE.—Colza, 72,25 à 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 79,00 à 00,00; nov. et déc., 72,00 à 73,00; 4 prem. mois, 71,00 à 00,00; 8 dern. mois, 71,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants:* F. CANTAGREL.

Pour teindre à la minute les cheveux et la barbe, l'EAU CHANTAL est reconnue comme la meilleure des compositions de ce genre. L'EAU ÉPILATOIRE enlève à l'instant même, et sans retour, les poils dont on veut se débarrasser. Chaque article, 6 fr. (On expédie.) Fabrique, rue Richelieu, 67, porte cochère, à l'entresol.

## Spectacles du 30 octobre.

7 h. »|» OPÉRA. — Favorite.
7 h. 1|4 THÉATRE-FRANÇAIS.— Héritière. Souvenirs de la Marquise.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Sirène.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON.—Bachelier. Comtesse d'Altenberg. Comte d'Egmont.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE.—2 Filles. Follette. Mansarde. Un Ménage.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Epicier. Monseigneur. 2 Dames. Télémaque.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—L'Etourneau. Enfantillage. 3 Dimanches.
6 h. »|» GYMNASE. — Roman intime. Emma. Marraine.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Don César. Calypso.
6 h. »|» AMBIGU.—Miracle des Roses.
6 h. 1|2 GAITÉ.—Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. »|» COMTE. — Tout pour mon père. 2 Frères. Polka.
5 h. »|» FOLIES.— Malborough. Maçon. For-Lévêque. Les Femmes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

*Congrès des départements du Nord.* — Le congrès des agriculteurs du nord de la France, qui vient de se terminer à Saint-Quentin, a réalisé les espérances qu'avait fait concevoir cette importante solennité. Plus de trois cents cultivateurs, délégués pour la plupart par les comices ou les sociétés d'agriculture, des députés, des membres des conseils généraux, ont discuté pendant trois jours les questions les plus importantes relatives à l'agriculture, telles que l'amélioration de la race chevaline, l'importation des graines oléagineuses, des laines, du chanvre et du lin, des bestiaux, la suppression de la vaine pâture, etc.

MM. Vivien, de Tocqueville, Dubois, Barillon, députés, d'Hevilly, de Tillancourt, Fouquier-d'Herouelles, de Torcenne, ont pris successivement la parole et éclairé la discussion.

Sur la proposition de M. de Madrid, soutenue fortement par M. de Tillancourt, le congrès a décidé qu'une association des départements du Nord serait organisée à l'instar des associations normandes et bretonnes, et que l'an prochain la réunion se tiendrait à Cambrai.

*Sucreries indigènes.* — M. le ministre des finances, interpellé sur ce que le gouvernement se proposait de faire pour l'industrie des sucres, a répondu aux députés qui l'interrogeaient, que la pensée du ministère était consignée dans l'exposé des motifs des budgets. Or quelle est cette pensée? la voici en deux mots: c'est que la situation faite aux raffineurs de sucre exotique par la loi du 1 avril 1843 a été aggravée par leur imprudence, et qu'il est impossible de déterminer en ce moment les modifications qu'il conviendrait d'y introduire.

Si la première de ces allégations est vraie, ce que pour notre compte nous n'accordons pas, l'autre ne l'est pas. Il est parfaitement constaté aujourd'hui que la fabrication du sucre de betteraves est sans avenir dans notre pays; les industriels qui l'exploitent en conviennent eux-mêmes, et, à défaut de leur aveu, nous avons leurs usines qui le disent, en se fermant.

Ce qui est tout aussi bien constaté, c'est que la raffinerie du sucre exotique, qui pourrait enrichir le trésor, tout en restant prospère, languit et se ruine à côté du cadavre auquel la loi d'avril 1843 l'a rivée. Ces deux faits sont constants. (*Journal de Bruxelles.*)

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 28 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 1084 q. | 53 k. | |
| Ventes | 1072 | 07 | |
| Restant | 10728 | 83 | |
| Cours moyen | | | 34,41 |
| Cours-taxe | | | 34,58 |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 51 q. | 84 k. | 44 60 à 50,95 |
| 1re | 469 | 53 | 34,40 à 37,55 |
| 2e | 193 | 11 | 31,85 à 33,75 |
| 3e | 9 | 42 | 28,65 à 00,00 |
| 4e | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| M. | 204 | 96 | 25 30 à 36 30. |

| 29 octobre. | | | |
|---|---|---|---|
| Arrivages | 1193 q. | 00 k. | |
| Ventes | 1009 | 38 | |
| Restant | 10912 | 45 | |
| Cours moyen | | | 33,98 |
| Cours-taxe | | | 34,54 |
| Cote administrative. | | | |
| Gr. | 104 q. | 99 k. | 39,50 à 53,25 |
| 1re | 235 | 66 | 34,40 à 35,65 |
| 2e | 194 | 68 | 32,50 à 33,75 |
| 3e | 37 | 68 | 29,30 à 00,00 |
| 4e | 20 | 03 | 20,40 à 25,50 |
| | 535 | 37 | 21,65 à 33,05 |

La baisse de ce jour produira une diminution d'un centime sur le prix du pain.

**Cours des Céréales** (par hect.).

SAINT-GERMAIN, 28 octobre.— Il s'est vendu 30 sacs de farine dans le prix de 33,12 à 33,95 les 100 kil.

Il y a eu au commencement du marché des articles à 55 fr. le sac de 159 kil., mais les farines étaient de 1re qualité ou plutôt de choix.

Les qualités ordinaires se sont vendues d'ailleurs très facilement à 53 et 54. Les affaires ont été rapides sur les blés comme sur les farines.

MONTLHÉRY, 28 octobre. — Froment 1re 19,20; 2e 18,00 à 18,67; 3e 17,06 à 17,67.— Méteil 15,16. — Seigle 10,00 à 10,36. — Orge 0,00 à 10,00. — Avoine 7,00 à 7 60.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 28 octobre. — Froment 1re 19,66; 2e 18,33; 3e 17,66.— Seigle et orge 9,60 à 10,00.— Avoine 6,66 à 7,33. — Vente rapide.

DREUX, 28 octobre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,75; 3e 16,87. — Méteil 14,00 à 15,75. — Seigle 12,00. — Orge 10,00. — Avoine 6,65.

ELBEUF, 27 octobre. — Notre dernière halle était bien approvisionnée de blé; il s'est vendu de 17,00 à 18,00; le seigle 10,50; l'orge 10,00 et l'avoine 6,75.

CAMBRAI, 26 octobre. — Froment prix moyen 16,60. — Seigle 10,00. — Orge 11,00. — Orgette 10,50. — Avoine 5,92. Le blé pour semence a valu de 20,00 à 23,00.

VALENCIENNES, 26 octobre. — *Cours officiel.* Froment nouveau 1re 21,16; 2e 20,19; 3e 19,00. — *Cours commercial.* Froment 1re 20,00 à 20,75; 2e 19,50 à 19,75; 3e 18,00 à 18,75. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 5,00 à 6,50.

Notre place était encore aujourd'hui très peu fournie en froment; les bonnes qualités, qui sont rares, trouvent beaucoup d'amateurs; celles inférieures au contraire se placent difficilement. — Les autres farineux sont recherchés au cours. — Les graines oléagineuses sont sans variations. — Pas de changement dans le cours des farines.

**Sucres**

PARIS, 26 octobre. — La semaine dernière a présenté une certaine activité, et les ventes eussent été encore plus nombreuses si le sucre indigène disponible eût été moins rare sur cette place. Cette sorte s'était traitée sur la base de 129 fr. la bonne 4e. Les sucres exotiques Martinique et Guadeloupe ont été pris aux cours suivants: belle 4e 130 fr. — Bonne 4e 128 fr. — Bonne ordinaire 125 fr. — Ordinaire 4e 122 fr. Les raffinés à 4 cassons ordinaires 165 fr.

LE HAVRE, 28 octobre. — Les transactions ont été rares cette semaine. Nos raffineurs prétendent ne payer la bonne 4e que 118 à 119 fr. et les détenteurs tiennent ferme à 120 fr. Ils ont mieux emmagasiné plusieurs parties de sucre plutôt que de céder au dessous de ce dernier prix.

MARSEILLE, 25 octobre. — Les sucres bruts présentent moins d'activité. Nous n'avons connaissance en sucre brut que de deux affaires présentant un ensemble d'environ 550 bques Guadeloupe et Martinique de 33 à 34 fr. les 50 kil. entr. avec escompte et terme. En sucre Bourbon, on a vendu 250 balles en jolie qualité pour balance à 65 fr. consommation.

Mes demandes pour la réimportation sont actives, pour les raffinés qui se soutiennent à 35 fr. les 50 kil. entr.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS.—*Marché St-Antoine* du 29 oct. — Foin 1re 50 à 53; 2e 47 à 49; 3e 40 à 43. — Luzerne 1re 48 à 50; 2e 41 à 46; 3e 40. —Regain de luzerne 38. — Trèfle 33. — Paille de froment 1re 28; 2e 24 à 25.—Paille de seigle 1re 31 à 36; 2e 30 à 32. — Paille d'avoine 1re 16; 2e 38 à 40; 3e 30.

*Marché d'Enfer,* 29 octobre.—Foin 1re 48 à 49, 2e 45 à 47; 3e 43 à 44. — Luzerne 1re 44 à 45. — Paille de froment 1re 25 à 26; 2e 23 à 24. Paille de seigle 30.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 28 octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 761 | 650 | 111 | 1 13 | » 93 | » 66 |
| Vaches.... | 236 | 228 | 8 | 1 08 | » 92 | » 70 |
| Veaux..... | 333 | 328 | 5 | 1 32 | 1 02 | » 82 |
| Moutons.. | 9278 | 7687 | 1591 | 1 36 | 1 13 | » 90 |

LA CHAPELLE, *marché du 29 octobre.* — Il a été amené 197 veaux; tous ont été vendus 1,40-1,30-1,10.—70 vaches grasses dont 33 vend. 1,08-0,90-0,74. — Sur 110 vaches laitières 37 ont été vendues 180 à 400, plus 1 taureau dont le prix est inconnu.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.
**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lepine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilvut** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

ÉDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par Mme **de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

Mme CHANTAL, rue Richelieu, 67, porte cochère à l'entresol.

**PLUS DE CHEVEUX GRIS.**

La nouvelle EAU CHANTAL les teint à la minute, ainsi que la barbe. L'Eau épilatoire Chantal enlève en un instant et pour toujours, les poils dont on veut se débarrasser. On peut essayer chaque article. — Prix: 6 fr. (La maison expédie.)

**CAISSE DE RECOUVREMENTS**
SUR TOUTE LA FRANCE.
*Rue du Marché-Saint-Honoré, 11.*
RECOUVREMENTS DE TOUS MANDATS, FACTURES, QUITTANCES SUR PARIS, LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER.—RETOURS SANS FRAIS.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**
Par VICTOR CONSIDERANT.
1 vol. in-12 de 152 pag.—Prix: 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

**UN CENTIME.**
COMPRESSES LEPERDRIEL
Pour VESICATOIRES, Cautères et Plaies.—Faub. Montmartre, 78.

le nord de l'Europe et se trouve reliée, de l'autre, avec le centre du continent par des voies navigables naturelles. En outre le peuple belge est doué d'un génie industriel que personne ne songe à contester : la nature a donc tout fait pour que la Belgique soit un vaste foyer d'industrie où doivent venir se transformer les matières premières des contrées voisines qui, placées en de moins bonnes conditions de fabrication, ont infiniment plus d'avantages à échanger leurs produits bruts contre les produits manufacturés de la Belgique. Enfin la manutention des matières premières assure à ce pays un travail et un revenu sans lesquels il lui serait impossible de pourvoir à l'existence de sa population beaucoup trop agglomérée pour que les produits du sol puissent la nourrir.

Il résulte de là que, dans ses relations commerciales à l'extérieur la Belgique doit toujours chercher à faire entrer chez elle les produits bruts aux meilleures conditions possibles, et à les prendre de préférence dans les pays où ses produits manufacturés peuvent se placer en certaine abondance.

La France est un pays essentiellement agricole; mais, chose incroyable, toutes les denrées, toutes les matières premières y manquent, au point de ne pouvoir suffire à la fabrication nationale. La France, pays d'agriculture, ne possède guère pour ses échanges extérieurs, que des produits fabriqués en grande partie avec des matières brutes étrangères. Or, ces matières pourraient être tirées du sol français en quantité suffisante, non seulement pour subvenir aux besoins de nos fabriques, mais encore pour être une source féconde d'exportation, si l'on accordait à notre agriculture quelques-unes des faveurs que l'on prodigue sans discernement et sans mesure à notre industrie. Telle est la position absurde que l'exagération des droits protecteurs a faite à notre pays. Quels avantages la France, emmaillotée dans ses prohibitions, peut-elle donc offrir à l'industrie belge? De bien minimes assurément, puisqu'à l'exception des tulles, des toiles et de quelques autres articles de peu d'importance, elle ne demande à la Belgique que des matières premières.

Il ne s'agit pas de comparer brutalement le chiffre de nos importations en Belgique et de celles de Belgique en France; si l'on veut se faire une opinion juste sur la question, l'essentiel est de voir en quoi ces importations consistent, et quels produits frappe plus fortement le tarif douanier des deux nations. C'est par ce rapprochement seul qu'on pourra savoir si le tarif de France est plus ou moins libéral que celui de Belgique,

des peaux brutes;

Enfin elle nous envoie une grande quantité de toiles, de lin et de dentelles.

Quant aux autres exportations, elles sont si peu importantes, qu'il est inutile de les mentionner.

Ainsi, la France n'offre de débouché un peu important qu'à deux branches de l'industrie belge, la fabrication des toiles et celle des tulles.

La Belgique, au contraire, reçoit des produits de presque toutes les branches de l'industrie française, voilà l'exacte vérité.

Faisons remarquer encore que les tissus de laine et de coton, qui sont prohibés à leur entrée en France, à l'exception de quelques articles insignifiants, forment la partie la plus importante de nos exportations en Belgique, et l'on restera convaincu avec nous qu'il est parfaitement injuste d'attaquer la Belgique à cause de ses dispositions hostiles contre notre industrie, quand nos prohibitions ne permettent l'accès de notre marché qu'à deux ou trois branches de la fabrication belge.

D'un autre côté, tant que la France sera gouvernée par des fabricants de draps et autres industriels, il est certain qu'elle ne fera aucune concession à la Belgique. Cette dernière ne pouvant attendre plus long-temps, sans compromettre ses plus graves intérêts, s'est adressée à des voisins qui ont, en économie sociale, des idées plus larges et plus progressives que celles de nos gouvernants. Elle a trouvé près d'eux les avantages que la France lui avait refusés. Le Zollverein a consenti à abaisser les droits d'entrée sur les fers belges, et a exigé en retour que la Belgique lui fît une concession équivalente sur ses tissus de coton et de soie. Des facilités réciproques ont été stipulées également pour la navigation des deux pays : quoi de plus juste et de plus naturel? La Belgique, au lieu de prendre une mesure générale comme elle en avait le droit et comme nous avons fait dernièrement nous-mêmes, en augmentant les droits d'entrée sur toutes les machines sans distinction des lieux de provenance, a maintenu, provisoirement, en notre faveur, une exception à laquelle le Zollverein a consenti. Le délai d'une année qui nous est accordé par le traité, nous laisse tout le loisir d'étudier et de comprendre les nombreux avantages que nous trouverions à entrer aux mêmes conditions dans le traité conclu entre ces deux gouvernements. Il est évident, en effet, que les cotonnades, les lainages et les soieries de Suisse et d'Angleterre sont les articles qui jusqu'à présent ont fait la concurrence la plus redoutable

[illegible] deux gouvernements à se rapprocher de la France. C'est là un fait heureux dont tout homme vraiment ami de la paix et du progrès social devrait se réjouir. Eh bien! tous nos journaux soi-disant libéraux l'attaquent à l'envi.

Après s'être soulevées contre le système continental qu'on voulait leur imposer de force, l'Allemagne et la Belgique, mieux éclairées sur leurs propres intérêts sentent le besoin aujourd'hui de s'unir, de se lier commercialement à leurs voisins pour se soustraire au joug de l'industrialisme anglais; elles travaillent spontanément à la formation d'un nouveau système continental contre l'Angleterre, et nos journaux anglophobes oublient leur haine, du reste aussi aveugle qu'étroite contre la Grande-Bretagne, pour menacer l'Allemagne et injurier la Belgique, précisément parce qu'elles s'efforcent d'élever la seule digue peut-être qu'on puisse opposer aux envahissements britanniques.

N'est-ce pas là le comble de la déraison et de la folie? De quel droit la presse française accuse-t-elle le gouvernement d'ignorance et de faiblesse au sujet de sa politique extérieure, si, à l'endroit de cette politique, elle se montre elle-même plus ignorante et plus maladroite encore que le gouvernement?

---

Les journaux de Paris, un peu à court de sujets d'articles, paraissent vouloir, pour le moment, se nourrir de l'anniversaire du 29 octobre. Le *Journal des Débats*, qui monte de plus en plus au ton du dithyrambe et de l'adoration pour toutes les choses dynastiques et ministérielles, finira bientôt par nous donner le cabinet pour un cabinet providentiel, M. Guizot pour le sauveur du monde, et vous verrez qu'il faudra dater une ère nouvelle du 29 octobre.

Pour aujourd'hui, les *Débats* veulent prouver l'excellence du ministère par le fait de sa durée ; et ils donnent à l'appui de leur thèse une raison certainement insuffisante. Voici l'idée :

« Nous regardons, il est vrai, la durée d'un mauvais ministère comme une chose à peu près impossible. Vienne un ministère qui compromette réellement les intérêts du pays par son incapacité, et, avec l'aide de l'opinion publique qui ne nous manquerait pas, nous nous faisons fort de le renverser en moins de quatre ans. Pourquoi donc l'Opposition a-t-elle constamment échoué dans ses luttes contre le ministère du 29 octobre? Tous les moyens que nous avons pour la défense, elle les a pour l'attaque. Comme nous, elle a des journaux; elle en a plus que nous. Elle a des orateurs, elle en a trop peut-être: nous n'en demanderions qu'un peu pour renverser un mauvais ministère. »

L'opposition échoue dans ses luttes, parce qu'il n'y a aucune

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Troisième partie.

#### XLVII. — LE RENDEZ-VOUS.

Le château Orsino, bâti à l'une des extrémités de Catane, est l'œuvre de l'empereur-roi Frédéric II qui a laissé en Sicile des souvenirs si vivants. Eleva-t-il cette forteresse pour protéger la ville ou pour l'asservir? Malgré la réputation chevaleresque, quoique peu orthodoxe du vainqueur de Jérusalem, le doute à cet égard est au moins permis. Quoi qu'il en soit, l'impérial châtelain est couché depuis six siècles dans sa tombe de pierre, et son château est encore sur pied. Des souverains y naquirent, des souverains y moururent; c'est là son premier titre de gloire aux yeux des Catanais qui, après avoir tremblé sous l'œil menaçant de ses meurtrières béantes, sont fiers, maintenant qu'ils ne le craignent plus, de son vieux squelette inoffensif. Dans son état actuel ce n'est plus qu'une ruine pacifique, dont les tours rondes sont depuis longtemps démantelées et tronquées par la faulx du temps, comme disaient nos pères.

Le château Orsino faillit être emporté par la terrible éruption de 1669, dans laquelle la cité périt presque tout entière; mais ce débris, six fois centenaire, résista mieux que des monuments bâtis de la veille; le torrent de lave ardente, descendu de l'Etna, se bifurqua au pied du donjon et se rejoignant ensuite, l'enveloppa comme une île de deux bras de feu. Cette même lave, en poursuivant sa course dévastatrice, trouva sur son passage les murs de la ville, les recouvrit en partie et alla s'éteindre enfin dans les eaux du port. On prétend qu'avant cette époque le château Orsino était baigné par la mer dont un demi-mille le sépare aujourd'hui. En se refroidissant la lave s'est figée et forme en cet endroit un entassement de rochers noirs et durs comme du fer, véritables scories des fournaises cyclopéennes, hideux et sombre tableau d'une désolation que l'œil ne contemple pas sans effroi. Dressant sa tête caduque et décharnée au-dessus des ruines amoncelées autour de lui, l'antique manoir, vainqueur du volcan, a l'air encore de braver ses fureurs.

C'est là que le frère Agathon, auquel bientôt nous restituerons son nom de Castoréo, avait donné rendez-vous aux trois futurs députés des communes siciliennes. Ils parurent tous les trois au coup de minuit. Un silence profond et une obscurité plus profonde encore régnaient sur ce lugubre empire de la destruction. Une vapeur rougeâtre, échappée des cratères de l'Etna, révélait seule la présence du formidable géant; tout dormait à ses pieds, la ville et les campagnes dans la sécurité du fatalisme ou de l'habitude. On entendait au milieu du silence universel un chant monotone et plaintif sortir à de longs intervalles des flancs ténébreux du vieux fort, qui servait de prison dans ce moment-là. C'était sans doute quelque captif qui, pour abréger les longues heures de la nuit, chantait dans les fers les ineffables douceurs de la liberté.

Vaccaro, ainsi que nous l'avons dit, avait été arrêté plusieurs fois au temps du président Lopez, et n'avait échappé à la mort, comme tant d'autres et comme Rossi lui-même, que par l'exil.

— Le chant de ce prisonnier, dit-il, me fait faire sur moi-même un triste retour; moi aussi je sais par expérience combien en prison les nuits sont longues.

— Surtout, ajouta Rossi, quand on a en perspective, comme je l'avais à Messine, le gibet de Rossaroll. Avec cela qu'on ne chantait guère dans les cachots d'Artali.

— Mais aussi, demanda Réquécense, qu'alliez-vous faire dans cette galère?

— Galère est le vrai mot, car j'ai été pris au beau milieu du Détroit.

— Et vous alliez?...

— En Calabre, avec l'espoir d'en ramener les Français.

— Plût à Dieu, dit Vaccaro, que vous eussiez réussi! A cette heure nous serions débarrassés des Anglais. Pour ma part, j'avoue que j'en ai pris une dose au dessus de mes forces. Et vous?

— Moi, s'écria Réquécense avec emportement, je les hais pour deux raisons, d'abord parce qu'ils sont Anglais, ensuite parce qu'ils se sont faits les alliés et les soutiens de nos barons que je hais encore plus qu'eux si c'est possible.

— Oui, oui, nous savons cela, répondit Vaccaro. Si jamais notre stupide aristocratie doit périr, comme je l'espère bien, c'est Emmanuel Réquécense qui lui portera le premier coup.

— Et le dernier. Mais vous disiez donc, mon cher Rossi?...

— Que le succès a tenu à un cheveu. Il faut que nous ayons été trahis; par qui? Je l'ignore; mais il y a eu un traître, j'en suis convaincu. Bref, les Anglais eurent vent du complot, et, comme ils ne sont pas sots, ils le laissèrent continuer pour le mieux déjouer. Un aide-de-camp du général Manhès devait se rendre secrètement à Messine; nous l'attendions. Une nuit nous étions réunis pour le recevoir sur un point désert du rivage; il arrive déguisé en capucin, comme c'était convenu. A peine a-t-il mis pied à terre qu'il se fait remettre, ce qui me parut louche, la liste des conjurés, au nombre desquels figuraient le capitaine Rossaroll et votre serviteur Emmanuel Rossi. On confère, on discute, et l'on se sépare après s'être mis d'accord sur les moyens d'exécution. Le faux capucin remonte dans la barque qui l'avait amené, et nous retournons, nous, à Messine. Mais, voici le dénouement : le lendemain les principaux conjurés sont emprisonnés; je veux fuir en Calabre, je fuis en effet, mais poursuivi par une chaloupe anglaise; je suis arrêté, et voilà comment j'ai fait connaissance avec les dammusi d'Artali. Le fait est que les Anglais nous avaient tendu un piège où nous étions tombés tête baissée : le prétendu aide-de-camp de Manhès n'était autre qu'un émigré français au service d'Angleterre, un nommé Roquefeuille, qui avait joué son rôle avec une supériorité digne de Machiavel ou d'un comédien. Notre procès [illegible] instruit : un conseil de guerre, présidé par le général C[illegible] et composé d'officiers anglais et siciliens, nous expédia dans les vingt-quatre heures. Vous savez la fin du malheureux Rossaroll, qui pa[illegible] confidentiel de la reine Caroline; quelques autres eu[illegible] sort que lui; beaucoup furent déportés dans les îles, quelq[illegible] exilés, et ces derniers purent se considérer comme ayant [illegible] bon numéro dans cette loterie sanglante. On prétend que Campb[illegible] pour faire sans doute de la popularité, brûla en plein conseil la liste des conjurés. Il aurait mieux fait de la brûler avant le jugement; après, ce n'était qu'une méchante comédie de générosité, la pire, à mon avis, de toutes les comédies.

— Mais vous, quel fut votre destin dans tout cela?

— Il fut assez benin. Après quelques mois de captivité, je fus relâché sans savoir pourquoi ni comment. On se contenta de me signifier mon congé; mais je n'en tins compte, et fis comme les amoureux : chassé par la porte, je rentrai par la fenêtre, c'est-à-dire que, expulsé de Messine, je retournai tranquillement à Palerme, où j'espère bien, avant qu'il soit long-temps, siéger au côté gauche des communes à la barbe de Campbell et de ses habits rouges.

Rossi, homme violent et bilieux, avait eu une vie fort aventureuse et fort tourmentée : avocat de profession, et doué d'une éloquence qui lui assura plus tard la première place à la tribune du parlement réformé, il fut baptisé le Mirabeau de la Sicile.

Gaspard Vaccaro partageait ses opinions, et ne se distinguait de lui que par un caractère plus grave et plus froid. Quant à Réquécense, il n'avait jamais quitté son île. Son *credo* politique se composait d'un article unique : « Haine à la noblesse. » Seulement, il joignait à ce dogme fondamental une admiration illimitée pour les Français en général et pour Napoléon en particulier. Tous les trois professaient pour les Anglais une égale aversion, et n'aspiraient qu'à en délivrer leur île à tout prix. On comprend maintenant quel intérêt avaient pour eux et la prédication du frère Agathon et la manifestation populaire qui l'avait suivie. Toutefois ils n'étaient venus au rendez-vous du prédicateur que par curiosité, et comme à une partie de plaisir. Imbus des doctrines philosophiques du dix-huitième siècle, ils méprisaient à l'envi les moines, et ne voyaient dans un ermite qu'un jouet dont on peut tout au plus s'amuser un instant, sans y attacher aucune idée sérieuse.

— Que peut-il avoir à nous dire? se demandaient-ils l'un à l'autre.

— C'est ce que vous saurez si vous voulez me suivre, répondit une voix qu'ils reconnurent pour celle de frère Agathon. Ce lieu n'est pas sûr; il n'est pas convenable pour traiter l'affaire qui nous rassemble.

De plus en plus intrigués, et ne devinant pas l'affaire dont il était question, ils obéirent machinalement, et suivirent en silence leur mystérieux conducteur, qui marchait en avant comme un spectre, à travers les laves et les décombres : son pas était ferme, et il allait droit devant lui, malgré les obstacles et les ténèbres, avec l'assurance d'un homme qui sait où il va. Il n'en était pas de même de ses trois compagnons; aucun d'eux ne s'orientait dans ces dédales, pas même Réquécense; ils s'apercevaient seulement qu'ils suivaient tantôt de près, tantôt de loin les murs de la cité. Enfin leur guide s'arrêta près du lieu appelé *Bastion des Pestiférés*, parce que là, jadis, se trouvait un bain destiné à la purification des lépreux. Non loin s'élevait un temple de Cérès, fameux dans le paganisme, celui-là même dont Verrès déroba la statue, cette statue formidable qu'il était défendu, sous peine de mort, non seulement de toucher, mais de regarder en face. Toutefois Verrès n'en mourut pas. Les fondements du temple, enfouis sous la cité moderne, sont encore visibles, et accusent la plus haute antiquité. Ils sont cyclopéens, c'est-à-dire composés d'énormes polyèdres irréguliers, posés à sec les uns sur les autres.

Arrivé en cet endroit, le frère Agathon s'enfonça résolument sous une voûte inclinée dont la pente augmentait sans cesse et paraissait con-

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 31 août, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, et 6, 7, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 25 et 26 octobre.

par nous, n'ajoute rien à celles exprimées dans la *Revue indépendante*, et qui ne contient en réalité rien de nouveau, si ce n'est des attaques personnelles contre le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

C'est là un mauvais procédé et c'est une double faute.

C'est un mauvais procédé, parce que, pour notre part, nous avons conservé toujours pour la rédaction de la *Réforme* les égards dus à des hommes que l'on croit animés de convictions sincères. L'idée ne nous est pas venue, et elle ne nous viendrait jamais de permettre à l'un de nos amis, personnellement échauffé contre la *Réforme*, fût-il notre rédacteur habituel, de disposer de nos colonnes pour mettre au jour l'expression de sa mauvaise humeur.

C'est une faute politique, parce que dans l'œuvre difficile et pénible de la transformation sociale, il est maladroit et inconvenant de s'attaquer de mauvaise guerre entre représentants sincères, quoique divers, de l'idée du progrès. C'est aussi une faute personnelle, et voici pourquoi. Quand deux journaux ont certains thèmes communs, il est de leur dignité d'éviter tout ce qui ressemble à des hostilités qu'on pourrait croire intéressées. Nous sommes très convaincus que la rédaction de la *Réforme* est tout-à-fait au dessus des rivalités de boutique : qu'elle est incapable de s'abaisser jusqu'aux méchants moyens de la concurrence anarchique. Mais il faudrait, à cet égard, éviter soigneusement devant le public jusqu'à l'apparence.

Du reste, tandis que la *Réforme* publie une lettre, dans laquelle on consacre de nouveau, et l'on renouvelle avec aigreur les attaques dont nous avions dû nous plaindre, le rédacteur en chef de la *Revue indépendante* nous écrit spontanément pour nous assurer que son intention bien positive n'a jamais été d'attaquer nos doctrines, et que l'article de la *Revue*, dans sa pensée à lui, n'était en aucune façon dirigé contre nous.

Il est évident, à cette heure, que l'attaque insérée contre nous dans la *Revue indépendante* s'y est glissée par mégarde. Nous remercions la rédaction de la *Revue* de son honorable et bienveillante démarche. Quant à la *Réforme*, nous attendrons qu'elle veuille bien nous éclairer sur ses sentiments et ses projets. Veut-elle que nous perdions notre temps et que nous gâtions notre intelligence à nous faire la guerre, ou bien désire-t-elle que, chacune de son bord, la *Réforme* et la *Démocratie pacifique* continuent, sinon sans discuter, du moins sans se quereller, à préparer l'avènement à un monde meilleur? Nous sommes pour ce dernier parti.

## Crise espagnole.

Les journaux de Madrid, du 24, annoncent que, le surlendemain, *le* ...

La discussion a été renvoyée au lendemain 25. Dans quelques jours, le ministre des finances présentera son budget, qui renferme, dit-on, grand nombre d'importantes réformes. Les députés hostiles au projet de réforme de la constitution se réunissent presque tous les jours. Enfin, le *Globo*, journal du pouvoir, vient de publier un ultimatum ainsi conçu :

« Nous avons la confiance que le gouvernement et les autorités veillent ; qu'ils connaissent toutes les machinations et toutes les démarches de ceux qui nous préparent de nouveaux troubles, et que le jour même où un cri de révolte se ferait entendre serait, pour les hommes qui oseraient attenter à l'ordre public, un jour de sévère châtiment. Le gouvernement est prêt à agir dans les limites de la loi ; il attend seulement, pour faire usage de la force publique et de toute la rigueur du pouvoir, que les rebelles se montent à main armée. Que les agitateurs sachent bien qu'au cri menteur de *vive la constitution* ! on opposera celui de *vive la reine constitutionnelle Isabelle II !* Qu'à la ligue de leurs complices on opposera l'union des vrais libéraux, de tous les gens de bien, et que le poignard des assassins sera repoussé par les baïonnettes de notre brave armée ! »

L'*Eco del Comercio* qualifie la réforme d'audacieux coup d'Etat, qui tend à ressusciter le droit divin des rois. Vous ne pouvez en douter, tyrans que vous êtes, s'écrie ce journal. Vous faites le mal en connaissance de cause ; mais sachez-le bien, la justice n'abandonne pas les peuples qui savent la défendre suivant leur droit. Cette vérité est consignée dans l'histoire, dans l'évangile de l'humanité et dans le livre des lois. Allez ! votre ruine est certaine; au lieu d'être réparateurs et justes, vous avez voulu être réactionnaires, absolutistes et exclusifs.

Votre châtiment ne saurait être très éloigné. La nation est souveraine, entendez-le bien, et, à ce titre, elle a le droit de choisir ses défenseurs quand toute protection vient à lui manquer. Fasse le ciel que dans un si grave conflit les hommes de bien aient le dessus ! Ainsi l'exige l'intérêt du trône constitutionnel d'Isabelle II, ainsi l'exige la nation. Nous voulons que la reine Isabelle soit la plus grande et la plus heureuse des reines, mais nous voulons aussi que la nation espagnole soit la plus libre et la plus puissante des nations !

— Le principe de la souveraineté nationale, dit le *Clamor publico*, est écrit et il restera écrit dans la charte française, parce que Louis-Philippe sait très bien que ses droits et son existence reposent sur ce principe. Toute attaque du roi-citoyen contre ce principe serait un coup porté à sa dynastie; ce serait de sa part confesser une usurpation. Jamais il n'est venu à l'idée d'aucun parti en France, que le principe de la souveraineté du peuple écrit dans la charte, soit incompatible avec l'honneur et la stabilité du trône, et avec l'accord qui doit subsister entre les pouvoirs de l'Etat. Ces misérables pygmées, qui trafiquent aujourd'hui de la li-

... saires : elle tient le fil de cette machination ; néanmoins les craintes sont très vives.

» Il est triste de penser que c'est dans un but *philanthropique* qu'on pousse les nègres à égorger les blancs, ou qu'on mettra les blancs dans la dure nécessité de sévir contre les nègres. Il est certain que ce sont deux *prêtres*, dont l'un a été chassé de la colonie l'année dernière, qui sont les principaux agents du gouvernement anglais à Paris. Ce sont ces deux prêtres qui ont expédié les deux ballots de pamphlets saisis.

» La Guadeloupe est aussi sur le qui-vive. Un nouvel incendie a éclaté au quartier de Sainte-Rose.

» La France sera-t-elle donc toujours dupe de l'Angleterre? La cordiale entente ne peut-elle exister qu'à cette condition? »

Voici comment le même fait est raconté dans l'*Indicateur de Bordeaux* du même jour :

» On nous communique une lettre de la Martinique, de laquelle il résulte que des missionnaires anglais, appartenant à la société des abolitionistes, cherchent à semer le trouble dans cette colonie et à la Guadeloupe. On attribue l'incendie de la Basse-Terre aux sentiments de révolte qu'ils ont semés parmi les esclaves. »

On écrit des bords de l'Elbe à l'*Observateur du Rhin*, en date du 18 :

« On sait que l'Autriche et la Prusse ont ratifié le traité conçlu à Londres le 21 décembre 1841 entre la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie. L'obstacle apporté à sa publication (la non ratification de la France), a été écarté par le protocole de Londres du 9 novembre 1845. Le 5 février 1845, les deux grandes puissances allemandes l'ont communiqué à la diète germanique, en exprimant l'assurance que les confédérés saisiraient cette occasion d'adhérer aux principes de philanthropie chrétienne qui en font la base, et particulièrement à la stipulation contenue dans le premier article, par laquelle la traite est assimilée au crime de piraterie et flétrie comme telle. Ils espéraient aussi qu'ils se déclareraient prêts à contribuer, dans ce même sens et dans ce même esprit, à tous les efforts à mettre en œuvre pour atteindre le noble but de cette convention. La diète germanique a déclaré immédiatement à l'unanimité par l'organe de l'envoyé bavarois : qu'elle avait reçu avec reconnaissance la communication faite de la part des gouvernements autrichien et prussien ; qu'elle partageait leurs sentiments et leurs principes de philanthropie chrétienne, et particulièrement la stipulation qui assimile la traite au crime de piraterie, et qu'elle exprimait le vœu sincère de voir atteindre promptement, par les mesures auxquelles les puissances contractantes se sont arrêtées, le but proposé, l'extinction radicale de ce honteux trafic. »

---

duire dans les entrailles du globe. Après quelques centaines de pas faits avec précaution dans ce long souterrain, qui, à l'inconvénient d'être obscur, joignait celui d'être tortueux, l'ermite alluma une torche qu'il avait tenue jusqu'alors cachée sous sa robe, et commença de descendre un escalier taillé grossièrement dans la lave ; nos trois amis suivaient en silence comme le Dante suivait Virgile dans les abîmes sans nom de la Cité Dolente. A la soixantième marche on rencontra le sol ; ce sol est le niveau de la Catane antique. Celui de la moderne s'est exhaussé d'autant.

Ils se trouvaient alors sous une espèce de portique circulaire dont la perspective fuyante semblait immense aux rougeatres et douteuses lueurs du flambeau qui seul éclairait leurs pas. Les jeux de l'ombre et de la lumière produisaient sous les voûtes sombres et silencieuses des effets saisissants. Etaient-ils là dans un théâtre ou dans un temple? Ils étaient dans le royaume des morts ; qu'importe que des Dieux ou des hommes eussent jadis habité ces lieux froids et mornes ?

Vaccaro et Rossi étaient muets de surprise. Réquécense, qui commençait à se reconnaître à force de regarder autour de lui, fut le premier à rompre le silence :

— C'est ici, dit-il, si j'ai bonne mémoire, que Castoréo tenait ses assemblées nocturnes.

— Ici même, répondit le moine en fichant sa torche dans un trou du mur, et c'est pour que son souvenir présidât à notre entretien que je vous ai amenés dans ce lieu consacré. Vous m'y avez suivi, je le sais, ou du moins je le devine, dans des vues ironiques plutôt qu'avec une pensée sérieuse. Pourquoi cela? Parce que je suis un ermite? Eh ! croyez-vous donc qu'un cœur de citoyen ne puisse battre sous la bure d'un moine? Allez, pour être mort au monde on n'en est que plus vivant pour la patrie. S'il vous fallait des exemples, je n'aurais que l'embarras de les choisir : notre histoire en est pleine. Nos grands tribuns du moyen-âge appartenaient presque tous à l'Eglise ; voulez-vous des noms? en voici : Arnauld de Brescia fonde à Rome la république et meurt de la mort des martyrs ; Jean de Vicence gouverne Vérone, et dom Jordan, Padoue, du haut de la chaire chrétienne ; Jacob des Bussolari rend la liberté à Pavie, et Savonarole à Florence. Que vous dirais-je encore ? L'évêque d'Ostie, le cardinal Latino pacifie la Haute-Italie et conjure les discordes civiles par l'ascendant de la parole évangélique, et nous-mêmes, je veux dire nos pères, n'ont-ils pas imité ces illustres exemples ? L'ambassadeur des vêpres siciliennes auprès du pape fut un prêtre, l'évêque de Patti. Pourquoi vous en étonner ? L'Eglise est fondée sur deux bases immortelles, l'égalité, la liberté ; Jésus son vicaire humain, son divin chef est sorti des entrailles du peuple et fut le plus saint de tous les martyrs. Que si vous m'objectez que l'Eglise est une institution déviée et qu'elle a mis depuis long-temps en oubli les préceptes du maître, je vous répondrai que le principe de son existence est immuable, éternel, et que l'égoïsme endurci des sacristies ne prévaudra point sur lui. Toute institution doit tôt ou tard revenir à son origine. Les hommes passent avec leurs passions et leurs vices, l'idée reste, et finit par se dégager plus radieuse et plus pure des vapeurs terrestres qui en obscurcissaient la splendeur. Ah ! si la sainte voix du fils de l'homme résonnait encore sur la montagne! Si seulement le Vatican voulait parler comme le calvaire, le monde, croyez-moi, recevrait à genoux la parole de vie, partît-elle du plus humble des prêtres. Les grandes croyances sont vivantes encore au cœur des hommes. Jugez-en par ce que vous avez vu ce soir : quels miracles n'opèrerait pas un pape libérateur des peuples, puisque un simple ermite comme moi, sans pouvoir, sans prestige, a pu toucher les masses au seul nom de Castoréo, car enfin qu'est-ce que Castoréo ?

— Halte-là, mon révérend! interrompit brusquement Rossi qui passait pour un franc matérialiste de l'école d'Holbach et compagnie, exaltez tant qu'il vous plaira les mérites du fils aîné de la vierge Marie, sans pour cela médire de Castoréo. S'il ne porta pas la soutane comme les vénérables tonsurés que vous nous énumériez tout à l'heure, il n'en fut pas moins un des plus grands citoyens de la Sicile.

— Et c'est un honneur immortel pour Catane, ajouta Réquécense, que de lui avoir donné le jour. En ma qualité de Catanais, je suis le premier à m'en glorifier.

Vaccaro garda le silence. Appuyé contre un pilastre et les bras croisés sur sa poitrine, il avait écouté l'ermite avec une attention palpitante comme si cette voix eût réveillé dans la profondeur de son âme de vagues et lointains souvenirs

— Gaspard Vaccaro, lui demanda tout à coup le frère Agathon, à quoi pensez-vous ?

— Bravo! s'écria Rossi qui était toujours le premier à prendre la parole tant pour son compte que pour le compte d'autrui, il paraît, mon cher Vaccaro, que votre nom est connu des saints du paradis ; je vous en félicite. Et le mien, mon père, continua-t-il en s'adressant à l'ermite avec une dérision mal déguisée, le savez-vous aussi ?

— Et votre histoire avec, répondit Agathon : vous êtes Emmanuel Rossi ; vous avez commencé par le barreau ; compromis dans les troubles de la Sicile dès l'époque du président Lopez, vous avez fui votre patrie pour fuir l'échafaud. Seul et proscrit, vous avez erré à travers toute l'Europe, et, après avoir suivi sur place les diverses phases de la Révolution française, vous travaillez maintenant à en implanter en Sicile les principes et les résultats.

— Vous m'en direz tant, répliqua Rossi, qu'il faudra vous croire ou sorcier ou...

Il s'arrêta tout court, car c'est le mot d'espion qui était venu sur ses lèvres. Qui sait s'ils n'étaient pas tombés dans un piège et si le prétendu ermite n'était point un agent provocateur. Ce soupçon est le premier qui vient à l'esprit dans ce paradis du monde gouverné par le démon de l'enfer.

— Vous, poursuivit Agathon en s'adressant au Catanais sans remarquer ou du moins sans relever la réticence de Rossi, vous vous nommez Emmanuel Réquécense et vous étiez trop jeune pour jouer un rôle au temps de Castoréo ; pourtant vous avez assisté une fois, une seule, aux assemblées nocturnes qui se tenaient sous ses auspices dans ces catacombes que vous avez reconnues tout à l'heure.

— Décidément, s'écrièrent à la fois Réquécense et Rossi, en se parlant l'un à l'autre, il est doué de seconde vue. Mais laissons le continuer, il a bien dit le nom de notre ami Vaccaro, mais il ne lui a pas tiré son horoscope antérieur.

— Mon horoscope!... dit Vaccaro toujours absorbé dans sa rêverie ; en effet, voyons s'il me parlera de l'ami que je pleure tous les jours.

— Oui, Gaspard, oui je vous en parlerai de cet ami que vous portiez dans votre cœur et qui vous portait dans le sien. Exilés tous les deux, tous les deux proscrits, le hasard vous réunit un jour à Paris au plus fort de la tempête révolutionnaire ; c'était, vous devez vous en souvenir, sous l'échafaud de madame Roland. Attendri par la vue de cette belle et noble victime, votre visage se baigna de larmes et, vous penchant à l'oreille de votre nouvel ami : — « Castoréo, lui dites-vous, jurons-nous ici » en présence de ce cruel sacrifice, et par le sang généreux qui va couler devant nous, jurons-nous que si jamais notre Sicile a ses jours terribles, pas une femme ne montera sur l'échafaud.—Pas même la reine » Caroline, vous répondit Castoréo avec émotion, cela fait tant de mal de » voir mourir les femmes. » Pourtant vous n'étiez girondins ni l'un ni l'autre, mais dans ce moment touchant et solennel l'humanité parlait plus haut dans vos âmes que la voix implacable des partis.

— Qui êtes-vous donc? S'écria Vaccaro tout éperdu, pour me rappeler des choses si intimes et connues seulement de moi et de Castoréo.

Puis saisissant la torche et s'approchant du moine qui venait de rejeter en arrière son capuchon, il le regarda pendant quelques secondes avec une fixité ardente et s'écria tout d'un coup :

— Maintenant, je te reconnais, et ta voix déjà m'avait fait vibrer toutes les fibres du cœur ; oui, tu es l'ami que j'avais perdu et que j'ai tant pleuré, tu es Castoréo.

— Oui, mon Gaspard bien-aimé, je suis l'ami de l'exil et de la proscription, je suis Castoréo.

Se jetant dans les bras l'un de l'autre, les deux amis confondirent leurs larmes, et restèrent longtemps embrassés sans pouvoir prononcer une parole.

— Ami, dit enfin Castoréo, en maîtrisant le premier son émotion, je croyais être depuis long-temps mort aux affections de la terre, mais je le sens, dans les cœurs comme les nôtres, l'amitié est un sentiment immortel.

— O mon compatriote ! ô mon maître ! s'écria Réquécense en s'agenouillant devant Castoréo, je peux donc vous voir, vous contempler encore ! Pardonnez-moi de ne vous avoir point reconnu.

— Comment l'auriez-vous pu, répondit l'ermite, avec un sourire triste et doux, n'a-t-on pas ce soir même chanté mes funérailles sur la place de la cathédrale ? Relevez-vous, Réquécense, c'est dans mes bras, non à mes pieds, qu'il faut me souhaiter la bienvenue.

Il n'y avait pas à revenir sur une identité si bien constituée. Rossi, le défiant Rossi lui-même, fut instantanément convaincu. Témoin muet de cette pathétique reconnaissance, il ne lui resta pas dans l'esprit un seul doute. Pour tout dire, il en éprouva plus de regret que de joie, au premier moment. Depuis longtemps il ambitionnait dans son for intime le premier rôle sur le théâtre des prochaines communes, bien plus il y comptait ; la résurrection de Castoréo le rejetait au second rang ; comment lutter avec un tel jouteur ? Comment l'oser seulement? Rossi se rendait justice à cet égard, mais il se méprenait en voyant un rival d'ambition dans l'homme du renoncement et un tribun dans un apôtre.

— Je ne suis plus que Barnave ! se dit le Mirabeau détrôné.

Cette chute était trop brusque et trop rude pour ne pas blesser son orgueil. Il en fut étourdi quelques instants ; mais enfin, après avoir payé ce tribut au moi, il triompha de ce mouvement égoïste et s'exécuta de bonne grâce.

— Puisque vous vivez encore, dit-il à Castoréo en se découvrant devant lui avec une déférence respectueuse, la Sicile est sauvée.

Ces dernières paroles rappelèrent les esprits à la question.

— Palons de la Sicile, dit Castoréo ; puisque c'est pour elle que nous sommes réunis ici.

Alors l'entretien devint entièrement politique ; il roula sur les moyens de briser le joug britannique en commençant par Catane, et d'assurer à la Sicile, après l'indépendance, la liberté. Quand on se sépara, les premiers rayons de l'aurore enflammaient l'horizon, emblème éclatant des magnifiques espérances qui rayonnaient dans l'âme des quatre Siciliens, et illuminaient à leurs yeux l'avenir de leur patrie.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

compagnie espagnole, a présenté à l'approbation du gouvernement portugais un projet de contrat pour trente années, à l'effet de rendre navigable le Tage de Lisbonne à la frontière. Cette entreprise conduirait la navigation jusqu'à Aranjuez. Si ce grand projet était mis à exécution, coïncidant avec la construction d'un chemin de fer de Madrid à Aranjuez, il donnerait à la capitale de l'Espagne une grande importance commerciale et en ferait un des premiers centres d'affaires du globe.

---

Paris, le 28 octobre 1844.

A Messieurs les gérants de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs,

Dans votre numéro du 26 octobre, vous rendez compte du plan d'organisation de la médecine de M. le docteur Delasiauve. Or, tout en applaudissant à ce travail, je crois remplir un devoir en vous informant qu'il existe un travail analogue, écrit il y a près de sept ans par M. le docteur Künzli; que ce travail a eu un commencement de publication dans un journal de province (août 1833) et dans la *Revue synthétique* decembre 1843); qu'un exemplaire en a été remis à M. Orfila en 1840, et qu'un autre a été dans les mains d'un de vos collaborateurs, M. le docteur Pellarin, l'auteur ayant espéré qu'il pourrait, du moins en partie, être inséré dans votre feuille; qu'enfin dernièrement le *Pilote germanique*, journal publié à Paris, en a donné plusieurs articles. Ce travail devait enfin, d'ici à peu de temps, être publié dans son entier (— il le serait depuis long-temps, si un auteur inconnu et pauvre, comme le sont généralement les médecins de Paris, n'eût eu à lutter contre tous les obstacles, que vous n'ignorez pas —), je vous prie de vouloir bien mentionner ces faits dans un de vos prochains numéros, afin que M. Künzli ne puisse être accusé de plagiat, si dans quelques parties il se rencontre avec M. le docteur Delasiauve.

Agréez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

---

Le succès de l'ALMANACH PHALANSTERIEN suit son cours. 12,000 exemplaires ont été vendus jusqu'à aujourd'hui à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10. Dans ce nombre ne sont pas compris les exemplaires expédiés par le Comptoir central de la librairie.

Nous recevons tous les jours de nombreuses demandes, et aussi de nombreuses réclamations sur ce que la plupart des dépositaires du Comptoir n'ont pas encore reçu nos envois.

Ces retards, nous le répétons, ne sont pas de notre fait, et il ne dépend pas de nous d'accélérer davantage les opérations essentiellement lentes du Comptoir.

Comptant sur les demandes directes de nos amis, nous avons, par une prudence extrême peut-être, mais qu'expliquent les incertitudes attachées aux dépôts, borné généralement à sept les exemplaires destinés à chaque dépositaire. Un nombre aussi restreint est bien évidemment au dessous des besoins et nous ferait manquer la vente dans beaucoup de villes, si nos amis comptaient exclusivement sur ce moyen pour s'approvisionner. Nous invitons donc ceux d'entre eux qui habitent des localités où la vente doit dépasser ce chiffre, à nous adresser sans retard et directement une demande accompagnée d'un bon sur la poste ou sur une maison de Paris.

Plusieurs libraires étrangers au comptoir nous écrivent pour obtenir des dépôts de nos almanachs et de nos autres livres. Ces libraires, pour avoir nos livres, n'ont que deux moyens : ou les acheter, ou se faire admettre dans le Comptoir, car nous ne faisons de dépôts que chez les correspondants du Comptoir central.

Quant à ces derniers, nous rappelons à nos amis que s'ils n'ont pas les ouvrages de la Librairie sociétaire, ils sont tenus de se les procurer sans retard.

---

## Extérieur.

**Irlande.** — Le comité du banquet de Limerick a résolu d'inviter tous les évêques catholiques d'Irlande, qui se sont montrés favorables au rappel. On attend ce banquet avec impatience, car on pense qu'O'Connell y développera sa future politique par rapport au mouvement fédéral. (*Morning-Advertiser.*)

**Belgique.** — La grande députation de la chambre des représentants belges, a présenté son adresse au roi lundi dernier. Voici la réponse de sa majesté :

« Messieurs,

» Le but que je me suis proposé et que vous venez de définir d'une manière si heureuse, appelle toute notre sollicitude. Je sais que je puis » compter, pour l'atteindre, sur votre patriotisme et votre dévouement aux » intérêts nationaux.

» Vous avez donné une preuve nouvelle des sentiments qui vous animent, par l'activité que vous avez imprimée à vos premiers travaux; je » vous en remercie vivement au nom du pays. »

**Prusse.** — Berlin, 24 octobre. — L'association en faveur des ouvriers compte déjà 700 membres. Le bureau se compose de maîtres et d'ouvriers, dont l'admission avait d'abord rencontré des difficultés. Il existait une autre réunion de travailleurs où l'on s'occupait de matières religieuses, mais depuis il n'en est plus question. (*Gaz. de Magdebourg.*)

**Italie.** — Rome, 13 octobre. — Murad-Bey, le métropolitain de la Syrie qui a défendu auprès du saint-siége la cause des Maronites avec la même ardeur qu'il l'avait soutenue antérieurement à la cour de Louis-Philippe, vient de s'adresser au cabinet de Vienne pour le prier de vouloir bien intervenir auprès de la Porte ottomane en faveur des chrétiens du Liban afin que leurs affaires soient administrées plus consciencieusement et que de nombreux abus disparaissent. Des lettres que ce prélat a reçues tout récemment de la Syrie contiennent des réclamations énergiques contre l'arbitraire des pachas. Dans les districts qui sont habités par des druses et des chrétiens, ceux-ci sont forcés de se soumettre à la domination druse et ils sont menacés de peines sévères s'ils ne s'y soumettent point. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

---

## REVUE DES JOURNAUX DU 30 OCTOBRE 1844.

Le *Journal des Débats* entonne aujourd'hui un cantique d'actions de grâces en l'honneur du ministère qui a duré quatre ans. existence la plus la situation si un événement mettait en question la paix intérieure ! Nous sommes sur un volcan; les gens qui s'endorment sont bien fous; ceux qui endorment les autres sont bien coupables! »

— D'un autre côté, la royauté financière des Rothschild fait chaque jour des progrès. On lit dans le *Globe* de Londres du 26 :

« Le nouvel emprunt 2 1/2 pour cent belge, que le gouvernement hollandais est autorisé à conclure en vertu d'un arrangement avec le roi Léopold, sera négocié par la maison Rothschild. Il sera coté 59 3/4. Le premier paiement devra être fait le 4 novembre. Il pourra y avoir, moyennant escompte, des anticipations sur les termes ultérieurs. »

---

## Faits divers.

Par ordonnance du roi, en date du 29 de ce mois, le 1er collége électoral du département de la Marne, est convoqué à Reims, pour le 23 novembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite du décès de M. Houzeau-Muiron.

— Des personnes ordinairement bien informées nous assurent que la promotion à la pairie a été arrêtée avant-hier dans le conseil des ministres. Cette nouvelle fournée ne dépasserait pas le chiffre de vingt. On cite entre autres M. Victor Hugo, M. Martel, ancien député, M. Delessert et M. le comte de Jaubert. La nomination de ce dernier ne deviendrait toutefois définitive qu'après qu'il aurait manifesté lui-même le désir d'entrer dans la haute chambre. Aucun député siégeant ne se trouve sur la liste.

— D'après la statistique de la France, publiée cette année par le ministre de l'agriculture et du commerce, on a dépensé, de 1833 à 1843, 2 millions 4,000 francs pour 10,933 forçats; ce qui donne 82 centimes par tête et par jour.

Il y a trois départements en France, celui des Basses-Alpes, de la Lozère et des Basses-Pyrénées, où le salaire des instituteurs (traitement fixe et rétribution des élèves) ne s'élève pas, en moyenne, à 80 centimes par jour; dans le dernier des trois, il n'atteint même pas 75 centimes.

— Avant-hier, les travaux du fort de Montrouge ont été, pour la seconde fois, suspendus par un certain nombre d'ouvriers qui demandaient une augmentation de salaire, et qui ont forcé ceux qui voulaient continuer les travaux à y renoncer. Six des principaux instigateurs ont été arrêtés; ils sont tous belges. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Plusieurs artistes du chant et de la danse, à l'Opéra, vont prendre leur retraite; mais, comme le crédit des pensions est insuffisant, M. le ministre de l'intérieur va demander aux chambres, dans la prochaine session, un supplément de 15,000 fr., ce qui élèvera à 20,000 fr. le fonds de subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de Musique. (*Revue de Paris.*)

— Une scène assez étrange s'est passée dimanche à l'Opéra. On jouait *Guillaume Tell*, et Duprez avait fort bien chanté le second acte, lorsqu'un homme se lève avec exaltation et lance sur le théâtre une énorme couronne de dahlias; puis, se tournant vers le parterre, il dit : « Applaudissez-le! applaudissez-le! » Le public répond sans se faire prier à cet appel: c'était justice. Au troisième acte, les marques d'enthousiasme du mélomane vont croissant, et, après le fameux *Suivez moi!* notre homme, dans une sorte de paroxisme, s'écrie : « Rappelez-le! rappelez-le! » On se rend à cette nouvelle invitation; Duprez est rappelé, applaudi et le fanatique s'agite de plus belle, indiquant par ses gestes qu'il désire prendre la parole; on se tait, et l'on peut saisir ces mots: *Louis-Philippe, l'homme providentiel*... Des exclamations couvrent sa voix. On assure que l'auteur de cet intermède est un ancien acteur de nos théâtres de vaudeville, M. Lh... (*Constitutionnel.*)

— En même temps, au théâtre de Versailles, un accident qui aurait pu être grave, manquait rendre éminemment tragique un de nos plus charmants opéras! On jouait le *Barbier de Séville*, de Rossini. On sait qu'au deuxième acte le comte Almaviva, déguisé en soldat ivre, pénètre chez Bartholo. A la fin de la scène, l'acteur chargé du rôle du comte tire précipitamment sa dague pour effrayer Bartholo, qui veut le chasser de sa maison. En ce moment, Mlle Pauline Foigner (Rosine), première chanteuse, se trouvait derrière Almaviva. L'arme de celui-ci, tirée à toute volée, vint frapper l'épaule de l'actrice en lui fouettant la poitrine. Fort heureusement le coup tomba à plat; toutefois la sensation fut vive : Mlle Foignet, très émue, chancela et fut quelques instants à se remettre au milieu des inquiétudes du public et du désespoir du malheureux Almaviva. Malgré la douleur qu'elle éprouvait, Mlle Foignet voulut que la représentation continuât, et, grâce à quelques retranchements, la pièce fut tant bien que mal menée à fin. Rosine en sera quitte pour une meurtrissure, et dorénavant le bouillant Almaviva prendra un peu mieux ses mesures.

— Un brave rentier se promenait, il y a deux jours, sur le boulevart, en véritable flâneur, lorsqu'il sentit une main qui lui enlevait sa montre; encore vigoureux, il saisit au collet le voleur, qui n'avait pas eu le temps de faire disparaître les objets volés, lorsqu'un homme se présente. Il était vêtu d'une redingote bleue boutonnée jusqu'au menton, et sur laquelle brillait le ruban de la Légion-d'Honneur; d'épaisses moustaches ombrageaient sa lèvre. — Ah! ah! s'écrie-t-il en s'adressant au voleur, je vous y prends, Nicolet!... Il paraît, mon drôle, que vous ne voulez pas vous corriger, et qu'il vous faut encore quelques années de prison... Vous les aurez, c'est moi qui vous le promets. » Puis, se tournant du côté du promeneur : « Monsieur, lui dit-il, je guettais depuis quelque temps ce gaillard-là, qui nous est bien connu, et je l'ai parfaitement vu voler votre montre. Veuillez vous rendre chez le commissaire de police, où je vais vous rejoindre avec cet homme, après l'avoir conduit préalablement au poste, comme les règlements le veulent, afin de constater le vol, ce qui ne sera pas difficile, puisque ce filou tient encore ce qu'il vous a volé. Dans un quart d'heure, je suis à vous. »

Plein de confiance dans l'agent qui tenait son voleur au collet, le rentier se dirige vers la demeure du commissaire de police, et raconte ce qui s'était passé. Mais le secrétaire du commissaire n'hésita pas à lui déclarer qu'il ne reverrait ni sa montre ni son voleur, l'agent de police prétendu lui faisant l'effet d'un compère. Cela n'était que trop vrai.

— On vient de trouver à Douai, dans les papiers d'un royaliste mort récemment, et qui, jusqu'à son dernier jour, a conservé toutes ses affections et toutes ses croyances, les vers suivants, qui brillèrent, en 1815, ... de l'eau assez vaseuse de la petite rivière qui y coule et de l'ombre de quelques arbres plantés près de l'église. M. l'abbé Lefrançois vint à passer, et remarqua ces malheureux soldats couverts de sueur et de poussière, et dévorés par une soif qu'ils ne pouvaient étancher. Rentrer dans son presbytère et en rapporter deux énormes arrosoirs pleins de bon cidre et des verres fut l'affaire d'un instant. La pensée et l'action avaient été simultanées : à peine les deux vases étaient-ils vides qu'il les remplit de nouveau, et environ deux ou trois cents soldats se désaltérèrent au cellier du bon pasteur.

« Cette année le même régiment a passé de nouveau au Pin, et la première question fut de savoir si le curé était le même. Sur la réponse affirmative, les musiciens du régiment s'arrêtèrent pour donner une aubade à M. l'abbé Lefrançois. Le second jour de passage, une députation d'officiers alla lui faire une visite et le remercier au nom de tout le régiment.

« Jeudi, passait l'état major. On ne fit pas de halte au village : le colonel craignait que la cave du bon curé n'en souffrît trop; mais à peine arrivé à Bellême, il envoya quatre capitaines avec une voiture chercher M. le curé du Pin, qui ne put se défendre d'une invitation si pressante. Le repas a été gai, et les convives se sont séparés contents. »

— Un ordre de M. le major-général de la marine, à Rochefort; défend à MM. les officiers de marine de porter moustaches et barbe longue. (*Presse.*)

— M. le comte de Pontois, ambassadeur de France en Suisse, est depuis quelques semaines à Genève. On dit qu'il est chargé de faire aux gouvernements des cantons de la Suisse française des ouvertures au sujet d'un projet de traité pour la garantie réciproque de la propriété littéraire entre la France et ces cantons, aux mêmes conditions et dans les mêmes termes que celui qui existe aujourd'hui entre la France et le royaume de Sardaigne.

— On écrit de Londres : Le cortége royal s'est rendu aujourd'hui dans la Cité pour l'ouverture de la Bourse. A 9 heures les gardes d'honneur et des détachements des gardes bleus, des gardes du corps et du 17e lanciers sont allés prendre position près de Saint-James Park sur la place spacieuse qui se trouve devant l'arcade de marbre. Les gardes du corps portaient le casque argenté à plumes blanches. Le cortége devait longer le parc en sortant par la porte de fer, et passer près de la chapelle allemande dans Pall-Mall-Street. Deux orchestres de rue s'étaient placés pour jouer l'air national à l'approche du cortége. La voiture d'État était traînée par huit chevaux blancs, Là se trouvaient la reine, le prince Albert, la duchesse de Buccleugh et le comte de Jersey. La voiture de la reine était précédée de six voitures royales à six chevaux. Ces voitures contenaient les principaux membres de la famille royale. Les voitures des ambassadeurs étrangers et des ministres terminaient le cortége. A mesure que la voiture royale s'avançait dans le Strand, Sa Majesté était saluée par des applaudissements. Une foule considérable s'était réunie au bout de Wellington-Street, et là la réception la plus enthousiaste a été faite à Sa Majesté.

Le cortége fit une halte près de l'église de Saint-Clément-Danes pour donner le temps d'aller demander l'entrée de la Cité pour S. M. Pendant ce repos, les cloches de l'église sonnaient à toute volée pour saluer la présence de S. M. La reine arriva à Temple-Bar à midi moins un quart. Les portes avaient été fermées. Le héraut demanda l'admission de la reine d'Angleterre dans sa loyale Cité de Londres. Le lord-maire et les aldermen, revêtus de leurs robes d'écarlate, étaient réunis dans la maison de banque Chill et compagnie. Ils se rendirent en corps à Temple-Bar, et ordonnèrent aux officiers chargés de cet emploi d'ouvrir à S. M. — S. M. étant entrée, le lord-maire lui présenta l'épée d'Etat et les clefs de la Cité de Londres sur un coussin de velours. S. M, les lui rendit gracieusement en lui disant qu'elles étaient bien mieux dans les mains du lord-maire que dans les siennes. La reine s'appuyait sur le bras du prince Albert; elle était suivie de ses dames d'honneur et de toutes les personnes attachées à sa suite.

Sa majesté portait le magnifique costume de cour, tout de satin blanc. Son front était orné d'un magnifique diadème en diamants.

Le prince Albert portait l'uniforme de feld-maréchal et l'insigne de l'ordre de la jarretière.

Arrivé à la Bourse (*royal exchange*), Sa Majesté est passée dans la salle du trône, et là elle a reçu une adresse à laquelle elle a répondu très gracieusement.

Après la présentation de l'adresse, Sa Majesté est entrée dans la salle du banquet. Voici la liste des plats qui ont composé le déjeûner :

Poulets rôtis, pâtés de gibier, jambon de Westphalie, bœuf à la Georges IV, perdrix rôties, chapons lardés, agneaux, faisans rôtis, langues, côtes de bœuf, galantines de poulardes, cotelettes aux concombres, mayonnaises de homard, salades de volaille, petits pâtés à la reine, riz de veau à la romaine, balotines d'agneau, filets de soles à la provençale, crevettes, salades, gâteau à la française, nougats d'abricots, gelées, meringues Chantilly, compotes, conserves de pommes, rhubarbe à la régence, gelées de fruits, pâtisseries aux amandes, ananas, raisin de serre-chaude, poires, fruits secs, crêmes à la glace.

Après le déjeûner, les membres du comité de Gresham ont fait le tour de la salle et ont distribué à chacun des convives une médaille commémorative. D'un côté de la médaille porte l'effigie de sa majesté, avec l'inscription suivante : « *Royal-exchange* ouvert par sa majesté la reine Victoria, le 28 octobre 1844. » Le revers porte les armes de la Cité, de la compagnie des merciers et de sir T. Gresham, avec ces mots : « La première pierre est posée par S. A. R. le prince Albert, le 17 janvier 1843. »

— Le drame des *Orphelines d'Anvers*, de M. Joseph Bouchardy, vient d'obtenir du succès ce soir à l'Ambigu. Si la pièce n'est pas précisément bonne, elle est certainement bizarre et curieuse. On a rappelé tous les acteurs et, je crois, jusqu'aux figurants.

---

## TRIBUNAUX.

### COURS D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI. — Audience du 30 octobre.

*Bande Courtot. — 41 accusés présents. — 2 contumaces. — Vols nombreux avec circonstances aggravantes.*

Les plaidoiries des avocats, dans l'affaire des 43 voleurs, ont rempli encore toute l'audience d'aujourd'hui. On a successivement entendu

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 20 | 82 » | 82 20 | 82 » | 82 15 | | |
| — fin cour. | 82 15 | 82 15 | 81 90 | 81 90 | 82 10 | | |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » | | |

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 81,50 à 00,00; 2 derniers mois, 81,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 83,50 à 00,00.

LILLE — Colza, 72,25. — Voitures, 6,25.

7 h. ½ CIRQUE-OLYMPIQUE. — Coeur de paille.
7 h. ½ COMTE. — Fille du Capitaine. Maison des Fous. Bal. Polka.
6 h. ½ FOLIES. — For l'Evêque. Belle Etoile. Pelly. Estelle.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Foire de Langres.* — La foire d'octobre a été tenue à Langres, vendredi dernier. Il y avait peu de bétail; les chevaux étaient en assez grand nombre, mais les acheteurs étaient assez rares. La foule abondait à cette foire et cependant il s'est conclu peu de marchés importants.

*Mauvaise vendange à Béziers.* — On écrit de cette ville le 20 de ce mois :

« Nous avons dit que la pourriture avait déjà enlevé un quart de la récolte; cela était vrai alors, mais aujourd'hui nous ne serons pas au dessous de la vérité en évaluant la perte à un tiers. Le déficit augmente chaque jour en raison de la lenteur des vendanges, et malgré les précautions qu'on prend en cueillant le raisin pour l'empêcher de s'égrainer, une grande partie reste par terre.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 29 octobre. | | | | 28 Octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1293 q. | 00 k. | | Arrivages | 1107 q. | 83 k. | |
| Ventes | 1009 | 38 | | Ventes | 607 | 45 | |
| Restant | 10912 | 45 | | Restant | 11415 | 83 | |
| Cours moyen | | 33,98 | | Cours moyen | | 33,72 | |
| Cours-taxe | | 34,34 | | Cours-taxe | | 33,72 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 10 q. | 99 k. | 39,50 à 53,25 | Gr. | 1 q. | 37 k. | 52,25 à 00.00 |
| 1re | 255 | 66 | 34,40 à 35,65 | 1re | 164 | 85 | 34.40 à 36.30 |
| 2e | 194 | 68 | 32,50 à 33,75 | 2e | 189 | 24 | 31,20 à 33,75 |
| 3e | 37 | 68 | 29,30 à 00,00 | 3e | 10 | 99 | 26 75 à 28 65 |
| 4e | 20 | 05 | 20,40 à 25,30 | 4e | 4 | 0 | 25,45 à 00,00 |
| | 535 | 37 | 21,63 à 33,05 | Al. | 189 | 42 | 19 25 à 48 40 |

### Issues.

Point de variation dans les sons; les remoulages sont seuls recherchés vivement.

Son 6,25 à 6,50 les 325 kil. — Mouture 8,50 à 9,00. — Recoupettes 11,01 à 11,50 les 100 kil. — Remoulages 17,50 à 20,00 suivant qualité.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 30 octobre. — *Cours commercial.* — Froment de choix, 116 à 118 kil. 28,00 à 29,00. — Picardie, 115 kil. 26,50 à 27,00. — Montereau 115 kil. 27,00 à 27,50. — Inférieur 106 à 110 kil. 24,00 à 25,50.

La défaveur sur cet article a continué d'une manière plus sensible qu'au marché précédent, nous pouvons signaler une baisse de 50 à 75 c., les affaires ont été fort difficiles à traiter, même avec les différences; la meunerie n'achète qu'au fur et à mesure, sans approvisionnement, et dans l'attente d'une baisse nouvelle.

Les seigles sont bien tenus aux prix de 15,50 à 16,00, poids de 110 à 112 kil. Les avoines, plus offertes qu'aux halles précédentes ont éprouvé peu de variation; voici leur cours : avoine de 150 kil. (les 3 hect. dans Paris) 24,50 à 25,00; d° de 145 kil. 23,50 à 24,00; d° de 140 kil. 22,50 à 23,00. — L'orge de 92 à 93 kil. vaut de 15,50 à 16,00 hors Paris, les arrivages à Bercy sont toujours rares.

SOISSONS, 26 octobre. — Froment 1re 17,05; 2e 16,56; 3e 16,11. — Méteil 13,85 à 14,77. — Seigle 9,38. — Orge 9,40. — Avoine 6,68. — Son 5,60.

ARRAS, 26 octobre. — Froment 1re 18,16; do de fermier 16,87. — Méteil 15,07. — Seigle 10,28. — Escourgeon 12,00. — Avoine 5,53.

METZ, 26 octobre. — Froment 1re 15,25; 2e 13,27; 3e 11,00. — Orge 8,40. — Avoine 5,25.

SAINTE-MENEHOULD, 26 octobre. — Froment 1re 15,21; 2e 14,42. — Seigle 8,51. — Orge 8,57. — Avoine 5,27 à 5,85.

BAR-LE-DUC, 26 octobre. — Froment 1re 15,50; 2e 14,50; 3e 13,50. — Orge 7,00. — Avoine 5,50. Les blés vendus à notre halle la semaine dernière ont maintenu leurs prix, et cependant nous avons à citer une quantité de grains plus considérable que les semaines précédentes.

SAINT-LAURENT, 26 octobre. — Froment 1re 18,33; 2e 18,00; 3e 17,66. — Seigle 10,33 à 11,00. — Orge 9,00 à 9,66. — Méteil 12,00 à 12,66. — Maïs 9,00 à 9,66.

ARLES, 25 octobre. — Froment pour la boulangerie 23,25. — Saisette du pays 25,00. — Blé de Béziers 28,33. — Blé de la mer Noire 21,00. — Avoine 10,00. — Orge 11,00.

*Marchés étrangers.* — LIÈGE, 28 octobre. — Il y a encore eu une baisse assez sensible au marché de ce jour, dont voici les prix : Froment vieux, 1re qualité, le sac de 104 kil. brut, 25,50; id. 2e qualité, 25,00; froment. nouv., 1re 24,25; d° 2e 24,00; seigle nouv., le sac de 95 kil. bru, 13,75; orge nouv., le muid, 30; épeautre nouv., le muid, 16; avoine nouv., le muid, 16,50.

LOUVAIN, 28 octobre. — Froment 1re 20,44 à 21,03; 2e 18,37 à 19,55. — Seigle 11,25 à 11,85. — Sarrazin 8,00 à 8,59. — Avoine 5,44 à 6,48.

### Graines oléifères et huiles (p. h.)

LILLE, 28 octobre. — *Graines* colza 20,00 à 22,00. — Œillette 18,00 à 19,00. — Caméline 16,00 à 18,00. — Lin 18,00 à 20,50. — *Huiles* de colza 72,25; de caméline 69,00; de lin 68,50. — Huile épurée pour quinquet 78,25; do pour reverbère 76,25. — *Tourteaux* 10,50 à 17,50 selon l'espèce.

BAR-LE-DUC, 28 octobre. — *Graines oléifères.* Il n'en est plus question dans ce moment; ce qui reste de disponible se trouve placé entre les mains de détenteurs qui n'ont pas voulu vendre au cours.

*Huiles.* — La vente des huiles à brûler n'est pas encore trop active dans ce moment, ce qui fait que les prix maintiennent toujours les mêmes. On ne traite rien d'important et on achète seulement pour les besoins journaliers à 48 fr.

MARSEILLE, 25 octobre. — *Graines oléifères.* D'importants achats à livrer ont été faits en graines de sésame dont 2000 quintaux métriques en qualité du Levant pour arriver en décembre à la parité de 46 fr. et en janvier 1845 à 45 fr., et 5000 quintaux environ pour les 3 et 4 premiers mois de l'année prochaine à 41,25 et 41,00; mais la baisse subite des huiles d'olive ayant réagi sur celles de graines, nos fabricants n'osent plus acheter aux prix ci-dessus.

En graines de lin, il s'est traité quelques parties de Russie pour arriver en novembre et décembre à 26 fr. avec escompte et terme, ainsi que des Romélie pour décembre à 27 fr. esc. 1.

Les arachides ont eu placement de divers lots disponibles dans les prix de 32 fr. esc. 1 1/2.

Tous ces articles sont peu demandés aujourd'hui.

*Huiles.* — Les huiles sont calmes et même il y a un peu de baisse sur les huiles à fabrique. On a cédé de 110 à 111 fr. les premières qualités d'Espagne. Les huiles comestibles bien tenues sans variations de 148,45 à 159,30; les Toscane vivement enlevées. — Les Naples 1res 159 57.

*Huile d'œillette.* — Le calme est maintenu sur cet article par la défaveur des huiles d'olive. Quelques petits lots disponibles ont été réalisés à fr. 86,35 l'hect.

A livrer, il s'est traité quelque chose pour janvier et février 1815 à fr. 87,50.

*Essences.* — Le marché est très calme et sans mouvement depuis quelques jours. On a cité pour toutes ventes quelques petits lots du Var en magasin, à fr. 103,12 l'hect.

Il ne s'est rien fait en essences de Calabre et de Toscane.

Un chargement de raffinées a été divisé au débarquement entre plusieurs acheteurs à fr. 103,12 avec acquit et 2 mois de terme.

*Huile de lin.* — Le marché s'est ouvert cette semaine avec un peu de faveur sur le cours de samedi dernier. Quelques petits lots disponibles avaient obtenu fr. 35,55 les 50 kil.; mais vers la fin le cours a de nouveau fléchi à fr. 34,00.

### Bois.

BAR-LE-DUC, 28 octobre. — La vente des bois de l'arrondissement de Vitry, remise au 21 octobre, a surpassé par ses résultats ce que l'administration devait espérer d'après la première adjudication.

Ainsi qu'à Bar-le-Duc, beaucoup d'anciens exploitants se sont abstenus de rien acheter. Ils préfèrent avec raison laisser momentanément le champ libre à cette classe de marchands qui surgissent de temps en temps pour disparaître bientôt.

Les doubles stères ont été payés 8 francs, les solives 7,50 et 8 fr.

Plusieurs coupes ont été prises par MM. les maîtres de forges à des prix très élevés.

GRAY, 26 octobre. — Des 30 articles de bois dont la vente avait été ajournée au 21 octobre courant, 23 ont été vendus, et les 7 articles restant ont été renvoyés aux ventes de 1845.

Malgré l'état peu prospère de l'industrie des fers dans l'arrondissement de Gray, les adjudications ont eu lieu dans les prix de 1,090 fr. à 2,150 fr. l'hectare.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 28 octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 761 | 650 | 111 | 1 12 | » 98 | » 86 |
| Vaches..... | 236 | 228 | 8 | 1 08 | » 92 | » 74 |
| Veaux..... | 333 | 328 | 5 | 1 22 | 1 02 | » 82 |
| Moutons.. | 9278 | 7687 | 1391 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

PARIS, *Marché aux chevaux* du 30 octobre. — 90 chevaux de selle et de cabriolet : 16 vendus 240 à 900. — 90 de trait; 29 vendus 400 à 1350. — 197 hors d'âge : 24 vend. 60 à 400. — 8 ânes dont 2 vend. 27 à 45.

STRASBOURG, 28 octobre. — 80 bœufs ont été amenés et vend. 1,24-1,14. — Il a été abattu peu dans la semaine : 295 porcs 1,00. — 217 veaux 1,20. — 154 moutons 1,20. — 25 taureaux 0,80-0,72. — 12 vaches 1,10-1,00.

Approvisionnement fort, vente active.

*Suif cru* 0,95.-0,84-0,84.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du* 30 *octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20673 kil. | Bœuf | 1,20 | 1,00 | 0,70 |
| 15077 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,86 |
| 5219 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,80 |
| 17360 | Porc frais | 1,04 | 0,98 | 0,92 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des* 28, 29 et 30 *octobre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,52 à 2,04. — En mottes Isigny 1,40 à 3,70; de Gournay 1,40 à 2,90. — Petit beurre 1,40 à 1,62.

*Œufs* (le mille). — Du 28, 38,70. — Du 29, 46,72. — Du 30 00,00 à 00,00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 16 à 46. — Alpie 5 à 15.


En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE,

Brochure in-32 de 100 pages.

## DIALOGUE FAMILIER SUR L'ÉDUCATION.

Prix : 40 c.; et par la poste : 50 c.

SOMMAIRE : Avertissement. — Les Interlocuteurs. — Quatre Femmes autour d'un Enfant. — Les Séristères et la rue Galerie. — Le Phalanstère. — Les Nourrices passionnées. — Devoir et Pouvoir. — Les trois Conditions pour une bonne éducation. — Basse Enfance. — Les Bureaux de Nourrices. — Prévoyance de l'Ordre sociétaire; du berceau à la natte. — Les Bonnes passionnées. — Moyenne Enfance; Enfants terribles. — Quand je ne travaille pas, je suis content..., et je ne suis pas content. — Il faut des moyens pratiques. — Eclosion des Vocations. — Le Collège et la Famille. — Quelle différence en Harmonie. — L'Education attrayante. — Les Goûts dominants. — Nisus et Théophraste. — La Nature prise sur le fait. — Ce que c'est que la Paresse. — Qu'il est difficile de donner un bon Conseil. — Faut-il donc que le Travail soit amusant. — Un Paresseux sublime. — L'Insouciance. — La Sagesse des Enfants. — Contrariété de la Morale avec la Nature. — La Mère *doit-elle* allaiter ses Enfants. — Condamnation de J.-J. Rousseau. — Le Bachelier vu de pied en cap. — Pourquoi les Premiers sont les Derniers. — Les Pédants et leurs Nourrices. — Utilisation du Hochet. — L'Instruction sollicitée. — Pluralité de Méthodes. — L'Entraînement du Faible au Fort. — Le Ton, la Masse et l'Individu. — Le Mode mesuré. — Visite à la Salle d'asile. — La Maternité corporative passionnée. — Les petites Hordes et les petites Bandes. — Les Causes et les Fins de la Création. — L'Analogie universelle; pourquoi ces choses et non pas d'autres. — Les Penchants convenables et les mauvais Citoyens. — Les vilains Goûts, le Prince savetier et le lien des Fonctions. — Analogie du Réséda; du Lys; de la Cerise; de la Fraise; des Groseilles.

**On trouve aux mêmes adresses tous les Ouvrages de FOURIER et ceux de ses principaux disciples.**

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie. La Librairie sociétaire fait aussi la commission pour la Librairie française et étrangère.

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

**PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES**

Sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.

MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT. — EXPOSITION DE 1844.

**CHOCOLAT CUILLIER.**

A la CARAVANE, rue St-Honoré, 293.

D'une qualité parfaite et d'un prix extrêmement modéré, ce chocolat offre d'incontestables avantages aux personnes qui veulent largement employer la somme qu'elles destinent à cet aliment. N'ayant pas recours à l'usage des dépôts, il en résulte une économie de 30 à 40 pour 100, qu'ont su apprécier les personnes qui ont donné la préférence à cet excellent produit.

**GRANDE BAISSE DE PRIX**

**BOUGIE DE L'ÉTOILE.**

1re qualité. . . . . . . 1 fr. 55 c.
2e qualité. . . . . . . 1 fr. 30 c.

**MÉDAILLES D'OR 1839-1844.**

Dépôt, rue Vivienne, 15, près l'arcade Colbert.

*Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT**,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec raison aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. Consultations gratuites tous les jours. TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] sur le danger du droit absolu de propriété tel que l'ont consacré les lois de la civilisation moderne. Des milliers de familles furent dépouillées impitoyablement des champs qu'elles cultivaient depuis plusieurs générations ; on les expulsa, par la force, des humbles demeures qu'avaient bâties leurs pères pour mettre à leur place des bœufs et des moutons, qui devaient rapporter aux landlords un revenu plus élevé.

Certes, il est impossible de trouver dans l'histoire un acte d'ingratitude et de barbarie plus odieux. Cependant les apologistes ne manquèrent pas pour justifier la conduite des propriétaires ; on les félicita d'avoir su grandir l'agriculture au niveau de l'industrie manufacturière ; on les loua d'avoir su réaliser les grands principes de l'économie politique. Laissez crier, leur disait-on, les poètes et les prédicateurs, race au cœur faible et toujours prête à s'apitoyer sur les misères du peuple ; ces gens là ne comprennent rien au progrès. Il faut considérer la société comme une grande machine industrielle destinée à produire au meilleur marché possible ; plus vous simplifierez son action, plus son produit net sera considérable ; retranchez donc, brisez donc hardiment tous les rouages inutiles, vous êtes dans votre droit : tant pis pour les misérables qui n'ont plus de rôle à jouer dans la machine sociale.

Ainsi fit-on ; partout la grande culture se substitua aux petites fermes, et le revenu net de la terre s'accrut en proportion du nombre des cultivateurs privés de travail. La nation forma deux classes bien tranchées ; l'une peu nombreuse, possédant tout, la richesse, les honneurs, la puissance ; l'autre, immense par le nombre, ne possédant plus rien que ses bras qui lui devenaient dorénavant inutiles : à l'une toutes les jouissances de la terre, à l'autre les souffrances physiques et la dégradation morale.

Voilà les résultats de ce système de grande culture, si vanté par l'école des économistes, voilà ce que l'on présente comme un modèle aux cultivateurs français ! Grâce à Dieu, l'énergie de nos pères a brisé le fatal instrument qui pouvait encore servir à plonger le peuple dans la servitude ; nous n'avons rien à craindre de l'aristocratie foncière, et les travailleurs ont conquis, avec la petite propriété, le droit de vivre en travaillant ; c'est un premier pas qui conduira facilement au bonheur et à la liberté.

Cependant, suivons un peu l'agriculture anglaise dans la nouvelle voie qui lui est imposée ; c'est une étude instructive et pleine [illegible] dont il ne leur sera pas même permis de ramasser les miettes : que leur importent les merveilles de la grande nature ! Ils étaient libres, elle les a faits esclaves ; ils vivaient eux et leur famille du travail de leurs bras, elle ne veut plus de leurs bras, et les condamne à mourir de faim pour satisfaire l'égoïsme de quelques propriétaires : la grande culture, c'est le plus terrible fléau qu'ait jamais inventé l'esprit du mal pour tourmenter l'humanité. Guerre ! guerre au système impie qui n'engendre que misère et désespoir pour le pauvre peuple ! Et vous, riches, vous qui n'avez pas été émus par les prières du poète ; vous qui avez fermé l'oreille à la sainte parole du prêtre lorsqu'il vous implorait pour vos frères ; vous qui avez brûlé leurs maisons, saccagé leurs cultures pour faire l'espace libre devant vous, eh bien ! vous allez être aussi traités en ennemis. Le peuple est las de souffrir : il se venge ; il brûle à son tour les fermes et les moissons ; il organise l'incendiarisme dans vos campagnes. Voyons si vous comprendrez ce terrible argument.

Nous avons déjà dit l'effet qu'avaient produit les vengeances populaires sur l'esprit de l'aristocratie anglaise ; elle s'aperçoit enfin que ses calculs reposaient sur des bases erronées : les vieilles doctrines de Smith et de son école ne lui inspirent plus de confiance, et, sans reconnaître encore les droits du travailleur, elle comprend qu'il est dangereux de lui refuser sa place au banquet de la vie. En France, qui le croirait, les économistes sont moins avancés que les Anglais dans l'étude de ces grandes questions agricoles ; tout se réduit toujours pour eux à un compte de produit net ; ils ne soupçonnent pas qu'il y ait une autre manière de juger les différents systèmes de culture ; pour eux, c'est dans le produit net que se résume l'influence des cultures sur l'économie sociale. Les hommes mêmes qui participent au gouvernement de l'État professent cette funeste opinion : nous avons entendu, naguère, à l'Institut, M. Hippolyte Passy, le pair de France, soutenir dans un long Mémoire (1) la proposition suivante : « En matière d'industrie agricole, comme en toute autre industrie, tout se réduit au fond, à savoir quels sont les modes de travail qui, les frais de production

(1) Ce Mémoire est intitulé : *Influence des formes et des dimensions des cultures sur l'économie sociale*, et a été reproduit par le *Moniteur*.

Nous constations, il y a peu de jours, d'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, l'insuffisance des derniers arrangements intervenus entre l'Angleterre et les États-Unis sur la question du droit de visite. Nous signalions la mésintelligence prête à éclater de nouveau entre ces deux nations. Nous ne pensions pas que des faits graves viendraient confirmer si promptement nos prévisions, et celles du correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*. Voici le rapport d'un capitaine américain, tel qu'il est publié par le *Globe* de Londres.

» Le 2 juin, le vaisseau de guerre anglais l'*Alert* était à l'ancre à cinq milles devant Cabinda. Son bateau vint le long de mon bord ; il était monté par deux officiers et quatre matelots nègres. L'un des officiers était M. Bosanquet, capitaine de l'*Alert*. Je lui dis que mon brick était le *Cyrus* de la Nouvelle-Orléans. Je lui demandai en même temps qui il était, et qu'il me montrât un brevet de mon gouvernement pour me visiter. Le capitaine Bosanquet me répondit en posant la main sur son pavillon : « Ceci dit qui je » suis ; je vais à bord et vous le verrez. » Très bien, monsieur, je ferai une protestation de ce que vous violez le traité. Le capitaine arriva sur le pont avec ses officiers et ses hommes, à qui il ordonna d'ouvrir mes écoutilles à l'avant et à l'arrière. Il descendit ensuite suivi de ses matelots dans l'intérieur de mon navire, et remonta sur le pont après avoir vu qu'il n'y avait rien dans la cale. Il s'approcha de moi et me dit d'une manière fort brutale : « J'ai besoin de voir vos papiers. » Je lui répondis sur le même ton :

« Puisqu'un homme comme vous prend la liberté de monter à bord d'un
» vaisseau américain, et de faire des recherches dans tout le navire, contre
» la volonté du capitaine, je vous demanderai, moi, qu'il vous plaise de me
» dire qui vous êtes ! Vous n'êtes pas en uniforme ; un pirate peut être à l'ancre,
» comme votre brick, et envoyer un bateau avec un pavillon anglais. Mon-
» trez-moi un brevet qui vous autorise à me visiter, et sur-le-champ je vous
» montrerai mes papiers. » — « J'ai ce brevet, me répondit-il, mais il est
» à mon bord. » — « Eh bien ! allez le chercher lui dis-je ! » — « Ma pa-
» role est suffisante, répliqua le capitaine. J'ajoutai que je n'étais pas obligé
» de le croire, et il renouvela sa demande des papiers de bord. Je refusai de
» nouveau, et il dit qu'il allait faire des recherches dans tout le navire pour
» les trouver. Je plaçai alors le pavillon américain devant la porte de la ca-
» bine, en lui faisant observer qu'il n'y pourrait entrer sans marcher sur
» le pavillon. Cela m'est bien égal, répondit-il, et en même temps il se rua
» dans la cabine, suivi de son officier et d'un nègre, et ils foulèrent aux pieds
» le pavillon, en présence de tout mon équipage. »

» Je m'écriai alors : » Enfants, notre pavillon est insulté ; il en coûtera cher à l'Angleterre.

» Tout le monde remonta sur le pont, et le capitaine Bosanquet me dit de lui donner mon livre de port. Jamais ! répondis-je, et tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines, ce n'est pas un Anglais qui m'arrachera ce livre. J'ai, répondit-il, le pouvoir de l'obtenir. Et en même temps il ordonna à un de ses nègres de m'ôter le livre ; le matelot se disposait à obéir ; je le

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE (1).

### Troisième partie.

#### XLVIII. — COMBATS.

De retour à Castelvétrano, Caroline était tombée dans un accablement nouveau pour elle. Comment s'en étonner ? Toute action violente appelle une réaction nécessaire. La surexcitation fébrile de son voyage à l'Etna, jointe aux fatigues excessives qu'elle avait éprouvées, devait être inévitablement suivie d'une prostration physique et morale. Cet état dura plusieurs jours, durant lesquels elle demeura enfermée dans son appartement. Le médecin, continuant son rôle politique, la disait convalescente, et cette fois, chose rare ! Esculape avait raison ; mais il avait raison sans le savoir. Quoiqu'elle ne voulût recevoir personne, Caroline avait fait une exception en faveur de Rosario. Feignant par un raffinement de délicatesse, dont l'instinct était dans son cœur, de ne point reconnaître dans la reine la dame mystérieuse de la Barbara, le braconnier avait rempli le message de Fabio avec une religieuse fidélité ; après quoi il avait demandé la permission de se retirer.

— Il faut bien que je vous l'accorde, lui répondit Caroline avec une bonhomie qui tourna promptement à l'amertume, car je ne puis pas même vous rendre l'hospitalité que j'ai reçue chez vous. Vous êtes ici dans votre métairie, et moi je ne suis ici qu'une étrangère, que dis-je, une exilée. La reine des Deux-Siciles ne serait pas obéie, même à Castelvétrano ! Mais, patience ! D'autres temps viendront, et je n'oublierai pas, croyez-le bien, mon hôte de la Barbara. En attendant, ajouta-t-elle en lui offrant une montre qui se trouvait sous sa main, acceptez ceci en mémoire du voyage que nous avons fait hier ensemble ; cette montre vous servira à compter les heures de ma captivité.

— Ah ! madame, il ne dépendra pas de moi qu'elle ne marque promptement celle de votre délivrance. Quand le moment viendra, votre majesté n'aura qu'à faire un signe, et comptez à l'occasion sur un bon tireur ; je puis le dire sans me vanter ; Rosario n'est pas homme à brûler pour rien sa poudre quand il tiendra un habit rouge au bout de son fusil.

Le braconnier prit le bijou de la reine avec l'embarras d'un homme fier qui craint de voir un salaire dans un cadeau, pourtant il l'accepta. Comment refuser à la reine ?

— Au revoir donc, et bientôt ! lui dit Caroline en le congédiant.

Rosario s'inclina respectueusement, pourtant il ne s'en allait pas.

— Pardon ! dit-il enfin, j'ai une grâce à demander à votre majesté.

— Parlez, mon ami, parlez sans crainte. S'il dépend de moi de vous accorder votre demande, elle est accordée d'avance.

— Eh bien ! majesté, voici ce que c'est : Je suis métayer de mon état, et monsieur le comte Allégroni, le propriétaire de la Barbara, peut attester au besoin que j'aimerais mieux mourir sans confession que de lui faire tort d'un tornèse.

— J'en suis persuadée. Après ?

— Je suis donc métayer, pour servir votre majesté, ce qui n'empêche pas de brûler de temps en temps une amorce quand le gibier vous passe entre les jambes, et si c'était un effet de votre bonté, je voudrais bien pouvoir....

— Quoi ?

— Me promener quelquefois...

— Où ?

— Dans les forêts royales de la Fieuzza avec mon caniche et mon fusil.

— Ce que vous me demandez-là n'est pas une petite affaire : un prince ne l'obtiendrait pas. Cependant, voyons, y tenez-vous beaucoup ?

— Si j'y tiens !...

Il prononça cette exclamation d'une voix si pénétrée, ses yeux exprimaient un désir si ardent, si profond, que la reine prit sur elle, — c'était prendre beaucoup, — de lui octroyer la licence qu'il sollicitait, sous prétexte que le gibier qu'il tuerait à la Fieuzza était pour elle. Cette précaution lui avait paru nécessaire afin de ménager la susceptibilité de Ferdinand, qui, en digne fils de son père Charles III, était plus jaloux de ses chasses que de sa couronne. La reine, au temps de sa puissance, nommait et destituait les ministres, disposait des flottes et des armées, mais elle ne se serait pas risquée à changer un officier de la vénerie ou à réformer un chien des meutes royales.

— Tenez, dit-elle à Rosario, prenez ce papier et soyez content. J'espère que le roi fera honneur à ma signature.

— Oh ! merci, majesté ! s'écria le braconnier, en s'emparant du permis avec mille fois plus d'empressement qu'il n'avait pris la montre ; merci ! merci ! vous exaucez le vœu de toute ma vie. Je n'avais pas dix ans que déjà je regardais de loin, avec un œil de convoitise, ces grands bois de la Fieuzza qui étaient pour moi le paradis terrestre dont monsieur le curé nous parlait au cathéchisme. Vive saint Hubert ! quelle revanche nous allons prendre, mon caniche et moi ! Oh ! je sens déjà mes poumons qui se dilatent ; j'ai les yeux pleins de chevreuils et de gélinottes. Tenez, majesté, je suis si heureux, qu'à la fête des Langoustes, j'en expédierai une douzaine de plus.

Comme Rosario sortait du palais, Castroné y entrait pour prendre les ordres de la reine. Il fut frappé de l'air de jubilation du braconnier et de son caniche qui, le voyant revenir si joyeux, bondissait autour de lui en poussant des cris d'allégresse.

— Voilà un compagnon que votre majesté a rendu bien heureux, dit Castroné à Caroline, en pénétrant dans son cabinet. Un soldat qui passerait tout d'un coup capitaine ne serait pas plus content que lui.

— Ce n'est pas toi, répondit la reine avec un peu d'aigreur, qui te contenterais à si bon marché.

Elle n'en dit pas davantage. Comparant en elle-même ces deux hommes, dont l'un si franc, si naïf, était simple et fier comme un enfant de la nature, tandis que l'autre, fruit dépravé d'une civilisation dépravée, représentait et résumait en lui toutes les corruptions sociales, elle ne put s'empêcher de faire sur elle-même un pénible retour : déplorant la bassesse, le dévouement servile et sordide des instruments que sa position la forçait d'employer :

— Cruelle condition des princes ! se disait-elle amèrement, que même dans l'exil ils ne sont entourés que d'ambitions sans frein et d'insatiables cupidités !

Ses instincts nobles étaient blessés ; mais que faire ? Dans l'état actuel de la société, l'exercice du pouvoir, et surtout sa conquête, ne sont possibles qu'à ce prix. Triste société ! triste pouvoir !

Castroné vit au premier coup d'œil que le vent ne soufflait pas de son côté ; il quitta par conséquent le ton de la plaisanterie et, devenu tout à coup sérieux, se renferma dans le cercle des affaires. Il rendit compte en termes brefs et précis de sa mission de Trapani, fit un rapport à sa manière sur les dispositions du peuple et de l'armée, et se mit aux ordres de sa souveraine légitime, comme il disait, sans lui adresser une seule question touchant son voyage à l'Etna. C'était le moyen le plus sûr d'obtenir une réponse pour peu que la reine eût été disposée aux confidences ; mais elle ne l'était point ce jour-là ; elle-même d'ailleurs n'avait obtenu de [illegible] que des promesses vagues et elle attendait d'un jour à l'autre la réponse qu'il devait lui apporter en personne à Castelvétrano.

Le nom de Fabio n'avait pas encore été prononcé ; Castroné se fût bien donné garde de prendre l'initiative sur ce chapitre délicat de peur que la reine ne devinât l'inimitié cachée derrière un empressement maladroit. On se défie d'un ennemi, pensait notre Machiavel de bas étage. Aussi pour mieux noyer son homme jouait-il l'intérêt ou du moins l'indifférence.

— Pour le moment, dit la reine, il s'agit de venir en aide au fugitif.

— Bon ! se dit Castroné ; nous y voici. De quel fugitif votre majesté veut-elle parler ? demanda-t-il avec la candeur affectée d'un fieffé tartufe.

— Eh ! mais du capitaine Fabio.

— C'est juste ! J'espère qu'il se sera tiré d'affaire hier au soir.

— Il s'est réfugié à Sélinonte au milieu des Calabrais.

— C'est-à-dire qu'il s'est jeté de lui-même au devant de l'ennemi.

— Comment cela ?

— Eh ! oui, Mac-Farlane est déjà de retour à Mazzara, et il y revient, sans aucun doute, avec des projets contre Sélinonte.

Au surplus, le capitaine Fabio se trouve là en bonne compagnie et n'est pas homme, j'imagine, à se laisser prendre comme un agneau. Et puis il y a un Dieu pour les amoureux.

Cette dernière phrase jetée incidemment avec une insouciance pleine de duplicité, bouleversa Caroline ; tout son sang lui reflua au cœur ; malgré l'empire qu'elle avait sur elle-même, elle devint pâle comme un marbre et pourpre un instant après. Pourtant son orgueil triompha de son émotion : comment supposer que Castroné l'eût en vue et qu'il se permît, quoiqu'il osât beaucoup, une allusion si téméraire ? Évidemment ce n'est pas elle qu'il avait dans l'esprit.

— Amoureux ? dit-elle négligemment ; de qui ?

— Voilà ce que je ne sais pas encore, mais le nom ne fait rien à l'affaire ; la chose est certaine ; l'amour approche même de sa phase critique.

— C'est-à-dire ?

— Que le notaire est en train d'allumer les flambeaux de l'hyménée.

— Lui, se marier !

— C'est du moins ce que m'a dit l'invalide qui est à son service. Pour peu que votre majesté fût curieuse d'en apprendre davantage, il lui serait bien facile de savoir la vérité.

(1) Voir pour le feuilleton, le journal du 24 juillet au 31 octobre.

TIMBRE ROYAL

te, de constater l'identité du pavillon de toutes les marines marchandes, même en pleine paix. L'Angleterre fonde cette prétention sur la nécessité d'établir l'ordre et la sécurité sur les mers, et elle n'en démordra pas plus vis-à-vis de l'Amérique que vis-à-vis de la France. Alors même que le gouvernement français, selon les intentions manifestées par les deux chambres, obtiendrait la modification des traités de 1831 et 1833, et les remplacerait par une convention analogue à celle qui avait été conclue par le président Tyler, la difficulté principale subsisterait toujours, puisque l'Angleterre ne croirait pas, par une pareille convention, avoir renoncé à son droit de visiter les navires portant pavillon français, à l'effet de constater l'identité de ce pavillon.

Cette prétention de l'Angleterre oblige donc la France et les Etats-Unis à imaginer et à proposer une combinaison d'ordre, un système unitaire de police des mers dans lequel le droit de visite, soit à l'effet de réprimer la traite et les autres délits maritimes, soit à l'effet seulement de constater l'identité du pavillon, appartiendrait à une flotte neutre équipée à frais communs par toutes les nations associées. Ce système est le seul économique et rationnel; il détruirait, dans leur racine, tous les abus du droit de visite; car on ne peut pas supposer que l'élite de la marine de tous les peuples constituée sous un pavillon neutre et unitaire, ayant pour point d'honneur de veiller à la sécurité et au bon ordre sur les mers, se livrât à des excès semblables à ceux qui sont constatés dans le rapport qu'on vient de lire.

Voilà donc le système qu'il faut établir par un traité collectif entre toutes les puissances. Voilà ce que la France et les Etats-Unis doivent demander, dans leur intérêt particulier comme dans l'intérêt général de toutes les nations, au nom de l'ordre comme au nom de la liberté.

---

Athènes, 20 octobre.

La première session des chambres se présente sous un aspect inquiétant. Les illégalités de tous genres qui ont eu lieu dans les élections rendent bien difficile la vérification des pouvoirs. Ce n'est point le droit qui détermine l'admission des députés, c'est la puissance du parti qu'ils représentent. On redoute que l'esprit exclusif des Péloponésiens ne domine dans la chambre, d'autant plus que ce ne sont point les plus éclairés qui ont été élus députés. Si la majorité définitive est formée par eux, le gouvernement se trouvera paralysé, et le ministère actuel dirigé par des héréocthones, devra céder la place à un cabinet où les indigènes domineront. M. Colletti prépare de bons projets de loi; mais lui sera-t-il donné d'en faire l'épreuve en régime représentatif. Chacun l'attend avec anxiété.

---

Le *Morning-Chronicle* contient sur la situation actuelle de l'Irlande un article dans lequel il déplore en ces termes la triste condition de ce pauvre peuple :

« C'est avec douleur que nous recevons les dernières nouvelles d'Irlande. Elles ne nous apprennent rien de bon. Loin de là! ce malheureux pays présente, à l'heure qu'il est, des symptômes non équivoques de cette affreuse désorganisation sociale qui, depuis 1760, pèse sur les basses classes de la population des campagnes.

» Les nouvelles qui nous rapportent les sévices exercées sur les Irlandais, nous apportent en même temps la cause de ces sévices. Un peuple inoffensif voué par ses propriétaires à la destruction, paie ces dignes âmes de retour. C'est le droit de l'humanité qu'il invoque contre le droit de l'or! C'est-à-dire qu'il ne fait que demander justice en ne réclamant que le droit d'obtenir par son travail les moyens de soutenir l'existence que le ciel lui a infligée!

» Aux jours de tourmente populaire, aux heures de révolution, quand les malheureuses victimes de la guerre civile tombent sous la hache du bourreau, on plaint ces victimes, on les pleure, mais qui pourrait retracer un tableau exact et fidèle aux yeux des habitants de l'Irlande eux-mêmes, de ces horreurs journalières de froid, de faim, de maladie, endurées sans mot dire, mais aussi sans relâche, du berceau à la tombe, par des millions de créatures humaines, dont la seule consolation sur terre est de croire qu'une misère perpétuelle diminue les tortures de l'agonie, et qui appellent la mort à grands cris espérant qu'un monde meilleur leur offrira une juste compensation aux atroces souffrances d'ici-bas?

» Mais à qui donc, seigneur, faut-il s'en prendre de toutes ces cruautés? Encore une fois, aux propriétaires d'immeubles, à ces loups dévorants qui infestent le sol d'Irlande! C'est eux qui oppriment le pauvre peuple, c'est eux qui le pressurent et qui l'écrasent, et c'est pour gorger de luxe et d'abondance tous ces mangeurs de *pudding* et de *roast-beef*, tous ces lords ventrus, dont l'obésité égale la lâcheté, que ce pauvre peuple sue le sang par tous les pores! Honte à ces maudits! Honte à eux qui ont oublié le droit le plus sacré et le plus imprescriptible de l'humanité, le droit du sang! »

---

### De l'association des ouvriers en Catalogne.

Quoi qu'en disent les défenseurs du gouvernement de Madrid, le but de l'association des ouvriers de Catalogne est encore plus social que politique. Nous n'en voulons pour preuve que la correspondance ministérielle suivante, datée de Barcelone le 24, et que nous transcrivons littéralement :

« .... Après l'assassinat. On a appris que l'association des tisserands continuait à se recruter, malgré les ordres donnés pour sa dissolution. Ses trois directeurs ont été arrêtés, mais six jours après, leurs successeurs étaient déjà nommés, et l'on ignore si l'autorité a pu se saisir de leur personne.

---

### Les antécédents.

Hier était traduit en police correctionnelle, comme prévenu de rupture de ban, un jeune homme dont les manières élégantes révèlent une éducation distinguée.

M. le président. — Pourquoi êtes-vous venu à Paris ? vous saviez bien que cela ne vous était pas permis.

Le prévenu garde un moment le silence ; puis, s'animant par degrés, il s'exprime ainsi :

« J'espérais, au centre de la civilisation et du commerce, trouver plus de bienveillance et de sympathie que dans les petites localités, que vainement j'ai parcourues pendant cinq mois et demi ; car telles sont les défiances et les réprobations sociales, qu'elles repoussent le libéré qui a subi sa peine, et lui dénient cet oubli de sa faute, cette indulgence dont il aurait besoin pour persévérer dans le bien ; la loi n'a voulu que lui infliger une punition temporaire ; elle lui rouvre les portes de la prison : « Rentrez au sein de la société, » lui dit-elle, et la société le repousse ; la loi pardonne, l'opinion publique demeure inflexible ; contradiction étrange et cruelle ! Averti par l'expérience, par le châtiment, vainement le libéré voudrait revenir à des sentiments meilleurs ; vainement il se présente, demandant sa part au soleil et le moyen de gagner sa vie : « Que d'honnêtes gens, lui dit-on, qui manquent de travail ! qu'il aille en chercher ailleurs. » Exaspéré par le mépris public, sollicité par les habitudes et les souvenirs de sa vie passée, par les mauvais conseils de la faim, il s'abandonne sans retour, et bientôt sans remords, à cette vie de désordres que semble faire peser sur lui une inexorable fatalité!!!

» Loin de moi, Messieurs, de vouloir affaiblir ce qu'a de légitime la salutaire horreur que le crime inspire ; mais de l'œil, de la pensée, plongeant dans mon avenir, il m'est permis, au moins, de signaler mes craintes et les lacunes de nos institutions pénales ; ces dernières ouvrent pour le condamné les portes de la prison, et refusent de l'accueillir franchement ; elles lui rendent la liberté, mais sur les passeports qu'on lui délivre elles impriment une désignation flétrissante ; elle les surveillent, mais ne le protègent pas, et l'entourent partout d'entraves.

» Ah ! Messieurs, nous tous qui sommes rentrés dans la société avec le désir de redevenir honnêtes gens, de recommencer une vie nouvelle, nous n'avons pas trouvé un seul de nos anciens amis qui ne nous ait reniés, pas un de nos compagnons de bureau ou d'atelier qui ait osé parler pour nous ; nos patrons d'autrefois ; pas un patron, pas un de ces maîtres du travail qui ait voulu nous accueillir ; pas une main, enfin, qui ne se soit éloignée quand nous avons tendu la nôtre. Les tentations qui nous ont poussés, nous pauvres, dans les prisons, nous attendaient sur le seuil pour nous ramener au vice par la misère.

---

— Castroné, répondit sèchement la reine, je t'ordonne de découvrir les véritables intentions de Mac-Farlane relativement à Sélinonte.

Le soir même Castroné était sur la route de Mazzara.

En même temps qu'il avait enfoncé le poignard plus avant dans le cœur jaloux de Caroline, il y laissait, selon sa coutume le germe d'une résolution qui devait, suivant lui, mûrir toute seule et éclore à son heure. Toute reine qu'elle est, pensait-il, elle est femme, et la curiosité, sinon la jalousie, sera plus forte en elle que l'orgueil ; si vraiment elle aime ce Fabio, nul doute qu'elle n'aille aux informations. Si elle n'y va pas, c'est qu'elle n'y tient guère, et alors son influence n'est pas à craindre. Nous verrons bien.

Restée seule enfin, Caroline se céla entièrement et fut inaccessible à tout le monde. Un moine, — on devine son nom, — était seul excepté de la consigne, mais il ne vint point, et pourtant avec quelle ardeur ce nouveau messie n'était-il pas attendu ! Quel accueil on lui préparait ! Toute l'ambition, toutes les espérances de la reine étaient en ce moment concentrées et reposaient sur cette tête cénobitique. A force de se dire que le succès dépendait de Castoréo, elle avait fini par attacher à son intervention une idée superstitieuse. Singulier jeu de la fortune ! C'est un anachorète, bien plus un condamné qui devait rendre à la fille des Césars le trône des Deux-Siciles !

Si inquiète, si fiévreuse que fût son attente, la pensée de Fabio faisait une diversion puissante à ses préoccupations politiques. Les levains jaloux déposés dans son cœur par le rusé Castroné fermentaient sourdement et soulevaient en elle de violents orages. Le doute la rongeait. Tous les fantômes de l'orgueil outragé, de l'amour trahi, se dressaient furieux dans son âme et lui livraient des assauts acharnés ; mais elle seule avait le secret de ses combats et de ses angoisses. Elle brûlait d'interroger Castroné ; d'apprendre par lui dans les moindres détails, et la captivité de Fabio et, surtout, son évasion ; sa dignité de femme et de reine enchaînait sa légitime curiosité ; réduite à s'adresser à elle-même les questions qu'elle n'osait adresser à d'autres, elle se consumait en conjectures, en soupçons. Quelle était cette femme jeune et belle, mystérieusement entrevue dans la prison de Fabio ? Qu'y faisait-elle ? Lui devait-il vraiment sa liberté ? S'il était en effet sur le point de se marier, ce ne pouvait être qu'avec cette libératrice inconnue ; quelle autre femme qu'une fiancée eût été capable d'un si grand dévouement ? Ainsi l'intuition surnaturelle de la jalousie faisait jaillir à ses yeux du sein des ténèbres qui l'environnaient, la vérité dans tout son jour. L'amour, dans ses moments lucides, a, comme toutes les passions, une seconde vue dont le coup-d'œil lumineux perce, à l'heure fixée, tous les masques et tous les voiles.

Les souvenirs propres à justifier ses défiances et à fortifier ses hypothèses lui revenaient tous alors en mémoire; tous conspiraient à convertir ses doutes en évidence, et la froideur de Fabio au temple de Ségeste et sa maussade humeur durant le voyage et son embarras trop visible, lors de la rencontre de Castroné ; quelles présomptions accablantes ! que de symptômes d'artifice et de trahison !

— Fabio ! Fabio ! s'écria Caroline en s'élançant du sofa où elle était à demi couchée, ô Fabio, si vous m'avez trompée, malheur à vous !

Elle se promenait dans son cabinet avec une agitation fébrile, le sein palpitant, le regard enflammé, et ses traits bouleversés exprimaient la colère bien plus que la tendresse. L'idée d'être méprisée parce qu'elle n'était plus jeune et plus reine, faisait bondir son cœur superbe ; et méprisée par qui?... Par un homme qu'elle avait tiré du néant pour l'élever jusqu'à elle, pour se donner à lui, pour l'aimer... Quel affront! Quelle ingratitude! Quelle douleur ! O nuit de la Barbara ! rêve enivrant et rapide, deviez-vous être suivis d'un si prompt réveil et d'un lendemain si cruel ! Le berceau de la volupté aurait-il été le tombeau de l'amour?

L'indignation pourtant céda par degrés ; usée, épuisée par ses propres transports, la colère fit place à l'attendrissement. Retombant sur le sofa qu'elle avait quitté, Caroline fondit en larmes. Vinrent alors les regrets et le désir et l'espoir, toutes les lâchetés de l'amour sincère ; à la clairvoyance de l'espoir succéda l'illusion volontaire du cœur. Peut-être s'abusait-elle elle-même ? L'amour est si prompt aux alarmes ! Un mot de Castroné devait-il à ce point l'inquiéter? Quelle preuve avait-elle de l'infidélité de Fabio? Ce n'étaient après tout que des présomptions gratuites, et pas même des présomptions, c'étaient de simples craintes. Pourquoi s'acharner à convertir en certitude, ce qui était à peine probable, à peine possible ? Bref d'argument en argument, de sophisme en sophisme, elle passa presque sans transition du dernier terme de l'inquiétude à une sécurité à peu près complète.

Ces orageuses alternatives durèrent toute la journée, toute la nuit, et le soleil du lendemain retrouva Caroline telle que celui de la veille l'avait laissée, toujours en proie à l'incertitude et se dévorant elle-même, tantôt dans les abîmes, tantôt dans les espaces. Parvenue aux limites de la patience, et ne pouvant plus résister au triple aiguillon de la curiosité, de la jalousie et de l'amour, elle donna droit aux insolentes prévisions de Castroné, et suivit, à son insu, la ligne de conduite qu'il lui avait tracée. Elle s'était dit d'abord : — C'est un conte ; Fabio ne songe point à se marier. — S'il était déjà marié ? pensa-t-elle ensuite.— Au fait, ajouta-t-elle enfin, il m'est bien facile de m'en assurer.

Une heure après, elle montait seule dans sa litière, et le médecin disait gravement aux curieux :

— J'ai permis à sa majesté de faire sa première sortie. Une promenade dans la campagne ne peut qu'abréger sa convalescence.

Le hasard voulut qu'en revenant de Mazzara, où il avait rempli la mission de Caroline, Castroné aperçût de loin la litière royale qui s'avançait sur la route de Boncévino.

— Bon ! pensa-t-il, elle aime vraiment son capitaine. Que va-t-il se passer ? Il faut que j'y aille voir.

Tournant bride à l'instant, il suivit la reine à distance, de manière à n'être pas vu.

#### XLIX. — PIPO.

Nous avons laissé Pipo dans la cour de Boncévino occupé à charger sa pipe et se demandant quel châtiment il pourrait infliger à la Zingara pour prix de sa délation. La journée tout entière se passa dans cette charitable recherche, sauf une visite qu'il avait prévue et qui vint le distraire pour quelque temps de ses pensées vindicatives.

Les dragons anglais, repoussés le matin avec tant de succès, revinrent en force quelques heures après et ne parlaient de rien de moins que de mettre le feu aux quatre coins de la cassine, pour venger leur brigadier. Heureusement pour elle et pour Pipo, les assiégeants étaient commandés par un officier supérieur qui contint leur ardeur destructive dans les bornes de la discipline et de la légalité. Pipo d'ailleurs eut la précaution de tout rejeter sur le compte des maraudeurs et il dut à sa jambe de bois la triste satisfaction d'être cru sur parole; si Pipo était brave il était prudent, et il sacrifia en cette occasion sa gloire à sa sûreté.

La maison fut fouillée de la cave au grenier, ce qui ne fut pas long; à défaut du capitaine qu'on ne trouva pas, on saisit ses papiers en grande pompe, mais sans beaucoup de peine attendu que pas un n'était sous clef: tous traînaient pêle-mêle sur les tables et sur les chaises; il est vrai qu'ils étaient peu compromettants, en les dépouillant que trouva-t-on? Un brevet de capitaine et un ordre de destitution ; voilà pour les pièces officielles ; quant au reste c'étaient de vieux mémoires d'équipement, confondus avec des épîtres de régiment et des recettes du parfait jardinier. Procès-verbal fut dressé de ces trouvailles opimes, et les dragons désappointés s'en allèrent comme ils étaient venus sans épargner les *goddam!*

— Bon voyage ! leur cria l'invalide en refermant sur eux la grille disloquée, rendu à sa pipe et à la liberté il reprit sa promenade interrompue à travers les longues herbes de la cour et ses projets de vengeance contre la délatrice de son capitaine. Il n'était pas inventif, car le soir vint sans qu'il eût rien trouvé.

— Bah ! pensa-t-il alors; la nuit porte conseil ; mais, fatigué par sa faction de la nuit et ses exploits de la journée, il s'endormit avant même d'avoir la tête sur l'oreiller et se réveilla comme il s'était couché. Il n'en prit pas moins sa canne le lendemain matin et s'achemina résolument vers la masure de la Zingara en s'en remettant, faute de mieux, à l'inspiration du moment. Qui jamais aurait songé à personnifier la vengeance sous la figure du messager boiteux?

Il arrive... personne. Je me trompe, le gros chat noir de la sorcière était accroupi sur le seuil de la masure, la tête mélancoliquement appuyée sur ses pattes de devant. Il dressa l'oreille au bruit sec de la jambe de bois et tourna vers Pipo son œil jaune dont les pupilles fortement contractées par le soleil brillaient comme deux lames effilées. En reconnaissant son voisin l'invalide, il le salua d'un petit frôlement amical, et, refermant tranquillement les yeux, il continua sa méditation interrompue. On dit qu'Henri III tombait en syncope à la vue des chats ; en revanche, nos aïeux les Egyptiens leur rendaient les honneurs divins et se rasaient les sourcils en signe de deuil quand il en mourait un dans leur maison: notre ami Pipo tenait un juste-milieu raisonnable entre l'apothéose et l'aversion, la race féline ne lui paraissant mériter

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Telles étaient ses dispositions en général, mais dans l'espèce elles étaient bien différentes ; il nourrissait depuis long-temps contre le matou de la sorcière une haine sourde qui n'était pas exempte d'une certaine dose de terreur. Sans être superstitieux, il n'était pas éloigné de croire que le diable eût revêtu cette fourrure moelleuse pour cohabiter avec la Zingara comme Méphistophélès tournoyait dans les blés sous la forme d'un barbet noir pour se révéler à Faust.

Quand il se vit tête à tête avec l'animal suspect dans cette solitude aride et sinistre, Pipo s'arrêta court et sentit un léger frisson lui rider l'épiderme. La veille il avait affronté bravement un escadron de dragons anglais, maintenant il tremblait devant un chat. Mais ce chat était-il un chat? Peut-être... se disait Pipo, et comme Hamlet il ajoutait ; Voilà la

[illegible] j'ai rencontré partout de chaleureuses sympathies chaque fois qu'il s'est agi de venir isolément en aide à mes efforts; mais ce que jamais je n'ai pu trouver nulle part, c'est un emploi qui me fît vivre en me conservant la dignité que donne la conscience d'un salaire obtenu pour un devoir rempli.

» C'est ce dont je me plains.

» Chaque jour de nouvelles lois s'élaborent dans le but annoncé d'opérer par la terreur et la solitude l'amendement des coupables; chaque jour de nouvelles fanfares éclatent en l'honneur de l'opinion publique à laquelle on suppose des pardons pour tous les repentirs, de la charité pour toutes les résipiscences. Or, moi, qui sais seulement comment l'opinion punit, je demande quand elle pardonne.

» En bonne justice on me doit une réponse, et voici comme je l'attends.

» La démarche que je tente aujourd'hui prouve que je ne redoute aucune investigation: je m'adresse donc au public en masse, et lui déclare avec humilité qu'un homme dans la vigueur de l'âge, voulant pouvoir s'expliquer l'utilité de la vie par celle du travail offre ses bras, son intelligence et son zèle à quiconque, disposant d'une occupation digne, se sentira le courage de donner à son tour l'exemple équitable d'une assistance noble à une noble expiation.

» Agréez, monsieur, etc. HIPPOLYTE RAYNAL,

» Montmartre, 28 octobre, 1844. »

## Nouvelles de l'Afrique occidentale.

Le rapport du capitaine Peuchgaric, commandant le navire l'*Aigle*, arrivé à Marseille, s'exprime ainsi :

« Je suis parti du Gabon (côte occidentale d'Afrique), le 15 août dernier, laissant en rivière le navire l'*Edith*, de Nantes, capitaine Bardon, et trois navires anglais.

» Les affaires commerciales étaient dans un état déplorable ; les indigènes abusent de la tolérance que leur accordent les autorités françaises, bienveillance qu'ils interprètent pour de la faiblesse ; malgré toutes mes instances et la peine que je me suis donnée, je n'ai pu retirer la moitié de ce qui m'était dû.

» Si le gouvernement n'intervient pas, en donnant aux officiers de l'établissement français des instructions qui les autorisent à sévir contre les gens de mauvaise foi, il faudra nécessairement abandonner ce commerce. »

## Extérieur.

**Angleterre.** — Londres, 29 octobre. — Voici comment se termine la réponse de la reine Victoria à l'adresse de félicitations du lord-maire au nom de la Cité :

« Il y a trois ans, après l'incendie de l'ancienne Bourse, mon époux bien-aimé posa la première pierre de la construction nouvelle, et aujourd'hui je célèbre avec bonheur l'achèvement de ce travail rapidement ter-

[illegible] qu'adopte le ministère :

« Le gouvernement est autorisé à régler l'organisation et à fixer les attributions des ayuntamientos, des députations provinciales, des gouvernements politiques et des conseils provinciaux d'administration, en mettant à exécution immédiatement les mesures qu'il adoptera à cet effet, et dont il rendra compte ensuite aux cortès. »

Des bruits sinistres continuent à circuler dans la capitale. Le 24 et le 25, on prétendait que des révoltes avaient éclaté sur divers points de l'Espagne, notamment à Saragosse. L'*Heraldo* et le *Tiempo* soutiennent que ces bruits sont faux. Les bateaux à vapeur qui touchent à Vigo ont inondé la Galice de ces proclamations.

L'*Eco del Comercio* continue sans pitié sa guerre aux réformistes :

« Chaque jour, dit-il, nous élèverons plus haut la voix contre les tyrans qui nous dominent. Nous ne nous contenterons pas de savoir que leur âme est bourrelée par les remords et par les rêves de l'ambition. Nous révèlerons à l'Espagne et au monde toute leur iniquité. Il n'y aura pour nous ni trève ni repos dans cette mission sacrée, jusqu'à ce que la justice et l'opinion publique aient sapé dans ses fondements cet orgueilleux pouvoir qui s'abrite derrière la faveur pour mieux perdre et déshonorer la justice.

» Témoins et victimes des apostasies de ces hommes, il nous est impossible de croire aux protestations des bourreaux, ni de baiser les chaînes qu'ils préparent au peuple. Le peuple a le droit d'exiger l'exécution de la loi politique; il a le droit de résister à l'usurpation de son propre pouvoir, et de s'opposer à ce que le pacte fondamental conclu entre la nation et le trône, soit brisé. Lorsque la société se détruit elle-même, tous les citoyens demeurent libres.

» Que de blasphèmes, que d'hérésies politiques, que d'outrages à la nation, dans le préambule nouveau, substitué à celui qui commençait en invoquant la volonté et la souveraineté de la nation ! Il est faux que la reine ait aucune part dans le pouvoir constituant, sauf son acceptation et le serment. Quoi ? la reine, qui ne peut ni discuter, ni voter, ni être membre de l'assemblée populaire, pourrait intervenir dans la promulgation et la sanction des lois fondamentales ? Quel délire, quelle dégradation pour le peuple ! Eh quoi ! Isabelle II, reine des Espagnols en vertu de la constitution de 1837, pourrait intervenir dans la modification de ce pacte qu'elle a juré d'observer, et aurait le droit d'en décréter et d'en sanctionner la réforme ? Non, non, mille fois non, car, dans ce cas, elle deviendrait despote et parjure. »

## REVUE DES JOURNAUX DU 30 OCTOBRE 1844.

— Après la question de longévité du ministère actuel, les journaux reviennent ce matin sur les évènements significatifs dont l'Espagne est le

à don Carlos, même quand on l'aura renouvelée, comme fort peu définitive dans un pays si sujet aux revirements; et d'ailleurs, à son avis, le mariage de la reine avec le prince des Asturies ne serait qu'une Restauration déguisée.

— La *Quotidienne* soutient que la constitution de 1837 ayant été promulguée à l'exclusion du principe monarchique, n'était pas plus viable que celle de 1842, et que la réforme d'aujourd'hui n'aura chance de durée que si la royauté y met son attache populaire. « Quoi qu'on fasse, dit cette feuille, il faut toujours revenir à la conciliation des intérêts rivaux, et rendre à la patrie des homme de talent et de cœur que l'usurpation a jetés depuis douze ans dans des partis contraires. »

## Faits divers.

— M. Blanchet est nommé consul-général et chargé d'affaires à Tripoli de Barbarie, en remplacement de M. Bourboulon, admis à la retraite.

M. Herbet, consul à Dublin, remplace M. Blanchet à Trieste.

M. de Vallat, élève consul à Bahia, est nommé consul à Panama.

— La quatrième session des conseils municipaux pour 1844 sera ouverte du 4 au 8 novembre, et close du 13 au 17 du même mois.

— Voici quel était en 1842 le chiffre exact de notre population coloniale :

A la Martinique, population libre, 42,403; population esclave, 76,172; total, 118,575.

A la Guadeloupe et dépendances, population libre, 37,830 ; population esclave, 92.639 ; total, 130,469.

A la Guyane française, population libre, 5,805 ; population esclave, 14,560 ; total, 20,365.

A Bourbon, population libre, 39,060 ; population esclave, 66,064.

Ces chiffres présentent un total général de 125,098 âmes de population libre et de 249,435 de population esclave, pour nos quatre colonies françaises.

— Plusieurs courriers venant d'Espagne sont arrivés dans la matinée à Paris.

— La correspondance la plus active a lieu en ce moment entre l'ex-reine Christine d'Espagne et Louis-Philippe, et entre M. Martinez de la Rosa et M. Guizot.

— Nous annonçons avec plaisir que M. le maréchal Soult, après avoir sérieusement examiné la mesure proposée pour modifier les conditions d'admission à l'école de Saint-Cyr, a reconnu quelle était complètement contraire au texte formel de l'ordonnance du 7 mai 1841. En conséquence, il a écrit à la commission chargée de dresser la liste par ordre de mérite, qu'il s'en rapportait à elle pour l'exécution des règlements.

La commission a procédé comme à l'ordinaire, et l'on n'a dressé qu'une

---

question. Dans le doute, il n'était pas à son aise; tranchons le mot, il avait peur. Une fois frappée, son imagination vit... Dieu sait ce qu'elle ne vit pas. Les moustaches de Rominagrobis étaient des rayons de feu qui lui sortaient des narines ; sa queue et ses griffes prenaient des proportions gigantesques ; deux cornes menaçantes couronnaient son chef noir et velu. Un reste d'honneur militaire l'empêcha seul de fuir devant ces visions fantastiques ; il finit même par se rassurer et dit un *Ave* pour se donner du cœur.

— Sainte-Rosalie ! assistez-moi ! s'écria-t-il en se signant trois fois, et délivrez-moi des pièges du grand tentateur des hommes. Ce n'est qu'un chat après tout, que l'esprit des ténèbres soit ou non dans sa peau. Ma foi ! continua-t-il en s'enhardissant jusqu'à apostropher la bête en face, et en confondant dans sa colère la bête et la femme, cela dure depuis trop long-temps. Toutes choses ont une fin, même les mauvaises ; et, comme dit le proverbe : Tant va au lard la chatte qu'elle y laisse la patte ; et le moment est venu de régler nos vieux comptes. Je cherchais une vengeance, je l'ai trouvée : privée de son démon familier, la Zingara n'est plus qu'un corps sans âme ; morte la bête, mort le venin.

A ces mots il s'exalta jusqu'à l'héroïsme, et s'approchant à pas de loup de son ami sans défiance, il lui asséna sur la nuque un coup de bâton si violent, que le tronçon lui resta dans la main. L'infortuné matou fit un bond convulsif accompagné d'un miaulement lugubre, et tomba pour ne se plus relever. Son museau mordit la terre, ses jambes se raidirent, sa queue balaya une dernière fois la poussière... Belzébuth, si c'était lui, n'était plus qu'un cadavre.

Le meurtrier contempla quelque temps sa victime, puis, saisi d'un remords subit, il tourna le dos brusquement au théâtre de son assassinat, et s'enfuit de toute la vitesse de sa jambe de bois comme s'il eût eu à ses trousses tous les diables de l'enfer, unis à tous les shires du grand-justicier. Pourquoi n'y aurait-il pas un code pénal en faveur des animaux ? Les habitants de Camboge, qui croient à l'âme et au paradis des bêtes, nous donnent à cet égard un exemple à suivre; sans compter qu'en Egypte notre ami Pipo aurait passé un fort mauvais quart-d'heure. Toutefois, après une centaine d'enjambées, il calma sa course mais non pas sa conscience; la fatigue l'obligeant à quitter le pas accéléré pour le pas ordinaire, il se mit à siffler, pour s'étourdir, une marche d'infanterie, et poursuivit sa route sans regarder derrière lui. Déjà il entendait le chant joyeux et perçant des hirondelles nichées à la cassine, lorsqu'une litière arrêtée à quelque distance attira son attention ; une femme en descendit.

Si c'était sa majesté? se dit-il avec un grand battement de cœur. Ces campiéri en bonnets pointus m'ont bien l'air les siens.

— En se parlant ainsi, l'invalide faisait à tout hasard l'inspection de son fourniment. Il boutonna son uniforme jusqu'au menton, rajusta sur l'oreille son bonnet de police afin de se donner un air martial, et s'effaçant militairement, mit sa pipe dans sa poche en signe de respect. Quand il fut près de la reine, car c'était elle, en effet, qui venait aux informations auprès de la Zingara, il se rangea pour border la haie, en étendant la main gauche le long de la cuisse et portant l'autre à son bonnet.

— C'est donc toi, mon ami? dit Caroline, qui de loin avait reconnu l'invalide.

— Pour servir votre majesté, répondit Pipo tout fier d'avoir été reconnu par sa majesté, et en se rengorgeant sans toutefois quitter l'attitude du salut militaire.

— Puisque te voilà, tu vas m'accompagner jusqu'à la maison de la Zingara.

— Ce serait beaucoup d'honneur pour moi, répliqua Pipo sans se vanter de son homicide expédition ; mais votre majesté a fait un voyage inutile, la Zingsra n'est pas chez elle.

— En ce cas, j'irai me reposer à Boncévino.

A ces mots, l'invalide ne fit qu'un saut jusqu'à la grille, dont il ouvrit en grande cérémonie, et avec tout le fracas commandé par la circonstance, les deux battants rouillés.

— Hélas ! madame, dit-il à la reine quand elle fut dans la cour, quel crève-cœur ce sera pour mon pauvre capitaine, quand il saura que votre majesté l'a honoré de sa visite sans qu'il fût là pour la recevoir ! mais c'est la faute des Anglais ; ces scélérats ont juré sa mort.

Là-dessus il se mit à raconter, avec la verbosité d'un témoin, bien plus, d'un acteur, le siège de la veille et la visite domiciliaire qui l'avait suivi. Caroline avait refusé d'entrer dans la maison et s'était fait apporter une chaise au milieu de la cour. Sa litière l'attendait dans l'avenue d'aloès, à la même place où elle l'avait laissée la première fois. Pipo parla tant qu'il voulut parler, elle ne l'écoutait pas. Absorbée dans ses pensées et dans ses souvenirs, elle se remémorait la première visite qu'elle avait faite à Boncévino, et quoiqu'il fût désert aujourd'hui, elle trouvait un charme secret à se retrouver seule et libre dans ces lieux pleins encore de Fabio.

Toutes les traces du combat de la veille avaient disparu ; le calme et le silence étaient rentrés dans cette champêtre demeure, qu'avaient un instant troublée, ensanglantée la politique et ses fureurs. Inondées de sang le jour précédent, les longues herbes de la cour n'étaient plus humides que de la rosée du matin ; le vent les courbait doucement aux pieds de Caroline. A la voir si majestueuse et si blanche dans sa longue robe de velours noir, on l'eût prise pour la reine des fées à la porte d'un palais enchanté.

— Rassure-toi, mon ami, dit-elle à Pipo qui se répandait en lamentations sur le sort de son maître ; nous sauverons ton capitaine malgré les Anglais, et nous prendrons notre revanche sur les habits rouges, comme tu les appelles.

— Que le ciel exauce votre majesté ! Je sais qu'elle peut tout ce qu'elle veut ; elle dirait à l'Etna, comme sainte Agathe : Eteins-toi ! qu'il s'éteindrait à l'instant. Mais enfin, il ne suffit pas de rendre la liberté au capitaine, il faut lui rendre aussi son grade, et, de plus, le nommer colonel à titre de dédommagement. Il l'a bien mérité, et votre majesté n'y perdra rien : je lui prédis d'avance qu'elle aura là un fameux colonel et un fameux régiment.

— Mais toi, qui sollicites si chaudement pour autrui, n'as-tu rien à demander pour toi-même ?

— Oh ! moi ? répondit l'invalide en abaissant un regard mélancolique sur sa jambe de bois, je suis réformé pour toujours. Mon unique espoir, tout mon bonheur sur cette terre, est de ne jamais quitter mon capitaine et de lui dire un jour : Mon colonel ! De quoi ai-je besoin, moi ? De rien. Mais lui, c'est autre chose ; il est jeune, il est bel homme ; il aimerait, s'il était riche, à s'amuser tout comme un autre ; et d'ailleurs, quand on est sur le point d'entrer en ménage...

— Il est donc vrai qu'il se marie ! s'écria Caroline, incapable de se maîtriser.

Mais cette exclamation ne lui fut pas plus tôt échappée qu'elle rougit de se posséder si mal. Honteuse intérieurement du rôle humiliant que lui faisait jouer en ce moment sa folle passion, elle souffrait dans sa dignité, dans son orgueil, dans toutes les fibres les plus sensibles de son âme. Elle baissa la tête pour cacher les larmes qui roulaient déjà dans ses yeux, se mordit la lèvre pour prévenir une nouvelle explosion, et, croisant fortement les bras sur sa poitrine comme pour refouler les battements de son cœur, elle s'abîma dans un morne silence. Quant à Pipo, qui ne se doutait ni du drame terrible qui se jouait devant lui, ni des orages qu'il provoquait, il répondit tout naturellement :

— Eh ! oui, majesté, mon capitaine est à la veille de prendre femme, si du moins le bon Dieu lui vient en aide, car, comme dit le proverbe : « Au mariage comme à la mort, le diable fait son effort. » Or, on ne fait pas la noce avec des champignons ; l'amour est une belle chose, oui ; mais, en ménage, l'amour sans argent n'est qu'une maladie. Voilà pourquoi, majesté, mon capitaine doit passer colonel.

Caroline fût morte plutôt que d'adresser à l'invalide une seule question ; c'était bien assez de l'écouter sans l'interrompre. Elle brûlait pourtant d'en savoir davantage, et, dans ce moment, elle eût donné sa couronne pour savoir le nom de sa rivale.

— Comme je le disais à votre majesté, continua l'imperturbable, l'intarissable Pipo, une fois marié, le colonel, le capitaine, veux-je dire, aura besoin de numéraire, car la famille arrive, et pour faire bon visage aux enfants qu'envoie le bon Dieu, il ne faut pas avoir les mains vides. Ce n'est pas au moins que la future soit une pauvresse ; au contraire, la dot est fort ronde, sans compter les espérances ; et c'est bien pour cette raison que le capitaine est encore garçon ; il ajourne le mariage Dieu sait depuis combien de temps. Car c'est un noble cœur que mon capitaine ; il lui en coûterait de devoir tout à sa femme : son idée est qu'entre époux il faut de l'égalité. Lorsqu'il sera colonel, je voudrais bien savoir ce qu'on pourra dire. Un régiment vaut la dot d'une princesse.

Ici le portrait de la future et un éloge, un dithyrambe dont chaque mot était un dard aigu lancé au cœur de la royale victime.

— Votre majesté me demandera peut-être le nom de cette merveille ? poursuivit Pipo ; quoique ce soit le secret du capitaine et pas le mien, je puis bien le dire à votre majesté : on dit tout à la reine, comme au confesseur. Cette merveille s'appelle dona Rafaella ; elle est nièce du baron Schininà, le plus riche baron du pays, un homme qui en sait long et qui n'est pas plus fier pour cela. Mais, par sainte Rosalie ! vous allez le voir en personne et sa nièce aussi, car les voici qui arrivent tous les deux à cheval. Je gagerais ma bonne jambe contre la mauvaise qu'ils viennent de Mazzara tout exprès me demander des nouvelles du capitaine.

Il n'avait pas achevé sa phrase que Rafaella et son oncle entraient dans la cour de la cassine.

CHARLES DIDIER.

(*A demain la fin de la troisième partie.*)

nombreux où chacun communiquait ses impressions et s'informait de celles des autres : — Voilà une faible partie de ce que nous avons vu, et ce tableau ne s'effacera pas de notre mémoire.

» On cite des faits fort singuliers et même comiques, si le comique pouvait trouver place en une circonstance aussi triste. Nous avons vu un homme qui, au milieu de la bourrasque, a été enlevé à une grande hauteur, jeté par terre, roulé, contusionné ; et quand il s'est relevé, son pantalon avait littéralement disparu ; il n'en restait plus que quelques lambeaux exigus autour de la ceinture. Le pauvre diable allait s'enquérant de son pantalon à tous ceux qu'il rencontrait. Une pauvre femme a été également mise en chemise par le tourbillon, encore cette chemise n'offrait-elle que des lambeaux flottants.

» Une personne digne de foi, et qui habite un des quais du canal, assure avoir vu passer sous sa fenêtre une nacelle entraînée dans les airs. Un cadavre plié dans une voile a été trouvé par-delà la montagne Saint-Clair; c'était sans doute un matelot qui, à l'approche de la trombe, était monté sur les vergues pour carguer les voiles, et qui aura été enlevé par le tourbillon. D'autres individus ont été transportés à de grandes distances, même pardessus le canal, et jetés sur l'autre rive, dans l'état que l'on peut penser.

L'affaire des 43 voleurs touche à son terme. Aujourd'hui, à l'ouverture de l'audience, M. le président Zangiacomi, après avoir prononcé la clôture des débats, a commencé le résumé de cette affaire si vaste et si compliquée. Ce résumé a duré trois heures. La lecture des questions soumises

Le 2 1/2 0/0 belge émis par la maison Rothschild a été coté aujourd'hui pour la première fois et reste à 75 c. de hausse sur le prix d'émission.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Obligations de la Caisse hypothécaire, 495. — Id. Strasbourg, 1210. — Banque belge, 655. — Rente id. 2 1/2, nouv. émiss., 62, 61 75, 60, 75, 80, 75. — Id. d'Espagne, 3 0/0, 34 3/4.

A terme, fin courant : Banque de France, 3070. — Banque belge, 103 5/8.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | der c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 118 60 | 118 70 | 118 60 | 118 70 | 118 70 |
| — fin cour. | 118 70 | 118 80 | 118 50 | 118 80 | 118 75 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 81 80 | 81 70 | 81 85 | 81 85 | 82 » |
| — fin cour. | 81 75 | 81 90 | 81 65 | 81 85 | 81 90 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/2 | » » | » » |
| 4 0/0.... | 106 95 | » » | » » | — Portugais. | 53 » | » » | » » |
| O. de la V. | 1470 » | 1472 50 | H. 7 50 | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr. | 3075 » | 3075 » | H. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 75 | » » | » » |
| C. L. 5000 | 5002 50 | » » | H. 2 50 | — Romain. | 105 1/2 | » » | » » |
| 4 — 1000 | 1070 » | » » | H. 10 » | Obl. Piémont. | 1285 » | » » | » » |
| C. hyp... | 780 » | 778 75 | B. 1 25 | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | » » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

Nous ne saurions trop encourager la splendide publication intitulée : **Histoire du Peuple de Paris**, que vient de mettre en vente l'éditeur Charles Warée. Cette histoire, due à la plume énergique d'un des esprits les plus vigoureux de l'époque, M. Capo de Feuillide, et accompagnée de ce luxe d'illustrations auquel nous a si bien habitués l'habile éditeur des étrangers à Paris, des châteaux et ruines historiques de France, etc., nous dispense de tout autre éloge. (Les six premières livraisons sont en vente.)

## Spectacles du 1er novembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — La Création.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Mlle de Belle-Isle. Georges Dandin.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Zampa. Déserteur.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** —
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Nuées d'Aristophane. Térésa.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Follette. Un Ménage. Mansarde. Minuit.
7 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Monseigneur. Vieux Péchés. Une Chaîne.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Emma. Babiole. Parisienne.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — 3 Dimanches. Scandale. Etourneau.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Calypso. Fra Diavolo. Don César.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Miracle des Roses.
7 h. 1/2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — Corde de pendu.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Pendule. Vert-Vert. 4 Sous. Pierrot. Danses.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — For l'Evêque. Belle Etoile. Polly. Estelle.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES ÉTRANGÈRES.

**ALLEMAGNE.** — Toutes les correspondances s'accordent à dire que la récolte des céréales est fort médiocre. D'après notre correspondant de Dantzig, les blés sont en hausse. Il paraît, au contraire, que les blés de la mer Noire tendent à la baisse.

**ODESSA**, 5 octobre. — Le commerce des céréales est languissant sur notre place. Les blés sont fort négligés et ne trouvent preneurs que pour de faibles quantités que l'on cède avec des concessions sur les prix. Cependant tous les détenteurs ne sont point disposés à se conformer aux circonstances critiques dans lesquelles nous nous trouvons, attendu que la plus grande partie des blés que nous avons dans nos dépôts deviennent fort cher. Les premières qualités et les petites parties primeur de Pologne soutiennent leur prix. La graine de lin n'est pas abondante et par cette raison fort recherchée.

**INDE.** — Les derniers avis de l'Inde annoncent que les progrès faits dans la culture du thé sont très satisfaisants. Les deux premières cueillettes de la saison ont produit 620 mannes; on ne connaît pas encore le résultat des deux autres.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

**NANTES**, 28 octobre. — Les farines se sont vendues avec assez de facilités de 41 à 42 fr. le sac de 22 kilog. et demi fine fleur, et de 19,50 à 40,00 les deuxièmes.

**BOURGES**, 26 octobre. — *Cours commercial.* Farine 1re 31,44; 2e 29,80; 3e 28,30.

**Cours des Céréales** (par hect.).

**PARIS**, 31 octobre, halle du 29. — *Cours officiel.* — Froment 18,17 à 18,33. — Seigle 10,26. — Orge 10,86. — Avoine 8,00 à 8,33.

**NANGIS**, 30 octobre. — Froment 17,65. — Avoine 6,20.

**COULOMMIERS**, 30 octobre. — Froment 1re 18,13 à 18,44; 2e 17,50 à 17,97; 3e 16,88 à 17,19. — Orge 0,50. — Avoine 6,66. Le grand nombre d'offres sur échantillons a produit, malgré la pénurie de l'approvisionnement une baisse de 0,31 sur la 1re qual.; 0,47 à 0,61 sur la deuxième et la 3e. Le cours s'est raisonné entre 16,88 et 18 75,00. Ce dernier prix n'a point été atteint sur place.

**LES ANDELYS**, 28 octobre. — Froment 16,25. — Méteil 14,00. — Seigle 11,60. — Orge 9,50 — Avoine 5,75.

**EVREUX**, 26 octobre. — Froment 17,02. — Méteil 15,02. — Seigle 10,39. — Orge 9,46. — Avoine 6,65.

**LOUVIERS**, 26 octobre. — Méteil 15,31. — Seigle 9,89. — Orge 9,25. — Avoine 7,25.

**BERNAY**, 26 octobre. — Froment 16,63. — Méteil 15,00. — Seigle 10,00. — Avoine 7,25.

**ORCHIES**, 28 octobre. — Froment 1re 21,00; 2e 20,00 ; 3e 19,00. — Seigle 10,00 à 12,00. — Avoine 4,50 à 6,50.

**VALENCIENNES**, 30 octobre. — Froment 1re 20,25 à 21,00 ; 2e 19,00 ; 3e 17,50 à 18,75. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 5,50 à 6,75.

Le marché était aujourd'hui peu fourni en froment ; mais les premières qualités trouvaient facilement placement au cours. Le seigle est calme. L'orge et l'avoine sont demandés.

**BERGUES**, 28 octobre. — Froment 1re 20,29; 2e (blanc) 19,01 ; 3e 17,74. — Seigle 11,72. — Orge 11,63. — Avoine 6,68.

**NANTES**, 28 octobre. — Froment de la vallée de Saumur 18,50 ; do de l'Erdre 18,00 à 18,25 ; do Pont-Rousseau (78 kil.) 17,50 à 17,75. — Seigle haut de Loire 12,25 à 12,50. — Orge 11,25. — Avoine 6,75.

Les prix des grains ont été tenus très fermes ; on a fait au commencement de la semaine dernière 2,200 hectolitres froment de Chalonnes à 18,50 et 18,60 les 80 kil., et environ 600 hect. froment de Candé à 18,00 les 80 kil.

Les froments de Pont-Rousseau étaient offerts au prix déjà payé de 17,50 les 78 kil., premier achat ; mais ils ont été peu recherchés à ce prix.

Vers la fin de la semaine les détenteurs des froments de la Loire et de l'Erdre ont élevé leurs prétentions de 25 à 30 cent. par hect. Néanmoins, comme les ordres d'achat ne sont pas arrivés à des prix plus élevés que les derniers cotés, on n'a rien fait en hausse.

Cette petite reprise n'a pas eu d'autre cause que le mauvais temps qui faisait craindre ces jours derniers de ne pas faire convenablement les semences ; mais comme le beau temps paraît actuellement vouloir se maintenir, nous pensons que les affaires deviendront plus faciles, car les grains, dans le pays, sont abondants, et les besoins ne se sont pas encore manifestés de façon à faire espérer une forte reprise.

Plusieurs navires chargés de grains sont arrivés à Bordeaux, et il est à croire que de ce côté il va y avoir un peu de calme dans les demandes; on espère que les prix actuels pourront se maintenir.

HALLE DE PARIS.

| 30 Octobre. | | | | 31 octobre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 4167 q. | 83 k. | | Arrivages | 4709 q. | 98 k. | |
| Ventes | 607 | 45 | | Ventes | 2076 | 83 | |
| Restant | 4145 | 83 | | Restant | 11048 | 98 | |
| Cours moyen | | | 33,72 | Cours moyen | | | 34,21 |
| Cours-taxe | | | 33,72 | Cours-taxe | | | 34,12 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 4q. | 57k. | 52,25 à 00 00 | Gr. | 12q. | 56k. | 44,60 à 51,00 |
| 1re | 164 | 83 | 34,40 à 36,30 | 1re | 624 | 86 | 34,00 à 37,55 |
| 2e | 189 | 24 | 31,20 à 33,75 | 2e | 498 | 46 | 31,20 à 33,75 |
| 3e | 40 | 99 | 26,75 à 28,65 | 3e | 43 | 49 | 25,10 à 28,05 |
| 4e | 4 | 0 | 25,45 à 00,00 | 4e | 23 | 55 | 21,00 à 25,50 |
| Al. | 189 | 42 | 49 25 à 48 40 | Al. | 679 | 82 | 21,25 à 34,40 |

**Spiritueux.**

**BAR-LE-DUC**, 23 octobre. — *Vins.* — Il n'y a point de changement dans les prix de notre dernier avis. La vente en vins vieux est assez active et à des prix soutenus. La campagne vend passablement de vins nouveaux à des prix variant de 18 à 25 fr. Cette année comme l'année dernière, il y a beaucoup de choix à faire, en sorte qu'il est difficile d'indiquer un chiffre qui donne positivement le cours.

**NANTES.** — *Vins* 1842 65 fr. — 1843 42 à 43. — Muscadet 1844 41 à 45. — Gros plant 25 à 26 fr.

**BORDEAUX**, 27 octobre. — Le cours des spiritueux est ainsi coté : 3/6 disp. 86 deg. 72,00. — Armagnac 54,50. — Marmande et le Pays manquent encore.

**BEZIERS**, 25 octobre. — Les affaires ont été absolument nulles, dans le courant de la semaine, par suite du gros temps que nous avons eu, qui a empêché le rapprochement des contractants. Il y a d'ailleurs manque réel de 3/6 disponible par l'absence des vendeurs, aucun fabricant ne trouvant à acheter du vin.

Aujourd'hui, le cours du 3/6 disponible a été fixé à 63,50 l'hect. pour seulement 40 pièces. — Les livraisons de novembre et décembre, ont été payées 63 fr., et celles des quatre premiers mois 1845 64 fr. — 3/6 de marc cours fixé à 46 fr. l'hect. pour 42 pièces.

La vendange est terminée; mais le décuvage ne l'est pas encore. La diminution de produit en quantité est maintenant bien reconnue; elle s'élève du tiers aux deux cinquièmes du produit de la récolte de l'année dernière.

Le moindre rendement des vins en alcools est également bien reconnu partout. Terme moyen on évalue à un tiers la quantité de vin qu'il faut de plus cette année pour faire une pièce de 3/6.

D'après cela, l'on doit penser qu'il n'y aura guère plus des deux cinquièmes du produit en alcool de l'année dernière.

Avec de tels éléments et la diminution positive de récolte dans tous les pays vignobles de France, la baisse est impossible, et la hausse est inévitable, certaine.

**Fourrages** (par 500 kil.).

***Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.***

**PARIS**, *marché St-Martin du 30 octobre.* — Foin 1re 44 à 45; 2e 40 à 42; 3e 32. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22; 3e 19 à 20. — Paille de seigle 1re 30 à 32; 2e 28 à 29.

*Marché d'Enfer*, 31 octobre. — Foin 1re 48; 2e 45 à 46; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 44 à 45. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22. — Paille de seigle 30.

**GRAY**, 28 octobre. — Foin 30. — Paille de froment 16.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 31 octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1700 | 1640 | 60 | 1 16, | 1 02, | » 90 |
| Vaches.... | 60 | 58 | 2 | 1 08 | » 95 | » 80 |
| Veaux..... | 706 | 704 | 2 | 1 26, | 1 08 | » 90 |
| Moutons... | 9896 | 7109 | 787 | 1 34 | 1 14 | » 90 |

**COULOMMIERS**, 30 octobre. — 226 veaux gras ont été vendus 1,30-1,14-1,00. — 103 veaux d'élève 11 à 24 l'un. — 62 grands porcs de 40 à 51, et 67 petits de 8 à 23.

**NANGIS**, 30 octobre. — Il a paru sur place 470 veaux, vente 1,10-0,80. — 37 bœufs 1,10-0,90. — 4 vaches 0,90-0,80.


LIBRAIRIE ILLUSTRÉE DE
**CHARLES WARÉE, éditeur, rue Richelieu, 45 bis.**

HISTOIRE DU
# PEUPLE DE PARIS
**PAR CAPO DE FEUILLIDE,**
PUBLIÉE EN 75 LIVRAISONS A 30 C.
**50 dessins tirés à part et 300 vignettes dans le texte.**
(L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MAI PROCHAIN.)

*Ouvrages terminés à la même Librairie.*
## LES ETRANGERS A PARIS
**400 dessins. — 1 vol. grand in-8°. — Prix : 15 fr.**
## Châteaux et Ruines historiques de France
300 DESSINS SUR CHINE. — 1 VOL. GRAND IN-8°. — PRIX : 25 FR.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

## COLONISATION DE MADAGASCAR,
PAR DÉSIRÉ LAVERDANT.
Un volume in-8° de 200 pages, avec une carte de l'île Malegache.
Prix : 3 fr.; par la poste 3 fr. 70 c.

## H. LEVILLAYER, CHEMISIER, A L'ENTRESOL.
81, RUE RICHELIEU. — Cette maison réunit le bon, le beau, le bien fait et le bon marché. Chemises depuis 5 fr.; nouveaux modèles pour bals et soirées, faux-cols, 5 fr. la douzaine ; caleçons et gilets. La clientèle riche réclamait depuis long-temps un bon chemisier à des prix modérés; on nous saura gré de faire connaître cet établissement, où tous les frais de luxe sont évités. (On se charge des façons.)

Etude de Me DUMONT, notaire à Bléneau (Yonne).
## A VENDRE A L'AMIABLE
Trois jolies propriétés situées près de Bléneau et à 11 myriam. de Paris. L'une de 180,000 fr., l'autre de 175,000 fr., et la dernière de 475,000 fr. S'adresser, pour les renseignements : à Paris, à M. Chaperon, rue Saint-Lazare, 6; et à Bléneau, à Me Dumont, notaire.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

## VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE,
**Suivi de MÉLANGES, par V. HENNEQUIN.**
Un fort volume in-8°. — Prix : 6 francs.

**LIVRET D'ANNONCE**
## DU NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL,
Paris, 1830. PAR CH. FOURIER. Paris, 1830.
Prix : 1 franc; et par la poste : 1 fr. 30 c.

TABLE DES MATIÈRES : Distinction du mode juste et du mode faux en industrie. — Rang subalterne de la Civilisation dans l'échelle du mouvement. — Mécanisme de l'Attraction industrielle. — Intrigues des philosophes et des écrivains contre la découverte. — Du Monopole de génie et d'esprit. — Duperie du gouvernement qui le maintient. — Une page de M. Guizot. — La philosophie et les philosophes du dix-neuvième siècle. — Conclusions.

## DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,
**Par Victor Considerant.**
Un volume in-12 de 152 pages. — Prix ; 1 fr. 50 c., par la poste, 1 fr. 75 c.

de tous ces sépulcres ambulants au fond desquels pullulent les vers fétides de l'égoïsme !

Tout est mort dans l'individu et dans la société. Le scepticisme a tué la foi individuelle ; la hache révolutionnaire a brisé le mécanisme d'une civilisation décrépite. Les débris de ce mécanisme sont épars sur le sol, comme les fragments d'un immense squelette ; le souffle qui les animait, s'est évanoui pour jamais. Vainement l'hypocrisie et l'industrialisme saisissent-ils ces ossements du passé, afin d'abrutir et d'écraser les masses laborieuses. A cette œuvre de fossoyeurs, les chefs des sociétés achèvent de se corrompre, de se suicider, tandis que la haine et la mort pénètrent plus avant au cœur du peuple, le seul où l'on sente encore quelque pulsation douloureuse : en proie au dénûment, le peuple désespère ; il maudit la liberté même ; il nie la providence divine, parce qu'il ne voit pas la providence sociale.

Tout est mort, tout est bien mort ; car ceux qui ont voulu ressusciter le passé, n'ont fait que tuer davantage le présent. Tout est mort, tout est bien mort ; car le mouvement industriel dont nous sommes témoins n'est pas la vie véritable, la vie d'association et de liberté. Les travailleurs ne s'aiment pas entre eux ; ils n'aiment pas l'œuvre à laquelle ils sont attachés ; ils n'aiment pas ce monde qu'ils façonnent pour d'autres. Le mouvement industriel de notre époque, ce mouvement que l'on vante tant, n'est qu'une agitation désordonnée ; c'est une lutte, un combat, une bataille terrible ; il n'y a pas là d'ordre et d'harmonie. Ce n'est pas une création vivante ; c'est un chaos qu'aucun souffle vivifiant n'anime ; c'est le dernier mouvement de décomposition du corps social.

Ah ! nous le demandons aux artistes, aux littérateurs, aux poètes, aux peintres, aux musiciens, à tous ceux qui, par les formes, les sons ou les couleurs, expriment la vie sociale, nous leur demandons si, dans ce chaos industriel qu'ils ont sous les yeux, il y a rien de vivant, rien d'harmonieux et de divin ! Nous leur demandons si la société actuelle n'est pas morte, si elle peut leur inspirer d'autres pensées que des pensées de mort. Dans les chants, dans les poèmes, dans les drames de notre époque, ne trouve-t-on pas toujours le sarcasme amer, la haine, le désespoir, le néant ? Et dans ce grand livre de la presse, constamment ouvert à la curiosité publique, où est la parole de vie ? où sont les plumes qui tracent quelques mots d'espoir et d'avenir ?

Et tous ces vieux partis qui ont tant agité la France depuis cinquante années, ne sont-ils pas morts comme tout le reste ? Qui donc a encore confiance dans leurs formules exclusives ? N'ont-ils pas compris eux-mêmes qu'ils ne pouvaient sauver la France et l'humanité ? Ne se sont-ils pas suicidés par leurs inconséquences ? Et ceux qui s'obstinent à brandir le marteau de la démolition sur des ruines, à frapper dans le vide, à décapiter un cadavre, ne sont-ils pas morts aussi ? Et toutes ces ambitions fanfarones qui rêvaient de nouvelles conquêtes napoléoniennes, n'ont-elles pas également trépassé sans retour ? Et toutes ces politiques bâtardes, toutes ces [illegible] plus [illegible], un amour plus grand, l'amour universel et vraiment divin.

O vous qui aspirez vers cette vie nouvelle ; vous qui sentez le besoin de croire, d'espérer, d'aimer ; vous dont le cœur tressaille encore aux noms de patrie et d'humanité, venez prendre part à l'œuvre de la rénovation sociale. Les temps de la gloire militaire sont passés ; il faut, au nom de l'humanité, inspirer à notre patrie et à tous les peuples une gloire nouvelle, une gloire organisatrice. C'est en France que les passions humaines, ces ressorts créés par Dieu pour le progrès et le bonheur de l'humanité, ont brisé sans retour cette vieille forme sociale trop étroite pour les contenir, trop imparfaite pour les harmoniser ; c'est en France que doit germer et se développer la phase sociale supérieure, marquée par la Providence dans la carrière de l'humanité.

Artistes, savants, industriels, écrivains, hommes politiques, voilà l'œuvre que nous vous appelons à accomplir, voilà l'œuvre que doivent vous inspirer l'amour de la patrie et la charité sociale. Dans quelque milieu que vous soyez placés, rayonnez la pensée d'avenir ! unissez vos efforts aux nôtres, afin que le monde puisse célébrer bientôt le JOUR DES VIVANTS !

## Réorganisation de l'Ecole Polytechnique.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient l'ordonnance royale, impatiemment attendue depuis deux mois et demi, qui réorganise l'Ecole polytechnique.

Contre l'espoir qu'on avait conçu, nous devons nous hâter de le dire, il n'est encore rien décidé sur le sort des élèves licenciés par la malheureuse ordonnance du 17 août dernier ; seulement, il est déclaré que le ministre de la guerre statuera sur la réadmission dans l'Ecole, sur les examens et sur les conditions d'admission dans les services publics des élèves qui faisaient partie de l'Ecole à l'époque du licenciement. Nous croyons fermement toutefois que le pouvoir ne sévira pas contre les élèves qui furent entraînés alors par l'exemple de l'Académie des sciences, dans une résistance presque excusable contre l'arbitraire ministériel. L'ordonnance d'aujourd'hui qui est loin de répondre aux craintes générales que l'opinion publique avait manifestées sur les mauvaises intentions du pouvoir contre l'Ecole, nous garantit, pour ainsi dire, que nous n'avons pas tort de rassurer les familles sur le sort des trois cents élèves licenciés.

Aucune atteinte bien grave n'est, en effet, portée à l'institution en elle-même ; elle conserve à peu près intacts tous les éléments primitifs qui ont contribué à sa prospérité passée. Mais aussi aucun progrès n'est accompli, et c'est un malheur. A l'époque actuelle, où les sciences, les arts et l'industrie marchent avec tant de rapidité, il faudrait qu'un établissement comme l'Ecole polytechnique, fût organisé de manière à suivre le mouvement des idées, si ce n'est à former des hommes capables de diriger eux-mêmes ce mouvement.

Le principal changement introduit par l'ordonnance actuelle est la substitution du conseil de perfectionnement au conseil des études pour les élections des professeurs, des examinateurs et [illegible] étrangers au mouvement des sciences. D'autre part, si les membres du conseil de perfectionnement ne font pas de choix contraire aux intérêts des services publics, ce que nous admettons volontiers, il n'en est pas moins certain qu'ils ne présenteront à la nomination du ministre que des candidats agréables au pouvoir. Des fonctionnaires qui ne devront leur présence dans le conseil qu'à la volonté du ministre, ne pourront agir autrement. Ce qui fait la force et l'autorité d'un corps constitué, c'est l'indépendance. Le conseil de perfectionnement de l'Ecole étant mobile comme le caprice d'un ministre, variable selon son bon plaisir, et chaque année, ne pourra pas résister aux mauvaises tendances du pouvoir, comme ferait le conseil d'instruction composé de membres inamovibles. Aussi sous une Restauration, les Monge et les Fourier ne professeront pas à l'Ecole polytechnique ; sous un gouvernement de juillet, les Arago en seront éloignés. Quoique la loi du 16 décembre 1799 qui instituait l'Ecole eut mis l'élection des professeurs dans les attributions du conseil de perfectionnement, les ordonnances constitutives postérieures de l'Ecole en transportant cette fonction au conseil d'instruction, avaient réalisé un progrès qui est annulé aujourd'hui.

Quant aux raisons alléguées par le rapport au roi pour excuser la suppression de l'intervention de l'Académie des sciences et de tout l'Institut dans les élections de l'Ecole, elles sont, en vérité, aussi peu fondées qu'il est possible de l'imaginer. « L'Académie et le Conseil d'instruction, dit le ministre de la guerre, nommant le plus souvent le même candidat, l'autorité n'avait plus liberté de choisir entre deux candidats, comme le voulait l'esprit de l'ordonnance précédemment en vigueur. Ce grave inconvénient ne peut se reproduire dans le mode actuel, une seule liste, ne contenant que les noms de deux candidats, étant présentée par le conseil de perfectionnement. » Votre raisonnement est d'une grande rigueur, M. le ministre ; mais l'inconvénient que vous signalez n'eût-il pas été pareillement supprimé, si le Conseil de l'Ecole et l'Académie des sciences avaient présenté, chacun de leur côté, une liste de deux candidats. Vous auriez eu à choisir au moins entre deux personnes, et peut-être entre trois et même quatre. La raison que vous alléguez n'est sans doute pas la vraie ; ce que vous vouliez, c'était de n'avoir dans le personnel de l'Ecole que des savants à votre convenance, et vous avez probablement réussi.

Les autres innovations faites par l'ordonnance royale consistent dans la création de cinq examinateurs permanents au lieu de deux, ce qui est un bien, et dans la suppression de la nécessité où se trouvait le ministre de choisir pour les deux commandants de l'Ecole deux officiers supérieurs, anciens élèves, appartenant l'un au génie, l'autre à l'artillerie. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que ces deux armes soient représentées dans le commandement supérieur de l'Ecole ; mais nous croyons qu'il serait à désirer qu'au moins le général fût un ancien élève. Pour diriger un établissement comme l'Ecole polytechnique, il faut en bien connaître les traditions et l'esprit : un ancien élève seul peut satisfaire à cette condition. Le ministre de la guerre a fait jusqu'à présent d'assez mauvais choix dans les généraux qu'il a appelés au commandement de l'Ecole, nous craignons bien qu'il n'en soit toujours ainsi.

Il n'est introduit aucun changement dans l'instruction de l'Ecole, si ce n'est que désormais on y apprendra l'anglais aussi bien, nous pourrions dire aussi *mal*, que l'allemand. On devait espérer des améliorations plus importantes.

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### Les Oiseaux de Paris.

L'hirondelle. — Classification raisonnée des ovipares volatiles. — Encore Pythagore. — Jérémie et saint François d'Assises. — Le moineau franc. — Son importance historique et poétique. — Le moineau a été choisi à bonne enseigne pour coursier de Vénus. — Opinion de l'épervier sur la chaleur interne du moineau franc. — Le moineau franc calomnié par les moralistes et persécuté par les économistes. — Défendu par le Psalmiste, le Lévitique et les luthériens. — Hérodote, Elien et Plutarque. — Prédit la guerre civile de Marius et de Sylla en mangeant une cigale. — Analogie du moineau franc. — Le moineau de Paris, premier moineau du monde. — Parallèle intéressant entre le moineau et le gamin de Paris. — Vertus publiques et privées du moineau franc. — Histoire d'un roquet terrassé par un moineau du Palais-Royal. — Maria Stella. — Théorie anarchique contre la propriété. — Le premier devoir de l'homme. — Le merle de Paris. — Son analogie. — Ses mœurs. — Est menacé d'une destruction prochaine par la bande noire. — Sollicitude éclairée et touchante du grand référendaire pour les merles du Luxembourg. — Conclusion.

#### L'HIRONDELLE.

L'hirondelle est, comme le cygne dont nous avons parlé (1), un emblème d'innocence et de fidélité conjugale. Quand la classification des bêtes sera établie sur un principe réellement scientifique, sur le principe d'analogie passionnelle, le cygne, le pigeon, le moineau franc, l'hirondelle appartiendront à la même série, celle des amours fidèles, et chaque espèce formera un groupe de la série, de manière à ce que la seule dénomination du genre, le mot de *monogame*, par exemple, vous apprenne d'emblée le principal caractère de l'oiseau que vous voudrez étudier ; alors ce ne sera plus, comme aujourd'hui, cette stupide confusion des genres, où l'on voit figurer le corbeau côte à côte du roitelet dans l'ordre des *passereaux*. « Le cygne, le pigeon et le moineau franc dans la même famille ! va s'écrier le savant civilisé, blessé dans ses sentiments les plus chers ; parbleu, la charge est bonne et j'en rirai long-temps ! » Savant civilisé, vous avez tort de rire, car la plaisanterie est renouvelée des Grecs qui avaient plus d'esprit que vous, et les Grecs avaient l'habitude de faire traîner le char de leur Vénus par un attelage de cygnes, de pigeons ou de moineaux francs.

(1) Voir le feuilleton du 27 octobre.

L'hirondelle méritait un numéro illustre sur la liste des coursiers favoris de la déesse d'amour ; je suis fâché pour la mythologie grecque qu'elle ait omis de tenir compte de la légitimité des droits de la messagère du printemps. J'ai ouï dire à un professeur distingué du Jardin-des-Plantes, qui ne serait pas du tout déplacé dans une école scientifique d'Harmonie, que la mort d'une hirondelle mariée entraînait celle de l'époux survivant. Je n'ai pas osé croire à cet héroïsme de l'amour conjugal, de crainte d'être forcé de me reconnaître trop criminel. J'en ai tant tué de ces innocentes créatures ! pour m'exercer la main. Mais du moins puis-je me rendre cette justice que depuis que j'ai atteint l'âge d'homme, je n'ai rien négligé pour réparer mes torts envers l'espèce, et que jamais l'hirondelle n'eut de plus fervent apologiste et de plus chaleureux défenseur de ses droits. N'est-ce pas moi qui ai adressé le premier une supplique touchante au préfet de police en faveur de l'hirondelle, et qui suis prêt à dénoncer énergiquement à la vindicte de l'opinion publique tous les préfets de la Saône, du Rhône et de l'Isère qui ne feraient pas appliquer strictement la loi conservatrice du 3 mai 1844 à la chasse de l'hirondelle aux filets. Je ne demande que le nom des prévaricateurs pour les fustiger sans pitié.

Je ne connais qu'un grand homme de l'antiquité qui ait mal parlé de l'hirondelle, Pythagore. Jetons un voile sur cette erreur déplorable de l'illustre inventeur du carré de l'hypothénuse.

A propos de Pythagore, une anecdote inédite. Un monsieur qui croyait à la métempsychose, disait un jour à un réformateur de ma connaissance : — Plus j'y réfléchis, plus je crois que vous avez dû être autrefois Pythagore et Keppler. — C'est possible, répondit l'autre. — Mais alors si vous avez été Pythagore, vous avez fait de la philosophie. — Que voulez vous, mon cher, la jeunesse est l'âge des folies.

Les livres des prophètes sont, au contraire, pleins de comparaisons flatteuses pour l'industrieuse hirondelle et écrasantes pour l'homme. Jérémie reproche vertement aux Juifs de ne pas savoir reconnaître les temps de la *Visitation*, quand l'hirondelle et la cigogne savent l'heure et le jour où elles doivent changer de climat. Une fois que Saint-François d'Assises était occupé à sermonner ses ouailles, et que le gazouillement des hirondelles nuisait à l'effet de son discours : « Hirondelles, mes sœurs, s'écria-t-il en s'adressant aux oiseaux importuns, il y a assez long-temps que vous babillez, pour nous avoir dit tout ce que vous aviez à nous dire ; taisez donc un moment vos becs et laissez-nous le silence, pour que la parole de Dieu arrive jusqu'à ceux qui en ont besoin. » Aussitôt les hirondelles cessèrent leurs ramagas, dit l'histoire, et écoutèrent attentivement jusqu'à la fin le sermon de l'homme de Dieu.

Le civilisé, qui, par antipathie de mœurs, semble avoir pris en grippe toutes les espèces innocentes, a déclaré une guerre impie à l'hirondelle. Aussi l'hirondelle de Paris a t-elle été forcée de déguerpir de toutes les demeures des particuliers pour s'attacher presque exclusivement aux édifices publics, le portail de Notre-Dame, le Pont-Neuf, l'Institut, l'Arc de Triomphe du Carrousel et la place Vendôme. La station du départ est l'aile non achevée du Louvre, où les hirondelles de toutes les tribus de la capitale se réunissent avant de nous faire leurs adieux. Les hirondelles ont, comme les cigognes, de ces stations d'arrivée et de départ où elles attendent les émigrations des contrées environnantes. La traversée de la Méditerranée est pour elles l'affaire de quelques heures. Le martinet, la grande hirondelle des clochers, fait une lieue par minute.

#### LE MOINEAU FRANC.

La poésie et l'histoire racontent la gloire du moineau franc, dès les premiers âges du monde. Le moineau de Lesbie est l'honneur éternel de la littérature du grand siècle de Rome. Si Vénus l'attelle à son char, Pline démontre fort bien, et par des calculs très savants, que la déesse d'amour ne pouvait mieux choisir ; mais Pline fait preuve d'ignorance et de mauvaise foi, quand il affirme que le mâle succombe habituellement avant la fin de l'année qui l'a vu naître, épuisé par les voluptés. Je soupçonne également Scaliger et Aldovrande d'avoir exagéré ses prouesses amoureuses. Le moineau vit trois ans et plus, trois ans pendant lesquels il élève neuf familles ; et l'on a toujours assez vécu lorsqu'on arrive au terme d'une carrière aussi honorablement remplie. Il est connu d'ailleurs que le moineau franc vit plus vite que la plupart des autres oiseaux, absorbant dans le même laps de temps une quantité d'oxygène beaucoup plus considérable. Or, l'absorption de l'oxygène est, à proprement parler, l'acte qui constitue la vie, puisque c'est l'acte qui donne au sang sa chaleur et aux artères leur jeu. L'épervier, qui est peu versé dans la thermométrie, n'en passait pas moins autrefois pour avoir découvert l'intensité de la chaleur interne du moineau franc. J'ai lu quelque part que cet oiseau de proie avait l'habitude de prendre tous les soirs un moineau et de le tenir toute la nuit contre sa poitrine en guise de chaufferette, puis de le laisser échapper le matin sans lui faire aucun mal.

Si le moineau franc est un peu trop porté vers l'amour, du moins est-il juste de reconnaître que jamais l'ardeur de ses sens ne l'a entraîné à enfreindre ses devoirs conjugaux ; il meurt où il s'attache, triple mérite à lui. La belle gloire, en effet, aux cœurs froids, comme aux vertus non persécutées, de demeurer fidèles. Cette fidélité à ses serments n'a pas empêché les tartufes de décrier ses mœurs. Ils ont imaginé, dans leur haine hypocrite, que le premier nom du moineau franc, passereau (*passer*), lui venait du verbe latin *pati* (souffrir), en raison des douleurs rhuma-

[illegible] polytechnique, c'est la seule institution vraiment démo-cratique que nous ayons, une institution qui ne connaîtra d'autres priviléges que ceux de l'intelligence et du travail, quand on aura renoncé à faire payer aux élèves la pension de mille francs qui arrête à la porte de l'école l'enfant des familles pauvres. Il faut mettre cette grande institution au dessus des caprices et des changements ministériels, à l'abri du mauvais vouloir d'un pouvoir souvent mal intentionné.

---

Un journal de province publie un article qui a la prétention de prouver que les cordonniers, y compris les compagnons et aspirants, se trouvent aujourd'hui, grâce à la prospérité sans exemple dont jouissent les classes ouvrières, transformés en grands seigneurs, ayant groom, voiture, etc. Les *Débats* n'ont eu garde de laisser échapper un fait qui vient si merveilleusement à l'appui de la thèse favorite des repus, savoir : « Que les ouvriers sont heureux comme des princes, qu'ils nagent tous dans l'opulence, qu'il n'y a que des ennemis de la société et du gouvernement qui puissent demander un changement quelconque dans le sort des travailleurs, et dans un régime industriel si favorable aux droits du travail. » Voici donc ce que nous lisons dans le *Journal des Débats*, reproduisant le *Courrier de Montpellier* du 26 octobre :

« C'est aujourd'hui la Saint-Crépin, et les cordonniers, bottiers, maîtres, compagnons et aspirants du devoir, fraternellement réunis au nombre de cent cinquante, célèbrent leur fête. Hier, un certain émoi s'est manifesté dans notre quartier ; il était produit par l'apparition d'*un brillant équipage*, *aux chevaux de fière encolure*, *aux harnais plaqués d'argent*, *au groom assis derrière*, et d'où sont descendus plusieurs jeunes gens d'une mise élégante et irréprochable. Si ces messieurs n'eussent pas porté à la boutonnière de longs rubans aux mille couleurs, nous aurions cru à quelque mariage aristocratique. Point : c'étaient quelques-uns des commissaires de la fête, de simples compagnons et aspirants du devoir, lesquels, *suivis de leurs gens et de leur voiture*, entraient successivement dans les magasins pour procéder aux invitations d'usage, touchant la messe solennelle qui a été célébrée ce matin, au son de la musique militaire, et le bal qui doit avoir lieu ce soir dans la salle des concerts.

» Alors, certains écrits sur le misérable sort des classes ouvrières, qui meurent nécessairement de misère et de faim, nous sont revenus en mémoire, et un sourire a effleuré nos lèvres : sourire de pitié, sans doute, pour ces déclamations creuses et mensongères, qui tendent uniquement à persuader à l'ouvrier qu'il est malheureux, en dépit de l'évidence des faits, mais sourire de satisfaction, surtout à la vue de ces jeunes hommes auxquels un travail manuel peut donner ainsi jusqu'aux jouissances du luxe ; sourire approbateur, pour ce démenti en action, que des représentants de la classe ouvrière donnaient eux-mêmes, sans y songer, à ces prétendus amis du peuple, dont les efforts tendent et aboutissent à le rendre mécontent de son sort, sans lui offrir aucun moyen raisonnable pour l'améliorer. »

Cet article ne serait qu'une mauvaise charge, s'il n'était écrit dans un but odieux, nettement affiché dans le second alinéa. Etouffer dans le cœur des heureux du monde tout mouvement de sollicitude et de compassion pour les souffrances, hélas ! trop réelles de la grande masse des travailleurs ; exciter la méfiance et les préventions contre les hommes qui se préoccupent de ces souffrances, en les représentant comme des im-

points encore obscurs de nos origines nationales.

A ce propos, le *Journal des Travaux publics* entre dans quelques considérations sur le rôle que doivent jouer les capitales des grands empires. Nous voyons avec plaisir que cette feuille partage notre opinion sur le grand avenir qui est réservé à Paris. « Notre grande cité, dit ce journal, porte en elle les destinées de l'Occident ; elle est appelée à en devenir réellement la capitale. »

Lorsque cette pensée sera populaire, et il faut espérer qu'elle le deviendra bientôt, la haute destinée de Paris sera tellement évidente aux yeux de tout le monde, que tout le monde demandera pour la capitale l'exécution immédiate des grands travaux d'assainissement, d'embellissement et de grande viabilité qui peuvent seuls porter le Paris matériel à la hauteur du Paris moral, intellectuel et artistique.

Tout ce qui peut tendre à attirer l'attention sur Paris aura toujours notre vive approbation. Il est évident pour nous que l'amélioration du régime de l'édilité parisienne aura seule une influence capable d'imprimer un mouvement de progrès rapide à nos villes de province.

Si le ministre reste sourd à la demande de M. Rabusson, nous engageons celui-ci à s'adresser au préfet de la Seine et à réclamer à l'Hôtel-de-Ville une tribune qui, sans doute, ne lui sera pas refusée.

---

## Crise espagnole.

Les journaux anglais donnent sur l'état de l'Espagne des nouvelles peu rassurantes. Voici ce qu'on lit dans le *Standard* du 30 :

« Les lettres et les feuilles de Madrid semblent indiquer qu'une nouvelle révolution va éclater dans ce malheureux pays. Il est visible que les Espagnols résidant ici sont sur le qui-vive, et c'est là une preuve qu'ils connaissent les préparatifs qui se font à Madrid pour produire une émeute. Ce mouvement, disent-ils, sera accéléré par le servile acquiescement des cortès à l'abrogation de la constitution. »

« Il paraît, en effet, dit la correspondance ministérielle, que, dans la nuit du 25 au 26, une tentative d'émeute devait avoir lieu : c'était surtout au général Narvaez qu'en voulaient les conspirateurs ; une première tentative avait déjà manqué, il y a peu de jours, par une circonstance fortuite : sept hommes armés de carabines avaient été apostés dans une rue que devait prendre le général Narvaez en sortant d'un dîner offert par l'ambassadeur de France aux membres du cabinet. Heureusement le général, bien inspiré, ne prit pas cette rue, et le coup fut manqué. Cette fois le complot, ajoute la correspondance en question, a été dénoncé par un officier qui faisait partie des conjurés, et qui, électrisé, dit-elle, par les paroles du général au sénat, n'a pu rester davantage dans leurs rangs. Plusieurs arrestations ont été faites. Les prévenus sont enfermés dans le quartier des gardes-du-corps. L'instruction sera expéditive et complète. »

Le *Tiempo*, journal qui est loin d'être hostile à l'autorité, se plaint de la mauvaise qualité et de la cherté du pain, le blé ayant beaucoup baissé par suite des dernières pluies.

Dans la séance du sénat du 26 on n'a pu voter sur le projet de loi relatif aux réformes administratives, le nombre des membres étant insuffisant. La séance a été renvoyée au lundi 28. Un membre, M. Golfanguer, a refusé de donner aveuglément un vote de confiance : il a insisté pour que le gouvernement présentât les lois qu'il juge nécessaires. M. Charco a fait observer qu'aux termes de la constitution les chambres étaient établies pour discuter et délibérer et non pour accorder des votes de confiance.

— Le cabinet espagnol ayant demandé au gouvernement français de faire surveiller les menées des carlistes et des espartéristes, l'ordre a été expédié à Perpignan de former le cordon sur la frontière ; bientôt après, les troupes se sont mises en marche, notamment le 5$^{e}$ de ligne, qui tenait garnison dans la citadelle. Nous apprenons que de nouveaux renforts vont encore arriver. (*Patrie.*)

---

Le *Morning-Herald* public, dans son numéro d'avant-hier, une lettre de M. le gouverneur-général de l'Algérie à M. le duc de Montmorency, président de la société Africaine. Cette lettre est relative à la question de la vente des esclaves. Tout en rendant justice aux nobles sentiments qui portent les philanthropes à désirer l'abolition de ce trafic, M. le maréchal déduit les raisons qui lui font croire que cette abolition serait inopportune aujourd'hui dans les possessions françaises du nord de l'Afrique.

---

## Communications par l'isthme de Panama.

Un service régulier de navires à voiles va être établi, sous les auspices du gouvernement français, entre deux points qui intéressent à un haut degré le commerce européen. Il s'agissait, comme on sait depuis longtemps, de régler la correspondance du Pérou avec l'Europe par l'isthme de Panama. M. de Marcescheau, chargé d'affaires en Bolivie et commissionné par notre gouvernement, avait vainement cherché jusqu'ici à fonder ce service, dont l'établissement rencontrait, dans les lieux où il fallait le mettre à exécution, des difficultés de plus d'un genre.

Le capitaine Boulanger, honorablement connu au Hâvre, et qui habite le Pérou depuis plusieurs années, se présenta pour réaliser le projet conçu par M. de Marcescheau, et il a été dernièrement arrêté entre eux que trois navires de marche, habilement commandés, seraient armés pour faire le service postal et celui des passagers et des marchandises, entre Callao et Panama, touchant à chaque traversée à Payta.

En dirigeant convenablement les envois d'Europe sur Chagres pour leur faire traverser l'isthme et les embarquer au point d'arrivée des paquebots, on peut espérer qu'ils atteindront Lima en soixante à soixante-dix jours du lieu de départ, alors qu'il leur faudrait le double de ce temps pour parvenir à leur destination par le cap Horn.

(*Journal du Hâvre.*)

---

## Nouvelles d'Afrique.

On lit dans les journaux de Marseille :

« Parti d'Alger le 26, le paquebot le *Charlemagne*, capitaine Bonnefoy, est arrivé à Marseille. Au moment du départ de ce steamer, aucune nouvelle importante n'était parvenue à Alger sur l'expédition contre les Kabyles. On assurait cependant que M. le maréchal-gouverneur n'avait eu qu'à se montrer à la tête de ses braves soldats pour répandre la terreur chez les Kabyles, et que les hordes insoumises n'avaient dû leur salut qu'à la promptitude de la fuite. Les prochains courriers nous donneront sans doute des nouvelles plus explicites sur les résultats obtenus par la colonne expéditionnaire.

Le *Moniteur algérien* du 25 publie un arrêté de M. le ministre de la guerre, en date du 4 octobre, par lequel il est créé une chambre de commerce dans chacune des villes d'Oran et de Philippeville. Ces deux chambres seront composées de neuf membres, dont sept français, un musulman et un israélite, choisis parmi les notables commerçants actuellement en exercice dans ces deux localités. La nomination des membres de cha-

---

tismales et du mal caduc dont l'impudique oiseau était affligé vers la fin de son existence, en expiation de ses orgies. Les économistes, une autre secte *ejusdem farinæ*, originaire de la Grande-Bretagne, ont suppléé le gouvernement de mettre sa tête à prix, sur la foi probablement de ce méchant texte de Diodore, qui accuse le moineau franc d'avoir chassé, il y a très longtemps, le Mède de sa patrie. Je connais des sectes dont les principes sont plus funestes au travailleur que tous les moineaux francs du monde, et dont il serait beaucoup plus urgent de débarrasser le pays. Je ne parle pas des économistes.

Les livres saints, du reste, rendent complète justice au moineau. Le Psalmiste chante la piété du moineau franc et de l'hirondelle qui choisissent pour faire leurs nids la maison du seigneur. Le *Lévitique* veut que le lépreux guéri offre au seigneur un couple de moineaux francs en témoignage de purification et de retour à la santé. Un luthérien célèbre, le nommé Holem, que j'ignorerais complètement sans cette circonstance, établit entre la dévotion du moineau franc et celle d'un certain évêque catholique, un rapprochement qui n'est pas à l'avantage du prélat ; « car le moineau, dit l'hérétique, se réveille avant l'aurore pour chanter les louanges de Dieu, tandis que vous, monseigneur, il faut vous arracher au sommeil pour vous forcer de dire votre messe, et bien long-temps après que le soleil est levé. »

Les écrivains profanes ne sont pas moins démonstratifs que les auteurs sacrés dans leurs sympathies pour le moineau franc. Hérodote, le père des historiens, raconte qu'un monsieur qui faisait le commerce des oiseaux, était occupé un jour à dénicher les moineaux francs d'un temple de Lydie, lorsque soudain une voix menaçante sortit du fond du sanctuaire et causa un tel effroi au ravisseur, qu'il descendit de son échelle la tête la première, et se fit beaucoup de mal. Elien, qui croit comme moi que le moineau franc est l'ami de l'homme, cite à l'appui de notre opinion le fait de ce moineau franc qui, poursuivi de trop près par un émerillon, s'insinua dans le paletot de Xénocrate. Nous avons pour nous aussi le fameux jugement de l'Aréopage, dont je n'abuserai pas. Enfin Plutarque, un historien beaucoup plus agréable à lire en français qu'en grec, Plutarque avoue, dans la Vie de Sylla, que ce fut un moineau franc qui prédit le premier la guerre civile qui devait inonder Rome de sang. Pendant que les Pères conscrits délibéraient sur une foule de questions dans la chapelle de Bellone, un moineau parut aux regards de l'assemblée, tenant en son bec une cigale dont il fit deux parts, l'une qu'il donna aux Pères conscrits, l'autre qu'il emporta dans la campagne. Evidemment (c'est Plutarque qui parle), cela voulait dire qu'il y aurait incessamment bataille entre les cigales (propriétaires fonciers) et les moineaux francs (habitants des cités). Ainsi, dès les temps les plus brillants de la république romaine, le moineau franc symbolisait le citadin.

Le moineau franc symbolise en effet l'habitant des cités, batailleur, causeur et viveur. *Courte et bonne*, voilà sa devise. Le moineau, né en avril, prend femme au mois de juin. Paris est la ville par excellence de la causerie spirituelle et des plaisirs qui usent ; le moineau de Paris n'a pas son second dans le monde : celui de Londres est noir et triste comme l'indigène de la contrée. Le moineau parisien le mieux élevé et le plus sociable, est celui du Palais-Royal. Le plus heureux est celui du Jardin-des-Plantes, qui fait son nid sur les acacias et les frênes avec des plumes et de vieux journaux, et qui prélève une copieuse dîme sur la nourriture des pensionnaires ailés de l'établissement, y compris l'ours Martin. (Tous les ours du Jardin-des-Plantes s'appellent invariablement Martin.) Je ne parlerai pas du moineau du Luxembourg, que sa passion désordonnée pour le raisin et la cerise a conduit au tombeau. On a comparé quelquefois le moineau au gamin de Paris. Il y a du vrai là dedans ; c'est bien le même esprit goguenard et sceptique, ami de l'émeute et de la contravention aux réglements de police. Le moineau franc vous mange volontiers dans la main, le gamin de Paris aussi ; mais le moineau franc, s'il possède toutes les qualités du gamin de Paris, n'en a pas tous les vices. Le moineau franc est fidèle à son toit et à sa famille ; ce n'est pas par cette qualité-là précisément que brille le gamin de Paris. Le premier article de la constitution du moineau franc porte que les moineaux se doivent mutuellement secours et assistance. Tous observent cet article de la constitution à la lettre. Un des leurs est-il pris au piége, tous ses compagnons accourent aussitôt à son secours, et tentent des efforts incroyables pour le délivrer de ses liens. Ils s'avertissent l'un l'autre de la présence de l'oiseau de proie. Je sais bien que les gamins de Paris ont aussi un langage à eux pour se signaler le gendarme ou le garde-champêtre, et que le cœur ne leur manque pas pour essayer d'arracher leurs prisonniers des mains du sergent de ville. Malheureusement, l'analogie ne sort pas du mode subversif. On a vu des gamins en venir aux coups pour un chausson ou un trognon de pomme ; le moineau franc, jamais. Loin de là, le moineau franc aime à faire part à ses amis et à ses connaissances de la bonne aubaine qui lui tombe. Eunapius raconte qu'il a connu un homme qui comprenait parfaitement les divers discours des oiseaux. Cet homme, avisant un jour sur le toit d'une maison une foule considérable de moineaux qui causaient chaudement d'une affaire, prêta l'oreille à la conversation et entendit distinctement que le principal orateur de l'assemblée invitait ses collègues à se diriger vers l'une des portes de la ville, où une voiture chargée de froment venait de verser. Or, quelques personnes s'étant rendues au lieu désigné pour vérifier la justesse de l'interprétation furent très étonnées de voir que l'homme et le moineau avaient dit vrai. Le monde est plein de gens orgueilleux et mal organisés qui ne veulent jamais s'en rapporter aux paroles d'autrui.

Et quand vous mettez sur votre fenêtre un jeune moineau franc qui ne mange pas encore seul, vous voyez accourir toutes les mères du voisinage pour lui apporter la becquée. Les femmes riches des villes veulent bien faire semblant de s'attendrir sur le sort des nouveau-nés, que les mères pauvres abandonnent sous le porche des églises ; mais les grandes dames ne se disputent pas, comme les femelles des moineaux, le soin de nourrir l'orphelin.

Le moineau, modèle des braves, meurt et ne se rend pas, quel que soit l'ennemi qui l'attaque. J'en ai vu un, dans le jardin du Palais-Royal, qui força à la retraite un roquet, en lui pinçant le nez, aux grands applaudissements de ses camarades, perchés sur les tilleuls voisins.

Les moineaux sont très susceptibles d'attachement et de reconnaissance. J'ai très peu fait pour ceux du jardin de la *Démocratie pacifique*, qui n'oublient cependant jamais de me faire fête et d'accourir à moi, quand je descends fumer un cigare et voisiner avec eux. Mais ils aiment de préférence, comme le pigeon, les enfants et les femmes, étant *titrés* principalement en amour et en familisme.

Sur le soir de l'une de ces journées brumeuses de l'automne, qui ne sont qu'un long crépuscule, il y a deux ans environ, je traversais les Tuileries pour aller admirer une millième fois les reins et les épaules de la nymphe de marbre à droite du grand bassin, quand je fus distrait de l'objet de mon voyage par un tumulte étrange. C'étaient des trombes formidables de moineaux francs qui tourbillonnaient dans l'espace au dessus de ma tête, comme emportées par des vents de tempête et qui remplissaient l'air de tapage et de cris. Alors je cherchai à deviner la cause d'un tel émoi, et je crus distinguer dans ces accents plaintifs la nouvelle qu'un malheur immense venait d'arriver à l'espèce. Ma science du langage des oiseaux ne m'avait pas trompé : Maria Stella venait de mourir, Maria-Stella, la providence nourricière des ramiers et des moineaux des Tuileries, cette dame qui a écrit un livre pour prouver qu'elle avait été changée en nourrice contre le roi Louis-Philippe. Maria Stella habitait rue de Rivoli, au quatrième étage, un balcon dont elle avait fait le rendez-vous de la société d'élite des moineaux parisiens (quartier des Tuileries, de la place Vendôme et de la Concorde), et ses pensionnaires affligés d'avoir passé deux grands jours sans la voir et sans entendre parler d'elle, voyant d'ailleurs fermées ses fenêtres hospitalières, en témoignaient publiquement leur douleur et faisaient retentir les échos d'alentour de leurs gémissements.

Je n'ai, pour ma part, à articuler contre le moineau franc qu'un grief, à l'occasion de ses démêlés fréquents avec les hirondelles sur une question de propriété. Mais comment le moineau résisterait-il à la contagion des mœurs des Civilisés qu'il a constamment sous les yeux et qui lui représentent le travailleur exploité et exproprié par le parasitisme. Et puis

Dans l'élection du gouverneur du Maryland, les whigs ont eu une majorité de 532 voix. Comme ce résultat constate un énorme déficit, comparé à la majorité qu'ils avaient obtenue précédemment, il est considéré comme un indice de la décadence croissante de ce parti, et l'on en tire les plus favorables présages en faveur de l'élection de M. Polk comme président.

Le New-York-Herald dit à propos des futures élections : les élections seront dramatiques cette année, en cette ville du moins. Voilà pourtant à quoi auront abouti les actes des démagogues exerçant leur influence sur la lie d'une population accourue de toutes les parties du monde, organisée par bandes et clubs, excitée par des hommes qui eux-mêmes sont trop poltrons pour se montrer au premier rang et soutenue par l'argent extorqué aux citoyens respectables des deux partis ! C'est toute cette canaille qui infeste nos rues et nos places publiques ; et, certes, d'après les démonstrations hostiles que nous remarquons de toutes parts, nos craintes ne sont pas imaginaires. Ce sont ces gens-là que les deux partis ont choisis pour soulever la portion paisible de la société. Nous pouvons affirmer que depuis quelques jours les boutiques d'armuriers n'ont jamais été mieux achalandées. De nombreux achats de pistolets, de stylets, de poudre et de munitions de toute espèce, ont eu lieu ; maintenant que dans les deux camps on a épuisé tous les arguments possibles, on a recours à la force physique. N'est-il pas temps que les hommes sensés, et religieux, unissent tous leurs efforts pour empêcher de pareils résultats ?

**Mexique.** — Le 7 octobre le brick Anhares venait d'entrer à New-York arrivant de Tabasco. Le général Ampudia s'étant présenté le 4 septembre devant cette ville, apportant l'ordre de Santa-Anna de mettre en liberté l'équipage du vaisseau qui avait apporté le général rebelle Sentmana et ses partisans. Déjà, comme on l'a vu, le capitaine Petit avait réussi à s'enfuir. Ampudia va prendre le commandement de l'armée qui va marcher contre le Texas par San Luis de Potosi.

**Banda Oriental.** — Montevideo. — Si l'on en croit le *Standard*, une rupture entre l'empire du Brésil et Rosas est infaillible. Les forces de Rio-Janeiro dans la Plata sont fort supérieures à celles de Buenos-Ayres. Rosas, pour détourner l'orage, cherchera de nouveau à soulever Rio-Grande contre le Brésil. Mais on ne craint plus que Montevideo ne succombe ; bien mieux, on assure qu'Oribe sera forcé de lever le siége.

## Faits divers.

—Les ministres ont résolu, à ce qu'on assure, de publier inopinément, si la chose est possible, la liste des nouveaux pairs, qui ne contiendra d'ailleurs qu'une quinzaine de noms. Le conseil s'assemblera un soir ; il fera les choix définitifs ; les ordonnances seront signées le jour même ; on se jurera un secret inviolable, et pour se rendre la discrétion plus facile, on enverra immédiatement le tout au *Moniteur*, pour être publié le lendemain matin. Tout ce mystère a pour but d'échapper aux sollicitations, qui deviennent plus pressantes au moment même de la signature.

(*Constitutionnel.*)

—On lit dans la *Revue de Paris* :

« Le ministère espagnol a, par ordonnances récentes, nommé grand-croix de l'ordre de Charles III le général baron Athalin, pair de France, aide-de-camp du roi ; le lieutenant-général Jacqueminot, membre de la chambre des députés, commandant supérieur de la garde nationale ; grand'croix de l'ordre d'Isabelle, M. Antoine Passy, sous-secrétaire d'état de l'intérieur, et M. Gabriel Delessert, préfet de police ; enfin, chevalier

(*Moniteur univ.*)

— M. Serres, qui fait, comme on sait, un cours d'anatomie au Jardin des Plantes, a présenté hier à ses nombreux auditeurs deux individus des deux sexes de la tribu des Boticodos, contrée reculée du Brésil. Ces deux individus sont de couleur rouge-cuivrée et portent tous les caractères de la race américaine primitive.

— Un grand malheur est arrivé hier rue Neuve-des-Petits-Champs, en face le perron du Palais-Royal. A six heures et demie du soir, une malle-poste fut arrêtée à cet endroit per l'encombrement des voitures ; le courrier, pour examiner l'obstacle, descendit de son siége, mais à ce moment les chevaux partaient, et le malheureux fut écrasé par les roues de sa malle. On l'a transporté dans un état déplorable chez un marchand de vin de la rue Montpensier.

— On lit dans le *Droit* :

« La rue de Grenelle-St-Honoré a été avant-hier au soir le théâtre d'une scène vraiment scandaleuse.

« R..., ouvrier lapidaire, habitait une modeste chambre. Cet homme, semblable au Morel des *Mystères de Paris*, était accablé de chagrin, et, n'ayant plus la force de les supporter, avait pris le parti extrême de se précipiter par la croisée, de la hauteur du troisième étage.

» Des passants, témoins de cette catastrophe, relevèrent ce malheureux qui respirait encore, et ils voulurent le transporter dans un hôtel voisin, pour lui faire donner des secours ; mais la dame du lieu répondit aigrement que sa maison n'était pas un hôpital, et ne voulut pas en permettre l'entrée. Ceux qui s'adressaient à elle, indignés de tant d'inhumanité, s'emparèrent d'un tapis pour y déposer le blessé, en attendant l'arrivée d'un brancard qu'on était allé chercher.

» Mais la dame, redoutant que son tapis ne fût taché de sang, voulut le reprendre de force, et il y eut une lutte odieuse pendant laquelle le malheureux R... fut *tiraillé* en tous sens. Un cocher de cabriolet, intéressé sans doute à soutenir la maîtresse d'hôtel, arriva et maltraita brutalement ceux qui prenaient parti pour le blessé.

» Le commissaire du quartier survint fort à propos en ce moment, et ayant eu connaissance de ce qui venait de se passer, il blâma énergiquement l'hôtelière de son inhumanité et envoya le cocher au dépôt de la préfecture, à la disposition du procureur du roi. »

— Une association d'un nouveau genre vient de se former à Cernay (Haut-Rhin).

Une liste de souscription, déjà couverte de plus de cent signatures d'amateurs de bière, les engage d'honneur à renoncer à cette boisson tant que les brasseurs ne seront pas revenus à l'ancien usage de faire de la bière avec de l'orge et du houblon seuls, comme l'a fait le premier inventeur de la bière, le roi Chambrénius, sous le patronage duquel les souscripteurs se sont placés en prenant le nom de *Société cambrénienne*, et en plaçant en tête de leur liste les vers allemands si bien connus des brasseurs, et qui les rendent si fiers d'avoir eu un roi pour maître.

Les souscripteurs s'engagent provisoirement à ne plus boire de bière, et délèguent à un comité, qui sera nommé par eux dans chaque canton, le soin de déguster la bière, de faire admettre celle qui sera reconnue bonne et faite avec de l'orge et du houblon, et d'interdire toute celle à la fabrication de laquelle il aurait été employé d'autres matières, telles que dextrine, glucose, sirops, sucres, décoctions de buis, de saule et d'autres végétaux amers. Il sera même interdit aux brasseurs d'employer des produits qui pourraient leur être vendus comme extraits d'orge ou de houblon, afin que sous aucun prétexte la falsification ne puisse se faire. (*Ind. als.*)

même en moins de vingt minutes, en se trouvant toujours dans la plus parfaite sécurité. M. le gouverneur de la province du Hainaut, MM. les les ingénieurs des mines belges, plusieurs ingénieurs allemands et d'autres personnages de distinction, sont venus admirer ce bel ouvrage, qui fait le plus grand honneur au génie de son inventeur et qui lui vaudra pour toujours la reconnaissance de la classe si nombreuse et surtout si intéressante des ouvriers mineurs.

— En Belgique, un député a constaté à la tribune de la chambre des représentants que malgré la prospérité industrielle dont jouit le pays, il manquait cependant du travail pour beaucoup de gens valides. Dans une province, sur un seul point, mille mendiants se sont présentés pour demander en vain de l'ouvrage ou des secours.

---

La solennité musicale donnée ce soir à l'Académie royale de musique par l'association des artistes musiciens, a été du plus grand effet. La salle présentait un magnifique coup d'œil. Les chœurs et l'orchestre occupaient toute la profondeur de la vaste scène de l'Opéra, et les instrumentistes, échelonnés sur 15 gradins dont le dernier atteignait la hauteur des troisièmes loges, étaient admirablement disposés pour l'aspect et pour la sonorité. Les belles parties de la Création ont été vivement appréciées ; l'ouverture d'Oberon et le chœur de Judas Macchabée ont produit un immense enthousiasme. Malgré l'heure avancée, on a dû les redire l'un et l'autre. Par cette fête brillante, l'association des artistes musiciens a fait preuve de sa puissance. Notre prochaine revue musicale rendra compte en détail de cette mémorable soirée.

---

## TRIBUNAUX.

En accordant des *petits sous* aux importunités ou à la gentillesse de ces myriades de ramoneurs en bas-âge dont sont infestées les promenades publiques, bien des personnes s'imaginent procurer ainsi à ces pauvres enfants les moyens de mieux vivre, ou tout au moins de se donner quelques unes de ces douceurs dont la misère habituelle ne les prive que trop sévèrement ; il n'en est rien pourtant. Ces petits malheureux ne sont que des maraudeurs envoyés par des maîtres avides, et seuls coupables, par conséquent, pour spéculer ainsi sur la charité publique.

Ces maîtres fixent un minimum à leur recette, et malheur à eux s'ils rentrent le soir dans leur bouge avec un déficit quelconque, même le plus léger ! Il est vrai que quand la justice peut mettre la main sur un de ces forbans, presque tous ramoneurs ou marchands de peaux de lapin, elle ne manque pas de leur infliger de rudes leçons, mais presque toujours en pure perte.

C'est ainsi que, par jugement du 28 avril dernier, le tribunal de police correctionnelle (8e chambre) a condamné par défaut Pradier, marchand de peaux de lapin, à trois mois de prison, sous la prévention de complicité de mendicité, précisément pour avoir ainsi envoyé à la maraude le jeune Pichet, son apprenti, cité comme prévenu principal, mais qui fut renvoyé de la plainte.

Ce petit garçon, âgé de onze ans à peine, avait déclaré positivement aux débats que c'était son maître Pradier qui lui recommandait ainsi d'aller demander de petits sous dans la rue aux personnes qui passaient, et de lui rapporter 20 sous au moins. Il avait ajouté de plus avec beau-

---

qui sait? les mauvaises chicanes qu'il intente à l'hirondelle sont peut-être une sorte de vengeance qu'il exerce contre une espèce plus faible, en représailles de l'expropriation inique que la grande hirondelle noire lui fait subir si souvent.

On n'attend pas, j'espère, que je justifie le moineau franc de cette accusation absurde de pillage des moissons que les économistes lui intentent. Le moineau franc, par les soins qu'il prend de détruire les chenilles et les insectes ennemis des céréales, avait un droit légitime et positif à une part quelconque dans les produits du sol. L'homme n'est pas assez juste pour lui faire cette part, il la prend et il est dans son droit, tout comme l'Irlandais qui aurait le bon esprit de s'attribuer les produits du sol irlandais qu'il laboure et qu'il féconde, puisque ses maîtres ne veulent pas lui en attribuer la part qui lui revient, et attendu que le *premier devoir de l'homme*, je ne dis pas seulement son *premier droit* est de vivre. Ce que j'écris là est peut-être très anarchique ; j'en suis fâché pour les oppresseurs de l'Irlande et d'ailleurs. Il est fort naturel, du reste, que la raison et la justice soient considérées comme tout ce qu'il y a de plus anarchique au monde, dans une société civilisée et impie basée sur l'oppression du travailleur et sur l'iniquité. Mais, que dites-vous de ces économistes sans cœur qui fulminent contre la prétendue rapacité du moineau franc de si superbes tirades, et qui trouvent très légitime que de misérables agioteurs cosmopolites gagnent des millions sans bouger de leur place, sur des chiffons de papier qui s'appellent des promesses d'actions de chemins de fer ! Enrichissez-vous, éhontés sycophantes, flattez les juifs pour qu'ils vous admettent à recueillir les miettes de leur festin, mais ne déshonorez pas la science, en la faisant servir de complice à la spoliation du prolétaire et à l'adoration du veau d'or.

Je crois m'être acquitté consciencieusement de la dette de reconnaissance que j'avais contractée, il y a bien des années, envers le moineau franc, le moineau franc mon unique consolation dans ma tristesse, quand mes parents, abusant de mon jeune âge, me placèrent dans un pensionnat de l'Université, pour m'apprendre à détester le travail, la grammaire et l'autorité. J'ai dit.

### LE MERLE.

L'oiseau le plus défiant de nos forêts était peut-être le merle, après le ramier et les oiseaux de proie ; c'est celui dont Paris a fait le plus facilement la conquête ; une nouvelle preuve que l'homme peut tout ce qu'il veut sur les bêtes. Le merle est le chantre mélodieux du printemps pour les jardins de Paris. L'insulaire de l'Océanie qui retrouve l'arbre de son pays au jardin botanique d'une capitale européenne, n'éprouve pas un ravissement plus joyeux que le gamin de Lorraine, qui, débarqué pour la première fois à Paris, au mois de mai, en rentrant trop tard à son hôtel de la rue du Bac ou de la rue de Babylone, entend résonner de tous côtés l'amoureuse chanson des merles, qu'il croyait jusqu'alors le précieux privilége de ses forêts natales. Le merle est un emblème du travailleur isolé et de l'égoïsme familial. Le noir est couleur d'avarice et de duplicité. Ce bec jaune signifie que les affections de l'oiseau se renferment exclusivement dans le cercle de la famille ; que son industrie n'a d'autre stimulant que le besoin de fournir à la subsistance d'icelle. Le merle vit solitaire ; c'est son goût pour la solitude qui l'a fait habitant des vallées sombres et silencieuses de ces jardins aristocratiques de Paris où survit l'esprit de famille. Son véritable quartier est le faubourg St-Germain ; sa demeure de prédilection, le couvent ; il est presque inconnu dans les régions industrielles de la capitale. Comme le travailleur isolé devance l'aube pour se livrer à son labeur ingrat, et n'a le droit de se reposer qu'à la nuit, ainsi le merle est le premier levé et le dernier couché de tous les oiseaux de la forêt, et c'est lui qui se charge de leur sonner, matin et soir, l'heure du réveil et l'heure du repos ; du reste, industrieux autant que vigilant, plein de tendresse et de soins affectueux pour les siens, prompt à répondre au cri de guerre de l'ennemi (le moyen-duc), mais avide et pillard, et dévastateur des cerisiers, et trop ami, comme la grive, du doux jus de la treille. Le merle chante pour les siens ; adieu ses mélodies comme celles du rossignol (harmonie solitaire), quand ses petits sont éclos. Ce n'est plus ainsi que procède le rouge-gorge, le roitelet, l'alouette, emblêmes aussi de pénibles labeurs, mais qui chantent l'été comme l'hiver, au moindre rayon du soleil, pour égayer la nature et encourager le travailleur. En dépit de ses courageux efforts et de son assiduité au travail, le merle ne parvient pas à acquérir, comme la grive, cette finesse de chair et cette richesse d'embonpoint qui symbolisent la richesse ; c'est la punition fatale du travail morcelé qui décuple en pure perte les fatigues de l'homme et ne lui permet pas d'arriver au bien-être. Le merle a pour ennemi mortel le chat, emblême du viveur fainéant et parasite. Considérez maintenant. Il y a des pays où la chair du merle atteint un degré de finesse remarquable ; mais, dans ces pays-là, le merle a changé de caractère : sa sauvagerie est devenue de la férocité ; ses mœurs se sont rapprochées de celles de l'oiseau de proie... Cela veut dire que la droiture et le travail ne mènent pas à la fortune, chose que nous savions déjà ; cela veut dire qu'on gagne peu de millions à rester honnête homme, et que, dans ce monde à rebours, toutes les chances sont pour les fourbes et les méchants.

L'ignoble spéculation qui déshonore les cités, qui semble [illegible] comme le Bédouin, une guerre d'extermination aux arbres, [illegible] en un temps donné le merle de Paris. La vente de l'hôtel Rougemont, de l'hôtel Richelieu, de l'hôtel Séguin et la conversion de ces splendides demeures en boutiques, ont porté un rude coup à l'espèce, confinée désormais dans les jardins publics. Toutefois de nobles esprits ont senti la nécessité d'arrêter les progrès du vendalisme. Au premier rang de ces natures d'élite, je placerai M. le grand référendaire de la chambre des pairs, ce parfait grand seigneur qu'inspire si bien sa passion des statues, des oiseaux et des fleurs, et à qui reviendraient de droit les fonctions de grand maître de l'élégance et des embellissements publics dans un gouvernement d'harmonie. M. le duc Decazes ne s'est pas contenté d'avoir fait de son jardin la plus intéressante des promenades de Paris, d'y avoir marié le plus intimement l'agréable à l'utile, d'en avoir couvert toute la superficie d'une nappe de gazon ; et de fleurs, et quelles fleurs ! M. le duc Decazes a compris, par ce sentiment exquis des harmonies divines qui caractérise les intelligences supérieures, qu'il manquait une voix à ces prairies de fleurs, qu'il fallait au printemps son langage d'amour comme sa parure de roses et il s'est ingénié à multiplier dans ses domaines la famille des oiseaux chanteurs, les fauvettes, les pinsons, les merles. J'ai vu cette année, en l'absence du maître, dans la grande volière du jardin particulier de la chancellerie, plusieurs couples de merles appelés du dehors, courant en société des tourterelles et s'occupant activement d'élever des sujets pour le jardin public. Un serviteur de l'établissement a été accusé cette année même, à ce que l'on m'a conté, de détournement d'un nid de merles ; le crime prouvé, le coupable fut expulsé du palais sans pitié. Ah ! si seulement tous les préfets qui tiennent aujourd'hui dans leurs mains la destinée des oiseaux, comprenaient leur mission comme M. le duc Decazes ! Pauvres préfets, hélas ! j'en sais une vingtaine, et celui de police en tête, qui n'ont pas même compris le texte de la loi nouvelle.

Ces préfets peu intelligents me rappellent qu'il est temps d'en finir avec les oiseaux de Paris et d'aborder une question plus palpitante d'actualité, celle de l'influence de la loi du 3 mai sur la campagne de 1844 et de son influence probable sur les campagnes à venir : un sujet important que j'essaierai de traiter avec toute la gravité et la lucidité convenables, et de manière à forcer doucement l'administration de reconnaître ses torts et de s'instruire en m'écoutant.

A. TOUSSENEL.

---

— On lit dans le *Globo*, de Madrid, du 25 : Le célèbre pianiste Listz est arrivé dans notre capitale, et aussitôt il a été nommé associé libre de notre Lycée. Il donnera des concerts dans la belle salle de cet établis-

---

— Le Théâtre-Français avec *le Béarnais* donné ce soir *Marie ou les Trois époques.*

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, la *Sirène.*

que s'il avait été mis en terre avant l'hiver, les tiges auraient été plus hautes et les épis peut-être un peu plus longs.

Le blé du no 2 levé le 1er avril n'a épié qu'en partie, imparfaitement, la moitié des épis étaient verts quand l'autre moitié était déjà mûre.

Dans la portion no 3 quelques rares épis seulement se sont montrés.

Le blé des nos 4 et 5 est encore en herbe.

*Récoltes dans le Périgord.* — On a fini presque partout, en Périgord, l'écoulage des vins nouveaux. La quantité est en général peu considérable, mais la qualité est presque partout bien supérieure à celle des dernières années; aussi les prix se maintiennent-ils plus haut qu'à l'ordinaire.

Les envois de châtaignes ont commencé pour le bas pays et le Bordelais. La récolte de ce fruit a souffert du mauvais temps, qui en a fait tomber beaucoup. Ce qui reste est peu gros, mais plein; cependant il y en a plus de gâté que d'habitude.

Presque partout le maïs est rentré; il y a manque de cette céréale qui se vend, en conséquence, fort cher sur les marchés.

Quoiqu'il n'ait pas encore fait froid, les truffes ont commencé à paraître à Périgueux. Les personnes qui prétendent s'y connaître assurent qu'il y en aura beaucoup cet hiver. Sous ce rapport, nous n'avons pas à nous plaindre depuis 1840.

... mence dont il augmente le volume et le poids en quantité plus ou moins considérable.

(*Presse.*)

### MINISTÈRE DE L'AG. ET DU COM.

*Tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment sur les marchés régulateurs, arrêté le 31 octobre 1844.*

| | | |
|---|---|---|
| 1re CLASSE. | Section unique. | 19,91 |
| IIe | 1re | 18,84 |
| | 2e | 18,06 |
| IIIe | 1re | 18,14 |
| | 2e | 17,87 |
| | 3e | 16,89 |
| IVe | 1re | 16,10 |
| | 2e | 17,15 |

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Taxe du pain** (par kil.)

*2e quinzaine de novembre.*

| | 1re | 2e | 3e |
|---|---|---|---|
| Paris | 32 c. | 24 c. | » » c. |
| Chartres | 29 1/4 | 25 | » » |
| Etampes | 32 | 27 | » » |
| Compiègne | 29 | 24 | » » |
| Rouen | 32 | » » | » » |
| Poitiers | 31 | » » | » » |

SENLIS, 29 octobre. — Froment 1re 17,66; 2e 16,32. — Seigle 9,32. — Avoine 5,50.

ARRAS, 30 octobre. — Froment blanc 17,00 à 19,00; do roux 13,50 à 18,00. — Seigle 9,00 à 10,55. — Escourgeon 10,00 à 12,50. — Avoine 5,00 à 6,00.

Les blés, quoique peu abondants au marché de ce jour, ont éprouvé une baisse de 25 à 50 c. par hect.; les seigles rares; les escourgeons et avoines demandés.

BESANÇON, 29 octobre. — Froment 17,90. — Avoine 6,50.

ROANNE, 29 octobre. — Froment 1re 21,00; 2e 19,50. — Seigle 13,50 à 14,50. — Orge 10,50. — Avoine 6,50.

PAIMPOL, 29 octobre. — Prix moyen : Froment 15,35. — Méteil 12,75. — Seigle 10,87. — Orge 7,25. — Avoine 6,15. — Sarrazin 6,90.

REDON, 29 octobre. — Au marché qui s'est tenu hier, les froments se sont vendus avec diminution de 38 c.; les avoines au contraire avaient une plus value de 60 c., et les châtaignes obtenaient 1 fr. d'augmentation. Les blés noirs, avoines et pommes de terre restent sans variation.

Voici la mercuriale : Froment (l'hect.) 15,73. — Seigle 10,50. — Blé noir 6,75. — Avoine 6,62. — Pommes de terre 2,37. — Châtaignes 9,50.

BELGIQUE.

*Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs belges du 21 au 26* ... de 37,50 les mille kil., et le seigle à celui de 21,50 les mille kil.; le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 centimes les mille kil.

**Graineterie** (par hect.).

PARIS, halle du 30 octobre. — *Légumes secs.* Haricots de Soissons 31,65 à 36,00; do Liancourt 25,35 à 26,65; do ord. 14,06 à 22,65; do flageolets 20,00 à 22,00; do suisses blancs 20,00; do suisses rouges 22,00; do rouges de Chartres 16,65 à 18,00; do nains 16,65. — Pois verts 19,34; do cassés 28,00 à 34,00. — Lentilles gallardon 24,30 à 46,65; do de pays 22,65 à 29,30. Lentillons 13,00.

*Graines fourragères.* — Vesce de printemps 11,30 à 14,33; do d'hiver 14,00 à 15,35. — Sainfoin 8,00. — Criblures 11,00.

*Graines diverses.* — Sénevé 52,00 à 70,00. — Millet 13,35 à 20,65. — Sanve 13,35. — Lin 28,65.

ROUEN, 31 octobre. — *Légumes secs.* Haricots 25,00. — Fèves 23,00 à 24,00. — Lentilles 31,00. — Pois 15,00 — *G. oléifères.* Colza 19,00 à 21,00; baisse de 1,00. — Lin 16,00 à 18,00. — Chanvre 15,00. — *G. fourragères.* Vesce 12,00 à 12,50. — Sainfoin 0,00 à 10,00. — Trèfle (les 104 kil.) 75,00 à 85,00. — Luzerne 125,00 à 130,00.

PAIMPOL, 29 octobre. — (L'hect.) Lin 11,50. — Chenevis 10,00. — Trèfle 25,00 à 40,00.

NANTES, 26 octobre. — La vente des légumes a été assez active cette semaine. Une

... Fécule verte 13 à 13,50.

LILLE, 26 octobre. — Fécule de pomme de terre (les 100 kil.) 26. — Amidon 1re 68. — Vermicelle 56 à 60.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 31 octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1700 | 1640 | 60 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 60 | 58 | 2 | 1 08 | » 95 | » 80 |
| Veaux..... | 706 | 704 | 2 | 1 26 | 1 08 | » 90 |
| Moutons.. | 9896 | 7109 | 787 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

ROUTOT, 30 octobre. — La vente a été facile à notre marché du ce jour et le bétail de bonne qualité. Il y a eu sur place 385 bœufs, le cours a été de 1,35-1,25. — 202 vaches 1,30-1,20. — 181 veaux 0,95-0,85. — 518 moutons 1,40-1,35. — 50 porcs 0,90-0,80.

La foire d'hiver des bestiaux s'est tenue avant-hier lundi au Ban-St-Martin, et elle a été remarquable par le nombre et la bonne qualité des produits qui s'y sont présentés. Des affaires importantes ont été conclues dans ce marché qui avait attiré une grande affluence de spéculateurs à Metz.


# MISE EN VENTE

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**

**Orné de vignettes sur bois.**

50 CENTIMES. ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.

# ALMANACH PHALANSTERIEN.

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes, Marées, Eclipses. — Calendrier. — Dialogue-préface. — Souverains des principaux Etats. — Principales foires de France. — Longitude; ascension droite, déclinaison du soleil; temps moyen, etc. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Administration des Postes. — Astronomie. — Tableau du système du monde. — Hauteur des principales montagnes. — Le budget. — Les impôts. — Consommation de Paris. — Chemins de fer en France. — Annuaire de 1843-1844. — Hygiène, ou art de la santé. — Importance des fonctions de la peau. — Respiration. — Nutrition. — Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents. — Asphyxiés, etc. — Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage. — Testaments. — Successions. — Enfants naturels. — Rapports des propriétaires et des locataires. — Baux. — Réparations. — Application de l'armée aux travaux publics. — Assurances nationales par l'Etat. — Compagnies à prime fixe. — Sociétés mutuelles. — Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation. — L'Algérie, le Sénégal et Madagascar. — Océanie. — Les Iles Marquises. — Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles: Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes: Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

**12,500 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 3 octobre. — Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux Correspondants du Comptoir central de la Librairie, en France et à l'étranger.**

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie. La Librairie sociétaire fait aussi la commission pour la Librairie française et étrangère.

**Alimentation.**
**Conservation des Aliments.**
**Champignons. — Des Vins.**

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
**très augmentée.**

## COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
**Prix : 10 francs 50 centimes.**
CHEZ L'EDITEUR,
**RUE THÉRÈSE, N. 11.**
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfini- » ment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc, etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table; ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

de manière à donner satisfaction pleine et entière à tous les droits, à toutes les prétentions légitimes de l'individu et de la masse.

Déduite de principes évidents, qui sont à la science sociale ce que les axiomes sont aux mathématiques, — et de l'observation irrécusable des faits journaliers de la vie, qui sont le domaine d'application de la nouvelle science, — la solution que nous avons en vue peut conduire à deux termes de la carrière progressive de l'humanité : 1° les garanties ; 2° l'association. C'est-à-dire que la théorie indique deux buts à atteindre, tous deux placés, il est vrai, dans la même direction, mais accessibles par deux chemins différents : l'un, plus long et plus lent, dans lequel peu à peu s'engage d'elle-même la société sans presque s'en apercevoir, parce qu'il semble continuer la route qu'elle a suivie jusqu'à présent ; l'autre, plus rapide et plus court, où elle ose moins s'aventurer, parce qu'il s'écarte des sentiers battus, parce que, pour y pénétrer, il faut adopter un ordre de marche nouveau et ne plus aller à la débandade, comme ces routiers du moyen-âge qui guerroyaient chacun pour son compte, en vue du pillage. (Et, soit dit en passant, c'est encore ainsi que chacun parmi nous fait de l'industrie, du commerce, etc., en vue de son intérêt exclusif, et en exploitant de son mieux les gens à qui il a affaire, consommateurs ou salariés, lesquels, à l'occasion, le lui rendent s'ils peuvent, car c'est une guerre civile organisée.)

Nous dirons donc, pour revenir à notre image, qu'un de nos deux chemins conduit aux garanties sociales dont il existe déjà quelques germes ou ébauches dans la société. Tels sont, par exemple, les caisses de retraite, les assurances, les salles d'asile, les hôpitaux, etc. Il s'agirait de constituer un système général de garanties analogues embrassant la société entière et mettant à l'abri de la plupart des chances mauvaises la fortune du riche comme l'existence du pauvre. A cet égard nous secondons de toutes nos forces les quelques heureuses tendances qui se manifestent autour de nous, applaudissant aux fondations telles que Mettray, Ostwald, Petit-Bourg, inspirées par une noble pensée de prévoyance sociale, dans le but d'arracher à des influences funestes, à des conditions d'existence précaires et parfois dégradantes des classes d'individus jusque-là délaissées, ou dont on ne s'occupait que pour leur infliger un châtiment légal, occasion lui-même d'une démoralisation nouvelle. Aucune autre feuille dans la presse ne stimule plus souvent et plus instamment que la nôtre, les hommes du pouvoir, les administrateurs, les riches bienfaisants, les ministres des différents cultes, tous ceux en un mot qui ont autorité ou influence, à imiter ce qu'ont réalisé avec un succès déjà si encourageant M. Schutzenberger d'une part, MM. de Metz et de la Bretignières d'autre part, enfin, ce que vient de commencer M. Allier à Petit-Bourg, sous le patronage d'hommes haut placés dont, nous l'espérons, le zèle ne se refroidira pas en faveur d'un établissement si plein d'avenir. Fermes d'asile, colonies agricoles, soit d'enfants soit d'adultes, ateliers de travail destinés à prévenir le funeste effet des chômages ; bureaux de placement organisés, gérés par l'Etat ou par les autorités locales, afin de couper court à un scandaleux brigandage exercé aux dépens des classes et des positions les plus besogneuses ; maisons de commerce véridique et garanti ; comptoirs commu-

[...] travail, [...] besoin qui est une contrainte indirecte, tandis que dans l'autre, on se flatte d'obtenir en majeure partie le travail par attrait, sans aucune préoccupation de ces dures nécessités qui sont aujourd'hui l'unique stimulant de presque tous les labeurs corporels et de beaucoup de ceux de l'esprit.

Au surplus, l'une et l'autre marche, celle qui passe par les garanties comme celle qui procède par les essais en association aboutissent finalement à la solution pratique et satisfaisante pour tous, capitalistes et travailleurs, maîtres et ouvriers, de la question posée au commencement de cet article, savoir : à quelles conditions l'on travaillera et quelle part chacun aura dans les produits du travail.

---

Les nouvelles que nous recevons d'Espagne par une voie extraordinaire sont d'une haute importance.

A Madrid, le gouvernement a découvert une conspiration, qui avait, à ce qu'il paraît, de grandes ramifications. Le but des conspirateurs était de s'emparer de la reine, de la forcer à dissoudre le ministère et à rappeler Espartero. La conspiration était sur le point d'éclater, lorsque le gouvernement en a eu connaissance. Le général Prim, un aide-de-camp d'Espartero et plusieurs autres officiers de différents grades ont été arrêtés. L'instruction se poursuit.

A Barcelone un mouvement a été tenté le 27 du mois. Les chefs du complot étaient d'anciens militaires de l'armée d'Espartero, et depuis réfugiés en France. Leur plan consistait à s'emparer du capitaine-général le baron Meer et de l'alcade. Les troupes sont restées fidèles au gouvernement ; elles ont aidé les autorités à réprimer le mouvement et à s'emparer des coupables. Six d'entre eux ont été fusillés le lendemain. On a trouvé sur eux environ trente mille francs. Ils ne manquaient ni d'armes ni de munitions.

### Nouveaux troubles en Silésie.

La misère, en Silésie, ne s'étend pas seulement à la classe ouvrière ; ce n'est pas seulement dans les fabriques et les manufactures que la population végète et s'éteint. La position des cultivateurs est peut-être plus déplorable encore. Il y a en Silésie des districts où les paysans ne sont plus, il est vrai, soumis à la corvée. Le travail de ceux-là est libre, mais ils ont plusieurs redevances à payer, et leur sort est loin d'être satisfaisant. Quant à ceux qui sont encore soumis au servage, comme c'est le cas dans la plupart des villages du comté de Glatz, ceux-là vivent dans la plus profonde misère. Aussi l'esprit d'agitation commence-t-il à se manifester dans les campagnes. A Neuwaltersdor, plusieurs arrestations viennent d'avoir lieu. Le 13 du mois dernier, les troubles survenus à Conradswalden avaient pris un instant un caractère grave. Les journaliers employés aux travaux de jardinage refusèrent en masse de continuer à travailler à moins d'une augmentation de salaire. La gendarmerie a été obligée d'intervenir pour dissiper les attroupements. Deux ouvriers ont été gravement blessés ; cinq ont été arrêtés et conduits sous escorte à Glatz. *L'ami de la bourgeoisie*, journal de la Haute-Silésie, qui raconte ces faits, convient que la violence dont les autorités ont fait usage dans cette déplorable circonstance, n'a servi qu'à aigrir les esprits, et il craint que la lutte ne recommence au premier moment.

---

Les Etats de Schleswig-Holstein poursuivent leurs travaux parlementaires avec un désir de plus en plus impérieux d'en faire sortir le bien du pays. Plusieurs projets de loi d'une haute importance sont à l'ordre du jour. Réforme de l'administration judiciaire, publication d'un nouveau

[...]

### Crise espagnole.

Les journaux de Madrid du 27 octobre confirment les arrestations que nous avions annoncées hier. A 7 heures et demie du soir, 150 hommes du régiment de Saint-Ferdinand, agissant en vertu d'ordres de l'autorité supérieure, cernaient la demeure du général Prim, s'emparaient de sa personne, procédaient chez lui à une perquisition très rigoureuse, saisissaient tous ses papiers et le déposaient, lui-même au quartier de Ste-Isabelle, où il est au secret. On parle aussi de l'arrestation de Mendicati, ancien aide-de-camp du général Espartero, arrivé la veille à Madrid et dont nous avions annoncé, il y a huit jours le passage à Bayonne. Les journaux citent parmi les personnes arrêtées une foule d'autres noms recommandables, mais peu connus en France.

Il paraît que la conspiration devait éclater à la fois sur plusieurs points du royaume, entre autres à Barcelone, dont on attendait des nouvelles avec anxiété. La correspondance ministérielle prétend que le général Prim est gravement compromis, ainsi que plusieurs autres personnes. « Ce n'est pas seulement, ajoute-t-elle, à la vie du maréchal Narvaez qu'on en voulait. D'autres personnages éminents devaient être également assassinés. L'instruction de cette affaire, à laquelle on se livre activement, aidera à saisir tous les fils de cette vaste trame. Les papiers saisis chez le général Prim ont déjà révélé des faits d'une haute gravité. »

Le maréchal Narvaez a une nombreuse garde à son hôtel ; deux factionnaires veillent en dehors de sa porte ; de nombreuses sentinelles se croisent dans l'intérieur. Jusqu'à présent, dit le *Clamor publico*, de tels honneurs n'étaient réservés qu'à la majesté royale.

Don Gaetano Charco, qui, comme on le voit chaque jour, défend au sénat avec conscience et énergie les principes de progrès et de liberté, qu'il a professés toute sa vie, vient d'être dépouillé, ajoute l'*Eco del Comercio*, par la municipalité de Madrid, de sa place de recteur du collège de Saint-Ildefonse, où il avait opéré beaucoup de réformes et d'améliorations.

### Nouveaux bruits d'apparition d'Abd-el-Kader dans le sud de l'Algérie.

On lit dans le journal l'*Afrique* :

Alger, 23 octobre.

Le courrier de l'Ouest, arrivé ici le 8, nous a apporté des nouvelles d'Abd-el-Kader, que nous avons fait connaître à nos lecteurs dans les premiers jours de ce mois ; l'ex-émir, suivant ces nouvelles, que nous avons tout lieu de croire exactes, était à 25 lieues à l'ouest de notre camp de Lalla-Margnia. Aujourd'hui, 23 octobre, nous recevons de Mascara une lettre à la date du 15, dans laquelle on nous annonce qu'Abd-el-Kader est à vingt lieues de cette ville, au sud du pays des Hammyan, et, qu'à la tête des goums de ces tribus, il se préparait à attaquer les tribus du Sersou, qui nous sont dévouées ; à l'appel de cette nouvelle, qui était acceptée à Mascara comme certaine, on nous annonce que des troupes sont parties en toute hâte de cette ville pour se porter à la rencontre de l'ex-émir. Ce dernier fait serait de nature à faire ajouter foi à la présence d'Abd-el-Kader sur notre territoire. Nous saurons prochainement à quoi nous en tenir. Mais, s'il est vrai qu'Abd-el-Kader ait quitté le Maroc, il restera prouvé qu'Abderrahman s'est joué de nous, ce qui, du reste, ne devrait surprendre que les auteurs du traité de paix.

L'ex-émir aurait complètement trompé la vigilance de nos troupes des frontières du Maroc. En effet, nous recevons des lettres de Lalla-Margnia et de Djemma-Ghazaouat ; elles ne parlent nullement de sa disparition ; ces lettres sont à la date des 15 et 16 ; elles nous donnent les détails suivants :

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### REVUE CRITIQUE.

#### M. EUGÈNE SÜE.

#### Le Juif errant (1).

Avant de jeter un coup d'œil sur l'œuvre nouvelle d'un écrivain dont le nom est aujourd'hui populaire dans toute l'Europe, dans tout le monde civilisé, disons un mot de l'homme lui-même.

M. Eugène Süe est né à Paris, le 10 décembre 1804. L'impératrice Joséphine et le prince Eugène Beauharnais ont été sa marraine et son parrain. La famille Süe, très ancienne, est établie depuis plusieurs siècles à Lacolme, près de Cannes, en Provence. Elle y est encore représentée par M. Süe, officier supérieur en retraite, grand oncle de l'écrivain.

L'arrière grand-père de M. Eugène Süe, Pierre, son aïeul Joseph, et son père Jean-Joseph ont été des chirurgiens ou des médecins renommés. Joseph Süe a laissé des travaux d'anatomie considérables, et c'est à lui que l'Ecole médicale française dut la vulgarisation de la pathologie de Gaubius, qui succéda à celle de Boerhave. Joseph et Jean-Joseph, tous deux gradués de l'Université d'Edimbourg, ont fait connaître en France, par de nombreuses traductions, les travaux de l'Ecole médicale d'Ecosse. Le père de notre auteur a publié de nombreux ouvrages et fait des études curieuses sur le supplice de la décollation et sur les effets du galvanisme. Il était médecin en chef de la garde impériale dans la campagne de Russie. Après la Restauration, il devint médecin du roi. Jean-Joseph Süe a vécu dans l'amitié intime de l'impératrice Joséphine, de Franklin, de Masséna, de Moreau et de tous les grands personnages de l'époque consulaire. Il a fait généreusement don à l'Académie des Beaux-Arts d'une magnifique collection d'anatomie comparée et d'objets d'histoire naturelle, formée dans sa famille par quatre générations de médecins distingués. Ce don, d'un grand prix, forme galerie au palais des Beaux-Arts.

M. Eugène Süe lui-même, suivant le vœu de son père, entra dans la carrière médicale. Il a été, en qualité de chirurgien, attaché à la maison militaire du roi ; puis à l'état-major de l'armée d'Espagne, en 1823 ; puis, dans la même campagne, au 7e régiment d'artillerie. Il s'est trouvé ainsi au siége de Cadix, à la prise du Trocadéro et à celle de Tarifa. En 1824, M. Eugène Süe quitta le service de terre pour celui de mer. Il fit plusieurs navigations en Amérique ; après avoir parcouru les Antilles, il revint dans la Méditerranée et visita la Grèce. En 1828, il était sur le vaisseau le *Breslaw*, au combat de Navarin. Au retour de cette campagne, ayant renoncé au service et à la médecine, dont l'exercice n'avait aucun attrait pour lui, il rentra à Paris, où, grâce à d'assez beaux revenus qu'il tient de l'héritage paternel, il put mener une vie heureuse et brillante. Son occupation favorite, après le plaisir, était alors la peinture, qu'il étudiait chez son ami Gudin.

En 1830, un ancien camarade de l'artillerie dit à M. Eugène Süe : « Les romans de Cooper ont mis l'Océan à la mode : tu devrais bien nous écrire tes souvenirs du bord, et créer le roman maritime en France. » L'idée plut à notre auteur. Il quitta le pinceau, prit la plume et publia *Kernock-le-Pirate*. Trouvant la chose amusante, et encouragé par le succès, il continua d'écrire, suivant la fantaisie d'un esprit vif et fécond. Ainsi parurent successivement de nombreux ouvrages, que l'on peut distribuer dans l'ordre suivant :

Romans maritimes : *Kernock-le-Pirate*, *Plick et Plock*, *Atar-Gull*, la *Salamandre*, la *Vigie de Koatwen*.

Histoire maritime : *Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, *Abrégé de l'Histoire de la Marine militaire de tous les peuples*.

Romans historiques : *Latréaumont*, *Jean Cavalier*, *Létorières*, le *Commandeur de Malte*.

Romans de mœurs : *Arthur*, la *Coucaratcha*, *Dyleytar*, l'*Hôtel Lambert*, *Mathilde*, etc.

Drames : *Latréaumont*, la *Prétendante*, et plusieurs mélodrames à grand effet. (MM. Dinaux et Legouvé ont concouru à ces œuvres dramatiques.)

Romans philosophiques et sociaux : Les *Mystères de Paris*, le *Juif errant*.

Les premiers ouvrages de M. Eugène Süe annoncent un esprit [...] dégagé de préjugés, une nature sympathique et [...] au milieu de la fantaisie du conteur, parfois même à côté du paradoxe, on reconnaît toujours l'observateur bien doué, qui voit autour de lui [...] le triomphe de la perfidie et de la violence. Dans [...] il y a déjà le sentiment vague de la subversion sociale [...] une âme généreuse inspira à M. Eugène Süe son beau livre des *Mystères de Paris*.

M. Süe a dit et répété cent fois qu'il devait la pensée supérieure de ce livre aux conseils d'une critique bienveillante. C'est là un trait de modestie et de générosité rares. Le fait est que, dès le premier chapitre, avant qu'aucune voix se fût élevée pour louer l'écrivain, il produisit, par l'analyse de la chute du *Chourineur*, la preuve d'une souveraine fécondité de critique. Aucune autre étude peut-être, dans le courant du livre, n'est plus profonde que celle-là ; aucune n'expose plus savamment le vice de la société actuelle, et n'offre une indication plus nette des voies de la vraie réforme. Au moment où l'auteur du *Juif Errant* va toucher à la question de l'organisation du travail, il n'aura qu'à se mettre en face de ce premier dessin de la figure du Chourineur. On en voit jaillir, avec une parfaite netteté, deux des trois lois fondamentales du travail organisé : *la division parcellaire et les courtes séances variées*. Ce qu'il enseignait alors par un trait de génie, il reste à sa sagacité à l'appliquer.

M. Eugène Süe est d'un caractère très bienveillant, plein d'aménité et de naturel. Il est simple et ne *pose* jamais, qualité rare chez les artistes célèbres de notre temps. C'est une nature à la fois pleine de franchise et de finesse, de bonhomie et de tact. Il est homme du monde, aimable et recherché, spirituel et d'un caractère gai. Nous le croyons d'humeur galante et nous soupçonnons que, voyageur et coureur d'aventures, il a dû étudier un peu les questions d'amour chez tous les peuples et dans toutes les langues humaines. Il a l'œil créole, par moments très vif, par moments voilé ; le regard observateur. Les sourcils, noirs et épais, terminent des arcades très prononcées. Le front moyen, présente le développement des organes de la causalité et de la comparaison jointes à toutes les facultés de l'artiste. Le nez est fin et délié, avec les narines bien ouvertes. Les lèvres, nettement dessinées, ont de l'accent et annoncent de la passion. La chevelure a de l'abondance et de la force ; le teint est très brun, doré. La taille est élevée, un peu replète. La démarche, l'ensemble expriment une certaine mollesse unie à beaucoup de vigueur et de sang. On dirait d'un hercule créole.

M. Eugène Süe habite, dans les hauteurs du faubourg Saint-Honoré, une petite maison tapissée de lianes et de fleurs, qui font voûte au péristyle. Son jardin est amoureusement arrangé, frais et parfumé ; un jet d'eau bruit au milieu de roches et de joncs. Une longue galerie fermée, tapissée de sculptures et de plantes, conduit de la maison à une petite porte extérieure, toute dérobée sous un rocher artificiel. Le logement se compose de très petites pièces, un peu étouffées, tenues obscures par les lianes et les fleurs pendantes aux fenêtres. L'ameublement est rouge à clous d'or ; la chambre à coucher seule, plus claire et bleuâtre. Les meu

(1) Le *Juif errant* paraît dans le *Constitutionnel*. Les quatre premiers volumes chez Paulin.

pour se porter du côté du Maroc ou l'on remarque beaucoup d'agitation; Abd-el-Kader rôde dans les environs.

Les Arabes qui fréquentent Oran pensent que la guerre recommencera bientôt.

## Faits divers.

Le roi est parti hier dans la journée pour Fontainebleau, et sera de retour dimanche soir. Il est accompagné de M. de Montalivet. Ce voyage se rattache au prochain mariage de M. le duc d'Aumale, à l'occasion duquel le roi aurait l'intention de donner quelques fêtes, vers le milieu ou la fin du mois prochain, dans cette belle résidence.

— On a annoncé comme définitives plusieurs nominations dans le corps consulaire. M. le ministre des affaires étrangères a arrêté quelques choix, mais aucune ordonnance n'est encore signée. Nous ignorons si cette formalité tardera à s'accomplir; on croit cependant qu'il ne sera pas fait de travail partiel, et que toutes les nominations auront lieu en même temps, dans le courant du mois. (*Revue de Paris.*)

— Il est possible que le ministère soit enfin d'accord sur la promotion des nouveaux pairs, mais il est certain que la liste n'a pas encore été débattue devant le roi. C'est dans les premiers jours de la semaine prochaine que la création de pairs, qui cette fois paraît être bien laborieuse, sera soumise à cette dernière épreuve.

— Les membres du conseil de discipline de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris se sont réunis pour délibérer sur ce qu'ils devront faire le lundi 4 novembre, après le discours de rentrée que doit prononcer M. Hébert, procureur-général, à l'audience de la cour. On sait qu'il est d'usage qu'à cette séance d'ouverture le bâtonnier et les membres du conseil de discipline renouvellent leur serment au nom de l'ordre entier.

— Un journal fait remarquer le fait statistique que voici : Il n'y a en ce moment à Paris qu'un boulanger pour 1,661 individus, et il y a un marchand de vins ou de liqueurs pour 85. Il est certain que si les établissements ne se multiplient qu'en raison des besoins plus ou moins réels de la population, ce rapprochement doit faire naître de sérieuses réflexions. On apercevrait une anomalie non moins choquante, si l'on établissait le rapport qui existe entre le débit du pain et celui du tabac, destiné à satisfaire le plus factice de tous les goûts.

— Personne n'a oublié la disparition subite du poète Barthélemy de l'arène politique. Si l'on en croit la *Revue de Paris*, il serait au moment d'y rentrer. Jeudi dernier, dit cette feuille, à la suite d'un dîner chez Véfour auquel assistaient dix-sept personnes, presque toutes attachées à la presse, M. Barthélemy a lu une pièce de vers intitulée *Réveil*; c'est le début de la *Némésis* renaissante. Le poète a déclaré d'abord que, fatigué de traduire Juvénal, et las de ne pouvoir mettre d'accord l'impudeur du mot latin avec l'honnêteté de la langue française, il renonçait à ce travail. Sous l'influence de ces idées, il allait réveiller *Némésis* endormie. En quelques vers, il a expliqué comment il avait été conduit à ce dessein par ses sentiments personnels et par les conseils de l'affection; il attend, sans s'inquiéter et sans trop s'émouvoir, les questions, les objections, peut-être le blâme. En terminant, *Némésis* annonce qu'elle mêlera sa voix à celle de la presse pour demander à cette haute tribune *typographique* une part de l'immense publicité dont disposent les journaux; elle ne sera plus isolée, comme autrefois; lorsqu'elle prendra la parole, elle sera entendue par des millions d'auditeurs. Effectivement, *Némésis* va reparaître, dimanche, dans le feuilleton du *Siècle*. Cette publication aura lieu deux fois par mois.

BAR-SUR-AUBE. — Décidément, la Polka aura beaucoup de peine à s'installer dans nos petites villes. Il y a peu de jours, nous avons raconté comment, dans un bal champêtre, cette danse qui galvanise en ce moment la population entière de Paris, avait été le sujet d'une violente rixe.

« Nous apprenons ... qui avait été minée pour ouvrir la voie marinière depuis si long-temps promise, s'est écroulée hier matin. Deux ouvriers ont été tués, un troisième est grièvement blessé.

Les deux piles de l'arche se sont rapprochées, et l'une d'elles sur laquelle on comptait pour l'arche marinière, devra nécessairement être reprise depuis sa base. »

— On lit dans l'*Union des provinces* de Lyon :

« Un bien triste accident est arrivé ces jours derniers près du pont de la Guillotière. Une dizaine de maçons avaient à peine fini de monter une quantité de pierres sur l'échafaud, qu'il s'est écroulé. Trois ouvriers maçons ont été précipités d'un quatrième et ont reçu des blessures horriblement graves. Ils ont été immédiatement transportés à l'Hôtel-Dieu, où ils ont cessé de vivre. Au moment de l'accident, un jeune homme qui s'était heureusement perché sur la muraille, y est resté suspendu; un autre, par un espèce de pressentiment, était descendu, et il a vu tomber à ses pieds ses malheureux camarades. D'autres sont restés suspendus aux cordages, et ils ne doivent leur salut qu'à leur présence d'esprit dans cette circonstance déplorable. »

— On lit dans le *Bien public* de Mâcon :

« M. de Lamartine est arrivé lundi à Saint-Point. Les différents motifs que plusieurs journaux ont prêtés au séjour de notre honorable député en Italie n'ont aucune réalité. M. de Lamartine n'a été chercher dans l'île d'Ischia que le loisir, le recueillement et le climat favorables à la méditation et à la composition du grand ouvrage politique et historique auquel il a consacré plusieurs années. Quelques journaux avaient annoncé par erreur que M. de Lamartine rapportait de son voyage un volume de poésies nouvelles. Ce bruit, dont nous nous étions réjouis nous-mêmes, n'a pas plus de fondement que les prétendues négociations dont il aurait été chargé par le gouvernement. Depuis plus de dix ans, M. de Lamartine a renoncé à la poésie pour des études plus conformes, selon lui, à la maturité des années et à la mission politique qu'il a reçue de son pays. »

— Voici un fait d'industrie internationale reproduit et commenté par les journaux belges :

Après avoir rappelé que des industriels d'Halluin (France) demandent des tisserands flamands, auxquels ils offrent un salaire de trois à quatre francs par jour, le *Nouvelliste* termine en ces termes un article sur l'industrie linière :

« Les journaux des Flandres ont signalé depuis une année le système d'embauchage pratiqué, à la faveur du tarif français, par nos voisins d'au-delà de la frontière. Halluin est presque un faubourg de la ville de Menin; et, tandis que tout le monde connaît la modicité de salaire du tisserand chez nous, un fabricant qui n'a sur les Flamands d'autres avantages possibles que la barrière de douanes placée devant son atelier, peut cependant offrir une journée de 3 à 4 francs et plus! »

— Dans les trois églises catholiques de Dusseldorf, les curés, si l'on en croit la *Gazette d'Elberfeld*, ont lancé, du haut de la chaire, l'anathème contre le *Juif errant* d'Eugène Sue, et se sont plaints en outre à la censure de ce qu'elle avait autorisé la reproduction de cette œuvre maudite dans une feuille de la localité.

## TRIBUNAUX.

### COURS D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI. — Audience du 31 octobre.

*Bande Courtot.— 41 accusés présents. — 2 contumaces.— Vols nombreux avec circonstances aggravantes.*

A deux heures, MM. les jurés sont entrés dans la salle des délibérations, et n'en sont sortis qu'à neuf heures et demie. Ils ont rapporté un verdict de culpabilité à l'égard de tous les accusés sans exception

... Condamné à l'exposition publique Guillochin, Letombe, Bertrand et Routier.

En entendant cet arrêt, la fille Rue et la femme Dubail jettent des cris désespérés. Quelques vociférations cyniques se font entendre : « C'est jugé à la polka! » s'écrie le condamné Luteau. «Vous êtes tous des gueux! vous avez condamné un innocent! » dit Ouïra.

L'audience est levée à une heure et demie du matin.

## Exposition de l'Industrie allemande (1).

### LES CHEMINS DE FER (Suite).

On nous accuse de trop de bienveillance pour l'industrie allemande; on est habitué à croire que l'Angleterre seule peut dépasser l'habileté des industriels français, et on ne peut s'habituer à voir dans l'Allemagne manufacturière une rivale qui, pour certains produits, pourrait bien être aussi regardée comme supérieure à la France. Nous n'avons nullement l'intention de prêter à l'Allemagne une supériorité complète; cela serait trop loin de la vérité. Mais nous voulons qu'on rende justice à un peuple qui travaille avec ardeur, est animé du véritable amour du progrès, et qui, chaque jour, crie : En avant! Du reste, il faut bien le dire, pour certaines branches d'industrie, l'Allemagne mérite même mieux que les éloges que nous avons pu donner; telle est, par exemple, l'exécution des chemins de fer. Déjà l'aperçu général du réseau ferré qui couvre le sol germanique, aperçu par lequel nous avons terminé notre dernier article, a dû donner la preuve de l'infériorité de la France. L'étude plus approfondie que nous allons faire des deux réseaux français et allemands doit lever jusqu'à l'apparence d'un doute sur cette question.

Les différents Etats de l'Allemagne comptent 2,150 kilomètres de chemins de fer achevés, ayant coûté 500 millions de fr. Il y a en construction, ou au moins définitivement arrêtés, 4,800 kil., qui coûteront vraisemblablement 550 millions de francs. Nous ne comptons pas 1,800 kil. dont l'entreprise est sollicitée par diverses compagnies, mais dont le tracé n'est pas encore fixé. La France ne compte que 830 kil. de chemins de fer livrés à la circulation, et, en outre, 110 kil. en construction, coûtant 260 millions; il est vrai que la loi de 1842 assure l'exécution, dans un temps encore éloigné d'environ 4,000 kil., dont le tracé n'est nullement arrêté pour la plupart des points que doit couvrir le réseau vaguement projeté. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce chiffres l'état des chemins de fer en Belgique; ce petit royaume compte 559 kilomètres exécutés, ayant coûté 158,822,702 fr.

Voici le détail des différents chemins de fer de l'Allemagne actuellement en circulation (2) :

| | |
|---|---|
| Vienne-Brünn-Olmütz-Leipnick | 306 kil. |
| Vienne-Gloggnitz (ligne de Trieste), | 73 |
| Budweis-Linz-Gmünden (les convois y sont mus par des chevaux), | 196 |
| Prague-Lana, | 50 |
| Berlin-Potsdam, | 26 |
| Berlin-Stettin, | 136 |
| Berlin-Cœthen (rejoignant le chemin de Magdebourg à Leipsig), | 151 |
| Berlin-Francfort-sur-Oder, | 79 |
| Magdebourg-Leipsig, | 118 |
| Magdebourg à Brunsvic (avec embranchements sur Halberstadt et Harzbourg), | 164 |
| Leipsig-Dresde, | 117 |
| Brunsvic-Hanôvre, | 43 |
| Breslau-Oppeln, | 74 |

(1) Voir les numéros des 6 et 19 septembre, 3, 13, 24 et 30 octobre.

(2) Les chiffres donnés dans cet article sont tirés du traité général des chemins de fer de l'Allemagne, par M. le baron de Reden et des documents officiels.

---

bles, très nombreux, s'entassent, non sans confusion, entre d'épaisses tentures. Il y a un peu de tous les styles, gothique, renaissance, fantaisies françaises. Le salon est rocaille. Les murailles sont cachées par les objets d'art, bahuts, curiosités diverses, peinture et sculpture; portraits de famille, œuvres magistrales, œuvres des artistes modernes, ses amis. Des vases précieux, dons des amitiés féminines, couvrent les consoles. L'un d'eux est un hommage respecté d'une main royale. Des noms glorieux brillent de toutes parts : Delacroix, Gudin, Isabey, Vernet... Dans un cadre, on voit un dessin de Mme de Lamartine et des vers de l'illustre poète. Un tableau occupe une place privilégiée, sur chevalet, au milieu des coquetteries du salon. C'est un *anachorète* d'Isabey, d'un effet terrible, contraste remarquable dans ce petit temple de la volupté. De tout cela sort un parfum doux, où se distingue la saine odeur des cuirs de Russie.

Les chevaux et les chiens que M. Sue a préférés, peints par lui-même ou par M. Alfred Dedreux, gardent compagnie à qui les caressait autrefois, et se recommandent au souvenir amical. Dans le vestibule, au milieu de l'attirail et des trophées de la chasse, un loup et un oiseau de proie, autrefois apprivoisés et aimés, revivent empaillés dans la demeure du maître. Au fond du jardin, sont logés avec soin, deux magnifiques lévriers, présent de lord Chesterfield. De beaux faisans dorés et des ramiers se promènent librement sur le gazon du jardin, et viennent chaque soir se coucher sur les jardinières des fenêtres et sous le perron, gardiens ailés du seuil, élégants et doux amis de la maison.

En parcourant cette demeure, que la main d'un ami nous ouvrait pendant l'absence du propriétaire, nous devinions bien des traits du caractère : la passion du luxe et des plaisirs bruyants, avec des retours vers la retraite et la méditation; le goût éclairé des beaux-arts, l'attrait pour les obscurités raffinées, l'amour des animaux et des plantes. Un domestique nous guidait, Laurent, qui depuis plus de quinze ans n'a pas quitté M. Eugène Sue : éloge des qualités du serviteur, et peut-être aussi du maître auquel il s'est dévoué.

Il y a évidemment deux phases dans l'existence de M. Eugène Sue. La première est achevée, la seconde commence et avec honneur. En lui, il y a deux hommes : le premier, aventureux et insouciant, même dans ses écrits, de belle humeur, préoccupé de bien vivre, exclusivement adonné au monde et à ses pompes; le second, laborieux, méditatif, préoccupé de l'idée, dévoué au peuple, aux âmes souffrantes, à l'humanité. Cette transformation, manifeste par les œuvres de l'écrivain, parait concorder avec un changement notable dans les sentiments et les habitudes de l'homme. Nous en trouvons l'aveu dans un document émané de M. Sue lui-même. C'est un fragment d'une lettre à un ami absent. Notre indiscrétion donne aux paroles familières de M. Eugène Sue une publicité à laquelle elles n'étaient certainement pas destinées.

« Vous vous étonnez de ma *transformation littéraire*;... mais voici un » fait aussi singulier. J'ai aimé, vous le savez, passionnément les che» vaux, les exercices violents, l'escrime, la natation, le pugilat; j'ai été » pendant quatre ou cinq ans un des plus enragés compagnons de chasse » du prince de Wagram, qui avait la plus belle et la meilleure meute » de France; tout cela ne m'empêchait pas de ne jamais manquer l'O» péra ou les Italiens, et d'aller ensuite dans le monde jusqu'à trois ou » quatre heures du matin, et de trouver pourtant encore le temps d'é» crire. Mais depuis deux ou trois ans, à cette habitude de vie bruyante » a succédé chez moi un penchant irrésistible à la retraite, un besoin im» périeux de travail et de méditation. » . . . . . . . . .

Ce changement, remarquons-le bien, n'est pas une réaction vulgaire. L'homme du monde heureux ne brise pas ce qu'il a encensé; il ne tonne pas contre le monde après en avoir goûté les voluptés. Il admire et recommande toujours les joies expansives et les fêtes brillantes de la vie. Mais tout à coup une lumière semble avoir frappé son âme : il a vu combien d'êtres innombrables étaient privés de ces biens dont le petit nombre jouit; ayant eu sa part du plaisir, il veut prendre sa part de la douleur, du moins par la sympathie et le dévouement, et il s'incline pieusement vers les âmes éprouvées, opprimées et brisées, pour étudier leur mal, et pour leur porter le remède bien plus encore que la consolation. Voilà comme nous comprenons les conversions, voilà les transformations religieuses comme Dieu les veut dans notre siècle; et disons-le avec une joie profonde, au moment où se transformait ainsi et si noblement l'homme et l'écrivain, M. Eugène Sue lisait et étudiait Charles Fourier.

Dans le *Juif errant*, dès l'abord, apparaît la généreuse pensée qui guida l'auteur des *Mystères de Paris*. Le livre est dédié à M. Camille Pleyel, artiste aimable et distingué, industriel honorable et intelligent, qui travaille avec zèle à améliorer la condition de ses ouvriers. Dans la dédicace, M. Sue annonce qu'il va s'occuper du sort du peuple, *du droit au travail*. « Cette question brûlante de l'*organisation du travail*, dit-il, dominera bientôt toutes les autres, parce que, pour les masses, c'est une question de vie ou de mort. » Ainsi, même source d'inspiration que dans les *Mystères*, la charité, la compassion pour le peuple. Mais ici, le champ paraît beaucoup plus vaste.

La vue du poète s'est étendue, son vol embrasse un plus large espace; il s'élève et cherche à dominer le monde; il plane sur l'humanité entière. C'est la race humaine, condamnée encore et courbée douloureusement sur le sein tourmenté de la terre dont il vient prêcher la rédemption. Il ne s'arrête pas à la vie sociale française, aux douloureuses et secrètes misères de la capitale, il prend pour objet d'étude l'espèce, et pour champ l'orient et l'occident; il évoque d'étranges mystères et nous parle de miracles. Par le côté fantastique de son œuvre, il touche aux problèmes de l'autre vie.

Son pinceau recherche et retrace les mœurs bizarres, les maladies hideuses, les monstres de l'humanité. Ici c'est le choléra et ses méthodiques et terribles étapes; là ce sont les phanségars ou étrangleurs d'hommes; dans les îles malaisiennes, la mère jetant son enfant aux caïmans du fleuve, pour qu'il n'ait pas à porter le fardeau de la vie; le vieux colon blasé achetant les jeunes filles vendues par les pères mourant de faim; l'Indien brutalement conquis et exploité par une compagnie de trafiquants armés; plus près de nous, la tyrannie russe et les tortures de l'exil en Sibérie; en France, le dénûment des classes populaires, conduisant à la débauche, à l'orgie dégradante, à la prostitution; l'ignorance et l'isolement exposant les individus à l'exploitation des habiles; partout la misère étendant sa main décharnée sur les masses, et épuisant surtout le corps faible et l'âme délicate et courageuse de la femme.

Lorsque Jésus, portant sa croix, se traînait vers le Calvaire, brisé par l'injure et par les tortures, pliant sous le faix de l'instrument du supplice, il s'arrêta au seuil d'un pauvre savetier, et lui demanda la grâce de se reposer. « Marche, marche! » lui cria durement cet homme, l'homme du peuple, ingrat et cruel envers celui-là même qui venait pour affranchir le peuple, le pauvre, l'esclave. « C'est toi, répondit avec tristesse et sévérité le Christ, c'est toi qui marcheras jusqu'à la consommation des siècles. » Depuis ce jour, dit la tradition mystérieuse, le Juif marche incessamment à travers les siècles, errant et désolé, représentant de la race qui fit mourir l'Homme-Dieu, symbole de la race innombrable des pauvres, qui ne trouvent pas de seuil où reposer leur corps endolori, pas d'asile, pas d'espérances, pas de pitié pour leurs maux, pas de force pour secourir ceux qu'ils aiment, dénués, impuissants et désespérés. Tel est le *Juif Errant*, la grande figure fantastique que M. Sue pose au centre de son œuvre, comme le symbole de la destinée mauvaise et de la puissance, comme le lien miraculeux de la terre et du ciel.

Le poète suppose que, dans le monde présent, disséminés sur les divers degrés de l'échelle sociale, existent sept descendants d'une sœur bien-aimée du savetier de Jérusalem. Dans ces figures diverses, sont ré-

| | | | |
|---|---|---|---|
| [illegible] d'Autriche, | [illegible] | 175,9[illegible],625 | 1[illegible],22[illegible] |
| Dans la Prusse, | 1,228 | 154,197,425 | 125,773 |

*III. Chemins de fer non en construction mais assurés.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| En Autriche, | 330 | 38,511,275 | 116,700 |
| En Prusse, | 437 | 57,375,000 | 131,293 |

*IV. Chemins de fer sérieusement projetés.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| En Auriche, | 565 | » | » |
| En Prusse, | 2,265 | » | » |
| | dont sont déjà étudiés et estimés | | |
| | 1,648 | 195,639,625 | 118,714 |

Quant aux chemins de fer de France, on ne peut compter que ceux de :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paris-Saint-Germain, | 19 kil. | Strasbourg-Bâle, | 140 kil. |
| Paris-Versailles, rive droite, | 18 | Mulhouse-Thann, | 19 |
| Paris-Versailles, rive gauche, | 17 | Montpellier-Cette, | 27 |
| Paris-Rouen, | 128 | Alais-Nîmes et Beaucaire, | 66 |
| Paris-Orléans et Corbeille, | 133 | Alais-La-Grand'Combe, | 18 |
| Lyon-Saint-Étienne, | 60 | Lille-Frontière belge, | 14 |
| Saint-Étienne-Andrézieux, | 20 | Valenciennes-Frontière belge, | 12 |
| Andrézieux-Roanne, | 68 | Bordeaux à la Teste, | 52 |
| Montbrison-Montrond, | 18 | | |

Sans concevoir une opinion exagérée relativement aux chemins de fer en Allemagne, sans prétendre que l'Allemagne est tout entière sillonnée des nouvelles voies de communication, et que désormais le transit commercial entre les mers du nord et du midi, entre l'occident et l'orient, lui est acquit, on doit conclure de ce qui précède que la France est décidément vaincue dans ces jours de paix et de travaux industriels, comme l'Allemagne a été autrefois battue lorsque la guerre entretenait en Europe une conflagration générale. Cependant beaucoup ont dit, ont répété, ont écrit pour défendre la France, que l'Allemagne ne comptait que peu de chemins terminés, qu'il n'y a jusqu'à présent de construites que les routes de fer les plus faciles à établir, et qu'on n'a point essayé de vaincre les vraies difficultés, comme franchir des montagnes et percer des tunnels. On a ajouté que d'ailleurs on n'avait pas, en Allemagne, à se féliciter des travaux accomplis, car plusieurs compagnies avaient fait de très mauvaises spéculations. Il est vrai qu'en moyenne chaque kilomètre de chemin de fer en France a coûté, jusqu'à présent, 283,000 fr.; qu'en Belgique, où il y a eu de grands travaux d'art, il est revenu à 303,000 francs, tandis qu'en Allemagne le prix moyen du kilomètre ne s'est élevé qu'à 148,000 fr. Il est vrai encore que, jusqu'à présent, l'Allemagne a tracé ses chemins de fer dans des plaines où il n'y a eu besoin que de faibles déblais et remblais, où les tunnels ont été complètement inutiles, où les travaux d'art n'ont été que de peu d'importance. Ainsi, tous les frais nécessités par l'achat des terrains, les déblais ou remblais, la pose des rails, etc., ont été limités en Allemagne, par kilomètre pour 1 chemin, entre 450 et 400,000 fr.; pour 1, entre 350 et 300; pour 2, entre 300 et 250; pour 7, entre 200 et 150; pour 14, entre 150 et 100; pour 8, entre 100 et 75, pour 1, entre 75 et 50; pour 1, entre 50 et 25,000 fr.

Mais, il ne nous semble pas qu'on puisse blâmer la nation allemande d'avoir commencé par la partie la plus facile des immenses travaux qu'elle a entrepris; pour nous, nous ne trouvons là que sujet à louange. Que si aujourd'hui l'Allemagne s'arrêtait et reculait devant l'immensité de la tâche qu'elle doit accomplir, nous comprendrions qu'il pût y avoir matière à moquerie et à blâme. Mais il n'en est pas ainsi; laborieux, bon calculateur, persévérant, le peuple allemand n'abandonne pas ce qu'une fois il a entrepris, et on peut être sûr qu'avant cinq ans, les lignes dont si un chemin de fer est jugé de quelque utilité, une compagnie se forme, obtient la permission de faire des études, et, les études faites, peut émettre des actions provisoires qui deviennent définitives, si le chemin est concédé. Les villes diverses ne s'arrachent pas les tracés principaux; elles se contentent de s'y relier par des embranchements. Enfin le passé répond de l'avenir; les nombreux travaux qui sont en train en ce moment et les concessions qui se donnent tous les jours prouvent que la confiance n'est pas hasardée.

En parcourant les chemins de fer de l'Allemagne, on s'aperçoit d'ailleurs que les gouvernements forcent les compagnies à remplir fidèlement leurs engagements. Partout les travaux sont bien exécutés, sans luxe surabondant comme cela a lieu en France, où l'on exige pour les parements des murs une précision mathématique et des soins qui, outre leur complète inutilité, ruinent les entrepreneurs et ne répondent point de la solidité des constructions. Les terrassements sont bien faits; on n'exige pas que les parois des tranchées soient recouvertes de maçonnerie pour soutenir les terres; il suffit que les terrassements soient disposés en gradins, et que des plantations d'arbres, dont les racines pénètrent profondément dans le sol, s'opposent aux éboulements. Si par exemple, cette dernière précaution eût été prise sur le chemin de Versailles (rive gauche), on eût prévenu l'éboulement considérable qui, l'an passé, a interrompu la circulation sur ce malheureux chemin.

D'autre part, les compagnies ne peuvent pas non plus imposer aux voyageurs des tarifs exagérés, car partout ils ont été limités, comme maxima, aux tarifs de la poste; les prix des places sont en général inférieurs à ceux de France, et de plus on ne spécule pas, en Allemagne, sur le mauvais état des troisièmes places, les souffrances qu'y endurent les voyageurs pauvres, pour les forcer à prendre des places plus chères et encore assez mauvaises. Si on n'est pas mollement assis dans les wagons de troisième classe au moins on y est à l'abri des injures du temps, à peu près comme dans les wagons de deuxième classe de France et de Belgique. Excepté sur le chemin de Leipsig à Dresde, les places de seconde classe sont, sur tous les chemins de l'Allemagne, bien meilleures que les places de première classe en France. Quant aux places de première classe sur les rails-ways germaniques, elles ont un luxe, un *comfort*, dont nous n'avons pas d'idée en France. On y est mollement couché plutôt qu'assis; les jambes, les bras, la tête, y trouvent de doux appuis. Les riches Allemands sont de grands sybarites!

Quant à la police spéciale des chemins de fer, elle est aussi bien faite que la police générale de toute l'Allemagne, et elle a sur la police des chemins de fer de France l'immense avantage d'être servie par des employés parfaitement polis et complaisants; faut-il que nous soyons réduits à venir prendre des leçons d'urbanité en Germanie?

A cette occasion, nous devons ajouter que tandis qu'on est encore à songer en France à préparer pour une *session prochaine*, une loi de police pour les chemins de fer et une loi pour les irrigations, deux lois pareilles sont déjà en vigueur en Allemagne; si elles renferment quelques dispositions susceptibles d'être justement critiquées, elles sont pleines aussi de mesures sages, dignes d'imitation et qu'il est intéressant de faire connaître. Le sujet est trop important pour que nous ne lui consacrions pas, par la suite, au moins un article spécial; aujourd'hui nous nous contenterons d'appeler l'attention sur les télégraphes, espacés le long des chemins, qui signalent au loin la présence d'un convoi, ou enseignent que la voie est libre, et cela la nuit comme le jour. Que d'accidents auraient été évités en France, si pareille institution était ajoutée aux uniques signaux que donnent, avec la main, en France comme en Allemagne, les cantonniers qui surveillent la voie.

Toutefois, nous appellerons de nouveau l'attention des ingénieurs français ou allemands sur les dangers que cause le maniement par un homme des aiguilles qui servent à diriger un rail mobile de manière à ce que les

Sur les 248 locomotives employées sur les chemins allemands, il y en a 166 qui proviennent de fabriques anglaises, 12 de fabriques belges, 29 ont été importées de l'Amérique du nord, et 38 ont été construites dans des usines allemandes; il y en a trois dont nous ne savons pas l'origine; peut-être ont-elles été importées de France, auquel cas la France aurait le petit honneur d'avoir fourni un peu l'étranger. Les principales fabriques allemandes sont à Berlin, Vienne et Aix-la-Chapelle. Il y a à l'Exposition de cette année, deux locomotives sorties des deux ateliers de Berlin; elles sont toutes deux parfaitement exécutées. L'une surtout, fabriquée par M. Borsig, qui dirige aux portes de Berlin un établissement d'une grande importance, tel que nous n'en avons pas un pareil en France, est remarquable par la bonne confection de ses différentes parties, la précision de leur ajustement; elle a seulement un peu trop de lourdeur. Montée, comme le tender, sur six roues, elle porte sur ses flancs les cylindres où la vapeur fait mouvoir les pistons qui donnent la vie à cet animal de création vulcanienne. Il résulte des dispositions prises que la chaudière, couverte en fonte protégée par du bois ou du métal, peut se raccourcir ou s'allonger, se dilater par l'action de la chaleur, sans que ces variations de longueur exercent aucune influence fâcheuse sur les différents organes de la machine, que l'on peut d'ailleurs détacher isolément, sans défaire les parties correspondantes pour les réparer. Cette machine, qui est à expansion variable, présente un appareil de détente particulier; les deux tiroirs, au lieu de marcher en sens contraire, comme cela a lieu d'ordinaire, se meuvent dans le même sens; le jeu de l'appareil se fait par des différences de vitesse. Les deux pompes qui alimentent la chaudière, placées sur le plateau où se trouve le mécanicien, peuvent être très facilement manœuvrées, et il en est de même des freins et des diverses tiges qui servent à accélérer, ralentir ou renverser la marche de la locomotive. Nous avons encore remarqué le mode de communication des tuyaux conduisant aux pompes de la machine, avec ceux qui aboutissent au réservoir d'eau placé sur le tender; une pièce sphérique mobile, placée à l'endroit de la jonction, remplace avec avantage les boîtes élastiques employées ordinairement.

Quant à l'autre locomotive sortie des ateliers de M. Egell, de Berlin, elle diffère de la précédente en ce que les cylindres où se meuvent les pistons, placés également à l'extérieur, ne sont point inclinés, mais se trouvent horizontaux; il n'est pas encore bien certain que cette dernière position donne une économie de force. Du reste, la machine de M. Egell est construite comme toutes les machines que livrent au monde l'Angleterre ou l'Amérique; elle est seulement plus légère que beaucoup de locomotives et en particulier que celle de M. Borsig, mais elle n'est pas, à beaucoup près, d'une exécution aussi soignée. Toutefois ces deux locomotives et deux bateaux à vapeur exposés sur la Sprée, rivière qui traverse la capitale de la Prusse, sortis aussi tous deux d'une fabrique de Berlin, montrent que pour les machines à vapeur destinées à la locomotion ou à la navigation, les Allemands nous ont dépassés; la seule locomotive exposée à Paris par la fabrique anglaise de Rouen, dirigée par MM. Allcard et Buddicom, était inférieure à la locomotive de M. Borsig. Ce fait démontre combien, pour de pareils produits, il est nécessaire que les gouvernements encouragent l'industrie; en France où les encouragements sont à peu près nuls, nous restons en arrière; en Allemagne, et particulièrement en Prusse, les progrès marchent vite avec l'aide puissant d'un gouvernement jaloux des intérêts nationaux.

Les locomotives allemandes coûtent 14,000 thalers (52,500 fr.); les locomotives anglaises ne coûtent que 12,000 thalers, mais elles sont soumises à un droit d'entrée de 2,000 thalers; de telle sorte que les compagnies des chemins de fer n'ont pas intérêt à les employer. Du reste, il ne nous a pas semblé que les autres machines à vapeur fussent aussi soignées que les deux locomotives ou les machines des deux bateaux à vapeur. Les quinze ou seize machines qui sont exposées à Berlin ne sont

---

sumées, typifiées les vertus et les dégradations, les splendeurs et les misères de la race humaine, et, sur ces êtres, qui sont pour lui toute famille et tout amour, le Juif veille avec une ardente sollicitude. C'est l'humanité tout entière, dans son abandon, dans sa faiblesse, dans ses efforts, dans ses espérances, dans ses rêves; c'est la race luttant contre ses épreuves laborieuses, incessamment menacée de ruine, et qu'un secours de la Providence semble sauver et soutenir sans relâche pour un grand but ultérieur.

Tous ces individus, frères par le sang, mais si profondément divisés dans le monde faux où nous vivons, le prince Djalma, la patricienne Adrienne de Cardoville, M. Hardy, le bourgeois, le prêtre saint, Gabriel, Rose et Blanche les orphelines, l'ouvrier presque dégradé, et dont le nom bizarre et répugnant symbolise l'état de nudité et de désordre, tous sont destinés à s'unir un jour, à reconstruire la famille et l'unité humaine, suivant les lois de Dieu. De leur accord doivent résulter le salut du monde, la consommation des siècles maudits, la rédemption de l'espèce, le repos enfin du grand ancêtre, de l'homme universel, le Juif. Un ordre providentiel les convoque à un jour donné, dans une rue obscure de Paris, cerveau bouillonnant du monde; ils vont se rapprocher, se connaître, se lier; à leur disposition sera mis un trésor, et de ce trésor ils seront appelés à faire un usage de haute charité sociale. Aux descendants du Juif impitoyable et déicide, maintenant possesseurs des richesses, il est commandé d'entreprendre l'œuvre de l'organisation du travail, d'essayer la constitution harmonique du monde, l'association dans l'amour universel.

Contre ces forces isolées et dont l'union tend à l'ordre vrai et à la liberté, se présentent les forces déjà associées pour l'ordre faux et pour la compression. Le poète voulant démontrer la puissance de l'association, soit pour le mal soit pour le bien, a cherché dans l'histoire le fait de combinaison le plus énergique des forces humaines. Assurément aucune œuvre n'a encore été constituée aussi vigoureusement et n'a été aussi forte dans le monde que l'œuvre des jésuites. Assurément aussi cette corporation n'a pas toujours fonctionné en bien, et, s'il convient de l'honorer pour ses succès dans la propagation de la foi chez les barbares, pour ses travaux de colonisation, il faut en même temps reconnaître que, dans le vieux monde, son action a été particulièrement oppressive et en réalité démoralisante. Le jésuitisme, c'est l'esprit de ténèbres et de compression, c'est le faussement et l'étouffement de la nature humaine.

M. Eugène Süe a donc saisi cette association sourdement puissante, et il l'a mise aux prises avec tous les éléments de l'émancipation humaine: la foi et la charité pure et tolérante dans Gabriel, — l'activité intelligente et le libre examen dans M. Hardy, — le charme naïf et l'expansion enfantine et droite dans Rose et Blanche, — l'enthousiasme généreux dans Djalma, — l'insouciance désordonnée et l'ardeur du sang et de la jouissance matérielle dans Couche-tout-nu, — l'esprit d'émancipation et de raffinement délicat dans Adrienne de Cardoville. Isolés, morcelés, tous ces éléments menacent d'être étouffés et détruits; l'esprit du mal, usant de sa force organisée, cherche à les tenir séparés et divisés, et à accaparer au profit de l'œuvre ténébreuse les trésors destinés à entreprendre l'œuvre de vérité et de clarté. Au moment où nous touchons dans le développement du drame, tout semble réussir contre la famille du Juif, tout se prépare pour le triomphe des D'Aigrigny et des Rodin. Seuls un secours miraculeux, une intervention de la Providence, peuvent dérouter l'intrigue ténébreuse, et conserver aux sept enfants de la Juive les moyens de leur réunion et de leur association pour le bonheur du monde.

Après nous avoir patiemment exposé, d'un trait dur et impitoyable, en un tableau attristant et terrible, la puissance de l'association pour le mal, M. Eugène Süe, sans doute, dans la suite de son livre, nous initiera à la grandeur souveraine de l'association pour le bien; peut-être lèvera-t-il à nos yeux charmés un coin du voile de l'avenir, et nous révèlera-t-il quelque belle image de l'ordre vrai, des destinées heureuses et prochaines.

Pour faire contraste au sort déplorable de la Mayeux et des hâves ouvriers de nos villes, il nous indiquera peut-être comment s'ordonne l'atelier industriel de manière à ce qu'il y ait pour le travailleur garantie d'emploi et de rétribution proportionnelle à l'apport de chacun, à son œuvre, à son intelligence; de manière à ce que disparaissent les fraudes et les luttes de la concurrence anarchique. Il nous dira que l'introduction de l'attrait dans le travail peut seule empêcher la révolte et la chute de la reine Bacchanal et de Couche-tout-nu. Il nous enseignera que le libre élan des âmes de Rose et Blanche peut s'accorder avec le dogme de la vraie religion, car le Christ a dit que le royaume de Dieu est aux cœurs enfantins. Il opposera le prêtre du Dieu de la lumière au prêtre des dogmes ténébreux. Il nous fera concevoir combien sont légitimes et sacrées les aspirations d'Adrienne vers les délicatesses et les recherches du luxe, et nous pourrons entrevoir, par l'exemple de cette noble fille, que la femme gagne en dignité tout ce qu'elle gagne en liberté, et que sans la liberté mesurée du sexe, il n'est dans la société ni ordre juste ni pureté de mœurs. Le poète, remuant nos âmes par la chaleur de ses peintures, nous commandera l'accord des classes; il nous prouvera que le bonheur de chaque classe dépend de l'association de toutes. Il remplira nos cœurs du feu de la charité sociale; il nous fera pleurer sur le sort de la femme et sur le sort des classes populaires, sur les souffrances auxquelles nul n'échappe, sur le mal universel, montrant incessamment aux hommes de bonne volonté les voies de la rédemption du monde.

Telle est à peu près, dans un pâle sommaire, la conception générale de l'œuvre nouvelle de M. Eugène Süe. Cette conception est grandiose; elle est inspirée surtout par un sentiment religieux; elle est vraiment chrétienne. Aucun livre d'imagination, jusqu'à présent, à notre connaissance, n'a embrassé aussi largement la vie sociale sous ses divers aspects, dans son présent douloureux et troublé et dans son essor vers l'ordre et le bonheur; aucun écrivain n'a abordé aussi prochainement et aussi profondément, sous une forme dramatique, le problème de la destinée humaine.

Dans un prochain article, nous dirons quelques mots du mouvement dramatique de l'œuvre; nous indiquerons quelques-uns des généreux désirs exprimés par le poète du pauvre; enfin, nous examinerons une question de critique littéraire soulevée par les derniers livres de M. Eugène Süe. Les écrivains qui attaquent et le *Juif Errant* et les *Mystères de Paris*, n'ont certainement pas conscience du rôle de l'art dans la vie de l'humanité; ce sont des hommes tournés vers le passé, très peu éclairés sur le mouvement actuel des sociétés, et dont le regard est tout-à-fait fermé aux pures lumières de l'avenir. Le monde politique n'est pas le seul champ où les immobilistes stationnent engourdis et font obstacle au progrès humain; il y aussi les bornes de la littérature.

## Bibliographie.

Un ouvrage qui allie heureusement les notions de la physiologie à celles de la science sociale, vient d'être publié par M. B. Dulary. L'ouvrage a pour titre : *Essai sur les Harmonies physiologiques*, et renferme vingt-deux planches exécutées avec un grand soin. L'auteur y expose d'une façon claire et concise les principales fonctions de la vie, tant spirituelle que matérielle, de l'homme, et discute avec sagacité les plus importantes questions qui s'y rattachent. Libre arbitre, passions, caractères, tempéraments, races humaines, monstruosités, etc., tous ces points sont successivement abordés par M. Dulary, qui les traite comme le pouvait faire seulement un médecin, qui est en même temps disciple de Fourier, c'est-à-dire avec le double criterium de la science médicale et de la Théorie de l'Unité universelle. Cet écrit se recommande encore par le sentiment artistique et surtout par le vif amour de l'humanité qui y respirent. Beaucoup de nos lecteurs savent que chez l'auteur du livre que nous annonçons, cet amour de l'humanité n'est pas seulement à l'état théorique, et que personne, plus que M. Dulary, n'a donné plus de preuves de son dévouement à la cause sociétaire.

valent se faire, il s'est trouvé que les inscriptions du 3 0[0 ont complètement manqué au dernier moment, si bien que le report, qui était avant-hier à 22 c. 1[2 sur cette valeur, est tombé aujourd'hui au pair. Celui du 5 0[0 est tombé de 35 à 20 c. Il y a hausse de 20 c. sur le cours du 5, et de 30 c. sur celui du 3 0[0.

Les cours de compensation ont été comme suit : 5 0[0, 118 80 ; 3 0[0, 81 fr. 90.

Les chemins de fer, actions constituées, ont été en faveur. Les nouvelles

| CHEMINS DE | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| — R. G. | 282 50 | 285 | » | H. 5 | » | — 282 50. | | |
| Orléans. | 1016 25 | 1015 | » | H. 1 | 25 | — 1017 50, 1012 50, 1015. | H. 3 | 75 |
| Strasb... | 275 | » | » | » | » | — 275, 270 25. | H. 1 | 25 |
| Rouen.. | 1030 | » | 1030 | H. 10 | » | — 1032 50, 1025. | H. 5 | » |
| Havre.. | 770 | » | » | H. 1 | 2. | — 767 50. | H. 1 | 25 |
| Marseill. | 801 25 | » | » | H. 11 | 25 | — 795, 805, 800. | H. 12 | 50 |
| Montp.. | » | » | » | » | » | — | » | » |

7 h. 1[2 PALAIS-ROYAL.—3 Dimanches. Etourneau. Fille de Dominique.
7 h. 1[2 PORTE-ST-MARTIN.—Calypso. 2 Forçats. Latude. Polka.
7 h. 1[2 AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
7 h. 1[2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1[2 COMTE. — La Maison. La Fille. Tout pour mon père. Danses.
6 h. 1[2 FOLIES.—Fer l'Evêque. Belle Etoile. Polly. Estelle.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Haras de Pompadour.* — C'est le 18 novembre qu'aura lieu dans cet établissement la vente annuelle de poulains et pouliches élevés dans le but de fournir de bons sujets reproducteurs. Cette vente comprendra aussi les animaux reformés. Parmi ces derniers sont deux étalons qui doivent être vendus hongre; un cheval de trait entier et hors d'âge, enfin une charmante pouliche de pur sang arabe, née en 1843, de *Massoud* et *Balsora*, deux célébrités de Pompadour.

La vente se composera : 1o de trois poulains nés en 1842, 1843 et 1844, de pur sang oriental, et d'un très beau développement pour leur âge ; 2o de huit pouliches de même sang, nées en 1841, 1842, 1843 et 1844, fort remarquables à plus d'un titre.

La société d'encouragement profitera tous les ans (et elle commencera dès cette année), de l'occasion de cette vente publique, pour exhiber ceux des poulains achetés par elle, et qu'elle aura conservés, pour les offrir aux amateurs qui désireraient élever de nouveau ou augmenter leur propre éle-vage.

Nous ne saurions trop les engager à ne pas laisser échapper cette occasion de remonter leurs écuries en poulinières d'un sang précieux.

L'industrie chevaline a eu de bien mauvais jours; mais la crise semble toucher à sa fin. Les efforts combinés de l'administration des haras, du conseil général et de la société de Pompadour, doivent réagir efficacement sur une situation qui n'a rien de désespéré. Le directeur du haras dit, à qui veut l'entendre, que notre pauvreté n'est pas si grande qu'on l'a faite, et qu'il n'est pas aussi difficile qu'on paraîtrait le croire, de nous relever d'une déchéance qui n'est pas sans remède, tant s'en faut.

## Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 31 octobre. | | | 2 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1709 q. | 96 k. | Arrivages | 839 q. | 35 k. |
| Ventes | 2076 | 83 | Ventes | 913 | 64 |
| Restant | 11048 | 98 | Restant | 10945 | 29 |
| Cours moyen | 34,24 | | Cours moyen | 34,41 | |
| Cours-taxe | 34,12 | | Cours-taxe | 34,22 | |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 120q. | 56k. | 44,60 à 51,00 | Gr. | 150q. | 70k. | 48,40 à 49,85 |
| 1re | 624 | 86 | 31,00 à 37,55 | 1re | 408 | 20 | 31 00 à 37 55 |
| 2e | 498 | 46 | 31,20 à 33,75 | 2e | 218 | 23 | 31,20 à 33 75 |
| 3e | 13 | 49 | 26,10 à 28,05 | 3e | 18 | 50 | 26,10 à 00 00 |
| 4e | 23 | 55 | 21,00 à 25,50 | 4e | 12 | 56 | 22,95 à 21 85 |
| Al. | 679 | 82 | 21,25 à 34,10 | Al. | 186 | 82 | 31.40 à 37 55 |

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des céréales (par hect.).

VERSAILLES, 31 octobre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,33; 3e 18,00 — Avoine 1re 7,50; 2e 6,67 à 7,00. — Marché presque nul.

GISORS, 28 octobre. — Froment 16,50. — Méteil 14,00. — Seigle 9,50. — Avoine 5,40.

VERNEUIL, 28 octobre. — Froment 17,67.— Méteil 16,50. — Seigle 12,00. Orge 9,50. — Avoine 6,25.

BEUZEVILLE, 29 octobre.— Froment 17,50. — Seigle 11,25. — Orge 10,75. — Avoine 8,50.

PONT-AUDEMER, 28 octobre. — Froment 17,54. — Seigle 10,50. — Orge 10,00. — Avoine 7,50.

LE MANS, 31 octobre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,55; 3e 16,25.

POITIERS, 26 octobre. — Froment 1re 17,25; 2e 17,00: 3e 16,75. — Mouture 12,25 à 12,75.— Seigle 13,00 à 13,25. — Baillarge 10,75. — Orge 12,10. — Avoine 8,25 à 8,50.

NANCY, 26 octobre. — Froment vieux 1re 15,40; 2e 15,00; 3e 14,70. — Froment nouveau 1re 15,85; 2e 15,40; 3e 13,80. — Orge 9,50. — Avoine 6,00 à 6,88.

STRASBOURG, 30 octobre. — Froment 1re 19,25; 2e 17,32; 3e 16,00; baisse 0,25. — Avoine 7,75.

GRENOBLE, 26 octobre. — Froment 1re 20,61; 2e 19,86; 3e 19,11.—Seigle 13,50 à 13,75. — Avoine 6,50 à 7,30. — Sarrazin 10,00. — Maïs 15,50. — *Châtaignes* 12,00 à 16,00. — *Pommes de terre* (les 100 kil.) 3,50 à 4,00.

Le marché a été assez bien approvisionné. Le prix du blé a subi une augmentation de 0,20; celui des châtaignes, une augmentation de 1,00, et celui de l'avoine une diminution de 0,50.

La vente de ces deux derniers articles s'est faite, comme à l'ordinaire, très rapidement.

La récolte en pommes de terre a été très abondante dans ce pays, qui en produit beaucoup. On recueille en ce moment les dernières qui se trouvaient en terre.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 31 octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1700 | 1640 | 60 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 60 | 55 | 2 | 1 08 | » 95 | » 80 |
| Veaux.... | 706 | 704 | 2 | 1 26 | 1 08 | » 90 |
| Moutons.. | 9896 | 7109 | 787 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

PARIS.— *Halle aux bestiaux* du 2 novembre. — 756 veaux am. dont 741 vend. 1,46-1,20-1,04.— 44 vaches dont 43 vend. 1,26-1,12 0,98. — 2 taureaux 0,80.

LA MAISON BLANCHE, 2 novembre. — 217 porcs am. 106 vend. 1,02-1,00-0,98. — 72 vaches dont 40 vend. de 280 à 420 fr.

LA CHAPELLE. *Marchés des* 31 octobre et 1er novembre.— 513 veaux ont été tous pris à 1,35-1,20-1,10. — Sur 917 porcs, 900 ont été vendus 1,10-1,05-1,00.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 2 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 22167 kil. | Bœuf | 1,25 | 1,10 | 0,70 |
| 14530 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 4665 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,90 |
| 4480 | Porc frais | 1,02 | 0,98 | 0,91 |

### Volaille et Gibier.

PARIS.— *Marché de la Vallée du 1er novembre.*— Chevreuils 25,00 à 35,00.— Lièvres 1,50 à 6,00.— Lapins 0,90 à 2,50. — Faisans 7,00. — Dindes gras 6,00 à 8,00. — Do commun 3,00 à 5,50. — Chapons gras 2,75 à 5,00. — Oies grasses 5,00 à 6,00. — Do ordinaire 2,00 à 4,50.— Poulets gras 2,25 à 3,25.— Poulets communs 0,70 à 1,50. — Poules 1,00 à 2,00.— Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,60 à 2,50. — Bécasses 2,00 à 3,75.— Perdrix rouges 2,00 à 4,50. — Perdrix grises 1,00 à 1,75. — Sarcelles 1,25. — Vanneaux 0,60.—Pigeons de volière 0,55 à 0.80 ; do bizets 0,25 à 0,50. — Alouettes (la dizaine) 0,90 à 1,50.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des* 31 *octobre*, 1er et 2 *novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,34 à 2,06. — En mottes Isigny 1,50 à 4,10; do Gournay 1,30 à 3,20. — Petit beurre 1,30 à 1,56. — Beurre salé ou fondu 1,14 à 1,58.

*OEufs* (le mille). — Du 31, 46,00 à 75,00. —1er nov. 35,00 à 72,00. — 2 nov. 50,00 à 7[illegible],00.

*Fromages* du 1er nov. (la dizaine). — Brie 14,00 à 42,00.—A la pie 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 31 octobre. — *Beurre* (le kil) 1re qual. 1,80.; 2e 1,60 à 1,70. — *Œufs* (le mille) 68,60 à 62,00.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 36 octobre, — Par suite du mauvais temps qui n'a cessé de régner pendant la semaine dernière, les transactions ont été peu animées sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche. Les nouvelles que nous recevons des marchés du Midi signalent le même calme.

Le 25 courant, à Romans, les soies grèges se sont maintenues au prix du dernier marché; il y avait cependant moins de demandes et plus d'empressement à la vente. — Voici la cote :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 14[16 d. soies ordin. (1[2 kilo) | | | 26,50 à | 27,00 |
| 14[15 | — | courantes | 27,00 | 28,00 |
| 13[14 | — | — | 28,00 | 28,50 |
| 12[13 | — | — | 28,25 | 28,50 |

Un autre correspondant nous transmet les prix suivants :

| | |
|---|---|
| Soies grosses courantes (le kilo) | 55 à 60 |
| Soies mieux filées, plus fines | 56 60 |
| Soies dites de Peyrins | 51 58 |
| Soies basses, assez propres | 48 50 |

A Aubenas, le 28 courant, la bonne marchandise était bien tenue; les soies ordinaires au titre ferme étaient délaissées; il y a eu peu de variations dans les prix du marché précédent :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 12[13 d. soies ordin. | | (1[2 kilo) | | 27,00 à | 28,00 |
| 13[14 | — | de pays | | 28,00 | 29,00 |
| 12[13 | — | qté courante | | 29,00 | 29,25 |
| 10[12 | — | petite filature | | 29,00 | 29,50 |
| 9[10 | — | filature pays | | 29,50 | 30,00 |
| 9[10 | — | — Joyeuse | | 30,00 | 31,00 |
| 12[14 | — | — d'ordre | | 32,00 | 32,50 |
| 12[12 | — | — d'Anduze | 5[6 c. | 32,50 | 33,50 |
| 9[10 | — | — — | 3[4 | 34,00 | 35,00 |
| 9[10 | — | — St-Jean | 3[4 | 35,00 | 35,50 |

A Nismes et à Avignon, la vente des soies a été aussi moins active. Les 5[6 coc. filature 1er ordre, valaient à Nismes, le 24 octobre, 64,75 à 65,30.—6[7 coc. 2e ordre 62,65 à 63,15.

A Marseille, il n'y a pas eu d'arrivages pendant la semaine dernière, et il est à présumer qu'il n'y en aura pas d'importants avant le mois de décembre.

Les qualités fines de soies sont délaissées; les transactions n'ont guère lieu que sur les qualités courantes, à des prix soutenus. Voici l'état de la consommation : 2 balles Salonique à 22 et 23,50 le 1[2 kil. — 7 b. Castravan à 14,25 et 14,50. — 4 b. Baffa à 12 fr. — 1 b. Antioch à 11,50 et 16,50.—2 Ardassine à 11,50. — 5 b. Barutbine à 10 et 13 fr. — 10 b. Perse à 17 fr. — 2 b. R. L. G. à 13 fr. — 1 b. Selli à 25 fr.


REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES.

PARIS. Un an. . . . 40 fr. Six mois. . . . 20

DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER. Un an. . . . 45 fr. Six mois. . . . 23

Publié sous la direction de M. CÉSAR DALY,

Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des Architectes britanniques.

*Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4o, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier.*

Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob.

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJÀ PUBLIÉS (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr.— Pour les Départements et l'Etranger, 45 fr.; cartonné, 48 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr.

*Un numéro seul, 5 fr.—L'abonnement se paie d'avance.—Les recouvrements sont faits au domicile des Souscripteurs, et sans frais pour eux.*

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AOUT.

HISTOIRE : Deuxième instruction du Comité historique des Arts et Monuments : styles roman et gothique (suite).
PRATIQUE : Ecuries au premier étage, par M. CÉSAR DALY.—De l'humidité dans les constructions, des moyens de la prévenir et d'y remédier, Mémoire de M. LÉON VAUDOYER, annoté par M. H. JANNIARD (suite et fin). — Projet d'hôpital pour 800 malades, par M. Dr PUY, architecte.
MÉLANGES : Notice biographique sur M. J.-B. LE PÈRE, architecte.—Notes et observations de M. H. JANNIARD, relatives à la première instruction du Comité des Arts et Monuments (suite et fin).—Nouvelle manière de construire les voûtes des égouts de Paris.—Prix proposés par la [illegible] pour l'industrie nationale.—CHRONIQUE : Travaux de la ville de Paris, jardin du Luxembourg.—Un marché aux fleurs à la place de St-Sulpice. — Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Concours pour un grand théâtre à Toulouse. — Ecole centrale des arts et manufactures.
Deux planches sur métal représentant :
L'une, double, diverses figures et tracés relatifs à la théorie des voûtes.
L'autre, les plans et coupes d'une école chauffée et ventilée par les procédés de M. RENÉ DUVOIR.
En outre, trente-deux gravures sur bois dans le texte.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine [illegible], et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

Par l'auteur de la Défense du Fouriérisme.

Paris, 1844. — Un volume in-douze de 300 pages. — Prix du volume : 1 franc 50 centimes, et par la poste, 2 francs.

PRIVILÈGE EXCLUSIF. DÉSINFECTION. Rue Neuve-St-Merry, 9.

EAU INODORE DÉSINFECTANTE

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

En l'hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.

Le 4 novembre 1844.

Consistant en saint-sacrement, une paire de réchauds, six paires de flambeaux verrines, un tour à roue, un établi. — Au comptant.

APPROBATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

CAPSULES MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des *Ecoulements récents ou Chroniques, Fleurs blanches, etc.*, etc. à Paris, rue Sainte-Anne, 30.—Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Etranger. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie.—Prix : 4 Fr.

*Capsules avec Cubèbes à l'huile de foie de morue, et à tous autres médicaments.*

LA CONSTIPATION DETRUITE

SANS LAVEMENS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Werton, à Paris, 68, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle; suivi de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *Le même*, franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à [illegible] fr. [illegible] c., ou franco, [illegible] fr. [illegible] c. (Affranchir).



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

ardeur comment on pourra les tirer de la misère où les a plongés le système exclusif de grande culture. Ce n'est pas que l'aristocratie compatisse beaucoup aux souffrances du peuple ; oh ! non, voilà quarante ans qu'il souffre, et l'aristocratie ne s'en est point émue tant qu'il a bien voulu se résigner à mourir de faim sans murmurer ; mais maintenant il se révolte, et ses tyrans ont peur qu'il ne les écrase dans un accès de rage ; voilà tout. On lui donnera du pain, parce qu'on n'ose plus lui en refuser ; mais il n'est pas question de lui accorder une position indépendante.

Le *Siècle*, le seul journal français qui ait parlé de ce grand débat social dont nous avons, les premiers, signalé l'importance, le *Siècle* se trompe lorsqu'il dit que les Anglais comprennent aujourd'hui qu'en rendant les paysans propriétaires, on fait quelque chose pour la moralité, pour l'ordre, pour le bonheur public : non, certes, les landlords de la Grande-Bretagne ne veulent pas que le peuple devienne propriétaire du sol ; le maintien de leurs privilèges les préoccupe beaucoup plus que la moralité et le bonheur public ; la division de la terre serait évidemment la ruine de l'aristocratie : jamais elle n'y consentira.

Le système que l'on propose aujourd'hui dans tous les meetings, a pour but unique d'apaiser les masses en leur procurant du travail ; M. Pusey en est le promoteur, il l'a mis en pratique depuis long-temps dans ses terres ; on le désigne sous le nom de Puséysme ou système des petits lots (*allottment system*). Quoique cette idée paraisse bien facile à réaliser, elle trouve des opposants assez nombreux ; quelques publicistes la combattent comme étant impraticable et même dangereuse : il ne s'agit pourtant, en définitive, que de retirer à la grande culture une bien faible portion de ses terres pour y établir les journaliers à titre de locataires. M. Pusey demande pour chaque manouvrier un lot de dix à vingt ares au plus, et il prouve que cette faible concession, lorsqu'elle est générale dans une paroisse, suffit pour détruire les associations d'incendiaires et pour supprimer presque complètement la taxe des pauvres. Les propriétaires devraient donc adhérer avec empressement à l'*allotment system* qui diminuerait leurs charges et assurerait leur tranquillité.

« Nous ne concevons point, disait dernièrement le *Morning-Herald*, l'opposition que l'on fait à M. Pusey, car l'amoindrissement de la grande culture serait à peine sensible : en effet, le nombre des ouvriers agricoles d'Angleterre et du pays de Galles ne dépasse pas 799,875 ; il faudrait donc détacher des fermes actuelles seulement 400,000 acres (l'acre équivaut à 40 ares) pour constituer à chacun son lot d'un demi-acre ; en supposant même que l'on admît un système un peu plus large, et que l'on voulût concéder une petite ferme de dix acres (4 hectares) à chaque famille, on ne détournerait encore de la grande culture que 760,000 acres ; il serait même possible de n'en rien détourner. Des recherches statistiques suffisamment puisse réaliser sur une grande échelle les avantages qu'il a obtenus dans sa paroisse : la petite culture n'est point une panacée infaillible contre la misère. Est-ce que les paysans d'Irlande ne sont pas devenus, avec la petite culture, le peuple le plus misérable de l'univers ? Et, en France, sur les terres les mieux cultivées, les plus fécondes du royaume, dans le département du Nord, est-ce que les manouvriers ne sont pas réduits à une existence digne de pitié ?

Admettons que l'*allotment system* s'établisse dans toute l'Angleterre ; admettons que les prolétaires se trouvent satisfaits et rentrent dans l'ordre légal ; avant dix ans, les classes privilégiées auront oublié qu'il est dangereux de pousser le peuple au désespoir : elles recommenceront à abuser de leurs priviléges et ne se feront pas scrupule de réduire jusqu'à ses dernières limites la part du cultivateur pour agrandir celle du propriétaire.

Quelques publicistes de la Grande-Bretagne ont déjà prévu cette réaction si probable, et ils voudraient que la législature y mît obstacle dès aujourd'hui, en faisant de la petite culture une obligation légale ; mais cette mesure n'aurait d'effet utile qu'autant que la redevance du tenancier et la durée de son bail seraient aussi fixées d'avance par la loi : On peut dire que l'aristocratie repoussera de toutes ses forces une pareille condition, car ce serait une grave atteinte à ses priviléges : funeste aveuglement, qui lui coûtera cher ! Les sociétés ne peuvent ainsi rester toujours stationnaires ; il faudra bien que le servage des cultivateurs anglais ait une fin ; tout ce peuple est las de sa position précaire ; il aspire à un sort meilleur, et bientôt il comprendra que sa destinée ne peut se réaliser tant que le sol de la patrie restera dans la possession exclusive d'un petit nombre de privilégiés ; ce ne sera plus, alors, la division de la culture que l'on réclamera, mais la division de la propriété ; et le peuple l'obtiendra de gré ou de force. Puis une nouvelle phase commencera pour l'agriculture, phase bien digne d'intérêt, puisque tous les éléments de l'association intégrale et de réalisation de l'unité de culture, d'après les bases les plus libérales, s'y trouvent préparés. Nous l'étudierons dans un prochain article, et, cette fois, la France deviendra notre champ d'observation.

---

Les évènements qui viennent de se passer en Espagne n'ont guère lieu de nous étonner. Il n'était pas besoin de posséder une bien grande pénétration pour prévoir que la mutilation nouvelle de la constitution, tant de fois déjà bouleversée dans ce pays, y deviendrait l'occasion de tentatives violentes contre les auteurs d'une mesure impolitique et réactionnaire. Jamais, dit-on, mauvais ouvrier n'a trouvé outil à son gré. De même en est-il à peu près des gouvernants inhabiles : toujours, suivant eux, l'instrument qu'ils ont entre les mains et qu'ils sont chargés de faire fonctionner, manque des qualités nécessaires à l'accomplissement du service régulier qu'il doit fournir. A la vérité, c'est quelquefois parce qu'on veut faire de l'instrument constitutionnel un emploi contraire à sa destination, que l'on sent ainsi le besoin de le remanier, d'en re... [illegible] qu'il n'y avait aucune nécessité pour lui de jeter cette sorte de défi aux passions révolutionnaires.

Nul doute que le premier effet de la conspiration qui vient d'échouer ne soit de fortifier le gouvernement et l'influence des hommes contre lesquels les coups étaient dirigés. Ainsi, la conspiration servira les projets de réaction, qui, enhardis par le succès, seront poussés selon toute apparence jusqu'au point de rendre une révolution nécessaire. En rendant compte des évènements dans la séance du sénat du 28 octobre, le ministre Narvaez a déclaré, il est vrai qu'il ne sortirait pas des voies légales. Mais on sait ce qu'ont valu de semblables déclarations, surtout en Espagne. Ce malheureux pays ne paraît donc pas encore à la veille de sortir de la carrière des stériles agitations ou plutôt du chaos désastreux des guerres civiles et des bouleversements politiques. Une seule chose était à faire pour prévenir ce retour des péripéties sanglantes : c'était d'entamer avec intelligence et résolution les réformes administratives, financières, industrielles même, qui auraient donné à l'Espagne une nouvelle vie, qui auraient suscité dans la nation une activité féconde.

On a fait le contraire de ce qu'il fallait faire, et l'on a réveillé toutes les haines qui allaient s'assoupir ; voilà qu'aujourd'hui les complots s'ourdissent de toutes parts contre le gouvernement et que leurs auteurs préludent à la guerre civile par des tentatives d'assassinat.

---

## Les ouvriers allemands à Londres aux ouvriers de la Silésie.

Les ouvriers allemands à Londres viennent de faire une quête pour leurs malheureux frères silésiens, et en ont envoyé le produit, avec la lettre suivante, au rédacteur du *Télégraphe de Hambourg* :

« Nous avons lu, avec un douloureux intérêt la description des malheurs de nos frères de la Silésie ; car, nous aussi, nous nous trouvons dans une situation analogue. Notre existence et celle de nos familles dépendent souvent du caprice d'un maître ; nous aussi nous vivons au jour le jour ; nous aussi nous ressentons souvent la faim, sans avoir de quoi la satisfaire.

» Oui, nous avons dû compâtir aux malheurs de nos frères ; mais, sachant, plus que d'autres, que la compassion seule ne guérit pas nos maux, nous nous sommes associés pour contribuer, selon nos faibles forces, par une portion de notre salaire, à adoucir la misère de nos frères. Cette somme est destinée aux familles des victimes du combat et de ceux qui, actuellement, se trouvent privés de leur liberté.

» C'est en connaissance de cause, et avec intention, que nous destinons cette petite contribution aux familles des morts et des prisonniers ; car nous les regardons comme des martyrs de la mauvaise organisation de la société actuelle. C'est cette mauvaise organisation qui les a poussés au crime (si toutefois l'instinct de satisfaire la faim est un crime). La société ne les punit pas moins comme les seuls criminels en perdant de vue la véritable cause du mal.

» Il est vrai, nous ne pouvons que déplorer des troubles pareils à ceux de la Silésie, car nous reconnaissons bien que les émeutes de ce genre ne sont guère propres à nous faire rentrer dans les droits que nous revendiquons ; mais, loin d'accuser nos frères, nous accusons la société,

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Troisième partie.

#### I. — CONFRONTATION.

Pipo ne s'était point trompé : de retour à Mazzara, et n'y trouvant pas de nouvelles de Fabio, le baron et sa nièce venaient en chercher à Boncévino. Rentrée en possession d'elle-même et redevenue calme en apparence par l'excès de ses émotions, la reine, assise toujours au milieu de la cour, attendait sa rivale d'un air froid et hautain, avec tous les dehors d'une parfaite indifférence ; mais cette indifférence affectée, accusait en elle une effroyable agitation. Les eaux les plus profondes paraissent aussi les plus calmes. La reconnaissance fut instantanée des deux côtés. La rencontre au temple de Ségeste était trop récente pour qu'on se fût déjà oublié.

— Vous le voyez, madame ! s'écria le baron en mettant pied à terre avec toute la prestesse que lui permettaient ses soixante ans, on ne peut fuir sa destinée ; et, cette fois-ci, vous ne m'échapperez point. En nous rapprochant de nouveau, la fortune entend et prétend que je sois votre cicérone, et je le serai. Vous venez sans doute visiter les ruines de Sélinonte, *palmosa Selinus*, comme dit Virgile, à cause des palmes dont toutes ces plaines étaient de son temps, et sont encore aujourd'hui jonchées ? Nous commencerons, si vous voulez bien par les carrières qui sont près d'ici. En trois pas nous y sommes ; mais, en fallût-il mille, je vous dirais : Faisons-les. Notre Sicile n'a rien de plus curieux.

Là-dessus une longue et savante dissertation toute bardée de latin, même de grec, sur les procédés du tailleur de pierres, et sur les arts mécaniques chez les anciens. Il aurait pu parler jusqu'au soir sans être interrompu : son éloquence produisait sur la reine, qui ne l'écoutait plus depuis longtemps, ou qui, pour mieux dire, ne l'avait jamais écouté, l'effet d'une cascade ; on est d'abord étourdi, puis on s'y fait et l'on finit bientôt par ne plus rien entendre. Tandis que l'oncle professait, Caroline contemplait la nièce en silence, et ses yeux n'exprimaient rien, de peur sans doute de trop exprimer. L'immobilité de son visage, jointe à la fixité de son regard était effrayante à voir. Mais aussi, quelle épreuve !

Rafaella montait un cheval blanc qui frémissait d'orgueil sous son charmant fardeau, et dont la docilité, la patience, les mouvements doux et moelleux témoignaient d'une sollicitude presque intelligente. La longue amazone bleue de l'élégante écuyère serrait de près sa taille souple et ronde et dessinait les suaves et chastes contours de son buste grec. Tout respirait en elle l'aisance et la grâce ; d'une main gantée juste elle tenait la bride sans effort, tandis que, de l'autre, elle brandissait d'un air délibéré une cravache dont la poignée d'ambre vert artistement travaillée, était un cadeau du comte Allégroni. Fouettés par le vent, sous son chapeau coquet, ses magnifiques cheveux blonds flottaient en liberté sur son cou, et son teint, animé par la marche avait l'incarnat frais et vif des madones de Rubens. Abrités par leurs longs cils d'or, ses grands yeux noirs réfléchissaient dans leurs profondeurs incommensurables toutes les splendeurs du ciel. Rafaella était demeurée en selle et dominait la reine, assise à quelques pas, de toute la hauteur de son cheval. Cette position élevée lui donnait sur sa rivale un avantage incontestable ; elle la regardait, à la lettre, du haut de sa grandeur, tandis que, pour atteindre jusqu'à elle, Caroline était obligée de lever la tête. Piquée d'ailleurs d'être, de la part de cette étrangère, l'objet d'un examen si attentif, si obstiné, Rafaella usait sans ménagement de tous ses avantages, et, lui rendant défi pour défi, hauteur pour hauteur, l'écrasait de ses dix-huit ans.

Le drame muet de Ségeste se recommençait là, mais plus terrible encore, au moins du côté de la reine, chez qui les antipathies instinctives avaient pris les caractères d'une aversion réfléchie et motivée ; aveuglée par la colère, elle voyait alors dans la rivale qui la bravait, non la victime, mais la complice d'une trahison. Cette idée n'était pas raisonnable ; mais allez donc demander de la raison à une femme trompée et emportée par la passion. Le premier mouvement de Caroline était de tout renverser, de tout briser, et il lui fallut ici, pour ne pas éclater en transports furieux, appeler à son aide toute sa dignité, toute sa force, tout son orgueil ; elle réussit à rester reine, mais à quel prix ! sa victoire pensa lui coûter la vie... elle s'évanouit.

Cet accident, auquel elle était sujette, était chez elle le résultat ou d'une explosion violente, ou, comme ici, d'une contrainte excessive. Elle revint à elle dans les bras de Rafaella, qui lui donnait les soins les plus empressés et en même temps les plus respectueux, car on devine bien que l'invalide n'avait rien eu de plus pressé que de trahir l'incognito de la reine, sans oublier, bien entendu, et les visites précédentes et le fameux mot classique de sa majesté ; « Pipo, je suis contente de toi ! » mot d'autant plus classique, qu'il n'avait jamais été prononcé. Quant au baron Schininà, dont cette catastrophe avait brusquement interrompu et pouvait seule interrompre les longues digressions [illegible] giques, il courait çà et là dans la cour, sans trop savoir où il [illegible] et répétant : *Infandum regina ! regina infandum !*

Caroline, en ouvrant les yeux, fit le geste de repousser Rafaella [illegible] s'éloigna sur-le-champ, s'imaginant, dans son innocence, avoir [illegible] son insu quelque infraction grave aux lois de l'étiquette ; seulement, elle ne laissait pas de trouver étrange, pour ne pas dire plus, que, dans un moment pareil, la première pensée de la reine fût pour l'étiquette. Mais la reine ne tarda pas à triompher du mauvais sentiment auquel elle avait cédé sans réflexion ; elle se le reprochait comme une faiblesse et comme une ingratitude, les deux vices qu'elle haïssait le plus et dont ses ennemis eux-mêmes ne l'ont jamais accusée. Cette crise muette avait changé ses dispositions et apaisé les premiers tumultes de son cœur. Sa violence épuisée, il ne lui restait plus que du mépris et de l'amertume. Elle était fort pâle ; ses lèvres mêmes n'avaient pas repris leur vermillon ; ses yeux désarmés, abattus par sa défaillance, ses traits détendus et fatigués, son attitude abandonnée, ses bras affaiblis, tout en elle respirait une mélancolie sombre et douloureuse. Faisant un puissant, un suprême effort :

— Merci, mon enfant, dit-elle à Rafaella, ce n'est rien, je me sens déjà mieux ; la chaleur, la fatigue...

Soit distraction, soit lassitude, soit qu'un reste d'émotion lui ôtât la parole, elle ne put achever sa phrase et se remit à examiner Rafaella avec la même fixité qu'auparavant. La révolution qui venait de s'opérer en elle n'était pas telle cependant qu'elle eût converti en sympathie sa malveillance et son ressentiment. C'était toujours une rivale qu'elle avait devant les yeux et une rivale redoutable. Mais, quoique peu disposée à l'indulgence à son égard, un éclair de justice illumina son âme en dépit d'elle-même quand ses préventions jalouses et passionnées eurent fait place au sang-froid de la réflexion. L'air fier et candide de Rafaella excluait tout soupçon et jusqu'à la pensée d'une ignominieuse complicité ; il fallait bien se rendre à l'irrésistible éloquence de cet argument sans réplique. La droiture et l'honneur étaient gravés en traits saisissants sur ce front noble et serein. Disons tout : à la vue de cette belle jeune fille que la destinée suscitait contre elle, l'infortunée reine, toute reine qu'elle était, ne put retenir un soupir de désolation. Elle eût en ce moment donné sa triste royauté pour les dix-huit ans qu'elle n'avait plus et que le trône ne pouvait lui rendre.

Cette scène étrange se prolongeait ; et le silence de Caroline menaçait de la prolonger long-temps encore. Immobile sous le feu de ses regards, Rafaella commençait à perdre contenance et à ne plus rien comprendre à ce qui se passait, car enfin que lui voulait la reine et pourquoi l'examinait-elle avec tant d'insistance ? Cet examen frisait l'insulte. Puis elle finit par se demander ce que la reine, après tout, faisait chez Fabio et ce qu'elle y était venue faire précédemment ? Elle se posait cette question lorsqu'un nouvel incident compliqua encore cet imbroglio muet. [illegible] qui avait suivi la reine à distance, entra tout à coup dans la [illegible] la cassine ; il reconnut au premier coup d'œil dans Rafaella l'inconnue mystérieuse qu'il avait entrevue dans la prison de Trapani après l'évasion de Fabio.

— [illegible] ! se dit-il, le tour est fait.

(1) Voir pour le feuilleton, le journal du 24 juillet au 31 octobre.

sans arrière-pensée, est légitime. Nous sommes convaincus qu'il aura l'approbation de tous les hommes qui ont le jugement droit et le cœur élevé !

» Suivent les signatures. »

## Nouvelles de Madrid.

On lit dans l'*Heraldo* (feuille semi-officielle), du 28 octobre :

« La tentative commise sur la personne du général Narvaez n'était pas un crime isolé déterminé par des ressentiments particuliers ou par un esprit de vengeance. Cette tentative devait être le signal d'une affreuse révolution, vaste réseau tendu sur l'Espagne et dont tous les fils se trouvent heureusement aujourd'hui entre les mains du gouvernement. Dans les clubs de la péninsule et à l'étranger, il avait été convenu que le signal de la révolte serait l'assassinat des généraux dans lesquels les révolutionnaires croyaient rencontrer le plus de résistance à leurs projets : Narvaez, Meer et Breton, devaient tomber les premiers le même jour à Madrid, à Sarragosse et à Barcelone. Des assassins soldés et d'autres qui s'étaient offerts volontairement étaient prêts à agir. Des chefs connus par leurs principes révolutionnaires et qui ont gagné leurs grades dans les émeutes devaient se mettre à la tête des forces qu'ils auraient pu suborner, alarmer le peuple espagnol par des mensonges infâmes et lever la bannière de la junte centrale. Nous savons ( et le gouvernement sait aussi) les noms des personnes sorties de Madrid ou venues ici d'autres points et qui la veille se présentaient comme fidèles défenseurs de l'ordre public et fidèles sujets de la reine. L'arrestation d'Ametler, la découverte de la conspiration tramée à Valladolid et d'autres causes qu'on découvrira bientôt, forcèrent les conspirateurs à hâter l'assassinat du général Narvaez, et ils fixèrent à cet effet la nuit du 25.

Heureusement il a échappé encore une fois à la mort. D'après diverses données et les révélations d'un complice, les assassins ont été pris dans leurs propres piéges ; et en même temps on a découvert dans une maison de la place de la Cebada un dépôt de 700 fusils. — Des courriers sont partis sur-le-champ pour les provinces avec cette nouvelle, et celle des mesures énergiques prises par le gouvernement pour châtier promptement les rebelles. Le pays peut être tranquille et avoir foi dans le patriotisme et l'énergie du gouvernement. Le cabinet est instruit de tout et il étouffera immédiatement toute tentative de révolte. L'instruction se poursuit avec activité. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Le sénat a adopté le projet des lois organiques à la majorité de 76 voix contre 4.

A la chambre des députés, on a discuté le projet d'adresse, et M. Quinto, député de l'opposition, a fait observer que la réforme de la constitution à laquelle il s'oppose, pour être conséquent avec ses principes et parce qu'il la croit inutile, a servi de prétexte aux rebelles pour troubler l'ordre public. Pour sa part, et au nom de ses amis politiques, il assure que ceux qui sont prêts à combattre dans la chambre le projet de réforme, exposeraient leur vie pour la défense du gouvernement, en cas de révolte, car ils ne veulent pas que le projet qui va être soumis à la discussion de la chambre, serve de prétexte à une révolution, tandis qu'il ne saurait être qu'une question politique résolue par les cortès, et qui doit ensuite être respectée par tous les amis du trône et des institutions.

Le général Narvaez, ministre de la guerre, déclare qu'il ne dira que ce qu'il lui est permis de dire dans une matière si délicate. Ce qu'il y a de certain, c'est que les partisans de don Carlos et les agents de la révolution travaillent, sans relâche, dans Madrid et au dehors, à réaliser ... corps municipal, fut insulté par deux groupes qui se mirent à crier : *A bas les tyrans!* (abajo los tiranos). Un des révoltés ajusta l'alcade avec un pistolet, pendant qu'un autre qui dégaînait un poignard fut arrêté par des agents de police. Une patrouille avait été envoyée par le piquet de service à l'ancien couvent des Trinitarios. Cette patrouille, commandée par un sergent, fut enveloppée par les rassemblements et le sergent fut désarmé. Heureusement, d'autres patrouilles survenues à temps, dispersèrent les rassemblements. Un individu fut arrêté et l'on s'empara du fusil qui avait été enlevé au sergent. Au moment où l'on conduisait les prisonniers au bureau de l'alcade, en passant par la rue de Ferdinand VIII, les émeutiers firent pour les délivrer une tentative qui échoua.

A 10 h., le capitaine général, accompagné du commandant en second, du chef politique, de l'alcade constitutionnel et d'autres conseillers municipaux, dispersa de sa personne un rassemblement qui s'était formé à l'angle de la rue St-Paul. Il parcourut ensuite diverses rues et surtout celles où se trouvent des fabriques mues par la vapeur, à cause du projet que l'on supposait aux émeutiers de les incendier. Dans la première heure de la nuit plus de 90 individus ont été arrêtés ; ils étaient armés de poignards, de pistolets et de bâtons. Le conseil de guerre siége à la citadelle depuis ce matin. Il ne se séparera pas sans avoir statué. La ville est tranquille ; un *bando* a été publié par l'autorité.

On lit, d'un autre côté, dans la *Verdad* : « On raconte de plusieurs manières les événements de la soirée d'hier ; on dit que les conjurés avaient eu l'intention de briser la corde qui retient le grand lustre du théâtre, et de profiter de la confusion qu'aurait produit cet événement et de l'obscurité pour assassiner le capitaine général, le chef politique et les autres autorités qui se trouvaient dans leurs loges.

Les bandits ne dépassent pas le nombre de 200, et s'il y a eu des rassemblements en apparence plus considérables, c'est parce que les curieux ont eu l'imprudence de se mêler aux rassemblements.

Voici les principaux articles du *bando* dont parle l'*Impartial* : 1° Tout rassemblement excédant cinq personnes sera immédiatement dispersé par la force, et s'il n'obéit immédiatement à la simple invitation qui lui en sera faite, la force fera usage de ses armes pour l'y contraindre. Les émeutiers seront mis à la disposition du conseil de guerre ; 2° est prohibé l'usage et le port de tout bâton dont la grosseur excédera la circonférence d'un réal de vellon. Les contrevenants seront livrés au conseil de guerre et jugés comme perturbateurs du repos public ; 3° avis est donné à tous les habitants honorables de cette ville qu'à la moindre commotion ou au plus léger symptôme qui aura lieu, ils devront rentrer immédiatement dans leurs foyers. Tous ceux qui, dans ce moment, se trouveraient dans les rues seront traités comme révoltés ; aucune considération de l'autorité, aucune sauve-garde des lois ne sera accordée aux hommes qui tenteraient si effrontément de les fouler aux pieds.

---

Nous nous empressons de publier la nouvelle officielle suivante que nous trouvons dans le *Sun* :

« *Foreign-Office*. — Les lords-commissaires de l'amirauté font savoir, par le présent avis, qu'ils ont reçu une dépêche, datée du 2 octobre 1841, de sir Ch. Adam, vice-amiral du *White* et commandant en chef des vaisseaux de S. M. aux stations de l'Amérique septentrionale, de l'Inde occidentale et des mers adjacentes, annonçant que le blocus commencé le 30 mars dernier à San-Juan de Nicaragua n'avait plus de valeur légale. »

... dire que l'admission des jésuites leur paraît dangereuse, à raison de l'esprit et des antécédents de l'ordre, ils ajoutent que l'article 4 de la constitution confère à l'autorité l'inspection des écrits et des établissements d'éducation, et que, par conséquent, les professeurs devaient être proposés et choisis par l'autorité. Or, le traité, fait avec l'ordre des jésuites, enlève ce droit à l'autorité. (*Gazette de Bâle*, 31 octobre.)

**Bavière.** — Munich, 25 octobre. — Les mesures répressives, prises depuis quelque temps pour assurer la tranquillité publique, sont remarquées avec surprise. Les patrouilles de cavalerie parcourent les rues toute la journée et les principaux postes viennent d'être doublés. Les brasseurs n'ont encore pris aucune résolution au sujet de la fixation du prix de la bière ; mais on croit qu'ils céderont au vœu public et ne profiteront pas de la taxe officielle. (*Journal allemand de Francfort*.)

**Canada.** — La Caledonia, arrivée des Etats-Unis à Liverpool, annonce que le désordre règne au Canada à l'approche des élections. Papineau est attendu tous les jours de France. Québec a été le théâtre d'une émeute dans les règles, suscitée par les repealers irlandais fêtant le triomphe d'O'Connell. Ils ont parcouru les rues avec deux barils de goudron enflammé, poussant des cris de joie et brisant les vitres des maisons qui n'illuminaient pas. Plusieurs coups de fusil ont été échangés et il y a eu des blessés. La police n'a pas été assez forte pour repousser les rebelles. Il a fallu l'intervention d'une compagnie du 43e. Les Irlandais, dit le *Globe*, font cause commune avec le parti français pour protester contre l'administration de Sir Ch. Metcalfe.

**Mexique.** — Il paraît que Santa-Anna n'est pas d'accord avec la chambre des représentants. Il a demandé l'autorisation de renoncer pour quelque temps aux affaires. On parle du général Calingo pour faire l'intérim. Ce n'est pas le général Ampudia, mais le général Arista qui est nommé commandant en chef de l'armée d'invasion du Texas. Le *Courrier français*, journal qui paraît à Mexico, dénonce dans les termes les plus énergiques, un outrage grossier qu'un officier de la garnison de Mazatlan a fait à un Français résidant dans cette ville. Le gouvernement a ordonné sur-le-champ une enquête.

**Inde.** — On a reçu en Angleterre des nouvelles de l'Inde par le navire l'*Hindostan*, parti de Calcutta le 18 septembre. Le commandant en chef de l'armée venait de publier la condamnation des soldats rebelles qui ont pris part à l'insurrection du 64e régiment. Les uns seront exécutés ; d'autres, déportés ou envoyés aux travaux forcés. Cette proclamation a été lue à la tête de chaque compagnie.

A Calcutta, une attaque sur la personne du gouverneur-général a soulevé l'indignation générale. Comme il faisait sa promenade du soir, il aperçut deux hommes qui le regardaient attentivement ; n'attachant pas grande importance à cette rencontre, il poursuivit sa route ; mais à son retour il aperçut les mêmes hommes à la même place. Ils le regardèrent encore cette fois avec une intention marquée. Il était seul et allait passer son chemin lorsqu'à la lueur du crépuscule, un coup de feu l'étourdit ; il eut toutefois la force de se tenir en selle, et, arrivé à son hôtel, il découvrit qu'une balle avait traversé son chapeau et l'avait légèrement blessé à la tempe. Mais la blessure n'est pas dangereuse.

Les assassins ont été arrêtés, ce sont des artilleurs de Dum-Dum.

Dans le Sindh, il y a encore eu quelques escarmouches avec les Béloutchi; la victoire est restée aux Anglais, commandés par le capitaine Mackenzie.

Les nouvelles du Caboul parlent d'un combat livré le 2 août entre

---

Et, devinant tout ce qui allait se passer, il se félicita méchamment du succès de son stratagème.

— Par saint Janvier ! s'écria-t-il en sautant en bas de son cheval, que vois-je ! la libératrice du capitaine Fabio.

— Vraiment ! répondit Caroline à qui l'arrivée d'un tiers, et d'un tiers comme Castroné, rendit toute sa présence d'esprit. Je m'en doutais un peu, ajouta-t-elle avec un sourire forcé, quelle autre qu'une fiancée aurait poussé le dévouement jusque là ?

— Que dit sa majesté ? demanda le baron en ouvrant de grands yeux étonnés.

— Eh quoi ! baron Schiniuà, répondit Caroline, ignorez-vous que c'est votre nièce qui a tiré de prison votre filleul, je veux dire votre futur neveu, en y demeurant à sa place ? Il serait plaisant que vous l'apprissiez de ma bouche.

— Qu'est-ce que j'entends, dit le baron en regardant alternativement sa nièce et la reine ; est-ce que je veille ou si je rêve ? Rafaella, mon enfant, serait-il bien vrai?... Quoi ! tu aurais manqué de confiance en moi au point de... non, je ne puis croire...

— Baron, vous ne croyez pas à la parole de votre souveraine.

— Que votre majesté me le pardonne ! répliqua le pauvre baron déconcerté, le cas est si... singulier... il serait si... nouveau, qu'en vérité.. mais parle donc, ma nièce...

— Eh bien ! oui, mon oncle, j'ai mérité vos reproches, je ne vous avais pas tout dit, sachez donc...

— Elle n'en put dire davantage, mais sa rougeur et son embarras l'accusaient et parlaient plus haut que sa bouche n'aurait pu le faire.

— *O dissimulatio feminea!* s'écria le baron en croisant les mains d'un air pénétré.

— Ma chère petite, reprit la reine en s'adressant à Rafaella avec une supériorité sarcastique, et en reprenant sur elle tous ses avantages, il ne faut pas rougir pour si peu. Quoi de plus naturel que ce que vous avez fait? Vous aimez ce capitaine Fabio, du moins je le suppose puisque vous l'épousez, il vous aime sans doute, du moins il vous le dit... et vous brisez ses chaînes pour mieux serrer celles de votre hymenée, qu'y a-t-il là dont vous deviez rougir? Toute femme à votre place en aurait fait autant; bien qu'à coup sûr, je me plais à le reconnaître, toutes n'eussent pas montré le même courage que vous. Je vous félicite, vraiment, d'avoir des passions... pardon!... des vertus si romaines. Porcie n'eût pas mieux agi... Il est vrai que la fille de Caton avait pour époux Brutus... Etes-vous bien sûre, ma chère, que votre futur soit digne de tant de dévoûment?

Outrée des ironies de la reine, Rafaella était redevenue tout d'un coup fière et froide ; la seconde vue lui avait révélé une rivale dans Caroline.

— J'ignore, lui répondit-elle, si le prisonnier dont il est question aurait en les vertus de Brutus, mais je sais qu'il est bon, même trop bon Sicilien. Votre majesté est si bien informée de certaines choses qu'elle ne doit pas ignorer celle-là.

— C'est un privilége de mon rang ; que servirait-il d'être reine si l'on n'en savait un peu plus que tout le monde? Je sais en effet certaines choses, comme vous dites, qui pourraient vous éclairer sur les sentiments véritables de votre futur pour peu que vous eussiez l'envie d'être éclairée sur son compte.

— Je suis plus surprise que flattée de l'intérêt que votre majesté veut bien me porter sans me connaître, et je sollicite la faveur de n'en pas profiter.

— Vous êtes cependant à l'âge, ma chère, où l'on reçoit des leçons plutôt qu'on n'en donne.

— C'est là, madame, une infériorité relative dont je suis loin de me plaindre.

— Vous vous piquez, ma chère, et vous essayez d'être agressive.

— Moi, madame? au contraire; je m'incline avec respect, quoique sans envie, devant une expérience si supérieure à la mienne : je ne doute point que votre majesté ne connaisse aussi bien que moi, beaucoup mieux peut-être, le maître de cette maison ; du moins les visites qu'il a reçues d'elle et l'honneur inespéré que nous avons eu de la rencontrer chez lui, nous autorisent à le supposer.

— Supposez, ma petite, tout ce qu'il vous plaira, répliqua sèchement Caroline.

Blessée au vif par les représailles qu'elle s'était attirées en commençant les hostilités, elle ne cherchait plus qu'à se retirer du combat en bon ordre et en masquant sa retraite par une habile diversion.

— Ce n'est ici, continua-t-elle, ni le lieu, ni le moment de commencer votre éducation et, à vous parler franchement, je ne me sens pas aujourd'hui d'humeur à l'entreprendre ; les affaires d'Etat, je le crains, ne sont pas de votre compétence, elles pourraient d'ailleurs vous distraire de vos affaires de cœur, et ce serait grand dommage, d'autant plus, ma chère, que vous me semblez peu propre à les bien conduire: vous êtes jeune, du moins vous me l'avez dit ; un mentor expert et surtout clairvoyant ne vous serait pas inutile, croyez-moi. Tenez, par exemple, l'autre jour quand j'ai eu l'heureuse chance de vous rencontrer une première fois aux ruines de Ségeste, savez-vous avec qui je m'y trouvais ? La voix du cœur aurait dû vous le dire et vous avez commis, en ne le devinant pas, un crime de lèse-hyménée : oui, ma chère, le prétendu villageois dont j'étais accompagnée n'était autre, apprenez-le de moi, que votre capitaine Fabio. Voyez la fatalité ! vous ne l'avez pas reconnu, et lui n'a pas voulu vous reconnaître. Il m'a dit comme saint Pierre : je ne connais pas cette femme ! Fi donc ! renie-t-on sa future ?

Caroline fuyait, mais comme les Parthes, en fuyant, elle lançait au cœur de sa rivale un dernier trait, un trait empoisonné ; la loi du talion est la loi des passions. J'ai souffert par toi, souffre à ton tour par moi ! Voilà leur langage à toutes et leur règle de conduite. Pour de la générosité, de la justice, ne leur en demandez pas, surtout de femme à femme. Junon pardonna-t-elle à Sémélé ? Toutes les femmes sont des Junons. La reine avait visé juste, le coup porta droit au but.

— Il m'a reniée ! se disait l'infortunée Rafaella, reniée!...

Ce seul mot produisait en elle des ravages incalculables, irréparables. Sa main tremblait, ses genoux fuyaient sous elle ; les pourpres de son teint s'effacèrent, une pâleur mate et plombée, la pâleur de la mort envahit ses traits ; un éclair humide avait traversé ses yeux, mais il s'éteignit avec eux dans les ombres de la douleur. En se frappant, l'une et l'autre à la fibre la plus délicate, la plus sensible, ces deux femmes s'étaient fait sans pitié tout le mal qu'elles avaient pu se faire. L'exquise organisation de Rafaella était plus profondément ébranlée, et si elle ne paya pas à la faiblesse féminine le tribut que la reine avait acquitté l'instant d'auparavant, en perdant connaissance, elle en souffrit davantage : une crise l'eût soulagée. L'affliction, l'indignation, la fierté luttaient dans son âme, mais avant qu'elle se fût assez remise pour répondre à la reine d'une voix assurée, son oncle intervint.

L'excellent baron était arrivé de surprise en surprise au comble de la stupéfaction : moins perspicace que Castroné qui, en renouvelant connaissance avec Pipo pour se donner une contenance, avait tout entendu, tout compris sans paraître avoir rien écouté, le nourrisson des chastes muses archéologiques, avait tout écouté et n'avait rien compris. Il voyait bien qu'on échangeait des paroles aigres et des mots piquants, mais pourquoi? Qu'y avait-il de commun entre sa nièce et la reine Caroline? Comment et le mariage et le nom de Fabio se trouvaient-ils mêlés à tout cela? Voilà ce qu'il ne devinait pas. Non seulement l'idée d'une rivalité d'amour entre ces deux femmes ne lui serait pas venue spontanément à l'esprit, mais on la lui aurait suggérée qu'il l'aurait repoussée comme une folie. En théorie, il faisait les plus belles dissertations du monde sur les passions et sur les femmes; dans la pratique et en présence des faits, ce n'était plus qu'un enfant et pas même un enfant terrible.

— Décidément, pensait-il, sa majesté est blessée que nous ne l'ayons pas reconnue.

Comme Caroline ne passait pas en Sicile pour être très bonne, il en conclut naturellement qu'elle était moins bonne encore que sa réputation, et ne trouvait pas d'autre explication à la scène étrange qui venait de se passer sous ses yeux. Epouvanté, confondu de la témérité de sa nièce, il se jeta pour ainsi dire au devant d'elle pour conjurer l'orage qu'elle attirait sur sa tête.

— Madame, dit-il à la reine du ton le plus soumis qu'il put prendre et en s'inclinant jusqu'à terre, je comprends que votre majesté soit irritée contre nous ; et nous avons, ma nièce et moi d'humbles excuses à lui adresser. Avoir eu le bonheur de jouir deux fois de son auguste présence,

l'importation du plomb, qui trouvera maintenant de grands débouchés. »

## REVUE DES JOURNAUX DU 3 NOVEMBRE 1844.

Les *Débats*, en se réjouissant de la découverte faite, grâce à la police française, du complot qui vient d'éclater en Espagne, ne peut disconvenir d'un fait : c'est que les ramifications en sont nombreuses et fort étendues. En recourant à l'assassinat, dit cette feuille, les anarchistes ont paru reconnaître qu'ils perdaient de leur influence en Espagne. Elle termine cependant en affirmant que la découverte de ce complot semble avoir rendu plus forte la position du gouvernement espagnol !

— Le *Commerce* déplore avec d'autant plus de raison les projets contre-révolutionnaires du ministère espagnol, que la réaction marchera avec une nouvelle ardeur en raison du danger que courent ses chefs. Le sang qui a coulé étouffera-t-il la conspiration ? A qui restera la victoire dans cette lutte violente qui prouve que l'Espagne n'est pas aussi indifférente qu'on le supposait aux formes constitutionnelles ?

## Faits divers.

— La *Presse* donne comme certaine la négociation prochaine de la dernière partie de l'emprunt. « Ainsi que nous l'avions annoncé, dit-elle, l'emprunt aura très prochainement lieu et sera de 300 millions ; on nomme déjà les souscripteurs, qui seraient MM. de Rothschild et Baring ; on va même jusqu'à citer le prix offert, qui serait de 80 fr. 10 c. »

— Le ministère, si l'on en croit le *Commerce*, a déjà mis à exécution la disposition de la nouvelle ordonnance sur l'Ecole polytechnique, qui l'autorise à choisir le commandant de l'Ecole en dehors des armes spéciales. Nous apprenons, dit-il, que le général Boilleau est remplacé par M. Rostolan, maréchal-de-camp, qui n'appartient ni à l'artillerie ni au génie.

— CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE. — M. Besson a été nommé président et M. Horace Say secrétaire.

— RÉFORME POSTALE. — Plusieurs journaux annoncent que M. Grassot a déposé au secrétariat de la préfecture de la Seine un nouveau Mémoire sur la réforme postale, comprenant demande :

1° De la réduction à 20 ou à 25 c. du port uniforme de la lettre simple du poids de 10 grammes ;

2° De la suppression du décime rural ;

3° De la réduction à 2 1/2 0/0 du droit 5 0/0 ;

4° De la réciprocité d'affranchissement à 25 c. des lettres adressées d'Algérie par nos soldats et nos marins à leurs parents en France ;

5° De la cessation du retard de douze heures, à Paris, des lettres arrivées le matin.

— L'Académie des Beaux-Arts s'est assemblée afin de discuter l'utilité d'un troisième théâtre lyrique. Bien qu'il s'agisse d'une question épuisée, nous savons gré à l'Académie des Beaux-Arts d'avoir mis son influence au service de la cause des jeunes compositeurs et des artistes. Un rapport favorable a été adressé à la commission des théâtres royaux, qui ne rendra compte à l'autorité supérieure.

— MONUMENT DE DUMONT-D'URVILLE. — Hier a eu lieu au cimetière du Sud (Mont-Parnasse), l'inauguration du monument érigé par la

l'*Empire* fera suite à celle du *Consulat*, et se composera de quatre volumes.

## ÉTUDES SOCIALES.

### Exercice de la médecine sous le régime de l'association.

Il est facile de concevoir que dans une commune dont tous les habitants seraient associés, la santé générale serait beaucoup mieux garantie que dans les villages de la société actuelle. Dans le domaine d'une commune associée, les bâtiments, les cultures sont distribués, non d'après le caprice d'individus ignorants, mais selon l'avis d'une agence communale qui possède assez de lumières pour réaliser les conditions d'exposition, de température, de ventilation les plus conformes à la santé de l'homme. Les secours de la médecine sont assurés gratuitement à tous, et cette profession reçoit une organisation bien supérieure aux lois et aux coutumes qui la régissent actuellement.

Aujourd'hui, la division du travail n'a pas été introduite dans les professions libérales : on exige de l'avocat et du médecin, par exemple, qu'ils exercent des fonctions multiples ; ils doivent posséder et appliquer des sciences tellement vastes, que plusieurs vies humaines seraient insuffisantes pour les acquérir. Il faut que l'avocat soit prêt à répondre, à écrire, à plaider sur toute question de *droit politique*, validité d'élections, intérêts de la presse, de *droit administratif*, mines, forêts, édilité, brevets d'invention, de *droit civil*, mariages, séparations, murs mitoyens, usufruits, de *procédure*, saisies, ordre et contribution, purge d'hypothèques, de *droit criminel*, arrestations, enquêtes, circonstances atténuantes ou aggravantes, etc.

Pour que l'avocat fût en état de satisfaire à ce programme, il faudrait qu'il eût dans la tête la collection des ordonnances des rois de France, dont plusieurs sont encore en vigueur, la collection du Bulletin des Lois qui forme aujourd'hui plus de cent volumes, le *Moniteur* indispensable si l'on veut éclairer le texte des lois par les discussions des assemblées législatives, enfin les recueils massifs des arrêts de la Cour de cassation. Nous ne parlons pas des jurisconsultes et de leurs commentaires.

Aucune intelligence humaine ne peut se charger d'un pareil bagage ; aussi l'avocat, qui entreprend audacieusement de répondre à tous venants et de résoudre tous les problèmes de droit, est-il presque toujours incapable de donner une solution positive, immédiate ; les trois quarts de sa science sont dans une bibliothèque munie d'un bon catalogue ; la plus grande partie de son habileté consiste à employer des moyens dilatoires, à dire au client qui le consulte : « La question est grave, très controversée ; il y a des » auteurs et des arrêts pour et contre ; on y réfléchira. »

A peine le plaideur a-t-il tourné les talons, que le jurisconsulte étudie avec ardeur cette question dont il n'avait pas les premiers éléments ; il se forge à la hâte une érudition qui vaudra bien, après tout, celle des juges. Dans la société de l'avenir, s'il existait encore des gens de robe (ce dont la Providence garde la postérité !), une

sa dignité. Les inconvénients que nous venons de signaler étaient évités par un peuple antique dont les monuments, étudiés avec zèle, donneront à l'occident moderne plus d'une leçon de sagesse ; il s'agit des habitants de l'ancienne Egypte ; chez eux, les médecins, fort nombreux, se répartissaient tous les éléments de l'art de guérir : l'un se chargeait du cerveau, tel autre des entrailles ; chacun portait dans sa spécialité une habileté, une entente qui rendirent les médecins de l'Egypte célèbres dans tout l'univers. Chez eux encore ce n'était pas le malade qui rétribuait les services médicaux, c'était l'Etat. Tout médecin recevait un traitement comme fonctionnaire public, et soignait gratuitement ceux qui avaient besoin de ses secours.

De pareils principes règneront dans les communes organisées et n'y seront que le résultat naturel de l'association et de l'ordre. Quelques esprits généralisateurs qui tiennent à contempler la science dans son ensemble, habituellement plus propres à l'enseignement, aux spéculations, qu'à la pratique, formeront dans les grands centres de population l'état-major médical. Sauf cette exception nécessaire au progrès et à l'unité scientifiques, les médecins, sous le régime de l'association, après avoir acquis une idée générale de la science, constitueront des groupes dont chacun ne se réservera dans l'art d'Hippocrate qu'un détail, mais avec la prétention bien fondée d'y exceller. Chaque habitant d'une commune sera soigné activement sans que la nécessité de rétribuer le médecin vienne aggraver les inconvénients de la maladie. Dans notre plan le corps médical est rétribué comme tout groupe industriel sur le produit du travail sociétaire, et nous allons indiquer une combinaison propre à faire disparaître cette opposition d'intérêts qui existe aujourd'hui entre les médecins et le reste de la population.

Nous ne croyons pas que Molière exprime les véritables sentiments de cette classe lorsqu'il met dans la bouche des docteurs ces félicitations adressées à un nouveau confrère :

Puisse-t-il voir doctas
Suas ordonnancias
Omnium chirurgorum
Et apothicarum
Remplire boutiquas,
Puisse toti anni
Lui essere boni,
Et favorabiles
Et n'habere jamais
Quam pestas, fievras
Fluxus de sang et dyssenterias !

Nous ne croyons pas qu'aujourd'hui le médecin désire les pestes, les fièvres, et les dyssenteries. Il est vrai qu'un pareil souhait ne serait pas plus inhumain que celui du militaire qui appelle hautement la guerre de tous ses vœux, mais il serait condamné plus vivement par l'opinion ; le médecin ne se le permet pas. Chez lui, le sentiment de l'humanité, la conscience réagissent contre l'intérêt personnel ; on a vu des médecins dans une maison de santé prolonger la convalescence d'un riche oisif ; on en a vu flatter et nourrir les visions lucratives d'un malade imaginaire, mais en thèse géné

---

sans la reconnaître, voilà, j'en conviens, un crime de lèse-majesté au premier chef, car comment s'y méprendre ? La reine est comme Vénus qu'on reconnaissait à sa seule démarche. *Incessu patuit Dea.* Il est vrai, continua l'orateur après une pause, que plusieurs princes de l'antiquité, Titus entr'autres et Trajan, imités en cela par leur digne successeur l'empereur Joseph II votre auguste frère, sans parler d'Aroun-al-Raschid, l'ami de Charlemagne, aimaient, dit-on, à se promener incognito au milieu de leurs sujets, et, certes, il y aurait eu une grande indiscrétion à les reconnaître quand ils ne voulaient pas être reconnus. Or, s'il avait plu à votre majesté de suivre un si noble exemple...

— Eh ! baron, interrompit Caroline avec impatience, je ne suis ni Aroun-al-Raschid ni Trajan, et il m'est indifférent qu'on me reconnaisse ou non. Ainsi vous pouvez, sur ce point, mettre votre conscience en repos.

— On a eu raison d'écrire que la clémence est la vertu des grands princes, *regia virtus*, comme dit Sénèque. Votre majesté en est la preuve vivante. Si maintenant, ajouta-t-il en se redressant par degrés dans le sentiment de son importance archéologique, votre majesté me permettait une humble prière, j'oserais la supplier de prendre en considération ma requête de tout à l'heure ; comme j'ai eu l'honneur de le lui dire, les carrières sélinontines sont près d'ici, et c'est un monument digne des regards de votre majesté. Quelle gloire pour moi si je pouvais imprimer dans ma *Trinacria vetus* : tel jour de telle année la reine a visité les carrières de Sélinonte et j'étais son cicérone !...

— Je sais, baron, que vous êtes un savant homme, et je sais de plus que la baronne Schinina fait d'excellentes confitures, mais pour aujourd'hui je ne profiterai ni de ses talents ni des vôtres.

Le baron se retira consterné. La confusion sacrilège que Caroline affectait de faire entre les vulgaires occupations de sa femme et la noble, la sublime science de l'antiquité, le scandalisait, l'indignait profondément.

— Décidément, se dit-il, Rafaella a eu raison de lui tenir tête ; toute reine qu'elle est, ce n'est, après tout, qu'une femme, et, qui pis est, une méchante femme. Je songeais à lui dédier mon grand ouvrage sur la Sicile, mais, par Bacchus ! je n'en ferai rien ; elle n'en est pas digne.

L'esprit guerrier grondait encore dans le cœur de Caroline ; elle avait besoin d'une victime sur qui faire tomber sa colère ; cette victime fut Castroné.

— Pourquoi es-tu ici ? lui demanda-t-elle durement ; ne t'avais-je pas donné des ordres pour Mazzara ?

— Ils sont exécutés, majesté. Castroné n'est pas homme à se les faire répéter deux fois.

— Mais pourquoi es-tu ici ! Réponds. T'avais-je ordonné de m'y suivre ?

— Aussi n'ai-je point pris cette liberté. Ce n'est pas moi qui commettrais jamais, sans instructions, une pareille inconvenance.

— Mais alors, comment justifies-tu ta présence ici ?

— En revenant de Mazzara, j'ai aperçu de loin la litière de votre majesté, et je suis accouru pour lui rendre compte de ma mission.

— Eh bien ! qu'as-tu découvert ?

— Que les prévisions de votre majesté étaient parfaitement justes : Mac-Farlane s'est décidé à faire marcher des troupes contre Sélinonte. Ces troupes sont parties aujourd'hui même de Mazzara, et ne tarderont pas à paraître, car elles doivent passer par Boncévino.

— Et c'est à présent que tu me le dis ! s'écria la reine en se levant brusquement et en faisant quelques pas vers la grille. Tu attendais donc que l'ennemi fût dans la place pour m'annoncer son approche ?

— Voyant votre majesté occupée avec mademoiselle, répondit Castroné avec une componction feinte, je n'ai pas osé l'interrompre ; mais j'avais l'œil aux aguets, et il n'y a pas de temps perdu ; avant que les Anglais soient ici, votre majesté sera rendue à Castelvétrano.

— N'est-ce rien que de les avoir aperçus ? Castroné, j'ai failli les rencontrer.

A ces mots, elle ordonna à Pipo de faire avancer sa litière ; et, tandis que l'invalide courait à l'avenue d'aloès, où elle était arrêtée :

— Castroné, reprit-elle à voix basse, va droit à Sélinonte : tu préviendras les Calabrais du danger qui les menace, et tu les feras partir sur-le-champ. Quant au capitaine Fabio, tu lui diras de ma part qu'il cesse désormais d'être à mon service, et que je lui défends de paraître jamais devant moi.

On devine avec quel empressement haineux cet ordre vengeur fut exécuté par Castroné : il partit à l'instant même, et mit son cheval au galop, de peur que la reine ne se ravisât.

La litière royale était arrivée à la grille, escortée des campiéri de service. Au moment où Caroline y montait, appuyée sur le bras du capitaine d'armes, Rafaella s'approcha d'elle d'un pas ferme, et lui dit avec une humilité noble et fière :

— Madame, je regrette la scène qui vient d'avoir lieu, et, quoique je ne l'aie pas provoquée, je demande pardon à votre majesté des paroles déplacées qui ont pu m'échapper dans la vivacité de la défense. Veuillez, madame, les oublier comme j'oublie vos sarcasmes et vos cruautés. Mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit, et ce n'est pas pour moi que j'implore votre majesté. La vie d'un autre est en danger, et cette vie, madame, souffrez que je la recommande à votre protection : elle ne peut être sauvée que par vous, et vous la sauverez pour vous-même, car les grands cœurs font le bien pour le bien, que l'objet du bienfait en soit digne ou non. Ah ! madame, si chacun était traité selon ses mérites, que serions-nous devant Dieu ?

Caroline était faite pour sentir ce qu'avait de magnanime la demande de Rafaella.

— Mademoiselle, lui répondit-elle avec la gravité de son rang, vous m'attribuez plus de pouvoir que je n'en ai ; les rois détrônés en ont moins que le dernier de leurs sujets. Vous en avez plus que moi, car vous avez délivré un prisonnier dont ma sollicitude avouée n'aurait fait qu'appesantir les chaînes. Eussé-je d'ailleurs le pouvoir que vous me supposez et que je n'ai plus, il est douteux que j'en usasse en faveur d'un homme déchu de mon estime et indigne de votre main. Adieu ! mademoiselle ! Si vous m'en croyez, vous abandonnerez comme moi le coupable aux soins de la Providence, qui veille sur tout le monde, même sur les moins dignes, et dont la miséricorde est inépuisable.

A ces mots Caroline monta dans sa litière, qui la ramena rapidement à Castelvétrano.

Peu d'instants après, Rafaella reprenait avec son oncle la route de Mazzara, et ils se croisèrent à moitié chemin avec les troupes anglaises destinées à Sélinonte.

Resté maître du champ de bataille, l'invalide reprit sa pipe et sa promenade. La cour n'était plus assez vaste pour le contenir ; enflé d'orgueil et transporté de joie, il se regardait comme le héros de la journée et de la Sicile. Car enfin, se disait-il avec complaisance, sa majesté a causé avec moi, et mon capitaine me devra ses épaulettes de colonel. Bravo Pipo ! Par sainte Rosalie ! il faut convenir que le fils de ton père est un drôle heureusement né et fièrement adroit !

C'est ainsi que le malheureux imbécille se rendait compte de la situation, tant il avait peu conscience des maux irréparables qu'il avait causés. Que de gens, même dans un rang supérieur, ne jugent pas les choses avec plus de discernement et se parent à leurs yeux et aux yeux des autres de leurs fautes les plus grossières ! Combien de généraux, d'ambassadeurs et d'artistes érigent en victoires leurs défaites ! Ce ne sont pas les individus seulement qui s'abusent et qui s'aveuglent ; les peuples eux-mêmes voient dans leurs revers des succès, et tout cela par vanité ! O vanité ! mère des illusions et des mécomptes, cause petite de grands effets, bizarre instinct du paraître que personne n'avoue et que tout le monde sert, travers égoïste, passion puérile et souvent féroce, c'est toi, non la fortune, qui est la reine du monde, car c'est par toi que sont gouvernés les hommes qui gouvernent les empires ! Protée souple et rusé, tu as beau prendre pour te mieux cacher mille noms et mille formes, on te reconnaît sous tous les masques, et c'est toi, toujours toi, Vanité ! Tout est vanité !

CHARLES DIDIER.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

---

Ce soir, à l'Odéon, représentation extraordinaire. *Antigone* avec les chœurs, les *Nuées*, la *Polka* par Grassot ; une pièce du Vaudeville ; la *Sœur de Jocrisse* avec Alcide Tousez ; un monologue par Raucourt, et un concert dans lequel on dira le duo et le grand air de *Lucie*.

decin présent partout, facilitant sa surveillance, assurant à chaque habitant de la commune *sans le séparer de sa famille* les soins combinés qu'il faut chercher maintenant dans les hôpitaux et les maisons de santé.

La dernière considération est d'une haute importance. Que de maladies seraient prévenues si chaque homme, pendant toute sa vie, était placé sous la tutelle d'un corps médical expérimenté, si l'on pouvait, sans déplacement, et sans dépenses se soumettre à des visites régulières. Aujourd'hui, sauf rares exceptions, on ne se décide à faire appeler un docteur, que déjà gravement atteint par

...nut 652 fr. 50 à 685; Bordeaux, 572 fr. 50 à 575; Amiens, 560 fr. Tous ces cours présentent une amélioration de 5 fr. environ sur ceux du samedi précédent.

Le 2 1|2 0|0 belge, émis à 61 fr., a déjà donné lieu à quelques affaires dans les prix de 61 fr. 75 à 62 fr. Ce nouveau fonds ne prendra décidément son essor que lorsque la négociation de l'emprunt français aura donné une impulsion générale de hausse à tous les fonds publics qui se négocient à la Bourse de Paris.

La Banque de France a monté de 7 fr. 50; les obligations piémontaises de 15 fr.; la rente de Naples de 25 c.

La rente portugaise est restée stationnaire à son plus haut cours, 53 0|0. La rente romaine a baissé de 1|2 0|0. Les fonds espagnols de 3|8 0|0. La

... Vieux Péchés. Anglais. Epicier.
7 h. »|» GYMNASE. — Babiole. Louise. Emma.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Beignets. Mme Favart.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Calypso. Don César.
7 h. »|» AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
7 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde du pendu.
7 h. »|» COMTE. — La Maison. La Fille. Tout pour mon père. Danses.
6 h. »|» FOLIES. — For l'Evêque. Belle Etoile. Polly. Estelle.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, le 3 novembre. — *Farines*. — Les premiers jours de la semaine ont présenté le même calme qui pèse depuis long-temps sur le commerce des farines. La baisse qui a eu lieu sur le prix du pain, et principalement les nouvelles des marchés à blé tendant toujours à la baisse, ont déterminé d'abord la diminution des cours de taxe des farines; mais ce cours a regagné, dans les derniers jours, de manière à se trouver en rapport avec le prix actuel du pain. Si cet équilibre se maintient, nul doute que les affaires depuis long-temps traînantes, ne prennent un essor que favoriseront sans doute les besoins de la boulangerie. Les ventes en droiture ont pris jeudi de l'importance; mais le surlendemain elles ont diminué. Le restant sur place descend aujourd'hui à 10915 quintaux.

*Froment*. — Le marché de mercredi a eu seul de l'importance. En raison de la baisse qui a eu lieu sur les marchés de départements, les offres ont été nombreuses et les cours ont fléchi d'environ 50 centimes par hectolitre. Le marché de samedi s'est passé sans affaires et sans variation.

*Seigle*. — La fermeté se maintient sur cette céréale et malgré les besoins on hésite à la prendre aux prix où elle est tenue.

*Orge*. — Les arrivages sont toujours rares à Bercy et cette pénurie empêche qu'il ne se fasse de fortes transactions; la consommation seule fait quelques affaires de détail.

*Avoine*. — Quoique les offres soient nombreuses de la part des détenteurs, il se fait peu de ventes, les acheteurs demandent des concessions qui rendent les affaires difficiles.

*Grainsterie*. — Au marché de mercredi les haricots étaient abondants, il en est résulté une baisse légère sur les Soissons. Samedi ils ont soutenu leurs cours. Les graines fourragères nouvelles sont en bonne situation, les vieilles sont entièrement délaissées.

DÉPARTEMENTS. — Les marchés à froment sont entièrement à la baisse. Nous ne donnons le résumé que de ceux qui, par exception, ont présenté de la hausse. Ce sont: Vernon, Duclair, Caudebec, Pont-Audemer, Alençon, Laval, Quimper, Angoulême, Saumur, Vierzon, Châtellerault, — Hazebrouck, Sarrebourg, Mirebeau, Vouziers.

Les vendanges, partout terminées, ont donné de faibles résultats en quantité; on se loue généralement de la qualité. A Saint-Laurent de Salanque on estime le produit de la vigne à deux tiers de récolte, mais elle a été presque nulle à Collioure et Banyuls. A Bléré, le produit a été plus élevé qu'on ne s'y attendait, et la qualité est reconnue si bonne que les vins rouges sont déjà en grande partie achetés.

Dans le Midi, les pluies et les débordements qui en sont la conséquence ont déjà produit des désastres ruineux pour l'agriculture et le commerce. Malheureusement le mauvais temps fait craindre qu'on ait à en déplorer de nouveaux.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 2 novembre. — *Cours commercial*. Il ne s'est fait que des affaires sans importance sur les grains et les issues. Les prix n'ont présenté aucune variation.

PROVINS, 2 novembre. — Froment 1re 17,50; 2e 16,25. — Avoine 5,75 à 6,25. Quoique le marché ait été moins fort que d'ordinaire, nous avons encore à signaler une nouvelle baisse.

ÉTAMPES, 2 novembre. — Froment 1re 19,32; 2e 18,00; 3e 16,00. — Méteil 12,66 à 14,66. — Seigle 8,66 à 10,00. — Orge 8,66 à 9,32. — Avoine 6,00 à 6,66.

ORLÉANS, 2 novembre. — Froment 1re 18,50; 2e 18,00; 3e 16,00. — Méteil 12,50 à 14,00. — Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 10,00 L'avoine est sans variation. La mercuriale constate une baisse de 0,06 et le commerce une de 0,25.

VALOGNE, 31 octobre. — Froment 10,26. — Orge 11,75. — Sarrazin 10,50. — Avoine 8,50. — *Pommes de terre* 1,80.

ST-QUENTIN, 2 novembre. — Froment 1re 15,25; 2e 15,06; 3e 13,87. — Prix moyen 14,36. — Avoine 6,02.

Marché médiocrement approvisionné en blé, vente très lente et baisse de 50 c. à l'hect. sur la première qualité et 75 sur la deuxième.

L'avoine assez abondante, vente avec baisse.

METZ, 31 oct. — Froment 1re 15,25; 2e 13,76; 3e 11,00. — Avoine 5,35 à 5,60.

MULHOUSE, 29 oct. — Froment 1re 18,99; 2e 18,50; 3e 17,95. — Méteil 13,00. — Seigle 11,25. — Orge 9,60. — Avoine 7,00. — Maïs 10,58. — Sarrazin 7,50. Baisse de 0,06 sur le froment, de 1,70 sur le sarrazin. Les autres graines sans variation.

BRAY, 31 octobre. — Froment 1re 17,50; 2e 16,00; 3e 15,25. — Orge 9,00 à 11,00. — Avoine 5,25 à 6,50.

Le commerce reprend un peu d'activité sur notre port; les blés arrivent et des chargements se font pour le Midi.

TOULOUSE, halle du 30 octobre. — Froment 19,31. — Orge 11,62. — Seigle 14,00. — Maïs 8,28. — Avoine 8,58.

BAYONNE, 28 octobre. — Froment 21,36. — Seigle 14,00. — Orge 13,50. — Maïs 10,50. — Avoine 8,25.

### Spiritueux (par hect.)

CANDES, 29 octobre. — *Vins*. — Les vins rouges sont tirés, et l'on est d'accord à dire qu'ils sont beaux et bons, mais en petite quantité.

Les vins blancs sont également récoltés dans les environs de Saumur. Il ne reste plus que quelques gros propriétaires, qui font un tri pour les vins proprement dit des côteaux de Saumur.

Dans presque tout le vignoble, il y a à peine un tiers de récolte. Plusieurs communes pourront même consommer la totalité de leur vendange.

Les prix ne sont point encore fixés ni pour le rouge ni pour le blanc. On dit que les prétentions des propriétaires sont très élevées.

LA ROCHELLE, 29 octobre. — Les eaux-de-vie continuent à diminuer de prix. La dernière cote des courtiers est de 46 fr. l'hect. pour la première qualité de 1844 sans fût, et de 45 fr. pour la seconde qualité.

PÉZÉNAS, 26 octobre. — 3|6 disponible pour Pézénas 62 fr., pour Cette 62,75.

CETTE, 28 octobre. — La marchandise disponible était demandée aujourd'hui à 62,50 et à 62 avec la plus value du marché prochain.

Comme on voit, nos prix actuels sont de niveau avec nov. et déc. Maintenant aurons-nous un mouvement de hausse? Les ventes nombreuses qui ont lieu pour ces époques l'empêcheront pendant quelque temps encore de se prononcer.

### Volaille et Gibier.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 2 novembre*. — Lièvres 2,00 à 5,00. — Lapins 1,15 à 1,75. — Dindes 3,00 à 8,25. — Oies 3,00 à 5,00. — Chapons 3,55 à 5,00. — Poules et poulets 0,80 à 4,00. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 3,00. — Bécasses 3,00 à 3,50. — Perdrix 1,00 à 2,25. — Alouettes 1,00 à 1,75.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 31 octobre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1700 | 1660 | 60 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 60 | 58 | 2 | 1 00 | » 95 | » 90 |
| Veaux..... | 706 | 704 | 2 | 1 26 | 1 08 | » 90 |
| Moutons.. | 9896 | 7109 | 787 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

## ADJUDICATIONS.

Le 15 novembre prochain, il sera procédé à l'intendance militaire, rue de Verneuil, à l'adjudication de l'entreprise de l'importante fourniture de vin aux troupes de la garnison de Paris et de la banlieue, pendant l'année 1845.

MARINE. — Le 12 novembre, à Bordeaux, fourniture de 2,100,000 litres de vin rouge de la récolte de 1844.

— Le 25 novembre, au port de Lorient: 75,000 kil. de goudron, 3,000 kil. de résine, 3,000 kil. d'essence de térébenthine, et 4,000 kil. de galipot; 20,00 kil. d'huile de colza; 30,000 hectolit. de charbon de terre pour forges; 20,000 kil. d'huile de lin; 3,000 hectolit. de charbon de terre pour coke; 25,000 kil. de goudron minéral dit coal-tar; 1,200 k. d'huile de sardines.

**H. Fournier**, éditeur, 7 rue Saint-Benoît. — (EN VENTE L'OUVRAGE COMPLET) — **Nouvelles Publications illustrées.**

# LA CHINE OUVERTE

Texte par **Old Nick**
Illustrations par **A. Borget**
1 magnifique volume grand in-8°, orné de 250 grav.
(50 HORS TEXTE).
**15 fr.**

# GULLIVER

*Traduction Nouvelle*
ILLUSTRÉE PAR GRANDVILLE.
1 Volume grand in-8°, orné de 400 gravures, 10 fr.

**127 et 129, rue Montmartre. A SAINT-JOSEPH. près des Messageries-Royales.**

# MAISON CHAMBELLAN

**Cette maison vient de mettre en vente plusieurs PARTIES D'ÉTOFFES de soie UNIES et FAÇONNÉES et de velours pure soie pour robes, à des prix d'une extrême modération. Ces étoffes de soie et ces velours proviennent d'achats considérables faits avant la hausse; elle se distingue aussi cette saison par son élégante confection, ses choix de dentelles et sa riche broderie.**

# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIX SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix: 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse*, 11, *recevront l'ouvrage* franco *par les Messageries Laffitte et Caillard*. Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME; ils contiennent les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers. les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc: Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traités des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus modeste, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici: celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in 8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix: 42 fr. 50 c.**

rée les servites (1) ou les jésuites, est consacrée aux prairies et à la culture du riz. Les prés dits *marcites*, c'est-à-dire constamment placés à fleur d'eau, conservent sous le soleil brûlant de l'été et sous les neiges de l'hiver, la plus fraîche verdure. Certains de ces prés donnent jusqu'à huit coupes par an. Ils servent à l'entretien des bestiaux qui fournissent l'excellent laitage milanais et le fromage le plus répandu dans toute l'Europe. Ces troupeaux nombreux enrichissent à leur tour le sol qui les nourrit en lui restituant un abondant engrais. Malheureusement ils viennent de la Suisse, et cela par une raison toute simple ; c'est que les beaux pâturages du Milanais ne seraient plus qu'un objet de luxe s'ils devaient servir à nourrir des élèves, tandis que les maigres prairies des montagnes suisses ne pouvant fournir de bon fromage, trouvent un emploi convenable dans l'élevage de jeunes bestiaux.

Les *rizières* occupent une grande partie de la plaine lombarde ; c'est aux émanations produites par les eaux stagnantes qui recouvrent les champs de riz, aussi bien qu'à l'humidité qui résulte du système d'irrigation des prairies, que sont dues les fièvres périodiques dont les paysans sont affligés. Il faudrait, pour combattre cette funeste influence, des précautions infinies, une nourriture et une habitation saines. Loin de là ; on voit chaque année à l'époque du triage du riz, c'est-à-dire lorsqu'il faut arracher les mauvaises herbes qui gênent le développement de la plante, on voit des enfants, des jeunes filles, des femmes grosses ou nouvellement accouchées, passer la journée entière dans une eau putride, exposés à un soleil brûlant, debout, le corps plié et la tête penchée presque au niveau de leurs pieds, s'étudiant à reconnaître les herbes parasites pour en délivrer la plante principale. Il n'est pas rare de voir quelques-unes de ces femmes tomber évanouies, et presque toutes sortent du marais les jambes enflées, le teint jaunâtre, les yeux éteints, tremblantes sous le frisson de la fièvre, et emportant les germes des cruelles maladies qu'elles communiquent à leurs enfants. Et pourtant, l'époque du triage du riz est attendue avec impatience par cette population misérable. Ces journées fatales sont largement rétribuées, et si un fermier plus compatissant ou seulement plus prudent que ses voisins refuse d'envoyer aux rizières la femme trop faible pour résister à ce travail, il est considéré par elle comme un homme impitoyable.

Tout est riant et beau dans cette plaine, si ce n'est l'homme : le ciel y est pur ; les prés y sont toujours verts ; les arbres vigoureux et touffus ; l'eau des ruisseaux y est claire et abondante, mais l'homme y dépérit. Il apporte en naissant de fâcheuses tendances ; l'enfant n'y est ni gai, ni bien portant. La fatigue, ou pour mieux dire la faiblesse des parents, le prive des soins si nécessaires à la santé du corps et à celle de l'esprit. Lorsque la fièvre s'empare de la mère, lorsque le père dépense ce qui lui reste de vigueur à gagner dans les champs le pain de la famille, que deviennent les enfants ? Petits, ils croupissent dans des mares infectes, cherchant à tromper leur faim par les mets les moins propres à la satisfaire ; adolescents, ils se perdent dans l'ignorance, et ils se disposent à recommencer la triste vie de leurs pères, sans songer à marcher en avant.

Cette population ne s'accroît pas. Elle n'est pas assez nombreuse pour la terre qu'elle cultive, et plusieurs fermiers sont forcés de louer, pour la saison du travail, des journaliers venus des montagnes stériles du Génois et du duché de Parme. Ces journaliers sont rarement les plus honnêtes gens de leur pays. Aussi, quoique surveillés par les fermiers, laissent-ils après eux de dangereux exemples et de dangereux souvenirs parmi les habitants de la plaine Lombarde.

Ces habitants eux-mêmes sont, à peu de chose près, des journaliers et des vagabonds. Les droits compliqués des propriétaires sur les cours d'eau, qui arrosent les terres, rendent le morcellement de la propriété presque impossible. Tel canal, appartenant à tel propriétaire, est tenu de fournir une once d'eau, par exemple, à son voisin, pendant certaines heures chaque semaine, et cette quantité d'eau se mesure en bouchant le canal et en ne laissant sortir l'eau que par un tuyau d'une once de diamètre. Presque tous les grands propriétaires de la plaine Lombarde possèdent un ou plusieurs de ces cours d'eau, qu'ils distribuent sur leurs propres terres et sur celles de leurs voisins. Or, si le nombre de ces voisins était considérable, ce serait une multiplication et une subdivision de droits et de charges qui donneraient lieu à plus de procès qu'on n'en pourrait juger. Il n'y a donc dans cette partie de la Lombardie que de grands propriétaires et de gros fermiers.

Le paysan ne possède ni ne cultive pour son compte, si ce n'est le lin avec lequel il fait sa toile l'hiver. Trop grossier pour être sensible, n'ayant aucune chance d'améliorer sa position par sa persévérance, il n'est attaché ni au toit qui l'abrite, ni au sol qui le nourrit. Assuré de trouver toujours et partout un fermier qui lui paye ses journées de travail, il se soucie peu de mécontenter ses maîtres et de s'attirer leur disgrâce ; les liens du sang sont d'autant plus relâchés dans les familles, qu'à proprement parler, ils n'y existent pas souvent. Voici comment : la vie est courte dans

(1) Corporation religieuse.

développés, ces accidents ont des suites plus funestes. Ainsi, il n'est que trop ordinaire de voir les chefs de ces familles trop nombreuses et point homogènes émigrer avec leurs propres enfants et abandonner les autres à leurs faibles moyens. Parcourez ces campagnes, et vous trouverez bientôt des associations d'enfants étrangers quelquefois les uns aux autres, et vivant seuls sous la surveillance peu rigoureuse du curé. Qu'attendre de ces pauvres créatures, et ne faut-il pas les féliciter de tout le mal auquel elles ne se livrent pas ?

La population de la plaine lombarde était autrefois la plus malheureuse de toutes celles qui couvrent l'Italie. Elle connaissait par ouï dire la béatitude des habitants des collines, et si elle n'allait pas se joindre à eux c'est que l'indolence l'en empêchait, et peut-être un peu aussi ce sentiment mystérieux et tout puissant qu'on nomme amour du pays natal.

Nous venons de présenter le tableau de la plaine lombarde.

Cette autre partie du Milanais, qui s'étend depuis Milan jusqu'aux Alpes, n'est arrosée que par l'eau du ciel peu abondante dans la saison d'été. On n'y cultive par conséquent ni le lin, ni le riz, ni les herbages, mais seulement le blé, le maïs, le millet, la vigne, le mûrier et quelques céréales de moindre importance. Les gros fermiers ne sont pas nécessaires pour ces sortes de cultures, et les paysans remplissent sans difficulté l'office de métayers, c'est-à-dire qu'ils cultivent les champs du maître en se réservant une partie des produits ; qu'ils habitent une maison appartenant toujours au maître et dont ils paient le loyer.

La culture du mûrier ou, pour parler plus exactement, des vers à soie a été pour les paysans une source d'améliorations considérables ; en effet, ces vers à soie sont souvent élevés dans les habitations mêmes des paysans ; or, rien n'est plus délicat qu'un ver à soie. L'humidité le rend malade ; l'air épais ne lui est pas bon ; la mauvaise odeur le tue. Donc pour préserver les vers à soie de tout accident, plusieurs propriétaires ont fait bâtir à leurs paysans des habitations bien aérées et fort saines. Malheureusement l'habitude de construire des bâtiments à l'usage exprès des vers à soie commence à s'introduire, et les paysans retomberont bientôt dans leurs bouges infects. Mais n'anticipons pas. Il y a suffisamment à dire sans cela.

Dans la Haute-Lombardie, comme partout où la désolation ne règne pas, la population va s'accroissant. La terre qui suffisait à nourrir dix personnes, doit fournir aujourd'hui aux besoins de douze ou quinze. Et, comme les paysans n'ont jamais possédé que le nécessaire, il s'ensuit que ce nécessaire ne leur est plus assuré. Mais que font les maîtres ? Accordent-ils de meilleures conditions à leurs paysans ou renvoient-ils ceux de leurs paysans qu'ils ne veulent pas nourrir ? Loin de là. Renvoyer un certain nombre de leurs paysans, les propriétaires s'en soucient peu, du moment qu'ils trouvent le moyen d'en nourrir un grand nombre avec la même somme qu'ils employaient autrefois à en nourrir moins. Ils préfèrent quinze paysans affamés à dix paysans rassasiés. Les propriétaires ne renverront donc personne. Quant à accorder de meilleures conditions, voyons si cela est possible. Les fortunes ne se renouvellent pas en Lombardie puisqu'il n'y a aucune carrière pour la noblesse ni pour la riche bourgeoisie. Les enfants se partagent la fortune de leur père, et ils n'ont aucune chance de l'augmenter, si ce n'est par un mariage ; mais ce mariage qui n'a lieu qu'entre jeunes gens comptant uniquement sur l'héritage paternel, déplace l'argent et n'en apporte pas à la masse commune des richesses de la Lombardie. Chacun des enfants d'un père fortuné garde le souvenir du luxe au milieu duquel il a été élevé et croirait déroger s'il vivait plus modestement que ses aïeux. Il y est bien forcé quelquefois, mais il se défend avec un acharnement dont il est fier. Or, ses moyens de défense consistent à faire rendre au quart qui lui est échu des propriétés de son père, juste ce que rendaient ces propriétés tout entières.

Et comment s'y prend-il pour atteindre ce but prodigieux ? D'une façon toute simple. A chaque renouvellement de bail avec ses métayers, il augmente d'un quart, d'un tiers, du double, le prix de location de ses terres. Mais, dira-t-on, le paysan qui a quatre enfants aujourd'hui, et qui n'avait pourtant que le nécessaire lorsqu'il n'en avait que deux et qu'il payait un loyer plus modique, ne peut accepter ces conditions nouvelles ; et, le servage étant aboli, l'égalité des droits légaux étant établie, il n'a qu'à rompre son contrat et à s'en aller chercher fortune ailleurs. Un moment : où ira-t-il, dans un pays où l'agriculture est la seule carrière ouverte aux classes pauvres ; où le commerce et l'industrie sont étouffés à chacune des généreuses tentatives faites par quelques hommes courageux pour les établir ? Ira-t-il servir chez un nouveau maître ? Mais si tous sont encombrés de paysans et pratiquent le même procédé pour augmenter leur fortune, où ira-t-il ? — Non, il ne quittera pas la terre inhospitalière où il est né, puisque nulle part il ne trouverait mieux. Il acceptera les ruineuses conditions qui lui sont offertes, sûr à l'avance de ne pas pouvoir les remplir. Bientôt il se trouvera considérablement endetté envers son maître, et dès-lors il lui sera entièrement livré, car, à la moindre expression de mécontentement qui lui échappera, le maître, fort de son droit, pourra le

manie furieuse, maladie d'autant plus épouvantable qu'elle est toujours héréditaire.

Nous n'aimons pas à parler des jésuites : ils ont assez d'ennemis, et nous n'avons pas à nous constituer leurs défenseurs. Nous n'en dirons pas moins, parce que cela est incontestable, que cette compagnie exerce en Lombardie une influence funeste et secrète. L'archevêque de Milan est déterminé à ne point les admettre dans son diocèse ; aussi n'en aperçoit-on aucun. Mais ce qui les encourage et les réconforte, c'est le grand âge de l'archevêque et la protection de l'impératrice actuelle, princesse piémontaise. En attendant donc la mort de l'archevêque, les jésuites ont à Milan une organisation mystérieuse et de puissants amis dont ils travaillent sans cesse à augmenter le nombre. Ils n'y réussissent que trop, et leur principal agent a déjà réuni, au moyen de legs à lui faits directement, d'immenses trésors qu'il administre pour le compte de la société.

Chacun sait que les corporations n'éprouvant pour leurs propriétés aucun de ces sentiments qui se font jour quelquefois dans le cœur du maître, elles n'ont d'autre but que de tirer de leurs capitaux le plus fort revenu possible. Nulle part les paysans ne sont plus mal logés, plus mal nourris, plus ignorants, plus grossiers, plus misérables enfin que dans ces terres gérées par un homme pieux jusqu'à l'excès, pour le compte d'une corporation religieuse. Et cela se comprend. Le grand but auquel tendent tous les efforts des jésuites et de leurs amis, n'est-ce pas l'établissement de cette société qui seule peut, selon eux, sauver la religion ? L'accumulation des capitaux ne constitue-t-elle pas le meilleur moyen de succès ? Il est donc charitable et bon de travailler à augmenter les richesses des jésuites, fût-ce même au dépens du repos, de la vie et du salut de quelques milliers de paysans.

Voilà la situation exacte de la Lombardie. En même temps que les richesses deviennent insuffisantes, les impôts, loin de diminuer, s'accroissent. L'Autriche vient de décréter qu'aucun contrat ne serait obligatoire devant la loi s'il n'était rédigé sur une sorte de papier timbré dont le prix est proportionné à l'importance du contrat. Ce nouvel impôt a ajouté plusieurs millions à la somme déjà exorbitante que la Lombardie envoie annuellement à l'Autriche.

Cet état de choses est d'autant plus triste, que faisant partie d'un vaste ensemble, il n'est pas susceptible de réformes partielles. L'Autriche est obligée de maintenir par l'intimidation, la Hongrie, la Silésie et la Lombardie. Il faut qu'elle fournisse à tous les souverains d'Italie des forces suffisantes pour étouffer la révolte toujours prête d'éclater. Une armée considérable et des routes à travers les Alpes lui sont nécessaires, et aucune de ces choses n'est possible, si ce n'est moyennant beaucoup d'argent. Or, la Lombardie étant la plus riche des provinces de l'Empire, c'est sur elle que retombe tout le poids des besoins autrichiens.

S'il est vrai qu'en poursuivant la route dans laquelle elle marche aujourd'hui, la Lombardie coure à sa ruine et l'Autriche après elle ; s'il est vrai que des réformes isolées faites par l'Autriche en faveur la Lombardie soient impossibles aujourd'hui, que faudra-t-il en conclure ? Que le mal est sans remède ? Non pas. Mais plutôt qu'il faut à ce mal un remède général et décisif, qui rétablisse l'équilibre et l'harmonie dans une constitution peu robuste, qui change les rapports des parties entre elles, accordant à chacune l'exercice de ses propres forces et le développement de sa propre vie, qui proscrive les alliances monstrueuses et forcées, pour y substituer un accord volontaire, fondé sur la convenance générale et réciproque. Nous ne cesserons d'appeler de tous nos vœux une pareille solution.

---

Hier soir, la *Patrie* annonçait que le ministre de la guerre avait signé une ordonnance prononçant le renvoi de dix-sept élèves de l'Ecole polytechnique, quatorze de seconde année et trois de première. Quoique ce journal prétendit ses informations trop bien prises pour que l'incertitude fût encore permise, nous n'avons pas voulu répéter une nouvelle à laquelle il nous répugnait de croire.

Aujourd'hui nous avons avidement parcouru soit le *Moniteur universel*, soit les journaux officiels du soir, et nous avons été douloureusement étonné du silence que gardent, sur une question qui plonge trois cents familles dans une pénible anxiété, les organes du gouvernement. Le *Journal des Débats*, seul, après avoir essayé de justifier par des raisonnements qu'il sait bien être de toute fausseté, les inconcevables mesures que renferme la dernière ordonnance de réorganisation de l'Ecole, termine par quelques mots destinés à rassurer les familles : « Il ne reste, dit-il, plus qu'une chose à faire, c'est de rouvrir l'Ecole aux licenciés du mois d'août dernier, pour une faute dont, en bonne justice, ils ne sont pas les plus coupables. » Mais la *Patrie* affirme de nouveau ce soir que malheureusement elle ne s'est pas trompée en annonçant l'exclusion de dix-sept élèves.

Malgré cette dernière assurance, nous hésitons encore à croire que le ministère ait réellement pris la résolution de faire tomber le poids de sa colère sur quelques jeunes gens qui ne sont pas plus coupables que leurs camarades. Nous ne voulons pas, par des paroles envenimées, rendre la position des élèves plus difficile, ni les exciter à une nouvelle résistance contre l'arbitraire ministériel ; mais s'il est vrai que l'exclusion dont nous parlons soit irrévocable, nous prévenons le ministère qu'il prend une fâcheuse res-

[illegible] il a pris le parti le plus sage, le seul parti qu'il y avait à prendre, en l'absence d'un accord positif et direct entre les puissances européennes : il a mis le principe de l'égalité internationale sous la sauve-garde du gouvernement égyptien, dont l'intérêt se trouve en parfaite harmonie avec le maintien de ce principe. Le ministre des travaux publics en Egypte, Edhem-Bey, qui a visité l'Europe et séjourné à Paris, aura la haute inspection du transit de l'Inde ; et l'on ne peut douter que, soit par position, soit par caractère, le général Edhem-Bey n'exerce ses nouvelles fonctions de la manière la plus impartiale.

Mais, nous ne saurions trop le répéter, ce n'est là qu'une solution provisoire de cette grande affaire de l'isthme de Suez. Il faut s'y attendre, l'Angleterre reviendra à la charge ; car son intérêt ne saurait être satisfait par un arrangement qui ne change guère l'état actuel des choses. L'Angleterre veut des communications *plus faciles* à travers l'isthme, d'après la déclaration officielle de sir Stratford-Canning. Or, il n'y a que deux moyens d'établir ces communications plus faciles : un chemin de fer ou un canal de grande navigation. Pour empêcher que l'Angleterre ne fasse le chemin de fer à son avantage exclusif, il faut que la France, l'Autriche, la Russie, et les autres puissances, d'accord avec le sultan et le pacha d'Egypte, ouvrent le canal de grande navigation. Jusque-là l'ambition britannique aura raison de ne pas être satisfaite, de ne pas trouver les communications assez *faciles*, d'agir, en un mot, directement ou indirectement, à Constantinople ou au Caire ; et on peut être certain qu'elle n'y manquera pas.

## Crise espagnole.

Le 29 octobre, on commençait à instruire activement à Madrid l'affaire du général Prim qui, en sa qualité de militaire, sera traduit devant un conseil de guerre. Suivant le *Tiempo*, des lettres et des menaces anonymes sont fréquemment adressées aux journaux ministériels. Dans toutes ces missives il est question d'Espartero.

Les quatre premiers paragraphes de l'adresse ont été discutés à la chambre des députés. M. Perpina a vainement tenté d'y faire insinuer le vœu de voir la reine Isabelle reconnue par les puissances étrangères.—Les ministres de la marine et des affaires étrangères ont déclaré que satisfaction avait été demandée à l'Angleterre pour l'affaire du navire le *Rayo*, et que l'ambassadeur de cette puissance à Madrid, avait promis que cette satisfaction serait accordée. On a parlé aussi du Mexique, de la traite des noirs, du Maroc, et M. Isturitz, attaqué par M. Collantes, a dit :

« Si je pensais que mon vote particulier fût de nature à amener des désordres, je le retirerais à l'instant même. Mon désir est avant tout que la révolution finisse, et que l'ordre et la paix soient assurés. Je ne voudrais point que le parti modéré modifiât la constitution ; car l'ayant acceptée en 1837, on pourrait dire qu'il y a eu hypocrisie de sa part. Je désirerais aussi qu'avant de réformer la constitution, on appliquât les lois organiques. Peut-être pourrait-on se dispenser de toute réforme, si le résultat était heureux. »

La discussion sur l'opinion particulière de M. Isturitz, qui devait continuer le lendemain, promettait d'offrir de l'intérêt. Sept orateurs (parmi lesquels M. Quinto) étaient inscrits pour, sept contre. M. Isturitz prétend soutenir qu'en établissant le précédent qu'on veut introduire, il deviendra loisible au premier venu de porter la main sur la constitution, déjà réformée ; que l'*estatuto real*, empreint d'un caractère plus aristocratique, n'a pas conjuré l'anarchie, et qu'enfin ce ne sera pas la réforme qui empêchera la révolution d'arriver ultérieurement au pouvoir à l'aide de la tribune et de la presse.

— L'*Eco del Commercio* du 29 octobre s'indigne de la mesure par laquelle tous les militaires qui se trouvent à l'étranger sans autorisation sont privés de leurs emplois et de leurs décorations. « C'est ainsi, dit l'*Eco*, que, d'un trait de plume, l'on destitue et l'on déshonore une foule de braves militaires, que les tempêtes politiques ont jetés loin de leur patrie. Une pareille mesure montre clairement la haine personnelle que l'on conserve contre le duc de la Victoire ; mais la gloire et la renommée ne sont attachés ni aux brevets ni aux décisions ministérielles ; elles dépendent de l'opinion, qui est toujours la reine du monde. »

— On écrit de Valence, 16 octobre :

« De nombreuses patrouilles circulent dans les rues, et des postes sont établis sur plusieurs points. Depuis trois jours le bruit, court qu'une révolution va éclater d'un moment à l'autre. La population est inquiète et agitée. L'autorité annonce que si les révolutionnaires descendent sur la voie publique, ils seront cruellement traités. Il est certain, dit l'*Heraldo*, qu'il existe un projet de bouleversement qui a de vastes ramifications, et qu'on essaye de corrompre les troupes. On a saisi des fusils chez un nommé José Vicente. Il a été arrêté ainsi qu'un nommé Puig, fort connu de l'émeute.

» A Barcelone, les prisonniers ont été traités comme des martyrs par la populace, lors de leur trajet à la citadelle. Leur tenue était digne, sans forfanterie. L'effervescence règne toujours dans les fabriques ; on menace de les incendier et de délivrer les prisonniers. Les agents de police sont partout maltraités ; l'autorité évite de les laisser sortir seuls. Le 29, à 9 heures du soir, un pétard, qui a éclaté dans la rue de l'Union, près de la Rambla, a mis toute la population sur pied. Il a fallu recourir à la force pour disperser les rassemblements. Le conseil de guerre, qui siège à la citadelle, a fini son travail. On croit que les exécutions ne tarderont pas. Les prisonniers ont refusé de faire aucune révélation.

---

On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Le bruit de l'exécution du général Prim a couru aujourd'hui à la Bourse. Toutefois, en reproduisant cette nouvelle, dont nous ne prenons pas la responsabilité, nous devons faire remarquer que rien ne fait pressentir cet événement dans les correspondances d'Espagne reçues ce matin. »

---

Si l'on en croit la presse de Londres, le peuple français est le plus envahisseur de l'univers. A l'appui de cette accusation, un correspondant [illegible] tiennes de Fez. La protection naturelle que présente la chaîne de montagnes appelée Gib-Danas et qui s'étend parallèlement à la mer, d'Oran jusqu'au petit Atlas, rendrait le mouvement d'une armée très facile. Les Maures qui habitent cette partie du Maroc appartiennent à la tribu des Mazuses, peuple hardi, guerrier et contrebandier qui ne paie l'impôt que lorsqu'il y est forcé par les armes. En gagnant cette tribu, les Français pourraient avoir à chaque instant accès dans l'intérieur du Maroc.

---

A tout moment ces mots *dead from starvation* (*mort par la faim*) nous frappent dans les journaux anglais. Rien de navrant comme le récit des misères qui atteignent une partie notable des classes ouvrières de la Grande-Bretagne, à côté du luxe effréné des classes privilégiées. Quelle plus sanglante critique de l'état social de ce pays que le contraste entre les mots *dead from starvation* (mort de faim) et les quelques millions de diamants que le marquis de Westminster portait le jour de la réception du roi des Français comme chevalier de l'ordre de la Jarretière !

---

Un des plus illustres publicistes de l'Allemagne, le docteur Jacobi, vient d'être arrêté et mis en prison par l'ordre du gouvernement de Prusse, sous la prévention d'avoir voulu, par ses écrits, attenter à la tranquillité publique. L'affaire sera, dit-on, portée devant le tribunal criminel. Nous ne saurions justifier ces mesures de rigueur contre l'intelligence dans un pays où l'intelligence joue un rôle aussi éminent que distingué. Les attaques contre la presse ont rarement servi à autre chose qu'à irriter les esprits. Le gouvernement de Berlin, qui, jusqu'ici, s'est tenu à cet égard dans une voie sage, aurait grand tort de vouloir s'en écarter.

## École municipale François 1er.

Hier, dimanche, a eu lieu la distribution des prix dans l'école municipale de François Ier, établissement adopté par la ville de Paris. La séance était présidée par M. le préfet de la Seine, assisté de plusieurs membres du conseil municipal et de M. le curé de Notre-Dame-de-Lorette. Les élèves qui ont été le plus souvent nommés sont MM. E. Villain, Madinier, Galotti, Fizanne, Prévôt, Deberain, Sautter, Ackerman, Lemaître, Casamajor.

L'école municipale de François Ier a eu pour germe la pension St-Victor, dirigée par MM. Goubaux et Machet, qui renoncèrent en 1838 à l'enseignement classique, universitaire, pour former une école communale supérieure. La ville de Paris, en donnant son patronage à cette institution, rend un éminent service à la société ; elle encourage ainsi la création d'établissements qui répondent aux besoins pratiques de la France actuelle, et qui délivrent enfin *des Grecs et des Romains* les enfants destinés aux carrières industrielles et commerciales.

## COUR ROYALE.

### RENTRÉE SOLENNELLE DU 4 NOVEMBRE 1844.

La Cour, toutes les chambres réunies, en robe rouge, a fait aujourd'hui, à onze heures et demie, sa rentrée annuelle, dans le local de la première chambre. Depuis long-temps nous n'avions vu une aussi grande affluence se porter à cette solennité. Lorsque la Cour, ayant en tête M. le premier président Séguier et les présidents de chambre, a eu pris séance, l'ordre d'ouvrir les portes a été donné. Elles se sont ouvertes trop lentement, au gré de certains spectateurs, qui les ont brisées. Un moment de tumulte a suivi, et quelques personnes se sont plaintes d'avoir été meurtries dans la mêlée.

M. le procureur-général a prononcé le discours d'usage. Il avait pris pour texte : *les idées de justice et droit qui sont dans l'homme* ; mais il a parlé de tout, des journaux, de la politique, et même de la guerre de Maroc. Enfin, il termine par l'éloge de M. le conseiller Philippon, décédé dernièrement, et il s'adresse au barreau qui se presse en foule dans la salle, et qui est d'ailleurs représenté suivant l'usage par le conseil de l'ordre.

« Avocats, dit-il, comment ne pas penser à vous quand nous parlons des sentiments et des bienfaits de la justice et de la vérité ! Comment ne pas songer à vos talents, si nécessaires pour éclairer la conscience des juges ! Vous faites partie de la famille judiciaire. Sans vous, elle serait incomplète : qui pourrait donc vouloir une séparation impossible ? Qui pourrait rompre ce que les lois ont uni ? Cédons donc tous ici au même sentiment dans cette réunion solennelle où chaque année la magistrature, assurée de votre respect, aime à vous témoigner à son tour son estime et sa considération. Hâtons-nous de nous réunir au prétoire, et reprenons, d'un commun accord, nos travaux accoutumés.

» Et vous, avoués, nous ne vous accorderons qu'un juste témoignage conforme, nous le croyons, au sentiment de la cour et du barreau, en vous remerciant de votre utile concours, au milieu des circonstances imprévues et difficiles. C'est notre devoir de vous dire que, dans le cours de cette année, vous avez acquis de nouveaux titres à la confiance des justiciables et à la bienveillance des magistrats.

» Nous requérons qu'il plaise à la cour admettre les membres du barreau à renouveler leur serment. »

M. le premier président a fait droit à ces réquisitions et le greffier en chef de la cour a procédé immédiatement à l'appel nominal des membres du conseil de l'ordre.

Me Chaix-d'Est-Ange, bâtonnier, a répondu le premier d'une voix ferme : « Je le jure ! »

Tous les autres membres ont successivement répondu à l'appel de leur nom.

M. SÉGUIER a repris ensuite d'une voix légèrement émue :

« La cour donne acte aux avocats ici présents du serment par eux renouvelé ; elle les voit toujours avec satisfaction réunis à l'ouverture des audiences. Les membres du barreau connaissent l'estime de la cour pour leur caractère et sa confiance dans leurs talents. Quant au zèle des magistrats, il est depuis long-temps éprouvé. La cour va donc reprendre ses travaux accoutumés ; les avocats contribueront de tous leurs moyens à la bonne et prompte distribution de la justice. Ce concours si désirable [illegible] mesure. Le sénat a répondu que cette circonstance ne pouvait être regardée comme une reconnaissance implicite de l'indépendance du Texas, et que les villes anséatiques avaient les premières reconnu l'indépendance du Mexique. M. Negrete a répliqué qu'il n'y avait aucune analogie à établir entre la république mexicaine et le Texas ; que la république formait un Etat indépendant avant la conquête faite par l'Espagne, et qu'en secouant le joug de la métropole, elle était rentrée dans ses droits, tandis que le Texas avait toujours fait partie intégrante du Mexique. On ajoute qu'il a menacé de faire enlever par l'escadre mexicaine les navires que les Brêmois enverraient au Texas. (*Gazette d'Augsbourg.*)

**Autriche.**— Les journaux allemands ont si souvent réduit le prince de Metternich à l'extrémité, dit le *Morning-Herald*, que l'Europe entière a cessé de croire à leurs contes. On se réjouit généralement, au contraire, de voir que le déclin de la vie de ce grand homme est aussi calme qu'on peut l'espérer de la faiblesse humaine. Nos dernières nouvelles nous annoncent que le prince n'a jamais été en meilleure santé ; son esprit vaste est toujours lucide et sa bienveillante sagacité embrasse toujours d'un même zèle les affaires de sa patrie. La mort du prince de Metternich, n'importe à quelle époque, sera toujours une perte pour l'Europe. Le journal anglais finit par comparer cet homme d'Etat à Richelieu.

**Afrique.**— Le *Globe* de Londres poursuit avec la même ardeur que ses confrères de la presse anglaise, les prétendus empiètements de la France. Depuis dix-huit mois, dit-il, la France a pris possession de quatre nouveaux points sur la côte d'Afrique, un sur la rivière Casamanca, non loin de Gambie, un sur la Côte-d'Or au milieu de nos factoreries, un au cap de Galles, et un sur la rivière Gabon ; tout cela, tandis que le gouvernement anglais refusait d'augmenter ses forts sur la côte quoiqu'un comité le lui eût conseillé.

Nous pensons que l'Angleterre est, sans le savoir, la cause de cet accroissement de possessions de la France. Ce pays s'est constamment exagéré, depuis Louis XIV, la valeur du commerce de l'Afrique, et son but a toujours été de trouver une autre Inde sur la côte de l'ouest. Les mesures prises par l'Angleterre pour supprimer le commerce des esclaves, les forces navales qu'elle a employées dans ce but et la sévérité avec laquelle elle a surveillé la côte, gênant ainsi le commerce des autres nations, ont persuadé à la France que notre politique relativement à l'esclavage n'était qu'un prétexte pour monopoliser le commerce de l'Afrique. Ainsi, les forts que la France a fait construire dernièrement, sont le résultat du droit de visite.

## Inde, Chine, Maurice.

Les nouvelles de l'Inde sont calmes. Le nouveau gouverneur général sir Hardinge était entré en fonctions. L'armée souscrivait des témoignages de regret et de reconnaissance à lord Ellenborough. Une tentative d'assassinat avait été faite par deux soldats indigènes de l'artillerie, sur le major Wood, aide-de-camp et secrétaire militaire du gouverneur général ; on ne savait pas précisément la cause de ce crime. Le major a été blessé légèrement à la tempe. On s'occupait de projets d'établissement de voies de fer dans le Bengal. Cette partie de l'empire avait souffert de forts coups de vent. Une banque vient d'être fondée à Delhi.

Les troupes du colonel Wallace, parties de Belgram pour soumettre 3,000 Arabes soulevés dans le Kolapour, ont essuyé une défaite. Les rebelles, maîtres des forts que les Anglais ont construits sur les collines, menacent d'incendier la capitale. Le gouvernement de Bombay a donné l'ordre aux troupes qui se trouvent dans le sud, de se tenir prêtes à partir. Les maladies font de grands ravages dans le Scinde. Elles sont produites par les exhalaisons des terrains inondés par l'Indus qui commence heureusement à rentrer dans son lit.

Le 19 septembre, une émeute qui menaçait de devenir formidable, a éclaté à Surate, à propos de la promulgation d'un nouvel impôt fort onéreux sur le sel. Le percepteur, vu le petit nombre de troupes, a cru devoir suspendre l'exécution de l'acte, pour en référer au gouvernement de Bombay. Celui-ci, avec sa rapidité ordinaire, a expédié sur-le-champ trois steamers, avec une compagnie d'artillerie d'Europe et un bataillon du 5e de hyglanders. Les troubles ont cessé et l'on espère qu'ils ne se renouvelleront plus. — Le gouvernement suprême ayant reçu des instructions de la Cour des directeurs, a réduit l'impôt, et les autorités de Bombay ont supprimé certains autres tributs locaux de peu de valeur. Des pétitions demandant l'abrogation entière de l'impôt sur le sel se couvrent de signatures.

Les nouvelles de Teheran vont jusqu'au commencement d'août. Le shah était toujours malade et son premier ministre se montrait de plus en plus incapable de gouverner. La corruption est à l'ordre du jour. Les troupes ne sont plus payées. Deux factions se disputent la ville de Jars. Elles ont des postes sur les plates-formes des maisons, et, dès que la nuit vient, ces postes tirent les uns sur les autres jusqu'au point du jour. Pendant ce temps-là la ville est incessamment couverte d'une pluie de balles et chaque matin on relève 4 ou 5 morts et 40 à 50 blessés de chaque côté. Voilà trois mois que dure cet état de choses.

Tout était tranquille dans le Gwalior. Le Pandjab continue à être agité par les ambitions des chefs, et le *Bombay-Courrier* déclare que l'intervention des Anglais dans ce pays ne saurait être éloignée. Vous verrez que le pacifique sir Hardinge prendra le Pandjab et le Kaschmir, et portera jusqu'aux montagnes du Thibet les frontières de l'empire.

Dans le Kaboul, Dost Mohammed et ses fils ont à lutter contre des révoltés.

L'attaque dont les Arabes menaçaient Aden a encore échoué. Ces hordes qu'on évaluait à 25,000 hommes, sont revenues dans leurs montagnes avec leur grand Marabout et l'Iman de Senna. Les tribus de la plaine ont refusé de rentrer sous la domination de ce dernier. Le cri même d'une guerre sainte contre les Caffres n'a pu les soulever. Elles sont restées fidèles à l'Angleterre.

On dit que l'ambassadeur américain en Chine, M. Cushing, a obtenu pour son pays des conditions commerciales plus avantageuses que celles faites au gouvernement britannique.

Le gouverneur général des colonies hollandaises, M. Peter Merkus, est mort à son poste, à Java.

Le *Bombay-Courier* annonce que le navire à voile le *Fantôme* vient d'arriver de l'Ile Maurice en quatorze jours, traversée extraordinaire.

[illegible] d'utiliser les nombreux cours d'eau dont la province de Sabaou est coupée, en y établissant des moulins à moudre le grain.

On sait que les femmes arabes, sur lesquelles retombent tous les soins de l'intérieur, font la farine à l'aide de meules à bras, et que c'est là un des travaux les plus pénibles qui leur soient imposés ; cette méthode ne permet guère, d'ailleurs, d'obtenir une farine bien pure, prend beaucoup de temps, et ne pourvoit jamais qu'à la nécessité présente.

Le maréchal, qui ne cause jamais avec les Arabes que pour leur indiquer un progrès, et qui toujours se met à leur disposition pour les aider à l'accomplir, a trouvé dans Ben Mahy el Din un très intelligent auditeur, et des constructions commencent déjà à s'élever sur plusieurs ruisseaux de Sabaou. « Tout cela avance, écrit-il ; nous aurons des moulins » avant peu ; vous nous avez promis des tuiles pour les couvrir, envoyez-» nous-en cinq ou six milliers, car nous ne saurions en faire, et les pluies » de l'hiver vont arriver. Nous plantons beaucoup d'arbres, ajoute-t-il, et » nous grefferons nos oliviers comme vous nous l'avez recommandé ; » car vous voulez le bien du pays et le nôtre, nous l'avons compris. »

Par une autre lettre, il prie M. le directeur des affaires arabes de faire rechercher à Blidah et à Alger deux ouvriers très adroits qu'il désigne, et de les lui envoyer.

C'est là un fait important, un progrès réel que nous nous empressons de constater. L'exemple de Ben Mahy el Din sera sûrement suivi par d'autres chefs. La paix dont jouissent les Arabes, la sécurité qu'ils trouvent sur les routes, eux qui, de tribu à tribu, étaient presque toujours en guerre, la protection qui leur est accordée sur nos marchés, leur auront bientôt fait oublier que nous sommes venus chez eux les armes à la main.

(*Afrique*.)

## REVUE DES JOURNAUX DU 4 NOVEMBRE 1844.

Le *Journal des Débats* examinant l'ordonnance de réorganisation de l'Ecole polytechnique, pense qu'il y avait d'utiles changements à faire dans le choix et la direction des études. L'ordonnance laisse subsister à cet égard les choses comme elles étaient ; il s'y attendait. C'est un malheur ; rien, à son avis, n'était plus facile que de faire marcher de front la réforme scientifique et la réforme administrative, en choisissant dans cette double vue la commission chargée de réorganiser l'Ecole. On n'a voulu qu'une réforme administrative. Les *Débats* l'examinent. Personne ne pouvait vouloir que l'Ecole formât un Etat dans l'Etat, et que les professeurs continuassent à se recruter entre eux ; c'est de là que sont venus les derniers troubles et le licenciement de l'Ecole. Du reste, le journal en question est convaincu que l'indulgence prévaudra auprès du maréchal Soult, et que l'Ecole sera rouverte à tous les jeunes gens qui, en bonne justice, ne sont pas les seuls coupables.

— Un journal annonçait hier que tous les élèves de l'Ecole polytechnique licenciés allaient être invités par un simple avis du directeur de l'Ecole à y rentrer. Cette nouvelle est répétée ce matin par le *Constitutionnel* et confirmée par le *Siècle*.

— La *Patrie*, au contraire, soutient que 17 élèves, 14 de seconde année et 3 de première, doivent être renvoyés. Elle prétend que ses informations sont trop absolues pour que l'incertitude soit permise et affirme que l'ordonnance est signée.

— On lit dans le *Constitutionnel* : « Le *Messager* ne publie aucune nouvelle officielle d'Espagne. Nous ne comprenons pas la raison de ce silence ; il est certain que le gouvernement est en possession de plusieurs dépêches, toutes favorables d'ailleurs au ministère espagnol.

L'une de ces dépêches annonce, dit-on, que le congrès a adopté à une grande majorité le projet d'adresse de la commission, sauf quelques modifications sans importance.

Une autre dépêche donne des détails sur les conspirations découvertes à Madrid et dans d'autres villes.

## Faits divers.

Demain aura lieu l'audience de rentrée du tribunal civil de première instance de la Seine. M. le procureur du roi Boucly prononcera le discours de rentrée.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 3 et lundi 4 novembre, de 6,333 déposants, dont 785 nouveaux, la somme de 853,605 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 692,000 fr.

— La cour des comptes a fait aujourd'hui sa rentrée en audience solennelle, sous la présidence de M. Barthe, premier président, qui a prononcé un long discours sur les attributions de la cour. Il a surtout appelé l'attention sur [illegible] la loi [illegible] juin [illegible], qui [illegible] comptes matières [illegible] contrôle de la cour des comptes. De cette manière [illegible] produits de l'imp[illegible] encore [illegible] adminis-tration, et qui s'élève à une valeur de plus d'un milliard pour les départements de la guerre et de la marine.

— D'un rapport au roi et d'une ordonnance insérée au *Moniteur*, il résulte que l'Ecole primaire supérieure que la ville de La Rochelle est tenue d'entretenir, est annexée au Collège royal de ladite ville et prendra le nom d'*Ecole spéciale d'industrie maritime et commerciale* ; qu'elle recevra tous les développements qu'exigent les besoins de la localité et que quatre cours y seront notamment établis, un d'hydrographie rétribué sur les fonds de la marine, un de théorie de constructions navales et un d'éléments de la législation maritime, tous deux rétribués sur les fonds communaux et un de commerce et de géographie commerciale rétribué sur les fonds mis à la disposition du ministre de l'instruction publique pour l'instruction primaire.

— Par ordonnance royale, en date du 30 octobre, il est ouvert au ministre secrétaire d'état des affaires étrangères, sur l'exercice 1844, un crédit supplémentaire de 300,000 fr., applicable au chapitre des missions extraordinaires.

— On dit que le prince de Joinville a l'intention de conduire sa fem-

[illegible] de l'empereur du Maroc, pris par l'armée française à la » bataille d'Isly, fabriqué en 1839, rue Saint-Denis n° 333, au coin du » passage du Caire. » Au milieu de cette inscription est peint le parasol aujourd'hui fixé, comme on sait, au deuxième pilastre à droite du maître-autel de l'église Saint-Louis aux Invalides, et entouré d'un trophée de drapeaux et d'étendards marocains.

— Mercredi, en plein midi, des filous émérites s'introduisaient dans le domicile de M. Allard, neveu du chef de la police de sûreté, qui demeure rue de la Bûcherie 4, chez Mme Allard mère, et ils lui enlevaient une grande quantité d'effets, ainsi qu'une somme de douze cents francs. Nous n'avons pas besoin de dire que la police, d'habitude fort active pour les autres, recherche avec un empressement bien naturel ces audacieux larrons.

— La *Gazette des Tribunaux* raconte qu'une vieille dame demeurant à Paris, rue Corbeau, s'étant rencontrée sur le chemin de fer de Paris à Rouen avec un jeune homme de fort bonnes manières, fut amenée à lui offrir l'hospitalité pour le court séjour qu'il comptait faire à Paris. La digne femme, qui s'était beaucoup gênée pour improviser un lit à son hôte, étant sortie le matin pour faire ses provisions, fut fort surprise de trouver en rentrant le jeune homme parti, et tout bouleversé chez elle. Mais bientôt un papier frappa sa vue ; il était couvert de plusieurs pièces d'or, et contenait ce peu de lignes écrites au crayon :

« Madame, les apparences sont bien souvent trompeuses, pour les voleurs surtout.... J'avais fait une bonne affaire, je croyais en tenir une seconde de même nature ; je me suis trompé. Vous êtes pauvre et honnête, deux travers que je ne partage pas, mais auxquels il m'est permis de compatir. Les cent francs ci-joints sont destinés à dégager les objets que vous avez déposés au Mont-de-Piété, et dont j'ai retrouvé les reconnaissances dans votre secrétaire. »

— Les rois de la finance, dans ce siècle d'argent, sont traités comme les rois de la terre. M. le baron J. de Rothschild était arrivé à Valenciennes, le 27 octobre à trois heures et demie, par un convoi spécial parti de Bruxelles le même jour à une heure et demie, ainsi le trajet de 100 kilom. a été fait en deux heures seulement. M. le baron a continué sa route immédiatement pour Paris. Le même jour le baron A. de Rothschild partait également de Bruxelles, mais pour Londres. Ces deux royautés financières étaient précédées de plusieurs courriers. En qualité de princes-marchands, il n'étaient accompagnés ni suivis de gardes armés, ni d'épaulettes brillantes, ni de sabres retentissants ; un simple commis ou caissier leur tenait compagnie. (*Echo de la Frontière*.)

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*, journal semi-officiel :

« Voici encore un de ces faits désolants pour la société, que nous n'enregistrons jamais qu'à regret. Une pauvre femme de Guenouville, qui ne vivait plus depuis long-temps que de charités, ayant été privée de cette ressource, a été trouvée morte de faim. »

— On lit dans le *Courrier du Hâvre* :

« Notre baie semble, depuis quelque temps, s'enrichir de plus en plus au profit de nos pêcheurs ; des poissons à peu près étrangers jusqu'à ce jour à nos parages y sont rencontrés fréquemment : le bar, le mulet, la morue, surtout, semblent vouloir s'y acclimater. Le pêcheur Héros, patron de la barque le *Louis*, qui a remporté le prix aux dernières régates, a apporté jeudi cent vingt morues qu'il a trouvées sur la côte, en face de Villerville et de Trouville. Un autre en avait pêché, il y a quelques jours, dix-sept du côté de Sainte-Adresse. »

— On lit dans l'*Echo de Périgueux* du 30 octobre :

« En quittant Périgueux, le général Ametller avait laissé en dépôt une cassette en ferblanc, contenant plus de trois cents lettres qui lui étaient parvenues sous des noms supposés. Il avait recommandé au dépositaire de les enterrer ; elles sont entre les mains de la police. »

— Une collision des plus déplorables a eu lieu dimanche dernier entre des jeunes gens de la commune de Chapareillan et les douaniers sardes. Les carabiniers royaux étant intervenus et ayant fait usage de leurs armes, l'un des jeunes gens a eu le corps traversé par une balle ; on désespère de ses jours. Il parait que cette rixe a été amenée par une tentative faite par les jeunes gens pour délivrer l'un de leurs camarades qui avait été arrêté par les douaniers. Nous ne connaissons jusqu'ici les faits que d'une manière indirecte et fort incomplète. M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction sont partis, dans la journée du 29, pour commencer l'instruction de l'affaire. La brigade de gendarmerie du Touvet s'est également transportée à Chapareillan. (*Courrier de l'Isère*.)

DOUBLE TENTATIVE DE SUICIDE D'UNE ENFANT DE 8 A 10 ANS. — On lit dans l'*Emancipation* de Bruxelles : « Ces jours derniers il s'est passé au faubourg de Schaerbeek un fait qui nous parait mériter l'attention de tous les hommes qui s'occupent de questions morales et philosophiques.

» Un ouvrier en mourant, il y a environ deux mois, laissait une femme minée par une maladie cruelle, et une famille composée de quatre enfants. Parmi ceux-ci s'en trouvait un, une petite fille de huit à dix ans, belle comme un ange, qui, par le fait de la mort de son père et de la maladie de sa mère, se trouvait tout à coup à la tête du ménage, obligée de pourvoir à toutes les nécessités de l'intérieur, de soigner ses petits frères et sœur, de procurer surtout à sa malheureuse mère les ressources que réclame encore son état désespéré.

» Tout d'abord cette enfant fit merveille : de grand matin, elle était sur pied, allait embrasser sa mère, lui demander ce qui lui était nécessaire ; puis elle faisait lever ses frères, les lavait, agissait envers eux comme une femme qui a passé par toutes les expériences de la vie, et enfin se mettait en quête de toutes parts pour avoir la subsistance de chaque jour. Cette besogne durait déjà depuis quelque temps, et, en dépit de la mauvaise fortune, la jeune enfant avait suffi à tout. Mais, par le départ d'une protectrice généreuse, la tâche devint de plus en plus difficile ; beaucoup de bonnes volontés se lassèrent, et la malheureuse enfant rentrait chaque soir, chez sa mère, les mains à peu près vides. Alors le chagrin s'empara de la petite fille, sa tristesse empira de plus en plus, et, ne pouvant plus rien pour sa mère qu'elle aime tant, pour ses petits frères et sœur qui n'avaient personne autre qu'elle à qui demander du pain, elle résolut de se suicider. Une première fois sa résolution échoua,

[illegible] truction judiciaire et il fut arrêté ; mais il obtint sa liberté sur une caution de 80,000 roubles, et s'enfuit à Jassy. Là, craignant d'être livré au consul russe, il se rendit à Sodagara, où des témoins soutinrent qu'il était né en Autriche. En passant par la ville de Botoschan, les chevaux furent dételés et ses co-religionnaires, accourus en foule, traînèrent sa voiture au bruit des plus vives acclamations.

## ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DUPIN.

*Séance du 4 novembre.*

M. Flourens lit à trois heures le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Pouillet présente la quatrième édition de son *Traité de Physique*, et donne quelques détails sur la machine à vapeur d'éther sulfurique imaginée par M. Dutremblay. C'est, dit le savant académicien, en se servant de la chaleur perdue par une machine à vapeur ordinaire de 4 chevaux que M. Dutremblay fait aller sa machine qui elle-même produit le travail de 4 autres chevaux. C'est magnifique, mais cela a besoin d'être soumis à un examen que nous n'avons pas pu faire encore.

A trois heures et quart, M. le président Dupin annonce que l'Académie va se former en comité secret. Le public s'écoule fort désappointé d'être venu retenir ses places une bonne heure à l'avance pour assister à une pareille séance, et se plaint vivement de ce que l'Académie n'a pas eu la prévenance de faire annoncer dans le compte-rendu officiel paru hier, qu'aujourd'hui il n'y aurait pas de séance publique : c'eût été assez convenable.

L'objet du comité secret est la discussion des titres des candidats au fauteuil chimique de M. Darcet. La lutte est très vive entre MM. Balard et Frémy ; l'Académie est partagée entre deux camps à peu près égaux, et il parait que ces messieurs ne peuvent s'entendre. A lundi prochain, l'élection en séance publique.

## VARIÉTÉS.

### Réforme commerciale.

Des falsifications des substances alimentaires et des moyens chimiques de les reconnaître, par MM. J. Garnier et Ch. Harel (1).

Nous avons signalé souvent les abus de la concurrence sans limite, de la liberté sans frein ni contrepoids, et nous avons tâché de démontrer combien il était urgent de songer à une réforme commerciale. Nous trouvons de vigoureux arguments en faveur de notre thèse dans le livre qu'ont publié MM. Harel et Garnier, sur les falsifications des substances alimentaires. Non seulement c'est un devoir pour nous d'éclairer l'opinion sur les abus du commerce anarchique, mais nous croyons rendre service aux commerçants honnêtes, en dévoilant les ruses des fripons, dont les fraudes menacent la santé publique et déshonorent à l'étranger l'industrie nationale.

Ceux qui pourraient douter encore de l'urgente nécessité d'une réforme n'auront qu'à jeter les yeux sur le *Traité des falsifications*, livre effrayant, épouvantable à lire et qui vous rend plus soupçonneux qu'un tyran de Syracuse (2). Après une pareille lecture, on ne sait plus quoi boire ni quoi manger, et volontiers on se laisserait mourir de soif et de faim, de peur de mourir par le poison. Tout ce que le commerce nous vend est frelaté ; il n'est pas un aliment qui ne soit falsifié par des mixtures infâmes, souvent même dangereuses, et les choses en sont venues à ce point, qu'en invitant ses amis à sa table, on court risque d'être poursuivi par la justice, car tout repas peut devenir un festin de Borgia, auquel il sera dangereux d'assister, si l'on ne s'est muni à l'avance de toutes espèces d'antidotes. Passons en revue le menu d'un dîner, nous verrons à quels dangers l'on s'expose en mangeant.

Le potage au tapioka est fort à la mode, et l'on en fait aujourd'hui grande consommation. « Le tapioka véritable se prépare avec des fécules exotiques, telles que l'arrow-root, le jatropa manihoc, etc., qui nous viennent de la Jamaïque et des Antilles ; mais on le fabrique en grand, à Paris, d'une manière beaucoup plus économique ; c'est-à-dire qu'avec de la fécule de pommes de terre, la même opération donne à la fois du tapioka et de la semoule. Combien de petites maîtresses seraient désillusionnées, si elles savaient qu'un potage au tapioka n'est qu'une bouillie de gros grains de semoule ; mais aussi combien elles seraient effrayées si elles apprenaient qu'il est possible d'être fort incommodé et même empoisonné par ce tapioka factice. L'*Auxiliaire breton* en citait dernièrement un exemple : un potage au tapioka avait été prescrit à une malade ; peu après qu'elle l'eût pris, des symptômes d'empoisonnement se manifestèrent.

Ce fait n'a rien d'étonnant : pour préparer le tapioka on prend de la fécule de pommes de terre imbibée d'eau ; on la projette sur une plaque de cuivre rouge chauffée à 100°, et notre potage contient de l'hydrate, du sous-carbonate ou de l'acétate de cuivre : or, il ne faut qu'une très petite quantité de ces substances pour empoisonner une grande masse de tapioka.

Craignez de manger de la viande de cheval, de chien et de chat pour de la viande de bœuf, de mouton, et de lapin : cette sorte de fraude est fort commune à Paris. Voici un témoignage qui n'est pas suspect. M. Gisquet, ancien préfet de police, a rendu compte dans ses Mémoires, d'une visite faite à Montfaucon. « Nous allâmes, dit-» il, visiter la *boucherie*, appendice de chaque équarrissage. Là je » vis une pièce assez spacieuse, aux murs de laquelle étaient sus-» pendus, proprement dépouillés et parés avec tout le soin pos-» sible, des chiens, des chats, des petits poulains, extraits du ventre » des juments abattues, des portions de cheval dont on avait enlev

(1) A la librairie sociétaire, rue de Seine n° 10.

(2) Nous devons toutefois déclarer qu'une partie des falsifications signalées par MM. Harel et Garnier ne nous paraissent pas d'un usage habituel dans le commerce, parce qu'elles seraient trop faibles à reconnaître ou trop difficiles à pratiquer.

La salade sera inévitablement assaisonnée avec de l'huile, du vinaigre, du poivre et du sel falsifiés. « Il est fort difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, de se procurer une seule sorte d'huile, même la plus commune, qui ne soit mélangée. Non seulement on mêle l'huile d'olive avec l'huile d'œillette qui coûte moitié moins cher, mais on trouve dans le commerce des huiles qui sont le mélange de *huit espèces différentes.* »

M. Chevalier, chargé de faire des visites chez les épiciers de Paris, a constaté que sur 120 échantillons de vinaigre, 17 avaient été *rehaussés* par de l'acide sulfurique, 3 contenaient des substances âcres, telles que poivre, pyrèthre, etc., 3 autres contenaient du cuivre et du plomb. On additionne aussi le vinaigre avec les acides chlorhydrique, nitrique, tartrique, et avec des sels, acétate de chaux, chlorure de sodium.

Les épiciers ne se font pas faute d'ajouter au poivre pulvérisé de la poudre de chenevis, connue parmi les fraudeurs sous le nom d'épice ou de terre d'Auvergne ; ce qui faisait dire à nos pères que sans la terre d'Auvergne les épiciers iraient en paradis.

Le sel de cuisine est falsifié avec des sels, résidus impurs de plusieurs usines ; avec des sels de varech qui contiennent de l'iode, pois on fort actif ; avec de l'alun, du sulfate de soude, du sulfate de chaux (plâtre) ; on a établi des fabriques qui préparent le plâtre tout exprès pour cet usage et qui le vendent effrontément sous le nom de poudre à mêler au sel.

L'iode, même à petite dose, peut donner lieu à des irritations, à des vertiges, à l'amaigrissement, enfin au marasme ; c'est un fait affirmé par M. Schmidt ; le plâtre peut donner la pierre d'après l'opinion des médecins ; et ces fraudes dangereuses sont plus fréquentes qu'on ne pense : il a été démontré par de nombreuses ex-

sont des marchands qui volent des marchands.

Nous continuerons cet examen de fraudes commerciales, car il est nécessaire que chacun soit bien édifié sur la moralité du commerce anarchique.

V...S.

## Bourse du 4 novembre 1844.

Sous l'impression d'une liquidation très argenteuse et de l'opinion devenue très générale que l'emprunt ne serait que de 200 millions, les cours de la rente se sont aujourd'hui relevés d'une manière très sensible. Le 5 p. 0|0 a monté de 25 c., et le 3 0|0 de 15 c.

Les chemins de fer se sont liquidés avec des reports modérés, et leurs cours se sont de plus en plus raffermis.

Les actions *non constituées* sont très fermes, mais sans aucune variation.

Il y a une hausse très forte sur les caisses Laffitte revenues à leurs précédents prix.

Il y a une hausse sur les obligations de la Ville, les fonds espagnols, et sur les rentes romaine et napolitaine.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1040. — Zinc Vieille-Montagne, 3,700. — Obligations de Strasbourg, 1208 75. — Lots d'Autriche, 420. — Banque belge, 655. — Rente à 2 1|2 0|0, 62, 61 90, 85, 61 90, 61 95. — Id. d'Espagne, 3 0|0, 38, 35 1|4, 35.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | Der c. | Hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0|0 compt. | 119 » | 119 70 | 119 » | 119 10 | 118 80 |
| — fin cour. | 119 30 | 119 55 | 119 30 | 119 50 | 119 » |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0|0 compt. | 82 10 | 82 30 | 82 10 | 82 20 | 82 05 |
| — fin cour. | 82 10 | 82 35 | 82 10 | 82 30 | 82 05 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

... du mois, 80,00 à 00,00 ; décembre, 81,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 84,00.

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 83,00 à 84,00 ; courant du mois, 71,00 à 75,00 ; décembre, 72,00 à 73,00 ; 4 premiers mois 1845, 71,00 à 00,00. — 8 dern. mois, 72,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible 88 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

M. ROBERTSON ouvrira ce soir à six heures et demie un nouveau cours de langue anglaise, rue Richelieu, 47 bis.

## Spectacles du 5 novembre.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Héritière. Marie.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Sainte-Cécile.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Lucia.
7 h. »|» ODÉON. — Bachelier de Ségovie. Beverley.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Nelly. Lustucru. 2 Filles. Follette.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Monseigneur. Vieux Péchés. l'Épicier. Maître d'école.
7 h. »|» GYMNASE. — Babiole. Louise. Emma.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Beignets. 3 Dimanches.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
7 h. »|» AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
7 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Le Doigt de Dieu.
7 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. »|» COMTE. — Mort aux rats. Bal masqué. Cracovienne. Polichinelle.
6 h. »|» FOLIES. — For l'Évêque. Belle Etoile. Polly. Estelle.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 2 Novembre. | | | 4 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 839 q. | 93 k. | Arrivages | 983 q. | 15 k. |
| Ventes | 913 | 84 | Ventes | 1315 | 12 |
| Restant | 10945 | 29 | Restant | 10712 | 32 |
| Cours moyen | | 34,41 | Cours moyen | | 34,42 |
| Cours-taxe | | 34,32 | Cours-taxe | | 34,27 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 15q. | 70k. | 48,40 à 49,85 | Gr. | 29q. | 70k. | 43,95 à 52,80 |
| 1re | 406 | 20 | 34,00 à 37,55 | 1re | 417 | 68 | 31,40 à 36,95 |
| 2e | 216 | 23 | 31,20 à 33,75 | 2e | 303 | 31 | 31,83 à 33,75 |
| 3e | 16 | 56 | 26,10 à 00,00 | 3e | 4 | 63 | 25,10 à 28,05 |
| 4e | 12 | 36 | 22,95 à 24,85 | 4e | 12 | 10 | 20,70 à 25,50 |
| Al. | 106 | 83 | 31,40 à 37,55 | Al. | 2.0 | 94 | 21,73 à 31,40 |

SOISSONS, 2 novembre. — Farine 29,51.

Je n'ai à vous signaler aucune variation sur nos cours qui sont les mêmes depuis un mois ; les ventes pour le disponible, et par petits lots seulement, ont lieu à 38 fr. le kil des premières et 33,50 les rondes. Les consommateurs en général espèrent toujours sur une baisse prochaine dans les prix qui, effectivement, auraient une tendance à fléchir. Les arrivages de la Bourgogne jusqu'à ce jour sont sans importance.

*P.-S.* — On propose à livrer fin novembre les premières marques à 39 et les rondes à 33,

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 30 octobre. — Farine 1re 40,00 ; 2e 36,00.

SAUMUR, 2 novembre. — Farine 1re 31,00 ; 2e 26,60 ; 3e 21,60.

MARSEILLE, 1er novembre. — Nos farines sont au calme. Les minots se raisonnent de 30 à 32, et les Cô à l'entrepôt 28 à 30 ; nous en embarquons toujours pour l'Afrique.

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 2 novembre. — *Cours officiel.* Les ventes de samedi ont été presque nulles par l'entremise de facteurs, les seigles seuls figurent sur la mercuriale de 10,12 à 10,35.

BEAUGENCY, 2 novembre. — Froment 1re 18,75 ; 2e 17,62 ; 3e 16,08. — Méteil 13,75. — Seigle 12,00. — Orge 9,25. — Avoine 6,50. — Sarrazin 7,00.

SOISSONS, 2 novembre. — Froment 1re 16,46 à 16,77 ; 2e 15,76 à 16,15 ; 3e 15,00 à 15,38. — Méteil 10,76 à 12,30. — Seigle 9,23 à 9,62. — Avoine 7,30 à 8,15. Vente difficile, peu d'affaires.

CHALONS-SUR-MARNE, 2 novembre. — Prix moyen : Froment 15,50. — Seigle 8,30. — Orge 9,30. — Avoine 6,30.

DOULLENS, 31 octobre. — Prix moyen : froment 15,83 — Méteil 14,18. — Petit blé 12,63. — Seigle 9,50. — Orge et pamelle 10,00. — Avoine 5,29.

LYON, 2 novembre. — 2,000 sacs blé vieux de Saint-Florentin ont été vendu le 30 octobre à un prix faible et au dessous des prétentions d'il y a huit jours. L'on cite le prix de 24,25 le 106 kil. — 200 quintaux avoine ont été traités à 16,50 le 100 kil. — Les orges du Dauphiné valent 12,00 l'hect.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Froment 1re 21,55 ; 2e 18,84 ; 3e 18,60. — Méteil 16,25. — Seigle 14,16 à 15,30. — Orge 11,12. — Grosse avoine 8,01 ; de 6,35.

NIORT, 31 octobre. — Froment nouveau 1re 17,92 ; 2e 16,60 ; 3e 16,28 ; do vieux 1re 16,28 ; 2e 16,69 ; 3e 16,64. — Baillarge 10,21 à 10,53. — Avoine (au quintal métrique) 11,75. La vieille et la nouvelle ont le même cours.

SAUMUR, 2 novembre. — Froment 1re 17,00 ; 2e 16,50 ; 3e 16,00. — Seigle 12,00 à 12,50. — Orge 10,00. — Avoine 5,60 à 5,75. — Sarrazin 12,00. — Maïs 9,10.

Le froment n'a pas éprouvé de variation, seulement on ne trouvait pas à acheter à ces prix là, les détenteurs voulant vendre plus cher.

MARANS, 30 octobre. — *Céréales.* Les froments ont un peu fléchi au marché d'hier, et le commerce a fait quelques achats. Par contre les avoines prennent faveur, surtout les premières qualités, qui commencent à devenir rares.

Voici la mercuriale de ce jour : Froment (l'hectolitre), première qualité 17 fr., dito 2e qualité 16,50 ; baillarge 10,66 ; orge 10 fr. ; avoine 1re qualité 6,20 ; dito 2e qualité 6 fr. ; fèves 10 fr.

MARSEILLE, 1er novembre. — Les blés restent dans le calme le plus complet ; les demandes nulles. — Nous sommes réduits au débouché de notre consommation locale. Nos cours sont stationnaires, 29 à 33 fr. suivant qualité, blé tendre de Pologne.

Odessa tendre 27 à 28 fr. acquitté. — Romélie 26 à 27. — Ibraïle 25 à 26.

Les autres grains sans variation. Il s'est fait à 12,50 à l'entrepôt, pour l'Angleterre, un chargement maïs de Galatz.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 4 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 893 | 839 | 56 | 1 14 | 1 00 | » 83 |
| Vaches.... | 374 | 339 | 35 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 366 | 359 | 7 | 1 26 | 1 06 | » 86 |
| Moutons.. | 10531 | 9986 | 1843 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

LYON. *Marchés des 29, 31 octobre et 1er novembre.* — Bœufs 1,20-1,10-0,88. — Moutons 1,36-1,20-1,10. — Veaux 1,38-1,31-1,32. L'approvisionnement continue d'être satisfaisant.

NIORT. — Le marché de samedi 26 octobre étant mieux approvisionné en bœufs et en veaux que les précédents, il en est résulté une petite diminution. Aussi le marché s'est-il ressenti de l'abondance des bestiaux amenés et de la modération des demandes.

Le prix moyen des bœufs était 100 fr. Ce prix est le même que les derniers, mais les bœufs venant plus forts depuis un mois, la différence est dans le poids. Veaux, prix moyen 40 fr., poids 35 kilog.

**Cuirs.**

CHALON-SUR-SAONE. — Foire aux cuirs des 30 et 31 octobre. — Par kil. Cuirs fort suisse 3,00 à 3,20. — Cuirs fort ordinaire 2,60 à 3,00. — Mâles en croûte 2,25 à 2,30. — Vaches com. 2,40 à 2,60. — Do légères, 2,60 à 2,80. — Veaux en croûte 3,70 à 3,80. — Do en huile 3,50 à 3,65.

BORDEAUX, 31 octobre. — Les transactions du mois se bornent à 1935 vachettes et 1483 cuirs secs. La tannerie a également acheté quelques Montevideo et 140 pièces Cote Ferme mais à un prix tenu secret. Voici le cours du jour :

Montevideo secs 150 à 160 fr. les 100 kil. ; salés vert 80 à 85. — Rio-Janeiro 140 à 150. — Cote-Ferme, secs 120 à 140. — Mexique, secs 120 à 150. — Chili secs 120 à 140 ; salés vert 80 à 85. — Sénégal secs 145 à 165. — Vachet- de l'Inde 145 à 160. — De cheval l'une 8 à 10.

**Laines.**

AMIENS, 28 octobre. — La position des affaires sur notre place n'est pas explicable ; les laines brutes sont toujours en bonne position et tendent à la hausse par leur rareté. Les filateurs sont au contraire obligés de faire des concessions pour vendre, et les tissus se placent lentement sans faveur ; cependant on est persuadé qu'il y aura amélioration dans les affaires ; mais on attendait ce mouvement plus tôt.

Laines fortes de Picardie lavées à dos 3,10 à 3,30 ; do lavées au panier 2,60 à 2,30. — Agneaux à dos de Picardie 3,30 à 3,40. — Mères-laines métis, lavées à dos 3,30 à 3,80 ; do au panier 3,00 à 3,30. — Pelures courtes, pour carde, 2,60 à 2,70 ; do communes pour peigne 3,20 à 3,30 ; do fines non écouaillées 3,60 à 4,00. — Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 1,90 ; do de Brie et de Beauce 2,10 à 2,40 ; do du Soissonnais 2,00 à 2,10. — Agneaux en suint de Picardie 1,40 à 1,70. — Blousses 5,00 à 6,60.


50 CENT. LA LIV. **EUGÈNE SUE.** PUBLIÉ EN 80 LIV.

# LE JUIF ERRANT ILLUSTRÉ PAR GAVARNI.

**Chaque livraison de 16 pages grand in-8 sera accompagnée, outre un grand nombre de Dessins dans le texte, d'une grande Gravure imprimée sur feuillet séparé.**

L'intérieur de la couverture des livraisons contiendra, sous le titre de *Tablettes du Juif errant* : 1. des Recherches sur la tradition du Juif Errant, avec les anciennes légendes ; — 2. la Bibliographie des ouvrages dont le Juif Errant a fourni le sujet ; — 3. le Recueil des faits contemporains qui offrent de l'analogie avec les récits et les peintures de M. Eugène Sue ; — 4. Les Attaques contre son livre, avec les réponses ; — 5. les Apologies ; — 6. la Correspondance ; — 7. Anecdotes ; — 8. Curieux errata des contrefaçons belges, etc.

**La première livraison est en vente chez PAULIN, éditeur, rue de Richelieu, 60.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME,

Paris, 1844. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix : 1 fr. 50 cent., et par la poste, 1 fr. 90 cent.

## APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.

**Urgence de l'organisation sociétaire,**

STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL ;

PAR JUST MUIRON,

Deuxième édition, 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 ; par la poste, 2 f. 50.

## LES CAUTÈRES

*Ne sont jamais douloureux*

Et produisent un bon effet quand ils sont entretenus avec les POIS élastiques et le TAFFETAS rafraîchissant de Leperdriel, pharmacien, FAUB. MONTMARTRE, 78.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

Le sol du département de la Seine, chacun le sait, se compose, en grande partie, de craie, de marne, de calcaire marin grossier (pierre à bâtir), et de gypse ou pierre à plâtre.

La pierre à bâtir à tous les états de dureté connus sous les noms de liais, roche, lambourde, banc franc, moellon, se trouve principalement sur la rive gauche de la Seine : des bancs énormes de cette pierre s'étendent sous les territoires de Conflans, Thyais, Villejuif, Bagneux, Châtillon, Clamart, Montrouge, pénètrent sous le sol de Paris jusqu'au Jardin-des-Plantes, à l'Ecole de Médecine, et à l'église Saint-Sulpice. De l'autre côté, sur la rive droite, les bancs de cette pierre sont moins nombreux, mais en revanche les collines de Montmartre, de Belleville, de Ménilmontant, ne sont que d'immenses carrières du meilleur plâtre connu. — Telle est en un mot la richesse de composition géologique du bassin de Paris qu'on peut, sans crainte de se compromettre, y signaler la cause principale du développement de cette ville immense.

Paris dévore annuellement plus de 250 mille mètres cube de moellons et de pierres de taille, et 13 ou 14 cent mille pavés neufs.

Ce serait donc une chose de la plus haute importance pour la Ville, pour les constructeurs de maisons et pour l'Etat, (qui est le plus grand constructeur et le plus grand propriétaire de Paris, et qui entre pour un tiers dans les frais de pavage de la Ville), que d'obtenir à bas prix le transport des matériaux de construction et de pavage.

Parmi les moyens offerts pour réaliser ce résultat, il en est un qui revendique sa place au premier rang : il consiste dans la jonction de Paris, par une voie économique de transport, à l'un des plus riches gisements de matériaux, les carrières des collines de l'Yvette.

En 1762, M. de Parcieux proposa d'amener à Paris les eaux de l'Yvette. Ce projet perfectionné par M. de Chezey, sanctionné par les noms les plus illustres de l'époque (1), reçut un commencement d'exécution sous Louis XVI en 1786. En 1802 M. Gauthey lut au comité des ponts et chaussées un Mémoire qui concluait « à ce que » l'on fit faire les plans, nivellements et jauges du canal de l'Yvette » pour procurer à la partie méridionale de Paris (rive gauche) les » mêmes avantages que l'Ourcq procurera à la partie septentrio- » nale. »

Enfin, en 1821, après avoir reconnu la richesse et l'excellence des carrières de la vallée de l'Yvette, M. Minard eut l'heureuse idée [...]

(1) Delalande, D'Alembert, Coulomb, Condorcet, Voltaire, etc.

ques les chambres ont voté 1,800,000 fr. dans la session dernière.

Cette proposition fut acceptée avec un empressement sans doute vrai par M. le ministre des travaux publics; et, sur sa demande, le Conseil municipal de Paris, extraordinairement convoqué, se hâta de voter (séance du 30 août dernier), 200 mille fr. de subvention pour cette belle et utile entreprise. — Nous ne croyons pas nous tromper en ajoutant que si la chose fût devenue ultérieurement nécessaire, le Conseil eût volontiers consenti à porter plus haut son concours.

Tout à coup M. le ministre change d'opinion ; le beau dithyrambe en faveur des pavés durs de l'Yvette, avec lequel il avait provoqué le vote municipal, et ce vote lui-même sont mis de côté. —Et pourquoi ce revirement subit? — Pourquoi? Parce que, après intrigues dûment dirigées contre le projet de l'Yvette par les gens du Roi de la Banque, M. de Rothschild avait demandé au ministre, pour sa compagnie de Saint-Germain, les dix-huit cent mille francs votés par les chambres.....

Et, à quelles conditions ces dix-huit cent mille francs ont-ils été livrés à la Compagnie de M. de Rothschild ? — A la condition que le chemin de Saint-Germain, qui aboutit au pied de la ville, comme chacun sait, sera conduit dans la ville au moyen du système atmosphérique.

Ainsi, au lieu de diriger l'emploi des dix-huit cent mille francs de l'Etat de manière à obtenir un résultat d'utilité publique, à réaliser une œuvre dont M. le ministre des travaux publics avait hautement reconnu et plaidé la valeur, qui était de nature à épargner annuellement, rien que sur les pavés, soixante cent quatre-vingt mille francs à la capitale et à l'Etat, pour laquelle enfin, au premier mot, le Conseil municipal de Paris s'était empressé de voter une subvention de deux cent mille francs ; au lieu de faire produire un pareil résultat ou tout autre équivalent aux fonds alloués par les Chambres, M. Legrand, directeur-général des ponts et chaussées, et M. Dumon, ministre des travaux publics, ont livré ces dix-huit cent mille francs à une des compagnies de M. de Rothschild, pour faire jouir le pays de quoi? — d'une montagne russe à l'extrémité de l'un des chemins de fer de ce banquier tout-puissant !

Mais ce n'est pas tout ; les dix-huit cent mille francs ont été, on s'en souvient, votés par les chambres, sur la proposition de [...]

(1) En 1821 M. Minard évaluait le coût de ce canal à 2 millions 400 mille francs, et le revenu net pour la ville à 500 mille francs. Aussi cet ingénieur conseillait-t-il à la Ville de l'exécuter pour son propre compte.

rain. Il paraît, en effet, que le traité passé avec la compagnie de M. de Rothschild, est tel que cette compagnie n'entend faire, ou à peu près, aucune expérience nouvelle !

« Des expériences ! » répondait il y a quelques jours un des administrateurs de la compagnie à un savant, qui espérait encore que les dix-huit cent mille francs de l'Etat serviraient du moins à quelque chose. « Des expériences! Allons donc ! est-ce qu'une com- » pagnie qui a des actionnaires et qui entend l'administration, dé- » pense son argent à des expériences ! Nous exécuterons le che- » min atmosphérique tel qu'il existe en Angleterre. »

Et, sur l'observation du savant qu'il était parfaitement INUTILE de reproduire à la porte de Paris ce que nos ingénieurs ont fort bien étudié à la porte de Dublin, et sur sa remarque, que la loi, en octroyant dix-huit cent mille francs au gouvernement, avait certainement entendu que l'on fît des expériences UTILES, l'administrateur répondit avec beaucoup de sens : « Nous nous sommes enga- » gés à monter à Saint-Germain au moyen du chemin de fer at- » mosphérique ; nous exécuterons dans la plus grande partie de » notre chemin le système irlandais, précisément parce qu'il est » bien connu et qu'il ne nous expose à rien ; nous nous conforme- » rons au programme du ministre : quant à l'interprétation de la » loi, ce n'est pas nous que cela regarde. »

La compagnie, il faut le reconnaître, est parfaitement, en tout ceci, dans son rôle et dans son droit. Les banquiers font leurs affaires; ce n'est pas eux qui ont charge, quand ils traitent avec les ministres, de stipuler pour les intérêts de la science, et de sauvegarder ceux de l'Etat. Si on leur a concédé les deux millions pour exécuter un chemin atmosphérique, sans leur imposer sérieusement des expériences nouvelles, ils exécuteront le système atmosphérique CONNU; ils feront peut-être cent mètres du système Halette et ils n'auront pas la généreuse sottise de dépenser de l'argent en expériences utiles au pays. C'est leur rôle, ils sont dans leur droit.

Mais, si les administrateurs du chemin de Saint-Germain ne peuvent raisonnablement être rendus responsables, ni devant le pays, ni devant les chambres, ni devant le conseil municipal et la Ville de Paris, de la double mystification que nous faisons connaître, (il ne faut pas se fâcher du mot, car nous le choisissons parce qu'il n'est pas le plus fort), il faut bien pourtant qu'ici quelqu'un réponde.

M. le ministre des travaux publics a parfaitement compris que les dix-huit cent mille francs destinés par les chambres à l'expérience des nouveaux systèmes de locomotion, pouvaient servir, en même temps, à quelque création de véritable utilité publique; il a fait [...]

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. Les *Nuées d'Aristophane*, traduction de M. Hippolyte Lucas.— GYMNASE. *Emma ou un Ange gardien*, de M. Léon Laya. — VAUDEVILLE. *Un mauvais Ménage*. — AMBIGU. Les *Orphelines d'Anvers*, de M. Joseph Bouchardy.

Nous sommes dans un temps de mollesse et de langueur qui va bien aux traductions. Quand l'homme n'agit pas et ne songe pas, il ne lui reste plus qu'à se rappeler; quand l'homme ne sait plus féconder la muse, il se marie à l'archéologie ; quand on n'a rien à dire aux vivants, on va consulter les morts. Ce travail d'exhumation a encore son utilité.

Il semble que la liberté dut être faite pour nous, depuis le mouvement imprimé à l'art dramatique par MM. Alex. Dumas et Victor Hugo. Ces deux poètes avaient, en effet, emporté le public dans des voies nouvelles ; mais ce public, tout en cédant à l'empire du génie, ne s'était pas bien rendu compte de la légitimité de l'œuvre nouvelle. Il restait à peu près ignorant des autorités souveraines dont l'exemple avait guidé les écrivains de notre renaissance ; il n'avait pas une idée nette des formes diverses des théâtres étrangers. Au fort de la mêlée, tandis que les chefs imposaient énergiquement leur manière, on ne trouva pas même de place pour des traductions importantes que signaient MM. de Vigny, Emile Deschamps.

Lorsque le souffle de la passion vivante sembla manquer à nos auteurs, quand ils parurent abandonner l'étude du cœur et le développement des caractères pour faire prédominer la fantaisie et les effets matériels, alors on vit le public se retourner vers le passé et redemander des émotions à nos vieux maîtres. Une tragédienne de génie aida à ce mouvement rétrospectif, dont se réjouirent jusqu'à l'excès les perruques et les faux-toupets de la critique.

Cependant, on ne pouvait pas s'en tenir à l'adoration des Dieux anciens. Il faut à l'homme un Dieu vivant : il veut que l'objet du culte se renouvelle au moins sur l'autel immuable. La *Lucrèce* parut ! Les perruques bondirent de joie, et la poudre qui s'en échappa aveugla tellement la critique rétrograde, qu'elle réclama comme sienne une œuvre réellement moderne par tous ses mérites. La *Lucrèce*, malgré ses formes contenues, est un fruit de notre époque. Pour le dessin du vers, pour le rhythme poétique, M. Ponsard s'inspirait évidemment d'André Chénier et de l'école nouvelle ; l'influence de notre temps éclatait surtout dans le soin particulier que prenait le jeune poète de l'exactitude historique et de la vérité du costume. C'est principalement par le côté moral que M. Ponsard se distingue de ses devanciers; et c'est par le calme du cœur, par l'insouciance des questions brûlantes, par la sobriété de la passion, qu'il a su plaire aux littérateurs de l'Empire.

M. Ponsard est venu dans un moment, où l'effort patient de la politique obscurante et étouffante qui nous gouverne était parvenu à comprimer tout l'essor de l'esprit public, dans un temps où il n'y avait plus ni élan, ni espérances dans l'avenir. Les génies chaleureux, qui nous avaient exaltés en nos beaux jours de fièvre, se refroidissaient. En eux, rien ne représentait plus l'esprit de nouveauté, si ce n'est la fantaisie et l'amour du spectacle extérieur. Ainsi isolés, cet amour de la mise en scène et cette fantaisie devaient conduire aux futilités et aux excès du matérialisme. M. Ponsard, avec beaucoup de tact et de goût, voulut arrêter ces abus. Le sujet qu'il avait choisi l'aidait parfaitement à manifester sa pensée, les mœurs des premiers temps de Rome ne permettant pas plus l'excès du luxe que les bizarreries aventureuses. Les classiques et les romantiques eux mêmes, à certains égards, ont donc eu tort dans leur enthousiasme ou dans leur colère contre M. Ponsard. L'auteur de *Lucrèce* n'a aucunement respecté le moule de l'ancienne tragédie ; il a simplement perfectionné, en la modérant, la forme du drame moderne. *Lucrèce* est bien réellement, sous le rapport spécialement littéraire, une œuvre de notre temps ; c'est un arbre du champ romantique, ébranché et mis en ordre avec intelligence.

Mais, si M. Ponsard restait l'homme littéraire de son siècle, s'il profitait avec sagacité des conquêtes de ses devanciers, il se gardait soigneusement de la passion un peu désordonnée, de l'élan vers la liberté, qui caractérisaient les premières œuvres dramatiques de MM. Victor Hugo et Dumas. A *Lucrèce* il ne manque qu'une chose, l'âme vivante. *Lucrèce* ne remué aucune passion sociale ; aussi (et le fait est digne de remarque), au premier bruit de ce succès de réaction, M. Ponsard était invité à dîner aux Tuileries. Le poète améliore la forme en l'adoucissant, et il ne touche pas une fibre sensible au cœur de la jeunesse : voilà ce que veut l'esprit de notre gouvernement. « C'est l'intérieur qui nous préoccupe », avait dit M. Guizot, ce même premier-ministre qui, à l'extérieur, veut une politique « tranquille et modeste ». Ainsi partout et toujours, la sagesse et la médiocrité pour but, l'obscurantisme et la compression pour moyen, et pour résultat l'appauvrissement de l'âme individuelle et l'abaissement de l'âme nationale. Oh ! ne vaut-il pas mieux mourir qu'assister à ce lent et douloureux travail de refroidissement et de décadence? Certes, M. Ponsard n'a pas conscience de la complicité que nous signalons ; il a naïvement suivi la marche de son temps. Il peut bien s'y tromper. N'avons-nous pas vu le *National*, ce prétendu représentant le plus avancé de la liberté, applaudir à la réaction passionnelle manifestée dans *Lucrèce*, et s'irriter contre le succès des *Mystères de Paris*? Que le jeune poète y réfléchisse pourtant ; on n'appelait pas MM. Hugo et Dumas aux Tuileries le lendemain de la représentation d'*Antony*, d'*Angèle*, de *Marion-Delorme*, de *Ruy-Blas*, et l'autorité étouffait dès son apparition le *Roi s'amuse*. — Mais aujourd'hui M. Empis règne, et jouit de la faveur de la cour !....

La vie active et féconde est donc suspendue au théâtre; c'est ce que nous voulions constater. Dans ce calme de la passion, de jeunes écrivains ont pensé à compléter l'éducation du public, en lui mettant sous les yeux les grandes œuvres dramatiques des autres temps et des autres pays. Il faut féliciter MM. Lucas, Vacquerie, Meurice, de leurs études, et remercier la direction de l'Odéon, qui les accueille et les encourage. Il appartient au Second-Théâtre-Français de poursuivre ainsi régulièrement cette œuvre de traduction, de rendre hommage au génie de toutes les races et de toutes les civilisations, et d'offrir les théâtres étrangers à l'observation de la jeunesse. C'est de la combinaison, de l'association de toutes ces formes dramatiques diverses (y compris même celle de Racine, M. Vacquerie !), que naîtra la forme supérieure, complète, le drame parfait, l'art humain et divin, dont nous n'avons encore que de belles et glorieuses ébauches. Instruisons-nous par l'étude respectueuse des maîtres, admirons, adorons même ; mais, de grâce ! ne décourageons pas les âmes jeunes et ambitieuses en leur présentant les anciens, voire les modernes, grecs, anglais ou français, comme des types achevés, qu'il faut suivre à la piste, à la condition de ne jamais atteindre à leur hauteur. C'est décourager l'artiste, et c'est fossiliser l'art.

La critique qui assiste à la représentation des œuvres traduites de l'étranger a un devoir complexe à remplir. Il ne suffit pas de répéter l'image produite sur la scène, et de reporter le tableau sous les yeux du public lisant ; il faut surtout en tirer un enseignement pour les poètes naissants et pour le monde. Cet enseignement a lui-même un double objet : la forme littéraire technique, et l'élément passionné, le but social de l'œuvre. Malheureusement, les critiques, pour la plupart, se bornent à raconter ce qu'ils ont vu ; les plus actifs ajoutent à leur récit quelques notions historiques. Ainsi, ils nous ont hier conté qu'Aristophane vivait en tel temps, avait tels rivaux, tels ennemis, s'attaquait hardiment aux chefs de l'Etat, à toutes les autorités politiques et scientifiques d'Athènes, injuriait les individus, se moquait de tout le monde. Deux ou trois érudits, nous ont appris que les *Nuées* n'avaient pas dû provoquer la mort de Socrate, le philosophe ayant survécu vingt-trois ans à l'insulte du poète. Il faudra donc que le penseur, l'homme divin soit mort sous le coup même de l'injure et de la calomnie, pour que la conscience générale se soulève contre l'insulteur et le calomniateur !

Il eût été à souhaiter que le feuilleton du lundi nous dit son mot et sur la forme et sur l'idée de la comédie des *Nuées*. M. Lucas évoque devant le public le poète grec : il reste à la critique à indiquer ce qu'il faut louer dans son œuvre et ce qu'il faut blâmer ; quels éléments il est bon d'en tirer et d'adopter pour notre scène ; quels éléments il convient de repousser. Le feuilleton s'est généralement borné à raconter ce que M. Lucas a traduit et comment il a traduit, à faire en un mot la police de la traduction. « Vous ne deviez pas altérer le texte... vous ne deviez pas intercaler dans les *Nuées* des fragments de *Lysistrate* et de *Plutus*. »

Cette question de police est secondaire, mais enfin elle a son utilité. Nous sommes tentés de croire qu'à cet égard, on a trop durement critiqué M. Lucas, et voici pourquoi. Il nous semble qu'il y a lieu de distinguer entre une traduction de théâtre et une traduction de bibliothèque. On annonce une excellente et très fidèle traduction d'Aristophane, en vers, par M. Alfred Bonhommet. M. Bonhommet aura fait une bonne œuvre en reproduisant textuellement la pensée du poète, œuvre que consulteront avec profit les érudits, les littérateurs et les curieux. Mais assurément sa copie n'est pas destinée à la scène, si elle est exacte. Vous ne prétendez pas qu'on vous raconte en plein théâtre, avec Aristophane, les effets de la Pauvreté et de la Richesse sur l'accroissement des différentes parties du corps, ni qu'on vous dise ce que ces maudits *Corinthiens* font à Strepsiade pendant la leçon de philosophie. Voilà donc une première al-

M. le ministre a eu des motifs plausibles pour frustrer l'Etat, la Ville de Paris et le bon sens public du choix d'un terrain utile (celui d'Orsay ou tout autre); s'il a eu des motifs plausibles pour se prêter à la reproduction illusoire, mais sûre et lucrative pour une compagnie toute puissante, du chemin de Kingstown sur la rampe de Saint-Germain, nous croyons M. le ministre fort intéressé à les faire connaître. En effet, comme personne n'a le droit de mettre en doute l'intelligence de M. le ministre, et comme on ne peut pas, vu l'ignorance où l'on est, reconnaître dans ses décisions l'ombre d'une raison admissible et intelligente, on n'entend partout, même à l'Académie et à l'Hôtel-de-Ville, que des explications déplorables. Et effectivement, si ces raisons plausibles n'existaient pas, plus on rendrait hommage à l'intelligence et à la probité personnelle de M. le ministre, plus il faudrait alors reconnaître l'avilissement profond des mœurs publiques en France, l'irrémédiable abaissement d'un gouvernement réduit à n'être plus que l'obséquieux valet de la Haute-Banque, d'un gouvernement qui aurait bien décidément accompli le dernier sacrifice de la dignité et de la souveraineté de l'Etat à la souveraineté de l'Argent et de ses puissances !

On le voit, M. le ministre des travaux publics ferait bien, dans l'intérêt du gouvernement, de ne pas tarder plus long-temps à expliquer ses motifs.

## De la durée du ministère.

Pourquoi le ministère du 29 octobre se maintient-il au pouvoir ? Un ministère qui dure longtemps, est-il un bon ministère ? La longévité du 29 octobre est-elle fondée sur les mêmes raisons que celle du ministère Villèle ? Le ministère Guizot doit-il durer sept ans, et aura-t-il son ministère Martignac ? Voilà les hautes et profondes questions dont s'occupent les premiers-Paris depuis sept ou huit jours !

Vous demandez pourquoi le ministère actuel se maintient au pouvoir ? Mais c'est précisément parce que vous vous occupez de pareilles subtilités, vous dont la mission est de diriger l'opinion publique. C'est parce que vous perdez de vue le grand objet de toutes les révolutions, les réformes industrielles et sociales faites pour le bonheur de tous. C'est parce que l'ancien mouvement intellectuel s'éteint au milieu de vos frivoles disputes, et que vous ne savez pas créer dans le pays et dans la chambre le nouveau mouvement de l'esprit public qui doit aboutir à un pouvoir organisateur.

Non, les époques ne se ressemblent pas ; et ce qui se passe aujourd'hui est bien différent de ce qui se passait sous le ministère Villèle. En 1824, les prolétaires lisaient avidement les journaux, et [...] sur le corps électoral, sur la bourgeoisie et sur le peuple. Au temps de Charles X, on comprend parfaitement que l'attitude de plus en plus formidable de l'opposition ait produit le ministère Martignac, sorte de répit après lequel devait paraître le cabinet signataire des ordonnances du 27 juillet. C'était une lutte entre le pouvoir royal et la chambre représentant toute la nation. Aujourd'hui que la lutte des intérêts est partout, il n'y a pas de ministère Martignac possible ; les éléments d'un pareil ministère n'existent ni dans la chambre ni dans le pays. Un ministère Martignac n'est pas plus possible qu'un ministère Polignac.

La durée du ministère Guizot s'explique par la nécessité de préparer l'opinion publique et de l'amener sur le terrain des réformes industrielles et sociales. Ce n'est pas, comme le ministère Villèle, un temps de réaction, qui serve à grossir et discipliner l'opposition révolutionnaire ; c'est un temps d'arrêt qui doit servir à constituer une opinion organique dans le pays. Voilà l'utilité du ministère, voilà le mot de l'énigme de sa durée, et si la presse comprenait cette situation, elle userait largement de ce temps d'arrêt pour faire des idées. La borne n'est là que pour résister au mouvement révolutionnaire et subversif qui s'éteint ; mais elle ne peut rien contre l'évolution intellectuelle qui s'opère au sein des masses laborieuses, et qui gagnera peu à peu la presse bourgeoise. En ne favorisant pas autant qu'elle le pourrait cette évolution intellectuelle, la presse retarde le moment où l'ordre et l'unité seront établis dans le domaine de l'opinion publique, pour se traduire dans les faits administratifs, industriels et sociaux. A ce point de vue, il est vrai de dire que la presse est complice de la durée du pouvoir actuel.

Vienne le jour où la question sociale aura été suffisamment débattue et éclairée, le jour où les propriétaires et les prolétaires auront compris la solidarité qui les lie, le jour où des convictions sincères sur tous les grands problèmes qui s'agitent aujourd'hui au sein des masses laborieuses, auront été développées dans le pays légal, dans la représentation nationale, et on ne sera pas embarrassé pour trouver le pouvoir organisateur qui réalisera pacifiquement et progressivement tous les désirs, tous les vœux, toutes les aspirations contenues dans cette grande et sublime formule : « Liberté, egalité, fraternité. »

---

Nous avons nous-mêmes vu et entendu M. Guizot, dans la dernière session, déclarer à la chambre, avec une profonde gravité, que l'administration française n'emploierait plus ce moyen déloyal de gouvernement, qui consiste à violer le secret des lettres. Nous étions tout disposés à croire à la parole de M. Guizot, et nous l'avons dit le jour même dans ce journal, quoique nous eussions trouvé dans son attitude et dans sa manière de dire une emphase qui ne sied pas à la vérité.

Nous sommes cependant forcés de mentionner les réclamations énergiques que l'*Observateur des Pyrénées* élève contre de nouvelles violations du secret des correspondances. « S'il parle, dit-il, c'est qu'il a des [...] tions que vous ne devez la modifier que dans un cas d'absolue nécessité. Or, aujourd'hui cette nécessité n'existe pas. On ne peut pas dire que la réforme soit nécessaire pour bien gouverner. Si elle l'était on ne remédierait pas au mal, car les modifications proposées n'ont point rapport au gouvernement. Sans réformer la constitution vous pouvez avoir de bonnes lois organiques et des fonctionnaires intègres et intelligents. La réforme du sénat ne saurait produire une aristocratie nouvelle qui puisse exercer de l'influence sur la direction des affaires publiques et elle ne changera point l'esprit de ce corps. Si la réforme a lieu, les cortès seront dissoutes, les députés rentreront dans leurs foyers sans avoir doté le pays de lois organiques et réglé ses intérêts matériels; il faudra de nouvelles élections et l'on perdra un temps précieux. »

M. Nocedal a dit : « Je m'oppose à la réforme parce que je la crois inopportune, bien que les articles proposés me semblent valoir infiniment mieux que ceux de la constitution, mais ce qu'il nous faut aujourd'hui, avant tout, ce sont des lois organiques et administratives. »

Le ministre de l'intérieur a combattu M. Pastor Diaz. Le trait le plus saillant de son discours a été la déclaration faite, en son nom et au nom de ses collègues, que la discussion sur le projet de réforme n'impliquait pas une question de cabinet. Les débats devaient recommencer le lendemain.

On parle beaucoup du général Prim depuis que, sans escorte et dans une voiture particulière, il a été transféré à la tour de l'ancienne caserne des gardes du corps. L'affaire se poursuit activement ; on connaîtra bientôt le réquisitoire et les conclusions du ministère public. Prim a choisi le général Schelly pour son défenseur. On le dit sérieusement compromis. Un fait très grave, c'est sa déclaration que les escopettes saisies lui appartenaient, ce qui a suffi pour l'impliquer dans l'affaire de tentative d'assassinat contre Narvaez.

Un individu s'est présenté à sa prison demandant don Juan Castells, détenu par suite de la conspiration de juillet. Cet individu a dit au prisonnier qu'il était domestique de Prim et venait de sa part lui remettre à lui, Castells, une lettre pressée, dans laquelle il s'agissait de travailler à la délivrance du général. Castells refusa. On assure que l'inconnu est un chef de bataillon, délateur de nombreux prisonniers. On prétend que d'autres dénonciateurs ont été élevés au grade d'officier, mais l'*Eco del Comercio* refuse de croire à tant de turpitude.

On annonce l'arrivée, sous bonne escorte, de deux officiers de l'armée et d'un administrateur, gravement compromis dans l'affaire de Valladolid. On écrit de Huesca qu'il existait un complot pour faire pénétrer des émigrés du côté de Camfrau, en Aragon, tandis qu'Ametler serait entré à Girone. On cite le général Ruiz, ancien commandant général de Carthagène, et Ugarte, ancien chef politique de 1841. L'autorité a fait changer les garnisons de Jaca et de Huesca. D'un autre côté, le gouvernement avait reçu la nouvelle que beaucoup d'émigrés, et entre eux des personnages importants, devaient débarquer sur les côtes de Galice.

Les dernières lettres de Barcelone sont du 30. De nouveaux rassemblements ont eu lieu dans les rues de l'Hôpital et de St-Paul. Ils étaient déter-

---

tération du texte que la délicatesse du public français exige. Les femmes, de jour en jour émancipées, partagent de plus en plus les plaisirs de l'homme ; leur présence nombreuse à nos spectacles suffit pour empêcher l'excès des grossièretés auxquelles prenait plaisir le citoyen mâle d'Athènes. Ainsi, disons-le en passant, à la liberté de la femme correspondent toujours la vraie pureté et la délicatesse des mœurs.

Quel était, d'ailleurs, le but de M. Lucas en transportant Aristophane sur notre scène ? Faire connaître à la masse du public, en traits généraux, les moyens dramatiques, les allures, le caractère de la comédie grecque. Pour atteindre ce but, était-il nécessaire de faire un calque servile ? Je ne le crois pas. Comme il n'est pas supposable que toutes les pièces d'Aristophane soient successivement traduites pour notre scène, il me paraît encore que M. Lucas était autorisé à ajouter aux *Nuées* des parties empruntées à d'autres comédies. On cite, en louant MM. Vacquerie et Meurice, l'exactitude de la traduction d'*Antigone*. Les conditions ne sont pas les mêmes. MM. Meurice et Vacquerie ont sagement fait, sans doute, de reproduire dans son intégralité une œuvre d'un caractère sérieux et d'un dessin régulier ; mais la fantaisie de l'œuvre d'Aristophane, l'irrégularité de son cadre, où tout se déroule généralement au hasard, permettent plus aisément les intercalations. C'est une question de tact et de mesure.

Nous admettons donc, pour notre compte, le principe de ces changements divers, réservant à la critique le droit d'en apprécier la convenance et l'habileté. Ce que nous pourrons exiger, incontestablement, c'est que l'arrangeur n'altère pas le caractère des œuvres offertes à l'étude, c'est que le traducteur, suivant le proverbe italien, ne soit pas un trahisseur. Il ne doit oublier ni fausser aucun des éléments sur lesquels nous avons à nous instruire, à raisonner, à conclure. Il doit, surtout, reproduire les traits qui caractérisent essentiellement l'œuvre étrangère, sous le rapport de la forme et sous le rapport de l'idée. Tout en reconnaissant ainsi le droit de M. Lucas, nous avons à lui reprocher l'usage qu'il en a fait.

Tout d'abord nous remarquons que le *chœur* a disparu de la traduction. Voilà qui est très grave. Le chœur est l'élément le plus caractéristique du drame grec. Il y a lieu, certainement, à étudier cette forme ; dans l'*Antigone*, elle a produit sur le public parisien un effet satisfaisant, et je ne doute pas que cet élément ne soit repris, un jour, avec succès. Dans le chœur des *Nuées*, nous aurions eu à observer et à discuter un mélange singulier. Tantôt les Nuées parlent en leur nom, tantôt dans leur parole se substitue la personne même du poète. Du reste, il paraît que cette malencontreuse suppression est du fait de la direction. Les chœurs des *Nuées* étaient faits, dit-on, et mis en musique par un artiste distingué, M. Besozzi. Double malheur ! parmi nos grands prix de Rome, il est des âmes sympathiques qui ne trouvent pas à s'épancher ; une rare occasion se présente de dire à nos musiciens : Chantez ! et la voilà perdue. On prétend que nous avons une direction des beaux arts ; on le parle, c'est bien certain ; et jamais elle ne sait intervenir pour favoriser l'essor des artistes. En vérité, c'est une honte, et ce qui est plus honteux encore, c'est le silence de la presse et sa tolérance envers l'indigne gouvernement des arts en France, sous la main de M. Cavé et sous l'œil de M. le comte Duchâtel.

Nous regrettons que nos confrères n'aient pas un peu enseigné le public sur le chœur du drame grec, sur toutes les questions de forme soulevées par les *Nuées*. Les figures du Juste et de l'Injuste, celles de Plutus et de la Pauvreté, empruntées par M. Lucas au *Plutus*, présentaient encore un élément curieux à étudier. Nous n'employons guère plus ces personnifications que dans les opéras, dans les ballets et les féeries : il faudrait se demander s'il y a de bonnes raisons pour les exclure absolument du drame de passion, que l'on prive ainsi d'éléments délicats et spiritualistes. Voilà qui mérite l'attention de la critique dramatique.

L'introduction des figures de la Pauvreté et de Plutus me semble une bonne idée de M. Lucas, en ce que ces figures prêtent diversement à l'étude et à la discussion. Elles révèlent en traits puissants la pensée du poète grec sur des questions sociales d'une haute importance. Je cite quelques passages d'une traduction en prose, regrettant de ne pouvoir donner les vers heureux de M. Lucas. Les Athéniens veulent chasser la Pauvreté : elle répond :

« Me chasser... Eh ! quel plus grand mal pensez-vous pouvoir faire aux hommes ?... Vous radotez, vieux couple extravagant. Si Plutus recouvrait la vue, il se donnerait à tous également, et il n'y aurait plus personne qui se souciât d'apprendre les arts ni les métiers, ni qui voulût les exercer. Qui voudrait être forgeron, charron, cordonnier, blanchisseur, laboureur, etc., si chacun peut vivre dans la paresse et n'est pas contraint au travail par le besoin.

— Eh ! tout cela, nos esclaves le feront.

— Mais qui sera esclave, quand tous auront de l'argent autant que vous ? Vous seriez donc obligé de labourer vous même, de faire tout ce qu'il y a de plus pénible... Par mes soins au contraire, vous aurez abondamment tout ce qui peut vous plaire... je contrains les ouvriers au travail par la nécessité et l'indigence. »

Ici, Chrémyle oppose un hideux tableau des souffrances du pauvre, dévoré par la vermine, affamé, gémissant.....

— « Tu parles là des gueux et non des pauvres, répond la Pauvreté.

— Mais la pauvreté est sœur de la gueuserie.

— Non. La vie du gueux c'est de n'avoir jamais rien ; celle du pauvre c'est de s'attacher à son travail, de vivre d'épargne et de n'atteindre jamais au superflu.

— Oh ! par Cérès ! tu nous parles là d'une vie fort heureuse, où en épargnant et en travaillant, on ne peut pas même laisser de quoi se faire enterrer ! D'où vient donc que les hommes te fuient ?

— Parce que je les rends meilleurs.

— Allons, va te faire pendre, et ne souffle plus le mot, car tu ne nous persuaderas pas, quand même tu nous aurais persuadés. »

M. Vacquerie, en applaudissant à cette apologie de la Pauvreté, rappelle avec éloge un récent feuilleton du vicomte de Launay sur l'utilité du travail et de la souffrance. Le spirituel écrivain de la *Presse* a été souvent mieux inspiré que dans ce feuilleton, où bien des erreurs et des paradoxes se mêlent à quelques vérités.

Il y a dans les paroles mises dans la bouche de la Pauvreté par le poète grec un argument d'économiste de quelque valeur. Certes, nul, aujourd'hui, n'oserait ainsi proclamer tout haut la nécessité de conserver la pauvreté, pour que soient remplies les fonctions infimes et grossières au profit des privilégiés. Cependant, il serait bon de trouver une réponse aux objections d'Aristophane, car elles sont toujours fondées. Mais l'aisance universalisée ne causerait aucun désordre dans la société, si le travail devenait plaisir. Le poète d'Athènes n'avait pas l'idée du *travail attrayant* ; et que de poètes de notre moderne Athènes n'en savent pas plus, à cet égard, qu'Aristophane !

Certes, la traduction des *Nuées* d'Aristophane soulevait, soit dans les figures du Juste et de l'Injuste, soit dans celles de la Pauvreté, de hautes questions sociales. D'où viennent donc la froideur et le silence du feuilleton ? Les plus généreux de nos confrères, ceux du *Charivari*, du *Siecle*, du *Courrier*, constatent simplement, avec un calme parfait, qu'Aristophane était ce que nous nommons, un conservateur. M. J. J. des *Débats* (qui paraît de plus en plus s'identifier avec les doctrines de la maison où s'est abritée sa fantaisie), profite des *Nuées* pour attaquer en général la démagogie, la populace toujours ameutée contre les vertus. Je crois, en vérité, que M. J. J. se met au nombre des hommes divins persécutés. L'enseignement que le feuilleton des *Débats* tire des *Nuées*, c'est qu'il faut renoncer à la politique. « Le grand art, dit-il, de la comédie de Molière est de ne s'occuper ni du gouvernement, ni de la chose publique, mais des mœurs, des lois, des vices, des usages, des passions... » Nous ne comprenons pas bien pourquoi on prétendrait fermer à la comédie le domaine de la politique. L'exemple de Molière est très mal fondé, car dans des époques diverses les œuvres doivent être diverses. Cependant nous admettrons que la comédie est plus féconde quand elle étudie les mœurs, les lois, les vices et les passions. Mais alors, demanderons-nous à M. J. J., vous critique, n'avez-vous pas manqué à votre devoir, en traitant avec un dédain brutal et aveugle, l'une des œuvres dramatiques qui, depuis quinze ans, ont le plus profondément touché à la question des institutions et des passions, *Antony* ? M. J. J. est capable de nous objecter qu'*Antony* n'est pas une comédie... Revenons aux *Nuées*.

N'est-il pas regrettable que la critique se taise quand l'occasion se présente pour elle, représentant du monde actuel, de juger les tendances dramatiques du plus grand des poètes comiques d'autrefois ; et d'enseigner et de guider les jeunes écrivains. Allons ! messieurs les juges, les auteurs attendent de vous la leçon : que faut-il penser et faire ? Adopterons-nous les doctrines d'Aristophane ? Chanterons-nous les bienfaits de la Pauvreté, ou nous mettrons-nous généreusement, contre le poète antique, du côté du peuple, dont l'instinct proteste en termes si vifs et si justes : « Pauvreté, va te faire pendre !... Tu ne nous persuaderas pas, quand même tu nous aurais persuadés ! » Le critique du *Globe*, à notre grand chagrin, semble approuver les arguments de la Pauvreté ; mais, par bonheur, il choisit immédiatement, pour les citer, des vers qui sont l'éloge de la richesse et de la libéralité.

Il faut jouir des biens que la terre nous offre.....
Voyez briller Phébus, mesure-t-il ses dons ?
Dieu prodigue, sur nous il verse ses rayons.
L'arbre donne ses fruits, la fontaine son onde,
La vigne ses raisins ; tout donne dans le monde.
Soyons donc généreux !

Oui, soyons généreux ; jouissons des biens qui nous viennent de Dieu, à la condition de généraliser cette jouissance et de la faire partager à tous les hommes nos frères. Loin de la pauvreté, haine à la souffrance !

O'Connell adhère complètement à cette ouverture inattendue : « Je pense, dit-il, que mon premier devoir est de réunir le peuple d'Irlande, tout le peuple d'Irlande, dans une lutte paisible, légale et constitutionnelle, pour rendre à l'Irlande sa législature intérieure, sans laquelle la misère et le mécontentement iraient toujours s'accumulant. Protestants d'Irlande non-repealers, nous vous tendons la main pour une réconciliation générale, et il y a du cœur dans cette main. Dès que je pourrai venir à l'association, je proposerai une série de résolutions embrassant tous les sentiments et reproduisant autant qu'il sera possible les termes de l'article du *Warder*. »

## Algérie.

On lit dans le *Moniteur Algérien* du 30 :

Nous recevons de Dellys, sous la date du 28 courant, les renseignements suivants sur la colonne conduite par M. le maréchal-gouverneur en personne, chez les Flissas-el-Bahar. Bien que ces informations n'aient rien d'officiel, nous avons tout lieu de les croire exactes.

M. le maréchal duc d'Isly, s'est porté le 27 au Tleta des Flissas-el-Bahar, sur le lieu même de l'affaire de M. le général Comman.

Contre l'attente de la colonne tout le monde avait fui. Les Flissas n'ont pas osé attendre nos troupes ; ils ont abandonné à la hâte les villages environnants, emmenant avec eux leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, mais laissant tous leurs grains et toutes leurs provisions.

Le village de Tizerara a été pris ; on y a trouvé une immense quantité de grains et de figues sèches.

Les Flissas-el-Bahar sont terrifiés ; ils ont envoyé en parlementaire à M. le maréchal, un cadi des Isser qui demeure chez eux.

Aujourd'hui M. le maréchal se dirige dans les montagnes voisines, du côté des Beni-Djenad, dont la cause est intimement liée à celle des Flissas-el-Bahar. Les affaires prennent une très bonne tournure ; on espère que la soumission de ces deux puissantes tribus sera le résultat de cette petite campagne.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le 28, un engagement a eu lieu entre la colonne commandée par M. le maréchal, et 3 ou 4,000 kabyles. L'ennemi était placé dans une position formidable. Le maréchal a fait déposer les sacs ; les kabyles ont été attaqués avec tant d'élan et d'énergie, que la position a été enlevée en un moment. L'ennemi a été poursuivi dans toutes les directions à plus de quatre lieues du champ de bataille. Les kabyles ont perdu beaucoup de monde ; nous n'avons à regretter que 8 ou 10 hommes hors de combat.

Les Flissas-el-Bahar, n'ont pas pris part au combat et sont venus le 29, faire leur soumission pleine et entière. Il est à présumer que les Beni-Djenad, vont en faire autant.

L'établissement des religieux Trappistes, dans la plaine de Staouéli, a fait de grands progrès depuis quelques mois. Le corps principal de bâtiments, formé de quatre ailes, d'un développement de 30 mètres cha-

... [illegible] la *Presse*, a-t-on critiqué plus sévèrement en peu de mots l'impuissance du cabinet à triompher de la force de résistance des choses? Nous répétons cette expression, parce qu'à moins de mettre en doute la droiture des intentions du ministère, il nous est impossible d'expliquer autrement son inertie. Qu'est-ce donc qui empêche le cabinet d'accomplir ces changements? S'il le peut, que le *Journal des Débats* réponde à cette question ! »

— Le *Constitutionnel* espère que les hésitations du ministère n'aboutiront pas à un acte de haute injustice. « Mais, dit-il, puisqu'il faut prendre un parti, et puisqu'on incline enfin vers la détermination la plus raisonnable, pourquoi ces retards qui aggravent les difficultés matérielles de la question? L'Ecole polytechnique doit être ouverte le 15. Elle n'est disposée que pour recevoir les élèves de deux années. Comment y installera-t-on ceux de seconde année qui ont terminé leurs cours et n'ont plus qu'à subir leurs examens? D'un autre côté, les écoles d'application vont s'ouvrir. Resteront-elles vides et dégarnies? Il parait que, lassé d'attendre, le gouverneur M. le général Boileau a envoyé sa démission au ministère. »

— Nous lisons dans le *Commerce*. « On ne décime plus, disait le *Journal des Débats* ; ce n'est plus de notre époque ni de notre gouvernement. » Le ministère voudrait-il faire ce que le *Journal des Débats* lui même déclarait impossible?

— Le *Siècle* rappelle que le *Journal des Débats* a promis que l'Ecole serait ouverte à tous les élèves. Cette promesse, il la confirmait encore hier. Elle sera tenue, car il est un degré où s'arrête l'odieux. Le ministère pour cette fois se contentera d'avoir désorganisé l'Ecole.

## Faits divers.

Aujourd'hui a eu lieu la rentrée du tribunal de première instance, sous la présidence de M. le premier président Debelleyme, dans le local de la première chambre. M. le procureur du roi Boucly a prononcé le discours d'usage. Il a traité de la *police judiciaire*. Le tribunal s'est ensuite réparti dans ses diverses chambres pour reprendre le cours ordinaire de ses travaux.

— La séance publique annuelle de la Faculté de médecine de Paris a eu lieu hier lundi, sous la présidence de M. Orfila, doyen.

M. le professeur Bouillaud, qui a prononcé le discours d'usage, avait pris pour sujet l'examen des progrès de la médecine en France depuis un demi-siècle.

M. le professeur Piorry a proclamé les noms des lauréats dans l'ordre suivant :

Prix Montyon. — Ce prix n'a pas été décerné, mais MM. les docteurs Bouchut et Neucourt ont été mentionnés honorablement.

Prix Corvisart (médaille d'or). — M. Lebled, de Cormecy (Indre-et-Loire).

Prix de l'Ecole pratique (médaille d'or) :

— Le département des manuscrits de la Bibliothèque royale vient de faire l'acquisition d'une partie des pièces de théâtres manuscrites et inédites de la bibliothèque de M. de Soleinne ; on cite entre autres le grand recueil en 18 portefeuilles, contenant 1,000 pièces environ de Marie-Joseph-Chénier, Collot-d'Herbois, Fabre-d'Eglantine, etc., etc.

— On écrit de Toulon, le 30 octobre :

« C'est positivement la frégate à vapeur le *Gomer*, à bord de laquelle le roi Louis-Philippe a fait son voyage en Angleterre, qui ira prendre à Naples la future épouse de M. le duc d'Aumale. On assure que plusieurs autres grands steamers se rendront aussi à Naples. Le *Gomer* est attendu d'un jour à l'autre dans notre port.

» MM. le duc d'Aumale et le prince de Joinville sont attendus très prochainement à Toulon. On pense qu'ils embarqueront pour Naples à bord du steamer le *Gomer*. Ils arriveront ici, nous assure-t-on, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

» L'escadre doit être rendue à Naples le 12 novembre. »

— La société royale et centrale d'agriculture va reprendre ses travaux qui avaient été suspendus par les vacances d'été. La première séance aura lieu demain mercredi 6, à midi, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

— L'administration des douanes vient de publier le *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*. Cet ouvrage, grand in-folio, se trouve à la librairie du Commerce, rue Sainte-Anne.

— VOL DOMESTIQUE. — Un vol des plus audacieux vient d'être commis dans une maison de la rue Dauphine. Une bonne, de l'âge de 27 à 28 ans, entrée à sept heures du matin dans cette maison, disparut subitement à trois heures de l'après-midi emportant une douzaine de couverts d'argent.

Cette fille était munie des meilleurs certificats. La police, informée immédiatement, a déployé une grande activité pour saisir cette domestique qui, évidemment, doit faire partie d'une bande de voleurs, car il est impossible qu'elle soit à son début, après le vol effronté qu'elle vient de commettre.

— Nous lisons dans l'*Echo d'Oran* :

« Les sieurs Flandin, commerçant de Tlemcen, et Ramon Martinez, partis d'Oran le 8 de ce mois, en compagnie de sept ou huit marchands juifs pour se rendre à Tlemcen, eurent, après deux jours de route, l'imprudence fatale de laisser leurs compagnons de voyage au-delà de l'Isser et de prendre les devants. Bientôt après leur départ, quelques détonations se firent entendre ; la petite caravane présumant avec raison une attaque de la part des Arabes, précipita sa marche, et arrivée dans un passage assez difficile, trouva gisants sur le sol les cadavres des deux malheureux voyageurs. Le sieur Flandin, dont la chemise brûlait encore, avait été atteint de trois coups de feu ; Ramon avait également reçu deux coups de fusil et un coup de yatagan. Les assassins étaient encore en vue fuyant dans la plaine ; se croyant poursuivis, ils avaient abandonné les chevaux de leurs victimes. Le reste de la caravane effrayé se dirigea en toute

---

vive la richesse, et glorifions le bonheur ! Soyons plus libéraux et plus intelligents qu'Aristophane et les conservateurs rétrogrades de la vieille Athènes. Poètes chrétiens, gardez-vous bien de renouveler les conseils du poète païen sur l'exploitation du pauvre au profit de quelques privilégiés; car (n'en doutez pas) toute la jeunesse de nos écoles saurait bien sortir de son engourdissement pour aller siffler vos théories d'une façon triomphante, et, après la chute, vous accompagner jusque chez vous, d'une sérénade charivarique. Cherchez l'esprit d'Aristophane, mais pour le mieux employer. N'imitez pas ce poète en qui se résument, avec un certain bon sens, tous les préjugés du bourgeois médiocrement éclairé. Aristophane a énergiquement flétri tous les vices individuels et politiques de son temps. Il juge et persifle admirablement tous les actes de mauvais gouvernement, et il y a en lui l'amour sincère de la paix. Voilà son beau côté. Mais, en même temps, que de grandes choses ont été flétries par lui! Dans les *Grenouilles*, il se montre inspiré d'un patriotisme étroit et attaque la naturalisation des étrangers; dans *Plutus*, il chante la médiocrité en même temps qu'il proteste contre la généralisation du bien-être ; dans les *Harangueuses*, il ridiculise les généreuses idées de Platon pour l'émancipation de la femme; dans les *Nuées*, il se moque de la science. Partout, il proscrit les raffinements, les délicatesses, le luxe, et ce poète, qui se passionne pour la paix, s'irrite contre les mœurs douces et élégantes qui doivent naître de l'activité pacifique. Enfin, Aristophane, c'est le représentant immobile des vieilles mœurs, des vieilles doctrines, du vieux monde, c'est l'ennemi impitoyable de toute nouveauté, c'est le proscripteur et le calomniateur de toute grande idée nouvelle.

On sait que les *Nuées* contiennent une longue et brutale insulte au grand nom de Socrate. Il personnifie dans cette noble et sainte figure toutes les sottises du sophisme, toutes les âneries et toutes les corruptions de la fausse science. Enfin il va jusqu'à l'accusation de vol. Toutes ces calomnies étaient un jeu pour le peuple d'Athènes, et il ne faut pas sans doute leur attribuer l'importance qu'elles nous paraissent avoir dans le texte des *Nuées*. Mais ce rôle d'insulteur de la vertu et du génie est-il bien celui du poète? L'un de nos confrères fait trop bon marché de l'injure adressée à Socrate. « Pour nous, dit-il, nous n'admettons au théâtre d'autre vérité que la vraisemblance, nous avons l'avantage de pouvoir nous enthousiasmer sans être inconséquent. Le Socrate d'Aristophane n'a aucun rapport avec le Socrate réel? Eh bien ! Othello non plus! est-ce que cela l'empêche d'exister? » C'est trop d'indifférence, en vérité, et la doctrine de l'art pour l'art mène le critique intelligent trop loin. Il faut pourtant respecter et le nom et l'idée des hommes. Que dirait M. Vacquerie si on lui prêtait quelque opinion comme celle-ci : « La forme tragique de Racine est la plus parfaite qui existe. Racine est le plus grand génie dramatique qui fut, est et sera. » Voilà, certes, un des traits de calomnie les plus douloureux dont on pût frapper notre spirituel et *raciniphobe* confrère. S'il n'est pas permis de calomnier un critique, nous croyons qu'à plus forte raison le poète n'a pas le droit de manquer de respect envers les bienfaiteurs de l'humanité et de les insulter. « La cigüe, dit M. Vacquerie, a toujours été du repas des prêcheurs de la vérité. » Il est bien de le dire; mais il faut encore protester contre les persécuteurs en tout genre.

Socrate, c'est le représentant païen de l'idée de tolérance et d'amour, et c'est à ce titre que M. Papéty, dans la vignette de l'*Almanach phalanstérien*, a placé le philosophe d'Athènes à la droite du Christ. Socrate était, comme dit notre confrère du *Siècle*, M. Auguste Gruson, le Fourier, le Saint-Simon de son siècle. C'est donc une tache sur la mémoire d'Aristophane d'avoir méconnu et calomnié cette grande âme presque chrétienne. Hélas! que de gens d'esprit se font encore les Aristophanes de notre temps ! Que de gens de bon sens, comme on dit, dédaignent les idées supérieures qui dépassent leur tête, et, comme le poète grec, suspendraient volontiers Fourier dans un panier et le renverraient à ses nuées ! Allez, allez aux nuées ! et si vous n'y pouvez monter, laissez s'élever les rêveurs, les poètes, les inspirés : c'est d'en haut que vient la lumière.

M. Amédée Achard, du *Courrier*, reproche à M. Hippolyte Lucas d'avoir donné un dénouement en quelque sorte fouriériste à une comédie païenne. « Nous sommes forcés d'avouer que l'idée de montrer Plutus prédisant les destinées futures n'est pas une invention convenable. On peut honorer ce dénouement, mais il faut bien le blâmer, car il altère le caractère même de l'œuvre. M. Lucas n'aura pas voulu laisser à penser qu'il s'associait aux calomnies et aux préjugés du poète grec. C'est d'un cœur honnête, mais c'est une faute littéraire. Réservons nos idées généreuses pour nos œuvres originales. Il nous semble que M. Lucas, sans aucune invention, pouvait produire un grand effet utile avec les *Nuées*. Il suffisait de mettre en relief toutes les injures, tous les sarcasmes, toutes les calomnies, dont le poète accable le philosophe ; il fallait montrer Socrate dans son panier ; il fallait enfin froisser vivement, par la rudesse de la satire, les sympathies générales acquises au grand nom de Socrate. En sortant du théâtre, chacun eût pu se dire : « Ai-je l'esprit d'Aristophane?... Non,... tout au plus... Et pourtant Aristophane a méconnu et injurié publiquement Socrate. Donc les hommes du plus merveilleux esprit peuvent être pleins de préjugés, d'ignorance, et attaquer très sottement les génies bienfaiteurs de l'humanité. Donc... Diable !... »

Otez les doctrines sociales, ôtez le nom de Socrate, et les *Nuées* deviennent un excellent ouvrage. Aristophane était doué à un haut degré du génie comique. Un bourgeois d'Athènes, Strepsiade, avare et stupide, mais plein de tendresse paternelle, est ruiné par les prodigalités de son fils Phidippide. Pressé par ses créanciers, pour leur échapper, il a recours aux sophistes. A ceux-ci, il demande l'art de mentir, d'embrouiller les affaires et de se tirer d'embarras par les ruses de la parole. Strepsiade est malheureusement si stupide que les philosophes renoncent à l'instruire; alors il leur confie l'éducation de son fils. Phidippide fait de merveilleux progrès, il est bientôt passé maître en sophismes, jusque-là qu'il en vient à battre son père et à justifier sa conduite dans les termes suivants :

« J'ai le droit de vous battre... ne m'avez-vous pas battu quand j'étais petit pour me forcer à étudier? — Oui, parce que je t'aimais. — Eh bien! je puis donc vous [illegible] par amitié et pour vous enseigner qu'Euripide est un grand poète. — [illegible] : tu battras tes enfants. — Et si je n'ai pas d'enfants!... J'aurais donc reçu des coups sans pouvoir les rendre?... »

Les *Nuées* contiennent une scène d'un caractère élevé entre le Juste et l'Injuste; et les figures de Plutus et de la Pauvreté, ajoutées par M. Lucas, ont beaucoup de grandeur. En somme, la pièce devrait être très plaisante, et cependant elle n'a fait que médiocrement rire. Le style du traducteur est soigné, parfois élégant; mais il manque de nerf et d'accent. On peut reprocher à M. Lucas une certaine pâleur générale. Les acteurs jouent mal. Il doit y avoir des traditions nécessaires pour bien dire la comédie grecque ; on n'en a pas le secret à l'Odéon. Mme Halley et M. Rouvière méritent cependant une mention honorable. M. Mauzin compose assez bien son rôle et le dit mal.

Les *Nuées* nous ont mené si loin, que MM. Laya et Bouchardy en pâtiront. J'ai, du reste, le soir même de la première représentation d'*Emma* au Gymnase, rendu bon témoignage en faveur de M. Léon Laya. Sa comédie est toute charmante, pleine de bon goût et de sensibilité. J'ai loué l'esprit libéral dont elle s'inspire. Cependant la critique d'un de mes confrères me donne l'éveil, et je la répète ici, afin que M. Laya en profite, moins pour le présent, que dans l'avenir. Voici ce qu'objecte à l'auteur de l'*Ange gardien*, M. Vacquerie, dans un excès de susceptibilité libérale certainement très honorable.

« Vous appelez cela un ange gardien ? nous appelons cela, nous, un mouchard. Quoi! l'amour, étouffé et comprimé par le couvercle pesant de la société, a-t-il déjà tant de soupiraux? N'est-ce pas assez de l'espionnage continu des domestiques, de la curiosité perfide des amies, de la haine envieuse des femmes laides, du rire ironique des portiers et des cochers de fiacre, et, par-dessus tout, du mépris niais et brutal d'un monde qui ne pardonne qu'au vice hypocrite et adroit, sans chercher aux mères des espions jusque dans leurs enfants? »

Les *Orphelines d'Anvers* ont obtenu un de ces succès d'émotion et de curiosité dont M. Bouchardy seul possède le secret. Il y a au quatrième acte une scène d'un effet immense, celle de l'épreuve de l'aveugle. Elle est excellemment jouée par Mme Guyon, par MM. Chilly et Mélingue.

D. L.

Le mardi 19 novembre, à onze heures, M. EMILE CHEVÉ ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, n° 60, un cours de musique vocale, exclusivement destiné aux dames et aux jeunes personnes. Le cours aura lieu trois fois par semaine : le mardi, le jeudi et le samedi.

Le mardi 26 novembre, à sept heures du soir, M. Chevé ouvrira un second cours de musique vocale et d'harmonie. A ce cours, des places spéciales sont réservées aux dames. Le cours aura lieu trois fois par semaine : le mardi, le jeudi et le samedi à la même heure.

Le prix de l'inscription aux cours est de 100 fr. par personne. On s'inscrit chez le professeur.

Dans son *Introduction à l'étude de la législation française*, M. Victor Hennequin ne s'est pas proposé, pour unique but, de faire connaître l'histoire de la législation des juifs, bien qu'elle présente un grand intérêt religieux. En comparant les mœurs des Israélites avec celles des Egyptiens, des Abyssiniens, et de plusieurs autres nations, il a voulu préparer des matériaux pour l'histoire générale de l'humanité. On trouve, à la fin du second volume, l'indication de trois cents ouvrages concernant la Bible et les peuples orientaux. (Voir aux Annonces.)

Français et le pillage de la ville par les Kabyles sont tombés sur les Juifs, en faveur de qui l'appel est fait, et qui forment la seule classe commerçante de Mogador de quelque importance. Le président de la commission est sir Moses Montefiores, et le trésorier, le baron Anthony de Rothschild. Le résultat du pillage, d'après l'appel du comité, a été épouvantable. Un grand nombre de victimes n'ont pas encore reçu la sépulture, et 4,000 personnes errent maintenant dans le pays sans asile et sans ressources. Pour venir en aide à ces malheureux et pour racheter ceux qui ont été emmenés en esclavage, un appel est fait à la générosité des nations anglaise, française et européennes. Les barons Rothschild de Londres, de Francfort, de Vienne, de Naples et de Paris, ont souscrit en tête.

## AGRICULTURE.

A M. le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Voulez-vous permettre à un cultivateur d'insérer dans votre journal quelques réflexions sur notre agriculture, et en particulier sur le système adopté par notre gouvernement pour l'amélioration de la race bovine ? Il n'est pas sans à propos de traiter des questions de cette nature, au moment où le conseil général d'agriculture va se réunir (si toutefois le ministère tient ses promesses) pour donner son avis sur la direction intérieure et extérieure des affaires industrielles.

Lorsqu'un Français parcourt les pays qui nous environnent, il est saisi d'étonnement et d'admiration en voyant la prospérité agricole à laquelle sont généralement parvenus nos voisins de Prusse et d'Angleterre ; il rencontre à chaque pas des champs couverts de produits magnifiques, des chevaux et des bestiaux nombreux et d'une remarquable beauté, des procédés qui indiquent une science avancée, enfin des chefs de culture aisés, d'une éducation soignée et en rapport avec leur profession. Tout fait envie au cultivateur français, qui étudie les contrées étrangères dont souvent le sol et le climat sont moins bons que le sol et le climat de la France ; il rougit de l'infériorité de sa patrie et se demande pourquoi nous restons, sous ce rapport, au dernier rang des nations. Cela s'explique si l'on remarque combien peu notre agriculture est encouragée.

Depuis que nous jouissons des bienfaits de la paix, il était facile au gouvernement de pousser la jeunesse vers l'agriculture en propageant l'enseignement des sciences agricoles sur une large échelle, en commençant les travaux d'amélioration qui ne peuvent être convenablement exécutés que par l'Etat, en accordant d'honorables distinctions aux cultivateurs les plus habiles, en organisant un corps administratif d'agronomes qui auraient dirigé le mouvement avec énergie et avec ensemble dans tout le royaume. Mais on n'en a rien fait ; car il faut compter pour rien la création nominale du ministère de l'agriculture. Comme le ministre du commerce a dû se trouver embarrassé le jour où une ordonnance royale l'Angleterre et ramenez-nous ces fameuses bêtes, il nous en faut à tout prix. »

Ainsi fut fait, on amena force Durham, et, au lieu de chercher expérimentalement dans quelle région ils pouvaient prospérer, quelle espèce ils pouvaient améliorer, on s'est hâté de les mettre dans le commerce en les vendant à tout venant, le plus cher possible, dans des enchères publiques, où tout était calculé pour exciter l'engouement déraisonnable des acheteurs.

Qu'un marchand mette à profit les caprices de la mode pour tirer un grand bénéfice d'une mauvaise marchandise, cela se comprend, il fait son métier ; mais comprend-on que l'Etat fasse une pareille opération ? Comprend-on qu'il se trouve au ministère de l'agriculture des hommes assez imprudents pour compromettre avec tant de légèreté la fortune de nos pauvres laboureurs en les poussant à des essais aussi incertains et, sans aucun doute, dangereux pour la plupart.

Car ce n'est point une petite affaire que de changer une race de bétail. Puisqu'on voulait rivaliser avec Bakwell, il fallait donc suivre les règles tracées par ce grand maître, et l'imiter comme un Etat doit imiter un particulier ; c'est-à-dire que l'on devait faire dans l'intérêt général ce que le cultivateur anglais avait fait dans son intérêt. En fait d'éducation d'animaux, il y a un principe dont on ne peut s'écarter sans folie : si l'on veut améliorer une race, il faut préalablement améliorer les conditions agricoles au milieu desquelles son développement doit s'opérer. Or, dans l'exécution de son projet, notre ministre de l'agriculture a mis, comme on dit, la charrue avant les bœufs ; il nous donne de beaux animaux, et nous n'avons pas de quoi les nourrir ; quelle folie ! Couvrez donc d'abord la France de riches prairies, creusez des canaux d'irrigation, qui transformeront en herbages nos landes arides ; prouvez-nous ensuite, par des expériences consciencieuses, que telle race est profitable non pas à l'amour-propre, mais à la bourse du cultivateur ; alors, nous applaudirons à votre direction ; nous suivrons vos conseils, et vous aurez conquis des droits à la reconnaissance de vos concitoyens, qui, pour s'être voués à l'agriculture, ne vivent aujourd'hui que de fatigues et de privations.

CTE. D'ESCLAIDES.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 4 NOVEMBRE.

ROUSSEAU, marchand de vin traiteur à la Villette, rue de Flandres, 10. Juge-commissaire, M. Riglet ; syndic-provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

## Bourse du 5 novembre 1844.

Continuation de hausse sur le 3 comme sur le 5 p. 0|0, 20 c. sur le premier, 10 c. sur le second.

On assure de bonne source que l'ordonnance pour l'emprunt paraîtra jeudi dans le *Moniteur*.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CHEMINS DE FER. | St-Germ. | 950 » | 935 » | H. 17 50 | Au 15. 922 50, 940, 935. | H. 7 50 |
| | V. R. Dr. | 400 » | 400 » | » » | — 400, 405. | » » |
| | — R. G. | 287 50 | 290 » | H. 3 75 | — 287 50, 291 25. | H. 3 75 |
| | Orléans. | 1020 » | 1025 » | H. 10 » | — 1022 50, 10.5. | H. 5 » |
| | Strasb... | 278 75 | 278 75 | H. 2 50 | — 280, 278 75. | H. 3 75 |
| | Rouen.. | 1035 » | 1038 75 | H. 3 75 | — 1032 50, 1037 50. | H. 5 » |
| | Havre... | 772 50 | 780 » | H. 12 50 | — 772 50, 782 50. | H. 2 50 |
| | Marseill. | 820 » | 835 » | H. 10 » | — 817 50, 826 25. | H. 10 » |
| | Montp.. | » » | » » | » » | | » » |

| LONDRES, 3 NOV. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Dimanche, B. fermée. | Av.... 82 30. Ap..... 82 47 1\|2. | 3 0\|0 f.c. 82 50 d. un. 82 60 75 d. 50. F. p. 82 90 83 d. un. 83 25 83 50 d. 50. |
| | Rep. fin c. F. pr 3 0\|0, 10. 5 0\|0, 25 à 35. | St-G., 940 d. 50, 950 d. 10. Orl., 1030 d. 10. |
| | Bons du Trésor. 3 1\|4 à 4 et 11 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 80,00 à 00,00 ; décembre, 80,50 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 84,00.

LILLE — Colza, 72,75. Voitures, 6,

ESPRIT 3|6. — Disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 74,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 73,00 à 74,50 ; décembre, 72,00 à 73,00 ; 4 premiers mois 1845, 74,00 à 00,00. — 8 dern. mois, 72,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible 88 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

## Spectacles du 6 novembre.

7 h. 1|2 OPERA. — Le Comte Ory. La Sylphide.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Béarnais. L'Ecole des Vieillards.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. 1|2 ODÉON. — Teresa.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Nelly. Follette. 2 Filles. Magasin de graines.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Monseigneur. Vieux Péchés. l'Epicier. Les Anglais.
7 h. 1|2 GYMNASE. — Babiole. Louise. Emma.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Beignets. Paris Voleur.
7 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Calypso. Don César. Tour du Nord.
7 h. 1|2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
7 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Le Doigt de Dieu.
7 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1|2 COMTE. — Fille du Capitaine. Deux Frères. Polichinelle. Henriot.
7 h. 1|2 FOLIES. — For l'Evêque. Job. Maçon. Marlborough.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 4 Novembre. | | | | 5 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 982 q. | 45 k. | | Arrivages | 821 q. | 75 k. | |
| Ventes | 1915 | 92 | | Ventes | 950 | 71 | |
| Restant | 10712 | 32 | | Restant | 10583 | 36 | |
| Cours moyen | | 34,49 | | Cours moyen | | 32,63 | |
| Cours-taxe | | 34,27 | | Cours-taxe | | 34,05 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 29 q. | 70 k. | 43,95 à 52,80 | Gr. | 4 q. | 57 k. | 50 95 à 00.00 |
| 1re | 417 | 82 | 31,40 à 36,95 | 1re | 452 | 29 | 31.40 à 36.95 |
| 2e | 305 | 31 | 31,85 à 33,75 | 2e | 257 | 31 | 30.55 à 33.75 |
| 3e | 4 | 61 | 26,10 à 28,05 | 3e | 1 | 57 | 28,05 à 00,00 |
| 4e | 12 | 40 | 20,70 à 25,50 | 4e | 31 | 01 | 20 00 à 24 85 |
| Al. | 250 | 94 | 21,75 à 31,40 | Al. | 319 | 48 | 33 75 à 00 00 |

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 4 novembre. — Farine 31,45 à 34,00.

ARRAS, 2 novembre. — Farine 1re 33,50 à 34,00 ; 2e 32,00 ; 3e 30,00, moins recherchées.

### Cours des Céréales (par hect.).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 4 novembre. — Il s'est vendu au marché de ce jour 770 hect. de froment 1re 18,66 ; 2e 17,66 ; 3e 16,66. — 300 hect. seigle de 9,66 à 10,00. — 308 hect. d'orge 9,00 à 10,00. — 46 hect. avoine de 6,90 à 7,41.

L'approvisionnement était aujourd'hui considérable en blé comme en farines, et pourtant, malgré une certaine baisse sur les prix de l'un et de l'autre, les affaires ont été rapides.

Il y a même eu des demandes de divers points environnants.

DREUX, 4 novembre. — Froment 1re 17,75 ; 2e 17,00 ; 3e 16,22. — Méteil 13,85 à 15,35. — Orge 12,00. — Avoine 9,34. — Sarrazin 6,60.

ARRAS, 2 novembre. — Froment blanc 17,00 à 19,00 ; do roux 14,50 à 18,25. — Escourgeon 10,50 à 12,50. — Avoine 5,00 à 6,00.

Le marché de ce jour était en général peu fourni et la vente des blés peu active, sans variation. Les seigles, escourgeons et les avoines assez demandés au cours.

CAMBRAI, 2 novembre. — Prix moyens. Froment 16,00. — Seigle 9,90. — Orge 10,97. — Avoine 5,77.

VALENCIENNES, 2 novembre. — Froment 1re 20,00 à 20,75 ; 2e 19,00 à 19,75 ; 3e 18,00 à 18,75. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 5,50 à 6,75.

Notre marché était encore aujourd'hui très faiblement approvisionné, mais la vente s'est faite sans variation au cours. Les autres graines ne bougent pas.

DIJON, 2 novembre. — Froment 17,25 à 19,25. — Seigle 13,50. — Orge 9,50 à 11,00. — Avoine 6,50 à 7,25. — Maïs 11,25 à 12,25.

SURGÈRES, 2 novembre. — Froment 18,75 à 19,00. — Baillarge 11,00 à 11,25. — Avoine 6,00 à 6,25.

Nous avons un temps de printemps ; encore quelques jours et toutes nos semailles de prime seront faites.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, 2 novembre. — Froment 1re (80 kil.) 19,00.

ANGOULÊME, 30 octobre. — Froment 1re 21,25 ; 2e 20,00 ; 3e 19,50. — Méteil 18,25. — Seigle 16,50. — Maïs 13,00.

POITIERS, 2 novembre. — Froment 1re 17,25 ; 2e 17,00 ; 3e 16,50. — Mouture 12,25 à 12,75. — Seigle 13,00 à 13,25. — Orge 12,10. — Baillarge 10,75. — Avoine 8,25 à 8,50.

CLERMONT (Hérault), 30 octobre. — Froment 1re 25,00 ; 2e 22,50 ; 3e 20,50. — Orge 13,00. — Avoine 10,58.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. — *Marché d'Enfer*, du 5 novembre. — Foin 1re 49 à 50 ; 2e 47 à 48 ; 3e 44 à 45. — Regain de luzerne 40. — Paille de froment 24 à 25 ;

*Marché St-Antoine* du 5 novembre. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 46 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 44 à 46 ; 2e 42 ; 3e 40. — Regain de luzerne 38 à 40. — Trèfle 35 à 36. — Paille de froment 1re 24 à 25 ; 2e 22 à 23. — Paille de seigle 32 à 33. — Paille d'avoine 1re 45 ; 2e 40 ; 3e 36.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 2 novembre. — Foin 1re 40 à 42 ; 2e 30 à 35. — Paille 18 à 32.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 4 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 895 | 839 | 56 | 1 14 | 1 00 | » 88 |
| Vaches.... | 374 | 339 | 35 | 1 16 | » 92 | » 78 |
| Veaux.... | 366 | 359 | 7 | 1 26 | 1 06 | » 86 |
| Moutons.. | 10831 | 5986 | 4815 | 1 36 | 1 13 | » 90 |

LA MAISON BLANCHE, 5 novembre. — 187 porcs dont 148 vend. 1,00-0,96-0,92.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 4 novembre. — 1817 porcs amenés ; prix de vente 0,94-0,92-0,90.

### Graines oléifères et huiles (p. h.)

DOUAI, 2 novembre. — *Graines* colza 18,00 à 22,00. — Œillette 16,25 à 19,00. — Caméline 16,50 à 18,00. — *Huiles* de colza 74,00 ; de caméline 70,00.

CAMBRAI, 2 novembre. — *Graines* colza 20,50 à 22,00. — Œillette 16,50 à 18,00. — Caméline 15,50 à 16,50. — Colza de mars 13,00 à 18,00. — *Huiles* d'œillette surf. 75,00 ; do bon goût à clair 74,00 ; do froissage brut 70,00 ; do rousse 68,50 ; de colza aux 91 kil. 73,00 ; de lin pour peinture 70,00. — *Tourteaux* 9,50 à 15,00 selon le provenance.

LILLE, 4 novembre. — *Graines* colza 18,00 à 22,25. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette rousse 17,00 à 19,50. — Caméline 16,50 à 19,00. *Huiles* de colza ép. pour éclairage 79,00 ; do ord. 64,00 ; de lin 68,25 ; de caméline 68,75. — *Tourteaux* de 10,50 à 17,50 selon l'espèce.

MARSEILLE, 1er novembre. — *Graines* Les sésames disponibles sont sans demande ; leurs prix restent nominaux à 48 et 50 fr., suivant la qualité.

Les ventes à livrer en sésame se sont un peu ralenties ; cependant quelques affaires soutiennent les prix de 47, 46,45 pour les mois de décembre, janvier, février et mars, le tout avec esc. en provenances du Levant ; les autres sortes sont à 45 esc. 1 1|2, et à 44 pour les 4 premiers mois.

Les lins disponibles manquent et n'ont pas de cours.

Il s'est fait 3 à 4000 qx ravisons à livrer de décembre en janvier à 18,50.

*Huiles.* — Les huiles à fabrique sont en baisse ; les premières qualités sont offertes à 106 fr.

Les huiles comestibles, au contraire, prennent faveur ; de 156 à 159 fr. suivant qualité.

L'huile de sésame a éprouvé une baisse sensible ; on a cédé la belle marchandise disponible à 90,70 ; on ne croit pas à nouvelle baisse.

Pour l'huile de lin nous avons toujours du calme, et les prix sont invariables de 69,25 à 69,86 les 100 kil.

### Spiritueux (par hect.)

SURGÈRES, 2 novembre. — *Eau-de-vie.* — Depuis quelques jours nos eaux-de-vie sont en baisse et nos vins pour la distillerie sont à la hausse. Il se fait généralement peu d'affaires. Voici le cours : Eau de-vie rassise (sans fût) 60,00 à 63,00 ; do nouvelle 50,00 à 52,50. — Vins rouge vieux 14,00 à 15,00 ; do nouveau 13,00 à 13,50 ; do pour distillerie 5,80 à 6,00. — Vin blanc 7,50 à 8,00.

SAUMUR, 2 novembre. — Les vendanges sont à peu près faites partout, le résultat n'est pas aussi beau qu'on l'avait espéré ; il y a peu de vin de première classe, les vins de 2e classe pour la consommation du pays, se sont payés 52,00 et 54,00 la barrique.

BÉZIERS, 31 octobre. — Dans le courant de la semaine, le prix du 3|6 disponible a fléchi à 62 fr. l'hectolitre avec la plus valeur du cours d'aujourd'hui. 100 pièces livrables dans les quatre premiers mois de 1845 ont été vendues 62 fr.

Ce mouvement de baisse, qui n'est que la conséquence de celui, qu'une tactique tout au moins imprudente a provoqué à Paris, n'a pas laissé que de causer ici une grande surprise, alors que, d'après le manque de récolte et son moindre rendement en alcool, généralement reconnus, l'on s'attendait avec fondement à un mouvement progressif de hausse.

Le cours du 3|6 disponible vient d'être fixé à 62 fr. l'hectolitre pour 54 pièces.

20 pièces ont été achetées pour novembre et décembre à 61,50.

3|6 de marc cours fixé à 45 fr. l'hect. pour 62 pièces.

MARSEILLE, 1er novembre. — *Esprits.* — Les 3|6 ont été cotés 68,00 disponible ; 67,50 novembre et décembre ; 63,50 quatre premiers mois de 1845.

*Vins.* — Il ne s'opère encore aucun mouvement sur le commerce des vins.

En vente chez l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, 60,

MÉTHODE ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.

Par M. et Mme ÉMILE CHEVÉ.

Un vol. grand in-8o de 336 pages. — Prix net : 7 fr. 50 cent., et par la poste, 9 fr. — Ecrire franco.

Etude de Me DUMONT, notaire à Bléneau (Yonne).

A VENDRE A L'AMIABLE

Trois jolies propriétés situées près de Bléneau et à 14 myriam. de Paris, L'une de 180,000 fr., l'autre de 175,000 fr., et la dernière de 475,000 fr. S'adresser, pour les renseignements : à Paris, à M. Chapeton, rue Saint Lazare, 6 ; et à Bléneau, à Me Dumont.

UN CENTIME.

COMPRESSES LEPERDRIEL

Pour VÉSICATOIRES, Cautères et Plaies. — Faub. Montmartre, 78.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] du droit de visite, qui a signé la note du 8 octobre et rappelé la flotte française dans le port de Toulon, M. Thiers ne conçoit pas d'autre politique que la politique de l'alliance anglaise.

Et pourtant, ni l'une ni l'autre de ces alliances, telles qu'elles ont été pratiquées jusqu'à présent, n'est conforme au génie de la France; car ni l'une ni l'autre n'est fondée sur le pied de l'égalité vraie; toutes deux sont également exclusives, inharmoniques, et nous obligent à épouser des intérêts qui ne sont pas ceux de l'humanité. L'aristocratie russe et l'aristocratie britannique traînent avec elles deux grandes injustices; celle-ci a la malheureuse Irlande attachée à ses flancs comme un brûlot, celle-là tient le couteau sur la gorge à la Pologne mutilée. Le génie de la France ne peut se faire complice de ces deux grandes oppressions; car le génie de la France est le génie de la liberté et de l'humanité. La France manquerait à ses précédents et à son avenir, si, en s'alliant à l'aristocratie britannique ou à l'autocratie russe, elle aidait l'une à opprimer la Pologne, l'autre à écraser l'Irlande.

De quel côté la France doit-elle donc tourner les yeux pour former une alliance vraiment sainte et libérale, une alliance qui n'ait pour but d'exclure aucune nation, mais de les appeler toutes aux réformes pacifiques et industrielles, de les appeler toutes à la solution sociétaire des grands problèmes qui touchent à leurs intérêts communs? Nous n'hésitons pas à le dire: pour former une telle alliance, la France doit tourner ses regards vers l'Allemagne. L'Allemagne sera une alliance pure, une alliance qui n'effraiera aucune puissance; car ce sera surtout une alliance d'idées, une grande communion intellectuelle et morale; le sentiment du devoir y dominera bien plus que le sentiment de l'intérêt. Ne nourrissant pas seulement le désir vague de maintenir la paix du monde, mais cherchant encore activement les moyens d'organiser cette paix, l'alliance de la France et de l'Allemagne aura un caractère éminemment édificateur, social et religieux, dans l'acception vraie de ce mot.

Tout se prépare pour cette alliance, qui rendra à la nation française son génie social, à la nation allemande son génie scientifique et universel. Chaque jour nous rapproche de ce grand fait qui ouvrira une ère nouvelle dans les fastes du monde. Déjà, sous la Restauration, un courant d'idées s'était établi des deux côtés du Rhin: les continuateurs de la philosophie du dix-huitième siècle donnaient la main aux continuateurs du mouvement réformiste du seizième; les fils de Voltaire se rapprochaient des fils de Luther, qui avaient aidé l'Europe à vaincre dans Napoléon, l'expression incomplète et mal entendue, peut-être, de l'esprit philosophique et du génie libéral de la France. Après 1830, cet échange d'idées n'a pas cessé; et les professeurs qui réunissent le plus d'élèves autour de leur chaire, se sont occupés de la philosophie allemande. Quand la science sociale aura éclairé la France et l'Allemagne sur les réformes industrielles à opérer pour émanciper complètement les travailleurs, sur les institutions de politique internationale à créer pour organiser la paix du monde, qui peut douter que leur alliance ne soit sincère et durable? Qui peut douter que cette alliance ne produise les plus heureux fruits, non seulement au sein des deux nations amies, mais encore en Europe et dans le monde entier? Qui peut douter que cette sainte union n'exerce l'influence la plus libérale, la plus sociale, non seulement sur la question d'Orient, la question du droit de visite, la question de colonisation et toutes les questions d'intérêt général, mais même sur le sort de l'Irlande et de la Pologne?

Nous signalons donc avec plaisir, toutes les fois que l'occasion s'en présente, le progrès des idées sociales en Allemagne. Il n'est pas rare de voir les journaux d'outre-Rhin s'occuper de la question d'organisation du travail, mais sans en comprendre toute la portée, et sans conclure à autre chose qu'à des palliatifs insuffisants. Aujourd'hui, la *Gazette de Trèves* paraît avoir approfondi plus sérieusement le problème, et elle s'exprime en ces termes:

« L'organisation du travail ne consiste pas, ainsi qu'on le prétend assez généralement, en quelques mesures qui permettraient au travailleur de gagner sa vie plus facilement; elle doit, au contraire, embrasser toutes les forces matérielles et intellectuelles des individus qui composent la société. Son but doit être l'harmonisation du bien-être général, avec la liberté pour chaque individu de choisir ses occupations. Elle doit, en développant l'organisme social, donner le plus libre essor possible aux facultés et aux passions de l'homme. C'est ici le cas de parler du système d'un des plus profonds observateurs de la vie humaine, de Fourier. L'idée dominante de son système est de rendre attrayant le travail productif, en lui donnant pour mobile l'attraction et le libre choix. Cette seule pensée aurait suffi pour immortaliser Fourier. Que la critique blâme certaines parties de sa doctrine; elle ne pourra empêcher qu'en découvrant les bases réelles de l'organisation sociale, il ne se soit placé parmi les plus grands génies de l'humanité. »

La *Gazette de Trèves* termine son article en traduisant une page de la *Théorie des quatre Mouvements*.

Pour les amis de notre sainte cause, pour tous les amis de la patrie française et de l'humanité, le progrès des idées sociales en Allemagne est un des faits les plus importants de notre époque; car il prépare le jour où commencera le grand mouvement de réforme industrielle et de constitution politique unitaire du monde. Honneur à la *Gazette de Trèves*, qui la première, par delà le Rhin, rend hommage au génie de Fourier et adopte la théorie de l'unité universelle!

---

On lit dans la *Patrie* de ce soir:

La nouvelle que nous avons donnée au sujet de l'Ecole polytechnique

---

## Presse départementale.

Nous reprenons notre revue de la Presse départementale, par quelques passages remarquables extraits de ces journaux.

« N'allez pas croire qu'on gouverne parce qu'on est officiellement en possession du pouvoir; on ne gouverne point parce qu'on dispose d'un budget de plus d'un milliard, et d'une armée de cinq cent mille hommes; on ne gouverne point encore parce qu'on a triomphé des partis, qu'on domine aux élections, ou qu'on s'est assuré d'une majorité dans les chambres; on ne gouverne pas même, parce qu'on rend des lois et des ordonnances, qui, bon gré mal gré, s'exécutent. Gouverner, c'est agir souverainement sur l'opinion publique, diriger le mouvement des esprits, pénétrer jusqu'au fond des consciences, les remuer, les convaincre et les entraîner vers un but. La Révolution gouvernait, lorsque, pour enfanter les dévouements les plus héroïques, il lui suffisait de dire: « Vous avez bien mérité de la patrie. » Napoléon gouvernait, lorsque ses armées, après leurs glorieuses victoires, n'enviaient que ce seul mot de lui: « Soldats, je suis content de vous. » Mais, avouons-le, depuis la Révolution, depuis l'Empire, on administre, on ne gouverne plus; on ne régit plus l'opinion publique, on la subit; on ne meut plus les esprits, on ne meut que le corps. Que dis-je? on s'est fait une théorie, et presque un devoir d'abdiquer cette haute initiative morale, qu'on ne savait comment porter; ceux qui gouvernent ont fait profession de gouverner le moins possible, et en fait, ils se sont laissé gouverner eux-mêmes par tout ce qui les entourait, et ne font plus guère, à l'heure qu'il est, que des tableaux de statistiques, où s'enregistrent un à un les faits accomplis. On ne pouvait faire preuve d'une passivité plus complète, et proclamer avec plus d'héroïsme sa propre déchéance. C'est que, pour gouverner, il faut être fort et croire d'une foi profonde aux destinées morales du peuple qu'on dirige (1). »

» Cependant l'opinion ne partage pas entièrement la quiétude des hommes placés à la tête de la nation; elle ne se fait point d'illusion sur la valeur de leur politique et elle la condamne avec sévérité. Chez nous, ce n'est pas le pouvoir qui dirige l'opinion, mais l'opinion qui entraîne et fait pour ainsi dire violence au pouvoir. Notre société n'a pas de guide sérieux dans les hommes qui la gouvernent; ils sont plutôt pour elle un perpétuel obstacle. Au lieu de travailler à la former dans l'intérêt du pays, ils cherchent, par tous les moyens possibles, à la paralyser, à la jeter dans l'abrutissement. Oubliant que les grands peuples sont ceux chez lesquels les sentiments nationaux sont fortement développés, ils tremblent de voir l'opinion s'affermir. Le patriotisme les effraie, et ils le regardent comme une chose dangereuse qu'il faut combattre (2).

» Si vous êtes frappés des inconvénients de la concurrence illimitée, de l'antagonisme fatal des intérêts, et des collisions désastreuses qui doivent en résulter, invitez le gouvernement à faire enfin son devoir, à reconnaître que le droit au travail est le premier des droits de l'homme en société, et à faire en sorte que ce droit ne puisse jamais être ni opprimé ni méconnu. Pour cela, ne serait-il pas bon, par exemple, de modifier quelque peu ces articles du Code pénal contre les associations, les coalitions d'ouvriers, qui frappent d'une peine exorbitante des hommes dont la seule

(1) Le *Spectateur de Dijon*.
(2) L'*Observateur des Pyrénées*.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Cours de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

### HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES.

L'importance des organes de la mastication, le rôle essentiel que jouent les mâchoires dans ce siècle de mangeurs et de mangés, nous faisaient un devoir d'entrer dans quelques détails à ce sujet, et de suivre pour ainsi dire pas à pas le professeur dans cette partie de son enseignement. La faim, ce grand stimulant de toute industrie, ce moyen indirect d'amener ceux qui mangent trop à compter un jour avec ceux qui ne mangent pas assez, la faim, cet impitoyable créancier qu'on paie au moins deux fois par jour sans qu'il se lasse de réclamer sa dette, est celui de tous les besoins des animaux dont la nature a pris le plus de soin d'assurer la satisfaction. Tous les mammifères, sans exception, présentent, dans la complication de leur appareil dentaire et de leurs organes digestifs, plus de perfection relative que dans le reste de leur être. Aux plus voraces, les mâchoires les plus robustes, les plus longues, les mieux armées, non pour attaquer, mais pour manger fort et long-temps, sans dédaigner les mets peu délicats, tout en faisant un cas particulier des meilleurs aliments. Sous tous ces rapports, l'homme a, parmi les mammifères, d'incontestables supériorités; quel gastronome de profession ne porterait envie aux quatre-vingt seize dents du tapir!

Mais, sans sortir de l'ordre des organes matériels, la nature prodigue à l'homme les dédommagements. Les sens, si complets, si parfaits chez l'homme, existent à divers degrés chez les mammifères, les uns plus développés que dans l'être humain, les autres plus ou moins émoussés; mais aucun être de la création ne réunit au même degré la concordance, l'accord, et cet appui mutuel des sens qui constitue en nous le caractère essentiel des organes de nos sensations.

Ici le professeur, séduit par son sujet, n'a pas résisté au désir, bien naturel d'anticiper un peu sur ce dont il devait, dans l'ordre de ses leçons, entretenir plus tard son auditoire; tout le monde lui en a su d'autant plus de gré que la partie la plus aride de son sujet, la classification, dont la science ne peut se passer, devait absorber le reste de cette leçon.

Le plus précieux de nos sens, c'est le toucher, s'il est vrai comme on l'assure, que tous les autres se rapportent à celui-là; du moins il est incontestable que la lumière, le son, les saveurs, les odeurs, ne nous affectent que par leur contact avec les organes destinés à nous transmettre les impressions qui leur correspondent. Chez l'homme, le corps entier, sur toute sa surface, est sensible au toucher; nul animal ne jouit de cet avantage; chez beaucoup de mammifères, la présence des poils et l'accumulation de la graisse, chez d'autres, l'épaisseur de la peau, réduisent la sensation du toucher délicat, à de très petites surfaces.

La taupe, sans être aveugle comme le croyait l'antiquité, ne jouit qu'imparfaitement du sens de la vue que sa vie souterraine lui rend à la vérité peu nécessaire. Le professeur n'a fait qu'indiquer la compensation que la taupe a reçue de la nature; nous imiterons sa retenue. Toutefois, il nous est impossible de ne pas mettre le lecteur sur la voie, avant de le renvoyer à l'article taupe de l'histoire naturelle de Buffon, article où ce grand écrivain a déployé une si chaude éloquence qu'on ne sait après l'avoir lu s'il ne regrettait pas un peu de n'être point taupe à de certains moments.

L'histoire rapporte que Sardanapale (il n'a jamais existé personne de ce nom) avait fait afficher dans sa capitale une ordonnance royale formée de trois impératifs; buvez, mangez, amusez-vous, il n'y a que cela de bon dans le monde.

La taupe est le mammifère qui peut le mieux obéir à l'ordonnance royale de Sardanapale, ce qui doit la consoler de n'y pas voir très clair quand il lui arrive de se hasarder au grand jour. Quelque délicat que puisse être un tel sujet, nous ajouterons qu'il est heureux que l'homme soit à quelques égards inférieur à la taupe; si la sage nature n'en avait ainsi ordonné, trop de gens se trouveraient dans le cas de ce chapelier à qui son confesseur demandait quel temps il lui restait pour faire des chapeaux.

Le jeu des paupières chez l'homme est un des ressorts les plus parfaits et les plus délicats de son organisme; voile impénétrable et protection assurée pour l'œil pendant le sommeil, la paupière par l'exquise sensibilité du ganglion ciliaire, est excitée par le toucher le plus léger, et force pour ainsi dire, l'homme à sortir du sommeil avant l'approche du péril. Aussi les physiologistes modernes, frappés d'une juste admiration pour la perfection de la paupière, regardent la conque auditive, vulgairement l'oreille, comme une *paupière auriculaire*.

Quelques animaux, entre autres la chauve-souris, ont le nez pourvu d'un appendice, qui figure ce que le professeur a nommé une *paupière nasale* ou *paupière olfactive*. Cet organe n'ajoute rien à l'agrément des traits de la chauve-souris, d'un physique généralement peu agréable; nous avons connu des nez humains, offrant avec celui de la chauve-souris une analogie étonnante; Daumier a saisi un de ces nez, quand il fait dire à un *enfant terrible*: Maman, c'est ce monsieur qui a ce nez. Nous reviendrons tout à l'heure sur les infortunes naturelles de la chauve-souris.

Poursuivant son parallèle, le professeur a passé en revue les agents de la locomotion chez les divers mammifères comparés à ceux de l'homme placé d'après sa manière de marcher, à la tête des plantigrades, c'est-à-dire des animaux qui s'appuient en marchant sur la plante des pieds ou sur la paume des mains; car les quadrumanes qui ont des *mains de derrière* au lieu de pieds marchent sur la paume, ou, si vous l'aimez mieux, sur la plante de leurs mains, ce qu'ils ont de commun avec M. Auriol du Cirque Olympique.

Après le singe, le mammifère le plus complètement plantigrade est l'ours. Des empreintes de pied d'ours sur la neige ou le sable offrent la plus frappante analogie avec l'empreinte d'un pied humain; l'ours sur ses pattes de derrière, est une sorte de caricature de certains hommes: Granville prétend que certains hommes sont par compensation des caricatures d'ours.

Nous avons vu, en province bien entendu, jouer le personnage de Jenny de la *Dame Blanche* par des actrices dont les membres antérieurs tenaient beaucoup de ceux des mammifères de l'ordre des quadrumanes; cela n'empêchait pas Georges Brown de crier courageusement: cette main, cette main si jolie! C'était quelque chose comme une ignoble grosse patte d'un rouge brun. Et pourtant, au dire des naturalistes, ce n'était point une patte; ce qui constitue la main, c'est le pouce: pas de pouce, pas de main. La main la plus adroite, celle de l'écureuil, par exemple, du moment où le pouce manque, est réputée patte. Revenons à la locomotion.

Le chien, le loup et les autres carnassiers de moyenne ou petite taille, marchent sur les trois phalanges antérieures; ils sont classés sous ce rapport parmi les digitigrades, marchant sur leurs doigts, lesquels doigts sont par conséquent peu ou point sensibles au toucher, étant revêtus d'une peau dure et calleuse.

Le lion, le tigre et les autres très grands carnassiers sont encore plus essentiellement digitigrades; ils ne marchent que sur le bout des doigts, sur les deux phalanges terminales. Nous reviendrons sur leurs griffes rétractiles, organes qui jouent un si grand rôle dans leur mode d'existence, et qui rendent leur fréquentation habituelle assez peu sûre, même quand on se nomme Martin, Carter ou Van Amburgh. Les griffes, chez les mammifères, dont elles sont l'arme principale et l'un des moyens d'existence les plus indispensables, si elles n'étaient pas rétractiles, si elles ne rentraient à volonté dans leurs étuis, gêneraient la marche et diminueraient l'agilité des carnivores, sans cette disposition spéciale; les mêmes griffes, aussi longues et même plus longues à proportion chez quelques rongeurs, l'écureuil, par exemple, ne sont pas rétractiles; mais, d'une part, ce ne sont point des armes redoutables, quoique l'écureuil sache fort bien *griffer* quand on l'impatiente, et de l'autre, la nature a rendu ce gentil mammifère si leste dans toutes ses allures que, prenant son élan avec sa queue pour gouvernail, sûr de se raccrocher n'importe où avec ses griffes d'ailleurs inoffensives, il va d'un arbre à l'autre comme l'oiseau dont il a la grâce, la prestesse et les vives allures.

Enfin les ruminants et les pachydermes ne marchent ni sur la plante du pied, ni sur les phalanges des doigts, mais sur le bout des ongles, comme une agile parisienne marche sur la pointe du pied.

Ici, à l'exemple du professeur, nous nous permettrons une petite digression à propos des pieds, et, par contrecoup, nous dirons un mot des chaussures. En Bretagne et dans les landes de Gascogne, les souliers, souvent même les sabots, sont un objet de luxe; on se chausse aux quatre grandes fêtes de l'année et les jours de noce, de sorte que les chaussures

...es journaux de l'opposition ont donc aujourd'hui d'excellentes raisons pour accuser l'administration qui, par mollesse, par égoïsme, par une paresse intellectuelle inconnue jusqu'à ce jour en France, néglige sans cesse les grands intérêts pour les petits.

La presse départementale pourra suppléer peut-être, avec le temps, à l'insuffisance du pouvoir, en excitant et en instruisant l'opinion sur les problèmes si graves et si difficiles que présente l'organisation du travail : nous ne cesserons de l'encourager dans ses efforts, malgré les obstacles que nous suscitent nos adversaires : car il faut que la presse départementale le sache : en l'appuyant, et elle de son côté en nous soutenant, nous nous trouverons exposés, les uns et les autres, aux calomnies les plus inattendues.

L'autre jour, la *France méridionale*, journal ministériel de Toulouse, ne se gênait pas pour dire cavalièrement qu'elle *pensait* que nous, disciples de Fourier, ne regardions les théories d'association que comme une *thèse brillante*, c'est-à-dire qu'elle nous signalait à ses lecteurs comme des menteurs et des intrigants.

Aujourd'hui la même feuille, trouvant dans un journal de province quelques mots d'éloge à notre adresse, déclare hardiment que nous payons ces éloges à raison de 50 cent. la ligne.

De quel nom qualifier de pareils procédés? Serions-nous bien fondés à imprimer dans notre journal que *nous pensons* que les écrivains de la *France méridionale*, dont nous ne connaissons pas les personnes pas plus qu'eux-mêmes ne nous connaissent, ne soutiennent le système du ministère que comme une thèse lucrative pour eux, et pleine d'espérances pour leur ambition? Serions-nous bien fondés à les taxer de mensonge et de servilisme? Devrions-nous dire qu'ils ne conçoivent d'éloges que les éloges qui leur sont payés?

Quelles que soient les calomnies que l'on nous adresse, jamais nous n'emploierons de pareils moyens. Dans la presse ministérielle, dans la presse conservatrice se trouvent un grand nombre d'écrivains consciencieux, et, si parmi eux il s'en est glissé quelques-uns qui ont bu toute honte, et qui sont descendus au dessous du mépris public, nous nous garderons bien, sans preuve, d'incriminer la bonne foi et la sincérité des opinions des autres.

Oui, nous sommes en rapports bienveillants avec un certain nombre des journaux de province; oui, nous sollicitons quelquefois de leur amitié une mention en faveur de notre journal; nous ne cachons pas les démarches très licites que nous faisons à ce sujet et qui jamais n'ont dépassé les bornes de la bienséance, mais s'il plaît à nos amis, en nous citant, de nous approuver hautement et de nous encourager par leur appui, nul n'a le droit de penser ni surtout de dire, que ce sont là des éloges payés à tant la ligne.

Nous savons bien que nous ne devons pas trop arrêter notre attention sur de pareilles accusations, que le bureau de l'esprit public pousse

(1) Le *Guetteur de Saint-Quentin*.

...La presse vient de rompre avec le Hanovre. On sait que le ... dissentiment profond qui existe depuis long-temps entre les deux cabinets, et qui vient de finir par un éclat, c'est le refus positif que fait le Hanovre d'entrer dans le *Zollverein*. Ce refus d'accession a des conséquences très fâcheuses pour la Prusse; il entraîne celui des trois villes libres, Brême, Lubeck et Hambourg, c'est-à-dire tient fermées à l'union germanique toutes ses issues sur la mer du Nord entre la Hollande et le Danemarck. C'est le traité récemment conclu entre l'Angleterre et le Hanovre qui a déterminé la rupture. On remarque la phrase suivante dans la dernière note adressée par le cabinet prussien à celui du Hanovre. « Le royaume de Hanovre, pour avoir un prince anglais sur le trône, n'en est pas moins resté un Etat de la confédération germanique. »

(*Revue de Paris*.)

On lit dans un journal allemand au sujet de cet événement :

« Notre siècle est avant tout industriel; la politique cède partout à l'intérêt mercantile. On prétend que la Hollande, menacée dans ses relations commerciales par le traité conclu entre le Zollverein et la Belgique, a l'intention de se rallier intimement à la France. Ainsi, la Belgique qui doit son existence à la France, lui rompt en visière et se rallie à l'Allemagne, tandis que la Hollande, chassée de la Belgique par l'armée française, se tourne vers ce même pays pour des traités de commerce et de navigation. Il est vrai que la Hollande en veut toujours à la Prusse, pour l'avoir abandonnée lors de la séparation avec la Belgique; mais il n'est pas moins vrai que c'est l'intérêt commercial qui l'emporte partout sur les combinaisons politiques.

Au Hanovre, le même effet se produit. Le roi, en brisant la loi fondamentale, a trouvé en Prusse un complice tacite. Et voilà qu'il vient de renouveler le traité de commerce avec l'Angleterre pour dix nouvelles années. Il n'y a plus d'ambassadeur prussien à Hanovre, ni d'envoyé hanôvrien à Berlin. La guerre est déclarée entre ces deux pays, guerre qui, pour n'être pas sanglante, n'est pas moins vivace. Le traité entre le Zollverein et la Belgique est une menace pour la navigation hanôvrienne, que le roi ne pourra sauver en faisant avec l'Angleterre des traités au préjudice de ses sujets.

Quant à Hambourg, les négociations sur le péage du Sund n'ont d'autre but que d'enlever au port de cette ville tout son mouvement de transit pour l'Allemagne. Hambourg apprendra que le temps est passé où une ville peut se croire la maîtresse de tous les marchands du monde. Hambourg sera un port du Zollverein, ou elle sera ruinée par Anvers et Lubeck. C'est que de nos jours il n'y a plus d'autre nationalité que l'industrie et le commerce. Est-ce un bien ou un mal, nous ne savons; mais cela est. »

## Crise espagnole.

La discussion du vote de M. Isturitz a continué à la chambre des députés dans la séance du 31 octobre. M. Nocedal poursuit son discours interrompu la veille.

Il fait ressortir l'inconséquence de ces partisans de la coalition qui ont été les premiers à la détruire et à manquer à leurs engagements. Ce reproche tombe aussi sur les modérés qui proclamaient l'intégrité de la constitution et qui, aujourd'hui, votent pour la réforme, dont l'orateur me la nécessité. Si aucun ministère n'a pu gouverner avec la constitution actuelle, ce n'est pas qu'elle soit mauvaise, mais c'est parce qu'elle est

...général Prim, et que le lendemain, malgré les fêtes, le conseil des généraux se réunira pour le juger. D'un autre côté, le *Castellano* parle de placards gigantesques affichés dans les divers quartiers de Madrid, sur lesquels on lit en grosses lettres, noires et rouges, ces seuls mots : A MANCHE !

On écrit de Burgos qu'une conspiration y a été découverte dans la soirée du 28. Les conjurés répandaient l'or à pleines mains, et il était question, dans leurs conciliabules, de mettre en liberté tous les malfaiteurs détenus dans la prison centrale.

Le 21, un bataillon de Zamora quittait la Corogne avec deux pièces de campagne, sous le commandement du général Balboa. On dit qu'il se rend à Pontevedra et à Vigo pour s'opposer, les uns disent à un *pronunciamento*, d'autres à un débarquement.

La *Verdad* de Barcelone, du 31, publie le manifeste des insurgés. Pour combattre le despotisme assis, dit-il, sur le trône, ce manifeste propose la république, avec une seule chambre de soixante-trois députés, la liberté de la presse, le jury, la liberté *absolue* des cultes, la réorganisation complète de la garde nationale, le suffrage universel; des ayuntamientos électifs, des juntes provinciales, le chiffre des provinces de la monarchie réduit à quatorze, l'armée réduite à 20,000 hommes, renouvelée chaque année par moitié, la suppression des douanes, un impôt unique, la réforme de la justice, etc.

Le 31 au matin, l'aspect de la Rambla était imposant; on y conduisait les quatre conjurés condamnés à mort par le conseil de guerre. L'autorité militaire avait déployé un appareil formidable, et la religion y joignait ses lugubres pompes. Le cortège était ouvert par la congrégation du Sang, avec son énorme crucifix et ses nombreux enfants de chœur. Deux aumôniers de régiment exhortaient les condamnés; un fort détachement servait d'escorte. Les victimes marchaient la tête haute, avec courage et résignation, comme des martyrs qui vont mourir pour une cause juste.

Outre le brigadier Rubin de Celis, on a arrêté, au moment du départ des messageries, quatre ou cinq voyageurs, parmi lesquels le colonel Caro, arrivé de la veille. Un grand feu, allumé sur la montagne de Requesens et répété de colline en colline, devait donner le signal de l'insurrection. Les provinces de Girone et de Taragone étaient prêtes.

La garde nationale de Manresa a été désarmée par l'autorité municipale, assistée d'un fort détachement d'infanterie et d'un escadron de cavalerie. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, grâce aux mesures qui avaient été prises antérieurement. La milice de Vich est maintenant la seule qui conserve ses armes; mais il y a lieu de penser qu'elle n'échappera pas à la mesure qui paraît devoir être générale, car, dit la *Verdad*, cette population a manifesté des opinions contraires aux vues du gouvernement, concernant la vente des biens ecclésiastiques.

Quinze espartéristes de marque ont été expulsés de Marseille et internés à 200 lieues de la frontière espagnole. Ametller doit être envoyé à Chaumont (Haute-Marne). La police française, ajoute la *Verdad*, a déployé une activité inouïe.

## Algérie.

Nous lisons aujourd'hui dans l'*Afrique* :

« Nous croyons pouvoir donner comme certain l'abandon du projet de

---

passent de génération en génération; il y a dans le Morbihan des souliers qui peuvent avoir vu Louis XIV.

Les animaux domestiques sont chaussés avec la même économie. Les bœufs ne sont ferrés qu'à moitié, d'un ongle de chaque pied; les Bretons ont très bien observé que leurs bœufs, quand ils tirent deux à deux à la charrette, n'usent que la corne de l'ongle externe de chaque pied; ils ne ferrent que cet ongle; quand le bœuf laboure, il n'est point ferré. Le cheval, le mulet et l'âne vont également pieds nus sur la lande et dans les campagnes; on les ferre quand ils doivent marcher sur la grande route dont la dureté offenserait la corne de leur pied. Au retour de la foire, le cheval et le maître se déchaussent; les fers et leurs clous reposent dans l'armoire sur la même tablette que les souliers, et n'en sortent qu'aux mêmes époques.

Une vieille tradition rapporte que dans les mêmes contrées, l'homme n'a pas toujours marché sur ses membres inférieurs. On assure qu'on lisait sur de très anciennes enseignes : Cordonnier pour les pieds de devant; la chaussure des pieds de derrière formait une profession séparée.

Les supports donnés par la nature aux mammifères ne servent pas toujours exclusivement à la locomotion; presque tous les grands ruminants savent se défendre à coups de pied; souvent un coup de pied de cerf est mortel au chasseur; on connaît la mort tragique du malheureux duc de Melun. Les contes jadis accrédités sur la rigidité des articulations de certains animaux qui se couchent rarement, tels que l'élan qui, disait-on, une fois abattu ne peut plus se relever, n'ont plus aujourd'hui besoin d'être réfutés; beaucoup de quadrupèdes, entre autres les solipèdes, (cheval, mulet, âne), dorment debout, quoique étrangers à la littérature contemporaine, et ne se couchent qu'en cas d'excessive lassitude.

Nous voici parvenus à la classification; ne vous effrayez pas : à chaque jour suffit sa peine : nous nous contenterons de vous en donner ce qui sera indispensable à mesure que nous passerons en revue l'ordre des mammifères.

Ce n'est pas une chose facile que de bien classer les animaux en général et les mammifères en particulier; Cuvier, le grand Cuvier, et Geoffroy Saint-Hilaire s'y sont repris à plusieurs fois et ont eu bien de la peine à s'accorder : que ferons-nous donc, nous autres profanes! Les faits embarrassants nous arrêteraient à chaque pas. De même que, tout en bas de l'échelle animale, les zoophytes, les truffes, les morilles, les champignons eux-mêmes, ne sont, à bien examiner leur manière de vivre, ni animaux, ni végétaux, de même dans les mammifères, les monotrêmes, les ornithorinques, et plusieurs autres avec lesquels nous aurons le plaisir de vous faire faire plus ample connaissance, emmâchent d'un ordre sur l'autre et se casent assez difficilement pour que leur numéro d'ordre soit sujet à [illegible] les plus ambigus sont des débris du monde antérieur et [illegible] ... Quelques-uns ... le singe, la ... [illegible]

la chauve-souris, qui s'en sert également pour abriter et réchauffer sa jeune et intéressante famille; rien n'est hideux comme une nichée de petites chauve-souris. On ne peut pourtant pas reprocher la chauve-souris des marsupiaux, difficulté grave qui vous est probablement indifférente et à moi aussi.

M. Geoffroy-Saint-Hilaire a promis de réhabiliter la chauve-souris; elle est aussi au même degré que l'hirondelle dont elle est comme *la suppléante* puisqu'elle entre en chasse quand l'hirondelle va se coucher, et qu'elle détruit des milliers de phalènes et d'autres insectes crépusculaires auxquels l'hirondelle n'a jamais goûté. D'ailleurs, elle n'est pas belle, c'est vrai, mais enfin ce n'est pas sa faute. Vous répondrez qu'on en peut dire autant de beaucoup d'honnêtes gens? Cela est beaucoup moins vrai que vous ne croyez. Les vices abrutissants, l'égoïsme stupide, l'hébètement de l'ivrogne, gâtent le type de la noble humanité au point que, comme le dit Jacquemont des esclaves de l'Indostan, brutaliser ces gens-là, ce n'est vraiment pas frapper une image de Dieu. Tout cela est la faute de l'humanité en général et des individus en particulier. La pauvre chauve-souris n'a rien à faire, quant à sa laideur, que de ne pas se regarder dans un miroir; l'homme quand il le voudra, (et pourquoi ne le voudrait-il pas un jour?) rendra chez toutes les races la beauté commune et la laideur exceptionnelle, comme elle l'est dans certaines vallées de la Grèce où le sang des Hellènes s'est conservé sans mélange. Dès à présent, et sans devancer la marche des destinées de l'humanité, les temps sont mûrs pour diminuer l'excès de la misère, source de dégradation et de laideur.

M. Alexandre Dumesnil a remarqué avec beaucoup de sagacité la fréquence des ressemblances humaines avec les animaux rapaces, dans un monde où règne incontestablement comme passion dominante la rapacité: la bienveillance rendue moins rare dans cette portion de la société qu'on nomme *le monde*, en ferait disparaître les types carnassiers, les mâchoires de loup et de hyène, et les regards de vautour. L'homme ne sait pas ce qu'il peut sur lui-même dans l'ordre physique; les développements de cette donnée formeront la partie la plus attrayante du cours de M. Geoffroy Saint-Hilaire, et nous nous réjouissons d'avoir à la reproduire, et s'il nous est possible, à la vulgariser dans nos feuilletons.

Dans sa dernière leçon, le professeur a commencé la revue des mammifères par les primates, les plus rapprochés de la race humaine. Les différences qui ressortent de l'examen anatomique des singes comparés à la structure du corps humain, font ressortir parmi des ressemblances évidentes, de profondes infériorités, basées sur des différences radicales. Charles Nodier, qui niait paradoxalement le progrès et la perfectibilité, [illegible] assurait que les singes étaient des hommes perfectionnés; Bory représentait l'homme comme le singe de l'orang-outang; ni l'un ni l'autre ne parlait au sérieux.

Le troglodyte, celui de tous les singes qui se rapproche de l'homme [illegible]

squelette humain, et jusqu'à l'appendice vermiculaire du cœcum qui manque aux singes d'un rang inférieur, laisse encore entre lui et l'homme un espace incommensurable. Quant à la physionomie, la sienne est gaie, ouverte, et nous avons plus laid que cela partout où il y a 100 hommes réunis. Mais la suture du crâne est marquée, comme chez l'orang-outang, par une sorte de crête osseuse; mais l'oreille, quoique de forme humaine, a toute l'ampleur de celles que l'antiquité prête aux satyres, dont Saint-Augustin avait vu des échantillons; mais le nez moins saillant que chez le nègre le plus camard, et les mâchoires plus avancées que chez l'Anglais le plus pur sang, disent au premier coup-d'œil que le singe le plus parfait est seulement le mieux organisé des animaux, l'homme excepté.

L'une des différences les plus saillantes, c'est celle de la main du troglodite ou du gibbon, mise à côté de la main humaine; rien n'y manque; les mêmes parties y sont dans le même ordre; seulement les doigts sont hors de proportion quant à leur longueur avec le pouce qui diminue et disparaît chez les derniers singes. Aussi l'adresse tant vantée du singe, adresse réellement merveilleuse pour un animal, ne peut approcher de celle d'un homme qui tire de ses doigts tout ce que leur conformation et leur juste proportion entre eux et le pouce, offrent de ressources à son adresse : donnez à un troglodite les moyens de M. Philippe, il ne deviendra pas pour cela prestidigitateur.

L'abondance et la disposition des poils contribuent puissamment à donner aux singes placés en tête des *primates* une physionomie humaine; il y a au Jardin-des-Plantes un grand singe à favoris blancs avec une barbe en collier grisonnante qui ressemble à s'y méprendre à un ci-devant jeune homme, visible tous les jours devant la rotonde du Palais Royal de deux à cinq heures de l'après-midi.

Chez tous les mammifères, hors les espèces les plus parfaites des singes, les poils sont dirigés de haut en bas; chez le troglodite, l'orang-outang, le gibbon, les poils ont cette disposition sur l'avant-bras; à partir du coude, ils ont la disposition contraire, comme chez l'homme, et ceux de la tête sont chez plusieurs singes de véritables cheveux, passant à l'état de poils sur les singes d'un ordre inférieur.

On ne peut donc, en présence des faits, se ranger à l'opinion hasardée de ceux qui ont amplifié les perfections et l'instinct du singe, pour dénigrer et déprécier l'homme. Ce qu'il y a de bestial dans le singe est inhérent à sa nature et ne peut être modifié par sa volonté et celle de ses semblables; ce qu'il y a de bestial chez les plus abandonnés des enfants d'Adam, peut céder, disparaître devant les efforts persévérants des plus éclairés de la race humaine; cela seul, met tout un monde entre le singe et l'homme; il n'y a parmi les singes de la même tribu, nulle ... [illegible] ... ou intellectuelle; parmi les humains, il y a les frères aînés chargés d'initier, de compléter leurs frères déshérités : ce grand fait écrit partout dans l'histoire se retrouve à chaque page de l'histoire naturelle.

A. YSABEAU.

chargements de retour les plus avantageux pour les bâtiments revenant en Europe des côtes du Chili et du Pérou, vient d'être rencontré au cap Ténez et dans quelques îlots voisins. L'industriel qui l'a trouvé a obtenu un privilége de trois années pour en poursuivre l'exploitation. Les riches mines de cuivre de Mouzaïa, entre Alger et Médéah, viennent également d'être concédées à une maison de commerce de Marseille. D'autres négociants de la même ville font explorer, dans ce moment, des mines de plomb dans l'Ouarensenis. Il a été découvert à Rachegoun de la pouzzolane.

— Nous lisons dans un journal d'Afrique, *la Seybouse* :

« Nous apprenons par voie indirecte qu'une ghazia a été faite par M. le commandant Boyer. Un des spahis de son escadron a été tué, trois autres ont été blessés. Le prix du sang a dû être apporté le 23 à la Calle par le chef de la tribu. »

## REVUE DES JOURNAUX DU 6 NOVEMBRE 1844.

Le silence sur les questions qui émeuvent le plus notre pays paraît être la loi suprême des organes du pouvoir. Le *Moniteur*, les *Débats* et la *Presse* sont encore muets ce matin sur les conditions de rentrée des élèves de l'Ecole polytechnique, et le besoin pressant de faire diversion leur fait aborder des matières dont l'opinion publique songe le moins à se préoccuper en ce moment.

Ainsi, le *Journal des Débats* examine, dans son premier-Paris, l'imperfection de nos moyens de fabriquer la monnaie, comparés à ceux de l'Angleterre. La *Presse* aborde son public avec une long article établissant sa communauté d'opinion avec la *Quotidienne* sur la nécessité de nous débarrasser des étreintes de l'Angleterre, dans lesquelles nos ministres nous ont enferrés, et le *Moniteur* annonce gravement à la France, inquiète sur l'issue des événements qui s'accomplissent, que tels et tels ministres plénipotentiaires ont rapporté une réponse aux notifications de la naissance d'une princesse française.

— Le *Siècle* fait observer que la tentative d'assassinat attribuée aux progressistes espagnols, est généralement considérée comme une machination de police ; mais il regarde toujours l'existence du général Prim comme très compromise, en ce qu'elle est un reproche perpétuel pour les hommes qu'il a eu la folie de porter au pouvoir, dans le but de sauver la constitution de 1837.

— Le *Constitutionnel* fait cette réflexion au sujet des quatre exécutions qui viennent d'avoir lieu à Barcelone, sur de simples indices : « Tous les gouvernements qui se succèdent en Espagne font couler le sang dans cette malheureuse ville ; chaque révolution nouvelle y est signalée par un acte de vengeance, et, depuis douze ans, toutes les dates de l'histoire d'Espagne y sont marquées de sang. »

— On sait, dit le *Commerce*, que la terreur dont Narvaez se fait un moyen, n'est point sans influence sur les délibérations des cortès, qui ont à faire oublier le parti qu'ils ont pris contre la reine-mère. Il est donc probable que la réforme aura été adoptée à une grande majorité ; mais la nation l'adoptera-t-elle ? Voilà le problème.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Nous annonçons avec peine que M. le général Naudet, chef du cabinet du ministre de la guerre, a persisté à résigner ses fonctions, laissant de vifs regrets à tous ceux qui ont eu des rapports avec lui.

— Nous avons déjà parlé d'une association secrète découverte en Pologne dans le mois d'août et des arrestations qui en avaient été la suite. Nous apprenons aujourd'hui que le tribunal criminel de Varsovie a mis en liberté vingt-deux prévenus et a condamné aux travaux forcés à perpétuité en Sibérie un assesseur près du tribunal criminel de Layga, et deux avocats et dix-huit autres accusés à la même peine de cinq à dix ans. Les biens des condamnés seront confisqués.

— Les feuilles prussiennes annoncent que Mina Sontag, actrice distinguée, sœur de la comtesse Rossi (Henriette Sontag), a pris le voile dans un couvent de Carmélites à Prague.

— L'expérience que les mois d'automne sont les plus féconds en suicides se justifie encore cette année à Vienne et à Madrid, si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg* et l'*Eco del Comercio*.

— La ville de Paris s'occupe depuis quelque temps avec une sollicitude particulière des marchés publics de la capitale. Elle a fait restaurer les marchés de la Vallée, Saint-Germain, des Blancs-Manteaux Saint-Antoine, de la marée, etc. Elle fait construire, rue Montorgueil, un marché aux huîtres; le marché Saint-Joseph est en restauration en ce moment; ce n'est pas tout : on sait que le marché des Innocents et ses hideuses annexes vont bientôt disparaître pour faire place à une grande et magnifique halle générale. Enfin sous quelques jours aura lieu l'adjudication pour les travaux à faire au marché Saint-Martin. (*Presse.*)

— Les époux Ducray, concierges d'une maison, rue Truffaut, aux Batignolles, étaient chargés d'une nombreuse famille, et néanmoins, à force d'ordre et d'économie, ils suffisaient à leurs besoins. Il paraît tou-

On lit dans l'*Aube*, journal de Troyes :

« Mercredi dernier, les nommés Clément et Chrétien, tous deux repris de justice et sous la surveillance de la haute police, ont été arrêtés sous l'inculpation de vol de complicité d'une somme de 980 fr. en pièces de 20 fr., au préjudice du sieur Petit, vieillard octogénaire, demeurant rue de la Grande-Courtine, à Troyes.

» Clément a été arrêté au moment où il allait monter en voiture à la porte de Croncels ; ce n'est qu'après une lutte corps à corps qui a duré plus d'une demi-heure, que M. Bargeas, commissaire de police, qui s'était mis seul à sa poursuite, a pu s'en rendre maître et s'emparer de 43 pièces d'or, tant dans les poches que dans la bouche de Clément, qui cherchait à les avaler, et qui est parvenu ainsi, malgré les efforts de M. Bargeas, à en soustraire cinq.

» Clément est un homme de haute taille et de santé robuste, dont l'adresse et l'audace rendaient l'arrestation dangereuse. Aussi, personne n'a osé prêter main forte à M. Bargeas dans la dangereuse lutte qu'il a soutenue contre ce misérable, qui l'a mordu en plusieurs parties du corps et a mis en lambeaux son paletot, son gilet, sa chemise, et jusqu'à une de ses bottes, qu'il avait saisie et qu'il a déchirée avec ses dents. »

— Une circonstance assez singulière aurait amené l'arrestation du général Amettler, s'il en faut croire le récit que publie un journal du matin. Il était parti de Limoux (Aude) dans une petite voiture de louage et s'était fait accompagner par un jeune homme du pays, qui devait lui servir de guide jusqu'à la frontière et ramener la voiture à Limoux. Amettler s'était placé sur le devant et avait relégué dans l'intérieur son guide, dont il n'était séparé que par un panneau vitré. Arrivé aux limites du territoire français, il s'arrêta pour se reposer ; mais à peine eut-il mis pied à terre qu'il s'aperçut de la disparition de son guide, qui avait emporté 25,000 fr. placés dans l'une des poches de l'intérieur. Cet argent lui étant indispensable, Amettler se décida à retourner sur ses pas, et c'est alors qu'il rencontra la gendarmerie.

— Un négociant faisait la route de Lyon à Saint-Etienne avec une jolie et jeune femme, mère d'un tout jeune enfant. Enchanté des grâces de sa compagne, notre voyageur lui fit des propositions bien vite agréées, et les voilà qui s'installent comme mari et femme dans un hôtel où ni l'un ni l'autre n'est connu.

Après un excellent souper, et avant de prendre possession de la chambre qui leur est destinée, le faux mari confie à l'hôtesse un sac d'écus fort bien garni.

La jeune dame est matinale, et le lendemain elle se lève doucement pour ne pas éveiller son mari, lui prend sa montre pour ne pas manquer l'heure du déjeûner, donne un dernier baiser à son enfant encore endormi, et sort après avoir réclamé le sac d'argent parce qu'elle a des rubans à choisir et d'autres emplettes à faire avant leur départ. Ce qu'elle devint, notre chroniqueur n'a pu nous le dire. Mais notre trop amoureux voyageur, veuf de son épouse d'emprunt, en eût fait volontiers le deuil et serait même déjà consolé de son absence, si elle ne lui eût pas pris son argent, et si en regardant cet enfant charmant qui lui était confié, il ne se fût pas trouvé père plutôt qu'il ne l'eût pensé, et n'eût pas été appelé contre son gré à remplir tous les devoirs qu'impose cette qualité.

(*Mercure Ségusien.*)

— Samedi dernier, le sieur Boissier, marchand de comestibles et restaurateur, rue de Paris, s'est présenté au greffe du tribunal civil du Hâvre, et y a réclamé la remise des terrines de Nérac, et des boîtes de conserves saisies à son préjudice et dans son magasin, au mois de septembre dernier. Il appuyait sa réclamation sur un arrêt récent de la Cour royale de Rouen, rendu sur un appel d'un jugement du tribunal de police correctionnelle, lequel arrêt porte main-levée et ordonne la restitution des objets saisis, la Cour ayant annulé le jugement du tribunal du Hâvre et les condamnations qui en étaient la conséquence.

Mais il a été immédiatement opposé à la demande du sieur Boissier un recours en cassation interjeté par M. le procureur général, près la Cour royale ; de sorte que cette affaire est appelée à épuiser tous les degrés de juridiction. Si la Cour de cassation admet le pourvoi et casse l'arrêt rendu à Rouen, c'est devant une autre Cour royale que la question sera renvoyée pour y recevoir une solution qui ne sera définitive, en cas de nouveau pourvoi, qu'après que la Cour suprême, toutes les chambres assemblées, aura prononcé un second et dernier arrêt.

— On fait en ce moment à Vincennes des expériences sur une nouvelle carabine formée d'après des principes qui doivent être la source de perfectionnements incalculables dans l'armement des troupes. Cette carabine porte sur le milieu du fond du canon une tige sur laquelle se fixe la balle qui est de forme cylindro-conique. L'inclinaison des canelures de cette arme est beaucoup plus grande que dans la carabine actuelle des chasseurs d'Orléans. Elle donne à la distance de 800 à 1,000 mètres des effets supérieurs, quant à la précision et à la force de pénétration, à ceux qu'on obtient avec le fusil d'infanterie à 200 mètres ; son tir même à 1,200 ou 1,500 mètres est encore d'une très grande efficacité. Cette carabine répandue dans l'armée ne saurait manquer d'apporter les plus grands changements dans la tactique militaire.

— Voici, venant de Russie, un nouveau procédé pour la guérison de la rage. Nous l'enregistrons d'après la *Gazette de Francfort* :

« Un propriétaire, domicilié dans le gouvernement de Saratow, a découvert que le remède le plus sûr contre la morsure des animaux enragés, était un insecte appelé *centonia aurata*. Le docteur Waguer a déjà fait l'essai de ce remède, et il a obtenu les résultats les plus satisfaisants. On recueille ces insectes dans les mois de mai et de juin, à l'état de larve. Quand l'insecte est sorti de sa larve, on le tue et on le met dans des vases bien fermés. On le donne ensuite au malade sous la forme d'une poudre répandue sur du pain couvert de beurre. Le malade ne peut boire qu'un peu d'eau. La dose dépend de l'âge du malade, du temps qui s'est écoulé depuis la morsure et de la période de la maladie. »

## VARIÉTÉS.

### Les départements algériens,

Par M. Leblanc de Prébois, capitaine d'état-major (1).

Le livre dont nous rendons compte est peut-être le plus complet,

une cause d'affaiblissement pour les Etats ; que le directeur de l'intérieur ne devait se considérer que comme le premier commis de l'autorité militaire. Bientôt ces principes, descendant du palais dans la caserne, ont produit à l'application les scandales et les abus d'autorité qu'on a vus : un colonel prononçant un jugement de séparation entre un mari et sa femme... Un autre faisant arracher de chez lui par ses soldats un commissaire civil, coupable d'avoir refusé de commettre une lâcheté et de désobéir à la loi. Les auteurs de ces attentats sont demeurés impunis.

Malheureusement, ce n'était pas là le moyen d'attirer en Algérie les capitalistes de la métropole et d'ailleurs. Le capital est essentiellement ami des institutions civiles qui garantissent les droits et la propriété de chacun contre le despotisme. Les capitalistes qui se sont fixés en Algérie, y sont pour la plupart pour y faire la banque ou l'usure, deux choses qui se ressemblent beaucoup dans un pays où l'intérêt légal est de 10 et de 12 pour 100. Le sort qu'éprouvèrent, en 1839, le petit nombre de ceux qui avaient jeté leurs capitaux dans des entreprises agricoles importantes, n'était pas fait pour encourager de nouvelles tentatives. On sait qu'à cette époque, lors de la rupture du malencontreux traité de la Tafna, tous les établissements agricoles des plaines de la Mitidja et de Staouéli, furent en quelques jours incendiés et rasés.

La meilleure preuve que le gouvernement lui-même n'a pas cru à la conservation de notre conquête, c'est qu'il a attendu quatorze ans pour réglementer la propriété en Algérie. Or, la propriété est la première chose à organiser administrativement ou législativement dans toute entreprise coloniale.

Il faut donc, pour peupler l'Algérie de colons sérieux, renoncer au système guerroyant suivi jusqu'à ce jour, et assurer des garanties au capital et au travail. Les bras européens ne manqueront pas à l'œuvre colonisatrice, quand le travailleur aura la certitude d'être convenablement rétribué.

M. Leblanc de Prébois propose un moyen simple et facile pour arriver à ce résultat, un moyen dont l'expérience a depuis longtemps démontré l'efficacité. Pour arracher, dès aujourd'hui, l'Algérie à la dictature militaire, il demande que l'on convertisse l'Algérie en département français, et que l'on annexe son territoire à celui de la métropole. Quand l'Algérie aura ses préfets, ses tribunaux, ses députés, comme la Corse, les colons y afflueront en foule ; et bientôt cette terre appauvrie qui ne fournirait pas en ce moment à la nourriture de notre armée et de notre population civile pendant huit jours, aura retrouvé sa fécondité d'autrefois. Du jour où elle pourra suffire à sa consommation, mais de ce jour-là seulement, l'Algérie sera réellement une possession française, attachée à notre territoire par des liens indissolubles. D'ici là, notre possession ne sera que précaire ; une guerre maritime, qui interromprait aujourd'hui la régularité des communications de notre colonie avec le continent d'Europe, forcerait au bout d'un mois notre armée d'Afrique à capituler par famine.

Or, il faut se hâter de faire de l'Algérie une province française qui puisse suffire par elle-même à sa consommation et à sa défense, et qui devienne pour la France un élément formidable de puissance, au lieu de lui être un fardeau onéreux. En effet, la guerre peut éclater d'un moment à l'autre entre la France et l'Angleterre. L'aristocratie anglaise, qui a besoin d'être la maîtresse absolue de la Méditerranée pour conserver le monopole du commerce de l'Asie et demeurer maîtresse chez elle, l'aristocratie anglaise ne peut voir sans inquiétude se consolider sur les rives méridionales de la Méditerranée un établissement qui doublerait tout d'un coup la puissance maritime de la France, et placerait les flottes anglaises sous la menace perpétuelle des croiseurs de Toulon, d'Alger et d'Oran. Aussi l'Angleterre est-elle la seule ennemie que nous ayons à redouter dans une guerre d'Afrique. C'est l'Angleterre seule qui a soutenu Abd-el-Kader dans sa lutte désespérée contre nous ; elle seule qui a suscité naguère le Maroc contre la France, et nous a défendu de profiter de notre victoire. Il importe donc de ne pas perdre une minute du temps que nous pouvons employer à nous fortifier contre l'Angleterre sur notre territoire algérien. Ceci est une des données capitales de l'ouvrage, une des principales préoccupations de l'auteur. Nous entretenons en Algérie une armée de 80,000 hommes, et nous y dépensons annuellement 100 millions, sous prétexte de tenir en respect un chef de bandits, suivi de quelques centaines de cavaliers misérables, lequel, aux jours de sa plus haute puissance, n'a pu nous enlever un blokhaus. M. Leblanc de Prébois estime qu'il est temps de songer à donner un emploi plus digne à ces millions et à ces hommes auxquels on a fait jouer un si pauvre rôle jusqu'ici.

M. Leblanc de Prébois démontre parfaitement, du reste, une chose que tous ceux qui ont vu l'Afrique française connaissent parfaitement, à savoir : que cette prétendue puissance formidable, dont la complaisance intéressée de nos généraux a si bénévolement gratifiée l'émir, n'a jamais été qu'une fiction. D'abord, l'Algérie n'a jamais eu un million d'habitants, bien que le gouverneur-général lui en ait généreusement assigné sept à huit millions, probablement pour donner des propriétaires à ces myriades de chameaux et de bœufs captivés dans nos razzias. Sur ce million d'habitants, les Arabes de la plaine, qui ne forment pas moitié de la population, peuvent seuls fournir à l'émir un contingent de cavaliers pillards. Les Kabyles, qui combattent à pied, n'ont jamais pu inquiéter nos établissements et ne sortent pas de leurs montagnes. Les cavaliers arabes eux-mêmes ne consentent à prêter leurs services que pour un temps et n'aiment guère non plus à s'éloigner de leurs tribus. Il est impossible à un chef arabe quel qu'il soit de mettre en ligne contre nous dix mille hommes, et les efforts de ces dix mille hommes viendraient se briser contre la moins importante de nos fermes fortifiées. Le Maroc, habité par les mêmes races que l'ancienne régence, et dont le territoire cultivable n'est guère plus étendu que celui de notre possession, n'est pas plus en état que celle-ci de nourrir les sept à huit millions d'habitants, dont l'a peuplé l'imagination féconde de nos faiseurs de bulletins de vic-

(1) Librairie militaire de J. Dumaine, rue et passage Dauphine, 36.

... de l'État et dans celui des principes de l'association agricole; car nous croyons ces deux intérêts connexes et identiques; mais, la grande affaire pour le moment, c'est d'opérer la réunion.

M. Leblanc de Prébois démontre fort bien, par des preuves tirées de l'histoire des révolutions modernes, que ce système de réunion est le seul qui ait la puissance d'attacher intimement les populations des contrées nouvellement soumises au sort de la métropole victorieuse, en faisant disparaître la distinction de vainqueurs et de vaincus. La Corse, qui se révolta tant de fois contre le joug de Gênes, n'a pas tenté une seule fois de s'insurger contre la France, depuis qu'elle a été convertie en département français. L'Irlande, traitée en ennemie par l'Angleterre, lui fera expier ses injustices tôt ou tard. M. Leblanc de Prébois n'oublie pas non plus de justifier la France de cette fausse inculpation tant de fois émise contre elle, et presque acceptée par la majorité des esprits français, que la France ne sait pas coloniser. La France colonise aussi bien que l'Angleterre apparemment, puisqu'elle n'a pas perdu une seule de ses colonies en pleine paix, comme l'Angleterre. Toutes les colonies françaises ont été arrachées à la France par la guerre, et les populations du Canada et de Maurice sont demeurées françaises de langage et de mœurs, en dépit de la conquête. Et nous le répétons en terminant : de tous les écrivains qui ont traité la question de la colonisation africaine, M. Leblanc de Prébois est celui qui nous paraît l'avoir le plus largement comprise et le mieux résolue.

A. T.

... et romaine.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Gauneron, 1,035. — Jouiss. de Bourgogne, 120. — Zinc Vieille-Montagne, 3,750. — Obligations de Saint-Germain anciennes, 1230. Nouvelles, 1220.—Orléans, 1270. — Strasbourg, 1207 50. — Grand'-Combe, 1140. — Lots d'Autriche, 425. — Banque belge, 655, 650. — Rente Id. 1842, 105 1/2. — Id. 2 1/2 p. 0/0, 62, 61 90. — Rente d'Espagne, 3 p. 0/0, 35. — Id. differ. nouv. 13 1/2. — Id. passive, 5 5/8 3/4.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | Dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 119 50 | 119 50 | 119 40 | 119 40 | 119 45 |
| — fin cour. | 119 65 | 119 70 | 119 45 | 119 45 | 119 60 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » |
| 3 0/0 compt. | 82 50 | 82 70 | 82 50 | 82 50 | 82 35 |
| — fin cour. | 82 60 | 82 70 | 82 40 | 82 10 | 82 59 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFes le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFes le C. pr |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/2 | » » | B. » 1/8 |
| 4 0/0.... | 106 75 | » » | » » | — Portugais. | 54 1/2 | » » | H. » 1/2 |
| O. de la V. | 1472 50 | » » | B. 2 50 | Esp. D. active | 32 1/4 | » » | » » |
| B. de Fr. | 3075 » | » » | H. 2 50 | 5 0/0 Naples. | 99 40 | 99 60 | H. » 35 |
| C. L. 5000 | 5050 » | 5040 » | B. 10 » | — Romain. . | 104 1/2 | » » | B. » 1/4 |
| 4 — 1000 | 1112 50 | » » | B. 2 50 | Obl. Piémont. | 1270 » | » » | » » |
| C. hyp... | 777 50 | » » | B. 2 50 | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1270 » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

**Vente par autorité de justice.**

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE

Le samedi 9 novembre 1844.

Consistant en bureau, fauteuil et 4 chaises. — Au comptant.

## Spectacles du 7 novembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Prem. repr. Le Tisserand de Ségovie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène. Le Diable à l'école.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Don Pasquale.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Bachelier de Ségovie. Les Nuées.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Follette. Satan. Le Carlin. 2 Filles à marier.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Monseigneur. Vieux Péchés. Une Chaîne. La Nuit.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Babiole. Louise. Emma.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Étourneau. Beignets. Paris Voleur.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Calypso. Don César. Tour du Nord.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Le Doigt de Dieu.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Henriot de Béarn. Danses.
7 h. 1/2 FOLIES.—For l'Évêque. Job. Maçon. Marlborough.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Situation des produits récoltés.* — A Bar-le-Duc la récolte en graines oléifères a été passable; partout chaque localité a de quoi suffire à ses besoins, dès-lors aucune expédition ne se fait : voilà le motif de la stagnation dans laquelle l'article se trouve aujourd'hui. Tant que cet état de choses existera aucune reprise n'est probable.

— A St-Mihiel, les vendanges sont terminées dans tous les vignobles de l'arrondissement; la qualité du vin sera bonne dans un grand nombre, mais inférieure à celle des vins de 1834 et 1842, la quantité est à peu près égale à celle de 1842, aussi chacun est satisfait de la récolte que le mauvais temps avait rendue long-temps incertaine et qui réparera les pertes éprouvées l'an dernier, plutôt que les faibles indemnités distribuées avec si peu de soins par l'administration dans certaines communes.

— Le *Breton* donne les détails suivants sur la situation commerciale des produits agricoles du nord-ouest de la France :

« Le prix des céréales subit peu de variations sur les marchés du Finistère. La baisse sur les avoines se continue à Morlaix, faute de navires pour écouler ce qui s'en trouve en magasin; les beurres ont un peu baissé; les froments reprennent faveur. Les froments et les avoines sont recherchés à Landernau. On écrit de Port-Launay que le sarrazin a donné un excellent produit, malgré les pluies qui en ont contrarié la récolte. »

— On écrit de Nantes : « Une grande quantité de fruits secs arrive journellement di Bordeaux par les steamers. Dès l'année dernière, grâce aux remorqueurs d'Orléans, une bonne part des prunes qui se cueillent au bord de la Garonne avait passé par notre ville pour pénétrer dans l'intérieur et dans l'est de la France. »

*Commerce de bois.* — Voici ce que l'*Echo de l'Est* publie sur le bois de chauffage :

« Les coupes remises en vente le 31 octobre, ont été prises au dessus des prix demandés par l'administration à la première adjudication.

» Les maîtres de forge qui depuis deux ans demandent la baisse du combustible, n'ont pu se mettre assez parfaitement d'accord pour arriver à ce but. L'administration a imposé des conditions qu'il a fallu subir faute d'ensemble.

» L'année 1845 doit nécessairement amener un grand rabais dans les bois de chauffage, dont les prix ne sont point en rapport avec ceux des autres produits des forêts, et cependant les coupes qui fournissent l'approvisionnement de Bar ont été payées fort cher.

Quoi qu'il en soit, et la concurrence de MM. les maîtres de forges aidant, le bois de rondin ne vaudra pas au-delà de 27 fr., le charme 33, le bois blanc 19.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 5 Novembre. | | | 6 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 821 q. | 75 k. | Arrivages | 4416 q. | 36 k. |
| Ventes | 950 | 71 | Ventes | 970 | 26 |
| Restant | 40583 | 36 | Restant | 41839 | 32 |
| Cours moyen | | 32,65 | Cours moyen | | 34,41 |
| Cours-taxe | | 31,65 | Cours-taxe | | 31,10 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 4 q. | 37 k. | 20 95 à 00 00 | Gr. | 04 q. | 71 k. | 47,80 à 51,60 |
| 1re | 152 | 29 | 34 40 à 36,95 | 1re | 106 | 15 | 34,40 à 36,95 |
| 2e | 247 | 31 | 30,55 à 33 75 | 2e | 186 | 83 | 31,20 à 33,10 |
| 3e | 1 | 57 | 28,05 à 00 00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,01 |
| 4e | 31 | 05 | 20 00 à 22 85 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 319 | 18 | 33,75 00 00 | Al. | 205 | 67 | 24,70 à 00,00 |

**Taxe du pain** (par kil.)

1re *quinzaine de novembre.*

Evreux, pain 1re qualité 31 centimes; 2e 26; 3e 21.— Louviers 28-24. — Bernay 32-26-21.— Vernon 28-23. — Valognes 32-28-22.—Le Mans 32-26 2/3-20. — Orléans 30 3/5-26. — Beaugency 27 1/2. — Nantes 27 1/2-20. — Angers 30-23 1/3-18 1/3. — Poitiers 31. — Saumur 31 3/5-26 3/5-21 3/5. — Provins 28-23. —Doullens 32-22.— Langres 30-20.—Mulhouse 32-21.— Gray 31-29.

**Issues.**

Son sec 6,25 à 6,50 les 325 kil.
Mouture 7,50 à 8,00.
Recoupette 11 à 11,50 les 100 kil.
Remoulage 17,50 à 20 suivant la qualité.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 6 nov. — *Cours commercial.*— Froment de choix 116 à 118 kil. 27,50 à 28,00 ; do Picardie 115 kil. 25,50 à 26,50 ; do Montereau 115 kil. 26,00 à 26,50 ; do de fermiers 114 à 115 kil. 25,50 à 26,00. La baisse a fait de nouveaux progrès, on peut l'évaluer aujourd'hui de 0,50 à 0,75.

*Seigles.* — Les demandes sont assez vives, cependant on se décide difficilement à dépasser le cours de la semaine dernière, les prix restent nominaux de 15,50 à 16,00 de 110 à 112 kil.

*Orges.*— Il y a peu de besoins dans ce moment sur cet article, aussi le manque d'arrivages ne les fait point hausser. Les cours restent de 15,50 à 16,00 les 92 à 93 kil. hors Paris.

*Avoines.*—Point de différence, avec les prix établis aux marchés précédents.

150 kil. 24,50 à 25,00.
145 kil. 23,50 à 21,50.
140 kil. 22,50 à 23,00.

Beaucoup d'offres en qualités légères, la belle marchandise lourde n'est pas abondante.

MONTLHÉRY, 4 novembre. — Froment 1re 19,00 à 20,00 ; 2e 18,00 à 18,67 ; 3e 16,67 à 17,50. — Méteil 19,15. — Seigle 9,10. — Orge 8,00. — Avoine 6,50 à 7,00. Les pommes de terre ont valu de 3,00 à 4,00.

EVREUX, 2 novembre — Froment 16,79.— Méteil 15,08. — Seigle 10,78. — Orge 9,67.— Avoine 6,42.

LOUVIERS, 2 novembre.— Froment 17,30. — Méteil 15,46. — Seigle 10,02. — Orge 9,45. — Avoine 6,88.

VERNON, 2 novembre. — Froment 17,15.— Méteil 15,00.— Seigle 10,00.— Orge 10,00. — Avoine 7,50.

BERNAY, 2 novembre.— Froment 17,30. — Méteil 15,75.— Seigle 11,00. — Orge 9,25. — Avoine 6,00.

SAINTE MENEHOULD, 2 novembre. — Froment 1re 15,21 ; 2e 14,02. — Seigle 8,00. — Orge 8,16.—Avoine 5,27 à 5,36.

BAR-LE-DUC, marchés des mardi 22 octobre et samedi 2 novembre. — Les blés vendus à notre halle la semaine dernière ont encore subi une baisse de 50 c. par hect. La raison en est que les blés vieux étant devenus absolument rares, les meuniers et boulangers ne s'empressent pas de faire provision de blés nouveaux qui, du reste, sont très difficiles à moudre. Les farines, quoique maintenant leurs prix, tendent cependant à la baisse; mais il ne se fait point d'affaires en ce moment-ci, la boulangerie n'achète qu'au fur et à mesure de sa consommation. —Voici le cours des grains : 324 hect. de froment ont été vendus savoir, 1re 15,00; 2e 14,50; 3e 14,00.—Orge 7,00.— Avoine 5,25.

BERGUES, 4 nov. — Froment 1re 20,31 ; 2e (blanc) 19,02; 3e 17,74. — Orge nouvelle 11,45. —Avoine 7,83. Hausse sur le froment 0,01 ; sur l'orge 0,11 et l'avoine 1,05. Il s'est vendu 4739 hect. de blé.

MARCHÉS ÉTRANGERS. — BRUGES, 2 nov. — Froment 16,78. — Seigle 9,40. — Sarrazin 7,31.—Orge 10,32.—Avoine 6,32.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 4 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 895 | 839 | 56 | 1 14 | 1 00 | » 98 |
| Vaches.... | 374 | 339 | 35 | 1 16 | » 92 | » 74 |
| Veaux..... | 366 | 359 | 7 | 1 26 | 1 06 | » 86 |
| Moutons.. | 10831 | 9986 | 1845 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

LA CHAPELLE, 5 novembre. — 5 taureaux dont 4 vend. 0,76. — 69 vaches grasses dont 32 vend. 1,01-0,92-0,74. — 213 veaux tous vend. 1,30-1,20-1,10. — 106 vaches laitières dont 48 vend. de 290 à 450 fr. l'une.

PARIS, *Marché aux chevaux* du 6 novembre. — 99 chevaux de selle et de cabriolet : 21 vendus 315 à 960. — 250 de trait ; 93 vendus 410 à 1050.—129 hors d'âge : 25 vend. 60 à 290. — 5 ânes dont 1 vend. 35. — 1 chèvre 18. — Essai 77.

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 6 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20859 kil. | Bœuf | 1,25 | 1,10 | 0,70 |
| 15244 | Veau | 1,15 | 1,00 | 0,80 |
| 4787 | Mouton | 1,30 | 1,00 | 0,80 |
| 45360 | Porc frais | 1,06 | 1,01 | 0,96 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des* 4, 5 et 6 *novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,44 à 2,04. — En mottes Isigny 1,50 à 4,10; do Gournay 1,10 à 2,90. — Petit beurre 1,30 à 1,52.

*OEufs* (le mille). — Du 4, 56,00 à 72,00.— Du 5 35,00 à 72,00.

*Fromages* (la dizaine).—Brie 15,00 à 45,00. —A la pie 5,00 à 15,00.


Alimentation.
Conservation des Aliments.
Champignons.—Des Vins.

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
très augmentée.

# COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
Prix : 10 francs 50 centimes.
CHEZ L'ÉDITEUR ;
Rue Thérèse, n. 11.
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON, éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers ; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison ; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient; par absorption, complètement et indéfiniment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai ; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses bouteilles peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches.—Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc , etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, lui par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table ; ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

qui est. Ceux-ci, à la vérité, se tirent habituellement d'affaire, soit au prix de quelques inconséquences, soit en laissant dans le vague, se gardant bien d'en faire découler aucune induction pratique, les principes généraux qu'ils ont solennellement proclamés.

C'est ainsi que M. le procureur-général Hébert a émis dans son discours de rentrée des maximes d'équité universelle qui sont la condamnation irrécusable du régime social sous lequel nous vivons, et qui peuvent servir de prémisses aux réformes les plus profondes. Avec un peu plus de logique dans le monde, une foule d'institutions crouleraient sur-le-champ par l'effet même des paroles prononcées en vue de la défense et de l'éloge de ces mêmes institutions. Quand, par exemple, M. Hébert déclare que « l'intérêt général est la grande loi qui doit tout dominer », il ne se doute pas de toute la portée de sa proposition ; car elle va frapper directement, dans leur vicieuse constitution une foule de nos droits légaux, à commencer par celui que le code civil définit le *droit d'user des choses de la manière la plus absolue*.

Mais n'allons pas, avec le flambeau d'une logique téméraire, scruter de trop près l'arche sainte de la propriété, bien que dans sa forme actuelle elle écrase à chaque instant encore cette autre propriété de tout homme, proclamée par Turgot comme la première et la plus imprescriptible de toutes, LE DROIT DE TRAVAILLER. Laissons de côté pour le moment cette question brûlante ; en voici d'autres qui ont assez d'importance et qui suffisent à notre thèse.

Pense-t-on, demanderons-nous, que, soit au nom de l'intérêt général, soit au nom de « ce sentiment universel de la justice et du droit dans lequel il faut chercher, a dit M. le procureur-général, le fondement des lois et leur interprétation la plus sûre », il serait facile de justifier notre législation sur le sel, par exemple, qui fait payer trente et quarante fois son prix de revient un objet de première nécessité fourni à profusion par la nature? Et cette autre loi de finance qui impose l'air et le jour que reçoivent nos habitations, de façon que le pauvre, incapable de satisfaire aux exigences du fisc, est réduit à s'asphyxier et à s'étioler dans sa demeure étroite et sans fenêtres ?

M. le procureur-général a dit aussi à la louange de notre temps : « L'égalité des droits et des devoirs, expression la plus fidèle de la justice, s'est inscrite en tête de nos institutions. » Mais où donc cette égalité a-t-elle passé en fait réel? Est-ce dans la loi électorale qui réserve à la fortune exclusivement le droit de conférer et de recevoir le mandat législatif, sans qu'aucune condition de mérite ou de services rendus puisse suppléer celle-là? Est-ce dans la loi de recrutement qui prend au pauvre les sept plus belles années de sa vie et qui tient le riche quitte pour un sacrifice d'argent presque insensible? L'égalité est-elle dans les moyens d'éducation et de développement intellectuel offerts aux enfants du pauvre comme à ceux du riche? Y a-t-il, indépendamment de cette différence fondamentale qui ferme aux premiers l'accès de la plupart des professions dites libérales (d'un mot emprunté au vocabulaire des peuples chez lesquels l'industrie était exercée par des esclaves) ; y a-t-il, disons-nous, à mérite égal des deux parts, les mêmes chances, les mêmes facilités d'entrée et d'avancement dans les fonctions publiques pour le jeune homme pauvre et sans nom que pour le fils de famille bien apparenté, qui compte quelqu'un de ses proches sur les bancs de l'une ou de l'autre chambre, ou seulement parmi les meneurs d'intrigues électorales? L'égalité se rencontre-t-elle dans la loi sur les coalitions qui punit si sévèrement tout ce qui a cette apparence de la part des ouvriers, tandis qu'elle n'atteint nullement les faits de cette nature les mieux caractérisés, lorsqu'ils ont lieu de la part des maîtres? Est-ce devant l'impôt que l'égalité subsiste quand, au mépris du second article de la Charte qui porte que les Français « contribuent indistinctement, *dans la proportion de leur fortune*, aux charges de l'Etat, » le journalier paie beaucoup plus pour la boisson grossière qu'il achète au détail que le banquier pour les vins de prix dont il approvisionne sa cave?

Partout nous retrouverions le même contraste. Que signifie donc cette vaine formule d'égalité qu'on dirait n'avoir été placée que dérisoirement en tête de la Charte, à peu près comme l'inscription de *roi des Juifs* l'avait été sur la croix de Jésus?

Mais quelque flagrante contradiction qu'offrent certains passages du discours de M. le procureur-général avec la réalité, nous aimons à les citer cependant comme un hommage rendu à des principes jusqu'ici tout-à-fait méconnus dans l'application, mais avec lesquels il faudra bien que l'on compte sérieusement un jour.

Tout en commençant, M. Hébert s'est posé une question dont bien des gens ne trouveront pas qu'il ait donné une solution pleinement satisfaisante :

« Témoin de la mobilité des institutions et des lois, souvent découragé par le spectacle de l'injustice environnée des apparences du bonheur, le sage a dû s'interroger parfois sur l'existence et la réalité d'une justice absolue en ce monde.

» Son âme, inquiète et troublée, a pu se demander si les règles variées de tant de législations n'étaient point le produit de quelques conventions éphémères, ou les prescriptions purement arbitraires, imposées par la volonté du plus fort, toutes subordonnées aux accidents qui les ont fait naître, et n'ayant d'autre raison d'exister que l'utilité de ceux qui les ont établies.

» Heureusement, près du problème, la nature a placé la solution, à

et souvent contradictoires entre elles, de tant de législations qui se sont succédé chez les différents peuples, pourraient bien être des conventions arbitraires, ayant leur principale raison d'existence dans l'utilité (bien ou mal envisagée, bien ou mal appréciée) de ceux qui les ont établies, et qui ont pu méconnaître eux-mêmes leur véritable intérêt ? On a beau se recueillir en soi et descendre au fond de sa conscience, face à face avec l'idée du juste et du droit, on a peine à y trouver la justification d'une foule de faits qui résultent de nos lois civiles. Pourquoi, par exemple, le salarié, dont le labeur contribue pour une si grande part à la création de la richesse capitalisée, ne participe-t-il en rien à sa possession ? Pourquoi toutes les améliorations apportées à une terre par le travail d'un homme (le fermier) profiteront-elles exclusivement, au bout d'un certain temps, à un autre homme (le propriétaire), qui y est demeuré parfaitement étranger? Pourquoi, si, comme le disent les économistes officiels eux-mêmes, toute richesse a sa source dans le travail, et si chaque individu a seul droit à jouir des fruits de son travail, pourquoi les uns s'appauvrissent-ils tout en travaillant beaucoup et utilement, tandis que les autres s'enrichissent tout en restant oisifs, ou du moins étrangers à l'œuvre créatrice de la richesse?

Ces observations ne nous empêchent pas d'applaudir aux manifestations de M. Hébert en faveur de l'idée générale du droit. Nous continuons à citer ses paroles :

« Déposée dans notre âme par une main divine, comme un type invariable de ce qui est bien et de ce qui est mal, c'est cette notion primordiale du droit que nous avons appelée conscience ; fidèle conseillère qui jamais ne fait défaut à qui veut la consulter ; qui n'est muette que pour ceux qui craignent de l'entendre, et dont les inspirations nous tiendraient lien de lois si nous voulions toujours les consulter et les suivre.

» Pourquoi faut-il que sa voix soit si souvent étouffée par le choc des intérêts et le tumulte des passions? Pourquoi nous voit-on préférer ce qui nous plaît à ce qui est juste, placer avant le droit d'autrui nos moindres satisfactions, et nous éloigner ainsi du véritable bonheur par les efforts même que nous faisons pour l'atteindre?

» C'est qu'à vrai dire nous ne trouvons ici que l'excès d'un penchant naturel et d'une préoccupation utile, l'amour de soi et le besoin de la conservation : en sorte que de la même source, et selon la mesure avec laquelle on y puise, peuvent également découler, ou le principe de nobles actions, ou les suggestions de l'égoïsme. »

Voilà une indication qui n'est pas à négliger. Au lieu de s'en tenir aux vaines lamentations sur la tendance commune à préférer ce qui plaît à ce qui est juste, il faut chercher si, grâce à de meilleures combinaisons sociales, on ne parviendrait pas à concilier le juste et l'agréable, aussi bien que l'agréable et l'utile ; si l'amour de soi, principe des nobles actions comme des actions basses et mauvaises, ne pourrait pas être mis d'accord avec l'amour des autres ; si l'intérêt particulier ne pourrait pas être placé dans des conditions telles qu'il n'y eût jamais occasion de tiraillement et de lutte entre lui et l'intérêt général. Mettons, si c'est possible, du parti de l'intérêt général et de l'ordre toutes les passions qui sont en guerre aujourd'hui contre eux, et nous aurons plus fait pour le triomphe de l'ordre, de l'intérêt général, de la justice et de la vertu, que n'ont pu faire jusqu'ici toutes les législations et les morales répressives.

Nous laissons de côté quelques allusions politiques jetées çà et là dans la mercuriale, pour arriver à un passage où elle remonte à la hauteur des principes.

« Messieurs, ce n'est point ailleurs que dans ce sentiment universel de la justice et du droit, noble patrimoine du genre humain, qu'il faut chercher le fondement des lois et leur interprétation la plus sûre.

» Et qu'il s'agisse des rapports privés entre les citoyens, de leurs devoirs communs envers un même Etat, ou des relations entre des peuples divers, ce qu'il lui faut pour être satisfait, c'est que partout l'intérêt exclusif et personnel fléchisse devant un intérêt plus général et plus grand, en sorte que formuler les lois et les appliquer, selon cette pensée généreuse, c'est ramener les hommes aux vraies conditions de leur nature et aux plus nobles tendances de leur organisation. »

Voilà qui est très bien dit; mais c'est un *desideratum* qu'exprime l'orateur, plutôt qu'une chose accomplie ou en voie d'accomplissement. On pourrait avancer même, sans crainte de se tromper, que M. Hébert, qui est législateur en même temps que magistrat, ne serait vraisemblablement pas des derniers à se lever contre telle proposition qui pourrait être indiquée ici, et qui aurait incontestablement pour but et pour effet de consacrer le premier de tous les droits naturels de l'homme, le droit de vivre en travaillant. Au surplus, l'occasion ne manquera pas de juger des dispositions de M. Hébert et de ses collègues à l'égard de cette question capitale ; car il sera présenté aux chambres, dans leur session prochaine, des pétitions revêtues de nombreuses signatures en faveur de l'ORGANISATION DU TRAVAIL, seul moyen d'assurer à tous l'exercice du droit de travailler.

En opposant, comme il l'a fait, aux conquêtes ensanglantées de la guerre, qui ne sont plus de notre temps, les bienfaisantes conquêtes de la science, des arts et de l'industrie, M. le procureur-général aurait pu faire la réflexion qu'on n'a pas réalisé encore, en faveur des agents de la production féconde, les garanties que l'organisation militaire a su procurer aux agents de la destruction. Ces derniers, qu'ils aient ou non leur tâche à remplir, ont leur ration,

de la civilisation. »

L'orateur s'est ici laissé aller à l'utopie : il paraîtra singulier que ce soit de nous qu'en vienne la remarque. Non, il n'y a pas encore pour les nations un droit commun supérieur, puisque ce droit n'a de sanction nulle part, puisque n'est pas encore établie et reconnue cette autorité européenne, ce congrès général et permanent dont nous avons plus d'une fois signalé la nécessité pour régler les grandes questions internationales et prononcer sur les prétentions respectives des peuples civilisés. Si ce haut tribunal existait, c'est devant lui et non plus sur les champs de bataille qu'on aurait à soutenir tout droit légitime et sérieux ; la guerre se trouverait réduite au seul cas où il y aurait nécessité d'introduire par la force les éléments civilisateurs chez des peuples barbares et sauvages.

---

Nous avons reproduit hier, au sujet de l'Ecole polytechnique, un article de la *Patrie* qui était, nous nous en sommes assurés depuis, tout-à-fait inexact. Ce journal annonçait que des lettres de convocation avaient été adressées aux élèves licenciés pour les rappeler à l'Ecole, mais que dix-sept d'entre eux n'en avaient pas reçu et n'en devaient pas recevoir. Or, il n'est encore parvenu aujourd'hui aux élèves aucune lettre de rappel. La nouvelle donnée relativement à l'exclusion d'un certain nombre d'entre eux, était donc dénuée de fondement. Nous persistons à regarder comme tout-à-fait impossible une semblable mesure.

---

Des lettres particulières de Berlin annoncent que lord Palmerston s'est mis, pendant son séjour dans cette capitale, en rapport direct avec toutes les notabilités diplomatiques. On a remarqué ses fréquentes visites à l'hôtel de l'ambassadeur turc. On dit même qu'il a donné à Tallad-Effendi quelques vues sur le moyen de relever la puissance de l'empire ottoman et sur la part de concours que l'Angleterre pourrait prendre à ce travail. L'ambassadeur turc aurait, dit-on, expédié à son gouvernement un Mémoire détaillé sur cette question.

---

Les journaux allemands abondent dans le sens dans lequel nous avons parlé, il y a quelque temps, de la solution de l'affaire du péage du Sund. La *Gazette de Leipsig* prétend que l'entreprise de creuser un canal de Nykoping à Gothenbourg coûterait beaucoup, et ne servirait tout au plus qu'à donner un débouché au commerce fluvial. Les villes de Dantzick, de Memel et de Kœnigsberg ont, au contraire, un intérêt majeur à ce que les bâtiments de gros chargement puissent pénétrer dans la mer du Nord. D'ailleurs, le péage que la Prusse et la Suède seraient obligées de prélever pour le passage dans ce canal serait nécessairement considérable. Par toutes ces raisons, la *Gazette de Leipsig* conclut que l'affaire du péage du Sund doit s'arranger par la voie de négociations auxquelles toutes les puissances intéressées seraient appelées à prendre part.

---

La question de l'émancipation des Juifs occupe sérieusement le gouvernement prussien. Une demande formelle a été adressée au gouvernement du grand-duché de Bade pour savoir quel a été le résultat de l'émancipation dans ce pays. On pense qu'aussitôt que la réponse à cette question sera arrivée à Berlin, le ministère prussien se mettra à l'œuvre, et qu'un projet complet sera présenté sous peu.

---

Nous avons parlé de la manière dont l'anniversaire de la bataille de Leipsig avait été fêté à Leipsig, et de la tolérance avec laquelle le peuple allemand avait traité un individu qui s'était oublié au point de crier *vive Napoléon!* dans cette solennité. Aujourd'hui, les journaux de Hambourg, Lubeck et Brême se plaignent de ce que l'anniversaire de la bataille de Leipsig n'a été, cette année, *dignement* célébré que dans ces trois petites républiques municipales. En effet, à l'exception de Vienne, de Leipsig et de Hanôvre, le dernier anniversaire du 18 octobre a passé presque inaperçu dans les Etats germaniques. Nous voyons avec plaisir l'indifférence de l'Allemagne pour des souvenirs qui ne peuvent que nuire à la véritable *entente cordiale* des peuples.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* : « Un de nos navires, le *Samarang*, a été attaqué par un navire français, qui a tiré sur lui à boulets rouges. C'est là une preuve, entre mille, que les officiers de la marine française ne nous cherchent pas noise par pur effet du hasard, mais bien par un esprit de malveillance qu'il faudra châtier tôt ou tard. Le gouvernement français n'a évidemment pas la moindre influence sur sa marine, qui, dans ses attaques, est descendue d'un degré au dessous d'une bande de pirates. »

— Voici l'opinion du *Sun* sur le même événement : « Un vaisseau de guerre français a fait feu sur le *Samarang*. Nous n'avons pas encore pu nous procurer les détails. Le capitaine Geere ferait bien de publier toute cette affaire. En vérité, les Français insultent partout le pavillon anglais. Quoique nous n'aimions pas la guerre, nous ne pouvons supporter plus long-temps une telle insolence. »

---

Le *Times* renferme une nouvelle lettre d'O'Connell au *Kerry-examiner*, datée de Darrynane Abbey Buorblin le 29 octobre, et qui se termine ainsi : « Le plan fédéral, suivant toute apparence, sera bientôt soumis au public. Quel qu'il puisse être, il est une chose certaine, c'est que ses partisans doivent être traités avec autant de déférence que de courtoisie. Leurs plans doivent être examinés de la manière la plus respectueuse, la plus concluante, la plus conciliante, et il faudra recourir à tous les moyens d'amener les gens sensés et les bons patriotes à se rallier à l'association actuelle. Il n'y a rien qui déroge dans ces efforts énergiques pour opérer la fusion de la noblesse irlandaise de toute classe avec le peuple irlandais dans l'intérêt de la patrie. Quel que soit le résultat de cette fusion, vous ne risquez rien de croire que je ne consentirai jamais à recevoir pour l'Irlande moins qu'elle n'avait. »

un soldat des ouvertures pour l'engager à conspirer, et ce soldat aurait dit qu'il ne se mêlait pas de choses semblables. Puis un officier aurait dit que Prim était à la tête d'une vaste conspiration. Quant aux escopettes représentées, le général Prim a dit qu'avant son voyage en France, ces armes auraient été enlevées de sa maison par Francisco-Maria Fort, et que depuis lors il ne les avait pas revues. Il est évident que le premier personnage à entendre dans cette circonstance, c'est Fort qui paraît n'être pas en Espagne. La procédure serait nulle si Fort n'était pas entendu. Tout ce qui résulte de l'ensemble de l'affaire, c'est qu'il y a cause mais non délit.

— Le *Castellano* n'en publie pas moins le réquisitoire du fiscal dont nous donnons les passages les plus importants.

Après un préambule dans lequel le fiscal développe la pensée que l'impunité des auteurs et des complices des nombreuses conspirations qui éclatent, est la seule cause du renouvellement continuel de ces tentatives criminelles, il continue comme suit :

D'après ces considérations que ne doivent pas oublier messieurs les membres du conseil de guerre, je vais me borner à exposer les faits qui ont motivé la présente accusation.

Don Joaquin Alberni, l'un des conjurés, dans l'unique but de tranquilliser sa conscience, et sans y avoir été excité par qui que ce soit, a révélé spontanément à S. Ex. don Ramon Maria Narvaez, dans deux communications qui ont été lues au conseil de guerre, l'horrible conjuration qui avait été préparée et qui était prête à éclater à Madrid et dans d'autres villes du royaume. L'assassinat des premières autorités militaires devait être le signal de ce drame sanglant. La découverte d'armes et de munitions, les déclarations, tout est venu confirmer la vérité des communications précitées. Les personnes arrêtées en ce moment par suite de cette accusation, sont au nombre de neuf, savoir : le général don Juan Prim, don Ventura Ortega, don Ramon Sans, les nommés Ferrer, Manuel Marin, Mario Fernandez, Montenegro, Garcia et Molia.

Il résulte de l'instruction que le premier, le comte de Reus, est le chef qui a dirigé toute cette conjuration. Alberni l'avoue franchement. Thomas dit dans sa déclaration qu'il a été sollicité par Prim de gagner les soldats de son régiment pour faire réussir le projet. Les témoins Félix et don Miguel Huguet confirment ce dire. Il existe en outre contre le prévenu la preuve qu'il avait donné ses deux carabines pour exécuter les assassinats et armer les révolutionnaires.

Ces carabines, le comte lui-même les reconnaît comme lui appartenant. Cette conduite de sa part n'étonne pas puisque le juge de première instance de Reus lui ayant fait part de placards séditieux affichés dans sa juridiction, il répondit que les auteurs de ces placards avaient raison. Les autres accusés soutiennent ne pas se connaître et ne pas comprendre même pourquoi on les met en cause. Molia a jeté les carabines dans un puits indiqué d'avance, ainsi qu'il était convenu en cas de danger, ce qui est prouvé aussi par les déclarations des experts armuriers qui ont reconnu que les armes n'étaient restées que quelques heures sous l'eau. Le fiscal déclare qu'il juge inutile de chercher à convaincre le conseil de l'existence d'un fait dont les preuves sont évidentes ; d'autant plus que dans les procès militaires, il suffit que les membres du conseil de guerre soient persuadés, par certains indices, de la réalité du délit, pour appliquer la peine capitale.

Le délit dont il s'agit dans la cause est celui de sédition. L'ordonnance à ce sujet est explicite, et prononce la peine de mort contre les conspirateurs dans le titre 10. En conséquence, conformément à cet article, aux preuves qui résultent de l'instruction, et à l'avis du jurisconsulte don Felix Colon, lequel, dans son ouvrage sur les tribunaux militaires, dit que l'on peut, même sur des indices, appliquer la peine capitale ; le fiscal conclut à ce que les neuf prévenus soient condamnés à être passés par les armes. Signé Tomas Aznar.

Suit l'interrogatoire du général, accusé de s'être mis à la tête d'une conspiration pour troubler la sécurité de la capitale, d'avoir voulu assassiner le ministre de la guerre et de s'être entendu, pour la réussite de ce plan inique, avec diverses personnes, en donnant à l'une d'elles ses deux fusils à piston qui lui ont été représentés et qu'il a reconnus.

Le général répond que l'accusation est fausse. Il pourrait avec noblesse et courage se présenter pour révolutionner le monde, mais jamais il ne se servirait des moyens indignes dont on l'accuse, et surtout contre des personnes dont quelques-unes lui ont donné des preuves de sincère amitié, auxquelles preuves il se flatte d'avoir répondu avec la droiture et la reconnaissance qui le caractérisent.

Interrogé comment il peut nier l'accusation, lorsqu'il résulte des déclarations de divers témoins et d'un co-accusé, qu'il a engagé plusieurs personnes à enrôler divers individus pour ce soulèvement et ces assassinats, qu'il a tenté de gagner, entre autres, un officier du régiment d'infanterie de Navarre, un soldat licencié et les assassins eux-mêmes, que ces derniers n'ayant pas d'armes, il a ordonné à un de ses domestiques de tirer d'une commode ou d'un secrétaire, les deux carabines à piston dont il est parlé au procès, et de les remettre aux susdits assassins, sommé de ne pas fausser la vérité et d'avouer ce dont on l'accuse, il a répondu qu'il niait ces faits.

Interrogé comment il peut persister à nier ce fait et cette accusation, tandis que la vérité en est prouvée par la découverte entre les mains des assassins des deux carabines qui lui appartenaient. Ce qui, réuni à d'autres incidents et renseignements résultant de l'instruction, convainct d'une manière positive le fiscal que le général était à la tête de la conjuration pour troubler la sécurité de la capitale, et consommer le crime d'assassinat sur les dignes autorités précitées. Le général répond : qu'il respecte la conviction de monsieur le fiscal, mais qu'il ne comprend pas comment, sur les seuls dires d'un homme qui a toujours été d'assez mauvaise conduite dans sa vie militaire, comme il le prouverait aisément, monsieur le fiscal peut certifier la complicité.

Interrogé comment il peut s'obstiner à nier l'accusation tandis que la conviction et la certitude existent pour le fiscal, non seulement dans ce que rapportent divers témoins et les co-accusés eux-mêmes, mais aussi dans ce fait que ses carabines ont passé de ses mains au pouvoir des assassins, et sommé d'expliquer pour quel motif les carabines en question se trouvaient chez Miguel Molia, le général déclare qu'il n'avait pas de relations avec ce dernier ; qu'il ne pouvait expliquer l'énigme des carabines trouvées dans les mains de Miguel Molia parce qu'il ne la comprenait pas ; qu'il affirme aujourd'hui de nouveau ce qu'il a dit dans sa

## Affaire du Sénégal.

Nous avons déjà parlé de la convention conclue entre M. Thomas, commissaire de marine, et l'almami du Fouta. Nous trouvons ce soir dans le *Messager* et le *Moniteur parisien* les nouveaux détails suivants sur ce traité :

« Depuis les évènements survenus l'année dernière au Sénégal, et qui ont été relatés dans le *Moniteur* du 9 octobre 1843, de nouvelles complications et des collisions sanglantes entre les peuples des deux rives avaient retardé la conclusion des démêlés qui existaient entre la colonie et le pays de Fouta.

» Le gouvernement local reconnut que des mesures de rigueur étaient nécessaires et urgentes pour ne pas laisser impunie la mauvaise foi des chefs du Fouta, pour assurer la liberté de la navigation du fleuve à l'époque de l'année où les bâtiments du commerce local remontent de Saint-Louis à Galam, et enfin pour amener l'almami à exécuter ses engagements et à donner de sérieuses garanties pour l'avenir. Le 10 et le 11 juin, avec les bâtiments de la flottille et quelques troupes de débarquement, M. le chef de bataillon Caille fit attaquer Mabou et Doué, deux villages importants de l'île au Morphil, d'où étaient principalement parties les dernières agressions contre les Maures Bracknas et contre l'escale des traitants sénégalais. Dans ces expéditions, dont le succès fut complet, M. Reynès, enseigne de vaisseau auxiliaire, fut atteint mortellement d'une balle, au moment où il servait à découvert une caronade, à bord du bateau à vapeur l'*Erèbe*. »

A la suite de ces dernières démonstrations, l'almami du Fouta a été déposé, et les chefs réunis ont mis à sa place un nouveau chef souverain, qui s'est empressé de désapprouver tous les actes de son prédécesseur, et d'entrer en arrangement pour le paiement des indemnités, ainsi que pour garantir à l'avenir le libre parcours du fleuve dans les quatre-vingts lieues du littoral que borde le Fouta. Une convention très satisfaisante, conclue à ce sujet le 24 juillet, a été ratifiée par M. Thomas, commissaire de la marine, gouverneur par interim. L'expédition de Galam a eu lieu immédiatement après, ainsi qu'un premier envoi de marchandises fait par la compagnie de Galam au nouveau comptoir de Senoudebou, sur la Falémé.

M. le chef de bataillon Caille a montré de rechef, dans ces différentes circonstances, la décision, l'intelligence et l'activité qu'il apporte depuis long-temps dans les affaires du fleuve.

## REVUE DES JOURNAUX DU 7 NOVEMBRE 1844.

Le *Moniteur* ne contient encore ce matin aucun renseignement sur le sort réservé aux élèves de l'Ecole polytechnique. Il publie une ordonnance royale portant organisation spéciale et distincte du dépôt général de la guerre, une autre ordonnance sur la caisse des invalides de la marine ; enfin une troisième qui homologue l'adjudication de l'exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nimes.

— Le *Journal des Débats* prétend que la colonisation prend un développement gigantesque en Algérie. Voici les faits qu'il donne à l'appui de ses prétentions.

Ces exportations de France en Algérie ont plus que triplé depuis 1836 ; le port d'Alger entretient non seulement avec nous, mais encore avec toutes les contrées que baigne la Méditerranée, des rapports d'échange qui s'agrandissent chaque jour, et qui feront bientôt de cette ville la place de commerce la plus importante de la côte d'Afrique. Enfin Alger donne lieu à un mouvement commercial de plus de 80 millions, et la France en recueille à elle seule presque tous les avantages, grâce aux mesures habiles qu'adopta l'an dernier le ministère.

Si le *Journal des Débats* s'était rappelé qu'en 1838, l'armée d'Afrique n'était composée que de 30 mille hommes environ, il aurait compris que l'accroissement du commerce en Algérie provient principalement de l'augmentation de l'effectif militaire.

Nous ne voulons pas nier que la colonisation ait fait quelques progrès en Afrique sous l'administration du maréchal Bugeaud. Mais ces progrès ne seront apparents pour nous que lorsque la population civile et militaire puisera dans le sol les moyens d'existence qu'elle tire aujourd'hui de la métropole et de l'étranger.

— Même silence dans la *Presse* au sujet de l'Ecole polytechnique ; ce journal parle longuement, dans son premier-Paris, de sa défiance contre l'Angleterre ; il aborde la question brûlante de l'Espagne, pour nous apprendre que la réforme se discute au milieu de l'*indifférence* et de la lassitude publiques. Les détails précis que cette feuille donne sur l'organisation intime du complot, paraissent émaner de quelqu'un trop bien informé, et leur publication ne peut-elle pas aggraver la situation de plus d'un malheureux placé aujourd'hui sous le glaive des réactionnaires ?

— En publiant la nouvelle que nous démentons aujourd'hui des exclusions de l'Ecole polytechnique, le *National* l'accompagne de ces réflexions : Pourquoi le pouvoir, qui a déjà fait une faute grave en désorganisant l'Ecole, choisit-il 17 élèves entre 300 qui ont exactement tenu la même conduite ? C'est que, si tous les élèves eussent repris paisiblement leurs études, rien n'eût justifié les mesures inopportunes qu'on avait prises contre cette institution.

— Si la *Réforme* garde le silence sur la nouvelle qui avait été donnée de l'exclusion d'un certain nombre d'élèves de l'Ecole polytechnique, c'est, dit cette feuille, par un sentiment de réserve que l'on appréciera ; la *Réforme* devant émettre plus tard un avis sur cette mesure, si elle a lieu, elle ne veut pas qu'on puisse lui imputer de l'avoir en quelque sorte provoquée par une accusation anticipée.

## Faits divers.

Par une décision en date du 31 octobre dernier, sur la proposition de M. le ministre de la marine et des colonies, ont été nommés au commandement de divers bâtiments, MM. les officiers dont les noms suivent :

*Bâtiments à voile.*

Le vaisseau le *Jemmapes*, M. Lagrandais, capitaine de vaisseau ;
Le vaisseau le *Diadème*, M. de Suin, capitaine de vaisseau ;
La frégate la *Belle-Poule*, M. Cunéo d'Ornano, capitaine de vaisseau ;
Le brick le *Volage*, M. Furteu-Nanton, capitaine de corvette ;

fait son voyage en Angleterre, et qui est attendu d'un jour à l'autre dans notre port.

Nous apprenons d'un autre côté, que l'ordre vient d'être expédié à M. le contre-amiral Parseval-Deschênes, commandant la division navale française stationnée dans les eaux de Tunis, de quitter immédiatement ces parages. La division aux ordres de cet officier-général, qui ne comprend actuellement que trois vaisseaux (l'*Océan*, à trois ponts, portant pavillon amiral, l'*Alger* et le *Marengo*), par suite du départ des vaisseaux l'*Inflexible* et le *Neptune* pour les ports de l'Océan, doit former l'escorte du duc et de la duchesse d'Aumale.

Quelques personnes assurent que ces forces navales se rendront directement de Tunis à Naples ; d'autres pensent qu'elles viendront purger leur quarantaine à Toulon. Nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet.

Il paraît certain que le mariage de M. le duc d'Aumale sera célébré à Naples avant le 20 novembre. De grandes réjouissances auront lieu dans cette ville à cette occasion. On assure que les augustes époux viendront débarquer à Toulon.

— M. le prince et Mme la princesse de Joinville passeront, dit-on, l'hiver dans nos contrées. Par l'ordre du prince, des appartements ont été retenus à Hyères.

Il paraît que le climat de la capitale est nuisible à la santé de Mme la princesse de Joinville, et que c'est là l'unique motif de la résolution prise par son auguste époux de venir passer la mauvaise saison sous notre beau ciel.

— La rentrée de l'Ecole normale a eu lieu aujourd'hui à midi, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique, assisté de M. Dubois, conseiller de l'Université, directeur de l'Ecole, et de M. Vacherot, directeur des études. Les fonctionnaires des principaux établissements d'instruction publique de Paris et de Versailles avaient été convoqués à cette réunion. On y remarquait plusieurs membres du conseil royal de l'instruction publique, de l'inspection générale, des Facultés, du collège de France, du Muséum d'histoire naturelle, quelques académiciens, quelques députés, avec un grand nombre de professeurs des collèges. M. Dubois a lu un rapport sur l'enseignement, et M. Vacherot un compte-rendu de la discipline et du travail. Puis, M. le ministre a adressé quelques paroles d'encouragement aux élèves.

— Lundi dernier, dans son comité secret, l'Académie des Sciences a procédé à la nomination de trois de ses membres qui, d'après la nouvelle ordonnance, doivent faire partie du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique. Avant d'ouvrir le scrutin, M. Arago a déclaré, de la manière la plus positive, que, dans les circonstances présentes, il ne lui serait pas possible de siéger dans ce conseil, et il a prié ses confrères de ne pas l'honorer de leurs suffrages, comme depuis long-temps ils avaient l'habitude de le faire. On a remarqué que, malgré le désistement si formel de M. Arago, un assez grand nombre d'académiciens ont persisté à voter pour lui. Les membres nommés après ce refus sont MM. Thénard, Poinsot et Charles Dupin. (*Réforme.*)

— La Banque de France a encaissé, à la fin du mois d'octobre, la plus grande quantité d'effets qu'elle ait jamais encaissés encore depuis sa fondation, c'est-à-dire cinquante mille effets, montant à la somme énorme de quarante-quatre millions de francs. On sait que la majeure partie de cette prodigieuse quantité d'effets est encaissée gratuitement pour le commerce. Qu'on se figure le nombre de porteurs d'écus qui se fussent heurtés dans Paris le 31 octobre, si ce virement de fonds se fût fait en espèces seulement. Ces quarante-quatre millions auraient pesé 220,000 kilogrammes, et chargé par conséquent 220 chariots.

— M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire pour toutes les bibliothèques à un grand nombre d'exemplaires de l'*Histoire de France* par M. Henri Martin, ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le *grand prix Gobert*, dans sa séance du 9 août dernier.

— On lit dans le *Journal de l'Oise* du 5 novembre :

« Le sieur Boutellier, à Hautépine, était gêné dans ses affaires. Dimanche dernier, il accosta une de ses anciennes connaissances, Lebesgue, dont il croyait avoir à se plaindre. « Eh bien ! lui dit-il, tu te vantes donc d'avoir acheté ma maison ? — Non, reprit Lebesgue, je n'en ai rien dit, et si ta maison était à vendre, nous sommes trop amis pour que je l'achète. — Si fait, reprit Boutellier, tu te vantes de l'avoir achetée, mais tu n'en jouiras pas. » En disant ces mots, il lui donna un coup de couteau dans le bas-ventre.

» Lebesgue crut d'abord que c'était un coup de poing ; mais bientôt l'effusion du sang le détrompa : il examina sa blessure. Quoiqu'au premier moment elle n'eût pas été très douloureuse, Lebesgue reconnut qu'il avait une plaie assez large pour laisser échapper les intestins. Il se traina jusque chez un voisin, en tenant ses entrailles dans ses mains. Là, il tomba sans connaissance. Les médecins appelés trouvèrent la blessure sans remède. Les intestins avaient été coupés par le tranchant du couteau.

» Boutellier, après le crime, voulut échapper par le suicide à la punition ; il se fit à la gorge une large incision avec un instrument tranchant, mais sa blessure n'est que douloureuse. Il a été conduit à la prison et déposé à l'infirmerie en attendant son rétablissement et sa comparution devant le jury. »

— Deux meurtres, accomplis à un an de distance par deux frères, deux enfants de douze à treize ans, dénotent une bien précoce et bien fatale perversité. L'an dernier, à Montfermeil, le plus âgé de ces deux frères attaqua, sans motifs, un enfant plus jeune que lui, le maltraita, et finit par le jeter dans une mare, où il le contint jusqu'à ce qu'il fût noyé. Dans le courant de la semaine dernière, le puîné, ayant aussi douze ans, s'est jeté, furieux, sur un enfant plus jeune que lui, et l'a long-temps et horriblement martyrisé, en lui frappant violemment la tête contre un arbre. Il n'a cessé de frapper qu'après s'être assuré qu'il ne tourmentait plus qu'un cadavre. (*Constitutionnel.*)

— On lit dans le *Courrier de Nantes* du 5 :

« Un nouveau cas d'hydrophobie vient de se déclarer sur un cheval appartenant à un propriétaire de Saint-Jean-de-Boiseau. L'animal fut mordu, il y a environ un mois, par un chien qui a dû être abattu à Nantes. La blessure était à la paupière ; elle avait été cautérisée presqu'aussitôt, mais imparfaitement, et un vétérinaire auquel l'animal fut présenté ensuite, reconnut que l'opération avait été incomplète, et acheva de cauté-

mes et bons ouvrages d'Auber. — Au Palais-Royal l'*Etourneau*, excellente folie, excellemment jouée par l'ébouriffant Ravel, par Grassot et par les yeux de Mlle Duverger. — Au Gymnase, la jolie comédie nouvelle de M. Léon Laya, *Emma ou un Ange gardien*, et l'élite de la troupe. MM. Achard et Delmas. — Demain une brillante représentation au bénéfice de l'un des acteurs les plus aimés du Gymnase, M. Tisserant : le *Legs*, avec Mesd. Doze et Plessy et M. Firmin, tous les comiques des théâtres de vaudeville et un concert. — Aux Variétés, les *Vieux Péchés*, M. Bouffé et la danse élégante de Mlle Maria Volet. — Au Théâtre-Français, le *Mari à la Campagne*. — A l'Odéon, les *Nuées*, étude curieuse de la comédie grecque. — Au Vaudeville, les *Gants jaunes* et le plus fin de nos comiques, Arnal ; Mme Doche. — Porte Saint-Martin, *Don César*, et le plus grand artiste de notre temps. Frédéric Lemaitre. — Gaîté et Cirque, les merveilleuses féeries des *Sept Châteaux du Diable* et de la *Corde de Pendu*. — Ambigu, le nouveau drame de M. Bouchardy, œuvre d'un grand intérêt, un peu embrouillé.

## VARIÉTÉS.

### France, Rome, Naples.

De toutes les parties de l'Europe qui, au moyen-âge, se gouvernaient ou se combattaient entre elles, par petits groupes et petites fractions, une seule, et précisément celle qui a exercé le plus d'influence, n'a pu parvenir à l'unité.

C'est l'Italie. Elle a beau avoir, par son territoire et par sa langue, le premier caractère de nationalité, elle n'est pas devenue une nation. Divisée en petits Etats, qui se barricadent les uns contre les autres, elle se trouve avoir, à quelques lieues de distance, une situation commerciale, politique, administrative, aussi variée que les lignes bleues et rouges de sa carte. Ici, indifférence complète ou ignorance systématique pour tout ce qui peut amener, constituer le bien-être des populations ; là, au contraire, tendance plus ou moins intelligente pour améliorer le sort des masses.

Parmi les nombreuses circonscriptions territoriales d'Italie, royaumes, duchés, îles, républiques même, l'Etat le plus paternellement gouverné, le plus sagement administré, c'est le duché de Toscane. Non pas qu'on y ait satisfait à tous les besoins intellectuels ; tous les principes de la révolution française, le peuple les ignore ; il laisse à quelques esprits d'élite le soin de méditer de plus savantes combinaisons politiques. Il est heureux, autant du moins qu'on peut l'être, lorsqu'on n'a pas d'autres idées que de vivre matériellement et de bien vivre. La terre de Toscane est saine et fertile. Elle est arrosée, rafraîchie par les cours d'eau et les vents des Apennins. Elle est cultivée, ou plutôt plantée, comme un verger. Les pentes des montagnes, les collines sont couvertes d'oliviers. Dans les plaines on n'aperçoit qu'une longue treille qui serpente d'un arbre à l'autre.

Lorsqu'on traverse la Toscane à l'époque des vendanges, on sent combien l'agriculture peut devenir poétique. Chaque cep de vigne est marié à un tronc d'érable, dont les branches sont disposées en corbeilles. Les grappes pendent extérieurement pour mieux recevoir la rosée ou les rayons du soleil. Tous ces troncs d'arbres si gracieusement drapés, enroulés, ornés d'arabesques mobiles et murmurants sont unis par des guirlandes de pampres. La cueillette se fait sur des échelles. Les raisins sont charriés sur de petits chars antiques, aux roues basses, massives, sans rayons, traînés par des bœufs gris, la tête ornée de bandelettes rouges. Les attelages sont conduits comme ceux de chevaux avec des guides, à la différence qu'au lieu du mors, les bœufs ont un anneau passé dans les narines. Ces bœufs marchent légèrement, la tête levée, car au lieu d'avoir le joug posé sur le front, ils l'ont attaché sur le garot. Toute la population a l'apparence active, aisée ; les villages qui s'éloignent à de si longues distances et qui semblent se fuir dans la campagne de Rome, se rapprochent dans les campagnes de Florence. De nombreuses petites villes couronnent ces collines historiques, acropoles autrefois si florissantes des populations étrusques. On a pu remarquer dans les tableaux de l'école de Pérouge et surtout dans les fonds des premières madones de Raphaël, les modestes et pittoresques *paesi* entourés de quelques cyprès et surmontés d'un simple campanille. L'aspect de ces campagnes n'a pas changé ; seulement la population est plus nombreuse.

On voit, à chaque instant, monter, entre les feuillages la fumée des métairies. Toutes les habitations sont construites sur le même plan. Ce sont en quelque sorte deux maisons l'une sur l'autre : l'une est habitée par le fermier et sa famille ; l'autre, beaucoup plus petite, construite en forme de belvéder, c'est le colombier. Continuellement des pigeons voltigent et s'ébattent sur le toit. Ils l'animent, ils le colorent de leurs ailes blanches, ils le poétisent, ils en sont la musique vivante. Malheureusement il manque à cette contrée hospitalière, honnête et laborieuse, les costumes et les belles femmes de la campagne romaine.

Seulement, dans ces belles campagnes si vertes, dans ce beau parc de vignes et d'oliviers, où les arbres ouvrent à peine leurs rangs pour laisser place à quelques sillons, il est une coutume, nécessaire peut-être, mais barbare pour le poète, pour l'artiste qui n'a jamais manqué de respect aux arbres. Quand le mois de septembre est venu, on arrache toutes les feuilles des arbres pour les donner aux bestiaux. A cette époque on ne rencontre sur les routes que des femmes qui emportent des gerbes de feuilles. Dans ce temps de beaux soleils et de beaux ciels on n'a plus qu'une campagne attristée, dénudée et comme dévorée par les chenilles. Quand les feuilles tombent à l'entrée de l'hiver, c'est lentement, poétiquement, après s'être préparées à leur fin et décolorées. Il y a au moins une mélancolique beauté dans les derniers adieux du soleil aux feuilles mourantes. Mais émonder les arbres quand la végétation est dans toute sa santé, c'est couper des cheveux de jeunes filles. Les Italiens qui comprennent si bien que la campagne n'est pas faite seulement pour donner du foin, du blé et des fagots, mais de bien dangereuses théories ; mais elles témoignent de la sollicitude du pouvoir pour les sciences physiques, pour une portion de ce qui constitue la gloire du dix-neuvième siècle.

Le grand-duc de Toscane sait vraiment donner l'hospitalité aux étrangers. Il leur ouvre ses palais sans laisser prélever sur leur bourse cet impôt qui décourage la curiosité et ruine leur admiration. Il a fait de la France le musée de l'Europe. Son administration est, relativement à celle de ses voisins, tolérante, paternelle, progressive même. Les répressions politiques n'ont pas en Toscane ce luxe de rigueurs que l'on dépense dans la Lombardie et dans la Romagne. La pénalité, en général, est assez miséricordieuse pour tous les délits. La peine de mort est abolie ; les prisons sont en quelque sorte des hôpitaux que tout le monde peut visiter. Les prisonniers sont assimilés aux mendiants qui ont droit à l'aumône. Je ne crois pas qu'il y ait au monde de tribunal criminel qui ait pour les accusés autant d'égards et de formes de politesse. On ne trouve jamais là ni chaînes, ni menottes ; à peine y voit-on un gendarme, dans un coin, pour la police de l'audience.

S'il n'y a pas de liberté de la presse dans les Etats du grand-duc, du moins il n'y a pas d'aversion traduite en mesures prohibitives, contre l'introduction de la pensée. Les journaux étrangers de tous les partis sont lus en Toscane comme en France. Les ouvrages de philosophie qui respirent leur parfum d'hérésie se vendent publiquement ; les achète qui veut, les lit qui veut. L'opinion publique d'ailleurs se fait jour, clandestinement, il est vrai, par des placards dans les rues, que la police se contente d'arracher, sans beaucoup rechercher ni poursuivre les coupables.

Lorsque le ministre Fossombroni mourut, on afficha partout, on sema partout une diatribe imprimée. Les habitants de la petite ville où était né le ministre étaient censés venir demander au grand-duc le corps de leur illustre compatriote.

— Je l'ai donné aux moines dominicains.
— Alors, sire, donnez-nous son cœur.
— On n'en a pas trouvé.
— Eh bien ! son cerveau.
— Je le garde pour moi.

Ce n'est pas qu'on doive accepter cette oraison funèbre de Fossombroni qui fut, sinon un grand ministre, du moins un ingénieur illustre. Il administra sa patrie mollement peut-être, mais avec douceur et avec les meilleures intentions du monde. On sait que Fossombroni eut la gloire de remplacer Napoléon à l'Institut ; voici dans quelles circonstances. Un jour Bonaparte, premier consul, demande pourquoi Fossombroni ne fait pas partie de l'Institut. On lui répond qu'il n'y a pas de place. — En ce cas, je lui cède la mienne. Fossombroni méritait cet honneur par de beaux travaux d'art dans la Maremme. Il rêvait des réformes pour la Toscane, mais il n'osa les tenter dans les premières années qui suivirent la révolution de Juillet. La France, disait-il, est l'estomac de l'Europe ; quand l'estomac souffre, toutes les parties souffrent, sont irritées, impatientées ; quand il fonctionne bien, au contraire, les membres sont disposés à l'action. Aussi, dans ces derniers temps, où la tranquillité apparente était bien rétablie en France, il manifestait sérieusement des intentions libérales ; mais lesquelles ? il le demandait vainement à tous les échos d'alentour. Pas plus que nos ministres, il n'avait le sens de la destinée des peuples. Il dormait du sommeil de nos hommes d'Etat, plus excusable qu'eux, car il n'avait pas sous les yeux le spectacle de nos misères industrielles.

On le voit, le peuple de Florence s'est fait une liberté de la presse à sa manière. Il sème le mensonge ou la vérité politique au vent, dans l'ombre, au coin des rues. Chaque matin des escouades de police sont chargées de ramasser ces feuilles volantes nocturnes et anonymes, sans responsabilité morale et qui pourraient avoir le tort de remplacer le coup de poignard par derrière.

Il est toujours impossible de faire taire l'opinion vraie ou fausse ; l'épigramme est d'autant plus sanglante, la satire d'autant plus vivement sentie, communiquée, transmise, qu'il y a moins de liberté. Pasquin à Rome, le couplet en France, étaient mille fois plus dangereux que tous les journaux et toutes les caricatures, dans les pays où l'on peut à peu près tout dire, tout imprimer, tout travestir.

J'insiste sur toutes ces tendances progressives du gouvernement florentin, parce qu'il donne le bon exemple aux souverainetés limitrophes, parce que si l'Italie arrive demain à une nationalité fédérale ou centrale, c'est la Toscane qui aura la plus grande part dans ce travail d'association. Après cette triste émigration d'idées du sol italien, la Toscane en est à peu près le mont sacré. Une certaine portion de la jeunesse y est studieuse et opère un certain mouvement intellectuel. Il y a là-dessous quelque régénération.

Et comment ne viendrait-elle pas ? Comment croire qu'une race si glorieusement partagée au moyen-âge et à la Renaissance, disparaisse tout-à-coup et obscurément de la scène de l'histoire ? Lorsque, sous les cyprès de San-Miniato, on regarde cette ville qui a conservé sa vieille physionomie, le campanille du Giotto, le beffroi du vieux palais communal, on se sent touché de reconnaissance pour le riche douaire d'idées et d'inventions que Florence a payé à l'Europe. Jamais peut-être, depuis Athènes, un aussi petit point de l'espace n'a fait autant de conquêtes intellectuelles. Par le Dante, elle crée la poésie moderne, par Ghiberti et Michel-Ange la sculpture moderne, par Gui d'Arezzo la musique, par Machiavel la science politique, par ses marchands la banque, la lettre de change ; par ses hommes de guerre, d'Etat, d'administration, la tactique, les hôpitaux, la diplomatie, les sciences hydrauliques et de la mécanique ; par Galilée, elle rectifie l'astronomie, et, par ses professeurs, la philosophie ancienne. Si elle ne découvre pas, elle a du moins la gloire de nommer le Nouveau-Monde. Elle sème à tous les vents on ne sait quelle graine d'hommes de génie. Le cardinal de Retz, Mirabeau, Napoléon, descendaient de familles florentines. Pourquoi Florence ne viendrait-elle pas s'asseoir au banquet des idées, quand le progrès en a dressé la table ?

En attendant que Florence redevienne ce qu'elle a été, un des grands ateliers intellectuels de l'Europe, qu'elle entraîne dans son passé quelque rouillure ou quelque ouvrier d'opé...

EUG. PELLETAN.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 NOVEMBRE.

GAUBET LOYEZ, épicier, quai des Ormes, 4. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

ROGER, négociant, rue Jean-Robert, 27. Juge commissaire, M. Selles ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

Du 18 octobre dernier.

Dame GUÉRIN, marchande, rue Vanneau, 14. Juge commissaire, M. Thibaut ; syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

## Bourse du 7 novembre 1844.

La même incertitude continue à régner relativement à l'emprunt et ralentit l'activité des affaires. La Bourse d'aujourd'hui, moins agitée que celle de la veille, n'offre guère de différence avec les derniers jours.

Les fonds portugais offrent sur le cours d'hier un accroissement de 1 1/2 pour 100.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1035. — Canal de Bourgogne, 1070. — Jouissance id., 92 50. — Jouiss. des 4 Canaux, 120. — Espagne passive, 5 3/4. — 3 0/0, 35, 36 3/8. — Autriche, 425. — Belge, 1842, 105 3/4. — Oblig. St-Germain nouv., 1220. — Id. Versailles rive dr. anc., 1035. — Grand'-Combes anc., 1140. — Strasbourg, 1207 50.

| | 1er c. | P. h. | P. b. | Der c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 119 35 | 119 56 | 119 35 | 119 40 | 119 40 |
| — fin cour. | 119 50 | 119 55 | 119 40 | 119 55 | 119 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 40 | 82 50 | 82 40 | 82 10 | 82 50 |
| — fin cour. | 82 45 | 82 55 | 82 35 | 82 15 | 82 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFes S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFeS le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/2 | » » | » » |
| 4 0/0.... | 106 75 | » » | » » | — Portugais. | 54 1/2 | 55 » | H. » 1/2 |
| O. de la V. | 1470 » | 1465 » | B. 7 50 | Esp. D. active | 32 1/8 | » » | H. » 1/8 |
| B. de Fr. | 3075 » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 99 50 | 99 30 | B. » 30 |
| C. L. 5000 | 5045 » | » » | H. 5 » | — Romain. | 103 1/2 | » » | » » |
| 1 — 1000 | 1112 50 | » » | » » | Obl. Piémont. | 1265 » | » » | B. 5 » |
| C. hyp.... | 778 75 | 777 50 | » » | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » |
| 4 Can..... | 1270 » | 1275 » | H. 5 » | Banq. belge. | 650 » | » » | 5 » |

| CHEMINS DE FER. | 1er C. | Der C. | Diff. | | Diff. |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 932 50 | » » | B. 5 » | Au 15. 931 25. | B. 1 25 |
| V. R. Dr. | 402 50 | 405 » | » » | — 405. | B. 2 50 |
| — R. G. | 290 » | » » | » » | — 290. | » » |
| Orléans. | 1022 50 | » » | B. 3 75 | — 1022 50, 1022 50. | » » |
| Strasb... | 280 » | 278 75 | » » | — 280, 278 75. | B. 1 25 |
| Rouen.. | 1015 » | 1017 50 | » » | — 1015, 1013 75. | B. 3 75 |
| Havre... | 787 50 | 785 » | H. 2 50 | — 787 50, 783 75. | H. 1 25 |
| Marseill. | 836 25 | 836 25 | H. 6 25 | — 835, 840. | H. 7 50 |
| Montp.. | » » | » » | » » | | » » |

| LONDRES, 5 NOV. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol..... 100 1/8 1/4. | Av....: 82 37 1/2. | 3 0/0 f.c. 83, 82 30 d. un. |
| Esp. act... 24. | Ap.....82 37 1/2. | 83 05 65 d. 50. |
| Portug..... 55 1/4. | | F. p. 83 20 82 90 d. un. |
| Mexic...... 34 7/8 | Rep. fin c. F. pr | 83 30, 83 20 d. 50. |
| Brésil...... | 3 0/0, 05. 15 à 17 1/2. | 5 0/0 f. c. 119 60 d. un. |
| 5 0/0 Holl. 99 1/8. | 5 0/0, 10 à 05. | 119 65 d. 50. |
| 2 1/2 do. 62 3/4. | | Hâvre, au 30, 795 d. 10. |
| Rouen..... 39 1/4. | Bons du Trésor. | Mars., au 15, 842 50 d. 10. |
| Orléans... 39 3/8. | 3 1/4 à 5 mois 3 1/8 à 6. | au 30, 845 d. 20, 850 d. 10 |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 80,00 à 00,00 ; 2 dern. mois, 81,00 à 00,00 ; décembre, 81,50 à 00,00 ; 4 premiers mois, 83,00 à 00,00. Tout 1845, 81,00.

LILLE — Colza, 72,50. — Œillette rousse, 69,75. — Lin, 68,00 — Cameline, 69,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 74,00 à 73,00 novembre et décembre, 73,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 70,00 à 71,00 8 mois d'été, 71,00 à 00,00

SAVON. — Disponible, 88 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* F. CANTAGREL.

— Au nombre des dernières publications de choix du MÉNESTREL, nous signalerons : 1o Les nouvelles mélodies de Joseph Vimeux : *Ton nom toujours ! l'Enfant du Mineur* et *Fais tinter la Clochette*, chantées par MM. Barroilhet, Tagliafico et Mme Sabatier ; 2o celles non moins remarquables de A. Thys : *Serment de Page*, *Trente Ecus de Rente* et *Madeleine* ou *le Chant du Rossignol* ; 3o enfin le beau quadrille du *Bombardement de Mogador*, par Bolognini, et les ravissantes valses les *Fées de Paris* et *Souvenirs de Taglioni*, composées pour le piano à deux et à quatre mains par A. Thys. Toutes ces publications seront suivies du magnifique Album du MÉNESTREL, qui résumera les œuvres choisies et inédites des meilleurs auteurs.

TABLETTES HISTORIQUES.

REVUE CHRONOLOGIQUE UNIVERSELLE DES ÉVÈNEMENTS CONTEMPORAINS. — Les Tablettes sont une histoire fidèle des évènements contemporains qui peut servir en même temps à continuer ou à compléter toutes les histoires de France et des autres peuples civilisés. Elles contiennent, jour par jour, les Faits notables, historiques et politiques de tous les pays ; les Arguments principaux employés dans les discussions par le Pouvoir et par les divers Partis ; l'Indication et l'Explication des Documents officiels, Lois, Ordonnances d'intérêt général, Actes publics, Traités diplomatiques, Papiers d'Etat des Gouvernements ; la Mention des productions importantes dans les Lettres, les Sciences et les Arts. Enfin, les Tablettes réfléchissent et concentrent dans leur cadre tous les mouvements du monde politique, moral et intellectuel. Renfermant naturellement beaucoup d'Enseignements et d'Appréciations sur les Evènements et les Questions qui surgissent, elles forment à la fois un Journal politique de chaque jour qui fait connaître tout ce qui se passe, et chaque année un Livre de bibliothèque qui rappelle tout ce qui s'est passé, comme l'*Annual Register*, fondé à Londres, en 1758, par Burke. On y trouve, en outre, pour la France, les Nomina-

n'a pas à redouter pour les seconds. Les pays de plaines, parsemés de pâturages gras et fertiles, sont donc naturellement destinés à la production de la laine longue ou pour le peigne.

La régularité dans la distribution de la nourriture est si nécessaire que si pendant l'hiver on a nourri les moutons de foin, graines, féverolles, tourteaux, et qu'au printemps on supprime brusquement ces aliments supplémentaires, la crue de la toison subira un temps d'arrêt; puis, venant à repousser sous l'empire de meilleures circonstances, chaque brin présentera un point mat, véritable cicatrice attestant cette irrégularité de croissauce.

Sturin établit que les aliments qui excitent la transpiration produisent une laine plus fine. Tels sont les pâturages riches en plantes aromatiques, et les grains distribués à la bergerie. Perault de Jotems constate que deux moutons de même race, recevant, l'un une nourriture d'engraissage, l'autre un régime ordinaire, offrent, dès la première tonte, de la variété dans leur laine. Chez le premier, elle sera plus longue, plus grossière et aura perdu de son élasticité ; les différences seront plus sensibles à la deuxième et à la troisième

| | | |
|---|---|---|
| Ventes | 970 | 26 |
| Restant | 10859 | 32 |
| Cours moyen | | 34,44 |
| Cours-taxe | | 34,40 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 04q. | 71k. | 47,80 à 51,60 |
| 1re | 306 | 13 | 34,40 à 36,95 |
| 2e | 186 | 83 | 31,20 à 33,10 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 205 | 67 | 34,70 à 00,00 |

| | | |
|---|---|---|
| Ventes | 2677 | 92 |
| Restant | 40170 | 68 |
| Cours moyen | | 33,22 |
| Cours-taxe | | 33,78 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 72q. | 22k. | 93,85 à 54,00 |
| 1re | 494 | 53 | 34,25 à 38,95 |
| 2e | 4392 | 62 | 30,55 à 33,75 |
| 4e | 15 | 29 | 26,75 à 28 00 |
| 1s | 34 | 41 | 20,40 à 25,50 |
| Al. | 395 | 79 | 20 00 à 34 40 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 7 novembre. — *Cours officiel.*— Froment 16,65 à 17,63. — Orge 11,33. — Maïs 12,65. — Avoine 8,66.

NANGIS, 6 novembre. — Froment 16,65. — Avoine 6,20.

COULOMMIERS, 6 novembre. — Froment 1re 17,50 à 18,13; 2e 16,88 à 17,34; 3e 15,63 à 16,66. — Seigle, prix moy. 9,38. — Orge 9,06. — Sarrazin 7,38. — Avoine 6,63. Meilleur approvisionnement et offres plus nombreuses qu'il y a huit jours. — Baisse de 0,73 à 0,84 sur toutes les qualités de froment.

HOUDAN, 6 novembre. — Froment 1re 18,00; 2e 16,50. — Orge 8,33. — Sarrazin 10,00. — Avoine 9,09.

MAMERS, 4 novembre. — Froment 15,50 à 18,00.— Mouture 11,50 à 11,00.— Orge 6,50 à 8,00.— Avoine 5,60 à 7,40.

ROYE, 4 novembre — Froment 1re 15,90 à 16,50 ; 2e 15,25 à 15,75 ; 3e 14,50 à 15,00. Les blés 1re ont encore baissé à ce marché de 0,60 à 0,75. L'approvisionnement est toujours considérable.

ARRAS, 6 novembre.— Froment blanc 16,00 à 18,50 ; do roux 14,50 à 18,00. — Seigle 10,00 à 10,75.— Escourgeon 11,00 à 12,50. —Avoine 5,00 à 6,00.

Le marché était bien fourni. Les blés, peu demandés avec tendance à la baisse.

Les seigles, les escourgeons et les avoines assez recherchés au cours.

TROYES, 2 novembre. — Froment 13,50 à 19,50.— Méteil 11,00 à 13,25. — Seigle 8,75 à 10,00. — Orge 8,00 à 9,00. — Sarrazin 5,50 à 6,25.— Avoine 5,00 à 7,25.

SAINT-LAURENT, 4 novembre. — Froment 1re 18,44 ; 2e 17,70 ; 3e 16,90.— Méteil 12,66 à 13,33.— Seigle 10,00 à 10,66. — Maïs 8,66 à 9,33.— Orge 9,66 à 10,33. — Sarrazin 7,33 à 8,00.— Avoine 6,66 à 7,33.

... et de la fermeté sur les laines. On voit constamment des acheteurs de la Dordogne, et du Lot pour les qualités secondaires; les premières qualités sont recherchées par les fabricants de Nérac et de Ville.

**PRODUITS ANIMAUX.**

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 4 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 895 | 839 | 56 | 1 14 | 1 00 | » 88 |
| Vaches.... | 374 | 319 | 35 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 366 | 359 | 7 | 1 36 | 1 06 | » 86 |
| Moutons.. | 10831 | 9986 | 1845 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

NANGIS, 6 nov.— 450 veaux 1,10-1,00. — 28 bœufs 1,10 à 1,00.— 1 vache 0,80.

COULOMMIERS, 6 nov. — Il s'est vendu sur notre place 38 chevaux neufs 575 à 850. — 57 chevaux hors d'âge 25 à 320.— 6 bêtes asines de 45 à 58.—42 vaches grasses à 0,90 le kil.— 207 veaux gras 1,16-1,06-0,96.—136 veaux d'élève 12 à 23 l'un.—89 grands porcs de 37 à 52. —68 petits porcs 12 à 32.

6,50; agneaux 2e 6,25 à 7, 1re 7,25 à 8; prime 8 à 10, agneaux comm. 4,50 à 5,25, 1re 6,50 à 7,50, noire 4 à 5,50, pelures 2 à 3,75, noires 2,75 à 3,50; mère laine écouailles comm. le kil. 4,25 à 4,75, 3e 5 à 5,50, 2e 5,75 à 6,25, 1re 6,50 à 7,25; prime 8 à 10,50, du midi Bayonne 1,60 à 2, Béarn 1,50 à 2,60.

*Laines étrangères.*— Mère laine d'Espagne fleurtons de Navarre 3,50 à 4,20; entrefines d'Aragon 4,25 à 5, Sorianes 5,50 à 5, Ségoviennes 6,25 à 7,75, Léonèses 6,50 à 7,25, de Buenos-Ayres 1,10 à 1,50, d'Italie 3,50 à 4,50, d'Angleterre 2e 3,50 à 3,80, 1re 4,50 à 4,80, d'Allemagne à dos comm. 4,50 à 5, 2e 5,25 à 6, 1re 6,25 à 7, prime 7,50 à 9, lavée 2e 6,50 à 6, 1re 7 à 7,50, prime 7,25 à 8,50 Zigaye 3 à 3,80, Odessa 1,95 à 2,24. Laine pour couvertures, provenance du Levant 2 à 3,50.

LONDRES, 4 nov.— Les laines en suint sont peu demandéss, et, suivant les avis de Manchester, on devrait les coter de 5 à 10 schell. par balle au dessous du plus haut prix du mois de juillet dernier.

Cependant les derniers avis des foires d'Allemagne annoncent toujours de la tenacité dans les affaires; on y livrait même les qualités inférieures à des prix très élevés.


A Paris, chez PERROTIN, éditeur, rue de la Fontaine-Molière, 41, au premier; et chez GARNIER frères, libraires, Palais-Royal. — MISE EN VENTE des 54 et 55me Livraisons de

# NOTRE-DAME-DE-PARIS

PAR **VICTOR HUGO.** Illustrée d'après les dessins de MM. BOULANGER, D'AUBIGNY, T. JOANNOT, DE LEMUD, MEISONNIER, DE RUDDER.

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.** — **La Notre-Dame-de-Paris** formera un magnifique volume grand in-8°, orné de 55 gravures, dont 21 sur acier et le reste sur bois, tirées hors texte sur papier teinté, representant les principaux personnages, scènes capitales, monumens, etc., de l'ouvrage (XVe siècle), et d'un grand nombre de fleurons, frises, lettres ornées dans le texte. — Le volume sera publié en 67 livraisons à 30 centimes. Il en paraît deux tous les jeudis. *L'ouvrage est terminé.*

(Prix de la livraison : 30 c.) **C'est la première fois qu'il est publié une édition vraiment illustrée du chef-d'œuvre de M. V. HUGO.** (20 fr. l'ouvrage complet.)

# SOCIÉTÉ GENÉRALE DU COMMERCE.

## CAPITAL : CINQ MILLIONS.

RAISON SOCIALE : J. RENEUFVE ET COMPAGNIE, rue Hauteville, 23.

Société formée par acte devant Mes ROQUEBERT et BEAUDENOM DE LAMAZE, son collègue, notaires à Paris, le huit juin mil huit cent quarante-quatre.

**CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ**

MM. **Estancelin**, chevalier de la Légion-d'Honneur, député.
**Comte Frédérick de La Rochefoucauld.**
**Dolfus-Mieg**, O, chev. de la Légion-d'Honneur, fabr. de toiles peintes.
**Gandais**, O, chev. de la Légion-d'Honneur, fabricant d'orfèvrerie et plaqué.
**Limard**, O, négociant en soieries.

MM. **Orsat**, chevalier de la Légion-d'Honneur, avocat à la cour royale.
**Berthemot**, O O, maison Pelletier et Berthemot, fabricans de produits chimiques.
**Lefebure**, fabricant de blondes et dentelles.
**J. Grandin**, d'Elbeuf, fabricant de draps.
**Forest Marmier**, fabricant de batistes et linons.
**Comte Albert de Gaymala**, chev. de la Légion-d'Honneur.

MM. **Bernard des Essarts**, conseil du chemin de fer de Rouen.
**Girard**, propriétaire,
**A. Lecour**, négociant en vins et eaux-de-vie.
**J. Tissier**, maison J. Tissier et Ce, banquiers.
**Lasleur**, O O, maison Breguet et compagnie, fabricans d'horlogerie.
**Vattier**, fabricant de toiles.

***LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE***

Chez MM. BLACQUE, CERTAIN, DROUILLARD, banquiers, rue de Grammont, 21 ; — M. RUFFIER, agent de change, rue de Grammont, 3.

**Conditions de la Souscription :**

Les actions sont de 2,500 francs chacune. Elles sont divisées par coupons de 500 fr. Les souscripteurs s'engagent à verser : 1° Un cinquième dans le mois qui suivra la constitution de la Société ; 2° un cinquième dans les cinq mois suivans ; 3° trois cinquièmes, d'année en année, par égales portions. Les actions peuvent devenir au porteur en payant l'intégralité.

Les principales opérations auxquelles la Société se livrera consisteront : 1° A faire des avances sur marchandises fabriquées et produits ayant cours, consignés à la Société, et que celle-ci pourra, soit faire vendre, soit expédier à l'étranger pour être vendus par les comptoirs qui la représenteront ;

2° A faire des avances sur consignation de produits étrangers de toute nature, et sur frêts, connaissemens, lettres de voiture ;

3° Faire des avances pour achats de marchandises, achats confiés à la Société, qui demeurera également chargée de la vente, et qui aura ainsi entre les mains la garantie des sommes qu'elle aura déboursées pour l'achat de ces mêmes marchandises ;

4° A faire des avances pour construction, achat et vente de navires, pour armemens, etc., etc.

Son but est, comme on le voit, de centraliser des opérations qui, selon leur spécialité, sont aujourd'hui subdivisées entre des maisons diverses, et de réunir dans un centre commun, avec la pensée de les augmenter, les capitaux destinés à ces sortes d'affaires.

**AVIS.** Le CHOCOLAT MENIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs ; sa forme particulière, ses enveloppes, ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prémunir le public contre cette fraude. Mon nom est sur les tablettes du CHOCOLAT MENIER aussi bien que sur les étiquettes, et l'effigie des médailles qui y figurent est le fac-simile de celles qui m'ont été décernées à trois reprises différentes par le ROI et la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le CHOCOLAT MENIER de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de NOISIEL, et l'économie d'un moteur hydraulique, m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Ce CHOCOLAT, par le seul fait de ses qualités et de son prix modéré, obtient aujourd'hui un débit annuel de plus de 800 milliers, et s'est acquis une réputation méritée. Dépôt principal, PASSAGE CHOISEUL, 21, et chez MM. les pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.

Menier

**H. LEVILLAYER, CHEMISIER.** A L'ENTRESOL.

81, RUE RICHELIEU. — Cette maison réunit le bon, le beau, le bien fait et le bon marché. Chemises depuis 5 fr.; nouveaux modèles pour bals et soirées ; faux-cols, 5 fr. la douzaine ; caleçons et gilets. La clientèle riche réclamait depuis long-temps un bon chemisier à des prix modérés ; on nous saura gré de faire connaître cet établissement, où tous les frais de luxe sont évités. (On se charge des façons.)

**Maladies Secrètes.**

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvéniens qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

**PRIVILÈGE EXCLUSIF.** **DÉSINFECTION.** Rue Neuve-St-Merry, 9.

**EAU INODORE DÉSINFECTANTE**

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité ; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés ; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag.—Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

avait pas dépôt entre les mains de la Restauration. Depuis quelques années, l'administration passe tout entière dans la politique : chefs de division, chefs de bureau, voulant tous être députés, oublient leur métier pour les élections; la valeur des préfets ne se mesure plus qu'aux succès électoraux; depuis les secrétaires du cabinet jusqu'aux expéditionnaires à 600 fr., chacun vise à se faire valoir par des intrigues politiques qui pèsent plus dans la balance des chefs que de modestes et consciencieux travaux. Aussi, tout languit en province, tout traîne à Paris : plus d'initiative, plus de vigueur, plus d'élan, plus d'ensemble. Encore quelque temps de pareil désordre et c'en est fait de l'administration de la France.

Un exemple entre mille. La loi sur la police de la chasse nous le fournira.

Une ordonnance du 17-22 juillet 1816 accordait une gratification de cinq francs aux gendarmes et gardes-champêtres, par procès-verbal constatant un délit de chasse. Elle était payée sur le budget de l'Etat. La loi du 3 mai 1844 ayant fait bénéficier les communes de la somme de dix francs sur chaque permis de chasse, a mis cette charge à leur compte. Pour régler cette innovation, l'article 5 porte que « des ordonnances royales détermineront la gratification à accorder. »

Voilà six mois que la loi nouvelle est promulguée, et l'ordonnance royale annoncée n'est pas encore rendue ! On croirait du moins que les receveurs de l'enregistrement ont reçu ordre d'arrêter leurs registres à la date du 3 mai, afin d'éviter toute confusion entre l'ancien et le nouveau système. Point : avec l'autorisation du ministre des finances, ils continuent à payer suivant l'ancien système. Nous espérons que la Cour des comptes, si elle n'est pas une vaine institution, fera justice de cette confusion déplorable.

Si, au ministère des finances, on oublie les choses essentielles, en revanche, on en invente d'absurdes. Sous la législation antérieure, pour obtenir un permis de port d'armes de chasse, il suffisait de porter ses quinze francs au percepteur, qui vous en délivrait quittance; la demande remontait hiérarchiquement jusqu'au préfet, et quand le préfet avait *signé* le permis, le droit de chasser était acquis à l'impétrant. C'étaient trois échelons au plus à franchir pour *être en possession du droit*. Cela était trop simple et trop facile pour durer. Voici ce qu'on est parvenu à imaginer au ministère des finances, d'accord avec le ministère de l'intérieur :

1° Pétition au maire.
2° Certificat du maire.
3° Envoi du maire au sous-préfet.

permettaient de chasser dès qu'ils avaient la quittance du percepteur. D'abord le mal était léger, puisque le permis était payé et qu'il n'était jamais refusé : et puis, qu'importait aux agents chargés de verbaliser, la possession de cette quittance? les empêchait-elle de faire leur devoir?

La manie bureaucratique n'est pas moins manifeste, si on examine les règles fraîchement établies pour la nouvelle comptabilité. Dès à présent, les receveurs de l'enregistrement règlent tous les ans ce qui revient aux communes sur le produit des amendes. La loi nouvelle, en allouant aux communes dix francs sur les permis de chasse, n'imposait aucun changement notable ; il suffisait d'ajouter ce produit à celui des amendes. C'était trop simple. Maintenant, l'administration de l'enregistrement fournit ses formules de chasse au prix de quinze francs, comme autrefois, et les dix francs en sus sont l'objet d'une douzaine de comptes entre les préfets, les receveurs généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs. L'inexpérience des bureaux ministériels est telle, qu'une première instruction du 24 juillet a dû être refaite un mois après, tant elle était impraticable.

Au ministère de l'intérieur, les choses ne vont pas mieux. D'après l'article 9 de la loi du 3 mai, les préfets doivent prendre, sur l'avis des conseils généraux, des arrêtés pour déterminer les procédés de chasse autres que le tir, pour les animaux malfaisants et nuisibles et les oiseaux de passage. Voilà plus d'un mois que les conseils généraux ont émis leurs vœux, et cependant beaucoup de préfets n'ont pas encore pris d'arrêté. Cette négligence a les plus graves conséquences. Il est des pays où la chasse de certains oiseaux, l'alouette, la grive, suivant des procédés approuvés par les conseils généraux, et que les préfets n'entendent pas prohiber, constitue une industrie très lucrative. Provisoirement, ces procédés sont tous défendus, grâce à la négligence des bureaux de préfecture. Nous savons des arrondissements où la population presque entière est en délit de ce genre. Le ministère de l'intérieur ne devrait-il pas tenir la main à l'exécution de la loi par les préfets?

Nous ne sommes pas à la fin des reproches. Des lois de police, comme celles de la chasse, qui intéressent les populations entières, qui créent des innovations considérables, qui établissent de nouvelles peines, devraient recevoir la plus grande publicité. On ne s'en doute pas au ministère; on trouve suffisante la publicité dérisoire du *Bulletin des Lois*; et nous avons vu, comme nous verrons encore, de pauvres diables condamnés à 50 francs d'amende (minimum) pour avoir porté au marché quelques perdreaux contraire-

pies, une suite de niaiseries qui ajouteront le ridicule aux malédictions du peuple contre cette loi !

Le ministère de la justice est généralement beaucoup mieux gouverné que ceux de l'intérieur et des finances qui sont le pays privilégié du favoritisme ; aussi ses torts sont-ils moindres au sujet de la loi sur la police de la chasse. Cependant il devrait veiller plus soigneusement à ce que les bureaux des autres ministères fassent leur métier. La loi sur la chasse le concerne particulièrement, comme loi pénale; elle émane de son chef, elle honore son administration. Pourquoi l'abandonner à l'insouciance de ses rivaux? Si le garde des sceaux ou ses chefs de division prennent l'exécution de cette loi en sérieux vouloir, ils forceront bien leurs collègues à un concours utile. Mais, pour Dieu ! qu'eux aussi se gardent d'empirer le mal bureaucratique ! Le ministre de l'intérieur promet dans sa circulaire de s'entendre avec son collègue de la justice pour procurer aux préfets des renseignements officiels sur les individus frappés de condamnations qui entraînent la perte facultative ou obligée du droit de chasse. Comme les jugements de ce genre constituent les neuf dixièmes de la totalité, on va faire des greffes, si le garde des sceaux n'y prend garde, une succursale des bureaux des préfectures. Qu'il refuse tout envoi régulier d'extraits de jugements qui s'enfouiraient dans les cartons à tout jamais : il suffira, pour les besoins du service, de les fournir dans les cas particuliers où le demandeur du permis sera signalé au préfet comme suspect d'incapacité légale.

Les abus que nous venons de dénoncer sont graves : ce sera pour les bureaux une raison de plus pour ne pas tenir compte de nos avis. Nous prédisons que l'ordonnance royale, nécessaire pour faire cesser une monstrueuse irrégularité de comptabilité, ne sera pas rendue avant l'ouverture des chambres.

---

Nous avons dit l'autre jour que, malgré l'espèce d'arrangement imaginé par le pacha pour terminer l'affaire de Suez, l'Angleterre ne manquerait pas de revenir bientôt à la charge. La lettre suivante, publiée par le *Times*, prouve que nous ne nous étions pas trompés.

« Le Caire, 18 octobre 1844.

*A S. H. le pacha d'Egypte, etc., etc.*

« Hier au soir, vous m'avez demandé une lettre. Voici la lettre promise à V. H. dans l'entrevue que nous avons eue. Le temps est arrivé; le gouvernement anglais demande le chemin le plus court pour se rendre en Orient. On ne peut l'obtenir qu'en traversant votre pays, car l'Egypte est le centre et la grande route entre la Chine à l'est et l'Amérique à l'ouest. Il y a onze ans,

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

### SCIENCES MORALES.

### Religion, Philosophie.

L'ÉDIFICATEUR, *Journal démontrant que Science sociale et Evangile sont une seule et même vérité.*

Ce journal, contenant deux feuilles d'impression in-8°, est publié mensuellement, à Genève, par un groupe d'hommes éclairés et très dévoués à la cause sociétaire. Nous avons déjà recommandé, et nous recommandons de nouveau à nos amis, la lecture de ce journal, qui traite la question religieuse avec une supériorité incontestable, et qui doit intéresser tous ceux qui ont le désir d'approfondir ces matières.

Dans le numéro de septembre, que nous avons sous les yeux, la question des abus dans l'église catholique est nettement posée et discutée avec chaleur. Nous ferons observer cependant, à la rédaction de ce journal, que ce n'est pas seulement dans l'église catholique qu'on trouve des abus. Le travestissement plus ou moins complet des vérités de l'Evangile se montre dans la plupart des sectes protestantes, et surtout dans les *sectes dominantes*, dans les deux schismes de Luther et de Calvin; en Angleterre et en Ecosse, où ces deux schismes sont organisés comme religion d'Etat, la subversion des principes de l'Evangile est aussi flagrante que dans l'Eglise catholique, et le despotisme de l'*orthodoxie* protestante est plus oppressif pour les consciences que l'*infaillibilité* du pape. Il faut avoir vécu en Ecosse et en Angleterre pour se faire une idée de l'intolérance fanatique des puritains égarés. Ce n'est pas en faisant schisme avec la religion établie dans un pays, pas plus qu'avec le gouvernement établi dans l'Etat, c'est en réclamant le droit de libre examen subordonné à l'autorité légitime dans l'Eglise et dans l'Etat, que nous espérons satisfaire nos désirs de régénération sociale et religieuse.

Nous engageons donc nos amis de Genève à poursuivre leur œuvre d'édification, en ayant soin, cependant, de ne pas se laisser aller à des critiques trop exclusives, car les hommes de toutes les communions ont été victimes des ténèbres de la subversion, et tous doivent être éclairés par la lumière de vérité.

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU CALVINISME EN FRANCE, par M. Roisselet de Sau Cliérès.

Cet ouvrage répand une vive lumière sur l'intolérance et la cruauté exercées par les pouvoirs protestants contre les dissidents, mais l'auteur a eu tort de jeter le manche après la cognée. Qu'il nous passe cette expression proverbiale. Avec le protestantisme, il condamne l'esprit et le progrès des quatre derniers siècles, et peu s'en faut que, dans son zèle, il ne s'en prenne à l'invention de l'imprimerie.

Nous croyons que les catholiques ne devraient employer qu'avec réserve l'accusation d'intolérance. Sur ce point, on peut tout au plus reprocher au protestantisme d'avoir trop profité des leçons d'intolérance du catholicisme. Ce rapprochement devrait éclairer les membres trop exaltés des deux communions, et leur apprendre à vivre en paix, car ils sont un peu de la même famille.

ZOROASTRE. — *Essai sur la Philosophie religieuse de la Perse*, par Joachim Menaud, in-8°.

Les sociétés primitives, bien qu'organisées confusément, étaient plus près du bien que les sociétés postérieures d'où l'association première a disparu sans avoir fait place à une organisation meilleure. Il en est de même des premiers cultes de l'humanité, qui contiennent presque tous plus de vérités que beaucoup de systèmes philosophiques éclos en pleine civilisation. L'Inde semi-barbare posait, il y a six mille ans, les problèmes qui divisent encore les savants allemands; et les sectateurs de Bouddha poussaient à ses limites extrêmes en un sens le système que Spinosa n'avait pas encore inventé. Le christianisme, cette religion sublime, sous l'influence de laquelle s'est développée l'Europe moderne, plonge par ses racines dans les religions de l'Inde, qui consacrent comme lui, mais d'une manière confuse, les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Eucharistie. La religion du Christ a des analogies encore plus grandes avec celle de la Perse, où l'on trouve de plus comme dogmes communs les anges, Satan, le culte des saints et surtout la séparation très nette de la création et du créateur. Au reste, l'Evangile lui-même paraît symboliser cette parenté quand il fait figurer des mages autour du berceau de Jésus. Une dissidence profonde se manifeste cependant sur un point : le mazdéisme, religion de la Perse, n'admet pas l'éternité des peines et proclame la conversion future du démon. Zoroastre ne s'est pas élevé jusqu'à l'idée de la série historique de Fourier; il s'en rapproche cependant en ce qu'il divise le développement progressif de l'humanité en trois phases : l'une de bonheur au début; l'autre de malheur au centre, caractérisée par le règne d'Ahriman, et la troisième de bonheur et d'harmonie. La livres destinés à faire mieux connaître la religion de Zoroastre mérite donc les encouragements de la critique; celui de M. Menaud contient un tableau complet de cette doctrine; il est écrit avec un peu trop de pompe et d'exubérance peut-être, mais ce sont des défauts dont l'âge corrigera l'auteur. Nous regrettons seulement qu'il se soit montré si sobre de réflexions et qu'il n'ait pas fécondé son œuvre par un parallèle qui s'offrait naturellement entre le mazdéisme et les autres religions ou systèmes philosophiques. Peut-être le réserve-t-il pour un travail postérieur.

*De la Philosophie d'Homère*, in-8° ;—*Études sur Sophocle*, in-8° ; par A. L. Delachapelle.

La philosophie d'Homère n'est autre chose que la religion des Grecs à l'époque où écrivait l'aveugle de Méonie. Composée de fragments disparates des principales théogonies de l'Orient, elle manque d'unité, mais on peut déjà prévoir la route que suivra la philosophie chez les Grecs ; on sent qu'ils substitueront l'étude de l'homme à l'étude de l'univers, posée par les Orientaux comme pivot de la science. En s'acclimatant sous le ciel de la Grèce, les dieux terribles et monstrueux s'humanisent ; ce n'est plus la force physique qu'on adore, c'est un être humain qui préside au développement de cette force : la création se distingue de plus en plus du créateur, le corps de l'âme, et la réforme accomplie par Socrate dans l'objet des études philosophiques se laisse pressentir dès Homère comme un résultat spontané de l'esprit grec.

La philosophie d'Homère et les écrits de Sophocle avaient déjà été l'objet de beaucoup de travaux, mais M. Delachapelle n'en a pas moins su être neuf, soit lorsqu'il rapproche des passages d'Homère pour en faire jaillir la lumière, soit lorsqu'il nous fait suivre pas à pas les créations de Sophocle et nous initie à l'éclosion de sa pensée. Ce n'est pas que l'auteur s'élève jamais bien haut; mais, comme M. Sainte-Beuve, dont il rappelle un peu la manière, il sait l'art de découvrir toujours, dans les petits horizons qu'il choisit, de nouveaux aspects, des perspectives pleines de charme et de fraîcheur.

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES ET MORALES DE NICOLE, *comprenant un choix de ses essais*; publ. par M. Jourdain. In-12.

Il est facile, pour qui connaît la vie de Nicole, de se faire une idée de sa philosophie. Doux et bon, il voulut échapper aux controverses religieuses qui agitèrent son siècle; cependant il s'y trouva toujours l'un des plus engagés; plus moraliste que métaphysicien, il eut peu de confiance dans les spéculations de l'idéologie; tous ses écrits ne sauraient contenir un véritable système, mais ils sont pleins d'une vive sympathie pour ses semblables. Nicole manqua de fermeté, doutant de son courage, de son énergie et il comptait peu sur le concours des hommes de son temps. Tel qu'il est et peut-être à cause de ses inconséquences, il présente un type intéressant à observer d'autant plus qu'il a toujours mis à découvert son cœur et son caractère. Des notes importantes ont été jointes à cette édition nouvelle de ses œuvres.

### Éducation.

COURS COMPLET D'ÉDUCATION POUR LES FILLES. 3e partie: Education supérieure, notions de Philosophie, de Droit et d'Hygiène pratique; par MM. A. Théry, A. Grün et Isidore Bourdon.

Nous ne sommes plus au temps où l'on tenait la femme en servage intellectuel; aujourd'hui on commence à comprendre que la femme pourrait bien être faite pour autre chose que pour écumer le pot; l'éducation des jeunes personnes prend chaque jour un développement plus grand, aussi nous savons gré aux auteurs du *Cours complet* d'avoir consacré un volume à la Philosophie, à la Législation, à l'Hygiène; nous pensons avec Fénelon que la mère de famille ne doit pas rester étrangère aux éléments de ces sciences. Ferons-nous un reproche à l'auteur du *Traité de philosophie* d'avoir prêché aux jeunes femmes l'abnégation, la résignation et le renoncement au bonheur d'ici-bas!... Que voulez-vous, ce sont des conseils aujourd'hui nécessaires, et nous ne sommes pas encore à l'époque où la pratique de toutes les vertus amènera le bonheur sur la terre comme au ciel...

### Science sociale. Législation.

ÉTUDES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE; par Marbeau. Un vol. in-8°, 1844.

La table de cet ouvrage ne contient pas moins de 18 pages; en la lisan

[illegible] ligne entre le Caire et Suez, et l'Egypte sera plus grande, à coup sûr. D'ailleurs, qui saurait mesurer l'étendue des bienfaits qui en résulteront ?

» Je ne suis qu'un homme simple en vous soumettant ces idées ; mais je sens que chaque mot part du cœur, et j'espère que vous partagerez ma conviction.

» Les circonstances vous imposent l'exécution de ce chemin de fer.

» Avec le plus profond respect, je suis, etc. Thomas WAGHORN. »

Bien que cette lettre n'ait aucun caractère officiel, on peut la considérer comme le meilleur commentaire de la note récemment communiquée au divan de Constantinople par sir Stratford-Canning. Que demandait, en effet, l'Angleterre dans cette note ? Elle se bornait à demander des communications *plus faciles* à travers l'isthme, sans désigner la nature de ces communications. La lettre qu'on vient de lire supplée à ce silence diplomatique ; elle déclare que le genre de communications plus faciles désirées par l'Angleterre, c'est un rail-way du Caire à Suez. Après avoir montré, avec une certaine chaleur de conviction dont nous sommes loin de contester la sincérité, tous les avantages qui résulteraient pour l'Egypte de l'établissement de ce rail-way, M. Waghorn termine en disant au pacha que les circonstances lui en *imposent* l'exécution. Dans le milieu de sa lettre, le correspondant de Méhémet-Ali s'exprime en ces termes : « Que V. H. établisse ou non un rail-way entre le Caire et Suez, aussi vrai que le soleil se lève chaque jour, le rail-way *se fera* avec le temps. » Il faut ajouter, dans la pensée du correspondant, « ... et par une compagnie anglaise, comme a déjà été établie la ligne de diligences dont je suis le fondateur. »

Ainsi, il est bien constant que l'Angleterre veut des communications plus faciles à travers l'isthme, et qu'elle entend par là l'établissement d'un chemin de fer du Caire à Suez. Voilà le point d'où il faut partir pour résoudre la question.

Maintenant, le pacha d'Egypte et les représentants de la diplomatie européenne ont un raisonnement bien simple à faire. Ils doivent se dire : « Puisque l'Angleterre désire des communications plus faciles, elle désire, à plus forte raison, les communications *les plus faciles*. Ne nous bornons donc pas au chemin de fer, qui est une sorte de juste-milieu de la question, qui ne résout qu'à demi les difficultés matérielles, et qui ne fait que compliquer les difficultés politiques. Perçons l'isthme par un canal de grande navigation, qui sera régi par le principe de neutralisation déjà adopté pour les détroits des Dardanelles et du Bosphore. Soyons généreux,

---

Un cri unanime de réprobation s'élève contre les formes judiciaires employées à Madrid dans l'instruction du procès du général Prim. Les doctrines professées par le fiscal, qui dans son réquisitoire a soutenu que sur de simples indices un tribunal militaire pouvait appliquer la peine de mort, ces doctrines abominables ont révolté tous les cœurs et toutes les consciences. Les juges qui, d'après un pareil langage, pourraient prononcer une sentence de mort, se flétriraient eux-mêmes. Nous ne saurions donc croire, avec quelque partialité qu'aient été choisis les membres du conseil de guerre, devant lequel est renvoyé le comte de Reuss, ainsi que les autres prévenus de conspiration, que l'arrêt qui sera rendu donne lieu à jouer la scène de clémence annoncée par le correspondant du *National*. Suivant ce que mande ce correspondant, on aurait décidé de prononcer la peine de mort ; on en fixerait l'exécution au lendemain ; le général Prim serait conduit au lieu du supplice ; puis, au dernier moment, la grâce du condamné lui parviendrait, apportée par le général Narvaez lui-même. Une si odieuse comédie, en admettant que l'idée en soit venue à quelqu'un, ne trouvera pas dans l'armée espagnole d'officiers-généraux qui veuillent y prêter les mains. S'il n'existe pas, contre le principal accusé, d'autres preuves que celles qui sont alléguées dans le réquisitoire et dans l'interrogatoire que nous connaissons, il nous paraît impossible que l'affaire ne se termine pas par l'acquittement du général Prim ; c'est assez pour le moment du sang versé d'une manière si expéditive à Barcelone.

---

La canonnière la *Boulonnaise*, commandée par M. Tardy de Montravel, et envoyée en mission spéciale au Para pour lever le plan des côtes qui s'étendent de Maragnan à Cayenne, avance rapidement dans son travail. Après avoir exploré le fleuve des Amazones jusqu'à quatre-vingts lieues de son embouchure, et recueilli des renseignements précieux et jusqu'ici inconnus sur l'hydrographie de cet immense cours d'eau qui traverse le continent américain, la *Boulonnaise* achève en ce moment ses dernières opérations dans les parages du Para. La marine française peut donc compter que prochainement elle sera mise en possession d'excellentes cartes de cette partie des côtes équinoxiales de l'Amérique qui manquaient jusqu'à présent, et dont l'exactitude, grâce aux travaux consciencieux des officiers de la *Boulonnaise*, rendra d'éminents services à la navigation.

---

Le *Journal allemand* de Francfort, la *Gazette de Cologne* et le *Journal des Postes*, de Francfort, annoncent que des négociations sont ou-

[illegible] en demandant : 1° Que les Expositions n'aient lieu que tous les deux ou trois ans et dans des villes différentes ; 2° Qu'on en exclue tous les objets d'art, et en général tous les articles dont la confection occupe peu de bras ; 3° Que dans l'admission des autres objets on fasse plus d'attention à leur qualité et à la nature des procédés techniques, qu'à ce qui pourrait plaire à l'œil ; 4° Que les produits des fabriques étrangères y soient admis ; 5° Que tous les dix ans il y ait une grande Exposition nationale, dans laquelle on s'attacherait principalement à mettre au grand jour les industries qui emploient le plus de travailleurs. Les signataires mettent au nombre de ces industries celles du fer, de la laine, du coton, du lin, de la soie et du cuivre. On dit que ce rapport a été soumis au gouvernement prussien, avant d'être livré à la publicité.

---

Nous avons annoncé, d'après les journaux anglais, l'émission du nouveau tarif brésilien, dont notre industrie n'a guère plus à se féliciter que celle des autres nations, puisqu'il grève certains de nos articles de droits équivalents à la valeur vénale de la marchandise. On savait que ce tarif devait être mis en vigueur vers la fin de l'année courante, mais l'époque précise n'avait pas encore été fixée.

Par un décret impérial, en date du 12 juin, l'exécution de ce tarif partira, pour tous les produits importés au Brésil, du 11 novembre, présent mois de 1844.

Cette mesure, comme toutes celles du même genre que prennent les Etats américains, soulève la même observation. On comprend qu'entre pays limitrophes ou peu distants, la mise en vigueur d'une législation commerciale puisse être assignée à bref délai, puisque les intérêts respectifs ont tout le temps de se mettre en mesure. Mais, de la part des puissances d'outre-mer, qui n'ont de relations qu'avec l'Europe, cette précipitation est une véritable surprise qui cause des mécomptes et des préjudices considérables au commerce européen, dont les opérations sont sans cesse exposées à prendre pour base une législation qui n'existe plus lorsqu'elles arrivent à terme. Cette instabilité des tarifs est un des fléaux du commerce maritime. (*Journal du Hâvre.*)

---

Au moment, dit le *Siècle*, où vient de se conclure le mariage du duc d'Aumale avec la princesse de Salerne, il n'est pas hors de propos de rappeler que des négociants français, victimes des conséquences de l'ancien monopole des soufres en Sicile, sont en instance depuis plus de quatre ans auprès du gouvernement napolitain pour la réparation du préjudice qu'ils ont souffert, sans avoir pu obtenir encore la juste satisfaction qui

---

ou est effrayé de tous les sujets qu'elle renferme ; mais, en abordant l'ouvrage lui-même on se trouve soulagé : si les chapitres sont petits et courts comme ceux de l'*Esprit des lois*, ils ne sont pas profonds et ne fatiguent pas la pensée ; c'est une série d'observations souvent justes, mais banales, c'est l'expression générale du *sens commun* que, certes, nous ne devons pas dédaigner ; mais le sens commun est bien éloigné du *bon sens*, car le vrai bon sens, c'est le génie. C'est pourquoi le sens commun ne résout pas les questions générales ; il ne donne guère que des conseils individuels pour que chacun se *tire* d'affaire le mieux possible, et puis il fait des vœux pour que l'ensemble marche bien.

Ainsi, suivant notre auteur : « Dans l'atelier social, chacun *devrait* » produire suivant sa capacité, et recevoir une rétribution proportionnée » à ce qu'il produit ; chacun *devrait* trouver du travail ; tout homme » honnête *devrait* être sûr de ne pas mourir de faim ; des règles équitables et des chefs éclairés *devraient*, etc.... » C'est très bien, on *devrait*, oui, mais on ne fait pas ; indiquez-nous comment il faut sortir de là...

En somme, voilà un livre que les personnes qui sont un peu avancées dans la science sociale pourraient lire avec fruit, en le considérant comme un programme à remplir ; elles se livreraient à un exercice intellectuel qui consisterait à substituer à chacune de ces pensées incohérentes, sans lien et sans portée réelle, et qui, toutefois, ont un extérieur raisonnable dont se contentent beaucoup de gens, des solutions justes, arrêtées, liées, coordonnées et dérivant d'un principe vraiment scientifique.

**TRAITÉ DES FAILLITES ET BANQUEROUTES**, d'après la loi du 28 mai 1838, par A. C. de Saint-Nexent.

La nouvelle loi sur les faillites avait besoin d'un commentaire ; celui de M. de Saint-Nexent n'a pas moins de trois volumes, et nous paraît être un estimable travail. Toutes les parties de la loi y sont jugées, interprétées ; l'auteur s'est attaché à retracer le mouvement jurisprudentiel qui a nécessité la nouvelle loi ; il l'a éclairée en retraçant avec détail toute la discussion des chambres sur ce sujet, et en comparant la législation commerciale de la France avec celle des étrangers. M. de Saint-Nexent a donc rendu aux légistes un véritable service, et s'il n'est pas entré dans les entrailles de la question, s'il n'est pas remonté aux vices économiques de notre société, s'il ne s'est pas demandé comment on pourrait prévenir la faillite au lieu de la réglementer, la faute en est à nos législateurs et au texte qui lui a servi de programme.

## Histoire, voyages.

**HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE FLORENCE**, par Mme Hortense Allart.

Rien de plus dramatique, de plus émouvant que l'histoire des républiques italiennes au moyen-âge, et en particulier que l'histoire de Florence. La rivalité des Guelfes et des Gibelins, leurs luttes sanglantes autour du *caroccio*, ce char national qui jouait le rôle du parasol de commandement dans l'empire du Maroc, toutes ces scènes animées sont dominées par de grandes figures au milieu desquelles on salue le Dante avec respect. Mme Allart a fait des recherches sérieuses, elle a bien conservé dans sa publication le mouvement et l'intérêt de l'histoire ; mais, bien qu'il soit pénible de critiquer un auteur, une dame surtout, bien que Mme Allart se recommande à nos yeux par les généreuses tendances qu'elle exprime dans une préface dédiée aux femmes, il nous est impossible d'être indulgents pour son style, et ce début du livre n'en donnera pas une favorable idée :

« Quant à l'auteur, il n'a rien à dire de lui-même, si ce n'est qu'étant » femme et n'ayant pu prendre part à la politique comme on voit faire à » tant de gens, il s'est amusé à raconter à son pays une histoire civile » très compliquée. »

L'histoire de Florence n'existe pas en français, dit en commençant Mme Allart ; puisse le lecteur ne pas dire en arrivant à la fin du livre : L'histoire de Florence n'existe pas encore en français !

**LA CHINE OUVERTE**, par Old Nick et Auguste Borget.

Nous avons déjà mentionné la première partie de ce recueil qui a été publié par livraisons ; les derniers cahiers ne le cèdent en rien au début de l'ouvrage : les gravures détachées sont nombreuses ainsi que les illustrations dans le corps du texte. Un Européen s'est introduit dans l'intérieur du Céleste-Empire et remplit les fonctions de secrétaire près du haut mandarin Lun-Chung ; ce secrétaire écrit ses Mémoires, telle est la fable fort simple qui a permis aux auteurs de passer en revue tout ce que nous savons de plus authentique sur la religion, le gouvernement, l'industrie, les arts, en un mot, sur tout le développement social de la Chine. Sous les yeux du lecteur, les délinquants sont frappés de coups de bambou ; le licencié *Kiu-Jin* qui ne peut parvenir à se faire recevoir docteur, vit en copiant des sentences qu'il vend aux passants ; les *tigres de guerre* et autres soldats plus formidables par leur accoutrement que par leur valeur agitent leurs boucliers et leurs glaives ; l'enfer chinois s'entr'ouvre sous nos pas avec ses arbres dont les branches sont des épées, ses pals, ses chaudières et ses scies. L'histoire des deux renards qui lisaient dans les forêts un livre magique, nous fait songer aux oiseaux parleurs de Pécopin, la brillante légende de Victor Hugo ; en un mot, l'ouvrage de MM. Old-Nick et Borget donne une idée fort curieuse et fort piquante de la Chine à tous ceux qui n'ont pas le temps de compulser les immenses matériaux accumulés par les voyageurs. Nous regrettons seulement que les auteurs ne soient pas initiés davantage à la science sociale et que sectateurs de Malthus ils semblent appeler comme un remède à l'indigence de la Chine, à l'exubérance de sa population « ces grandes exterminations que la Providence envoie comme un bienfait aux races trop fécondes. »

## SCIENCES PHYSIQUES.

**DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE NATURELLE**, *résumant et complétant tous les faits présentés dans les encyclopédies, les OEuvres complètes de Buffon*, etc., publié sous la direction de M. Ch. d'Orbigny, et enrichi d'un magnifique atlas et de planches gravées sur acier.

Nous avons déjà eu occasion de parler dans la *Phalange* de cette belle et importante publication à laquelle toutes les célébrités scientifiques de France ont prêté leur concours : Citer les noms d'Arago, Becquerel pour la physique ; Dumas, Pelouze pour la chimie ; Elie de Beaumont pour la géologie ; Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, Brongniart, Flourens, de Humboldt, de Jussieu, Roulin, etc., pour les diverses branches de l'histoire naturelle proprement dite, c'est assez faire l'éloge d'un ouvrage qui est tout-à-fait au niveau de la science et qui présente un tableau complet de l'état des connaissances de notre époque en histoire naturelle. Les articles principaux forment de véritables petits traités propres à initier le lecteur à la connaissance des principaux phénomènes de la nature, et à l'intelligence des sujets que le cadre d'un dictionnaire ne permettait de traiter que d'une manière succincte. L'ouvrage entier aura 8 volumes ; le tome 4 a déjà paru, le 5e se publie en ce moment.

## LITTÉRATURE.

**LES VOIX DU COEUR**, par M. Eugène Mahon.

Tel est le titre d'un petit volume de pièces de vers, titre fort gracieux, mais qui ne tient pas tout ce qu'il promet. On devine aisément la jeunesse et l'inexpérience de l'auteur. Nous dirons franchement à M. Eugène Mahon que ses *Voix du Cœur* ne peuvent être considérées que comme une étude de style, comme le fruit prématuré de premières lectures. Ce n'est pas là un sujet original, une œuvre d'artiste. Nous engageons l'auteur à laisser mûrir son talent au soleil des idées sociales. Nous l'engageons à puiser ses inspirations, non pas dans ce déluge de vers que produit notre époque sans poésie, mais dans les écrits où il trouvera des idées grandes et fécondes sur l'avenir des sociétés humaines, sur cette loi admirable de l'ANALOGIE, que l'antiquité avait pressentie dans ses fables, et qui doit aujourd'hui concilier la fiction et la vérité, l'imagination et la raison, les mathématiques et la poésie.

**DICTIONNAIRE LATIN-FRANÇAIS**, rédigé sur un nouveau plan, contenant plus de 1,500 mots qu'on ne trouve dans aucun lexique publié jusqu'à ce jour ; par MM. Quicherat et Daveluy. — Grand in-8° de 1,500 pages.

Le livre le plus essentiel à tout écolier, c'est assurément un bon dictionnaire ; et on peut avancer, sans être contredit, que jusqu'ici il n'y en avait aucun, au moins pour son usage. Celui du bon M. Noël n'était plus suffisant, et M. de Wailly lui-même, malgré la réputation toujours soutenue du sien, a si bien compris la nécessité de se mettre au niveau de la science philologique actuelle, qu'il vient d'en publier une nouvelle édition, qui a été annoncée comme entièrement refondue. A part ce dernier travail, que nous ne connaissons pas encore, et que nous ne pouvons ni louer ni critiquer, nous donnons, sans balancer, la préférence au dictionnaire de MM. Quicherat et Daveluy. Il y avait dans les anciens lexiques une grande quantité de mots d'une latinité suspecte, mais en revanche une foule de mots employés par Cicéron, Quintilien, etc., ne s'y trouvaient point. Nos auteurs ont évité ces défauts, et il faut leur savoir gré du soin qu'ils ont mis à indiquer les locutions peu usitées ; d'avoir joint à chaque adjectif le comparatif et le superlatif ; enfin d'avoir recueilli les formes anciennes, les archaïsmes et les néologismes. Leur traduction est presque toujours élégante et fidèle, et ce mérite se fait surtout sentir dans la traduction des proverbes. MM. Daveluy et Quicherat doivent cependant encore faire de nombreuses corrections ou additions ; il serait bien à désirer notamment qu'ils eussent donné les noms propres avec leurs dérivés.

**LE BIBLIOTHÉCAIRE**, archives d'histoire littéraire, de biographie, de bibliologie et de bibliographie, publié par MM. Mécène et Photius. In-8°.

Ce journal ne s'adresse pas seulement aux bibliothécaires, mais encore à tous les savants ; il peut leur rendre un grand service, et le plan adopté par M. Quérard, le consciencieux rédacteur en chef, nous fait présumer avec assez de vraisemblance que notre espoir sera réalisé. Dans la première livraison, qui est la seule que nous ayons eue sous les yeux, nous avons lu un article fort curieux sur les *auteurs ridicules*, et la première partie des *auteurs déguisés* de notre temps. Le reste de la livraison est consacré aux nouvelles qui intéressent la bibliographie, et ce ne sera pas la partie la moins importante. C'est M. Quérard qui a publié la *France littéraire du 18e siècle* ; ses antécédents nous font espérer qu'il s'occupera largement de la bibliographie, à la manière des Allemands dont il paraît apprécier beaucoup les travaux.

Marie-Christine, la jeune reine se serait écriée avec une grande vivacité : « Mais si je l'épouse, serai-je la reine ? — Sans doute, lui a-t-on répondu, puisque la femme du roi est toujours reine. — Oh ! a-t-elle répliqué, ce n'est pas ainsi que je l'entends : l'époux que je prendrai sera le mari de la reine, mais il ne sera pas roi. »

## Les maîtres d'Ecole, les Forçats et les Professeurs de littérature française.

Il y a trois départements en France où le salaire des instituteurs en y comprenant la rétribution mensuelle des élèves, ne s'élève pas à 80 centimes par jour : ce sont les départements des Basses-Alpes, de la Lozère, des Basses-Pyrénées ; dans ce dernier même, la moyenne des traitements est à peine de 75 centimes.

Le gouvernement dépense davantage pour les forçats, puisqu'en dix années, (d'après la statistique récemment publiée par le ministre de l'agriculture et du commerce) de 1833 à 1842, les frais ont été de deux millions quatre mille francs pour 10,933 forçats, c'est-à-dire de 82 centimes par jour pour chacun d'eux.

Les professeurs de littérature française au collége de France, à la Sorbonne, (et à l'Ecole polytechnique d'après la nouvelle ordonnance) touchent la somme de cinq mille francs, et le nombre de leurs leçons ne va guère au-delà de la cinquantaine, sans préjudice du parti avantageux qu'ils peuvent tirer de tant de loisir, ou d'autres fonctions par eux remplies, et non moins bien rétribuées : ainsi M. Dubois, député de la Loire-Inférieure, membre du conseil royal, directeur de l'Ecole normale, s'est encore chargé d'enseigner la littérature aux élèves de l'Ecole polytechnique.

Si des traitements aussi élevés et aussi nombreux ne sont que convenables, eu égard soit au talent, soit à la position des personnes qui en sont favorisées, il serait bon de rémunérer moins chichement, et si l'on ose dire, moins durement, les services continus et pénibles du pauvre instituteur, le principal ouvrier de la *future* unité française, celui qui sur tous les points du sol du royaume, substitue lentement et patiemment la langue française aux *patois* plus ou moins illustres de la province et du canton.

## Extérieur.

**Espagne.** — Madrid, 2 novembre. — Les ministres de la guerre, des affaires étrangères, de l'intérieur et de grâce et justice, ont assisté aujourd'hui à la séance de la chambre des députés. M. Seijas Lozano a d'abord parlé en faveur du paragraphe 4 sur la réforme, et M. Perpina lui a répondu. Lorsque M. Alcala Galiano a pris la parole en faveur du paragraphe 4, plusieurs fois cet orateur distingué a été applaudi. Le paragraphe 4, après ce discours, a été adopté à la majorité de 153 voix contre 25 ; ce sont les mêmes voix que celles qui avaient voté précédemment avec M. Isturiz.

Demain la discussion de l'adresse doit continuer, malgré la solennité du dimanche. L'intention du gouvernement est d'arriver le plus tôt possible à la fin de la discussion de l'adresse, pour pouvoir discuter la question de la réforme. Les débats s'ouvriront la semaine prochaine sur cette question capitale.

— Le tribunal suprême de guerre et marine a statué aujourd'hui sur la question qui lui avait été soumise par le gouvernement. Il a décidé que le général Prim serait traduit devant un conseil de guerre composé de généraux.

Le général Prim attend tranquillement, dans sa prison, le jour de l'ouverture de son procès. Les défenseurs travaillent à préparer des moyens de défense.

— L'*Eco del Comercio* s'élève avec force contre la réquisition de la peine de mort contre le général Prim et ses coaccusés, par le fiscal, devant le conseil de guerre. Ce journal prétend que, dans cette affaire, il n'y a que des présomptions de culpabilité contre les accusés. D'ailleurs, aucun crime n'a été commis, et si l'on veut punir la tentative, il faut des preuves évidentes de conspiration.

— Quelques tentatives de désordres à Séville ont échoué, grâce à l'énergique intervention de l'autorité. Il a été procédé à quelques arrestations.

— M. de Cormenin est arrivé à Madrid, où se trouvent déjà MM. Mauguin, Garnier Pagès et Lanjuinais.

— On écrit de Tarragone, que le fameux Guardiola, ancien aide de camp de Zurbano, a été arrêté aux environs de Mauresa, et qu'il a fait des révélations importantes. Un nommé Ganiendez est aussi prisonnier dans cette ville, où a été relégué le célèbre Mauresa, l'un des chefs de la rébellion centraliste. — Le plan des révolutionnaires était vaste et avait de grandes ramifications. Guardiola était nommé commandant général de la province, et ils avaient déjà réparti entre eux tous les emplois.

(*El Castellano* du 2 novembre.)

— La *Verdad*, de Barcelone, publie la liste des condamnés par le conseil de guerre, par suite de l'émeute de dimanche. A être fusillés : Miguel Parpal, Antonio Maroni, Gabriel Tuduri, Ignacio Costa ; — à dix années de présides : Juan Portas, Roman Aulet, Antonio Mainon, Francisco Mauri ; — à quatre années de présides : Rafael Inglada, Miguel Comermas, José-Nicolas-Jacinto Cadenas, — à deux années de présides : Francisco Brunet. Les autres ont été acquittés, mais ils doivent rester sous la surveillance de la police.

**Hollande.** — On écrit de La Haye, le 3 novembre :

La deuxième chambre a, pour la première fois depuis l'existence du royaume, résolu de discuter publiquement l'adresse en réponse au discours du trône. Mais la première chambre à laquelle l'adresse avait été envoyée (en Hollande les deux chambres ne présentent qu'une seule et même adresse), n'a pas sanctionné le vote de la deuxième chambre.

La deuxième chambre a repoussé le projet d'adresse comme étant entaché d'inconstitutionnalité. Il paraît que l'adresse contient un paragraphe dans lequel la chambre recommande au gouvernement de profiter du temps de calme et de paix dont le payé jouit en ce moment, pour revoir la constitution et y apporter quelques réformes. L'année dernière,

qui commandait les Arnautes, et obligea le gouverneur de la province à faire des excuses au consul-général de France ; mais celui-ci demandant en outre une indemnité pécuniaire, le pacha s'y refusa d'abord et ne céda enfin qu'aux pressantes réclamations du consul. » (*Algérie.*)

**Haïti.** — La république Dominicaine marche vers sa constitution définitive ; elle a assemblé ses constituants, choisis parmi tout ce qu'elle a d'hommes éclairés et intelligents. Deux déterminations, qui auront de graves conséquences, ont été prises par elle :

La première autorise les immigrations dans la colonie ; on sait que la charte d'Haïti les interdit formellement.

La seconde déclare libre tout esclave qui aura touché le sol de la république : elle a été prise à la suite d'une évasion d'esclaves de Porto-Rico arrivés à Santo-Domingo. Le gouvernement était assez disposé à accorder leur extradition au gouvernement espagnol ; mais le peuple dominicain a manifesté une opinion contraire, avec tant d'énergie, qu'il a fallu plier devant elle.

On assure que tout projet de demander à la France son protectorat est abandonné. Des troupes ont même occupé Samana, le point qu'on disait destiné à une garnison française.

Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* les détails suivants sur un fait déjà ancien, mais qui n'a pas été bien connu en Europe ; ils sont extraits d'une lettre datée du Port-au-Prince, le 15 septembre :

« Le 27 du mois dernier, cette ville a été le théâtre d'une émeute dirigée contre l'équipage du brick de guerre français le *Génie*, commandant Wailly. Voici l'origine de cette affaire, qui a mis en danger la population française de Port-au-Prince. Un canotier du brick s'étant approché d'un ouvrier haïtien, occupé à maçonner un corps-de-garde, le nègre insulta le matelot qui, ayant trouvé une pelle à sa portée, s'en fit une arme et terrassa son adversaire.

» Aussitôt la garde sortit, sabre en mains, et voulut se jeter sur lui ; il se sauva dans une maison où il fut rejoint par ses camarades qui s'armèrent de bâtons et le ramenèrent à bord du canot. La populace qui le poursuivait se mit à lancer sur l'embarcation une grêle de pierres dont une blessa l'officier qui se trouvait à bord. Cet officier se fit mettre à terre, et, pendant que le canot se rendait à bord du *Génie*, il alla trouver le consul général de France.

» Tous deux se rendirent auprès des autorités compétentes pour obtenir justice ; après quelques pourparlers un peu vifs, justice fut promise, et des ordres donnés pour que le maçon fût arrêté et la garde mise aux arrêts, ainsi que son officier. Cela eut lieu, en effet ; mais, par un déplorable malentendu, le commandant du brick le *Génie*, qui avait adressé un rapport au consul, et avait, sans doute, fixé l'heure jusqu'à laquelle il attendrait satisfaction, n'ayant pas été informé que justice était rendue, se mit à arrêter toutes les embarcations haïtiennes qui voulaient rentrer dans le port, et les fit rallier son navire, autour duquel il les garda à vue.

» Le bruit de ces captures, l'aspect de la croisière établie par les quatre canots et la chaloupe du brick, jetèrent l'alarme, et bientôt l'exaltation de la populace, excitée par d'insidieuses paroles, s'éleva au paroxisme de la rage. Averti des cris de mort qui s'élevaient au bord de la mer contre les Français et contre lui, le consul de France fit appeler par un signal un canot du bord qui vint à terre suivi de la chaloupe, tous deux armés en guerre. La populace voulut se jeter sur l'officier qui, en allant au consulat et en revenant, courut d'immenses dangers : s'il n'a pas été sacrifié à la rage de ces forcenés, nous devons le reconnaître, c'est grâce à l'intervention énergique du général Terlonge, commandant l'arrondissement, du colonel Ethéard, commandant la place, et du colonel Paul Decayette.

» Cette affaire a été rapportée dans les journaux haïtiens avec une exagération pleine de mauvaise foi. »

## REVUE DES JOURNAUX DU 8 NOVEMBRE 1844.

— On lit ce matin dans le *Constitutionnel* : « Il paraît malheureusement certain que M. le ministre de la guerre, sans tenir compte des observations de la presse entière, des journaux mêmes qui sont dévoués à la politique du cabinet, a adopté, en ce qui concerne les élèves de l'Ecole polytechnique, la pire de toutes les solutions. Aujourd'hui seulement, tous les jeunes gens atteints par l'ordonnance de licenciement, ont dû recevoir la lettre officielle qui leur rouvrait la porte de l'Ecole, tous, à *l'exception de dix-sept.*

« On dit, pour expliquer la rigueur révoltante de cette décision, que ni la commission ni le ministre ne sont préoccupés des événements du mois d'août. L'exclusion n'atteint ni les sergents-majors, ni les jeunes gens qui ont individuellement refusé de comparaître devant les examinateurs arbitrairement désignés par le ministre. Si elle frappe quelques-uns de ces élèves, c'est en raison de faits complètement étrangers à l'ordonnance de licenciement. On n'a voulu exclure de l'Ecole qu'un certain nombre d'élèves qui avaient eu des torts graves de conduite. En vérité on ne peut contenir son indignation. »

— Le *National* partage au contraire notre avis : « D'après nos informations d'aujourd'hui, dit-il, le fait annoncé par la *Patrie* est inexact. Aucun élève n'a reçu de lettre, aucun ordre n'a été envoyé à l'Ecole, et il paraît même que le ministre n'a pas encore pris de décision. Rien n'est déplorable comme une pareille lenteur ; cette incertitude prolonge indéfiniment la punition infligée aux élèves, et l'on sait déjà quels graves malheurs sont résultés de cette oisiveté qu'on leur a imposée. Un de ces jeunes gens les plus distingués de l'Ecole est aujourd'hui sous la main de la justice par suite d'une cruelle rencontre dans laquelle il a tué son adversaire. Faudra-t-il encore quelque autre malheur pour que le ministre prenne enfin un parti ? »

— Le *Siècle* déplore comme nous l'incertitude où le ministère laisse les élèves de l'Ecole polytechnique et publie la liste des élèves, au nombre de 41, signalés comme ayant pris part aux actes d'insubordination et dont le général a dû proposer l'exclusion. Sur cette liste, le nom de M. de Vézian est suivi de cette apostille *n'a pas démérité toute indulgence*. Les dix-sept élèves, victimes de la sévérité de la commission, seraient, d'après cette feuille : MM. Sabatier, Laval, Serret, Charron, Tribouillard, Gueno, Scénot, de Lagrée, Bérard, Vigier, Levylier, Harmand, Audiffrent, de Montaut, Mayer d'Albert, et deux autres dont elle ignore les noms.

— ... de *l'Armée*, au sujet du remplacement de M. le général Naudet comme chef du cabinet de M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre. »

— La *Patrie* confirme en ces termes la nouvelle que jusqu'ici nous avons refusé de croire fondée :

« Nos renseignements au sujet de l'Ecole polytechnique n'étaient malheureusement que trop positifs. Nous avions tous les détails aujourd'hui connus, mais nous avons craint en les publiant prématurément de nuire à la cause des élèves ; c'est pourquoi nous nous sommes bornés à énoncer le fait capital. Maintenant que tout est terminé, que l'odieuse mesure du ministère est accomplie, nous donnons, d'après deux journaux, le *Constitutionnel* et le *Siècle*, les détails suivants : »

Suivent les articles de ces deux feuilles dont nous donnons l'extrait dans notre revue des journaux.

— Les mesures de réorganisation pour l'Ecole polytechnique ont reçu aujourd'hui un commencement d'exécution. Vers midi, les membres du conseil de perfectionnement, les professeurs, les officiers attachés à l'Ecole se sont rendus en corps chez M. le général Boilleau, qui quitte le commandement, pour lui faire une visite d'adieu. A midi et demi, le général a quitté l'Ecole. A une heure est arrivé le nouveau commandant, le général Rostolan, qui a immédiatement pris possession.

(*Constitutionnel.*)

— Le *Moniteur* publie une ordonnance royale autorisant la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de la *Providence*, compagnie d'assurances sur la vie humaine.

— La nouvelle promotion à la pairie n'est pas encore définitivement arrêtée ; on assure que dimanche elle nous sera enfin révélée officiellement. Le cabinet n'est pas, à ce sujet, encore parfaitement uni ; chaque ministre a ses candidats et les soutient vivement. Certains ministres, dont l'influence est contestée publiquement, tiennent à donner au moins dans cette circonstance la mesure de leur force au conseil. Il n'est pas sans intérêt de connaître les noms qui sont en discussion. Les députés sont toujours irrévocablement et à l'unanimité exclus. — M. Guizot présente M. Bois le-Comte, ministre à La Haye ; M. Deffaudis, ministre en disponibilité ; M. Bourqueney, ambassadeur à Constantinople ; M. Martin, ancien ministre à Hanovre, et M. Piscatory, ministre en Grèce. — M. Duchâtel demande M. Bertin de Vaux, le duc de Praslin, Pèdre-Lacaze, Montépin, Anisson-Duperron, Benjamin Delessert, anciens députés ; le duc de Trévise, membre du conseil-général de la Seine. — M. le maréchal Soult se prononce pour le général Marbot, le général Achard, M. le comte de Chastellux, chef d'escadron. — M. Villemain insiste pour MM. Victor Hugo, Orfila, Letronne. — M. Martin du Nord réclame MM. de Crouseilles, Vincent Saint-Laurent, Mesnard, conseillers à la cour de cassation ; M. Gaillard de Kerbertin, premier président de la cour de Rennes. — M. l'amiral Mackau demande M. Jubelin et l'amiral Baudin.

(*Revue de Paris.*)

— Encore un accident arrivé à la malle-poste.

Le courrier de Rouen, qui doit arriver à Dieppe tous les jours à six heures du matin, n'a déposé mardi ses dépêches au bureau qu'à neuf heures et demie.

Ce retard a été occasionné par l'imprudence d'un mareyeur de Cayeux, qui avait lancé ses chevaux avec une telle rapidité, que le courrier n'a pu éviter le choc, qui a renversé son cheval et mis sa voiture en pièces ; la violence du coup était telle, que le cheval s'est relevé dépouillé de ses harnais.

Procès-verbal a été dressé sur-le-champ par M. le maire d'Anceaumeville, sur l'attestation de plusieurs témoins accourus sur les lieux.

Un aubergiste de Cambres a immédiatement mis une voiture à la disposition du courrier, qui continua ainsi son service malgré deux blessures à l'épaule et à la cuisse. (*Journal de Rouen.*)

— Les journaux belges nous font craindre un évènement du même genre. Voici ce que nous y lisons :

« Au moment où nous mettons sous presse, la malle-estafette de Paris n'est pas arrivée. »

— Le fils du receveur-général d'Ille-et-Vilaine, M. Antoine Gasson, gendre du maréchal Bugeaud, qui est entré tout récemment dans la haute administration des finances, va être nommé receveur général de Montauban.

— Il est question en Angleterre de se servir de la lumière électrique pour éclairer les mines, à la place de lampes et de chandelles. Cette lumière se produit sans corps inflammables, c'est-à-dire sans air, et elle est resserrée dans des tubes hermétiquement fermés.

**UN SOMMEIL DE CINQ ANS.** — Décidément il faut croire aux contes de fées, et la Belle au bois dormant est prête à reparaître si l'on s'en rapporte à la *Revue britannique*, à laquelle nous laissons la responsabilité de ce qui suit :

« Les facultés vitales peuvent-elles rester suspendues pendant un temps indéfini, et reprendre ensuite leur cours régulier ? Il n'est pas permis d'en douter devant l'expérience journalière d'une multitude de cas d'asphyxie et de catalepsie. Mais, qu'il soit au pouvoir de l'homme de produire ces intermittences de la vie, d'arrêter chez un être animé la sensibilité, la locomotion, le jeu des organes et la circulation des fluides, et de restituer ensuite, selon sa volonté et quel que soit le temps écoulé, à toutes ces fonctions leur exercice normal ; que l'on puisse ainsi conserver les animaux vivants pendant des siècles, comme autrefois les Egyptiens les conservaient morts, c'est là un ordre de faits jusqu'à présent relégués dans le domaine de la mythologie.

» Le professeur Van Grusselback, de Stockholm, frappé par l'observation de divers phénomènes de longévité animale, notamment à l'occasion de la découverte d'un crapaud vivant dans un bloc de pierre calcaire où, selon tous les calculs géologiques, il avait dû séjourner plusieurs milliers d'années, a entrepris d'étudier et de s'approprier ce curieux secret de la nature.

» Après vingt-neuf années de recherches persévérantes et d'expérimentations répétées sur plus de soixante mille animaux, tels que reptiles, poissons, etc., le savant physicien se serait enfin hasardé à tenter un essai sur un être humain. Le procédé qu'il emploie n'est autre qu'un abaissement graduel de la température, jusqu'au point de conduire par le froid

*Misères*, la jolie pièce d'un *Enfantillage*, *Emma*, l'heureuse comédie de M. Laya ; Mmes Plessy, Doze, M. Firmin, M. Bardou ; chansonnettes de Levassor ; concert : MM. Ponchard, Rignault, Rémusat ; un duo, paroles et musique traduites d'*Hérodote* ; enfin *Cachucha et Polka*, farce jouée et dansée par tous les princes du bouffon, Odry, Leménil, Ravel, Perey, Sainville, Hoffmann, Neuville, Landrol ; etc. Mme Nathalie trônera au milieu de cette cour joyeuse.

Au Théâtre Italien, *Il Barbiere*, Lablache et Mme Persiani. A l'Opéra-Comique, la *Sirène* d'Auber, charmant opéra. Mlle Lavoye, M. Roger.

A l'Odéon, première représentation d'une tragédie en cinq actes, *Héli*. C'est le devoir de toute la jeunesse éclairée d'aller juger une œuvre nouvelle.

Au Vaudeville, première représentation de l'*Ange tutélaire*, par Arnal.

Voulez-vous rire? Allez au Palais-Royal (*l'Etourneau* et Ravel) ; aux Variétés (*les Vieux Péchés* et Bouffé) ; voulez-vous rire et admirer ? allez à la Porte-Saint-Martin (*don César de Bazan* et Frédéric.) Voulez-vous

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| — fin cour. | 119 50 | 119 55 | 119 45 | 119 45 | 119 50 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 40 | 82 40 | 82 30 | 82 30 | 82 40 |
| — fin cour. | 82 40 | 82 40 | 82 25 | 82 35 | 82 45 |
| —en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFes le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/2 | 101 3/4 | H. » 1/4 |
| 4 0/0.... | 106 75 | » » | » » | — Portugals. | 55 1/4 | 55 3/4 | H. » 3/4 |
| O. de la V. | 1465 » | 1467 50 | H. 2 50 | Esp. D. active | 32 1/4 | 32 1/2 | H. » 1/8 |
| B. de Fr. | 3075 » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 98 45 | » » | H. » 30 |
| C. L. 5000 | 5045 » | 5040 » | B. 5 » | — Romain. . | » » | » » | » » |
| 4 — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1265 » | 1265 » | » » |
| C. hyp... | 780 » | » » | H. 2 50 | Emp. d'Haiti. | 425 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1275 » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » » |

## Spectacles du 9 novembre.

7 h. » /» OPERA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Bourru. Le Tisserand.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. » /» ODÉON. — La prem. d'Héli.
7 h. » /» VAUDEVILLE. — Prem. d'Un Ange tutélaire. Follette. Grisette.
7 h. » /» VARIÉTÉS. —Monseigneur. Vieux Péchés. Télémaque.
7 h. » /» GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
7 h. » /» PALAIS-ROYAL. —Etourneau. 3 Dimanches. Scandale.
7 h. » /» PORTE-ST-MARTIN. —Calypso. Don César. Tour du Nord.
7 h. » /» AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
7 h. » /» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
7 h. » /» COMTE. — Henriot de Béarn. Danses. Fille du Capitaine.
6 h. » /» FOLIES. —Estelle. Polly. Gamin. Femme en plâtre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

ERRATUM. —A la 9e ligne de l'article *Influence de l'alimentation*, etc., le compositeur a mis *soin* au lieu de *suint* qu'il faut lire.

### NOUVELLES AGRICOLES.

*Incendie par fermentation.* —Voici un nouvel exemple du danger qu'il y a à remiser du foin encore en fermentation. Le 24 octobre dernier, un incendie a éclaté à Oyonnax (Ain), par suite de cette imprudence. Fort heureusement de prompts secours ont bientôt arrêté les progrès du feu. Néanmoins, la perte est évaluée à près de 20,000 fr.

*Comice de Champagnac.* — La fête de ce comice avait attiré beaucoup de monde. Le rapport de M. le président constate que l'agriculture a fait de sensibles progrès dans ce canton, surtout en ce qui concerne les fourrages. Des essais de culture de madia-sativa ont été aussi tentés, mais la sécheresse et le mauvais temps ne leur ont pas permis de réussir. Quelques personnes ont planté des mûriers et ont vu leurs efforts couronnés de succès Le seigle multicaule a tenu tout ce qu'il promettait ; un demi-kilogramme de cette céréale a produit plus d'un quart d'hectolitre. La semence avait été confiée à la terre au mois d'octobre dernier.

Des instruments aratoires perfectionnés sont déjà employés par plusieurs agriculteurs. M. Lapeyronnie a particulièrement recommandé l'usage de la herse roulante, à trois cylindres.

M. de Lentillac, directeur de la ferme-modèle de Sallegourde, a invité M. le président à lui envoyer plusieurs élèves, qu'il consent à placer gratuitement dans son établissement. Appel a été fait aux jeunes gens pour qu'ils aient à profiter de cette offre avantageuse.

Le nombre des primes distribuées s'élève à 9? qui, en y joignant celles de 37 fr. accordées pour la destruction de 740 pies, se sont élevées à la somme totale de 589 fr. 25 cent. Un banquet et un beau bal ont suivi la séance.

*Etat des céréales en Angleterre.* — Voici ce qu'on lit dans le *Times* :

« Les vents de l'Est qui soufflent depuis deux ou trois jours ont empêché nos arrivages. Aussi les importations de cette semaine sont-elles minimes. Le droit sur les fèves a monté de 1 shelling par quarter ; c'est le seul changement survenu dans la taxe sur les produits étrangers. La demande en froment est toujours ferme ; et il en résulte une augmentation de 1 à 2 d. par boisseau. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

7 Novembre.

| | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 1929 q. | 23 k. |
| Ventes | 2617 | 92 |
| Restant | 10170 | 61 |
| Cours moyen | | 33,22 |
| Cours-taxe | | 33,78 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 72 q. | 22 k. | 35,83 à 31,00 |
| 1re | 491 | 55 | 31,25 à 36,95 |
| 2e | 1393 | 62 | 30,53 à 33,75 |
| 3e | 15 | 29 | 26,75 à 28 00 |
| 4e | 54 | 41 | 20,10 à 25,50 |
| Al. | 395 | 79 | 20 00 à 34 10 |

8 Novembre.

| | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 1313 q. | 73 k. |
| Ventes | 1860 | 80 |
| Restant | 10123 | 58 |
| Cours moyen | | 31,39 |
| Cours-taxe | | 33,49 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | | 1 q. 37 k. | 38,20 à 00,00 |
| 1re | 83 | 21 | 33,75 à 33,35 |
| 2e | 749 | 85 | 30,00 à 33,10 |
| 3e | 13 | 70 | 26,15 à 00,00 |
| 4e | 24 | 82 | 21,00 à 25,50 |
| Al. | 398 | 78 | 32,50 à 35,65 |

LILLE, 6 novembre. — Farine 1re 35,50.
NEUFCHATEAU. — Farine 31,00.
NANTES, 5 novembre. — Farine 1re 33,95 à 34,40 ; 2e 32,50 ; 3e 30,25.

**Cours des Céréales** (par hect.).

LAFERTÉ-GAUCHER, 7 nov. — Froment 1re 18,66 ; 2e 18,00 ; 3e 17,32. — Seigle 10,66. —Orge 9,32 à 10,00. —Avoine 6,16 à 6,66.

NOGENT-LE-ROI, 2 nov. —Froment 2e 19,09 ; 3e 18,33. —Méteil 16,00 à 16,66. —Seigle 11,35. —Orge 10,00. —Avoine 6,50.

SENLIS, 5 nov. —Froment 1re 17,33 ; 2e 16,00. —Seigle 9,33. —Avoine 5,50.

LILLE, 6 nov. — Froment blanc 1re 21,58 ; 2e 20,88 ; 3e 20,12 ; de roux 1re 20,00 ; 2e 19,00 ; 3e 18,20. — Seigle 11,50 à 12,50. —Avoine 7,75 à 8,25.

METZ, 5 nov. — Froment 1re 15,00 ; 2e 13,40 ; 3e 12,00. —Orge 8,97. —Avoine 5,40.

EPINAL, 2 nov. —Blé 14,76. —Seigle 11,11. —Méteil 12.80. —Avoine 4,84. —Sarrazin 7,03.

GRENOBLE, 2 nov. — Froment 1re 20,74 ; 2e 19,99, 3e 19,24. — Seigle 13,60 à 13,65. —Sarrazin 10,00. —Maïs 15,50. —Avoine 6,80 à 7,40. —*Châtaignes* 12,00 à 16,50.

Le marché a été bien fourni. La vente de l'avoine, des pommes de terre et des châtaignes s'est faite rapidement. Ces denrées se sont toutes vendues. Les prix ont un peu haussé, mais seulement de quelques centimes.

PAIMPOL, 5 nov. — Froment 14,96. — Méteil 12,37. — Seigle 10,52. — Orge 8,85. — Sarrazin 6,76. — Avoine 6.00.

Peu d'activité dans les affaires en grains par suite du manque de demandes du dehors. Les dernières expéditions d'avoine se sont faites de 6,35 à 50 fr. les 50 kil. avoine quitte de tous frais de commission à bord de navire ; les froments qui peuvent se comparer à ceux de 1842 pour la bonne qualité, à 10 fr. les 50 kil. à bord. Les orges 7 fr., le seigle 7,75 à 8 f. cours moyen.

NANTES, 5 novembre. — Nos prix sont toujours bien soutenus, les achats difficiles ; par suite, il y a eu peu de transactions cette semaine sur notre marché.

Une bonne partie de nos grains sont en hausse de quelques centimes. Les froments d'Ancenis, de l'Erdre, de Paimbœuf et de Pornic ont monté, les deux premiers de 25 c., les derniers de 50 c.

Les seigles ont suivi ce mouvement ascendant ; celui de l'Erdre a passé de 12,60 à 13,00, et celui de la Loire de 12,00 à 12,50.

Même différence au profit de la graine de lin.

La hausse sur la farine troisième fleur est de 3 fr. par culasse, et de 4 fr. sur la bise. La deuxième fleur incline à baisser.

Voici, du reste, nos cours :

Froment de Chalonnes (l'hect.) 18,75 ; Vallée 18,25 ; Brissac 19,00 ; Mayenne 18,00 ; Ancenis 18,00 ; Pont-Rousseau 17,50 ; Rivière d'Erdre 18,00 ; Machecoul 18,00 ; Paimbœuf 19,50 ; Pornic 19,50. — Seigle d'Erdre 13,00 ; Loire 12,50. — Orge de Brissac 11,00 ; Mayenne 10,00. — Blé noir ou sarrazin 10,00. — Avoine grosse 7,00 ; légère 6,75.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. — *Marché d'Enfer*, du 6 novembre : — Foin 1re 47 à 48 ; 2e 44 à 45 ; 3e 40 à 42. — Paille de froment 1re 24 à 25 ; 2e 22 à 23.

*Marché St-Martin du 6 novembre.* — Foin 1re 44 à 45 ; 2e 40 à 42 ; 3e 36. — Paille de froment 1re 23 à 25 ; 2e 21 à 22 ; 3e 18 à 20. — Paille de seigle 1re 28 à 30 ; 2e 26 à 27. Marché bien fourni ; vente assez rapide.

*Marché St-Antoine* du 8 novembre. — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 46 à 48 ; 3e 43 à 45. — Luzerne 1re 44 à 46 ; 2e 40 à 43 ; 3e 38. — Trèfle 1re 33 à 35 ; 2e 32 ; 3e 28 à 30. — Paille de froment 1re 24 à 26 ; 2e 21 à 23 ; 3e 17 à 20. —Paille de seigle 30. — Paille d'avoine 1re 34 à 35 ; 2e 30 à 32.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 4 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 895 | 839 | 56 | 1 14 | 1 00 | » 88 |
| Vaches.... | 371 | 339 | 33 | 1 06 | » 92 | » 78 |
| Veaux..... | 366 | 359 | 7 | 1 26 | 1 06 | » 86 |
| Moutons.. | 10831 | 8986 | 1845 | 1 36 | 1 12 | » 90 |

PARIS. — *Halle aux bestiaux* du 8 novembre. — 807 veaux am. dont 799 vend. 1,30-1,10-0,90. — 57 vaches dont 52 vend. 1,26-1,12 0,98. — 1 taureau vend. sur le pied de 0,84.

LA CHAPELLE. *Marchés des 7 et 8 novembre.* — Sur 960 porcs am. il s'en est vendu 800 au prix de 1,10-1,05-1,00. — 565 veaux ont tous été vendus à 1,20-1,05-1,00.

**Volaille et Gibier.**

PARIS. — *Marché de la Vallée du 8 novembre.* — Chevreuils 30,00. — Lièvres 2,50 à 4,50. — Lapins 1,00 à 2,25. — Faisans 3,00 à 6,00. — dindes gras 6,00 à 8,00 ; do ord. 2,50 à 5,00. — Oies grasses 4,50 à 5,75 ; do communes 2,75 à 4,00. — Chapons 2,50 à 5,00. — Poulets gras 2,00 à 3,50. — Poulets ord. 1,00 à 1,75. — Poules 1,00 à 2,25. — Canards 1,00 à 1,40. — Canetons 2,25 à 3,00. — Perdrix rouges 2,00 à 2,50. — Perdrix grises 1,00 à 1,75. — Bécasses 1,25 à 3,00. — Bécassines 0,75. — Cailles 2,25. — Sarcelles 0,75 à 1,25. — Pigeons de volière 0,60 à 0,90 ; do bizets 0,25 à 0,50. — Grives 0,20. — Alouettes (la dizaine) 1,25 à 1,40. — Vanneaux 0,30.

**Soies.**

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 4 novembre. — La continuité du mauvais temps influe d'une manière fâcheuse pour les transactions sur les marchés de la Drôme et de l'Ardèche ; acheteurs et vendeurs y sont en petit nombre, et cependant les prix des soies grèges se soutiennent très-bien.

A Romans, le marché de vendredi dernier n'a rien changé aux prix que nous avons fait connaître par notre précédent bulletin.

A Joyeuse, le marché du 30 octobre était peu nombreux. Toutes les soies qu'on y avait apportées se sont bien vendues :

Soies surfines (le 1/2 kil.) 31,50.
Soies courantes, 31,00, 30,50 et 30,00.
Deuxième choix 29,00, 28,50, 28,00 et 27,80.

A Aubenas, le marché du 2 a été presque nul à cause de la pluie ; quelques ventes se sont faites aux prix suivants le 1/2 kil.

Soies de pays, 1er choix 31,10, 30,85, 30,50.
— 2e id. 29,00, 28,50, 28,00, 27,80.

A Bagnols, il s'est vendu au marché du 30 octobre 500 kilos de soie aux prix suivants :
Soies courantes (le kilo), 55,50 à 56,00

A Nismes, les prix étaient, au 31 octobre :
5/6 coc. filat. 1er ord. (le kil.), 64,25 à 65,35
6/7 id. id. 2e 62,55 à 63,65

A Marseille, par suite d'achats faits par les Marocains et des ordres venus de l'intérieur, il y a eu quelque activité dans les transactions sur les qualités courantes ; les qualités fines sont délaissées.

Voici l'état de la consommation pendant la semaine écoulée : 9 balles Salonique à 22 et 25 fr. 50 le 1/2 k. — 18 b. Castravan à 12 et 14 fr. — 13 b. Baruthine à 10 et 13 fr. — 3 b. Perse à 16 fr. — 3 b. Selli à 23 fr. — 1 b. Baffa à 12 fr. — 5 b. Syrie fine à 27 fr.

**ADJUDICATION.**

Il sera procédé à Beauvais, le 25 novembre prochain, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à faire dans la place de Compiègne, du 1er janvier au 31 octobre 1845.

Les personnes qui seraient dans l'intention de concourir pour cette adjudication, devront déposer, dans les bureaux de M. le sous-intendant militaire de la place de Beauvais, et avant le 10 novembre, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leurs nom, prénoms, domicile et qualité.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIX SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY

*Elève de la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, renfermant un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. Prix : 42 fr. 50. *Les personnes qui adresseront à l'éditeur un mandat sur Paris rue Thérèse, 11, recevront l'ouvrage franco par les Messageries Laffitte et Caillard.* Les trois premiers volumes ont été composés par CARÊME ; ils contiennent : les bouillons, consommés en gras et en maigre, les essences, fumets, les potages français ou étrangers, les grosses pièces de poisson de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de boucherie, jambons, de volailles, de gibier, etc. Les tomes IV et V et derniers, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent le Traité des entrées chaudes, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers, le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. C'est là que l'on trouve les entrées chaudes moyennes, délicates, le confort journalier le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. Cet ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, en 5 volumes in-8°, Traité de la cuisine des quatre saisons, sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici : celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, leur pratique perfectionnée. A Paris, rue Thérèse, 11. (A la même adresse, on trouve les *Classiques de la Table*, 1 gros vol. in-8°, avec 12 portraits acier.)

**Ouvrage complètement terminé. — Prix ; 42 fr. 50 c.**

En vente chez l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, 60.

## MÉTHODE ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.

**Par M. et Mme EMILE CHEVÉ.**

Un vol. grand-in-8° de 336 pages. — Prix net : 7 fr. 50 cent., et par la poste, 9 fr. — Ecrire franco.

## POURQUOI LA MUSIQUE EST SI PEU RÉPANDUE EN FRANCE,

Brochure grand in-8°, par **M. Emile CHEVÉ.** — Prix : 50 centimes ; par la poste : 65 centimes.

**CALAME** DE GENÈVE, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux ; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr. La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

## LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8° publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent. ; par la poste, 1 fr. 70.

**SERRE-BRAS LEPERDRIEL**
A PLAQUE ET SANS PLAQUE,
Elastiques et ne blessant jamais.
FAUB. MONTMARTRE, 78.

**Rue du Roule, 16, près le Pont-Neuf.**

## LA BOUGIE-CHANDELLE

a obtenu, par un nouveau perfectionnement, une supériorité incontestable. Même durée que la meilleure bougie, sans fumée et ne se mouchant plus.

CINQ FRANCS LE PAQUET DE DEUX KILOGRAMMES ET DEMI.

## CHOCOLAT GUILLIER.

**A la CARAVANE, rue St-Honoré, 303.**

D'une qualité parfaite et d'un prix extrêmement modéré, ce chocolat offre d'incontestables avantages aux personnes qui veulent largement employer la somme qu'elles destinent à cet aliment. N'ayant pas recours à l'usage des dépôts, il en résulte une économie de 30 à 40 pour 100, qu'ont su apprécier les personnes qui ont donné la préférence à cet excellent produit.


Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

toujours les pots cassés par les révolutions; qu'elles servaient de marchepied à quelques ambitieux; qu'enfin la politique, telle qu'on la pratiquait, n'était qu'un nouveau genre d'exploitation qui pesait sur elles. Cette conviction acquise, les émeutes cessèrent, et les travailleurs commencèrent à étudier.

Quand les hommes remuants de la bourgeoisie virent que le peuple se retirait du débat politique, ils se disputèrent le pouvoir avec acharnement. Cette lutte donna une certaine animation à l'arène parlementaire et à la polémique de la presse. La bourgeoisie et le pays légal parurent quelque temps indécis entre trois systèmes représentés par MM. Thiers, Guizot et Molé. Le système de conservation-borne devait finir par l'emporter, parce qu'il est l'expression la plus vraie de l'état d'épuisement et d'atonie de la vieille politique; parce qu'il sert d'une manière indirecte à préparer l'avènement des idées sociales. Les quatre années d'existence que compte déjà le ministère du 29 octobre, n'ont fait que hâter la débâcle des partis, la décomposition et la mort de l'idée politique étroite qui s'empara du pouvoir en 1830.

A l'heure qu'il est, le scepticisme et l'indifférence ont gagné la bourgeoisie elle-même. Maîtresse du pouvoir qu'elle avait si long-temps ambitionné, elle ne sait pas s'en servir pour opérer les réformes sociales qui étaient pourtant l'objet essentiel de la grande révolution de 89. La bourgeoisie semble croire naïvement que tout est fini, parce qu'elle s'est mise à la place de l'ancienne aristocratie nobiliaire ; elle s'endort paisible, sans regarder au dessous d'elle la misère qui assiège les classes laborieuses ; dans son insouciance, elle laisse se reformer une féodalité industrielle et financière dont elle finirait par être victime. L'état actuel de la bourgeoisie, c'est l'absence de convictions pour le présent, c'est l'idée qu'il est inutile de chercher quelque chose dans l'avenir ; et cette double disposition d'esprit produit l'égoïsme, l'intrigue, l'amour des jouissances matérielles et de l'or qui les procure.

Le mouvement intellectuel qui a présidé aux évènements politiques, sociaux et industriels accomplis depuis cinquante années, a commencé dans les livres des philosophes du dix-huitième siècle, et il finit aujourd'hui dans le grand livre de la presse quotidienne, ouvert par leurs successeurs. Charles X voulut fermer ce livre, au lieu d'y écrire la parole nouvelle : Charles X fut renversé. Mais si cette parole tarde à y paraître, si les problèmes d'organisation du travail, de répartition proportionnelle et d'association, n'y sont pas posés, discutés, résolus ; en un mot, si les destinées de l'humanité n'y sont pas écrites en traits lumineux, le public fatigué fermera lui-même et rejettera ce livre inutile. Ce serait là le dernier acte de la débâcle politique.

La presse ne peut se régénérer qu'en abordant les questions sociales. Que les écrivains de la bourgeoisie imitent donc l'exemple qui leur est donné par les prolétaires ! Les ouvriers se sont mis à écrire des journaux, mais ce n'est pas pour faire de la politique vide et creuse, ou pour défendre des intérêts de coterie ; c'est pour traiter les questions d'organisation sociale et industrielle; c'est pour exposer les souffrances des travailleurs et chercher comment il serait

Quelques hommes paraissent avoir compris ces tendances des classes laborieuses, et vouloir saisir immédiatement l'opinion publique et la chambre des députés de la question sociale. Ils espèrent réveiller ainsi la flamme éteinte au cœur de la bourgeoisie; ils espèrent faire germer des convictions, une foi nouvelle dans l'avenir et les destinées de l'humanité ; ils espèrent, en un mot, régénérer l'esprit public, la presse et la représentation nationale elle-même. Parmi ces hommes de bon désir, malheureusement trop rares encore, qui s'efforcent de réveiller les sympathies pour les masses laborieuses, en appelant directement l'attention sur la question sociale, M. Terson mérite d'être cité avec éloges. M. Terson, que ses sentiments démocratiques portent à se rapprocher des classes ouvrières, a pensé que le moment était venu pour elles d'une manifestation collective faite dans les limites de la constitution. En conséquence, il a rédigé une pétition à la chambre des députés, et publié une brochure pour développer les motifs de cette pétition.

Nous avons lu attentivement cette brochure. Le système de M. Terson a quelque analogie avec les ateliers sociaux proposés par M. Louis Blanc. M. Terson demande trois choses : — 1° Une caisse de retraite pour les travailleurs vieux et invalides ; — 2° Des ateliers sédentaires pour tous les travailleurs valides et sans ouvrage ; — 3° Des ateliers mobiles où l'on ne serait reçu qu'à certaines conditions, et en contractant un engagement de deux ans au moins. Du reste, dans ces ateliers publics sédentaires ou mobiles, les travailleurs seraient soumis à la loi du salaire, comme dans tous les autres ateliers. M. Terson voudrait pourtant que dans les ateliers mobiles, l'Etat assurât un *minimum de salaire*, et que, dans ces deux sortes d'ateliers, la durée du travail fût fixée. « La journée des hommes, dit-il, ne pourrait être de plus de dix heures de travail ; celle des femmes et des enfants de 12 à 16 ans, de plus de huit heures, et celle des enfants au dessous de 12 ans, de plus de six heures. »

Ce projet est louable. Il appartient à la myriade de combinaisons transitoires que chacun peut facilement proposer depuis que le type de l'organisation sociétaire du travail dans la commune et dans la société a été produit au grand jour. Mais il est bon que cette grande idée prenne toutes les figures, et si l'on veut même subisse toutes les déformations imaginables. C'est par la multiplicité des manifestations, depuis les projets les plus rapprochés des données actuelles jusqu'à ceux qui touchent de plus près les véritables conditions organiques de l'association intégrale, que la cause de l'organisation du travail fera rapidement son chemin dans le monde.

C'est donc rendre un véritable service aux prolétaires et aux bourgeois, que d'appeler l'attention publique sur des questions qui ne peuvent être résolues que par l'accord, l'harmonie et l'association, et de les détourner des subtilités politiques qui ne font qu'engendrer les discordes et les haines. Quelles que soient les conclusions de la pétition rédigée par M. Terson, elle a le mérite de saisir la chambre de la question sociale. Elle a peut-être aussi le mérite d'avoir amené M. Ledru-Rollin à adresser un appel aux travailleurs

mais se faire accepter librement : car elle n'est possible que par l'association. Les députés sont les représentants des possesseurs de capitaux ; c'est donc aux députés que les prolétaires et les travailleurs doivent demander l'association. Mais il faut que les orateurs, qui apprécieront cette demande, s'attachent à démontrer que la réforme industrielle est dans l'intérêt de tous. Autrement, ils arriveraient à un but tout contraire à celui qu'ils se proposent d'atteindre, c'est-à-dire qu'ils éloigneraient pour long-temps encore l'étude sérieuse et la mise en pratique des idées sociales.

## Ecole polytechnique.

Aujourd'hui encore aucun élève de l'Ecole polytechnique n'a reçu sa lettre de rappel, et les bruits que l'on avait fait courir relativement à dix-sept exclusions ne sont confirmés jusqu'ici par aucun fait.

Toutefois, ces bruits propagés d'abord par la *Patrie*, ensuite par tous les journaux et auxquels presque seuls nous sommes demeurés incrédules, ont nécessairement une origine. Il paraît certain qu'une liste de quarante-un noms à exclure de la liste d'admission a été présentée au ministre de la guerre par la commission chargée de réorganiser l'Ecole ; sur cette liste le ministre aurait choisi dix-sept victimes, et ces éliminations qui ne sont encore qu'en projet auraient été communiquées aux journaux par des indiscrétions d'employés subalternes.

Si ces indiscrétions ont été commises de l'aveu des supérieurs, si elles ont eu pour but de sonder l'opinion publique, et de pressentir de quelle manière l'exclusion de quelques élèves serait reçue par elle, voici ce que nous répondrons :

La nécessité de faire un exemple, de décimer les deux promotions qui formaient il y a peu de mois l'Ecole polytechnique, n'est acceptée par personne. Cette infraction de la discipline qui a pris sa source dans un vif sentiment de la légalité, de l'esprit de corps et de la confraternité, le tort des élèves, on l'a depuis long-temps oublié ; ce que le public voit aujourd'hui dans cette affaire, c'est le tort inexcusable du pouvoir qui depuis quatre mois laisse trois cents familles dans l'anxiété, qui abandonne tant de jeunes gens sur le pavé de Paris, dans une situation précaire, leur fait perdre le fruit de leurs études et les expose à tous les dangers de l'oisiveté. C'est aux lenteurs, aux tergiversations du ministère qu'il faut attribuer cette rencontre fatale dans laquelle un étudiant en médecine vient de perdre la vie, et d'autres malheurs pourraient suivre.

Le tort du ministère est plus grave que celui des élèves. Si l'on veut le réparer autant que possible, il faut que les portes de l'Ecole s'ouvrent à ces jeunes gens assez et trop punis par des inquiétudes qu'on prolonge et qu'on renouvelle chaque jour avec une indifférence cruelle. Quant à des exclusions, il ne saurait en être prononcé avec justice, et le langage modéré tenu par le *Moniteur parisien*, organe habituel du ministre de la guerre, annonce qu'elles ne sont pas à craindre. Le jour où cette mesure, encore à l'état de vague rumeur, commencerait à prendre un caractère de certitude, il serait temps de protester avec énergie, de rappeler que les carrières scientifiques où l'on n'entre que par des concours, par des examens, par la capacité, ne se brisent pas arbitrairement comme celles qui sont placées sous l'influence du favoritisme. Nous en appellerions alors à l'ordonnance de 1832, qui ne veut pas qu'un élève soit ex-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Campagne de 1844.

Heureuse influence de la loi du 3 mai sur les couvées de perdreaux. — Identité de la question de la caille avec celle du percement de l'isthme de Panama. — Je ne suis pas content de la grive. — Revers de la médaille. — Imprévoyance de la loi. — Des préfets pairs de France, qui s'insurgent contre la loi qu'ils ont votée. — Conséquences funestes de cette rébellion.

La postérité dira : c'était une pauvre chambre que cette chambre de 1844, qui fit passer la France sous les fourches Caudines de la banque, de complicité avec le ministère ; qui livra les clefs du trésor public aux agioteurs ; qui concéda le monopole du commerce et des transports à des Anglais et à des Juifs ; qui... — Tout ce que vous voudrez, répondra un chasseur à la postérité, mais il n'en est pas moins vrai que c'est à cette même législature que le gibier français doit la loi de salut qui l'a préservé d'une destruction imminente.

Le chasseur aura raison. Les députés de 1844, qui ont accordé à l'agiotage une dotation si splendide, ont bien mérité des bêtes.

Assurément, leur loi du 3 mai n'est pas un chef-d'œuvre législatif. Ce ne sont pas des chasseurs un peu expérimentés qui l'ont rédigée, on le voit parfaitement aux lacunes du texte, et j'avoue modestement que j'aurais fait beaucoup mieux. Du moins, n'aurais-je pas reculé devant la discussion à fond du principe et du droit naturel. Eux, ils ont préféré, suivant leur habitude, la petite question à la grande, la question de police à la question de droit ; heureusement que, par exception à la règle générale, leur moyen de police a abouti à quelque chose.

Toute l'économie de la loi du 3 mai repose sur cette disposition de l'article 4, qui interdit le transport et la vente du gibier en temps prohibé. Exécutée avec vigueur par les agents de l'autorité, sergents de ville, commis de l'octroi, gendarmes, cette disposition a produit dès cette année des résultats magnifiques. La plupart des compagnies de perdreaux que le panneautage réduisait autrefois à six ou huit individus pour le jour de l'ouverture, se présentaient cette fois au grand complet de vingt à vingt-cinq. Et la meilleure preuve que la loi continue d'exercer son influence conservatrice et salutaire, c'est que depuis long-temps le gibier n'avait été aussi commun dans la plaine et aussi cher sur le marché. L'explication de cette espèce d'anomalie est fort simple. Si le gibier se vend cher, c'est qu'il n'y a plus que les chasseurs qui en tuent ; et les chasseurs ne vendent pas de gibier, au contraire. Maintenant, quand j'affirme qu'il n'y a plus que les chasseurs qui tuent des perdrix et des lièvres, il est bien entendu que je me livre à l'hyperbole. Je veux dire seulement que les braconniers qui approvisionnaient autrefois les marchés par l'intermédiaire des conducteurs de diligence, trouvant dans la législation moins d'encouragements que par le passé, ont renoncé en beaucoup de pays à leur désastreuse industrie.

La saison a concouru cette année d'ailleurs avec la prohibition de la vente du gibier avant le temps, à assurer la réussite du perdreau. La douceur du printemps avait engagé la perdrix à couver de bonne heure, et le retard apporté par les pluies à la récolte de la première coupe des prairies artificielles avait permis aux perdreaux d'éclore avant la fauchaison. D'où ces nuages compacts de perdreaux du 17 septembre, qui nous ont rappelé les beaux jours de la Restauration. Le lièvre a pu souffrir dans quelques localités humides ; partout ailleurs, il a admirablement réussi.

Je suis moins content de la caille. La caille, depuis que l'art. 9 de la loi nouvelle l'a placée sous la juridiction exclusive du fusil, doit cesser de tenir rigueur à la France. Mais je l'ai déjà dit et redit ; la question de la caille est une question non pas française seulement, mais européenne ; une question de solidarité internationale, qui ne peut être convenablement traitée que dans un congrès spécial. A quoi nous sert en effet, à nous autres Français, d'interdire la chasse aux filets sur notre littoral de la Provence et du Languedoc, si la caille n'est pas protégée par une législation identique sur les côtes de Sicile, d'Italie, de Sardaigne, où elle débarque avant de s'arrêter chez nous. La loi a fait beaucoup intentionnellement pour la caille, je lui rends cette justice, mais c'est au gouvernement de réaliser les bonnes pensées du législateur, par la conclusion d'un nouveau pacte de famille entre les Bourbons de Naples, de France et d'Espagne, ayant pour objet de garantir à la caille, lors de son arrivée d'Afrique, la franchise du littoral méditerranéen, et de la placer pour le retour sous le régime de la loi française, c'est-à-dire sous le régime exclusif de la poudre à canon. Je ne vois pas quels motifs pourraient empêcher le roi Othon et sa majesté Charles Albert, qui règnent tous deux sur des rivages fertiles en cailles, d'accéder au traité. Enfin, on peut compter d'avance sur l'assentiment des puissances du Nord, fortement intéressées dans le débat. L'aristocratie anglaise n'a, de tout temps, raffolé de la caille. Alors, qui empêche donc que le traité se signe ? La question de la caille, complètement analogue en fait à celles de la propriété littéraire, de Panama et de Suez, serait peut-être, qui sait? un acheminement très habile à la solution pacifique et sociale de ces deux derniers problèmes, qui me font l'effet de deux gros nuages très noirs et très remplis d'éclairs, qui vont crever sur l'horizon. Mais essayez donc de faire entrer une idée de cette taille dans la cervelle étroite et calviniste du ministre des affaires étrangères, ce farouche Popilius du traité de Mogador.

L'histoire de l'exécution de la loi relativement à la caille, a fourni quelques traits qui ne seraient pas mal placés dans les aventures de Jocrisse, fonctionnaire public. Dans une ville de la Seine-Inférieure, l'autorité opère la saisie de quelques centaines de cailles vivantes. Au lieu de mettre les pauvres oiseaux en liberté, ce qui était le moyen le plus simple, assurément, de se conformer au désir de la loi qui veut la conservation de l'espèce, l'autorité les fait tuer et les livre aux pauvres de l'hospice. Un autre philanthrope des rives de la Somme, en fait égorger deux mille qui viennent d'être arrêtées, au moment où on les transportait en Angleterre, et les adresse, comme son confrère de la Seine-Inférieure, à l'hôpital de son endroit, qui ne possédait que trente lits. Saviez-vous que toutes les cailles *vertes*, que l'on prenait en France au printemps s'expédiaient en Angleterre, et que la voracité de cette nation figure avantageusement parmi les causes de la disparition de la caille française. J'éprouve un secret plaisir à penser que John Bull cessera un peu de s'engraisser de nos dépouilles opimes. Pauvre John-Bull, de quel crime, hélas ! l'accusé-je ; John Bull ne mange pas de cailles ; John Bull souffre et travaille pour gagner une chétive ration de pain noir, condamné comme tous les prolétaires de ce monde, serfs infortunés du capital, à nourrir de ses sueurs le faste et l'insolence d'une aristocratie parasite.

C'est une clause inexécutable et absurde que celle qui exige l'envoi du gibier saisi au plus prochain hospice. Elle a déjà donné lieu à pas mal d'abus cette année, et j'ai été témoin, pour ma part, de deux faits qui démontrent la nécessité de modifier à cet endroit le texte de la loi. Deux lièvres et six faisans adressés d'Angleterre à une princesse parisienne sont saisis par la police du 3e arrondissement. On les apporte à l'hospice le plus voisin. Les sœurs chargées de l'exécution des ordonnances de la Faculté, n'osent prendre sur elles d'administrer à leurs malades ces faisans et ces lièvres que les médecins ordonnent peu, de sorte que, sans le dévouement de quelques âmes pieuses et amies de l'établissement, qui se résignèrent en cette circonstance à remplir l'office de consommateurs, le précieux gibier courait risque d'être perdu. Douze faisans expédiés aussi de l'Angleterre à un auguste personnage éprouvèrent le même sort. Je pense que pour obvier à ces abus qui ont dû se renouveler bien des fois, l'autorité pourrait faire confectionner avec le gibier saisi des pâtés substantiels dont le comité de bienfaisance de chaque arrondissement réglerait ensuite la destination. Chaque comité a sa liste de pauvres, et il est probablement, dans le nombre de ceux-ci, des estomacs robustes qui sup-

**M. Martinez de la Rosa a reçu de M. Bulwer, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, une note qui lui annonce que le général Espartero, qu'on disait malade, et qui ne se faisait pas voir depuis quelque temps a disparu de Londres sans que le gouvernement anglais sache la direction qu'il a prise. Sa disparition remonte au 26 ou 27 octobre.**

La conspiration découverte englobait Madrid, Barcelone, Valence, Saragosse, Mauresa, Ternel, Alcaniz. L'émeute devait éclater partout simultanément, et coïncider avec la publication du manifeste d'Espartero, l'agitation des émigrés, leurs pourparlers et l'apparition des principaux chefs dissidents sur la frontière.

La séance de la chambre des députés du 3 a offert peu d'intérêt. On continue la discussion de l'adresse. Le paragraphe relatif au culte et au clergé est mis en discussion. Il s'agit de la vente des biens du clergé. M. Carasco propose l'addition de ce membre de phrase : « sans préjudice des intérêts des acheteurs de biens nationaux. »

**M. CARASCO** appuie son amendement et prie la chambre de l'adopter comme un moyen de tranquilliser le pays.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES** se lève pour proclamer hautement qu'il croit cet amendement inutile attendu que le gouvernement a déclaré les ventes bien faites et inviolables.

**M. CARASCO** insiste quoiqu'il ait une parfaite confiance dans le ministère actuel; personne ne peut lui garantir que le ministère actuel durera toujours : d'autres ministres pourraient abuser de cette espèce d'indifférence de la chambre ; l'orateur croit que si son amendement n'est pas approuvé le pays s'en alarmera.

**M. MON**, ministre des finances, répond que s'il partageait les appréhensions du préopinant, le gouvernement ne verrait aucun inconvénient à approuver son amendement, mais la déclaration du cabinet que les ventes sont inviolables est suffisante pour que le pays soit tranquille : le cabinet ne peut pas accepter l'amendement que l'on propose.

**M. CARASCO** croit à la bonne foi et non à la permanence du cabinet.

**M. MON.** Le gouvernement accepte, au lieu de le combattre, le principe de l'amendement, mais il pense que le moment n'est pas venu de discuter cette question. Ce moment arrivera bientôt. Le gouvernement s'engage dans peu de jours à apporter à la chambre le décret de suspension de la vente des biens nationaux et c'est à ce moment que la discussion aura de l'opportunité, et qu'elle sera soutenue d'une manière solennelle. Le ministre prie donc M. Carasco, puisque celui-ci a déclaré qu'il avait confiance dans le cabinet, de retirer son amendement.

**M. BRAVO MURILLO** parle dans le même sens.

**M. MON** appelle près de lui M. Carasco, et s'efforce, avec les ministres ses collègues, de lever ses scrupules.

**M. MARTINEZ DE LA ROSA** confirme la présentation prochaine d'une loi sur les biens nationaux. Les ventes consommées, dit-il, sont à l'abri de toute atteinte. Bien que le ministère soit calomnié et traité de réactionnaire, le jour viendra (et il n'est pas éloigné) où cette calomnie sera détruite par les faits : les hommes qui sont au pouvoir ne sont pas réactionnaires ; ils savent que la réaction c'est la révolution, et les ministres sont ennemis de toute révolution.

M. Martinez de la Rosa termine son discours en priant M. Carasco de retirer son amendement.

**M. CARASCO.** Cédant aux instances de mes amis et du gouvernement lui-même, et satisfait, jusqu'à un certain point, des explications données par les ministres des finances et des affaires étrangères, je ne vois pas d'inconvénient à retirer mon amendement ; mais je fais mes réserves, et je déclare que si le ministère manquait à sa promesse de présenter sous peu de jours une loi sur les biens nationaux, je prendrais l'initiative, et je présenterais ce projet.

A ces conditions, M. Carasco retire son amendement.

Après un discours remarquable du ministre des finances sur la situation du crédit et de l'administration financière de l'Espagne, en réponse

Le roi Ernest de Hanovre vient d'installer définitivement un comité spécial de censure pour les journaux étrangers (lisez : non hanovriens) et pour les cabinets de lecture, tout en concluant avec l'Angleterre un traité de commerce qui est en opposition directe avec les intérêts de l'Allemagne en général, et avec ceux du Zollverein spécialement.

Enfin, le Zollverein a conclu, tout dernièrement encore avec le Portugal, un traité de commerce et de navigation qui repose sur le principe de la réciprocité.

Lausanne, le 1er novembre 1844.

*A la Démocratie pacifique.*

Jamais les questions religieuses n'ont produit, en Suisse, une agitation aussi générale qu'à l'instant où je vous trace ces lignes. Il semble, en vérité, que les complications surgissent sur tous les points à la fois.

Vous savez que le grand conseil Lucernois vient d'appeler la société de Jésus à l'enseignement. L'assemblée communale du chef-lieu avait repoussé cette corporation peu de jours auparavant, et maintenant ce canton est dans une fièvre difficile à décrire.

Le canton de Saint-Gall est aussi livré à des débats religieux. Le 25 octobre, le conseil législatif catholique y a décidé l'établissement d'un nouvel évêché, décret qui réveille mille alarmes.

En Thurgovie, une lutte vient d'être engagée par l'abbé de Mury, soutenu par l'évêque de Bâle, au sujet du droit d'élire à la prébende de Hombourg.

Dans l'Etat de Glaris, la commune de Nœfels ayant refusé de recevoir un certain curé, la cour épiscopale enjoint à ce prêtre de prendre possession de la cure, malgré toute opposition.

Dans les Grisons, le clergé excite, du haut de la chaire, le peuple catholique à la révolte, parce que l'Etat a composé de protestants et de catholiques le nouveau conseil de l'instruction publique, et l'évêque, excitant cette croisade, a refusé un couvent à l'école catholique de l'Etat, sa destination dès longtemps arrêtée. Le pouvoir civil agit avec vigueur pour résister à ces extraordinaires tentatives.

Enfin, le peuple valaisan, qui était dans la persuasion d'avoir rejeté, par son vote, la nouvelle constitution élaborée sous l'empire d'un massacre et destinée à maintenir les énormes privilèges des prêtres, vient d'apprendre que le gouvernement la déclare acceptée à une majorité de 11 voix. Les accusations les plus graves sont portées contre la faction ultramontaine triomphante, et ce malheureux pays ne pourra sortir de cette crise que par un nouveau vote sous les auspices de la confédération, ou bien par la guerre civile.

Vous voyez donc le clergé en guerre ouverte avec l'Etat.

## REVUE DES JOURNAUX DU 9 NOVEMBRE 1844.

Même incertitude sur le sort des élèves de l'Ecole polytechnique. On lit dans le *Journal de Paris*, feuille qui reçoit parfois des communications du ministère : « Quelques-uns de nos confrères de la presse s'occupent de l'affaire de l'Ecole polytechnique. Un journal du soir a annoncé que le gouvernement avait pris une décision par suite de laquelle plusieurs élèves étaient exclus de l'Ecole. Jusqu'à présent rien n'est venu confirmer cette nouvelle. »

— « Nous voudrions, dit le *Siècle*, ajouter foi aux dénégations dont le *National* et la *Démocratie pacifique* se sont rendus les interprètes ; nous voudrions croire que M. le maréchal Soult a refusé de sanctionner une sentence inique, qu'il a reculé devant cette triste tâche ; mais les renseignements si précis qui nous ont été communiqués, n'admettent guère le doute. Sans contredit, si nous avions été mal informés, si les deux listes que nous avons publiées, celle des élèves dont l'exclusion doit avoir été proposée et celle des élèves exclus, sont erronées, il était du devoir des journaux ministériels de rectifier les faits. Dans tous les cas

— D'ordonnances royales insérées au Moniteur de ce jour résultent les nominations suivantes de juges de paix : à Saint-Etienne en Devoluy (Hautes-Alpes), M. Beaume ; à Aunay (Calvados) M. Durand ; à Boussières (Doubs) M. Mandonnet ; à Pleyben (Finistère) M. Lefaro ; à Lussac (Gironde) M. Mouillac ; à Munster (Haut-Rhin) M. Kauffmann ; à Huningue (Idem) M. Parant ; à Boissy Saint-Léger (Seine-et-Oise) M. Mauresse ; à Montpezat (Tarn-et-Garonne) M. Depeyre.

— M. de Glucksberg, qui était arrivé à Tanger le 24 et y avait apporté les ratifications du gouvernement français, est chargé, à ce qu'on croit, d'ouvrir de nouvelles négociations pour la révision des anciens traités existants entre la France et le Maroc.

— M. de Nyon, consul-général à Tanger, est arrivé à Toulon le 4. On le dit porteur du traité ratifié par l'empereur du Maroc. Il rentre en France avec sa famille ; il passera l'hiver à Paris en vertu d'un congé. S'il retourne au Maroc, il est possible que sa résidence soit changée, ainsi que le caractère de sa mission. Le ministère ne serait pas, dit-on, éloigné de l'idée d'avoir un agent spécial qui suivrait la cour de l'empereur. On pourrait ainsi entrer plus facilement en relation avec le souverain du pays, l'éclairer sur ses intérêts véritables et s'entendre directement avec lui. Les derniers évènements ont prouvé que l'entourage de l'empereur et les mauvais conseils qu'il n'a cessé de recevoir avaient été pour beaucoup dans sa conduite vis-à-vis de la France. (*Revue de Paris.*)

— Les dernières nouvelles de Chine que le gouvernement a reçues par la voie de l'Angleterre ont confirmé l'arrivée à Canton de M. de Lagrenée. Tous les bâtiments de la division française ont dû se trouver réunis dans le port de cette ville le 25 septembre. Le vice-roi de la province de Canton, Ki-Ing, prévenu par la *Cléopâtre*, qui avait pris les devants, a envoyé saluer, à son arrivée, l'ambassadeur français avec le cérémonial d'usage. Il devait avoir une entrevue avec lui le troisième jour.

— Nous avons annoncé la nomination de M. Bruat au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur. Il paraît que les récompenses accordées aux marins qui soutiennent si dignement l'honneur de la France dans l'Océanie ne se sont pas bornées là. Des grades et rubans ont été donnés à plusieurs de nos officiers, mais M. d'Aubigny a été excepté ; on a craint de mécontenter Pritchard en le récompensant de sa noble conduite. (*Courrier français.*)

— M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française, fera partie, assure-t-on, de la prochaine promotion de pairs.

— M. le comte de Mosbourg, pair de France, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien ministre des finances à Naples, sous le roi Murat, est mort le 8 de ce mois, à neuf heures du soir, en son domicile, quai Voltaire, 7.

— M. Victor Hugo, qui est décidé à s'éloigner du théâtre pour longtemps, doit donner cet hiver un volume de vers. Une seconde édition de son livre sur *le Rhin* s'imprime en ce moment ; l'auteur y a ajouté un troisième volume, où il remonte en voyageur jusqu'à la source du fleuve. On parle aussi d'une très prochaine publication sur l'Italie, par laquelle le poète voudrait donner un premier gage politique à la pairie. Si on ajoute à tout cela la nécessité piquante et prochaine où se trouve M. Victor Hugo de répondre aux discours de réception de M. Saint-Marc-Girardin et de M. Sainte-Beuve, c'est-à-dire d'être courtois envers les mordantes critiques du professeur de la Sorbonne, et élogieux pour la mémoire classique de Delavigne, on conviendra que l'auteur des *Feuilles d'Automne* aura un hiver bien rempli. (*Revue de Paris.*)

— Décidément les *Bâtons flottants* ne seront pas représentés au Théâtre-Français cet hiver : l'auteur et la censure n'ont pu s'entendre et la pièce a été retirée du répertoire au moment où on allait la jouer.

— Le local que la ville de Paris destine à l'installation du conseil de

---

porteraient admirablement cette nourriture confortable.

La grive n'a pas donné cette année comme d'habitude. La grive est, comme chacun sait, l'oiseau de la vendange ; elle descend naturellement dans nos vignobles le neuf octobre, jour de la fête de Saint-Denis, corruption du nom de Bacchus, Dieu du vin (Dionysios). Elle est bien arrivée à la vigne en 1844 comme en 1843, au jour dit, mais au lieu d'y séjourner ses dix-huit jours pleins, suivant son habitude immémoriale, elle avait presque disparu le 20. Je suis forcé d'attribuer ce caprice à l'influence de l'affreuse lune d'octobre qui s'est comportée cette année d'une façon si détestable et qui nous a complètement privés de notre été de la Saint-Denis, la plus belle saison du monde. Le climat de Paris n'avait qu'un seul beau mois, le mois d'octobre, et le voilà qui s'en va comme le reste. Mon Dieu ! si les Anglais allaient nous infliger encore leur climat, comme ils nous ont déjà infligé leur régime gouvernemental et leurs matinées dansantes, leurs agioteurs et leurs *clubs*. Mais je me figure qu'il y aura enfin un terme à tant de concessions.

Le marais n'a pas eu à se plaindre de la marouette et du râle. Voici la bécassine et le canard qui commencent à descendre du Nord ; la morelle est partie pour l'Hérault et le Var. D'après l'ancienne loi, il n'y avait pas de trêve de Dieu pour l'extermination du gibier d'eau ; on pouvait le chasser en tout temps, mais la loi nouvelle l'a replacé sagement sous la protection du droit commun ; la chasse aux halbrans qui se faisait en juillet, est par conséquent abolie. Je remercie le législateur, car j'entrevois dans l'avenir la restauration de la chasse au marais, avenir fécond en sarcelles et en bécassines. En somme, je suis heureux des effets de la loi du 3 mai, et j'ose dire que la campagne de 1844 qui a déjà réalisé tant d'espérances, n'est encore que l'aurore d'un plus beau jour. Gare seulement qu'une belle et bonne révolution ne se jette à la traverse de ces rêves ! Tout le monde ne sait pas qu'il faut trente ans au gibier d'un pays pour se remettre des suites d'une révolution populaire.

Où l'imprévoyance du législateur brille surtout dans cette loi du 3 mai que je viens d'honorer d'une adhésion sincère, c'est dans la fixation des attributions de l'administration départementale. Je l'avais cependant crié assez haut aux deux chambres, lors de la discussion : Ne laissez d'autorité aux préfets, en matière de chasse, que ce qu'il est impossible de ne pas leur laisser. Limiter ici leurs attributions, c'est les protéger contre leur propre faiblesse. Je n'aurais pas même voulu, je ne le cache pas, qu'on abandonnât aux préfets le droit de fixer le jour de l'ouverture et de la clôture de la chasse dans leurs départements ; et je savais bien ce que je disais ; mais on n'a pas voulu m'entendre, et il est arrivé de belles choses...

D'abord, je ne suis pas bien sûr que les 86 préfets aient lu la loi, mais ce dont je suis certain, c'est que beaucoup ne l'ont pas comprise. Le préfet de Tarn-et-Garonne, pour conserver l'amour de ses administrés, a ouvert la chasse dans son département le 25 juillet ; le préfet du Nord a reculé cette ouverture jusqu'au 15 septembre. Il en résulte que les habitants du Nord, qui paient leur permis de chasse vingt-cinq francs comme ceux de Tarn-et-Garonne, n'ont pourtant que cent-soixante cinq jours de chasse par année, tandis que ceux-ci en ont deux-cent quinze ; je mets tous les mois à trente jours. Or, je ne sais pas jusqu'à quel point une semblable inégalité de droits est constitutionnelle dans un pays où tous les citoyens sont égaux. Mais là par malheur ne s'arrête pas le privilège. Le même arrêté préfectoral qui ouvre la chasse, rompt le jeûne du gibier, de sorte que le consommateur de Montauban a sur celui de Lille, l'avantage de cinquante jours de plus de bonne chère par année. Les restaurateurs et les pâtissiers de Tarn-et-Garonne, qui paient leur patente moins cher peut-être que ceux du Nord, ont le même avantage sur ces derniers de cinquante jours de plus d'exercice de leur industrie. Ainsi la loi, sans y songer, a laissé aux préfets le droit exorbitant d'imposer à leurs administrés un nouveau carême de cinquante jours, de dix jours plus long que l'ancien, contre lequel les philosophes et les marchands de bœufs se sont si vivement récriés. Je parierais presque qu'il ne s'est pas trouvé parmi les votants du projet un seul honorable qui ait calculé la portée de l'article 3 relatif à l'ouverture.

Veut-on obvier à cet arbitraire et à ces illégalités ? le moyen est bien simple, et je l'ai précédemment indiqué dans cette feuille. Divisez législativement la France en trois zônes, nord, centre et midi ; fixez l'ouverture au 5 septembre, et la clôture au 1er mars pour la zône du nord ; pour celle du centre, prenez les dates du 25 août et du 20 février ; enfin, pour celle du midi, les dates du 15 août et du 10 février. De cette façon, nul n'aura à se plaindre, et cette division naturelle aura de plus l'avantage de faire coïncider les époques d'ouverture et de clôture avec celles du passage des oiseaux dans chaque localité, ces oiseaux apparaissant beaucoup plus tôt dans les départements du midi au printemps, et leurs couvées de l'année ayant toujours quinze à vingt jours d'avance sur celles du nord. Rien de plus rationnel en principe que cette division. Ceux qui jouiront quinze jours avant les autres du droit de chasser et de consommer des perdreaux, en seront privés quinze jours plus tôt que ceux-ci ; l'égalité devant la loi ne sera plus violée. Quant à l'application, rien de plus simple.

Dieu me garde de formuler un blâme gratuit contre l'administration que je respecte. Quand je disais tout à l'heure que beaucoup de préfets n'avaient pas lu la loi qu'ils sont chargés d'appliquer, je n'étais que trop fondé à m'exprimer ainsi. Vingt préfets ont signé des arrêtés d'ouverture qui n'étaient que des protestations contre la lettre et l'esprit de la loi nouvelle. Il m'est pénible d'avoir à signaler, parmi les noms des coupables, ceux des préfets de la plupart de nos grandes villes, Paris, Rouen, Bordeaux, Lille, Toulouse, Nantes, Versailles. Les torts de M. le préfet de police et de M. le préfet de Seine-et-Oise notamment, me paraissent d'autant moins excusables, que ces honorables magistrats ont failli sur l'interprétation d'une loi qu'ils auraient pu comprendre, l'ayant votée comme pairs. Tous ces préfets, et beaucoup d'autres que je ne veux pas citer, dans la crainte de nuire à leur avancement, se sont bornés à reproduire textuellement, dans leurs arrêtés de la présente année, la formule de leurs arrêtés antérieurs, oubliant que la loi nouvelle avait complètement abrogé la législation ancienne (article 31), et qu'il y avait toute une révolution entre les deux systèmes. Ainsi, leurs arrêtés portaient (je me contente de citer celui de M. le préfet de police) :

*« Il est expressément défendu de chasser dans les vignes avant » que les vendanges soient terminées, et dans les terres ensemencées » avant la fin de la récolte. »*

Non seulement cette interdiction de chasser avant la récolte dans les vignes et dans les terres ensemencées était en contradiction manifeste avec le texte et l'esprit de la nouvelle loi de police, mais elle constituait une usurpation de pouvoir dangereuse et une illégalité. Messieurs les préfets qui n'ont pas assez étudié la loi s'excuseront sans doute de leur négligence sur leurs bonnes intentions, et nous prouveront sans peine que leur erreur n'a été que la conséquence de l'intérêt trop vif qu'ils portent à l'agriculture. Je crois à ces bonnes intentions, et j'admets volontiers l'excuse ; mais, comme il importe à l'honneur de l'administration dont nul n'est plus soucieux que moi, que ces erreurs d'interprétation ne se renouvellent plus, je prendrai la liberté d'expliquer à ces messieurs le texte qui les embarrasse, et de leur tracer une ligne de conduite dont j'espère qu'ils ne dévieront plus.

L'article 1er de la loi du 30 avril 1790, qui était le code de la chasse avant 1844, prohibait absolument la chasse dans les terres non dépouillées de leurs récoltes. Le propriétaire qui destinait un regain à être p

» Le meurtrier a été immédiatement arrêté. On dit que c'est le fils de M. de Maupas. »

— Aujourd'hui, tout en confirmant et rectifiant le fait dont l'instruction est déjà commencée, la *Gazette des Tribunaux* ajoute :

« Nous avons fait connaître le tragique évènement qui s'est passé hier rue Laffitte. L'instruction de cette affaire a été commencée aujourd'hui même, et les principaux témoins ont été entendus. Les faits constatés jusqu'à présent diffèrent de ceux qui étaient signalés hier sur le lieu même de l'accident par la rumeur publique.

» L'auteur du meurtre, M. de M..., est un jeune homme qui habite la rue Laffitte. Il sortait de chez lui et se dirigeait vers le boulevart des Italiens, lorsqu'il entendit des cris poussés dans la boutique d'un layetier, par un enfant que frappait un ouvrier. M. de M... intervint et fit reproche à l'ouvrier de sa brutalité, mais celui-ci répondit qu'il jouait avec cet enfant, ce que celui-ci confirma en effet. M. de M... se retira alors, mais l'ouvrier lui ayant adressé quelques injures, une altercation assez vive s'éleva à la suite de laquelle M. de M... porta deux coups de couteau à son adversaire, l'un à la cuisse, l'autre dans la poitrine. »

— Un tragique évènement est arrivé hier, rue d'Angoulême, dans des circonstances tout-à-fait singulières. Un honnête et laborieux ouvrier occupait avec sa femme un modeste logement dans cette rue ; l'ordre et l'économie que la jeune femme apportait dans le ménage leur permit bientôt de faire des économies, et, le travail aidant, il était permis de penser qu'ils seraient toujours à l'abri du besoin. D'un autre côté, jamais de querelle, jamais un mot qui pût troubler la paix du ménage, l'union la plus parfaite régnait entre les deux époux ; c'était, en un mot, un ménage qu'on pouvait justement citer pour exemple. Cependant, de temps à autre le mari était tourmenté par une pensée, par un désir ; pour que sa félicité fût complète, il lui fallait un garçon, et il attendait ce moment avec toute l'anxiété d'un homme qui craint de voir ses illusions détruites.

Enfin, hier, sa femme donna le jour à une charmante petite fille ; le père, voyant ses espérances anéanties, ne put contenir son chagrin ; il se retira dans une pièce voisine, et après y être resté enfermé pendant quelques instants, il revint auprès de sa femme ; il paraissait plus calme, il la pria de lui pardonner son mouvement de mauvaise humeur et lui promit qu'à l'avenir il ne lui causerait plus de peine. Cinq minutes plus tard, cet infortuné, perdant la tête, ouvrit la fenêtre, l'escalada et se précipita sur le pavé. La chute fut terrible, il eut les membres fracassés et le crâne ouvert ; il est mort sur le coup.

Cet évènement a causé une vive impression dans le quartier, où cet homme était aimé et estimé de toutes les personnes qui le connaissaient.

(*Messager.*)

— Pendant tout le temps qu'ont duré les travaux du chemin de fer de Paris à Rouen, il n'y a pas eu, à certains moments moins de 6,000 ouvriers anglais employés sur la ligne, et l'affluence de ces ouvriers étrangers en France a continué pour les travaux du chemin de fer de Rouen au Havre. Beaucoup de ces ouvriers ont amené avec eux leur famille, et il leur est impossible de faire les frais de l'instruction de leurs enfants. C'est pourquoi un fonds de souscription a été formé sous les auspices de sa majesté la reine douairière de la Grande-Bretagne, qui s'est inscrite elle-même pour 500 fr., lord Cowley est porté pour 200 fr., et l'on a ouvert des écoles aux stations de Rouen, Malaunay et Barentin.

(*Mémorial de Rouen.*)

— On lit dans un journal de Bombay :

« Un grave accident, arrivé récemment dans le royaume de Kindore, a coûté la vie à un grand nombre d'êtres humains. Le jeune roi ayant, comme c'est l'usage à l'occasion de la fête de Gunputlee, convoqué tous

rière sera ouverte à la jeune génération d'agronomes qui se forment aujourd'hui dans nos instituts agricoles.

M. Sageret dépose sur le bureau une patate-igname provenant de ses cultures et pesant 6 livres et demie. Jamais l'horticulture parisienne n'avait obtenu un produit aussi merveilleux ; les moyens employés par M. Sageret, pour arriver à ce résultat, sont bien dignes de fixer l'attention ; il est parvenu, par des combinaisons ingénieuses, avec des soins infinis, à modifier les mœurs de ce végétal exotique, il l'a habitué à fleurir et à mûrir ses graines sous notre température, si différente de son climat natal : de nouvelles générations se sont alors multipliées, gagnant peu à peu de la rusticité, et l'on entrevoit une époque où cette plante précieuse ne demandera plus de soins extraordinaires pour se propager dans nos jardins et peut-être dans nos champs. M. Philippar a rappelé, à cette occasion, que la pomme de terre avait aussi pendant long-temps montré de la répugnance pour la zone tempérée ; c'était d'abord une plante de serre délicate, produisant avec difficulté quelques chétifs tubercules : on peut donc espérer que les persévérantes études de M. Sageret sur la patate ne seront point infructueuses pour l'agriculture. Dans le midi de la France, la culture de ce végétal est déjà devenue si facile que l'on peut la multiplier pour la nourriture des bestiaux, et dernièrement un cultivateur de la Dordogne nous assurait qu'elle ne lui coûtait pas plus cher que celle de la pomme de terre.

M. Payen présente à la société son rapport sur les travaux de M. Hardy, directeur des pépinières du gouvernement en Algérie. L'horticulture obtient des succès remarquables et rapides dans nos provinces africaines ; le climat d'Alger semble également favorable aux végétaux d'Europe, d'Australie, du Chili, du Mexique et du cap de Bonne Espérance ; les arbres à fruits y réussissent admirablement. Un fait qui pourrait paraître de peu d'importance, dit M. Neumann (dans le journal le *Jardin et la Ferme*), et qui me semble très significatif relativement à la multiplication des arbres fruitiers en Algérie, c'est qu'on m'a prié d'envoyer aux pépinières publiques 40 kilogrammes de laine propre à attacher les greffes. On trouve sur le catalogue de M. Hardy tous les arbres des vergers de France par nombreuses séries de variétés ; puis, à côté, le goyavier, le bananier, l'avocatier, le manguier, le papayer, le vaquoi, etc. Il va sans dire que la tribu si riche des orangers, des figuiers, des vignes, tient aussi une bonne place dans les pépinières.

L'établissement d'Alger n'est pas seulement une pépinière, telle qu'on l'entend dans l'acception ordinaire du mot : il ne se borne pas en effet, dit le savant rapporteur, à propager et remplacer certaines espèces d'arbres dès long-temps connues et appréciées ; il doit subvenir à d'autres exigences. Il s'agit non seulement de fournir à l'accroissement des plantations existantes et aux plantations nouvelles d'arbres déjà répandus dans le pays ; il faut, en outre, introduire, naturaliser et répandre les espèces et les variétés de végétaux susceptibles d'accroître les ressources que peut offrir la culture dans les différentes expositions du climat d'Alger.

M. Hardy et ses jeunes collègues semblent avoir accompli avec beaucoup de talent, cette tâche multiple que leur avait indiquée M. le maréchal, duc d'Isly ; mais nous croyons que la commission académique, chargée d'un rapport sur ce sujet, aurait pu, sans inconvénient, saisir l'occasion de suggérer au ministre de la guerre quelques idées de science et d'économie rurale qui auraient complété avec avantage les travaux de M. Hardy. Comment M. Payen ne s'est-il pas aperçu que les essais, dont il rendait compte, avaient besoin, pour devenir réellement utiles, d'être vivifiés par des études scientifiques qui ne rentrent point dans les attributions d'un chef de pépinière ? La sésame, les cotonniers, les caféiers peuvent réussir, dit-on en Algérie ; mais est-ce que la science peut se contenter de cette vague affirmation ? Est-ce qu'il n'est pas indispensable, aujourd'hui, de décrire le terrain, son exposition, sa nature physique et chimique, la main-d'œuvre et les engrais dont il a besoin pour produire

les causes et à découvrir les principes qui doivent diriger les cultivateurs ; il leur trace la voie. « Tout s'enchaîne, leur dit-il, dans l'économie agricole ; ainsi l'on ne peut espérer de grandes améliorations pour l'espèce chevaline tant qu'on ne s'occupera pas simultanément d'améliorer les autres espèces d'animaux domestiques. Toutes concourent à l'augmentation des ressources par les engrais qu'elles procurent. La question consiste donc à multiplier les fourrages, mais le morcellement actuel de la propriété est un grand obstacle à la solution de cette difficulté. » Il est bien évident, en effet, que la culture sociétaire est seule capable de lutter avec succès contre les obstacles si multipliés et si redoutables que rencontrent à chaque instant nos cultivateurs d'Afrique : des travailleurs isolés succomberont toujours à la peine ; s'ils échappent au poignard des Arabes, ils n'échapperont point à l'action délétère des vapeurs marécageuses.

Comment se défendre, comment vaincre cette ligue des barbares et du climat qui semblent s'entendre pour nous chasser du sol africain ? Telle est la grave question qui domine toutes les autres. Pour nous, la solution n'en est pas douteuse ; il faut s'associer ; il faut s'associer pour assainir le pays ; il faut s'associer pour créer de vastes systèmes d'irrigation ; il faut s'associer pour opposer la force à la force ; il faut s'associer enfin pour donner aux barbares l'exemple d'une agriculture attrayante, d'une vie heureuse qui puisse les charmer et les attirer vers nous. C'est sur ce terrain que doit se porter l'examen des savants : nous espérons que la société d'agriculture de Bone, qui est familiarisée avec la science de l'association, en fera surtout l'objet des communications qu'elle désire soumettre à la société royale et centrale de Paris.

E. L.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 8 NOVEMBRE.

**MAJESTÉ**, marchand de nouveautés, galerie Montpensier, 2, Palais-Royal. Juge-commissaire, M. Delou ; syndic-provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, n° 14.

## Bourse du 9 novembre 1844.

La certitude donnée par *Journal des Débats* que l'emprunt sera annoncé très incessamment, a raffermi les cours de la rente.

Le 5 p. 0/0 a monté de 15 c., et le 3 p. 0/0 de 20 c.

Les chemins de fer *actions constituées* sont de nouveau en faveur ; les autres lignes sont stationnaires.

Vierzon, 585. — Rouen, 575. — Boulogne, 562 50.

Sont en hausse : la Banque de France, les rentes portugaises, romaines et napolitaines.

Sont en baisse : les obligations de la Ville, les caisses Laffitte et les obligations du Piémont.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1025. — Canal de Bourgogne, 1070. — Jouissance id., 90. — Zinc, Vieille-Montagne, 3760. — Lins Maberly, 470, 472 50, 470, 475. — Oblig. de Strasbourg, 1207 50. — Id. Grand'-Combes, 1180. — Banque belge, 650. — Rente Id. 1842, 102, 102 1/8. — Id. 1842, 105 3/4, 106. — Id. 4 1/2, 102 1/4. — Id. 2 1/2, 61 50, 60, 75, 70, 50. — Id. d'Espagne 3 0/0, 35 1/2. — Id. passive, 5 7/8, 3/4.

A terme, fin courant : Belge, 103 3/4. — Naples, 99, 98 75.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | der c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 119 50 | 119 50 | 119 45 | 119 50 | 119 45 |
| — fin cour. | 119 60 | 119 70 | 119 60 | 119 70 | 119 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 40 | 82 55 | 82 40 | 82 55 | 82 30 |
| — fin cour. | 82 40 | 82 60 | 82 40 | 82 55 | 82 35 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

ragé par ses moutons, avait bien le droit d'y faire passer son troupeau ou sa charrue, mais il ne pouvait le traverser lui-même avec un chien et un fusil. La loi, dans son ardent amour de conservation, avait voulu protéger la récolte contre l'abus du droit de propriété, oubliant que l'intérêt du propriétaire serait toujours une plus puissante garantie de la conservation de la récolte que toutes les prescriptions de la loi. Alors le délit de chasse dans les vignes non vendangées, dans les récoltes pendantes par racines, était nécessairement assimilé au délit de chasse en temps prohibé, et il entraînait les mêmes peines, notamment la confiscation du fusil, bien que le délinquant eût versé quinze francs dans la caisse de l'Etat pour avoir le droit de porter un fusil de chasse. Alors les préfets avaient raison de rappeler dans leurs arrêtés d'ouverture que la chasse était interdite dans les récoltes.

Mais cette restriction apportée par la loi de 90 à l'exercice du droit de propriété, quoique dictée par une pensée louable, a paru depuis au législateur contradictoire et absurde, et il l'a supprimée. Il a fait disparaître l'exception ; il a décidé que la chasse une fois ouverte dans un département, était ouverte sur toutes les terres sans distinction aucune ; et cette intention du législateur ne ressort pas simplement des débats qui ont eu lieu devant les chambres ; elle est écrite positivement dans le texte de la loi du 3 mai.

D'abord, l'article 31 de cette loi déclare *que le décret du 4 mai 1812 et la loi du 30 avril 1790 sont abrogés.*

L'article 9 dispose ensuite :

« Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne à celui qui » l'a obtenu le droit de chasser de jour, à tirer et à courre sur *ses propres* » *terres* et sur les terres d'autrui avec le consentement de celui à qui le » droit de chasse appartient. »

Entendez-vous, *sur ses propres terres.* La loi n'en dit pas plus, et elle a ses raisons pour cela ; elle ne fait pas de réserves pour les terres non dépouillées de leurs fruits, parce qu'elle veut supprimer l'interdiction formulée par le 2e paragraphe de l'article 1er de la loi de 90, et abroger complètement cette loi. L'article 9 ne laisse pas aux préfets le droit de rétablir la distinction qu'elle détruit (1).

(1) Notre ami Toussenel interprète très bien la loi du 3 mai, cependant nous regrettons qu'il ait raison. La loi du 30 avril 1790, défendant au propriétaire de chasser dans son propre champ lorsqu'il était couvert de récoltes, émanait du [illegible] de l'agriculture et de l'intérêt [illegible] principe large et progressif qu'on aurait dû conserver dans la nouvelle [illegible]. ([illegible])

Mais la loi ne veut pas dépouiller la propriété de ses garanties contre l'exercice du droit de chasse. Elle punit d'une amende de 16 à 100 fr. le fait de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire (art. 11). Elle déclare (même article) que l'amende pourra être *portée au double*, si le délit a été commis sur *des terres non dépouillées de leurs fruits*. Et, dans ce même cas de chasse dans les récoltes, elle autorise le ministère public à poursuivre d'office (art. 26). Toutefois la poursuite doit cesser, lorsque le chasseur justifie de l'autorisation du propriétaire.

De ces diverses dispositions ressort cette conclusion toute naturelle, que le fait de chasse sur un terrain couvert de récoltes, ne constitue pas par lui-même un délit, comme sous la législation ancienne, mais bien une simple *circonstance aggravante* en cas de délit. Le délit consiste uniquement ici dans le défaut d'autorisation du propriétaire.

La loi du 3 mai ne permet pas même que les tribunaux puissent se tromper sur le sens de la modification introduite dans le nouveau régime de police de la chasse.

La loi du 30 avril 1790 prononçait la confiscation de l'arme pour le fait de chasse sur une terre non récoltée. La loi du 3 mai maintient la confiscation pour tous les instruments de chasse prohibés et pour la chasse en temps défendu, mais elle fait une exception pour les armes, dans le cas où le délit a été commis par un individu muni d'un permis de chasse et chassant dans le temps où la chasse est autorisée.

Ces dispositions sont formelles. Il n'y a pas délit à chasser dans les récoltes en temps permis, mais bien à chasser sans autorisation dans les récoltes d'autrui, et le fait de chasse dans ces récoltes constitue une circonstance aggravante qui peut faire doubler l'amende, sans pouvoir entraîner la confiscation de l'arme.

Donc la chasse ne peut pas être interdite au propriétaire dans ses terres non dépouillées de leurs fruits, par un arrêté de préfet, et quand la chasse est ouverte dans un département, je le répète, elle l'est pour toutes les terres. Reste aux propriétaires de vignes à s'entendre pour interdire aux chasseurs l'accès de leurs vignobles. C'est une mesure qui les concerne exclusivement, eux et non le préfet. La loi [illegible] punir ceux qui chassent sur le terrain d'autrui sans autorisation.

Donc M. le préfet de police a fait retour à la législation abrogée et s'est insurgé contre la loi qu'il a votée, en déclarant la chasse expressément interdite dans les vignes non vendangées et dans les terres ensemencées avant la fin de la récolte : *quod erat demonstrandum*.

A. TOUSSENEL.

*L'abondance de matières nous oblige à renvoyer à demain la fin de ce feuilleton.*

### BULLETIN THÉATRAL.

Le théâtre auquel il faut courir ce soir, c'est la Porte-Saint-Martin, car Frédéric joue pour la dernière fois *Don César de Bazan*. Le grand artiste va prendre un congé de deux mois. Pour qui ne trouverait pas place à *Don César*, il reste l'*Etourneau*, Ravel, Grassot et Lemenil au Palais-Royal ; aux Variétés, l'admirable Bouffé ; au Vaudeville, l'incomparable Arnal.

A l'Opéra-Comique, le *Déserteur* : musique pleine de charme ; larmes et rires. Mocker est un excellent Montauciel. Aux Italiens, *Semiramide*, l'œuvre du divin maëstro ; le plus beau rôle de Mme Grisi. Mme Brambilla chante le rôle d'Arsace avec un goût exquis.

A l'Odéon, première représentation du *Roi Lear*, imité du chef-d'œuvre de Shakspeare ; la reprise de la *Petite Ville*, jolie comédie de Picard ; enfin la reprise de la *Brouette du Vinaigrier* de Mercier. Spectacle abondant et certainement plein d'intérêt.

Mais le dimanche, c'est le jour des écoliers, des petits enfants et des grands enfants ; c'est donc le jour des féeries et des pièces enfantines. Choisissez entre Sataniel, l'ange de la Gaîté, et Ariel, le génie du Cirque : des deux côtés, fantaisies merveilleuses. Choisissez encore entre la comédie aimable du théâtre de M. Comte et les tours de magie étourdissante de M. Philippe. Bonnes mères, allez avec vos jeunes garçons au panorama de la bataille d'Eylau, afin de faire naître dans leur âme l'horreur des guerres sanglantes. Bons bourgeois, allez voir, à ce spectacle, comment agissaient et mouraient vos pères, les héros, les géants, et tâchez, dans la paix, d'être aussi grands qu'ils le furent dans la guerre !

Au Diorama, le beau et étrange tableau du Déluge, de M. Bouton.

TIMBRE

[…] et secrétaire du conseil général de la Loire-Inférieure, a présidé cette réunion, dont les travaux ont offert beaucoup d'intérêt, et dont le compte-rendu constate les immenses progrès que l'agriculture fait en Bretagne. Les steppes de landes de ce pays, si longtemps surnommé *le pays des genêts et des bruyères*, disparaissent de jour en jour, et, de tous côtés, la campagne prend un aspect florissant.

*Abolition de la taxe du pain.* — Après une suite de tentatives infructueuses pour obtenir de la boulangerie le meilleur pain et le faire vendre au plus bas prix possible, l'autorité municipale de Mayence vient de proclamer la libre concurrence de cette industrie. Tout individu pourra donc, pour peu qu'il possède de la farine et un four, se livrer aux travaux de la panification, et vendre publiquement le pain sans avoir à remplir aucune formalité. Voici les résultats de cette mesure, qui n'est en vigueur que depuis deux jours à Mayence. Le pain est de meilleure qualité et a déjà subi, par le fait de la concurrence, une baisse de prix sensible. (*Impartial du Rhin.*)

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

### Taxe du pain (par kil.)

*1re quinzaine de novembre.*

Paris. Pain de 1re qualité 0,32; 2e 0,24. — Compiègne 0,28-0,23. — Arras 0,42 1/2-0,33 1/3. — Metz 0,30-0,25-0,21 1/4. — Lachâtre

PARIS. — Halle du 9 novembre. — *Cours commercial.* Les cours des grains restent les mêmes qu'au marché précédent, le blé seul s'achetait à 50 c. de baisse; en général grand calme d'affaires.

VERSAILLES, 8 novembre. — *Cours commercial.* Froment 1re 18,66; 2e 18,00; 3e 17,33. — Avoine 1re 7,50; 2e 6,66 à 7,00.

BRAY-SUR-SEINE, 8 novembre. — Froment 1re 17,00; 2e 16,00; 3e 15,00. — Méteil 10,66 à 11,66. — Seigle 9,00 à 10,66. — Orge 9,00 à 9,66. — Avoine 6,00 à 6,66. Marché ordinaire. Baisse de 1,00 à 1,50 sur le froment.

ROUEN, 8 novembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,00; baisse de 1,00. — Seigle 10,00. — Orge 11,50. — Avoine 9,00. — Sarrazin 11,50.

### Graineterie (par hect.).

ROUEN, 8 novembre. — *Légumes secs.* Haricots 25,00. — Fèves 24,00. — Lentilles 31,00. — Pois 15,00. — *Oléifères.* Colza 19,00 à 21,00. — Lin 16,00 à 18,00. — Chanvre 15,00. — *Fourragères.* Vesce 12,00. — Sainfoin 9,00 à 10,00. — Trèfle les 104 kil. 75,00 à 85,00. — Luzerne 115,00 à 125,00.

BORDEAUX, 5 novembre. — *Légumes secs.* Haricots 18,00 à 20,00. — Fèves 11,00 à 12,00. — Lentilles 25,00 à 30,00. — *Graines fourragères.* Les trèfles, pendant la quinzaine que nous venons de passer, ont donné lieu à quelques transactions opérées pour les besoins de l'Angleterre. Les cours ouverts d'abord à 110 fr., sont montés à 112, 114 et 115 fr. A ce dernier taux il s'est fait peu de chose. Les quantités de Toulouse et environs. Marchandise bien pourprée, grosse graine sans rouge, ni corps étrangers; 110 fr. pour la marchandise courante, laissant un peu à désirer. Les prix payés sur les lieux de production ne permettent pas d'espérer d'obtenir un grand rabais sur les taux ci-dessus; cependant la chose pourrait avoir lieu. De l'année dernière il existe environ 4 à 500 balles, chargées de rouge, mais bien conservées, que l'on obtiendrait à 95 fr. la balle, peut être même au dessous.

Les luzernes du pays sont chères cette année. Nous connaissons un lot de 50 balles, marchandise de choix, ne laissant rien à désirer, tenue à 125 fr. Peut-être obtiendrait-on à 120 fr. la balle de 100 kil. net.

### HALLE DE PARIS.

**8 Novembre.**

| | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 1818 q. | 73 k. |
| Ventes | 1360 | 80 |
| Restant | 10123 | 58 |
| Cours moyen | | 31,39 |
| Cours-taxe | | 33,49 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 4 q. | 37 k. | 38,90 à 00,00 |
| 1re | 83 | 21 | 33,75 à 35,35 |
| 2e | 719 | 85 | 30,00 à 33,10 |
| 3e | 15 | 70 | 26,15 à 00,00 |
| 4e | 94 | 82 | 21,00 à 25,50 |
| Al. | 398 | 78 | 32,50 à 35,65 |

**9 Novembre.**

| | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 1343 q. | 16 k. |
| Ventes | 1486 | 30 |
| Restant | 9978 | 44 |
| Cours moyen | | 33,85 |
| Cours-taxe | | 33,53 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 34 q. | 81 k. | 47,75 à 53,50 |
| 1re | 300 | 09 | 33,75 à 36,30 |
| 2e | 191 | 51 | 31,85 à 33,10 |
| 3e | 2 | 80 | 26,75 à 00 00 |
| 4e | 40 | 53 | 20,00 à 26,75 |
| Al. | 653 | 25 | 32 50 à 37 90 |

— Foin 1re 44 à 45; 2e 40 à 42; 3e 38. — Paille froment 1re 22 à 23; 2e 19 à 21; 3e 17 à 18. — Paille de seigle 1re 28 à 30; 2e 25 à 27. Marché bien approvisionné; vente contrariée par le mauvais temps.

*Marché d'Enfer du 9 novembre.* — Foin 1re 49 à 50; 2e 47 à 48; 3e 42 à 43. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22. — Paille de seigle 28 à 30.

VERSAILLES, 8 novembre. — Foin 1re 42 à 43; 2e 38 à 40; 3e 30 à 35. — Trèfle 25 à 31. — Luzerne 39 à 42. — Regain de Luzerne 31 à 36. — Paille de froment 19 à 21. — Paille d'avoine 24 à 34.

### Garances.

AVIGNON, 2 novembre. — Les achats d'Alizaria continuent avec plus de vigueur, et on paye les rosés de 62 à 64 fr., et les paluds de 65 à 66 fr. Le temps est toujours pluvieux, circonstance qui contrarie le conditionnement et empêche d'arracher.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 7 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1782 | 1392 | 40 | 1 18 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 38 | 37 | 1 | 1 06 | » 92 | » 76 |
| Veaux..... | 822 | 812 | 10 | 1 18 | » 96 | » 72 |
| Moutons... | 7769 | 6563 | 1206 | 1 36 | 1 13 | » 90 |

100 à 125. — 204 de trait, 23 vend. 320 à 1100. — 150 hors d'âge, 12 vend. 90 à 415. — 7 ânes, 2 vend. 28 à 45.

VERSAILLES, 8 nov. — Il a été amené 368 veaux qui se sont mal vendus : une partie a été relevée.

ROUTOT, 6 nov. — 477 bœufs 1,30-1,25. — 844 vaches 1,20-1,15. — 72 veaux 1,05-0,95. — 475 moutons 1,60-1,40. — 55 porcs 0,85-0,75. Vente facile. Bétail d'assez bonne qualité.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 9 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 23211 kil. | Bœuf | 1,20 | 1,00 | 0,70 |
| 18180 | Veau | 1,15 | 1,00 | 0,80 |
| 5757 | Mouton | 1,30 | 1,00 | 0,80 |
| 48080 | Porc frais | 1,04 | 0,98 | 0,90 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 7, 8 et 9 novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,34 à 2,08. — En mottes Isigny 1,50 à 4,20; de Gournay 1,40 à 3,20. — Petit beurre 1,34 à 1,58. — Beurre salé ou fondu 1,00.

*OEufs* (le mille). — Du 7, 48,00 à 81,00. — Du 8 33,00 à 89,00. — Du 9 31,00 à 70,00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 12,00 à 30,00. — A la pie 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 8 novembre. — *Beurre* en livres 1re qual. 1,80; 2e 1,50 à 1,70. — *OEufs* (le mille) 62,00 à 66,00.


**12 FRANCS** Par Trimestre.

# REVUE DE PARIS

**48 FRANCS** Par An.

**Trois livraisons par semaine, les Mardi, Jeudi et Samedi.**

NOUVEAU FORMAT GRAND COLOMBIER OBLONG, DONNANT AUTANT DE MATIÈRE RÉDIGÉE QUE DEUX NUMÉROS D'UN JOURNAL QUOTIDIEN.

Dans sa constitution nouvelle, la **Revue de Paris** présente la réunion d'un recueil périodique et d'un journal quotidien. Le premier, qui est paginé pour être broché ou relié séparément, est consacré à la littérature française et étrangère, aux romans, aux œuvres de fantaisie, à l'histoire politique, à la critique, aux voyages, aux arts, et forme par an quatre beaux volumes in-4°, d'un format commode et élégant; c'est le corps du recueil, c'est la **Revue**. Le second, qui a pour titre *Tablettes politiques et littéraires*, est consacré à la polémique quotidienne; c'est le tableau animé du monde politique et littéraire, tel que le fait chaque jour. A la fin de chaque trimestre, on détache les *Tablettes* qui, comme partie plus transitoire, forment couverture à la **Revue**, et on les recueille à la suite du volume paginé; on a ainsi deux journaux réunis, et cependant distincts. C'est la première fois qu'on présente au public l'avantage d'une pareille combinaison, offrant deux journaux pour le même prix qu'un journal ordinaire, et qu'on peut conserver facilement. Tandis que le format des journaux s'oppose à ce qu'on les réunisse pour les garder dans une bibliothèque, on a ici à la fin de chaque année, au bout de chaque trimestre, une collection d'une lecture instructive et variée, qui se recueille facilement et qui constitue un répertoire utile à consulter. Une semblable combinaison a déjà été très favorablement appréciée, et de plus en plus on en saisira tous les bons côtés. C'est un progrès dans la presse.

La nouvelle série semi-quotidienne de la **Revue de Paris** a commencé le 1er mai. Le premier volume, terminé le 31 août, est le meilleur témoignage que puisse citer la **Revue** en faveur de la combinaison nouvelle qu'elle a voulu réaliser. On peut reconnaître, en parcourant les exemplaires reliés ou brochés de ce volume, que le programme, adopté au mois de mai dernier, a été fidèlement rempli. D'une part, la rédaction politique et littéraire du recueil s'est distinguée par la variété piquante aussi bien que par le choix des matières. Tandis qu'elle s'attachait, dans sa partie critique et politique ainsi que dans les *Tablettes*, à raconter, à discuter le mouvement de chaque jour en s'éclairant aux meilleures sources, la **Revue** donnait place, dans une partie plus spécialement littéraire, à des articles d'imagination, de fantaisie, à des portraits littéraires, à des études de biographie et de mœurs. Parmi les premiers, nous citerons un roman, *Dona Mariana*, de Mme Charles Reybaud; deux nouvelles, *Manette ou le Cabinet noir*, *un Village comme il n'y en a pas*, par M. Léon Gozlan; *une Maison de la rue Saint-Honoré*, par M. A. Esquiros; *Lysistrata*, par M. Jules de Saint-Félix. Dans les voyages humoristiques, nous citerons les *Courses en voiturin*, de M. Paul de Musset. Dans les études de mœurs, les *Lundis de l'Athénée*, les *Peintres dans le monde*, par M. Arnould Frémy; le *Métier d'homme d'esprit*, par M. Delord. Dans les études biographiques et musicales, *Dalayrac*, *Berton*, les *Théâtres lyriques en province*, par M. Castil-Blaze. On remarque dans ce même volume, les *Episodes et Souvenirs de l'Algérie française*, *Sidi-Embarck*, par M. F. Mornand; divers portraits littéraires d'écrivains étrangers, *Gil y Zarate ou le Théâtre en Espagne*, par M. Ch. de Mazade; les *Journaux en Espagne*; les *Femmes poètes à Madrid*, par M. X. Durrieu.

La critique des livres français est confiée aux meilleures plumes; mais la **Revue** a pensé, comme les revues anglaises, que pour être plus libre, la critique ne devait pas être signée. Cependant, nous nommerons un jeune écrivain que des susceptibilités vaniteuses ont forcé à livrer son nom à la publicité, M. Hippolyte Babou, qui apprécie avec tant de verve, dans sa *Semaine littéraire*, le mouvement de la presse et des romans-feuilletons. Bien d'autres qui ont un nom célèbre dans les lettres ont contribué à ce volume par des appréciations remarquables sur les livres nouveaux. C'est M. Jules Sandeau, qui s'est chargé de la critique dramatique, et on sait avec quelle délicatesse, avec quel tact il s'en acquitte. M. Philarète Chasles a fourni aussi à ce volume, entre autres articles, une étude piquante sur *le Sophocle d'Athènes et le Sophocle de l'Odéon*. La critique scientifique, confiée à M. le docteur Carrière, comprend dans le cadre de la **Revue** tout ce qui peut intéresser les gens du monde. On peut consulter dans ce volume les études sur *M. Darcet*, sur *Geoffroy-Saint-Hilaire*, la *Vie des Fleurs*, etc. Si à tous ces travaux on ajoute une foule de récits et de portraits politiques, des révélations sur la diplomatie française et étrangère qui viennent des sources les plus sûres, on jugera de quel intérêt peut être ce volume, dont nous ne citons pourtant qu'une faible partie.

Le 1er septembre, a commencé le SECOND VOLUME de la **Revue de Paris**, et d'importans travaux y ont déjà paru. Un roman qui venait d'obtenir un éclatant succès dans la haute société anglaise, *Ellen Middleton*, par lady Georgina Fullerton (miss Grandville, la fille de l'ancien ambassadeur à Paris) a été traduit aussitôt et publié en entier par la **Revue**. Des études sur les diverses provinces de France ont été commencées. M. X. Marmier a ouvert la série par les *Montagnes du Doubs*; le *Moine méconnu*, de M. Léon Gozlan, est en cours de publication. L'extension donnée à l'étude des littératures étrangères, ainsi qu'à la critique des publications françaises, prouve que la direction est sans cesse en quête d'améliorations nouvelles. De nombreux suffrages ont accueilli ses premiers efforts, et c'est en se maintenant avec fermeté dans la voie si heureusement ouverte que la **Revue de Paris** espère les justifier. Tout en conservant ses anciens collaborateurs, la **Revue** a fait appel aux hommes distingués du pays, qui sont venus la fortifier de leur concours. Ainsi, l'appréciation du mouvement germanique et du Nord est confiée à des hommes qui ont longtemps habité l'Allemagne et la Russie; de jeunes esprits qui ont fait une étude particulière de l'Espagne et du monde britannique tiennent les lecteurs de la **Revue de Paris** au courant de tout ce qui touche ces grands pays.

Ceux des nouveaux souscripteurs qui voudront faire remonter leur abonnement au 1er mai dernier, afin de ne pas avoir une collection dépareillée, trouveront au bureau de la **Revue** le premier volume broché ou relié, à leur choix. Nous ne croyons pas qu'on ait fait encore dans ces derniers temps de volumes mieux remplis, d'une meilleure exécution et à si bon marché. On peut se procurer ce premier volume chez tous les libraires dépositaires de Paris, de la province et de l'étranger. On peut juger, en voyant ce volume, qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce que nous annonçons.

On s'abonne à la **Revue de Paris**, quai Malaquais, 17, chez tous les libraires et directeurs de poste et des messageries, ou par un bon à vue sur Paris. — 48 fr. par an. — 24 fr. pour six mois.

PRIVILÈGE EXCLUSIF.

# DÉSINFECTION.

Rue Neuve-St-Merry, 9.

**EAU INODORE DÉSINFECTANTE**

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

# LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par BEAUVILLIERS(?), élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse [illegible], chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — [illegible] partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond [illegible] de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. — DOLIN, libraire, quai des Augustins.

# Maladies Secrètes.

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT**,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons, et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)


### Spectacles du 10 Novembre 1844.

OPÉRA. —

ITALIENS. — Semiramide.

FRANÇAIS. — L'Héritière. Marie.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. La Dame.

ODÉON. — Roi Léar. Brouette du Vinaigrier. Petite ville.

VAUDEVILLE. — Satan. Carlin. Deux Filles. Follette.

VARIÉTÉS. — L'Epicier. Télémaque. Vieux péchés. Chans. Monseigneur.

GYMNASE. — Roman. 3 Péchés. Emma. Babiole.

PALAIS-ROYAL. — L'Etourneau. Sophie Arnould. Choriste. Mme Camus.

PORTE-ST-MARTIN. — Deux forçats. Don César. L'Ombre.

GAITÉ. — Les voilà bien tous. 7 châteaux.

AMBIGU. — L'Orpheline. les Femmes.

CIRQUE. — La Corde.

COMTE. — Henriot de Béarn.

FOLIES. — Estelle. Mariage. Journée. Malborough.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] principe de la souveraineté du peuple. La *Gazette* répond que la souveraineté du peuple est une unité ayant des milliers de têtes qui se dévorent mutuellement, et elle montre Danton dévoré par Robespierre, Robespierre par Tallien, les girondins périssant sous les coups des montagnards, Carnot proscrit par Barras, enfin Bonaparte devenant Napoléon, et la souveraineté populaire aboutissant ainsi au despotisme.

La *Réforme* réplique : « La Révolution française ne fut pas un gouvernement normal ; mais ce fut un héroïque combat, une gigantesque victoire ; ce ne fut pas la patrie organisée, mais la patrie sauvée. » La *Réforme* déclare qu'elle veut l'unité dans la multiplicité, et que les branches de l'arbre ne détruisent pas l'unité du tronc. Aux yeux de la *Réforme*, l'égalité vraie est la sève commune qui rend l'unité du gouvernement possible.

La *Gazette* dit à la *Réforme* : « Quel est votre moyen pour faire vivre en bonne intelligence les représentants du peuple ? » La *Réforme* dit à la *Gazette* : « Quel est votre secret pour concilier deux principes opposés, deux pouvoirs rivaux que vous mettez face à face, et auxquels vous donnez des armes égales ? »

Sur ce point, comme on le pense bien, les deux adversaires sont muets. La *Réforme* indique pourtant, en termes vagues, [illegible] l'idée d'*harmonie* dans les volontés et dans les efforts concourant au bonheur de tous ; mais elle ne dit pas, elle n'a jamais dit comment elle entend que s'établira cette harmonie, que s'opèrera ce concours.

Ce qui paraît manquer à la *Gazette* et à la *Réforme*, c'est la connaissance d'un système d'organisation sociale, qui embrasse et coordonne, non seulement le principe héréditaire et le principe électif, mais encore tous les autres éléments primordiaux qui sont dans l'humanité. Tant que les deux adversaires resteront dans les termes abstraits d'une discussion métaphysico-politique, ils ne pourront s'entendre. Il faut descendre sur le terrain vivant de la société et du travail, et montrer quel est le mécanisme qui doit concilier l'ordre et la liberté dans toutes les séries d'affections, de pensées et d'actes. Il faut rechercher si ce n'est pas d'une transformation de la société même que doit résulter l'harmonie de l'unité et de la multiplicité.

Assurément, le principe de la famille, de l'hérédité, de la tradition, ne peut pas périr ; mais si les familles étaient autrement associées qu'elles ne le sont aujourd'hui, si le ménage morcelé faisait place à la commune sociétaire, il est certain que le régime familial lui-même se transformerait. D'ailleurs, du nouveau système d'association surgiraient d'autres principes, étouffés aujourd'hui, qui tendent pourtant à se développer, et qui feraient équilibre au principe de la famille, de la race, de la tradition. Dans l'ordre du

## Etat déplorable de la marine.

Mgr le prince de Joinville a raison dans sa brochure ; il n'a que trop raison : Il est pénible de l'avouer, de le répéter, cependant il le faut, dans l'intérêt bien entendu de la France. *La France n'est pas en état de soutenir une guerre maritime tant soit peu sérieuse.* Si un nouveau 1840 se présentait, on n'aurait d'autre parti à prendre que de faire rentrer la flotte. On va le voir par les faits suivants, de la plus grande authenticité : — Toulon n'a pas un seul bas-hauban pour vaisseau ! Toulon n'a qu'un seul grand mât, à moitié confectionné ! il n'a pas un seul mât d'artimon ! il possède en tout deux mâts de hune pour grand vaisseau, trois pour vaisseaux de 74 ! La petite rade est tellement encombrée de vase qu'il a fallu curer à force pendant huit jours, afin qu'un de nos vaisseaux pût entrer par la passe de la mâture, et se mettre dans la machine à démâter. Dans six semaines peut-être aura-t-on changé le grand mât et l'artimon de ce vaisseau, et, pour cela, il aura fallu lui enlever ses vivres, son artillerie, ses batteries, etc., le désarmer presque entièrement ; c'est-à-dire qu'il ne sera pas prêt à prendre la mer avant deux mois. Les ressources de Toulon vont jusque-là ! Que serait-ce s'il fallait réparer 8, 10 vaisseaux ?.., Cependant il est certain que le moindre engagement d'escadre à escadre, romprait bien des vergues, bien des bas-haubans, bien des mâts. On ne saurait trop le répéter : si un nouveau 1840 se présentait, on n'aurait d'autre parti à prendre que de faire rentrer la flotte.

Pour ce qui est des mâts de hune, il est vrai de dire que l'on en trouve difficilement. Ces arbres à dimensions colossales deviennent de plus en plus rares. Pour y remédier, M. l'amiral Duperré mit au concours en 1842 le problème des mâts de hune d'assemblage : deux projets furent jugés dignes, par le jury d'examen, d'être mis à l'essai sur les bâtiments de la flotte. Quand ces essais commenceront-ils ? Nous l'ignorons. Un autre projet, mais qui n'a pas eu l'assentiment du jury d'examen, est, dit-on, en essai non officiel depuis août 1842, sur la frégate la *Belle-Poule*, et sur le vaisseau l'*Océan*, officiel depuis mai 1844. Sur la *Belle-Poule* il a très bien fonctionné. S'en est-on le moins du monde occupé ? Hélas ! non, et cependant les mâts d'assemblage coûteraient moitié moins que les mâts d'une seule pièce ; et cependant on assure qu'avec ce système, la rupture des mâts de hune deviendra presque impossible. Mais il s'agit bien de mât de hune après le fait suivant, qui mérite d'être servi comme bouquet.

Lorsque l'escadre du Maroc a demandé des munitions, le port de Toulon s'est aperçu qu'il n'en avait point. Il a fallu mettre à l'œuvre des centaines d'hommes et bâcler à la hâte ; puis, on a dévalisé les vaisseaux en commission de rade pour avoir des obus. Deux mois après la demande, l'escadre du Maroc recevait son ravitaillement, composé en grande partie de 18 et 24, alors que l'unique calibre de la marine est le 30, à peu d'exceptions près. — Ceci est im-

[illegible]

adopter pour remédier à ces désordres, élimineraient les hommes d'intrigues et les remplaceraient par des hommes capables dans chaque spécialité. Or, ce sont les hommes d'intrigue qui mènent tout. On connaît leur bon vouloir par les faits passés. Ne rejettent-ils pas avec dédain toute idée nouvelle, tant économique soit-elle ? Ne laissent-ils pas se ruiner tout homme qui sacrifie son génie et sa fortune à perfectionner quelque chose ? Ne l'accablent-ils pas d'injustices, de déboires de toutes sortes ? Sauvage n'est pas en prison, mais il est toujours là, dans la gêne, protestation vivante contre leur mauvais vouloir. — Et quand ils sont forcés de se rendre, quand ils ne peuvent plus se passer d'une invention, comment traitent-ils l'inventeur ? Ils proposent un prix de 3,000 fr. pour le meilleur mât de hune d'assemblage, et un prix de 6,000 fr. après réussite complète, alors que les mâts de hune d'assemblage économiseraient à l'Etat 30,000 fr. par an. C'est une pitié !

Un officier vient avec une admirable organisation de la marine, de la marine, aujourd'hui tohu-bohu indicible. Il se charge de former un matelot en six mois, un équipage de vaisseaux en six semaines ; il demande l'essai, un essai partiel ; — on le fera passer pour fou, et tout sera dit. Et cependant, combien nous aurions besoin d'une semblable organisation ? Aujourd'hui, on demande dix ans pour former un matelot, — *risum teneatis*, — plus qu'il n'en faut pour former un député, un ministre ! ! !

En Angleterre, l'inventeur d'une machine économique reçoit pendant cinq, dix, quinze ans, les économies produites par sa machine. Pourquoi n'en est-il pas de même en France ? l'Etat ne peut que gagner à ce jeu, puisqu'il n'y mettrait point d'enjeu.

En résumé, il faut répéter à la France, jusqu'à ce qu'elle le sache, qu'elle n'a point une marine capable de faire face à une guerre sérieuse ; il faut qu'elle apprenne qu'on l'abuse par des rapports et des chiffres menteurs ; il faut que les Chambres en soient convaincues : les Chambres qui croient avoir une marine suffisamment forte et qui la veulent, n'ignorant point que toute guerre est maritime, avant tout, au dix-neuvième siècle. Il faut que tous sachent comment sont traitées, par nos faiseurs, les seules personnes capables de faire avancer l'humanité en quoi que ce soit : les inventeurs. Les sciences ne progressent qu'à l'aide des idées nouvelles, comme chacun sait. Il faut, enfin, que les faiseurs sachent bien qu'on n'ignore pas leur malfaisance, et qu'on finira par réagir contre eux d'autant plus fortement qu'on aura plus tardé à le faire, alors que la France s'apercevra du désordre qu'ils ont jeté dans l'administration, du dénuement de ses arsenaux, de la dilapidation ou du mauvais emploi des millions consacrés à son armée navale, et du manque complet d'organisation rationnelle dans sa flotte.

## Perturbation dans la mécanique céleste du ministère de la marine.

Le ministère est si faible, qu'il faut bien venir un peu à son secours. Il lui arrive souvent d'assister à de scandaleux désordres

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE MUSICALE.

La grande fête musicale donnée le jour de la Toussaint, à l'Académie royale de musique, par l'association des artistes musiciens, fera date dans l'histoire du mouvement musical en France. Sans doute on peut encore opposer à Paris les grands festivals de l'Allemagne et de l'Angleterre, qui réunissent un nombre d'exécutants bien plus considérable. Mais, quant à présent, les musiciens ont pour excuse de ne pouvoir disposer d'une salle assez grande pour recevoir tous les exécutants qui pourraient et voudraient concourir à de semblables fêtes. Il n'y a pas de salle de concert à Paris, car on ne peut donner ce nom ni à la salle des Menus-Plaisirs, ni à celle de M. H. Herz. La première offre, il est vrai, un local très bien disposé et d'une admirable sonorité pour un orchestre respectable ; mais la partie réservée au public est d'une exiguïté déplorable, et ne présente aucune des conditions de confortable et de luxe dont les manifestations de l'art musical doivent nécessairement être accompagnées. Huits cents personnes à peine trouvent à s'y caser incommodément. La salle de M. Herz est spécialement destinée aux concerts d'exécutants solistes. On trouvera peut-être que nous revenons souvent sur cette lacune qui existe à Paris. Mais c'est que, à chaque instant, elle se fait douloureusement sentir, et, à propos de la solennité qui vient d'avoir lieu, elle devait frapper plus que jamais. On n'imagine pas quels obstacles il a fallu surmonter pour arriver à l'organisation définitive de cette fête. Avec le concours assuré et dévoué de tous les artistes qui ont si bien compris l'appui qu'ils devaient prêter au développement et à l'éclat d'une institution qui les intéresse tous, avec l'activité et le zèle généreux des hommes influents qui siègent au comité de l'association, et communiquent incessamment la vie et le mouvement à ce grand corps qui est leur ouvrage, avec M. Habeneck comme centre de ralliement, rien de plus simple en apparence que de passer de l'idée à l'exécution. Il n'y avait, semble-t-il, qu'à fixer un jour aux musiciens, rassembler des pupitres et la musique et ouvrir les portes au public. Rien de plus difficile cependant, et il n'a pas fallu moins de deux mois de soins constants pour arriver au résultat. Encore, peu de jours avant le 1er novembre, n'était-on rien moins qu'assuré d'avoir paré à toutes les éventualités susceptibles de faire échouer le projet. La première difficulté avait été de se procurer la salle de l'Académie royale de musique, seule assez grande pour recevoir le nombre d'exécutants nécessaire pour donner à la fête le caractère grandiose qu'elle devait avoir. Comme il fallait répéter au moins une fois en place, et comme d'ailleurs la construction et la déconstruction de l'estrade destinée aux musiciens exigeaient un temps assez considérable, on ne pouvait penser à donner le concert entre deux représentations de l'Opéra. Quel que fût le bon vouloir de M. le directeur de l'Académie royale de musique, auquel est concédé l'usufruit absolu de la salle Lepelletier, il ne lui était pas permis d'oublier les capitaux étrangers intéressés dans son entreprise, et qui lui imposent de rendre aussi productive que possible chacune des soirées de son théâtre. L'association fut donc, pour cette soirée, imposée à 5,000 fr. chiffre d'une bonne recette moyenne de l'Opéra. De plus, elle dut s'engager à servir aux abonnés à l'année leurs places et leurs loges dont on n'avait pas le droit de les déposséder, et dont ils ont joui sans rien payer en sus, bien que les prix eussent été augmentés de moitié, et que, le soir du concert, les stalles de parterre cotées à 6 francs trouvassent acheteurs à 25 et 30 francs. Quoi qu'il en soit, l'association doit des remerciements à M. le directeur qui avait pleinement le droit, soit de refuser la salle, soit d'en fixer le loyer à des conditions plus onéreuses encore.

Mais ce n'était pas tout d'avoir le vaisseau ; il fallait l'installation intérieure. L'estrade capable de recevoir un orchestre aussi nombreux, n'existait pas. Il fallut à grands frais la faire établir. Pour le décor qui devait l'environner, on fut heureux de trouver celui des bals masqués que les entrepreneurs, de cette exploitation, mirent à la disposition de l'association avec la plus parfaite obligeance. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les pas et démarches nécessaires pour s'assurer le concours des artistes chargés de dire les solos. Si bien disposés qu'ils fussent, pour tous, hormis pour Mme Damoreau, il fallait l'autorisation d'un directeur. Par suite d'une lettre non remise, on se trouva, à la veille de la dernière répétition, sur le point de n'avoir ni M. Roger, ni M. Hermann-Léon. Heureusement M. Crosnier eut l'obligeance d'accueillir les explications et les prières du comité, et consentit à modifier le répertoire de sa semaine pour ne point compromettre le résultat de la fête. Enfin, toutes les difficultés ont été surmontées ; mais, pour cela, il n'a fallu rien de moins que l'activité du comité de l'association, la haute influence de ses membres principaux, et l'autorité que donnait à leurs démarches le noble but de la solennité qu'on préparait. Parlons maintenant de l'effet produit sur le public. D'abord, la curiosité et l'intérêt avaient été vivement éveillés, et, dès le lundi d'avant la Toussaint, toutes les places susceptibles d'être louées avaient été enlevées au bureau de location. On n'en trouvait plus qu'entre les mains des agioteurs qui se tiennent sur le trottoir de gauche de la rue Grange-Batelière et sous la voûte du sombre passage qui mène aux galeries de l'Opéra. Le prix élevé auquel étaient offerts les coupons manifestait la confiance des marchands de billets dans le succès de leur spéculation. A huit heures et demie, la salle était entièrement garnie. Le rideau encore baissé ne laissait voir qu'une partie des banquettes destinées au chœur et quatre fauteuils pour les chanteurs solistes. Peu d'instants après, le rideau se levait, et découvrait à l'œil étonné un immense amphithéâtre occupant toute la largeur de la scène, montant jusqu'à la hauteur des troisièmes loges, et brillamment illuminé par les mille bougies des lustres qui servent au splendide éclairage des bals. Les musiciens, tous à leur poste et les armes en main, n'attendaient plus que le signal du chef. Des deux côtés de la scène, les dames des chœurs, toutes vêtues de blanc, entraient et venaient prendre place sur les premières banquettes. Les groupes de femmes sont comme les gerbes de fleurs : rien n'est plus frais et plus gracieux à l'œil. Les hommes, avec leurs vêtements noirs, disparaissaient derrière, et formaient le fond du tableau. A son entrée, le chef illustre qui allait donner le mouvement et la vie régulière à ce grand rassemblement, M. Habeneck était salué par une triple salve d'applaudissements partis de tous les points de la salle et de la scène. On sentait que M. Habeneck était l'âme de cette grande réunion. Enfin, un grand silence se fait, le public se prépare à écouter avec recueillement l'œuvre célèbre de Joseph Haydn, et l'orchestre attaque l'unisson général, qui, symbole de l'unité dans laquelle tout se confond et de laquelle tout sort, précède le tableau de la Création.

Nous n'entreprendrons point l'analyse de cette œuvre qui coûta trois années de travail à la fécondité puissante d'Haydn et qu'il nous a été donné d'entendre cette seule fois dans son ensemble. Nous nous bornerons à une indication rapide de l'effet produit. Pour l'oreille développée par l'éducation musicale, le premier morceau (le chaos) provoque une admiration constante. C'est un chef-d'œuvre qui renferme tout ce qui a jamais été fait de plus hardi en combinaisons harmoniques. Le *fiat lux* est un passage célèbre de la *Création*. Il n'a point répondu à l'idée que l'on s'en faisait. Les comptes rendus de l'époque, écrits par des témoins des premières exécutions en Allemagne, ne peuvent guère laisser de doute sur l'effet qui fut alors produit. D'une part, à l'époque d'Haydn, le public n'était point accoutumé aux grands effets bruyants qu'emploient à tout propos, et hors de propos, les compositeurs modernes ; de l'autre, toutes les conditions de bonne sonorité n'étaient pas remplies dans la salle de l'Opéra, l'orchestre n'ayant pour réflecteur du son qu'un châssis recouvert de toile.

Le premier chœur où sont alternativement exprimées la rage des anges des ténèbres et l'admiration des anges fidèles, a commencé à ébranler la masse du public. A chaque reprise de la phrase délicieuse : *Quels prodiges nouveaux*, un frémissement de jouissance parcourait tout l'auditoire. La description musicale des vents, de la foudre, des nuages, de la neige, de la grêle et de la rosée a paru d'une puérile naïveté, et elle l'est en effet. Certains de ces phénomènes échappaient à l'imitation musicale ; les autres pouvaient être et ont été depuis plus heureusement traduits. La création des astres, bien dite par M. Roger, renferme entre autres passages remarquables, une ravissante peinture de la première apparition de la lune. C'est doux, c'est calme et c'est grand. Le principal effet de la première partie a été dans le final, admirable morceau tour à tour plein de charme et d'énergie. Rien de plus puissant et de mieux disposé pour les masses vocales, n'a été écrit depuis. L'enthousiasme a été universel et complet. Le même effet a été produit par le final de la deuxième partie : *Il est fini l'œuvre éclatant*. L'air qui ouvre cette deuxième partie est peut-être le plus heureux morceau de chant solo qu'Haydn ait écrit. Il est plein de suavité et de distinction. La perfection avec laquelle il a été chanté par Mme Damoreau a sans doute été pour beaucoup dans le succès de ce morceau, mais on ne saurait méconnaître le charme et le mérite de l'air. La phrase : le *doux ramier* qui revient plusieurs fois est pleine d'une tendre sensibilité : on la croirait échappée à l'âme tendre de Mozart. Dans le morceau relatif à la création des animaux, chanté par M. Levasseur, on retrouve les mêmes essais puérils d'imitation que pour les phénomènes météorologiques. L'andante pastoral relatif à la brebis mérite cependant d'être mentionné. Il est plein de charme et de fraîcheur, et il a surtout le mérite de n'imiter en aucune façon le bêlement des troupeaux. Le trio chanté par MM. Duprez, Levasseur et Mme Damoreau n'offre que

Quel bel ordre sidéral ! Eh bien ! tel serait, si nos renseignements sont exacts, et ils le sont, l'état charmant de la hiérarchie au ministère de la marine.

Les deux planètes récalcitrantes sont MM. Galos et Ducoudray, deux hommes distingués et honorables, mais députés, et députés ayant voix au centre.

Pour sortir d'embarras, le cabinet puissant et plein de nerf qui gouverne la France, cherche partout autour de lui à découvrir deux emplois considérables, afin que MM. les chefs de division-députés, pourvus, cèdent leur place à des fonctionnaires moins rétifs et qui consentent à se conjuguer sur M. le secrétaire général. En attendant, M. le ministre, très fin loup de mer, exige l'élévation de M. Jubelin à la pairie. Il suppose qu'ainsi consacré par une haute dignité, M. Jubelin deviendrait un chef d'emploi acceptable pour tout le monde, et que des députés du centre se résigneraient à être les lunes d'un pair de France.

On conçoit que la France soit représentée avec tant de grandeur et d'énergie à l'extérieur, par des hommes d'Etat qui, à l'intérieur, la gouvernent d'une main si ferme et si puissante !

## Ordonnance relative à l'emprunt.

Enfin l'emprunt tant de fois annoncé en France et en Angleterre est mis en adjudication. Une ordonnance royale datée des Tuileries le 9, et insérée au *Moniteur* de ce matin 10, autorise le ministre des finances à procéder à la vente avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaires pour produire un capital de 200 millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du 22 décembre 1844 : la vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par le ministre des finances. Conformément aux prescriptions de la loi du 25 juin 1841, la dotation de la caisse d'amortissement sera accrue, à partir du 1er janvier 1844, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées.

— On lit, au sujet de cette ordonnance, dans le même journal officiel : « Une somme de 300 millions restait à émettre sur l'emprunt mis à la disposition du gouvernement, par la loi du 25 juin 1841 : mais l'abondance des ressources du trésor permet de ne demander au crédit que les deux tiers de cette somme et de réserver les derniers 100 millions pour réduire la portion de la dette flottante qui provient des versements des caisses d'épargnes. Une ordonnance, en date de ce jour, pourvoit au premier objet. Les mesures destinées à assurer le second seront proposées aux chambres à la prochaine session. »

Le ministre secrétaire d'état au département des finances, en exécution de l'ordonnance royale de ce jour,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Le lundi, 9 décembre 1844, à midi précis, il sera procédé, au ministère des finances, en séance publique, à la vente et adjudication, sur soumissions cachetées, en un seul lot et au plus offrant, de la somme de

la séance, a répondu que le roi ne verrait pas avec déplaisir que ces vœux lui fussent communiqués par l'organe de la diète. Après cette déclaration, la proposition de M. Algreen-Ussing a été mise aux voix et renvoyée, par une grande majorité, à une commission spéciale. C'est un échec grave, sinon décisif, pour le parti allemand qui persistait à défendre l'indépendance nationale des duchés de Schleswig et de Holstein.

Deux décrets importants ont été publiés le 26 du mois dernier à Presbourg, en Hongrie. Par le premier, le gouvernement autrichien donne à tous les habitants non nobles de la Hongrie, sans distinction de religion, la faculté d'acheter et de posséder des biens-fonds ; et par le second, il statue qu'il sera libre à tout catholique de passer au culte protestant après une simple déclaration faite, quatre semaines avant, au curé, en présence de deux témoins.

Dans sa séance du 11 du mois dernier, l'assemblée législative de Francfort-sur-le-Mein a donné la sanction constitutionnelle du traité de commerce conclu entre la Prusse et la Belgique.

On croit généralement à Hanovre que M. Périer, notre chargé d'affaires auprès de ce cabinet, actuellement en congé, ne reviendra pas à son poste. Une lettre particulière de Hanovre dit que M. Périer sera nommé pair de France, et qu'il sera remplacé par M. Adolphe Barrot dans ses fonctions diplomatiques.

### Affaire du Maroc.

On écrit de Tanger le 30 octobre au *Moniteur parisien* :

« Le 25 de ce mois, M. le duc de Glucksberg avait rejoint à Cadix M. de Nyon, consul-général et chargé d'affaires de France au Maroc, qui attendait, avant de retourner à son poste, l'arrivée de son collègue, porteur du traité signé par le roi. La belle frégate à vapeur de 560 chevaux le *Cuvier* devait les transporter à Tanger ; et le 26, au lever du soleil, la rade de cette ville se trouvait animée par la présence de ce bâtiment et celle de la corvette à vapeur le *Gassendi*. Le pacha de Larache, signataire du traité, et qui depuis lors en attendait ici la ratification, ayant été immédiatement averti, se tenait prêt à recevoir nos plénipotentiaires.

« Lorsque le moment de la cérémonie fut arrivé, toute la distance entre le consulat de France et la Casbah, qui domine la ville, se trouva bordée par deux rangs de soldats des gardes de l'empereur aux caftans et aux bonnets rouges, drapés dans leurs burnous blancs, au milieu desquels s'avançaient, au bruit des canons des forts qui répondaient à ceux des bâtiments de guerre, les plénipotentiaires français précédés et suivis de compagnies de pages de l'empereur, armés de leurs longues carabines, et de divisions de cavalerie et d'artillerie marocaines. Toute la population maure et juive se pressait dans les rues étroites et tortueuses de la ville. Les femmes maures elles-mêmes se laissaient entrevoir sur leurs terrasses, cachées dans les replis de leurs longs voiles blancs.

» Dans cet ordre, le cortège arriva à la Casbah. Il entra d'abord dans une première cour, remplie par la garde à cheval du pacha, puis dans la galerie d'une cour intérieure plantée d'orangers et d'arbustes rafraîchis

A Madrid, le 4, on n'avait pas de nouveaux détails sur la disparition de Londres du général Espartero. Le *Globo* fait seulement remarquer qu'on en parlait publiquement à Paris et à Madrid, avant que le fait eût eu lieu. Dans le midi de la France on assure que l'ex-duc de la Victoire a pénétré dans la Péninsule par Carcassonne. Quoi qu'il en soit, des ordres ont été expédiés à toutes les autorités des frontières de terre et de mer de se tenir sur le qui vive, d'autant plus que la police vient de découvrir encore de nombreux dépôts de fusil.

Le conseil de guerre qui doit juger le général Prim, s'est assemblé le 4, à 11 heures du matin, dans l'ancienne caserne des gardes du corps, après avoir entendu une messe du Saint-Esprit, dite par un des aumôniers de la garnison. Il siégeait encore à 6 heures du soir. La séance a été présidée par le général Mazaredo, gouverneur de Madrid. On remarquait parmi les juges les généraux Concha, Rivero, comte de Campo Alange et le marquis de la Concorde. Suivant certaines personnes, Prim ne sera pas condamné, ou son procès sera soumis à une révision. Selon d'autres, la reine lui fera grâce et commuera sa peine en celle de l'exil aux îles Marianne. Narvaez affecte de grands airs de générosité envers celui qu'il accuse d'être le chef du complot qui a voulu, dit-il, attenter à ses jours.

La chambre des députés a adopté une proposition de M. Carasco tendante à ce que le gouvernement remette à la législature la liste de tous ceux de ses membres qui, depuis le 3 septembre, ont obtenu des emplois, des grades, des honneurs ou des décorations. Le ministre des finances a terminé ses observations sur le système administratif de l'Espagne. Le reste de la séance a été rempli par des discours de MM. Bargos, Rios-Rosas, Canga-Arguelles, le célèbre financier Salamanca et le ministre de l'intérieur. La continuation de ces débats, entièrement relatifs au crédit public, a été renvoyée au lendemain.

— On annonce l'arrivée à Londres des deux ingénieurs espagnols qui vont y surveiller la construction des vaisseaux de guerre qu'y fait construire le cabinet de Madrid, entre autres un vapeur de la force de 350 chevaux. On va en construire un autre de la force de 450 chevaux au Passage et un brick, ainsi qu'un autre bâtiment au Ferrol et à Carthagène. Enfin on construit une corvette à la Havane et on arme à Cadix le vaisseau *le Soberano*. La marine espagnole semble faire de louables efforts pour reconquérir son ancienne renommée.

Au nombre des individus exécutés dernièrement à Barcelone figurait un nommé Miguel Parpal. L'*Imparcial* dit qu'une sorte de fatalité semble peser sur la famille de ce jeune homme, originaire de Mahon. Son père est un maître voilier probe et laborieux, que des revers de fortune ont forcé, il y a quelque temps, à quitter son pays natal pour s'établir à Barcelone ; à peine y était-il arrivé, qu'il vit sa femme succomber à une maladie de langueur ; peu de jours après, il perdit sa fille, âgée de seize ans, et un fils, qui, employé dans une des premières maisons de commerce de la ville, était le gagne-pain de la famille ; un autre de ses fils, blessé grièvement lors des dernières émeutes, est en ce moment à l'hôpital militaire, où l'on désespère de ses jours ; enfin, le dernier vient d'être fusillé. Le jour de l'exécution, ce malheureux père, éprouvé comme un autre Job, s'est joint à la confrérie du Sang, afin de prier pour

---

des qualités de facture appréciables seulement par les hommes de l'art. Son effet était du reste compromis par l'annulation presque complète d'une des parties. M. Duprez, privé de l'excitation de la scène dramatique, n'a pu dompter son organe rebelle, et le désavantage qu'il avait dans cette lutte où il triomphe encore parfois au théâtre, s'est manifesté plus ouvertement encore dans le bel air de la création de l'homme qui a ainsi fait lacune dans l'exécution.

La peinture du bonheur calme de nos premiers parents dans le paradis terrestre, avant la chute, occupe toute la troisième partie. On ne peut s'empêcher de trouver trop développée cette série de duos entre Adam et Eve. Malgré tout le talent que le compositeur a pu y mettre, il n'a pu échapper à la monotonie. Le final de cette troisième partie renferme des traits de vocalise trop difficiles pour pouvoir être nettement rendus par nos choristes. L'effet a été moindre que pour les deux premiers.

La *Création* a été suivie de l'ouverture d'*Oberon*, de Weber. Le contraste entre cette musique si passionnée, si vivante, si pleine de fougue et de variété, et celle de la partition d'Haydn, essentiellement calme, unie, posée, a produit un de ces grands et profonds enthousiasmes, que la musique seule, entre tous les arts, peut produire. L'ouverture a été redemandée à grands cris et répétée avec plus de verve encore par l'orchestre électrisé lui-même, et se retrouvant à l'aise dans cette œuvre contemporaine, en harmonie complète avec son éducation et ses goûts. Le chœur si simple et si beau de *Judas Machabée* de Hændel, qui terminait la séance, a partagé l'honneur fait à l'ouverture d'*Oberon*. Le succès simultané de ces deux œuvres si différentes, prouve que du plus simple au plus composé, il y a dans tous les genres moyen de produire un grand effet. Il faut seulement pour cela que l'œuvre soit vivifiée par l'inspiration.

Ainsi s'est terminée cette belle soirée, qui ouvre l'ère des grandes fêtes musicales périodiques à Paris. Car évidemment l'association des artistes musiciens tiendra à honneur de continuer ce qu'elle a si dignement commencé. Plus tard, dans quelques années peut-être, l'administration sera amenée à prendre soin de ces choses de l'art. Alors, elle sentira que Paris a besoin d'une salle où la musique puisse résonner librement aux oreilles de quatre ou cinq mille personnes. En attendant, que l'association continue à étendre ses rameaux ; qu'elle englobe dans son sein tous les artistes et tous ceux que la musique passionne. Un corps aussi considérable ne peut pas exister sans peser d'un grand poids sur l'opinion publique, et sur les sentiments de ceux qui dirigent le corps social. La musique gagnera en importance aux yeux des gouvernants, à mesure que l'association des artistes musiciens se développera en nombre et en puissance.

L'exécution de tout le concert a été des plus remarquables. Sous ce rapport au moins, il est probable que Paris n'a rien à envier à Londres et aux grandes villes d'Allemagne. L'orchestre a été magnifique, et les chœurs eux-mêmes, sauf dans le final de la troisième partie, ont dépassé ce qu'on pouvait attendre. Il y avait à la fois de l'ensemble, de la justesse et de la vigueur, trois qualités qu'on trouve rarement, même séparées, dans nos théâtres. Les choristes, sortis de la monotonie de leurs évolutions habituelles, étaient animés et mettaient du cœur à leur besogne. C'est toujours la question de l'*attrait* qui entre pour principal élément dans le bien faire.

Nous devons rassurer les artistes sur les résultats financiers de la fête. Une balance inexacte des recettes et des dépenses a été prématurément publiée dans quelques journaux. C'est à peine si aujourd'hui l'on peut fixer la somme qui entrera dans la caisse de secours, puisque les comptes ne sont point encore terminés. Le comité est en instance notamment auprès du conseil des hospices pour obtenir remise d'une partie de l'impôt qui a été prélevé. Cette réclamation sera sans nul doute admise, car il n'est pas raisonnable de prendre le neuvième de la recette brute d'un concert dont le produit est destiné au soulagement d'une classe de malheureux, tandis que les théâtres qui ne profitent qu'à la spéculation sont imposés seulement au onzième. Quoi qu'il en soit, les artistes qui ont concouru à l'exécution auront rendu à l'association un service autrement grand que s'ils s'étaient cotisés, fût-ce même à 50 francs par tête. Dans une semblable occurence, il ne faut pas juger l'utilité d'un acte sur son produit net immédiat, il faut considérer le bien général qui résulte de cet acte pour le corps au nom duquel il est accompli, et les résultats qu'il peut amener pour le développement ultérieur de ce corps.

— Mme Flora Fabri a pris place depuis trois mois parmi les danseuses aimées du public et vivement appréciées des amateurs. Mercredi dernier, elle s'est risquée dans le rôle scabreux de la *Sylphide*. Mme Flora Fabri possède des qualités remarquables de vivacité, de souplesse et de vigueur; c'est une des plus gracieuses filles de la terre que nous connaissions, mais ce n'est point une fille de l'air. Dans toutes les parties du rôle qui ne nécessitaient point l'usage des ailes, Mme Flora Fabri a eu un succès brillant et incontesté. Personne ne sait prendre des poses abandonnées et charmantes avec plus de prestesse et en se renfermant dans un moindre espace.

On s'occupe activement des répétitions de *Marie-Stuart*. On mettra ensuite en étude un opéra en trois actes de M. Henri Reber, sur un poème de M. Coelut. M. Henri Reber a fait ses preuves comme talent et comme imagination et mérite à tous égards la faveur de débuter sur notre première scène lyrique.

— A l'Opéra-Comique on a repris le *Maçon*, charmant ouvrage de la première époque de M. Auber. M. Mocker, qui est le chanteur le plus soigneux et le plus correct que l'Opéra-Comique possède aujourd'hui, a très bien rendu le rôle principal, qui n'exige point de grands effets dramatiques. Il l'a joué avec finesse, rondeur et parfaite convenance. Mlle Darcier est une charmante Henriette, et Mlle Prévost est d'un excellent naturel dans le rôle de Mme Bertrand. Le duo bouffe du 3e acte est parfaitement rendu par elles deux. Il a été bissé aux deux premières représentations, et les bis sont rares à l'Opéra-Comique. Ricquier est toujours très amusant dans tous ses rôles. Les rôles de premier ténor sont un peu forts pour M. Audran. Il est trop généralement connu que Mme Anna-Thillon est une charmante personne, et qu'elle a de beaux yeux, pour que nous le répétions encore ici.

— Au Théâtre Italien, dans la quinzaine qui vient de s'écouler, on a repris *Lucia* et *Don Pasquale*. La suppression du duo qui ouvre le troisième acte de *Lucia* a amené mardi dernier une scène scandaleuse tout-à-fait en contraste avec les mœurs paisibles et de bonne compagnie du public de ce théâtre. Après la grande scène de Mme Persiani, le morceau supprimé a été demandé à grands cris. Il s'en suivit un tumulte prolongé, puis MM. Mario et Ronconi se présentèrent et se mirent en devoir de commencer le duo. M. Mario ayant hésité dès les premières mesures du récitatif, et ayant été obligé d'avoir recours, d'une manière trop apparente, au *suggeritore* dont la voix s'entendait de la salle, des huées s'élevèrent, et quelques paroles très peu *parlementaires* furent distinctement prononcées au milieu du bruit. Dès lors, M. Mario quitta la scène et ne voulut plus reparaître. Le public dut se retirer sans entendre la fin de l'acte. Il est une chose certaine, c'est que le duo supprimé ayant été réclamé dès la première représentation, M. Mario aurait dû se mettre en mesure de pouvoir le chanter aux suivantes. Ce morceau avait eu, l'année dernière, un très grand succès, chanté par MM. Ronconi et Salvi. C'est un des bons morceaux de la partition, et c'est une situation indispensable dans l'action. L'opéra de *Lucia* est assez court pour qu'on ne doive n'y rien retrancher d'essentiel. Que l'on supprime au deuxième acte l'air du recteur, personne ne peut penser à s'en plaindre. D'un autre côté, il nous paraît difficilement croyable que le public habituel du Théâtre Italien se soit emporté à des manifestations aussi en dehors de ses habitudes. Il y avait nécessairement là quelque manœuvre souterraine. Quoi qu'il en soit, ce que M. Mario et la direction ont de mieux à faire c'est d'éviter avec soin tout ce qui pourrait donner lieu à de semblables scènes et de se tenir dans une telle position que le vrai public se lève enfin pour protester contre des tentatives de désordre qui n'auraient aucun fondement.

*Don Pasquale* a été joué jeudi et samedi. Nous sommes toujours convaincus que tout le succès de cet ouvrage repose sur l'acteur chargé du principal rôle. C'est une partition commune, mais, avec Lablache, la pièce devient un chef-d'œuvre.

— En attendant que le troisième théâtre lyrique ouvre un débouché aux jeunes compositeurs, quelques-uns tâchent de se faire jour vers la publicité par des concerts où ils offrent au public des œuvres de longue haleine. M. Georges Kastner fera exécuter dans la salle des Menus-Plaisirs, le 24 novembre, un opéra biblique intitulé : *Le Dernier Jour de Judas*. Les paroles de cet opéra sont de M. Maurice Bourges, compositeur lui-même. C'est la première fois, peut-être, qu'un musicien aura écrit un libretto pour un autre musicien. Les principaux rôles seront chantés par MM. Roger, Massol et Hermann-Léon, et Mmes Dorus-Gras, Dullot-Maillard et Mondutaigny. L'orchestre, dirigé par M. Habeneck, sera composé de la plupart des artistes de la société des Concerts. Il y a toujours un vif intérêt à une œuvre sérieuse sérieusement exécutée.

On annonce aussi pour le 1er décembre un concert donné par M. Félicien David, déjà connu dans le monde musical par des œuvres sérieuses, et qui fera entendre ce jour-là, également aux Menus-Plaisirs, une composition dans laquelle la déclamation, le chant et la symphonie sont combinés d'une manière nouvelle. Nous voyons avec intérêt tous les efforts tentés par les artistes dans le but d'agrandir le cercle de l'art, dont le centre seul est immuable, mais dont la circonférence doit avoir une élasticité sans bornes.

ALLYRE B.

Naples. — Ces porte-canons politiques n'ont pas comprimé le mouvement des esprits dans les Etats romains. Une sourde agitation continue à se manifester dans ces pays, et ne peut qu'augmenter si le gouvernement n'y remédie par de grandes réformes.

Quelques désordres ont eu lieu dernièrement aux environs d'Ancône à l'occasion d'une fête religieuse. Une foule de jeunes gens ont parcouru les rues en criant : Vive la liberté ! vive l'Italie ! Un fort détachement de carabiniers, arrivé sur les lieux, a dispersé le rassemblement en employant la force et fait plusieurs arrestations.

A Forli, on a tiré en plein jour sur le directeur de la police, qui a été blessé assez grièvement.

## REVUE DES JOURNAUX DU 10 NOVEMBRE 1844.

— La *Presse* consacre un long article à l'emprunt qu'on croyait devoir être de 500 millions et qui n'excédera pas 200. « Il aura lieu par voie d'adjudication, dit-elle, et il va sans dire que ce chiffre et ce mode sont également approuvés par les *Débats*. C'est, ajoute-t-elle, parce que nous sommes profondément convaincus que la France ne saurait sortir trop tôt de la voie dangereuse des emprunts votés sans affectation spéciale, que nous regrettons que le gouvernement, puisqu'il paraît devoir se décider à préférer la soumission cachetée à la souscription publique, ne se soit pas décidé aussi à négocier la totalité de la portion de l'emprunt de 1841 qui reste à émettre. L'importance de la somme de 300 millions pouvait seule, aux yeux de la chambre des députés, justifier jusqu'à un certain point le choix du mode le moins populaire et le moins avantageux, à notre avis. »

— Le *Journal des Débats* a reçu des nouvelles particulières d'Espagne. La commission du congrès, chargée d'examiner le projet de réforme de la constitution avait terminé son travail. Le rapport devait être lu le 5 en séance publique et la discussion devait commencer deux jours après. Les ministres ont adopté toutes les modifications proposées par la commission. La branche de don Carlos est exclue du mariage de la reine, et l'on efface de la constitution les *fueros* militaires et ecclésiastiques que le gouvernement voulait maintenir pour ménager l'armée et le clergé.

## Faits divers.

Vendredi a eu lieu au palais du quai d'Orsay la séance solennelle de rentrée du conseil d'Etat. M. le garde des sceaux présidait la séance.

— L'administration vient de faire demander aux compagnies de lui transmettre, dans le plus bref délai, leurs observations sur le projet de règlement pour la police des chemins de fer, qui leur a été communiqué.

Le projet doit être prochainement soumis aux délibérations du conseil d'Etat.

— On a appris de source à peu près officielle, dit le *Toulonnais* du 5 novembre, que des dépêches ont été expédiées à M. le lieutenant-général de Lamoricière, par lesquelles M. le maréchal Bugeaud lui prescrivait de se rendre immédiatement à Alger. M. de Lamoricière doit remplir,

— Le *Siècle* protestera, dit-il, jusqu'au dernier moment, contre le mode d'emprunt que le ministère paraît avoir préféré. « La décision qu'on annonce qu'il a prise, sacrifie, ajoute-t-il, les intérêts des contribuables, ceux du trésor et la bonne organisation du crédit. En Angleterre, un cabinet qui se conduirait ainsi, n'aurait pas une semaine à vivre; mais M. Laplagne et ses collègues savent bien que les mœurs parlementaires sont moins rigoureuses en France, et ils n'agissent de la sorte que parce qu'ils comptent sur l'impunité. »

— La commission des théâtres royaux a encore remis à mardi prochain sa décision relative au troisième théâtre lyrique.

— C'est le 25 que les représentations des artistes anglais commenceront au théâtre Ventadour.

— Les journaux judiciaires ont entretenu leurs lecteurs des aventures d'un prétendu comte espagnol qui se faisait appeler Barcelo y Carrus, se disait secrétaire de la reine Christine, lieutenant de ses armées, neveu du ministre Martinez de la Rosa, et qui, à la faveur de tous ces titres d'emprunt, avait su faire de nombreuses dupes dans toutes les grandes villes du midi et mener un train de grand seigneur, dont ses malheureux créanciers faisaient les frais. Arrivé à Paris, notre hidalgo continua ses prouesses; chaque jour il dînait chez Biffi ou au café de Chartres; quelquefois cependant il s'aventura à l'estaminet du Divan, passage de l'Opéra, mais ce fut pour faire la conquête de la demoiselle de l'établissement à laquelle il promettait le mariage, et qu'il dépouilla, en attendant, de ses économies et de ses bijoux, qui furent par lui engagés au Mont-de-Piété.

Condamné à un an de prison en première instance, Barcelo y Carrus a vu en appel la cour porter sa peine à deux ans de prison.

— On vient de recevoir un rapport de M. François Petit, sous-lieutenant à la 31ᵉ compagnie du 1er régiment de marine, qu'on avait chargé de faire différents essais horticoles aux îles Marquises. Il résulte de ce rapport que toutes les plantations de choux, carottes, navets, haricots, pois, salades, tabac, canne à sucre, thé, ananas, caféiers, bananiers, etc., ont admirablement réussi; on a fait jusqu'à trois récoltes de tabac par an. La saison des pluies est en novembre et en décembre. On sait qu'il ne neige ni ne gèle jamais aux îles Marquises. (*Presse.*)

— La *Paix des Deux-Mondes* fait suivre des réflexions ci-après le récit d'une des mille condamnations que prononcent les tribunaux pour délit de vagabondage :

« Ainsi, ce n'est qu'après avoir été flétrie par un jugement que la vieillesse malheureuse peut espérer de recevoir de la société le pain indispensable pour ne pas mourir de faim. Les magistrats, touchés de la situation du pauvre nécessiteux, le plaignent, sont émus de sa misère; et néanmoins, esclaves de la loi, ils le condamnent comme un malfaiteur avant de lui venir en aide. Une pareille charité est bien digne d'une société sans entrailles et sans religion ! Il semble qu'en menaçant les malheureux de l'ignominie d'un arrêt correctionnel, on veuille les dégoûter du bénéfice des dépôts de mendicité. Et pourtant, Dieu sait ce que sont ces asiles de la misère ! Les plus dures prisons offrent encore des douceurs en comparaison. Combien donc il faut que le pauvre souffre dans

chasse et sur la conservation du gibier n'a pas prévu ce cas de destruction, et le législateur ne pouvait pas soupçonner qu'un jour les locomotives chasseraient sans port-d'armes. »

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« Nous avons eu occasion de prendre connaissance d'un fait grave, qui, dans ce moment, donne lieu à des négociations diplomatiques.

» Une pauvre paysanne qui avait quitté son pays, le duché de Bade, pour aller aux Etats-Unis tenter la fortune, vient d'y être vendue comme esclave. Cette infortunée se nomme Salomée Ruller. On vient de rechercher et de recueillir tous les actes propres à constater son état civil, et M. Eimer, vice-consul badois à la Nouvelle-Orléans, va s'efforcer d'obtenir la réparation de cet outrage fait à l'humanité en faisant rendre cette femme à la liberté. »

— On lit dans le *Pilote du Calvados* :

« Un enfant se présente chez un boulanger et lui demande une fouasse (pain rond d'un quart de kilogramme). Le boulanger répond à l'enfant qu'il n'en a que de dures. « C'est égal, dit l'enfant..., la personne qui doit la manger en fait sa journée. »

» Alors la dame du boulanger fit de nouvelles questions à l'enfant, et elle apprit que la fouasse était destinée à une pauvre femme qui n'avait même pas de paille pour se coucher. A cette nouvelle, le boulanger, sa dame et leur garçon se rendirent au domicile de la pauvre honteuse. Quelle ne fut pas leur stupéfaction en apercevant dans un caveau dont les murs suintaient le salpêtre et la misère, une femme qui n'avait, pour tout vêtement, qu'un morceau de sale toile au bas des reins et deux pierres pour oreiller ! La famille du boulanger se cotisa, et procura, après avoir fait un appel aux âmes charitables du quartier, deux chemises, les vêtements les plus nécessaires et une chaise ; le garçon boulanger, qui ne gagne, lui, que 12 fr. par mois, donna plusieurs bottes de paille.

» Cette malheureuse femme ne gagne que 15 à 20 cent. par jour à faire de la dentelle ; on dit qu'elle appartient à une des plus anciennes et plus nobles familles de la Normandie. »

— Une lettre du *Foreign-office*, adressée au *Lloyd*, annonce la perte du vaisseau anglais *Lady Scott*. L'équipage a été sauvé par le schooner français la *Dorade*, au moment où *Lady Scott* allait sombrer. (*Globe.*)

— La reconstruction de la Bourse à Londres avec les travaux exécutés dans les environs a coûté plus de 400,000 livres sterlings (10 millions de francs). (*Globe.*)

— Le *Globe* annonce en outre que les feuilles de hêtre, cueillies par un temps sec, sont très convenables pour le coucher des pauvres. Elles sont très élastiques et chassent la vermine.

— La semaine dernière, à la foire aux chevaux de Slowden, la plus belle foire de ce genre en Angleterre, se trouvait, chose étange, parmi les acheteurs, un sujet de l'empereur de la Chine, suivi d'un interprète. (*Tyne Mercury.*)

ERRATA. L'auteur d'un ouvrage sur *Zoroastre*, dont nous avons rendu compte dans notre numéro d'hier, n'est pas M. J. Menaud, mais M. J. Menant.

Nous profitons de cette occasion pour rectifier une autre erreur de not[e]

## Campagne de 1844 (1).

Les tribunaux de la Seine divisés sur la question du moineau-franc. — Une repartie au gros sel.

M. le préfet a encore outrepassé ses pouvoirs, en essayant de rétablir entre deux délits de nature toute différente une assimilation que la loi nouvelle a formellement détruite. Ceci devient plus grave.

La loi nouvelle punit le délit de chasse, en temps prohibé, d'une amende de 50 francs à 200 francs, en outre de l'emprisonnement et de la confiscation de l'arme (art. 12). Elle ne prononce qu'une amende de 16 francs à 100 francs contre le simple délit de chasse dans les récoltes en temps permis, sans autorisation du propriétaire (art. 11). Or, M. le préfet de police ne peut pas aggraver un délit de son autorité privée, changer la pénalité et rétablir par un arrêté ce qu'une loi a détruit : les tribunaux n'admettent pas ces usurpations d'attributions et ces illégalités.

Les tribunaux ont eu déjà à prononcer en effet sur des procès-verbaux dressés conformément à la jurisprudence des arrêtés de préfecture sus-incriminés, et ils ont prononcé dans le sens de la loi nouvelle, ce qui était très facile à prévoir. Le tribunal de Rambouillet notamment, en renvoyant absous un propriétaire qui avait chassé dans *ses récoltes*, a déclaré implicitement à M. le préfet de Seine-et-Oise que son arrêté d'ouverture n'était pas exécutable.

Un autre tribunal, celui de Lons-le-Saulnier, a décidé que d'après l'article 26 de la loi du 3 mai, le ministère public n'était pas fondé à poursuivre un fait de chasse dans des récoltes, lorsque le chasseur justifiait de l'autorisation du propriétaire de ces récoltes.

J'aime à penser que la leçon aura été suffisante pour rendre MM. les préfets plus circonspects à l'avenir, et qu'ils feront en sorte d'éviter à l'administration ces conflits fâcheux qui ne peuvent tourner à sa gloire. Une loi de police contrarie toujours assez d'habitudes, fait toujours assez d'ennemis à l'autorité, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le nombre de ceux-ci par des tracasseries irritantes. Et puis l'autorité ne doit pas se tromper, parce que ses erreurs ruinent son crédit, qui n'est pas immense auprès des populations. Il ne faut pas que des chasseurs de bonne foi qui se sont mis d'accord avec la loi, soient traduits devant les tribunaux, pour avoir négligé de s'entendre aussi bien avec un préfet, bien intentionné, mais étourdi.

J'aurais voulu en rester là de ma mercuriale à ces messieurs, mais puisque j'y suis, autant vaut décharger ma conscience et leur dire une bonne fois pour toutes, tout ce que j'ai sur le cœur.

Un grand nombre de préfets n'ont pas seulement péché par action, ils ont péché par omission.

Une disposition déplorable de l'article 9 laisse aux préfets le soin de déterminer par des arrêtés pris *sur l'avis des conseils généraux, l'époque de la chasse des oiseaux de passage autres que la caille et les modes et procédés de cette chasse.*

Or, M. le préfet de police qui s'est attribué le droit d'interdire la chasse dans les récoltes, en dépit de la loi, n'a pas dit mot de la chasse aux filets, quand la loi plaçait le règlement absolu de cette chasse dans ses attributions. Eh bien ! je dis que des omissions de cette nature sont encore moins excusables qu'une erreur d'interprétation, ou une usurpation d'attributions involontaire. Ici, en effet, je ne vois plus que l'insouciance à donner pour excuse. C'est triste. Je demanderai de nouveau à M. le préfet de police la permission de lui signaler l'importance de la matière qu'il a oublié de réglementer et les dangers de son oubli.

La chasse aux filets est la plus destructive et la plus lucrative de toutes les chasses. C'est aussi la plus funeste pour l'agriculture. C'est la chasse aux filets qui a détruit ces charmantes espèces de granivores chanteurs, le linot, le chardonneret, le tarin, une foule d'autres que Dieu avait institués gardiens des vergers, des moissons et de la vigne. De la vigne surtout ; les ravages de la pyrale disent l'absence du linot. La chasse aux filets n'entraîne aucune dépense pour le chasseur. Il confectionne lui-même ses engins, qui consistent en quelques mètres carrés de nappes. Il n'est pas obligé d'acheter une arme dispendieuse comme le chasseur au fusil ; il ne paie pas d'impôt à l'Etat pour la poudre : tout est profit pour lui. Enfin jusqu'à ce jour le chasseur aux filets n'avait pas même été tenu de se munir d'un permis de chasse; le port d'armes n'était imposé que pour la chasse au fusil. Cette étrange faveur et cette immunité accordées à une industrie qui ne se recommandait par aucun caractère d'utilité publique, étaient depuis long-temps l'objet des doléances des conseils-généraux, quand la nouvelle loi de police est venue changer l'état des choses. La loi du 3 mai a d'abord interdit en principe l'usage de tous les filets, à l'exception des bourses pour prendre le lapin (article 9). Elle a bien ensuite laissé à l'administration locale le soin de déterminer l'époque et les procédés de la chasse aux filets, mais elle a voulu par son article premier, que ce genre de chasse fût soumis comme les autres à l'impôt du permis de chasse. L'article 1er est absolu dans ses termes : *nul ne pourra chasser s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse, etc.*, et les discussions devant la chambre ont prouvé que cette disposition concernait toutes les espèces de chasses.

Comment M. le préfet de police a-t-il pu oublier d'informer ses administrés, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de chasseurs aux filets, de la réforme radicale apportée dans leur industrie par la loi du 3 mai?

La chasse aux filets se fait habituellement avec le concours d'un certain nombre d'oiseaux captifs, destinés à appeler dans le piége les oiseaux qui passent, et que, pour cette raison, on nomme des *appelants*.

Comment M. le préfet de police a-t-il pu oublier de prévenir ses administrés que la loi prohibe absolument l'usage des *appelants*, et punit cette chasse (article 12 § 6), d'une amende de 50 fr. au minimum, voire d'un emprisonnement de six jours à deux mois.

C'est-à-dire que la négligence de M. le préfet de police a fini par amener des conséquences tellement [illegible] que le cours de la justice en est aujourd'hui entravé. Je ne plaisante pas car les membres du tribunal de la Seine sont en délicatesse à l'heure qu'il est sur la question du moineau-franc. Et comment voulez-vous que les tribunaux décident qu'un prévenu est innocent ou coupable, quand le préfet dont le caprice fait les innocents et les coupables, a oublié de s'expliquer à cet égard.

Je suis enchanté pour M. le préfet de police, que le metteur en page soit venu m'avertir que je touchais au bas de ma neuvième colonne, car nous n'en avions pas fini,.... Néanmoins ce contre-temps me désoblige, en ce qu'il m'empêche de faire valoir de fort graves considérations, relativement à un arrêté de M. le préfet du Loiret sur les alouettes. J'aurais voulu pouvoir dire à cet honorable magistrat que la première chasse d'alouettes à interdire, était celle du collet pendant les neiges, pour mille et une raisons plus puissantes les unes que les autres. Il m'eût été doux également de dénoncer à l'opinion publique les tentations d'accaparement du monopole de la chasse par nos nouveaux seigneurs, les marchands de poudrette et de contremarques retirés des affaires, comme aussi de livrer à nos lecteurs une réponse touchante d'un simple laboureur à un fabricant de vaisselle de mes ennemis intimes, le même qui demandait l'autre jour un homme de bonne volonté pour *me saigner aux quatre veines* (textuel), sous prétexte que j'aurais recueilli dans ma carnassière un de ses faisans égarés. L'industriel, qui s'entend mieux en escompte qu'en agriculture, soutenait mordicus, qu'il n'était pas de mauvaise terre qu'on ne pût rendre excellente à l'aide du fumier. « Vous avez beau dire, répliqua l'homme des champs, une mauvaise terre est toujours une mauvaise terre ; tenez, vlà vous qu'êtes ben gros, eh ben ! on vous ferait entrer tout entier dans la marmite, que ça ne ferait encore qu'une mauvaise soupe. »

Pour comprendre le sel de l'épigramme, il faudrait savoir que le nom du fabricant d'assiettes qui prétend descendre du dieu Apis, prête d'une manière atroce à la plaisanterie.

A. TOUSSENEL.

(1) Voir le numéro d'hier.

### BULLETIN THÉATRAL.

Ce soir à l'Opéra, la *Juive*; Mlle Mondutaigny débute dans le rôle de Rachel. — A l'Opéra-Comique, la *Sirène* continue à charmer le public. — Aux Variétés, la première représentation du *Point du Jour*, et Bouffé dans les *Vieux Péchés*. — Au Gymnase, la jolie comédie de M. Laya, *Emma* ; Mlle Nathalie dans la *Parisienne*. — Au Palais-Royal, Ravel dans l'*Etourneau*.

A l'Odéon, l'intéressante étude de M. Lucas sur la comédie grecque, les *Nuées* d'Aristophane, et la deuxième représentation d'*Héli*, tragédie qui a obtenu un succès d'estime samedi dernier.

Continuation des féeries merveilleuses à la Gaîté et au Cirque, les *Sept Châteaux du Diable* et la *Corde de pendu*. — A la Porte-Saint-Martin, reprise de la *Duchesse de la Vaubalière* avec une débutante, Mlle de Challerange. Le rôle de Morisot joué par Raucourt.

Au Vaudeville, la deuxième représentation de l'*Ange tutélaire*, petite comédie bouffonne de M. Lockroy. Arnal y est admirable.

Le mardi, 12 novembre, à 4 heures, M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours d'anatomie, dans son Amphithéâtre, rue de la Harpe, 90, et le continuera tous les jours à la même heure, le dimanche et le jeudi exceptés.

[illegible] ou satisfaction des premiers besoins de la vie, assuré dans tous les cas aux travailleurs.

Il est dans l'intérêt du producteur et dans celui du consommateur que l'on se rapproche le plus possible de ces conditions et, même dans l'antiquité, au moyen-âge où la science du mécanisme social, n'existait pas, l'homme en réalisait instinctivement quelques-unes. Nous regrettons de blesser dans leur croyance les partisans du progrès indéfini, mais, de toutes les périodes historiques, l'époque actuelle est celle qui, dans son développement industriel, présente le moins ces caractères de l'ordre. L'antiquité qui faisait exercer presque toute l'industrie agricole et manufacturière par des esclaves, qui méconnaissait par conséquent les principes de l'association et de la vocation libre, avait cependant reconnu l'utilité de diviser et de subdiviser tous les travaux. Dans toute réunion d'esclaves, pourvu qu'elle fût un peu nombreuse, on distinguait des groupes appliqués à des fonctions spéciales. Cette distribution des travaux serviles représentée sur les monuments de l'Egypte, est constatée par plus d'un passage du Digeste romain, notamment par le titre de l'usufruit qui ordonne à l'usufruitier de respecter pendant sa jouissance les destinations spéciales du valet de chambre, du bouffon, du musicien. On sait jusqu'où va dans l'Inde la division parcellaire des fonctions domestiques.

Indépendamment de la division des travaux, nous trouvons dans l'esclavage le *minimum* assuré; l'esclave est à l'abri du chômage : il a par tous les temps son toit; son pain grossier, sa tunique brune, avantage que les abolitionistes ne doivent pas perdre de vue et qu'il faut conserver à l'affranchi devenu ouvrier libre, si l'on veut que l'émancipation soit un acte de bienfaisance intelligente et complète.

Lorsque la civilisation passe de l'enfance à la jeunesse, lorsque l'industrie sort de l'*ergastulum* et brise ses chaînes, le *minimum* est perdu, mais la séparation des hommes adonnés à des professions diverses, le groupement des travailleurs livrés à des fonctions semblables, se conservent dans les communautés d'arts et métiers ou corporations. On aurait tort de les croire propres exclusivement à l'Europe du moyen-âge : il y avait à Rome des corps de métiers; on en juge par ce vers d'Horace :

Ambubaiarum *collegia*, pharmacopolæ, etc.

Les corporations de joueurs de flûte, les marchands d'orviétan, etc.

La corporation conserve la division et la subdivision du travail, ce groupement des industries qui avait été suggéré au maître, à l'exploiteur d'esclaves par son intérêt; elle y joint un germe d'association inconnu dans l'esclavage : les membres du groupe affranchi remplacent la direction du maître par une volonté collective. Chaque groupe industriel se donne des règlements ou statuts.

Ces statuts ont en vue deux objets, l'intérêt des consommateurs et l'intérêt de la corporation industrielle.

Dans l'intérêt du consommateur, les statuts garantissent par un long apprentissage et par le *chef d'œuvre* que le métier sera bien exercé; que les bonnes traditions seront fidèlement conservées. Les règlements exigent bonne qualité dans les produits, bon marché, sincérité dans la vente. Dans la vieille France, l'existence des communautés dépendant d'un ou plusieurs chefs électifs soumis eux-mêmes au prévôt de Paris, rendait facile la police de l'industrie et du commerce.

Dans l'intérêt de la corporation, il se forme une bourse collective consacrée aux dépenses générales de la communauté.

Dans notre pays, l'autorité royale, en prenant de l'empire, sanctionna l'existence des corporations industrielles, comme elle sanctionna l'existence des maisons d'enseignement qui étaient nées en dehors de son influence. Les statuts des corps de métiers, délibérés par les artisans eux-mêmes, étaient approuvés par des lettres-patentes du roi qui seules les rendaient obligatoires. Voici quels

Elle décrétera tout ce qui lui semblera nécessaire pour assurer la perfection des produits, pour interdire la fraude dans les ventes, quelquefois même elle fixera un maximum de prix à ses denrées. Voici comment ces règlements sont maintenus :

Le métier a pour *gardes* des prud'hommes, en nombre variable, élus par les maîtres ou nommés par le prévôt de Paris; ils sont habituellement au nombre de quatre. Le serment par lequel ils s'engagent les a fait appeler jurés, et quelquefois on les nomme collectivement la *jurande*. Ces gardes surveillent la communauté, punissent les contraventions légères par des amendes au profit de la bourse commune, dénoncent les graves délits au prévôt de Paris, inspecteur et juge de toutes les corporations de la capitale.

Le métier, en outre, a son représentant honorifique, *roi des ribauds, prince des viniers*, etc. Ce chef est habituellement un officier de la maison du roi dont la fonction correspond à celle de la communauté. Le premier valet de chambre du roi est chef des barbiers dans toute la France; le maître-queux ou cuisinier du prince est le chef des poissonniers; le panetier préside les boulangers, le grand chamberier de France ou maître de la garde-robe, les fripiers.

Voici ce que la corporation statuait dans son intérêt propre et ce qui formait un germe d'association dans son sein :

La bourse de la communauté était alimentée par les droits de réception, par une cotisation régulière et par les amendes; elle pourvoyait aux frais de la fête du saint et des procès soutenus pour les privilèges de la corporation. Cette bourse avait encore pour objet de prêter assistance aux vieillards et aux infirmes du métier. Plus d'une communauté entretenait à ses frais un hôpital spécial.

La communauté remplissait très bien la troisième condition de la parfaite organisation du travail, division, subdivision, ou groupement industriel.

Elle remplissait très imparfaitement la première : association du capital du travail et du talent, par l'établissement d'une bourse commune, et la septième: instruction pour les enfants, secours aux malades et aux vieillards.

Mais elle méconnaissait, elle violait les autres conditions du travail organisé, notamment la seconde : libre vocation des travailleurs, puisqu'elle n'admettait pas la vocation, l'aptitude, comme un titre suffisant pour exercer le métier, et qu'à la condition d'ordre moral des années d'apprentissage et de l'examen, elle joignait des conditions matérielles et fiscales : droit de bourse commune, droit royal, frais de banquet. Le chef-d'œuvre lui-même était une condition mixte, d'ordre moral et matériel à la fois. S'il était destiné à prouver la capacité du récipiendaire, il l'entraînait aussi dans des dépenses. Pour opérer le chef-d'œuvre, il ne suffisait pas de l'intelligence qui conçoit un type, ni du bras qui le réalise; il fallait de la matière qui reçût l'empreinte. Les récipiendaires étaient stimulés par l'émulation, par l'amour-propre, à présenter à leurs juges le chef-d'œuvre le plus splendide possible, et cette nécessité les obérait. Il était mauvais de frapper ainsi d'impôts énormes l'industrie à sa naissance, l'industrie qui ne récolte pas encore. On écartait ainsi de l'exercice des métiers tous les hommes, eussent-ils la vocation la plus décidée, qui n'avaient ni capitaux, ni crédit; on violait directement un principe de raison et de justice, la liberté du travailleur.

Le dix-huitième siècle ne vit dans les communautés d'arts et métiers que la violation de cette liberté qui était son idole, et il les déclara funestes, iniques, oppressives; il ne tint nul compte des bons côtés de ces institutions. Conservation des traditions du métier, germe d'association entre les travailleurs, secours assurés aux vieillards et aux infirmes, satisfaction légitime donnée à cet esprit corporatif que nous proscrivons aujourd'hui de l'industrie et qui s'y perpétue par des associations illicites et perturbatrices, responsabilité, solidarité de l'industrie et du commerce constituées en face du

[illegible] nous étions forcés de choisir entre la concurrence actuelle et le régime des corporations telles qu'elles existaient sous Louis XVI, nous opterions pour la concurrence, quelque vicieuse qu'elle soit; mais ce que nous nions, c'est que l'on soit réduit à ce choix entre deux modes exclusifs et simplistes; il faut donner au problème de l'organisation du travail une solution composée; créer en un mot la *série* de travailleurs qui est la corporation, plus la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté plus le minimum assuré, l'engrenage des fonctions, le groupement, l'association, la hiérarchie.

V. H.

## Bourse. — Revue de la semaine.

La semaine s'est écoulée dans l'attente de l'annonce de l'emprunt que d'un jour à l'autre on croyait voir paraître dans le *Moniteur*. Pendant ce temps-là les cours tendaient à se raffermir. Dans l'impatience de voir paraître cette annonce, on se prit un jour à en douter tout de bon, et ce jour-là, chose à constater, le mouvement fut rétrograde. Mais hier tous les doutes avaient disparu, et l'on remonta de 30 c. pour rester plus haut que les cours de clôture les plus élevés de la semaine. En résultat, le 3 p. 0/0 a monté de 40 c., le 5 p. 0/0 de 45 c., et l'annonce de l'emprunt, qui a enfin paru aujourd'hui dimanche, a été saluée par un raffermissement encore plus sensible dans le cours du 3 p. 0/0. Il est vrai que cette annonce est accompagnée de la déclaration que les 200 millions demandés seront la solde de l'emprunt voté par les chambres, le ministère étant résolu à leur proposer d'affecter les derniers 100 millions aux caisses d'épargne.

Tout annonce que nous allons enfin entrer dans une voie nouvelle, et que le crédit de la France ne tardera pas à regagner rapidement le terrain que lui avaient fait perdre depuis six mois les tâtonnements d'un ministre, honnête sans aucun doute, mais peu à la hauteur de sa position.

Pendant cette semaine les chemins de fer des compagnies constituées ont repris faveur. Il y a hausse de 32 fr. 50 c. sur l'Avignon, 13 fr. 75 c. sur le Havre, 10 fr. sur le Saint-Germain, 5 fr. sur Versailles rive droite et rive gauche, 2 fr. 50 c. sur Orléans, et 1 fr. 25 c. sur Strasbourg.

Les actions des compagnies non constituées sont restées stationnaires dans leurs cours de la semaine dernière, et n'ont donné lieu qu'à très peu d'affaires.

Il y a hausse de 3 p. 0/0 sur la rente portugaise, 1 1/4 sur le 3 p. 0/0 espagnol, 22 fr. 50 sur les caisses Laffitte de 5000 fr., 15 fr sur celles de 1000 f. 5 fr. sur la Banque de France comme sur la banque belge. 1/4 p. 0/0 sur la rente, 5 0/0 belge de 20 c., sur le 2 1/2 p.

Il y a baisse de 25 c. sur les obligations du Piémont, et de 6 fr. 25 c. sur les obligations de la ville de Paris.

Aujourd'hui dimanche les fonds anglais viennent à 100 3/4. La rente 3 0/0 est à 82 fr. 62 1/2.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 11 novembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Juive.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Tisserand. Le Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Héli. Les Nuées.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Ange tutélaire. Trop heureuse. Grisette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Monseigneur. Prem. Point du jour. Vieux Péchés.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Parisienne. Babiole. Emma. Surprises.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. Etourneau. Sophie Arnould. Choriste. Mme Camus
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Pie voleuse. Duchesse de Lavaubalière.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
7 h. 1/2 COMTE. — Henriot de Béarn. Danses. Fille du Capitaine.
6 h. 1/2 FOLIES. — Estelle. Polly. Gamin. Femme en plâtre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 10 novembre.—*Farines.* — Le cours a gagné quelques centimes dans les premiers jours de la semaine, par suite de la bonne tenue des farines disponibles de première marque vendues par l'entremise des facteurs; mais cette position ne s'est pas soutenue et la baisse s'est rétablie, les acheteurs ne voulant opérer que dans la prévision d'une nouvelle diminution sur la taxe du pain pour la 2e quinzaine de novembre. Toutefois il est à remarquer que les efforts de la spéculation contribuent beaucoup à faire fléchir les cours. Les affaires à livrer se font dans des termes plus rationnels. Le restant sur place continue de baisser, il est aujourd'hui composé de 9978 quintaux.

*Froment.* — Mercredi, les affaires se sont faites en baisse sur les blés, elles ont été difficiles en raison du nombre d'offres qui était assez considérable. Au marché de samedi, la baisse a fait de nouveaux progrès, influencée par celles des farines et les nouvelles des marchés des départements.

*Seigles.* — Les besoins subsistent toujours; mais la baisse continue qui frappe les blés ralentit l'empressement des acheteurs pour la demande des seigles, dans la prévision d'une prochaine dépréciation sur cette céréale.

*Orge et avoine* — Il y a eu peu de variation dans les cours de ces grains; les arrivages sont toujours faibles et le calme se maintient dans les transactions.

*Graines fourragères.* — Les achats ont de la peine à s'effectuer, et ce produit reste dans la stagnation. Le mauvais temps qui règne est sans doute pour beaucoup dans cette situation.

DÉPARTEMENTS. — Les nouvelles des marchés à froment sont généralement à la baisse. Voici ceux dont le résumé annonce la hausse : Péronne, Bernay, Caen, Fécamp, Le Mans Laval, Blois, Châteauroux, Tours, Carcassonne, Grenoble, Nancy. Ce sont tous marchés hors du rayon de Paris.

## NOUVELLES AGRICOLES.

On annonce que M. Bickes, de Mayence, l'auteur de la fameuse découverte qui consiste à fumer les champs sans engrais, va très-prochainement se rendre en France pour proposer sa méthode à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. M. Bickes, de retour depuis quelques jours seulement de Bruxelles, a, dit-on, reçu l'accueil le plus flatteur des ministres belges, qui lui ont promis de favoriser, par tous les moyens possibles, la propagation de son importante invention. Nous sommes curieux de savoir quel accueil lui réserveront les agronomes français.

— Parmi les expériences récentes qui ont eu le plus de retentissement en Angleterre dans la culture des plantes potagères, nous mentionnons l'emploi du sel pour le rajeunissement des planches d'asperges épuisées. Les asperges plantées et cultivées d'ailleurs d'après la méthode ordinaire, ont reçu au printemps 50 kil. de sel commun par chaque planche de 18 mètres de long sur un mètre 30 de large. Les asperges fort anciennes et à peu près épuisées ont donné une récolte double de celle qu'on aurait pu attendre d'une planche d'asperges jeunes et en plein rapport. Cette expérience nous semble bonne à constater, sauf à la vérifier au printemps prochain. Quoique le sel soit malheureusement beaucoup plus cher chez nous qu'en Angleterre, ce procédé de rajeunissement peut offrir des avantages réels. Le sel doit être répandu sur la surface des planches d'asperges vers le milieu du mois de mars.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 9 nov.—Froment 15,25 à 17,00.—Avoine 5,75 à 6,25. — Blé abondant, avoine moins commune.

ETAMPES, 9 nov. — Froment 1re 19,00; 2e 17,66; 3e 16,00.—Méteil 11,66 à 14,66. — Seigle 7,60 à 10,66.—Orge 9,32 à 10,00. — Avoine 6,00 à 6,32.

CHARTRES, 9 nov. — Froment 1re 18,00; 2e 17,00; 3e 16,00.—Méteil 14,00 à 15,00.—Seigle 10,75.—Orge 9,25.—Avoine 6,00.

ORLÉANS, 9 nov. — Froment 15,00 à 18,00. —Méteil 13,00 à 14,00. — Seigle 11,00 à 11,50. —Orge 10,00, sans variation. — Avoine 7,00, y compris l'entrée de 0,55. Les blés étaient très humides. Plusieurs marchés du Loiret sont arrêtés à cause de la crue de la Loire. Quoique le nombre des vendeurs sur échantillons fût peu nombreux, la baisse du blé n'en a pas moins eu lieu.

GISORS, 4 nov. — Froment 16,75. —Méteil 14,00.—Seigle 12,25.—Orge 8,25.—Avoine 5,60.

EVREUX, 2 nov.— Froment 16,79. — Méteil 15,08. — Seigle 10,78. — Orge 9,67. — Avoine 6,42.

BRIONNE, 7 nov.—Froment 17,85. — Seigle 11,50.—Avoine 7,00.

BEUZEVILLE, 5 nov. — Froment 17,75. — Seigle 11,00.—Orge 10,50.—Avoine 8,50

VALOGNES, 7 nov.— Froment 19,52.— Orge 11,50.—Avoine 9,00.—Sarrazin 9,75.

NANCY, derniers cours. — Froment 15,60.— Orge 10,00.—Avoine 6,50.

TOULOUSE, 6 nov.—Froment 19,50.—Seigle 13,25.—Maïs 8,04.—Avoine 6,25.

ARLES, 8 nov. — Froment 23,25. — Saisette du pays 15,25.—Blé de Béziers 28,23.—Blé de la Mer-Noire 21,00. — Avoine 10,00. — L'orge pour semence vaut 18,00.

CETTE, 2 nov.— Depuis quelques temps les transactions en blés sont assez animées sur notre place. Les diverses qualités se cotent aux prix suivants : Pologne 18 à 19 l'hect. — Romélie 16 à 16,50. — Ibraïla 16. — Les blés blancs de Dunkerque, dont on demande 21 à 22, sont sans affaires. Il existe fort peu de grain de cette provenance chez nos faiseurs. Les seigles sont totalement délaissés en ce moment. Il nous arrive toujours quelques chargements avoine de Bretagne, que l'on tient à 8 fr. l'hect. Les cours des farines n'ont pas varié depuis notre dernière cote. Nous recevons journellement des chargements de Marseille. La vente est calme.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 7 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1732 | 1692 | 40 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 38 | 37 | 1 | 1 16 | » 92 | » 78 |
| Veaux.... | 822 | 812 | 10 | 1 46 | » 98 | » 78 |
| Moutons.. | 7160 | 6553 | 12.6 | 1 86 | 1 12 | » 90 |

SAUMUR, 6 novembre. — Il y a eu une légère baisse sur le prix des vaches amenées au dernier marché.

Sur 250 environ amenées il en a été vendu 125 à 150 dans les prix de 90 fr. celles de qualité ordinaire, et 110 fr. celles de qualité supérieure.

MONTPELLIER, 4 novembre. — 41 bœufs am. 39 vend. 0,95-0,87 1/2. — 71 vaches 48 vend. 0,85-0,80. — 3 veaux 1 vend. 1,20. — 2241 Moutons 2085 vend. 1,08-1,03. — 39 agneaux, tous vend. 1,00. — 187 porcs dont 160 vend. à prix inconnus.

## Guano. (Engrais.)

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Par des nouvelles récentes d'Ichaboë, en date du 20 août, sont pleinement confirmés les renseignements que nous avons donnés au sujets des nombreuses expéditions parties des ports anglais à la recherche du guano. A cette époque, cent trente navires de tout port étaient mouillés en rade de l'île, chargeant ou attendant leur tour de charger, et une trentaine d'autres étaient en vue, louvoyant faute de place. Jusqu'alors aucun des bâtiments partis de France n'avait été signalé.

L'exploitation de ce produit a été conduite avec tant d'ardeur et d'activité, qu'il n'y a plus maintenant aucune incertitude sur le prochain épuisement d'Ichaboë. Les évaluations les plus larges estiment qu'à la fin d'avril prochain, l'île sera complètement dépouillée du guano qu'elle contenait. Dans cette prévision plusieurs navires se sont livrés à des recherches pour découvrir d'autres dépôts et quelques-uns y ont réussi; mais jusqu'ici ils gardent leur secret.

LIVERPOOL, 5 novembre. — *marché au guano.* Durant la semaine dernière on a vendu plusieurs lots de guano à 6 l. (150 fr. environ). Ce prix a été refusé pour plusieurs chargements livrables en janvier et février prochain. On a exporté 100 tonnes pour Hambourg; jeudi les chargements du *Sphynx* et du *Pantiecy* ont été mis en vente publique à 5 liv. 15 sh. Le chargement de l'*Aurora* est bien le meilleur qui ait été importé jusqu'ici en Europe. Ce guano ressemble beaucoup au péruvien pour la couleur et la sécheresse. Selon l'analyse du chimiste Huson, il contient 78-25 0/0 de matière fertilisante.

(*Standard.*)

Ce ne sont pas seulement trois cents familles qui attendent avec une anxiété cruelle que le ministre de la guerre ait statué sur le sort de leurs trois cents enfants. Huit cents candidats se sont présentés cette année au concours, pour entrer à l'Ecole polytechnique. Tous les ans, la liste d'admission paraît le 24 ou le 25 octobre. Ce terme est le plus éloigné qu'il soit possible de fixer, car il faut que les jeunes gens qui n'ont pu être reçus, mais qui ont encore une année pour se présenter, puissent recommencer leurs études et être prêts pour le prochain concours, ouvrant le 20 juillet suivant; car il faut aussi que ceux qui, ayant atteint l'âge de vingt ans, ne peuvent plus concourir, prennent leurs inscriptions dans les Facultés de médecine, de droit, aux écoles de pharmacie, des arts et manufactures, etc. Or, pour toutes ces écoles, le terme fatal au delà duquel on ne peut plus se faire inscrire, c'est le 15 novembre. Cette année donc, ces huit cents jeunes gens attendent encore la décision ministérielle, indécise sur leur sort, ne sachant quel parti prendre, et voyant approcher le moment où ils auront perdu un an, un an à vingt ans! c'est-à dire peut-être tout leur avenir, car on sait ce que c'est actuellement que d'arriver un an trop tard.

Mais, ce n'est pas seulement à propos de l'Ecole polytechnique que le ministre de la guerre doit être accusé de négligence impardonnable. Plus de mille candidats se sont présentés à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr; sur ces mille candidats, trois-cent quarante doivent être reçus, mais le *Moniteur* se tait pour eux, comme pour les candidats à l'Ecole polytechnique. Ces mille jeunes gens sont aussi dans la même anxiété, dans la même indécision sur le parti qu'ils doivent prendre!

Ce n'est pas tout encore. Les services publics qui s'alimentent à l'Ecole polytechnique, ouvrent leurs écoles le 20 novembre. Eh bien! cette année, les élèves qui doivent assister aux cours qui vont se faire, n'ont pas encore subi leurs examens; ils ne pourront entrer que dans six semaines dans les écoles des ponts et chaussées et des mines, en supposant que le ministre prenne aujourd'hui le parti de faire rentrer les élèves à l'Ecole.

Enfin, tous les collèges royaux, toutes les écoles préparatoires attendent depuis trois semaines les élèves qui doivent y suivre les classes de mathématiques spéciales ou élémentaires. Cela est préjudiciable même aux nouveaux élèves qui se présenteront pour la première fois, l'an prochain, aux concours des écoles spéciales, car les professeurs ne peuvent pas aller en avant dans leurs leçons, attendant encore plus de la moitié de leurs élèves. Il sera impossible, pour peu que le ministre tarde encore à prendre une décision, de faire voir aux élèves toutes les matières exigées par les programmes d'admission.

Ainsi, deux mille familles sont inquiètes sur l'avenir de leurs enfants, les services publics sont entravés, les professeurs des collèges ne peuvent faire leurs cours, et tout cela, pourquoi? — Parce que, dit-on, on veut arriver au 25 novembre, jour du mariage du duc d'Aumale, et faire grâce alors, dans un intérêt dynastique, aux 17 élèves désignés illégalement, par suite d'une violation flagrante de tous les règlements, pour payer la prétendue faute de tous. — Mais, sait-on bien ce que c'est que le mécontentement de deux mille familles appartenant à tous les rangs de la société? Croit-on que leur mécontentement profitera à la dynastie? Arrière, faux et maladroits courtisans! vous compromettez cette dynastie par vos basses inspirations de flatterie.

Dans sa troisième séance, qui a eu lieu aujourd'hui, le conseil général de la Seine a continué à statuer sur les nombreuses affaires départementales qui lui ont été soumises. La plus grande partie de ces affaires, dont le caractère est local, sont sans intérêt pour la masse du public. Nous parlerons pourtant d'une proposition assez considérable qui a été sanctionnée par un vote du conseil dans la séance de ce jour: c'est celle de l'adoucissement de la détestable rampe qui descend de Passy à la Seine.

Deux systèmes se présentaient pour résoudre le problème: l'un consistait à dépenser 85,000 francs seulement, mais il laissait subsister des pentes de 7 1/2 0/0, et exigeait l'établissement d'une rue basse sur l'un des flancs de la rampe actuelle modifiée. L'autre système coûtera, il est vrai, 300,000 francs, mais il ne présentera plus qu'une pente de 4, pente qui n'est même pas définitive, et qu'on peut réduire, en prolongeant la rampe plus avant dans Paris. On comprend que, dans ce dernier système, la rampe s'étende sur le flanc de la colline, et traverse les propriétés particulières qui le couvrent. La commune de Passy doit contribuer pour 100,000 francs aux frais d'exécution, et déjà M. Benjamin Delessert a proposé une contribution personnelle de 40,000 francs. C'est à cette honorable proposition que sont dues sans doute et la présentation et l'adoption du projet accepté aujourd'hui.

Une autre affaire, dont la dépense s'élèvera plus haut encore que le chiffre de la précédente, vient aussi d'être décidée: c'est l'établissement d'un égout départemental et municipal qui remédiera enfin à l'insalubrité du territoire de Montrouge, du quartier du Champ-d'Asile et des boulevarts d'Enfer et du Mont-Parnasse.

Le conseil a invité fortement M. le préfet de la Seine à exiger de l'administration de l'octroi l'ouverture des secondes et troisièmes grilles existantes à beaucoup de grandes barrières de Paris et dont la fermeture systématique ne fait qu'ajouter à l'encombrement très fâcheux que les nécessités de l'octroi occasionnent aux portes de la capitale.

Nous aurons fait connaître à peu près tout ce qui a présenté quelque intérêt dans la séance d'aujourd'hui, si nous ajoutons que M. Lanquetin s'est plaint, avec beaucoup de raison, qu'un corps aussi élevé que le conseil général de la Seine parût avoir perdu le sentiment du rôle supérieur qui lui appartient, s'absorbât tout entier dans les broutilles des plus petites affaires, et ne parût que très peu comprendre que la loi lui reconnaît une volonté propre, qu'elle l'investit d'un droit d'initiative sur tous les grands intérêts du pays, et que sa position exceptionnelle et éminente lui fait un devoir de manifester son existence et sa vie autrement que comme bureau de contrôle des affaires courantes de la préfecture. — Nous ne pouvons qu'approuver ces plaintes généreuses de l'un des esprits les plus distingués du conseil général de la Seine et déplorer avec lui l'atonie et la passivité dans laquelle se complaisent aujourd'hui les plus grands corps constitués. Si les corps constitués ne savent pas se mettre eux-mêmes à la tête des idées, des besoins et des progrès nécessaires, les idées marcheront en dehors d'eux, et ce sera un grand malheur, parce que quand les corps constitués tardent trop à se mettre au pas des besoins généraux et des idées, les idées et les besoins deviennent des révolutions.

l'humidité, entretiennent des conditions permanentes d'insalubrité et contribuent, avec la misère des habitants, à propager la *maladie scrofuleuse*. L'auteur, en étudiant toutes les questions qui concernent la salubrité des halles et des marchés, établissait qu'il était nécessaire de les agrandir ou de les déplacer. Nous dirons un autre jour les motifs qui nous rendent partisans du déplacement des halles.

M. Bayard publie aujourd'hui un nouveau travail non moins recommandable sur la *Topographie médicale des trois arrondissements situés sur la rive gauche de la Seine*. Cet ouvrage renferme des considérations d'un haut intérêt sur l'état de la salubrité de chacun des quartiers de cette partie de la capitale. Il insiste avec beaucoup de vérité sur l'insuffisance des communications entre les deux rives de la Seine, et c'est avec raison qu'il attribue au péage onéreux des ponts une des causes de l'état d'abandon de certains quartiers du 12e arrondissement.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent des intérêts parisiens, à prendre connaissance des recherches de M. Bayard sur l'état d'insalubrité des hôtels garnis, des chambrées, sur la mortalité des enfants, etc., etc. Ces observations peuvent fournir à M. le préfet de police d'utiles renseignements et porter son attention sur ces bouges infects où l'ouvrier et le pauvre perdent la santé en se démoralisant de plus en plus; — les cas de mortalité des enfants morts-nés, attribués avec raison par l'auteur à l'usage immodéré du seigle ergoté que les sages-femmes emploient, appelleront également l'attention de la Faculté et de l'administration.

## Crise espagnole.

Nous recevons les journaux de Madrid du 5. Le conseil de guerre qui doit juger le général Prim s'était réuni le matin de bonne heure dans la vaste salle de l'ancien quartier des gardes-du-corps. L'aspect du tribunal et de l'auditoire était celui d'un véritable campement. Une petite table, autour de laquelle étaient assis sur des chaises de bois le président, les six juges, le procureur fiscal et le secrétaire, formait le seul ameublement de cette salle, y compris cependant des bancs pour le public qui est admis à assister au jugement; mais il paraît qu'il est très peu avide de ce privilège, car bien que la salle puisse contenir cinq ou six cents personnes, il n'y en avait en tout que deux cent cinquante environ, et encore les trois quarts étaient des officiers convoqués d'office par un ordre du jour, et appartenant aux régiments de la garnison de la capitale. Il y avait aussi quelques députés et quelques avocats. Le commandant Alberni, dénonciateur des accusés, est l'objet de la curiosité générale. Le réquisitoire déclare que c'est lui qui a porté le complot à la connaissance du général Narvaez en soutenant que les nommés Venturate et Miguel Ferrer lui avaient proposé d'y entrer, qu'ils lui avaient assuré qu'il s'agissait d'assassiner le ministre de la guerre, et qu'on se réunissait chez le cordonnier Molia, où se trouvaient les armes.

L'assassinat devait avoir lieu le 24, au moment où le général irait au théâtre du Cirque. Le commandant Alberni, sachant que son excellence dînait ce jour-là chez l'ambassadeur de France, conseilla aux meurtriers de renvoyer l'exécution au lendemain. Ils se retirèrent donc; on leur avait donné quelques milliers de réaux, et on leur avait offert 20,000 duros s'ils réussissaient.

# FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

## Les larmes de Magdeleine.

PAR M. HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS (1).

On s'est beaucoup moqué de la prétention des poètes contemporains à une mission sociale. On ne tarissait pas de railleries sur ces pauvres fous qui se croyaient appelés à régir le monde, et s'attribuaient *charge d'âmes*. On disait partout, et à force de l'entendre répéter quelques esprits sérieux avaient fini par le croire, que les poètes n'étaient bons à rien; qu'en morale, comme en politique, ils jugeaient les évènements et les hommes à travers un prisme; que Platon était sage de les bannir de sa république; qu'on pouvait les tolérer pour distraire les oisifs et exercer la mémoire des jeunes gens, mais que rien de possible ne germait dans ces têtes pleines de visions; que rien ne mûrissait dans ces âmes ouvertes à tout vent. *Poésie* voulait dire *folie*; la rime n'était pas riche, mais le mot était vrai. C'était à une époque où l'on se rattachait avec ardeur aux choses purement matérielles. Comme on sortait d'une révolution opérée par les idées, on avait peur de l'idée. Ceux qui avaient souffert lui gardaient rancune, ceux qui avaient profité du bouleversement craignaient d'être dépossédés à leur tour; l'intelligence était devenue suspecte, et on flétrissait les poètes parce qu'on les redoutait, souvent aussi parce qu'on ne les comprenait pas.

Maintenant, ces craintes commencent à s'évanouir, ces préjugés tendent à s'effacer; les esprits ont fait un grand pas; l'expérience des révolutions n'a pas été perdue, et on commence à saisir que ce n'est pas une raison parce que tout effet positif a sa cause morale, et que tout évènement brutal, quel qu'il soit, relève de l'intelligence humaine, comme l'intelligence humaine relève elle-même de l'intelligence divine, que ce n'est pas une raison, dis-je, pour bannir ceux qui sont ici-bas les intermédiaires les plus directs entre cette volonté éternelle et notre volonté finie et bornée. Maintenant, la poésie justifie ses prétentions, ou plutôt on reconnaît de bonne foi (on s'obstinait à le nier naguère) que si les poètes ne sont pas toujours d'accord avec les hommes de leur temps, c'est qu'ils regardent non pas en l'air et au hasard, mais en avant, c'est qu'ils voient mieux que les autres, c'est qu'ils sont les hommes de l'avenir plutôt que les hommes du présent.

Toutes les idées généreuses dont l'application a commencé, toutes les utopies qui furent à leur naissance l'objet de tant de sarcasmes, et qui font leur chemin, parce que la génération nouvelle a plus besoin de vérité que de sarcasmes, toutes les réformes demandées par le peuple souffrant, toutes ont dû leur essor à la poésie comme à la science. En même temps qu'il se trouvait des hommes positifs pour en calculer mathématiquement la portée et les résultats, il se trouvait des âmes ardentes et inspirées pour les répandre au dehors.

Les poètes, surtout dans notre temps, annoncent à cette société morcelée et désunie, l'union et l'amour, tandis que des hommes de conscience s'usent dans l'ombre à ce rude et difficile travail de ralliement et d'unité. Il ne s'agit pas ici de discuter les systèmes ni de les juger; Dieu sait où est l'erreur, et où est la vérité; pour moi j'attends et j'espère. Puisque le but est le même pour tous, les chemins véritables ne sauraient manquer d'être découverts, s'ils ne le sont pas encore. Mais, en tout cas, sachons gré aux poètes de leurs aspirations vers la terre promise, de leurs efforts pour y atteindre. A une époque de travail et d'enfantement, quand l'industrie change la face du monde, il serait injuste de nier la coopération puissante de la poésie. C'est la vraie histoire de Tyrtée qui revient à toutes les époques. Quand un peuple se met en marche, il y a toujours, à la tête des mouvements, près de la voix exacte et sévère qui montre le but et qui commande, la voix harmonieuse et enthousiaste qui précipite les masses et décide souvent du succès. Tout penseur qui tente une réforme sérieuse et durable au nom de l'humanité, ne doit pas oublier de s'adjoindre des poètes: les hommes positifs démontrent la vérité, les poètes la font aimer; les uns posent les fondement de l'édifice, les autres en harmonisent les diverses parties: pour bâtir il faut des pierres et du ciment. Malheur au penseur que le poète refuse d'accompagner!

Si nous avons autant insisté sur l'influence de la poésie contemporaine, c'était pour en arriver à reconnaître de nouveaux devoirs et de nouveaux droits à la critique. Tant que les vers ne servent qu'à revêtir d'une forme élégante et gracieuse quelques banalités aimables et à cacher l'inanité du sens sous la sonorité des mots, la critique peut simplement rechercher si la phrase est galante, si le tour est de bon goût, si l'âme est suffisamment bercée par ce bruissement de syllabes sonores: et toute la philosophie de l'analyse se borne à l'esprit de la grammaire. Aujourd'hui que la poésie a pris décidément une allure sérieuse, qu'elle a une véritable mission, qu'elle devient une espèce de sacerdoce, quand presque tous ceux qui chantent, même des moins applaudis, même des moins écoutés, se proposent de réunir les masses, de servir l'humanité, c'est gravement et sérieusement qu'il faut ouvrir un livre de poésie, c'est pour juger le fond, quelquefois même aux dépens de la forme. Que le poète ait réalisé les espérances, ou qu'il se soit trompé, il ressort toujours de ses œuvres sinon des vérités bien formulées, du moins des tendances heureuses, des indices de vérité. Le vers n'est plus seulement un passetemps, c'est une façon de colorer les pensées essentielles; c'est une nouvelle langue philosophique, et la véritable peut-être, puisqu'on l'appelait autrefois la langue des Dieux.

M. Hippolyte de La Morvonnais est un des poètes auxquels surtout ces nouvelles lois de la critique devraient être appliquées. Quand même l'expression ne serait pas chez lui toujours pittoresque et profondément sentie, quand même le mot ne jaillirait pas de l'âme et n'amènerait pas de pleurs aux yeux, l'idée fondamentale est si grande et si généreuse, l'inspiration est puisée à des sources si fécondes, que ses poèmes seraient encore de beaux poèmes et qu'il y aurait toujours beaucoup à en retenir.

L'auteur des *Larmes de Magdeleine* poursuit, dans cette dernière œuvre, la tâche commencée dans la *Thébaïde des Grèves*, dans le *Vieux paysan* et dans le *Manoir des Dunes*. Ce qu'il veut, ce n'est pas étonner par l'excentricité de la fantaisie, ce n'est pas troubler les imaginations par les confidences de ses doutes, ce n'est pas non plus bâtir de chimériques systèmes; c'est tout simplement consoler comme chrétien, charmer comme poète et instruire les hommes de bonne foi par l'étude de l'homme et de la nature. Ses vers ressemblent à des eaux pures et limpides, dormant au milieu des solitudes, et ne réfléchissant que l'azur du ciel; ceux qui chercheraient dans ces drames, simples et naïfs comme tout ce qui est beau, un aliment à d'autres passions qu'à l'amour des hommes et de la vérité, se tromperaient étrangement. Les lecteurs frivoles devront laisser là le livre. Il faut pour s'initier aux deuils de ce poète qui semble tressaillir à la vue des douleurs des autres, comme au souvenir des siennes propres, il faut comprendre l'art sérieux et austère. Je le répète, ce n'est pas là de la fantaisie, c'est de la morale et de la morale comme les poètes doivent en propager, de la morale sociale et religieuse.

Dans la *Thébaïde des grèves*, M. de La Morvonnais exprimait le chagrin d'une perte récente, avec cette pieuse résignation qui féconde le malheur. Sous les magnifiques ombrages des forêts de la Bretagne, ou bien devant l'infini de l'Océan, il poussait de grands cris vers Dieu, et toujours, au fond de ses hymnes, apparaissait le généreux désir de faire partager aux autres les fruits de l'expérience qu'il recueillait. Il voulait faire sentir, comme il le sent lui-même, qu'en nous frappant la Providence nous instruit et nous élève; il voulait que l'on entrât en communion avec l'âme du paysage, comme avec l'âme de Dieu et l'âme de l'humanité. Il y a des enseignements pour lui jusque dans le flot qui meurt à ses pieds, jusque dans la brise qui apporte l'arôme des campagnes, jusque dans la fleur qui se penche et semble regarder avec compassion: il voit Dieu face à face derrière ses œuvres; il lui parle à chaque heure du jour à travers la nature. Certes, si ce sentiment poétique et religieux est poussé quelquefois trop loin, on ne peut disconvenir que ce ne soit là une noble exagération.

Dans le *Manoir des Dunes*, l'auteur avait voulu peindre la famille pleine d'harmonie, *telle qu'il la rêve, au milieu de la société actuelle où tout est antagonisme et morcellement*. Dans le *Vieux Paysan*, il avait montré la légalité écrasant le pauvre; dans les *Larmes de Mag-*

(1) En vente, chez W. Coquebert, rue Jacob, 48.

On assure que les généraux Ribero et Concha se sont montrés les plus favorables à la cause du comte de Reuss.

A cinq heures moins un quart la séance est suspendue. Le public est invité à se retirer. Au bout de deux heures on ouvre les portes et le président du conseil lit un jugement portant qu'attendu les vices de l'instruction, le conseil ordonne qu'il sera procédé à de nouvelles procédures avec la plus grande rapidité, et que la cause sera ultérieurement jugée.

Le ministre des finances qui, dans ses deux précédents discours, avait nettement développé la situation de l'Espagne dans son discours du 5, à la chambre des députés, exprime l'espoir qu'avec le temps et l'ordre public, le crédit national se consolidera. L'époque actuelle ne convient pas, a-t-il dit, pour passer des contrats de longue durée; il faut attendre pour ces sortes de transactions un moment plus propice.

M. Donoso Cortès a donné lecture, au milieu du plus profond silence, du rapport de la commission de réforme de la constitution. Ce rapport va être imprimé et distribué aux députés.

La commission déclare positivement, dans un article introduit par voie d'amendement, que la reine ne pourra épouser aucun prince exclus. Dans cette catégorie se trouvent don Carlos et ses enfants. Ainsi, l'on voit que la pensée de la commission est, sous ce rapport, entièrement conforme à celle du gouvernement. On se rappelle que M. Martinez de la Rosa avait fait une déclaration semblable au sénat.

Parmi les personnages de distinction que l'on voyait à la tribune de la chambre des députés, étaient MM. Bresson, ambassadeur de France, l'ambassadeur d'Angleterre et MM. Cormenin, Garnier-Pagès et Lanjuinais.

Jeudi doit commencer, à ce que l'on croit, la discussion du projet de réforme, ou plutôt du rapport de la commission, qui n'a fait que de légères modifications au projet du gouvernement, avec l'agrément de celui-ci.

Le 2, à Valence, un groupe de vingt-cinq hommes s'est formé sur la place de la Prégadu. Une patrouille les a dispersés et en a arrêté trois qui ont été désarmés. L'un était porteur d'une grosse giberne pleine de cartouches. Des fusils ont été saisis dans une maison, dont le propriétaire a été arrêté. Le but de ces vingt-cinq hommes, agents aventureux d'un plus grand nombre, était de délivrer les prisonniers et de leur donner des armes.

Vingt individus, soupçonnés de conspiration, ont été arrêtés à Logrono le 31 octobre. Le 1er novembre, les arrestations continuaient.

### Dépêche télégraphique.

Bayonne, 11 novembre.

Le congrès a voté définitivement son adresse le 8. La discussion du projet de réforme a dû commencer le 9.

## Extérieur.

**Russie.** SAINT-PÉTERSBOURG, 22 octobre. — Les nouvelles du Caucase sont des plus contradictoires. « Cette année, dit la *Gazette de*

... de ses torts aux yeux de l'empereur.

### REVUE DES JOURNAUX DU 11 NOVEMBRE 1844.

— Le *Journal des Débats* a sous les yeux une lettre de Londres du 8 novembre qui affirme que le 5 Espartero était à Londres et ne paraissait nullement disposé à le quitter.

— La *Presse*, après avoir analysé l'ordonnance royale et l'arrêté ministériel relatifs à l'emprunt, les fait suivre des réflexions suivantes : « On assure que trois compagnies sont déjà formées et se feront entre elles une concurrence sérieuse. Le ministère a hésité si l'emprunt aurait lieu en 3 p. 0/0 ou en 4 p. 0/0. L'emprunt en 4 p. 0/0 n'aurait pu s'effectuer qu'au dessus du pair. Le ministère a donc bien fait de donner la préférence au 3 p. 0/0. Un Etat qui se place dans la position et la nécessité de rembourser un fonds au dessous de son taux d'émission, lorsqu'il peut faire autrement, commet une faute que nous félicitons le ministre des finances d'avoir évitée. »

— « Nous devons protester à l'avance, dit le *Siècle*, à propos de l'emprunt, contre toute pensée de rendre obligatoire le remboursement des fonds versés dans les caisses d'épargne. Les déposants ne sont pas des créanciers ordinaires : ce sont des hommes qui, dans une situation humble et souvent nécessiteuse, aux prises avec les difficultés de la vie, ont su accroître, par des économies péniblement disputées à leurs besoins, la masse des capitaux qui existent dans le pays. A une classe de citoyens aussi méritante, l'on doit les plus grands ménagements ; et, quand l'Etat devrait continuer à s'imposer des sacrifices dans leur intérêt, personne ne serait fondé à s'en plaindre, ni à les regretter. »

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

La cour de cassation, toutes les chambres réunies, a fait aujourd'hui 11 sa rentrée solennelle sous la présidence de M. le premier président Portalis. M. le procureur-général Dupin occupait, comme de coutume, la

... vembre, de 3,990 déposants, dont 665 nouveaux, la somme de 882,693 f. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 681,060 fr.

— Dix-huit chefs d'ateliers fabricants de châles comparaissaient ces jours derniers devant le tribunal correctionnel de Lyon, comme prévenus d'avoir fait partie d'une association non autorisée. Le tribunal, après avoir délibéré, a rendu un jugement par lequel tous les prévenus, à l'exception d'un seul, qui a été acquitté, sont reconnus coupables du délit d'association non autorisée, et condamnés comme tels à 50 fr. d'amende et quinze jours de prison.

— M. le ministre des travaux publics de Belgique vient de donner l'ordre de mettre en usage les wagons couverts, jusqu'à la fin d'avril prochain.

— Parmi les ouvriers que M. Dagueau emploie dans son usine d'estampage sur cuivre, rue du Faubourg-du-Temple, deux se faisaient remarquer par leur intelligence et leur exactitude au travail. L'un était âgé de seize et l'autre de dix-huit ans. La plus étroite amitié unissait ces deux jeunes gens. Leurs modestes économies n'étaient employées qu'à l'acquisition de livres de piété et d'autres objets de dévotion. Parmi ces derniers, les images des martyrs étaient l'objet de leur préférence, et plusieurs fois ils avaient manifesté, dans leurs discours, le désir de ressembler aux saints personnages qu'elles représentaient.

Vendredi, au moment où les ouvriers quittaient l'atelier après leur journée, il restait encore quelques portions d'ouvrage à terminer.

Les deux jeunes gens demandèrent et obtinrent de demeurer après le départ de leurs camarades, pour achever d'estamper ce qui devait être livré le lendemain. L'ouvrage fut trouvé, en effet, terminé le lendemain quand on ouvrit l'atelier, mais les deux jeunes ouvriers, qui n'avaient jamais manqué de se présenter à l'ouverture de l'usine, ne parurent pas.

Enfin, après plusieurs recherches infructueuses, on finit par découvrir, dans un réduit obscur, sous un escalier, leurs cadavres à côté d'un vaste réchaud éteint. Des livres de piété, des images de dévotion étaient sur leurs poitrines ou épars à terre à côté d'eux ; puis, on lisait sur un papier : « Le 8 novembre, X.... et N.... ne vivront plus ! » On se rappela alors que souvent, invoquant le bonheur d'une vie future, ils avaient manifesté du dégoût pour la vie présente. Cette triste fin a produit une vive et bien pénible émotion dans le quartier si populeux du faubourg du Temple.

— Samedi dernier dit le *Spectateur de Dijon*, du 9, un affreux suicide a jeté la consternation dans le quartier des Chartreux. Un homme des environs se croyait, depuis plusieurs années déjà, la victime d'un maléfice. Un *devin* de Chalon lui aurait assuré qu'il était ensorcelé par son curé. Depuis ce temps, cet homme, au désespoir, avait formé vingt fois contre son curé des projets d'atroce vengeance. Heureusement un reste de foi religieuse l'avait toujours arrêté. Confié, il y a quelque temps, aux soins du directeur de l'hospice des aliénés, son état s'était sensiblement amélioré; on le croyait complètement guéri. Mais, il y a quelques mois, il sortit de l'hospice; alors ses idées sinistres lui revinrent, et le désespoir s'empara de lui. Samedi, il parvint à se procurer un rasoir, et il s'en fit à la gorge une incision tellement profonde, qu'il mourut sur le coup. Cet homme était marié et père de trois enfants.

---

*deleine*, il veut montrer cette légalité écrasant le poète, et *l'opinion publique tuant la femme dans un de ses types les plus parfaits, les plus aimés du Christ, dans la repentante Magdeleine.*

Disons d'abord que ce poème, qui n'a pas moins de quinze mille vers, déborde de ce sentiment mélancolique qui fait parfois interrompre la lecture pour chercher devant soi des chemins ombreux, des ruisseaux sous les feuilles, des oiseaux dans les branches ; cela rappelle Bernardin de Saint-Pierre et René ; mais Bernardin de Saint-Pierre avec ses solitudes peuplées d'angéliques créatures, et René s'élevant de la passion vague à la passion pieuse, chrétienne. René lisant mieux dans son cœur, et définissant ses tristesses.

Voulez-vous savoir d'ailleurs ce que le poète pense de sa mission, et comment il l'exprime? Magdeleine, cette pécheresse honteuse, cette pauvre femme *en ruines*, comme il le dit assez étrangement, s'étonne quelque part de la douce pitié avec laquelle le poète la relève ; mais il lui répond :

...... Pourquoi
Vous étonner! vraiment, moi, j'accomplis ma loi,
Rien que cela! Ma loi c'est d'aimer et de plaindre,
Et ma lampe d'amour ne se doit pas éteindre;
C'est là qu'est le poète! il doit partout aller,
Relevant toute fleur que le vent put troubler;
Dans la nuit de toute âme il allume une étoile;
Et la faute pleurée, il la couvre d'un voile!

Plus loin, il dit encore :

Maintenant, je te vais quitter, ô Magdeleine!
Dors au soleil de l'ange, et que la nuit soit pleine
De cet esprit secret qui, tout autour de nous,
Flotte, et nous met dans l'âme un amour pur et doux.
Dors avec les parfums que les fleurs des vallées
Exhalent dans les nuits largement étoilées;
Dors avec les fraîcheurs que jettent les ruisseaux,
Avec les nids qu'aux bois élèvent les oiseaux,
Avec leurs chants parmi les grâces des feuillages;
Avec l'eau du vieux lac où va dans ses voyages,
Ton beau rêve toujours se poser, âme en deuil.
Dors avec tout cela, mon ange, mon orgueil;
Car ici, sous le ciel, et devant Dieu qui t'aime,
Moi, je suis orgueilleux de ta beauté suprême.

Comme cette poésie mélodieuse réfléchit bien la nature! Et comme on se prend à aimer le poète qui confierait ainsi ses amours à l'œil éternel et vigilant de Dieu!

Nous espérons, qu'après les justes éloges que nous venons de lui donner, notre opinion ne sera pas suspecte, quand nous dirons qu'il y a des taches dans ce long poème de M. de La Morvonnais. Le chantre de Magdeleine nous semble avoir un peu trop *perfectionné* le vers à enjambement, à charnière : la langue française ne se prête pas aussi bien que la langue latine à certains tours de la pensée. La lecture et l'étude de Virgile ont un peu égaré le poète. Nous croyons le vers brisé indispensable dans le drame; mais dans un poème, dans un récit solennel, on peut souhaiter davantage cette marche régulière qui n'exclut pas la variété, ce balancement soutenu du rhythme d'où naît l'harmonie.

M. de La Morvonnais a sa prosodie à lui : comme tous les poètes de valeur, il vient avec ses règles ; il innove. Le public jugera si nous avons tort de désirer nous en tenir à la forme existante, aux progrès déjà accomplis. Je sais bien que cette façon d'interrompre le vers donne quelquefois du mouvement, mais, je le répète, cet effet de surprise trop répété, ce brisement trop fréquent du vers dérangent la mélodie. C'est un sursaut au milieu d'une phrase musicale; il semble voir les notes se déplacer et se choquer.

Il y a quelque part : « Voulez-vous fuir votre destinée? » Il nous semblait établi de toute antiquité que la destinée était la seule chose au monde qu'il ne fût pas possible de fuir. Le mot *âme* nous paraît un peu trop fréquemment employé, ainsi que le mot *veuvage*, exprimant toute espèce de perte ; nous osons à peine dire que les mots *glayeuls* et *courlieux* reviennent aussi trop souvent, car ils amènent toujours avec eux de douces images et de beaux vers.

Là devrait se borner notre critique. Nous avons annoncé une œuvre sérieuse, pleine d'instructions sociales, d'un style toujours délicat et brillant ; nous avons constaté une perception sublime de la nature ; nous nous sommes permis de signaler, avec toute la réserve que doivent avoir ceux qui cherchent et qui étudient, pour ceux qui ont trouvé et qui produisent, des taches bien excusables dans un long poème. Mais il y a une partie assez nombreuse du public qui veut trouver partout et avant tout, même dans les poèmes mystiques, une action, un drame, un roman. Dans les *Larmes de Magdeleine*, le roman n'est pas fortement noué; les épisodes sont, à peu de choses près, toujours les mêmes ; il y a de l'uniformité qui devient quelquefois de la monotonie dans les caractères; on n'y sent pas l'intérêt qui naît des contrastes ; c'est un tableau plein de lumières qui manque d'ombre, de relief : en un mot, il y a de l'inexpérience dans le plan. On devine que l'auteur a plus vécu dans la solitude que dans le monde. Quelques années de séjour à Paris donneraient de l'amertume, et par conséquent plus de vérité à sa pensée. Pour être humainement vrai, c'est une chose triste à avouer, il faut douter plus souvent, ou du moins croire avec moins de quiétude. L'auteur des *Larmes de Magdeleine* voit l'humanité à travers des campagnes fleuries et sous un ciel transparent qui se réfléchit dans la mer. Hélas! il ne la voit pas au milieu du bourbier des villes, mangeant son pain trempé de sueurs et de sang, ne s'inquiétant guère des rayons de soleil sur l'herbe des campagnes, et insultant, par son ignorance et son dédain, Dieu dans sa création.

En somme, nous reprochons à M. de La Morvonnais de prêter à ses héros une âme trop parfaite, qui peut-être est la sienne, mais qui n'est pas celle des autres. Pour être compris de tous, il faudrait qu'il se mêlât aux misères de tous, qu'il s'approchât de la corruption de tous. Quoi qu'il en soit, nous pouvons lui assurer l'estime de ceux mêmes qui ne le comprendraient pas entièrement, ce qui ne vaut pas moins que l'admiration de ceux qui le comprennent.

Il a mis pour épigraphe à ses œuvres : *Aux amis inconnus*; si la forme poétique du solitaire de la Bretagne ne va qu'aux esprits éclairés et choisis, sa pensée, on peut le dire, s'adresse à l'humanité entière; car M. de La Morvonnais est un poète plein d'amour et de tendresses, plein de lumières et de vraie foi chrétienne.

L. ULBACKE.

### BULLETIN THÉATRAL.

Théâtre Français. — Le *Béarnais*, *Oscar*, *le Mari et l'Amant*. — Le *Béarnais* n'est pas un ouvrage bien réussi; mais l'auteur mérite d'être encouragé. Il y a de la sève dans M. F. Dugué. Il y a bien longtemps que la Comédie-Française n'a joué du Molière. — Opéra-Comique. La charmante musique de la *Sirène*. — Italiens. L'ébouriffant Lablache — *Don Pasquale*.

La soirée du Vaudeville est bonne. Arnal est excellent dans la pièce nouvelle, *l'Ange tutélaire*; Bardou joue le *Client*; Félix est merveilleux dans le *Héros du marquis*. Bon Dieu! que M. Félix devrait s'en tenir à ces rôles de mauvais bons sujets un peu vulgaires, où il triomphe. — Aux Variétés, la 2e représentation de *Point du jour*. C'est une bergerie très niaise, avec plusieurs mots plaisants, et la laideur d'Hyacinthe, et la beauté de Mmes Maria Volet et Boisgontier. *Point du jour* a obtenu un froid succès, hier, contre lequel a protesté un seul sifflet très résolu, siégeant à la galerie, et qui criait avec rage entre ses coups de sifflet : « J'ai payé ma stalle cinq francs!... » Voilà un fait assez rare à une première représentation.

Que Bouffé est admirable dans les *Vieux péchés*! Que Mlle Volet est une jolie et agréable danseuse! Que Mlle Ozy est un charmant adolescent! — Au Gymnase, la *fauce* Mlle Nathalie dans *Emma* et dans la *Parisienne*; les *Trois péchés du diable* avec la toute gentille Mlle Désirée, Achard. — Ambigu, les complications mélodramatiques de M. Bouchardy.

Les enfants chez M. Comte, ou aux féeries de M. Philippe, du Cirque et de la Gaîté.

été entendu, puisque notre marché d'aujourd'hui a été abondamment approvisionné. »

— Le nommé Hayard, concierge des bâtiments militaires de Montmédy, avait disparu depuis le 26 octobre ; ce n'a été que le 29 qu'un garde du génie, occupé à la recherche de ce malheureux dans les chambres de la caserne, a lu sur la porte de l'une d'elles cette inscription : *Las de vivre.* Le garde s'est empressé d'ouvrir la porte, et a trouvé dans la pièce qu'elle fermait le malheureux Hayard gisant sur de la paille : il avait mis fin à ses jours en buvant un litre d'eau-de-vie. On pense que c'est son état de dénuement qui l'a poussé à se suicider.

— Une très curieuse découverte vient d'être faite dans les forges de Pentwyn, près Pontypsal. Les ouvriers, en faisant des fouilles, ont trouvé un arbre fossile très considérable ; il était debout. La circonférence est de 6 pieds à la base près de la racine ; il se réduit à 4 pieds en montant ; la hauteur est de 5 pieds environ. (*Sun.*)

— Un ordre des lords de la Trésorerie, en date du 17 octobre, décide que le guano provenant de la côte ouest d'Afrique sera désormais libre du droit prélevé jusqu'ici sur les ventes publiques de cet article. (*Liverpool paper.*)

— Il reste encore, à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, quelques exemplaires du SOMMAIRE DU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION, 1re édition.

Cet ouvrage qui, dans la nouvelle édition, fait partie du tome 2 des Œuvres complètes de Fourier, contient presque la moitié d'un volume. C'est un des écrits les plus importants et les plus condensés de Fourier.

## ACADEMIE DES SCIENCES

**PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DUPIN.**

*Séance du 11 novembre.*

Dans le comité secret de la séance de lundi dernier, la section de chimie a présenté la liste suivante de candidats pour la place vacante dans son sein, par la mort de M. Darcet : 1° M. Fremy, 2° M. Balard, 3° M. Péligot, 4° MM. Cahours et Milon, *ex æquo*.

L'élection a eu lieu aujourd'hui. Presque tous les académiciens étaient à leur poste ; on remarquait seulement l'absence de MM. Biot, Elie de Beaumont et Gay-Lussac. On savait par la longue discussion qui avait eu lieu dans le comité secret, où les titres des candidats avaient été développés, que l'Académie était partagée en deux camps à peu près égaux. L'incertitude du résultat avait fait convoquer jusqu'aux membres les plus inexacts qui ne se souviennent qu'ils font partie de l'Académie que quand des intérêts particuliers les appellent.

Sur 54 votants, M. Balard a obtenu 28 suffrages, et M. Fremy, 26. En conséquence, M. Balard a été proclamé membre de l'Académie des sciences.

M. Péligot avait, dans une lettre motivée, renoncé à la candidature, décision qui a évité à l'Académie d'aller à un second scrutin.

**Comète de 1770.** — M. Leverrier a communiqué aujourd'hui un Mémoire très intéressant sur la comète découverte dans la nuit du 14 au 15 octobre 1770 par Mersier. Cette comète resta long-temps visible de la terre ; elle ne disparut que dans les premiers jours d'octobre 1771. Pingré en avait calculé les éléments paraboliques d'après les premières observations qui en avaient été faites : l'orbite calculée s'accordait assez bien avec la première portion de l'orbite parcourue réellement, mais plus tard il y eut des différences trop grandes entre les deux courbes pour que l'on pût accorder quelque confiance aux éléments déterminés par Pingré. Prosperin soupçonna alors que l'orbite cométaire pourrait bien être elliptique, et Lexell, calculant l'orbite dans cette hypothèse, trouva que la comète devait revenir tous les cinq ans et demi. Cependant, comme on ne la vit pas reparaître, il y avait sur cette question une indécision qui engagea l'Académie à la mettre au concours en 1806. Burckardt fut couronné. Aujourd'hui, M. Leverrier prouve que Burckardt s'est trompé et n'a donné pour cette comète que des éléments tout-à-fait erronés ; en refaisant tous les calculs de Burckardt, M. Leverrier y trouve non seulement des erreurs grossières, mais encore il démontre par le raisonnement que les résultats obtenus par cet astronome étaient contraires au bon sens.

Pour excuser l'Académie d'avoir couronné un tel travail, M. Arago a dit que les commissaires n'avaient pu, en quelques semaines, refaire des calculs exigeant plusieurs années ; mais, comme le savant secrétaire perpétuel a ajouté que les erreurs de Burckardt pouvaient être reconnues par les seules lumières du bon sens, nous nous permettrons de lui demander s'il n'était pas possible à l'Académie de recourir, pour s'éclairer, aux lumières du bon sens. Mais la question peut paraître indiscrète, et nous nous empressons de quitter un sujet si délicat, en disant que M. Leverrier a habilement résolu la question par une méthode ingénieuse, consistant à trouver toutes les orbites possibles de la comète, et à déterminer la plus probable. Il pense que, quoiqu'on n'ait pas aperçu de nouveau cet astre errant, il n'a pas pour cela cessé d'appartenir à notre système planétaire.

— L'Académie a reçu plusieurs descriptions de météores observés à Paris ou dans plusieurs départements. M. Nukées a vu tomber à Benfeld, le 18 septembre, un bolide qui a été aperçu aussi à Hasselt et à Bruges, et que la *Démocratie pacifique* a signalé. MM. Giraud de Parcé-sur-Sarthe et Falton du Puy, font des communications analogues. M. Dupré, de Rennes décrit un arc-en-ciel qu'il a observé le matin et qui présentait des colorations remarquables. M. Duplessy, préparateur de physique au collége Louis-le-Grand, a observé le 1er novembre, dans le trajet de la place Saint-Sulpice à ce collége, une pluie phosphorescente ; les gouttes d'eau, en touchant le sol, produisaient des étincelles, des aigrettes accompagnées d'une espèce de crépitation, et laissaient ensuite une odeur de phosphore assez prononcée.

— Le directeur de l'observatoire d'Alten (Danemarck) adresse des observations météorologiques demi-horaires qu'il a faites sur le temps et sur les aurores boréales. Il décrit un orage accompagné de tonnerre, qui a eu lieu au mois d'août, et qui était une grande nouveauté pour les habitants de ces contrées, que les météorologistes ont

par M. Damour.

— M. Itier remet une Notice sur la constitution géologique du cap de Bonne-Espérance, et M. Tchiatcheff sur la physionomie générale de l'Altaï.

— M. Artur adresse une Note sur divers phénomènes présentés par les polysulfures d'hydrogène mis en contact avec différents corps.

**Histoire naturelle.** — MM. Decaisne et Gustave Thuret déposent un Mémoire sur les anthéridées et les spores de quelques fucus, et M. Duvernoy, l'un des principaux candidats à la place vacante par suite du décès de M. Geoffroy Saint-Hilaire, lit un bon et curieux Mémoire sur les organes urinaires et l'appareil de la génération des salamandres et des tritons.

**Nouveaux systèmes de chemins de fer.** — Nous avons bien raison de dire que les Français s'occupent beaucoup plus d'inventer des systèmes de chemins de fer que de construire quelques kilomètres de rails-ways. Aujourd'hui encore, que d'idées prétendues nouvelles sont venues affronter le jour de la publicité. Puissent-elles être viables ?

Voici d'abord M. Andraud. Arrive-t-il avec sa locomotive à air comprimé ? Non ; il supprime toute locomotive. Laissons-le parler : « Supposez deux rouleaux pressés l'un contre l'autre au moyen de ressorts dont on puisse faire varier à volonté la puissance. Imaginez ces deux rouleaux qui forment ainsi un laminoir, fixés en tête du premier wagon d'un convoi. Vous aurez un appareil qui suffira à remplacer la locomotive et son tender.

« Pour cela, entre les deux rails et précisément dans l'axe du chemin, placez un assez long tuyau flexible en toile de coton plusieurs fois replié sur elle-même et enduite d'une dissolution de caoutchouc. Cette toile pourra supporter une pression de 4, 5 et même 10 atmosphères (ce qui nous paraît romanesque) sans perdre l'air intérieur. Qu'une machine soufflante chasse l'air à une extrémité de tuyau passé entre les deux rouleaux du laminoir, et cet air viendra donner son impulsion aux rouleaux et à tout le convoi. » Voilà le secret de M. Andraud.

Laissons cet inventeur et les membres de l'Académie s'amusant à souffler à l'extrémité du tube dont était muni le jouet apporté sur le bureau. Passons aussi rapidement sur la communication de M. Ruaux, qui propose de substituer la force des chevaux à celle de la vapeur pour l'exploitation des chemins de fer. M. Ruaux est ancien maître de poste.

Ne nous arrêtons pas davantage sur le système de M. Laurenzea, qui propose un chemin atmosphérique à double effet, où l'on ferait le vide en avant du piston, tandis que l'air serait comprimé en arrière.

Terminons cette revue par quelques mots sur le moyen proposé par par M. Paltrineri, de Modène, pour se servir de la vapeur. Il faut imaginer deux roues concentriques pouvant tourner en sens contraire. La vapeur s'introduisant par l'axe dans la roue intérieure, sort tangentiellement par de petits orifices et fait tourner en sens contraire cette première roue. La vapeur frappe ensuite sur les aubes dont est armée la plus grande roue, et lui communique une rotation dans un sens contraire au premier mouvement.

De tout cela il résulte, selon l'inventeur, un effet trois ou quatre fois plus considérable que celui produit par une seule roue, et une locomotive marche admirablement bien.

— M. Boureau propose comme propulseur sous-marin une hélice enveloppée, et M. Bouliner un moteur analogue.

**Peinture à l'huile.** — M. Delamare, peintre de Saumur, croit avoir inventé le moyen de maintenir fraîches les couleurs à l'huile étendues sur la toile, et de les faire sécher rapidement à volonté. Une telle invention mérite qu'on y fasse attention, et c'est pourquoi on a formé une commission mixte composée de membres des Académies des sciences et des beaux-arts.

**Daguerréotype.** — Jusqu'à présent on n'avait pas réussi à faire convenablement le paysage au daguerréotype. M. Bisson croit avoir résolu le problème. Il place devant l'objectif un verre vert qui, dit-il, éloigne les rayons bleus et blancs de l'image nuisant à la netteté et facilite l'action des rayons verts et jaunes. Les belles épreuves déposées par M. Bisson sur le bureau de l'Académie témoignent de la réussite de son procédé.

**Chirurgie.** — On s'occupe beaucoup en ce moment de l'avantage qu'on trouve à garantir les plaies du contact de l'air, avantage dont, avec un peu d'attention, les chirurgiens auraient dû s'apercevoir plus tôt et tenir plus de compte. Une foule de compétiteurs viennent à l'envi réclamer leur part de propriété dans l'invention ou l'application des procédés qui ont pour objet de préserver les plaies de l'influence de l'air. A la séance d'aujourd'hui, M. Velpeau a communiqué à l'Académie une Note de M. Chassaignac sur un mode de pansement mis en pratique par ce dernier chirurgien dans divers hôpitaux, et qu'il désigne sous le nom de *pansement par occlusion*. Une plaie récente, avec ou sans fracture des os, une brûlure, une plaie d'amputation étant données, M. Chassaignac construit sur la partie blessée une cuirasse avec le sparadrap de diachylum, découpé en bandelettes qui la recouvrent par imbrication. Cette sorte de tégument nouveau est enveloppé lui-même d'un linge enduit de cérat et criblé de trous, recouvert de charpie soutenue par des compresses et des bandes. Le pansement doit rester en place, de huit à dix jours ; si l'abondance de la suppuration l'exige, on renouvelle les pièces extérieures du pansement, mais sans toucher à la cuirasse de sparadrap, dont on se borne à laver la surface avec quelques gouttes d'eau-de-vie camphrée. L'auteur conseille, comme moyen de surveiller l'état de la plaie dérobée aux yeux, des pressions exploratrices, exercées doucement sur la plaie elle-même à travers l'appareil et sur les parties voisines.

Pour enlever cette cuirasse au bout du 8e ou 10e jour, on glisse au dessous d'elle une sonde cannelée, dans la rainure de laquelle on conduit les ciseaux qui servent à diviser le sparadrap.

M. Chassaignac énumère ainsi les avantages du pansement par occlusion : diminution immédiate de la douleur ; absence de fièvre traumatique dans la plupart des cas ; diminution dans l'abondance et amélioration dans la qualité de la suppuration ; cicatrisation rapide, etc. Il annonce devoir présenter bientôt à l'Académie des observations détaillées à l'appui de [illegible]

M. Chassaignac ra[illegible] déjà, en 1831, M. Velpeau, dans une leçon publi[illegible] *Hôpitaux*, avait émis l'idée

lors sa réclamation.

— M. le docteur Gunsbourg, de Breslau, envoie un Mémoire sur les produits cristallisés qui se trouvent dans les productions pathologiques.

**Chimie organique.** M. Dumas donne lecture d'une lettre qui lui est adressée par M. Boussingault en réponse au Mémoire de M. Schultz, sur l'origine de l'oxygène exhalé par les plantes. D'après le chimiste allemand, l'acide carbonique ne serait presque pas décomposé par les végétaux, et l'oxygène qu'ils exhalent sous l'influence solaire proviendrait des acides tartrique, oxalique, etc., contenus dans leurs sucs ; ainsi, des feuilles fraîches exposées au soleil dans de l'eau privée d'air, contenant de 1|4 à 1|2 0|0 de ces acides ou une quantité très faible d'acides minéraux, dégageraient de l'oxygène. — M. Boussingault a répété les expériences de M. Schultz et n'a jamais pu constater un dégagement d'oxygène en plaçant des feuilles dans les conditions indiquées. Au contraire, il a vu constamment les mêmes feuilles dans les mêmes circonstances de température et de lumière, émettre rapidement de l'oxygène quand elles étaient plongées dans de l'eau imprégnée d'acide carbonique. Les expériences auxquelles vient de se livrer M. Boussingault confirment donc pleinement les observations de Bonnet, de Priestley, etc., sur la décomposition de l'acide carbonique par les parties vertes des plantes sous l'influence de la lumière solaire.

**Physiologie.** — M. Poisseuille adresse des recherches expérimentales sur l'effet des médicaments. Il s'agit d'abord, dans ces recherches, de déterminer les phénomènes qui accompagnent l'ingestion d'une substance dans le canal alimentaire. Un liquide ingéré dans l'estomac pénètre la muqueuse et se trouve bientôt en rapport avec les capillaires des villosités. De ce moment doit naître, dit M. Poiseuille, un échange réciproque de liquides qui baignent des deux côtés les parois ses vaisseaux capillaires : une portion du sérum du sang passe de ceux-ci dans le canal intestinal ; une portion du liquide pénètre dans les vaisseaux et s'y mêle au sang. C'est un phénomène d'endosmose. Si le courant de sérum vers la cavité intestinale l'emporte beaucoup sur le courant du liquide ingéré vers les capillaires, il y aura accumulation de liquide dans l'intestin et provocation de celui-ci à se contracter. Ceci indique le sens des nouvelles recherches de M. Poiseuille, dans les détails desquelles nous ne pouvons entrer.

— M. le docteur Vierordt, de Carlsruhe, adresse un Mémoire concernant l'influence de la fréquence des mouvements respiratoires sur l'exsalation de l'acide carbonique. L'auteur a fait sur lui-même 94 expérience dont voici les résultats : 100 volumes d'air qu'on expire par 12 expirations faites en une minute contiennent 45 d'acide carbonique ; par 24 expirations, 3,5 ; par 48 expirations, 3,1 ; par 96 expirations, 2,9. Si enfin le nombre des mouvements respiratoires s'élève dans une minute jusqu'à 130 et 150 (ce qui est le maximum d'expirations que M. Vierordt a pu faire dans cet espace de temps), l'air expiré contient de 2,9 à 2,8 0|0 d'acide carbonique. Lorsque l'expérimentateur a réduit ses expirations à 6 par minute (ce qui n'était possible que pour une ou deux minutes et non pas sans quelques douleur dans la poitrine), il a trouvé que la quantité d'acide carbonique était de 5,9 0|0.

Cela n'empêche pas que la quantité *absolue* de l'acide carbonique exhalé par des expirations très fréquentes, qui font passer dans un temps donné, à travers les poumons, une beaucoup plus grande quantité d'air atmosphérique, ne soit beaucoup supérieure à celle qu'on exhale par des expirations prolongées.

M. Vierordt a reconnu que la proportion d'acide carbonique varie beaucoup suivant diverses causes telles que la température, la pression atmosphérique, la nourriture, l'action musculaire, etc. Il a trouvé, d'après 800 expériences faites sur lui-même dans l'espace de 15 mois, que le maximum d'acide carbonique expiré était de 6,2 0|0, le minimum de 3,1 0|0, et que la quantité de ce gaz exhalé en une minute pouvait varier, même dans l'état de repos, de 171 à 470 centimètres cubes, réduits à 37° centigrades et à la hauteur barométrique de 76 centimètres. La moyenne de l'acide carbonique expiré en une minute, dans l'état de repos, est de 261 centimètres cubes, soit 4,3 0|0.

A propos de ce travail, M. Arago, qui rendait compte de la correspondance, a fait observer que les dernières portions d'air émises à la fin d'une expiration, contenaient une proportion d'acide carbonique beaucoup plus considérable que les premières : à ce point que, pour éteindre une chandelle ou une bougie, sans donner lieu à ces lumignons qui fument long-temps, parfois avec une odeur suffocante, désagréable ; il suffit de la souffler dans le dernier temps d'une expiration, au moment où l'on a chassé presque tout l'air de sa poitrine. Alors, ce n'est pas seulement l'action mécanique du courant d'air qui éteint la lumière ; c'est que l'air expiré, qui ne contient plus, pour ainsi dire, d'oxygène, est devenu impropre à entretenir la combustion. Le procédé signalé par M. Arago, et qui se pratique au moyen d'un petit tube de papier roulé, est aussitôt mis à l'épreuve par quelques membres de la docte compagnie. M. Roux entr'autres s'essouffle en vain pour vérifier la recette, à la grande hilarité de ses voisins. B. et P.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

## Bourse du 11 novembre 1844.

La Bourse a fait un excellent accueil à l'annonce de l'emprunt : le cours du 3 p. 0|0 s'est élevé de 25 c., et celui du 5 de 15 c. sur ceux de samedi, qui étaient déjà en forte hausse.

Les banquiers, futurs contractants de l'emprunt, paraissaient quelque peu décontenancés de la vigueur de ce mouvement.

Les chemins de fer ont été fort délaissés et sont cotés en baisse ; décidément la spéculation tend à se déplacer. Vierzon toujours à 685. — Bordeaux, 575. — Boulogne offert à 560.

En hausse, la Banque de France, les jouissances des 4 canaux, les rentes d'Espagne et la rente belge de 1842.

En baisse, les caisses Laffitte, la caisse hypothécaire et la rente de Naples.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1035. — Jouissance des 4 canaux, 125. — Zinc, Vieille-Montagne, 3750. — Lins Maberly, 475, 480. — Oblig. de Versailles anc. 1040. Id. Strasbourg, 1205, 1207 50. — Lots d'Autriche, 425. — Banque belge, 660. — Rente Id. 1831, 102. Id. 1842, 106 1|4 1|2 3|4. — Id. 2 1|2, 61 85, 90. — Id.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

*Foire de Pont.*— On écrit de Châteauroux, 8 novembre : « Malgré l'intempérie, la foire du Pont a été aussi animée, aussi fructueuse que les années précédentes. Il y avait beaucoup d'acheteurs, soit du département, soit étrangers, et la marchandise, quoique amenée en quantité, s'est généralement bien vendue.

« Le concours de chevaux du pays, auquel le conseil général a consacré, pour 1844, une somme de 860 fr., a puissamment contribué à cette affluence. Un grand nombre de riches propriétaires, d'agronomes distingués de notre département et des localités limitrophes s'étaient donnés rendez-vous à la foire du Pont, comme ils avaient fait, il y a quatre mois, pour les courses de Mézières. On peut dire que l'impulsion donnée à l'élève des chevaux en Berry est désormais générale et que nos agriculteurs, si long-temps stationnaires, irrésolus, ne s'arrêteront plus dans une voie où ils trouveront de grands profits sans nul risque à courir, ce qui est pour eux, et nous ne les en blâmons pas, une condition essentielle.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 9 Novembre. | | | 11 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1343 q. | 46 k. | Arrivages | 1306 q. | 24 k. |
| Ventes | 1468 | 30 | Ventes | 868 | 21 |
| Restant | 9978 | 44 | Restant | 10416 | 47 |
| Cours moyen | 33,85 | | Cours moyen | 33,92 | |
| Cours-taxe | 33,53 | | Cours-taxe | 33,54 | |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 81q. | 61k. | 47.75 à 53.50 | Gr. | 6q. | 28k. | 47,80 à 51,00 |
| 1re | 300 | 89 | 33.75 à 36,30 | 1re | 67 | 51 | 33,75 à 36,30 |
| 2e | 191 | 51 | 31,85 à 33,10 | 2e | 94 | 26 | 31,90 à 33,10 |
| 3e | 3 | 80 | 26.75 à 00 00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,0 |
| 4e | 40 | 51 | 20,00 à 26 75 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 633 | 25 | 32 50 à 37 90 | Al. | 580 | 90 | 33,10 à 35,65 |

### Cours des céréales (par hect.).

**ELBEUF**, 10 novembre. — Froment 18,00. Orge et sarrazin 10,00. — Avoine 8,90.

**LE NEUBOURG**, 6 novembre. — Froment 16,50. — Méteil 12,70. — Seigle 10,00. — Orge 9,75.

**BEAUGENCY**, 9 novembre. — Froment 1re 18,56 ; 2e 17,53 ; 3e 15,88. — Méteil 13,75. — Seigle 12,25. — Orge 9,25. — Sarrazin 7,00.— Avoine 6,75. Peu de variation. Marché faible à cause de la pluie.

**SAINT-QUENTIN**, 9 novembre. — Froment 1re 16,00 ; 2e 14,88 ; 3e 13,75.—Petit blé 11,50. — Avoine 5,79.

Marché mieux approvisionné que le précédent ; vente assez active au commencement, sur la 1re qualité, malgré une baisse de 25 c. à l'hect.; vente lente à la fin du marché et baisse de 50 c. sur les 2e et 3e qualités.

L'avoine abondante; vente avec baisse.

**ARRAS**, 9 novembre.— Froment blanc 18,50 à 19,50 ; do roux 14,50 à 18,50. — Seigle 9,75 à 10,75. — Escourgeon 9,75 à 11,75. — Avoine 4,50 à 6,00.

Le marché était bien fourni ; les blés ont éprouvé un peu de baisse, et au cours la vente en a été assez facile.— Les escourgeons abondants et en baisse de 75 c. par hect.; les seigles et les avoines n'ont pas varié.

**VALENCIENNES**, 6 novembre. — Froment 1re 19,50 à 20,00 ; 2e 18,50 à 19,25 ; 3e 17,50 à 18,25.— Seigle 10,00 à 11,00. — Orge à 11,00 à 12,00.— Avoine 6,00 à 6,75.

Les bonnes qualités de froment continuent à être fort rares sur notre place, mais en revanche, les secondaires sont très communes. Nous avons constaté une baisse de 50 c. sur toutes les qualités, et on espère qu'au marché prochain elle se continuera, parce que les fermiers, qui ont terminé leurs travaux agricoles, vont pouvoir faire battre leurs grains ; l'abondance fera nécessairement baisser les prix.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 9 novembre.—Froment 14,67. — Seigle 8,00. — Orge 8,60. — Avoine 6,20.

**DIJON**, 9 novembre. — Froment 17,00 à 19,00. — Méteil 12,25 à 14,25. — Seigle 11,25 à 11,50. — Orge 8,50 à 10,50. — Avoine 5,75 à 6,75. — Maïs 10,00 à 11,25.

**STRASBOURG**, 8 novembre. — Froment 1re 19,25 ; 2e 16,66 ; 3e 14,00. — Seigle 10,00 à 10,50. — Maïs 7,50 à 15,00. — Avoine 8,50. Baisse de 0 65 sur le froment.

**GRAY**, 9 novembre. — Froment 1re 17,50 ; 2e 16,00 ; 3e 15,25. — Orge 9,75 à 10,75.—Sarrazin 6,75. — Avoine 5,25 à 6,50.

Les arrivages et les expéditions d'avoines sont considérables sur notre port, mais il nous vient toujours peu de froment.

**HENNEBONT**, 6 novembre.—Froment 17,80. — Seigle 10,72. — Millet 13,06. — Avoine 7,56.

**NANTES**, 8 novembre.— Froment 1re 12,66; 2e 19,32; 3e 18,00. — Seigle 12,00. — Orge 10,66. — Sarrazin 10,00. — Avoine 6,66.

Les prix sont toujours bien soutenus sur le marché de Nantes, les achats difficiles ; par suite, il y a eu peu de transactions cette semaine.

Une bonne partie de nos grains sont en hausse de quelques centimes. Les froments d'Ancenis, de l'Erdre, de Paimbœuf et de Pornic ont monté, les deux premiers de 25 c., les derniers de 50 c.

Les seigles ont suivi ce mouvement ascendant.

**ANGERS**, 9 novemb.—Froment 1re 16,00 ; 2e 15.50.—Méteil 16,62 1/2. — Seigle 9.50. —Orge 8,50. — Grosse avoine 7,00. — Petite avoine 6,67 1/2.

**ANGOULÊME**, 6 nov. — Froment 1re 20,50; 2e 20,25; 3e 19,75.—Méteil 18,75.—Seigle 16,75 —Baillarge 14,25.— Maïs 12,50.— Avoine 8,50.

**CLERMONT** (Puy-de-Dôme), 6 nov. — Froment 1re 20,75; 2e 18,75; 3e 18,40. — Méteil 16,15.— Seigle 10,16 à 15,00. — Orge 11,12. — Avoine 6,35 à 8,01.

**PERIGUEUX**, 6 nov.—Froment 20,15.—Seigle 16,25.—Maïs 15,02.—Avoine 8,50.

**MARSEILLE**, 8 nov.—Les blés se maintiennent sans variation aucune et sans activité dans les transactions.

Il en est de même des farines qui continuent à trouver un débouché assez facile pour l'Algérie.

Les maïs chôment, 18 f. à la consommation, 12 à 12,50 à l'entrepôt les 160 litres.

Les avoines baissent, à cause des nombreux arrivages que nous avons eus depuis quelque temps, et des lenteurs des ventes ; nous sommes tombés à 20 fr. les 240 litres pour les qualités de basse Bretagne.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 11 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 715 | 690 | 25 | 1 18 | 1 06 | » 93 |
| Vaches.... | 338 | 330 | 8 | 1 10 | » 96 | » 80 |
| Veaux..... | 443 | 437 | 6 | 1 12 | » 91 | » 76 |
| Moutons... | 7701 | 6373 | 1131 | 1 40 | 1 16 | » 94 |

### Volaille et Gibier.

**PARIS.** — *Marché de la Vallée du 11 novembre.*—Chevreuils 36,00.—Lièvres 1,75 à 4,00.— Lapins 1,00 à 2,15.—Dindes grasses 6,00 à 7,50. — Do communes 2,00 à 5,50.— Chapons 2,00 à 5,00. — Oies 2,30 à 5,75. — Poules et poulets 0,80 à 3,50.—Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 2,75.—Perdrix grises 1,00 à 2,00. — Do rouges 2,50.—Bécasses 1,50 à 2,50.—Bécassines ,50.— Pigeons 0,22 à 0,75.— Grives 0,10. — Alouettes (la dizaine) 1,10 à 1,40.

### Cuirs et peaux.

**PARIS**, halle du 8 novembre. — La cote pour les cuirs fabriqués et les cuirs en poil reste la même ; les quelques changements que nous signalons dans les moutons au sumac et les peau mégissées sont de peu d'importance. Les affaires ont été calmes pendant la dernière huitaine, l'arrivage peu nombreux. Les cuirs étrangers, secs et salés, deviennent d'une extrême rareté : on en trouve peu sur la place.

*Cuirs fabriqués.*

| | | |
|---|---|---|
| Cuir jusé acide (le kil.) | 2,00 | 2,20 |
| — sans acide, | 2,40 | 2,60 |
| — Buenos-Ayres, | 2,00 | 2,20 |
| — id. sans acide, | 2,20 | 2,40 |
| Bœuf en croûte, | 1,90 | 2,10 |
| Vache en croûte, | 2,30 | 2,40 |
| — légère, | 2,40 | 2,70 |
| — étirée, | 2,50 | 3,00 |
| Veau en croûte, | 2,80 | 3,30 |
| — sec d'huile, | 3,70 | 3,90 |
| — de Touraine, | 0,00 | 0,00 |
| Cheval en croûte, | 1,90 | 2,30 |
| Cuir de Hongrie, | 1,40 | 1,60 |

*Cuirs en poils.*

| | | |
|---|---|---|
| Gros bœufs de 40 k. et au dessus (les 50 kil. | 37,00 à | 38,00 |
| Petits bœufs de 39 et au dessous, | 00,00 | 37,00 |
| Vache, | 42,50 | 45,00 |
| — salée, | 46,00 | 48,00 |
| — étrangère, | 48,00 | 52,00 |
| Bœuf étranger, | 00,00 | 00,00 |
| Veau avec tête, | 60,00 | 65,00 |
| — sans tête, | 75,00 | 77,00 |
| — sec en poil (le kil.) | 2,80 | 3,00 |
| Buenos-Ayres léger, | 1,50 | 1,60 |
| — lourd, | 0,00 | 0,00 |
| Vache sèche en poil Buenos-Ayres, | 0,00 | 0,00 |

*Petites peaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Basane en croûte 1re qualité (la 12) | 30,00 à | 40,00 |
| — 2e qualité, | 18,00 | 26,00 |
| — 3e sorte, | 14,00 | 16,00 |
| — en croûte, 1re sorte, | 24,00 | 26,00 |
| — — 2e sorte, | 17,00 | 23,00 |
| — — 3e sorte, | 7,00 | 12,00 |
| Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.); | 00,00 | 8,00 |
| — 2e sorte, | 5,00 | 6,00 |
| — 3e sorte, | 2,00 | 3,00 |
| Moutons sumac 1re sorte (la 12e), | 25,00 | 26,00 |
| — de Milhau et autres 2e s. | 19,00 | 23,00 |
| — chamoisés 1re sorte, | 20,00 | 21,00 |
| — — 2e sorte, | 13,00 | 18,00 |
| — ramaillé, | 20,00 | 28,00 |
| Veaux bronzés 1re sorte, | 58,00 | 68,00 |

Chèvres (par kil.) sèche d'huile 1re 8,00; do 2e s. 5,00 à 6,00; do 3e 3,00.

*Petites peaux mégissées* (les 100 kil.)

| | | |
|---|---|---|
| Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte, | 210,00 | 220,00 |
| — ordinaire id., | 160,00 | 180,00 |
| — de pays, ordin. id., | 100,00 | 115,00 |
| — — petites (la 12e), | 70,00 | 90,00 |
| Agneaux extra, | 18,00 | 22,00 |
| — passe grands id., | 14,00 | 17,00 |
| — passe coude id., | 10,00 | 14,00 |
| — regors, id., | 5,00 | 7,00 |
| Chevreaux 1re sorte id., | 34,00 | 38,00 |
| — 2e sorte id. | 24,00 | 28,00 |

*Tan.*

| | | |
|---|---|---|
| Bourgogne 1re qté (500 kil.), | 58,00 | 60,00 |
| Id. 2e qté. | 50,00 | 55,00 |
| Normandie, | 64,00 | 75,00 |


GRANDE BAISSE DE PRIX. — La maison SERRUROT, rue Richelieu, 89, malgré la perfection de ses produits, récompensés à l'Exposition de cette année par un rappel de médaille et une nouvelle medaille, vient de baisser le prix de ses Lampes à un taux que pourrait à peine atteindre la fabrication la plus défectueuse. LAMPES dites CARCEL à 28 fr. LAMPES HYDROSTATIQUES à 18 fr. On trouve également dans ces magasins des Lampes riches à des prix que nulle autre maison ne pourrait offrir, M. SERRUROT joignant à la fabrication des Lampes celle des Bronzes et Dorures comme successeur de M. Galle.

**H. Fournier**, 7 rue Saint-Benoit, éditeur des Ouvrages illustrés par ***Grandville*** et de **LA CHINE OUVERTE,** un beau volume illustré.

EN VENTE L'OUVRAGE COMPLET

# CENT PROVERBES

PAR GRANDVILLE

ET PAR TROIS TÊTES DANS UN BONNET.

**1 vol. grand in-8e magnifiquement illustré, 15 fr.**

AMYOT, ÉDITEUR, 6, rue de la Paix. 2 VOLUMES IN-8o. 15 FR.

# ELLEN MIDDLETON

PAR LADY **GEORGIANA FULLERTON** (Miss Granville).

## PAPIERS PLISSÉS, TORSADE, COINS RONDS

**ET AUTRES. — ENVELOPPES ASSORTIES A TOUS CES PAPIERS. — BOITES GARNIES** de toutes ces jolies fantaisies que **MARION** sait si bien cartonner; et dont seul à Paris il possède le plus bel assortiment. Maintenant que l'on ne peut s'exempter d'une grande recherche dans le choix de ses papiers pour la correspondance, les **MAGASINS DE LA CITE BERGÈRE, 14**, sont devenus le rendez-vous obligé de la haute fashion. On y trouvera pour le **JOUR DE L'AN** tout ce que l'art du papetier peut créer de merveilleuses fantaisies. Le papier **FEUILLES DE ROSES** est toujours ce qu'il y a de plus distingué pour les papiers unis.

## LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LEGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8o avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — **MAISON** quai des Augustins, 29. — **MANSUT**, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, **DENTU**. — **GARNIER** frères, libraires. **DOLIN**, libraire, quai des Augustins.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lépine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pitrat** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

ÉDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par **Mme de STAEL**, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — **CORINNE** sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens ; et rue Thérèse, 11.

**CALAME** DE GENÈVE, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr.

La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

opinion publique.

La partie la plus éclairée de la presse départementale et la petite presse parisienne rédigée par les ouvriers, sont les premières arrivées aux questions industrielles et sociales. Le mouvement s'est ensuite communiqué à la grande presse parisienne rédigée par les bourgeois. La *Réforme* et M. Ledru-Rollin ont définitivement inscrit sur l'écu démocratique cette devise : ORGANISATION DU TRAVAIL.

Aujourd'hui, le *Courrier français* déclare qu'il est prêt à discuter cette grande question. Voici dans quels termes il s'exprime :

« Nous sommes heureux de voir cette fraction notable du parti radical, dont la *Réforme* est l'organe intelligent et consciencieux, arriver sur le terrain pacifique de l'organisation du travail. Le vœu qu'elle exprime a été pareillement énoncé par la *Démocratie pacifique* et, dans chaque parti, tout esprit sérieux s'y est de près ou de loin associé.

Mais un vœu, si honorable qu'il soit, ne suffit pas; le moyen importe. Dès que la *Réforme*, ou tout autre organe de l'opinion, exposera les procédés qu'il juge propres à réaliser une grande et féconde pensée, nous nous empresserons de les discuter; c'est un devoir auquel personne ne saurait manquer aujourd'hui; nous en acceptons notre part. »

L'impulsion est donnée, et les autres organes de la presse parisienne sont mis en demeure de se prononcer. Les journaux qui défendent le principe d'ordre ne devraient pas se laisser devancer par ceux qui représentent le principe de liberté. Le problème de l'ORGANISATION DU TRAVAIL répond aux besoins de conservation aussi bien qu'aux besoins de progrès. L'anarchie industrielle n'est pas plus favorable au repos des capitalistes et à la conservation des capitaux qu'au bien-être des travailleurs et au développement régulier de la richesse nationale.

Oui, que la presse tout entière dirige l'opinion publique vers la question de l'ORGANISATION DU TRAVAIL, et la presse retrouvera sa puissance d'autrefois. C'est le meilleur moyen de répondre à ceux qui l'accusent d'impuissance.

## Conseil général de la Seine.

### QUESTION CHEVALINE.

La France manque de chevaux : elle est forcée d'acheter tous les ans, à l'étranger, la plus grande partie des animaux de choix destinés au service de l'industrie, et, ce qui est plus grave, à la remonte de l'armée. Nous n'avons pas besoin de démontrer combien il est désirable que l'on porte remède à un état de choses qui pourrait compromettre le sort de nos armées, en cas de guerre, et qui nous condamne, en temps de paix, à payer un lourd tribut à l'étranger. Nous voulons seulement indiquer les éléments de ce problème économique qui vient d'être soumis à l'examen du conseil général de la Seine par M. Frédéric L'Enfant auteur d'un travail remarquable sur la remonte de la cavalerie et l'amélioration de la race chevaline.

dant la guerre de sept ans. — Lorsqu'en 1813, les désastres inouïs de la campagne de Russie obligèrent de recourir à ces réquisitions funestes, qui avaient déjà anéanti nos races vingt ans auparavant, la France put fournir 40 000 chevaux de toutes les armes; et l'on s'est étonné que, l'année suivante, elle ait pu fournir encore 24 000 chevaux dont les revers de Leipsig rendirent la levée nécessaire. Les faits néanmoins sont notoires : dans une période de huit ans d'une guerre meurtrière, la France, obligée d'alimenter une consommation extraordinaire de chevaux, a vu néanmoins ses races chevalines se relever, au point que les chevaux de luxe et les chevaux d'officiers étaient communs et d'un prix inférieur des deux tiers à ce qu'ils sont aujourd'hui.

A ces deux époques, c'est-à-dire avant la Révolution et sous l'Empire, l'excellence de nos races indigènes était maintenue par la surveillance intelligente de l'Etat, qui avait pris la haute-main sur l'industrie chevaline; il dirigeait véritablement la reproduction qui s'opérait par ses 3 300 étalons royaux, provinciaux ou approuvés; les éleveurs trouvaient dans l'armée ou dans les écuries particulières un placement assuré pour leurs produits. Maintenant, au contraire, l'Etat laisse aller au hasard l'élève des chevaux; il ne consacre plus à la reproduction que 977 étalons; le sang se perd, les races s'abâtardissent : d'un autre côté, l'administration de la guerre n'ayant voulu s'astreindre à aucune règle fixe dans ses remontes, les éleveurs n'ont pu travailler pour une clientèle incertaine, et ils ont facilement renoncé à l'élevage d'une espèce de cheval que les particuliers ne recherchaient plus, et que le gouvernement semblait dédaigner.

Il s'agit donc aujourd'hui de rétablir notre ancien état de prospérité, en reconstituant les races et en stimulant surtout la production des espèces légères : M. L'Enfant présente, pour arriver au but, un système énergique dont nous allons donner brièvement l'analyse.

L'Etat reprendrait de nouveau la direction suprême de l'espèce chevaline; il serait créé, à cet effet, dans les départements où l'on s'occupe de l'élevage, des conseils de haras composés de deux officiers de cette administration, de deux éleveurs nommés par la société d'agriculture, et d'un médecin vétérinaire.

Ces conseils siégeraient à jour fixe dans chaque arrondissement. Ils feraient choix de 62 500 poulinières, parmi celles qui leur seraient présentées par les cultivateurs. Celles admises seraient inscrites sur un livre à souche énonçant l'âge, le signalement et les qualités de la jument : un relevé en serait délivré au propriétaire. Les produits de ces juments, pris pour la remonte de la cavalerie, seraient payés par le gouvernement 100 fr. de plus que ceux d'origine inconnue.

A la même époque les conseils feraient choix des étalons approuvés; les opérations se renouvelant chaque année, on serait

Ces moyens sont bons assurément; mais, pour engager les éleveurs à s'y soumettre, il faut leur offrir pour leurs produits un débouché certain, et ce débouché, selon M. L'Enfant, ce doit être l'armée qui le fournisse. Chaque année, dit-il, les chambres fixeraient le contingent des chevaux à acheter pour la remonte, comme elles fixent un contingent d'hommes pour le recrutement. Un jury de remonte, composé du préfet, d'un membre du conseil-général, de trois officiers de cavalerie, d'un médecin-vétérinaire et de deux éleveurs, se transporterait dans chaque arrondissement; les cultivateurs lui présenteraient leurs poulains, âgés de deux ans, et ceux qui seraient reconnus avoir les qualités voulues pour faire à quatre ans un bon cheval de cavalerie, seraient enregistrés provisoirement pour la remonte : les poulains mâles seraient hongrés dans les quinze jours qui suivraient l'admission. L'armée attache une grande importance à ce que cette opération soit faite dans le jeune âge; mais, comme elle est aujourd'hui une cause de dépréciation commerciale, le propriétaire d'un cheval hongre qui aurait été admis provisoirement, et qui serait refusé lors du choix définitif, recevrait une indemnité fixée par le jury de 50 à 100 francs. A trois ans et dix mois, les chevaux seraient présentés de nouveau au jury pour être admis ou classés d'après un tarif connu; enfin, à quatre ans, l'armée serait tenue d'en prendre livraison. Jusqu'à ce moment, l'animal resterait aux risques et périls de l'éleveur; mais, par compensation, celui-ci conserverait le droit d'en disposer, et probablement l'industrie particulière ne tarderait pas à profiter de cette condition pour acquérir les premiers choix de la remonte.

Tel est, en gros, le système de M. L'Enfant; le reste importe peu; cependant nous devons faire remarquer que l'auteur a modifié heureusement une partie accessoire de son projet, qui avait été l'objet de critiques assez vives. Il voulait d'abord que les chevaux, au moment de leur livraison, fussent mis entre les mains de la gendarmerie, qui les aurait dressés jusqu'à cinq ou six ans; aujourd'hui, il propose de confier cette tâche aux cultivateurs, en augmentant le prix des tarifs de 100 fr. pour les chevaux de cinq ans, et de 200 fr. pour ceux de six ans.

Toutes ces combinaisons sont fort ingénieuses, et peuvent produire d'excellents résultats, à une condition, mais cette condition est indispensable, et nous prions le conseil général de ne point la passer sous silence, en recommandant au gouvernement le système de M. L'Enfant.

Il faut faire en sorte que l'industrie des éleveurs soit concurremment encouragée par l'Etat et par les particuliers; il faut que l'on assure aux chevaux légers un débouché en mode composé; autrement les éleveurs seraient à la discrétion de l'administration de la guerre : or, l'armée ne consommant pas plus de 6,000 chevaux sur les 30,000 que produirait annuellement ce système, que ferait-on des 24,000 bêtes qui n'auraient point trouvé place dans les cadres de la

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. Le *Tisserand de Ségovie*, drame attribué à M. Hippolyte Lucas. Insulte à l'Espagne. Don Juan Ruyz de Alarcon y Mendoza. — Renaissance de la critique dramatique. — Le théâtre vit-il encore? — A ALEXANDRE DUMAS.

Cette pauvre Espagne a bien du malheur, et il semble que de la France doivent lui venir ses persécutions et ses douleurs : l'invasion sous l'Empire, l'intervention en 1823, et, sous le gouvernement dit révolutionnaire de 1830, la communication de l'esprit rétrograde de nos bornes. Il ne lui manquait plus que de voir son génie poétique travesti par M. Hippolyte Lucas.

L'Espagne a eu, au dix-septième siècle, avant Calderon, au temps de Lope de Véga, un poète magnifique, don Juan Ruiz de Alarcon y Mendoza, un de ces hommes chez lesquels l'audace insolente du caractère égale la hardiesse désordonnée du génie. M. Ferdinand Denis a publié sur Alarcon une notice excellente et que les feuilletons du lundi ont [illegible] compilée à souhait, sans dire clairement qu'ils empruntaient leur érudition aux intéressantes *Chroniques chevaleresques* de M. Denis.

Alarcon, né au Mexique, était de noble famille, et ses ancêtres avaient fait parler d'eux dans les guerres de la conquête d'Amérique. Il vécut assez brillamment en Espagne, dans la compagnie des grands seigneurs et des beaux esprits de son temps. Voici en quels termes de triomphant dédain il faisait dédicace de ses œuvres au public vulgaire.

« C'est à toi que je m'adresse, bête féroce; à la noblesse, ce n'est déjà plus nécessaire : elle parle mieux de moi que je ne saurais le faire. Voilà mes comédies, traite-les comme tu as coutume d'agir, et non selon la justice; elles te regardent avec mépris, sans terreur; elles ont passé par les périls de tes forêts, et maintenant elles peuvent bien traverser les recoins secrets que tu habites. Si elles te déplaisent, je me réjouirai; ce sera une preuve qu'elles sont bonnes. S'il t'arrive d'en faire cas, c'est qu'elles sont mauvaises, et l'argent qu'elles doivent te coûter me consolera. »

Alarcon, admiré des gens de goût, dédaigné de la foule, oublié même dans son pays, est auteur de la *Verdad sospechosa* « cette comédie fameuse, cette merveille du théâtre, » dont parle Corneille et d'où notre poète a tiré son *Menteur*. L'auteur de la *Verdad sospechosa*, par un trait de curieuse prophétie, écrivait huit ans avant l'apparition de la comédie de Corneille :

« Qui que tu sois, sache que ces comédies sont toutes de moi, quoique quelques-unes soient devenues la parure d'autres *corneilles*. »

La nouvelle corneille qui se nourrit de la substance du poète espagnol, c'est M. Lucas. M. Lucas, jusqu'à présent, n'a pas daigné indiquer la source féconde où il a puisé. On pourrait blâmer ce procédé; pour moi, je félicite M. Lucas de n'avoir pas mêlé le nom et le génie d'Alarcon à l'œuvre jouée au Théâtre-Français. Parce que M. Lucas est un critique d'une bienveillance passée en proverbe et, il faut le dire, poussée jusqu'à la banalité, ses confrères n'ont pas osé écrire ce que tous ils disaient très haut au foyer, à savoir que son ouvrage est des plus médiocres. Je pensais que, du moins, M. Théophile Gautier protesterait généreusement contre la profanation dont le critique du *Siècle* s'est rendu coupable. M. Gautier s'est montré accommodant jusqu'à l'innocence. Décidément la bienveillance de M. Lucas a déteint sur toute la presse. Seul, M. Albert Aubert, du *National*, a su dire la vérité. M. Lucas n'est pas seul coupable, et la Comédie-Française, qui a reçu et joué le *Tisserand de Ségovie*, aura à se reprocher un très mauvais procédé envers l'Espagne.

Je reviendrai, dans un prochain article, sur la question des traductions au théâtre, et je parlerai du *Tisserand de Ségovie*, du *Roi Lear* et des *Nuées*.

Je voudrais répondre aujourd'hui à M. Auguste Vacquerie, avec lequel notre feuilleton s'accordera, j'espère, sur le fond, sinon sur les détails; mais je suis obligé de renvoyer ce débat, ayant à dire deux mots, l'un à nos confrères du feuilleton, l'autre à un poète éminent.

Depuis bien des années le feuilleton n'avait plus de polémique, et chaque écrivain faisait son œuvre à part soi, insouciant et en apparence très dédaigneux de l'œuvre de ses confrères. L'amour-propre individuel, l'autorité jalouse des anciens de la critique ou leur indolence, les inspirations de l'esprit de boutique, isolaient tous les juges entre eux, devant le public du moins, et il était de ton que chaque feuilleton parût ignorer parfaitement et l'idée et même l'existence des autres. Du reste, beaucoup existaient côte à côte, mais bien peu vivaient d'une vie propre. Les juges du théâtre ne délibéraient pas sur leurs sièges, ni en chambre du conseil; mais on se rencontrait dans les couloirs, dans le foyer, cette salle des pas perdus du temple de Melpomène et de Thalie. On causait, on se frottait; on écoutait, on recueillait religieusement l'avis de deux maîtres, et le lundi, sur toute la ligne du feuilleton, le public était assuré de trouver sur la pièce du jour la même opinion diversement habillée. Cet effacement général nous paraissait si déplorable que, pour notre compte, souvent, malgré l'attrait de la sympathie naturelle, nous avons évité les rapports personnels, nous nous sommes tenus scrupuleusement à l'écart des petits conciliabules de couloir, par crainte de céder peu à peu aux influences des esprits exercés et des talents mûris, par crainte d'être, comme les autres, effacé et absorbé.

A cette unité fausse, fruit de la paresse, échappait un critique, très paresseux pourtant, dit-on; celui-là restait volontiers seul dans sa fantaisie, et, ne pouvant aisément lui emprunter des idées qu'il ne livrait pas ou qu'il n'avait pas, qui semblent lui venir seulement à l'heure du travail au bout de chaque plumée d'encre, la foule s'ingéniait à imiter sa forme folle, leste et riante. Il n'était pas rare de trouver les autorités du feuilleton eux-mêmes, les pères-conscrits de la chose, en flagrant délit de pastiche.

En somme, les critiques ne s'étudiaient pas, ne s'abordaient pas, ne se pénétraient pas devant le monde, et quand, par hasard, il y avait une rencontre au feuilleton, on pouvait être sûr qu'il s'agissait de querelles sur les personnes. Il suffit de rappeler que le plus chaud engagement connu, depuis dix ans peut-être, a eu lieu à propos du mariage d'un critique, lequel avait eu le tort de trop se déshabiller en public. Quant aux idées, aux doctrines littéraires et philosophiques, qui s'en souciait? L'idée et la passion étaient mortes au rez-de-chaussée comme au premier étage du journalisme, et le feuilleton n'avait même pas, pour s'entretenir la plume, le Guizot et Thiers, le Thiers et Guizot du premier-Paris.

Aujourd'hui une tendance favorable se manifeste, un mouvement de vie commence à remuer dans son sommeil le grand corps inerte de la critique. Des polémiques bienveillantes s'établissent ici; là, de vives escarmouches ont lieu et précèdent, il faut l'espérer, quelque grande bataille générale.

L'activité se produit vers les ailes de l'armée. Au *Globe*, M. Vacquerie, lestement armé, et se détournant un peu pour sa cause personnelle, se porte le défenseur enthousiaste du drame grec, du drame de Shakespeare et du drame de Victor Hugo, et maltraite fort rudement la tragédie française. La *Revue de Paris*, il faut lui rendre cette justice, a volontiers cherché les polémiques; mais elle cite exclusivement les écrivains qu'elle trouve bon de trouver mauvais. Que la *Revue*, à son procédé d'attaque, ajoute le soin de voir et de signaler les idées justes émises par ses rivaux, et son œuvre critique sera plus complète et plus digne. La *Revue* a encore un tort, c'est de n'avoir emprunté de Janus que son arrière-face. Le maître critique doit avoir des yeux pour le passé et surtout des yeux pour l'avenir, un regard ouvert sur les destinées glorieuses; il doit avoir ses deux bras, afin que la main gauche accueille et soutienne et presse affectueusement, tandis que la droite frappe, s'il est besoin, et guide avec fermeté. Il manque à la *Revue de Paris* une main, la main du cœur.

A la *Réforme*, M. Etienne Arago est honorablement disposé à entrer en polémique, et il a fait déjà plusieurs fois, et même envers nous, usage d'armes courtoises. Ici, par un de ces étranges contrastes si fréquents aujourd'hui, dans l'organe en apparence le plus résolu et le plus exigeant du principe de liberté, se rencontre un esprit littéraire très conservatif. La politique de la *Réforme* suppose que tout est à renouveler et à révolutionner dans les choses sociales; mais, sa littérature croit que tout est accompli dans le domaine de l'art, et que le Parnasse français est le *summum* et l'*ultimum*, le meilleur des mondes littéraires possibles. Déjà, nous avons vu le *National* se poser en représentant des vieilles dites saines doctrines, adorer exclusivement Racine et Corneille, dédaigner les génies étrangers et poursuivre de ses sarcasmes tous les efforts

confiance que nous avons dans notre correspondant, pour que nous nous décidions à les livrer à la publicité.

Dans les premiers mois de cette année, Mocktar-Sidi, roi des Bracknas (tribu maure de la rive droite du Sénégal), fut déposé et chassé par la majorité de ses sujets. Il se retira avec quelques-uns des siens chez l'almami (1) du Fouta qui, pour l'aider à reconquérir son pouvoir, leva une armée et marcha avec lui contre les rebelles. Malgré la supériorité numérique de l'armée de Fouta, la victoire resta aux Bracknas.

Au moment d'entrer en campagne, Mocktar-Sidi nous fit dire de ne pas payer les *coutumes* (2) à son compétiteur, et d'attendre l'issue de la lutte. On ne tint aucun compte de cette demande, et, pour affranchir de toute entrave les traitants qui se rendaient à l'escale du Coq, on accepta le nouvel élu comme parfaitement légitime, et les *coutumes* lui furent envoyées.

Mocktar-Sidi, n'osant pas rompre ouvertement avec nous, se contenta de manœuvrer dans l'intérieur, de manière à empêcher l'arrivée des gommes à l'escale.

Sur ces entrefaites, une lettre tomba dans nos mains (on assure que nous l'avons payée fort cher), lettre écrite par Mocktar-Sidi au temps de sa puissance, et par laquelle il offrait son concours à l'almami du Fouta, pour l'aider à venger la défaite que nous avions fait éprouver à ce dernier au combat de Cascat. A ce grief s'en joignaient d'autres. On l'accusait de donner asile à un homme qui avait assassiné un des nôtres ; on se plaignait de son insolence avec nous, etc., etc.

A son retour d'une excursion au bas de la côte, M. le gouverneur Bouet eut connaissance de cet état de choses et prit aussitôt la résolution d'aller sur les lieux arranger lui-même cette affaire. M. Alain, homme riche et influent, qui remplit depuis plus de quinze ans les fonctions de maire de Saint-Louis, fut désigné pour accompagner le gouverneur et s'embarqua avec lui. Mais, nous assure notre correspondant, M. Bouet ne communiqua nullement à M. Alain le projet qu'il avait en tête.

Ce fut le 22 mai dernier que le gouverneur arriva devant Podor, dans le Fouta, à environ 240 kilom. de Saint-Louis. A Podor existent encore les ruines d'un ancien fort que nous y avons occupé autrefois : quoique ce point ne nous appartienne plus, il est encore assez généralement regardé comme une possession française.

Mocktar-Sidi était là sur le rivage à la tête de quelques centaines d'hommes avec lesquels, soit pour faire preuve de puissance, soit pour nous faire honneur, il exécutait assez mal quelques manœuvres militaires.

M. Alain reçut l'ordre de descendre à terre et d'aller engager Mocktar-Sidi à se rendre à bord du bateau à vapeur pour y être mis en présence de son compétiteur, et pour faire valoir ses droits devant le gouverneur français, lequel se réservait de prononcer entre les deux prétendants.

M. Alain n'eut pas de peine à décider Mocktar-Sidi à accepter cette proposition. Il n'y eut de discussion que sur le salut à faire au hostile. D'ailleurs, on s'était mis en mesure de leur répondre.

Dans le premier moment, Mocktar-Sidi et son parent firent mine de vouloir se défendre avec leurs armes ; mais, voyant toute défense inutile, ils reprirent ce calme profond, qui est la dernière ressource des musulmans dans les cas désespérés ; ils se soumirent à la fatalité qui les frappait. Redevenu calme, Mocktar-Sidi répéta plusieurs fois ces mots : « Jusqu'ici, jamais les blancs n'avaient trompé personne dans ce pays ; et je suis le premier à qui ils manquent de foi ! Dieu est grand ! »

Quant à M. Alain, il était consterné ; il ne pouvait se consoler du rôle qu'on lui avait fait jouer, et il s'efforçait d'assurer au malheureux Mocktar-Sidi qu'il était de bonne foi lorsqu'il l'avait engagé à venir à bord ; qu'il ignorait les intentions de M. Bouet, et même qu'il n'aurait jamais pu supposer qu'un pareil dessein entrât dans l'esprit du gouverneur.

Il y a plus de deux mois que ces détails sont venus à notre connaissance ; M. Bouet était alors absent ; aujourd'hui qu'il est de retour à Paris, aujourd'hui qu'une seconde lettre de notre correspondant est venue confirmer la première et attester avec une nouvelle force l'exactitude des faits, nous ne pouvons plus hésiter ; malgré le profond sentiment de douleur que nous éprouvons à inculper un officier distingué sur qui nous avions fondé tant d'espérances pour l'avenir du Sénégal, nous nous croyons tenus de livrer cette affaire au grand jour de la publicité.

Si les faits se sont passés comme nous venons de le dire (et malheureusement nous n'espérons pas qu'ils soient démentis), M. Bouet a compromis le nom français qu'il était chargé de faire aimer et respecter ; et le ministre, au lieu de le combler d'honneurs, comme il vient de le faire, aurait dû le blâmer sévèrement.

Ce n'est pas en méconnaissant les lois les plus élémentaires de la justice et de la bonne foi que les nations civilisées pourront justifier leur tutelle sur les peuples barbares. Nos sentiments, nous n'en doutons pas, sont partagés par tous les officiers de notre marine et par tous les hommes qui comprennent qu'il y a un droit des gens que les chefs civilisés doivent respecter avec tous les peuples, et que la France surtout ne doit jamais méconnaître.

(1) *Almami* est l'équivalent du mot *roi* dans le Fouta et dans le Boudou.

(2) On appelle *coutumes* les redevances que nous payons annuellement aux chefs maures pour que nos traitants aient le droit de se présenter aux escales où se traite la gomme.

## Crise espagnole.

Le 6, les auditeurs étaient beaucoup moins nombreux aux tribunaux de la chambre des députés de Madrid. On a vaguement parlé de l'armée, de la marine, et les bureaux ont nommé la commission chargée d'examiner le projet de loi déjà approuvé par le sénat, qui accorde au gouvernement l'autorisation nécessaire pour promulguer des lois organiques.

On n'a jamais cru sérieusement à Madrid à un projet de mariage fatal aux idées libérales. Il faut que le parti carliste et le parti anglais renoncent à leurs espérances. Le roi et l'héritier immédiat du trône, dit le projet de la commission, ne pourront pas contracter mariage avec une personne exclue par la loi de la succession à la couronne. Cette modification faite au projet du gouvernement, ne laisse aucun doute au public sur ce point. Il est moins rassuré sur le résultat des modifications sérieuses dont la constitution est menacée. Le bruit court que Gonzalès Bravo a quitté l'ambassade de Lisbonne, et qu'il est arrivé à Madrid dans l'intention de combattre la réforme. Des dépôts d'armes sont découverts chaque jour. Dimanche, c'étaient des canons de fusils, des espingoles, des nonçant que le congrès espagnol a voté son adresse dans la séance du 8.

— La *Presse* consacre son premier-Paris à la question de constitution définitive d'une caisse de retraite pour les travailleurs des deux sexes, dont le projet a été soumis il y a plus de six mois au ministre des finances. Cette feuille combat avec raison l'hésitation du ministère et les principales objections de la commission qui tendent à faire considérer, comme destructives du capital social et aléatoires pour l'Etat, les différentes combinaisons qui serviraient de base à cette institution. Après avoir prouvé que cette création n'impose aucun sacrifice réel au trésor, elle conclut à ce que le projet soit présenté aux chambres.

— Après quelques mots sur le rapport de Donoso Cortès pour l'abolition de la constitution espagnole, le *National* examine la marche illégale et passionnée du procès de Prim. Ce journal fait remarquer dans un court article combien la lenteur et les hésitations du ministère apportent de perturbation dans les services publics. Les cours de l'Ecole d'application doivent s'ouvrir le 1er janvier ; ceux de l'école des ponts et chaussées devaient commencer le 5 novembre dernier, et les examens d'après lesquels s'opère le classement, absorberont au moins 15 jours. Deux ou trois mois seront donc perdus au détriment du service.

— Le *Constitutionnel* reproduit le bruit qui a couru que le ministère ne convoquerait pas à la fois tous les élèves de l'Ecole polytechnique, pour les empêcher ainsi de se rendre solidaires les uns des autres en ne se rendant pas aux examens. Il engage les élèves à ne pas donner dans ce piége, s'il leur était tendu, et à conserver jusqu'à la fin la raison de leur côté.

— Le *Siècle* trouve le rapport fait par la commission espagnole sur la réforme de la constitution, tout-à-fait dépourvu du talent que savent quelquefois déployer les sophistes, et selon ce journal ce n'est pas même l'œuvre du simple bon sens.

## Faits divers.

— Par diverses ordonnances royales publiées ce matin dans le *Moniteur* :

1° MM. Hernoux et Montagniès de la Roque, capitaines de vaisseau, sont promus au grade de contre-amiral, pour des actions d'éclat dans les affaires du Maroc.

2° Les nouveaux statuts de la compagnie riveraine d'assurances sur la Saône et le Rhône sont approuvés.

3° Le bureau de Bois-d'Amont (Jura) est ouvert à l'importation et à l'exportation des céréales.

4° La caisse d'épargne établie à Rambouillet est autorisée.

5° Est également autorisée la société d'assurances mutuelles contre la grêle, établie à Dreux pour les départements d'Eure-et-Loir, Seine-et-Oise et de l'Eure, sous la dénomination de la *Beauceronne-Vexinoise*.

— Le conseil de perfectionnement institué par l'ordonnance de réorganisation de l'Ecole polytechnique s'est déjà rassemblé deux fois. Il s'est occupé d'abord de l'élection des deux candidats qui doivent être présentés au choix du ministre pour chacune des quatre places d'examinateurs permanents d'analyse, de géométrie descriptive, de physique et de chimie. On doit lui rendre cette justice que, quoique composé en grande partie d'ingénieurs et d'officiers supérieurs de l'armée, il s'en est rapporté à une commission de cinq membres de l'Institut, pour la désigna-

faits en notre temps pour introduire plus largement dans l'art le principe de liberté. Mais, dans les colonnes du *National*, la thèse littéraire était conséquente avec la théorie sociale. C'était à la patrie que ce journal offrait son encens, à la patrie exclusive. « Tout pour la France et par la France, comme dit la *Quotidienne*, et rien pour le monde, ajoute intérieurement le *National* ; loin des humanitaires ! que nous importe l'humanité, si la France est grande et glorieuse ! » Un article *Variétés*, signé des initiales de M. Armand Marrast, dont la plume résume l'esprit du *National*, nous a clairement manifesté la pensée du journal patriote. Toutes ces traductions des poètes étrangers, s'écriait le spirituel et violent publiciste, toutes ces imitations qui corrompent notre littérature nationale, tout cela est entré en France à la suite des armées étrangères. C'est un fruit maudit de la conquête. Voilà bien toute l'âme du *National*. Ah ! que j'aimais bien mieux le temps où M. Marrast, à Louis-le-Grand, (classe de seconde, 2e division, professeur, M. Humbert), nous faisait pénétrer dans les délicatesses du style de La Fontaine, le temps où doucement incliné sur son violoncelle, comme les anges du Sanzio, il participait aux saints concerts dans la chapelle du collége ! Maudite soit la fausse politique qui enlève aux arts les âmes poétiques, et qui déteint si déplorablement sur les théories littéraires.

Le *National* a donc ses raisons pour repousser l'étude des théâtres étrangers, même de celui des Grecs, Sparte n'ayant pas eu de littérature ; mais la *Réforme*, à son début, s'étant engagée par quelques démonstrations humanitaires, semble obligée conséquemment à accepter avec libéralité l'étude des œuvres étrangères anciennes et nouvelles. Si l'art est l'expression de la société, axiome consacré, la société ayant été jusqu'à ce jour très imparfaite et vicieuse, il y a présomption qu'il reste quelque chose à faire pour arriver à la perfection du genre pivotal dans les lettres, le théâtre. En admettant que l'art ait pris, à certains égards, les devants sur la forme sociale, concevons pourtant que l'œuvre n'est pas accomplie. Ne fossilisons pas l'art, ne nous exposons pas à mériter dans son domaine cette facheuse qualification appliquée par un illustre poète aux chefs de notre politique immobile.

M. Gérard de Nerval, à l'*Artiste*, est en voie de vrai libéralisme. Nous l'avons vu citer ses confrères et pour les critiquer et pour les louer. La *Revue indépendante*, la *Presse*, sous l'impulsion de M. Théophile Gautier, ont, à cet endroit, de généreuses tendances. Les écrivains du *Corsaire-Satan* sont prêts à se mettre en campagne, je n'en doute pas, le drapeau de ralliement d'une main, et le sabre d'abordage de l'autre ; le *Charivari*, la *Gazette*, ne sauraient refuser le choc d'où naît la lumière. La *Revue des Théâtres* aime à discuter les opinions produites. On doit espérer que les jeunes écrivains du *Courrier*, du *Siècle*, du *Messager*, du *National*, n'hésiteront pas à entrer en champ-clos ; mais quelques-uns seront empêchés, peut-être, par l'ordre des chefs de boutique. Avez-vous confiance dans le libéralisme de M. O.-N. du *Commerce* ? Ce critique-là a adopté un pseudonyme (*Old-Nick*), dont la double signification a le malheur d'indiquer l'esprit d'isolement, d'égoïsme et de ténèbres. Allons, vieux hibou, vieux diable, faites mentir votre nom.

Voilà donc les ailes en mouvement, et quelques parties du centre confus pourront s'animer bientôt. Quant au corps de bataille, parviendra-t-on à le tirer de son immobilité ? L'aristocratie du feuilleton, siégeant au *Constitutionnel*, aux *Débats* et à la *Quotidienne*, ne paraît pas disposée à descendre dans l'arène ; elle s'estime trop pour se mesurer, pour se compromettre avec aucun de nous. Cependant, compagnons, éclaireurs des routes diverses, attaquons ces vieilles bandes éprouvées, compactes et fortes : harcelons nos maîtres, et peut-être qu'à force de jeter des pierres dans leur jardin...... Vous, que nous assiégerons, ne croyez pas qu'aucun sentiment mauvais nous pousse contre vous. En vous est la plus grande somme de science acquise ; en vous le savoir est retiré ; votre repos et votre isolement voilent les clartés dont nous avons besoin. Si donc nous vous interrogeons, si nous vous secouons un peu, ce sera toujours afin que votre âme rayonne libéralement, afin que de vous la vérité jaillisse en éclairs sur le monde de l'art. Vous comprendrez, nous en avons l'espoir, qu'il est de l'intérêt public et de votre dignité vraie de vous mêler à la vie vivante ; vous comprendrez que l'isolement et le silence ne conviennent pas aux mœurs libérales de notre siècle. Vous avez, d'ailleurs, trop de prévoyance pour vous résoudre à attendre la mort sur vos chaises curules.

Pour chacun de nous, c'est un devoir d'activer les discussions. Ne devons-nous pas souhaiter que la lumière se fasse, que se complètent les théories littéraires ? Qui de nous consentirait à éteindre en soi l'idée ? Qui se bornerait, sans ennui, au métier d'enregistrer les chutes et les succès, de narrer l'histoire des représentations ? Notre devoir est plus élevé ; nous avons à enseigner le public, à faire libre et favorable le champ aux jeunes écrivains ; nous avons, — permettez-nous cet orgueil, poètes, — nous avons à vous guider vous-mêmes, aux jours des premiers essais de la muse. A vous de vous élever aux sphères lumineuses, où nous vous suivons du regard, où vous nous emportez sur vos ailes, frémissants et respectueux ! Mais, au départ, quand vous prenez pied pour l'essor, à nous de vous indiquer le terrain le plus ferme et le plus droit, où rien ne gêne votre élan, d'où vous partirez plus libres pour le foyer des éternelles splendeurs ! Poètes, si impatiente est votre âme des liens de cette terre souffrante, si pressée est votre ardeur, si fougueux sont vos emportements, si vite le vol de vos ailes, que, parfois, vous allez vous perdre dans l'espace. — Poète, tu t'égares, crions-nous. — Eh non ! répond-il, âme pauvre et terrestre, ne vois-tu point que je monte, que mon front baigne dans les arômes, que la lumière céleste m'inonde, que je suis bien le fils inspiré de Dieu ! — Tu montes, en effet, ô poète, mais, prends garde, au haut des cieux, d'aborder à quelque comète errante, au lieu d'aller au soleil te confondre avec l'âme de Dieu lui-même !

Ainsi, poètes, assis à vos pieds, le regard levé vers vous, plus humbles, nous avons pourtant une mission belle et qui se lie à la vôtre. Privés d'ailes, cependant, comme vous, nous voyons le soleil ; moins que vous peut être aveuglés par les mille lumières diffuses du ciel, nous pouvons observer d'un œil plus calme le but supérieur. — Et, s'il vous plaît, messieurs les poètes, puisque nous ne pouvons nous élever qu'à votre suite, permettez-nous (pour continuer la métaphore) de veiller à ce que vous ne nous entraîniez pas dans les lueurs confuses de quelque astre chevelu. Nous aimons mieux, vers le centre de notre tourbillon, les feux condensés, splendides et bienfaisants.

Redescendant en nos terrestres demeures, nous constatons que la vie renaît au feuilleton. Ce mouvement correspond-il à une renaissance parallèle de la littérature dramatique, qui s'en allait mourant ? Est-ce un avant-coureur ? Quand annoncera-t-on la bonne nouvelle ? Nos poètes aimés, Victor Hugo, Dumas, nous revenez-vous ? L'un de vous aborde le champ des grands intérêts politiques, et bientôt il siégera parmi nos législateurs. Nous aurons à interroger le pair de France, à le suivre dans sa nouvelle carrière, prêts à l'admirer toujours, à l'encourager de notre applaudissement, et nous demanderons beaucoup, au poète homme d'Etat. Aujourd'hui nous nous adressons à celui des deux maîtres de la scène moderne qui reste exclusivement voué aux lettres. A vous, Alexandre Dumas, nous faisons appel.

Où sont nos jours de vie généreuse et d'enthousiasme ? Beaux souvenirs de la jeunesse, revenez nous consoler du temps présent. Vous souvenez-vous, Dumas ? Vous, le poète, et nous, les étudiants, les jeunes ensemble, nous marchions. D'une main vous montriez l'avenir, de l'autre vous nous éleviez fraternellement à vous. Au sortir d'une révolution, où nous avions combattu côte à côte pour la liberté, pour l'émancipation de la pensée, ardents, zélés, pleins de chaleur et d'espoir, nous vous suivions et nous vous soutenions dans cette autre bataille, plus sérieuse et plus grande, contre les préjugés, contre les mœurs et les institutions fausses, contre une société mauvaise et brutale.

Vous nous disiez les souffrances de la femme. Dans *Antony*, vous nous enseigniez comment la société divise les cœurs que Dieu destinait à s'unir, et comment, dans le malheur commun des amants, c'est encore l'homme qui opprime la femme, l'amant qui torture l'épouse déjà marty-

[illegible] A l'entrée du cimetière, il a été porté par ses camarades jusqu'à la fosse qui lui avait été préparée d'avance au moyen d'une souscription ouverte dimanche dernier.

— Il vient de paraître, sur la question de savoir si le péage est encore dû sur le pont des Arts, le pont d'Austerlitz et le pont de la Cité, une consultation signée de MM. Royer-Collard, Marie, Duvergier, Bethmont, Pinard, Bonjean, Isambert fils et Perret. MM. de Vatimesnil et Philippe Dupin ont adhéré à cette consultation. Les signataires sont d'avis unanime que la perception du péage est illégale. (*Moniteur parisien.*)

**FORTIFICATIONS DE PARIS.** — Les formalités nécessaires à l'expropriation des terrains acquis en exécution de la loi sur les fortifications touchent à leur fin; les 76 procès-verbaux d'estimation embrassent 10'598 immeubles ou portions d'immeubles, non compris les terrains faisant partie des deux portions de routes stratégiques aux abords du Mont-Valérien, et qui se trouvent seules en retard. Au 1er novembre 1844, les acquisitions amiables étaient réalisées pour 8'532 percelles ; elles ont nécessité 4'286 contrats ; les 2'066 parcelles de surplus donneront lieu à 1'033 contrats ; sur ces dernières parcelles, l'estimation de 8 0|0 est contestée et devra être réglée par le jury d'expropriation. C'est ainsi que le morcellement agricole au milieu duquel nous vivons rend encore plus onéreuse pour la France la fortification de Paris, œuvre déjà improductive et dispendieuse par elle-même.

# EXPOSITION DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE (1).

## Orfèvrerie, Bijouterie.

Un élève de M. Odiot. — Splendide jeu d'échecs. — Gulliver et les Lilliputiens. — Un pot de bière orné [illegible] souverains. — Rareté du corail en Allemagne. — Accumulation des métaux précieux en France.

A toutes les Expositions industrielles, la foule s'arrête compacte et éblouie devant les riches étalages où l'or, l'argent, les diamants, les saphirs, les rubis mêlent leurs brillants reflets. Les uns jettent un œil d'envie sur ces splendides merveilles, calculent leur valeur et supputent en eux-mêmes si leur budget leur permet de les acheter ; ce sont les riches de la terre ; les autres se contentent de regarder avec une sorte d'étonnement, et songent avec peine qu'un seul de ces morceaux précieux pourrait leur procurer le bien-être de la vie, et les mettre pour toujours à l'abri des souffrances de la faim; ce sont les prolétaires. Au milieu de ces visiteurs dont les visages reflètent des pensées si différentes, les uns le désir, les autres l'étonnement et l'admiration des enfants pour une merveille, passent souvent des hommes qui ne se laissent aller ni à l'ambition des premiers, ni à l'admiration des derniers. Ils se permettent de juger avec plus ou moins de sévérité les œuvres exposées: ils ne veulent pas qu'un morceau de métal ou de pierre ait droit à une adoration quelconque, parce qu'il vaut peut-être des millions ; ils refusent de se prosterner devant le veau d'or, aussi bien que de s'en faire les grands prêtres. Ce sont les artistes qui pensent avec raison que plus un objet a de valeur intrinsèque, plus aussi ses formes doivent être élégantes et poétiques. Pour eux, il faut nécessairement ajouter au prix du métal ou de la pierre, quelle que soit leur rareté, le prix du travail intelligent de l'orfèvrerie ; elle devint une industrie où, ainsi que cela a lieu pour tous les produits manufacturés, la main-d'œuvre dut être ramenée au minimum, pour que la refonte des objets pût s'effectuer avec le moins de perte possible. Aussi, à partir du règne de Louis XV, l'orfèvrerie fut une simple profession dont l'art et le goût s'absentèrent de plus en plus, car on ne peut appeler du goût et de l'art ce style sans forme, ce clinquant qui se nomme du Pompadour, ou bien le rocaille importé d'Angleterre.

Aujourd'hui, l'orfèvrerie est entrée dans une nouvelle ère. Les beaux étalages de MM. Morel, Mayer, Rudolphi et surtout de Froment-Meurice, à l'Exposition de Paris, de M. Hossauer, à l'Exposition de Berlin, attestent que les orfèvres cessent maintenant d'être de simples industriels fabriquant des objets de pacotille. Chose remarquable, c'est à l'Allemagne que Paris doit le rénovateur de la haute et belle orfèvrerie française, tandis que Berlin doit à la France son seul orfèvre vraiment digne de ce nom. Wagner, prussien naturalisé français, importa parmi nous, il y a quinze ans, le goût du style gothique, du byzantin et de la Renaissance ; c'est lui qui, le premier, marcha dans la voie où l'ont suivi les orfèvres actuels. En 1819, M. Hossauer qui, après avoir fait contre nous les campagnes de 1814 et 1815, était resté à Paris, dont il appréciait en artiste tous les charmes, apprenait chez Odiot le style correct et sévère qui constitue le mérite des œuvres de ce grand orfèvre de l'Empire. Le vieux roi de Prusse faisant, à cette époque, un voyage à Paris, vit par hasard les travaux de M. Hossauer et aussitôt l'engagea à revenir à Berlin. Cette capitale manquait alors d'un véritable orfèvre : le roi monta de ses propres deniers l'établissement de M. Hossauer qui, avec l'aide d'une si haute protection, de simple ouvrier est devenu millionnaire, tout en restant artiste. Ce fait d'un grand établissement fondé par le roi lui-même, des encouragements incessants donnés par le souverain à un fabricant, n'est pas rare dans la monarchie prussienne, où l'on reconnaît l'action constante du gouvernement cherchant à augmenter par tous les moyens possibles la richesse et la puissance du pays.

A l'étalage de M. Hossauer se trouvaient des vases, des flambeaux, des coupes, des théières d'un fini complet et d'un dessin presque pur. L'imagination de l'artiste se faisait reconnaître aussi bien que le talent du ciseleur. C'est ainsi qu'il faut que l'or et l'argent soient travaillés pour avoir le droit d'orner les tables des riches, les cheminées des palais, les autels des temples. Quant aux bijoux exposés par M. Hossauer, ainsi que par tous ses confrères, fort peu nombreux du reste, de l'Allemagne, ils se ressentent du goût germanique ; ils manquent le plus souvent de la grâce que l'on remarque maintenant dans les bijoux français. La joaillerie allemande est restée stationnaire, tandis que l'art de monter les bijoux, de leur donner une élégance extraordinaire, une délicatesse complète, un charme indéfinissable, était poussé en France jusqu'à sa dernière perfection.

Après les produits de M. Hossauer, tous ceux qui attiraient le plus l'attention des visiteurs de l'Exposition allemande étaient dus à MM. Weishaupt de Hanau, et Humbert de Berlin. Un jeu d'échec en argent et en or, dont les principales figures représentent des princes du seizième siècle, formait la pièce importante de l'Exposition de MM. Welshaupt, et quoiqu'il y eût beaucoup à reprendre dans l'exécution de cette œuvre, elle n'en faisait pas moins l'admiration du public. Quand on parlait de l'Exposition industrielle, il y avait toujours là un Berlinois qui s'écriait : avez-vous vu le jeu d'échec, ou bien encore, avez-vous vu le *Gulliver?* Ce Gulliver n'était pas un bijou, mais c'était un des merveilleux jouets de l'Exposition allemande, riche en joujoux de toute espèce. La foule entourait toujours Gulliver endormi, et admirait les innombrables lilliputiens qui avaient l'air le [illegible] le prouve manifestement : le mal gît tout entier dans le manque de garantie du titre des objets mis en vente. Il n'y a point en Allemagne de poinçon de garantie, ni d'essayeurs ayant mission de vérifier les titres des bijoux, quoique des titres, à peu près les mêmes que les nôtres, soient déterminés par la loi. Aussi, quelle anarchie règne dans les transactions commerciales ! On est constamment trompé : les objets fourrés ne sont pas rares, et on vend, comme de l'or ou de l'argent, des alliages qui contiennent à peine ce qu'il faut de ces métaux précieux pour donner passagèrement aux objets un aspect mensonger. Du reste, l'orfèvrerie et la bijouterie ne donnent pas lieu maintenant, entre la France et l'Allemagne, à un commerce bien important ; pour 1843, ce commerce est représenté par le tableau suivant :

| | Importation en France. | Exportation. | Différence. |
|---|---|---|---|
| Objets en or, | 26'136 fr. | 806'312 fr. | 780'176 |
| En argent, | 25'915 | 94'167 | 68'252 |

Mais si nous avons expédié en Allemagne plus d'or et d'argent ouvrés que nous n'en avons reçu, le Zollverein nous en a envoyé bien davantage en lingots ; ainsi, nous avons reçu :

| | |
|---|---|
| En or brut ou monnayé, | 1'611'840 fr. |
| En argent brut ou monnayé, | 18'460'863 |

Du reste, ces mêmes faits qui se passent dans les relations entre la France et le Zollverein, se reproduisent d'une manière uniforme pour notre commerce général ; ainsi pour 1843, on trouve :

| | Importation. | Exportation. | Différence. |
|---|---|---|---|
| Or ouvré, | 1'007'371 fr. | 8'566'947 fr. | 7'559'576 fr. |
| Argent ouvré, | 222'874 | 1'782'612 | 1'559'738 |
| En minerai d'or, | | | 3'083'070 |
| Et la France a reçu en or brut ou monnayé, | | | 10'038'027 |
| En argent brut ou monnayé, | | | 157'531'553 |

On voit donc qu'il tend à se faire en France une accumulation évidente d'or et surtout d'argent métallique ; ce fait a principalement pour cause l'état de la législation qui favorise l'importation en France des métaux précieux, et empêche l'exportation des lingots. Il doit résulter d'un pareil état de choses qui se reproduit depuis nombre d'années, une accumulation d'argent qui tend à diminuer la valeur de ce métal en France. Cette accumulation tend à rompre l'équilibre qui doit exister pour la répartition de ce métal dans le monde entier. Il faut bien, il est vrai, que la France en reçoive une certaine quantité puisqu'elle n'en produit guère annuellement que 875 kilog., tandis que l'Allemagne en donne 67'111, et le monde entier 900 mille kilog., ayant une valeur de 189 millions de francs.

La production de l'or n'est guère inférieure à celle de l'argent sous le rapport de la valeur ; on a calculé qu'elle s'élève à 52'130 kilog. valant 173 millions de francs. Mais l'Europe ne compte aucune mine importante de ce métal, à l'exception des mines de Hongrie, produisant annuellement 630 kilog.

La fabrication de l'orfèvrerie donne encore lieu à une assez grande importation en France de métaux précieux, sous une forme qui paraîtra extraordinaire. Les balayures d'or, les résidus de toutes sortes qui sortent des ateliers des orfèvres, joailliers ou bijoutiers, sont vendus à des fondeurs qui en retirent les métaux précieux. Il est entré cette année en France, pour 12'358'740 fr. de ces matières qui sont portées dans les tableaux des douanes sous le nom de cendres et regrets d'orfèvre ; l'association allemande seule nous en a expédié pour 3'007'920 fr. Quant à

(1) Voir les numéros des 6 et 19 septembre, 3, 13, 24 et 30 octobre et 3 novembre.

---

[illegible] par le joug du mariage sans amour. Dans *Angèle*, c'était encore la femme exploitée par la force masculine, l'amour brisé suivant les besoins de l'ambition ; c'était l'ambition elle-même obligée, pour s'épandre, d'avoir recours à des voies honteuses et cruelles. *Richard d'Arlington* nous montrait également réunis l'amour sacrifié, et l'ambition se heurtant à l'obstacle ; les épreuves réservées à l'homme fort qui, parti d'en bas, veut s'élever et parvenir ; l'essor irrésistible de la passion poussant les natures vigoureuses au crime et à l'infamie. Qui de nous n'a admiré Richard, et, même dans sa chute profonde, ne l'a considéré comme une des créatures privilégiées de Dieu ?

Ainsi, sur les intérêts de l'ambition et de l'amour, plaçant la raison du monde entre l'incompressibilité du désir passionné et le malheur et le crime résultant de l'essor de la passion, poète, vous forciez le monde, par la logique inspirée du génie, à comprendre et à confesser qu'il fallait transformer la société. Dans votre œuvre, — votre œuvre d'autrefois, — éclate de toutes parts cette pensée, qu'on ne peut changer l'homme et étouffer la passion. Si on ne peut changer l'homme; si, la passion naturelle restant invincible, l'être faible opprimé va au malheur, et le fort oppresseur au crime, que faire donc? Ou les laisser éternellement mal agir et souffrir, ou bien modifier ce qui est muable, les lois du monde, l'organisation sociale. Hésitiez-vous entre ces deux conditions? Restiez-vous, comme les âmes vulgaires, incertain dans un dilemme? Non, certes ; pas un mot descendu de vous qui ne fût une ardente et splendide protestation contre la souffrance. Vous aviez au cœur la haine de la tyrannie, de la douleur, et, par conséquent, poète, au nom de Dieu, vous nous donniez l'ordre de rejeter et de vaincre le mal.

Que de larmes n'avons-nous pas versées sur ces belles héroïnes, êtres charmants, que tous nous connaissions, personnifications frappantes que le poète saisissait dans le monde vivant et parmi les natures d'élite ! Que d'amour dans nos jeunes cœurs, pour vous toutes, Adèle d'Hervey, Angèle, Paula, Catherine de Guize, Thérésa, Jenny, Catherine Howard, — dignes sœurs de Valentine et d'Indiana. Quel culte ! Combien avec elles nous avons aimé ! Combien en elles nous avons respecté le sexe tout entier ! Quelle entreprise nous eût arrêtés, quel sacrifice nous eût coûté, pour alléger leurs peines, pour les consoler, pour les délivrer, ces nobles martyres d'un monde de mensonge et d'oppression ! Poète, savez-vous bien tout ce que vous avez versé en nous de salutaires enseignements, tout ce que vous avez mis d'amour et de générosité dans nos cœurs, de feu dans notre sang ? Savez-vous ce que vous avez fait pour la femme ? De quelle puissante parole vous avez proclamé ses droits et protesté contre son esclavage ! Ah ! que toutes, elles comprenaient, par un vif instinct, que vous étiez leur poète. Vous rappelez-vous cette sympathie profonde, universelle, ce frémissement de tout le monde féminin autour de votre nom ? Etre le poète de la liberté, le poète des femmes et des affligés, et en même temps le défenseur des grands esprits audacieux détournés dans les voies du mal : quel rôle ! Protéger le faible et prouver la légitimité de la passion ; charmer et remuer le monde ; correspondre à tout ce qu'il y a de plus chaud dans le sang, de plus généreux, de plus saint, de plus religieux dans l'âme, être enfin le poète de la liberté du cœur, la liberté dans laquelle est la loi de toutes les harmonies !

Maintenant, où donc est-il le poète aimé de notre jeunesse ? Comment se fait-il que les jeunes gens et les femmes ne frémissent plus à sa voix ? Cette nature si vigoureuse est-elle épuisée ? Non, jamais son imagination ne fut plus abondante ; c'est une sève toujours jeune, c'est une source intarissable. Nul écrivain n'est plus recherché. Chaque matin, il sème sa parole sur le monde entier. Mais, hélas ! il est descendu des hauteurs de la passion ; le cri de liberté s'est presque éteint dans son cœur. Il avait le culte de son père, général en chef de la cavalerie française en Egypte, l'un des géants de la Révolution ; et voici qu'il se souvient aujourd'hui que son aïeul était marquis et vivait à la cour. Parce qu'il a autant de verve et d'atticisme que pas un des représentants de l'esprit français d'autrefois, le voici qui dédaigne le présent et oublie l'avenir, pour s'aller promener, rieur insouciant, au milieu de la société parfumée et pailletée du dix-huitième siècle, où il se trouve à l'aise. Le monde entier peut recevoir de lui la leçon profonde du cœur, le pain céleste : mais lui, il jette au monde sa fantaisie éparpillée en mille éclairs pétillants, feu d'artifice brillant, merveilleux, incessamment renouvelé, mais dont la lumière passe rapide, ne laissant rien que l'impression du plaisir. Au lieu d'enseigner, de passionner, de soulever le monde, le poète se borne à distraire et amuser les hommes. La France sommeille : Dumas la berce dans son repos et dans son indolence.

Poète, souvenez-vous de cette parole sainte incessamment répétée par une grande âme qui, elle aussi, semble céder au découragement : *le poète a charge d'âmes*. Est-ce donc assez, pour votre mission, de chanter aux âmes votre délicieuse chansonnette ?

> En me promenant ce soir au rivage,
> Où pendant une heure à vous j'ai rêvé,
> J'ai laissé tomber mon cœur sur la plage ;
> Vous veniez ensuite et l'avez trouvé...

Assez de molles et coquettes chansons, poète. Vous dormez, vous-même. Debout, debout ! Reprenez d'une main hardie ce flambeau [illegible] tant d'années, vous avez glorieusement agité sur la France ; les [illegible] qui s'en échappaient faisaient, de toutes parts, germer la liberté sur le sol. Fils de géant, poussez du pied ces bornes où se brise le flot de la pensée humaine ; elles immobilisent et pétrifient tout autour d'elles. Sur le troupeau bourgeois, sommeillant dans son cercle fatal, faites descendre votre souffle, et que retentisse votre voix à l'éclat sonore. Que cet accent de votre cœur, que ce cri de liberté leur revienne comme un divin souvenir. Ressuscitez par la passion l'âme de la France que l'hypocrisie des faux puritains souille et que l'ennui décompose. Relevez cette France, votre sainte mère, qui s'abaisse et se découronne. Soutenez son noble front affaissé; à sa couronne appauvrie restituez le brillant, que Dieu a remis en vos mains pour la gloire de la patrie et pour le bonheur du monde. Ressaisissez le sceptre du théâtre ; redevenez le roi de la scène, et n'oubliez jamais que toute royauté oblige envers les hommes, et que les rois sont les pasteurs des peuples. Reprenez donc votre place et jouez votre rôle ; faites dans toute sa grandeur l'œuvre pour laquelle le ciel vous prodigua ses dons : charmer et instruire en même temps, guider l'humanité, prendre sur vos ailes l'âme généreuse de la France, et, loin de ce monde de pauvretés, d'oppression et de douleurs, l'emporter jusqu'aux pieds de Dieu même, et lui révéler la destinée humaine, qui est le bonheur dans l'ordre et par la liberté !

Poète, un dernier mot. M. Empis est à cette heure l'empereur et roi du drame en France. Vous plaît-il que se continue une pareille royauté, Alexandre Dumas étant en vie et bien portant ?

D. L.

### BULLETIN THÉATRAL.

Ce soir, mercredi, à l'Opéra, *Guillaume Tell*, l'œuvre sublime, immense de Rossini. Voilà de la vraie musique. Quiconque a l'amour de l'art, a le sentiment du beau, quiconque aime et se passionne, doit aller applaudir *Guillaume Tell* et l'admirable orchestre de M. Habeneck. Il faut bien aussi encourager M. Duprez dans ses énergiques efforts : nous n'avons pas d'autre Arnold.

Opéra-Comique, *la Part du Diable*. — Odéon, l'heureuse comédie de M. Augier, *la Ciguë*; *les Nuées* arrangées d'Aristophane ; *la comtesse d'Altenberg*. — Vaudeville, Arnal. — Variétés, Bouffé et le charmant visage de Mlle Volet. — Gymnase, *Emma* de M. Laya. — Palais-Royal, *l'Etourneau* pour mourir de rire. — Féeries au Cirque et à la Gaîté.

D. L.

TIMBRE ROYAL

LINNERTEDT, ancien tailleur, rue des Quinze-Vingts, 2. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

## Bourse du 12 novembre 1844.

La rente a ouvert en hausse ; le 3 0[0 a atteint le cours de 83, et, après une légère réaction, fermé encore 5 c. au dessus du cours d'hier. Le 5 0[0, qui avait aussi bien débuté, ne s'est pas si bien soutenu et ferme à 20 c. moins bien qu'hier.

Les chemins de fer sont délaissés et en baisse. Les nouvelles émissions

| CHEMINS DE FER | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | Au 15. | » | » |
| V. R. Dr. | » | » | 400 | » | B. 2 50 | — 402 50, 400. | B. 5 » |
| — R. G. | » | » | » | » | | — 285, 263 75. | B. 2 50 |
| Orléans. | 1005 | » | 108 75 | B. 6 75 | — 1007 50, 1010, 1008 75. | B. 3 75 |
| Strasb... | 275 | » | 272 50 | B. 2 50 | — 275, 272 50. | B. 2 50 |
| Rouen.. | 1000 | » | 1005 | » | H. 6 25 | — 1003 75, 1000. | B. 5 » |
| Havre... | 775 | » | » | » | B. 6 25 | — 776 75, 775. | B. 6 25 |
| Marseill. | 830 | » | 827 50 | B. 7 50 | — 830, 827 50. | B. 7 50 |
| Montp.. | » | » | » | » | » | | » » |

6 h. 1[2 PORTE-SAINT-MARTIN. — ...
6 h. 1[2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1[2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
6 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de pendu.
6 h. 1[2 COMTE. — Maison des Fous, Henriot de Béarn. Danses.
6 h. 1[2 FOLIES. — Estelle. Polly. Gamin. Femme en plâtre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

*Circulation des boissons.* — Antérieurement à la loi du 4 août 1844, les propriétaires de vignobles pouvaient faire transporter dans leur domicile séparé du lieu de production, le vin nécessaire à leur consommation, sans payer le droit de circulation. La nouvelle loi leur conserve bien ce droit, mais à certaines conditions, exprimées dans l'article 11 de cette loi.

« Art. 11. Pour jouir de l'exemption des droits de circulation dans les cas prévus par l'article 15 de la loi du 25 juin 1841, l'expéditeur des boissons sera tenu, lors du premier envoi qu'il fera après la récolte, de justifier de ses droits à cette exemption, et de déclarer la quantité totale par lui récoltée. Il ne pourra lui être délivré de passavant, lorsque les expéditions par lui faites depuis la récolte auront épuisé cette quantité. »

*Culture de la pomme de terre.* — A l'aide d'un procédé très simple, M. Goux, maire de Colombe-les-Vesoul, obtient depuis deux ans des pommes de terre d'une grosseur remarquable. Au mois de mars, cet agriculteur, après avoir divisé la pelure d'une pomme de terre en petites portions renfermant chacune deux germes au moins et trois au plus, place toutes ces portions réunies dans l'eau qui découle du fumier, les y laisse pendant trois jours, et les plante immédiatement dans un champ qui a dû être labouré et fumé vers le 15 août de l'année précédente.

*Nouveau marché de Rioz.* — Au premier marché de Rioz (Haute-Saône), qui a eu lieu samedi 2 novembre, il a été vendu, malgré une pluie abondante, environ 150 hectolitres de froment, 50 hectolitres d'avoine, et une grande quantité de comestibles de toute espèce : il y a donc lieu d'espérer que ce marché réussira pleinement.

*Industrie séricicole.* — La culture du mûrier et l'élève des vers à soie font des progrès dans le département de la Dordogne. Un propriétaire fondateur d'une magnanerie a, nous assure-t-on, vendu cette année pour près de 1,600 fr. de soie.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 11 Novembre. | | | | 12 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1366 q. | 24 k. | | Arrivages | 613 q. | 87 k. | |
| Ventes | 868 | 21 | | Ventes | 645 | 27 | |
| Restant | 10416 | 47 | | Restant | 10388 | 07 | |
| Cours moyen | | 33,92 | | Cours moyen | | 33,41 | |
| Cours-taxe | | 33,54 | | Cours-taxe | | 33,53 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 6 q. | 28 k. | 47,80 à 51,00 | Gr. | 6 q. | 28 k. | 47,40 à 51,00 |
| 1re | 67 | 51 | 33,75 à 36,30 | 1re | 135 | 43 | 33,75 à 36,80 |
| 2e | 94 | 20 | 31,80 à 33,10 | 2e | 263 | 76 | 31,80 à 33,10 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 0 | 0 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 4 | 71 | 20,40 à 24,00 |
| Al. | 380 | 90 | 33,10 à 35,65 | Al. | 78 | 50 | 31 85 à 00,00 |

**Cours des céréales** (par hect.).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 11 novembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,00; 3e 16,00. — Seigle et orge 9,66 à 10,00. — Avoine 6,66 à 7,33. Vente active.

DREUX, 11 novembre. — Froment 1re 17,75; 2e 17,00; 3e 16,22. — Méteil 15,32 à 15,35. — Seigle 14,00. — Orge 12,00. — Avoine 6,60.

VERNON, 9 novembre. — Froment 16,60. — Méteil 14,00. — Seigle 10,50. — Orge 9,00. — Avoine 6,00.

EVREUX, 9 novembre. — Froment 16,88. — Méteil 15,32. — Seigle 9,44. — Orge 9,25. — Avoine 6,29.

BRIONNE, 7 novembre. — Froment 17,85. — Seigle 11,50. — Avoine 7,00.

BEUZEVILLE, 5 novembre. — Froment 17,75. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 8,50.

DOUAI, 9 novembre. — Froment 1re 18,90 à 21,00; 2e 17,50 à 18,75; 3e 15,00 à 17,50. — Orge 9,50 à 12,00. — Avoine 5,50 à 6,75.

CAMBRAI, 9 novembre. — Froment 15,84. — Seigle 10,10. — Orge 11,20. — Orgette 9,50. — Avoine 5,77.

STE-MENEHOULD, 9 novembre. — Froment 1re 14,21; 2e 13,02. — Seigle 8,53. — Orge 8,54. — Avoine 5,13 à 5,61.

MULHOUSE, 5 novembre. — Froment 1re 18,96; 2e 18,45; 3e 17,89. — Méteil 13,00. — Seigle 11,23. — Orge 9,93. — Maïs 10,00. — Sarrazin 7,50. — Avoine 7,00.

Baisse sur le froment 8 c. La diminution qu'a subi le prix du froment aux trois derniers marchés, a de nouveau fait baisser la taxe du pain, qui, à partir du 7 novembre, se vendra à 30 c. le kilo de 1re qualité, et a 22 c. celui de 2e qualité.

L'orge en hausse de 33 c., les autres céréales sont sans variation.

COLMAR, 7 novembre. — Froment 1re 19,37; 2e 18,00; 3e 16,70. — Méteil 13,82. — Seigle 12,01. — Orge 9,93.

ST-LAURENT, 9 novembre. — Froment 1re 18,21; 2e 17,84; 3e 17,46. — Seigle 10,66 à 11,33. — Orge 9,00 à 9,66. — Méteil 12,33 à 13,10. — Sarrazin 7,00 à 7,66. — Maïs 9,00 à 9,66. — Avoine 7,33 à 7,66. — *Pommes de terre* 3,00.

BESANÇON, 9 novembre. — Froment 17,60. — Avoine 6 20.

POITIERS, 9 novembre. — Froment 1re 17,25; 2e 17,00; 3e 18,75. — Mouture 12,75. — Méteil 11,00. — Seigle 13,00 à 13,25. — Baillarge 10,75. — Orge 12,10. — Avoine 8,25 à 8,50.

BAYONNE, 7 novembre. — Froment 1re 21,30. — Maïs 10,75. — Seigle 14,25. — Orge 13,75. — Avoine 8,35.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *Marché St-Antoine* du 12 nov. — Foin 1re 48 à 00 ; 2e 44 à 46 ; 3e 36 à 40. — Luzerne 2e 42 à 44; 3e 38 à 40. — Regain de luzerne 1re 37 ; 2e 32 à 34 ; 3e 30. — Trèfle 1re 36 à 00; 2e 30; 3e 25 à 28. — Paille de froment 1re 25 à 00 ; 2e 22 à 00; 3e 20 à 00. — Paille de seigle 1re 30. — Paille d'avoine 1re 38 à 40; 2e 30 à 00.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 11 nov. — Foin 1re 42 à 45; 2e 30 à 33. — Paille 18 à 22.

DIJON, 9 nov. — Paille 15 à 17.

MULHOUSE, 5 nov. — Foin 1re 25,50; 2e 25; 3e 22. — Paille 15 à 21.

BAYONNE, 7 nov. — Foin 30. — Paille 16.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 11 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 715 | 690 | 25 | 1 18 | 1 06 | » 93 |
| Vaches.... | 338 | 330 | 8 | 1 10 | » 96 | » 80 |
| Veaux..... | 442 | 437 | 0 | 1 42 | » 94 | » 78 |
| Moutons.. | 7701 | 6573 | 1131 | 1 40 | 1 16 | » 94 |

LA MAISON-BLANCHE. — Sur 217 porcs amenés, 168 ont été vend. 0,98-0,92-0,86.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 11 nov. — 1712 porcs ont paru sur le marché. Le prix a été pour la 1re 0,96; 2e 0,94; 3e 0,92.

**Cuirs.**

*Foire de Châlon-sur-Saône*, 9 nov. — Veaux en croûte 3,60 à 3,70, do en huile 3,50 à 3,60; vaches légères en croûte 2,50 à 2,70, do fortes 2,30 à 2,40; mâles 2,00 à 2,20; chevaux 2,05 à 2,15 ; vaches lissées 2,30 à 2,40; cuirs forts de Givet 3,00 à 3,10, do Héricourt 3,00 à 3,05, do du pays 2,40 à 2,60; veaux en poil 3,00 à 3,10; vaches do 2,20 à 2,30; bazanes prix ordinaire.

**AU BON PASTEUR, RUE SAINT-HONORÉ, 167 ET 169, ET RUE DU COQ, 10, PRÈS LE PALAIS-ROYAL. — MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENS A PRIX FIXE INVARIABLE.** Toutes les marchandises, soit en pièces, soit confectionnées, sont marquées en chiffres connus. Ce vaste Etablissement, le plus important de la capitale, a reçu toutes ses nouveautés d'hiver. MM. les acheteurs auront à choisir sur plus de 2,500 pièces d'étoffes. Prix des vêtemens confectionnés : Plus de 1,500 robes de chambre de 25 à 75 fr.; robe de luxe de 80 à 150 fr.; twines de 35 à 75 fr.; paletots castor et étoffes de fantaisie de 50 à 75 fr.; pardessus ouatés garnis de velours de 75 à 100 fr.; habits de fantaisie et de soirée de 55 à 80 fr.; redingotes drap de 50 à 75 fr.; pantalons nouveautés d'hiver de 10 à 18 fr.; pantalons nouveautés de Louviers et d'Elbeuf de 22 à 32 fr.; pantalons de grandes nouveautés de MM. *Bonjean, de Montagnac* et *Cunin-Gridaine*, de Sedan, de 35 à 40 fr., vendus partout 50 et 60 fr.; un grand choix de gilets brodés sur piqués, casimirs, valencias et velours, de 32 à 45 fr.; plus de 2,000 gilets tous faits de 10 à 35 fr. Les vêtemens faits sur mesure spéciale se paient en plus des prix fixés, savoir : habits et redingotes 5 fr.; pantalons et gilets 2 fr. L'immense clientèle des Magasins du BON PASTEUR a engagé le chef de l'Etablissement à avoir des coupeurs spéciaux pour chaque genre de vêtemens, seul moyen d'obtenir dans la coupe, élégance et perfection.

**MISE EN VENTE**

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**

**Orné de vignettes sur bois.**

**50 CENTIMES. ALMANACH PHALANSTERIEN. ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.**

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes, Marées, Eclipses. — Calendrier. — Dialogue-préface. — Souverains des principaux Etats. — Principales foires de France. — Longitude : ascension droite; déclinaison du soleil : temps moyen, etc. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Administration des Postes. — Astronomie. — Tableau du système du monde. — Hauteur des principales montagnes. — Le budget. — Les impôts. — Consommation de Paris. — Chemins de fer en France. — Annuaire de 1843-1844. — Hygiène, ou art de la santé. — Importance des fonctions de la peau. — Respiration. — Nutrition. — Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents. — Asphyxies, etc. — Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage. — Testaments. — Successions. — Enfants naturels. — Rapports des propriétaires et des locataires. — Baux. — Réparations. — Application de l'armée aux travaux publics. — Assurances nationales par l'Etat. — Compagnies à prime fixe. — Sociétés mutuelles. — Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation. — L'Algérie, le Sénégal et Madagascar. — Océanie. — Les îles Marquises. — Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie ; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles : Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes : Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

**12.500 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 8 octobre. — Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux Correspondants du Comptoir central de la Librairie, en France et à l'étranger.**

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.
DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France, Par VICTOR CONSIDERANT.
1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

Mme CHANTAL, rue Richelieu, 67, porte cochère à l'entresol.
**PLUS DE CHEVEUX GRIS.**
La nouvelle EAU CHANTAL les teint à la minute, ainsi que la barbe. L'Eau épilatoire Chantal enlève à l'instant, et pour toujours, les poils dont on veut se débarrasser. On peut essayer chaque article. — Prix : 6 fr. (La maison expédie.)

**CAISSE DE RECOUVREMENTS**
SUR TOUTE LA FRANCE.
*Rue du Marché-Saint-Honoré*, 11.
RECOUVREMENTS DE TOUS MANDATS, FACTURES, QUITTANCES SUR PARIS, LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER. — RETOURS SANS FRAIS.

**AVEC LES POIS ÉLASTIQUES** Et le TAFFETAS RAFRAICHISSANT de LEPERDRIEL, les CAUTÈRES ne sont jamais douloureux et produisent tous les bons effets possibles. — Faub. Montmartre, 78.

nisation de la grande ligne de vapeur qui doit unir un jour l'Angleterre à l'Inde par la France, trace un historique assez exact de l'état actuel des communications à travers l'isthme, telles qu'elles ont été établies par MM. Waghorn et Hill, et par la *Compagnie égyptienne de transit*. Mais ces deux journaux reconnaissent que le meilleur mode de communication, le mode le plus facile, le plus naturel, le plus convenable aux intérêts pacifiques de l'Europe et de l'Angleterre, c'est un canal à travers l'isthme.

Moins complet et moins compréhensif que le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel* se borne à proposer un système de canalisation dans l'intérieur de l'Egypte. C'est le système qui exista à trois époques différentes, sous les Kalifes, sous les Romains, et sous les Pharaons. Comment se fait-il que l'organe de M. Thiers, d'un homme d'Etat dont les tendances à l'imitation napoléonienne sont gravées en traits assez saillants autour de Paris, n'ait pas songé à l'appendice essentiel ajouté à ce système par l'ingénieur Le Père, sous l'inspiration du jeune général de l'armée d'Egypte ? Le *Constitutionnel* pouvait-il oublier que le canal qui devait joindre les lacs amers à Péluse, et établir ainsi la communication maritime directe entre la mer Méditerranée et la mer Rouge, était considéré par Bonaparte et par l'armée française comme la partie principale de l'œuvre, puisqu'il lui avait fait donner le nom de *Canal des Deux-Mers*? Le *Constitutionnel* n'a-t-il pas quelque regret de morceler ainsi la pensée napoléonienne, alors surtout que cette pensée a un cachet de grandeur et de gloire pacifique qui va si bien aux tendances de notre époque?

Du reste, le *Constitutionnel* démontre très bien la supériorité du canal sur le chemin de fer; il réfute très bien l'utilité du chemin de fer au point de vue du commerce général de l'Europe; et il est parfaitement dans le vrai quand il s'exprime en ces termes :

« Venons enfin au chemin de fer entre le Caire et Suez. Ici la question de vitesse est tout-à-fait secondaire. Avec de meilleures voitures et deux chevaux de plus dans les parties sablonneuses de la route, les voyageurs peuvent franchir le désert en vingt heures. Un chemin de fer les porterait en quatre ou cinq. L'économie de quinze heures sur le tout compenserait-elle l'énorme dépense de l'établissement d'un rail-way à travers un pays sans habitants ?

» Le gouvernement anglais et ses agents directs ou indirects ont donc d'autres motifs pour songer à l'établissement d'un chemin de fer. Nous n'avons pas besoin de dire que ces motifs sont étrangers à l'intérêt commercial...,. Ce que le gouvernement anglais cherche dans l'établissement d'un chemin de fer à travers le désert, c'est d'abord la possibilité de transporter facilement et en peu de temps des troupes et le matériel de guerre nécessaire dans l'Inde. C'est ensuite le protectorat que ce passage de troupes et la résidence d'une compagnie anglaise, maîtresse du chemin de fer, lui permettraient d'exercer sur l'Egypte. »

Quant au *Journal des Débats*, il accepte dans son entier la pensée du général en chef de l'armée d'Egypte. C'est un canal de [illegible], il est vrai, ne prononce pas le mot de neutralité, bien que l'idée en ressorte de tout son article ; mais le *Journal des Débats*, en cette occasion plus progressif et plus conservateur, formule nettement le système que nous proposons depuis si long-temps. Toutes les hésitations, toutes les incertitudes que nous avions signalées dans les précédents articles du *Journal des Débats*, ont disparu ; l'organe du ministère s'exprime avec une clarté et une précision que nous aimons à reproduire. « Comme il (*le canal de » grande navigation*) est d'intérêt européen, universel ; comme c'est » le plus grand service qu'on puisse rendre au commerce général... » toutes les nations maritimes pourraient se concerter afin de pren» dre de l'entreprise sous leur patronage et leur garantie, de manière » à faire de l'isthme de Suez UN PASSAGE NEUTRE. »

Oui, c'est le système de neutralité qu'il faut appliquer au canal maritime de la Méditerranée à la mer Rouge. Dans l'intérêt de l'Egypte et de Méhémet-Ali, dans l'intérêt de la paix européenne, ce canal devrait être fermé à tout navire de guerre ; la grande route de l'Océan restera aux escadres militaires. L'ouverture d'un canal maritime dans l'isthme de Suez doit avoir un caractère tout pacifique, tout commercial ; elle ne doit point servir aux ambitions politiques, qui restent d'ailleurs dans les mêmes termes qu'auparavant.

Il nous semble qu'une pareille combinaison, la seule qui soit juste et réellement praticable, doit convenir parfaitement à un ministère qui ne cesse de répéter *la paix partout, la paix toujours*. S'il tient à l'honneur d'être conséquent avec lui-même, ce ministère doit donc prendre l'initiative d'une convention à six qui déclarerait la neutralité de l'isthme de Suez et du canal des Deux-Mers. C'est là le préliminaire indispensable, soit qu'on veuille faire exécuter l'œuvre par le pacha, comme le *Constitutionnel* et les *Débats* s'accordent à le proposer, soit qu'on préfère un autre mode d'exécution et d'exploitation. Cette question, nous l'avons examinée mille fois, et nous nous proposons d'y revenir plus tard. Mais, dès à présent, nous dirons que le ministère, que le gouvernement et la nation sont moralement engagés à provoquer, à négocier, par les représentants de la France dans toutes les cours, et surtout par notre ambassadeur à Constantinople, la convention européenne qui appliquera à l'isthme de Suez le principe de neutralité.

---

M. le maréchal ministre de la guerre a reçu de M. le gouverneur général de l'Algérie, les rapports suivants :

Camp de Larbi, sur la crête du partage des Flisset el Bahar et des Beni Djennad, le 28 octobre 1844.

Monsieur le maréchal,

Hier, je me présentai devant les positions que M. le général Comman avait enlevées le 17, et où on disait que l'ennemi s'était fortifié de nouveau. Il avait eu, en effet, l'occasion d'y combattre encore, mais, ne jugeant pas la situation assez forte, il s'était placé à une lieue de là, sur les côtes boisées et [illegible] sible à ma cavalerie.

Je fis déposer les sacs et masser le convoi dans une conque bien couverte par une ligne courbe de rochers, où je plaçai des tirailleurs, protégés sur leur flanc par deux bataillons. J'étais à 600 mètres de l'ennemi. Je dirigeai le colonel Blangini avec le 58e, deux pièces de montagne et la cavalerie, aux ordres du colonel Yusuf, de manière à tourner la droite des Kabyles, et à menacer leur retraite sur les montagnes de l'est, séparées de celles que nous attaquions par une vallée assez praticable pour nos cavaliers.

Le colonel Gachot, avec deux bataillons du 3e léger et deux pièces de montagne, se dirigea vers la gauche pour menacer la retraite aux montagnes sud-ouest.

Le colonel Blangini, après avoir tourné, devait attaquer avec beaucoup de tirailleurs se glissant dans les rochers. Je m'avançai moi-même vis-à-vis de cette droite à 250 mètres, avec trois bataillons et quatre pièces de montagne. Je lançai des obus sur le point que je voulais assaillir. Quand je vis le trouble causé par mon artillerie et par l'attaque du 58e, le 3e bataillon de chasseurs d'Orléans et un bataillon du 53e, précédés par une ligne épaisse de tirailleurs, s'élancèrent à la course et escaladèrent les rochers.

L'ennemi fut promptement débusqué de cette position, et se rejeta sur son centre. Nous l'y suivîmes rapidement; il fut successivement délogé de toutes ces crêtes abruptes sur une ligne de plus d'une lieue. L'élan, l'énergie de nos soldats furent des plus remarquables.

Ma cavalerie, dans la vallée à gauche, fit des efforts inouïs pour tomber sur les fuyards que nous précipitions des crêtes ; mais cette vallée, qui, vue d'en haut, paraissait facile, était horriblement accidentée et pierreuse ; malgré l'habileté de nos cavaliers à passer dans toute espèce de terrains, ils ne purent atteindre qu'une cinquantaine de Kabyles, qui furent sabrés. Dans cette charge, nous eûmes trois hommes tués et trois blessés. Nous avons perdu en outre quatre chevaux.

L'infanterie n'a éprouvé que des pertes légères, si l'on considère la difficulté des lieux qu'elle attaquait; elle le doit à la vivacité et à la bonne entente de ses attaques.

Sans les horribles difficultés des lieux, nous aurions fait beaucoup de prisonniers ; on n'en a pas pris un seul ; au moment où l'on croyait cerner des groupes, ils se précipitaient dans des ravins profonds garnis de broussailles et nous échappaient. Ce champ de bataille représente admirablement le chaos. Quoique le combat n'ait pas duré deux heures, il m'a fallu toute la journée pour rallier mon monde.

Nous n'avons pas tué aux Kabyles plus de 150 à 200 hommes, et cependant ils paraissent singulièrement démoralisés, parce qu'ils jugent que n'ayant pu tenir dans cette position, ils ne tiendront nulle part avec plus d'avantages. Déjà les Flisset el Bahar m'envoient leurs principaux chefs pour faire leur soumission ; il est à croire que les Beni Djennad suivront leur exemple; alors l'aghalik de Taourga sera entièrement soumis.

J'ai la confiance que la petite campagne que nous venons de faire maintiendra l'ordre pendant tout l'hiver, depuis Djemmâa Saâridji jusqu'à l'Oued Neça. Quant au reste du pays, de l'Isser à Alger, il obéit depuis longtemps comme un département français.

La nature du terrain a donné lieu à une multitude de combats individuels où grand nombre d'actions d'éclat ont été faites. Je pourrais remplir quatre pages des noms qu'on m'a cités. J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les noms des militaires qui se sont fait le plus remarquer dans les combats du 17 et du 28 octobre.

M. le général Comman, commandant les troupes.

Dans le 3e léger : M. le colonel Gachot; MM. Paillot, d'Hérail de Brisis (Léopold), Giron, capitaines; Martin, sergent.

Dans le 3e bataillon d'Orléans : M. le chef de bataillon Serviès, MM. de Çagarriga, Petit, capitaines; Dautel, fourrier; Boisson, caporal sapeur; Nattier, adjudant sous-officier.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Quatrième partie.

#### LI. — GUERRE INTESTINE.

Les troupes anglaises, parties de Mazzara pour Sélinonte, avaient atteint Boncérino : c'était un beau régiment d'infanterie qui s'avançait en bon ordre et la giberne bien garnie, avec ce recueillement particulier aux soldats qui vont en campagne dans une contrée inconnue. Le major Dudley faisait partie de l'expédition. Un escadron de dragons, jetés en éclaireurs et conduits eux-mêmes par des guides du pays, marchait en avant ; la cassine fut laissée de côté, à la grande satisfaction de Pipo, qui la voyait déjà pillée, brûlée et le reste. Quelques traînards y tentèrent bien une irruption, mais la vue de l'invalide en uniforme les mit en fuite, en leur faisant croire que la maison était occupée militairement, et qu'on allait les y recevoir à coups de fusil. Le vaniteux Pipo s'attribua toute la gloire de ce facile exploit.

— C'est égal, pensait-il en se rengorgeant, on gagne toujours à se montrer brave.

Après avoir dépassé la cassine, les Anglais se partagèrent en deux détachements, dont l'un poursuivit sa route à travers les terres, tandis que l'autre, commandé par Dudley, allait chercher la plage afin de surprendre l'ennemi des deux côtés à la fois. Bientôt les habits rouges se perdirent dans l'éloignement, les uns derrière les bois, les autres derrière les dunes.

Avant d'aller à Trapani présider le conseil de guerre, Mac-Farlane avait sommé les Calabrais de se disperser sans délai et de rentrer dans les cantonnements respectifs qui leur avaient été assignés précédemment ; de retour à Mazzara, il les retrouva où il les avait laissés ; nouvelle sommation de sa part, nouveau refus de la leur, ou plutôt même inaction ; la coupe de la patience était débordée, et l'expédition avait été résolue.

(1) Voir pour le feuilleton, le journal du 24 juillet au 31 octobre.

Pendant ce temps, les bandes continuaient à vivre à discrétion dans le pays ; leur licence effrénée n'épargnait rien. Malheur aux vaincus, c'est-à-dire aux voisins ! Si quelque chose pouvait excuser leurs déprédations, c'était leur misère : tout leur manquait, surtout les vivres ; le brick qui devait les ravitailler n'avait point reparu depuis la terrible nuit si funeste aux Anglais. Qu'était-il devenu ? Personne au camp ne le savait, et la reine elle-même après l'avoir quitté à Castellamare n'avait plus entendu parler de lui.

Tout le monde à l'envi se plaignait donc de ces hardis maraudeurs, excepté Fabio, qui leur devait la liberté. Arrivé à Sélinonte, il avait été présenté et reçu comme l'ami de la reine au quartier-général de la Marinella. Le farouche Parafanti, son libérateur et son introducteur, l'avait pris sous sa protection spéciale; cela voulait dire : Respectez-le, sinon c'est à moi que vous aurez affaire.

— Capitaine, dit au nouveau venu le stratégique et méthodique Pandigrana, vous ne trouverez dans nos cantonnements ni la discipline sévère ni la bonne ordonnance des troupes de ligne ; j'en gémis tous les jours et suis le premier à blâmer ces mauvais exemples ; mais, que voulez-vous, la guerre, et surtout la guerre de partisans a des nécessités auxquelles il faut s'accommoder, et, tout en les déplorant, je me résigne à ce que je ne puis empêcher. De meilleurs jours viendront, et alors je prendrai ma revanche.

Charles XII, ou Frédéric II, recevant en campagne la visite d'un prince étranger, n'aurait pu s'exprimer en meilleurs termes, ni avec plus de majesté. Or, notez que cette harangue, digne des commentaires de César, se débitait dans la cuisine que nous connaissons déjà, en présence du même âtre et de la même broche, sinon du même mouton. Il fallait, pour ne pas rire, une dose énorme de gravité ; pourtant, Fabio garda son sérieux.

— Capitaine, dit à son tour le jovial Francatripa, le camarade veut vous faire sa cour ; il faut que vous sachiez que son idée fixe est d'être colonel, ni plus ni moins. Gaetano, le garçon meunier, a bien été général. Donc, il est rigide comme un instructeur, et toujours à cheval sur la discipline ; mais que cela ne vous effraie pas ; nous n'avons ici ni les corvées ni les consignes de la caserne ; si l'on est brave, on est bon vivant, ce qui n'est pas défendu et n'empêche pas de se bien battre à l'occasion.

— Les habits rouges en savent quelque chose, dit Parafanti en redressant la tête et en passant avec satisfaction la main dans sa barbe inculte ; le capitaine ici présent peut vous dire qu'ils ont dansé ce matin, à Boncévino, une fière tarentelle, et je puis ajouter sans me vanter que ma carabine leur a joué des castagnettes d'une façon un peu réjouissante. Nos écrevisses sautaient comme des lapins.

— A propos de lapins, dit Francatripa, les aimez-vous, capitaine ? Vous en aurez à souhait. Le lapin donne à Sélinonte, mais comme il faut du vin pour le mettre en gibelotte, et que le vin est plus rare ici que l'eau, nous le mangeons sous l'invocation de saint Laurent le grand patron des rôtisseurs, qui devraient tous porter son gril à leur bonnet blanc en guise de cocarde. Cela vous va-t-il?

— Mais, où donc est Spacaforno? demanda Parafanti. Pourquoi n'est-il pas déjà venu faire connaissance avec son compatriote?

— Tu demandes où il est? répondit Francatripa; ne le devines-tu pas ? Il passe en revue son régiment. Fait-il autre chose tout le long du jour? Mais il a beau frotter et lessiver ses insulaires, on perd son savon à laver la tête d'un âne. Pardon capitaine, il y a Siciliens et Siciliens, comme il y a fagot et fagot; et tout Sicilien que vous êtes je vous ferais injure si je comparais de pauvres recrues qui n'ont jamais vu que le feu de leur marmite, à un bel et brave officier tel que vous.

— Messieurs, dit sévèrement à ses deux collègues le sévère Pandigrana, au lieu de vous moquer de notre ami Spaccaforno, dont j'ai toujours apprécié l'instinct militaire et qui connaît son île comme un renard son terrier, je vous engage à imiter plutôt son exemple. Il y a long-temps que nous n'avons inspecté nos troupes, et c'est une faute : la bonne tenue en souffre et le bon ordre aussi. Prenez garde, messieurs, la discipline va se relâchant tous les jours, et sans discipline pas de soldats; nous ne sommes déjà plus que des maraudeurs ; pour peu que ce scandale continue nous ne serons bientôt que des bandits. Quant à moi, je vais mettre à l'instant mes hommes sous les armes et, si vous m'en croyez, vous en ferez autant de votre côté: De cette manière au moins le capitaine pourra prendre de nous une meilleure opinion et rendre à sa majesté la reine Caroline un compte favorable de ses fidèles Calabrais.

Ce qui fut dit fut fait, et Fabio dut subir le fatigant honneur d'une grande revue générale. Ce qu'un militaire de profession méprise le plus après la garde nationale, ce sont les volontaires et surtout les partisans. Qu'on juge avec quel œil de dédain Fabio, qui avait toutes les idées, tous les préjugés de son état, vit défiler devant lui ces hordes sauvages qui s'intitulaient modestement : Armée d'observation de leurs majestés napolitaines au-delà du Fare.

La vue de ces légions sanguinaires le reporta brusquement au souvenir de leur première rencontre dans la plaine de Castelvétrano. La voix rude et rauque de ces réprouvés le frappait comme alors, et il lui semblait, en l'entendant, que cent mille pistolets allaient lui partir dans les oreilles.

TIMBRE ROYAL

[illegible] Prévost et Daniel, sergents du génie; Jacquin, caporal du génie.

M. Montbrun, adjoint à l'intendance militaire;

M. Durand, chirurgien sous-aide aux ambulances;

M. Wery, lieutenant au train des équipages militaires.

Dans mon état-major particulier : M. le commandant Rivet; MM. les capitaines de Garraube et Guilmot; M. Roches, mon interprète principal; M. de Mérode, sous-lieutenant de l'armée belge.

Dans l'état-major général : MM. les capitaines Dupin et d'Aiguy.

M. le capitaine des tirailleurs indigènes Pellé, chargé des affaires arabes, dans la colonne.

Je ne terminerai pas ce rapport sans dire combien la marine à vapeur, dans les mouvemens divers qui ont eu lieu toute l'année sur la côte, pour porter les troupes de l'est à l'ouest, et de l'ouest à l'est, m'a rendu de services. C'est par elle que j'ai pu multiplier mes troupes et faire face aux nécessités de la guerre sur une ligne de plus de 150 lieues. Dans cette dernière circonstance, j'ai beaucoup à me louer du zèle, de l'activité et de l'intelligence de M. le lieutenant de vaisseau Guichon de Grandpont, commandant le bâtiment à vapeur le *Sphinx*.

Agréez, etc.,

Le gouverneur-général,
Signé : maréchal BUGEAUD.

---

Bivouac d'Aïn el Arbâa, le 2 novembre 1844.
(chez les Beni Ouaguennoun).

Monsieur le maréchal,

Le combat du 28 octobre a produit les résultats que j'en espérais. Les Flissat el Bahar et les Beni Djennad, deux grandes tribus qui, au printemps, avaient été comprises nominalement dans l'Aghalick de Taourga (est) m'ont fait hier leur soumission pleine et entière. Il ne manquait pas un seul chef à la réunion qui a eu lieu autour de ma tente.

Après m'être entretenu quelque temps avec eux de leurs intérêts et des vues du gouvernement à leur égard, j'ai investi les hommes qui doivent administrer ces deux grandes fractions des montagnards, qui habitent les pentes nord de la chaîne du Jurjura. Les Flissat el Bahar comptent 5'200 fusils, et les Beni Djennad 4'500. Ces deux tribus ont immédiatement commencé à payer l'impôt.

Cette petite campagne, qui a commencé le 22 septembre, se termine de la manière la plus heureuse. Une insurrection à l'est de Dellys, qui aurait pu s'étendre, a été dissipée; deux nouvelles tribus ont été soumises et ont agrandi sensiblement de ce côté le rayon de notre domination; enfin, nos armes sont respectées plus que jamais par les populations kabyles. Notre combat du 18 aura retenti jusqu'auprès de Bougie.

Agréez, etc.

Signé maréchal BUGEAUD.

---

On nous écrit de Berlin le 7 novembre :

La question de la propriété littéraire est chez nous tous les jours mieux comprise. Les dispositions consacrées à cet égard par nos lois et surtout par le dernier décret royal, mettront bientôt bon ordre à ce pillage qui se produit si effrontément au grand jour parmi nos voisins belges, sous le nom de contrefaçon. Nos tribunaux qui, dans l'affaire du *Juif errant* ont peut-être poussé trop loin la susceptibilité, semblent décidés à donner à la loi la plus rigoureuse application. Nous venons d'en avoir la preuve toute récente. M. Bordagni, célèbre compositeur italien, qui se trouve actuellement à Paris, a vendu quelques-unes de ses compositions à un de nos marchands de musique. Ces compositions ont été réimprimées par un autre éditeur. Procès s'en est suivi, et le contrefacteur a été condamné par le tribunal criminel à payer tous les frais et des dommages-intérêts.

Notre Opéra va décidément être inauguré par un opéra de Meyerbeer, intitulé : *Un Camp en Silésie*. Les répétitions vont grand train.

[illegible] terres dont il s'agit sont des terres en petits lots : les paysans en tirent à peine de quoi se nourrir; aussi est-ce le seigneur qui supplée souvent de sa bourse au plus nécessaire de leur triste existence. — Affranchis, deviendront-ils à l'instant même plus industrieux, plus intelligents? Devenus petits propriétaires trouveront-ils dans leurs ressources individuelles assez d'appui pour soutenir cette nouvelle position? Ne retomberont-ils pas de nouveau sous le joug seigneurial, ou ce qui serait encore pis, n'iront-ils pas, réduits à la misère, augmenter le nombre des prolétaires? L'exemple est là, sous les yeux, en Silésie, dans le grand-duché de Posen et dans la Pologne proprement dite. La propriété individuelle n'a profité dans tous ces pays qu'à un petit nombre des cultivateurs. La masse des paysans n'y a trouvé qu'une source d'embarras auxquels elle n'a pu ou su résister. Dépossédés par la force des circonstances, les ci-devant propriétaires sont devenus des ouvriers sans travail. Voilà l'histoire de tous ces malheureux ouvriers journaliers qui languissent dans les campagnes de la Silésie, avant de prendre peut-être, comme leurs frères, ouvriers des fabriques, le terrible mais presque impérieux parti de demander du travail ou du pain, les armes à la main.

La Russie, puisqu'elle se décide à faire un pas, peut et doit en faire un grand, et qui sera capable de profiter à tous. Si le gouvernement russe est libre d'affranchir les paysans qui l'empêcherait d'organiser les communes? Pourquoi, au sein d'une propriété morcelée, partielle, individuelle, n'essaierait-il pas de créer de grandes propriétés communales au profit de la commune, qui les cultiverait. Pourquoi, au lieu d'abandonner les paysans à l'arbitraire du seigneur, lequel, quoi qu'on fasse, conservera toujours sa prépondérance dans le village, pourquoi, au lieu de les exposer aux tracas de l'intervention judiciaire n'organiserait-on pas une administration communale, où le seigneur, l'État et les paysans auraient chacun leur voix et leur part d'influence? La Russie a déjà dans ses colonies militaires le [illegible] d'une organisation semblable. Elle devrait suivre cet exemple. Organiser la [illegible] ainsi que la propriété est tout aussi urgent que de reconnaître [illegible] le droit à la propriété, et le résultat en serait bien autrement grand!

---

## Du péage des ponts.

Depuis quelques années le conseil général de la Seine mettait dans son ordre du jour la question du rachat du péage des ponts.

Aujourd'hui s'élèvent des protestations publiques et sérieuses sur les droits de la compagnie des trois ponts des Arts, d'Austerlitz et de la Cité. Or, si le conseil général ne veut pas accepter, et avec raison, le rôle de simple bureau de contrôle des affaires de la préfecture, voici pour lui le cas d'intervenir dans la sphère de ses attributions.

On sait que dans le cours du mois de septembre dernier, MM. Basset et Moreau ont voulu mettre la compagnie des trois ponts en demeure de procéder contre eux. Ils ont donc tenté de passer gratuitement sur le pont d'Austerlitz, et ont engagé le préposé à la recette à dresser procès verbal contre eux. Au lieu de se rendre à cette invitation, le préposé a fait appel à la force publique. MM. Basset et Moreau ont été arrêtés, et n'ont obtenu leur mise en liberté que par l'intervention d'un commissaire de police. A cette occasion, les receveurs ont déclaré qu'ils ne pouvaient rédiger de procès-verbaux sans être distraits de leurs fonctions; qu'ils n'en avaient pas le temps, et qu'ils n'en feraient pas.

Depuis, MM. Hingray, Boudillon, Caffin et Cercueil ont protesté par huissier : et ces messieurs publient aujourd'hui une consultation signée

[illegible] de la future duchesse d'Aumale, et Mme la comtesse de Coiffier-d'Effiat, dame lectrice, étaient parties pour Toulon, où elles attendront l'arrivée du prince.

« Le *Gomer*, frégate à vapeur de 460 chevaux, escorté du *Pluton* transportera LL. AA. RR. à Naples, où se rendra également l'escadre commandée par M. le vice-amiral de Parseval.

» Les princes sont attendus à Naples le 20 ou le 21 de ce mois. Le mariage du duc d'Aumale sera célébré le 25, jour anniversaire du mariage de LL. MM. le roi et la reine des Français.

» Quelques jours après la cérémonie, les princes reviendront en France, où ils sont attendus dans les premiers jours de décembre.

» Le roi et la famille royale iront recevoir à Fontainebleau leur auguste belle-fille.

» Ensuite, LL. MM. et LL. AA. RR. reviendront à Saint-Cloud. »

---

## Extérieur.

**Danemarck.** — On écrit d'Itzehoë, 2 novembre :

« Dans la 8e séance des Etats, le député Lock a développé sa proposition ayant pour but la publicité des débats de l'assemblée et la liberté de la presse quotidienne. Une majorité de 36 voix contre 14 a fait admettre la nomination d'une commission. Le même député a développé une autre proposition relative à l'abolition des peines corporelles dans l'armée. Elle a été également renvoyée à une commission.

**Bavière.** — Munich, 8 novembre. — Le roi vient de dispenser les soldats protestants de former la haie dans les processions catholiques.

**Prusse.** — Berlin, 29 octobre. — Sur 15'000 instituteurs primaires de Prusse, 12'000 reçoivent à peine un traitement de 100 rixd. par an (375 fr.). Dans le royaume de Hanôvre, 456 instituteurs ne reçoivent annuellement que 26 rixd. (97,50); 755 moins de 51 rixd. (190 fr.); et 1'177 moins de 75 rixd. (282 fr.) (*Gaz. de Silésie.*)

**Pologne.** — L'israélite Elbinger a fondé dans le gouvernement de Masovie une colonie d'Israélites. Le gouvernement lui a concédé les terrains nécessaires pour cet établissement. La colonie doit se composer surtout de pauvres enfants orphelins qui se consacreront à l'agriculture et à l'industrie. Il leur sera donné en outre l'instruction convenable. (*Gazette de Berlin.*)

**Toscane.** — Florence, 29 octobre. — La *Gazette d'Augsbourg* annonce que récemment un coup de fusil ou de pistolet a été tiré du toit du château de Pogia Cajano, au moment où le grand-duc l'habitait. Son intendant a été blessé. On n'a pas pu découvrir l'auteur de ce crime.

**Turquie.** — Constantinople, 15 octobre. — Dimanche dernier, le gouverneur de Topihana a parcouru, entre 8 et 9 heures du soir, les quartiers francs avec un détachement de soldats de police, et a fait arrêter toutes les personnes qu'il a rencontrées, sans établir de distinction entre les honnêtes gens et les voleurs. Les individus arrêtés ont immédiatement été conduits en prison. Le prince russe Dudukoff Korsakoff, qui était du nombre, a fait passer un billet au crayon à M. de Titoff, et c'est ainsi que l'affaire a été bientôt connue dans Péra. On a relâché tous ceux que réclamaient leurs ambassadeurs. Des explications ont été demandées au gouverneur, il a allégué que le séraskir lui avait donné l'ordre d'agir ainsi. Le séraskir a déclaré que ses ordres avaient été mal interprétés, et les ministres, qu'ils n'avaient rien su de cette affaire.

---

O fille des Césars! c'étaient donc là les instruments avoués de votre indomptable ambition et de vos implacables vengeances! O soif du trône et du sang, tes ardeurs brûlantes donnent le vertige au cerveau et la mort au cœur!

Chaque bande avait le caractère de son chef : celle de Pandigrana, mieux vêtue, mieux armée que les autres, gardait mieux le rang, observait une tenue et une discipline plus militaires; celle de Francatripa, au contraire, effrontée, débraillée, sans vergogne, allait à la débandade, en criant, riant et maugréant. Quant à celle de Parafanti, le plus cruel des trois partisans, elle avait la physionomie sinistre, le regard farouche et marchait à pas lents, la tête basse, plongée dans un morne et sombre silence.

Vint le tour de Spaccaforno avec son fameux régiment insulaire, et ici l'amour-propre national de Fabio fut mis à une dure épreuve. Nous avons déjà dit que la première ardeur des recrues ne s'était pas soutenue, et la désertion avait fort éclairci leurs rangs. Il est vrai que les magnifiques promesses du beau parleur Francatripa s'en étaient allées en fumée à l'heure de l'exécution; à peine leur avait-on octroyé la portion congrue : ainsi, par exemple, tandis que les Calabrais étaient fort commodément campés au milieu des ruines, qui leur donnaient de l'ombre, et, en attendant de leur faire un rempart contre l'ennemi en cas d'attaque, les abritaient contre les ouragans africains, les Siciliens étaient relégués dans une lande ouverte et découverte, en butte à tous les vents, et à tous les rayons du soleil. Doubles gardes et triples factions, longues patrouilles, rondes fréquentes, toutes les fatigues, toutes les corvées leur tombaient en partage, et, pour compensation, qu'avaient-ils? De maigres rations, la terre pour lit, une paie imaginaire, et, dans le butin, zéro. Tout le reste à l'avenant. Se plaignaient-ils? c'étaient des ingrats. Ne les avait-on pas tirés des griffes des raccoleurs? Pouvaient-ils payer trop cher un si grand bienfait? Mais nos insulaires, qui ne voyaient pas de différence entre la servitude de la caserne et une liberté de cette espèce, perdaient à la fin patience et regagnaient leurs villages sans demander leur congé. C'était chaque jour un nouveau vide, et l'illustrissime Spaccaforno voyait fondre son influence avec son régiment. Il accablait ses trois collègues de réclamations, de reproches, mais on le payait en paroles, et son régiment fondait toujours.

Il faut dire pourtant qu'il s'était renforcé d'une troupe de vagabonds traqués par la justice ou échappés des galères, qui faisaient nombre s'ils ne faisaient pas honneur. Mais Spaccaforno n'était pas plus difficile sur ce point qu'un ministre constitutionnel; il tenait à la quantité plus qu'à la qualité.

Nous avons dit deux mots précédemment des coups de langue et des coups de couteau échangés tous les jours entre Siciliens et Calabrais. Comment deux races antipathiques et si profondément hostiles auraient-elles pu vivre côte à côte sans qu'une ligne de sang marquât la limite qui les séparait? Les plus irrités étaient les Calabrais. Ils avaient sur le cœur la distribution d'argent faite aux Siciliens par Castroné sous les yeux de la reine; n'ayant pu leur faire rendre gorge, ils leur gardaient rancune. Malgré leur petit nombre, les Siciliens n'étaient pas en reste, et les coups de couteau allaient leur train. Il y avait eu déjà des deux côtés des blessés et des morts. Ces sanglants préludes annonçaient quelque grande catastrophe.

Telles étaient les dispositions des esprits à l'arrivée de Fabio. En apprenant qu'un officier Sicilien, un ami de la reine était au camp, Spaccaforno s'était piqué d'honneur et n'avait voulu paraître devant son compatriote, qu'armé de toutes pièces et à la tête de son régiment; cela pour la plus grande gloire de la Sicile! Sa troupe donc s'était mise en grandissime tenue, mais hélas! quelle tenue! La défroque des carabiniers ne leur avait pas profité; le peu qui en restait était en lambeaux, et les nouveaux venus n'avaient pour la plupart, comme les débardeurs de Naples qu'un caleçon de toile. La chemise se faisait généralement désirer ce qui faisait dire à Francatripa que le tailleur du régiment attendait la récolte du chanvre pour leur couper leur uniforme. Cet ensemble immonde et grotesque n'ôtait rien à Spaccaforno de son importance ni de sa dignité. Il eût commandé les grenadiers de la vieille garde, qu'il ne se fût pas montré plus fier. Vêtu de son inséparable habit rouge à épaulettes d'or, et coiffé du casque à crinière, il montait son grand cheval blanc et brandissait un sabre de cinq pieds de long. En passant devant Fabio il le salua militairement et se mit à crier : Vive la reine de Sicile!

— Vive la reine de Sicile! cria après lui son ignoble bande.

Ceci déplut aux Calabrais : ils y virent un défi, et crièrent de leur côté : Vive la reine de Naples!

— Vive la reine de Sicile! répétèrent les Siciliens.

— Vive la reine de Naples! répliquèrent les Napolitains.

— De Sicile!

— De Naples!

— De Sicile!

— De Naples!

Et ainsi de suite jusqu'à ce que la voix leur manquât à tous. Exaspérés par cette bravade, les Calabrais, qui couvaient depuis long-temps dans leur cœur des pensées de vengeance, lâchèrent la bride à leurs passions brutales, et commencèrent par vomir contre la Sicile et les Siciliens de grossières injures et d'effroyables menaces; puis, la parole ne suffisant plus pour assouvir leur fureur, un coup de fusil partit : aussitôt la guerre civile éclata; un second coup, un troisième, vingt autres à la fois retentirent, et le feu ne s'arrêta plus. Il faut rendre à Pandigrana cette justice que, commandé par la présence de Fabio, il fit violence à ses instincts sanguinaires, et eut assez d'empire sur sa bande pour la ramener promptement à la discipline. La bande de Francatripa, qui avait crié le plus fort, fit plus de bruit que de mal; mais celle de Parafanti fut digne d'elle-même et de son chef, c'est-à-dire qu'elle fut atroce.

Le signal était parti de ses rangs, et une décharge n'attendait pas l'autre; bientôt même, une vengeance à coups de fusil ne paraissant ni assez prompte ni assez directe à sa féroce impatience, brûlant d'étreindre ses ennemis corps à corps et de repaître ses yeux du sang qu'elle répandait, elle se précipita sur les Siciliens comme une bande de loups enragés, prête à les déchirer avec les dents à défaut d'armes plus meurtrières.

La lutte n'était pas égale : mal armés et presque nus, les malheureux insulaires avaient tout contre eux, et surtout le nombre. On les éventrait à coups de couteau, on les assomait à coups de crosse, ce qui ne les empêchait pas de traiter les Napolitains de bâtards de Polichinelle et de mangeurs de maccaroni. Les blessés eux-mêmes et les moribonds n'étaient pas épargnés. Foulés aux pieds, écrasés sans pitié, on se livrait, sur eux, pour les achever, aux cruautés les plus raffinées. On les mutilait horriblement, et, par représailles, ces abominations se commettaient des deux côtés. L'avantage devait rester et resta en effet aux Calabrais. Les débris sanglants du fameux régiment insulaire s'enfuirent à travers la plaine; ils se dispersèrent dans les bois, dans les montagnes, et pas un seul des fuyards ne reparut au camp.

Dès le début, et pendant tout le cours de l'action, Spaccaforno s'était bien comporté : il avait fait des efforts surhumains pour soutenir sa troupe, pour la surveiller, la mettre en ligne, pour organiser, en un mot, une défense régulière; mais, renversé lui-même de son cheval et embarrassé dans ses hautes bottes à l'écuyère, il ne put jamais reprendre son aplomb. Son casque à crinière et son habit écarlate ne le sauvèrent pas du sort commun; il fut trouvé mort parmi les morts. Au moins n'eut-il pas le crèvecœur de survivre à son régiment.

Fabio s'était jeté l'épée à la main au milieu de la mêlée pour arrêter cette effroyable boucherie, mais, quoiqu'il exhortât, priât, menaçât et frappât au besoin, il ne fut pas plus heureux que Spaccaforno, à cela près, pourtant, qu'il se retira sain et sauf, lui et son cheval, de ce pêle-mêle de bêtes féroces. Bien loin de modérer les homicides fureurs de sa bande, Parafanti l'excitait, au contraire, par ses paroles et par son

aux prières des femmes, et au tumulte étrange des éléments, formaient un affreux tableau, éclairé de temps à autre par les sinistres lueurs du feu du ciel.

Au point du jour l'effroi ne fit qu'augmenter. Le faible éclat de l'aurore teignant l'horizon, simulait une torche de mort illuminant cette immense scène de deuil. Toute la journée du 5 on tint soigneusement fermées les maisons qui avaient échappé au désastre ; les rues étaient désertes, pas une âme au marché, tout le monde cherchait un asile dans les églises. Vers le soir seulement, les habitants se risquèrent à faire leurs provisions de pain chez les boulangers. La ville avait un aspect funèbre. Les rues étaient inondées ; des monceaux de ruines, de murs renversés, de troncs d'arbres et de maisons écroulées, donnaient à la Havane l'apparence d'une place bombardée.

Pas un quartier n'a été épargné. La stupeur se peint sur tous les visages, et les pertes sont immenses. Plus de 75 navires en rade ont sombré, d'autres ne se sont sauvés qu'en abattant leurs mâts. La ville de Régla a aussi beaucoup souffert. La toiture du théâtre Tacon a été enlevée; les maisons de la Plaza de Toras sont à demi détruites. D'après les détails les plus fidèles, on croit que le nombre des victimes de ce désastre n'est pas moindre de 70. Le gouverneur a aussitôt ouvert une souscription, et au bout de 4 jours elle se montait déjà à 20,000 dollars. Aux Bermudes, à Porto-Rico, à Saint-Domingue, à la Jamaïque, on a ressenti les effets de cet affreux ouragan qui semble avoir frappé de prédilection l'île de Cuba. (*Standard.*)

## Algerie.

On lit dans l'*Akhbar* du 5 novembre :

« Les nouvelles les plus récentes de Dellys annoncent que les affaires vont on ne peut mieux dans l'est. M. le maréchal sera ici avant le 6. Les Flissah-el-Bahar ont fait leur soumission pleine et entière, et payé un premier à-compte de 4,000 fr. sur la contribution dont ils ont été frappés. Les gens influents qui s'étaient sauvés, au mois de mai dernier, sont venus demander l'aman. Les Beni-Djenad avaient envoyé des leurs pour faire leur soumission ; on était en pourparlers. Tout le pays est terrifié, et le maréchal n'a pas perdu, tant tués que blessés, dix hommes.

» Le *Sphinx* est parti hier soir pour Dellys ; il ramènera sans doute le maréchal. La pluie avait commencé le 30 au soir, elle a continué le 31; cela n'a pas empêché les Kabyles de venir au camp de M. le maréchal apporter l'amende à laquelle ils avaient été imposés.

» Le 31, ce sont les Flissah-el-Bahar qui ont aidé au cap Tedlèce, à faire le déchargement des denrées apportées par un bateau à vapeur, pour la colonne qui se trouvait à plus de trois lieues du point de débarquement.

» Ainsi, les nouvelless sont excellentes. Depuis quatre ou cinq jours, on remarque un nombre beaucoup plus considérable de Kabyles aux marchés d'Alger qu'à l'ordinaire. Les rapports officiels signalent cet état de choses, qui est d'un fort bon augure. »

— On lit dans le *Moniteur algérien* du 4 novembre :

M. le maréchal duc d'Isly est arrivé ce matin, à 5 heures, à bord du *Sphinx*, venant de Dellys. Les espérances que les premières opérations de M. le maréchal avaient fait concevoir, se sont complètement réalisées. Les deux tribus des Flissas-el-Bahar et des Beni-Djennad ont fait leur soumission pleine et entière. Les troupes qui avaient été dirigées sur l'est rentrent à Alger; elles vont reprendre les travaux de défrichement, si

... anglaise, et d'un obusier de six pouces espagnol, en tout onze bouches à feu. Les dix pièces anglaises portent toutes le millésime de 1808, à l'exception de l'obusier qui est de 1812. Sur la volée et sur le premier renfort est gravé l'écusson d'Angleterre avec la devise : *Honni soit qui mal y pense*. Les canons de 6 et les obusiers diffèrent peu, pour la forme, de notre artillerie. Toutefois les pièces anglaises ne portent point d'anses. L'artillerie de montagne diffère essentiellement de la nôtre puisqu'elle se compose de canons du calibre de 3, tandis que la nôtre n'a que des obusiers du calibre de 12. Ces trophées de notre dernière victoire vont, dit-on, être incessamment transportés à Paris. *Honni soit qui mal y pense!* La devise des canons anglo-marocains est d'un admirable à propos.

## REVUE DES JOURNAUX DU 12 NOVEMBRE 1844.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui n'a point de partie officielle.

— Les *Débats* et la *Presse* mentionnent un incident survenu pendant la discussion de l'adresse au congrès : C'est l'adoption d'un amendement de M. Sairo qui proposait de dire : « Notre industrie a grand besoin de protection pour prendre un essor rapide », au lieu de ces mots : « Maintenant que notre industrie commence à prendre un essor rapide. » La *Presse* pense que le ministère repoussait cet amendement du député catalan, comme produisant des exigences qu'aucune concession n'a pu satisfaire.

—Tandis que les organes du pouvoir s'obstinent à répondre par un silence dédaigneux aux inquiétudes bien légitimes qui se font jour de toutes parts au sujet de l'École polytechnique, des conjectures plus ou moins vraisemblables viennent suppléer aux communications officielles. Voici le *Siècle* qui se rend l'écho d'un bruit qui attribue à des calculs électoraux le refus du ministère de faire connaître sa liste d'exclusion, ouvrant ainsi la voie à une foule de sollicitations dont on pourrait tirer parti pour la session prochaine. Il serait honteux et odieux, dit ce journal, de spéculer sur l'inquiétude dont sont saisies beaucoup de familles, de mettre à prix la clémence ou plutôt la justice, et de trafiquer ainsi des grades de l'armée!

— La *Réforme* examine dans son premier-Paris l'état de détresse de l'industrie, et démontre le désordre inextricable qui règne dans l'application du travail, en rapprochant le fait de trois ou quatre cents filateurs qui se concertent à Rouen pour retrancher une certaine quantité d'ouvrage aux ouvriers, lorsque les ouvriers de Montpellier viennent d'être condamnés pour coalition, parce qu'ils demandaient qu'on allégeât un peu pour eux les peines d'une journée épuisante.

— Le *Courrier* termine un article sur la situation de l'empire ottoman par ces réflexions sur le retour de M. de Bourqueney. En tenant à Constantinople notre politique à la remorque de l'Angleterre, ce représentant de la France a sans doute obéi à ses instructions et sa docilité sera, dit-on, récompensée par la pairie.

## Faits divers.

— On assurait ce matin dans les bureaux des beaux-arts, au ministère de l'intérieur, que M. Duchâtel et M. Cavé étaient en marché avec M. Ruolz pour lui faire dorer le dôme des Invalides par son nouveau procédé. Sous l'Empire, pareille opération coûta 1,500,000 fr. On ajoute que M. Ruolz ne demande aujourd'hui que 800,000 francs, en s'engageant à faire plus vite et mieux qu'on ne fit la première fois.

... dans les tours de la cathédrale. Voici la note qui nous est communiquée à cet égard :

« On vient de découvrir dans un réduit des tours Notre-Dame où on n'avait jamais pénétré depuis cinq ou six siècles, un véritable gisement de guano. Depuis que Notre-Dame est bâtie, ce réduit avait été exclusivement la retraite des corbeaux, des pigeons, des chouettes, des hiboux : la fiente de ces oiseaux combinée, décomposée et recomposée sous l'influence toute puissante du temps, de la chaleur et de l'humidité a formé une masse assez notable de guano, dont un échantillon vient d'être adressé aux savants de l'Académie des sciences. » (*Presse.*)

— Reprise d'hostilités. — Jean, maréchal-ferrant, âgé de 29 ans, et Ibrahim Bellica, ferrailleur, âgé de 46 ans, né en Maroc, se rencontrèrent avant-hier au soir chez un marchand de vins de la rue aux Fers. Les récentes hostilités entre la France et le Maroc furent nécessairement mises sur le tapis; cependant tout se passa à merveille, et Français et Marocain burent à la bonne intelligence qui règne aujourd'hui entre les deux pays.

Il était minuit quand les deux buveurs quittèrent le cabaret ; mais à peine étaient-ils à quelques pas que la discussion recommença, mais, cette fois, vive, âcre, querelleuse, telle enfin qu'elle devait éclater entre deux hommes qui avaient laissé leur raison au fond des pots.

Les conventions de paix faites entre les deux pays ne furent pas observées entre les deux nationaux, qui en vinrent aux mains avec un effroyable acharnement, et, dans la rue aux Fers comme à Mogador, l'avantage resta à la France. Jean, s'étant rué sur Bellica, lui brisa deux côtes, lui sépara la mâchoire inférieure en deux parties, et lui couvrit la tête de meurtrissures. Il est juste de dire que le Marocain avait traité son adversaire de brigand et de lâche, deux épithètes assez mal sonnantes à l'oreille de tout Français, surtout quand un Français a trop bu.

Le docteur Robertet fut appelé pour donner les premiers secours au Marocain, et jugea sa position si grave, qu'il le fit immédiatement transporter à l'Hôtel-Dieu.

Jean, interrogé le lendemain, ne se rappelait rien de ce qui s'était passé. (*Gazette des Tribunaux.*)

— M. le lieutenant-général comte de Grouchy, inspecteur-général de cavalerie, qui a été récemment nommé au commandement de la 15e division militaire, vient d'avoir la main droite mutilée par l'engrenage d'un moulin dépendant de ses propriétés. Par une fatale coïncidence, M. le comte de Grouchy, étant colonel d'un régiment de chasseurs, eut dans une charge contre les Prussiens, à Fleurus, en 1815, trois doigts de cette main coupés d'un coup de sabre.

— M. Jacques Pinet, ancien député de Bergerac à l'assemblée législative et à la Convention nationale, est mort dans cette ville, le 8 de ce mois, à l'âge de 91 ans.

— Le *Vlaming*, de Gand, nous apprend la particularité suivante :

« Parmi les détenus de la maison de force de cette ville se trouve un homme qui, dix ans après avoir tué par jalousie un maître d'école, fut condamné de ce chef aux travaux forcés à perpétuité. Or, cet homme est aujourd'hui plus que millionnaire. Revêtu de la livrée du forçat, il travaille journellement en qualité d'aide maçon.

» La même prison renferme depuis près d'un demi-siècle un homme qui a été gracié il y a long-temps et auquel on a offert maintes fois la liberté. Mais il est si bien habitué au régime de cette maison, qu'il a toujours demandé comme une grâce de pouvoir y finir ses jours. Agé de 90

---

exemple. A la vue du sang, il se retrouvait dans son élément naturel; ses narines s'enflaient pour en mieux respirer l'odeur, et ses yeux couverts brillaient sous ses gros sourcils d'une joie sombre et sinistre. Il lançait son cheval au plus épais du carnage, afin que tous ses coups portassent, et, tout ruisselant du sang de ses victimes, il parcourait les rangs en criant : Tue! Tue! Mort aux insulaires! Point de quartier! Mort! Tue!

— Misérable! lui cria Fabio en se jetant au devant de lui ; m'as-tu fait venir ici pour assister au massacre de mes compatriotes? Moi aussi, je suis Sicilien, et si tu n'étais pas un brigand tout souillé de rapines et de meurtres, je te forcerais bien à croiser le fer avec moi. Mais c'est un honneur qu'on ne fait qu'à ses égaux, et j'imprimerais à mon épée une éternelle tache si je la souillais de ton ignoble sang. Les scélérats de ta sorte sont réservés au gibet, et ne doivent mourir que par la main du bourreau.

— Par saint Bologaro! répondit le bandit un peu déconcerté de l'apostrophe et de l'air résolu de Fabio; je suis tout comme vous au service de sa majesté Caroline, qui est reine de Naples, entendez-vous bien, non de Sicile, et qui n'est comme moi dans votre île que par nécessité. Vous imaginez-vous, par hasard, qu'on y vient pour son plaisir? Je la donnerais, pardieu! tout entière, votre Sicile, ses habitants par-dessus le marché, pour revoir seulement vingt-quatre heures ma bien-aimée Calabre.

— Retournes-y dans ta Calabre, et tout de suite; qu'on n'entende plus parler de toi ni de tes infâmes maraudeurs.

— Oh! quant à la maraude, ce n'est pas vous, en tout cas, qui avez droit de vous en plaindre, car si elle ne m'avait pas conduit ce matin, à votre méchant poulailler de Bon..., Bocc..., Bonva.... est-ce que je sais seulement son nom? vous ne seriez pas ici.

— C'est bien ce qui m'indigne. Je rougis de devoir quelque chose à un vil assassin tel que toi ; va, sans cela tu serais déjà mort : ainsi nous sommes quittes : tu m'as sauvé la vie et je t'ai laissé la tienne.

— Allons! allons! dit Francatripa en arrivant au galop, toutes les paroles du monde, sortissent-elles de la bouche du pape, ne rendront pas la vie aux mort; à moins que vous n'ayez, comme le fils de la sainte Vierge le don des miracles. Plût à Dieu que vous l'eussiez pour ressusciter ce pauvre diable de Spaccaforno qui, du moins, a eu la consolation de mourir dans son habit écarlate! Jésus, ayez pitié de son âme. Que voulez-vous? c'est un accident; il en arrive tous les jours, et puisque le mal est fait, on le réparera.

— C'est égal, dit sévèrement Pandigrana, la faute en est à vous. Que vous disais-je tous les jours? Réprimez l'insubordination, faites observer la discipline. Vous n'avez tenu compte de mes recommandations, et vous voyez ce qui est arrivé. Vous avez donné au capitaine un véritable sujet de mécontentement.

— Eh! taisez-vous donc, reprit Fabio, avec votre mécontentement et votre discipline, vous me faites horreur les uns comme les autres. Mais, ne devais-je pas m'attendre à vous trouver ce que vous êtes, le rebut et l'opprobre de l'Italie, un tas de vagabonds sans foi ni loi, qui usurpent le beau nom de soldats et parodient le noble métier de la guerre? Vous, des soldats! vous n'êtes pas même des volontaires, pas même des partisans. Si la reine faisait bien... Mais, soyez tranquilles, je m'en expliquerai avec elle, et je vous démasquerai à ses yeux; car vous compromettez son nom et vous perdez la cause que vous prétendez défendre. Vous n'êtes capables ni d'amour ni de haine; vous servez qui vous paie : aujourd'hui la reine, demain les Anglais ; oui, les Anglais! Il n'y a déjà pas si long-temps que vous combattiez dans leurs rangs en Calabre : si vous vous êtes tournés contre eux, c'est qu'ils ont fini par rougir eux-mêmes, tout Anglais qu'ils sont, d'auxiliaires de votre espèce, et vous ont chassés de leur service comme sa majesté vous chassera du sien, si elle en croit mes conseils. Allez, misérables! j'aimerais mieux retomber entre les mains des Anglais que de rester avec vous une seconde de plus.

A ces mots, il remit son épée dans le fourreau, et, piquant des deux, il eut bientôt laissé derrière lui ce sanglant théâtre de meurtre et de barbarie.

— C'est pour [illegible], ma foi! s'écria Francatripa en le voyant disparaître derrière le taillis. C'est dommage, c'était un bel officier, quoiqu'il ait le propos un peu vif, et sa présence nous aurait fait honneur. Mais, par la Madone-des-Polsi, pourquoi s'est-il chaussé dans la tête d'être insulaire? Est-on Sicilien?

— Voilà pourtant ce que vous m'attirez par votre indiscipline! dit Pandigrana qui voyait avec inquiétude son régiment futur fortement compromis. Car enfin, il a raison, ce capitaine, et je vous l'ai dit moi-même cent fois, nous ne sommes pas des soldats.

— Nous sommes ce que nous voulons être, répliqua le sombre Farfanti, de bons partisans ainsi que cela convient à de bons Calabrais. Ce n'est pas pour nous que la caserne est faite. Il faut aux enfants des montagnes la liberté, et nous l'avons. Cette vermine insulaire était de trop parmi nous ; grâce à Dieu, nous en voilà délivrés. Par saint Bologaro, je voudrais bien voir que quelqu'un ici ou ailleurs le trouvât mauvais. Vous regrettez Spaccaforno; je le regrette aussi, quoique Sicilien, c'était un bon chien de chasse, il connaissait les gîtes et flairait bien la piste. Mais après tout, il n'a pas à se plaindre il est mort par le plomb ; c'est la mort des braves. Et quant à ce blanc-bec de capitaine insulaire qui m'a traité de brigand et d'assassin parce que je l'ai tiré ce matin des griffes des Anglais, il peut se vanter de l'avoir échappé belle. Rendez service aux gens, voilà comme ils vous en récompensent. C'est égal, corps de Dieu! ma carabine avait une furieuse envie de lui dire à l'oreille deux petits mots qui l'auraient fait reutrer en lui-même. Il a bien fait de partir. Fût-on le roi des anges la patience a des bornes.

— Tout cela est bel et bon, reprit Francatripa, mais la pièce n'est pas finie. Ce n'est pas le tout que d'avoir tué les insulaires, il faut les enterrer. Nous garderons Spaccaforno pour le bouquet. Préparez son [illegible]que, je me charge de l'oraison funèbre.

CHARLES DIDIER.

(*La suite à demain.*)

## BULLETIN THÉATRAL.

Enfin la Comédie-Française nous donne du Molière. Ce soir le *Misanthrope*, par Mmes Anaïs, Mante et Plessy, et par Firmin. Firmin, cet artiste passionné et charmant, fait aimer l'âme noble et souffrante d'Alceste. Allons, allons au Théâtre-Français, rendons un éternel hommage au génie de Molière. Avec le *Misanthrope*, on joue *Marie*, de Mme Virginie Ancelot ; c'est une élégie honorable sur les peines et les dévouements de la femme.

Italiens, *Don Pasquale* et Lablache. — Opéra-Comique, le *Maçon* et le *Chalet*, le chef-d'œuvre d'Adam.

Odéon, la *Comtesse d'Altenberg*, les *Nuées* et la spirituelle comédie de M. Auger, la *Ciguë*. Voilà un jeune poète sans préjugés, et d'espérance.

Au Vaudeville avec l'*Ange tutélaire*, plaisante idée excellemment rendue par Arnal, l'*Extase*, drame plein d'intérêt. — Variétés, Bouffé et les jolis pieds de Mlle Volet, Lafont. — Gymnase, *Emma*, Mlles Nathalie et Désirée; MM. Delmas et Achard. — Palais-Royal, Nous irons volontiers dix fois à l'*Etourneau*, pour applaudir les folies de Ravel, de Grasset et de Leménil, et recueillir quelques uns des grands regards errants de Mlle Duverger. Aujourd'hui, Sainville et le gaillard Derval jouent la jolie petite comédie, d'*Un Enfantillage*.

Jeudi étant un jour de demi-congé, il faut [illegible] la tournaille à la Gaîté, au Cirque ou chez M. Philippe.

les comptoirs Ganneron, mais surtout les zincs Vieille-Montagne, dont le cours a haussé en deux jours de 200 fr. par action.

En baisse, la rente de Naples, les caisses Laffitte de 1000 fr. et les obligations d'Haïti.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1040. — Zinc, Vieille Montagne, 3900, 3950. — Lins Maberly, 477 50. — Oblig. de St-Germain nouv., 1217 50. — Versailles id. anc., 1190. — Grand'Combes, 1140. — Banque belge, 660. — Rente id. 1842, 107 1/4, 3/4, 1/2, 3/8. — Id. 2 1/2 0/0, 61 75. — Id. d'Espagne 3 0/0, 30 1/8. — Id. passive. 6 1/8. — Id. Hollande, 2 1/2 0/0, 62 3/4.

A terme, fin courant : Rente belge 1842. 107 1/2. — Naples, 98 90.

5 0/0 Holl. 98 1/8. 2 1/2 de. 62 5/8. Rouen... 39 1/8. Orléans... 39 5/8.

5 0/0, 10. ... or. ... ons du Trés. 3 1/4 à 4 mois.

Orléans, 1017 50, 1015 d. 10. Rouen, 1012 50, 1005 d. 10. Mars, 840, 83, d. 10, au 30. Strasb., 275, d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 79,50 à 00,00 : décembre, 80,50 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 82,50 à 00,00.

LILLE — Colza, 72,25 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 82,00 à 00,00 ; courant du mois, 78,00 à 00,00 ; décembre, 75,00 à 00,00 ; 4 premiers mois, 73,00 à 00,00 ; 8 derniers mois, 74,00 à 00,00.

7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Ange tutélaire. Le Client. L'Extase.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Epicier. Point du jour. Vieux Péchés. Monseigneur.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Emma. Babiole. 1er Chapitre. Aumônier.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Vert-Vert. Enfantillage. Chansons.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Tronquette. Latude. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Corde de pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Henriot de Béarn. Danses. Fille du Capitaine. Jardin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Estelle. Polly. Gamin. Femme en plâtre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 12 Novembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 613 q. | 37 k. |
| Ventes | 615 | 27 |
| Restant | 10385 | 07 |
| Cours moyen | 33,41 | |
| Cours-taxe | 33,53 | |

| Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 6 q. | 28 k. | 47,10 à 51,00 |
| 1re | 153 | 43 | 33,75 à 36,30 |
| 2e | 263 | 76 | 31,80 à 33,10 |
| 3e | 0 | 0 | 00 00 à 00 00 |
| 4e | 4 | 71 | 20,40 à 24 00 |
| Al. | 78 | 50 | 31 85 à 00 00 |

| 13 Novembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 664 q. | 85 k. |
| Ventes | 543 | 22 |
| Restant | 10506 | 70 |
| Cours moyen | 32,33 | |
| Cours-taxe | 33,48 | |

| Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 17 q. | 27 k. | 43,30 à 48,40 |
| 1re | 84 | 64 | 34,40 à 35,65 |
| 2e | 314 | 00 | 29,60 à 33,10 |
| 3e | 14 | 13 | 24,65 à 24,85 |
| 4e | 58 | 09 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 58 | 09 | 32,25 à 35,00 |

SOISSONS, 9 novembre. — Farine 1re 30,00 à 30,82 ; 2e 31,44 à 34,40 ; 3e 28.30.

CAMBRAI, 9 novembre. — Farine 1re 35,50 à 36,50 ; 2e 33,50 à 34,50.

BAR-LE-DUC, 9 novembre. — Farine 1re 31,50 ; 2e 30,00. Baisse de 1,00 à 1,50 ; offres nombreuses.

BOURGES, 9 novembre. — Farine 1re 31,45 ; 2e 28,90.

LYON, 11 novembre. — La boulangerie n'achète que pour ses besoins journaliers ; et si elle voulait traiter pour 100 et 200 sacs farine, elle trouverait à des prix bien au dessous du cours actuel.

Les farines premières se proposent, pour le disponible, à 37,00 les 100 kil., et les rondes 33,00 ; et, pour livrer courant décembre, on offre à 36,00 et 32,00.

### Issues.

Son 6,25 à 6,50 les 325 litres. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulages 17,00 à 18,50 les 325 litres ; do fins 18,00 à 20,00.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 13 novembre. — *Cours commercial.* Froment de choix 116 à 118 kil. 26,00 à 26,50 l'hect. 1/2. — Montereau 115 kil. 25,00 à 25,50. — Fermier 110 à 112 kil. 24,00 à 24,50.

Le marché de ce jour, ouvert au cours de mercredi dernier, a cédé de suite à la baisse ; les nouvelles reçues des marchés du dehors, faisaient présager sur notre place cette dépréciation que nous évaluons aujourd'hui de 50 à 75 c.

Les demandes en seigle sont toujours vives, cependant les cours se maintiennent sans hausse, 15,50 à 16,00 les 110 à 112 kil.

Les affaires sur les orges sont sans importances ; la brasserie attend dans l'espoir de prix meilleurs ; pour le moment, les ventes qui se sont faites se sont traitées au prix de 15,50 à 16,00 l'hect. et demi, du poids de 90 à 93 kil. (hors barrière.)

Avoine 150 kil. 24,50 à 25,00 les 3 h. dans Paris. — 145 kil. 24,50 à 21,50. — 110 kil. 22,00 à 22,50. Les qualités ordinaires très offertes, celles en belle et bonne marchandise peu abondantes.

MONTLHÉRY, 11 novembre. — Froment 1re 19,00 à 19,67 ; 2e 18,00 à 19,00 ; 3e 16,00 à 17,00. Méteil 15,00 à 16,00. Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 0,00 à 9,21. — Avoine 6,00 à 7,30.

SOISSONS, 9 novembre. — Froment 1re 15,63 ; 2e 14,90 ; 3e 13,96. — Méteil 16,60. — Seigle 9,28 à 9,52. — Orge 8,80. — Avoine 5,65 à 5,86.

ARRAS, 11 novembre. — *Cours officiel.* Froment 1re 17,10 ; 2e 16,20. — Méteil 14,46. — Seigle 10,09. — Escourgeon 11,13. — Avoine 5,48.

LYON, 11 nov. — Froment 1re 24,00 les 100 kil. A cause de la continuité du mauvais temps contraire à la navigation, les arrivages de marchandises n'ont pu avoir lieu : les bateaux font séjour sur divers ports échelonnés de la Savoie. L'on ne dit pas que le convoi soit bien important ; malgré cela, et quoique notre place soit dépourvue de marchandises, les prix se soutiennent à peine et ont une tendance de baisse. Le prix des blés a fléchi dans le Dauphiné et ici il y a moins d'empressement à l'achat : on obtiendrait au dessous des prétentions de il y a huit jours.

SAUMUR, 9 novemb. — Froment 1re 17,25 à 17,50 ; 2e 16,50 à 16,75 ; 3e 16,00. — Seigle 12,00 à 13,00. — Orge 10,00 à 10,25. — Sarrazin 12,00. — Maïs 9,40. — Avoine 5,60 à 5,80. Hausse légère sur le seigle et l'orge ; les autres graines sans variation.

### Graines oléifères et huiles (p. h.)

ROUEN, 8 nov. — *Huiles* de lin (100 kil.) 82,50 ; de colza en barils neufs 83,50 ; de en barriques 82,50 ; de baleine blonde 78,00 ; de morue 94,00.

CAMBRAI, 9 nov. — *Graines* colza nouv. 1re 21,50 à 22,00 ; 2e 20 à 21. — Œillette 1re 17,25 à 18 ; 2e 16,50 à 17. — Lin 17 à 19. — Caméline 14 à 16. — *Huiles* de colza aux 91 kil. 72 ; d'œillette à clair 74 ; do fraissage 70 ; do rousse 67,50 à 68.

DOUAI, 9 nov. — *Graines* œillette 17 à 19. — Colza 21 à 22,50. — Lin 18 à 20. — Caméline 16 à 18. — Chanvre 15 à 16. — *Huiles* d'œillette bon goût 72 ; do clarifiée 76 ; do rousse 68 ; — de colza 73,50 à 74, do ép. pour éclairage 80 ; — de lin 72.

LILLE, 12 nov. — *Graines* colza 18 à 22. — Lin 18 à 20. — Œillette 17 à 19. — Caméline 16. — *Huiles* de colza 72 à 72,25 ; do ép. pour éclairage 78,25 ; — de lin 66 ; — d'œillette 67 ; — de caméline 68,25.

MARSEILLE, 8 nov. — *Huile d'olive.* — Les huiles d'olive à fabrique calmes, sans variations.

Les huiles comestibles fermes et demandées. Var 128 à 131 et 131,25 l'hect. ordinaires. Bouches-du-Rhone surfines 180 à 181 ; fines 164 à 169.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 12 novembre.* — Foin 1re 48 à 49 ; 2e 44 à 45 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 42 à 43. — Paille de froment 1re 23 à 21 ; 2e 21 à 22.

*Marché St-Martin du 13 novembre.* — Foin 1re 45 à 52 ; 2e 40 à 43 ; 3e 36. — Luzerne 1re 46 à 46 ; 2e 42. — Paille de froment 1re 22 à 24 ; 2e 19 à 21. — Paille de seigle 1re 28 à 31.

MONTLHÉRY, 11 novembre. — Foin 30 à 32. — Luzerne 28 à 30. — Paille de froment 15 à 18. — Paille de seigle 21 à 23. — Paille d'avoine 20.

## PRODUITS ANIMAUX.

*Consommation de Paris.*

Il a été consommé dans le mois d'octobre dernier 6'070 bœufs 1'495 vaches, 6'041 veaux et 37'415 moutons ; le commerce a reçu 439'599 kil. de suif fondu.

Il avait été consommé en octobre 1843 : 6'186 bœufs, 1'749 vaches, 5'507 veaux et 39'098 moutons ; le commerce avait reçu 576'742 kil. de suif fondu.

La consommation d'octobre dernier, comparée à celle d'octobre 1843, offre donc une diminution de 116 bœufs, 254 vaches et 1'683 moutons ; une diminution de 137'043 kil. se fait également remarquer sur les livraisons de suif fondu. Une faible augmentation de 537 veaux ne compense pas ce déficit dans la consommation générale.

Les prix des viandes sur les marchés d'approvisionnement se maintiennent toujours d'une manière assez modérée : il est de 10 c par kil. au dessous des prix de l'année dernière à pareille époque : c'est pourquoi l'on ne s'explique guère la diminution qu'éprouve la consommation depuis quelques mois.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 11 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 713 | 690 | 23 | 1 18 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 338 | 330 | 8 | 1 10 | » 96 | » 80 |
| Veaux..... | 443 | 437 | 6 | 1 12 | » 94 | » 76 |
| Moutons.. | 7704 | 6373 | 1131 | 1 40 | 1 16 | » 94 |

PARIS, *marché aux chevaux du 13 nov.* — 82 chevaux de selle et de cabriolet, 19 vend. 190 à 720. — 227 de trait, 30 vend. 260 à 900. — 163 hors d'âge, 10 vend. 100 à 425. — 3 ânes, vend. 40 à 70.

LA CHAPELLE, 12 novembre. — 5 taureaux dont 3 vendus 0,70. — 74 vaches grasses, 62 vendues 1,08-0,94-0,80. — 217 veaux tous vendus 1,25-1,10-1,00. — 103 vaches laitières, 39 vendues 240 à 500 l'une.

LYON. *Marchés des 5, 7 et 8 novembre.* — Bœufs 1,18-1,10-0,88. — Moutons 1,34-1,20-1,10. — Veaux 1,40-1,36-1,34.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 3 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20880 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 15403 | Veau | 1,10 | 0,90 | 0,70 |
| 5541 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,80 |
| 19280 | Porc frais | 1,00 | 1,01 | 0,96 |

### Volaille et Gibier.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 13 novembre.* — Chevreuils 30,00. — Lièvres 2,00 à 4,00. — Lapins 0,90 à 1,80. — Faisans 3,25 à 9,00. — Dindes 3,00 à 6,50. — Oies 3,00 à 7,00. — Chapons 2,25 à 4,50. — Poulets gras 2,00 à 3,00. — Do communs 0,75 à 1,60. — Poules 1,00 à 1,75. — Canards 1,00 à 1,50. — Canetons 2,00 à 2,50. — Perdrix rouges 2,00 à 2.25. — Do grises 1,00 à 1,75. — Cailles 2,25. — Bécasses 1,25 à 3,00. — Bécassines 0,25 à 0,75. — Sarcelles 0,25 à 1,00. — Vanneaux 1,00. — Grives 0,25 à 0,30. — Pigeons 0,25 à 0,75. — Pilets 0,75 à 1,00. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,25.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 11, 12 et 13 novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,32 à 2,08. — En mottes Gournay 1,50 à 2,60 ; do Isigny 1,40 à 4,20 ; — Petit beurre 1,32 à 1,70. — Beurre salé ou fondu 1,52.

*OEufs* (le mille). — Du 11, 52,00 à 75,00. — Du 12 37,00 à 72,00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15,00 à 45,00. — A la pie 5,00 à 15,00.


PAGNERRE, éditeur du DICTIONNAIRE POLITIQUE, 1 vol. in-8°, 20 fr. ; de l'ALMANACH POPULAIRE, des ALMANACHS LIÉGEOIS et autres ; des Ouvrages de MM. CORMENIN, LAMENNAIS, rue de Seine, 14 bis

MISE EN VENTE DU

5E ET DERNIER VOLUME DE L'HISTOIRE DE DIX ANS 1830 A 1840

PAR M. LOUIS BLANC.

Prix : 4 francs le volume. 25 centimes la livraison.

5 volumes in-8°, de plus de 500 pages, ou 80 livraisons

Pour faciliter l'acquisition de cet important ouvrage, l'éditeur laisse au public la facilité de prendre par livraison, par volume ou l'ouvrage entier.

PRIVILÉGE EXCLUSIF.

DÉSINFECTION.

Rue Neuve-St-Merry, 9.

EAU INODORE DÉSINFECTANTE

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité ; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés ; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou par abonnement, de gré à gré.

LE PRINCIPAL DE LA CUISINE DE PARIS.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES, DES ENTREMETS DE LÉGUMES, DES ROTS, etc., par PLUMEREY, élève de la maison du prince de Talleyrand, ancien chef des cuisines de Mme la princesse Poniatowski, chef actuel des cuisines de son excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris. — Toute la partie usuelle de cette fine science de la table s'y trouve retracée par un maître : c'est partout le fond sain et bienfaisant de la cuisine du prince de Talleyrand. Ce livre, d'une entente si judicieuse, appartient à la bibliothèque de toutes les maîtresses de maison, de tous les jeunes ménages. Il y a à Paris plusieurs milliers d'intelligentes cuisinières, soigneuses de leur service, à qui il est absolument nécessaire. — Deux beaux volumes in-8° avec planches frontispices. — Prix : 16 francs. — MAISON quai des Augustins, 29. — MANSUT, place Saint-André-des-Arts, 30. — Palais-Royal, DENTU. — GARNIER frères, libraires. DOLIN, libraire, quai des Augustins.

Maladies Secrètes.

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8° publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris, 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent. ; par la poste, 1 fr. 70.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En l'Hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.

Le 15 novembre 1844.

Consistant en redingote, bottes, souliers, blouse, paletot, caleçon, gilets, pantalon, mouchoirs, cravates et autres objets. — Au comptant.



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

vraient tendre les études économiques des hommes qui ont une influence directe ou indirecte sur l'administration du pays.

Malheureusement, les travaux des conseils généraux n'ont embrassé, à quelques exceptions près, que les intérêts particuliers de chaque département. De là l'antagonisme et la guerre des départements les uns contre les autres. Cette lutte doit cesser. Il faut, aujourd'hui que les intérêts particuliers de chaque département sont connus, que les conseils généraux portent leur attention sur les intérêts collectifs d'un certain groupe de départements et sur les moyens de concilier ces intérêts combinés avec ceux d'un autre groupe. En d'autres termes, il faut que les conseils généraux du Nord soient mis à même d'étudier les intérêts des départements du Midi, *et vice versâ*, il faut que tous étudient les intérêts maritimes, car là est la grande question de notre époque. De notre prospérité maritime dépendent la puissance commerciale et la puissance politique du pays.

Il est évident que cette double étude, cette étude composée, est la seule qui puisse faire sortir les intérêts de chaque département du cercle vicieux dans lequel ils ont été engagés jusqu'à ce jour; cette double étude fait comprendre que les intérêts des différentes régions de la France sont aussi sacrés les uns que les autres et que l'intérêt général comme l'intérêt particulier réclament des moyens de transaction et d'accord capables de donner satisfaction à tous; notre pays renferme de si grands éléments de prospérité que bientôt l'accroissement de la richesse générale compenserait les quelques petits froissements occasionnés d'abord par l'application du principe économique que nous proclamons.

Citons un exemple entre mille, celui de l'importation des bestiaux. Un certain nombre de départements, toujours les mêmes, s'opposent à l'abaissement des droits perçus soit sur la ligne des frontières, soit aux barrières des villes : ils disent que le maintien des droits actuels est nécessaire pour qu'une concurrence ruineuse ne détruise pas l'impulsion donnée par nos agriculteurs à l'éducation des bestiaux ; ils disent que la réduction du nombre des bestiaux nourris en France, amènerait la diminution des engrais et causerait à l'agriculture un grave préjudice.

D'un autre côté, un nombre à peu près égal de départements, pris dans une autre catégorie, prétendent que la grande division des propriétés dans le Midi, ne permet pas d'y élever des bestiaux, qu'il faudrait abaisser les droits d'entrée au moins pour les bestiaux maigres etc.

Ces motifs sont stéréotypés; ils sont toujours les mêmes, et ils le seront éternellement, comme si la muraille de la Chine séparait les différentes régions de la France, comme si l'ensemble des intérêts du pays ne pouvait jamais s'accorder. En attendant, les bestiaux qui servent à la nourriture de l'homme, renchérissent de plus en plus, et la santé publique en souffre d'une manière menaçante. Nous reconnaissons volontiers que l'introduction du bétail étranger est une question complexe, qu'elle touche à beaucoup d'intérêts, mais il n'est pas moins vrai que toutes les objections de détails, toutes les jalousies départementales disparaîtraient bientôt, si l'on étudiait cette grave question dans son ensemble. On reconnaîtrait bientôt que la solution complète et satisfaisante de ce problème réside dans l'application à tout le pays d'un système général d'irrigation. Or, il est évident que cette solution, pour un pays essentiellement agricole comme le nôtre, serait avantageuse à tous et à chacun, en amenant la multiplication et l'amélioration des bestiaux ; alors nous n'aurions plus besoin de demander annuellement à l'état de pressurer l'intérêt de tout le pays. Nous serions heureux de voir le conseil général de la Seine émettre les vœux suivants ; ils formulent la pensée d'économie sociale que nous venons d'indiquer sommairement.

« Attendu que les intérêts des différentes régions de la France et
» des départements qui les composent ne peuvent être harmonisés
» entre eux que par l'étude spéciale et simultanée des intérêts agri-
» coles, manufacturiers et maritimes du pays, le conseil général du
» département de la Seine émet le vœu que M. le ministre de l'in-
» térieur réunisse tous les documents relatifs à cette étude, et les
» fasse distribuer à tous les membres des conseils généraux de la
» France quatre mois avant l'ouverture de la prochaine session de
» 1845.

» Le conseil général de Paris émet également le vœu qu'à l'ave-
» nir les sessions des conseils généraux soient portés au nombre
» de trente jours. »

## Charité de l'aristocratie anglaise.

Un louable élan de charité s'est manifesté parmi les classes riches de la Grande-Bretagne. Après des enquêtes nombreuses et approfondies qui ont produit des révélations effrayantes sur la situation de la population pauvre, on s'est enfin occupé des moyens de remédier à une petite partie du mal. Des assemblées ont été tenues à Londres, chez le lord-maire, pour l'établissement de bains chauds et de buanderies à l'usage de la classe nécessiteuse. Toutefois, la fréquentation n'en sera pas gratuite ; la munificence de l'aristocratie anglaise envers les prolétaires, ne pouvait aller jusque-là. Mais il n'en coûtera par bain que 2 sous 1/2 anglais ou 5 sous de France. Pour le lavage, pendant six heures, à la buanderie commune, pourvue d'eau chaude et froide, ayant des séchoirs à la vapeur, la rétribution sera seulement d'un son anglais, soit 2 des nôtres.

Cela est bien : c'est un premier témoignage, quoique mesquin et incomplet encore, de cette sollicitude dont les grands et les riches auraient dû depuis longtemps faire preuve envers le peuple déshérité, dépouillé de tout par l'effet d'une constitution sociale toute à leur profit. Ceux qui, comme propriétaires et comme gouvernants, disposent, à ce double titre, non seulement de toute la richesse, mais encore de toutes les forces de la société, maîtres par le fait de les employer, de les diriger comme il leur plaît, ceux-là sont, en bonne justice, responsables de l'existence du peuple, et tenus de pourvoir à ses besoins. Ils possèdent le sol, ce réservoir commun auquel il faut demander tous les moyens de subsistance, toutes les matières premières ; ils possèdent les usines et les manufactures où ces matières reçoivent la façon ; ils possèdent enfin l'instrument législatif et politique qui règle la transmission et jusqu'à un certain point l'usage de toutes ces choses : comment donc n'auraient-ils pas la responsabilité du sort des autres hommes leurs frères, exclus de toute possession, réduits à attendre d'eux le travail, la nourriture, un lieu où reposer sur la terre, ce patrimoine de l'humanité, aujourd'hui monopolisé par quelques hommes ?

Après avoir tout accaparé, et la richesse produite et le fonds de production, et le pouvoir qui fait la loi, cette minorité privilégiée se trouve-t-elle-même singulièrement généreuse, parce qu'un jour, sous l'inspiration des terreurs excitées chez elle par l'incendiarisme et par l'horreur des plus monstrueuses ...(?) dre désormais ; car ils en ont les moyens à leur disposition. Ouvrir des buanderies où la femme de l'ouvrier pourra venir laver et sécher à très peu de frais le linge de son mari et de ses enfants, c'est très bien ; mais à la condition toutefois qu'il y aura du linge dans le ménage.

Indépendamment de l'entreprise qui a pour objet les bains et les buanderies populaires et dont l'évêque de Londres est le président, il s'en est formé une autre à l'effet d'améliorer les habitations de la classe ouvrière, entassée aujourd'hui dans des caves et des galetas infects où ne pénètrent ni l'air ni la lumière. Dans ce but, une société qui prend le titre de *Société métropolitaine*, et à la tête de laquelle se sont mis les lords Ashley, Egerton, etc., réunira un capital de 100,000 livres sterl. ou 2,500,000 fr. divisés en actions de 25 liv. sterl. L'intérêt des capitaux ne devra en aucun cas excéder 5 0/0. On emploiera ces 2 millions et demi à construire des maisons saines et convenablement organisées, qui seront louées à la population ouvrière à des prix raisonnables.

Au moment de mettre à exécution une semblable idée, les lords qui l'ont conçue ne devraient-ils pas s'enquérir un peu des moyens qui ont été proposés sur le meilleur système de logement et de ménage à adopter pour le peuple ? En restant dans les conditions actuelles du ménage morcelé, la souscription qu'ils vont consacrer à bâtir, pour un certain nombre de familles, quelques maisons un peu plus confortables, ne produira qu'un bien presque insensible ; quelque succès qu'ait l'opération, elle ne sera point une garantie contre le retour de cette foule qui, sans abri et sans pain, bivouaquait, l'hiver dernier, sous les arbres de Hyde-Parck, en vue des plus fastueuses demeures de l'aristocratie, lorsque se formèrent les sociétés pour la visite du pauvre. Si, au contraire, avec la même somme de 2 millions et demi, on essayait de nouvelles combinaisons domestiques et industrielles, reposant sur le principe de l'association, on arriverait, nous en avons l'assurance, à introduire pratiquement le remède vraiment curatif de la misère ; on extirperait le paupérisme ; on se mettrait à l'abri des dangers dont la société se trouve menacée par le développement toujours progressif de ce fléau redoutable. En un mot, on aurait plutôt fait de pourvoir à tout par un système général de prévoyance, par l'ASSOCIATION, que d'attaquer une à une des misères dont on laisse subsister la source, le MORCELLEMENT anti-économique et insolidaire !

(1) Voir le rapport de M. Dalloz, député.

## Extérieur.

**Espagne.** — Dans la séance de la chambre des députés du 8, le dernier paragraphe de l'adresse a été voté, et l'ensemble du projet adopté. Une commission est nommée pour présenter l'adresse. La discussion du projet de réforme a dû s'ouvrir dès le lendemain.

« Nous n'avons pas encore entendu, dit à ce sujet le *Clamor publico*, s'élever du sein du congrès une seule voix indépendante pour demander compte au gouvernement de ses usurpations. Les députés semblent être les très humbles serviteurs des ministres. Un mot les étourdit, un geste les atterre, et cependant la nation est dans une situation tout exceptionnelle. Les prisons regorgent de malheureux, le sang espagnol coule dans les exécutions, de nombreuses victimes tombent sous le plomb liberticide des sicaires, la désolation et le deuil règnent partout ; la misère, comme une langue de feu, dévore le peuple opprimé. La fraude, la délation, l'immoralité sont à l'ordre du jour, et toutes les horreurs des dissolutions sociales accompagnent la discussion de la réforme du code de 1837, et nous font présager le sort qui sera le nôtre le jour de ses funérailles. »

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Quatrième partie.

#### LII. — L'ORAISON FUNÈBRE.

Les partisans avaient découvert près des temples une antique citerne qui autrefois, sans doute, avait dû servir pour abreuver les troupeaux sacrés destinés aux sacrifices ; comme elle était profonde, ils eurent l'idée d'en faire un caveau funèbre, et tous les cadavres, siciliens et calabrais y furent précipités sans distinction ; on jeta par-dessus de la terre et des pierres, puis on la scella au moyen de l'une des énormes colonnes couchées et dispersées dans la plaine. Réunis par la mort, et encore tout sanglants des coups qu'ils s'étaient portés, les ennemis de la veille allaient attendre ensemble, dans les froides ténèbres du sépulcre, le jour des réconciliations éternelles et de la paix qui ne finira plus.

Gardé pour le bouquet, suivant l'avis de Francatripa, Spaccaforno échappa au sort du vulgaire dispersé qui n'a pas de nom, comme dit le poète de l'Italie moderne :

D'un volgo disperso che nome non ha ;

il eut l'honneur de funérailles splendides. Dès le matin, une haute estrade, formée de lauriers-roses et de grenadiers; avait été dressée en manière de catafalque au pied de la colonne de Jupiter olympien ; le cadavre de Spaccaforno était étendu sur ce lit de parade dans son grand uniforme écarlate à épaulette d'or, sans oublier son casque à queue de cheval et ses bottes à l'écuyère. Son sabre et sa carabine étaient placés en sautoir sur sa poitrine, et vingt cierges empruntés le pistolet au poing au sacristain de l'église la plus voisine, brûlaient tout autour. Armé d'une branche de myrte, en guise de goupillon, l'aumônier du camp, un capucin rubicond que Francatripa avait baptisé frère Bacchus, et qui méritait ce nom, aspergeait d'eau bénite, — de l'eau bénie par lui ! — le corps du défunt et la tête des assistants, en chantant à plein gosier les litanies d'usage ; quand sa voix commençait à s'enrouer, il s'esquivait furtivement et s'administrait, dans un coin, une forte dose de Syracuse ou de Marsalla, puis revenait à son poste la voix éclaircie et la face illuminée.

Les trois bandes rassemblées assistaient à la cérémonie avec tout le recueillement dont elles étaient capables ; les plus dévots murmuraient à genoux des *Oremus* et des *Ave*, les autres se contentaient de faire de temps en temps le signe de la croix. Parafanti trouvait que c'était bien des façons pour un insulaire ; Pandigrana, occupait gravement la tête de sa division et commandait la manœuvre en personne, comme s'il se fût agi d'une revue ou d'une bataille. Quant à Francatripa, qui avait promis l'oraison funèbre du héros de la fête, il tint parole, au grand déplaisir de frère Bacchus, qui avait préparé pendant la nuit un superbe sermon approprié à la circonstance.

— Ci-gît Spaccaforno ! dit Francatripa en montant sur un fût de colonne et en s'efforçant de donner un air triste et recueilli à sa physionomie joviale, effrontée. C'était un insulaire, c'est vrai, mais en servant dans nos rangs, il avait reçu le baptême calabrais, et nous pouvons, sans déroger, prier pour lui. Prions donc, camarades, pour le repos de son âme ; prions en bons chrétiens, afin qu'en revanche il prie pour nous les saints du paradis.

A ces mots les partisans entonnèrent en chœur un *De profundis* répété sourdement par l'écho des ruines. La puissante voix du capucin dominait l'ouragan, comme un chantre de paroisse conduit le pieux orchestre des ouailles du village.

— Bien, mes amis, très bien! reprit l'orateur ; nos prières sont allées réjouir au purgatoire l'âme du trépassé, et lui ouvriront le paradis ; maintenant nous pouvons être tranquilles sur lui, son sort est assuré dans l'autre monde; c'est un homme sauvé, ni plus ni moins que s'il avait l'honneur d'être Calabrais comme nous. A tout péché miséricorde.

Ici commença l'éloge du défunt, éloge qui aurait pu s'appliquer à Alexandre, à César, à Napoléon ou à tout autre conquérant, beaucoup mieux qu'à Spaccaforno, le chef de bandits. Bossuet n'en dit pas tant du haut de sa chaire épiscopale à la louange du grand Condé. Le défunt avait les quatre vertus cardinales sans préjudice des trois théologales ; et quel marcheur ! Cinquante milles par jour étaient son pain quotidien, et le double ne lui faisait pas peur. Quelle tête dans le conseil ! quelle jambe dans la marche ! quel bras dans l'exécution !

— La prudence du serpent s'alliait en lui, comme dit la Sainte-Ecriture, au courage du lion. Fallait-il éviter une embuscade, qui s'en tirait mieux que Spaccaforno ? Et s'il s'agissait d'en dresser une, Spaccaforno n'avait pas son pareil. Si vous en voulez savoir davantage, interrogez la plaine de Sainte-Euphémie et les gorges du Campot-mèse. La Calabre toute entière, et même la Sicile retentissent du nom de Spaccaforno. Et puis, quoique insulaire, c'était un bon enfant ; tous les héros sont bons enfants.

Il comptait conclure son discours par le refrain de la fameuse chanson d'Henri IV, qu'il avait naguère entendu chanter, en Calabre, à un voltigeur français.

Digne conclusion et digne de l'exorde !

Mais la mémoire lui manqua.

— Vive Spaccaforno ! s'écria-t-il, enivré lui-même de son éloquence.

— Vive Spaccaforno ! répétèrent les assistants en lançant leurs chapeaux en l'air avec enthousiasme.

Et le *De profundis* du début se termina par le plus bruyant de tous les Alleluïa.

Une fosse avait été creusée sous la colonne de Jupiter, afin que le pilier des Géants servît de cippe funéraire à l'immortel partisan. Son corps fut déposé tout habillé dans sa dernière demeure avec la pompe exigée par la circonstance. Il n'eut pas d'autre linceul que son habit écarlate. Mais en pouvait-il avoir un plus précieux, un plus cher ? Une décharge générale marqua le moment où la dernière pelletée de terre retomba sur sa dépouille mortelle et termina la cérémonie. Chaque bande rentra dans son campement, tandis que les chefs regagnèrent leur quartier-général de la Marinella. Pandigrana était d'avis que l'on soumît le combat de la veille à un conseil de guerre, ne fût-ce que pour la forme, et dans l'intérêt de la discipline. Mais Parafanti n'en voulut pas entendre parler. Ne s'était-on pas assez et trop occupé de ces vils insulaires, et leur sang, après tout, était-il si précieux ? Homme de conciliation, par humeur, Francatripa observait sur la question en litige une prudente neutralité ; mais il inclinait visiblement du côté de Parafanti, non qu'il lui trouvât raison, mais parce qu'il le craignait plus que Pandigrana. La discussion commençait à s'échauffer et menaçait de fournir au prôneur de feu Spaccaforno l'occasion d'une nouvelle oraison funèbre, lorsque Castroné entra tout à coup dans la bergerie.

— Soyez le bien-venu ! lui dit Francatripa, enchanté qu'une diversion vînt mettre fin à la querelle de ses deux collègues. Qu'y a-t-il de nouveau ?

(1) Voir pour le feuilleton, le journal du 21 juillet au 14 novembre.

*bas Narvaez! vive Espartero!*

**Buenos-Ayres**, 18 août. — L'on a enfin publié le fameux décret de Rosas, dont on a tant parlé, lequel permet aux navires étrangers l'entrée dans la rivière de Paraguay et dans ses affluents, à condition qu'ils ne toucheront à aucun des ports de Corrientes, ni à aucun de ceux qui appartiennent aux Unitaires.

**Russie**. — Saint-Pétersbourg, 31 octobre. — La santé de l'impératrice donne de sérieuses inquiétudes. Les médecins prétendent qu'une fièvre de consomption est venue compliquer son état. L'empereur est profondément abattu.

On a découvert tout récemment en Pologne une nouvelle société secrète d'ecclésiastiques et de nobles. De nombreuses arrestations ont eu lieu.

(*Gazette de Manheim.*)

**Cap de Bonne-Espérance**. — Une nouvelle guerre avec les Caffres semble très probable; depuis deux ou trois ans nos relations avec eux deviennent de plus en plus difficiles. Les Hollandais ne sont nulle part d'aimables voisins, et les Caffres semblent nés voleurs. Le Boer regarde un vol de bétail comme un crime inexpiable, et le Caffre audacieux et sauvage comme un haut-fait. L'un envie le pâturage, l'autre le bétail. Ainsi de malheureuses circonstances ont placé l'une à côté de l'autre, au cap de Bonne-Espérance, deux races que des océans auraient dû séparer. Le Boër ne prend pas le moindre intérêt à la civilisation du Caffre, et le Caffre professe le plus profond mépris pour la civilisation du Boër, et les Boërs et les Caffres n'ont aucun respect pour les autorités britanniques qui jouent le rôle de médiatrices entre eux. Le peu d'empressement que montrent les autorités de la frontière à châtier les Caffres offense les Boers, qui, empêchés de se faire justice, menacent d'émigrer où il leur plaira. D'un autre côté, cette hésitation des autorités est considérée comme de la timidité par les Caffres qui se trouvent enhardis dans leurs méfaits. Le territoire neutre entre les Boers et les Caffres n'offre que peu de protection pour les uns, tandis qu'il sert de refuge aux autres.

Un meeting s'est tenu dans le mois d'août à Koonap, à 35 mille de Gruham's-Town. Là s'étaient réunies les autorités anglaises. M. Bowker, Anglais, a rapporté à cette occasion que depuis dix ans, les Caffres avaient enlevé par violence 2,469 chevaux, 11,254 têtes de bétail et avaient commis 105 meurtres.

Une demande en restitution sera faite; la guerre dépendra de la réponse des Caffres.

(*Morning-Herald.*)

## REVUE DES JOURNAUX DU 15 NOVEMBRE 1844.

— Le *Moniteur universel* se décide à publier enfin la liste par ordre de mérite des élèves nommés à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr par décision ministérielle du 12 novembre, d'après le classement du jury d'admission. Cette liste se compose de 301 élèves. Le nº 1 est le jeune Thévenin (Anatole), élève boursier, du collège royal militaire de la Flèche. Le nº 6, le jeune Goujon (Claude), soldat au 28ᵉ de ligne. On compte sur la liste 1 sergent-fourrier, 7 caporaux et 22 soldats d'infanterie, 3 hussards, 1 cuirassier, 1 chasseur, 2 soldats du génie, 9 artilleurs, 1 enfant de troupe d'artillerie et 1 apprenti des équipages de ligne.

— Le *Commerce* se prononce aujourd'hui très catégoriquement pour l'exécution, de préférence à un chemin de fer, d'un canal navigable joignant les deux mers à travers l'isthme de Suez, et émet le vœu que les puissances européennes, qui ont pris l'affaire d'Orient sous leur patronage, interviennent pour que d'équitables conditions assurent la liberté complète de cette grande route commerciale. « Il ne faut pas, dit-il, qu'après avoir été rançonné par les Arabes, le commerce puisse être exposé à l'être par le monopole britannique. L'ouverture de l'isthme de Suez doit être une œuvre collective, entreprise dans l'intérêt de tous, et réglée par

— Plusieurs journaux annoncent que la tournée de Paris, qu'on croyait si prochaine, est encore ajournée.

— La prison du Luxembourg, qui a successivement renfermé Fieschi, Pépin, Alibaud, Meunier, le prince Louis Bonaparte, etc., vient d'être démolie.

— On vient de commencer les travaux de restauration de la belle tour de l'église Saint-Gervais. On commence aussi les travaux de démolition des maisons qui sont au midi de la rue François-Miron, afin de démasquer du même coup l'Hôtel-de-Ville et le beau portail de St-Gervais, œuvre de Jacques-Desbrosses.

— Le paquebot de la compagnie Bazin, le *Sully*, qui a quitté Livourne le 6 novembre, a apporté des nouvelles désastreuses de Florence. L'Arno, malgré le profond encaissement de son lit, a été tellement gonflé par les pluies, qu'il s'est élevé au dessus de ses rives, et s'est répandu dans la ville. Florence a été à demi submergée; l'eau a envahi tous les magasins de la douane, où elle est parvenue à une hauteur de plusieurs pieds; l'élégant pont de fil de fer n'a pu résister à la violence de cette crue extraordinaire, et il n'a pas tardé à céder au choc des eaux furieuses qui en ont entraîné les débris; l'antique pont des Orfèvres menace ruine; la belle promenade des Cascines a été complètement couverte par les eaux. L'Arno charrie dans son cours un nombre incroyable d'objets aratoires, de meubles, de bestiaux, et l'on n'ose s'arrêter à la pensée des effroyables dégâts qu'il a causés dans les campagnes; les plaines de la Toscane, le long de ce fleuve, ne sont plus que d'immenses lacs; le chemin de Livourne à Pise est tellement enfoncé dans l'eau, que son service a été forcément interrompu.

(*Sémaphore.*)

— Des voyageurs arrivés de la rivière de Gênes rapportent que les pluies avaient grossi tous les torrents dont ces contrées montagneuses sont sillonnées. La plupart des ponts étaient emportés; les autres ne laissaient qu'un passage dangereux. Des rochers mêmes s'étaient écroulés, et barraient la route de Gênes à Nice.

— L'ambassadeur d'Autriche, M. Prokesch, et le professeur Rosz, en parcourant l'île de Melos, y ont découvert une vaste catacombe qui contient au moins mille tombeaux creusés dans le tuf volcanique de l'île. Les murailles de ce cimetière souterrain sont couvertes d'inscriptions grecques et romaines du deuxième au sixième siècle. Quant aux tombeaux, la plupart étaient ouverts, brisés et vides. Cette destruction fut sans doute l'œuvre des barbares du Nord, qui ont détruit au moyen-âge tant de monuments helléniques, et qui, dans leurs instincts rapaces, ne respectaient pas plus les villes des morts que celles des vivants.

— Nous avons raconté, il y a deux mois, les détails de l'assassinat commis par M. de Salhor, commissaire de police à Calais, sur la personne d'un médecin anglais, son ami. Par arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour de Douai, en date de jeudi dernier, le sieur Salhor a été renvoyé devant les assises du Pas-de-Calais, sous l'accusation du crime d'assassinat.

— Dans le collége de San-Carlos, à Madrid, est une salle de dissection où les élèves viennent étudier l'anatomie. On y apporte les cadavres des individus décédés à l'Hôpital général. Les élèves commençaient dernièrement la dissection d'un cadavre. Quel fut leur étonnement de trouver que le défunt n'avait pas de cœur! Un examen plus attentif leur fit découvrir que cet homme avait le cœur placé à droite dans la poitrine. C'était au côté droit que le cadavre avait tous les organes qui, d'ordinaire, occupent la région gauche. C'était un homme à rebours des autres hommes. Les professeurs ont examiné à leur tour le cadavre, et les observations des élèves se sont pleinement justifiées.

C'est le quatrième ou le cinquième fait de cette espèce dont on ait pris note dans les annales anatomiques du genre humain. L'autopsie a dé-

soir en rentrant au logis. » Le philanthrope se confond en éloges et remet à la marchande le pain qu'il portait et qui pouvait être du poids de 2 kil. Celle-ci ne manque pas le jour même de remplir sa commission et de déposer au guichet les objets, avec le nom du détenu auquel ils sont destinés.

Un guichetier les ayant pris pour les remettre à leur adresse, s'étonna du poids insolite du pain, et ayant communiqué ses soupçons au geôlier, fut autorisé à l'ouvrir. Dans l'intérieur creusé, on trouva deux limes, une petite scie, deux ciseaux à froid, un marteau et une grande corde. Compte rendu de ce fait à l'autorité, on fit comparaître la marchande, qui n'eut pas de peine à établir sa bonne foi, et sur ses indications la police s'étant mise à la recherche de l'auteur de cette tentative, n'a pas tardé à s'en emparer. Le détenu, auquel ces instruments étaient adressés, est sous le coup d'accablantes préventions. »

— On lit dans le *Pilote du Calvados* :

« Il y a dix jours environ, en habillant un cheval avec un harnais qui avait servi successivement à deux chevaux morts de la morve, M. Louis de Chaumontel, de Bavent, eut le malheur de se piquer au doigt avec l'ardillon d'une des boucles. Aussitôt tous les prodromes de la morve se manifestèrent chez M. de Chaumontel : son corps se couvrit de dépôts, ses fosses nasales se rétrécirent, son cerveau se prit, et enfin, mercredi dernier, dans la soirée, ce propriétaire succomba au milieu des souffrances les plus atroces.

» Puisse ce nouvel et terrible exemple de la contagion de la morve du cheval à l'homme, qui vient ainsi de se produire à un myriamètre à peine de distance de notre ville, et qui donne, par cela même, à tous les faits que nous avons déjà publiés sur la transmission de ce virus, un degré plus évident encore, s'il est possible, de certitude et d'authenticité, rendre les vétérinaires de notre pays moins prompts, qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour, à se dire anti-contagionnistes et à traiter de visionnaires ceux qui, moins systématiques et plus sages qu'eux, sont d'un avis tout-à-fait opposé! »

— Voici un fait curieux que nous trouvons dans le *Journal de Bruxelles* :

« La police d'Anderlecht a saisi dans la demeure des époux X..., qui vivaient depuis quelque temps en grande mésintelligence, un pain qui a été trouvé contenir une assez grande dose d'arsenic; la femme dit que son mari a voulu l'empoisonner; le mari accuse, au contraire, sa femme d'avoir voulu attenter à sa vie; qui croire? c'est ce que la justice recherche activement. En attendant, le pain saisi a été déposé comme pièce de conviction au greffe correctionnel. »

## TRIBUNAUX.

### POLICE CORRECTIONNELLE (6ᵉ chambre.)

Audience du 14 novembre.

*Détournement de diamants pour une somme de 140 mille francs.*

Douze des principaux joailliers de Paris ont porté plainte en détournement contre un sieur Viennot, monteur en diamants. Ouvrier habile et considéré, le sieur Viennot avait conquis une nombreuse clientèle, mais sa conduite était peu régulière, et bientôt, par suite des embarras survenus dans ses affaires, il abusa des nombreux dépôts de diamants qui lui étaient confiés, et les engagea chez un commissionnaire du Mont-de-Piété. Quand un de ses commettants lui redemandait ses diamants, il les retirait et en engageait d'autres. Dans l'espace de cinq ans, il engagea ainsi successivement pour quinze cent mille francs de diamants. Quant aux valeurs dont le détournement fait l'objet de la plainte actuelle, et qui n'ont pas été retrouvées, elles s'élèvent à cent quarante mille francs.

Arrêté à Port-Vendres, au moment où il s'embarquait, Viennot comparut à la quinzaine dernière devant le tribunal; il parut au ministère pu-

---

— Il y a qu'il faut plier vos tentes à l'instant et décamper sans tambours ni trompettes.

— Et pourquoi cela s'il vous plaît signor Castroné?

— Parce que tel est le bon plaisir de la reine, signor Parafanti. Cette raison vous suffit-elle?

— Elle doit nous suffire à tous, dit Pandigrana, qui, toujours préoccupé de son régiment futur, s'efforçait de raccommoder ses affaires par une soumission aveugle et servile aux ordres de Caroline. En bonne discipline, comme en bon gouvernement, le supérieur ne doit compte de ses motifs à personne; le droit de sa majesté est d'ordonner, le nôtre est d'obéir. Parlez, signor Castroné, où faut-il aller?

— Vous le saurez tout-à-l'heure. Apprenez d'abord que les Anglais sont sur mes talons, et qu'ils seront rendus ici avant le coucher du soleil. Vous en avez tant fait qu'ils ont perdu patience, et ils ne parlent de rien de moins que de vous exterminer jusqu'au dernier.

— Par saint Bologaro! s'écria le violent Parafanti en labourant la muraille avec la pointe de son stylet, c'est ce que nous verrons.

— C'est ce que nous ne verrons pas, attendu qu'avant une heure nous serons bien loin d'ici.

— Pour moi, dit Francatripa, qu'on aille au nord ou au midi, peu m'importe, pourvu qu'on aille quelque part. Je commence à m'enrouiller ici furieusement: je ne serai pas fâché de faire un peu d'exercice.

— Qu'à cela ne tienne, mon camarade, on te contentera. Mais écoutez-moi tous les trois. De grands évènements se préparent en Sicile; en qualité de Napolitains vous êtes destinés à y jouer le premier rôle. Je vous parle à cœur ouvert; sa majesté a confiance en vous et vous réserve aux plus hautes destinées. Toi, Pandigrana, ton lot est la place de Syracuse, occupée en ce moment par les Anglais. Mais ici la prudence est nécessaire : tu vois cet écu? Nous allons le casser en deux; prends cette moitié, l'autre, je la garde, et, lorsqu'on te la remettra de ma part, n'importe où, n'importe qui, c'est que l'heure de l'action aura sonné; tu t'introduiras alors dans la place, par force ou par adresse, c'est ton affaire; et si les habits rouges font les méchants, ma foi! tant pis pour eux, ils n'auront que ce qu'ils se seront eux-mêmes attiré. Tu sais maintenant, continua-t-il en baissant la voix, ce qu'il te reste à faire pour obtenir ton brevet de colonel. Je l'ai vu signé entre les mains de sa majesté.

Pandigrana témoigna par un regard d'intelligence qu'il comprenait son devoir et surtout ses intérêts.

— Il s'agit de te rapprocher de Syracuse, car le jour de l'exécution n'est pas éloigné. Tu prendras ton quartier général à quelque distance de la ville, sur les hauteurs du mont Bibino qui la domine au couchant, et c'est là que tu auras de mes nouvelles. Pars à l'instant; sois prudent en route; ménage les populations pour te les concilier.

— Vous pouvez, signor Castroné, vous en rapporter à moi; Pandigrana connaît les obligations d'un bon militaire, et, en fait de discipline, il peut dire sans se vanter qu'il a fait ses preuves.

— Toi, reprit Castroné en s'adressant à Parafanti, ton voyage ne sera pas long; on te destine Mazzara, c'est-à-dire les Anglais qui y tiennent garnison, car il ne s'agit que d'eux, entendez-vous bien: tout le reste doit être religieusement respecté. Mais, quant aux habits rouges, vous avez carte blanche; on vous les livre corps et biens sans rémission; mangez-en à votre faim et buvez-en à votre soif.

— Voilà qui est parlé, corps de Dieu! s'écria le farouche Parafanti, passant sa langue sur ses lèvres comme une bête de proie qui a du sang aux babines. A quand la fête?

— Bientôt, bientôt; en attendant tu t'iras cacher dans les carrières de Sélinonte, et arrange-toi de façon à ne pas rencontrer les ennemis en route, car je te préviens qu'ils sont en nombre, et tu ne serais pas le plus fort.

— Et moi, signor Castroné, demanda Francatripa, où m'envoyez-vous?

— A la Ficuzza, et prends garde à la garnison de Corléone. Dans tous les cas, et quoi qu'il arrive, aie soin de tenir une vedette en permanence à la Rocca-Busambra afin qu'on sache où te prendre quand on aura besoin de tes services. Quant à Spaccaforno que je m'étonne de n'avoir point encore vu....

— N'en soyez pas surpris, interrompit froidement Francatripa; il lui est arrivé un petit accident : notre pauvre camarade s'est cassé le cou en tombant de cheval, et le régiment insulaire en a éprouvé un chagrin si vif, qu'il a demandé son congé.

Castroné n'était pas homme à prendre le change aisément. Fixant ses petits yeux gris sur les trois partisans, il s'aperçut, à leur air contraint et faux, qu'on lui cachait quelque chose, et devina à peu près ce qui s'était passé; mais, comme ce n'était ni le temps ni le lieu des reproches, que d'ailleurs il n'avait jamais fait grand fonds sur les recrues, et qu'en sa qualité de Napolitain, il était loin de porter les Siciliens dans son cœur, il se paya des mauvaises raisons de Francatripa.

— Et le capitaine Fabio, demanda-t-il d'un ton qui dut prouver aux partisans que s'il était leur dupe, c'est qu'il le voulait bien, est-il aussi tombé de cheval?

— Ma foi! cela pourrait bien être, du train dont il est parti.

— Parti! lui aussi?

— Que voulez-vous! le mauvais exemple est contagieux. Il a suivi ses compatriotes dans leur retraite. Tous ces Siciliens, voyez-vous, se soutiennent comme larrons en foire; avec cela qu'ils ne nous veulent pas plus de bien qu'il ne faut. Ils sont jaloux des Calabrais, quoi!

— Et pourtant, s'écria Parafanti, qui est-ce qui a sauvé la vie à ce jeune insulaire? Un Calabrais, corps de Dieu! L'ingratitude est un vilain vice. Je les pardonne tous; mais celui-là, non, non, non!

— Entre nous, signor Castroné, dit le madré Pandigrana, qui ne perdait jamais de vue son but, je crains que ce jeune officier ne fasse sur nous de faux rapports, et qu'il ne cherche à nous nuire dans l'esprit de la reine.

— Oh! quant à cela, vous pouvez être sans inquiétude : Castroné est là; comptez sur moi, d'autant plus que ce jeune blanc-bec se vante quand il se donne pour l'ami de la reine. Il n'est pas mieux dans les papiers de sa majesté que dans ceux des Anglais. Enfin, il est parti, bon voyage! Ce n'est pas moi qui prendrai la peine de lui courir après.

— Ni moi!

— Ni moi!

— Ni moi!

S'écrièrent en chœur les trois partisans, qui, après leur exploit de la veille, avaient craint une mercuriale des plus sévères, et s'estimaient heureux d'en être quittes à si bon marché.

— Signor Castroné, reprit Pandigrana, les ordres de sa majesté seront exécutés de point en point, et les populations seront respectées. Seulement, je prendrai la liberté de vous faire observer, qu'en guerre comme en paix il n'y a que deux moyens de se procurer des vivres...

— Eh! je te vois venir! interrompit Castroné en cachant, sous une apparence affectée, un embarras réel, et le plus grand embarras de tous les embarras, celui du débiteur en présence de son créancier : tu vas me dire, n'est-ce pas, que pour ne point voler il faut payer, et que pour payer il faut de l'argent?

— Précisément.

Or, Castroné n'en avait pas; mais, aussi riche en promesses qu'il était pauvre en espèces, il allait, pour la centième fois, payer les partisans de cette monnaie-là, lorsqu'un coup de canon, suivi de deux autres tirés coup sur coup, se fit entendre du côté de la mer.

qui aurait écrit ces deux volumes que nous venons de lire avec tant d'intérêt et non pas sans profit.

Parmi les hommes qui fouillent les catacombes de l'histoire, il en est qui ne cherchent qu'à satisfaire la curiosité en exhumant des personnages, des faits et des dates ; d'autres ont pour but de faire servir le passé à l'enseignement du présent, à la préparation de l'avenir. C'est de l'École des derniers qu'est M. Hennequin, sans rien sacrifier d'ailleurs de l'intérêt pittoresque ou dramatique qui peut naître de la méthode des premiers. Son livre est plein d'érudition, mais d'une érudition à la fois spirituelle et philosophique. De profondes recherches sur les mœurs et les lois de l'ancienne Égypte, de la Chaldée, du peuple juif ont, grâce à la forme animée dont M. Hennequin a su les revêtir, grâce aux considérations qu'il en a déduites, perdu tout caractère d'aridité, secoué toute trace de poussière scolastique. De choses mortes et lointaines il a fait des choses vivantes et présentes : présentes par leurs rapports avec les choses de notre temps, par les traces qu'elles ont laissées dans la législation, dans les mœurs qui nous régissent encore, et par l'influence que, bien interprétées, ces leçons de la sagesse antique peuvent avoir sur la constitution de l'ordre social de l'avenir.

Mais, avant d'entrer dans l'examen de l'œuvre, qu'il nous soit permis de dire un mot de l'auteur.

Fils aîné de l'une des hautes et des plus honorables notabilités du barreau de Paris, M. Victor Hennequin, en quittant les bancs du collège, passa naturellement sur ceux de l'École de droit. Lui-même nous apprend avec quelle avidité d'instruction, avec quelle haute idée des études nouvelles qu'il allait aborder, il se présenta aux cours qui devaient lui montrer, pensait-il, les principes de la morale universelle appliqués dans la législation. Hélas ! une déception amère attendait le jeune étudiant : le commentaire aride des articles du Code civil par ordre de numéro, la disceptation, qu'on nous passe un mot barbare, c'est ce qui convient au sujet), la disceptation de toutes les subtilités que chacun de ces articles peut faire naître, voilà ce qu'il rencontra au lieu de l'enseignement élevé, substantiel qu'il avait espéré. Ce mécompte ne lui ôta point le goût de l'étude, mais le décida seulement à s'y livrer à sa manière, et personne n'y aura perdu, croyons-nous.

M. V. Hennequin est un de ces jeunes esprits qui, sentant leur force, et dévorés du besoin d'activité, ne craignent pas de se tracer une grande tâche, de s'imposer un vaste plan d'études et de travaux. Après avoir fait ses débuts littéraires à l'âge de vingt ans par un livre (2) qui attira l'attention particulière des Victor Hugo et des Lamartine, M. V. Hennequin conçut, peu de temps après, l'idée d'une série d'ouvrages embrassant tout ce qui concerne la législation considérée sous le triple rapport de la philosophie, de l'histoire et de l'interprétation du texte. Quoiqu'il eût été logique, ainsi qu'il en fait lui-même la remarque, de commencer par la philosophie, le jeune écrivain a prudemment ajourné cette tâche ardue, qui doit être, comme il le dit encore, le résumé de toute une vie. C'est donc au second des trois grands ouvrages par lui projetés que l'auteur a d'abord mis la main, et les deux volumes dont nous allons rendre compte sont la première partie seulement de cet ouvrage qui a pour titre : *Introduction historique à l'étude de la Législation française.*

Dans les deux volumes déjà publiés, M. Hennequin s'est proposé d'Esther, des écrits qui rapportaient l'histoire de ces personnages, mais qui n'avaient pas été composés par eux.

Immédiatement après cet aperçu sur l'ensemble des ouvrages dont se compose la Bible, et sur le *Talmud* qui est le recueil des interprétations et des doctrines des rabbins les plus éminents, M. Hennequin présente à titre de commentaire vivant de la Bible, un tableau des mœurs et coutumes de l'Abyssinie, pays sur lequel les Juifs paraissent avoir exercé une influence directe. La reine de Saba qui visita Salomon, et dont l'empire, quoique le siége en fût situé dans l'Arabie, pouvait s'étendre aux régions africaines voisines, aurait eu de ce prince un fils duquel se flattent de descendre les rois abyssins. Ceux-ci portent, en guise d'armoiries, l'emblème de la tribu de Juda, le lion courant avec cette devise : *Le lion d'Israel et de la tribu de Juda a vaincu.* Quoi qu'il en soit de cette origine, et quelque intérêt qu'offre le tableau de mœurs barbares tracé par M. Hennequin d'après les voyageurs qui ont parcouru l'Abyssinie, nous regrettons qu'il l'ait mis à cet endroit de son livre, déplaçant tout-à-coup la perspective chronologique au point de rapprocher du récit de Moïse les observations de MM. Combes et Tamisier. Ceci, au surplus est uniquement affaire d'ordre et de méthode, car aucun lecteur ne songera à se plaindre des rapprochements inattendus et curieux qui se rencontrent dans cette partie de l'ouvrage.

Au sortir de cette excursion en Abyssinie, nous remontons aux premiers jours du monde. La *Genèse*, qui contient l'histoire de la création et celle de la période patriarcale, est expliquée par des raisons purement humaines.

« La situation politique du législateur des Hébreux, dit M. Hennequin, explique pourquoi la Genèse fait intervenir jusqu'à cinq fois un contrat divin qui promet à la descendance d'Abraham la terre de Kanaan ; pourquoi Jacob offre au Seigneur les prémices et la dîme de ses biens, pourquoi le livre hébraïque, éternisant le crime de Loth et de ses filles, donne cette origine impure à deux peuples, les Ammonites et les Moabites.

» Reportez-vous à Moïse au départ d'Égypte, car c'est alors, c'est avant la promulgation des lois, que Moïse enseigna tous les faits recueillis plus tard dans la Genèse : vous verrez un homme de génie entraînant une nation vers la terre qu'il a choisie. Il faut en promettre la conquête : on fait intervenir la parole du Seigneur. Moïse organise un gouvernement religieux ; il lui faut des subsides ; il consacre l'impôt par l'exemple de Jacob. Enfin, des peuples ennemis prendront les armes : le Juif ne les craindra plus s'il les méprise : les Ammonites et les Moabites sont nés de l'ivresse et de l'inceste.

» Tous les enseignements et tous les actes de Moïse reposent sur ce principe, que le caractère des Hébreux, riche en mauvais côtés, en présentait un très bon par lequel on pouvait les conduire, le sentiment religieux. Ce n'est pas comme philosophe, ni comme profond politique, que Moïse réclame leur confiance, c'est comme confident du Ciel.

» Un ami de Dieu ne pouvait rien ignorer de ce qui s'était passé sur la terre, et devait en instruire son peuple, dont quelques traditions sur Abraham, Jacob et Joseph, formaient toute la science : il devait à ces hommes une histoire complète, à commencer par la création du monde. »

Aux yeux de la foi, cette explication semblera téméraire ; nous ne prétendons point la justifier à ce point de vue. Nous ferons seulement observer qu'elle n'a rien d'injurieux pour le caractère de Moïse, et qu'en admettant la Genèse comme un livre inspiré, l'inspiration a pu se trouver pleinement d'accord avec ce qu'exigeaient les circonstances au milieu desquelles était placé le fondateur de la nationalité juive.

Sous le rapport de la conception religieuse qui s'y trouve exposée, [illegible] pu dire : « Voici l'os de mes os, la chair de ma chair. »

A propos de la chute, dans laquelle il voit d'ailleurs une allégorie ingénieuse, M. Hennequin récuse le dogme du péché originel. Ce serait bien s'il se bornait à protester contre l'idée d'une déchéance à tout jamais irréparable, qui d'ailleurs n'est nullement exprimée dans le récit de Moïse. Mais l'écrivain ne s'en est pas tenu là. Au nom de la maxime philosophique et simpliste qui veut que toute responsabilité soit purement individuelle, il a trouvé une choquante injustice à ce que l'humanité supportât les conséquences de la faute de son premier père. Si nous n'avions tout lieu de supposer, ou, pour mieux dire, si nous ne savions pas positivement M. Hennequin revenu à une opinion plus favorable sur le fait de la chute, opinion qui concilie très bien la notion de justice avec la tradition sacrée, nous lui ferions observer que, même dans l'ordre physique, il y a des transmissions héréditaires qu'on ne saurait méconnaître et contre lesquelles nous aurions certes mauvaise grâce à vouloir nous inscrire en faux au nom de l'idée que nous pouvons nous faire de la morale. Ajoutons que, dans notre manière de voir, il serait fâcheux que ce lien de solidarité n'existât pas entre les générations ; s'il a eu plus d'inconvénients que d'avantages tant que l'humanité est restée en proie à toutes sortes d'influences délétères et de maladies dégradantes et hideuses, ce sera l'inverse, quand, placée dans un milieu harmonique, lavée de toutes ses souillures et régénérée dans toutes ses facultés physiques et morales, chaque génération humaine transmettra de plus en plus à la génération suivante la santé, la vigueur, la beauté, l'élégance des formes et l'énergie des organes. N'est-ce pas quelque chose pour l'homme que de pouvoir se dire : Les virtualités de mon être que je développe aujourd'hui ne s'arrêteront pas à moi, ne finiront pas avec moi tout entières ; elles passeront en partie à ma postérité qui les cultivera, les portera plus loin à son tour jusqu'à ce qu'elles atteignent la limite suprême qui leur est assignée ? Qu'il suffise de cette indication pour faire entrevoir qu'on ne doit pas trop légèrement faire bon marché, soit des traditions conservées dans les livres saints, soit des liens solidaires établis par la nature.

(*La fin prochainement.*) C. P.

(1) Les Juifs, 2 vol. in-8° ; Paris, 1841.

(2) *Voyage en Angleterre et en Ecosse*, un volume in-8°. La seconde édition vient de paraître.

---

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

**DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 NOVEMBRE.**

FAVRE, négociant commissionnaire, rue des Jeûneurs, 9. Juge-commissaire, M. Devinck ; syndic-provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

## Bourse du 14 novembre 1844.

Les opérations en rente ont eu quelques acheteurs, et après plusieurs oscillations, les cours se sont légèrement raffermis. 5 et 3 p. 0/0 valent 5 c. mieux qu'hier. La spéculation paraît être suspendue entre l'opinion de cours élevés pour le mois prochain et la crainte de toutes les manœuvres que les contractants de l'emprunt pourront encore tenter à la prochaine liquidation. Au milieu de tout cela les baissiers n'ont point encore commencé à reporter leurs énormes découverts, et les reports se tiennent à des taux très élevés.

Les chemins de fer, actions constituées, sont assez généralement en froid. Il n'y a eu qu'un peu de baisse sensible que sur le Rouen, dont les cours avaient été un peu exagérés. Plusieurs lignes sont restées stationnaires. Avignon a même remonté de 7 fr. 50 c.

Dans les nouvelles émissions, Vierzon est toujours en faveur, et se négocie facilement à 690. — Bordeaux de même, 577 50 à 580, surtout en petites coupures. — Amiens est délaissé à 560.

La hausse des Banques de France s'est arrêtée ; la cote est en hausse sur zinc Vieille-Montagnes, les caisses hypothécaires, les 4 canaux et la rente

---

— Par saint Janvier ! s'écria Castroné en frappant dans ses mains d'un air de triomphe, il y a une Providence pour les honnêtes gens. Tu disais donc, Paudigrana ?...

— Qu'une armée ne voyage pas sans argent.

— Eh ! croyez-vous donc que je sois venu ici les mains vides ? Pour qui me prenez-vous ? Castroné pense à tout. Préparez-vous au départ ; quand vos préparatifs seront terminés, je reviendrai vous faire mes adieux et vous lester décemment. Les bons comptes font les bons amis.

Un quart d'heure après, il était sur la plate-forme de la Tour des Forts, occupé à héler son brick, qu'on a reconnu sans doute aux trois coups de canon.

— Caporal, dit-il au commandant de la tour pendant que le navire mettait sa chaloupe à la mer, je n'étais pas sans inquiétude sur vous et sur vos hommes. Le brick arrive à point nommé pour me tirer de peine ; à moins pourtant que vous ne préfériez passer en conseil de guerre ; chacun son goût. En deux mots voici, parlons clair et parlons vite, car le temps presse. Avant la fin du jour, l'armée anglaise sera au pied de votre tour, et après la fameuse nuit... que vous savez, vous devez bien comprendre qu'il y a pas de quartier pour vous. Vous serez fusillé quoi que vous puissiez dire, vous et votre garnison. Si donc vous m'en croyez, vous vous embarquerez avec elle sur le brick que le ciel vous envoie, et vous y demeurerez jusqu'à ce que sa majesté vous attache au cou le hausse-col de lieutenant qu'elle vous a promis et que vous avez si bien mérité.

Entre les épaulettes d'officier et le conseil de guerre il n'y avait pas à balancer. Le caporal et ses trois fusiliers accompagnèrent Castroné à bord du brick et y restèrent avec le titre imposant de volontaires de royal-marine.

— *Alter-Ego*, mon ami, dit Castroné à son lieutenant, il me faut de l'argent.

— Je m'en doutais et je vous en apporte.

— Sois béni dans ce monde en attendant d'être canonisé dans l'autre.

Le brick que nous avons laissé dans les eaux de Castellamare avait eu maille à partir avec la frégate anglaise dont la poursuite l'avait forcé de débarquer la reine. On avait échangé plus d'une bordée en manière de salut ; le canon est la langue universelle ; mais à ce jeu la chance n'était pas pour l'*Alter-Ego* : il pouvait disputer la partie vaillamment, mais non la gagner. Toute chose a des compensations ; si la frégate était plus forte en canons, le brick était plus fort en voiles, et comme il était bon marcheur il gagna le large non sans avoir logé plusieurs de ses boulets dans les flancs de son ennemie. Il doubla tant bien que mal et non sans peine le cap de San-Vito, et, gouvernant de là droit sur l'île de Malte il y avait réalisé et converti en beaux ducats sonnants la riche cargaison britannique, capturée par lui quelques semaines auparavant dans les parages de Sélinonte.

Remis fidèlement à Castroné par son lieutenant, le prix de ce butin suspect reçut un emploi non moins suspect, car il servit à défrayer et soudoyer l'armée d'observation de leurs majestés napolitaines au-delà du Fare. On devine l'importance officielle que se donna le trésorier de la reine, et le sordide enthousiasme qu'excita cette distribution opportune autant qu'inespérée ; mais, toujours défiant, Castroné ne s'en rapporta point à la parole de ses bien-aimés Calabrais. Imitant le capitaine de vaisseau qui dans le danger n'abandonne son bord qu'après tout le monde, il resta le dernier à Sélinonte et ne reprit la route de Castelvetrano qu'après avoir vu, de ses yeux vu, les trois bandes partir pour leurs destinations respectives. Pendant ce temps, le brick, pourvu d'instructions nouvelles et renforcé des quatre volontaires de la tour des Forts, s'était éloigné rapidement et se perdit bientôt dans les brumes du lointain. La tour, les ruines, les temples, la grève et les mers, tout rentra dans le silence et dans la solitude.

Ajoutons que, pendant ce temps, la vieille bande de Sainte-Euphémie, combinée avec les Indépendants de la Basilicata était toujours cachée dans les forêts de l'Etna en attendant le signal qui devait les lancer sur leur proie. N'ayant pas un toit en Sicile où reposer leur tête, et réduits toujours à la sauvage hospitalité de ces bandits, les Carbonari continuaient à partager leur bivouac en réprouvant leurs excès.

Selon les prévisions de Castroné, l'avant-garde des Anglais venus par la côte, atteignit au soleil couchant les bords du Modioni. La plage était déserte et muette, les montagnes roses, le ciel bleu, la mer calme et les brises du soir charriaient dans l'espace les agrestes parfums des algues et des bruyères. Ne rencontrant ni sentinelles ni postes avancés, les Anglais craignaient une embuscade à chaque pas et n'avançaient qu'avec des précautions infinies. Pourtant ils passèrent à gué sans obstacle le fleuve et arrivèrent au pied de la tour si funeste à leurs compatriotes, en se promettant bien d'en pendre aux créneaux la garnison tout entière ; mais la garnison voguait au large. Trouvant la [illegible] vide, Dudley désappointé en prit possession au nom [illegible] britannique. Cette première position occupée, on pous[illegible] de la ville... personne ; on va plus loin... même solitude ; enfin l'on aperçoit la colonne de Jupiter, puis les temples, mais point d'ennemis.

Tout dans la plaine indiquait un campement récent, et le désordre d'un départ précipité. Charmés d'être enfin délivrés de la visite au moins importune des démons calabrais, les bergers de la Marinella confirmèrent par leurs rapports la retraite de l'ennemi ; mais quelle direction avait-il prise ? C'est ce qu'ils ne purent ou ne voulurent pas dire. Du reste, ils ne gagnèrent rien au change : les deux corps d'expédition qui s'étaient divisés à Boncévino ayant opéré leur jonction, le colonel prit possession de la bergerie sans plus de cérémonie que les partisans ; il y établit comme eux son quartier général, et s'il fût resté une seule tête de bétail au pâturage, il est probable que John Bull en aurait fait sans scrupule du beef-teak et du rosbif.

Déçus dans leurs projets de vengeance, mais ne rêvant toujours qu'embûches et que surprises, les Anglais multiplièrent les rondes, les sentinelles, les précautions de toute espèce, et bivouaquèrent toute la nuit au milieu des temples.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite à demain.*)

---

**BULLETIN THÉATRAL.**

Au grand Opéra Mlle Flora Fabri continue ses débuts dans le rôle de la Sylphide.

A l'Opéra-Comique *Fra-Diavolo*, le chef-d'œuvre d'Auber, et les charmantes, claires et fraîches mélodies de *Gulistan*.

Trois premières représentations ce soir. : A l'Odéon les *Paniers de Mademoiselle*, avec le *Roi Lear* et les *Nuées* d'Aristophane ; au Palais-Royal, le *Roman de pension*, et aux Folies-Dramatiques un vaudeville-féerie en cinq actes, les *Premières armes du Diable*, qui viennent entreprendre la lutte contre les *Sept Châteaux du Diable* et la *Corde de Pendu*.

Le Gymnase donne une représentation extraordinaire au bénéfice d'un artiste. Les Variétés avec Bouffé dans les *Vieux péchés*, ne redoutent rien des concurrences.

Des pluies abondantes accompagnées de tempête occasionnent sur tous les points de la France les plus graves dommages. Les travaux de l'agriculture et l'approvisionnement des marchés, la mouture et les transports par voie de navigation se ressentent de la manière la plus fâcheuse de ces intempéries prolongées.

Depuis le fatal ouragan qui a si cruellement ravagé Cette, le Hâvre ainsi que tout le littoral de la Manche sont affligés par les pluies et la tempête qui, faisant monter les eaux, a submergé les quartiers de la ville dont le niveau se trouve au-dessous du port. Le *Phare de la Manche* nous apprend que sur la côte on recueille une quantité considérable de barriques, débris de navires et autres épaves. A Lyon, le Rhône déborde et envahit les ports; en Corse les chemins sont submergés et les ponts emportés. L'Italie est le théâtre des plus grands désastres. La généralisation de ce fléau cause les plus sérieuses inquiétudes, et influera certainement sur la marche des affaires agricoles.

## PRODUITS VEGETAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 13 Novembre. | | | | 14 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 661 q. | 85 k. | | Arrivages | 3016 q. | 32 k. | |
| Ventes | 543 | 22 | | Ventes | 3106 | 49 | |
| Restant | 10506 | 70 | | Restant | 10116 | 53 | |
| Cours moyen | | 32,53 | | Cours moyen | | 33,22 | |
| Cours-taxe | | 33,48 | | Cours-taxe | | 33,22 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 17 q. | 27 k. | 43,30 à 46,40 | Gr. | 25 q. | 42 k. | 47,75 à 51,00 |
| 1re | 81 | 64 | 31,40 à 35,65 | 1re | 117 | 62 | 33,00 à 36,30 |
| 2e | 314 | 00 | 29,60 à 33,10 | 2e | 361 | 10 | 29,80 à 32,80 |
| 3e | 14 | 13 | 24,65 à 24,85 | 3e | 70 | 45 | 26 73 à 28 00 |
| 4e | 58 | 09 | 00,00 à 00,00 | 4e | 70 | 51 | 20,40 à 24 20 |
| Al. | 58 | 09 | 31,25 à 35,00 | Al. | 2207 | 42 | 27 40 à 45 85 |

*La baisse ayant continué, la taxe du pain sera diminuée d'un centime par kilogramme pour la 2e quinzaine de novembre.*

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 13 nov. — *Cours officiel*. Froment 17,35 à 17,65. — Seigle 7,50 à 10,33. Maïs 15,00.—Avoine 6,83 à 8,75.

NANGIS, 13 nov.—Froment 16,25. — Avoine 6,30.

HOUDAN, 13 novemb.—Froment 1re 18,00 à 18,67; 2e 16,67 à 17,33.—Méteil 16,00 à 16,67. La halle était bien fournie de ces grains; les cours sont demeurés stationnaires. — Seigl

2e 15,25 à 15,00; 3e 13,50 à 14,00. A notre marché de ce jour les blés ont encore baissé de 0,50 sur la 1re qté et de 1,00 à 1,50 sur les qualités inférieures.

L'approvisionnement était encore plus considérable qu'au dernier marché; il s'est fait beaucoup d'affaires dans les prix de 15,00 à 15,75 l'hect.

BERGUES, 12 nov. — Froment 1re 19,57 ; 2e (blanc) 18,44 ; 3e 17,25.—Seigle 12,02. — Orge 11,81.— Avoine 6,80.

Le marché était fort approvisionné. Le prix du blé a baissé de 68 c., l'orge de 03 c., l'avoine de 03 c.

VALENCIENNES, 13 novembre. — *Cours officiel*. — Froment 1re 20,00 ; 2e 18,00.—*Cours commercial*. Froment 1re 19,25 à 19,75 ; 2e 18,25 à 18,75 ; 3e 17,25 à 17,75. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 5,50 à 6,50.

Notre place était aujourd'hui mieux approvisionnée qu'il y a huit jours. Le froment a trouvé peu d'acheteurs au cours. Les autres graines, excepté les colzas qui tendent à la baisse, n'ont éprouvé aucun changement. — Les farines sont très calmes aux prix de 34 à 34,50 les premières têtes. — 2e 23 ; 3e 32 ; 4e 31.

METZ, 9 novembre. — Froment 1re 14,75 ; 2e 13,52 ; 3e 11,00. — Orge 8,50. — Avoine 5,10 à 5,50.

NANCY, 11 novembre. — Froment 18,00 à 19,00. — Seigle 13,75 à 14,00. — Orge 9,00 à 9,50. — Avoine 5,50 à 7,00, entrée comprise.

Les arrivages de vendredi et samedi ont fait perdre aux blés ce qu'ils avaient gagné la semaine précédente ; la baisse sur toutes qualités est de 1,50 par 100 kil.

Ce qui vient chaque jour suffit pour les besoins de la consommation, mais ce n'est pas assez abondant pour que la meunerie puisse se former une réserve ; aussi dès que la marchandise arrive un peu moins abondamment, une reprise est-elle inévitable.

Les avoines sortent enfin de l'état incertain dans lequel on les laissait, et ont obtenu une hausse de 1 fr. par 100 kil. Il s'est traité des quantités assez importantes à 11,75 et 12 fr. les 100 kil. hors d'octroi ; ce grain est d'un poids bien faible dans bon nombre de nos localités.

TROYES, 9 novembre. — Froment 12,75 à 18,50. — Méteil 10,00 à 13,00. — Seigle 8,25 à 10,00. — Orge 7,50 à 9,00. — Avoine 5,00 à 6,75. — Sarrazin 4,50 à 6,00.

NANTES, 11 novembre. — *Cours commercial*. — Froment de Chalonnes, (l'hect.) 19,00 ; do Vallée 18,50 ; do Brissac 19,00 ; do Mayenne 18,50 ; do Ancenis 18,25 ; do Pont-Rousseau 17,75 ; do Rivière d'Erdre 18,50 ; do Ma-

Loire 12,50. — Orge de Brissac 11,00; do Mayenne 10,00. — Blé-Noir ou Sarrasin 8,00. — Avoine grosse 7,00. — do légère 6,75.

A notre dernier marché, 2'000 hect. Chalonnes et Saint-Florent ont été payés 19 fr ; 2'500 hectolitres de l'Erdre 18,50, le tout aux 80,00 kil. Il s'est fait peu d'affaires en Pont-Rousseau, demandés à 17,50 les 78 kil. et tenus à 17,75 et 18 fr

Les pluies torrentielles que nous éprouvons empêchent de finir l'ensemencement de nos terres, et en conséquence les détenteurs élèvent leurs prétentions ; nous avons donc 50 c. de hausse depuis quelques jours, et si la température ne change pas, il est présumable qu'elle fera de nouveaux progrès : la position de nos marchés est entièrement en désaccord avec celle de beaucoup d'autres de l'intérieur où on signale de la baisse. Cette circonstance s'explique par le produit de la récolte qui a été généralement abondant dans toute la France, excepté dans la contrée du Midi. Le centre de la France, n'ayant de besoin que ceux de consommation, les prix doivent nécessairement y être modérés, tandis qu'ils sont en faveur dans notre contrée, qui est plus particulièrement appelée à fournir le manquant des provinces du Midi

— Le froment est en hausse sur les divers marchés du Finistère. Il a passé à Morlaix de 16,54 à 16,80, et à Quimper de 17,25 à 17,95. Pont-l'Abbé le cote 16,56, et Châteaulin 19 fr.

Poitiers reste stationnaire à 3,10 le double décalitre froment, prix moyen. Orge 2,10, avoine 1,70; seigle 1re qualité 2,65 D'après la mercuriale de Niort, le froment 1843 sur cette place vaut 16,28 1re qualité ; 2e 16,96 ; 1844 1re qualité 17,92 ; 2e 16,60 ; avoine, le quintal métrique 14,75.

BELGIQUE.—*Marchés étrangers*. — Il existe en ce moment une assez forte différence dans le prix du froment entre la France et la Belgique. Pendant que le prix de l'hectolitre a été arrêté dans ce dernier pays pour la première semaine de novembre à 18,40, on remarquera qu'il est pour toute la France de 17,87. Nous sommes donc à 0,56 au dessous du cours belge, dont voilà les prix moyens dans les différentes provinces :

| | Froment. | Seigle. |
|---|---|---|
| | Prix moyens. | |
| Arlon | 15,40 | 10,00 |
| Anvers | 18,41 | 10,79 |
| Bruges | 17,03 | 9,46 |
| Bruxelles | 18,34 | 10,78 |
| Gand | 17,76 | 10,31 |
| Hasselt | 20,30 | 11,30 |
| Liége | 18,01 | 10,52 |
| Louvain | 19,25 | 11,25 |
| Namur | 18,28 | 9,46 |
| Prix moy. | 18,43 | 10,65 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus :

1o Que le froment reste soumis au droit de 37,50 les 1'000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1'000 kil. ; 2o que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 0,25 les 1'000 kil.

BRUXELLES, 13 nov. — Il n'y avait pour ainsi dire pas de grain au marché de ce jour, par suite des pluies continuelles, et le peu qui se trouvait a été vendu lentement aux prix cotés. Chez les marchands, les froments sont sans demandes; les seigles se vendent aux prix cotés, mais sans activité; l'orge et l'avoine sans variation.

### Graineterie (par hect.).

PARIS, halle du 13 novembre.— *Ventes par facteurs*. — Haricots de Soissons 25,30 à 31,00; do ord. 44,00 à 22,00; do flageolets 20,00 à 22,66; do Suisse blancs 19,30 à 20,00; do Suisse rouges 18,65 à 20,00; do Chartres 16,65 à 17,35; do nains 16,67 à 17,35. — Pois cassés 26,65 à 32,0 . — Lentilles Gallardon 26,67 à 40,00; do de pays et autres sortes 20,00. — Millet 16,00 à 20,65. — Criblures 8,65 à 10,00. — Sanve 20,00.

COULOMMIERS, 13 novembre. — Froment (l'hect.) 1re 16,88 à 17,81; 2e 15,94 à 16,66; 3e 15,63, do prix moyen 16,95. — Orge 9,07. — Avoine 6,63. — Sarrazin 8,25.

Les pluies continuelles et la tenue de la foire de Meaux ont diminué sensiblement l'approvisionnement de notre marché. Nous avons une nouvelle baisse à signaler, mais elle n'est pas aussi considérable qu'on pouvait l'espérer, en raison des cours de Paris et des marchés voisins.

Les bons blés se sont vendus de 16,88 à 17,50, quelques articles seulement ont atteint 17,81.

Sur échantillons offres nombreuses, les meilleurs articles ne dépassaient pas 17,50.

En somme, baisse de 0,31 à 0,63.

TROYES, 9 novembre. — *Légumes secs*. — Haricots 6,25 à 17,50. — Lentilles 17,00. — *G. oléifères*. Navette 16,75 à 22,00. — Chenevis 11,75 à 13,50.

SAUMUR, 9 novembre. *Légumes secs*. Haricots 18,50 à 19,00. — Fèves 12,00 à 12,50. — Pois 14,00 à 15,00. — *G. oléifères*. Colza 19,50 à 20,00. — Navette 16,00. — Sin 18,75 à 19,00. — Chenevis 9,50 à 10,00. Les graines de colza, navette et lin sont épuisées, il n'en reste plus dans le pays. — *G. fourragères*. Vesce 10,50 à 11,00. Baisse sensible. — Trèfle et Luzerne (les 100 kil.) 100,00. Pausse de 4,00 sur les trèfles.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 14 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1989 | 1939 | 50 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 76 | 74 | 2 | 1 06 | » 12 | » 80 |
| Veaux..... | 749 | 745 | 1 | 1 44 | » 94 | » 74 |
| Moutons.. | 7322 | 6775 | 547 | 1 38 | 1 16 | » 90 |

COULOMMIERS, 13 novembre. — Il s'est vendu sur notre place, 208 veaux gras dans les prix de 0,86-0,94-1,10 le kil. — 97 veaux d'élève de 10 à 21 fr. pièce. — 78 grands porcs de 35 à 52 fr. — 69 petits porcs de 10 à 28 fr. l'un.

NANGIS, 13 novembre. — 394 veaux 1,20-0,90. — 27 bœufs 1,20-1,00. — 3 vaches 0,80 à 0,90.

STRASBOURG, 11 novembre. — Il a été amené sur le marché 79 bœufs qui ont tous été vendus 1,20-1,12. Baisse de 0,04 sur la 1re qual. et 0,02 sur la 2e. Pendant la semaine il a été abattu 24 taureaux à 0,80-0,72. — 9 vaches 1,06-0,96 — 228 veaux 1,20. — 142 moutons 1,20. — 310 porcs 1,00. L'approvisionnement faible et la vente active. — *Cuirs verts* 0,84 à 0,92. — *Suif cru* 0,90.

SAUMUR, 9 novembre. — Le mauvais temps qu'il a fait aujourd'hui a été cause que le marché des bestiaux a presque été nul.

Sur 150 vaches amenées à peine s'il en a été vendu une soixantaine dont le prix en moyen se cotait à 110 et 120 fr. chaque tête; celles de plus belle qualité se sont élevées à 140 fr.

ANGLETERRE, *marché de Smithfield, 11 novembre*. — Bœufs communs 0,86 à 0,98; do 2e 1,09 à 1,21; do primes grosse race 1,27 à 1,32; do primes écossais 0,92 à 1,04. — Moutons communs 0,92 à 1,01, do 2e 1,09 à 1,21; do primes grosse laines 1,27 à 1,32; do primes South-down 1,32 à 1,38. — Grands veaux 1,04 à 1,21; do primes fins 1,27 à 1,38. — Grands porcs 1,04 à 1,21. — Jeunes porcs fins 1,27 à 1,38.

### ADJUDICATION.

Le 21 novembre, à Cherbourg, farine d'armement, 5'000 kil.; fromage de Hollande, 1'500 kil.; pois verts, 12'000; fèves, 13'000; fayots, 12'000; beurre salé, 1'600.


LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE.—VIDECOQ PÈRE ET FILS, libraires, 1, place du Panthéon, à Paris,—éditeurs des ŒUVRES DE M. DUPIN, procureur général à la Cour de Cassation; — du DICTIONNAIRE DE PROCÉDURE de M. BIOCHE; — des CODES EXPLIQUÉS, par M. ROGRON; — des CODES (texte), publiés par MM. TEULET & LOISEAU; — des ÉLÉMENTS DE DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF, par M. FOUCART; — du TRAITÉ DE LÉGISLATION de HENNEQUIN, etc., etc.

# COMMENTAIRE SUR LES POLICES D'ASSURANCES MARITIMES USITÉES EN FRANCE

## PARIS, BORDEAUX, MARSEILLE, LE HAVRE, NANTES, ROUEN, DUNKERQUE, BAYONNE.

Par M. CH. LEMONNIER, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Bordeaux.—2 vol. in-8o. Prix : 15 fr.

EN VENTE à la Librairie d'AMYOT, éditeur, rue de la Paix, 6, à Paris; dans les départements et à l'étranger, chez tous les CORRESPONDANTS DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

# FRANÇOIS Ier ET LA RENAISSANCE,

4 volumes in-8o, PRIX : 30 FRANCS. Par M. CAPEFIGUE. 4 volumes in-8o, PRIX : 30 FRANCS.

ON TROUVE LES OUVRAGES CI-APRÈS AU

# PENSIONNAT DE JEUNES GENS

## Dirigé par M. BOULET, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

*Le Catalogue des Ouvrages et le Prospectus de la Pension sont envoyés aux personnes qui en font la demande.*

COURS d'Etudes préparatoires au Baccalauréat ès-lettres (questions et réponses), 7 vol. 12 fr.

Ce cours comprend les sept ouvrages ci-après, que l'on peut aussi se procurer séparément, et qui peuvent servir aux écoles des deux sexes, ainsi qu'aux éducations particulières.

MANUEL pratique de Philosophie (psychologie, logique, morale, théodicée, histoire de la philosophie). 1 vol. in-12. 2 fr.

MANUEL pratique de la Littérature (prose et vers); les différents genres, rhétorique, histoire de la littérature grecque, latine, française; poètes, orateurs, historiens. 1 vol. 3 fr.

MANUEL pratique d'Histoire ancienne et romaine. 1 v. av. tableaux. 2 f.

MANUEL pratique d'Histoire au moyen-âge et d'Histoire moderne. 1 vol. avec tableaux. 2 fr.

MANUEL pratique de Géographie ancienne au moyen-âge et moderne. 1 vol. 2 fr.

MANUEL pratique de Mathématiques, Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte. 1 vol. 2 fr.

MANUEL pratique des Sciences physiques (physique, chimie, notions astronomiques, avec planches intercalées dans le texte. 1 vol. 2 fr.

MANUEL pratique de la Langue grecque. 1 vol. in-16. 3 fr.

MANUEL pratique de la Langue latine. 1 vol. 3 fr.

COURS pratique de Langue latine. 2 vol. 5 fr.

MANUEL pratique de rhétorique à l'usage des écoles des deux sexes. 1 vol. in-16. 1 fr. 50.

GUIDE de l'Aspirant au Baccalauréat. 1 vol. in-16. 1 fr. 50.

Pour recevoir les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie, accompagnée d'un mandat sur la poste. De grands avantages sont faits aux chefs d'institutions, aux professeurs qui adoptent [illegible] en nombre les ouvrages [illegible], ainsi qu'aux libraires qui se les procurent directement.

# SOUSCRIPTION PERMANENTE A 30 CENTIMES LA LIVRAISON.

**L'Ouvrage en aura 60. — Deux livraisons paraissent toutes les semaines.**

Chez **Martinon**, rue du Coq-St-Honoré, 4; **Dutertre**, passage Bourg-l'Abbé; **Paul Masgana**, galerie de l'Odéon; **Poirée**, rue Croix-des-Petits-Champs, 4; **Lallemand-Lepine**, rue Richelieu, 52; **Pourreau**, rue de La Harpe, 82; **Pilvut** et Ce, rue de la Monnaie, 22.

ÉDITION ILLUSTRÉE de **CORINNE** par Mme de STAEL, 2 forts et beaux volumes in-8o, papier vélin superfin, avec de magnifiques Illustrations de Gros, Canova, Gérard, Horace Vernet, Gudin, Granet, Boulanger.

**Prix, 20 francs** broché. (On peut aussi retirer tout de suite l'ouvrage complet; il est entièrement publié.) — CORINNA sera utile aux personnes qui se préparent à une course en Italie. C'est une étincelante description des sites et des monuments célèbres de ces belles contrées. — Aux librairies déjà nommées, et à la librairie de la Maison-d'Or, boulevart des Italiens, et rue Thérèse, 11.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

## DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag.—Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

## H LEVILLAYER, CHEMISIER, A L'ENTRESOL.

81, RUE RICHELIEU. — Cette maison réunit le bon, le beau, le bien fait et le bon marché. Chemises depuis 5 fr.; nouveaux modèles pour bals et soirées, faux-cols, 5 fr. la douzaine; caleçons et gilets. La clientèle riche réclamait depuis long-temps un bon chemisier à des prix modérés; on nous saura gré de faire connaître cet établissement, où tous les frais de luxe sont évités. (On se charge des façons.)



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] des moteurs économiques fournis par la force de l'eau, et que la nature a distribués dans un nombre considérable de localités, amèneraient nécessairement le développement et l'accroissement de l'industrie. Sous cette influence, la population, attirée vers de nombreuses usines, cesserait d'encombrer les grands centres manufacturiers, où les travailleurs sont forcés de vivre entassés dans des bouges infects, privés de ce bien-être que le grand air, l'espace, le soleil, les vivres frais leur procureraient en pleine campagne.

En approfondissant les études hydrographiques on recueillerait des données de la plus grande importance. On apprendrait à calculer les effets de l'évaporation et le rôle que joue dans la nature cette puissance immense, encore très peu connue, et que l'homme doit un jour appliquer à ses besoins.

Ne dirait-on pas, à voir l'abandon dans lequel les administrations supérieures laissent nos fleuves et nos cours d'eau, que notre pays a été déshérité, sous ce rapport, par la nature. Il n'en est rien pourtant. Le géographe Strabon écrivait, il y a près de vingt siècles :

« Je le répète, ce qui mérite surtout d'être remarqué dans les Gaules, c'est la parfaite correspondance qui règne entre ses différentes parties et les fleuves qui les arrosent... correspondance qui contribue pour une large part à l'excellence de ce pays, par la grande facilité qu'elle donne aux habitants de communiquer les uns avec les autres, et de se procurer réciproquement tous les secours et toutes les choses nécessaires à la vie. Cet avantage devient surtout sensible en ce moment où, jouissant du loisir de la paix, les Gaulois s'appliquent à cultiver la terre avec plus de soin et se civilisent de plus en plus. »

En parlant de la Seine, l'empereur Julien rapporte que le volume des eaux de ce fleuve est presque toujours le même, soit en été soit en hiver, et que leur limpidité les rend très potables.

Qui reconnaîtrait dans ces peintures nos fleuves dont la navigation est toujours de plus en plus difficile? Et qu'est devenue la limpidité des eaux de la Seine? Ces faits historiques n'en subsistent pas moins pour prouver que les désordres survenus dans la région de nos cours d'eau sont l'œuvre de l'homme. Citons un fait encore plus frappant, un fait qui constate en même temps les désordres produits par le déboisement et ceux qui sont resultés de l'incurie administrative.

Arles a joué un grand rôle dans l'antiquité : c'est par ce port que les marchandises de l'Asie, de l'Afrique, de l'Italie, de l'Espagne, se dirigeaient vers les autres parties de la Gaule, vers la Belgique, la Suisse et l'Angleterre.

La situation d'Arles était tellement importante aux yeux de l'empereur Constantin qu'il choisit d'abord cette ville pour y fonder la [illegible] que, dans ces temps, on venait en aide à la nature par des travaux bien entendus.

Ainsi, ouvrons Plutarque à la vie de Marius, et nous trouverons le passage suivant :

« Quoy considérant (la quantité de vase qui s'était entassée à l'entrée du Rhône) Marius employa là son armée pendant qu'elle ne faisoit rien, et luy feit caver (creuser) une grande tranchée et canal, dedans laquelle il destourna bonne partie de l'eau de la rivière, et la tira jusques à un endroit opportun de la coste, là où l'eau s'écoulait en la mer par une embouchure profonde et capable des plus grands navires, et avec cela tranquille et platte, sans être tourmentée des vents ny des vagues de la mer.

C'est ce canal qui porta le nom de *Fossæ Marianæ* (la Fosse Mariane).

L'histoire ne nous apprend pas comment plus tard on se défendait contre les sables. Il parait que ces travaux se faisaient au moyen de palissades.

Depuis la chute de la puissance arlésienne, vers le milieu du treizième siècle jusqu'à Louis XIV, on ne consacra aux Bouches-du-Rhône aucun travail d'entretien. C'est pendant ces siècles que se sont formées les vastes plaines de Beaucaire, de Trébon, de la Camargue, etc., qui ne comptent pas moins de 250,000 hectares de superficie; c'est surtout après le déboisement des montagnes du Dauphiné, des Cévennes et de la Provence, que le régime du fleuve a eu le plus à souffrir.

Dès la fin du règne de Louis XIV, il n'y eut pas de grands travaux ordonnés à cet effet, jusqu'au décret de l'Assemblée nationale en date du 1er juin 1792, décret qui reçut à peine un commencement d'exécution.

Depuis cette époque, et surtout depuis l'Empire, le fléau de la paperasserie s'est intronisé à la direction des ponts et chaussées. On a beaucoup écrit sur les moyens d'améliorer la navigation du Rhône, mais on n'a rien fait ; et ce qui est plus grave encore aucun plan général d'étude sur nos fleuves et nos cours d'eau n'a été mis à l'ordre du jour par les ministres de l'intérieur et des travaux publics. C'est ainsi que l'administration délaisse la source de toute richesse, l'élément principal d'une végétation puissante, le moyen d'assainir nos campagnes et nos villes.

Cette conduite de l'administration supérieure est une faute immense. Il est de l'intérêt de tous de faire sortir l'administration de sa funeste inertie. Mais il ne faut pas se dissimuler que la difficulté d'y réussir devient de plus en plus grande, parce que les chemins de fer attirent toute l'attention du ministère, depuis qu'il a su habilement s'en servir comme moyen de se maintenir au pouvoir.

Le ministère continuera à dépenser en pure perte des sommes [illegible] plus stables ;

Attendu que l'eau joue le principal rôle dans la production des richesses agricoles et industrielles ;

Prenant en considération l'état de délaissement où se trouvent nos cours d'eau ;

Le conseil général de la Seine émet le vœu que, sous la direction et par les soins d'ingénieurs choisis, les eaux fluviales, stagnantes et torrentielles de notre territoire deviennent l'objet d'études sérieuses ayant pour but d'utiliser complètement ces ressources et d'aplanir les obstacles que la législation actuelle apporte au meilleur aménagement des eaux de la France.

## Situation de l'Espagne.

Le mouvement sourd de conspirations et de révoltes, qui s'est manifesté de l'autre côté des Pyrénées, continue, malgré les exécutions de Barcelone et le procès du général Prim. Il ne parait cependant pas que ce mouvement doive aboutir au renversement du pouvoir actuel.

L'Espagne, à l'heure qu'il est, se trouve ballottée entre deux hommes. Les conspirateurs et les soldats qui crient : « A bas Narvaez ! » crient : « Vive Espartero ! » C'est ce qui rend la masse de la nation indifférente.

Il est probable que, le dégoût des querelles politiques aidant, l'Espagne gardera Narvaez, précisément parce qu'elle ne veut pas d'Espartero. Par la même raison que le ministère du 29 octobre dure depuis quatre ans, Narvaez pourra bien prolonger sa domination de l'autre côté des Pyrénées. La nation espagnole n'aime guère, sans doute, le régime que lui fait Narvaez ; elle voit avec peine les modifications apportées à la loi constitutionnelle. Mais l'idée du retour d'Espartero fera avorter toutes les entreprises révolutionnaires.

Dans un pareil état de choses, il nous semble que le parti progressiste devrait profiter du moment de calme et de répit que le maintien de Narvaez amènera, pour suivre l'exemple donné en France et en Allemagne par les véritables amis du progrès, c'est-à-dire pour aborder les questions industrielles et sociales. L'Espagne ne peut rester en arrière de ce mouvement intellectuel qui fait abandonner les aberrations et les barbaries de la vieille politique, pour des théories plus rationnelles et plus humaines. C'est au grand jour, c'est à la lumière du soleil, que les progressistes espagnols doivent conspirer la réorganisation de la société sur des bases meil-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Quatrième partie.

#### LIII. — UNE EXPLICATION.

De retour à Castelvétrano, on devine dans quel état, après sa rencontre avec Rafaella, la reine apprit par sa caméristc-mayor, un cerbère femelle de bonne race, qu'en son absence un moine, enfermé mystérieusement dans son capuchon, s'était présenté au palais ; on attendait les ordres de sa majesté pour introduire cet inconnu ou pour l'éconduire.

— Qu'on l'introduise ! s'écria Caroline avec un mouvement de joie bien visible; qu'on l'introduise sur-le-champ.

Et elle passa immédiatement dans son cabinet pour le recevoir.

— Enfin ! s'écria-t-elle en allant à sa rencontre lorsqu'il entra ; quelles nouvelles le frère Agathon m'apporte-t-il de Castoréo ?

— Agathon !... Castoréo ! répéta le moine en faisant une pause entre chacun de ces deux noms avec une intention marquée. Quels noms dans votre bouche et quel rapprochement !

A ces mots le moine rejeta en arrière le capuchon qui lui couvrait la tête, et, au lieu de l'ermite qu'elle attendait, Caroline reconnut Fabio. Elle recula d'un pas et ne put retenir un cri; son visage devint pourpre, puis d'une pâleur effrayante ; son œil clair et vif dardait des éclairs menaçants, ses lèvres blanches tremblaient convulsivement, et elle les mordait avec force pour retenir les paroles violentes qui menaçaient de faire explosion malgré elle. Les passions terribles qu'elle avait réprimées avec tant de peine à Boncévino, l'assaillaient de plus belle et la bouleversaient. Le sein palpitant, l'haleine entrecoupée, elle alla tomber sur son sofa sans avoir prononcé un seul mot.

Ignorant tout ce qui s'était passé à Boncévino, et resté sous les impressions de la Barbara, Fabio attribua à la surprise le saisissement de Caroline. Il s'approcha d'elle et se mit à lui raconter sa campagne de Ségeste, et la manière dont il avait quitté les Calabrais après le massacre des Siciliens. Passant près d'un couvent dont le père gardien était de ses amis, il s'y était procuré l'habit qu'il portait, espérant déjouer à la faveur de ce travestissement révéré les poursuites de ses ennemis. Il ajouta que saint Jean de Procida, son patron, avait parcouru l'île sous un déguisement pareil et armé d'une sarbacane, à travers laquelle il coulait le mot de ralliement dans l'oreille des conjurés ; cette ressemblance de costume avec le héros des vêpres siciliennes exaltait son patriotisme, flattait sa vengeance et son orgueil.

Incapable de se contenir plus longtemps, la reine éclata.

— Ton orgueil ! s'écria-t-elle ; tu oses parler d'orgueil, toi? Sais-tu seulement ce que c'est? Va, tu ne t'es jamais élevé jusque-là ; ce que tu appèles ton orgueil n'est qu'une vanité misérable ; c'est par vanité que tu m'as trahie et que tu trahis la femme qui t'a sauvé la vie au péril de la sienne, et que tu as lâchement, honteusement reniée en ma présence au temple de Ségeste; tu as fui devant elle comme un autre jour tu aurais fui devant moi ! Et tu parles d'orgueil ! Tu n'as pas même de l'honneur !

Fabio avait reçu ce coup de tonnerre dans le silence et l'immobilité de la stupeur; mais les derniers mots de la reine le réveillèrent en sursaut :

— Pas d'honneur !... s'écria-t-il en se levant brusquement sur ses pieds; vous avez dit que je n'ai pas d'honneur?

— Je l'ai dit, répliqua la reine avec une froideur écrasante, et je vous le répète afin qu'il ne puisse vous rester aucun doute à cet égard. Oui, vous avez manqué d'honneur ; vous vous êtes placé vis-à-vis de moi d'abord et vis-à-vis d'une autre personne dans une position dégradante. Vous voyez que je sais tout. M'oserais-tu dire en face que je suis mal informée?

Peut-être, en posant à Fabio cette question directe, Caroline avait-elle encore au fond du cœur un rayon d'espérance : elle fit une pause comme pour lui laisser le temps de se justifier ; mais, si elle s'était en effet bercée de ce dernier espoir, elle fut déçue cruellement, car loin d'entrer dans la voie des justifications, Fabio se retrancha dans un silence impénétrable.

— Ah ! reprit-elle, en repassant de la froideur à la colère, tu t'es figuré qu'il n'y avait qu'à me tromper ; que tu serais impunément faux et fourbe avec moi. Flattons sa faiblesse, te seras-tu dit insolemment ; quoiqu'elle ne soit plus reine, elle peut l'être encore, et, d'ailleurs, elle sera toujours assez bonne, telle qu'elle est, pour me servir de marchepied. Mais, dis-moi donc, pygmée, où tu veux arriver? De quoi es-tu capable? De quoi es-tu digne? Quelles preuves as-tu données de ta prudence, de ton génie? Malheureux ! mes bontés pour toi faisaient tout ton mérite ; tu n'avais d'autres titres à ma faveur que ma faveur même, et il en est de ton ambition, vois-tu, comme de ton orgueil : c'est encore de la vanité. On veut paraître avant d'être ; on ne rêve dans son néant qu'honneurs et dignités ; on aspire à tout, sans même se demander si l'on est propre à quelque chose ; on prend sa présomption pour de la capacité, ses prétentions pour des droits ; on se pose en grand homme, et l'on ne s'élève ni par l'esprit ni par le cœur au dessus du vulgaire. Tout cela ne serait que ridicule et digne de pitié ; mais, ce qui est odieux et méprisable, c'est de ruser et mentir par intérêt, c'est de feindre des sentiments qu'on n'éprouve pas, qu'on n'a jamais éprouvés ; c'est de spéculer sur la tendresse et de fonder sur l'amour des calculs... que je ne veux pas qualifier. Ah ! certes, j'ai pu, comme reine et comme [illegible] en ma vie bien des fautes ; mais, grâce à Dieu, je n'ai jamais trahi [illegible] ni joué avec personne la comédie avilissante [illegible] moi ! Et pourtant je t'aimais ; ta disgrâce m'avait i[illegible] me touchait, me plaisait. En te voyant pauvre, iso[illegible] m'étais imaginée trouver en toi un cœur simple, droit, austère, éprouvé par l'infortune, détaché des vanités, incapable d'artifice, et je me promettais avec joie d'être ta consolation, ta providence. Quel mécompte ! tu ne vaux pas mieux, tu vaux moins que les autres ; tu as répondu à ma sincérité par l'astuce, à mes bontés par l'ingratitude. Mais prends garde à toi, désormais ; tu m'offres la guerre, je l'accepte ; puisque tu n'as pas voulu de la reine pour amie, tu l'auras pour ennemie ; je dis la reine, car mon épreuve touche à son terme ; bientôt, demain peut-être, j'écraserai sous mes pieds comme des vermisseaux les ennemis de la Sicile et les miens. Oh ! je couve au fond de mon âme des trésors de vengeance et de haine : malheur aux premières têtes sur lesquelles tombera la colère de Caroline !

Fabio continuait à se taire. Retombé sur son siège et la tête penchée sur sa poitrine, il avait moins l'air d'écouter que de s'absorber en lui-même. A en juger par son attitude recueillie et par l'immobilité de sa physionomie, on aurait pu croire qu'il s'agissait de tout autre que de lui, et qu'il n'avait pas entendu un seul mot de toutes les invectives dont la reine venait de l'accabler. Elle-même sans doute en eut la pensée, car, irritée de son silence, elle s'élança vers lui comme une tigresse :

— Mais réponds donc, misérable, lui dit-elle en lui secouant le bras avec violence pour l'arracher de sa torpeur, réponds, si tu as quelque chose à dire ; que je sache au moins s'il te reste dans le cœur une ombre de loyauté ou si tu es en effet le dernier des hommes.

— Non, madame, non, répliqua Fabio d'un ton calme et triste, je n'ai rien à vous dire et je ne vous répondrai point. Je pourrais comme un autre balbutier des défaites, des faux-fuyants, je n'en ferai rien. A quoi servent en pareil cas les justifications? mieux vaut s'en abstenir. J'accepte vos reproches, parce que je les mérite : si durs qu'ils soient, ils sont doux, sachez-le bien, auprès de ceux que m'adresse ma conscience. Vous pouvez donc vous les épargner. Il n'en fallait pas tant pour me faire rentrer en moi-même ; vous le voyez, je ne nie pas mes torts, je ne cherche pas même à les excuser. Je vous dirai plus, c'est qu'ils sont plus inexcusables à mes yeux qu'ils ne peuvent l'être aux vôtres ; vous m'accusez de vanité, de ruse, de mensonge ! Eh bien ! madame, j'ai été pire que cela, j'ai été faible. Ce seul mot résume toute ma faute, et l'aggrave bien loin de l'atténuer ; car la faiblesse est plus qu'une faute, c'est un crime, et plus qu'un crime, c'est un opprobre. Ce crime, je l'ai commis, et je l'expie cruellement ; cet opprobre, je m'en suis couvert devant vous, et vous voyez ma confusion. Je n'ai su être ni tout-à-fait bon ni tout-à-fait mauvais. En étant mauvais j'aurais été du moins quelque chose, tandis que je ne suis rien, et en rougissant de ma nullité, je n'ai pas trouvé en moi la force d'en sortir. Je n'ai pas même su me venger ; j'ai pris des rêves pour des actes, des velléités passagères pour de la volonté et jusqu'à présent mon ambition n'a été que l'aigreur jalouse d'un cœur mécontent. Voilà ce que j'ai été, madame, ce que j'étais encore tout à l'heure ; mais une révolution s'est opérée en moi, mes yeux sont dessillés : à mesure que vous parliez je voyais s'évanouir une à une toutes mes illusions, et la réalité s'est révélée à moi dans toute sa nudité. Si j'ai eu le malheur de perdre votre estime, je saurai la reconquérir et vous n'aurez du moins pas à rougir de l'homme que vous avez aimé.

---

(1) Voir pour le feuilleton, le Journal du 21 juillet au 16 novembre.

York détermineront la majorité.

— Le *Morning Advertiser* pense que les droits sur le blé seront abolis. « Il faut aussi, dit-il, songer à faire réduire l'impôt sur le sucre, le thé et le café, qui sont devenus des objets de première nécessité. Les deux agitateurs doivent s'entr'aider. Le *Manchester Guardian* dit que la réduction projetée de l'impôt ne serait pas seulement un grand bienfait pour la classe ouvrière, mais que cette réduction donnerait au commerce une impulsion dont les bienfaisants effets se feraient rapidement sentir dans la même classe. »

— Le *Morning Advertiser* annonce encore que le consul de France, M. A. Vanderberg, a reçu du roi Louis-Philippe l'ordre de faire une enquête sur la position de la veuve et de la mère des artilleurs Walker et Miller, tués par l'explosion du canon qu'ils chargeaient au bastion du roi à Portsmouth, lors du passage de ce monarque, enquête qui doit précéder la pension que sa majesté est dans l'intention de leur accorder.

**Irlande.** — On écrit de Dublin, le 11, au *Morning Chronicle* :

« M. Smith O'Brien présidera le banquet qui sera donné à M. O'Connell à Limerick, le 20 novembre. » — Le *Limerick reporter* dit à ce sujet : « Rien n'égale l'enthousiasme qui se manifeste dans la province pour cette démonstration. Les maires et les corporations de Limerick, Cork, Cloncel, Waterford, Cashel et Kilkenny se montreront en grande tenue avec leurs robes. Les commissaires municipaux d'Ennis, Mullow, Nenrigh et Gallway assisteront aussi au banquet. Le cortége sera magnifique. »

— Le meeting annuel des évêques catholiques romains irlandais va avoir lieu à Dublin. Un grand nombre de prélats sont déjà en ville ; le conclave s'ouvrira le 12. Le choix de leurs seigneuries entre le rappel et le fédéralisme est ardemment attendu.

L'association du rappel s'est assemblée le 11. On a lu deux lettres d'O'Connell, l'une envoyant une lettre de 500 liv. sterl. à des amis de New-York, et annonçant son retour à Dublin pour le 25 ; l'autre contenant ce qui suit :

« Le 25 courant je ferai deux motions importantes dans l'assemblée du rappel. Je proposerai de mettre en accusation les ministres qui ont pris l'initiative du procès monstre que l'on m'a intenté ainsi qu'à mes collègues, et de voter une adresse au peuple anglais pour qu'il nous prête son appui. J'examinerai ensuite s'il conviendrait de publier cette adresse dans les journaux. Je proposerai aussi d'organiser une société préservatrice composée de 300 membres, à supposer que cette société soit légale. Toutefois je ne prétends pas imposer ma volonté à cet égard à l'association ; j'appelle seulement son attention sur ces objets importants. S'il y a eu un temps d'arrêt un peu long dans l'agitation du rappel, je ne le regrette pas : il s'agissait de témoigner quelque déférence à ceux de nos compatriotes qui ne sympathisent pas encore avec nous. L'expérience n'a pas jusqu'à présent réussi ; mais elle réussira. Que voulons-nous en effet ?

« 1° Conserver intacte l'union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande par

tre. La France, pays organisé [illegible] et bien gouverné, tout [illegible] a [illegible] de [illegible] la loi ; il n'y a pas de nécessité de toucher aux lois fondamentales ; mais en Espagne, pays désorganisé et qu'il faut constituer définitivement, il est indispensable de fixer la loi fondamentale pour la réorganisation de la société et l'établissement d'une bonne administration.

A la fin de la séance, M. Perpina a soutenu que la réforme n'était pas de nature à donner de la force au gouvernement.

Les arguments de ce député ont été réfutés par M. Bahamondé.

On croit que la discussion sur la totalité du projet d'adresse sera close lundi.

La commission chargée de faire à la chambre des députés un rapport sur le projet de loi présenté par le gouvernement pour obtenir l'autorisation d'établir la nouvelle organisation administrative du pays, a tenu sa première séance, elle a résolu de proposer au gouvernement d'ajouter aux projets déjà préparés, le projet relatif à l'institution du conseil d'Etat.

La *Verdad* de Barcelone, du 9, annonce qu'une visite domiciliaire faite chez le notaire Pick, a amené la découverte de quelques armes. Le notaire a été conduit à la citadelle ; il sera jugé par un conseil de guerre. Cet exemple a produit de l'effet. Nombre de gens qui avaient gardé chez eux des fusils en dépit des injonctions de l'autorité, attendent la nuit pour déposer leurs armes dans les rues. L'autorité en a déjà recueilli ainsi un certain nombre.

La province de Lerida a été déclarée en état de siége.

— On écrit de Figuières, le 7 novembre : Les autorités sont sur leurs gardes ; presque toutes les nuits on fait des patrouilles et l'on visite des maisons suspectes.

— Deux journaux anglais, le *Globe* et le *Sun*, soutiennent contre les journaux espagnols qu'Espartero n'a pas quitté Londres. Une personne écrit dans la première de ces feuilles que samedi l'ex-régent était chez lui. Une autre dit dans la seconde que le 15 même elle lui a fait une visite, et que le duc de la Victoire, depuis 15 mois qu'elle habite Londres, ne s'est pas absenté 24 heures.

**Albanie.** — Notre correspondant de Monastir confirme l'entière soumission de l'Albanie par le séraskier Reschid Pacha, si renommé pour sa bravoure et ses talents militaires. Le ministère ottoman s'était vivement alarmé à la vue de l'insurrection albanaise, qui prenait un caractère menaçant pour l'empire ; aussi avait-il mis à la disposition de ce général en chef un corps de troupes de 20,000 hommes commandés par les meilleurs généraux de l'armée turque, Omer-Pacha et Ferik-Sabri-Mustapha-Pacha, (général de division) qui ont très puissamment aidé le séraskier à accomplir sa mission.

Notre correspondant signale dans la discipline et les mœurs militaires des Ottomans, un progrès que nous nous plaisons à constater, et qui fait honneur aux trois généraux que nous venons de nommer. Dans cette expédition en Albanie, aucun excès, aucun vol, aucun acte de barbarie n'a été commis par l'armée turque, et la population albanaise n'a pu s'empêcher de témoigner son estime et sa reconnaissance aux chefs qui, pour la première fois, avaient su faire respecter les personnes et les pro-

n'a pas encore [illegible] à [illegible] sa [illegible] gration des élèves de l'Ecole polytechnique. »

— Comme nous l'avons déjà dit, les chambres hollandaises ne présentant qu'une seule adresse, et cette adresse étant discutée publiquement dans la deuxième chambre pour l'être ensuite secrètement dans la première, dont les séances ne sont pas publiques, cette année elle avait été rejetée par la chambre viagère, et les députés avaient mis à l'ordre du jour la question de savoir s'ils ne devaient pas présenter une adresse particulière. Aujourd'hui tous les journaux annoncent qu'au moment où la discussion allait commencer, une dépêche du ministre de l'intérieur est venue déclarer, au nom du roi, que Sa Majesté ne consentirait à recevoir ni de l'une ni de l'autre des chambres, une adresse séparée.

Le président a proposé de donner tout simplement acte de cette notification, accueillie par un murmure désapprobateur. La discussion a été fort vive ; plusieurs membres ont regretté de voir jeter ainsi le nom du roi dans la balance des délibérations législatives.

## Faits divers.

Le *Moniteur de l'Armée* annonce les promotions suivantes dans les cadres de l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie.

**ARTILLERIE.**

*Au grade de colonel.* — Choix : M. Culmann, lieutenant-colonel, sous-directeur à l'arsenal de Metz. — Choix : M. Thouvenin, lieutenant-colonel au 4e régiment. — M. Martin, lieutenant-colonel au 12e régiment.

*Au grade de lieutenant-colonel.* — Choix : M. Laman, chef d'escadron commandant l'artillerie à Saint-Malo. — Choix : M. Godin, chef d'escadron commandant l'artillerie au 9e régiment. — Choix : M. Lyautey, chef d'escadron commandant l'artillerie de la division d'Alger.

**CAVALERIE.**

*A un emploi de lieutenant-colonel.* — 8e régiment de dragons : M. Grandin, major du 10e dragons.

**INFANTERIE.**

*A deux emplois de colonel.* — 26e régiment de ligne : M. Forey, lieutenant-colonel du 58e de ligne. — 72e régiment d'infanterie de ligne : M. Dangell, lieutenant-colonel au 50e de ligne.

*A cinq emplois de lieutenant-colonel.* — 22e régiment d'infanterie de ligne : M. Bose, chef de bataillon au 15e léger. — 50e régiment d'infanterie de ligne : M. Hugonnet, chef de bataillon au 4e léger. — 52e régiment d'infanterie de ligne : M. Franqueville d'Orthal, chef de bataillon au 65e de ligne. — 58e régiment d'infanterie de ligne : M. Laity, chef de bataillon au 22e de ligne. — 1er régiment de la légion étrangère : M. Denone, chef de bataillon au 3e léger.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre en remplacement de M. Fauriel, décédé. Voici comment se sont répartis les suffrages : premier tour de scrutin, nombre de votants, 34 ; majorité absolue, 18. M. Edouard Laboulaye a obtenu 16 voix ; M. de la Saussaye, 13 ; M. Sédillot, 5.

---

Dans cette réponse, qui était une confession, et qui du moins avait le mérite de la sincérité, Fabio n'avait point touché la fibre sensible, celle qui avait vibré avec tant de violence dans le cœur de Caroline. De Rafaella pas un mot. Ne pouvant résoudre la question véritable, n'osant même l'aborder, il l'avait déplacée. Sa défense était une diversion.

— Je suis trop coupable pour récriminer, continua-t-il, en prenant peu à peu l'offensive ; mais vous, madame, soyez juste, êtes-vous sans reproches ? Avez-vous été avec moi ce que vous deviez être ? M'avez-vous témoigné la confiance à laquelle vos bontés m'avaient donné droit de prétendre, et que peut-être aussi je méritais un peu pour moi-même ? Ce Castroné est mieux traité que moi ; il a vos secrets, et je ne les ai jamais eus. Evasive avec moi, vous êtes pour lui sans mystères, il est de moitié dans vos projets, dans vos démarches, même dans vos voyages, tandis que moi j'ignore tout ce que je ne devine pas, et j'en suis réduit aux conjectures. Que devais-je penser d'une pareille réserve ? Car enfin, madame, quelle opinion avez-vous de moi, et que suis-je donc pour vous ? Eh quoi ! je serais digne de vos bontés et pas de vos confidences ! Mais c'est là pour un homme une condition ignominieuse. Avoir le corps sans avoir l'âme est le comble de l'ignominie, et le nom qui désigne, qui suppose seulement un pareil rôle est le plus sanglant de tous les outrages ; le soupçon seul à cet égard est une flétrissure. Tout ou rien est la devise de l'amour comme de l'ambition, ou plutôt l'amour est de toutes les ambitions la plus exclusive, la plus absolue. Vous m'aviez donné trop, madame, pour vous réserver quelque chose. Vous concertez des plans politiques dont je ne sais rien ; vous avez fait un voyage occulte dont vous m'avez dit à peine quelques mots vagues. Tout-à-l'heure encore, comme j'entrais, vous avez prononcé deux noms qui m'annoncent et me cachent de nouveaux mystères ; le hasard seul, un quiproquo m'ont appris qu'ici même, en ce moment, vous attendez le saint ermite de Catane Agathon, et que ce grand, cet illustre Castoréo dont la Sicile entière pleure la mort....

— Est vivant, s'écria Caroline en interrompant brusquement Fabio ; et c'est lui-même que j'attends ici ; c'est lui que j'ai été chercher à travers mille dangers, mille fatigues jusque dans la Thébaïde du frère Agathon ; et puisque le hasard vous a mis sur la voie de ce secret formidable, apprenez-le de moi tout entier ; Agathon et Castoréo ne font qu'un. Oui, poursuivit-elle avec un enthousiasme sincère mais hostile à Fabio, Castoréo vit ; Dieu l'a conservé pour le salut de la Sicile et pour ma propre réhabilitation. J'ai beaucoup à réparer à son égard, mais je connais mon devoir, et je le remplirai ; la réparation sera plus éclatante encore que ne l'a été l'injure : la même main qui avait dressé son échafaud lui dressera des arcs de triomphe, et jamais sujet n'aura été si cher à ses souverains, ni placé par eux plus près du trône. C'est que c'est un homme, lui ! continua-t-elle en écrasant Fabio sans pitié sous le poids de cette redoutable comparaison. Plût à Dieu que je l'eusse connu plus tôt ! Il était digne, celui-là, de mon estime, de mon amour ; il ne m'eût pas trahie. Mais le malheur des princes est de ne rien voir par leurs yeux, de ne rien entendre par leurs oreilles, et de faire le mal en voulant le bien. La tourbe avide et servile des courtisans forme autour d'eux, à leur insu, un rempart inexpugnable au pied duquel expire la vérité. Trompés sur tout, comment ne se tromperaient-ils pas eux-mêmes ? L'air qu'ils respirent est vicié par les passions basses qui rampent sans cesse autour d'eux, et d'impures vapeurs leur voilent dans les plus beaux jours les splendeurs du soleil. On ne les aime pas, on les flatte ; on les sert sans dévoûment ; dupes couronnées, on les éblouit, on les aveugle pour les mieux exploiter, sauf à leur lancer par derrière, du même bras qui par devant leur tient l'encensoir, les traits empoisonnés de la calomnie. Telle est la vie des rois, telle fut la mienne ; mais j'aurai du moins eu la consolation d'envisager avant de mourir la vérité face à face, et il m'a été donné de contempler un homme !... Cet homme... ce n'est pas toi.

Jamais insulte ne fut plus directe ni plus préméditée. Fabio n'eut pas le temps de répliquer. Interrompant le cours de ces outrages, la camériste vint informer sa majesté qu'un second moine était là, réclamant, avec une sorte d'autorité l'honneur d'une audience immédiate.

— Oh ! cette fois c'est bien lui ! s'écria Caroline en s'avançant jusqu'à la porte de son cabinet. Entrez, mon père, entrez ; vous êtes attendu comme le Messie de la Sicile ; venez achever en moi la révolution que vous avez commencée ; venez m'arracher à moi-même ; venez éteindre, étouffer par vos leçons et par votre exemple les lâches ardeurs de ce cœur, asservi trop longtemps au joug honteux des passions.

Castoréo, car c'était lui cette fois, jeta un regard froid sur la reine et un plus froid sur Fabio, dont le travestissement ne lui imposa pas ; il comprit aux premiers mots de Caroline, et surtout à son air animé, qu'il tombait au milieu d'une scène amoureuse ; l'attitude embarrassée du capitaine transformé en moine, ne lui laissa aucun doute sur son caractère véritable et sur le personnage qu'il jouait dans cet imbroglio. Cette découverte lui fit froncer le sourcil, et son premier mouvement fut de se retirer sur l'heure. La reine le devina.

— Restez, lui dit-elle en le prenant par la main, j'ai besoin de vous plus que jamais, et vous avez ici vous-même un grand devoir à remplir envers la Sicile. Que la présence de cet inconnu ne vous trouble pas ; parlez comme si j'étais seule. Puisse-t-il apprendre, en vous écoutant, ce que c'est qu'un homme et ce que c'est que la vertu !

— Ah ! c'en est trop, répondit Fabio en reprenant son assurance en face d'un tiers, et d'un tiers de cette importance, j'ai eu des torts envers vous, les ai-je niés ? N'ai-je pas été, au contraire, le premier à les reconnaître, et ne me les avez-vous pas fait expier assez cruellement par les humiliations dont vous m'avez abreuvé, sans m'accuser encore devant un tel juge ? Que voulez-vous qu'il pense de moi, madame, et de vous-même, si vous me déshonorez à ses yeux ? Mon père, ne croyez pas la reine ; sa colère me calomnie ; ma faute n'est point de celles qui font tache à l'honneur. Si vous êtes vraiment Castoréo, ce grand citoyen, ce martyr dont la Sicile déplore tous les jours la perte et vénère la mémoire, je rougirais doublement si j'avais à rougir devant vous. Non, le capitaine Fabio, qui vous parle, n'est point un traître, mais un bon Sicilien prêt à donner son sang, jusqu'à la dernière goutte, pour délivrer sa patrie et pour mériter votre estime. Oh ! maintenant que vous vivez, je suis plein d'espoir, la Sicile est sauvée. Heureux le jour où vous lui serez tout-à-fait rendu ! Ah ! certes j'eusse été fier de devoir à une confiance, dont je suis digne, non au hasard d'une rencontre, la découverte de ce secret miraculeux. Je n'abuserai pas d'une surprise ; je ne veux pas même m'en servir en m'immisçant dans vos projets ; je me retire ; adieu, Madame ! adieu, mon père ! Que Dieu bénisse vos pensées, et si, pour les réaliser, il vous faut un cœur fidèle, un bras sûr, songez à Fabio. Au reste, que vous l'appeliez ou non sur la brèche, vous entendrez parler de lui.

A ces mots il sortit sans que Caroline le retînt et sans que Castoréo l'eût honoré d'une seule parole. Mécontent d'avoir assisté malgré lui à un débat de cette nature :

— Madame, demanda-t-il sévèrement à la reine, est-ce pour m'interposer entre vous et vos favoris que vous êtes venue me chercher dans ma solitude ?

Non, mon père, non, c'est pour élever mon âme au dessus de ces agitations sans dignité, et pour délivrer la patrie. Mon cœur est calme désormais, parlons de la Sicile.

— Parlons d'elle, répliqua-t-il avec gravité, et non d'autre chose : je suis ici à titre de citoyen, non de confesseur.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite à demain.*)

---

**BULLETIN THÉATRAL.**

A l'Odéon, *Henri III*, le drame passionné d'Alexandre Dumas ; les *Nuées*. — Opéra-Comique. Le *Maçon*, bien joué par Mlle Darcier et Mocker. — Italiens. *Don Pasquale*, et le merveilleux Lablache. — Vaudeville. Arnal. — Variétés. Bouffé, Mmes Volet, Ozy et Boisgontier. — Gymnase. — *Emma*, œuvre délicate ; *Babiole et Joblot*, pièce illibérale. Ah ! si la jeunesse vivait encore, comme elle irait siffler, dans *Babiole*, certaine idée rétrograde de MM. Xavier et Scribe : *Les grands avec les grands, les petits avec les petits.* — Palais-Royal. Première représentation des *Deux Papas*. — Ambigu. Les *Orphelines d'Anvers* et Mme Guyon. — Féeries à la Gaîté et au Cirque. — Folies-Dramatiques. Première des *Premières armes du Diable*, féerie.

*Le Panier de Mademoiselle*, petite fantaisie poudrée de M. Guillard, a obtenu à l'Odéon un petit succès facile. C'est un peu raisonnable, mais parfois amusant. Il a de jolis mots. Mme Grassan est plaisante, et Mlle Volet jolie à ravir.

Contre l'usage, une première représentation figurait dans le programme du spectacle extraordinaire donné hier au Gymnase. *Au bord de l'abîme* a reçu un accueil assez froid, et quelques sifflets, très rares et très timides, il est vrai, ont accompagné la proclamation des noms de MM. Fournier et Biéville.

sieur Bourdet, elle a remplacé la prison par 500 fr. d'amende. (*Idem.*)

— Par ordonnance du roi, du 9 novembre courant, M. Mabire a été nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Decoussy, démissionnaire.

— Une bande de voleurs succédera bientôt sur les bancs de la cour d'assises à celle que le jury vient de punir si sévèrement : c'est la bande de *l'Escarpe*. Le 26 de ce mois, dit-on, les débats de ce procès commenceront. La bande de Courvoisier avait son quartier général dans le faubourg Saint-Germain ; celle de Sonques dévastait la banlieue ; celle de Gauthier Perès, de Chapon, de Courtot, s'était attribué les quartiers qu'habite le peuple ; celle des *Etrangleurs* avait choisi pour le théâtre de ses méfaits les bords du canal, les rues qui avoisinent les quais, les boulevarts. Nous connaissons déjà les prouesses des Jober, des Flachat, des Charpentier, dont la place est au bagne. Nous saurons bientôt les exploits sinistres des Eurrier et des Poil-de-Vache.

Une autre affaire, non moins émouvante, non moins dramatique, bien qu'un seul accusé figure sur le banc de la cour d'assises, est fixée au 24 de ce mois. On se rappelle les horribles révélations du procès des *Résurrectionnistes*, à Londres. Il leur fallait des cadavres, fût-ce au prix de l'assassinat ; mais ils voulaient qu'aucune marque visible ne révélât leur crime. Ils employaient un masque de poix chaude qu'ils appliquaient sur le visage de la victime, et de cette façon la mort, quoique violente, ne laissait point de trace. Il s'agit d'un meurtre accompli par cet affreux moyen. Egaré par la jalousie, après des incidents romanesques, vraiment in royables, le malheureux qui va comparaître devant le jury, Chevreuil, d'après l'accusation, a mis fin à l'existence d'une femme qu'il aimait éperdument.

— Un fait assez extraordinaire qui, si nous vivions encore dans un siècle de revenants, n'aurait pas manqué de porter le trouble dans tous les esprits, s'est passé dernièrement au cimetière de Dunkerque. Le fossoyeur était occupé à creuser une tombe, lorsqu'il aperçut tout-à-coup une tête humaine s'élancer avec assez de violence du trou voisin. Effrayé, il recule... la tête fait deux pas vers lui!... Epouvanté, il se réfugie sur la grande route, appelant de toutes ses forces : Au secours! au secours! Un individu plus valeureux vint à passer, et, riant des craintes du pauvre fossoyeur, il l'accompagne jusqu'au lieu du sinistre. O surprise! la tête s'agite encore! S'armant alors de courage, il la saisit, et que trouve-t-il?... Deux petites taupes qui, s'étant glissées dans le crâne, lui avaient rendu le mouvement pour quelques instants. (*Courrier français.*)

— On écrit du Havre, le 14 :

« Les mauvais temps qui paraissent enfin être épuisés, avaient retenu dans notre port une grande quantité de navires en partance ou en relâche. Ce matin, profitant de l'accalmie, vingt-quatre bateaux à vapeur chauffaient dans le port et dans les bassins, et tous sont sortis à la marée, les uns pour leur destination de service, les autres pour remorquer en rivière les nombreux caboteurs qui, durant la tempête, avaient trouvé ici un abri.

— Les garçons tailleurs viennent de se révolter, à Bâle (Suisse), contre une décision prise par les maîtres tailleurs et par suite de laquelle tout ouvrier qui aura travaillé chez plus de trois maîtres sera expulsé de la ville. Les ouvriers, au nombre de 250, ont déclaré qu'ils la quitteraient en masse, plutôt que d'accepter un pareil règlement. De leur côté, les maîtres persistent à le maintenir. Les garçons tailleurs ont cessé de travailler.

— On lit dans le *Shipping-Gazette* de Londres :

Le *Kamptulicon*. — Hier matin un grand nombre de personnes se sont réunies au quai de la compagnie du pavage élastique, dans Commercial Road, Lambeth, pour assister à la mise à l'eau d'un nouveau bateau de sauvetage de l'invention du lieutenant Walker. Ce bateau, qui est destiné au service du gouvernement belge, est presque entièrement construit en liége et en caout-chouc. Les préceintes, la quille, les bancs et les accessoires sont en bois. Il a 34 pieds de long sur 12 de large, et 4 de profondeur; de la lisse à la quille; il est muni de quatre compartiments pour l'avitaillement, et de dix réservoirs qui peuvent être à volonté remplis d'air ou d'eau; d'air, quand la légèreté du canot l'exige, et d'eau quand il n'est pas assez lesté.

Il peut contenir cinquante personnes, et quoiqu'il ne soit pas ponté et ne possède ni voiles, ni mâts, ni aucun agrès, on ne doute pas qu'il ne puisse tenir la mer la plus dure, le poids spécifique des matériaux dont il se compose étant si peu considérable qu'il ne coulerait pas, même plein d'eau. A onze heures la cérémonie du baptême a été accomplie, comme à l'ordinaire, par une dame qui l'a nommé le *Kamptulicon*; puis on a enlevé la clef, et l'embarcation ayant à bord trente à quarante personnes, est entrée dans l'eau au milieu des cris d'enthousiasme de tous les assistants. Ce canot, qui s'est comporté à la satisfaction générale, ne pèse que deux tonneaux environ, et ne tire que quinze pouces d'eau quand il a tout son équipage et des passagers à bord.

## VARIETES.

### Introduction historique à l'Etude de la législation française (1).

PAR VICTOR HENNEQUIN,

Avocat à la cour royale de Paris.

Deux groupes de populations primitives se rattachent à l'histoire hébraïque : les Chaldéens, restés fidèles à la vie nomade et pastorale, dans les plaines qu'arrosent le Tigre et l'Euphrate ; les Egyptiens, sur les bords du Nil où ils créent les premiers éléments de l'agriculture et des arts industriels. C'est au premier groupe qu'appartiennent les patriarches mentionnés dans le récit moïsiaque : Mathusalem, Lamech, Noé, ce second père de la race humaine, enfin Abraham à partir duquel la tradition prend un caractère plus précis.

(1) (*Les Juifs*, 2 vol in-8o). — Voir le numéro d'hier.

jours réciproques qu'ils se jouent, son beau père et lui; la jalousie des deux épouses, Lia et Rachel, l'une féconde, l'autre aimée, et qui successivement amènent à leur mari, celle-ci son esclave Bala, celle-là la sienne, nommée Zelpha, afin d'avoir par leur intermédiaire des enfants ; la fuite de Jacob emportant la meilleure part des biens de Laban et parfaitement secondé par Rachel qui cache d'une façon peu pudique les idoles de son père qu'elle avait volées; l'enlèvement de Dina, l'une des filles de Jacob, par le fils du roi Hémor, Sichem qui offre de réparer sa faute en épousant et en payant, suivant l'usage antique, pour la dot de sa femme, le prix qu'on voudra fixer; la duplicité de la famille de Jacob, qui feint d'accepter pourvu que Sichem se fasse circoncire avec tous les siens, et qu'ensuite, au troisième jour de l'opération, lorsque la plaie était le plus douloureuse, massacre les malheureux Sichémites ; ces faits et beaucoup d'autres servent de texte à M. Hennequin pour expliquer ce qu'étaient les coutumes de ces temps patriarcaux. La puissance paternelle, le sort des femmes (épouses ou concubines), celui des esclaves, le régime des biens, etc., sont exposés avec toute la clarté que comportent les documents qui nous restent sur cette époque reculée.

Le tableau dont nous venons d'esquisser quelques traits répond mal, nous le savons, à des impressions que chacun de nous conserve de l'éducation première et ordinairement maternelle. Tout ce qui concerne les jours primitifs du monde a quelque chose du charme qui s'attache aux souvenirs de l'enfance. Quelle âme si peu poétique n'a été prise de rêverie quelquefois en se reportant au genre de vie des premiers hommes? Qui ne s'est plu à errer en imagination dans les pâturages où les enfants de Jacob conduisaient leurs troupeaux? Qui n'a versé des larmes à l'histoire de Joseph vendu par ses frères? de Joseph dont, il est vrai, la partialité de Jacob en faveur des fils de Rachel avait préparé le malheur. Mais ce côté attendrissant du drame génésiaque a été présenté si souvent déjà, qu'à l'exemple de M. Hennequin, nous ne nous y arrêterons pas.

Joseph retrouvé miraculeusement en Egypte et devenu le bienfaiteur de sa famille dut être plus que jamais l'objet de la prédilection paternelle. Ce fut à lui que Jacob, en mourant, transporta le droit d'aînesse. Ruben en fut privé pour avoir eu des relations que la Bible qualifie d'*incestueuses* avec une des concubines de son père.

Après la mort de Joseph, dont les services furent bientôt oubliés par les Pharaons, la population israélite se vit traitée avec dureté et mépris; elle fut réduite à une sorte d'esclavage qui n'était point cependant l'esclavage domestique, puisqu'elle eut toujours ses habitations distinctes de celles des Egyptiens, ses maîtres (1). Suivant M. Hennequin, c'est à cette influence de la vie servile, qu'elle subit dans son premier âge, qu'il faut attribuer deux traits que la race hébraïque a toujours conservés : l'absence du courage militaire et l'intensité de courage passif, la résignation.

Pendant leur séjour en Egypte, les Juifs, tout en gardant leur physionomie propre, durent emprunter quelque chose des usages du pays. En tout cas, il paraît indubitable que Moïse fut initié par les prêtres égyptiens à leurs sciences et à leurs cérémonies religieuses. De là la nécessité d'étudier l'Egypte pour apprécier l'œuvre du législateur des Hébreux.

A l'Egypte, ce berceau mystérieux de la civilisation, d'où sortirent les premières colonies qui allèrent peupler la Grèce; à l'Egypte, au sein de laquelle la famille d'Abraham et de Jacob se multiplia jusqu'à former cette population nombreuse que le génie de Moïse arracha de la servitude, et dont il forma une nation indépendante, chargée du dépôt des lumières religieuses les plus pures ; à la patrie d'Osiris, de Menès et de Sésostris, M. Hennequin a consacré une partie notable de son premier volume. S'aidant de la science de Champollion et des travaux de divers érudits, il nous initie aux coutumes, aux lois, aux croyances de ces Egyptiens qui,

(1) Le texte de l'*Exode* sur le système d'oppression adopté à l'égard des Hébreux par les rois d'Egypte est curieux et instructif :

Surrexit intereà rex novus super Ægyptum, qui ignorabat Joseph;—et ait ad populum suum: Ecce populus Israel multus, et fortior nobis est. — Venite, *sapienter opprimamus eum*... Præposuit itaque eis magistros operum ut affligerent eos oneribus, ædificaventque urbes tabernaculorum Pharaoni, Pithum et Ramesses.

Voici la traduction de ce passage par de Sacy:

« Cependant il s'éleva dans l'Egypte un roi nouveau à qui Joseph était inconnu ; et il dit à son peuple : «Vous voyez que le peuple des enfants d'Israël est devenu très nombreux et qu'il est plus fort que nous. *Opprimons-le donc avec sagesse*... » Il établit donc des intendants des ouvrages, afin qu'ils accablassent les Hébreux de fardeaux. Et ils bâtirent à Pharaon des villes pour servir de magasins, savoir Pithom et Ramessès. »

Le système de ce Pharaon, qui prescrit d'*opprimer* les Hébreux *avec sagesse* ou *par prudence*, et de les tenir courbés sans relâche *sous le faix du travail*, est encore le même que nos hommes politiques d'aujourd'hui recommandent et mettent en usage pour contenir le peuple. Voici comment s'exprimait M. Guizot, il y a peu d'années, à la tribune de la chambre des députés :

« Qui n'est frappé de l'absurdité des idées répandues dans les classes pauvres sur l'organisation sociale, sur les droits des individus, sur la constitution des gouvernements ? Vous n'avez contre cette disposition révolutionnaire des classes pauvres, vous n'avez aujourd'hui, indépendamment de la force légale, qu'une seule garantie efficace, puissante : *le travail, la nécessité incessante du travail*. C'est là le côté admirable de notre société. Le *frein* que le travail impose à toutes les ambitions, à toutes les prétentions, est aujourd'hui un fait très salutaire... Je veux, je cherche, je sers de tous mes efforts la *prépondérance politique* de la classe moyenne en France. »

Ce langage s'éloigne-t-il beaucoup au fond du *sapienter opprimamus*, du conseil d'*oppression prudente* donné par le Pharaon? ou plutôt n'est-ce pas, à quelques nuances près commandées par la différence des temps, n'est-ce pas exactement le même système employé de part et d'autre pour maintenir la multitude dans la soumission ?

La nécessité incessante du travail est, dites-vous, *le côté admirable* de notre société. Et vous ne vous mettez pas même en mesure d'*assurer* au peuple ce travail ingrat et sans relâche, au prix duquel seulement il obtient une chétive et grossière subsistance ! Quel manque de logique et de cœur !

ple allait-il l'adoration des animaux et des plantes? C'est qu'en vertu de son esprit conservateur, il ne pouvait renoncer à ce qu'il avait une fois admis : ce qui avait été Dieu à ses yeux ne cessait plus de l'être. Ainsi se trouvait-il réunir les plus grossières superstitions du fétichisme et les aperceptions lumineuses, sublimes dont s'inspirèrent Pythagore et Socrate.

M. Hennequin adopte l'opinion qu'Osiris fut un personnage réel, un chef éminent qui enseigna aux Egyptiens la culture, leur donna les premiers éléments de la vie policée, et fut divinisé après sa mort, comme tous les auteurs des grandes et primitives initiations de l'humanité. D'après la croyance à la métempsycose, telle que l'admettaient les Egyptiens, l'âme, au moment où l'homme meurt, passe dans le corps d'un animal, et après avoir animé successivement un individu de toutes les espèces, rentre, au bout de trois mille ans, dans un corps humain. L'âme du divin Osiris devait subir la migration ; mais, parmi les animaux, un seul, le meilleur, le plus sacré de tous, le bœuf pouvait la recevoir. Reconnaissable à de certains signes indiqués par les prêtres, le bœuf qui avait l'honneur d'héberger l'âme d'Osiris, était, sous le nom d'Apis, l'objet d'un culte public et d'une vénération sans égale. Le mode naturel de la génération n'était pas assez noble pour l'incarnation d'un dieu ; les prêtres assuraient qu'aucun taureau n'avait approché la vache qui mettait au monde un Apis ; elle était fécondée par un éclair.

Une foule de croyances, de cérémonies, d'usages et de lois de l'ancienne Egypte nous offriraient encore de l'intérêt sous plus d'un rapport ; mais il faut passer outre, car nous ne sommes pas au bout de la carrière où nous voilà engagé à la suite de M. Hennequin.

Arrivons à la délivrance d'Israël et sortons avec lui de l'Egypte.

Des faits plus ou moins merveilleux annoncent la mission de Moïse. Néanmoins il hésite quelque temps devant la grandeur de l'œuvre à accomplir. Ses doutes, ses incertitudes sont exprimés sous la forme d'un dialogue avec Dieu, dialogue qui se recommande aux méditations de tout homme placé ainsi en face d'une grande tâche de délivrance populaire. Une des causes de l'hésitation de Moïse, c'est la difficulté d'élocution qu'il éprouve : *impeditioris et tardioris linguæ sum*, objecte-t-il à Dieu. Mais le seigneur lui répond : Ton frère Aaron est éloquent; il parlera pour toi au peuple, il sera ton organe et tu le conduiras dans tout ce qui a rapport à Dieu. — Par là, suivant une remarque de Bacon, Dieu a voulu montrer que l'éloquence le cède de beaucoup à la sagesse, bien que dans l'estime de la foule la sagesse le cède communément à l'éloquence.

Moïse ne triomphe pas sans peine de la résistance du Pharaon régnant, dont l'obstination, fidèle emblème de la conduite des oppresseurs et des privilégiés de tous les temps, ne peut être vaincue que par les fléaux multipliés dont il se voit atteint lui et son peuple. Du côté des Israélites eux-mêmes, le libérateur ne rencontre pas moins d'obstacles ; il faut dissiper les défiances, relever le courage de cette multitude chez laquelle l'habitude de l'esclavage a éteint tout noble sentiment. A force de persévérance et d'habileté, Moïse entraîne enfin les Hébreux vers la terre que Dieu leur promet par sa bouche. Avant de partir, chacun d'eux, homme et femme, avait emprunté de l'Egyptien, son ami ou son voisin (*vir ab amico suo mulier a vicinâ*) des vases d'or et d'argent, des vêtements en abondance qui ne furent pas rendus. Ainsi les Hébreux s'enfuirent en dépouillant, par l'ordre de Dieu même, leurs oppresseurs. Pour justifier ce trait, quelques Pères de l'Eglise et dom Calmet après eux, font observer que, depuis longues années, les Hébreux, courbés vers le sol, travaillaient pour les Egyptiens, et qu'ils avaient bien le droit de s'indemniser de leurs fatigues. « Opinion bien hardie, fait remarquer M. Hennequin, car elle donne aux peuples révoltés le droit de se payer eux-mêmes et de faire leur part à défaut de juges. »

Pendant la marche, Moïse eut plus d'une fois en butte aux murmures des Hébreux qu'il ne peut apaiser qu'en faisant intervenir l'autorité de la parole de Dieu. « Il n'y avait peut-être pas, disaient-ils, assez de tombeaux en Egypte, que tu nous mènes mourir dans le désert? Pourquoi as-tu voulu nous conduire hors de l'Egypte? Est-ce qu'en Egypte nous ne te disions pas toujours : Va-t'en ; laisse-nous servir les Egyptiens? Il vaut mieux être leur esclave que de mourir dans les solitudes. »

Rebutés par les privations qu'ils enduraient ; « Plût à Dieu, disaient-ils encore, que nous fussions morts en Egypte par la main du seigneur, lorsque nous étions assis près des marmites pleines de viande et que nous mangions du pain tant que nous voulions! Pourquoi nous avez-vous amenés dans ce désert pour y faire mourir de faim tout le peuple? » *Exode* XVI. 3.

« Où sont, s'écrient ailleurs les mécontents, où sont les marmites égyptiennes ? — Nous n'avons pas oublié les poissons qu'on nous donnait gratis en Egypte. Il nous souvient des concombres, des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail. » *Nombres*, XI, 5.

Avec l'aide de son frère Aaron, s'inspirant aussi de l'expérience et des conseils de son beau-père Jétro le Madianite, Moïse, tantôt déployant une sévérité qui nous paraît cruelle, mais qui était nécessaire sans doute, tantôt agissant sur l'imagination du peuple par le prestige d'un pouvoir surnaturel, Moïse surmonte tous les obstacles et conduit son peuple jusqu'aux portes de cette Terre promise où il ne devait pas lui-même entrer.

« La fin de ce grand homme est poétique, dit M. Hennequin. Craignant que la vue de son cadavre ne révélât trop clairement aux Hébreux que le miracle n'était jamais intervenu dans sa vie, voulant que le prestige qui l'avait rendu si puissant lui survécût et protégeât sa loi, Moïse, pour mourir, alla se cacher loin d'Isrël. Dieu, dit la Bible, le conduisit sur une montagne ; il y mourut, et nul ne connaît le lieu de sa sépulture. Il semble qu'il se soit perdu dans les nuages. Cette fin mystérieuse dont Dieu fut le seul témoin, parut aux Juifs autre chose qu'un trépas terrestre. On ne croit pas encore à l'immortalité du vulgaire; on soupçonne déjà l'immortalité des hommes supérieurs. Moïse disparaît; un char de flamme enlèvera le prophète Elie. Toujours l'allégorie devient plus claire

tions de la banque belge.
Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1035. — Jouissance des 4 canaux, 125. — Id. Bourgogne, 95. — Canal de Bourgogne, 1070. — Zinc, Vieille Montagne, 4000, 4025, 4050. — Gaz, comp. franç., 3850. — Maberly, 480. — Oblig. Orléans, 1260. — Id. Strasbourg, 1207 50. — Id. Grand'-Combes anc., 1150. — Id. nouv., 1142 50.

Mexic...... Brésil...... 84. 5 0|0 Holl. 06 3|4. 2 1|2 do. 62 3|4. Rouen..... 38 3|4. Orléans... 39 3|8.

Rep. du c. F. pr. 3 0|0, p. 2 1|2. 22 1|2. 5 0|0, 10.

Bons du Trésor. 3 1|4 à 5 mois.

F. p. 83 40 60 d. 90. 83 60, 60 d. 50. Orléans, 1015, 1020 d. 10. 1005, 1007 50 d. 10. Mars., 850, 855 d. 10.

6 h. .. COMTE. — Fille du Capitaine, Henriot de Béarn, Danses, Flageolet. 6 h. .. FOLIES. — Premières armes du Diable. SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Adjudication de taureaux suisses.* — Le comice agricole de Sainte-Ménéhould, après sa séance du 11 de ce mois, a fait mettre aux enchères 10 taureaux de race et d'origine bernoises. Le total des adjudications s'est élevé à 2,060 fr.

L'empressement des amateurs prouve de la manière la plus éclatante, 1° que le comice a parfaitement compris les moyens de régénération de notre espèce bovine ; 2° que l'exécution de la mesure n'a rien laissé à désirer ; 3° que nos cultivateurs ont parfaitement apprécié les avantages qui leur étaient offerts, et dont les bienfaits ne tarderont pas à se faire sentir dans tout l'arrondissement.

*Encouragements offerts aux éleveurs.* — La société centrale d'agriculture du département du Pas-de-Calais vient de demander à MM. les maires de l'arrondissement d'Arras des renseignements sur les cultivateurs de leurs communes qui ont le plus de bestiaux, comparativement à l'étendue de leur culture. Cette demande a pour but une distribution de récompenses à ceux qui élèvent le plus de bestiaux, cette partie de l'exploitation rurale étant considérée comme le premier élément de la prospérité d'une bonne culture.

A partir de demain, la taxe du pain pour la 2e quinzaine de novembre est fixée à 31 cent. le kil. de 1re qualité et 24 c. la seconde.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 14 Novembre. | | | 15 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3016 q. | 32 k. | Arrivages | 1634 q. | 82 k. |
| Ventes | 3406 | 49 | Ventes | 1584 | 45 |
| Restant | 10116 | 53 | Restant | 10166 | 90 |
| Cours moyen | | 33,22 | Cours moyen | | 33,77 |
| Cours-taxe | | 33,22 | Cours-taxe | | 33,41 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 25 q. | 12 k. | 47 75 à 51 07 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 417 | 62 | 33 00 à 36 30 | 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 361 | 10 | 29 60 à 32 80 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 70 | 45 | 26 75 à 28 00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 70 | 61 | 20 40 à 24 20 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 2207 | 48 | 27 40 à 45 85 | Al. | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |

*Derniers cours des départements* — ARRAS. 32,50-30,50-28,50. Calme. LILLE, fleur 1re 35,00. MULHOUSE 32,00-30,00-20,00. Sans variation. NEUFCHATEAU 31,00. BOURGES 31,45-28,92-25,15. CLERMONT 40,00-36,00. — LIMOGES 41,00-31,00.

### Cours des céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 14 novembre. — Froment 1re 18,32 ; 2e 18,00 ; 3e 17,32. — Seigle 9,32 à 10,66. — Orge 8,66 à 10,66. — Avoine 6,00 à 6,33.

BEAUVAIS, 9 novembre. — Froment 1re 15,33. — Méteil 13,32. — Orge 7,89. — Avoine 5,62.

SENLIS, 12 novembre. — Froment 1re 16,66 ; 2e 15,33. — Seigle 9,33. — Avoine 5,50.

ARRAS, 13 novembre. — *Cours officiel.* — Froment 1re 17,10 ; blé de fermier 16,65. — Méteil 15,21. — Seigle 10,25. — Escourgeon 10,97. — Avoine 5,75. — *Cours commercial.* Froment roux 14,00 à 17,50. — Seigle 9,50 à 10,50. — Escourgeon 9,75 à 10,50. — Avoine 5,00 à 6,00.

Le marché n'était pas très fourni ; les blés ont eu une vente lente, avec tendance à la baisse. — Les seigles, peu communs, se vendent doucement. — Les escourgeons mieux tenus. — Les avoines sans variation.

LILLE, 13 novembre. — Froment blanc 1re 21,32 ; 2e 20,64 ; 3e 19,78. — Froment roux 1re 19,62 ; 2e 18,86 ; 3e 18,22. — Seigle 11,00 à 12,00. — Avoine 7,00 à 8,06.

BOURBOURG, 12 novembre. — Froment 17,79. — Seigle 11,62. — Escourgeon 11,56. — Avoine 6,23. — Fèves 10,29. — Marché toujours bien approvisionné. Le blé a baissé de 59 c., le seigle de 19 c., l'escourgeon de 31 c., et l'avoine de 1 c. Le blé à semer a été coté à 19,00.

SAINTE-MÉNÉHOULD, 11 novembre. — Froment 1re 14,89; 2e 13,63. — Seigle 8,17. — Orge 8,02. — Avoine 5,14 à 5,58.

MULHOUSE, 12 novembre. — Froment 1re 18,39, 2e 18,46; 3e 17,78, sans variation sensible. — Méteil 14,32; hausse 1,32. — Seigle 11,60; hausse 0,37. — Orge 10,14; hausse 0,21. — Maïs 10,00; sans variation. — Sarrazin 7,50; sans variation. — Avoine 7,23; hausse 0,23. — *Pommes de terre* 1,10; baisse de 0,30.

ST-LAURENT, 9 novembre. — Froment 1re 18,21; 2e 17,84; 3e 17,46. — Méteil 12,33 à 13,00. — Seigle 10,66 à 11,33. — Orge 9,00 à 9,66. — Sarrazin 7,00 à 7,66. — Maïs 9,00 à 9,66. — Avoine 7,60 à 7,66. — *Pommes de terre* 2,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 9 novembre. — Froment 1re 20,40; 2e 18,73. — Froment rouge 18,15. — Méteil 15,75. — Seigle 13,16 à 15,00. — Orge 11,12. — Avoine 6,35 à 8,01.

### Amidon, fécule et glucose.

PARIS, 11 novembre. — Fécule sèche (les 100 kil.) 1re 23 à 24; 2e 22 à 23. — Sirop blanc 40 degrés 30 à 32; do coloré 33 degrés 22 à 24. — Amidon 1re 75 à 80; 2e 65 à 70. — Fécule verte 13 à 13,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 14 novembre.* — Foin 1re non coté; 2e 45 à 46; 3e 41 à 43. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22.

*Marché St-Antoine* du 15 nov. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 45 à 47. — Luzerne 1re 44 à 46; 2e 42 à 44; 3e 36. — Regain de luzerne 1re 36. — Trèfle 1re 36; 2e 30 à 32; 3e 26. — Paille de froment 1re 24 à 26 ; 2e 22 à 24; 3e 20. — Paille de seigle 2e 26. — Paille d'avoine 1re 40; 2e 36 3e 30 à 32.

COMPIÈGNE, 9 novembre. — Foin 26,15. — Paille 17,30.

MULHOUSE, 12 novembre. — Foin 1re 27,50; 2e 25,00; 3e 22,50. — Paille 15,00 à 20,00 suivant l'espèce.

CLERMONT-FERRAND, 9 novembre. — Foin 37,50. — Paille 16,00.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 14 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1089 | 1039 | 50 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 76 | 74 | 2 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 749 | 745 | 4 | 1 14 | » 94 | » 74 |
| Moutons... | 7322 | 6775 | 547 | 1 38 | 1 14 | » 90 |

PARIS. — *Halle aux bestiaux* du 15 novembre. — 774 veaux am. dont 766 vend. 1,30-1,10-0,90. — 68 vaches dont 63 vend. 1,16-1,00-0,84. — 2 taureaux présentés et vendus à 0,76.

LA CHAPELLE. *Marchés du 15 novembre.* — Sur 1009 porcs am. il s'en est vendu 900 au prix de 1,05-1,00-0,90. — 517 veaux ont tous été vendus à 1,20-1,05-0,90.

BLÉRANCOURT, 10 novembre. — On écrit de cette ville à l'*Argus Soissonnais* : Notre foire du 6 a été très belle ; il s'y trouvait beaucoup de bestiaux. Le nombre des bêtes à laine a été de 11,000, la plupart de bonne qualité. La vente n'a pas répondu à l'attente des vendeurs ; elle a été lente, incomplète, et les prix ont un peu baissé. Il n'a pas été remarqué de changement sensible dans les prix des chevaux et des vaches, qui étaient en assez grand nombre.

GRENOBLE. La consommation des bestiaux dans cette ville a été pendant le mois d'octobre dernier de 166 bœufs, 89 vaches, 463 veaux, 143 porcs, 2,007 moutons et 19 chèvres. Si l'on excepte les vaches et les chèvres, la consommation de ce mois a été plus considérable que celle du mois correspondant de 1843.

### Volaille et Gibier.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 15 novembre.* — Chevreuils 8,00 à 30,00. — Cheveraux ou cabris 13,00. — Lièvres 2,00 à 4,25. — Lapins 1,00 à 1,80. — Dindes grasses 6,00 à 7,00. — do comm. 3,00 à 5,50. — Faisans 3,00 à 5,00. Oies grasses 3,00 à 6,25; do comm. 2,00 à 4,50. — Chapons 2,00 à 4,50. — Poulets gras 2,00 à 3,00. — Do ord. et poules 1,00 à 1,75. — Canards 1,00 à 1,50. — Canetons 2,00 à 2,25. — Pigeons 0,30 à 0,90. — Pilets 1,00. — Perdrix rouges 2,00 à 2,25. — Do grises 1,00 à 1,75. — Bécasses 1,25 à 2,00. — Bécassines 1,00. — Grives 0,10 à 0,25. — Alouettes (la dizaine) 1,00 1,50.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 12 nov. — Les soies grèges ont été très recherchées sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche. Il y a eu hausse et rareté.

A Romans, quoique le marché de vendredi fût très beau, il s'est vendu peu de soies aux prix de 27,75 à 28 le 1|2 kil., soies ordinaires de pays.

A Joyeuse, au marché de mercredi dernier il y avait peu de monde et peu de marchandises quoique très demandées. En voici le cours : soie belle qté (le kil.) 32,10; do 2e 29,90 à 29,50 et 29,00.

Samedi à Aubenas comme à Joyeuse la soie n'abondait pas quoique chère et demandée ; le cours était ainsi établi : soie 1re (le kilo) 31,85 et 31,45 ; do 2e choix 30,25-30,00-29,50-29,00 suivant le titre.

— On nous écrit de Tournon :

« Notre foire du 3 novembre ne s'est ouverte que le 4 à cause du dimanche ; elle a été close le 7. Le 1er jour le nombre des étrangers était considérable, et il s'est fait beaucoup d'affaires ; les soies et la tannerie n'ont pas satisfait les vendeurs. Les 5, 6 et 7e jour, d'assez fortes transactions ont eu lieu sur les soies de pays dans les prix de 58 à 59 le kil. en 11|12 et 12|13 d. Ces soies courantes ont été très recherchées, et les acheteurs sont généralement satisfaits de la qualité. Les filatures à vapeur 3|4 cocons 9|10 d. ont eu peu de preneurs ; quelques balles seulement en qualité de Tain se sont vendues à 67 le kil. Il ne s'est pas opéré de ventes des premières marques que l'on tenait à 70 le kilo. »

Le marché du 6, à Bagnols, a été plus animé que le précédent ; il s'y est vendu plus de 700 kilos de soies aux cotes suivantes :

Soies courantes 56 à 57, cocons doubles 59 à 60.

A cause de leur prix élevé les soies d'ordre ne se vendaient pas

A Avignon, les affaires ont été très actives pendant la semaine écoulée et les prix mieux soutenus : 4|5 1er ordre 62 à 65, 5|6 do 60 à 63, soies 2e ordre 58 à 59.

A Marseille, les ventes se sont élevées pendant la semaine dernière à 100 balles, la plus grande partie en qualité ferme a été prise par les Marocains ; il n'y a pas eu d'arrivages. Voici l'état de la consommation : 12 balles Salonique 22 à 23 le 1|2 kil ; 9 b. Baffa 12 ; 34 b. Baruthine 10 à 13 ; 8 b. Castravan 13 à 14,50; 2 b. Trame de Messine 21 ; 9 b. Perse 16 à 17,25 ; 16 b. Andrinople 17 ; 2 b. Selli 25 ; 5 b. Brousse L. G. 20, 2 b. Calamata 10,75 ; 3 b. soie fine de Crimée 20.

Mme Ve LOUIS JANET, éditeur, rue St Jacques, 59, à Paris. Un vol. in-8o jésus. — 12 livraisons sont en vente. — Prix : 1 franc la livraison. — Ouvrage complet le 1er novembre. — Prix, broché : 17 francs.

RÉVOLUTION D'ANGLETERRE. CHARLES Ier SA COUR, SON PEUPLE ET SON PARLEMENT. 1630 à 1660

*Histoire anecdotique et pittoresque par* PHILARÈTE CHASLES.

18 gravures anglaises sur acier, magnifiques portraits sur bois et illustrations dans le texte.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

DEUXIÈME ÉDITION. QUATRE BEAUX VOLUMES IN-8°.

PAR CHARLES FOURIER.

PRIX DES QUATRE VOLUMES, 24 fr.; par la poste, 28 fr.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — 2e édit., 1 fort vol. in-8°. Prix : 7 f. 50.; par la poste, 8 f. 50. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier*

LE PLAN DU TRAITÉ DE L'ATTRACTION PASSIONNELLE, TEL QU'IL DEVAIT ÊTRE PUBLIÉ EN 1821 (manuscrit de Fourier), vient d'être imprimé. Ce beau tableau, qui accompagne la 2e édition de la THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, est indispensable aussi à ceux qui possèdent la première édition. Il se vend 50 centimes.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

Par l'auteur de la Défense du Fouriérisme.

Paris, 1844. — Un volume in-douze de 300 pages. — Prix du volume : 1 franc 50 centimes, et par la poste, 2 francs.

25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES

Sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les contrefaçons, exiger le cachet d'Albespeyres.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais. FOURIER, PRIX : 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

SA VIE ET SA THÉORIE,

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois fac simile de l'écriture de Fourier.

débarrasseront de ce qu'ils ont encore d'exclusif, de violent, de rétrograde; ils se sentiront animés d'un nouvel amour pour l'humanité, pour la paix, pour la justice; ils développeront plus à l'aise l'élément essentiel qu'ils représentent......

Déjà, des points les plus opposés de l'horizon politique, on aperçoit des tendances vers cette transformation salutaire. L'adoption seule de cette devise : Organisation du travail, a donné un nouvel élan pacifique et social au parti démocratique. Il a senti la puissance de cette idée par le mouvement qu'elle lui a permis de produire autour de lui, et cette puissance l'a modifié lui-même, à son insu, dans ses allures et dans son langage d'autrefois. L'idée de l'organisation du travail a ramené le parti démocratique dans les voies légales; elle a réchauffé ses sympathies pour les classes populaires, sans irriter ses haines contre la bourgeoisie et contre le pouvoir; et, ce matin même, la *Réforme*, en traçant l'historique de son parti depuis 1830, prend soin de ne montrer que le côté vraiment humain et social. Certes, si le parti démocratique avait compris que l'amour du peuple ne doit pas impliquer la haine de la bourgeoisie, et que l'état actuel de la société ne peut être imputé à aucune classe, ce serait là un progrès remarquable qu'il aurait accompli, et dont nous le féliciterions avec joie.

A l'autre bout de la série, les journaux de la légitimité héréditaire, sans arborer ouvertement la bannière des réformes sociales, traitent la question du travail, et pressentent qu'il y a là un nouveau droit divin, plus large et plus compréhensif que l'ancien, mais dont ils n'aperçoivent pas le lien avec le principe de la tradition qu'ils représentent. Toutefois, la thèse de l'organisation du travail les amène à manifester de vives sympathies pour les classes laborieuses, pour le peuple qui est exploité à l'égal d'une machine. Hier, la *Quotidienne* démontrait fort bien que, dans l'état actuel de l'industrie, le travailleur salarié n'est pas considéré comme un homme, mais comme un outil. Il n'y a plus aucun lien moral entre les industriels; la concurrence et l'égoïsme forcent les plus humains à n'avoir pas d'entrailles, et ramènent ainsi le monde industriel à la plus affreuse barbarie. Sur le champ de bataille de l'industrie, la commisération n'est pas de mise; il faut écraser sans pitié tout ce qui vous entoure, sous peine d'être écrasé soi-même. En un mot, l'anarchie actuelle du travail détruit les plus nobles sentiments du cœur humain, l'élan qui nous porte à sympathiser avec nos semblables, la compassion qui nous porte à les secourir, pour faire de l'industriel quelque chose qui broie ou qui est broyé.

Après avoir signalé le mal, la *Quotidienne* montre la nécessité d'un lien moral entre tous ces hommes, qui, dans les conditions où ils sont placés, ne peuvent que se haïr et se combattre, au grand détriment de la société. Oui, sans doute, il faut créer un lien moral, un lien d'affection et de mutuelles sympathies entre les travailleurs, ... condamnée au travail forcé. Dans nos sociétés prétendues chrétiennes, les masses laborieuses ne sont pas associées avec les chefs du travail et les possesseurs de capitaux. Comment la fraternité pourrait-elle exister? Comment le prolétaire pourrait-il voir dans le propriétaire, qui l'exploite de par la force des choses, un ami, un frère, un égal devant la loi?

Tel est l'état de choses qui tient les sociétés modernes sous le coup incessant d'une guerre sociale, d'un effrayant cataclysme. L'organisation du travail fera cesser cet état douloureux, en associant les trois forces productives, le *capital*, qui représente le travail accumulé dans le passé, le *travail*, qui est l'action de l'homme sur le monde extérieur dans le présent, le *talent*, qui agit dans les conditions les plus favorables à la production des richesses.

Voilà pourquoi cette simple formule, l'organisation du travail, exerce une influence irrésistible sur les esprits, quel que soit leur point de vue particulier. Le besoin le plus profondément senti aujourd'hui, c'est l'émancipation complète des travailleurs, c'est la création d'un nouveau monde industriel qui les place dans des conditions telles qu'ils puissent s'aimer comme des frères. Toutes les opinions philosophiques, toutes les religions, tous les partis sont entraînés, malgré eux, vers ce grand but de l'organisation du travail; car c'est là que conduit la logique universelle qui veut l'ordre et la liberté, aussi bien que le sentiment religieux qui veut l'amour et l'harmonie.

Organiser le travail, c'est ramener l'homme à sa destinée, qui est d'aimer ses semblables, ses coopérateurs dans la création de seconde main. Organiser le travail, c'est établir sur la terre la religion, la fraternité, le règne de Dieu. Publicistes, étudiez donc ce grand problème de notre époque. Instruisez l'opinion publique, rendez-lui son unité, sa souveraineté. Et vous aussi, artistes, littérateurs, cœurs aimants, âmes sympathiques et religieuses, appelez de tous vos vœux L'ORGANISATION DU TRAVAIL. Inspirez-en le désir à tous ceux qui souffrent, aux riches que les soucis et l'ennui dévorent, aux pauvres qui maudissent une société sans providence. Que, de toutes parts, des voix s'élèvent, grandissent, et remuent le monde avec cette parole : L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

## Navigation du Rhin.

Quelles que soient les destinées politiques réservées au Rhin, dans l'avenir, nous voyons avec plaisir que la France, l'Allemagne et les autres pays qu'il touche ou qu'il traverse, ne voient en lui pour le moment qu'un grand moyen de communications industrielles et commerciales, et qu'ils cherchent, afin d'étendre et de consolider ces dernières, à donner à la navigation sur le Rhin, tout l'essor dont elle est susceptible. Écarter les obstacles élevés par la nature, élargir dans plusieurs endroits le lit du fleuve, régulariser dans d'autres le courant, empêcher pendant l'hiver les glaces d'obstruer le passage, telles étaient les premières et les plus ... [illegible] le trajet de Bâle à Mayence. Le service entre cette dernière ville et Strasbourg n'a été organisé qu'à la fin de 1842.

Le nombre des personnes transportées rien que par les bateaux de la société de Cologne et par celle de Dusseldorf, s'éleva pendant cette année à 796,486, c'est-à-dire 75,562 de plus que pendant l'année 1841. Le transport des marchandises a été très considérable.

Mais pour apprécier tout ce mouvement de la navigation sur le Rhin, il faudrait y comprendre les bateaux à vapeur et les bâtiments à voile que jettent sur ce fleuve les rivières affluentes. La Moselle seule possède à l'heure qu'il est trois bateaux à vapeur, chacun de 18 pouces de tirant d'eau, et deux autres, dont chacun tire de 12 à 15 pouces d'eau. Le nombre des bâtiments à rames et à voiles qui circulent sur cette rivière, monte à 109.

## Lettre d'Allemagne.

Au rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Aux bords du Neckar, 12 novembre 1844.

L'avenir est aux idées sociales; chaque jour nous en rapproche, et peu à peu tous les pays entrent, de gré ou de force, dans ce nouveau monde intellectuel. L'Allemagne, la rêveuse Allemagne, est dorénavant aussi de ces pays-là, et quoique ses premiers pas sur le terrain social soient encore peu sûrs et timides, il n'en est pas moins vrai qu'elle commence à se lasser de l'optimisme et du fatalisme de ses philosophes officiels et qu'elle cherche d'autres voies plus sûres pour arriver à la vérité et au bonheur.

Ces réflexions me sont inspirées par une série d'articles que la *Gazette d'Augsbourg* vient de publier sur les questions sociales. Tout en reconnaissant que les résultats auxquels arrive la *Gazette*, ne sont pas le dernier mot de la science, — la *Gazette* voudrait rétablir les corporations industrielles, conjointement avec l'établissement de colonies agricoles pour les petits propriétaires et les pauvres, avec un bon système d'émigration, etc., etc., — on ne saurait trop louer les bonnes intentions de la première feuille de la presse allemande. Le jour où elle aura mieux approfondi la matière, le jour où elle se sera débarrassée des derniers restes des théories de la misère qui courent encore le monde, ce jour-là elle voguera à pleines voiles dans les eaux de la science sociale. Et ce jour ne saurait être bien loin à en juger du moins par tout ce qui se passe autour de nous. La *Gazette de Carlsruhe* s'est également essayée dans ces derniers temps sur le terrain social en reproduisant en entier le grand article de la *Revue trimestrielle allemande* intitulé : *Du Paupérisme et de son extinction par une meilleure organisation du travail.* L'*Observateur de Stuttgard* l'a fait depuis long-temps.

Voilà pour la théorie : voyons maintenant les résultats pratiques.

Tandis qu'en Prusse on gaspille un temps précieux à discuter et à rechercher si la misère existe bien réellement, si c'est elle qui a poussé les malheureux ouvriers de la Silésie à la révolte, si la misère actuelle n'est pas une suite, un résultat nécessaire de la misère dans le passé, si, comme disent les fortes têtes de la Prusse, elle n'est pas fondée sur l'histoire, si les Égyptiens, les Grecs, les Romains, le monde germanique, le moyen-âge, n'ont pas déjà connu la plaie hideuse du paupérisme et du prolétariat, si, si, si, (— mais je n'en finirais pas si je voulais vous rapporter tous ces *si*-là, —) l'Autriche, elle, cherche à préparer la solution pratique du problème. C'est ainsi que tout récemment la ville de Vienne a fondé un vaste atelier où plus de 1,000 ouvriers inoccupés sont sûrs de ...

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Quatrième partie.

#### LIV. — LE DÉCRET.

L'entrevue fut longue, l'entretien sincère des deux côtés. Caroline répéta à Castoréo ce qu'elle lui avait dit à l'Etna sur ses projets, ses espérances, ses certitudes; mais, comme elle commençait à dérouler devant lui ses moyens d'action, ses ressources, il l'interrompit.

— Je vous ai déjà dit, madame, que je ne veux pas les connaître : sur ce point, je m'en rapporte à vous et vous crois sur parole. J'accepte sans contrôle vos moyens d'exécution : les révolutions, je le sais, ont leurs nécessités; je ne les condamne ni ne les approuve, je les constate en faisant mes réserves : je ne prends ni ne repousse aucune responsabilité; j'aime mieux ignorer, pour n'avoir pas à juger.

— Mais, enfin, me répondrez-vous de Catane? Vos amis sont-ils à moi?

— Non, madame, ils sont à la Sicile.

— Eh! n'est-ce pas la même chose? N'en suis je pas, dans ma proscription, la personnification vivante, et ne s'est-elle pas incarnée en moi? Oui, Castoréo, ma cause et la sienne sont désormais solidaires et si étroitement unies, qu'elles se confondent pour n'en faire qu'une. Sa perte est la mienne, mon salut est son salut. Vous voyez donc bien qu'en étant à moi, vos amis sont à la Sicile.

— Telle vous serez pour elle, tels ils seront pour vous.

— Toujours des défiances!

— Vous vous plaignez de mes doutes, mes amis en auraient bien d'autres, s'ils savaient que je vous vois; aussi, madame, le pacte mystérieux qui nous lie est-il un secret entre vous et moi.

— J'ai donc en Sicile une réputation épouvantable?

— Il ne tient qu'à votre majesté de se réhabiliter, et ce n'est que trop facile : les peuples sont si oublieux, que dans le bien comme dans le mal, un seul jour suffit pour effacer toute une vie. Mais à quoi bon reporter nos regards en arrière? Les récriminations ne servent jamais à rien. Jetons un voile sur le passé, c'est de l'avenir qu'il s'agit.

— Je vous écoute, parlez. Puisque ma parole royale ne vous suffit pas, quelles conditions m'apportez-vous? Quelle garantie exigez-vous de moi?

— Une seule, qui résume toutes les autres et sans laquelle...

— Vous savez bien qu'elle est accordée d'avance.

— Veuillez rédiger ici, sous mes yeux, tant en votre nom qu'au nom de Ferdinand, dont vous vous portez caution, un décret royal par lequel vous nommez premier ministre et président de votre conseil.....

— Castoréo, j'espère. C'était mon intention, vous le savez bien.

— Ne vous ai-je pas dit, madame, que Castoréo n'était plus de ce monde?

— Quoi! vous refusez de m'assister dans mon œuvre? La lutte s'engage, et vous vous mettez à l'écart? En qui donc voulez-vous que j'aie confiance si vous m'abandonnez à l'heure de l'exécution?

— Vous abandonner! abandonner la Sicile! Oh! que non pas, madame! Vous pouvez, elle et vous, compter sur moi pour toujours; mais je suis juge de mon action et libre de choisir le poste auquel je me crois propre. Celui que vous m'offrez ne me conviendrait pas, souffrez que je le refuse. Dans la guerre qui se prépare, ma destinée est de combattre en simple partisan. Si je dois être pour quelque chose dans cette sainte croisade, je pourrai être d'autant plus que je paraîtrai moins.

— Alors qui voulez-vous que je nomme?

— Un homme qui a souffert aussi pour la Sicile, et dont l'amitié, née dans l'exil durant les mauvais jours, m'honore et m'attendrit.

— Son nom?

— Don Gaspard Vaccaro.

— Homme étrange! Qu'il soit fait ainsi que vous le désirez.

La reine écrivit de sa main l'ordonnance sans aucune observation, et s'engagea à la faire ratifier par le roi le jour où il ressaisirait les rênes de l'État. Pourvu qu'on rendit au vieux monarque le pouvoir, ou du moins les apparences du pouvoir, et qu'après cela on le laissât chasser et pêcher en paix, peu lui importait que son premier ministre s'appelât Tanucci, Acton ou Vaccaro.

— Voilà mes otages, dit Caroline, en remettant à Castoréo l'ordonnance signée dans les formes et revêtue du sceau royal. Les vôtres, maintenant?

— Les miens?... Je n'en ai d'autres à vous donner que mon nom et mon passé.

— Ils me suffisent. Je suis moins exigeante que vous, ou du moins j'ai plus de confiance en votre parole que vous n'en avez dans la mienne.

— Mais aussi, madame, comparez nos deux vies, et dites si la vôtre promet ce que la mienne a tenu.

— C'est assez récriminer, répondit Caroline avec dignité; c'est vous-même qui l'avez dit tout à l'heure; ces retours vers le passé ne sont bons qu'à aigrir le présent et à compromettre l'avenir : ce qui n'est plus n'est plus. Laissons les morts avec les morts, occupons-nous des vivants. N'ai-je pas expié durement les fautes que j'ai pu commettre? n'aggravez pas mes regrets par vos reproches : ne soyez pas plus inflexible que la Providence, qui, après m'avoir éprouvée cruellement, me prépare de magnifiques compensations. Ma vie est transformée, et, grâce à vous, des clartés nouvelles ont illuminé mon esprit. Complétez votre ouvrage; montrez-moi nettement les routes du juste et du bien; je vous jure d'y marcher après vous; toute reine que je suis, avec la docilité d'un disciple qui suit les pas du maître. Je vous ai promis, bien plus, je me suis promis à moi-même d'affranchir la Sicile; je la délivrerai, dussé-je y perdre la couronne et la vie.

— Mais il ne suffit pas de la rendre indépendante, il faut la rendre libre.

— C'est à cela que vous m'aiderez, et je vous seconderai sincèrement. Si nous échouons, il faudra bien reconnaître malgré nous que le règne de la justice n'est pas de ce monde, et que votre liberté n'est qu'une chimère.

— Pourquoi ce doute? La force est dans la foi. C'est marcher à une défaite infaillible que d'aller au combat sans croire au triomphe. Non, madame, non, la liberté n'est pas une chimère; un bien dont le désir est en nous, existe ou doit exister : Dieu n'a pas voulu tromper l'homme; or, en gravant dans nos âmes l'idée d'une chose imaginaire, il nous aurait trompés sans pitié, sans raison. Ah! j'en crois l'amour qui m'embrase, j'en crois l'idéal divin que je poursuis sans cesse, qu'avant moi tant d'autres ont poursuivi; j'en crois la ciguë de Socrate, la croix de Jésus, le bûcher des apôtres; j'en crois l'échafaud de tous les martyrs qui sont morts et de tous ceux qui mourront encore pour l'humanité; la persécution est le creuset du vrai, la lutte est son triomphe; non, nos espérances ne sont pas des rêves; les principes sont des germes qui doivent tôt ou tard éclore et donner leurs fruits. Persévérez, madame, dans vos bonnes résolutions, et notre Sicile peut devenir par vous l'oasis de l'Italie, du monde. Elle est petite, il est vrai, qu'importe? Il n'y a rien de petit dans l'ordre moral. La justice et la liberté ne se mesurent pas à l'étendue du territoire. Athènes et Sparte étaient des points dans le monde, mais ces deux grains d'encens parfument l'antiquité tout entière. Que notre île bien-aimée soit l'Athènes, la Sparte des temps modernes; les mânes de ses grands citoyens en frémiront de joie, d'orgueil, dans leurs tombeaux, et quant à vous, madame, votre nom sera béni dans l'avenir plus encore qu'il n'a été maudit dans le passé. Il y a plus de joie au ciel et sur la terre pour un seul pécheur qui se repent que pour dix justes qui n'ont pas besoin de repentir.

— Vous prêchez une convertie; vous m'avez déjà convaincue, naguère, sur l'Etna, et depuis je suis loin de m'être ravisée. Ce que je voulais alors, je le veux encore aujourd'hui, et avec bien plus de force, puisqu'il ...

(1) Voir pour le feuilleton, le journal du 24 juillet au 16 novembre.

sion d'un traité de commerce, et que d'un autre [illegible] d'A-brantès a été chargé par l'empereur du Brésil de se rendre à Berlin dans un but analogue. Nous espérons que la puissance qui dirige les intérêts du Zollverein déclarera tout d'abord à ces deux envoyés qu'il n'y a pas à songer à un traité de commerce avec l'Allemagne si on se laisse entrainer à en conclure un avec l'Angleterre. Dans ce cas, la Hollande et le Brésil peuvent tenir pour certain que le marché du Zollverein sera fermé à leurs produits coloniaux. »

Le journal allemand demande, pour que le Zollverein se rapproche de la Hollande et du Brésil, un droit différentiel de 15 0|0 en faveur des produits fabriqués en Allemagne, en donnant en compensation à ces deux puissances un droit différentiel semblable sur leurs produits coloniaux. Il demande, en outre, que la Hollande accorde au commerce et à la navigation du Zollverein dans le port d'Amsterdam les mêmes avantages que la Belgique lui a garantis à Anvers.

Le manifeste de la société fondée à Berlin pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière a eu du retentissement en Allemagne. A Aix-la-Chapelle, un comité provincial, formé sous l'influence de la société d'assurance contre l'incendie, a déjà réuni un capital de plus 30'000 francs. Le premier usage qui sera fait de ces fonds aura pour objet l'établissement d'écoles pour les enfants d'ouvriers et la création de caisses d'épargne. Les ouvriers qui, dans un temps déterminé, auront faits les versements les plus considérables, recevront des primes. Le comité pourvoira sur les fonds communs aux besoins des onvriers invalides ou malades. L'impulsion est donnée, l'Allemagne entière, nous en avons l'assurance, répondra à l'appel. Mais nous ne cesserons de répéter que la question ne consiste pas seulement à procurer quelques secours à la classe ouvrière; la question dont il faut s'occuper activement dans tous les pays est celle de l'*organisation du travail*. La *Gazette de Trèves*, et, après elle, plusieurs autres journaux allemands, ont dernièrement cité un passage des écrits de Fourier, dans lequel est exposé clairement ce qu'il faut entendre par ces mots : *organisation du travail*. Que l'Allemagne s'occupe d'étudier ces idées, d'en saisir le côté pratique, et elle satisfera ainsi aux besoins des masses, elle rendra plus facile la réalisation des grandes destinées politiques qui lui semblent réservées.

## Fraudes commerciales.

On a calculé, en Angleterre, que si tous les vaisseaux expédiés à la recherche du guano, revenaient avec un chargement complet, il serait importé dans la Grande-Bretagne plus d'un demi-million de quintaux de cet engrais, c'est-à-dire une quantité suffisante pour fertiliser, avec l'assolement de quatre ans, deux millions et demi d'acres (l'acre égale 40 ares) de navets, autant d'orge ou d'avoine, autant de trèfle et autant de blé, en tout une étendue de 10'000'000 d'acres. Mais les cultivateurs, au lieu de profiter de cette découverte, pourront bien en être victimes s'ils ne se mettent en garde contre les habitudes frauduleuses du commerce. On a constaté à Liverpool que des cargaisons entières étaient falsifiées par un mélange de *terre ambrée*, dans la proportion de 15 quintaux de terre pour cinq quintaux de guano ; ce mélange avait un aspect séduisant et se plaçait très bien, comme guano du Pérou. Ce jours-ci quatre navires partant pour Itchaboé, ont touché en France pour y charger du plâtre de Paris, qui servira à de nouvelles falsifications.

chargement que [illegible] avait pris au bas [illegible] ils devaient être débarqués au comptoir français d'Albréda.

» Assurément, dix barriques vides et douze sacs de riz dont la destination était déclarée, chargés sur un navire connu pour se livrer habituellement à un commerce de cabotage entre les ports français de la côte d'Afrique ne pouvaient être pris pour des indices de traite ; mais les agents de l'Angleterre sont allés jusqu'à l'insulte envers le gouvernement français quand ils ont saisi et vendu un navire de cette nation, malgré les signatures apposées au bas de son manifeste par les autorités de Gorée. Pour un outrage pareil, le gouvernement anglais nous eût demandé avec menaces les réparations les plus formelles ; le gouvernement actuel de la France n'aura pas seulement l'air d'avoir été averti de celui qu'il a souffert. »

## Algérie.

L'*Afrique* a des lettres d'Alger du 10. Le maréchal était arrivé le 4 au matin à bord du vapeur le *Sphinx*, avec les colonels Jussouf, de Saint-Arnaud, Luclos et le capitaine Dellé, du bureau arabe, qui a ouvert la campagne avec tant de distinction. Le *Sphinx* a débarqué aussi une vingtaine d'officiers de différentes armes et cent quatre-vingts hommes du 3e léger.

Le 10, dit le *Moniteur algérien*, le khalifa Ali, de Constantine, le fils du chiqrr el Arab Boasis ben Gannah, le jeune fils du khalifa de la Medjanah Mohammed el Mokrani, son cousin Ben si Mokrani, le kaïd du Sahel de Philippeville, Mohammed Bourouby el Cherguy, Ben Oani, kaïd des Aameurs près Sétif, le kadi de Constantine, Ahmed ben Mohammed, tous appartenant aux grandes familles du pays, ont été présentés à M. le maréchal-gouverneur.

Tous ces indigènes, dont les noms ont de la célébrité, se rendent en France, où les appelle le désir de voyager et de se convaincre, par leurs yeux, de la grandeur de notre mère-patrie, qui doit devenir la leur.

La plupart de ces chefs portaient les insignes de la Légion-d'Honneur, qu'ils ont obtenus en récompense des services qu'ils ont rendus.

Cette visite a coïncidé avec celle que venaient faire à Alger les chefs des tribus kabyles qui, pendant la dernière campagne de l'est, nous ont donné des preuves d'un grand dévouement.

C'étaient l'agha des Flissa, le jeune Ben Zamoun, el Landani, agha des Taourghas, et Allal Ben Sghir, agha des Amraouas qui, réunis aux chefs de la province de Constantine, venaient saluer M. la maréchal.

P. S. Les aghas des Kabyles ont apporté le montant de la contribution de guerre imposée aux Beni-Ouarghenoun.

L'*Afrique* annonce qu'un chemin de fer va être construit d'Alger à Blida, et fait des vœux pour que le gouvernement seul s'en charge, qu'il l'exécute seul et qu'il l'administre seul dans des vues d'intérêt général.

Le même journal, malgré le silence dont s'enveloppent les bureaux de la guerre a appris ce qui suit :

« Le territoire administratif de l'Algérie serait divisé en trois directions, et chacune d'elles en trois zônes, qui recevraient les dénominations de zône civile, zône mixte et zône arabe. A Alger serait un intendant civil ayant sous ses ordres tous les agents de l'administration préfectorale, municipale, financière, et même, dit-on, de l'administration judiciaire. La vice-présidence du conseil d'administration lui appartiendrait, et il remplacerait le gouverneur général en cas d'absence ou d'empêchement. Les zônes civiles seraient administrées par des directeurs de l'intérieur, les

Barcelone [illegible] niers, le sieur Ganal, propriétaire, et l'avocat Martin de Eixalar, ex-secrétaire de la députation provinciale. Le commandant Gaminde, ancien chef d'état major du général Prim, s'est évadé de la caserne où il était détenu.

**Texas.** — Galveston, 28 septembre. — Le docteur Anson Jones vient d'être élu président à la place du général Houston, dont il suivra la politique relativement à l'annexation ne la demandant pas mais ne s'y opposant. Il aurait, en outre, pris l'engagement vis-à-vis des électeurs de ne signer aucun traité qui soumit la jeune république à l'influence exclusive de l'Angleterre ou de la France. Le général Houston a publié un manifeste en réponse à celui du général Wool, qui commande l'armée d'invasion mexicaine et qui est un officier français. Dans ce manifeste, le president texien rappelle à Santa-Anna, le président mexicain, que lorsqu'il fut fait prisonnier, il y a huit ans, après la déroute de San-Jacinto, il obtint sa mise en liberté sans rançon, parce qu'il reconnut l'indépendance du gouvernement texien ; il reproche, en termes spirituellement sarcastiques, à Santa-Anna, la violation de son serment, en même temps qu'il se rit de ses menaces et le défie de les mettre à exécution.

**Montevideo**, 10 septembre. — Des lettres particulières de Rio-Grande du sud, en date du 31 août, annonçant que les Brésiliens ont opéré leur jonction avec les troupes montevidéennes et que les forces de Buenos-Ayres vont être immédiatement attaquées. (*Standard.*)

## REVUE DES JOURNAUX DU 16 NOVEMBRE 1844.

— Tant qu'il durera, nous ne cesserons de signaler le mutisme systématique du pouvoir sur les questions dont la nation a le droit et le devoir de s'enquérir. Le journal officiel, les feuilles du ministère et de la cour ne contiennent encore rien sur le parti pris à l'égard de l'Ecole polytechnique.

— Le *Journal des Débats* commente aujourd'hui une longue lettre dans laquelle O'Connell manifeste l'intention d'attaquer les juges qui l'ont condamné, et d'en revenir à l'association du Rappel, qu'il paraissait avoir abandonnée pour se rallier au fédéralisme. Dans la pensée de ce journal toute la tactique du libérateur ne consisterait qu'en *évolutions* plus ou moins ingénieuses ; les plus chauds partisans du Rappel, O'Connell lui-même ne croient pas à ce que le journal de l'entente cordiale appelle une comédie.

— La *Presse* jette un coup-d'œil rapide sur notre infériorité maritime vis-à-vis des puissances dont la marine n'est pas détruite ou est encore à naître, et démontre par des chiffres peu consolants la triste réalité de ses assertions. La France, par exemple, charge pour la totalité de son commerce 3'247'000 tonneaux, et ses propres navires n'en transportent que 1'205'000 tonneaux, quand la marine étrangère en prend 2'012'000. L'Angleterre, dont le commerce donne lieu à un transport de 9'459'667 tonneaux, en fait naviguer 6'490'485 sous son pavillon et n'en laisse prendre aux étrangers qu'environ deux millions et demi.

A propos de l'Angleterre, le même journal se livre à l'examen de la loi des pauvres, et des moyens plus ou moins inefficaces que la peur conseille en ce moment à l'aristocratie britannique pour arrêter la lèpre qui vient s'étendre jusqu'au pied de ses hôtels. Il censure cette charité toute chrétienne qui offre des bains à ceux qui n'ont pas à manger.

---

s'agit maintenant de passer du projet à l'exécution. Tant qu'on spécule dans le vide et qu'on flotte dans le paisible empire des rêves, il n'est pas besoin d'une grande énergie, mais dès qu'on pose le pied sur le terrain solide des réalités, il faut de la résolution, il en faut beaucoup. Cette résolution nécessaire, je l'aurai, n'en doutez pas : l'amour de mes sujets, la haine de leurs oppresseurs et des miens, mon droit et mon devoir de reine, la justice, l'orgueil, la vengeance, tout conspire à exalter en moi cette audace qui, grâce à Dieu, ne m'a jamais manqué. On m'a bien calomniée, mais du moins jamais personne ne m'accusa de faiblesse ou de lâcheté.

— Il ne faut pas seulement du courage, il faut de la persévérance.

— Si je venais à me décourager, à chanceler, vous serez là pour me soutenir. Mais j'ai confiance en moi, je ne fléchirai point ; vous serez content, la reine sera digne de Castoréo. Eh ! croyez-vous donc que je ne sois pas intéressée au succès plus que vous qui avez renoncé au monde ?

— Ame vindicative, vous repaîtrez-vous toujours, même à cette heure de sincérité, de fiel et de sang ? Ne reviendrez-vous jamais à des sentiments plus cléments, plus humains ? N'avez-vous pas assez et trop longtemps porté le joug de ces passions implacables qui ont fait tant de mal à vos peuples, à vous-même, et l'amour de la patrie n'est-il pas un mobile assez fort sans le profaner, comme vous le faites, par un alliage adultère et sacrilège ?

— Mon père, lui répondit Caroline en lui posant amicalement la main sur l'épaule, vous êtes pur et simple comme un enfant ; je vous en estime davantage. Dans votre sainte ignorance des infirmités de la nature humaine, vous ne savez pas que le mal est la matière première du bien. Ces passions que vous anathématisez et que je n'excuse point en elles-mêmes, ont leurs fonctions providentielles dans le gouvernement des hommes, elles entrent comme éléments constitutifs et nécessaires dans les actions les plus louables. Le feu incendie et dévore les cités les plus florissantes, le vent anéantit les flottes les mieux ordonnées, et pourtant sans le feu, sans les vents, le globe inerte et glacé se corromprait dans un air stagnant et bientôt pestilentiel ; il périrait dans les neiges d'un éternel hiver.

— Pour renverser, pour détruire, les passions suffisent, mais, pour fonder, il faut des idées.

— Au surplus, je n'entends nullement justifier mes faiblesses ; je vous dit seulement comment le grand œuvre opère dans le laboratoire ardent et souvent impur de la politique. Vous voyez que j'en fais bon marché ; et cependant, telle qu'elle est, la politique n'en a pas moins pour les cœurs haut placés et trempés fortement un invincible attrait et des séductions irrésistibles ; en un mot, c'est une passion ; or, qui dit passion, dit fascination, entraînement, aveuglement, folie, tout ce que vous voudrez ; mais c'est l'esprit de Dieu ; il souffle où bon lui semble. Hélas ! c'est comme en amour, aime-t-on toujours les plus dignes ?

Ici Caroline fit une pause et tomba dans la rêverie. Ses yeux animés s'éteignirent peu à peu, se noyèrent dans une langueur humide, et son regard distrait se porta machinalement vers la porte par laquelle était sorti Fabio. S'attendait-elle donc à le voir reparaître ? Elle ne s'attendait à rien, ne désirait rien, n'avait aucune pensée déterminée ; bien loin même d'avoir conscience de ce qui se passait en elle, c'est à peine si dans ce moment-là elle avait le sentiment de sa propre existence. Un regret vague l'avait tournée tout à coup à l'attendrissement ; une aspiration soudaine emportait son âme bien loin de la politique, dans les régions invisibles, quoique non moins orageuses, où l'amour habite. Mais cet élan fut court ; elle replia son aile aussitôt et retomba sur la terre, oubliant un instant le tribun pour le prêtre.

— Ah ! mon père, dit-elle en rougissant légèrement et en passant la main sur son front pour en chasser une pensée importune, mon père, venez à mon aide, ne m'abandonnez pas. La femme a plus besoin encore du frère Agathon que la reine n'a besoin de Castoréo. Mon lâche cœur a des distractions, des absences ; gourmandez ma faiblesse avec l'autorité de votre divin ministère et faites-moi honte de mes défaillances. Enseignez-moi le renoncement, fortifiez mon âme ; retrempez-la par vos réprimandes et par vos conseils. Dites-moi, répétez-moi sans cesse que le cœur des princes est dans la tête, et que l'amour de leurs sujets doit être leur unique amour.

— Eh ! madame, n'avez-vous pas reconnu vous-même la vanité de tous les autres. Que peut-on vous apprendre à cet égard ? Au point de la vie où vous êtes parvenue, c'est à vous à donner des leçons au lieu d'en recevoir.

— Vous avez raison ; c'est trop obéir en esclave à des instincts méprisables ; qui ne se commande pas à soi-même est indigne de commander aux autres. Ainsi donc, continua-t-elle en passant brusquement et sans transition d'un sujet à l'autre, nous voilà bien d'accord. Tout le bonheur qu'une constitution conçue, rédigée, exécutée par vous et vos amis peut assurer à un peuple, la Sicile en jouira sous peu ; car vous savez que sur cet article fondamental vous avez pleins pouvoirs ; nous allons voir enfin, par notre propre expérience, ce que peut produire ici-bas la loyale union de l'autorité royale avec la liberté populaire. Je jure devant Dieu et devant vous de conserver par tous les moyens possibles ce précieux équilibre et de me tenir fidèlement dans les termes du traité qui nous lie.

En ce moment, Caroline était sincère, et n'avait dans l'esprit aucune arrière-pensée : entraînée par Castoréo, elle acceptait franchement le rôle, si nouveau pour elle de reine républicaine. Son naufrage, sans doute, et son exil étaient les premières causes d'une résolution dont, sur le trône et en temps calme, elle n'eût jamais pris l'initiative. Sa haine des Anglais était un autre aiguillon non moins ardent, non moins actif : pour se venger d'eux, pour les chasser de ses Etats, son orgueil d'archiduchesse s'était résigné d'avance aux sacrifices, et ne reculait devant aucune concession. Ses augustes cousins du Nord firent bien d'autres promesses à leurs peuples pour les lancer contre Napoléon. Mais étaient-ils sincères en s'engageant ? L'évènement élève contre eux sa voix accusatrice, et l'histoire a gravé sur leur tombeau ce mot flétrissant : **PARJURE** !

Caroline n'attendait pour agir que l'adhésion de Castoréo ; cette adhésion, elle l'avait enfin : rien donc ne l'arrêtait plus. Il fut convenu qu'elle ferait quitter au roi Ferdinand sa retraite de la Ficuzza, et qu'elle ressaisirait par ses mains les rênes du gouvernement. Cette reprise de possession devait être le signal de la grande lutte si longuement, si péniblement préparée. Le reste était le secret de Dieu.

— Enfin... dit Caroline, en respirant plus à l'aise. Qu'il y a long-temps que j'aspire à cette heure !

— Prions Dieu, madame, pour qu'il féconde nos efforts et combatte avec nous.

Caroline alla s'agenouiller à son prie-dieu, et s'y recueillit en silence tandis que debout près d'elle, Castoréo paraissait abîmé dans une méditation profonde. S'adressaient-ils à Dieu ? Dieu leur répondait-il ? Cette voix intérieure qu'on appelle conscience et qui est la sienne, sanctionnait-elle leurs desseins ou les réprouvait-elle ? A la veille de mettre en feu la Sicile et de plonger leurs bras dans le sang, n'avaient-ils ni scrupules, ni remords, et la droiture de leurs intentions, la sincérité de leur patriotisme les absolvaient-elles d'avance à leurs yeux ? Quelles que fussent dans ce moment solennel, leurs pensées intimes, ils ne se les communiquèrent point, et chacun garda pour soi le secret de son cœur.

Le jour était tombé par degrés, et le cabinet de la reine était envahi déjà par les ombres du soir. Ces deux sombres figures, toutes les deux immobiles et silencieuses au milieu des demi-ténèbres du crépuscule étaient doublement imposantes, et par leur propre dignité et par la grandeur des circonstances qui les rapprochaient. Le contraste de leur costume et de leur rang ajoutait encore à l'effet de ce tableau saisissant. En quittant son prie-dieu, la reine fixa sur Castoréo un regard clair, profond, scrutateur, qu'il soutint sans sourciller, et auquel il répondit par un regard encore plus profond et plus inquisiteur. Ils se regardèrent ainsi quelques secondes sans échanger une seule parole, avec une fixité magnétique. Les destinées de la Sicile étaient tout entières dans ce dernier regard. Caroline fut la première à rompre le silence.

— Adieu, mon père, dit-elle en lui tendant la main, ou plutôt au revoir et bientôt !

Castoréo plia un genou devant elle et porta à ses lèvres, ce qu'il n'avait jamais fait, la main qu'elle lui présentait.

— Madame, répondit-il, cette main que m'offre votre majesté a signé jadis mon arrêt de mort, mais je lui ai pardonné et je la baise avec gratitude, aujourd'hui qu'elle va bander et guérir les plaies de la Sicile.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite prochainement.*)

Rémusat, Rossi, Droz et Benoiston de Châteauneuf. Vingt-cinq Mémoires avaient déjà été présentés il y a deux ans, mais aucun d'eux n'avait obtenu le prix. On assure que dix-neuf concurrents se sont encore présentés cette année. La question était, en 1845 : « Rechercher quelles pourraient être les applications de l'association volontaire pour le soulagement de la misère. » L'Académie, sans changer les termes du problème à résoudre, a cependant donné aux auteurs plus de latitude que l'énoncé ne le comporte. Les prix ne seront décernés que dans le courant du mois d'avril prochain.

—M. Thiers disait, il y a quelques jours, dans un cercle, que le premier volume de son *Histoire du Consulat*, encore enfermé dans le tiroir de son secrétaire, était traduit et publié en Allemagne. M. Thiers racontait le fait en riant ; mais il y a lieu de s'indigner d'un abus aussi déplorable, d'une pareille atteinte aux droits de la propriété, d'une pareille injure aux droits de la pensée.

— L'institution des maîtres d'études dans les colléges a été depuis quelques années l'objet d'importantes observations et de critiques nombreuses portées à la tribune des deux chambres, indépendamment du débat spécial auquel a donné lieu le projet de loi sur l'instruction secondaire. Le *Moniteur* de ce matin contient une ordonnance royale en date du 14 novembre, précédée d'un rapport de M. le ministre de l'instruction publique, destinée à donner satisfaction, du moins en partie, à l'opinion générale, qui demande que la situation des maîtres d'étude soit améliorée dans l'intérêt même de leur mission.

— MM. les jurés de la session des assises expirée hier ont fait entre eux une collecte s'élevant à 205 f., et répartie par cinquièmes entre Petit-Bourg, Mettray, jeunes orphelins, jeunes détenus libérés et prévenus acquittés; plus 45 fr. pour la société élémentaire.

— M. de Maupas, que l'affaire si déplorable de la rue Laffitte va conduire probablement aux assises, est le fils du comte de Maupas, ancien aide-de-camp de M. de Rivière en 1815. Lorsque le maréchal Brune quitta Toulon pour entreprendre, à travers la France, le voyage qui devait lui être si fatal, M. de Rivière lui donna pour escorte M. de Loverdo et M. de Maupas. M. de Loverdo, s'étant trouvé dans la nécessité d'abandonner le maréchal aux environs d'Aix, laissa l'illustre voyageur sous la protection du comte de Maupas, qui défendit Brune au péril de ses jours jusqu'au moment où séparé de lui par la multitude furieuse, l'aide-de-camp de M. de Rivière ne dut son propre salut qu'à la présence d'esprit du préfet, M. de Saint-Chamans, qui le retint prisonnier.

(*Revue de Paris.*)

— La loi du 22 mars 1841, sur la durée des heures du travail des enfants employés dans les manufactures, prescrit de ne les laisser travailler que huit heures par jour; des inspecteurs sont nommés pour surveiller l'observation de cette loi. Cependant, nous lisons, dans notre correspondance, qu'à Lyon il n'est pas plus question de la loi que des inspecteurs. Les enfants sont réveillés à trois heures et demie du matin ; le travail commence à quatre heures ; à sept heures, ils ont une demi-heure pour déjeûner ; à midi, il y a également une heure de repos pour dîner, et à quatre heures, une autre demi-heure pour souper. Ainsi, des seize heures que les enfants passent à la fabrique, quatorze sont employées pour le travail et deux heures de repos seulement leur sont accordées.

(*Patrie.*)

— Le conseil de guerre maritime, convoqué par ordonnance royale pour examiner la conduite de M. le lieutenant de vaisseau Besson, au sujet de la perte de la frégate à vapeur le *Groënland*, a dû se réunir jeudi à Toulon.

— Un meurtre a été commis vendredi soir, à dix heures. M. Daubrée, libraire, demeurant dans le passage Vivienne, crut voir un livre disparaître de son étalage, et poursuivit une dame fort bien mise, accompagnée d'un enfant de onze ans, qu'il rejoignit à la place des Petits-Pères. Il la conduisit, malgré ses réclamations, jusque chez le commissaire de police de la rue Saint-Pierre-Montmartre, et là cette dame présenta un livre d'une très légère valeur, dont elle prétendit avoir déposé le prix sur l'étalage.

Le secrétaire du commissaire de police voulut émettre quelques paroles de conciliation ; mais M. Daubrée persista dans sa plainte.

« Vous voulez donc me perdre, s'écria cette femme, pour un livre d'une valeur de 50 centimes ?

— Oui, répondit M. Daubrée, je n'ai aucune pitié pour les voleurs. »

Et, sur le conseil que lui donna l'agent de l'autorité, il se disposa à sortir, afin d'aller chercher trois hommes pour la conduire au poste. Alors, au moment où il franchissait la porte pour requérir la garde, elle se précipita sur lui, et le frappa d'un couteau-poignard, qu'elle avait ouvert sans qu'on s'en aperçût. M. Daubrée tomba à la renverse; la porte se referma par le contre-coup de sa chute, et le secrétaire du commissaire se trouva enfermé dans son cabinet. Mais, aux cris qu'il poussa, l'auteur de ce meurtre fut arrêtée dans la rue Saint-Pierre, et ramenée au commissariat.

M. Daubrée est mort sur le coup. La femme arrêtée est une dame âgée de 28 ans, demeurant, dit-on, place du Carrousel. L'enfant qui l'accompagnait, et qui ne l'a point quittée, se dit son neveu. Cette dame, qui, dans le premier moment, était dans un état de grande exaltation, est maintenant profondément abattue.

— Nous nous empressons de publier la note suivante qui nous est communiquée :

« Sous le titre d'ENQUÊTE SOCIALE, MM. Pecqueur et Terson vont publier un journal qui ne sera d'abord que mensuel. Le titre de ce nouvel organe des intérêts publics et les noms des fondateurs disent assez que ce sont des auxiliaires compétents que recrute le parti du peuple. — Le premier numéro, qui doit paraître très prochainement, fera connaître l'esprit et le but de l'*Enquête sociale*. »

— L'affreux drame de Blétry doit être de nouveau soumis au jugement de la cour d'assises de Colmar, le 12 de ce mois. On assure, dit la *Gazette d'Augsbourg*, que des perquisitions ont été faites à Mayence dans le but de chercher à reconnaître l'identité de la malheureuse femme dont le nom est encore enveloppé d'un si sombre mystère. On s'entretient beaucoup, ajoute la même feuille, de *cette cause célèbre*, et un grand nombre d'appartements sont déjà loués à Colmar, surtout par des Anglais, pour toute la durée du procès.

huit à un jour de prison.

Le mardi 19 novembre, à onze heures, M. EMILE CHEVÉ ouvrira chez lui, rue Saint André des-Arts, n° 60, un cours de musique vocale, exclusivement destiné aux dames et aux jeunes personnes. Le cours aura lieu trois fois par semaine : le mardi, le jeudi et le samedi.

Le mardi 26 novembre, à sept heures du soir. M. Chevé ouvrira un second cours de musique vocale et d'harmonie. A ce cours, des places spéciales sont réservées aux dames. Ce cours aura lieu trois fois par semaine : le mardi, le jeudi et le samedi à la même heure.

Le prix de l'inscription aux cours est de 100 fr. par personne. On s'inscrit chez le professeur.

---

## SPECTACLES DU JOUR.

Ce soir (dimanche) au Théâtre Français, le chef-d'œuvre du maître sans rival, le *Tartufe*. L'hypocrisie ne change pas, elle change simplement de terrain ; elle règne de nos jours. Il y a, dans notre temps, d'autres tartufes que les Rodin et les d'Aigrigny : le mensonge, la fausseté sont partout. Allons donc puiser dans l'œuvre sublime de Molière les haines généreuses contre tous les faux semblants et toutes les perfidies qui empestent l'amour, les affaires et la politique. Avec *Tartufe*, le *Mari à la campagne*, comédie spirituelle et littéraire de MM. Bayard et de Wailly.

Odéon. Reprise de *Jeanne d'Arc*, la *Brouette du Vinaigrier*, les *Paniers de Mademoiselle*, et les *Ricochets*, le type amusant de la comédie de Picard.

Palais-Royal. Le petit chef-d'œuvre de l'*Etourneau*. Rire homérique. Ravel s'étant reposé deux jours va faire merveille. — Vaudeville. L'*Ange tutélaire* et Arnal. L'*Extase*, drame plein d'intérêt, où les phénomènes du monde aromal jouent un rôle. — Gymnase. Le Gymnase fait fortune avec *Emma*, très remarquablement jouée par Mlles Nathalie et Rose, par MM. Tisserant, Numa et Luguet, *Louise*, et *Au bord de l'Abîme*, pièce nouvelle pas très bonne. — Variétés. Les *Vieux péchés*, pièce amusante, avec l'inimitable Bouffé. Lafont, en élégant bandit du dixhuitième siècle. Beaucoup de beaux yeux. Pourquoi y a-t-il tant de jolies actrices et si peu de beaux acteurs?

Porte-Saint-Martin. Le congé de Frédéric, le roi de la scène, est racheté. Retournons donc à *Don César de Bazan*.

Pour les enfants. Les comédies du Théâtre-Comte, les féeries de la Gaîté, du Cirque et de M. Philippe. Aux Champs-Elysées, les spectacles instructifs et curieux du Navalorama, du Géorama, les reliefs de l'avenue Marbeuf.

S'il fait beau, profitez du dimanche pour aller au panorama de la bataille d'Eylau, au Diorama. Allez visiter les chapelles nouvellement peintes à Saint-Denis au Marais, à Saint-Merry, à Saint-Germain l'Auxerrois; par nos artistes de manière et de mérite divers : MM. Eugène Delacroix, Lehmann, Amaury Duval, Chassériau, Guichard, Gigoux. Visitez surtout Saint-Vincent-de-Paule, remarquez le beau portail de M. Farochon, et contemplez les vitraux de Maréchal, ces pures, grandioses et sublimes figures, chefs-d'œuvre de l'art moderne.

Le Palais-Royal a obtenu hier un succès avec les *Deux Papas* de MM. Lefranc et Labiche. Leménil et Grassot sont excellents, l'un, académicien de province, « subjonctif à jet continu, » l'autre parlant l'argot de la Chaumière au grand transport des claqueurs.

---

# ÉTUDES SOCIALES.

### DES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET MÉTIERS (1).

En France, les communautés industrielles se formèrent d'abord par des groupements volontaires et partiels d'artisans. Dans une pensée souvent fiscale, et afin d'obtenir le *droit royal* des compagnons qui passaient maîtres, nos souverains homologuèrent les statuts des métiers qui s'étaient organisés, donnèrent à ces corps un caractère légal, et leur accordèrent un monopole exclusif en compensation des obligations et redevances qui leur étaient imposées. Ainsi, progressivement, l'organisation des corporations industrielles qui n'embrassait d'abord qu'un petit nombre de métiers et se réduisait à quelques mesures d'ordre, se compliqua et s'étendit à toute l'industrie française. Saint Louis, Charles V, Louis XI, Henri III, Henri IV, Louis XIV contribuèrent au perfectionnement et aux conquêtes de ce régime industriel.

Par une ordonnance de 1258, Louis IX réglementa l'exercice de différents métiers dans la ville de Paris ; mais cette ordonnance n'est pas aussi générale que le *livre des métiers*, rédigé sous le même règne par le prévôt Boileau. Les corporations indiquées dans ce recueil sont au nombre de 101, à commencer par les élèves de l'Université, à finir par les poissonniers de mer. La langue de cette époque est encore à demi-latine ; de *faber*, ouvrier, elle a fait le mot fèvre, et le livre des métiers distingue les or-fèvres qui travaillent l'or, des fèvres-maréchaux et des fèvres-cousteliers. Ces noms éminemment roturiers, Lefebure, Lefebvre, Lefèvre, datent de cette époque. Ce furent d'abord des épithètes données à des familles où l'industrie manuelle était héréditaire.

Parmi les 101 corporations, il y en a trois réservées exclusivement aux femmes; celles des fileresses de soye à grands fuseaux, des fileresses de soye à petits fuseaux et des f.seresses de chapeaux d'or frois. Nous remarquons, dans le catalogue industriel, les *barilliers*, faiseurs de barils, qui ont donné leur nom à la rue de la Barillerie; les *mortelliers*, une des subdivisions du corps des maçons; ils habitaient la rue de la Mortellerie. On employait alors deux manières de faire les tapis : c'était à l'orientale ou à la française; aussi distinguait-on deux corporations, les tapissiers de tapis sarrasinois et les *tapissiers de tapis nostrés*. Avec les déiciers faiseurs de dez à jouer, il ne fallait pas confondre les déiciers faiseurs de dez à coudre. La seule fabrication des chapeaux, qui étaient de feutre, de coton, ornés de fleurs, de plumes de paons, d'orfèvrerie ou de fourrures, occupait six corporations.

(1) Voir le numéro du 10 novembre.

chaque année, le lendemain de la Saint-Jean par les notables du métier. Les chefs élus prêtent un serment dans les mains d'un officier commis par le roi, serment analogue pour le sens à celui que prêtent aujourd'hui les officiers de la garde nationale, mais beaucoup plus long.

Tout homme enrégimenté sous les bannières, devait avoir habillement suffisant, c'est-à-dire armure composée de brigandines ou jacques, salade, vouge (longue lance) ou coulevraine à main, c'est-à-dire arquebuse.

Chaque principal faisait la revue de sa bannière le lendemain de la *confrérie*, c'est-à-dire de la fête du saint. La discipline était maintenue dans ces corps par des amendes.

Sous Henri III, la maîtrise était établie dans presque tous les métiers. Ce prince l'étendit à toutes les industries ; Henri IV fit également un règlement général sur les maîtrises, dans lequel il s'occupe longuement des merciers.

Malgré les efforts de saint Louis, de Charles V, de Louis XI, de Henri III et de Henri IV, pour appliquer le système des maîtrises et jurandes à toute l'industrie française, le progrès social faisait naître continuellement des métiers nouveaux qui débordaient les classifications antérieures, et Louis XIV mit à profit, dans un intérêt fiscal, la possibilité de créer des corporations nouvelles. En 1690, au moment où ses affaires commençaient à décliner, il vendit le droit d'exister aux communautés de vendeurs de bestiaux, emballeurs, rouleurs de vins, commissaires-facteurs pour le blé, l'avoine, les grains et farines, et fit plusieurs édits généraux sur le régime des corporations.

Malgré les garanties qu'offrait ce régime aux consommateurs, malgré les germes confus d'association qu'il faisait naître parmi les partisans, malgré le profit même qu'en retiraient nos rois, l'opinion publique et même le gouvernement aperçurent de bonne heure les vices d'une organisation qui élevait autour de chaque industrie des barrières, et faisait de l'aisance une condition pour le libre exercice du travail.

On peut voir une protestation contre cet état de choses dans l'usage qui voulait qu'à son joyeux avènement à la couronne de France, le roi, sans tenir compte des conditions ordinaires, nommât en chaque bonne ville un maître juré de chaque métier. C'est ainsi que Louis XI, arrivant au trône, créa maître boucher à Paris Richard de Montroussel. On nommait aussi quelquefois un maître de chaque métier à la naissance d'un enfant de France, comme en faveur d'un mariage princier.

Pendant la minorité de Louis XIV, il fut créé deux maîtres de chaque métier dans toutes les villes du royaume pour célébrer l'arrivée de la reine d'Angleterre, échappée aux persécutions de ses sujets. On voulut protester contre la révolution britannique en faisant à cette princesse une réception triomphale.

« Ainsi, dit l'édit, que nos prédécesseurs rois ont accoutumé de » faire lors de leur avènement à la couronne, couronnements des » reines, naissances, mariages, baptêmes de leurs enfants, promo» tions, entrées et autres notables occasions, et que le feu roy » Henry-le-Grand, notre très cher honoré seigneur et ayeul de glo» rieuse mémoire, en a usé pour les entrées de feue notre tante Ca» therine, sa sœur unique, du depuis duchesse de Bar. »

Ces créations solennelles de maîtres, dont on vit encore des exemples pendant le dix-huitième siècle, étaient faites avec dispense du temps légal d'apprentissage, de l'examen, du chef-d'œuvre et des frais de réception, mais non pas du droit envers le roi, et ces nominations furent employées quelquefois, sans occasion solennelle, comme ressource financière.

L'intervention exceptionnelle et quelque peu intéressée du pouvoir royal dans la collation de la maîtrises ne suffisait pas pour corriger les abus inhérents au régime des communautés. Cependant on apercevait ces abus; on les réprouva de bonne heure. Lorsque Henri IV promulgua son règlement général sur les maîtrises il voulait d'abord empêcher la fraude en tous états, ensuite :

« Esviter aux partialités, monopoles, longueurs et excessives » despenses qui se pratiquent journellement au très grand intérest » et dommage des pauvres artisans désirans obtenir le degré de » maitrise. »

Henri IV prohibe les banquets de réceptions, mais il maintient les droits de cotisation ainsi qu'un droit de réception pour la communauté et pour le roi.

Louis XIV signala les mêmes inconvénients dans un édit de mars 1691. Ce prince y dit en parlant des communautés :

» Le public a été privé de l'utilité qu'il en devait recevoir ; la » longueur, les frais et les incidents des chefs-d'œuvre ayant sou» vent rebuté les aspirants les plus habiles et les mieux instruits » dans leur art qui ne pouvaient pas fournir aux dépenses exces» sives des festins et buvettes auxquels on voulait les assujettir. » D'ailleurs les brigues et les cabales qui se pratiquent dans l'élec» tion des jurés troublent les communautés et les consomment » souvent en frais de procès et ceux qui sont choisis et préposés » pour tenir la main à l'exécution des ordonnances, règlements et » statuts ne devant exercer la jurande que pendant peu de temps, » se relâchent de la sévérité de leur devoir et se croient obligés » d'avoir pour les autres et particulièrement pour ceux qu'ils pré» voient leur devoir succéder dans la jurande, la même indulgence » dont ils souhaitent qu'on use dans la suite à leur égard. »

Louis XIV, pour obvier à ces abus, abolit l'élection des jurés, maîtres et gardes des corps de métiers et les remplaça par des syndics héréditaires. Cette mesure, prise en mars 1691, fut étendue quelques mois après aux marchands et artisans qui se prétendaient non sujets à maîtrise et à jurande.

L'édit de mars 1691 exprimait la nécessité d'une grande réforme. Louis XIV y annonce que, par des commissaires pris dans son conseil, il sera incessamment procédé à la rédaction de règlements convenables pour le temps des apprentissages, l'expédition des brevets des apprentis, la forme et la qualité des chefs-d'œuvre, les frais de réception des aspirants, l'abolition des buvettes, festins

## Bourse du 16 novembre 1844.

La hausse a fait encore de nouveaux progrès, mais sur le 3 0|0 seulement, qui reste 15 c. plus cher qu'hier.

Le 5 0|0, après avoir ouvert aussi en hausse, reste exactement comme la veille.

Tous les chemins de fer (actions constituées) ont monté au comptant et à

| CHEMINS DE | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Orléans.. | 1015 | » | 1015 | » | H. 7 50 | 1017 50, 1016 25, 1012 50. | H. 5 » |
| Strasb... | 275 | » | 216 | 25 | H. 2 50 | 27d 25. | H. 2 50 |
| Rouen... | 1005 | » | » | » | H. 6 25 | 1005, 1002 50. | H. 6 25 |
| Hâvre... | 775 | » | » | » | H. 1 25 | 777 50, 776 25. | H. 2 50 |
| Marseill. | 845 | » | 350 | » | H. 8 75 | 848 75, 845. | H. 8 75 |
| Montpell | » | » | » | » | » | | » » |

6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Etourneau. Roman. Vert-Vert. Bas bleu.
6 h. »|» GYMNASE. — Emma. Babiole. Abîme. Louise.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Don César. Calypso. Tour du Nord.
6 h. »|» AMBIGU.—Orphelines d'Anvers.
6 h. 1|2 GAITÉ.—Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. »|» COMTE. — Henriot. Fille du Capitaine. Danses.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 15 Novembre. | | | | 16 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1634 q. | 82 k. | | Arrivages | 980 q. | 56 k. | |
| Ventes | 1384 | 45 | | Ventes | 500 | 11 | |
| Restant | 10166 | 90 | | Restant | 10647 | 14 | |
| Cours moyen | | 00,00 | | Cours moyen | | 33,76 | |
| Cours-taxe | | 00,00 | | Cours-taxe | | 33,48 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 29 q. | 83 k. | 38,85 à 18,40 | Gr. | 04 q. | 71 k. | 48,40 à 50,30 |
| 1re | 246 | 49 | 33,10 à 36,30 | 1re | 197 | 82 | 33,10 à 35,65 |
| 2e | 157 | 00 | 31,20 à 32,30 | 2 | 108 | 33 | 30,55 à 32,50 |
| 3e | 1 | 57 | 28,00 à 80,00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 21 | 44 | 21,00 à 22 95 | 4 | 11 | 20 | 19,20 à 20,35 |
| | 1124 | 12 | 31,85 à 33,10 | 1. | 150 | 72 | 30,55 à 36,95 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 16 novembre.—*Cours commercial*. Les blés ont eu tendance à la baisse et point de variation dans les autres cours. Les affaires ont été lourdes et difficiles.

VERSAILLES, 15 novembre. — Froment 1re 18,33; 2e 17,66; 3e 17,33. — Avoine 6,33 à 7,33.

BRAY-SUR-SEINE, 15 novembre.— Froment 1re 17,00; 2e 16,50; 2e 15,50. — Méteil 11,00 à 12,00. — Seigle et orge 9,00 à 9,50. — Avoine 6,00 à 6,50, Marché faible, vente active; hausse de 0,75 sur les 2e et 3e qual. de froment.

GISORS, 11 novembre. — Froment 15,70. — Méteil 13,00. — Seigle 12,25. — Orge 8,25. — Avoine 7,75.

VERNEUIL, 11 novembre. — Froment 17,90. — Méteil 15,50. — Seigle 12,50. — Orge 10,00. — Avoine 5,60.

BERNAY, 9 novembre. — Froment 17,25. — Méteil 15,00. — Seigle 10,00. — Orge 10,00. — Avoine 7,26.

PONT-AUDEMER, 11 novembre. — Froment 17,03. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,75.

CAEN, 11 nov. — Froment 15,00 à 20,75. Vente faible pour les bonnes qualités. Le blé pour semer 18,00 à 21,50. — Orge 9,75.— Sarrasin 9,50 à 10,50. — Avoine 9,00 à 9,50.

ROUEN, 15 novembre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,50; 3e 15,00 à 16,00; hausse 0,50. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Sarrazin 9,75.

GRENOBLE, 9 novembre. — Froment 1re 20,64; 2e 19,89; 3e 19,14. — Seigle 13,40 à 13,50. — Maïs 11,00 à 11,50. — Sarrazin 9,50 à 10,00. — Avoine 6,80 à 7,20. — *Châtaignes* 11,50 à 15,40.

Le marché a été bien approvisionné, et toutes les châtaignes et l'avoine ont été vendues. Les prix se sont maintenus.

La pluie, qui depuis quelque temps est continuelle dans ce pays, contrarie beaucoup les propriétaires pour l'ensemencement du blé et pour recueillir une partie de la récolte en pommes de terre, qui est encore dans les champs. Dans les bas fonds de la plaine où l'eau s'écoule difficilement, la pourriture s'empare des pommes de terre.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 16 novembre*. — Foin 1re 47 à 48; 2e 44 à 45; 3e 40 à 42. — Luzerne 41. — Paille de froment 1re 23 à 21; 2e 21 à 22.—Paille de seigle 30.

*Marché St-Martin du 16 novembre*.— Foin 1re 45 à 48; 2e 42 à 44; 3e 30. —Paille de froment 1re 22 à 21; 2e 19 à 21; 3e 17 à 18. — Paille de seigle 1re 29 à 30; 2e 26 à 27.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

LA MAISON BLANCHE, 16 nov. — Sur 161 porcs amenés, 97 ont été vend. 0,98-0,94-0,90. —45 vaches, dont 25 vend. de 270 à 490 l'une. —2 taureaux 200 chaque.

PARIS, *marché aux chevaux du 16 nov.* — 125 chevaux de selle et de cabriolet, 32 vend. 260 à 1000.— 300 de trait, 45 vend. 310 à 1120. —185 hors d'âge, 21 vend. 55 à 400. —7 ânes, 1 vend. 30.—3 chèvres, 2 vend. 15 à 27.

ROUTOT, 13 nov. — 458 bœufs 1,40-1,10. — 388 vaches 1,30-1,10.— 44 veaux 1,20-1,05. — 490 moutons 1,30-1,15.— 53 porcs 0,95-0,85. — Hausse de 20 à 25 fr. par bœuf et de 30 à 33 f. sur les bonnes vaches. La foire de Carentan a fourni de bon bétail; il en est venu également de Caen et Lizieux. En général le marché a été bon.

PAU, *foire aux chevaux et aux mules*, 9 novembre.—La foire de Pau a commencé hier, favorisée par un beau temps. Le nombre des chevaux et surtout des mules est très considérable, mais on remarque que les secondes l'emportent généralement sur les premiers sous le rapport de la beauté. Malgré l'élévation des prix, il s'est fait hier beaucoup d'affaires; tout donne à penser qu'il s'en fera de fort bonnes aujourd'hui. Les étrangers affluent de toutes parts.

MARCHÉ DE POISSY du 14 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1989 | 1939 | 50 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 76 | 74 | 2 | 1 06 | » 92 | » 90 |
| Veaux..... | 749 | 745 | 4 | 1 14 | » 91 | » 71 |
| Moutons.. | 7322 | 6775 | 547 | 1 38 | 1 11 | » 90 |

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 16 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20747 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 16033 | Veau | 1,10 | 0,90 | 0,70 |
| 4948 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 52640 | Porc frais | 1,01 | 0,99 | 0,94 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des* 14, 15 et 16 *novembre*.

*Beurre* (le kil.) En livre 1,34 à 2,14. — En mottes Gournay 1,30 à 2,00; do Isigny 1,30 à 1,80; — Petit beurre 1,32 à 1,68. — Beurre salé ou fondu 1,50 à 1,54. —Du 16, 42 à 70.

*OEufs* (le mille). — Du 14, 38,00 à 76,00.— Du 15 55,00 à 71,00.

*Fromages* (la dizaine).—Brie 12,00 à 30,00. —A la pie 5,00 à 15,00.


**Fabrique de Draps Ternaux. — Etablissement du BONHOMME RICHARD, dirigé par BLAY et comp., mds Tailleurs.**

Parmi les Maisons de commerce qui, de nos jours, ont pris le plus de développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il faut citer en première ligne l'établissement du BONHOMME RICHARD, place des Victoires (hôtel Ternaux).—Cette Maison, montée sur la plus grande échelle, est restée jusqu'à présent sans rivale. Elle doit sa supériorité incontestable à la vente des draps si renommés des FABRIQUES TERNAUX, dont elle a seule le privilège exclusif, et à la confection des vêtements spécialement dirigée par M. ALEX. BLAY (ci-devant place de la Bourse), l'un des tailleurs les plus en vogue aujourd'hui.—Le consommateur trouvera donc réunis, dans les vastes Magasins du BONHOMME RICHARD, les prix les plus modérés marqués en chiffres connus, et un assortiment considérable de marchandises en tous genres, ainsi qu'un grand choix de vêtements tout prêts.—Toutes les ventes se font à prix fixe, au comptant, sans escompte.

**LES CLASSIQUES DE LA TABLE**

PETITE BIBLIOTHÈQUE DES ÉCRITS LES PLUS DISTINGUÉS PUBLIÉS A PARIS SUR LA VIE ÉLÉGANTE ET LA GASTRONOMIE.

2e édition. Un gros vol. in-8o (12 fr.); 14 charmants portraits sur acier, caricatures, vignettes d'Alfred Johannot, Carle Vernet, Isabey, Grenier; les portraits du prince de Talleyrand, par M. A. Scheffer; de Carle Vernet, par P. de la Roche, gravé par H. Dupont; Carême, d'après Steuben.

3e ÉDITION. — LE CHASSEUR

**AU CHIEN D'ARRÊT,**

Par ELZÉAR BLAZE.

*Habitudes, Ruses du Gibier*; Art de le chercher, de le tirer; Choix des armes; l'Education des Chiens, leurs maladies.—1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

LE CHASSEUR AU

**CHIEN COURANT,**

Par ELZÉAR BLAZE.

*Habitudes, Ruses des Bêtes*; Art de les guetter, de les détourner, de les tirer ou de les prendre; l'Education du Limier, etc.—2 vol. in-8°, 15 fr.

Paris, au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11; TRESSE, gal. de Chartres, 2, Palais-Royal. On y trouve les *Ouvrages sur la Cuisine*, de Carême; le *Conservateur*, 5e édition, par Appert; le *Dictionnaire des Substances alimentaires*, par Aulâguier; *Traité des Entrées chaudes, Entremets*, etc., par Plumerey.

COURS D'ETUDES PREPARATOIRES AU

**BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES,**

Par J.-E. BOULET, directeur du

**PENSIONNAT DE JEUNES GENS**

DE LA RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, N° 16.

7 vol. in-12, par Questions et Réponses, avec planches et tableaux.—Prix : 12 fr., et 15 fr. expédiés par la poste.

Pour recevoir aussitôt les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie et accompagnée d'un mandat sur la poste. Le Catalogue des ouvrages et le Prospectus de l'établissement sont envoyés aux personnes qui les réclament. De grands avantages sont faits aux chefs d'institution, aux professeurs qui adoptent et prennent en nombre les ouvrages de M. Boulet, ainsi qu'aux libraires qui se les procurent.

PRIVILÈGE EXCLUSIF.

**DÉSINFECTION.** Rue Neuve-St-Merry, 9.

**EAU INODORE DÉSINFECTANTE**

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

**CALAME** DE GENÈVE, *eau forte*, paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr.

La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

INTRODUCTION

**A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,**

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841. Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. 75; sur papier fin, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag.—Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr, 75 c.

VÉSICATOIRES, CAUTÈRES

LEPERDRIEL.

ou Moyens simples, propres, commodes et économiques pour entretenir ces sortes d'exutoires.

FAUB. MONTMARTRE, 78.

*Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

**LA CONSTIPATION DETRUITE**

SANS LAVEMENS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle; suivi de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *La même*, franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à 2 fr. 50 c., ou franco, 3 fr. 25 c. (Affranchir).

APPROBATION DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE, MEDAILLE D'HONNEUR.

**CAPSULES MOTHES**

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des *Ecoulemens récens* ou *Chroniques*, *Fleurs blanches*, etc., etc.

à Paris, RUE SAINTE-ANNE, 30.—Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Etranger.

Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie.—PRIX : 4 FR.

*Capsules aux Cubèbes à l'huile de foie de morue*, et à tous autres médicamens.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

[illegible] glaive des légions ; il présenta le crucifix aux vainqueurs, et les vainqueurs jetant leurs framées, s'agenouillèrent en demandant le baptême. L'intelligence reprenait ses droits ; elle reléguait au second rang la force brutale. De ce jour, on comprit que les labeurs de l'antiquité profane et sacrée n'étaient pas perdus ; que l'invasion, loin d'anéantir les conquêtes scientifiques du genre humain, avait élargi le cercle des peuples que devait éclairer la lumière intellectuelle.

L'histoire a constaté encore par combien de travaux, continués de siècle en siècle dans l'ombre des monastères, le trésor littéraire et scientifique légué par l'antiquité, fut conservé, complété, mis en valeur, quel fut l'élan donné aux arts par l'enseignement sacerdotal. On sait que sous cette inspiration naquit le temple merveilleux du quatorzième siècle, avec son portail, son orgue, ses vitraux, sa flèche. Le prêtre de cette époque pourrait être représenté dans l'attitude adoptée par ces architectes du moyen-âge qui se sont fait sculpter tenant à la main un modèle de cathédrale, et présentant cette œuvre au ciel, en attendant le jugement de Dieu.

Les travaux publics dirigés, les moyens de circulation entretenus, les pauvres nourris dans les temps de misère, les pèlerins secourus, les missionnaires périssant aux quatre points cardinaux dans des supplices divers pour avoir voulu élargir le rayonnement du christianisme, toutes ces œuvres, tous ces efforts, tous ces martyres, l'humanité a tout enregistré. Elle compte le clergé catholique parmi les corps qui ont le plus efficacement concouru, sur la terre, au progrès intellectuel et social.

Mais, cette appréciation est-elle un de ces éloges funèbres qu'on inscrit sur les mausolées? Le clergé catholique est-il épuisé par tant de travaux? Devons-nous dire : il a glorieusement vécu, mais il est mort?

Nous ne le pensons pas. Il est bien vrai que, si le sacerdoce manquait à son avenir, s'il refusait de comprendre sa mission, de contribuer à la constitution de l'unité religieuse et de la fraternité universelle, l'humanité n'en continuerait pas moins sa marche ; l'unité, la fraternité se réaliseraient sans lui, mais plus lentement, mais après des secousses peut-être ; ce serait un grand malheur, malheur que le clergé catholique peut conjurer : il possède assez de vitalité pour entrer, s'il le veut, dans une phase nouvelle d'existence.

Les proscriptions de la République ne l'ont pas déraciné du sol français : il survit à la guerre plus dangereuse que lui a faite le scep[illegible] dogme, réalisée sur le globe sans oppression, sans violence; c'est de ne plus lancer l'anathème contre les dissidents; c'est d'apprécier ce que les hérésies chrétiennes, ce que le judaïsme, ce que les poétiques religions de l'Orient, ces grands faits permis par Dieu, contiennent de providentiel ; c'est de faire passer au creuset les vérités que ces cultes recèlent ; c'est de préparer les travaux du premier concile œcuménique destiné à faire comprendre à tous que la vraie religion catholique est vraiment universelle, et que cet arbre doit, par ses racines, puiser des sucs dans toutes les parties du globe, si l'on veut qu'il abrite tous les peuples à l'ombre de ses rameaux.

Dans la société actuelle où nous souffrons tous, le clergé, le clergé secondaire surtout, a sa part d'amertumes. Il voudrait que l'opinion, que le suffrage des pairs, que l'élection désignât ses chefs, comme aux jours primitifs de l'Eglise ; il serait doux à chaque desservant de s'attacher à sa paroisse d'une manière indissoluble, de n'en être séparé, s'il oubliait ses devoirs, que par la sentence d'un jury ecclésiastique, au lieu d'être livré comme aujourd'hui à l'arbitraire des supérieurs. Le clergé veut des garanties qu'il ne peut pas conquérir seul, mais que l'opinion publique commence à réclamer pour lui, qui lui seront assurées quand il se ralliera aux tendances progressives du pays, et voudra contribuer de tous ses efforts au grand travail de son siècle. A la mission religieuse que le prêtre joigne un rôle social ; qu'il continue à stimuler, à diriger les œuvres de charité, qu'il dispense l'aumône, mais qu'il fasse plus encore. Notre société est pauvre ; ses trésors distribués à tous les indigents, ne guériraient pas la misère ; il faut créer, il faut produire. Que le curé de campagne, vivant au sein des travaux agricoles, ne se contente pas de les bénir, qu'il s'y intéresse ; qu'il y soit initié, qu'il en facilite le progrès par de sages conseils. Napoléon voulait que dans les séminaires on joignît à la théologie un cours d'agriculture, que le prêtre ne craignît pas, même en chaire, de parler aux paysans de leurs cultures, de leurs travaux, de leurs champs. Pourquoi ce vœu du grand homme ne serait-il pas réalisé? Pourquoi les membres du clergé, imitant les ecclésiastiques, qui sur plusieurs points du sol français fondent des établissements d'éducation professionnelle, d'agronomie, d'industrie, n'activeraient-ils pas la création de ces biens de la terre qui mettent le pauvre au dessus de la souffrance physique, et lui permettent de développer les puissances de son intelligence et de son cœur?

Il ne suffit pas de produire la richesse, il faut encore enseigner aux hommes la justice dans la répartition ; le prêtre ne remplirait [illegible] pour avoir son organe dans la presse. Le Bien social, *journal du clergé secondaire, des institutions de charité, des écoles, des hôpitaux, des prisons*, suit une ligne qui n'est pas identique avec la nôtre, mais qui tend à s'en rapprocher, et., sans nous rendre solidaires de toutes les pensées exprimées dans cette feuille, nous croyons qu'on ne saurait trop applaudir à l'apparition d'un journal rédigé par des prêtres catholiques et dans lequel on peut lire les paroles suivantes :

« L'*Espérance*, journal protestant, publié à Paris, émet une grande et généreuse idée, qui avait été long-temps caressée par Bossuet et Leibnitz, celle de la réunion de toutes les communions chrétiennes dans un symbole commun, par des explications capables d'obtenir un résultat si désirable. Le *Bien social*, dans l'un de ses premiers numéros, en opposant quelques réflexions à des attaques du *Semeur* contre le clergé catholique, avait déjà fait entendre ces paroles de Mme de Staël : « Il » peut se faire qu'un jour un cri d'union s'élève de toutes parts au sein » de toutes les dissidences religieuses ; mais, en attendant que ce miracle » de la Providence s'opère, les hommes qui ont un cœur et une âme doivent se respecter. » C'est quelque chose d'admirable de voir la sagesse et la modération avec lesquelles les journaux dissidents accueillent les propositions qui leur sont faites en ce sens, par M. de Genoude, dans son excellente revue intitulée : *le Monde catholique*. On dirait que le moment est venu où cette grande réunion doit s'opérer, afin qu'il n'y ait dans l'Eglise de Dieu qu'un pasteur et qu'un bercail. Nous savons bien qu'il y aura toujours des controversionnistes *pourfendeurs*, se posant en soldats de Jésus-Christ, qui tenteront de mettre obstacle à cette *œuvre sociale* digne de notre époque de paix, de justice et de tolérance ; mais ces hommes soi-disant saints sont très loin du véritable esprit du christianisme et de celui de l'Eglise en particulier. Celle-ci tend à réunir tous les chrétiens sous ses ailes tutélaires, comme *une poule réunit ses petits poussins* : *Quemadmodùm Gallina congregat pullos suos subalas.* Les autres, au lieu de vouloir convertir les dissidents, veulent les combattre comme des ennemis : ils voudraient peut-être aussi les exterminer s'ils en avaient le pouvoir. Les temps sont passés ; il existe de nos jours une solidarité de civilisation et de douceur qui repousse tous les genres de violence. »

Après cette appréciation de la mission religieuse du prêtre, nous trouvons le sentiment vrai de son rôle social dans ces lignes adressées par un curé de Savoie au journal que nous venons de citer.

« Etre utile à l'humanité ne me paraît pas être une affaire politique. Les travaux que j'ai fait exécuter au pré de la cure ont porté un grand coup. J'ai surtout beaucoup critiqué les personnes consacrées à la garde des troupeaux, dont les bestiaux ne pouvaient pas se soutenir.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Le Lièvre.

C'est le type de l'espèce victime. Le lièvre a pour ennemis tous les animaux carnassiers des forêts et de l'air, plus l'homme. Il n'y a pas jusqu'à la belette et au lapin, qui ne lui déclarent la guerre. C'est l'emblème des races inférieures réduites à l'ilotisme et condamnées par le droit du plus fort à servir aux vainqueurs l'impôt du plaisir et du sang. Dieu a donné à la malheureuse créature, pour la préserver des chances innombrables de destruction qui la menaçaient, la fécondité d'abord, triste privilège de la misère, puis la vitesse pour fuir et la ruse pour dépister ses persécuteurs. Le lièvre est bien armé comme le rat et l'écureuil de puissantes incisives dont il pourrait tirer parti contre ses bourreaux, mais la démoralisation, conséquence forcée d'une trop longue servitude, lui a ôté jusqu'à la conscience de ses moyens. Il ne se sert de ses armes naturelles que contre les siens, à l'instar de l'esclave, et ne demande son salut qu'à la fuite.

Le lièvre est taillé pour la course ; son nom latin *lepus*, n'est que la contraction des deux mots *levis pes*. La longueur démesurée de ses pattes de derrière en fait deux ressorts puissants qui se détendent à volonté, et communiquent à ses mouvements de progression une impulsion énergique. Cette disposition particulière de l'arrière train du lièvre, lui permet également de gravir les collines avec la même rapidité que la surface horizontale, privilège dont il use pour gagner l'avance sur les chiens, sur le lévrier surtout, le seul de ses ennemis à quatre pattes qui l'emporte sur lui par la vélocité. Par la même raison, la descente lui est défavorable. L'homme n'a pas encore réussi à imaginer un système de véhicule, à l'imitation de la charpente du lièvre, c'est-à-dire apte à transformer la montée en plan horizontal, par la hausse proportionnelle de l'arrière-train.

Le lièvre pèche par la vue ; il est doué, en revanche, d'une finesse d'ouïe extrême, comme l'annoncent ses oreilles longues, effilées, mobiles, et qui semblent remplacer chez lui la queue dans l'office du gouvernail. C'est un animal de sang chaud et de tempérament ardent. L'amour maternel, hélas ! est la seule jouissance qui ne soit pas interdite au pauvre, puisqu'elle ne coûte rien. La femelle du lièvre, la hase, fait dans nos climats une quinzaine de petits chaque année, une portée chaque mois, de mars à la Toussaint. Le mâle ne les mange pas, à ma connaissance du moins, mais je sais que mon opinion est fort controversée. Les détracteurs du lièvre, ceux qui l'accusent de dévorer ses petits, avouent néanmoins qu'il faut de graves motifs, comme la privation absolue de la société des femelles, pour le pousser à ces extrémités.

Bien que l'espèce soit répandue à profusion sur toute la surface de l'ancien continent, bien qu'elle s'accommode de toutes les zones, sa vraie patrie est la steppe, la plaine incommensurable et aride où croissent le serpolet, la lavande, les labiées odoriférantes. Le lièvre ne boit pas. Il aime le grand air, l'espace nu, d'où l'ennemi s'entend de loin, et où il y a moyen de fuir. Il périt de marasme et de corruption dans nos parcs trop ombreux, pour peu surtout que le lapin y abonde. On n'a jamais pu en conserver à Vincennes. Le lièvre ne se réfugierait aux forêts que pendant les rudes gelées de l'hiver, si les persécutions de l'homme ne lui faisaient une nécessité permanente de l'abri du fourré ; car le fourré est une demeure peu tranquille et peu sûre pour l'animal craintif qui entend des ennemis partout, pour qui le moindre bruissement du vent à travers la feuillée est un sujet d'alarme et qui a le droit de croire une bête assassine postée en embuscade derrière chaque buisson. Quand la feuille tombe au bois, après les premières gelées d'octobre, tous les lièvres abandonnent le fourré pour la plaine. Les chasseurs le savent bien ; et c'est la belle époque de la chasse au chien courant.

Le lièvre affectionne les céréales pour demeure et pour nourriture. La tige verte du froment et de l'orge, et l'avoine en grain lui sont des mets particulièrement savoureux. On a vu quelquefois cette passion pour la tige des céréales dégénérer en abus dangereux. Dans beaucoup de contrées de la Russie, en Crimée, en Ukraine, les grands propriétaires ont un serviteur spécial préposé à la destruction des lièvres.

La chasse du lièvre au chien courant est la plus amusante et la plus intéressante de toutes les chasses à courre, et c'est heureux ; car c'est avec celle du chevreuil, la seule qui nous reste en France, aujourd'hui que le cerf, le daim, le loup et le sanglier y sont presque partout détruits, et que les races survivantes de ces espèces sont dévolues aux plaisirs des rois de la finance. Je ne sais pas de jouissance comparable à la chasse du lièvre en montagne, par une belle journée d'octobre, ni de concert préférable à l'unisson de douze voix de hurleurs de pied, capables de forcer leur lièvre en une heure et demie. Oh ! comme de tous les paradis de ma connaissance, je choisirais, si j'avais à choisir, celui des Peaux rouges des grands lacs, ces forêts du grand Manitou, où les élus sont conviés à des hallalis éternels !

Le grand roi Louis XIV avait une meute pour lièvre, et il avait raison. C'était un prince qui savait apprécier le mérite et qui n'eût pas confié la direction de l'agriculture à ce brave M. Cunin-Gridaine.

La chasse du lièvre est celle de la petite propriété ; c'est la plus importante par conséquent dans un pays comme le nôtre qui renferme onze millions de parcelles sur une superficie totale de 52 millions d'hectares. On me pardonnera pour cette cause la longueur des développements que je veux donner au sujet.

La piste du lièvre est une piste délicate comme celle du chevreuil, et qui ne convient que médiocrement au goût des chiens gâtés à chasser la bête puante. Il en est de ceux-ci comme des buveurs d'absinthe, dont le palais brûlé par l'alcool, est devenu insensible au fin bouquet du clos Vougeot et du Laffitte. Tout chien qui a eu le malheur de chasser avec succès le renard, est sujet à prendre le change du lièvre sur l'animal immonde. D'où ce premier principe : voulez-vous avoir une bonne meute pour lièvre, qu'elle ne chasse jamais le renard. Je ne permets à l'équipage pour le lièvre d'autre distraction que celle du chevreuil. Mais entendons-nous, avant de passer outre. Nos douze hurleurs, bassets, bigles ou lorrains (1), qui sont parfaitement suffisants pour forcer le lièvre de *meute à mort* (2), en moins de deux heures, ne sont plus de taille à mener de la sorte le chevreuil à ses fins. Le chevreuil est après le loup, la bête qui possède le jarret le plus solide. Il n'est donné qu'à l'Anglais et au Vendéen de forcer le chevreuil de meute à mort en deux heures ; même ces résultats ne sont guère possibles qu'à la condition de meutes de 80 à 100 chiens. Communément la chasse à courre du chevreuil exige l'emploi des relais comme celle du sanglier et du cerf. Ainsi, quand je permets d'attaquer le chevreuil avec l'équipage de lièvre, il est sous-entendu que les tireurs auront le droit de faire usage du fusil : sinon, non.

En raison de la délicatesse du sentiment de la bête, il faut pour ainsi dire, pour bien chasser le lièvre, un temps et un pays façonnés tout exprès. Les chaleurs de l'été ôtent le nez aux chiens, le vent du midi aussi ; les gelées un peu fortes empoisonnent la terre ; la pluie noie le fumet ; les herbes fortes et le fumier l'absorbent ; la terre détrempée *botte* ; c'est-à-dire que la patte du lièvre, étant garnie de poils, emporte après elle la boue imprégnée de la piste, et dérobe la passée aux chiens. La vraie saison de la chasse au lièvre court de l'équinoxe de septembre au 20 novembre, saute les gelées et reprend de février en avril, mais les hases sont pleines dès les premiers jours de mars et veulent être respectées. Le bon vent pour la chasse au lièvre est le vent d'est, ni trop frais ni trop sec ; le bon terrain, la bruyère et les *friches*, un sol siliceux, consistant, et où l'eau ne séjourne pas. Les terres argileuses, celles surtout qu'on appelle *terres blanches*, les vignes fortement fumées et détrempées, sont le désespoir du chasseur et des chiens. Quand vous voudrez acheter une meute pour lièvre, essayez-la, si faire se peut, dans les terres blanches et dans les vignes, et ne lésinez pas sur le prix, si elle se tire honorablement de l'épreuve ; mais ne vous engouez pas trop vite pour la conduite la plus brillante à travers les bruyères, les chaumes, les buissons.

A toutes ces difficultés provenant de l'atmosphère et de la nature du sol, ajoutez la multiplicité des ruses de l'animal, et vous aurez la raison de la haute estime en laquelle l'amateur tient la chasse du lièvre. Le parfait chien de lièvre est, à mon sens, égal en valeur au meilleur chien de loup, l'espèce la plus prisée. Il ne faut au chien de loup que du sang, du jarret et du cœur ; il faut au chien de lièvre un peu de génie avec ça, plus l'amour de la chose, la passion artistique. On ne sait pas ce que dépense de combinaisons ingénieuses et de savants calculs, un chien de lièvre occupé à deviner une ruse inédite. J'ai été pendant deux ans en Bourgogne à la tête de six chiens courants qui ne chassaient que le lièvre, qui m'en forçaient neuf sur dix en deux ou trois heures, par tous les vents du monde, et que je respectais trop pour appeler mon fusil à leur aide. Tout au plus me permettais-je de leur apporter le concours de mon expérience pour relever le défaut (3). C'étaient des hurleurs de petite

(1) Chiens de Saint-Hubert, robe noire, mouchetée de feu, taille moyenne.
(2) Prendre une bête de *meute à mort*, c'est lui donner tous les chiens à la fois à l'attaque et la forcer, sans le secours des relais.
(3) Le comte de Rec....t, un illustre veneur Bressan d'avant la Révolution, n'admettait pas l'usage du fusil à la chasse. Son fils, fort habile tireur, ne partageait pas ses mépris pour la justesse du coup d'œil ; il l'avait bap-

**Bourse du 16 novembre 1844.**

La hausse a fait encore de nouveaux progrès, mais sur le 3 0/0 seulement, qui reste 15 c. plus cher qu'hier.

Le 5 0/0, après avoir ouvert aussi en hausse, reste exactement comme la veille.

Tous les chemins de fer (actions constituées) ont monté au comptant et à

| CHEMIN DE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Orléans.. | 1015 » | 1015 » | H. 7 50 | 1017 50, 1016 25, 1012 50. | H. 5 » |
| Strasb... | 275 » | 276 25 | H. 2 50 | 276 25. | H. 2 50 |
| Rouen... | 1005 » | » » | H. 6 25 | 1005, 1002 50. | H. 6 25 |
| Havre... | 775 » | » » | H. 1 25 | 777 50, 776 25. | H. 2 50 |
| Marseill. | 845 » | 350 » | H. 8 75 | 848 75, 845. | H. 8 75 |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

6 h. 1/2 [illegible]
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Étourneau. Roman. Vert-Vert. Bas bleu.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Emma. Babiole. Abîme. Louise.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César. Calypso. Tour du Nord.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Corde de Pendu.
6 h. »|» **COMTE.** — Henriot. Fille du Capitaine. Danses.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 15 Novembre. | | | 16 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1634 q. | 82 k. | Arrivages | 980 q. | 56 k. |
| Ventes | 1584 | 45 | Ventes | 500 | 11 |
| Restant | 10166 | 90 | Restant | 10647 | 11 |
| Cours moyen | | 00.00 | Cours moyen | | 33,76 |
| Cours-taxe | | 00.00 | Cours-taxe | | 33,18 |

| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Gr. 29.1.83k. | | 38,85 à 48,10 | Gr. 04q.71k. | | 48,40 à 50,30 |
| 1re 216 | 49 | 33,10 à 36,30 | 1re 197 | 82 | 33,10 à 35,65 |
| 2e 137 | 00 | 31,20 à 32,50 | 2 108 | 33 | 30,55 à 32,50 |
| 3e 1 | 57 | 28,00 à 00 00 | 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 21 | 44 | 21,00 à 22 95 | 4 11 | 29 | 19,20 à 20,33 |
| 1124 | 12 | 31,85 à 33,40 | 1. 150 | 72 | 30,55 à 36,95 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 16 novembre. — *Cours commercial.* Les blés ont en tendance à la baisse et point de variation dans les autres cours. Les affaires ont été lourdes et difficiles.

VERSAILLES, 15 novembre. — Froment 1re 18,33; 2e 17,66; 3e 17,33. — Avoine 6,33 à 7,33.

BRAY-SUR-SEINE, 15 novembre. — Froment 1re 17,00; 2e 16,50; 2e 15,50. — Méteil 11,00 à 12,00. — Seigle et orge 9,00 à 9,50. — Avoine 6,00 à 6,50. Marché faible, vente active; hausse de 0,75 sur les 2e et 3e qual. de froment.

GISORS, 11 novembre. — Froment 15,70. — Méteil 13,00. — Seigle 12,25. — Orge 8,25. — Avoine 7,75.

VERNEUIL, 11 novembre. — Froment 17,90. — Méteil 15,50. — Seigle 12,50. — Orge 10,00. — Avoine 5,60.

BERNAY, 9 novembre. — Froment 17,25. — Méteil 15,00. — Seigle 10,00. — Orge 10,00. — Avoine 7,26.

PONT-AUDEMER, 11 novembre. — Froment 17,03. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 7,75.

CAEN, 11 nov. — Froment 15,00 à 20,75. Vente faible pour les bonnes qualités. Le blé pour semer 18,00 à 21,50. — Orge 9,75. — Sarrasin 9,50 à 10,50. — Avoine 9,00 à 9,50.

ROUEN, 15 novembre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,50; 3e 15,00 à 16,00; hausse 0,50. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Sarrazin 9,75.

GRENOBLE, 9 novembre. — Froment 1re 20,64; 2e 19,89; 3e 19,14. — Seigle 13,10 à 13,50. — Maïs 11,00 à 11,50. — Sarrazin 9,50 à 10,00. — Avoine 6,80 à 7,20. — *Châtaignes* 11,50 à 15,40.

Le marché a été bien approvisionné, et toutes les châtaignes et l'avoine ont été vendues. Les prix se sont maintenus.

La pluie, qui depuis quelque temps est continuelle dans ce pays, contrarie beaucoup les propriétaires pour l'ensemencement du blé et pour recueillir une partie de la récolte en pommes de terre, qui est encore dans les champs. Dans les bas fonds de la plaine où l'eau s'écoule difficilement, la pourriture s'empare des pommes de terre.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 16 novembre.* — Foin 1re 47 à 48; 2e 41 à 45; 3e 40 à 42. — Luzerne 41. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22. — Paille de seigle 30.

*Marché-St-Martin du 16 novembre.* — Foin 1re 45 à 48; 2e 42 à 44; 3e 40. — Paille de froment 1re 22 à 24; 2e 19 à 21; 3e 17 à 18. — Paille de seigle 1re 29 à 30; 2e 26 à 27.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LA MAISON BLANCHE, 16 nov. — Sur 161 porcs amenés, 97 ont été vend. 0,98-0,94-0,90. — 45 vaches, dont 25 vend. de 270 à 490 l'une. — 2 taureaux 200 chaque.

PARIS, *marché aux chevaux du 16 nov.* — 125 chevaux de selle et de cabriolet, 32 vend. 260 à 1000. — 300 de trait, 45 vend. 310 à 1120. — 185 hors d'âge, 24 vend. 55 à 400. — 7 ânes, 1 vend. 30. — 3 chèvres, 2 vend. 15 à 27.

ROUTOT, 13 nov. — 458 bœufs 1,40-1,10. — 388 vaches 1,30-1,10. — 44 veaux 1,20-1,05. — 490 moutons 1,30-1,15. — 53 porcs 0,95-0,85. — Hausse de 20 à 25 fr. par bœuf et de 30 à 33 f. sur les bonnes vaches. La foire de Carentan a fourni de bon bétail; il en est venu également de Caen et Lizieux. En général le marché a été bon.

PAU, *foire aux chevaux et aux mules,* 9 novembre. — La foire de Pau a commencé hier, favorisée par un beau temps. Le nombre des chevaux et surtout des mules est très considérable, mais on remarque que les secondes l'emportent généralement sur les premiers sous le rapport de la beauté. Malgré l'élévation des prix, il s'est fait hier beaucoup d'affaires; tout donne à penser qu'il s'en fera de fort bonnes aujourd'hui. Les étrangers affluent de toutes parts.

MARCHÉ DE POISSY du 14 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1989 | 1939 | 50 | 1 16 | 1. 02 | » 90 |
| Vaches.... | 76 | 74 | 2 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux.... | 749 | 745 | 1 | 1 44 | » 94 | » 75 |
| Moutons.. | 7322 | 6775 | 547 | 1 38 | 1 14 | » 90 |

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 16 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20747 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 16033 | Veau | 1,10 | 0,90 | 0,70 |
| 4948 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 52640 | Porc frais | 1,04 | 0,99 | 0,94 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 14, 15 et 16 novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livre 1,34 à 2,14. — En mottes Gournay 1,30 à 2,60; de Isigny 1,00 à 1,80; — Petit beurre 1,32 à 1,68. — Beurre salé ou fondu 1,50 à 1,51. — Du 16, 42 à 70.

*OEufs* (le mille). — Du 14, 38,00 à 76,00. — Du 15 55,00 à 71,00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 12,00 à 30,00. — A la pie 5,00 à 15,00.


**Fabrique de Draps Ternaux. — Établissement du BONHOMME RICHARD, dirigé par BLAY et comp., mds Tailleurs.**

Parmi les Maisons de commerce qui, de nos jours, ont pris le plus de développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il faut citer en première ligne l'établissement du BONHOMME RICHARD, place des Victoires (hôtel Ternaux). — Cette Maison, montée sur la plus grande échelle, est restée jusqu'à présent sans rivale. Elle doit sa supériorité incontestable à la vente des draps si renommés des FABRIQUES TERNAUX, dont elle a seule le privilège exclusif, et à la confection des vêtements spécialement dirigée par M. ALEX. BLAY (ci-devant place de la Bourse), l'un des tailleurs les plus en vogue aujourd'hui. — Le consommateur trouvera donc réunis, dans les vastes Magasins du BONHOMME RICHARD, les prix les plus modérés marqués en chiffres connus, et un assortiment considérable de marchandises en tous genres, ainsi qu'un grand choix de vêtements tout prêts. — Toutes les ventes se font à prix fixe, au comptant, sans escompte.

**LES CLASSIQUES DE LA TABLE**

PETITE BIBLIOTHÈQUE DES ÉCRITS LES PLUS DISTINGUÉS PUBLIÉS A PARIS SUR LA VIE ÉLÉGANTE ET LA GASTRONOMIE.

2e édition. Un gros vol. in-8o (12 fr.); 14 charmants portraits sur acier, caricatures, vignettes d'Alfred Johannot, Carle Vernet, Isabey, Grenier; les portraits du prince de Talleyrand, par M. A. Scheffer; de Carle Vernet, par P. de la Roche, gravé par H. Dupont; Carême, d'après Steuben.

3e ÉDITION. — LE CHASSEUR

**AU CHIEN D'ARRÊT,**

Par ELZÉAR BLAZE.

*Habitudes, Ruses du Gibier;* Art de le chercher, de le tirer; Choix des armes; l'Éducation des Chiens, leurs maladies. — 1 vol. in-8o. 7 fr. 50 c.

LE CHASSEUR AU

**CHIEN COURANT,**

Par ELZÉAR BLAZE.

*Habitudes, Ruses des Bêtes;* Art de les guetter, de les détourner, de les tirer ou de les prendre; l'Éducation du Limier, etc. — 2 vol. in-8o, 15 fr.

Paris, au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11; TRESSE, gal. de Chartres, 2, Palais-Royal. On y trouve les *Ouvrages sur la Cuisine,* de Carême; le *Conservateur,* 5e édition, par Appert; le *Dictionnaire des Substances alimentaires,* par Aulagnier; *Traité des Entrées chaudes, Entremets,* etc., par Plumerey.

COURS D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES AU

**BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES,**

Par J.-E. BOULET, directeur du

**PENSIONNAT DE JEUNES GENS**

DE LA RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, No 16.

7 vol. in-12, par Questions et Réponses, avec planches et tableaux. Prix : 12 fr., et 15 fr. expédiés par la poste.

Pour recevoir aussitôt les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie et accompagnée d'un mandat sur la poste. Le Catalogue des ouvrages et le Prospectus de l'établissement sont envoyés aux personnes qui les réclament. De grands avantages sont faits aux chefs d'institution, aux professeurs qui adoptent et prennent en nombre les ouvrages de M. Boulet, ainsi qu'aux libraires qui se les procurent.

PRIVILÈGE EXCLUSIF.

**DÉSINFECTION.**

**Rue Neuve-St-Merry, 9.**

**EAU INODORE DÉSINFECTANTE**

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

**CALAME** DE GENÈVE, *eau forte,* paysage des Alpes, d'après les croquis faits sur les lieux; la collection complète, papier blanc, 45 fr. Papier de Chine, 60 fr.

La troisième et dernière partie, qui vient de paraître, contient 4 planches admirables de poésie et d'effet pittoresque. — **Rue Thérèse, 11, à Paris.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

INTRODUCTION

**A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,**

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841. Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. 75; sur papier fin, 4 fr.; par la poste, 5 fr. 90 c.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,**

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

**VÉSICATOIRES, CAUTÈRES LEPERDRIEL.**

ou [illegible] sûrs, simples, propres, commodes et économiques pour entretenir cautères et exutoires.

FAUB. MONTMARTRE, 78.

**Maladies Secrètes.**

**TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

**LA CONSTIPATION DÉTRUITE**

SANS LAVEMENS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle; suivi de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *La même,* franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à 2 fr. 50 c., ou franco, 3 fr. 25 c. (Affranchir).

APPROBATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

**CAPSULES MOTHES**

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur, ni saveur.

Guérison sûre et prompte des *Écoulemens récens ou Chroniques, Fleurs blanches,* etc., etc. à Paris, RUE SAINTE-ANNE, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Cie. — PRIX : 4 FR.

*Capsules aux Cubèbes à l'huile de foie de morue,* et à tous autres médicamens.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

glaive des légions ; il présenta le crucifix aux vainqueurs, et les vainqueurs jetant leurs framées, s'agenouillèrent en demandant le baptême. L'intelligence reprenait ses droits ; elle reléguait au second rang la force brutale. De ce jour, on comprit que les labeurs de l'antiquité profane et sacrée n'étaient pas perdus ; que l'invasion, loin d'anéantir les conquêtes scientifiques du genre humain, avait élargi le cercle des peuples que devait éclairer la lumière intellectuelle.

L'histoire a constaté encore par combien de travaux, continués de siècle en siècle dans l'ombre des monastères, le trésor littéraire et scientifique légué par l'antiquité, fut conservé, complété, mis en valeur, quel fut l'élan donné aux arts par l'enseignement sacerdotal. On sait que sous cette inspiration naquit le temple merveilleux du quatorzième siècle, avec son portail, son orgue, ses vitraux, sa flèche. Le prêtre de cette époque pourrait être représenté dans l'attitude adoptée par ces architectes du moyen-âge qui se sont fait sculpter tenant à la main un modèle de cathédrale, et présentant cette œuvre au ciel, en attendant le jugement de Dieu.

Les travaux publics dirigés, les moyens de circulation entretenus, les pauvres nourris dans les temps de misère, les pèlerins secourus, les missionnaires périssant aux quatre points cardinaux dans des supplices divers pour avoir voulu élargir le rayonnement du christianisme, toutes ces œuvres, tous ces efforts, tous ces martyres, l'humanité a tout enregistré. Elle compte le clergé catholique parmi les corps qui ont le plus efficacement concouru, sur la terre, au progrès intellectuel et social.

Mais, cette appréciation est-elle un de ces éloges funèbres qu'on inscrit sur les mausolées? Le clergé catholique est-il épuisé par tant de travaux? Devons-nous dire : il a glorieusement vécu, mais il est mort?

Nous ne le pensons pas. Il est bien vrai que, si le sacerdoce manquait à son avenir, s'il refusait de comprendre sa mission, de contribuer à la constitution de l'unité religieuse et de la fraternité universelle, l'humanité n'en continuerait pas moins sa marche ; l'unité, la fraternité se réaliseraient sans lui, mais plus lentement, mais après des secousses peut-être ; ce serait un grand malheur, malheur que le clergé catholique peut conjurer : il possède assez de vitalité pour entrer, s'il le veut, dans une phase nouvelle d'existence.

Les proscriptions de la République ne l'ont pas déraciné du sol français : il survit à la guerre plus dangereuse que lui a faite le scep-[...] dogme, réalisée sur le globe sans oppression, sans violence; c'est de ne plus lancer l'anathème contre les dissidents; c'est d'apprécier ce que les hérésies chrétiennes, ce que le judaïsme, ce que les poétiques religions de l'Orient, ces grands faits permis par Dieu, contiennent de providentiel ; c'est de faire passer au creuset les vérités que ces cultes recèlent ; c'est de préparer les travaux du premier concile œcuménique destiné à faire comprendre à tous que la vraie religion catholique est vraiment universelle, et que cet arbre doit, par ses racines, puiser des sucs dans toutes les parties du globe, si l'on veut qu'il abrite tous les peuples à l'ombre de ses rameaux.

Dans la société actuelle où nous souffrons tous, le clergé, le clergé secondaire surtout, a sa part d'amertumes. Il voudrait que l'opinion, que le suffrage des pairs, que l'élection désignât ses chefs, comme aux jours primitifs de l'Eglise ; il serait doux à chaque desservant de s'attacher à sa paroisse d'une manière indissoluble, de n'en être séparé, s'il oubliait ses devoirs, que par la sentence d'un jury ecclésiastique, au lieu d'être livré comme aujourd'hui à l'arbitraire des supérieurs. Le clergé veut des garanties qu'il ne peut pas conquérir seul, mais que l'opinion publique commence à réclamer pour lui, qui lui seront assurées quand il se ralliera aux tendances progressives du pays, et voudra contribuer de tous ses efforts au grand travail de son siècle. A la mission religieuse que le prêtre joigne un rôle social ; qu'il continue à stimuler, à diriger les œuvres de charité, qu'il dispense l'aumône, mais qu'il fasse plus encore. Notre société est pauvre ; ses trésors distribués à tous les indigents, ne guériraient pas la misère ; il faut créer, il faut produire. Que le curé de campagne, vivant au sein des travaux agricoles, ne se contente pas de les bénir, qu'il s'y intéresse ; qu'il y soit initié, qu'il en facilite le progrès par de sages conseils. Napoléon voulait que dans les séminaires on joignît à la théologie un cours d'agriculture, que le prêtre ne craignît pas, même en chaire, de parler aux paysans de leurs cultures, de leurs travaux, de leurs champs. Pourquoi ce vœu du grand homme ne serait-il pas réalisé? Pourquoi les membres du clergé, imitant les ecclésiastiques, qui sur plusieurs points du sol français fondent des établissements d'éducation professionnelle, d'agronomie, d'industrie, n'activeraient-ils pas la création de ces biens de la terre qui mettent le pauvre au dessus de la souffrance physique, et lui permettent de développer les puissances de son intelligence et de son cœur?

Il ne suffit pas de produire la richesse, il faut encore enseigner aux hommes la justice dans la répartition ; le prêtre ne remplirait [...] pour avoir son organe dans la presse. Le Bien social, *journal du clergé secondaire, des institutions de charité, des écoles, des hôpitaux, des prisons*, suit une ligne qui n'est pas identique avec la nôtre, mais qui tend à s'en rapprocher, et, sans nous rendre solidaires de toutes les pensées exprimées dans cette feuille, nous croyons qu'on ne saurait trop applaudir à l'apparition d'un journal rédigé par des prêtres catholiques et dans lequel on peut lire les paroles suivantes :

« L'*Espérance*, journal protestant, publié à Paris, émet une grande et généreuse idée, qui avait été long-temps caressée par Bossuet et Leibnitz, celle de la réunion de toutes les communions chrétiennes dans un symbole commun, par des explications capables d'obtenir un résultat si désirable. Le *Bien social*, dans l'un de ses premiers numéros, en opposant quelques réflexions à des attaques du *Semeur* contre le clergé catholique, avait déjà fait entendre ces paroles de Mme de Staël : « Il » peut se faire qu'un jour un cri d'union s'élève de toutes parts au sein » de toutes les dissidences religieuses ; mais, en attendant que ce miracle » de la Providence s'opère, les hommes qui ont un cœur et une âme doi» vent se respecter. » C'est quelque chose d'admirable de voir la sagesse et la modération avec lesquelles les journaux dissidents accueillent les propositions qui leur sont faites en ce sens, par M. de Genoude, dans son excellente revue intitulée : *le Monde catholique*. On dirait que le moment est venu où cette grande réunion doit s'opérer, afin qu'il n'y ait dans l'Eglise de Dieu qu'un pasteur et qu'un bercail. Nous savons bien qu'il y aura toujours des controversionistes *pourfendeurs*, se posant en soldats de Jésus-Christ, qui tenteront de mettre obstacle à cette *œuvre sociale* digne de notre époque de paix, de justice et de tolérance ; mais ces hommes soi-disant saints, sont très loin du véritable esprit du christianisme et de celui de l'Eglise en particulier. Celle-ci tend à réunir tous les chrétiens sous ses ailes tutélaires, comme *une poule réunit ses petits poussins : Quemadmodum Gallina congregat pullos suos subalas*. Les autres, au lieu de vouloir convertir les dissidents, veulent les combattre comme des ennemis : ils voudraient peut-être aussi les exterminer s'ils en avaient le pouvoir. Les temps sont passés ; il existe de nos jours une solidarité de civilisation et de douceur qui repousse tous les genres de violence. »

Après cette appréciation de la mission religieuse du prêtre, nous trouvons le sentiment vrai de son rôle social dans ces lignes adressées par un curé de Savoie au journal que nous venons de citer.

« Etre utile à l'humanité ne me paraît pas être une affaire politique. Les travaux que j'ai fait exécuter au pré de la cure ont porté un grand coup. J'ai surtout beaucoup critiqué les personnes consacrées à la garde des troupeaux, dont les bestiaux ne pouvaient pas se soutenir.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Le Lièvre.

C'est le type de l'espèce victime. Le lièvre a pour ennemis tous les animaux carnassiers des forêts et de l'air, plus l'homme. Il n'y a pas jusqu'à la belette et au lapin, qui ne lui déclarent la guerre. C'est l'emblême des races inférieures réduites à l'ilotisme et condamnées par le droit du plus fort à servir aux vainqueurs l'impôt du plaisir et du sang. Dieu a donné à la malheureuse créature, pour la préserver des chances innombrables de destruction qui la menaçaient, la fécondité d'abord, triste privilége de la misère, puis la vitesse pour fuir et la ruse pour déjouer ses persécuteurs. Le lièvre est bien armé comme le rat et l'écureuil de puissantes incisives dont il pourrait tirer parti contre ses bourreaux, mais la démoralisation, conséquence forcée d'une trop longue servitude, lui a ôté jusqu'à la conscience de ses moyens. Il ne se sert de ses armes naturelles que contre les siens, à l'instar de l'esclave, et ne demande son salut qu'à la fuite.

Le lièvre est taillé pour la course ; son nom latin *lepus*, n'est que la contraction des deux mots *levis pes*. La longueur démesurée de ses pattes de derrière en fait deux ressorts puissants qui se détendent à volonté, et communiquent à ses mouvements de progression une impulsion énergique. Cette disposition particulière de l'arrière train du lièvre, lui permet également de gravir les collines avec la même rapidité que la surface horizontale, privilége dont il use pour gagner l'avance sur les chiens, sur le lévrier surtout, le seul de ses ennemis à quatre pattes qui l'emporte sur lui par la vélocité. Par la même raison, la descente lui est défavorable. L'homme n'a pas encore réussi à imaginer un système de véhicule, à l'imitation de la charpente du lièvre, c'est-à-dire apte à transformer la montée en plan horizontal, par la hausse proportionnelle de l'arrière-train.

Le lièvre pèche par la vue ; il est doué, en revanche, d'une finesse d'ouïe extrême, comme l'annoncent ses oreilles longues, effilées, mobiles, et qui semblent remplacer chez lui la queue dans l'office du gouvernail. C'est un animal de sang chaud et de tempérament ardent. L'amour maternel, hélas ! est la seule jouissance qui ne soit pas interdite au pauvre, puisqu'elle ne coûte rien. La femelle du lièvre, la hase, fait dans nos climats une quinzaine de petits chaque année, une portée chaque mois, de mars à la Toussaint. Le mâle ne les mange pas, à ma connaissance du moins, mais je sais que mon opinion est fort controversée. Les détracteurs du lièvre, ceux qui l'accusent de dévorer ses petits, avouent néanmoins qu'il faut de graves motifs, comme la privation absolue de la société des femelles, pour le pousser à ces extrémités.

Bien que l'espèce soit répandue à profusion sur toute la surface de l'ancien continent, bien qu'elle s'accommode de toutes les zônes, sa vraie patrie est la steppe, la plaine incommensurable et aride où croissent le serpolet, la lavande, les labiées odoriférantes. Le lièvre ne boit pas. Il aime le grand air, l'espace nu, d'où l'ennemi s'entend de loin, et où il y a moyen de fuir. Il périt de marasme et de corruption dans nos parcs trop ombreux, pour peu surtout que le lapin y abonde. On n'a jamais pu en conserver à Vincennes. Le lièvre ne se réfugierait aux forêts que pendant les rudes gelées de l'hiver, si les persécutions de l'homme ne lui faisaient une nécessité permanente de l'abri du fourré ; car le fourré est une demeure peu tranquille et peu sûre pour l'animal craintif qui entend des ennemis partout, pour qui le moindre bruissement du vent à travers la feuillée est un sujet d'alarme et qui a le droit de croire une bête assassine postée en embuscade derrière chaque buisson. Quand la feuille tombe au bois, après les premières gelées d'octobre, tous les lièvres abandonnent le fourré pour la plaine. Les chasseurs le savent bien ; et c'est la belle époque de la chasse au chien courant.

Le lièvre affectionne les céréales pour demeure et pour nourriture. La tige verte du froment et de l'orge, et l'avoine en grain lui sont des mets particulièrement savoureux. On a vu quelquefois cette passion pour la tige des céréales dégénérer en abus dangereux. Dans beaucoup de contrées de la Russie, en Crimée, en Ukraine, les grands propriétaires ont un serviteur spécial préposé à la destruction des lièvres.

La chasse du lièvre au chien courant est la plus amusante et la plus intéressante de toutes les chasses à courre, et c'est heureux ; car c'est avec celle du chevreuil, la seule qui nous reste en France, aujourd'hui que le cerf, le daim, le loup et le sanglier y sont presque partout détruits, et que les races survivantes de ces espèces sont dévolues aux plaisirs des rois de la finance. Je ne sais pas de jouissance comparable à la chasse du lièvre en montagne, par une belle journée d'octobre, ni de concert préférable à l'unisson de douze voix de hurleurs de pied, capables de forcer leur lièvre en une heure et demie. Oh! comme de tous les paradis de ma connaissance, je choisirais, si j'avais à choisir, celui des Peaux rouges des grands lacs, ces forêts du grand Manitou, où les élus sont conviés à des hallalis éternels !

Le grand roi Louis XIV avait une meute pour lièvre, et il avait raison. C'était un prince qui savait apprécier le mérite et qui n'eût pas confié la direction de l'agriculture à ce brave M. Cunin-Gridaine.

La chasse du lièvre est celle de la petite propriété ; c'est la plus importante par conséquent dans un pays comme le nôtre qui renferme onze millions de parcelles sur une superficie totale de 52 millions d'hectares. On me pardonnera pour cette cause la longueur des développements que je veux donner au sujet.

La piste du lièvre est une piste délicate comme celle du chevreuil, et qui ne convient que médiocrement au goût des chiens gâtés à chasser la bête puante. Il en est de ceux-ci comme des buveurs d'absinthe, dont le palais brûlé par l'alcool, est devenu insensible au fin bouquet du clos Vougeot et du Laffitte. Tout chien qui a eu le malheur de chasser avec succès le renard, est sujet à prendre le change du lièvre sur l'animal immonde. D'où ce premier principe : voulez-vous avoir une bonne meute pour lièvre, qu'elle ne chasse jamais le renard. Je ne permets à l'équipage pour le lièvre d'autre distraction que celle du chevreuil. Mais entendons-nous, avant de passer outre. Nos douze hurleurs, bassets, bigles ou lorrains (1), qui sont parfaitement suffisants pour force le lièvre de *meute à mort* (2), en moins de deux heures, ne sont plus de taille à mener de la sorte le chevreuil à ses fins. Le chevreuil est après le loup, la bête qui possède le jarret le plus solide. Il n'est donné qu'à l'Anglais et au Vendéen de forcer le chevreuil de meute à mort en deux heures ; même ces résultats ne sont guère possibles qu'à la condition de meutes de 80 à 100 chiens. Communément la chasse à courre du chevreuil exige l'emploi des relais comme celle du sanglier et du cerf. Ainsi, quand je permets d'attaquer le chevreuil avec l'équipage de lièvre, il est sous-entendu que les tireurs auront le droit de faire usage du fusil : sinon, non.

En raison de la délicatesse du sentiment de la bête, il faut pour ainsi dire, pour bien chasser le lièvre, un temps et un pays façonnés tout exprès. Les chaleurs de l'été ôtent le nez aux chiens, le vent du midi aussi ; les gelées un peu fortes empoisonnent la terre ; la pluie noie le fumet ; les herbes fortes et le fumier l'absorbent ; la terre détrempée *botte* ; c'est-à-dire que la patte du lièvre, étant garnie de poils, emporte après elle la boue imprégnée de la piste, et dérobe la passée aux chiens. La vraie saison de la chasse au lièvre court de l'équinoxe de septembre au 20 novembre, saute les gelées et reprend de février en avril, mais les bases sont pleines dès les premiers jours de mars et veulent être respectées. Le bon vent pour la chasse au lièvre est le vent d'est, ni trop frais ni trop sec ; le bon terrain, la bruyère et les *friches*, un sol siliceux, consistant, et où l'eau ne séjourne pas. Les terres argileuses, celles surtout qu'on appelle *terres blanches*, les vignes fortement fumées et détrempées, sont le désespoir du chasseur et des chiens. Quand vous voudrez acheter une meute pour lièvre, essayez-la, si faire se peut, dans les terres blanches et dans les vignes, et ne lésinez pas sur le prix, si elle se tire honorablement de l'épreuve ; mais ne vous engouez pas trop vite pour la conduite la plus brillante à travers les bruyères, les chaumes, les buissons.

A toutes ces difficultés provenant de l'atmosphère et de la nature du sol, ajoutez la multiplicité des ruses de l'animal, et vous aurez la raison de la haute estime en laquelle l'amateur tient la chasse du lièvre. Le parfait chien de lièvre est, à mon sens, égal en valeur au meilleur chien de loup, l'espèce la plus prisée. Il ne faut au chien de loup que du sang, du jarret et du cœur ; il faut au chien de lièvre un peu de génie avec ça, plus l'amour de la chose, la passion artistique. On ne sait pas ce que dépense de combinaisons ingénieuses et de savants calculs, un chien de lièvre occupé à deviner une ruse inédite. J'ai été pendant deux ans en Bourgogne à la tête de six chiens courants qui ne chassaient que le lièvre, qui m'en forçaient neuf sur dix en deux ou trois heures, par tous les vents du monde, et que je respectais trop pour appeler mon fusil à leur aide. Tout au plus me permettais-je de leur apporter le concours de mon expérience pour relever le défaut (3). C'étaient des hurleurs de petite

(1) Chiens de Saint-Hubert, robe noire, mouchetée de feu, taille moyenne.

(2) Prendre une bête de *meute à mort*, c'est lui donner tous les chiens à la fois à l'attaque et la forcer, sans le secours des relais.

(3) Le comte de Rec...t, un illustre veneur Bressan d'avant la Révolution, n'admettait pas l'usage du fusil à la chasse. Son fils, fort habile tireur, ne partageait pas ses mépris pour la justesse du coup d'œil ; il l'avait hap-

[illegible] comprend pas les ardeurs d'une foi généreuse, et qui n'y répond trop souvent que par l'ironie ou l'outrage. Que la mort cruelle à laquelle la victime vient de succomber enveloppe du moins sa mémoire du linceul de respect auquel elle a droit, que les cœurs sympathiques aux douleurs de l'humanité communient avec nous, sur la tombe qui va se fermer, dans un sentiment de pieux et religieux hommages!

## Le roi de Prusse.

Chaque jour nous apporte la preuve de l'intelligente direction que la Prusse sait donner aux affaires de l'Allemagne. L'établissement du Zollverein a été pour l'Allemagne du nord un de ces actes féconds en immenses résultats qui influent long-temps sur l'avenir d'un peuple. Le traité récent avec la Belgique est, à ce que l'on dit dans les salons politiques de Berlin, s'il faut en croire la *Gazette des Postes*, sur le point d'amener un rapprochement du Zollverein avec la Hollande, et, ce qui est d'une plus haute portée, avec la France. Nous applaudirons de tous nos efforts à un pareil rapprochement si jamais il a lieu. Malgré les difficultés qu'il rencontrera, nous ne doutons pas que l'activité et l'intelligence du cabinet prussien ne parvienne à en triompher.

En attendant, nous enregistrons avec une satisfaction profonde l'acte suivant, qui nous montre dans le roi de Prusse le premier souverain de l'Europe qui ait compris l'importance de l'association des travailleurs, et qui, de lui-même, fasse les premiers pas dans cette voie bienfaisante et pacifique. Voici le rescrit que ce prince vient d'adresser à M. Flotwell, ministre des finances, pour qu'il le transmette à l'association centrale formée à Berlin pour le bien-être des ouvriers. En lisant ces nobles vœux adressés par un prince, roi par la naissance, en faveur de ses sujets, on ne pourra s'empêcher de songer avec regret que, depuis 1830, nos ministres n'ont su encore inspirer au roi des Français, roi par l'élection du peuple, aucune parole qui marque autant de sympathie pour les classes ouvrières, aucun acte qui ait pour résultat direct l'amélioration de leur sort.

« J'ai appris, avec une vive satisfaction, que l'Exposition de l'industrie publique de Berlin avait fait naître l'idée de former une association *dont le but est de subvenir aux besoins moraux et physiques des ouvriers* dans les fabrique et des autres travailleurs, soit par l'établissement de caisses d'épargne et de prime, soit par la création d'écoles et la propagation des écrits utiles. Je vous charge d'exprimer à cette association mon grand et vif intérêt pour ce projet, et de l'assurer de mon appui actif. Comme je vois, d'après votre communication préalable, que le montant des recettes à l'Exposition de l'industrie est loin d'être suffisant pour couvrir les dépenses occasionnées par cette association; que, par conséquent, on ne peut pas comp-

M. le préfet de la Seine, qui présidait la solennité, a ouvert la séance par une petite allocution, aux bonnes intentions de laquelle les enfants ont répondu par de bruyants applaudissements. La distribution, entremêlée de morceaux de chants exécutés par les enfants et les adultes de l'école, a suivi immédiatement. C'était un charme de voir la propreté, la bonne tenue et la joie de tous ces enfants appartenant, pour l'immense majorité, à la classe ouvrière; c'était un charme surtout de voir monter sur l'estrade, pour recevoir les récompenses méritées, de pauvres petits qui pouvaient à peine en franchir les degrés. Ceux-ci, comme bien on pense, n'étaient pas les moins applaudis.

Lorsqu'est venu le tour des classes dites d'adultes, l'assemblée a été témoin d'un fait aussi curieux que touchant : des hommes et des femmes de 25, de 30 et même de 40 ans ont été appelés et sont venus chercher leurs prix sur l'estrade où les marmots triomphaient un instant auparavant. Ces braves gens, ces ouvriers, ces mères de famille avaient donc eu le courage de venir, après leurs dures journées de travail, consacrer patiemment leurs soirées, sur les bancs mêmes des enfants, à apprendre à lire, à écrire, à calculer! Loin de trouver rien de ridicule à ce contraste d'âge, l'assemblée a honoré des marques de son respect ces résolutions méritantes, et nous avons entendu, dans la foule, en sortant, des hommes et des femmes regretter tristement les conditions qui les empêchaient de suivre ce digne exemple.

La ville de Paris, il faut le reconnaître, est en bonne voie sur la question des écoles primaires et de l'enseignement du peuple. Espérons qu'elle ne s'arrêtera pas en route et que les progrès accomplis sont le gage de ceux qui restent encore à atteindre. Paris n'oubliera pas qu'il doit l'exemple à toutes les villes de France.

## REVUE DES JOURNAUX DU 17 NOVEMBRE 1844.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui parait sans partie officielle. Le *Journal des Débats*, malgré son estime pour quelques-uns des membres actuels du cabinet espagnol, se trouve dans la nécessité de répondre aux attaques dont il est l'objet de la part des cortès et des journaux de Madrid. Il continue de regarder comme inopportune la réforme de la constitution et comme malencontreuses les expressions qui tendaient à faire croire que le gouvernement voulait *fermer le champ des discussions politiques*. Les nombreux discours prononcés dans le congrès n'ont pas, à son avis, assez de résultat pour lui faire croire que l'Espagne jouit réellement de la discussion politique.

— Le *Constitutionnel* critique l'article dans lequel les *Débats* tournaient hier en ridicule O'Connell et sa cause, en dissimulant le côté politique de la question irlandaise. « C'est, dit-il, un témoignage de gratitude envers le cabinet tory pour les fêtes de Windsor, en attendant l'in-

[illegible] ges doivent toujours être déposés par un fondé de pouvoirs à Paris, afin d'éviter tout retard dans leur remise au musée.

MM. les artistes sont invités à envoyer avant le 1er février 1845 la notice de leurs ouvrages.

— M. le contre-amiral Hernoux a été nommé député par le collège électoral de Mantes à la majorité de 242 voix sur 373 votants. Son concurrent, M. de Colbert, n'a réuni que 111 suffrages.

— MM. les maréchaux-de-camp Mangin et Dubot sont appelés au commandement de deux brigades de la garnison de Paris; le premier, en remplacement de M. le général de Saint-Yon, et le second, en remplacement de M. le général Rostolan, nommé commandant de l'Ecole polytechnique. (*Constitutionnel.*)

— La distribution solennelle des prix aux élèves du Conservatoire royal de musique et de déclamation, pour le cours d'études de l'année 1844, a eu lieu hier, à une heure, dans la grande salle des concerts, sous la présidence de M. de Keratry, pair de France, vice-président de la commission spéciale des théâtres royaux et du Conservatoire, assisté de M. Auber, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire, et de Mmes Mars et Damoreau, et entouré de tous les professeurs.

— La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de François-Anne Marcenay et de Marie-Joséphine Duret, femme Marcenay, condamnés dernièrement par la cour d'assises de la Seine, l'un à huit ans et l'autre à cinq ans de travaux forcés, comme coupables de faux en écritures de commerce et privée.

— La cour royale de Paris (chambre des appels de police correctionnelle) s'est occupée avant-hier de plusieurs affaires de ventes à faux poids et fraude sur la nature des marchandises. La cour a confirmé les condamnations prononcées contre Hutin, marchand de tabac, rue Saint-Denis, 28; Blot, boulanger à Saint-Denis; dame Pateignat, marchande de pommade, boulevart Saint-Denis, 1, condamnés, les deux premiers à trois mois de prison et 50 fr. d'amende; la seconde à un mois de prison pour s'être servis de balances dont les plateaux présentaient des différences de poids.

Un sieur Bourdel, marchand boucher, faubourg Saint-Antoine, 115, condamné à quatre mois de prison, a, sur la plaidoirie de Me Baroche, obtenu une transformation de la peine de la prison en une simple amende de 200 fr.

Le délit le plus grave était celui reproché à un sieur Blondel, rue de la Reynie, 10, se disant marchand de fromage, chez lequel on a saisi 250 kilogrammes de fécule dans lesquels il y avait un mélange de 6 kilogrammes de poudre d'albâtre. Il avait été condamné en première instance à six jours de prison et 50 fr. d'amende. Sur l'appel du ministère

---

taille, métis de basset et de vendéen et payant fort peu de mine, un trésor cependant pour le jarret, le flair et la ténacité. Pourquoi Dieu qui n'a donné qu'une seule amitié à l'homme, le chien de chasse, n'a-t-il pas égalisé la durée de leurs deux existences, pour qu'on pût renfermer les deux amis à la fin de leur carrière dans le même tombeau?

Une personne fort sensée devant qui j'exprimais un jour ce regret douloureux, me faisait observer que si le chien vivait quatre-vingts ans comme l'homme, s'il avait pour développer son intelligence le même temps que nous, ce serait peut-être lui qui nous tiendrait en lesse...

Le chapitre des ruses du lièvre ne se terminerait pas, si l'on avait la prétention de les y faire entrer toutes; car ces ruses varient nécessairement avec le territoire, le climat et la disposition des lieux. Le moindre accident de terrain, une mine toute fraîche, un éboulement de la veille, un arbre abattu par la coignée ou renversé par l'ouragan, tout est matière à stratagème pour le lièvre, tout phénomène nouveau lui suggère une idée. Il n'a pas étudié le Code civil, mais nul légiste ne connaît mieux que lui les entraves qu'apporte à la liberté illimitée du droit de chasse le droit de la propriété individuelle. Il spécule sur ces entraves. Il sait l'inviolabilité du domicile du citoyen sous le régime constitutionnel; il en réclame le bénéfice pour lui toutes les fois que l'occasion s'en présente. Il ne craint pas d'invoquer le droit d'asile du potager ou du parterre, quand la meute le serre de trop près. J'ai connu un lièvre de Bresse, dont le bonheur était de s'épanouir et de s'étirer au soleil, au pied d'un jeune épicéa isolé au milieu d'une verte pelouse, comme pour tenter la sensibilité du chasseur. J'ai donné une fois dans le piège. La pelouse n'était séparée que par un fossé en ruines d'une forêt de dahlias, de rosiers et de chrysanthèmes remplissant la presque totalité d'un parterre sis au devant d'une riche demeure alors inhabitée par les maîtres, et confiée à la garde de quelques serviteurs hors d'âge. La pelouse semblait de loin prolonger le parterre, et l'épicéa faisait point de vue. Il fallait que l'animal fût parfaitement au courant de tous ces détails pour affecter la tranquillité d'âme avec laquelle il attendit l'attaque de mes chiens. J'ai observé par deux fois sa tactique. Il ne se levait du gîte qu'après un long rapprocher, et lorsque le chien de tête n'était plus qu'à dix pas de lui, afin d'entraîner tous les chiens sur sa voie par un *à vue* furieux. Alors notre bête endiablée traversait légèrement le vieux fossé, pénétrait sous les voûtes sacrées des dahlias, y décrivait plusieurs circuits, gagnait le perron de la demeure, puis, doucement, s'insinuait dans l'étroit soupirail de la cave au fond de laquelle il allait chercher un asile sous les fûts de tonneaux. Et alors les chiens de faire vacarme au milieu du parterre et de saccager les platebandes, et tous les gardiens du poste d'accourir, armés de faulx et de fourches, de jurer, de tempêter et d'arrêter les chiens; bref, de me forcer à une capitulation déraisonnable en espèces pour me tirer de là. Ce ne fut pas moi qui payai les dahlias cassés la seconde fois, mais un ami trop jeune, qui avait le tort de ne pas croire aux perfidies du lièvre, et qui exigeait une leçon. J'eus grand soin de lui présenter le lièvre de l'épicéa, comme une rencontre de hasard, non comme une connaissance de huit jours.

Le lièvre d'Afrique que j'ai beaucoup pratiqué, et qui habite une terre de Barbares où le sol n'est pas approprié, c'est-à-dire où le droit de propriété n'existe pas, le lièvre d'Afrique n'a point de ces finesses qui sentent leur Bas-Normand. C'est un lapin pour l'innocence.

Le lièvre civilisé sait encore, sur le bout des ongles, la flore et la géologie du canton qu'il habite, et quelle herbe forte brûle le nez des chiens, et quel terrain conserve le moins la piste. Il tire de ces études un immense parti. Il est certain aussi que les lièvres se communiquent entre eux les diverses notions qu'ils ont acquises, comme font les vieux loups qui apprennent à leurs jeunes élèves qu'il est dangereux de badiner avec les armes à feu. J'ai vu dans le même mois dix lièvres du même canton recourir au même stratagème. Et il n'y avait pas à dire que ce fût un moyen classique à l'usage de tous les lièvres tant soit peu lettrés de France et de Navarre. Le stratagème était local et exigeait une connaissance approfondie de l'état des lieux. C'était, par exemple, une étroite zône de terre blanche, la seule qui existât dans le pays, qu'il fallait venir prendre, à travers mille obstacles, au bas d'une montée rapide, à une lieue quelquefois du lancer. Puis, la bête gravissait jusqu'au faîte la zône empoisonnée multipliant, dans son ascension rapide, les bonds et les écarts pour dérober sa voie. Parvenue enfin au sommet de la colline où se trouvait une ancienne marnière, tapissée dans sa partie inférieure de quelques touffes de genévriers, elle ajustait les buissons, et, du haut de la muraille verticale, piquait au fond du gouffre une tête désespérée. La ruse nous était si connue, que nous assignions d'habitude le poste de la marnière aux novices de notre escorte, aux élèves en vacances, qui nous suivaient pour faire leurs premières armes. Nous en ont-ils manqué! Mais ils m'ont fourni l'occasion de remarquer qu'un lièvre, bien actionné à sa ruse, ne se dérangeait pas de sa besogne pour un coup de fusil de collégien.

Rien de plus commun encore dans les pays plats et arrosés que ce fameux *défaut du saule* qui revient si souvent dans les histoires de chasses merveilleuses. La Bresse, dont j'ai parlé plus haut, est une contrée dans ce style, plate et entrecoupée d'une multitude de fossés et de ruisseaux dont les bords sont plantés de saules et de peupliers que l'indigence a coutume d'étêter. Quelques-uns de ces saules se donnent, comme on sait, des tournures penchées, des poses mélancoliques. Dans ce cas-là on a l'habitude de s'en servir comme de ponts naturels pour traverser les rigoles. Or il arrive fréquemment que le lièvre, malmené par les chiens et ne sachant plus où donner de la tête, s'en vient demander un asile au tronc vermoulu de ces arbres. On le voit entrer dans l'eau d'abord, la battre quelque temps, puis s'élancer d'un seul bond et sans toucher le sol sur la crête branchue du saule où il se tient désormais immobile et se laisserait prendre à la main. Le stratagème est si usé, je le répète, que lorsque le défaut a lieu en un de ces parages aquatiques, chiens et chasseurs, pour le relever, s'occupent incontinent de l'inspection des saules et mettent le nez en l'air, au lieu de regarder à leurs pieds. J'ai sur la conscience plus d'un assassinat de lièvre perché, mais de lapins surtout. Le lapin des îles de la Loire, de la Garonne et du Rhône n'a pas d'autre refuge que les têtes des saules, lors des inondations. Il trouve même dans cette retraite confortable la table et le couvert, car l'écorce du saule est une nourriture qui lui convient parfaitement.

C'est-à-dire que l'existence du lièvre n'est qu'une série perpétuelle d'angoisses et de terreurs, de machinations et de ruses. Il n'y a qu'un seul être, l'épouse criminelle et charmante dont le sort ici-bas soit plus digne de pitié. *Vita leporis*, c'était pour les anciens l'expression de la suprême misère.

Le lièvre sait si bien que le moindre laisser-aller dans sa conduite peut l'exposer aux conséquences les plus fâcheuses qu'il n'est pas un des actes de son existence quotidienne qu'il ne calcule et ne pèse. S'il a vu le jour dans les forêts, s'il fait du buisson sa demeure habituelle, il aura grand soin de ne se tailler qu'une seule voie pour la rentrée et la sortie, de manière à tenir dans le pays aussi peu de place que possible. De peur que le moindre brin de bruyère, que l'épine n'arrache un poil de sa fourrure et ne trahisse ainsi la route de son gîte, il débarrasse soigneusement cette route de toute plante qui la barre; il la tond et l'épeigne comme avec des ciseaux; ainsi fait-il pour les tranchées qu'il se creuse à travers les orges et les blés. Hélas! cet excès de précaution est précisément ce qui le perd. L'homme, reconnaissant à ces signes, à ces brins d'herbe coupés, la passée habituelle du lièvre, y vient tendre son collet perfide, et le renard, le plus terrible des ennemis du lièvre après l'homme, le renard s'embusque dans le voisinage pour appréhender le pauvre animal au corps, au moment où il débûchera, mené par un autre renard.

Qui n'a pas observé du haut d'une éminence toutes les manœuvres du lièvre fuyant devant les chiens par la plaine, peut se faire une idée de ce travail, en suivant ses pas sur la neige. Une des circonstances qui frapperont le plus l'observateur, sera certainement l'accroissement subit de dimension des bonds de l'animal, au moment où il se rapproche du gîte. Ce qui se lit sur la neige en hiver est la révélation exacte du travail quotidien du lièvre. La rentrée au gîte est constamment précédée de ces bonds prodigieux, terminés invariablement par un dernier saut de côté qui l'amène en la place dont il a fait choix pour le jour. Ces bonds énormes et ces écarts expliquent les difficultés du rapprocher du lièvre, et pourquoi les chiens sifflent si longtemps d'impatience autour de l'animal, sans pouvoir le lancer.

Suivez le lièvre à partir du lancer; le voici qui débouche sur la plaine pour faire sa première randonnée. La randonnée est une espèce de demi-circonférence d'un kilomètre de rayon plus ou moins, que l'animal décrit autour du point de départ. On a vu plus d'une fois par la gelée, de vieux bouquins échappés à plus d'une affaire, dessiner devant eux des pointes de cinq à six kilomètres, et dépister chiens et maîtres par ces allures incomprises, mais le fait est peu commun. Dans cette première randonnée, le lièvre n'a pas même songé à tirer parti de ses ressources; le danger ne presse pas. Il n'a besoin que d'une chose essentielle : connaître le caractère et les jambes de ses ennemis, afin de proportionner sa défense à leurs moyens d'attaque. Vous voyez bien qu'il s'arrête tous les cent pas dans la plaine, l'oreille droite, pour calculer la rapidité de la meute et la férocité de ses intentions d'après le rapprochement des voix et le timbre des gosiers. S'il n'a affaire qu'aux jambes torses des bassets, il témoigne son mépris pour cette race de tortues en folâtrant devant eux, ou bien en se rasant dans le premier sillon venu, sans même se donner la peine de regagner le lancer. Une multitude innombrable de lièvres et des lièvres les plus rusés, ont été et sont tous les jours victimes de leur mépris pour le basset à jambes torses. J'aime autant le basset pour chasser au fusil, que la plus magnifique race de Vendée. Le chasseur profite de l'insouciance du lièvre qui s'amuse devant le basset pour le massacrer indignement. Le basset ménage l'homme; c'est la meute du chasseur peu opulent, je l'estime.

---

tisé *fusillant*. Le digne homme ajoutait que c'était le seul mauvais chien de sa meute.

je suis voyageur de la maison Camus-Romagny, de Reims (Champagne). Je déclare me donner volontairement la mort, et désire n'être point séparé de la tresse de cheveux qui est fixée à mon cou. Quelques personnes d'Arras étant inquiètes sur mon compte, elles pourront en être instruites.

« Douai, onze novembre 1844, signé : A. DUFRENEY. »
(*Mémorial de la Scarpe.*)

— Mardi, à Nantes, une noce de campagne cheminait gaîment, emportant, selon l'usage, les ustensiles de ménage offerts aux mariés et marchant au son du violon, lorsque arrivé au poste de l'octroi, l'instrument sonore échappe des mains du pauvre ménétrier, lui-même glisse à terre avant qu'on pût le soutenir : il était mort.

— Le *Courrier de Loir-et-Cher* annonce que le projet de restauration du château de Blois et la conversion des bâtiments de François Ier en musée, sont résolus définitivement par l'Etat et approuvés par le conseil municipal de Blois. La dépense totale s'élèvera au chiffre de 700·000 f. La ville y concourra pour une somme de 45'000 fr.

— La police de Cambrai vient de faire un beau coup de filet. Six jeunes gens de 18 à 22 ans, appartenant à d'honorables familles tant des faubourgs que de la ville de Cambrai, déjà organisés en bande de voleurs, exploitaient depuis quelque temps la ville et les environs. Des vols d'argent monnayé, de comestibles et d'effets d'habillement, commis souvent avec une incroyable audace, étaient signalés, et leurs auteurs étaient insaisissables. Il paraît que, pour commettre ces vols, ils avaient recours à divers déguisements qui éloignaient de leur personne tout soupçon, et qu'ils avaient choisi, tout à la fois, pour entrepôt et pour asile, les souterrains des fortifications de la ville.

## Organisation de l'agriculture.

L'association bretonne avait posé ainsi la cinquième question qui devait être discutée au congrès agricole de Rennes : « quels seraient les meilleurs moyens de développer l'instruction théorique et pratique de l'agriculture, et de la répandre dans toutes les classes de la société? » M. Jules Rieffel, directeur de l'institut de Grand-Jouan, convaincu que le premier de tous les moyens est une organisation de l'agriculture, a présenté, sur cette question ainsi tranformée, un mémoire fort remarquable ; nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier ce travail consciencieux ; mais nous espérons que les extraits suivants suffiront pour rappeler l'attention des comices et des sociétés d'agriculture sur la nécessité de réclamer incessamment et avec force l'organisation complète de l'administration agricole.

ganiques? de représentation? Arrière l'agriculture. Je pourrais citer ici des milliers de faits ; mais ils sont assez connus, et chaque jour, malheureusement, nous en apporte de nouveaux.

Il est donc bien constant, à mes yeux, qu'on ne peut prendre pour point de comparaison, comme règle générale en agriculture, ni ce qui se passe chez nos voisins, ni ce qui se fait chez nous dans l'industrie commerciale et manufacturière. Je ne vois qu'un seul moyen de donner, en France, l'impulsion agricole nécessaire : développer l'instruction théorique et pratique de l'agriculture, et répandre la lumière dans toutes les classes de la société ; c'est *l'alliance organisée du gouvernement et des associations.* La force des choses nous a déjà poussés dans cette voie, la seule possible. Mais cette voie est encore à l'état d'étude ; on va de ci, de là ; on cherche ; on tâtonne ; tantôt on avance, tantôt on recule ; et toutes ces incertitudes nuisent à la marche en avant. Si l'on avait un plan bien arrêté, et si on le suivait avec constance, au fur et à mesure que les circonstances le permettent, on finirait par atteindre le but.

Dans cette intention, je me suis permis de tracer un projet général fondé sur les bases que je viens d'établir, et que je crois les seules possibles en France, c'est-à-dire l'alliance organisée du gouvernement et des associations agricoles. Je sais bien que ces mots vont tout d'abord effrayer certaines susceptibilités ; mais j'ai toujours vu aussi que beaucoup de personnes qui ont l'air de ne vouloir faire aucune alliance avec le gouvernement, s'empressent de lui demander des fonds dès qu'il s'agit d'agriculture. J'en appelle au souvenir de tous pour cela. Or, comme je ne vois aucune organisation possible sans argent, et que mon projet exige beaucoup de fonds, je ne peux l'établir qu'avec l'aide du gouvernement. C'est là une nécessité en France, si nous voulons marcher un peu vite. Je suis d'ailleurs convaincu, comme beaucoup d'autres, qu'il est du plus haut intérêt pour nos progrès agricoles que nous possédions une direction fortement organisée. Notre caractère national a une faiblesse, il faut bien le reconnaître : en paroles, il veut, il exige une liberté illimitée, et en fait, il aime la force, la puissance, jusqu'à l'adoration. Le Français est toujours prêt à suivre le chef qui est fort, hardi et dévoué à l'œuvre nationale. Pendant de longues années, l'œuvre nationale a été la destruction, et nous avons suivi alors nos chefs guerriers. L'œuvre nationale de nos jours, c'est la production. Un regret m'échappe : pourquoi, dans notre siècle producteur, les plus grandes dignités de l'État sont-elles réservées à la destruction? Je crois que l'avenir changera un tel état de choses, et que plus tard le ministère qui préside à la production nationale deviendra le département le plus important.

C'est à ce point de vue qu'est rédigé mon plan ; il regarde l'avenir : on ne fait pas de plan pour le passé.

Je divise mon travail en douze chapitres, ainsi qu'il suit :

I. *Le Ministre.* — II. *Direction générale de l'Agriculture.* — III.

s'agit surtout d'instruction, je ne fais pas d'objection, mais j'insisterai beaucoup sur l'indemnité qui me paraît indispensable. On se récrie partout contre la féodalité financière et l'esprit cupide du siècle. J'en trouve une des principales causes dans la manie de l'élection et des fonctions gratuites. Dans chaque arrondissement de la France, il n'y a qu'un très petit nombre d'hommes auxquels leur fortune permette les dépenses onéreuses de députés, de membres du conseil général et autres. Aussi, voyons-nous que ce sont presque toujours les mêmes noms que l'on retrouve partout, depuis la présidence d'un simple comice, jusqu'aux fonctions les plus élevées de l'Etat.

On m'a cité des hommes fort riches, qui remplissent ainsi jusqu'à dix fonctions électives, gratuites, où la vanité entre pour le moins autant que le patriotisme. Et l'on s'étonne alors de l'envahissement successif de la féodalité financière. Mais vous élevez l'argent sur le pavois et l'argent triomphe : cela me semble logique. J'admets cependant que la marche suivie soit une nécessité de l'époque pour ce qui concerne les assemblées politiques ; ce ne serait pas une raison pour l'introduire dans des conseils où il faut avant tout posséder certaines connaissances spéciales, sans lesquelles on n'y est propre à rien.

*Sociétés départementales et chambres consultatives d'agriculture.*— Chaque département possède aujourd'hui sa société d'agriculture. Ces sociétés marchent plus ou moins bien, mais elles font toutes quelque chose. S'il y en a qui n'avancent pas, cela tient presque toujours à l'absence d'un homme dévoué qui les mette en haleine. Leurs règlements sont assez divergents ; et quelquefois, à côté d'elles, il y a des sociétés qui les éclipsent, soit société industrielle, soit comité central, etc. Cette concurrence est fâcheuse ; elle divise les forces sans procurer beaucoup de bien. Peut-être conviendrait-il de les réglementer uniformément, en leur donnant une organisation homogène, et en refusant des fonds à toute association rivale.

Je voudrais aussi que chacune de ces sociétés eût une ferme avec une école primaire d'agriculture. Le même homme pourrait être président ou secrétaire de la société d'agriculture, directeur de la ferme et inspecteur du département. Cela se voit déjà, et j'en ai remarqué d'excellents résultats. Mais est-il juste que tant d'occupations se trouvent accumulées sur une même tête, sans aucun salaire? Cela se voit cependant aussi. Dans quelle autre carrière que la carrière agricole trouverait-on de semblables dévouements? Je dirai ensuite : En toute justice, pouvez vous exiger d'un tel homme, malgré tout son dévouement, qu'il sacrifie l'aisance de sa famille pour vous faire un service exact, complet, alors que vous ne lui donnez aucun traitement? La chose est impossible. Faites de cela une fonction, et vous serez servi comme il faut.

Je prends donc les sociétés d'agriculture telles qu'elles sont, avec une organisation un peu mieux ordonnée ou coordonnée, et c'est de leur sein

---

Si la poursuite est plus rapide, les voix plus accentuées, la question change de face. Ce n'est plus le moment de s'arrêter paisiblement à cinquante pas des chiens et de filer au petit trot devant eux pour déployer ses grâces. Avec ceux-ci, il n'y a pas de temps à perdre en vaines fanfaronades, il s'agit de déployer ses talents au plus vite, et surtout de ménager ses moyens. Le plan du lièvre est déjà arrêté dans sa tête.

Il profitera de 800 mètres d'avance qu'il a sur les chiens pour jouer son premier tour. De l'autre côté du petit bois où il a été lancé, et où il est revenu, se trouve un chemin de grande communication, fréquenté à certains jours de la semaine comme une route royale. C'est le cas d'y passer au devant de tout ce monde qui s'en vient du marché et qui effacera notre pied et emportera notre piste. Le lièvre le traverse ; il s'y promène quelques minutes, recherchant les veines de poussière ; il revient sur ses voies pour mieux celer sa route ; il sort enfin du chemin par un bond de côté, bien au dessous de l'endroit où il y est entré. La meute a déjà des hiéroglyphes à deviner pour un bon quart-d'heure. Le lièvre profitera de ce temps d'arrêt pour reprendre haleine, et se placera à distance pour juger de l'effet de son premier moyen.

Il eût peut-être réussi le moyen, mais, hélas! des langues indiscrètes ont révélé la tactique du fugitif et le lieu où il s'est recélé. D'ailleurs, un chien de tête, un griffon de Vendée, n'a pas donné dans tous ses subterfuges d'allées et de venues, et n'a pas quitté la vraie voie une seule seconde, et voilà que toute la meute s'est ralliée sur lui ; il faut fuir, fuir à travers la plaine. Heureusement que ce nuage de poussière qui s'élève là-bas annonce la présence d'un troupeau de moutons. C'est encore le cas de mêler sa voie à celle de toutes ces bêtes et de se glisser au milieu d'elles pour échapper ensuite inaperçu à la faveur du tumulte, et gagner le côteau voisin. Aussitôt dit, aussitôt fait ; par malheur, tout berger est quelque peu braconnier, et tout chien de mouton quelque peu chien de lièvre ; notre bête a été aperçue par le berger et par ses chiens, et puis, voyez-vous, il y a dans la voix du chien qui donne, un accent qui ne permet pas de se tromper sur le sens de ses paroles, et que tout chien comprend. La mèche est éventée une seconde fois.

Cependant le lièvre a conservé son avance ; il a déjà gagné le côteau, que les chiens en sont encore à se débrouiller du troupeau. Ce côteau est planté de vignes. Les vignes sont parfaitement fumées et plantées en *hautains* (espèce d'espalier en plein vent). Ces chiens de Vendée si rustiques et si persévérants ont l'avantage d'une haute taille. On leur fera payer ici ce triste avantage un peu cher. Le lièvre a grand soin de prendre tous les hautains en travers et de se glisser sous les coulées les plus basses des treillis. Les chiens de Vendée s'assoupliront l'échine à imiter ce manège, mais plus d'un hurlera de rage et d'impuissance, avant d'avoir atteint la dernière barrière. Si le lièvre avait bien su, il n'aurait pas bougé de cette position formidable, et son avenir était assuré ; il s'est contenté de donner du *fil à retordre* (c'est le mot propre) à ses ennemis dans la passe maudite ; il a eu tort. Pendant que nos braves vendéens maugréent contre le treillage qui leur barre la voie et se fraient un passage à la force des mâchoires, le lièvre, tapi depuis un quart-d'heure sous le vent, au milieu du grand bois qui couronne la colline, rumine de nouvelles ruses. Alerte! et sur pied au plus vite ; voici la voix infernale du griffon qui se rapproche de plus en plus, et qui retentit déjà sous les voûtes de la forêt. Si on lui faisait faire à ce dépisteur incommode une promenade accidentée et énervante à travers les fondrières, les houx et les épines dont cette crête est semée. Sans doute, mais le satané griffon a deviné la pensée de l'ennemi, et, appelant à son aide son expérience de limier, un office qu'il remplit quelquefois, il tourne l'enceinte des fondrières, pour s'enquérir d'abord si le lièvre y est resté, et il se rencontre nez à nez avec celui-ci au moment où il débusque de la dernière fosse. Désappointé si brusquement dans ses espérances légitimes de répit, notre lièvre commence à s'inquiéter sérieusement, et, dans le trouble de ses idées, demande d'abord son salut à la course. Inutiles efforts : les jarrets d'un griffon et ceux de ses acolytes semblent redoubler de vigueur et d'élasticité à mesure que les siens se détendent. Voilà déjà plus d'une heure, sans interruption, que dure cette course échevelée ; il faut se reposer pourtant, sinon périr, car la meute gagne, gagne ; encore cinq minutes, et c'est fait. Dans cette perplexité affreuse, notre lièvre se souvient avoir vu dans ces lieux le matin même, un de ses compagnons de misère se retirer en un buisson qu'il connaît. L'égoïsme est de toutes les conditions, de la pauvreté comme de la richesse, de la faiblesse comme de la force : notre bête aux abois tente un dernier défaut, rabat de nouveau ses voies, tournaille, et finit par se précipiter, au milieu du buisson habité, par un bond démesuré, dans lequel il épuise ce qui lui reste de force. La meute arrive sur ces entrefaites, met le nez au buisson : le lièvre frais s'en échappe, le lièvre de chasse se tient coi. La meute, emportée par la vue de la nouvelle bête, éclate en hurlements victorieux. Le péril est passé cette fois, et notre matois compère s'applaudit déjà en silence du succès de sa ruse. Amère illusion trop promptement déçue! une voix, une seule voix fait défaut au concert triomphant de la meute ; c'est celle du griffon. L'intelligent enfant de la Vendée n'a pas pris long-temps le change ; il a bientôt reconnu l'imposture : la piste d'un lièvre chassé depuis une heure n'a pas le même parfum que celle d'un lièvre frais ; il y a de la gabegie là-dessous, et aussitôt le griffon de reprendre son contrepied et de revenir à la première voie. Le voilà, il la tient ; la meute, bien *créancée*, se rallie au rappel de son chef : la fin du drame n'est plus qu'un *à vue* continuel, qu'un long et cruel hallali.

Mais tous les chiens ne sont pas des griffons de Vendée, taillés sur le patron de celui que je viens de décrire, et les trois quarts des lièvres échapperaient à la meute, n'était que le lièvre tient à mourir au lieu qui l'a vu naître, et s'éloigne peu de son canton, ce qui permet au chasseur d'observer de loin ses manœuvres et de venir en aide à la sagacité des chiens, pour les remettre sur la voie et relever leurs défauts ; et voilà pourquoi tant de lièvres se tuent, même avec de mauvais chiens.

La chasse du lièvre au chien d'arrêt en plaine, au mois de septembre, ne vaut pas l'honneur d'une mention spéciale ; ce n'est pas chasser que de tirer un lièvre qu'un chien vous montre, et qui vous part dans les jambes. La chasse d'hiver en plaine exige plus de science et d'adresse ; c'est un grand talent déjà que de savoir approcher le lièvre et de le voir au gîte. La chasse à la neige, en vieille lune surtout, est une véritable boucherie. La loi aurait dû l'interdire, au lieu de laisser ce soin à l'arbitraire des préfets. La battue devrait être également prohibée en plaine, comme aux bois, excepté pour les animaux nuisibles, car ce n'est plus là de la chasse, mais bien du massacre et de la destruction.

On sait que les lièvres du [illegible] sont blancs l'hiver ; ceux de la Norwège aussi. C'est une [illegible] de la nature qui a voulu que le pauvre animal chan[illegible] saisons comme la terre, et que sa couleur se confo[illegible] celle du sol, pour tromper l'œil de ses nombreux ennemis. J'ai cependant rencontré quelquefois des lièvres blancs comme des perdreaux blancs dans mes chasses des environs de Paris. L'an dernier, deux de mes amis, deux chasseurs de haut titre, MM. Gir... et P...r, en tuèrent chacun un de cette couleur, sur le territoire de la commune de Saint-Fargeau (Seine-et-Marne). Un autre de mes amis en a déjà manqué un cette année. J'ai vu aussi un lièvre noir, il y a quelques années, à l'étalage du magasin de la rue Montesquieu. Bien qu'il provînt de la banlieue parisienne, le chef de l'établissement de comestibles avait cru devoir le baptiser : *lièvre d'Afrique*, s'imaginant probablement que tous les animaux de cette contrée devaient porter la livrée de l'homme de l'Equateur. J'ai connu également une colonie de lapins noirs dans le bois de Meudon.

La taille du lièvre s'accroît à mesure qu'il monte vers le nord. Le lièvre d'Algérie est à peine moitié de celui de France ; le plus petit de tous est le lièvre d'Egypte, remarquable par le développement prodigieux de ses oreilles. Les plus gros lièvres des 86 départements français, mais non les meilleurs, nous viennent de la Flandre et de l'Alsace, les pays les plus riches et les mieux cultivés du royaume. Le lièvre de la forêt est généralement plus fort que celui de la plaine.

Le poil de lièvre feutré sert à faire les chapeaux de castor, concurremment avec le poil de lapin et la laine de chameau. La chapellerie française tire chaque année de l'étranger pour quelques millions de francs de cette matière.

Le lièvre mérite d'occuper une place honorable dans les fastes de la gastrosophie ; j'ignore pour quelle cause Moïse en a prohibé la chair et l'a déclarée impure. Les Romains, qui étaient de grands mangeurs, étaient loin de partager la répugnance des Juifs pour le civet, si j'en juge du moins par ces vers de Martial :

*Inter aves turdus.....*
*Inter quadrupedes, gloria prima lepus.*

Les dames romaines, qui étaient de grandes coquettes, estimaient de leur côté le sang du lièvre comme le plus précieux de tous les cosmétiques pour la peau du visage et pour celle des mains. J'aime mieux la pâte d'amandes.

Voulez-vous savoir pourquoi la rencontre d'un lièvre qui traverse votre chemin a la réputation d'être un mauvais présage? Ecoutez :

Il était une fois un général lacédémonien, nommé Lysander, qui faisait le siège de Corinthe. Ce général aperçut un jour un lièvre qui flânait sur les glacis de la citadelle devant les lignes des assiégés. « Très bien! s'écria aussitôt cet homme de guerre très fort sur les rébus, voilà une ville qui ne doit pas tarder à être rasée puisque les animaux des champs qui chérissent la solitude, viennent déjà retenir leur logement dans la place. » Or, l'histoire rapporte que cette explication déplorable d'un phénomène insignifiant, produisit sur le moral des soldats lacédémoniens un effet si prodigieux qu'ils demandèrent l'assaut à l'instant même, *où* ils se conduisirent comme des lions et ceignirent leurs fronts des lauriers de la victoire.

Je n'ai jamais partagé les appréhensions du vulgaire à l'endroit de la rencontre du lièvre, et je ne la redoute aucunement, au contraire, surtout lorsque je suis armé.

A. TOUSSENEL.

ROYAL

travail. Si vous voulez coopérer avec fruit aux progrès agricoles, introduisez d'abord l'ordre, l'harmonie dans ce vaste dédale où tout n'est que confusion. Si vous voulez porter l'ordre dans le règne agricole, cherchez à imiter l'organisation admirable du règne de la nature, vous tous agriculteurs qui vous trouvez chaque jour à même de comprendre les bienfaits de cette organisation.

Pour moi, quand je contemple la grandeur du sujet que j'ai cherché à aborder, je m'humilie profondément. Je sais bien que l'ébauche que je présente ici est indigne ; j'en demande pardon à l'avenir, qui nous jugera. Mais, dans l'intérêt du présent, j'ai dû offrir un plan facilement réalisable, et qui puisse prochainement être mis à exécution avec les éléments disponibles.

En résumé, tel qu'il est, ce plan offre un ensemble d'institutions harmonieusement liées entre elles, et concourent toutes au même but, la dif-

comme maîtresse du terrain; mais voilà que vendredi une puissante compagnie rivale s'est constituée et a fait connaître qu'elle recevrait des souscripteurs. Dès lors le public a pensé qu'aucune puissance financière n'ayant plus la certitude de se faire adjuger l'emprunt, n'oserait, pour comprimer la hausse, se livrer à vendre à bas prix des rentes qu'elle serait exposée à racheter fort cher après l'adjudication. Cette opinion ayant prévalu, de très forts achats, qui ont jeté quelque confusion dans certains quartiers, ont porté le cours du 3 0|0 à 83 fr. 20 c., avec apparence d'une hausse ultérieure; en attendant, voilà déjà sur ce fonds 65 c. à ajouter aux 40 c. de la hausse de la semaine dernière, tandis que le 5 0|0, resté étranger à ce dernier mouvement, ferme exactement comme le samedi précédent.

Les deux compagnies connues se composent :

La première, de MM. de Rothschild frères, Blanc Matthieu et comp., Gabriel Odier, Masmard et comp., Lecointe Desarts et comp., Dewaru et comp., Barthélemy et comp., Aug. Dassier;

La seconde, de MM. Baring frères de Londres, Hottinguer et comp., De-

7 h. 1|2 **ITALIENS.** —
7 h. 1|2 **ODÉON.** — Roi Lear. Térésa.
7 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Un Ange tutélaire. Polka. Marguerite.
6 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — Point du jour. Vieux Péchés. Monseigneur.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — Emma. Babiole. Bord de l'Abîme. Aumônier.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — Etourneau. 2 Papas. Roman. Chansonnette.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Mathilde. Latude.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — Corde de pendu.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Fille du Capitaine. Henriot de Béarn. Danses. Flageolet.
6 h. 1|2 **FOLIES.** — Premières armes du Diable.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## VENTE DE TAUREAUX.

Le comice agricole de Château-Thierry (Aisne), fera vendre aux enchères, vendredi prochain 22 novembre, deux taureaux de la race améliorée de Schawtz, avec la seule condition de les conserver dans l'arrondissement.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 16 novembre. — *Farines.* Les transactions ont été difficiles cette semaine en raison de la baisse continue provenant, tant de la diminution de prix des blés que de l'abaissement de la taxe du pain, qui en est la conséquence. Déjà mercredi, la baisse était d'environ 0,75 et les affaires devenaient plus difficiles ; vendredi cette situation a encore empiré pour les meuniers, et ceux qui tenaient à traiter ont dû faire sur les disponibles une légère concession. Néanmoins, il est à remarquer que la baisse porte particulièrement sur les qualités secondaires. La boulangerie a fait des demandes assez nombreuses en 1re marque et à terme ; mais ses propositions n'ont guère été accueillies que pour des parties en qualités secondaires. Au marché de samedi, il s'est fait peu d'affaires en disponible ; les farines à livrer seules ont donné lieu à des transactions assez importantes et à prix fermes. Le restant sur place continue à décroître : on ne compte aujourd'hui que 10,647 quintaux.

*Froment.* — Quoique les offres aient été moins nombreuses cette semaine, les prix ont encore fléchi, subissant toujours l'influence de la situation des marchés dans les départements.

*Seigles.* — Ils sont toujours fermes, cependant les transactions éprouvent moins de difficulté et les prétentions des détenteurs pour les marchés à livrer s'améliorent.

*Orge et avoine.* — Ces grains soutiennent leur prix, et le mauvais temps qui suspend la navigation fluviale contribuera sans doute à maintenir pendant quelques jours cet état de choses.

DÉPARTEMENTS. — La baisse est toujours générale sur les marchés ; quelques-uns cependant ont subi un peu de hausse ; mais cela tient à des circonstances locales, et il est à remarquer qu'ils sont presque tous en dehors des rayons de Paris. En voici le résumé : Bray-sur-Seine, Rouen, Nangis, Verneuil, Bernay, Gisors, Brionne, Beuzeville, Routot, Sainte-Ménehould, Bourbourg, Épinal, Reims, Bourges, Issoudun, Blois, Nantes, Marans, Angoulême, Saumur, Condom, Limoux, Castelnaudary.

## NOUVELLES AGRICOLES.

*Commerce agricole à Angers.* — On écrit de cette ville :

« Depuis quelques jours la température est affreuse. Les ouragans se succèdent avec une violence inouie. Hier il est tombé de la grêle. Depuis ce matin la pluie n'a cessé qu'à de rares intervalles.

» Les rivières croissent d'une manière inquiétante; à peine un tiers des terres labourables a-t-il pu être ensemencé.

» Les vins n'ont pas la qualité qu'on espérait; leur prix diminue tous les jours; en même temps, le prix du blé augmente et au dernier marché de Brissac on a constaté, nous dit-on, une augmentation de 30 c. par doublo décalitre.

» C'est sous ces auspices peu favorables que vient de s'ouvrir la foire de la Saint-Martin. Elle est fort triste jusqu'à présent. Il y a peu de monde en ville aujourd'hui et il se fait peu de transactions.

*Récolte des olives.* — Les avis du 6 novembre sont unanimes sur la nullité de la récolte des huiles à bouche, à Nice, à Grasse et en rivière.

On ne sait encore si l'on pourra obtenir des huiles communes à fabrique. Quelques essais faits à Nice et en rivière engagent les propriétaires à enfouir le peu d'olives qui existent, et qui sont aux trois quarts dévorées par les vers.

*Nouvelle préparation de la pomme de terre.* — Pour séparer la fécule des pommes de terre sans les râper, il faut les couper et les abandonner pendant vingt-quatre heures dans une eau contenant 1 p. 0|0 d'acide sulfurique. Lorsque, après un certain temps, cette eau a pris une mauvaise odeur, on la jette et on lave les pommes de terre à grande eau, afin de leur faire perdre leur saveur acide; ensuite on les sèche; elles ont pris un bel aspect blanc, semblable à de la farine. Elles sont faciles à pulvériser, et on les réduit en farine par la mouture. Cette farine se conserve toujours; elle est propre à tous les usages domestiques.

(*Moniteur industriel.*)

## Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 16 novembre. — Froment 16,00 à 17,75. — Avoine 7,75 à 6,50. Le marché était très faible, un peu de hausse en a été la conséquence; mais il ne faut attribuer cette faible variation qu'à la fête Saint-Martin, qui a détourné les batteurs de leurs travaux pendant plusieurs jours.

CHARTRES, 16 novembre. — Froment 1re 17,75; 2e 16,75; 3e 15,75. — Méteil 13,75 à 16,75. — Seigle 10,50. — Orge 9,50. — Avoine 6,00.

ETAMPES, 16 novembre. — Froment 1re 18,66; 2e 17,00; 3e 15,66. — Méteil 12,66 à 15,32. — Seigle 9,32 à 10,66. — Orge 9,32 à 10,32. — Avoine 6,00 à 6,66.

ORLÉANS, 16 novembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,00; 3e 16,00; hausse 0,16 et sur le pain 0,05 par kil. — Méteil 13,00 à 15,00. — Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 9,50 à 11,00. — Avoine 7,00 à 7,50. — Sarrazin 7,50.

LE MANS, 15 novembre. — Froment 1re 18,00, 2e 17,00; 3e 15,00. — Méteil 11,15 à 16,25. — Seigle 11,00 à 12,50. — Orge 7,75 à 8,75. — Avoine 6,25 à 7,25.

VALOGNES, 12 novembre. — Froment 19,12. — Orge 11,75. — Sarrazin 9,50. — Avoine 9,00. — *Pommes de terre* 1,93.

PAIMPOL, 12 novembre. — Froment 14,06. — Méteil 12,37. — Seigle 10,87. — Orge 9,37. — Sarrazin 6,45. — Avoine 5,92.

ST-QUENTIN, 16 novembre. — Froment 1re 15,50; 2e 14,50; 3e 13,50. — Petit blé 11,50. — Avoine 5,89.

Notre marché était faiblement approvisionné en blé à cause du mauvais temps. Vente lente avec baisse, mais baisse qui a eu lieu par défaut de belles qualités.

L'avoine, rare, s'est vendue sans changement de prix.

LILLE, 11 nov. — Froment 1re 20,64 à 21,32; 2e 18,83 à 19,62. — Seigle 11,00 à 12,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

CHALON-SUR-SAONE, 15 nov. — Froment 1re 18,50; 2e 17,50; 3e 17,00. — Méteil 13,00 à 14,00. — Seigle 12,00 à 12,50. — Orge 10,75 à 11,25. — Maïs 12,50. — Avoine 9,50 à 8,50.

Nos cultivateurs ont profité du beau temps pour offrir leurs échantillons, malgré cela les prix n'ont pas fléchi, il s'est même payé quelques lots en premier choix 3,75 et 80 mais cela a été acheté par la boulangerie. Vendredi dernier nous aurions eu un fort marché mais le temps pitoyable que nous avons eu a fait rebrousser chemin aux propriétaires de la campagne qui venaient offrir leur marchandise.

CANDES, 12 nov. — On charge des orges sur la Vienne pour Nantes, et des farines descendent pour Nantes.

On croyait à la baisse des froments, et cependant la mercuriale n'a pas varié. Les mairies comptent sur une diminution avant Noël, parce que les cultivateurs vont être forcés de vendre pour payer leurs prix de ferme. Les marchés sont grandement approvisionnés.

Voici la mercuriale des marchés de Saumur, Chinon et Fontevrault :

Froment (le décalitre) 1re 1,50. — Méteil 1,20. — Seigle 1,00. — Orge 0,90. — Avoine 0,60. — Haricots 2,30.

Farine (le sac) 1re 54 à 55.

MARANS, 12 nov. — Froment 1re 17,25; 2e 16,66. — Baillarge 10,66. — Orge 10,00. — Avoine 6,00 à 6,20.

BAYONNE, 11 nov. — Froment 21,67. — Maïs 11,00. — Seigle 11,00. — Orge 13,00. — Avoine 8,40. — *Pommes de terre* 4,00. — *Châtaignes* 8,25.

# EN VENTE

A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.

Un beau volume in-16 de 260 pages,

Orné de vignettes sur bois.

50 CENTIMES. **ALMANACH PHALANSTÉRIEN.** ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.

14,500 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 3 octobre. — Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux Correspondants du Comptoir central de la Librairie, en France et à l'étranger.

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

# ŒUVRES COMPLÈTES DE CHARLES FOURIER.

**Tome 2 (1er volume de la THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, comprenant le Sommaire et un chapitre inédit de Fourier, sur le LIBRE ARBITRE, est en vente.**

Ce tome II de la *Théorie de l'Unité universelle* complète la publication des deux premiers ouvrages de Fourier, ainsi distribués : Tome I. *Théorie des quatre mouvements* avec une préface des éditeurs. Paris 1840. Prix : 7 fr. 50 cent. Tomes II, III, IV et V. *Théorie de l'Unité universelle*, ou *Traité de l'Association domestique agricole*. Prix : 21 fr. les 4 volumes.

UN FORT VOL. Format anglais. **FOURIER, SA VIE ET SA THÉORIE,** PRIX : 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

Par Charles PELLARIN,
Docteur en médecine.
Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

**APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.**
Urgence de l'organisation sociétaire,
STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL ;
PAR JUST MUIRON.
Deuxième édition, 1 vol in-12. — Paris, 1840. — Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 f. 50.

INTRODUCTION
**A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,**
PAR AMÉDÉE PAGET.
Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841. Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. 75 ; sur papier fin, 3 fr. ; par la poste, 3 fr. 90 c.


Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

… transporter les voyageurs ou les dépêches, ce serait sacrifier les intérêts commerciaux de toute l'Europe, au lieu qu'un canal serait utile pour tous. Notre correspondant de Paris, dit, en parlant de cet important article, que la France n'acquiescera jamais à la construction de l'ouvrage recommandé par M. Waghorn. Notre correspondant nous fait remarquer que, par une étrange coïncidence, le *Constitutionnel* d'aujourd'hui s'occupe du même sujet. Je dis une étrange coïncidence, car la lettre sur laquelle les *Débats* et le *Constitutionnel* ont fait leur article, a paru il y a huit ou dix jours, et est restée jusqu'aujourd'hui sans commentaires. — Ainsi, tandis que M. Guizot exhale ses sentiments les plus amicaux d'entente cordiale, il déclare de fait, sinon dans les termes, par l'organe d'un journal semi-officiel, que l'Angleterre ne tentera aucune mesure calculée dans son intérêt particulier, c'est-à-dire ayant pour but de maintenir et assurer son empire et son influence dans les Indes et l'Orient; pendant, disons-nous, que M. Guizot fait cette déclaration dans les *Débats*, M. Thiers, qui a pris le mot d'ordre à *la même source* ÉLEVÉE, prétend franchement dans le *Constitutionnel*, que l'Angleterre, en cherchant à établir une communication par chemin de fer entre Suez et le Caire, n'a d'autre but qu'un but politique, et qu'on doit lui résister. — L'accord des *Débats* et du *Constitutionnel* dans une démonstration anti-anglaise devra peu vous surprendre, ajoute notre correspondant, car vous devez savoir que pendant que, les souverains des deux pays ont échangé des courtoisies personnelles, la jalousie politique du côté de la France n'a pas cessé un seul instant d'exister. »

Ces paroles du *Times* peuvent donner une idée de la manière dont l'aristocratie anglaise envisage la question de l'isthme de Suez. Ce n'est point dans l'intérêt du commerce général que l'aristocratie anglaise désire des communications *plus faciles* à travers cet isthme. Le *Times* avoue franchement, 1° que le gouvernement anglais n'a d'autre but que d'obtenir un avantage particulier; 2° que cet avantage particulier consiste à pouvoir maintenir l'empire britannique dans l'Inde et dans l'Orient. C'est pour atteindre ce double résultat qu'on espérait la coopération, l'appui de M. Guizot; c'est là ce qu'on attendait de ses sentiments d'entente cordiale. Aussi, le *Times* laisse-t-il peser sur ce ministre des affaires étrangères le soupçon de fausseté, et presque de trahison. Il fait même remonter plus haut ce soupçon lorsqu'il dit : « M. Thiers, qui a pris le mot d'ordre *à la même source* ÉLEVÉE, prétend, etc... »

Nous croyons que, dans cette affaire, le *Times* se laisse aller à des soupçons mal fondés; que tout le monde est de bonne foi; qu'il n'y a de trahison nulle part. Les courtoisies de Windsor devaient-elles empêcher M. le ministre des affaires étrangères et le *Journal des Débats* d'émettre sur la question de Suez une opinion qui, après tout, est conforme aux véritables intérêts de la France et de l'Europe entière? Et, si tous les partis se trouvent ici unanimes, si M. Thiers est d'accord sur ce point avec M. Guizot, n'est-ce pas probablement que cette manière de voir est la bonne? Pourquoi imputer à la France un sentiment bas qui est bien loin d'elle, le sentiment de la jalousie?

Nous le répétons, l'unanimité de l'opinion publique en France sur la communication maritime de Suez, n'a d'autre mobile que la justice et l'intérêt commercial de tous les peuples. Une pareille opinion n'est donc pas de nature à détruire l'entente cordiale, à moins que l'entente cordiale ne soit pas autre chose que la soumission absolue et aveugle du gouvernement français au monopole britannique. La communication maritime de Suez est une œuvre de haute impartialité. Si elle ne favorise pas la domination militaire de l'Angleterre, elle ne lui est pas nuisible. Comme nous l'avons fait remarquer déjà, les conditions politiques et militaires restent les mêmes. Le canal de Suez ne barrera pas le grand Océan aux escadres britanniques. L'Angleterre n'est-elle pas échelonnée sur la route de la Méditerranée et de la mer Rouge, comme elle l'est sur la route du cap de Bonne-Espérance.

La France, l'Allemagne et l'Europe centrale tiennent à Suez la balance, ne la font pencher ni du côté de la Russie ni du côté de l'Angleterre, puisque la communication maritime a pour base le principe de la neutralité et de l'égalité des conditions commerciales. Et qui sait si cette route neutre et pacifique et les intérêts nouveaux qu'elle établira, ne préviendront pas un choc terrible entre l'autocratie russe et l'aristocratie britannique dans le continent asiatique ?

## Presse départementale.

Nous l'avons dit et nous le répétons : ce que la presse conservatrice et ministérielle de province contient de bon, elle le tire toujours de son propre fonds, et elle agit alors dans son indépendance ; mais ce qu'elle contient de mauvais, c'est-à-dire les injures, les diatribes, le mépris des souffrances populaires, elle le reçoit de l'extérieur ; cela lui est imposé d'en haut, et c'est le signe malheureux du lien qui l'attache au pouvoir, à un pouvoir aveugle et inintelligent. Nous engageons donc la *France méridionale* de Toulouse, et le *Rhône* de Lyon, qui ont tous deux publié le même article contre nous, s'ils ne peuvent échapper à cette dépendance, à s'efforcer d'en montrer moins souvent la marque, et, pour cela, à n'admettre que le plus rarement possible, à atténuer, autant qu'il sera en eux, ces *factums* ministériels où l'on s'attaque aux personnes et où l'on ose hasarder d'odieuses imputations. Ainsi, dans l'article dont il s'agit, ces imputations se représentent d'une manière insidieuse jusqu'à trois fois, et l'on insinue sans cesse que nous parlons contre notre pensée, contre notre conscience, et que nos principes ne sont que les rêves malencontreux d'*ambitions et de vanités au désespoir*. Mais laissons ce triste sujet et disons quelques mots du fonds même de l'article ministériel dont voici le résumé :

« Ce qu'il faut à la *Démocratie pacifique*, c'est de l'ordre, c'est du calme ; c'est à la faveur de la paix que ses idées peuvent le mieux se propager ; au concours spontané de ses adhérents, ne fait-elle pas connaître l'heureux accroissement de nos forces ? La science sociale ne commence-t-elle pas à pénétrer en Belgique, en Allemagne, en Angleterre ? Ne met-elle pas en mouvement une population nombreuse aux Etats-Unis ? Et pourquoi, en France, ces attaques multipliées dont nous sommes devenus l'objet, si des hommes politiques ne croyaient voir en nous une puissance naissante que, mal avisés qu'ils sont, ils veulent combattre.

Ce n'est pas à la combattre qu'il faut s'attacher ; c'est à la comprendre. Le journal ministériel ose nous parler de la réalisation progressive des améliorations les plus difficiles qu'opéreraient ses patrons. Hélas! comment peut-on donner un pareil éloge au pouvoir le plus dépourvu d'idées et d'initiative que l'on ait jamais vu !

— Mais la nation, à qui vous promettez le septième ciel ne vous suit pas. Quelle est cette objection? Pouvons-nous prétendre à changer les idées du jour au lendemain? Est-ce le peuple, accablé sous le poids du travail, qui a le temps de nous étudier et de nous comprendre? Et quand il nous aurait étudiés et compris, pourrait-il à lui seul, dépourvu de science et de richesses, pourrait-il réaliser tout de suite les plans que nous lui proposons? Et les classes plus heureuses et plus aisées, pouvons-nous les forcer à nous écouter, toute affaire cessante? Vous-même, monsieur le journaliste de Toulouse, vous dont c'est le devoir d'étudier ces choses, dans un de vos derniers articles, où vous affirmiez que notre système était passé à l'état de *curiosité savante*, vous en parliez de manière à faire voir que vous ne le connaissiez pas, ou tout au moins que vous ne l'aviez pas étudié sérieusement.

Et cela est tout naturel : nous n'avons jamais compté, (sauf peut-être dans les premiers moments d'une effervescente initiation), nous n'avons jamais compté changer le monde en un instant ; nous ne nous dissimulons pas tous les obstacles que nous devons rencontrer, toutes les lenteurs qui doivent nous arrêter ; nous aurons encore bien des tribulations à supporter, et peut-être ne jouirons-nous pas nous-mêmes de la vue de l'œuvre que nous préparons ; mais nous sommes patients parce que nous avons la foi et que nous croyons avoir la science. Nous sommes patients parce que nous croyons en Dieu et en l'humanité.

Et cette science qui fait ce que nous appelons notre force, la gardons-nous pour nous seuls, la cachons-nous avec soin pour nous en réserver le secret ? Non, nous la répandons autant qu'il nous est possible : nous appelons à la connaître et à la propager tous les hommes de cœur et d'intelligence ; nous invoquons l'assistance des esprits les plus forts et les plus généreux ; qu'ils fassent valoir mieux que nous, c'est notre désir, le dépôt qui nous est confié, mais dont nous ne prétendons pas faire un monopole, loin de là.

C'est au gouvernement, c'est aux classes riches que nous adressons nos invocations les plus pressantes, dans l'espoir qu'ils se détermineront enfin à s'enquérir des moyens de remplir les devoirs que leur imposent leur origine et la solidarité qui les lie aux classes inférieures. « Car, comme le dit le *Courrier de Nantes*, le gouvernement quel qu'il soit,

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Quatrième partie.

### LV. — DÉLATION.

Il était nuit close lorsque Castoréo quitta la reine, et immédiatement après Castelvétrano, pour retourner à Catane où l'attendaient, tout en ignorant son voyage, Réquécence. Rossi et son ami de cœur et d'esprit, le Gaspard Vaccaro dont il venait de faire un premier ministre à son insu. Le temps était calme et les armées du ciel resplendissantes : les étoiles fixes flamboyaient dans les sombres profondeurs du vide; les planètes, moins vives, moins scintillantes, gravitaient dans l'espace avec grâce et sérénité ; la voie lactée coupait le firmament comme une écharpe lumineuse, le croissant de la lune brillait mystérieusement sur les collines de Santa-Ninfa comme l'emblème du prophète sur un minaret gigantesque. La route était déserte ; Castoréo était seul ; les yeux fixés sur l'immensité, il marchait vite, comme emporté vers le but par le souffle impétueux de ses pensées. Tout à coup il fut rejoint par un inconnu, vêtu en moine, qui le suivait depuis quelque temps avec précaution et qui ne tarda pas à se faire connaître.

— Mon père, lui dit-il en l'abordant, je suis le capitaine Fabio ; je vous attendais à votre sortie de chez la reine, et je vous ai suivi jusqu'ici pour combattre les préventions injustes qu'on a dû vous inspirer contre moi.

— Que vous importe mon opinion, puisque nous ne nous connaissons pas ?

— Vous me le demandez ? Quel homme fier peut se résigner au mépris d'autrui ? L'honneur est le premier des biens ; c'est le seul, hélas ! qui me reste à cette heure ; souffrez, mon père, que j'en sois jaloux, plus jaloux que de ma vie même : la vie, sans l'honneur, n'est qu'une mort de tous les instants.

— Mais enfin que voulez-vous de moi ?

— Je veux que vous me rendiez votre estime, car, à l'air dont vous m'avez regardé ce soir, j'ai vu trop clairement que je ne l'avais pas. Votre dédain, si vous êtes vraiment Castoréo, serait une double flétrissure.

— Que je sois ou non Castoréo, comment aurais-je pour vous de l'estime ou du dédain ? Je n'ai que de l'indifférence ; je ne sais pas même qui vous êtes.

— Vous l'apprendrez plus tard, et cela avant qu'il soit longtemps ; mais en attendant qu'une action d'éclat vous ait recommandé mon nom, comme celui d'un bon Sicilien, je vous adjure, je vous supplie d'ajourner votre jugement à mon égard, et de ne pas croire à l'aveugle et sans contrôle le mal que vous a dit de moi une femme irritée. Ces choses-là n'ont aucun rapport avec la politique, et d'ailleurs...

— Dispensez-moi de votre justification, interrompit Castoréo, ces choses-là sont en dehors de ma compétence, je préfère ne les point entendre; j'en devine assez pour n'en vouloir pas savoir davantage.

— Pourtant il est impossible que vous me quittiez ainsi sans un mot qui me rassure et qui me relève à mes yeux. Dites-moi seulement que vous ne me méprisez point.

— Je vous répète que je ne vous connais pas et j'ajoute qu'après votre départ sa majesté n'a pas même prononcé votre nom ; je n'ai par conséquent ni ne puis avoir sur vous aucune opinion. Mais vous êtes jeune, et puisque vous tenez tant à votre considération, je veux bien vous donner une preuve de mon intérêt, en vous disant la vérité tout entière. Apprenez de moi, si vous l'ignorez, que vous avez contre vous toutes les apparences : vous êtes vis-à-vis de la reine dans la position la plus fausse et la moins noble où un homme se puisse mettre ; car, enfin, qu'êtes-vous? Un officier destitué à ce que j'ai pu comprendre ; si vous ne vivez pas des bienfaits de la reine, vous paraissez en vivre.

— Mon père, serait-il possible...

— Cela est certain. Le monde, sachez-le bien, méprise les favoris lorsqu'il ne les craint pas. A tort ou à raison, il ne veut voir en eux que de voluptueux mercenaires, des instruments... mais je n'en dirai pas là-dessus davantage pour ne vous point blesser.

— Je suis donc un homme déshonoré! Et pourtant, mon père, si vous saviez mon histoire...

— Votre histoire? Je la sais sans que vous preniez la peine de me la raconter. Une circonstance, n'importe laquelle, le hasard peut-être, vous a fait rencontrer Caroline ; ébloui par l'éclat du diadème, vous avez pris pour de l'amour votre amour-propre, et la tête vous a tourné. Etre amant de la reine, vous a paru le premier des titres ; vous vous êtes cru déjà Godoï, Acton, que sais-je? Où n'atteint pas un homme qui prend une reine pour piédestal? C'est là sans doute ce que vous vous êtes dit. Le reste n'est que trop facile à deviner. Voilà le rêve, voici maintenant la réalité. Le siècle des Acton et des Godoï est passé : vous vous êtes trompé de temps et de route ; la voie que vous avez choisie ne mène plus où vous vouliez aller, et d'ailleurs la place est prise, je vous en préviens : la reine elle-même en a disposé et si vous aimez la Sicile, vous serez le premier à bénir son choix. Les jours approchent, je vous le dis, où la patrie aura besoin de tous ses enfants et les appellera tous autour d'elle. La journée sera terrible, mais décisive, et quel magnifique lendemain ! Plus d'étrangers ! plus d'usurpateurs ! plus de favoris ! Les ministres seront les gens du peuple non les gens du roi. Tout homme aura sa valeur intrinsèque et n'en aura pas d'autre ; on n'existera que par soi-même. Préparez-vous donc, si vous voulez mériter mon estime, à remplir votre devoir de citoyen ; car l'heure fixée par le ciel ne tardera pas à sonner, je le sais, et jamais plus noble carrière n'aura été ouverte, croyez-moi, aux ambitions légitimes et aux hommes de bonne volonté. Profitez-en pour vous réhabiliter à vos propres yeux et pour faire vos preuves. S'il y a en vous l'étoffe de quelque chose, on le verra; jusque là qu'en savons-nous, vous-même qu'en savez-vous?

A ces mots Castoréo continua son voyage, laissant Fabio méditer seul au milieu du chemin sur les rudes conseils qu'il venait d'entendre. Certes, c'était là ce qu'on appelle en style mythologique, la vérité toute nue. Pas de ménagements, pas de périphrases. L'épreuve était cruelle, mais salutaire. Aux grands maux les grands remèdes. Quand la plaie est profonde, et le malade bien constitué, l'application du fer et du feu est plus efficace que les palliatifs, qui ne pallient rien.

Fabio fut quelque temps à se demander s'il devait se tenir pour offensé de la brutalité du moine, ou pour honoré de sa franchise ; son cœur ulcéré flottait entre la colère et la gratitude. Ce n'est pas que sa conscience ne lui adressât les mêmes reproches : quelques heures auparavant il avait dit lui-même, de lui-même, en présence de la reine, des choses tout aussi dures ; mais se les entendre dire, quelle différence ! Dans la confession volontaire et spontanée, on a du moins à ses yeux le mérite de la sincérité, et c'est une compensation au mal qu'on dit de soi. Qu'un autre intervienne, ne fût-ce que pour faire écho, on trouve cet écho bien incommode ; on veut bien s'exécuter et faire de soi bon marché ; on le fait souvent même avec ostentation, mais à la condition d'être contredit ; on s'irrite de ne l'être point, et l'on chercherait volontiers querelle à ceux qui vous prennent au mot et vous croient sur parole.

Cependant les bons sentiments triomphèrent dans Fabio, et il se dit qu'après tout l'ermite avait raison. Quant à la reine, ignorant sa rencontre avec Rafaella, il se demandait par quelle fatalité son secret lui avait été révélé. Le délateur ne pouvait être que Castroné. Mais comment ce génie bas et malfaisant était-il lui-même si bien informé? Voilà ce qu'il ne s'expliquait point et renonçait pour le moment à s'expliquer. Une fois le mal accompli qu'importe la cause du mal ?

— Rien n'est désespéré, se dit-il en reprenant courage. On revient de tout ; je les forcerai bien à m'estimer, par ma vie ou par ma mort.

Quoiqu'il fût assez près de Boncévino, il ne jugea pas prudent, malgré son travestissement nouveau, d'y aller passer le reste de la nuit, et il profita des ténèbres pour se rapprocher de Trapani, où le rappelait l'exécution du secret dessein qu'il avait conçu, et qui devait le réhabiliter aux yeux de Caroline et de Castoréo. A peine avait-il fait quelques milles qu'il se trouva face à face avec la Zingara.

— Eh ! la vieille ! lui cria-t-il sans réflexion, tu as donc élu toutes les nuits domicile sur la route de Mazzara.

— Et vous donc, mon beau capitaine encapuchonné ?

— Tu me fais bien l'effet, avec tes courses nocturnes, d'être encore plus espionne que sorcière.

— Et vous plus amoureux que sage, répondit la vieille, sans avoir l'air de prendre au sérieux cette injurieuse accusation.

— Que veux-tu dire ? demanda Fabio distrait de ses soupçons par cette habile diversion.

— Que la tourterelle une fois rentrée au nid, le tourtereau y vole à tire-d'ailes.

— Je ne te comprends pas.

— Les plus mauvais sourds sont ceux qui ne veulent pas entendre.

— T'expliqueras-tu enfin ?

— Ah ça ! mon jeune officier, croyez-vous qu'on ne sache pas ce que l'on

[1] Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 17 novembre.

dernièrement sur les différents points de la Silésie, vient de rendre son jugement. Sur trente-cinq ouvriers impliqués dans les désordres, plusieurs sont condamnés aux travaux forcés, d'autres à des peines correctionnelles. Le tisserand Burckhardt est celui contre lequel on a sévi le plus. Il est condamné à neuf ans de travaux forcés; il sera privé ensuite de la cocarde nationale et placé dans la seconde classe de la landwehr. Parmi les condamnés les journaux en citent un certain nombre qui auront à subir avec d'autres peines, celle de trente coups de fouet. Nous ne saurions assez nous élever contre ce dernier vestige de la barbarie. Les premiers à rendre justice, chaque fois qu'il y a lieu, aux bonnes inspirations du gouvernement prussien, nous ne pouvons ni ne voulons être les derniers à lui dire qu'il manquerait aux plus sacrés devoirs de la justice et de l'humanité, s'il confirmait ce jugement; il resterait au-dessous de la mission civilisatrice qu'il doit remplir en Allemagne, s'il tolérait plus longtemps qu'on traitât des ouvriers comme des bêtes de somme.

On lit dans un journal du Rhin :

« Il n'est pas vrai qu'il y ait en Allemagne un trop plein de population. Il est des villes où, sur une petite surface, 20'000 habitants se nourissent très bien et des villages où, sur une grande étendue, les paysans se nourissent mal, parce qu'ils cultivent mal la terre, et parce que très souvent ils suivent les coutumes de leurs pères, plantant des vignes là où il fallait des pommes de terre, et restant en général stationnaires. Sur la route des montagnes, dite *Bergstrasse*, dans le duché de Bade et dans la Hesse, il y a 20 à 22 mille âmes par milles carrés, et les communes n'ont, l'une dans l'autre, que trois pauvres sur cent, tandis que dans d'autres contrées de l'Allemagne il y a cinq pauvres sur cent, pour une population beaucoup moins pressée.

» Il n'est pas vrai que le salaire suffise à nourir le journalier et qu'il y ait hausse du salaire quand le prix du pain augmente. C'est tout-à-fait le contraire. Dès que le pain devient plus cher, la concurrence des journaliers devient plus forte, et partant le salaire subit une baisse.

» Il n'est pas vrai que les vivres manquent, mais il est vrai que souvent le travail manque et que la répartition des vivres est injuste et mal combinée ainsi que la distribution du travail.

» Il y a vraiment de la simplicité à croire avec Say que le luxe, dans notre société, nourrit le peuple. Le gouvernement français est dans l'erreur quand il croit qu'il faut créer des fêtes somptueuses, élever de grands édifices pour occuper le peuple. Tout cela c'est de la politique de dupes, d'oisifs et de flatteurs.

» Il est parfaitement vrai qu'en Allemagne il y a des gens qui meurent de faim. On les compterait par milliers si on voulait en dresser la liste. Mourir de faim, c'est n'avoir qu'une méchante nourriture malsaine et insuffisante, qui cause toutes sortes de maladies dont l'on meurt.

commerce, insistant avec force sur la nécessité immédiate d'organiser le service des dépêches, de telle sorte que les lettres confiées à la poste, ne soient plus devancées au Hâvre et à Paris par les ballots qui prennent la voie de fer.

» 2° De recueillir des souscriptions destinées à former un fonds commun pour, au cas où il ne serait pas fait droit à la requête, subvenir aux dépenses de toute espèce qu'occasionnerait un moyen quelconque, auquel recourrait le commerce du Hâvre, à l'effet d'arriver à la réalisation de l'amélioration qu'il sollicite. »

## Nouvelles de Taiti.

On vient de recevoir, par les Etats-Unis, des nouvelles de Papéïti, du 6 juin.

La plus parfaite tranquillité y régnait; la garnison travaillait avec la plus grande activité aux fortifications de la ville. Les insurgés n'avaient pas déposé les armes; mais, encore sous le coup de la terreur que leur avait inspirée l'affaire de Mahahena, ils n'osaient plus faire un pas en dehors de leurs retranchements. La reine Pomaré était toujours en rade à bord du cotre le *Basilik*.

On ne peut que penser avec inquiétude aux troubles que feront succéder à cet état de calme et de paix, l'arrivée de l'amiral Hamelin, la nouvelle du désaveu, et l'obligation, pour nos troupes, de rétablir elles-mêmes la reine Pomaré. L'amiral ne doit pas tarder maintenant à débarquer à Taiti. Des lettres de Rio-Janeiro, du 19 septembre, annoncent qu'à cette date, la frégate la *Virginie*, qu'il monte, y était arrivée, et qu'elle ne devait pas tarder à reprendre la mer. (*Patrie*.)

## Extérieur.

**Irlande.** — Le *Morning Chronicle* publie une lettre d'O'Connell aux commissaires du banquet de Tralec, dans laquelle il répète que jamais moment n'étant plus favorable pour la fusion de tous les partis en Irlande, il ne consentira à aucun arrangement n'ayant pas pour but d'assurer au parlement irlandais tout le pouvoir qu'il avait avant l'union et à la nation tous les avantages dont elle est digne.

**Hollande.** — La Haye le 15. — On sait à quelle transaction a recouru la 2e chambre pour sortir de son conflit parlementaire. Au lieu d'envoyer son adresse au roi en son nom seul, elle s'est laissé intimider par la dépêche menaçante du ministre de l'intérieur et a rédigé l'adresse de manière à ce qu'elle renfermât l'opinion de l'une et de l'autre chambre. Le sens du paragraphe tant controversé se réduit à ceci : « La seconde chambre croit le moment favorable à la révision de la loi fondamentale; la 1re chambre se refuse à émettre le même vœu. » Ainsi l'es-

duit général et l'a.... publi.... 

« Art. 1er. Tout militaire qui, excité à la trahison, dénoncera la personne qui cherchait à le gagner, recevra sur-le-champ une somme de 640 réaux, pour prix de sa fidélité.

» Art. 2. Les officiers qui, en pareil cas, agiront de même, auront bien mérité de la patrie, et obtiendront auprès du gouvernement une mention honorable qui sera prise en considération pour leur avancement.

» Art. 3. Le conseil de guerre, seul tribunal compétent pour connaître des crimes de sédition, de conspiration et d'émeute, jugera et condamnera les criminels quels que soient leur rang et leur condition; et la peine de mort, indiquée de la manière la plus positive par l'art. 26, traité 8, titre 10, des ordonnances de l'armée, sera appliquée sans rémission, et promptement, non seulement aux individus qui auront tenté de gagner des partisans à la révolte, mais encore à ceux qui, pouvant les dénoncer, ne l'auront pas fait. »

— La séance de la chambre des députés du 12 avait attiré une nombreuse affluence. Tous les ministres y assistaient. La discussion a roulé sur l'ensemble du projet de réforme. M. Martinez de la Rosa a terminé son discours de la veille. Il a déclaré qu'un abîme séparait les amis du gouvernement et les fauteurs du pouvoir absolu défendus par M. Tejada. La chambre, malgré les efforts des députés de l'opposition, a prononcé la clôture de la discussion, puis il a été donné lecture du rapport de la commission sur le projet demandant l'autorisation d'établir des lois organiques.

On parlerait, si l'on s'en rapporte à l'*Eco del Comercio*, d'une modification ministérielle qui remplacerait M. Martinez de la Rosa par M. Gonzales Bravo et éloignerait M. Mon des finances. On dit aussi que la France se disposerait à établir sur les Pyrénées un cordon sanitaire, quelques cas de choléra ayant été signalés dans l'Est.

Le complot qui menaçait Algésiras, était très vaste. Il s'agissait d'un pronunciamiento en faveur d'Espartero. Le 5 onze individus ont été arrêtés, parmi lesquels deux, venus de Tarifa, qui avaient tenté de gagner un lieutenant de la garnison de Séville, en lui offrant le grade de major s'il voulait se mettre à la tête du mouvement. On a saisi sur les prisonniers des armes et une douzaine d'exemplaires du manifeste d'Espartero. Ils sont au secret et l'instruction se poursuit avec activité. Le 8 on en a arrêté six autres. On donne pour certain que le général Nogueras est dans la baie de Gibraltar avec 31 émigrés venus de Londres et qu'il n'attend plus que le moment favorable.

Le général Prim a déclaré qu'il préférait mourir que de demander grâce. Il est toujours détenu à la torre de las Guardias de Cos, près la porte de Santa Barbara. On a voulu se débarrasser de lui en lui faisant son procès, et il n'en devient que plus embarrassant. S'il le veut, il lui

---

sait !

— Que sais-tu donc, parle, sinon...

— Sinon quoi ?

— Sibylle de l'enfer! te fais-tu un jeu de ma patience ?

— Votre patience !... Je vous conseille d'en parler.

— Le baron Schininà serait-il de retour à Mazzara ? Réponds.

— Je vous l'aurais déjà dit si vous étiez plus franc, mais vous avez un nom sur les lèvres et un autre dans le cœur. Les cartes veulent avant tout de la sincérité, sinon....

— Sinon quoi ?

— Sinon elles sont muettes.

— Au diable toi et tes cartes !

— Prenez garde que les habits rouges ne vous y envoient avant moi.

— Par saint Bologaro ! qui est-ce qui parle ici d'habits rouges ? dit tout-à-coup, à quelques pas d'eux, une rude voix calabraise.

Fabio reconnut immédiatement Parafanti. C'était lui en effet qui, après avoir fait un long détour pour éviter l'armée ennemie, allait prendre position avec sa bande dans les carrières de Sélinonte.

— Comment ! c'est encore vous ! s'écria le vindicatif Calabrais en reconnaissant Fabio et en portant instinctivement la main sur le manche de son stylet.

— Et pourquoi ne serait-ce pas moi ?

— Parce que j'espérais bien, corps de Dieu ! ne vous jamais revoir.

— Et moi donc, vous figurez-vous, par hasard, que je vous ai cherché ? Passez votre chemin comme je passe le mien.

— C'est parbleu bien ce que vous avez de mieux à faire.

— Et si je ne voulais pas le faire, qui est-ce qui aurait la prétention de le trouver mauvais ?

— Qui ?... Tenez, mon jeune officier, je ne veux pas me fâcher; mais, par saint Bologaro ! n'abusez pas de vos avantages.

— Mes avantages !.. Vous appelez un avantage d'être seul contre vous et votre bande.

— Oubliez-vous donc que je vous ai sauvé la vie? Vous l'ôter maintenant serait un véritable parricide. Si vous étiez Calabrais, vous sauriez que vous êtes sacré pour moi, malgré moi, et que je suis obligé de supporter de votre part ce que je ne supporterais de personne. Une fois déjà ne m'avez-vous pas traité de brigand, d'assassin ? A cela, qu'ai-je répondu? Rien; et cependant, corps de Dieu ! le sang me sifflait furieusement dans les oreilles. Allez, vous pouvez bien brûler à la Madone un cierge d'actions de grâces; jamais homme n'a vu la mort d'aussi près que vous. Croyez-moi, vous dis-je, passez votre chemin, et laissez-moi passer le mien; c'est le plus sûr pour vous et pour moi : c'est déjà trop que vous m'ayez mis dans le cas de vous rappeler le service que je vous ai rendu, car il n'a plus de mérite : un bienfait reproché n'en est plus un; sans compter que c'est indigne d'un bon Calabrais. Si on savait cela dans nos montagnes, j'y serais un homme déshonoré. Mais c'est vous qui en êtes cause; que la honte en retombe sur votre tête, et non sur la mienne.

Cette étrange lutte entre l'instinct féroce de la vengeance et les scrupules d'un dévouement forcé ne manquait pas d'une certaine magnanimité sauvage qui fit impression sur Fabio; mais il n'eut pas le temps de répondre : craignant peut-être de succomber à la tentation, Parafanti le quitta brusquement, et continua sa route à la tête de sa bande.

Fabio en fit autant de son côté. Heureux de se savoir plus près de Rafaella qu'il ne l'avait d'abord espéré, il alla droit à Mazzara, résolu pour la voir, à braver tous les dangers.

Quant à la Zingara, elle s'était échappée à l'apparition des Calabrais. Il était grand jour quand elle regagna son gîte. La première chose qu'elle vit en y arrivant fut le corps inanimé de son malheureux chat. Quel spectacle ! Le fidèle compagnon de sa solitude, son unique ami, il était là... mort... à ses pieds!... Qu'on juge de son désespoir ! Elle le prit tendrement dans ses bras décharnés, en s'efforçant de le réchauffer contre elle et de le rappeler à la vie à force de caresses; vain espoir ! elle n'embrassait qu'un cadavre. Quelques larmes coulèrent sur ses joues ridées.

Mais la colère ne tarda pas à faire diversion à sa douleur : apercevant les tronçons de la canne qui avait servi au crime, elle reconnut celle de Pipo. Cette pièce de conviction accusatrice, accablante, ne permettait aucun doute sur l'auteur du meurtre. La Zingara comprit tout, et la fureur, la vengeance séchèrent les larmes que le regret lui avait arrachées.

Tout à coup des pas de chevaux retentirent à quelque distance; elle leva la tête et vit s'avancer vers elle au galop une cavalcade d'officiers anglais. C'était le major Dudley, que son colonel dépêchait à Mazzara, sous bonne escorte, pour rendre compte de l'expédition de Sélinonte au général Mac-Farlane.

— Soit! disait-il à l'un des officiers qui l'accompagnaient; cela nous divertira un instant, car, pour tirer quelque chose de cette vieille pythonisse.....

— Pythonisse ou non, interrompit l'officier, ses rapports nous ont été plus d'une fois utiles. Tenez, par exemple, c'est par elle qu'on a su l'intrigue de la reine Caroline avec ce capitaine Fabio, qu'elle avait envoyé à Trapani, Dieu sait pourquoi. Et l'autre jour encore, c'est grâce à elle que nous avons failli lui mettre la main dessus.

— Et peut-être aussi grâce à elle qu'il s'est échappé. Ces gens-là reçoivent de toutes mains.

— C'est probable; mais, dans ce cas même, les guinées anglaises étant plus de leur goût que le cuivre indigène, la balance penche de notre côté.

Tout en causant, ils arrivèrent devant la masure.

— Holà ! la vieille, cria Dudley à la Zingara en lui jetant une pièce d'or, prends tes cartes et prouve-nous que tu es sorcière.

La Zingara tira ses cartes de sa poche sans prononcer une parole, sans même lever la tête, et se mit à les battre avec l'air grave et sérieux qu'elle apportait dans l'exercice de ses fonctions cabalistiques.

— Mais d'abord, reprit Dudley, avant de consulter l'avenir, voyons si tu connais le passé. Qu'est-ce que tes cartes te disent de la Spagnola?

— Un homme mort, un homme blessé, un homme qui fuit !

— Il n'y a pas besoin d'être sorcière pour trouver cela. Mais l'homme qui fuit, quel est-il?

— Un militaire dont le grade commence par un C et le nom par un F.

— Sur mon honneur, dit un des officiers, il serait plaisant que ce fût ce même capitaine Fabio; les initiales concordent.

— Le général a plus d'une raison de le soupçonner, répondit Dudley; que je l'aperçoive, seulement, je le reconnaîtrai bien. Mais les cartes ne disent-elles pas autre chose?

— Donnez aux couleurs et aux figures le temps de se combiner. Tout ce que les cartes disent de celui que vous appelez le capitaine Fabio, continua-t-elle après avoir fait son jeu, c'est qu'il était sur le théâtre du crime au moment du crime.

— Et maintenant, où est-il?

La Zingara fut quelque temps sans répondre; puis, comme se parlant à elle-même :

— Un moine, murmura-t-elle, une jeune fille blonde, un mariage ! Ce qui veut dire, poursuivit-elle à haute voix, que le capitaine en question s'est déguisé en moine, et qu'il se trouve en ce moment auprès d'une personne qu'il doit épouser.

— Mais cette personne qu'il doit épouser, demanda l'officier, quelle est-elle?

— C'est Rafaella, répondit Dudley, la nièce du baron Schininà. Du moins c'est ce que m'a dit à Trapani le peintre Errante.

— Quoi ! cette belle personne que nous avons rencontrée hier à cheval sur le chemin de Mazzara?

— Précisément. Mais ce mariage n'est pas encore fait. J'y mettrai bon ordre. Il ne sera pas dit qu'un contumace se jouera impunément de la justice britannique. Le conseil de guerre aura raison de lui, et cela avant qu'il soit longtemps. Ces misérables Siciliens ont besoin d'une leçon. Ils l'auront bonne. Quelle ingratitude ! Nous les protégeons, nous les entretenons, et ces mendiants vaniteux nous témoignent leur reconnaissance en nous assassinant!

A ces mots il piqua des deux, et la cavalcade s'éloigna comme elle était venue. En la voyant prendre au galop la route de Mazzara, l'œil gris de la Zingara brilla d'un feu sinistre, un sourire infernal, le sourire de la vengeance satisfaite contracta ses lèvres minces et livides. Elle venait de venger sur le maître l'attentat du serviteur, car elle espérait bien que sa délation ne resterait pas stérile, et qu'elle porterait bientôt ses fruits. Quelque suspecte, en effet, quelque impure qu'en fût la source, Dudley n'était pas homme à négliger rien de ce qui pouvait servir ses ressentiments et lui faire découvrir son mystérieux adversaire de la Spagnola.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite prochainement.*)

**M. Mauzaisse.** — Mauzaisse (Jean-Baptiste) est né à Corbeil le 1er novembre 1784. Son père, organiste de l'église de Corbeil, avait des enfants et pas de fortune. Dans son enfance, Mauzaisse, armé d'un morceau de charbon, allait crayonnant sur tous les murs de sa ville natale. A l'âge de quatorze ans, il entra comme élève chez Vincent. Souvent il fut obligé, pour vivre, de manger le pain que jettaient ses camarades. Mauzaisse avait le caractère vraiment artiste et bon par excellence. Enthousiaste pour son art et peu confiant dans son talent, il ne chercha pas et négligea même souvent, la protection et l'amitié des grands. Aussi ne fit-il pas fortune. Mauzaisse a rempli une carrière sinon éclatante, du moins laborieuse et honorable. Il a travaillé à plusieurs des œuvres de Gros. Son premier tableau exposé au Salon, l'*Arabe au désert*, eut beaucoup de succès.

Courbé sous le poids d'un grand chagrin (la perte de sa fille), Mauzaisse est mort sans fortune le 15 novembre.

[illegible] de l'inexécution de la loi sur le travail des enfants dans les fabriques. Il est évident, dit ce journal, que les intentions du pouvoir législatif dans cette question ont été méconnues. Si l'inexécution de la loi tient à ses lacunes, il faut la faire réformer ; si elle tient à l'absence d'énergie du gouvernement, il faut que celui-ci soit appelé à rendre compte de la manière dont il a accompli son mandat.

— Le *Courrier français* apprécie en ces termes le nouvel acte du roi de Prusse : « La philanthropie allemande poursuit son œuvre, et la royauté se place à la tête du mouvement en faveur des classes ouvrières. Nous ne pouvons qu'honorer une manifestation sympathique, qui est en même temps un trait d'habileté. »

— Nous avions pensé, dit le *National*, que les journaux ministériels qui, d'avance, avaient condamné l'exclusion faite par le ministère des 17 élèves de l'Ecole polytechnique, la réprouveraient énergiquement quand elle serait accomplie ; mais la critique de la veille était sans conséquence pour le lendemain, et ils couvrent maintenant de leur silence ce qu'ils avaient cru impossible.

## Faits divers.

— M. le maréchal ministre de la guerre vient de créer à Paris un dépôt des fortifications. Ce nouvel établissement a ses bureaux rue Saint-Dominique, 80, faubourg Saint-Germain.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 17 et lundi 18 novembre, de 5,486 déposants, dont 658 nouveaux, la somme de 778,065 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 690,500 f.

— Hier, dans l'après-midi, a eu lieu le convoi de M. Daubrée. La majeure partie des libraires de la capitale, ses confrères, assistaient à ses funérailles. Une sorte de fatalité semble avoir pesé sur cette famille : de quatre frères, l'un est mort devant Anvers, un autre en Algérie, un troisième a succombé à une maladie de poitrine. On connaît le triste sort du dernier.

— La dernière fois que Neuville, aux Variétés, joua la pièce de *Jacquot*, deux jeunes gens à la mode occupaient deux stalles voisines. Au moment où Lepeintre jeune vient annoncer l'humiliation qu'il a essuyée *sur le turf*, l'un des deux, se penchant vers son ami, s'écria joyeusement : — Il a fait comme cet imbécile de... — L'imbécile, c'est moi, dit sévèrement un jeune homme qui se trouvait à côté d'eux et à qui l'accident ridicule était arrivé. — Diable ! monsieur, j'en suis fâché ; mais je crois que dans ce moment je le suis encore plus que vous. Le mot était heureux, il fut compris ; le cavalier démonté tendit aussitôt la main à son historien : — Il est à parier, monsieur, que nous ne le sommes ni l'un ni l'autre ; me ferez-vous l'amitié de souper avec moi.

Nous citons cet épisode avec plaisir ; il nous fait croire que l'esprit français n'a point été étouffé sous la couverture de cheval du Jockey-Club, et que parfois il sait se réveiller. (*Corsaire-Satan.*)

— Nous lisons dans le *Journal de Lille* :

« La douane de Blanc-Misseron a saisi une riche voiture de fabrique étrangère appartenant à M. le duc de Richelieu, dont elle portait les armes, et qu'un domestique essayait *maladroitement* d'introduire en France en fraudant les droits. » — Les domestiques prennent parfois de singulières libertés !

— On lit dans le *Mémorial d'Evreux* :

« La semaine dernière, un jeune homme du Mesnil-Fuguet devait épouser une demoiselle des Baux-Sainte-Croix. Tous les préparatifs étaient faits, les parents et les amis conviés, lorsqu'au moment de procéder à la célébration, le maire des Baux s'aperçut que, suivant son acte de naissance, le garçon était une *fille*. Grand fut l'étonnement de tout le monde et surtout de la future, lorsque le maire déclara que le mariage était *impossible* et qu'il n'aurait lieu qu'après que l'acte de naissance du prétendu serait rectifié légalement.

« *Impossible !* répéta-t-on de toute part ; mais [illegible] se peut pas, c'est une erreur. Monsieur le maire, examinez donc ses pièces, vous reconnaîtrez sans doute que c'est bien un garçon, et que M. le maire de Mesnil-Fuguet s'est grossièrement trompé en le prenant pour une fille. » On eut beau faire et beau dire, l'officier municipal tint bon, et le mariage impossible fut ajourné. Le futur mari, garçon-fille, devra se présenter devant le tribunal pour faire, sur production de pièces, rectifier, s'il y a lieu, son acte de naissance.

— On lit dans l'*Armoricain*, de Brest, du 12 novembre :

« Aujourd'hui, vers midi, le caporal du corps des gardes chiourmes, Lenouan, âgé de 40 ans environ et père de deux enfants, était de service à la porte du bassin de Brest. Un préposé des douanes appela son attention sur un individu, costumé en marin, qui sortait du port, et dont la démarche incertaine semblait annoncer une tentative d'évasion.

» Le caporal s'élança de suite sur les traces du marin, qu'il ne rejoignit qu'à la hauteur du bureau des revues, et au moment où il lui mettait la main sur le collet, le fugitif qui n'était autre que le forçat Georges, n° 25,317, condamné à vie pour meurtre, jeune homme à peine âgé de 19 ans, sortit de dessous sa vareuse un couteau poignard, et en porta au caporal Lenouan cinq coups consécutifs, dont plusieurs ont pénétré dans la poitrine de toute la longueur de la lame, longue de dix centimètres, et un sixième coup qui a presque détaché le pouce gauche.

» Le meurtrier prit de nouveau la fuite, portant toujours à la main son couteau dont il menaçait les personnes qui s'opposaient à son passage ; il a été enfin arrêté, sur la place Médisance, par M. Tanguy, marchand épicier, qui a eu le courage de se précipiter sur lui, et en l'étreignant entre ses bras, de lui rendre impossible l'usage de son arme meurtrière ; remis entre les mains de la police, ce misérable a immédiatement été écroué. On a trouvé sur lui 2 pièces de 50 centimes, une certaine quantité d'allumettes chimiques et un papier contenant un itinéraire et une instruction détaillée pour faciliter son évasion.

» Quant au malheureux caporal Lenouan, il a succombé sur le coup ; et l'assassin, conduit devant le cadavre de sa victime, n'a laissé paraître à cette vue que l'expression de la plus atroce indifférence et d'un cynisme non moins révoltant, qu'il traduisit par ces mots : *Ma tête appartenait au couteau ; on m'a rendu service !*

[illegible] monde a conclu qu'il n'y a pas de gaz absolument permanent et que l'air lui-même pourrait être, au moyen d'un froid très vif et d'une pression très forte, amené à l'état liquide. Cependant, depuis la découverte de M. Thilorier, dont on ne s'exposait que rarement à manier le dangereux appareil, depuis surtout que l'expérience de la solidification de l'acide carbonique a causé la mutilation et la mort d'un jeune chimiste à l'école de pharmacie, aucun fait nouveau n'est venu corroborer l'opinion généralement admise.

Mais voici qu'aujourd'hui un jeune professeur de Vienne, M. Nalterer, fait connaître qu'il a liquéfié un gaz bien connu des chimistes, et même des gens du monde, à cause de la singulière réputation qu'on lui a faite de plonger facilement dans l'ivresse tous ceux qui viennent à en respirer, le protoxyde d'azote, nommé aussi gaz hilariant. C'est en comprimant ce gaz au moyen d'une petite pompe en fer dans une pièce en fer battu, travaillée avec soin, et présentant à peu près la forme et les dispositions de la crosse d'un fusil à vent, que M. Nalterer est parvenu à placer ce gaz sous une pression de 50 atmosphères, et à le faire passer sous forme d'un liquide très sucré, très fluide, occupant environ la 4/100e partie du volume gazeux qui l'a fourni. Ce liquide se trouve à une température de 115 degrés sous zéro. Quoiqu'il soit ainsi produit dans des circonstances tout-à-fait anormales, on peut le conserver, durant plusieurs heures, à l'état liquide, exposé à l'air extérieur. La faible quantité du liquide qui se volatilise produisant du froid, il en résulte que le reste ne s'évapore point rapidement. Mais, si l'on vient à y plonger un fil de métal, il se fait un sifflement analogue à celui que l'on entend quand on plonge un fer rouge dans l'eau, et il s'élance en l'air une grande quantité de gaz produit instantanément. Ce liquide désorganise complétement la peau au point qu'il touche, et cause une très vive douleur analogue à celle d'une cuisante brûlure. M. Nalterer en a obtenu plus d'un quart de litre, et a par conséquent pu faire de nombreuses expériences sur ce gaz liquéfié.

— M. Gerhardt, en poursuivant les recherches qu'il a entreprises depuis longtemps sur les alcalis organiques, et qui l'ont conduit à de beaux résultats parmi lesquels il faut citer la découverte de la quinoléine, vient de trouver un fait qui étonnera beaucoup les chimistes. On sait que la brucine est colorée en rouge par l'acide nitrique, et cette réaction est tellement sensible qu'on l'a donnée pour reconnaître des quantités très minimes de cette substance. Personne, cependant, n'avait encore expliqué ce qui se passait dans cette circonstance. D'après M. Gerhardt, la brucine est altérée de manière à donner un corps particulier qui demeure dans la liqueur, et à produire un gaz qui n'est autre que l'éther nitreux, reconnaissable par son odeur, son inflammabilité et toutes ses propriétés. On ne s'attendait pas à ce rapprochement bizarre entre l'alcool et la brucine.

— M. Brame s'est occupé d'expliquer le phénomène de dévitrification présenté par l'acide arsénieux. Il l'attribue à la tendance qu'a ce corps à cristalliser ; c'est aussi l'explication qu'on a donnée de la dévitrification du verre qu'on a pu changer en un corps aussi dur que la porcelaine. M. Brame a fait aussi plusieurs observations curieuses sur les différents états de l'acide arsénieux. Il a vu, par exemple, que cet acide rapidement obtenu se présente en masses rubanées, qui offrent la plus grande ressemblance avec les agates rubanées naturelles, dont la formation est encore l'un des mystères de la géologie.

— MM. Bouquet et Cloës ont communiqué à l'Académie un Mémoire sur un nouveau genre de sels obtenu par l'action de l'hydrogène sulfuré sur les arséniates. Ces sels avaient échappé à l'observation si clairvoyante de M. Berzélius qui, le premier, a étudié les sulfarséniates. Le célèbre chimiste suédois a démontré que le soufre peut remplacer tout l'oxygène dans les arséniates et donner lieu alors à une nouvelle classe de sels ; mais il n'a pas vu que dans le passage de l'hydrogène sulfuré à travers une dissolution alcaline de biarséniate de potasse, il se produit une espèce de temps d'arrêt pendant lequel il se forme des cristaux blancs. Ces cristaux sont ceux d'un sel formé par un acide contenant à la fois de l'arsenic, du soufre et de l'oxygène. Ce sel est remarquable, ainsi que l'acide, par une grande instabilité.

— Les nombreuses communications de chimie dont nous venons de rendre compte, nous empêchent de donner le développement qu'elle comporterait à l'analyse d'un important Mémoire de M. Aug. Laurent, sur la théorie de la chimie organique. On sait combien sont difficiles à classer les innombrables substances dont se compose la chimie organique ; on sait qu'elles s'accroissent chaque jour, que, par des substitutions d'un corps à un autre, on engendre de suite de suite plusieurs centaines de composés. Il résulte de tout cela que la chimie organique présente une espèce de confusion au milieu de laquelle les chimistes les plus expérimentés ont même beaucoup de mal à se reconnaître. M. Laurent a porté le flambeau au milieu de ces ténèbres. Nous croyons qu'il a trouvé le véritable lien qui existe entre tant de substances diverses, et nous consacrerons un article spécial à exposer son importante et remarquable théorie.

— Parmi les communications dont l'analyse ne saurait présenter aucun intérêt, parce qu'elles sont trop incomplètes, parce qu'elles annoncent des faits trop incertains, nous citerons ici l'annonce d'un moyen secret de régénération applicable aux forêts que fait M. Halna du Fretay, et celle de la conversion spontanée des matières fécales en poudrette par M. Siret. — Comme Mémoire mille fois fait et refait déjà, nous citerons celui de M. Becquerel sur les courants électriques terrestres, et, comme exemple d'un nouveau rêve à propos de chemins de fer, la note sur un nouveau système pneumatique inventé par M. Taurinus, de Cologne, et qui consiste à emmagasiner en différentes stations réunies par des tuyaux de communication de l'air comprimé, alimentant successivement une locomotive appropriée. Enfin nous donnerons seulement le titre d'une Note de M. Cauchy qui, comme on s'en souvient, n'est guère compris que par deux ou trois mathématiciens habitués à se servir de ses signes algébriques ; elle est relative aux propriétés de certaines fonctionelles et à la décomposition des fonctions en facteurs.

**Des serpents.** — M. Duméril présente en son nom et en celui de M. Bibron, son collaborateur, le 6e volume de l'histoire naturelle des rep

[illegible] moire intitulé : ***Recherches relatives à la composition du sang dans l'état de santé et dans l'état de maladie.*** Voici quelques propositions extraites des conclusions de ce Mémoire, dont il a été rendu compte par M. Dumas :

Quatre influences générales peuvent être invoquées pour expliquer la composition du sang, et, de ces quatre influences, l'une est capitale, c'est celle du sexe. La proportion des matières grasses et des sels est notablement plus considérable dans le sang de la femme que dans celui de l'homme.

L'influence de l'âge s'exerce surtout sur les globules. Chez l'homme, leur nombre paraît rester à peu près le même de 2 ans à 60. Chez la femme, la proportion des globules est plus considérable depuis l'établissement de la menstruation jusqu'à l'âge critique. Dans les deux sexes, la cholestérine augmente à partir de 40 ou 50 ans.

Les globules sont, en général, plus abondants chez les individus forts et robustes ; ils sont au dessous de la proportion normale chez ceux qui prennent une nourriture malsaine et insuffisante.

La grossesse détermine une forte diminution des globules, une diminution moins considérable de l'albumine, une augmentation légère de la fibrine, ainsi que de la matière grasse et de l'eau.

Le développement d'une maladie modifie presque toujours la composition du sang. La modification est à peu près la même dans tous les cas : diminution des globules, diminution proportionnellement moindre de l'albumine ; augmentation légère de la matière grasse phosphorée, de la cholestérine et des phosphates insolubles. La diminution des globules, propre à la maladie, peut continuer à se produire pendant tout son cours, de façon à donner lieu à l'état désigné sous le nom d'anémie.

Les saignées répétées amènent une diminution très sensibles des globules, une diminution moindre de l'albumine. Elles n'ont aucune influence notable sur la fibrine.

L'état pléthorique résulte d'une augmentation dans la quantité normale du sang et non d'un changement dans sa composition.

La diminution des globules coïncide avec la diminution de la proportion du fer dans le sang.

La cholestérine a été trouvée en quantité plus considérable dans le sang sous l'influence de la diète accompagnée de constipation et dans les cas d'ictère.

L'albumine du serum diminue considérablement : 1° Dans la maladie de Bright (album nurie) ; 2° dans certaines maladies du cœur avec hydropisie ; 3° dans les fièvres puerpérales.

**Recherches sur l'organisation du foie.** — M. le docteur Natalis Guillot annonce qu'il est parvenu à faire pénétrer des liqueurs diversement colorées jusqu'à l'extrémité des ramuscules les plus déliés des quatre ordres de vaisseaux du foie. De la sorte il lui a été possible d'étudier les rapports mutuels des dernières divisions des veines hépatiques, de l'artère hépatique, de la veine-porte et des vaisseaux biliaires. Voici les résultats des recherches de M. Guillot.

1° Il n'existe aucune anastomose entre les troncs des vaisseaux de différents ordres ramifiés dans la substance du foie : ce n'est que par l'extrémité de leurs divisions les plus fines, que les vaisseaux sanguins de l'organe sécréteur de la bile peuvent communiquer les uns avec les autres.

2° Les veines hépatiques se terminent en un nombre infini de canaux, de l'ensemble desquels résulte une sorte de houppe dont les dimensions et l'aspect varient sur les différentes espèces animales. Ces canaux sont régulièrement abouchés les uns avec les autres. Les extrémités des veines hépatiques constituent, par les anastomoses mutuelles de ces canaux, un tissu dans lequel les conduits veineux circonscrivent des espaces polygonaux réguliers. C'est autour de ce tissu que sont disposées, dans chaque granulation, les divisions ultimes de la veine-porte, ainsi que celles de l'artère hépatique et des conduits biliaires.

3° Les dernières divisions de la veine-porte ne parviennent au tissu formé par les veines hépatiques, qu'après avoir été en contact avec les conduits biliaires.

4° Les conduits biliaires environnent, soit d'un réseau, soit de touffes épaisses, toute la superficie de chacune des veines hépatiques. — Toutes les ramifications ultimes de ces conduits biliaires, se répandent sur la superficie de chacun des ramuscules de la veine-porte.

5° Les vaisseaux biliaires, après avoir parcouru, en s'étendant en flocons et en rameaux multipliés, toute la circonférence des ramuscules les plus fins de la veine-porte se réunissent en canaux d'un volume considérable dont les dispositions offrent des variétés nombreuses. Tantôt les canaux aboutissent à de simples troncs qui conduisent la bile au-delà du foie ; tantôt ils se terminent à des espèces de sinus qui environnent chaque granulation hépatique. C'est alors de ces sinus que naissent les conduits excréteurs plus volumineux.

— M. Raciborski adresse une Note relative aux corps jaunes de l'ovaire. D'après de nouvelles observations, ce médecin regarde comme tout-à-fait dénuée de fondement l'opinion des anatomistes, qui placent le siége des corps jaunes en dehors de la membrane propre des follicules de Graaf. Suivant lui, les corps jaunes sont le résultat de modifications éprouvées par la membrane interne des follicules. Ils sont dus probablement à une hypertrophie de la couche granuleuse.

Chez la plupart des femelles d'animaux, comme la truie, la vache, etc., que la fécondation ait eu lieu ou non, l'expulsion des ovules est toujours suivie de la formation de corps jaunes complets. Chez la femme, au contraire, toutes les fois que l'expulsion de l'ovule n'a pas été suivie de conception, à chaque époque menstruelle, par exemple, les éléments de la couche granuleuse augmentent, il est vrai ; mais cette hypertrophie s'arrête bientôt, et il reste seulement une tache d'un jaune clair qui passe ensuite au gris ardoisé. Mais si l'expulsion de l'ovule coïncide avec la fécondation, les éléments de la couche granuleuse se multiplient et forment un corps plein qui obstrue entièrement la cavité vésiculaire.

— M. Serres présente une observation à l'occasion de ce travail. Dans l'ovulation spontanée qui se produit à chaque époque menstruelle, il y a bien, dit-il, développement de l'ovule et rupture de la membrane de Graaf ; mais ce qu'il importerait de constater, c'est la présence des dé

— fin cour. | 83 15 | 83 30 | 83 10 | 83 25 | 83 15
— en liquid.

LILLE.—Pas de courrier.
ESPRIT 3/6. — Disponible, 83,00 à 00,00; courant du mois, 79,00 à 80,00;

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Vignobles.* — L'année 1844 aura été très heureuse pour les propriétaires de vignobles. Les propriétaires de la Gironde ont surtout à se féliciter. Toutes leurs récoltes sont enlevées à des prix tels, qu'il faudrait remonter haut pour trouver une époque aussi prospère. M. le ministre de l'intérieur, qui, comme on sait, est propriétaire du beau domaine de Lagrange, a vendu, dit-on, ses vins 380,000 fr. Ce ne sont pas seulement les produits fins qui trouvent des acheteurs; les crus ordinaires se placent aussi à de très bonnes conditions.

Il faut s'applaudir de ce résultat, car il est de nature à soulager une des industries nationales qui étaient le plus en souffrance.

(*Journal de la Côte-d'Or.*)

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 16 Novembre. | | | 18 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 960 q. | 26 k. | Arrivages | 2261 q. | 56 k. |
| Ventes | 500 | 41 | Ventes | 2704 | 35 |
| Restant | 10647 | 14 | Restant | 10201 | 56 |
| Cours moyen | | 33,.6 | Cours moyen | | 32 81 |
| Cours-taxe | | 33,06 | Cours-taxe | | 31,29 |

| Cote administrati[ve] (16 Nov.) | | | | Cote administrative (18 Nov.) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 64 q. | 71 k. | 46,40 à 50,30 | Gr. | 9 q. | 43 k. | 45,85 à 48,7[illegible] |
| 1re | 197 | 82 | 33,10 à 33,65 | 1re | 307 | 72 | 34,10 à 35 65 |
| 2e | 108 | 48 | 30,95 à 32,50 | 2e | 316 | 41 | 29,95 à 32,9[illegible] |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 9 | 12 | 27,80 à 00,00 |
| 4e | 11 | 29 | 19,90 à 20,35 | 4e | 7 | 85 | 21,00 à 22 30 |
| T. | 480 | 72 | 30,35 à 36,95 | | 4600 | 00 | 20 55 à 48 65 |

Les farines se c tent comme suit sur les marchés des départements.— SOISSONS 27,90. —ORLÉANS 30,00–20,92.—BEAUGENCY 45,00–85,00–25,00.—MÉZIÈRES 43-31.—STRASBOURG 34-31.—CHALON-SUR-SAÔNE 35,60-34-24. Les farines de Dijon, de Lorraine et de Champagne, celles du pays se placent plus avantageusement de 34 à 34,10 les 1res, et 31,60 à 32 les 2e.—LYON. Les arrivages des marchandises de la Bourgogne commencent à paraître sur notre place : il s'en suit du calme pour les ventes et une baisse sur les prix. Les blés ont fléchi de 50 c. p. 0/0 k. sur notre dernier marché où il s'est peu fait d affaires.

Les farines premières sont tenues par nos fabricants de premier ordre, à 37 f. 0/0 k., mais ils ne trouvent pas preneurs. Les farines premières et deuxièmes de la Bourgogne, qui sont cette année de très belle qualité, se vendent 46,50 à 47 le sac de 125 k. pour le disponible, toile comprise, et 46 pour livrer en décembre.

MARSEILLE. Les farines n'ont pas subi de variation depuis nos dernières nouvelles; elles s'expédient toujours couramment pour l'Algérie.

### Taxe du pain (par kil.)

*2e quinzaine de novembre.*

PARIS 1re qual. 31 c.; 2e qual. 24 c. Versailles 31-24. Bray-sur-Seine 25-20. Chartres 35-23 1/8. Pacy 26-23. Evreux 30-25-20. Brionne 30-26. Bernay 32-26-21. Beuzeville 27. Moutivilliers 50-40-30-26. Pont-Audemer 32-26. Le Mans 32-26 1/3-19 1/6. Bonnétable 30-26 2/3. Vermeil 27-23. Gisors 27-22. Doulleus 31-29. Dunkerque 45-34-26. Valenciennes 41 2/3-34-25. Ste-Ménehould 28-26-22. Mézières 35-26-16. Rennes 26 1/5-23 4/5. Fontenay 28-23-18. Niort 40-27 1/2-20. Bordeaux 36 1/4-31 1/4-26 1/4. Bayonne 40-35-30.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 16 novembre. — *Cours officiel.* Froment 16,66 à 17,85. — Seigle 10,35 à 10,65. Les autres grains non coté, en raison de l'absence d'affaires par l'entremise des facteurs. — Son 3,00.

BEAUGENCY, 16 novembre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,23; 3e 15,37. — Méteil 13,50. — Seigle 11,25. — Orge 9,25. — Avoine 6,50. — Sarrazin 7,00.

SOISSONS, 16 novembre. — Froment 1re 15,54 à 15,84; 2e 15,07 à 15,38; 3e 14 46 à 14,84. — Méteil 10,77 à 12,00. — Seigle 9,38 à 9,61. — Avoine 7,09 à 8,15.

PACY, 14 novembre. — Froment 16,20. — Méteil 15,26. — Seigle 10,32. — Orge 8,77. — Avoine 6,34.

EVREUX, 16 novembre. — Froment 16,31. — Méteil 14,84. — Seigle 9,58. — Orge 8,73.— Avoine 6,34.

BRIONNE, 14 novembre. — Froment 16,83. — Seigle 9,00. — Avoine 6,50.

BEUZEVILLE, 12 novembre. — Froment 17,80. — Seigle 11,50.— Orge 11,00. — Avoine 8,50.

BONNÉTABLE, 12 novembre. — Froment 15,75. — Méteil 15.20.— Seigle 13,40. —Mouture 11,20.—Orge 8,50.— Avoine 5,90.— Pomme de terre 1,35.

MÉZIÈRES, 17 novembre. — Froment 1re 15,75; 2e 15,00; 3e 14,00 — Méteil 11-50. — Seigle 8,50 à 8-75. — Orge 7,75 à 10,25. — Avoine 5,25 à 5,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 16 novembre.—Froment 14,65. — Méteil 8,20. — Seigle 8,80. — Avoine 6,20.

VERDUN, 16 novembre. — Froment 15,40 à 16,00.—Orge 8,40 à 8,60.—Avoine 5,60 à 6,00.

STRASBOURG, 15 novembre. — Froment 1re 19,50; 2e 16,42; 3e 14,00. Baisse 0,24.—Seigle 10,00 à 10,50.—Avoine 7,75. Marché faible; la Lorraine, qui d'ordinaire alimente nos marchés, se fait attendre.

GRAY, 16 novembre. — Froment 1re 17,50; 2e 16,00; 3e 13,25. Orge 0,00 à 11,00.—Avoine 5,00 à 6,25.

Les arrivages en avoine sur notre place continuent; mais on reçoit peu de blé.

La Saône étant rentrée dans son lit, 20 à 25 mille quintaux métriques d'avoines de 100 kil., dont la majeure partie vient de Bassigny, sont embarqués et vont être expédiés pour le Midi.

LYON, 15 novembre. — Blé vieux de Bourgogne 21,00 les 100 kil. — Seigles 12,50. — Avoine 16,50 les 100 kil.

FONTENAY, 16 novembre. — Froment 16,57 1/2. — Baillarge 10,07. — Seigle 13,00. — Métus 10,40. — Garabe 11,05. — Orge 9,75. — Avoine 6,50.

TOURS, 16 novembre. — 16,66. — Seigle 11,67. — Orge 10,50. — Avoine 7,00.

SURGÈRES, 16 novembre. — Froment 18,50 à 18,75. — Baillarge 10,50 à 10,75. — Avoine 6, 0 à 6,25.

MARSEILLE, 15 novembre. — La position des blés acquittés se raffermit. Les ventes ont assez animées cette semaine, soit pour la consommation locale, soit à cause des demandes des fabricants de nos environs; Antibes, Arles, Saint-Chumas, etc. Nos cours sont : Pologne 32 à 33, et jusqu'à 34 fr. les 160 litres, suivant qualité. — Odessa fort ordinaire 28 à 29. — Ibraïles, Danube, mauvais 25,50 à 26,00. Les bons blés manquent presque complètement. L'entrepôt se réveille également, par suite des avis favorables de l'Italie et de la Sicile. — Avoines calmes 20,00 les 240 litres.

NIMES, 14 novembre. — Froment 1re 24,00; 2e 23,00; 3e 19,50 à 21,00. — Seigle 16,00. — Orge 12,50. — Aamelle 13,00. — Avoine 10,50 en ville et 10,00 au dehors.

## PRODUITS ANIMAUX.

On nous écrit de Mézières, 15 novembre :

« Une coalition des bouchers de cette ville qu'on ne combat vigoureusement ni par voie judiciaire ni par voie administrative, vient de décider le conseil municipal à demander la réduction de la moitié du droit payé à l'octroi sur les viandes dépecées qui entrent en ville. On a essayé plusieurs fois, mais en vain, de taxer la viande. »

— Nous lisons dans l'*Indicateur de Bayeux*:

« Depuis plusieurs mois, l'industrie bovine est en souffrance, et les herbagers normands se trouvent dans une des plus déplorables années dont on ait souvenir. On ne sait trop à quelle cause attribuer la baisse successive que les bêtes grasses ont subie sur les marchés de Poissy et de Sceaux; mais ce fâcheux résultat existe, et l'on cite des herbagers qui ont vendu dernièrement, au prix coûtant, des animaux gardés plusieurs mois à l'engrais.

» Cet état de choses appelle l'attention de l'administration sur le commerce de la boucherie. Tandis que le prix des bestiaux a été toujours en diminuant sur les marchés, le prix de la viande vendue en détail est resté le même. Il en résulte que les uns s'enrichissent en même temps que les autres éprouvent des pertes, et que les consommateurs ne profitent de rien. »

— Mêmes nouvelles de Limoges. On lit dans le *Périgord :*

« Le cours des bestiaux ne se relève point. Les dernières foires de Limoges, Bellac, Saint-Léonard, Bourganeuf, ont été mauvaises, et le peu de ventes qui s'y sont faites ont eu lieu à de très bas prix. »

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 18 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 763 | 619 | 146 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 270 | 254 | 16 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 363 | 338 | 25 | 1 10 | » 90 | » 70 |
| Moutons.. | 710.02 | 7839 | 2463 | 1 31 | 1 06 | » 86 |

METZ, *dernier cours des bestiaux.* — Bœufs 1,15 le kil sur pied. — Veaux 1,12. — Moutons et brebis 1,10.—Taureaux 0,90.—Vaches 1,03.

LYON, 16 nov. *Marchés des 12, 14 et 15 nov.*— Bœufs 1,18-1,10-0,88. — Moutons 1,36-1,20-1,10. — Veaux 1,40-1,30-1,34. *Approvisionnement* suffisant

### Cuirs et peaux.

PARIS, *halle du 15 novembre.* — L'approvisionnement continue de répondre aux besoins qui ne sont pas nombreux en ce moment. Les cuirs en poils conservent leur bonne position; la vache légère et le veau tanné sont bien demandés. Quant aux basanes et aux peaux blanches, elles sont excessivement rares sur place.

*Cuirs en poils* (les 50 kil.). — Gros bœufs de 40 k. et plus 37,00 à 38,00. — Petits bœufs de 39 kil. et moins 37,00. — Vache 42,50 à 45,00; do salée 46,00 à 48,00; do étrangère 48,00 à 52,00. —Veau avec tête 6,00 à 65,00; do sans tête 75,00 à 77,00; do sec en poil 140,00 à 150,00.— Buenos-Ayres léger 75,00 à 80,00. — *Cuirs fabriqués* (le kil.). Cuir jusé acide 2,00 à 2,20; do sans acide 2,40 à 2,60; do Buenos-Ayres 2,00 à 2,20; do sans acide 2,20 à 2,40. — Bœuf en croûte 1,90 à 2,10. — Vache en croûte 2,30 à 2,40; do légère 2,40 à 2,70; do étirée 2,50 à 3,00. — Veau en croûte 2,80 à 3,30; do sec d'huile 3,70 à 3,90. — Cheval en croûte 1,90 à 2,30. — *Petites peaux* (la 12) Basane en croûte 1re qualité 30,00 à 40,00; do 2e 18,00 à 26,00; do 3e 14,00 à 16,00. — Basane en croûte 1re sorte 24,00 à 26,00; do 2e 17,00 à 23,00; do 3e 7,00 à 12,00. — Moutons sumac 1re sorte 25,00 à 28,00; do 2e 19,00 à 23,00.— Chamoisés 1re sorte 20,00 à 24,00; 2e 13,00 à 18,00 — Moutons ramaillés 20,00 à 28,00. — Veaux bronzés 1re sorte 58,00 à 68,00. — Chèvres (le kil.) sèche d'huile 1re sorte 8,00; do 2e 5,00 à 6,00; do 3e 2,00 à 3,00. — *Petites peaux mégissées* (les 100 kil.) Peaux blanches, extra-grandes. 1re sorte 210,00 à 220,00; do ordinaire 160,00 à 180,00; do de pays, ordin. 100,00 à 115,00; do petites 70,00 à 90,00. — Agneaux (la 12e) extra 18,00 à 22,00; do passe grands 14,00 à 17,00; do passe coude 10,00 à 14,00; do regors, 5,00 à 7,00. — Chevreaux 1re sorte 34,00 à 38,00; do 2e 24,00 à 28,00. — *Tan.* (les 500 kil.) Bourgogne 1re 68,00 à 69,00; do 2e 50,00 à 56,00; do Normandie 64,00 à 75,00.


Alimentation.
Conservation des Aliments.
Champignons.—Des Vins.

PROCÉDÉ APPERT (1).
5e ÉDITION,
très augmentée.

COLLECTION CULINAIRE DE A. CARÊME.

# LE CONSERVATEUR.

1 VOL. IN-8o AVEC PLANCHES.
Prix : 10 francs 50 centimes.
CHEZ L'ÉDITEUR,
Rue Thérèse, n. 11.
DENTU, libraire, Palais-Royal. — MAISON éditeur du *Guide Richard en France*, quai des Augustins, 29. — DOLIN, quai des Augustins.

Le *Conservateur*, ce livre éminent, a réuni les connaissances indispensables aux maîtres-d'hôtel des grandes maisons, cuisiniers; aussi bien qu'aux mères de famille qui ne disposent que d'un revenu modeste.

La fin du printemps, l'été et l'automne nous apportent chacun à leur tour des fleurs, des fruits, des tiges, des racines de plantes qu'une heureuse prévoyance peut conserver et utiliser pour accroître nos ressources et nos jouissances dans les saisons suivantes. Cette prévoyance peut s'étendre encore à la conservation du gibier, du poisson, de toutes les chairs, enfin, ainsi que le produit des animaux. Le *Conservateur* offre la collection complète des moyens simples et excellents pour aider cette prévoyance, qui est un des devoirs importants de la maîtresse de la maison; il est, par excellence, le livre de la conservation dans les familles.

La supériorité des procédés Appert sur tous les autres est si réelle, qu'ils peuvent être placés en tête des découvertes utiles de notre siècle.

Le procédé Appert est l'application d'un principe aussi simple que fécond à toutes les substances végétales et animales. Ce principe, à peu près inconnu, ou du moins très imparfaitement apprécié avant M. Appert, établit que « lorsqu'une substance animale ou végétale est renfermée » dans un vase hermétiquement clos et soumise à une température de » plus de 100°, elle décompose l'air atmosphérique contenu dans le vase, » absorbe l'oxigène et devient, par absorption, complètement et indéfini» ment imputrescible. »

Le *Conservateur*, de feu Appert, est sous cette forme définitive un des ouvrages les plus éminents, les plus pratiques qui existent sur notre alimentation. Tout ce que la science a découvert pour conserver, la science même si récente de conserver les viandes fraîches, y est exposé d'après les procédés rigoureux des grandes fabriques actuelles. La ménagère comme le maître-d'hôtel, l'aubergiste comme le marchand de comestible, l'épicier comme le cultivateur, le pâtissier, le charcutier, tous les élèves en cuisine ont besoin de connaître ces méthodes qui font tant d'honneur à l'industrie de notre temps.

Voici ce qu'en disait Grimod de La Reynière :

« Les *conserves* de M. Appert ont eu tout de suite une grande supériorité. Elles gardent toute la saveur des produits et offrent, au mois de janvier, les petits pois du mois de mai; — au milieu des fêtes du carnaval, les plus beaux fruits de l'été. La préparation de M. Appert ne s'appuie sur aucune substance étrangère. Ses moyens conviennent également aux viandes, gibier, volaille, etc., au pot-au-feu lui-même, qui se conserve intact dans ses bouteilles pendant des années. Cette préparation peut servir pour toutes les entrées et également pour tous les rôtis. Lorsqu'on veut accommoder un produit conservé, le manger, une disposition de quelques instants suffit.

» Le moyen de M. Appert conserve les substances les plus délicates, les plus soumises aux influences de l'air, le lait, par exemple. Ses boîtes peuvent offrir du café au lait qui, au bout de quelques années, exhale encore le doux arôme de la première ébullition, etc. »

(1) LE CONSERVATEUR, par feu APPERT, ou *Livre de tous les ménages*, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL, 5e édition, 1 vol. in-8o de près de 400 pages avec six planches.—Ce volume enseigne l'art de faire des gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits; de fabriquer les sucres, les huiles; de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient en outre une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; un travail complet sur la manière de soigner et de servir les vins, par M. JOUBERT; sur la nomenclature des grands crûs de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC.— L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé, fini par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique la manière de les soigner et de les servir à table : ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

En vente, à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE

FONDÉE PAR FOURIER.

NOUVELLE ÉDITION.
Paris.—1847.

UN BEAU VOLUME
in-18.

Prix : pour Paris 1 fr. 25 c., et par la poste, 1 fr. 60.

OPTIQUE ANGLAISE

DEPOT SPECIAL de l'ingénieur WILD, de Londres.

DEREPAS, opt. de S. M. la Reine d'Angleterre, *Palais-Royal*, 21.

Les LORGNETTES VICTORIA et MARQUISES, remarquablement supérieures par le travail de leurs verres en FLINT GLASS, sont à la fois claires, très grossissantes, *sans jamais fatiguer les yeux*. Leur extrême petitesse les rend très portatives.

Les verres de l'ingénieur Wild, montés en conserves pour VUES MYOPES et PRESBYTES, sont d'une parfaite netteté et procurent aux vues les *plus difficiles* un calme qui les soulage. Le seul Dépôt est chez Derepas, dont le magasin est toujours *spécial* pour les objets de goût, d'élégance et de consciencieuse perfection.

fense personnelle de chacun, de posséder une théorie. »

Quel est votre plan? c'est là une question qui peut embarrasser beaucoup de gens, beaucoup de journalistes peut-être, à commencer par les rédacteurs du *Times*.

Ce serait un immense progrès, dont nous nous applaudirions fort, pour notre compte, si l'opinion publique forçait chacun à posséder par devers lui un plan quelconque. C'est surtout aux écrivains qui ont la prétention d'enseigner les peuples qu'on devrait imposer cette condition préalable.

Nous concevons très bien qu'un riche propriétaire, qu'un puissant land-lord s'inquiète fort peu de savoir comment on remédiera aux souffrances du peuple. Que la misère dévore les classes laborieuses, que le paupérisme étende ses ravages chez toutes les nations européennes, que la détresse des travailleurs, à laquelle semble insulter l'opulence des oisifs, entretienne au sein des masses des sentiments de haine et de colère, que la société soit menacée dans l'avenir de la plus terrible des révolutions, qu'importe au sybarite indolent! Il lui suffit que ses fermages lui soient exactement payés et que ses rentes lui arrivent à jour fixe, sans qu'il s'informe au prix de quelles douleurs on lui paye ses loisirs et son luxe; et, quant à l'avenir du monde, pourvu que le soleil se lève encore demain, cela suffit à son repos. Mais des hommes d'Etat journalistes, des hommes qui se sont investis du sacerdoce de la pensée, et qui se sont faits les conducteurs des nations, ne devraient-ils pas savoir au moins où ils veulent aller, ne devraient-ils pas avoir leur plan?

Or, cela est triste à constater, de tous ces journaux qui attaquent ou qui soutiennent le pouvoir, qui régentent les rois ou les peuples, qui, chaque matin, disent leur mot sur toutes les questions politiques, sociales et industrielles, en est-il un seul qui puisse dire: Voilà notre plan, voilà un livre où nous avons exposé ce que nous demandons, ce que nous voulons.

Oui, nous voudrions que tout journal eût derrière lui un livre, un corps de doctrine complet, un drapeau social et politique auquel il se ralliât. Comme il serait facile alors, quand on saurait bien ce que chacun veut et propose, d'établir entre tous une polémique fructueuse; comme il serait facile au public, quand il aurait sous les yeux toutes les questions bien posées, de juger les meilleures solutions; avec quelle rapidité, enfin, les idées victorieuses étendraient sur l'opinion leur influence légitime!

Et c'est aussi dans l'intérêt de la presse que nous parlons. Si, derrière chaque journal, il y avait un plan, une théorie, le public n'aurait plus cette défiance secrète que lui inspire tout homme dont il ne connaît pas le dernier mot; chaque organe de la publicité parlerait au nom de sa doctrine: la presse alors serait vraiment un sacerdoce et non pas un métier. Il ne faut pas que le public

ses besoins de chaque jour? Donnez-nous votre plan tout entier. Dites-nous comment vous mettrez fin aux désastres de la concurrence, cette guerre civile de l'industrie qui met tous les intérêts aux prises et livre le plus faible à la merci du plus fort, comment vous arrêterez le morcellement des propriétés et l'émiettement du sol qui oppose un invincible obstacle aux progrès de l'agriculture; comment vous arracherez le travailleur aux chances fatales du salaire et lui assurerez, pour un travail toujours certain, une rétribution toujours suffisante; comment vous réglerez l'usage et la propriété des instruments de travail, immense problème qui contient tous les autres. Dites-nous aussi comment vous organiserez l'administration pour qu'elle ne soit pas un champ livré à la faveur et à l'intrigue; comment vous organiserez l'armée pour que cet impôt, qu'on a eu raison d'appeler l'impôt du sang, ne tombe pas uniquement sur le peuple: comment l'armée qui dissipe en pure perte les forces les plus vives de la nation pourrait devenir un vaste foyer d'activité productive et d'instruction professionnelle; comment les magistrats seront toujours les gardiens fidèles des lois et jamais un instrument aux mains du pouvoir; comment les bienfaits de l'instruction pourront être largement distribués à toutes les classes, et par quelles mesures on pourrait s'assurer que l'enseignement public, tout en restant sous la surveillance supérieure de l'Etat, sera toujours en harmonie avec les progrès de l'esprit humain et les besoins nouveaux des peuples. Enfin que votre programme embrasse à la fois les questions sociales et les questions politiques; faites un livre et donnez votre plan.

---

L'agitation politique en Espagne commence à se compliquer des questions de travail et de salaire. Les classes ouvrières entrent en scène, et réclament leurs *imprescriptibles droits*. Il est probable que le parti progressiste, qui ne s'est pas encore bien expliqué la nature du progrès qu'il désire, se trouvera entraîné par ce mouvement vers les idées de réforme industrielle. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Cadix:

« Les ouvriers tailleurs de cette ville se sont révoltés sous le prétexte de demander une augmentation de salaire; mais on croit que ce n'est là que le motif apparent de cette espèce de coalition, qui a coïncidé avec la découverte de la vaste conspiration qui allait éclater. Les cordonniers et les charpentiers ont imité l'exemple des tailleurs. Toutes les classes veulent se *prononcer* et réclament leurs *imprescriptibles droits*. C'est le 3, que la révolution que les anarchistes nous préparaient, devait éclater à Algésiras et sur d'autres points du camp de Gibraltar. Heureusement elle fut découverte à temps, grâce au zèle du commandant général par intérim, Linares Butron, et de l'alcade don Joaquin Minano. Dans la soirée, diverses arrestations eurent lieu, entre autres celle de Cristoval Solano, beau-frère du fameux Carballo. Solano se fait remarquer par une barbe d'une longueur démesurée, qu'il ne voulait réduire à des proportions ordinaires que lorsqu'il aurait atteint son *but*. »

Quel était le *but* de cet homme à la longue barbe? Cet homme

forces intérieures, elle aura besoin de leur donner plus d'extension à l'extérieur. La question de nouveaux débouchés est pour elle une question désormais vitale. Plus elle se posera comme puissance industrielle et commerciale, et plus elle aura besoin de relations directes et lointaines. Dans la voie où elle s'est engagée, elle ne pourra, sans étouffer, se passer de relations actives avec les pays transatlantiques, et, pour cela, il lui faut de bons ports et une bonne marine. L'accession des villes anséatiques qui, depuis le traité conclu entre la Prusse et la Belgique, nous paraît inévitable, lui donnera les ports de Hambourg et de Brême; et quant à la marine, qu'elle regarde dans le passé (car le présent et l'avenir sont à elle), elle y trouvera des souvenirs à continuer et des exemples à suivre.

Tout le monde connaît la splendeur et la puissance de l'ancienne *hansa*. Hambourg, Brême, Lubeck jouaient dans les mers du Nord le même rôle que Venise dans les mers du Midi. La marine de ces villes était nombreuse, redoutable; elle tenait tête aux marines espagnole et anglaise, et affrontait comme elles les périls de la navigation lointaine.

Plus tard, lorsque la ligue anséatique fut dissoute, et que la prépondérance maritime et commerciale des villes qui la composaient tomba avec elle, il se trouva une puissance qui, née de la veille, mais habile et entreprenante, résolut de relever le sceptre des mers. Ce fut la Prusse.

Le grand électeur Frédéric ne fut pas plutôt maître de la Poméranie orientale (1672) qu'il songea à la marine. Tête ardente et voulant mener plusieurs projets de front, il engagea, pendant qu'il organisait un chantier à Colberg, des négociations avec la cour de Danemarck pour l'achat du fort de Tranquebar sur les côtes de Coromandel. Cette première pensée de colonisation allemande ne put se réaliser faute d'argent. La création d'une marine nationale éprouva aussi des difficultés insurmontables. Engagé dans la guerre avec la Suède et la Pologne, le grand électeur ne revint à cette idée que lorsque la victoire de Fehrbelin lui fit entrevoir la possibilité de s'emparer de Stettin, de Stralsund et de toute la Poméranie occidentale. Ce prince, ne possédant en propre aucun vaisseau, ce fut un négociant hollandais nommé Raule qui lui en loua un certain nombre. Une expédition fut dirigée en 1675 contre le fort de Karlsbourg, dans le duché de Brême. Elle échoua. En 1676 et 1677 le même Raule loua et enfin vendit à l'électeur plusieurs frégates de 20 à 30 canons, et d'autres bâtiments moins considérables avec lesquels le prince battit les Suédois, et parvint à s'emparer de Stettin. Ses forces navales se composaient alors de 10 frégates et de 34 bâtiments de transport.

En 1678, il jeta un corps d'armée dans l'île de Rugen. Cette expédition, dirigée par l'amiral hollandais Tromp, fut suivie de la prise de l'île de Donholm et bientôt de celle de la forteresse de Stralsund. En 1679 il continua ses excursions contre la Suède, et imposa à la ville de Hambourg un tribut annuel.

Maître de toute la côte, depuis Stralsund jusqu'à Memel, l'électeur porta toute son attention sur le commerce. Il créa à cet effet en 1678 à Berlin un collège général de commerce dans lequel chaque ville maritime devait avoir son représentant.

La paix de Saint-Germain, qui enleva à la Prusse les villes de Stettin et de Stralsund, n'abattit pas le courage du grand électeur. L'Espagne lui devait deux millions de thalers (7 millions de fr.) du temps de la guerre contre la France. L'électeur n'obtenant rien, envoya en 1680 Cornélius de

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

La critique. — *Le roi Lear*, imité par MM. Duhomme et Sauvage. — GYMNASE. *Au bord de l'abîme.* — VAUDEVILLE. *Un Ange tutélaire.* — PALAIS-ROYAL. *Deux papas très bien.*

Le feuilleton de la *Réforme* semble presque nous reprocher notre esprit de polémique, et c'est avec un peu de dédain, peut-être, qu'il se décide « à rompre encore une lance avec son *pacifique* provocateur. » Notre titre de pacifique fait évidemment confusion dans l'esprit de nos confrères. La *Réforme* sait bien que le Christ, Dieu de paix, dont la parole est tout amour, n'a pas épargné aux faux savants ses rudes attaques, et qu'il poursuivait du fouet les vendeurs de méchantes denrées. Même dans les bas lieux du feuilleton, nous tâchons d'avoir cet exemple présent à notre pensée. Nous accueillons d'une main fraternelle ce qui est bon; mais, devant l'erreur, nous laissons volontiers libre essor à notre nature aggressive.

Nous avons pris place au feuilleton le mercredi, précisément, comme le dit M. Etienne Arago, afin de donner notre opinion sur l'opinion des autres, afin (nous l'avons franchement déclaré nous-même) de profiter de leurs bonnes idées pour éclairer les nôtres, et aussi de surprendre leurs erreurs toutes fraîches et de les fustiger quelque peu, tandis qu'elles vivent encore sous les yeux du public. Ah! dit l'écrivain de la *Réforme*:

« Ah! si nous écrivions le mercredi!... comme nous lui répliquerions à notre tour! car enfin, tout condamné a vingt-quatre heures pour maudire son juge... Mais qu'est-ce qu'un article de journal, après que le soleil s'est six fois levé et couché sur lui? Qui s'en souvient? personne; pas même celui qui l'a écrit. Or, pour vigoureux que soient les coups de M. L........, en six jours, les vaincus ont eu le temps de guérir leurs plaies... Piqûre d'écrivain, on le sait, ne passe pas l'épiderme. »

Il est vrai que le public oublie vite; mais nous ne pouvons croire, malgré la déclaration de M. Arago, qu'un critique sérieux, ayant mission d'instruire et de guider le public et même les poètes, soit à ce point insouciant de sa parole, de son enseignement, qu'il en perde, en six jours, le souvenir.

Dans notre temps, où toute pensée s'éparpille, où toute leçon, celle même des esprits les plus graves, cherche à se rendre facile, où tout, en un mot, aboutit au feuilleton, il nous a semblé que c'était pour le critique un devoir d'observer et de surveiller le feuilleton. D'un autre côté, lorsque nos confrères les juges dramatiques, s'occupent avec tant d'ardeur à quereller les poètes vivants, à disséquer comédies, drames et mélodrames, nous avons pensé qu'il pouvait être utile de critiquer un peu les critiques. De ces polémiques doivent naître quelques lumières. Tâchons cependant que nos discussions soient courtoises et bienveillantes.

Nous avions dit à propos de la critique de la *Réforme*. «Par un de ces étranges contrastes si fréquents aujourd'hui, dans l'organe en apparence le plus résolu et le plus exigeant du principe de liberté se rencontre un esprit littéraire très conservatif. La politique de la *Réforme* suppose que tout est à renouveler et à révolutionner dans les choses sociales; mais sa littérature croit que tout est accompli dans le domaine de l'art, et que le Parnasse français est le *summum* et l'*ultimum*, le meilleur des mondes littéraires possibles. »

La *Réforme* se révolte naturellement à l'idée de passer pour conservatrice, même en littérature. Cela se conçoit. Etions-nous pourtant autorisé à parler comme nous l'avons fait? Voyons ce que disait le critique de la *Réforme*:

« La France ne nie pas ses dettes; et quoi qu'on en dise, elle n'a jamais procédé par ostracisme; elle a de la sympathie pour toutes les variétés de la pensée humaine, pour toutes les formes de l'art; elle s'est laissé pénétrer par tous les génies, anciens ou modernes, venus du nord ou du midi.....

»Grâce à cet amour sympathique et à ce procédé de purification, *notre théâtre est arrivé à la perfection du genre*. Et alors on a vu celui de toutes les nations étrangères se laisser pénétrer à son tour par le génie français; notre théâtre est partout imité, copié, traduit, à ce point que nos mélodrames sont leurs tragédies, nos vaudevilles leurs comédies; *et c'est dans cet état de choses qu'on tenterait de faire dominer de nouveau notre scène française par les scènes étrangères?...* Non, non, cela n'est pas possible. *Ce serait abdiquer la souveraineté française. Arrière les traductions nouvelles*, quand nous avons passé par tous les théâtres: par celui de l'Espagne, avec Corneille et ses prédécesseurs; par celui des Grecs, avec Racine; par celui des Italiens, avec Voltaire; par celui d'Angleterre, avec les écrits de Voltaire et les imitations de Ducis; par celui de l'Allemagne et de tous ceux que nous venons de dire, avec ces auteurs sans nom, ces traducteurs sans goût, qui élevèrent, durant les orgies du Directoire, ce théâtre des *Variétés étrangères*, dont le peuple des faubourgs ne voulut pas, et que notre mélodrame tua sous l'intérêt palpitant de ses héroïnes persécutées et de ses tyrans dissimulateurs. »

Aujourd'hui, notre confrère déclare qu'il est et a toujours été partisan du progrès littéraire; qu'il ne songe pas à assigner des limites à l'art; que le théâtre a besoin de modifier ses procédés à mesure que la société change; enfin qu'en littérature comme en politique, il réclame le principe de liberté. Seulement, il demande que le progrès ait des rênes, et que ces rênes soient le bon sens et la raison. Ces principes posés, le critique de la *Réforme* s'emporte en une vive philippique contre nos poètes vivants, contre le genre d'émotion que cherchent à exciter les partisans du *drame moderne*.

« Chez vous (l'écrivain s'adresse sans doute à MM. Dumas, Hugo, de Vigny, en qui se résume le drame moderne), chez vous, comme fond, comme forme, rien de neuf, pas même vos défauts..... »

« Ainsi donc: — Dussions-nous être classés parmi les esprits stationnaires, nous répudions les Muses dissolues du Parnasse moderne;

» Dussions-nous être déclarés intolérants, nous nous opposerons aux risibles fureurs des Iconoclastes;

» Dussions-nous nous faire appeler despotes, nous résisterons à l'irruption des barbares. »

Voilà de la justice sommaire. L'arrêt est sévère, mais ses motifs ne sont pas assez concluants. M. Arago prononce qu'il y a des défauts dans le drame moderne, et je le lui concède; mais il ne prouve pas que ce drame ne contient pas du bon. M. Arago, homme de goût français, attiré par les formes contenues et les beautés délicates de notre tragédie, a pu se trouver dérouté dans le cadre moins sobre du théâtre moderne ou blessé par son ardeur exubérante. L'irritation du juge ne lui a pas permis peut-être de remarquer des beautés réelles dans l'œuvre de MM. Hugo et Dumas. Une observation plus attentive lui fera sans doute voir, quelque jour, qu'il y a, dans cette œuvre, une part de nouveauté et dans la forme et dans le fond. C'est une question d'étude.

Quant aux déclarations de principes que nous avons reproduites plus haut, nous les enregistrons avec plaisir; mais prouvent-elles absolument? Vous êtes pour la liberté, mais vous voulez le frein du bon sens et de la raison. Eh! tout le monde en dit autant, M. Guizot lui-même, certainement, et de la meilleure foi du monde. M. Guizot veut autant de liberté qu'en peuvent permettre l'ordre, la raison et le bon sens; il est convaincu que notre forme sociale actuelle est la bonne, que notre mécanisme politique est le plus parfait possible à notre époque, et que plus de liberté en morale et en politique produirait une société dissolue, amènerait l'irruption des barbares. M. Guizot se croit le vrai libéral raisonnable de son époque. C'est une question d'illusion.

Pour arriver à nous bien comprendre, sortons des généralités où tout le monde a raison, où l'on s'accorde toujours dans les termes sans jamais s'entendre sur le fond. La *Démocratie* a bien trouvé récemment que M. Hébert, par ses principes exprimés, était un socialiste. Déterminons le débat.

On ne peut pas dire sérieusement que notre théâtre, en France, ait suffisamment étudié les théâtres étrangers. Nous connaissons à peine les poètes espagnols, anglais, allemands, italiens; c'est d'hier seulement qu'ont été convenablement traduites leurs œuvres. Il faut du temps pour bien pénétrer le génie des peuples étrangers et de leur langue. On ne peut pas dire sérieusement que Racine ait épuisé les trésors du théâtre

Cet accroissement de la force coloniale de la Prusse éveilla l'attention de la Hollande. Un ordre spécial rappela d'abord tous les matelots hollandais au service prussien. Il fut défendu en même temps aux sujets hollandais d'entrer dans la marine prussienne. La Hollande s'empara depuis, de vive force, des bâtiments prussiens affectés au commerce de l'Afrique. La mort du grand-électeur acheva la ruine des colonies prussiennes en Afrique.

Frédéric III chercha mais en vain à reprendre l'œuvre de son prédécesseur. Le roi Frédéric-Guillaume fut encore plus malheureux. Il vendit en 1720, aux Hollandais, pour une somme insignifiante tout ce que la Prusse possédait encore en Afrique.

Aujourd'hui la Prusse paraît décidée à reprendre la tâche que lui imposent à la fois et les traditions du pays et les exigences de l'avenir. Pendant que des ingénieurs prussiens visitent l'Amérique centrale, le gouvernement de Berlin négocie l'achat de terrains dans le Brésil, et se met à la tête du mouvement des émigrations coloniales. Une frégate prussienne l'*Amazone* a paru tout récemment sur les côtes de la Syrie, et on dit qu'à Berlin on songe sérieusement à une flotte militaire.

Quant à la marine marchande prussienne, elle est déjà assez considérable. Au 1er janvier 1839, la Prusse comptait 619 navires, savoir : 160 à Stettin, 74 à Stralsund, 61 à Dantzig, 58 à Memel, 55 dans les petits ports dépendant de Stettin, 31 à Greiswald, 38 à Barth, 27 à Wolgart, 24 à Colberg, 19 à Kœnigsberg, et le reste à Elbing, Pilau et Braunsberg. Il est certain que ce nombre s'est accru depuis, et il est plus que probable qu'il s'accroîtra maintenant de plus en plus rapidement encore.

En tout cas, telle qu'elle est, la marine marchande prussienne est un bon noyau de la future marine nationale allemande. L'accession de Hambourg, de Brême, de Lubeck à l'union douanière, ajoutera à cette marine plus de 400 vaisseaux, et tout porte à croire que l'Union allemande ne s'arrêtera pas en si beau chemin (1).

## Mexique.

Dans les premiers jours du mois d'août dernier, une rixe eut lieu dans une taverne (vinoteria) du port de Mazatlan (Océan-Pacifique) entre un matelot français, Alexandre Tazière, et des Mexicains appartenant à la musique militaire. Le débat s'était engagé à propos de politique. Le commissaire de police de l'endroit (alcalde) fit prendre et envoyer à la caserne les individus qui avaient pris part à la querelle.

Le capitaine Mariano Uruena, qui se trouvait à la caserne, se fit juge et partie dans ces débats, outragea ignominieusement Tazières et lui fit donner la bastonnade. L'alcade, révolté de la conduite inqualifiable du capitaine Uruena, adressa immédiatement au gouverneur du département de Sinaloa, où est situé Mazatlan, une plainte formulée dans les termes les plus vifs. Cette plainte finit ainsi : « *Ces faits, qui discréditent la nation » mexicaine, exigent un châtiment exemplaire.* »

De son côté le gouvernement central de Mexico ordonna que l'on prît les mesures les plus sévères contre le capitaine Uruena ; faits que nous trouvons confirmés aujourd'hui dans une lettre que le ministre plénipotentiaire du Mexique à Paris adresse à la *Presse* : M. le ministre ajoute

(1) Ces renseignements sont tirés en grande partie d'un Mémoire de M. de Herzberg, ancien ministre de Prusse.

même l'enlever jusque sous les débris de ce bâtiment. Deux préposés des douanes, de service le long de l'estacade, ont voulu s'opposer à cette invasion et à ce pillage, ils ont tiré leur sabre, mais après d'inutiles efforts et une lutte sans résultat contre un nombre d'hommes aussi considérable, ils ont été obligés de faire retraite et de céder à la force non sans avoir reçu de ces pillards, dont quelques-uns venaient de Montivilliers et d'Harfleur, quelques horions qui eussent eu d'autres suites plus graves peut-être, sans la prudence et le sang-froid dont ils ont fait preuve en cette occasion. Durant toute la nuit l'enlèvement a continué, et de grand matin une bande aussi nombreuse et aussi malveillante est accourue se joindre à la première et a donné comme celle-ci le triste exemple du vol sans répression. Ce n'est pas d'hier que datent ces scènes de rapt si impunément scandaleuses et peut-être, (ne fût-ce que dans l'intérêt de la moralité publique), serait-il temps d'y mettre un terme.

» Ce qui s'est passé à l'occasion de ce malheureux naufrage de la *Pauline* surpasse toute croyance. Un seul individu, de l'Eure, a enlevé, dans une nuit, sous les yeux de la douane impuissante, plus de 600 kil. de café, à l'aide d'un cheval qui faisait ce service. Les préposés, sur la demande du commandant de ce navire, se sont transportés à son domicile et y ont trouvé 350 kil. de cette denrée, qu'ils ont fait déposer dans un magasin. A la citadelle, les hommes du poste obligeaient les passants qui rentraient en ville à laisser leur charge sous les voûtes de la porte du Secours, où elle est encore aujourd'hui. Ne mettra-t-on pas un frein à d'aussi détestables habitudes ?

## REVUE DES JOURNAUX DU 19 NOVEMBRE 1844.

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale, en date du 17, qui ouvre, au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice de 1844, un crédit extraordinaire de 115,000 fr. pour dépenses imprévues.

— Les résultats que doit produire la session qui va s'ouvrir et leur influence sur la durée du ministère, préoccupent en ce moment la presse.

— On lit dans la *Revue de Paris*, ordinairement bien informée.

« Le cabinet est loin d'avoir sur les résultats de la session prochaine l'assurance que lui prêtent quelques-uns de ses amis. M. le ministre des affaires étrangères doute, dit-on, qu'il lui soit possible de faire accepter par la majorité les fautes trop réelles qu'il a commises. Cette crainte n'est pas sans fondement. »

— Le *Siècle* trace la tactique employée par le ministère pour parer aux éventualités probables de la prochaine session, faisant remarquer qu'il dresse ses batteries, comme à la veille de la dissolution. Il est prêt, dit ce journal, à disposer, dans un but de séduction, des immenses ressources qui lui sont confiées pour la bonne administration de l'Etat, tandis que les opinions indépendantes n'ont pour se défendre que leur vigilance et la garantie de la loi. Avec l'appui du sentiment public, ces garanties peuvent suffire.

— Le *Constitutionnel* loue la modération et la fermeté des élèves de l'Ecole polytechnique présents à Paris, qui, en se rendant à l'invitation de se présenter par fractions aux examens n'en tiendront pas moins la parole de solidarité qu'ils se sont donnée. Tout en donnant des preuves de soumission à l'autorité, ils ont rédigé une adresse au roi, que

L'autorité municipale s'est rendue immédiatement sur les lieux et a obligé, par mesure de précaution, les locataires des deux maisons voisines à déménager. Aucune personne n'a été blessée.

Un détachement du 47e de ligne, qui est caserné rue du Faubourg-Poissonnière, a été averti sur-le-champ et est venu prendre position sur le lieu de l'accident. D'autres détachements l'ont successivement remplacé dans le cours de la journée. On travaille en ce moment encore à retirer des décombres les meubles et les effets qui ont suivi les maisons dans leur éboulement. (*Moniteur parisien.*)

— Une compagnie d'entrepreneurs offre, dit-on, à l'administration de se charger gratis de construire une salle définitive pour le Grand-Opéra, au milieu des Champs-Elysées, à condition qu'on lui laissera, à titre d'indemnité, la salle actuelle et son emplacement. La salle serait démolie, et on construirait à sa place huit ou dix hôtels qui vaudraient vingt millions de francs.

— On assure qu'un Anglais, prisonnier pour dettes, est parvenu à s'évader de la rue de Clichy ; ce qu'il y de positif, c'est qu'hier toutes communications avec cette maison étaient interdites.

— Le conseil municipal des Batignolles, dans sa séance du 14 de ce mois, a décidé l'acquisition de deux belles propriétés de la commune, et des mieux situées, pour l'établissement de la mairie et d'écoles de filles et de garçons, avec salle d'asile.

— M. le ministre de la marine vient de faire prendre pour les bibliothèques des ports, l'ouvrage de M. Henri Arrault, intitulé : *Tableaux synoptiques d'hygiène, de médecine, de chirurgie, de pharmacie et de toxicologie navale.*

— Eugène-Aubin Louville, voiturier, a succombé samedi dernier, victime de la morsure d'un chien enragé qu'il avait reçue à la lèvre supérieure il y a trois semaines. Ce malheureux jeune homme, amené en consultation au parvis Notre-Dame, a été reconnu atteint d'hydrophobie et envoyé à l'Hôtel-Dieu, où les soins des médecins et le dévouement de la sœur de charité la mère Paulin n'ont pu le sauver.

— Hier, une rencontre terrible avait lieu vers trois heures de l'après-midi sur le boulevart, au coin de la rue Godot-Mauroy, entre deux Polonais, dont un, noble comte, assailli par l'autre, jeune homme de trente ans, qui l'accable d'injures et de coups au visage, lâche sur lui un pistolet à deux coups dont aucun ne l'atteint. Ce sont deux beaux-frères ; ils ont été conduits au poste de la Madeleine et interrogés par le commissaire de police. Il s'agit, dit-on, d'une vieille offense. (*Presse.*)

— Les cris : « A l'assassin ! allez chercher la garde ! » partaient avant-hier à midi d'une maison située nº 80, rue Montagne-Sainte-Geneviève, presque devant la grande entrée de l'Ecole polytechnique. On alla aussitôt chercher la garde au poste du collége Henri IV ; elle arrive en même temps qu'un sergent-de-ville, et on monte promptement dans la maison. Quelques instants après, la garde redescendait avec un individu ivre. Ce misérable était entré dans la chambre d'un pauvre cordonnier en vieux, et là, après avoir tout cassé, tout brisé, il s'était mis en devoir d'étrangler le malheureux cordonnier. Quand la garde est arrivée, celui-ci était sur le point de rendre l'âme.

---

grec, ni Corneille ceux des Espagnols. En tout cas, qui affirmerait, sans rire, que Ducis a compris et nous a fait comprendre Shakspeare. D'ailleurs, en admettant que Corneille et Racine aient demandé à la Grèce et à l'Espagne tout ce que comportait, en leur temps, l'esprit français, comme tout se modifie dans la société, il s'ensuit que nos auteurs modernes ont le droit d'emprunter encore d'autres richesses aux littératures étrangères. Cela est incontestable.

Voilà donc une question de liberté sur laquelle il faudrait nous entendre. Si vous reconnaissez que le théâtre doit modifier ses procédés, si vous admettez que Corneille et Racine se sont aidés des théâtres étrangers pour établir leurs formes, alors vous devez accorder aux modernes le droit de recourir aux mêmes sources pour s'aider dans l'œuvre de perfectionnement des procédés dramatiques. Cela étant, il ne faudrait pas s'irriter contre l'étude des théâtres étrangers. A cet égard, le critique de la *Réforme* reproduit à peu près, à notre grand regret, la thèse de M. Marrast et du *National* :

« Les premiers d'entre vous (les poètes modernes) ont copié les hommes d'Etat qui faisaient de la politique anglaise, autrichienne ou russe; nos amis les ennemis, c'était le public auquel ils semblaient vouloir plaire avant tout. Guizot le littérateur a été le précurseur de Guizot le ministre; il a traduit le théâtre de nos voisins en attendant qu'il fît de l'entente cordiale. Ah ! si les rives du Don étaient plus poétiques, la France aurait eu aussi une littérature cosaque !

« Ce sont là vos idées, et nous les répudions comme anti-nationales : quant au progrès, s'il y en a eu d'accompli, c'est à un des nôtres qu'il est dû ; à Chénier d'abord, à Mercier ensuite, à Lemercier enfin. »

Ainsi, voilà MM. Guizot, de Barante, Ferdinand Denis, etc., coupables d'avoir admiré et révélé à notre admiration Shakspeare, Goethe, Schiller, Lope de Vega, Calderon, Alarcon.... Ainsi, le progrès, s'il nous arrive de l'étranger, est un mauvais progrès, et il faut, pour être la bien-venue, que l'impulsion nous vienne d'une main française ! Si nous avons au dix-neuvième siècle des idées plus compréhensives, plus larges sur l'art dramatique, les Anglais, les Espagnols, les Allemands n'y sont pour rien ; tout nous vient de Lemercier, de Chénier et de Mercier. Mercier.... qui nommez-vous là ? y songez-vous? Qui s'est plus glorieusement moqué de la forme tragique que vous déclarez être une forme accomplie ? Mais ces écrivains distingués, eux-mêmes, n'avaient-ils pas lu les théâtres étrangers, et croyez-vous que cette étude ne leur ait pas été féconde?

Nous croyons, pour notre part, que la critique doit se tenir scrupuleusement en garde contre cet engouement du patriotisme exclusif et jaloux, que le spirituel M. Emile Deschamps a si bien baptisé du nom de *patrioterie.* Nous voyons sur la terre des familles diverses, aujourd'hui divisées dans leur intérêts et dans leur affection, mais destinées à s'associer un jour et à ne plus faire qu'une seule grande famille, suivant le commandement de Dieu. *Omnes unum sint.* Cette tendance à l'unité se manifeste

d'une manière évidente. Les peuples, long-temps étrangers les uns aux autres se visitent, se mettent en rapport, s'étudient de plus en plus, tendent à se pénétrer les uns les autres. Il faut se connaître et s'apprécier pour s'aimer. Quand on a un peu vu et voyagé, on sait et l'on convient qu'il y a du bon dans le caractère de toutes les nations. Dans les œuvres de toutes ces nations il doit y avoir aussi du bon ; chacune d'elle a fait son effort laborieux, et concouru au progrès général par ses enfantements dans l'industrie, dans les sciences et dans les arts. Ces conquêtes diverses, souvent brillantes, mais bien incomplètes encore, seront associées un jour, se compléteront les unes par les autres, et de leur combinaison naîtront une industrie, une science et un art d'un ordre nouveau et supérieur. Le génie dramatique a semé des germes précieux et poussé de belles fleurs en Grèce, en Angleterre, en Espagne, en France, en Allemagne. Etudions la nature de ces champs diversement cultivés; ne nous enfermons pas dans un orgueil national, égoïste et puéril. Respectons les fruits de l'âme et de l'activité humaines dans toutes les races; accueillons fraternellement l'œuvre des peuples, nos émules en civilisation; soyons sympathiques à tous, car tous les hommes sont nos frères, au-delà des Pyrénées comme au-delà du Rhin, par delà de la Manche et par delà des océans. Le génie, on l'a dit noblement, a pour patrie le monde tout entier.

Mais si nous rendons hommage à l'œuvre des nations rivales, si nous trouvons utile et honorable de nous inspirer aux sources étrangères, si nous ouvrons libéralement nos âmes aux chants qui viennent du dehors, gardons-nous de dédaigner les produits du génie français. Quand le monde entier s'est éclairé à nos lumières, échauffé à nos flammes, soyons aussi respectueux que les étrangers pour les génies qui ont fait la gloire de la France. Parce que nous avons eu l'honneur d'apprécier, dans notre siècle, les immenses beautés des théâtres de l'Angleterre et de l'Espagne, éblouis par cet éclat nouveau pour nos yeux, ne détournons pas le regard des chefs-d'œuvre nationaux. M. Vacquerie, qui émet d'excellentes idées pour démontrer la valeur du drame de Skakspeare et de M. Hugo, conclut ainsi :

« Ainsi, pour nous résumer, nous avons démontré l'intime sympathie qui existe entre Skakspeare et Victor Hugo, et l'antipathie complète qui existe entre Skakspeare et Racine. Nous mettons donc nos adversaires dans ce dilemme fatal et définitif : — Ou accepter Hugo et nier Racine, ou nier Skakspeare. —

Pourquoi donc cet exclusivisme, cette bascule éternelle? Pourquoi ne pas tout comprendre et tout accepter? Parce que Shakspeare est beau, il faut que Racine soit mauvais ? Pour moi, je confesse que Shakspeare est la plus grande âme dramatique qui ait existé, mais je n'en admire pas moins profondément plusieurs conceptions de notre poète. Si l'on accepte Hugo, il faut nier Racine !... C'est fort embarrassant, et votre dilemme

est un cercle fatal que nous ne saurions toucher sans oppression ; de pareilles tyrannies ne mènent qu'à l'injustice ou à la guerre sans fin. Croyez-nous : acceptons-les tous, Shakspeare, Racine, Hugo, mais *tous* sous bénéfice d'inventaire. M. Hugo lui-même n'a-t-il pas fait ses réserves à l'égard de la forme shakspearienne ; et certain critique intelligent ne l'a-t-il pas reconnu, lui aussi, quand il a indiqué une juste distinction entre le *drame éparpillé* du vieil Anglais et le *drame condensé* du moderne Français? M. Hugo n'a pas répudié l'héritage de Shakspeare seulement en ce qui regarde le plan général ; on conviendra bien qu'il n'a pas adopté, au degré où il existe dans le drame anglais, le mélange du tragique et du comique, du noble et du trivial.

Ce débat nous conduit à l'imitation du *Roi Lear*. Nous avons dit notre opinion sur les traductions. Lorsque Racine et Corneille, lorsque, de nos jours, MM. Dumas et Hugo imitent une œuvre étrangère, ils s'assimilent la forme ou l'idée empruntée, ils lui impriment le cachet de leur propre individualité. C'est là l'œuvre du poète créateur ; c'est bien leur œuvre qu'ils donnent au public. MM. Sauvage et Duhomme n'ont pas cette prétention. Ils ont pris Shakspeare, et ont simplement cherché à l'arranger pour notre scène. Leur *Roi Lear* est une étude du drame anglais offerte au public français.

Or, pour étudier utilement Shakspeare, il faut que je trouve ce qui caractérise sa manière ; il faut que j'aie devant les yeux une image assez fidèle de son âme, de ses idées, de ses procédés, de ses formes. Il me semble, à cet égard, que les jeunes poètes traducteurs n'ont pas suffisamment accompli leur œuvre.

Le *Roi Lear* est un immense drame famillal. Lear, vieillard faible, trompé sur les sentiments de ses filles, partage son empire entre Gonérille et Régane, qui l'amusent de protestations de tendresse et de dévouement, et déshérite Cordélia, dont l'amour s'exprime en termes plus timides et moins emphatiques. A peine le roi s'est-il démis du pouvoir, que les deux aînées lèvent le masque, dédaignent, persécutent leur père, et vont enfin jusqu'à lui refuser un asile. Le sujet principal du drame est dans le désespoir du père trahi par les filles ingrates qu'il a comblées de soins et de bienfaits. La scène du vieux Lear chassé de ses palais, en démence, errant, accompagné de son fou, au milieu de la tempête, est peut-être la plus pathétique et la plus grandiose qui soit au théâtre.

« Soufflez, vents... Ouragans, cataractes, versez vos torrents jusqu'à ce que vous ayez couvert nos clochers et noyé leurs coqs. Feux sulfureux, avant-coureurs de la foudre qui éclate et brise les chênes, venez roussir mes cheveux blancs. Et toi, tonnerre, qui ébranles tout, écrase le globe du monde, brise tous les moules de la nature ; disperse d'un seul coup tous les germes qui produisent l'homme ingrat. Feux, lancez-vous ; pluie, précipite-toi : la pluie, le vent, le tonnerre, les feux ne sont point mes filles : éléments, je ne vous accuse point d'ingratitude ; je ne vous ai pas donné un royaume, à vous ; je ne vous ai point appelés mes enfants ; vous ne me devez aucune déférence : accablez-moi donc à votre horrible plaisir : me voici

l'un tient un fallot, allongeant le bras, et s'effaçant le corps dans le corridor, de crainte d'être dévoré par le chien ; l'autre, se tenant aussi dans le corridor, risque un œil pour reconnaître l'animal, et un troisième arrive avec un fusil pour le détruire.

» Le point noir se dessinant toujours, à leurs yeux effrayés, sous la forme d'un chien, on décida qu'il fallait le tuer. On ajusta; le coup partit, et un malheureux ouvrier, camarade et ami des trois autres, était mort. Bientôt ils s'aperçurent de leur fatale erreur, et allèrent se déclarer coupables à M. le maire de Cerdon, qui fit prévenir M. le juge de paix de Sully pour relever le cadavre. »

— On nous écrit de Saint-Céré (Lot), le 5 novembre :

« Un forfait odieux vient d'être commis dans nos environs. Le 29 octobre, il y avait foire à Loubressac. Le soir, le nommé Clarèty, de la commune de Padirac, canton de Frammat, déjà condamné pour vol à cinq ans de réclusion, et qui est sous la surveillance de la police, conduisit une femme de mœurs plus qu'équivoques chez le cabaretier Mombesy. La fille de ce cabaretier engagea son père à les renvoyer, ce qui fut fait immédiatement. Clarèty, en se retirant, dit à la fille de Mombesy qu'il se vengerait. En effet, s'étant assuré de l'heure où celle-ci devait se rendre le lendemain à Miers, il alla l'attendre dans un bois, entre le puits de Padirac et Miers. Cette infortunée étant arrivée à cet endroit vers 11 heures du matin, Clarèty se précipite sur elle, la renverse, et veut se porter aux dernières violences : elle résiste, il l'entraîne dans un bas-fonds, et là s'accomplit une scène épouvantable. Cette fille vertueuse se met à genoux, lui demande pardon, et le supplie de lui laisser l'honneur. Le barbare ne répond à cette prière qu'en lui portant à la tête un coup de pierre qui la renverse sans connaissance. Clarèty abuse de cette position, et quand la malheureuse revient à la vie, elle est déshonorée, et Clarèty lui dit de se préparer à mourir. Elle lui demande de faire un acte de contrition, et, chose remarquable, elle prie Dieu pour son assassin, et dit qu'elle lui pardonne. Clarèty, loin de se laisser attendrir par cette scène touchante, va chercher une pierre plus grosse que la première et brise le crâne de cette malheureuse jeune fille ; elle avait à peine rendu le dernier soupir qu'il consomma sur son cadavre un nouvel attentat. Puis, il la déshabille entièrement et emporte jusqu'à ses bas et sa chemise, fait un paquet de tous ses effets, et se retire chez lui, attendant la nuit pour la précipiter dans le puits de Padirac, sorte de gouffre qui ne rend rien de ce qu'on y jette.

» Mais cette scène affreuse avait eu un témoin. Un jeune berger de dix-sept ans se trouvait à cent pas de là. Caché derrière un mur, il avait, durant plus d'une heure, suivi les phases de ce terrible drame. Était-ce par stupidité, par crainte, ou par un sentiment d'horrible curiosité? Toujours est-il qu'il était resté muet durant tout ce temps, et ce n'est qu'après que Clarèty, qu'il ne connaissait pas, se fut éloigné, qu'il est venu raconter ce dont il avait été l'impassible témoin. On se rend sur les lieux, où on trouve la victime, et les soupçons se portent sur Clarèty, qui est arrêté le lendemain par la garde nationale et conduit devant le juge de paix de notre ville.

» Confronté avec sa victime, Clarèty ne me pas la connaître, mais il nie avoir commis le crime. Une perquisition est faite chez lui, et on acquiert la conviction de sa culpabilité. Dans son pantalon on trouve un étui, un

C'est à raison de ces faits que M. le lieutenant de vaisseau Besson, ex-commandant du *Groënland*, a dû comparaître devant un conseil de guerre.

Il est assisté de M. Baudin, capitaine de corvette en retraite.

Les fonctions de capitaine-rapporteur sont remplies par M. Ricard, capitaine de corvette.

L'audience est ouverte. M. Comte, greffier, donne lecture des pièces de l'information. Cette lecture dure près de trois heures.

M. le président donne ensuite ordre d'introduire M. Besson, et procède à son interrogatoire.

Le prévenu déclare se nommer Antoine Paulin Besson, âgé de quarante-deux ans, né à Paris, lieutenant de vaisseau de 1re classe, commandant la frégate à vapeur le *Groënland*.

D. Quel jour partîtes-vous de Mogador et à quelle heure? — R. Le 25 août, à trois heures et demie de l'après-midi.

D. Quelle était votre mission? — R. Je devais remorquer la *Vedette* jusqu'à 50 lieues de Cadix, puis aller prendre l'entrée à Tarifa, et me rendre à Cadix pour y remettre les dépêches du prince.

D. Auriez-vous abordé la côte par défaut de surveillance, ou bien parce qu'on ne pouvait, à cause de la brume, l'apercevoir à la plus petite distance? — R. La brume s'éleva à sept heures ; elle a été à son maximum d'intensité à dix, et s'est dissipée à dix et demie. Ce fait est tellement patent que je m'étonne qu'on ait pu le mettre en doute. Une lecture attentive du journal de la *Vedette* indique qu'elle n'a eu connaissance de la terre qu'à neuf heures, et à une distance de trois lieues ; et certes, sans la brume, en raison de la hauteur de la côte, elle l'eût vue à plus du double.

D. Au moment de l'échouage, où étiez-vous, et quelle heure était-il? — R. Il était dix heures et un quart; j'étais sur la dunette avec le lieutenant, alors officier de quart.

D. Depuis combien de temps? — R. Depuis une demi-heure environ ; j'y étais monté immédiatement après le déjeuner.

D. Qui est-ce qui a vu le premier la terre? — R. C'est moi; mais j'ignorais que ce fût la terre : je vis un corps opaque qui me parut une embarcation chavirée. Dans le doute, je fis stopper et mettre la barre tout à tribord, et je courus sur le tambour à tribord. Au même instant, le navire toucha, son mouvement de rotation n'ayant pu se faire assez promptement pour éviter la côte.

— D. De combien de pieds le navire s'est-il déjaugé par le fait de l'échouage?— R. D'un pied. Je fis sonder immédiatement, et je trouvai quatorze pieds devant et seize derrière. Je présume que c'est par le milieu qu'il était principalement échoué.

D. Vous entendrez des témoins dire que le bâtiment s'était déjaugé de l'avant d'environ cinq pieds. — R. Ils se trompent ; cela n'est pas.

D. Comment était la marée au moment de l'échouage? — R. Pleine. J'observai des têtes de roche, et je les vis se découvrir très peu de temps après l'échouage.

D. Si le navire s'était effectivement déjaugé de cinq pieds et au moment de la haute mer, tout espoir de le retirer de cette mauvaise position eût été perdu ; mais s'il ne l'était que de deux pieds ou d'un pied et demi, vous auriez bien fait de couper tout de suite la mâture, et surtout le mât de misaine, qui aurait allégé l'avant? — R. Comme je l'ai dit, le navire n'était déjaugé que d'un pied, mais c'était par son travers qu'il portait, et je dus aviser au plus pressé. Je m'occupai d'abord de faire élonger une ancre à jet de l'arrière. Je vous ferai observer que je désespérais à peu près du salut du navire, car la chute des mâts pouvait entraîner celle de la cheminée, et alors toute ressource pour me servir de la vapeur eût été enlevée.

D. L'établissement du port de Larache est à une heure trente minutes ; vous vous êtes échoué deux jours avant la pleine lune ; le moment de la haute mer ne devait avoir lieu qu'à midi. La marée serait donc montée en-

que vous voulez, toutes les dernières choses, mais pour remorquer le navire, et, à cet effet, n'avez-vous pas envoyé deux amarres? — R. Oui ; telle était mon intention. Je ne me rappelle pas si je parlai de minuit ; toujours est-il que je voulais faire un dernier effort à la marée haute.

D. A quelle heure avez-vous perdu l'espoir de retirer le navire de la côte? — R. Entre six et sept heures du soir. J'appris alors qu'il y avait des ruptures à la machine, que des bordages larguaient par le travers des soutes, et qu'il y avait dans la cale un mètre et demi d'eau, ce dont je m'assurai immédiatement.

D. A quelle heure le *Pluton* et le *Cuvier* vinrent-ils mouiller près de vous? — R. A peu près au coucher du soleil. Le prince de Joinville se rendit immédiatement à mon bord. Il me demanda dans quel état était le navire; si j'avais beaucoup de blessés, et quelles étaient les dispositions que j'avais prises. Il donna son approbation à tout ce qui avait été fait. Il questionna successivement le maître mécanicien, le maître calfat sur les avaries, et parcourut les diverses parties du bâtiment pour s'en assurer lui-même. Voyant qu'il y avait impossibilité de remettre le navire à flot, il me donna l'ordre de faire évacuer le restant de l'équipage, et d'incendier le bâtiment. A neuf heures et demie, je mis moi-même le feu, et je le quittai le dernier.

D. Dans toutes les opérations ordonnées par vous, soit pour alléger le navire, soit pour élonger les ancres, chacun a-t-il obéi ponctuellement? — R. Mes ordres ont toujours été parfaitement exécutés.

On procède à l'audition des témoins.

M. Ernest-Aimé Monneret, enseigne de vaisseau, embarqué en dernier lieu sur la frégate à vapeur le *Groënland*, demeurant actuellement à Toulon, rue Neuve, 28, expose les faits de la même manière que le commandant.

Dès onze heures du matin, dit M. Monneret, la brume s'étant dissipée, nous vîmes une côte à pic dont le sommet était couvert d'Arabes armés, qui firent feu sur nous. Vers midi et demi la fusillade allait toujours en augmentant. Nous prîmes le parti de faire tirer quelques coups de canon. Les hommes placés derrière les bastingages, armés de fusils, répondaient aussi au feu des Arabes.

Vers midi on signala un navire en vue. La pièce de babord fut tirée par intervalles pour indiquer notre position et demander des secours. Le pavillon fut hissé à mi-corne, et un officier partit aussitôt pour aller à la rencontre de ce bâtiment, qui n'était autre que la *Vedette*. Elle vint mouiller quelque temps après par la hanche de babord arrière du *Groënland*. Elle commença à tirer à mitraille sur les Arabes, qui étaient venus s'embusquer derrière les rochers, ce qui nous permit d'évacuer à bord de la *Vedette* les malades, les blessés, les mousses, et une partie des sacs de l'équipage. Nous avions encore quelque espoir de sauver le bâtiment à la marée haute.

Vers six heures du soir arrivèrent le *Pluton* et le *Cuvier* qui mouillèrent à peu de distance de la côte. Les Arabes avaient cessé leur feu. Les secousses occasionnées par la lame étaient alors très violentes ; l'eau de la cale était à la hauteur de l'eau de la mer ; conséquemment le navire était défoncé. A mon avis, tout espoir de le relever était perdu. S. A. R. le prince de Joinville vint tout de suite à bord, et après avoir conféré quelques instants avec le capitaine, le prince décida que le bâtiment serait évacué et immédiatement incendié.

Tous les hommes se rendirent à bord du *Pluton* ou du *Cuvier*. Il ne restait plus, sur le *Groënland*, que le capitaine et le quartier-maître, qui mirent eux-mêmes le feu au bâtiment. Le capitaine se rendit ensuite à bord du *Pluton*, pour prévenir le prince que ses ordres étaient exécutés. Dans toutes les circonstances qui ont accompagné et suivi le naufrage, les ordres du commandant ont été exécutés avec la plus grande ponctualité. M. Besson a montré beaucoup de fermeté et de courage.

M. Michel-Louis de Jouslard, âgé de 30 ans, enseigne de vaisseau, embarqué en dernier lieu sur la frégate à vapeur le *Groënland*, demeurant à Tou-

---

votre esclave, un pauvre et faible vieillard, infirme, méprisé. Mais non, vous êtes des lâches, vous qui venez des hauts lieux devotre naissance vous unir à deux filles détestables, contre une tête aussi vieille et aussi blanche que la mienne... Oh! oh! cela est odieux! »

Puis, le bon vieillard oublie par moments sa douleur, le mal qui l'accable, pour songer, avec une sollicitude toute paternelle, à son fou :

« Viens, mon enfant; comment te trouves-tu? Tu as froid ; j'ai froid aussi... Pauvre fou, pauvre garçon, j'ai encore dans mon cœur une place où je puis m'affliger pour toi. »

Enfin, Cordélia, la fille sacrifiée, pleine de douceur et de piété, vient de France, dont le roi l'a épousée, pour recueillir et sauver son vieux père. Lear retrouve dans les bras de cette noble enfant la raison et le repos; mais, dans les guerres fraternelles, Cordelia est étranglée, et le vieux roi expire en contemplant le corps inanimé de sa fille.

Shakspeare a compliqué avec une grande puissance son drame, en plaçant en face de Lear la figure d'Edgar, fils de Glocester, méconnu, chassé, persécuté par son père, et devenu également fou par le malheur. On conçoit combien cette double image de l'extrême douleur dans la famille, à de puissance, et quel effet est produit lorsque Lear et Edgar se rencontrent au sein de la tempête, fugitifs, pauvres et nus, tous deux privés de raison. Glocester a, lui aussi, un autre fils qui a capté sa confiance; c'est le bâtard Edmond. Après avoir perdu Edgard, Edmond calomnie son père lui-même, l'accuse de haute-trahison ; le mari de Régane arrache les yeux à Glocester. Le père aveugle, dépouillé de ses biens, misérable et seul, rencontre le fils qu'il a maltraité et qu'il a rendu fou; la vue de son père malheureux rend le calme à l'intelligence d'Edgard, et, sans se faire connaître, le jeune homme devient pieusement le guide de l'aveugle, et le rattache à l'existence par l'amour filial.

Ces deux sujets sont combinés d'une manière assez satisfaisante. Il est curieux d'étudier comment le génie de Shakspeare soudait deux pièces l'une à l'autre; d'ailleurs la conception du poète n'est complète qu'avec ce double drame. MM. Duhomme et Sauvage sont donc, à notre avis, inexcusables d'avoir supprimé Edgard et Glocester. Ils ont conservé Edmond, et ont donné à ce personnage une excessive importance. C'est déranger l'économie de l'œuvre originale, où Edmond, contrasté avec Edgard, sert de lien entre les deux groupes ou sujets qui constituent le *Roi Lear*. Pourquoi aussi substituer le dénoûment de la *Chronique d'Hollinshed*(1), à celui du poète, et finir par un tableau de bonheur, quand Shakspeare a voulu le désespoir et la mort?

Je reprocherai, en outre, à MM. Duhomme et Sauvage d'avoir trop francisé la forme du drame anglais. Il est bon de nous montrer les fré-

(1) Voir la préface du *Roi Lear*, de la traduction de M. Guizot.

quents changements de lieu ; c'est là un procédé qui effraie nos esprits paresseux; notre imagination a peur de voyager. Il faut faire un peu notre éducation à cet égard. Les changements de scène permettent des effets de contraste dont nous ignorons tout-à-fait, en France, la puissance et le charme.

Ces critiques faites, reconnaissons que MM. Sauvage et Duhomme ont choisi avec goût les scènes et les idées; qu'ils ont fidèlement reproduit la figure du vieux Lear. Leur style m'a paru exempt de recherche et s'animant aux scènes pathétiques.

M. Rouvière joue le principal rôle avec une supériorité remarquable. Voilà un jeune artiste qui prend rang entre les meilleurs. Faut-il le dire? nous ne croyons pas qu'il y ait à la Comédie-Française un artiste capable de représenter avec autant de vérité d'accent et de sensibilité la figure du roi Lear. Mlle Yamini et M. Chotel ont joué dans un bon sentiment les rôles de Cordélia et de Kent.

La semaine dramatique n'a que peu de richesses. J'exprime le regret très sincère de n'avoir pu voir qu'un acte d'une tragédie biblique, *Héli*, de M. Ricquier-Aldée. On en cite de beaux vers. — *Au bord de l'abîme*, au Gymnase, a médiocrement réussi. MM. Fournier et Biéville se moquent des femmes-auteurs; c'est peu spirituel. Ces messieurs suivent une idée déjà indiquée par M. Scribe, celle de donner le beau rôle au mari et le mauvais à l'amant. Avec cette idée, il y a plusieurs centaines de comédies à faire ; mais, pour comprendre la donnée et la bien rendre, nos auteurs feront bien de lire le *Traité de l'unité universelle*, où Fourier, vingt ans avant M. Scribe, a établi de main de maître les misères et les hontes de l'amant. Dans leur *bord de l'abîme*, MM. Fournier et Biéville, sous prétexte de donner le beau rôle au mari, nous en ont montré un si vulgaire et si ennuyeux, que toutes les femmes dans la salle devaient ressentir le besoin de lui donner le mauvais rôle. Est-ce là ce que voulaient les auteurs ?

L'*Ange tutélaire* du Vaudeville est une excellente idée mal venue. Le jeune Chimart, chanteur de romances, très pauvre hère, monte un jour dans un omnibus. Au moment de s'asseoir, il crie au conducteur : « Arrêtez, laissez-moi descendre ; je n'ai pas d'argent sur moi. » Ce faisant, il écrasait le pied d'un monsieur. — « Eh! monsieur, crie le patient, laissez-moi vous prêter les 30 centimes, à condition que vous cesserez de m'écraser mes cors. » Chimart accepte une offre faite en termes si gracieux, et prend le nom de son bienfaiteur. Il allait en soirée. Il chante, il a un succès fou, et sa réputation date de cette soirée mémorable. Devenu chanteur à la mode, Chimart veut retrouver son bienfaiteur aux 30 centimes. Le vieillard est mort. Chimart n'a de cesse qu'il n'ait découvert un membre quelconque de sa famille. Ce membre trouvé (c'est une nièce), le chanteur jure de lui dévouer son existence. Il se constitue son *ange tutélaire*. La nièce est mariée et très heureuse. Chimart, sous prétexte de faire son bonheur, bouleverse tout son ménage, met le trouble entre elle et son

mari ; fait croire à cet honnête mari qu'il est trompé. Enfin, c'est une confusion très plaisante, où Arnal joue comme il n'a jamais mieux joué. La farce est de MM. Lockroy, Jaime et Marc-Michel.

J'ai annoncé le succès des *Deux Papas très bien*, de MM. Lefranc et Labiche, au Palais-Royal. C'est tout-à-fait bouffon ; Grassot et Leménil font assaut de verve grotesque.

Hier, on jouait à la Cour l'*Ecole des Vieillards*. Il y a eu comédie ailleurs que sur la scène. MM. Provost, Regnier et Samson causaient dans la coulisse, lorsqu'un valet du château vint présenter des glaces au groupe de nos princes comiques. M. Regnier étendait la main pour se servir, lorsque le plateau s'écarta rapidement ; l'artiste remarqua que le porteur le toisait avec un air de reproche et de dédain. Tout surpris d'abord d'un pareil procédé, M. Regnier, se regardant lui-même, s'aperçut qu'il portait la livrée pour son rôle. Le valet de cour avait pris au sérieux le valet de comédie. Cependant un des chefs de service, plus lettré et intelligent, était accouru tout troublé, et gourmandait l'homme de l'office sur sa maladresse, lui expliquant que la livrée de théâtre couvrait un de nos artistes les plus remarquables et les plus dignes. M. Regnier et ses camarades rirent de bon cœur, et l'anecdote arriva bientôt jusqu'à la loge royale, où elle excita une hilarité générale.

La distribution des prix au Conservatoire a eu lieu cette semaine. M. Chotel, élève de M. Michelot, jeune artiste qui donne des espérances, a obtenu le prix de déclamation tragique et un accessit pour la comédie. Mlle Yamini, artiste au talent délicat, que nous avons applaudie à la représentation de Morsang, entre Mmes Rachel, Dupont et Jenny Vertpré, a eu un accessit ; M. Roger, le second prix de comédie. Viennent de bons acteurs, nous en avons besoin ; ou plutôt viennent des pièces vivantes et passionnées, et le génie des comédiens se révélera !

SPECTACLES DU JOUR. — A l'Opéra, les *Huguenots*, l'œuvre vigoureuse de Meyerbeer. Le quatrième acte est le plus grand effet de force produit dans une œuvre lyrique. M. Duprez chante le rôle de Raoul. — Opéra-Comique, la *Sirène*, heureuse inspiration du génie toujours jeune d'Auber. — Porte-St-Martin, *Mathilde*, de MM. Sue et Pyat. — Palais-Royal, l'*Etourneau* et les maîtres bouffons. — Variétés, *Emma*, de M. Laya. Achard, Delmas, Numa ; Mmes Nathalie et Désirée. — Variétés, Bouffé et de jolies femmes.

D. L.

Nous publierons au prochain feuilleton dramatique une lettre d'un vif intérêt sur les questions théâtrales. Cette lettre nous est adressée par M. Alexandre Dumas.

Le 3 0/0, plus faible à l'ouverture que la veille, s'est relevé jusqu'à 83 27 1/2, pour retomber encore après la Bourse. A quatre heures, on faisait 83 10 offerts, c'est-à-dire 17 c. 1/2 plus bas qu'hier. Le 5 0/0 a peu varié et ferme à 119 55 au même prix.

Au milieu d'une grande activité, les cours d'aujourd'hui n'offrent que peu de variations en général, si l'on excepte la rente de Naples, qui s'est encore raffermie, et le chemin de fer d'Avignon, toujours en hausse prononcée.

Le bruit d'une fusion possible entre les chemins de Versailles (rive droite et rive gauche), relativement au prolongement de leur parcours sur Chartres, a donné dès hier une certaine faveur à ces deux lignes. Ce mouvement de hausse a continué aujourd'hui pour la rive droite seulement.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Oblig. hypothécaire, 495.—Jouiss. des 4 Canaux, 127 50.—Canal de Bour-

| LONDRES, 17 NOV. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Dimanche, B. fermée. | Av... 83 25 20 15.<br>Ap..... 83 12 1/2 10.<br><br>Rep. fin c. — F. pr<br>3 0/0, p. 25.<br>5 0/0, 10. 35.<br><br>Bons du Trésor.<br>3 1/8 à 4 mois. | 5 0/0 f. p. 119 60 d. 50.<br>F. p. 120 40 d. 50.<br>3 0/0 f. c. 83 25, 40 d. 50.<br>F. p. 83 20 d. un.<br>83 60, 75 d. un.<br>Orléans, 1022 50 d. 10.<br>Rouen, 1005 d. 10.<br>Mars., 880 d. 10. |

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Jeanne d'Arc. Les Paniers. Les Nuées.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Un Ange. Polka. Revue. Grisette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Monseigneur. Vieux Péchés. Catherine. Point du jour.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Étourneau. Roman. 2 Papas. Chansonnette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Emma. 3 Péchés. Surprises. Fumiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — 2 Familles. Mathilde.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Henriot. Tout pour mon père. Dauses.
5 h. 1/2 FOLIES. — Premières armes du Diable.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 18 Novembre. | | | 19 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2261 q. | 96 k. | Arrivages | 3333 q. | 02 k. |
| Ventes | 2704 | 55 | Ventes | 3397 | 50 |
| Restant | 10201 | 56 | Restant | 10060 | 03 |
| Cours moyen | | 32 83 | Cours moyen | | 32,70 |
| Cours-taxe | | 33.29 | Cours-taxe | | 33,19 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 9 | 42k. | 45,85 à 48,70 | Gr. | 00q. | 00k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 307 | 72 | 33,10 à 35,05 | 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 316 | 41 | 29,95 à 31,93 | 2 | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 9 | 42 | 27,40 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 7 | 85 | 21,00 à 22 30 | 4 | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| | 1600 | 00 | 30 55 à 45 85 | I. | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

**DREUX**, 18 novembre. — Froment 17,12 ; 2e 16,37 ; 3e 15,50. — Méteil 12,75 à 11,58. — Seigle 12,00. — Orge 9,35. — Avoine 6,15.

**CAMBRAI**, 16 novembre. — Prix moyen : Froment 15,59. — Seigle et orge 10,00. — Orgette 9,50. — Avoine 5,88.

**SAINTE-MÉNÉHOULD**, 16 novembre. — Froment 14,64. — Seigle 6,12. — Orge 8,80. — Avoine 4,82.

**COLMAR**, 14 novembre. — Froment 1re 19,12 ; 2e 17,75 ; 3e 16,50. — Méteil 13,18. — Seigle 11,99. — Pommes de terre 1,70.

**SAINT-LAURENT**, 16 novembre. — Froment 1re 18,21 ; 2e 17,81 ; 3e 17,44. — Seigle 10,33 à 11,00. — Orge 9,33 à 10,00. — Méteil 12,00 à 12,66. — Maïs 11,66 à 12,00. — Sarrazin et avoine 6,66 à 7,00. — Pommes de terre 2,80.

**RENNES**, 15 novembre. — Froment 15,50. — Méteil 12,50. — Seigle 11,50. — Orge 8,00. — Sarrazin et avoine 6,50.

**HENNEBON**, 14 novembre. — Froment 17,50. — Seigle 10,80. — Millet 13,00. — Avoine 7,00. — Pommes de terre 1,98.

**MARANS**, 14 novembre. — Froment 1re 17,25 ; 2e 16,66. — Baillarge 10,66. — Orge 10,00. — Avoine 1re 6,20 ; 2e 6,00. — Quelques achats faits pour la Saintonge ont occasionné une légère augmentation sur le froment au dernier marché. Les autres grains sont sans variation.

**TOULOUSE**, 16 novembre. — Froment 1re 20,00 à 20,50 ; 2e 19,50 ; 3e 18,75. — Seigle 13,00. — Maïs 12,00. — Orge 11,00. — Avoine à 8,50. Le prix moyen à la halle d'hier a été pour le blé de 19,83.

**CLERMONT** (Hérault), 13 novembre. — Froment 1re 24,50 ; 2e 23,00 ; 3e 22,00. — Avoine 10,00.

*Marchés étrangers.* — **BRUXELLES**, 15 novembre. — Froment 15,87 à 20,93. — Seigle 9 82 à 11,24. — Avoine 6,16 à 6,88.

**HASSELT**, 15 novembre. — Froment 20,20. — Seigle 11,30. — Orge 9,00 à 9,90. — Sarrazin 9,00. — Avoine 5,20.

**ANVERS**, 14 novembre. — Froment roux indigène 21,95 ; de blanc 21,44 ; do étranger roux et blanc 19,83. — Sarrazin 10,58. — Seigle indigène 12,31 ; do Stettin, Dantzig et Prusse 11,63. — Orge 11,49 à 11,89. — Avoine 7,92.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

**PARIS**, *marché d'Enfer du 19 novembre.* — Foin 1re 48 à 49 ; 2e 44 à 45 ; 3e 42 à 43. — Paille de blé 1re 23 à 24 ; 2e 21 à 22.

*Marché Saint-Antoine.* — Foin 2e 43 à 46. — Sainfoin 43. — Luzerne 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 46 ; 3e 38 à 42. — Regain 38. — Trèfle 1re 32 ; 2e 30 ; 3e 27. — Paille de froment 1re 25 à 26 ; 2e 23 à 24 ; 3e 22. — Paille de seigle 28. — Paille d'avoine 31 ; 3e 30.

### Spiritueux (par hect.)

**BERCY**, 15 novembre. — Les arrivages de la Basse-Bourgogne ont consisté en un grand nombre de bateaux de vins blancs et rouges. Par la Loire, les vins du Cher, d'Orléans, de Beaugency et de Pouilly sont arrivés en abondance. Les chemins de fer ont chargé aussi de ces vins. A ces arrivages il faut ajouter plusieurs bateaux rouennais dont le chargement consiste en Saint-Gilles, Bordeaux, Narbonne et Marseille.

La vente pour Paris a été très active ; les environs et la Picardie ont fait aussi des enlèvements considérables. Les prix ne subissent toujours pas de changements ; mais on croit à une augmentation dans le cours ; car les vins nouveaux ne possèdent pas en général la qualité que l'on se plaisait à leur accorder.

Cours des vins sur place : Vin de Bordeaux ordinaire, la pièce, 85 à 90 fr. ; Grand-Médoc, 300 à 600 ; Mâcon, 80 à 120 ; Auxerre et Joigny, 90 à 120 ; Châblis nouveau, 100 à 110 ; Cher, 85 à 90 ; Vouvray, 91 à 100 ; Auvergne, 78 à 80 ; Saint-Gilles, le décalitre, 4 à 4,50 ; Roussillon, 4,50 à 5 fr.

**ROUEN**, 10 novembre. — Les vins se cotent aux prix suivants :

Vin de Bordeaux rouge (l'hect.), 30 à 35 fr. — Blanc, 28 à 50. — Cahors, 40. — Ile de Ré blanc, 15. — Montagne, 29 à 30. — Provence, 33 à 36. — Narbonne, 33 à 35. — Roussillon, 33 à 38.

**NANTES**, 15 novembre. — *Vins.* Il est arrivé beaucoup de vins de Cubsacais et de l'Entre-deux-Mers. Ces vins sont généralement verts et de petite qualité : aussi avons-nous vu une reprise dans les achats de vins de notre localité, dont les prix ont remonté, pour le muscadet, de 39 à 42 fr.

Les prévisions que nous avions émises sur les gros plants se réalisent ; les cours tendent à se niveler avec ceux des muscadets, et vont de 24 à 26 fr.

*Vinaigres.* Les affaires en vinaigre se bornent presque aux besoins de la consommation. Il s'expédie encore fort peu de marchandises pour le Nord. Le cours est de 34 à 35 fr. la raquette en première preuve.

**SURGÈRES**, 16 novembre. — *Eau-de-vie* rassise 60,00 à 62,00. — Nouvelle 51,00 à 52,00. — *Vin* rouge vieux 15,00 à 16,00 ; do nouveau 12,00 à 12,25 ; do pour distillerie 6,00 à 6,10. — Vin blanc 8,00 à 8,25.

La vente des eaux-de-vie s'effectue, ce qui imprime un peu d'activité aux affaires. Les vins rouges inclinent à la baisse à cause du terme de Noël qui est un des plus grands jours de paiement de l'année.

**CANDES**, 11 novembre. — *Vins.* Le prix des rouges est à peu près fixé ; il s'est es vendu depuis 57 jusqu'à 60 fr. la barrique, et le prix varie en raison des qualités. Je crois qu'il ferait bon d'acheter en ce moment où les chargements ne se font pas par la crainte des glaces.

**SAUMUR**, 12 nov. — Les vins dits première classe des coteaux de Saumur, sont en majeure partie vendus au moult de 130 à 150 la barrique de 230 litres suivant mérite.

Les vins de deuxième classe dits vins pour Paris sont cotés de 50 à 54 la barrique.

**BORDEAUX**, 14 nov. — L'esprit 3/6 est à 66 ferme l'hect., pour le disponible 67 courant du mois et décembre, les quatre premiers mois 68 à 68,50, les quatre mois chauds 70 à 71 ; le tout demandé.

**GRAY**, 12 nov. — *Vins.* Les vins nouveaux peuvent déjà être généralement appréciés ; ils sont d'une qualité médiocre et peu vineux, on craint qu'ils ne soient pas de conserve.

*Esprits.* — Les esprits 3/6 sont tombés à 80 l'hect., il y en a très peu sur place, on attend des arrivages qui pourront être retardés par les fortes eaux, ce qui fera du tort aux expéditions.

**GRENOBLE**, 10 nov. — *Vins.* La qualité des vins est très bonne cette année dans ce pays. La quantité récoltée a été inférieure à ce qu'on récolte année moyenne. Les prix sont de 22 à 26 l'hect.

**MARSEILLE**, 15 nov. — *Esprits* 3/6 disponibles 67 fr. ; do du courant 65,50 ; décembre 66 ; 4 premiers mois de 1845, 67.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 18 novembre 1844

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 765 | 619 | 146 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches..... | 270 | 254 | 16 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 363 | 338 | 25 | 1 10 | » 90 | » 70 |
| Moutons.. | 10302 | 7839 | 2163 | 1 31 | 1 06 | » 86 |

**LA MAISON BLANCHE**, 19 nov. — Sur 225 porcs amenés, 187 ont été vend. 1,16-0,92-0,88

**LA CHAPELLE**, 19 novembre. — 4 taureaux dont 3 vendus 0,70. — 60 vaches grasses, 31 vendues 1,04-0,91-0,80. — 237 veaux tous vendus 1,10-1,00-0,90. — 104 vaches laitières, 42 vendues 250 à 500 l'une.

**TOULOUSE**, 15 novembre — Bœuf 0,95. — Mouton 1,10. — Veau 1,20. — Vache 0,70.

### Volaille et Gibier.

**PARIS.** — *Marché de la Vallée du 18 novembre.* — Chevreuils 3,00 à 10,00. — Lièvres 1,7. à 5,00. — Lapins 0,80 à 2,50. — Dindes 3,00 à 7,50. — Oies 2,00 à 4,50. — Chapons 2,00 à 4,50. — Poulets gras 2,25 à 3,25. — Poules et poulets 0,4 à 2,00. — Canards 1,00 à 1,50. — Canetons 2,00 à 2,50. — Perdrix rouges 1,75 — Do grises 1,00 à 1,50. — Cailles 1,75. — Bécasses 1,50 à 3,00. — Bécassines 0,50 à 1,00. — Grives 0,15 à 0,30. — Sarcelles 0,25 à 0,75. — Pigeons de volière 0,50 à 0,95. — Bizets 0,20 à 0,50. — Pilets 0,75 à 1,75. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,50.

### Laines.

**AMIENS**, 14 novembre. — La position des laines est toujours la même sur notre place, c'est-à-dire que les laines brutes se maintiennent à un taux beaucoup trop élevé pour que l'on en trouve un placement facile. Les peigneurs, les filateurs et les fabricants se plaignent avec raison de ne pouvoir travailler. Cependant, l'opinion de tous est que la laine brute se maintiendra, à cause de sa rareté ; et si les tissus ne reprennent pas pour rétablir l'équilibre, tous ceux qui auront touché à la laine n'auront fait que des affaires peu lucratives.

Laines fortes de Picardie lavées à dos 3,00 à 3,20 ; do lavées au panier 2,50 à 2,00. — Agneaux à dos de Picardie 3,30 à 3,70. — Mères-laines métis, lavées à dos 3,40 à 3,70 ; do au panier 3,00 à 3,20. — Pelures courtes, pour carde 2,60 à 2,70 ; do communes pour peigne 3,20 à 3,30 ; do fines non écouaillées 3,80 à 4,20. — Mères-laines en suint de Picardie 1,80 à 1,90 ; do de Brie et de Beauce 2,10 à 2,40 ; do du Soissonnais 2,00 à 2,30. — Agneaux en suint de Picardie 1,70 à 1,80. — Blousses 4,50 à 6,50.

## ADJUDICATION.

**PARIS.** — En un ou plusieurs lots, fourniture de vins et d'eau-de-vie destinés au service de la cave générale et des établissements hors Paris, jusqu'au 1er juillet 1845.

Ces fournitures consistent :

1o En 718'026 litres de vin vieux, en parfaite nature ;

2o En 5'559 litres de vin vieux de Bagnols ;

3o Et en 1'880 litres d'eau-de-vie à 58 degrés centésimaux à l'alcoolomètre et au thermomètre centigrades.

Prendre connaissance du cahier des charges et conditions au secrétariat de l'administration des hospices civils, rue Neuve-Notre-Dame, 2, et déposer au secrétariat leurs soumissions cachetées, avec des échantillons doubles aussi cachetés, des vins qu'ils proposeront de fournir, jusqu'au jeudi 28 novembre 1844, à une heure précise de relevée :

1o Avec sa soumission, et sous la même enveloppe, sa patente de négociant ;

2o Un cautionnement de 5'000 fr. pour les litres de quantités de 25'000 litres et au dessus, et celle de 1'000 fr. pour celles des quantités au dessous de ce nombre.

— Le mardi, 3 décembre, à l'administration générale des hospices, rue Neuve-Notre-Dame, 2, fourniture de pailles, fourrages et menue-paille d'avoine nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris, pendant l'année 1845, et divisée en trois lots.


ÉCLAIRAGE. — Perfection et bon marché, rue Richelieu, 89, LAMPES HYDROSTATIQUES à 18 francs, LAMPES dites CARCEL à 28 francs, fabriquées avec toute la perfection qui caractérise les produits de la maison SERRUROT, récompensée par un rappel de médaille et une nouvelle médaille à la dernière Exposition.

**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE DE L'HOMME**

**CONSIDÉRÉ DANS TOUS SES RAPPORTS,**

**Par M. GABRIEL GABET, ancien avocat.**

3 forts volumes in-8o.

Prix : 18 francs avec figures. Par la poste, 22 fr. 50.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES. — TOME Ier : Aperçu du système de l'univers. — De la vie générale. — Plan de l'exposition de la science de l'homme. — Génération de l'homme. — Organisation de l'homme considérée après la naissance ; — De la vie végétative. — TOME II : De la vie sensitive ou instinctive ; — Sa nécessité ; — De la vie spirituelle ; — Définition. — TOME III : Du concours des vies instinctive et spirituelle pour diriger l'homme dans la conduite de la vie ; — Modifications des vies instinctive et spirituelle qui constituent les différences entre les hommes ; — Développement et cessation des vies instinctive et spirituelle ; — Différences entre les hommes et les animaux, relativement aux vies instinctive et spirituelle ; — De l'humanité, ou de l'homme considéré en association universelle.

**Le Catalogue raisonné des livres de la Librairie Sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.**

PRIVILÈGE EXCLUSIF.

**DÉSINFECTION.**

**Rue Neuve-St-Merry, 9.**

**EAU INODORE DÉSINFECTANTE**

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité ; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés ; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

**CHOCOLAT GUILLIER.**

**A la CARAVANE, rue St-Honoré, 293.**

D'une qualité parfaite et d'un prix extrêmement modéré, ce chocolat offre d'incontestables avantages aux personnes qui veulent largement employer la somme qu'elles destinent à cet aliment. N'ayant pas recours à l'usage des dépôts, il en résulte une économie de 30 à 40 pour 100, qu'ont su apprécier les personnes qui ont donné la préférence à cet excellent produit.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

**LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,**

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*,

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent. ; par la poste, 1 fr. 70.



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

il nous paraît très probable, comme à lui, que les listes de souscription eussent été difficilement remplies et que son opération eût avorté.

Mais si nous absolvons le ministre sur ce point, c'est qu'il nous semble que sa résolution est la conséquence forcée du système financier appliqué à la situation présente par les chambres et par l'administration, et que, au lieu de le chicaner sur un détail, il est bien plus important de montrer par ces conséquences forcées combien le système est défectueux en lui-même.

Pourquoi les listes de souscription pour l'emprunt à faire par l'Etat, n'eussent-elles pas été remplies ? Par une très bonne raison, c'est que les listes de souscription des chemins de fer l'ont été. La majeure partie des capitaux disponibles s'est portée et continuera à se porter du côté des chemins de fer, parce qu'elle y trouve des avantages très considérables, plus considérables que ceux offerts par l'emprunt.

Lors de l'emprunt de 1841, la rente était à près de 80 fr. et les chemins de fer de Rouen et d'Orléans étaient au dessus de 500 fr. Qu'est-il arrivé depuis ? La rente a monté à 84 fr., est redescendue à 80 fr., et se trouve maintenant à 83, tandis que les actions des deux chemins sont arrivées graduellement, et presque sans réaction, jusqu'à 1'000 fr. et au-delà, c'est-à-dire qu'elles ont doublé leur capital, tandis que les porteurs de rente n'ont gagné que 2 ou 3 p. 0|0 sur le leur.

Et cependant les compagnies d'exploitation de ces deux chemins avaient fourni elles-mêmes la totalité ou la presque totalité des fonds nécessaires. Mais, quand le gouvernement a proposé et fait adopter l'idée de fournir *gratuitement* aux chemins de Vierzon, Bordeaux, Avignon et autres, la moitié ou les trois cinquièmes des sommes à débourser, cette prodigalité si coûteuse pour le trésor n'a-t-elle pas dû attirer encore davantage les capitaux vers les chemins de fer? Et ne voyons-nous pas aujourd'hui les actions (au pair de création de 500) de ces chemins *non encore achevés* valoir : Avignon, 830 fr.; Vierzon, 680 fr.; Bordeaux, 580? Ne sont-ce pas là des primes énormes offertes aux capitaux pour les engager à se diriger plutôt vers les chemins que vers la rente? Et qui a offert ces primes? Le gouvernement lui-même par ses subventions gratuites. Il est donc vrai de dire que c'est par sa propre volonté qu'il s'est ôté d'avance la faculté d'avoir recours pour l'emprunt aux souscriptions individuelles. C'est là ce qu'il faut blâmer en lui, et non l'acte par lequel il constate la position dans laquelle il s'est mis.

Dans cette position, force lui est bien d'avoir recours aux banquiers : eux seuls peuvent, au moyen des manœuvres de Bourse, écouler peu à peu cette somme énorme de 200 millions qu'ils vont prêter au gouvernement; eux seuls, à défaut de la masse des petits capitalistes, peuvent oser se charger de cette opération lourde et difficile; car il ne faut pas oublier que, l'année prochaine, les chemins restants, Lille, Lyon, Strasbourg, demanderont de nouveaux fonds pour lesquels on délaissera la rente, qui tomberait au dessous de sa valeur réelle, si elle n'était soutenue par les banquiers souscripteurs.

On le voit donc, c'est une suite de fausses manœuvres dans lesquelles le gouvernement s'est engagé, et qui le mettent à la discrétion des banquiers. Un sacrifice de sa part en amène un autre : leur avoir donné les primes sur les chemins de fer, le force à leur céder l'emprunt, c'est-à-dire à leur donner une prime sur l'emprunt : cette nouvelle prime sera ce que voudront les banquiers; car il leur est facile de s'entendre, et les coalitions entre propriétaires de capitaux ne sont pas défendues : le *Journal des Débats* voulait plaisanter un moment l'autre jour lorsqu'il disait que, l'emprunt étant de 200 millions au lieu de 300, la concurrence devenait sérieuse et réelle.

[illegible] aujourd'hui, pèse dans toutes les délibérations importantes; qui grandit sans cesse, qui est à la veille d'être le maître du pays? Le commerce. Qui a introduit et favorisé l'emploi des emprunts publics, au moyen desquels le présent dévore l'avenir, au moyen desquels on se lance dans des dépenses dont l'on n'eût jamais auparavant osé concevoir la pensée, au moyen desquels on peut impunément jeter 300 millions dans les fortifications de Paris? Qui, après avoir exploité ces emprunts à son profit, les fait servir maintenant à se faire octroyer à lui-même des sommes énormes, comme celles dont le gouvernement lui fait cadeau en chemins de fer? Qui se sert de ces emprunts et de ces chemins de fer pour faire prendre à tous les capitaux épars sur le sol le chemin de la Bourse, où ils vont s'engouffrer, où l'appât du jeu les retient, et d'où ils ne sortiront, après les oscillations de hausse et de baisse, que pour entrer dans le coffre-fort des chefs du commerce. Les banquiers? c'est encore le commerce.

Ce n'est pas là une question ministérielle, ce n'est même pas une question d'économie politique, car l'économie politique n'a jamais eu la force d'aborder l'analyse du commerce; c'est une question d'économie sociale, c'est une question d'organisation du travail, ou mieux et pour parler plus largement, d'*organisation industrielle*.

C'est à ce point que se rencontrent toutes les difficultés de l'époque, c'est là qu'on arrive promptement, dès qu'on les approfondit; c'est là qu'elles doivent être résolues, et non pas dans les conflits perpétuels et sans but de la politique personnelle et parlementaire.

A en croire toutes les Oppositions depuis 30 ans et surtout depuis 14 ans, tous nos hommes d'Etat, toutes les sommités de la France n'auraient été que des niais et des imbéciles. Eh! non, ils sont simplement l'expression et les instruments d'une aristocratie. La hache révolutionnaire a pu meurtrir et disperser l'ancienne aristocratie féodale; mais le glaive qui peut abattre ne peut reconstruire; aussi une aristocratie nouvelle s'est-elle reformée aussitôt que les discordes civiles et étrangères ont cessé. Cette aristocratie est celle de l'argent, du Commerce. Elle vit comme celle qui l'a précédée, par l'exploitation des autres classes de la société, et cette exploitation, elle l'exerce tant par le mouvement ordinaire des affaires entre citoyens, que par les moyens politiques, par la finance gouvernementale qu'elle dirige à sa guise.

Toute société mal constituée est une aristocratie. Et de quelque nom que l'on décore son gouvernement, despotisme, monarchie, monarchie constitutionnelle, ou république, c'est toujours en fait l'aristocratie qui gouverne et qui exploite avec plus ou moins de chocs, et étant plus ou moins voilée, par des mensonges convenus, qu'en langage parlementaire on appele des fictions, tels que représentation nationale, égalité des citoyens, inviolabilité royale, etc. Autrefois en France, c'était l'aristocratie du sang, l'aristocratie territoriale; aujourd'hui c'est l'aristocratie d'argent, l'aristocratie mobilière. Pour obtenir un autre résulat, il faut recourir, non pas à la violence (fut-il une violence plus terrible que celle de 93?) mais à une organisation industrielle différente de celle du passé; non pas à un changement politique (car la forme politique n'est jamais que l'expression, la conséquence d'une forme sociale existante), mais à un changement pacifique, régulier, scientifique des conditions de la production, de la consommation et de la répartition; et nous affirmons que ce changement ne peut s'opérer avec fruit que dans l'élément alvéolaire de la société, dans la commune : la révolution la plus radicale, en même temps que la plus facile, la plus simple, en même temps que la plus générale, est la transformation de la commune; mais, avant que cela

[illegible] d'épargne expose sans cesse l'Etat à une crise financière, par le retrait subit et imprévu des dépôts de la classe pauvre? Mais le remboursement des bons du trésor ne peut-il pas également, dans un moment difficile, être demandé par les capitalistes et mettre le trésor dans une position non moins périlleuse?

Il aurait donc fallu que le ministre des finances, qui a eu un commencement de bonne pensée en songeant à consolider une partie de la dette flottante qui devient excessive, eût eu cette bonne pensée tout entière, et surtout qu'il eût eu le courage et la force de l'exécuter; il ne montre ce courage qu'à l'égard des pauvres; mais il faiblit devant les riches. Les 300 millions à emprunter, ce n'était pas aux banquiers qu'il fallait les demander, ce n'était pas aux souscriptions individuelles; ce n'était pas à la caisse d'épargne; c'était aux capitalistes qui ont en main les bons du trésor : la consolidation de la dette flottante des bons du trésor, telle était l'opération qu'on aurait dû exécuter; mais comme nous l'avons dit, le ministère n'est pas le ministère du pays tout entier, il n'est que le ministère de l'aristocratie financière.

## Les Quarantaines.

Les quarantaines, telles qu'on les pratique dans nos ports et particulièrement dans ceux de la Méditerranée, ne peuvent se justifier ni aux yeux de la science médicale, ni aux yeux du simple bon sens. C'est une absurdité extrêmement dommageable pour notre pays : voilà tout. Si l'intérêt sacré de la santé publique et de l'humanité commande des précautions, elles doivent être fort différentes de celles qu'on met aujourd'hui en usage, et qui interceptent les communications sur un point, par une voie, tandis qu'elles les laissent complètement libres sur d'autres points et par dix autres voies.

Les faits suivants sont de nature à montrer qu'il est urgent de réformer la routine de nos intendances sanitaires.

Les quarantaines sont évidemment établies pour empêcher toute relation dangereuse entre les pays atteints de maladies contagieuses et ceux qui ne le sont pas. Pour se résigner à une si grande entrave mise aux relations commerciales et à tous les services, pour condamner à une longue inaction un agent aussi coûteux qu'un navire de commerce ou de guerre, il faut sans nul doute que l'efficacité de la mesure soit parfaitement démontrée. Rien, par exemple, ne serait plus inconséquent, plus inutile, plus arbitraire, plus injuste que de faire subir une quarantaine à des navires provenant de lieux avec lesquels on entretiendrait par terre des relations continuelles. Or, c'est précisément ce qu'on vient de faire à Toulon pour les bâtiments à vapeur le *Cuvier* et le *Castor*, arrivant l'un de Cadix, l'autre de Malaga.

Le *Cuvier* avait été à Tanger porter M. le duc de Glucksberg et M. de Nion, chargés d'échanger les traités avec le Maroc; de là il se rendit à Gibraltar, où on lui donna l'entrée; il y laissa M. de Nion et alla reprendre sa station à Cadix, dont l'agence sanitaire l'admit tout de suite en libre pratique. Après plusieurs jours de communication avec cette ville, le *Cuvier* reçoit l'ordre de rentrer en France, et se rend directement à Toulon; là on le condamne à sept jours de quarantaine, non pas parce qu'il vient de Cadix, mais parce qu'il a touché auparavant à Tanger. Ce qu'il y a de mieux dans l'affaire, c'est que M. de Nion, parti de Gibraltar pour la France, se promène tranquillement à Paris, tandis que le *Cuvier*, qui l'a ramené de Tanger, est séquestré en quarantaine.

Il est clair que si le *Cuvier* a pu prendre à Tanger un principe pestilentiel, M. de Nion l'a pris tout aussi bien et expose Paris à la contagion; que d'ailleurs la ville de Cadix, empestée par le *Cuvier*, devrait être mise en quarantaine, ainsi que toute l'Espagne, qui n'a pas cessé de communiquer avec elle. Ainsi, pour être conséquente avec elle-même, l'admi-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Quatrième partie.

#### LVI. — UNE RECONNAISSANCE.

La chambre que Rafaella habitait à Mazzara dans la maison de son oncle avait vue sur la mer; cette circonstance la lui avait fait préférer à toutes les autres, et elle s'y tenait volontiers. Elle ne la quittait qu'à regret quand il fallait faire ou recevoir des visites, et, affranchie enfin des devoirs du monde, elle y rentrait toujours avec joie, car elle y retrouvait les libres pensées et les songes dorés de la solitude. Les lieux s'imprègnent, pour ainsi dire, des idées et des rêves auxquels on s'y livre d'habitude, et qui y forment comme une atmosphère morale aussi nécessaire à l'âme que l'atmosphère physique l'est au corps. On ne vit plus bien que là : c'est là seulement qu'on respire à l'aise, partout ailleurs on trouve l'air épais, insalubre, et l'on se sent dépérir.

Revenue de Boncévino après sa rencontre avec la reine Caroline, Rafaella s'était retirée immédiatement dans sa chambre comme en un lieu d'asile, et rien au monde n'aurait pu l'en arracher. Après une scène si nouvelle pour elle et des émotions si vives, elle avait plus que jamais besoin de solitude et de recueillement. Ce n'est pas que son oncle fût indiscret; il n'avait pas même cette dose de curiosité permise à tout le monde, et qui, dans la situation présente, était au moins légitime; l'altercation de sa nièce avec la reine était pour lui une énigme dont il avait plus que tout autre le droit de chercher la clef. Il avait bien fait d'abord quelques questions à Rafaella; mais, n'en obtenant que des réponses évasives, il en avait conclu, dans sa candeur, que sa nièce n'en savait pas plus que lui.

— C'est égal, se dit-il en retournant à ses chères médailles, qui le consolaient et le distrayaient de tout, voilà une querelle bien singulière! Pourquoi donc la reine nous en veut-elle? Que lui avons-nous fait? O mystères du trône! *Throni mysteria!*

La découverte d'une trahison est le coup de la mort pour les âmes droites. Tant que Rafaella fut sous l'œil de la reine, puis en présence de son oncle, elle fit bonne contenance et appela à son aide toute son énergie, toute sa fierté; mais dès qu'elle fut seule, son cœur se brisa; elle fondit en larmes et pleura toute la nuit. Le rêve de toute sa vie s'était envolé sans retour. Le soleil levant la retrouva à la même place et dans le même état où le soleil couchant l'avait laissée, la tête penchée sur son sein et les mains jointes sur ses genoux, dans l'attitude du découragement. Ses grands yeux humides erraient sur la mer, dont l'infini triste et solitaire lui offrait alors l'image de son propre avenir. Si cruellement déçue dans l'affection unique, exclusive de toute sa vie, elle se demandait ce qu'elle allait faire désormais sur la terre et mesurait avec effroi les longues années qui lui restaient à vivre; elle n'avait que dix-huit ans!

— Hélas! se disait-elle en soupirant, c'est l'âge où mourut ma mère; que ne puis-je mourir comme elle!

Les natures passionnées sont absolues; elles poussent tout aux extrêmes et s'élancent du premier bond aux dernières limites de la souffrance; une fois là, elles y demeurent, s'y retranchent, pour ainsi dire, dans le stoïcisme désespéré de l'irrévocable, et, sans pitié pour elles-mêmes, repoussent comme une impossibilité, une faiblesse, presque un sacrilège, tout espoir de consolation. Telle était précisément Rafaella : bien loin de vouloir être consolée et de chercher une issue pour échapper à sa douleur, elle s'y complaisait au contraire, et trouvait je ne sais quel sombre plaisir à se l'exagérer encore. Du reste, pas de manifestations bruyantes, point d'éclats extérieurs. Quand elle cessa de pleurer, — et ses larmes tarirent parce qu'elle n'en avait plus à répandre, — elle s'absorba, s'abîma dans un silence inerte; son immobilité était si complète qu'on aurait pu la croire morte sans les mouvements intermittents de son sein tout plein de soupirs et de sanglots étouffés.

Tout à coup, elle tressaillit : sa porte venait de s'ouvrir brusquement, et un moine parut à ses yeux; c'était Fabio! La terre trembla sous Rafaella; elle devint pâle comme un marbre; mais retint un cri prêt à lui échapper, et trouva assez de force dans sa dignité de femme et dans l'impitoyable ironie de la jeune fille pour le recevoir avec calme et froideur.

Fabio venait à elle avec l'effusion d'une tendresse long-temps combattue et exaltée par l'absence. Dans le transport qui l'entraînait vers elle, le bénissait la rupture avec la reine, car sa position en était plus nette et ses combats du moins avaient cessé. Ce qu'il avait perdu n'avait plus de valeur à ses yeux quand il songeait à ce qui lui restait. Et puis, indépendamment des sentiments plus vifs qui faisaient battre son cœur, il était dans l'effervescence d'une gratitude qui ne s'était pas encore manifestée; car, sauf le triste et court épisode de Ségeste qu'il ne pouvait pas se rappeler, il n'avait pas revu Rafaella depuis qu'elle avait brisé ses fers. Malgré toutes ses faiblesses, toutes ses incertitudes, il n'était pas homme à oublier un si noble bienfait, et son premier mouvement fut tout à la reconnaissance.

— Enfin! s'écria-t-il en s'élançant aux pieds de sa libératrice, je vous retrouve; et double est ma gratitude, car je vous dois avec le bonheur d'être libre le bonheur plus grand de vous revoir.

Comme il voulait lui prendre la main pour la porter à ses lèvres, elle la retira avec résolution, quoique sans violence. Fabio ignorait la fatale rencontre de Boncévino et la scène qui en avait été la suite; mais, au geste de Rafaella, et en jetant sur elle un regard attentif, il s'aperçut qu'elle était sur la défensive et qu'il s'était passé quelque chose. Quoi? C'est ce qu'il ne devinait point encore.

— Rafaella, lui dit-il, est-ce ainsi que vous me recevez?

— Relevez-vous, répondit-elle d'un ton glacé; tout est fini, tout.

Fabio, à ces mots, eut une intuition rapide de la vérité : mais, dans sa pensée, il n'y avait eu qu'une délation, et le délateur était Castroné. Le danger lui sembla donc moins grand qu'il ne l'était en réalité; et, quoique ému de cet accueil inattendu, il crut aisé de conjurer l'orage.

— Fini! s'écria-t-il en restant aux genoux de Rafaella. Quel mot, grand Dieu! prononcez-vous là!

— Au fait, répliqua-t-elle avec la même froideur, et en faisant, pour rester calme, un effort surhumain, pourquoi dire que tout est fini entre nous, puisque rien n'avait commencé? Vous étiez libre de vos actions et de vos affections, comme je l'étais des miennes; vous avez fait de votre liberté l'usage qu'il vous a convenu d'en faire; seulement, vous pouviez vous épargner à mon égard un mensonge gratuit et bien des faussetés inutiles.

Ces reproches acérés portaient trop juste pour que Fabio n'en fût pas blessé : il devint pourpre, et, se relevant brusquement, il jeta sur Rafaella des regards inquiets, presque irrités, irrités contre lui-même, car

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 24 juillet au 18 novembre.

d'Angers.

*Séance du 16 novembre.*

**Voilà dix-huit mois que dure cette déplorable affaire, dont les complications semblent s'accroître de plus en plus. Sur 33 membres composant le conseil, 34 sont présents.**

Après la désignation faite de 3 membres de l'opposition pour contrôler les listes électorales communales, M. Larivière a la parole au nom d'une commission. Nommée spécialement par le conseil, dit-il, votre commission s'est occupée avec sollicitude de toutes les affaires qui lui ont été renvoyées ; mais, avant de vous en présenter la solution et de vous appeler à délibérer sur ces affaires, elle a reconnu la nécessité de fixer votre attention sur cette question spéciale d'un ordre supérieur et qui domine toutes les autres dans l'administration de cette commune, celle du conflit municipal. Et se rappelant toutes les phases de ce déplorable conflit, les conséquences qu'il a eues déjà pour la commune, les efforts tentés par le conseil pour le prévenir ou pour y mettre un terme ; enfin, les moyens qui se présentent encore et nous permettent d'espérer une solution régulière et constitutionnelle, votre commission a pensé qu'il convenait de résumer comme suit les observations et faits dont chacun de nous, messieurs, et je pourrais dire aussi dont chacun de nos concitoyens a gardé parfait souvenir.

Les voies par lesquelles l'administration de M. Giraud a voulu s'emparer du pouvoir municipal se décelèrent plusieurs mois à l'avance...

M. GIRAUD, maire. Encore un coup, je vous arrête ! je ne souffrirai pas...

M. LARIVIÈRE. Monsieur, c'est de la violence ! Ici, ce n'est pas en mon nom seulement que je parle, c'est comme rapporteur d'une commission, l'oubliez-vous ? je vous somme de m'écouter et je continue. (Approbation générale.—Continuez, continuez.)

M. LARIVIÈRE reprend sa lecture. Le maire l'interrompt; le tumulte est à son comble. Enfin M. Giraud s'écrie : que ceux qui veulent s'occuper des affaires de la commune se lèvent !

Tous se lèvent et on entend ces interpellations adressées à M. Giraud : Tous nous voulons nous occuper des affaires de la commune. — C'est vous qui depuis dix-huit mois les entravez. — Ecoutez le rapport, il traite des affaires de la commune.

Sous le coup de ces interpellations, M. Giraud s'écrie : — La séance est levée !

A cet instant ses adjoints et lui quittent le bureau.

De toutes parts. C'est inouï ! sans exemple ! Eh bien ! qu'on en dresse procès-verbal *séance tenante*. La loi le veut, nous l'exigeons !

LE SECRÉTAIRE. Vous l'entendez, M. le maire ! Le conseil réclame rédaction immédiate du procès-verbal !

M. LE MAIRE. Faites ce que vous voudrez, cela ne me regarde pas.

Après quelques instants d'hésitation, M. Giraud, suivi de ses adjoints, sort de la salle du conseil. Tous les conseillers restent à leur place : tous, sans distinction de majorité ou de minorité, paraissent également stupéfaits et indignés. Des colloques s'établissent, et l'on entend des membres de la minorité dire :

— Mais, du moins, fallait-il laisser lire le rapport ! — Que contient-il ? Quelles sont ses conclusions ? Nous l'ignorons.

Cependant, un garçon de bureau entre dans la salle du conseil avec un embarras visible, et se met en mesure d'éteindre les lumières ; on l'arrête et le renvoie. Mais bientôt un violent coup de sonnette se fait entendre dans le cabinet de M. le maire ; le garçon de bureau rentre disant :

— Messieurs... j'ai l'ordre de M. Giraud !

Nous nous abstenons de dire quels sentiments un pareil procédé provoque chez tous les membres. Si nous le voulions, nous n'aurions qu'à reproduire les paroles plus qu'énergiques par lesquelles le qualifiaient tels d'entre eux votant d'habitude avec M. Augustin Giraud.

Tous les membres du conseil municipal se retirent.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

nité qui lui avait été accordée par suite des mauvais traitements que lui avait fait subir Zurbano, et des pertes qu'il avait éprouvées alors.

Dans sa séance du 14, la chambre des députés de Madrid s'est occupée de l'article 2 de la Constitution : le jugement des délits de presse appartient exclusivement au jury, dont le ministère demandait la suppression ; plusieurs amendements avaient été renvoyés à la commission. M. Pacheco soutenait que la liberté de la presse ne pouvait exister sans le jury. Le ministre de l'intérieur répondait qu'en détruisant le jury on ne détruisait pas la liberté de la presse, mais qu'on en réprimait plus sûrement les abus. L'article du projet de réforme, défendu par M. Galiano, a été adopté par une majorité imposante après une vive discussion.

Le conseil de guerre des généraux s'est assemblé ce matin pour juger le général Prim. Il paraît que des circonstances aggravantes ont surgi dans ce procès. Les défenseurs ayant réclamé le temps nécessaire pour préparer leur réponse aux nouvelles charges, le conseil de guerre leur a accordé une heure et demie. L'audience a été reprise à six heures du soir. A huit heures, le conseil siégeait encore. On pense que le jugement sera rendu dans la nuit, car le conseil s'est déclaré en permanence.

On dit que le général don Manuel Mazarredo s'est récusé pour des motifs de délicatesse, et que la présidence a été dévolue au général Rivero. L'opinion générale est que cette affaire a acquis de la gravité à la suite de l'instruction supplémentaire, et qu'un acquittement est devenu plus problématique.

Le bruit a couru que certains symptômes alarmants avaient été remarqués, dans la soirée du 14, dans les quartiers populeux de Madrid.

## Extérieur.

**Autriche.**—Vienne, 9 novembre. — On assure que la jeune princesse de Palerme, future duchesse d'Aumale, aura une dot considérable de sa tante, la reine douairière de Sardaigne, qui réside à Rome. On assure même que S. M. l'a déclarée son unique héritière. Cette alliance matrimoniale est un coup terrible pour la branche aînée des Bourbons qui réside à Graetz ; la jeune princesse est la favorite de la cour impériale qui s'intéresse beaucoup à son sort. (*Observateur du Rhin.*)

**REVUE DES JOURNAUX DU 20 NOVEMBRE 1844.**

— Le *National* persiste à soutenir que des intrigues sont en jeu dans le but de remplacer M. Guizot par M. Molé, et il loue l'opposition de faire preuve de bon sens en ne se prêtant pas à ce revirement qui serait, à son avis, une bonne fortune pour le parti qui nous abaisse et nous avilit depuis quatorze ans. Une fois M. Guizot jeté par dessus bord, comme une cargaison lourde et compromettante, on pourrait se présenter, dit-il, avec un certain air d'innocence qui en imposerait à quelques esprits ; mais il ne s'agit plus aujourd'hui de nuances ministérielles, il s'agit du sort des classes laborieuses. C'est là qu'est la question.

## Faits divers.

On lit dans le *Messager* et le *Moniteur parisien* :

« Par ordonnance en date de ce jour, les chambres sont convoquées pour le jeudi 26 décembre. »

— Le *Moniteur parisien* et le *Messager* déclarent que c'est par erreur qu'ils ont annoncé d'après d'autres journaux la nomination des maréchaux de camp Mangin et Dubot, au commandement de deux brigades de la garnison de Paris. Il n'a pas encore été pourvu à ces emplois.

— On lit dans la *Sentinelle* de Toulon du 17 :

« Les princes de Joinville et d'Aumale sont arrivés hier au soir à minuit.

» Aujourd'hui, à une heure du soir, la frégate la *Poursuivante* a été mise à l'eau au milieu d'un concours considérable de toute la popu-

mer, en les frottant sur le bois ou la pierre, des allumettes chimiques allemandes.

— La direction du Hâvre a reçu hier matin de l'administration générale des postes, une lettre lui annonçant qu'elle venait d'envoyer un devis aux messageries d'une part, et de l'autre part au chemin de fer, pour le service spécial par la voie de fer des dépêches de Paris à Rouen jusqu'au Hâvre. En attendant que les négociations aient pu avoir un résultat, et vu l'urgence, l'administration a sollicité du ministre des finances, l'autorisation d'acheminer immédiatement par le service ordinaire des messageries, les dépêches pour le Hâvre; aux meilleures conditions qu'elle pourrait obtenir pour le cas provisoire. (*Journal du Hâvre.*)

— On écrit du Croisic, 14 novembre au journal le ***Breton*** :

« J'ai à vous raconter un court et terrible épisode de mer.

» Le flambart *les Amis*, capitaine Reis, de Pont-l'Abbé, chargé de 36'000 kilog. de sel, à destination de Nantes, et monté de quatre hommes d'équipage, sortit hier de notre port, à la pointe du jour, par une assez forte tourmente de vents sud sud-ouest. La mer était encore sous l'influence des tempêtes de ces jours derniers, et des lames énormes venaient se briser à la côte avec un bruit terrible.

» Une fois au large, le flambart devait trouver les vents très favorables pour se rendre en Loire; mais il fallait pour cela doubler la pointe de rochers du Croisic, et pendant toute la matinée il fit, avec de grands efforts, sept ou huit tentatives sans pouvoir y parvenir.

Il était midi, et quelques anciens marins du pays suivaient avec anxiété du haut du mont Esngaud cette manœuvre si hasardeuse.

» Enfin ils croient que *les Amis* viennent de réussir à franchir les rochers. L'esprit rassuré, ils se disposent à partir... Ils ont fait quelques pas... L'un d'eux cependant se retourne encore une fois... Grand Dieu ! que voit-il ? C'est un épouvantable coup de mer qui, à l'instant et avec la rapidité de l'éclair, couvre, engloutit le malheureux flambart.

» Longtemps ils restèrent les yeux fixés sur le lieu du sinistre; mais la coque du navire, la mâture, l'équipage, tout, hélas ! avait disparu sous le linceul écumant des vagues en furie.

» On pense que ce navire aura touché dans sa dernière manœuvre sur un long banc de rochers dit des Castonillets, et où la mer est toujours fort mauvaise, même par un temps calme. Il paraît qu'on vient de trouver déjà quelques débris à la côte. Le capitaine était marié depuis six mois, et il avait pour matelots son beau-père et son beau-frère. »

— Le maire de Limoges porte à la connaissance de ses concitoyens, que par testament déposé en l'étude de Me Fraysseix de Veyviale, le 25 janvier 1844, Jean-Baptiste Bonnet, en son vivant prêtre et rentier à Limoges, a légué, dans les termes qui suivent : « mille francs au jeune homme et pareille somme de mille francs à la jeune fille, tous deux âgés de dix-huit à vingt ans, de la ville de Limoges, qui seront reconnus par le conseil municipal, à la pluralité absolue des suffrages, pour des jeunes gens de piété les plus modestes, sans vanité et les plus laborieux ; ces deux mille francs ne seront comptés qu'au moment de leur mariage. (*L'Ordre.*)

— Une exposition des produits des beaux-arts et de l'industrie sera ouverte à Toulouse le 15 juin 1845, dans les galeries du Capitole, et durera jusqu'au 25 juillet suivant.

— On écrit de Mirande (Gers), que M. Pigrail, propriétaire électeur de la commune de Saint-Christaud, a été assassiné le 11 de ce mois. Sa femme, soupçonnée d'entretenir des relations criminelles avec l'un de ses domestiques, a été arrêtée avec l'individu qui passe pour être son amant. La justice informe.

— Le bourreau officiel des chiens, à New-York, a fait savoir au public que, du 12 juin au 28 septembre, lui et ses valets avaient massacré 3'350 membres de l'espèce canine.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

---

il n'avait pas eu dans tout ce qui s'était passé de plus grand ennemi que lui.

— Moi, des faussetés ! répliqua-t-il, moi, des mensonges !...

— Oui, Fabio, vous ! N'essayez pas même de vous justifier ; ce ne pourrait être qu'aux dépens de la vérité, et cela serait superflu : rien ne prévaut contre l'évidence. Toutes vos protestations seraient désormais vaines : en abusant du droit d'être cru sur parole, on finit par le perdre, et vous l'avez perdu.

Comme Fabio se récriait par un geste douloureux.

— Il est triste pour un homme, poursuivit-elle, je le sens, de s'entendre dire en face des vérités si dures, mais il est plus triste encore de les mériter, et d'avoir la conscience qu'on les mérite.

Fabio put alors comprendre que le mal était beaucoup plus grand qu'il ne l'avait cru d'abord, et que la découverte de son double rôle avait fait dans le cœur de Rafaella d'affreux ravages. Et maintenant, comment reconquérir le terrain qu'il avait perdu par sa faute ? Il fut un instant sans répondre ; étourdi du coup qui le frappait, il se demandait à lui-même s'il nierait hardiment ou s'il s'exécuterait avec sincérité. Pendant sa délibération intérieure il cherchait les yeux de Rafaella comme pour y puiser une résolution, mais il ne réussit pas à les rencontrer ; pour éviter ses regards elle laissait errer sa vue sur la vaste étendue des flots.

— Rafaella, dit-il en obéissant à son premier mouvement qui était toujours bon, se peut-il bien que vous me traitiez ainsi ? Si j'ai commis une faute, ne devrais-je pas trouver en vous de l'indulgence, de la générosité.

— N'y comptez pas ; j'aurais la volonté de vous pardonner que je n'en aurais pas le pouvoir ; ma nature s'y refuserait, et comme je tiens à me montrer avec vous, plus franche que vous ne l'avez été avec moi, je vous déclare que, ne pouvant pardonner, je ne le voudrais pas. Pourquoi m'avoir trompée ? Rien ne vous y obligeait. Votre duplicité est tout-à-fait volontaire, elle est sans excuse.

— Mais enfin quel si grand crime ai-je commis ?

— Vous me le demandez ? C'est une ruse apparemment pour savoir jusqu'à quel point je suis instruite. Apprenez donc que je n'ignore rien, ni votre intrigue avec la reine Caroline que vous avez trompée comme moi, ni votre promenade avec elle à Ségeste où vous nous avez désavoués indignement mon oncle et moi, à la même place où quelques jours auparavant vous m'aviez fait des protestations si magnifiques. Oh ! combien alors vous deviez vous mépriser ! Tenez, Fabio, ce seul instant me venge de tous vos mensonges. Je ne suis pas vindicative, mais si je l'étais, je

n'aurais pu vous infliger un châtiment plus sévère que celui dont le hasard, que dis-je le hasard ?... dont Dieu lui-même vous a frappé.

— Vraiment, dit Fabio, flottant entre la colère et la honte, vous avez été servie à merveille, jamais délation n'a été plus circonstanciée.

— Il n'y a eu ni délation ni délateurs, à moins que vous n'accusiez la reine elle-même....

— La reine ?

— Oui, c'est d'elle que j'ai appris ce que j'aurais préféré ignorer toujours.

— Vous avez vu la reine ! s'écria Fabio confondu de surprise. M'expliquerez-vous cette énigme ?

— Je ne suis pas d'humeur, croyez-le bien, à vous proposer des énigmes ; je vous parle de la reine parce que je l'ai rencontrée à Boncévino où nous allions, mon oncle et moi, chercher de vos nouvelles, et certes, je ne m'attendais pas à en apprendre de sa bouche ni à la trouver chez vous. La rencontre m'a plus étonnée qu'elle et que vous-même.

Fabio, au comble de la stupeur, devina tout ce qui avait dû se passer à sa cassine et mesura d'un regard les conséquences de cette terrible confrontation. Quelle fatalité ennemie avait donc mis en présence, et dans sa propre maison, ces deux femmes inconnues l'une à l'autre et séparées par tant d'abîmes ? C'était là un de ces tours de la fortune qui faisaient dire à Tacite que tout dans les choses d'ici-bas est ironie, caprice, imprévu. Privés ou publics, les évènements de la vie humaine sont soumis tous à la même loi. Comment parer un pareil coup ? comment le prévoir seulement ? Maintenant qu'il était porté, comment guérir la vive et profonde blessure qu'il avait faite ? Toute tentative à cet égard eût été superflue. Dans un cœur comme celui de Rafaella, le mal était sans remède. Son innocence et sa droiture étaient implacables, comme chez toutes les jeunes filles.

O Rafaella ! s'écria tout-à-coup Fabio en cédant pour ainsi dire malgré lui au repentir, aux remords qui déchiraient son cœur, je suis indigne de vous, je vous l'ai toujours dit, mais je sens aujourd'hui plus que jamais l'excès de mon indignité. Je ne mérite et ne sollicite même aucune indulgence ; pour obtenir mon pardon, il faut que je le conquière.

— Ne prenez pas cette peine, il y a des choses irrévocables.

— Non, rien n'est irrévocable, on revient de tout.

— Ne vous en flattez pas. Je vous répète que c'est fini, fini pour jamais.

— Je n'accepte pas cet arrêt, et j'en appelle de votre justice à votre

clémence. Ah ! certes, je ne veux ni justifier ma faute ni même l'atténuer; mais il viendra peut-être un jour où vous l'envisagerez d'un œil moins sévère. Mon premier tort a été de partager mon cœur entre deux passions rivales, qui ne souffrent point de partage, l'amour et l'ambition; j'ai cru possible de les faire marcher de front et de fortifier l'une par l'autre, voilà ce qui m'a perdu. Mais, sachez-le bien, Rafaella, et vous pouvez me croire à cette heure de sincérité, sachez que vous n'avez jamais cessé de régner sur moi, depuis le coup de tonnerre dont vous m'avez foudroyé au temple de Ségeste. Tout ce qui a pu se passer depuis n'a été que le résultat et la conséquence fatale d'engagements antérieurs. Une fois sur la pente du précipice, j'ai roulé jusqu'au fond sans pouvoir m'arrêter, et vous me voyez plus honteux de ma chute que vous n'avez le droit d'en être irritée.

— Irritée, moi ? Qui vous a dit que je le fusse ? Je ne suis qu'affligée, et c'est pour vous que je le suis : j'avais de l'estime pour votre caractère, je ne peux plus en avoir ; il est cruel pour un homme de déchoir et plus cruel encore d'avoir, comme vous l'avez, le sentiment de sa déchéance. Mais le mal que vous vous êtes fait est irréparable. Pas une puissance humaine ne saurait le guérir. Vos excuses mêmes sont pires que votre action et l'aggravent bien loin de l'atténuer; car, sans dire toute votre pensée, vous en avez dit assez cependant pour la faire comprendre, et je vais la compléter. Je gênais votre carrière, tandis que au contraire, la reine la servait, voilà ce que vous appelez fortifier l'amour par l'ambition.

— Mais cette carrière dont vous parlez, je ne la désirais que pour me rendre digne de vous. J'aurais voulu vous élever sur un piédestal afin que la Sicile tout entière vous vît et vous adorât.

— Je suis peu flattée d'avoir été dans votre esprit la complice ou du moins la cause d'une trahison, et je ne vous remercie pas de vos bonnes intentions à mon égard. Allez, Fabio, ce sont là des calculs honteux et qui blessent tous les instincts honnêtes. En vous frappant vous-même, vous m'avez porté un coup dont je ne guérirai jamais.

En prononçant ces derniers mots, sa voix décélait un attendrissement profond, mais réprimé, qui n'en donna pas moins à Fabio beaucoup d'espoir ; il voulut même en profiter pour saisir la main de Rafaella.

— Je vous devine, lui dit-elle en retirant sa main. Vous espérez parce que vous me voyez émue ; vous me forcez à vous dire que vous vous méprenez cruellement : je suis émue, c'est vrai ; il m'est indifférent que vous vous en aperceviez ; mais que mon émotion tourne à votre profit, voilà où

été compromis, il y a plusieurs années, dans un complot républicain ; il est, à ce qu'il paraît, frappé d'aliénation, et n'a aucun titre pour porter l'uniforme dont il s'est paré. Il jouit d'une certaine aisance, et, avant de venir à la préfecture, il avait essayé de parvenir jusqu'à M. Guizot. On l'a vu il y a quelques jours, dans un café, du côté de la Montagne-Sainte-Geneviève, buvant du punch avec quelques élèves de l'Ecole Polytechnique, qu'il engageait à servir comme lui la République Argentine. L'ordre a été donné de le transférer dans une maison de santé. »

## TRIBUNAUX.

### CONSEIL DE GUERRE SPÉCIAL, SÉANT A TOULON.

PRÉSIDENCE DE M. BELLANGER, CAPITAINE DE VAISSEAU.— AUDIENCE DU 15 NOVEMBRE.

*Perte de la frégate à vapeur le* Groënland.—*Mise en jugement du capitaine.*

Le public est plus nombreux qu'à l'audience d'hier. Toutes les places réservées sont occupées. On remarque avec étonnement que des gendarmes ont été placés derrière M. Besson. On ne prend pas ordinairement cette mesure dans ces sortes d'affaires. M. Besson paraît souffrant.

L'audition des témoins étant terminée, M. le président donne la parole au rapporteur.

M. le capitaine de corvette Ricard retrace successivement les faits. Puis, tout en rendant hommage à la noble conduite du commandant et de l'équipage, après l'échouage, il soutient que cet évènement déplorable est dû à la négligence du capitaine Besson, qui, selon lui, n'a pas pris toutes les précautions qui lui étaient commandées par la prudence, et qui aurait pu, avec plus de soins et d'exactitude, éviter l'erreur dont il a été victime. Suivant le rapporteur, la variation employée par Besson n'est pas celle dont il aurait dû se servir ; et l'on a négligé à tort de faire le relèvement de la tour de Mazagran lorsqu'on l'a perdue de vue.

Le capitaine a eu tort aussi de ne pas tenir constamment des hommes en vigie, et de ne pas faire plus souvent usage de la sonde. En conséquence, le rapporteur conclut contre M. Besson, à l'application de l'art. 39 du Code pénal des vaisseaux (décret du 21 août 1760). Cet article est ainsi conçu : « Tout » commandant d'un bâtiment de guerre quelconque, coupable de l'avoir » perdu, si c'est par impéritie, sera cassé et déclaré incapable de servir, si » c'est volontairement, il sera condamné à la mort. »

M. Baudin, capitaine de corvette en retraite, et ami de l'accusé, prend ensuite la parole. Après avoir fait connaître au conseil les antécédents et le caractère honorable de M. Besson, il expose de nouveau les faits. Plusieurs fois, dans le courant de ce récit, il a été interrompu par son émotion. Arrivant à la discussion, il soutient qu'on ne saurait justement imputer à M. Besson aucune faute, aucune imprudence, et qu'il a été, dans cette occasion, la victime d'une déplorable fatalité. Selon lui, le commandant du *Groënland* pendant son voyage de Mogador à Larache, a usé de tous les moyens que la prudence lui commandait: les journaux du *Groënland* et de la *Vedette* en font foi.

Les calculs sont exacts; ils plaçaient le navire à plus de sept lieues de terre; si l'on a échoué, c'est que le bâtiment a dû nécessairement être entraîné vers la côte par des courants inconnus. M. Besson, dans tous ses calculs, et pour déterminer la variation, n'a négligé aucun des renseignements qui lui étaient fournis par les documents émanés soit du lieutenant Arlett, soit du capitaine Bouet, à qui il avait toute raison de se fier.

Il devait donc avoir une parfaite sécurité. Si, dans la matinée du sinistre, des hommes n'ont pas été placés en vigie, c'est que, placés aux bossoirs, ils pouvaient être plus utiles. Si l'on n'a pas fait usage de la sonde, c'est que s'estimant, par des calculs exacts, à une grande distance de terre, et par plus de 200 brasses, il était inutile d'y recourir. Le malheur a voulu qu'une brume très épaisse ait complètement masqué la terre, ce qui a empêché de s'apercevoir d'une erreur qu'on ne pouvait pas supposer. Cette brume n'a pas déterminé le capitaine à ralentir la marche du navire, ou à mettre la barre à tribord, parce qu'on devait se croire loin de terre, et que d'ailleurs il était probable, ce qui eut lieu en effet, qu'elle allait bientôt se dissiper.

La perte de la frégate à vapeur le *Groënland* ne doit donc être attribuée qu'à une cause inconnue, fatale, et qui échappait à toute prévision humaine. Du reste, de tels évènements ne sont pas rares. Il est arrivé très

VARIÉTÉS.

## Florence, Rome et Naples.

### LA CAMPAGNE ROMAINE.

Entre les montagnes de Viterbe et celles de la Sabine s'étend un vaste triangle dont le Soracte est le sommet et dont la mer est la base. C'est ce qu'on nomme le bassin du Tibre, la Maremme, l'agro romano, plaine de quarante lieues, coupée de ravines, impropre aux gens de guerre, comme disait Montaigne, terre de désolation, inhabitée, inhabitable, cimetière du monde, couverte de hautes herbes et de pauvres fleurs : au printemps, d'anémones, à l'automne de ciclamènes. Sur quelques monticules, à longues et inégales distances, des tours solitaires, oubliées par le temps, se découronnent et tombent pierre à pierre, en silence : ruines lentes dans ces champs éternellement calmes.

Au pied de ces tours rien ne se lève dans les airs, ni arbres, ni villages, ni campanilles, rien, si ce n'est, à des horizons de distance, un pin, une ferme crénelée et des colonnes perpendiculaires de fumée que le souffle mort de l'atmosphère ne peut incliner.

De cette vaste circonférence, partent de longues lignes d'aquéduc, lesquelles s'interrompent, recommencent, croulent et disparaissent tout-à-fait. Ces fleuves aériens qui roulent sur des arches vers le même centre, ont reflué à leurs montagnes, sont rentrés dans leur indépendance ; ils coulent maintenant là, ou bien là, sans rien fertiliser, sans rien abreuver sur leur passage.

Le Tibre parcourt cette plaine ; fleuve de la mort, livide et taciturne, il s'écoule, il se dérobe entre deux berges de pouzzolane, sans un brin d'herbe, sans une feuille d'arbre sur les bords. Il traverse Rome comme l'eau lustrale des ruines ; ensuite il va s'égarer et se perd, ruine de fleuve lui-même, entre des bancs de sable, dans des marais inondés.

Lorsqu'on arrive, dans cette campagne, par la route d'Albane, on voit se dessiner des murs, des dômes, des clochers sur les draperies du soleil couchant; grandes ombres d'une ville. La lune se lève, on dirait une lampe sur un tombeau. Cette ville est Rome.

Cependant la Marremme est habitée, si peu qu'elle soit habitée, sur les vieilles routes militaires, çà et là conservées, qui envoyaient des batailles dans toute l'Europe et en ramenaient des victoires sur tous les ponts historiques ; on voit passer des hommes à cheval, de longs aiguillons à la main. Ils poussent des troupeaux devant eux, et, quand la nuit est venue, ils plantent un pieu en terre, autour duquel ils allument du feu. Ils enferment leur troupeau dans une enceinte de filets, et s'endorment couchés parmi les hautes herbes.

Derrière les bergeries, on voit des hommes couverts d'un capuchon qui ne laisse paraître du visage que les yeux, explorer les ravins, les grottes, les sentiers, partout où quelqu'un a pu mourir de fièvre ou de fatigue. Car telle est la mortalité parmi les malheureux mercenaires qui s'aventurent dans la maremme, qu'elle a nécessité la fondation d'une confrérie uniquement destinée à ramasser les cadavres pour les ensevelir.

Malgré cette tristesse, cette haleine de mort qui flotte sur les herbes sèches, l'agro romano n'est pas un désert qu'on traverse et qu'on abandonne. C'est une terre possédée, cultivée et affermée. Elle est possédée par quelques propriétaires, par cent tout au plus, affermée par une corporation de soixante banquiers, qui appliquent à l'agriculture les capitaux, les formes, la spéculation, les rouages même du commerce. Elle est cultivée par des recrues, des ouvriers qu'on enrôle dans la montagne, qui travaillent peu de jours dans la plaine, tombent malades et meurent en partie. Les survivants retournent dans leurs rochers et y rapportent un pécule

C'est sur ces hauteurs que les pauvres habitants des plaines se sont retirés, lorsque les grandes inondations germaniques roulaient vers Rome. Plus tard, les déprédations du moyen-âge n'étaient pas faites pour les ramener dans la plaine.

Mais, lorsque dans ces trois derniers siècles, il y eut une sorte de police, de garantie, accordée aux biens et aux personnes, que le pouvoir pontifical se fut substitué au pouvoir partiel, irresponsable et toujours militant des Colonna, des Orsini, de tous les hobereaux de la campagne, alors il était trop tard pour attirer la plèbe dans les Maremmes. Il eût fallu des capitaux, des avances, pour construire des villages ou des métairies. Les cultivateurs forains, qui auraient pu émigrer dans l'agro romano, n'avaient d'autre capital que leur travail. Les seigneurs n'avaient ni assez de sentiments philanthropiques, ni assez d'économies pour coloniser les déserts qu'ils possédaient, pour élever des constructions, ouvrir des routes, pour acheter un énorme matériel d'exploitation agricole. Ils se contentaient du revenu beaucoup plus simple et moins hypothétique des pastorizzia.

Les papes, au contraire, tant pour éviter les famines que pour augmenter le nombre de leurs sujets, conséquemment le chiffre de leurs impôts, recouraient à diverses mesures législatives, fiscales, coercitives, pour contraindre les propriétaires du sol à défricher, à ensemencer la Maremme. La volonté souveraine est venue se briser, contre une nécessité de fait.

Dans l'état actuel du travail, on ne peut pas; sur un sol si fertile qu'il donne quelquefois douze, et toujours six pour un, labourer, fertiliser la propriété sans ruiner le propriétaire.

Dès le quinzième siècle, on voit la papauté intervenir dans cette grave question d'agriculture. « Les fréquentes famines, disait » Sixte IV, dans les considérants de sa constitution, auxquelles la » ville a été exposée dans ces derniers temps, proviennent principalement du petit nombre des champs qui sont ensemencés, et » que les seigneurs aiment mieux conserver incultes et destiner seulement au pâturage du bétail, que de les cultiver ou » de permettre qu'on les cultive pour la nourriture des hommes, » car ils assurent qu'ils en retirent, de cette manière, un plus » grand bénéfice. »

Trois cents ans après, le pape pie VII posait, dans la constitution la plus révolutionnaire de notre temps, les droits du pauvre travailleur au sol de tous, au moins à la protection du propriétaire. Voici les principes que la papauté proclamait dans le préambule rédigé par le cardinal Dorca Panfili.

« Nous sommes d'autant plus déterminé à recourir aux mesures » ci-dessous énoncées, que nous sommes intimement persuadé » que si nous n'y portons remède, la dépopulation et l'abandon des » campagnes voisines de Rome iront toujours croissant. Une funeste expérience ne confirme que trop cette persuasion. Nous » voyons surtout dans la campagne un nombre d'héritages réduits » à la condition de *tenute*, c'est-à-dire complètement dépeuplés et » abandonnés à la production naturelle de l'herbe, qui, dans un » temps encore peu éloigné, étaient riches de produits et d'habitants, ce qui est clairement prouvé par les droits de justice qui » sont encore établis.

» Loin de favoriser les petits cultivateurs et d'en accueillir de » nouveaux, les propriétaires ont préféré l'industrie du pâturage ; » souvent ils ont maltraité les colons qu'ils trouvaient sur leur » ferme, ou tout au moins ils ont hâté leur ruine en ne les soutenant pas dans les mauvaises années ou dans leurs maladies, » comme on le pratique partout où la vraie culture de la terre est » connue et estimée. »

Pour donner une sanction légale à ces doctrines, le pape mit

---

commence votre erreur. Ecoutez-moi bien Fabio, et retenez mes paroles. Je vous ai aimé, je vous aime peut-être encore, mon attendrissement involontaire me le fait craindre ; hélas ! on ne rompt pas sans douleur avec un passé si plein d'illusions ; mais ne tirez de là, vous dis-je, aucun avantage, aucune espérance, je ne serai jamais votre femme.

— Jamais, dites-vous ?

— Jamais. Ma confiance est absolue ; je vous l'avais donnée tout entière, je vous la retire tout entière aussi ; vos protestations, vos regrets, vos remords ne changeront rien à cela : vous ne sauriez faire que ce qui est ne soit pas. Un fait accompli est accompli ; je n'y puis rien ni vous non plus. Ah ! je bénis le ciel de m'avoir éclairée à temps : ma vie avec vous eût été l'enfer du soupçon. Ne croyez pas qu'en renonçant à vous je me repente de ce que j'ai fait pour votre délivrance, loin de là, j'agirais de même encore à présent, si votre vie ou votre liberté était menacée de nouveau. Quand vous aurez besoin de Rafaella vous la trouverez toujours.

Le baron Schininà entra tout effaré :

— Par Bacchus ! s'écria-t-il en reconnaissant Fabio, c'est donc toi ! Les Anglais ont raison.

— Les Anglais, mon oncle ! Que voulez-vous dire ?

— Qu'il faut fuir à l'instant et sans regarder derrière soi. *Ardet Ucalegon !*

— Mais qu'y a-t-il donc, mon cher parrain ?

— Il y a, il y a que le major Dudley est à la porte et qu'il vient pour t'arrêter.

— L'arrêter !... dans ma chambre ! dit Rafaella avec fierté ; je ne le souffrirai point.

— Eh ! mon enfant, on se passera de ton consentement ; on ne te le demandera seulement pas.

— Que faire, mon Dieu ! que faire ?

— Résister, repondit tranquillement Fabio en s'armant d'une paire de pistolets qu'il tenait cachés sous sa robe de moine.

— Seul, contre une armée, s'écria le baron de plus en plus épouvanté. tu n'y penses pas !

— Mais alors ?

— Alors... Alors.....

Ici l'on entendit résonner derrière la porte la voix de Dudley et les fusils des soldats qui l'accompagnaient.

— Ouvrez, cria le major, ouvrez à l'instant ou je fais enfoncer la porte à coups de crosse.

— Quelle insolence ! dit Rafaella devenue pourpre de colère et d'effroi. Entrer chez moi, malgré moi ! Nous allons voir s'ils l'osent.

A ces mots elle se leva ; malgré Fabio qui voulait la retenir, elle alla droit à la porte et l'ouvrit résolument.

— Monsieur, dit-elle au major pétrifié par cette apparition inattendue, vous n'oseriez, en Angleterre, entrer de cette manière dans la chambre d'une femme ; pourquoi l'osez-vous en Sicile ?

— Parce qu'on cache ici, au mépris des lois, un malfaiteur échappé des prisons.

Fabio avait dédaigné de ramener son capuchon sur son visage. Dudley l'aperçut.

— C'est lui ! c'est lui ! s'écria-t-il avec un cri de joie, c'est lui-même, je le reconnais ; c'est l'assassin de la Spagnola.

— Je vous défends, monsieur, de faire un pas de plus, dit Rafaella en se mettant courageusement au milieu de la porte.

— Par Bacchus ! ma nièce a raison, ajouta le baron enhardi par l'exemple de Rafaella et en s'allant placer à côté d'elle, le domicile des citoyens est sacré, c'est un asile inviolable, *asylum inviolabile*. La Sicile est-elle revenue aux jours du proconsul Verrès pour qu'on foule aux pieds nos droits et nos libertés ? A quel titre et au nom de qui vous permettez-vous de pénétrer chez moi sans mon aveu ? Vous parlez des lois, c'est vous qui les transgressez indignement et, s'il y a encore en Sicile une ombre de justice, votre conduite mérite un châtiment exemplaire.

Impatienté de cette harangue qui menaçait de se prolonger beaucoup, Dudley fit un mouvement brusque pour éloigner le double obstacle qu'on lui opposait ; il poussa le baron sans ménagement et prit avec rudesse le bras de Rafaella pour la forcer à lui livrer le passage. A cette vue, Fabio s'élança sur lui comme un furieux, et lui appuyant sur la poitrine la bouche de son pistolet :

— Major Dudley, lui dit-il, vous avez reçu à la Spagnola une leçon qui aurait dû vous profiter ; mais, puisque la première n'a pas suffi je suis prêt à vous en donner une seconde. Si vous ne sortez à l'instant, vous et les vôtres, de cette chambre et de cette maison, vous êtes un homme mort. Je vous donne trois minutes pour opérer votre retraite.

La première pensée de Dudley fut de commander le feu à ses soldats ; mais, au premier mot, au premier geste, il aurait été prévenu et sa mort eût inévitablement précédé celle de Fabio. Il hésita donc quelques instants sur le parti qu'il avait à prendre ; le temps pressait, et il n'avait aucune chance d'échapper au pistolet braqué sur lui ; l'air de Fabio disait assez qu'il faisait sur lui-même un effort prodigieux pour attendre la dernière des trois minutes qu'il avait accordées ; son doigt, impatient de presser la détente, la tenait déjà embrassée. D'un autre côté, Dudley craignait un éclat dont les suites auraient pu avoir de la gravité, d'autant plus que les gens du baron, accourus à sa voix, étaient disposés à lui prêter main forte ; un attroupement considérable s'était même formé sur la place, et les dispositions de la foule étaient loin d'être favorables aux Anglais. Bref, Dudley se décida à la retraite, et Fabio l'accompagna pas à pas jusqu'à la porte de la rue.

Ce n'était là qu'une trêve ; Fabio sentait bien lui-même que la partie n'était pas égale. Cédant aux instances de l'oncle et de la nièce, il s'évada par la porte dérobée du jardin : gagnant le port aussitôt, il se jeta, sans avoir été aperçu, dans la première embarcation qui lui tomba sous la main ; c'était un bateau de pêcheur, qui fut bientôt à la voile, et il était déjà bien loin en mer lorsque l'ennemi eut l'idée tardive et inutile de cerner le jardin du baron.

Rentrée dans sa solitude après ce rapide orage, et appuyée à la croisée de sa chambre, Rafaella vit fuir la barque libératrice, et la suivit des yeux aussi loin qu'elle put l'apercevoir ; quand elle disparut, son cœur se serra : un profond soupir s'échappa de son sein, une larme brilla au bord de ses longues paupières. Cette barque emportait toute sa vie, et laissait après elle un vide que rien ne pourrait désormais combler. Quelle que fût la destinée de Fabio, qu'il succombât ou qu'il triomphât dans sa lutte acharnée contre les Anglais, il était à jamais perdu pour elle, et avec lui s'évanouissaient ses projets, ses rêves, ses espérances, son avenir tout entier.

(*La suite à demain.*) CHARLES DIDIER.

---

### BULLETIN THÉATRAL.

Ce soir aux Français, première représentation de *Une femme de quarante ans*, comédie en vers. On annonce un succès. C'est le début d'un poète qui vit en province. — Odéon. Bénéfice de Mlle Mathilde Peyre : la *Tour de Nesle* par Bocage et Mlle Georges ; le *Brelan de Troupiers* par Levassor ; le *Premier Chapitre* par Tisserant et Mlle Désirée, danse par la fine et pétillante Maria et M. Cornly. — Gymnase, première représentation de *Iwan le moujik*, joué par Klein, Achard et Sylvestre. — Au boulevart du Temple, les féeries.

conduire ses troupeaux le reste du temps. Ainsi ce grand et difficile problème d'associer les terres comme la commandite associe les capitaux, a été résolu par de simples paysans, et pourquoi? parce que la communauté agricole ainsi entendue permettait le parcours et donnait à chaque sociétaire plus de bénéfice. Aussi ceux-là se sont trompés qui ont cru, qui croient encore que le propriétaire foncier tient surtout à son droit, pour exercer envers sa chose le régime du bon plaisir. Cette omnipotence, ce privilége du caprice, cette faculté de l'usage et de l'abus, tout cela ne saurait tenir contre l'intérêt.

On ne saurait trop connaître toutes les restrictions que l'utilité commune impose au droit individuel. Dans un livre sur l'Algérie, profondément philosophique et positif, M. Enfantin avait démontré combien les idées des Arabes sur la propriété s'éloignent des nôtres. On y voit comment ces idées varient selon le mode de culture et le besoin général de la communauté, tribu ou nation. Ainsi là ou le système des pâturages a prévalu, comme dans la campagne romaine, où l'agriculture est revenue aux habitudes primitives, patriarcales, nomades des peuples pasteurs, un droit réciproque de passage est accordé à chaque troupeau, sur chaque terrain. Non seulement le troupeau peut traverser le champ d'autrui, mais encore il peut y paître et y parquer un, deux et trois jours. Il y a une limite légale assez étendue accordée pour cette servitude.

Nulle part peut-être, ce que nous appelons le droit de propriété, ce droit romain n'a été plus souvent réglementé, violé que dans sa vieille patrie. L'administration pontificale voulait-elle encourager l'élève du bétail : elle autorisait des éleveurs à mener leurs troupeaux [...] sant le poison dans les veines. Inutilement veut-on étudier le mal, l'arrêter; il assiège Rome, il l'entoure, il escalade les remparts qu'il avait longtemps respectés. On dirait qu'il soit venu accomplir une menace apocalyptique, faire place pour d'autres hommes, d'autres idées, une autre organisation du travail.

EUGÈNE PELLETAN.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 19 NOVEMBRE.

FÉRY, tailleur, rue de Sèvres, 10. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

FILLION, marchand de vin, boulevart Mont-Parnasse, 14. Juge commissaire, M. Letellier Delafosse; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

## Bourse du 20 novembre 1844.

Après quelques légères oscillations entre 83 fr. 05 et 82 fr. 15 c., la baisse l'a emporté, et l'on reste à 82 fr. 97 c. 1|2. 12 c. 1|2 au dessous du dernier cours d'hier. Le 5 0|0 a également baissé de 10 c.

Les chemins de fer, actions constituées, n'ont pas brillé non plus, et l'Avignon même a cessé de monter.

Dans les nouvelles émissions, le Vierzon est demandé à 700 fr. et le Bordeaux à 580 et 581 fr. 25, mais le Boulogne est décidément relaté à 550 fr. Il n'y avait pas d'amateurs.

En hausse, les Banque de France, caisse hypothécaire, rentes de Naples et romaine.

| CHEMINS DE FER | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | » » | [illegible] | B. 2 50 |
| Orléans. | 1017 50 | 1017 50 | » » | — 1018 75, 1017 50. | » » |
| Strasb... | 273 75 | 276 25 | B. 1 25 | — 277 50, 276 25. | B. 2 50 |
| Rouen.. | 1000 » | 997 50 | » » | — 995, 997 50. | B. 2 50 |
| Havre... | 781 25 | 781 25 | H. 1 25 | — 781 25, 780. | » » |
| Marseill. | 875 » | 875 » | H. 3 75 | — 875, 880. | » » |
| Montp.. | » » | » » | » » | | » » |

| LONDRES, 17 NOV. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol..... 100 1\|4. | Av..... 83 10 | 5 0\|0 f. p. |
| Esp. act... 22 7\|8. | Ap..... 82 97 1\|2 10. | F. p. 120 05 10 d. 50. |
| Portug..... 53. | | 3 0\|0 f. c. 83 25, 40 d. 50. |
| Mexic...... 35 7\|8. | Rep. fin c. F. pr | F. p. 83 20 d. un. |
| Brésil...... 88 1\|2. | 3 0\|0, p. 25. | 83 60, 75 d. un. |
| 5 0\|0 Holl. 99 1\|2. | 5 0\|0, 10. | Orléans, 1030 d. 10. |
| 2 1\|2 do. 62 7\|8. | | Rouen, 1012 50 d. 10. |
| Rouen..... 38 7\|8. | Bons du Trésor. | Mars., 381 50 d. 10. |
| Orléans... 39 1\|4. | 3 1\|8 à 3 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 78,00 à 00,00; courant du mois, 79,00 à 00,00; décembre, 79,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 81,00 à 00,00; 4 derniers mois, 83,50 à 84,00.

LILLE. — Colza, 72,00 à 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 84,00 à 00,00, courant du mois, 80,00 à 82,00 décembre, 80,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 76,00 à 77,00; 4 dernier mois, 76,00 à 77,00.

SAVON. — Disponible, 86 à 87 fr. les 100 kil.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

# BULLETIN AGRICOLE.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Foire du Mans.* On écrit de cette ville :

« Malgré le mauvais temps, la dernière foire a donné des résultats dont le commerce n'a qu'à se louer. Sans une pluie presque continuelle, le mouvement des affaires n'eût pas été moindre que dans nos plus belles foires. Voici une statistique assez curieuse des transactions qui s'y sont opérées. Bétail à cornes 115'000 fr; chevaux 60'000; porcs 50'000; toiles 20'000; étoffes, merceries, quincailleries 45'000; marrons 6'500; trèfles 120'000; noix 4'500; bulles 15'000; chanvres 25'000; cuirs 45'500; vin, eaux-de-vie et liqueurs 25'000; coutellerie, horlogerie, bijouterie et autres articles de détail, 90'000; en tout à peu près 1'027'000 fr. »

— *Foire de Perpignan.* On mande à la date du 12 de ce mois :

« La foire de Perpignan a été fréquentée par beaucoup d'Espagnols, et particulièrement par un grand nombre d'habitants de Lampourdan. »

— *Truffes.* Nous avons annoncé que la récolte de ce tubercule serait abondante dans le Périgord. Voici maintenant ce que nous apprend l'*Union provinciale* de Limoges :

« La truffe sera fort rare cette année; les premières truffes qui ont paru au marché ont été vendues à raison de 6 fr. le kilogramme, alors qu'elles ne valaient pas, l'année dernière à la même époque, au-delà de 1,25.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 19 Novembre. | | | 20 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3553 q. | 02 k. | Arrivages | 1183 q. | 33 k. |
| Ventes | 3697 | 50 | Ventes | 661 | 04 |
| Restant | 10060 | 05 | Restant | 10582 | 37 |
| Cours moyen | | 33,70 | Cours moyen | | 34,32 |
| Cours-taxe | | 33,18 | Cours-taxe | | 33,28 |
| Cote administrati | | | Cote administrative. | | |
| Gr. | 53q.53k. | 43,30 à 48,75 | Gr. | 7q.85k. | 49,05 à 39,55 |
| 1re | 157 00 | 33,00 à 35,65 | 1re | 189 97 | 34,10 à 35,65 |
| 2 | 316 97 | 31,20 à 32,50 | 2e | 53 38 | 30,35 à 3?,30 |
| 3e | 25 06 | 26,10 à 00,00 | 3e | 49 89 | 23,30 à 27,40 |
| 4 | 47 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 51 68 | 19,75 à 23 50 |
| T. | 2967 30 | 29,95 à 35,65 | | 261 74 | 29 95 à 49 05 |

**Issues.**

PARIS, halle du 20 novembre. — Son 6,25 à 6,50 les 325 litres. — Monture 8,00 à 8,50. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulages ordinaires 17,00 à 18,50 les 325 litres; do fin 18,50 à 20,00.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 20 novembre — *Cours commercial.* Froment de choix 116 à 118 kil. 26,50 à 27,00; Montereau 115 kil. 26,00; Picardie 115 kil. 25,50 à 26,00; inférieur 108 à 112 kil. 23,00 à 24,00 kil. La baisse a fait tout à coup un temps d'arrêt. Il y a grande fermeté et même 50 c. de hausse sur les prix qui étaient offerts mercredi dernier. Les affaires du jour n'ont pas été très importantes, les vendeurs ni les acheteurs n'étant rassurés ni fixés sur la véritable position du moment.

Les demandes en seigle étaient nombreuses sur Rouen pour les expéditions vers Bordeaux et le Midi; les prix offerts n'étant pas en rapport avec ceux tenus par les détenteurs, on a réduit l'importance des transactions. 110 kil. 15,50 à 16,00 l'hect. et demi. Orge rare, peu d'offres et peu de recherche. 15,50 à 16,00 les 92 kil. pris à Bercy.

Les cours des avoines restent les mêmes, sans mouvement, ni en hausse ni en baisse. Voici le cours des trois hectolitres dans Paris : 150 kil. 24,50 à 25,00; — 145 k. 23,50 à 24,50; — 140 k. 22,00 à 22,50.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 18 novembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,66; 3e 16,66. — Seigle et orge 9,66 à 10,66. — Avoine 6,33 à 7,33.

*Farines* 30 à 32,52 les 100 kil. Une raideur assez sensible s'est manifestée aujourd'hui dans le prix des blés.

La vente des farines s'est faite rapidement, mais sans hausse sur le cours du dernier marché.

Le commerce de la halle prend d'ailleurs une extension remarquable depuis quelque temps.

MONTLHÉRY, 18 novembre. — Froment 1re 18,00 à 19,67; 2e 17,34 à 18,67; 3e 16,00 à 17,00. — Méteil 15,00 à 16,34. — Seigle 9,00 à 11,34. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 6,30 à 7,20.

ELBEUF, 16 novembre. — Froment 17,00 à 18,00. — Sarrazin 10,00 à 11,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 8,00.

LE NEUBOURG, 13 novembre. — Froment 16,61. — Méteil 12,70. — Seigle et orge 9,75. — Avoine 6,50.

DUNKERQUE, 6 novembre. — Froment 1re 28,00; 2e 26,00; 3e 24,00. — Méteil 21,00 à 23,00. — Seigle 17,00 à 18,00. — Avoine 10,00 à 11,50.

BERGUES, 18 novembre. — Froment 1re 18,90; 2e (blanc) 17,93; 3e 17,00. — Orge 11,66. — Avoine 6,54. — Pommes de terre 1,86.

VALENCIENNES, 16 novembre. — *Cours officiel.* Froment 1re 20,00; 2e 19,10; 3e 18,00. — *Cours commercial.* Froment 1re 19,00 à 19,50; 2e 18,00 à 18,50; 3e 16,00 à 17,50.

Nous avions aujourd'hui notre place bien approvisionnée en froment, ce qui est cause que les premières qualités ont diminué de 50 c. et celles secondaires de 75 à 1 fr. Tout le monde s'accorde à dire que la baisse continuera au marché prochain. — Les farines sont calmes au cours de mercredi. — Les autres graines sont sans variation.

**Sucres** (par 100 kil).

PARIS, 18 nov. — Les sucres disponibles continuent d'être recherchés. Voici le dernier cours rédigé par les courtiers de commerce.

*Indigène.* Clairce 1re 158 à 160; do 2e 152 à 154; do 3e 116 à 150; fine 4e 139 à 140; belle 4e 137 à 138; bonne 4e 135 à 136; 4e bon ord. 133 à 134; 4e ord. 131 à 132.

*Exotiques.* Martinique et Guadeloupe fine 4e 135; belle 4e 133; bonne 4e 130; 4e bon ord. 127; 4e ord. 124; bon commun 120; commun 117. Bourbon fine 4e 135; belle 5e 132 à 133; bonne 4e 130; 4e bon ord. 128; 4e ord. 125; bon commun 120 à 121; commun 119.

*Raffinés.* — 1|2 raffinade 205 à 210; 1re sorte 180 à 190; bon ord. 170 à 178; 4 cass. ord. 165; lumps 152 à 162.

LILLE. — *Indigène* belle 4e 130 à 132; bonne 4e 129; bonne ord. 4e 127 à 127,50; ord. 4e 126 à 126,50; basse 4e 119 à 122.

LE HAVRE, 18 nov. — *Exotiques.* Les sucres de nos colonies sont stationnaires. Des offres sont faites sur la base de 61,50 pour la bonne 4e, mais on ne trouve pas de vendeurs disposés à y souscrire. Des dernières cargaisons arrivées il ne reste presque plus rien de disponible en débarquement; ce qui existe à vendre est emmagasiné.

NANTES, 17 nov. — La raffinerie a fait d'assez forts approvisionnements; on a cité en divers lots 62 bques Martinique, 187 bques Guadeloupe et 408 bques Porto-Rico, en tout 657 barriques, parmi lesquels 48 bques Guadeloupe sont destinées à la fabrique d'Orléans.

La bonne 4e se raisonne de 62,50 à 63 pour les Bourbon et de 62 à 62,50 pour les Antilles.

BORDEAUX, 16 nov. — Dans les Martinique et Guadeloupe, il s'est fait un peu plus d'affaires, mais sans changement dans les cours. 372 barriques brut ont été placées à la raffinerie, dans les prix de 62,50 à 63,00 la bonne 4e. Il s'est traité en outre 210 bques à livrer par navires attendus. — Les Bourbon ont été calmes. 1,030 balles ont été placées à 64 fr. la bonne 4e. — Les importations sont toujours nulles. — Les raffinés se cotent 80 fr. la belle 2e; 79 la bonne 3e, et les relais 78 à 79 fr.

MARSEILLE, 15 nov. *Sucre brut.* — On a réalisé environ 350 bques sucre brut de nos Antilles, disponible ou à livrer, en diverses ventes, à 33 fr. les 50 kil. entrep.

En sucre étranger par navire français, il s'est vendu la cargaison de la *Glaneuse*, arrivée la semaine précédente de St.-Yago de Cuba, soit 300 bques. 700 tierçons à 26 fr. avec escompte entr.

*Sucres terrés.* Aucune opération à signaler sur cette douceur, qui demeure calme malgré les arrivages de la semaine dernière.

En sucre pilé, il s'est traité 20,000 kilog. de Hollande à livrer à 35 fr.

*Sucres raffinés.* L'activité signalée dans nos précédentes revues sur ces produits s'est maintenue pendant cette huitaine. La demande est toujours bien suivie, et il en résulte des affaires assez saillantes, soit pour l'exportation, soit pour l'intérieur; quant aux cours, ils n'ont point varié depuis samedi dernier, et sont très bien tenus à la cote :

Raffinés papier 7 0|0 F. 35,25 à 35,50 les 50 k. E.

Cassés 36,25 à 36,50. — Bâtardes 35,00. — Tapés 35,00. — Nus 81,00 à 81,50. — Bâtardes blanches 78,00 à 78,25.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

PARIS, *marché aux chevaux du 20 nov.* — 90 chevaux de selle et de cabriolet, 21 vendus 230 à 900. — 295 de trait, 38 vendus 350 à 1200. — 163 hors d'âge, 19 vendus 80 à 300. — 4 ânes, dont 1 vendu 36 — Essai 63.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — *Marché aux porcs du 18 novembre.* — 1784 porcs ont été amenés. Les prix de vente ont été 0,94-0,92-0,90.

STRASBOURG. Marché du 18 novembre. — 73 bœufs ont été amenés et vendus 1,20-1,12. — Il a été abattu pendant la semaine 286 porcs à 1,00-0,95. — 216 veaux 1,20. — 124 moutons 1,20. — 25 taureaux 0,80-0,72. — 9 vaches 1,00-0,90. Baisse de 0,06. Approvisionnement faible, vente active, provenance d'Allemagne.

*Suif cru* 0,90. — *Cuirs verts* 0,92-0,84.

MARCHÉ DE SCEAUX du 18 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 765 | 619 | 146 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 270 | 254 | 16 | 1 06 | » 91 | » 80 |
| Veaux..... | 363 | 338 | 25 | 1 40 | » 90 | » 70 |
| Moutons.. | 10302 | 7839 | 2463 | 1 34 | 1 06 | » 86 |

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 16 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 19272 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 14470 | Veau | 1,10 | 0,90 | 0,70 |
| 5352 | Mouton | 1,30 | 1,10 | 0,80 |
| 47760 | Porc frais | 1,02 | 0,98 | 0,94 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des 18, 19 et 20 novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,36 à 2,26. — En mottes Isigny 1,40 à 4,70; do Gournay 1,40 à 2,80. — Petit beurre 1,30 à 1,64. — Beurre salé ou fondu 1,78.

*OEufs* (le mille). — Du 18, 58 à 74. — Du 19, 36 à 76.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 45. — A la pie 5 à 15.


ON TROUVE LES OUVRAGES CI-APRÈS AU

# PENSIONNAT DE JEUNES GENS

**Dirigé par M. BOULET, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.**

*Le Catalogue des Ouvrages et le Prospectus de la Pension sont envoyés aux personnes qui en font la demande.*

COURS d'Etudes préparatoires au Baccalauréat ès-lettres (questions et réponses), 7 vol. 12 fr.

Ce cours comprend les sept ouvrages ci-après, que l'on peut aussi se procurer séparément, et qui peuvent servir aux écoles des deux sexes, ainsi qu'aux éducations particulières.

MANUEL pratique de Philosophie (psychologie, logique, morale, théodicée, histoire de la philosophie). 1 vol. in-12. 2 fr.

MANUEL pratique de la Littérature (prose et vers); les différents genres, rhétorique, histoire de la littérature grecque, latine, française; poètes, orateurs, historiens. 1 vol. 3 fr.

MANUEL pratique d'Histoire ancienne et romaine. 1 v. av. tableaux. 2 f.

MANUEL pratique d'Histoire au moyen-âge et d'Histoire moderne. 1 vol. avec tableaux. 2 fr.

MANUEL pratique de Géographie ancienne au moyen-âge et moderne. 1 vol. 2 fr.

MANUEL pratique de Mathématiques, Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte. 1 vol. 2 fr.

MANUEL pratique des Sciences physiques (physique, chimie, notions astronomiques, avec planches intercalées dans le texte. 1 vol. 2 fr.

MANUEL pratique de la Langue grecque. 1 vol. in-16. 3 fr.

MANUEL pratique de la Langue latine. 1 vol. 3 fr.

COURS pratique de Langue latine. 2 vol. 5 fr.

MANUEL pratique de rhétorique à l'usage des écoles des deux sexes. 1 vol. in-16. 1 fr. 50.

GUIDE de l'Aspirant au Baccalauréat. 1 vol. in-16. 1 fr. 50.

Pour recevoir les ouvrages de M. Boulet, il suffit de lui en faire la demande par lettre affranchie, accompagnée d'un mandat sur la poste. De grands avantages sont faits aux chefs d'institutions, aux professeurs qui adoptent et prennent en nombre les ouvrages de M. Boulet, ainsi qu'aux libraires qui se les procurent directement.

*Maladies Secrètes.*

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)


**Spectacles du 21 Novembre 1844.**

FRANÇAIS. — Prem. de la Femme de 40 ans. Précieuses. Roman.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon.

ITALIENS. — Semiramide.

ODÉON. — Repr. extraordinaire.

VAUDEVILLE. — Un Ange. Clémence. Minuit. Revue.

VARIÉTÉS. — Catherine. Point du jour. Vieux péchés. Monseigneur.

GYMNASE. — Prem. d'Iwan le Moujick.

PALAIS-ROYAL. — L'Etourneau. 2 Papas. Roman. Paillasse.

PORTE-ST-MARTIN. — Relâche.

GAITÉ. — Les voilà bien tous. 7 chât.

AMBIGU. — L'Orpheline. les Femmes.

CIRQUE. — La Corde.

COMTE. — Henriot de Béarn.

FOLIES. — Prem. armes du Diable.


Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

fausse les principes, si elle en ajourne indéfiniment les conséquences pratiques, elle se désavoue elle-même, elle n'est plus que la captive de 1815, la grande repentie des nations demandant pardon aux préjugés de les avoir détruits, aux trônes de les avoir abaissés, à l'Europe de l'avoir vaincue. Ce rôle, que l'on n'oserait lui imposer par la force, pourrait-on le lui faire accepter par astuce et par lassitude? Nous ne l'avons pas cru; et si nous nous sommes trompés, nous nous glorifions de notre erreur. Il y a des avilissements dont on est fier de n'avoir pas pu soupçonner son pays.

» Cependant, depuis 1834, la Révolution française perdait à la fois des institutions au dedans, des positions au dehors. A la faveur d'une réaction d'ordre, nécessaire dans le commencement contre les émeutes sans but et contre les ébranlements continus de la secousse de Juillet, le gouvernement faisait, d'année en année, de session en session, de projet de loi en projet de loi, rétrograder la Révolution de tous ses principes. Cela s'appelait et cela s'appelle encore rentrer dans la monarchie. Comme si on rentrait jamais en reculant dans des institutions traversées! On marchait, et l'on marche évidemment à un état de choses où, de toute la Révolution française, de son génie, de sa gloire, de son sang, il ne resterait plus qu'un seul fait réel, une dynastie changée sur un trône et une représentation étroite et corrompue de la nation. Lois de septembre, loi contre la presse, loi contre le jury, transformation de la pairie en tribunal politique, loi contre les associations, loi de dotation, loi de régence, loi des fortifications de Paris, politique étrangère, tactique intérieure, tout révélait la même pensée. Ce qu'on ne pouvait écraser par le vote des majorités, on l'amortissait par des faveurs vénales. On se vantait d'une corruption comme d'une victoire. On louait une défection comme une vertu. Une apostasie achetée dans le parlement était étalée comme une dépouille opime. La conscience privée était à l'encan. La conscience publique fléchissait devant d'heureux scandales; l'immoralité descendait d'en haut, l'incorruptibilité passait pour *niaiserie* ou pour *faction*. Les mots étaient retournés, et la perversion politique refaisait une langue à l'usage des acheteurs et des achetés. Ce noble commerce s'appelait *habileté* dans les uns, *transaction* dans les autres.

» Pendant ce temps-là, la coalition sourde des puissances contre la France, subsistait, et nous laissions échapper une à une toutes les occasions de rompre en deux l'armée diplomatique de l'Europe. Nous abandonnions l'Espagne, notre seule alliée constitutionnelle, tantôt à l'anarchie, tantôt à la guerre civile, aujourd'hui aux carlistes, demain à la soldatesque, bientôt aux restaurateurs du pouvoir absolu. Nous évacuions Ancône, et nous enlevions notre drapeau d'Italie de peur qu'il ne restât une espérance d'indépendance, et qu'il ne s'exhalât un seul soupir vers la France sur un sol livré à l'Autriche et qui pouvait se volcaniser un jour sous nos pas. Tout cela se faisait avec progression, avec suite, avec ensemble, comme un tissu qu'on déplie peu à peu, et dont on ne voit le dessin que quand il est tout entier déroulé. Ce n'était pas un cabinet et un ministre seulement qui prêtait sa responsabilité à ces actes. C'étaient tous les cabinets et tous les ministres, ou tous ensemble, ou tour à tour, selon le temps et les circonstances. L'un faisait les lois de septembre, abandonnait l'Italie, aliénait la Suisse; l'autre désertait Ancône; un troisième perdait à la fois la Turquie, la Syrie, l'Egypte, agitait un moment l'Europe et se retirait en laissant à ses successeurs le retentissement du canon de Saint-Jean-d'Acre et la note du 8 octobre; ils se rejetaient l'un sur l'autre les fautes perpétrées en commun, puis se réconciliaient bien vite pour entraîner le parlement dans des fautes plus graves. Ainsi, nous voyons les ministres des deux nuances se réunir pour imposer à la [...] ne laissons plus prendre l'opposition à ce jeu ridicule, qui consiste à lui présenter tour à tour le ministre renvoyé pour combattre à armes émoulues les ministres en pied, à soutirer ainsi à l'opposition toute son énergie et toute son individualité puissante, comme on soutire l'électricité au nuage, en lui présentant la flèche et le fil conducteur qui mènent la foudre dans le souterrain. Car c'est ainsi que, depuis dix ans, l'énergie de l'opposition, qu'on dénature par des alliances suspectes, va se perdre dans les bas-fonds de l'intrigue, ou mourir sans résultat sous les pieds du système: pendant six mois la France entière a applaudi à ce langage. La presse entière s'y est associée. Les organes du gouvernement ont tremblé et ont dénoncé cette manœuvre décisive, conseillée par nous à l'opposition comme une tentative révolutionnaire, — très révolutionnaire en effet, car si l'opposition avait suivi nos conseils énergiques, le système, repoussé dans toutes ses incarnations ministérielles, se trouvait face à face avec le pays, obligé de se révolter ou de lui obéir. Le système est habile, prudent, sage, expérimenté en révolution; il sait que les coups d'Etat emportent les trônes; il tient au trône par sentiment comme par principe; il n'aurait point fait de coups d'Etat, il aurait pris conseil des circonstances, il aurait cédé au temps, il aurait serré la main au vainqueur, et l'opposition sérieuse serait entrée aux affaires avec ses hommes à elle, et avec les idées et les intérêts du pays. Elle aurait gouverné non pas dans le sens du trouble et de l'anarchie, mais dans le sens de la révolution organisée. La dynastie se fût un peu effacée pour laisser agir et grandir le pays constitutionnel; les fautes énormes, commises en diplomatie par le *système*, auraient été lentement et successivement réparées. La France eût repris sa liberté de respirer au dedans et au dehors. L'Europe eût compté avec un pouvoir qui respectait le trône sans doute, mais qui ne tremblait pas tous les matins sur son existence. Ce pouvoir aurait compris que ce n'était pas au dehors, que c'était en France que ce trône devait trouver son aplomb. Voilà toute la révolution qui aurait eu lieu; elle n'aurait écarté que deux ou trois hommes du banc des ministres et mis dans le conseil une volonté à la place d'une autre. Quels sont donc les bons citoyens qu'une pareille révolution eût affligés? Quelques trembleurs monarchiques, qui subissent la liberté, mais qui ne l'aiment pas, qui professent tout haut le symbole du régime représentatif, mais qui balbutient tout bas le dogme de la volonté unique, de l'impérialisme récrépi, et de l'absolutisme masqué? Est-ce donc un si grand malheur d'affliger ces hommes? Est-ce que depuis cinquante ans ils ne pleurent pas sur cette pauvre monarchie? Est-ce que le monde en a moins marché? Est-ce que la France en a moins grandi? Ce sont les traînards de la liberté. Ce ne sont pas eux qui gagnent les batailles; ce sont eux qui pillent les camps et qui se partagent les dépouilles. Ils auraient passé avec la victoire, comme toujours, du côté de l'opposition.

» Oui, voilà ce que nous conseillions de toutes nos forces, dans notre sphère étroite de publicité, à l'opposition. L'opposition ne l'a pas voulu. Nous le regrettons, moins pour nous et pour elle que pour notre pays. Nous nous lavons les mains de sa faute. Nous la déplorons, mais nous n'atténuerons pas pour cela l'opposition. On doit de la patience aux partis et des égards aux intentions. Nous comprenons ses motifs sans les approuver; les chefs consciencieux de la gauche se sont dit: « Nous sommes faibles en nombre; voilà des hommes éconduits du ministère qui viennent à nous avec du talent, de l'audace, du ressentiment et du nombre; recevons-les et pactisons de nouveau avec eux, ils nous aideront à vaincre, et avec eux nous entrerons et nous ferons entrer l'opposition aux affaires. » Ils ont oublié de se dire une seule chose: c'est qu'avec ces alliés ils ne seraient plus l'*opposition*. C'est que, qui dit pacte, dit [...] la situation où on la pousse! et ce sont ses prétendus amis qui l'encouragent dans cette voie! Et que feraient de plus des traîtres? nous le demandons à la bonne foi publique.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Nous ne trahirons pas l'opposition, même par complaisance pour ses faiblesses. Nous ne sommes rien, nous ne sommes qu'une voix dans le *gâchis*, mais cette voix ne se taira ni ici ni ailleurs. Nous n'abaisserons pas notre opposition jusqu'à ce pitoyable rôle, de servir de pivot à des manœuvres, de marchepied à des ambitions, et de manteau à des escamotages de popularité. Ne nous décourageons donc pas pour être un moment méconnus; l'opinion et les faits ne tarderont pas à nous donner raison sur ce point. La logique est infaillible, c'est la géométrie des idées, quand une ligne mène à l'absurde, ceux qui la suivent arrivent bien vite à l'impossible. D'ici à deux ans l'opposition aura reconnu où on l'a conduite; elle reviendra sur ses pas et elle sera avec nous. Elle aura, il est vrai, perdu deux ou trois années. C'est un malheur, mais les peuples comptent par siècles, et le temps est pour la révolution.

» De ce dissentiment entre l'opposition de coalition et nous, résultent quelques autres dissentiments dans la manière d'envisager la conduite du gouvernement. Comme les alliés de l'opposition, c'est-à-dire le ministère de 1840, sont tous compromis par leur passé et par leur avenir dans les actes contre-révolutionnaires accomplis depuis dix ans par eux au pouvoir, il s'ensuit qu'ils sont intéressés à étouffer la discussion sur tous ces points, et à accepter non pas seulement les faits accomplis, comme ils disent, mais à accepter le *système accompli*. Ainsi, parlez-leur de l'élargissement du système électoral, ils lèvent les épaules et vous disent que toute élection est bonne qui donne majorité à leurs amis. Proposez l'adjonction des capacités et des listes du jury à l'électorat? Ils écrivent qu'il faut étouffer sans bruit ces ferments de liberté. Demandez la révision des lois de septembre? Ils se récrient sur l'inutilité et sur les dangers de donner plus d'air à la presse, et affirment que leurs journaux sont assez libres puisqu'ils sont libres de les vanter. Parlez d'atténuer les fortifications de Paris ou de remettre l'armement à la loi seule? Ils vous renvoient aux calendes parlementaires. Provoquez la révision de la loi de régence et la restitution à la nation seule du droit inaliénable de nommer son chef dans les interrègnes? Ils vous répondent que ce qui est fait est fait, et que la monarchie doit avoir deux sûretés pour une. En un mot, il n'y a pas une garantie de liberté, pas une amélioration organique du gouvernement, pas une extension d'institution, pas une émancipation populaire, pas un progrès constitutionnel, pas une modification heureuse à l'ilotisme et à la misère des masses contre lesquels ils n'aient ou un engagement, ou une fin de non-recevoir, ou une objection, ou un mépris. Et qu'en résulte-t-il? C'est que tout le texte de l'opposition se trouve par eux, réduit à un seul mot, et au mot le plus anti-libéral, le plus anti-populaire, le plus anti-révolutionnaire qui existe dans la langue des hommes: la guerre. Un mot qui détache et qui repousse le plus de l'opposition les intérêts et la sagesse du pays: la *guerre*! Le mot de barbarie au dix-neuvième siècle, la *guerre*! Si on a eu pour plan de dépopulariser ainsi l'opposition en France et en Europe, on n'a pas manqué son coup. Une opposition, qui réduit tout son texte à ce mot de *guerre*, qui ne présente aux peuples réfléchis, occupés, industrieux, que la perspective de ces grands chocs de nations dans lesquels la liberté se voile, les dictatures militaires effacent les constitutions, le travail tarit, les populations se déciment, le sang coule, l'or disparaît, les idées se taisent, les peuples reculent et les civilisations se brisent: une telle opposition discré-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE [1].

### Quatrième partie.

#### LVII. — LA FICUZZA.

Le roi Ferdinand s'ennuyait de plus en plus dans son exil de la Ficuzza; n'étant pas soutenu comme Caroline par l'énergie et l'activité de l'esprit, il retombait sur lui-même de tout son poids, et se trouvait réduit dans son oisiveté, à de vains regrets et à des colères impuissantes. Tous les efforts de ses familiers, les San-Marco, les Sangro, les Tommasi, les Pantelleria ne réussissaient pas à le désennuyer; la Partanna, elle-même, Maintenon de ce Louis XIV abâtardi, y perdait ses visites et ses sourires; le petit-fils était moins amusable encore que l'aïeul. Rien ne pouvait dissiper les vapeurs épaisses de cette grossière intelligence, et les distractions matérielles n'avaient plus de prise sur ses sens blasés.

Le père Caccamo, confesseur du vieux monarque n'en avait que plus d'action sur lui, et les pratiques superstitieuses d'une dévotion routinière faisaient seules diversion à l'éternelle oisiveté de cette existence, digne en tout point des rois fainéants. Enfermé de longues heures avec son directeur spirituel, le royal pénitent faisait preuve d'une docilité exemplaire.

— Mon père, lui disait-il un soir avec componction, j'ai bien des péchés sur la conscience, mais il en est un qui la charge et qui la tourmente plus que tous les autres.

— Vous n'avez qu'à me le confesser dans un esprit de contrition, et Dieu, qui est miséricordieux, aura égard à votre repentir.

— Un jour donc que je jouais à la paume, il y a de cela bien des années, je remarquai parmi les spectateurs un petit jeune homme si bien frisé, si bien poudré, que sa vue m'inspira une mauvaise pensée.

— Laquelle, mon fils?

— Je fis apporter une couverture; je pris un des quatre coins, les trois joueurs les plus vigoureux m'imitèrent, et le pauvre jeune homme fut berné comme Sancho Pança.

— La faute est grande, mais la bonté du ciel est plus grande encore.

— C'est que, voyez-vous, mon père, le patient n'était pas mon sujet; il était Florentin.

— Le cas est plus grave, et quelques *Ave* de plus seront nécessaires.

— Non seulement, mon père, il était étranger, mais il était gentilhomme.

— Il eût mieux valu, sans doute, qu'il fût roturier; mais, enfin, ce n'est pas là un péché irrémissible.

— Non seulement, mon père, il était noble, mais de plus il était abbé.

— Abbé! s'écria le confesseur d'un air consterné, un abbé!

— Hélas! oui, mon père, l'abbé Mazzinghi, et qui pis est, il en est mort.

— Mort!... Un abbé!... mais c'est un péché mortel, un meurtre, un sacrilège!

— C'est bien pour cela, mon père, que ma conscience est si troublée; je suis sérieusement inquiet sur le salut de mon âme.

— Ce n'est pas sans raison; il faudra bien des *Pater* et bien des *Ave* pour racheter un si grand crime. Tuer un abbé! le berner!... Mais ce jour-là vous étiez évidemment possédé de l'esprit malin!

— Ordonnez, mon père, je suis prêt à toutes les pénitences pour rentrer en grâce auprès de l'Eglise.

En ce moment, Caroline entra brusquement dans le cabinet du roi, et en referma soigneusement la porte après elle. Le père Caccamo s'inclina respectueusement; Ferdinand fit un geste de surprise, sinon de joie.

— Te voilà donc, ma chère Caroline! lui dit-il; je suis bien aise de te voir; d'autant plus que ce matin même, mes gardes ont arrêté dans le bois du Capellaro un braconnier qui s'est réclamé de toi et qui a exhibé un permis de chasse signé de ta main. Voici ce permis, ajouta-t-il en lui présentant un papier; est-bien là ta signature?

Caroline reconnut au premier coup-d'œil la licence qu'elle avait donnée à Rosario, et que les gardes avaient arguée de faux tant la démarche de la reine leur avait semblé nouvelle, même risquée; elle eut besoin de beaucoup de diplomatie pour se faire pardonner une usurpation si audacieuse des prérogatives du jaloux Nemrod. Quant à son hôte de la Barbara, le souvenir lui en était plus importun qu'agréable, car il lui rappelait Fabio, qu'elle voulait bannir de sa mémoire après l'avoir banni de son cœur. Pourtant elle le fit mettre en liberté, mais n'insista pas pour que son permis de chasse lui fût rendu. Il ne lui convenait pas d'user en ce moment son crédit à de pareilles misères; quand il s'agissait du trône, que lui importait un obscur braconnier?

Habile à tirer parti de tout, elle sut même tourner cette circonstance indifférente au profit du dessein qui l'amenait à la Ficuzza. Comme tous les esprits bornés, Ferdinand donnait aux choses vulgaires une importance exagérée et il était de plus fort entêté; Caroline se garda de le heurter et lui fit une petite concession pour en obtenir une beaucoup plus grande.

— J'ai eu tort, lui dit-elle, d'accorder ce permis de chasse avant de vous en avoir demandé l'autorisation, et j'ai mérité vos reproches.

— A tout péché miséricorde, répondit d'un ton paterne le vieux prince. Enchanté de voir sa femme, qui d'habitude ne lui cédait guère, se montrer si docile en cette occasion il lui aurait alors donné, en échange de sa docilité, la moitié des Etats qu'il n'avait plus.

— Qu'y a-t-il de nouveau, ma chère Caroline? lui demanda-t-il; et qu'est-ce qui t'amène à la Ficuzza?

— Des choses très graves et qui exigent toute votre attention. Permettez-moi de m'écouter sans distraction.

— Parle, parle. Est-ce que je ne fais pas toujours ce que tu veux?

Le père Caccamo voulut se retirer par discrétion.

— Restez, mon père, lui dit la reine en prenant un siége près de Ferdinand: vous n'êtes pas de trop ici. Vos conseils, au contraire, nous seront d'un grand secours dans les circonstances actuelles.

— Je suis aux ordres de leurs majestés, répondit le confesseur en se rasseyant.

— Enfin, reprit le roi avec une vague inquiétude, de quoi s'agit-il?

— Il s'agit de révoquer le décret en vertu duquel notre fils François, votre *Alter ego*, exerce les fonctions de vicaire-général; le moment est venu de reprendre en main les rênes du gouvernement.

— Je ne demande pas mieux, car je commence à m'ennuyer mortellement à la Ficuzza; mais le moyen de la quitter! J'y suis gardé à vue par ces damnés Anglais.

— Moi aussi j'étais gardée à vue par eux à Castelvétrano et pourtant me voici.

— Oh! toi, rien ne peut t'arrêter; quand tu as une idée en tête tu vas droit devant toi comme une lionne déchaînée.

— Puisque vous avez pour femme une lionne, soyez un peu lion vous-même, et brisez une bonne fois les barreaux de votre cage.

— Tu ne doutes de rien, non de rien; il semble, à t'entendre, qu'il n'y ait qu'à le vouloir pour sortir d'ici. Et crois-tu donc que j'y sois volontairement, et que s'il m'était possible d'être à Naples ou tout au moins à Palerme je serais à la Ficuzza?

— Hélas! je sais trop que nous avons dû, vous et moi, obéir à la loi

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 21 novembre.

campagne? Pouvions-nous nous y associer? Non! Nous pouvons être des hommes un moment isolés, mais nous sommes des hommes sérieux. Nous ne jouons pas de parade devant le peuple : nous le respectons trop pour l'amuser. Loin de là, nous lui osons dire la vérité utile, même quand cette vérité n'est pas de son goût pour la semaine.

» Ainsi, nous n'avons pas chanté trois mois la *Marseillaise*, demandé des levées en masse, et ébranlé les piliers de la tribune, à propos de je ne sais quelle querelle de sacristie plus que de politique, entre un missionnaire méthodiste et quelques missionnaires catholiques soutenus, à tort ou à droit, par un officier français, à quelques mille lieues de la France, dans un îlot imperceptible, au fond de l'Océan. Nous n'avons pas été chercher si loin et si bas la pierre d'achoppement mille fois maudite qui doit faire trébucher la paix du monde et teindre une mer de sauvages de sang européen. Ce n'est pas sur ce misérable écueil que doit échouer la paix de l'Europe, si jamais elle doit se briser en effet....

» Ainsi encore, quand le roi est allé en Angleterre rendre sa visite à une jeune reine qui était venue l'année dernière lui présenter des gages de bonne harmonie, et effacer sous ses pas les souvenirs du traité du 15 juillet, nous n'avons point accusé le ministère de laisser rendre une politesse royale au roi du peuple le plus poli de l'univers, ni accusé le roi d'aplanir ainsi autant qu'il était en lui la route épineuse où la diplomatie a trop souvent à se heurter. Sans doute nous avons trouvé que la pendule du cabinet des Tuileries avançait de quelques semaines; nous aurions préféré que ce voyage symptômatique fût retardé d'un mois ou deux; nous avons blâmé le ministère de n'avoir pas héroïquement et complètement achevé l'affaire de Maroc, et obtenu, envers et contre l'Angleterre, des réparations, des garanties et des frais de guerre, avant de laisser le roi s'embarquer; mais ce blâme tout ministériel ne nous a point rendus malveillants à cette rencontre de deux souverains représentant les hautes sympathies de deux grands peuples, et faisant fraterniser les deux nations par-dessus les rivalités des deux gouvernements. Nous sommes philosophes avant d'être politiques; ou plutôt notre politique n'est que la philosophie de l'humanité. Nous n'avons pas épluché des paroles de paix mutuelles pour y chercher des susceptibilités, des haines ou des piéges : n'y en a-t-il pas assez entre les nations? nous avons applaudi franchement, sinon à toutes les expressions, du moins au sens général des discours du roi en Angleterre. Ce rôle d'un roi pacifique se faisant avec quelque audace le drapeau de l'union entre les peuples par-dessus les préjugés internationaux, en employant la voix de la France à proclamer le dogme de la concorde, ce rôle nous a paru non pas timide, mais nouveau et hardi, car il est plus difficile de faire accepter la raison que la gloire à la nation française. Non, il ne nous a point paru honteux à un souverain de se servir du trône comme du point le plus élevé entre les peuples, pour y proclamer, appuyé sur trente millions de citoyens armés, le désir de l'harmonie européenne, le vœu de la paix durable et le dogme du respect pour le sang humain et du bonheur des nations; un roi dans ce rôle s'élève à la hauteur d'un philosophe. Nous ne faisons point d'opposition à la philosophie, même quand elle s'incarne par hasard ou par bonheur dans la personne du roi.

» Dans tout le reste nous avons soutenu à peu près les mêmes thèses que l'opposition. Il n'y a qu'une différence entre nous : c'est que nous n'attendons pas mieux du ministère qu'elle prépare et qu'elle couve, que du ministère qu'elle attaque. La cause de la liberté cherchant son vengeur dans le ministre des lois de septembre, et la cause de la dignité nationale personnifiée dans le ministre de 1840, et remise dans la main qui a rappelé la flotte et signé la note du 8 octobre, cela nous paraît quelquefois pousser la plaisanterie trop loin, et affronter un peu insolemment le bon sens du pays. Mais enfin, si le pays le souffre, et si cela

Nous ne sommes, dans un journal, ni croyants, ni sceptiques, ni catholiques, ni protestants, ni gallicans, ni ultramontains : nous sommes libéraux! Notre seule profession de foi, c'est celle de la philosophie et de la révolution: la liberté pleine et entière des consciences. Sans celle-là, les autres libertés ne seraient que des facultés stériles, des libertés civiles et matérielles; celle-là seule est la liberté de l'âme. Cette liberté, nous voulons la conquérir complète et pratique. Nous ne voulons pas plus de contre-révolution en religion, que nous ne voulons de contre-révolution en politique; pas plus de contre révolution par la violence, que de contre-révolution par la connivence et la faiblesse du pouvoir. On n'enchaîne pas moins la liberté avec des chaînes d'or, qu'avec des chaînes de fer. Point de faux poids dans la balance où l'homme pèse culte contre culte, foi contre foi, dieu contre dieu. Que le pouvoir y mette une gêne ou une faveur, le poids est également faux. La religion doit être dans l'homme le tribut volontaire de sa pensée libre et convaincue, et non le tribut forcé du budget, frappé au coin de la loi et marqué à l'effigie de César.

— Et cette liberté, nous entendons qu'elle soit large et bienveillante pour toutes les manifestations de la piété chez les hommes. On a dit, dans une expression mystique et sublime, que la prière était la respiration de l'âme. Il faut que l'humanité respire largement. Il ne faut pas mesurer l'air à l'âme des populations!

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Les hommes superficiels se désintéressent et se découragent de la politique en voyant le gouvernement rentrer peu à peu dans l'ornière des vieilles monarchies, et y entraîner, sans beaucoup d'efforts, le pays à sa suite. Les politiques rétrogrades triomphent et disent : « Voyez, ils » font comme nous; ils prononcent les mêmes mots : ils se servent des » mêmes prestiges sur le peuple; ils font les mêmes pactes avec les » mêmes vieilleries. Ils s'appellent légitimes; ils refont des noblesses en » attendant qu'ils puissent refaire des aristocraties; ils parodient des » titres, ils singent des féodalités; ils jouent aux conquêtes; ils flattent les » théocraties; ils défient le vieil impérialisme; ils dédaignent la Révolu» tion comme une mère qui les fait rougir et qu'ils ne reconnaissent plus » quand on la nomme! Les nations n'ont pas deux manières d'exister. » La routine est la loi du monde. Ils peuvent changer leurs dynasties, » ils ne changeront pas leur nature. La France voit, entend tout cela et » se laisse faire. Nous retournons au point d'où nous sommes partis; et » la dernière victoire de la Révolution est le premier pas d'une contre» révolution qui commence! Honte et déception aux idées libérales! » Elles sont convaincues de mensonge par ceux-là mêmes qu'elles ont » portés au pouvoir. » Ainsi parlent les incrédules à la liberté, et ils battent des mains à cette grande apostasie de la Révolution.

C'est triste; mais rassurons-nous. Ces hommes se trompent. Le temps ne donnera pas de démenti au sang de tant de milliers d'hommes, qui en ont arrosé les germes de la liberté du monde et des institutions populaires. Le temps est pour la Révolution, car c'est lui qui l'a faite. Mais voilà ce qui trompe ces hommes.

Il y a dans le mouvement des choses humaines des courants et des contre-courants comme dans les grands fleuves. Il y a des moments où les idées, comme les eaux, semblent revenir en arrière et remonter pour ainsi dire vers leur source. Les hommes qui sont sur le rivage et qui contemplent ce phénomène s'y laissent tromper au premier coup d'œil; ils croient voir le fleuve rebrousser chemin; il en est de même dans les choses politiques. On dirait parfois que le temps reflue et que les opinions, les idées, les faits, les religions, les institutions reviennent au point de départ où les révolutions les avaient prises, c'est un mirage.

sition n'est pas conforme à la vérité.

» Après quelques observations du fiscal et des juges, le témoin reconnaît avoir signé sa déclaration.

» Le général Prim est en costume bourgeois très élégant; il porte ses décorations; il s'assied en face du conseil; il paraît calme; cependant sa physionomie trahit la douleur; il se lève, et prononce, avec une fermeté respectueuse, un discours dans lequel il réfute avec force les charges qui s'élèvent contre lui, surtout celles qui se rapportent à l'assassinat.

» A huit heures, le conseil se forme en séance secrète.

» Le public est invité à se retirer. » (*Castellano*.)

» Le conseil des généraux a siégé jusqu'à 6 heures du matin.

» Voici en substance le verdict rendu par le conseil des généraux. Prim est condamné à 6 ans de prison dans un château-fort, sans privation de grade et de décorations. Les autres co-prévenus sont condamnés à 3 et 2 ans de la même peine. Le tribunal suprême de guerre et marine statuera en dernier ressort, et c'est lui qui désignera le lieu où les condamnés devront subir leur peine. »

A Malaga le bruit courait le 11 qu'Espartero était en observation près des côtes, ou à Gibraltar ou dans la Serranja. Les troupes étaient toutes sur pied. A 9 heures du soir la détonation d'une arme à feu a produit une panique, et le chef politique a fait fermer tous les cafés.

Le *Phare des Pyrénées*, journal ministériel de Bayonne, nous apporte des détails plus circonstanciés sur la levée de boucliers de Zurbano :

« Aussitôt son entrée à Najera, Zurbano a convoqué le conseil municipal et s'est fait livrer toutes les armes et tous les chevaux bons au service qui existaient dans cette ville. Il a fait un appel à tous les progressistes du pays, et particulièrement aux soldats qui ont servi sous ses ordres pendant la guerre civile.

» Des forces ont été dirigées contre Zurbano, de Burgos, de Vittoria et de Pampelune.

» Le terrain où Zurbano vient de lever l'étendard de la révolte est la Rioja, pays plat et ouvert, situé sur la rive droite de l'Ebre, et qui confine au nord avec l'Alava, au sud avec Soria, à l'ouest avec la Navarre et l'Aragon, à l'ouest avec Burgos. Au sud s'étendent les montagnes de Cameros et au-delà celles de Soria, couvertes d'immenses forêts de sapins.

» Les habitants, comme tous ceux des bords de l'Ebre, sont doués d'un caractère très remuant, et ils se distinguent par une ardeur qui, dans les guerres civiles, dégénère facilement en férocité. C'est ce pays que Zurbano a toujours habité, et qu'il connaît en détail mieux que personne.

» Ce qui est incontestable, d'après l'état des esprits, c'est que si un soulèvement quelconque dans une ville de quelque importance dure seulement une quinzaine de jours, l'Espagne tout entière se lèvera, comme en 1840 au nom de la constitution de 1837. »

## Faits divers.

En vertu d'une ordonnance royale, publiée aujourd'hui au *Bulletin des Lois*, le tirage au sort de 1844 commencera le 22 février.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la liste des candidats admis à l'Ecole polytechnique à la suite des examens du mois de juillet dernier. L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la publication de cette liste.

---

cruelle de la nécessité; mais nous ne sommes pas condamnés à un exil éternel; la face des affaires est changée; avec de la résolution nous pouvons reconquérir le trône dont on nous a précipités.

— Plût à Dieu que tu dises vrai! répliqua Ferdinand en secouant la tête d'un air d'incrédulité, mais je crains bien que tu ne te fasses illusion; sans reproches, ma chère Caroline, cela t'arrive quelquefois. Tiens, puisque nous ne sommes pas les plus forts pour le moment, il vaut mieux, crois-moi, nous résigner à notre sort.

— Nous résigner! s'écria la reine en redressant fièrement la tête. Nous résigner, dites-vous! Jamais! Nous sommes roi légitime, et, forts de notre droit, nous triompherons des insolents étrangers qui nous persécutent. Nous avons pour nous la justice.

— A la bonne heure; mais les Anglais ont les baïonnettes.

— Eh! nous en aurons aussi; fiez-vous à moi pour vous rouvrir les avenues du trône; consentez seulement à y remonter.

— J'y consentirais de bien grand cœur, s'il n'y avait pour cela qu'à lever la jambe; mais ces Anglais sont des démons incarnés, et plutôt que de revenir sur ce qu'ils ont fait, ils sont capables de se porter contre nous aux dernières extrémités.

— Que peuvent-ils faire de plus que ce qu'ils ont fait?

— Ils n'ont attenté jusqu'à présent qu'à ma liberté; si on les pousse à bout, ils peuvent attenter à ma vie. Diable! je ne veux pas mourir comme mon cousin Louis XVI, moi.

— Rassurez-vous, vous n'avez dans aucun cas rien de semblable à craindre.

— Le plus sûr est de ne pas s'y fier; avec cela que ces barbares ne font pas tant de façons. Alcoli m'a dit qu'ils avaient tué un de leurs rois sur l'échafaud bien avant les Jacobins de France. Tu conçois qu'ils se gêneraient bien moins encore avec un prince étranger.

— Ne vous préoccupez donc pas de ces terreurs chimériques et ayez en moi plus de confiance : puisque je vous engage à remonter sur le trône c'est que la chose est possible.

— C'est précisément ce que Castelcicala, notre ambassadeur à Londres m'écrit par tous les courriers, et il ajoute que d'après ce qu'il voit là-bas de ses propres yeux, le projet de l'Angleterre est évidemment de se mettre en notre lieu et place en Sicile.

— Castelcicala a raison, mais il ne vous dit rien là que nous ne sachions déjà. Bentinck ne fait qu'exécuter les ordres de sa cour, et cela est si vrai que lorsque nous avons envoyé à Londres, pour nous plaindre de ses procédés, notre fidèle chevalier de Médicis, il n'a pas même été reçu. Voilà comme on nous traite et le cas que l'on fait de nos justes réclamations.

— C'est pourtant vrai, cela.

— Et pendant ce temps le prince-régent envoie à notre ennemi Belmonte des tabatières enrichies de diamants en signe de satisfaction.

— Vraiment?

— C'est positif; je tiens le fait de gens qui ont vu les diamants de leurs yeux.

— Combien dit-on qu'ils peuvent valoir?

— Je n'en connais pas le prix, mais il est à croire qu'ils valent beaucoup d'argent.

— Ces Anglais ont donc des guinées par boisseaux!

— Hélas! sire, dit le père Caccamo qui jusqu'alors s'était renfermé dans un silence respectueux, Mammon gorge ceux qui le servent des biens de la terre, mais patience! ils paieront cher après leur mort les jouissances dont ils abusent pendant leur vie.

— Au fait, mon père, vous avez raison, répondit le dévot monarque, ces Anglais si insolents avec nous ne sont après tout que des hérétiques, et leur triomphe est pour les bons chrétiens un sujet de scandale.

— Les voies de Dieu ne sont pas nos voies, répondit le confesseur; les orgueilleux seront écrasés.

— En attendant, ils nous écrasent, dit la reine, et nous donnons à l'Eglise le spectacle d'une tolérance qui compromet notre salut éternel, car nous ne faisons pas tout ce que nous pourrions pour nous défaire de ces excommuniés; ce serait une œuvre pieuse d'en purger à jamais les Etats catholiques.

— Est-ce que vraiment, mon père, ce serait, comme le dit la reine, une action méritoire aux yeux de Dieu?

— Sans doute, répondit le père Caccamo, qui s'ennuyait à la Ficuzza et regrettait l'influence que sa position de confesseur d'un roi dévot lui donnait dans les intrigues de cour; le Créateur sait toujours gré à sa créature de ce qu'elle fait pour lui.

— Vous l'entendez, reprit Caroline; si donc vous ne voulez pas agir en vue du trône, agissez en vue du ciel, et si vos devoirs de roi vous paraissent trop difficiles à remplir, remplissez au moins vos devoirs de chrétien.

— Sa majesté la reine a raison, dit le confesseur, intervenant tout-à-fait dans l'entretien; l'impiété de ces hérétiques est d'un mauvais exemple pour vos sujets et engage votre responsabilité, car vous êtes comptable devant Dieu non seulement du corps mais aussi de l'âme des peuples dont il vous a confié la tutelle.

— A propos, dit la reine au roi en brisant brusquement la conversation pour arriver plus vite au but qu'elle se proposait, avez-vous connaissance de la nouvelle loi sur la chasse?

— Quelle loi? demanda le roi chasseur, en dressant l'oreille comme un vieux cheval qui entend la trompette.

— Celle que le parlement vient de voter à l'instigation des Anglais.

— Et que dit cette loi?

— Que désormais vous ne pourrez plus chasser quand et où vous voudrez, mais, comme tout le monde, à des époques fixes et dans des lieux déterminés.

— Serait-il possible? s'écria le roi devenu rouge de colère. Quoi! après m'avoir volé mon trône ils veulent encore m'ôter ma dernière distraction, mon dernier droit; cet affront comble la mesure et je ne le supporterai pas; non, je ne veux pas le souffrir. La chasse fut de tout temps la première des prérogatives royales, surtout dans ma maison; mon père chassait, mon aïeul chassait, tous mes ancêtres ont chassé, et, par saint Janvier! je chasserai comme eux, quand je voudrai, où je voudrai, sans que personne s'arroge le droit de le trouver mauvais. Ah! nous allons voir, messieurs les Anglais, qui l'emportera de vous ou de moi. Vous voulez m'empêcher de chasser; vous m'empêcherez plutôt de respirer. Je chasserai malgré vous et à votre barbe, entendez-vous bien, jusqu'au dernier soupir; c'est moi qui vous le dis, moi, le roi. J'ai été trop bon jusqu'à présent, je me le reproche, mais ma patience est à bout et je prouverai à ceux qui m'ont méconnu, oui je leur prouverai qu'on ne m'insulte pas impunément. Le sang de Louis XIV coule dans mes veines.

Emporté par la colère et par l'éloquence, Ferdinand s'était levé, et se promenait à grands pas en gesticulant à la manière napolitaine. La cause de Caroline était gagnée : elle aurait obtenu du roi, séance tenante, dix fois plus de signatures qu'elle n'en demandait, malgré l'invincible répugnance qu'il avait pour la plume et pour l'écritoire; bien plus, elle l'aurait conduit par la main jusqu'au milieu de Palerme, mais elle n'en voulait pas tant pour un jour.

Pourtant le fer était trop chaud pour ne le pas battre immédiatement.

— Causons sans vous emporter, dit-elle à son royal époux; le révérend père Caccamo, ici présent, vous dira que la colère est un péché; et d'ailleurs, si légitime qu'elle soit, elle nuit à la prudence, et c'est de prudence que nous avons surtout besoin.

— Voyons, dit le roi, en se rasseyant, que faut-il faire?

— D'abord, et avant tout, il faut avoir pleine et entière confiance dans votre dévouée Caroline, et faire ce qu'elle va vous conseiller. Vous quitterez demain la Ficuzza, sous prétexte d'une partie de chasse, et vous vous rendrez droit à Partanico, où vous trouverez le prince de Cassèro.

[illegible] l'année 1844-1845, de 51 inscriptions.

Si on compare ce chiffre à celui des années précédentes, on verra que la totalité des étudiants en médecine a considérablement diminué depuis que le baccalauréat ès-sciences est exigé pour le grade de docteur en médecine.

Le nombre des inscriptions prises à la Faculté de droit de Paris, pour le premier trimestre de l'année scolaire 1844-1845, s'élève à 2,956.

L'année dernière, à pareille époque, le total des inscriptions était de 2,818 ; c'est une augmentation de 138 pour l'année 1844.

— Un instituteur vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de Bordeaux, à six jours de prison et à 200 fr. de dommages-intérêts pour avoir frappé avec violence un de ses élèves, âgé de dix ans.

(*Moniteur parisien.*)

— Un des médecins français qui ont embrassé avec le plus d'ardeur la doctrine de Hahnemann, M. le docteur Perussel, vient de fonder à Nantes un journal mensuel « destiné à propager et à mettre à la portée de tous l'homéopathie. » Le premier numéro de l'*Observateur homéopathe* a paru ce mois-ci.

On s'abonne chez Hérault, imprimeur à Nantes, rue de Guérande.

## REVUE LITTÉRAIRE.

### M. EUGÈNE SÜE.

### Le Juif errant.

Nous avons fait connaître en quelques traits ébauchés l'homme et ses habitudes, les tendances de l'écrivain, et le plan général du *Juif errant*(1). Nous allons aujourd'hui examiner quelques-unes des critiques qui ont fait explosion dans la presse, et, en relevant certaines erreurs, nous pénétrerons mieux dans la pensée du livre nouveau de M. Süe.

Avant d'aborder le gros des ennemis, appuyons-nous d'abord sur un auxiliaire précieux, sur l'autorité d'un prêtre chrétien et catholique. Au milieu des protestations bruyantes que font, au nom de la morale et de la religion, quelques feuilletonnistes échauffés, une voix de prêtre s'élève impartiale et tolérante. M. l'abbé Passot (2) témoigne, pour l'œuvre de M. Eugène Sue, une sympathie très éclairée. M. l'abbé Passot montre, en outre, qu'il comprend dignement la mission du prêtre et de l'Eglise. Nous citons avec plaisir ses paroles inspirées par le véritable esprit de charité.

« Il faut que le prêtre s'occupe beaucoup de la vie présente ; qu'il cherche pourquoi, dans notre société, les plus belles maximes sont tant enseignées et si peu pratiquées ; pourquoi, sous l'empire du christianisme, qui est tout charité, tout amour, il y a, d'une part, tant de bien-être, tant de richesses, et de l'autre, tant de privations cruelles, et une misère souvent hideuse ; pourquoi des vieillards sont obligés, pour avoir un asile et du pain, de se faire arrêter comme vagabonds, comme voleurs, et consentent à subir la flétrissure de la police correctionnelle pour être envoyés dans des dépôts de mendicité. Le prêtre ne remplit qu'une partie de sa mission quand il se borne à prêcher la charité au riche, et la résignation au pauvre ; il doit en [illegible] être chair à canon que chair à misère, » et il a raison ; mais son antipathie pour la guerre s'exprime d'une manière éclatante. Ecoutez le vieux Dagobert :

« Dagobert ajouta d'un ton grave et triste qui ne lui était pas habituel : — Oui, ce que dit Gabriel me rappelle... ce que j'éprouvais à la guerre... à mesure que je vieillissais... Voyez-vous, mes enfants, plus d'une fois quand le soir d'une grande bataille j'étais en vedette... seul... la nuit... au clair de la lune, sur le terrain qui nous restait, mais qui était couvert de cinq à six mille cadavres parmi lesquels j'avais de vieux camarades de guerre... alors ce triste tableau, ce grand silence me dégrisaient de l'envie de sabrer... (griserie comme une autre) et... je me disais : Voilà bien des hommes tués... Pourquoi ?... pourquoi ?... ce qui ne m'empêchait pas, bien entendu, lorsque le lendemain on sonnait la charge, de me remettre à sabrer comme un sourd... Mais c'est égal, quand, le bras fatigué, j'essuyais après une charge mon sabre tout sanglant sur la crinière de mon cheval... je me disais encore... J'en ai tué... tué... tué... *Pourquoi*?

» Hélas ! — lui dit Gabriel — tous les cœurs généreux ressentent ce que vous ressentiez à ces heures solennelles où l'ivresse de la gloire a disparu et où l'homme reste seul avec les bons instincts que Dieu a mis dans son cœur.

» — C'est ce qui te prouve, mon brave enfant, que tu vaux mieux que moi, car ces nobles instincts, comme tu dis, ne t'ont jamais abandonné.

» Mordieu ! sais-tu que ces braves blessures-là — et le vétéran prit avec transport les mains de Gabriel (pieux missionnaire, torturé en propageant la loi d'amour chez les sauvages) — sont aussi glorieuses... sont plus glorieuses que les nôtres... à nous autres, batailleurs de profession...

» Mais n'es-tu pas mille fois plus crâne que moi, toi, mon brave enfant, toi qui t'en vas tout seul... désarmé... affronter des ennemis cent fois plus féroces que ceux que nous n'abordions, nous autres, que par escadrons et à grands coups de lattes avec accompagnement d'obus et de mitraille ?

» — Oui... mon père dit vrai — s'écria Agricol — oh ! oui, ce courage-là est le plus admirable des courages, et il ajouta avec exaltation : — Ah !... voilà les prêtres comme je les aime, comme je les vénère, charité, courage, résignation ! ! ! »

Relisez tout ce chapitre d'un si admirable sentiment, et dites si aucun écrivain a plus noblement glorifié l'esprit de paix et d'amour. Observez que ces hommes, qui, dans le livre de M. Süe, subordonnent ainsi l'œuvre guerrière à l'œuvre des conquêtes pacifiques et religieuses, sont et le représentant de l'Empire et le représentant des classes ouvrières de notre temps.

Nous le demandons à tout esprit impartial, l'accusation de la *Gazette* est-elle fondée, est-elle loyale ?

La *Gazette* a eu une autre idée. Elle est, depuis quelques années, à ce point emportée en des agitations révolutionnaires, qu'elle découvre le même esprit chez autrui, où il n'est pas. La *Gazette* voit révolutionnaire, comme d'autres voient jaune-serin ou vert-pomme, et elle a peur de son image. Voici l'idée :

« Je l'avouerai, la morale de M. Süe est toute particulière. Elle est renouvelée de ces optimistes de la révolution de 93, qui établissaient en principe que le peuple était toujours bon, honnête, pur, infaillible, qu'il n'était pas responsable de ses torts, et que toute la responsabilité en devait être reportée sur les classes supérieures et sur l'organisation de la société. Morale qui n'est pas précisément celle du Christ, ni même celle de Socrate, de Platon et de Cicéron, mais qui est celle de M. Süe, et de plus celle de Fourier, ce qui a valu à M. Süe, à bon droit flatté d'une espèce de louange à laquelle il n'est pas accoutumé, l'honneur d'être proclamé, par le journal des Phalanstériens, le plus grand moraliste du dixneuvième siècle.

» Au fond, le quatrième mobile de succès employé par l'auteur du *Juif Errant*, c'est le sentiment peu bienveillant du pauvre contre le riche, ou, [illegible] gauche devraient donc s'entendre entre eux : en voilà qui accusent les *Fouriéristes* d'être des révolutionnaires, d'exciter les pauvres contre les riches, d'encourager l'horreur de toute hiérarchie, tandis que les autres refusent de s'unir à ces socialistes pacifiques, par cette raison qu'ils ménagent trop les intérêts des classes riches et des gouvernements. Telle est la confusion de l'esprit critique dans notre temps.

Le *Globe*, contre son habitude, adresse à M. Süe ses observations sur un ton poli et digne. C'est probablement un procédé littéraire, un effet de contraste. Quelle que en soit la cause, l'effet est heureux et rare, et vaut qu'on y applaudisse. « M. Eugène Süe, dit le publiciste du *Globe*, commet un contre-sens historique et philosophique. » Voici la thèse :

« M. Eugène Süe a écrit lui-même qu'en mettant en scène l'Institut des jésuites, il avait voulu prouver la puissance de l'association pour le mal, se réservant d'en conclure la puissance de l'association pour le bien. M. Eugène Süe a mal choisi son exemple. Les jésuites ne prouvent pas la puissance de l'association, mais la puissance de l'autorité. Tous les ordres religieux sont associés comme celui-là : il y en a même beaucoup qui sont plus étroitement associés que l'ordre des jésuites. Mais il n'y en a aucun où l'autorité soit aussi puissamment constituée, aucun qui soit gouverné par un général *perpétuel et absolu*, selon l'expression même des constitutions de l'ordre...C'est là le véritable caractère de cette société, son principe, la raison de ses succès. M. Eugène Süe s'est donc trompé complètement quand il a cru que ces succès prouvaient la puissance de l'association. L'association chez les jésuites, comme partout où elle existe, n'est qu'un fait secondaire, qui produit des résultats selon la direction qui lui est donnée, autrement dit, selon un principe. C'est pour cela qu'une association de socialistes ne produira jamais que désordre et impuissance, tandis que l'association des jésuites a produit l'ordre et la puissance. Il se trouve donc que M. Eugène Süe, qui veut conclure en faveur des idées sociales, en faveur des idées de la *Démocratie pacifique* et de la *Réforme*, fournit une conclusion contraire à ces idées, car ces idées sont la négation la plus complète du principe d'autorité. »

Nous ne savons pas précisément quelles sont les idées de la *Réforme* sur cette question de l'autorité ; mais nous savons les nôtres, et nous voyons que le critique du *Globe* les ignore parfaitement, ou les juge sans les avoir comprises. Les formules qui servent de base à nos doctrines : — **UNITÉ, VARIÉTÉ ; — AUTORITÉ, LIBERTÉ**, — expriment suffisamment, pour tout esprit philosophique, comme pour le simple bon sens, que nous ne saurions nier le principe d'autorité. Nous prétendons combiner dans une harmonie supérieure les deux principes, et voilà ce qui nous distingue tout-à-fait des conservateurs-bornes, lesquels, pour ne savoir pas la loi de cette harmonie, rejettent, sacrifient la liberté, et fondent l'ordre dans la société sur la compression et l'étouffement. Ils appliquent à la politique le dogme des d'Aigrigny et des Rodin. — Mais revenons à la thèse historique du *Globe*.

Relisez, s'il vous plaît, la citation ci-dessus. Peste ! quelle logique serrée ! quelle profondeur d'analyse ! Après le premier éblouissement, nous allons voir que le soleil est en ferblanc, et que le vase sonne creux. Le *Globe* joue sur les mots, et fait une confusion étrange.

M. Eugène Süe observe les faits humains. Il voit les hommes se réunir, se grouper. Partout où des individus, soit attirés de leur plein gré, soit ralliés par une force qui les domine, forment un corps, une unité, il y a société. La société est bonne ou elle est mauvaise ; elle est développée à un degré plus ou moins avancé, plus ou moins parfait. Au sein de nos sociétés politiques, qui constituent la patrie, il y a, à des degrés secondaires, des aggrégations diverses, où nous voyons les forces associées : les unes se ralliant directement à l'Etat, comme l'armée, la magistrature, l'admi-

(1) Voir notre numéro du 3 novembre.
(2) *Tribune de l'enseignement national*, numéro de novembre.

---

— Casséro !... mais c'est un ami des Anglais !

— Il le fut, il ne l'est plus. Quoique membre du cabinet formé par eux, il fait nos affaires au ministère aussi bien et mieux que nous ne pourrions les faire nous-mêmes. Son inimitié contre son collègue Belmonte nous a servis à souhait. Il vous exposera lui-même l'état des choses, et vous mettra au fait de la situation ; après quoi, il vous accompagnera à notre villa de la Favorite, d'où vous ferez votre entrée à Palerme : là, vous déclarerez que votre santé s'étant rétablie, vous reprenez les rênes du gouvernement, et vous publierez la proclamation dont je vous soumets ici le modèle.

Par cette proclamation, qui vit le jour en effet, mais beaucoup plus tard (1), Ferdinand prenait l'engagement formel de donner une constitution libre et de fonder l'indépendance nationale sur une nouvelle base. Les termes de cette solennelle promesse sont tels, que Castoréo lui-même, ce représentant du principe démocratique en Sicile ne les aurait pas mieux choisis. « Le peuple, y est-il dit textuellement, sera souverain, et le » prince, qui n'est que dépositaire des lois, donnera la plus désirable et » la plus énergique des constitutions. » Le mot de constitution fit bien froncer le sourcil au vieux despote qui avait une antipathie invincible contre tout ce qui sentait de près ou de loin le jacobinisme ; or, pour lui, tout ce qui n'était pas ancien régime et habillé comme tel, était jacobin. Il suffisait, pour revêtir à ses yeux ce caractère infernal, de couper sa queue et d'allonger ses culottes. Le pantalon n'eut jamais d'ennemi plus acharné que lui. Ce n'est pas que le mot de constitution représentât quelque chose de net à son esprit obtus ; mais il lui suffisait de savoir que c'était une limitation quelconque de son pouvoir et de ses caprices, pour qu'il abhorrât d'instinct ce monstre né du délire populaire.

Quant à Caroline, elle n'avait dans l'origine, à cet égard, des idées ni plus justes ni plus libérales ; sa conduite ne l'a que trop prouvé ; mais l'adversité l'avait modifiée et plus encore la parole austère et dominatrice de Castoréo ; elle était sincère en ce moment vis-à-vis de lui, vis-à-vis d'elle, mais non vis-à-vis de Ferdinand qu'il fallait tromper pour le faire agir, comme on trompe dans leur propre intérêt les enfants têtus. S'apercevant du mauvais effet produit par sa proclamation sur l'esprit du roi, effet d'ailleurs qu'elle avait prévu, elle lui dit en souriant :

— Ces mots nouveaux vous étonnent ? Ne vous en alarmez pas. Il faut bien, pour triompher des Anglais, les combattre avec leurs propres armes ; la victoire n'est possible qu'à cette condition.

Ferdinand n'était pas homme à engager une discussion approfondie sur un sujet si sérieux ; sa haine des affaires, qui n'était qu'une incapacité radicale, servait merveilleusement les projets de Caroline : il demeura convaincu que cette proclamation n'était qu'une ruse de guerre imaginée par sa femme pour mieux arriver à ses fins, et il signa sans plus d'explications. Il n'en demanda pas davantage et ne s'enquit ni des ressources ni des moyens d'action que la reine avait en son pouvoir ; il s'était mis tout d'un coup dans la tête de ressaisir sa couronne, et toute idée, même la plus impraticable, la plus folle, devient idée fixe dans les cerveaux étroits et opiniâtres.

— Je vous ai soumis mon plan, reprit diplomatiquement Caroline ; vous ne me dites pas si vous l'adoptez, ou si vous en avez un autre ? Je suis prête à abandonner le mien pour embrasser le vôtre.

— Le tien me va, répondit le roi, enchanté, comme on dit vulgairement, qu'on lui mâchât la besogne, je me range à ton avis ; demain je quitte la Ficuzza, et nous verrons ce que dira Bentinck.

— Ce n'est pas ce qu'il dira qui nous importe, c'est ce qu'il fera ; voilà ce qu'il faut prévoir, et ce que j'ai prévu de longue main. Soyez ferme, soyez roi, et la partie est infailliblement à nous.

— Quant à cela, ma chère Caroline, tu peux être tranquille : si l'affaire manque, ce ne sera pas par ma faute ; je m'ennuie bien trop à la Ficuzza pour y revenir jamais, à moins d'y être contraint par la puissance des baïonnettes, comme disait ce scélérat de Mirabeau, à la tête de ses jacobins. Mon père, continua-t-il, en s'adressant à son confesseur, bénissez notre entreprise, et priez Dieu qu'elle réussisse.

Le révérend Père ne se fit pas demander deux fois sa bénédiction ; il la donna tout de suite dans les termes les plus propres à inspirer à son pénitent du courage et de la sécurité. Entrevoyant déjà le port, c'est-à-dire la cour, il entrait à pleines voiles dans les eaux de la reine, et appuyait de toute la force du pouvoir spirituel les projets temporels et tout mondains de l'alliée de Castoréo. Quand il eut béni et rebéni le couple royal, il s'agenouilla dévotement ; le roi et la reine l'imitèrent, et il fit une prière fervente pour le triomphe de leurs majestés siciliennes, les absolvant à l'avance de tous les péchés, grands ou petits, qu'ils pourraient commettre dans l'exécution de leur pieux dessein. Dieu aurait égard à la circonstance ; et si le sang des hérétiques devait couler, [illegible] sang, disait-il comme Parafanti, était-il, après tout, [illegible]

La nuit était fort avancée quand [illegible] congé du roi pour aller, disait-elle, attendre au lieu de [illegible] délivrance ; mais, au lieu de retourner à Castelvétrano, [illegible] usement la route de Palerme, pour y surveiller, y diriger, à l'insu du roi, les grands évènements dont il n'était que l'instrument obligé, mais passif. L'expérience lui avait prouvé qu'elle ne devait confier à d'autres mains qu'aux siennes les fils qui faisaient mouvoir cet automate couronné.

— Eh bien ! majesté, lui demanda Castroné, qui l'avait accompagnée dans son expédition et qui l'attendait à quelque distance, la visite s'est-elle bien passée ?

— Enfin ! répondit-elle avec un tressaillement intérieur.... le jour de la vengeance est arrivé.

Ivre de joie, d'espérance, elle passa le reste de la nuit à cheval sans ressentir aucune fatigue, aucune crainte malgré l'obscurité de la nuit, et quoique les sentiers détournés que le prudent Castroné lui faisait suivre à travers les montagnes de Marinéo fussent étroits, scabreux, souvent en précipice, et de plus exposés à toute espèce de rencontre : il est vrai que la bande de Francatripa l'escortait à distance, prête à faire main basse sur les indiscrets, qu'ils fussent Anglais ou Siciliens ; mais elle ignorait cet excès de précaution, due encore à la prudence de Castroné ; et, se croyant seule avec son guide, elle avait tout le mérite de son courage.

La nuit se passa sans accident. La seule émotion qu'éprouvât Caroline était l'impatience. Elle aspirait ardemment au lendemain ; il lui semblait qu'en précipitant la marche de son cheval, elle précipitait la marche du temps, et son lourd écuyer avait bien de la peine à suivre son allure fougueuse et saccadée.

Le jour la surprit sous les hauteurs du Gibilarossa.

Quand elle vit les coupoles de Palerme briller aux rayons du soleil levant, son cœur battit avec violence, comme le joueur qui voit poindre la carte sur laquelle repose toute sa fortune. Toutefois, elle évita la ville, et la tournant à distance, elle alla s'enfermer dans la villa royale de la Favorite, sans avoir été vue de personne pendant ce rapide et périlleux voyage.

(*La suite à demain.*)

CHARLES DIDIER.

(1) Le 1er mai 1815. L'auteur est obligé de dire *historique*, comme dans les romans de Mme de Genlis. Quand on tient au mot propre il n'y a malheureusement qu'une manière de dire les choses semblables.

---

### BULLETIN THÉATRAL.

*La Femme de quarante ans*, comédie en vers, de M. Galop d'Onquaire, a obtenu hier un succès complet au Théâtre-Français. Il y a des mots charmants, d'une finesse exquise, des vers bien tournés ; la charpente dramatique est faible, et l'on peut reprocher bien des vulgarités. En somme, c'est un très heureux début, qui ne révèle pas cependant un génie original.

y règne; ce que toute association isolée et ne se ralliant pas à la société tout entière est un instrument d'oppression très dangereux, et un élément de discorde. Les Jésuites associés entre eux pour leur œuvre, tendent à dominer tout ce qui est hors d'eux, à briser tout obstacle, en même temps qu'au dedans d'eux-mêmes ils étouffent tout essor individuel et tuent le principe de liberté.

En critiquant avec une rare sagacité et une profonde énergie ces deux caractères du jésuitisme, M. Sue jette sur le monde une semence féconde. Il indique déjà nettement par sa critique, et il développera sans doute dans la 2e partie de son livre, la loi de l'association vraie et intégrale, loi écrite dans l'ordre des grands phénomènes de la nature, conforme à toutes les harmonies de l'univers. L'association uniquement basée sur le principe d'autorité est oppressive de la nature humaine; l'association qui chercherait à se fonder sur le principe exclusif de la liberté confuse, périrait par la licence et tomberait dans le chaos. L'association juste et parfaite est celle où se combinent la liberté et l'autorité dans une unité harmonieuse, où toutes les forces individuelles, où toutes les passions de l'âme prennent, avec mesure et dans l'ordre, leur essor légitime. Dans l'association fausse, l'impulsion et la vie viennent despotiquement d'en haut et les chefs oppriment les individus; dans l'association juste, l'autorité vivante agit avec le *consensus* général, et l'impulsion qui vient d'elle ne fait que développer et exalter l'individu dans sa liberté. Pour que l'association soit féconde en elle-même et sans danger pour autrui, il faut encore qu'elle se rallie à la vie générale, comme l'armée et tous les corps constitués; il ne faut pas qu'elle vive à part, ni surtout qu'elle tende à former un Etat dans l'Etat. Enfin, pour que l'association soit parfaite, il faut que son but et ses moyens soient harmoniques, qu'elle ne soit pas constituée pour la destruction et la guerre, mais pour la pro-

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 119 50 | P.H. 119 55 | P.B. 119 45 | de c 119 55 | hier 119 35 |
| — fin cour. | 119 45 | 119 55 | 119 45 | 119 50 | 119 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 82 90 | 83 10 | 82 90 | 83 10 | 83 10 |
| — fin cour. | 82 90 | 83 10 | 82 90 | 83 10 | 83 » |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | D Fe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 7/8 | 103 7/8 | B. » 1/8 |
| 4 0/0 ... | » » | » » | » » | — Portugais. | 53 1/2 | [illegible] » | H. 1 » |
| O. de la V. | 1165 » | » » | H. 5 » | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr.. | 3120 » | 3130 » | » » | 5 0/0 Naples. | 97 90 | 98 15 | H. » 15 |
| C.L. 5000 | 5025 » | 5030 » | H. 2 50 | — Romain. | 10[illegible] | » » | B. » 1/4 |
| — 1000 | 1030 » | » » | H. 5 » | Obl. Piémont. | 1250 » | 1255 » | H. 5 » |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haiti. | » » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1272 50 | 1275 » | H. 2 50 | B. Belge. | 625 » | 615 » | B. 20 » |

| CHEMIN DE FER. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 930 » | » » | » » | 935. | B. 5 » |
| V. R. Dr. | 427 50 | 430 » | H. 2 50 | 435, 427 50, 432 50. | H 1 25 |
| — R. G. | 302 50 | 308 75 | B. 1 25 | 302 50, 307 50. | H. 2 50 |
| Orléans. | 1018 75 | 1025 » | H. 7 50 | 1017 50, 1016 25, 1027 50. | H. 10 » |
| Strasb... | 276 25 | » » | » » | 296 25. | H. 1 25 |
| Rouen... | 996 25 | 1000 » | H. 2 50 | 1005, 1003 75. | H. 8 75 |
| Hâvre... | 730 » | » » | B. 1 25 | 727 50, 760. | » » |
| Marseill. | 875 » | 872 50 | B. 2 50 | 872 50, 870. | B. 1 25 |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

duction, dans un état d'assainissement complet pendant l'emplissage de la fosse, mais encore le travail de la vidange se fera sans aucun des inconvénients qui l'accompagnent constamment. Dorénavant on sera autorisé à regarder comme coupable de négligence impardonnable le propriétaire qui ne tiendrait pas sa maison dans l'état sanitaire qui lui est offert.

*L'un des gérants:* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 22 novembre.

7 h. » » OPÉRA. — Richard en Palestine.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tis-rand. Femme de 40 ans.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
7 h. » » ITALIENS. —
7 h. » » ODEON. Jeanne d'Arc. Bachelier. Les Nuées.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Un Ange. Revue. Mansarde. Extase.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Monseigneur. Vieux Péchés. Catherine. Point du jour.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. 2 Papas. Chansonnette.
6 h. » » GYMNASE. — Prem. d'Iwan le Moujick.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. » » AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cord de Pendu.
6 h. » » COMTE. — Henriot. Tout pour mon père. Danses.
5 h. » » FOLIES. — Premières armes du Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### AGRICULTURE.

*Procédé pour détruire la pyrale.* — Ce moyen efficace, dû à M. Raclet, a été éprouvé par un bon nombre de propriétaires de vignobles; il se pratique en versant de l'eau bouillante sur chacune des marches ou cornes du ceps, en commençant au dessous des coursons, pour ne pas endommager les bourgeons producteurs. Deux chaudières sont nécessaires; tandis qu'on emploie l'eau bouillante que contient l'une, l'autre se met en ébullition. On puise avec une cafetière garnie de lisière de laine, pour que la température de l'eau ne baisse pas sensiblement tandis qu'on arrosera les ceps assez doucement pour que l'eau bouillante pénètre graduellement jusqu'à la dernière écorce du reseau soyeux, dans laquelle la pyrale est enveloppée. Ce procédé n'est ni aussi long ni aussi dispendieux qu'il le paraît d'abord. On estime 38 fr. tout au plus l'échaudage d'un hectare de vigne infesté par la pyrale. Non seulement cette opération l'en débarrasse, mais on a remarqué qu'en détruisant sur le vieux bois les bourgeons adventifs, elle simplifie l'ébourgeonnage, refoule la sève dans les coursons et produit ainsi une végétation vigoureuse des rameaux et des fruits. Les vignes qui ont été soumises à ce traitement ont donné constamment une récolte supérieure aux autres.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 20 Novembre. | | | | 21 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1183 q. | 33 k. | | Arrivages | 2290 q. | 91 k. | |
| Ventes | 661 | 01 | | Ventes | 2926 | 21 | |
| Restant | 10582 | 37 | | Restant | 9947 | 01 | |
| Cours moyen | | 31 32 | | Cours moyen | | 32,56 | |
| Cours-taxe | | 33,28 | | Cours-taxe | | 34,05 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 55 | 538 | 53 30 à 49,75 | Gr. | 214 | 98k | 47,15 à 49,75 |
| 1re | 137 | 00 | 33 04 à 35,65 | 1re | 417 | 57 | 33,40 à 35,67 |
| 2e | 346 | 97 | 31 20 à 32,50 | 2e | 927 | 77 | 29,30 à 32,50 |
| 3e | 28 | 60 | 26 10 à 00 49 | 3e | 26 | 55 | 25,50 à 28,00 |
| 4e | 47 | 00 | 00,00 à 00,50 | 4e | 27 | 55 | 20,40 à 21,25 |
| Al. 2937 | 40 | | 29 [illegible] à 35 05 | Al. 4360 | 47 | | 25,95 à 44,60 |

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 20 novembre. — *Cours officiel.* Froment 16,00 à 19,30. — Seigle 9,65 à 10,67. — Maïs 16,30. — Avoine 8,75.

NANGIS, 20 novembre. — Froment 17,00. — Avoine 6,20.

COULOMMIERS, 20 novembre. — Froment 1re 18,88 à 17,81; 2e 16,40 à 16,72; 3e 15,91 à 15,31. — Orge 9,15. — Avoine 6,50. Approvisionnement faible, cours ferme et même hausse de 0,15 à 0,31. Peu d'offres sur échantillons.

ROYE, 18 novembre. Froment 1re 15,00 à 16,00. La plupart des achats se sont traités à 15,25; 2e 14,00 à 14,75; 3e 12,00 à 13,75.

ARRAS, 20 novembre. — Froment roux 13,75 à 17,50. — Seigle 9,00 à 10,50. — Escourgeon 9,50 à 11,25. — Avoine 5,00 à 6,00. Blé peu abondant et sans variation.

VALENCIENNES, 20 novembre. — Froment 1re 18,50 à 19,60; 2e 17,50 à 18,25; 3e 16,00 à 17,25. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 11,60 à 12,00. Nous avions aujourd'hui beaucoup de blé sur place. La vente s'est faite très lentement avec 50 c. de baisse sur le dernier cours. Les avoines et orges sont demandées. Les colzas tendent à la baisse. Les cours des autres graines ne sont que nominaux. Les farines trouvent peu d'amateurs à 50 c. moins que samedi dernier 1re 33,50 à 34,00; 2e 33; 3e 32; 4e 31.

DIJON, 19 novembre. — Froment 15,00 à 19,25. — Méteil 12,75 à 15,75. — Seigle 11,10 à 12,00. — Orge 9,00 à 10,50. — Maïs 10,00 à 10,75. — Avoine 6,00 à 7,25.

NEVERS, 16 novembre. — Froment 1re 17,50 à 18,00; 2e 16,75 à 17,00; 3e 16,25 à 16,50. — Méteil 15,50. — Seigle 13,50. — Mouture 14,50. — Orge 11,25. — Avoine 6,75.

VERDUN, 13 novembre. — Froment (l'hectolitre), 1re qualité, 18,50; 2e 17,50. — Orge 8,40. — Avoine 11,00.

NANCY, 10 novembre. — Blé vieux 1re 16,50; 2e 15,85; 3e 14,00. — Avoine 6,26. — Orge 9,92. — Foin les 500 kilos 22,65. — Paille vieille, 15,60.

Dans le commerce, les blés ont à peu près perdu cette semaine ce qu'ils avaient gagné la précédente. Ils sont retombés dans les prix de 18 à 18,50 les 100 kilogrammes. Il y a encore des qualités qui se paient 19 fr., mais ce sont des blés supérieurs à ceux que les cultivateurs ont fournis aujourd'hui, provenant de la récolte de 1841. Au premier prix, il y a de nombreux acheteurs. Malgré les variations journalières du froment, les farines n'en subissent aucune. Les bises, soit deuxièmes, restent à 26,00 et 26,50 les 100 kilog. — En avoine, on a commencé à traiter quelques affaires importantes à 11,75 et 12,00 les 100 kilogrammes hors d'octrois.

ANGERS, 16 novembre. — Froment 1re 16,25; 2e 15,75. — Méteil 14,00. — Seigle 10,00. — Orge 9,00. — Avoine 6,67 1/2 à 7,00.

CARCASSONNE, 15 novembre. — Prix moyen. Froment 20,74. — Seigle 13,00. — Maïs 9,24. — Orge 10,00. — Avoine 7,75.

**Graines oléifères et huiles** (p. h.).

ARRAS, 20 novembre. — *Graines.* — Œillette 17,60 à 18,75. — Colza 19,00 à 21,75. — Lin 17,60 à 19,00. — Caméline 11,60 à 16,50. *Huiles* de colza 73; de épurée 79; de d'œillette bon goût ord. 66 à 67; do à clair 69 à 71; de rousse 66; do de lin 68; do de caméline 66.

*Tourteaux* de 9,75 à 17,00. — Les œillettes, moins communes et assez recherchées. — Les colzas, sans changement; il en est de même des huiles et des tourteaux.

CAMBRAI, 16 décembre. — *Graines.* — Colza 21 à 22. — Œillette 17 à 18. — Lin 17 à 19. — Caméline 11 à 16. *Huiles* de colza aux 91 kil. 72,25 à 72,50; d'œillette rousse 67.

LILLE, 20 novembre. — *Graines.* Colza 18 à 22. — Lin 17 à 20. — Œillette rousse 17 à 18,75. — Caméline 16 à 18,50. *Huiles* de colza 71,50 à 71,75; do épurée pour éclairage 76,50; d'œillette 80; do s. 74; de bon goût 70; do rousse 66,50; de lin 66,50; de caméline 68. *Tourteaux* 10,50 à 18,50, selon l'espèce et la qualité.

MARSEILLE, 16 novembre. — *Graines oléifères.* — Cet article est calme. On a réalisé quelques parties de peu d'importance en graine de sésame d'Egypte disponibles à fr. 47 escomp. 2 et 3 0/0. A livrer on cote toujours de fr. 45 à 44 selon les qualité.

Les graines d'arachides ont eu acheteurs pour un millier de quintaux métriques à fr. 31 esc. 1.

Les graines de lin de Russie, à livrer fr. 25 à 25 esc. 1, et les Romélie 27 esc. 2 à 3.

*Huiles comestibles.* — Les provenances de la Toscane ont eu un placement de 20 futailles huile surfine dans les prix de fr. 168,75 à 171,90, 15 fût fine à fr. 164,05 et 10 fût mi-fine à fr. 156,25 l'hect.

Celles de Naples ont eu preneurs pour 60 hect. en qualité surfine à fr. 164,05.

En huiles de Provence, celles de l'ancienne récolte sont recherchées par suite de la mauvaise qualité des huiles nouvelles. Les surfines des Bouches-du-Rhône, vieilles, valent de fr. 179,70 à 187,50 l'hect. et les fines de fr. 164 à 168,75. Les mangeables du Var, première qualité de fr. 128,15 à 131,25, et les ordinaires fr. 125.

Nous possédons peu de bonnes qualités en huile de sésame à froid mangeable qui se placent dans les prix de fr. 52,70 les premières et fr. 50,25 les ordinaires.

*Huiles lampantes.* — Arrivages rares, hausse bien marquée. On a payé cette semaine diverses parties du magasin, jusqu'à 115,65 l'hect. Les lampantes de Naples, Espagne et Métélin demeurent stationnaires et n'ont qu'un débouché limité aux besoins locaux; ces qualités valent de 107,80 à 109,40 et celles de Tunis de 101,55 à 103,12.

Nous avons eu quelques arrivages en huile de colza que l'on tient au débarquement 93,75.

*Huile à fabrique* pour le cour. nov. 104, à livrer de 105,50 à 106,25.

*Huile d'œillette.* — L'arrivée de deux navires de Dunkerque, ainsi que les reventes forcées ont fait fléchir le cours du disponible à 79,68 l'hect.

A livrer, il s'est traité diverses affaires pour les 3 et 4 premiers mois de l'année prochaine à 81,25.

*Huile de lin* disponible les 50 kil. 33,70; point de transactions à livrer.

*Huile de sésame* calme. La savonnerie a fait quelques achats en disponible dans les prix de 45,35 les 50 kil. pour les pressions séparées et 41,75 les pressions réunies. Dans la journée, on a cité une vente en pressions séparées à 41,75.

Nous n'avons connaissance d'aucune opération à livrer. Il y a vendeurs pour novembre et décembre à fr. 45,35 et pour les 4 ou 6 premiers mois de l'année prochaine à fr. 44,12 et preneurs seulement de fr. 43,50 à 43,85.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 21 novembre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1878 | 1808 | 70 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 63 | 60 | 3 | 1 08 | » 92 | » 90 |
| Veaux.... | 704 | 706 | 2 | 1 46 | » 18 | » 00 |
| Moutons.. | 6942 | 6321 | 621 | 1 38 | 1 14 | » 10 |

NANGIS, 20 nov. — 403 veaux 1,10-0,70. — 28 bœufs 1,20-1,00. — 6 vaches 0,90-0,80. — 98 moutons 0,90-0,80. — 4 porcs 1,00-0,80.

COULOMMIERS, 20 nov. — Il s'est vendu sur notre place 237 veaux gras dans les prix de 0,94-1,06-1,15. — 78 veaux d'élève 10 à 21 l'un. — 81 grands porcs 39 à 52 pièce. — 76 petits porcs 8 à 25 l'un.

NANTES, 18 nov. — La vente des bestiaux présente peu d'activité à Nantes. Au marché de vendredi dernier les bœufs, moins nombreux, avaient pris un peu de faveur. Les veaux avaient augmenté de 5 c. par 1/2 kil. Les moutons étaient toujours rares et très chers.

Les peaux de bœuf ont subi de la diminution, et se vendent 35,50 les 50 kil.; peaux de vaches 45; peaux de veaux 65. Les peaux de moutons ne valent toujours que 3,00 la pièce.

Le suif en branche, de pays, vaut 46 les 50 kilog.

**Viandes diverses, gibier et volaille.**

PARIS. — *Marché de la Vallée du 20 novembre.* — Chevreuils 5,50 à 20,00. — Moutons de pré salé 4,00 à 12,50. — Lièvres 1,00 à 4,00. — Lapins 1,25 à 2,25. — Dindes grasses 0,00 à 8,00; — do ord. 2,00 à 5,00. — Oies grasses 5,50 à 6,00; — do communes 2,50 à 4,50. — Chapons 2,00 à 5,00. — Poules et poulets 0,80 à 3,50. — Canards 1,00 à 2,00. — Canetons 2,00 à 2,25. — Perdrix rouges 2,00. — Do grises 0,50 à 1,75. — Bécasses 1,50 à 3,00. — Bécassines 1,00. — Pigeons 0,20 à 0,75. — Grives 0,10 à 0,30. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,50.


# LES CLASSIQUES DE LA TABLE

PETITE BIBLIOTHÈQUE DES ÉCRITS LES PLUS DISTINGUÉS PUBLIÉS A PARIS SUR LA VIE ÉLÉGANTE ET LA GASTRONOMIE.

2e édition. Un gros vol. in-8o (12 fr.); 14 charmants portraits sur acier, caricatures, vignettes d'Alfred Johannot, Carle Vernet, Isabey, Grenier; les portraits du prince de Talleyrand, par M. A. Scheffer; de Carle Vernet, de la Roche, gravé par H. Dupont; Carême, d'après Steuben.

3e ÉDITION. — LE CHASSEUR

# AU CHIEN D'ARRÊT,

Par ELZÉAR BLAZE.

*Habitudes, Ruses du Gibier;* Art de le chercher, de le tirer; Choix des armes; l'Education des Chiens, leurs maladies. — 1 vol. in-8o, 7 fr. 50 c.

LE CHASSEUR AU

# CHIEN COURANT,

Par ELZÉAR BLAZE.

*Habitudes, Ruses des Bêtes;* Art de les guetter, de les détourner, de les tirer ou de les prendre; l'Education du Limier, etc. — 2 vol. in-8o, 15 fr.

Paris, au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11; TRESSE, gal. de Chartres, 2, Palais-Royal. On y trouve les *Ouvrages sur la Cuisine*, de Carême; le *Conservateur*, 5e édition, par Appert; le *Dictionnaire des Substances alimentaires*, par Aulagnier; *Traité des Entrées chaudes, Entremets*, etc., par Plumerey.

PRIVILÈGE EXCLUSIF.

# DÉSINFECTION.

Rue Neuve-St-Merry, 9.

EAU [illegible] DÉSINFECTANTE

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des tieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

TAFFETAS LEPERDRIEL

*En rouleaux, jamais en boîte.*

Adoptés par les médecins l'un pour entretenir parfaitement les VESICATOIRES, l'autre pour panser les CAUTÈRES, sans démangeaison. — Pois élastiques, Serre-bras, Compresses, etc. — Faubourg Montmartre, 78.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais.

# FOURIER,

PRIX: 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

## SA VIE ET SA THÉORIE,

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

pas de raison pour qu'on ne dote toutes les autres grandes lignes européennes de la même qualification. En effet, ces lignes ont été surtout construites par des ingénieurs anglais, avec de l'argent anglais et pour la commodité du plus grand nombre de voyageurs... anglais ! Et savez-vous quel est le plan que la France oppose triomphalement au nôtre qu'elle qualifie d'impossible? l'établissement d'un canal ! ni plus ni moins: comme si un canal ne pouvait pas être tout aussi exclusivement anglais qu'un railway ? Après cela il est facile de figurer des plans sur le papier; le grand point est de les mettre à exécution. Or, pour tous ceux qui ont vu de près les localités ou en ont entendu parler pertinemment, il sera évident que la construction d'un canal à travers l'isthme de Suez, serait, à coup sûr, un 13e travail d'Hercule. Ce qu'il y a de plus curieux dans ces nouveaux symptômes d'anglophobie c'est le touchant accord qui règne entre les feuilles parisiennes de toutes les nuances, de toutes les opinions.

« Il n'est pas jusqu'au *Journal des Débats*, d'ordinaire si respectable, qui ne nous jette la pierre. Lui aussi veut son petit canal... il le veut neutre. Eh bien! à l'ouvrage donc... seulement si vous ne réussissez pas, ne trouvez pas étonnant que nous cherchions de notre côté à établir un chemin de fer également neutre. En vérité, nous serions curieux de mettre nos amis des *Débats* à l'épreuve. Nous voudrions les voir obligés de creuser à travers l'isthme de Suez un bon passage navigable, pour le libre usage de tout le monde commercial. Ce n'est pas que nous souhaitions y mettre obstacle. Bien au contraire. Qu'ils essaient, nous essaierons de notre côté... toujours sous un point de vue de neutralité. Que leur système hydraulique réussisse... rien de mieux... mais qu'ils ne nous défendent pas d'essayer aussi de notre côté, d'un système que nous avons la faiblesse de croire meilleur. Qu'ils creusent donc leur canal, et nous laissent tracer notre chemin de fer. Nous verrons bien ! »

Mettons de côté l'accusation de jalousie et d'anglophobie, accusation à laquelle nous avons déjà répondu. Evidemment, il n'y a, il ne peut y avoir, dans la préférence de l'opinion publique française en faveur d'une communication maritime, ni haine contre l'Angleterre, ni jalousie politique, ni même rivalité commerciale. La France ici n'a d'autre intérêt que l'intérêt général de toutes les autres nations. La France n'est pas, comme la Russie, en position de lutter contre la puissance anglaise dans l'Inde, la Chine et le grand continent asiatique. La France ne cherche qu'une chose, le meilleur mode de communication de la Méditerranée à la mer Rouge, afin d'en profiter comme toutes les autres nations qui ont une marine marchande. La France ne demande pas que le canal de Suez soit un canal français, comme le rêvait Napoléon, et que le premier usage de cette nouvelle voie de communication soit d'aller renverser l'empire britannique dans l'Inde. Non, à l'heure qu'il est, il ne s'agit ni de renversement ni de conquête; le canal de Suez n'est point une machine de guerre ; le canal de Suez est une œuvre toute pacifique, toute commerciale; c'est le principe de neutralité qui doit présider à cette communication maritime, le *Journal des Débats* lui-même l'a reconnu.

Ainsi, l'Angleterre ne saurait se méprendre ni sur les intentions du gouvernement français, ni sur celles de la presse. Le canal est bien, il est vrai, la pensée de Napoléon, mais c'est la pensée de Napoléon dépouillée de ce qu'elle avait d'hostile à la Grande-Bretagne. C'est la pensée de Napoléon avec un caractère de justice et d'impartialité qui doit rassurer tous les peuples, et le peuple anglais lui-même, assez bon juge, ce nous semble, en matière de

N'est-ce donc pas là juger la question ? N'est-ce pas condamner soi-même le choix qu'on vient de faire, et dans lequel on persiste pourtant !

Au lieu de rapprocher seulement de deux heures, le canal maritime rapprocherait de deux jours, et même de trois ; car, s'il faut aujourd'hui quatre fois vingt-quatre heures, c'est-à-dire quatre-vingt-seize heures, pour aller d'Alexandrie à Suez, par le canal du Molemoudich, le Kaire et le désert, le chemin de fer, d'après le *Times*, ne réduirait ce temps qu'à quatre-vingt-quatorze heures. Eh bien ! au lieu de se détourner vers Alexandrie, les navires arriveraient à l'embouchure du canal, à Péluse, à peu près dans le même temps ; et si l'on met vingt-quatre heures pour la traversée du canal, il reste encore soixante-quatorze heures d'économie sur la route par le Kaire, même avec le rail-way. Et, tout en faisant cette économie considérable de temps, comment aura-t-on passé ? On aura passé avec de gros navires, avec des magasins et des habitations flottants !

Le *Times* se rejette sur la difficulté de creuser un canal maritime, et il présente même cette difficulté comme insurmontable. Ce serait, dit-il, *un treizième travail d'Hercule* ; il défie presque le génie et la puissance humaine de l'exécuter. Ce langage timide a de quoi étonner de la part d'un journal qui se donne comme l'organe d'une grande nation, d'une nation puissante surtout par l'industrie, d'une nation habituée à dompter la nature, et qui ne recule devant aucun obstacle. Qu'on nous passe l'expression, ce langage n'est pas anglais. Eh quoi ! ce que les anciens ont pu exécuter avec leurs bras, les modernes, armés des puissantes découvertes de la science et de la mécanique, ne pourraient en venir à bout! Le *Times* oublie-t-il donc que quatre fois déjà, la communication par eau, plus ou moins complète, a existé? Ou bien le *Times* pense-t-il que l'humanité ait dégénéré, qu'elle ne puisse plus faire ce qu'elle a fait déjà? Non, ce n'est point au peuple anglais à manquer de courage et de hardiesse pour lutter contre la nature, pour la dompter. Non, ce n'est point au peuple qui a creusé le *tunnel* sous la Tamise, qui a fait le canal calédonien et tant de travaux hydrauliques bien plus difficiles que le canal de Suez, à désespérer de ce prétendu *treizième travail d'Hercule*.

Si le *Times* soutenait que le rail-way est un préliminaire indispensable pour arriver au creusement du canal, nous comprendrions, jusqu'à un certain point, sa persistance. Mais ce n'est pas la thèse que soutient le *Times* ; il veut le rail-way, parce qu'il regarde le canal comme impossible. Il veut le rail-way pour lui-même, et parce que c'est un système de communication qu'il a la *faiblesse de croire meilleur*. *Faiblesse* est bien le mot ! surtout après l'aveu placé quelques lignes plus haut, que le chemin de fer rapprocherait l'Angleterre de ses possessions indiennes de deux heures ! ... *Faiblesse* est bien le mot en présence d'un travail moins difficile que des travaux de même genre exécutés déjà en Hollande, en Angleterre et ailleurs, en présence d'un travail déjà

une prétendue tunique de Jésus-Christ, qui a reçu les hommages de cinq cent mille fidèles et opéré plusieurs miracles. C'est ainsi qu'après avoir touché la sainte tunique, une demoiselle boiteuse a suspendu dans l'église en *ex voto* ses béquilles désormais inutiles ; elle boite comme auparavant, mais deux hommes lui donnent le bras. C'est après avoir passé devant cinq troncs dans lesquels ils déposaient leur offrande, que les pèlerins étaient admis près de la relique. Le bénéfice de cette pieuse fraude a été considérable, et, pour que l'Allemagne ne fût pas seule exploitée, des émissaires femelles sont venus colporter à Paris des amulettes sanctifiées par leur contact avec la tunique de Trèves.

Nous, qui croyons au clergé catholique une mission grande et sérieuse, nous ne saurions protester assez vivement contre une fraude qui tend à perpétuer dans les populations l'ignorance et le fétichisme, contre un calcul entaché de simonie contre une spéculation qui détourne des travaux agricoles des populations entières et les entraîne au pèlerinage, vie d'oisiveté, de misère et de débauche. L'ancienne monarchie française dont l'orthodoxie catholique ne sera pas contestée, considérait les pèlerinages comme un scandale. Par un règlement de 1665, Louis XIV qui, sans doute, n'écrivait pas sous la dictée de Voltaire, défendit à tous ses sujets, sous peine d'être punis comme vagabonds, d'aller en pèlerinage sans passeports qui ne pouvaient être expédiés que sur le consentement des père et mère, et en cas de décès des deux plus proches parents, donné par acte authentique. Ces prescriptions furent renouvelées en 1671 avec redoublement de rigueur, et nous lisons dans une ordonnance royale de 1686 :

« Les abus qui se sont glissés dans notre royaume, sous un prétexte
» spécieux de dévotion et de pèlerinage, sont venus à un tel excès que
» plusieurs de nos sujets ont quitté leurs parents contre leur gré, laissé
» leurs femmes et leurs enfants sans aucun secours, volé leurs maîtres
» et abandonné leur apprentissage pour passer leur vie dans une conti-
» nuelle débauche, même quelques-uns se sont établis dans les pays
» étrangers où ils se sont mariés, bien qu'ils eussent laissé leurs femmes
» légitimes en France. »

Le roi, pour obvier à ces abus, veut que les pèlerins se munissent de certains papiers faute desquels ils seront arrêtés et punis, pour la première fois du carcan, pour la seconde du fouet, pour la troisième des galères. Ces dispositions furent deux fois confirmées par Louis XV.

En nous élevant contre le scandale de Trèves et contre les abus qui en résultent, nous ne combattons ni le christianisme, ni l'Eglise catholique, pas plus que ne les combattait Louis XIV, le roi très chrétien, quand il sévissait contre un vagabondage coloré de religion. Nous attaquons les hommes qui portent préjudice à l'influence de l'Eglise en abusant de son nom, et nous sommes heureux de constater qu'un prêtre catholique de l'Allemagne, M. Ronge, curé de Laura-Hutte, en Silésie, a protesté par une lettre courageuse contre la conduite de l'évêque Arnoldi.

Nous voudrions voir cet exemple suivi par les principaux membres du clergé, et Mgr l'archevêque de Paris, qui a souscrit pour la somme passablement ironique de *six francs* aux amulettes consacrées à Trèves, eût mieux fait, comme représentant du catholicisme en France, de répudier toute solidarité avec la comédie qui s'est joué au-delà du Rhin.

Notre blâme exprimé, nous ajouterons : tout élan qui se manifeste dans l'humanité correspond à un mobile providentiel que l'avenir utilisera. L'ardeur avec laquelle les populations allemandes se déplacent dans un but stérile, pernicieux même, deviendra féconde lorsque l'humanité, régulièrement organisée, dirigera des armées industrielles sur les points du globe qui réclameront de grands travaux d'utilité générale, et ces tra-

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Quatrième partie.

#### LVIII. — LE BAISER DE JUDAS.

Tandis que Caroline pratiquait toutes ces mines souterraines sous les pas des Anglais, le vieux parlement aux trois bras continuait, quoique moribond, et en attendant celui des deux chambres qui devait l'enterrer, le grand jeu constitutionnel ; le ministère tenait les cartes, lord Bentinck était derrière qui conseillait. Or, un soir, il arriva qu'une bouteille chargée de poudre et de clous éclata sous une des fenêtres de la salle où les députés étaient en séance : grande rumeur et grand désordre sur tous les bancs ; mais, après s'être tâtés, les honorables reconnurent qu'aucun d'eux n'était blessé ; la peur s'évanouit avec le danger, et l'on put dire avec Shakespeare : « Beaucoup de bruit pour rien. »

L'explosion de cette machine infernale en miniature, invention ridicule encore plus que perverse, produisit une explosion non moins bruyante de paroles furieuses et calomnieuses. Les Anglais et leurs amis imputèrent cet attentat stupide à la reine, convaincue dès lors à leurs yeux d'avoir voulu faire sauter le parlement. La fameuse conspiration des poudres ne fit pas plus de bruit en son temps.

Le fait est qu'un certain baron Craca fut compromis dans cette affaire et véhémentement soupçonné de l'avoir montée; or, ce Craca passait à Palerme pour un agent de Caroline, qu'il trompait par l'exagération d'un zèle intempestif et par de faux rapports, afin, sans doute, de lui extorquer de l'argent, tactique ordinaire aux intrigants de cette espèce. La mouche du coche est l'histoire de tous les pays, de tous les siècles, de tous les partis ; seulement, la fable ne dit pas que la mouche se soit fait payer ses services.

Quoi qu'il en soit, cet incident tragi-comique ne fit que redoubler l'inquiétude, l'irritation des esprits, et c'est là probablement tout ce qu'avait voulu l'auteur de la bouteille infernale.

A quelque temps de là, un groupe épais et animé était rassemblé sur l'Ottanpla, nom que l'on donne à une petite place octogone assez originale, ouverte au centre de Palerme, c'est-à-dire au point d'intersection des deux longues rues du Cassèro et de la Maquéda, qui se croisent à angles droits et coupent la ville en quatre segments égaux. Ce groupe était composé d'ouvriers sans ouvrage et de manœuvres du port ; on y voyait aussi quelques matelots, reconnaissables à leur bonnet de laine, à leur ceinture de soie et à cet air délibéré qu'ont les marins de tous les pays. Ouvriers et manœuvres étaient fort mal vêtus, plusieurs même l'étaient à peine : l'un n'avait qu'une moitié de chemise, et quelle chemise ! l'autre n'en avait pas du tout; celui-ci portait un lambeau de caleçon ; celui-là se drapait, en guise de manteau, dans une loque sans forme, sans couleur, sans nom ; tous étalaient sans pudeur, aux yeux du public, les haillons effroyables qu'on ne voit qu'en Sicile.

Le prix du pain avait subi récemment une augmentation considérable, et cette circonstance était la cause ou le prétexte du rassemblement qui devenait plus compact d'un instant à l'autre et plus menaçant.

— Que sainte Rosalie nous vienne en aide ! disait l'un ; nous en serons bientôt réduits à manger les pierres du mont Pellégrino.

— Pourvu encore, disait un autre, que les langoustes ne les envoient pas au moulin pour en faire de la farine.

— Que ceux qui ont dîné, dit un troisième, lèvent la main !

— Je la baisse, répondit un quatrième.

— Nous la baissons tous, crièrent cent voix en même temps.

— Que ceux qui veulent dîner lèvent la main ! reprit le même orateur.

Tout le monde se leva avec un hourrah qui fit retentir les échos de la place.

— Comment, mes fils, s'écria la même voix, vous avez faim et vous restez là à faire la conversation, comme des moines repus au sortir du réfectoire ? On dirait à vous voir que les pains ont des ailes et qu'ils vont d'eux-mêmes vous tomber dans la bouche. Si vous en voulez, allez les prendre.

— Où ? où ?

— Eh ! pardieu, où il y en a.

— Mais où y en a-t-il?

— Vous le demandez !... Il y en a chez les boulangers, chez les ministres, chez les barons, chez les Anglais, chez tous les vampires insatiables qui s'engraissent avec le sang du pauvre peuple ; car il ne faut pas vous imaginer, mes fils, qu'Aci, Belmonte, Bentinck et les autres se privent de dîner parce que vous avez faim ; bien au contraire, ils n'en dînent que mieux et se moquent de vous par-dessus le marché. En avant ! les braves ! Le blé croît pour tout le monde.

Il se fit à ces mots un grand mouvement dans la foule toujours grossissante, et mille cris inarticulés éclatèrent de toutes parts ; déjà plusieurs réverbères avaient volé en éclats, et les vitres de la place commençaient à prendre le même chemin. Une fois allumée, la mèche gagnait de proche en proche : une explosion était inévitable.

En ce moment, une procession d'un singulier genre déboucha du Cassèro sur l'Ottanpla. Un homme à cheval portait, à l'extrémité d'une longue perche, un tableau grossièrement enluminé, mais calculé pour l'effet, où l'on avait représenté deux femmes embrassées : l'une, douée d'un embonpoint monstrueux et d'une face rubiconde ; l'autre, au contraire, maigre, pâle, exténuée et aux trois quarts étouffée sous la lourde étreinte de la corpulente matrone : celle-ci figurait la Grande-Bretagne, l'autre la Sicile, et, afin qu'on ne s'y trompât point, le peintre avait eu soin de les habiller l'une et l'autre aux couleurs respectives des deux nations. Le tableau était surmonté d'un écriteau où l'on lisait en gros caractères : BAISER DE JUDAS.

Cette personnification burlesque, mais vraie et frappante, de l'alliance anglo-sicilienne, était une invention du baron Craca, qui, sans doute, s'était inspiré d'un assez mauvais groupe antique conservé à Palerme, et dans lequel on a voulu voir une statue de Rome embrassant une statue de la Sicile. Immobile et muet sur sa selle, le porteur de cette subversive image remplissait son office avec une gravité et un aplomb imperturbables ; semblable au porte-enseigne d'une hermandad espagnole ou d'une confrérie musulmane, il allait droit devant lui, sans se préoccuper le moins du monde de l'effet qu'il produisait, si bien qu'on l'aurait pu prendre pour un automate. Il était entouré et suivi d'une immense foule de peuple qui vociférait contre les Anglais de toute la force de ses mille poumons. Quand ce flot impétueux déborda sur l'Ottanpla, il fit le trou dans le mur vivant qu'il trouva devant lui et se fraya un passage à travers la tranchée qu'il venait de s'ouvrir. Alors les deux rassemblements se confondirent et n'en formèrent plus qu'un seul, animé des mêmes passions et poussant le même cri de : Mort à l'Anglais !

On parvint ainsi sur la petite place prétorienne où est situé le palais du sénat ; arrivé là, le porte-enseigne mit pied à terre et hissa le tableau au haut de la grande fontaine monumentale qui est devant le palais ; cela fait, il remonta tranquillement à cheval et se perdit dans la foule. Dès lors la place prétorienne devint le centre du rassemblement qui décuplait pour ainsi dire de minute en minute. Toutes les boulangeries des environs avaient été forcées et pillées en un clin-d'œil sans préjudice des autres boutiques de comestibles, car le peuple ne voulait d'abord que manger ; mais, s'excitant par degrés au pillage, il ne respectait plus rien et saccageait sans pitié tout ce qui lui tombait sous la main.

Le préteur, qui était une espèce de maire vêtu de la toge romaine, et quelques membres de l'autorité municipale affublés pompeusement du titre de sénateurs, ayant paru sur le balcon du palais pour haranguer la

(1) Voir pour ce feuilleton, le Journal du 24 juillet au 22 novembre.

et la tranquillité. Les institutions ont toute la force nécessaire pour cela, bien que le gouvernement sache que quelques individus conspirent ; il pourra renverser leurs plans. Le général Zurbano, que le gouvernement soupçonnait d'être en relations avec les factieux, reçut l'ordre de quitter la Navarre et de se rendre à Santander ; il avait donné toutes sortes d'assurances qu'il vivrait tranquille et obéirait aux lois ; le gouvernement ne voyant en lui qu'un général que la nation avait comblé de biens, crut qu'il tiendrait sa promesse. Si le gouvernement avait songé à sa naissance, à son éducation, ou à sa vie passée, il aurait pu alors prédire ce qui arrive aujourd'hui. (Applaudissements.) Le ministre croit que peut-être à cette heure le ciel aura permis qu'un exemple salutaire soit donné au peuple et que la fidèle armée espagnole n'ait plus la honte de voir porter son uniforme par un rebelle. Il est vrai, poursuit le ministre, que le rebelle Zurbano a proclamé un homme plus méprisable que lui-même ; mais il n'a pas trouvé un seul soldat qui voulût le suivre, et il ne commande qu'à 70 bandits. L'orateur termine cette explication en assurant que la tranquillité ne sera pas troublée ; que le gouvernement possède la force et les moyens nécessaires pour que les coupables soient punis, sans qu'il soit besoin de recourir à des mesures exceptionnelles.

La discussion a été reprise sur l'article 11 du projet de réforme de la Constitution. Cet article a été voté dans les termes proposés par la commission.

Le rapport sur le titre 2 est adopté.

Une proposition a été faite à la chambre pour enlever à Zurbano la rente qui lui fut accordée en 1839, à raison de sa conduite pendant la guerre.

L'amendement proposé dans la séance des députés par le marquis de Montevirgo, pour que les fonctions de sénateur soient héréditaires et à vie, a été pris en considération. M. Alcala Galiano doit, dans la séance de lundi, prendre la parole contre cet amendement. Il est probable que la chambre déclarera que les fonctions de sénateur seront à vie, mais non héréditaires.

— Deux ordonnances sont contenues dans la *Gazette de Madrid* : par la première, la peine de mort est décrétée contre Zurbano et ses adhérents ; par la deuxième, ce rebelle est déclaré déchu de tous ses grades et privé de ses décorations.

## REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* annonce qu'il a reçu hier au soir, par voie extraordinaire, la nouvelle que Zurbano et sa troupe auraient été atteints et dispersés, entre Burgos et Vittoria, par le général Jaureguy (*El Pastor*). Zurbano, avec quelques-uns des siens, chercherait un refuge dans les montagnes de Navarre, où le capitaine-général de cette province serait déjà à sa poursuite.

— La *Presse* donne la même nouvelle. Suivant cette feuille, toux ceux qui avaient suivi Zurbano, effrayés de leur isolement, l'auraient abandonné au bout de 24 heures. Il ne lui resterait plus que 5 ou 6 cavaliers qu'on dit être ses fils ou ses parents et avec lesquels il chercherait à passer les gués de l'Ebre. Des mesures seraient prises de Tolosa à Irun pour l'empêcher d'entrer en France.

— Suivant le *Constitutionnel*, Zurbano, poursuivi vivement par Jaureguy, aurait été obligé d'abandonner la province de la Rioja, après la dispersion de sa guerilla ; et il serait entré dans la Navarre, accompagné seulement de quelques cavaliers. On croyait à Bayonne qu'il parviendrait à atteindre le territoire français, dont les autorités venaient d'expédier l'ordre de l'interner, dès qu'il se présenterait sur les frontières.

[illegible] matinée, des suites d'une chute.

— L'affaire de l'élève de l'école polytechnique qui a eu le malheur de tuer en duel son adversaire viendra à la fin du mois devant la cour d'assises de Versailles; la défense sera présentée par Me Jules Favre.

(*Moniteur parisien.*)

— On nous écrit de Marines (Seine-et Oise) :

« L'exécution de la nouvelle loi sur la chasse a rencontré une vive résistance dans ces contrées. Trois gardes ont été tués par des braconniers depuis le mois de mai, l'un dans la commune de Lyons (Eure), l'autre dans les environs de Gournay et le troisième en Picardie. Il y a quelques mois une trentaine de braconniers se sont rendus dans la commune de Villetertre et ont signifié au garde qu'il eût à rester chez lui jusqu'au lendemain matin. Ils ont panneauté toute la nuit et ont pris considérablement de lapins au grand contentement des fermiers dont les récoltes sont ravagées par ces animaux, les baux interdisant en général le droit de chasse aux fermiers.

» Il y a eu ces jours derniers, sur la commune de Villetertre, une battue dans laquelle on a tué 267 lapins. »

— On vient d'ouvrir, dans le 1er arrondissement, une crèche pour les petits enfants pauvres dont les mères travaillent hors de leur domicile et se conduisent bien. La mère y dépose son enfant le matin, vient l'allaiter aux heures des repas, et le reprend chaque soir. L'enfant sevré a son petit panier comme dans les salles d'asile. Des hommes, d'une moralité sûre, prennent soin de ces enfants, sous la surveillance de dames inspectrices de la salle d'asile. Un médecin visite la crèche tous les jours. Un ventilateur épure l'air, un thermomètre indique la température convenable. — La mère donne aux berceuses 20 cent. par jour, au lieu de 70 cent. qu'elle payait dans un sevrage mal tenu.

La charité alimente ce petit établissement qu'on peut visiter rue de Chaillot, 89, près de l'avenue des Champs-Elysées. (*Globe.*)

*Liste, par ordre de mérite, des élèves nommés à l'Ecole royale polytechnique par décision ministérielle du 19 novembre 1841, d'après le classement du jury d'admission.*

1. Jacquet. — 2. Carlet. — 3. Clerc. — 4. Law de Lauriston. — 5. Garet. — 6. Vieonot. — 7. Meniolle de Cizencourt. — 8. De Frémond, soldat au 4e régiment d'artillerie. — 9. Blavier. — 10. Hanet-Cléry. — 11. Le Bascond de Coatpout. — 12. Meunier-Joanet. — 13. Blanchard. — 14. Dainez. — 15. Putz. — 16. Thilouville. — 17. Gilles. — 18. Ruinet. — 19. De La Grange. — 20. Courmier. — 21. Nathan-Cahen. — 22. Joyeux. — 23. Pé-Dé-Arros de Masnou, soldat au 47e de ligne. — 24. Renoust des Orgeries. — 25. Convers. — 26. Guesnon de Beaupré. — 27. De Peyronny, soldat au 71e de ligne. — 28. Delacour. — 29. Haudouart. — 30. Garcet. — 31. Payen. — 32. Corbin. — 33. Bizalion. — 34. Saleta. — 35. Martin de Beurnonville. — 36. Philbert. — 37. Duval. — 38. Barral. — 39. Jay. — 40. Guillemart. — 41. Marrauld. — 42. Combes. — 43. Granderie. — 44. Lebelin de Dionne. — 45. Varroy. — 46. Voisin. — 47. Thevenin, élève du collége royal militaire. — 48. Olivier. — 49. Compère-Desfontaines. — 50. Renaudeau. — 51. Labbe, soldat au 2e d'artillerie. — 52. Olry. — 53. Batereau. — 54. Cauvière. — 55. Serres de Gauzy. — 56. Bertot. — 57. Dupasquier. — 58. Mowat dit Bedford, soldat au 5e d'artillerie. — 59. Favre. — 60. Legrand. — 61. Lejèvre de Virandeville. — 62. Jutier. — 63. Thouvenot. — 64. Radoult de Lafosse. — 65. Levassor-Sazeray. — 66. Soulery. — 67. Moquet. — 68. Hammler. — 69. Hocquart. — 70. Moutard. — 71. Guesnet. — 72.

matériels... Vous ne savez rien que [illegible] tous les personnages dont vous avez besoin de vous débarrasser. Quelle pauvreté d'invention ! Le chapitre du *Juif Errant*, publié ce matin même dans le *Constitutionnel*, répond victorieusement aux accusations littéraires développées d'une façon triomphante dans plusieurs journaux, et couvre de confusion les accusateurs et les juges.

Nous avons indiqué déjà le mouvement de l'intrigue dramatique du *Juif*. Les chefs d'une association exclusive, ambitieuse et puissante, veulent détourner au profit de leur œuvre une fortune immense, 212 millions. Pour atteindre ce but, il faut écarter du lieu où la succession sera ouverte, à un jour donné, les héritiers légitimes, les sept descendants du Juif, un seul excepté, le missionnaire Gabriel, dont on a obtenu le renoncement par captation. Le marquis d'Aigrigny, chef de la terrible société, ancien militaire, homme de manœuvres et de tactique, emploie naturellement les moyens matériels ; il fait faire de fausses marches aux enfants Rennepont ; il les arrête dans leur chemin, il les saisit très habilement et les enferme dans les prisons, dans les maisons de fous, dans les couvents, dans tous ces *asiles* où, trop souvent, hélas ! la nature de l'homme, déjà troublée et opprimée, achève de s'abrutir ou de s'épuiser.

Le jour fatal est arrivé, déjà le d'Aigrigny et le *socius* Rodin, malgré des obstacles subits et menaçants, ont saisi dans leurs bras le trésor. L'espoir d'une association pour le bien, pour le bonheur du monde, va se perdre avec ces richesses passées aux mains de l'association fausse et oppressive de la liberté humaine... Une intervention miraculeuse vient tout-à-coup suspendre la ruine des Rennepont. Dans la petite maison séculaire de la rue Saint-François, au moment où le notaire remet à d'Aigrigny les valeurs de la succession, une femme apparaît, étrange, mystérieuse, offrant aux regards stupéfaits l'original d'un portrait, qui, depuis cent cinquante ans est fixé aux panneaux du logis désert : elle traverse, grave et silencieuse, le groupe où d'Aigrigny s'épouvante, où Rodin lui-même s'agite, elle dépose sur la table un codicille, s'éloigne, donne sa main à baiser au Juif Samuel, le dépositaire fidèle, et disparaît.

Cette femme, quelle est-elle ? on ne sait. Mais son image est là, vivante depuis des siècles ; mais déjà elle est apparue secourable au pieux Gabriel et elle l'a détaché de la croix où les sauvages scalpaient son front rayonnant de foi ; mais tout nous dit qu'en elle se manifeste un secours de la Providence.

Le codicille ajourne à trois mois l'ouverture de la succession.

Toutes les combinaisons de l'esprit du mal sont détruites, toute chance est perdue de renouveler avec succès une lutte désormais impossible. Les héritiers Rennepont sont avertis, ils connaissent maintenant leurs droits, ils seront tous sur leurs gardes. D'Aigrigny, la rage dans le cœur, désespéré, se fait conduire chez son amie, sa complice, la princesse de Saint-Dizier. Dans la voiture, Rodin, muet, froid, amer, contemple le marquis dans son anéantissement.

« Le lâche !... — se dit-il tout bas : — il désespère ;... pourtant... »

Il y a dans ces mots de l'humble *socius* auprès de son supérieur quelque chose d'extraordinaire. Que va-t-il donc arriver ? Qu'est-ce donc que Rodin ?

D'Aigrigny raconte en peu de mots à la princesse sa déconvenue, et, indiquant le bureau, d'un geste hautain et emporté à Rodin, il lui dicte une lettre pour le général de la Compagnie à Rome. « Ecrivez, dit-il, que l'affaire de la succession Rennepont est manquée, malgré toute l'habileté de mes combinaisons. » Rodin, qui s'était assis humble et piteux devant

(1) Voir les numéros des 3 et 22 novembre.

multitude, leur voix fut couverte par des vociférations effrayantes ; les mots *pain* et *faim* étaient les seuls que l'on distinguât, parce qu'ils surnageaient seuls de cette effroyable tourmente ; bientôt le peuple, ne s'en tenant pas aux paroles, et quelques pierres commençant à siffler dans l'air, les vénérables magistrats jugèrent prudent de battre en retraite ; ce dernier frein disparu, la furie populaire ne connut plus de bornes ; mais l'émeute était sans chefs, sans direction, sans armes ; le premier régiment venu en aurait eu raison presque sans coup férir.

Voyons ce qui se passait pendant ce temps dans le quartier des conciapelli. De retour à Palerme, le vieux consul Lazzaro s'était mis en relation avec le chevalier Vito Vitali, ambassadeur occulte des Béati-Paoli trapanais ; ils avaient eu secrètement plusieurs entrevues dans le but de concerter en commun les nouvelles vêpres siciliennes complotées par Allégroni à l'insu de Caroline qui, de son côté, ourdissait le même complot. Afin d'avoir sous la main ses terribles alliés, Vito Vitali s'était logé au seuil même de leur quartier, dans une maison attenante à l'église de Sainte-Marie-de-la-Lumière, *Santa-Maria-del-lume*. On n'en était encore qu'aux préliminaires ; rien n'était prêt pour l'action. La hausse du pain était une circonstance favorable dont on se promettait bien de tirer parti, mais il s'agissait de ne pas manquer son coup, car les Anglais n'étaient pas hommes à en laisser tenter un second. On calculait tout, on prévoyait tout, sauf l'imprévu.

Les choses en étaient là, lorsqu'éclata l'émeute de l'Ottanpla. Lazzaro fit immédiatement sonner le tocsin à l'église de Saint-Roch, qui est la paroisse du redoutable faubourg, et, tandis qu'accourus au signal d'alarme les conciapelli se rassemblaient tumultueusement sur leur place d'armes, il alla prendre conseil de Vito Vitali. Il fut décidé qu'on saisirait au vol l'occasion inespérée qui se présentait d'elle-même, et qu'on se mettrait à la tête du mouvement ébauché, afin de le tourner au profit de la grande croisade en projet. Tous les Anglais devaient être massacrés, après quoi on rendrait le trône aux princes exilés, à condition qu'ils déclareraient la Sicile libre et indépendante de Naples à jamais. Tel était, on doit s'en souvenir, le rêve des adeptes de Saint-Paul.

Lorsque Vitali eut donné à Lazzaro les instructions qu'il était chargé de lui transmettre, il prit les devants pour lui préparer les voies. Ne pouvant, à cause de ses infirmités précoces et de sa vieillesse prématurée, aller à pied ni à cheval, il monta dans une voiture découverte, et se fit conduire au centre de l'émeute. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint jusque-là : la foule ne lui livra passage que parce qu'elle voyait en lui le chef ou l'un des chefs qui lui manquaient, et qu'elle réclamait à grands cris ; car il est à remarquer que partout le peuple insurgé veut des conducteurs, qu'il s'en donne quand il n'en a pas, et qu'il les prend d'ordinaire au dessus de lui, rarement parmi ses égaux. Est-ce envie ou servilité ? La haute naissance du *marquis* de Lafayette et du *comte* de Mirabeau n'ont pas peu contribué à leur popularité. Quand donc les yeux des hommes se dessilleront-ils ? N'ont-ils pas été dupes assez long-temps des simulacres ? Esclaves de hochets puérils, ils sont encore dans l'enfance et dans la nuit. Quand te lèveras-tu sur la terre, soleil tardif des réalités ?

Dès que la foule se fut aperçue que le chevalier Vitali n'était pas un simple curieux, mais qu'il sympathisait avec elle et partageait ses passions, elle s'ouvrit devant son carrosse avec des transports d'amour et de joie ; ce jeune vieillard blanchi, brisé dans les cachots, dans les tortures, attendrissait tous les cœurs en même temps que sa voix énergique et sa physionomie résolue leur commandaient l'obéissance ; chacun, à la vue de cette victime de la tyrannie, était saisi d'un respect involontaire, et il fut conduit, presque traîné en triomphe, devant le palais du sénat.

— Honneur, dit-il en apercevant le tableau du Baiser de Judas, qui flottait sur la fontaine, honneur à la main qui a tracé cette trop fidèle image de nos calamités ! Gloire au génie qui l'a conçue ! L'amour de la Sicile peut seul l'avoir inspirée. Oui, l'artiste a raison ; l'Angleterre nous étouffe sous prétexte de nous embrasser ; sa sollicitude n'est que de l'égoïsme, sa protection de la tyrannie. Valeureux peuple de Palerme, peux-tu te laisser traiter ainsi ? As-tu donc oublié ce que furent tes ancêtres, et ce que tu peux, ce que tu devrais être encore ? Mais vous n'avez donc jamais lu l'inscription de la cathédrale : PRIMA SEDES. REGIS CORONA. REGNI CAPUT. Ce qui veut dire, mes amis, mes frères, que Palerme est le premier siége épiscopal de l'Eglise, la couronne du roi, la tête du royaume, oui la tête, car la Calabre, la Pouille et Naples même ne sont que des provinces, nous sommes la métropole. Nos jours de gloire sont passés, mais pourquoi ne reviendraient-ils pas ? Vous n'avez qu'à le vouloir et votre exemple, comme au temps de Vêpres, entraînera toute la Sicile.

Ces paroles échauffèrent jusqu'à l'incandescence les passions déjà allumées de la multitude. Debout dans son carrosse, Vito Vitali dominait cette mer furieuse et la gouvernait au gré de sa parole. Comme on s'étonnait autour de lui que les conciapelli, les premiers toujours à pareille fête, n'eussent pas encore paru.

— Ils viendront, répondit-il, et vous prêteront main forte, pourvu que vous vous comportiez en hommes et que votre feu ne s'en aille pas en fumée. Il faut que ce jour marque dans nos annales. Mort aux Anglais !

— Mort aux Anglais !

Ce cri meurtrier fut répété en chœur par les mille voix de la multitude et roula de rue en rue comme un coup de tonnerre ; Palerme en trembla jusqu'en ses fondements. Quand Vitali vit l'orage populaire à ce point déchaîné il l'abandonna à sa propre furie ; confiant l'émeute à la direction de Lazzaro qui approchait, il se déroba quelque temps à l'ovation dont il était l'objet, afin d'aller exécuter, à la faveur du tumulte, la sentence capitale prononcée par le tribunal de Saint-Paul contre le marquis Artali.

Cependant le comte de Caltanisetta, Capitaine-Justicier de la ville avait requis la force armée pour réprimer l'émeute, et monta lui-même à cheval croyant imposer au peuple par sa présence ; mais son espoir fut déçu, on l'accueillit par des huées et des quolibets.

Son père, le prince de Paternò, avait épousé en secondes noces une jolie, une trop jolie femme devenue l'Aspasie sicilienne ; elle était jeune, il était vieux ; en revanche il était fort riche ; mais comme on vivait alors sous le régime du droit d'aînesse, ses grands biens devaient passer au comte de Caltanisetta, fils aîné du premier lit. Ceci ne faisait pas le compte de la jeune marâtre, fort désireuse d'hériter de son vieux mari, ne fût-ce qu'à titre de dédommagement. La loi était contre elle : elle résolut de changer la loi. Dans ce but elle monta une intrigue audacieuse au parlement parmi les jeunes députés du bras domanial ou tiers-état, moins intéressé que le bras baronnal dans la question ; mettant sa beauté au service de sa cupidité, elle leur prodigua ses regards les plus tendres, ses plus doux sourires, et paya leurs voix le prix qu'ils y mirent. Ils n'avaient garde de la donner pour rien ; et l'on devine quelle monnaie avait cours sur ce marché banal. Elle voulait réussir, elle réussit ; l'abolition des majorats fut proposée par le bras domanial, sous le prétexte du bien public, et votée au parlement après des débats, que dis-je ?.. des tempêtes qui mirent le ministère en désarroi (1). Tout cela, pourquoi ? Pour substituer une belle-mère à son beau-fils dans la succession d'un vieux Crésus.

O provinciaux naïfs, qui croyez au journal et au député, voilà les coulisses de ce bruyant théâtre de la politique où vous prenez des masques pour des visages ! Que de réformes, et des meilleures ! n'ont pas une origine plus pure ni des instruments plus consciencieux ! Que de Titans sont des nains ! Et, malgré tout, l'humanité marche, le bien s'accomplit, même au moyen du mal, parce que le progrès est une loi nécessaire, une force invincible, et qu'il entre dans les plans immuables de la Providence.

Revenons à Castalnisetta.

— Mes enfants, dit-il, en essayant de haranguer la foule, voyez en moi votre père ; je viens en ami pour combattre en vous l'effet des mauvais conseils, et pour vous sauver de vous-mêmes....

(1) La mesure fut ajournée alors par le veto du vicaire-général, mais définitivement exécutée quelques années plus tard.

vous manquera toujours cette vigueur, cette concentration d'esprit qui dominent hommes et événements. Cette vigueur, cette concentration d'esprit, si je l'ai, moi, et je l'ai... savez-vous pourquoi? C'est que, uniquement voué au service de notre compagnie, j'ai toujours été laid, sale et vierge;... oui vierge... toute ma virilité est là ..

» En prononçant ces mots, d'un orgueilleux cynisme, Rodin était effrayant.

» La princesse de Saint-Dizier le trouva presque beau d'audace et d'énergie. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» — Je dis, — reprit lentement Rodin, — je dis que je me charge de faire réussir l'affaire de l'héritage Rennepont, que vous regardez comme désespérée . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» — Je ferai rentrer, dans les coffres de la compagnie, les 212 millions dont on veut la frustrer. Est-ce clair?

» — C'est aussi clair qu'impossible, dit d'Aigrigny.

» — Et je vous dis, moi, que cela est possible... et qu'il faut que cela soit possible... entendez-vous? Mais vous ne comprenez donc pas, esprit de courte-vue... — s'écria Rodin, en s'animant à ce point que sa face cadavéreuse se colora légèrement, — vous ne comprenez donc pas que maintenant il n'y a plus à balancer :.. ou les 212 millions seront à nous, et alors ce sera le rétablissement assuré de notre souveraine influence en France, car, avec de telles sommes, par la vénalité qui court, on achète un gouvernement, et s'il est trop cher ou mal accommodant, on allume la guerre civile, on le renverse et l'on restaure la légitimité, qui, après tout, est notre véritable milieu, et qui, nous devant tout, nous livrera tout . . . . . . . . . .

» — Si, au contraire, — reprit Rodin, ces 212 millions restent entre les mains de la famille Rennepont, c'est notre ruine, c'est notre perte; c'est faire une souche d'ennemis acharnés, implacables.... Oui, et c'est maintenant, pour la compagnie, une question de vie ou de mort : il ne s'agit plus, à cette heure, de se défendre, mais d'attaquer, afin d'arriver à l'humiliation de cette maudite race des Rennepont, et à la possession de ces millions . . .

» — Je l'avoue, — dit le R. P. à Rodin, — je n'avais pas songé à toutes les dangereuses conséquences de cette association en bien, recommandée par M. de Rennepont; je crois en effet que ses héritiers, d'après le caractère que nous leur connaissons, auront à cœur de réaliser cette utopie... Le péril est très grand, très menaçant; mais, pour le conjurer... que faire?

» — Comment, Monsieur? vous avez à agir sur des natures ignorantes, héroïques et exaltées comme Djalma, sensuelles et excentriques comme Adrienne de Cardoville, naïves et ingénues comme Rose et Blanche Simon, loyales et franches comme François Hardy, angéliques et pures comme Gabriel, brutales et stupides comme Couche-tout-nu, et vous demandez : Que faire?

» — En vérité, je ne vous comprends pas, — dit le P. d'Aigrigny.

» — Je le crois bien! votre conduite passée, dans tout ceci, me le prouve assez, — reprit dédaigneusement Rodin :... — vous avez eu recours à des moyens grossiers, matériels, au lieu d'agir sur tant de passions nobles, généreuses, élevées, qui, réunies un jour, formeraient un faisceau redoutable, mais qui, maintenant divisées, isolées prêteront à toutes les surprises, à toutes les séductions, à tous les entraînements, à toutes les attaques!.. Comprenez-vous enfin?... Non, pas encore? — Et Rodin haussa les épaules. —Voyons, meurt-on de désespoir? — Oui. — La reconnaissance de l'amour heureux peut-elle aller jusqu'aux dernières limites de la générosité la plus folle... — Oui. — N'est-il pas de si horribles déceptions que le suicide est le seul refuge contre d'affreuses réalités?... — Oui. — L'excès des sensualités peut-il nous conduire au tombeau dans une lente et voluptueuse agonie?... —Oui. — Est-il dans la vie des circonstances si terribles que les caractères les plus mondains, les plus fermes, ou les plus impies... viennent aveuglément se jeter, brisés, anéantis, entre les bras de la religion, et abandonnent les plus grands biens de ce monde pour le cilice, la prière et l'extase?... — Oui. — N'est-il pas enfin mille circonstances dans lesquelles la réaction des passions amène les transformations les plus extraordinaires, les dénouements les plus tragiques dans l'existence de l'homme ou de la femme?... —Sans doute. — Eh bien! pourquoi me demander : que faire? et, que diriez-vous si, par exemple, les membres les plus dangereux de cette famille

» portier. »

Ce trait de contraste est merveilleux.

Pour qui veut voir, dans les courts passages reproduits ici, il y a réponse à bien des critiques.

L'emploi des moyens matériels était donc un calcul et un calcul habile. M. Eug. Süe savait, aussi bien que Messieurs de la critique, combien sont imparfaites des combinaisons reposant sur des ressorts bruts; elles ont cependant une valeur, elles servent dans la vie : il les a dès lors utilisées au début de son œuvre, se réservant de leur opposer ensuite, par une gradation savante, l'élément des ressorts passionnels. Ainsi l'intérêt, porté du simple au composé, semble devoir aller se multipliant, et le poète va nous jeter au vif du cœur humain. En vérité (et nous croyons que tous les lecteurs sérieux ont partagé notre impression) nous avons été, en lisant ce dernier chapitre, comme frappé de stupeur. Notre âme reculait, frémissante et épouvantée, à mesure que Rodin, ce superbe esprit du mal, soulevait de sa main sèche et glacée le voile du tableau, et faisait entrevoir les péripéties du drame infernal que son génie construit, et qu'il place à plaisir au sein de la tourmente immonde du Choléra.

Les critiques diront-ils que c'est à leurs lumières que M. Eugène Sue s'est inspiré, que l'écrivain égaré s'amende sous leur férule? Ils en sont bien capables...! mais ils avoueront du moins que l'auteur du *Juif errant* tire un bon parti de leurs avis et des fruits précieux de leur négation. Vous voilà donc obligés d'applaudir désormais, si l'œuvre est vôtre pour une part, ô mes maîtres! De votre querelle ancienne, plus rien ne reste; et tout au plus pourriez-vous objecter encore que l'emploi des mécaniques matérielles fut trop prolongé, monotone et fastidieux, si vous aviez, avec vous l'autorité de la voix du peuple, si les lecteurs, à votre sombre envie, avaient associé leur lassitude et leur ennui? Mais qui s'est plaint? qui s'est lassé? Le succès du livre ne grandit-il pas incessamment, et les abonnés cessent-ils d'arriver à l'heureux journal où le *Juif* se publie? Nous savons le contraire, nous et nos confrères, moins francs que nous peut-être; car chez nous tous le flot a cessé de monter, et reste pour le moins stationnaire, depuis que le vent emporte la foule sur les pas du marcheur éternel, si magnifiquement imagé par Gavarni.

On a reproché à M. Eugène Sue de glorifier le sensualisme et l'orgie. Cette accusation est venue de gens qui s'en prennent aux détails, qui s'arrêtaient aux raffinements du pavillon d'Adrienne de Cardoville et aux folies débraillées de la cour de la reine Bacchanal, sans considérer l'ensemble. Appréciera-t-on un corps, si de ses deux faces on n'en observe qu'une seule, et sait-on la beauté d'une figure dont on n'a vu que le côté? A plus forte raison ne pourrez-vous juger sainement les parties, si vous les isolez du tout. Par l'un des passages cités plus haut, nous voyons que, dans la conception du poète, Adrienne de Cardoville n'est qu'un membre de la famille, dans laquelle sont résumés tous les divers essors de l'âme, dans laquelle se personnifie l'être humain. Adrienne n'est qu'une touche de ce clavier, et, dès lors, ses goûts et ses penchants, (dangereux et mauvais quand ils sont isolés et exclusifs), combinés avec les facultés diverses des autres personnages du drame, deviennent légitimes, utiles, et concourent à l'harmonie générale. Essayez d'associer, par la pensée, au sensualisme exquis d'Adrienne, la loyauté chevaleresque et l'enthousiasme de Djalma, l'ardeur brutale, mais généreuse de Couche-tout-nu, l'élan naïf et tendre de Rose et Blanche, la droiture et la bonté de M. Hardy, la pureté angélique de Gabriel, le bon prêtre. Ajoutez encore à ce groupe d'âmes fortes ou délicates, celles que le poète a rapprochées à dessein et qu'il relie aux autres par un lien d'amour, Agricol et Dagobert, si francs et si honnêtes, et Françoise si pieuse

poètes dont la parole est vouée à la défense des masses souffrantes, des femmes, de tous les affligés, et qui prêchent la liberté et la rédemption de l'humanité!

Nous continuerons demain nos études sur le livre de M. Eugène Sue.

## Bourse du 22 novembre 1844.

Il y a eu aujourd'hui peu de variations sur les fonds publics; le 5 0|0 seulement ferme, au comptant, en baisse de 25 c.

Les chemins de fer ont monté pour la plupart; les autres sont restés stationnaires et ferment au même prix que la veille. Le chemin d'Avignon continue à jouir de la même faveur; il a gagné encore 7 fr. 50 c.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Zinc Vieille-Montagne, 4025, 4050, 4075.— Lots d'Autriche, 420. — Métalliques, 110.—Espagne, passive, 6.— Id. 3 0|0, 35 3|4.— Belgique 1842, 106 1|2, 5|8.— Id. 4 1|2 0|0, 103. — Id. 2 1|2 0|0, 61 55. — Oblig. de chemins de fer : Saint-Germain nouv., 1217 50.—Versailles, rive droite, anc., 1042 50. — Orléans, 1260.

A terme : Belge 1840, 104.—Naples, 98 10.

| | 1er c. | P.H. | P.B. | der c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 119 30 | 119 30 | 119 25 | 119 25 | 119 55 |
| — fin cour. | 119 15 | 119 50 | 119 45 | 119 45 | 119 50 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 83 05 | 83 10 | 83 » | 83 10 | 83 10 |
| — fin cour. | 83 » | 83 10 | 83 » | 84 05 | 83 10 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ÉTRANG. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | » » | » » | » » | 5 0\|0 Bge 1840 | 104 5\|8 | 103 3\|4 | B. » 1\|8 |
| 4 0\|0... | » » | » » | » » | — Portugais. | 51 »\|» | » » | » » |
| O. de la V. | 1170 » | » » | H. 5 » | Esp. D. active | » » | » » | » » |
| B. de Fr... | 3130 » | 3135 » | H. 5 » | 5 0\|0 Naples. | 98 » | » » | B. » 15 |
| C.L. 5000 | 5027 50 | 5035 » | H. 5 » | — Romain.. | 104 3\|4 | » » | B. » 1\|4 |
| — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1256 25 | » » | H. 1 25 |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 415 » | » » | B. 10 » |
| 4 Can... | 1275 » | » » | » » | B. Belge. | 605 » | 585 » | B. 40 » |

| CHEMINS DE FER. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | | » » |
| V.R. Dr. | 430 » | 432 50 | H. 2 50 | 436 25, 435. | H. 2 50 |
| — R. G. | 315 » | 310 » | H. 1 25 | 316 25, 311 25. | H. 3 75 |
| Orléans.. | 1025 » | 1031 25 | H. 6 25 | 1027 50, 1032 50. | H. 5 » |
| Strasb... | 277 50 | 277 50 | H. 1 25 | 276 25. | » » |
| Rouen... | 1000 » | 1005 » | H. 5 » | 1006, 1008 75. | [illegible] » » |
| Hâvre... | 780 » | 780 » | » » | 777 50, 780. | » » |
| Marseill. | 875 » | 382 50 | H. 10 » | 877 50, 882 50, 881 25. | H. 7 50 |
| Montpell | » » | » » | » » | | » » |

| LONDRES, 20 nov. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol.... 100 1/4 3\|8. | Av. 83 05. | F. p. 83 50 55 d. un. |
| Esp. act... 24 1\|2. | Ap. 83 02 1\|2. | 75 85 d. 50. |
| Portug..... 55 »\|» | | F. p. 120 30 35 d. 50. |
| Mexic..... » »\|» | Rep. Fin c. F. pr. | |
| Brésil...... 89. | 3 0\|0 p. 25. | Orléans, 1035 d. 10. |
| 5 0\|0 holl. 99 »\|» | 5 0\|0 10 15. 35. | Rouen, 1005 d. 10. |
| 2 1\|2 d°... 62 7\|8. | | Mars., 885, 887 50 d. 10. |
| Rouen ... 58 1\|2. | Bons du Trésor. | |
| Orléans.... 39 1\|2. | 3 1\|8. | |

— Songe plutôt à sauver ton patrimoine, interrompit une voix.

— Voyez un peu l'officieux, dit une autre, il ne sait pas conduire ses propres affaires et veut se mêler des nôtres?

— Va faire la police dans ta famille, dit une troisième, elle en a besoin.

— Mets tes sbires chez ta marâtre en guise de duègnes, et qu'ils ferment bien les grilles.

— Prends garde surtout qu'elle ne les débauche.

De lazzi en lazzi, il fut impossible à Castalnisetta de placer une parole.

Ce fut bien pis, lorsque Mack parut à la tête d'un régiment sicilien. C'était le même général qui devait mettre à la raison la république française, et qui, à cet effet, partit de Naples avec quarante mille hommes; mais il n'était pas à Rome, que son armée se fondit au seul bruit de l'approche de Championnet. Le roi Ferdinand, qui faisait partie de l'expédition, regagna sa capitale dix fois plus vite qu'il ne l'avait quittée, et Mack le suivit philosophiquement jusqu'à Palerme sans avoir mis personne à la raison.

— Place au barbe! cria le peuple en l'apercevant. Place! place!

Or les barbes sont les chevaux qu'on fait courir le long du Casséro à la fête de sainte Rosalie; l'allusion est facile à saisir.

— Place! place! répétait la foule. Levez les barrières! Voyez comme il court! A lui le prix! Bravo! Vive le roi des barbes!

Il était impossible de faire à un chef d'armée un accueil plus injurieux, et il l'était d'autant plus qu'il rappelait à Mack, de la façon la plus sanglante, la triste campagne dont le souvenir n'avait rien de glorieux pour son amour-propre. On ne le prenait pas même au sérieux. Un immense éclat de rire partit du sein de la multitude; l'hilarité gagna jusqu'aux soldats qu'il commandait, et qui refusèrent net de tirer sur l'émeute, sans cependant fraterniser encore avec elle. Un reste de discipline les retenait sous le drapeau; mais ils y demeuraient l'arme au bras dans une complète inertie.

Un coup de canon tiré de la Maquéda annonça au peuple l'arrivée d'un nouvel ennemi et un régiment anglais, précédé d'une batterie légère apparut inopinément. A la manière dont il commença l'attaque, on put juger qu'il ne s'agissait plus de rire, mais de se battre. Une volée de boulets fit voler en mille pièces le *Baiser de Judas* qui flottait toujours sur la fontaine prétorienne comme l'étendard de la sédition; une seconde volée refoula l'avant-garde sur le gros de l'émeute, une troisième jeta le désordre dans ses rangs. Après la canonnade vint la fusillade, et les insurgés n'avaient pour riposter à un feu sûr et bien nourri que de vieux pistolets et des escopettes en mauvais état. Pourtant ils faisaient bonne contenance; mais entassés, mal armés, sans artillerie, réduits à la défensive, ils avaient contre eux toutes les chances, et l'on pouvait prévoir dès les premiers coups de fusil, une boucherie suivie d'une sauve-qui-peut général.

Le combat changea de face subitement : une décharge épouvantable éclata derrière les Anglais et leur tua beaucoup de monde; pris entre deux feux, ils furent contraints de diviser leurs forces afin de former deux fronts de bataille, et s'affaiblirent par cette manœuvre obligée. Le nouvel ennemi qui surgissait derrière eux, était beaucoup moins nombreux que l'autre, mais mieux armé, mieux discipliné, et disposé avec une certaine tactique qui accusait la présence d'un chef expérimenté. Ce chef n'était autre que Lazzaro, accouru au secours de la révolte à la tête des conciapelli. Passé maître en fait d'émeutes, et versé dans la guerre des rues, grâce à une longue habitude, le vieux consul utilisait toutes ses ressources et les doublait en les ménageant; formée, ordonnée par lui, la terrible corporation était digne de ses leçons et le secondait vaillamment. D'ailleurs, ils savaient par cœur la ville de Palerme, et se multipliaient par leur connaissance approfondie des localités.

Les Anglais ne tardèrent pas à l'apprendre à leurs dépens. Au lieu d'un ennemi compact, saisissable et vulnérable par sa masse même, ils se virent bientôt assaillis par une nuée de tirailleurs invisibles dont les coups partaient de tous les côtés à la fois et portaient avec une précision meurtrière. Les masses de la place du sénat, enhardies, électrisées par le renfort qui leur arrivait si à propos, avaient quitté la défensive, et l'artillerie même ne pouvait déjà plus contenir ce torrent impétueux, si bien que le régiment britannique dut songer à la retraite; quoique serré de près, il l'exécuta en assez bon ordre le long du Casséro, sauf à reprendre plus tard une terrible revanche.

Le régiment de Mack en avait fait autant : ordres, menaces, prières, rien n'avait pu le faire sortir de sa neutralité, et il regagna sa caserne sans avoir brûlé une amorce. Les deux armées victorieuses opérèrent leur jonction sur le champ de bataille aux cris mille fois répétés de : Vivent les conciapelli!

— Vive Caroline!

— Mort aux Anglais!

Devenu chef de l'insurrection, le vieux Lazzaro comprit toute l'étendue de la responsabilité qui pesait sur lui et s'appliqua en homme habile et consciencieux à ne pas rester au dessous de ses fonctions. Il passa d'abord en revue ses troupes régulières et irrégulières, puis assigna à chacun son rang. Excepté quelques diversions nécessaires, son plan de campagne était de tenir ses masses constamment concentrées et d'attaquer chaque position avec toutes les forces dont il disposait, espérant ainsi vaincre la tactique par le nom[illegible] anglaise par l'impétuosité méridionale.

Le peuple de Palerme est peu scrupuleux sur le choix de ses auxiliaires; quand il se soulève, ce qui lui arrive souvent, son premier soin est de forcer les prisons et d'armer les prisonniers sans distinction de crimes, qu'ils soient là pour dettes ou pour assassinat. Aussi la foule ne manqua-t-elle pas de crier :

— Aux prisons!

— Aux prisons!

Mais ce jour-là Lazzaro ne voulait pas perdre un temps précieux en expéditions inutiles, et les conciapelli qui avaient le mot d'ordre crièrent de leur côté :

— Aux casernes!

— Aux casernes!

Ce cri couvrit l'autre et les conciapelli formant l'avant-garde, avec leur consul en tête, l'émeute en masse, marcha sur le quartier occupé par la garnison britannique, non sans piller, brûler et tuer sur son passage tout ce qui appartenait aux ennemis et même aux amis.

Voyons pendant ce temps ce que faisait le chevalier de la mort Vito Vitali et comment il remplissait le sanglant mandat dont il était investi.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite à demain.*)

### BULLETIN THÉATRAL.

Théâtre-Français. *Une Femme de quarante ans*. Ce début de M. Galop d'Onquaire mérite quelque attention et quelque bienveillance. Mme Volnys charge au lieu d'atténuer la situation mélodramatique du troisième acte, mais elle tient le public et le mène à son gré. Mme Volnys a des moments magnifiques; c'est la seule actrice de Paris qui entende la jalousie, « cette amitié goulue qui n'en veut que pour soi, » comme dit Molière. Mlle Naptal n'est pas bonne, mais elle est si jolie! Et Mlle Doze, quel charme!

Italiens. *Il Barbiere*, et l'admirable Bartholo-Lablache, et la ravissante Rosine-Persiani.

Variétés. Représentation au bénéfice d'Hyacinthe. Tous les comiques groupés autour du nez du bénéficiaire. La *Mazurka* dansée, sur le dit nez, par quatre ravissantes femmes, Mmes Volet, Ozy, Charlotte et Bressant. L'*Ours et le Pacha*, avec Flore, la reine des bouffons.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2e | 327 | 77 | 29,30 à 32,50 | 2e | 596 | 61 | 29,95 à 32,50 |
| 3e | 26 | 55 | 25,50 à 28,00 | 3e | 06 | 28 | 26,75 à 00,00 |
| 4e | 27 | 55 | 20,80 à 24,85 | 4e | 01 | 05 | 21,63 00,00 |
| Al.4360 | 47 | | 29,95 à 44,60 | Al.3136 | 86 | | 29 95 à 47 25 |

**Cours des céréales** (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 20 novembre. — Froment 1re 18,66; 2e 18,00; 3e 17,32. — Seigle 9,32 à 10,00. — Orge 8,66 à 9,32. — Avoine 5,25 à 6,16.

NOGENT-LE-ROI, 16 novembre. — Froment 1re 17,00; 2e 15,50. — Méteil 12,30 à 14,60. — Orge 8,70. — Avoine 6,40.

SENLIS, 19 novembre. — Froment 15,00 à 16,35. — Seigle 9,00. — Avoine 5,50.

BOURBOURG, 19 novembre.—Froment 17,66. — Seigle 11,48. — Escourgeon 11,32. — Avoine 6,07.

Le marché de ce jour a été très fort approvisionné. Le blé a baissé de 13 c. à l'hectolitre; le seigle de 14; l'escourgeon de 24; l'avoine de 16.

BOURGES, 16 novembre. — Froment 1re 14,25 à 18,55. — Méteil 9,25 à 16,00. — Seigle

de la vallée de Saumur 18,50. — Pont-Rousseau (78 kil.) 17,75. — Seigle, haut de la Loire, 12,75. — Orge de Saumur, 11,50. — Avoine grosse (52 kil.) 6,75.

Au commencement de la semaine dernière, par suite de la continuation du temps pluvieux, les affaires en céréales étaient assez actives à Nantes. Il s'est vendu 16 à 1700 hect. froment de Pont-Rousseau à 17,75 les 78 kil. kil. et environ 1000 hect. froment d'Erdre à 18,50 les 80 kil. Quelques froments de Chalonnes ont été traités à 19,12 1/2 les 80 kil.

Depuis quelques jours, nous avons un temps plus convenable pour les semences, et les vendeurs tiennent toujours aux prix payés précédemment : mais les acheteurs font défaut. Par la même cause, les demandes sont un peu ralenties, sans cependant avoir provoqué une baisse sensible.

REDON, 19 novembre.—Notre marché d'hier a vu une hausse de 10 c. sur le froment, 25 c. sur le seigle, 6 c. sur les pommes de terre et 1 fr. sur les châtaignes. Il y a baisse de 12 c. sur les avoines, et 6 c. sur le blé-noir.

Voici la mercuriale : Froment (l'hect.) 16,04.

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 21 novembre.* — Foin 1re 47 à 48; 2e 44 à 45; 3e 40 à 41. — Luzerne 1re 44. — Paille de froment 1re 22 à 23; 2e 20 à 21.

*Marché St-Martin du 22 novembre.* — Foin 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 38 à 40. — Sainfoin 2e 36. — Luzerne 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 36 à 38. — Regain 1re 36; 2e 32 à 34; 3e 28 à 30. — Trèfle 1re 34 à 35; 2e 30 à 32; 3e 25 à 28. — Paille de froment 1re 23 à 25; 2e 20 à 22. — Paille de seigle sans affaires. Paille d'avoine 1re 42; 2e 36 à 38; 3e 30.

MONTLHÉRY, 18 nov. — Foin 30 à 32. — Luzerne 28 à 32. — Paille de froment 15 à 17. — Paille de seigle 18 à 20. — Paille d'avoine 22 à 24.

**PRODUITS ANIMAUX.**

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

PARIS.— *Halle aux bestiaux* du 22 novem-

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Veaux.... | 700 | 708 | 3 | 1 16 | » 88 | » 90 |
| Moutons.. | 6912 | 6321 | 621 | 1 38 | 1 18 | » 90 |

**Soies.**

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 19 nov. — Les soies grèges continuent à être en faveur sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche, et quoique les prix soient très élevés la marchandise n'est pas abondante sur place.

A Romans, le marché du 15 courant était très animé ; il s'y est traité des affaires principalement dans les soies courantes du pays, aux prix suivants:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14/16 d. soies ord. (1/2 kilo) | | 27,00 à 27,50 | |
| 12/14 | — courantes | 27,50 | 28,00 |
| 12/13 | — de pays | 28,00 | 00,00 |
| 12/13 | — de Peyrins | 28,50 | 29,00 |

A Joyeuse, mercredi dernier, les transactions ont été nombreuses. Quelques parties de soies de pays se sont vendues jusqu'à 33 fr. le 1/2 kilo ; mais le cours ordinaire a été, pour les qualités fines, de 22,10 ; — et pour les soies

A Marseille, les transactions ont été assez importantes pendant la semaine écoulée. Les provenances de Syrie ont été traitées aux cours établis, tandis que celles de Constantinople ont obtenu un avantage bien marqué. La consommation a été de 11 balles Salonique à 22 et 26,50 le 112 kil. — 8 b. Perse à 17,00. — 22 b. Baruthine à 10,50 et 18,00. — 2 b. Calamata à 11,00. — 3 b. Amazia à 13,50 et 14,00.

A la foire de Cavaillon, 13 courant, les prix des grèges se sont un peu relevés, par suite des ventes de Lyon et de Saint-Etienne: les prix ont roulé de 57 à 58 fr. le kil. pour les jolies soies courantes, 13/15 c. ; 60 à 63 fr. le kilo pour les filatures à la vapeur, 4/5.

A Nismes, la fabrique travaille beaucoup; au 16 courant, les 5/6 c. première filature, valaient 65,00 à 66,50 le kil. les 5/6 2e filature 64,00 à 66,00.

— 4 b. Baffa à 12,00. — 2 b. Royale à 21 et 28,00. — 18 b. Antioche à 12,50 et 16,50. — 3 b. Brousse L. G. à 20,00. — 6 b. id. C. G. à 21,50. — 6 b. M. L. G. à 24,00. — 5 b. Castravan à 12 et 14,00.


**50 centimes la livraison.** **EUGÈNE SUE.** **Publié en 80 livraisons.**

# LE JUIF ERRANT ILLUSTRÉ PAR GAVARNI.

**Chaque livraison de seize pages grand in-octavo sera accompagnée, outre un grand nombre de Dessins dans le texte, d'une grande Gravure imprimée sur feuillet séparé.**

L'intérieur de la Couverture des livraisons contiendra, sous le titre de TABLETTES DU JUIF ERRANT :

1o Des Recherches sur la *tradition du Juif Errant* avec les anciennes légendes; — 2o La Biographie des ouvrages dont le *Juif Errant* a fourni le sujet; — 3o Le recueil des faits contemporains qui offrent de l'analogie avec les récits et les peintures de M. Eugène Sue ; — 4o Les attaques contre son livre, avec les réponses; — 5o Les apologies; — 6o La correspondance; — 7o Anecdotes ; — 8o Curieux *errata* des contrefaçons belges, etc.

**EN VENTE LA QUATRIÈME LIVRAISON, CHEZ PAULIN, ÉDITEUR, RUE RICHELIEU, 60.**

**6 FRANCS PAR AN.**

AVEC 48 GRANDES GRAVURES EN DEHORS DU TEXTE.

**100 A 132 COLONNES IN-4o**

MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉES PAR LIVRAISON.

# LA REVUE PITTORESQUE

ON S'ABONNE :

**RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, No 37,**

A PARTIR DU 1er DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE.

Paris, un an, 6 fr. — Départements, 7 fr. — Étranger, 8 fr. 50.

**paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 52 à 68 pages de texte sur deux colonnes.**

ELLE DONNE PAR AN QUARANTE-HUIT GRANDES GRAVURES EN DEHORS DU TEXTE ET LA MATIÈRE DE 20 VOLUMES IN-OCTAVO ORDINAIRES.

TABLE DU PREMIER VOLUME, QUI VIENT D'ÊTRE TERMINÉ :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Titien Vecelli | **Alexandre Dumas.** | Les deux Rendez-Vous, intermède | **Gérard de Nerval.** | Gabriel Lambert | **Alexandre Dumas.** | Salon de M. Lamartine | |
| Le Négromant (1461) | **Fuminet.** | La Femme libre | **Charles Nodier.** | Un Pensionnaire de Rome | **Hector Berlioz.** | Le Génie dans l'obscurité, poésie | **Alp. de Lamartine** |
| La Barrière du Trône | **Charles Nodier.** | Rog | **Léon Gozlan.** | Vaillance | **Jules Sandeau.** | Richard | **Jules Sandeau.** |
| Le dernier Cigare à quatre sous | **Alphonse Karr.** | Marie | **Hubert Saladin.** | Lettre inédite de Byron à Hobhouse | | Un Acte de vertu | **Ch. de Bernard.** |
| Nouvelle du jour | **Méry.** | George Sand, biographie | | La Main de gloire, histoire macaronique | **Gérard de Nerval.** | La Famille Tuggs à Ramsgate | **Charles Dickens.** |
| Mademoiselle Lafayolle | **Louis de Maynard.** | La Tour de Saint-Rombaud | **Guénot-Lecointe.** | Le Croup | **Léon Gozlan.** | Les influences de la plume de fer en littérature | **Jules Janin.** |
| Un Juré de Charlotte Corday | **Louise Colet.** | Les trois Masques | **Louis Lurine.** | L'Egypte | **Barthélemy.** | Les Oiseaux, poésie | **Alp. de Lamartine.** |
| Deux Amours de Prudhon | **Arsène Houssaye.** | A Georgette, poésie | **Emile Deschamps.** | Bains de mer de Royan | **Eugène Pelletan.** | Une Terreur dans Paris | **Étienne Arago.** |
| Le Déjeuner du sage Pelloquin | **Édouard Ourliac.** | Faute de s'entendre, scènes bourgeoises | **Albéric Second.** | Une Passion sous la Régence | **Arsène Houssaye.** | Un Homme et une Femme | **Alphonse Karr.** |
| Le Planteur de Paramaribo | **Th. Lacordaire.** | Les trois Sœurs | **George Sand.** | La Créole | **Alm. Gandonnière.** | | |

**CE VOLUME SE VEND CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES. IL CONTIENT 592 PAGES IN-4o ET PRÈS DE 200 GRAVURES.**

LA PROCHAINE LIVRAISON DE LA REVUE PITTORESQUE CONTIENDRA UN ROMAN DE **M. EUGÈNE SUE**, ILLUSTRÉ PAR MM. GAVARNI, TONY JOHANNOT, J. DAVID, FRAGONARD, E. DE BEAUMONT ET NANTEUIL. CHAQUE NUMÉRO SERA ACCOMPAGNÉ DE 4 GRANDES GRAVURES SUR FEUILLETS SÉPARÉS.

**Pour paraître le 10 décembre prochain.** — (Collection de A. CARÊME.)

# TRAITÉ DE L'OFFICE, PAR M. ÉTIENNE,

Elève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande,—ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris,—ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris,—officier de la maison de madame la princesse de Bagration.—1 volume in-8o. Prix : 10 f. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels ; de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles ; — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'Office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans. — Au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table.**

PRÉSENT D'ÉTRENNES. — LE DERNIER PORTRAIT DE

# L'EMPEREUR NAPOLÉON;

**Il dicte ses Mémoires à Sainte-Hélène.**

D'après le TABLEAU de M. STEUBEN (représentant l'Empereur tenant sur ses genoux le Roi de Rome endormi.)

Belle lithographie de M. BELLIARD. Papier grand-monde vélin, épreuve sur papier chine, 20 fr. *Il y a des épreuves sur papier vélin avant la lettre.* — Cette œuvre éminente nous transporte dans le cabinet de travail de Longwood ; la chambre, éclairée par le soleil couchant, est garnie de tout ce qui la meublait à Sainte-Hélène (tous ces objets ont été placés, par les derniers amis de l'Empereur, sous les yeux de M. Steuben) : rideaux, tapis, console, petite table mutilée par l'illustre prisonnier ; tous ces objets ont été peints d'après nature. C'est aussi le fauteuil d'osier sur lequel il s'asseyait. Une carte est ouverte ; l'attitude de l'Empereur est pensive. Il est vêtu d'une redingote et d'un pantalon à pied en coutil blanc. Un madras roulé a été rejeté à l'extrémité de sa tête. Sa figure est d'une grande ressemblance. — A Paris, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.

**LE CHOCOLAT MENIER**

comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les MÉDAILLES dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et d'épiciers de Paris et de toute la France.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

**APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS.**

**Urgence de l'organisation sociétaire,**

STATUTS D'UN COMPTOIR COMMUNAL;

PAR JUST MUIRON.

Deuxième édition. 1 vol in-12.—Paris, 1840.—Prix : 2 f.; par la poste, 2 f. 50.

**DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,**

**Par Victor Considerant.**

Un volume in-12 de 152 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75 c.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

soulever dans tous les cœurs généreux un profond sentiment de dégoût. Bassesse et rouerie, couardise et sotte confiance, voilà ce qui résume l'action du pouvoir et de l'opposition parlementaire depuis dix années. Toute cette politique dont M. de Lamartine a si bien dépeint l'une et l'autre face peut s'exprimer d'un seul mot : *Jeu des dupes et des..... habiles*. Mais il a omis à peu près complètement un point essentiel ; c'est que le peuple, laissé en dehors de la partie, en fournit les enjeux.

Nous qui n'avons d'engagement avec aucun parti, nous nous associons pleinement aux critiques de M. de Lamartine. Cette conscience d'honnête homme qui se révolte et jette à la fois un cri de colère contre les uns, un cri d'impatience et de dédain contre les autres, est de notre temps et dans notre monde politique, un phénomène ; cette franche et impartiale véracité fait scandale. Pour nous, nous y applaudissons sans réserve. Si un peu plus souvent ce que chacun pense à part soi faisait ainsi irruption au grand jour, le mensonge et l'hypocrisie auraient moins de chances de succès; les programmes seraient moins souvent escamotés. Et Dieu sait combien il en a été fait, depuis le célèbre programme de l'Hôtel-de-Ville, qui n'ont pas eu un meilleur sort que celui-là!

Mais laissons sous le coup de la puissante parole de M. de Lamartine les palinodies, les apostasies de ces hommes qui, dans l'opposition, courtisent la liberté, et deviennent ses plus cruels ennemis, dès qu'ils sont au pouvoir; ces fanfarons d'honneur national qui lâchent pied sitôt qu'arrive le moment décisif de soutenir les droits et le rang de la France; ces comédiens qui jouent à la guerre pour se donner de l'importance et de la popularité. Suivant nous, M. de Lamartine n'a flagellé qu'à bon escient et avec justice.

Toutefois, le rôle d'un homme politique ne peut pas se borner à manier le fouet de Juvenal ou même le burin de Tacite. Il exige autre chose que la satire et la réprobation de ce qui est. Or, la partie positive, organique, tient une bien petite place dans le manifeste de M. de Lamartine. A part les réformes demandées de tout temps par l'opposition, telles que l'adjonction des capacités, la révision des lois de septembre, etc., nous cherchons en vain dans ce document, l'indication d'une mesure qui puisse caractériser une politique nouvelle. A peine y est-il fait allusion, en passant, à la grande question de l'époque. On signale, il est vrai, entre autres griefs contre ses adversaires, leur aversion obstinée pour toute *modification à l'ilotisme et à la misère des masses* ; mais on ne dit rien soi-même sur la nature, sur les moyens de cette modification heureuse ; on ne [...] pellent aussi des voix de jour en jour plus nombreuses : l'ORGANISATION DU TRAVAIL. Pourquoi, lorsque cette grande question tend à devenir la base de toute politique populaire, M. de Lamartine garde-t-il à son sujet un silence absolu? Des auxiliaires pour la lutte qu'il engage si vivement contre toutes les influences qui concourent à faire avorter les fruits de la Révolution, à fausser les ressorts du gouvernement représentatif, il ne peut guère en espérer aujourd'hui dans la chambre telle qu'elle est composée : si donc il veut s'appuyer sur quelque chose, que M. de Lamartine songe à combler les lacunes de son programme ; qu'il y ajoute une déclaration explicite en faveur des garanties qu'attend encore le travail ; c'est ainsi qu'il aura derrière lui le peuple.

---

La *Gazette d'Augsbourg* a annoncé au commencement de ce mois que le conseiller d'Etat M. de Geringer était actuellement à Constantinople pour travailler à une révision des traités de commerce et de délimitation entre l'Autriche et la Turquie. Le colonel de Birago est en mission pour étudier les améliorations que pourrait recevoir la navigation du Danube. « Il est un moyen certain, ajoute la *Gazette*, d'agrandir et de faciliter le chemin de l'Orient au commerce de l'Allemagne; ce serait, d'après l'avis d'hommes pleins de *clairvoyance*, l'ouverture d'un canal allant de Czernovode sur le Danube à Costendjé sur la mer Noire. Le commerce même de la plupart des Etats de l'Europe et l'avenir politique sont si positivement intéressés à cette œuvre que devant l'accord de tant de besoins et de volontés, disparaîtront certains obstacles diplomatiques devinés et prévus facilement d'avance ; quant aux dépenses, elles sont estimées par des gens entendus, beaucoup moindres qu'on ne l'a prétendu plusieurs fois. »

Ce projet de communication plus directe entre la mer Noire et l'Autriche importe d'autant plus à cette dernière, que dans la dernière diète de Hongrie, un chemin de fer de Fiume sur l'Adriatique, à Vukowar au confluent de la Waka et du *Danube*, a été voté par la majorité des comitats. Les travaux commenceront cette année même, sur adjudication, et sont évalués à 18 millions.

---

Dans la première assemblée de la société formée en faveur des travailleurs, assemblée qui s'est tenue à Cologne le 10 de ce mois, des discussions d'une haute importance ont eu lieu. Nous ne pouvons nous empêcher d'emprunter à ce sujet quelques citations aux journaux du Rhin. Le rapporteur de la séance commence par faire une distinction entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre. Chez nous, dit-il, la bourgeoisie et le prolétariat ne sont pas encore séparés en deux camps hostiles; la première paraît sérieusement vouloir coopérer à l'amélioration du sort des hommes livrés à la misère.

[...] des classes, se propose sous le titre de *Société mutuelle de secours et d'éducation*.

M. le docteur d'Ester appuie cette motion. « Chacun de nous, dit-il, a sa part de responsabilité dans la mauvaise organisation de la société. » Donc, chacun de nous doit s'imposer le devoir de travailler à la réalisation de meilleures conditions sociales. Chacun a le droit de demander à la société du bien-être en échange de son travail, et la société doit pouvoir donner travail et bien-être. Tout dans la vie doit être mutuel.

Suivant M. Sutzendorf, si l'on tient décidément à la distinction des classes, voici celles que l'on peut établir : une qui travaille, et qui est utile, soit matériellement, soit intellectuellement; l'autre qui ne fait rien, qui vit aux dépens de la première, et qui lui est à charge. Sur quoi un naïf auditeur s'exclama . « S'il n'y avait pas d'hommes qui mangent, pour qui pourrait-on travailler? » Cette question dérida un peu les fronts sérieux des orateurs.

Un comité de douze personnes fut élu pour se prononcer sur le nom que devait porter la société. Le comité opta pour la proposition de M. Jung, tout en faisant remarquer que dans notre ordre social, la différence des classes est malheureusement encore trop visible. La société s'appellera donc *Société mutuelle de secours et d'éducation*.

## Le Zollverein et le Brésil.

Le gouvernement prussien fait tous ses efforts pour arriver à conclure, au nom du Zollverein, un traité de commerce avec le Brésil. L'obstacle principal ne pouvant venir que des villes anséatiques, il a envoyé à Hambourg et à Brême M. de Ronne, président de la chambre de commerce à Berlin, avec la mission d'engager ces villes à se joindre à ses projets. Venant en aide à M. de Ronne, les journaux qui prennent leurs inspirations dans le cabinet de Berlin, s'appliquent à démontrer combien ce traité serait avantageux au Zollverein et au Brésil. « Le Brésil et l'Union douanière, dit entre autres le *Journal de Francfort*, y gagneraient également. Le Zollverein, dans l'état florissant de l'industrie allemande, résultat de la politique prussienne, profitant du chemin de fer belge-rhénan, de la position favorable d'Anvers, de la facilité et de l'économie avec laquelle les navires s'y chargent et s'y déchargent, aurait dans l'empire brésilien un immense débouché pour ses produits, qu'il échangerait contre ceux de cet Etat qui ne se rencontrent pas ailleurs et qu'il fournit dans une telle abondance qu'au moyen d'entrepôts, dans les villes limitrophes de la Prusse, l'Union douanière allemande verrait nécessairement s'accroître et prospérer son commerce avec les autres puissances du continent. »

Après avoir démontré que le Brésil possède des richesses considérables, et qu'il est, par sa position, appelé à peser un jour d'un grand poids dans la politique du monde, le *Journal de Francfort* engage le gouvernement prussien à traiter le plus promptement possible avec l'envoyé du Brésil.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE LITTÉRAIRE.

### EUGÈNE SÜE.

### Le Juif Errant (1).

Il est une accusation grave portée par plusieurs critiques contre l'œuvre d'Eugène Süe, c'est celle d'immoralité. Pour beaucoup de gens à l'esprit timide et à l'œil myope, celui-là est immoral qui expose franchement, brutalement, au grand jour, le tableau des misères sociales. La société, profondément gangrénée, ne veut pas qu'on lui oppose, dans un miroir fidèle, son image tout entière. Elle se plaît à regarder, à la surface, les beaux habits dont elle se pare et la couronne qu'elle porte au front ; elle n'entend pas qu'on écarte le manteau qui voile ses nudités et ses plaies. Les accusateurs de cet ordre sont généralement de bonne foi ; reconnaissons même qu'un juste instinct les guide. Ils aiment et recherchent les tableaux de la beauté, ils souhaitent que soient incessamment offerts à l'imitation les exemples du bien, les modèles du beau. Cette irritation des âmes délicates est, elle-même, un témoignage en faveur de l'idée des destinées heureuses promises à l'humanité.

Le sentiment dont s'inspirent les critiques dits moraux, est donc juste, mais il n'est pas éclairé par la science. C'est ce que nous nommons une vue *simpliste*, ne s'appliquant qu'à un simple côté des choses et non à l'intégralité. Savez-vous, mes maîtres, ce que vous êtes, dans le domaine de l'art? des utopistes... Vous restez les yeux fixés vers l'avenir, où est l'Age d'Or, le règne du Bien et de la suprême beauté, et vous refusez de donner un regard au passé et au présent.

Si l'art image la vie humaine, si la littérature est l'expression de la société, comment prétendez-vous interdire au poète la peinture des maladies du corps social? Effacez donc le mal, hurlant partout autour de nous de sa grande voix éplorée, si vous voulez que la plainte et le cri de désespoir ne montent pas aux sphères supérieures où trônent les âmes élues et les inspirés de Dieu, et ne trouvent pas dans le cœur de l'artiste un écho sympathique et sonore. Et pour faire disparaître la misère et la douleur, pour guérir les souffrances humaines, ne faut-il pas les bien connaître? Et le mal étant dévoilé dans toutes ses profondeurs, ne faut-il pas en jeter incessamment l'image répugnante sur le chemin des heureux, des riches, pour effrayer leur placidité un peu égoïste, pour exalter leur charité? Qui donc sauvera le pauvre abruti et misérable, qui organisera dans la société un travail plus fécond et donnant des fruits à tous, qui constituera un ordre plus juste, plus fraternel, plus chrétien, si ce n'est ceux qui possèdent l'intelligence, la richesse et la puissance? Ah! critiques sans pitié, vous trouvez le tableau du mal répugnant! cela blesse votre délicatesse! vous écartez de vous-même la vue du calice, que d'autres boivent! Avec un peu de sang généreux au flanc, d'amour divin au cœur, vous trouveriez la force de supporter le spectacle de l'immolation sans trêve du pauvre peuple, et vous y puiseriez les saintes flammes avec lesquelles on transforme et l'on épure ce monde faux et corrompu. Non, non, ne tentez pas d'étouffer le cri désespéré de la victime humaine, ou craignez que l'on ne dise de vous : Ce sont les valets des mauvais riches!

Pour éclairer et convertir la critique étroite, pour établir nettement la réelle moralité de l'œuvre d'Eugène Süe, il faut aborder une thèse littéraire considérable et, bien déterminer la fonction de l'art dans la société. Nous essaierons de le faire plus tard, en examinant la face dramatique et spécialement littéraire du *Juif errant*. Aujourd'hui, achevons de répondre à la critique hostile, et voyons la grande querelle et la question du jésuitisme.

La *Gazette de France*, la *Quotidienne*, l'*Univers*, le *Globe*, et bien d'autres ont dit à M. Eug. Süe : Votre œuvre est une injustice et une calomnie : vous portez, contre les Jésuites, une accusation mal fondée et odieuse. D'ailleurs, fût-elle juste, votre attaque dépasse le but ; par l'effet d'une solidarité naturelle, elle va, au-delà du Jésuite, jusqu'au sacerdoce tout entier. Vous n'êtes rien que le continuateur de Diderot, de Voltaire et des encyclopédistes. « Votre auditoire de jeunes gens, de femmes et de pauvres (c'est-à-dire la partie de la société la moins éclairée et la plus exaltée) va perdre la foi dans le lévite et peut-être la foi en Dieu (1). »

L'auteur du *Juif errant* ne fait pas échec à la véritable Eglise chrétienne, à la vraie religion. Dans notre sentiment, M. Eug. Süe aurait pu mettre un peu moins d'affectation à attribuer la vertu à l'incrédulité (Rose et Blanche, la mère des orphelines, M. Hardy, Agricol, Dagobert, d'autres encore.) Nous comprenons la pensée de l'écrivain : elle est honorable, elle est juste; mais un peu plus de ménagements, à cet égard, aurait été sage. Puisque le cadre du livre permet au poète de voyager, il aurait exprimé d'une manière acceptable pour tous son idée, en montrant que beaucoup d'entre les *gentils* eux-mêmes sont dignes du ciel, et que toutes les religions sont des sources de vie. On peut regretter aussi que Gabriel, le modèle des prêtres, soit entré dans les Ordres contre sa vocation. Ce trait nous blesse. Il faut bien que, pendant le règne du mal, dans la souffrance universelle, l'humanité trouve en elle l'élan spontané et providentiel qui produit les martyrs.

Ces réserves faites, il faut reconnaître que M. Eugène Süe se montre plein de respect pour tout ce qui est respectable dans l'Eglise. Françoise, la mère excellente, est dévote ; la Mayeux, type de la pure vertu, est pieuse, sinon adonnée à l'excès des pratiques ; enfin la figure vraiment supérieure du poème, le héros du romancier, c'est un prêtre d'une foi sans tache, et bien mieux, c'est un Jésuite. Dans Gabriel, M. Süe nous a même déjà montré ce qu'il y a de grand et de fécond dans l'œuvre de la Compagnie, la mission évangélique. Nous avons vu le Jésuite, propagateur de la parole du salut, calme et sublime au milieu des tortures, et c'est en lui que le poète glorifie le plus rare et le plus noble courage dont l'homme puisse offrir l'exemple.

Il est vrai que Gabriel rompt avec son Ordre, proteste contre l'autorité; mais cette autorité qu'il renie, est-elle respectable ; ce qu'elle impose doit-il être subi par l'homme? Voilà ce qu'il faut savoir. M. Süe avoue, il honore certains résultats de l'association jésuitique; mais il juge et condamne le principe exclusif qui la gouverne, et dont peuvent faire abus les ambitions individuelles; il en flétrit les moyens, et il déplore avec énergie l'effet d'étouffement et de décomposition produit sur la nature humaine par l'autorité despotique ne tenant aucun compte du principe de liberté.

Quels caractères distinguent la Compagnie des Jésuites entre tous les Ordres religieux? C'est l'ultramontanisme d'abord. Les Jésuites, emportés par la juste et forte passion de l'Unité, pivotent sur Rome, la cité catholique, et veulent fonder, comme on dit, un Etat dans l'Etat. Pouvons-nous nous laisser entraîner à leur suite? Non, certainement, et nous résisterons tant que Rome n'aura pas combiné dans son dogme les éléments de la vie universelle et vraiment catholique. La ville sainte des Papes est-elle la source intégrale où toutes les âmes humaines peuvent s'abreuver à flots?... Hélas! Rome n'a même plus de conciles, et laisse la vie se retirer de son sein.

Puisque la nature humaine proteste, puisque les nations refusent de reconnaître dans Rome le foyer, le soleil de l'humanité, les Jésuites sont donc obligés de procéder à leurs conquêtes par le despotisme de l'autorité, par la soumission aveugle, par la compression et par l'étouffement des forces individuelles hésitantes ou rebelles. De là, tout leur système de voies et moyens, l'espionnage, la fausseté, l'hypocrisie.

Pour qu'individus et peuples tournent leur face vers la cité romaine, il faut que cet astre, qui pâlit, appelle à lui toutes les lumières jaillissantes du travail humain, et combien dans son unité supérieure tous les foyers épars de la vie humanitaire. Les Jésuites veulent-ils jouer encore un grand rôle sur la terre? qu'ils se donnent la mission de ranimer l'autorité vivante; qu'ils obtiennent le rétablissement des conciles périodiques et œcuméniques; qu'ils fassent, dans le Vatican immobile, place au libre examen en le subordonnant comme exception harmonique, bonne à signaler de nouvelles lumières ; qu'ils marchent avec l'humanité, et qu'ils se hâtent, car déjà l'humanité commence à se retourner pour voir Rome attardée derrière elle. A Rome transfigurée, (*de Roma amor*) les fidèles accourront de tous les bouts du monde, et la terre sera conquise et catholique, et le règne de Dieu réunira toutes les races en une même famille.

Jusque-là, les peuples se méfieront de Rome et de ceux qui veulent imposer son autorité; jusque-là, partout où la Compagnie des Jésuites tentera de redresser la tête, les penseurs, les artistes, les poètes lais[ques] [...] tomber leurs foudres, plus entendues désormais que celles du successeur caduc de l'apôtre Pierre. Aux attaques, dont les Jésuites sont l'objet, il y a des inconvénients sans doute : l'esprit libéraliste excité s'emporte, et confond tout dans sa proscription, le bon avec le mauvais. Que faire à ces injustices inévitables dans nos sociétés ignorantes et brutales? Il y eut aussi des inconvénients, et de bien graves, des injustices profondes, cruelles, lorsque Luther tonna contre la vente des *Indulgences* et contre tous les abus de l'Eglise. Fallait-il donc que Luther se tût, et regrettez-vous que l'ouragan de la Réforme ait passé sur le front de l'humanité?

Allons, Jésuites de longue et de courte robe, pratiquez vos préceptes d'humilité; observez vos propres faiblesses et lavez vos impuretés. Et vous aussi, Jésuites sans robe, il faut songer à s'amender. Les dogmes de compression et de fausseté, l'hypocrisie, l'espionnage lui-même sont ailleurs encore que dans la célèbre société. Vous tous qui criez : sus au Jésuite, qui mangez chaque matin un peu de Jésuite; vous-mêmes qui servez le pauvre hère sur la table du libéralisme, êtes-vous bien sûrs que de secrets liens fraternels ne vous unissent pas aux victimes?

(1) Voir les numéros des 3, 22 et 23 novembre.

(1) *Le Globe*.

## Obsèques de Flora Tristan.

On lit dans le *Mémorial bordelais* :

« Les obsèques de Flora Tristan ont eu lieu samedi dernier avec une pompe simple et touchante. De nombreux ouvriers, auxquels s'étaient joints plusieurs hommes de lettres et quelques avacats de notre barreau, formaient le cortège. Les ouvriers n'ont point voulu laisser à d'autres bras le soin de transporter le corps de celle qui avait consacré sa vie à l'amélioration de leur sort.

» Nous reproduisons plus bas le discours prononcé sur sa tombe par M. Maigrot, ouvrier menuisier; nous ne pouvons qu'applaudir aux sentiments qu'il exprime.

» Mme Tristan fut une femme éminemment distinguée : jeune encore, car elle est morte à 39 ans, l'expérience de la vie avait, depuis quelques années, donné plus de calme et de maturité à l'ardente imagination qui caractérise ses premières productions. Généreusement enthousiaste, ells avait fini par se tracer une noble tâche ; elle voulait réaliser, mais par dea moyens légaux et exclusivement pacifiques l'union de tous les ouvriers ; tel est le but de son dernier écrit, parvenu à sa troisième édition et intitulé : *Union ouvrière*. Ses *Promenades dans Londres* contiennent un tableau saisissant des misères hideuses qui rongent la société anglaise.

Mme Tristan descendait du dernier vice-roi du Pérou ; sa beauté égalait son éloquence et son enthousiasme.

Voici le discours de M. Maigrot :

« Messieurs,

» Permettez-moi d'exprimer au nom de tous les ouvriers notre douleur et nos hommages.

» Mme Flora Tristan a été l'apôtre des ouvriers; pour nous, elle a bravé les sarcasmes, les calomnies, et jusqu'à l'indifférence de ceux qui n'ont pas encore compris sa parole.

» Ceux de nous qui ont eu le bonheur de la voir et de l'entendre savent quel ardent amour de l'humanité, quelle confiance en Dieu, quelle foi dans l'avenir animaient son cœur et sa voix.

» Elle est morte, messieurs, mais l'œuvre qu'elle a commencée ne périra pas avec elle. Les germes qu'elle a déposés dans le sein du peuple porteront leurs fruits. Qu'elle revive en nous tous ! Montrons-nous, à son exemple, forts, patients, actifs et courageux. Comprenons comme elle l'avait compris elle-même la puissance irrésistible de l'association pacifique. Soyons tous frères ! réalisons parmi nous l'union qu'elle nous a prêchée ; et quand, avec l'aide de Dieu, le grand jour de l'association luira pour tous et pour toutes, parmi les noms des bienfaiteurs et des bienfaitrices de l'humanité, nous inscrirons, messieurs, le nom révéré de Flora Tristan. »

...tille tout entière est en fermentation. »

## REVUE DES JOURNAUX DU 23 NOVEMBRE 1844.

« On nous assure, dit la *Revue de Paris*, que le ministère a reçu des nouvelles de Taïti qui viennent ajouter à ses inquiétudes. On avait déclaré à Taïti l'abandon de la souveraineté de l'île. La restauration de la reine Pomaré et du protectoret s'était accomplie au milieu du découragement des Français et de symptômes non équivoques parmi les insulaires et les missionnaires anglais; enfin des complications graves pouvaient survenir. Le cabinet attend avec anxiété l'arrivée d'un bâtiment. Avant peu, sans doute, les journaux anglais nous éclaireront à cet égard. »

— On lit ce matin dans la *Presse* : « On nous apprend que Zurbano (à qui le gouvernement de Madrid ne laissait plus que le temps nécessaire pour mourir en bon chrétien) est parvenu à tromper la vigilance des autorités qui le cernaient de toutes parts et qu'il est entré en France. Nous donnons cette nouvelle sans en garantir l'exactitude. »

— Le *Siècle* parle de l'enquête industrielle, et reproduit le texte de la pétition adressée à la chambre des députés. Suivant cette feuille, la révolution n'a pas abandonné à lui-même un principe puissant, qui appelle tout un ensemble de mesures auxiliaires pour produire de grands résultats, sans exposer les travailleurs aux périls d'une existence précaire, sans leur enlever le bien le plus précieux, la sécurité du lendemain. Ce sont ces mesures, ajoute-t-elle, dont quelques-unes sont déjà ébauchées, dont les autres n'existent qu'en germe, qui sont appelées à régulariser la marche du travail libre. Les étudier, les améliorer, les étendre, tel nous paraît être le devoir des hommes qui portent à la situation des classes laborieuses un intérêt sincère. Si par *concurrence aveugle* on entend l'absence de lois destinées à renfermer dans des digues prévoyantes le cours du fleuve industriel, le *Siècle* s'associe pleinement à cette idée. Mais il ne saurait partager l'opinion de ceux qui voudraient faire remonter le fleuve vers sa source et confisquer la liberté du travail.

— Le *Journal des Débats* donne à son tour le manifeste de M. de Lamartine en le faisant précéder de réflexions, dans lesquelles il n'incrimine point les feuilles qui l'ont reproduit (et parmi lesquelles il cite la *Démocratie pacifique*), mais le député de Mâcon et son parti qui se compose, disent les *Débats*, de lui seul. Ils regrettent le temps où il défendait avec un talent dont ils étaient fiers, des actes qu'il critique amèrement aujourd'hui. Ils l'accusent d'être poète, comme Châteaubriand et Canning, lui rappellent l'anathème de Platon, et déplorent *sa politique maladive* qui se résume, ajoutent-ils, en une *querelle de ménage* entre lui et l'opposition, querelle dont il ne seront que les spectateurs.

de M. le chancelier Pasquier. (*Revue de Paris.*)

— M. le préfet de la Seine a ordonné qu'une commission d'ingénieurs se rendît à la butte Montmartre pour la visiter et pour faire un rapport circonstancié.

Ce sont deux chiens, que leur instinct avertissait du danger, qui, par leurs aboiements sinistres, ont donné l'éveil au nommé Remoulu, concierge. Un de ces animaux s'est réfugié dans un atelier de charron dont un pan de mur a été démoli, et d'où il ne veut pas sortir tant il est encore sous l'impression de la terreur.

La plupart de ceux qui ont été victimes de ce triste évènement sont dans une position fort malheureuse ; tous sont chargés de famille, et il serait à propos que la charité publique leur vînt en aide. Voici les noms de ceux qui ont le plus souffert :

Les époux Ferry, chiffonniers ; Grenier, facteur de la poste ; François Frotelard, ébéniste ; Provost, Lamory, commissionnaires ; ce dernier a sauvé sa femme et ses cinq enfants, et c'est à lui qu'appartiennent les deux chiens auxquels tous ces malheureux doivent la vie ; Bouvier, tisserand ; Martin, charron ; Doré, marchand des quatre saisons ; Riolot, fabricant de galoches, et Besse, employé du *Siècle*. (*Moniteur parisien.*)

— La capitale peut s'attendre à voir ses places et ses quais envahis par toute la population parisienne, dans la soirée du 24 novembre. A 9 heures 39 minutes, une éclipse de lune aura lieu ; à 11 heures 7 minutes, elle sera totale ; à 11 heures 55 minutes, elle se trouvera dans son milieu ; le 25 novembre, à 1 heure 49 minutes du matin, elle sera complètement terminée.

— On lit dans le *Siècle* :

« Il y a quelques mois, la lecture d'un catalogue de vente d'autographes nous mit à même de signaler à la Bibliothèque royale la dépossession qu'on lui avait fait subir d'une pièce qui se trouvait, il y a peu d'années encore, exposée sous les vitres closes où elle étale ses plus précieuses raretés. Aujourd'hui un autre catalogue, celui d'une vente annoncée par le libraire Leblanc, nous a fait voir que ce qui s'est passé à la Bibliothèque de la rue de Richelieu se passe de même aux archives de la marine déposées à Versailles. S'expliquera-t-on comment les préposés à la conservation des archives ont pu se dessaisir du dossier dont nous allons reproduire l'analyse ? Vingt articles au moins de ce catalogue viennent évidemment de la même source et offrent un intérêt presque égal. Dans la discussion d'un des budgets de la Restauration, Stanislas de Girardin, faisant à la tribune de la chambre des députés la guerre aux traitements des archivistes, prétendait plaisamment qu'un chat suffirait à ces fonctions.

---

Parmi les sacrificateurs et les dévorants, il en est un seul, peut-être, auquel l'Esprit du mal ne pourra pas dire : « Caïn, mon fils, qu'as-tu fait de ton frère. » C'est Eugène Sue. Aussi l'auteur du *Juif errant* traite-t-il à un point de vue nouveau et élève-t-il singulièrement la question du jésuitisme, en la portant sur le terrain des passions individuelles et sociales. Le jésuitisme, pour lui, c'est tout ce qui nie l'attraction et la liberté, tout ce qui fausse, comprime, étouffe la nature humaine. Un des philosophes qui régentent la France aujourd'hui, partisan passionné de l'autorité, de l'intimidation, a écrit et répété *qu'il fallait une compression à l'homme moral, comme il faut à l'homme physique le poids immense de l'atmosphère.* Ce paradoxe magistral, cette savante absurdité, ne sont-ils pas le fruit même du principe jésuitique ? Que de Jésuites, bon Dieu ! à droite, au centre, à gauche. Qui n'emploie les voies tortueuses au profit du principe exclusif de l'autorité, au mépris des droits de la liberté ? La compression et le mensonge ne sont-ils donc que sur les marches de l'Eglise ; et n'avons-nous pas, bien loin des parvis sacrés, où du moins l'encens et la prière montent au ciel, n'avons nous pas le procureur du roi et le gendarme, les professeurs de philosophie et de morale, les Académies et la presse obscurantes, la police, les fonds secrets, et la tribune nationale, hélas ! d'où descendent tant de lois liberticides, tant de mensonges amalgamés avec les erreurs ?...

Arrière donc, Jésuites de toute robe ! votre temps est venu. Quand les frères aînés seront bien morts, quand les cadets de la philosophie auront aidé à les mettre dans la tombe, l'instinct du peuple comptera avec les cadets. En eux, il y a du bon, sans doute ; eh ! croyez-vous que tout soit mauvais dans les Jésuites en titre ? Chose digne de remarque : au sein même de cette société, dont le principe de vie est si oppressif de la liberté, on a réalisé partiellement des œuvres admirables en utilisant l'attraction libre. Les plus belles ébauches de l'organisation du travail sont celles des Missions d'Amérique. Enfin, dans le domaine des discussions métaphysiques, il n'est pas jusqu'au principe célèbre d'interprétation des casuistes, dont on ne puisse, en l'étudiant de près, voir naître des lumières pour l'émancipation de l'âme, comme la fleur sort du fumier. Qui sait, après avoir étalé le vice profond du despotisme jésuitique, si M. Eugène Sue ne s'attachera pas libéralement à révéler les germes précieux éclos sur le domaine obscur et terrible de la société de Jésus ? Qui sait si le poète ne nous conduira pas au milieu des Indiens d'Amérique pour chercher dans l'œuvre des Missions quelques-unes des lois de l'organisation du travail et de l'attraction industrielle ; s'il ne recommandera pas à notre admiration les pauvres Jésuites, travaillant au milieu des races sauvages à reconstruire l'Eglise primitive et le règne de Dieu ?

Jésuites, attendez donc pour juger votre ennemi ; suspendez vos malédictions. Hommes dévots, hommes religieux, approfondissez charitablement la pensée de l'écrivain. Prêtres, qui tonnez contre le livre nouveau du haut de vos chaires chrétiennes, soyez patients pour être justes ; craignez d'être les complices de l'esprit du mal ; craignez surtout que vos foudres ne soient impuissantes, car l'esprit de vie est dans le livre que vous voulez frapper. Cherchez le sens profond du livre qui remue le monde. Si ce livre n'a rien qui vienne de la source sainte, quelle menace pour vous ? Si le poète n'est pour rien avec vous, prêtres voilez vos faces, car le monde est avec lui. Est-ce donc, hommes de l'Eglise, que vous allez mourir, — car l'église catholique ne meurt pas ? Debout au seuil sacré, prêtres, désormais ouvrez les portes plus grandes, ôtez le bandeau de vos yeux, pour voir l'humanité qui s'avance prête à communier sur l'autel du Christ transfiguré ; élargissez surtout vos âmes, afin de comprendre que l'Eglise fondée par l'homme-Dieu, pour la rédemption du monde, est assez grande pour embrasser dans son amour l'humanité entière avec ses aspirations passionnées, assez grande pour abriter la liberté harmonique.

Observez donc les faits et appréciez mieux l'idée de l'écrivain. Eugène Sue, dans le journal du voltairianisme, confesse l'Evangile et le Christ ; Eugène Sue, au sein d'une société matérialiste, confesse la vie éternelle ; Eugène Sue, au milieu des athées, confesse la Providence toujours présente, montre le ciel s'intéressant au progrès de l'humanité, intervenant pour sauver les bons et détourner les coups des méchants ou égarés.

Et vous, chrétiens, catholiques, qui prétendez faire de la critique au point de vue religieux, vous lui reprochez le mélange du surhumain et du réel !... Vous acceptez le merveilleux pour les histoires à distance, et le repoussez dans les faits présents ; vous voulez bien des miracles, aux temps anciens, dans la Judée, et vous en trouvez l'idée déplacée aujourd'hui ? Vous ne voulez pas qu'on enseigne que Dieu, qui s'est manifesté à la terre dans les siècles passés, peut se manifester encore, car il veille toujours sur ses enfants ! Mettez donc un peu de lumière, un peu d'unité dans vos croyances, avant de méconnaître ceux qui glorifient la charité et l'Esprit. Comment ! dans le même jour, vous admettrez quelque miracle sur le Rhin, et vous en repousserez l'idée dans un livre ! accordez donc, s'il est possible, l'art avec la vérité, ayez une esthétique conséquente avec votre foi !

Vouliez-vous une critique raisonnable, pleine de bienveillance et de lumière, comme l'esprit de paix l'inspire, vous pouviez dire à M. Sue : Prenez garde, poète. Les rapports directs des cieux à la terre ne sont acceptables par le monde qu'autant qu'ils sont dignes et quelque peu exceptionnels. L'homme a pour le guider dans sa destinée trois modes de révélation. *La nature* miroir où se réfléchit Dieu, et qui nous raconte sa gloire, l'*âme humaine* où l'attraction nous parle au nom de Dieu, *le verbe* par lequel Dieu lui-même se manifeste, la parole divine révélée aux prophètes. (1) La Providence exceptionnelle n'intervient pas chaque jour ; les faits d'apparition sont un domaine étroit. Songez aussi, poète, qu'il ne faut pas faire intervenir le ciel sans fruit. La Juive, la grande ancêtre, aura-t-elle puissance de vaincre d'Aigrigny et Rodin ? Ce sont là des points délicats. Voilà où peut aller une critique sensée, une critique utile ; mais proscrire, mais insulter qui nous parle du salut du pauvre, mais ridiculiser qui nous parle des phénomènes surhumains de la vie supérieure, c'est impardonnable, ce n'est pas sensé, de la part de prêtres et d'écrivains au service du clergé chrétien. Oh ! que ce sont bien des aveugles qui mènent des aveugles ! Il est rendu témoignage à la Foi, à l'âme immortelle. Mais en eux, Dieu soit béni ! n'est pas l'esprit chrétien. La foule est immense des âmes tolérantes, pieuses, vraiment illuminées par l'amour. Ceux dont nous parlons sont le petit nombre, l'ivraie qu'il faut distinguer du bon grain.

Savez-vous une chose ? vous, les prétendus hommes de foi, vous êtes pleinement imbus de matérialisme, vous avez, sans vous en douter, sucé le lait voltairien. Comment ! vous, qui avez tant injurié le scepticisme, au lieu de vous réjouir, lorsque dans une tribune d'où ne descendaient que l'indifférence ou le doute, au lieu de bénir Dieu, quand de l'art vrai, divin, révélateur, vient un enseignement nouveau, vous protestez, vous vous endormez dans une idée de fossile religion. Allez ! vous êtes bien morts ; vous êtes morts pour la charité, car vous ne sentez pas remuer votre âme aux peintures désolées de la douleur humaine ; vous êtes morts pour la foi, car vous riez à qui vous parle de vie immortelle et de Providence ; vous êtes morts à l'espérance, car l'œil cloué dans la matière vous ne croyez au salut ni ici-bas ni par le ciel. Allez, achevez de descendre au cercueil, et que le froid linceul de l'oubli couvre bientôt vos tristes fantômes !

Cependant, voici que l'art renaît à la vie, et qu'à ses premiers bégaiements l'âme des hommes répond par un frémissement prolongé. Cet écrivain qui étale les plaies hideuses en parlant d'amour, d'association, de vie éternelle, cet écrivain soulève autour de lui tous les esprits. L'Europe entière, les mondes transatlantiques recueillent sa parole. Est-ce comme un chant dont on se berce mollement ; est-ce en souriant doucement au conteur merveilleux ? Non, tout est passion autour de ces livres nouveaux. Depuis deux ans, chaque jour apporte au poète, de tous les coins civilisés du monde, une correspondance animée, contradictoire, étrange. Les uns (anonymes d'ordinaire) prodiguent l'injure ; quelques-uns signent leur parole haineuse ; les autres bénissent, comblent d'encouragement et de témoignages de reconnaissance. C'est l'esprit de ténèbres et l'esprit de lumières, c'est l'ange qui se réjouit, c'est le démon qui se débat sous l'étreinte vigoureuse. La jeunesse s'exalte, le cœur des femmes surtout a tressailli. Elles sentent que leur cause, la cause des êtres faibles et exploités, est sérieusement adoptée par celui qui a si chaleureusement défendu Fleur de Marie et la Mayeux, la beauté naïve et la pudeur flétrie, la beauté de l'âme brisée dans le corps souffrant.

Oui, elles sont toutes pour vous, poète ; continuez, continuez. Toute la jeunesse est pour vous ; à vous, et d'une profonde sympathie, nous tous qui rêvons des mondes meilleurs, nous, les humbles disciples qui avons reçu la parole du salut humain ; à vous, tous ces jeunes esprits, marchant d'un pas plus ou moins avancé, mais pleins de confiance toujours dans l'émancipation des pauvres, des enfants et des femmes, dans la rédemption définitive du monde. Ayez, vous aussi, confiance dans votre œuvre ; laissez crier les méchants, inquiets de leur joug menacé, et, éperdus ; laissez les envieux injurier et les sots médire innocemment. Suivez votre route ; montez, montez toujours par la pensée. Entrez de plus en plus dans les mondes nouveaux, et répandez la parole de vérité sur le monde attentif. A vous peut-être est réservé l'honneur d'être l'un des plus puissants instruments de la transfiguration humaine.

Puissent tous les poètes qui brillent d'un vif éclat au milieu de nous, qui reçurent autant que vous, plus que vous quelquefois, le don de la parole poétique, puissent-ils s'animer d'une émulation généreuse, et se lancer dans cette carrière où, il vous restera toujours l'impérissable honneur de les avoir devancés. Debout, debout, vous tous qu'embrase le feu du ciel ; laisserez-vous toute gloire à Eugène Sue ? Si vous vous sentez la voix plus forte et plus sonore, chantez donc ! mais que vos chants ne se perdent pas en vaines fantaisies, en banales variations des vieux thèmes. Pour le dépasser désormais, il vous faut entrer dans la voie où il s'avance d'un pied sûr : la flamme qui jaillit de vos fronts ne suffit pas à chasser les ténèbres dans les voies où vous vous égarez ; dans la sienne, son front rencontre incessamment la lumière. C'est Dieu qui vient à lui, c'est Dieu qui fera de vous des soleils de l'intelligence et de la poésie, aussitôt que vous aurez la foi, l'espérance et la charité. Croyez donc en des mondes meilleurs ; demandez-en le sentiment et la connaissance dans vos aspirations, et ces mondes et l'avenir se révéleront à vous. Enseignez le royaume de Dieu sur la terre comme au ciel. Chantez pour le pauvre, pour l'opprimé, pour la créature dégradée, pour la femme ; les pauvres, les femmes, les êtres faibles et opprimés seront avec vous ; les âmes religieuses seront avec vous, et les anges eux-mêmes descendront vers vous. Artistes et poètes, chantez pour la rédemption du monde, et Dieu sera avec vous.

(1) La *Phalange*, revue de la science sociale, exposera prochainement les vues grandioses et lumineuses de M. D. Doherty sur les révélations.

La suite du roman de *Caroline en Sicile* est renvoyée à demain lundi.

Nous commencerons, dans le courant du mois prochain, la publication du roman de M. EMILE SOUVESTRE, *les Réprouvés et les Elus.*

ministre de la marine ... supplie votre majesté d'approuver cet état par aperçu des dépenses qu'occasionnera la négociation d'Alger... Conseil d'Etat, Paris, ce 8 novembre 1789... Et plus bas, de la main de Louis XVI : Approuvé. »

» Se peut-il conserver rien de plus curieux qu'une semblable négociation d'un ministre de Louis XVI, alors que l'assemblée constituante était regardée comme toute puissante et peu après que le roi avait été ramené de Versailles ? Il s'agissait, on le voit, dans la négociation principale, d'une indemnité à payer par la France au dey, parce qu'un bâtiment qui n'était pas même français, mais qui se trouvait dans les eaux françaises, s'était permis de rendre à la liberté des Français et des Génois emmenés en esclavage par un corsaire barbaresque.

» On tremble en apprenant que dix mille kilogrammes de prétendus vieux papiers ont été distraits du dépôt de Versailles et vendus aux épiciers et aux marchands de la halle de cette ville, quand on voit l'intelligence et le tact avec lesquels ces choix ont été faits. »

— Voici des détails sur l'affreux accident à la suite duquel vient de succomber M. Hallez, député de l'arrondissement de Schélestadt (Bas-Rhin) :

Samedi dernier, parcourant un grenier à foin, il tomba par une ouverture qui existait dans le plancher, et dont il ignorait l'existence. A la suite de cette chute, d'une hauteur considérable, il resta étendu sans secours pendant près d'une heure. Un domestique, arrivé par hasard sur les lieux, entendit des gémissements et découvrit son maître qui avait perdu connaissance.

A la suite des premiers soins qu'il reçut, M. Hallez recouvra ses sens, et conserva la lucidité de sa pensée, ce qui permit d'espérer qu'aucune lésion grave du cerveau n'avait eu lieu, mais les extrémités étaient paralysées, et la moëlle épinière paraît avoir été profondément atteinte.

Malgré les soins empressés de M. le docteur Sultzer de Barr, un des plus habiles praticiens de l'Alsace, M. Hallez n'a survécu que deux jours à sa chute. Il a succombé dans la journée de mardi.

M. Hallez avait été récemment revêtu du titre de comte, et son nom figurait sur les listes de nouveaux pairs qui ont circulé ces jours derniers.

— Nous avons rendu compte de la dernière séance du conseil municipal d'Augers, qui a été si orageuse. Le *Précurseur de l'Ouest* parle d'une démarche qui aurait été faite à ce sujet auprès de M. le préfet de Maine-et-Loire par un très grand nombre de conseillers.

— Le *Conservateur de la Dordogne* entretient ses lecteurs d'une affaire qui aurait occupé la cour d'assises de la Charente dans une audience du 16.

Au mois de janvier dernier, le nommé François Sébastien, condamné libéré, parvint à se faire admettre chez les époux Laville, puis, abusant de leur ignorance et de leur crédulité, il leur persuada que la maladie dont la femme Laville était atteinte provenait d'un sortilège, et il se dit en mesure de le faire promptement cesser.

Il était installé dans cette maison depuis plusieurs mois, lorsque les époux Laville reçurent la visite de leur petit-fils, âgé de dix ans. Ils firent partager à cet enfant le lit que Sébastien occupait déjà dans leur chambre. Le jeune Laville ne tarda pas à être plongé dans un profond sommeil ; alors Sébastien, étreignant avec force ce malheureux enfant, consomma sur lui des actes monstrueux et infâmes.

La justice ayant été informée des révélations du jeune Laville, a facilement recueilli la preuve irrécusable de la culpabilité de Sébastien.

Déclaré coupable par le jury, l'accusé a été condamné à vingt ans de travaux forcés, à la surveillance à vie et à l'exposition publique.

— On nous écrit de Bordeaux que les jeux de hasard sont plus que jamais en honneur dans les principaux cercles de la ville. Le préfet a fait observer, dit-on, au conseil municipal, que, depuis quatre ans, soixante faillites pour le moins avaient été causées par ces pertes non commerciales, et qu'il devenait urgent de réprimer d'aussi pernicieuses habitudes. Il aurait été répondu à ces sages observations que les jeux, dont se plaignait le préfet, n'étaient que des jeux de société de tout temps non seulement soufferts, mais encore permis à Bordeaux. Le préfet ayant insisté, nous saurons avant peu ce qui doit ressortir de ce singulier conflit.

— Un article de la *Gazette d'Augsbourg*, attribué au célèbre sinologue Neumann, réfute la nouvelle, donnée par le *Journal des Débats*, de la falsification du traité anglo-chinois. Les Chinois, dit-il, sont lâches, vaniteux, rusés ; mais ils ne sont pas sots. Il serait absurde de leur part de tenter de falsifier un traité quand ils ont affaire à une partie qui, à chaque instant, peut obtenir les armes à la main ce qu'elle désire. D'ailleurs le gouvernement chinois est obligé de signer le traité en anglais, et voilà pourquoi l'empereur a à son service les premiers linguistes du pays chargés de lui garantir la conformité des deux textes.

— On lit dans le *Times* :

« On vient de faire une curieuse et intéressante découverte, destinée à présenter sous un jour nouveau une des tragédies les plus populaires de Shakspeare. Un manuscrit de *Henri IV* a été trouvé dans les archives d'une famille noble dans l'est de l'Angleterre. Il a été remis à M. Halliwell, qui va le publier. Cette relique, la seule qui existe, contient de nombreuses et importantes variantes de la tragédie telle qu'elle est jouée actuellement. »

— La semaine dernière, à Douvres, un convoi du chemin de fer, qui se rendait à Londres, éprouvait une heure de retard. Un des voyageurs, lord Wellington, manqua le conseil des ministres, et alla s'en plaindre aux directeurs de l'entreprise, qui lui offrirent pour l'avenir un train spécial. « Ce n'est pas à moi qu'il faut songer, répondit Sa Grâce, mais au public. » (*Court-Journal.*)

— Le *Manchester-Guardian* annonce que, lundi dernier, à une heure de l'après midi, une éruption d'eau et de mauvais air, suivie d'une affreuse explosion, a eu lieu dans la mine de charbon de Mme Villiams à Pomberton. Deux jeunes gens de seize ans ont été tués, et sept autres mineurs plus ou moins blessés. Cette catastrophe a été occasionnée par le gaz oxygène qui s'est enflammé au dessous d'un trou profond récemment perforé pour retirer des sondes. Deux traînards qui n'avaient pas entendu le cri d'alarme étant accourus avec des torches, ont mis le comble au désordre.

forages seront plus profonds, les dernières nappes d'eaux étant celles qui proviennent des plus grandes hauteurs ;

» Troisièmement, qu'ainsi vous obtiendrez peut-être des eaux jaillissantes : 1° dans les trois groupes des calcaires oolitiques, suivant que ces terrains seront plus ou moins intacts ou conservés intégralement, à des profondeurs de 30, 40 et 50 mètres ;

» 2° Dans les groupes liasiques, où il y a bien plus de chances et de probabilités de succès, puisqu'ils sont plus intacts, plus entiers que ceux de l'oolite, et où, d'après la perméabilité de certains bancs qu'on y trouve à différentes profondeurs ou hauteurs, bancs que j'ai dits être aquifères et reposer sur des argiles compacts ou des terrains imperméables, la sonde fera jaillir des eaux à des profondeurs de 100 à 150 et 200 mètres ;

» 3° Que les chances ou probabilités de succès seront encore plus certaines, si vous faites sonder jusqu'au dessous des grès psammitiques et des arkoses, dans les sables quartzo-feldspathiques, provenant de la décomposition des granits, à la profondeur de 250 à 300 mètres, où la sonde atteindra les eaux que j'ai dites se perdre sur les sommités de la chaîne du mont Suin, et former la première nappe d'eau souterraine, autrement la plus profonde ;

» Quatrièmement, que les eaux seront d'autant plus abondantes : 1° que les entêlures des couches dans lesquelles elles se perdent eu ce mont, ou en pays plus haut, seront plus perméables ;

» 2° Que les couches sur lesquelles elles coulent seront plus denses, plus compactes ou imperméables ;

» 3° Que les masses de terrains seront plus intactes et moins déchirées ;

» 4° Que les nappes d'eaux auront moins d'issues sur les pentes ou les flancs des montagnes et des vallées ;

» 5° Que les eaux devront naturellement s'élever à une hauteur déterminée, et indiquée par la nature des terrains traversés et l'élévation où se font les pertes et infiltrations d'eaux sur les entêlures perméables, dans les vallées supérieures.

» Et 6° qu'il faut toutefois avoir égard aux divers motifs ou causes qui peuvent tendre à s'opposer au jaillissement des eaux et à leur élévation, tels que la pression, la résistance, les crevasses, les cavernes, enfin les accidents de barrage, de relèvement ou de bouleversement, toutes causes qui peuvent s'opposer au parcours souterrain des nappes d'eaux.

» Cinquièmement, que, quelles que soient ou que puissent être ces différentes causes, je ne crois pas m'être éloigné beaucoup de la vérité, quand j'ai fixé les profondeurs desquelles on obtiendrait des eaux jaillissantes dans les environs de Mâcon, en indiquant, *à minimâ et maximâ*, celles des différentes nappes d'eaux souterraines qui existent dans le sol de la vallée de la Saône. »

Comment ne pas admirer cette belle science géologique qui nous permet de suivre ainsi des yeux de l'esprit, les voies souterraines que l'eau se creuse dans les profondeurs de la terre ! Quoique les calculs de M. Héricart de Thury soient d'une merveilleuse précision (les faits l'ont prouvé plus d'une fois), on est peut-être plus surpris encore lorsque l'on assiste aux opérations hydroscopiques de l'abbé Paramelle : conduisez-le dans une contrée qui lui soit entièrement inconnue, laissez-le se promener quelques heures sur le territoire d'une commune, et, en rentrant, il dressera la carte de tous les cours d'eau cachés sous le sol ; il décrira leur marche, leur puissance ; il dira d'où ils partent et où ils vont ; il supputera, à coup sûr, les dépenses que l'on devra faire pour en tirer parti ; le plus mince filet ne saurait échapper à sa vue perçante. Aussi ne peut-il plus suffire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées de tous côtés pour obtenir les secours de son art. Il a entrepris cette année l'exploration du département du Jura : le 8 novembre, il était dans le canton de Lons-le-Saulnier ; ses recherches ont été, comme d'habitude, couronnées de succès. Nous transcrivons ici quelques fait mentionnés par la *Sentinelle du Jura* :

« Chez Mme de Ronchaux à Pise, commune de l'Etoile, il a annoncé l'existence d'une source pouvant fournir pendant les plus grandes sècheresses un volume d'eau comme le doigt ; il a donné sur la profondeur où elle devait se trouver, sur la tranchée à faire pour réunir tous les filets d'eau, sur la pose des tuyaux de conduite et sur les dépenses que ces travaux nécessiteraient pour les exécuter, tous les détails nécessaires. L'élévation de la source au dessus du sol du château permet d'amener les eaux devant la maison, d'y pratiquer un jet d'eau et de les utiliser ensuite pour arroser le jardin potager.

» Chez MM. de Savy et de Sappel, le même succès a été obtenu par le savant géologue. La source indiquée chez M. de Savy sera moins abondante, et celle de M. Sappel ne fournira qu'un filet d'eau gros comme deux tuyaux de plume. Le mauvais temps a forcé M. l'abbé Paramelle à discontinuer ses opérations ; mais il a promis de revenir à l'Etoile dans quelques jours, et il a annoncé une source pour la commune.

» Hier, il a visité l'Ermitage, il a conseillé, pour augmenter le volume des eaux du puits nouvellement creusé, de pratiquer au fond de ce puits une galerie dont il a indiqué la longueur et la direction. Du châlet de M. Frédéric Gauthier, il a examiné les collines qui ceignent au nord le bassin dans lequel est bâtie la ville de Lons-le-Saunier, et de ce point il a indiqué avec une sagacité et une précision vraiment inconcevables la place et l'importance de plusieurs sources connues de tous ses auditeurs, mais qu'il n'a jamais visitées. »

Ces détails ne sont point sans importance, car il existe encore des incrédules, et il faut les convaincre ; il faut prouver par des faits positifs que M. Paramelle n'est ni un charlatan, ni un visionnaire ; c'est un homme de savoir, un très habile observateur, qui s'est formé par l'étude de la nature et qui distribue à tous, avec un rare désintéressement, les trésors de la science.

Maintenant donc, que l'agriculture se mette à l'œuvre : on lui demande des chevaux, des bœufs, des moutons à bon marché ; eh bien ! elle peut en faire, car l'eau ne lui manquera plus ; car, avec l'eau, il n'est pas même besoin de terre végétale pour avoir des prairies. M. Royer citait, à la dernière séance de la Société royale, un admirable exemple de la puissance fertilisante de l'eau : aux environs d'Epinal, la Moselle coulait entre deux rives formées d'une couche épaisse de cailloux qui ne produisaient absolument rien ; deux frères, MM. Dutac, conçurent le projet de rendre à l'agriculture ce sol infertile ; l'entreprise était difficile, il fallait exécuter des travaux d'art très dispendieux ; il fallait surtout vaincre le

... sur les chemins de fer qui tous ont monté d'une manière notable.

Le chemin d'Avignon, toujours à la tête des autres, a monté de 10 fr. 25.

Il y a eu continuation du mouvement de baisse sur les banques belges. Les ducats, au contraire, ont beaucoup monté, surtout au comptant.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Lois d'Autriche, 420. — Jouissances 4 canaux, 130. — Belgique 1842, 106 5/8. — 2 1/2, 61 55, 70. — Grand'Combe, 1390. — Obl. Orléans, 1260. — Zinc, V. Montagne, 4075. — Lin Maberly, 480. — Orléans et Bordeaux, 600, 597 50, 602 50. — Id. à Vierzon, 727 50, 730. — Amiens à Boulogne, 560, 555, 557 50.

A terme : Naples, 98,25, 40.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 119 35 | P. H. 119 40 | P. B. 119 30 | dr c. 119 40 | hier 119 25 |
| — fin cour. | 119 40 | 119 45 | 119 40 | 119 40 | 119 45 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 83 05 | 83 10 | 83 » | 83 05 | 83 10 |
| — fin cour. | 83 » | 83 10 | 83 » | 83 » | 83 65 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFe S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFeS le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0 | » » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 3/4 | » » | » » |
| 4 0/0.... | 107 » | » » | » » | — Portugais. | » » | » » | » » |
| O. de la V. | 1470 » | » » | » » | Esp. D. active | 32 1/2 | » » | B. » 1/4 |
| B. de Fr. | 3140 » | » » | H. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 50 | 98 50 | H. » 50 |
| C. L. 5000 | 5037 50 | 5035 » | » » | — Romain.. | 104 3/4 | » » | » » |
| — 1000 | 1090 » | » » | H. 5 » | Obl. Piémont. | 1260 » | » » | H. 3 75 |
| C. hyp.... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haiti. | 415 » | » » | » » |
| 4 Can.... | 1272 50 | » » | B. 2 50 | Banq. belge. | 585 » | 570 » | B. 15 » |

| CHEMINS DE FER | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | Au 15. 937 50. | H. 2 50 |
| V. R. Dr. | 437 50 | 442 50 | H. 10 » | — 438 75, 442 50. | H. 7 50 |
| — R. G. | 315 » | 315 » | H. 5 » | — 317 50, 318 75, 312 50. | H. 5 » |
| Orléans. | 1036 25 | 1047 50 | H. 6 25 | — 1047 50, 1038 75. | H. 6 25 |
| Strasb... | 278 75 | 277 50 | » » | — 277 50, 277 50. | » » |
| Rouen.. | 1006 25 | 1007 50 | H. 2 50 | — 1005, 1007 50. | H. 3 75 |
| Havre... | 780 » | 785 » | H. 5 » | — 782 50, 785. | H. 5 » |
| Marseill. | 890 » | 895 » | H. 12 50 | — 885, 880. | H. 16 25 |
| Montp.. | » » | » » | » » | | » » |

| LONDRES, 20 NOV. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol..... 100 1/2. | Av.... 83. | 3 0/0 f. c. 83 10 d. 50. |
| Esp. act... 24 1/8. | Ap..... 83 02 1/2. | F. p. 83 60 d. un. |
| Portug..... 54. | | 85 75 d. un. |
| Mexic...... 36 1/4. | Rep. fin c. F. pr | 5 0/0 f. p. |
| Brésil...... 85 1/4. | 3 0/0, p. 27 1/2 30 | F. p. 120 25 d. 50. |
| 5 0/0 Holl. 99 1/8. | 5 0/0, 10. 37 1/2 | Vers., g. 325 d. 10 au 15. |
| 2 1/2 do. 62 7/8. | | Orléans, 1047 50 1055 d. 10. |
| Rouen.... 38 1/2. | Bons du Trésor. | Mars., 902 50 910 d. 10. |
| Orléans... 40. | 3 1/8 à 3 mois. | |

**MARCHANDISES.** — HUILE de colza, disponible, 78,00 à 00,00 ; courant du mois, 79,00 à 00,00 ; décembre, 80,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 81,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 85,00 à 86,00.

LILLE. — Colza, 72,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 81,00 à 83,00, courant du mois, 80,00 à 81,00 ; décembre, 79,00 à 00,00 ; tout 1845, 76,00 à 77,00.

SAVON. — Disponible, 86 à 87 fr. les 100 kil.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

M. l'abbé Jager, déjà avantageusement connu par ses nombreuses publications, vient de nous donner un nouvel ouvrage du plus grand intérêt, c'est l'HISTOIRE DE PHOTIUS, patriarche de Constantinople, un des caractères les plus fiers et un des esprits les plus extraordinaires qui aient figuré dans l'histoire des révolutions religieuses. Neuf papes, cinq conciles ont successivement épuisé les ressources de leur autorité pour arrêter son ambition et dompter son orgueil ; et, malgré leurs efforts réunis, ils n'ont pu le soumettre ni l'empêcher de séparer deux grandes Eglises par une scission funeste qui dure encore et qui a été la source de grandes calamités.

— La méthode géographique de M. Lévi est connue et appréciée. — On peut dire que c'est la seule qui offre un enchaînement complet, et qui suive l'étudiant dans toutes les phases de son intelligence. Depuis le *Tour du monde* jusqu'à la *géographie racontée et pittoresque*, les ouvrages géographiques de ce professeur donnent tous les moyens d'acquérir les notions les plus variées et les plus solides sur les Etats du monde connus sous le triple rapport physique, politique et industriel. — Avec le *Tour du monde*, l'élève acquiert toutes les connaissances élémentaires sur la géographie. — Avec la géographie *pittoresque et racontée*, il étudie les considérations générales sur les productions du sol, sur les mœurs, les usages, le commerce des peuples, sur le rang politique, les monuments et les intérêts industriels des villes ; il voyage en pensée dans tous les pays sans éprouver de fatigue. Avec les *Etudes géographiques*, enfin, il met le sceau à son instruction en s'initiant aux vues si grandes, et quelquefois si religieuses des savants sur notre système du monde. — Le caractère des leçons change : en enchaînant ses idées il éclaire son esprit ; il procède méthodiquement. — S'élevant au-dessus des sphères, il donne une idée du *système planétaire*, et il ne descend sur notre planète qu'après avoir traversé les plaines de l'air et en avoir expliqué les principaux phénomènes qui ont des rapports avec la géographie. — Alors, notre globe l'occupe exclusivement ; il voit sa forme, son atmosphère, ses dimensions, ses zones, sa formation, ses productions générales, ses grandes divisions physiques et politiques. — Il décrit les cieux et les terres dans toute l'étendue de ces mots ; enfin, il termine son voyage par des observations physiques, historiques et morales. — Il a donc formé son cœur en même temps que sa mémoire s'est enrichie et que son intelligence s'est formée, et, en voyant que rien n'est inutile dans ce monde, il s'est écrié : *Il est un Dieu !*

— Lorsqu'une amélioration utile se présente, c'est un devoir de la signaler au public.

MM. Raphanel et Ledoyen, pharmaciens, sont parvenus, par un procédé aussi simple que facile dans son emploi, à faire disparaître des lieux d'aisance cette odeur repoussante qui, à n'en pas douter, est le germe de beaucoup de maladies. Non seulement tout propriétaire pourra tenir sa maison dans un état d'assainissement complet pendant l'emplissage de la fosse, mais encore le travail de la vidange se fera sans aucun des inconvénients qui l'accompagnent constamment. Dorénavant on sera autorisé à regarder comme coupable de négligence impardonnable le propriétaire qui ne tiendrait pas sa maison dans l'état sanitaire qui lui est offert.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

remarquer que l'olivier est dans le Var l'objet d'une culture spéciale qui ne saurait y être remplacée par aucune autre, et les graines de Sésame n'étant pas frappées à leur entrée en France d'un droit proportionnel à leur rendement, font à l'huile d'olive une concurrence ruineuse.

*Mesure de l'autorité contre la morve.* — Malgré la fréquence des accidents causés par la communication de cette maladie, non seulement entre les chevaux, mais encore du cheval à l'homme, l'insouciance ou la cupidité des propriétaires de chevaux infectés est telle, que la vigilance de l'autorité devient souvent nécessaire. Ainsi le 10 de ce mois, la gendarmerie a dû invoquer l'article 459 du code pénal, afin de faire abattre, en dépit de leurs propriétaires, deux chevaux morveux à Vendin-le-Viel et à Billy-Berclau.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

CAMBRAI, 20 novembre. — Farine 1re 33,50; do à la grosse 32,50; 2e 31,50; 2e 25,00. — *Son* 10,00.

VALENCIENNES, 20 novembre. — Les farines trouvent peu d'acheteurs à 50 c. moins que samedi dernier : 1re 35,50 à 34,00; 2e 33,00; 3e 32,00; 4e 61,00.

BEAUNE. — Farine 1re 35,20 les 100 kil. — Seigle et orge 9,00 à 9,50. — Avoine 6.00 à 6,50. — Marché faible, fermeté sur le froment avec tendance à la hausse.

MONTIVILLIERS, 21 nov. — Froment 21,50 (100 kil.). — Avoine 6,50 l'hect.

ARRAS, 28 nov. — *Mercuriale officielle.* — Froment 1re 16,7.. — Blé de fermiers 15,51. — Méteil 13,98. — Seigle 10,50. — Escourgeon 10,33. — Avoine 5,34.

LILLE, 21 nov. — Froment 1re 19,92 à 20,64; 2e 17,85 à 18,34. — Seigle 11,50 à 12,25. — Avoine 7,50 à 8,25.

ORCHIES, 18 nov. — Froment 1re 10,00; 2e 18,00; 3e 17,00. — Seigle 10,50 à 11,50. — Avoine 4,50 à 6,50.

MULHOUSE, 19 novembre, — Froment 1re 18,46; 2e 17,98; 3e 17,25. — Seigle 11,17. — Orge 10,18. — Avoine 7,21.

Le froment a été abondant et a subi une baisse de 48 c. sur l'hectolitre. Il s'est vendu un seul hectolitre de méteil de dernière qualité à 11,50.

Le seigle a été peu abondant, il a subi une baisse de 43 c. L'orge a été plus abondante qu'aux derniers marchés, mais s'est maintenue au même prix.

Avoine sans variation.

BEAUNE, dernier marché. — Froment 16,00 à 17,50. — Méteil 12,00 à 14,00. — Seigle 9.75 à 10,50. — Orge 9,00 à 10,00. — Maïs 11,00 à 12,50. — Avoine 6,50 à 7,00. — Orge 13,00. — Maïs 13,00. — Avoine 7,50 à 7,75.

*Marchés étrangers.*

BELGIQUE, — Les prix moyens des grains sur les marchés belges, pendant le mois d'octobre dernier ont été : Méteil 13,91. — Sarrazin 9,30. — Avoine 5,12. — Escourgeon 9,99. — *Pommes de terre* 3,50. — Nous avons indiqué les cours du froment et du seigle dans nos relevés officiels.

GRAMMONT. — Le marché aux céréales était bien approvisionné, le tout a été promptement enlevé aux prix moyens suivants par hectolitre : Froment roux 18,30. — Méteil 11,60. — Seigle 10,70. — Avoine 6,40. — *Pomme de terre* 3,50.

**Graineterie** (par hect.).

PARIS, 23 novembre. — *Légumes secs.* Haricots de Soissons 25,30 à 28,65; do Liancourt 19,35; do ordin. 14,65 à 22,00. do suisses blancs 17,30 à 18,65; do suisses rouges 18,00 à 18,65; do rouges de Chartres 17,35 à 18,65; do nains 15,35 à 16,00. — Pois verts 20,65. — Pois cassés 28,00 à 32,65. — Lentilles Gallardon 26,65 à 44,35; do de pays 18,65 à 27,30. — *Graines fourragères.* Vesces de printemps 10,00 à 13,50, — Trèfle les 100 kil. 92,00.

BEAUNE. — Haricots 19,75 à 20,00. — Lentilles 10,00 à 11,25. — Vesce 11,50 à 12,00. — Navette 24,00 à 25,00.

fr. les 50 kil.; on espère qu'une hausse plus forte se fera sentir d'ici à quelque temps sur les chanvres de la Champagne, vu leur qualité supérieure à celle de beaucoup d'autres contrées.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS. — *Marché St-Martin du 23 novembre.* — Foin 1re 46 à 47; 2e 40 à 42; 3e 38. — Luzerne 1re 46; 2e 42 à 4. — Paille de froment 1re 23 à 23; 2e 19 à 21; 3e 16 à 18. — Paille de seigle 25 à 27.

VERSAILLES, *marché du 23 novembre.* Foin 1re 43 à 46; 2e 38 à 41; 3e 30 à 35. — Trèfle 25 à 30. — Luzerne 38 à 40. Regain de luzerne 30 à 34. — Paille de froment 18 à 23. — Paille d'avoine 24 à 32.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

LA MAISON BLANCHE, *Marché du 22 novembre.* — Il a été amené 223 porcs ; 121 ont été vendus sur le pied de 0,96-0,92-0,88. — Sur 51 vaches il s'en est vendu 22 de 140,00 à 470,00. — 1 taureau vendu 220,00.

— Lapins 0,90 à 2,00. — Dindes grasses 8,00 à 8,00 ; — do ord. 3,00 à 5,00. — Oies grasses 5,50 à 6,85 ; — do communes 3,0 à 5,00. — Chapons 2,75 à 5,00. — Poulets gras 2,25 à 3,40. — Poules 1,00 à 2,50. — Poulets comm. 0,70 à 1,75. — Canards 1.25 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3,50. — Perdrix rouges 2,00 à 2,50. — Do grises 1,00 à 1,75. — Bécasses 1,00 à 3,00. — Bécassines 0,25 à 1,00. — Sarcelles 0,70 à 1,25. — Pigeons de volière 0,60 à 0,90 ; do de bizets 0,50. — Grives 0,20 à 0,30. — Alouettes (la dizaine) 1,30 à 1,50.

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des 21, 22 et 23 novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,46 à 1 — En mottes Isigny 1,50 à 4,80; do Gournay 1,30 à 2,60. — Petit beurre 1,18 à 1,68.

*OEufs* (le mille). — Du 21, 64 à 83. — Du 22, 52 à 74. — Du 23, 42 à 80.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 14 à 30. — A la pie 5 à 15.

VERSAILLES, 22 novembre. — *Beurre* (le kil.) 1re qual. 1,80; 2e 1,50 à 1,70.

*OEufs* (le mille) 0,62 à 0,68.


En vente à Paris, chez VATON, éditeur, rue du Bac, 46 ; LAGNY frères, et SAGNIER et BRAY ; à Lyon, chez ALLARD et Ce, et à Nîmes, chez JULES VATON.

**HISTOIRE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA ET DE L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,** Par le R. P. BARTHOLI ; augmentée de nouveaux documents. — 2 vol. in-8o, portrait, broché, 12 fr.

**HISTOIRE DE PHOTHIUS, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE, ET DES SCHISMES DES GRECS,** Par l'abbé JAGER, professeur à la Sorbonne. — Un volume in-8o, portrait, 7 fr. 50 c.

**Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, par le comte DE STOLBERG, traduit par l'abbé JAGER et l'abbé BOUR. 1 vol. in-8o, broché. 7 fr. 50 c.

**Histoire de la Réforme Protestante**, par DE HALLER. 1 vol. in 8o, br. 5 fr., ou 1 vol. in-12. 2 fr.

**Histoire de saint Bernard**, par NÉANDER. 1 vol. in-8o. 5 fr.

**La Vierge, histoire de la Mère de Dieu**, par l'abbé ORSINI. 2 vol. in 12, brochés. 2 fr. 50 c.

Le même ouvrage, orné de gravures. 5 fr. 50 c.

**Le Livre de l'Enfance chrétienne**, par Mme la comtesse DE FLAVIGNY. 3e édition, broché. 1 fr. 50 c.

**Œuvres choisies de l'abbé Doucet**, contenant : Sermons pour l'Avent, Instructions sur la Sainte-Vierge, Prônes et Homélies, etc. 2 vol. grand in-18, brochés. 7 fr.

**Histoire du pape Grégoire VII**, de VOIGT, traduite par l'abbé JAGER. 2e édition, 1 vol. in 8o, portrait. 7 fr. 50 c.

**Histoire du pape Innocent III**, de FR. HURTER, traduction de l'abbé JAGER et TH. VIAL, supérieurement imprimée, édition complète, 2 vol., chacun de 800 pages. 15 fr.

N. B. L'auteur, M. FRÉDÉRIC HURTER, vient d'abjurer le protestantisme entre les mains de Mgr le cardinal Ostini.

**Délices des Ames affligées**, ou Lettres de Consolation tirées de saint François de Sales, saint Augustin, Bossuet, Fénélon, etc., avec préface de Mgr Olivier, évêque d'Evreux. 1 vol in-18, broché. 2 fr.

**Discussion amicale sur la Réformation**, par Mgr LE PAPE DE TREVERN, évêque de Strasbourg. 3 vol in-8o, brochés. 12 fr.

**Esquisses des Orateurs sacrés**, contenant : les abbés Cœur, Lecourtier, de Ravignan, Dupanloup, Olivier, Dufêtre, Lacordaire et Combalot. 1 vol. in-18, portraits. 3 fr.

**Histoire religieuse de Notre-Dame-de-Lorette** (Italie), par l'abbé CAILLAU. 1 vol. in-8o, avec atlas, broché. 7 fr. 50 c.

**Souvenirs de Conférences, Prônes et Instructions entendus à Ste-Valère.** 4e édition, 2 vol., broché. 4 fr.

N. B. Nous recommandons avec confiance aux personnes pieuses et à celles qui voudraient le devenir, ce recueil de conférences ; nous aimons à croire qu'on en retirera un excellent fruit.

**Esprit du R. P. Avrillon**, ou Conduite pour les temps de l'Avent, du Carême, de la Pentecôte, etc., etc.; mis en ordre par l'abbé ONDOUL, curé de Buzençais. 3e édition, 1 vol. in-18. 2 fr.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

# THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE

## OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION,

DEUXIÈME ÉDITION.

QUATRE BEAUX VOLUMES IN-8o.

## PAR CHARLES FOURIER.

PRIX DES QUATRE VOLUMES, 24 fr.; par la poste, 28 fr.

On trouve à la même librairie, la *Théorie des quatre mouvements*, par CHARLES FOURIER. — 2e édit., 1 fort vol. in-8o. Prix : 7 f. 50, par la poste, 8 f. 50. — *Et les ouvrages des principaux disciples de Fourier.*

**LE PLAN DU TRAITÉ DE L'ATTRACTION PASSIONNELLE, TEL QU'IL DEVAIT ÊTRE PUBLIÉ EN 1821 (manuscrit de Fourier), vient d'être imprimé. Ce beau tableau, qui accompagne la 2e édition de la THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, est indispensable aussi à ceux qui possèdent la première édition. Il se vend 50 centimes.**

# ÉTUDES COMPLÈTES DE GÉOGRAPHIE

## ANCIENNE ET MODERNE.

LE TOUR DU MONDE, ou Premières Etudes géographiques par Voyages, contenant : 1o La division du globe, avec les productions et la population ; 2o un Voyage dans les villes principales, avec leur distance de Paris ; 3o la Géographie détaillée de la France physique, commerciale, industrielle ; 4o un Voyage dans les Echelles du Levant ; 5o les Chemins de fer d'Europe ; 6o le Tour du Monde, avec les détails géologiques, historiques et littéraires : 7o les Principales Rivières, 9e édition. 1 fr. 50 c.

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE ET PITTORESQUE racontée à la Jeunesse, renfermant des Considérations sur les Productions du sol, sur les Mœurs, les Usages, le Commerce des Peuples ; sur le rang politique, les monuments et les relations industrielles des villes. 3 fr. 50 c.

ETUDES GÉOGRAPHIQUES, renfermant la Cosmographie, la Géographie physique, la Géographie politique ancienne et moderne ; des Observations morales sur la structure du globe ; l'Histoire de la Géographie et des Navigateurs ; l'Indication des Lectures et des Exercices propres au développement des leçons. 8e édit. 3 fr. 50 c.

Par M. D. LÉVI ALVARÈS, chevalier de la Légion-d'Honneur, fondateur des Cours d'éducation maternelle 20e année membre de l'Académie des Sciences de Bordeaux, professeur de littérature et d'histoire, rue de Lille, 17.

PRIVILÈGE EXCLUSIF.

# DÉSINFECTION.

Rue Neuve-St-Merry, 9.

## EAU INODORE DÉSINFECTANTE

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité ; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés ; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

Mme CHANTAL, rue Richelieu, 67, porte cochère à l'entresol.

## PLUS DE CHEVEUX GRIS.

La nouvelle EAU CHANTAL les teint à la minute, ainsi que la barbe. L'Eau épilatoire Chantal enlève en un instant, et pour toujours, les poils dont on veut se débarrasser. On peut essayer chaque article. — Prix : 6 fr. (La maison expédie.)

## *Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

## CAISSE DE RECOUVREMENTS

SUR TOUTE LA FRANCE.

*Rue du Marché-Saint-Honoré, 11.*

RECOUVREMENTS DE TOUS MANDATS, FACTURES, QUITTANCES SUR PARIS, LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER. — RETOURS SANS FRAIS.

**BAS LEPERDRIEL**

CONTRE LES VARICES,

Elastiques, commodes, sans œillet, ni lacets. *Compression* ferme, régulière et continue. Fg Montmartre, 78


**Spectacles du 24 Novembre 1844.**

OPÉRA. — Robert-le-Diable.

FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Héritière.

OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.

ITALIENS. —

ODÉON. — Jeanne d'Arc. Térésa.

VAUDEVILLE. — Un Ange. Mansarde. Satan. Revue.

VARIÉTÉS. — Point du jour. Gamin. Nuit aux Soufflets. Mazurka.

GYMNASE. — Iwan le Moujick. Emma. Aides-de-Camp.

PALAIS-ROYAL. — L'Etourneau 2 Papas. Roman. Chansonnette.

PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Le Succès. Lucrèce. Intermède.

GAITÉ. — Les voilà bien tous. 7 chât.

AMBIGU. — L'Orpheline. les Femmes.

CIRQUE. — La Corde.

COMTE. — Henriot. Augusta. Danses.

FOLIES. — Prem. armes du Diable.

cabinet s'en préoccupe peu. Il ne connaît pas ces moyens ; il ne les cherche pas. Loin d'imaginer quelques combinaisons neuves, il laisse échapper les éléments qu'il a sous la main, les germes que le temps et le progrès des relations internationales ont mûris.

Depuis la convention des détroits, qui a été le dernier acte du concert européen, plusieurs importantes affaires dépendant de la question d'Orient, se sont présentées. Ces affaires étaient naturellement du ressort des conférences diplomatiques, et elles auraient dû être l'objet d'une délibération et d'un concert des puissances. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Le cabinet de Saint-James a pensé qu'il n'était pas à sa convenance que ces affaires fussent soumises à la délibération de l'Europe, et M. Guizot a opiné comme le cabinet de Saint-James. La France et l'Angleterre se retirant, il n'y a plus eu de concert européen possible.

C'est ce qui vient d'avoir lieu pour la question des provinces danubiennes. Le cabinet de Vienne avait proposé aux cabinets de Londres et de Paris d'ouvrir les conférences du concert européen pour traiter cette affaire qui se rattache à la question d'Orient. La cour de Vienne comptait sans doute que sa demande serait accueillie. Cette demande était un hommage indirect rendu à l'impartialité de l'Europe. L'Autriche préférait investir le congrès de la décision des différends qu'elle peut avoir avec la Russie, plutôt que de recourir à la guerre. Il fallait lui en savoir gré.

D'ailleurs, la Russie ne s'opposait pas expressément à l'ouverture des conférences. La Russie exerce aujourd'hui une influence prépondérante dans les provinces riveraines du Danube ; elle est maîtresse de l'embouchure de ce fleuve ; en un mot, elle est en possession, et cette possession gêne l'Autriche, qui redoute de se voir fermer cette grande route vers la mer Noire et l'Orient. Il y a donc là une conciliation d'intérêts à opérer, il y a un principe supérieur à produire ; et rien n'indique que la Russie, bien qu'elle soit en possession, se refuserait à reconnaître le principe d'égalité, principe, dont l'admission par le congrès européen rassurerait l'Autriche.

Mais le cabinet de Saint-James n'a pas trouvé à sa convenance l'ouverture des négociations. Deux motifs peuvent expliquer cette conduite. Le cabinet de Saint-James pense peut-être que la question du Danube pourrait conduire à la question de Suez, et que si le concert européen décidait l'une, la logique l'amènerait à décider l'autre. Il est probable aussi que le cabinet de Saint-James préfère laisser l'Autriche sous la pression de la Russie, afin qu'elle ait toujours besoin de recourir à lui, et qu'il puisse ainsi s'assurer d'elle sur le continent. On conçoit donc que la politique du cabinet de Saint-James veuille maintenir un état de choses dont M. de Metternich lui-même est las. On conçoit que cette politique, qui s'est servie d'abord du concert européen pour intervenir en Orient sans la France, qui s'en est servie ensuite pour fermer la Méditerranée aux puissances continentales, en soit venue aujourd'hui à ... Ce n'est pas en abdiquant ainsi ses destinées que la France pourra serrer les liens d'une amitié sincère avec la Grande-Bretagne ; ce n'est pas en suivant aveuglément la direction du cabinet de Saint James, que la France se conciliera l'estime et l'affection du peuple anglais. Sans rompre avec l'Angleterre, la France doit saisir toutes les occasions de constituer l'alliance de l'Europe centrale, et d'organiser le système des conférences diplomatiques ; car ce n'est qu'au prix du concert européen que la véritable entente cordiale est possible.

---

Le conseil général du Var vient de faire publier le rapport qui lui avait été présenté par sa commission d'agriculture sur l'introduction du sésame en France. M. Emmanuel Poulle, rapporteur, établit à l'aide de chiffres authentiques, que le sésame a porté depuis deux ans un préjudice considérable à l'agriculture du midi : l'entrepôt d'huile d'olive de Marseille, qui ne contenait que 9 600 hect. au 31 décembre 1831, s'élevait à 51 000 hect. à la fin du mois d'avril dernier ; aussi les cultivateurs d'oliviers ne trouvent-ils plus à placer leur récolte, et la valeur de leurs propriétés a subi une dépréciation fâcheuse.

Ce serait à tort que l'on invoquerait l'intérêt de l'industrie et du consommateur pour maintenir la protection dont jouit aujourd'hui l'introduction du sésame, car cette graine oléagineuse n'a servi jusqu'à présent qu'à favoriser les fraudes du commerce. On vend, dit-on, le savon meilleur marché ; mais ce savon que l'on débite sous le nom et avec l'estampille d'un savon à l'huile d'olive, est composé pour moitié d'huile de sésame, un quart de lin et de saindoux, et seulement un quart d'huile d'olive ; le bon marché, en pareil cas, n'est-il pas une déception, un piège odieux tendu surtout à la crédulité de la classe pauvre pour la voler plus facilement.

On a parlé beaucoup des quarante moulins construits à Marseille pour convertir en huile les graines de sésame ; mais il existe en Corse et en Provence plus de 3 000 moulins destinés à moudre l'olive. Est-il juste de les exposer à une concurrence sans bornes qui les ruine, tout en continuant à percevoir l'impôt dont ils étaient frappés au temps de leur prospérité ? Non sans doute.

Nous admettons donc, avec le conseil général du Var, qu'il est urgent de réparer l'oubli du législateur et d'introduire dans la loi des douanes un tarif plus élevé pour l'introduction du sésame ; nous le félicitons aussi d'avoir déclaré qu'il ne voulait point du système prohibitif, mais seulement un système de protection en vertu duquel les droits d'entrée seraient proportionnés au rendement en huile et à sa valeur commerciale. Evidemment l'agriculture ne peut faire aujourd'hui de plus fortes concessions sans se ruiner ; et il serait heureux pour le pays que les autres industries se montrassent aussi conciliantes lorsqu'il s'agit de nouer des relations commerciales avec les nations étrangères.

---

Nous empruntons au *Times*, au *Sun* et à la *Shipping Gazette* les correspondances suivantes qui nous paraissent empreintes d'une singulière exagération :

« Taïti, le 26 mai. — Vous savez comment les Français observent le dimanche ; leur gaieté et le bruit qu'ils font ce jour-là contrastent étrangement avec ... de noircir le caractère du lieutenant Hunt, commandant le *Basilic*, et d'interpréter faussement le motif de sa présence ici. Les mensonges les plus impudents y sont déguisés sous de brillantes couleurs. . . . . .

» Il y a déjà eu plusieurs cas de désertion, et tout récemment un soldat français a été fusillé pour ce fait. Le lieutenant Hunt a montré la patience de Job.

» Tous les missionnaires, à l'exception d'un ou deux, ont quitté l'île, trouvant que leur présence n'y était plus utile ; ils sont allés avec leurs femmes et leur famille aux îles sous le vent (Leeward Islands) où les Français n'ont pas encore mis les pieds ; mais aussitôt qu'ils s'essaieront ils seront sûrs d'y rencontrer la plus formidable opposition. Il n'y a que par l'extermination complète des habitants de ces îles que les Français pourront établir leur domination sur toutes les îles de la Société. Ils le savent bien ; mais ils font leur possible pour cacher cela et beaucoup d'autres choses. »

Taïti, le 11 juin. — « Les cruautés des Français continuent. Leur insolence envers les Anglais est plus forte que jamais. La *Thalie*, en route pour Valparaiso, s'était arrêtée en apprenant que le bruit courait à Sydney que les Français commettaient des atrocités sur les Taïtiens et la pauvre Pomaré.

» Les Français, disait-on, avaient encore soudoyé un des chefs traîtres pour aller à bord du *Basilic* assassiner la reine ; mais cet infâme projet avait été heureusement découvert à temps.

» Le capitaine Hope, de la *Thalie*, a refusé de saluer le pavillon français hissé dans l'île d'une manière si inexplicable. Les Français se fortifiaient de tous les côtés. L'amiral Thomas n'a pas approché de Taïti, malgré la conduite des Français non seulement envers les indigènes, mais même envers nos marchands et nos autres compatriotes. Son absence a paru extraordinaire, car on n'ignorait pas qu'il passerait près de l'île en allant des îles Sandwich à Valparaiso. Autrefois des vaisseaux anglais chargés de marchandises anglaises faisaient continuellement le trajet entre Sydney et les îles de la Société. Mais alors les Français n'y avaient point encore jeté le trouble. Aujourd'hui ce commerce est mort peut-être sans retour. »

---

## O'Connell à Tralee.

Lundi, de grand matin, la population s'était ébranlée à vingt milles à la ronde pour se porter à la rencontre d'O'Connell, attendu à Tralee vers midi. Le rendez-vous général était à Mulgrave-Bridge. Les corporations des métiers arrivaient de toutes parts précédées par leurs belles bannières neuves en soie. L'orchestre de Castle-Street s'avançait, porté dans un superbe bateau attaché sur un carrosse, et les musiciens étaient assis sur les banquettes. Autour de ce singulier attelage, on lisait sur les bannières : *Hourrah ! pour les lords Denman, Cottenham et Campbell, Daniel O'Connell et le repeal ; rappelez-vous le 30 mai.* Sur la rivière, tous les mariniers étaient à leur poste ; les bateaux étaient richement pavoisés.

Le cortège passa devant la caserne, dont les portes étaient bien fermées. Les meurtrières avaient été bouchées avec de la paille, pour bien faire comprendre au peuple que l'on n'avait aucune intention hostile. Le spectacle offert par ces masses mouvantes gravissant la montagne où ...

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

## Quatrième partie.

### LIX. — L'EXÉCUTION.

Chaque adepte de la terrible confrérie de Saint-Paul était en possession d'une carabine fort courte, dont la crosse mobile se repliait le long du canon, de manière à occuper le moins de place possible, et à se dissimuler aisément sous un manteau ou même sous un vêtement moins ample ; telle était l'arme dont s'était muni Vito Vitali pour exécuter la sentence du sombre et mystérieux tribunal. Dès qu'il eut réussi à se soustraire à son triomphe de la place prétorienne, il se jeta dans des rues détournées que l'émeute n'avait point envahies et qu'il trouva complètement solitaires. Une église ouverte se rencontra sur son passage : il y entra, et après s'être confessé au premier prêtre qu'il aperçut, il communia avec la ferveur d'un néophyte ; or, en célébrant les saints mystères, il avait sa carabine cachée sous son manteau. Quand il se fut mis en état de grâce devant Dieu, il alla s'agenouiller au pied d'une madone nichée au fond d'une chapelle obscure, et la supplia de guider sa balle vengeresse au cœur d'Artali. S'il devait périr dans cette sainte entreprise, il recommandait son âme à l'intercession divine de la mère du Sauveur.

Sanctifié, fortifié par la prière, il sortit de l'église et s'achemina sans hésitation, sans l'ombre même d'un scrupule, vers la maison du condamné. Comme elle se trouvait loin du théâtre de la sédition, les abords en étaient déserts ; à peine quelque passant furtif apparaissait-il de loin en loin pour disparaître à l'instant ; tout favorisait l'œuvre de la vengeance. Vitali s'assura que le marquis Artali était chez lui, et, se postant dans l'enfoncement d'une maison qui faisait face à la sienne, il l'aperçut en effet à travers une croisée qui donnait sur la rue. Plusieurs fois même il le vit regarder dehors d'un air inquiet, comme s'il eût voulu juger des progrès de l'insurrection.

A cette vue, son cœur battit d'une joie féroce, et ses yeux dardèrent des éclairs sinistres. Enfin, il se trouvait en présence de son ennemi ! il le tenait en arrêt pour ainsi dire ! il le couvait du regard ! Le fil de sa vie était dans sa main ! Il allait envoyer devant Dieu, sans confession, sans absolution cette âme souillée de crimes et pétrie de sang ! Quel transport ! quelle ivresse ! Oh ! la haine a sa volupté comme l'amour ! Vitali n'avait qu'un regret, c'était de ne pouvoir appliquer à son bourreau, des venu sa victime, la loi du talion, en lui faisant souffrir à son tour les longs et cruels tourments qu'il avait soufferts lui-même à Messine, et tant d'autres avec lui. Mourir d'une balle au cœur était une mort trop noble et trop douce pour l'inventeur des damnusi !

Une fois, le patient demeura à la fenêtre plusieurs minutes de suite ; Vitali saisit ce moment pour l'exécuter ; il arma sa carabine, la coucha en joue, fit un signe de croix sur la batterie, et, après avoir visé quelques secondes pour ne pas manquer son coup, il lâcha la détente en palpitant. Au même instant une main souleva brusquement le canon de la carabine, qui partit en l'air. Avant d'avoir eu le temps de se retourner, Vitali fut désarmé et saisi au collet par un bras vigoureux.

— Eh ! eh ! l'ami, lui dit une voix grossière ; vous croyez donc qu'il n'y a qu'à tirer sur les gens ! J'ai bien fait, pardieu ! de vous surveiller ; vos allures sournoises m'étaient suspectes, et je m'attendais à quelque mauvais coup de votre part. Vous allez me suivre, s'il vous plaît, chez le justicier ; bonnes ou mauvaises, c'est à lui que vous direz vos raisons. J'ai bien peur qu'elles ne vaillent rien.

Vito Vitali fit un effort violent pour s'échapper des mains du sbire, — car c'en était un —, mais la force physique lui manqua, et il fut terrassé d'un seul coup.

— Ah ! ah ! dit le sbire en lui mettant le genou sur la poitrine, tu fais le méchant ; bouge à présent. Va, tu n'es pas de taille à te mesurer avec moi, et j'en ai réduit d'autres que toi, mon petit.

Frustré de sa vengeance au moment même où il l'accomplissait, retombé du ciel infernal qu'il s'était créé jusqu'au fond des abîmes, Vitali écumait de rage, et si la flamme des yeux brûlait, il aurait consumé du feu de ses regards l'auteur de cette cruelle déception. Convaincu qu'il était le plus faible, et que la violence était inutile, il essaya la corruption.

— Ecoutez, dit-il au sbire, si vous me rendez la liberté, je vous donne tout l'or que j'ai sur moi, et j'en ai beaucoup.

— Ah ! tu as de l'or ! Tu fais, pardieu ! bien de me le dire, car j'oubliais de t'en débarrasser.

A ces mots, il plongea sa main dans les poches de son prisonnier, et en retira plusieurs poignées d'onces qu'il mit dans les siennes sans plus de cérémonie.

— Quand on veut corrompre un fonctionnaire public, reprit-il imprudemment, au moins faut-il lui offrir quelque chose ; car ce que tu m'offres m'appartient par le droit de la guerre, et, comme tu vois, je n'ai pas besoin que tu me le donnes pour me l'approprier. Voyons, pourtant, as-tu des arguments plus péremptoires ?

— Effronté voleur, si tu ne me relâches à l'instant, je te dénoncerai à la justice pour ce que tu es, et tu iras finir aux galères.

— Tu crois cela, mon petit ? Tu n'es pas fort sur le code. D'abord la justice ne te croira pas, et je te dirai en face que tu en as menti.

— Lâche-moi, te dis-je, et je te promets tout ce que tu voudras.

— Oh ! des promesse !... merci ! On les fait avant, on les nie après. C'est connu. Je ne suis plus assez jeune pour donner, à mon âge, dans ces puérilités. Assez causé comme cela. Puisque tu n'as rien de plus substantiel à me dire, marchons. Le justicier n'attend que toi pour te faire pendre.

Puis, réfléchissant qu'en allant chez le justicier, son prisonnier pourrait bien lui être enlevé par l'émeute, il changea d'idée.

— Pardieu ! dit-il, par égard pour tes jambes, qui ne m'ont pas l'air d'être bonnes, je veux bien te mener tout droit chez monsieur le marquis Artali. Puisque c'est à lui que tu en voulais, tu t'expliqueras avec son excellence. En sa qualité de magistrat criminel, il fera ton affaire aussi bien que le justicier.

Ce n'était pas chose facile que de se faire ouvrir la porte du palais dans un pareil moment : le sbire eut beau se faire reconnaître en bonne forme, on ne le croyait pas. Artali, qui avait mauvaise conscience, craignait que ce ne fût un stratagème pour s'introduire chez lui, et exercer sur sa personne quelque terrible vengeance. Poursuivi par les souvenirs de Messine, il redoutait des représailles. Sans même se douter que le coup de carabine parti devant sa maison lui fût destiné, le seul bruit de la détonation l'avait jeté dans de vives alarmes : quittant la fenêtre avec précipitation, il l'avait fermée avec le plus grand soin, et s'était retiré dans l'intérieur de ses appartements, prêt à fuir au premier danger par un escalier dérobé.

Vitali songeait, en frémissant, qu'il allait se retrouver face à face avec son ennemi, non plus en vengeur, mais comme autrefois en martyr ; la fureur et la honte se partageaient son cœur. Une pâleur livide inondait son visage, ses lèvres blanches tremblaient, ses dents claquaient, ses genoux se dérobaient sous lui, le frisson de la mort glaçait tous ses membres. Puis soudain ressuscité, galvanisé par le désespoir, il recueillit toute l'énergie, toutes les forces qui lui restaient, et fit un dernier, un suprême effort pour s'arracher des mains de fer qui le garrottaient ; mais, hélas ! il fut encore vaincu.

Cependant la porte ne s'ouvrait pas et l'on parlementait en vain. Tout à coup le prisonnier découvrit à l'extrémité de la rue un gros d'insurgés qui allaient passer sans l'apercevoir. A cette vue, il mit toute sa vie, toute son âme dans un cri de détresse si déchirant, si éclatant, qu'il fut entendu. En un instant il fut entouré, secouru par la bande libératrice, et reconnu par elle pour l'orateur de la place prétorienne.

— ... c'est lui ! cria-t-elle avec enthousiasme, et en élevant sur ... héros du matin.

Il est inutile d'ajouter que le sbire avait pris la fuite sans regarder derrière lui.

— ... ! mes amis ! merci ! dit Vitali en versant des larmes de joie.

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 24 juillet au 30 novembre.

[illegible] me mettre en prison, que je n'aurais le droit moi-même d'y mettre mes juges, et je pense qu'il serait superflu et fastidieux de vous énumérer toutes les illégalités flagrantes qui ont entouré ce procès inique (Les murmures continuent). Je n'avais commis aucun crime : tout mon crime c'était d'aimer l'Irlande. (Applaudissements.) Si c'est là un crime renvoyez-moi aux carrières, car j'aime l'Irlande autant que je l'ai jamais aimée. (Applaudissements.) J'arrive, vous le savez, des montagnes où j'ai pris naissance, déterminé comme toujours à affronter les ennemis de l'Irlande, et aspirant à ce noble but, la liberté! Quelle jouissance plus grande pour le cœur que d'arriver à la liberté et à l'amélioration de la condition du peuple. Si les Irlandais avaient du travail, comme ils seraient heureux! Si les revenus des propriétaires absents étaient dépensés en travaux d'utilité publique, comme la classe ouvrière gagnerait! Six millions sterlings à dépenser parmi le peuple, c'est là un beau denier! Remarquez que cela mettrait en circulation 500'000 liv. par mois, 18'000 liv. par jour, y compris le dimanche. (On applaudit).

» Avec ces ressources, l'Irlande serait heureuse! Les fermiers jouiraient d'un honnête comfort; le laboureur serait convenablement rétribué par le fermier, et tout le monde y gagnerait.

» Je pourrais m'étendre encore sur les avantages du repeal, mais je vois le temps qui se couvre; je me bornerai donc à dire que j'apprends par des rapports certains que jamais la cause du repeal ne fut plus vivace. La manifestation de ce jour me prouve que Kerry n'est pas mort. (On applaudit.) Sages et pacifiques comme toujours, vous méritez, amis, que le succès couronne enfin votre cause. Restons toujours les mêmes sans haine, sans antipathie : je combats autant dans l'intérêt des protestants que dans celui des catholiques. Le bonheur de l'Irlande est tout ce que je désire. A dater de ce jour, je recommence et je ne finirai que lorsque nous verrons le parlement siéger dans College-Green. »

(Les applaudissements éclatent avec force et se prolongent encore après que le libérateur saluant la multitude s'est retiré du balcon.)

Quelques instants après, O'Connell a reparu au balcon et a invité la foule qui stationnait devant l'hôtel à se retirer. La foule s'est écoulée avec ordre. Castel-Street et les salons de la Tempérance sont splendidement illuminés.

## Nouvelles d'Espagne.

Le 18, à la chambre des députés de Madrid, la discussion était reprise sur l'amendement du marquis de Montevirgen ayant pour but de consigner dans la loi fondamentale le principe de l'hérédité de la pairie. M. Alcala Galiano combat cet amendement ; il s'attache à prouver qu'il serait inopportun de reconnaître au sénat l'élément héréditaire quand la société espagnole est toute démocratique. M. Bravo Murillo soutient l'amendement. Le ministre de l'intérieur le combat, ainsi que M. Carrasco, qui dit qu'il touche à la question des majorats, et craint qu'il ne fraye la route à celles de la dîme et des biens nationaux. Le principe de l'hérédité est rejeté par 88 voix contre 60. Les chambres ne devaient pas siéger le lendemain à cause de la fête de la reine.

— Une vaste correspondance du général Nogueras que l'on a saisie, a révélé les projets des révolutionnaires sur l'Andalousie ; ils voulaient y déterminer un mouvement ayacucho. Ce signal devait être donné simultanément à San Roque, Cadix et Malaga, en même temps qu'un autre mouvement s'opérerait dans la Serrania de Ronda. Beaucoup de réfugiés [illegible] de la fabrique de Felipe Herranz, arrêté dernièrement à Logrono comme chef de complot.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, qui paraît à Bayonne :

« Nous apprenons que, dans la journée du 18, la majeure partie des soldats qui forment la garnison d'Irun ont été divisés en plusieurs détachements, et répartis le long de la frontière espagnole entre Irun et Urdach.

» Le lendemain, mardi, il s'est passé à Irun un fait très grave sous le rapport moral, en ce qu'il est un indice, assez peu rassurant pour le gouvernement espagnol, de l'esprit qui anime ces troupes, ou du moins une bonne partie d'entre elles.

» Dans l'après-midi, les soldats, au nombre d'une vingtaine, composant le poste qui garde la tête du pont de la Bidassoa, s'expliquaient ouvertement sur la situation politique de l'Espagne, et témoignaient hautement l'intention de se prononcer pour l'intégrité de la constitution de 1837. Déjà une certaine effervescence se manifestait parmi eux, et l'officier en vint à craindre sérieusement que ses soldats ne passassent des paroles aux effets.

» Cet officier, tout jeune homme du reste, se trouvait dans un grand embarras, car il n'osait confier à un seul de ses soldats le soin d'aller prévenir le gouverneur. Enfin, sa situation n'étant plus tenable, il prit le parti de passer en France : arrivé chez le commissaire de police à Béhobie, il lui exposa la difficulté de sa position, et celui-ci se hâta de faire prévenir le gouverneur d'Irun, qui s'empressa de se rendre au poste, et parvint, non sans peine, à calmer ce commencement de sédition.

» Un sergent a, dit-on, été arrêté.

» Deux lettres, arrivées à Bayonne par la voie d'Oloron, annoncent que deux vallées du Haut-Aragon, celles d'Anso et d'Hecho, se sont insurgées contre le gouvernement de Madrid, en proclamant l'intégrité de la constitution de 1837. Cet évènement a eu lieu le 18. Les insurgés ont désarmé environ deux cents soldats de troupe de ligne et tous les carabineros (douaniers).

» On assure que la vallée de Tena a fait aussi son mouvement.

» Les bruits d'une déconfiture complète éprouvée par le général Zurbano sont loin de nous paraître confirmés par des détails suffisamment authentiques. L'insurrection de Zurbano est un fait politique assez grave : si elle eût été étouffée dès le principe, le consulat d'Espagne à Bayonne n'aurait pas manqué de publier un bulletin officiel, rapportant jusqu'aux moindres circonstances d'un évènement aussi important, citant exactement le lieu de la rencontre, le nom du corps de troupes qui y aurait prit part, et un extrait succinct du rapport adressé à l'autorité compétente par le chef de l'expédition.

» La nouvelle de la déroute de Zurbano et de la dispersion totale de ses partisans est arrivé à Irun dimanche soir et à Bayonne dans la nuit. Le théâtre de cette levée de boucliers n'est pas très éloigné de nous, car la *Rioja* est sur l'Ebre et touche à l'Alava et à la Navarre : or, trois jours entiers se sont écoulés depuis dimanche, et les détails circonstanciés, qui *seuls* pourraient donner une authenticité incontestable à l'échec décisif subi par Zurbano, ne sont pas encore arrivés à Bayonne ; et nous ferons observer que le gouvernement espagnol et l'autorité française, qui est entièrement à sa dévotion, ont le plus puissant intérêt à les rendre publics, aussitôt qu'ils les auront reçus pour agir sur le moral des populations du Haut-Aragon et, à l'aide du télégraphe, sur celles de la Cata- [illegible]

— Suivant la même feuille, une lettre de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars annonce que la nouvelle de son désaveu lui est parvenue, et, qu'ayant le choix entre revenir en France directement, ou n'y revenir que dans deux années, après avoir accompli un grand voyage, il se serait arrêté à ce dernier parti.

— Le *Commerce* publie un article de M. Alexis de Tocqueville sur *la centralisation administrative et le système représentatif*. On y remarque le passage suivant : « Qu'attendons-nous ? Voulons-nous, avant de sortir de notre léthargie, que cette grande nation soit transformée en un peuple de serviteurs ? Faut-il que le commerce des consciences y soit devenu une industrie universelle et régulière ? Songeons y bien! »

— Suivant le *Constitutionnel*, il est certain que le ministère anglais a positivement refusé de renoncer pour l'Angleterre au droit de visite. Les négociations n'ont abouti qu'à ce résultat négatif. « Voilà, dit le *Constitutionnel*, ce qui est inadmissible, incroyable et pourtant cela est. »

— « On assurait ce soir, dit le *Courrier français*, que l'Ecole polytechnique ne serait pas décimée, et que, soit justice, soit amnistie, il n'y aurait aucun élève exclu. Quel que soit le considérant, la nouvelle est la bien-venue. »

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du comptoir central de la librairie.**

## Faits divers.

— On attend d'un moment à l'autre, en Angleterre, le paquebot le *Great-Western*, qui apportera les résultats de l'élection du président des Etats-Unis d'Amérique.

— M. le maréchal Bugeaud, en quittant Alger, a annoncé que son séjour en France ne serait pas de longue durée ; puis, s'adressant au général de Lamoricière, il a ajouté : « Général, je vous confie le gouvernement, bien persuadé qu'il ne saurait être en de meilleures mains. »

—Le *Sud* annonce que le maréchal a quitté Marseille le 20, se rendant à Paris et non à Excideuil, comme ce journal l'avait annoncé par erreur. Les chefs arabes, venus d'Afrique avec M. Bugeaud, ont dû partir de Marseille pour la capitale le 21 ; ils passent par Arles, où ils s'embarqueront pour remonter le Rhône. M. Roche, premier interprète de l'Algérie, ne les a pas quittés ; il viendra au secours de ceux d'entre eux qui ne parlent pas le français.

— Par deux décisions du ministre de la marine, il a été accordé une médaille d'or au matelot Castillon et deux médailles d'argent aux laptots du Sénégal, Suzaue Cadet et Paul Samba, en récompense de leur cou- [illegible]

---

Vous me rendez plus que la liberté, plus que la vie, vous me rendez la vengeance; continuez votre ouvrage. C'est ici la maison d'Artali, l'instrument le plus servile, le plus sanguinaire qu'ait jamais eu la tyrannie. C'est lui qui a fait de moi, à vingt-cinq ans, un vieillard, et qui m'a mis dans l'état où vous me voyez. Bien d'autres ont enduré dans les cachots des tortures semblables aux miennes ; beaucoup n'en sont jamais sortis. Souffrirez-vous qu'un pareil monstre souille plus longtemps de sa présence la terre de la liberté ? Point de grâce ! point de pitié ! C'est aujourd'hui le jour de la justice ; ô peuple ! rends-la donc en vertu du droit dont Dieu t'investit et du pouvoir qu'il te confie.

Vitali n'avait pas fini de parler que le palais maudit était assiégé par la multitude qui ne tarda pas à s'en emparer ; mais, à l'approche du danger, Artali s'était évadé par une secrète issue : il fut impossible de le prévenir ni de l'atteindre, et Vitali se vit une seconde fois déçu dans sa vengeance.

— Patience ! se dit-il avec une sombre résignation ; il est écrit dans les saintes écritures que les châtiments les plus lents sont les plus sûrs.

Le palais paya pour son maître et fut incendié après avoir été pillé de fond en comble. Cela fait, la bande incendiaire poursuivit sa route en emmenant avec elle en triomphe le chevalier Vitali. Ils furent bientôt rendus au centre de l'insurrection.

Fidèle à son plan, Lazzaro avait porté toutes ses masses contre le quartier britannique. Il n'espérait pas le surprendre, mais l'emporter d'assaut à la faveur du nombre et d'une attaque impétueuse. Quel ne fut pas son étonnement en le voyant abandonné! Les Anglais avaient adopté la même tactique que le vieux consul, c'est-à-dire qu'ils avaient concentré toutes les troupes disséminées dans les différents quartiers de la ville, et, prenant une position favorable aux environs du palais royal, ils attendaient l'émeute mèche allumée. Plusieurs régiments de l'armée indigène s'étaient joints à eux. Les douteux étaient consignés dans leurs casernes.

Lazzaro comprit tout de suite ce qu'une semblable manœuvre avait d'avantageux pour l'ennemi et de périlleux pour lui-même ; car, comment attaquer de front sur un terrain découvert, avec des bandes sans discipline, sans armes pour la plupart et sans munitions, une armée régulière, exercée, étrangère, bien fournie de tout, même de cavalerie, et appuyée d'une artillerie formidable ? Evidemment, c'était conduire à la boucherie le troupeau populaire ; toute la valeur des valeureux Conciapelli ne le sauverait pas, ni eux non plus, d'une mort certaine et inutile. Pourtant, il fallait prendre un parti, et le prendre vite ; on ne retient pas impunément dans l'inaction des masses qui ont respiré l'odeur de la poudre et du sang. Lazzaro flottait encore irrésolu entre une prudence que tout lui commandait et un coup de tête désespéré, lorsqu'il fut rejoint par Vito Vitali. C'est le ciel même qui le lui envoyait pour le décharger de la terrible responsabilité qui pesait sur sa tête, ou du moins pour la partager avec lui. En quelques mots l'émissaire de Saint-Paul fut au fait de la situation.

— Dieu n'est pas pour nous, aujourd'hui, dit-il d'un air sombre ; mieux vaut ajourner la bataille que la perdre ; ajournons-la, pour la gagner. Une défaite nous écraserait pour longtemps, pour toujours peut-être, et le prestige de Palerme s'évanouirait en Sicile, une retraite au contraire ne compromet rien et laisse tout en question. Ne donnons pas aux Anglais la satisfaction de dire qu'ils nous ont battus.

Vito Vitali formulait la propre pensée de Lazzaro qui adopta son avis sans discussion, et donna le mot d'ordre en conséquence aux Conciapelli. Cependant la multitude impatiente vociférait avec fureur et demandait à grands cris qu'on la menât à la fête des Langoustes. Le jour tombait déjà et l'*Angelus* sonnait aux clochers de la ville. Vitali profita de cette circonstance pour mettre à exécution son plan de retraite.

— A genoux et chapeaux bas ! cria-t-il ; remercions la Madone de la victoire qu'elle nous a donnée ce matin sur la place prétorienne. Les habits rouges ont fui devant nous ; c'est assez pour un jour ; contentons-nous aujourd'hui de ce premier succès, et n'abusons pas de la protection divine ; demain vous achèverez l'ouvrage que vous avez si bien commencé, et vous l'achèverez en plein jour ; la nuit approche, et ce sont les assassins qui tuent dans les ténèbres ; les enfants de Palerme veulent combattre et vaincre à la clarté du soleil.

Docile à la voix du jeune vieillard qu'elle avait pris pour chef, la foule agenouillée se mit à réciter en chœur l'oraison du soir, et, s'emparant de la nouvelle idée qu'il avait jetée en elle, avec la même ardeur qu'elle aurait mise à adopter l'idée contraire, elle se releva en criant :

— A demain la fête des Langoustes !

— A demain !

— A demain !

Vitali fit chorus avec Lazzaro, et tous les deux regagnèrent le quartier de Saint-Roch à la tête des conciapelli. Privée dès lors de chef et de direction, la foule se dispersa, et quelques heures après la ville était aussi tranquille qu'à l'ordinaire. Mais le peuple avait donné aux Anglais un échantillon de sa force, et laissé dans leur cœur un levain d'inquiétude que sa retraite fut loin de dissiper, car enfin ce n'était pas là une solution, c'était un armistice, peut-être une ruse de guerre, et, dans le doute, ils jugèrent prudent de rester toute la nuit sous les armes.

Rentrés dans leurs foyers, les Conciapelli établirent des sentinelles à la tête de leurs rues, et des postes à tous les carrefours. Bien fin qui les aurait surpris. Lazzaro, qui avait vieilli dans les émeutes, poussa les précautions jusqu'à fouiller les souterrains qui servaient à la corporation d'arsenal, de refuge au besoin, et même d'échappatoire, car plusieurs donnaient sur la campagne. Ces souterrains étaient de vieux égouts hors d'usage, percés sous les rues de la ville, et dont les Conciapelli seuls avaient le secret. Lazzaro s'assura que les armes, les munitions dont ils étaient remplis se trouvaient en bon état, et que toutes les issues étaient libres. Vitali l'accompagnait dans sa visite. Quand elle fut terminée, ils tinrent conseil à la clarté d'une torche de résine, dont la flamme rouge et fumeuse donnait un aspect infernal à ces cryptes funèbres.

— Vous n'aurez, dit Lazzaro, qu'à raconter à monsieur le comte Allegri ce dont vous avez été témoin. Il n'a pas dépendu de moi de remplir à la lettre ses instructions, en faisant main basse sur tous les Anglais ; mais, à l'impossible nul n'est tenu. Vous avez vu de vos yeux qu'il n'y avait rien à faire aujourd'hui, et je crains fort qu'il n'y ait rien à faire de long-temps, car voilà l'ennemi sur ses gardes, et nous n'en viendrons à bout que par surprise. Le plus sage à présent est de faire les morts, afin d'endormir ses soupçons. Si, en attendant, il se présente une occasion favorable, vous pouvez être assuré que ce n'est pas Lazzaro qui la laissera échapper.

— Résignons-nous, puisque Dieu l'ordonne, répondit tristement Vitali ; si cruelle que soit l'attente, je reconnais, hélas! qu'elle est nécessaire ; mais sachons au moins la tourner au profit de nos vengeances ; ne les ajournons que pour les rendre infaillibles. Et d'ailleurs, quoique ce retard soit un échec, il n'est pas sans compensation ; nous avons éprouvé, touché du doigt pour ainsi dire les véritables dispositions du peuple de Palerme et constaté l'ascendant que vous exercez sur lui. Faites, ô mon Dieu ! qu'une seconde épreuve soit décisive et que votre justice enfin s'accomplisse !

A ces mots, ils se séparèrent, Lazzaro pour retourner au milieu des siens, Vitali pour aller à Trapani rendre compte de sa mission à ceux qui l'avaient envoyé.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite à demain.*)

---

### BULLETIN THÉATRAL.

Porte-Saint-Martin. 2e représentation de la *Dame de Saint-Tropez*. La situation du 4e acte est terrible. Frédéric-Lemaitre n'a jamais été plus grand que dans ce drame.

Français. *Une Femme de quarante ans*. Mme Voluys. M. Maillart. — Odéon. Reprise de l'*Eugénie* de Beaumarchais.

Opéra. Le *Freischütz*, l'œuvre sublime de Weber. Hélas! pourquoi faut-il qu'un tel chef-d'œuvre soit exécuté par des doublures. La *Péri* et Carlotta Grisi.

Vaudeville. 1re représentation d'*Un Jour de liberté*, comédie en trois actes. Mmes Doche et Maria Brassine, Laferrière et Félix. — Variétés. La *Mazurka*, avec les jambes de Mmes Maria Volet, Alice Ozy, Charlotte et Bressant. Le *Maître d'école*, ce vrai chef-d'œuvre de critique de l'éducation civilisée, avec l'adulte Hyacinthe. Gymnase. L'*Emma* de M. Laya. — Palais-Royal. Le rire éternel avec l'*Etourneau*, Ravel, Grassot et Léménil.

[illegible] qui se trouvent dans les conditions de l'admission dans les hospices. Les administrateurs du bureau de bienfaisance, le maire et ses adjoints font appel à leurs administrés pour les aider à supporter ce surcroît de dépenses.

— Encore un accident causé par le mauvais état du pavé de la cour du Louvre. Avant-hier au soir, un des conservateurs du musée monétaire ayant mis le pied dans un trou, a fait une chute assez grave. Naguère, l'architecte de Louis-Philippe, M. Fontaine, a fait une chute au même lieu et par la même cause.

— Hier au soir, vers six heures, un homme de quarante ans est tombé d'inanition sur le trottoir de la rue Saint-Honoré, en face de l'Assomption. D'abord on le crut mort ; transporté dans la boutique d'un pâtissier, et rappelé à lui par des soins empressés, ce malheureux déclara que depuis quatre jours il n'avait pris aucune nourriture. Des ouvriers maçons passaient en ce moment ; compatissant à une infortune qui trop souvent les menace, ils firent entr'eux une collecte grâce à laquelle, durant quelques jours du moins, une victime sera soustraite à la faim. (*Presse.*)

— On s'entretient beaucoup, dans les salons de Paris, d'un évènement fort romanesque que nous enregistrons sans commentaires. Le fils d'un des plus illustres guerriers de la République et de l'Empire, possesseur d'une magnifique fortune, distingué même dans les sciences naturelles, et depuis plus de quinze ans mari d'une femme charmante, vient de quitter tout d'un coup Paris et sa famille, et l'on a bientôt appris qu'il avait entraîné dans sa fuite la fille, jeune et belle, d'un vieux et brave général, dont ce malheur désole la vieillesse. Des indices, qui avaient toute l'apparence de la certitude, donnaient lieu de penser que les fugitifs étaient en Hollande ; mais les recherches faites dans ce pays paraissent jusqu'à ce jour avoir été infructueuses. *Revue de Paris.*)

— L'affaire de M. Hingray contre la compagnie des trois ponts sera appelée mercredi prochain devant le juge de paix du deuxième arrondissement. La compagnie a appelé en garantie l'Etat dans la personne du ministre des travaux publics.

— On parle beaucoup de la détresse des théâtres. Une affaire portée hier devant les tribunaux, a fait connaître un fait qui prouve que cette détresse n'existe pas sur toute l'échelle dramatique. Au nombre des témoins se trouvait un saltimbanque nommé Bobineau ; il déclarait avoir prêté quelques centaines de francs au prévenu.

M. le président. — Comment se fait-il que, dans votre position, vous ayez eu quelques centaines de francs à prêter ?

M. Bobineau se redressant. — Ah ! vous vous étonnez de ça, monsieur le président. Eh bien ! c'est que vous ne me connaissez pas. (On rit.) Il n'y a pas longtemps que je prêtais à Bisson 800 fr., et je lui en aurais bien donné davantage s'il avait voulu. Vous croyez donc, parce que nous sommes saltimbanques de notre état, que nous n'avons pas le sou ? C'est un préjugé qui court ; il n'y en a pas mal encore qui disent comme vous : Ah ! c'est un saltimbanque, c'est un pas grand'chose ; ce qui n'empêche pas que j'arrive de la foire de Rouen, où j'ai fait mille écus ; avec ça, quand on a le cœur bon, on peut obliger un ami. (*Constitutionnel.*)

— La riche collection de pièces sur la Révolution française formée par M. Deschiens, et dont cet amateur avait publié le catalogue, vient d'être acquise par M. de Labédoyère.

L'acquisition de cette collection unique avait été proposée à la Bibliothèque royale, à celle de la chambre des députés et à celle de la ville de Paris.

— On lit dans le dernier numéro du *Cultivateur*, la lettre suivante, adressée à M. de La Chauvinière par le secrétaire perpétuel de la Société impériale économique de Saint-Pétersbourg : « Monsieur, la Société, pénétrée de reconnaissance pour les éminents services rendus à l'agriculture de tous les pays par l'illustre fondateur de Roville, a voté à l'unanimité, dans sa dernière assemblée générale, une somme de 400 fr. pour sa part de souscription au monument qui doit être érigé à Nancy à la mémoire de *Mathieu de Dombasle.* »

— L'affaire du sieur Viennot, monteur en diamants, prévenu d'avoir détourné à son profit pour une valeur considérable de pierres fines, au préjudice d'un grand nombre de joailliers de Paris, a encore occupé une des dernières audiences de la 6e chambre.

On se rappelle que, dans l'exposé de cette affaire, que nous avons publié la semaine dernière, figurait comme complice de Viennot le sieur Bizet, commissionnaire au Mont-de-Piété, qui avait facilité l'abus de confiance en recevant en dépôt, pendant quinze mois, pour une somme de 1,500 000 fr. de diamants.

Le tribunal, après avoir entendu de nouveau Me Paillet, avocat de Bizet, et M. Gouin, avocat du roi, qui a persisté dans la poursuite, a condamné Viennot à dix-huit mois de prison et à 40 fr. d'amende, Bizet à six mois de la même peine et à une amende égale.

Il a, en outre, prononcé contre les deux prévenus l'interdiction des droits civils pendant cinq ans.

Statuant ensuite sur les dommages-intérêts demandés par les parties civiles, le tribunal a condamné Viennot et Bizet à la restitution de la valeur des objets engagés au grand Mont-de-Piété, laquelle valeur s'élève à une somme d'environ 100,000 fr., et, pour le paiement des frais, de l'amende et des dommages-intérêts, a fixé la durée de la contrainte par corps à cinq années, attendu l'importance de la somme.

— La commission de surveillance des théâtres royaux, prononçant sur le rapport de la sous-commission, a reconnu l'utilité d'un troisième théâtre lyrique. Mais son approbation est, dit-on, enveloppée de restrictions, et la question semble toujours hérissée de difficultés. L'étude du cahier des charges va occuper les délibérations des commissaires. Puis on en référera au ministère de l'intérieur. Tout ceci n'annonce pas une prompte solution. Et cependant on l'attend avec une impatience que chaque nouveau retard augmente. (*Revue des théâtres.*)

— Le nombre des places d'agrégés mises au concours pour l'année 1845 est fixé ainsi qu'il suit : Classes de philosophie, 5 places ; sciences mathématiques, 5 ; sciences physiques, 4 ; classes supérieures des lettres, 8 ; classes de grammaire, 12 ; classes d'histoire, 5.

L'ouverture desdits concours est fixée au 21 août 1845.

— La femme Périet, marchande des quatre saisons, est traduite de-

— Une tentative d'assassinat a eu lieu hier à minuit un quart dans un quartier assez habité.

Un jeune homme de vingt-trois ans, M. Riquier de Larivière, rentrait chez lui, après avoir passé la soirée au Théâtre-Français, lorsque, arrivé près de son domicile, Cloître des Bernardins, un pistolet a été déchargé sur lui, presque à bout portant. La balle n'a traversé que son chapeau à quelques millimètres du sommet de la tête.

La fuite de l'assassin, aussitôt après le coup, semblerait indiquer qu'il en voulait moins à la bourse qu'à la vie de M. Riquier de Larivière, et cependant ce jeune homme ne se connaît aucun ennemi.

La balle a été retrouvée le matin et déposée avec le chapeau au parquet de M. le procureur du roi, par M. Bouillon, commissaire de police du quartier, qui a dressé procès-verbal de cet événement.

— C'est demain mardi, à sept heures du soir, que M. Emile Chevé ouvre son nouveau cours de musique, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60.

## TRIBUNAUX.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

***Jeune fille étouffée par son amant avec un masque de poix résine. — Projets de suicide mutuel. — Le cordonnier-poète***

La cour d'assises de la Seine avait à juger hier une affaire dont nous avons entretenu nos lecteurs. Chevreuil était un ouvrier cordonnier gagnant 2 fr. 50 par jour : tous rendent hommage à sa probité délicate, à ses habitudes laborieuses, régulières, irréprochables jusqu'au jour du crime ; mais Chevreuil lisait beaucoup, il se livrait à ses heures de loisir et de repos à des essais littéraires de poésie et de mélodrame : chez lui, en effet, on a saisi un grand nombre de pièces de théâtre, des vers, des comptes-rendus judiciaires, lectures qui dans la pensée de l'accusation ne seraient pas restées sans influence sur le caractère de l'accusé ordinairement sombre et taciturne, auraient perverti son imagination et l'auraient entraîné dans des excès qui dès sa jeunesse avaient affaibli et énervé son corps.

Voici en peu de mots les faits de l'accusation : le dimanche 12 juillet, vers dix heures du soir, un homme se présentait au poste des arts et métiers ; et là, calme et froid, il déclara spontanément qu'il venait de donner la mort à sa femme, en lui appliquant sur le visage un masque de poix brûlant et liquide.

Son intention, ajouta-t-il, était d'en finir avec la vie : un projet commun de suicide avait été conçu entre lui et la femme Annette-Cœlina Brown, mais il ne s'était pas senti le courage d'accomplir son propre suicide ; au moment de consommer ce second crime, ses forces l'avaient abandonné.

Pour arriver à l'exécution de ce funeste projet, ils avaient bu de l'eau-de-vie, fermé et calfeutré le fenêtre de leur chambre, et préparé le charbon qui devait les asphyxier. La fille Cœlina Brown s'était mise au lit : « Nous allons bientôt mourir, lui aurait dit Chevreuil. — Oui, oui, aurait-elle répondu en balbutiant, mais pas encore, attends un peu. »

Cependant elle s'endormit ; le charbon n'était pas allumé ; c'est dans cet instant que Chevreuil aurait conçu la pensée d'étouffer cette malheureuse, et qu'ayant de nouveau bu de l'eau-de-vie pour s'enhardir, il fit fondre de la poix qu'il étendit sur une toile et l'appliqua sur le visage, de façon que la bouche et les narines fussent entièrement couvertes. Cœlina Brown mourut en peu d'instants. Quand on pénétra dans la chambre, on vit près de la lampe un carnet où se lisaient les mots suivants tracés de la main de Chevreuil : « Mon père aura la bonté de payer » mon terme de 12 fr. et 5 fr. à M. Létoile, mon patron. — Adieu. — » E. Chevreuil. » Et d'une autre main, en dernier lieu : « Crime... justice !... justice ! »

Le hasard avait fait faire à Chevreuil connaissance de la fille Brown dans la rue ; il lui avait proposé de le suivre sans la connaître ; sur son consentement, il l'avait amenée et installée dans son logement.

Chevreuil est de petite taille ; son teint pâle, ses yeux ternes, ses joues caves indiquent assez ces habitudes honteuses que l'accusation et le rapport des médecins révèlent ; son air est doux, timide ; il ne pleure pas, semble même impassible, c'est à grand'peine que le président parvient à lui arracher quelques réponses ; il semble abattu, découragé, au point de ne pas même songer à sa défense.

Tous les témoins entendus ont parlé du caractère sombre et taciturne de l'accusé ; quelques-uns, qui l'ont connu plus intimement, révèlent les habitudes honteuses de Chevreuil, adonné à des débauches solitaires.

M. l'avocat-général Glandaz soutient avec force l'accusation et repousse même l'admission des circonstances atténuantes.

Me Daniel présente la défense.

Après le résumé impartial de M. le président, le jury se retire dans la salle de ses délibérations, et en sort au bout d'une demi-heure. Son verdict est affirmatif sur la question d'assassinat et sur la circonstance de préméditation. (Mouvement de stupeur dans l'auditoire.)

La cour prononce la peine de mort. — En entendant son arrêt, Chevreuil n'a pas manifesté plus d'émotion que dans le cours des débats.

## ÉTUDES SOCIALES.

### DES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET MÉTIERS (1).

Sous l'ancien régime, il y avait un malaise dans l'organisation industrielle. Quelle en était la cause ? Ce n'était pas précisément l'existence des corporations, fort utiles à plusieurs égards ; c'étaient les barrières opposées aux hommes qui voulaient entrer dans leur sein. Ces institutions avaient besoin d'être améliorées et transformées plutôt que supprimées. Sous Louis XVI, l'arrivée au pouvoir de Turgot, partisan bien intentionné, mais à vues incomplètes, de la liberté du commerce et de la concurrence illimitée, fit prévoir que les jurandes et communautés d'arts et métiers seraient bientôt anéanties.

Turgot partait d'un principe juste ; il n'admettait pas que *le droit de travailler* fût royal, qu'on dût l'acheter, soit au prince, soit à

(1) Voir les numéros des 10 et 17 novembre.

actes législatifs appartient seulement aux parlements.

Enfin, les communautés de commerce, arts et métiers, les jurandes et maîtrises furent abolies par édit de février 1776. Le préambule de cet édit est vraiment éloquent et présente un vif tableau du régime des communautés considéré seulement dans ses abus. Il débute ainsi :

« Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance » pleine et entière de leurs droits. Nous devons surtout cette pro- » tection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que » leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le » droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources » qu'ils aient pour subsister.

» Nous avons vu avec peine les atteintes multipliées qu'ont don- » nées à ce droit naturel et commun des institutions anciennes à » la vérité, mais que ni le temps, ni l'opinion, ni les actes mêmes » émanés de l'autorité qui semble les avoir consacrées, n'ont pu » légitimer.

» Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant né- » cessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la » propriété de tout homme ; et cette propriété est la première, la » plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes... »

L'édit arrive ensuite au détail des abus que sanctionnait le régime des communautés. Ce régime dont nous avons donné une idée générale, admettait dans beaucoup de métiers des dispositions exceptionnelles et bizarres.

« Parmi les dispositions déraisonnables et diversifiées à l'infini » de ces statuts, mais toujours dictées par le plus grand intérêt des » maîtres de chaque communauté, il en est qui excluent entière- » ment tous autres que les fils de maîtres, ou ceux qui épousent » des veuves de maîtres, d'autres rejettent tous ceux qu'ils appel- » lent *étrangers*, c'est-à-dire ceux qui sont nés dans une autre » ville.

» L'esprit de monopole qui a présidé à la confection de ces sta- » tuts a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus » convenables à leur sexe, tels que la broderie qu'elles ne peu- » vent exercer pour leur propre compte. »

L'édit expose que l'empire de ces règlements abusifs a été prolongé dans l'intérêt financier de l'Etat qui taxait les nouvelles communautés et les nouvelles maîtrises. En outre, le roi créait souvent dans les communautés des offices de surveillance vexatoire, et l'on obligeait les corporations à les racheter au moyen d'emprunts.

Des publicistes prenant le fait pour le droit, continue Turgot, sont allés jusqu'à poser en principe que le droit de travailler est un droit royal que le souverain peut vendre et que les sujets doivent acheter.

Après avoir repoussé cette maxime et avoir de nouveau revendiqué pour tout homme le droit naturel de travailler, l'édit de 1776 ajoute :

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice » et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance d'af- » franchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit ina- » liénable de l'humanité. Nous voulons en conséquence abroger » ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent de » vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a » donné plus de besoins et moins de ressources *et semblent en le* » *condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la* » *débauche.* »

Une bonne organisation sociale doit se concilier avec la liberté, ne saurait subsister sans elle ; mais émanciper sans prendre aucune mesure d'ordre, proclamer la liberté pure et simple ce n'est pas organiser. La juste et vive critique, faite par Turgot, de l'ancien régime industriel, est suivie de vues pratiques à peu près nulles. Laissez faire, laissez passer, tout ira bien, les choses s'accommoderont d'elles-mêmes.

Turgot fait un long éloge de la libre concurrence qui doit réaliser le prix le plus bas, les marchandises les plus abondantes et les meilleures. C'est le fatalisme appliqué à l'industrie.

Il n'y aura plus de communautés ; chacun, fût-il étranger non naturalisé, pourra exercer en France tels métiers qu'il voudra.

En supprimant les corporations, Louis XVI, inspiré par son ministre, prend des moyens pour assurer le paiement de leurs dettes ; il excepte de la suppression la communauté des barbiers-perruquiers-étuvistes, dont les charges, créées en titre d'office, avaient été payées à l'Etat. On ne pouvait pas indemniser immédiatement les titulaires. Les règlements de la pharmacie, de l'orfèvrerie, de l'imprimerie sont maintenus en ce qui concerne, non pas l'organisation des communautés, mais la police, la sûreté de l'Etat et des particuliers.

Le même jour, par un second édit, Louis XVI supprima, mais avec indemnité, tous les offices établis sur les ports, quais, halles et marchés de Paris, offices créés comme ressources financières par Louis XIV et Louis XV en des temps difficiles.

Les édits qui établissaient dans Paris le libre commerce des grains et du suif, qui supprimaient la corvée, les jurandes et maîtrises, les offices des ports, furent présentés en même temps à l'enregistrement du parlement. Ce corps fit aux nouveaux édits une résistance passionnée. Mû, dans ses luttes contre la royauté, par un intérêt assez étroit, le parlement songeait, avant tout, à faire de la noblesse de robe une aristocratie qui fût au moins l'égale de la noblesse d'épée. Quant aux intérêts démocratiques, il ne savait pas les comprendre, et l'opposition qu'il fit à Turgot peut être à bon droit suspectée d'égoïsme. Il est permis de croire que le parlement vit avec effroi l'édit qui supprimait la corvée consacrer à l'entretien des routes, un impôt foncier qui devait peser sur les terres des nobles et des conseillers comme sur celles des taillables. Il est à croire aussi que le parlement s'effraya de la suppression des jurandes et maîtrises, parce qu'elle signalait un parti-pris de faire rendre compte à tous les privilégiés, un projet de remanier les institutions sociales qui pouvait bien ne pas respecter toujours la constitution de la magistrature.

Cependant, il est rare que l'homme ne cherche pas à colorer son

munautés, il eût mieux valu les réformer, pensée qui ne manquait pas de sagacité et qui aurait justifié l'attitude des magistrats en cette circonstance, s'ils avaient pu faire connaître un moyen réel de réforme et d'organisation.

L'enregistrement eut lieu d'autorité, comme il arrivait toujours aux lits de justice, et l'exercice de toutes les industries, de tous les genres de commerce fut affranchi dans le royaume entier.

Le parlement n'avait pas dit son dernier mot et n'avait pas épuisé tous ses moyens de résistance. V. H.

(*La suite prochainement.*)

### La caisse d'épargne et le Phalanstère. — Ouverture du cours de M. Charles Dupin.

M. Charles Dupin a fait aujourd'hui dimanche l'ouverture de son cours au Conservatoire des arts et métiers (cours de statistique et de géométrie appliquée aux arts). Le professeur a tracé un tableau pompeux de la prospérité industrielle et commerciale, en se fondant, comme de coutume, [...] fesseur du Conservatoire a déclaré [...] rêve, une pure chimère. « Jamais, a-t-il dit, le Phalanstère ne pourra se réaliser, parce que là on ne travaille pas pour soi et pour sa famille, mais seulement pour la famille humaine. » Erreur, M. le baron. Oui, sans doute, au Phalanstère on travaillera toujours pour la grande famille, et de manière à contribuer au bien général; mais cela n'empêchera pas qu'on n'y travaille en même temps d'une manière fructueuse pour soi-même et pour sa famille. De ce que l'intérêt particulier se trouvera toujours d'accord avec l'intérêt général, il ne s'ensuit nullement que chacun doive être désintéressé dans ses efforts, ni qu'on lui refuse pour lui et les siens des avantages proportionnés à l'importance de son concours dans l'œuvre collective.

Quoi qu'il en soit du peu de justesse de l'objection adressée au Phalanstère par M. Dupin, nous ferons remarquer que c'est dans le sentiment de l'égoïsme qu'il est allé chercher cet argument contre un système d'association que d'autres, avec tout aussi peu de fondement, ont dénoncé quelquefois comme excluant le principe du dévouement et ne reposant que sur la satisfaction des intérêts matériels. Il n'y aurait qu'à renvoyer

### Spectacles du 25 novembre.

7 h. » » OPÉRA. — Freyschütz. Péri.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Comité. Sganarelle.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Déserteur.
7 h. » » ITALIENS. —
7 h. » » ODÉON. — Eugénie. Les Nuées. Bachelier.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Prem. d'Un Jour de Liberté.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Monseigneur. Point du Jour. Maître d'Ecole. Danse.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. 2 Papas. Paillasse.
6 h. » » GYMNASE. — Iwan le Moujick. Emma. Abîme.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
8 h. » » AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. » 1/2 COMTE. — 2 Frères parisiens. Physique. Danses. Flageolet.
5 h. » » FOLIES. — Premières armes du Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 24 novembre. — *Farines.* Quoique les prix des farines disponibles n'aient pas offert de variation sur les prix de la semaine précédente, on a remarqué une certaine fermeté qui semble présager la cessation du mouvement de baisse qui continue depuis longtemps. Pendant toute la semaine, et vendredi surtout, les ventes ont été nombreuses et importantes, tant en disponible qu'à livrer. Les arrivages n'étant pas tout-à-fait en rapport avec les ventes, le restant sur place est descendu à 9701 quintaux.

*Froment.* — Un léger mouvement de hausse a signalé la halle de mercredi et s'est maintenu hier. Les affaires ont été assez coulantes.

*Seigles.* La position de ce grain continue d'être bien tenue; les arrivages sont toujours rares et les demandes se poursuivent avec activité, d'où résulte une tendance prononcée à la hausse.

*Orge et avoine.* On espère que le temps permettra bientôt que la navigation reprenne son cours, et qu'alors, les arrivages répondant aux besoins, les affaires se traiteront à des conditions faciles.

*Graineterie.* Les légumes secs arrivent avec abondance à la halle; les affaires prennent une certaine activité et les cours se soutiennent bien. Les graines fourragères sont toujours tenues ferme et l'achat en est difficile, les détenteurs élevant des prétentions qu'on ne paraît pas disposé à satisfaire.

DÉPARTEMENTS. Les marchés à blé sont toujours en général à la baisse. Cependant le nombre de ceux où la hausse s'établit s'accroît insensiblement; en voici le résumé: Coulommiers, Saint-Germain-en-Laye, Laferté-Gaucher, Provins, Bernay, Alençon, Bonnétable, Domfront, Montereau, Tonnerre, Brie-Comte-Robert, Rosoy, Saint-Quentin, Montdidier, Châteaudun, Orléans, Issoudun, Leblanc, Chateauroux, Châteaugontier, Hennebon, Pont-l'Abbé, Sablé, Marans, Redon, Bordeaux.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des Céréales (par hect.).

PROVINS, 23 novembre. — Froment 17,00 à 18,15. — Avoine 5,75 à 6,80. Il paraît que la baisse passée a éloigné les fermiers, car le marché est fort peu approvisionné et une nouvelle hausse s'en fait sentir à ce marché.

CHARTRES, 23 novembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,00; 3e 16,00. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 10,50. — Orge 9,50. — Avoine 6,00.

ETAMPES, 23 novembre. — Froment 1re 18,66; 2e 17,32; 3e 16,00. — Méteil 12,66 à 14,66. — Seigle 9,32 à 10,66. — Orge 8,66 à 10,00. — Avoine 5,66 à 6,66.

ORLÉANS, 23 novembre. — Froment 1re 18,50 à 19,00; 2e 17,50; 16,50. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 1,.00 à 11,50. — Orge 10,00 à 10,25. — Avoine 7,00.

Marché peu fourni. Hausse sur le blé de 0,34 à la mercuriale, et de 0,50 dans le commerce.

ROUEN, 22 novembre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,50; 3e 16,00. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 4,83 à 6,00.

LE MANS, 22 novembre. — Froment 1re 17,50; 2e 16,95; 3e 15,75. — Méteil 13,00 à 16,25. — Seigle 10,00 à 12,50. — Orge 7,75 à 9,00. — Avoine 6,25 à 7,75.

SAINT-QUENTIN, 24 novembre. — Froment 1re 15,62 1/2; 2e 14,60; 3e 13,56 1/4. — Petit blé 11,50. — Avoine 5,88.

Notre marché de ce jour était peu approvisionné; vente un peu plus active qu'au précédent marché avec hausse de 25 c. par deux hectolitres sur les premières qualités.

L'avoine reste stationnaire.

METZ, 21 novembre. — Froment 1re 15,20; 2e 13,15; 3e 11,00. — Orge 8,50 à 9,00. — Avoine 5,25 à 5,50.

LUNÉVILLE, 20 novembre. — Froment 1re 14,32, 2e 13,42; 3e 12,04. — Seigle 9,53. — Avoine 5,60.

VERDUN, 21 novembre. — Froment (les 100 kil.) vieux 20,50. — Nouveau 1re 18,50; 2e 18,00; 3e 15,00. — Avoine 10,00 à 11,00. — Orge (l'hect.) 8,40.

SEMUR, 22 novembre. — Froment 17,50. — Avoine 6,10.

MONDOUBLEAU, 20 novembre. — Froment 17,07. — Méteil 15,90. — Orge 10,00. — Avoine 6,10.

MARANS, 19 novembre. — Froment 1re 17,33; 2e 16,85. — Orge 10,00. — Avoine 6,00 à 6,33.

Le marché d'hier était assez animé. J'ai à vous signaler une nouvelle hausse de quelques centimes sur les froments. Les fèves et les avoines première qualité ont aussi une légère augmentation sur le dernier cours, par la mercuriale de ce jour, que je vous transmets.

LA ROCHELLE, 19 novembre. — Les blés ont une tendance à la baisse; l'hectolitre de froment vaut 18 fr. et l'orge 10 fr.

CETTE, 17 novembre. — Les transactions en blé sont toujours assez animées. Les prix des Romélie et Ibraïla n'ont pas varié, mais les Pologne ont eu un peu de faveur, nos magasins étant peu fournis de ce grain, que l'on tient aujourd'hui à fr. 19 l'hect. — Les blés blancs de Dunkerque ont aussi donné lieu à quelques affaires, toujours à fr. 21,50 l'hect.

Les seigles sont dans le même calme. On les tient encore aujourd'hui à 22 f. les 2 hect. (C'est par erreur que, dans notre dernière revue, on avait imprimé l'hect.)

Il se fait quelques affaires en avoines de Bretagne à fr. 7,75 l'hect.

Même position et mêmes cotes pour les farines de Marseille. Il n'est pas question de celles des autres provenances.

### Graineterie (par hect.).

ROUEN, 22 novembre. — *Légumes secs.* Haricots 17,00 à 18,50. — Fèves 23,00 à 24,00. — Lentilles 30,50. — Pois 15,00. — *Oléifères.* Colza 19,00 à 21,00. — Lin 16,00 à 18,00. — Chenevis 13,00. — *Fourragères.* Vesce 13,50. Sainfoin 9,00 à 10,00. — Luzerne (les 100 kil.) 115,00 à 125,00. — Trèfle 75,00 à 85,00.

SEMUR, 22 novembre. — Navette 20,00. — Chenevis 12,75.

CETTE, 16 novembre. — *Légumes.* Peu d'affaires. Il nous est arrivé dans la semaine quelques parties pois verts que l'on cote fr. 17,50 les 50 kil. — Nous avons à signaler une hausse sur les haricots de Toulouse, qui valent maintenant fr. 16. — Ceux de Perpignan fr. 14,50. — Même faveur sur les lentilles, dont le prix est monté de fr. 16,50 à fr. 17.

### Garances.

AVIGNON, 18 novembre. — Enfin le beau temps est revenu, mais malheureusement le vent du nord, si nécessaire au conditionnement des alizaris, n'a presque pas soufflé, de sorte que les parties sèches sont toujours rares et qu'on ne peut se livrer avec confiance aux achats; cependant il y a eu un peu plus d'activité dans les affaires cette semaine, et l'emballage de ce qui a été acheté pendant les pluies a pu s'effectuer d'une manière plus convenable. Il y a peu de variations dans les prix; les rosées, racines de 30 mois, se paient de 62 à 62,50; les demi-paluds 63 à 63,50, et les paluds, de 64 à 65,00. Les racines de dix-huit mois s'obtiennent à 1 ou 1,50 au dessous de ces limites.

Les ventes en poudre, sur place, sont toujours peu importantes; on a acheté quelques barriques aux prix suivants: SSF palud, 85, id. rose, 81 fr. EXF de 00 à 91 fr.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de POISSY du 21 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1878 | 1808 | 70 | 1 16 | 1 02 | » 90 |
| Vaches.... | 63 | 60 | 3 | 1 08 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 708 | 706 | 2 | 1 16 | » 98 | » 80 |
| Moutons.. | 6912 | 6321 | 621 | 1 30 | 1 14 | » 90 |

ROUTOT. — *Marché aux bestiaux* du 20 novembre. — 174 bœufs 1re 1,20; 281 de 2e 1,15. — 105 vaches 1re 1,15; 172 de 2e 1,00. — 17 veaux 1re 1,20; 24 de 2e 1,05. — 310 moutons 1re 1,00; 214 de 2e 0,85. — Vente prompte et facile.

### Cuirs.

PARIS. — *Halle* du 22 novembre. — Les cuirs en poils, les peaux blanches et les basanes sont toujours rares bien que certains articles soient toujours vivement recherchés; les affaires sont languissantes et comme les prix n'ont pas varié, nous renvoyons à notre dernier cours.


# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

*De la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. — Prix: 42 fr. 50.

Les trois premiers volumes sont de Carême: ils contiennent: les Bouillons, Consommés en gras et en maigre, les Essences, Fumets, les Potages français ou étrangers, les grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les Ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de Boucherie, de Jambon, de Volaille, de Gibier, etc. Ces 3 vol. renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 120 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira les mets distingués. Ces recettes proviennent du genre opulent; mais ce n'est pas là une difficulté, puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici avec simplicité par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la Cuisine française au XIXe siècle*, en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée.

**Il est entièrement publié. — Prix: 42 fr. 50 c. — A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# TROIS DISCOURS
## PRONONCÉS A L'HOTEL-DE-VILLE,
## PAR MM. DAIN, CONSIDERANT ET D'IZALGUIER.

**Grand in-8°. — Prix: 3 francs, par la poste, 3 fr. 50 c.**

En vente chez l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, 60.

# MÉTHODE ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.

**Par M. et Mme ÉMILE CHEVÉ.**

Un vol. grand in-8° de 336 pages. — Prix net: 7 fr. 50 cent., et par la poste, 9 fr. — Ecrire franco.

## POURQUOI LA MUSIQUE EST SI PEU RÉPANDUE EN FRANCE,

Brochure grand in-8°, par M. ÉMILE CHEVÉ. — Prix: 50 centimes; par la poste: 65 centimes.

## Collection terminée. — 29 EAUX-FORTES.
# REPRÉSENTANT DES PAYSAGES DES ALPES, D'APRÈS NATURE,

**Par CALAME, peintre de Genève.**

La Collection entière coûte: Papier blanc, 47 francs; et papier de Chine, 62 francs.
Chez l'ÉDITEUR, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.

# LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

**3e édit., 2 vol. in-8°, ornés de 40 pl. dessinées par Carême. — 16 fr.**

Livre hors de ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèlent le créateur, le praticien éminent.

**Paris, au Dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30. — On trouve des exemplaires reliés.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

## DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,

**Par VICTOR CONSIDERANT.**

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix: 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.



Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Nous allons déterminer le rôle que doivent jouer, dans la grande question de l'assainissement de Paris, les établissements publics érigés soit par l'État, soit par la Ville, ou même par des Compagnies.

Dans nos quartiers sales et boueux, coupés, déchiquetés de mille façons par des ruelles infectes, où les rayons du soleil ne pénètrent jamais, où les habitants languissent et s'étiolent entassés dans des maisons sans cour, privées d'air et de lumière, un établissement public au milieu de ces amas informes de constructions doit exercer d'heureux effets sur la salubrité. Paris est loin d'être un désert; à certains égards pourtant, cette influence vivifiante et réparatrice rappelle celle de l'oasis.

C'est autour des établissements publics que les habitants du quartier doivent trouver de l'air et de l'ombre ; c'est là que le piéton parisien, après avoir évité à force d'attention d'être heurté, bousculé, écrasé, rencontrera un lieu de repos d'où ses regards pourront embrasser un assez vaste horizon.— Qui de nous n'a pas éprouvé une sensation de bien-être en arrivant sur les quais, sur les boulevarts, sur une place plantée d'arbres, après avoir parcouru les plus sales quartiers de Paris.

Mais, si les établissements publics doivent jouer un rôle important dans la grande question de l'assainissement d'une ville, non seulement il faut savoir les distribuer avec intelligence et justice dans les quartiers qui ont *le plus besoin de larges percées*, mais il faut encore que ces établissements deviennent des centres d'affaires et de plaisirs ?

Voyons par des exemples comment il est possible de réaliser ces conditions, et surtout de les réaliser avec économie.

Parmi les établissements publics que l'Etat et la Ville doivent construire, agrandir, réparer, compléter, tels que l'hôtel du ministère des affaires étrangères, les bibliothèques publiques, le Timbre, l Opéra, le Théâtre-Français, un troisième théâtre lyrique, l'hôtel des Postes, le Palais de Justice, la Préfecture de police, l'Archevêché, les Archives du royaume, les mairies, l'Imprimerie royale, le palais de l'Industrie, etc., il faut placer en premier rang les mairies et les bibliothèques, à cause de leur importance et de leur nombre. Aujourd'hui, l'on est obligé de reconstruire la Bibliothèque royale, celle de Sainte-Geneviève, d'agrandir et de restaurer celles de l'Arsenal et de l'Institut. Les mairies des 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 11e et 12e arrondissements sont pareillement à reconstruire, à agrandir ou à compléter: en un mot, il y a des millions à dépenser pour mettre ces édifices publics en harmonie avec leur destination.

*Bibliothèques publiques.* Une bibliothèque publique est un établis-

l'homme studieux, en lui facilitant les moyens de collationner, de compulser les objets de ses recherches. D'autre part, en mettant à la disposition de l'homme du monde des livres d'une lecture facile et agréable, en offrant à l'ouvrier les moyens d'une lecture appropriée à ses besoins, on répondra aux désirs de ces autres classes de lecteurs. Il faut donc doter Paris d'une grande bibliothèque centrale et de plusieurs salons publics de lecture.

*Mairies.* Les mairies sont les Hôtels de ville des arrondissements; c'est dans leur sein que s'accomplissent tous les actes de la vie civile et politique des citoyens : les mairies doivent donc avoir une importance matérielle considérable.

Nous proposerions pour répondre à l'impérieuse nécessité de l'assainissement des vieux quartiers de Paris, pour donner aux mairies une importance suffisante et aux bibliothèques une organisation rationnelle :

1° L'érection dans l'île de la Cité d'une grande bibliothèque centrale qui devra contenir toutes les richesses littéraires de Paris; nous la désignons sous le nom de *Bibliothèque de France*.

2° La réunion de bibliothèques secondaires, de succursales de la bibliothèque de France aux nouvelles mairies que l'on doit reconstruire, et qu'il faudra rebâtir, autant que possible, ainsi que tous les autres édifices publics que nous avons signalés dans les localités qui sont actuellement les plus insalubres.

3° La suppression des bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine, de Sainte-Geneviève (1), — la limitation de celles de l'Institut des Archives du royaume, de la Ville, du dépôt de la marine, du dépôt de la guerre, du Jardin-des-Plantes, de la cour de cassation du tribunal de première instance; nous voulons dire que ces bibliothèques devront se déposséder en faveur de la *Bibliothèque de France* des livres, manuscrits, documents qui pourraient servir à compléter la grande collection de cette bibliothèque, et fournir par *duplicata* des ouvrages aux nouvelles bibliothèques annexées aux mairies.

Sans nous arrêter à détailler les avantages économiques et d'utilité publique qui résulteraient de la combinaison que nous proposons, nous ferons remarquer que cette nouvelle organisation des bibliothèques rendra possible la formation du catalogue général des richesses bibliographiques de la capitale. On sait, il est banal

(2) Une partie des deux ou trois millions que l'Etat doit dépenser pour la reconstruction de la bibliothèque Sainte-Geneviève, serait bien mieux employée si l'Etat venait en aide à la Ville pour la nouvelle construction de la mairie du 12e arrondissement que l'administration a l'intention de construire à cent mètres de distance de la bibliothèque Sainte-Geneviève; on adjoindrait à cette mairie de très grands salons de lecture spéciaux pour les étudiants du quartier latin.

bétique; viendrait plus tard le catalogue systématique et raisonné, dressé d'après les grandes divisions qui sont tracées, dans les sciences, la littérature et les arts. Disons, en passant, que les livres de la *Bibliothèque de France* ne seraient plus prêtés au dehors.

L'exécution de ce premier catalogue rendrait possible l adoption du système d'échange des doubles entre toutes les bibliothèques du monde pour compléter, sans frais, les différentes collections.

Revenons aux mairies.

La réunion aux mairies de grands salons publics de lecture n'est qu'une partie de notre projet. Il faut que les grands bâtiments des mairies répondent à d'autres besoins. Ainsi, les mairies devraient posséder les bureaux de poste d'arrondissement, si mal distribués aujourd'hui qu'on ne sait où les trouver; — des bureaux pour le placement des ouvriers, des domestiques, des garde-malades ; des bains publics, où l'on ne recevrait qu'une très faible rétribution; des gymnases, où les enfants des deux sexes viendraient exercer et fortifier leur corps, apprendre la musique, etc. Des plantations d'arbres et des fontaines jaillissantes compléteraient l'ornement et la salubrité des alentours des mairies.

Voilà comment, en groupant autour des mairies une masse d'intérêts, nous voudrions les voir devenir des rendez-vous d'affaires et de plaisirs; comment nous pensons qu'elles pourraient acquérir des proportions assez vastes pour donner autour d'elles de l'air, de la lumière et de l'ombre, former une espèce d'oasis au milieu des quartiers les plus insalubres et hâter la reconstruction des maisons environnantes. Voilà comment le choix de l'emplacement de ces édifices, pourra contribuer à l'assainissement de la capitale.

Toutes ces conséquences naissent du principe que nous venons d'indiquer, et qui peut se formuler ainsi :

« Les établissements d'utilité publique doivent être construits au milieu des pâtés de maisons les plus insalubres. »

## Opinion de la Presse sur la question de Suez.

La *Presse* s'expliquait hier sur la question de l'isthme de Suez. Nous avons vu avec plaisir que la *Presse* n'hésite pas à reconnaître la supériorité de la communication maritime. Notre confrère pense que l'Angleterre n'a aucun motif *politique* ou *commercial* pour préférer le chemin de fer au canal, et que, si il repousse ce mode de communication, c'est uniquement par la raison que ses ingénieurs et ses officiers de marine le croient inexécutable.

Nous voudrions bien savoir où sont consignés les rapports des ingénieurs et des officiers de marine qui constatent l'impossibilité d'établir une communication maritime entre la Méditerranée et la

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Quatrième partie.

### LX. — LA GROTTE DE POLYPHÈME.

La frêle embarcation sur laquelle Fabio s'était échappé de Mazzara vogua heureusement toute la journée loin de la vue des côtes ; la nuit, elle s'en rapprocha et débarqua le fugitif sur un point solitaire des marines de Marsalla, non loin de la Spagnola, de sanglante mémoire. Il continua la route à pied, et le matin il était à Trapani à l'ouverture des portes. Grâce à son costume de moine, il entra dans la ville, sans être remarqué. Sa première visite fut pour Errante :

— Eh ! mon Père, lui dit l'artiste, trompé par son déguisement, vous êtes matinal. Venez-vous commander votre portrait ou celui de la sainte Vierge pour l'église de votre couvent.

— Je viens vous demander un asile, répondit le faux moine en écartant le capuchon qui voilait son visage.

— Comment c'est vous ? Et c'est ici, à Trapani, que vous venez vous cacher ?

— Pourquoi non ? on viendra m'y chercher moins qu'ailleurs.

— C'est possible, mais pour plus de sûreté permettez que je vous mette sous clef.

Le prudent artiste alla donner un double tour à la porte de son atelier ; puis, revenant vers Fabio :

— Maintenant, reprit-il, que nous voilà à l'abri d'une surprise, racontez-moi vos aventures.

Fabio s'exécuta avec une entière franchise, sans dissimuler aucune de ses irrésolutions, de ses faiblesses, de ses trahisons. Ses tristes et rapides amours avec la reine, la violente rupture qui avait brisé cette chaîne malheureuse, l'indignation de Rafaella, ses dédains, sa douleur, ses refus, il n'omit rien et soulagea sa conscience par une confession sincère. Il ne tut que sa rencontre avec Castorée dont l'existence n'était pas son secret.

Contre sa coutume, Errante écouta sérieusement et répondit de même.

— Je comprends votre angoisse, dit-il à Fabio ; votre position est critique : la reine est vindicative, et dona Rafaella sera inébranlable dans la résolution qu'elle aura prise. Elle a l'orgueil de l'innocence, uni à celui de la beauté, et elle nous a prouvé qu'elle avait du caractère. Ainsi, mon cher, attendez-vous à la trouver implacable. Pourquoi aussi l'avoir trompée? L'amour d'une telle femme est le gros lot à la loterie des passions ; vous l'avez, et vous allez vous prendre comme un enfant dans les filets d'une sirène. Si encore cette sirène avait vingt ans ! Mais, entre nous, sa majesté laisse quelque chose à désirer à cet égard, et, quoi que vous en puissiez dire, les rides n'épargnent pas plus les fronts couronnés que celui des simples mortelles. Au reste, tout ce que je vous dis là est parfaitement inutile, sans compter qu'il n'est pas généreux de chapitrer un homme qui se noie. Un coup de main dans ce cas vaut mieux que vingt-cinq coups de langue. A propos, vous savez que je vous conserve la mante de Rafaella.

— Je n'ai garde de l'oublier, et ne manquerai pas de vous la réclamer comme la plus chère des reliques.

— Je suppose pourtant que vous ne venez pas seulement pour cela. A quoi puis-je vous être bon? Disposez de moi. J'espère cette fois que vous allez être sage, et faire le mort pour long-temps. La leçon est assez dure pour vous profiter, et vous voilà guéri, j'imagine, de votre passion malheureuse pour la politique.

— Au contraire, il ne me reste que cette voie pour me réhabiliter aux yeux de la reine, à mes propres yeux, et pour rentrer en grâce auprès de Rafaella.

— Eh ! que voulez-vous donc que lui fasse votre politique? Vous figurez-vous, par hasard que les femmes se paient de ces raisons-là? Il n'en est pas une, croyez-moi, même la plus héroïque, qui ne sacrifiât sans hésitation, sans scrupule, sa patrie à son amour. La Spartiate appartient à la race perdue des mastodontes. Au surplus, vous ferez de mes avis ce que vous voudrez ; vous êtes en âge de marcher seul.

— Et, avec votre permission, j'userai de mes jambes pour aller à mon but malgré les obstacles et même malgré vous.

— Allez ! vous êtes incorrigible.

— Incorrigible, comme vous le dites : tant qu'il restera en Sicile un seul Anglais...

— Mais, malheureux ! interrompit brusquement le peintre, vous voulez me réduire à la mendicité ! Car enfin, quand il n'y aura plus d'Anglais, est-ce vous qui m'achèterez les Tintorets et les Titiens que je confectionne avec tant de distinction? Plus de Bretons, plus de guinées, et je vais droit à l'hôpital. C'est égal, j'immole de bon cœur le veau d'or sur les autels de l'amitié. Niez encore mon patriotisme, ô Procida! Voyons, que peut-on faire pour votre service?

— Me cacher chez vous jusqu'à nouvel ordre et prévenir de mon retour le comte Allégroni.

— Si ce n'est que cela, vous serez servi à la minute, et je vais vous dépêcher le comte avec d'autant plus d'empressement qu'il vous tiendra le même langage que moi.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr. C'est un homme sage, un homme froid, sans passions politiques; il dirait lui aussi : Périsse le monde plutôt qu'un camée !

— Soit ! répondit Fabio avec un sourire intérieur ; envoyez-le moi toujours. Je vous jure devant Dieu et devant les hommes de ne rien faire sans son conseil.

— En ce cas, je triomphe, et vous êtes sauvé. L'Averne, je veux dire la politique, va lâcher sa proie. Alleluia !

Voilà comme on jugeait Allégroni. Il avait si bien joué son rôle, que ses amis eux-mêmes, ceux du moins qui, comme Errante, n'étaient pas initiés aux terribles mystères de Saint-Paul, ne voyaient en lui que l'homme aux camées. Il ne tarda pas à se rendre chez le peintre sous prétexte de visiter ses tableaux, et n'eut avec le fugitif qu'un tête à tête fort court ; à peine le curieux Errante les perdit-il de vue quelques minutes, mais il n'en fallait pas davantage pour ce qu'ils avaient à se dire ; ils s'entendaient à demi-mots, et leurs yeux se devinaient à défaut de paroles ; leurs âmes n'étaient-elles pas d'intelligence, et leurs deux cœurs ne battaient-ils pas à l'unisson?

Rentré chez lui, le comte Allégroni convoqua pour le soir même une réunion de Béati-Paoli ; mais craignant que l'Écueil du Mauvais-Conseil ne leur offrît plus une retraite assez sûre, il assigna aux adeptes, pour lieu de rendez-vous une des cavernes du mont Eryx.

La nuit régnait ; une de ces nuits sinistres qui invitent au suicide, au crime, et jettent de vagues épouvantes au cœur des sentinelles perdues et des voyageurs égarés. Ce n'était pas un ciel de Sicile, mais un ciel anglais. De gros nuages noirs se traînaient lourdement dans l'espace, et ces sombres masses dérobaient jusqu'à la dernière les étoiles du firmament. L'Eryx, que nous avons vu si radieux un soir au coucher du soleil, plongeait dans d'épaisses ténèbres ; le silence était aussi profond, aussi funèbre que l'obscurité : à peine entendait-on de loin en loin le cri lugubre et rauque de l'orfraie dans les rochers ; puis tout se taisait, et la nature restait sans voix, sans mouvement, sans souffle, sous l'étreinte glacée de cette nuit sépulcrale.

Ainsi, le globe à son dernier jour roulera dans les sombres horreurs du vide quand le soleil éteint au fond du ciel ne lui enverra plus ni lumière ni chaleur ; toute vie alors aura cessé pour lui, mais l'univers ne meurt point : les mondes, les systèmes ont leurs générations comme les hommes et comme les peuples : un soleil s'éteint, un autre s'allume ; et, nées à leur tour pour la destruction, de nouvelles planètes accomplissent autour de nouveaux soleils le cycle fatal et défini de leurs destinées.

La caverne choisie par Allégroni pour la réunion de Béati Paoli était la fameuse grotte de Polyphème, celle-là même où, suivant l'opinion de notre trop savant ami Schininà, se passa le tragi-comique épisode de l'Odyssée, que chacun sait par cœur, et qui rappelle la non moins terrible histoire de l'Ogre et du Petit-Poucet. A trente siècles de distance, c'est toujours l'intelligence aux prises avec la force brutale : le cyclope y perdit son œil, et l'ogre ses louveteaux et ses bottes de sept lieues; dans une légende comme dans l'autre, la victoire resta à l'esprit : Ulysse revit son palais, et le Petit-Poucet sa chaumière.

Ouverte sur la mer, la grotte cyclopéenne est percée aux flancs du rocher dans la partie la plus solitaire du mont Eryx, et cette dernière circonstance l'avait fait choisir par Allégroni ; pour plus de sûreté, l'entrée en avait été masquée par de longues herbes et d'épaisses broussailles,

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 25 novembre.

[illegible]
qu'une commission ainsi composée aurait bien plus d'autorité. Mais ce n'est là qu'une moitié de la tâche; ce qu'il importe surtout, c'est d'ouvrir les conférences du concert européen, afin de discuter et de délibérer sur le système de *neutralité*, sur le mode d'exécution et d'exploitation.

## La fin du Monde.

Pendant qu'un prélat catholique exaltait jusqu'à la superstition le sentiment religieux des populations rhénanes, un faux prophète prouvait, en Amérique, que l'Eglise de Rome n'est pas la seule qui sache exploiter la passion du peuple pour le merveilleux. Voici en effet ce que l'on écrit de New-York : Depuis quelque temps il s'est formé une secte d'enthousiastes qui a recruté de nombreux néophytes dans nos grandes villes de l'est ; cette nouvelle Eglise obéit aux inspirations d'un fougueux prédicant nommé Miller. Or, il prophétisa le mois dernier, que le jour du second avènement était venu et que les fidèles devaient se préparer à comparaître devant le Seigneur, car l'esprit lui avait dit que le 23 octobre la terre tout entière serait dévorée par les flammes pour accomplir le traité conclu entre Dieu et Abraham après le déluge. Alors on vit éclater une terrible désolation parmi les pauvres crédules. A Baltimore et à Boston l'autorité civile dut leur interdire par force l'entrée de leurs églises, car leurs cris plaintifs et leurs lamentations commençaient à jeter la terreur dans tous les quartiers voisins. Dans la soirée du 22, des troupes nombreuses de millériens sortirent de la ville vêtus de longues tuniques blanches, qu'ils appelaient leur robe d'ascension ; ils allaient faire, en pleine campagne, leurs adieux à la vie. Pendant quatre jours ils restèrent inébranlables dans leur foi, errant au clair de la lune à travers les bois ou sur le bord de la rivière, oubliant leurs familles et leurs enfants, qui auraient péri de faim sans l'assistance de charitables voisins. Quelques-uns, des plus fanatiques, n'eurent pas la patience d'attendre l'événement qui devait signaler la fin du monde, et ils se suicidèrent parce que l'incendie général n'éclatait pas assez vite ; on en cite un qui se précipita dans la cataracte du Niagara ; parmi les autres beaucoup ne purent résister à la torture morale que leur esprit avait supportée trop long-temps ; ils sont devenus fous et l'on désespère de pouvoir les rappeler à la raison.

Il y a plusieurs siècles que notre pays n'avait été témoin d'un aussi triste spectacle ; Plaise à Dieu que les siècles à venir n'aient plus l'occasion de constater ces honteuses aberrations de l'esprit humain !

---

Nous avons rapporté dernièrement une plainte formelle de l'*Observateur des Pyrénées*, contre diverses violations du secret des lettres, qui auraient été commises par l'administration. Le *Précurseur de l'Ouest* fait une plainte analogue pour son propre compte. La chambre qui a entendu à la dernière session l'emphatique protestation de M. Guizot, jugera sans doute nécessaire de demander au ministère des explications nouvelles.

---

La première chambre des Etats de Hollande s'est occupée, vendredi et samedi derniers, du projet d'adresse en réponse au discours du trône, que

[illegible]
déblayée des préjugés qui l'obstruaient. Quant aux passions de la richesse, nous dirons avec Montesquieu : Ce n'est pas la liqueur qui est mauvaise, c'est le vase qui est corrompu !»

Nous remercions le *Corsaire-Satan* de son impartialité.

---

## Toasts des chefs arabes au banquet de Marseille.

Au nombre des plus intéressants épisodes du banquet offert par la ville de Marseille, à M. le maréchal Bugeaud, il faut citer l'accueil tout bienveillant qui fut fait par l'assemblée aux chefs arabes. Les applaudissements des spectateurs produisirent sur eux une profonde sensation, qu'ils traduisirent par des gestes et des saluts de l'expression la plus aimable. La plupart d'entre eux allèrent ensuite s'asseoir à l'extrémité de la table dressée au milieu de l'enceinte. Quant au khalifa Ali, il avait été placé à la table d'honneur, ayant à ses côtés M. Roche, interprète principal, qui lui traduisait l'esprit et le sens de chaque toast. Profondément ému, le khalifa s'écria que, lui aussi, voudrait à son tour exprimer, au nom des Arabes de l'Algérie, leurs sentiments de respect et de reconnaissance pour le maréchal et leur sympathie pour le peuple français. Malheureusement, à peine achevait-il de communiquer ses pensées à M. Roche, que la séance fut levée.

Mais, rentré à son hôtel, le khalifa parla de son idée à ses compagnons de voyage, qui tous y applaudirent et demandèrent spontanément à M. Roche de rédiger un toast en leur nom et de le publier dans les journaux de Marseille.

Voici la traduction des pensées exprimées par ces chefs :

« Enfants de la France !

» Nous comprenons maintenant que vos frères qui forment l'armée d'Afrique, fassent d'aussi grandes choses !... Quand on est fils d'un pays aussi beau que la France, quand, après avoir fait son devoir, on reçoit, en revenant sur le sol natal, des récompenses comme celles que vous accordez aujourd'hui à cette armée, dans la personne de son chef, de quels hauts faits ne se sent-on pas capable?

» Hier seulement, nos pieds ont foulé pour la première fois la terre de France, et nous sommes déjà consolés d'être soumis à un peuple aussi puissant, aussi magnanime. Oui, nous oublions tous nos titres de noblesse pour ne nous enorgueillir que de notre titre de Français.

» Vous avez adressé à notre *sidne* (le maréchal) les éloges les plus flatteurs sur son courage dans les combats, sur sa sagesse dans les conseils... Lui vous a répondu que vos éloges devraient plutôt s'adresser à l'armée et au gouvernement, et puis il vous a tracé le tableau de votre position en Algérie ; mais ce dont vous ne l'avez pas félicité, ce dont il n'a pas lui-même parlé, nous allons hautement le proclamer.

» Le maréchal est profondément aimé de tous ses enfants du royaume de l'Algérie.

» Une de ses mains tient le sabre qui extermine ses ennemis, l'autre verse le baume qui guérit les blessures qu'il a faites. Il est juste et bon autant qu'il est fort et puissant ; il est notre père après avoir été notre vainqueur. Dans toutes les tentes, dans toutes les cabanes de l'Algérie, les hommes, les femmes bénissent son nom, et chaque jour, dans leurs

[illegible]
nom de Méhémed-Reschad.

**Grèce.** — Le 6, le général Kalergis avait repris à Athènes les fonctions d'aide-de-camp du roi Othon. Coletti et Metaxas continuaient à s'accorder et gouvernaient avec tact et habileté. Il y a une douzaine de navires étrangers dans le Pyrée. On remarque, dans le nombre, des vaisseaux turcs et russes.

**Espagne.** — Le 19, à Madrid, il y a eu un baise main magnifique pour la fête de la reine, et le soir le président du conseil donnait un bal où devaient assister, disait-on, S. M. la reine-mère et l'infante. On ajoutait que la reine ouvrirait le bal par un quadrille avec le président du conseil et qu'elle accorderait ensuite la même faveur aux ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Tandis qu'on se préparait à danser à la cour, les bruits les plus contradictoires circulaient dans la capitale. Suivant les uns, le commandant Alberniz, le lâche dénonciateur du général Prim, aurait adressé au capitaine général de Madrid une requête pour se plaindre d'avoir été insulté dans le conseil de guerre par les défenseurs de l'accusé, par ses amis et par plusieurs officiers et plusieurs députés ; et l'autorité, sur la demande du plaignant, se serait déterminée, assure-t-on, à ouvrir une enquête. On s'entretenait aussi beaucoup dans le public de l'échauffourée de Zurbano. On prétendait qu'un officier était arrivé apportant la nouvelle qu'il avait été pris.

Le *National* publie aujourd'hui une lettre de Bayonne du 21, renfermant des détails que le correspondant affirme tenir d'un courrier bien informé, où il est dit entre autres choses: « Tandis qu'on croyait Zurbano errant, ou aux mains de ses ennemis, il entrait, dit-on, dans Soria. Dans la ville, la première chose qui frappe ses yeux est un *bando* du chef politique qui ordonnait de fusiller le général insurgé dès qu'on pourrait le prendre. Aussitôt Zurbano se rend auprès de ce chef et lui fait appliquer la loi du talion.

» La troupe de Soria et un bataillon de Saragose, envoyés à la poursuite de Zurbano, auraient passé de son côté. Il est certain, ajoute le correspondant du *National*, et la nouvelle officielle est parvenue ici, qu'une grande partie du Haut-Aragon s'est prononcée. Les carabiniers et une partie des troupes ont fait cause commune avec l'insurrection.

---

## REVUE DES JOURNAUX DU 23 NOVEMBRE 1844.

— Le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes au sujet de la lettre adressée de Taïti à la *Shipping Gazette* et reproduite, d'après le *Sun*, par la plupart des journaux de Paris :

« Dans la disette qui afflige en ce moment le domaine de la polémique, plusieurs journaux sont parvenus à trouver un nouveau sujet de grief contre l'Angleterre en reproduisant, à grand renfort d'indignation, une lettre de Taïti publiée par un journal anglais.

» Nous aurions nous-mêmes reproduit cette tirade méthodiste si nous avions cru qu'elle en valût la peine, ou si nous y avions découvert quelque chose de neuf... Mais, de bonne foi, nous avons autre chose à faire de notre temps et de l'attention du public que de perdre l'un et l'autre après ce qu'un illustre orateur appelait hier encore des querelles de sa-

---

Une seule torche éclairait l'intérieur et laissait dans l'ombre une grande partie de l'assemblée. Les adeptes portaient leur robe noire à capuchon, et leur carabine cachée dessous. Le président ouvrit la séance par la prière d'usage ; après quoi le chevalier Vito Vitali prit la parole, et rendit compte en détail de sa mission de Palerme. Quand il eut fait l'aveu sincère du double échec qu'il avait essuyé, Allégroni lui répondit :

— Le tribunal est juste ; puisque ce n'est pas par votre faute que le marquis Artali a échappé cette fois au châtiment qui lui est réservé, on vous permettra, chevalier Vito Vitali, de recommencer l'épreuve ; mais, prenez garde, s'il échappait trois fois, par votre faute ou non, le tribunal désignerait un autre exécuteur ; vous seriez déclaré coupable de lèse-justice, et comme tel votre vie tomberait au pouvoir du marquis Mengilèpre, défenseur du condamné.

Vitali s'inclina en signe de résignation.

— Quant à l'émeute, reprit Allégroni, nous vous donnons absolution plénière : on n'est pas coupable pour obéir à la force des circonstances et à l'impérieuse loi de la nécessité ; vous avez fait votre devoir et bien mérité de l'Ordre en ne désespérant ni de lui ni de vous. Recevez nos éloges et nos remerciements. Oui un retard vaut mieux qu'une défaite ; il est des cas où la précipitation est plus qu'une faute, où elle est un crime par les résultats funestes qu'elle entraîne après elle. Eh ! qu'est-ce après tout qu'un jour de plus ou de moins quand la victoire est certaine ? Persévérons, mes frères, espérons, croyons.... l'avenir est à nous.

— Amen ! répondit l'assemblée en faisant le signe de la croix.

— Maintenant, poursuivit le président, nous allons procéder à la réception solennelle du néophyte qui désire être initié dans nos saints mystères. Vous me demanderez sans doute par quoi il s'est rendu digne de cet honneur? C'est lui-même qui va vous le dire.

A ces mots le récipiendaire s'avança au milieu du cercle et prit la parole au milieu d'un profond silence.

— Si, pour obtenir, dit-il, la faveur de siéger dans vos rangs, il ne fallait qu'aimer la Sicile et haïr les Anglais, je réclamerais, comme m'étant due, la première place au milieu de vous, car personne ici ne porte à la patrie un amour plus ardent ni une haine plus implacable à ses oppresseurs. Mais d'autres titres, je le comprends, sont nécessaires pour conquérir votre confiance ; tout le monde peut dire : j'aime la Sicile je hais les Anglais ; il ne suffit pas de le dire, il faut le prouver. Apprenez donc que vous avez devant vous le meurtrier de la Spagnola. Ce titre vous suffit-il?

A ces mots, un murmure non équivoque d'approbation courut dans l'assemblée, et témoigna de la sympathie dont le nouvel adepte était l'objet.

— Vous le voyez, reprit Fabio, je ne crains pas de vous livrer des otages en me dénonçant moi-même, et en me mettant à votre merci. Qu'ai-je à craindre ? N'êtes-vous pas tous animés du même esprit, des mêmes vengeances? Ne m'enviez-vous pas tous le bonheur et la gloire d'avoir versé du sang anglais, en attendant que nous l'offrions en holocauste jusqu'à la dernière goutte sur l'autel de la patrie? Jour espéré, jour prospère, qui se lèvera trop tard au gré de notre impatience! Mais il se lèvera : tout ici, hors d'ici même, m'en donne l'assurance, et la justice aura son tour. Envoyez-moi sur la brèche; assignez-moi le poste le plus exposé, le plus périlleux; c'est la seule grace que je sollicite de vous. J'ai pris avec moi-même l'engagement solennel de me distinguer par une action d'éclat dans les nouvelles vêpres que vous préparez ; je le veux, je le dois, et je supplie ardemment le ciel de ne pas frustrer mon espoir. Si je péris dans l'entreprise, ma mort sera glorieuse et rachètera du moins l'oisiveté de ma vie. Je suis militaire, je mets à votre service mon expérience des camps et des soldats. S'il vous faut un instrument dévoué, résolu, pour soulever les troupes siciliennes casernées à Trapani ou ailleurs, j'ai l'orgueil de croire que je suis l'homme de la chose ; choisissez-moi, vous dis-je, et votre confiance ne sera pas déçue.

Fabio se tut ; Allégroni lui répondit :

— Capitaine Fabio, vous allez au devant de la proposition que nous voulions vous faire. Depuis long-temps j'avais jeté les yeux sur vous pour gagner les troupes et les entraîner à notre suite. L'initiative que vous prenez à cet égard ne fait que fortifier nos premières résolutions. Nouvel adepte de Saint-Paul, qu'il soit fait ainsi que vous le désirez ; mais avant, prêtez le serment sacramentel. Jurez par le ciel et par la terre, devant Dieu et devant les hommes, jurez même par les puissances infernales que vous vivrez désormais et mourrez s'il le faut pour l'indépendance de la Sicile et la régénération du genre humain suivant le but de notre sacro-sainte institution ; jurez que la pensée de l'Ordre sera votre pensée, sa volonté votre volonté, et qu'à l'avenir il trouvera toujours en vous dévouement, obéissance et résignation.

Fabio avait déjà la main levée pour prêter le serment qu'on exigeait de lui lorsqu'un léger bruit dans les broussailles qui fermaient la caverne, suspendit la cérémonie. Allégroni envoya en reconnaissance un des assistants qui déclara n'avoir rien aperçu ; mais le même bruit s'étant renouvelé un instant après, deux autres assistants allèrent à la découverte et revinrent en disant que la grotte était investie. Par qui? L'épaisseur des ténèbres ne leur avait pas permis de le distinguer.

Ignorant l'ennemi qui les assiégeait, Allégroni, sur qui tous les yeux de l'assemblée s'étaient tournés, se consultait lui-même avant de prendre un parti. Sa première idée était de résister et d'opposer la force à la force, mais, en présence de l'inconnu, une pareille détermination était insensée; et d'ailleurs quel danger sérieux avait-il à redouter? Les opérations des Béati-Paoli étaient si mystérieuses qu'il était impossible de prouver leur existence ; on pouvait tout au plus, comme Errante, la soupçonner. Tout se passait de vive voix ; on n'écrivait rien : il n'y avait par conséquent ni correspondance ni procès-verbaux ni papiers d'aucune espèce, pas une seule pièce de conviction ; et quant au flagrant délit, les adeptes de Saint Paul se cachaient derrière les membres de la Confrérie des Nobles, institution publique, officielle, entourée du respect universel. Toutes ces considérations traversèrent l'esprit du comte avec la rapidité de l'éclair : le résultat de sa délibération intérieure fut une sécurité qu'il communiqua instantanément à l'assemblée en vertu du pouvoir magnétique qui agit sur les hommes, à leur insu, dès qu'ils sont réunis. Fabio seul voulait qu'on soutînt un siége en règle, et qu'on ne se rendît, s'il fallait en venir là, qu'à la dernière extrémité.

— Car enfin, disait-il, à quoi sert d'avoir des carabines si ce n'est pour en faire usage?

Allégroni modéra son ardeur, et lui démontra, non sans peine, l'inutilité de son courage. Il recommanda ensuite aux assistants de baisser leurs capuchons et de ne répondre à aucune des questions qui pourraient leur être adressées. Il se chargeait lui-même de répondre à tout et de tout. Là-dessus, il alla seul à l'entrée de la grotte, et tomba au milieu d'une escouade de sbires, qui l'appréhendèrent immédiatement. Comme il se récriait contre la violence exercée sur lui, comte Allégroni, président de la Confrérie des Nobles, et demandait de quel droit on osait la troubler dans ses réunions philanthropiques, le chef des sbires lui répondit qu'il n'en savait rien lui-même et ne faisait qu'exécuter les ordres qu'il avait reçus. Il était, en effet, porteur d'un mandat du justicier, lui enjoignant d'arrêter toutes les personnes, quelles qu'elles fussent, rassemblées à cette heure dans la caverne, dite de Polyphême. C'est ce qu'il faisait. Allégroni comprit qu'il avait affaire à un instrument passif, et il était au dessous de lui de parlementer avec un subalterne en l'absence de son supérieur. Ce n'est pas au bras qu'on s'en prend en pareil cas, c'est à la tête. Il se résigna donc à son arrestation et à celle de ses acolytes, y compris Fabio, d'autant plus que les sbires étaient appuyés d'un fort détachement d'infanterie britannique armé jusqu'aux dents.

Les prisonniers furent embarqués sous bonne escorte à bord d'un chébec de guerre qui les attendait au bas de la montagne, et conduits tous sans distinction, Allégroni en tête, dans les prisons de Trapani.

— Ah ! ah ! mon locataire, dit le geôlier en reconnaissant Fabio, vous voilà repris enfin ! Dieu soit loué ! On ne croira plus maintenant que j'ai été corrompu à prix d'argent, et je suis réhabilité. Par les clefs de saint Pierre ! nous allons voir cette fois si vous m'échapperez.

(*La suite prochainement.*) **CHARLES DIDIER.**

---

Le concert de M. Félicien David, qui devait avoir lieu dimanche prochain, est remis au dimanche 8 décembre.

Le programme de ce concert est de nature à piquer la curiosité et à exciter l'intérêt. L'Ode-Symphonie intitulée le *Désert* et qui remplira la deuxième partie, présente une combinaison nouvelle de la déclamation et de la musique. Il faut faire bon accueil aux tentatives de ce genre surtout quand elles partent d'un artiste consciencieux et qui a donné déjà des preuves de savoir et d'imagination. M. Félicien David a séjourné en Egypte assez long-temps pour s'imprégner de la nature orientale et pour étudier soigneusement l'idiome musical de ce pays. Plusieurs motifs de son Ode-Symphonie ont été écrits sur les lieux mêmes et sous la dictée des chanteurs nomades du pays. Cela promet un parfum de terroir tout particulier, et qui sera curieux à étudier pour les amateurs comme pour les musiciens.

— Les deux grandes statues en bronze de saint Louis et de Philippe-Auguste vont être aussi placées au sommet des deux colonnes en pierre, récemment restaurées, qui décorent la barrière du Trône.

— Les travaux de construction de la halle aux huîtres, dans la rue Montorgueil, se poursuivent activement.

— Une ancienne actrice du Gymnase et des Variétés, qui fut citée pour sa beauté, Mlle Adeline, vient de perdre complètement la vue.

— L'art dramatique vient encore de perdre une de ses célébrités : Mlle Pauline qui fit pendant vingt-cinq ans les délices du public des Variétés, a succombé, mercredi 20 novembre, à une maladie longue et douloureuse. Elle est morte, âgée de 54 ans, aux Thernes ; de nombreux amis l'ont accompagnée à l'église et au cimetière de Neuilly.

— M. le ministre de la guerre fait en ce moment construire avec une grande activité à Vincennes, dans l'ancien parc situé entre le fort et la tourelle de Saint Mandé, d'immenses magasins à fourrage fortifiés.

— On annonce la disparition du chef des travaux du fort de Montrouge avec l'argent qui garnissait la caisse des ouvriers. La police est à sa poursuite.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 23 novembre, M. Ozanam, agrégé près la Faculté des lettres de Paris, présenté en première ligne par la Faculté des lettres et par le conseil académique, est nommé professeur de littérature étrangère dans ladite Faculté, en remplacement de M. Fauriel, décédé.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 24 et lundi 25 novembre, de 4,686 déposants, dont 577 nouveaux, la somme de 689 mille 208 francs.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 740 mille francs.

— Hier matin, M. le préfet de la Seine, assisté de MM. les ingénieurs des mines chargés de l'inspection des carrières du département de la Seine, a procédé, en présence des autorités locales, à une visite générale des carrières de Montmartre.

Après s'être fait de nouveau rendre compte sur place des causes et des effets de l'évènement du 18, M. le préfet a prescrit l'exécution immédiate de tous les travaux nécessaires pour consolider les carrières qui sont en cours d'exploitation comme celles abandonnées depuis longtemps, de manière à rassurer complètement les habitants de Montmartre, et à préserver de tout danger les constructions de bâtiment si nombreuses dans cette commune.

— Dans la journée d'avant-hier, deux cadavres ont été retirés du canal Saint Martin. C'étaient celui d'un jeune homme de dix huit ans, garçon limonadier, et celui d'une jeune fille, âgée aussi de dix-huit ans, qui, depuis trois semaines environ, avait disparu du domicile de ses parents, rue de Ménilmontant. Ces deux morts ne peuvent pas être attribuées à la malveillance, car le jeune homme avait encore sur lui une certaine somme d'argent, et la jeune fille portait encore des boucles d'oreilles et des bagues d'une valeur assez considérable.

— Depuis quelques jours, les expériences se succèdent dans les ateliers de M. Hallette pour l'essai du chemin de fer atmosphérique ; elles ont toutes parfaitement réussi. (*Courrier du Pas-de-Calais.*)

— On écrit de Pont-Labbé (Finistère) à l'*Auxiliaire breton* qu'une vingtaine de jeunes gens de cette petite ville et des environs, viennent d'être arrêtés et conduits à Quimper, sous la prévention d'attentat à la pudeur. Les accusés sont tous de l'âge de 14 à 20 ans.

— La Société d'encouragement pour l'industrie nationale tiendra sa séance générale du premier semestre de cette année, le mercredi 27 novembre, à sept heures précises du soir, dans son local, rue du Bac, 42. Il y sera procédé aux opérations suivantes : 1° Compte rendu des travaux du conseil d'administration pendant l'année 1843 par le secrétaire ; 2° rapport, au nom de la commission des fonds, sur les recettes et dépenses de 1843 ; 3° rapport sur la comptabilité, par l'un des censeurs ; 4° distribution de médailles d'encouragement ; 5° renouvellement du bureau en entier et des comités par tiers.

— On assure qu'un sieur Tissot, négociant en soieries, domicilié rue Neuve-Saint-Eustache, venant de faire un immense héritage, auquel il ne devait pas s'attendre, a voulu que les malheureux en profitassent. Il vient, dit-on, d'inviter à ce sujet tous les pauvres de son arrondissement à se présenter chez lui. Certes, une conduite si belle et si rare mérite d'être livrée à la publicité.

— Nous recevons de nouveaux détails sur l'évasion de l'Anglais qui s'est enfui récemment de la prison de la rue de Clichy :

Cet Anglais, qui était détenu pour une dette de 130'000 fr., est parvenu à corrompre l'un des gardiens en lui donnant une somme de 5'000 f. moitié en billets de banque, moitié en une traite à vingt jours d'échéance.

Le cerbère, attendri par ce gâteau doré, consentit, en échange, à faciliter la fuite du détenu, que son frère attendait à la barrière du Maine avec une chaise de poste ; et le riche insulaire cingle sans doute en ce moment vers Douvres ou vers les Etats-Unis, narguant ses créanciers français.

Mais la fuite du prisonnier fut aussitôt découverte ; les soupçons se portèrent sur le gardien. Il fut arrêté, et l'on trouva sur lui les billets de banque. Il aura bientôt à rendre compte à la justice de l'évasion du détenu. Cette évasion donnera lieu, sans doute, à une action civile assez compliquée. Qui paiera les créanciers ? Est-ce le directeur de la prison pour dettes ? Est-ce le gardien ? Est-ce l'administration entière qui sera déclarée responsable ?

— Les recherches récemment publiées par le préfet de la Seine donnent les résultats suivants.

De 25'324 décès constatés à Paris en 1829, et relevés par sexe et par âge, 4,719 enfants sont moissonnés dans la première année ; la mortalité se ralentit de 2 ans à 16, puis va toujours croissant jusqu'à 70. Des 25'324 êtres existants, *soixante-dix* seulement dépassent 80 ans, *douze* 90 ans, et *deux*, *un* homme et *une* femme, atteignent 100 ans !

La médecine peut trouver du moins, dans le volume publié, matière à d'utiles travaux. Croirait-on qu'à Paris la petite-vérole fait encore, par année, 200 victimes ? Croirait-on, voilà qui est pire, que sur 28,942 naissances dernières. Le plus grand nombre a été de ceux qu'on a nommés si heureusement le *tiers état* de la médecine, c'est-à-dire les hommes qui ne sont retenus ni par des liens d'or et d'argent, ni par les coins de fer de la nécessité ou du besoin journalier. Un des revenants demanda à un de ses confrères qui était resté, quel avait été l'état de la santé publique, et si les malades avaient été nombreux. Oh ! mon Dieu non ! répondit celui ci, nous n'avons eu qu'*une épidémie de bonne santé*, mot plein d'un sens cruel, mais vrai. En effet, pour beaucoup, la récolte a été minime, grâce à l'influence de cette redoutable épidémie. »

— Une réunion de filateurs a eu lieu à Rouen. Plusieurs mesures ont été discutées, ayant toutes pour but de remédier au malaise général des affaires, notamment la suppression des veillées. Celle qui paraît avoir excité le plus de sympathie réduirait le travail à douze heures, afin de concilier les intérêts de l'industrie avec ceux de la classe ouvrière.

— Une pauvre batelière du Morbihan, Marie-Anne Lebarre, femme Sansom, qui, dans plusieurs naufrages, a sauvé, au péril de sa vie, quatre hommes qui se noyaient, vient d'être décorée d'une médaille d'honneur.

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 22 :

« Un déplorable malheur est arrivé hier au quai Saint-Eloi. Le bateau à vapeur l'*Union* n° 2, qui devait partir, à dix heures du matin, pour La Bouille, était placé derrière le bateau portant le n° 1 ; et, pour s'embarquer dans le premier, il fallait passer sur une planche. Or, une femme, qui tenait dans ses bras un enfant de dix jours, a été poussée et précipitée dans la Seine, entre les deux bateaux. La malheureuse femme a eu assez de présence d'esprit pour tenir l'enfant au bout de ses poignets, et l'on a immédiatement sauvé ce pauvre petit. Quant à elle, elle a bientôt disparu, et, quoiqu'elle ait été, au bout de quelques secondes seulement, saisie par un matelot de l'*Union*, qui s'était précipité dans le fleuve, elle était déjà privée de connaissance.

» On l'a immédiatement transportée dans l'entrepont du bateau, afin de la réchauffer plus promptement par l'influence des fourneaux de la machine, et un médecin lui a pratiqué au cou une saignée qui a donné abondamment du sang ; mais la vie n'a pas été rappelée. La mort a été attribuée par l'homme de l'art, non à l'asphyxie (l'immersion ayant été de très courte durée) mais à un état de syncope produit par le saisissement du froid et la violence de l'émotion, deux causes qui ont agi d'autant plus puissamment que l'infortunée venait de déjeûner.

» Elle était âgée de soixante-six ans, et elle habitait les environs de Bourgtheroulde. L'enfant qu'elle portait quand elle est tombée était un nourrisson qu'elle emmenait avec elle, et qui a été remis aussitôt à son père, lequel avait accompagné la nourrice jusqu'au bateau, et s'en retournait, lorsque la rumeur publique causée par cet évènement l'a attiré de nouveau sur le quai. »

— Il y a, dans le 5e régiment d'infanterie légère, qui arrive de Corse, et qui est venu tenir garnison à Avignon, un grenadier qui a 74 ans d'âge et 54 années de service. Ce vétéran, qui a fait toutes les campagnes de la Révolution, de la République, de l'Empire et de l'époque actuelle, a obtenu l'autorisation de faire partie de l'armée active et de servir en son grade de sergent dans le 5e léger, jusqu'à la fin de ses jours. Il est très bien portant ; seulement, il se sert d'une canne pour aider sa marche. (*Mercure artésien.*)

— On lit dans l'*Indicateur* d'Avignon : « Voici encore un hydroscope. Après M. l'abbé Paramelle, qui, du reste, n'est pas encore mort, nous vous avons parlé de Roux, de Brantes ; eh bien ! nous avons à vous annoncer aujourd'hui M. Boniface (Jacques), en faveur de qui, pour s'être révélée un peu plus tard, la science n'a pas été ingrate, s'il faut en croire les chaleureux certificats d'un grand nombre de magistrats, de maires ou de propriétaires recommandables, qu'il a bien voulu soumettre à notre examen.

» M. Boniface est âgé de trente-un ans. C'est un cultivateur de Montlaux (Basses-Alpes). Par des études suivies avec persévérance pendant vingt ans, il a acquis des données si certaines sur le cours des eaux souterraines, et sur la hauteur du niveau où elles peuvent être jaillissantes, qu'à la seule inspection d'une localité, il peut en fixer la profondeur. Aussi se fait-il fort de la réussite, qu'il garantit d'avance, d'après un traité passé par devant notaire, lequel sera dépositaire d'une somme suffisante pour couvrir la moitié des frais. Il traite aussi à forfait, pour la somme de 15 francs, avec les personnes qui ne voudraient pas courir cette chance. «

— On écrit de Nimes, le 20 novembre :

« Mardi, dans la matinée, une foule nombreuse stationnait devant la maison d'arrêt, occupée à regarder des draps de lit formant corde et jetés des toits de la prison sur ceux du palais de justice. Ces draps avaient servi, dans la nuit précédente, à l'évasion de cinq détenus, malfaiteurs habiles et audacieux entre tous ; car ils ont, avec une incroyable hardiesse, échappé à une incessante surveillance. Ce sont le nommé Amiel, que la voiture cellulaire venait de déposer momentanément à la maison d'arrêt ; les nommés Alphan et Teulon, tous deux repris de justice et condamnés, le 12 de ce mois, l'un à cinq ans et l'autre à vingt ans de travaux forcés, et enfin les nommés Laupis et Livade, autres malfaiteurs non moins dangereux et déjà condamnés à d'énormes peines.

Cette évasion, presque incroyable, en présence de la surveillance dont les détenus étaient l'objet, a eu lieu avec une audace inouïe : après avoir fait ouverture au plafond de leur cachot et déplacé la toiture, ils ont, à l'aide de leurs draps de lit liés en corde, et que l'un d'entre eux tenait attachés au toit du Palais-de-Justice, — après y être parvenu en sautant, au péril de sa vie, d'une toiture à l'autre, franchissant ainsi le corridor de la cour des femmes, — pénétré dans l'intérieur du palais, dont l'état de reconstruction permettait à ces malfaiteurs une trop facile évasion. Disons ici que les cinq évadés ont pu se débarrasser de boulets attachés à leurs pieds, et dont l'administration des prisons avait cru, sans doute, se faire une garantie contre leur audace. »

---

— La première livraison du 3e volume de la DESTINÉE SOCIALE, par M. Victor Considerant, est mise en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE. Cette livraison, qui traite de l'Education, forme la première moitié du 3e volume.

---

beaucoup d'académiciens.

M. Valencienne, M. Duvernoy et M. d'Orbigny ont les titres les plus sérieux, les plus incontestables ; M. Valencienne devra probablement son élection à l'appui d'un illustre associé étranger de l'Académie, de M. de Humboldt. Il n'y aura rien à redire à un tel choix. Quant à M. Guérin Méneville, il a annoncé aujourd'hui seulement sa candidature, par un Mémoire remarquable il est vrai : mais il n'avait pas sans doute d'autre but que de prendre date pour la prochaine place vacante dans la même section.

**Structure des cartilages.** — Le Mémoire de M. Valencienne a pour but la structure comparée des cartilages des poissons et des mollusques. Il a constaté que dans les cartilages des chondroptérigiens, il y a des vésicules, réunies et disposées avec tant de régularité et de constance que l'on peut déterminer l'ordre et même le genre d'où l'on a tiré le cartilage soumis à l'inspection microscopique. Toutes ces vésicules cytoblastiques et ostéoplastiques sont creuses et non pas pleines comme on l'a dit pour les cartilages d'autres animaux. La substance élastique, la corde, qui traverse toute la colonne vertébrale des chondroptérygiens n'a pas de vésicules ; elle appartient à un autre ordre de tissus. Les cartilages des mollusques ont la même structure. Les céphalopodes ont les cartilages abondamment pourvus de gélatine. Dans les mollusques bivalves, les téguments appartiennent à un autre ordre de tissus organiques.

**Les insectes de l'olivier.** — M. Guérin-Méneville, tout en faisant des travaux purement zoologiques, a toujours cherché à appliquer l'histoire naturelle des animaux articulés au bien-être de l'humanité, comme on l'a fait dans ces derniers temps, et avec un grand succès pour les autres sciences. Il a toujours partagé les idées d'un savant que l'Académie des sciences vient d'admettre dans son sein, et croit comme lui que « la science ne doit pas avoir seulement pour mission de satisfaire chez l'homme ce besoin de tout connaître, de tout approfondir, qui caractérise la plus noble de ses facultés ; elle en a aussi une autre moins brillante, sans doute, mais peut-être plus morale, je dirais presque plus sainte, qui consiste à coordonner les forces de la nature pour augmenter la production et rapprocher les hommes de l'égalité par l'université du bien-être. »

Le travail dont il a lu un extrait aujourd'hui, est conçu dans ce sage esprit d'utilité pratique.

On sait avec combien de raison les habitants du midi de la France et de l'Italie qui cultivent l'olivier se plaignent des dommages que leur causent les insectes. M. Blaud, de Beaucaire, a adressé, cette année, au ministre de l'agriculture et du commerce, un intéressant Mémoire pratique sur la culture de cet arbre et sur les accidents auxquels il est sujet. Ce Mémoire, qui a été renvoyé à la Société centrale d'agriculture, a donné lieu au travail de M. Guérin-Méneville.

Vingt espèces différentes d'insectes s'acharnent contre l'olivier. Un scarabéide connu sous le nom d'oryctès grippus et les larves des cigales rongent ou sucent ses racines et l'affaiblissent. Plusieurs coléoptères xylophages font mourir ses branches. Une cochenille et trois hémyptères sucent et font languir ses jeunes pousses. Trois lépidoptères attaquent son bois et ses feuilles ; un autre vit aux dépens du fruit. Ce fruit est encore attaqué par un diptère qui, dans certaines années, fait entièrement perdre la récolte d'huile. Enfin, une petite chenille, ennemie plus terrible encore, cause la chute des olives avant la maturité. Cette chenille s'introduit dans leur noyau, ronge l'amande, en sort vers la fin d'août par une ouverture pratiquée près du pédicule, et se laisse glisser à terre au moyen d'un fil pour se métamorphoser en un papillon très petit.

En perçant le trou qui lui donne issue, la chenille fait mourir le pédicule de l'olive qui tombe avant d'être mûre.

Une fois à terre, la chenille cherche sous l'arbre une feuille morte ou l'anfractuosité de quelque motte de terre, s'y construit une légère coque soyeuse, se métamorphose en trois jours en chrysalide, et six jours après en papillon.

Ce lépidoptère, qui appartient au genre œcophora olivella de Duponchel, est un des insectes les plus nuisibles de l'olivier, et, sans doute pour cette raison, il rencontre divers ennemis qui lui font une guerre terrible à sa sortie de l'olive. Les oiseaux cherchent à le saisir tandis qu'il est suspendu au fil qui le conduit à terre. Aussitôt sur le sol, il est pourchassé par les souris. Enfin, un petit hyménoptère profite de cet instant pour poser sur son corps un grand nombre d'œufs, lesquels, venant à éclore, donnent lieu à de très petites larves qui se développent aux dépens de ses parties charnues.

Cependant un grand nombre de ces insectes si nuisibles pour l'olivier parviennent à échapper à tant de dangers et empêchent une trop grande production de l'olivier. Dieu qui a voulu mettre un frein à une production illimitée, les a inventés. L'homme qui ne comprend pas la sagesse divine et qui veut produire, produire toujours et sans limite, cherche à détruire ces insectes. Pour cela il doit suivre le conseil que lui donne M. Guérin-Méneville ; creuser un trou de quelques centimètres tout autour de l'arbre, y accumuler les feuilles mortes pour que les chenilles y trouvent un abri facile. Vers les premiers jours de septembre, si l'on brûle les feuilles mises en tas, les chrysalides deviennent victimes du piège où on les a attirées.

— Tout le temps de l'Académie étant pris par les candidats naturalistes, les autres sciences sont un peu négligées. Disons vite les titres du petit nombre de Mémoires, peu importants, d'ailleurs, qui ont été communiqués à la savante société.

— M. Cauchy a lu une Note sur un nouveau genre de développement des fonctions qui permettra d'abréger notablement les calculs astronomiques, et rendra les mêmes services que les séries de Taylor ou de Lagrange.

— M. Breton (de Champ) envoie la suite d'un Mémoire sur la théorie des segments interceptés par les lignes et surfaces algébriques sur les groupes de cordes ou sécantes menées symétriquement par un même point.

— M. Schumacher écrit de Copenhague, que le roi de Danemarck vient de proposer pour prix, le calcul de la comète de 1585, d'après les observations originales de Tycho. MM. Mauvais et Laugier viennent de faire ce travail ; il ne leur manque que de vérifier les observations manus-

de foudre qui s'est promenée sur la ville, abattant des murs, enlevant des toits, et s'attaquant particulièrement à tous les lieux renfermant des métaux. Sur la proposition de MM. Arago, Becquerel et Pouillet, l'Académie va faire faire une enquête sur cette trombe qui a été telle qu'on n'avait pas souvenir d'en avoir vu une pareille. On espère pouvoir éclairer la théorie de ces sortes de météores à peu près inexpliqués.

**Médecine.** — La séance actuelle a été très pauvre en communications médicales. Il en a été mentionné seulement deux dans la correspondance.

L'une est encore une réclamation de M. le docteur Laugier au sujet du pansement des plaies par occlusion. Le moyen qu'emploie ce chirurgien consiste, ainsi que nous l'avons dit, en une couche épaisse d'une forte dissolution de gomme qu'il applique à leur surface, et qu'il recouvre ensuite d'une peau de baudruche. Ce mode de pansement mérite assurément d'être essayé; il nous paraît être un des plus convenables pour remplir l'indication importante de tenir les plaies à l'abri du contact de l'air; mais nous ne concevons guère toute cette interminable kyrielle de réclamations et de contre-réclamations à propos d'un fait si simple en lui-même.

L'autre Note médicale était relative à l'homéopathie. M. le docteur Bordet, convaincu, par sa propre pratique, de la supériorité de la doctrine de Hahnemann sur tous les autres systèmes médicaux, écrit à l'Académie pour la prier de nommer une commission devant laquelle il offre de traiter des malades par la nouvelle méthode et de faire des expériences dé-

Outre les valeurs plus [illegible] ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1030, 1037 50. — Banque du Havre, 1225. — Id. de Lille, 1630. — Jouissances 4 canaux, 130. — Id. Bourgogne, 100. — Zinc, Vieille-Montagne, 4100. — Obl. Orléans, 1280. — Lits militaires, 1000. — Lots d'Autriche, 420. — Banque belge 1841, 1090. — Rente belge 1831, 102 1/2. — Id. 1842, 106 3/4. — Id. 5 1/2, 103. — Id. 2 1/2, 61 65, 60. — Espagne 3 0/0, 35 1/2. — Id. passive, 5 7/8.

A terme : Belgique 1840, 104. — Naples, 96.

| | 1er C. 119 15 | P. H. 119 20 | P. B. 119 10 | dr C. 119 20 | hier 119 40 |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. — fin cour. | 119 35 | 119 35 | 119 25 | 119 30 | 119 40 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 83 65 | 83 10 | 83 » | 84 » | 83 05 |
| — fin cour. | 83 » | 83 05 | 82 95 | 83 » | 83 » |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFes S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFes S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 113 » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 3/4 | 103 7/8 | H. » 1/8 |
| 4 0/0 .... | 107 » | » » | » » | — Portugais. | 54 » | » » | » » |
| O. de la V. | 1407 50 | 1460 » | B. 10 » | Esp. D. active | 32 1/2 | » » | » » |
| B. de Fr. | 3135 » | 3140 » | » » | 5 0/0 Naples. | 95 75 | 95 90 | B. » 10 |
| C. L. 5000 | 5037 50 | 5035 » | » » | — Romain. | 104 1/2 | » » | B. » 1/4 |
| — 1000 | 1095 » | 1092 50 | H. 2 50 | Obl. Piémont. | 1260 » | » » | » » |
| C. hyp. ... | 778 75 | 780 » | » » | Emp. d'Haïti. | 425 » | » » | H. » » |
| 4 Can. ... | 1272 50 | » » | » » | Banq. belge. | 695 » | 550 » | B. 20 » |

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 27 novembre 1844.

Consistant en comptoirs, montres vitrées, glaces, table, chaises, batterie de cuisine, articles de lingerie, nouveautés, parfumerie et autres objets. — Au comptant.

## Spectacles du 26 novembre.

7 h. 0/0 **OPERA.** —
7 h. 1/2 **THEATRE-FRANCAIS.** — Tisserand. Mari à la campagne.
7 h. 0/0 **OPERA-COMIQUE.** — Le Maçon.
7 h. 1/2 **ITALIENS** — Cantatrici villane.
6 h. 0/0 **ODEON.** — Térésa. Jeanne d'Arc.
6 h. 0/0 **VAUDEVILLE.** — Un Ange tutélaire. Un Jour de Liberté. Revue.
9 h. 1/4 **VARIETES.** — Point du jour. Monseigneur. Jacquot. Mazurka.
6 h. 0/0 **GYMNASE.** — Emma. Bord de l'Abîme. Iwan.
6 h. 0/0 **PALAIS-ROYAL.** — Etourneau. 2 Papas. Roman. Chansonnette.
6 h. 0/0 **PORTE-ST-MARTIN.** — Dame de St-Tropez.
6 h. 0/0 **AMBIGU.** — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 0/0 **GAITE.** — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — Corde de pendu.
6 h. 0/0 **COMTE.** — Tout pour mon père. Danses. Flageolet. Augusta.
6 h. 0/0 **FOLIES.** — Premières armes du Diable.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

On lit dans le *Périgord* :

« Les marchés de Bourdeilles, qui se tenaient les premiers lundis de chaque mois, sont, par ordonnance royale du 6 septembre dernier, fixés aux derniers lundis de chaque mois.

Le premier marché aura lieu le 30 décembre prochain. L'on y trouvera, comme à l'ordinaire, toute espèce de bestiaux et toute sorte de denrées. »

— Depuis quelques jours, le ciel est, en Provence, d'une pureté admirable :

« Le temps, doux et calme, dit une lettre de Toulon, nous rappelle les plus belles journées du printemps. Beaucoup d'arbres fruitiers sont en pleine floraison; quelques-uns ont même des fruits. »

## PRODUITS VEGETAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.)

HALLE DE PARIS.

| 23 Novembre. | | | 25 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3312 q. | 67 k. | Arrivages | 3282 q. | 97 k. |
| Ventes | 3284 | 20 | Ventes | 3911 | 71 |
| Restant | 9701 | 97 | Restant | 9073 | 23 |
| Cours moyen | | 33 08 | Cours moyen | | 33,02 |
| Cours-taxe | | 3:95 | Cours-taxe | | 32,96 |
| Cote administrative. | | | Cote administrati | | |
| Gr. 36 [illegible] k | | 47,75 à 48 80 | Gr. 09 q. 42 k. | | 43,30 à 48,40 |
| 1re 243 35 | | 34,10 à 35 65 | 1re 376 51 | | 33,10 à 35,65 |
| 2e 287 17 | | 30, 5 à 3 ,50 | 2 411 00 | | 29,95 à 32,50 |
| 3 [illegible]08 2[illegible] | | 27 45 à [illegible]0,00 | 3e 00 00 | | 00,00 à 00,00 |
| 4 [illegible] | | [illegible] | 4 07 85 | | 25,50 à 00 00 |
| Al. 2451 [illegible] | | [illegible] | Al. 2441 62 | | 32,30 à 33,75 |

SOISSONS, 23 novembre. — Farine 27,70.

ARRAS, 13 novembre. — Peu d'affaires sur les farines au marché de ce jour; les 1res marques se sont vendues 31,50 et les 2e 29,50.

GRAY, 23 novembre. — Farine 1re 36,00; 2e 32,80; 3e 20,00.

LYON. — Depuis ma dernière du 16 courant, sous l'influence de la baisse sur le prix des blés et farines, il s'est traité peu d'affaires; seulement quelques fabricants de la Bourgogne, qui sont venus eux-mêmes vendre leurs marchandises, ont cédé à des prix au dessous du cours; ils vendent 44 fr. le sac des farines (toile comprise) 1re 125 kil. *pourvu qu'on les paye comptant*, et ils ne trouvent pas à se débarrasser promptement.

Les ventes continuent à être faibles. La boulangerie veut attendre encore pour ses achats d'hiver.

MARSEILLE, 22 novembre. — Les farines sont rares et recherchées. Les bonnes estampes se payent 42 fr. 00 à l'entrepôt de l'octroi.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 23 novembre. — *Cours officiel*. Froment 17,00 à 18,65. — Sarrazin 9,30. — Avoine 7,50.

DOULLENS, 21 novembre. — Froment 15,15. — Méteil 14,70. — Petit blé 12,20. — Seigle 9,40. — Orge 9,25. — Avoine 5,19.

ARRAS, 23 novembre. — Froment blanc 17,75 à 16,00; do roux 14,50 à 17,50. — Seigle 10,25 à 1 ,00. — Escourgeon 9,60 à 11,25. — Avoine 5,00 à 6,00.

Les blés n'ont guère éprouvé de variations. — Les seigles et les escourgeons ont repris faveur. — Les avoines sans changement.

Les œillettes ont été plus recherchées.

BEAUGENCY, 23 novembre. — Froment 1re 18,68; 2e 17,87; 3e 16,78. — Méteil 14,75. — Seigle 11,50. — Orge 9,50. — Mouture 12,15. — Sarrazin 8,00. — Avoine 6,50. — Marché fort. Vente active. Hausse de prix.

ROMORANTIN, 20 novembre. — Froment 1re 19,50; 2e 18,00; 3e 16,50. — Méteil 14,00 à 14,50. — Seigle 13,00. — Orge 11,00. — Avoine 7,00. — Sarrazin 6,00.

VENDOME, 22 novembre. — Froment 17,12. — Méteil 15,37. — Seigle 12,50. — Orge 10,62. — Avoine 6,37.

CHALONS-SUR-MARNE, 23 novembre — Froment 14,95. — Seigle 8,50. — Orge 9,00. — Avoine 6,50. — Sarrazin 5,50.

GRAY, 23 novembre. — Froment 1re 17,25; 2e 15,75; 3e 13,75. — Orge 8,00 à 10,50. Sarrazin 7,00. — Avoine 4,50 à 6,00.

LYON, 23 novembre. — Le prix du blé a également éprouvé, cette semaine, un rétrograde de 50 c. par 0/0 kil. tant ici qu'à Bourgoin et à la Tour-du-Pin.

Le commerce remarque avec surprise que depuis quinze jours le cours des blés a fléchi sur notre marché suit à ceux qui nous environnent, et que la mercuriale des grains établie par notre mairie désigne une hausse de prix de 60 c. par hectolitre; on cherche à en deviner la cause. Serait-ce par négligence de renseignements, ou des motifs particuliers de quelques intéressés à faire exister un cours qui s'éloigne du vrai?

Cela suggère quelques réflexions aux négociants qui remarquent cette incurie de la part de notre administration.

Les avoines mieux tenues 20,50 les 240 litres les qualités de Basse-Bretagne.

Nous avons reçu un chargement blé de St-Malo qu'on tient à 33 fr.

La position des blés se raffermit de jour en jour; nos existences se réduisent, et l'élévation des droits sur les blés étrangers s'oppose toujours à leur introduction; aussi les prix à la consommation sont-ils fermes.

32, 33 et jusqu'à 34 fr. les blés tendres de Pologne.

28, 29 fr. Odessa tendre.

25,50, 26,50 Danube, Ibraïla.

L'entrepôt se relève. On a payé 17,50 les Pologne.

### Sucres (par 100 kil).

PARIS, 22 novembre. — *Sucre indigène*. 4e ordinaire 129 à 130 fr.; 4e bonne ord. 131 à 132; bonne 4e 133 à 134; belle 4e 135 à 136; fine 4e 137 à 138. — Clairce 3e sorte 141 à 148; de 2e sorte 150 à 152.

ARRAS, 23 novembre. — *Sucre indigène*. Bonne 4e 116; bonne ord. 114, ord. 112. — Mélasse à 90 deg. 71.

LILLE, 22 novembre. — *Raffinés*. Raffinade 195. — Métis de 3 kil. 180; de de 6 kil. 165 à 175. — Lumps 162,50. — Vergeois 92 à 140.

*Indigène*. Clairce blanc 132 à 146, — Belle 4e 128; bonne 4e 126 à 127; bon ord. 4e 124 à 125; ord. 4e 122 à 123; basse 4e 118 à 120; commun 108 à 114.

*Exotiques*. Martinique et Guadeloupe belle 134; bonne 4e 129 à 130. — Porto-Rico 124 à 126.

DUNKERQUE, 22 novembre. — Les sucres bruts sont, par continuation, sans débouchés; pourtant malgré le calme qui règne déjà depuis quelque temps sur cette marchandise, son cours fait toujours bonne contenance et se cote de 127 à 128 base de bonne 4e.

LE HAVRE, 24 novembre. — Notre marché présente toujours beaucoup de calme dans toutes les affaires.

Les sucres des colonies restent tenus sur la base de 124 la bonne 4e; toutefois les preneurs sont rares pour le moment.

BORDEAUX, 22 novembre. — Les sucres bruts des Antilles sont demandés sur la base de 124,00 à 123,50; du moins, on a offert ces prix pour quelques lots disponibles et à livrer, mais les détenteurs tiennent à 121; encore ne trouverait-on pas beaucoup de sucre à ce prix, le stock étant passablement réduit.

MARSEILLE, 22 novembre. — Notre correspondant ne nous fait point parvenir le cours, attendu qu'il n'y a aucune variation dans les prix. Les affaires sont calmes sur cette place.

### Spiritueux (par hect.)

ROUEN, 22 novembre. — *Esprit et eaux-de-vie*. 3/6 du Languedoc, disponible, 33 degrés, l'hect. 89. — Eau-de-vie d'Armagnac, 19 degrés 1/4 à 21 3/4, 60 à 65. — Cognac 22 degrés 100 à 140. — La Rochelle, 21 degrés 3/4, 65 à 75.

NANTES, 22 novembre. — *Vins*. Les propriétaires se sont enfin décidés à se relâcher de leurs prétentions; il s'en est suivi des achats assez importants en crus du Vallet et du Loroux, dans les cours de 36 à 38 fr. pour les muscadets de qualité secondaire et pris sur lie. Les propriétaires ont d'autant raison de faciliter les affaires, que plusieurs de nos marchands, qui se sont rendus à Bordeaux pour accepter les vins qu'ils avaient arrêtés sous faculté de dégustation, apprenant la baisse de nos vins de pays, résilient leurs marchés, préférant de beaucoup, et avec raison, les produits de notre localité à ceux du Bordelais.

Les bonnes qualités en muscadet se tiennent dans les environs de 39 à 42 fr., et il se traite toujours quelques affaires.

La faveur sur le gros plant se maintient; les ventes continuent assez couramment de 24 à 26 fr. pour la première qualité.

VENDOME, 20 novembre. — *Vins*. Sologne vieux 40,00; do 1844 21,00 à 24,00.

LA ROCHELLE, 21 novembre. — Les eaux-de-vie cotées à 50 fr. en octobre sont maintenant descendues à 44 fr. l'hect.; et sont même menacées d'une baisse plus considérable. Les vins blancs pour la consommation ne sont nullement recherchés. Les vins rouges, quoiqu'excellents et très colorés se vendent à peine 8 c. à l'ancienne velte.

LIMOGES, 20 novembre. — *Vins*. Vin de Périgord, 35 fr. — Id. du Bas-Limousin, 30 fr.

LUNEL, 18 novembre. — *Esprits*. Encore de la baisse. Le cours des 3/6 disponibles a été fixé, sur notre marché, à 68 fr. l'hectolitre.

Il ne s'est rien traité à livrer pour les quatre premiers mois de 1845, faute de vendeurs à 68 fr.

3/6 de marc, 50 fr.

CETTE. Marché du 20 novembre. — *Spiritueux*. Nous n'avons pas eu de cours fixé à notre marché de ce jour, quoique très nombreux en fabricants et négociants. Au commencement, le prix du 3/6 était demandé à 72 fr. l'hectolitre, pour livraison de huitaine, comme pour janvier et février prochains, mais pendant la tenue dudit marché, la baisse a eu lieu jusqu'au prix de 60 fr. 50 c. Rien ne s'est traité à ce dernier prix, du moins à ma connaissance.

Le 3/6 de marc était demandé à 48 fr. l'hectolitre. Rien en 5/6 ni en preuve de Hollande.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHE DE SCEAUX du 25 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 765 | 738 | 27 | 1 18 | 1 01 | » 90 |
| Vaches.... | 369 | 347 | 22 | 1 08 | » 90 | » 78 |
| Veaux..... | 382 | 382 | 00 | 1 20 | 1 00 | » 80 |
| Moutons.. | 9918 | 8591 | 1327 | 1 38 | 1 14 | » 90 |

LYON. — Marchés des 19, 21 et 22 novembre. — Bœufs 1,18-1,10-0,90. — Moutons 1,36-1,20-1,10. — Veaux 1,50-1,44-1,40.

**Pour paraître le 10 décembre prochain.** — (Collection de A. CARÊME.)

# TRAITÉ DE L'OFFICE, PAR M. ÉTIENNE,

Élève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. — 1 volume in-8o. Prix : 10 f. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels; de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles; — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office; de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'Office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans. — Au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table**.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10,

**Première livraison du tome troisième de**

# DESTINÉE SOCIALE

**Par VICTOR CONSIDERANT.**

Première moitié du troisième et dernier volume. — Prix 1,5 francs.

**Collection terminée. — 29 EAUX-FORTES.**

**REPRÉSENTANT DES PAYSAGES DES ALPES, D'APRÈS NATURE,**

**Par CALAME, peintre de Genève.**

La Collection entière coûte : Papier blanc, 47 francs; et papier de Chine, 62 francs.

Chez l'EDITEUR, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.

[illegible] dès que M. de Lamartine parle ou écrit, sa parole a un retentissement profond dans ces groupes divers, au dessus desquels il s'est placé.

Comment expliquer ce singulier phénomène? Est-ce donc en s'isolant, en s'individualisant, qu'on obtient de l'influence? Est-il donc nécessaire de rompre avec un monde politique sans convictions pour grandir dans l'opinion publique? D'où vient que, dépourvu lui-même de doctrine, M. de Lamartine ait le privilège de remuer les esprits? D'où vient qu'il soit le seul homme dont la voix conserve encore quelque attrait pour le public?

Osons dire le mot de cette énigme. Dans la position vague et indécise où il s'est placé, M. de Lamartine est la personnification la plus vraie de notre époque.

En effet, depuis long-temps le pays est désenchanté, dégoûté de la vieille politique; les partis sont frappés de déconsidération; ils commencent à reconnaître leur impuissance et à renoncer à leurs prétentions au Pouvoir. Il y a dans l'atmosphère intellectuelle de vagues aspirations vers un avenir inconnu; profondément détachée de tout ce qui est, la France tend à s'élancer vers ce qui doit être; elle est, pour ainsi dire, sur la limite de deux mondes, repoussant du pied celui qu'elle quitte, ne sachant rien encore de celui où elle va. Eh bien! M. de Lamartine a une position pareille. Comme les masses, il n'agit point par calcul, mais par sentiment. Poète plus encore que publiciste, il dit anathème au mal, mais il est prêt à bénir le bien. S'il s'isole, ce n'est pas par orgueil ni par folie, c'est parce qu'il veut rester pur. Le mobile de son excentricité, ce n'est pas la haine contre le principe d'association; c'est l'impossibilité de trouver, dans les groupes divers de la politique, satisfaction au besoin qu'il éprouve de croire, d'aimer, d'espérer. L'âme de M. de Lamartine est un écho fidèle des déceptions et des vagues désirs de la France. Voilà pourquoi, quand il parle, la France écoute.

Ce qui frappe surtout dans M. de Lamartine, c'est qu'il n'affecte aucune prétention à se donner comme l'expression réelle de l'état des esprits. C'est à son insu qu'il représente la situation morale de la France; il obéit à une impulsion naturelle; à un instinct dont il n'est pas maître. M. de Lamartine a cela de commun avec le pays, que ni l'un ni l'autre n'ont conscience de leur destinée et du but providentiel où Dieu les mène.

Malgré les corruptions politiques et industrielles dont nous sommes témoins, la France a conservé un grand fond de probité, un sincère amour du juste et du vrai, une foi invincible en elle-même, qui lui donne la force de supporter patiemment les douleurs et les déboires de la transition où elle est engagée. Eh bien! M. de Lamartine a le même fond de probité inaltérable, le même amour du juste et du vrai, la même foi en lui-même qui lui fait repousser tout le présent qu'il connaît trop bien, et chercher l'avenir sans le connaître. C'est surtout par ce côté moral que la France sympathise avec M. de Lamartine. Ce courage d'un homme qui ose marpays ne peut faire chorus, parce que le pays n'a pas encore sous les yeux l'ensemble de la composition.

M. de Lamartine ne connaît pas encore tous les désirs de la France; il a besoin de s'inspirer des tendances organiques et sociales qui se développent de plus en plus dans les masses laborieuses. Lorsque ces courants d'idées qui commencent à traverser l'atmosphère intellectuelle auront fait vibrer, comme une harpe éolienne, l'âme du poète et du publiciste, l'attention du pays redoublera, et l'influence de M. de Lamartine sera complète.

---

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que des ouvertures avaient été faites par notre gouvernement au cabinet de Berlin pour arriver à conclure un traité de commerce entre la France et le Zollverein. Le gouvernement français, avons-nous dit, offre de réduire les droits sur les bestiaux, et demande la même faveur pour nos vins et nos soieries. La *Gazette d'Augsbourg* dit, dans son avant-dernier numéro, que ces propositions ont été repoussées à Berlin. Une lettre particulière de cette capitale, publiée dans la *Gazette de Trèves*, qui nous arrive aujourd'hui, soutient le contraire. Elle prétend même qu'un personnage important aurait été sur le point de se rendre à Paris, afin de s'entendre sur les bases du traité avec le cabinet des Tuileries. Nous croyons à cette nouvelle, d'autant plus volontiers, que les dispositions de l'Allemagne à l'égard de la France nous paraissent tous les jours plus accomodantes et plus conciliatrices.

## Nouvelles d'Espagne.

Il n'était bruit le 20 à Madrid que du bal donné la nuit précédente, par le général Narvaez. 1'200 personnes y assistaient. La musique des cuirassiers exécutait des fanfares et des airs qu'on entendait de loin. Des cuirassiers, immobiles comme des statues, postés de distance en distance, contenaient la foule qui se pressait aux alentours. Dans les salons, c'était une féerie. Le général, la marquise de Canada-Alta, sa mère, et la comtesse de Montijo, faisaient les honneurs de la soirée. LL. MM. et LL. AA. RR. sont arrivées à 11 heures. La première contredanse a été dansée par la reine et le président du conseil des ministres, la reine-mère et l'ambassadeur de France, l'infante Luisa-Fernanda et le fils aîné de l'infant don Francisco de Paula, Mme Bresson et le ministre des finances. L'infante dona Josefa a dansé avec le duc de Rianzarès (Munoz); l'ambassadeur d'Angleterre et le duc de Médina-Celi, avec la reine. LL. MM. ayant éprouvé le désir de voir une polka, elle a été exécutée par quatre jeunes personnes des premières familles d'Espagne. Les toilettes étaient magnifiques. Le bal a fini à 6 heures du matin.

La séance de la chambre des députés s'est ressentie des fatigues de la nuit. Les députés étaient moins nombreux que de coutume. On a repris la discussion sur la réforme du sénat. Un amendement de M. Carmano, dont le principe était l'hérédité, a été rejeté. M. Perpina en a proposé un autre déclarant sénateurs les grands d'Espagne ayant trente ans et dix mille duros de revenus en biens fonds, les nobles titrés ayant trente-cinq ans et 5'000 duros de rente et divers dignitaires choisis dans certaines catégories sociales; il a été également rejeté. M. Pacheco a demandé que le sénat fût composé des princes de la famille royale, majeurs, des prélats, des capitaines généraux de terre et de mer, des présidents de cours on devait mettre le feu durant la fête.

C'est le général Minares qui a découvert la conspiration, qui se tramait à Algésiras. Les conjurés voulaient s'emparer des forts et assassiner les autorités. Ils espéraient ensuite soulever la Serrania de Ronda. Un des chefs était le nommé Concha, âme damnée d'Espartero, émigré avec lui et récemment rentré à Gibraltar. La place de Tarifa se serait ralliée au mouvement.

Le bruit courait dans les salons ministériels de Madrid que Zurbano, un de ses fils et son beau-frère Muro, avaient été pris dans les environs de Burgos, mais on ne croyait pas à cette nouvelle, que confirment peu, d'ailleurs, les journaux de Bayonne. On lit, en effet, dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 23:

» Malgré l'intérêt puissant qui s'attache aux suites du mouvement de Zurbano, et en dépit de l'impatience où l'on est d'avoir à ce sujet des nouvelles certaines, rien de bien positif n'est arrivé à Bayonne depuis deux jours.

» Les adversaires du général Zurbano avaient dit d'abord que toute son infanterie avait été faite prisonnière; mais il résulte du rapport officiel du colonel Corres qu'elle aurait seulement jeté ses armes: pour quiconque connaît les habitudes d'exagération des chefs espagnols, et pour qui sait lire dans leurs bulletins, ce prétendu succès pourrait bien n'être qu'assez peu significatif.

» Les ennemis de Zurbano prétendent qu'il se tient caché dans les immenses forêts de pins des montagnes de Soria; ses partisans disent au contraire qu'il s'est porté sur l'Aragon: il est probable qu'on ne connaîtra l'exacte vérité que dans deux ou trois jours.

» Le mouvement insurrectionnel de deux ou trois vallées du Haut-Aragon, que nous avions annoncé dans notre dernier numéro, se trouve aujourd'hui pleinement confirmé: c'est le maréchal-de-camp Ruiz, le même qui commandait à Carthagène lors du dernier pronunciamiento, qui s'est mis à la tête des insurgés. On attend impatiemment des nouvelles de Saragosse et de l'Aragon.»

## Extérieur.

**Prusse** — La *Gazette de Cologne* annonce que l'organisation judiciaire des anciennes provinces est à la veille de subir une réforme. Suivant la *Gazette universelle*, dans la nuit du 15 au 16, plusieurs détachements seraient partis de Schweidnitz pour aller comprimer de nouveaux désordres dans le district des tisserands; mais les feuilles de Breslau du 16 et du 18 étaient muettes à ce sujet. — A Kœnigsberg, une association s'organise sous la direction du président de la province pour procurer des secours et du travail aux classes pauvres. Des renseignements sont demandés aux chefs des diverses branches d'industrie, et les journaux font un appel à la charité, au patriotisme et à la fraternité des citoyens de toutes classes.

**Saxe.** — Tout récemment, une vive agitation s'est manifestée dans Annaberg. On avait remarqué sur le maître-autel de l'église catholique une inscription avec les noms de saint Ignace et de saint Xavier, dont les reliques sont déposées sur l'autel. On s'imagina qu'il s'agissait de rétablir l'ordre des Jésuites, ce qui serait une violation de la loi fondamentale. Le ministre des cultes s'est empressé de calmer les esprits à cet égard. Le vicaire de Dresde a déclaré sur l'honneur que les reliques de ces deux saints n'avaient été déposées sur l'autel que parce que l'un était le patron de son frère décédé, qui avait fondé l'église, et l'autre, le patron de son père.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## A M. D. L.,

**Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.**

Mon ami,

Dans vos feuilletons du 10 septembre, du 15 octobre et du 10 novembre, vous me faites un triple appel. J'avais résolu de ne pas répondre au premier; j'avais maintenu ma résolution après avoir lu le second; vous insistez, je cède au troisième.

J'y cède, je vous le jure, à regret, à contre-cœur; comme on cède aux instances d'un ami qui, au milieu d'un accès de fausse gaieté, nous demande la cause de notre tristesse. Vous avez le droit d'interroger, j'ai perdu celui de ne pas répondre.

Ne voyez donc dans ma lettre ni récriminations, ni plaintes. Voyez des faits et pas autre chose.

Je ne désire rien, je ne demande rien, je n'accuse personne; je fais le procès-verbal de l'art en l'an de grâce 1844, voilà tout.

Est-il mort? Est-il vivant? Demandez à ceux qui lui appuient un oreiller sur la bouche, comme fait le Maure Othello à la blanche Desdémona.

Oui, vous avez raison; c'était un beau temps que celui où, riche de jeunesse, d'espérances, et j'oserai presque dire d'avenir, toute une génération se précipitait à notre suite, par la brèche qu'avaient ouverte *Henri III*, *Hernani* et la *Maréchale d'Ancre*. Ce fut une belle nuit que celle qui nous réunit tous les trois, Hugo, de Vigny et moi, pour faire en commun, après la première représentation de *Christine*, les corrections indiquées par le public. A cette heure, nous étions frères, qui donc nous a faits rivaux?

Hélas! mon ami, la force des choses, les évènements, les hommes.

Si les trois poètes qui ont fait *Marion Delorme*, *Chatterton* et *Antony* se taisent, c'est que tant de dégoûts les ont abreuvés sur la route du théâtre, qu'ils ont été contraints ou de garder le silence, ou de se créer une autre tribune.

Attaquons les choses de haut: disons ce que les autres n'osent dire; interrogeons la majesté royale, inviolable en matière politique, mais responsable en matière d'art.

Du moment où il y a un gouvernement, l'art ne peut échapper à l'influence de ce gouvernement, quel qu'il soit; car le gouvernement tient d'une main les faveurs qui poussent en avant, de l'autre les rigueurs qui rejettent en arrière.

Pour que l'art prospère dans un empire, dans un royaume ou dans une république, il faut que le chef du gouvernement, empereur, roi ou consul, aime l'art ou fasse semblant de l'aimer.

Louis XIV aimait les poètes; Louis XV ne les aimait pas, mais il les craignait, ce qui revient presque au même. Le roi Louis-Philippe ne les aime ni les craint; c'est un des progrès les plus sensibles du gouvernement constitutionnel.

Qui sait si Shakespeare, Molière et Schiller eussent existé sans Elisabeth, sans Louis XIV et sans le duc de Weymar.

Jetez les yeux avec moi sur le privilège donné en 1672 à Lully pour tenir Académie royale de musique.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut;

» Les sciences et les arts étant les ornements les plus considérables des Etats, nous n'avons point eu de plus agréable divertissement depuis que nous avons donné la paix à nos peuples, que de les faire revivre en appelant près de nous tous ceux qui se sont acquis la réputation d'y exceller, non seulement dans l'étendue de notre royaume, mais aussi dans les pays étrangers; et, pour les obliger davantage de s'y perfectionner, nous les avons honorés des marques de notre estime et de notre bienveillance. »

Maintenant lisez le privilège de l'Opéra, donné en 1831 à M. Véron, et dites-moi s'il a été signé par des considérations analogues.

Ouvrons au hasard le registre des gratifications accordées par Louis XIV en 1665, et voyons, entre le nom du pensionnaire et le chiffre de la pension, la note inscrite de la propre main du roi.

Au sieur Corneille. — *En considération des beaux ouvrages qu'il a donnés au théâtre, et pour lui donner moyen de les continuer*, 2'000 livres.

Au sieur Molière. — *Par gratification, et pour lui donner moyen de continuer son application aux belles-lettres*, 1'000

Au sieur Racine. — *Pour lui donner une marque de l'estime que sa majesté fait de son mérite*, 600.

Croyez-vous que ces notes écrites de la main du roi, n'aient pas été pour les poètes, dont il est ici question, un encouragement plus réel que les sommes comptées par le trésorier.

En échange de ces 3'600 livres, Corneille rendait au roi *Othon*; Molière, *Tartuffe*, et Racine, *Iphigénie*. — Croyez-vous que le roi, qui, grâce aux grands hommes qui l'entouraient, fut appelé le grand roi, ne gagnait pas quelque chose sur eux, dites?

Mais la question n'est pas encore enfermée dans la gratification d'argent ou dans l'encouragement d'amour-propre.

Tout ce que nous demanderions à la cour, puisqu'il y a une cour, ce serait un simple mouvement de curiosité. La curiosité peut encore ressembler à de la protection.

Mais, du moment où il n'y a ni sympathie ni curiosité, tout théâtre royal est perdu.

Or, il y a à Paris deux théâtres royaux, les seuls sur lesquels on puisse réellement faire de l'art. Le Théâtre-Français et le théâtre de l'Odéon.

Ces deux théâtres sont dans la main du ministère, qui est lui-même dans la main de la chambre.

Attendez, nous marchons de déductions en déductions, et nous ferons la part de la chambre.

Le roi n'ayant pour l'art ni sympathie ni curiosité, le ministre a le droit d'être indifférent. Heureux quand il ne se croit pas obligé d'être hostile.

Nous ne parlons pas ici d'un ministre en particulier; nous parlons des ministres en général. Les ministres sont les reflets de la pensée royale. Croyez-vous que Colbert et Louvois aimaient les hommes de lettres, non; mais Louis XIV les aimait, et Louvois et Colbert se firent les protecteurs de l'art, car protéger l'art à cette époque c'était flatter le maître.

Fouquet les aimait, lui... Mais déjà en rivalité avec Fouquet pour Mlle de Lavallière, Louis XIV ne voulut pas l'être encore pour Molière et Racine. Il envoya Fouquet à la Bastille. Il avait compris que Mlle de Lavallière pouvait le faire heureux, mais que Molière et Racine le feraient grand. Il fut donc plus jaloux de Molière et de Racine qu'il ne l'avait été de Mlle de Lavallière.

Louis XIV tenait à ce qu'on dît, en parlant du dix-septième siècle: le *Siècle de Louis XIV*. Maintenant, à quoi bon tenir à quelque chose? Le dix-neuvième siècle est déjà nommé. Il s'appelle le *Siècle de Napoléon*.

Donc, comment voulez-vous que l'art prospère, quand on est obligé de s'avouer que c'est un bonheur de trouver le ministre indifférent.

Or, le ministre indifférent, s'il a un agent à nommer près des théâtres royaux, les seuls, nous l'avons dit, où l'on puisse faire de l'art, il nomme un agent qui remplisse ses vues particulières et non qui réponde au besoin général. Pourquoi se gênerait-il? Il est certain que le contrôle suprême ne viendra point défaire ce qu'il a fait; il ne sera ni approuvé ni blâmé, car celui qui a le droit de blâme ou d'approbation ne daignera pas même s'occuper de ce que le ministre fait pour ou contre une chose aussi peu importante que l'art.

Voilà pourquoi le théâtre de l'Odéon n'a que soixante mille francs de subvention, et pourquoi M. Buloz est commissaire du roi près le Théâtre-

## SITUATION D'ABD-EL-KADER.

Alger, 15 novembre.

Malgré les nouvelles antérieurement répandues, je crois pouvoir vous dire qu'Abd-el-Kader n'a pas encore effectué sa sortie du Maroc et son entrée en Algérie; mais il ne tardera pas, si cela n'est pas fait maintenant. Il est, du reste, dans le plus triste état. Sommé par Muley Abd-el-Rhaman de s'interner dans l'ouest, il avait écrit à l'empereur pour lui demander la permission de n'en rien faire, et, tout au contraire, de se diriger vers l'est. Si les choses n'avaient pas été aussi avancées, il est probable que l'empereur n'eût pas mieux demandé que de se débarrasser d'un voisin qu'il redoute à plus d'un titre, en le remettant aux prises avec un autre voisin qu'il n'aime guère. Mais Isly, Tanger et Mogador sont encore présents à sa mémoire. D'ailleurs, on connait et on évente toutes les démarches d'Abd-el-Kader : Muley Abd-el-Rhaman eût donc été pris en flagrant délit de mauvaise foi. L'émir a reçu de lui l'ordre formel de ne pas quitter la position qu'il occupe sur le Sifsef.

Toutefois, on ajoute qu'Abd-el-Kader ne se tient pas pour battu, et qu'il a écrit de nouveau à l'empereur pour obtenir l'autorisation de faire son mouvement vers le sud-est. En même temps, ses lettres arrivaient dans le Djebel-Amor, annonçant qu'il serait bientôt dans ces montagnes.

C'est là en effet le seul point où il ait quelque chance, non pas de recommencer la guerre, mais de trouver une hospitalité secrète et cachée. Il aura bien des risques à courir pour y arriver; les Harrars, tributaires de Tiaret, au nord; les Ouled-Naïls, à l'ouest, qui toutefois sont loin d'être soumis; les khalifah de Laghouat, au sud, le harcèleront et le maintiendront dans l'impuissance. Il n'en sera pas moins là, comme dans une retraite sûre, tout prêt à reparaître, si les fautes du gouvernement français indisposent les indigènes, ou si, l'armée s'affaiblissant, il voit jour à jeter encore une fois aux populations arabes son cri de guerre, qui, de ces côtés-là, trouverait de l'écho.

— Voici, sur le même fait, une autre version, présentée, il est vrai, d'une manière douteuse :

Alger, 14 novembre.

Le bruit court qu'Abd-el-Kader est à 18 lieues de la frontière, dans le Maroc, à peu près à 5 ou 6 lieues de la mer. On dit que Muley-Abd-el-Rhaman a donné l'ordre de faire reculer l'émir de 4 journées de marche; et que celui-ci obéit, parce que sa smala, composée de 7 à 800 tentes, l'embarrasse; on dit aussi qu'il a éprouvé, de la part de cette smala, de la résistance lorsqu'il a voulu aller dans le sud; tout cela n'est pas bien certain. (*Afrique.*)

## REVUE DES JOURNAUX DU 26 NOVEMBRE 1844.

Le *Journal des Débats* s'occupe dans son premier-Paris de la manière dont les journaux anglais envisagent la question de Suez. Ils sont dans le vrai, dit-il, lorsqu'ils soutiennent que les Anglais peuvent employer leurs capitaux sur les domaines de Méhémet-Ali, sans qu'on puisse raisonnablement en conclure que le cabinet de Londres convoite l'Egypte. Autrement, de l'intervention des capitaux anglais dans nos chemins de fer, on pourrait aussi conclure que nos voisins d'outre-mer veulent ramener la France au temps où la Normandie et la Guyenne étaient sous leur domination, ou bien encore Londres eût pu voir une nouvelle invasion de Guillaume-le-Conquérant derrière le prêt de 50 millions fait il y a cinq ans par la Banque de France à celle d'Angleterre. Cependant ce journal termine son article en prouvant qu'on peut critiquer les plans de M. Wa- avec le roi, a reçu une invitation pour la fête que S. M. a donnée à Saint-Cloud.

A la fin de la semaine, M. Bugeaud partira pour Excideuil; il y restera jusqu'à la session. Le gouverneur-général de l'Algérie se propose de prendre part à la discussion de l'adresse, et de retourner en Afrique vers le mois de février. (*Patrie.*)

— Le *Moniteur* publie ce matin deux ordonnances royales en date du 17 de ce mois. L'une autorise jusqu'au 1er juillet 1845 la perception des droits de navigation sur le canal des Ardennes, d'après le tarif en vigueur; l'autre décide qu'à partir du 1er janvier 1845 le droit de navigation sur le canal du centre, dans le cas où il est perçu en raison du degré d'enfoncement des bateaux, sera réglé d'après le tonnage déterminé, en exécution de l'ordonnance du 15 octobre 1836, sous déduction pour le bateau vide, du tirant d'eau au procès-verbal de jaugeage.

— Par décisions royales des 10, 17 et 23 novembre 1844, MM. les officiers dont les noms suivent ont été nommés au commandement de divers bâtiments, savoir :

*Bâtiments à voiles.*

La *Blonde*, M. le capitaine de corvette Lévêque; — le *Génie*, M. le capitaine de corvette Gueydon; — l'*Eglantine*, M. le lieutenant de vaisseau Hélangle de Cary; — la *Doris*, M. le lieutenant de vaisseau Lemoine; — l'*Espiègle*, M. le lieutenant de vaisseau Gachot; — l'*Estafette*, M. le lieutenant de vaisseau Robin; — le *Favori*, M. le lieutenant de vaisseau Picard; — la *Décidée*, M. le lieutenant de vaisseau Mallet; — la *Jouvencelle*, M. le lieutenant de vaisseau Roger; — la *Légère*, M. le lieutenant de vaisseau Simon.

*Bâtiments à vapeur.*

Le *Cassini*, M. le capitaine de corvette Chabannes; — le *Chaptal*, M. le capitaine de corvette Labrousse; — l'*Achéron*, M. le lieutenant de Simonet de Maisonneuve; — le *Fulton*, M. le lieutenant de vaisseau Mazères; — le *Météore*, M. le lieutenant de vaisseau Geoffroy; — le *Vautour*, M. le lieutenant de vaisseau Leps; — le *Castor*, M. le lieutenant de vaisseau Salomon; — l'*Alecton*, M. le lieutenant de vaisseau Mancel. (*Moniteur universel.*)

— Au nom du pays et au nom de l'art, nous devons, dit le *Siècle*, veiller sur le musée du Louvre, sur cette belle et précieuse collection que l'Europe nous envie, et qui est menacée par un fléau destructeur, connu sous le nom de restauration. Ce fléau s'attaque aux chefs-d'œuvre. Sous prétexte qu'ils sont vieux, il les médicamente, il les purge, il les traite, tantôt par les émollients, tantôt par les toniques. Une revue spéciale, l'*Alliance des Arts*, sentinelle avancée, a jeté le cri d'alarme, que tous les échos de la publicité doivent répéter. Déjà un Salvator, un Rubens, un Lesueur ont subi ce traitement, qui les a laissés sans couleur, sans vie, défigurés, méconnaissables.

Un Lorenzo Costa, le seul que possède le Louvre, a passé par les mêmes épreuves meurtrières : on l'a saigné à blanc, on l'a frictionné jusqu'à ce qu'il eût perdu ses couleurs, et puis on lui a mis du fard; la restauration lui a imposé les drogues de son officine, les sirops de sa palette. Les Vandales n'ont pas respecté la Musicienne de Terburg. Le tableau a été si bien restauré, qu'il ne se relèvera pas de ses ruines.

Sans doute on ne doit pas laisser périr les vieux chefs-d'œuvre faute de soins, mais il ne faut pas non plus les tuer avec des remèdes violents appliqués sans intelligence par des opérateurs novices. Les chefs-d'œuvre veulent être traités avec les plus respectueux ménagements, et les maitres anciens ne devraient être retouchés que par les maitres modernes. (*Echo français.*)

devant le tribunal de la Pointe-à-Pitre, qui rendit sa décision dans le sens de celle du gouverneur. La cour royale de la Guadeloupe, sur l'appel, confirma la sentence des premiers juges. Pourvoi de Virginie en cassation. La cour de cassation cassa l'arrêt et renvoya l'affaire devant la cour royale de Bordeaux, qui adopta la jurisprudence contraire à l'affranchissement.

Saisie de nouveau par le pourvoi de Virginie, la cour de cassation, après avoir entendu les avocats des héritiers Belcourt et de Virginie, et le réquisitoire de M. le procureur-général, qui l'a adjurée, au nom de l'humanité et de la justice, de confirmer la jurisprudence en faveur de la liberté, s'est constituée en délibération. La salle a été immédiatement évacuée par le public.

Après un délibéré qui n'a pas duré moins de cinq heures, la cour a cassé l'arrêt de la cour royale de Bordeaux. Cette décision suprême fixe la jurisprudence sur cette importante question. (*Idem.*)

— Hier 25, troisième jour de la condamnation à mort prononcée contre Grasset par la cour d'assises de Versailles, le condamné persistait encore, à cinq heures, à ne pas se pourvoir en cassation. Son défenseur l'a vainement sollicité de former son pourvoi : l'énergie de son refus semble croître avec l'approche de l'heure fatale. « Je veux, dit cet homme, cesser de souffrir ! Pas de pain ni de travail si je suis libre; des fers si je suis détenu, voilà mon existence !... Je n'en veux plus, et je ne me pourvoirai pas. »

— On lit dans le *Courrier du Hâvre* du 25 :

« Six missionnaires, frères dominicains, sont partis cette semaine pour les Etats-Unis; hier, deux autres prêtres sont partis pour la Martinique. Cinq missionnaires allemands, frères rédemptoristes, plus trois frères du même ordre, sont en partance pour les Etats-Unis. Dix-sept religieuses allemandes sont également en partance pour les Etats-Unis, où elles vont fonder un hospice, ainsi que trois religieux frères servants.

« M. l'abbé Fort, missionnaire aux Etats-Unis, arrivé récemment de la Nouvelle-Orléans pour refaire sa santé délabrée par une vie toute de sacrifices, vient de mourir à l'hospice du Hâvre. Ce digne apôtre a vécu pauvre, il est mort pauvre, dans l'asile des pauvres. »

— L'ALMANACH DES ECOLES pour 1845, publié par M. Le Gallois, vient de paraître chez M. Bureau, rue Coquillière, 22. Cet almanach, qui s'adresse surtout aux étudiants, contient des Extraits du *Livre des Larmes*, par M. l'abbé Constant. Nous aurons occasion de revenir sur cette publication, où se trouve une remarquable appréciation de Fourier dans un article intitulé : *Almanach phalanstérien*.

# VARIÉTÉS.

## Introduction historique à l'étude de la législation française (1).

### PREMIÈRE PARTIE. — LES JUIFS.

Par Victor HENNEQUIN,

Avocat à la Cour royale de Paris.

Le rôle politique de Moïse nous a plus particulièrement occupé

(1) 2 vol. in-8o. — Voir les numéros de 15 et 16 novembre.

Français.

Occupons nous d'abord du théâtre de l'Odéon; nous passerons ensuite au Théâtre Français.

Le théâtre de l'Odéon a obtenu à grand'peine de la Chambre, — cette fois la faute n'est pas au ministre, — une subvention de soixante mille francs.

L'Odéon paie par an 25'000 francs aux hospices et 25'000 francs aux auteurs. C'est donc 10,000 francs nets que lui accorde la munificence de la Chambre. Huit cent trente-trois francs trente-trois centimes par mois. Ce n'est pas, on en conviendra, la peine de réunir 450 députés pour arriver à un pareil résultat.

Et cependant; écoutez-bien. L'Odéon est le contre-poids nécessaire du Théâtre-Français. L'Odéon ramasse ce que son dédaigneux confrère laisse tomber.

Les *Vêpres siciliennes*, *Christine* et *Lucrèce*, refusées au Théâtre-Français, ont été jouées à l'Odéon. Sans l'Odéon, elles n'eussent pas été jouées. Peut-être dira-t-on qu'il n'y aurait pas eu grand mal à cela. Mais vous ne le direz pas, vous, puisque vous voulez bien me demander pourquoi je ne fais plus des drames comme *Christine*.

Soyez tranquille, mon ami; je vous répondrai à ce sujet tout à l'heure. Vous m'avez fait mettre la main à la plume; tant pis pour vous, je ne la quitterai pas que je n'aie tout dit.

L'Odéon, avec une si faible somme, ne peut donc pas vivre; il ne peut que lutter contre la mort. M. Harel, l'un des hommes les plus intelligents de Paris, a eu le privilège de l'Odéon avec 170'000 francs de subvention; M. Harel n'a ni perdu ni gagné à l'Odéon, seulement il a fait pendant quatre ans de l'Odéon le premier théâtre français.

Le théâtre de l'Odéon, avec son chétif budget, avec ses quatre mois de clôture, avec sa troupe nomade, sans ensemble et sans consistance, n'est plus fermé, c'est vrai, mais n'est encore qu'entr'ouvert.

Il en résulte qu'on n'ose faire aujourd'hui pour M. Lireux ce que l'on faisait autrefois pour M. Harel, c'est-à-dire la *Maréchale d'Ancre*, *Christine*, *Charles VII*; pour bâtir un édifice solide, il faut d'abord être certain de la solidité du sol sur lequel on le bâtit.

Il est donc presque impertinent de proposer à un homme de quelque valeur de faire une œuvre sérieuse pour l'Odéon, tant que la munificence des mandataires de la nation n'accordera à l'Odéon qu'une subvention de huit cent trente trois francs trente-trois centimes par mois, somme que lui coûte la pose seule de ses affiches.

Reste le Théâtre-Français. Ah ! pour celui-là c'est autre chose.

Le Théâtre-Français a deux cent mille francs de subvention et cent mille livres de rente; il est situé au centre de Paris; il ouvre son péristyle sur une des rues les plus populeuses de la capitale; enfin il ne paie que 45'000 fr. de loyer, à peu près ce que paie le théâtre des Délassements-Comiques ou de la Porte-Saint-Antoine; encore de temps en temps ne les paie-t-il pas, et la liste civile est-elle obligée de lui en faire la remise.

Sondez le mystère de ces loyers en retard, de ces délais accordés, de ces arriérés remis, et vous aurez le secret de certaines influences, la solution de certaines questions que vous me posez comme insolubles.

D'où vient donc la décadence dans laquelle est tombé le Théâtre-Français, si florissant, si plein de vie en 1828, si misérable et si languissant en 1844.

En 1828, le commissaire du roi s'appelait M. le baron Taylor; en 1844, le commissaire du roi s'appelle M. François Buloz.

Disons ce qu'était l'un : nous essaierons ensuite de faire comprendre ce qu'est l'autre.

M. le baron Taylor était une de ces natures fines et intelligentes, qui se connaissent en toutes choses, qui ne sont étrangères à rien, qui touchent par un point quelconque de leur individualité à toutes les classes sociales, un de ces hommes qui doivent se baisser s'ils veulent paraître petits, mais qui n'ont pas besoin de se hausser pour être grands.

M. le baron Taylor aimait l'art pour l'art; la place qu'il occupait n'était point pour lui un métier banal, mais une mission sainte. L'œuvre qu'il poursuivait n'était point une spéculation qu'il essayait d'accomplir, c'était une gloire qu'il convoitait : chez lui, il n'y avait ni préférence pour une Ecole, ni inimitié contre l'autre. Jeune de cœur, chaud d'espérance, il cherchait le beau avec la tenace candeur d'un homme qui croit que le beau peut encore se trouver. Apportant son pinceau d'artiste en aide à la plume du poète, il dessinait, avec un égal amour, la chlamyde de Léonidas, la cuirasse du duc de Guise, ou le pourpoint d'Hernani; contemporain de tous les âges qu'il avait étudiés, citoyen du monde entier qu'il avait parcouru, pas un détail de mœurs, de costume, d'armure ne lui était inconnu; pas un site historique ou pittoresque ne lui était étranger. Dans quelque temps que vécût le héros, il pouvait tracer pour le costumier un dessin exact des vêtements qu'il portait; dans quelque lieu que se passât l'action, il pouvait donner au décorateur un croquis fidèle du lieu où s'accomplissait la scène : bon, poli, affectueux, avant la réception de l'ouvrage, c'était un soutien pendant les répétitions; c'était un conseiller après la représentation, c'était un apologiste ou un défenseur. Placé, par sa position sociale, à la hauteur de tout ce qui était élevé, par sa supériorité personnelle au niveau de ce qui était grand, il pouvait, dans la même journée, toucher la main de M. de Martignac, de Châteaubriand, de Béranger, de Lamartine, de Casimir Delavigne, de Hugo, de de Vigny, de Scribe et de Talma, et toutes ces mains étaient ou honorées ou joyeuses de toucher la sienne.

Aussi, qu'il arrivât à l'ouvrage un de ces petits accidents, comme une censure inintelligente en sème sur la route des auteurs, ce n'était pas aux subalternes que le baron Taylor s'adressait; il n'allait pas faire antichambre chez messieurs de la commission, ou le pied de grue dans le corridor des Beaux-Arts, pour attendre que quelque chef de bureau sortît de son cabinet où il n'avait pas le droit d'entrer. C'était à la porte du ministre qu'il allait frapper; c'était au seuil des Tuileries qu'il allait dire : « Me voilà ! » et au bout de cinq minutes le ministre venait au devant de lui, et le roi lui faisait dire : « Entrez ! »

Quand la censure de 1829 arrêtait *Marion Delorme*, c'était par l'intermédiaire du baron Taylor, toujours, que Victor Hugo était admis à discuter, avec Charles X lui-même, les craintes de la royauté et les audaces de l'art.

C'est que Charles X avait conservé vis-à-vis des gens de lettres quelques-unes des traditions de son aïeul Louis XIV; aussi donnait-il encore M. de Martignac pour ministre, M. Taylor pour commissaire du roi.

A cette époque, c'est-à-dire en 1828, sept académiciens, dont trois ou quatre étaient députés, se réunissaient pour demander à Charles X de ne point laisser jouer *Henri III*, et Charles X répondait au porteur de la pétition préventive :

« Dites à ces messieurs que ce qu'ils me demandent est impossible; l'art est roi comme moi, et entre têtes couronnés on se doit des égards. »

En 1836, sur la demande d'un seul député, qui, il est vrai, disposait de huit voix à l'Académie, et de quinze voix à la chambre, M. Thiers, aspirant académicien et ministre de l'intérieur par intérim, faisait, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, disparaître de l'affiche du Théâtre-Français, le drame d'*Antony* annoncé pour le soir.

Il est vrai que nous jouissions des bénéfices de la révolution de juillet, et que la Charte vérité remaniée par nos Lycurgues, à cinq cents francs, avait, à ses anciens articles, ajouté cet article nouveau, conservateur des droits de l'art.

« Sous aucun prétexte la censure ne pourra être rétablie. »

Soyez tranquille, la censure aura son tour et nous en causerons.

Maintenant, pour ceux qui voudraient nier l'influence des hommes sur les œuvres, énumérons les succès du Théâtre-Français sous le protectorat de M. Taylor; le simple catalogue en dira plus que tous les raisonnements.

*Léonidas*, *Charles VI*, les *Trois quartiers*, *Le Tasse*, le *Jeune Mari*, *Henri III*, *Hernani*, *Othello*, *Brutus*, *Valérie*, *Bertrand et Raton*, *Chatterton* et les *Enfants d'Édouard*.

Comme on le voit nous ne parlons point ici de toutes les pièces jouées, nous parlons seulement des succès d'art et d'argent.

Aussi, messieurs les comédiens du roi ont-ils, sous M. Taylor, touché jusqu'à 18'000 fr. de part, c'est-à-dire 1'500 fr. par mois.

lequel des deux on prendra pour point de départ, pourvu qu'on en détermine fidèlement la véritable sphère et que l'édifice législatif qu'on élèvera ensuite corresponde exactement à la base adoptée. En effet, dès qu'on examine les rapports sociaux des hommes, ce qui est droit pour l'un à un point de vue, devient pour l'autre devoir à un autre point de vue, et réciproquement. Des droits de tous et de chacun clairement établis, on peut déduire les devoirs de chacun et de tous. *Faites à autrui comme vous voudriez qu'il vous fût fait*, ce précepte embrasse tout dans les deux sphères du droit et du devoir.

Chose étrange au surplus! si nous comparons dans leurs résultats législatifs la mission de Moïse et celle de la Révolution française, nous trouvons qu'ici, en partant de la déclaration des droits, on a constitué des droits qui pour la plupart ne peuvent être exercés fructueusement que par le riche, des droits à peu près nuls pour la masse pauvre, tant que celui de *vivre en travaillant* ne leur sert pas de support ; là, au nom des devoirs, on a tracé des règles dont le joug, s'il était dur et même à quelques égards tyrannique, pesait aussi bien d'ailleurs sur le riche que sur le pauvre. La Révolution française, en prenant pour mot d'ordre l'*Egalité*, n'a pas à beaucoup près donné à ce principe une sanction aussi efficace que celle qui résulte des institutions de Moïse.

L'année sabbatique qui amenait tous les 7 ans la remise des dettes et l'affranchissement des esclaves israélites; le jubilé, qui, chaque demi-siècle, opérait le retour des biens-fonds aux familles qui les avaient possédés en vertu du partage primitif, étaient des obstacles efficaces à l'accaparement des terres et des capitaux par quelques monopoleurs, aux dépens de la masse du peuple. Ces deux dispositions sont critiquées par M. Hennequin, sous le rapport des entraves qu'elles apportaient aux transactions ; mais il aurait dû leur tenir compte des effets salutaires qu'elles produisaient. La loi de Moïse ne permettait pas qu'il s'élevât au sein d'Israël des Rothschild et des Northumberland; mais elle prévenait le fléau du paupérisme, c'est-à-dire la cause qui contribue le plus, chez les nations modernes, à peupler les prisons et les bagnes. Laissant subsister le morcellement, elle ne put écarter des Hébreux les sept fléaux limbiques qui en sont l'accompagnement obligé (1). Toutefois, elle renferme quelques-uns de ces fléaux dans leurs plus étroites limites, eu égard aux ressources qu'offrait alors la société. L'annulation périodique des dettes et des ventes immobilières empêchait qu'aucun Israélite, en tombant dans le besoin, ne pût se considérer comme voué indéfiniment à la misère. On ne connaissait point, par conséquent, cet état de dégradation que la misère produit à la longue. Il n'y avait pas chez les Hébreux, comme on le voit chez nous, et surtout en Angleterre, des familles de parias exclues à tout jamais des jouissances de la propriété, et réalisant ici-bas le dogme terrible de la damnation éternelle.

L'intention du législateur inspiré se trouve nettement exprimée dans une foule de passages. « La septième année, vous ferez la remise... Celui à qui il sera dû quelque chose par son ami, son

(1) Voici cette gamme de fléaux, triste apanage des sociétés subversives : indigence, fourberie, oppression, carnage, intempéries, maladies provoquées, cercle vicieux ; et en pivot. ÉGOÏSME GÉNÉRAL, DUPLICITÉ D'ACTION.

fruit, de simple possession, et non pas ce droit *domanial* de la législation romaine que Dieu s'est expressément réservé.

Les obligations imposées à la propriété en faveur du pauvre, ne consistent pas en des aumônes purement facultatives. Indépendamment de la dîme spéciale aux lévites, il est prescrit à chacun d'en prélever une autre tous les trois ans sur tous les biens qui lui sont venus dans cet intervalle, et de la tenir en réserve, afin que l'étranger, l'orphelin et la veuve viennent manger et se rassasier.

Les dispositions relatives au prêt, ne sont ni moins impérieuses ni moins libérales, sauf l'exception qui concerne les étrangers et dont les descendants d'Israël continuent d'abuser énormément. « Si un de vos frères qui demeurent entre les portes de votre ville tombe dans la pauvreté, vous n'endurcirez point votre cœur, et vous ne resserrerez point votre main ; mais vous l'ouvrirez au pauvre, et vous lui prêterez ce dont vous verrez qu'il aura besoin. Et vous n'userez d'aucune finesse lorsqu'il s'agit de le soulager dans ses nécessités. » *Deut.* XV. 7, 8. 10. Plus loin, le législateur ajoute XXIII 20, XXIV, 6. « Vous prêterez à votre frère ce dont il aura besoin sans en tirer aucun intérêt... Vous ne recevrez point pour gage la meule de dessus ou de dessous *qui sert à moudre le blé*, (1) parce que celui qui vous l'offre vous engage sa propre vie. » Et ce dernier précepte fut étendu par les rabbins à toute chose qui est l'instrument nécessaire d'une profession.

Moïse, qui croit avec raison n'avoir jamais assez pris de précautions contre la cupidité et l'égoïsme du riche, continue ainsi: « Lorsque vous redemanderez à votre prochain quelque chose qu'il vous doit, vous n'entrerez point dans sa maison pour en emporter quelque gage ; mais vous vous tiendrez dehors, et il vous donnera lui-même ce qu'il aura. — Que s'il est pauvre, le gage qu'il vous aura donné ne passera pas la nuit chez vous ; mais vous le lui rendrez aussitôt, avant le coucher du soleil. » *Deut.*, XXIV, 10, 11, 12, 13.

Le législateur montre la même sollicitude à l'égard des serviteurs et des salariés. C'est dans leur intérêt surtout qu'a été institué le sabbat, le jour du repos (2). « Vous ne ferez aucune œuvre en ce jour-là, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre servante, ni votre bœuf, ni votre âne, ni l'étranger qui est au milieu de vous. Afin que votre serviteur et votre servante se reposent comme vous, souvenez-vous que vous avez été vous-même esclave en Egypte. » *Deut.*, V., 14, 15. « Vous ne refuserez pas la rétribution de l'indigent et du pauvre, qu'il soit votre frère ou étranger ; vous lui rendrez le jour même le prix de son travail, avant le coucher du soleil, parce qu'il est pauvre et qu'il n'a que cette ressource pour vivre. » *Id.*, XXIV, 14, 15.

Mais arrêtons-nous dans ces citations : nous n'en finirions pas si nous voulions opposer à nos lois impies, qui n'ont consacré, qui n'ont même mentionné nulle part l'obligation du riche envers le pauvre, les devoirs de ceux qui possèdent les terres et les capitaux envers leurs frères *déshérités* qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail ; si, disons-nous, nous opposions à nos lois,

(1) Chez les anciens la mouture se faisait dans le ménage, était une industrie purement domestique, et, pour être exécutée très imparfaitement, exigeait vingt fois plus de bras et de temps que de nos jours.

(2) Voir à ce sujet la brochure très remarquable de M. Proudhon, intitulée : *Célébration du dimanche*.

[illegible] ces colonnes couchées dans l'herbe, ces écailles de serpent que la lune fait briller, ce tourbillon d'aigles, de hiboux suspendu sans cesse, tout fait frissonner ; l'horreur s'éveille à la voix du grand poète. Rien de plus radieux, au contraire, que ses chants d'allégresse. Un joyeux soleil inonde ses horizons, quand il nous montre l'humanité courant par mille voies vers le seuil doré de Jérusalem. »

L'auteur n'a pas envisagé les prophètes seulement sous le rapport poétique. Il a fait ressortir leur but qui fut presque toujours de ramener le peuple à l'observation rigoureuse de la loi de Moïse. Quelques-uns cependant, Ezéchiel et Zacharie, par exemple, essayèrent d'y apporter quelques modifications qui sont signalées par M. Hennequin.

Les travaux des rabbins ou docteurs qui, après la captivité, développèrent la loi de Moïse par des interprétations appelées loi orale et recueillies vers le temps de la dispersion sous le nom de *Mischna*, c'est-à-dire *double* ; la glose de la Mischna elle-même désignée par le nom de *Ghémara*, ou complément, et qui forme avec elle le *Talmud*, fournissent encore à M. Hennequin un sujet d'études intéressantes. Parmi les opinions de ces rabbins, il y en a de fort remarquables. Asservis en général à la lettre des Ecritures, ils opposent quelquefois heureusement un texte à un autre, comme on le voit dans ce passage de la Mischna :

« Eliézer pense que les armes sont l'ornement de l'homme ; mais les sages répondent : Elles sont sa honte, car il est écrit (Michée, IV, 3) : Et l'on forgera des socs de charrue avec les glaives, des faulx avec les fers de lance ; la nation ne s'armera plus du glaive contre la nation, et l'on n'apprendra plus la guerre. »

Des fonctions judiciaires et du témoignage on écartait, comme indignes, le joueur, l'usurier, etc. Le rabbin Maimonides commente ainsi la disposition qui flétrit le joueur : « Le joueur ne sera ni juge ni témoin parce qu'il s'applique à une chose qui ne contribue en rien à l'*ordre du monde*. C'est un des fondements de la loi que personne sur la terre ne peut s'appliquer qu'à deux choses : à l'étude de la loi pour que notre âme se perfectionne dans la sagesse, ou à un travail professionnel qui contribue à l'ordre du monde. » Voilà une idée qui élève l'homme, en tant qu'industriel, jusqu'au rôle de collaborateur de Dieu dans le gouvernement de l'univers. Cela dépasse de mille coudées les plus hautes conceptions de nos économistes.

Les docteurs juifs sont généralement peu favorables aux femmes, à l'exemple de ce sultan Salomon qui, dans son orgueil masculin, dit quelque part : Mieux vaut homme vicieux que femme vertueuse. *Eccl.* XLII, 14. Le rabbin Ismael avait, au contraire, pour les femmes une tendresse paternelle et qui fait pressentir le Christ. « Il gémissait, dit M. Hennequin, de les voir condamnées à de rudes travaux, trop pauvres pour s'acheter des parures ; il disait en pleurant : Les filles d'Israël sont belles; mais la pauvreté détruit leur beauté. Les femmes justement reconnaissantes prirent le deuil à sa mort, et dirent en chœur : Filles d'Israël, pleurez sur le rabbin Ismaël. »

A la lectures de ces lignes, un rapprochement se présente malgré nous à notre esprit. Lorsque chez nous, il y a sept ans, Fourier expira, Fourier, ce rédempteur social, ce génie bienfaiteur qui est venu briser les dernières chaînes de la femme comme de tous les

---

Chaque sociétaire touchait donc alors à lui tout seul, le double à peu près de ce que touche l'Odéon.

C'était le beau temps de la Comédie-Française; c'était le beau temps de l'art. Chacun de nous n'était pas obligé, comme aujourd'hui, d'aller traiter directement avec le ministère, et de stipuler des primes pour subvenir à cette chose à laquelle on ne subvient jamais, à l'absence des recettes; nous reviendrons sur les primes.

C'est que, comme nous l'avons dit, de 1826 à 1831, M. le baron Taylor était commissaire du roi.

Mais lui aussi quitta le commissariat comme nous avons quitté le théâtre, lorsqu'il vit qu'il lui était impossible de faire en 1831, ce qu'il faisait en 1828.

Maintenant, abandonnons le baron Taylor à ses voyages d'artiste, à ses travaux d'archéologue, à ses collections de bibliophile, et passons à M. François Buloz.

M. François Buloz....., mais pardon mon ami, M. François Buloz nous mènerait trop loin pour ce soir; d'ailleurs le commissaire du roi actuel mérite bien une lettre à lui tout seul. Donc, à mardi ou à mercredi prochain pour causer de M. François Buloz.

Tout et toujours à vous,

**Alexandre DUMAS.**

---

Lorsqu'un roi du théâtre porte devant le public et sa cause et celle de l'art, nous devons lui faire place libre. Nous parlerons donc un autre jour de la comédie nouvelle. M. Galoppe d'Onquaire a trop de goût pour ne pas excuser notre retard. Il y a des traits d'un esprit charmant dans la *Femme de quarante ans* ; mais le monde est moins impatient de savoir combien de jolis vers a tournés M. d'Onquaire que d'écouter le grand poète dramatique, alors qu'il accuse les directeurs des beaux-arts, les ministres; la royauté elle-même, la société tout entière.

A la Porte-Saint-Martin, *la Dame de Saint-Tropez* a obtenu un très grand succès. Les trois premiers actes sont lents et vulgaires ; mais les situations du quatrième et du cinquième acte ont produit un effet immense. C'est du pur mélodrame, franc et vigoureux, et qui fait honneur à MM. d'Ennery et Anicet-Bourgeois.

Jemma joue excellemment le rôle du traître. Mlle Clarisse a un jeu de physionomie tout-à-fait remarquable, lorsque, au retour de l'église où elle a été insultée, elle retrouve le calme dans les soins pieux qu'elle prodigue au malade. Quant à Frédéric, il est effrayant et sublime.

Quelle merveilleuse organisation ! Hier, l'artiste-géant jouait *Don César de Bazan*, et le voici qui, de la fantaisie désordonnée et rieuse, passe aux plus sombres effets du pathétique, toujours avec supériorité et toute puissance. Frédéric ! comme disait le célèbre acteur anglais Kean, est *tout bonnement* un homme de génie.

D. L.

---

## REVUE MUSICALE.

La distribution des prix du Conservatoire a eu lieu dans la salle des Menus-Plaisirs dimanche 17 novembre. M. de Kératry présidait au nom du ministre de l'intérieur. Le discours de M. de Kératry respirait un optimisme complet. Une seule chose, dans tout le domaine des arts qui se rattachent au Conservatoire royal de musique et de déclamation, lui a fourni matière à exprimer un regret; c'est l'insuffisance du budget de cet établissement et la mesquinerie des traitements de plusieurs des professeurs. Nous nous associons aux vœux de M. de Kératry relativement à l'augmentation du budget du Conservatoire, mais nous sommes loin de croire que, cela obtenu, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes dramatique et musical.

Comme d'usage un concert a suivi la distribution des prix.

L'ouverture de M. Bazin est coulante, facilement instrumentée, taillée sur le patron rossinien. Elle convenait bien à la circonstance et a produit de l'effet. L'air varié à sept instruments, de M. Vogt, dans lequel chaque instrument a sa variation, a fourni le moyen de faire entendre sept lauréats dans le moins de temps possible. C'est un morceau précieux sous ce rapport. Mais pourquoi ambitieusement intituler cela *septuor?*

Mlle Talion a chanté avec une très jolie voix, d'un timbre flatteur et une méthode évidemment sortie de la classe de Mme Damoreau, l'air du deuxième acte de *Robert-le-Diable*.

MM. Boulard et Briard, élèves de M. Habeneck, ont dignement exécuté une symphonie concertante, pour deux violons, de Rodolphe Kreutzer.

Dans le grand duo des deux femmes de l'*Anna Bolena*, Mlle Morize a montré une belle voix, réunissant la force à la souplesse, l'étendue à la justesse. Son style aurait besoin d'être relevé par plus de distinction. Mlle Morange, qui chantait la partie de Seymour, chagrine souvent l'oreille par des intonations douteuses.

M. Gassier et Mlle Mondutaigny ont dit un duo de *don Pasquale*. La voix de M. Gassier n'a pas un grand volume, mais elle est souple et étendue. Sa vocalisation est facile.

La brillante, mais hélas, si courte carrière de Mlle Falcon portée brusquement, par l'admirable ensemble de toutes ses qualités, des bancs de l'école au premier rang des premières artistes, est un dangereux point de mire pour les jeunes élèves cantatrices. Mlle Mondutaigny a-t-elle bien calculé l'étendue de ses forces en osant, à 18 ans, lutter contre les rôles si périlleux d'Alice et de Rachel ? Ne craint-elle pas de se briser dans cette lutte? La voix de Mlle Mondutaigny a parfois de la portée, mais seulement dans le milieu des sons. Elle attaque presque toujours avec mollesse, surtout les sons aigus, puis elle les enfle immédiatement. Cette manière peut convenir dans certains traits de vocalise ; mais dans le chant qui porte des paroles, il est rare, au contraire, que la note ne demande pas à être attaquée avec netteté et vigueur.

Le *Gloria* de la messe du sacre de Cherubini, très convenablement exécuté par les élèves du chant, a clos la séance.

Par une innovation d'un excellent goût, Mlle Mars et Mme Damoreau présidaient à la distribution des prix auprès de MM. Kératry et Auber. Quelles mains étaient plus dignes de poser des couronnes sur le front des jeunes artistes que ces deux gloires de l'art dramatique et de l'art musical? Dans ces parties du domaine de l'art, il est admis, du moins, que les femmes peuvent aspirer comme les hommes à la renommée.

Il était juste et convenable de donner des places d'honneur, dans cette solennité, à celles qui ont si dignement tracé la route glorieuse dans les deux arts objets de la fête.

— Rien de nouveau à l'Académie royale de musique, si ce n'est les débuts de Mlle Mondutaigny, dont nous venons de parler. Les préparatifs du grand ouvrage de M. Niedermeyer s'avancent.

— A l'Opéra-Comique, on annonce très prochainement la reprise de *Wallace*, de Catel.

— Au théâtre Italien, on a repris ce soir les *Cantatrici villane*. Lablache, dans le rôle du *Vecchio podagroso* don Marco, est d'un comique ébouriffant. Ronconi est très bouffon dans le rôle du *Maestro di capella*. Mme Persiani chante de manière à désespérer tous les gosiers de rossignols et de *prime donne*. Mme Manara a une voix trop faible pour les ensemble, et la lutte avec Mme Persiani est trop inégale. Elle a des qualités qui la recommandent comme professeur et comme cantatrice de salon, mais qui sont tout-à-fait insuffisantes pour la scène.

M. Corelli semblait trouver que le rôle de *Carlim* était au dessous de lui. Nous craignons que le public n'ait pensé le contraire. Somme toute, rien n'est plus divertissant que de voir Lablache et Ronconi lutter de verve et de comique ; rien n'est plus charmant que d'entendre Mme Persiani déployer toutes les merveilles de sa vocalisation ; mais aussi, il faut le dire, rien n'est plus pauvre et plus triste que certains morceaux, les grands morceaux d'ensemble, de la partition de Fioravanti. C'était pourtant un maître ! et l'on a osé dire que Rossini avait perdu l'Ecole italienne !

**ALLYRE B.**

de tous les intérêts et de toutes les colonies.

C. P.

## Bourse du 26 novembre 1844.

Après une courte indécision, la rente 3 0/0 s'est maintenue dans les mêmes prix que la veille, pour monter encore après la clôture. Les reports, toujours très tendus au parquet, étaient offerts à 25 c. à la coulisse.

Le 5 0/0 ferme avec 15 c. de baisse sur le cours de la veille.

| CHEMIN DE FER. | | | | |
|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » » | » » | » » | 933 75. |
| V.R. Dr. | 443 75 | 442 50 | B. 2 50 | 442 50, 443 75. |
| — R. G. | 317 50 | 317 50 | H. 2 50 | 321 25, 317 50. |
| Orléans. | 1047 50 | 1037 50 | » » | 1036 25, 1038 75. |
| Strasb. | 278 25 | 273 25 | » » | 270 25. |
| Rouen. | 1005 » | 1005 » | B. 1 25 | 1000, 1005. |
| Havre. | 780 » | 781 25 | B. 1 25 | 782 50, 780. |
| Marseill. | 887 50 | 890 » | B. 2 50 | 887 50, 890, 887 50. |
| Montpell | » » | » » | » » | |

| |
|---|
| B. 3 75 |
| H 1 25 |
| H. 2 50 |
| H. 1 25 |
| B. 1 25 |
| H. 2 50 |
| B. 2 50 |
| B. 3 75 |
| » » |

6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» **AMBIGU.** — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Corde de Pendu.
6 h. »/» **COMTE.** — Augusta. Physique. Danses. Flageolet.
5 h. »/» **FOLIES.** — Premières armes du Diable.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Vente de taureaux.* — Les deux taureaux de race suisse améliorée, dont nous avons annoncé la mise en vente par les soins du comice agricole de Château-Thierry ont été achetés vendredi dernier, le premier par M. Michelle du canton de Fère, moyennant 405 fr. et l'autre pour 295 fr., par M. Houdry fils.

*Encouragements pour la race bovine.* — On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« Le conseil général affecte chaque année quelques fonds à l'amélioration des espèces bovines dans notre département.

« La part accordée à l'arrondissement de Bordeaux est, d'après l'avis de la société d'agriculture, répartie en deux concours, l'un au nord, l'autre au sud de l'arrondissement, et sa destination a été de favoriser dans ces localités, l'introduction et le perfectionnement des belles races garonnaises et bazadaises, des beaux animaux qui, éminemment propres au travail des terres et à la boucherie, font la fortune des contrées méridionales et se trouvent partout où l'agriculture a porté ses progrès.

« Les résultats obtenus autour de Bordeaux, sous l'influence de ces concours, sont déjà fort remarquables : on a pu en juger dans les réunions qui ont eu lieu récemment à Blanquefort et à Castres.

« A Blanquefort, où ces espèces étaient presque étrangères, cinquante têtes ont été présentées, parmi lesquelles deux beaux taureaux et douze paires de bonnes vaches ou génisses de travail. M. le préfet, qui assistait à ce concours, a bien voulu accorder une prime supplémentaire.

« A Castres, cette industrie plus anciennement adoptée, a offert des produits qui auraient pu lutter sur les concours de La Réole et de Bazas. »

*Les chemins de fer et le commerce des grains.* — Nous empruntons au *Courrier du Haut-Rhin* le renseignement suivant :

« MULHOUSE, 19 novembre. — L'établissement du chemin de fer a amené à Mulhouse, comme dans maintes autres localités qu'il dessert, une grande perturbation dans le commerce légal des grains, en ce que les halles sont partout supplantées par des marchés qui se tiennent abusivement dans l'intérieur des stations. Pour remédier aux graves inconvénients résultant d'un état de choses qui tend à soustraire la vente des grains à la surveillance de l'autorité, tout en jetant la désertion dans la halle au grand préjudice des revenus municipaux, notre administration municipale vient de prendre des mesures réglementaires ayant pour but de concentrer la vente dans la halle et sur la place publique, et de prévenir les manœuvres qui, autrement, se glissent trop facilement dans le commerce des céréales. Le bien que cette sage mesure est appelée à produire se fera nécessairement sentir jusque dans la taxe du pain. C'est sous ce dernier point de vue que l'on doit surtout savoir gré à l'administration de l'avoir adoptée, puisqu'elle touche de si près aux intérêts des pauvres. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 25 Novembre. | | | | 26 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3135 q. | 67 k. | | Arrivages | 2782 q. | 66 k. | |
| Ventes | 3234 | 20 | | Ventes | 2553 | 42 | |
| Restant | 9761 | 97 | | Restant | 9102 | 00 | |
| Cours moyen | | 33 08 | | Cours moyen | | 32,98 | |
| Cours-taxe | | 32 95 | | Cours-taxe | | 32,97 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 36 q. | 44 k. | 47 75 à 48 80 | Gr. | 07 q. | 85 k. | 12,67 à 50,30 |
| 1re | 253 | 35 | 33 10 à 35,65 | 1re | 345 | 40 | 33,10 à 35,65 |
| 2e | 284 | 17 | 30,65 à 32,50 | 2e | 318 | 71 | 29,95 à 32,80 |
| 3e | 06 | 28 | 25 45 à 00,00 | 3e | 21 | 98 | 26,10 à 27,05 |
| 4e | 25 | 51 | 19 75 à 22 30 | 4e | 18 | 84 | 21,00 à 23,00 |
| | 2551 | 08 | 30 55 | 31,40 | 1712 | 87 | 29,95 à 37,55 |

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 25 novembre. — Farine 1re 32,51 ; 2e 30,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Farine 1re 46,00 ; 2e 36,00.

**Cours des Céréales** (par hect.).

MONTLHÉRY, 24 novembre. — Froment 1re 18,67 à 19,67 ; 2e 16,67 à 17,34 ; 3e 15,67 à 16,34. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 9,00 à 11,00. — Orge 8,34 à 9,31. — Avoine 6,20 à 7,20.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 25 novembre. — Froment 1re 18,00 ; 2e 17,34 ; 3e 16,66. — Seigle 9,66 à 10,66. — Orge 8,00 à 9,66. — Avoine 6,33 à 6,66.

Les prix se sont maintenus fermes sur le blé. De même à peu près sur les farines.

Les affaires en général ont été actives.

La bonne tenue de la halle et ses excellentes garanties de la factorerie ont amené une amélioration visible dans cet établissement.

DREUX, 25 novembre. — Froment 1re 17,50 ; 2e 16,50 ; 3e 15,50. — Méteil 13,25 à 14,75. — Seigle 11,67. — Orge 9,31. — Avoine 6,45.

PACY, 21 novembre. — Froment 16,50. — Méteil 14,75. — Seigle 9,78. — Orge 8,98. — Avoine 6,17.

ÉVREUX, 23 novembre. — Froment 16,20. — Méteil 11,09. — Seigle 9,95. — Orge 8,97. Avoine 6,24.

VERNON, 23 novembre. — Froment 16,22. Méteil 14,50. — Seigle 10,00. — Orge 9,00. — Avoine 5,50.

LOUVIERS, 23 novembre. — Froment 16,60. — Méteil 14,31. — Seigle 10,03. — Orge 9,07. Avoine 6,64.

CAMBRAI, 23 novembre. — Froment 1re 16,50 à 18,00 ; de blanc 1re 16,00 à 18,00 ; de roux 2e 13,00 à 15,50. — Escourgeon 10,50 à 11,25. — Seigle 10,00 à 10,25. — Pamelle 9,00 à 10,00. Avoine 5,25 à 6,00.

VALENCIENNES, 23 novembre. — *Cours officiel.* Froment 1re 19,00 ; 2e 18,24 ; 3e 17,50. — *Cours commercial.* Froment 1re 18,00 à 18,50 ; 2e 17,00 à 17,75 ; 3e 16,00 à 16,50. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 11,00 à 11,75. — Avoine 5,50 à 6,50.

Au commencement du marché, les blés ont trouvé peu d'acheteurs à 50 c. moins que mercredi dernier, mais l'approvisionnement ayant été beaucoup plus faible qu'on ne s'y attendait, sur la fin, ils ont été recherchés au cours. Les avoines continuent à être demandées. Les orges et seigles tendent à la baisse. Les cours des autres denrées ne sont que nominaux. Les farines ont baissé de 1,50 sur la dernière cote ; elles trouvent peu d'acheteurs ; savoir : 1re 32,00 à 32,50, 2e 31,50 ; 30,00 ; 4e 29,60.

STE-MENEHOULD, 23 novembre. — Froment 14,80. — Seigle 8,23. — Orge 8,94. — Avoine 6,14.

COLMAR, 21 novembre. — Froment 1re 18,79 ; 2e 17,62 ; 3e 16,25. — Méteil 13,80. — Seigle 11,54 — Orge 9,75. — *Pommes de terre* 1,65.

DIJON, 23 novembre. — Froment 16,75 à 18,50. — Méteil 13,25 à 14,25. — Orge 10,00 à 11,25. — Maïs 9,50 à 10,50. — Avoine 5,75 à 7,00.

ST-LAURENT, 23 novembre. — Froment 1re 18,21, 2 17,90 ; 3e 17,55. — Seigle 10,00 à 10,66. — Orge 9,00 à 9,66. — Méteil 12,66 à 13,00. — Sarrazin 7,00 à 7,66. — Maïs 9,66 à 10,33.

PONT-L'ABBÉ, 21 novembre. — Froment 16,56. — Seigle 11,15. — Orge 8,91. — Sarrazin 10,75. — Avoine 6,17.

HENNEBON, 20 novembre. — Froment 17,90. — Seigle 10,80. — Avoine 7,50. — *Pommes de terre* 1,16.

POITIERS, 23 novembre. — Froment 1re 17,25 ; 2e 17,00 ; 3e 16,75. — Mouture 12,50 à 12,75. — Seigle 13,00 à 13,25. — Baillarge 11,00. — Orge 12,10. — Avoine 8,00 à 8,50.

TOURS, 23 novembre. — Froment 16,72. — Seigle 11,67. — Orge 10,00. — Avoine 7,00.

SAUMUR, 23 novembre. — Froment 1re 17,25 à 17,50 ; 2e 16,50 à 16,75 ; 3e 15,00 à 16,00. — Seigle 12,50 à 13,00. — Orge 10,00 à 10,25. — Avoine 5,60 à 5,80. Affaires calmes et sans variations dans le cours.

PÉRIGUEUX, 20 novembre. — Froment 20,80. — Seigle 14,20. — Maïs 15,70.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 25 novembre.* — Foin 1re 48 à 49 ; 2e 46 à 47 ; 3e 42 à 45. — Paille de froment 1re 22 à 23 ; 2e 20 à 21.

*Marché Saint-Antoine du 26 novembre.* — Foin 1re 52 à 55 ; 2e 46 à 48 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 46 à 48, 2 42 à 44 ; 3e 38 à 40. — Regain de luzerne 1re 36 ; 2e 30 à 32 ; 3e 25. — Trèfle 2e 30 à 33 ; 3e 25 à 26. — Paille de froment 1re 25 ; 2e 20 à 22. — Paille de seigle 28 à 29. — Paille d'avoine 2e 34 à 36 ; 3e 30.

DIJON, 23 novembre. — Foin 28 à 40 (sans rentrée). — Paille 14 à 17.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil sur pied.)

Marché de SCEAUX du 25 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 765 | 738 | 27 | 1 18 | 1 04 | » 90 |
| Vaches | 369 | 347 | 22 | 1 08 | » 90 | » 76 |
| Veaux | 382 | 382 | 00 | 1 20 | » 00 | » 86 |
| Moutons | 9918 | 8591 | 1327 | 1 38 | 1 14 | » 90 |

LA MAISON BLANCHE, *Marché du 23 novembre.* — Il a été amené 224 porcs ; 121 ont été vendus sur le pied de 0,96-0,92-0,88. — Sur 51 vaches il s'en est vendu 22 de 140,00 à 470, 0. — 1 taureau vendu 220,00.

LA CHAPELLE, *marché du 26 novembre.* — 5 taureaux dont 4 vendus 0,80. — 228 veaux, tous vendus 1,20-1,10-1,00. — 79 vaches laitières dont 41 vendues 240 à 450 l'une.

SAUMUR, 23 novembre. — Le marché des vaches pour Saumur n'a pas offert grand intérêt, sur 200 vaches amenées, moitié a été vendue dans le prix de 90,00 chacune en moyenne.

Les plus belles se sont élevées de 100 à 110 fr. pièce.


# COLLECTION DE A. CARÊME. — LE CONSERVATEUR, PAR FEU APPERT,

OU LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL ; 5e édit. ; 1 vol. in-8° de près de 500 pages avec 6 pl. — Prix : 10 fr. 50 c.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits coulis, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES ; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les *Vins*, par M. JOUBERT ; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune ; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps ; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet ; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

**A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

**Par l'auteur de la Défense du Fouriérisme.**

Paris, 1844. — Un volume in-douze de 700 pages. — Prix du volume : 1 franc 50 centimes, et par la poste, 2 francs.

**Rue du Roule, 16, près le Pont-Neuf.**

# LA BOUGIE-CHANDELLE

a obtenu, par un nouveau perfectionnement, une supériorité incontestable. Même durée que la meilleure bougie, sans fumée et ne se mouchant plus.

CINQ FRANCS LE PAQUET DE DEUX KILOGRAMMES ET DEMI.

# LE MAITRE-D'HOTEL FRANÇAIS PAR CARÊME

Nouvelle édition ; 2 volumes in-8° ornés de 10 grandes planches. — Prix : 16 fr.

C'est l'ouvrage le plus distingué qui existe sur la composition des menus de toute l'année, — des menus que l'on peut exécuter dans les grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Milan, Naples, Vienne, Berlin, Saint-Petersbourg. Les menus décrits ici appartiennent à la table la plus élégante et ont été exécutés journellement sur les premières tables, — celles de M. le prince de Talleyrand, de M. le baron de Rothschild, du roi anglais George IV, de l'empereur Alexandre, du marquis de Londonderry, de la princesse de Bagration, etc. Ces modèles sont les premiers et peuvent seuls inspirer l'esprit d'un praticien, d'un maître-d'hôtel habile.

A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.

# LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME.

3e édition revue ; 1 beau vol. in-8° orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal ; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeuner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.

# PAPIERS PLISSÉS, TORSADE, COINS RONDS

ET AUTRES. — ENVELOPPES ASSORTIES A TOUS CES PAPIERS. — BOITES GARNIES de toutes ces jolies fantaisies que MARION sait si bien ordonner et dont seul à Paris il possède le plus bel assortiment. Maintenant que l'on ne peut s'exempter d'une grande recherche dans le choix de ses papiers pour la correspondance, les MAGASINS DE LA CITÉ BERGÈRE, 14, sont devenus le rendez-vous obligé de la haute fashion. On y trouvera pour le JOUR DE L'AN tout ce que l'art du papetier peut créer de merveilleuses fantaisies. Le papier FEUILLES DE ROSES est toujours ce qu'il y a de plus distingué pour les papiers unis.

PRIVILÈGE EXCLUSIF.

# DÉSINFECTION.

Rue Neuve-St-Merry, 9.

**EAU INODORE DÉSINFECTANTE**

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complétement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité ; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés ; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

modalité du coffre-fort. La véritable concurrence industrielle serait celle qui résulterait de conditions égales faites par la société au développement de chaque travailleur.

De son côté, le *Globe* prétend que si l'on veut régler et ordonner la concurrence, on porte atteinte à la liberté et l'on est contre-révolutionnaire. Le *Globe* pense que la loi n'est pas applicable aux faits industriels. Si le *Globe* veut parler de la loi actuelle, il n'a pas tort. Mais n'existerait-il pas une loi naturelle qui concilie l'ordre et la liberté dans le travail ? La nature, qui a fait un code industriel pour les abeilles et les fourmis, n'en aurait-elle pas fait pour les hommes ? La puissance qui régit le mouvement des sphères célestes par l'attraction, c'est-à-dire par la liberté, ne pourrait-elle employer le même mobile dans l'organisation des groupes et des séries de travailleurs ? C'est sur ce point que la discussion devrait s'engager.

Le *Globe* accuse la *Réforme* de vouloir détruire les inégalités, qui sont nécessaires à l'harmonie sociale, comme à l'harmonie en musique, en peinture, en architecture. Il faut s'entendre. Nous ne savons pas si la *Réforme* veut détruire les inégalités naturelles et justes, les différences d'aptitude et de mérite, qui sont utiles et indispensables à l'ensemble; mais nous savons que l'organisation de l'industrie n'implique nullement une semblable destruction. Pour nous, nous n'entendons pas du tout détruire la concurrence, mais substituer la concurrence sociétaire à la concurrence anarchique et dépréciative du salaire.

Dans la société actuelle, il n'y a encore trop souvent que des inégalités factices et injustes, des inégalités résultant de priviléges. Voilà pourquoi la concurrence actuelle est anarchique, illibérale, oppressive. Voilà pourquoi la liberté dans le travail, proclamée par la Révolution française, aboutit aujourd'hui à l'esclavage collectif des industrieux. Ces priviléges, il ne s'agit pas de les détruire par la violence, mais de les transformer par une nouvelle organisation du travail qui donne plus de sécurité et plus de bonheur aux privilégiés. Il n'est au pouvoir de personne de changer le passé ; mais il est du devoir de tout le monde de préparer le présent à comprendre et à réaliser l'avenir.

C'est ce que le *Siècle* ne fait pas assez, le *Siècle* auquel le chiffre considérable de ses abonnés impose de grandes obligations. Entre la *Réforme* et le *Globe*, le *Siècle* prend une sorte de juste-milieu économique. Le *Siècle* craint qu'en touchant à la concurrence anarchique, on ne touche à la liberté même. Il reconnaît pourtant qu'il y a quelque chose à faire. Les salles d'asile, les caisses d'épargne, les caisses de retraite, voilà pour lui l'organisation du travail. Nous avons démontré bien des fois la vanité de tous ces palliatifs. Le *Siècle* veut-il que l'organisation du travail soit basée sur le salaire ou sur l'association? Là est la question.

ver la victoire de M. Polk il faut donc qu'un *seul* Etat sur cinq se déclare pour lui, et tout porte à croire que sur ces cinq Etats il y en aura au moins deux qui lui seront favorables. Ainsi les wighs ne peuvent réussir à moins d'un miracle.

### Guerre aux idées sociales. — La censure.

Voici un fait qui arrive tout à propos à notre connaissance pour justifier la thèse que M. Alexandre Dumas vient d'aborder dans la lettre remarquable que nous avons publiée dans notre numéro d'hier.

Le drame de M. Emile Souvestre, *Riche et Pauvre*, représenté à la Porte-Saint-Martin en 1837 et repris en 1842 au même théâtre, vient d'être arrêté par la censure. On n'a consenti à le laisser représenter *deux fois* à l'Odéon qu'à la condition de l'annoncer comme spectacle extraordinaire, et le nom de l'auteur n'a point été mis sur l'affiche. Les raisons données pour justifier cette défense sont, à ce qu'on assure : la tendance dangereuse de ce drame qui cherche à prouver que dans notre société les classes pauvres, déshéritées de tous les dons, sont fatalement poussées au malheur et à la violence. Cet enseignement est, dit-on, surtout dangereux dans le quartier des Ecoles où la jeunesse n'adopte que trop facilement les idées de réorganisation sociale.

Ainsi, loin de s'occuper de remédier aux maux et aux vices de la société, le pouvoir ne songe qu'à en dérober la peinture aux regards des classes les plus susceptibles de s'émouvoir d'une généreuse sympathie pour les souffrances du peuple. Il faut rendre justice à la Restauration : elle n'a jamais montré cette méfiance ombrageuse contre les nobles sentiments de justice et d'humanité que l'art dramatique pouvait chercher à éveiller dans les âmes. La censure était alors purement politique ; elle prend aujourd'hui un caractère bien plus odieux, sous l'inspiration de l'égoïsme trembleur de nos gouvernants bourgeois.

La *Patrie* annonce que le gouvernement a l'intention de proposer aux chambres une disposition de loi pour consolider les fonds des caisses d'épargne. Il demanderait à être autorisé à rembourser en inscriptions de rentes sur l'Etat, au lieu de rembourser en espèces, toutes les fois qu'un déposant aurait plus de 500 fr. à une caisse d'épargne.

M. Wolowski, professeur de législation industrielle, a ouvert son cours ce soir, à sept heures un quart, dans le grand amphithéâtre du conservatoire des arts et métiers. La foule était compacte; on remarquait dans l'enceinte réservée M. Blanqui et plusieurs autres notabilités. La leçon a roulé sur le grand problème de notre époque, *l'organisation du travail*. Suivant M. Wolowski, nous devons rendre grâce à la Révolution de 89 qui a émancipé le travailleur et supprimé les communautés d'arts et métiers: 89 a doté l'industrie de *la liberté*; notre tâche, c'est de faire passer dans les faits un autre grand principe, *l'association*. Sans entrer complètement dans la voie que nous suivons, le professeur a rendu hommage à ce qu'il a nommé *la célèbre formule de Fourier*, l'association du capital du travail et du talent. Nous félicitons M. Wolowski des larges tendances qu'il a manifestées ce soir et qui se développeront sans doute dans la suite de son cours. La prochaine leçon aura lieu samedi.

pareille étude et de s'en moquer, la presse ministérielle ferait bien mieux d'y aider.

Pendant quelque temps encore, la plupart des projets élaborés donneront sujet, sans aucun doute, à de justes critiques, parce qu'ils seront bien plutôt enfantés par l'imagination et par la fantaisie, que produits régulièrement par la science; mais on ne tardera pas à se convaincre que l'organisation du travail ne peut être basée que sur une science fixe et positive, et c'est cette science qu'il s'agira de constituer. La *Réforme* a agi avec prudence, en ne posant dans sa pétition aucune vue précise, et en se contentant d'en appeler à une enquête, c'est-à-dire à une étude nouvelle. Dans cette étude, ceux qui ne savent rien, apprendront; et ceux qui croient savoir auront soin de soumettre leurs idées à une nouvelle vérification, pour être mieux à même de soutenir la lutte pacifique qui va s'engager sur le terrain de l'organisation industrielle.

Remarquons en passant, que cette direction imprimée aux esprits est favorable à l'ordre et à la tranquillité, et par suite au gouvernement; plus on avancera dans la science sociale, plus on reconnaîtra combien, jusqu'à ce jour, gouvernants et gouvernés ont été loin des véritables solutions. Cette notion bien précise devra amener, sans aucun doute, une tolérance mutuelle entre tous les partis qui se sont jusqu'ici anathématisés avec fureur les uns les autres, faute d'être suffisamment enseignés sur ce point : que les uns et les autres avaient beaucoup à apprendre.

Le *Progrès de la Loire* indique avec tact les longues discussions que doit provoquer l'organisation du travail, en montrant l'association pour but définitif; mais en même temps, comme transition, une foule de moyens passagers et préparatoires, dont le choix et l'étude offriront d'inextricables difficultés à ceux qui s'obstineront à croire qu'ils répondent à tous les besoins.

Le *Spectateur de Dijon*, à propos d'un arrêté préfectoral qui défend de mendier, demande si cela suffit pour détruire la misère.

Le *Conservateur de la Dordogne* et l'*Echo de Vésone* rapportent avec éloge l'établissement d'une société de secours et de prévoyance pour les ouvriers, constituée à Périgueux d'après l'instigation de M. Dauban, professeur d'histoire en cette ville.

La charité, dit l'*Impartial* de Besançon, commettrait un contre-sens, un anachronisme si elle restait dans son ancienne sphère d'activité, si elle s'en tenait à l'aumône, parce qu'aujourd'hui la science sociale lui a révélé la possibilité d'adoucir les souffrances de la classe populaire par l'organisation du travail.

Mais c'est ce que ne comprennent pas les organes de la conservation aveugle; ils veulent à toute force que l'on s'en tienne à l'aumône et soutiennent que la misère est une chose nécessaire; ces sentiments inhumains ont été exposés avec une cynique franchise par le *Courrier de Lyon*, qui ne fait pas autre chose que commenter les impitoyables paroles de M. Guizot. Nous reviendrons demain sur l'opinion du *Courrier de Lyon*; elle mérite un article à part.

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*.)

Athènes, 10 novembre.

L'esprit d'exclusivisme domine la Grèce en ce moment. La chambr

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Quatrième partie.

#### LXI. — ATTENTE.

Il en est des crises politiques comme des crises de la nature : elles sont précédées de signes précurseurs qui semblent dire aux intéressés : Tenez-vous sur vos gardes. Les Anglais, on le pense bien, n'étaient pas là sans se douter des trames qui s'ourdissaient contre leur domination; c'était chez eux plus qu'un doute, c'était une certitude. Seulement, tout en sachant parfaitement d'où partait la mine, ils ignoraient le point précis où elle devait éclater et ne négligeaient rien pour le découvrir; toutes les voies leur étaient bonnes pour aller à leur but, et si Caroline était peu scrupuleuse sur ses moyens d'attaque, ils l'étaient encore moins sur leurs moyens de défense. *Par pari refertur*, comme aurait dit le baron Schininà.

Lettres, courriers, ils interceptaient tout ce qui leur tombait sous la main, et entretenaient partout des espions, même de l'espèce la plus infime, jusque-là qu'ils ne dédaignaient pas les délations de la Zingara et les encourageaient par leurs prodigalités corruptrices. C'est grâce à elle qu'ils avaient failli deux fois s'emparer de Fabio, et appris ses rapports intimes avec la reine, intimité qui leur avait ouvert les yeux sur les intrigues de Trapani. Leur défiance, leurs inquiétudes se trahissaient par un redoublement de précautions. Les troupes avaient les consignes les plus sévères et des ordres impitoyables : on a pu voir pendant la sédition de la place prétorienne qu'elle ne perdaient pas de temps pour agir et qu'elle agissaient avec vigueur.

L'émotion produite par cette émeute avortée ou du moins ajournée, n'était pas calmée entièrement lorsqu'on apprit que le roi Ferdinand avait quitté inopinément sa retraite de la Ficuzza, et qu'il était à la Favorite.

Cette maison de campagne, qui n'est à proprement parler qu'un rendez-vous de chasse à la porte de Palerme, est située dans la Vallée d'Or, et la vallée d'Or, *Conca d'Oro*, élysée digne de son nom, s'étend au pied du mont Pellégrino. La cour y passait l'été pendant son séjour en Sicile, et le roi Ferdinand avait pour cette champêtre résidence une prédilection particulière. C'est donc là qu'il se rendit en quittant la Ficuzza.

Caroline l'y avait précédé, mais elle s'y tenait cachée; tout le monde, et son époux lui-même, la croyait encore à Castelvétrano. Ce mystère lui avait paru nécessaire pour endormir les soupçons des Anglais, que son nom seul jetait dans des terreurs paniques.

A la nouvelle de l'arrivée du roi, ils se demandaient avec anxiété quel était le but de ce voyage subit et clandestin; leur anxiété ne fit que redoubler en apprenant qu'il avait eu une secrète entrevue à Partanico avec un ministre, le prince de Casséro, et avec d'autres membres du gouvernement, à commencer par Aci, qui, après avoir été une de leurs créatures les plus serviles, leur rompit brusquement en visière pour se retourner vers ce qu'il regardait alors comme le soleil levant.

Lord Bentinck circonvint le vieux monarque, pour connaître ses intentions véritables et le dissuader de toute démarche hostile à la constitution, c'est-à-dire à l'Angleterre; il s'adressa dans ce but à son confesseur, le révérend père Caccamo, et n'épargna rien de ce qui pouvait l'effrayer sinon le convaincre. Crainte ou persuasion, peu lui importait le mobile, pourvu que le résultat fût obtenu. Ebranlé, intimidé par l'audacieuse argumentation du dictateur britannique, notre saint homme sentait faiblir au fond de son cœur les velléités belliqueuses que la reine lui avait inspirées à la Ficuzza.—Car enfin, se disait-il, ces hérétiques n'ont ni foi ni loi et sont prêts à tout pour éterniser leur usurpation.—Un soir qu'après une longue conférence avec lord Bentinck, il était violemment combattu entre les passions contraires qui se disputaient son âme, et se demandait quel conseil il allait donner au roi; s'il le pousserait à la résignation ou à la révolte, la porte de sa chambre s'ouvrit et la reine parut devant ses yeux.

— Jésus! s'écria-t-il en se levant tout éperdu. Qui jamais se serait douté que votre majesté fût à la Favorite? Tout le monde la croit à Castelvétrano.

— Et tout le monde doit continuer à m'y croire.

— Même le roi?

— Même le roi. Je ne suis ici que pour vous, mon père, pour vous seul, entendez-vous bien. J'aurais pu révéler le secret de ma présence au prince de Casséro, au marquis de Circello, au duc de Sangro, à tout autre ami du roi; je n'en ai rien fait, et c'est vous que j'ai choisi entre tous pour être mon confident, mon intermédiaire; j'espère que, par votre discrétion, vous vous rendrez digne de ma confiance.

— Votre majesté ne doit point douter de mon dévouement.

— Je n'en doute pas, vous le voyez, puisque je me livre à votre merci. Je sais que lord Bentinck vous serre de près et je le soupçonne de faire impression sur vous. Il était grand temps que je parusse pour vous arracher à la pernicieuse influence de ce mauvais génie de la Sicile. Il connaît votre empire sur l'esprit du roi et se flatte, en vous intimidant, de l'intimider par contre-coup. Fermez l'oreille, mon père, aux paroles du tentateur; vous ne l'avez que trop écouté, pour un bon chrétien et un bon Sicilien tel que vous. Sachez qu'il ment pour vous séduire et qu'il affecte une sécurité qu'il n'a point. Il cherche à vous effrayer, et c'est lui qui a peur. Ses appréhensions, du reste, sont fondées, car nos moyens sont immenses, et si le roi est ferme dans son projet, la Sicile est libre avant huit jours. C'est à vous, mon père, à le fortifier dans sa juste révolte et à triompher de ses hésitations s'il lui en reste encore. Vous le pouvez, vous le devez, et moi, la reine, je vous adjure, je vous ordonne d'accomplir votre devoir de Sicilien et de chrétien.

— Que faut-il faire, Madame? Ordonnez, vous trouverez en moi, croyez-le bien, un instrument docile.

— Il faut que dès demain le roi fasse son entrée à Palerme, et qu'il exécute de point en point toutes les mesures que vous verrez portées sur cet écrit.

Caroline à ces mots remit au confesseur un papier qu'il lut des yeux avec une profonde attention.

— Les instructions de votre majesté, répondit-il ensuite électrisé par l'énergie et la résolution de Caroline, seront ponctuellement remplies, et je mets à son service le peu de crédit que je puis avoir sur l'esprit du roi.

— Vous en avez beaucoup, mon père, ne jouez pas la modestie; car vous auriez l'air de faire vos réserves et de vouloir prendre vos précautions. Sachez bien que vous êtes responsable de tout, à mes yeux, et que je m'en prendrais à vous seul si le roi venait à manquer de cœur au moment décisif.

— Il n'en manquera pas s'il suit mes conseils; mais le programme tracé par votre majesté une fois rempli, que faudra-t-il faire?

— Le reste me regarde. Le ciel aidant, et il nous aidera, je me charge d'achever l'ouvrage que vous aurez commencé. Si vous n'y gagnez pas le chapeau de cardinal, j'y perdrai ma couronne pour toujours.

Le lendemain, Ferdinand fit son entrée solennelle dans la capitale, entouré de ses fidèles, sans oublier le père Caccamo, qui marchait tout près de lui comme le mécanicien se tient à côté de l'automate qu'il fait manœuvrer. Le cortège se rendit droit à la cathédrale où le dévot monarque entendit la messe et fit sa prière : de là, il se dirigea vers le palais, dont il reprit possession, et où il tint petit et grand lever comme aux jours de sa puissance. Une fois installé dans sa royale demeure, il déclara que sa santé était rétablie, qu'il était par conséquent en état de reprendre les rênes du gouvernement, et il révoqua, par un acte public, les pouvoirs d'*Alter Ego* qu'il avait conférés naguère à son fils. Il annonça de plus que son intention était d'aller le lendemain célébrer en personne un grand *Te Deum* d'actions de grâces dans l'église de Saint-François. Ainsi le portait le programme de Caroline, et ajoutons, pour être juste envers tout le monde, que le maître et l'écolier, c'est-à-dire le confesseur et son pénitent, avaient répété leur leçon mot à mot, de la manière la plus satisfaisante.

— Qu'on juge de la fièvre d'impatience qui dévorait Caroline pendant ces siècles d'attente et de préparation! Séquestrée comme une étrangère, une proscrite, dans sa royale villa de la Favorite, elle était, pleine de vie

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 20 novembre.

de palycarisme au milieu d'un corps d'officiers presque européens. Parmi les palycares mêmes, cette nomination a soulevé des plaintes. Les généraux de cette catégorie sont surpris d'un choix que plusieurs d'entre eux auraient mieux justifié presque à tous égards.

Voilà donc un nouveau sujet de rivalité dans l'armée. Il avait été heureux jusqu'à ce jour que le grade supérieur dans l'armée fût occupé par un officier d'origine étrangère: aucun Grec ne s'en trouva t blessé. — La chambre, en statuant sur les élections, sans tenir compte du vœu des électeurs, mais tout-à-fait selon l'esprit de la majorité, prépare un parti formidable qui pourrait bien avoir en vue de renverser M. Colletti. Toutefois, ce dernier semble ne pas redouter ce danger, car il travaille de concert avec cette majorité, dont les tendances inspirent les plus graves inquiétudes. Il est vrai que le président du conseil s'occupe en même temps de réorganiser son ancien parti En agissant ainsi, puisse-t-il ne pas se trouver plus tard bien loin du but que le grand patriotisme dont il a fait preuve doit se proposer ! La vérification des pouvoirs de la chambre ne sera pas terminée avant trois semaines; elle aura duré environ trois mois.

Les crimes se multiplient en Allemagne avec une rapidité désespérante.

A Munich, le domestique d'un officier supérieur, M. Neumayer, a profité de l'absence de son maître pour assassiner Mme Neumayer, qui était enceinte, et la servante de cette dame. Les malheureuses victimes furent trouvées baignées dans leur sang, ne donnant plus signe de vie. L'assassin leur avait coupé la gorge avec le rasoir de son maître. La police n'a pas encore mis la main sur le criminel.

A Vienne, quatre jeunes gens sortant d'un hôtel à dix heures du soir, ont disparu et jusqu'à présent on n'a pas retrouvé leurs traces; on a découvert seulement l'habit de l'un d'eux; l'homme qui le portait vient d'être arrêté.

Dans un village prussien, un père a tué ses cinq enfants et s'est constitué prisonnier.

En outre, les journaux allemands consignent presque tous les jours un grand nombre de vols, plus ou moins audacieux.

Le *Cernéen*, journal de Maurice, se plaint dans la partie rédigée en français, des mesures prises par le comité d'instruction de l'île pour répandre la langue anglaise de manière à ce qu'elle devienne celle de la colonie. Cette feuille se plaint en outre de la mauvaise administration des caisses d'épargne. La partie anglaise du journal, d'un autre côté fait une peinture sombre des effets de la grande concurrence dans le commerce, de la rareté des espèces et du préjudice que cet état de choses cause aux intérêts commerciaux. Tel est l'embarras financier dans l'île, que les billets à prime sur l'Angleterre et la France ne peuvent être escomptés à moins de 10 0/0.

## Université de France.

### ACADÉMIE DE PARIS.

*Faculté des lettres.* — (1er semestre.) — Les cours de la faculté s'ouvriront le jeudi 28 novembre 1844 à la Sorbonne.

*Géographie.* (Les mardis et vendredis, à midi.)

M. Guigniaut, professeur, traitera de la géographie générale, tant mathématique et physique que politique, et rattachera l'histoire de la science à l'exposé de son état actuel.

*Littérature étrangère.* (Les lundis, à midi et demi, et les samedis, à une heure et demie.)

M. Ozanam, professeur, exposera l'histoire littéraire de l'Italie (les samedis), et commentera (les lundis) quelques fragments des classiques italiens.

## Nouvelles de Taïti.

Le *Times* a reçu des nouvelles de cette île par les Etats-Unis : elles vont jusqu'au 15 juillet.

Il paraît, d'après un rapport du capitaine du baleinier *Martha*, qui est arrivé dans l'île de Rhodes, que le 20 juin un corps d'indigènes s'était rassemblé à la pointe de Vénus et que le gouverneur Bruat avait marché contre eux à la tête de 400 hommes. Les indigènes prévenus de sa marche, se mirent en embuscade, laissèrent passer le principal corps de troupes et tirèrent sur l'arrière garde. M. Kean, un des missionnaires, qui se promenait devant la mission anglaise, fut tué par une balle ; sa mort est généralement regrettée. M. Kean était arrivé tout récemment ; c'était un des hommes les plus instruits, les plus vénérés de la mission.

La collision a eu lieu au nord de la baie de Papeïti. On ne connaît point le chiffre des pertes du côté des naturels. Les Français ont eu trois tués et cinq blessés.

Presqu'en même temps et au sud, une autre collision avait lieu. Là les naturels ont été mis en déroute. Les Français ont eu cinq hommes tués et sept blessés. La perte des naturels est inconnue. Le jour suivant, les Taïtiens avancèrent sur la ville et incendièrent le bâtiment de la mission française et la chapelle. En toutes ces escarmouches il a été impossible de déterminer la perte des Taïtiens; ils ont l'habitude d'enlever leurs morts pendant la nuit, et l'on ne trouve sur le champ de bataille que ceux tués à coups de baïonnette. Les naturels ont pris trois Français qu'ils ont mis à mort, en leur faisant souffrir des tourments atroces.

M. Richmond qui a quitté Taïti le 15 juillet, rapporte que quelques jours avant de mettre à la voile, il avait appris que les troupes françaises et les naturels s'étaient de nouveau rencontrés, et que les Taïtiens avaient eu de leur côté un grand nombre de morts. Les Français se fortifient dans l'île. Les missionnaires anglais s'en vont et la confusion règne parmi les habitants.

La *Bourbonnaise* s'est perdue sur la côte de Taïti. Il n'y a eu que l'équipage de sauvé.

## Extérieur.

**Irlande.** — O'Connell poursuit sa marche triomphale à travers l'Irlande. Le peuple se porte en foule à sa rencontre. Le temps est superbe ; et dans toutes les plaines flottent les bannières des corporations. Souvent, du haut de sa voiture, il harangue la foule en termes énergiques qui sont recueillies dans un profond recueillement. Vendredi dernier il a dû arriver à Dublin.

**Russie.** — Au 15 de ce mois, les nouvelles de la santé de l'impératrice ... famille du roi Louis-Philippe.

**Espagne.** — Le 21, dans la séance de la chambre des députés, la discussion a été reprise sur l'éternel article 3 du projet de réforme qui a trait au sénat. Plusieurs amendements ont été rejetés, et l'article de la commission a fini par être adopté. La séance, fort embrouillée, avait, du reste, présenté fort peu d'intérêt. La multiplicité des amendements qui se croisent, avait tellement fatigué les députés, qu'au moment du vote il n'y en avait plus que 62 dans la salle.

Point de nouvelles de Zurbano. De toutes parts, de nombreuses colonnes marchent contre ce chef, que le ministère dit abandonné, au milieu d'un pays qu'il connaît mieux que personne.

**Portugal.** — A Lisbonne, le 20 novembre, si l'on en croit le *Sun*, l'état des revenus publics empirait chaque jour, et, afin de faire face aux dépenses, les cortès s'occupaient de mesures ayant pour but d'augmenter les impôts de 5 p. cent. Certaines de ces taxes affecteront, à ce qu'il paraît, les articles de fabrique anglaise. Dans la chambre des pairs, le marquis de Lavradio avait appelé l'attention du gouvernement sur la misérable condition des veuves et des orphelins des officiers décédés au service de don Pedro. Vingt-deux mois ne leur avaient pas été payés sur leurs pensions. Le ministre des finances avait exprimé tout son regret de ne pouvoir pas disposer des fonds nécessaires pour servir ces pensions et d'autres. A la même chambre, le vicomte de Sa da Bandeira, persuadé que les autorités des colonies portugaises de la côte d'Afrique favorisaient la traite, et que plusieurs navires portugais suspects avaient été pris par les croiseurs anglais aux environs d'Angole et de Mozambique, avait proposé une enquête contre ces autorités.

## REVUE DES JOURNAUX DU 27 NOVEMBRE 1844.

Dans son premier-Paris d'aujourd'hui, la *Presse* suppute les chances d'élection à la présidence des Etats-Unis et ne doute pas, d'après ses calculs, de l'élection de M. Polk, candidat des démocrates. Elle justifie sa préférence pour ce choix par les raisons que voici : « Nous n'intervenons jamais, dit-elle, dans les querelles de partis des peuples étrangers, et leur politique intérieure ne nous intéresse que dans la mesure du bien ou du mal qui peut en résulter pour notre pays. A ce point de vue, nous dirons que l'insuccès de M. Clay le whig ne nous cause aucun regret, puisqu'il en peut sortir une modification du système économique, avantageuse pour notre pays. M. Polk, tout radical qu'il est, s'est engagé envers son parti à retirer les tarifs dont nous avons à nous plaindre, tout aussi bien que l'Angleterre : il est le bien-venu pour nous. »

— Le *Siècle* se demande où en sont les partis, où en est le ministère, à l'approche de l'ouverture des chambres? Le cabinet se maintiendra-t-il par sa seule force d'inertie, jusqu'à ce que le gouvernement tout entier, personnifié dans un homme justement odieux, soit mis en cause devant le pays? L'opposition constitutionnelle, affaiblie, découragée, divisée, n'a-t-elle plus qu'à se dissoudre à la voix de M. de Lamartine, et l'opinion, tirée en tous sens, ne sachant plus ce qui est mensonge ou vérité, va-t-elle errer, laissant chacun livré à la loi des appétits matériels? Non, le talent lui-même, dans ses égarements, n'aura pas cette funeste influence.

---

retranchée du nombre des vivants. Au milieu des jardins s'étend un bassin immense, presque un lac, et au milieu de ce lac s'élève une tour de cent pieds de haut, au sommet de laquelle on avait eu l'étrange idée de percher l'Hercule Farnèse, qui depuis a pris au musée de Naples une place moins excentrique. C'est dans cette tour insulaire, aérienne, que Caroline s'était cachée ; c'est de là qu'elle présidait comme une magicienne au drame redoutable qui se jouait sous ses yeux, et dont les fils étaient dans sa main.

Invisible dans son aire monumentale, elle avait vu Ferdinand arriver de la Ficuzza : aux allées et venues des amis et des ennemis, elle avait deviné dès le lendemain les obsessions dont il était l'objet et les hésitations qu'elles devaient jeter dans ce cœur faible, irrésolu ; c'est alors que voyant ou craignant de voir les ressorts de sa machine détendus, et sa machine elle-même en péril, elle l'avait remontée, pour ainsi dire, au moyen du père Caccamo; le jour suivant, elle avait eu la satisfaction de voir le mannequin royal obéir docilement au mouvement imprimé par elle et partir enfin pour Palerme, où chacun de ses pas lui était tracé d'avance à son insu.

Dès lors, le silence et la solitude s'étaient emparés de la villa; elle n'avait plus rien entendu, plus rien vu; Castroné seul lui apportait des nouvelles et la tenait heure par heure au courant de ce qui arrivait ou n'arrivait pas; mais que ces heures étaient longues! Elle comptait en palpitant les minutes, les secondes; chaque coup des horloges voisines lui donnait au cœur une commotion électrique. La nuit venue, elle était montée sur sa tour sans crainte d'être découverte, et, tournée du côté de Palerme dont les lumières brillaient dans le lointain, elle cherchait à deviner par la pensée ce que ses yeux ne pouvaient apercevoir.

Le mont Pellegrino dressait derrière elle ses masses noires, abruptes, déchirées, semblables à une mer primitive dont les gigantesques vagues auraient été pétrifiées tout d'un coup au milieu d'une tempête ; des gerbes d'étoiles brillaient à la crête des rochers, comme des feux allumés par les anges en l'honneur de la sainte toujours jeune et toujours belle qui règne sur la Sicile du haut de ces sommets sacrés. Toutes chargées du parfum des orangers et des citronniers de la Vallée d'Or, les brises marines promenaient dans l'espace cet enivrant arôme ; caché sous quelque épais massif, un rossignol interrompait seul le silence universel pour confier aux ténèbres sa plainte mélancolique. Mais la reine était insensible à ces harmonies nocturnes dont la douceur, la grâce et la chaste volupté étaient perdues pour elle. Absorbée, abîmée dans l'orage intérieur de ses passions, elle ne voyait, n'écoutait qu'elles; leur sombre voix lui disait tout bas des mots sinistres, et les spectres sanglants de la vengeance, de l'ambition, de l'orgueil lui voilaient les splendeurs sereines du firmament. Parvenue à la dernière phase de sa longue épopée souterraine, elle songeait avec une ivresse mêlée d'angoisse qu'une nuit, une seule nuit la séparait du dénouement. Si près du terme, elle redoutait malgré elle quelque péripétie inattendue; mais quel que dût être le lendemain, heureux ou néfaste, elle l'appelait de toutes les forces de son âme.

Un signal connu troubla sa rêverie ; c'était Castroné, le seul homme par qui elle fût alors en communication avec le monde extérieur, qui venait de Palerme lui faire son rapport de la soirée.

— Tout va bien, lui dit-il en se frottant les mains sans respect pour la majesté royale, le roi tient bon et le peuple est dans les meilleures dispositions possibles. Le baron Craca est là pour le tenir en haleine. L'esprit des troupes est excellent ; le décret qui révoque les fonctions du vicaire-général a passé comme une lettre à la poste, et il a été reçu par toutes les classes de la population, y compris l'armée, aux cris mille et mille fois répétés de Vive Ferdinand ! Vive Caroline ! on n'entend que cela dans les rues. C'est un plaisir que de s'y promener, et c'est pour les fidèles serviteurs de votre majesté une consolation d'autant plus douce qu'elle est plus tardive.

— Ces cris d'enthousiasme dit la reine avec amertume, ne sont que du bruit et du vent, comme tous les décrets du monde ne sont que des chiffons de papier s'ils ne sont pas exécutés.

— Ils le seront, majesté, n'en doutez pas ; ils le seront, et pas plus tard que demain : tout est prévu pour cela.

— As-tu vu les Conciapelli?

— Je les quitte à l'instant. Votre majesté peut se vanter d'avoir là des sujets, comme il serait à désirer qu'il y en eût beaucoup; si tous les Siciliens leur ressemblaient, par saint Janvier! il y a long-temps qu'il n'y aurait plus en Sicile un seul Anglais. Leur consul est un homme à toute épreuve, et si je n'étais Castroné, je voudrais être Lazzaro.

— Mais enfin, voyons, qu'a-t-on décidé? mes instructions sont-elles remplies?

— Voici. On a choisi pour le *Te Deum* de demain l'église de Saint-François à cause de son éloignement du palais et pour donner au roi l'occasion de traverser la ville ; sa présence produira un excellent effet, et la colère populaire fera la boule de neige sur ses pas ; c'est là ce qu'il nous faut ; quand la bête sera furieuse on la lâchera, et c'est alors que commenceront les grandes marionnettes. Les Anglais ne se délieront pas d'une solennité religieuse ; nos mesures sont prises pour que pas un n'échappe, et pas un n'échappera si tout le monde fait son devoir ; la cloche qui annoncera l'élévation sera le signal de leur mort. On dit dans le passé les Vêpres siciliennes, on dira dans l'avenir le *Te Deum* sicilien.

— Les courriers qui doivent répandre en Sicile cette grande nouvelle sont-ils prêts ?

— Ils le seront à l'heure dite, et prendront leur volée au premier coup de cloche comme un essaim de pigeons voyageurs ; nos braves Calabrais n'attendent que ce moment pour jouer du tromblon. Milazzo, Messine et Syracuse nous en donneront des nouvelles. Et Trapani donc ? Et Mazzara? Ah ! signor Mac-Farlane, attendez-vous à avoir vos comptes réglés, intérêt et principal, en bonne monnaie. Quant à Catane....

— Catane me regarde seule. Voici la dépêche destinée à Castoréo.

— Votre majesté veut dire le frère Agathon?

— En effet, son nom d'ermite doit seul paraître sur l'adresse; son nom véritable est le secret de l'Etat.

A ces mots, elle se tut et demeura quelques instants plongée dans un profond silence sans que l'audacieux Castroné osât troubler sa méditation. Puis, se levant tout à coup et se promenant, comme une panthère en cage dans l'étroit espace où elle était resserrée :

— Cette attente est horrible, s'écria-t-elle en se parlant à elle-même ; je ne puis endurer plus long-temps le supplice de l'immobilité. Il faut que je sorte, il faut que je marche. Castroné, je veux aller à Palerme.

— Cette nuit ?

— A l'instant. Les ténèbres favoriseront mon incognito et je jugerai par moi-même des dispositions du peuple.

Castroné, fidèle à sa politique, se garda bien de désapprouver directement cette démarche hasardée, inutile ; c'eût été le moyen de fortifier la reine dans sa subite résolution ; il prit, pour l'en dissuader, les voies tortueuses de la diplomatie.

— Je vais préparer le cheval de sa majesté, répondit-il en faisant un pas vers la porte. Je comprends qu'elle ne s'en rapporte à personne et qu'elle veuille tout voir par ses propres yeux ; si elle n'avait pas pris l'initiative à cet égard je me serais permis de la prévenir moi-même. Seulement, je pensais que votre majesté se reposerait cette nuit et n'irait à Palerme que demain.

— Il s'agit bien de repos ! Et pourquoi n'irais-je pas ce soir?

— Parce que demain, au moment de l'action, l'apparition inattendue de votre majesté serait un coup du ciel pour nos amis et un coup de tonnerre pour nos ennemis. Elle fixerait nécessairement la victoire de notre côté dans le cas où elle serait incertaine un instant. Du moins telle était mon idée; mais je me rends sans discussion à l'opinion de votre majesté.

L'idée de Castroné ne manquait pas de justesse; Caroline, qui avait l'esprit droit, le sentit tout de suite et lui sacrifia la sienne sans hésitation.

— Je crois que tu as raison, répliqua-t-elle après avoir réfléchi quelques secondes : mon impatience me conseillait mal. Il est plus sage de me réserver pour demain ; que cette nuit va me paraître longue !

— Mais aussi c'est la dernière.

— La dernière !... répéta-t-elle d'une voix concentrée. La dernière !

CHARLES DIDIER.

(*La suite à demain.*)

être données qu'à des enfants âgés de neuf ans au moins et de douze ans au plus.

La durée de la jouissance des bourses royales dans l'Ecole municipale François I^er^ est fixée à cinq ans.

— On se rappelle qu'au mois d'août dernier, le journal le *Commerce* fut adjugé sur enchères à M. Sainte-Marie Quillebœuf. Celui-ci, et M. Poirier, nouveau gérant du journal, ayant fait au ministère de l'intérieur la déclaration exigée par la loi, celle-ci fut contestée par M. le préfet de la Seine, qui saisit le tribunal de 1^re^ instance.

Aujourd'hui, à l'audience de la 1^re^ chambre, présidée par M. Durantin, l'administration a présenté un Mémoire où elle a contesté la déclaration, en se fondant sur ce que la nouvelle société du *Commerce*, étant en participation, était contraire à la loi.

Le tribunal a jugé que la déclaration faite par M. Sainte-Marie Quillebœuf était régulière et valable.

— L'affaire de MM. Hingray et consorts, contre la compagnie des Trois-Ponts sur la Seine, a été appelée aujourd'hui devant la justice de paix du deuxième arrondissement.

M^e^ Lefebvre de Saint-Maur, avoué, a soutenu les intérêts de la compagnie; M^es^ Bethmont et Paul Royer-Collard ont parlé pour les demandeurs.

La cause a été plaidée à la fois quant à la compétence et au fond.

Après avoir entendu les parties, M. Lerat de Magnitot, juge de paix, a renvoyé l'affaire au 6 décembre.

— C'est demain jeudi, à midi, que le procès de la *Gazette de France* contre le *Journal des Débats*, sera appelé à la 6^e^ chambre.

— Une ordonnance du 25 insérée au *Moniteur* nomme membre de la commission chargée des comptes à rendre par les ministres pour la session législative de 1845 MM. le comte Beugnot, pair de France, Quinette et Ach. Fould, députés; Lasnyer, conseiller d'Etat, Calmon, maître des requêtes; Savin de Surgy, conseiller, maître des comptes; Passy, Mugnier de Pleignes et Berenger, conseillers référendaires à la cour des comptes.

— On lit dans la *Flotte* :

« Plusieurs journaux ont prétendu que le contre-amiral Dupetit-Thouars, ayant eu à opter, après son désaveu, entre son retour immédiat en France ou une campagne de deux ans qui l'en aurait éloigné, avait préféré ce dernier parti. Nous croyons que ces journaux ont été mal informés. Plusieurs lettres particulières qui nous ont été communiquées nous annoncent le prochain retour de l'amiral, qui probablement arrivera à la fin de l'année ou dans les premiers jours de 1845. »

— La même feuille ajoute :

« Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que la solde des capitaines de corvette de première et de deuxième classe vient d'être augmentée de 500 fr. Ainsi, les capitaines de corvette de première classe auront désormais 4,000 fr. d'appointements par an, et ceux de deuxième 3,500.

— La direction des beaux-arts vient de commander une table d'or massive pour être placée dans le piédestal de la grande statue impériale qu'on érige au milieu de l'esplanade des Invalides.

Cette table portera tout simplement les états de services suivants de l'empereur :

Né le 15 août 1769, chef d'escadron d'artillerie au siége de Toulon en 1793, à 24 ans; commandant d'artillerie en Italie, en 1794, à 25 ans; général en chef de l'armée d'Italie en 1797, à 28 ans; il fit l'expédition d'Egypte en 1798, à l'âge de 29 ans; nommé premier consul en 1799, à 30 ans; consul à vie après la bataille de Marengo (1800); empereur en 1804, à l'âge de 35 ans; abdiqua après Waterloo, 18 juin 1815, 46 ans; mort le 5 mai 1821, à 52 ans.

— De nouvelles scènes ont encore eu lieu hier et ce matin aux bureaux du péage du Pont-des-Arts. On sait que ce droit de péage est justement contesté et qu'aujourd'hui même la question se plaide en justice de paix du 2^e^ arrondissement. Or, des passants qui contestent le droit d'abord et qui prétendent ensuite que la compagnie va être condamnée à rembourser tout ce qu'elle a perçu et tout ce qu'elle perçoit illégalement, prennent le parti de demander des quittances des 5 centimes qu'ils paient aux receveurs pour passer, afin qu'ultérieurement ils puissent, pièces en main, se faire rembourser et obtenir des dommages-intérêts s'il y a lieu.

Les receveurs ne peuvent pas refuser ces quittances.

On assure qu'ils vont être obligés, pour abréger le temps de délivrer des cachets-bons à tous les passants.

— La marine royale était redevable à M. Touboulic, chevalier de la Légion-d'Honneur et maître de l'atelier des boussoles, à Brest, de nombreuses améliorations dans les instruments de navigation, et d'inventions aussi ingénieuses qu'utiles, entre autres une cloche à plongeur qui présente un moyen simple et commode de visiter et nettoyer les carènes des bâtiments en mer, et qui, sous ce rapport, est précieux pour la flotte.

M. l'amiral, ministre de la marine et des colonies, s'est empressé d'appeler, sur les travaux de M. Touboulic, l'attention du roi, et, par décision spéciale du 17 de ce mois, S. M. a autorisé l'allocation d'une indemnité de 8,000 fr. à cet honorable artiste.

— L'*Univers* dément la nouvelle qu'avait donnée un journal ministériel de la vente, par M. Châteaubriand, pour paraître incessamment, de ses *Mémoires d'outre-tombe*.

## TRIBUNAUX.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Zangiacomi. — Audience des 26 et 27 novembre.

AFFAIRE FOURNIER, POIL-DE-VACHE ET CONSORTS.

*Bande des escarpes. — Vols à main armée. — Quinze accusés.*

Cette affaire révèle encore des faits bien graves. Grâce à Dieu, les mesures promptes et énergiques de l'administration ont mis un terme aux méfaits de la *bande des escarpes*, nom sous lequel ces spécialités du crime étaient connues. Quoiqu'on l'ait accusée, comme étant impuissante et dangereuse, [illegible]

[illegible] Au fil de la première audience a été signalé par l'accusation d'un témoin le nommé Gaspard Sirler.

Aujourd'hui on a continué l'audition des témoins, dont les dépositions n'ont offert aucun intérêt. (*Moniteur parisien.*)

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE (1).

Nous continuons à donner les articles que M. Barral nous a adressés de Berlin sur l'Exposition générale des produits de l'industrie allemande. Le travail complet de M. Barral paraîtra dans le commencement de janvier, sous le titre : ÉTAT DE L'INDUSTRIE EN ALLEMAGNE, *et comparaison des Expositions de Paris et Berlin en 1844*. Un volume in-8°.

### FONTES DE BRONZE, FER ET ZINC.

Quand les métaux sont assez fusibles et que, d'autre part, en revenant à l'état solide, ils augmentent un peu de volume, ils sont propres à être moulés. Ils peuvent en effet, alors, pénétrer jusque dans les creux les plus fins des moules, revêtir les formes les plus délicates. Ils deviennent la matière des plus belles et des plus merveilleuses créations de l'homme. Entrez dans une fonderie, voyez ces torrents de laves brûlantes qui serpentent dans le sable. Ils vont, ils viennent, ils s'enfoncent dans des canaux souterrains; on dirait du sang circulant dans les veines d'un cadavre qu'un Prométhée a pétri avec de la terre. C'est le feu qui va donner la vie à un être formé de boue. Mais ce feu s'éteint, l'onde métallique se solidifie. — Ce n'est pas un homme qui apparaît, mais une admirable statue; encore une chose inerte, mais qui a l'apparence de la vie. Le pouvoir humain, même en accomplissant ses plus admirables fonctions, ne saurait aller au-delà.

Quels sont ces métaux qui peuvent ainsi se mouler, venir prendre la place du plâtre et se prêter à l'art du statuaire. Le hasard les a fait découvrir; ce ne sont point des métaux purs; on essaierait en vain de les assouplir ainsi. Ce sont des alliages.

Le bronze est un alliage de cuivre et d'étain.

Le fer moulé est un alliage de fer et de charbon.

Le zinc moulé est le zinc le plus impur du commerce, celui qui sort des mines de la Silésie.

Ces alliages sont difficiles à former; aussi les fabriques qui possèdent le secret d'une bonne fonte ont bien garde de jamais le divulguer. Malgré les belles découvertes de la chimie, souvent la science est impuissante à découvrir les causes du succès du fabricant. C'est ce qui fait que les fonderies de certains pays, de certaines villes acquièrent et gardent long-temps une juste renommée. Ainsi, les bronzes de France, et surtout de Paris, sont les plus beaux bronzes du monde; ainsi encore, on ne moule nulle part le fer et le zinc aussi bien qu'à Berlin. L'Exposition allemande se distinguait donc nettement sous ce rapport de l'Exposition française. A l'exception de quelques petites statuettes assez bien faites, on ne voyait à Berlin aucun bronze remarquable, tandis qu'à Paris, les étalages de Denière, Thomire, Quesnel, Eck et Durand, Paillard, Willemsens, Rodel, Gagneau témoignaient par la magnificence, la diversité et le nombre des objets exposés, de l'importance en France de cette fabrication. L'art de couler le bronze est actuellement dans l'enfance en Allemagne, et, malgré les encouragements que les tarifs de plus en plus élevés du Zollverein sur ces sortes de produits donnent aux fabriques allemandes, il est probable que nos bronzes seront long-temps encore les plus recherchés. Cependant, il est de la plus haute importance pour l'industrie parisienne, qui produit annuellement pour vingt-cinq millions de bronze, d'appeler l'attention du gouvernement français sur la taxe considérable, s'élevant à beaucoup plus que la valeur des objets, qui frappe nos bronzes à leur entrée en Allemagne. A cette taxe se joint d'ailleurs une surtaxe énorme, qui tend presque à la prohibition des bronzes dorés; et non seulement ces objets paient des droits d'entrée exorbitants, mais encore le marbre ou la pierre sur lequel ils sont montés, le bois de la caisse, le foin, les rognures de papier, paient comme le bronze qu'ils enveloppent et protègent, sans qu'on fasse même la déduction de la tare. Nous savons une pendule qui, n'ayant coûté que 300 fr. à Paris, a payé 300 fr. de droits d'entrée à la douane du Zollverein. On en est, comme on voit, à la guerre industrielle des tarifs, et cette guerre se fait comme la guerre à main armée, au moyen de surprises même peu loyales.

Il n'y a pas en Allemagne de travaux en bronze d'une grandeur colossale comme les colonnes des places Vendôme et de la Bastille à Paris. Berlin remarquable entre toutes les villes germaniques, par le nombre des statues qui décorent ses édifices et ses places publiques, ne possède qu'une statue moderne en bronze, celle de Blücher. C'est une preuve de l'infériorité actuelle de cette industrie en Allemagne, infériorité déjà rendue évidente par l'Exposition générale du Zollverein. Toutefois le gouvernement prussien prépare de grands travaux en bronze qu'il fait exécuter dans la fonderie de canons à Berlin et qui doivent compléter la splendeur de cette grande capitale. Parmi ces travaux, il faut citer la statue équestre du grand Frédéric dont est chargé Rauch, le premier sculpteur de l'Allemagne. Nous avons vu à l'Exposition des Beaux-Arts de Berlin les ornements du piédestal, et dans l'atelier de Rauch, le modèle de la statue. Nous devons dire que le monument sera digne du grand homme dont il doit perpétuer la mémoire dans le souvenir des populations, et que l'histoire a déjà immortalisé. Il était bizarre que Frédéric II n'eût pas une statue à Berlin, tandis que le grand Electeur, qui fonda, il est vrai, le royaume de Prusse, mais dont le meilleur titre de gloire est d'être le père de Frédéric-le-Grand, se prélassait sur le Long-Pont plus orgueilleusement qu'Henri IV sur le Pont-Neuf, tenant quatre rois enchaînés à ses pieds. Outre ces statues équestres en bronze, nous devons encore citer l'escalier intérieur en pierre qui mène au Musée. L'un de ces groupes déjà placé, représente une amazone à cheval luttant contre un tigre. Cette œuvre modelée par le professeur Kiss et fondue à la fonderie de canons, [illegible]

(1) Voir les numéros des 6 et 19 septembre, 3, 13, 24 et [illegible] octobre, et 13 novembre.

[illegible] Electeur et le beau quadrige de la Victoire, placé au dessus de la porte de Brandenbourg qui est à Berlin ce que l'arc de triomphe de la barrière de l'Etoile est à Paris. Cette porte est située entre la promenade des tilleuls et le bois du Thiergarten, comme l'arc de triomphe est situé entre les Champs-Elysées et le bois de Boulogne. L'arc de triomphe rappelle les victoires de l'Empire; le quadrige de la Victoire rappelle que les Prussiens ont été à Paris reprendre ce magnifique groupe que Napoléon leur avait enlevé.

Ce n'est pas le seul monument qui perpétue ce souvenir. Hors de la porte de Halle, sur le Kreuzberg, le point culminant de la vaste plaine où Berlin est bâti, s'élève la Croix de fer, immense morceau de fonte de fer ayant vingt mètres de haut, et où se trouvent encadrées circulairement les principales villes de France, comme souvenirs des victoires remportées par les troupes alliées contre la brave armée de l'Empire. Paris est représenté ayant à la main le char de la porte de Brandenbourg. Non loin de là se trouve la colonne de la Belle-Alliance. Les guerres de 1813 à 1815 ont fourni, comme on voit, plus d'un sujet de monument. A Paris, on sculpte sur le marbre, la pierre, le bronze, les défaites des Prussiens; à Berlin, on sculpte les défaites des Français. Les gouvernements ressemblent à ces duellistes d'autrefois qui comptaient leurs triomphes par le nombre des adversaires qu'ils avaient tués. Quand comprendra-t-on qu'il ne faut pas incessamment parler au peuple de guerres et de batailles ? Quand la paix aura-t-elle ses monuments ? Quand lira-t-on sur une croix de fer une autre inscription que celle qu'y fit graver Frédéric-Guillaume III : « Le roi à son peuple qui, à son appel, offrit avec joie son bien et son sang à la patrie; en mémoire des victimes, par récompense pour les vivants, et comme exemple pour les races futures. » Puissent les peuples à venir n'avoir jamais l'occasion de suivre de tels exemples et ne plus s'égorger entre eux !

Nous venons de parler d'un monument en fonte de fer, de grandeur colossale; rien n'est plus commun à Berlin et dans le reste de l'Allemagne que les statues, les groupes, les ornements de tous genres en fonte moulée. La fonderie royale de Berlin et dix ou quinze autres fabriques situées dans tous les Etats de l'association allemande ont envoyé à l'Exposition de Berlin des objets magnifiquement fondus et devant lesquels les produits de la fonderie de M. Calla qui étaient ce que nous avions de mieux à Paris, restent dans une grande infériorité. Deux candélabres et un beau Christ, venus de Coblentz, deux baptistères, plusieurs statuettes, le groupe de l'amazone réduit, le groupe de Laurentia, rappelant une charmante légende, sortis de la fonderie royale de Berlin; des lions, des tigres, des chiens, des chevaux en grand nombre, des candélabres, des portes, des tables, des poêles richement ornés, venus de dix autres fonderies, attestent l'importance de cette fabrication. Tous ces grands objets, viennent les bijoux les plus délicats, les plus fins, les miniatures les plus jolies. On admire les papillons, les mouches légères que sait si bien faire M. Devaranne, de Berlin, cet éventail souple et délié, fondu à Ilsenbourg, ces fleurs et cette abeille de la fonderie royale. Ces œuvres dénotent une remarquable fluidité dans la fonte qui est toujours de seconde ou de troisième fusion, et une habileté extraordinaire dans les ouvriers qui se servent avec une grande dextérité du beau sable fin avec lequel ils font tous leurs moules.

Depuis quelque temps ce n'est plus seulement en fonte de fer que l'on coule les statues placées en si grand nombre au haut de tous les édifices de Berlin; au fer on a substitué le zinc moins coûteux. M. Geiss a exposé des statues qu'on jurerait être en bronze, grâce à l'enduit bronzé dont elles sont recouvertes. Nous avons vu dans ses ateliers deux groupes de toute beauté qu'il fait pour le fronton de l'Opéra de Hambourg, et plusieurs statues et un grand nombre d'ornements de tous genres qu'il fait pour l'Opéra de Berlin. M. Devaranne fondait aussi pour ce dernier Opéra plusieurs groupes charmants. Toutes ces œuvres étaient d'un fini, d'une perfection qui nous étonnaient beaucoup, car les tentatives de fontes moulées en zinc que nous avions vu faire en France n'étaient pas heureuses; les profils venaient mal; il n'y avait que lourdeur et épâtement. Les habiles fondeurs de Berlin attribuent leur succès à l'impureté du zinc de la vieille Silésie; ils disent ne pas réussir avec le zinc de la vieille Montagne qui est plus pur, et le seul à peu près dont nous fassions usage en France. C'est à la facilité avec laquelle se coule le zinc qu'il faut attribuer le prompt achèvement de tous les ornements commandés pour la nouvelle salle de l'Opéra. Au mois d'août 1843, la vieille salle construite par Frédéric-le-Grand a été brûlée; les murs seuls sont restés. Le roi a décidé qu'on devait inaugurer la nouvelle salle, par la représentation d'un opéra nouveau de Meyerbeer, le 7 décembre prochain, 102^e^ anniversaire de l'ouverture de l'ancienne salle où l'on a joué la *Cléopâtre* de Graun. L'inauguration aura lieu. Par respect pour la mémoire de Frédéric II, on a gardé les anciens murs; on a seulement diminué intérieurement leur épaisseur très considérable, afin d'agrandir la salle qui sera une des plus belles de l'Europe.

L'Allemagne est favorisée, entre toutes les nations, pour l'abondance et la variété de ses mines. Tandis que nous n'avons guère que du fer, elle a du fer, du cuivre, du zinc, du nickel, de l'or, de l'argent, du plomb. Jusqu'à ces dernières années, l'extraction du nickel n'avait pas une grande importance; mais on a reconnu que ce métal donne, avec le cuivre et le zinc, un alliage qui a l'apparence de l'argent, qui est très dur, tellement dur, que M. Henniger en a fondu deux canons; qui, en outre, ne s'altère pour ainsi dire pas à l'air. Cet alliage est le maillechort. Les Allemands étirent, laminent, forgent ce métal, et en obtiennent les objets les plus variés. Il y a plusieurs années qu'on en fait de très beaux objets de sellerie et carrosserie. Depuis l'invention de la dorure et de l'argenture, par MM. Ruolz et Elkington, on a aussi fabriqué avec cet alliage des couverts et des services de table qui remplacent avec avantage le plaqué. Cette fabrication prendra une très grande importance si on peut exploiter de nouvelles mines de nickel. Nous sommes, pour ce métal, tributaires de l'Allemagne, qui, seule, en possède des gisements de quelque étendue.

Il a fallu, en France, la découverte de la dorure et de l'argenture galvaniques pour faire accepter les couverts en maillechort, qui, maintenant, luttent, dans tous les cafés et dans beaucoup de ménages, avec le plus grand succès, contre les couverts d'argent, qu'ils remplacent

BLOQUELLE fils, marchand de vins, rue Neuve-Luxembourg, 1er. Juge-commissaire, M. Riglet, syndic-provisoire M. Lefrançois, rue de Louvois, 6.

## Bourse du 27 novembre 1844.

Il s'est manifesté même avant l'ouverture du parquet une tendance à la hausse sur le 3 p. cent qui ferme aujourd'hui avec une amélioration de 30 c. sur le dernier cours de la veille.

Le report s'est encore détendu et ne se faisait plus guère qu'à 22 1/2 c.

Le 5 p. cent, plus calme, n'a presque point varié et ferme en baisse de 5 centimes seulement.

Tous les chemins de fer ont monté, particulièrement ceux d'Orléans et de Marseille, et ceux non constitués de Bordeaux et de Boulogne.

Les banques belges n'ont point fait de nouveaux progrès.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Marseill. | 830 » | 800 » | 8.10 » | — 880, 302 50. | 8.15 » |
| Montp.. | » » | » » | » » | | » » |

| LONDRES, 25 NOV. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol..... 100 1/2. | Av.... 83 20. | F. p. 83 70 85 d. un. |
| Esp. act... 24 1/8. | Ap..... 82 42 1/2. | 83 90, 84 05 d. 50. |
| Portug..... 55 »/». | | F. p. 119 90, 80 d. 50. |
| Mexic...... 35 3/4. | Rep fin c. F. pr | Orléans, 1055 1062 50 d. 10. |
| Brésil...... 89 »/». | 3 0/0. p. 25 22 1/2 | Mars., 915, 925 d. 50. |
| 5 0/0 Holl. 90 1/8. | 5 0/0, 5. | Vers., d. 460 d. 10. |
| 2 1/2 do. 63 »/». | | |
| Rouen..... 38 7/8. | Bons du Trésor. | |
| Orléans.... 40 1/4. | 3 1/8 à 3 mois. | |

7 h. 1/2 ITALIENS. — [illegible] villane.
6 h. »/» ODÉON. — Antigone.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Un Ange tutélaire. Un Jour de Liberté. Revue.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Point du jour. Mazurka. Une Chaîne. Enfants de tr.
6 h. »/» GYMNASE. — Emma. Bord de l'Abîme. Iwan. 1er acte de Babiole.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. 2 Papas. Roman. Chansonnette.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. »/» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Augusta. Danses. Maison des Fous. Heuriot. Jeux. Poses
6 h. »/» FOLIES. — Premières armes du Diable.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 26 Novembre. | | | | 27 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2 82 q. 66 k. | | | Arrivages | 882 q. 65 k. | | |
| Ventes | 2558 | 52 | | Ventes | 689 | 92 | |
| Restant | 9102 | 00 | | Restant | 9296 | 10 | |
| Cours moyen | 32 98 | | | Cours moyen | 33,11 | | |
| Cours-taxe | 32 97 | | | Cours-taxe | 33.00 | | |
| Cote administrative | | | | Cote administrat. | | | |
| Gr. | 07 | 1.85 k. | 42 67 à 50 30 | Gr. | 07 | 1.85 k. | 46,10 à 51,00 |
| 1re | 155 | 40 | 34,10 à 35,65 | 1re | 216 | 66 | 33,13 à 35,6? |
| 2e | 318 | 71 | 29 95 à 3?,80 | 2 | 2?0 | 21 | 30,55 à 32,80 |
| 3e | 21 | 98 | 26,10 à 27,05 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 48 | 81 | 21,00 à 23 00 | 4 | 41 | 22 | 21,00 à 24 8. |
| Al. 1712 | 87 | | 29 95 à 37 55 | Al. | 39 | 25 | 32.39 à 00,00 |

### Issues.

Son sec 6,25 à 6,50. — Remouture 7,50 à 8,00. — Recoupette 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage 17.50 à 19,50 les ordinaires; 19,50 à 20,50 les fins.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 27 novembre. — *Cours commercial.* Froment de choix, 116 à 118 kil. 27,00 à 28,00 l'hect. 1/2. — Montereau 115 kil. 26,00 à 26,50. — Picardie, 115 kil. 26,00 à 26,50.

Les prétentions étaient élevées, la meunerie ne voulant pas souscrire ou se soumettre à la hausse, n'achetait qu'avec la plus grande réserve et à peine ses besoins; en définitive on peut signaler une augmentation de 50 c. l'hect. 1/2.

Les seigles toujours aussi recherchés qu'il y a huit jours, et les prix, sans aucune variation, restent fixés de 15,50 à 16,00 de 110 à 112 kil.

La Seine navigable et quelques arrivages, sont les motifs des offres que nous avons vues aujourd'hui en orges, dont les prix se raisonnent de 15,50 à 16,00 les 92 à 94 kil. hors barrière.

Le cours des avoines était faible; les offres nombreuses. On ne pouvait vendre les qualités ordinaires qu'en cédant 50 c. par 3 hect. sur les derniers prix; les belles qualités lourdes maintiennent les cours.

150 kil. 25,00 à 25,50 les 3 hect. dans Paris — 145 kil. 24,00 à 24,50. — 140 kil. 21,50 à 22,50. — 135 kil. 19,50 à 20,00.

SOISSONS, 23 novembre. — Froment 1er prix moyen 15,70; 2e 15,34; 3e 14,38. — Méteil 11,69 à 13,70. — Orge 9,00. — Avoine 5,53 à 5,84.

DUNKERQUE, 24 nov. — Froment 1re 27,50; 2e 26,00; 3e 25,00. — Méteil 23,00. — Seigle 17,50 à 18,00. — Avoine 9,00 à 11,00.

BAR-LE-DUC, *marché des 19 et 21 novembre.* — Froment 1re 15,00; 2e 14,00; 3e 13,00. — Orge 7,00. — Avoine 5,25.

Notre halle a été passablement approvisionnée la semaine dernière, particulièrement au marché de samedi; il y avait affluence de marchands. Les marchés ont été faits avec facilité. La première qualité de blé a maintenu ses prix; mais une baisse de 50 c. s'est encore effectuée sur les 2e et 3e qualités, ce qui prouve un grand choix dans la marchandise de cette année. L'orge n'y paraît toujours qu'en petite quantité. L'avoine y est assez abondante.

STRASBOURG, 22 novembre. — Froment 1re 19,25; 2e 16,71; 3e 15,00, hausse de 0,29. — Seigle 10,25 à 9,50. — Orge 9 50 à 10,50.

BOURGES, 23 nov. — Froment 1re 18,15; 2e 17,45; 3e 16,30; prix moyen 17,40. — Seigle 14,40. — Monture 13,75. — Marsèche 12,00. — Avoine 7,50.

CANDES, 24 nov. — Contre notre attente, les blés ont pris faveur aux derniers marchés. Plus eurs négociants de Bordeaux qui étaient venus à la foire d'Angers, ont acheté une assez grande quantité de blés de la Vallée, auxquels ils donnent la préférence en raison de leur poids. On dit que Bordeaux a des besoins, ce qui fait présumer que les grains tiendront leurs prix.

Voici la mercuriale des marchés de Chinon, Saumur et Fontevrault:

Froment (le décalitre) 1re 1,60, méteil 1,35, seigle 1,10, orge 1,00, avoine 0,65, haricots 2,50.

Farine (le sac) 1re 54 à 55.

CETTE, 23 nov. — Il s'est vendu dans la huitaine 1000 hect. Pologne à 18,50, 500 hect. Ibraïla à 16, et 1000 hect. Ibraïla inférieur à 15,75. Malgré les prix réduits auxquels on a obtenu ces petites quantités, les blés de Russie paraissent devoir jouer un beau rôle; car notre approvisionnement est bien réduit et il n'existe à Marseille qu'une fort minime quantité de blés exotiques, livrés à la consommation. Les blés de Bretagne ont donné lieu, aussi, à quelques transactions; elles se sont traitées à 21 et 21,50 et à 19,50 et 20, selon les qualités.

Les seigles sont sans demande à 11 l'hect. Les avoines sont, par continuation bien recherchées.

DRAGUIGNAN, 20 nov. — Froment 22,65. — Orge 15,25. — Avoine 10,50. — *Pomme de terre* 7,40.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché Saint-Martin du 27 nov* — Foin 1re 45 à 47, 2e 40 à 42; 3e 38. — Paille de froment 1re 22 à 23; 2e 19 à 21; 3e 16 à 18. — Paille de seigle 1re 28; 2e 26 à 27. Marché faible, vente ordinaire.

MONTLHÉRY, 25 nov. — Foin 29 à 33. — Luzerne 28 à 33. — Trèfle 26 à 27. — Paille de blé 15 à 17. — Paille de seigle 18 à 20. — Paille d'avoine 21 à 23.

STRASBOURG, 22 nov. — Foin 32 à 35. — Paille 20 à 22.

### Graines oléifères et huiles (p. h.)

LILLE, 26 novembre. — *Graines.* — Colza 18,00 à 22,00. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 17,00 à 18,75. — Cameline 18,50 à 16,00.

*Huiles* de colza ép. pour éclairage 79,75; colza ord. 73,50 à 74,00; de lin 67,50.

*Tourteaux* 10,50 à 18,50 selon l'espèce et la qualité.

ROUEN, 22 novembre. — *Huiles* (les 100 kil.) de lin 80,00; de colza en barriques 80,00.

BAR-LE-DUC, 25 novembre. — Nous sommes dans le moment de la forte consommation de l'huile à brûler; malgré cela les prix restent tout-à-fait stationnaires. L'opinion générale est que les prix ne se relèveront pas encore maintenant; il n'y aurait que les gelées, si elles sont assez rigoureuses pour endommager les plantes en terre, qui pourraient amener une hausse; mais nous avons encore du temps à passer avant d'être fixé à cet égard.

Le prix de 83 à 84 fr. les 100 kil., pour l'huile brute, peut être considéré comme cours d'aujourd'hui; nous pourrions presque dire cours nominal, car il ne se traite que fort peu de chose.

NANCY, 20 novembre. — La vente des huiles est assez active; les prix ne s'en ressentent pas.

Huile de colza, 82 fr. l'hectolitre; graines de colza de 1843, 23 fr. l'hectolitre; graines de colza de 1844, 22 fr.

NANTES, 23 novembre. — La faveur sur les huiles d'olive comestibles se fortifie en raison du manque de récolte. Il s'est fait passablement d'affaires à livrer en huile vieille, et l'on a vendu le disponible jusqu'à 100.

On ne recherche pas les huiles de *palme* du *Saphir* et du *Vétéran*, qui forment le chiffre de 70000 kilog. On en veut 38 fr. La raison n'est pas favorable au placement de cette marchandise.

MARSEILLE, 22 novembre. — *Graines oléifères.* Toujours même calme pour les graines de sésame, dont 600 quintaux métriques disponibles en qualité d'Égypte ont été vendus à fr. 43,50.

A livrer, on offre des graines du Levant à f. 45 sans acheteurs par suite de la mévente des huiles.

Les graines de lin ont rencontré quelques demandes, sans qu'il en soit résulté la moindre faveur sur nos cours, les produits ne s'écoulant qu'avec beaucoup de lenteur. On a fait diverses ventes en graines de Russie à fr. 25 disponible, et à fr. 25 escompte 1 a/2 à livrer, et en provenances de Romélie à fr. 26 escompte 1.

Les graines d'arachides valent fr. 30.

*Huiles comestibles.* — Les provenances de Toscane ont eu preneurs pour 10 futailles en qualités surfine à 171,90 l'hectolitre, et pour 6 fut. qualité fine, 164,05.

En Naples, il s'est vendu une douzaine de fut surfine à 164,05.

On a placé aussi 12 futailles de Nice, qualité mangeable à 142,80.

Les huiles de Provence ont eu quelques débouchés pour les provenances du Var: il s'en est écoulé environ 40 futailles, qui ont été payées à raison de 131,25 à 134,37 les mangeables supérieures, et de 125 à 128,15 les ordinaires.

Aucune vente saillante n'a transpiré en provenance des Bouches-du-Rhône. Les qualités surfines vieilles valent de 179,70 à 184,37 l'hectolitre, et les qualités ordinaires de 156,25 à 164,05.

L'huile de sésame à froid mangeable se place journellement au détail dans les prix de 52,70 à 54,90 les 50 kil. les premières qualités, et de 40,00 à 50,2 les qualités ordinaires.

*Huile d'olive de fabrique* dernier cours à livrer 105,45 à 106,25. Hausse.

*Huile d'œillette* disp. 74,90 à 81,25 l'hect.

*Huile de lin* disp. 33,70 à 32,80 les 50 kil. en baisse.

*Tourteaux* lin dispon. 15; de à livrer 14 à 14,50, calme. — Sésame disp. 11,50, rare et en hausse. — Ravison 11. — Arachides 10,50.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. aur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 25 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 765 | 738 | 27 | 1 18 | 1 04 | » 50 |
| Vaches.... | 369 | 347 | 22 | 1 08 | » 90 | » 78 |
| Veaux..... | 362 | 362 | 00 | 1 20 | 1 00 | » 80 |
| Moutons.. | 9918 | 8391 | 1327 | 1 38 | 1 14 | » 90 |

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 25 novembre. — Il a été amené 1,866 porcs à 0,96-0,94-0,92.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 27 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20388 kil. | Bœuf | 1,30 | 1,10 | 0,70 |
| 16917 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 5317 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,80 |
| 54720 | Porc frais | 1,04 | 0,99 | 0,94 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 25, 26 et 27 novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,44 à 2,22. — En mottes Isigny 1,00 à 4,70; de Gournay 1,40 à 2,90. — Petit beurre 1,42 à 2,18. — Beurre salé et beurre fondu à 1,52.

*Œufs* (le mille). — Du 25, 60 à 78. — Du 26, 54 à 78.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 15. — A la pie 5 à 15.

En vente chez SOULIÉ, éditeur, 10, rue de Seine, à Paris.

# LES BEAUTÉS DE L'OPÉRA.

## ou CHEFS-D'ŒUVRE LYRIQUES,

ILLUSTRÉS PAR LES PREMIERS ARTISTES DE PARIS ET DE LONDRES.

Avec un texte rédigé par MM. JULES JANIN, PHILARÈTE CHASLES et THÉOPHILE GAUTIER.

LA HUITIÈME LIVRAISON EST EN VENTE. — Les deux dernières paraîtront d'ici au 1er décembre prochain.

L'ouvrage contient une Notice donnant l'analyse de la pièce, et diverses gravures représentant les principales scènes.

PRIX DE CHAQUE LIVRAISON : 2 FR. — PRIX DU VOLUME COMPLET : 20 FR.

1re livraison : GISELLE. avec un beau portrait de CARLOTTA GRISI, gravé à Londres, sur acier.

2e livraison : LE BARBIER DE SÉVILLE. avec un portrait de PERSIANI, gravé de même.

3e livraison : LE DIABLE BOITEUX, avec un portrait de FANNY ELSSLER, gravé à Londres, sur acier.

4e et 5e livraisons : NOTICE SUR LES HUGUENOTS et l'HISTOIRE DE L'OPÉRA, avec les portraits de Mmes DORUS-GRAS et TREILLET-NATHAN.

6e livraison : NORMA. avec le portrait de JULIE GRISI.

7e livraison : ONDINE, avec un portrait de CERITO.

8e livraison : LA SYLPHIDE. avec le portrait de TAGLIONI.

9e livraison : DON JUAN, avec le portrait de SONTAG.

10e livraison : LA JUIVE, avec le portrait de CORNÉLIE FALCON.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Première livraison du tome troisième de

# DESTINÉE SOCIALE

## Par VICTOR CONSIDERANT.

Prix : 3 francs. — Première moitié du troisième et dernier volume. — Par la poste : 3 fr. 80 c.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France,

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50. par la poste 1 fr. 75 c.

# Maladies Secrètes.

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

# CHOCOLAT CUILLER.

A LA CARAVANE, rue St-Honoré, 293.

D'une qualité parfaite et d'un prix extrêmement modéré, ce chocolat offre d'incontestables avantages aux personnes qui veulent largement employer la somme qu'elles destinent à cet aliment. N'ayant pas recours à l'usage des dépôts, il en résulte une économie de 30 à 40 pour 100, qu'ont su apprécier les personnes qui ont donné la préférence à cet excellent produit.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

INTRODUCTION

## A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841. Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. 75; sur papier fin, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

Que la garantie des compagnies ne consiste pas dans leur fonds social, mais dans leurs bénéfices.

Que le courtage absorbe le tiers de la prime, et qu'il est, pour l'assuré, un sinistre plus redoutable que l'incendie.

Que les compagnies perçoivent chaque année plus de dix-sept millions pour ne rembourser que sept millions de dommages. Que la moyenne de leurs sinistres est dix fois plus considérable que la moyenne des sinistres de toute la France. Que ce résultat est dû à la cherté de l'assurance, qui éloigne les bons risques qui seuls peuvent donner des bénéfices, pour compenser les pertes occasionnées par les mauvais.

Qu'enfin, le système d'assurance à prime est immoral, anti-économique, et qu'on ne peut remédier à ces vices radicaux de l'assurance, que par un système unitaire et national.

Nous allons passer aujourd'hui à l'examen des sociétés mutuelles.

### SOCIÉTÉS MUTUELLES.

Dans l'assurance mutuelle, les assurés doivent être regardés comme l'assureur, puisque chacun d'eux contribue proportionnellement au chiffre de son assurance particulière, au remboursement des sinistres éprouvés par l'association générale. La prime varie donc nécessairement avec le nombre et l'importance des sinistres qui frappent l'association, et l'assuré court la chance des éventualités.

Dans ce système aussi, chaque assuré étant en même temps son assureur, il participe à tous les bénéfices des bonnes chances, à toutes les pertes des mauvaises. Il profite de toutes les économies d'une administration bonne et loyale, et qui est intéressée à être telle, et les indemnités de sinistres sont équitablement réglées par les experts associés, afin que la même équité préside aux indemnités qui leur seraient allouées dans le cas où ils viendraient eux-mêmes à éprouver des dommages.

Nous ne prétendons pas dire que dans les Sociétés mutuelles existantes aujourd'hui, on réalise parfaitement cet accord de tous les intérêts, et que les administrateurs ne puissent agir dans un intérêt tout personnel au détriment de celui des assurés : nous savons, au contraire, qu'il y aurait beaucoup de choses à dire à ce sujet ; mais nous voulons établir ici que ce principe d'assurance est susceptible de concilier tous les intérêts des associés. Or, en supposant une Société mutuelle formée par tous les contribuables qui régleraient eux-mêmes les indemnités de sinistre de chacun, ce serait vraiment faire tort à l'esprit calculateur du siècle, que de penser qu'on ne pratiquerait pas la justice quand on y serait directement intéressé.

Nous avons déjà dit qu'on avait pu apprécier une moyenne de sinistres pour toute la France. Cette moyenne étant connue, et les variations de cette moyenne étant connues pour les années (nous avons dit exclusivement [illegible] années sur lesquelles nous avons pu nous procurer quelques documents statistiques qui, bien que fort inexacts, peuvent cependant servir de base à des calculs), il ne se trouverait pas une seule année où la France, étant divisée en dix parties égales, chacune de ces parties présentât une somme à peu près égale de sinistres d'incendie. Cette inégalité serait nécessairement d'autant plus grande que la France serait divisée en plus de parties. A quoi tient donc l'avenir des sociétés mutuelles organisées par départements ? Prenons un exemple à la portée de tout le monde, pour bien faire comprendre que les probabilités sont tout-à-fait défavorables aux sociétés mutuelles.

Les chances de probabilités sont donc d'autant plus incertaines qu'elles sont établies dans un cercle plus restreint. Si l'on circonscrivait, par exemple, les sociétés mutuelles d'assurances dans l'enceinte du village ou dans les limites de la commune, il deviendrait évident pour tout le monde qu'il n'y aurait plus de garantie possible, puisque souvent des villages entiers deviennent la proie des flammes, que souvent des communes sont totalement ravagées par la grêle ou par d'autres fléaux. A mesure qu'on élargit au contraire les bases de l'opération, les probabilités deviennent de plus en plus régulières, de plus en plus favorables. Ainsi, l'assurance par canton offre déjà moins d'éventualités que l'assurance par commune ; l'assurance par département présente plus de garanties que l'assurance par canton ; enfin l'assurance organisée sur toute la France offrira infiniment plus de sécurité et d'économie que les sociétés départementales.

Les opérations des sociétés mutuelles comprenant un ou plusieurs départements, sont donc tout-à-fait anormales : le principe de la Mutualité, d'après lequel elles opèrent, est susceptible de satisfaire à toutes les conditions d'équité ; mais elles agissent sur des espaces trop peu étendus pour pouvoir compter sur des chances régulières. Elles ne pourraient avoir de certitude de succès qu'autant que les sinistres seraient toujours également répartis sur tous les points de la France ; et, comme leur répartition par département est si peu constante qu'on ne pourrait pas même établir une normale sur dix années, il est bien permis de suspecter la solidité des Sociétés mutuelles auxquelles les probabilités sont positivement contraires.

Ce système d'Assurances peut entraîner les assurés dans des pertes considérables, si préalablement on n'a pas fixé un maximum au-delà duquel chaque sociétaire ne pourrait dans aucun cas être tenu de contribuer ; précaution qui devient alors désavantageuse aux incendiés auxquels on refusera le remboursement des pertes qui excéderont ce maximum. Cet exemple s'est déjà présenté assez souvent depuis l'établissement des Sociétés mutuelles (dont les plus anciennes ne comptent guère que vingt années d'existence) ; [illegible] deux modes d'assurances ; et, comme l'assuré ne court [illegible] de mauvaises chances dans les compagnies à prime que dans les sociétés mutuelles, où il peut perdre le dixième, et quelquefois plus, de la valeur assurée, ces deux systèmes d'assurances n'offrent pas, en définitive, plus d'avantages l'un que l'autre.

Il résulte clairement de tous ces faits, que si, dans les bonnes années, la cotisation des sociétés mutuelles peut se réduire à fort peu de chose, leurs frais d'administration, qui restent toujours les mêmes, n'en sont pas moins hors de toute proportion avec l'importance des pertes causées par l'incendie. L'énormité de ces frais est même d'autant plus choquante, que la situation de la société est plus florissante.

La Société mutuelle de Paris, par exemple, la plus prospère, la plus économique qui ait jamais existé en France, perçoit dix centimes par mille francs de capital assuré pour les frais d'administration, non compris les frais de plaques de police et d'expertise que l'assuré paie en sus de ces dix centimes. Eh bien ! quatre centimes par mille francs lui suffisent pour rembourser actuellement tous ses sinistres, et cette somme de quatre centimes tend à diminuer incessamment : les frais d'administration coûtent donc deux fois plus aux assurés que les pertes provenant d'incendie.

Si la Société mutuelle de Paris étendait ses opérations sur toute la France, elle prélèverait 70 millions environ pour rembourser les 28 millions de sinistres d'incendie que la France perd tous les ans. On voit que ce système, s'il était universalisé, présenterait une économie de 70 millions sur le mode à prime fixe. Nous montrerons, dans la suite, que notre système réaliserait encore, sur ces frais d'administration ainsi réduits, plus de 40 millions, bien qu'il comprenne toutes les branches d'Assurances.

---

Un publiciste intelligent, qui, pendant plus de vingt années, a coopéré à la rédaction de l'ancien *Courrier français*, nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons de publier. Cette lettre montre les fautes qui ont été commises dans la question d'Orient, et le contre-coup déplorable qu'elles ont exercé sur l'état intérieur de notre pays. Elle peut servir encore à constater un fait important : c'est qu'en dehors du monde politique officiel, l'opinion s'éclaire et fait des progrès. Or, à une époque où l'opinion publique est souveraine, n'est-il pas certain que la théorie conduira à la pratique ? Il y a là assurément un motif de consolation et d'espoir pour tous les amis de la patrie et de l'humanité. Si, dans l'espace de quatre années, la véritable solution de la question de Suez a obtenu la presque unanimité des suffrages, ne peut-on pas raisonnablement croire que, dans l'espace de quatre autres années, ou sera en pleine voie d'exécution. Et quelle influence bienfaisante un pareil fait n'aura-t-il pas sur les destinées du monde !

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## CAROLINE EN SICILE[1].

### Quatrième partie.

### LXII. — PÉRIPÉTIES.

Eclairés par leurs espions ou par l'instinct de conservation qui, de tous les espions est le plus clairvoyant, les Anglais avaient l'œil ouvert sur les menées de Ferdinand, ou plutôt de Caroline ; car ils voyaient clairement le doigt de la femme dans les mouvements du mari. Lord Bentinck, qui concentrait dans sa personne toute la puissance britannique en Sicile, n'était pas homme à se laisser prendre au dépourvu, ni à perdre un temps précieux en demi-mesures ou en temporisations. Il commença par protester contre le décret royal qui retirait à l'héritier présomptif ses pouvoirs d'*Alter-Ego*, déclarant que l'Angleterre avait garanti la nomination du prince-vicaire, et ne pouvait, par conséquent, souffrir qu'on le révoquât malgré elle. Sans menacer précisément, il donnait à entendre que c'était bien en user qu'il avait la force, et que, si on l'y contraignait, il faudrait bien qu'il y recourût.

Jusque-là, il s'était borné aux paroles ; les actes ne se firent pas longtemps attendre. Se défiant à juste titre du *Te Deum* suspect annoncé pour le lendemain à l'église de Saint-François, et n'y voyant qu'un prétexte pour soulever le peuple contre le protectorat anglais, il se promit d'y mettre ordre, et il tint ce qu'il s'était promis.

Palerme avait été toute la journée en proie à cette agitation fiévreuse qui passe aux yeux des gens experts pour le symptôme précurseur de grands évènements ; le travail et la manœuvre étaient abandonnés ; les casernes désertes, les ateliers délaissés ; le peuple et les soldats inondaient les rues, et fraternisaient individuellement aux cris de Vive Ferdinand ! Vive Caroline ! Les Anglais, consignés dans leurs quartiers, ne se montraient nulle part, et bien leur en prenait, car si la foule entrevoyait par hasard quelque chose qui ressemblât à un habit rouge, c'étaient des huées et des vociférations à faire pâlir les fronts les plus intrépides. L'agitation s'était prolongée fort avant dans la nuit ; pourtant la fatigue avait fini par vaincre ou du moins ajourner l'émotion populaire, et le sommeil versait à pleines mains sur la cité ses pavots mythologiques.

Tout le monde pourtant ne dormait pas, et parmi ceux qui dédaignaient le repos, les Conciapelli étaient les plus éveillés ; car c'est à eux qu'appartenait le premier rôle dans le soulèvement du lendemain et il fallait s'y préparer. Retranchés dans les souterrains qui leur servaient d'arsenal, ils étaient occupés, ceux-ci à fondre des balles, ceux-là à faire des cartouches ; les autres aiguisaient leur couteau ou polissaient leur carabine, afin, disaient-ils, que le diable pût s'y mirer en emportant les hérétiques. Le vieux Lazzaro, qui était l'âme de ces corps robustes, éprouvés, les encourageait à l'ouvrage ; il était partout, avait l'œil à tout.

— Courage, mes enfants ! leur disait-il ; c'est demain la grande fête des Langoustes ; souvenez-vous que nous avons une revanche à prendre.

— Soyez tranquille, maître, nous la prendrons bonne ; puisque nous devons mener le bal, nous le mènerons de manière à vous faire honneur et à nous aussi.

— Par saint Roch ! dit un autre en secouant avec bruit les balles qu'il venait de fondre, voici des castagnettes dont on jouera demain d'une façon réjouissante.

— Et cette guitare-là, dit un troisième en frappant sur sa carabine, croyez-vous par hasard qu'elle ne marquera pas la mesure un peu vivement.

— Corps de Dieu ! nous allons rire et les Langoustes vont sauter comme des anguilles. Cela fait plaisir rien que d'y penser.

— Moi, je suis comme les taureaux, l'écarlate m'agace l'œil ; je ne puis voir un habit rouge sans tirer dessus aussitôt.

— Moi, j'aime la musique, et la langue anglaise m'agace l'oreille, comme le sifflement de la vipère. Au premier mot, paf !... mon fusil part tout seul.

— C'est bien, mes enfants ; c'est très bien ! Persévérez dans ces bons sentiments et la journée de demain fera parler de vous en Sicile... que dis-je en Sicile ?... dans le monde entier. Avec cela que la reine Caroline ne sera pas ingrate : elle augmentera nos privilèges ; nous serons les rois de Palerme.

Pendant que ces préparatifs sanglants se faisaient dans le quartier des Conciapelli, lord Bentinck n'était pas oisif. Les régiments britanniques, rassemblés à Palerme, où il y en avait beaucoup, eurent ordre de rester sur pied toute la nuit et d'être prêts à tout évènement ; on leur faisait des distributions de vivres et de munitions, comme cela se pratique la veille d'une bataille ; et, pour les exciter davantage, l'eau-de-vie ne fut pas épargnée. Même avant l'aube, Bentinck fit promener dans la ville une artillerie formidable, qui jeta l'effroi dans l'âme des conspirateurs, et alla prendre position, mèche allumée, dans le voisinage de Saint-François. Au point du jour, les troupes, armées de toutes pièces et la giberne abondamment garnie, sortirent de leurs quartiers respectifs et occupèrent les rues par où le cortège royal devait passer pour se rendre à la cérémonie du *Te Deum*.

Cette menace en action était significative et n'avait pas besoin de commentaire, car elle portait avec elle son propre enseignement. Ferdinand n'en demanda pas moins au dictateur anglais des explications catégoriques sur un déploiement de forces aussi imprévu qu'injurieux. Lord Bentinck répondit par l'intermédiaire du capitaine-justicier que sa majesté était libre d'aller adorer Dieu où bon lui semblait, à Saint-François comme ailleurs, et que les troupes britanniques n'étaient commandées que pour border la haie sur son passage et lui rendre, au nom de l'Angleterre, les honneurs dus à la dignité royale.

Cette réponse ironique, qui frisait l'impertinence, fit rentrer en lui-même le pacifique monarque, sur qui l'argument du canon faisait un effet magique. Il s'était flatté, ou du moins on l'avait flatté, qu'il surprendrait les Anglais sans défense, et c'est lui qui était surpris par eux ; il y avait dans cette subite péripétie de quoi lui faire faire les réflexions les plus sérieuses, et le père Caccamo lui-même, quoiqu'il vît briller à l'horizon le chapeau rouge promis par Caroline, n'était pas beaucoup plus rassuré que son pénitent.

— Je savais bien, moi, lui disait Ferdinand d'un air piteux, que ces réprouvés d'Anglais étaient capables de tout ; vous voyez, mon père, si j'avais raison.

— C'est vrai, majesté, c'est trop vrai : ces hérétiques ne respectent rien. Voyons, pourtant ; Dieu nous inspirera peut-être quelque moyen de déjouer leurs plans criminels ; car, enfin, s'ils ont pour eux le diable et les démons de l'enfer, nous avons, nous, le Ciel avec tous ses saints et tous ses anges. Il est écrit que l'Eglise est immuable et que l'enfer ne prévaudra point contre elle.

— En attendant, les Anglais ont des canons, et nous n'en avons pas : un mauvais coup est bientôt fait. Tenez, mon père, si vous m'en croyez, le plus sûr.....

— Est ?

— De nous en retourner à la Ficuzza.

— Y pensez-vous, mon fils ? Quoi ! vous donneriez cette satisfaction à l'incrédulité ? Enhardie par un pareil triomphe, elle se croirait tout permis ; et, lorsqu'elle vous aurait détrôné une seconde fois, il ne resterait plus qu'à vous couper la tête.

---

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 28 novembre.

lent prendre la peine de consulter dans la collection de la *Phalange* les numéros que je viens de citer, ils se convaincront que j'y conseillais précisément et presque mot pour mot ce qu'aujourd'hui l'on nous offre comme une nouveauté.

» A Dieu ne plaise que j'invoque ce souvenir par un sentiment d'amour-propre, et que je veuille réclamer ici un droit de priorité! Je suis guidé par un motif moins personnel. Mon intention est seulement de vous faire observer que si, à cette époque, vous et moi, nous avions rencontré plus de sympathie dans les feuilles publiques, et, dans le ministère, plus d'intelligence de la vraie cause, qui détachait l'Angleterre de l'alliance française dans la question orientale, on eût épargné à notre patrie de bien cruelles humiliations et bien des dépenses inutiles. N'est-il pas à présent de toute évidence qu'en prenant alors avec énergie et loyauté l'initiative d'une mesure analogue à celle dont nous avions suggéré la pensée, notre cabinet fût parvenu à faire taire les susceptibilités de quelques hommes d'Etat devant l'intérêt commun, et que les membres disloqués de la Sainte-Alliance ne se fussent pas rejoints momentanément pour signer le traité du 15 juillet? Que de graves conséquences découlent de ce seul fait, surtout si l'on songe que les haines et les rivalités nationales n'avaient point encore été ravivées des deux côtés du détroit comme elles le sont en ce moment! Sans la signature de cet acte funeste, il n'y avait point d'appréhensions de guerre, et par conséquent point de prétexte pour gaspiller six ou huit cent millions en préparatifs, dont l'inutilité était facile à prévoir; il n'existait non plus aucun fantôme pour forcer les chambres à voter les fortifications de Paris et à autoriser ainsi l'enfouissement de quatre ou cinq cents autres millions dans des travaux, non seulement improductifs, mais dont l'entretien deviendra de plus en plus onéreux.

» Supposons maintenant qu'au lieu d'avoir si mal employé l'argent des contribuables, on ait appliqué une partie de ces sommes immenses à la construction d'un chemin de fer de Marseille à Calais: quelle source de richesses n'aurait-on pas ouverte à notre activité? Ce chemin serait peut-être déjà terminé car nous en demandions l'établissement immédiat, comme complément indispensable à l'union des deux mers qui baignent les côtes d'Egypte. Exécutées simultanément, ces deux grandes améliorations auraient déjà changé la face de nos relations commerciales et politiques, et promettraient un avenir plus brillant encore.

» Il me serait aisé de pousser plus loin ce contraste, mais j'en ai dit assez pour faire ressortir combien est préjudiciable au bien-être de l'Etat et à l'honneur d'un peuple, la lenteur que certains hommes chargés de diriger ses affaires ou d'exprimer ses opinions, mettent à concevoir une idée utile quand elle sort de l'ornière de leurs études.

» Que, néanmoins, ce triste retour sur le passé ne ralentisse pas votre zèle; loin de là, persistez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à reproduire sans relâche les questions d'une politique vraiment sociale, et, comme dans cette circonstance, le temps finira toujours par vous donner raison.

» Recevez, Monsieur, l'assurance, etc. ISIDORE GUYET,

» L'un des rédacteurs de l'ancien *Courrier français*. »

(1) M. Blanqui, membre de l'Institut, qui essaya inutilement d'appeler l'attention du ministre sur ce que cette pièce contenait.

» Votre très humble serviteur,

» Le délégué du Sénégal, V. CALVÉ. »

Nous ne ferons qu'une seule réflexion: la lettre de M. Calvé n'aborde nullement le seul fait que nous ayons incriminé, le *procédé* au moyen duquel on s'était emparé de Mocktar-Sidi. Nous ne pouvons donc la regarder comme une réponse sérieuse, et l'on doit continuer, malheureusement, à tenir comme établi le fait que nous avons rapporté.

---

Les nouvelles arrivées au ministère sur la restauration de la reine Pomaré à Taïti, au milieu de la stupeur des Français et des démonstrations inquiétantes des insulaires et des missionnaires anglais, nouvelles que nous avons données dans nos *tablettes* de samedi dernier, ont ému le monde politique; les journaux de province s'en sont aussi préoccupés. Il paraît que ce qui avait ajouté au fâcheux effet produit par la renonciation de la France à la souveraineté de l'île, c'est que les dépêches qui annonçaient la résolution de notre gouvernement avaient été apportées à Taïti par un bâtiment anglais. Aujourd'hui on nous assure que le cabinet, pour atténuer les conséquences du désaveu du contre-amiral Dupetit-Thouars et du lieutenant d'Aubigny, se propose de créer prochainement vice-amiral M. Dupetit-Thouars, et M. d'Aubigny capitaine de corvette, voulant, dit-on, suivre l'exemple de Casimir Perier, qui donna de l'avancement à M. Gallois quelques mois après le coup de main sur Ancône. L'exemple serait assez mal choisi, car Casimir Périer récompensa par un grade M. Gallois, qui avait outrepassé les instructions ministérielles. Ici, le désaveu, chose singulière, serait suivi d'une récompense. (*Revue de Paris.*)

## Extérieur.

**Danemarck.** — Copenhague, 19 novembre. — En attendant la révision des lois pénales militaires, le roi vient de rendre une ordonnance qui abroge la peine des coups de bâton, et les remplace par des coups de plat de sabre sur le dos ou par des coups de verge qui ne pourront excéder 25. (*Nouvelle Gazette de Hambourg.*)

HOLSTEIN, 20 novembre. — Dans l'assemblée des Etats de Danemarck à Roskilde, un conseiller de justice avait fait la motion de supplier le roi, duc de Holstein, d'incorporer ce duché à ses Etats. Cette motion avait été adoptée à une grande majorité, et le ministre d'Etat s'était chargé de la présenter à S. M. — A cette nouvelle, plusieurs villes du duché qui font partie de la confédération germanique ont envoyé des adresses aux Etats de Holstein pour les inviter à défendre les droits du pays. (*Feuilles de Hambourg.*)

**Prusse.** — Berlin, 21 novembre. — Les descendants de Blucher avaient conservé comme des reliques, dans un château des environs, tous les dons précieux, toutes les décorations que ce général tenait des princes étrangers. La *Gazette des Postes* annonce que ce trésor a été dérobé il y a quelques jours.

**Piémont.** — Turin, 14 novembre. — Sur le rapport des officiers qui ont assisté aux manœuvres de l'armée autrichienne, à Vérone, le roi a décidé que l'armée sarde recevrait dans l'intervalle de trois ans des fusils à percussion. 725,817 livres ont été provisoirement affectées à cette dépense.

chef, nous ne croyons pas qu'on parvienne à l'arrêter. Rien de plus facile pour lui que de se déguiser, de passer en France ou en Portugal, ou même de se cacher à Madrid, où il serait accueilli à bras ouverts par ses amis.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées*, journal ministériel de Bayonne:

« La nouvelle que nous avons donnée du soulèvement des communes d'Anso et de Hecho (Haut-Aragon) paraît positive. Voici les détails qu'on nous communique par la voie d'Urdos, sous la date du 21:

» Le premier acte des insurgés a été le désarmement d'un détachement de douaniers préposés à la garde de cette partie de la frontière; ils se sont emparés ensuite d'un riche propriétaire du pays dont le seul crime est d'être modéré, et ont exigé de lui une somme de 20,000 fr., qu'il s'est empressé de compter pour sauver ses jours. Malgré cela, on n'était pas sans inquiétude sur son sort, car les insurgés avaient tué un de ses domestiques.

» Le gouverneur de Jaca, informé de ces évènements, a envoyé contre les insurgés un détachement de 50 soldats, qui, au dire des personnes arrivées à Urdos, auraient été faits prisonniers. L'officier qui commandait ce détachement aurait été tué en voulant s'évader; un autre officier, appartenant au corps des douaniers, aurait éprouvé le même sort. Les insurgés ont menacé de la peine de mort tout prisonnier qui tenterait de s'échapper. »

**Grèce**, 10 novembre. — Dans la séance du 1er de ce mois, une scène affligeante s'est produite à la chambre des députés. M. Grivas voulant produire devant l'assemblée le témoignage d'une personne qui n'en faisait point partie, l'introduisit dans l'enceinte et proposa à la chambre de l'entendre. Au moment où le président s'apprêtait à faire remarquer à M. Grivas que sa proposition était inadmissible, M. Boudouri, député d'Hydra, sortit de son banc, et adressa la parole à M. Grivas avec emportement, et dans des termes pleins de violence. M. Grivas lui répondit dans un langage non moins violent, et, sans l'intervention de plusieurs députés qui se hâtèrent de mettre fin à ce débat, on ne sait comment il se serait terminé.

— Un muséum national et une société des beaux-arts s'organisent dans l'Acropolis. A la tête des membres figurent les ministres et les notabilités nationales les plus recommandables. L'assemblée générale doit avoir lieu prochainement à l'effet d'élire les présidents, le conseil d'administration, et d'arrêter ses statuts. (*Moniteur grec.*)

**Egypte.** — Alexandrie, 6 novembre. — Des lettres du Caire nous apprennent que Méhémet-Ali, après avoir examiné tous les plans et évaluations concernant l'établissement d'un chemin de fer sur l'isthme de Suez, a résolu de faire construire ce chemin. Cette nouvelle fera sans aucun doute grand bruit dans les journaux parisiens; mais il est probable que le projet sera abandonné, et qu'un de ces jours on reprendra le projet de l'établissement d'un canal. Il y a d'ici à Suez 84 milles anglais. On évalue le mille à 5,000 liv. sterl. Il y a, dit-on, au Caire, des rails pour 12 milles, mais où est le bois, où sont les ingénieurs, les ouvriers et surtout l'argent dont on a besoin?

— On annonce que de nouveaux troubles ont éclaté dans la Syrie. Des voyageurs racontent qu'un sheik arabe qui infeste avec sa horde la route entre Jaffa et Jérusalem, est sur le point d'assiéger la ville sainte. (*Gazette d'Augsbourg.*)

---

— Jésus! mon père, ne plaisantez pas avec ces choses-là! Il y a des mots qui portent malheur rien qu'à les prononcer. Au nom du Ciel, que voulez-vous que je fasse.

Le révérend père était fort embarrassé pour ouvrir un avis; il voyait bien son chapeau en péril, mais il ne voyait pas la possibilité de le sauver du naufrage. Les moyens violents répugnaient à son caractère encore plus qu'à son ministère, et les moyens dilatoires remettaient tout en question. C'est à ces derniers pourtant qu'il fallait se résigner.

Pressé de prendre un parti, et dominé par la peur, le roi fit volte-face tout d'un coup sans avoir même la précaution de se ménager une retraite honorable, tant il avait hâte de sortir du défilé où il se voyait engagé. Il contremanda brusquement le *Te Deum* de Saint-François, et se contenta d'entendre la messe dans sa chapelle particulière.

Cet ajournement pusillanime, quand tout était prêt pour une lutte décisive, équivalait à une défaite, et à la plus honteuse de toutes les défaites, car c'était faire l'aveu public de sa faiblesse, et déclarer qu'on n'osait pas même essayer ses forces. Cet échec éteignit, comme un feu de paille, l'enthousiasme du peuple, et démoralisa les troupes indigènes quand elles allaient faire cause commune avec lui. Bref, le parti du roi fut frappé au cœur par le roi lui-même. Le vide se fit autour de lui comme par un coup de baguette, tant le nez des courtisans est fin pour flairer le succès et tourne vite au vent de la fortune.

Abandonné de tout le monde, même de ses familiers, livré à lui-même au moment où plus que jamais il avait besoin de conseil et d'appui, Ferdinand perdait dans l'isolement le peu de courage qu'on lui avait soufflé. Le père Caccamo seul lui restait fidèle et s'efforçait de lui donner du cœur, quoique lui-même en eût fort peu; mais enfin il y avait action et réaction de l'un sur l'autre, et, tant bien que mal, ces deux vieux débris, comme dit le poète, se soutenaient entre eux. Le ministère était nécessairement en désarroi, et le corps officiel ayant deux têtes, ou pour mieux dire n'en ayant point, puisque le pouvoir flottait entre le père et le fils, tout allait à la débandade; personne ne commandait, personne n'obéissait. La pression de l'armée anglaise empêchait seule les ressorts de l'Etat de se détendre tout-à-fait.

Une pareille anarchie ne pouvait durer. Lord Bentinck se présenta au palais afin de faire à cet égard au roi des représentations officieuses; mais le roi lui tourna le dos brusquement et refusa net toute explication. Il craignait sans doute, en acceptant la discussion, la dispute, de laisser voir ses appréhensions; et, tout en ayant les apparences de la fermeté, son silence au fond n'était qu'un acte de faiblesse. Bentinck n'en fut pas moins profondément offensé et sa colère ne connut plus de ménagements. Le soldat reparut et parut seul sous la peau du diplomate.

Le jour même il adressa au roi une note *ab irato* que le vieux monarque refusa d'ouvrir.

— J'ai peur, dit-il naïvement, qu'elle ne m'empêche de dormir, et Dieu me soit en aide! j'ai besoin d'une bonne nuit après une journée comme celle-ci.

Pourtant sa curiosité, aiguisée par celle de son confesseur, l'emporta sur l'amour du sommeil, et la note fut ouverte non sans une vive émotion. Elle était courte, mais foudroyante, et pire encore que le roi ne l'avait supposé. Bentinck lui signifiait laconiquement que s'il ne se démettait de ses prétentions et ne rétablissait immédiatement les choses sur l'ancien pied, il le considérerait comme un ennemi personnel, comme l'ennemi de la Grande-Bretagne, et le traiterait en conséquence. Il lui donnait pour se décider jusqu'à minuit. Ce délai passé il aurait recours à la force et commencerait les hostilités.

Le petit-fils de Louis XIV pâlit à la lecture de ce terrible ultimatum; toutes ses forces l'abandonnèrent. Le confesseur devint aussi blême que son pénitent, et ils échangèrent un regard consterné.

— Que faire, mon père, que faire? demanda le malheureux prince en se laissant tomber sur un siége.

Hélas! mon fils, les temps sont durs pour l'Eglise, et le ciel permet que l'hérésie triomphe; nos péchés ont lassé la miséricorde divine, nous sommes de trop sur la terre.

— Mais que faire? encore une fois, que faire?

— Gagner du temps.

— Du temps, mon père, du temps! comment cela est-il possible? Le scélérat a craint que la nuit ne nous portât conseil; c'est pour cela qu'il exige ma réponse avant minuit.

— Le ciel aidant, mon fils, il y a un moyen peut-être de tromper la cruelle impatience de ces mécréants.

— Et ce moyen, mon père, quel est-il? Parlez, oh! parlez vite.

— C'est de leur faire attendre la réponse de votre majesté jusqu'à demain et même plus longtemps.

— Pour qu'ils viennent, n'est-ce pas? me canonner jusque dans mon appartement! s'écria le pauvre Ferdinand, qui déjà entendait siffler à ses oreilles les boulets britanniques.

— Croyez-vous, mon fils, que je voudrais vous exposer à un pareil danger. Le moyen de n'être pas attaqué dans le palais, c'est de le quitter avant qu'il soit assiégé pour retourner...

— A la Ficuzza?

— Non, à la Favorite. Une fois là, on verra venir les évènements et l'on s'y conformera.

— Dieu vous bénisse, mon père! C'est lui qui vous inspire. Le parti que vous me conseillez est le plus sage, le seul sage; partons tout de suite, mais partons seuls et sans rien dire à personne; notre salut est dans la promptitude et dans le secret. Mon père souffrez que je vous embrasse, vous me sauvez la vie.

Tandis qu'on s'embrasse au palais, que fait-on dans la rue?

Fidèles au rendez-vous, les Conciapelli avaient tenu bon jusqu'à la dernière extrémité. Le vieux consul était convaincu que l'ajournement du *Te Deum* n'était qu'une ruse de guerre pour éloigner les Anglais de Saint-François; mais, lorsqu'après plusieurs heures d'attente il vit que les Anglais restaient à leur poste, et que le roi ne paraissait point, il commença à considérer avec inquiétude les canons braqués sur lui, et dont la mèche allumée était faite pour inspirer des réflexions philosophiques.

Le peuple, accouru pour la cérémonie, avait cédé depuis long-temps à cet argument péremptoire, et s'était lassé d'attendre le cortège, qu'il attendrait encore s'il n'eût perdu patience. Les masses n'éprouvent jamais un mécompte impunément: celui-là avait produit sur elles une réaction funeste; de plus en plus rares, les cris de Vive Ferdinand! finirent par s'éteindre dans les lazzis, puis dans les huées et les sifflets. Lazzaro avait en vain tenté d'arrêter les fuyards; mais le mouvement était donné, et la déroute universelle: le moyen d'arrêter dans son cours et de faire revenir sur lui-même le torrent populaire? Tout ce que put Lazzaro fut de n'être pas entraîné par lui.

— Il paraît que c'est pour tout de bon! dit-il en secouant tristement la tête. Le coup est manqué, c'est sûr; cette fois encore l'avantage reste à ces damnés d'habits rouges. Il faut qu'ils aient fait accord avec l'enfer, comme dit le curé de Saint-Roch.

— Eh bien! maître, lui demandait sa troupe, la fête des Langoustes ne commencera donc pas aujourd'hui!

— Patience, mes enfants, patience! les heures n'ont que soixante minutes, ici comme ailleurs.

— A la bonne heure, mais vous ne dites pas combien vaut chaque minute quand on se morfond l'arme au bras en présence de l'ennemi.

— Allons! allons! vous n'en mourrez pas!

— Ni les Anglais non plus, sang de Dieu! et c'est bien là ce qui nous fâche!

Nul doute que si Caroline eût paru en ce moment, sa présence n'eût été le signal des hostilités. Las d'attendre le roi, et voyant tous ses calculs déjoués, Castroné eut un moment la pensée de l'aller chercher à la Favorite; mais la réflexion l'arrêta; il avait du bon sens et beaucoup de circonspection; il comprit donc parfaitement que le peuple ayant lâché pied, c'eût été provoquer un carnage inutile et envoyer à la mort les Conciapelli. Le nombre et l'attitude des troupes britanniques n'avaient

Duran; à Cognac, M. Baissarie; à Riberac, M. Raveau. — Juges-de-paix: à Burie (Charente-Inférieure), M. Boiyer; à Saint-Jean-d'Angé y, M. Prévost; à Grenoble, M. Gatel; à Arinthod (Jura), M. Oyselet; à Saint Georges-en-Couzau (Loire), M. Desmarquoy; à Triancourt (Meuse) M. Georges; à Decize (Nièvre), M. Doujan; à Luz (Hautes-Pyrénées), M. Gradet; à Neuville (Vienne), M. Berd.

— Par ordonnance du 27, le roi a élevé M. le comte Jaubert, ancien ministre secrétaire-d'Etat et membre de la chambre des députés, à la dignité de pair de France.

— Plusieurs journaux ont annoncé que le jeune Servient, élève de l'Ecole polytechnique, qui s'est battu en duel, serait jugé aux prochaines assises de Versailles en même temps que les quatre témoins qui ont assisté au combat; c'est une erreur, car la chambre des mises en accusation vient de décider, par des motifs de droit, et contrairement à la jurisprudence de la cour de cassation, qu'il n'y avait lieu à suivre contre les prévenus. Elle a ordonné leur mise en liberté.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Des rixes avaient lieu, depuis un certain temps, dans un cabaret de Vincennes, entre des sapeurs du génie et des ouvriers terrassiers. Après plusieurs blessures reçues de part et d'autre, les querelles des deux parties n'en devinrent que plus vives.

Enfin, il y a peu de jours, les ouvriers saisirent des bouteilles et les lancèrent sur les militaires; ceux-ci tirèrent leur sabre, et on aurait eu sans doute de graves accidents à déplorer si la gendarmerie n'avait employé à temps son intervention.

Les soldats furent désarmés et signalés à leurs chefs, et les ouvriers conduits devant les autorités de la localité.

— Grasset, le condamné à mort de Versailles, s'est enfin pourvu en cassation. Au moment où l'heure fatale de l'expiration du délai allait sonner, la nature a repris le dessus. Grasset a fait mander le greffier: « Je me pourvois, a-t-il; que sait-on? il faut toujours espérer! »

— Les feuilles allemandes du 18 annoncent que la censure autrichienne est sans pitié pour le *Juif errant* d'Eugène Sue, qu'on s'arrache en allemand et en français. Plusieurs personnes sont dans l'intention de faire venir la traduction anglaise, car la censure ménage beaucoup les productions écrites dans cette langue.

— Le chef des travaux du fort de Montrouge, nous prie de déclarer que c'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé sa disparition. Cette nouvelle est entièrement fausse. C'est un simple chef d'ouvriers qui a pris la fuite emportant seulement une somme de 500 francs.

— Quelques chapeliers des boulevarts et du quartier du Palais-Royal avaient placé ces jours derniers des étiquettes sur des chapeaux d'une nouvelle forme, exposés dans leurs étalages; elles portaient: *Chapeaux Zurbano, Chapeaux Narvaez*. Ces messieurs espéraient sans doute ressusciter la vogue des Bolivar et des Morillo; mais étiquettes et chapeaux viennent de disparaître par ordre supérieur.

— La 6e chambre correctionnelle s'est occupée aujourd'hui d'une plainte en refus d'insertion dirigée par M. de Genoudé, directeur de la *Gazette de France*, contre M. Armand Bertin, rédacteur-gérant du *Journal des Débats*. Il s'agissait dans l'espèce d'une polémique engagée

M. l'avocat-général Bilion a commencé son réquisitoire. « A voir, a-t-il dit, ces bandes qui semblent revivre sous les condamnations qui, chaque mois, viennent les frapper, on se demande quand arrivera le terme de cette lutte organisée par le mal contre la société; nous devons dire toutefois que les condamnations précédentes ont brisé tous les liens qui unissaient ces malfaiteurs et porté dans ces âmes perverses une terreur salutaire. »

L'accusation a été soutenue à l'égard de tous les accusés; le ministère public a combattu l'admission de circonstances atténuantes à l'égard de Fourrier, de Magnier, de Poildevache et de Cornu, auxquels serait réservée la peine capitale.

A la reprise de l'audience, Mes Faverie et Toupillier présentent la défense des deux premiers accusés, Magnier et Poildevache.

A demain la continuation des plaidoiries; à samedi le résumé et le prononcé du jugement. (*Patrie.*)

— On écrit de Niort, le 16 novembre:

« Enfin le calme a succédé à la tourmente. Pendant plusieurs jours la mer déchaînée a battu les falaises et détruit les digues de nos côtes de l'Ouest. A l'île de Rhé, elle a brisé tous les obstacles et pénétré dans les salines où elle a dispersé les sels amoncelés.

» A La Rochelle, le terre-plain sur lequel reposent les tentes des baigneurs, a été détruit de fond en comble; des blocs de pierre ont été roulés par les vagues à une grande distance; on ne voit partout que des débris. Les bois, les balustrades ont été emportés par la mer et couvrent au loin la plage. »

— Nous lisons dans l'*Impartial du Rhin* sous la rubrique de Strasbourg: « On nous annonce qu'il est question d'établir, très prochainement, sur la plate-forme de la cathédrale, un mécanisme fort ingénieux, destiné à indiquer la position exacte des lieux où pourrait éclater un incendie. Cet appareil, dont M. Schwilgué a conçu la première idée, et qu'il a nommé Toposcope, donnerait avec une précision mathématique la distance de la cathédrale à l'endroit du sinistre. Quoique fort simple au premier abord, son mécanisme est établi sur les plus hautes combinaisons mathématiques. Il se compose de deux cercles gradués placés l'un au dessus de l'autre, et dont les subdivisions portent une infinité de nombres. Ces deux cercles fournissent, par leur simple mouvement de rotation en sens inverse, un grand nombre de combinaisons numériques. Une lunette d'approche, qui se meut avec le cercle supérieur, est adaptée à l'appareil. En braquant cette lunette vers le lieu du sinistre, l'instrument fournit immédiatement, en mesures métriques, la distance de ce point à la cathédrale de Strasbourg. »

— On écrit du département de la Meuse, le 21 novembre:

« Par suite de la crue des eaux, beaucoup d'usines situées sur la Meuse sont en chômage en ce moment. Aujourd'hui, nos prairies sont submergées, et, dans cette immense nappe d'eau, l'œil distingue à peine les rives de la Meuse, qui ont disparu sous l'inondation. Cependant, les eaux commencent à baisser un peu. »

— On lit dans le *Propagateur de l'Aube*:

« Dans une maison de Fontanie, il y avait un chien barbet assez malpropre au demeurant, mais doué d'une rare intelligence et d'un grand attachement pour ses maîtres. La personne que ce barbet affectionnait

Rocce, qui ne connaissait pas cette femme, n'écoutant que l'élan de son cœur, s'est élancé dans la mer, et, saisissant par ses vêtements cette malheureuse qui avait disparu sous les eaux, il est parvenu à la ramener contre le pont de bois. Ses compagnons lui ont donné la main, et on a hissé sur le pont avec la femme qu'il venait de sauver et qu'il tenait fortement serrée contre sa poitrine.

On disait dans les groupes qui se sont formés après ce triste événement, que cette femme, qui paraissait appartenir à la classe des filles publiques, avait été poussée à cet acte de désespoir par les déceptions et les tourments qui abreuvent de fiel les malheureuses qui font ce métier, le dernier de tous, et que, lasse et désespérée, elle avait voulu en finir avec le malheur et l'infamie.

— Le *Times* parle d'un second attentat commis à la Nouvelle-Orléans par Quénisset, l'assassin du duc d'Aumale. Les détails manquent. Quénisset aurait été arrêté le 22 octobre.

— Le *Morning-Post* parle d'une seconde série d'expériences qui viennent d'avoir lieu à Mulgrave-House-Fulham, pour faire apprécier les instruments de destruction inventés par la personne qui prétend être le duc de Normandie, fils de Louis XVI. Tous les essais ont parfaitement réussi, et ont prouvé que l'inventeur dispose d'une puissance bien supérieure à celle de la poudre à canon. Il affirme que la force de la composition qu'il emploie et qui est bien meilleur marché que la poudre, est à la force de cette poudre comme 150 est à un.

— Les journaux anglais annoncent qu'un vol de 40,000 livres sterl. a été commis le 24 à Londres, chez les banquiers Olding et Ce, dans St Clement's Lane. Cet argent était déposé dans un coffre de fer. Un commis y veillait le jour, un autre la nuit. Le 24, un des banquiers étant resté chez lui, le commis lui demanda la permission de sortir un instant; il revint, et l'autre commis le releva pour la nuit. Le lendemain, quand on ouvrit la caisse, elle était vide, et pourtant la serrure n'avait pas été forcée.

— On lit dans le *Politique belge*:

« La police de Bruxelles a découvert une fabrique de fausse monnaie; hier elle a saisi, dans une maison de cette ville, plusieurs ustensiles, tels que creusets, métaux et formes; ces objets, ainsi qu'une certaine quantité de pièces fausses, ont été déposés au greffe correctionnel comme pièces de conviction. »

— Il est maintenant certain que la *Gazette universelle d'Augsbourg* va être imprimée à Stuttgardt, à partir du 1er janvier 1845. M. Cotta laissera toujours une partie de son imprimerie à Augsbourg, le *Journal polytechnique* de M. Dingler devant continuer à paraître dans cette ville. On évalue à près de 100 000 florins le dommage qu'éprouvera l'administration des postes bavaroises, en perdant l'expédition de la *Gazette universelle*. La maison Cotta mettait annuellement en circulation un capital de plus d'un demi-million; le commerce d'Augsbourg se ressentira nécessairement de la stagnation qui va suivre. On dit que la sévérité de la censure a seule motivé la détermination de M. Cotta.

— On lit dans l'*Esperanza* de Madrid du 20, que le sacristain de Vilaverde, à une lieue de cette capitale, ayant égorgé son curé et assassiné sa propre mère qui lui reprochait son crime, s'est précipité dans un puits, d'où on l'a retiré vivant pour le livrer à la justice.

---

rien de rassurant; telle était leur fureur qu'elles n'attendaient que le premier coup de fusil pour mettre la ville à feu et à sang. Ces dispositions sanguinaires éclataient dans les regards des soldats, et ce n'était pas sans peine que les chefs les contenaient dans les bornes de la discipline.

Castroné et Lazzaro lui-même se rendirent tous les deux sans coup férir, mais de fort mauvaise humeur aux deux conseils de la nécessité: l'un regagna son faubourg à la tête de sa troupe désappointée et mécontente, tandis que l'autre allait porter à la Favorite cette désastreuse nouvelle.

Que devint Caroline en l'apprenant? Effroyable mécompte! La tête plongée dans ses deux mains, elle écouta Castroné jusqu'au bout sans l'interrompre une seule fois, et, les yeux fixés sur lui avec une immobilité plus effrayante encore que le silence où elle était, elle demeura absorbée longtemps après qu'il eût cessé de parler. Puis se levant tout d'un coup:

— C'est ta faute! s'écria-t-elle d'une voix irritée. Tu m'as empêché d'aller la nuit dernière à Palerme; tout le mal est venu de là. J'aurais fixé la mobilité du peuple, vaincu l'inertie de l'armée, et le roi en me voyant aurait persévéré dans ses résolutions. Il ne fallait pas l'abandonner un seul instant à lui-même.

— Votre majesté a toujours raison; et les torts sont de mon côté. J'ai été imprudent à force de prudence; je craignais d'éveiller les soupçons des Anglais, dont les soupçons étaient tout éveillés. En voulant jouer au plus fin avec ces rusés insulaires, nous avons perdu la partie... quand je dis perdue, je veux dire que c'est partie remise; les choses sont aujourd'hui dans l'état où elles étaient hier.

— Avec une déception de plus et le prestige de moins. Tout est à recommencer, tandis qu'à cette heure tout serait fini. Sans toi, je serais reine ou morte.

Puis, réfléchissant que c'était se manquer à elle-même et compromettre sa dignité que d'accorder à un Castroné une si grande influence sur ses résolutions, elle fit trêve aux reproches, et, se parlant à elle-même en se promenant dans l'appartement:

— Oui, morte, répéta-t-elle; je préfère mille fois la mort, même une mort violente, dans la rue, au milieu du peuple, d'un coup de fusil, aux tortures de l'attente et aux angoisses toujours renaissantes de l'incertitude. Il faut que cette existence ait un terme; ou funeste ou prospère, il faut qu'elle en ait un, et promptement. Je ne puis plus vivre ainsi. Toucher au but et le manquer!... Quelle dérision! Ce matin j'avais un pied sur le trône; ce soir, j'en suis rejetée plus loin que jamais.

La reine continua à se parler quelque temps ainsi avec une agitation fiévreuse, tantôt avec suite, tantôt en mots entrecoupés et souvent inintelligibles. Elle avait complètement oublié qu'elle n'était pas seule; un mouvement de Castroné, qui n'osait ni partir ni rester, la rappela à elle-même.

— Mais le roi? s'écria-t-elle brusquement en s'arrêtant devant lui. Tu ne m'as point parlé du roi. Que fait-il? Où est-il? Qui est avec lui? Quels sont ses projets?

— C'est ce qu'il pourra vous dire lui-même, répondit Castroné en allant à la croisée, car le voilà qui arrive de Palerme en compagnie du père Caccamo. Avec la permission de votre majesté, je vais à la découverte.

— Va!

A la tournure qu'avaient prise les choses, Caroline ne savait si elle devait se féliciter ou s'inquiéter du retour de Ferdinand à la Favorite. A tout prendre, il valait mieux l'avoir sous la main. Plût à Dieu qu'elle ne l'eût pas quitté! Elle se serait épargné et à lui aussi l'humiliation, la douleur d'une si désastreuse campagne. Mais enfin, si le mal était cuisant, il n'était pas sans remède. L'essentiel en ce moment était de remonter le moral de Ferdinand et de ne désespérer ni de la Sicile ni de la fortune. Caroline se donna la nuit pour réfléchir et pour ressaisir, pour renouer les fils dispersés, sinon brisés du complot. Mais la main forte qui avait déjoué ses trames ténébreuses n'était pas disposée à les laisser reformer tranquillement.

En rentrant à la Favorite le roi avait ordonné qu'on fermât toutes les grilles, toutes les portes, et qu'on ne laissât pénétrer personne jusqu'à lui. La consigne à cet égard était inflexible et générale à très peu d'exceptions près, comme si les ennemis dont il voulait se défendre étaient gens à s'arrêter devant la consigne d'un valet de chambre ou d'un chambellan. Toutefois, après ces précautions inutiles, le vieux prince se sentit plus libre et respira plus à l'aise. Seulement, quand sonna minuit, cette heure fatale qui lui avait été assignée comme le dernier terme de la patience britannique, il eut un violent frisson. Car enfin, se disait-il avec anxiété, la fuite n'est pas une réponse et c'est une réponse qu'exige impérieusement l'ultimatum de cet insolent Bentinck! Les exhortations pieuses et les prières de son confesseur finirent cependant par le calmer un peu; il fit même de l'héroïsme à sa manière; je veux dire qu'il s'endormit d'un sommeil de plomb.

Castroné, qui était allé en reconnaissance, n'apprit rien de plus; s'il apprit quelque chose.

Tout reposait dans la Conque d'or et dans la villa royale; la nuit était aussi calme, aussi sereine que la précédente; les mêmes étoiles brillaient sur la montagne de Sainte-Rosalie; le même rossignol soupirait la même plainte sous le même oranger; la même brise promenait dans l'espace les mêmes parfums.

Ferdinand continuait à dormir du sommeil des innocents; Caroline elle-même, vaincue par la fatigue et par l'excès de ses émotions, s'était assoupie un instant dans sa tour.

Sur la fin de la nuit, comme l'aube se laissait déjà pressentir à l'horizon moins sombre, un fort détachement de cavalerie anglaise, venu de Palerme et suivi d'un régiment d'infanterie, s'approcha mystérieusement de la Favorite; clairons et tambours étaient muets; un silence profond régnait dans les rangs. On n'entendait au sein des ténèbres que le pas lourd et régulier des soldats. Arrivés à la villa, les troupes l'investirent de toutes parts; ils en fermèrent hermétiquement toutes les issues, de manière à ne laisser entrer ni sortir personne, et, à leur réveil, Ferdinand et Caroline se virent enveloppés d'un véritable cordon sanitaire.

Quelle audace! quel outrage! Cette fois la violence était directe et le procédé brutal jusqu'au cynisme. La terreur du roi fut au comble; la fureur de la reine ne connut pas de bornes: ce n'était plus dans leur royaume qu'ils étaient prisonniers, c'était dans leur palais.

Poussée à bout par ce dernier affront, Caroline foula aux pieds toute espèce de considération de ménagement et même de prudence; elle quitta sa tour sous l'empire de la colère, et, traversant les jardins d'un pas précipité, elle alla droit à l'appartement de Ferdinand. Au moment d'y entrer, elle s'arrêta tout court à l'ouïe d'une voix qui la fit tressaillir, et apprit que sa majesté était en conférence avec lord Bentinck.

— Lord Bentinck!... s'écria-t-elle en devenant pâle comme la mort.

Tombant sur un siége à la porte même du cabinet royal, il lui fut impossible d'articuler un mot de plus, ni de faire un seul mouvement.

**CHARLES DIDIER.**

(*La suite à demain.*)

**BULLETIN THÉATRAL.**

Ce soir à l'Opéra Carlotta Grisi dans *Giselle*, le charmant ballet dont la fraîcheur n'a pu être altérée encore par 67 représentations.

A l'Opéra-Comique c'est le tour de la *Sirène* avec Mlle Lavoye. M. Auber règne sans partage sur cette scène; on est toujours sûr de voir sur l'affiche la *Part du Diable*, le *Maçon* ou la *Sirène*.

Au Théâtre-Français la 5e représentation de *la Femme de quarante ans*, heureux début de M. Galoppe d'Onquaire.

Les amateurs du terrible iront admirer Frédérick à la Porte Saint-Martin dans la *Dame de Saint-Tropez*.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Foire de Saint-Saëns.* — On écrit de Saint-Saëns au *Mémorial de Rouen :*

« La journée la plus belle et la plus douce que l'on puisse désirer dans une saison aussi avancée a favorisé notre foire du 25 novembre, la plus importante de nos deux foires de l'année. L'affluence des étrangers était très grande. Au dire des intéressés, la vente des chevaux, des vaches et des moutons s'est opérée à de très bons prix. Le petit commerce s'en est ressenti. Nous signalons ce fait avec plaisir, parce que, pour quiconque connaît les petites villes, les bourgs et les campagnes, le résultat d'une foire est chose beaucoup plus importante qu'on ne pense. »

*Opinion d'un agriculteur sur les congrès.* — M. Amable Dubois, qui a pris une part active aux travaux du congrès agricole de Saint-Quentin, vient de publier plusieurs articles sur ce sujet dans le *Journal de la Somme*. A propos du projet d'association des départements du Nord, que M. Amable Dubois a appuyé, avec cette restriction, dit-il, que l'association n'aurait lieu que jusqu'à l'établissement des chambres consultatives, nous trouvons dans l'un de ces articles les réflexions suivantes :

« Je trouve, et ce congrès m'a confirmé dans mon opinion déjà formée à Paris, je trouve les congrès à peu près inutiles, et les associations dangereuses. Si j'ai voté pour celle-ci c'est qu'elle ne doit avoir d'effet que dans deux ans, et que d'ici-là, le gouvernement sentira, je l'espère, qu'il fait une faute énorme, en ne donnant pas de bonne grâce une institution juste et nécessaire. D'ici deux ans, si le gouvernement est sage, il accordera à l'agriculture des chambres consultatives, et dès-lors plus d'associations qui ont, je l'avoue, quelque chose de menaçant et d'hostile ; plus de congrès tels qu'ils sont aujourd'hui, pour discuter à la course des questions graves, dangereuses, parce qu'il s'agit d'intérêts fortement engagés, et que la lutte des intérêts matériels est aujourd'hui, au dix-neuvième siècle, ce qu'a été à une autre époque la lutte des opinions religieuses. Si plus tard il y a des congrès, ils ne seront plus qu'un vaste concours où plusieurs départements viendront comparer leurs instruments, leurs bestiaux, et les résultats de leurs cultures. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 27 Novembre. | | | 28 Novembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 882 q. | 65 k. | Arrivages | 1663 q. | 65 k. |
| Ventes | 689 | 02 | Ventes | 2543 | 66 |
| Restant | 9196 | 10 | Restant | 8616 | 87 |
| Cours moyen | 33,11 | | Cours moyen | 33.20 | |
| Cours-taxe | 33.00 | | Cours-taxe | 33.02 | |

| Cote administrati[ve] | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 07 q. | 85 k. | 48,40 à 51,00 | Gr. | 00 q. | 00 k | 00 00 à 00.00 |
| 1re | 216 | 66 | 33,10 à 35 67 | 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2 | 240 | 21 | 30,55 à 32,80 | 2e | 00 | 00 | 00 00 à 00,00 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00 00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00 00 |
| 4 | 41 | 22 | 21,00 à 21 85 | 4e | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| Al. | 39 | 25 | 32.50 à 00,00 | Al. | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |

ST-OMER, 25 nov. — La farine est bien tenue au cours de 32.

NANTES, 25 nov. — Farine 1re 33,95 à 35,22 ; 2e 31,44 à 32,50 ; peu abondantes et sans variation de cours.

### Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 27 novembre. — *Cours légal.* Froment 16,35 à 19. — Seigle 9,65 à 10,33. — Orge 11,03 — Avoine 7,50.

COULOMMIERS, 27 nov. — Froment 1re 17,02 à 18 13; 2e 16,31 à 16,88; 3e 15,63 à 15,94. — Seigle prix moyen 9,06. — Orge 6,50. — Avoine 9 25. Approvisionnement faible, offre nombreuses et empressées. Hausse de 0,31 à 0,63.

NANGIS, 27 nov. — Froment 17 65. — Avoine 6,20. — Marché ordinaire, vente facile.

ROYE, 25 nov. — Froment 1re 15 à 16; 2e 14 à 14,75; 3e 13 à 13,75, sans variation les 3/4 des achats ont été faits à raison de 15.50.

PACY, 21 nov. — Froment 16,30. — Méteil 14,75. — Seigle 9,78. — Orge 8,98. — Avoine 6,17.

VERNON, 23 nov. — Froment 16.22. — Méteil 14,50. — Seigle 10. — Orge 9. — Avoine 5,50.

LES ANDELYS, 25 nov. — Froment 14,16. — Méteil 13. — Seigle 10,50. — Orge 9. — Avoine 6,25.

VERNEUIL, 25 nov. — Froment 16,46. — Méteil 15. — Seigle 12. — Orge 9. — Avoine 6,25.

CAEN, 25 nov. — Froment 1re 20; 2e 18,25; 3e 15,50. — Orge 10,30. — Sarrazin 9,56. — Avoine 8,62. Baisse qui a influé sur celle du pain de 0,05 par 6 kil.

SAINT-OMER, 23 novembre. — Froment blanc 1re 17,50 ; 2e 16,50 ; 3e 15,90 ; do roux 1re 16,40 ; 2e 15,60 ; 3e 14,50. — Méteil 12.50. — Seigle et orge 10,00. — Avoine 6,00 à 6,50.

LILLE, 26 novembre. — Froment 1re 19,02 à 20,64 ; 2e (blanc) 17,85 à 18,34. — Seigle 11,50 à 12,25. — Avoine 7,50 à 12,25.

VALENCIENNES, 27 novembre. — *Cours officiel.* Froment 1re 19,34 ; 2e 17,65 ; *Cours commercial.* Froment 1re 18,00 à 18,50 ; 17,00 à 17,50 ; 3e 15.50 à 16,50. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 10,50 à 11,75. — Avoine 5,50 à 6,50. Nous n'avions que très peu de blé aujourd'hui, et la majeure partie était en qualités secondaires ; la vente s'est faite activement au cours. Les prix des autres denrées ne sont que nominaux. Les farines ont repris faveur : 1re qualité 32,50 ; 2e 31,50 ; 3e 30 ; 4e 29.

ORCHIES, 25 novembre. — Froment 1re 18,50 ; 2e 17,50 ; 3e 16,50. — Seigle 10,00 à 11,00. — Avoine 4,00 à 6,00.

BERGUES, 25 novembre. — *Cours officiel.* Froment 1re 18,62 ; 2e 17,91 ; 3e 17,20. — Seigle 11,79. — Orge 11,76. — Avoine 7,67. — Pommes de terre 1,80.

NANTES, 25 novembre. — Froment de la Vallée, de Saumur 18,50 ; rive d'Erdre 18,60 ; Pont-Rousseau (78 k.) 18,00 à 17,75 ; d'Aujou 18,50 à 18,25 — Seigle haut de Loire 12,75 ; — Orge de Saumur 11,40. — Avoine grosse (52 k.) 6,75.

Par suite de la continuation du beau temps, qui a permis de terminer les semences, les affaires ont été un peu plus calmes la semaine dernière à Nantes. Le grand nombre de navires chargés de grains, attendus de notre port à Bordeaux, a aussi beaucoup contribué au ralentissement des transactions ; les prix cependant ont été tenus avec fermeté de la part des vendeurs, surtout au commencement de la semaine.

Les froments de Pont-Rousseau ont été payés 18 fr., mais vers les derniers jours, les acheteurs n'offraient que 17,75 de l'hect. pesant 78 kil.

1600 hect. froment de Chalonnes et Saint-Florent ont trouvé acheteurs à 19 fr. les 80 kil. en belle qualité, et 1800 à 2000 hect. froment d'Erdre ont été traités de 18,50 à 18,75 les 80 kil.

***Marchés étrangers.*** BRUXELLES, 25 nov.

***Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs belges du 18 au 23 novembre.***

| | Froment. | Seigle. |
|---|---|---|
| | Prix moyens. | |
| Arlon | 15,00 | 9,00 |
| Anvers | 18,25 | 10,62 |
| Bruges | 15,73 | 9,18 |
| Bruxelles | 17,68 | 10,30 |
| Gand | 16,52 | 10,31 |
| Hasselt | 18,70 | 11,25 |
| Liége | 17,11 | 10,93 |
| Louvain | 18,39 | 10,66 |
| Namur | 17,48 | 9,58 |
| Mons | 17,80 | 9,35 |
| Prix moy. | 17,48 | 10,67 |

Il résulte des prix moyens ci-dessus :

1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37.50 les 1'000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1'000 kil.; 2o Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 cent. les 1'000 kil.

ODESSA, 1er novembre. — Notre dépôt en céréales se compose actuellement de 700'000 tchetwerts blés tendres, de 35'000 tchetw. blés durs ; 10'000 tchetw. seigle ; 8,000 avoine et 6'000 graines de lin.

La continuation des beaux temps favorise la descente, qui est toujours très active, et nous fournit de belles qualités de blés nouveaux, ce qui aggrave davantage la fâcheuse position de ceux existants dans nos magasins. La demande se porte de préférence sur les blés nouveaux de Pologne, qui sont généralement très beaux et de bon poids et que l'on vend sur charrettes dans les prix de r. 16 1/2 à 17 1/2. Les blés un peu moins beaux obtiennent de r. 15 à 16, et les bonnes qualités de 13 à 14.

Les blés rouges, généralement lourds, se placent de 11 à 14, et quelques petites parties primeur de Pologne, d'un fort poids, de 15 à 16, suivant le mérite.

### Graineterie (par hect.).

PARIS, halle du 27 nov. — Vente par facteurs. *Légumes secs.* Haricots de Soissons 24,65 à 30; do ord. 14 à 22; do flageolets 20,65 à 22,65; do suisses blancs 18; do suisses rouges 17,35 ; do Chartres 16,65 à 18,65. — Pois cassés 25,45 à 32. — Lentilles gallardon 28,65 à 40; do de pays 16 à 20,66.

*Graines diverses.* Vesce de printemps 13,30 à 14,34. — Senevé 48. — Millet 17,30. — Chenevis 15 à 18,45. — Criblures 8.6. à 9,83.

*Graines fourragères.* Elles sont peu offertes; dans la prévision d'une reprise prochaine dans les demandes, on les tient assez fermes pour que les acheteurs apportent de l'hésitation. Les belles graines de trèfle de l'année sont tenues à 105; les qualités courantes de 95 à 100. Vieilles graines de 80 à 85 et 90 en belle qualité.

Graine de luzerne de Provence 1er choix de l'année 135; qualités secondaires 125 à 130.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 28 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1792 | 1763 | 30 | 1 20 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 66 | 62 | 4 | 1 08 | » 90 | » 70 |
| Veaux..... | 860 | 846 | 14 | 1 24 | 1 06 | » 88 |
| Moutons.. | 9100 | 8354 | 746 | 1 38 | 1 14 | » 90 |

PARIS, *marché aux chevaux* du 27 nov. — Il a paru sur place 204 chevaux ; mais le marché a été pour ainsi dire nul à cause du mauvais temps.

COULOMMIERS, 27 novembre. — 170 veaux gras 1,26-1,12-0,98. — 97 veaux d'élève 11,00 à 22,00 l'un. — 55 grands porcs de 42 à 54 l'un. — 67 petits porcs de 9 à 24.

NANGIS, 27 novembre. — 354 veaux 1,10-0,80. — 21 bœufs 1,20-1,00. — 1 vache 0,80.

STRASBOURG, 25 novembre. — 47 bœufs amenés et tous vendus 1,24-1,16, hausse de 0,04. Approvisionnement très faible, vente active. On a abattu dans le courant de la semaine 291 porcs à 1,00. — 188 veaux 1,10. — 139 moutons 1,20. — 21 taureaux 0,80-0,72. — 7 vaches 1,06-0,90; hausse de 0,06.

*Suif cru* 0,95. — *Cuirs verts* 0,92-0,84.

NANTES, 25 novembre. — Toujours continuation de calme à Nantes dans la vente des bestiaux. Le prix des veaux augmente toutes les semaines ; on paie aujourd'hui 55 c. le 1/2 kil., prix inférieur à celui payé l'année dernière à pareille époque, car il était alors à 70 c. Les bœufs ont repris un peu de faveur. Les moutons sont rares et très chers.

Les peaux de bœufs valent 35,50 les 50 kil.; celles de vaches 45 fr.; peaux de veaux 70 fr.

### Laines.

PARIS. — Presque tous les laveurs ayant vendu leurs laines, soit pour le peigne, soit pour draperie, ils recherchent actuellement les laines en suint qui peuvent rester chez les spéculateurs, soit encore chez les fermiers qui n'avaient pas vendu leurs laines au moment de la récolte. Les cours varient depuis 90 c., 1 fr. et 1,05 le demi kil. selon le conditionnement.

Tout ce qu'il y avait sur place a été vendu cette semaine de 20 à 21, soit pour le peigne, soit pour Elbœuf, et aussi à quelques laveurs. Une forte partie laine à dos de Bourgogne a été aussi cédée pour peigne.


FABRIQUE DE BRONZES ET DORURES; — LAMPES DITES CARCEL ET HYDROSTATIQUES, rue Richelieu, 89, MAISON SERRUROT. — Lustres, Pendules, Flambeaux, Candélabres, etc., au prix de fabrique, exécutés avec toute la perfection qui a valu à cette maison un rappel de médaille et une nouvelle médaille à la dernière Exposition. — Lampes dites Carcel, à 28 francs; Hydrostatiques, à 18 francs. — Perfection et bon marché.

En vente chez l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, 60.

MÉTHODE ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.

Par M. et Mme ÉMILE CHEVÉ.

Un vol. grand in-8o de 336 pages. — Prix net : 7 fr. 50 cent., et par la poste, 9 fr. — Écrire franco.

POURQUOI LA MUSIQUE EST SI PEU RÉPANDUE EN FRANCE,

Brochure grand in-8o, par M. Émile CHEVÉ. — Prix : 50 centimes ; par la poste : 65 centimes.

PRIVILÈGE EXCLUSIF. DÉSINFECTION. Rue Neuve-St-Merry, 9.

EAU INODORE DÉSINFECTANTE

De RAPHANEL et LEDOYEN, pharmaciens.

Cette EAU, en détruisant le principe de *la fermentation putride, fait disparaître instantanément et complètement L'ODEUR DES FOSSES D'AISANCE* en tout temps et pendant la vidange, ainsi que celle des lieux infects. C'est un résultat inappréciable sous le rapport de la salubrité ; elle possède l'immense avantage de préserver les ouvriers des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés ; de préserver les dorures, l'argenterie et les peintures de toute altération. *L'emploi de ce procédé est très facile.* Les matières retirées des fosses peuvent être jetées en plein air sans inconvénient. — 1 fr. le litre, ou, par abonnement, de gré à gré.

LIBRAIRIE ILLUSTRÉE DE CHARLES WARÉE, éditeur, rue Richelieu, 45 bis.

HISTOIRE DU PEUPLE DE PARIS

Par CAPO DE FEUILLIDE,

PUBLIÉE EN 75 LIVRAISONS A 30 C.

50 dessins tirés à part et 200 vignettes dans le texte.

(L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MAI PROCHAIN.)

Ouvrages terminés à la même Librairie.

LES ETRANGERS A PARIS

400 dessins. — 1 vol. grand in-8o. — Prix : 15 fr.

Châteaux et Ruines historiques de France

300 DESSINS SUR CHINE. — 2 VOL. GRAND IN-8o. — PRIX : 25 FR.

OPTIQUE ANGLAISE

DÉPOT SPÉCIAL de l'ingénieur WILD, de Londres. DEREPAS, opt. de S. M. la Reine d'Angleterre, *Palais-Royal*, 21.

Les LORGNETTES VICTORIA et MARQUISES, remarquablement supérieures par le travail de leurs verres en FLINT GLASS, sont à la fois claires, très grossissantes, *sans jamais fatiguer les yeux.* Leur extrême petitesse les rend très portatives.

Les verres de l'ingénieur Wild, montés en conserves pour VUES MYOPES et PRESBYTES, sont d'une parfaite netteté et procurent aux *vues les plus difficiles* un calme qui les soulage instantanément. Le seul Dépôt est chez Derepas, dont le magasin est toujours *spécial* pour les objets de goût, d'élégance et de consciencieuse perfection.

LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

3e édit., 2 vol. in-8o, ornés de 40 pl. dessinées par Carême. — 16 fr.

Livre hors de ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château, — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèlent le créateur, le praticien éminent.

Paris, au Dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30. — On trouve des exemplaires reliés.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais. FOURIER, PRIX : 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

SA VIE ET SA THÉORIE,

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.

II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

PAR F. VIDAL.

Brochure in-8o de 5 feuilles. — Prix 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE,

Suivi de MÉLANGES, par V. HENNEQUIN.

Un fort volume in-8o. — Prix : 6 francs.



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

ques députés se proposent d'introduire dans la chambre la question du travail, et de prendre pour mot d'ordre : *l'enquête sur la situation des classes laborieuses.*

Ainsi, dans la session qui va s'ouvrir, comme dans toutes les sessions antérieures, il est probable qu'il n'y aura pas, au sein de la représentation nationale, unité de but, accord positif des volontés sur une œuvre grande et utile. C'est le côté fâcheux de la situation.

L'instrument représentatif, créé par la Révolution française, devrait avoir pour fonction de transformer pacifiquement la société même. Les mandataires du pays devraient s'inspirer à la fois des sublimes élans de 89 et des découvertes de la science sociale. En réunissant ainsi le côté sympathique et le côté positif, ils les balanceraient, ils les équilibreraient l'un par l'autre. Ils ne redouteraient plus le progrès subversif, et ils sortiraient de l'immobilité routinière. D'accord sur le but, ils pourraient s'entendre sur les moyens, c'est-à-dire sur la marche à suivre, au dedans et au dehors, pour arriver le plus sûrement à la réorganisation de la société et à l'harmonique expansion de l'Europe sur le monde barbare et sauvage. Cela constituerait une politique intérieure et extérieure, qui s'incarnerait dans les hommes, et se traduirait par des actes.

L'instrument législatif devrait imprimer le mouvement à l'instrument administratif. Mais l'instrument législatif manque lui-même de mouvement et de vie ; c'est une machine inerte, ou qui n'est agitée que par de légères et stériles convulsions. Les mille coteries qui remuent au sein de la représentation nationale, ne peuvent lui rendre la vie.

Oui, il manque à la chambre un souffle, une inspiration, un signe de ralliement, un mot d'ordre. Mais le mot d'ordre commence à se faire entendre dans le pays et dans les masses laborieuses. Il retentit déjà dans la presse départementale, et dans la presse parisienne. Ce mot d'ordre, c'est l'ORGANISATION DU TRAVAIL. Organiser le travail ! ce problème immense comprend le dedans et le dehors ; il s'applique à la France, à l'Europe, au genre humain. A côté de cette œuvre qui rendra à la France sa véritable grandeur, qui sera la véritable base de l'union intime de toutes les classes et de tous les peuples, que sont donc et le renversement du ministère, et le refus de la dotation, et l'entente cordiale?

L'organisation du travail ! tel devrait être le mot d'ordre de la session prochaine. L'organisation du travail ! ce n'est pas seulement le symbole de l'avenir, c'est aussi l'œuvre du présent. Le temps presse : la France s'ennuie ; le peuple souffre ; la bourgeoisie se corrompt. L'Europe entière s'agite ; les questions de travail sont partout soulevées ; la civilisation, qui repose encore sur le fait du salaire, menace de crouler. L'humanité se trouve placée dans une alternative redoutable : ou une société nouvelle, ayant

priabilité au ministère de la marine, sa destitution. On sait que M. Lacoudrais est membre de la chambre des députés. M. Lacoudrais a reçu l'ordre de quitter le ministère dès demain. Peut-être les journaux officiels nous diront-ils le mystère de cette brusque détermination. »

Le *Messager* garde le silence, mais le *Moniteur parisien* publie ce qui suit au sujet de la mesure dont il vient d'être parlé :

« On annonce que, par une décision royale rendue sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, la direction des fonds et invalides doit cesser d'exister telle qu'elle est constituée à l'administration centrale de ce département, et qu'il y est substitué deux divisions, l'une de la comptabilité des fonds, l'autre des invalides.

» Par suite de l'adoption de cette mesure, M. Lacoudrais, membre de la chambre des députés, commissaire-général de la marine, qui a exercé jusqu'à ce jour l'emploi de directeur des fonds et invalides, serait destiné à occuper une préfecture maritime. »

## Conflits entre les maires et les conseils municipaux.

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« La démarche faite par la majorité du conseil municipal auprès du préfet, avait pour objet de provoquer une réunion extraordinaire de ce conseil pour la rédaction du procès-verbal de la dernière séance, rédaction empêchée par M. Aug. Giraud. Il semble résulter de quelques mots échappés au journal officiel de Maine-et-Loire, que le préfet est disposé à se rendre très prochainement aux vœux de l'opposition.

» Ce n'est pas du reste seulement à Angers qu'un conflit existe entre le maire et le conseil municipal. Nous avons cité déjà plusieurs exemples de ces luttes engagées contre le principe électif.

» Parmi les communes où de semblables faits se sont produits, nous avons déjà parlé de Toucy, dans le département de l'Yonne, et de Nogent-le-Roi, dans le département d'Eure-et-Loir. Là, comme à Angers, la session de novembre a été signalée par de déplorables scandales.

» A Toucy, comme à Angers, le conflit dure depuis dix-huit mois. Depuis dix-huit mois le conseil repousse un homme incapable : depuis dix-huit mois il refuse son concours à M. Barrey, le Giraud de l'endroit. A la séance dernière, comme aux précédentes, le conseil a voté l'ajournement de toutes les affaires qui lui ont été soumises, et une proposition a été faite pour signaler au préfet la triste situation de la commune, causée par ce conflit, et l'inviter à y apporter un terme.

» M. Barrey s'est fâché tout rouge, comme M. Giraud ; il n'a pas permis qu'on délibérât, et a levé la séance en déclarant la session close malgré les réclamations unanimes de l'assemblée, toujours comme M. Giraud. La scène, comme on pense, a été des plus vives.

» Avant de quitter la salle, le conseil a rédigé une protestation au préfet pour se plaindre de la conduite du maire. Le préfet a donné tort au conseil ; cependant il a invité le maire à convoquer de nouveau les représentants de la commune ; ce qu'il a fait en maugréant, et par l'intermédiaire d'un adjoint qui l'a remplacé.

» La lutte n'est donc pas finie, et, comme celle d'Angers, la commune de Toucy est résolue à attendre qu'il plaise au pouvoir de faire cesser cette anarchie par une dissolution du conseil ou par la destitution du maire.

## PROROGATION DU PARLEMENT ANGLAIS.

On lit dans le *Standard* du 27 que, dans le conseil privé du lendemain, qui devait être présidé par la reine à Windsor, une proclamation sera adoptée ayant pour but la prorogation du parlement, du jeudi 12 décembre au mardi 4 février.

## Nouvelles de Taïti.

On lit dans le *Mercure de Valparaiso* du 17 août :

« Nous avons reçu par la corvette l'*Albatros*, le journal l'*Océanie française* du 14 juillet. Les affaires de l'Archipel, quoique ne présentant pas un aspect menaçant, sont loin pourtant d'être tranquilles. Les escarmouches continuent.

» L'*Océanie française* donne des éloges au capitaine Haumond, du steamer anglais, la *Salamandre*, pour avoir détrompé les naturels de l'idée qu'ils avaient que les forces anglaises étaient là pour les protéger. Si cette démarche de l'officier anglais avait pour but d'empêcher une effusion inutile de sang humain, personne ne refusera au capitaine la reconnaissance qu'il mérite. Le 17 juillet la frégate anglaise, le *Carysford*, était arrivée de Valparaiso. Elle avait salué la frégate française, l'*Uranie*, qui lui avait rendu son salut. Le gouverneur, capitaine Bruat, fit bon accueil à lord W. Paulet, et, quoiqu'il n'eût reçu aucune nouvelle officielle du gouvernement français, il envoya immédiatement le chef de son état-major à bord du *Basilic* avec une lettre pour Pomaré, informant celle-ci du nouvel état de choses et l'invitant à descendre à terre. Cette lettre fut traduite à la reine en présence du chef français et des commandants du *Carysford* et du *Basilic*. La reine répondit qu'elle se rendrait à Barabara où elle attendrait l'arrangement des affaires.

» En conséquence, le *Carysford* se prépara sur-le-champ à l'y conduire. Le 1er mari de Pomaré, le chef Tabra, réside à Barahara. »

## Nouvelles d'Espagne.

Les séances de la chambre des députés de Madrid se traînent péniblement. La nation espagnole ne semble apporter aucun intérêt à ces conciliabules, où l'on écartèle sans pitié sa loi constitutionnelle. De guerre lasse, il a été décidé dans la séance du 25, qu'une commission serait nommée pour examiner deux propositions ayant pour but de faire choix, avant les réunions, des amendements à discuter, et d'obvier ainsi à une perte de temps considérable. Un député, M. Orenze, avait demandé que la chambre autorisât un emprunt de 100 millions de réaux (25 millions de francs), pour la construction et la réparation des routes. Cette proposition a été rejetée ; elle était combattue par le ministère qui a soutenu que ces questions ne devaient pas être soulevées isolément, mais se rattacher à un plan général, et a annoncé que bientôt il présenterait un projet complet, non seulement pour les routes, mais aussi pour les chemins de fer.

On a repris la discussion sur la réforme de la constitution. Le titre dont on s'occupe a trait à la chambre des députés. M. Seyas a demandé que les députés fussent nommés par des assemblées électorales, et qu'on en choisît un sur 50,000 âmes. La chambre a accepté cet amendement, appuyé par la commission et par le gouvernement. 71 voix contre 20 ont repoussé le clergé de la chambre. M. Calderon Collantes proposait qu'on ajoutât à ces mots : *âgé de 25 ans accomplis*, ceux-ci : *et jouir d'un certain re-*

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

## Quatrième partie.

### LXIII. — LA FAVORITE.

Les petits esprits ne se préoccupent que des petites choses. Quelle idée croyez-vous qui vint la première à Ferdinand à la vue de lord Bentinck? Vous imaginez, sans doute, qu'il lui demanda compte de son insolent ultimatum ou du siége plus insolent encore de la résidence royale? Point :

— De quel droit, lui dit-il d'un ton courroucé, vous êtes-vous permis de forcer la consigne que j'ai donnée? Je ne voulais recevoir personne.

— Les affaires dont je viens entretenir votre majesté sont d'une telle importance, que j'ai cru devoir prendre sur moi cette légère infraction aux lois de l'étiquette.

— Légère! milord, légère!... Vous voulez dire fort grave, et j'ai le droit de m'en formaliser. Sachez que je me tiens pour offensé et même très offensé, entendez-vous bien.

— Sire, je vous entends parfaitement, répliqua Bentinck avec un sérieux plein d'ironie, et je vous demande pardon de vous avoir mécontenté ; une autre fois j'y mettrai plus de circonspection.

— Une autre fois ! une autre fois !... à la bonne heure ; mais me direz-vous enfin ce que vous me voulez et ce que signifient les troupes que je vois d'ici ? Prétendez-vous me traiter comme vous avez traité Tippoo-Saïb? Suis-je votre prisonnier, par hasard?

— Oui, sire, c'est-à-dire que vous êtes le prisonnier de la Grande-Bretagne, dont je ne suis ici que le représentant. Il m'a coûté, sans doute, de mettre à exécution une mesure si rigoureuse ; mais je n'ai fait qu'obéir à mes instructions et à la suprême loi de la nécessité. En voyant votre majesté quitter si brusquement Palerme, j'ai dû craindre qu'elle ne retournât à la Ficuzza sans avoir régularisé le gouvernement, en rendant au prince royal les pouvoirs révoqués par elle. Il pouvait naître de cet interrègne de graves désordres, et je suis responsable de la tranquillité publique vis-à-vis de la Sicile, de l'Angleterre, de vous, sire, et de moi-même. Souffrez donc que je la maintienne à tout prix.

Cette manière nette et résolue de poser la question ébranla l'attitude ferme que Ferdinand avait essayé de prendre au début ; il perdit contenance au point de laisser voir son trouble à l'ennemi.

— Enfin, milord, que voulez-vous de moi, demanda-t-il d'une voix altérée ?

— J'ai eu l'honneur d'adresser hier à votre majesté une note à laquelle vous n'avez pas répondu ; je viens chercher votre réponse.

— Ma réponse... Quelle réponse voulez-vous que je vous fasse?

— Afin de vous épargner la peine de la formuler, j'en ai moi-même rédigé les termes, et je vais avec votre permission en donner lecture à votre majesté.

Là-dessus, Bentinck exiba un papier de sa poche et le déplia tranquillement aux yeux stupéfaits du vieux roi, qui le regardait faire avec l'inquiétude du prévenu à qui on va signifier sa sentence. Il ne trouva pas un mot à dire et attendit avec une résignation silencieuse le coup dont il était menacé.

— Sire, reprit Bentinck sans avoir l'air de remarquer la stupeur de Ferdinand, mais en se promettant bien d'en tirer parti, ceci est le texte du traité secret qu'il me semble convenable de conclure entre nous et que votre majesté voudra bien signer après en avoir pris connaissance.

— Signer ? moi ?... s'écria Ferdinand avec un effroi naïf. Qu'est-ce que vous voulez que je signe? Je n'ai pas ma griffe ici.

— Voici une plume qui en tiendra lieu ; la signature de votre majesté n'en sera que meilleure.

Les conditions du traité étaient celles-ci :

Le vicariat-général de l'héritier présomptif serait rétabli dans toute sa plénitude, et, en révoquant le décret qui l'avait abrogé, Ferdinand promettait sur l'honneur de ne jamais ressaisir le gouvernement du royaume sans la permission de la Grande-Bretagne. En revanche, lord Bentinck lui garantissait au nom de la cour de Saint-James sa liste civile et les honneurs royaux ; de plus, il s'engageait solennellement à ne jamais forcer Ferdinand à reprendre le pouvoir. Ce dernier article avait l'air d'une dérision : c'est comme si, en jetant un homme en prison, on lui promettait, par intérêt pour lui, de lui bien river ses chaînes.

Bentinck fit cette lecture d'une voix brève, impérative, comme s'il avait lu un ordre du jour à son armée, et Ferdinand l'écouta sans faire aucune observation. Il était visiblement dominé, vaincu et n'aspirait qu'à en finir le plus tôt possible. La lecture terminée, le silence régna quelque temps. Tout-à-coup une violente décharge de mousqueterie se fit entendre au dehors. Le roi tressaillit et devint pâle.

— Ce n'est rien, dit froidement l'Anglais ; les troupes font l'exercice à feu.

Il est permis de croire que, loin d'être un effet du hasard, cette détonation avait été préméditée au contraire et calculée pour appuyer les prétentions du plénipotentiaire, en portant l'épouvante au cœur du vieillard découronné ; mais ce moyen d'intimidation était bien superflu, sans compter qu'il était odieux : incapable d'engager la lutte, le pauvre vieux Bourbon était complètement livré et ne demandait qu'à signer pour se débarrasser de son persécuteur. Dans ce moment-là il aurait signé son abdication, son exil et jusqu'à son arrêt de mort.

— Je suis prêt, dit-il d'une voix entrecoupée, à faire tout ce que vous voulez. Je n'ai jamais eu de mauvais desseins contre le parlement ni contre la constitution. Il n'y a rien à craindre de ma part. Tout s'arrangera. Je veux vivre en paix avec le prince régent d'Angleterre et en bonne intelligence avec vous, milord, qui êtes son digne représentant. Je m'en vais. Où faut-il que j'aille? A la Ficuzza ou ailleurs, peu m'importe. J'irai même à Malte, oui, à Malte, si vous le jugez nécessaire.

Bentinck ne releva pas pour le moment cette dernière proposition, voulant sans doute auparavant se donner le temps de la réflexion, et couler à fond l'affaire de son traité léonin. Voyant le roi si bien disposé, il y ajouta d'inspiration un article supplémentaire.

— Sire, répondit-il, il dépend de votre majesté, et d'elle seule, que la bonne harmonie ne soit jamais troublée entre nous. L'Angleterre et la Sicile sont faites pour s'aimer ; mais je crains — excusez ma franchise — je crains les intrigues et la mauvaise influence d'une personne auguste, qui est notre ennemie et encore plus l'ennemie d'elle-même. En un mot, sire, l'obstacle au bon accord entre les deux États, et à la bonne administration du royaume, a toujours été et sera toujours la reine Caroline. Consentez à ce qu'on l'éloigne de Sicile pour un temps.

— M'éloigner de Sicile ! s'écria Caroline en ouvrant tout-à-coup et avec la violence d'un ouragan la porte du cabinet. Pourquoi ne pas demander tout d'un temps ma tête? Ma mort du moins calmera vos alarmes. Je vous gêne, je le sais et je suis fière de l'inquiétude que je vous inspire, de la haine dont vous me poursuivez ; je vous rendrais votre haine au centuple si je ne vous méprisais plus encore que je ne vous hais. Je vous fais l'honneur de m'adresser à vous, Milord, parce que vous êtes ici la personnification vivante de l'Angleterre, l'agent, l'instrument, le séide de votre prince régent ; c'est à ce titre, apprenez-le, à ce titre seul que vous êtes quelque chose à mes yeux ; la fille de Marie-Thérèse ne connaît pas le nommé Bentinck. Retenez bien mes paroles afin de les rapporter fidèlement à ceux qui vous envoient, car il faut qu'une fois enfin je leur dise et à vous aussi, tout ce que j'ai sur le cœur. Je vous hais, vous dis-je, et je vous méprise encore plus que je ne vous hais ; oui, je vous méprise, car vous abusez indignement de la faiblesse d'un vieillard pour le dépouiller, et vous l'effrayez lâchement afin d'exploiter ses terreurs au profit de votre rapacité. Quel nom donner à de si bas calculs ? Vit-on jamais tant de violence unie à tant d'astuce ? Qui êtes-vous donc, après tout, pour vous imposer à la Sicile et pour nous tyranniser? Vous combattez, dites-vous, en faveur des principes monarchiques, mensonge ! vous les violez tous impudemment. Est-ce en ébranlant la fidélité des peuples, en opprimant, en avilissant dans nos personnes la dignité du trône que vous prétendez sau-

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 29 novembre.

tion que celle de pénétrer au cœur de ces montagnes difficiles, et qu'en effet il est allé s'y établir par le fait de sa seule volonté, pour y organiser avec plus de sécurité son premier noyau de force armée et pour en faire sa base d'opérations.

» Cependant, sa situation actuelle est assez critique. Les gués de l'Ebre sont gardés avec le plus grand soin. Dix bataillons d'infanterie et six escadrons de cavalerie forment déjà autour de lui un cercle dont lui même forme le point central, et le général Oribe vient de s'interner dans la montagne pour tâcher de le joindre. Malgré cela, l'officier qui nous écrit pense que la nature du pays et la connaissance parfaite des localités, que Zurbano possède à un si haut degré, rendront sa résistance très longue. »

«D'un autre côté, dit la *Sentinelle des Pyrénées*, les insurgés du Haut-Aragon ont fait de notables progrès. Nous avons sous les yeux une lettre venant d'une source irrécusable qui annonce que les insurgés s'élèvent déjà au nombre de 7 à 800 hommes, dont 500 du pays, patriotes accourus de divers points à la voix du général Ruiz, et d'environ 250 hommes de troupes de ligne ou carabineros, qui se sont joints à lui. Parmi les insurgés se trouvent près de cent officiers, qui seront d'un grand secours pour la prompte organisation des volontaires qui se rendent en foule à l'appel de Ruiz.

» Soixante hommes sortis de Jaca pour opérer contre le général, ont passé dans ses rangs après avoir tué leur chef.

»La même personne, ajoute la *Sentinelle*, qui nous avait donné exactement les premiers détails sur l'insurrection des vallées d'Hecho et d'Anso, a reçu la nouvelle qu'un corps de 500 hommes a été mis en pleine déroute par le général Ruiz. Nous donnons cette importante nouvelle à nos lecteurs, sans la garantir toutefois, parce qu'elle ne nous a pas été donnée entourée de ces détails qui ne permettent pas le doute le plus léger : cependant nous devons dire que la personne en question est en situation d'être bien informée.

»Suit la proclamation du général Ruiz appelant les patriotes aux armes, leur rappelant son pronunciamiento de Carthagène, les invitant à venger les martyrs de Saragosse et leur recommandant de n'avoir d'autres cris de ralliement que ceux de *vivent la liberté et l'indépendance nationale! Vive la junte centrale qui peut seule rétablir la constitution violée! Vive le duc de la Victoire* !»

— Le *Globe* de Londres fait les réflexions suivantes sur la levée de boucliers de Zurbano :

« Que Zurbano, dit-il, qui est très riche, s'engage dans une entreprise dont le premier résultat sera la confiscation de tous ses biens en Espagne, cela n'indique que deux choses : c'est qu'il est fou, ou que ses plans sont plus larges et ont des ramifications plus étendues qu'on ne le suppose généralement. Son caractère est plein d'énergie et de hardiesse ; cependant, il a montré jusqu'ici une prudence qui n'est guère conciliable avec ses efforts, s'ils sont aussi désespérés que les circonstances semblent l'indiquer. »

— Le conseil municipal de Paris a voté aujourd'hui une somme de 172 mille francs pour l'assainissement des avenues de Boufflers, de Lowendal et de la place Fontenoy. Cet assainissement des plus urgents a été commencé par la construction d'un égout actuellement exécuté. Le rè-

— La *Presse* demande s'il faut induire de la nomination isolée de M. le comte Jaubert à la pairie, que le ministère renonce à la promotion dont on a parlé dans ces derniers temps? Pour son compte elle préfère croire que cette nomination sera suivie de quelques autres qui sont attendues par l'opinion publique; une telle interprétation étant conforme à la lettre et à l'esprit de la loi, disposant que *les ordonnances de nomination doivent être individuelles*.

— Le *Constitutionnel* cite avec à-propos une appréciation de la politique actuelle par M. Delort, lieutenant général, pair de France et aide-de-camp du roi. En voici quelques passages : « Il semble, dit l'honorable général, que depuis la révolution de juillet toute la politique de notre gouvernement s'est renfermée dans une déférence absolue aux volontés de la Grande-Bretagne, et dans le plus profond respect pour les traités de 1815. C'est elle, dit-il plus loin, qui, en 1840, nous a exclus de toute participation au célèbre traité d'Orient. C'est par son influence que l'ambassadeur français (M. Guizot), qui siégeait à Londres pendant toute la négociation de ce honteux traité, a été élevé au ministère des affaires étrangères, choix qui assurait au peuple anglais notre pleine soumission à ses volontés. »

## Faits divers.

— On assure que la liste civile fait exécuter une statue en pied d[e] M. de Talleyrand pour le musée de Versailles.

— Hier au matin, vers dix heures, au moment où des ouvriers égoutiers venaient de descendre, pour le nettoyer, dans l'égout latéral du canal Saint-Martin, par la porte située près la rue des Récollets, le gaz méphitique produit par l'écoulement des eaux s'est enflammé tout-à-coup et a fait explosion. Cinq ouvriers ont été blessés par suite de cet accident; après avoir été transportés à l'hospice Saint-Louis, où les premiers soins leur ont été donnés, ils ont pu rentrer à leur domicile.

— La Société royale et centrale d'agriculture a décidé qu'à l'avenir, non seulement les rédacteurs des journaux seraient admis aux séances qu'elle tient deux fois par mois à l'Hôtel-de-Ville, le mercredi à midi, mais que les lettres et rapports composant la correspondance manuscrite annoncée dans chaque séance, seraient laissés, comme à l'Académie des sciences, pendant vingt-quatre heures à leur disposition pour en prendre des copies ou extraits. Ces pièces seront déposées, à l'issue de la séance, dans le local de M. l'agent conservateur, à l'Hôtel-de-Ville.

— Le corps-de-garde qu'on vient de construire dans l'intérieur de la tour de l'Horloge, attenant au Palais-de-Justice, est en partie terminé, et ne tardera pas à être occupé. Lorsqu'il sera achevé entièrement, il pourra contenir soixante cinq hommes, qui sero[nt] [...] capitaine et un lieutenant.

Ce corps-de-garde est environné extérieure[ment] [...] d'homme, qui embrasse l'angle de la tour s[...] quai aux Fleurs, et se prolonge jusqu'à l'ext[...] garde, qui va se trouver annexé au nouveau [...]

La porte d'entrée est vitrée dans sa partie [...] l'être celle d'un vestibule, mais, en cas [...] fixés de chaque côté dans les parois du c[...] cinq centimètres d'épaisseur, sont revêtu[s] [...] d'une forte plaque en fer, et, de distan[ce] [...]

[...] sont placées les chambres des juges d'instruction. (*Droit*.)

— La promotion de M. le comte Jaubert à la pairie rend sa succession électorale vacante. Le candidat qui paraît devoir réunir le plus de chances tant par les antécédents de sa famille, si honorablement connue dans le département du Cher, que par son influence personnelle et les propriétés qu'il possède dans l'arrondissement même de Saint-Amand, est M. Bonnaire, notaire à Paris, fils de M. le baron Bonnaire, ancien préfet des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure sous l'Empire.

M. Bonnaire est, depuis quatorze ans, notaire à Paris, où il s'est fait justement apprécier..

— Une affaire qui intéresse toute la presse périodique se jugeait ce matin à l'audience de la 1re chambre. M. Dujarrier, gérant de la *Presse*, formait contre le directeur des postes une demande en restitution de la somme de 11,000 fr. L'administration des postes avait perçu un droit de 8 cent. sur chacun des numéros de la *Presse* en 1842, par le motif que la *Presse* et le *Bulletin des Tribunaux* réunis formaient alors deux journaux distincts. M. Dujarrier soutenait, par l'organe de Me Langlais, qu'il n'existe aucune loi qui interdise de réunir deux journaux sur la même feuille, sous peine de payer un double droit. Contrairement à la déclaration officielle du ministre des finances, M. Comte a prétendu que la *Presse* devait être passible d'un droit sur 8 centimètres, parce que son format excédait 30 centimètres. La poste aurait ainsi deux manières d'interpréter la loi : elle appliquerait à certains journaux la taxe fixe et à d'autres la taxe proportionnelle. Le tribunal prononcera le jugement à huitaine.

— C'est aujourd'hui qu'a été appelée devant la 7e chambre correctionnelle, la plainte en diffamation portée par M. Dugabé, député, contre le gérant de la *Gazette du Languedoc*, à raison d'articles publiés par cette feuille les 21 et 25 août dernier.

Le prévenu, par l'organe de Me Dufougerais, son avocat, a élevé un déclinatoire d'incompétence par lequel il a demandé son renvoi devant le jury, renvoi motivé sur le caractère public dont est revêtu le plaignant, en sa qualité de député et de membre du conseil général de l'Arriège.

Ce déclinatoire a été combattu par Me Liouville, au nom de M. Dugabé, qui était présent à l'audience.

A six heures, le jugement sur cet incident n'est pas encore rendu.

— Ce matin, à la cour d'assises, avant la reprise des plaidoiries, un incident a eu lieu : il paraît que Poildevache, l'un des accusés, irrité contre la fille Legrenier, dont les dénonciations ont gravement compromis sa position, lui aurait porté des coups en profitant de l'espèce de [...] lorsque les accusés entrent ou sortent de l'audience. [...] Me Fessard pour la fille Legrenier, [...] Bellard pour Cornu, [...] Me [...]

---

ver la royauté et vaincre les rébellions populaires? Oh ! ne croyez pas me faire prendre le change, à moi qui vous parle et qui vous pénètre ! Non, dans aucun temps je ne me suis abusée sur vous ; alors même que vous jouiez avec moi la honteuse comédie du dévouement et de l'obséquiosité, je voyais sous le masque emprunté qui vous cachait à tous les yeux je voyais, moi, votre égoïsme dans toute sa laideur ; mes pressentiments ne me trompaient pas; l'événement leur a donné raison. Je vous connais, vous dis-je, je vous connais vous et vos plans. Ce grand mot de constitution que vous murmurez à l'oreille des Siciliens n'est qu'un vain son destiné à les endormir afin de confisquer la Sicile pendant leur sommeil, et les aveugles qui se donnent à vous avec tant d'imprudence, tant de naïveté sèment des repentirs qu'ils moissonneront plus tard à pleines mains ; leur crédule révolte recevra son châtiment: vous les abandonnerez ou les asservirez, selon votre intérêt du moment. A l'heure qu'il est, il vous faut notre île, comme il vous faut Malte et Gibraltar ; votre protectorat fallacieux n'est qu'une possession anticipée et préventive ; que le vent tourne ensuite, vous détruirez sans scrupule et sans pudeur votre propre ouvrage, et vous reniant vous-mêmes, vous jetterez la Sicile en pâture aux vengeances que vous aurez vous-mêmes provoquées contre elle. Vous, lord William Bentinck, ici présent: n'oseriez-vous dire en face que je calomnie l'Angleterre et que telle n'est pas la politique dont vous êtes l'exécuteur ?

La brusque apparition de cette femme, de cette reine si justement irritée avait fait sur Bentinck, malgré son impassibilité, une impression d'autant plus forte que cette apparition tout-à-fait inattendue, était pour lui un véritable coup de théâtre. D'abord fougueuse, emportée, Caroline avait triomphé par degrés de ses premiers transports et retrouvé en face de son ennemi la double dignité du trône et du malheur. Quant à Ferdinand, il ouvrait de grands yeux étonnés, et sa grosse face tour-à-tour exprimait la stupéfaction élevée à sa plus haute puissance. La vue de la Gorgone ne l'aurait pas médusé davantage.

— Madame, répondit Bentinck, qui avait eu le temps de se remettre pendant la longue invective, la longue imprécation de la reine, j'ignorais la présence de votre majesté, mais j'aurais dû la soupçonner, car on ne saurait attribuer qu'à son influence la démarche hasardée du roi. Certes, il aurait mieux fait de fermer l'oreille à vos conseils.

— Plût à Dieu au contraire qu'il les eût suivis toujours ! Il serait encore roi et vous n'oseriez nous traiter comme vous le faites. Toute votre force est dans la faiblesse de vos ennemis.

— Non, madame, non, répondit fièrement Bentinck, la force de ma patrie est en elle, elle est à Londres, à Québec, à Calcutta, dans ses flottes, dans ses armées, et elle ne redoute aucun ennemi, quelque redoutable qu'il puisse être ; sa lutte acharnée avec la France révolutionnaire serait là pour prouver la puissance britannique si elle avait besoin d'être prouvée; mais elle éclate d'elle-même aux yeux de l'univers, comme le soleil

en plein midi. L'Angleterre dédaigne les [...] rit de la stérile haine de ses détracteu[rs] [...] échange de leurs insultes, les bienfaits [...] elle est assez riche pour donner, assez [...] tout le monde, même avec ses en[nemis] [...] l'ingratitude la surprend si peu, que [...] toute espèce de reconnaissance [...] propre satisfaction.

— C'est très magnanime, en ve[...] gnante; il est cruel d'être méconnu [...] vous ne devez vous faire à cet égard [...] incrédulité desespérante sur le [...] que ; voyez sa mauvaise foi, il [...] dévore de ses feux les entrailles [...] proverbe dans les quatre parties [...] nion universelle ? la calomnie est [...] avez pour vous votre conscience, [...] vous faites gratuitement. Il [...] vertu manque rarement [...] monde en attendant de l'être [...]

— Votre majesté [...] elle doit savoir que la [...] l'Angleterre, on ne parle pas [...] juste qu'elle, et je [...]

— Eh ! que m'importent [...] ignorante et abusée [...] qui m'outragent, [...] sont bonnes, et, par [...] ner les traits qu'el[...] complaisants.

— Je ne sache [...] Rastadt ; mais, en [...] satellites.

Caroline sentit [...]

— Brisons là, m[...] il est des choses q[...]

— Madame, rép[ondit] [...] ne me serais point [...] l'initiative à cet éga[rd] [...] sont légitimées par [...] le combat les arm[es] [...]

— Egales, dites [...] des trésors, des flo[ttes] [...] dispose pas même [...] pour moi que mon [...]

sur le demi-cercle vertical les chiffres donnés par la position de la lunette. Un registre contenant des tables de ces chiffres, et indiquant pour chacun d'eux les rues, les numéros des maisons de la ville et les différents points de la campagne qui correspondent à ces chiffres, est placé dans la chambre de garde. Le veilleur, après avoir trouvé dans ce registre l'indication précise de l'incendie, écrit ce renseignement sur un billet, et le renferme dans une boule de bois qu'il introduit dans un conduit de fer-blanc descendant le long de la tour jusque dans la loge du gardien. La boule, en arrivant avec bruit, dans la boite qui termine le conduit et qui est placée près du chevet du lit du gardien, le réveille. Le billet est aussitôt porté à la police d'où les secours sont promptement dirigés vers l'endroit indiqué.

## VARIÉTÉS.

### I. LA SITUATION.

Il suffirait de deux ou trois faits pour peindre la société actuelle.

Le travail est la destinée naturelle de l'homme. Hors du travail, il n'y a pour l'homme ni santé, ni richesse, ni moralité, ni bonheur. — Or, la société actuelle a fait du travail quelque chose de si répugnant, de si odieux, qu'elle n'a pas trouvé de supplice plus terrible, après la mort, que la condamnation au *travail forcé* : voilà pour l'accord de cette société avec la volonté de Dieu !

Chaque année, les prêtres catholiques sortent des églises, là où ils sont libres d'en sortir, pour bénir les champs et appeler sur les travaux du cultivateur les bénédictions du ciel.

Et, si les prières de l'Eglise sont exaucées, il peut arriver que le cultivateur et le vigneron en gémissent. L'abondance des dons du Créateur engendre quelquefois la misère : voilà pour la sagesse qui préside à l'organisation de cette société !

Quand le peuple fait une révolution, ses mandataires s'empressent de lui accorder les *circonstances atténuantes*; comme si c'était là le cadeau qui devait le flatter le plus. Le nombre des délits s'accroît quatre fois plus vite que celui des naissances : voilà pour sa moralité !

Il s'est publié, en ces dernières années, quelques documents assez instructifs sur la situation.

M. Gisquet, préfet de police de Paris, qui a dû puiser ses renseignements à de bonnes sources, a écrit qu'il y avait dans Paris seul, dans cette brillante capitale de la civilisation, *rendez-vous de toutes les intelligences d'élite*, 40'000 individus en état permanent de révolte contre la société; 40'000 individus qui ne savaient pas le matin où ils coucheraient le soir; et sur ces 40'000 scissionnaires, 600 au moins qui vous assassineraient pour une pièce de 10 fr., s'ils vous trouvaient à [illegible] des questions que les provinciaux adressent le plus [illegible] pour objet de savoir combien de fois ils [illegible] renoncer à la pêche au gille [illegible]

menin a publié un traité plein d'intérêt *sur les abus de l'emploi de l'arsenic dans les préparations culinaires* ; il paraît aussi que le parricide à petit feu, le parricide de toutes les heures, qui se commet en faisant mourir de froid, de faim et de mauvais traitements un père qui a cédé son bien à ses enfants moyennant une rente viagère et qui tarde trop à mourir ; il paraît, dis-je, que ce crime est un des plus communs de la société actuelle, si commun, que l'idée même a perdu de son horrible, et qu'il n'est pas rare d'entendre dire à un bon fils qui plaisante sur la longévité d'un père : *Il ne mourra pas qu'on ne le tue*. Les hommes qui se font acheter par des femmes par-devant notaire, disent communément aussi qu'ils épousent une femme pour ses *espérances*. Espérances, le mot est admis dans la meilleure société. La femme sait d'avance que ce n'est pas la possession de sa personne qu'on a eu en vue en l'épousant, mais l'espoir de la prompte fin de ses auteurs. Je comprends la répugnance de tous les esprits forts de l'époque à faire bénir leur union par les ministres du culte et j'approuve leur pudeur.

Enfin, pour nous édifier complètement sur l'état de la société française, nous avons, en fait de documents officiels, outre la statistique criminelle de M. le garde des sceaux, un autre aveu périodique de M. le ministre de l'intérieur. M. le ministre de l'intérieur vient déclarer tous les ans à la tribune, qu'il a besoin, à tout prix d'UN MILLION, pour protéger la sécurité du pays contre les *passions mauvaises* ! Un million de fonds de police secrète ! Les destinées de la France de Louis XIV et de Napoléon dépendent de ce vote d'un million.

Je ne veux pas agiter plus longtemps la vase de ce lac de souillures dont la vapeur suffoque. Je renvoie pour plus amples renseignements aux révélations des publicistes éloquents, qui ont appelé, avant moi, l'attention des gouvernements sur l'état de la société actuelle.

Je ne dis pas non plus que c'est l'invasion de la féodalité industrielle qui a engendré toutes ces calamités à elle seule, comme le vent du désert qui traîne sur son passage la putréfaction et les épidémies. Non, l'imperfection des lois se traduit en tout pays par les souffrances des populations et les crimes, et aucun peuple jusqu'ici n'a joui d'une législation parfaite. Mais je dis :

L'invasion de la féodalité industrielle, en concentrant dans les mains des parasites tous les profits et tous les revenus du travail, a donné aux progrès de la misère publique une intensité décuple ; elle pousse à l'extension de la plaie du paupérisme avec une puissance de rapidité terrible ; et la misère dégrade l'âme comme le corps : le Dieu des affamés ne commande que la vengeance.

### II. — PRIVILÉGES DU PEUPLE.

Je veux maintenant prendre l'homme du peuple de sa naissance à sa mort, pour récapituler les bonheurs de son existence, et dire la vérité sur les priviléges que les révolutions politiques lui ont faits. Ce que j'appelle le peuple, c'est la masse des travailleurs, c'est tout ce qui vit du salaire de l'intelligence et des bras.

La naissance de l'enfant du peuple est accueillie dans sa famille [illegible] La première parole qui se prononce sur lui [illegible]

t-il au pauvre abandonné pour s'instruire ? L'exemple, hélas ! de ses compagnons de chaîne, et l'enseignement oral ou pratique de l'atelier où les jeunes gens des deux sexes sont souvent confondus !

Et puis, à quoi lui servirait cet enseignement primaire dont tant de bouches menteuses ont si long-temps préconisé la vertu ?

Si la nature de cet enfant est ardente et impétueuse, l'éducation n'aura d'autre effet que d'aiguillonner plus vivement ses désirs, ses appétits, sans lui donner les moyens de les satisfaire. C'est de la barbarie philanthropique et pas autre chose que l'éducation en ce cas. Si le tempérament de l'enfant est triste et mélancolique, le développement de son intelligence ne servira qu'à lui faire mieux comprendre sa misère.

L'éducation ne peut être que le développement des aptitudes naturelles de l'enfant, de ses facultés utiles. L'éducation ne peut profiter au peuple, qu'à la condition que l'aptitude et les facultés natives de chaque individu trouveront dans la société un emploi avantageux et *certain*. Or, puisque le capital a accaparé tous les bénéfices du travail et toutes les positions lucratives, puisque le capital ne laisse aucune place à la capacité, il s'ensuit que les trois quarts de nos écoles ne sont autre chose que des fabriques d'émeutiers. Les partisans de l'obscurantisme sont encore plus logiques et plus humains dans leurs tristes doctrines que nos prétendus libéraux et nos hommes de progrès.

Ainsi se passe l'enfance du prolétaire dans les travaux répugnants de l'atelier ou de la domesticité agricole. A l'âge de vingt ans, le service de l'Etat le réclame et prélève sur sa liberté et sur sa vie un tribut de sept ans. Il faut qu'il aille garder les jouissances et les propriétés du riche, lui le malheureux qui n'a rien, et qu'il aille conquérir par sa mort, en cette terre empestée d'Afrique, des grades pour ses chefs. Au lieu de le laisser à la culture de la terre où il pouvait contribuer activement à la production de la richesse, on l'envoie parader oisivement dans les cités industrielles, où il défendra au besoin les comptoirs de l'aristocratie financière, et échangera des balles avec ses frères d'esclavage de Saint-Méry ou de Saint-Bonaventure. On lui alloue, en retour de cet impôt qu'on prélève sur sa liberté et sa vie, un salaire de 25 centimes par jour, sur lesquels 25 centimes, le règlement lui en retient 20.

De retour dans ses foyers, le prolétaire vient grossir le nombre de ces malheureux travailleurs qui se font concurrence entre eux pour augmenter la part du bénéfice des maîtres, comme si ce n'était pas assez déjà de la concurrence de ceux ci. Puis, sa misère s'accouple à une autre misère, et le fléau de la fécondité, *privilége de l'indigence*, s'étend sur son maigre grabat, pour poser aux gouvernements effrayés le problème de Malthus.

A. TOUSSENEL.

(Extrait de l'ouvrage inédit, intitulé : ***Les Juifs, rois de l'époque.***)

## Bourse du 29 novembre 1844.

Le mouvement de réaction a continué aujourd'hui sur le 3 0/0, qui ferme en baisse de 20 c. Le report sur cette valeur paraît s'être de nouveau tendu ; on en a fait facilement à 25 c.

[illegible] plein saut à son idée.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

Le comice agricole d'Abbeville vient d'introduire dans l'arrondissement 20 génisses et taureaux de race flamande d'un très beau choix.

— On lit dans le *Courrier de l'Isère* :

« Avec le retour du beau temps, il a été possible de reprendre les semences des céréales que la pluie avait obligé de suspendre Encore quelques beaux jours, et les blés seront semés dans tout le département. »

— La ville de Genève est en ce moment fort émue des résultats d'une spéculation commerciale sur les 3[6] qui, par suite de l'abondance de la dernière récolte des vins dans le midi, se résout en pertes considérables sur cette place.

—A la foire de Goreum (Hollande) qui s'est tenue le 18 novembre, beaucoup de marchands français sont venus acheter des chevaux pour l'Algérie. (*Quotidienne.*)

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 28 Novembre. | | | | 29 Novembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1663 q. | 83 k. | | Arrivages | 1355 q. | 35 k. | |
| Ventes | 2343 | 66 | | Ventes | 1123 | 46 | |
| Restant | 8616 | 87 | | Restant | 6548 | 66 | |
| Cours moyen | | 33.20 | | Cours moyen | | 33,59 | |
| Cours-taxe | | 33.02 | | Cours-taxe | | 33,59 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrati | | | |
| Gr. | 00 | 00 k. | 00.00 à 00.00 | Gr. | 01 q. | 57 k. | 47,10 à 00,00 |
| 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1re | 144 | 49 | 33,10 à 33,65 |
| 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 2 | 127 | 17 | 31,05 à 32,63 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00 00 | 3e | 03 | 14 | 27,40 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00.00 à 00.00 | 4 | 16 | 40 | 23,55 à 25,50 |
| Al. | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 | Al. | 989 | 40 | 25,30 à 33,75 |

### Cours des Céréales (par hect.).

LAFERTÉ-GAUCHER, 28 novembre. — Froment 1re 19,32; 2e 19,00; 3e 18,32. — Se gle 9,32. — Orge 8,66. — Avoine 5,58 à 6,16.

HOUDAN, 27 novembre. — Froment 1re 18,00 à 18,67; 2e 17,33 à 17,67. — Champart 17,67 à 17,33. — Méteil 16,00 à 16,33. — Avoine 6,20 à 6,80. — Halle bien garnie; hausse de 0.33 sur le froment.

SENLIS, 26 novembre.— Froment 1re 16,66; 2e 15,33. — Avoine 5,50.

ARRAS, 27 novembre. — Froment roux 13,50 à 17,00. — Seigle et escourgeon 10,00 à 11,25. — Avoine 5,00 à 6,00.

Les blés continuent leur tendance à la baisse; les seigles et les escourgeons sont au contraire plus recherchés; et les avoines ne varient pas.

LILLE, 27 novembre. — Froment blanc 18,12 à 20,00; do roux 16,84 à 18,14. — Seigle 11,50 à 12,50. — Avoine 7,50 à 8,50.

BOURBOURG, 26 novembre. — Froment 17,58. — Seigle 10,47. — Escourgeon 11,37. — Avoine 6,16.

Le marché de ce jour a été de nouveau bien approvisionné. Le blé a éprouvé une petite baisse de 8 c., le seigle de 1,01, les fèves de 90, les pois de 1 c.; les escourgeons une petite hausse de 5 c., l'avoine de 9 c.

BESANÇON, 26 novembre.— Froment 17,20. — Avoine 6,40.

### Amidon, fécule et glucose.

PARIS, 26 novembre. — Fécule sèche, (les 100 kil.) 1re qualité, 23 à 24,00 ; 2e qualité, 22 à 22,50 ; sirop blanc, 40 degrés, 32 à 34,00 ; do coloré, 33 degrés, 22 à 24,00 ; amidon, 1re qualité (les 100 kil.), 75 à 80,00 ; 2e qualité, 65 à 70,00. — Fécule verte 13 à 13,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,30 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 28 novembre.* — Foin 1re 47 à 48; 2e 44 à 45; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 22 à 23; 2e 20 à 21.

*Marché Saint-Antoine du 29 novembre.* — Foin 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 37 à 40. — Luzerne 1re 45 à 48; 2e 42 à 43 ; 3e 38 à 40. — Regain de luzerne 1re 38; 3e 32. — Trèfle 1re 38 ; 2e 35.— Paille de froment 1re 24 à 25 ; 2e 22 à 23 ; 3e 18 à 20. — Paille de seigle 1re 32 ; 2e 26 à 28.— Paille d'avoine 1re 38 ; 2e 34 ; 3e 30 à 31.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 28 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1792 | 1763 | 30 | 1 20 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 66 | 62 | 4 | 1 18 | » 90 | » 78 |
| Veaux..... | 860 | 846 | 14 | 1 24 | 1 06 | » 88 |
| Moutons.. | 9100 | 8354 | 746 | 1 38 | 1 11 | » 90 |

PARIS, *halle aux bestiaux* du 29 novembre. — 907 veaux ont paru sur place et il en a été vendu 890 à 1,30-1,10-0,90. — 92 vaches, dont 83 vendues 1,26-1,12-0,98. — 1 taureau sur le pied de 0,92.

LA CHAPELLE. — *Marché des 28 et 29 novembre.* — Porcs amenés 1164 dont 1064 vendus 1,10-1,00-0,95. — 514 veaux, tous vendus 1,20-1,05-1,00.

METZ. *Marché du 22 novembre.* — Bœufs 1,14. — Veaux 1,12 1[2. — Moutons et brebis 1,10. — Vaches 1,00.

LONDRES. *Marché de Smithfield du 25 novembre* — Bœufs comm. 0,80 à 0,92; do 2e qté 0,98 à 1,09; do primes grosse race 1,15 à 1,27; do primes écossais 1,32 à 1,44. — Moutons communs 0,98 à 1,09; do 2e qté 1,15 à 1,27; do primes grosse laine 1,27 à 1,32; do prime Southdown 1,38 à 1,44. — Veaux gros et ord. 1,04 à 1,21; do primes fins 1,27 à 1,38. — Grands porcs 1,04 à 1,21. — Cochons de lait 1,27 à 1,38.

### Gibier et Volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 29 novembre.*— Chevreuils 7,50 à 20,00. — Lièvres 2,00 à 4,00. — Lapins 1,00 à 2,25. — Faisans 2,50. — Dindes grasses 6,00 à 7,50 ; — do com. 3,50 à 5,50.—Oies grasses 4,50 à 6,40 ; — do ord. 4,75 à 4,00. — Chapons 3,00 à 5,00. — Poulets gras 2,00 à 3,25. — Poules 1,60 à 2,00. — Poulets comm. 0,80 à 1,75.— Canards 1,00 à 2,00. Canetons 2,25 à 2,50.—Perdrix rouges 2,50. —Do grises 1,00 à 2,10. — Bécasses 1,72 à 2,50. — Bécassines 0,25 à 1,00. — Rouges 2,25. — Sarcelles 0,75 à 1,50. — Râles de genêt 0,75.— Pigeons de volière 0,75 à 0,90; do bizets 0,40 à 0,50. — Grives 0,25 à 0,30. — Alouettes (la dizaine) 1,50 à 1,90.

### Laines.

REIMS, 23 novembre. — Les affaires ont été complètement nulles cette semaine. — Voici néanmoins où en est le cours.

Laines lavées à dos 4,50 à 6,30. — Bourgogne métis 5,25 à 5,75; do mérinos 5,75 à 6,30. — Soissonnais 4,50 à 5,50. — Champagne 4,60 à 6,30. — Agneau à dos de Picardie 3,25 à 4,00; do Champagne 4,50 à 5,20; do Bourgogne 4,60 à 5,30. — Laines d'Allemagne, propres au peigne 4,75 à 7,75. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne 4,25 à 8,00. — Mères-laines d'Espagne 5,50 à 6,40; do d'Italie 4,25 à 5,25; do de France 5,50 à 8,00; do jaunes fins 5,00 à 6,25, do jaunes communs 4,50 à 5,00. — Abats lavés 4,50 à 5,75. — Abats lavés à dos 2,80 à 4,00. Mères-laines de Berry, refines 5,50 à 5,75; do courantes 5,00 à 5,50. — — Dito troisième qualité, 4,50 à 5,00. — Cuisses de Berry 3,50 à 4,00. — Pelures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,50; do d'Allemagne 3,00 à 4,20) — Ecouailles métis 5,25 à 6,75; do de Berry 1re 5,50 à 6,00; 2e 4,50 à 5,00. — Agneaux lavés (au panier) 5,50 à 7,75; do de Berry 1re 5,50 à 6,00; 2e 5,00 à 5,50. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais 1,80 à 2,25. — Mères-laines en suint de Picardie 1,70 à 2,00; do triées pour le peigne 2,25 à 3,30. — Blousses 4,50 à 6,00. — Blousses extra fines 6,00 à 9,00.

AMIENS, 23 novembre. — Laines fortes de Picardie lavées à dos 3,10 à 3,30; do lavées au panier 2,70 à 2,90. — Agneaux à dos de Picardie 3,20 à 3,40. — Mères-laines métis, lavées à dos 3,50 à 3,60; do au panier 3,10 à 3,40. — Peldres courtes, pour carde 2,50 à 2,70; do communes pour peigne 3,20 à 3,30; do fines non écouaillées 3,60 à 4,00. — Mères-laines en suint de Picardie 1,60 à 1,90; do de Brie et do Beauce 2,10 à 2,30; do du Soissonnais 2,00 à 2,20. — Agneaux en suint de Picardie 1,60 à 1,80. — Blousses 4,00 à 5,60. (*Observateur de l'Aisne.*)

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 25 novembre.

Les soies grèges sont toujours recherchées sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche; les prix se soutiennent bien.

A Romans, vendredi 22, les ventes ont été actives pendant le marché ; les transactions ont eu lieu aux prix suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Soies courantes ordinaires (le kil.) | 56 à 57 | |
| Soies de Peyrins, belle qualité, | 58 | |

Il y a eu quelques parties privilégiées qui se sont payées 58 à 60 le kil.; mais cela tenait à la qualité supérieure et suivie des balles.

| | | |
|---|---|---|
| 14[16 d. soies ordin. (1[2 kil.) | 27 | à 28 |
| 12[14 d. id. courantes | 28 | à 28 50 |
| 12[13 d. id. de pays | 28 50 | à 29 |
| 11,12 d. id. de Peyrins | 29 | à 30 |

A Joyeuse, au marché de mercredi dernier, il s'est fait peu d'affaires à cause de la foire de Sainte-Catherine qui a eu lieu le 25 ; les prix ont été les mêmes que ceux fixés par notre dernier bulletin.

A Aubenas, samedi, il y a eu aussi peu d'acheteurs, pour une cause pareille, la foire de Privas. Les transactions se sont faites aux prix soutenus de 32,10, 32,00, 31,50, 31,00, 30,50, 30,00 et 29,60 le demi kil., selon le titre de la marchandise.

| | Demi-kilo. | |
|---|---|---|
| 12[14 d. Soies ordin. côt. du Rhône, | 28 | à 29 |
| 12[13 d. Id. Id. | 28 50 | 29 50 |
| 11[12 d. Id. de pays, | 29 | 30 |
| 10[11 d. Id. | 30 | 30 50 |
| 9[10 d. id. petite fil. de choix, | 31 | 32 |
| 9[10 d. Joyeuse, courante, | 31 | 32 |
| 9[10 d. id. petite fil. de choix, | 32 | 32 50 |
| Soie de filature d'ordre : | | |
| 12[14 d. soie de filature d'ordre, | 33 | 34 |
| 12[13 d. id. 5[6 cocons à un bout | 34 | 35 |
| 9[10 d. 3[4 id. | 35 | 36 |
| 9[10 d. id. 1er choix, | 36 | 36 50 |
| 9[10 d. id. Saint-Jean (Gard), | 37 | 38 |

A Nismes, le prix des soies se soutient ferme; il y a même tendance à la hausse :

| | | |
|---|---|---|
| 5[6 c. 1re filature (le kilo) | 65 | 65 50 |
| 5[6 c. 2e id. | 64 | 65 |

A la foire de Bagnols, du 23 novembre, il y a eu activité dans les achats.

| | | |
|---|---|---|
| Soies courantes (le kilo) | 57 50 | 58 |
| Id. d'ordre, | 63 | 65 |

il s'est vendu environ 2'000 kil.

A Avignon, l'activité ne se ralentit pas; malgré cela ce n'est que pour la grège de quelque mérite qu'on peut obtenir une amélioration.

Au dernier marché de Cavaillon, les transactions ont été assez actives; les prix ont roulé de 57 à 58 fr. le kilo pour les Provence 14[15, marchandise courante.

A Marseille, pendant la semaine écoulée, les transactions ont été moins animées ; mais cela provient de la pauvreté de l'assortiment et du manque d'arrivages, et aussi à la ténacité des détenteurs par suite des avis encourageants qu'ils reçoivent des pays de production. — La consommation a été de 5 balles Salonique à 25 à 27 fr. le 1[2 kilo. — 4 bal. Brousse L. G. à 20 fr. — 2 b. Royale à 28 fr. 50. — 6 b. Andrinople à 17 fr. — 1 b. Tramas à 22 fr. — 3 b. M. L. G. ordinaires à 21 fr. — 1 b. Selli à 23 fr. — 1 b. Ardassine à 12 fr. 50.


... , RUE SAINT-HONORE, 167 ET 169, ET RUE DU COQ, 10, PRÈS LE PALAIS-ROYAL. — MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENS A PRIX FIXE INVARIABLE.
... pièces, soit confection..., sont marquées en chiffres connus. Ce vaste Etablissement, le plus important de la capitale, a reçu toutes ses nouveautés d'hiver. MM. les acheteurs auront à
... fectionnés ; Plus de 1.500 ... de 25 à 75 fr.; robe de luxe de 80 à 150 fr.; twines de 35 à 75 fr.; ... castor et étoffes de fantaisie de 50 à

française qui a pris pour devise la formule la plus religieuse que l'humanité ait produite : *Liberté, Egalité, Fraternité*. C'est la Révolution française qui travaille à réaliser cette formule, et qui la réalisera.

La *Gazette de France* pense que l'opinion du *Siècle* est le symptôme d'un péril imminent. Il lui semble voir une démission imposée au clergé catholique, ou tout au moins la proclamation de son inutilité. La *Gazette* n'ose pas traiter M. Chambolle d'impie et lui dire anathème ; elle sent probablement que cela serait peu poli et peu convenable. Toutefois, il faut rendre justice à ce journal, il ne revendique pas le monopole de la charité et du sentiment religieux en faveur du catholicisme et de son parti. Sous ce rapport, la *Gazette de France* est l'expression sincère de la portion éclairée du clergé catholique, qui est bien loin de refuser aux autres communions le sentiment religieux et l'amour du peuple.

D'un autre côté, la *Réforme* s'empare de l'article du *Siècle* pour s'en adjuger les bénéfices. La *Réforme* s'écrie, d'un air de triomphe, qu'on est obligé d'en revenir à son parti, qui a conservé le feu sacré de la Révolution française. *Liberté, Egalité, Fraternité*, n'est-ce pas ce qu'a toujours voulu, ce que veut encore ardemment le parti démocratique ? Où trouver le dévouement, l'exaltation, l'enthousiasme religieux et humanitaire, si ce n'est dans ce parti ? L'énergie de sa passion religieuse a été immense ; elle est allée jusqu'au fanatisme, jusqu'à la mort. Mais, si on ne l'eût pas contrariée, cette énergie aurait produit les plus grands bienfaits ; elle aurait ouvert l'ère de l'harmonie sociale et du bonheur. Telle est l'opinion de la *Réforme*.

Eh ! chers confrères, parlez un peu moins de vos sentiments charitables et fraternels, mais pratiquez-les dans le domaine de l'intelligence ! Vous dites que vous aimez le peuple, que vous êtes animés de sentiments religieux, que vous voulez le bonheur de l'humanité ; mais cherchez donc les moyens de rendre heureux ce peuple que vous aimez ; cherchez les moyens de faire disparaître la misère, les crimes, l'oppression industrielle, et tous les fléaux qui ne cessent de dévorer la société, malgré les belles protestations de *Liberté*, d'*Egalité* et de *Fraternité* ! Dites-nous quel est l'ordre à établir dans les travaux humains pour que l'homme soit en harmonie avec lui-même, avec ses semblables, avec la nature. Votre premier acte de foi doit être un enseignement scientifique sur la grande question de l'organisation du travail.

Oui, l'homme est naturellement bon et religieux ; il est naturellement porté à aimer, à adorer, à bénir ; c'est la mauvaise constitution du milieu social qui le pousse à haïr, à blasphémer, à maudire. La nature de l'homme ainsi faussée, qu'est-ce donc autre chose que le mal physique ou moral ? De là toutes les monstruosités dont nous sommes témoins chaque jour, et que les partis ou les religions ne cherchent pas à faire disparaître, en changeant le milieu industriel et social.

Il paraît que ... désordre que nous avons signalé dans notre numéro du 11 novembre. Depuis près de trois mois, deux chefs de division refusaient de reconnaître leur supérieur, M. Jubelin, nommé secrétaire général du ministère de la marine, et persistaient à n'avoir affaire qu'au ministre directement. Ces deux récalcitrants étant députés, notre faible Cabinet tolérait cet état de révolte et de scandale.

On annonce la destitution de M. Lacoudrais, l'un des insurgés. Nous supposons que M. Galos s'est résigné à subir les lois de la hiérarchie.

Ainsi que nous en avions formé le vœu, M. Gerbidon vient d'être appelé à la direction du contrôle, et M. Mestro, chef du bureau politique et commercial, est nommé sous-directeur des colonies. Nous voyons avec plaisir le gouvernement faire une place plus élevée et plus influente à M. Mestro, homme d'un esprit solide, connaissant les colonies, et tout dévoué à l'expansion colonisatrice.

Pour compléter son œuvre, le Cabinet devrait bien se débarrasser, dans tous les ministères, de MM. les députés qui s'imposent et accaparent les places supérieures de l'administration, au mépris des droits des hommes spéciaux et de capacité réelle. Puisse la prochaine législature mettre un terme au scandaleux abus des faveurs parlementaires, et donner une bonne solution à la question soulevée par MM. d'Haussonville, de Gasparin et Peltreau de Villeneuve !

---

M. le capitaine de corvette Rang, gouverneur de Mayotte, vient de mourir à son poste d'une attaque d'apoplexie. On pense qu'il sera remplacé par M. le capitaine d'état-major Passot. C'est M. le capitaine Passot qui, étant aide-de-camp du contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, a fait les premières démarches pour l'occupation des îles de Madagascar, Nosse-Bé et Mayotte.

---

Nous recevons à l'instant les journaux de New-York jusqu'au 8 de ce mois. Rien de nouveau pour l'élection du futur président des Etats-Unis. L'incertitude est de plus en plus grande, et le chiffre des suffrages se balance au point de ne pas nous permettre de rien prévoir avec quelque apparence de deviner juste.

---

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille, du 27 :

« Le bateau à vapeur de la compagnie Claude Clerc, le *Mongibello*, qui avait quitté Naples le 21 de ce mois, est arrivé hier dans notre port. Voici les nouvelles qu'il nous a apportées sur l'arrivée des princes français à Naples. Le 19, à huit heures du soir, le *Gomer*, où LL. AA. RR. le prince de Joinville et le duc d'Aumale étaient embarqués, a jeté l'ancre devant cette dernière ville. Malgré l'heure avancée, les jeunes princes se sont rendus, immédiatement après avoir pris terre, à une représentation théâtrale qui était donnée à l'occasion de la fête de la reine douairière ; le lendemain, à l'heure de la Diane, cent vingt coups de canon ont été tirés en leur honneur ; nos trois vaisseaux, qui étaient déjà arrivés à Naples, ont fait aussi leurs saluts. Le 21, un grand dîner, suivi d'une réception, a eu lieu chez le roi pour fêter la présence des princes français dans la capitale des Deux-Siciles. Une grande revue que devait passer le roi, et à laquelle le prince de Joinville et le duc d'Aumale devaient

On lit dans le *Commerce* :

« On croyait généralement que le ministère avait renoncé à plusieurs ordonnances relatives à l'Algérie, et qui étaient depuis quelque temps préparées. Nous apprenons qu'il n'en est pas ainsi. Deux ordonnances ayant pour objet, la première une modification dans l'organisation de la cour royale d'Alger ; la seconde, un retour aux formes de notre code de procédure en matière civile, paraîtront sous peu dans le *Moniteur*.

---

## Nouvelles d'Espagne.

La nouvelle du remplacement de M. Antonio Benavides dans les fonctions de chef politique de Madrid par le général Chacon se confirmait le dimanche 24.

Tous les ministres, à l'exception du secrétaire d'Etat de la guerre s'étaient rendus dans le sein de la commission de réforme, afin de délibérer sur l'amendement pris en considération la veille et portant que pour être député, il fallait justifier de 10,000 réaux de rente sur biens-fonds. On ne savait ce qui avait été décidé dans cette réunion.

— On lit dans la *Gazette officielle de Madrid* une dépêche du général Concha, capitaine général des provinces basques portant en date de Vittoria 22 novembre, ce qui suit :

« D'après des rapports reçus de la Rioja alavèse et castillane, Zurbano a essayé, dans la nuit du 20 au 21, de pénétrer avec quatre des siens, dans le bourg de Mangares ; mais il y a été reçu à coups de fusil, et obligé de fuir, laissant prisonnier son beau-frère. Lui et les siens avaient abandonné chevaux et insignes militaires pour pouvoir mieux se dérober à la poursuite des troupes de la reine. Le colonel de Combes m'écrit que le fils de Zurbano et son aide-de-camp ont été conduits prisonniers à Logroño le 22 courant. Ils ont été pris dans les bois d'oliviers de Barca. Le fils de Zurbano a pour prénom Benito ; il accompagnait son père.

La même feuille contient une dépêche du chef politique de Logroño du 21, ainsi conçue :

« Ce matin, Zurbano et les siens s'étant présentés aux environs du petit bourg de Mangares, les habitants, qui, d'après mes ordres, faisaient des patrouilles, tirent feu sur eux. J. Martinez, beau-frère de Zurbano fut pris ; Zurbano et les autres se dispersèrent. Plus tard, on aperçut deux chevaux abandonnés aux environs de Puente Madres et, à quelque distance, la capote et d'autres objets d'équipement appartenant au fils puîné de Zurbano. Le commandant général pensant que les partisans ne devaient pas être loin, fit partir plusieurs colonnes ; l'une, commandée par le capitaine D. Juan Mateo, trouva cachés près de la venta (auberge), de Ponce, D. Benito Zurbano et son aide-de-camp. »

— On lit dans le *Mémorial bordelais* du 29 novembre :

« Nous apprenons d'une source certaine, et contradictoirement aux nouvelles que donne la *Sentinelle des Pyrénées* du 25, que le foyer d'insurrection qui avait éclaté dans le Haut-Aragon est complètement étouffé. Les chefs de ce mouvement, abandonnés par leurs complices, sont déjà entrés comme fugitifs en France par Oléron, d'où ils ont été dirigés dans l'intérieur du royaume. »

— On lit dans le *Phare des Pyrénées* du 27 :

« La femme de Zurbano et la belle-mère de son fils Benito sont parties pour Madrid, afin d'implorer la clémence de la reine en faveur de ce der-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Les dîners d'hommes, d'où les dames sont bannies, pour que chaque convive passe [illegible] sans vergogne, sont d'invention anglaise. Je prouve le besoin de reprocher ce crime à l'Angleterre une fois par feuilleton ... pays fourmillent aussi en moralistes et en philanthropes ... des noirs, qui ne peuvent pas digérer le sucre des Antilles ... esclaves, mais qui s'accommodent parfaitement ... cultivé par les ... à son

de la propriété de dix hectares. La superficie du territoire français ne comprenant que 52 millions d'hectares, lesquels, divisés par dix, eussent donné cinq millions au plus de propriétés de dix hectares, le premier résultat de l'adoption de l'amendement eût été d'interdire le droit de chasse à trente millions de citoyens français. Heureusement pour le droit de propriété que l'amendement ne passa pas ; mais la proposition est restée pour révéler les tendances usurpatrices et rétrogrades de la caste argentière.

... que la loi a refusé au banquier, le monopole du droit de chasse, ... obtenir par la chicane, les empiètements suc... ... du 3 mai 1844 n'a pas fermé, tant s'en ... vous en

prend la parole.

Après avoir comparé le rappel à une chandelle et M. Auson Floyd, l'un des jurés qui l'ont condamné lui-même, à un magot de la Chine; après avoir repoussé toute transaction, tout accord avec le fédéralisme, O'Connell fait de l'état des esprits en France l'étrange tableau qu'on va lire :

« La presse de Louis-Philippe s'est aussi occupée de la question. Ainsi a fait le *National*, journal d'Odilon Barrot, que les repealers irlandais avaient traité avec une certaine courtoisie mais avec dédain lorsqu'il avait offert de se rallier à eux. Nous sommes, nous autres Irlandais, des amis du gouvernement monarchique, purs chrétiens, protestants et catholiques; et c'est là un grand crime aux yeux du *National*. (Ecoutez.) J'ai connu un homme qui poussait l'incrédulité à une telle exaltation que sa société finissait par être dangereuse. Un de mes amis se trouvait avec lui à un dîner : Cet homme soutenait son thème favori de l'athéisme. Mon ami se tournant de son côté lui dit : Je ne veux pas vous offenser, monsieur, mais vous me permettrez de déclarer ici que je crois en Dieu. (Applaudissements.) Ainsi, je ne voudrais pas insulter le *National*, et je lui donne en ce moment l'assurance que les repealers sont bons chrétiens, ne lui en déplaise. (On rit.) Nous n'avons rien à craindre du *Constitutionnel*; Thiers n'est plus au pouvoir, et vraisemblablement il n'est pas près d'y revenir. Dans son histoire, il a raconté le massacre des 2, 3 et 4 septembre 1792, alors que quinze évêques et archevêques, et près de trois cents prêtres furent massacrés dans les rues de Paris. M. Thiers a raconté la chose avec toute la douce tranquillité et l'élégance qu'il aurait mises à raconter un fait très naturel, tandis que c'était l'une des scènes les plus affreuses et les plus épouvantables qui eussent jamais eu lieu! Je ne doute pas que, cet homme au pouvoir, les massacres de septembre ne se renouvelassent, si j'en juge d'après son rapport sur la question de l'enseignement.

» Parlons maintenant du journal de Louis-Philippe, le *Journal des Débats*, qui a publié contre moi de foudroyants articles, parceque j'avais abandonné, dit-il, la cause du repeal. Le *Journal des Débats* m'a prié de bien m'imaginer que s'il y avait guerre avec l'Angleterre, l'Irlande n'obtiendrait pas l'appui de la France, parce que la France a trop d'honneur pour profiter d'un tel avantage sur l'Angleterre. Pour l'amour du ciel, s'écrient les *Débats*, ne parlez donc pas de cela!

» Eh bien! moi, je ne saurais pardonner à ces gens-là et leur immoralité et leur impiété, et je déteste leur vile soumission à l'usurpation. (Les expressions sont ici d'une telle violence, qu'il devient impossible de les reproduire.) Moi, Daniel O'Connell, je déclare au *Journal des Débats* et à son patron que je me soucie fort peu de tous deux, et que je regarderais la religion comme flétrie si je cherchais auprès d'eux les moyens de faire fleurir la religion dans le pays que j'aime le plus au monde. (On applaudit.)

» Pour vous faire connaître en deux mots ces Français, je vous dirai une petite histoire que je tiens de lord Monteagle. Carnot, membre du Directoire, avait conçu, avec son grand génie, un projet d'invasion de l'Angleterre et de l'Irlande, et, dans le but de le faire adopter par le Directoire, il avait communiqué son plan à deux des autres membres. Quinze jours après cette communication, le plan se trouvait entre les mains des ministres anglais. (Applaudissements.) Voilà pourtant ce que sont à peu près ces journalistes! Ils ne sont pas des coquins (rascale) pour rien, et ils peuvent fraterniser avec les coquins qui vendirent Carnot au ministère anglais. (Applaudissements.)

» Je termine, en répétant que dans les pourparlers qui ont eu lieu sur le fédéralisme, je n'ai pas fait la moindre concession; je n'ai rien cédé des droits de l'Irlande. (On applaudit.) Je pourrais faire l'abandon de mon sang, de ma vie : abandonner les droits de l'Irlande! Jamais. Qu'auront gagné nos ennemis par leurs calomnies? Ils ont doublé mon zèle et stimulé mon ardeur pour le repeal, et le repeal seul (*repeal alone*). Que je vous dise une chose; c'est que le fédéralisme ne vaut rien!

M. O'Connell termine en proposant les résolutions suivantes :

» 1° L'union n'a été ni un contrat ni un marché entre les deux pays, mais elle a été imposée à la nation irlandaise par la force et la fraude; 2°

symptômes se sont manifestés à Everton, joli faubourg sur une hauteur. De là, le mal s'est répandu sur la ville. Aujourd'hui, dans une seule rue d'Everton, il n'y a pas moins de soixante cas de cette affreuse maladie, et dimanche dernier, 24, plusieurs ministres de l'Évangile ont offert leurs prières à Dieu, pour arrêter le progrès du fléau.

**Pologne**, 16 novembre. — Il y a quelques jours un jeune Polonais sortant du théâtre de Varsovie, porta un coup d'épée au général Abramoviez, directeur général de la police; mais la pointe ne fit qu'effleurer la poitrine du général, et ne pénétra point dans le cœur. Ce jeune homme, fut désarmé à l'instant même et incarcéré. On trouva dans le fourreau de son épée une liste de cent noms. Cette circonstance a déterminé le gouvernement à opérer des arrestations et l'on en fait encore. On soumet à des tortures affreuses les prévenus pour les forcer à faire des aveux. Ainsi, on ne leur donne que des mets salés sans leur permettre de boire de l'eau. Plusieurs ont été condamnés à recevoir un certain nombre de coups de knout; aucun n'a pu subir la peine complète : ils sont tous morts après un certain nombre de coups, mais on a continué de sévir sur leurs cadavres.

Les parents de ces malheureux ont été forcés d'assister à l'exécution.

(*Gazette de Cologne*.)

**Bohême**, 16 novembre. — On annonce que toutes les charges et servitudes qui grèvent les biens-fonds seront supprimées, ainsi que l'ensemble du droit féodal. Il en résultera un partage par lots égaux de la propriété foncière, et les transactions commerciales deviendront plus faciles. Une pareille réforme assurera à l'archiduc Etienne une gloire impérissable. Puisse-t-il être plus heureux que son oncle en Styrie.

Nous apprenons que la santé de Mgr le duc de Bordeaux n'est pas satisfaisante. Le prince souffre de la poitrine, il a souvent la respiration difficile; à cela il faut ajouter le chagrin que lui causent ses espérances déçues. Le mariage du duc d'Aumale avec la princesse de Salerne a porté un coup bien rude à la famille royale exilée. (*Idem.*)

## REVUE DES JOURNAUX DU 30 NOVEMBRE 1844.

— Le *Moniteur* n'a point de partie officielle; le *Journal des Débats* discute dans son premier-Paris l'influence d'O'Connell en Irlande et la valeur de ses actes politiques, à propos de la nouvelle édition d'un ouvrage de M. Gustave de Beaumont sur cette matière. La *Presse* poursuit, dans un article traitant de l'inscription maritime, son examen sur l'état d'insuffisance de notre marine.

— La *Revue de Paris* fait ressortir la situation anormale des conservateurs, obligés de combattre un ministère qui prétend être le meilleur et le plus légitime représentant des principes d'ordre qu'ils professent. Cette feuille critique les moyens que les amis du cabinet emploient pour sa défense, et n'oublie pas dans l'énumération l'appui que l'entente cordiale emprunte au *Times* pour se moquer des tendances pacifiques de l'opposition.

— Voici comment le *Courrier français* apprécie le touchant accord qui régnait hier dans les colonnes des *Débats* entre ce journal et le *Times* : « Le *Times* dit-il, est l'organe des deux ministères, de l'autre côté du détroit, comme le *Journal des Débats* l'est de ce côté-ci : les deux feuilles se donnent tour à tour la réplique.

— Le *Siècle* entre dans quelques explications au sujet de l'espèce de remontrance adressée par le *Commerce* aux autres journaux constitutionnels, dans la question du pouvoir clérical et des congrégations.

timbre authentique, de manière à ce qu'elles ne puissent être ni changées, ni altérées. Cette mesure aurait pour but de remédier à des fraudes honteuses qui sont la plaie du commerce, et qui nous ont nui depuis long-temps sur tous les marchés étrangers. On dit que le gouvernement a promis de l'appuyer. (*Revue de Paris*.)

— On lit dans la *Ruche populaire* qui vient de paraître :

« Un père de famille, après des efforts inouïs et des économies constantes afin d'acquérir les meubles et autres outils propres à travailler chez lui du métier d'apprêteur, est tombé malade, épuisé. On ne voit dans son réduit qu'un grabat pour le père, malade, sa femme et leurs enfants.....

» Une digne famille de sept enfants, dont le père est sans travail en ce moment. La mère a vu plusieurs de ses enfants renvoyés des écoles des Frères et des écoles des Sœurs du 2e arrondissement pour cause de nudité.....

» Suivent les autres infortunes inscrites sur notre registre. »

— On trouve la lettre suivante dans la même feuille :

« Je vous écris pour vous recommander une dame qui a travaillé toute sa vie et qui ne le peut plus, vu sa mauvaise santé, et qu'elle n'y voit plus. Elle a un asthme qui l'étouffe et qui l'empêche de travailler. Elle est douée d'une raison très saine, comprend tout le poids de sa cruelle position, et se lamente du matin au soir. On a fait les pas et démarches pour tâcher de la faire entrer à la Salpêtrière; mais on n'a jamais pu y réussir, vu qu'elle est sans protection, et qu'elle n'a pas l'âge révolu (70 ans), car elle n'en a que 68. Ne sachant plus que faire, nous nous adressons à votre bonne œuvre, car c'est notre dernière ressource, Monsieur, espérant dans les bons cœurs qui répondent à votre appel.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

GODIN, cordonnier,
Mari et femme. »

Nous nous joignons d'intention aux auteurs de cette lettre, et nous profitons de l'occasion pour recommander aux bienfaiteurs les nombreux vieillards délaissés, et qui sont sur notre registre.

— On écrit de Brest, le 26 novembre :

« Une lettre parvenue à Brest, et écrite de Rio-Janeiro le 2 octobre dernier, annonce le départ prochain, de ce port pour la France, de la frégate la *Reine-Blanche*, à bord de laquelle flotte le pavillon de l'amiral Dupetit-Thouars. Cette frégate avait ordre de se rendre à Cherbourg où on l'attend au premier jour. » (*Débats*.)

— Avant-hier, dans la soirée, un individu assez mal mis se présenta chez un marchand de liqueurs de la rue Ménilmontant, et se fit servir un petit verre d'eau-de-vie, qu'il but, puis, successivement, cinq autres petits verres. Après les avoir absorbés, il dit au garçon : « Je vais vous payer cela tout-à-l'heure, en repassant. — Je ne vous connais pas, répondit le garçon, et nous ne faisons pas crédit. » Le maître de l'établissement, qui causait avec sa femme dans un cabinet voisin, arriva et renouvela au consommateur l'observation de son commis, en ajoutant : Laissez-moi un gage ou payez. — Mais, reprit l'individu d'un ton brusque, puisque je vous dis que je vais vous payer en repassant. Le garçon, qui observait ses mouvements, le vit à ce moment tirer à demi de la poche de son pantalon quelque chose de luisant, qui ressemblait à la lame d'un poignard. Il alla droit à la femme du marchand, et lui dit tout bas : Venez... cet homme a un poignard! — Laisse donc monsieur s'en aller, dit-elle, il te paiera en repassant. — Je ne veux pas, répondit le marchand. — Vous avez tort, dit l'individu. — Laisse-le donc, reprit la marchande à l'oreille de son mari, il a un poignard... — Tu veux donc que

---

l'obligation qu'on lui imposait, la menace de l'expropriation sur la gorge; il a loué. Armés de ce droit de chasse sur une parcelle isolée au milieu de six cents hectares, les industriels ont dit aux associés : nous chasserons sur vous, sinon nous ferons dresser procès-verbal contre tout individu qui traversera notre parcelle, le fusil à la main. Les deux industriels étaient dans leur droit : la loi du 3 mai n'a pas prévu ce cas; ce n'est pas de ma faute, je l'ai assez prévenu.

Pour éviter les procès et les tracasseries, les sociétaires ont donc été obligés de concéder le droit de chasse sur leurs six cents hectares à ces mauvais voisins, et voici l'usage honteux que les deux industriels en ont fait. Tous les matins et tous les soirs, les gardes de ces messieurs parcourent le terrain en question, suivis d'une kyrielle de gens de peine; ils sonnent de la trompe et font claquer des fouets, et rabattent tout le gibier sur les terres de leurs maîtres, de sorte que la chasse des propriétaires associés est ruinée. Ce procédé là est tout simplement un vol; je le dénonce comme tel à la vindicte du ministère public et de tous les hon-
[illegible] opération sur
[illegible] de violer

mètres à la ronde. Pour interdire la chasse sur les territoires des communes voisines, il prévient les habitants de celles-ci, qu'il ne leur permettra de ramasser des bruyères et du bois mort dans ses bois, qu'à la condition qu'ils lui concéderont en retour le droit exclusif de chasse sur leur territoire, et ces communes, peuplées de petits propriétaires et de vignerons, sont obligées de souscrire aux volontés despotiques du seigneur du château. Ce n'était pas mieux que cela du temps de la féodalité nobiliaire.

Un autre industriel, retiré du commerce des armes de guerre, à la suite des brillantes affaires qui se firent sur l'article, après 1830, possède non loin de la forêt de Fontainebleau deux parcs magnifiques, entièrement clos, mais non pas clos de murs. Une partie de cette clôture est formée de sauts de loup. Le saut de loup est un admirable système de clôture à deux fins pour la conservation du gibier des parcs; c'est un vaste fossé de quinze à vingt pieds de gueule, dont le talus est pratiqué dans l'intérieur du parc. Du côté de la plaine, la muraille est à pic, mais cette muraille est presque à niveau de terre, si bien que le lièvre du dehors peut sauter le plus facilement du monde de la plaine dans le parc, [illegible] plus remonter du parc dans la plaine. C'est plaisir de voir [illegible] du voisinage chassés des blés et des

vertir le plus promptement possible sa clôture de sauts de loup en clôture de murailles.

Un dernier malheur bien fait pour navrer d'amertume le cœur de tout chasseur honnête, c'est de voir comme ces parvenus de la boutique déshonorent et rapetissent à leur taille ce noble amusement de la chasse, comme ils en font métier et marchandise; oiseaux du lac Stymphale qui souillent tout ce qu'ils touchent. Autrefois lorsqu'un noble seigneur invitait ses amis à une partie de chasse, c'était pour leur procurer les agréments de la chasse d'abord, puis les jouissances d'une réception gastrosophique splendide; et l'amphitryon eût cru manquer à tous les devoirs de l'hospitalité et des convenances, en accaparant pour lui seul tous les produits de l'adresse générale. Ayez le malheur d'accepter aujourd'hui une invitation chez ces fabricants de vases nocturnes ou ces entrepreneurs d'éclairage, et vous saurez quelles déceptions vous y attendent. S'ils vous servent de la piquette du crû en guise de Bordeaux, ils ne craindront pas de vous affirmer qu'ils en ont de meilleur en cave, mais qu'ils le gardent pour une plus belle occasion, et la plaisanterie sera goûtée. Sur mon honneur, j'en sais un qui invita cette année plusieurs propriétaires de son voisinage à une partie de chasse. C'était au mois de septembre. A cette époque, les faisandeaux ne sont pas encore maillés, et il est à peu près [illegible] le jeune coq de la jeune poule. Croiriez-vous que

sédit produits, 4 décembre, chez Lemercier, rue Richelieu, 100. On souscrit chez M. Corcellet, Palais-Royal, 104. La souscription sera fermée le 3 décembre, au soir.

— Au lieu d'encourager les associations des travailleurs, le gouvernement et ses agents semblent ne s'efforcer qu'à les désorganiser. Voici ce que rapporte le *Libéral du Nord* :

« Une société de prévoyance pour les ouvriers existait à Douai depuis 1834 ; elle avait été fondée par un sieur Rincheval, ouvrier. Suivant les statuts, fidèlement respectés, la cotisation des sociétaires était de 20 c. par semaine. Les secours accordés aux malades étaient de 1 fr. par jour, et la gestion financière avait été si prudente, qu'après dix années d'établissement, la Société Rincheval se trouvait en possession d'une économie de 2'000 francs. Ce résultat est d'autant plus remarquable, que le nombre des sociétaires était de quarante seulement, sans compter vingt membres supplémentaires qui n'étaient admis qu'au fur et à mesure des vacances. Il lui eût sans doute été facile de prendre de plus grands développements, mais les statuts s'opposaient à toute modification. Cette difficulté n'empêchait pas que l'existence et le succès de cette association volontaire ne donnassent un admirable exemple aux ouvriers libres de Douai : de nouveaux groupes pouvaient se former d'après ce modèle pour le soulagement mutuel des travailleurs. Guidée sans doute par de louables intentions, l'administration municipale voulut instituer sous son patronage une caisse de secours pour tous les ouvriers ; à ce sujet, notre confrère faisait remarquer naguère, avec raison, que toute combinaison tendante à substituer le patronage des oisifs à la réunion intelligente des volontés des travailleurs était une chose regrettable. En effet, c'est enlever à l'association des ouvriers tout esprit de moralité ; des secours donnés par d'autres que par des travailleurs, ne provenant pas exclusivement de cotisations volontaires, deviennent une aumône, et l'aumône amoindrit toujours ceux qui la reçoivent. Mais la philanthropie municipale ne s'arrêta pas à ces délicatesses ; non contente d'avoir élevé une concurrence à la Société Rincheval, elle a voulu l'absorber.

» Des démarches ont été faites à ce sujet auprès des sociétaires pour les engager à délibérer sur la fusion qu'on leur demandait. Quelques jours après, une réunion eut lieu en présence du commissaire de police, agissant par délégation du maire, et il fut décidé, malgré l'opposition de 11 membres, parmi lesquels se trouvait le fondateur, que la société serait liquidée, et que le produit de sa réserve serait partagé entre les membres existants. Cette décision était contraire aux statuts ; et, en effet, il était dit, à l'article 49, que tout sociétaire qui proposerait le partage des fonds, serait exclu de la société. Qui ne comprend la portée de cette disposition? L'argent versé par les sociétaires était irrévocablement acquis aux malades sociétaires présents ou à venir ; dès le principe, ils avaient voulu se prémunir à tout jamais contre les mauvaises passions qu'on est obligé de supposer possibles. Eh bien! cette admirable prévoyance vient d'être brisée par l'administration municipale de Douai, qui ne veut pas que des ouvriers puissent, sans son aveu, en dehors de son patronage, trouver dans une association fraternelle les secours dont ils ont besoin en cas de maladie. Pourquoi tant d'insistance? Est-ce donc que M. le maire de Douai ne veut pas laisser subsister une société populaire vivant de ses propres forces, s'administrant elle-même avec une sagesse qu'on peut juger par dix années d'expérience heureuse? »

CAISSE D'ÉPARGNE. — *Avis.* — A partir du dimanche 8 décembre prochain, les bureaux de la caisse centrale, qui étaient établis rue Croix-des-Petits-Champs, dans un local dépendant de la banque de France, se-

conserver... La police... dus, on finit par s'apercevoir... qu'on a tout bonnement oublié de faire assigner les témoins.

» Voilà donc un malheureux qui se trouve obligé d'attendre pendant trois mois de plus le jugement qui doit le condamner ou l'absoudre, et cela à cause de l'inconcevable incurie, à cause de l'impardonnable négligence de ceux qui doivent constamment veiller aux graves intérêts de la justice. »

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« Ces jours derniers, un cerf, sans doute lancé par des chiens, descendit de la forêt de Sahurs vers la Seine, qu'il se mit à traverser à la nage. Près de toucher à la rive, il fut effrayé par des passants, fit volte-face et retourna vers l'autre rivage. En ce moment, le bateau de la Bouille vint à passer; le capitaine manœuvra de manière à couper la communication à l'animal, qui tourne et retourne dans l'eau pour échapper à l'abordage. Vains efforts, le capitaine, aidé d'un matelot, s'élance dans une barque, met le cap sur l'animal, lui jette un nœud coulant sur les cornes, et l'entraîne victorieux en terre ferme.

» Le marin, étourdi d'un si beau coup de filet, n'eut point la prudence de conserver vivante sa capture ; armé d'un coutelas, il égorgea sans pitié le pauvre cerf, qui implorait son pardon par d'abondantes larmes. »

— Les journaux anglais ne s'entretiennent aujourd'hui que du vol de 40'000 liv. ster. (1 million 17'000 fr.) On pense, dit le *Globe* de Londres, que les voleurs ne sont point passés sur le continent, car M. Hobler, qui était parti pour la France, aussitôt le vol découvert, est revenu la nuit dernière. On croit que les billets de banque sont à Londres, en sûreté, mais qu'on ne les mettra point en circulation quant à présent. On a envoyé une note détaillée des billets dans toutes les grandes villes du continent ; sans doute que cette mesure aura pour effet d'en empêcher la négociation. Mais on pourrait bien les placer dans les Etats de l'Amérique du sud. L'or seul et les billets de banque montent à 40'000 liv. ster. En outre, les voleurs ont enlevé une somme énorme en lettres de change. On ne sait encore comment le vol s'est effectué : il faut que les clefs de la caisse aient été oubliées une fois, et qu'on ait saisi l'occasion d'en faire usage. Tous les employés de MM. Rogers sont dans la consternation.

— MM. Rogers et compagnie, dit le *Sun*, ont reçu une lettre du ministère de l'intérieur, annonçant que son excellence a conseillé à sa majesté de pardonner à tout complice dans cette affaire, pour faciliter l'arrestation du principal auteur de ce vol.

Le 26, un des officiers supérieurs de la police de la Cité a reçu une lettre lui annonçant que les 40'000 liv. ster. se trouvaient dans une maison de Walworth, et qu'on les rendrait moyennant une récompense plus grande que celle qui avait été promise. En conséquence, la police se rendit dans cette maison, mais le propriétaire déclara qu'on n'avait aucune connaissance de cette lettre, et que si l'on voulait faire une perquisition dans la maison, on le pouvait. La perquisition eut lieu, mais on ne trouva rien. C'était là une ruse. Il n'est pas douteux que les billets de banque ne soient loin de Londres, et qu'on n'attende des offres de transaction.

*L'un des Gérants* : V. CONSIDERANT.

» plus considérable de ceux que j'ai résolu d'écrire, c'est que tous mes amis,
» comme vous-même, ont compris que le courage pouvait chanceler devant
» tant de difficultés, tant de détails mêlés à ce drame doublement terrible
» et si froidement ensanglanté ; mais, au nombre des raisons qui me ren-
» dent aujourd'hui presque téméraire, comptez le désir d'achever une œuvre
» destinée à vous donner un témoignage de ma vive et durable reconnais-
» sance pour le plus rare dévouement que j'aie rencontré. »

DE BALZAC.

L'histoire générale des PRISONS DE L'EUROPE que nous annonçons aujourd'hui, est l'ouvrage le plus saisissant et le plus important de l'époque. Non seulement il offre la narration, remplie d'intérêt, des souffrances des grands coupables frappés d'une juste réprobation par la société, mais encore il raconte longuement les tortures que les malheureux condamnés ont souffertes dans les cachots infects des sépulcres appelés Prisons d'Etat ; enfin, il rassemble en quelques volumes tous les documents pour résoudre la grande question que les nations agitent de nos jours, celle de la réforme du système pénitentiaire, ou plutôt celle de la civilisation.

— Le 3e volume de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. J. Crétineau Joly, est en vente; et, par la multiplicité des faits nouveaux, des documents inédits, ainsi que par l'éloquente impartialité de l'historien, ce volume est vraiment à la hauteur de ses deux aînés. Avec ce que les Jésuites ont accompli en France sous Henri IV et sous Louis XIII, en Allemagne sous Ferdinand II, en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Irlande et en Pologne, avec le récit de cette fameuse guerre de Trente Ans, on les voit tour à tour confesseurs des rois, missionnaires et instituteurs des peuples. Sully et Richelieu, Walstein et Rantzaw, Gustave-Adolphe et sa fille Christine de Suède, le grand Condé et Vincent de Paul remplissent ce volume. C'est la lutte du protestantisme contre le principe catholique, lutte à laquelle la Compagnie de Jésus a pris la plus grande part.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 29 NOVEMBRE.

DEUDON, parfumeur, rue Richelieu, 92. Juge-commissaire, M. Nys ; syndic-provisoire, M. Decagny, cloître Saint-Merry, 2.

## Bourse du 30 novembre 1844.

On a fait aujourd'hui la réponse des primes à 83 35 au milieu d'un manque considérable de rentes qui a conduit le 3 p. 0|0 à 83 65, pour rester, après la clôture, à 83 60. Le report, déjà si faible les jours précédents, a baissé immédiatement après la réponse des primes, et reste à 12 1|2.

Les chemins de fer ont généralement remonté.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Lots d'Autriche, 420. — Métalliques, 110, — Espagne passive, 5 7|8, 6. — Id. 3 p. 0|0 35 1|2, 3|1, 36.—Hollande, 63. — Belgique, 1842, 106 5|8. — Naples récépissés Rotschild, 96 75. — Obligations Versailles (nouv.) 1130. — Strasbourg, 1210. — Grand'Combe (nouvelles) 1113 75. — Comptoir Gauneron, 1040. — Jouissances 4 canaux, 132 50. — Id. Bourgogne, 100. — Zinc Vieille-Montagne, 4050. — Lin Maberly, 447 50, 480.

Chemins de fer : Bordeaux, 642 50, 645. — Petites coupures, 655, 660.— Vierzon, 743,75 745.— Id. petites coupures, 750. — Boulogne, 590, 595. — Sceaux, 565, 560, 570, 575, 585, 590.

| | 1er c. | P. H. | P. B. | dr c. | hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 118 90 | 119 15 | 118 90 | 119 15 | 116 8 |
| — fin cour. | 119 » | 119 40 | 110 » | 119 35 | 116 95 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 83 10 | 83 60 | 83 10 | 83 60 | 83 15 |
| — fin cour. | 83 10 | 83 65 | 83 10 | 83 55 | 83 10 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

qu'une heure. Le résultat de la journée fut magnifique ; les autres invités avaient le mot. L'industriel de retour dans son château, car il a un château, trouva dans les coffres de sa voiture, une bourriche renfermant six lièvres et six faisans dont trois poules. — Encore un qui me surprendra s'il fait jamais une bonne maison, s'écria-t-il, à l'aspect de ces témoignages d'une hospitalité généreuse.

Une institution qui manque à la chasse française comme à la presse, c'est une cour d'honneur, une sorte de jury composé des chasseurs les plus recommandables du pays, qui réglementerait l'usage du droit de chasse et serait chargé de prononcer contre toute forfaiture, tout abus capable de porter atteinte à la considération du noble corps des veneurs. Intimidé par la crainte d'une sentence qui publierait ses méfaits et sa honte, le marchand d'espèces, comme le marchand de contremarques, finirait par se décider à chasser honnêtement. C'est toujours une drôle de race que la nôtre, qui donne des châteaux et des parcs à des allumeurs de réverbères, et qui refuse le nécessaire à Fourier. Comme je ne le pleurerai guère quand on l'enterrera !

Après le banquier, l'Anglais.

Transportez-vous pour chasser sur les côtes de la Bretagne, sur celles de la Picardie, de l'Artois ; allez-vous établir en Poitou, dans les environs des forêts royales, aux endroits réputés les plus giboyeux de toute la France, voici la réponse invariable qui sera faite à l'expression de votre étonnement quand vous aurez... contr...

teurs de noms aristocratiques ; j'en ai connu qui avaient éprouvé des malheurs dans la pharmacie et dans la droguerie, et qui se dispensaient généralement de payer à leurs propriétaires la dernière année de leur bail. Le malheur, c'est que j'en ai rencontré partout. Je dénonce ce fléau de la chasse française à tous les préfets de France. En bonne justice, le permis de chasse et le droit de tuer le gibier français ne devrait s'accorder qu'aux citoyens français qui paient l'impôt foncier. Les Anglais ont assez de terrain hors de chez eux, pour aller chasser ailleurs que chez nous, où le gibier est déjà hors de prix. Sur dix Anglais chassant en France, neuf peuvent être réputés *à priori* braconniers, c'est-à-dire trafiquants de gibier. Il y a des entreprises de braconnage aux filets, pour la caille principalement, dont tous les produits sont placés d'avance sur le marché de Londres, et ce braconnage s'étend sur toute l'Europe. L'Espagne, la Grèce, l'Italie, les îles de la Baltique, les côtes de l'Asie-Mineure sont dévastées par les mêmes forbans. Là où il y a du gibier à tuer et du bénéfice à le tuer, vous trouverez un Anglais. J'ai vu dans l'Artois et dans la Bretagne des braconniers anglais chassant à cheval dans les propriétés gardées, et s'amusant à faire courir les gardes. Comment voulez-vous verbaliser contre des gens qui chassent à cheval et que personne ne connaît, et que l'Océan apporte et emporte dans la même semaine. Je supplie de nouveau les préfets de France d'être excessivement circonspects et économes quant à la délivrance des permis de chasse aux Anglais. J'ai étudié pendant... vingt ans...

des étrangers qui n'ont pas intérêt comme nous à ménager nos richesses nationales. Et je ne citerai qu'un fait, que je prendrai très haut, pour démontrer l'urgence de la mesure.

Quand la reine Victoria rendit visite à Louis-Philippe, au château royal d'Eu, le maître du logis s'aperçut que le poisson d'eau douce, que la truite, surtout, autrefois si commune dans les rivières du parc, manquait absolument aux menus des festins. Il en demanda la cause. Sire, répondit le descendant de Vatel, presque menacé du même sort que ce héros immortel des fastes de la gastrosophie: les Anglais ont tout pris.

Deux Anglais, en effet, s'étaient établis depuis un an sur les bords des cours d'eau qui arrosent la demeure royale ; ils y avaient presque totalement détruit la truite, et la maison du roi fut obligée d'adresser une supplique à ces braconniers d'Albion, pour qu'une truite fût servie à l'auguste visiteuse. *Et nunc intelligite*, préfets de France ! si vous avez des yeux pour lire et des oreilles pour entendre. Un roi de France obligé de mendier l'aumône d'une truite à des braconniers d'Angleterre, en son propre palais !

A. TOUSSENEL.

BULLETIN THÉATRAL.

...monde qui s'y trouvait.

*Concours de bestiaux.* — On écrit de Bordeaux le 24 novembre :

« Le conseil général affecte chaque année quelques fonds à l'amélioration des espèces bovines dans notre département.

» La part accordée à l'arrondissement de Bordeaux est, d'après l'avis de la société d'agriculture, répartie en deux concours, l'une au nord, l'autre au sud de l'arrondissement, et sa destination a été de favoriser dans ces localités, l'introduction et le perfectionnement des belles races garonnaises et bazadaises, des beaux animaux qui, éminemment propres au travail des terres et à la boucherie, font la fortune des contrées méridionales et se trouvent partout où l'agriculture a porté ses progrès.

» Les résultats obtenus autour de Bordeaux, sous l'influence de ces concours, sont déjà fort remarquables : on a pu en juger dans les réunions qui ont eu lieu récemment à Blanquefort et à Castres.

» A Blanquefort, où ces espèces étaient presque étrangères, cinquante têtes ont été présentées, parmi lesquelles deux beaux taureaux et douze paires de bonnes vaches ou génisses de travail. M. le préfet, qui assistait à ce concours, a bien voulu accorder une prime supplémentaire.

» A Castres, cette industrie plus anciennement adoptée, a offert des produits qui auraient pu lutter sur les concours de La Réole et de Bazas. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

Le cours des farines étant resté dans les limites de la taxe actuelle du pain, le prix pour Paris continuera d'être fixé pendant la première quinzaine de décembre à 31 centi-

| | | |
|---|---|---|
| Cours moyen | | 33,39 |
| Cours-taxe | | 33,39 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 010 q. | 57 k. | 47,10 à 00,00 |
| 1re | 144 | 49 | 33,10 à 35,65 |
| 2 | 127 | 17 | 31,65 à 32,65 |
| 3e | 03 | 14 | 27,40 à 00,00 |
| 4 | 40 | 40 | 23,55 à 25,50 |
| Al. | 989 | 10 | 25,50 à 33,75 |

| | | |
|---|---|---|
| Cours moyen | | 33,41 |
| Cours-taxe | | 32,60 |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 47 q. | 27 k. | 36 95 à 48 41 |
| 1re | 326 | 56 | 33,10 à 35 65 |
| 2e | 692 | 05 | 30,25 à 3.,8. |
| 3e | 47 | 27 | 23,50 à 00.0. |
| 4e | 16 | 85 | 21,45 à 23,50 |
| Al. | 4441 | 14 | 19,10 à 34,40 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 30 novembre. — *Cours commercial.* Le cours des froments et des autres céréales n'a subi aucune variation depuis le marché de mercredi dernier.

VERSAILLES, 29 novembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,33; 3e 17,00. — Avoine (hors ville) 6,33 à 7,23.

BRAY-SUR-SEINE, 29 novembre. — Froment 1re 17,66; 2e 17,00; 3e 16,00. — Méteil 12,00 à 13,00. — Seigle 9,00 à 10,00. — Orge 8,66 à 9,00. — Avoine 6,00 à 6,66. Marché faible; hausse de 1,00 à 1,25 sur toutes les qualités de froment qui étaient moins belles qu'au dernier marché.

ROUEN, 29 novembre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,00; 3e 16,00. — Seigle 11,00. — Orge 10,50. — Avoine 4,66 à 6,00. — Maïs 9,75.

LES ANDELYS, 25 novembre. — Froment 14,16. — Méteil 13,00. — Seigle 10,50. — Orge 8,75. — Avoine 5,60.

ÉVREUX, 23 novembre. — Froment 16,20. — Méteil 11,09. — Seigle 9,95. — Orge 8,97. — Avoine 6,24.

GISORS, 25 novembre. — Froment 15,25. — Méteil 12,40. — Orge 8,75. — Avoine 5,54.

BEUZEVILLE, 26 novembre. — Froment 1re 16,90. — Seigle et orge 11,50. — Avoine 8,25.

BEAUNE, 23 novembre. — Froment 16,00 à 17,50. — Méteil 12,50 à 13,00. — Seigle 10,50 à 11,00. — Orge 11,00 à 12,00. — Maïs 10,50

On charge toujours beaucoup ... farines pour les ports de la Méditerranée, et peu de froment.

Les expéditions en orges pour l'Angleterre continuent à être considérables; c'est un débouché bien favorable pour nos cultivateurs.

POITIERS, 26 novembre. — Froment 1re 17,25; 2e 17,00; 3e 16,26. — Mouture 12,50 à 12,75. — Méteil 15,00. — Seigle 12,50 à 13,00. — Orge 12,00. — Avoine 8,25 à 8,75.

BORDEAUX, 28 novembre. — Froment 1re 80 kil. 21,50; 2e 20,25. — Seigle 13,25 à 13,50. — Orge 12,00 à 13,00. — Sarrazin 11,00 à 11,50. — Avoine 7,50.

On s'attendait à de forts arrivages en grains par suite des vents favorables, mais ils ne sont pas restés assez longtemps au nord pour donner le temps aux expéditions de la Bretagne et de la Manche d'arriver, de sorte que la faveur qui s'était manifestée à la suite des mauvais temps que nous avons éprouvés dans le commencement du mois se maintient provisoirement, les premiers arrivages que l'on estime à 40 mille hectolitres, feront sensation; ils provoqueront indubitablement une défaveur de 50 c. au moins, c'est l'opinion générale.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 28 novembre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1792 | 1762 | 30 | 1 20 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 66 | 62 | 4 | 1 08 | » 90 | » 78 |
| Veaux..... | 860 | 816 | 44 | 1 24 | 1 06 | » 88 |
| Moutons... | 9100 | 8354 | 746 | 1 38 | 1 11 | » 90 |

LA MAISON BLANCHE, *Marché du* 30 novembre ... 1,20; 210 do 2e 1,05. — 35 veaux 1re 1,10; 39 do 2e 0,95. — 288 moutons 1re 1,00; 193 do 2e 1,46. — 25 porcs 1re 1,00; 17 do 2e 0,85. — Vente rapide, bétail d'assez bonne qualité.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 30 novembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 22553 kil. | Bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,70 |
| 18232 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 6382 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,80 |
| 53280 | Porc frais | 1,02 | 0,97 | 0,92 |

### Gibier et Volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 30 novembre.* — Chevreuils 20,00 à 30,00. — Lièvres 1,00 à 4,50. — Lapins 1,00 à 2,00. — Faisans 2,50 à 7,50. — Dindes 3,00 à 6,25. — Oies 3,00 à 7,50. — Chapons gras 2,25 à 4,75. Poules et poulets 0,70 à 3,25. — Canards 1,00 à 1,75. Canetons 2,00 à 2,50. — Pigeons 0,15 à 0,80. — Perdrix rouges 2,25. — Do grises 1,00 à 1,75. — Bécasses 1,50 à 2,50. — Bécassines 0,30 à 1,50. — Rouges 1,75 à 2,25. — Sarcelles 0,75 à 1,25. — Cailles 1,00. — Grives 0,25 à 0,30. — Vanneaux 0,50. — Mauviettes (la dizaine) 1,50 à 1,60.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 28, 29 et 30 novembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,34 à 2,38. — En mottes Isigny 2,10 à 4,70; du Gournay 1,90 à 2,90. — Petit beurre 1,52 à 2,10.

*OEufs* (le mille). — Du 28, 38 à 81. — Du

*Cuirs en poils* (les 50 kil.). — Gros bœufs de 40 k. et plus 37,00 à 38,00. — Petits bœufs de 39 kil. et moins 37,00. — Vache 42,50 à 45,00; do salée 46,00 à 48,00; do étrangère 48,00 à 52,00. — Veau avec tête 6,00 à 65,00; do sans tête 75,00 à 77,00; do sec en poil (kil.) 2,80 à 3,00. — Buenos-Ayres léger 1,50 à 1,60. — *Cuirs fabriqués* (le kil.). Cuir, jusé acide 2,00 à 2,20; do sans acide 2,40 à 2,60; do Buenos-Ayres 2,00 à 2,20; do sans acide 2,20 à 2,40. — Bœuf en croûte 1,90 à 2,10. — Vache en croûte 2,30 à 2,40; do légère 2,40 à 2,70; do étirée 2,50 à 3,00. — Veau en croûte 2,80 à 3,30; do sec d'huile 3,70 à 3,90. — Cheval en croûte 1,90 à 2,30. — *Petites peaux* (la 12) Basane en croûte 1re qualité 30,00 à 40,00; do 2e 18,00 à 28,00; do 3e 14,00 à 16,00. — Basane en croûte 1re sorte 24,00 à 26,00; do 2e 17,00 à 23,00; do 3e 7,00 à 12,00. — Moutons sumac 1re sorte 25,00 à 26,00; do 2e 19,00 à 23,00. — Chamoisés 1re sorte 20,00 à 21,00; 2e 13,00 à 18,00. — Moutons ramaillés 20,00 à 28,00. — Veaux bronzés 1re sorte 58,00 à 68,00. — Chèvres (le kil.) sèche d'huile 1re sorte 8,00; do 2e 5,00 à 6,00; do 3e 2,00 à 3,00. — *Petites peaux mégissées* (les 100 kil.) Peaux blanches, extra-grandes, 1re sorte 210,00 à 220,00; do ordinaire 160,00 à 180,00; do de pays, ordin. 100,00 à 115,00; do petites 70,00 à 90,00. — Agneaux (la 12e) extra 18,00 à 22,00; do passe grands 14,00 à 17,00; do passe coude 10,00 à 14,00; do regors, 5,00 à 7,00. — Chevreaux 1re sorte 34,00 à 38,00; do 2e 24,00 à 28,00. — *Tan.* (les 500 kil.) Bourgogne 1re 58,00 à 60,00; do 2e 50,00 à 58,00; do Normandie 64,00 à 75,00.


J. HETZEL, rue Richelieu, 76; rue Ménars, 10.
EDITION ILLUSTRÉE.
30 francs.
Pour les départements, 40 fr. — Envoyer FRANCO un mandat sur la poste.

OUVRAGE COMPLET
— Mise en Vente aujourd'hui. —

J. HETZEL, éditeur du DIABLE A PARIS, etc.
80 gravures SUR ACIER.
30 francs.
Pour les départements, 40 fr. — Envoyer FRANCO un mandat sur la poste

HISTOIRE DES FRANÇAIS PAR LAVALLÉE

2 MAGNIFIQUES VOLUMES GRAND IN-8°. — 80 GRAVURES SUR ACIER FORMANT LA GALERIE COMPLÈTE DES PORTRAITS DES ROIS DE FRANCE ET REPRÉSENTANT LES PERSONNAGES LES PLUS CÉLÈBRES.

En vente à l'Administration ..., rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 26.

25 Centimes LA LIVRAISON.

ÉDITION SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE VIGNETTES SUR ACIER.

Les livraisons Paraissent chaque Samedi.

LES PRISONS DE L'EUROPE

Par MM. ALBOIZE ET A. MAQUET. ouvrage COMPLET EN 4 VOLUMES JÉSUS VÉLIN.

PAUL MELLIER, Libraire-Editeur, place Saint-André-des-Arts, 11.
HISTOIRE ...IQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE
...GNIE DE JÉSUS
PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.
...beaux Portraits ... d'un grand ... nombre de Fac-Simile.
... francs ... centimes.
... de la Chine, du père ... du grand C... par Farant de Montmorency.

...Rue Neuve ...
...-Merry, ...

...ément et co... que celle des ... plète... avantage de ... in-... conserver ... l'argenterie et ... peintures des ... peu ... vent être ... jetées

En ... rue ... chez ... traité ...
DÉB... DE LA POLITIQUE en France.
Par ... Victor CONSIDÉRANT.
1 vol. ... de 152 pag. — Prix : 1 f. 50; par la poste 1 fr. 75 c.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.
NOTIONS ÉLÉMENTAIRES
DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER
Par l'auteur de la *Défense du Fouriérisme*,
Paris, 1841. — 1 vol. in-12 de 300 pages. — Prix : 1 fr. 50; par la poste, 2 fr.

*Maladies Secrètes.*
TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,
Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à ...

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Consultations gratuites tous les jours.
... (AFFRANCHIR.)

nus. » (Art. 1733 et 1734 du code civil.)

Cette disposition du code nécessite une assurance supplémentaire pour les meubles des locataires. Il est bien certain, en effet, que, lorsqu'un mobilier brûle, il cause plus ou moins de dégâts à la maison dans laquelle il se trouve, et que, d'après la loi, le propriétaire est en droit d'exiger de ses locataires la réparation de ces dégâts. Les risques locatifs sont évalués en général, par les compagnies à 20 fois le montant du loyer; par conséquent, le capital assuré pour risques locatifs dépasse le plus souvent le chiffre de l'assurance pour mobilier.

« Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute de qui il est arrivé à le réparer. »

« Chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou son imprudence. » (Art. 1382 et 1383 du code civil.)

Il résulte de là une troisième assurance, pour éviter le recours que les voisins peuvent exercer contre l'incendié dans le cas où le feu se serait communiqué à une propriété voisine et aurait occasionné des dommages.

La quotité de la somme nécessaire pour se garantir contre ce dernier risque, est abandonnée à la volonté de l'assuré qui peut, si bon lui semble, assurer la valeur totale de la ville qu'il habite pour avoir toute sécurité à ce sujet.

Grâce à ces dispositions prévoyantes du Code civil, les compagnies peuvent assurer dans certains cas quatre fois la même valeur, ce qui constitue pour elles un bénéfice tout clair.

Ainsi, par exemple, deux maisons contiguës valent 100,000 fr. et rapportent 5,000 fr. de loyer chacune; voici ce qu'elles paieront pour leur assurance, si elles sont habitées par des locataires :

| | |
|---|---|
| Les deux propriétaires font assurer leur maison valant chacune 100 000 fr. ci, | 200 000 fr. |
| Puis, pour recours du voisin, 100 000 fr. ci, | 200 000 |
| Les locataires de chaque maison assurent pour leur risque locatif, à raison de 20 fois le loyer, 100 000 fr., ci, | 200 000 |
| Et pour recours du voisin, 100 000 fr., ci, | 200 000 |
| Total, | 800 000 |

Les compagnies peuvent donc assurer quatre fois le même risque; en d'autres termes, prélever, sous prétexte de risque locatif et de recours des voisins, une prime sur une valeur de 800 mille fr. quand elle ne courent de chances de pertes que sur une valeur de 200 000 fr.

Ce résultat n'est-il pas monstrueux? Comment faire cependant pour l'éviter dans le système actuel? Peut-on contraindre les compagnies à ne pas prélever une prime pour risques locatifs, quand la maison est assurée par elles, ou à garantir gratis contre le recours des voisins toutes les fois qu'elles auront assuré les constructions contiguës? Mais, si on leur enlève cette source de bénéfice, elles seront obligées, pour se soutenir, d'augmenter leur prime

(1) Voir les numéros de 25, 26 février et 28 novembre.

7. Énormité de sa moyenne des sinistres ... pagnies, moyenne sept fois plus considérable que celle des sinistres de la France;

8° Superfétation de l'assurance du risque locatif et du recours du voisin.

Tous ces vices radicaux du système actuel vont disparaître comme par enchantement dans le mode que nous allons proposer.

### DE L'ASSURANCE PAR L'ÉTAT.

Il y a deux manières d'établir une assurance générale en France:

La première est d'organiser une vaste mutualité réglant elle-même sa contribution et ses sinistres, par l'intermédiaire d'agents qu'elle emprunte à l'administration gouvernementale.

La seconde est d'établir une contribution spéciale, dont l'emploi porté au budget est réglé annuellement par les chambres.

Nous nous étions prononcé dans notre précédent article pour le premier système. La faveur dont jouit en France le mot mutualité, le prestige que ce mot exerçait sur nous-même, nous avaient fait concéder beaucoup à la forme, et négliger un peu le fond; nous le confessons aujourd'hui très sincèrement. En continuant d'étudier cette grande question, en l'examinant plus à froid et nous éclairant des conseils d'hommes pratiques nous sommes resté convaincu que nous avions sacrifié beaucoup trop au mot mutualité et pas assez à la chose, et qu'il ne fallait pas lâcher la proie que nous tenions encore, pour courir après une ombre vaine, néanmoins fort coûteuse.

Le système d'une contribution qui, sous des apparences fiscales, n'en constitue pas moins la mutualité la plus parfaite et la plus économique qu'on puisse réaliser, a donc aujourd'hui notre préférence.

Décrivons rapidement ces deux systèmes, pour mettre le lecteur à même de comparer les avantages de l'un et de l'autre.

### ASSURANCE AU MOYEN D'UNE CONTRIBUTION.

Dans ce système, le gouvernement assure contre toute chance de perte.

Tous les sinistres sont considérés comme n'en formant qu'un seul, et la même prime ou plutôt la même contribution garantit contre tous à la fois.

Les risques sont divisés en cinq catégories principales. Il y a pour chaque catégorie une contribution spéciale proportionnée aux chances de pertes.

Ces catégories ou classes, sont :

1° Les bâtiments, mobiliers et produits agricoles;
2° Les maisons d'habitation;
3° Les usines et fabriques;
4° Les mobiliers d'habitation;
5° Les mobiliers industriels et les marchandises.

La contribution de la première catégorie est basée sur le revenu imposable; celle de la seconde et de la troisième, sur la valeur locative des maisons, des usines et des fabriques. La contribution des deux dernières repose sur les loyers d'habitation, qui servent de base à la répartition de l'impôt mobilier, et du droit proportionnel

être appliqué, aucune complication dans l'administration actuelle des finances; il nécessitera seulement l'établissement de quelques contrôles de plus dans les départements.

Toutes les opérations que nous proposons de faire ici se pratiquent aujourd'hui pour fixer les indemnités, remises, ou modération d'impôts occasionnées par les sinistres. Ces indemnités ou remises de contribution figurent dans les crédits tant ordinaires qu'extraordinaires du budget pour une somme de 10 millions. La réforme que nous proposons consiste donc purement et simplement à augmenter de 60 millions les crédits accordés aujourd'hui au gouvernement pour qu'il puisse indemniser en totalité les sinistres qu'il ne rembourse actuellement qu'en faible partie.

Lorsque toutes les valeurs soumises à l'impôt seront garanties par l'État, l'assurance pour risques locatifs et pour recours des voisins sera supprimée de fait; c'est là le principal avantage de ce système sur une mutualité facultative. Cette dernière serait obligée de conserver l'assurance de ces deux risques. On comprendra de quelle importance est cette suppression, quand on saura que sur les 17 milliards assurés par les compagnies, les risque locatifs et ceux du recours des voisins figurent au moins pour la moitié de cette somme.

Enfin, le règlement des sinistres par les contrôleurs des contributions fournirait au gouvernement des renseignements précieux sur la valeur réelle des propriétés dans chaque département, et lui donnerait les moyens d'arriver successivement à cette péréquation tant désirée de l'impôt foncier qui commence à devenir une vieille utopie.

### MUTUALITÉ GÉNÉRALE FACULTATIVE.

Du moment où l'assurance ne fait plus partie de l'impôt, le mécanisme administratif se complique de suite dans toutes ses parties. Il devient nécessaire de faire un contrat entre l'administration centrale et chaque assuré; et, pour fixer les conditions de ce contrat, il faut tout un attirail d'articles aléatoires qui règlent les droits de l'un et ne compromettent pas les garanties de l'autre.

Il faut vérifier, comme aujourd'hui, la valeur du risque; et cette vérification, comme la possession du contrat ou de la police, nécessite un travail spécial, par des employés spéciaux. Les contrôleurs seraient obligés de se déranger à chaque instant pour aller faire un contrat d'assurance, aujourd'hui dans une commune, demain dans une autre; ce serait introduire des éléments permanents de désordre dans leurs fonctions.

Les frais d'administration, qui sont la cause principale de l'élévation de la prime d'assurance dans le système en vigueur seraient aussi très considérables dans celui-ci. On ne pourrait guère faire d'économie que sur les frais de courtage.

Il faudrait aussi conserver l'assurance des risques locatifs et du recours des voisins, ce qui doublerait le prix de l'assurance.

Enfin, il n'y aurait plus, entre les habitants d'une même commune, cette étroite solidarité d'intérêt qui fait la plus solide garantie du système d'assurance obligatoire.

Il faut, dans l'intérêt de tous et de chacun, que toute la popula-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Cours de M. Geoffroy Saint-Hilaire.

### HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES.

C'est encore l'intéressante tribu des singes dont nous avons à nous occuper. Ceux d'entre nos lecteurs qui comprennent le charme de la science vraie et sérieuse, le plaisir vif et toujours nouveau que procure l'examen des œuvres de la création dans leurs admirables détails, doivent nous envier l'avantage de recevoir directement le haut enseignement que nous tâchons de leur résumer de notre mieux; faisons en sorte qu'ils y perdent le moins possible.

Nous sommes encore dans les rapprochements anatomiques dont quelques uns sont réellement saisissants. La tête, chez les singes de l'ordre des pythéciens, qui comprend le troglodyte, l'orang-outang et le gibbon, est attachée au tronc à peu près comme celle de l'homme. L'analogie est complète pour le troglodite, le fameux vers d'Ovide :

*Os homini sublime dedit,*

lui est applicable de tout point. Les troglodytes ont la tête placée de manière à regarder comme l'homme, c'est-à-dire comme les hommes qui regardent droit devant eux: ce qui, comme, chacun sait, n'arrive pas toujours à tout le monde. L'œil est enfermé dans un cercle osseux très saillant; le front, très bas chez le troglodyte, est développé chez l'orang-outang dans des proportions à peu près humaines; l'angle facial est d'environ 60 degrés; il est de 65 seulement chez plusieurs divisions de la race humaine; pour les types humains les plus parfaits, il est de 70 degrés.

La longueur des bras est, pour l'ensemble du squelette, le trait le plus saillant de différence entre les grands singes et l'homme.

Si les singes étaient sensibles à la décence dont nous sommes forcé d'avouer qu'ils semblent se préoccuper médiocrement, s'il leur prenait fantaisie d'adopter nos vêtements, qui ne pourraient guère leur aller plus mal qu'à nous, le troglodite pourrait, en se tenant parfaitement droit, attacher sa jarretière; l'orang-outang boutonnerait ses guêtres ou lacerait ses bottines sans se baisser; quant au gibbon, s'il se promenait les mains dans les poches de son paletot, il coudoierait les passants à un mètre derrière lui, et en supposant qu'il prît son domicile dans une chambre dégarnie du quartier latin, il serait forcé d'ouvrir sa fenêtre pour passer les manches de sa redingote: telles sont les proportions des bras chez ces trois singes.

Nous avons hâte d'arriver aux faits qui se rapportent à l'instinct des singes, car enfin, est-il bon de savoir quel degré relatif d'estime on peut, sans se compromettre, accorder à chaque tribu des quadrumanes.

Commençons par le troglodite. Nous sommes bien aise de prévenir que le nom de pongo et celui de jocko, illustrés par Mazurier, sont regardés comme des sobriquets du troglodite, celui des singes qui, comme on vient de le voir, s'éloigne le moins de la race humaine.

Ce singe, d'un noir foncé, ressemble surtout aux nègres qui habitent, comme lui, les forêts du Soudan, au centre de l'Afrique. Les voyageurs ont usé largement à son égard du privilège que leur attribue le proverbe: « A beau mentir qui vient de loin. »

C'est qu'il n'est pas aussi facile que le monde se l'imagine d'aller étudier les mœurs des singes dans leur pays natal. Ce qu'on en connaît, a dit le professeur, se borne à des récits de récits faits aux voyageurs européens par des nègres de la contrée; ce pourrait bien être du mensonge de seconde main, du mensonge élevé à la seconde puissance, comme disent les mathématiciens.

Il paraît donc que les troglodytes noirs du Soudan forment au sein des forêts de petites républiques composées d'une vingtaine de familles, logées dans des huttes qui ne sont ni beaucoup plus sales, ni beaucoup plus incommodes que celles des nègres leurs voisins. La bourgade est entourée d'une palissade, derrière laquelle les troglodytes savent se maintenir contre les plus grands animaux de leur pays, tels que les éléphants et les rhinocéros. Ce n'est pas qu'ils soient fort avancés dans l'art de la guerre, qu'ils pratiquent exclusivement pour se défendre, en quoi ils ne sont à nos yeux que plus estimables; ils savent seulement, disent les nègres, faire provision de pierres qu'ils lancent avec autant de vigueur que d'adresse; ce n'est déjà pas si bête pour des bêtes. L'imagination, brodant sur ce thème, peut prêter au troglodyte les vertus du père de famille et du citoyen, la valeur guerrière et le dévouement à la patrie; mais, sans la laisser se livrer à de pareils écarts, il semble difficile de ne pas admettre que ce singe défende sa famille et sa cabane au péril de sa vie contre un ennemi plus fort que lui, ce qui déjà nous semble on ne peut pas plus honorable.

On assure, mais la source de cet *on dit* n'a rien d'authentique, qu'un enfant tombé entre les mains des troglodytes a vécu trois ans parmi eux. Parvenu à rejoindre les siens, il a donné sur leur manière de vivre des détails plus ou moins dignes de confiance; quant à lui personnellement, il n'avait point eu à s'en plaindre; la famille qui l'avait adopté lui avait au contraire témoigné les plus grands égards et la plus cordiale affection.

Les recueils d'anecdotes de la fin du siècle dernier sont remplis de traits d'instinct d'un troglodyte qui, disait-on, avait longtemps appartenu à Buffon qu'il servait à table, la serviette sous le bras, se tenant debout derrière son fauteuil, revêtu d'une livrée rouge galonnée d'argent. Buffon n'a jamais eu de laquais de cette espèce; il avait seulement vu un troglodyte de taille humaine, d'un instinct très développé dont on conserve la peau empaillée au Muséum d'histoire naturelle.

Ici le professeur avait le champ libre pour s'étendre à son gré sur l'instinct des singes en général, et spécialement sur celui des singes de divers genres, qui peuplent la ménagerie. Mais ne voulant rien affirmer qui ne fût à sa connaissance directe et personnelle, il s'est montré très sobre d'anecdotes, se bornant aux faits étudiés par lui et accomplis sous ses yeux.

Le palais des singes au Jardin-des-Plantes, bâti à la même époque que la nouvelle chambre des pairs, renferme une population très mélangée, depuis les grands mandrilles à face bleue et les robustes cynocéphales aux dents acérées, jusqu'aux gentils sapajous à *queue prenante*, qui me tent à la disposition de leur agilité une cinquième main non moins adroite que les quatre autres. On y remarque toute sorte de nuances de caractère, depuis la plus joyeuse insouciance traduite en grimaces et en gambades surprenantes, jusqu'à la morose et sombre immobilité, semblant rêver avec désespoir à la liberté perdue. Les singes gais respectent en général le chagrin des singes tristes; ils s'abstiennent de les molester; ils se montrent en cela plus sages et plus humains que le peuple des écoliers qui pendant les récréations ne respectent pas la douleur, hélas! bien poignante, de ceux de leurs camarades, pour qui les murs du collège sont ceux d'une odieuse prison.

Il règne entre tous ces singes si divers de mœurs et de grandeur, réunis malgré eux des points les plus éloignés du globe, un grand esprit de fraternité; en voici un trait observé par M. Geoffroy Saint-Hilaire.

Ce fut un grand événement dans le palais des singes que la naissance d'un jeune sapajou. Notons en passant que, même pour les espèces assez voisines les unes des autres, la promiscuité ne résulte pas de la vie en commun; les singes du Jardin-des-Plantes justifient le vers de Béranger, qui fait dire à l'orang-outang :

Mais nos guenons nous sont fidèles.

La vérité nous force d'atténuer ce que ce fait a de favorable à la vertu des dames de l'endroit, en faisant observer au lecteur que, comme il n'y a qu'un couple de chaque espèce, la nécessité peut bien être pour quelque chose, sinon pour beaucoup, dans l'observation de la fidélité conjugale.

Ainsi, selon eux, le travail est un supplice; par conséquent, il doit être imposé aux masses, et maintenu par la contrainte. On fera de l'aumône et on établira des hospices, mais il ne faut jamais rien espérer de mieux : la misère sera toujours le lot du grand nombre.

D'où suivent, qu'ils les aperçoivent ou non, ces conséquences : que le travail étant imposé par la volonté d'autrui, est un véritable esclavage, et qu'en réalité il n'y a guère de différence entre l'esclave et le prolétaire; qu'en outre, le travail étant nécessaire à l'existence de la société, et étant cependant contraire à la nature de l'homme, la contrainte qui l'impose aux masses est légitime. Dans cet état, il ne s'agit plus de droits ni d'humanité, il ne s'agit plus pour chacun que d'être dans la classe des privilégiés; de faire travailler les autres, mais de ne pas travailler, de bâtir des hospices, mais de ne pas y entrer soi-même; en un mot, de réussir : tout est légitime à qui réussit; mais malheur à celui à qui rien n'échoit par le hasard de la naissance ou de la fortune : *væ victis!* il ne fait pas partie de *l'humanité légale*.

Et encore cette autre conséquence que n'aperçoivent pas les souteneurs de ces doctrines perverses : si le travail répugne naturellement à l'homme et si la contrainte peut seule l'y maintenir, il n'y a plus qu'une question de fait entre les exploitants et les exploités, et cette question est celle-ci : pour les exploitants d'employer de leur mieux la contrainte, l'oppression prudente, *sapienter opprimamus*, — et pour les exploités de se révolter, toutes les fois qu'ils le peuvent, contre les exploitants.

En un mot, la théorie de M. Guizot et du *Courrier de Lyon* revient à celle de Hobbes : *tous les hommes sont ennemis*; le plus fort ne doit songer qu'à vaincre le plus faible pour se l'asservir et l'exploiter; et, ce dernier une fois asservi, le premier doit employer la force pour le maintenir dans cet esclavage : le travail étant répugnant, et les jouissances ne pouvant néanmoins être produites que par le travail, il faut bien que celui qui veut jouir fasse travailler les autres, qu'il ait ses esclaves et ses prolétaires.

Ah! ce n'est pas cette définition du travail que donnèrent les généreux ouvriers de Lyon avant les troubles qui ensanglantèrent cette ville : « Le travail, disaient-ils, est un trésor, le travail, qui en a pas connaît n'est que peine, est au contraire une source intarissable de prospérité et de bonheur. L'homme, néanmoins, ne peut pas et ne doit pas toujours travailler; il lui faut le repos nécessaire à la santé; il lui faut, pour orner sa vie, l'œuvre et la pratique du bien; il lui faut enfin cultiver son art ou sa profession quels qu'ils soient et rendre hommage à l'humanité. »

Que ces paroles des pauvres ouvriers lyonnais l'emportent en raison, en générosité, en religion, sur le beau égoïsme formulé dernièrement par le journaliste de Lyon! Comme elles justifient le passage suivant, tiré du journal suisse, la *Patrie* :

« C'est en vain qu'on voudrait nous donner le change. Un immense travail se fait dans les classes populaires. Elles pressentent, vaguement encore il est vrai, mais chaque jour ce principe fait des progrès, que le travail est la grande loi religieuse de l'homme; que tout individu qui s'en exempte ou qui l'exploite à son profit commet une usurpation; que la propriété doit se transformer, et qu'elle ne se maintiendra qu'en tendant une main fraternelle au travail. »

Que le *Courrier de Lyon* lise encore les lignes suivantes d'un correspondant de la *Gazette de Trèves*; il y verra qu'on y parle d'une guerre ouverte, bien au contraire, nos bourgeois commencent à comprendre que les travailleurs, c'est-à-dire des hommes faits comme eux, mais contraints par la force des choses à vivre autrement qu'eux, à vivre d'un travail écrasant et mal récompensé, sont dignes de toutes leurs sympathies. Ces sentiments de notre bourgeoisie deviennent de plus en plus manifestes. Nous en avons la preuve dans ces sociétés qui se forment de toutes parts dans l'intérêt des ouvriers. Quels qu'en soient les résultats, l'impulsion est donnée; le grand mot d'association est mis en circulation; une nouvelle voie est enfin ouverte à l'activité humaine, qui, jusqu'ici, a dévoré des milliers d'hommes, sans pouvoir les faire sortir de la misère. L'appel parti de Berlin a eu du retentissement parmi nous. Cologne aussi aura son comité pour l'amélioration du sort de la classe laborieuse, et le choix des hommes qui doivent y siéger nous est garant que la tâche ne restera pas accomplie à moitié. »

## Nouvelles d'Espagne.

Dans la séance de la chambre des députés de Madrid du 25, M. Tejada, dont le dernier discours absolutiste avait fait tant de bruit, a donné sa démission des fonctions de député qu'il exerçait pour la province de Logrono. On discute l'art. 23 du titre 4 ainsi conçu :

« Pour être député, il faut être Espagnol, appartenir à l'état séculier, avoir vingt-cinq ans, jouir d'un revenu ou payer la contribution directe déterminée par la loi électorale; de plus, réunir toutes les conditions voulues par la loi. »

Le conseil des ministres s'assemble fréquemment. On assure que le général Oribe, commandant de la province de Logrono, vient d'être destitué et mis en jugement. On l'accuse d'avoir agi trop mollement contre la bande de Zurbano. Le bruit court que ce dernier chef se tient caché à Madrid. Il est cependant plus probable qu'il s'est réfugié dans quelque village de la Rioja.

La députation provinciale de Logrono a adressé une pétition à la reine pour lui demander la grâce du fils de Zurbano, arrêté dernièrement. La malheureuse mère de cet imprudent jeune homme est venue aussi à Madrid pour implorer la clémence d'Isabelle II. Elle attendit, le 25 au soir, la reine sur l'escalier du palais, et se précipita à ses pieds dès qu'elle l'aperçut. Une scène attendrissante se passa alors : cette pauvre mère, fondant en larmes, demandait à grands cris la vie de son fils. Suffoquée par ses sanglots, elle tomba évanouie sur le pavé. La reine Isabelle, profondément émue, venait de dire à cette mère infortunée que le conseil des ministres statuerait sur sa demande.

— Nous recevons la nouvelle, par Bayonne, que le fils et le beau-frère de Zurbano ont été fusillés.

Le bruit courait que le nouveau chef politique, général Chacon, qui avait pris possession de sa charge, débuterait par donner l'ordre à un certain nombre de personnages suspects d'avoir à quitter Madrid dans le plus bref délai.

Le courrier de Saragosse est arrivé. Les dépêches du Haut-Aragon manquent; elles ont été interceptées à Ayerbe par la petite bande qui a fait dernièrement son soulèvement dans la vallée d'Anzo. Le bruit court que le principal chef de ce soulèvement est M. Fernando Madoz, frère de l'ancien député, et qu'il dispose de sommes considérables. Toutefois, on ne craint pas que ce soulèvement prenne un caractère très sérieux.

**Pologne, 18 novembre.** — De nouvelles arrestations ont eu lieu dans la noblesse polonaise sur tous les points du royaume, et les prêtres n'en sont pas exclus. Chaque jour, des voitures pleines de prisonniers d'Etat traversent Varsovie. On ignore la cause de ce redoublement de rigueur. Le clergé grec devient de plus en plus intolérant.

(*Gazette de Breslau.*)

**Suisse.** — Valais. — Il règne une grande agitation dans le canton. Dans le Haut comme dans le Bas-Valais, on est mécontent de la constitution, on regarde les procès-verbaux des séances comme illégaux. Le bruit court que les réfugiés qui se trouvent dans le canton de Vaud, préparent une incursion armée. Par suite de ce bruit, le conseil exécutif du Valais a déjà fait occuper le pont de Trent. (*Gazette nationale suisse.*)

**Grèce.** — Les journaux allemands et anglais ont des nouvelles d'Athènes du 19 novembre. Les Grecs se croient, disent ces feuilles, à la veille d'une guerre sainte, par laquelle ils délivreront leurs frères du joug turc et s'empareront de Constantinople. On recueille déjà en Grèce et en Turquie des dons volontaires destinés à armer les Grecs qui gémissent encore sous la domination ottomane. Des hommes connus par leur bravoure et leur caractère aventureux travaillent en Thessalie et la Macédoine.

A ce plan se rattachent, dit-on, la destitution du général anglais Church et son remplacement par le général Grivas. On ajoute que c'est l'ambassadeur français, M. Piscatory, qui a poussé le roi à cette mesure, qui fait jeter des cris d'indignation au *Morning-Post*.

## REVUE DES JOURNAUX DU 1er DECEMBRE 1844.

— Ce matin, le *Journal des Débats* reproduit et qualifie dans un long article la diatribe d'O'Connell contre les Français, le roi et la presse. Après avoir fait ressortir la grossièreté incroyable du célèbre agitateur de l'Irlande, il termine ainsi : « L'extravagance de l'illustre personnage est arrivée à un point qui pourrait inspirer des inquiétudes sérieuses chez tout autre que lui; mais M. O'Connell a cela de rassurant que les incartades les plus inimaginables sont chez lui presque naturelles. Nous doutons cependant qu'il ait jamais autant déraisonné que dans la tirade que nous citons. »

— Le *National* s'exprime ainsi au sujet des invectives que lui lance O'Connell. « Nous avons, pour notre part, dit sans déguisement ce que nous pensions des derniers actes d'O'Connell, et nous devions nous attendre à quelques-unes de ces boutades dont il est si prodigue envers ceux qui lui disent la vérité. »

— Le *Siècle* apprécie de la manière suivante la cause des troubles qui éclatent sur différents points du globe. Les évènements dont nous sommes témoins, dit-il, sont bien propres à justifier cette maxime de Montesquieu : « Jamais le peuple ne se révolte contre les lois, sans que ses chefs n'aient commencé à les enfreindre. » En effet, la Lithuanie, la Hongrie, la Syrie, l'Italie, l'Espagne, Montevideo sont minés par l'agitation ou bouleversés par la guerre; nous le demandons aux hommes de bonne foi, ces divers pays où l'autorité est, soit méconnue, soit en péril, ne sont-ils pas aussi les pays où les gouvernants manquent gravement à leur devoir?

---

Quoi qu'il en soit, une naissance eut lieu au palais des singes en 1843, naissance parfaitement légitime, sans aucun soupçon de croisement. Tous les mâles vinrent féliciter le père dont la tendresse pour son fils semblait au moins égale à celle de la mère. Celle-ci reçut la visite de toutes les femelles; chacune prit tour à tour dans ses bras le nouveau-né, et le rendit à sa mère après l'avoir examiné, tripoté, retourné dans tous les sens, et comblé de marques d'affection. Ce trait de mœurs est surtout remarquable de la part des singes des espèces les plus éloignées de celle qui venait de donner un concitoyen aux habitants du 12e arrondissement municipal de la *Ville de Paris*.

Plus tard, le jeune sapajou, objet de la sollicitude continuelle de ses parents, fut par eux caressé, quelquefois corrigé, toujours protégé. En cas de querelle pour quelque friandise jetée par les curieux, le père ne craignait pas de défendre hardiment les droits de sa femme et de son enfant contre des agresseurs plus forts que lui, en quoi il était bravement assisté par ses amis.

Ces faits positifs ont un caractère touchant dont l'auditoire du professeur a été vivement impressionné.

Les singes ont été long temps à la mode en France; nous ne parlons pas de la Restauration et des triomphes de Jocko-Mazurier à la Porte-Saint-Martin; M. Scribe disait à cette époque d'un provincial arrivant à Paris :

Il aime la littérature;
Nous le mènerons voir Jocko.

Il s'agit d'une époque plus éloignée. Pendant le court intervalle de repos qui suivit la paix d'Amiens, les singes étaient très en faveur; la guerre maritime qui durait depuis plusieurs années, les avait rendus rares et chers; cela suffisait pour qu'il fût de bon ton d'en avoir. On se souvient encore au Havre d'une anecdote de ce temps-là que nous rapporterons comme Ile nous a été racontée, sans en garantir l'authenticité.

Un négociant armateur, écrivant à son correspondant de Cayenne, fut interrompu par sa femme : « Tu devrais bien, lui dit-elle, si tu étais un peu galant, prier ton correspondant de m'envoyer un singe par le retour du navire; on dit qu'il y en a de charmants dans les environs de Cayenne. Demandes-en deux, afin qu'il m'en reste un s'il en meurt un en route. »

L'armateur, dérangé dans sa correspondance, commit une singulière erreur; au lieu de demander, comme c'était son intention, quatre cents balles de café et deux singes, il pria son correspondant de lui expédier par le retour du vaisseau le *David*, deux balles de café et quatre cents singes.

A l'arrivée de la lettre, on savait à Cayenne que les singes étaient un article très demandé en Europe; le correspondant crut à une spéculation sur les singes. Le voilà donc qui fait battre toutes les forêts de la Guyane française pour réunir les 400 singes demandés. Il fallut faire aménager le navire exprès pour embarquer les singes; il y en avait de toutes les tailles et de tous les poils. Un grand nombre d'entre ces infortunés trouva une mort prématurée dans la traversée; il en restait encore plusieurs centaines quand le *David* vint se ranger le long du quai du Havre. Toute la ville fut sur pied pour voir débarquer la plus brillante réunion de quadrumanes qui eût jamais traversé l'Atlantique.

Nous laissons à penser au lecteur quelle tempête conjugale éclata à cette occasion dans le ménage de l'armateur.

Nous nous souvenons d'avoir vu à Brest en 1823 le navire *le David*, capitaine B., du port du Havre. Un grand singe à queue prenante, costumé en matelot, faisait partie de l'équipage, qu'il avait accompagné dans toutes ses traversées; on assurait que c'était l'un des derniers débris des quatre cents singes dont l'importation est restée parmi les traditions de la marine marchande du temps du Consulat.

Les singes n'ont été jusqu'à présent dressés que par les bateleurs, pour l'amusement des oisifs; leur instinct d'imitation les rendrait sans doute fort utiles en maintes circonstances; mais l'un de leurs penchants que nous ne pouvons pas même indiquer, les rendrait en même temps tellement dangereux qu'on s'explique très bien pourquoi, à toutes les époques, l'homme s'est privé des services de ce turbulent auxiliaire. L'année dernière, à la ménagerie, un cynocéphale très redouté des gardiens s'était mis en pleine révolte; on craignait les effets de sa colère contre ses compagnons de captivité, tout terrifiés à l'aspect de sa fureur; la femme d'un des gardiens se montra par hasard, lui dit quelques mots d'amitié; il redevint docile au même instant, et se laissa conduire vers sa loge et renfermer sans résistance.

Nous avions connu à Liège une fort jolie guenon, propriété du docteur A..., recteur de l'Université de cette ville; cette guenon, d'une très petite espèce, avait pour son maître une affection passionnée, et pour la femme du docteur une haine dont on s'amusait assez souvent; la guenon jouait à la maîtresse tous les tours imaginables, avec des combinaisons quelquefois très singulières; par exemple, elle volait et cachait tous les ciseaux, bijoux et objets brillants appartenant à sa maîtresse, qui lui tombaient sous la main, et jamais elle n'avait rien dérobé à son maître. Un jour la guenon, sans provocation aucune, mordit cruellement au bras Mme A...; le docteur se hâta de sacrifier la guenon.

Mille autres exemples prouvent combien il est imprudent de garder dans les habitations ces animaux capricieux, qui ne sont jamais si bien apprivoisés qu'il ne leur prenne fréquemment des accès de fureur. En général, le danger cesse lorsqu'on les prend fort jeunes et qu'on les élève d'eux ensemble. Nous avons connu le chef de la ménagerie ambulante de Van Acken, qui faisait en Hollande et en Allemagne un grand commerce de singes; il assurait n'avoir jamais connu d'accident causé par la méchanceté d'un *ménage* de singes; ces animaux sont d'ailleurs très attachés l'un à l'autre; quand l'un des deux a mérité une correction, l'autre manque rarement de se jeter au devant des coups, et d'effacer par des caresses les traces d'une punition qu'il n'a pu empêcher. Nous avons été vingt fois témoin de ce fait dans la ménagerie de Van Acken, qui contenait une douzaine de couples de singes de divers pays; leur maître ne voulait, pour aucun prix, les vendre isolément, leur désespoir, quand on les séparait, avait quelque chose de touchant.

Il est fâcheux que les renseignements et les faits positifs manquent à peu près complètement sur la véritable portée de l'instinct d'imitation si développé chez les grands singes. Le siècle dernier, trop occupé de démolition, observait peu, et assez superficiellement; de nos jours, le chimpanzé (troglodyte femelle) et l'orang-outang, qui auraient pu être des sujets intéressants d'étude, n'ont vécu à la ménagerie du Jardin-des-Plantes que dans un état habituel de maladie terminé promptement par la mort.

M. Geoffroy-Saint-Hilaire regarde comme constant le trait du singe qui ayant vu peindre son maître, prit, en son absence, la palette et les pinceaux, et s'en servit pour barbouiller des images grotesques, morceau d'art qui aurait dû être conservé.

L'homme n'a pu choisir parmi les animaux qu'il s'est assujettis les premiers ceux qui, par leur conformation et leur intelligence, étaient placés le plus près de lui dans l'échelle des êtres; il s'en est tenu aux plus utiles et aux plus faciles à dompter. Mais, espérons que, dans leur marche progressive, les frères aînés de la race humaine porteront les lumières aux peuples les plus arriérés, l'Afrique et le Nouveau-Monde n'auront plus de peuplades sauvages; alors il s'établira probablement des relations amicales, également avantageuses des deux côtés, entre les troglodytes et les nègres, les sapajous et les caraïbes; et qui sait si quelque jour les fonctions des généraux ... pour gros ... des orangs et des gibbons ... à valoir et se donner l'avantage d'une bea ... ?

A. ISABEAU.

6° Et les plans et devis des travaux regardés comme indispensables pour revêtir en maçonnerie les contrescarpes des forts détachés.

On assure que le total de ces nouvelles dépenses approche de cent millions.

— Il y a dans le 9e régiment de dragons, en garnison à Paris, un cavalier âgé de dix-neuf ans, nommé Bauer, Alsacien d'origine, et servant comme engagé volontaire au corps, qui prétend avoir été témoin de l'assassinat commis sur la personne dont le cadavre a été trouvé renfermé dans une malle sur le chemin de fer de Strasbourg.

Ce militaire est assigné, à la requête du procureur-général, pour être témoin dans l'affaire Blétry, qui va être portée à la connaissance du jury, aux prochaines assises de Colmar.

Une feuille de route lui a été immédiatement délivrée.

D'un autre côté, on écrit de Schelestadt : des bruits étranges courent ici au sujet de l'affaire Blétry. D'après ces bruits, la victime serait originaire de Schelestadt ; elle aurait quitté la ville lors du départ des alliés en 1817 ; depuis, elle aurait tenu une petite auberge à Cassel, près Mayence, où elle était connue sous la dénomination de l'Alsacienne. Elle serait mariée au nommé Pauli, qui n'en a plus eu de nouvelles, et n'a pu la retrouver depuis l'époque où le cadavre a été trouvé à Fegersheim; enfin elle se nommerait Françoise Rosé, et serait fille d'un chamoiseur de Schelestadt.

— La cour a rendu hier au soir son arrêt dans l'affaire Fourrier, Teppaz et consorts; en voici la teneur :

« Considérant qu'il résulte de la déclaration du jury que Durand, Mayas, Poil-de-Vache, Mulot, Teppaz, Hennon, Brunet et la fille Legrenier sont reconnus coupables, soit comme auteurs, soit comme complices, de vols commis, la nuit, conjointement, à l'aide d'effractions et de violences, et que Cornu, Ducanges, Pavie, Lepeuple et Magnier sont reconnus coupables des mêmes faits, avec la circonstance que ces violences ont laissé des traces de blessures et contusions ;

» Considérant que Fourrier est également coupable de ces mêmes crimes, et en outre de tentatives de meurtre volontaire commises avec préméditation et guet-apens ;

» Mais considérant qu'il résulte de la déclaration du jury en faveur de Brunet, de Louis Legrenier, de Teppaz et de Magnier des circonstances atténuantes ;

» La cour condamne Brunet et la fille Legrenier chacun en cinq ans de réclusion ;

» Hennon, en six ans de la même peine ;

» Mulot, en six ans de travaux forcés ;

» Durand, Mayas, Poil-de-Vache, Teppaz, en six ans de la même peine;

» Magnier, en vingt ans de réclusion ;

» Lepeuple, Pavie, Durand, Loirot, Cornu, aux travaux forcés à perpétuité avec exposition ;

» Condamne Fourrier à la peine de mort. (Vive sensation.)

» Dispense Teppaz, Hennon, la fille Legrenier, Mulot et Magnier de l'exposition publique. »

M. le président. — Faites retirer les condamnés. J'invite le public à garder le silence, l'audience n'est pas levée.

On emmène les condamnés dans l'ordre inverse de celui où ils ont été amenés : Teppaz, la fille Legrenier, Hennon et Magnier sortent les derniers.

En passant à peu de distance de Teppaz, plusieurs condamnés profèrent des clameurs ; on entend entre autres voix celle de Mayas et ces cris : « C'est toi qui nous as fait condamner, infâme scélérat... Sois tranquille, si jamais je t'attrape, je te couperai le cou! »

Fourrier sort d'un pas assuré, après avoir jeté un dernier regard sur la foule qui le contemple, et sans prononcer un mot.

— Le *Mémorial de Rouen* annonce que le ministre des travaux publics a chargé M. Frissard, ingénieur, de visiter la ligne des travaux du chemin de fer de Rouen au Havre, dans la traversée de notre ville. Cette mesure a été motivée par les mouvements de terrain qui se manifestaient sur le parcours du tunnel : un grand nombre de maisons ayant été ébranlées, les habitants ont été forcés de les évacuer ; il va même être nécessaire de procéder à diverses démolitions pour empêcher des écroulements que les étais placés contre les bâtiments ne pourraient pas arrêter. M. Frissard a commencé son inspection, et l'autorité prend des mesures sérieuses pour éviter les accidents.

— On lit dans le *National de Nantes*, du 28 novembre :

« Hier, dans l'après-midi, à l'exercice militaire qui se tient sur le Grand-Cours, un sergent faisait à un des hommes sous son commandement des observations qui, probablement, exaspérèrent ce dernier; car, à peine le sergent s'éloignait-il, qu'il lui lança par derrière un coup de baïonnette, dont heureusement celui-ci ne reçut qu'une atteinte légère, et, on le croit, sans danger.

» Nous ignorons si le soldat qui s'est rendu coupable de cette attaque avait contre son sergent des motifs de haine ou de vengeance plus graves que celui pour lequel il a été poussé à cet acte coupable. »

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« On n'a pas oublié l'aventure malencontreuse de trois fonctionnaires d'Angers, chasseurs ardents, rencontrés par les gendarmes de Baugé dans une forêt de l'État où la chasse n'était pas encore ouverte. Tous les efforts faits pour arrêter cette affaire n'ont pu réussir, dit-on. Elle a été renvoyée devant la cour d'Orléans, où elle sera prochainement jugée. »

— On lit dans l'*Union des Provinces* de Lyon :

« Un projet d'association vient d'être formé entre les propriétaire[illegible] menacés par l'inondation du Rhône [illegible] entre Beaucaire et la mer, afin de subvenir en commun [illegible] dans la proportion de son intérêt, à l'entretien de digues qui [illegible] les contrées du littoral. »

— On lit dans la même feuille, du 30 :

« Une jeune personne, appartenant à une famille honorable, a disparu

Brougham s'occupe de la correction des épreuves de son grand ouvrage sur la révolution française. Cet ouvrage, qui paraît devoir être fort étendu, sera publié à Londres au retour du noble lord. Il ne quittera son château de Provence que vers le milieu du mois de février, époque de l'ouverture du parlement. »

— Le *Sémaphore* du 28 novembre donne des nouvelles d'Alexandrie du 19; à cette date Méhemet-Ali était encore au Caire. On disait que le projet de voyage du pacha dans la Haute-Égypte était ajourné.

L'affaire du traité postal est peu avancée, M. Burne, agent de la compagnie des Indes, n'a encore rien obtenu.

— Le même journal donne des nouvelles de Beyrouth du 3 novembre. Les députés chrétiens avaient été assemblés, on leur avait communiqué les ordres venus de Constantinople pour que la partie méridionale du Liban fût soumise à un chef druse. Ils ont demandé un délai de dix jours pour se décider. On assure que les maronites plutôt que de se soumettre à un druse, préféreraient un chef turc.

— On lit dans la *Verdad*, de Barcelone :

« Hier une lutte sanglante a eu lieu entre les bêtes féroces de M. Borelli, le dompteur. Un chacal se jeta tout à coup à la tête d'un loup, et l'obligea à se tourner sur le dos pour éviter cette attaque imprévue. Orgueilleux de sa victoire, le chacal sauta d'un bond sur une hyène femelle qui se trouvait là. Celle-ci, irritée, se vengea sur le loup, qui dans sa position, ne pouvait se défendre. Dans sa fureur, le chacal saisit la hyène à la gorge et lui fit une large blessure. Le sang coula. Le mâle de la hyène ne put voir maltraiter ainsi sa compagne; il se mêla à la lutte, et dévora les jambes du pauvre loup, le plus innocent des combattants.

» M. Borelli était absent; mais sa jeune fille, avec une intrépidité héroïque, n'hésita pas à entrer dans la cage. Les spectateurs, pétrifiés d'horreur, croyaient déjà la voir dévorée par ces féroces animaux. Elle saisit le chacal et parvint à le mettre dans une cage particulière; ensuite elle frappa quelques coups violents sur la hyène femelle et parvint à la dégager et à l'enfermer aussi de son côté. Elle ne toucha pas au mâle de la hyène, de sorte que le combat se continua entre celui-ci et le loup, qui ne se défendit guère, puisqu'il était déjà estropié. Enfin M. Borelli arriva. Ce ne fut qu'à force de cris et de coups qu'il put délivrer le loup de son terrible adversaire ; mais le pauvre animal avait les jambes coupées et le ventre ouvert. Ses blessures étaient telles qu'il est mort ce matin. »

## ÉTUDES SOCIALES.

### DES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET MÉTIERS (1).

Turgot triompha lorsque, au lit de justice tenu dans le palais de Versailles, l'édit de février 1776, qui supprimait les corporations, fut enregistré d'autorité ; mais le triomphe du ministre fut court ; les protestations du parlement, appuyées de nombreux Mémoires, soutenues par des démarches de toutes sortes, opérèrent sur l'esprit du roi. Par édit du mois d'août de la même année, les communautés d'arts et métiers furent rétablies à Paris sous une nouvelle forme ; il fut créé dans la capitale six corps de marchands et 44 communautés industrielles. — Les professions qui ne rentraient pas dans ces catégories furent déclarées libres.

Les nouvelles corporations n'exclurent aucun sexe, bien que plusieurs fussent affectées principalement aux hommes, d'autres aux femmes ; mais le sexe, en minorité, ne pouvait exercer de charges dans la corporation vouée à l'autre sexe, ni même assister à ses assemblées. Les étrangers conservèrent la faculté qui leur était acquise par l'édit de février, de se faire recevoir dans les communautés et de se soustraire, par ce seul fait, à l'exercice du droit d'aubaine ; il y eut, dans chacun des corps et communautés, des syndics et adjoints en nombre déterminé, nommés d'abord par le lieutenant de police, puis élus chaque année sans pouvoir être continués dans leurs fonctions.

Dans cette nouvelle organisation, les droits d'admission sont réduits, défense est faite aux communautés d'emprunter sans autorisation royale ; les procès relatifs aux corps de marchands et communautés d'arts et métiers seront jugés promptement, en première instance au Châtelet, en appel au Parlement ; le colportage et l'étalage hors des boutiques; genres de commerce qui échappaient facilement à la surveillance des syndics, furent interdits, excepté pour la fruiterie, les légumes, herbages et autres menues denrées dont l'étalage et le colportage dans les rues avaient été permis de tout temps.

Ainsi, le régime des corporations renaissait, moins vexatoire que par le passé, mais encore oppressif, établissant quelques principes d'ordre, donnant des garanties aux consommateurs, formant des liens précieux entre les membres de chaque profession, mais contrariant dans son exercice *le droit de travailler*, blessant le sentiment qui dominait tous les autres au dix-huitième siècle, le sentiment qui devait inspirer et vivifier cette grande époque, l'amour de la liberté.

En 1782, pendant la guerre maritime de la France et de l'Angleterre, les six corps et les quarante-quatre communautés créés par l'édit d'août 1776, furent autorisés à emprunter une somme de 1 million 500 mille livres qu'ils avaient offerte au roi pour la construction d'un vaisseau de premier rang.

La révolution et la contre-révolution que subissaient à Paris les corporations d'arts et métiers furent éprouvées par la province. C'est ainsi qu'en 1777, les communautés industrielles furent rétablies, dans la ville de Lyon, au nombre de quarante-et-une.

(1) Voir les numéros des 10, 17 et 24 novembre.

gime excluaient un principe qui seul vivifie les actes de l'homme, qui lui permet seul de trouver de la dignité, de l'attrait dans le travail ; ce principe c'est la liberté.

Loin de regretter son avénement dans l'industrie, nous devons remercier nos pères de nous l'avoir conquise ; mais, plus éclairés qu'ils ne pouvaient l'être, nous savons aujourd'hui qu'elle ne suffit pas ; nous savons que la loi qui régira le travail dans l'avenir doit concilier avec la libre vocation du travailleur, avec l'anéantissement de tout esclavage, de tout servage, de toute contrainte, ces garanties pour le producteur, ces garanties pour le public dont l'antiquité, dont le moyen-âge étaient moins absolument dépourvus que l'époque actuelle ; notre époque, règne de la liberté nominale est aussi le règne de l'incohérence industrielle et commerciale, le règne de l'agiotage, de la banqueroute, de l'accaparement, de la concurrence ruineuse pour tous.

Le principe fécond, qui doit amener à sa suite tous les autres caractères d'une parfaite organisation du travail, c'est l'*association*, devise dont la puissance commence à se faire accepter par tous. Si Turgot, si les auteurs de la Révolution de 89 avaient bien compris tout ce que ce mot renferme de vivifiante énergie, de pouvoir organisateur, ils n'auraient pas fait disparaître ce premier groupement des industriels qui simplifiait le travail de rénovation ; ils auraient voulu que les hommes de chaque métier demeurassent unis, solidaires, mais sous l'influence de nouveaux principes. Au lieu de remanier sans cesse la législation, qui régissait dans les villes le travail de fabrique et le commerce de détail, ils auraient compris que le salut du peuple était dans l'agriculture ; les grands enseignements, les traditions fécondes de Sully, de Colbert, leur seraient revenus à la pensée. Aux quatre coins de la France, des communes heureusement situées auraient été choisies pour donner au pays les modèles en miniature d'un monde nouveau. Les terres, les capitaux, les bestiaux, les instruments aratoires consacrés à l'expérience, tout aurait été estimé, enregistré, représenté dans les mains des propriétaires par des actions solidement garanties. On aurait tenu compte également des heures de travail fournies par les habitants de la commune, pour l'exploitation du domaine sociétaire. Bien plus, l'élection, le suffrage des pairs auraient établi entre eux des différences de grades, correspondant aux différences de mérite, et trois parts inégales du bénéfice général auraient été attribuées chaque année au capital, au travail et au talent. Que de puissantes économies ne seraient pas nées de la vie sociétaire ! Que de liens ne se fussent pas formés entre les travailleurs ! Quel zèle ne leur eût pas donné le sentiment de la propriété collective, et la certitude que nul individu ne peut être exploité, que tout effort profite à l'intérêt individuel, comme à l'intérêt général, quand on vit sous l'influence de cette divinité bienfaisante, l'*association*.

Pour créer dans les communes une grande variété de travaux, pour opérer le mariage fécond de l'agriculture et de l'industrie ; pour que chacun, dans une grande série de fonctions, pût choisir la parcelle assortie à ses aptitudes et développer toutes les facultés de son intelligence, comme toutes les forces de son corps en changeant fréquemment d'occupations, Turgot ou l'assemblée constituante aurait introduit dans leurs communes agricoles quelques essaims d'industriels. C'est ici que les anciennes jurandes, que les syndicats des corporations auraient pu leur être fort utiles. En 1780, tous les travailleurs étaient classés, enregistrés ; la population ouvrière en France formait pour ainsi dire un clavier prêt à recevoir l'action d'un génie organisateur ; on aurait su où trouver chaque note nécessaire à l'harmonie sociale, où prendre les groupes de menuisiers, de tourneurs, d'ébénistes, dont l'industrie se fût si facilement implantée dans un village entouré de bois, ou choisir les mégissiers, les corroyeurs, les drapiers qui se fussent établis dans un pays de pâturages couvert d'abondants troupeaux.

Un grand ministre, éclairé par la science sociale, au lieu de détruire instantanément les communautés d'arts et métiers, les aurait employées comme auxiliaire transitoire, comme moyen de transformation ; leur disparition complète enlève quelques facilités à l'œuvre de rénovation. Mais, en y réfléchissant, on reconnaît que l'humanité ne pouvait en un clin-d'œil, et comme illuminée par un éclair, combiner, associer, protéger l'un par l'autre deux principes aussi divers que l'ordre et la liberté. Chaque élément de la vie sociale fait irruption à son tour et règne d'abord exclusivement, avant qu'on trouve le secret d'harmoniser les divers principes. Après avoir donné tant de siècles à la poursuite de l'ordre industriel, régnant exclusivement par voie de contrainte, il était naturel que le genre humain, au sortir du moyen-âge, donnât quelques années à la fougue d'une liberté sans organisation et sans contrôle.

Aujourd'hui le temps des systèmes exclusifs est passé ; nous savons tous que l'ordre industriel de l'ancien régime recélait l'oppression, que la liberté simple de nos jours n'est trop souvent pour le travailleur que synonime d'abandon, isolement, misère. Hâtons-nous donc d'unir sous l'influence de l'association deux principes sacrés, providentiels, qui sont nuisibles quand on les sépare, mais qui n'ont besoin que de se rapprocher pour enfanter l'harmonie sociale. Commençons le dénombrement des travailleurs ; sachons attirer la malheureuse population qui encombre les villes vers des campagnes où les travaux de manufactures s'engrènent avec les travaux rustiques. Remplissons la lacune que Turgot et la Constituante nous ont laissée. Si, pour nous aider dans cette tâche, nous avons de moins qu'eux les corporations d'arts et métiers, leurs traditions et leurs registres, nous avons de plus une expérience péniblement conquise. Le pays est attaché à la liberté qui lui a coûté si cher, mais nous avons appris qu'elle ne suffit pas au bonheur des peuples. La nation ne songeait en 89 qu'à son émancipation politique; il serait facile de la passionner aujourd'hui pour l'organisation de l'industrie.

V. H.

TIMBRE ROYAL

... et les acheteurs eux-mêmes qui offrent de meilleurs prix. Les transactions de samedi se sont passées sans variation et ont été de peu d'importance. Les arrivages sont restreints, et le chiffre du restant à encore baissé; il est aujourd'hui de 7.818 quintaux. On pense que les prochaines nouvelles des marchés à blé vont influer sur la tenue des farines.

*Froment.* — Les affaires traitées mercredi présentaient une certaine activité et une hausse de 50 à 75 c. par hect. sur toutes les qualités. La vente dans les derniers jours de la semaine a eu moins d'importance et n'a apporté aucune variation dans le cours.

*Seigles.* — Des chargements qui doivent être expédiés pour le Midi font rechercher en ce moment les seigles et contribuent à en maintenir le prix; toutefois on espère que ces demandes une fois remplies, les conditions d'achat deviendront plus faciles.

*Orge.* — La situation de cette céréale est dans les mêmes conditions que celle du seigle. Demandée par les acheteurs et par cette raison tenue ferme, elle sera probablement sous peu d'un achat plus facile.

*Avoine.* — La vente en est assez difficile et les qualités secondaires surtout peu demandées.

DÉPARTEMENTS. — La hausse sur les blés fait des progrès et tout porte à croire que les ... neuil, Gisors, Brionne, Beuzeville, Cany, Dieppe, Fécamp, Calais, Mortagne, Alençon, Abbeville, Arras, Lille, Bailleul, Estaires, Orchies, Bourbourg, Steenvorde, Hazebrouck, Valenciennes, Dijon, Mulhouse, Colmar, Lunéville, St-Gaudens, Grenoble, Vierzon, Bourges, Lachâtre, Malesherbes, Niort, Pont l'Abbé, Quimperlé, Hennebon, Castelnaudary, Limoux.

## NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

*Travaux agricoles dans la Dordogne.* — Si les semailles ont été contrariées dans le commencement par le mauvais temps, on est heureux de dire aujourd'hui que la fin de cette importante opération est favorisée par le plus beau temps possible. Il y a tout lieu de croire qu'on finira cette semaine de semer les céréales d'automne.

Les blés qui ont été semés à la fin d'octobre et aux premiers jours de novembre, sont admirablement levés; il est rare de voir des années où il se perde si peu de grain. La régularité de la germination et de la naissance tient 1° à ce que la terre, vivement calcinée cet été par les grandes chaleurs, s'est ameublie d'elle-même par l'effet des premières pluies; 2° à ce que la sécheresse de l'automne a em-... un million trois cent mille kilogrammes; que, pour produire ces quantités, il pourra être planté en tabac 1,586 hectares, non compris le cinquième en excédant que tolère l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

TABLEAU *officiel du prix régulateur du froment en France, arrêté le 30 nov. 1844.*

| | | |
|---|---|---|
| I^re CLASSE. Section unique. | | 19 8 |
| II^e | 1^re | 18,82 |
| | 2^e | 17,84 |
| III^e | 1^re | 17,62 |
| | 2^e | 16,88 |
| | 3^e | 17,17 |
| IV^e | 1^re | 14,86 |
| | 2^e | 17,51 |

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 30 nov. — Froment 17 à 18,50. — Avoine 5,75 à 6,25.

Quoique le marché fût meilleur et les offres sur échantillons plus nombreuses, il y a encore eu de la hausse aujourd'hui.

CHARTRES, 30 novembre. — Froment 1^re 18,50; 2^e 17,50; 3^e 16,50. — Méteil 11,50 à 15,50. — Seigle 10,75. — Orge 9,50. — Avoine 6,00.

... approvisionné que le précédent; vente active avec hausse de 37 centimes 50 centièmes à l'hectolitre. Plusieurs acheteurs s'en sont retournés à vide faute d'approvisionnement.

L'avoine s'est vendue au même cours qu'au marché précédent.

ARRAS, 30 novembre. — Froment roux 13.5 à 17,00. — Seigle 9,50 à 11,25. — Escourgeon 10,00 à 11,40. — Avoine 4,75 à 6,00.

Les blés n'étaient pas abondants et leur prix s'est raffermi avec 50 cent. de hausse.

Les seigles n'ont pas varié. — Les escourgeons ont repris faveur et les avoines restent sans changement.

VALENCIENNES, 30 novembre. — *Cours officiel*. Froment 1^re 18,43; 2^e 17,05. — *Cours commercial.* — Froment 1^re 18,00 à 18,50; 2^e 17,00 à 17,50; 3^e 15,50 à 16,50. — Seigle 10,00. — Orge 10,00 à 11,50. — Avoine 5,75 à 6,50.

Nous n'avions qu'un marché fort ordinaire aujourd'hui. Les premières qualités de blé ont été vendues avec activité au cours; les secondaires, au contraire, sont restées calmes. — L'orge et le seigle tendent à la baisse.

LUNÉVILLE, 27 novembre. — Froment 1^re 14,43; 2^e 13,48; 3^e 11,91. — Seigle 9,25. — Avoine 5,00.

MARANS, 28 novembre. — Froment 17,50; 2^e 17,00. — Baillarge 10,66. — Orge 10,00. — Avoine 6,00 à 6,33.

... les 50 kilo., à Viarme, Ligné et sans les communes environnantes de 70 à 73.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, 30 nov. *Marché Lafayette.* — Foin 1^re 40 à 43; 3^e 32 à 38. — Luzerne 3 31. — Paille de froment 1^re 22 à 24, 2^e 19 à 21; 3^e 18. — Paille de seigle 1^re 28 à 30; 2^e 26 à 27. Marché faible, vente coulante.

VERSAILLES, 29 nov. — Foin 1^re 42 à 44; 2^e 38 à 40; 3^e 30 à 34. — Luzerne 38 à 40. — Regain de luzerne 25 à 35. — Trèfle 24 à 30. — Paille de froment 18 à 24. — Paille d'avoine 21 à 28.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 28 novembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1792 | 1763 | 30 | 1 20 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 66 | 12 | 4 | 1 08 | » 90 | » 75 |
| Veaux..... | 860 | 846 | 11 | 1 21 | 1 06 | » 88 |
| Moutons.. | 9100 | 8354 | 746 | 1 38 | 1 11 | » 90 |


# EN VENTE

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**

**Orné de vignettes sur bois,**

50 CENTIMES. **ALMANACH PHALANSTERIEN.** ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes, Marées, Eclipses. — Calendrier. — Dialogue-préface. — Souverains des principaux États. — Principales foires de France. — Longitude; ascension droite; déclinaison du soleil; temps moyen, etc. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Administration des Postes. — Astronomie. — Tableau du système du monde. — Hauteur des principales montagnes. — Le budget. — Les impôts. — Consommation de Paris. — Chemins de fer en France. — Annuaire de 1843-1844. — Hygiène, ou art de la santé. — Importance des fonctions de la peau. — Respiration. — Nutrition. — Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents. — Asphyxiés, etc. — Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage. — Testaments. — Successions. — Enfants naturels. — Rapport des propriétaires et des locataires. — Baux. — Réparations. — Application de l'armée aux travaux publics. — Assurances nationales par l'État. — Compagnies à prime fixe. — Sociétés mutuelles. — Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation. — L'Algérie, le Sénégal et Madagascar. — Océanie. — Les îles Marquises. — Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles: Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes: Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

**15,000 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 3 octobre. — Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux Correspondants du Comptoir central de la Librairie, en France et à l'étranger.**

LE CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

# ŒUVRES COMPLÈTES DE CHARLES FOURIER.

**Tome 2 (1^er volume de la THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, comprenant le Sommaire et un chapitre inédit de Fourier, sur le LIBRE ARBITRE, est en vente.**

Ce tome 1^er de la *Théorie de l'Unité universelle* complète la publication des deux premiers ouvrages de Fourier, ainsi distribués : Tome 1. *Théorie des quatre mouvements* avec une préface des éditeurs. Paris, 1840. Prix : 7 fr. 50 cent. Tomes II, III, IV et V. *Théorie de l'Unité universelle*, ou *Traité de l'Association domestique agricole*. Prix : 25 fr. les 4 volumes.

# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIX^E SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

*De la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de madame la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. — Prix : 42 fr. 50.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les Bouillons, Consommés en gras et en maigre, les Essences, Fumets, les Potages français ou étrangers, les grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les Ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de Boucherie, de Jambon, de Volaille, de Gibier, etc. Ces 3 vol. renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira les mets distingués. Ces recettes proviennent du genre opulent; mais ce n'est pas là une difficulté, puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici avec simplicité par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la Cuisine française au XIX^e siècle*, en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée.

**Il est entièrement publié. — Prix : 42 fr. 50 c. — A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.**

donne à tous la conscience d'une injustice qu'il faut faire cesser, d'une anarchie également fatale aux travailleurs et aux capitalistes ; mais l'initiative intellectuelle, l'idée scientifique, voilà ce qui manque à la société immobile, incertaine, cherchant le flambeau qui doit la guider.

Sous la Restauration, tout le monde pressentait une dernière lutte, et l'on se ralliait du moins pour la bataille. Aujourd'hui, non seulement les pouvoirs publics n'attaquent pas mais encore rien n'indique qu'ils résisteraient à l'opinion publique, s'il y avait une opinion publique dans la nation. La souveraineté nationale a été posée en principe; mais elle ne peut se traduire dans les faits, puisque la volonté du pays ne se manifeste pas. En l'absence d'une opinion publique unitaire, le gouvernement politique ne peut être qu'une sorte d'éclectisme dans lequel prédomine l'idée de conservation.

Il y a aujourd'hui trois grands pouvoirs constitutionnels, la chambre des députés, la royauté, la pairie. Il faut y ajouter la presse, qu'on a appelée le quatrième pouvoir de l'Etat. C'est sur ces quatres roues que porte, nous ne dirons pas, que marche, la société française. Eh bien ! la pairie s'efface volontairement ; la royauté ne résiste jamais de front à la chambre des députés ; la chambre des députés, fractionnée, morcelée, se laisse mener indirectement par le ministère, qui n'a, en réalité, d'autre système que le *statu quo*. Enfin, la presse, sans unité, même dans l'opposition, traitant toutes les questions au hasard, continuant le verbiage creux de la vieille politique qui a produit l'effacement et le scepticisme intellectuel de notre époque, la presse n'a presque plus d'influence sur les esprits. Le premier-Paris a perdu la puissance qu'il avait acquise sous la Restauration. Le feuilleton est tout ; car, si le premier-Paris n'instruit plus, le feuilleton amuse du moins. Et c'est au moment où la presse ne dit plus rien, que quelques journaux augmentent leur format. La quantité remplacera la qualité. Quelle plus forte preuve de l'indifférence du public, et de l'absence d'idées dans la presse elle-même !

C'est surtout la presse qui devrait créer l'unité de l'opinion. Eh bien ! qu'on jette les yeux sur ce livre qui, chaque matin, s'étale devant le public, et on verra qu'il n'y a pas deux pages qui se suivent. Ce sont des idées décousues, des points de vue qui se heurtent et se contredisent. On ne trouve pas même d'ensemble sur les sujets d'articles, sur les questions à traiter, si ce n'est pendant la session législative ; car, alors, la séance de la Chambre devient le texte obligé du premier-Paris. En un mot, la lecture de tous ces carrés de papier n'établit aucun lien moral, aucune pensée commune entre tous ceux qui les lisent. Comment la société pourrait-elle acquérir l'idée de la transformation dont elle a de vagues pressentiments ? Comment la volonté de cette transformation pourrait-elle naître ? Comment cette volonté pourrait-elle être acceptée, réalisée par les pouvoirs publics ?

Et pourtant, si la souveraineté nationale n'est pas un vain mot, la

en voyons le germe dans le mouvement qui pousse les bons esprits à méditer sur les questions économiques, à s'occuper de l'organisation du travail, qui n'est autre chose que l'organisation de la société elle même, de l'humanité entière, en vue de ses destinées sur ce globe où elle continue la création divine. La presse a donc un point d'appui pour se régénérer et pour régénérer l'opinion publique indifférente. Que les publicistes du premier-Paris fassent des études sérieuses sur l'organisation du travail ; qu'ils instruisent chaque jour ce grand débat devant le public ; qu'ils ne se laissent pas dépasser par le feuilleton, qui arrive à pleines voiles dans la question sociale ! En un mot, que la presse donne à la France et au monde l'intelligence de cette formule : l'**ORGANISATION DU TRAVAIL** ! Là est l'unité, là est la vie morale qui manque au pays.

---

L'arrivée du maréchal Bugeaud, et surtout sa ferme résolution de prendre part aux débats sur le projet de l'adresse, mettent mal à l'aise le cabinet. M. Guizot craint certaines révélations sur le traité de Maroc, tandis que le maréchal Soult redoute de son côté que le vainqueur de l'Isly, prenant à cœur la colonisation de l'Algérie, ne se laisse entraîner à critiquer vivement le mauvais emploi que reçoivent les fonds destinés à l'Algérie. Il paraîtrait même qu'une explication très vive a déjà eu lieu entre M. Soult et M. Bugeaud. Les personnes qui ont assisté au dernier concert à Saint-Cloud, racontent que les deux maréchaux s'y sont abordés plus que froidement ; mais une auguste intervention s'est interposée. Quoi qu'il en soit, il est certain que le maréchal Bugeaud ne restera à Excideuil que peu de jours et qu'il reviendra à Paris pour assister à l'ouverture de la chambre.

---

## Abus du droit de propriété en Ecosse.

Les abus et les misères qui désolent l'Irlande, la Lombardie ou la campagne de Rome, vous les retrouvez en Ecosse. Le mal, toujours identique au fond, se produit quelquefois par des moyens opposés : c'est en subdivisant les exploitations, en mettant la rente à l'enchère, qu'on a réduit le fermier irlandais à un horrible dénuement ; mais on a conduit à un état non moins déplorable le paysan anglais en augmentant l'étendue des fermes et en faisant du cultivateur un journalier. Dans d'autres pays, les résultats nous offrent des analogies frappantes, quoique les causes qui les ont produits puissent offrir quelque différence. Ainsi nous allons trouver dans les highlands de l'Ecosse, à peu près les mêmes faits que dans les lati-fundia de la campagne de Rome, c'est-à-dire d'immenses territoires possédés par un petit nombre de seigneurs, le pâturage substitué à la culture, les habitants des campagnes chassés de leurs anciennes demeures et la population remplacée par des animaux.

Quand on rapporte les excès des paysans qui promènent l'incendie dans les campagnes de l'Angleterre, il faut aussi raconter les excès des maîtres qui ont fait de la campagne un désert ; si le pauvre met le feu à la maison du riche, c'est que le riche a mis le

leurs théories, il s'est opéré, depuis le commencement de ce siècle, dans les montagnes de l'Ecosse, une immense révolution qu'il importe d'étudier.

Les Gaëls, restes de la nation celtique, réduits au nombre de trois cent quarante mille individus, habitaient les montagnes de l'Ecosse. Les mœurs primitives s'étaient conservées long-temps chez ce petit peuple. Les Highlanders (habitants des hautes terres) avaient formé de grandes associations connues sous le nom de clans, gouvernées par un chef qui était considéré comme le père commun. D'après une antique tradition, ils se considéraient comme les enfants d'une même famille ; le mot *klaan* dans la langue gaélique signifie *enfants*. Tous se disaient parents du chef, tous portaient le même nom ; et leurs usages, leurs rapports réciproques sont entièrement fondés sur les conditions du régime familial. Tous ont droit à tout chez les Ecossais, et le territoire du clan est un patrimoine commun auquel a droit chaque membre de l'association. Des portions de terres ou tacks sont distribuées par les chefs ou par le sort à chaque famille selon le nombre des enfants ; mais, de crainte que le cultivateur ne s'attache avec trop d'affection au champ qu'il laboure et ne cherche à se rendre propriétaire de la part qu'il a reçue dans le domaine de la communauté, on changera les lots tous les ans. Tout homme est prêt à verser son sang pour défendre l'honneur ou l'indépendance de la famille à laquelle il appartient, et un dévouement réciproque unit fortement le chef et ses enfants. Ils forgent eux-mêmes dans leurs montagnes la claymore du soldat ; leurs troupeaux leur fournissent la laine avec laquelle ils tissent eux-mêmes la tartane et le plaid ; les gâteaux d'avoine leur tiennent lieu de pain, et l'orge leur fournit le whiskey. Peu de besoins, peu de travail ; point de riches parmi eux, par conséquent point de pauvres ; point de maîtres, point d'esclaves ; indépendante et libre, cette nation vivait heureuse dans ses montagnes.

Eh bien ! ce peuple qui n'avait jamais connu de maître, qui n'avait jamais été vaincu, que la guerre n'avait pu dompter, a été presque totalement chassé de ses foyers par ceux mêmes qu'il regardait comme ses chefs, et pour lesquels il avait montré, pendant une longue suite de siècles, un dévouement sans bornes ; les terres qu'il cultivait de générations en générations lui ont été ravies ; les villages qu'il habitait ont été rasés et incendiés ; les champs qu'il labourait ont été livrés au pâturage, et la nation des Gaëls a été remplacée par quatre millions de moutons conduits par quelques bergers étrangers.

Quand ce peuple si fortement attaché à ses traditions, à ses usages, à son costume, à sa langue, à ses montagnes, se vit forcé d'abandonner le sol de ses ancêtres, ce fut, comme on le pense bien, une épouvantable désolation. Mais les seigneurs furent sans pitié, et l'expulsion des highlanders fut exécutée avec une brutalité inouïe. Ces pauvres montagnards, en voyant les soldats qui venaient les chasser de leurs villages, demandèrent à être massacrés avec leurs femmes et leurs enfants sur les tombeaux de leurs pères plutôt que d'être envoyés en exil pour mourir loin de la patrie. Afin de les contraindre à quitter le pays, les agents mettaient le feu à leurs demeures. On assure qu'un vieillard, d'autres ont dit une vieille femme, refusant d'abandonner sa cabane, sa présence n'arrêta point l'incendiaire ; la victime périt au milieu des flammes.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## A propos d'almanachs.

### LE VÉRITABLE DOUBLE LIÉGOIS. — L'ALMANACH DES ÉCOLES.

Pendant long-temps, l'almanach, fidèle à la pensée de ses fondateurs, ne fut qu'un calendrier sous forme de petit livre, paraissant aux approches du jour de l'an pour nous faire connaître la série des semaines et des mois. On y ajoutait les variations du temps, les éclipses, et les signes du zodiaque ; puis, comme l'alchimie et la chimie, l'astrologie et l'astronomie étaient unies très étroitement dans l'esprit de nos pères, on joignit aux almanachs des prédictions tantôt sérieuses, tantôt burlesques, presque toujours fausses, prédictions dont le meilleur type nous a été laissé par Rabelais dans sa *Prognostication Pantagrueline*.

« Ceste année, les aveugles ne voirront que bien peu, les sourdz oyront assez mal, les mutz ne parleront guères, *les riches se pourteront ung peu mieulx que les pauvres* et les sains mieux que les malades. » Plusieurs moutons, beufs, pourceaulx, oysons, poulets et canars » mourront : et ne sera si cruelle mortalité entre les cinges et dromadaires. Vieillesse sera incurable ceste année à cause des années passées..... Et règnera quasy universellement une maladie bien horrible » et redoutable, maligne, perverse, espouvantable et mal plaisante, laquelle rendra le monde bien estonné et dont plusieurs ne sauront de » quel boys faire flèche, Averroès l'appelle : *faute d'argent.* »

Cette épidémie règne encore en 1845.

Aujourd'hui, toutes les institutions ont oublié leur premier but et leur origine. Aujourd'hui, les papetiers vendent des tableaux, des statues, des bronzes et composent des musées florentins au milieu desquels on n'ose plus s'aventurer quand on n'a pas d'autre pensée que celle d'acheter une plume pour écrire un mot. L'almanach lui-même a dépassé le but de ses fondateurs. L'astronomie, l'astrologie, la littérature anecdotique ne lui suffisent plus ; il reflète les tendances politiques, voire sociales de son époque. Les chefs de tous les partis, de toutes les Ecoles qui ont la prétention de représenter une idée, se sont dit : Chaque année le citoyen français désire savoir si le premier et le second jour de chaque mois tombent un dimanche ou un lundi, si le carnaval sera long, quand vient le jour de Pâques, à quel moment ses enfants devront lui offrir un compliment en échange d'un polichinelle. Pour être suffisamment édifié sur tous ces points capitaux, le citoyen français consent à faire, annuellement, le sacrifice de 50 centimes au mois de décembre ou de janvier. — Fournissons-lui un calendrier, un almanach, puisqu'il le demande, mais profitons de l'occasion pour lui glisser, avec l'ordre des saisons, un petit plaidoyer en faveur de notre panacée politique ou sociale. — De là des almanachs icariens, des almanachs populaires, démocratiques, un almanach phalanstérien (dites-moi pourquoi les libraires le cachent au lieu de le mettre en étalage ?). Ainsi, l'almanach devient en France une expression nouvelle de la pensée publique, un nouveau pouvoir avec lequel il faut compter, dont les journaux doivent surveiller la marche. Cette douzaine de petits livres roses, bleus, jaunes, violets que je tiens en vous parlant, c'est le miroir de l'état des esprits en France, c'est la pensée du siècle, ornée, en manière d'illustrations, du croissant de la lune et de groupes d'étoiles.

La physionomie originaire de l'almanach ne s'est bien conservée jusqu'à nous que dans un recueil encore vénéré dans beaucoup de familles qui lui donneront cette année des compagnons, l'*Almanach phalanstérien*, par exemple, mais qui ne l'abandonneront pas. Nous voulons parler du **VÉRITABLE DOUBLE LIÉGOIS**, *par maître* **MATHIEU LAENSBERG**.

Qui pourrait toucher, sans éprouver un sentiment de respect, la couverture gris-bleu de cet almanach patriarcal ? Pour beaucoup d'entre nous la publication périodique de Mathieu Laensberg se rattache aux souvenirs de toute la vie. C'est ce petit volume trapu, de tournure assez gauche, que nous avons entrevu sur la table de nos parents, au milieu des oranges et des diablotins, lorsque nous étions sur le point de débiter le compliment de nouvelle année, à cette heureuse époque où, suivant d'anciens vers :

L'enfant tout tremblant,
Craint à chaque instant
De perdre la mémoire.
Il est tout ému,
D'avoir aperçu
Son pantin dans l'armoire.

C'est l'opuscule de Mathieu Laensberg qui nous a rendu visite chaque année par les temps de neige pendant cette première phase de la vie qui s'appelle *ignorance* ; c'est celui qui continue à venir pendant cette autre phase qui s'appelle *déception*. Sois le bienvenu, vieux Liégeois ; j'aime cet astrologue coiffé d'un bonnet pointu qui est charbonné sur ta première page ; ce savant qui braque son astrolabe sur les astres, en prononçant ces graves paroles : *que Dieu surtout soit béni.* J'aime tes prédictions, tes conseils hygiéniques appropriés à chaque saison, et revêtus de la poésie qui brille dans ces vers :

Le bon vin et la bonne chère
Chassent la médecine en l'air.

J'aime ta distribution des travaux agricoles par mois de l'année, tes pronostications d'après le soleil, la lune, les étoiles, les vents, et surtout ta littérature anecdotique. Mais, si l'on t'aime, mon vieux Liégeois, c'est surtout à cause de ton ancienneté ; ne cherche pas à te transformer, ce serait ta mort. Reste imprimé sur du papier à pain de sucre, n'essaie pas d'éclaircir tes vignettes qui ressemblent à des pâtés d'encre mal essuyés. Raconte-nous invariablement des histoires de *Gascons* renouvelées de l'ancien régime, comme les almanachs de l'Angleterre racontent des naïvetés d'Irlandais. Joins-y quelques bons mots du duc de Roquelaure, de Mlle Clairon, de Sophie Arnould ; réimprime éternellement les mêmes aventures, les mêmes facéties. — Mathieu Laensberg, tu te compromets ; à la vérité tu es toujours mal imprimé, difficile à lire, c'est une justice à te rendre, mais le désir d'innover te pervertit, tu te lances cette année dans la nouvelle sentimentale : *Qu'est-ce que c'est que Nanette et Rose ou sagesse et coquetterie ?* — Des histoires de Gascons ! — Ton rôle est de représenter la tradition et le rabâchage ; reste bonhomme : à cette condition nous te lirons tous les ans avec plaisir.

Parmi les almanachs nouveaux, celui que nous citerons d'abord c'est l'**ALMANACH DES ÉCOLES**, *guide général de l'Etudiant pour* 1845, par MM. Garnier et Bonnin. Nous le mettons en première ligne et nous avons de bonnes raisons pour cela. Voici dans quels termes le *guide général de l'Etudiant* apprécie la théorie qui renferme à nos yeux le salut de l'humanité, la théorie au service de laquelle nous avons voué notre vie.

« J'avais demandé à plusieurs prétendus savants : Qu'est-ce donc que » Charles Fourier ? C'est un rêveur m'avait répondu un communiste ; » c'est un fou, m'avait dit un adepte de Swedenborg ; c'est un homme » qui veut changer l'océan en un bol de limonade, et qui veut mettre » un œil au bout d'une queue, m'avait dit un journaliste en se moquant » de moi, et, sur la parole de tous ces gens-là, je n'estimais pas beaucoup Fourier.

» Depuis, j'ai lu les œuvres du grand socialiste, et, malgré les difficul-

pour les cultiver ou pour y conduire ses troupeaux, maintenant, chaque famille n'avait plus que deux acres, c'est-à-dire moins d'un hectare. Autrefois chaque famille, et cela avait existé jusqu'en 1811, n'était tenue qu'à une prestation annuelle de quelques schellings en argent, de quelques pièces de volaille, et de quelques journées de travail; ces prestations si minimes étaient plutôt une reconnaissance de souveraineté qu'une rente; maintenant, chaque famille, pour ses deux acres, était assujettie à une rente de 3 schellings; son bail n'était que de sept ans, et le propriétaire, à chaque renouvellement, se promettait, bien entendu, d'élever la rente.

Pour prouver que la marquise a été plus généreuse que bien d'autres, M. Loch nous apprend que la population des Gruids sur le Lochshin, laquelle était considérable, fut chassée net du territoire : « Il ne paraît pas, dit-il, qu'aucun lot de terre ait été assigné à ce peuple, ou qu'il ait reçu aucun dédommagement au moment de son expulsion, qui s'effectua dans l'hiver de 1818. »

Cependant, quelques montagnards du Sutherland refusèrent les propositions de la marquise, ne voulant rien tenir de celle qui les avait si cruellement dépouillés. Trente-deux familles du Strathbrora partirent pour l'Amérique, et le clan de Gunn ou des MacHamish qui habitait les montagnes de Kildonan et les vallées de Helmsdale, sortit tout entier du pays. M. Loch n'a pas pris soin de nous dire ce qu'il est devenu. Les autres familles exilées du Sutherland n'ont pas été, à ce qu'il affirme, aussi malheureuses qu'on pouvait le craindre; elles ont accepté les terres qui leur étaient offertes sur les bords de cet immense domaine, entre la mer et les montagnes; elles ont bâti de nouvelles demeures; les jeunes gens ont appris le rude métier de la pêche, et ils vont attendre sur le grand banc les harengs et les morues qui visitent ces parages.

Quant aux 794,000 acres dont la marquise de Stafford a pris possession, elles ont été divisées en 29 grandes fermes, dont quelques-unes sont plus étendues que le département de la Seine, qui comprend 46,181 hectares. Une seule famille suffit à chacune de ces fermes destinées au pâturage des moutons, et les valets qu'elles emploient sont, pour la plupart, venus d'Angleterre. Cependant, 17 gentilshommes du Sutherland ont accepté la direction de 17 fermes, malgré l'idée de dérogation qui, dans les traditions nationales, s'attache à ce métier.

Cent trente mille moutons remplaçaient déjà, en 1820, les braves qui versaient leur sang pour la défense de Mhoir-Fhear Chatta, c'est-à-dire le seigneur, ou *le grand homme de Sutherland*; et sans doute le nombre des moutons est aujourd'hui fort augmenté. « Aucune voix humaine, ajoute M. de Sismondi, auquel nous empruntons ces détails, aucune voix humaine ne fait plus retentir les gorges étroites de ces montagnes illustrées autrefois par les combats d'une antique race; personne n'en rappelle plus les glorieux souvenirs : les vallées n'ont plus de hameaux; aucun chant de joie ou de douleur ne trouble plus ces vastes solitudes; mais l'héritier du comté de Sutherland, qui est désormais fixé en Angleterre, à plusieurs centaines de milles de la patrie de ses ancêtres maternels, s'est chargé de jouir et de se reposer pour ses anciens vassaux; il peut étaler dans le château de Trentham une pompe royale, et encourager par son luxe les fabriques d'Angleterre. »

Nous examinerons en vertu de quels principes s'est opérée cette révolution dans la propriété et dans la culture chez les anciens peuples de l'Ecosse.

ministre de la guerre a répété, comme en d'autres circonstances, que le gouvernement était en mesure d'étouffer toutes les rébellions, que justice serait rendue conformément aux lois, et que la fidélité de l'armée était toujours la même. Il a exprimé le vœu que la chambre prêtât tout son appui au gouvernement en ne prolongeant pas outre mesure la discussion sur le projet de réforme qu'il est urgent de mettre à exécution.

A la fin de la séance, l'article 23, amendé par M. Collantes, a été adopté par 83 voix contre 77. Ce résultat est curieux; car le ministère, tout en admettant le principe de ce député qui demandait qu'un éligible justifiât de 10,000 réaux de rente (2,500 fr.), n'était pas d'accord avec lui sur l'opportunité de l'insertion de ce principe dans le projet de réforme et le renvoyait à la prochaine loi électorale. Cette fois, une partie de l'opposition a voté avec le ministère et une partie des fonctionnaires contre lui.

— Le bruit court que la marquise de Santa Cruz a cessé d'être dans les bonnes grâces de la reine et qu'elle doit être remplacée par la comtesse veuve de Toreno. (*Eco del Comercio.*)

— L'ordre a été envoyé, dit-on, de fusiller le général Araoz à Cadix. Les deux artilleurs qui l'ont dénoncé doivent subir la même peine si le conseil le décide ainsi. (*El Clamor Publico.*)

— On lit dans le *Tiempo* que, par suite des démarches faites en faveur du fils de Zurbano, le conseil des ministres s'est plusieurs fois assemblé pour examiner tour à tour et les sentiments d'humanité qui le faisaient incliner vers la clémence et les raisons d'Etat qui le poussaient à l'exécution sévère de la loi. Il a été dit que le général Oribe n'avait pris sur lui de suspendre l'effet de la sentence que de peur d'une insurrection. Dans cette lutte entre l'indulgence et le devoir, le bruit de nouvelles trames est venu peser dans la balance et a porté les ministres à penser que, s'ils pardonnaient, les conspirateurs les accuseraient de crainte ou de faiblesse. Cette complication de circonstances a fait rejeter la grâce du jeune homme, qui avait fait, dit-on, des révélations importantes. Pour le même motif, le général Oribe a été destitué et une enquête est ouverte sur sa conduite. Plusieurs généraux, entre autres Ferraz, Van-Halen, Montero sont exilés de Madrid. Une bande assez nombreuse infeste les environs de la capitale.

Quant à Zurbano, mille bruits, dit le *Castillano*, circulent sur son compte. Il s'est suicidé selon les uns. Suivant d'autres, il s'est retiré dans des gorges de montagnes près du lieu où son fils a été pris. Quelques personnes affirment qu'il s'est caché à Madrid même. Le plus probable, c'est qu'il a pris la direction des montagnes de Tolède et qu'il est près de gagner le Portugal.

## Nouvelles de l'Algérie.

On écrit d'Oran, 23 novembre, au *Sémaphore de Marseille* :

« La colonne sous les ordres de M. le général Korte, vient de faire une razzia considérable sur les Oulad-Ali-Ben-Hamel, fraction des Angad.

» Voici les renseignements qui nous sont communiqués :

» M. le général Korte est parti le 10 novembre, à deux heures de l'après-midi, du bivouac d'Aïn-Tagouraya, où il avait laissé un convoi et des troupes sous le commandement de M. le chef de bataillon de Vinois. Avec sa cavalerie, le général a emmené 500 hommes d'infanterie, dont les sacs étaient portés par les mulets du train des équipages. Après une marche de nuit forcée, il est arrivé au point du jour sur l'immense plaine qui s'étend entre le Chott de l'est et le Chott de l'ouest.

— Le 14e anniversaire de la révolution polonaise a été célébré le 30 au soir, à la taverne de la Couronne et de l'Ancre. Le docteur Bowring occupait le fauteuil. On a lu des lettres de MM. H. Elphinstone, S. Crawford, Ewart, sir C. Napier, Ward, Williers et Duncombe, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister au festin et approuvant chaudement l'objet de la réunion.

— Un bien malheureux accident est arrivé mercredi dernier à la houillère de Cwin-Avon, près de Neathe. Le gay hydrogène carboné s'est répandu dans les galeries et a produit une telle explosion que 50 ouvriers ont été tués. Tous les ouvrages de consolidation ont probablement été détruits, car les eaux ont fait irruption, de sorte que jusqu'ici on n'a pu retirer que quatre cadavres. (*Moumonthshire-Merlin.*)

— Dans le port de Maryport (duché de Cumberland), les matelots, ayant appris que la houille avait augmenté de prix à Dublin et dans d'autres ports de la côte d'Irlande, ont demandé une augmentation de salaire de 15 shillings par voyage. Les capitaines n'ayant pas fait droit à leur réclamation, on prétend qu'ils refuseront leurs services. (*Globe.*)

## REVUE DES JOURNAUX DU 4 DECEMBRE 1844.

Le *Journal des Débats* réclame vivement la réduction des quarantaines qu'on s'obstine à maintenir avec rigueur sur le littoral de la France, au détriment de notre commerce et de notre influence maritime dans la Méditerranée. Il s'appuie de l'exemple donné à cet égard par l'Angleterre, qui a réduit à quatorze jours la quarantaine qu'elle impose aux personnes, en faisant compter le temps du voyage : de telle sorte que le voyageur qui arrive du Levant est admis aussitôt en libre pratique. Il cite également l'Autriche qui, située en pleine Méditerranée, a supprimé ses quarantaines pour les provenances du Levant par le Danube, et les a remplacées par une simple formalité sanitaire de 24 ou 48 heures pour Trieste. « Garderons-nous les quarantaines, dit-il, pendant que l'Autriche et l'Angleterre se conforment à l'esprit du siècle et au progrès des connaissances humaines ? »

Le même journal s'indigne de la destitution du général Oribe et des exécutions sans jugement du fils de Zurbano, de son oncle et d'autres personnes. Il dit à cette occasion : « Certes nous n'avions pas une bien grande confiance dans le gouvernement de l'Espagne, mais nous étions loin d'attendre de pareilles énormités, même d'un pouvoir dirigé par le général Narvaez. »

— Le projet de loi sur l'instruction secondaire doit être, selon la *Presse*, la grande affaire de la prochaine session et laisser en seconde ligne le droit de visite, l'Océanie, le Maroc, M. Guizot et M. Thiers; le débat des partis devant se concentrer sur les Jésuites et l'Université, ce qui réduit, selon cette feuille, à de mesquines proportions la grande question de la liberté d'enseignement, question à laquelle sa voix ne fera pas défaut. Ce que la *Presse* constate pour le moment, c'est la division qui règne tant parmi les adversaires que parmi les partisans du projet de loi.

— Le *National* publie une série de lettres adressées au *Journal du Loiret*, d'où il ressort que des agents de l'administration des finances seraient employés à manœuvrer les élections dans le sens ministériel, en ménageant, dans les mesures de recouvrement, les contribuables électeurs et bien pensants, et en poursuivant, d'un autre côté avec une rigueur inouïe ceux qui ne paient pas le cens et, qui se montrent hostiles. Sans les faits articulés d'une manière si précise par le *Journal du Loi-*

---

» tés que j'ai trouvées à le suivre dans les innombrables et minutieuses » ramifications de ses détails, j'ai été surpris et comme envahi par ce » respect qu'imposent à tous les hommes de bonne foi une grande idée » et une ardente conviction.

» Oui, rêvant tant qu'il vous plaira; mais cet homme a fait un si beau » rêve qu'il faudra ou le réaliser dans notre vie sociale, ou nous réveiller » dans la mort, du triste rêve de notre civilisation manquée.

» Au premier abord, j'ai cru ne voir en Fourier qu'un calculateur qui » voulait tout résoudre avec de l'algèbre; en le connaissant mieux, j'ai » vu un grand et sublime poète qui fait de l'amour avec du calcul et qui » force les chiffres mêmes à devenir les notes mélodieuses de la grande » harmonie sociale.

» Et puis, les religions l'accuseraient à tort d'impiété ou de matéria- » lisme; il veut que le verbe se fasse chair, non plus dans quelques na- » tures exceptionnelles, mais dans l'humanité tout entière; il veut que » la volonté de *Notre Père* s'accomplisse sur la terre comme aux cieux. » Il marche dans le progrès en s'appuyant sur les monuments du passé; » le Christ avait dit : Unité divine et humaine.

» Le catholicisme expliquant la parole du Christ a dit : L'Eglise uni- » verselle! hors de l'Eglise point de salut!

» Fourier et son Ecole, expliquant le mot Eglise catholique par asso- » ciation universelle, disent : Hors l'association universelle point de » salut.

» Saint-Augustin, le grand docteur catholique avait dit : Aimez et fai- » tes ce qui vous plaira.

» Fourier dit : Faites ce que vous aimez et travaillez selon vos attraits » afin d'aimer ce que vous faites.

» Swedenborg, le mystique Suédois, avait parlé d'une grande loi de » correspondance entre le ciel et la terre. Cette loi, Fourier la traduit et » l'explique par celle des analogies et prépare ainsi la grande unité des » sciences, cette anti-Babel, si je puis parler ainsi, car la confusion ces- » sera lorsque ce grand édifice sera fait.

» L'idée socialiste a donc cessé d'être une utopie. Les sciences ne peu- » vent plus marcher qu'avec elle. La philosophie la suit comme à son » insu, et elle ne peut manquer de descendre bientôt dans les masses » encore si malheureuses, dont les douleurs crient chaque jour à Dieu » avec la parole du Christ : Que votre règne nous arrive! »

Nous ne croyons pas être indiscrets en disant que ces nobles paroles sont de l'abbé [illegible], homme de cœur et de talent dévoué au bien de ses semblables et dont le nom est déjà consacré par la persécution.

L'*Almanach des Ecoles*, unissant l'agréable à l'utile, apprend à l'étudiant novice quels sont les règlements relatifs au baccalauréat ès-lettres aux Ecoles de droit et de médecine; il le guide à travers les vieux monuments du quartier latin, lui décrit la topographie de ces restaurants philanthropiques où le potage coûte 3 sous, le plat de viande 6 sous, le plat de légumes 3 sous; total : 60 centimes. Le soir est venu; nous sommes au dimanche ou au jeudi; l'étudiant, pour éloigner les fantômes de l'usufruit, de l'usucapion, de l'antichrèse et de l'emphytéose peut choisir entre les bals du Prado, de Valentino, de la Chartreuse; il y joindra, si c'est l'été, la Grande-Chaumière et Mabille.

Tous ces bals sont devenus fort à la mode dans ces derniers temps : des aspirants de marine y ont apporté les souvenirs de leurs voyages, et sont devenus les parrains d'une seconde reine Pomaré, d'une nouvelle madame Pritchard; ils n'ont pas gardé pour eux seuls les lauriers de Mogador. De gracieuses illustrations s'y sont créées. Les bals publics ont inspiré, cette année, des lithographies, des biographies ornées d'autographes; ils ont rempli au moins un feuilleton dans tous les journaux. Puisque l'*Almanach des Ecoles* nous y conduit, nous en parlerons à notre tour. Aussi bien, trouvons-nous là une grave question sociale. Dans ces lieux où d'autres ne voient que le plaisir, nous apercevons la douleur. Tandis qu'on rit des triomphes éphémères des jeunes polkeuses, de leurs danses risquées, de leurs amours changeantes, des applaudissements ironiques à demi qui les saluent, nous plaignons ces femmes dont la vie est précaire et semée d'amertumes secrètes, attirées par les globes de gaz du jardin Mabille, comme les phalènes par la bougie, elles viennent y brûler leurs ailes, c'est-à-dire y perdre jeunesse, beauté, santé, famille, habitude du travail, franchise et délicatesse de l'âme, jusqu'au jour où l'action de l'âge et souvent des chagrins sur leurs traits ne peut plus être dissimulée. Alors le compagnon de leurs plaisirs, l'homme, après les avoir séduites, exploitées, perdues, leur retire brusquement son bras, et les laisse périr d'une fin obscure et prématurée, tandis que lui s'établit, se marie, devient propriétaire, avocat, médecin, dépositaire du pouvoir, et fait parade de sa moralité austère, de sa vie irréprochable et de sa conscience pure.

On dit que les bals publics sont gais; je les trouve tristes. Ce n'est pas qu'il faille les supprimer. On aura beau faire, la jeunesse aura toujours besoin de [illegible] de lumière, d'amour. Les sermons les plus persévérants n'obtiendront pas qu'elle mette son cœur sous les scellés, et ne fasse aucune différence entre les femmes et les statues, jusqu'au jour où elle aura empilé péniblement assez de pièces de cent sous pour acheter, par-devant M. le maire, une demoiselle de bonne famille. Nous ne saurions, nous ne voudrions pas empêcher qu'il n'y ait des bals d'étudiants, et nous verrions, sans en être scandalisé, que le prestige de l'amour y vînt augmenter le charme des parures, de l'orchestre et de la danse.

Ce qui nous blesse, c'est qu'aujourd'hui l'amour avec son dévoûment, ses délicatesses, est, dans les mœurs de la jeunesse, une exception phénoménale; c'est que le matérialisme et la brutalité prennent sa place; c'est que, dans ces réunions où la femme devrait donner le ton et tenir le sceptre, la femme dégradée par le dénuement, forcée de vivre d'industrie, porte sur son visage la pâleur de la maladie et de la faim; c'est qu'elle y paraît en esclave qu'on exploite, qui veut exploiter à son tour; c'est qu'elle devient un jouet qu'on se passe à la ronde, et sur lequel est toujours suspendue la main du sergent de ville empoigneur.

On parle souvent avec éloge de la camaraderie qui unit les étudiants, des liens d'amour désintéressé, qui se forment entre eux et les *étudiantes*, de ces fidélités qui survivent à trois mois de vacances. On citera tel jeune homme qui, durant trois ans, n'a mangé que des pommes de terre pour que son amie fût vêtue de soie; telle grisette qui, pendant la maladie de son ami, aura veillé, prié, concentré sur un seul tout le dévoûment que la sœur de charité répand sur le genre humain. De tels faits arrivent; le quartier latin n'est pas un enfer. Notre habitude n'est pas de calomnier la nature humaine, et nous ne disons pas qu'on ne trouve jamais de diamants dans la boue civilisée, mais ils sont rares, et, dans le milieu social actuel, les meilleures natures ont de la peine à ne pas s'endurcir. L'égoïsme est contagieux, et c'est pitié de voir comment, au sein des conditions répugnantes qui repoussent la femme du travail, la dressent à vivre d'intrigue, de ruse, de rouerie, dans cette lutte d'intérêts dont toutes les parties de la société donnent l'exemple, les âmes pures se détériorent, et les relations des deux sexes deviennent une émulation d'astuce, de trahisons et de noirceurs.

On dit que les bals d'étudiants sont un charmant spectacle, qu'ils épanouissent doucement le cœur. Il est facile de savoir à quoi s'en tenir. Donnez-moi le bras et entrons-y.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

... considérable que prend tous les jours le Jardin-des-Plantes, coûteraient moins que d'autres, seraient aisément choisis dans les régions les plus éloignées et transportés par les bâtiments de l'Etat, et serviraient à la fois d'objet à l'observation scientifique et à une curiosité qui n'aurait rien de dégradant pour eux.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« M. le préfet de la Seine-Inférieure vient de rendre un arrêté relativement à l'exercice du droit de chasse. Une des dispositions de cet arrêté mérite d'être signalée en ce qu'elle se rapporte à un fait qui intéresse vivement l'agriculture. L'article 7 se fondant sur une loi antérieure, défend la chasse des corbeaux et des corneilles comme concourant à la destruction des hannetons et de leurs larves. Cette disposition nous paraît complètement sage. L'histoire naturelle nous apprend qu'un certain nombre d'oiseaux au nombre desquels il faut mettre l'hirondelle, ne vivent que d'insectes nuisibles à l'agriculture ; il nous semble que l'existence de ces oiseaux, qui est un bienfait pour l'homme, devrait être protégée par une loi. En attendant que de nouvelles dispositions législatives interviennent pour régler la matière, nous engageons tous les administrateurs à user de celles qui existent, en suivant l'exemple de M. le préfet de la Seine-Inférieure. »

— MM. Dutacq frères viennent de recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur, sur le rapport de M. Royer, inspecteur de l'agriculture, pour leurs grands travaux d'irrigations sur les rives de la Moselle. Par leurs intelligents et persévérants efforts, sur ce point, les rives jusqu'alors infertiles du fleuve, se sont transformées en riches et fécondes prairies, dans la partie de son cours où elle est à l'état de torrent. Par leurs soins, trois sociétés ont été formées; ces capitalistes ont dépensé en salaires etc., plus de deux millions. Des canaux de plus de 1000 mètres ont été ouverts, et 500 hectares de terrain entièrement improductifs, couverts de cailloux roulés, ont été convertis en excellentes prairies dont la valeur dépasse aujourd'hui cinq millions. Il est bien de rendre honneur à la persévérance infatigable des hommes qui arrivent à de tels résultats malgré les difficultés nombreuses et de tout genre que rencontrent ces innovations.

— Le *Mercure ségusien* rapporte les accidents suivants, arrivés sur le chemin de fer de Saint Etienne :

« Le 15 de ce mois, quinze wagons de marchandises étaient remontés par une machine à vapeur, lorsque, arrivés à la Grand'Croix, un charbon incandescent, sorti de la cheminée, mit le feu à l'emballage d'un wagon. Les marchandises ont été sauvées, à l'exception d'un ballot de draperie et d'un paquet de livres dont on a indemnisé les propriétaires. Cet accident nous rappelle et confirme en partie les craintes qu'un voyageur nous avait signalées, touchant pareil danger que courent tous les jours les convois des voyageurs dans les percements de Rive-de-Gier et de Terre-Noire, si étroits qu'il ne serait pas même possible d'ouvrir les portières des voitures.

» Jeudi, à six heures du matin, la machine Verpilleux, n° 34, remontant des wagons, se trouvait sous le percement de Saint-Chamond, lorsque le chauffeur ouvrit les portes de la grille pour tisonner son feu. A l'instant, les flammes en sortent comme poussées par un puissant soufflet, frappent ce malheureux à la figure et le renversent sur le tender. Le mécanicien, malgré l'imminence du danger, se précipite au secours de son chauffeur, l'arrache aux flammes, non sans subir de graves brûlures, et éteint le feu qui avait pris à ses habits. Cet accident a été occasionné par la rupture, dans le foyer, d'un tuyau de vapeur, dont la projection poussait avec violence les flammes au dehors. Le chauffeur a été porté à l'hôpital de Saint-Chamond; mais son état ne laisse aucun espoir. »

— Le 27 de ce mois, le convoi du chemin de fer d'Anzin, parti à dix heures et demie du matin, a déraillé en face d'Herrin. Il est sorti de la voie, mais sans secousse ; il marchait à petite vitesse. La locomotive, après avoir parcouru un espace de 15 à 20 mètres sur terre, est entrée dans le fossé et s'est jetée contre le talus des deblais qui bordent extérieurement le rail-way en cet endroit. Le convoi a éprouvé au même moment, par l'effet naturel de la vitesse acquise, un choc assez violent, mais heureusement il n'en est rien résulté de fâcheux pour les voyageurs, grace à la précaution qu'on avait prise de commencer et de terminer le convoi par des wagons vides ou chargés de marchandises.

— Les habitants de la commune de Trois-Monts, située dans l'arrondissement de Caen, à un myriamètre et demi de cette ville, ont été frappés d'une douloureuse consternation, par suite d'un lugubre évènement arrivé la semaine dernière dans cette commune. Tous les conviés à la noce du sieur Louis Lepetit, au nombre d'une quarantaine environ, se rendaient, après déjeûner, en cortège à la mairie du village, où Lepetit et sa prétendue devaient être unis. Il était onze heures du matin : chacun se pressait pour voir passer la noce joyeuse, composée en grande partie de jeunes garçons et de jeunes filles, marchant deux à deux. Mlle Delphine Jouanne, fille du maire de la commune et cousine de la nouvelle mariée, avait été choisie comme demoiselle d'honneur. Pendant le déjeûner, elle avait manifesté une vive gaîté ; elle devait elle-même être unie sous peu de jours avec un jeune homme d'une honnête famille dont elle partageait les tendres sentiments. Son prétendu lui donnait le bras : tout-à-coup elle se sent défaillir ; on veut la soutenir..... L'infortunée venait d'être frappée d'une mort subite.

Il est impossible de peindre le désespoir, la douleur et les larmes de tous les assistants, à l'aspect du cadavre de cette jeune fille en habits de fête. La cérémonie matrimoniale fut immédiatement ajournée, et le lendemain un cortège funèbre, suivi de tous les habitants de la commune, se rendait avec un recueillement douloureux au cimetière du village, où le corps de Delphine Jouanne a été inhumé. La mort de cette jeune fille, pleine de santé et d'avenir, a frappé si vivement ses compagnes, que plusieurs sont encore gravement malades du saisissement qu'elles ont éprouvé. Par une coïncidence extraordinaire, l'année dernière, à peu près à pareille époque, dans le même arrondissement, la commune de Baron fut le théâtre d'un semblable évènement. Une jeune fille qui venait de prononcer le *oui* sacramentel devant l'officier de l'état civil de la commune tomba morte subitement, pendant que ce magistrat déclarait les nouveaux ... une journée, allant de foire en foire, de marché en marché, cherchant à vendre quelques poignées de glands sauvages. C'était là toute sa ressource, son unique moyen d'existence. Parfois, il rentrait le soir au logis, après avoir erré toute la journée, sans rapporter de quoi acheter un morceau de pain.

— Une des célébrités les plus excentriques de Rome vient de mourir. C'était un pauvre horloger de la rue dei Banchi, qui, depuis une trentaine d'années, était en possession de faire rire Rome, par le jeu et les lazzis qu'il prêtait à ses personnages de bois, du théâtre dei Burattini (marionnettes). Cassandre, tel était le nom du personnage, semblait avoir hérité de tout l'esprit caustique de l'ancienne comédie italienne. Pas un *fait*, pas un *homme*, quel que fût son habit, n'échappait à sa mordante critique : c'était le Pasquin vivant de l'époque. Et plus d'une fois Philippe Theodoli, le Cassandre vivant, a dû aller au château Saint-Ange réfléchir sur les *intempéries* de la langue ou des gestes du Cassandre de bois. Nulle classe ne dédaignait d'aller l'entendre, et on voyait souvent parmi ses auditeurs plus d'un grave prélat.

## Accidents aux Etats-Unis.

Le *Courrier de Louisville* rapporte en ces termes d'épouvantables accidents :

« Le steamboat *Lucy Walker* était parti d'ici, pour la Nouvelle-Orléans, encombré de passagers. A cinq milles au dessous de New-Albany, un peu avant le coucher du soleil, quelque chose se dérangea dans sa machine, et pour la réparer le batiment fut arrêté. Pendant qu'on faisait ces réparations, l'eau des bouilloires devint trop basse, et trois de ces bouilloires firent explosion. L'effet en fut horrible. Toute la partie du steamboat qui était au dessus des bouilloires fut brisée en mille pièces.

« Le *Lucy Walker* était au milieu de la rivière (l'Ohio) et telle fut la force de l'explosion que des fragments du bateau et des bouilloires furent lancés jusque sur les rives. L'atmosphère fut un moment remplie de corps humains et de lambeaux de chair jetés dans l'espace. Un cadavre fut lancé à cinquante mètres de hauteur et retomba avec tant de force qu'il fit une trouée à travers toute l'épaisseur du pont du steamboat. Une autre personne fut coupée en deux par un éclat de bouilloire. Heureusement le bateau le *Gopher*, capitaine Dunham, était sur la rivière à environ deux cents mètres de distance. Il se dirigea en toute hâte sur le lieu du sinistre, et il put sauver beaucoup de passagers qui se débattaient dans l'eau, en leur jetant des cordes et leur tendant des avirons.

« Par un heureux miracle, la partie du steamboat où étaient les cabines des dames était restée intacte ; mais leurs cris n'en étaient pas moins perçants, parce que cette partie prit feu, et bientôt la carcasse enflammée sombra dans quinze pieds d'eau. Mais on avait eu le temps de sauver les dames, on le croit du moins. Le nombre des blessés recueillis est d'une vingtaine, et l'on porte à cinquante ou soixante celui des tués ou noyés.

« Le steamboat l'*Océan*, défoncé par un chicot, a sombré sur l'Ohio, entre Louisville et Cairo. Le même sort est arrivé au *Nick of the Woods*, à l'embouchure de la rivière Rouge, dans l'Arkansas. Un troisième steamboat, le *Edwin-Hinckman*, a été incendié par une chandelle imprudemment approchée d'une balle d'étoupes, devant la même ville de Cairo. En deux minutes, le bateau fut tout en flammes, et les matelots ne purent pas même sauver leurs vêtements. Le nombre des steamboats et autres bâtiments perdus sur les lacs Erié et Ontario, dans le dernier ouragan, n'a point encore été officiellement donné. »

# ACADEMIE DES SCIENCES.

### PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DUPIN.

*Séance du 2 décembre.*

Aujourd'hui, séance publique nulle en durée et en importance; séance secrète pour la présentation par la section de zoologie de la liste des candidats à la place vacante par suite du décès de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, et pour la discussion des titres des nombreux candidats. M. Duméril, au nom de la section, a présenté la liste suivante : 1° M. Duvernoy, 2° M. Valenciennes, 3° M. Dujardin, 4° M. d'Orbigny, 5° M. Bibron, 6° MM. Gervais et Guérin-Méneville, 7° M. de Quatrefages. M. de Quatrefages a écrit pour se désister de la candidature.

Les communications se sont bornées à une lecture de M. Cauchy, et au dépouillement de la correspondance, fort peu intéressante, par M. Flourens.

M. Cauchy a annoncé que, depuis la dernière séance, il avait trouvé que la formule pour le développement des fonctions en séries qu'il avait alors fait connaître, pouvait se transformer en deux autres formules tout aussi générales que la première, mais beaucoup plus simples, et éminemment propres aux calculs astronomiques. Il a déterminé les conditions précises, nécessaires pour que les trois formules subsistent, et les modifications qu'on doit leur faire subir pour les rendre rigoureuses quand elles fournissent seulement des valeurs approchées des fonctions que l'on considère.

M. Peltier a écrit, pour rappeler que le 19 juin 1839, il y a eu dans la commune de Chatenay une trombe qui, comme celle dont les ravages ont été si terribles pour Cette, ne peut s'expliquer que par des phénomènes électriques.

MM. Lemasson et Dupré ont, dans une lettre écrite fort à la hâte, fait part à l'Académie d'une découverte consistant à désinfecter et conserver par l'oxyde de carbone les substances alimentaires, et en particulier les matières animales, comme la viande. Cette découverte ne nous semble pas fort sérieuse.

M. Philippar s'occupe depuis longtemps d'étudier les céréales considérées comme plantes agricoles, économiques et industrielles. Il a fait une nombreuse collection de ces plantes et les a classées selon l'analogie des espèces et des variétés, afin d'obtenir des moyens de comparaison plus faciles sous le double rapport de leurs caractères physiques et de leurs produits dans les divers milieux souterrains et aérés. Il adresse à l'Académie le catalogue de ces plantes.

... il a fait beaucoup plus de théorie qu'il n'a produit de preuves précises à l'appui de son opinion, d'ailleurs très plausible. Suivant lui, le sang même extravasé n'exercerait jamais une action délétère sur les organes avec lesquels il est en contact, tandis qu'il en serait tout autrement de la plupart des liquides sécrétés. Pour nous servir d'une des expressions de l'auteur, les larmes, liquide en apparence inoffensif, deviendraient l'ennemi le plus redoutable de l'œil par leur séjour prolongé à sa surface.

**Chirurgie.** — M. le docteur Maisonneuve adresse un Mémoire sur *l'entérotomie de l'intestin grêle dans les cas d'oblitération de cet organe.* L'auteur commence par distinguer, d'après les causes qui les produisent, trois espèces d'oblitérations : 1° par obstruction ; 2° par rétrécissement; 3° par étranglement. Il cite plusieurs exemples de chacune de ces variétés, puis il arrive au traitement. Après avoir retracé l'historique des opérations tentées pour remédier à cet accident si souvent mortel, M. Maisonneuve arrive à celle que lui-même propose et qui comporte deux méthodes : la première méthode, la seule décrite dans le Mémoire actuel, a pour but l'établissement d'un anus artificiel; la seconde, l'anastomose de deux anses intestinales placées l'une au dessus, l'autre au dessous de l'obstacle. Nous ne suivrons pas le chirurgien dans les détails du procédé opératoire. Nous consignons seulement la conclusion de son travail : à savoir que les oblitérations de l'intestin grêle ne doivent plus être considérées comme au dessus des ressources de l'art, et que l'entérotomie, employée contre ces affections, est une opération qui mérite de prendre rang dans la science à côté de celle de la hernie étranglée et de l'entérotomie du gros intestin. — M. Maisonneuve (nos lecteurs peuvent se souvenir du fait) a sauvé une malade désespérée au moyen de l'opération sur laquelle il appelle de nouveau l'attention de l'Académie.

**Expériences sur des suppliciés.** — M. Bonnafont, chirurgien-major, adresse une Note contenant le récit de quelques expériences qu'il a faites autrefois sur des individus qu'on venait de décapiter.

A l'occasion d'une exécution dans laquelle on a dernièrement manqué deux fois le patient, les antagonistes de la guillotine ont renouvelé leurs objections contre ce mode de supplice; ils ont cité quelques expériences faites sur l'homme et les animaux, expériences qui tendraient à prouver qu'après la décapitation, toute sensation n'est pas immédiatement abolie. Ainsi le docteur Sue, père du célèbre romancier, a vu, ce qui est vrai, que le dindon décapité se relève, marche quelque temps et cherche à porter sa patte du côté de la plaie du cou. On a rappelé aussi les particularités observées par Julia Fontenelle sur les grenouilles, les hannetons, etc.; mais ces animaux s'éloignent trop de l'organisation humaine, surtout par la constitution de leur système nerveux, pour qu'on puisse établir aucune comparaison sérieuse entre eux et l'homme sous le rapport des phénomènes vitaux.

M. Bonnafont, se trouvant à Alger en 1832, lut dans un journal qu'un médecin, du nom de Wilson, affirmait, d'après ses expériences, « que la tête d'un décapité entendait pendant une minute et demie, et même deux minutes. » Voulant savoir quelle confiance méritait cette assertion, l'auteur de la Note profita d'un jour où deux exécutions devaient avoir lieu pour répéter l'expérience du médecin anglais.

« Assisté, dit-il, de feu le sous-intendant de Falloy, qui fut désireux de prendre part à l'expérience, je fis porter à l'endroit de l'exécution un petit tabouret sur lequel je plaçai un vase rempli de plâtre pilé. Immédiatement après la première exécution faite avec une prestesse remarquable, le chaous, ou bourreau, prit la tête, et la déposa sur le vase en plongeant la partie saignante dans le plâtre. Approchant aussitôt ma bouche de l'oreille, j'appelai l'Arabe par son nom, pendant que M. de Falloy examinait attentivement les yeux. Mais, j'eus beau crier pendant une minute et demie, aucun mouvement des yeux ni de la face ne témoigna que l'ouïe eût conservé la moindre sensibilité. La même expérience fut répétée sur la deuxième tête avec un porte-voix. Ce fut moi qui me chargeai d'examiner les yeux pendant que M. de Falloy, avec sa voix de Stentor, que le porte-voix rendait étourdissante, appelait l'Arabe. Les résultats furent tout aussi négatifs que la première fois, et les yeux restèrent complètement immobiles. »

M. Bonnafont conclut qu'il est bien difficile qu'après la section complète du cou, il n'y ait pas, sinon une mort réelle, au moins une syncope si grande, que la mort arrive sans qu'aucun sens ait pu recouvrer l'usage de la plus légère perception.

— M. Guyon adresse une Note sur deux vices de conformation offerts, l'un par un Kabyle et l'autre par un jeune militaire décédé à Alger.

**De la vie du sang.** — M. d'Amador, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, adresse le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de son cours de pathologie et de thérapeutique générales. Ce discours a pour titre : *De la vie du sang, au point de vue des croyances populaires.*

M. d'Amador est un professeur qui ne craint pas d'affronter les préjugés des corps scientifiques, préjugés non moins aveugles, non moins opiniâtres quelquefois que ceux du vulgaire. Seul à peu près, croyons-nous, des membres chargés de l'enseignement dans les trois Facultés du royaume, il a manifesté en faveur de la doctrine homœopathique des dispositions bienveillantes, si même il ne lui a rendu publiquement témoignage, ce qu'on n'a pas manqué de lui imputer à crime. Pour nous, tout en nous tenant encore à l'état d'expectant vis-à-vis de l'homœopathie, nous honorons la courageuse indépendance du professeur qui s'est placé au dessus des influences de l'esprit de corps pour juger une doctrine nouvelle. Puisque aujourd'hui le peu d'abondance des matières fournies par la séance académique nous laisse de l'espace, nous citerons quelques lignes du brillant discours de M. d'Amador. — Après avoir dit, au sujet des *croyances populaires*, qu'on néglige trop en médecine ce genre de témoignage, le professeur a continué ainsi :

« Or, les croyances populaires ont toujours témoigné que le sang était le réceptacle de la vie et son véhicule. Il s'agit d'étudier ces croyances et de leur demander un compte exact de leur existence ; car si elles sont, elles ont leur raison d'être; et élever un fait instinctif à la hauteur d'un fait réfléchi, me paraît devoir être la suprême mission du médecin philosophe.

né l'attention des autres valeurs. Nous n'avons remarqué qu'une améliora-tion de 10 fr. sur les banques de France.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Espagne 3 p. 0/0, 36 1/4, 36.—Hollande, 63.—Belge, 2 1/2, 61 60.—Comptoir Ganneron, 104). — Obligations Strasbourg. 1210. — Grand'Combe (nouvelles) 1114 75. — Gaz français, 3,775. — Id. nouvelle, 3,575. — Gaz anglais, 7,200.

Chemins de fer non constitués : Bordeaux, 642 50. — Vierzon, 735, 737 50. — Id. petites coupures, 750. — Boulogne, 585. — Sceaux, 530 à 540.

| | 1er c. 119 30 | P. H. 119 30 | P. B. 119 30 | dr c. 119 30 | hier 119 15 |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | | | | | |
| — fin cour. | 119 80 | 119 90 | 119 60 | 119 80 | 119 60 |
| —en liquid. | 119 50 | 119 60 | 119 20 | 119 40 | 119 3. |
| 3 0/0 compt. | 84 10 | 84 15 | 83 85 | 84 15 | 83 60 |
| — fin cour. | 83 85 | 84 20 | 83 80 | 84 15 | 83 67 |
| —en liquid. | 83 70 | 84 15 | 83 60 | 84 15 | 83 55 |

1845, 85,00 à 00,00. 4 derniers mois, 86,00 à 00,00.

**LILLE.**—Colza, 74,00 à 00,00. — Voitures, 5,25.

**ESPRIT 3/6.** — Disponible et décembre ; 82,00 à 00,00 ; 4 premiers 1845, 79,00 à 80,00 ; tout 1845, 79,00 à 00,00.

**SAVON.** — Disponible, 88,00 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants* : V. CONSIDERANT.

## TABLETTES HISTORIQUES.

**REVUE CHRONOLOGIQUE UNIVERSELLE DES ÉVÈNEMENTS CONTEMPORAINS.** — Les Tablettes sont une histoire fidèle des évènements contemporains qui peut servir en même temps à continuer ou à compléter toutes les histoires de France et des autres peuples civilisés. Elles contiennent, jour par jour, les Faits notables, historiques et politiques de tous les pays ; les Arguments principaux employés dans les discussions par le Pouvoir et par

7 h. »|» **OPÉRA.** —
7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Le Tisserand. Le Mari à la campagne.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — La Sirène.
7 h. 1|2 **ITALIENS.** — Il Barbiere.
6 h. »|» **ODÉON.** — Henri III Les Marionnettes. Les Nuées.
6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Un Jour de Liberté. Renaudin. Client. Le Moyen.
6 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — Point du jour. Mazurka. Bouffon. Turlututu.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Yvan. Rébecca. La Tirelire.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Représentation extraordinaire.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Dame de St-Tropez.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Corde de Pendu.
6 h. »|» **COMTE.** — Augusta. Danses. Jeux. Poses. Le Flageolet.
6 h. »|» **FOLIES.** — Estelle. Premières armes du Diable.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

*Dépréciation des bestiaux.* — On lit dans l'*Echo de la Corrèze* :

« Nous avons à constater un fait qui menace de contribuer puissamment à augmenter la misère du pays. Le prix des bestiaux semble fléchir de plus en plus, dans les foires environnantes, et on nous assure qu'à celle de Brives, qui s'est tenue le 21 du courant, les bœufs gras de première qualité ne se sont vendus qu'à raison de 20 à 22 fr. les 50 kilogrammes. Cette dépréciation, qui attaque une des principales ressources du pays, ne saurait être plus inopportune ; elle vient faire évanouir pour la propriété des espérances qu'il eût été bien urgent de voir réaliser pour réduire à des proportions moins effrayantes la détresse du pays.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 30 Novembre. | | | | 2 Décembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1919 q. | 96 k. | | Arrivages | 1487 q. | 60 k. | |
| Ventes | 2650 | 21 | | Ventes | 1380 | 03 | |
| Restant | 7818 | 53 | | Restant | 7926 | 10 | |
| Cours moyen | | 32 41 | | Cours moyen | | 32,30 | |
| Cours-taxe | | 32.66 | | Cours-taxe | | 32,58 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 174 q. | 27 k. | 36.95 à 48 40 | Gr. | 10 q. | 99 k. | 49,30 à 54,80 |
| 1re | 326 | 56 | 33.10 à 35 65 | 1re | 78 | 30 | 33.10 à 33 75 |
| 2e | 692 | 05 | 30.25 à 3.,80 | 2 | 218 | 06 | 31,20 à 32,80 |
| 3e | 47 | 27 | 25.50 à 00 00 | 3e | 00 | 00 | 10 00 à 00,00 |
| 4e | 16 | 85 | 21,15 à 23,50 | 4 | 02 | 11 | 21,55 à 00,00 |
| Al. | 1111 | 94 | 19.10 à 54 40 | Al. | 992 | 24 | 31,20 à 47,15 |

**ORLÉANS**, 30 novembre.— Farine 1re 32,00 ; 2e 30,82.

**BEAUGENCY**, 30 novembre. — Farine 1re 48,00 ; 2e 38,00 ; 3e 26,00.

**SOISSONS**, 30 novembre. — Farine 28,00.

**CLERMONT** (Puy-de-Dôme), 25 novembre. — Farine 1re 40,00 ; 2e 36,00.

**MARSEILLE**, 29 novembre. — Les farines, calmes à l'entrepôt, sont rares et recherchées à la consommation 42,00 à 42,50 les ce. à l'entrepôt de l'octroi.

**Cours des Céréales** (par hect.).

**PARIS**, halle du 30 novembre. — *Cours officiel.* Froment 17,65 à 19,00. — Seigle 10,35. — Sarrazin 9,30. — Maïs 19.30 à 20,00. — Avoine 6,66.

**ORLÉANS**, 30 novembre. — Froment 1re 19,00 ; 2e 18,00 ; 3e 17,00. — Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 11,50 à 12,00. — Orge 10,00. — Avoine 7,50. — Sarrazin 7.00. Hausse sur le blé 0,50.

**BEAUGENCY**, 30 novembre. — Froment 1re 19,22 ; 2e 18,10 ; 3e 16,88. — Méteil 14,00. — Seigle 12,50. — Orge 10,00. — Mouture 13,00. — Sarrazin 7,7.. — Avoine 6,50. Marché fort, vente active ; hausse.

**LES ANDELYS**, 25 novembre. — Froment 14,16. — Méteil 13,00. — Seigle 10,50. — Orge 8,75. — Avoine 5,50.

**EVREUX**, 30 novembre. — Froment 16,56. Méteil 11,11. — Seigle 10,12. — Orge 8,60. — Avoine 6,29.

**BRIONNE**, 28 novembre.—Froment 16,71. — Orge 10,00. — Avoine 6 65.

**PONT-AUDEMER**, 25 novembre. — Froment 16,47. — Seigle et orge 10,50. — Avoine 7,50.

**REIMS**, 30 novembre. — Froment 15,92 à 16,92. — Méteil 9,75. — Seigle 8,20 à 8,75. — Orge 8,74 à 9,00. — Avoine 5,59 à 6,00.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 30 novembre. — Froment 15,50. — Seigle 8,50. — Orge 8,80. — Avoine 6,30.

**DIJON**, 30 novembre. — Froment 17,20. — Seigle 11,60. — Méteil 12,75. — Orge 10,30. — Maïs 14,40. — Avoine 6,50.

**STRASBOURG**, 29 novembre. — Froment 1re 19,50 ; 2e 16,73 ; 3e 15,00. Hausse de 0,02. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,50 à 10,50. — Maïs 5,00 à 13,50. — Avoine 7,00 à 7,50. — Pommes de terre 1,75 à 2,25. Marché faible, vente active.

**GRAY**, 30 novembre. — Froment 1re 17,50 ; 2e 16,00 ; 3e 13,75. — Orge 8,00 à 10,50. — Sarrazin 7,00. — Avoine 4,75 à 6,25.

Les arrivages d'avoines abondent sur notre place ; elles se paient suivant les qualités de 13 à 14,00 les 100 kil. et de 30 à 36,00 les 36 doubles décalitres ou *l'ancienne émine*. La spéculation s'en mêle de sorte qu'il y aura non pas une augmentation, mais un maintien de prix.

On embarque aussi un peu de blé, dans les prix de 22 à 25,00 les 100 kil. les bonnes qualités de ce pays. Il y a des qualités inférieures depuis 18 à 21,00 suivant le conditionnement et la manière dont on a pu le récolter, car une partie des moissons ont été faites par la pluie dans la Lorraine et le Bassigny.

**Spiritueux** (par hect.)

**BERCY**, 30 novembre. — *Vins*. Il est arrivé plusieurs bateaux rouennais chargés de vins de Saint-Gilles, Narbonne, Marseille et Bordeaux ; aussi quelques bateaux avec des vins de Mâcon.

La Loire a aussi expédié plusieurs bateaux contenant des vins du Cher, Vouvrai, Beaugency, Pouilly, Sancerre et Renaison.

Le chemin de fer a transporté des voitures chargées de vins de Beaugency et d'Orléans.

Les arrivages de la Bourgogne ont été considérables.

La vente a été fort active ; Paris a fait beaucoup d'enlèvements, et de nombreuses expéditions ont été dirigées sur la Brie et la Picardie ; on espère une réduction dans le cours des vins nouveaux, mais le vieux maintient son prix avec fermeté.

Cours des vins sur place : Vin de Bordeaux ordinaire, la pièce, 85 à 90 fr. ; Grand-Médoc 300 à 600 ; Mâcon, 80 à 120 ; Auxerre et Joigny, 90 à 120 ; Chablis nouveau, 100 à 110 ; Cher 85 à 90 ; Vouvrai, 90 à 100 ; Auvergne, 78 à 80 ; Saint-Gilles, le décalitre, 4 à 4,50 ; Roussillon, 4,50 à 5 fr.

**STRASBOURG**, 29 novembre. — *Vins*. — Vin vieux de Beblenheim 1843, 20 à 21 ; do Oberbergheim 20-22-24.

**GRAY**, 30 novembre. — *Vins*. Les expéditions en vins se ralentissent un peu, c'est d'ordinaire à cette époque ; il s'en fera toujours quelque peu pendant l'hiver, mais l'activité dans les placements ne reviendra qu'en mars et avril. La consommation se restreint toujours quand le vin a un certain prix : pour bien du monde c'est malheureusement une boisson de luxe.

**NANTES**, 30 novembre.—*Vins et vinaigres*. Les transactions ont été calmes pour les muscadets. Il n'en a pas été ainsi des gros plants qui ont fixé l'attention des spéculateurs. Nous savons qu'environ 1'000 à 1'200 barriques de nos meilleurs crus ont été prises de 25 à 25,50 sur lie, et sont déjà en magasin. L'opinion que nous avions émise sur la faveur que devaient éprouver les gros plants se réalise, et nous avons toujours la croyance qu'ils pourront augmenter si toutefois les muscadets tiennent leurs prix de 39 à 42 fr., ce qui ne serait pas surprenant ; car les vins reçus du Cubsacais et de l'Entre-deux Mers n'ont point répondu à l'attente des acheteurs. Ils sont généralement verts et de petite qualité ; aussi doit-on penser qu'il n'y aura pas empressement à y retourner.

D'ici peu de temps nous aurons à parler des vinaigres ; jusqu'à présent il ne se fait d'affaires que pour la consommation locale, dans les prix de 34 fr la raquette.

**LUNEL**, 25 novembre. — *Esprits*. Le cours des 3/6 disponibles a été fixé, sur notre marché, à 68 fr. l'hect. Après la fixation, on demandait encore à ce prix.

3/6 de marc, 50 fr.

**CETTE**. Marché du 27 novembre.—*Esprits*. A notre marché de ce jour, très nombreux en fabricants et négociants, le cours du 3/6 a été fixé à 66 fr. 50 c. pour livraison de huitaine, comme pour les trois premiers mois ; il s'est fait des affaires à ce prix.

Le 3/6 de marc varie toujours de 47 à 48 fr. l'hectolitre.

Aucune affaire ne s'est traitée à ma connaissance. Rien en 3/6 ni en preuve de Hollande.

**MARSEILLE**, 29 novembre. — *Vins et esprits*. Les 3/6 disponibles fr. 70.

Décembre fr. 69.

Les 4 premiers mois 1845 69,50.

Les vins de Provence rares et en voie d'augmentation.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 2 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 728 | 706 | 22 | 1 18 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 321 | 317 | 06 | 1 06 | » 90 | » 78 |
| Veaux..... | 357 | 339 | 18 | 1 06 | » 88 | » 70 |
| Moutons.. | 7801 | 6342 | 1459 | 1 36 | 1 12 | » 88 |

**TOULOUSE**, 29 nov. — Bœuf 0,95. — Veau 1,20.—Vache 0,70.—Mouton 1,10.

**PÉRIGUEUX**, 27 novembre.—Bœufs de 700 k. 656 ; do de 500 kil. 403.—Moutons de 18 k. 16 ; do de 10 kil. 9. — Porcs de 150 kil. 135,00 ; do de 58 kil. 40.

**RUFFEC**, 23 nov. — Les grands bœufs rouges qui arrivent à Poissy sous le nom de Poitevins, et qui sont les plus estimés après les Cholet, naissent en Auvergne et y sont élevés jusqu'à l'âge de 8 à 18 mois ; ils viennent ensuite dans une partie du département de la Charente, de la Vienne et des Deux-Sèvres, qui aurait Ruffec pour centre, pour y croître et travailler jusqu'à 5 ou 6 ans, âge auquel les Normands et surtout les habitants de Cholet viennent les acheter pour les engraisser.

Cette émigration d'Auvergne en Poitou se fait en quatre principaux passages, de septembre en novembre. C'était le 15 novembre le dernier à Chatain-Charente, bourg du département de la Vienne. Chaque passage détermine une série de foires spéciales pour les veaux auvergnats, à un jour de distance, dans chaque localité où ils s'arrêtent ; ainsi à Saint-Junien, Coufolens, Chatain, Comporté, Chef-Boutonne, quelques autres localités du département de la Charente pour revenir enfin le 28 à Ruffec, et le 30 de chaque mois à Verteuil, où se vendent ordinairement les derniers veaux.

Aux deux premiers passages, les prix ont baissé de 25 p. 0/0 sur ceux de l'année dernière à cause de la petite quantité des fourrages en magasin. Beaucoup de personnes espéraient qu'ils baisseraient encore aux derniers passages ; il n'en a rien été ; au contraire, il n'y a plus que 10 p. 0/0 de différence avec les prix de l'année dernière.

(*Bull. du Commerce.*)

**Gibier et Volaille.**

**PARIS.** — *Marché de la Vallée du 2 décembre.* — Chevreuils 16,00. — Agneaux 17,00. — Lièvres 2,00 à 4,00. — Lapins 0,60 à 2,00. — Faisans 3,00 à 8,00. — Dindes 2,50 à 5,00. — Oies 2,00 à 5,50. — Chapons 2,50 à 5,00. — Poules et poulets 0,75 à 3,00. — Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 2,75. — Pigeons 0,30 à 0,90. — Pilets 0,75 à 1,75. — Perdrix 1,10 à 2,50. — Bécasses 1,00 à 1,75. — Bécassines 2,00 à 2,75. — Cailles 1,00. — Grives 0,20 à 0,30. — Alouettes (la douzaine) 1,00 à 2,00.


La MAISON SERRUROT, rue de Richelieu, 89, malgré la perfection de ses produits, récompensés à la dernière exposition par un rappel de médaille et une nouvelle médaille, vient de baisser le prix de ses Lampes à un taux que pourrait à peine atteindre la fabrication la plus défectueuse. Lampes dites Carcel, 28 fr. ; hydrostatiques, 18 fr. Jamais on n'a réuni à un tel degré perfection et bon marché.

A PARIS, RUE THÉRÈSE, 11, près du Palais-Royal ; — chez TRESSE, galerie de Chartres, 2 et 3, Palais-Royal ; — DENTU, galerie d'Orléans, Palais-Royal ; — MANSUT, place Saint André-des-Arts, 30.

Troisième édition.

LES CLASSIQUES DE LA TABLE

Un magnifique vol. in-8o compacte de plus de 600 pages, en deux parties, texte papier glacé, orné de vignettes sur acier, eaux-fortes et lithographies, d'après MM. Paul Delaroche, Ary Scheffer, Alfred et Tony Johannot, Isabey, Eugène Lami, Roqueplan, Chenavart, Devéria ; par Henriquel Dupont, Blanchard fils, Colignon, Tony Johannot, Roqueplan, Desmadryl.

PRIX : Avec épreuves sur papier blanc, 15 fr. — Avec épreuves sur papier bistré, 20 fr. — Avec épreuves sur papier de Chine, 30 fr.

Quelques planches sont coloriées d'après les originaux, avec l'argenterie, les tapis, les stores.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE

FONDÉE PAR FOURIER.

NOUVELLE ÉDITION. Paris.—1842.

UN BEAU VOLUME in-18.

Prix : pour Paris, 1 fr. 25 c., et par la poste, 1 fr. 60.

LA CONSTIPATION DÉTRUITE

SANS LAVEMENTS, SANS MÉDECINE, ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, r. Richelieu, à 75 c. l'exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle, suivie de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. *La même*, franco par la poste, 1 fr. 25 c., à envoyer en un bon sur la poste. La grande édition, à 2 fr. 50 c. ou franco, 3 fr. 25 c. (Affranchir.)



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

glaise de Balize (Centre-Amérique), M. Alexandre Macdonal qui vint s'emparer, au port de Saint-Jean, de la personne de M. le lieutenant-colonel de Nicaragua, don Manuel Quijano, administrateur de ce port.

3° M. Castellon devait encore demander une indemnité pour les préjudices causés à l'Etat de Nicaragua par le blocus de 1842.

4° Réclamer satisfaction de l'acte inouï commis par le capitaine du brick anglais *Caribdis*, M. James Macdonal, qui força l'administration du port de Saint-Jean à signer un acte par lequel ce port appartiendrait au roi des Mosquitos.

5° Demander que l'Angleterre reconnaît les véritables limites de l'Etat de Nicaragua, qui sont celles de l'ancienne province espagnole de Nicaragua (royaume de Guatemala), et qui se trouvent décrites et fixées dans la constitution de 1826.

De son côté, l'Etat de Honduras demandait par l'entremise de la France, que l'Angleterre reconnût également les limites du territoire de Honduras, et que l'île de Roatan, occupée par le surintendant de Balize, M. Alexandre Macdonal en 1839 lui fût remise avec une indemnité convenable.

L'Etat de Nicaragua offrait en outre à la France de se placer sous sa protection, et de lui accorder, de préférence à toute autre nation, des avantages et priviléges, lors de l'ouverture du canal océanique.

Rappelons sommairement combien étaient justes les griefs de ces deux Etats du Centre-Amérique contre l'Angleterre. Il est indispensable de connaître cet historique, si l'on veut porter un jugement sur la conduite de M. Guizot dans cette affaire, surtout relativement au blocus du mois de mars dernier, à la question des limites et à la restitution de l'île de Roatan située dans le golfe de Honduras (Océan Atlantique).

Le blocus de cette année a été mis par l'Angleterre *uniquement* pour exiger que le gouvernement de Nicaragua reconnût une prétendue dette de 26,000 pesos (130,000 fr.) qu'un de ses sujets, M. Ramon Solarzano, aurait contractée envers MM. Glenton et Manning, négociants anglais. Et il faut remarquer qu'à l'époque du blocus les tribunaux du pays, ainsi que des arbitres, étaient saisis des différends élevés entre ces négociants. Le blocus était donc au moins prématuré.

Ajoutons que le port du Realejo, situé sur l'Océan pacifique, et qui appartient également à l'Etat de Nicaragua, n'a pas été bloqué comme il aurait dû l'être. Voici pourquoi : les Anglais font un commerce plus considérable avec ce port qu'avec celui de Saint-Jean del Norte, commerce auquel participent pour beaucoup les deux négociants anglais, M. Glenton et Manning qui ont occasionné le blocus de Saint-Jean. Cette circonstance est relevée avec beaucoup de raison par le journal de la Nouvelle-Grenade que nous avons sous les yeux, le *Semanario de la provincia de Cartajena*.

fois, en 1830. A cette époque le président de la république du Centre-Amérique, le général Francisco Morazan en réclama la restitution du surintendant de Balize, M. Alexandre Macdonal. L'île fut évacuée par ordre de ce commandant, qui ajouta que l'occupation avait eu lieu sans autorisation de sa majesté britannique.

En 1839, l'île de Roatan fut occupée de nouveau. Et cette fois, elle le fut par M. Alexandre Macdonal lui-même : depuis lors, et malgré les protestations de Honduras, les Anglais s'y sont maintenus.

Remarquons que l'île de Roatan a 30 mille anglais de large et 13 de longueur; qu'elle est matériellement défendue par des écueils et des rochers escarpés ; qu'elle possède un des meilleurs ports de ces côtes, capable de contenir 300 navires marchands de 200 à 300 tonneaux. Le territoire est très fertile, le climat est salubre ; en un mot, cette île doit être considérée comme la clef de la baie de Honduras, et le centre du commerce dans ces parages.

Tout le monde admettra la justice des réclamations de Nicaragua et de Honduras que M. Don F. Castellon était chargé de faire valoir près de l'Angleterre par l'entremise de notre gouvernement. Qu'a fait M. Guizot pour répondre à la confiance de ces deux Etats? Absolument rien : nous nous trompons, tout porte à croire que M. Guizot approuve pleinement les pirateries de l'aristocratie anglaise, et qu'il a voulu donner, par son silence, une nouvelle preuve de déférence à l'entente cordiale.

Mais, nous le demandons, n'est-il pas honteux pour le chef du cabinet français de se conduire ainsi envers des Etats qui ont encore assez de confiance dans la justice du gouvernement du roi pour en appeler à sa haute sagesse. N'est-ce pas rapetisser à plaisir le nom de la France et les sentiments généreux qui animent la nation?

Quant à nous, tout en déplorant l'insuccès de la mission de M. Don F. Castellon, nous n'oublierons pas que l'arrivée de ce diplomate à Paris a ravivé dans la presse la grande question de l'ouverture d'un canal océanique à travers l'isthme qui sépare l'Océan Pacifique de l'Océan Atlantique. Les Mémoires que M. Castellon a fait publier à Paris sur ce sujet sont d'une très haute importance et jettent de grandes lumières sur la question, surtout celui de M. Aycinena, ancien ministre de l'Etat de Guatemala, l'un des hommes les plus considérables et des écrivains les plus distingués du Centre-Amérique.

Les Etats de Nicaragua et de Honduras ont donc de justes titres à la sympathie de la France; nous désirons vivement que leur représentant, M. Castellon, y trouve une compensation pour les déboires que lui a fait essuyer le ministère du 29 octobre.

## Les Quarantaines.

Le *Sud* de Marseille réplique à un petit article que nous avons publié

des lettres T. P., par la cour d'assises de la Flandre occidentale.

» Mettez en regard de ce châtiment ÉPOUVANTABLE, cet acquittement parfaitement légal aussi :

» Deux jeunes filles pauvres des environs de Liége sont accostées par des courtiers de prostitution, qui, cachant soigneusement leurs desseins, se présentent aux parents de ces deux jeunes filles comme chargés de procurer des servantes au propriétaire d'un hôtel de Flessingue. Les gages devaient être considérables, les avantages extraordinaires : les pauvres filles acceptèrent avec empressement, et bientôt elles partirent pour leur destination accompagnées par l'un des émissaires. A peine descendues dans le prétendu hôtel de Flessingue, les malheureuses comprirent de quelle trame odieuse elles étaient les victimes : elles étaient dans un repaire de prostitution, et leur résistance étant vaincue par la séquestration, les menaces et la violence, elles subirent leur sort.

» Cependant, au bout de quelques jours, l'une d'elles réussit à intéresser à leur position un étranger qui se hâta d'avertir le procureur du roi. Les deux captives furent bientôt soustraites à la violence qui les retenait ; et, par suite des révélations qu'elles firent, on procéda à l'arrestation des agents de cet infame guet-apens. Quatre d'entre eux, auteurs ou complices, habitant Liége, furent arrêtés. Parmi eux se trouvait le père de la femme qui exploitait le soi-disant hôtel de Flessingue.

L'instruction de cette affaire a duré deux jours. Mais le fait reproché aux prévenus ÉTANT ISOLÉ, et ne constituant pas la circonstance d'*habitude d'excitation à la débauche*, délit prévu par l'article 334 du code pénal, le tribunal A DU PRONONCER L'ABSOLUTION DES PRÉVENUS. »

Nous trouvons dans le *Journal du Hâvre* le fait suivant qui prouve encore avec quelle aménité se pratique envers nous l'entente cordiale. Le capitaine Bachelet, commandant le navire l'*Ankober*, du Hâvre, a été forcé, par le commandant du bâtiment de guerre anglais tenant le blocus de Saint-Jean-de-Nicaragua à reprendre la mer, quoiqu'il fût en péril à cause du gros temps. Cet officier lui enleva son pilote, qu'il retint prisonnier, pour mettre à sa place un Indien qui n'avait aucune connaissance pratique. M. Bachelet fut obligé de subir toutes ces avanies ; car, malgré le blocus, notre gouvernement n'a envoyé aucun bâtiment pour protéger nos nationaux.

Une note insérée dans l'*Indépendance* de Bruxelles fait pressentir un changement dans le personnel du ministère belge.

« On assure que les discussions qui ont eu lieu dans le sein de la chambre des représentants depuis l'ouverture de la session, et les sentiments exprimés par quelques-uns des membres les plus influents de la majorité, ont achevé de démontrer la nécessité d'une modification notable dans la composition du cabinet. Aujourd'hui on annonçait comme prochaine la retraite de deux ministres et on désignait leurs remplaçants. Nous attendrons de nouvelles informations avant de faire connaître les renseignements qui nous sont parvenus, quoique nous ayons quelques raisons de les croire exacts. »

## Le paupérisme en France.

A-t-on oublié ces ouvriers errants dont nous avons parlé au commen-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## IIe LETTRE DE M. ALEX. DUMAS (1).

### A M. D. L., Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Mon ami,

En mettant la main à la plume pour vous écrire cette seconde lettre, je suis obligé de rappeler à vous et au public, que les griefs que j'y exprime, seraient restés ensevelis dans le dégoût et la lassitude que m'a inspirés une lutte dans laquelle toute la force est du côté de nos adversaires si votre voix n'était venue me forcer de vous répondre (2). Je ne joue donc pas ici le rôle d'avocat-général portant une accusation; mais, tout au contraire, celui d'accusé répondant aux interrogations qu'on lui pose : si j'ai déserté le théâtre avec armes et bagages, ainsi que l'ont fait MM. Soumet, Scribe, Hugo, de Vigny, et, dans les derniers temps, Casimir Delavigne lui-même, je veux prouver que notre désertion vient de ce que le service que nous faisions n'était plus tenable sous un homme comme M. Buloz.

Le jour où le bruit de la promotion de M. Buloz au commissariat royal se répandit dans le public, j'écrivis à l'un de ses amis logeant dans la même maison que lui, le voyant à toute heure du jour :

« Mon cher B......

» Dites de ma part à Buloz que le plus grand malheur qui pouvait arriver à l'art, aux artistes, et peut-être même à lui, c'était qu'il fût nommé commissaire du roi.

» Tout à vous,

» ALEX. DUMAS. »

C'est que je connaissais de longue date M. Buloz, non pas précisément pour un méchant homme, mais pour un homme ignorant, brutal et inintelligent.

Au reste, il était difficile de mieux choisir la massue avec laquelle on voulait assommer cette littérature vivace, qui avait résisté à tous les interrègnes qui s'étaient succédé au Théâtre-Français depuis le départ de M. Taylor jusqu'à l'entrée en fonctions de M. Buloz.

La France ayant perdu à l'extérieur toute influence politique, ne fallait-il pas aussi, pour que la pensée qui la faisait agir fût conséquente avec elle-même, que la France perdît toute influence littéraire. Le système conservateur du théâtre devait être mis de niveau avec le système conservateur du cabinet.

C'est une singulière aberration d'esprit, ou tout au moins un singulier déplacement de mots, n'est-ce pas, que de donner à un pareil système le nom de conservateur ; cela ne ressemble-t-il pas infiniment à ce qui arrive à M. Raoul-Rochette, qui a gardé son titre de conservateur des médailles, quoique les médailles aient été volées?

Et lorsqu'on pense cependant que dans chaque ministère qui succède à l'autre, et qui, dans chaque succession, consacre de plus en plus cet abus de mots, il y a toujours, au bas chiffre, un ou deux académiciens qui conservent la langue, comme M. Guizot conserve la dignité nationale, comme M. Buloz conserve la gloire dramatique, comme M. Raoul-Rochette a conservé les médailles !

Nous avons dit que M. Buloz était ignorant : prouvons.

Un jour, M. le directeur des beaux-arts passe dans la rue de Richelieu, jette, par hasard, les yeux sur l'affiche du Théâtre-Français, et lit ces mots :

CINNA,

Tragédie en cinq actes et en vers, de *Racine*.

Je ne me trompe pas, c'est bien Racine que je dis et que je veux dire : c'était imprimé ainsi. Sur quoi cela était-il imprimé? sur l'affiche du Théâtre-Français. Où cette affiche était-elle collée? à la porte du Théâtre-Français !

Il va sans dire qu'il y avait cinq cents autres affiches pareilles éparpillées sur les murs de la capitale, à des distances plus ou moins rapprochées du susdit théâtre.

La chose parut curieuse à M. le Directeur des Beaux-Arts. Jusque-là il avait cru que *Cinna* était de Corneille. Ce qu'il lisait donnait un démenti à toutes ses croyances. Il commença par s'assurer que l'erreur ne venait point de sa mémoire ; puis, il se procura une affiche qu'il colla avec quatre pains à cacheter au milieu de la glace de son cabinet.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés, lorsque M. le commissaire du roi vint pour affaires d'administration dans les bureaux de M. le directeur des Beaux-Arts.

C'était cette visite qu'attendait M. le directeur des Beaux-Arts, et c'est dans cette attente qu'il avait, avec quatre pains à cacheter, collé sur sa glace l'affiche du Théâtre-Français.

Les deux fonctionnaires, je ne confonds pas l'un avec l'autre; peste ! l'un est un homme d'esprit, lettré, trop lettré, peut-être, qui a fait avec un autre homme d'esprit les *Soirées de Neuilly* : vous vous les rappelez, n'est-ce pas? Les deux fonctionnaires, dis-je, causèrent d'abord de leurs affaires administratives ; puis ces affaires terminées, M. Buloz se leva.

— A propos, monsieur le commissaire, dit le directeur au moment où celui-ci prenait sa canne et son chapeau, avant de vous en aller, lisez donc cette affiche.

Et du doigt il lui montra l'affiche, collée sur la glace avec quatre pains à cacheter.

M. le commissaire du roi s'approcha et lut :

CINNA,

tragédie en cinq actes et en vers, de *Racine*.

— Eh bien ! dit-il.

— Eh bien ! reprit le directeur.

— Quoi? demanda le commissaire du roi.

— Rien. Lisez encore.

Et M. le commissaire du roi relut :

CINNA,

tragédie en cinq actes et en vers, de *Racine*.

— Après, fit-il.

M. le directeur des Beaux-Arts commença à croire que c'était M. le commissaire du roi qui, comme on dit en termes d'atelier, le faisait poser.

— Ne voyez-vous pas? demanda-t-il.

— Quoi?

— *Cinna?*

— Eh bien! oui..

— Tragédie en cinq actes et en vers de *Racine?*

— Eh bien ! oui...

— Vous voyez?

— Sans doute.

— En ce cas, lisez une troisième fois.

— Quand je lirais cent fois, cela ne changera rien à la phrase : *Cinna*, tragédie en cinq actes et en vers de *Racine*. Que trouvez-vous à redire à cela?

— Une seule chose.

— Laquelle?

— C'est, reprit le directeur des Beaux-Arts, étonné d'une si persistante

(1) Voir le numéro du 27.

(2) En effet, si M. Dumas nous écrit ces lettres, c'est que nous avons insisté à plusieurs reprises, dans le Feuilleton de la *Démocratie pacifique*, pour savoir de lui quelles causes étouffaient aujourd'hui le génie dramatique des hommes qui naguère faisaient la gloire de notre théâtre.

*Le Directeur de la Démocratie pacifique.*

tère dans la citadelle de Magdebourg pour y finir ses jours comme prisonnier d'Etat. (*Journal allemand de Francfort.*)

**Illyrie.** Trieste, 20 novembre. — Nous avons des nouvelles de la Grèce jusqu'au 10 novembre. Les pachas de Larissa et de Janina, effrayés par le mouvement qui se manifeste parmi les rajas grecs en Thessalie et en Macédoine, ont fait jeter en prison un grand nombre de Grecs notables ; mais plusieurs de ceux-ci ont trouvé moyen de se réfugier en Grèce ou à Corfou. L'ancienne haine entre les Grecs et les Musulmans semble renaître dans ces contrées. Dans un village des environs de Vola les soldats du pacha de Larissa ont incendié plusieurs maisons grecques, tué les hommes et maltraité les femmes et les enfants. La tranquillité n'est pas tout-à-fait rétablie en Albanie. Dans le district de Jecova les Arnautes ont de nouveau pris les armes. Les soldats turcs loin de les punir font cause commune avec eux contre les chrétiens.

Le plus grand désordre règne en Syrie : Jérusalem, Alep, Damas sont exposés aux plus grands excès. Les Arabes nomades répandent de tous côtés la terreur. Les rapports de l'île de Rhodes et des autres îles ne sont pas plus favorables. Le pacha fait cause commune avec les gens sans aveu qui dévastent le pays. On craint une crise sérieuse. Le bruit se confirme que les habitants de Castel-Rosso se sont déclarés indépendants.

(*Gazette de Cologne.*)

**Naples.** — On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 30 novembre :

« Hier est entré dans notre port le paquebot l'*Elbe*, parti de Naples le 26. Ce navire apporte des nouvelles du séjour de LL. AA. RR. le prince de Joinville et le duc d'Aumale dans la capitale du royaume des Deux-Siciles. C'est le 25, dans la matinée, qu'a été célébré le mariage du duc d'Aumale avec la princesse de Salerne. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle du palais de S. M. napolitaine. Au moment de la bénédiction nuptiale, a retenti l'artillerie des vaisseaux mouillés dans le port, ainsi que celle des fortifications de la ville. Dans l'après-midi, les nouveaux époux accompagnés de toute la cour se sont rendus au château de la Favorite, propriété du prince de Salerne, où ils ont été les héros d'une fête brillante. La population de Naples a pris une vive part à la joie de la famille royale. Le soir, la ville a été illuminée. Les deux princes français ont été accueillis avec enthousiasme à leur entrée au théâtre San-Carlo qui avait été éclairé *à giorno*. Le duc d'Aumale a passé le lendemain une revue des troupes napolitaines, auxquelles il a fait exécuter de grandes manœuvres.

» Les princes partiront de Naples le 2 décembre, et sauf les chances de mer ils arriveront à Marseille le 4. »

**Espagne.** — Les ministres de la guerre, des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances se trouvaient de bonne heure à leurs places, le 27 novembre, à la chambre des députés. Le président du conseil des ministres y assistait en grande tenue militaire.

L'art. 25 du projet de réforme a été adopté ; il est ainsi conçu : « Les députés seront élus pour 5 ans. Tous les autres articles sont adoptés jusqu'à l'art. 45 portant : Les députés recevant du gouvernement ou de la maison de la reine une pension, un emploi, une commission avec solde, des honneurs ou décorations seront soumis à la réélection. Cette disposition ne comprend pas les députés nommés ministres de la couronne. »

L'art. 26 porte que la couronne a le droit de dissoudre les cortès quand elle veut. Un amendement de M. Orense, qui ajoutait que ce ne pourrait

solution. Cependant nous doutons que le cabinet se risque à abréger ainsi l'existence de la chambre actuelle. »

— La *Presse* soutient que la nouvelle répandue d'un traité de commerce entre la Porte et la Russie n'a aucun sens, et qu'on ne peut la considérer que comme un de ces bruits en l'air que les journaux allemands accueillent avec tant de facilité. La Russie a un traité avec la Porte qui est pour elle infiniment plus avantageux que ne le serait celui de 1838. Pour consentir à changer sa position, il faudrait qu'elle eût perdu l'intelligence de ses propres intérêts.

— On nous annonce ce soir de la manière la plus positive, dit la même feuille, qu'il paraîtra successivement dans le *Moniteur universel* huit ordonnances de promotion à la pairie. Les plus prochaines comprendront MM. Victor Hugo, le baron de Bourqueney, le duc de Valençay et le duc de Praslin.

— Le même journal semble chercher à justifier le ministère espagnol de l'exécution du fils de Zurbano et soutient que, s'il s'est montré impitoyable à l'égard de ce jeune homme, c'est que cette sévérité étant nécessaire pour arrêter la fermentation que les ennemis du gouvernement cherchaient à entretenir dans le pays et pour couper court aux bruits alarmants qui circulaient au sujet des évènements du Haut-Aragon.

— Le *Siècle* fait très bien observer à propos de l'exécution du fils de Zurbano que, si Narvaez tue parce qu'il est cruel et vindicatif, ses collègues, plus cléments, allèguent, pour ne pas s'opposer à cette boucherie, qu'ils sont forcés d'être sacrificateurs pour ne pas être victimes.

— Le *Commerce* soutient que le supplice des proches parents de Zurbano, exécutés sur la simple constatation de l'identité, n'est qu'un assassinat doublement odieux, lorsqu'on pense qu'il a été sanctionné par une jeune fille de quinze ans, agissant sous l'influence de sa mère et d'un ministère qui avait pris la modération pour devise.

## Faits divers.

— La Bourse est depuis quelque temps le théâtre d'un scandale dont tous les honnêtes gens se plaignent. C'est un jeu effréné qui ne prend plus même la peine de se déguiser sous la forme plus ou moins décente des marchés à terme : on spécule, ou plutôt l'on joue sur les actions de certaines compagnies, qui ne sont là, du reste, qu'une occasion ou un prétexte, car la plupart des joueurs ignorent absolument la situation, quelques-uns même l'existence des entreprises dont ils ont l'air de se disputer les actions. Une seule séance décide ordinairement de la perte ou du gain. Il ne faut pas croire que ce soit seulement entre des capitalistes que ces choses-là se passent : on y voit figurer en grand nombre de simples artisans, qui viennent perdre en quelques instants à la Bourse le fruit de plusieurs années d'économie. Pour peu que cela dure, on y verra bientôt disparaître un à un les dépôts lentement formés dans les caisses d'épargne. C'est une justice à rendre aux agents de change, qu'ils sont étrangers à ce désordre : les entremetteurs ordinaires du jeu sont des courtiers marrons. Il en est quatre surtout que tout le monde connaît, que tout le monde nomme, parce qu'ils pratiquent avec une habileté plus qu'ordinaire l'art perfide d'attirer dans ce gouffre les économies des *petites gens*, comme on dit : hommes fort accommodants, d'ailleurs, en ce

peuple français, écrit à Sainte-Hélène par l'empereur lui-même, pour l'usage du roi de Rome. L'empereur, à son lit de mort, avait chargé le général Montholon de remettre ce projet à son fils, et, malgré la police autrichienne, la volonté de l'empereur fut accomplie.

— M. de Châteaubriand vient d'adresser à l'*Univers* la lettre suivante, qui est une réponse péremptoire à certains prospectus distribués depuis quelques jours avec profusion :

« Paris, 2 décembre 1841.

» Monsieur le rédacteur,

» En vous remerciant encore de la politesse avec laquelle vous avez bien voulu de nouveau parler de moi, qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à ceux que vous avez cités. Fatigué de bruits qui ne me peuvent atteindre, mais qui m'importunent, il m'est utile de répéter que je suis resté tel que j'étais lorsque, le 25 mars de l'année 1836, j'ai signé le contrat pour la vente de mes ouvrages avec M. Delloye, officier de l'ancienne garde royale. Rien depuis n'a été changé, ni ne sera changé, avec mon approbation, aux clauses de ce contrat. Si par hasard d'autres arrangements avaient été faits, je l'ignore. Je n'ai jamais eu qu'une idée, c'est que tous mes ouvrages posthumes parussent en entier, et non par livraisons détachées, soit dans un journal, soit ailleurs.

» Je tiens plus que jamais à cette idée. »

— Un homme et une femme, demeurant faubourg du Temple, venaient, tous les matins, s'approvisionner de pain à Belleville, et ils en achetaient alternativement chez quatre boulangers de cette commune. Ils payaient seulement à la fin de chaque semaine, et en rouleaux de pièces de six liards que l'on ne vérifiait jamais parce que le temps manquait. On se contentait de les ouvrir, et on les refermait aussitôt.

Vers les derniers jours du mois d'octobre, ces deux individus ne se montrèrent plus dans Belleville. Les boulangers s'en inquiétaient fort peu ; mais, il y a quelques jours, ayant voulu se servir des rouleaux de pièces de 5 liards qui avaient été mis de côté pour faire des paiements de farine, ils reconnurent que toutes ces pièces étaient fausses. Les deux étrangers en avaient émis ainsi pour une somme de 60 fr.

Déclaration fut faite par eux, et ils donnèrent le signalement exact des deux individus, qui furent enfin arrêtés avant-hier au moment où ils venaient d'acheter du pain chez le sieur Yunck, boulanger, rue de l'Orillon, 1, acquisition qu'ils avaient payée, comme de coutume, avec un rouleau de fausses pièces de six liards. Perquisition eut lieu aussitôt dans la chambre garnie qu'ils occupaient chez le sieur Pajot, faubourg du Temple. On y trouva et on y saisit des limailles provenant de la fabrication à laquelle ils se livraient.

— Un accident est encore arrivé hier soir, auprès de Barentin, à la malle du Hâvre. Un des ressorts s'est rompu ; mais la voiture n'en a pas moins été conduite jusqu'à Rouen, où elle a reçu les réparations nécessaires. Un autre accident plus grave était réservé, dans la même soirée, non pas à la voiture, mais à ce qu'elle transportait. Au départ de Rouen, le courrier avait omis de fermer ou avait mal fermé la porte du coffre qui contient les dépêches. Lorsque la voiture fut parvenue auprès de l'hôtel des Empereurs, du côté du Champ-de-Mars, des passants s'aperçurent qu'il en était tombé deux paquets, qu'ils s'empressèrent de ramasser en criant au postillon d'arrêter ; mais la voiture, lancée au grand galop des

---

ignorance, c'est que *Cinna* n'est point de Racine, mais de Corneille.

— Ah ! pédant !!! fit M. le commissaire du roi en haussant les épaules et en retournant à son théâtre.

Je tiens l'anecdote de M. le directeur des Beaux-Arts lui-même.

Nous avons dit que M. le commissaire du roi était brutal. Prouvons.

Je ne tiens de personne l'anecdote que je veux raconter ; elle m'est personnelle.

M. Soumet faisait répéter le *Gladiateur* ; écrasé de fatigue, menacé par M. Buloz d'être joué le lendemain malgré lui, ne se sentant pas la force d'aller à minuit au théâtre, faire répéter pour la soixantième fois sa tragédie, mon illustre confrère me vint trouver et me pria de faire pour cette dernière fois sa besogne de metteur en scène. J'avais déjà vu deux ou trois répétitions du *Gladiateur* ; j'étais au courant de l'ouvrage. J'acceptai donc avec grand plaisir, demandant seulement à M. Soumet un mot qui constatât ma mission. Il me remit un chiffon de papier sur lequel étaient écrites ces deux lignes :

« J'autorise M. Alex. Dumas, mon ami, à diriger la répétition du *Gladiateur*, et à faire à la mise en scène tel changement qu'il jugera convenable.

ALEX. SOUMET.

Je croyais l'autorisation suffisante. Vous allez voir qu'elle ne l'était pas.

A minuit, je me présente au théâtre ; le concierge prend connaissance de mon billet de répétition, et me laisse entrer. Le concierge du Théâtre-Français est fort poli. Il y a quelquefois d'étranges erreurs sociales.

Je suis accueilli par les artistes comme devait l'être l'auteur de vingt-cinq drames ou comédies, et par M. Buloz, avec le grognement qui lui est habituel, et que les gens qui ont affaire à lui sont forcés d'accepter pour un langage.

La répétition commence : sauf quelques changements de peu d'importance opérés d'accord avec les artistes, les trois premiers actes vont assez bien. Puis vient le quatrième acte, l'acte du cirque, l'acte important, l'acte mouvementé, l'acte décisif.

Quant à celui-là, il n'y avait pas une seule entrée ni une seule sortie arrêtée, et trois ou quatre répétitions étaient absolument nécessaires pour compléter sa mise en scène.

Je recueille les avis de deux ou trois amis de Soumet, qui assistaient à la répétition ; ils sont unanimes, et je déclare en leur nom et au mien aux artistes que la tragédie du *Gladiateur* ne peut, sans compromettre le succès de la représentation et par conséquent la réputation de l'auteur, être jouée le lendemain.

— Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-il ? demande M. le commissaire du roi.

— Il y a, mon cher monsieur, qu'il est matériellement impossible que la pièce de Soumet passe demain.

— Qu'est-ce qui dit cela ?

— Moi !

— Il faudra cependant bien qu'elle passe, que vous le disiez ou non.

— Vous êtes libre de la faire passer, mais je proteste contre la représentation.

— Qui êtes-vous pour vous mêler de cela ?

— Je pourrais vous dire que je suis l'auteur de *Henri III* et de *Mlle de Belle-Isle*, ce que vous ne savez pas peut-être ; mais, comme ce titre ne me donnerait pas le droit de protester contre la représentation du *Gladiateur*, je me contenterai de vous répondre que je suis le mandataire de M. Soumet.

— Où est votre procuration ?

— La voici.

— Je ne connais de procurations que celles passées devant notaire. Ainsi continuons.

— Et si je m'oppose à ce que l'on continue, qu'arrivera-t-il ?

— Il arrivera que j'appellerai les pompiers, et que je vous ferai mettre à la porte.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ces points sont destinés à représenter ce qui se passa à la suite de cette impertinente réponse. *Omne tulit punctum !*

Le lendemain, j'envoyai M. Jules Lefèvre et M. Emile Deschamps, qui avaient été témoins de l'insulte qui m'avait été faite, dire à M. Buloz que je l'attendais quelque part.

M. Buloz me fit répondre que je devais savoir qu'il n'y allait jamais.

Nous avons dit que M. Buloz était inintelligent : prouvons.

M. Buloz, la chose est patente pour nous (il serait trop coupable sans cela), M. Buloz a reçu mission d'arrêter l'essor de la littérature moderne, inquiétante pour le pouvoir, à cause des idées sociales et politiques qu'elle remue incessamment. Nous dirons plus tard à ce propos deux mots d'*Antony* et de *Richard*. Restons pour le moment dans la question. Ce qui ne trouvera point place dans cette seconde lettre trouvera place dans la troisième.

M. Buloz reçut des mains de M. Vedel, son prédécesseur, Mlle Rachel, aujourd'hui, la seule ressource du Théâtre-Français, déserté par tous les auteurs, qui ont fait, sinon sa gloire, du moins sa prospérité passée.

C'était une excellente arme aux mains de M. le commissaire du roi que Mlle Rachel ; son talent tout antique, plein de froide majesté, de sobre passion et de sourde ironie, remarquable par une diction irréprochable, bien plutôt que par des accents du cœur, devait reproduire d'une manière satisfaisante les types grecs et romains de la littérature du dix-septième siècle, poétiques figures qui semblent moins empruntées à la nature vivante, qu'à l'atelier du statuaire ; mais aussi ce talent monocorde devait échouer lorsqu'elle essaierait de représenter les créations pittoresques, excentriques ou passionnées du dix-neuvième siècle. Aussi, Mlle Rachel, après avoir soulevé des applaudissements frénétiques dans Camille, dans Emilie, dans Hermione, dans Eriphile et dans Roxane, n'eut-elle qu'un médiocre succès dans Judith et dans Catherine II.

Et qu'on ne vienne pas dire que ces rôles ne convenaient pas à Mlle Rachel ; Mlle Rachel les a choisis entre tous, comme ceux qui lui étaient le plus sympathiques.

M. Buloz se trouvait donc dans l'heureuse position d'un homme qui, chargé de chasser la littérature moderne du Théâtre-Français, a reçu comme nous l'avons dit, des mains de son prédécesseur, le moyen de neutraliser l'influence de la tragédie contemporaine et du drame actuel, en faisant revivre, grâce à un talent inattendu et inespéré, la littérature des maîtres morts.

Il ne restait donc à M. Buloz, pour accomplir sa mission *conservatrice*, qu'à trouver un homme qui pût faire pour la comédie, ce que Mlle Rachel faisait pour la tragédie et le drame. Alors on éloignait du théâtre M. Scribe, comme on en avait éloigné M. Soumet, M. Victor Hugo, M. de Vigny et M. Casimir Delavigne lui-même, lequel, on se le rappelle, avait été forcé d'aller porter à la Renaissance sa *Fille du Cid*, qu'il avait faite pour Mlle Rachel.

Nous dûmes un instant trembler, car cet homme existait.

En effet, il y a à Paris, nous ne dirons pas un comédien de talent, mais un artiste de génie, capricieux et fantasque comme Garrick, terrible et emporté comme Kean, poétique et sombre comme Macready, un homme qui porte avec la même facilité le manteau royal de Richard III et les haillons du Joueur ; un homme qui attache à toutes ses créations un cachet tellement original, qu'à chaque création nouvelle tout le monde littéraire s'émeut ; un homme qui traîne après lui son public, en quelque lieu qu'il lui plaise de le conduire, soit au théâtre de l'Odéon, soit au théâtre de la Porte-Saint-Martin, soit au théâtre de la Renaissance, soit au théâtre de l'Ambigu, soit au Théâtre des Folies-Dramatiques. Cet homme eût joué les Scapin, les Mascarille, les Pourceaugnac, les Harpagon, les Figaro, comme il a joué les Cardillac et les don César de Bazan. Et alors, avec Corneille, Racine et Voltaire, joués trois jours de la semaine, avec Molière, Regnard et Beaumarchais, joués trois autres jours, le théâtre moderne devenait complètement inutile, et M. Buloz, après avoir travaillé six jours, non pas à une création, mais à un anéantissement, pouvait se reposer le septième, dans la gloire et la béatitude

pures, 580. — Sceaux, 615, 620. | 3 1/4 à 10 mois. | Strasb. 281 25 d. 10 | SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

Jusqu'ici, on n'avait pas réussi à utiliser les marrons d'Inde. Un propriétaire de Neuviller-sur-Moselle, M. de Malglaive, vient d'adresser à la Société d'agriculture de Nancy une communication relativement à leur emploi.

Mon habitation, dit-il est précédée d'une longue avenue de marronniers d'Inde, qui est parcourue journellement par le troupeau de mon fermier. J'avais remarqué que les bêtes à cornes étaient extrêmement gourmandes des marrons tombés à l'arrière-saison, et qu'elles n'en laissaient point sur leur passage; qu'en ce temps, le lait, le beurre étaient gras, jaunes et de qualité très supérieure. L'idée me vint alors de faire ramasser les marrons lors de leur chute, de les jeter en tas sur le grenier, et d'en donner l'hiver, un picotin par tête. Cela m'a on ne peut mieux réussi, sans que j'aie pris soin de les peler ou concasser. Ainsi, toute l'année, j'ai du lait et du beurre comme au printemps.

Cette expérience dure depuis vingt années, et je dois ajouter que ni mon troupeau ni celui de mon fermier n'ont jamais eu de bêtes malades. C'est peut-être un moyen dont l'art vétérinaire peut tirer un grand parti. Je crois qu'il faut en user avec modération comme nourriture; car il est tellement efficace à une dose convenable que l'excès pourrait être nuisible ou dangereux.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 2 Décembre. | | | 3 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1487 q. | 60 k. | Arrivages | 1303 q. | 01 k. |
| Ventes | 1360 | 02 | Ventes | 1455 | 47 |
| Restant | 7926 | 10 | Restant | 7778 | 67 |
| Cours moyen | | 32,30 | Cours moyen | | 32,50 |
| Cours-taxe | | 32,58 | Cours-taxe | | 32,81 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 10 q. | 99 k. | 49,30 à 34,60 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 78 | 50 | 33,10 à 33,75 | 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 246 | 06 | 31,20 à 32,80 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 03 | 14 | 23,55 à 00,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| Al. | 992 | 24 | 31,20 à 47,13 | Al. | 0000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

GRAY, 30 nov. — Farine 1re 36,00; 2e 32,80; 3e 20,00.

### Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 2 décembre. — Froment 1re 18,67 à 19,67; 2e 17,00 à 18,00; 3e 16,00 à 17,00. — Méteil 15,00 à 16,00. — Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 8,00 à 9,00. — Avoine 6,00 à 7,20.

ELBEUF, 30 novembre. — Froment 17,00. — Orge et sarrazin 10,00 à 11,00. — Avoine 7,00 à 8,00.

LE NEUBOURG, 29 novembre. — Froment 2,700 hect. à 16,65. — Méteil 12,70. — Seigle et orge 9,75. — Avoine 6,75.

SOISSONS, 30 nov. — Froment 1re 15,69 à 16 2e 14,92 à 15,38; 3e 14,53 à 14,61. — Méteil 11,68 à 13,46. — Avoine 7,69 à 8,23.

VERDUN, 29 nov. — Froment vieux les 100 k 20,50; do nouveau 1re 18,50; 2e 18; 3e 15. — Orge 8,40. — Avoine vieille les 100 kil. 11; do nouvelle 10.

BAR-LE-DUC, 30 novembre. — Prix moyen, froment 13,00 à 15,00. — Orge 7,00. — Avoine 5,00.

ANGERS, 30 novembre. — Froment 1re 15,65; 2e 15,25. — Méteil 12,75. — Seigle 10,00. Orge 9,00. — Avoine 6,67 1/2 à 7,00.

SURGÈRES, 30 novembre. — Froment 18,75 à 19,00. — Baillarge 10,50 à 11,00. — Avoine 6,25 à 6,50.

BAYONNE, 28 novembre. — Froment 21,44. — Maïs 10,50. — Seigle 11,00. — Orge 12,50. — Avoine 8,40.

TOULOUSE, 30 novembre. — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75. — Seigle 13,00. — Maïs 12,00. — Orge 11,00. — Avoine 8,50.

CLERMONT (Hérault), 27 nov. — Froment 1re 24; 2e 22,50; 3e 21. — Avoine 10. — *Pommes de terre* 8.

NIMES, 28 nov. — Froment 1re 24; 2e 23. — Blé dit d'aubaine 1re 21; 2e 19,70. — Seigle 16. Pamelle 15. — Orge 13. — Avoine en ville 10,40; hors ville 10.

MARSEILLE, 29 novembre. — La position des blés à la consommation s'améliore de jour en jour, bientôt les blés acquittés auront totalement disparu; nous payons aujourd'hui 27 à 28,50 Ibraile, Danube, Romélie; 28 à 29 Odessa tendres; 32 à 34 Pologne bons. Les qualités supérieures manquent.

### Graineterie (par hect.).

PARIS, 3 décembre. — *Légumes secs.* Haricots de Soissons 26,00 à 28,00; do Liancourt 20,00 à 22,00; do ord. 14,00 à 22,00; do Suisse rouges 17,35; do Chartres 16,00 à 17,35; do nains 15,65 à 16,35. — Pois cassés 28,00 à 34,00. — Lentilles gallardon 32 à 41,35; do pays et autres 18,00 à 28,00. — *Fourragères.* Vesces de printemps 16,65.

### Sucres (par 100 kil).

PARIS, 2 décembre. — La semaine qui vient de s'écouler a été peu féconde en transactions. Cependant les livraisons de novembre se sont effectuées et ont amené la vente de quelques lots (environ 150'000 kilos d'indigène) sur la base de 131 fr. la bonne quatrième. Aujourd'hui le cours ne se soutient pas et les raffineurs, découragés par la mévente et la tendance à la baisse de leurs produits, quittent le marché sans faire d'offres.

*Indigènes.* — Paris, 28 novembre 1844. — Ordinaire 4e 129 à 130 bonne ordinaire, 4e 131 à 132; bonne 4e 133 à 134. — Belle 4e 135 à 136. — Fine 4e 137 à 138. — Clairces 144 à 160.

*Exotiques.* — Martinique et Guadeloupe. — Ordinaire 4e 124. — Bonne ordinaire 127 à 128. — Bonne 4e 130. — Belle 4e 132 à 133. — Fine 135.

*Raffinés.* — Lumps (le kilog.) 1,53 à 1,62. — 4 cassons ordinaire, 1,65. — Do bon ordinaire 1,68 à 1,73. — 1re sorte 1,80 à 1,90.

80 fr. l'hect. rendu à Paris. — Mélasses de fabrique indigène 13,50. — Mélasses de raffinerie, en sucre indigène, 20 à 22 fr. — Mélasses de raffinerie, en sucre de canne, 30,50 à 35 fr.; prises sur les lieux de production.

LE HAVRE, 30 novembre. — Bien que les demandes aient été extrêmement limitées cette semaine, les détenteurs ont cependant fait bonne contenance, les avis de l'intérieur ayant été satisfaisants, et les prix s'étant soutenus. Il n'a été écoulé, en sucre brut des Antilles, que quelques faibles lots, sur la base de fr. 61,75 à 62 la bonne 4e, à l'acquitté. Hier cependant, il n'y avait plus preneurs au dessus de fr. 61, et l'on disait qu'il y avait vendeurs pour quelques lots à 61,50. A l'entrepôt, il a été traité 42 caisses moscovades Bahia, de 23,50 à 24,60 les 50 kil. Le *Casimir-Delavigne* est arrivé de Fernambouc avec 10 caisses et 388 sacs sucre de cette provenance, qui s'appliquent à un marché à livrer. Le *Jeune-Ernest*, venant de la Guadeloupe, est sur rade avec 649 barriques.

BORDEAUX, 30 novembre. — Martinique, Guadeloupe et Cayenne. Le manque d'arrivages, joint à notre faible approvisionnement, qui est aussi très réduit sur les autres places, ont, dès les premiers jours de novembre, provoqué une meilleure tenue.

Cette amélioration s'est depuis fortifiée par les nouvelles reçues par le *Packet*. On a appris par cette voix que les cours dans nos deux colonies étaient de 24 à 26 fr.

Les prix que nous avions laissés à 63 fr., acq., la bonne, sont montés à 63,50 puis à 64, pris en douane, qui est le cours actuel.

Les débouchés ont atteint le chiffre de 1'698 barriques traitées à ces divers prix.

Bourbon. — Cette sorte obtient 1 fr. de plus que les sucres des Antilles. Les débouchés sont de 5'030 balles disponibles.

Les achats à livrer par tout janvier se sont élevés à 8'000 balles.

En Porto-Rico, on a traité 50 bques à 61,25 les 50 kil.

Et en Havane, 45 caisses à un prix tenu secret.

Une partie de 582 caisses de cette dernière sorte doit être présentée en vente publique dans les premiers jours du prochain mois.

On n'a rien fait en San-Yago.

*Raffinés.* — La hausse sur les sucres bruts a naturellement occasionné une reprise sur les produits raffinés dont le débouché continue à être facile.

Les placements de novembre se sont opérés au cours suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Belle 2e | 82 fr. | les 50 kil. |
| Bonne | 81 | — |
| Relé | 80 | — |

Les seconds produits se traitent dans la proportion de ces cours.

Les sirops valent de 13 à 14 fr.

MARSEILLE, 29 novembre. — *Sucre bruts.* La semaine a été encore assez fertile en transactions de sucres bruts, dont les cours continuent à se maintenir avec fermeté. Il s'est traité environ un millier de barriques partie disponible à 33,00 et partie à livrer à 34,00 les 50 kil. entr., aux conditions d'usage.

En sucre Bourbon, on a réalisé 1900 balles qualité ordinaire à 00,00 à l'acquitté.

*Sucres terrés.* — La stagnation la plus absolue règne sur notre marché pour cette sorte. Les affaires sont complètement nulles; peut-être les prochains avis de l'île de Cuba rendront-ils un peu de vigueur à cet article qui est bien calme depuis long-temps.

Les sucres pilés de Hollande seulement ont eu acheteurs à livrer pour quelques parties de peu d'importance à 35,25 les 50 kil. ent.

*Sucres raffinés.* — Notre marché se maintient en faveur pour les sucres raffinés en général. La demande est toujours très animée et il en résulte chaque jour des ventes assez importantes à l'entrepôt et à la consommation aux prix suivants :

Raffinés papier 7 0/0 35,25 à 35,50 ent.; cassés 36,50; bâtardes 35,50; tapés 85,00; nus 81,00 à 81,50 cons.; bâtardes blanches 78,00 à 78,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, 3 décembre. — Foin 1re 48 à 49; 2e 46 à 48. — Paille de froment 25 à 26; 2e 24.

MONTLHÉRY, 2 décembre. — Foin 30 à 32. — Luzerne 29,50. — Paille de froment 16 à 17. — Paille de seigle 19 à 20. — Paille d'avoine 22 à 24.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 2 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 728 | 706 | 22 | 1 18 | 1 06 | » 98 |
| Vaches | 323 | 317 | 06 | 1 06 | » 90 | » 78 |
| Veaux | 357 | 339 | 18 | 1 06 | » 88 | » 70 |
| Moutons | 7801 | 6312 | 1489 | 1 38 | 1 12 | » 88 |

LA CHAPELLE, *marché du 3 décembre.* — 4 taureaux dont 2 vendus 0,84. — 94 vaches grasses, 59 vendues 1,08-0,92-0,78. — 226 veaux, tous vendus 1,10-1,03-1,00. — 102 vaches laitières dont 84 vendues de 210 à 620 l'une.

LA MAISON BLANCHE, *Marché du 3 décembre.* — Il a été amené 236 porcs; 188 ont été vendus sur le pied de 0,94-0,92-0,90.

---

d'avoir accompli ce que nul autre que lui n'aurait pu et surtout n'aurait voulu faire.

Eh bien ! M. Buloz, pareil à ces gens dont parle l'Evangile, qui ont des yeux et qui ne voient point, qui ont des oreilles et qui n'entendent point, M. Buloz a passé près de ce comédien sans le voir et sans l'entendre.

Pendez-vous, monsieur Buloz.

Maintenant, qu'on ne vienne pas nous dire que c'est pour ouvrir la route aux jeunes gens, pour favoriser les premiers essais, pour démonopoliser l'art, que M. Buloz éloigne, mécontente et brutalise les auteurs de *Clytemnestre* et de *Saül*, de *Marion Delorme* et d'*Hernani*, d'*Un mariage d'argent* et de la *Camaraderie*, des *Vêpres Siciliennes* et de *Don Juan d'Autriche*, de la *Maréchale d'Ancre* et de *Chatterton*, de *Henri III* et de *Mlle de Belle-Isle*. Non, car nous allons donner la preuve que M. Buloz étouffe d'une main également impartiale l'espérance à venir du débutant qui se prépare à gravir la montagne, et le fécond présent du poète arrivé à son sommet.

Il y avait à Paris un homme auquel l'art contemporain devait beaucoup, qui a réuni tantôt au théâtre de l'Odéon, tantôt au théâtre de la Porte Saint-Martin, qu'il a successivement dirigés, la plus belle troupe qui eût jamais existé, c'est-à-dire Mlle Georges, Frédérick, Lockroy, Ligier, Bocage, Duparai, Stockley, Vizentini, Mme Dorval, Mme Moreau-Cinti et Mlle Noblet. Si j'en oublie, que ceux-là me le pardonnent.

Cet homme avait fait représenter *Christine*, la *Maréchale d'Ancre*, *la Mère et la Fille*, *Norma*, *les Etats de Blois*, *Richard d'Arlington*, *Napoléon*, *Charles VII*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Angèle*, *Léo Burkart*, *la Tour de Nesle*, *Catherine Howard*, *Don Juan de Marana*, la *Fête de Néron*, tout ce trop plein enfin, qui ne demandait alors qu'à se répandre, et qu'on a comprimé depuis au risque que la machine littéraire éclatât, comme a éclaté deux ou trois fois la machine politique.

Cet homme, après avoir lutté dix ans contre tous les mauvais vouloirs, après avoir été demander aide et soutien à tous ceux dont le devoir est d'aider et de soutenir l'art, après s'être adressé au roi lui-même, cet homme, lassé de la lutte, écrasé sous le poids du fardeau, ayant tout essayé, tout entrepris, tout épuisé, fut obligé d'abandonner la place à de plus heureux que lui.

Alors cet homme, admirateur de Napoléon, dont il a été préfet, cet homme suit l'exemple de son dieu; il se présente au Théâtre-Français une comédie à la main, et demande au régent Buloz l'hospitalité de Thémistocle.

Le malheureux, il avait mis le pied à bord du *Bellérophon*.

Ecoutons-le se plaindre lui-même dans la préface des *Grands et des Petits* :

« Si cette comédie n'a pas eu le sort que lui promettaient les prédictions unanimes de la répétition, je ne puis accuser les acteurs, dont le talent et le zèle m'ont au contraire prêté un appui dont je suis vivement reconnaissant, et qui m'a aidé dans la lutte de tous les jours que j'ai eue à soutenir contre la malveillance préméditée de l'administration du théâtre, *concentrée aujourd'hui tout entière dans la personne de M. Buloz.*

» On me demandera peut-être ce que c'est que M. Buloz. Je vais le dire.

» M. Buloz est commissaire du roi jusqu'à concurrence de *six mille francs*, régisseur du théâtre dans la proportion de *deux mille écus* (1), représentant salarié de l'autorité auprès de la Comédie, agent appointé des comédiens auprès du pouvoir, — *commissaire* neutralisé par sa *régie*, — *régisseur* neutralisé par son *commissariat*, — fonctionnaire *sui generis* dont la *double autorité* est incessamment comprimée sous la parfaite équation de *deux chiffres* portés à son profit sur un *double budget*.

» On connaît l'histoire de l'âne de Buridan, immobile entre ses deux mesures. La condition de M. Buloz serait identiquement pareille, si l'autre n'avait pas fini par mourir de faim.

» Les capacités les plus incontestables auraient, il faut en convenir, bien de la peine à se faire jour au travers d'une situation si fausse, si contradictoire. Aussi les capacités de M. Buloz ne se montrent-elles jamais. Cela se conçoit. Un sociétaire, frappé des inconvénients attachés à cette inexorable puissance de l'équilibre, a proposé dernièrement d'ajouter un supplément de mille écus aux deux traitements égaux que consomme aujourd'hui le commissaire-régisseur. Ce serait le seul moyen de lui rendre son libre arbitre.

» Ce pouvoir, dont le *commissaire* a dépouillé le *régisseur* et que le *régisseur* paralyse à son tour dans les mains du *commissaire*, se retrouve libre et sans contre-poids à l'égard des auteurs condamnés par la constitution actuelle du théâtre à subir des relations avec M. Buloz. Ce n'est pas, qu'on le sache bien, de ses aptitudes que j'entends parler ici; mon intention n'est pas de mesurer patiemment tout l'abîme qui sépare M. le commissaire du roi des fonctions littéraires qu'on a jugé à propos de lui confier. J'honore l'ignorance, je respecte l'incapacité; je comprends l'insouciance qui n'a pas demandé à l'éducation de réparer les torts de la nature : mais ce qui ne comporte pas de justification, ce qui est intolérable, c'est l'abus d'une autorité déléguée, la haine personnelle se substituant au devoir de l'administrateur, l'hostilité la plus ardente craignant de s'avouer et ne marchant à son but que par des détours.

» Je fais grâce au lecteur du récit des épreuves que j'ai dû traverser avant d'arriver au jour de la représentation. Ma pièce reçue, malgré les efforts notoires du commissaire du roi, dénoncée par lui aux bureaux du ministère comme une œuvre monstrueuse et anti-sociale; mes entrées au théâtre refusées, contre tous les usages, dans l'intervalle de la réception aux répétitions; des obstacles suscités contre la distribution des rôles; annonces tardives, omission de réclames, refus formel de répétitions jugées indispensables, et cent autres entraves de toute nature qu'attesteraient au besoin tous les sociétaires indignés : voilà ce que j'ai eu à souffrir, moi, écrivain isolé, inconnu, sans protection, sans coterie, de la part de l'homme auquel ses fonctions imposaient la défense de mes intérêts et de mes droits.

» J'affirme, sur la foi de confidences unanimes, que parmi tous les écrivains qui travaillent pour la scène française, il n'en est pas un qui ne partage les sentiments que je viens d'exprimer sur l'administration de cet homme, dont le maintien opiniâtre au poste qu'il occupe est un défi insolent à l'indulgence silencieuse de la presse, à la patience des comédiens et à la longanimité du ministère, qu'il fait *flatter* et *menacer* tour à tour dans les deux *Revues* dont il est l'âme, avec l'attention habile de ne jamais en être l'esprit.

HAREL.

Oui, monsieur Harel, oui, vous avez raison; oui, qu'on interroge Hugo, Soumet, de Vigny, Belmontet, Scribe, Mazères, Mme Sand (1), Eugène Sue, tous ceux enfin qui ont écrit soit une ligne, soit des volumes pour le théâtre, oui, la réponse sera unanime; oui, M. Buloz eût déjà quitté son poste, dramaticide écrasé sous le poids de notre réprobation à tous, s'il n'était, en même temps qu'il est commissaire du roi et régisseur du Théâtre-Français, directeur de ces *deux Revues* qui épouvantent les deux ministères.

Heureusement nous ne sommes pas des ministres, nous, et nous pouvons fouetter ces deux Revues de notre plume comme Charles Ier fouettait la hache du bourreau de sa baguette, en disant dans notre dédain littéraire comme il disait dans son dédain royal :

HACHE DU BOURREAU, TU NE NOUS FAIS PAS PEUR !

A demain les deux Revues.

**Alexandre DUMAS.**

(1) 12,000 fr. ! M. Taylor n'en a jamais touché que 6'000; il est vrai qu'il était chargé d'encourager et non de décourager.

(1) Il sera question de Mme Sand, d'Eugène Sue et de Balzac, à propos des Revues.

## Le feuilleton quotidien de LA PRESSE réunit les noms les plus célèbres de l'époque.

**LA PRESSE a acquis, par des traités, le droit de publier, à l'exclusion de tous les autres journaux, et avant toute édition de librairie, les trente volumes dont les titres suivent :**

**MÉMOIRES DE M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND;**

**LES GIRONDINS,**
**CONFIDENCES ou MÉMOIRES,** } par **M. DE LAMARTINE.**

**La publication de tous les autres ouvrages que feraient M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND et M. DE LAMARTINE est assurée à LA PRESSE par privilége.**

**HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HELÈNE, par M. LE GENERAL MONTHOLON, compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur. Cet ouvrage, indépendamment de révélations curieuses sur les confidences et les pensées intimes de Napoléon, pendant les six longues années de sa captivité, doit contenir des pièces historiques du plus haut intérêt, restées en la possession du général Montholon.**

## A COMMENCÉ A PARAITRE LE MARDI 3 DECEMBRE 1844:

### LES PAYSANS, scène de la vie de campagne, par M. DE BALZAC.

**Ce livre, objet de soins, d'études et d'observations depuis plus de huit ans, est le plus considérable de tous ceux qu'ait résolu d'écrire l'auteur du PÈRE GORIOT, DE CÉSAR BIROTEAU, DE LA PEAU DE CHAGRIN, DU LYS DANS LA VALLÉE, D'EUGÉNIE GRANDET, DU MÉDECIN DE CAMPAGNE, , etc. etc.**

**Puis viendront :**

**LA REINE MARGOT**, roman en 4 volumes, par **M. ALEXANDRE DUMAS.** — Un traité assure à la *Presse* pour l'avenir, et de préférence à tout autre journal, la collaboration de l'auteur de *Pascal Bruno*, de *Sylvandire*, du *Capitaine Paul*, du *Chevalier d'Harmental*, des *Trois Mousquetaires*, etc., etc.

**LES NUITS DU PERE LACHAISE**, en plusieurs volumes, par **LÉON GOZLAN** ;

**VALCREUSE**, roman, par **M. JULES SANDEAU**, dont aucun journal quotidien n'avait jusqu'ici publié d'ouvrages ;

**LE DERNIER FANTOME**, par **M. MÉRY**, dont la collaboration continue à être exclusivement réservée à la *Presse*;

**SENANGE ET LUCINDE** ou **LES ROUÉS INNOCENS**, nouvelle, par **M. THÉOPHILE GAUTIER**;

**LES MÉTAMORPHOSES DE LA FEMME**, par **M. SAINTINE**, seconde série des nouvelles précédemment publiées. — Un traité assure à la *Presse*, et de préférence à tout autre journal, la collaboration de l'auteur de *Picciola* ;

**LES MÉMOIRES D'UN MÉDECIN**, par **M. ALEXANDRE DUMAS**;

**IMPRESSIONS DE VOYAGE DANS PARIS**, par **M. ALEXANDRE DUMAS** ;

**LA CROIX DE BERNY**, *roman steeple-chase*, par divers collaborateurs : **MM.** le **VICOMTE CHARLES DE LAUNAY, JULES SANDEAU, THÉOPHILE GAUTIER, MÉRY**, etc.— Ce titre, emprunté aux mœurs du jour, indique qu'il s'agit d'une lutte littéraire; l'ouvrage, écrit par lettres, aura cela de neuf et de particulier qu'il sera l'œuvre commune d'autant d'auteurs qu'il y aura de personnages différens mis en action. Pour compléter l'illusion, les lettres ne seront signées que des noms des personnages, et le lecteur ne sera mis dans le secret des rôles qu'après l'achèvement de cette curieuse publication.

**COURRIER DE PARIS**, par le **VICOMTE CHARLES DELAUNAY**;

**COURRIER DE VERSAILLES**, par **M$^{me}$ SOPHIE GAY** ;

**FEUILLETON DES THÉATRES** et articles d'art, par **M. THÉOPHILE GAUTIER** ;

**CRITIQUE LITTÉRAIRE**, par **UN INCONNU.**

Toutes ces collaborations élèvent la *Presse* à une hauteur littéraire qu'aucun journal n'avait jamais atteinte jusqu'ici, et à laquelle il n'est plus maintenant permis de prétendre. — CHATEAUBRIAND et LAMARTINE, deux des plus grandes gloires de l'époque, placent désormais le feuilleton de la *Presse* au dessus de toute comparaison.

**Par l'augmentation de son format, et ses conditions d'abonnement, la *Presse* a l'avantage :**

**Sur le JOURNAL DES DÉBATS, — A FORMAT EGAL, — de ne coûter, au lieu de 80 fr. que 48 et 40 fr.**

**Sur le *Siècle*, le *Constitutionnel*, etc.,— A PRIX ÉGAL,— de donner une feuille presque DOUBLE des leurs, imprimée en CARACTÈRES PLUS GROS et par conséquent PLUS LISIBLE, et enfin de publier avec beaucoup plus d'étendue un feuilleton quotidien, le compte-rendu des chambres, les nouvelles et faits divers, les tribunaux, les nouvelles intérieures et étrangères, les bulletins de bourse et de commerce, etc., etc.**

**On s'abonne à Paris aux bureaux de la PRESSE, rue Saint-Georges, 16 ; dans les départemens, chez tous les Libraires, Directeurs des postes et Directeurs des Messageries; à l'étranger, chez tous les Correspondans du journal et aux Offices des postes. On peut également adresser sa demande à l'administration du journal, en l'accompagnant d'un mandat à vue sur Paris.**

**Condition de l'abonnement :**

| | Un an. | Six mois. | Trois mois | Un mois. |
|---|---|---|---|---|
| PARIS ET SEINE | 40 fr. | 22 fr. | 12 fr. | 5 fr. |
| DÉPARTEMENS | 48 | 26 | 14 | 6 |
| ÉTRANGER | 72 | 38 | 20 | 7 |

L'élévation de l'impôt qui pèse sur les journaux, 10 cent. par numéro (droits de timbre et de poste), soit 36 fr. par an, ne pouvait pas permettre de baisser le prix d'abonnement à 40 fr. *pour les départemens*, comme à Paris, où l'Administration fait faire la distribution par ses porteurs. Cependant, au moyen des sacrifices que les propriétaires de *la Presse* ont résolu de s'imposer, le prix a pu être maintenu, malgré l'augmentation considérable des frais d'un plus grand format, à 48 fr. *dans les départemens, pour les personnes qui s'abonneront* A L'ANNÉE.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

tobre.

Cependant, le ministère Molé n'était pas mûr. Une certaine combinaison le rendait possible, et elle allait se conclure un certain jour, lorsque M. Thiers, voyant qu'on travaillait sans lui et contre lui, la fit avorter d'un seul mot. Il monta à la tribune, et dit, comme par hasard, avec une inflexion de voix affectueuse : « Mon honorable *ami* M. Dufaure. » Depuis deux ans, les deux honorables ne s'étaient pas adressé la parole ; mais le mot fit son effet : M. Guizot resta ministre.

On annonce aujourd'hui que la combinaison est reprise ; que l'accord est conclu, dans des conditions assez solides. Comme aucun des amis véritables de M. Thiers ne prend part à l'arrangement actuel, les malins traits de l'habile tacticien n'auraient plus le même succès.

Le bruit court donc que les éléments d'un cabinet nouveau sont mystérieusement accordés. Le traité du Maroc sera l'écueil auquel on fera échouer le 29 octobre, désorganisé, éperdu ? Voici, assure-t-on, la liste de ses héritiers :

MM. le comte Molé, président du conseil, affaires étrangères ;
Passy, intérieur ;
Comte de Salvandy, instruction publique ;
Dufaure, justice ;
Amiral baron de Mackau, marine et colonies ;
Lacave-Laplagne, finances ;
Cunin-Gridaine, commerce et agriculture ;
Comte Daru, travaux publics ;
Maréchal duc d'Isly, guerre.

Ainsi, trois membres du cabinet vivant passeraient à l'ennemi. M. le baron de Mackau s'est bien un peu compromis dans l'affaire de Taïti, mais il est assez fin et il manœuvre très serré ; d'ailleurs, il a pris quelques bonnes mesures d'administration depuis qu'il dirige le département de la marine. M. Lacave-Laplagne est un honnête homme et un bon financier. M. Cunin-Gridaine n'est pas fort sur les questions générales de commerce, mais en revanche il n'entend absolument rien à l'agriculture ; du reste parfaitement innocent au point de vue politique, et c'est peut-être ce qui le conserve et le perpétue.

Quant aux candidats nouveaux, ils ont leurs mérites. M. le maréchal Bugeaud est un nom aujourd'hui considérable ; il a la confiance de l'armée. C'est un esprit honnête, indépendant, libéral par boutades. Il y a cet avantage, qu'on pourra envoyer souvent M. Cunin en tournées dans les villes manufacturières, et qu'on aura, pour l'intérim, dans le maréchal, un excellent ministre de l'agri-

croyons pas ; hélas ! nous avons à peu près la certitude que la politique française restera, sous ces chefs nouveaux, incertaine à l'extérieur, à l'intérieur inactive, et, sinon hostile au progrès, du moins indifférente et peu sympathique.

Allons ! Messieurs des *Débats*, c'est le cas de tenir votre couronne ministérielle à deux mains.

A propos du *Journal des Débats*, on nous raconte une anecdote charmante.

Lorsque M. le duc de Bassano entra au ministère, il voulut savoir sur quels fonds était prélevée la subvention bienveillamment faite par le ministère à l'organe semi-officiel de sa pensée. Il chercha partout, fonds secrets, lettres, beaux-arts, imprimerie royale, etc., et vainement. Enfin, savez-vous où il découvrit le petit budget des *Débats* (12,000 fr. par mois)? *au matériel de la marine!!*... La même recherche fut faite par un autre ministre il y a cinq ou six ans, et amena la même découverte. Ainsi, depuis quinze ans, il est enlevé annuellement plus de cent quarante mille francs au matériel de notre marine, pour subventionner une feuille ministérielle, laquelle est toute dévouée à la politique des banquiers !

Nous offrons ce petit trait de lumière aux officiers de la flotte qui nous ont fourni de si tristes détails sur l'état déplorable du matériel de nos ports.

---

Le *Siècle* rompt enfin le silence sur la question de Suez. Que dit le *Siècle*? deux choses : 1° que le principe de la neutralité du passage est parfaitement juste et raisonnable, mais que l'Angleterre ne l'acceptera jamais, à moins qu'elle ne soit vaincue chez elle ; 2° que l'on peut indifféremment faire le canal ou le chemin de fer, et que l'un et l'autre se feront avec le temps.

Logiquement, que résulte-t-il de ces prémisses? Il en résulte, d'abord, qu'il faut aller vaincre l'Angleterre chez elle, afin de la forcer à être juste et raisonnable. Il en résulte, en second lieu, qu'il faut laisser engager des capitaux dans deux entreprises qui ont le même objet. Le *Siècle*, qui se gendarme si souvent contre le ministère actuel, tient ici le langage que tenaient les amis du ministère alors qu'ils disaient : « On peut prendre l'une et l'autre voie. »

Concilie qui pourra toutes ces contradictions.

Pour notre part, nous nous contenterons de faire observer au *Siècle* que son hypothèse à l'égard des intentions de l'Angleterre est inexacte. Non seulement l'Angleterre n'a jamais refusé de reconnaître le principe de la neutralité du passage de Suez, mais encore le *Times*, il y a quelques jours à peine, déclarait formellement

Nous recevons deux lettres, l'une de M. F. Bonnaire, l'autre de M. Buloz : les signataires en réclament de notre impartialité la publication. Voici la lettre de M. Bonnaire :

Paris, le 4 décembre 1844.

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Ce ne peut être que moi que M. Alexandre Dumas a désigné, car ce n'est qu'à moi que peuvent s'appliquer ces paroles : *l'un de ses amis logeant dans la même maison que lui, le voyant à toute heure du jour*, quand il assure avoir écrit à quelqu'un le billet sans date qu'il cite sur la nomination de M. Buloz comme commissaire du roi près le Théâtre-Français. Or, j'affirme sur l'honneur n'avoir jamais reçu une lettre pareille de M. Dumas.

Vous déclarez dans le même feuilleton que M. le commissaire royal près le Théâtre-Français est en même temps directeur des deux *Revues*. Il m'est impossible de ne pas protester contre une semblable affirmation. Je suis seul directeur de la *Revue de Paris*, seul j'en suis responsable, et personne n'a le droit, sous je ne sais quel prétexte, de renvoyer à un autre une responsabilité que je revendique tout entière.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

F. BONNAIRE,
Directeur de la *Revue de Paris*.

Un mot sur la lettre de M. Bonnaire. M. Bonnaire dit, en s'adressant au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* : « Vous déclarez dans » le même feuilleton que, etc. »

Nous prions M. Bonnaire d'observer que nous ne déclarons rien : c'est M. Dumas qui déclare.

Un des rédacteurs de la *Démocratie Pacifique* avait fait plusieurs feuilletons sur la décadence de l'art dramatique en France ; il s'était adressé nominativement aux auteurs qui donnaient, à une autre époque, tant de vie au théâtre contemporain : il leur avait demandé compte de l'abandon où ils laissent aujourd'hui la scène française ; il s'était plaint amèrement de ce que ces hommes, dans toute la puissance de leur talent, désertaient l'arène où ils combattaient naguère en faveur des idées progressives et rénovatrices dont le développement est la mission de notre siècle.

L'un des représentants les plus éclatants de notre littérature dramatique, juge que l'accusation exige une explication publique. Il nous adresse une réponse.

Cette réponse, notre devoir était de l'insérer ; nous l'avons fait, jusqu'ici, sans commentaires, et nous attendrons pour parler en notre nom que M. Dumas ait terminé la réponse qu'il a bien voulu nous faire. — Nous n'avons donc encore rien déclaré, comme le dit inexactement M. Bonnaire.

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## IIIe LETTRE DE M. ALEX. DUMAS (1).

### A M. D. L., Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Mon ami,

Je vous ai dit que je connaissais M. Buloz de longue main : en effet, la connaissance date de 1829.

M. Buloz était alors employé dans une imprimerie, je crois ; nous nous rencontrions à un petit restaurant du faubourg Saint-Germain, où l'exiguïté de notre bourse nous forçait de prendre nos repas.

Un jour, M. Buloz m'annonça qu'il allait acheter à M. le comte Ribing de Leuven le *Journal des Voyages* pour en faire une Revue, et me demanda si je ne l'aiderais pas de ma plume.

Ma plume, vous le savez, a toujours été fort au service de mes amis, et même de mes connaissances. Je répondis à M. Buloz qu'il pouvait parfaitement compter sur moi.

De rétribution quelconque, il va sans dire qu'il n'en fut aucunement question.

Il y a des gens qui, confondant l'argent qu'on gagne avec l'argent qu'on mendie ou qu'on extorque, m'accusent d'être un homme d'argent : ces gens-là me font bien rire.

La première chose que je donnai à M. Buloz fut, je crois, la relation d'un voyage en Vendée. En passant à Angers, j'avais obtenu la grâce d'un Vendéen condamné aux galères. Voilà tout ce qui m'est resté, dans l'esprit, de ce voyage.

La seconde chose fut un petit roman intitulé la *Rose rouge*. Comme ce roman avait quelque importance, il me fut payé 100 ou 150 francs, je crois.

Puis vinrent les *Scènes historiques* ; *Isabeau de Bavière* tout entière y passa. C'est mon premier roman, en deux volumes.

Ce que M. Buloz me paya, je ne saurais le dire, ni lui non plus ; nous étions encore à cette époque à ne pas trop compter ensemble.

Je tombai malade : mon médecin m'ordonna de voyager ; j'allai en Suisse, j'y restai trois mois, j'en revins avec une foule de souvenirs.

Un jour que je faisais chez M. Buloz des anecdotes de ces souvenirs, et que je venais de raconter la *Pêche aux truites* et le *Beefteak d'ours*:

— Pardieu ! me dit M. Buloz, faites-nous donc de ce que vous venez de raconter là deux articles pour la *Revue*.

J'hésitai long-temps ; je croyais ces choses bonnes à raconter et non à écrire. M. Buloz me prouva que j'avais tort, et j'écrivis les deux premiers articles de mes *Impressions de voyage*, c'est-à-dire la pêche aux truites et le beefteak d'ours.

Vous vous rappelez le succès qu'obtinrent ces deux caprices. M. Buloz m'en demanda d'autres. Nous arrêtâmes le prix à cent francs la feuille ; six cent-cinquante francs ou sept cents francs le volume.

Quatre volumes y passèrent.

Le succès se soutint ; j'en eus la preuve dans l'offre que me fit M. Buloz de me lier à lui par un traité.

Deux autres journaux désiraient ma collaboration et me proposaient aussi des traités : ces traités étaient plus avantageux que celui que pouvait m'offrir la *Revue des Deux-Mondes*. Mais M. Buloz était une ancienne connaissance : à cent écus de moins par volumes, je lui donnai la préférence.

M. Buloz s'en souvient, M. Buloz le dit, ou plutôt M. Buloz l'avoue.

Cependant commençaient à s'agglomérer autour de la *Revue des Deux-Mondes* ce faisceau d'intelligences auquel elle dut son succès. Balzac, Victor Hugo, Eugène Sue, George Sand et de Vigny avaient répondu à l'appel que leur avait fait la Revue naissante : poète ou romancier, chacun avait apporté sa pierre à l'édifice qui s'élevait :

H. de Balzac. — *L'Enfant maudit et le Message.*

V. Hugo. — *Un fragment de voyage dans les Alpes. Les deux voix. La guerre aux démolisseurs.*

E. Sue. — *Les voyages et aventures sur mer de Narcisse Gelin.*

G. Sand. — *Aldo le Rimeur. Métella. Léone Léoni.*

A. de Vigny. — *Les Scènes du désert. Les Anecdotes sur Alger. Les Consultations du docteur Noir. Laurette ou le Cachet Rouge. Quitte pour la peur.*

L'appétit vient en mangeant. M. Buloz résolut d'élargir sa table : vers la fin de 1833, je crois, il acheta la *Revue de Paris* des mains de M. Amédée Pichot.

Dès lors M. Buloz eut deux Revues. M. Buloz se sentit fort et commença d'être ingrat.

M. de Balzac avait écrit pour la *Revue de Paris*, *La Grenadière*. Cette admirable Nouvelle, perle de fraîcheur, brillante comme une larme ou comme un diamant ; et le *Père Goriot*, un des meilleurs romans, nous ne dirons pas de l'auteur, mais de l'époque.

Quelques mois après cette publication, encore retentissante dans tous les esprits, une question d'intérêts divise M. Balzac et M. Buloz. Vous croyez que M. Buloz va se taire, n'est-ce pas, qu'il n'osera accuser celui qui vient de contribuer si puissamment à la gloire de son journal ; vous croyez qu'à défaut de reconnaissance il aura la pudeur de ne pas déprécier aux yeux de ses souscripteurs l'homme que trois mois auparavant il leur présentait comme le premier et le plus fécond des romanciers. Détrompez-vous : M. Balzac ne veut plus être l'instrument de la fortune naissante de M. Buloz. M. Buloz brisera, ou, du moins, essaiera de briser M. de Balzac.

— Pardon, M. de Balzac, si je rappelle de pareilles injures, mais il faut cependant faire connaître à fond M. Buloz.

— Enfin, s'écrie-t-il, notre procès avec M. de Balzac est terminé. La *Revue de Paris* a obtenu ce qu'elle tenait à obtenir : *ses avances lui seront rendues*: elle gagne à ce débat 2,100 fr. et la fin du *Lys dans la vallée*, que M. de Balzac ne lui livrera pas. Mais aussi, la *Revue de Paris avait eu tort de se fier à la parole de M. de Balzac, sans conventions écrites*; de prendre au sérieux un *romancier aux abois*, et d'attendre une œuvre complète du grand écrivain *qui n'a jamais rien terminé.*

Mais, assez de reproches ; il y a un arrêt qui décide que M. de Balzac est plus blanc que son *Lys dans la vallée*, qu'il avait vendu à la *Revue de Paris*, plante humble et inodore, *oignon mal venu sur le terrain de ce grand génie que notre argent n'a pu féconder.*

— En lisant cela, on se frotte les yeux ; en écoutant cela, on doute de ses oreilles. M. de Balzac, *un romancier aux abois* ! L'auteur d'*Eugénie Grandet*, de l'*Enfant maudit* et du *Père Goriot*, un écrivain *qui n'a jamais pu rien terminer*, et dont les œuvres sont des oignons mal venus, *que l'argent de M. Buloz n'a pu féconder* !

Oh ! M. Buloz, ne relisez pas les cent volumes que M. de Balzac a écrits sous quatre noms différents, et que tout le monde a lus. Relisez la *Grenadière*, et ne parlez plus d'argent. En vérité, il y a des choses que ni vous ni personne ne paierez jamais.

Je fus un des premiers à reprocher, en face à M. Buloz, une pareille conduite. J'ignorais alors que ce fût un système.

J'ai nommé au hasard, et les uns après les autres, les auteurs qui travaillaient à cette époque pour la *Revue des Deux-Mondes*. Après le nom de M. de Balzac vient sous ma plume le nom de M. Victor Hugo.

M. Victor Hugo avait publié, comme nous l'avons dit, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un fragment de son *Voyage dans les Alpes*, son ode des *Deux Voix* et la *Guerre aux Démolisseurs*.

A peine propriétaire de la *Revue de Paris*, M. Buloz comprit de quelle importance il était d'attacher au nouveau drapeau le nom de notre grand poète ; il sollicita et obtint de lui une Nouvelle. Nous disons sollicita et obtint ; ce sont les deux mots qu'il convient d'employer ; car M. Hugo, en écrivant une Nouvelle, fit pour M. Buloz ce qu'il ne faisait pour personne.

Cette Nouvelle eut nom *Claude Gueux*.

Vous vous la rappelez, mon ami ; car c'est un des beaux plaidoyers qui aient été faits en faveur de l'humanité ; c'est une des plus vives lueurs jetées sur cette question tant ressassée depuis, de la moralisation des bagnes.

Les trente ou quarante pages de M. Victor Hugo plaçaient du premier bond la *Revue de Paris* à la hauteur de sa devancière la *Revue des Deux-Mondes*.

Aussi, voyez comme dans l'espérance d'avoir un second *Claude Gueux* M. Buloz caresse M. V. Hugo ; les deux Revues sont à sa dévotion. M. de Sainte-Beuve y chante ses louanges en vers et en prose, et M. Gustave Planche appelle M. Hugo son ami.

M. Hugo, l'ami de Gustave Planche !

Enfin, c'est M. Gustave Planche lui-même qui le dit dans la Revue du mois de mars 1834.

« J'arrive à votre nom, mon ami, qui n'est pas le moins glorieux de cette illustre famille. Vous avez retrouvé comme par enchantement toutes les souplesses, toutes les naïvetés dont notre langue semblait déshabituée depuis deux siècles ; vous avez rendu à la période française, l'ampleur flottante et majestueuse qu'elle avait perdue depuis la Renaissance ; vous avez sculpté notre idiome, vous l'avez découpé en trèfle et en dentelle ; vous avez gravé dans la parole les merveilleux dessins qui nous ravissent dans les tours mauresques, dans les palais vénitiens, dans les vieilles cathédrales chrétiennes. Nul mieux que vous ne possède l'art de lutter par le nombre et la profusion des images, avec la peinture la plus franche et la plus vive ; vous avez pour chacune de vos pensées des traits et des nuances qui feraient envie aux héritiers du Titien et de Paul Véronèse ; quand il vous plaît de nous montrer les lignes d'un paysage ou l'armure d'un guerrier, le pinceau n'a plus rien à faire ; pour achever son œuvre,

(1) Voir ce numéros des 27 novembre et 4 décembre.

qu'il nomme, s'éloignent de la scène française. Il ose invoquer M. Casimir Delavigne, qui n'est plus. Ensuite il cite en première ligne M. Scribe, puis M. Victor Hugo, M. de Vigny, etc. La lettre suivante de M. Scribe répond assez à l'assertion de M. Dumas, et la loyauté de chacun des autres auteurs cités y répondrait au besoin, si nous y faisions appel.

*Lettre de M. Scribe à M. Buloz.*

« Monsieur,

» Un journal prétend que vous m'éloignez du Théâtre-Français. Je dois à la vérité de déclarer que vous avez tout fait au contraire pour m'attirer et me retenir. Si d'autres travaux, pour lesquels ma parole est engagée, ne m'occupaient en ce moment, j'aurais déjà eu l'honneur de présenter au comité une comédie en cinq actes, que j'ai commencée sur vos instances réitérées et que j'espère avoir bientôt terminée.

» Daignez agréer, Monsieur, avec toute ma reconnaissance pour vos bons procédés, l'expression de ma considération la plus distinguée.

» E. SCRIBE, de l'Académie française.

» Paris, ce 4 décembre 1844. »

Quant au récit burlesque de je ne sais quelle scène qui se serait passée à la répétition du *Gladiateur*, cela rentre, Monsieur, dans cet ordre d'inventions et d'injures qui n'atteignent que ceux qui se les permettent. Il n'est pas un honnête homme et un homme judicieux qui, à lire la lettre de M. Dumas, ne devine aisément quels mobiles l'ont dictée. Que serait-ce, Monsieur, si l'on savait de près les faits, l'histoire des relations de M. Dumas avec la Comédie-Française, les engagements pris et violés, les demandes incessantes et jamais assouvies. Il est des chiffres officiels qui parleraient plus haut que toutes les phrases. Que si M. Dumas le désire absolument, tout cela aura son jour. Mais ici je n'ai voulu que montrer, par la valeur de deux ou trois de ses assertions, le cas qu'on peut faire des autres.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

BULOZ,
Commissaire du roi près le Théâtre-Français.

Ce 4 décembre 1844.

Le banquet des anciens élèves de Sainte-Barbe a eu lieu aujourd'hui. La réunion amicale était présidée par M. Boinvilliers, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Paris. L'association fraternelle des Barbistes a été une œuvre honorable et féconde. Sainte-Barbe, sous la direction paternelle de l'un de ses enfants, M. Labrouste, est aujourd'hui en grande prospérité et compte quatre cent quarante-cinq élèves.

## Nouvelles d'Espagne.

Le 27 novembre a eu lieu, au palais de la reine d'Espagne, à Madrid, le splendide banquet dont il était question depuis plusieurs jours. Isabelle

et nous résumons à la hâte les nouvelles qu'il renferme :

Le Mahrata est toujours en proie aux déchirements intérieurs, et à peine songe-t-il à réparer les malheurs de la précédente insurrection, qu'il est menacé par une insurrection nouvelle.

Le fort de Samunghur est tombé au pouvoir des troupes anglaises le 13 octobre. Les rebelles ayant essayé de prendre la fuite, ont été poursuivis par la cavalerie, qui en a tué 5 ou 600, et fait prisonniers un nombre à peu près égal.

La conduite des troupes pendant et après le siége, dit le *Bombay-Monthly-Times*, a été admirable. Après la prise de Samunghur, un détachement de 500 hommes, sous la conduite du colonel Outram, qui a été en même temps nommé agent politique dans le sud de Mahrata, a été envoyé à Kolapore, où, quelques jours après, il a été rejoint par tout le corps d'armée commandé par le général Delamotte. L'état du pays est loin, comme on le voit, d'être satisfaisant.

L'état sanitaire de l'armée du Scinde continue à être déplorable. A Kurrachie seulement, le 86e régiment comptait 117 hommes à l'hôpital et 218 entièrement hors de service. A Shirkapore, les troupes sont dans un tel état de délabrement, qu'à la revue du 1er octobre, le 69e ne comptait que 50 hommes, et le 5e de cavalerie 16 seulement.

Les affaires du Penjaub ne paraissent pas avoir empiré. Les deux rivaux, Heera Singh, qui est à la tête du gouvernement, et Goolab Singh, se sont rapprochés et paraissent être aujourd'hui dans les meilleurs termes.

Sawun Mull, gouverneur de Mooltan, et l'un des chefs les plus considérables du temps de Runjet-Sing, a été assassiné par un criminel auquel il faisait subir un interrogatoire. Sa mort a été long-temps tenue secrète.

Dans l'Afghanistan, les chefs Barukzye sont à la veille de reconquérir leur ancienne autorité, et Dost-Mohamed et ses enfants ne tarderont pas à reprendre dans le Khorassan une position plus élevée que celle qu'ils ont perdue.

L'Inde, à l'exception du district de Kolapore, jouit d'une grande tranquillité.

Sir Henry Hardinge est toujours à Calcutta, où il s'occupe activement de se mettre au courant des affaires du pays.

## NOUVELLES DU MATIN. — 5 DÉCEMBRE 1844.

M. Lagrenée, ambassadeur de France en Chine, est arrivé, le 13 août, en rade de Macao, à bord de la frégate la *Sirène*. Cette frégate était accompagnée de la corvette la *Victorieuse*. La frégate française la *Cléopâ*-

## Faits divers.

Nous avons reproduit ce matin une lettre de M. de Châteaubriand, publiée par plusieurs journaux. M. Dujarrier expose très au long ce matin, dans la *Presse*, l'histoire des négociations qui ont acquis à ce journal la première publication des Mémoires de l'illustre écrivain. D'après ces explications détaillées, M. de Châteaubriand aurait acquiescé à tous les arrangements pris par son éditeur avec l'administration de la *Presse*, arrangements qui ne dérogent en rien d'ailleurs aux stipulations imposées par l'auteur à l'éditeur, et dont la principale est que les Mémoires ne paraîtront qu'après la mort de M. de Châteaubriand.

— M. le lieutenant-général de Lamoricière, à peine investi du gouvernement général, a visité la partie de la province algérienne soumise à l'administration civile, voulant s'assurer des besoins et des progrès de cette contrée depuis quatre ans.

— On annonce différents mouvements dans les cadres du personnel de la marine. M. Foullioy est nommé, en remplacement de M. Keraudren, inspecteur-général du service de santé; M. Coster, chef de division; M. Jeannel, chef de bureau des corps organisés, et M. Desaint, chef de bureau des hôpitaux et chiourmes, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Ces deux derniers sont remplacés par MM. Poiré et de Longuemare. La direction des ports est également soumise à des mutations.

— Le *Courrier français* rapporte d'après plusieurs journaux de départements, que M. Jules Janin, fatigué du feuilleton, allait être élevé à une préfecture.

— M. Chaix-d'Est-Ange vient de donner sa démission de bâtonnier de l'ordre des avocats.

En lui conférant ce titre pour la quatrième fois, le barreau avait voulu manifester son adhésion à la conduite qu'avaient tenue son chef et le conseil de l'ordre au milieu de circonstances difficiles. Aujourd'hui que ces circonstances sont heureusement oubliées, M. Chaix-d'Est-Ange n'a pas jugé convenable de prolonger, au-delà du temps fixé par les usages, la durée de la mission que lui avaient continuée l'estime et l'affection de ses confrères.

L'élection pour le bâtonnat aura lieu samedi prochain, 7 décembre. Le scrutin sera ouvert à dix heures et fermé à une heure.

Si, par suite de l'élection du nouveau bâtonnier, il est nécessaire de pourvoir au remplacement d'un membre du conseil, cette élection aura lieu lundi. Le scrutin, ouvert à dix heures, sera fermé à une heure.

---

il n'a qu'à mettre sur la toile les masses de lumière et d'ombres, que vous avez choisies comme les meilleures.»

Suivent trois pages d'éloges.

Malheureusement, M. Victor Hugo refusa de faire un second Claude Gueux. M. Buloz eut beau prier, supplier, offrir *de féconder de son argent* l'oignon du poète ; la fantaisie du poète n'était pas là, il fit les *Voix intérieures*.

C'était une belle occasion pour M. Buloz de se venger du refus de M. V. Hugo. Il lâcha sur lui *son ami* M. Gustave Planche.

Ecoutez-le cette fois. Il est question non seulement d'une belle ode, mais d'une sainte action. Le poète que Charles X a fait chevalier ne veut pas que ce protecteur de sa jeunesse disparaisse obscurément de ce monde où il a porté le double symbole de la royauté et du martyre, la couronne fleurdelysée et la couronne d'épines.

C'était cette ode-là qu'il fallait respecter surtout. Mais il y a des gens qui ne respectent rien. Heureux ceux que ces gens-là cessent d'appeler *leur ami* !

«Ce n'est pas le sujet de la pièce que nous blâmons, dit le critique; il a cette pudeur du moins, mais bien le mouvement et la nature des pensées que le poète appelle à son aide pour exprimer sa reconnaissance : il reproche aux canons de l'hôtel des Invalides de n'avoir pas tonné le glas aux funérailles de Charles X; il les accuse de partager la lâcheté humaine et d'adorer tour à tour Henri IV et Louis XI. Ce grief est au moins singulier. Si c'est à l'entraînement de la rime qu'il faut attribuer cette impardonnable bévue; si le mot *bronze* nous a valu Louis *onze les amis* de M. Hugo feront bien de l'entretenir souvent de l'esclavage de la rime, dussent-ils même réciter les vers de Nicolas Boileau sur cet important sujet. Avions-nous donc tort de croire que M. Hugo gouvernait la langue comme un écuyer son cheval. M. Hugo dit aux canons des Invalides : le fondeur a jeté dans le moule dont vous êtes sortis, l'étain, le cuivre et l'oubli du vaincu. Cette alliance de la matière et de la pensée est monstrueuse, inintelligible, et donne aux reproches du poète un caractère puéril. En parlant de Versailles, il dit qu'à la cour de Louis XIV, tout homme avait sa dorure. Si nous avions conservé quelque doute sur le caractère général de ses odes, ce mot seul suffirait à le résoudre; pour traiter un homme comme un plafond, il faut porter à la réalité visible un amour effréné, et nous craignons fort que cet amour chez M. Hugo ne soit tout-à-fait inguérissable. Arrivant aux malheureuses destinées de la maison de Bourbon, à Louis XV châtié dans Louis XVI le poète ajoute :

> Quand il a neigé sous les pères,
> L'avalanche est pour les enfants.

«Je défie le physicien le plus habile de trouver à cette phrase un sens raisonnable, à moins que la neige soustraite aux lois de la gravitation ne parte du centre de la terre pour arriver à sa surface; encore resterait-il à deviner comment la chute de la neige est à l'avalanche, ce que les fautes d'une génération sont aux malheurs de la génération suivante; plus loin M. Hugo compare la famille des Bourbons à une étoile sans orbite, poussée par tous les vents. Il est probable que M. Hugo a confondu les étoiles avec les planètes. Je conçois bien que le vent agite les feuilles, enfle les voiles d'un navire ; mais je ne comprends pas, je ne crois pas que personne comprenne comment le vent agiterait les corps célestes ; la figure employée par M. Hugo pour *peindre* les malheurs de la maison de Bourbon, est donc de tout point une figure absurde.» — Suivent trois pages d'injures.

Ainsi, voilà où est tombé le poète, *qui a rendu à la période française l'ampleur flottante et majestueuse qu'elle avait perdue depuis la Renaissance. Il gouverne maintenant la langue comme un écuyer gouverne son cheval.*

Voilà où est tombé le peintre *qui faisait envie aux héritiers du Titien et de P. Véronese. Sa figure employée pour peindre les malheurs de la maison de Bourbon, est une figure de tout point absurde.*

N'est-ce pas miraculeux, dites-moi, de lire dans une même Revue ces deux articles, écrits de la même main, signés du même nom?

Ah ! M. Buloz, quel malheur que votre scorpion engourdi ait éprouvé le besoin d'aller réchauffer son venin au soleil de Rome ! Comme il vous servirait aujourd'hui, si toutefois il ne vous piquait pas vous-même !

Ce fut vers l'époque où parut dans la *Revue des Deux-Mondes* une suite d'articles dans le genre de celui-ci, que notre grand poète se sentant, comme Achille, blessé au talon par une flèche empoisonnée, laissa, du haut de son dédain, tomber les vers suivants :

> Jeune homme, ce méchant fait une lâche guerre.
> Ton indignation ne l'épouvante guère.
> Crois-moi donc, laisse en paix, jeune homme au noble cœur,
> Ce Zoïle à l'œil faux, ce malheureux moqueur.
> Ton mépris: mais c'est l'air qu'il respire ; ta haine,
> Ta haine est son odeur, sa sueur, son haleine.
> Il sait qu'il peut souiller sans peur les noms fameux,
> Et que, pour qu'on le touche, il est trop venimeux.
> Il ne craint rien, pareil au champignon difforme
> Poussé dans une nuit au pied d'un chêne énorme,
> Qui laisse les chevreaux autour de lui paissant
> Essayer leur dent folle à l'arbuste innocent ;
> Sachant qu'il porte en lui ses vengeances trop sûres,
> Tout gonflé de poison, il attend les morsures.

Comme ces vers n'étaient adressés à personne, les uns en firent hommage à M. Gustave Planche, les autres à M. François Buloz.

Le Zoïle à l'œil faux avait bien quelque analogie avec M. Planche ; mais le champignon difforme ressemblait fort à M. Buloz. Tous deux, comme le disait le poète, avaient poussé dans une nuit. Les avis restèrent partagés (1).

(1) C'est particulièrement à l'article Chronique littéraire du mois de décembre 1836 que M. V. Hugo répondait. Cet article est assez curieux, surtout mis en regard avec un autre article sur le même sujet paru en 1844 pour que nous le reproduisions ici : dans tous deux il est question pour M. Hugo de l'Académie.

| NOVEMBRE 1844. | DÉCEMBRE 1836. |
| --- | --- |
| *Quand M. Buloz a l'espoir d'obtenir un second* Claude Gueux. | *Quand M. Buloz a perdu l'espoir d'obtenir un second* Claude Gueux. |
| M. Hugo n'est pas un homme qu'on ait besoin d'imposer : on ne le reçoit pas, on l'accueille. Nous ne ferons donc pas de grands frais de raisonnements pour prouver qu'il est digne de l'Académie. Ce serait faire injure à ce corps, car ce serait supposer que ses membres ne lisent pas et qu'ils restent tout-à-fait étrangers au mouvement littéraire de notre époque. | Jusqu'à présent, les candidats qui se présentent pour recueillir l'héritage de M. Raynouard ne sont pas nombreux : M. Hugo n'a contre lui que M. Mignet ; mais, lorsque M. Mignet serait préféré par l'Académie française, il resterait encore à M. Hugo l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Raynouard avait deux fauteuils à l'Institut, et M. Hugo s'est |

Passons à M. Eugène Süe.

M. Eugène Sue fit successivement pour la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de Paris*, c'est-à-dire pour M. Buloz, les *Voyages et aventures sur mer de Narcisse Gelin: Jean Cavalier*, *Latréaumont*, le *Morne au Diable* et l'*Histoire de la Marine*; mais c'est surtout de l'*Histoire de la Marine* que nous allons nous occuper, car l'*Histoire de la Marine* était doublement chère à M. Buloz, qui en avait acheté à l'auteur la propriété tout entière.

Aussi, voyez ce que M. Buloz pense de M. Eugène Sue quand l'*Histoire de la Marine* appartient à M. Buloz ; vous verrez ensuite ce que le même M. Buloz pense du même M. Eugène Sue, quand le *Juif errant* appartient à M. Véron; toujours, bien entendu, dans la même *Revue de Paris*.

« Celui qui écrit ces lignes, est le seul qui puisse dire comment Eugène Sue passe cette fois du roman à l'histoire, du drame au récit de la fiction arrangée, à la biographie, et tout cela sans changer de mer ni de

| | |
| --- | --- |
| M. V. Hugo apparaît à l'Académie après quinze ans de la plus curieuse lutte intellectuelle qui se puisse voir, et à la tête d'une œuvre littéraire qui se déroule sous trois faces : la poésie, le roman et le drame, toutes trois faces pareillement développées, pareillement fécondes. Quelle est l'autre renommée, en candidature prochaine devant l'Académie, qui ait plus de titres à présenter ? On se souvient des soixante-deux représentations d'*Hernani*, du beau succès de *Marion Delorme* et de *Lucrèce Borgia*. A l'heure qu'il est, *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* sont encore les deux drames qui saisissent et attirent le mieux la foule, en province comme à Paris. Nous n'avons pas besoin de rappeler quel mouvement produit dans le monde intellectuel l'apparition d'un ouvrage de M. Hugo, livre ou drame. Les premières représentations resteront comme un souvenir de ce que peut une telle plume. *Au résumé, l'opinion publique présente à l'Académie un candidat digne de son attention, un écrivain de son bord sur les points principaux de la littérature, un poète qui a un nombreux auditoire et une grande renommée.* | toujours donné pour un homme d'une étude profonde et encyclopédique; ses découvertes en histoire littéraire ne sont pas moins surprenantes que ses découvertes en histoire politique. Avant d'apercevoir les aventures amoureuses de Charles-Quint et le libertinage effronté de *Marie Tudor* il s'était démontré que la Grèce antique n'avait jamais connu le grotesque, et il avait supprimé Aristophane; il avait généralisé le mot d'Eschyle sur lui-même et rangé Sophocle et Euripide parmi les fils d'Homère, ce qui prouve jusqu'à l'évidence que M. Hugo a, sur l'histoire littéraire de l'antiquité des idées tout-à-fait personnelles. Ce sont là bien certainement des titres archéologiques, et l'Académie des Inscriptions ne saurait les méconnaître. Parlerai-je des découvertes nautiques de M. Hugo; ai-je besoin de rappeler cette bienheureuse barcarole qui figura si gaiement dans la bataille de Navarin et qui frappa de stupeur tous les officiers de notre marine. MM. Letronne et Dureau de Lamalle oseraient-ils contester l'érudition de M. Hugo? Nous ne le pensons pas; les découvertes que nous signalons sont présentes à toutes les mémoires et ne peuvent être oubliées de ces messieurs. *Que si, contre notre attente, M. Hugo se retirait devant M. Mignet, et ne se présentait pas à l'Académie des Inscriptions, nous ne pourrions que le plaindre, car M. Hugo rencontrera long-temps encore aux portes de l'Académie un juge qu'il n'a jamais aimé et qu'il n'aimera jamais : — la discussion.* |

pectable aumônier de la Conciergerie, M. l'abbé Montès, s'est empressé d'aller le visiter. Fourrier l'a très bien accueilli et a manifesté le désir de recevoir une instruction religieuse, dont il n'a pas la moindre notion. Dans sa conversation avec M. l'abbé Montès, il s'est écrié plusieurs fois : « Je n'étais pas né pour le mal ! Ah ! si mes parents l'avaient voulu ! » Il se prépare à faire sa première communion. « Je veux, dit-il, mourir en paix avec Dieu comme avec les hommes ! »

Fourrier a été renfermé à la Conciergerie dans le cachot qu'on appelle la chambre des morts.

— Il est présentement question en Angleterre de créer une société en commandite pour exploiter la fameuse chute d'eau du Niagara, qu'un ingénieur a évaluée à 4'533'384 chevaux de vapeur. Il en a conclu que cette force est au moins égale à quarante fois la force mécanique que dépense la Grande-Bretagne. (*Journal de Bruxelles.*)

— La famille de Rothschild vient d'acheter les villages de Schilersdorf, Oderberg et Huldeclem, qui forment ensemble une seule propriété, au prix de 800'000 écus; cette acquisition est affectée à la constitution du majorat Rothschild. Etrange retour des choses d'ici-bas : ces terres, situées dans la Silésie, étaient autrefois la propriété des Jésuites.

— On lit dans la *Gazette des postes de Francfort* :

« Tout récemment, en faisant des fouilles à Vinkovete, dans l'Esclavonie, on découvrit une pierre de la grosseur d'une châtaigne qui, semblable à un caméléon, change sans cesse de couleur; elle était noire au moment de la découverte; à la lumière, elle est devenue blanche, puis jaune, rougeâtre et enfin bleue et verte. Enfin, sur sa surface, on a aperçu des raies d'or. Quand on la prend dans la main, on la voit rapidement changer de couleur.

— La foule se pressait hier dans les carrefours de Paris; une affiche promettait 75,000 fr. de récompense, au nom de MM. Rogers, banquiers à Londres, à qui leur fera mettre la main sur les voleurs qui ont récemment enlevé plus d'un million à leur caisse.

— A Revin, le 27 novembre, dit un journal de Sedan, l'*Ardenais*, une barque montée par quatre personnes, au nombre desquelles était un enfant, descendait la Meuse près du pont suspendu de Revin. La barque, arrivée non loin du canal, vint heurter contre un piquet : le choc fut si violent que la barque s'enfonça, et que les quatre personnes qui s'y trouvaient furent précipitées dans l'eau. Dans ce moment terrible, le jeune enfant se jeta sur le dos de son père, qui était au nombre des naufragés : cette circonstance qui devait entraîner leur perte les sauva tous deux. Des personnes qui se trouvaient sur la rive tendirent une perche à l'en-

NÉCROLOGIE. — M. Boucher de Crèvecœur, plus connu sous le nom de Boucher de Perthes, ancien directeur des douanes à Abbeville, et arrière-petit-neveu de Jeanne d'Arc, par sa femme, est mort dans cette ville, âgé de 88 ans. Il laisse un herbier, résultat d'un travail de cinquante ans, qui contient environ 25'000 plantes. Sa collection de gravures anciennes s'élève à plus de 20'000; celle qu'il a formée de médailles grecques et romaines et de monnaies françaises en contient plus de 10'000.

La fortune de M. Boucher de Perthes lui avait permis de publier à ses frais divers ouvrages de philosophie, d'économie politique et de poésie. Son *Petit Glossaire*, traduction de quelques mots financiers, esquisses de mœurs administratives, 2 vol. in-12, mériterait d'être plus connu : l'esprit et le bon sens y abondent. Nous en avons donné des extraits dans la *Phalange*, numéros du 20 août et du 10 septembre 1836. Nous avons rendu compte de son dernier et très remarquable ouvrage intitulé : *De la Création. Essai sur l'origine et la progression des êtres*, 5 vol. in-12, dans la *Démocratie* des 5 et 7 décembre 1843. Cet ouvrage porte pour épigraphe : « Nous ne parlons qu'à l'avenir. La génération présente dira : C'est un insensé. La génération future dira : peut-être. »

Administrateur, personne n'attaqua plus vivement que Boucher de Perthes les abus et l'esprit *conservateur* de la bureaucratie. Philosophe et homme privé, c'était pour les sentiments et la conduite un homme d'un autre âge. D'autres n'ont vu dans Boucher de Perthes que l'allié aux descendants de Jeanne d'Arc. Sa mort nous fait regretter un philosophe d'un caractère élevé, et qui dans mainte occasion avait montré des tendances favorables aux doctrines que nous défendons.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 2 DÉCEMBRE.

**ROSSELET**, charpentier, rue de la Tour d'Auvergne, 5 bis. Juge commissaire, M. Bourget; syndic-provisoire, M. Duval Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

**GUYOT**, marchand de vin, rue Saint-Honoré, 360. Juge commissaire, M. Milliet; syndic-provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

**GUÉRIN**, directeur du Géorama, aux Champs-Elysées. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

**Dᵉ Vᵉ CAMUZ**, ancienne maîtresse d'hôtel garni, rue de la Vierge, 6. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

**VALLÉE**, fabricant de billards, rue des Fossés du Temple, 6; juge-commissaire M. Pillet aîné; syndic-provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

—en liquid. » » » » » » » » » »

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFˢ le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFˢ le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 113 » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 1/2 | » » | B. » 1/8 |
| 4 0/0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | 55 1/4 | » »\|» | » » |
| O. de la V. | 1465 » | » » | » » | Esp. D. active | 32 5/8 | » » | » » |
| B. de Fr. | 3165 » | » » | » » | 5 0/0 Naples. | 97 » | 93 » | H. 1 60 |
| C. L. 5000 | 5055 » | 5060 » | H. 15 » | — Romain.. | 105 »\|» | » » | H. » 1/4 |
| — 1000 | 1095 » | 1100 » | H. 5 » | Obl. Piémont. | 1265 » | » » | » |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haiti. | 410 » | » » | » |
| 4 Can.... | 1272 50 | » » | » » | Banq. belge. | 585 » | 582 50 | B. 2 50 |

CHEMINS DE FER.

| | 1er C. | Der C. | Diff. | | Diffs. |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 942 50 | » » | H. 5 » | En liq. 942 50, 950. | H. 10 » |
| V. R. Dr. | » » | » » | » » | — » » | » » |
| — R. G. | 315 » | » » | » » | — 316 25, 312 50. | B. 1 25 |
| Orléans. | 1060 » | 1067 50 | H. 12 50 | — 1060, 1070. | H. 13 75 |
| Strasb... | 280 » | 281 25 | H. 2 50 | — 280, 282 50. | B. 3 75 |
| Rouen.. | 1020 » | » » | H. 5 » | — 1017 50, 1022 50. | H. 2 50 |
| Havre... | 785 » | 786 25 | » » | — 786 25, 788 75. | H. 3 75 |
| Marseill. | 926 25 | 932 50 | H. 12 50 | — 925, 935, 932 50. | H. 15 » |
| Montp.. | » » | » » | » » | | » » » |

| LONDRES, 2 DÉC. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol..... 101 1/4. | Av..... 84 20. | F. c. 84 40, 75 d. un. 85 65 85 d. 50. |
| Esp. act... 24 5/8 3/4. | Ap..... 84 60. | F. p. 84 85, 85 15 d. un. 85 15 55 d. 50. |
| Portug..... 55 1/4. | | F. c. 120 60 d. un; 120 50, 90 d. 50. |
| Mexic...... 36 1/2. | Rep. fin c. F. pr. | Orléans cu 15. 1072 50, 1080 d. 10. |
| Brésil...... » »\|». | 3 0/0, 5 à 10. | Rouen id. 1025 d. 10. |
| 5 0/0 Holl. 99 »\|». | 5 0/0 30. | Marseille id. 950 d. 10. |
| 2 1/2 do. 63 »\|». | Bons du Trésor. | Strasb. 282 50, 283 75 d. 10 |
| Rouen..... 39 1/2. | 3 1/4 de 5 à 1 mois. | |
| Orléans... 41 3/4. | 3 1/4 à 10 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 80,50 à 00,00; courant du mois, 81,50 à 82,00; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 84,00; 4 derniers, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 75,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois, 86,00 à 88,00; Janvier, 85,00; janvier et février, 84,00; 4 premiers 1845, 82,00 à 00,00; 4

---

vaisseaux, ni de ciel bleu ou chargé de nuages; soit donc qu'il écrive demain un autre roman, M. Eugène Süe sera toujours, dans ses histoires, l'admirable romancier que vous savez, comme aussi, vous le retrouverez toujours dans ses romans l'historien que vous avez appris à connaître et à aimer.

» Comme déjà l'historien maritime savait la mer, comme il savait le ciel, comme il avait été, lui aussi, dans la tempête et dans le calme, il entrait facilement dans de merveilleux détails de la biographie maritime qui avaient été inabordables pour ses devanciers. Que ce beau travail avait de charmes pour notre romancier maritime, quel admirable roman il trouvait dans toutes ces histoires et comme il était à l'aise, lui si fort habitué à tout décrire, à tout sentir, à tout répéter, depuis le mot sublime jusqu'à l'ignoble juron, lui qui n'a reculé devant aucun tableau de la vie du matelot, orgie, débauche... et plus loin encore.

» Ainsi, l'histoire de la marine française deviendra bientôt doublement populaire. On la lira comme on lit un roman et ensuite comme on lit une histoire. Or, nous ne savons pas qu'on pût mettre à la tête de cette histoire un nom d'historien plus populaire et plus à la hauteur que le nom d'Eugène Süe le romancier. »

Oh ! M. Buloz, combien vous avez changé d'opinion sur M. Eugène Süe depuis que votre double titre de commissaire du roi et de régisseur du Théâtre-Français ne vous permet plus de vendre des livres, et que vous avez cédé le reste de votre édition à M. Bethune ! Ecoutez ! l'opinion actuelle de M. Buloz sur M. Eugène Süe, auteur non seulement de *Plick et Plock*, d'*Atar-Gull*, de la *Salamandre*, de la *Vigie de Koat-Ven*, de *Jean Cavalier*, d'*Arthur*, du *Morne au Diable*, de *Mathilde*, des *Mystères de Paris*, mais encore de *Latréaumont*, drame en cinq actes, joué au Théâtre-Français. Ecoutez !

« Après le fantastique succès des *Mystères de Paris*, cet interminable roman, si vite élevé au rang des chefs-d'œuvre et si vite tombé dans l'oubli, M. Eugène Süe n'avait qu'un seul parti à prendre pour échapper aux terribles dangers de la dépréciation, c'était de s'ensevelir dans son triomphe, de disparaître pour six mois et de se faire oublier en un mot comme son ouvrage. Une fois passé à l'état de mystère, le père de la Chouette, de Tortillard et de la Goualeuse, et de tant d'autres charmantes créations, se serait vu entouré d'une prestigieuse auréole, dont les plus entêtés critiques n'auraient osé nier l'éclat..... Malheureusement, les hommes entourés de la faveur publique, ne consentent jamais à se tirer un coup de pistolet, même par-dessus la tête. Ils se voient si grands, qu'ils craignent de se tuer en déchargeant leur arme à dix pouces plus haut que leur chapeau. »

Suivent trois colonnes et demie d'injures.

Attendez Eugène Süe, attendez mon ami, car vous n'êtes pas au bout de la colère de M. le commissaire du roi. Dix ans, vous l'avez aidé à faire sa fortune littéraire et politique; dix ans il a été contraint par intérêt à dire du bien de vous; dix ans, si nous le laissons vivre dix ans, il va être occupé à en dire du mal; il y a des gens qui ne sauraient pardonner ni le bien qu'on leur a fait, ni les services qu'on leur a rendus. Mais vous êtes en bonne compagnie, cher frère, entre Victor Hugo et George Sand, entre *Notre-Dame de Paris* et *Consuelo*, magnifiques édifices dont une seule pierre croulante suffirait pour écraser dix commissaires du roi de la taille de M. Buloz.

Passons à George Sand.

George Sand est bien coupable, car si quelqu'un a soulevé M. Buloz des profondeurs de la rue des Beaux-Arts, au niveau de la rue de Grenelle, c'est surtout lui, ou elle, comme vous voudrez. Quant à moi, je dirai *elle*, car le mot *elle* rendra l'auteur de *Lélia* plus grande encore.

Comptons les romans que Mme Sand a écrits pour M. Buloz; énumérons les chefs-d'œuvre enfouis dans la lourde et ténébreuse *Revue des Deux-Mondes*, que cette fée à qui Dieu a donné une plume au lieu de baguette soulevait comme un ballon, illuminait comme un météore chaque fois que sa capricieuse et poétique fantaisie déposait dans ce nid de hibou, un de ces cygnes au doux ramage ou au plumage éclatant qui composent sa riche et nombreuse famille. Vous rappelez-vous, mon ami, avoir vu passer dans la demi-teinte projetée sur eux par les œuvres voisines, ces idéales et merveilleuses créations qui, comme les anges de Martinn, portent leur lumière en eux-mêmes : lampes d'albâtre que l'âme fait resplendissantes à travers le corps. Ecoutez et comptez ces sœurs d'Ophélie et de Desdémona, ces frères de *René* et de *Werther* que je vais nommer :

*Aldo le Rimeur, Métella, Léone Léoni, André, Mattea, Simon, Mauprat, la dernière Aldini, Luscoque, Gabriel, Spiridion.*

Aussi, peu d'auteurs ont-ils vu, comme George Sand, se réaliser ce rêve de gloire que l'artiste poursuit toute sa vie et n'atteint presque jamais que dans le tombeau. M. Buloz comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de cette rare impartialité contemporaine; il accapara, comme on dit en termes de librairie, Mme Sand; il devint non seulement son publicateur mais son éditeur. L'*Histoire de la Marine* de l'auteur de la *Salamandre*, et les œuvres complètes de l'auteur d'*Indiana* et de *Valentine* devinrent la base d'une spéculation. On vendit sur place, et le bureau de la *Revue* se changea en boutique.

L'affaire était bonne en elle-même, aussi prospéra-t-elle. M. Buloz, au bas chiffre, dut gagner trente ou quarante mille francs dans cette nouvelle combinaison.

Aussi, à cette époque, Mme Sand était-elle pour M. Buloz ce qu'elle est restée depuis pour tout le monde malgré M. Buloz, c'est-à-dire un des esprits les plus supérieurs qui aient existé. Il y a plus; comme c'était alors l'intérêt de M. Buloz que cette idée se propageât de Paris à la province, de la province à l'étranger, les deux Revues résonnaient en chœur des louanges de Mme Sand. On faisait dans l'une des articles sur *Jacques*, dans l'autre des articles sur *Lélia*; dans toutes deux, des articles sur les œuvres complètes. C'était un hosannah général, qui, d'ailleurs, avait un écho partout. Nous nous croyions, nous autres auteurs, peu habitués à ce bruit flatteur et caressant, revenus à cet âge d'argent où la critique était juste, parlait selon sa conscience, écrivait selon sa pensée. Nous disons âge d'argent, parce que dans l'âge d'or la critique n'avait pas encore été inventée. Alors Mme Sand était le Dieu de M. Buloz. M. Buloz la priait, M. Buloz l'invoquait, et M. Buloz avait raison. Il n'y a que les athées qui ne prient pas; seulement, il ne faut pas maudire ce qu'on a adoré, car alors on est pis qu'un athée; on est un renégat.

***Prière de M. Buloz pendant qu'il éditait les œuvres complètes de Mme Sand.***

« *Revue de Paris* de 1837.

» George Sand, ce talent si vigoureux, si franc, qui s'est révélé tout entier si vite, et si vite emparé des honneurs d'une position suprême et incontestée. George Sand, cette parole retentissante et presque souveraine, cette âme enthousiaste et dévouée, mais inconstante, est un auxiliaire que les camps les plus hostiles se disputent, une force dont chacun voudrait faire croire qu'il dispose à son tour... Ame douée d'une sensibilité qu'on peut appeler terrible; d'une puissance de désir, d'un besoin d'émotions et d'enthousiasme qu'on peut appeler plus terribles encore. Vivant toujours en avant d'elle-même : soit que la magie de l'imagination la transporte sur les cimes les plus élevées de l'illusion et du bonheur, soit que les angoisses de la souffrance la plongent dans les abîmes les plus profonds, toujours vous croyez entendre sortir du fond de sa joie ou du fond de sa tristesse inassouvies, ce cri : plus loin, là-bas, là-bas. Engagée à la poursuite de son idéal qui fuit toujours devant elle, comme Ithaque devant Ulysse, elle donne tête baissée sur les écueils de la réalité, et tantôt se relève comme Ajax, superbe et blasphémant, pour reprendre sa course, et tantôt pleure et gémit comme une femme, et se roule si elle ne peut plus marcher.

» Disons donc que George Sand, âme immense et formée de tous les contrastes, est partout et nulle part, est tout et n'est rien, si ce n'est un grand poëte. »

Bravo, M. Buloz, car un grand poëte c'est tout. Un grand poëte c'est Moïse, c'est Homère, c'est Virgile, c'est Dante, c'est Shakespeare, c'est Jean-Jacques Rousseau, c'est Gœthe, c'est Châteaubriand, c'est Byron, c'est Walter Scott, c'est Cooper, c'est Hugo; c'est, comme vous l'avez dit enfin, George Sand. Dieu lui-même n'est que la poésie universelle de la terre réunie au ciel.

Suivent les éloges successifs de *Jacques*, d'*André*, de *Lélia* de la *Marquise de Metella*.

Les œuvres de Mme Sand se vendaient chez M. Buloz, non seulement complètes, mais séparées.

***Malédiction de M. Buloz, quand il n'édite plus les œuvres de madame Sand.***

*Revue de Paris* de 1844.

» Je ne connais rien de plus fatigant et de plus puéril que cet affreux patois; (il s'agit du style de madame Sand dans *Jeanne*); franchement, je préférerais presque l'argot : il a au moins le mérite de l'étrangeté, tandis que la langue de la plupart des personnages de *Jeanne* est d'une trivialité à faire frémir. Oh ! qui nous rendra la marchande d'herbes de Théophraste ! George Sand imite M. de Balzac aussi bien dans les formules énigmatiques, ampoulées, incorrectes, faussement originales, que dans les expressions triviales du jargon populaire.

. . . . . . . . .

» Sérieusement il faut que l'improvisation se montre bien rétive ou bien épuisée pour qu'un romancier ait recours à de pareils expédients; que George Sand y prenne garde, on rencontre encore dans ses productions quelques détails charmants, quelques scènes vivement senties; mais sa pensée a perdu la vieille et noble habitude de la clarté et de la distinction. Je ne parle plus du style : à part quelques passages, où le cœur rencontre par hasard, et comme de lui-même, la belle et pure langue d'autrefois, tout le reste est prétentieux et hérissé d'incorrections; on sent à chaque phrase un anneau qui manque à la chaîne des idées. La précipitation se révèle par des lacunes nombreuses, par des négligences sans fin. Peut-être en dédiant son roman à une paysanne, George Sand a-t-il voulu justifier tous ces défauts, mais rien ne saurait excuser une semblable dégénérescence; enfin, pour exprimer toute notre pensée, nous voyons George Sand entre Walter Scott et M. de Balzac se livrer tantôt étourdiment, tantôt d'une manière pénible à une double imitation. Mais, nous cherchons en vain dans *Jeanne* l'originalité de la femme qui a fait *André*. »

Je le crois bien, M. Buloz, vous ne publiez ni n'éditez point *Jeanne*, (comme vous publiiez et éditiez *André*) : c'est M. Véron qui publie *Jeanne*, c'est M. Perrotin qui édite *Jeanne*. Il faut donc *démolir*, nous nous servons de votre expression favorite, il faut donc démolir l'ouvrage que nous n'avons aucun intérêt à louer. Heureusement, M.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 3 Décembre. | | | | 4 Décembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 4303 q. | 01 k. | | Arrivages | 542 q. | 03 k. | |
| Ventes | 4455 | 47 | | Ventes | 659 | 39 | |
| Restant | 7778 | 67 | | Restant | 7661 | 31 | |
| Cours moyen | | | 32,50 | Cours moyen | | | 32 98 |
| Cours-taxe | | | 32,51 | Cours-taxe | | | 32,58 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 03 q. | 24 k. | 46,50 à 00,00 | Gr. | 15 q. | 70 k. | 44,00 à 47,95 |
| 1re | 72 | 24 | 33,10 à 34,40 | 1re | 190 | 01 | 33,10 à 34,40 |
| 2 | 263 | 11 | 31,20 à 32,50 | 2e | 174 | 27 | 31,55 à 32,90 |
| 3e | 01 | 48 | 25,45 à 00,00 | 3e | 3 | 14 | 27,50 à 00 00 |
| 4 | 10 | 99 | 21,05 à 23,55 | 4e | 12 | 56 | 22,95 à 00,00 |
| Al. | 832 | 10 | 30,55 à 32,80 | Al. | 219 | 80 | 29,85 à 33 75 |

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**, 2 décembre. — Farine 1re 33,12; 2e 30,82. Les farines bonne marque ont augmenté de 1 a 2 fr. par sac de 159 kilos.

**BOURGES**, 30 nov. — Farine 1re 31,45; 2e 29,51.

### Issues.

**PARIS**, 4 décembre. — Son 6,25 à 6,50 les 325 kil.—Mouture 7,50 à 8.—Recoupe 10 a 11,50 les 100 kil.—Remoulage fins 18,50 à 20; do ord. 17 à 18,50.

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS**, halle du 4 décembre. — Cours commercial. Froment de choix 116 à 118 kil. 27,50 à 28.—Monture 115 kil. 26,50 à 27. —Picardie 115 kil. 26 à 26,50.

La hausse des précédents marchés n'a pas donné aujourd'hui une augmentation nouvelle à signaler; les prix restent les mêmes.

Des offres assez nombreuses, et des affaires restreintes, tel est la position de ce jour.

Les seigles sont toujours très recherchés, surtout pour le disponible 110 k. 15,50 à 16 hect. et-demi.

ferme bien que l'approvisionnement ait été plus fort qu'il y a huit jours.

**DREUX**, 2 décembre. — Froment 1re 18,37; 2e 17,37; 3e 16,75. — Méteil 13,62 à 15,75. — Seigle 11,00. — Orge 9,34. — Avoine 6,40.

**BEAUVAIS**, 1er décembre. — Froment 1re 15,50 à 16,00; 2e 14,50 à 15,00. — Orge 8,00 à 8,50. — Avoine 5,50 à 6,00. Marché fort. Sans variation.

**AMIENS**; 1er décembre.—Froment 1re 15,50 à 16,50; 2e 14,50 à 15,50.—Meteil 12,00 à 14,00. — Pamelle 8,50 à 9,50. — Avoine 4,50 à 6,00. Sans variation.

**BERGUES**, 2 décembre.—Froment 1re 18,66; 2e 18,08; 3e 17,50. — Seigle 11,46. — Orge 11,43. — Avoine 6,65.— *Pommes de terre* 2,00. Le marché était bien approvisionné. Le prix du blé a haussé de 17 c. à l'hect., et les pommes de terre de 4 c. Le seigle a baissé de 33 c., l'avoine de 1,12, l'orge de 33 c.

**TROYES**, 1er décembre. — Notre marché était bien approvisionné et les transactions nombreuses se sont faites sans variations de cours sur la semaine précédente. Le froment 1re se cote toujours 16,50 à 17,50; 2e 15,50 à 16,25; 3e 14,00 à 15,00. — Seigle 8,50 à 9,25. — Orge 8,00 à 8,75. — Avoine 5,50 à 6,00.

**RENNES**, 30 novembre. — Froment 16,00.— Méteil 13,00. — Seigle 11,50. — Orge 8,00. — Avoine 6,50. — Sarrazin 5,60.

**POITIERS**, 30 novembre. — Froment 1re 17,25; 2e 17,00; 3e 16,75. — Mouture 13,00. — Méteil 11,50.—Seigle 10,00. — Baillarge 11,00. — Orge 12,10.— Avoine 8,25 à 8,75.

**BOURGES**, 1er décembre. — Il a été apporté 1612 sacs de froment à notre marché d'hier. Les cours sont : Froment 1re 18,50; 2e 18,00; 3e 17,50. — Seigle et méteil 13,00 à 15,50.—Mouture 13,75 à 14,00. — Marsèche 10,50 à 12,50. — Avoine 7,00 à 8,50. — *Pommes de terre* 2,00 à 4,00.

**DRAGUIGNAN**, 27 novembre. — Froment 22,80. — Orge 15,00. — Avoine 16,69.— *Pommes de terre* 7,35.

*Marchés étrangers.* — **BRUGES**, 30 novembre. — Froment 15,87. — Seigle 9,43.— Orge 9,68. — Sarrazin 7,55.— Avoine 5,95.— *Pommes de terre* 3,90.

31; 2e 27. Marché faible, contrarié par la gelée; vente assez active.

**ST-GERMAIN**, 2 décembre. — Foin 1re 40 à 43; 2e 30 à 36. — Paille 18 à 22.

**DREUX**, 2 décembre. — Foin 30.

### Graines oléifères et huiles (p. h.)

**PARIS**, 3 décembre. — *Huiles*. De colza 80,50 à 81,00; d'œillette commune 73,00; do bon goût 76,00 a 82,00; d'olive, fine nouvelle 180 à 190 les 100 kil.; do surfine nouvelle 200; vieille 170; do commune 150; de lin 81; de chenevis 82; de navette épurée 95 à 100; d'Arachide 106 à 108.

**ARRAS**, 30 novembre. — *Graines*. Œillette 18,00 à 19,75. — Colza 19,00 à 22,50. — Caméline 14,00 à 16,00. — *Huiles*. De colza 74,00 à 74,50; d'œillette à clair 72,00; do bon goût ord. 69,00; do rousse 68,00; de lin 69,00; de caméline 68,00. — *Tourteaux* 10,00 a 16,50 les 100 kil.

**DOUAI**, 30 novembre. — *Graines*. Œillette 17,00 à 19,50. — Colza 19,50 à 23,00. — Lin 19,00 à 20,50. — Caméline 16,00 à 10,00. — Chanvre 8,00 à 9,00. — *Huiles*. Œillette clarif. 75,00; do bon goût 71,00; do rousse 68,50. — De colza pour éclairage 81,50; do ord. 75,50; de lin 68,50; de caméline 68,50. — *Tourteaux* 10,00 à 18,00.

**LILLE**, 3 décembre. — *Graines*. Colza 18,00 à 22,00. — 17,00 à 20,50. — Œillette 17,00 à 18,75. — Caméline 16,00 à 18,50. — *Huiles* de colza ép. pour éclairage 81,00; do ord. 75,00; de cameline 69,50.

**BAR-LE-DUC**, 2 décembre. — Les affaires en huiles laissent toujours beaucoup à désirer sous le rapport de l'activité et du prix ; on ne peut signaler une amélioration dans le cours depuis fort longtemps.

La consommation se fait pourtant dans la saison où nous sommes; malgré cela la marchandise est commune ; la spéculation reste neutre, les expéditions sont tout-à-fait arrêtées, de sorte qu'il n'y a que la consommation locale pour activer les affaires. Voila la triste position dans laquelle se trouve cet article, et on ne peut prévoir quand il en sortira.

breux ont ralenti la demande. On a réalisé en provenances de Naples une vingtaine de futailles, qualité fine, à 156,25 l'hect.

Les surfines de Toscane ont eu placement de 20 demi-pièces de 171,90 à 175,00.

Il s'est vendu également 6 futailles Rivière à 165,60 et une vingtaine de fûts Toscane et Grasse, en qualité mi-fine dans les prix de 148,43 à 153,12.

Il se fait peu d'affaires en huiles de Provence. Les Bouches-du-Rhône surfines vieilles valent de 182,80 à 184,35 l'hect.; les Var mangeables supérieures de 131,25 à 134,37 et les mangeables ordinaires de 125 à 128,15.

La demande est assez suivie pour l'huile de sésame à froid mangeable, dont les qualités de premier choix ont obtenu, ces jours derniers, le prix de 55,15 les 50 kil.

*Huile d'olive à fabrique.*— Faveur sensible sur cet article. Nos fabricants ont fait des achats importants en disponible ; 3,000 hectolitres Espagne en pile et Tarente au débarquement, ont obtenu le prix de 109,35 ; 2,000 hect. Aïvali 104,70 et un chargement de Tunis a été placé au commencement de la semaine 101,66.

Les ordres de livraison de novembre 109,35, mais des parties importantes n'ont trouvé preneurs qu'à 108,60.

A livrer, les opérations ont offert beaucoup d'activité ; les 3 et les 6 premiers mois de l'année prochaine que nous avions laissés vendredi soir à 106,25 ont été poussés cette semaine jusqu'à 109,75 ; on a même annoncé à la bourse du soir une vente pour les 3 premiers à 110,15.

*Huile de sésame.* — Amélioration sensible. On a écoulé diverses parties disponibles en pressions séparées dans les prix de 44,75, 45,35 et 46,00 les 50 kil.

En ordres de livraison il s'est fait plusieurs affaires à 45,65.

A livrer, novembre et décembre sont tenus 45,95, ainsi que les 4 et les 6 premiers mois de l'année prochaine.

*Huile de lin* 32,80 à 33,70 les 50 kil. *Huile d'œillette* disp. 82,40 à 82,80 l'hect. A livrer premiers mois 83,60.

**PARIS**, *marché aux chevaux du 4 déc.* — 80 chevaux de selle et de cabriolet, 19 vendus 220 à 1000.—170 de trait, 42 vendus 310 à 920. —182 hors d'âge, 00 vendus 90 à 400.—8 ânes amenés, 2 vend. 30 à 42. — 5 chèvres, 1 vend. 25.—Essai 40.

**LONDRES**, *marché de Smithfield du 2 déc.*— Bœufs comm. 0,92 à 0,98; do 2e 1,04 à 1,21; do primes grosse race 1,27 à 1,38; do primes écossais 1,44 à 1,50. — Moutons gros et communs 0,92 à 1,04; do 2e 1,09 à 1,21 ; do primes grosse laine 1,27 à 1,32; do primes South-Down 1,38 à 1,44.—Veaux grands et comm. 1,04 à 1,21; do primes fins 1,27 à 1,38.—Grands porcs 1,01 à 1,21.—Cochons de lait 1,27 à 1,38.

### Viande abattue.

**PARIS**, *halle du 4 décembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 26617 kil. | Bœuf | 1,35 | 1,10 | 0,70 |
| 18345 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,80 |
| 6341 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,80 |
| 52080 | Porc frais | 1,02 | 0,97 | 0,92 |

### Viandes diverses, gibier et volaille.

**PARIS.** — *Marché de la Vallée du 4 décembre.*— Agneaux 18,00. — Mouton de prés salé 8,00 a 13,00.—Lièvres 2,00 à 4,00.— Lapins 0,80 à 1,75. — Faisans 2,00 à 5,00.— Dindes 6,00 à 7,00 ; do communes 3,50 à 5,50.— Oies 3,00 à 7,00. — Chapons 2,50 à 5,00.— Poulets gras 2,25 à 3,10. — Poules et poulets 0,65 a 2,50.— Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 2,50. — Canards sauvages 2,00. — Sarcelles 0,75 à 1,25. — Perdrix rouges 1,75 a 2,25 ; de grises 1,00 à 1,75. — Pigeons de volière 0,35 à 0,70 ; pilets 1,50. — Cailles 0,50 à 2,50. — Bécasses 1,75 à 3,00.—Bécassines 0,50 à 0,75. — Rales de genêt 0,25. — Vanneaux 0,60. — Grives 0,20 a 0,30. — Alouettes (la dizaine) 1,80 à 2,15.

---

Buloz, que votre Revue a 400 abonnés et le *Constitutionnel* 20,000, et que, quelque chose que vous fassiez, tout commissaire du roi et régisseur du Théâtre-Français que vous êtes, l'œuvre se défendra par elle-même.

Ah ! Madame Sand, quand vous regardez M. Buloz du haut de *Consuelo*, ce chef-d'œuvre dont le seul malheur est de n'avoir pas été imprimé dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. Buloz doit, *à vous surtout*, paraître bien petit.

Et cependant, demeurez tranquille, madame; notre force est en nous-mêmes, et non dans les autres. Les éloges de M. Buloz, éditeur de vos œuvres, ne vous avaient pas fait grandir d'un pouce. Les injures de M. Buloz, commissaire du roi et régisseur du Théâtre-Français, ne vous diminueront pas d'une ligne. Vous avez été, vous êtes, et vous serez toujours, malgré ses éloges, un grand poète.

Passons à moi.

Pardon si je tombe de si haut ; mais faites attention que je porte M. Buloz : M. Buloz me précipite.

Je reprends donc ce malheureux *moi* où je l'ai abandonné, c'est-à-dire au moment où il venait de donner à la *Revue des Deux-Mondes ses Impressions de Voyages*, et où il allait donner à la *Revue de Paris John Davys*, ses *Mémoires d'un Maître d'armes*, ses *Quinze jours au Sinai*, ses *Excursions sur les bords du Rhin*, *Albine et Fernande*.

Le *moi* dont il est question, et qui est bien *moi*, s'était fait peu à peu une certaine position littéraire, en publiant une centaine de volumes et en composant une vingtaine de drames. Il en résulte que, comme M. Buloz n'était pas le seul éditeur et le seul publicateur de Paris, d'autres journalistes et d'autres libraires étaient venus me faire des offres plus avantageuses que ne l'étaient et même que ne pouvaient l'être celles de M. Buloz. Mais, j'ai certaines habitudes de bonnes façons, que je n'ai pu perdre même dans la fréquentation de certaines gens : de sorte que, cédant aux instances de M. Buloz, je continuai à lui donner mes volumes à cinq cents francs meilleur marché qu'à tout autre. Cinq cents francs ne sont rien pour un académicien qui fait un volume tous les lustres, comme on dit à l'Académie ; mais ils sont quelque chose pour moi qui en fais vingt ou vingt-cinq par an. Cependant, j'en appelle à M. Buloz lui-même, y a-t-il jamais eu de ma part la moindre exigence sous ce rapport ?

Je continuais donc à donner mes volumes, tantôt à la *Presse*, tantôt au *Siècle*, tantôt à la *Revue des Deux-Mondes*, recevant de M. Dujarrier ou de M. Perrée cinq cents francs par volume de plus que je ne recevais de M. Buloz, ayant, en outre, quand j'avais affaire à eux, l'avantage d'avoir affaire à des gens qui savent vivre, lorsque je revins de Florence avec les quatre volumes du *Chevalier d'Harmental*.

A mon arrivée, je trouvai une lettre de Desnoyers, qui me demandait quatre volumes pour le *Siècle*. Quatre volumes, c'était juste le chiffre de ce que je rapportais ; j'allai donc répondre à Desnoyers que mes volumes étaient bien ses serviteurs et ceux de M. Perrée, lorsque de son côté M. Buloz me fit demander ces quatre volumes pour la *Revue de Paris*.

J'en demande bien humblement pardon à Desnoyers et à Perrée, je cédai comme d'habitude à l'éloquente voix de M. Buloz, et je lui remis, au détriment du *Siècle* et au mien, puisque je perdais 2 000 fr. à cette remise, les quatre volumes du *Chevalier d'Harmental*.

Je fus puni par où j'avais péché.

Ecoutez ceci, mon ami.

Une fois, par hasard, M. le directeur des deux Revues s'était avisé de faire pour le roman ce qu'il faisait comme commissaire du roi et comme régisseur du Théâtre-Français, pour les ouvrages dramatiques, c'est-à-dire de vouloir juger par la lecture de la valeur de l'œuvre.

Il avait lu le *Chevalier d'Harmental*.

Le *Chevalier d'Harmental* me fut renvoyé, refusé à l'unanimité par le comité de lecture de la *Revue de Paris*.

C'étaient deux mille francs dont M. Buloz me faisait cadeau de la main à la main. Aussi, lui suis-je encore tout reconnaissant de ce renvoi.

On publia le *Chevalier d'Harmental* au *Siècle*, M. Buloz lui avait prédit une chute complète. C'est un bien grand Nostradamus que M. Buloz.

Disons, en l'honneur de M. Buloz, qu'il ne me garda point rancune, et que trois ou quatre mois après il vint me demander *Albine* que je lui donnai.

J'étais resté aux deux Revues le seul et dernier rédacteur qui datât de leur création. On s'affectionne à ses filles, même quand elles sont devenues de mauvaises filles : voyez le roi Lear et le père Goriot. J'avais donc toutes les peines du monde à me séparer d'elles, quand M. Buloz m'envoya demander, pour doter la cadette qui se retirait du monde littéraire, un roman quelconque. Seulement, la chose était pressée; la *Revue de Paris* devait entrer incessamment en retraite, la pauvre fille n'ayant pas trouvé, comme sa sœur aînée, à se marier avec le gouvernement.

Il fallait qu'en filant du monde littéraire dans le monde politique, la pauvre étoile jetât un dernier reflet.

Je lui donnai *Fernande*.

*Fernande*, vendue à la *Presse* ; *Fernande* vendue 1500 fr. de plus à la *Presse* qu'à la *Revue de Paris*, et pour laquelle enfin, je remboursai de ma poche 1500 fr. à M. Dujarrier.

Mais, que voulez-vous, mon cher ami, j'en suis à ne plus compter les bonnes actions qui ne me coûtent que 1500 fr.

J'en étais donc là, me reposant sur ma bonne action, quand j'appris que la pauvre *Revue de Paris* avait revêtu le cilice politique. Je la vis passer de loin ; elle me parut bien mince ; elle s'était, la pauvre fille, un peu allongée ; mais elle s'était considérablement aplatie.

Tout à coup j'appris, l'oublieuse qu'elle est, que c'était à mon tour d'être attaqué par elle.

L'attaque ne s'était pas fait attendre : comme les Saxons, qui, pendant la bataille de Leipsick, tournèrent leurs canons sur leurs frères d'armes, la *Revue* venait de faire feu sur moi de toutes ses batteries, avant que je me fusse éloigné d'elle, avant que j'eusse eu le temps de repasser le pont des Arts. Si le pointeur de la *Revue de Paris* y avait vu plus clair, j'étais tué, ma foi.

Le coup porta trop bas; je ne fus qu'éclaboussé.

Je ne rappellerai pas ici tout le bien que M. Buloz disait de moi, quand, abandonné de tout le monde, il lui fallait pour le lendemain une feuille, pour la semaine suivante un volume. Je ne dirai pas non plus tout le mal qu'il en écrit maintenant : je me contenterai de rapporter le dernier article qu'il a fait contre moi ; c'est le cinquième ou sixième dont il me gratifie depuis cinq ou six mois.

« On nous annonce une bonne nouvelle, trop bonne cependant pour que nous osions y croire. M. Alexandre Dumas est las de sa propre fécondité ; il veut prendre du repos ; il veut voyager. Il brûle de voir l'Orient, pour s'assurer par lui-même *si ses impressions sur ce pays-là étaient vraies* (1). Voilà pourquoi, au lieu de mener de front trois romans dans trois journaux quotidiens, il ne fera plus, les uns disent que douze, les autres dix-huit volumes pour la *Presse*. Pour prix de sa collaboration exclusive, la *Presse* donne à M. Dumas 72 000 fr. par an. Une misère. Ainsi, l'auteur des *Trois Mousquetaires*, a pris l'héroïque résolution de limiter *sa fabrication littéraire*; c'est ce dont il est permis de douter, et le torrent de ses produits arrêté du côté des journaux, inondera bientôt le théâtre, etc., etc., etc. »

Comme c'est reconnaissant de la part du directeur des deux Revues auquel ma fabrication littéraire a livré en dix ans, vingt ou vingt-deux volumes! Comme c'est adroit de la part du régisseur du théâtre auquel j'ai donné *Henri III* et *Mademoiselle de Belle-Isle*, deux des plus grands succès d'argent que le théâtre ait obtenus !

Mais, ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'au moment où M. Buloz, directeur des deux Revues craint que les produits de M. Dumas n'inondent la scène, M. Buloz, régisseur du théâtre, menace M. Dumas de le faire assigner s'il ne livre pas à la Comédie-Française, un drame, que M. Dumas s'était engagé à lui donner, dans le cas où la Comédie-Française jouerait *Christine*.

Nous ne parlons pas d'Alfred de Vigny, maltraité par M. Buloz dans l'article qui rendait compte de son admirable drame de *Chatterton*; il n'a rien fait représenter depuis au théâtre et presque rien publié en librairie. Sans doute, il doit à ce prudent silence d'avoir été épargné.

En vérité, nous savions bien que dans les triomphes antiques un esclave gagé suivait le triomphateur pour insulter à sa victoire. Mais, nous ignorions que ce fût l'homme pour lequel il avait triomphé, qui se déguisât en esclave pour jouer le rôle d'insulteur.

Et maintenant, sire, maintenant, M. le ministre, maintenant, M. le directeur des Beaux-Arts est-il possible que M. Victor Hugo rapporte au Théâtre-Français un second *Hernani* ; M. Eugène Süe, un second *Latréaumont*; Mme Sand, une seconde *Cosima*, et moi, une autre *Mlle de Belle Isle*, si nous sommes exposés à rencontrer dans le couloir du Théâtre-Français l'homme, qui a écrit ou fait écrire contre nous les choses qu'on a lues?

Je ne sais pas ce que font mes confrères, mais ce que je sais, pour mon compte, c'est qu'un jugement seul du tribunal pourra me forcer à rentrer au Théâtre-Français, tant que M. Buloz y représentera l'autorité royale.

**Alexandre DUMAS.**

(*Prochainement la quatrième et dernière lettre.*)

(1) On se rappelle que le *Voyage au Sinaï* écrit par moi sur les notes de M. Dauzat a été publié dans la *Revue de Paris*.

à s'entretenir avec le capitaine ou avec un officier du navire que M. Malmanche a pu s'acquitter de la mission dont il était chargé.

» M. Hunt, le capitaine était absent. L'officier qui était à bord dit ne pouvoir prendre sur lui d'accorder l'autorisation sollicitée pour les chefs. M. Malmanche descendit alors du *Basilic* et se rendit à terre, chez le capitaine, qui n'objecta aucune difficulté à ce que les chefs de Moréa communiquassent avec leur ancienne reine ; il remit à M. Malmanche un billet portant ordre à son second de laisser monter ces chefs. Mais s'étant ravisé, M. Hunt accourut à bord de son navire, où il arriva en même temps que M. Malmanche.

» Son premier soin fut d'imposer silence, d'un ton de colère, au chef qui avait commencé à entretenir la reine : — Ne parlez pas, s'écria-t-il, écrivez ! écrivez ! — S'avançant ensuite vers l'ex-reine, et avec beaucoup d'irrévérence : — N'est-ce pas, Pomaré, lui dit-il, n'est-ce pas qu'il faut écrire ?

» Pomaré tenait la tête baissée ; elle ne comprenait rien sans doute à ce que lui disait M. Hunt, car il lui parlait en anglais, et elle ne sait que le taïtien. Comme il avait besoin d'un interprète, M. Hunt chercha de tous côtés ; puis, apercevant le mari de la reine, qui se tenait à l'écart, il le prit par le collet, et lui dit avec humeur : — Venez, vous comprenez assez l'anglais pour dire à ces chefs que je ne veux pas qu'ils parlent à la reine : je veux qu'ils écrivent. Le mari de la reine exécuta cet ordre, de très mauvaise grâce, et fut ensuite reprendre sa place.

» Malgré l'intimation du capitaine, les chefs lançaient toujours quelques paroles à Pomaré, et comme M. Malmanche causait avec M. Hunt, et que la conversation était animée, la reine put répondre, mais toujours avec un sentiment de crainte et en ayant l'air d'en quêter la permission. M. Malmanche interrogea alors un des chefs, qui parle un peu anglais. Celui-ci lui répondit que Pomaré voulait bien aller à terre, mais qu'elle désirait recevoir une lettre signée de tous les chefs, par laquelle ils lui conseilleraient de prendre cette détermination. A ces mots, les chefs firent savoir à Pomaré qu'ils allaient descendre et signer la lettre désirée.

» En quittant le *Basilic*, le chef de Moréa tendit la main au capitaine Hunt. Celui-ci la prit ; puis s'apercevant de ce qu'il venait de faire, probablement par mégarde, il s'écria : — Comment ai-je pu serrer la main d'un rascal de la sorte ?

» Pendant cette visite à bord du ketch, visite qui n'a pas duré moins d'une heure, la conversation entre M. Malmanche et le capitaine a roulé sur divers sujets ; mais le capitaine Hunt a souvent répété que si Pomaré n'était pas depuis long-temps à terre c'est qu'elle craignait d'être mise aux fers. — Mais, si réellement elle éprouve cette crainte, dit M. Malmanche, vous pourrez la détromper, car vous savez fort bien que depuis que Papéïti appartient à la France, nulle femme n'a été mise aux fers. — Je vous demande pardon, reprit le capitaine Hunt : j'ai vu, moi, de mes propres yeux, un de vos officiers de police prendre une femme par le

Pomaré sans une demande écrite de M. le gouverneur. — [illegible] demande, reprit M. Malmanche. — Oh ! en ce cas, poursuivit M. Hunt, rien ne s'oppose à son débarquement. — M. Malmanche remit alors la lettre de M. le gouverneur au capitaine anglais, qui parut en être fort aise.

» Pendant ce dialogue, Pomaré était accroupie sur une natte, à la manière des naturels ; elle semblait lire ce que les chefs venaient de lui donner. Comme le temps s'écoulait, et que les chefs ne parlaient pas, M. Malmanche dit au capitaine anglais : — Mais que fait donc la reine ? Quelle est sa réponse ? — Celui-ci s'approcha d'elle, prit une lettre placée près de là, et la remit à Pomaré. Ne sachant point que c'était la réponse qu'on devait lui donner, M. Malmanche ne fit pas grande attention à cela. Comme il voulait enfin connaître la décision de Pomaré, il réitéra sa demande. Cette fois, la reine présenta à M. Malmanche le pli qu'elle venait de recevoir des mains du capitaine anglais un moment auparavant.

» S'adressant au capitaine Hunt, M. Malmanche reprit alors : — Cette lettre n'est pas écrite en réponse à celle que je viens d'apporter ?

» M. Hunt soutint le contraire ; M. Malmanche reprit alors : — La reine Pomaré n'est pas libre ; vous la tenez au secret. Après ces paroles, il pria M. Salmon, parent de Pomaré, qui lui servait d'interprète, de demander à la reine si, le gouverneur accordant ce que contenait la lettre qu'elle venait de lui remettre, elle consentirait à descendre à terre ? Pomaré n'osa jamais répondre. Le capitaine du ketch la faisait trembler. M. Malmanche en fit l'observation. — Si vous voulez, lui dit le capitaine anglais, je vais tourner le dos, et vous verrez qu'elle ne répondra pas davantage. — Oui, repartit M. Malmanche, pas plus qu'elle n'a écrit, car je jure que j'ai eu continuellement l'œil sur elle, et qu'elle n'a pas écrit un seul mot en réponse aux lettres que viennent de lui remettre les chefs.

» — Je n'en sais rien, dit le capitaine.

» — C'est vous, poursuivit M. Malmanche, qui menez la reine ; c'est vous qui avez écrit la lettre. Vous lui dictez toutes vos intentions. J'informerai le gouverneur que Pomaré n'est pas libre à votre bord.

» — Je conviens que je lui donne des conseils ; c'est même mon devoir, car c'est une pauvre femme qui ne comprend rien.

» — Là-dessus, M. Malmanche descendit dans son canot, en emportant la prétendue lettre de Pomaré, et en adressant ces paroles au capitaine du ketch :

» — Puisque Pomaré est une pauvre femme qui est obligée de prendre vos conseils, tous les malheurs survenus et tout le sang versé à Taïti ne peuvent lui être attribués, mais seulement à M. Hunt, capitaine du *Basilic*.

» M. Hunt voulut répondre ; mais M. Malmanche fit pousser son canot.

## Compagnie des Trois-Ponts.

Au moment où l'opinion publique se préoccupe vivement du pro-

» et le quai des Quatre-Nations.

» La dépense de la construction ne pourra excéder un million.

» La compagnie jouira d'un droit de péage pendant vingt-cinq ans, » d'après le tarif qu'elle a proposé. »

Ces conditions acceptées de part et d'autre furent consacrées par la loi du 24 ventôse an IX.

Bientôt après la publication de cette loi, une lettre du conseiller d'Etat, directeur des ponts et chaussées, accompagnée des plans, devis, etc., fut communiquée aux actionnaires réunis sous la présidence du citoyen Barthélémy Lecouteulx-Canteleu (5 thermidor an IX). Cette lettre contient en résumé ce qui suit :

C'est avec répugnance que l'administration a arrêté un projet d'un pont de bois vis-à-vis du Jardin-des-Plantes : l'administration préfère un pont de cinq arches, en fer fondu sur piles et culées en pierre ; elle exprime le désir que la compagnie accepte ce nouveau projet. Ce changement devant augmenter la dépense, le conseiller-d'État directeur des ponts et chaussées propose aux actionnaires d'élever jusqu'à 16 ou 17 cent mille francs le fonds capital fixé d'abord à un million. C'est sur cette nouvelle base, dans ces dernières limites, que la jouissance fixée d'abord à 25 ans (loi du 24 ventôse), serait étendue au moyen d'une loi supplétive, à raison d'une année de jouissance de plus par chaque somme de 40'000 fr. à la concurrence des nouveaux 700'000 fr.

La compagnie témoigna le désir de satisfaire à la demande de l'administration, et proposa aux actionnaires d'élever le capital de l'entreprise à 1'700'000 fr., qui devraient être employés :

| | |
|---|---|
| « 1° A acquitter les dépenses de construction, qui s'élèvent, d'a- » près les détails estimatifs arrêtés par l'assemblée des ponts et » chaussées à | 1'629'052 fr. 74 c. |
| » 2° A former un supplément de fonds pour » dépenses imprévues. | 70'967, 26 |
| » Somme égale | 1'700'000, 00 c. |

Incertaine de trouver des actionnaires en assez grand nombre pour compléter cette augmentation de capital, la compagnie, voulant profiter de la saison favorable pour commencer les travaux, prit une décision portant qu'elle s'occuperait de suite de l'établissement des deux ponts en fer, et, pour le troisième, qu'elle n'accéderait au désir de l'administration que dans le cas où, pendant la durée des travaux, elle parviendrait à augmenter son capital des 700'000 fr.

Il résulte évidemment de ces faits que si la compagnie se fût conformée au premier projet, celui de construire en bois le pont vis-à-vis du Jardin-des-Plantes, elle n'aurait eu le droit de perce-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## IVe LETTRE DE M. ALEX. DUMAS (1).

### A M. D. L., Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

#### INTERMÈDE.

Mon ami,

M. Buloz est un adversaire commode, et je le remercie, quand je voulais me reposer un jour ou deux, de me donner des armes pour continuer le combat.

Cependant, ne prenez pas cette lettre pour une vraie lettre ; ce n'est qu'une espèce de réponse. Je vous demande donc la permission d'y être bête tout à mon aise. Je n'ai que des faits à vous citer, et vous savez que rien n'est bête comme un fait.

M. Buloz vous écrit hier.

« M. Dumas ne craint pas d'affirmer que le jour de ma nomination au commissariat royal, il aurait écrit une lettre à l'un de mes amis, exprimant son pronostic funèbre à ce sujet. La lettre *de M. Bonnaire*, que vous recevez en même temps que la mienne, répond suffisamment à cette assertion. »

D'abord je n'ai nommé personne. C'est M. Bonnaire qui *s'est rappelé* : j'en félicite la mémoire de M. Bonnaire à laquelle je ferai un appel.

M. Bonnaire doit se souvenir que le lendemain du jour où il avait reçu cette lettre, il me vint trouver, de si bon matin même, que j'étais encore au lit. Cette visite, je dois le dire, était toute conciliatrice. M. Bonnaire venait, au nom de M. Buloz, me dire que mon opinion sur lui était fausse ; qu'il arrivait avec le plus profond désir d'être l'homme de la jeune littérature qui avait fait sa fortune, et que la preuve en était, que le premier acte de son administration serait la reprise de *Christine*. Je n'en persistai pas moins dans mon opinion, et, comme vous l'avez vu dans ma dernière lettre, je n'en ai pas changé.

Il y a plus, écoutez ceci.

Lorsque Mme Mélingue passa du théâtre de l'Ambigu au Théâtre-Français, son mari me fit une visite pour m'annoncer cette nouvelle, et me dire que Mme Mélingue était engagée pour jouer l'école moderne, en opposition à Mlle Rachel, qui jouait l'école ancienne ; en conséquence, il venait, me dit-il, me demander pour sa femme, au nom de M. Buloz, les rôles de Christine et de Bérengère.

Je commençai par exposer à M. Mélingue le système désastreux de M. Buloz, et j'ajoutai que la demande qu'il me faisait pour sa femme était inutile, attendu que, malgré la promesse faite, on ne laisserait jouer à Mme Mélingue aucune pièce de mon répertoire ; j'ajoutai que l'intention bien positive était de confisquer le talent de Mme Mélingue sans aucun profit ni pour elle, ni pour nous, ni pour le Théâtre-Français. Il ne voulait pas me croire, il insista ; je donnai à Mme Mélingue les rôles de Christine et de Bérengère. On ne joua pas *Christine* et l'on joua *Charles VII*, mais ce fut Mlle Noblet qui remplit le rôle distribué à Mme Mélingue.

Cette fois, il y a une lettre ; elle doit exister, qu'on la montre : elle date de plus de deux ans.

Maintenant, sans doute, M. Buloz va essayer d'user de son influence sur Mme Mélingue pour qu'elle nie, ou la menacer de sa vengeance si elle ne nie pas ; mais que M. Buloz y fasse attention, il y a une justice au monde : si Mme Mélingue, à la suite de ce que je dis ici, avait à se plaindre de M. Buloz, soit comme commissaire du roi, soit comme régisseur du Théâtre-Français, ce serait à moi de la prendre par la main, de la conduire chez M. le directeur des Beaux-Arts, et plus haut encore s'il était besoin.

J'en fais mon affaire.

M. Buloz ajoute :

« Quant au récit burlesque de je ne sais quelle scène qui se serait passée à la répétition du *Gladiateur*, cela rentre, Monsieur, dans cet ordre d'inventions et d'injures qui n'atteignent que ceux qui se les permettent. »

Vous vous trompez, M. Buloz : d'abord, cette scène n'a été burlesque que parce que vous n'avez pas voulu la prendre au sérieux ; ensuite, elle a atteint encore un autre que moi ; elle a atteint M. Soumet, et la preuve c'est que voici la lettre que M. Soumet m'écrit :

Mon cher Dumas,

Je suis depuis cinq mois couché sur mon lit, immobile entre la vie et la mort, et j'espérais depuis que vous en êtes instruit que vous me consacreriez quelques minutes. Les personnes qui vous ont parlé de mon intention de démentir notre ancienne affaire avec Buloz sont stupides, et j'ajouterais l'ingratitude à leur stupidité si j'étais capable de ne pas vous rendre la plus haute justice dans l'affaire du *Gladiateur*, où vous avez tout fait pour paralyser les mauvaises intentions d'une administration qui a fait jouer le *Gladiateur* trois jours avant le jour fixé, et qui a confié le cinquième acte à l'organe du souffleur, comme trois mille personnes peuvent l'attester.

Quant à l'article de la *Divine Epopée* dans la *Revue des Deux-Mondes*, il a précédé de si peu de jours ma représentation, que je n'ai su comment qualifier ce procédé.

Je me suis présenté à six heures du matin chez vous pour vous empêcher de vous battre à ma place ; je n'en pourrais pas faire autant aujourd'hui, et depuis cette époque j'ai manifesté ouvertement ma profonde reconnaissance pour votre impétueux dévouement.

Adieu, tout à vous.

ALEXANDRE SOUMET,

*Qui ne peut plus signer lui-même.*

*P. S.* Je n'ai pas mis le pied à la Comédie française depuis trois ans.

4 décembre 1844.

Vous entendez, M. Buloz, l'auteur de *Saül*, de *Clytemnestre*, de *Jeanne d'Arc*, de *Norma*, de la *Fête de Néron*, du *Gladiateur*, de la *Divine Epopée* ; le poète qui partage le trône de la poésie avec Hugo et Lamartine ; l'homme dont la vie entière a été un dévouement à l'art dramatique, a été *chassé* par vous, c'est le terme dont Soumet s'est servi ce matin même, a été chassé par vous du Théâtre-Français.

Peut-être direz-vous que M. Soumet ment.

On ne ment pas, Monsieur, quand on est depuis cinq mois sur un lit de douleur, les mains jointes devant un crucifix.

Et d'ailleurs, Soumet, ce Bayard de la littérature française, n'a jamais menti.

Maintenant, comme le public ignore ce que M. Soumet veut dire en parlant de l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, nous allons le dire, nous.

Ecoutez, mon ami, je n'ai rien encore écrit de si curieux.

M. Soumet faisait répéter le *Gladiateur*, reçu depuis deux ans. M. Buloz vient lui demander son tour de représentation pour une œuvre qu'il protégeait. M. Soumet refuse.

M. Buloz se rappelle qu'il a deux *Revues*.

— Il va — ne perdez pas un mot de ceci —, il va chez M. Magnin, qui devait faire dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article sur la *Divine Epopée*, lui dit qu'il est important que l'article passe avant la représentation du drame, lui reprend des mains l'article commencé, sous prétexte que l'article sera plus rapidement fait à la *Revue des Deux-Mondes*, et surtout mieux approprié à la circonstance.

L'article paraît huit jours avant la représentation !!!

En voulez-vous un fragment ?

« On ne peut refuser à M. Soumet une grande habileté de manier le rhythme. Son poème est plein de beaux vers *dans la plus mauvaise acception du mot*. C'est quelque chose de creux, de brillant, de sonore, qui éblouit les oreilles et les yeux sans satisfaire l'esprit. Le dessin est lâché, et la couleur de convention. Nulle part, on ne sent l'étude de la nature, nulle part le désir d'appliquer exactement le mot sur la chose ; les descriptions sont vagues, sans intérêt, et n'évoquent pas les objets qu'elles devraient représenter ; le style passe de l'afféterie la plus maniérée à la boursouflure la plus asiatique, et rien n'est plus désagréable que ce mélange du mignard avec le gigantesque : les comparaisons ne se rapportent pas aux choses qu'elles expriment, et détruisent l'effet des vers qui les précèdent. »

Je m'arrête, mon ami, je n'ai pas assez d'haleine pour vous dire quatre pages de critique et surtout lorsque cette critique frappe un de mes meilleurs amis.

M. Magnin écrivit à Soumet une lettre désespérée ; mais M. Buloz n'en avait pas moins puni l'académicien récalcitrant. Cependant, vous voyez que ce n'était point encore assez pour lui, puisqu'il poursuivait sa vengeance, non seulement dans le poète, mais encore dans le drame.

M. le ministre, priez M. le directeur des Beaux-Arts d'aller prendre des nouvelles de M. Soumet ; c'est bien le moins que vous deviez à un homme de ce mérite, et demandez-lui, à son retour, ce que M. Soumet lui aura dit de votre agent.

A cette lettre-là veut-on que j'en ajoute une autre. Attendez, nous ne sommes pas au bout. Je ne vais pas les chercher, moi, elles m'arrivent. Lisez, mon ami.

(1) Voir les numéros des 27 novembre, 4 et 5 décembre.

l'intérêt à 5 0/0 du capital.

Premier cas. Revenu brut — fr. 420 000

A déduire pour le 1/10, 42 000 fr.

Pour intérêts 5 p. 0/0 sur la dépense totale de 3 780 000 fr. 189 000 fr.

231 000 fr.

Bénéfice net annuel à capitaliser, 189 000 fr.

c'est-à-dire que le capital déboursé a été remboursé en 20 ans.

Deuxième cas. Revenu brut, 420 000 fr.

A déduire pour le 1/10, 42,000 fr.

Pour intérêts 5 0/0 sur la dépense totale de 1 700 000 fr. 85 000 fr.

127 000 fr.

Bénéfice net annuel à capitaliser, 293 000 fr.

c'est-à-dire que le capital déboursé a été remboursé en 5 ans 10 mois.

En d'autres termes, en portant la jouissance du produit de ces ponts au 25 mars 1845, c'est-à-dire à 42 ans de jouissance, dans le premier cas, la compagnie a joui des intérêts, a été remboursée de son capital, et aura gagné près d'UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE FRANCS; dans le second HUIT MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS.

Faisons remarquer que les sept ponts suivants, des Invalides, d'Arcole, de l'Archevêché, de Bercy, du Carrousel, de Damiette et de Constantine ont été soumissionnés pour une somme de fr. 3 660 000 seulement. La durée de jouissance des trois premiers est de 35 années, et celle des quatre autres de 20 à 34.

En vérité le public parisien ne saurait pleurer sur le sort de la compagnie des Trois-Ponts devant de pareils bénéfices; aussi, ne versons nous aucune larme sur cette grande infortune.

## Une tombe pour l'amie du pauvre.

Des ouvriers de Bordeaux nous font savoir qu'ils ont eu l'honorable idée de consacrer un tombeau à la femme généreuse qui s'était vouée tout entière à la cause des classes ouvrières, à Mme Flora Tristan, morte dans l'accomplissement de sa religieuse mission. Nous nous associons de grand cœur à cette œuvre de piété fraternelle.

Aimons et honorons ceux qui meurent pauvres en se dévouant aux pauvres, et que leur âme, retournée au monde supérieur, se réjouisse de l'hommage rendu après la mort. Cet hommage lui-même est une garantie pour un avenir plus heureux. Que ceux, dont Mme Tristan rêvait l'union,

.........

les fêtes, qui semble ajouter encore à la rapidité du tourbillon qui entraîne toujours l'immense population de cette capitale, le mariage de S. A. R. le duc d'Aumale avec la jeune princesse de Salerne. Je confesse que je ne pourrai vous donner aucun de ces aimables petits détails d'intérieur dont les lecteurs sont généralement si avides; vous devrez nécessairement les emprunter à vos confrères des *Débats* représentés ici par M. Cuvillier-Fleury, secrétaire des commandements du prince. Moi, je ne peux vous parler que des cérémonies publiques, des fêtes qui ont des milliers de témoins; c'est bien vulgaire, mais l'historien fidèle dit seulement ce qu'il sait.

Pour commencer le récit *ab ovo*, je vous dirai donc que le 11 novembre, à cinq heures du soir, on apercevait de la Villa-Reale trois grands navires entrant dans le golfe de Naples et naviguant merveilleusement de conserve; une heure après ils jetaient l'ancre dans la rade: c'étaient l'*Océan*, le *Marengo* et l'*Alger*, le premier portant pavillon-amiral, composant l'escadre d'évolutions, commandée par l'amiral Parseval-Deschênes, et venant de Tunis. Le lendemain, aux premières lueurs de l'aube, ils saluaient la ville, et le canon du Château-Neuf rendait le salut, au grand déplaisir des dormeurs éveillés par cette bruyante étiquette. Du reste, en considération de l'évènement qui les amenait, la quarantaine fut réduite pour eux de quatorze à neuf jours.

Le 19, le télégraphe de Gaëte, signala, vers midi, deux frégates françaises à vapeur, et pourtant le jour baissa sans qu'on les vît entrer; mais un ordre royal prescrivait de les admettre immédiatement en pratique, à n'importe quelle heure, et à huit heures le *Gomer* et le *Labrador* amenaient le prince de Joinville et le duc d'Aumale, devant le vieux fort de l'Œuf. C'était la fête de la reine-mère, et il y avait représentation de gala à Saint-Charles. Mais le roi et le prince de Salerne voulurent aller recevoir leurs augustes hôtes; le prince n'eut pas même la patience de les attendre au rivage; accompagné de tout le personnel de l'ambassade de France, il alla les trouver sur leur bord, et, dans cette première entrevue, il y eut, dit-on, de part et d'autre une effusion touchante. Les princes voyageurs se rendirent avec le roi et le prince de Salerne au théâtre Saint-Charles où les attendait toute la cour réunie; ils y passèrent quelques instants, puis se retirèrent au joli palais de la Foresteria, situé à Chiatamone, exactement vis-à-vis le fort de l'Œuf. Leurs frégates étaient mouillées à l'Arsenal.

Le lendemain matin, ils allèrent rendre visite à Mme la duchesse de Montebello.

Le 21 au soir, arrivèrent en rade de Naples le vaisseau anglais le *Formidable*, commandé par le capitaine O Sullivan, et le bateau à vapeur l'*Hécla*, commandé par je ne sais qui.

Le vendredi 22, il y eut cercle à l'ambassade de France; les ministres, le corps diplomatique, la noblesse, les états-major des marines française et anglaise s'y pressaient pour rendre hommage à nos princes. L'ambassadrice dominait toute cette réunion par sa radieuse beauté; la France y

.........

forme que chacun connaît. Le pommeau de son couteau de chasse était surmonté d'une colossale topaze; d'autres topazes énormes ornaient le fourreau et le ceinturon; c'était d'une élégance et d'une richesse admirables.

Dans la nef, du côté gauche, étaient rangés les hommes sans aucun ordre: d'abord tout le corps diplomatique, M. Bulwer, le ministre américain, grand, sec, raide, les cheveux bruns, très plats, bonne et respectable figure, gaie comme une constitution; le ministre d'Espagne, duc de Rivas; — le poète, l'artiste, l'homme d'esprit, le grand seigneur se révèle à la fois sur cette gracieuse physionomie (3); — le beau, le triomphant baron de Brockausen, ministre de Prusse, l'Antinoüs du corps diplomatique; — le prince de Schwartzemberg, ministre d'Autriche, en uniforme de feld-maréchal, habit blanc, pantalon garance à galons d'or, grand cordon vert; il y a des personnes qui trouvent cela très élégant; — le nonce apostolique, archevêque de Mira, que, par inadvertance seulement, nous n'avons pas nommé le premier. Le ministre de Russie était absent. Derrière tous ces messieurs se tenaient les attachés de légation; puis la foule des gentilshommes napolitains en habit, veste et culotte, les deux premières parties de ce costume écrasées d'or; c'est très riche assurément.

Le côté droit était beaucoup plus gracieusement garni. Le premier rang resta d'abord inoccupé; au second, vinrent successivement se placer les dames de la cour dans le magnifique costume espagnol qu'elles ont conservé: robe de satin cerise brodée de fleurs de lys d'or et manteau de satin gros bleu. On admirait surtout la belle duchesse de la Centola, portant sur la tête un diadème de diamants. Cependant, un murmure d'admiration frissonne dans l'assemblée; la duchesse de Montebello paraît. Pas un diamant; des perles seulement, qui se distinguent à peine de ses épaules et de son cou, une robe blanche, un manteau d'azur parsemé d'étoiles, une plume blanche dans les cheveux. Les artistes choisissent toujours pour symbole des nations une femme, comme le type le plus parfait de la beauté; il nous paraissait que la duchesse de Montebello, dans cette solennité, symbolisait la France, et nous ne connaissons au monde qu'une seule femme d'une beauté pareille. Derrière elle s'avançaient les dames de l'ambassade: Mme de Lutteroth, née comtesse de Battyani, proche parente du prince de Metternich, femme jolie et distinguée; son manteau et sa robe étaient roses; un diadème de diamants était posé sur son front; la comtesse de des Fayères, belle auprès de l'ambassadrice comme une nymphe auprès de la déesse, ainsi qu'on dirait à l'Académie; la comtesse de Maricourt, née de Leicester, ardente catholique, âme tendre, poétique et rêveuse. La duchesse s'assit sur la première chaise du premier rang, et près d'elle vint se placer la gracieuse

(1) Des Fayères.
(2) Walpool.
(3) *Omission*. M. Temple, ministre d'Angleterre.

---

Mon cher Dumas,

Dans votre très spirituelle lettre adressée à la *Démocratie*, vous rendez service aux lettres en rendant justice à cet homme absurde qu'on appelle Buloz.

Puisque vous êtes en train de dire ce qu'est Buloz, sachez que le féroce administrateur du Théâtre-Français n'a apporté que cette innovation, dans son théâtre, c'est de retirer les entrées à l'un des auteurs d'une *Fête de Néron*, qui a été jouée aux Français, et qu'il a eu en même temps l'esprit de les laisser à bien des gens qui n'ont rien écrit pour le théâtre, et cela parce qu'il les craignait. Quand Cavé apprit ce retrait d'un droit du moins de convenance, il qualifia cette brutalité mentale de M. Buloz d'*acte scandaleux d'un sot*.

Comme vous l'avez si bien dit, l'intelligence quitta le Théâtre Français avec le bon et aimable M. Taylor.

Votre dévoué confrère,

L. BELMONTET.

Attendez, attendez, mon ami, nous ne sommes pas au bout. M. Buloz veut des lettres, nous lui en donnerons.

M. Buloz déverse sa responsabilité de directeur de la *Revue de Paris* sur M. Bonnaire.

Lisez ceci:

Mon bon ami, si vous m'eussiez consulté plus tôt sur les habitudes de la *Revue de Paris*, je vous eusse appris, par un exemple personnel, que ce journal pousse l'esprit d'impartialité beaucoup plus loin que vous ne le pensiez. Il écrase souvent, avez vous dit, ses alliés ou ses collaborateurs de la veille; ajoutez ceux du jour, du jour, en effet; car il me souvient des fâcheuses modifications que dut subir le compte-rendu de votre *Laird de Dumbicky*, pour être publié dans le numéro même où paraissait un chapitre de votre *Fernande*.

Peut-être me répondrez-vous que *Fernande* était le dernier roman que vous dussiez fournir à la Revue.

N'en doutez pas. Ce journal est l'impartialité même; car, tout en rognant çà et là quelques bribes des éloges qu'on vous attribuait, M. *Buloz qui revoit les épreuves de la Revue de Paris*, racontait à l'auteur de ce compte rendu, et cet auteur vous savez qu'il est de vos amis, M. Buloz racontait, dis-je, que vous aviez contribué surtout à la prospérité de la *Revue*, en refusant de donner pour 500 fr, à l'*Europe littéraire* concurrence redoutable alors pour M. Buloz, des articles qui ne vous étaient payés que 150 fr. à la *Revue*.

Hélas! cette impartialité de la *Revue de Paris*, je l'ai trop bien éprouvée pour en douter ici. Pardonnez-moi d'insérer le récit de mon humble mésaventure au-dessous des illustres infortunes que vous avez mentionnées: je lus un jour dans la *Revue de Paris* qu'on signalait au public *mon style deshonoré par une affectation entortillée et par l'incorrection grammaticale*, ce même style que la *Revue de Paris* avait bénévolement offert au même public dix mois avant dans l'ouvrage même qu'elle critiquait. Il est vrai que M. Buloz n'éditait pas les volumes comme il avait édité la nouvelle, et puis ces volumes avaient changé de titre: ils s'appelaient *Deux Trahisons* au lieu de *Mme de Limiers*.

Cet exemple, tiré d'un ordre inférieur, vous aidera peut-être à vous consoler, cher ami; car il vous prouvera qu'à la *Revue* il y a décidément un niveau.

A vous de cœur,

A. MAQUET.

4 décembre 1844.

M. Buloz cite pour se justifier une lettre de M. Cavé. L'avez-vous lue, cette lettre, mon ami? Si non, lisez-la, si oui relisez-la encore.

Elle est charmante. Je vous avais bien dit que M. Cavé était un homme d'esprit.

*Lettre de M. Cavé à M. Buloz.*

Monsieur, je me rappelle en effet qu'une faute d'impression vous a été signalée par moi sur l'affiche du Théâtre-Français: c'est tout ce qu'il y a d'exact et de sérieux dans l'anecdote racontée par la *Démocratie pacifique*.

Cette lettre, j'en demande bien pardon à M. Buloz, me paraît confirmer mon assertion: où M. Cavé, dit-il qu'il ne m'a point raconté le fait que j'ai cité; je ne vois pas le moindre démenti dans les trois lignes dont elle se compose, j'y vois seulement la transaction de l'honnête homme avec l'homme honnête. Si M. Cavé avait avoué qu'il m'avait raconté cette anecdote qu'il a racontée non seulement à moi mais à dix autres personnes que je puis nommer au besoin, il ne pouvait laisser dix minutes M. Buloz commissaire du roi ou rester dix minutes lui-même directeur des Beaux-Arts.

Ce n'est pas cela qu'il faut que M. Cavé écrive à M. Buloz, *c'est qu'il ne m'a point raconté le fait que je prétends plus que jamais tenir de sa bouche.*

Quant à la lettre de M. Scribe, elle ne répond à rien, car je n'ai pas précisément accusé M. Buloz d'avoir *éloigné* M. Scribe; j'ai dit, — ce qui est bien différent, — qu'en engageant M. Frédérick, *on aurait éloigné* M. Scribe du Théâtre-Français, comme on en avait éloigné MM. Hugo, Soumet, Dumas, etc., etc. D'ailleurs il y a un motif pour lequel M. Buloz doit en vouloir moins à M. Scribe qu'à nous. M. Scribe ne lui a jamais rendu d'autre service que de lui donner la lettre qu'il cite.

Au reste, nous aurions pu croire que M. Buloz ne tenait pas beaucoup à M. Scribe en nous rappelant les comptes-rendus des premières représentations de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes*.

Malheureusement le temps nous manque pour les citations. Mais M. Buloz sait que nous avons l'habitude de publier nos œuvres, d'abord dans un journal et ensuite en volumes. On trouvera dans la seconde édition tout ce que nous avons pu oublier dans la première.

Revenons par le récit d'un fait qui n'est pas sans importance.

Ce matin je rencontre Frédéric Soulié, l'auteur de *Roméo et Juliette*, de la *Famille de Lusigny*, du *Proscrit* et de *Diane de Chivry*, allant faire une répétition.

— Ah! pardieu me dit-il en venant à moi, tu es aimable; tu cites les auteurs qui ont à se plaindre de M. Buloz et tu m'oublies!

— Pardon, mon ami, mais tu le comprends bien, l'oubli peut se réparer. Qu'as-tu fait pour la *Revue de Paris*?

— *Message*, *Un Mot*, la première partie des *Mémoires du Diable*, sept ou huit volumes à peu près.

— Et comment es-tu avec M. Buloz?

— Tu vas en juger. Il y a deux ans que je n'ai mis le pied au Théâtre-Français, et la dernière fois que j'y ai été, comme je rencontrai Anaïs et qu'elle me demanda pourquoi je devenais si rare? — J'ai peur d'y rencontrer M. Buloz lui ai-je répondu, et vos corridors sont si étroits que je ne pourrais pas passer près de lui sans le toucher. Maintenant si tu veux de plus amples renseignements sur ce que pensait de toi et d'Eugène Sue M. Buloz en 1836 et de moi. Ouvre la *Revue de Paris* du mois de juin, et tu trouveras quelque chose de curieux comparé à un feuilleton de la *Revue de Paris* du même mois de juin 1844. Adieu.

Et sur ce, Soulié me quitta, je ne suis pour aller où, mais je suis sûr au moins que ce n'était pas pour aller au Théâtre-Français.

J'entrai dans un cabinet littéraire et je pris en courant les deux notes suivantes:

*Revue de Paris*, juin 1836.

« Quant à la façon leste et pédante avec laquelle M...... traite les hommes de talent et de cœur, qui valent mieux que lui, nous croirions faire injure à ces hommes en prenant leur défense. Leur vie et leurs œuvres les défendent assez. MM. *Eugène Sue*, *Alex. Dumas* et *Frédéric Soulié* sont à l'abri des insinuations de M....., et nous lui souhaitons le style et la probité littéraire de ces hommes qui ne sont que des écrivains français. »

*Revue de Paris*, juin 1844.

« Vous, capitalistes de l'imagination, qui savez à un abonné près ce que rapportent ces inappréciables amphigouris, ces dix volumes de bagne, de coups d'épée et d'empoisonnements, faits pour être lus, non avec les yeux, mais avec les nerfs du public, vous conviendrez vous-mêmes qu'il n'y a pas de calculs à faire hors de ces trois grands noms: *Eugène Sue*, *Alex. Dumas* et *Frédéric Soulié*; fondez demain une feuille nouvelle scandaleuse de bon marché, c'est seulement, vous le savez, vers les parages de *Mathilde*, du *Chevalier d'Harmental* ou des *Mémoires du Diable*; que vous aurez à détourner le cours du Pactole des actionnaires. »

Soulié avait raison, je l'avais oublié à tort, et il complète admirablement la liste de ceux qui ne rentreront pas au Théâtre-Français, tant qu'ils craindront de rencontrer M. Buloz dans ses étroits corridors,

**Alexandre DUMAS.**

*(Prochainement la cinquième et dernière lettre.)*

— Il reste encore, à la LIBRAIRIE SOCIETAIRE, rue de Seine, 10, quelques exemplaires du SOMMAIRE DU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION, 1re édition.

Cet ouvrage qui, dans la nouvelle édition, fait partie du tome 2 des Œuvres complètes de Fourier, contient presque la moitié d'un volume. C'est un des écrits les plus importants et les plus condensés de Fourier.

forces dans la prière et la vie renduit sur son visage. Elle est très petite, elle a la physionomie la plus douce, le profil pur, mais elle est trop blonde. Elle était agenouillée à côté du duc d'Aumale, entre son père et sa mère.

Debout devant l'autel, et près de l'estrade royale, se tenaient l'ambassadeur de France, le général Durosnel et le contre-amiral de Parseval, témoins du prince. Auprès de l'estrade de droite, les témoins de la princesse, les aides-de-camp du prince de Salerne, ceux du duc d'Aumale et M. Cuvillier-Fleury, son secrétaire des commandements.

Avant l'entrée de la famille royale, on avait célébré une messe, à laquelle, — nous avons le regret de le dire, — sauf au lever Dieu peut-être, personne n'était guère capable de prêter attention. Nos princes en avaient entendu une le matin, que Mgr. Corbi, aumônier de la reine Marie-Amélie était allé leur dire, à sept heures, dans leur palais de la Forestieria.

Cependant, la cérémonie nuptiale commence. Mgr. Nazelli, grand-aumônier du palais, est assis tournant le dos à l'autel ; les chanoines assistants lui tiennent ouvert le livre des prières ; les fiancés sont devant lui. Il leur lit d'une voix lente et très nettement accentuée la formule sacramentale : « Vous Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, acceptez-vous pour votre légitime épouse Marie-Caroliue-Auguste, princesse des Deux-Siciles, ici présente, fille du prince et de la princesse de Salerne ? »

Le prince s'incline et répond : « Oui »

« Et vous Marie-Carline-Auguste, princesse des Deux-Siciles, acceptez-vous devant Dieu pour votre légitime époux Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, ici présent, fils de leurs majestés le roi et la reine des Français? »

Nous ne sommes pas courtisan, et nous avouons qu'après tant de révolutions, le prestige des races royales s'est prodigieusement affaibli à nos yeux ; mais nous en attestons tous ceux qui étaient présents, hommes et femmes de toutes nations, de toutes croyances, il y eut un moment d'auguste solennité. Le sang de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV et de Charles III se révéla dans cette pâle et frêle créature : elle se tourna vers le roi son seigneur avec une majesté suprême, et, sujette fidèle, par un profond salut, elle demanda son assentiment. Ferdinand II des Deux-Siciles rendit son salut en roi. Elle se retourna vers son père et sa mère, et, fille soumise, par un profond salut, elle demanda leur consentement. Ah ! qui eût pu jouir un instant de la vie aromale aurait certainement aperçu l'âme de ce père et de cette mère s'envoler à leur fille en la bénissant. Alors, elle s'inclina devant le prêtre et prononça le monosyllabe italien qui en fit une princesse de France.

L'archevêque présenta l'anneau nuptial au prince, qui le passa au doigt de son épouse, et, au nom de Dieu, il les unit.

Nos flambarts avaient beau faire, ils ne pouvaient se défendre d'un trouble visible ; leurs cœurs étaient plus émus que sous les batteries de Tanger et de Mogador, et leurs yeux étaient baignés de larmes.

Alors, un glorieux hozanna retentit sous la voûte sacrée. Au dehors, les canons des forts et de la flotte répondirent de leurs mille voix tonnantes. L'orchestre, dirigé par Mercadante, chanta les hymnes les plus tendres. Parfois, on entendait dominer le timbre pur et sonore de Donzelli ou la grave basse-taille de Coletti. Mais l'archevêque éleva le Saint-Sacrement sur l'assistance, et, suivant le rite italien, il bénit silencieusement tous ces fronts, de roi, de princes, de citoyens prosternés devant la majesté divine.

Ici, je m'arrête, car cette lettre, déjà si longue, ne partirait pas. Dans quelques jours, je vous parlerai peut-être des fêtes qui auront suivi le mariage et dont j'aurai pu être témoin.

---

Dimanche dernier a eu lieu pour la onzième fois un grand dîner des sourds-muets, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée. Parmi les convives qui s'étaient empressés de prendre part à cette fête de famille, on remarquait M. Delanneau, directeur de l'institution royale des sourds-muets de Paris, plusieurs membres de la commission consultative de cette institution, et M. Léon Coigniet. La présidence avait été dévolue à M. Lenoir, professeur sourd-muet. Après son discours qui, au milieu d'unanimes applaudissements, a retracé sous les couleurs les plus vives, les immenses effets du génie de l'abbé de l'Epée, plusieurs toast intéressants ont été portés ; en voici quelques-uns : A la santé du président, par M. Pelissier, professeur, sourd-muet ; à la société de l'institut des sourds-muets d'Anvers, par M. Ferd. Berthier, doyen des professeurs, et à la société centrale des sourds-muets de Paris, par M. Alibert, professeur sourd-muet.

La fête a été signalée par l'offre que M. Peyson, sourd-muet, par un élan spontané de son cœur généreux, a faite à l'institution royale de Paris de son tableau représentant les derniers moments de l'abbé de l'Epée. Le tableau avait honorablement figuré dans une des dernières Expositions.

## Nouvelles d'Espagne.

Le bruit courait toujours à Madrid, le 29 novembre, qu'après le vote définitif des cortès sur la réforme, le cabinet serait modifié. L'affluence était la même à la chambre des députés. On continuait à y discuter l'article principal du *mariage du roi*. Un orateur, M. Pacheco, a dit que cette question était de la plus grande importance, qu'elle allait décider du sort du pays, non pour dix ou vingt ans, mais pour toujours, qu'il fallait donc tenir compte des dispositions de la nation espagnole. L'Angleterre, dit-il, la France, l'Autriche ont imposé leur *veto* ; les députés espagnols, défenseurs nés de l'indépendance nationale, seront-ils les seuls à ne pouvoir imposer le leur ? (*approbation générale*).

Le ministre des finances, répondant à M. Pacheco, a traité de l'intervention des cortès dans le mariage du roi ; il a soutenu qu'elles ne devaient point tyranniser le cœur du monarque, et qu'aucun engagement n'était pris avec aucun gouvernement étranger. Plusieurs orateurs sont encore entendus, et l'article de la commission est adopté à une majorité de 120 voix contre 37.

Don Benito Zurbano, qui a été exécuté, était issu du second mariage de son père avec dona Martinez Hermenegilde. Zurbano a eu, d'un premier mariage, deux autres fils, D. Felipe et Feliciano qui sont en prison à Lo-

## Nouvelles du Levant.

Nous empruntons les nouvelles qui suivent à la correspondance du *Sud* de Marseille.

Constantinople, 17 novembre.

Depuis la chute de Rifaat-Pacha plusieurs changements de grande importance ont eu lieu dans le ministère turc. La destitution du ministre des affaires étrangères a été suivie de la nomination de Soliman-Pacha à la présidence du conseil, en remplacement de Fethi-Ahmed-Pacha, et du rappel de l'ambassadeur à Londres, Ali-Effendi remplacé par Sarim-Effendi. Tahir-Pacha, ex-grand-amiral, est envoyé à Andrinople, comme gouverneur. Fethi-Ahmed-Pacha, beau-frère du sultan, qui vient d'être renvoyé, avait des opinions sages et libérales ; il était l'ami et l'appui de Reschid-Pacha.

Alexandrie, 22 novembre 1844.

« De toutes parts se confirme le bruit que le Pacha aurait annoncé que désormais tous les passagers et toutes les marchandises, traversant l'Égypte pour se rendre dans les Indes, lui passeraient par les mains ; qu'on n'aurait à traiter qu'avec lui, et qu'il ne souffrirait plus que les steamers de la compagnie péninsulaire et orientale s'établissent sur le Nil. Ainsi le petit paquebot en fer le *Delta*, que la compagnie a fait construire dernièrement, ne pourra plus même faire son service sur le fleuve. On est curieux maintenant de savoir comment cette résolution sera prise en Angleterre. Le vice-roi a ajouté qu'il voulait remplacer le directeur actuel du transit par l'Egypte, qui est un étranger ; cette direction serait confiée à deux Arabes.

« Aujourd'hui Alexandrie possède de spacieuses et belles rues, remarquables par leur propreté ; d'autres vont être percées, et bientôt cette ville semblera naître et sortir du chaos où la retenait une malheureuse apathie. De toutes parts surgissent de nombreuses bâtisses, et, sous peu, on pourra remarquer de nouveaux monuments qui viendront décorer la deuxième cité de l'Egypte. Tous ces travaux ont occasionné la disparition de toutes les eaux croupissantes et qui donnaient lieu à bien des maladies ; aussi avons-nous remarqué, avec une profonde satisfaction, que depuis long-temps ces maladies désolantes n'avaient presque plus aucune puissance sur la santé des habitants, et les étrangers pourront, dorénavant, être tranquilles sur ces causes qui leur inspiraient une si juste crainte. »

---

## Faits divers.

— Le *Moniteur* de ce matin publie une ordonnance royale qui modifie plusieurs articles de notre tarif sur les douanes.

— Le bureau de Saint-Hippolyte, département du Doubs, est ouvert à l'exportation des grains et farines. Celui de Goumois, situé dans le même département, en avant de Saint-Hippolyte, est ouvert à l'entrée et à la sortie des mêmes produits.

— Une ordonnance royale, en date du 4 de ce mois, a convoqué le 3e collège électoral du département du Cher, à Saint-Amand, pour le 28 décembre, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. le comte Jaubert, élevé à la dignité de pair de France.

M. Lagrenée, ambassadeur de France en Chine, est arrivé, le 13 août, en rade de Macao, à bord de la frégate la *Sirène*. Cette frégate était accompagnée de la corvette la *Victorieuse*. La frégate française la *Cléopâtre* se trouvait sur la même rade.

— Le *Courrier français* annonce que c'est M. Villemain qui est chargé de la rédaction du discours du trône pour l'ouverture des chambres, et qu'il y travaille déjà.

—Le conseil municipal d'Angers a tenu le 30 novembre une séance dans laquelle M. Augustin Giraud a cherché à atténuer les torts reprochés à sa présidence, et que son irritation avait aggravés à la séance précédente. Les explications données par le maire ont fait peu d'impression. Une nouvelle commission a été nommée pour l'examen des huit affaires qui sont en retard. On sait que M. Augustin Giraud avait refusé d'entendre le rapport de l'ancienne commission. Tous les membres qui la composaient ont été réélus.

— Le *Constitutionnel* signale, avec le retour de la mauvaise saison, la réapparition sur nos places de M. Champion, l'homme au petit manteau bleue. Il a commencé ses distributions de soupe hier entre onze heures et midi au marché des Innocents. De là il est allé s'établir avec ses nombreuses marmites pleines de soupe et de légumes cuits, sur le pont Notre-Dame, rue Mouffetard, à la Bastille, sur tous les points qui réunissent une population nombreuse. M. Champion est maintenant un petit vieillard à cheveux blancs, mais encore vert et qui maintient parfaitement l'ordre parmi les consommateurs empressés. Les femmes, les enfants, les vieillards passent d'abord, mais personne n'est renvoyé sans avoir eu sa part d'un potage bien préparé, au pain blanc et que recouvre une belle couche de haricots, le tout servi proprement dans une assiette de faïence.

— L'ordonnance relative à la nouvelle organisation judiciaire de l'Algérie vient d'être signée, et ne tardera sans doute pas à être publiée par le *Moniteur*. Elle apporte d'assez notables changements à l'état actuel des choses.

Ainsi, la cour royale d'Alger, composée aujourd'hui d'une chambre unique, est divisée en deux chambres : l'une jugerait les appels en matière civile et commerciale, l'autre les appels de police correctionnelle et les affaires criminelles. Le personnel de la cour, qui, d'après l'ordonnance du 26 septembre 1842, comptait un président, sept conseillers et deux conseillers adjoints, est augmenté de quatre conseillers et d'un vice-président. Les conseillers adjoints sont supprimés. Au lieu d'un substitut, le procureur général en a deux, indépendamment de deux avocats-généraux qu'il conserve.

Le tribunal de première instance d'Alger reçoit également plusieurs augmentations : un vice-président, un cinquième juge et un deuxième substitut du procureur du roi. Les trois juges adjoints de ce siège sont supprimés en même temps que ceux d'Oran, de Bone et de Philippeville.

Un tribunal de première instance est institué à Blidah, et comprend un président, un juge d'instruction, trois juges, un procureur du roi et un

ballon de l'aéronaute Kirsch, à deux mille mètres au moins, retenu par un simple crampon de fer qui avait pénétré dans l'étoffe de son pantalon, dut son salut à son sang-froid et à sa présence d'esprit. Guérin est fait pour les aventures singulières, et s'il ne monte pas dans les nuages, il lui faut descendre dans les profondeurs de la terre ; mais cela est sans nul inconvénient pour lui : il en revient toujours sain et sauf. Hier, en puisant de l'eau à un puits très profond, il perdit l'équilibre, et, se voyant près de tomber dans l'abîme, il dirigea sa chute de telle sorte qu'elle ne lui fut pas fatale. Quelques minutes après sa disparition, on le vit sortir du puits frais et bien portant, sans une contusion, s'aidant tout seul de ses pieds et de ses mains jusqu'à l'orifice. Aussitôt à terre, son premier soin fut de remplir son sceau, après quoi il courut chez lui changer de vêtements. A un quart-d'heure de là, il jouait avec les enfants de son quartier, comme si de rien n'était. Vous verrez que Guérin ne sera même pas enrhumé de de ce bain forcé. »

---

### UNE PAUVRE MÈRE.

Une femme, encore jeune, et couverte de haillons qui font froid à voir, est traduite devant la police correctionnelle sous la prévention de mendicité ; elle tient dans ses bras une gentille petite fille de quinze à dix-huit mois, aux joues roses, à la bouche souriante. Cette enfant entoure de ses bras le cou de la pauvre femme, et couvre à chaque instant de baisers son visage jaune et flétri.

L'agent qui a arrêté la prévenue déclare qu'il l'a vue dans la rue Neuve-du-Luxembourg, demandant et recevant l'aumône.

En ce moment, un vieillard qui assiste à l'audience demande à être entendu.

M. le président. — Que voulez-vous? Si c'est pour réclamer cette femme, c'est inutile ; il n'y a pas de réclamation admise pour mendicité.

Le vieillard. — C'est moi qui ait donné une aumône à cette pauvre femme, et je désirerais entrer dans quelques explications.

M. le président. — Approchez, Monsieur.

Le vieillard. — C'était vers huit heures du soir ; je passais dans la rue Neuve-de-Luxembourg, quand je vis une femme paraissant fort malheureuse, qui offrait des paquets d'allumettes chimiques au passants. Cette femme tenait dans ses bras une jolie petite fille... la même qu'elle tient en ce moment ; cette petite fille embrassait la pauvre femme avec toute la grâce naïve et tout l'abandon de son âge. Ce spectacle me toucha. Il faut, me dis-je, que cette femme, malgré sa misère, rende sa fille bien heureuse pour que celle-ci la caresse autant. Alors je m'approchai de cette infortunée, qui, dès quelle me vit près d'elle, me dit ; « Mon bon monsieur, achetez-moi un paquet d'allumettes, s'il vous plait ; je vous en serai bien reconnaissante. » Je tirai de ma poche une pièce de 2 fr., et je la déposai dans une petite sebille qui renfermait les allumettes.

Aussitôt un sergent de ville se présenta, et saisissant la pauvre femme par le bras, lui dit : Vous vous livrez à la mendicité, je vous arrête. » Je voulus faire quelques observations à l'agent, qui ne m'écouta pas. Je suivis alors cette femme, en lui demandant son nom et son adresse. Elle me les donna. J'envoyai chez elle pour lui dire de m'informer du jour où elle serait appelée devant le tribunal, afin de lui prêter le secours de mon témoignage. J'affirme qu'elle ne mendiait pas, du moins au moment où on l'a arrêtée. C'est moi qui, de mon propre mouvement, lui ai donné une aumône, intéressé que j'étais par la vue de son enfant.

M. le président, à la prévenue. — Ce que le témoin vient de dire est tout-à-fait à votre décharge ; cependant je dois vous faire remarquer que vous avez reçu la pièce d'argent qu'il vous a donnée, et la loi sur la mendicité ne fait pas de distinction entre demander et recevoir.

La prévenue. — Je n'avais pas vu la pièce que ce monsieur me donnait ; il faisait trop sombre. J'ai pensé que c'était une pièce d'un ou de deux sous, et je croyais qu'il allait prendre en échange un de mes paquets d'allumettes.

M. le président. — L'enfant que vous tenez là est-il à vous ?

La prévenue. — Oui, monsieur, c'est ma fille ; j'ai perdu mon mari il y a plus d'un an.

M. le président. — Comment vivez-vous ?

La prévenue. — Je travaille, et, Dieu merci, je ne manque pas d'ouvrage ; mais j'ai la vue affaiblie, et il m'est impossible de coudre à la lumière. Alors, le soir, je vais vendre des allumettes, des veilleuses, des épingles et d'autres petits objets, pour augmenter un peu mes ressources. Cela et mon travail me suffisent ; je n'ai pas besoin de mendier, et jamais je ne l'ai fait.

Le tribunal, attendu que le fait de mendicité n'est pas établi, renvoie la prévenue de la plainte sans amende ni dépens.

Une petite quête s'organise dans l'audience en faveur de cette pauvre femme. Le vieillard qui déjà l'avait secourue, y contribue pour une somme de 10 francs. Nous ne le nommons pas pour nous conformer à ses intentions ; nous dirons seulement qu'il occupe une place importante dans une administration. (*Gaz. des Tribunaux.*)

---

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 4 DÉCEMBRE.

GAUSSERAN, chapelier, rue Vivienne, 33. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

---

## Bourse du 5 décembre 1844.

A la suite des mouvements violents qui ont signalé le mois dernier, il était naturel de s'attendre à quelques sinistres en raison des différences considérables produites par une hausse presque non interrompue de plus de deux francs.

Ces prévisions ne se sont point complètement réalisées, et les paiements se sont faits aujourd'hui sans trop de peine.

Les chemins de fer ont continué à se soutenir. Celui de Saint-Germain a monté de 22 fr. 50 c. Il y a eu encore aujourd'hui un franc de hausse sur les rentes de Naples.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Lots d'Autriche, 420. — Espagne passive, 6. — Id. 3 0|0, 36 1|4. — Hollande. 63. — Belge 1831, 102 5|8. — Id. 4 1|2, 103. — Id. 2 1|2 0|0, 61 65. 75. — Récépissés Rothschild, 99,50. —Obligations St-Germain nouv. 1212 50. — Versailles, rive droite anc. 1045. — Strasbourg, 1210. — Grand'Combe, 1400, 1425. — Canal de Bourgogne, 1070. — Comptoir Ganneron, 1035.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 4 Décembre. | | | | 5 Décembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 542 q. | 03 k. | | Arrivages | 2130 q. | 49 k. | |
| Ventes | 658 | 38 | | Ventes | 2632 | 62 | |
| Restant | 7661 | 31 | | Restant | 7139 | 18 | |
| Cours moyen | | | 32,98 | Cours moyen | | | 32,09 |
| Cours-taxe | | | 32,58 | Cours-taxe | | | 32,43 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 45q. | 70k. | 44,00 à 47,95 | Gr. | 10q. | 99k. | 46,50 à 49,75 |
| 1re | 190 | 01 | 33,10 à 34,40 | 1re | 244 | 92 | 33,10 à 34,00 |
| 2e | 174 | 27 | 31,53 à 32,90 | 2 | 940 | 83 | 29,30 à 32,50 |
| 3e | 1 | 14 | 27,40 à 00,00 | 3e | 01 | 57 | 27,40 à 00,00 |
| 4e | 12 | 56 | 22,95 à 00,00 | 4 | 13 | 45 | 19,75 à 24,65 |
| Al. | 219 | 60 | 29,65 à 33 75 | Al. | 1405 | 13 | 29,30 à 33,75 |

**SENLIS**, 2 décembre. — Farine 29,50 à 30,15.

**ARRAS**, 4 décembre. — Farine 1re 30,50; 2e 28,50.

**VERDUN**, 30 novembre. — Farine 1re 28,00; 2e 26,00; 3e 21,00.

**NANTES**, 2 décembre. — Les farines se maintiennent aussi sans grandes affaires de 55 à 56 fr. le sac de 159 kilog. fleur, de 41 à 42 fr. la balle de 122 kilog. 1\|2, et les autres en proportion.

Bien rarement à pareille époque de l'année, les magasins de farine ont été aussi dégarnis qu'ils le sont aujourd'hui, et cependant les acheteurs pour la consommation restent calmes, sans souci de ce qui pourrait arriver si les glaces venaient interrompre les arrivages pendant un temps un peu long.

**LA ROCHELLE**, 30 novembre. — A La Rochelle, le prix des farines, au 30 novembre, était ainsi établi: farine fine fleur 1re 35,50 les 100 kilog.; 2e 34,50; 3e 28. — Gruaux ordinaires 31. — Sons fins 12. — Sons 10.

### Cours des Céréales (par hect.).

**PARIS**, halle du 4 décembre. — *Cours légal.* Froment 17,35 à 18,35. — Seigle 10,33. — Orge 10,00 à 10,41. — Avoine 7,16 à 8,10. — *Son* 3,00.

**GONESSE**, 2 décembre. — Froment 1re 17,67; 2e 16,34; 3e 15,34. Sans variation.

**HOUDAN**, 4 décembre. — Froment 1re 18,33 à 19,00; 2e 17,67 à 18,00; 3e 17,00. — Méteil 16,33 à 16,67. Approvisionnement abondant, vente facile et hausse de 0,33. — Avoine 6,20 à 6,80.

**COULOMMIERS**, 4 décembre. — Froment 1re 17,50 à 18,13; 2e 16,88 à 17,19; 3e 16,33. — Orge 9,06. — Avoine 6,38. Marché bien approvisionné en froment; moins d'offres sur échantillons. Malgré les prétentions élevées des vendeurs, au commencement du marché, le cours n'a pas fléchi, mais il y a eu quelque tendance à la baisse, qui, sans l'empressement des acheteurs, aurait pu établir une véritable diminution dans les prix.

**NANGIS**, 4 décembre. — Froment 18,00. — Avoine 6,50. Marché fort, vente facile.

**TOURNAN**, 2 décembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,97; 3e 17,35. — Avoine 6,26 à 6,70. Hausse sur le froment.

**LES ANDELYS**, 2 décembre. — Froment 1re 15,86; 2e 14,96; 14,17. — Méteil 12,00 à 11,00. — Seigle 10,50 à 11,50. — Avoine 5,25 à 5,50. Marché fort, hausse de 0,30 sur le froment et de 0,50 sur le seigle.

**ROYE**, 2 décembre. — Froment 1re 15,50 à 5,25; 2e 14,50 à 15,25; 3e 13,00 à 14,00 La plupart des achats se sont faits à raison de 15,50. On fait peu d'affaires dans les dernières qualités.

**ARRAS**, 4 décembre. — Froment blanc 16,00 à 18,00; dito roux 14,00 à 17,50. Seigle 10,00. — Avoine 5,00 à 6,00.

Au marché de ce jour, les blés ont conservé leur fermeté de prix de samedi dernier, malgré quelques arrivages de la Picardie.

Les seigles et escourgeons en faveur, et les avoines sans changement.

**ORCHIES**, 2 décembre. — Froment 1re 18,50; 2e 15,50; 3e 16,50, — Seigle 1re 11,00; 2e 10,00. — Avoine 4,25 à 6,25.

**SAINT-LAURENT**, 30 novembre. — Froment 1re 18,47; 2e 17,76; 3e 17,16. — Méteil 12,00 à 12,66. — Seigle 10,33 à 11,00. — Orge 9,63 à 10,33. — Maïs 9,00 à 9,66. — Sarrazin 7,00 à 7,60. — Avoine 7,00 à 7,66.

**NANTES**, 3 décembre. — Froment de la Vallée de Saumur 18,50; do rive d'Erdre 18,50; Pont-Rousseau (78 k.) 17,75; do d'Anjou 18,25. — Seigle haut de Loire 13,00. — Orge de Saumur 11,60. — Avoine grosse (42 kil.) 6,75.

Au commencement de la semaine qui vient de s'écouler, il y avait sur notre place un peu de calme dans la vente des grains; mais par suite d'ordres de Bordeaux et de la Méditerranée, les transactions sont devenues plus actives, et les prix se sont soutenus avec beaucoup de fermeté. Il s'est traité environ 2,000 hect. froment de Pont-Rousseau, à 77,75 les 78 kil. 1er achat, et 1,000 hect. froment d'Erdre, à 18,50 les 80 kil. Les Chalonnes valent aujourd'hui 19 fr.

**LA ROCHELLE**, 2 décembre. — Malgré les arrivages assez importants qui viennent d'avoir lieu à Bordeaux, le cours des grains n'a subi aucune dépréciation sur cette place. Il s'est traité beaucoup d'affaires principalement pour le dehors, ce qui confirme l'opinion de besoins futurs; presque tout ce qui était disponible en belle qualité a été vendu. Les prix sont fixés comme suit: Froment de Noirmoutier 21,50 les 80 kil., de Pornic 21,25 à 21,50; de Donge 21,25 à 21,50; de Chalonnes 20,75 à à 21; de Saint-Gilles 20,75 à 21; de Beauvoir 20,50 à 20,75; de Bourgneuf 20,75 à 21,00; de Pont Rousseau 20,50; des Sables 20,50. — Seigles de Nantes de 13,25 à 13,50 l'hect.

**LIMOGES**, 30 novembre. — Froment 20,00. — Seigle 16,00. — Avoine 6,33 à 6,66. — Pomme de terre 1,50.

**TOULOUSE**, 1er décembre. — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75. — Seigle (cour nominal) 13,00. — Maïs 9,00. — Orge 11,00. — Avoine 8,50.

### Graineterie (par hect.).

**PARIS**, 4 décembre. — *Légumes secs.* — Haricots de Soissons 24 à 28,65; do Liancourt 16,65; do ord. 14,65 à 22,00; do suisses, rouges 16,35 à 18,00; do de Chartres, rouges, 16,35 à 18,00. — Pois cassés 29 à 30,00. — Lentilles de Gallardon 30 à 38,65; do pays et autres 22 à 26,00. — Lentillons 13,35. *Diverses*: Millet 13,35 à 16,00. — Vesces de printemps 12,65 à 14,00. — Criblures 8 à 12,00.

### Spiritueux (par hect.)

**SURGÈRES**, 1er décembre. — Eau-de-vie rassise 61 à 64,00; do nouvelle 52 à 55,00. — Vins rouge vieux 14,50 à 15,00; do nouv. 12,25 à 12,50; do pour distillerie 6,25 à 6,30. — Vin blanc 8,25 à 8,50.

**BORDEAUX**, 1er déc. — Les eaux-de-vie nouvelles arrivent lentement. Les énormes achats de vins blancs, qui ont été faits en primeur, dans le Cubcagais, Fronsadais et l'entre-deux mers, ont réduit les vins de chaudières et on a dans ce moment quelques difficultés à trouver des vendeurs en eau-de-vie de pays, à 44 fr. Les bons Marmande valent 45,50. Les Armagnac nouveaux sont tenus de 48.60 49 fr. Selon provenance, et encore à ces prix, ne trouve-t-on rien sur place, il faut faire venir.

**BÉZIERS**, 30 nov. — Notre place est toujours sous l'influence des intéressés à la baisse qui font tous leurs efforts pour comprimer les cours, espérant par là lasser les propriétaires et obtenir l'énorme quantité de marchandises dont ils ont besoin pour remplir leurs engagements de novembre et décembre. Cependant les livraisons de novembre sont lentes; la marchandise est rare, les fabricants ne peuvent en fournir et le propriétaire persiste à garder sa récolte en magasin. Aussi, pendant la semaine, ne s'est-il fait qu'une quarantaine de pièces à 67 fr. pour les 4 premiers mois; et l'on offrait 65 fr. et le cours pour le disponible. Ce matin, on demande à 65,50 et le cours avec apparence de hausse.

Le cours des 3\|6 disponibles vient d'être fixé à 65,50 pour 165 pièces.

Il ne s'est rien fait de décembre en mars: faute de vendeurs à 66 fr.

10 pièces pour mars et avril ont obtenu 67 f. 3\|6 de marc, 50 fr. pour 54 pièces.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

**COULOMMIERS**. — Il s'est vendu sur notre place 67 chevaux de 525 à 750. — 26 do hors d'âge 30 à 230. — 3 bêtes asines de 40 à 65. — 56 vaches laitières de 90 à 160. — 49 génisses de 210 à 370. — 197 veaux gras, sur le pied de 1,08-0,98-0,86 le kil. — 102 veaux d'élève 10, à 25 l'un. — 113 grands porcs de 42 à 51. — 47 porcs d'élève de 11,00 à 32,00. — 4 chèvres de 7 à 12 fr. l'une.

**NANGIS**, 4 décembre. — 319 veaux 1,10-0,80. — 26 bœufs 1,20-1,00. — 128 vaches 0,90-0,80. — 72 moutons 0,90-0,80. — 20 porcs 1,00-0,80.

**STRASBOURG**, 2 décembre. — 60 bœufs amenés et tous vendus 1,24-1,16, sans variation, marché faible, vente active. On a abattu pendant la semaine 346 porcs 1,00. — 233 veaux 1,20. — 115 moutons 1,20. — 24 taureaux 0,80-0,72. — 17 vaches 1,00-1,10-1,00. — *Suif cru* 0,86 à 0,90, baisse 0,05. — *Cuirs verts* 0,84 à 0,92.

**NANTES**, 3 décembre. — Au marché de Nantes de vendredi dernier, les bœufs gras avaient repris un peu de faveur et se vendaient mieux. Les moutons étaient toujours chers et les veaux avaient encore augmenté de 5 c. par 1\|2 kil. sur le prix du marché précédent; ils sont donc à 60 c.

Hier, jour de la Saint-André, le champ de foire n'était pas très bien garni en bétail; les bœufs gras manquaient totalement; les bœufs maigres et les vaches se sont mal vendus et avec baisse dans les prix, parce que les cultivateurs, à cette époque de l'année, ont fini tous leurs travaux, et sont peu pressés de se charger de bétail.

La veille de la foire, on a placé quelques chevaux de luxe, mais sur le champ de foire, les chevaux de trait et leurs bidets de pays étaient peu recherchés; ils se sont vendus en baisse.

**MARCHÉ DE POISSY** du 5 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1083 | 1053 | 30 | 1 18 | 1 06 | » 95 |
| Vaches.... | 74 | 72 | 2 | 1 08 | » 90 | » 71 |
| Veaux..... | 676 | 676 | » | 1 20 | 1 » | » 80 |
| Moutons.. | 8331 | 7909 | 412 | 1 36 | 1 14 | » 90 |


Librairie d'Etrennes et d'Education de Mme Ve LOUIS JANET, rue Saint-Jacques, 59 à Paris. — Un vol. in-8o jésus. (Ouvrage terminé.) Prix, broché : 17 frances.

RÉVOLUTION D'ANGLETERRE. **CHARLES Ier**, SA COUR, SON PEUPLE ET SON PARLEMENT. 1630 à 1660

Histoire anecdotique et pittoresque par **PHILARÈTE CHASLES**, professeur au collège de France.
18 gravures anglaises sur acier, magnifiques portraits sur bois et illustrations dans le texte.

**Pour paraître le 10 décembre prochain.** — (Collection de A. Carême.)

**TRAITÉ DE L'OFFICE, PAR M. ÉTIENNE,**

Elève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. — 1 volume in-8o. Prix : 10 f. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels; de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles; — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'Office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans. — Au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table**.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

**Première livraison du tome troisième de**

**DESTINÉE SOCIALE**

**Par VICTOR CONSIDERANT.**

Prix : 3 francs. — Première moitié du troisième et dernier volume. — Par la poste : 3 fr. 80 c.

En vente chez l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, 60.

**MÉTHODE ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.**

**Par M. et Mme ÉMILE CHEVÉ.**

Un vol. grand in-8o de 336 pages. — Prix net : 7 fr. 50 cent., et par la poste, 9 fr. — Ecrire franco.

**POURQUOI LA MUSIQUE EST SI PEU RÉPANDUE EN FRANCE,**

Brochure grand in-8o, par M. **Émile CHEVÉ.** — Prix : 50 centimes; par la poste : 68 centimes.

*Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT**,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

**TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)**

IL A ÉTÉ ÉTABLI un Dépôt spécial DU GRAND **VIN** de **Bordeaux** **LA ROSE** Chez M. **RIVET**, déjà connu pour la vente des *vins* de **Champagne** **MOËT** et **CHANDON**, Boul. Poissonnière, No **8** à Paris.

On ne trouve que dans cette maison les **VÉRITABLES POUDRES** de **JULLIEN** pour le collage des vins.



Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible]

de travail, le *National* fait une profession de foi dont nous le félicitons de grand cœur. Qu'importe, d'ailleurs, qu'il commence son article en désignant la *Démocratie pacifique* par cette formule bouliquière : *Un journal du matin*.

Prenant texte de la nouvelle que nous avons donnée au sujet d'une combinaison ministérielle, qui aurait pour chef M. Molé, le *National* témoigne une profonde indifférence pour ces remaniements personnels qui ne changent rien au système de corruption et d'abaissement suivi depuis quinze années. Puis il ajoute :

« L'ordre social perpétue des injustices désolantes et qui se révèlent en haut par la corruption, en bas par d'effroyables misères, de tous côtés, par une croissante démoralisation. Il faut que le pays soit bien convaincu que la politique maintenue, développe ces symptômes de la décadence d'une nation, et que le moyen le plus court, le plus sûr de les faire disparaître, c'est de renverser cette politique. »

Le lien que le *National* aperçoit entre la corruption d'en haut et les misères d'en bas, n'est que trop réel ; mais où il se trompe, à notre avis, c'est quand il croit qu'un renversement politique suffirait pour remédier à un mal si profond et si invétéré. Le règne de la corruption gouvernementale remonte au-delà de 1830, et n'est pas l'apanage exclusif d'une seule forme politique. Le Directoire chez nous, ailleurs certaines aristocraties républicaines de l'antiquité ou du moyen-âge, ont assez prouvé que les Etats monarchiques ne sont pas les seuls où les influences corruptrices aient beau jeu à s'exercer.

Le *National* porte le défi qu'on lui cite une réforme quelconque susceptible d'améliorer les conditions des citoyens, « qui ne vienne fatalement se briser contre le mur élevé par l'organisation politique de ce temps-ci. » Eh bien ! nous commençons par dire qu'il n'est pas une organisation politique, quelle qu'elle soit, qui puisse résister à une manifestation énergique, soutenue, unanime de l'opinion. Les vices politiques sont, en général, l'expression, le reflet des vices sociaux, sur lesquels, nous en convenons, ils réagissent à leur tour d'une façon déplorable. Mais, dans un gouvernement représentatif comme le nôtre, quelque faussé que soit le gouvernement, il n'est pas une mesure d'amélioration populaire qui ne fût immédiatement imposée, sous peine de renversement, aux pouvoirs politiques, si elle était appuyée, réclamée, exigée par un million de citoyens, suffisamment édifiés sur sa valeur. C'est donc à proposer des moyens dont l'évidente efficacité entraîne l'adhésion générale des esprits, que doivent s'attacher les feuilles démocratiques, sûres de faire prévaloir auprès du Parlement et du pouvoir exécutif, de quelque mauvais vouloir qu'on les suppose animés, toute mesure bien définie d'amélioration du sort du peuple pour laquelle le peuple lui-même se sera passionné. Le défaut d'une semblable initiative de la part des éducateurs de la pensée populaire a contribué, autant que l'insouciance et l'égoïsme ombrageux des gouvernants, à perpétuer les douleurs de la situation actuelle. Cette réserve faite, nous continuons à citer avec éloge le *National* :

« Autant que personne nous avons à cœur l'amélioration des classes laborieuses ; autant que personne nous sommes pénétrés de la nécessité de remédier à ces iniquités pleines de troubles pour le présent, pleines de tempêtes pour l'avenir, qui établissent une sorte de guerre permanente entre les enfants de la même patrie. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous signalons ces plaies et que nous avons supplié ceux qui gouvernent d'y jeter les yeux. Vaines prières ! La moindre réflexion nous a dès longtemps [illegible] comme sans exclusion, et en prenant pour base la dignité de l'homme, pour boussole l'égalité des citoyens, nous cesserions de nous occuper de politique. »

Nous prenons acte de cette déclaration. Nous constatons avec plaisir que les plus ardents promoteurs de la réforme politique en viennent eux-mêmes aujourd'hui à la considérer simplement comme le moyen des réformes sociales, qui sont le véritable but. A l'égard de celles-ci, les lois de septembre n'empêchent nullement qu'on ne s'explique ; nous espérons donc que le *National* exposera le plan qu'il suivrait dans leur accomplissement s'il disposait d'un instrument politique à sa convenance. Il ne suffit pas de témoigner un généreux désir en faveur des améliorations sociales ; il faut indiquer ce que l'on entend par là et comment on se propose de le réaliser.

## Affaires de Taïti.

Nous avons cité hier des faits graves. Il est constant que la reine Pomaré n'était pas libre à bord du bâtiment anglais le *Basilic*. Tous les chefs de Taïti, un seul excepté, réunis en assemblée générale auprès du gouverneur français, ont témoigné le désir d'avoir la paix et reconnu hautement la souveraineté de la France. Les révoltés eux-mêmes promettaient de déposer les armes aussitôt que la reine serait descendue à terre. La reine cependant restait sur le *Basilic* ; elle refusait de quitter le bord et de se rendre aux vœux des chefs. Eh bien ! il résulte du rapport de l'aide-de-camp du gouverneur que le refus de la reine est absolument du fait de M. Hunt ; que le commandant du stationnaire anglais a remplacé très avantageusement le missionnaire et consul Pritchard. Pomaré est évidemment une femme faible, sans idée, sans volonté, qui n'a jamais su qu'obéir à quelques Anglais hostiles à l'autorité française. Or, ces Anglais (et voilà ce qui est fâcheux) sont des agents officiels, des officiers, et ce sont conséquemment les représentants de la Grande-Bretagne qui sont responsables du sang versé à Taïti.

Il est de l'honneur du peuple anglais, un moment trompé par l'excitation des passions religieuses, de comprendre que les Pritchard et les Hunt compromettent la dignité de la nation. Il ne peut pas convenir à sa loyauté de permettre que ses représentants fomentent des troubles contre une nation amie et fassent verser le sang des sauvages et des chrétiens. Le peuple anglais ne peut pas, sans un tort grave et sans danger pour la paix du monde, prendre parti pour quelques agents vraiment coupables, et favoriser la politique tortueuse de l'aristocratie qui le gouverne. Il ne faut pas que la guerre générale puisse sortir d'un petit îlot de la mer du sud ; qu'un si mince intérêt puisse mettre le monde en conflagration.

Pourtant, le gouvernement de France ne peut plus, sans lâcheté, tolérer la continuation de ces manœuvres des agents anglais. Si le Cabinet français n'obtient pas immédiatement le rappel et le désaveu du capitaine Hunt, s'il n'obtient pas du gouvernement anglais de sérieuses assurances pour l'avenir, il aura manqué de la manière la plus grave à ses devoirs envers le pays.

La *Presse* dit :

« De tous les journaux qui ont emprunté à l'*Univers* la lettre de M. le vicomte de Châteaubriand, le *Journal des Débats*, la *Quotidienne* et la [illegible]

Pour nous et pour tous les amis des lettres, il est à désirer que la *Presse* ait raison, et que soient levés les scrupules de M. de Châteaubriand. Nous n'avons personnellement aucun intérêt sérieux à ce que la *Presse* éprouve des contrariétés, et nous avons tous intérêt à entendre la confession d'une grande âme : tous nous avons le désir pieux de saluer encore de nos applaudissements le poétique vieillard et d'ajouter, avant qu'il descende dans la tombe, une couronne à son front.

## Pays d'Orient.

**INDE, SCIND, PANDJAUB, KABOUL, BOCKHARA, BORNÉO, MAURICE, BOURBON, MADAGASCAR.**

Le gouverneur-général sir Henry Hardinge devient populaire dans le Bengale. Il se préoccupe de l'éducation des enfants indiens ; il encourage tous les arts de la paix.

La création des banques devient une manie dans l'Inde. Il y en a aujourd'hui à Agra, à Delhi, à Mussoorie, à Simla, et l'on va en fonder une à Meerut. Ainsi, voilà des foyers d'activité industrielle formés jusqu'aux extrémités de l'empire, vers le centre de l'Asie. (Mussoorie est au pied des monts Himalaya, à égale distance (5 ou 6 lieues) du Gange et du Sumna, vaste affluent du Gange et qui traverse Delhi, Agra, Hallalabad. Simla est encore plus au nord, sur la frontière même du Lahore, à quelques lieues du Suttledje et du Girree, affluent au Sumna.)

Dans le Scind, les troupes anglaises sont décimées par les fièvres. Mais voyons-nous que les journaux anglais en prennent occasion de récriminer contre la politique du gouvernement ? Demandent-ils qu'on retire l'armée des provinces nouvellement occupées au nord-ouest, afin d'éviter la maladie ? Non, les Anglais comprennent que leur mission est de vaincre la fièvre, d'assainir les contrées barbares, et de les civiliser. En France, cette terre de l'intrépidité, cette mère des braves, les journaux et les amiraux devenus vieux ne manquent pas d'objecter à la colonisation de Madagascar l'insalubrité de la côte. Et ces journaux, qui ont peur de la fièvre, s'indignent quand on leur dit que l'Angleterre prend aujourd'hui le premier rang parmi les nations chrétiennes. Ayons donc la hardiesse, le courage et la patience de l'Anglais, faisons comme lui, mieux que lui, si nous voulons que la France soit la reine du monde. Fondons des colonies, créons des empires sur le globe, et transformons les contrées sauvages en pays cultivés et riches, les peuplades barbares en nations chrétiennes.

Dans le Pandjaub, les armées des deux rajahs rivaux, Goolaub Singh et Heera Singh allaient en venir aux mains. On pense que Heera Singh sera mis en déroute, et que Goolaub Singh appellera au trône Peshora Singh.

Les troubles continuent chez les Mahrattes. Le gouverneur de Bombay prenait des mesures pour y mettre un terme.

On assure toujours que Dost Mohammed a envoyé une armée sous le commandement de son fils Akhbar-Khan, pour s'emparer de Peshawer et occuper le Kachmir.

On annonce que les manuscrits du malheureux Conolly, mis à mort par le Khan de Bockhara, sont entre les mains du docteur Wolf, qui revient de Bockhara.

Une expédition hollandaise est allée de Java à Bornéo pour s'enquérir de la perte du brick *Charles* et tirer vengeance des naturels.

Les Anglais ont eu réparation de l'insulte faite à un sujet britannique par le rajah de Koti à Bornéo. Trois bâtiments de l'Etat, la *Didon*, le *Sa*-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE[1].

### Quatrième partie.

#### LXIV. — UNE EMBUSCADE.

Les adeptes de Saint-Paul que nous avons laissés dans les prisons de Trapani n'y restèrent pas long-temps. En les arrêtant dans la grotte de Polyphème, la police ne savait pas elle-même qui elle arrêtait ; instruite par ses espions qu'un rassemblement suspect devait avoir lieu dans une caverne du mont Eryx, elle avait commencé par mettre la main dessus, sauf à se raviser plus tard s'il y avait lieu. Empoignez toujours, avait-elle dit à ses sbires ; ensuite on s'expliquera tout à son aise.

Le matin, lorsque le justicier apprit que les prisonniers n'étaient autres que les membres de la philanthropique Confrérie des Nobles, c'est-à-dire la fine fleur de l'aristocratie trapanaise et qu'on n'avait saisi ni procès-verbaux, ni correspondance, ni papiers d'aucune espèce, il vint en personne rendre aux détenus la liberté, en se confondant en excuses et en rejetant toute la faute sur la maladresse de ses agents qui, pourtant, n'avaient fait que suivre à la lettre leurs instructions. Le comte Allégroni et ses complices en furent quittes pour une nuit passée en prison. La mystification de la police fut complète. Aussi, comment voir un conspirateur dans l'homme aux camées ? Et si la noble et charitable confrérie tenait ses assemblées la nuit, dans une caverne, d'une façon si mystérieuse, c'était par humilité chrétienne, afin de mieux cacher ses œuvres pies.

On devine que Fabio fut excepté de la commune délivrance, et qu'il resta sous les verrous afin de purger sa contumace ; mais l'affaire du duel n'était pas son plus grand danger ; depuis que la délation de la Zingara l'avait signalé aux soupçons de ses ennemis, comme l'auteur probable du meurtre de la Spagnola, depuis surtout que le major Dudley l'avait reconnu dans la chambre de Rafaella et que lui-même avait été son propre accusateur, il ne pouvait se faire et ne se faisait en effet aucune illusion sur le sort qui l'attendait.

Un courrier fut expédié sur-le-champ au général Mac-Farlane qui se trouvait encore à Mazzara, et, en attendant ses ordres ou son arrivée, le prisonnier fut tenu au secret le plus rigoureux. Le geôlier n'était pas disposé à se laisser ravir sa proie une seconde fois, et, de plus, il avait une revanche à prendre et une vengeance à satisfaire. Plus d'appartement noble, plus de visites, plus de ménagements. Mis au pain et à l'eau comme le dernier des criminels, Fabio fut jeté dans un cachot sombre, humide, avec les fers aux pieds et aux mains. Il n'y avait pas loin de son cabanon à un dammuso d'Artali. C'est alors seulement qu'il connut la captivité dans toute son horreur et les raffinements de la barbarie civilisée ; condamné à un silence absolu, à une solitude inexorable, privé d'air, de mouvement, de lumière, il avait, dans les froides ténèbres où il était plongé, comme un avant-goût du cercueil, moins le renoncement éternel et l'éternel repos des morts. Sa vie entière passait et repassait devant lui avec ses déceptions, ses mécomptes, et l'amertume des regrets ne faisait qu'envenimer encore la plaie saignante du présent. Tourment des souvenirs ! Quand le passé n'est pas pour le cœur un refuge, un lieu d'asile et de paix, il est de tous les supplices le plus douloureux, le plus aigu, et il est irrévocable !

Fabio comptait ses jours par ses fautes, et se voyait frustré du dernier espoir qui lui restât, celui de se réhabiliter par une action éclatante et de reconquérir ainsi l'estime de la reine et l'amour de Rafaella. Il faudra qu'elles m'admirent ! s'était-il dit orgueilleusement. Et maintenant, rejeté du haut de son rêve dans un abîme sans fond, il demeurait sous le poids du mépris. Plus de réhabilitation pour lui, plus de pardon : il n'avait en perspective qu'une mort infamante pour couronner une vie avortée.

A cette heure de sincérité et de repliement, il se rendait ce triste témoignage, qu'il avait tout poursuivi par le désir sans rien atteindre dans la réalité, et que tous ses projets avaient fait naufrage à l'heure de l'exécution. Esclave de la fausse position qu'il s'était créée lui-même, il n'avait été, en définitive, ni le mari de Rafaella ni l'amant de la reine, car la nuit de la Barbara n'avait pas eu de lendemain. Il en était de ses rêves d'ambition comme de ses rêves d'amour : ils s'étaient tous évanouis au moment où il les croyait près de se réaliser. Son patriotisme même n'avait été ni plus efficace ni plus fécond. Des paroles ne sont pas des actes, et la haine qui ne se traduit pas en faits n'est que vent et fumée. Il n'aurait pas même en mourant la consolation de monter sur l'échafaud comme un martyr politique ; il y monterait comme un assassin.

Etait-il victime d'une organisation fatalement et radicalement impuissante, ou si, capable virtuellement d'une grande destinée, il avait subi l'influence d'une mauvaise étoile ? Il se posait cette question sans la résoudre. Que d'hommes dont l'histoire est celle de Fabio ! Combien qui ébauchent tout sans rien conduire à terme, et qui, dans le fol enivrement de leur présomption, prennent l'aspiration pour l'action, et les fantômes du sommeil pour les réalités de la vie pratique et positive !

Le temps est lent dans les fers. Rien ne marquait pour Fabio le cours des heures, rien ne séparait, rien ne distinguait à ses yeux la nuit du jour : que le soleil éclatât radieux dans l'espace, ou que la lune baignât la nature de ses molles et pâles clartés, les ténèbres de son cachot étaient toujours les mêmes, et nulle voix du dehors, pas même celle du geôlier, n'interrompait le silence inflexible de son tombeau. Fidèle à son rôle de dissimulation, le comte Allégroni n'avait pas demandé à le visiter, et son ami le peintre Errante, malgré l'amitié du général Mac-Farlane, n'en avait pu obtenir la permission. On se rappelait trop la part qu'il avait eue dans sa première évasion, pour lui donner les moyens d'en préparer une seconde.

Un jour ou plutôt une nuit que le prisonnier était plongé dans ces silencieuses ténèbres et absorbé dans ses lugubres méditations la porte de sa prison s'ouvrit à l'improviste et il se vit entouré de sbires. Il crut que sa dernière heure était arrivée et qu'on avait résolu de le fusiller sans forme de procès. Poussé malgré lui par le plus impérieux de tous les instincts, l'instinct de la vie, il interrogea les bourreaux, mais il n'obtint d'eux aucune réponse ; leur consigne était évidemment de se retrancher dans une réserve cruelle et de lui laisser ignorer le sort qu'on lui préparait.

On brisa la chaîne qui lui liait les pieds, mais sans rendre à ses bras la liberté, et on le conduisit dans la rue dans un profond silence. Là d'autres sbires attendaient les premiers, et le funèbre cortége ainsi renforcé traversa la ville d'un pas précipité par les rues les plus obscures et les plus détournées. On arriva à la porte ; elle s'ouvre d'elle-même, comme par enchantement ; les ponts-levis s'abaissent, les sentinelles se rangent ; on est dans la campagne. Bientôt on s'arrête et les sbires consignent leur prisonnier à un détachement de carabiniers qui les relèvent. Fabio est garrotté sur un cheval et placé au milieu de la troupe, puis l'on prend au grand trot et toujours en silence la route de Palerme.

Fabio commença dès lors à comprendre qu'on le transférait dans la capitale pour donner à son procès plus de solennité, plus de retentissement. Il devinait juste : décidés à faire un exemple éclatant sur le meurtrier de la Spagnola, les Anglais n'avaient pas trouvé qu'une ville de province comme Trapani fût un théâtre assez vaste pour le coup de vigueur qu'ils voulaient frapper ; sans compter que, dans l'état de fermentation où étaient les Palermitains, la vue d'une procédure sommaire, suivie d'une exécution à grand spectacle, ne pouvait que produire sur eux un effet salutaire. Bref, la translation du prisonnier avait été décrétée.

Son escorte, autant qu'on en pouvait juger au milieu des ténèbres

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 20 novembre.

Cap, de la vaste Nouvelle-Zélande, de l'Australie, immense continent, du Scind, du Pandjaub !.. Pauvre France ! quel rôle on te fait jouer dans le monde !

## Presse départementale

Parmi les journaux conservateurs des départements, il en est qui, sur la question du jour, sur l'organisation du travail, professent une opinion toute différente de celle qui se produisait naguère dans les colonnes du *Courrier de Lyon* et que nous avons combattue. L'article suivant de l'*Impartial de Besançon* équivaut à une démonstration de la thèse déclarée absurde et séditieuse par quelques organes de l'aristocratie financière :

« Des faits nombreux attestent la nécessité d'assujettir le travail à une organisation régulière, conforme à l'ordre universel, à l'intérêt des maitres comme à celui des ouvriers. Cependant, cette thèse, soutenue par les organes avancés de l'opinion publique, rencontre encore une vive opposition parmi les personnes habituées à recevoir, sans les discuter, les traditions de la routine. Elles repoussent comme une entreprise stérile et vaine, toute tentative pour transformer et améliorer les conditions du travail, pour ennoblir les manifestations de l'industrie humaine, pour agrandir l'horizon des sociétés et les élever à une sphère de moralité et de justice supérieure à ce que nous ont donné jusqu'à présent les progrès de la civilisation. Ces personnes disent : Que parlez-vous d'organiser le travail ? Est-ce que ce n'est pas chose accomplie depuis long-temps ? Est-ce que le degré d'extension et de perfectionnement où l'industrie est parvenue, ne suppose pas l'organisation du travail ? En effet, l'industrie, le commerce, le travail agricole sont organisés ; mais comment le sont-ils ? A peu près comme le serait l'armée, si le manque de budget régulier, de hiérarchie, de direction, livrait les troupes à la discrétion de quelques chefs subalternes, obligés de rançonner le pays pour subvenir aux dépenses nécessaires à l'entretien du soldat. Le travail est organisé, comme le serait, dans l'ordre politique, le gouvernement du pays, si, au lieu d'obéir à l'impulsion d'une autorité centrale, et de relier les intérêts particuliers de sa sphère d'activité aux intérêts généraux, chaque administrateur ne consultait que ses propres inspirations pour faire des lois et des règlements, pour lever les impôts, rendre la justice et exercer l'autorité dans tous ses détails.

L'état présent de l'industrie est plus défectueux que ne l'était le gouvernement de la France, alors que la faiblesse de l'autorité monarchique abandonnait les provinces aux rivalités de leurs chefs, aux divisions, aux discordes intestines, à tous les caprices des vassaux de la couronne. Cette combinaison politique, toute défectueuse qu'elle était, offrait cependant quelques apparences d'unité ; elle maintenait quelques éléments de solidarité entre les populations. Or, ces premiers principes d'ordre, on les chercherait en vain dans le milieu où se développe notre activité sociale. Ici, point de corporations qui réunissent les intérêts des travailleurs, point d'unité, point de solidarité. Il règne une lutte perpétuelle, une guerre interminable non seulement entre le capitaliste et les travailleurs, non seulement entre les forces industrielles des diverses populations, mais de plus entre les individus, entre les éléments qui fonctionnent dans un centre commun. En un mot, il y a dans l'industrie tous les effets de la concurrence illimitée, tous les vices, tous les désordres qui se produi-

nous trouvions réunis chez Mlle Mars. Vers minuit, nous quittâmes, vous et moi, l'illustre comédienne, pour aller faire une répétition du *Gladiateur*.

Vous déclarâtes formellement et généreusement que cette pièce ne pouvait être représentée le lendemain ; il n'en fallut pas davantage pour que M. Buloz vous adressât des injures grossières, impardonnables à un homme bien élevé, indignes surtout d'un homme qui représente l'autorité royale.

Nous quittâmes sur-le-champ le théâtre pour rentrer chez Mlle Mars, où Alexandre Soumet nous attendait. Le *Gladiateur* fut représenté le lendemain, malgré votre protestation. Je ne pus vous voir que dans l'après-midi, et j'appris alors que M. Buloz, après avoir eu l'audace de vous insulter publiquement, n'avait pas eu le courage de vous donner satisfaction.

Votre conduite fut noble et belle dans cette affaire, qui n'eut aucun côté *burlesque*, si ce n'est pour le commissaire du roi.

Tout à vous,

FRANCIS LACOMBE.

Mon cher Dumas,

Je lis aujourd'hui votre article sur M. Buloz, dans lequel il est question d'Alexandre Soumet. Personne, mieux que moi, ne peut vous renseigner là-dessus, car j'ai vu M. Magnin avec Soumet, et j'ai lu, à plusieurs reprises, la lettre que M. Magnin adressa à notre grand poète, après l'apparition de l'article sur *la Divine Epopée* ; article rédigé par un écrivain qui n'avait pas encore appartenu à la *Revue des Deux-Mondes*.

Si par hasard, ce que je ne pense pas, Alexandre Soumet avait perdu la lettre de M. Magnin, je puis la reproduire à peu près textuellement, car frappé du fait, j'ai retenu, sinon littéralement, du moins la donnée générale de toute la lettre.

Elle se trouvait divisée en deux parties :

Dans la première, M. Magnin s'excusait d'avoir été DUPE de M. Buloz qui lui retirait un article louangeur dont la première page était déjà écrite. *Il était loin de croire M. Buloz capable d'une telle perfidie.*

Dans la seconde partie de sa lettre, M. Magnin se proposait de réparer cet incroyable procédé en consacrant un article spécial à Alexandre Soumet dans ses Etudes sur les poètes dramatiques de l'antiquité, au risque de voir ses lecteurs s'étonner qu'il sautât d'un seul bond de l'antiquité aux temps modernes.

Maintenant, passons à autre chose que vous n'avez pas dit, que vous n'aviez pu dire puisque vous ne le saviez pas, mais qu'il faut que vous sachiez et que vous disiez.

Auguste Desplaces fut chargé de rédiger un long article sur *la Divine Epopée* dans la *Revue de Paris* : Desplaces est un admirateur de la haute poésie ; son article ne pouvait donc être que louangeur. Le conseil de rédaction l'accepta tel qu'il l'avait fait. On tira les épreuves ; Desplaces les corrigea ; ces épreuves étaient conformes au manuscrit ; mais entre la correction et l'impression définitive, des changements notables furent faits, et si malveillants, que Desplaces n'osa plus se représenter devant Alexandre Soumet, et que je fus obligé de l'aller chercher de la part du poète, lui assurant qu'il le croyait incapable d'un procédé qui ne pouvait s'imputer qu'à un ennemi.

Tout à vous,

FRANCIS LACOMBE.

Ce 6 décembre 1844.

De son côté, M. F. Bonnaire nous écrit pour établir sa qualité sérieuse de directeur de la *Revue de Paris*. Nous regrettons que M. Bonnaire, outre ses affirmations générales, n'ait pas donné un petit mot d'explication sur cette phrase de M. Maquet : « *C'est M. Buloz qui revoit les épreuves de la* Revue de Paris. »

Paris, le 6 décembre 1844.

Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

M. Dumas me prête, dans votre numéro de ce matin, une conversation

et je suis fier d'ajouter que tous les évêques de France sont unis, avec fermeté, dans l'intérêt de l'éducation religieuse. Je sais les belles qualités qui distinguent les Français, tout autant qu'aucun autre peuple de la terre, et il y aurait basse ingratitude de ma part à ne pas me rappeler la généreuse hospitalité par eux donnée aux Irlandais dans les temps de persécution. Au commencement de la Révolution française, je comptais 52 cousins, tous au troisième degré, servant dans l'armée française, à une époque où ils ne pouvaient pas être admis à servir dans l'armée anglaise. Trois de mes 52 cousins ont été promus au grade de généraux ; un d'eux a été inspecteur-général de l'infanterie française. Il a eu l'honneur d'obtenir du roi de France le commandement d'un régiment allemand appelé de Salm-Salm. Il eut l'étrange bonne fortune de toucher à la fois le traitement de général français et celui de colonel au service d'Angleterre. (On applaudit.) On comprend, dès-lors, que je dois de la reconnaissance aux Français. J'admire la ferveur chrétienne de la partie religieuse de la nation ; j'admire les nombreuses vertus dont elle est douée à un degré si éminent. En même temps je hais l'impiété française et je déplore les progrès qu'elle a faits en France. Le *Constitutionnel* a salarié Eugène Sue pour écrire toutes sortes de calomnies contre le clergé français, et le *National* en fait autant.

M. O'Connell parlant ensuite des affaire de l'association a dit : Vous savez maintenant que nous avions fait une halte dans notre poursuite du repeal, attendant de nouveaux renforts. Las d'attendre nous nous remettons en marche, et cette fois nous ne nous arrêterons que dans College-Green (applaudissements) ; nous marcherons toujours dans la même voie, nous serons fidèles à notre drapeau d'agitation pacifique : Dieu et les hommes, nous respecterons tout ce qui est sacré et nous continuerons de professer cette doctrine dont je me déclare plus que jamais l'apôtre : il n'est pas d'amélioration au monde qui vaille la peine d'être conquise au prix d'une seule goutte de sang. (On applaudit.)

Je crois bien que de temps à autre quelques fédéralistes viendront à nous ; mais actuellement ils sont retenus par des prédilections whigs.— Il y avait à Kerry une vieille bonne femme qui avait un petit-fils imbécile. Ce petit-fils aimait fort à humer les œufs et telle était sa gloutonnerie que sa grand'mère était obligée de bien fermer son poulailler. Un jour il s'y glisse au moment où une poule pondait et il se met bravement à avaler œufs sur œufs. Un poulet déjà formé se met à chanter dans son gosier et mon gourmand de s'écrier : « Tant pis, tu as parlé trop tard. » Eh bien si les poulets fédéralistes chantaient un jour ou l'autre, je leur dirais : Vous parlez trop tard, c'est fini : le peuple ne vous gobera pas. (On rit.)

Quelques personnes s'étonnent que nous voulions mettre les wgihs dans la même catégorie que les fédéralistes ; mais vraiment il faut convenir que la puérilité excessive de leurs écrivains mérite ce dédain. Témoins l'*Examiner* qui a fait la guerre à ma toque.

Lorsque je parle en plein air ou dans de nombreuses assemblées, je suis forcé de me couvrir la tête, et si ma toque est élégante et coquette, je la dois (et je l'en remercie), à ma chère petite fille ici présente. (Tous les regards se retournent vers une jolie petite fille qui est à la galerie.) C'est elle qui veut que son grand'père soit coquet ; et si ma toque me va bien, je ne vois pas pourquoi je ne la porterais pas. (Rires et applaudissements.)

---

d'une nuit sans étoiles, se composait d'une douzaine d'hommes commandés par un officier et assistés d'un fiscal, nom qu'on donnait alors aux magistrats du ministère public. Pas un mot ne fut échangé entre l'escorte et Fabio, et les carabiniers mêmes ne se parlaient pas entre eux. Cette marche silencieuse à travers l'obscurité avait quelque chose de sinistre, de tragique surtout, quand on songeait que le point de départ était un cachot et le terme un échafaud.

On franchit les premiers milles sans rien distinguer et sans faire aucune rencontre. Passant rapidement sous le mont Eryx dont les hauteurs invisibles plongeaient dans les nuages, on déboucha dans les vastes pâturages qui, du pied de la montagne s'étendent jusqu'à la ville d'Alcamo. Jusque-là les pas des chevaux avaient retenti bruyamment sur les rochers et les cailloux du chemin ; une fois dans les prairies, l'herbe les étouffa, et rien ne troubla plus le silence de la nuit.

Fabio, privé de l'usage de ses bras, et livré par conséquent, comme Mazeppa, à tous les caprices, à tous les mouvements de la monture qui l'emportait vers la mort, serré de près, d'ailleurs, par son escorte qui veillait sur lui, surtout le fiscal, avec des précautions inouïes, Fabio n'entrevoyait pas même la possibilité de s'échapper, et s'abandonnait à sa destinée avec la résignation désespérée de la nécessité. Il n'en subissait pas moins, à son insu, l'heureuse influence du voyage ; le brusque passage de son cachot sans air à l'air libre et pur des campagnes, avait dilaté sa poitrine. Il respirait plus à l'aise, et son sang rafraîchi circulait dans ses veines avec une facilité nouvelle. Ce bien-être physique réagissait malgré lui sur son esprit et donnait à ses idées une direction plus calme sinon plus gaie ; la pensée de la mort le dominait moins tyranniquement, et quelque chose qui ressemblait à l'espérance s'agitait sourdement au fond de son cœur.

L'aube pointa et lui découvrit à l'horizon le temple de Ségeste. Reporté violemment à Rafaella, dont la chère image régnait à jamais sur ces ruines consacrées par elle, il tomba dans une mélancolie qui n'était pas, quoique profonde, sans charme et sans douceur. Le souvenir du bonheur, dit le poète, est cruel dans l'adversité, et cependant Fabio contemplait sans amertume ces lieux bénis par l'amour. Il lui semblait retrouver en les voyant celle qu'il avait perdue ; il entendait sa voix et jusqu'au frôlement de sa robe dans les soupirs des longues herbes froissées par la brise ; il respirait sa suave haleine dans les parfums du matin.

— Rafaella ! s'écriait-il en lui-même dans l'ardeur de ses aspirations passionnées et sanctifiées par l'approche du moment suprême : noble Rafaella ! j'ai mérité la mort pour vous avoir trompée ; mais, s'il faut mourir, je veux mourir à vos pieds de repentir et d'amour !

Cependant, la caravane avait ralenti sa marche et allait en ce moment au pas sous la colline de Ségeste ; quoique le jour fût levé, les objets étaient encore fort peu distincts ; la nature était comme enveloppée d'un linceul gris. Le temple dessinait vaguement sur les vapeurs du matin ses colonnes sveltes et son gracieux fronton. Les grandes montagnes d'alentour sortaient lentement des ombres du crépuscule. La plaine était déserte : on n apercevait ni troupeau ni pâtre à l'horizon.

Tout à coup une décharge effroyable éclata au milieu de la caravane et presque sous les pieds des chevaux : deux carabiniers tombèrent ; les autres se rallièrent immédiatement en tirant leurs pistolets de leurs fontes et en ayant soin de placer entre eux le prisonnier ; mais ils ne découvraient personne, lorsqu'une seconde décharge encore plus meurtrière que la première, et qui semblait partir de terre, leur fit voir à quelques pas d'eux les assaillants embusqués et couchés sous les hautes herbes, le seul rempart qu'ils eussent trouvé dans ces vastes solitudes sans habitations, sans bois, sans rochers, sans accident d'aucune espèce. Les cavaliers poussèrent droit sur l'ennemi, qui fut bientôt debout et qui soutint de pied ferme leur choc et leur décharge ; mais, en ce moment, l'officier tomba sous la balle d'un tirailleur posté seul à vingt pas du champ de bataille et dont tous les coups portaient. Cette perte démoralisa le reste de la troupe, réduite, en quelques minutes, à cinq ou six hommes.

Fabio garrotté sur sa selle ne pouvait prendre aucune part au combat ; mais il profita de la confusion générale pour lancer son cheval du côté de ses libérateurs. En voyant sa proie lui échapper, le fiscal poussa un cri de bête fauve.

— Tuez-le ! tuez-le ! cria-t-il aux carabiniers en écumant de rage et en leur désignant Fabio, de cette manière, au moins, il n'échappera pas, vivant, à la justice, et la loi sera satisfaite.

Cette recommandation féroce était un ordre impératif dans la bouche d'un magistrat et les soldats obéirent avec la docilité passive de la discipline militaire ; plusieurs coups de feu partirent à la fois dans la direction du fugitif ; il fut atteint ainsi que son cheval et tous les deux roulèrent sur l'herbe de la prairie. Après ce lâche assassinat, les carabiniers qui n'étaient pas hors de combat, tournèrent bride, avec le fiscal en tête, et tous ensemble reprirent au grand galop la route de Trapani.

Les vainqueurs, au nombre de neuf, étaient masqués à l'exception du tirailleur sous la balle duquel avait péri l'officier et qui n'était autre que notre vieil ami Rosario, le braconnier de la Barbara. Mais les huit autres qui étaient-ils ? Ces combattants mystérieux étaient des Beati-Paoli trapanais commandés par Allégroni en personne. Deux avaient été blessés dans l'action, et un tué sur place ; ce dernier, le chevalier Vito-Vitali, que l'on retrouvait toujours au poste le plus périlleux, avait rendu l'âme en laissant échapper de ses lèvres mourantes ces quatre mots qui résumaient toutes ses passions, toute sa vie :

— Vengeance !.. Artali ! Madone !.. Absolution !..

Et, tandis que d'une main il faisait le signe de la croix, il serrait de l'autre sa carabine dans la dernière convulsion de l'agonie.

Allégroni s'empressa de porter secours à Fabio qui gisait sans mouvement, et perdait son sang par plusieurs blessures ; une seule était grave, mais l'était horriblement ; la balle, entrée par le côté, s'était logée dans les régions du cœur, où elle avait dû faire des lésions considérables. Le blessé fut dégagé de ses liens et porté sans connaissance près de la source au caroubier qui coule au pied de la colline. Là, on banda ses blessures sans le rappeler à lui-même, tant son évanouissement était profond. Couché sur l'herbe humide, il ne donnait aucun signe de sensibilité physique ou morale ; son visage plombé et tourné du côté du temple avait déjà la pâleur de la mort ; ses yeux, naguère si vifs, paraissaient éteints pour toujours ; sa respiration courte et intermittente disait seule que la vie ne l'avait pas abandonné ! Penché sur lui avec la sollicitude d'un médecin et la tendresse d'un père, Allégroni attendait avec anxiété son retour à la vie. Debout à côté de lui, Rosario recevait les ordres du comte en dévorant ses larmes.

Pendant ce temps, les morts, y compris Vito Vitali, avaient été ensevelis sur le lieu même où ils avaient péri, et les blessés étaient transportés à la Barbara, à l'exception de Fabio, qu'on avait craint de déplacer.

Le soleil s'était levé radieux sur les montagnes ; les rayons naissants doraient le front du mourant, comme le marbre d'une statue, et baignaient ses membres glacés sans les réchauffer ; la brise du matin se jouait dans ses cheveux noirs ; la nature en fête semblait insulter par ses splendeurs riantes à la mélancolie de cette funèbre scène.

En ce moment, parut une litière qu'on n'avait pas entendue venir, et une femme qui en occupait le fond poussa un cri déchirant à la vue du blessé.

(*La suite prochainement.*) CHARLES DIDIER.

### BULLETIN THÉATRAL.

Odéon. Reprise de *Christine à Fontainebleau*, d'Alexandre Dumas. Mlle Georges fait sa rentrée dans le rôle de Christine, qu'elle créa sur cette même scène il y a douze ans. M. Chotel joue Monaldeschi.

Français. *Valérie*, par Mlle Plessy ; le *Mari à la campagne*, par Provost, Mme Desmousseaux, Régnier.

Au Gymnase, on pleure à *Rebecca*, petite comédie sentimentale de M. Scribe, fort bien jouée par Mlles Désirée, Fernand et Rose Cheri et par M. Deschamps. Mlle Fernand est pleine de distinction. *Ivan le Moujick* est applaudi ; c'est d'un esprit honnête et libéral. Au Vaudeville, rire inextinguible avec l'*Ange tutélaire* et *passé Minuit*, ce petit chef-d'œuvre de M. Lockroy. Arnal, Bardou et beaucoup de jolies femmes. Au Palais-Royal, les polkeurs du bal Mabille ont forcé par leurs sifflets la *reine Pomaré* à se retirer. On ne veut pas que la glorieuse danseuse règne chez des barbares. L'*Etourneau* et les *Deux papas* font toujours fureur. Aux Variétés, Mlle Maria Volet danse la Mazurka adorablement ; mais, bon Dieu ! où donc Mesd. Ozy, Bressant et Charlotte, si gentille, ont-elles trouvé leur style de danse..?

été décapités au nom de l'empereur. Une autre version intéressante du même fait, rapportée par le commandant supérieur du même cercle, ajoute de plus que l'ex-khalifa a eu sa seconde jambe cassée, et qu'il a perdu son fils dans la fuite. »

## Extérieur.

**Chine.** — On lit dans le *Bombay-Monthly-Times* que tous les marchands hongs, convoqués à Canton pour le versement des 3 millions de dollars, composant leur rançon de guerre, s'étant refusés à les payer, se voient au moment d'être arrêtés. Quelques-uns des plus riches ont déserté leurs comptoirs.

**Angleterre.** — Le *Standard* annonce la publication prochaine, par les soins de M. Denis Lemarchant, de Mémoires sur le règne de George III, par Horace Walpole.

— Mardi matin une grande agitation régnait parmi les mineurs du Lancashire et du Cheshire. Chaque semaine, ils font des meetings dans lesquels il est dit que le travail n'est pas suffisamment rétribué, qu'il faut se joindre à l'Union et réunir des fonds pour faire face au chômage. M. Roberts, de Newport, l'avocat habituel des mineurs, a transféré son domicile à Manchester pour être plus près de ses clients. Samedi, dans toutes les mines, les ouvriers ont signé une pétition à leurs maîtres, demandant une augmentation de 4 sous sur chaque shelling qu'ils gagnent. Le chômage devait être général si leur requête était repoussée. Lundi, plusieurs meetings ont eu lieu ; celui de Lamberton contenait plus de 3000 personnes. Pas une mine ne travaillait. De nombreux discours ont été prononcés ; d'énergiques résolutions ont été prises. M. Roberts a dit qu'il était lui, prêt à assister gratuitement tous ceux qui voudraient recourir à ses conseils. La devise des mineurs est *Paix*, *Lois* et *Ordre*. Ils renoncent à user de leurs forces physiques dans la lutte. C'est seulement les lois constitutionnelles du pays qu'ils veulent invoquer.

(*Standard*.)

**Toscane.** — De nombreux Polonais, arrivant d'Alger, viennent de s'embarquer à Livourne pour Smyrne, d'où ils espèrent aller en Circassie combattre en faveur des montagnards. Ils disent que leurs compatriotes réfugiés en Belgique et en Angleterre forment des associations dans le même but. (*Journal de Francfort*.)

**Espagne.** — La discussion du titre 6 du projet de réforme de la constitution, a continué dans la séance de la chambre des députés du 30 novembre. Il a été adopté avec un amendement, ainsi que le titre 7 traitant de la *succession au trône*. Le lendemain dimanche la chambre ne devait pas siéger. Le lundi elle se proposait de terminer ses débats sur le titre 8 traitant de *la majorité du roi et de la régence*.

— L'attitude du congrès est de plus en plus ministérielle. Jamais on ne vit en Espagne assemblée plus servile. Elle a adopté dans sa séance du 30 un amendement de M. Egana supprimant l'article de la constitution qui portait que le roi ne pourrait sortir du royaume sans l'assentiment des cortès. La commission et le gouvernement se sont ralliés à cet amendement. Avant le vote, M. Martinez de la Rosa avait expliqué que, si le ministère n'avait pas pris l'initiative de cette mesure, c'est qu'il ne s'agissait pas d'une constitution nouvelle; mais que le cabinet se faisait un devoir d'accueillir favorablement le vœu de la chambre. Il résulte de ce vote que la reine sera libre de sortir du royaume sans être astreinte à consulter les cortès.

— Le 3 ou le 4, la discussion de la réforme sera close. Puis viendront, la semaine suivante, le budget et la loi relative au culte et au clergé.

— On parle plus que jamais du mariage de l'infante dona Luisa Fernanda avec le duc de Montpensier.

**Portugal.** — Nous extrayons de la correspondance de Lisbonne du *Morning-Chronicle*, les passages suivants :

« La dernière discussion parlementaire a fermement établi le despotisme en Portugal. Le ministre Costa Cabral n'a pas perdu de temps pour abuser du pouvoir illimité qu'il possède maintenant en toute sûreté. Il a déjà annoncé aux chambres la nécessité de bâillonner la liberté de la presse et, dans le courant de la semaine prochaine, une mesure sera adoptée à cet effet. Le lendemain, il a profité de l'occasion pour dire que le besoin se faisait sentir de défendre l'entrée du Portugal aux individus qui troublaient l'ordre public sous des prétextes religieux et qu'un projet de l'évêque d'Elva, antérieurement soumis à la chambre haute, paraîtrait avec la sanction du gouvernement.. »

— Le duc de Palmella est sur le point d'aller trouver sa famille en Belgique pour assister au mariage d'une de ses filles.

— L'état actuel des affaires ne peut pas durer. Les embarras financiers avant trois ou quatre mois seront funestes aux personnes qui tiennent les rênes de l'Etat.

Quant à un gouvernement réel, il n'y en a pas. Une poignée d'hommes, sans opinion politique aucune, sans principes arrêtés, qui s'enrichissent avec une effrayante rapidité et qui, un seul excepté, étaient, il y a deux ans à peine, dans une position misérable, sont aujourd'hui au pouvoir, et en usent dans un but purement mercantile. Au fond, ils ne tiennent pas plus au gouvernement absolu qu'au gouvernement constitutionnel, mais comme une certaine influence étrangère favorise l'absolutisme, ou a donné la préférence à ce dernier système. Ces hommes tracent la voie au retour de don Miguel, et sa majesté et son royal époux observent et encouragent leurs efforts avec une ignorance qui fait mal à voir.

## REVUE DES JOURNAUX DU 6 DÉCEMBRE 1844.

— Le *Constitutionnel* parle du projet qu'aurait conçu le ministère, si les chances ne lui sont pas défavorables, de dissoudre la chambre après la session prochaine. D'abord Nos Excellences redoutent les affaires nouvelles ; c'est moins encore par système que par conviction de leur incapacité qu'elles se gardent le *statu quo* ; mauvais payeurs. Elles demandent du temps pour s'acquitter envers le pays. Puis, heureusement le roi a la plus belle santé, la constitution la plus robuste ; son règne se prolongera sans doute ; mais la prudence exige que la chambre ait toujours, au moins, trois sessions à parcourir, afin que, si un évènement amenait un changement de règne, on fut séparé par un temps assez considérable du mouvement des élections générale. On poserait comme une sorte de règle

journal.

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

## Faits divers.

Les lettres closes par lesquelles les députés sont prévenus que l'ouverture de la session aura lieu le 26 décembre ont été distribuées hier.

— La rentrée des classes est aujourd'hui complètement effectuée dans les collèges de l'Université. Voici le résultat des états de présence qui viennent d'être transmis à M. le ministre de l'instruction publique.

Le nombre des élèves, dans les collèges royaux, qui était, l'année dernière, à pareille époque, de 20'767, est aujourd'hui de 21'890. Différence en plus : 1'123 élèves, dont 327 pensionnaires.

Le nombre des élèves dans les collèges communaux qui était, l'année dernière, à pareille époque, de 33'097, est aujourd'hui de 35'388. Différence en plus : 2'291 élèves, dont 822 pensionnaires.

Les collèges royaux et communaux réunis comptent, cette année, 57'278 élèves ; ils n'en comptaient, l'année dernière, que 53'864 : c'est pour l'année actuelle une augmentation totale de 3'414 élèves.

— Dans la séance du 4 décembre, M. Dutrochet, membre de l'Institut, a été élu membre de la Société royale et centrale d'agriculture, en remplacement de M. d'Arcet.

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 2° 20° au dessous de 0 ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 1° 6/10° ; à midi, 2° 5/10°.

— Le conseil d'Etat, tous les comités réunis, a discuté hier, en présence de M. le ministre du commerce, la question de l'organisation des prud'hommes à Paris. Il ne s'agit encore que d'un essai sur une petite échelle. C'est en faveur de l'industrie des métaux que cet essai aura lieu.

Le point sur lequel a surtout porté la discussion est celui qui concerne le mode d'élection. Le conseil doit être composé de quinze membres, dont huit choisis parmi les fabricants et sept parmi les ouvriers et les contre-maîtres. La question était de savoir si les fabricants et les ouvriers procéderaient à l'élection de leurs représentants respectifs, isolément et dans des réunions séparées. Après un long débat, il a été décidé que les élections auraient lieu simultanément et dans la même assemblée.

C'est ainsi que les choses se passent dans soixante-quatre villes où il existe des conseils de prud'hommes. Lyon est la seule où les ouvriers ont des réunions distinctes pour le choix de leurs délégués. (*Presse*.)

— Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner une inspection des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance de Paris. Deux inspecteurs-généraux de première classe et deux inspecteurs-généraux adjoints ont été chargés de cette mission. Les opérations ont dû commencer aujourd'hui.

— La messe de minuit, par mesure d'ordre sera encore célébrée cette année, le jour de Noël, à huit heures du matin, dans toutes les églises de la capitale.

— Le nombre des voleurs qui *travaillent* dans la capitale, selon M. Gisquet, s'élève à 10'000.

Sur ce nombre, 6'000 prendraient votre bourse sur un meuble, sur une banquette ou dans une loge de théâtre.

3'000 la prendraient dans votre poche.

2'000 crochèteraient votre porte.

1'000 à 1'200 s'introduiraient chez vous, la nuit, à l'escalade et avec effraction.

600 seraient dans le cas de vous assassiner pour effectuer le vol.

— C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé que le procès du sieur Hafnaër, caissier des Jésuites, serait jugé le 20 de ce mois par la cour d'assises de la Seine. Cette affaire n'est pas encore classée, et il est probable qu'elle ne viendra pas encore à la prochaine session.

— On se rappelle le meurtre commis dans le courant du mois dernier rue Laffitte. Nous apprenons que la cour royale (chambre des mises en accusation) vient de renvoyer devant la cour d'assises M. Paul-Eugène Savard de Maupas, comme accusé d'avoir porté des coups et fait des blessures ayant causé la mort sans intention de la donner.

— Les journaux s'occupent depuis plusieurs jours des divers épisodes d'un procès inouï peut-être dans les fastes judiciaires. M. R... avait reconnu par acte notarié deux enfants comme étant nés de lui et de la demoiselle Aimée T... Lorsqu'il réclama la transcription de cette reconnaissance sur les registres de l'état civil, le maire s'y refusa, en se fondant sur une reconnaissance antérieure, faite par M. L..., qui depuis a légitimé les enfants en épousant la mère. Le tribunal, on se le rappelle, attribua la paternité à M. R..., et annula la reconnaissance de M. L... Cette curieuse question d'état se représente devant les chambres réunies de la Cour royale, qui a déjà consacré toute une audience au commencement de ces débats.

— Nous apprenons à l'instant qu'un jeune homme de 19 ans vient de s'asphyxier dans une petite chambre de la rue des Deux-Ecus, n° 23. Ce malheureux, fils d'un cordonnier de la rue de l'Arbre-Sec, était, dit-on, séparé depuis quinze jours de sa maîtresse, et c'est à cette circonstance qu'on attribue sa sinistre résolution. Les moyens qu'il a employés pour l'accomplir sont de la dernière violence. Vers midi, il avait monté une grande quantité de charbon et une lampe allumée. Enfermé dans sa chambre, il s'était couché par terre, la tête à côté du réchaud qui contenait le charbon incandescent. En moins de deux heures l'asphyxie était complète. Cependant des soupçons avaient déterminé les voisins à donner l'éveil; mais tous les secours de l'art qui lui ont été promptement prodigués sont restés sans résultat. Il avait une main toute brûlée, et deux bouteilles ayant contenu de l'eau-de-vie indiquaient l'usage qu'il a dû faire de cette boisson comme agent auxiliaire de son suicide.

Alors, le beau-frère, ayant eu connaissance du vol de la malle, et ... de plus que son ressentiment : il alla trouver le procureur du roi et lui déclara ce qui s'était passé. Les prévenus furent aussitôt arrêtés. On parvint à retrouver la malle, qu'ils avaient essayé de faire disparaître ; mais elle ne contenait plus la lettre accusatrice ni le paquet de poison. Cependant, le beau-frère en avait gardé par devers lui un échantillon, qu'il a remis à la justice. On a reconnu à l'analyse que c'était une préparation composée principalement de mouches cantharides.

On a trouvé encore chez le jeune homme des lettres qui prouvent l'adultère, et qui serviront de base à un second chef d'accusation.

— « Décidément, s'écrie le *Morning-Chronicle*, notre projet de chemin de fer à travers l'isthme de Suez est ruiné. Les Français se sont glissés dans la manche du pacha, et ils combattent nos paquebots, nos malles et nos courriers, comme si les destinées du monde dépendaient de nos agents ! »

— Le ministre de la justice en Belgique, le baron d'Anethan, a présenté à la chambre des représentants le projet de loi depuis long-temps annoncé, relatif à l'introduction du régime cellulaire dans les prisons belges.

— Les Etats de Suède viennent d'adopter un projet de loi portant que nul ne pourra être mis en accusation pour crime de lèse-majesté sans l'assentiment préalable du roi. Trois ordres ont voté la loi. Celui de la noblesse l'a rejetée. On croit savoir que le monarque sanctionnera la mesure.

## TRIBUNAUX.

**JUGEMENT DANS L'AFFAIRE DE LA COMPAGNIE DES TROIS PONTS**

M. le juge-de-paix du 2e arrondissement a prononcé aujourd'hui deux jugements distincts dans la double affaire intentée contre la Compagnie des Trois-Ponts par M. Hingray, d'une part, et par MM. Basset et Moreau, d'autre part.

Le tribunal, considérant que, pour statuer sur les dommages-intérêts réclamés par les plaignants, il aurait à apprécier un acte émané de l'administration, et, comme tel, n'étant point de la compétence de l'autorité judiciaire, s'est déclaré incompétent, a renvoyé en conséquence les parties à se pourvoir devant qui de droit et les a condamnées aux dépens.

**LA PRESSE CONTRE L'ADMINISTRATION DES POSTES.** — La première chambre du tribunal civil a prononcé aujourd'hui sur la demande portée par M. Dujarier, gérant de la *Presse*, contre l'administration des postes, demande en restitution d'une somme de 11'000 fr. comme trop perçus pour droit de timbre. Voici le principal considérant du jugement :

« Attendu qu'il est constant et reconnu, en fait, que chaque feuille du journal la *Presse* et le *Bulletin des Tribunaux*, réunis ensemble, avait une étendue de plus de 30 centimètres ; que dès lors il y avait lieu, d'après l'art. 8 de la loi de 1827 combinée avec celle de 1830, à un droit de 4 centimes par chaque feuille, et à un supplément aussi de 4 cent. pour l'excédant des 30 centimètres : qu'ainsi, dans l'espèce de la cause, l'administration des postes n'aurait pas pu, sans violer la loi, percevoir un droit moindre de 8 centimes par feuille, puisque la destination du journal était hors du département où il se publie, et que la feuille excédait 30 centimètres carrés ;

» Par ces motifs, le tribunal déboute Dujarier de sa demande, et le condamne aux dépens. »

**AFFAIRE GENOUDE CONTRE *les Débats*.** — Les débats, sur la plainte en refus d'insertion portée par M. de Genoude, directeur de la *Gazette de France*, contre M. Armand-Bertin, directeur-gérant du *Journal des Débats*, ont été repris hier devant la 6e chambre correctionnelle, présidée par M. Pinondel. On sait que la lettre dont M. de Genoude a réclamé l'insertion, était une réponse à un article publié à l'occasion des élections de Savenay, et dans lequel le *Journal des Débats* alléguait que M. de Genoude avait été l'un des promoteurs des ordonnances de juillet 1830.

Me Philippe Dupin a plaidé pour M. Armand Bertin; Me Crémieux a répliqué au nom de M. de Genoude. M. l'avocat du roi a conclu au rejet de la demande.

— Bouvret, pauvre enfant de 12 ans à peine, comparait devant le tribunal de police correctionnelle (8e chambre), sous la prévention de vagabondage.

M. le président. — On vous a trouvé à Passy, au milieu de la nuit, couché sur la voie publique.

Bouvret. — Je ne savais trop où j'étais. J'avais marché toute la journée sans trouver à manger ; la nuit venait; il faisait froid, et j'avais peur d'être tout seul ; je me suis glissé dans un chantier, où j'ai trouvé un peu d'abri. Les gendarmes sont venus me prendre, ils m'ont bien réchauffé chez eux et m'ont donné à boire et à manger.

M. le président. — Vous n'aviez donc pas d'asile, que vous rôdiez ainsi toute la journée ?

Bouvret. — Non, monsieur ; je ne savais où aller.

M. le président. — Et votre papa, pourquoi n'alliez-vous pas chez lui ?

Bouvret. — Papa était un ouvrier carrier; il est mort il y a deux ans.

M. le président. — Et votre maman ?

Bouvret. — Maman était blanchisseuse ; elle est morte aussi il y a trois semaines.

M. le président. — Est-ce que vous n'avez pas d'autres parents ?

Bouvret. — Non, messieurs, personne au monde.

Le tribunal acquitte le pauvre abandonné, et ordonne qu'il sera élevé dans une maison de correction. M. l'avocat du roi Saillard a bien voulu prendre l'engagement de le recommander spécialement à l'administration.

La première livraison du tome troisième et dernier de **DESTINÉE SOCIALE**, par M. Victor Considerant, a été récemment mise en vente par la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10. Cette partie de l'ouvrage qui forme la première moitié du troisième volume, et qui est consacrée à l'éducation, a été, en outre, remaniée, tirée à part, et composée avec une introduction qui lui est spéciale, une publication séparée, que la Librairie sociale met en vente aujourd'hui sous ce titre : **THÉORIE DE L'EDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE**, *dédiée aux mères*, par Victor Considerant. (Voir aux annonces.)

Cet ouvrage, dont la publication est d'ailleurs on ne peut plus oppor-

role, de l'influence qu'exerce aujourd'hui cette maladie sur les populations; de l'inoculation de la vaccine, et du degré d'utilité des revaccinations, les mercredis et vendredis, à onze heures. Les études cliniques auront lieu tous les jours à l'Hôtel-Dieu, à sept heures et demie du matin, les dimanches et jeudis exceptés.

*Histoire naturelle des corps inorganiques.* — M. Elie de Beaumont, membre de l'Institut, Académie royale des sciences, traitera de la géologie pratique, les mardis et samedis, à une heure et demie.

*Histoire naturelle des corps organisés.* — M. Duvernoy, correspondant de l'Institut, Académie royale des sciences, et de l'Académie royale de médecine, traitera des principales et récentes découvertes concernant l'organisation des animaux, les lundis et jeudis, à une heure.

*Embryogénie comparée.* — M. Coste exposera l'ensemble des phénomènes que les animaux présentent pendant leur développement, les mardis, et samedis, à une heure et demie.

*Droit de la nature et des gens.* — M. de Portets traitera du droit naturel, les mardis et samedis, à neuf heures du matin.

*Histoire des législations comparées.* — M. E. Lherminier sera suppléé par M. Rapetti, docteur en droit, qui exposera l'histoire de la propriété romaine, germanique et féodale, les mercredis et samedis, à trois heures.

*Economie politique.* — M. Michel Chevalier traitera de l'histoire du crédit, les mardis et samedis, à midi et demi.

*Histoire et morale.* — M. Michelet, membre de l'Institut, Académie royale des sciences morales et politiques, appliquera les principes de la philosophie de l'histoire, exposés dans les deux années précédentes, à l'histoire des trois derniers siècles, les lundis et jeudis, à trois heures.

*Archéologie.* — M. Letronne, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, traitera de l'archéologie égyptienne, principalement dans ses rapports avec celle des autres peuples de l'antiquité, les mercredis et samedis, à deux heures et demie.

*Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque.* — M. Quatremère, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquera les livres des Rois, les psaumes et le livre de Job, les lundis et mercredis, à une heure et demie.

*Langue arabe.* — M. Caussin de Perceval expliquera les chapitres XII et suivants du Coran, la Moallaca de Tarafa, et les Mecamât de Hariri (texte et commentaire publiés par M. de Sacy), les mercredis et vendredis, à huit heures et demie du matin.

*Langue persane.* — M. le chevalier Amédée Jaubert, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et, en son absence, M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquera l'histoire de la dynastie des Sas-

... et demie.

*Littérature française.* — M. J.-J. Ampère, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, ayant obtenu un congé, son cours n'aura pas lieu pendant le premier semestre.

*Langue et littérature slave.* — M. Adam Mickiewicz, chargé de la chaire à titre provisoire, ayant obtenu un congé, son cours n'aura pas lieu pendant le premier semestre.

*Langues et littératures d'origine germanique.* — M. Philarète Chasles commentera, les mardis, à deux heures, Goëthe, lord Byron, Schiller et Walter Scott.

Il donnera l'explication littérale du texte d'Othello, les samedis, à dix heures et demie.

*Langues et littératures de l'Europe méridionale.* — M. E. Quinet traitera de la littérature et des institutions comparées des peuples du midi de l'Europe, les mercredis, à une heure. Les vendredis, à neuf heures, explications des textes et commentaires historiques.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 5 DÉCEMBRE.

THIRY, ancien serrurier, rue des Brodeurs, 4. Juge commissaire M. Grimoult; syndic provisoire, M Pellerin, rue Lepelletier, 16.

GUION, graveur estampeur, rue Fontaine-au-Roi, 49. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19.

CHENESSEAU, marchand laitier, rue d'Astorg, 50. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Dlle HENNEGRAVE, lingère, rue Neuve-des-Petits-Champs, 53. Juge commissaire M. Lamaille; syndic provisoire M. Hellet, rue Sainte-Avole, 2.

Du 25 septembre dernier.

LEMAY, tailleur, rue du Haut-Pavé, 5. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic-provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

## Bourse du 6 décembre 1844.

Après avoir baissé jusqu'à 81 60, le 3 p. 0/0 s'est relevé vers la fin de la Bourse et fermé à 84 75 comme la veille. La coulisse continuant ce mouvement a fait 84 90. Le 5 p. 0/0 au contraire a reperdu 40 centimes.

Parmi les chemins de fer qui ont en général monté, on remarquera cependant une légère dépression sur celui d'Orléans et 10 fr. de baisse sur Marseille.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant; Lots d'Autriche, 422 50. — Espagne passive, 6. — 3 p. 0/0, 36 1/2. — Belgique 1831, 102 5/8. — 1842, 106 3/4. — Récépissés Rothschild, 99,50. — Grand'Combe, 1425. — Comptoir Ganneron, 1047 50, 1035. — Obligations de Saint-Germain nouv. 1212 50. — Id. Versailles nouv. 1175. — Id. Stras-

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Marseill. | 932 50 | 930 » | B. 5 » 935, 927 50, 927 50. | 5.10 » |
| Montpell | » » | » » | » » | » » |

| LONDRES, 4 DÉC. | C. DE LA COULISSE. | Primes. |
|---|---|---|
| Consol.... 99 7/8. | Av. 84 80. | F. c. 84 90 75 d. un. |
| Esp. act... 24 7/8. | Ap. 84, 82 1/2. | F. p. 85 25, 40 d. un. |
| Portug..... 55 1/4. | | 65 75 d. 50. |
| Mexic...... 36 1/2. | Rep. Fin c. F. pr. | F. c. 120 65 95 d. 50. |
| Brésil...... 88. | 3 0/0 5, 10 20. | |
| 5 0/0 holl. 99 1/4. | 5 0/0 30, 32 1/2. | Orl. 1085, 1082 50 d. 10. |
| 2 1/2 do... 63 1/8. | | Mars., 967 50 d. 10. |
| Rouen...... 39 5/8. | Bons du Trésor. | Strasb., 293 75, 295 d. 10 |
| Orléans..... 41 1/4. | 3 1/8 à 5 mois. | |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 82,00; courant du mois, 83,00 à 82,50; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 84,50; 4 derniers, 86,00 à 86,50; 4 derniers, 87,50 à 88,00.

LILLE — Colza, 75,55 à 76,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 91,00 à 00,00; courant du mois, 91,00 à 00,00; janvier, 87,00 à 88,00; janvier et février, 85 00 à 86,00; 4 prem. mois, 83,00 à 84,00; 4 d'été, 80,00 à 81,00; 4 derniers, 80,00.

SAVON. — Disponible, 90 fr. les 100 kil.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 7 décembre.

7 h. » OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Valérie. Mari à la campagne.
7 h. » ITALIENS. —
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Le Maçon.
7 h. » ODÉON. — Prem. de la reprise de Christine.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Satan, Ange tutélaire. Minuit. Follette.
6 h. » VARIÉTÉS. — Point du Jour. Chamboran. Pauvre Jacques. Mazurka.
7 h. » GYMNASE. — Iwan le Moujick. Rébecca. La Tirelire.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. 2 Papas. Chansonnette.
6 h. » PORTE-ST-MARTIN. — Dame de Saint-Tropez.
6 h. » AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. » GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. » COMTE. — Wamba. Physique. Augusta. Danses. Flageolet. Jeux.
6 h. » FOLIES. — Course au Cousin. 1re de la St-Nicolas. Prem. armes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 5 Décembre. | | | 6 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2130 q. | 49 k. | Arrivages | 1425 q. | 08 k. |
| Ventes | 2652 | 62 | Ventes | 1588 | 21 |
| Restant | 7139 | 18 | Restant | 6976 | 65 |
| Cours moyen | | 32.09 | Cours moyen | | 33,15 |
| Cours-taxe | | 32.45 | Cours-taxe | | 32,55 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 104 q. | 59 k. | 46 50 à 49 75 | Gr. | 32 q. | 97 k. | 45.20 à 50,30 |
| 1re | 241 | 94 | 33.10 à 34,00 | 1re | 426 | 49 | 33,00 à 35,65 |
| 2e | 919 | 85 | 29,30 à 32,50 | 2e | 342 | 91 | 30,55 à 32,50 |
| 3e | 101 | 37 | 27 40 à 00,00 | 3e | 3 | 14 | 27.10 à 00,00 |
| 4e | 13 | 45 | 19 75 à 21 65 | 4e | 33 | 37 | 20,00 à 21,20 |
| | 1,1405 | 15 | 29 30 à 33 75 | | 753 | 60 | 20,00 à 33,75 |

LILLE, 4 décembre. — Farines 1re 32.62. — Son 6,00.

### Cours des céréales (par hect.).

LAFERTÉ-GAUCHER, 4 décembre. — Froment 1re 19,32; 2e 19; 3e 18,32. — Seigle 8,22. — Avoine 5,66 à 6,32. — Orge 8.

GISORS, 3 décembre. — Froment 14 à 17. — Méteil 13. — Orge 8,50. — Avoine 5,80 à 6.

LILLE, 4 décembre. — Froment blanc 1re 20.85; 2e 19,87; 3e 19,02. — Froment roux 1re 18,76; 2e 17,79; 3e 17,01. — Seigle 11,50 à 12,50. — Avoine 7,75 à 8,25.

BOURBOURG, 3 décembre. — Froment 17,92. — Seigle 10,57. — Escourgeon 11.21. — Avoine 5,82. Le marché continue à être bien approvisionné. Le blé a haussé de 34 c. à l'hect., le seigle de 10 et les fèves de 1,52. L'escourgeon a baissé de 16 c., l'avoine de 29.

NANCY, 2 décembre. — Froment 18 à 19 (les 100 kil.). — Seigle 13,50. — Avoine (l'hect.) 5,50 à 6,00.

CHATEAUROUX, 1er décembre. — Froment 15 à 18,75. — Seigle 12,50 à 13,50. — Marsèche et orge 13 à 14. — Avoine 6,50 à 7,50.

BAYONNE, 2 décembre. — Froment 20 à 22,25. — Seigle 13,75 à 16. — Orge 13. — Maïs 11,50. — Avoine 7,50 à 7,75.

### Graines fourragères.

PARIS. — La vente des graines fourragères, et principalement celle de la graine de trèfle, est très active sur notre place et tend journellement à s'accroître. Depuis le commencement de la campagne, notre cours a constamment été au dessous de celui du Mans et de Bordeaux.

Il y aura toujours avantage incontestable pour les négociants de la Belgique et du Nord à s'approvisionner à Paris; non seulement parce qu'ils y trouveront un choix de qualités bien plus variées que dans une localité dont le cercle est restreint, mais encore à cause des moyens de transport peu coûteux d'ici à la frontière pour atteindre les chemins de fer de Belgique.

Nous offrons toujours de bons trèfles nouveaux à 100 fr. la balle; trèfle vieux 75 à 84 fr.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *Marché Saint-Antoine du 6 décembre.* — Foin 1re 50; 2e 45 à 46; 3e 40. — Trèfle 1re 34 à 35; 3e 22 à 25. — Paille de froment 1re 23 à 25; 2e 20 à 22. — Paille de seigle 31 à 32. — Paille d'avoine 1re 42; 2e 36.

TOULOUSE, 2 décembre. — Foin 37,50 à 42,50. — Luzerne 25 à 27,50. — Sainfoin 29 à 32,50. — Trèfle 25 à 27,50. — Paille 13 à 17,50.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

PARIS, *halle aux bestiaux* du 6 décembre. — 781 veaux ont paru sur place et il en a été vendu 769 à 1,36-1,16-0,96. — 104 vaches, dont 93 vendues 1,28-1,10-0,00. — 6 taureaux tous vendus sur le pied de 0,90.

LA CHAPELLE, *marché des 5 et 6 décembre.* — 821 porcs ont été amenés et 809 vendus 1,10-1,00-0,90. — 631 veaux, tous vendus 1,15-1,10-1,00.

Marché de POISSY du 5 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1863 | 1833 | 30 | 1 18 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 74 | 72 | 02 | 1 08 | » 90 | » 78 |
| Veaux..... | 676 | 676 | 00 | 1 20 | 1 00 | » 80 |
| Moutons.. | 8351 | 7909 | 412 | 1 36 | 1 14 | » 90 |

### Laines indigènes.

PARIS, 3 décembre. — Mère-laine (le kil.) en suint commun 1,60 à 1,80; métis 185 à 1,05; mérinos 2,10 à 2,59; lavée à dos commune 4,40 à 4,80; do 2e 5,00 à 5,50; do 1re 5,50 à 6,50; lavée à ch. m. laine 2e 6,25 à 7,00; do 1re 7,25 à 8,00; prime 8,00 à 10,00; agneaux communs 4,50 à 5,25; do 1re 6,50 à 7,50; noire 4,00 à 5,50; pelures 2,00 à 3,75; do noires 2,75 à 3,50; écouailles comm. 4,25 à 4,75; do 3e 5,00 à 5,50; do 2e 5,75 à 6,25; do 1re 6,50 à 7,25; do prime 8,00 à 10,50; du Midi Bayonne 1,80 à 2,00; do Béarn 1,50 à 2,00.

### Soies.

VALENCE, 3 décembre. — La foire de Sainte-Catherine à Joyeuse a été bonne; les prix ont un peu fléchi.

Les soies, première qualité, ont valu 32 fr., 31,75, 31,50 et 31 le 1/2 kilo.

Les deuxième choix: 30,35, 30, 29,50 et 29 fr. le 1/2 kilo.

A Aubenas, 30 novembre, les belles qualités, 31,75, 31,50 et 31,16 le 1/2 kilo.

Les deuxième choix, 30,25, 30, 29,50 et 29 fr. le 1/2 kilo.

A Avignon, les acheteurs continuent à rechercher les grèges de premier ordre 3/4 et 4/5 à 65 à 64 fr. le kilo.

Au dernier marché de Cavaillon, 56 à 57 fr. le kil. pour les Provence 14/16 marchandise courante. — 58 à 59 fr. les 13/16.

A Bagnols, 27 novembre, les soies courante 57,50 à 58 fr. le kilo.

A Nismes, à la date du 28 novembre: les 5/6 1re filat. valaient (le kil.) 65 à 65,60; 5/6 2e filat. id. 64 à 64,50.

A Marseille, la consommation a été de 1 balle Castravan à 11,50 le 1/2 kilo. — 4 b. Baffa 12 fr. — 2 b. Amazia 13,50. — 24 b. Salonique 21 à 25,50. — 1 b. B. L. G. 19,50. — 1 b. B. C. G. 21. — 7 b. Barutiine 12,50 à 13.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

**THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE,**

In-8. prix : 3 fr. **DÉDIÉE AUX MÈRES.** par la poste : 3 fr. 75 c.

Par Vor CONSIDERANT, ancien Elève de l'Ecole politechnique, membre du conseil général de la Seine.

**COLLECTION DE A. CARÊME. — LE CONSERVATEUR, PAR FEU APPERT,**

OU LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 5e édit.; 1 vol. in-8o de près de 500 pages avec 6 pl. — Prix : 10 fr. 50 c.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées; les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les *Vins*, par M. JOUBERT, une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.

Ces objections sont faites...

1° Au classement des risques et à l'échelle des primes ;

2° A l'évaluation des valeurs assurables sur lesquelles la contribution sera perçue ;

3° Au règlement des sinistres.

*Du classement des risques et de l'échelle des primes.*

On s'est toujours beaucoup préoccupé du classement des risques dans toutes les réformes qui ont été proposées pour les assurances, et la difficulté insurmontable que présente ce classement, a arrêté la plupart des réformateurs.

Il est bien certain que si l'on pouvait répartir avec équité la prime d'assurance proportionnellement aux chances d'incendie de chaque maison et de chaque mobilier, ce mode de répartition serait le meilleur. Il faudrait cependant que les frais de cette répartition ne dépassassent point les avantages qui en reviendraient aux assurés possédant les meilleurs risques, car alors l'injustice serait préférable à cette dispendieuse justice.

Malheureusement, on n'a jamais envisagé cette dernière face de la question qui est pourtant la plus importante.

Si le classement adopté par les compagnies était juste, rationnel, on pourrait très bien s'en servir dans un système d'assurances nationales ; car il n'y a aucune raison pour que l'Etat ne puisse faire aussi bien et même mieux que les compagnies. Nous pourrions employer ce dernier argument si une longue étude et une certaine expérience ne nous avaient démontré que la suppression de toute classe était ce qu'on pouvait faire de plus avantageux pour les assurés, attendu que les frais de classement dépasseraient de beaucoup le montant des sinistres. Ce résultat a lieu aujourd'hui dans les sociétés mutuelles les plus prospères.

Nous avons dit que les frais d'administration s'élevaient à la Mutuelle de Paris, à 10 centimes (c'est le classement des risques et les opérations successives nécessitées par ce classement qui absorbent presque entièrement ces 10 c.) et que la contribution pour sinistres était de 4 centimes par mille francs d'assurances, non compris les frais de police, de plaques et d'expertise.

En supposant que les assurés soient divisés en huit classes et que la première classe paie huit fois moins que la dernière, les assurés les plus favorisés auraient à débourser, dans cette hypothèse, 10 centimes pour cotisation, un demi centime pour sinistres, en tout, 10 centimes 1|2 pour mille francs de capital assuré.

Si l'on admet, au contraire, qu'on puisse faire l'économie des 3|4 sur les frais d'administration, en n'ayant qu'une seule classe d'assurés à 4 centimes, (l'Etat réaliserait proportionnellement par ce moyen une économie d'au moins 90 p. 0|0 sur les frais de la société Mutuelle), les assurés n'auraient plus à payer que 2 centimes 1|2 pour l'administration, 4 centimes pour sinistres, soit 6 centimes 1|2 au lieu de 10 centimes 1|2 qu'ils auraient à payer dans le système des classes.

Nous sommes ici beaucoup au dessous de la vérité. L'Etat ne dépense que 4 1|2 p. 0|0 pour le recouvrement des impôts directs. L'administration des assurances ne nécessitant pas un second travail pour la fixation et le recouvrement des primes, puisque celui des contributions directes pourrait lui suffire, ne coûterait donc pas plus cher. Supposons, cependant, que la direction des assurances par l'Etat absorbât 5 p. 0|0 du montant des sinistres, c'est-à-dire de 28 millions environ, ce serait une dépense de 1'400'000 fr.

(1) Voir les numéros de 25, 26 février, et 28 novembre

luer les valeurs assurables que pour apprécier la fortune de chaque contribuable ? Il n'est personne qui, en réfléchissant un peu à cette question, ne comprenne immédiatement que cette base est bien plus rationnelle et bien plus équitable pour répartir la prime d'assurance que pour répartir les charges publiques. Au surplus, l'attention du gouvernement est tournée depuis long-temps de ce côté, et il est indubitable que l'on fait tous les jours des progrès dans le sens d'une répartition plus juste. Les assurances, étant organisées sur les mêmes bases que l'impôt, profiteraient donc naturellement de toutes les améliorations apportées dans cette branche de l'administration.

Nous croyons avoir clairement démontré que, pour arriver à un bon résultat, il ne faut point se préoccuper du classement des risques, ce qui nécessiterait des dépenses excessives. La chose essentielle est de réduire le plus possible les frais d'administration qui, dans les sociétés actuelles les moins onéreuses aux assurés, dépassent les montants des sinistres vingt fois au-delà de toute proportion raisonnable.

Répétons encore que la formation des agents, la vérification des risques, la fixation des valeurs assurables, le règlement des sinistres, l'inspection des agents, la rédaction des polices, l'établissement et le recouvrement des primes, sont des opérations extrêmement dispendieuses dont les compagnies particulières ne peuvent se passer. On est même étonné, quand on voit la complication des rouages qu'il faut mettre en mouvement pour réaliser une assurance, que les compagnies aient obtenu d'aussi beaux résultats.

Toutes les opérations que nous venons d'énumérer et qui coûtent si cher aux compagnies particulières, se réduiraient à une seule : le règlement des sinistres, si la gestion des assurances était remise entre la main de l'Etat.

Cette dernière opération, nous l'avons déjà dit, se fait actuellement par le contrôleur assisté des répartiteurs communaux pour dégrever d'impôts les maisons incendiées et les propriétés ravagées par la grêle ou d'autres fléaux. Il suffirait, à la rigueur, d'apporter un peu plus de soin, d'attention et de régularité dans ce mode d'évaluation des sinistres pour qu'il pût être employé sans inconvénient comme par le passé. Nous en proposons néanmoins un autre qui nous paraît réunir tous les avantages désirables.

Ainsi donc, bien que l'uniformité des risques ne soit point d'une équité mathématique pour la répartition de la prime d'assurance, il n'en faudrait pas moins adopter cette uniformité, dans l'intérêt très positif des risques les moins dangereux, lors même qu'il ne s'agirait que de l'incendie. Nous allons faire voir, maintenant, que l'équité s'établit d'une manière très satisfaisante dans la répartition de la prime quand on prélève une seule et même contribution, comme cela aura lieu dans notre système.

Selon nous, le gouvernement doit commencer par assurer les contribuables contre la grêle, cet épouvantable fléau de l'agriculture, et contre l'incendie qui détruit chaque année tant de constructions et de valeurs mobilières. Il y a une raison de justice distributive qui doit le déterminer à proposer, tout d'abord, l'assurance simultanée de ces deux sinistres.

Les produits agricoles ne courent réellement de risque d'incendie, chez le cultivateur, que lorsqu'ils sont enlevés des champs et réunis en meules ou recueillis dans la grange, c'est-à-dire que, depuis février jusqu'en août, les produits du cultivateur offrent très

le versant des montagnes... sur les plaines, la foudre sur les arbres et les constructions. Il est bien certain aussi que les risques les plus sujets à l'inondation ont naturellement moins de chance d'incendie, et *vice versâ* ; que les constructions, plus exposées à être incendiées que les récoltes sur pied, courent moins de chance d'être ravagées par la grêle ; que la tempête, au contraire, dégrade les constructions, brise et déracine les arbres, mais fait peu de mal aux récoltes.

On peut comprendre facilement, par ces exemples, que, dans une assurance générale contre tous les sinistres, les risques se compensent à peu près les uns les autres, et qu'on peut très bien établir une prime unique sans blesser sensiblement aucun intérêt particulier.

D'un autre côté, les pertes occasionnées par ces derniers sinistres, ne s'élèvent pas à la moitié de celles produites par l'incendie et par la grêle ; ainsi, la prime n'aurait besoin d'être augmentée que de 15 p. 100 pour couvrir ce supplément de pertes, les frais d'administration restant à peu près les mêmes que dans l'autre cas.

On ne doit donc pas s'attacher à établir une proportionnalité mathématique entre le taux de la prime et les chances de chaque risque d'assurance, puisqu'en définitive, tout le monde trouvera une économie réelle dans l'uniformité, tandis que le système du classement ferait certainement augmenter la contribution des risques les moins chanceux eux-mêmes.

Il faut d'ailleurs envisager ce projet comme une institution sociale dans laquelle grands et petits se prêtent un mutuel appui contre les accidents qui peuvent entraîner la ruine d'un certain nombre d'individus, et où l'on se propose pour but de soulager les victimes du malheur, non pas seulement en proportion des chances de ruine courues par chacun, mais encore proportionnellement aux ressources dont chacun peut disposer, de telle sorte que l'économie, la justice et l'humanité se trouvent parfaitement d'accord.

Il ne faut jamais perdre de vue, dans cette question, que l'économie dans les frais d'administration est la chose qui importe le plus aux intérêts des associés, et qu'il faut simplifier les opérations autant que possible pour qu'elles soient moins dispendieuses. Nous insistons beaucoup sur ce point afin qu'on ne se laisse pas égarer, comme cela nous est arrivé d'abord, par le désir d'arriver à une répartition minutieusement exacte, à une justice abstraite, ce qui entraînerait à des dépenses considérables, sans conduire à ce but, impossible à atteindre pour le présent.

## Les Banquiers maîtres du Télégraphe.

La féodalité industrielle a encore vaincu ces jours derniers le gouvernement.

Celui-ci avait résolu d'établir un télégraphe électro-magnétique le long du chemin de-fer de Paris à Rouen.

C'est une dépense de 1'000 fr. par kilomètre ; soit, pour les 137 kilomètres de Paris à Rouen, 1'370'000 fr.

Mais il a fallu négocier avec les propriétaires du chemin pour établir les appareils, qui consistent en poteaux de bois résineux plantés de 50 en 50 mètres, lesquels soutiendront une sorte de rateau dont chaque dent pourra recevoir un fil différent en cuivre, par lequel l'électricité se transmettra ; de 400 en 400 mètres, il y aura, en outre, des poteaux plus forts pour supporter des appareils destinés à tendre ou à relâcher les fils.

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Quatrième partie.

#### LXV. — ADIEUX.

Lorsque la barque qui emportait Fabio eut disparu aux yeux de Rafaella, et qu'elle se retrouva seule dans sa chambre de Mazzara, elle tomba dans un morne accablement ; elle ne pleurait pas — elle avait tant versé de larmes, qu'elle n'en avait plus à répandre — mais son œil sec avait perdu son éclat splendide, et une pâleur matte décolorait son jeune et frais visage. Elle ne voulait recevoir ni voir personne ; rien ne l'intéressait plus, elle ne donnait à sa parure que les soins indispensables. Que lui importait maintenant sa beauté ? Sa jeunesse même était pour elle un objet d'épouvante, car elle éternisait sa solitude et sa douleur. Pourquoi vivre désormais, et pour qui ?

Elle passait de longues heures, de longues journées, à sa fenêtre, l'œil fixé sur la mer et absorbée dans une contemplation sans objet, car elle ne regardait, ne voyait, n'entendait rien ; la nature était morte à ses yeux comme le monde. Son oncle et la vieille baronne ne lui épargnaient pas les consolations ; mais, ignorant la vérité, leurs paroles n'avaient pas de sens, et, comme toujours, portaient à côté. Elle ne les recevait pas moins avec douceur et ne témoignait ni impatience ni fatigue.

— Je n'ai besoin que de repos, dit-elle un jour à son oncle, mais d'un repos absolu. Je sens qu'une retraite au couvent me fera du bien. Voulez-vous m'y conduire ?

— Soit ! répondit le baron, heureux de la voir prendre elle-même l'initiative d'une diversion dont il ne soupçonnait pas toute la portée. Puisque nous ne pouvons rien sur les évènements, autant vaut les attendre au couvent qu'ailleurs. Alcamo n'est pas si loin de Mazzara.

Rafaella ne répondit rien ; elle avait son projet, projet mystérieux, inébranlable, dont elle gardait le secret soigneusement, afin, sans doute, de n'avoir point à discuter sa résolution avec la philosophie voltairienne de son oncle. Elle parlait bien d'une retraite monastique, mais ce qu'elle ne disait pas, c'est que cette retraite était, dans sa pensée, irrévocable, éternelle. Le cloître ou Fabio, telle est l'alternative où elle s'était de tout temps placée : Fabio perdu pour elle, il ne lui restait plus que le cloître. Car que faire dans le monde sans une affection absolue, un intérêt exclusif ? Elle appartenait à Dieu par le plus irrémissible, le plus terrible de tous les vœux, le vœu du désespoir.

Le jour du départ arrivé, on se mit en route comme la première fois, Rafaella en litière et son oncle à cheval, afin, disait-il, qu'une seule pierre ne pût échapper à ses investigations, car sa passion archéologique dominait toutes les inquiétudes, toutes les alarmes que lui inspirait le sort de Fabio. Il appelait cela le triomphe de l'antiquité : *Triumphus antiquitatis*. On partit le soir pour éviter la chaleur du jour, et, remontant le fleuve Mazzara jusqu'à sa source, on prit la ligne droite à travers les gorges escarpées et solitaires du mont Polifo. On marcha toute la nuit sans rien voir, au grand regret du baron, qui avait compté sur la lune pour reconnaître une vingtième fois à Salemi, la position d'Halycia, ville siculo-grecque qui jamais, s'écriait-il avec orgueil, ne paya tribut aux Romains. Au lever du jour, on descendit des hauteurs de Calatafimi dans la plaine de Ségeste, et l'on entendit même de loin la fusillade des carabiniers et des Beati-Paoli.

— Voilà des chasseurs bien matineux, dit le baron sans se douter de rien.

Pour Rafaella, elle n'entendit même pas les coups de feu, tant elle était absorbée en elle-même. Elle ne sortit de sa préoccupation qu'en apercevant le temple de Ségeste aux premiers rayons du soleil, et fut saisie à la vue de ce monument qui lui rappelait tant de choses d'une émotion violente : c'est là que Fabio l'avait aimée, c'est là qu'il l'avait reniée ! Sa vie était concentrée dans ces deux termes, qui la résumaient tout entière.

En approchant de la source au caroubier, elle laissa tomber ses yeux machinalement sur le sombre groupe qui était auprès. D'abord, elle ne distingua rien ; mais, après quelques pas, elle vit un homme pâle couché sans mouvement sur l'herbe de la prairie, et cet homme.... ! Elle n'en put voir davantage : elle avait trop vu, ses yeux se fermèrent, un cri déchirant lui brisa la poitrine.

— Qu'y a-t-il ? Qu'y a-t-il ? s'écria le baron en pressant son cheval qui était resté en arrière.

Mais, avant qu'il eût rejoint sa nièce, elle s'était élancée de sa litière pour aller tomber à genoux à côté du blessé. Fabio était revenu à lui-même au cri poussé par elle, et ne vit qu'elle en rouvrant les yeux. Elle !... Rafaella !... à genoux devant lui !... Quel réveil ! Quel rêve ! Où donc se trouvait-il ? Etait-il déjà mort ? Etait-elle morte aussi, et leurs âmes réconciliées s'étaient-elles réunies à jamais dans le céleste Elysée de l'éternel amour ? Toutes ces idées et bien d'autres que nulle langue humaine ne saurait exprimer, lui traversèrent l'esprit confusément, avant qu'il eût conscience de la réalité. Enfin, la mémoire lui revint et avec elle le sentiment de son état. Ses joues se colorèrent, ses yeux voilés brillèrent d'un feu rapide, un sourire ineffable passa sur sa bouche.

— Rafaella !

Fut le premier mot, le seul qu'il put articuler, et en prononçant ce nom chéri, une auréole lumineuse parut illuminer son front ; mais elle s'éteignit promptement ; il fit un effort pour parler sans y parvenir, ses lèvres et ses yeux se refermèrent et la pâleur du tombeau se répandit de nouveau sur son visage.

— O Fabio ! Fabio ! s'écria l'infortunée Rafaella, dont tous les ressentiments s'étaient évanouis. Fabio, m'entendez-vous ?... Répondez-moi ! Au nom de notre amour, répondez, répondez-moi !

Fabio ne répondit point, mais une légère pression de sa main, qu'elle avait prise dans les siennes, lui prouva qu'il l'entendait et la fit palpiter d'espérance.

La tête penchée sur son visage et ses cheveux mêlés aux siens, elle réchauffait de son haleine ses joues glacées ; elle épiait du regard avec une fixité fébrile le premier mouvement de ses yeux ou de ses lèvres. En face de la mort, ou du moins de son image, tous les torts de Fabio étaient pardonnés, oubliés ; hélas ! n'étaient-ils pas expiés cruellement ? Quelle colère ne se fût apaisée dans un moment si solennel, si douloureux ? Rendue tout entière à l'amour par la pitié, Rafaella s'abandonnait sans résistance et sans contrainte aux entraînements de son cœur. La présence de son oncle et même celle du comte Allégroni ne lui causaient ni embarras ni distraction ; la passion foule aux pieds, dans ces crises suprêmes, les froides convenances du monde et les hypocrisies de la dissimulation ; d'ailleurs, l'état des deux vieillards était moins fait pour intimider que pour exciter sa compassion : tous les deux pleuraient amèrement ; l'un croyait voir expirer une seconde fois sous ses yeux le fils unique que Dieu lui avait donné puis ravi ; l'autre perdait celui qu'il avait choisi lui-même pour l'assister dans ses vieux jours ; il tremblait du moins de le perdre, car la défaillance de Fabio se prolongeait d'une manière alarmante ; une pâleur de plus en plus livide inondait son visage ; ses mains glacées se raidissaient dans celles de Rafaella ; un silence tragique régnait sur ce tableau de deuil ; on n'entendait que les sanglots entrecoupés des deux vieillards unis à ceux de Rosario.

En ce moment, une seconde litière, escortée de plusieurs cavaliers, arriva par la route de Palerme. Comme les morts étaient ensevelis et les mourants transportés à la Barbara, rien ne trahissait le sanglant combat qui venait d'avoir lieu, et la caravane traversa le champ de bataille sans

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 7 décembre.

la dictature de la haute banque? — Les choses iront-elles long-temps dans cette direction et de ce train-là ?

## Conflits sociaux en Angleterre.

Les journaux anglais rapportent de nombreux faits d'incendie causés par la malveillance des paysans, et des faits plus nombreux encore de meurtres et de violences sur les personnes des propriétaires et leurs agents en Irlande. Les choses en sont venues à ce point, que les journaux irlandais, qui déplorent l'*absentéisme* des propriétaires et les misères qu'il entraîne, sont obligés de convenir qu'il est dangereux et presque impossible, pour la plupart d'entre eux, d'habiter le pays, car ils sont exposés à être assassinés en plein jour dans les provinces, où le mécontentement est le plus vif.

Les journaux ministériels à Londres se montrent gravement inquiets de ces dangers croissants pour la personne et les propriétés, et le *Morning-Post* de jeudi dernier, le journal des conservateurs-bornes, propose sérieusement de défricher les prairies pour y cultiver le blé, afin de nourrir les malheureux qui sont poussés au crime par le défaut de subsistance. Le fait est, suivant l'observation de ce journal, qu'il n'y a dans la Grande-Bretagne qu'un tiers des terres cultivé, tandis qu'en France et en Allemagne, il n'y en a qu'un septième en prairies.

On écrit de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le mot en *avant*, prononcé par le roi à son arrivée au trône, est devenu décidément la devise de notre gouvernement. C'est, ce mot à la bouche que M. Flottwell, ministre des finances, a fait sa tournée dans les provinces rhénanes, c'est avec ce mot que M. Eichhorn, ministre de l'intérieur veut aborder les Etats provinciaux, qui ne tarderont pas à se réunir. Le progrès et l'amélioration du sort de la classe ouvrière, voilà certes une noble tâche à remplir. Que le gouvernement l'entreprenne sérieusement, et le pays ne lui fera pas défaut. »

— On lisait, ce matin, dans le *National* :

« Le bruit s'est répandu ce soir qu'Espartero était entré à Barcelone et qu'un soulèvement populaire l'avait rendu maître de la ville. Quoique cette rumeur ait obtenu beaucoup de crédit, et qu'on en fit remonter l'origine au ministère lui même, nos dernières nouvelles nous portent à la révoquer en doute. Ce ne serait pas absolument impossible ; mais c'est extrêmement invraisemblable. »

## M. James Polk,

### NOUVEAU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Nous empruntons à une Revue américaine quelques détails sur la vie politique de M. Polk.

M. Polk est le plus âgé de dix enfants ; il est né dans le comté de Mecklembourg (Caroline du nord), le 2 novembre 1795, et se trouve par conséquent dans sa cinquantième année. Ses ancêtres, dont le nom originaire était Pollock, émigrèrent d'Irlande il y a plus d'un siècle, et vinrent s'établir dans le Maryland. Le colonel Thomas Pollock, son grand-oncle, fut le promoteur et le premier signataire de la fameuse déclaration d'indépendance. En 1796, le père de M. Polk vint s'établir à Duck-River, dans le Tennessée, et y fonda un vaste établissement agricole. Cette contrée, qui est aujourd'hui une des plus florissantes et des plus

tion formidable. Il en appela alors aux électeurs qui le nommèrent de nouveau à une grande majorité.

En 1833, il fut nommé président du même comité, et on peut lui attribuer en partie la décision qui prévalut dans le parlement et amena la chute de la banque.

En 1835 et en 1837 il fut nommé, à une forte majorité, président de la chambre. Ses adversaires eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de rendre hommage à son impartialité, à la dignité de son caractère, aux talents qu'il a montrés dans cette position difficile : à la fin de la session de 1837, le congrès lui a voté des remerciements unanimes. Depuis, M. Polk a été deux fois élu gouverneur du Tennessée.

Tels sont les antécédents politiques de l'homme qui dirige aujourd'hui le gouvernement d'une des plus grandes nations du monde.

Nous recevons d'Abbeville une lettre d'un de nos correspondants, qui dément la nouvelle que nous avons donnée, dans notre avant-dernier numéro, de la mort de M. Boucher de Crevecœur de Perthes, auteur de l'ouvrage sur *la Création*.

C'est son père, M. Jules-Armand-Guillaume-Boucher de Crevecœur, qui est décédé à Abbeville, le 24 novembre dernier, à l'âge de 88 ans. Ce dernier était membre-associé de l'Institut, et auteur de *la Flore* d'Abbeville, et d'un assez grand nombre d'autres ouvrages, concernant les sciences naturelles.

En attendant la fin des lettres de M. Alexandre Dumas, et avant que, rentrant dans notre rôle actif, nous puissions déduire notre opinion sur les causes de la décadence du théâtre dramatique moderne, nous continuons nos fonctions de rapporteurs fidèles des pièces d'un procès qui, malheureusement, n'a pu se plaider sans soulever des questions personnelles. Nous recevons ce soir, de M. Magnin, la lettre suivante :

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

M. Francisque Lacombe a inséré ce matin, dans la *Démocratie pacifique*, des souvenirs entièrement inexacts sur la correspondance que j'ai eue avec M. Alexandre Soumet, à propos d'un article de M. Théophile Gautier sur la *Divine Épopée*, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il n'est pas vrai que le directeur de cette revue soit venu chez moi me retirer des mains un article déjà commencé. Jamais le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* n'a eu des procédés semblables avec moi ni avec aucun de ses collaborateurs, et assurément, aucun d'eux ne l'aurait souffert. C'est moi, qui me trouvant alors chargé de nombreux engagements, ai fait comprendre à M. Soumet, qui m'avait fait trois ou quatre visites, que je ne pouvais, pour le moment, parler de son ouvrage. Quelles qu'aient été les formes de regret et d'égard que j'aie cru devoir employer dans ma correspondance avec un homme que j'honore autant que M. Soumet, je suis parfaitement sûr de n'avoir pas employé les expressions que M. Lacombe me prête, et que rien n'aurait justifiées. Plusieurs lettres de M. Soumet, que j'ai entre les mains, confirmeraient au besoin mes propres souvenirs.

Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CH. MAGNIN.

Vendredi, 7 décembre 1844.

### REVUE DES JOURNAUX DU 7 DÉCEMBRE 1844.

Le *Courrier français*, en donnant, comme nous l'avons fait avec d'autres journaux, la statistique des voleurs qui *travaillent* dans la ca-

celui-ci. En conséquence il se retire du *Siècle*, mais il ne va point ailleurs. Il ne passe point d'un ami à un ami, il voudrait les garder tous deux, et il se demande avec anxiété s'il ne les perdra point l'un et l'autre.

## Faits divers.

— L'Académie royale de médecine a reçu depuis quelques mois, plusieurs travaux intéressants concernant la peste. Chargée, par l'ordonnance qui l'a instituée, d'éclairer le gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, l'Académie a nommé une commission de onze membres qui doit lui faire un rapport sur les questions scientifiques relatives à la peste, en s'aidant de tous les documents anciens et nouveaux qui sont ou seront mis à sa disposition.

Les membres de la commission sont : MM. Adelon, Bégin, Dubois (d'Amiens), Dupuy, Ferrus, Londe, Mêlier, Pariset, Poiseuille, Prus et Royer-Collard.

Cette commission vient de se constituer ; elle a élu président M. Ferrus, et secrétaire-rapporteur M. Prus. (*Moniteur*.)

— Les cours de la Faculté de théologie s'ouvriront le lundi 9 décembre à la Sorbonne.

— M. de Montalivet est parti depuis quelques jours pour Fontainebleau, où il dirige avec une grande activité les préparatifs des superbes fêtes qui vont avoir lieu dans la vieille résidence de François Ier pour célébrer l'arrivée de la duchesse d'Aumale.

— On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 novembre :

« Le directeur de l'intérieur de l'Algérie a pris un arrêté portant que les rues actuelles des Moulins, de la Montagne, Balthazar et des Rampes, situées toutes les quatre au faubourg Bab-Azoun, s'appelleront désormais rue Tanger, rue Mogador, rue Joinville, rue Bugeaud.

— Les journaux légitimistes confirment la nouvelle déjà donnée que le duc de Bordeaux allait fonder une ferme-modèle à Froshdorf pour y faire l'essai de nouvelles découvertes en matière de culture, et que plusieurs agronomes français devaient être appelés dans cette résidence.

— Hier vendredi 6 décembre, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 5° 4 10e au dessous de zéro ; aujourd'hui samedi, 7, à 6 heures du matin, 7° 2 ; et à midi, 4° 4.

— Il y a trois jours, au moment où l'employé du gaz ouvrait les conduits pour l'éclairage d'un magasin situé à l'entrée du faubourg du Temple, quelqu'un s'est imprudemment approché, une chandelle allumée à la main, de l'un des becs ; aussitôt une violente explosion s'est fait entendre ; la devanture du magasin et plusieurs objets ont été détruits ; mais, par un bonheur inouï, personne n'a été blessé.

— Par suite d'un défi insensé que lui avaient porté deux de ses camarades, un jeune ouvrier absorba avant-hier soir, sans désemparer, une large portion de galette chaude et un demi litre de marrons. Puis, ils entrèrent tous trois dans un bal de la rue Saint-Martin. Au milieu d'une danse, on vit le mangeur de galette pâlir ; tout à coup son bras se détacha de la taille de sa danseuse ; ses yeux se fermèrent ; il fit un tour sur lui-même et tomba sans mouvement sur le parquet ; il était mort. Il venait de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante, provoquée par sa fanfaronne gourmandise.

— Les assises de l'Eure viennent de condamner aux travaux forcés à perpétuité la femme Bonvoisin, convaincue d'avoir assasainé avec une bêche, et en lui ouvrant le crâne, son propre frère, dont elle convoitait la

---

rien remarquer ni se douter de rien. Mais, comme elle passait près de la source au caroubier, le baron Schinina s'entendit appeler par une femme qui occupait seule le fond de la litière ; il se retourna et poussa un cri sourd en reconnaissant la reine Caroline. C'était elle, en effet, qui de la Favorite où nous l'avons laissée sous le coup de sa défaite, retournait à son exil de Castelvétrano. Or, par une fatalité cruelle, Ségeste était sur son chemin comme il s'était trouvé sur celui de Rafaella. Quelle rencontre ! Dieu les amenait-il donc là pour voir mourir, l'une son premier, l'autre son dernier amour ?

Caroline n'avait pas reconnu Fabio, qui lui était caché par Rafaella, mais elle avait le pressentiment d'une catastrophe, et les pleurs du baron ne firent que la fortifier dans ses appréhensions. Elle mit pied à terre aussitôt en ordonnant à sa litière et à son escorte d'aller l'attendre à deux cents pas de là, sur la route de Calatafimi.

— Maintenant, dit-elle au baron, vous pouvez parler. Pourquoi pleurez-vous ? Que s'est-il passé ?

— Hélas ! madame, je l'ignore ; tout ce que je sais c'est que mon pauvre filleul a été blessé ; c'est lui que vous voyez là couché sur le gazon.

— Lui !... Fabio !... Blessé !... s'écria la reine en changeant de couleur et en reculant d'un pas. Par qui ?

Comme le baron ne répondait pas, il y eut une pause.

— Mais enfin, reprit la reine avec une brusquerie qui déguisait peut-être une émotion qu'elle ne voulait point laisser paraître, ne me direz-vous pas ce qui est arrivé ?

— Mon ami le comte Allégroni est là, qui pourra vous le dire ; car pour moi, madame, je n'ai pas eu le courage de l'interroger.

Sur un signe du baron, le comte s'approcha et raconta tout à la reine, depuis l'arrestation de Fabio, dans la grotte de Polyphème, jusqu'à la délivrance qu'il payait si cher.

— Et qu'allait-il faire à Trapani ? demanda Caroline avec une préoccupation visible.

— Je puis le dire à votre majesté : il y venait en bon Sicilien pour rendre la liberté à sa patrie, au péril de sa vie, et à vous, madame, le trône dont les Anglais vous ont chassée.

— Sa blessure est-elle grave ? demanda Caroline avec un intérêt de plus en plus vif.

— Jugez-en, madame, répondit Allégroni en lui montrant de la main la pâle figure du blessé.

La reine hésita quelques secondes, puis s'avança résolument vers Fabio. L'œil sec, la narine ouverte, les lèvres serrées, elle le regarda quelque temps en silence, plongée dans une rêverie sombre et tout entière aux souvenirs qui l'oppressaient. C'est à peine si elle prenait garde à Rafaella qui, de son côté, ne l'avait pas encore aperçue. Agenouillée, les mains jointes, auprès du mourant et la tête penchée sur son sein, la malheureuse enfant n'avait rien entendu, rien vu. Absorbée dans sa douleur, indifférente, étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle, elle priait Dieu pour ne le pas maudire, mais sa prière n'était qu'un élan sans paroles. Quelle langue a des mots capables de traduire de telles émotions ? Sa prière terminée, elle leva les yeux au ciel comme si elle se fût attendu à en voir descendre un ange, ou Dieu lui-même, pour rendre à Fabio le mouvement et la vie. C'est alors seulement qu'elle aperçut la reine debout devant elle, et les bras croisés sur sa poitrine, dans l'attitude d'une méditation profonde. Elle fixa sur sa rivale un œil haineux ; puis, étendant tout d'un coup son bras vers elle en se renversant en arrière :

— N'approchez pas ! s'écria-t-elle d'une voix égarée ; éloignez-vous ! Mon instinct me dit que sans vous il ne mourrait point. Oui, oui, j'en suis certaine, vous êtes la cause de sa mort ; c'est vous qui l'avez tué !...

Caroline tressaillit. Elle sentit remuer dans les profondeurs de son être quelque chose qui ressemblait au remords.

— Elle a raison, se dit-elle en elle-même, si je ne l'avais pas jeté moi-même dans ces entreprises hasardeuses, puis chassé de ma présence après l'avoir attiré, il n'aurait pas tenté l'action désespérée qui l'a fait arrêter, il ne serait pas là mourant... mort... à mes pieds ; oui, c'est moi qui l'ai tué !

Appuyant fortement la main sur ses yeux, elle détourna la tête comme pour échapper à la vue accusatrice du blessé ; mais tout-à-coup, par une de ces brusques révolutions qui lui étaient habituelles, les mauvaises passions triomphèrent de sa sincérité, et l'orgueil, la colère, la jalousie, se ressaisirent d'elle violemment. Honteuse comme d'une faiblesse du bon mouvement qu'elle venait d'avoir, aigrie d'ailleurs par l'échec politique qu'elle avait éprouvé la veille, elle retourna la tête avec emportement, et fixant sur Fabio un regard terrible :

— Je suis vengée ! se dit-elle d'une voix sourde.

Ce mot féroce ne fut entendu de personne, mais Rafaella devina par une intuition magnétique l'atroce pensée qui l'avait dicté ; elle se releva avec indignation, et dominant Caroline de toute la hauteur de son innocence, de son désespoir :

— Ah ! lui dit-elle avec une dignité écrasante, on ne vous a pas calomniée. J'aimais à vous croire meilleure que votre réputation, mais elle valait encore mieux que vous ; vous êtes bien la reine implacable, la femme sans entrailles qui a pour sceptre un poignard et pour couronne un bandeau de sang. La mort même, la mort causée par vous n'assouvit pas vos fureurs. Jouissez donc de votre ouvrage ; repaissez vos yeux du spectacle de vos victimes, et priez Dieu qu'il vous pardonne, car nous, jamais nous ne vous pardonnerons, jamais !

La force à ces mots lui manqua ; sa voix mourut dans les larmes, elle retomba à genoux en sanglotant.

Caroline était vindicative, emportée, cruelle, mais elle avait dans le caractère un côté magnanime. Bien loin de l'irriter, les paroles de Rafaella, la désarmèrent, et son attendrissement la ramena par une transition aussi brusque que la première à des sentiments plus humains, son cœur impérieux s'amollit, ses yeux altiers se mouillèrent, et, s'agenouillant elle-même à côté de la jeune fille en pleurs :

— Pleurons-le ensemble, lui dit-elle en cédant à son émotion : nos pleurs et nos vœux réunis le rappelleront peut-être à la vie.

En ce moment, Fabio fit un mouvement imperceptible ; sa poitrine se souleva légèrement, un faible soupir s'échappa de ses lèvres : ses paupières se rouvrirent et il eut la force de se dresser sur son séant à l'aide de Rosario qui le soutenait de son bras vigoureux. Il fut quelques instants à se recueillir, à se reconnaître et arriva subitement à une clairvoyance effrayante, car elle était comme le prélude et l'avant-coureur de la suprême lucidité des esprits purs, délivrés par la mort de l'obscure prison des sens. Tous les voiles se déchirèrent ; son front, ses yeux s'illuminèrent ; fixant un regard calme et profond sur la reine et Rafaella, toutes les deux agenouillées à ses côtés, il devina d'un coup d'œil ce qui avait dû se passer entre elles et en elles, plus encore ce qu'elles avaient tu que ce qu'elles s'étaient dit. Il prit une de leurs mains dans chacune des siennes et, après quelques efforts, pour retrouver la parole :

— Pardonnez-moi, leur dit-il d'une voix faible mais distincte, et pardonnez-vous l'une à l'autre. Il n'y a eu qu'un coupable, et ce coupable repentant expire à vos pieds en expiation de ses faiblesses et de ses perfidies. Tout est consommé, je le sens ; la mort est là qui m'appelle. Et pourtant il est triste de mourir si jeune, sans avoir rien fait pour les autres ni pour soi-même, sans laisser une œuvre, un souvenir, un nom ! Hélas ! je meurs sans m'être réhabilité, je meurs tout entier.

Il fit une pause dont le silence ne fut troublé que par les sanglots étouffés de Rafaella. Caroline ne pleurait point, elle ne faisait aucun mouvement ; mais les palpitations précipitées de son sein révélaient la violence émotion.

— Je meurs, reprit Fabio après un moment de repos, mais ma mort est une délivrance puisqu'elle m'arrache à l'ignominie de l'échafaud. Cher comte Allégroni, c'est à vous et à l'héroïque dévouement de vos amis que je dois le bonheur de mourir en face de tout ce que j'aime. Merci ! soyez béni ! Vivez pour la Sicile, pour cette bien-aimée patrie que je porte dans mon cœur avec vous, et qu'avec vous aussi j'aurais voulu servir. Puisse

[illegible] à la Maison-Dorée, dont elles avaient beaucoup entendu parler, et dans un cabinet particulier encore !... Je m'empresse d'ajouter que, d'après tous les renseignements pris, il paraît certain que ces dames ont dîné seules. (*Gazette des Hôpitaux.*)

— Un recensement général des métiers que la fabrique de Lyon occupe va se faire, sur la demande du ministre du commerce. Sans doute ce recensement fera connaître les alternatives de chômage et de travail de ces métiers, et le ministre recevra des renseignements positifs sur cet important objet.

S'il en était autrement, nous ne tarderions pas à voir le chiffre des métiers que notre fabrique occupe étalé comme une preuve de la prospérité toujours croissante, et rien ne serait plus éloigné de la vérité.

## VARIÉTÉS.

### Florence, Rome et Naples (1)

#### LA CAMPAGNE ROMAINE.

La campagne romaine, éloignée des centres de population qui se tiennent tous sur la lisière et en dehors de la fièvre, exige nécessairement un mode particulier de culture.

Presque toute la vaste étendue de l'agro romano est affermée par une corporation de capitalistes, les *mercanti di tenute*. Ils ont le monopole des fermes. Comme l'exploitation agricole réclame de fortes avances pour l'achat de bestiaux, pour le mobilier aratoire, le salaire des ouvriers, et un fonds de roulement pour subvenir aux mauvaises années; comme elle nécessite une organisation financière compliquée, des correspondances à l'étranger et la connaissance des besoins du commerce, il faut quelquefois le capital d'une banque pour prendre à bail les immenses domaines de l'Église ou de la noblesse. Il s'ensuit que les petits capitalistes ne peuvent soutenir la concurrence.

Les propriétaires eux-mêmes, indolents, réfractaires aux innovations, comme tout chanoine et tout seigneur, préfèrent la sécurité à l'accroissement des revenus. Ils choisissent toujours les mercanti di tenute, qui acquittent régulièrement, à l'échéance, le prix de fermage. La durée des baux est ordinairement de neuf années.

L'institution des mercanti di tenute repose sur un principe fécond, mais faussement appliqué, d'économie politique. Le fermage ainsi compris associe les deux instruments de production, le sol et le capital. Malheureusement, les mercanti di tenute n'apportent pas leurs capitaux pour améliorer l'agriculture, pour surexciter les forces naturelles de la terre. Ils n'étendent pas leurs vues si loin ; ils ne défrichent pas, ils ne fécondent pas la campagne dont ils ont la gestion. Ils l'exploitent telle qu'on l'exploitait longtemps avant, telle qu'on l'exploitera longtemps après leur bail. Ils font l'agiotage sur les produits : c'est sur des jeux de hausse et de baisse pour le prix des récoltes, sur des droits de change, sur les ressources du monopole et de l'accaparement, qu'ils comptent le plus pour doubler leurs avances, se retirer, et laisser à d'autres la ferme aussi nue, aussi malsaine, aussi déserte qu'ils l'avaient prise.

(1) Voir les numéros du

[illegible] de vitres, elles ont seulement des contrevents vermoulus ou des grilles de fer.

C'est là que, chaque soir, à la clarté d'une lampe de cuivre à quatre becs, ou d'une torche de résine, les domestiques viennent souper avec un pain de seigle et un morceau de cavallo, fromage de buffle. Cette agape rustique terminée, ils font le signe de croix, ils étendent leur manteau à terre et s'endorment là-dessus.

A côté de cette salle, qui sert à la fois de cuisine, de réfectoire, de dortoir communs, il y a de vastes écuries. La nuit, elles sont éclairées par une lanterne pendue à la voûte. Dans ces écuries, sur les grandes fermes, on met ordinairement quarante ou cinquante chevaux. Quoique on ne les emploie jamais à la culture, ils ont cependant la part la plus active dans les travaux de la journée. Il y en a toujours quelques-uns à l'écurie sellés et prêts à partir.

Au dessus de la salle et des écuries, se trouvent le logement du *mercante* lorsqu'il vient visiter sa ferme, celui de son représentant du *ministro*, et à côté de ces chambres, les seules meublées, les greniers pour emmagasiner les récoltes.

Il n'y a plus d'autres bâtiments, ni étables, ni servitudes, ni chais, ni colombiers, ni buanderie ; si ce n'est quelques hangars, quelques appentis couverts de chaume. Le bétail couche à la belle étoile.

Au pied même du casale commencent les terres en friches. On chercherait vainement là une basse-cour, un jardin, un verger, une haie, le coq triomphal qui chante sur la grue du puits, la vigne qui serpente sous les fenêtres, le vieil orme, patriarche de la vallée, les pigeons sur l'aire et les ruches d'abeilles sous les péristyles de chaume. Tout ce qui anime, tout ce qui poétise l'habitation rurale, est inconnu dans l'agro romano.

On n'entend, dans le fond du ravin, que le bruit timide et continu d'une source qui tombe à minces filets dans un bassin de maçonnerie; on n'aperçoit que des vols de chardonnerets par-dessus les tiges d'asphodèles.

Il y a dans chaque ferme romaine deux sortes d'ouvriers : les premiers attachés à la ferme, y vivent toute l'année ; les seconds, temporairement enrôlés pour un travail déterminé, comme les semailles ou les moissons; les uns et les autres ont une organisation, une hiérarchie.

Pour les ouvriers qui demeurent sur les domaines, il y a des attributions rigoureusement fixées, des emplois véritables et des grades.

On a fait autant de fonctions spéciales que d'ordres de travaux. Il y a d'abord la fonction des gardes qui parcourent et protégent la propriété. Ces employés sont ordinairement des repris de justice. Ils errent dans les *macchie* le fusil à l'arçon de la selle, pendant qu'à Rome on les juge par contumace.

A côté des gardes se classent les divers corps de cette armée agricole, celui des vaccari, des carretieri, celui des porcari et veccari, tous exclusivement tenus à une seule occupation. Chaque escouade a ses capi, ses maîtres, ses contre-maîtres qui ne travaillent jamais, qui surveillent seulement le travail. Plusieurs d'entre eux ont le traitement d'un capitaine d'infanterie. Enfin, au dessus de tous ces hauts et bas dignitaires du casale domine le chef, le ministre qui dirige les travaux et tient les écritures; sur une ferme importante on compte un état-major de quarante capi.

Cette division du travail est rigoureusement observée ; aucun travailleur ne passe d'une occupation à une autre, ce qui entraîne une grande déperdition de forces et de temps.

[illegible] de buffle qui simulent à peu près des sandales.

La garde des bœufs a quelque chose de poétique. Le berger est toujours à cheval; il porte à la main un aiguillon, qui se termine par une forte pointe de fer. Il pousse le bétail devant lui. Nous nous sommes souvent arrêté à voir le défilé calme et lent de ces grands bœufs romains solennels et majestueux, qui portent la tête haute, couverte de cornes si longues et si gracieusement contournées, nobles races de Clytumne qui n'ont pas laissé altérer leur généalogie.

Quand le bouvier les a conduits au pacage, il les laisse errer autour de lui. Il se place en observation sur un monticule, au pied d'une tour, d'un tombeau, d'un pan d'aqueduc, et là, toujours à cheval, immobile, il regarde la plaine. Si un bœuf s'égare, il fonce sur lui, la pique au poing, et ramène le déserteur au camp. S'il aperçoit un loup qui rôde autour des veaux, il relève l'escopette toujours suspendue à sa selle, et chasse à courre l'ennemi qui trouble les bucoliques loisirs du bétail. Ensuite, il vient reprendre son poste.

Le vaccaro porte le costume le plus élégant de la ferme, la veste ronde, la culotte de velours, le chapeau pointu orné d'une plume de coq, d'une fleur ou d'une rosace. Il a autour des reins une ceinture de coton à raies transversales, bleues, jaunes et rouges. Le matin et le soir, il s'enveloppe d'un manteau. Ses jambes sont protégées par de fortes guêtres en cuir qui partout ailleurs pourraient passer pour des bottes à l'écuyère. On applique aux chevaux demi sauvages le même mode de surveillance qu'aux troupeaux de bœufs. Ils ont aussi leurs gardiens particuliers.

De tous les salariés de la ferme, ceux qui mènent l'existence la plus nomade, sont les vergaris, les gardeurs de moutons. Ils ne restent que l'hiver dans la maremme. Aux premières chaleurs, ils émigrent dans la montagne. On ne rencontre alors sur les routes et à travers champs que d'interminables processions de brebis bêlantes qui mettent bas sur les chemins : les bergers ramassent les nouveau-nés, et les portent dans leurs bras. Ordinairement, le pifferario, qui marche à la tête du troupeau, joue de la cornemuse ; d'autres poussent devant eux des ânes chargés du bagage de la communauté : les pieux, les filets pour parquer le troupeau, le chaudron pour cuire la polenta. Quand la nuit est venue, les bergers enferment le troupeau dans leurs rets, et ils allument un feu de ronces. Le chien de la campagne romaine, sournois et méfiant, à la queue pendante, au poil rare, long et fauve, comme celui du loup, vient s'asseoir devant le feu, et tous les gardiens du troupeau soupent fraternellement.

On n'élève pas de moutons pour la boucherie; on se contente du produit des laines et de la vente des agneaux. L'agneau n'est pas seulement une viande recherchée, c'est, subsidiairement, un objet de commerce très lucratif : on fait avec leurs boyaux les cordes des instruments de musique ; et, pour assurer aux États romains cette importante source de revenus, les papes ont donné le monopole de fabrication à quelques familles qui se transmettent héréditairement le privilège et les procédés de manufacture.

Ce corps multiple de travailleurs constitue ce qu'on pourrait appeler le personnel de la ferme. Quoique disperse, quoique absent du domaine, l'ouvrier y demeure attaché ; ces hommes vivent, vieillissent, meurent sur un espace de quelques lieues, sans autre toit que le ciel, sans autre foyer que leur bivouac errant d'un arbre à un autre, car ils allument toujours leur feu au pied des arbres, et l'on

---

mon sang versé pour elle être fécond en vengeurs ! Adieu, comte, adieu ! Et vous mon parrain, mon père, adieu ! Adieu mon fidèle et bon Rosario ! Pensez tous à Fabio, parlez ensemble de lui quand il ne sera plus.

A ces mots, dont les derniers furent prononcés avec peine, le blessé eut une faiblesse qui lui ôta la parole ; personne ne la prit ; on n'avait de forces que pour pleurer. Que faire, que dire dans un pareil moment ? Fabio revint à lui, mais sa voix défaillante était presque éteinte, quoiqu'il eût toute sa connaissance.

— Enterrez-moi là-haut, dit-il avec une extrême lenteur et en levant les yeux vers le temple qui dominait ce tableau funèbre ; ne mettez rien sur ma tombe, vous la trouverez bien sans cela, et je ne veux pas que les indifférents viennent troubler la paix de mes mânes. Adieu, madame ! adieu Rafaella ! continua-t-il en serrant d'une même étreinte les deux mains charmantes qu'il tenait dans les siennes. Adieu ! adieu ! ne m'oubliez jamais. Je ne mourrai pas tout entier si je vis dans votre mémoire. Laissez-moi cet espoir en mourant, c'est ma dernière consolation. Hélas ! nous nous sommes fait bien du mal sur la terre : nous nous retrouverons au ciel où tous les maux sont réparés. Là, plus de rivalités, plus de jalousies, plus de souffrances; l'amour est immense, immortel comme Dieu, infini comme lui. En attendant le bienheureux jour des réunions éternelles et de la paix sans terme et sans orages, aimez-vous ici-bas, aimez-vous pour l'amour de moi. Soyez heureuses. Régnez, madame, et vous, Rafaella...

Ici, la parole lui manqua ; ses lèvres remuaient encore, mais il n'en sortait aucun son ; bientôt elles cessèrent tout mouvement ; ses mains glacées se crispèrent dans la dernière convulsion de l'agonie, sa tête tomba sur sa poitrine, ses yeux se fermèrent pour ne plus se rouvrir.

Il était mort.

Rosario le soutenait encore dans ses bras ; les deux vieillards assistaient tout en larmes le pauvre braconnier, et les deux femmes, à genoux près de ce corps inanimé, échangeaient des regards de désolation. Le silence régnait, un silence profond, solennel ; on n'entendait que le murmure plaintif de la fontaine et le frémissement de la brise dans les feuilles du caroubier; peut-être était-ce l'âme invisible du jeune homme qui soupirait en prenant son vol vers les régions inconnues d'où l'on ne revient pas.

Quand tout fut consommé, Caroline se releva la première ; elle se ressouvint qu'elle était reine et qu'elle devait l'exemple de la résignation, du courage ; elle ne pleurait pas, mais elle était d'une pâleur effrayante et son cœur se brisait en sanglots refoulés, étouffés. Elle serra fortement la main des deux malheureux vieillards, même celle de Rosario, mais elle ne put trouver un seul mot d'exhortation ni de consolation.

Faisant pour parler un effort violent.

— Mon enfant, dit-elle à Rafaella en la pressant dans ses bras, chère enfant, je sais ce que vous perdez.

— Je perds tout, madame,... tout !...

— Non, ma fille, répliqua la reine avec une gravité mélancolique, il vous reste le premier des biens, la jeunesse. Tandis que moi... oh ! moi ! vous ne pouvez comprendre ce que je souffre... on ne saura jamais ce que j'ai souffert sur la terre.

Ne pouvant plus résister à son attendrissement, elle s'éloigna rapidement et remonta dans sa litière sans avoir retourné une seule fois la tête. A peine y fut-elle enfermée qu'elle éclata en sanglots désespérés.

Les dernières volontés de Fabio furent exécutées fidèlement. Il fut enseveli dans le temple de Ségeste, ce temple si cher à son cœur qu'il n'avait pas voulu le quitter même après la mort ; aucun signe, pas même une croix, pas même une pierre ne marqua la place où il dormait du dernier sommeil. Rosario creusa la fosse, le comte et le baron y déposèrent le corps du jeune ami qui aurait dû leur survivre. A genoux et en prière au seuil du monument, Rafaella voulut assister jusqu'à la fin à ces tristes cérémonies. Chaque pelletée de terre qui retombait sur cette dépouille adorée, lui donnait une secousse au cœur et lui causait dans tous ses membres un frisson convulsif ; à la dernière, le comte Allégroni qui s'était contenu jusqu'alors, tomba sur la poussière comme une masse inerte et y demeura sans mouvement. On le crut mort, il n'était qu'évanoui.

— Mon fils ! mon fils ! s'écria le malheureux père en revenant à la vie, mon pauvre fils !

Il lui fut impossible d'ajouter un mot à cette exclamation déchirante ; les sanglots étouffèrent sa voix; il fondit en larmes dans les bras de son ami.

La mort sanglante de Fabio, ces soins funèbres, cette séparation brusque, éternelle lui avaient rappelé si vivement la perte de son propre fils, qu'il lui semblait le perdre et l'enterrer une seconde fois. Quand il fut un peu calmé, il repartit pour Trapani, où ses amis eurent de la peine à le reconnaître, tant cette seule journée l'avait vieilli. Il ne fit plus dès lors que languir dans la solitude de son palais désert, et mourut bientôt après ces catastrophes, triste, isolé, déçu dans toutes ses espérances et sans avoir vu réaliser un seul de ses rêves.

Avec lui périt ce qui restait en Sicile du mystérieux tribunal de Saint-Paul, et, sauvé par là de la sentence capitale prononcée contre lui, Artali devint président de la grande cour criminelle.

La mort d'Allégroni entraîna aussi la dissolution de la Confrérie des Nobles, qui disparut sans retour.

Resté seul avec sa nièce sur ce théâtre de mort, le baron Schininà fut en proie à un désespoir si violent, que la nécessité de le secourir arracha quelque temps Rafaella à l'égoïsme passionné de sa propre douleur. La sœur de charité l'emporta cette fois encore sur la femme. Elle ajourna même, en voyant son oncle dans cet état, l'accomplissement de son vœu monastique : comment abandonner à son affliction et à la solitude un vieillard si malheureux et si bon? Elle était incapable d'une telle cruauté, et se dévoua, nouvelle Antigone, à cet Œdipe inconsolable. Au lieu de continuer sa route vers le monastère d'Alcamo, elle retourna avec lui à Mazzara.

Le temps, qui n'avait aucune prise sur elle, finit cependant par adoucir les regrets du baron. Sa passion archéologique fut une diversion puissante et endormit sa blessure si elle ne la guérit pas. Pourtant il mourut sans avoir mis au jour le grand ouvrage de toute sa vie, cette *Trinacria Vetus* dont il nous a tant parlé. Si nous ne disons rien de la baronne, c'est qu'il n'y a rien à en dire : réduite depuis long-temps à la vie végétative, elle mourut le même jour que son mari, comme si le même fil eût lié l'une à l'autre ces deux vieilles vies.

Rafaella remplit son devoir filial jusqu'au bout avec une constance héroïque ; mais elle resta pâle comme une statue d'albâtre et personne ne la vit jamais sourire. Quand la mort de ses derniers parents lui eut enfin rendu sa liberté, elle distribua ses biens aux pauvres, et, faisant au monde un éternel adieu, elle entra en religion au couvent d'Alcamo.

Jamais plus belle et plus pure victime ne s'immola sur les autels du Christ. On prétend qu'en voyant tomber sous les ciseaux sacrés sa magnifique chevelure blonde, le peintre Errante qui assistait à la cérémonie du voile ne put retenir une exclamation de douleur et d'indignation, et qu'il dit en sortant de l'Eglise :

— Une semblable barbarie est faite pour rejeter dans les bras du paganisme tous les artistes qui ont l'amour du beau.

Nous avons oublié de dire que, longtemps encore après les funérailles de Fabio un homme venait prier et pleurer, la nuit, au temple de Ségeste ; cet homme c'était le braconnier Rosario.

CHARLES DIDIER.

(*Demain la fin de la quatrième et dernière partie.*)

— La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'Ecole sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

[illegible] Marie-Majeure.

Mais à ces ouvriers, en quelque sorte domestiques, on associe des recrues d'ouvriers auxiliaires, pour les principales opérations de culture. Quand l'époque du labour, du binage ou de la coupe des blés est venue, les mercanti di tenute envoient des émissaires dans toutes les contrées circonvoisines pour embaucher des travailleurs. Ceux-ci se réunissent par bandes, sous la conduite d'un chef, d'un caporale, qui traite pour tous ses compagnons, qui les emmène ensuite au lieu convenu, et, pendant la route, maintient la police parmi eux.

Plusieurs de ces bandes se rendent spontanément à Rome, pour mettre leurs services à la portée des recruteurs. On remarque alors aux carrefours et sur les places les montagnards d'Aquila ou de la Sabine, silencieux, appuyés sur leur bâton. Ils attendent un signe du caporale pour se mettre en route et pour aller prendre la faucille ou la charrue. Le caporale prélève toujours une redevance sur la main d'œuvre ses coassociés, quoiqu'il touche lui-même un salaire.

Comme pour les semailles et pour les moissons il faut employer beaucoup de bras dans un seul moment, les mercanti se font concurrence : ils tâchent de débaucher et de s'enlever les uns aux autres les émigrants déjà enrôlés. Il résulte de ce conflit une hausse de salaire pour le travailleur.

Il ne faut pas croire, du reste, qu'on va prendre des bras indistinctement, et, partout et pour tous les travaux de culture. Chaque pays a sa spécialité. Aquila fournit le terrassiers, les Marches des laboureurs ; les habitants d'Amatrice plantent les arbres et font les clôtures de bois mort ; les Ciocciari de Frosisone sont faucheurs et moissonneurs.

[illegible]

## Bourse du 7 décembre 1844.

On a traité aujourd'hui les affaires du 3 0[0, défalcation faite du semestre échu, et cette valeur a, dans le jour même, regagné 45 c. Après la clôture du parquet, la coulisse a continué le mouvement 15 c. encore plus haut. Le 5 0[0 a également monté de 30 c. sur le cours de la veille.

Les banques de France ont fait au comptant 3200 fr., c'est-à-dire 30 fr. de hausse.

Les chemins ont assez généralement monté. Orléans a fléchi de 5 fr. Les chemins nouveaux se sont au contraire mal tenus et offrent sur les prix de la veille une baisse d'environ 10 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Lots d'Autriche, 420. — Espagne 3 p. 0[0, 36 1[2, 3[4.—Banques 1841, 1100. — Belgique 4 1[2, 104. — Id. 2 1[2, 61 85, 62. — Naples, rente Rothschild, 99 80, 70, 45. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1217 50. — Id. Versailles-rive droite nouv., 1175. — Comptoir Ganneron, 1035, 1037 50.— Zinc, Vieille-Montagne, 4000.— Gaz français, 3775. — Id. nouveau, 3575.—Gaz anglais nouv., 6700. — Gaz Laval, 390, 400.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630. — Vierzon, 727 50. — Boulogne, 585, 577 50.—Sceaux, 615.

A terme : Naples, 99 90, 50, 75.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 0[0 compt. | 1er c. 120 | 20 | P.H. 120 | 50 | P.B. 120 | 20 | dr c 120 | 25 | hier 119 | 90 |
| — fin cour. | 120 | 45 | 120 | 30 | 120 | 45 | 120 | 75 | 120 | 45 |
| — en liquid. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 3 0[0 compt. | 83 | 35 | 83 | 65 | 83 | 20 | 83 | 40 | 84 | 00 |
| — fin cour. | 83 | 35 | 83 | 85 | 83 | 35 | 83 | 70 | 84 | 15 |
| — en liquid. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 82,50 à 83,00 ; courant du mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 85,00; 6 derniers, 86,00 à 00,00; 4 derniers, 87,50 à 85,00.

LILLE — Colza, 75,50 à 75,00.—Voitures, 5,50 à 6,00,

ESPRIT 3[6. — Disponible, 95,00 à 00,00; courant du mois, 92,00 à 00,00; janvier et février, 85 00 à 00,00 ; mars et avril, 81,00 à 82,00; 4 mois, d'été, 80,00 à 81,00; 4 derniers, 80,00.

SAVON.—Disponible, 90 fr. les 100 kil.

(L'un des Gérants : V. CONSIDERANT)

## Spectacles du 8 décembre.

7 h. 1[2 OPÉRA. —
7 h. 1[4 THÉATRE-FRANÇAIS.—Enfants d'Edouard. Ecole des Vieillards.
7 h. 1[2 ITALIENS.—
7 h. 0[0 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 0[0 ODÉON. — Térésa. Mariage de Figaro.
6 h. 3[4 VAUDEVILLE.—Liberté. Ange tutélaire. Un Bal. 2 Filles.
6 h. 1[2 VARIÉTÉS.—Monseigneur. Chamboran. Pauvre Jacques. Mazurka.
7 h. 1[2 GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1[2 PALAIS-ROYAL.—Etourneau. Roman. 2 Papas. Chansonnette.
6 h. 1[2 PORTE-ST-MARTIN.—2 Forçats. 2 Serruriers. Savoyard.
6 h. 1[2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1[2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Les voilà bien tous.
6 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. 1[2 COMTE. — Wamba. Physique. Augusta. Danses. Flageolet. Jeux.
6 h. 1[2 FOLIES. — St-Nicolas. La Journée. La Ferme. Le Mariage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

*Actes administratifs.* — Le bureau de Saint-Hippolyte, département du Doubs, est ouvert à l'exportation des grains et farines. Celui de Goumois, situé dans le même département, en avant de celui de Saint-Hippolyte, est ouvert à l'entrée et la sortie des mêmes produits.

*Vente de béliers New-Kent.* — Les agriculteurs du département de la Côte-d'Or sont prévenus que le dimanche 15 décembre, à midi, dans la cour de M. Thorey, aubergiste, faubourg d'Ouche, à Dijon, il sera procédé à la vente de neuf béliers New-Kent provenant des bergeries de la Charmoise (Loir-et-Cher).

On pourra voir ces béliers chez M. Thorey, aubergiste, faubourg d'Ouche, depuis le 9 décembre jusqu'au 15, jour de la vente.

*Prix des grains en Belgique.* — Malgré la hausse qui s'établit sur nos marchés, la baisse continue sur celui de Bruxelles. Voici ce que dit le *Politique* de ce jour :

« Au marché hebdomadaire du mercredi, à Bruxelles, le prix des grains a subi une nouvelle diminution. »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

LA ROCHELLE, 4 décembre. — Farine 1re 35,50; 2e 34,50; 3e 28,00. — Gruaux ordinaires 31,00. — *Recoupes* 12,00. — *Sons* 10,00.

HALLE DE PARIS.

| 6 Décembre. | | | 7 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1425 q. | 05 k. | Arrivages | 1521 q. | 52 k. |
| Ventes | 1588 | 21 | Ventes | 1879 | 76 |
| Restant | 6976 | 05 | Restant | 6618 | 8 |
| Cours moyen | | 33,15 | Cours moyen | | 33.90 |
| Cours-taxe | | 32,55 | Cours-taxe | | 32,70 |

Cote administrative.

| | | | 6 Décembre. | | | | 7 Décembre. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 32 q. | 97 k. | 45,20 à 50,30 | Gr. | 06 q | 28 k. | 47.15 à 48 18 |
| 1re | 426 | 49 | 33,00 à 35.65 | 1re | 411 | 36 | 33 10 à 36.30 |
| 2e | 322 | 91 | 30,35 à 32,50 | 2e | 117 | 75 | 31,85 à 32,50 |
| 3e | 3 | 11 | 27,10 à 00,00 | 4e | 73 | 67 | 25 35 à 27,40 |
| 4e | 33 | 37 | 21,00 à 27,20 | 4e | 31 | 31 | 20 40 à 23 90 |
| | 753 | 60 | 30,09 à 33,75 | | 1077 | 45 | 21 00 35 65 |

**Cours des céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 7 décembre. — *Cours commercial:* Point de variation dans le cours des grains, qui restent nominaux; voir la cote du marché de mercredi, 4 courant.

VERSAILLES, 6 décembre. — Froment 1re 18,33; 2e 17,66; 3e 17,33. — Avoine 6,66 à 7,50.

BRAY-SUR-SEINE. — Froment 1re 18,32; 2e 17; 3e 16.—Méteil 1re 13; 2e 12. — Seigle 10. — Orge 9 à 9,32. — Avoine 6 à 7. Marché faible, fermeté sur les froments, tendance à la hausse.

ROUEN, 6 décembre.—Froment 1re 18; 2e 17; 3e 15 à 16.—Seigle 11.—Orge 10,50. — Avoine 1,84 à 6.—Sarrazin 9,75.

SENLIS, 3 décembre.—Froment 1re 16,66; 2e 15,35.—Seigle 9,66.—Avoine 5,50.

POITIERS, 3 décembre.—Froment 1re 17,25; 2e 17; 3e 16,75.—Mouture 12,50 à 13. — Méteil 15.—Seigle 11,75 à 13. — Baillarge 11. — Orge 12. — Avoine 8,25 à 8,75. — *Pommes de terre* 2,25.

PAU, 2 décembre.—Froment 21,66. — Maïs 11,30.—Avoine 9,60.

**Graineterie** (par hect.).

ROUEN, 6 décembre. — *Légumes secs.* Haricots 17 à 18,50.—Fèves 23.—Lentilles 31,50. Pois 15.—*Oléifères.* Colza 19 à 21.—Lin 16 à 18.—Chenevis 13.— *Fourragères.* Vesce 13,50. Sainfoin 9 à 10.—Luzerne (les 104 kil.) 115 à 125.—Trèfle 75 à 84.

**Spiritueux** (par hect.)

BORDEAUX, 3 décembre — La hausse que nous avons annoncée hier fait de nouveaux progrès; elle est favorisée aujourd'hui par les avis du Midi. On cote disponible 71,50 à 72,00; janvier en avril 72,00 à 72,50; mai en août 74,00.

**Amidon, fécule et glucose.**

PARIS, 2 décembre. — Fécule sèche (les 100 kil.) 1re 23 à 24 fr.; 2e 22 à 22,50. — Sirop blanc, 40 degrés 32 à 34; de coloré 33 degrés 22 à 24. — Amidon 1re (les 100 kil.) 75 à 80; 2e 65 à 70. — Fécule verte 13 à 13,50.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 7 décembre.* — Foin 1re 47 à 48, 2e 45 à 46, 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 22 à 23.

*Marché Lafayette du 7 décembre.* — Foin 1re 45 à 48; 2e 42 à 00. — Paille de froment 1re 22 à 25; 2e 21. — Paille de seigle 1re 28 à 29; 2e 26 à 27. Marché peu fourni, vente prompte et active.

VERSAILLES, 6 décembre. — Foin 1re 42 à 43; 2e 38 à 40; 3e 30 35. — Trèfle 24 à 30. — Luzerne 38 à 40. — Regain de Luzerne 25 à 37.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 5 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1883 | 1853 | 30 | 1 18 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 74 | 72 | 2 | 1 08 | » 90 | » 78 |
| Veaux..... | 676 | 676 | » | 1 20 | 1 » | » 80 |
| Moutons.. | 6851 | 7909 | 412 | 1 26 | 1 14 | » 90 |

PARIS, *marché aux chevaux du 7 décembre.* — 00 chevaux de selle et de cabriolet; 23 vendus 150 à 710. — 204 de trait, 30 vendus 260 à 900. — 175 hors d'âge, 18 vendus 70 à 310.—6 ânes dont 1 vendu 20.

LA MAISON BLANCHE, *Marché du 7 décembre.* — 112 porcs dont 74 vendus 0,94-0,92-0,90. — 44 vaches laitières dont 18 vendues 220 à 700.

ROUTOT, 4 décembre. — 593 bœufs 1,30-1,15.— 558 vaches 1,25-1,00. — 48 veaux 0,95-0,25. — 584 moutons 1,60-1,35. — 91 porcs 0,90-0,80. Marché favorable pour les vendeurs; il y avait beaucoup de petites vaches. Il y avait beaucoup d'acheteurs de vaches, et une grande partie de ces acheteurs venaient du pays de Caux.

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 7 décembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 22509 kil. | Bœuf | 1,35 | 1,10 | 0,70 |
| 16104 | Veau | 1,25 | 1,05 | 0,85 |
| 5670 | Mouton | 1,40 | 1,05 | 0,85 |
| 49760 | Porc frais | 1,04 | 1,00 | 0,96 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des 5, 6 et 7 décembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,60 à 2,44. — En mottes Isigny 1,40 à 4,70; de Gournay 1,30 à 2,80. — Petit beurre 1,34 à 1,82. — Beurre salé et beurre fondu 1,00 à 1,52.

*OEufs* (le mille). — Du 5, 64 à 94. — Du 6, 54 à 83.—Du 7, 44 à 88.

*Fromages* (la dizaine).—Brie 16 à 36.—A la pie 5 à 15.


**Pour paraître le 10 décembre prochain.** — (Collection de A. CARÊME.)

# TRAITÉ DE L'OFFICE, PAR M. ÉTIENNE,

Elève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande,—ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris,—ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris,—officier de la maison de madame la princesse de Bagration.—1 volume in-8o. Prix : 10 fr. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels; de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles; — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'Office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans. — Au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table.**

PRIX MONTHYON. CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS. MÉDAILLE D'OR.

Poêles, calorifères à *foyers découverts qui permettent la vue du feu.* — Chez M. SOREL, ingénieur civil, rue de Lancry, 6, près la Porte-Saint-Martin, à Paris.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT,

Brochure in-8o publiée sous le pseudonyme de *un ancien député*, PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent ; par la poste, 1 fr. 70.

LE CHOCOLAT MENIER

comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et d'épiciers de Paris et de toute la France.

*Maladies Secrètes.*

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

3e édit., 2 vol. in-8o, ornés de 40 pl. dessinées par Carême. — 16 fr.

Livre hors de ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèlent le créateur, le praticien éminent.

Paris, au Dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30. — On trouve des exemplaires reliés.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,

Par Victor Considerant.

Un volume in-12 de 152 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75 c.

Marc-Girardin est un des députés qui ont été fidèles à leur mandat sur la question du droit de visite ; il s'est tenu sur la réserve, et n'a pas communié pleinement avec le ministère en fait d'entente cordiale. Ces légères nuances de dissentiment ont rendu M. Saint-Marc-Girardin possible pour un cabinet nouveau, et voilà comme les petites causes produisent de grands effets.

M. St-Marc Girardin est un homme de beaucoup d'esprit; mais nous ne saurions accueillir bienveillamment sa candidature. Publiciste, M. St-Marc-Girardin a fait preuve d'un culte par trop fanatique pour l'Université, pour la vieille instruction classique greco-latine, et, si nous avons mémoire, il a protesté, dans les *Débats*, lorsqu'un prix d'honneur fut accordé aux sciences mathématiques. Professeur en Sorbonne, M. Saint-Marc-Girardin méconnait et persifle incessamment tout ce que la pensée vivante de notre temps a produit dans les lettres.

M. Saint-Marc-Girardin est un des grands chevaliers de la réaction littéraire, un des puristes qui veulent nous ramener au passé, ne soupçonnant pas que l'art de notre époque remplit une mission importante. Pour qu'un littérateur ait des droits au gouvernement, il faut qu'il comprenne et qu'il sache glorifier devant le monde les œuvres méritantes de son temps, celles surtout de son pays; il ne faut pas qu'il ait la faiblesse de dénigrer sans relâche le présent au profit du passé.

Dans le cas où la combinaison nouvelle réussirait, on se demande si le *Journal des Débats* se résoudra, pour en finir, à donner à la *Presse* le baiser de paix, fût-ce un baiser de Judas.

Plusieurs journaux ont annoncé que dix-sept élèves licenciés de l'École polytechnique resteraient définitivement exclus. Cette nouvelle semble malheureusement se confirmer; du moins jusqu'ici, les élèves menacés n'ont pas reçu de lettre de rappel. Il y a quelques semaines, leurs camarades ont fait parvenir à S. M. Louis-Philippe une lettre, écrite dans les termes les plus respectueux. Ils exposaient au monarque qu'ils s'étaient engagés à ne pas rentrer à l'École si quelques-uns d'entre eux devaient être victimes d'une conduite commune à tous. Les élèves exprimaient cet espoir, que le gouvernement ne persisterait pas dans d'inutiles rigueurs et ne les mettrait pas dans l'alternative de manquer à leur parole ou de sacrifier leur avenir. Aucune réponse n'est encore intervenue. Il est à craindre que la conduite inexplicable tenue par le pouvoir à l'égard des élèves ne finisse par les pousser à des résolutions très regrettables.

Pourquoi le ministère tarde-t-il à terminer cette affaire par des mesures conciliantes, réclamées depuis long-temps par tous les partis? Il aurait au moins autant d'intérêt que les élèves à ce qu'un oubli sans réserve s'étendît sur les évènements qui ont désorganisé l'École.

sur les dessins de M. Coste, architecte de la ville. Sur les faces de cet arc de triomphe surmonté de trophées, et au sommet duquel flottent les pavillons de France et de Naples, ont été représentées des figures allégoriques, personnifiant les principaux faits d'armes de LL. AA. RR. le prince de Joinville et le duc d'Aumale; des écussons renferment les initiales des princes et de Mme la duchesse d'Aumale. C'est sous ce monument improvisé que les princes devaient être et seront probablement harangués par M. le maire de Marseille, s'ils se décident, comme tout semble le faire croire, à continuer leur route sur le *Gomer* si impatiemment attendu.

Les autorités et les personnes qui devaient complimenter les princes, sont restées sur pied toute la journée.

Nous sommes donc certains qu'aujourd'hui les illustres voyageurs feront leur entrée dans Marseille, après une traversée qui aura dû être pénible, vu l'état de la mer, surtout pour Mme la duchesse d'Aumale.

On écrit de Toulon, le 4 décembre (6 h. 1/2 du soir) :

« Les princes, qui étaient attendus à Marseille d'un moment à l'autre, à leur retour de Naples, viennent d'arriver à Toulon. Le *Gomer* et le *Labrador* n'ayant pu gagner le port de Marseille à cause du mauvais temps, mouillent à l'instant sur rade. »

On nous assure que les princes descendront ce soir à terre, et qu'ils se rendront immédiatement à Marseille. (*Messager*.)

## Nouvelles d'Espagne.

La séance de la chambre des députés du 2 a été intéressante. La discussion a été reprise sur le titre 8 du projet de réforme de la constitution relatif à la minorité du roi et à la régence. Plusieurs orateurs ont parlé.

M. Martinez de la Rosa, à la fin de la séance, a pris la parole malgré un enrouement excessif qui le fatigue beaucoup. Le ministre a présenté des arguments nombreux en faveur du principe posé par le gouvernement pour la régence. On sait que le ministère propose pour la régence le plus proche parent de la reine ou du roi.

Après quelques observations de M. Gonzalès Romero, l'article a été mis aux voix et adopté. On croit que la discussion sera terminée demain.

On assure que la mère du général Prim est arrivée à Madrid dans le but d'obtenir une audience de la reine pour demander à sa majesté que son fils, dont la santé paraît être assez sérieusement affectée, soit envoyé à la Havane ou à Puerto Rico, au lieu d'être dirigé sur les îles Mariannes. L'audience ne lui a pas encore été accordée. Le général Prim était arrivé à Cordoue d'où il doit aller s'embarquer à Cadix.

Suivant le *Castellano*, il était arrêté à la Caroline par une sérieuse esquinancie qui avait nécessité une application immédiate de sangsues. Nous avons appris, dit le *Verdad* de Barcelone du 1er, par une lettre du général Prim lui-même, que c'est aux îles Philippines qu'il doit passer les six ans de sa peine. Il dit dans cette lettre que ce qui l'affecte le plus dans son malheur c'est de laisser sa pauvre vieille mère sans ressources.

Un certain nombre d'émigrés espartéristes, parmi lesquels se trouvait le général Nogueras, étaient dans la baie de Gibraltar. On disait même qu'Espartero y était arrivé incognito de Londres à bord du bateau le *Reina*. Il est hors de doute qu'un agent d'Espartero a eu récemment

Le banquet annuel de la Société de Oylesion de Sainte-Brigitte a eu lieu dans Jude's-Great-Rooms, Grafson-Street. Le libérateur a porté le toast ordinaire au rappel : « Sans le rappel, a-t-il dit, le pays ira de mal en pis. Tout près d'ici, est un magnifique salon, dit le Club de la Réforme. Les membres de ce club m'avaient fait l'honneur de m'inviter à dîner; j'y étais allé, et je leur dis que je comptais proposer mon toast habituel : Au rappel de l'Union! Pas du tout! s'est-on écrié. Alors, messieurs, je ne suis pas des vôtres, car jamais je ne renoncerai à une devise si chère à mon cœur : le rappel et l'Irlande sont deux noms sacrés que je ne sépare jamais. Et je suis parti. (On applaudit.) Je perds à cela un bon dîner, mais je garde mes principes. (Applaudissements.) Tant que je vivrai, je lutterai pour l'Irlande, et jamais je ne goûterai le repos dans ma tombe sans avoir fait vivant tout ce que je dois faire pour le service de cette chère patrie : A la vieille Irlande donc et au rappel! » (Applaudissements.)

M. O'Connell ayant proposé un toast au lord-maire de Dublin, celui-ci se lève, et dit (s'adressant à O'Connell) : « Monsieur le président... »

Le libérateur : « Non, non, appelez-moi l'alderman O'Connell, s'il vous plaît. » (Rires.)

Le lord-maire, après quelques mots, propose un toast à l'alderman O'Connell.

Le libérateur (après que les applaudissements ont cessé) : « Monsieur le maire, et vous tous, messieurs, je vous remercie ; vous me faites le plus grand plaisir. J'adore la popularité. Oui, je veux être populaire, non pas pour la popularité elle-même, mais parce que je vois en elle le moyen de faire du bien, et, dussé-je être taxé de peu de modestie, je dirai que je nourris pour l'Irlande, pour sa liberté et pour son bonheur, des pensées qui méritent d'être soutenues et appuyées chaudement. » (Applaudissements.)

A quoi bon un général, là où il n'y a pas de soldats? A quoi bon un législateur politique là où il n'y a pas de partisans prêts à le suivre? A quoi bon l'expression d'un sentiment patriotique s'il devait être isolé, et si mille voix ne devaient pas à l'instant même lui servir d'écho? (On applaudit.) Lorsque nous combattions vaillamment pour l'émancipation, qu'étais-je autre chose que la plume flottante sur le torrent, mais indiquant à tous la direction de l'eau. Le peuple Irlandais était avec moi, derrière moi.

La force morale nous a donné l'émancipation; la force morale nous donnera le rappel. On se moque de nous autres papistes, parce que nous croyons aux miracles. Eh bien! vous, mylord maire, vous bon protestant, vous ne vous moquerez pas de nous, et vous conviendrez que nous en avons fait des miracles en 1843, lorsque nous avons eu 41 réunions monstres toutes pacifiques, toutes signalées par un ordre parfait! Et le massacre projeté à Clontarf, et providentiellement évité, n'est-ce pas là encore un miracle? Dieu merci! moi l'agitateur que l'on espérait prendre au trébuchet, j'ai empêché que le peuple brave, généreux et moral d'Irlande ne fût victime d'une boucherie officielle! (Applaudissements.) Dans ce meeting monstre de 1843, le peuple imposant et fort comme le serait l'Océan, cette grande merveille de la nature, amoncelant ses vagues, s'est en même temps montré doux et calme comme le lac paisible roulant ses flots argentés. Peuple admirable, que je n'avais pas moi-même jugé aussi exemplaire qu'il l'a été! Insensé que j'étais, je redoutais, en descendant de mon rocher, quelque explosion populaire : le peuple a été plus sage

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# CAROLINE EN SICILE(1).

### Quatrième partie.

### LXVI. — DÉPART.

Caroline fut rendue le soir même à Castelvétrano. Elle en était partie pleine d'illusions, d'espérances; elle y revenait désabusée, vaincue, et, pour l'achever, quel coup l'avait frappée au temple de Ségeste! L'amour qu'elle avait eu pour Fabio, et dont elle croyait s'être guérie, n'était qu'endormi; il s'était réveillé sur son cadavre. On ne sent tout le prix d'un bien qu'en le perdant à jamais, et l'irrévocable rend le regret plus cuisant. Combien ne l'est-il pas davantage quand il est irrité par l'aiguillon du remords!

— Car enfin, se disait-elle dans le secret de son âme, je lui ai porté malheur, c'est moi qui l'ai tué!

Atteint dans ses fibres les plus sensibles, son cœur saignait à la fois par toutes ses blessures. Précipitée du haut de ses rêves, déçue en même temps et dans sa tendresse de femme et dans ses ambitions de reine, il ne lui restait, à la suite de tous ses projets, de tous ses mécomptes, que l'isolement et la proscription. On ne revient pas de chutes si terribles. Dominée, écrasée par le sentiment de sa défaite, Caroline ne songeait pas même à continuer une partie si visiblement perdue; il y a des expériences qu'on ne recommence pas deux fois. Et qu'entreprendre avec un Ferdinand! Ses mines étaient éventées, ses trames percées à jour; ses ennemis prévenus avaient les yeux ouverts, et la force matérielle, la force brutale résidait tout entière dans leurs mains. Tout ce qui était possible elle l'avait tenté : elle avait échoué. Engager une nouvelle lutte eût été courir à un nouvel échec. Il n'y avait plus de chances pour elle que dans l'imprévu des évènements.

Comme toutes les natures fières et fortes, elle subissait sans les ratifier les arrêts de la nécessité; sa patience n'était pas de la résignation, son orgueil protestait sourdement; qui sait même si elle avait abandonné toute espérance? Si noir que soit l'horizon, il y a toujours quelque point lumineux par où passe un rayon de soleil.

Du reste, à son retour de Palerme, elle se retrancha dans une solitude absolue et un silence impénétrable. Il ne sortit de sa bouche ni plaintes ni reproches, ni même l'allusion la plus indirecte et la plus éloignée aux catastrophes qui l'avaient frappée. L'intention de Bentinck était — on l'a vu, — de la renvoyer à Vienne, et il s'était attendu de sa part à une résistance désespérée au moment décisif; son attente fut trompée; soit que la Sicile lui fût devenue odieuse, soit qu'elle espérât trouver des vengeurs dans sa famille, Caroline s'exécuta sans prononcer une seule parole.

Le vaisseau destiné à la transporter sur le continent était à l'ancre à Mazzara, elle s'y rendit de Castelvétrano, seule, dans sa litière, comme s'il se fût agi d'une promenade. Castroné, qu'elle n'avait pas voulu revoir, s'était flatté, à son insu, de l'enlever en route, et il avait compté, pour cela, sur les Calabrais; mais il comptait sans eux et sans les Anglais.

Francatripa avait maintenu si mal la discipline dans sa bande, qu'elle s'était dispersée dans les bois de la Ficuzza et dans les gorges de la Madonie, où chaque partisan guerroyait pour son propre compte. Il lui fut impossible de réunir dix hommes, et il suivit lui-même le torrent du mauvais exemple; son nom disparut dès-lors des annales militaires des Deux-Siciles pour prendre place à côté des Testalungi, des Fra Diavolo et autres rois des montagnes.

Parafanti, lui, n'était pas caché depuis vingt-quatre heures dans les carrières de Sélinonte, que les Anglais étaient instruits de sa présence par la Zingara, sa voisine, et il fut surpris par eux dans sa cachette comme un sanglier dans sa bauge. Une partie de sa bande périt sur place en voulant résister, le reste fut fait prisonnier; lui-même passa en conseil de guerre et fut un beau matin fusillé sur les remparts de Trapani.

Quant à Pandigrana, qui, fidèle à la consigne, attendait sur les hauteurs du mont Bibino l'ordre de fondre sur Syracuse, il était trop loin pour qu'on pût songer à recourir à lui. Plus heureux que ses deux collègues, il manœuvra si bien qu'il finit par atteindre son but; incorporée plus tard dans l'armée napolitaine, sa bande y forma le noyau d'un régiment de ligne dont il fut nommé colonel.

Pour en revenir à Castroné, il se trouva dans l'impossibilité de tenter le coup de main qu'il avait médité, mais il n'abandonna pas pour cela son projet : battu sur terre, il se retourna du côté de la mer, et, révoquant à son tour les pouvoirs de son *Alter Ego* maritime, il reprit, sans dire pourquoi, le commandement de son brick.

Le jour fixé pour le départ de la reine était donc arrivé; toutes les troupes britanniques cantonnées dans les places voisines avaient été échelonnées sur la route qu'elle devait parcourir; mais ce déploiement de forces était bien superflu et Mac-Farlane en fut pour ses précautions inutiles. Le seul incident du voyage n'était pas de nature à porter ombrage à la Grande-Bretagne.

Au moment où Caroline passait en vue de Boncévino, le lévrier de Fabio s'élança sur la litière et la suivit quelque temps en poussant des hurlements plaintifs comme pour lui demander compte de son maître. Ce reproche indirect lui serra le cœur : les souvenirs des carrières et de Ségeste se dressèrent tout à coup devant elle comme autant de spectres accusateurs, et, vaincue par l'émotion, elle tomba au fond de sa litière en fondant en larmes. La douleur l'empêcha de voir Pipo qui portait un crêpe à son bonnet de police et qui regagnait tristement la cassine avec le lévrier, non moins triste que lui ; fidèles l'un et l'autre au même souvenir, au même regret, ils vieillirent, ils moururent ensemble à Boncévino, et, en pleurant son jeune et bien-aimé capitaine, l'invalide ne soupçonna jamais, dans la simplicité de son cœur, qu'il eût été la première cause de sa mort.

Il parlait toujours de tuer la Zingara : pourtant il ne la tua point, et la vieille pythonisse mourut de sa belle mort, c'est-à-dire de sa laide mort, comme elle avait vécu.

Cependant, la reine avait atteint Mazzara, et, sans s'arrêter dans la ville, elle se rendit au port immédiatement. Peu de monde y était rassemblé; car les Anglais avaient caché par excès de prudence, et pour prévenir une démonstration possible en faveur de Caroline, le jour précis de son embarquement. Mac-Farlane la reçut au rivage, entouré d'un brillant état major et d'un régiment d'élite qui bordait la haie. La reine ne lui parla point; à peine jeta-t-elle sur lui un coup d'œil hautain; et, comme il lui offrait sa main pour passer dans la chaloupe qui devait la conduire au vaisseau, elle refusa son aide et s'appuya sur le bras d'un simple matelot. Au moment où elle mit le pied sur le navire de l'exil, elle fut saluée par une salve d'artillerie, mais elle répondit à ces honneurs dérisoires par un sourire de mépris et descendit sur-le-champ, sans échanger une parole, un regard, avec personne, dans la chambre qui lui était destinée.

Les ancres étaient levées, le vent propice, on partit aussitôt. En voyant fuir cette Sicile qu'elle ne devait jamais revoir, elle ne put retenir un soupir : une douleur poignante envahit son âme; et cependant, qu'y laissait-elle après elle? Un complot déjoué, un trône usurpé, un ennemi victorieux et son dernier amour au tombeau. Quand le panache ardent de l'Etna descendit sous l'horizon, il lui sembla voir Castoréo se voiler la tête de sa robe de moine et lui faire un triste et suprême adieu.

La traversée fut longue et orageuse : on fut obligé, à cause de la guerre, d'aller passer par Constantinople, et l'on compta les jours par les tempêtes. Dès la sortie du port de Mazzara, on avait remarqué un brick sans pavillon qui suivit le bâtiment tout le jour et aussi toute la nuit, car au lever du soleil on l'aperçut encore et l'on continua à l'apercevoir les jours suivants. C'était le brick de Castroné, qui n'ayant pas réussi à enlever la reine sur terre, se flattait d'être plus heureux sur mer. Ne se sentant pas de force, malgré la résolution de son équipage, à attaquer seul un vaisseau de guerre anglais, son projet était de le suivre jusque dans les mers de l'Archipel, et là de s'associer quelque pirate grec qui, alléché par l'appât d'un riche butin, lui prêterait main-forte pour l'exécution de son hardi projet. Il atteignit ainsi les Cyclades, mais des [?] îles lui furent [?]

(1) Voir pour ce feuilleton, le journal du 21 juillet au 6 décembre.

*Forces militaires en Irlande*, le 1er décembre 1844. — Les forces militaires en activité en Irlande y compris l'artillerie royale à pied et à cheval, sont de 26'000 hommes. La police armée se monte à 10'000 hommes répandus sur les divers points du pays. (*Morning-Chronicle.*)

Voici des chiffres qui contrastent douloureusement avec la misère des classes ouvrières en Angleterre. Nous lisons dans le *Standard* du 6 :

« Les nouvelles de nos districts manufacturiers indiquent un degré d'activité dans les affaires auquel nous étions peu accoutumés depuis long-temps. Ces nouvelles sont même si favorables qu'elles sont alarmantes pour ceux qui cherchent à voir dans l'avenir. Dans quelques villes, des fabricants calculent qu'ils réaliseront un bénéfice de 50 p. 0/0 de leur capital en une année ; dans d'autres, il s'est déjà réalisé des fortunes de 50'000 livres sterling (1'275'000 fr.), 70'000 livres (1'800'000 fr.) et même 100'000 liv. (2'500'000 fr.), en même temps que des fabriques s'élèvent dans toutes les directions.

**Chemins de fer. — Jury anglais.**

Nous trouvons enfin en Angleterre un premier exemple de sévérité d'un jury contre les administrations de chemins de fer, qui, par leur imprudence donnent lieu à des accidents et occasionnent ainsi la mort des voyageurs. On se rappelle l'accident qui a eu lieu récemment sur le chemin de fer des Midland-Counties près de Nottingham, où une collision a eu lieu entre deux convois, par suite de l'imprudence d'un employé, M. Lightfoot, qui, malgré, un brouillard épais a fait partir un convoi sur la même voie où un autre convoi venant de l'extrémité opposée, avait dû être lancé. Il en est résulté la mort de quatre personnes, et une quinzaine de voyageurs ont été blessés. L'enquête du coroner sur cette affaire a été fort longue et fort minutieuse et elle s'est terminée par un verdict de man's laughter (meurtre d'homme) contre M. Lightfoot. Les jurés ont déclaré qu'ils croyaient que les administrateurs devaient prendre des mesures pour rendre les voitures de deuxième classe, sinon aussi commodes, du moins aussi sûres que celles de première classe, ajoutant qu'on ne devait jamais faire dévier un convoi de la voie qu'il doit suivre sans le consentement des voyageurs.

M. Lighfoot a été immédiatement mis en état d'arrestation sur le mandat lancé par le coroner.

**Les îles Marquises.**

Nous trouvons dans le *Courrier de la Gironde* la lettre suivante du capitaine Ad. Rousseau, commandant la *Marie*, de Bordeaux, datée du 15 juin 1844 :

« Je quittai la rade de Valparaiso le 28 mars au soir et fis route pour les Marquises avec un temps magnifique et un bon vent. Le 1er mai, au jour, j'aperçus l'île Fetou-Hougou ; j'en étais à 25 milles de distance, et voyais parfaitement cette île qui n'est qu'un rocher aride, élevé de 400 mètres au dessus du niveau de la mer et sans habitants. Peu après, je vis l'île Roa-Honga, beaucoup plus grande et plus élevée que Fetou-Hougou, mais aussi d'un aspect bien aride. Je passai à une très petite distance de terre et ne vis aucun signe d'habitation. Cependant, j'ai su depuis que ce morceau de rocher renferme 1'000 à 1'200 individus à figure humaine, divisés en plusieurs tribus qui sont toujours en guerre, le gouverneur Bruat conduisait de grands travaux pour la défense de l'île. La baie de Papéiti, que nous occupons, est un lieu charmant. Les environs sont fertiles ; et si l'on pouvait soumettre les habitants, certes, on ferait de ce pays une colonie délicieuse. Le climat y est excellent.

» En résumé, les îles Marquises ne seront jamais d'aucun produit pour la France, et ne pourront être occupées que militairement ; notre pavillon ne flotte encore que sur une partie de la baie Anna-Maria, qui nous a été vendue par les chefs de cette baie. Nous occupons encore l'île Obitao. Les insulaires ne nous seront jamais d'aucune utilité ; ils sont ennemis du travail, et il est impossible de les poursuivre dans les montagnes sans perdre beaucoup de monde.

» L'île Taïti est petite ; elle a plusieurs bons ports. Les habitants ont un commencement de civilisation ; et si on pouvait les soumettre et les rendre laborieux, cette terre, qui peu à peu se peuplerait d'Européens, deviendrait, par son sol, ses productions, son climat et sa position, une des plus jolies colonies. »

Nous recevons de M. Frédéric Soulié la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser une réclamation au sujet de la quatrième lettre de Dumas, lettre dans laquelle il raconte notre rencontre fortuite.

Il s'est glissé dans cette lettre une erreur bien légère sans doute, mais que je tiens à rectifier.

Cette erreur ne regarde en rien ce qui, dans ce récit, concerne M. Buloz, et l'estime que je fais de lui : (la présence de M. Buloz au Théâtre-Français me paraît l'impertinence la plus dédaigneuse que jamais pouvoir ait faite à la littérature). Cette erreur réside tout entière dans cette ligne du récit de Dumas ; je cite :

« Ce matin, je rencontre Frédéric Soulié...

» — Ah ! pardieu, me dit-il en venant à moi, tu es aimable ; tu cites les » auteurs qui ont à se plaindre de M. Buloz, et tu m'oublies. »

Dumas se trompe, et s'il veut bien se rappeler notre rencontre, il se souviendra que, me voyant à pied et lui en voiture, il a bien voulu m'appeler, que je me suis approché de lui, et qu'il m'a demandé mon opinion sur M. Buloz. Je la lui ai dite, et il a désiré savoir s'il pouvait la répéter.

Quoique je n'écrive pas toujours ce que je pense des gens, je suis toujours prêt à écrire ce que je dis d'eux. Je laissai donc à Dumas à le faire mieux que je ne l'eusse fait sans doute.

Mais ce que je ne fais jamais, et ce que je n'ai point fait, c'est de reprocher à qui que ce soit de ne pas parler de moi, c'est de demander qu'on répare un oubli, qu'à vrai dire je trouve fort naturel.

Je n'ai point prié Dumas de me citer, et comme je veux lui laisser toute la bonne grâce de son souvenir, je vous écris, monsieur, pour que vous vouliez bien m'aider à rectifier ce passage, sans intérêt pour celui qui l'a écrit, et qui en a beaucoup pour moi.

Je ne demande à personne de me glorifier, mais je désire que personne ne me prête un ridicule, fût-ce dans la meilleure intention du monde.

Veuillez agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

F. Soulié.

*Lettre de M. Alexandre Dumas à M. Frédéric Soulié.*

Merci, mon cher Frédéric. Je n'aurais pas osé te demander cette lettre ; tu as le courage de tes opinions, tu les énonces tout haut, merci.

Pardonne-moi la petite ruse que j'ai employée ; elle était bonne puisqu'elle a réussi.

Tout tien,

Alex. Dumas.

de la seconde, citée par Francis Lacombe, mais j'ai la première ; celle-ci m'est tellement restée dans la mémoire que je puis la reproduire presque textuellement ; M. Magnin écrivait ainsi à Soumet :

*Je viens de voir MM. Buloz et Bonnaire, qui m'ont paru on ne peut mieux disposés à votre égard ; ils m'ont toutefois demandé de leur permettre qu'un autre se chargeât de rendre compte de votre poème dans la Revue des Deux-Mondes ; vous n'y perdrez certainement pas : l'article sera mieux et plus promptement fait.*

Voilà, mon cher Dumas, ce que je vous affirme sur l'honneur être le fond de la lettre de M. Magnin. Faites de la mienne ce que bon vous semblera.

Tout à vous,

E. d'Anglemont.

Paris, ce 8 décembre 1844.

*Note de M. Alexandre Dumas :*

M. Magnin dit que MM. Buloz et Bonnaire n'usent pas de procédés semblables à ceux que nous leur reprochons. Ci-dessous une courte lettre qui mettra au jour les procédés de ces messieurs. C'est la lettre dont a parlé M. Maquet, et qui a été écrite au moment même où la *Revue de Paris* publiait les derniers chapitres de *Fernande*.

Alex. Dumas.

*Lettre de M F. Bonnaire à M. Maquet :*

Paris, le 22 novembre 1844.

Mon cher monsieur,

Je *n'ai pas vu la pièce de Dumas* ; mais d'après ce que j'en entends dire, ce n'est peut-être pas le cas d'emboucher la trompette. Malgré nos sympathies, et peut-être à cause de nos sympathies, nous lui devrions quelques petits conseils d'amis ; qu'en pensez-vous ? Je vous recommande bien Mme Ancelot, vous recevrez demain votre stalle.

A vous, F. Bonnaire.

**REVUE DES JOURNAUX.**

— Presque tous les journaux se préoccupent vivement aujourd'hui des tristes affaires de Taïti. Le *Constitutionnel* trace le tableau des travaux du gouverneur pour établir, avec la domination française, la moralisation et la civilisation des indigènes dans cette île, où il faisait acte de souveraineté ; et c'est, dit-il, dans de telles circonstances qu'arrive la nouvelle du désaveu ! Tout l'effet d'une lutte énergique sera détruit, et, comme si le ministère n'avait pas commis assez de fautes, il étend un protectorat impossible à des rochers stériles, non loin des îles de la Société. Ajoutez à cela l'indemnité Pritchard ! Est-il possible de tenir une conduite plus légère et moins courageuse, plus inconséquente et plus absurde !

— Le *Courrier français* : « On voit par les extraits empruntés au journal de M. Bruat à quelles menées odieuses se livrent les marins anglais pour indisposer contre nous les habitants de Taïti, aussi ignorants que leur reine ! Si nous exposions l'ensemble des travaux publics et des dispositions administratives ordonnées par les Français, on verrait jusqu'à l'évidence que le mauvais vouloir des missionnaires anglais provient de la jalousie qu'ils éprouvent de nous voir conquérir par l'intelligence au lieu de dominer par le mensonge et le fanatisme. »

— Le *National*, après avoir passé en revue les mêmes faits, flétrit ainsi l'impolitesse du capitaine Hunt qui a refusé les honneurs au convoi de M. E. Debry. Les Autrichiens s'étaient autrefois honorés eux-mêmes aux obsèques de Marceau : les agents du gouvernement anglais ne

---

funestes : un matin on ne le vit pas ; une tempête effroyable avait régné toute la nuit. Périt-il dans la tourmente, ou fut-il capturé lui-même par les pirates qu'il voulait embaucher ? C'est ce qu'il fut impossible de jamais savoir, car, à partir de ce jour, on n'entendit plus parler ni de Castroné ni de son brick.

Après des fatigues inouïes et des dangers tous les jours renaissants, l'auguste exilée franchit enfin les Dardanelles, et de Constantinople se rendit par terre à Vienne, où l'attendait la triste mort des proscrits : juste et tardive expiation des erreurs et, — disons tout, — des forfaits de sa vie.

Est-il besoin d'ajouter que son départ ne fit qu'affermir la domination britannique, et ajourna indéfiniment toutes les entreprises dirigées contre eux ? Catane ne remua pas plus que Palerme. En attendant mieux, les deux Emmanuels, Requécense et Rossi allèrent siéger aux Communes, Gaspard Vaccaro les présida, sans se douter jamais qu'il eût été premier ministre *in petto*, et que l'exil de Caroline lui coûtait son portefeuille.

Castoréo regagna sa montagne. Seuls dépositaires de son secret, ses trois amis le gardèrent fidèlement, et la Sicile ignore encore aujourd'hui sa romanesque aventure ; Catane même ne connaît que le frère Agathon. Redevenu, ou plutôt resté moine, l'austère anachorète était assis un jour devant sa grotte et tenait à la main une lettre conçue en dix mots : — « Nous avons fait un beau rêve, le réveil est affreux ! » — Que de choses dans ces dix mots ! On devine la main qui les avait tracés.

— Oui, la reine a raison, se disait le tribun cénobitique en promenant un triste regard sur sa bien-aimée Sicile, oui, c'était un beau rêve, mais c'était un rêve. Le pacte monstrueux conclu entre elle et moi était contre nature, et n'a rien produit parce qu'il ne pouvait, ne devait rien produire. Dieu réprouve les alliances illégitimes ; il n'avait pas béni la nôtre. Une voix intérieure me l'avait bien dit d'abord. Pourquoi ne l'ai-je pas écoutée ? C'est Dieu lui-même qui m'avertissait. Il me punit par un mécompte de mon aveuglement volontaire. Caroline est toujours Caroline ; on ne secoue point son passé comme on se dépouille d'un vieux vêtement ; mauvais ou bons, les antécédents sont des titres dont on subit malgré soi la fatalité ; la main qui a fait le mal ne saurait le guérir.

Comme il était plongé dans ces réflexions, il vit descendre du haut de la montagne une troupe d'hommes inconnus qui venaient droit à lui. C'étaient les carbonari que nous entrevîmes un soir au bivouac des bandits calabrais, campés dans les forêts de l'Etna ; poursuivis et dispersés par les Anglais, ces derniers avaient été contraints de se rembarquer précipitamment. Le vieux Bemmeasa avait pu regagner ses bois de Sainte-Euphémie ; moins heureux que lui, Scarolla s'était noyé dans le Faro avec le peu qui restait des Indépendants de la Bas-licata. Privés du seul abri qu'ils eussent en Sicile, les carbonari erraient sans asile à travers les laves et cherchaient une hospitalité qu'ils ne trouvaient pas. Le jeune frère du martyr Capobianco faisait partie de cette troupe de misère.

— Mon père, dit-il à l'ermite avec la franchise d'un cœur intrépide, nous sommes des carbonari calabrais et nous ne savons où reposer la tête.

— Ah ! vous aussi, lui répondit Castoréo en l'embrassant, vous nourrissez dans vos âmes le divin rêve de la liberté ? Ne vous étonnez donc pas de souffrir vous et les vôtres, et attendez-vous à souffrir davantage encore ; la victoire n'est qu'à ce prix ; et même, sachez-le bien, la génération qui souffre n'est pas toujours celle qui triomphe ; ainsi, armez-vous de résignation, de constance, et si longue que soit votre épreuve, ne désespérez jamais ; croyez en Dieu, croyez en vous ; l'avenir est aux plus patients ; dussiez-vous, comme tant d'autres, mourir avant d'avoir vaincu, espérez encore, la foi sauve les nations comme les hommes, et, fécondés, mûris par le sang, par les larmes, les germes semés par les pères, écloront pour les enfants. Prions Dieu, mes frères, prions-le, non pour nous, mais pour la patrie, pour l'humanité ; tout le reste ne vaut pas une prière, pas une pensée.

Castoréo s'agenouilla, les carbonari l'imitèrent ; oubliant leurs dangers, leurs souffrances, s'oubliant eux-mêmes, tous ces proscrits, ces martyrs élevèrent à Dieu leurs âmes et se retrempèrent en commun aux sources divines, éternelles de l'espérance et de la foi.

Ce qui devait arriver arriva. A la paix générale, c'est-à-dire à la chute de l'Empire, l'Angleterre abandonna la Sicile avec une perfidie insigne, et, au mépris des promesses les plus solennelles, les plus saintes, elle livra ses partisans, tous ceux qui s'étaient compromis par elle et pour elle aux vengeances d'une cour implacable. Déchu de ses fonctions d'*Alter Ego*, le prince-vicaire redevint prince royal comme devant, et le nouveau parlement fut aboli, sans que l'ancien fût rétabli ; c'est là tout ce que les Siciliens gagnèrent à la protection de leurs bons amis les Anglais. Rentré en possession du trône, et plus absolu qu'il ne l'avait jamais été, le vieil exilé de la Ficuzza foula aux pieds, lui aussi, toutes ses promesses et viola sans scrupule tous ses serments. Il est vrai que pour décharger sa conscience du crime de parjure, il inventa ou on inventa pour lui un tour ingénieux. Comme roi de Sicile, il était Ferdinand III, et Ferdinand IV comme roi de Naples ; il réunit en un seul les deux royaumes et prit le titre de Ferdinand 1er, roi des Deux Siciles ; le tour fait, il déclara avec un aplomb imperturbable qu'un nouveau règne commençait, et que le Ferdinand numéro I ignorait les engagements qu'avaient pu prendre les Ferdinands trois et quatre.

Maître Escobar, pends-toi, tu n'avais pas trouvé celui-là.

CHARLES DIDIER.

FIN.

**La Polka transatlantique.**

La polka paraît destinée non seulement à faire danser les deux mondes, mais encore à les mettre en bisbille et à leur faire perdre la mesure et l'harmonie qu'elle a la prétention d'y importer. Des rumeurs sinistres circulent déjà dans New-York. Il y a été affirmé que la polka qu'on y a dansée et qui a été enseignée jusqu'à présent, n'était pas la *vraie polka*, la polka *genuine* des salons de Paris et du grand Cellarius. Les amateurs des deux sexes qui ont appris cette polka menteuse et subreptice, tremblent d'avoir perdu leur temps et leur argent. A la Nouvelle-Orléans, même inquiétude. La polka est devenue dans les journaux le sujet de polémique fort vive. Voici un plaisant défi, dans un des journaux de la ville, entre deux professeurs de polka :

« Au PUBLIC !!! Malgré mon habitude de rester en dehors de toute discussion publique, je me vois forcé d'appeler l'attention générale sur un avis inséré dans l'*Abeille*, par un certain M. Casimir, soi-disant professeur de danse, élève du Conservatoire de Paris, voire membre de l'Académie royale, etc. Ce monsieur, croyant peut-être se trouver dans un pays où toute nouvelle est acceptée *sans analyse* et *sans discernement*, défie ses antagonistes, leur attribue la PRÉTENTION d'enseigner la polka, et, *sans amour-propre*, il ose se flatter d'être le SEUL capable *d'expliquer* cette danse *noble, gracieuse et jolie* ! Eh bien ! nous, sans avoir jamais eu l'honneur de danser à la cour de Saint-Pétersbourg, de *Vienne et d'Autriche* (littéral), sans avoir eu même jamais le désir de faire le pantin devant ces chefs de l'aristocratie européenne ; nous, en notre petite qualité d'amateur de danse, nous invitons M. Casimir à venir nous faire visite, et à se mesurer avec nos jambes : nous danserons la polka et tout ce qu'il lui plaira, et nous verrons alors si son *casimir* est d'une si haute qualité que ses mots ronflants et orgueilleux.

« G. STRATA, professeur de danse,
« rue de l'Histoire, entre Amour et Craps,
3e municipalité. »

Un autre maître de danse, M. Devoti, est intervenu dans cette querelle et a pris également parti contre M. Casimir. Le *Courrier de la Louisiane*, qui aime le calembour, dit à cette occasion : Ces discussions sur la *polka* prennent une vilaine *tournure*, et nous craignons fort que M. *Casimir* ne se trouve à la fin dans de mauvais *draps*... »

**BULLETIN THÉATRAL.**

Aujourd'hui, à l'Odéon la reprise *Christine*, le drame passionné d'Alexandre Dumas. Mme Georges, MM. Ballaude et Chotel.

Porte-Saint-Martin. Frédérick, le sublime artiste, dans la *Dame de Saint-Tropez*.

Vaudeville. Arnal. — Palais-Royal. Ravel, Grassot, Léménil, Levassor. — Variétés. Une quantité de jolies femmes et la danse élégante de Mlle Maria Volet.

**dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

## Faits divers.

— Mᵉ Chaix d'Est-Ange, ayant donné sa démission de bâtonnier des avocats du barreau de Paris, on a procédé aujourd'hui à la réélection. Mᵉ Duvergier, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence, et notamment d'un recueil de lois fort estimé, a été élu au second tour de scrutin par une majorité de 186 voix sur 360 votants.

— Un violent incendie s'est déclaré cette nuit, vers deux heures, dans la rue Cadet, chez un fabricant de pianos, à la hauteur du passage des Deux-Sœurs, faubourg Montmartre. Bien que dix pompes aient fonctionnées sans relâche, ce matin, à sept heures, on n'était pas encore entièrement maître du feu. Toutes les autorités du quartier s'étaient transportées sur le lieu du sinistre.

— Le conseil général du département de la Seine vient d'inviter M. le préfet à faire étudier le meilleur système de plantation d'arbres sur toutes les routes qui environnent la capitale ; il engage surtout ce fonctionnaire à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les abattages anticipés. Comment se fait-il que cet avis coïncide avec un vaste système de destruction présentement en exercice ? Les grands ormes de l'avenue du Maine, qui marquaient les limites et faisaient l'ornement d'une des routes les plus fréquentées, viennent d'être abattus. Leurs débris, couchés en travers de la route, embarrassent la circulation des voitures publiques. Il avait cependant été décidé par le conseil que la ville de Paris devait surtout respecter ces plantations d'arbres qui forment les avenues de la capitale.

— Les dernières neiges qui sont tombées cette semaine ont occasionné quelques retards de force majeure dans la circulation sur les voies de fer qui aboutissent à Paris. Mardi dernier, le convoi partant de Rouen dans la soirée, a eu un retard de près de deux heures, et n'est arrivé à Paris que dans la nuit. C'est entre Rouen et Pont-de-l'Arche, que la neige amoncelée et gelée sur les rails à une épaisseur de plusieurs centimètres, a opposé le plus d'obstacle à la marche du convoi ; il a fallu stationner dans cette dernière localité pour attendre le renfort d'une seconde machine ; le reste du trajet s'est accompli d'une manière satisfaisante.

— Un habitant de Belleville avait fait creuser un puits dans une propriété voisine de la grande route, et dont le terrain est très sablonneux. Ces jours derniers, pendant qu'un ouvrier était occupé à faire au fond du puits les premiers travaux de maçonnerie, des éboulements se détachèrent des parois mal étayées, et le malheureux disparut sous eux.

Ses camarades, aidés de quelques passants, se mirent aussitôt à l'œuvre pour le dégager, et leurs efforts eussent été, sans aucun doute, couronnés de succès, si une déplorable circonstance ne fût venue détruire tout ce qu'on avait fait.

Déjà la victime, respirant encore, était dégagée du sable ; déjà on cherchait à l'amener à la surface, lorsque la foule, qui s'était agglomérée en cet endroit par un mouvement spontané d'intérêt et de curiosité, se précipita sur les bords du puits, et détermina de nouveaux éboulements qui ensevelirent une deuxième fois le malheureux ouvrier.

Il fallut recommencer le travail, mais cette fois ce fut inutilement ; on ne retira qu'un cadavre.

— Hier, à deux heures du matin, M. Geniez, correcteur du *Droit, Bulletin des Tribunaux*, a été assailli sur le boulevart Saint-Denis, en face de la Cité d'Orléans, par deux hommes bien vêtus qui se donnaient le bras. M. Geniez n'a eu que le temps de tirer de sa poche le pistolet qu'il a coutume de porter à cette heure ; il a entendu alors les assaillants s'écrier : « Ah ! c'est différent. » et ils se sont enfuis.

— Avant-hier au soir, deux honnêtes campagnards qui s'étaient laissé un peu attarder au cabaret combinaient ce qui leur restaient de forces, afin d'assurer mutuellement leur démarche chancelante. Au coin de la rue Saint-Merry, l'un d'eux ayant tiré sa montre pour voir si elle était d'accord avec l'heure qui sonnait en ce moment à l'église, ne se pressait pas de la remettre dans sa poche, et son compagnon par intérêt pour lui voulut la prendre.

Ce débat attira l'attention d'un individu qui les observait ; il s'approcha aussitôt, et, s'emparant vivement de la montre, il dit d'un ton sévère à celui qui faisait acte de complaisance : vous voulez vous emparer de la montre de votre ami parce qu'il a bu, vous allez me suivre au poste. Mais bientôt, laissant les deux campagnards sous l'impression de la surprise que leur causait cette menace, il prit subitement sa course et disparut. Or, quelques passants avaient été témoins de ce tour audacieux ; les plus lestes se mirent à la poursuite du voleur, qu'ils ont fini par atteindre et conduire au poste de la halle. Il a été bientôt reconnu pour un repris de justice en rupture de ban.

Après son interrogatoire chez le commissaire du quartier, on l'a écroué au dépôt de la préfecture. (*L'Impartial*.)

— Avant-hier, à sept heures et un quart du soir, une femme âgée de trente ans, demeurant rue Neuve-Saint-Augustin, 26, passait dans la rue Marsollier où elle allait acquitter une petite dette, et elle longeait le trottoir du côté du Théâtre-Italien. Un homme s'avançait devant elle. Cette femme se range pour le laisser passer, et il passe en effet. Mais, faisant brusquement volte-face, il se précipite sur elle, lui applique sur la figure un linge enduit de poix, lui assène dans la poitrine un coup de poing qui la renverse sur la grille du théâtre, met la main dans la poche de cette malheureuse, lui prend 10 francs qui s'y trouvaient, et s'échappe. Tout cela fut l'affaire de quelques secondes.

La pauvre femme eût pu périr étouffée si deux jeunes gens passant par là presque aussitôt ne l'eussent aperçue étendue à terre où, dans l'impossibilité d'appeler du secours, elle était agitée de mouvements convulsifs. Ils s'approchèrent vivement, et, sans pouvoir s'expliquer l'espèce de masque dont son visage était couvert, parvinrent à l'en arracher, mais non sans beaucoup de peine. La malheureuse suffoquait, car ses lèvres étaient encore collées l'une à l'autre, et l'une de ses narines était entièrement bouchée. L'un des jeunes gens s'adressa au tapissier qui demeure dans cette rue, et qui s'empressa d'apporter de l'eau chaude avec laquelle on parvint à faire mollir la poix et à dégager les organes respiratoires de la victime.

Une pareille attaque à une telle heure, et commise avec tant d'audace, a causé une vive émotion dans le quartier.

Les habitants des rues qui entourent le Théâtre-Italien se plaignent

plongée depuis quelques temps dans la désolation par la disparition d'une jeune fille de 21 ans, dont on n'avait pas de nouvelles depuis le 9 novembre. On craignait un grand malheur, et cette peine de cœur venait s'ajouter à d'autres misères qui accablaient cette famille. Le dimanche 24 novembre, à six heures et demie du matin, le corps de la jeune Isabelle Hourdequin fut aperçu au puisard de la rue du Petit-Bruille. Les personnes qui les premières découvrirent le cadavre, imbues du funeste préjugé populaire qui veut qu'un corps trouvé dans l'eau y soit laissé, au moins pour une partie, en attendant la justice, ne le retirèrent pas de la rivière, mais l'attachèrent pour que le courant ne l'emmenât pas plus loin. A neuf heures du matin, M. Dugimont, juge-de-paix, assisté de M. le docteur Marbotin, vint faire la levée du corps, en présence d'agents de police. Le malheureux père est venu reconnaître son enfant et l'a fait transporter à son domicile. Le docteur s'assura que le corps ne portait aucune trace de violence : les vêtements, ni même les cheveux de la noyée, n'annonçaient aucun désordre ; elle était encore coiffée de son bonnet. Le corps avait subi un assez fort gonflement, surtout à la partie de l'abdomen. Le crime a été étranger à cette mort, qui a dû être volontaire. Tout fait croire que la jeune Isabelle se sera plongée dans l'Escaut, près du moulin du faubourg de Paris, d'où son corps aura été entraîné vers le moulin de la citadelle et le canal du petit Bruille. Douée d'une grande sensibilité, cette jeune fille, dont la tête n'était pas très forte, n'a pu supporter l'adversité qui accablait ses parents. »

— On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Chaque année, le 29 novembre, les Polonais résidant à Lille avaient célébré le glorieux, mais douloureux anniversaire de leur révolution de 1830, dans une paisible réunion à laquelle ils invitaient les citoyens de notre ville qui leur avaient donné le plus de marques de sympathie, et parmi lesquels figuraient, nous devons le dire, des personnes d'opinions diverses. Surpris de ne point recevoir cette année l'invitation accoutumée, nous avons dû aller aux informations, et nous avons appris que M. de Saint-Aignan venait d'interdire solennellement toute espèce de réunion. Quel motif a pu pousser M. de Saint-Aignan à ravir aussi brutalement une faible consolation à de pauvres exilés ? »

— Après Grenoble et Strasbourg, Metz a eu son émeute des ouvriers tailleurs contre les marchands d'habits confectionnés. « Ce soir, 2 novembre, dit la *Gazette de Metz*, vers cinq heures, une foule de jeunes ouvriers tailleurs se sont rués dans le magasin d'habillements tout confectionnés, ouvert depuis quelques semaines, rue des Clercs, par des négociants de Paris. En un clin d'œil, une quantité considérable de vêtements ont été lacérés, éparpillés dans la rue et traînés dans la boue. Un gendarme et deux soldats qui se trouvaient par hasard devant le magasin, ont mis la main sur trois ou quatre de ces jeunes gens ; les autres se sont enfuis. On en a vu qui emportaient avec eux des objets enlevés. A l'heure où nous écrivons, le magasin est fermé et la police verbalise. »

— Le *Brighton-Gazette* prétend qu'il n'y a plus de doute qu'au printemps de 1846 un chemin de fer reliera Dieppe et Rouen ! Les souscriptions, ajoute-t-il, sont plus que suffisantes. Ce projet sera présenté aux chambres en janvier prochain. Le rail-way pourra être terminé en six mois, car il n'y aura aucun percement de tunnel à faire.

— Dernièrement, le sieur Chantrenne, cultivateur au Gué-d'Hossus, essayait, au moyen de l'instrument appelé chat, de retirer d'un puits, un seau qui y était tombé ; pour faciliter son opération, il eut l'imprudence de s'appuyer sur de vieux morceaux de bois formant la charpente de la guérite qui recouvre le puits ; ces pièces de bois qui étaient consumées de pourriture cédèrent sous lui, et il tomba d'une hauteur de 15 à 17 mètres dans près de 7 mètres d'eau. Au cri qu'il poussa, sa femme et sa vieille mère accoururent et parvinrent, lui aidant, à le remonter au moyen de la corde du puits ; il allait être sauvé : déjà sa tête apparaissait, mais ses mains raidies par le froid, ne peuvent plus longtemps serrer la corde libératrice, et l'infortuné retombe. Sa mère et sa femme jettent des cris de détresse ; des voisins arrivent en toute hâte ; on fixe à la corde et l'on fait descendre un panier assez grand pour contenir le malheureux Chantrenne, qui, malgré l'engourdissement dont un séjour prolongé dans l'eau a frappé tous ses membres, parvint cependant à s'y placer ; on le remonte avec toutes les précautions possibles ; au moment où il apparaît, une main lui est tendue pour l'aider à remettre le pied sur le sol ; mais l'état dans lequel il est, ne lui permet pas de saisir cette main, et le mouvement d'inclinaison qu'il a fait, le précipite une troisième fois. Une nouvelle tentative est faite ; elle est enfin couronnée de succès, grâce à l'heureuse idée que le patient a eue de tenir la corde en se croisant les bras. Des secours lui ont été donnés, et il en a été heureusement quitte pour quelques contusions. (*Propagateur des Ardennes*.)

— La *Gazette de Coire* annonce que le village de Soglio, dans les Grisons, est menacé d'être englouti par des éboulements. Les habitants ont enlevé de leurs maisons leurs meubles les plus précieux. Du 8 au 9 la nuit a été terrible ; une pluie abondante n'a pas cessé de tomber. Entre 9 et 10 heures un éboulement a eu lieu ; les malades, les vieillards et les enfants se sont éloignés en toute hâte. Le matin, entre 4 et 5 heures, une violente tempête a éclaté ; des arbres déracinés tombant avec un bruit affreux ont fait craindre un tremblement de terre et la destruction du village. On avait eu la précaution de planter des perches pour servir de signaux ; samedi elles n'étaient point dérangées ; dimanche, au contraire, leur position avait changé. Le 11, il y a eu beaucoup de neige et de pluie. On remarque de loin que les perches sont en mouvement. Ce village compte 93 maisons et 3 châteaux. Il est habité par 95 familles. (*Gazette des Postes de Francfort*.)

## VARIÉTÉS.

### Florence, Rome et Naples (1)

#### LA CAMPAGNE ROMAINE.

Nous l'avons dit, dans la campagne romaine, le soc ne passe sur la terre que pour nettoyer la pastorizzia des fourrés de ronces et des *macchie*, lèpres du sol qui étouffent l'herbe. Labourer, c'est donc presque toujours défricher une jachère. Avant d'amener la charrue sur un champ et d'y creuser le premier sillon, il faut un

(1) Voir les numéros des 8, 21 novembre et 8 décembre.

dinal, un second transversal, un troisième diagonal. Cette opération se nomme *rinfrecastura*. Dans la plus belle des fresques du Guaspre, à Saint-Martin-des-Monts, on voit représenté ce mode de labourage.

Quelquefois, on attelle quatre bœufs de front, mode antique qui rappelle le quadrige. On peut très bien se figurer ce char triomphal du sillon, qui s'avance replié à l'infini sur un quart de lieue d'étendue.

Après les six-labours on fait les semailles. Nous avons vu souvent les adolescents, les femmes, les vieillards, les plus faibles des travailleurs, marcher d'un pas réglé derrière la charrue, puiser la semence dans leur corbeille et la répandre à poignées, et toujours nous avons admiré cette confiance touchante de l'homme dans les forces providentielles et productives de la terre, son éternelle nourrice. Dans l'agriculture, l'homme ne travaille pas seul ; il espère en Dieu, il lui abandonne ses économies. Un bienfaisant et mystérieux travailleur arrive sur les pas de l'homme qui se retire ; il féconde le germe, et Dieu, et Dieu tout entier, avec toutes ses forces de vie, avec tous ses agents de création, tous ses fluides invisibles descend dans un seul grain de blé, le tire du sillon, de sa tombe, et le rappelle à la lumière du soleil, avec une couronne de fleurs et une aigrette de fruits. Il n'est pas besoin d'aller chercher dans les mystères de l'ontologie l'union de Dieu et de l'homme. Elle est là, sous nos pieds, dans le moindre germe.

La moisson va venir, mais depuis le jour où la semence est descendue dans les limbes du sillon, jusqu'au jour où l'épi se lève et se dore, le cultivateur n'a pas qu'à se croiser les bras. Il y a encore des travaux à faire pour aider le germe à pousser et protéger le blé en herbe.

La herse est inconnue dans la maremme. Il faut donc, pour briser les mottes, une opération longue et dispendieuse, la *ribattitura*, qui consiste tout simplement à briser la terre avec des pioches.

Au mois de janvier, lorsque la pleine germination du grain a couvert le champ d'un léger duvet de verdure, des ouvriers ramènent la terre du fond sur les talus du sillon pour chausser le blé. Ce travail se nomme la *terra negra*. Enfin il reste encore une dernière œuvre, le sarclage, le *mondarella*, avant d'arriver à la moisson. Ces diverses mains-d'œuvre exigent, pendant quatre mois, pour les grandes fermes un personnel de quatre ou cinq cents ouvriers.

Ce nombre est doublé pour la moisson, car il est indispensable de soustraire le plus vite possible la récolte à toutes les éventualités de désastre.

La canicule est tombée, comme une réfraction de fournaise, sur les herbes sèches de la maremme. La cigale, guitare stridente du désert, promène ses chants de la vallée Egérie aux falaises de Circé. Les champs étalent d'une plaine à l'autre leur nappe d'ambre semée de lapis et de rubis, de bluets et de coquelicots. Accablés par la chaleur, les chevaux immobiles dorment debout, tandis que les buffles étendus dans le lit d'une solfatare ou d'une mare, en fouillent la boue pour y trouver un peu de fraîcheur. C'est un matin d'été, mais un matin brûlant comme nos midis. On ne voit plus fumer sur la montagne les urnes embaumées du lac de Nemi et du lac d'Albane. L'atmosphère flamboyante et visible tressaille au dessus de la terre. En ce moment mille ou douze cents moissonneurs, échelonnés sur une ligne d'une demi-lieue, inclinés, à moitié cachés dans les épis, les manches retroussées, la faucille à la main, font tomber devant eux une épaisse muraille de blé, qui diminue, qui s'amincit insensiblement. A travers les larges brèches, des femmes circulent pour amasser les javelles, lier et empiler les gerbes.

Ce travail collectif, dans ces circonstances terribles, sous un soleil implacable qui verse la mort sur le front du moissonneur, s'accomplit avec joie, avec entrain, avec des chansons. Une animation réciproque circule dans toute cette armée. Les capi et les caporali, qui voltigent autour des champs, n'ont pas besoin d'exciter les paresseux : l'émulation court de rang en rang ; le voisin encourage, défie le voisin, et tous font plus vite et de meilleur cœur plus de besogne.

Mais le travail est dur, le soleil est brûlant, la poitrine bout, la sueur coule à flots, les muscles découragés se raidissent : alors, des carrioles aux roues peintes, chargées de tonnes oblongues, circulent sur le front des moissonneurs ; cantine ambulante et gratuite que le fermier procure à ses ouvriers. Quelquefois l'administration leur distribue des charretées de pastèques, de *cocomeri*. Tous saluent d'un *cirot* cette munificence.

L'heure du repos arrive : les moissonneurs, en ordre, hommes et femmes, se rangent autour de quelques ruines en briques gracieusement drapées de lierre et de pampre. Les hommes ont le chapeau de feutre, la grosse chemise de toile, la culotte courte de velours, les jambes nues et enveloppées d'un morceau de toile attaché avec les cordons des sandales. Les femmes ont le pagne sur la tête, le corset de soie ou de coton attaché derrière les épaules avec des rosettes de ruban, le fichu de gaze et la jupe de fantaisie ; les plus pauvres n'ont qu'une camisole de chanvre.

Le spectateur, assis sur la ruine, peut voir la mer paisible et profonde qui s'enfonce au midi, et disparaît sous son couvercle brûlant. Moins déserte que la campagne, elle est couverte de voiles et sillonnée de bateaux à vapeur. C'est une autre civilisation qui passe ainsi sur les bords du vieux Latium, qui transporte d'autres idées, qui témoigne d'un travail plus complexe, d'une intelligence mécanique plus avancée, d'une industrie plus riche ; mais l'on se demande si le plus noble usage que l'homme puisse faire de ses forces, de son activité, ce n'est pas sur la terre, en présence de Dieu, parmi les fleurs et les arbres.

Cependant ce vieux sol romain est meurtrier ; souvent le travailleur sent ses forces manquer ; triste et grelottant, il s'éloigne et se couche : le tombereau de l'ambulance le ramasse et le transporte à l'hôpital ; mais souvent la charité des fermiers ne va pas jusqu'à faire les frais du convoi : le malade meurt où il se couche, ou bien se traîne jusqu'à sa montagne.

entassent les olives dans des cuves, et les y laissent fermenter longtemps avant de les mettre au pressoir. Pour obtenir plus d'huile, ils jettent sur le marc de l'eau bouillante. L'huile, ainsi faite, contracte une acreté qui ne permet de l'employer, hors des Etats romains, que pour la savonnerie.

Il y a aussi à Tivoli des jardins maralchers admirablement cultivés. Ils sont au fond du ravin sur les deux bords de l'Anio ; les jardiniers se distribuent toute l'eau qui tombe des cascades et des forges de la villa Mécène. La terre ainsi arrosée, a une inconcevable énergie de fécondité. Nous y avons vu des tomates hautes comme les vignes, et disposées en tonnelle au dessus des allées.

Frascati, Genzano, Albane, Larricia, Velletri ont des vignobles. Le cep se complaît sur ces terrains volcaniques; il y puise une sève plus ardente. On n'y connaît que le système des hautains; mais il y a deux sortes de hautains : le premier consiste à disposer les sarments en espaliers sur des treillis de cannes; le second, à laisser monter la vigne à des arbres que l'on ébranche au sommet. C'est la culture antique, ce que Virgile appelait le mariage de la vigne et de l'ormeau.

Dans l'Inde on marie aussi les arbres, mais on les unit réellement, avec toutes les formalités et les cérémonies usitées pour l'homme et pour la femme.

Ces unions de l'arbre et du cep sont moins gracieusement disposées [...] montent, que redescendent les buffles, en pirouettant sur eux-mêmes, à la voix du conducteur, pour arracher les herbes du fond, alors on arrive à une autre zône de culture. Le palmier étend son éventail sur les couvents de Terracine. Les aloès élèvent sur les crêtes des rochers, leurs hampes de trente pieds de hauteur, et les bois d'orangers, de citronniers, viennent répandre leurs parfums du haut de leurs terrasses naturelles sur la vague mourante de la Méditerranée.

EUGÈNE PELLETAN.

## Bourse. --- Revue de la semaine.

La hausse importante du 3 0/0 ne s'est pas bornée aux opérations du mois dernier. Ainsi que nous l'avons fait précédemment entrevoir, la majeure partie des spéculateurs, reculant devant la réalisation de pertes considérables, ont reporté fin décembre les ventes du mois précédent. Les éléments de hausse restant les mêmes, le mouvement s'est continué avec une énergie dont la Bourse a offert peu d'exemples depuis quinze ans. Dans les deux derniers jours, on a monté de près de 80 c., et l'ardeur, loin de se ralentir aujourd'hui, a porté la rente 3 0/0 à 84 fr. 10 c., coupon détaché.

Demain aura lieu la solution de la question qui préoccupe la place. Nous voulons parler de l'adjudication de l'emprunt de 200 millions, qui a été l'objet de quelques transactions à 1 1/2, 3/4 et même 2 0/0 de [...] acheteurs, et la coulisse a fait d'abord 84 fr., puis successivement 5 c. et 10 c.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 9 décembre.

7 h. 1/2 OPERA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Souvenirs. Femme de 40 ans. Préventions.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Wallace.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODEON. — Christine.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 2 Filles. Un Ange. Magasin. Liberté.
6 h. 1/2 VARIETES. — Monseigneur. Turlututu. Chamboran. Mazurka.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Iwan. Demoiselle à marier.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Etourneau. 2 Papas. Roman. Ecuyer. Scandale.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITE. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Wamba. Augusta. Polichinelle. Jeux. Flageolet.
6 h. 1/2 FOLIES. — Estelle. Premières armes du Diable.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 8 décembre. — *Farines*. La fermeté des cours et même la hausse qui s'établit insensiblement sur les farines, font élever les prétentions des détenteurs. L'ascension des cours sur les marchés à blé et la présence des gelées ne peuvent que maintenir cette disposition; tout porte à croire que la taxe du pain sera conservée sans variation pour la deuxième quinzaine de ce mois. Les premières marques sont toujours de plus en plus rares et recherchées; aussi, les affaires portent-elles principalement sur les marques secondaires.

Depuis 1830, jamais la halle au blé n'avait été aussi dégarnie de farines qu'aujourd'hui. Le bulletin officiel constate qu'il ne reste plus sous les galeries de cette halle que 6,618 quintaux de farines. Notez que les arrivages sont empêchés par le mauvais temps. Bref, il ne reste plus à la halle que la consommation de deux jours pour la grande ville. Aussi, la spéculation à la hausse s'est-elle avidement emparée de la circonstance.

*Froment*. — La hausse des marchés précédents s'est maintenue samedi; cependant les transactions ont été restreintes et quelques marchands ont fait des concessions pour vendre.

*Seigles* toujours demandés et à prix fermes; les affaires ont été peu considérables sur ce grain.

*Orge et avoine*. Les orges arrivent et sont plutôt offertes que demandées; les prix inclinent à la baisse. Il n'en est pas de même des avoines qui sont toujours assez rares et bien tenues; celles de la Beauce surtout.

DÉPARTEMENTS. Les blés sont maintenant en hausse sur la presque totalité des marchés. Voici ceux où la baisse a continué.

Beaumont, Mortagne, Angers, Châteaugontier, Malesherbes, Abbeville, Araines, Douai, Brissac, Bailleul, Hazebrouck, Bourbourg, Metz, Sainte-Menéhould, Beaune, Vouziers, Epinal, Gray, Dole, Limoges, Carcassonne, Bayonne.

### NOUVELLES AGRICOLES.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* de ce jour :

« Nous avons parlé à différentes reprises d'une maladie épidémique qui exerce en ce moment de terribles ravages sur le gros bétail de Bohême, en Autriche, en Silésie, etc. Cette maladie, connue sous le nom de *typhus contagieux*, est originaire des steppes de la Russie, où elle règne endémiquement ; les pays voisins, pour l'empêcher de se propager, ont organisé des quarantaines permanentes sur les frontières ; mais il paraît que les précautions ont été inutiles et que la maladie a franchi toutes les barrières qu'on a essayé de lui opposer. Tout fait prévoir que la contagion ne s'arrêtera pas de sitôt et qu'elle pourrait bien sauter par dessus les quarantaines de la Bavière, etc., comme elle a dépassé celles de la Prusse et de l'Autriche. Cette terrible maladie a sévi plusieurs fois en Belgique. Depuis un siècle, on l'y a observée trois ou quatre fois ; en 1754, elle fut tellement meurtrière que le gouvernement, pour repeupler les étables de nos cultivateurs, crut devoir interdire l'abattage de tout le gros bétail qui pouvait servir à propager l'espèce.

» Nous avons lieu de penser que notre gouvernement a été prévenu des dangers dont cette maladie menace le pays, et qu'il aura soin de prendre toutes les précautions nécessaires pour en arrêter la contagion, lorsque le moment en sera venu. La Bavière nous a donné l'exemple : elle a organisé des quarantaines fort sévères sur toutes ses frontières et défendu l'introduction du bétail provenant des contrées où l'épidémie exerce ses ravages. Espérons que nos cultivateurs échapperont aux funestes conséquences de ce terrible fléau ! »

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des Céréales** (par hect.).

PROVINS, 7 décembre. — Froment 17,50 à 18,50. — Avoine 6,00 à 6,50. Marché fort en blé sur place et sur échantillon ; prix sans variation.

ETAMPES, 7 décembre. — Froment 1re 19,32; 2e 18,00; 3e 16,00. — Méteil 13,00 à 14,66. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 9,32 à 10,32. — Avoine 5,82 à 6,32.

CHARTRES, 7 décembre. — Froment 1re 18,50; 2e 17,50; 3e 16,50. — Méteil 14,50 à 15,00. — Seigle 10,75. — Orge 9,50. — Avoine 6,00.

ORLÉANS, 7 décembre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,00; 3e 17,00; 4e 16,50. — Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 0,75 à 10,25.

LE MANS, 6 décembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17,00; 3e 15,00. — Méteil 11,00 à 16,50. — Seigle 11,25 à 12,50. — Orge 8,00 à 9,00. — Avoine 6,56 à 7,50.

PAIMPOL, 3 décembre. — Froment 15,15. — Méteil 12,00. — Seigle 10,87. — Orge 9,45. — Avoine 6,07. — Sarrazin 6,90.

Plusieurs navires anglais chargent des pommes de terre à 1,25 les 52 à bord. Peu d'activité dans les affaires de grains; depuis quelques jours cependant un peu plus de demandes du dehors pour les froments ; les avoines délaissées.

CANDES, 4 décembre. — Les blés sont fort calmes et sans variation ; il ne se fait aucun chargement sur la Vienne. Les orges sont très recherchées; on en fait des expéditions actives pour Nantes. Les avoines sont également très demandées.

CHALON-SUR-SAONE, 6 décembre. — Froment 1re 18,25 ; 2e 18,00 ; 3e 17,50. — Méteil 12,50 à 11,00. — Seigle 11,00 à 11,25. — Orge 11,00. — Sarrazin et avoine 7,50.

Notre marché était très animé, il s'est beaucoup vendu de blés sur échantillons, les transactions étaient moins faciles que vendredi dernier, le motif de cette tendance à la hausse doit être attribué à l'empressement qu'il y avait à l'achat.

GRENOBLE, 30 novembre. — Froment 1re 20,50 ; 2e 17-75, 3e 19,000. — Seigle 13,25 à 13,75. — Orge 13.75. — Maïs 11,25 à 12,00. — Sarrazin 6,25. — Avoine 6,80 à 7,20. Marché faible, prix maintenus.

**Houblons.**

Les nouvelles reçues de Hagueneau (Alsace) annoncent que par suite du manque total de la récolte des houblons en Bohême, et de celle peu importante de l'Allemagne, les marchands de ces derniers pays et surtout les Juifs qui sont les intermédiaires en affaires sont venus à Hagueneau acheter tout ou la plus grande partie des houblons de ce pays, en sorte que ce qui se vendait 120 fr. les 50 kil., est monté à 180 fr. ; on prétend qu'il y reste fort peu de marchandise. On compte aussi en Bavière sur des prix élevés.

LONDRES, 5 décembre. — Nous n'avons pas eu de changements dans les cours, mais cependant les demandes se sont ralenties. Il n'en est pas moins vrai que l'on croit à la hausse pour les premiers mois de l'année prochaine.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 5 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1888 | 1832 | 30 | 1 18 | 1 06 | » 96 |
| Vaches.... | 74 | 72 | 02 | 1 08 | » 90 | » 78 |
| Veaux.... | 676 | 676 | 00 | 1 30 | 1 00 | » 80 |
| Moutons.. | 8351 | 7909 | 442 | 1 36 | 1 14 | » 90 |

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 6 décembre. — Il a été amené 2,034 porcs vendus 0,94-0,92-0,90.

**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'Ecole sociétaire.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES :

1re *Série*. — La REFORME INDUSTRIELLE ou le PHALANSTÈRE,
ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série, *dont quelques exemplaires viennent d'être complétés par une réimpression*, contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Les souscripteurs recevront, avec les 2 volumes, *un titre et une table de matières* qui vient d'être dressée et imprimée pour la première fois. — Ce titre et cette table se vendent, séparément : 50 centimes.

2e *Série*. — La PHALANGE, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent.
ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr. ; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr. ; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série*. — La PHALANGE, journal politique, social, etc.
ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs ; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr. ; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de :**

Pour un numéro de la REFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 30 centimes.

**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

De la maison du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de feue la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8o, dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. — Prix : 42 fr. 50.

Les trois premiers volumes sont de Carême : ils contiennent les Bouillons, Consommés en gras et en maigre, les Essences, Fumets, les Potages français ou étrangers, les grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce, les grandes et petites sauces, les Ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de Boucherie, de Jambon, de Volaille, de Gibier, etc. Ces 3 vol. renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 170 ragoûts gras et maigres, — plus de 80 garnitures, — plus de 30 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent ; elle en extraira les mets distingués. Ces recettes proviennent du genre opulent : mais ce n'est pas là une difficulté, puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici avec simplicité par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la Cuisine française au XIXe siècle*, en 5 vol. in-8o, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici ; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris; car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée.

**Il est entièrement publié. — Prix : 42 fr. 50 c. — A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.**

craignons bien, d'un sinistre présage pour l'avenir de l'Espagne, où tant de sang a été versé depuis douze années, avec si peu de profit pour la cause de la liberté et du progrès social.

---

On lit dans la *Patrie* :

« La concurrence que font les maisons de détention aux travailleurs libres et honnêtes, est une des plaies qu'il faut le plus tôt se hâter de guérir. Il est pénible de voir l'homme probe et laborieux, qui est presque toujours aux prises avec le besoin, rencontrer sur le marché, en lutte avec le sien, le travail du malfaiteur, auquel la société garantit la nourriture, le vêtement et le logement. Cette grave question est soulevée en ce moment par une pétition qui se signe dans quelques ateliers de la capitale.

» Une imprimerie est établie au pénitencier de Saint-Germain ; une autre commence à fonctionner à Poissy ; un imprimeur d'une sous-préfecture de la Côte-d'Or a sollicité, *à son profit*, un pareil établissement à la maison centrale de Clairvaux ; enfin un entrepreneur demande un privilège analogue pour la maison centrale de Melun. Les ouvriers imprimeurs s'adressent à M. le ministre de l'intérieur pour lui signaler les maux qui vont résulter de la baisse des salaires qui sera évidemment la conséquence de ces nouveaux établissements.

» Malheureusement, la typographie n'est pas la seule industrie qui soit menacée par une lutte inégale, et le ministre se trouve lié par les faits accomplis. Une loi peut seule intervenir pour mettre d'accord les intérêts des ouvriers et les exigences du fisc, lui aussi pétitionnaire inexorable.

» La question mérite toute l'attention des chambres ; et nous trouvons dans un journal des départements des réflexions que nous croyons devoir reproduire :

« Sans doute les détenus méritent l'attention, la sollicitude du gouvernement, mais il ne faut pas que leurs occupations fassent aux travailleurs libres une concurrence insoutenable, qui ne peut exercer que la plus fâcheuse influence sur les entreprises particulières et sur le taux des salaires.

» Le gouvernement pourrait suivre une autre marche. Par exemple, la création de pénitenciers agricoles écarterait le danger que nous venons de signaler ; elle aurait aussi l'avantage de préparer des cultivateurs pour les campagnes qui manquent de bras, au lieu de former des ouvriers pour les manufactures qui en regorgent.

» Cette idée a déjà été mise en application dans la colonie de Mettray. Déjà le gouvernement a commencé de suivre cet exemple en faisant cultiver des fermes par les jeunes détenus, dans le voisinage de plusieurs maisons centrales. Pourquoi ne pas pousser plus loin cette expérience, au lieu d'introduire dans les prisons une nouvelle branche d'industrie ? »

---

Le jury a fait justice aujourd'hui de l'accusation portée contre le journal l'*Atelier*. Nous reviendrons demain sur cet acquittement et sur la remarquable plaidoirie de Me Bethmont.

---

On écrit de Taïti, à la date du 2 juin, que les chefs des îles Wallis et

« Les deux frégates à vapeur l'*Orénoque* et le *Gomer* ont mouillé hier au soir sur rade de Toulon, venant de Naples, ayant à bord LL. AA. RR. Mgr le duc et la duchesse d'Aumale et le prince de Joinville.

» Le mauvais temps les a empêchés d'entrer à Marseille.

» On a envoyé un exprès à Marseille pour faire venir les voitures des princes qui sont arrivées à midi et demi. A une heure LL. AA. RR. sont montées en voiture et ont pris la route de Marseille où elles ont dû arriver ce soir à 6 heures.

Le prince de Joinville et l'amiral-préfet maritime sont partis ce matin à 10 heures et demie pour Marseille sur la corvette à vapeur le *Pluton*.

---

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du même jour :

« C'est à huit heures du soir que les princes et Mme la duchesse d'Aumale ont fait leur entrée dans notre ville.

» LL. AA. RR. ont été reçues sur le quai, au débarquement, par M. le maire de Marseille à la tête du conseil municipal.

» Toutes les autorités civiles et militaires s'étaient réunies sous l'arc de triomphe, dont les alentours étaient splendidement éclairés par un grand nombre de torches et de fanaux.

» La scène de la réception a été magnifique ; de mémoire d'homme notre ville n'avait pas été témoin d'un pareil spectacle.

» La prochaine arrivée des canots qui transportaient les princes et leur suite avait été annoncée à la population qui se pressait depuis plusieurs heures sur la Canebière, les quais, la rue Saint-Ferréol, sur les pontons et même à bord des navires, par les décharges d'artillerie de nos forts auxquelles répondait le canon de l'*Argus*. En ce moment le port tout entier s'est illuminé et la lueur des feux de signaux a jeté sur les eaux et sur les navires de fantastiques reflets. Puis le cortège s'est mis en marche à travers une double haie de peuple et de soldats, éclairé par les torches et par les flots de lumière que répandaient les ifs échelonnés sur la Canebière et la rue Saint-Ferréol jusqu'à l'hôtel d'Orient. La foule était immense et profondément émue par cet imposant tableau ; les fenêtres, les balcons, regorgeaient jusqu'aux toits de spectateurs.

» Le prince de Joinville et le duc d'Aumale s'avançaient à cheval en tête du cortège. Ensuite venait la voiture découverte de Mme la duchesse d'Aumale, auprès de laquelle avaient pris place deux dames d'honneur et M. le maire de Marseille. Le reste du cortège suivait à pied ; au nombre des personnages qui le composaient, on a distingué M. l'amiral Baudin, arrivé de Toulon sur le *Pluton*.

» Des piquets de gendarmes et de chasseurs ouvraient et fermaient le cortège.

Partout, sur le passage des princes et de la jeune duchesse, éclataient de vives acclamations. Mme la duchesse d'Aumale, dont la physionomie est charmante et qui en un instant a su gagner tous les cœurs, répondait, aux incessants témoignages de sympathie qu'elle recevait, par de gracieux saluts. Le peuple a été frappé de la bonne mine des princes, de ces deux jeunes gens qui ont déjà donné des preuves si glorieuses de

auxquels leurs services leur donnaient droit. — La discussion [illegible] sur les chapitres relatifs à l'administration de la justice, aux députations provinciales et aux ayuntamientos. Elle est suspendue de nouveau et il est donné lecture de la note réclamée du président du conseil donnant les noms des députés qui ont obtenu du gouvernement des emplois, des grâces et des décorations. Renvoi à l'examen des bureaux.

— La veille, le conseil de guerre ordinaire s'était réuni, sous la présidence du général Cadoba, pour procéder à l'audition des pièces composant le volumineux dossier du procès intenté aux colonels Tajuelo et Rengifo. La lecture a commencé à onze heures du matin et n'a fini qu'à cinq heures du soir, et c'est à peine si l'on a pu prendre connaissance du quart de cette immense procédure. Il paraîtrait, d'après les déclarations de divers témoins, parmi lesquels figurent des sergents et des soldats, qu'ils ont été sollicités par le colonel Rengifo et par d'autres conjurés, de prendre part à cette conspiration. Les déclarations de quelques autres témoins compromettent aussi le colonel Gandara, don N. Alquerim, don N. Garcia, les généraux San Miguel, Zurbano, etc. Un nommé Cordero fournissait les fonds.

— Le colonel Ortega, aide-de-camp de Prim, était au moment de partir pour Séville, sous bonne escorte. Il ira de là subir deux années de détention à la Havane.

— On recommence à parler d'une crise ministérielle. La réforme va bientôt être votée par les cortès ; après la réforme viendra la modification du cabinet. Il s'agirait de reconstituer le cabinet sous les auspices du général Narvaez. L'opposition est surtout dirigée contre les ministres de l'intérieur et des finances. L'opposition, il faut le dire, vient du sein même de la majorité ; elle tient à l'inaction du gouvernement relativement aux lois organiques. Il paraît que la lutte s'engagera sérieusement sur la question d'autorisation que le ministère doit demander pour établir les lois organiques. Quelques personnes pensent que l'état des choses pourrait continuer encore jusqu'à ce que la réforme ait été discutée dans le sénat.

On annonce des réunions, motivées, soit par la crise ministérielle, soit par l'opposition qui doit être faite aux ministres. Une de ces réunions aura lieu à l'hôtel de M. Burgos. Ce député, dans le paragraphe de l'adresse relatif aux finances, se propose de commencer l'attaque. Les députés de certaines provinces ont tenu des réunions pour s'occuper de la question des cultes et du clergé.

— On écrit de Tarragone, le 25 novembre, que les citoyens à qui l'on imposait arbitrairement une demande de fonds, et qui ont été jetés en prison, déclarent dans leurs cachots qu'ils mourront plutôt que de payer un maravedi. Ce sont M. Gassol, député aux cortès en 1840, et M. Valldavi, député provincial en 1840. Ils n'entendent pas légitimer, par une lâche obéissance, un acte aussi arbitraire.

— Par suite des révélations faites à Logrono par les malheureux fils de Zurbano et par d'autres prisonniers, un grand nombre de personnes ont été arrêtées sur divers points, entre autres M. Gamboa, ex-ministre

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## A propos d'almanachs (1).

**Toujours l'almanach des écoles. — La Grande Chaumière. — La Chartreuse. Le Prado. — Valentino. — Mabille.**

A tous les bals d'étudiants on trouve des lanternes extérieures, un bureau grillé pour prendre les billets, un orchestre, un estaminet, car il est peu de dames parmi les habituées qui refusent le cigare, et, lorsqu'elles éprouvent le besoin de se rafraîchir, leurs lèvres délicates n'ont aucune répugnance pour l'eau-de-vie. Presque partout vous verrez une roulette où chacun est libre de perdre quelques sous et de gagner quelques macarons.

Comme caractère général, notons la présence des inspecteurs de police, des gardes municipaux et des sergents de ville. Nous apprécierons ensuite avec détail la physionomie de la Grande-Chaumière, de la Chartreuse, du Prado, de Valentino et de Mabille.

La danse qui règne dans tous ces lieux est la même ; c'est la contredanse ornée de gestes, de sauts, de trémoussements, de tortillements, de trépignements, de contorsions, d'ondulations de tout le corps qui varient suivant l'inspiration de chacun, et qui deviennent de plus en plus expressifs à mesure que le regard du municipal se détourne ; c'est la valse qu'on exécute en tenant sa valseuse par les épaules ou par la tête ; c'est la polka saluée par des hurlements de joie. La polka ne s'est propagée que lentement dans les bals publics ; les leçons de Laborde et de Cellarius étaient trop chères pour les habitués, et j'ai vu tel jour à la Chaumière où l'air de la polka *nationale* (de quelle nation ?) a été joué deux fois avant de déterminer un seul couple à se lancer dans l'arène. Depuis, on s'est risqué sans mesurer ses forces ; naguère encore, au jardin Mabille, quand retentissait la polka, un groupe confus, inextricable, tournait autour de l'orchestre en sautant à cloche-pied. Cela s'appelait polker !... Mais aujourd'hui que Mlle Clara Fontaine, *la reine des étudiantes*, s'est fait inoculer la science de Cellarius, et qu'elle en donne des leçons chez elle, rue de Provence, le public *mabillien* se forme rapidement. Il tient maintenant le canevas de la polka, même il y brode des dessins de fantaisie qui ne sont pas sans charme pour l'observateur.

Dans tous les bals que nous venons de nommer, la danse est la même, et l'on chercherait vainement à distinguer chaque localité par des nuances. Nous l'avons dit, le plus ou moins de verve et d'excentricité dépend du nombre et de l'attention des gardes municipaux et des sergents de ville

Au milieu de ces joies en ébullition, l'homme de police est un alliage réfrigérant qui produit plus ou moins d'effet suivant la dose.

Maintenant que nous possédons quelques données sur la physionomie générale des bals publics, entrons à la *Grande-Chaumière*.

Gavarni prétend que la Chaumière est « un grand jardin où les jeunes » gens se réunissent le dimanche pour entendre de la musique religieuse, » *après vêpres*. » Bien que nous n'ayons ni penchant ni intérêt à trahir la jeunesse dans ses plaisirs, nous ne pouvons laisser les braves parents de province dupes de la *couleur* que le charmant dessinateur essaie de leur insinuer. La Chaumière est un grand jardin où l'on se réunit, à la vérité, le dimanche et le jeudi, mais dont la musique n'est pas plus religieuse que la polka nationale, pas plus édifiante que le quadrille des *Bohémiens* et de la *reine de Chypre*. Quant aux *vêpres*, nous soupçonnons les habitués de ce jardin d'y manquer par intervalles.

La Chaumière, située sur les boulevarts extérieurs, au-delà du Luxembourg, non loin de l'Observatoire, est au printemps un lieu de délices. Moyennant cinquante centimes on est admis dans cet eldorado qui communique avec un café. Le propriétaire a voulu que le plaisir de la danse servît d'amorce à la consommation. Dans le jardin de la Chaumière, les allées serpentent au milieu d'épaisses charmilles ; de distance en distance des bancs cachés dans les bosquets semblent inviter à des conversations intimes ; un billard est placé dans une maisonnette ; une estrade s'élève pour l'orchestre au milieu des ombrages. Devant les musiciens s'étend un espace formant carré long, fortement battu, entouré de balustrades à hauteur d'appui ; c'est la salle de danse. On n'y pénètre que moyennant une rétribution nouvelle, système de perception assez incommode et que d'autres bals publics ont fait disparaître par un plus large système financier.

L'orchestre se fait entendre. A ses accents se joignent le gazouillement des oiseaux qui s'envolent des charmilles, et le bruit de la montagne russe, dont les chars descendent en roulant comme un tonnerre lointain ; au moment où la courbe est le plus rapide, la peur arrache des cris aux aimables voyageuses, leurs *cavaliers* ne font qu'en rire ; pour mieux mériter ce titre, ils enfourchent des chevaux de bois montés sur des roulettes, et c'est ainsi qu'ils descendent triomphalement la montagne.

L'orchestre a fait son premier appel ; la contredanse va commencer ; on se place ; les demandes et les offres de vis-à-vis sont rapidement échangées. Au centre de l'arène, vous apercevez un homme déjà sur le retour, taillé en Hercule, qui dépasse tous les couples de la tête, c'est le directeur, le régent de l'établissement, le père Labire, qui représente à la Grande-Chaumière l'ordre et la morale ; il trouve des vis-à-vis à tout le monde, place les groupes de manière à économiser l'espace et à grossir sa recette, et quand la danse a commencé il en modère les écarts d'une voix rude. — M. Charles ! soyez moins aimable. — Mlle Elisa ! pas tant de grâce, s'il vous plaît. — Je crois qu'il y a du désordre par là-bas ! (Il s'agit de trois femmes tombées les unes sur les autres comme des capucins de cartes.)

Le père Labire est brusque, mais il est bon ; les étudiants l'aiment beaucoup. Sa surveillance active empêche presque toujours la police officielle d'intervenir.

Maintenant que nous avons vu le plus beau de la fête, retirons-nous au milieu des applaudissements qui saluent une triomphante polka de Mlle Clara Fontaine et rendons-nous à *la Chartreuse* située de l'autre côté de l'Observatoire, à l'issue de la rue d'Enfer.

Aller de la Grande-Chaumière à la Chartreuse, c'est descendre. A la Chartreuse, la mise en scène est moins riante, l'orchestre est plus maigre, les toilettes sont moins soignées ; mais la Chartreuse a l'avantage de ne pas connaître de morte-saison. Elle installe ses quadrilles dans une rotonde qui, pendant les chaleurs, communique avec un jardin par des portes nombreuses. Ces portes sont fermées par des contrevents pendant l'hiver.

La salle de la Chartreuse ressemble à la tente du fils de l'empereur de Maroc, c'est-à-dire à un immense parapluie. Au centre, une forte solive représente la tige du parapluie, et soutient tout l'édifice. Le plafond, conique, est peint en bleu-ciel ; un banc circulaire entoure la salle, et de nombreuses statues adossées au mur soutiennent des globes de gaz.

Que votre imagination ne combine pas les éléments de ma description pour en faire un ensemble magnifique. Paliers, plafond, bancs et statues, tout est simple, et je dirai même sale. Quand la danse a commencé, les planches élastiques du parquet frémissent sous des coups de pied si bruyants, qu'on se croirait dans un grand moulin dont la charpente serait ébranlée par le tic-tac. Du plancher de la Chartreuse il s'élève une poussière qui devient épaisse, suffocante, et qui ne trouve d'autre issue que les bouches, les nez, les yeux, les oreilles des spectateurs.

Sortons vite de cette atmosphère, et courons au Prado d'hiver, situé en face du Palais-de-Justice. Prix, 1 fr. 50 cent. ; 1 fr. seulement pour les abonnés.

Ce bal, comme les deux premiers, est consacré à l'usage des étudiants d'une manière à peu près exclusive. Entre les quadrilles, on n'y entend causer que d'examens, de Flicoteaux, de MM. Quinet et Michelet, de boules rouges et de boules noires. Tel est le bal du jeudi ; ce caractère est altéré le dimanche par l'intervention des boutiquiers et boutiquières du voisinage ; le lundi, par celle des ouvriers, éléments hétérogènes qui n'ont point la tradition ni le style de l'endroit. Voici la conversation du dimanche : — Filine, c'est bien amusant d'être ici ; faudra revenir jeudi. — Ah ! mais, jeudi, faudra attendre que la boutique soit fermée. — Ah ben ! nous arriverions trop tard ; c'est pas la peine de donner trente sous.

Le lundi, la foule est grossière, les bourrades deviennent fréquentes et les querelles faciles.

L'entrée du Prado n'a rien d'attrayant, ni même de rassurant. Il faut pénétrer dans un long corridor assez mal éclairé, voisin d'un cabaret borgne, le tout dans le quartier des *tapis francs* ; cela donne à réfléchir quand on ne porte pas de canne, et qu'on n'a sur la conscience et dans sa poche aucune espèce de couteau-poignard.

(1) Voyez le numéro du 3 décembre.

L'ensemble du projet de réforme vient d'être voté par 124 voix contre 16.

## Clôture des incidents.

Voici encore, sur le débat soulevé dans nos colonnes, deux lettres que nous ne saurions, sans déni de justice, nous dispenser d'insérer. Nous les faisons suivre de quelques réflexions qui tariront le flot d'une correspondance dont les proportions deviennent celles d'une inondation tout au moins stérile.

Au Rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Je lis dans la *Démocratie* du 6 décembre une lettre à laquelle il m'importe de répondre.

C'est par M. Francis Lacombe que j'apprends l'existence d'un conseil de rédaction à la *Revue de Paris*; c'est par lui encore que j'apprends pour la première fois, après des années, que des changements *notables* et *malveillants* furent faits à l'article en question, dont je n'ai jamais décliné la responsabilité. Quant à revoir M. Soumet après l'insertion de l'article, je puis vous assurer que je n'ai eu besoin d'aucun introducteur pour cela, d'autant mieux qu'une lettre gracieuse de M. Soumet lui-même était venue, dès le lendemain, me remercier de mon travail, un des plus féconds en éloges que la *Revue* ait publiés.

En vérité, monsieur, tout cela est bien étrange, et certains esprits, cultivant l'art avec recueillement, peuvent à bon droit s'étonner de la légèreté avec laquelle on se joue de leurs noms en de pareils débats.

Agréez, je vous prie, toutes mes salutations.

AUGUSTE DESPLACES.

Ce dimanche, 8 décembre 1844.

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Lundi, 9 décembre 1844.

Monsieur,

Puisque M. d'Anglemont vient au secours de la *mémoire troublée* de M. Francisque Lacombe, je me vois forcé, à mon grand regret, de donner sur des choses qui n'étaient pas faites pour la publicité, des explications plus complètes et qui seront malheureusement de bien peu d'intérêt pour vos lecteurs. Voici donc les faits, que j'abrégerai le plus possible.

M. Alexandre Soumet me fit l'honneur de me demander par écrit, de rendre compte dans la *Revue des Deux-Mondes* de la *Divine Epopée*. Je lui répondis, le 21 février 1841, pour lui faire connaître les nombreux engagements du même genre que j'avais à remplir, et j'ajoutai que, dans l'intérêt de la *Revue*, comme dans celui du public, il valait mieux qu'une autre plume que la mienne se chargeât de cette mission. J'acceptais, cependant, si M. Soumet et si la *Revue des Deux-Mondes* pouvaient s'accommoder d'un délai de plusieurs mois. M. Soumet m'écrivit qu'il attendrait tout le temps nécessaire. Les choses en étaient là, quand un matin, il vint me dire qu'il avait appris que le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* me retirait l'article de ne m'être servi d'aucune des expressions que m'attribue la mémoire fautive de M. Lacombe.

Tous ces commérages achevés, il y aurait une autre question plus grave à agiter et qui importe plus au public: ce serait celle de l'indépendance des jugements de la critique, compromise par les exigences et les susceptibilités toujours croissantes des auteurs. J'aurais beaucoup à dire là-dessus, mais je m'abstiendrai. Je ne voudrais pas prononcer un mot qui pût avoir l'air de s'appliquer, même de loin, à un homme dont je m'honore pas moins le caractère que le talent, et que de cruelles souffrances éprouvent à cette heure. Je reviendrai, en temps et lieux, sur ce sujet, et je pense que tous les esprits délicats approuveront la réserve que je m'impose, et qu'il n'a pas tenu à moi de rendre plus complète.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CHARLES MAGNIN.

Nous sommes restés jusqu'ici étrangers au débat épistolaire engagé dans nos colonnes. Ce débat est devenu pénible et insignifiant. Nous devons intervenir.

Rétablissons dans ses véritables termes la question dont on s'écarte de plus en plus:

La *Démocratie pacifique* a demandé compte, dans plusieurs feuilletons, aux poètes contemporains, du déclin du théâtre moderne.

M. Alexandre Dumas, plus spécialement provoqué par nos plaintes, nous a offert de donner dans nos colonnes son explication des causes de cette décadence que nous accusions à juste titre. Nous avons accueilli avec joie cette proposition.

Après des considérations générales que nous nous sommes réservé d'apprécier, sur une malveillance systématique du pouvoir envers les tendances particulières au drame moderne, M. Dumas a été conduit à faire le procès d'un fonctionnaire chargé de représenter, auprès des auteurs, le pouvoir royal au Théâtre-Français. Ce fonctionnaire est responsable: chacun a le droit de critiquer son administration et de rechercher si le fonctionnaire convient à ses fonctions.

Si, par des procédés, naturels ou systématiques, M. le commissaire royal au Théâtre-Français éloigne les principaux représentants de la littérature dramatique, il est assurément fort important et tout-à-fait de l'intérêt public que cela se sache, se débatte, s'explique.

Notre littérature a été dans le passé un des plus puissants et certainement des plus légitimes éléments de la gloire de notre nation et de son influence sur le monde. Assez d'autres éléments de cette influence et de cette gloire ont dépéri entre les mains qui gouvernent les destinées de la France, pour qu'il soit du devoir de la presse de veiller à la conservation ou plutôt de travailler à la restauration de celui-ci.

Ce n'est d'ailleurs pas sans doute pour ruiner l'art dramatique et en éconduire les chefs que les chambres votent chaque année les subventions des théâtres et les appointements des commissaires royaux. Enfin si chaque jour vingt journaux ont le droit de mettre en cause l'adminis- déclare avoir été chassé du Théâtre-Français par les procédés du commissaire royal. En ce qui concerne M. Soumet, voilà ce qui est grave. A côté de cette déclaration, qui importe au public, à la cause, dont il est bon que l'administration supérieure soit informée de manière à ne pas pouvoir paraître l'ignorer, à côté de cela il est bien superflu de disputer sur des souvenirs de quatre ans, c'est-à-dire des souvenirs qui peuvent différer du blanc au noir, avec la meilleure foi du monde de part et d'autre.

Par respect pour la liberté des débats, dont nous voulions n'être que les spectateurs jusqu'à leur clôture, nous avons accueilli tous les témoignages. Ces débats dégénèrent; des points imperceptibles et des discussions insignifiantes prennent la place de la question fondamentale. Les témoignages contradictoires ont été entendus, et ceux qui s'intéresseraient à ces détails posés sur des têtes d'épingles peuvent apprécier. Le dernier mot doit d'ailleurs rester à ceux qui sont venus en cause malgré eux. En conséquence nous déclarons close notre publicité sur trois controverses insignifiantes qui l'ont occupée trop long temps. Nous prierons donc les partenaires de laisser la parole à M. Alexandre Dumas, pour qu'il puisse reprendre son plaidoyer général, ou à ceux-là seuls qui auraient à produire des témoignages intéressant sérieusement ce qui est sérieux dans la cause.

### REVUE DES JOURNAUX.

— Presque tous les journaux se préoccupent vivement aujourd'hui des tristes affaires de Taïti. Le *Constitutionnel* trace le tableau des travaux du gouverneur pour établir, avec la domination française, la moralisation et la civilisation des indigènes dans cette île, où il faisait acte de souveraineté; et c'est, dit-il, dans de telles circonstances qu'arrive la nouvelle du désaveu! Tout l'effet d'une lutte énergique sera détruit, et, comme si le ministère n'avait pas commis assez de fautes, il étend un protectorat impossible à des rochers stériles, non loin des îles de la Société. Ajoutez à cela l'indemnité Pritchard! Est-il possible de tenir une conduite plus légère et moins courageuse, plus inconséquente et plus absurde!

— Le *Courrier français*: « On voit par les extraits empruntés au journal de M. Bruat à quelles menées odieuses se livrent les marins anglais pour indisposer contre nous les habitants de Taïti, aussi ignorants que leur reine! Si nous exposions l'ensemble des travaux publics et des dispositions administratives ordonnées par les Français, on verrait jusqu'à l'évidence que le mauvais vouloir des missionnaires anglais provient de la jalousie qu'ils éprouvent de nous voir conquérir par l'intelligence au lieu de dominer par le mensonge et le fanatisme. »

— Le *National*, après avoir passé en revue les mêmes faits, flétrit ainsi l'impolitesse du capitaine Hunt qui a refusé les honneurs au con

---

La présence de la garde municipale rassure bientôt les visiteurs; ils pénètrent dans un édifice tortueux, où les escaliers et les galeries se succèdent, vrai labyrinthe dont l'horizon change à chaque degré qu'on franchit; voici le billard, voici les cafés, voici le bal.

L'orchestre est placé au centre d'une étroite et longue galerie, peinte en beurre frais avec des arabesques bleus et des dorures ternies. Cinquante quadrilles y sont alignés; arrivez au milieu de cette enfilade, si vous avez de bons coudes, vous verrez s'ouvrir au dessous de vous une salle ou plutôt une rotonde dans laquelle on peut descendre par un double escalier. C'est dans cette enceinte que se donne rendez-vous l'aristocratie du bal. Là, toutes les femmes ont des chapeaux, beaucoup portent des robes de satin et de velours, plusieurs même ont des chemises.

Par intervalle, des divers estaminets qui communiquent avec les salles de bal sortent des groupes avinés qui font irruption dans les danses et se livrent à une franchise; à une crudité de propos dont on redoute d'abord les conséquences. On craint de voir ces dames dont la toilette imite celle des femmes de salon, dont le visage exprime souvent la modestie et la réserve tomber en syncope ou quitter la place. Les terribles phrases qu'on vient d'entendre sont autant de coups de fusil qui vont faire partir cette volée d'oiseaux.... Mais non, les oiseaux ne sont pas farouchés; habitués à l'odeur de la poudre, ils viennent se percher d'eux-mêmes sur les bras des chasseurs.

Pour se rendre du Prado d'hiver à la salle *Valentino*, il faut longer le quai du Louvre, traverser le Carrousel, passer sous les arcades de la rue de Rivoli, de la rue Castiglione et suivre la rue Saint-Honoré jusqu'aux approches du faubourg. Qui ne connaît cette vaste salle, consacrée par les concerts et par les bals masqués de Musard? Le théâtre où ce Napoléon d'un nouveau genre, avant de gagner sa bataille d'Austerlitz dans la rue Vivienne, débuta par ses campagnes d'Italie, est une halle immense soutenue par de nombreux piliers. L'orchestre occupe au centre une estrade. Le bal Valentino contient une foule beaucoup plus nombreuse que les lieux déjà visités par nous, et toute cette foule entre en action; peu de place est laissée aux simples spectateurs. La danse caractéristique des bals publics se reproduit dans tous les coins, sous mille formes capricieuses; on est ébloui. Les étudiants ne forment qu'un élément assez faible dans le bal Valentino qui est très éloigné de leur quartier et dont la population reçoit des affluents de toute nature. Les toilettes de femmes à Valentino comme à Mabille sont aussi supérieures aux mises du Prado, que le Prado est supérieur au négligé, au laisser-aller de la Chartreuse. Quant à la Chaumière, inconstante et variable dans son aspect, nous ne saurions lui assigner de position fixe dans cette série.

La salle Valentino, quand l'orchestre a donné le branle est un parterre de fleurs mouvantes; de tous côtés on voit onduler, variant leurs formes et leurs couleurs, empruntant leur tissu à la paille, à la soie, au satin, au velours, admettant ou rejetant le voile et la plume, unis, plissés ou bouillonnés, mais toujours coquets et gracieusement posés, ces diminutifs de chapeau dont la coupe ne se retrouve pas ailleurs.

*Le jardin Mabille* est fermé pendant l'hiver; mais pendant l'été la disposition des lieux ne le cède en séduction qu'aux bosquets et aux charmilles de la Grande-Chaumière. Arrivé au rond-point des Champs-Elysées, prenez l'allée des Veuves qui s'ouvre à votre gauche; au bout de trente pas vous apercevrez à votre droite la porte illuminée d'un bal public, où se glissent, comme des ombres, des femmes sans cavaliers; elles reviendront pour la plupart mieux accompagnées. Peut-être vous déciderez-vous à prendre le même chemin qu'elles; vous suivrez alors une longue galerie tapissée de plantes grimpantes, éclairée au gaz; puis le jardin s'ouvrira devant vous. Au centre, un kiosque élégant; une espèce de pavillon chinois abrite l'orchestre; cette construction légère est entourée à distance par un cercle de palmiers factices; leurs feuilles vertes retombent comme des panaches et tiennent suspendus des globes de gaz. Plus loin, dans le clair obscur, s'étendent de véritables bosquets, et des arbres naturels frémissent en ombrageant des tables près desquelles chacun peut offrir le petit verre et le cigare à la dame éphémère de ses pensées. Un vaste hangar sert de refuge au bal en cas de pluie; c'est là qu'aux jours de beau temps les polkeurs et les polkeuses novices se retiraient l'été dernier pour s'exercer à l'écart.

Sans s'élever à la hauteur du Ranelagh, le ton du bal Mabille est un peu plus aristocratique que celui des bals dont nous avons parlé jusqu'ici. A Mabille, il est rare qu'on obtienne une contredanse d'une dame avant de lui avoir été présenté; mais aussi jusqu'où la contredanse accordée ne conduit-elle pas?

Nous venons de considérer la Grande-Chaumière, la Chartreuse, le Prado, Valentino, le Jardin Mabille, sous le rapport de la mise en scène, de la disposition matérielle; il nous reste à parler avec détail du personnel qui anime ces lieux. Les hommes qu'on y rencontre, bien qu'un peu mêlés, surtout le dimanche, sont en général des gens du monde, étudiants de toutes les écoles, artistes, avocats, médecins, journalistes, propriétaires, députés parfois. Ce qui est plus intéressant à étudier, c'est la classe de femmes, pour qui ces bals ne sont pas, comme on pourrait le croire, une récréation, le moment de distraction qui suit une journée laborieuse, mais une occupation principale, un but pour l'existence, une carrière de gloire, une industrie. — Ici le sujet devient sérieux, et, malgré la joie bruyante au milieu de laquelle les habituées, nous pourrions dire les victimes du bal public, cherchent à s'étourdir, nous allons sonder des misères qui réclament une grave sympathie de la part des hommes voués aux questions sociales.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

### Chefs arabes à Strasbourg.

On nous écrit de Strasbourg, en date du 6 décembre:

« ... Six chefs arabes sont arrivés en France avec le maréchal Bugeaud; avant de les conduire à Paris, on leur fait voir les places fortes. Ils ont déjà visité Lyon; de Strasbourg où ils se trouvent actuellement, ils doivent se rendre à Metz, puis à Lille, enfin à Paris. Leur costume est plus extraordinaire que beau; cependant, quelques-uns portent des broderies d'or et d'argent; mais leurs bournous les enveloppent presque entièrement. La plupart sont décorés de l'ordre de la Légion-d'Honneur, et deux d'entre eux ont reçu la croix d'officier; leurs figures sont belles, leurs traits fins et réguliers; ils ont de grandes barbes noires et des ... d'une longueur remarquable. Le personnage le plus important parmi eux est un marabout, ancien ministre d'Abd-el-Kader; viennent ensuite plusieurs officiers dans les spahis, tous plus ou moins coupeurs d'oreilles. Ils ont été fort gracieux pour les dames qu'ils ont vues à Strasbourg le 5 de ce mois, dans le salon de l'intendant militaire. M. Roche, interprète de la régence algérienne et un interprète secondaire les accompagnaient. Ils se sont rendus chez l'évêque qui leur a donné le café, puis ils ont visité tous les monuments publics, toujours suivis d'une foule innombrable. Le soir on les a vus au spectacle, où une loge leur avait été préparée. On donnait *Joseph en Egypte* et *la Polka en province* qui a paru les amuser beaucoup. La salle était comble, on se battait à la porte; toutes les loges étaient éclairées, les dames en toilette; c'était un charmant coup d'œil, et les Arabes, dans leur loge, rappelaient le tableau des ambassadeurs de l'empereur de Maroc au spectacle de Versailles sous Louis XIV.

» Bien qu'ils eussent des lorgnettes-jumelles et que l'un d'eux portât des gants jaunes qui paraissaient le préoccuper prodigieusement, ces messieurs n'ont pas encore la tenue du monde. Celui qui était le plus en vue avait placé sa jambe, chaussée d'une botte de maroquin rouge, à la hauteur de l'appui de la loge, et son voisin, s'étant débarrassé de sa sandale, jouait avec son pied, qu'il tenait dans sa main; dans les entr'actes, ils sont allés visiter les autorités dans leurs loges; on leur a servi des rafraîchissements, et ils ont paru très satisfaits. Plusieurs parlent très bien français, et l'un d'eux a long-temps causé avec de bons bourgeois placés près de sa loge.

» Aujourd'hui, on leur a donné le spectacle d'une revue de toute la garnison. Avant d'y assister, ils se sont rendus chez le commandant de place, et là ils se sont montrés encore plus gracieux que la veille. Après avoir dit qu'ils trouvaient tout ce qu'ils avaient vu en France très beau, ils ont ajouté que rien ne leur avait fait autant de plaisir à voir que ce qui se trouvait rassemblé dans le salon de M. le commandant, où, en effet, il y avait foule de belles dames.

» Quand l'un d'eux a fini de parler, tous s'inclinent pour s'unir à ce qu'a été dit; puis, lorsqu'on leur transmet les discours des personnes qui leur font accueil, ils s'inclinent encore en croisant les mains sur leur poitrine. Ce soir, le général Buche doit leur offrir une soirée militaire. Ils partent demain pour Metz.

succès.

— Les statues de Fénélon, Bossuet, Fléchier et Massillon viennent d'être commandées à MM. Lann, Feuchères, Desprès, Fauginet, pour orner la fontaine qu'on élève sur la place Saint-Sulpice.

— Le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquait hier 8 décembre à minuit, : 9° ; 4 ; à minuit : 6°,7 au dessous de zéro. — Ce matin, 9 décembre à 6 heures du matin, 7°, 2.

Le Seine commence à charier.

— Voici comment le *Constitutionnel* raconte l'éboulement du pan de mur qui a coûté la vie à deux sapeurs-pompiers à l'incendie de la rue Cadet :

« Vers onze heures, comme on paraissait maître du feu, M. le préfet de police et les autres autorités se retirèrent.

» Un moment avant leur départ, on avait fait évacuer la cour, encombrée par plus de deux cents personnes, dont le zèle nuisait involontairement au service. Dix minutes après, un capitaine des pompiers dirigeait des manœuvres. Son œil exercé reconnut à un moment donné que le mur de ce long bâtiment allait crouler ; il cria de toutes ses forces : « Sauve qui peut ! » En ce même instant, M. le curé de Notre-Dame-de-Lorette, qui causait avec M. Buhuer et une autre personne, leur fit remarquer que la place où ils se trouvaient n'était pas sûre, et que le mur menaçait ruine. Ils lèvent les yeux en même temps, et voient le mur qui se brise par le bas, et tombe comme un paravent. Chacun d'eux eut le temps de se sauver. Au cri du capitaine, la plupart des autres personnes purent aussi fuir. Quatre pompiers furent écrasés par les décombres ; deux sont morts, les deux autres sont grièvement blessés. C'est déjà un assez grand malheur. Mais on frémit en pensant que si l'écroulement eût eu lieu dix minutes plus tôt, une centaine de personnes auraient peut-être eu eu lieu sous ce mur embrasé.

Ce sinistre a causé la mort de deux pompiers, et parmi les blessés on compte huit pompiers, trois gardes municipaux et deux soldats du 47e.

» Les premiers pompiers qui se sont présentés sur les lieux sont ceux de la caserne de la rue de la Paix. Ceux du poste des Menus-Plaisirs, quoique plus rapprochés du lieu de l'incendie, furent prévenus plus tard et s'empressèrent d'accourir, accompagnés d'un certain nombre d'habitants du quartier, qu'on avait réveillés. Dans les premiers moments, plusieurs personnes en costume de bal prirent place au nombre des travailleurs ; mais bientôt leur secours devint inutile. L'arrivée sur les lieux du 47e de ligne, ayant en tête son colonel, M. de Beaufort, fournit des travailleurs en nombre plus que suffisant. Les soldats de ce régiment ont été relevés ce soir par des détachements du 14e léger, qui passeront la nuit, prêts à porter secours s'il est nécessaire. En ce moment des sentinelles interdisent l'entrée dans la rue Cadet, tout encombrée des débris de pompes et de tonneaux de porteurs d'eau, écrasés par la chute du mur, qui a failli augmenter si cruellement le désastre.

» On porte à près de trois cents pièces la quantité de vin perdue par suite de cet incendie. Le feu, s'attachant aux cerceaux, la pièce éclatait bientôt après, et le vin coulait à flots dans les ruisseaux. Il y avait aussi des vins en bouteille. Par un phénomène assez singulier, on a remarqué des paniers dont l'osier avait été entièrement consumé du côté exposé à la flamme, tandis que les bouteilles avaient résisté.

— Le *Moniteur parisien* rectifie ce soir en ces termes la version du *Constitutionnel* :

« Les accidents arrivés hier aux sapeurs-pompiers de service à l'incendie de la rue Cadet sont malheureusement plus nombreux qu'on ne l'avait reconnu d'abord ; ils sont au nombre de onze. Toutefois, on n'a encore à regretter que la mort d'un sapeur. Voici les noms de ceux qui ont été atteints :

» Becq (1re compagnie), mort presque immédiatement ;

» Fée (1re compagnie), atteint de paraplégie complète, avec plaie contuse située à la tempe gauche ; son état est très grave, et on a peu d'espoir de guérison ;

» Cussol (1re compagnie), caporal, violente contusion à la hanche gauche avec brûlure à la partie externe de la cuisse ; son état est assez grave ;

» Noblesse (1re compagnie), caporal, contusions légères à l'épaule, au bras et à la main ;

» Marigny (1re compagnie), blessure au pied droit ;

» Ferleau (1re compagnie), contusion à la jambe droite ;

» Obrion (2e compagnie), caporal, atteint d'asphyxie incomplète par la fumée ;

» Dupias (2e compagnie), blessure à la figure ;

» Dufavet (2e compagnie), atteint d'asphyxie incomplète par la fumée ;

» Cornu (2e compagnie), contusions à la main droite ;

» Vettier (3e compagnie), blessure à l'avant-bras gauche. »

PROCÈS DU JOURNAL *L'Atelier*. — M. Jean-Baptiste Pascal, compositeur d'imprimerie et gérant de *l'Atelier*, journal des ouvriers, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, comme prévenu : 1° de provocation à la désobéissance aux lois ; 2° d'excitation à la haine entre diverses classes de citoyens ; délits résultant, selon le ministère public, de trois articles insérés dans le numéro de *l'Atelier* d'octobre dernier.

Après le réquisitoire de M. l'avocat-général Glandaz, qui a soutenu avec force l'accusation, le prévenu a prononcé quelques paroles, pour repousser notamment l'insinuation par laquelle le ministère public avait prétendu que *l'Atelier* subissait et acceptait le patronage de passions ambitieuses ; il a protesté que ce journal était rédigé exclusivement par des ouvriers, et que le but de cette œuvre collective était de poursuivre, par une propagande toute pacifique, l'amélioration du sort des classes inférieures.

Me BETHMONT, défenseur de *l'Atelier*, a combattu ensuite le réquisitoire par une éloquente et spirituelle plaidoirie, qui, pendant deux heures, a captivé l'attention de l'auditoire.

Le gérant de *l'Atelier*, déclaré non coupable sur les deux chefs d'accusation, a été acquitté.

seulement pour ceux qui l'ont causée.

L'Académie faisant si bon marché chez elle de l'opinion des hommes compétents, il sera difficile de comprendre ses plaintes lorsqu'un ministre se permettra de casser son jugement, et de nommer à une chaire le savant qu'elle n'aura pas désigné.

— Les élections étant terminées au sein de l'Académie, les travaux vont probablement reprendre leur cours régulier. Nous devons d'abord signaler aujourd'hui un long et remarquable Mémoire de M. Chasles sur la construction géométrique des amplitudes dans les fonctions elliptiques, et quelques propriétés nouvelles qu'il a découvertes dans les sections coniques. Il est bien que la géométrie vienne simplifier la démonstration des principes péniblement mis au jour par les ressources de l'analyse ; alors les choses apparaissent sous un nouvel aspect, et des propriétés jusqu'alors inaperçues sont tout à coup placées en évidence. C'est ce que M. Liouville a fait sentir dans quelques explications verbales qu'il a données, après la lecture du Mémoire de M. Chasles, sur l'intérêt qu'il y aurait à rechercher la construction des fonctions abéliennes.

M. Cauchy a lu ensuite une Note sur l'application de ses nouvelles formules, propres aux développements des calculs astronomiques, au calcul des inégalités que présentent les mouvements des planètes et des comètes. La fonction perturbatrice relative au système de deux planètes et spécialement la partie de cette fonction qui est réciproquement proportionnelle à leur distance mutuelle, se développe en une série ordonnée suivant les puissances entières des exponentielles trigonométriques qui ont pour arguments les anomalies moyennes.

Enfin, pour terminer ce que nous avons à dire des sciences transcendantes, nous apprendrons à nos lecteurs que M. Faye vient de terminer les calculs des éléments elliptiques de la comète romaine, signalée en septembre par un prêtre romain nommé Vico. L'orbite définitive obtenue d'après les seules observations de Paris, représente avec des erreurs qui ne s'élèvent pas à plus d'une demi-seconde de degré les seize observations faites à Altona, Hambourg et Manheim. Le temps de la révolution de cette comète est de 1995 jours ou bien 5 ans, 5 mois et demi.

**Les marées en désaccord avec la théorie.** — C'est en vain qu'on fait depuis long-temps les plus grands efforts pour trouver l'explication exacte des phénomènes que présentent les marées. Chaque jour on découvre des anomalies qui mettent en déroute toutes les spéculations des savants. Aujourd'hui surtout la théorie est en défaut, car l'observation des marées se fait avec plus d'exactitude, grâce à l'invention d'une machine ingénieuse, le maréographe, qui n'a pas de complaisance pour les savants, et qui n'est jamais sujette aux accès de paresse dont étaient possédés les employés chargés de constater les hauteurs des marées ; ils aimaient mieux inventer une observation contentant la science que se déranger pour en aller faire une véritable qui jouait un mauvais tour aux Académies. La science doit se voiler douloureusement ; voici une lettre de M. Chazalon, ingénieur hydrographe de la marine, qui lui cause combien elle est ignorante.

D'abord le maréographe a signalé à Toulon et à Alger l'existence d'une onde qu'on n'avait pas encore remarquée jusqu'à présent. Les ondes connues n'avaient qu'une longueur de 15 à 25 mètres, et se succédaient à des périodes fort courtes de 15 à 20 secondes. Dès que le vent souffle dans la Méditerranée, il se présente des ondes d'une longueur considérable, ayant de 2 à 3 mille mètres, et qui se succèdent à Toulon de 15 en 15 minutes, à Alger, de 25 en 25 minutes. Explique qui pourra.

Le port d'Akaora, dans la nouvelle Zélande, présente des phénomènes bien autrement extraordinaires. La marée des quadratures y est quelquefois plus grande que la marée des Syzigies, ce que l'on ne saurait comprendre. La marée a comme dans la Manche, 40 heures de retard sur le passage au méridien de la lune, et, par conséquent, la marée ne commence pas dans la mer du Sud, comme on l'a dit. La marée lunaire est 30 fois plus grande que la marée solaire, et non pas comme en France seulement 3 fois ; si donc on était parti de là pour calculer théoriquement la masse de la lune, on n'aurait point trouvé la masse donnée par le calcul des attractions. D'autre part, il n'y a pas de marée solaire à Taïti. Tout cela, comme on voit, ressemble à un grand désordre, et la loi d'organisation est à trouver.

— Résumons ici, avant de dire quelques mots de deux Mémoires de chimie fort intéressants, les nombreux Mémoires dont nous ne pourrions parler longuement à moins de changer en un gros volume notre modeste compte-rendu. — M. de Caligny envoie la description d'une machine soufflante dont l'air émis serait poussé par une espèce de bélier hydraulique, à colonne tombante interrompue pour ne pas avoir l'inconvénient des chocs du bélier ordinaire. — M. Hector Ledru présente ses tubes en fonte galvanisée étirée à froid, que tout le monde a pu admirer à l'exposition des produits de l'industrie.

— M. Rouget de l'Isle écrit pour faire rapporter à un chimiste anglais du nom de Frebet, vivant vers l'an 1625, la découverte des fours aérothermes, et de la fusée incendiaire du capitaine Warner et de M. Jobard de Bruxelles.

— M. Selligue annonce qu'il a essayé les qualités explosives des différents hydrogènes carburés qui pourraient servir dans son moteur à explosions consécutives. Il serait convenable d'essayer en France ce moteur que les Anglais se mettent à étudier. Si j'inventais, je voudrais être Anglais !

— M. Virlet d'Aoust écrit qu'en traversant hier les Tuileries, à cinq heures vingt minutes du soir, il a vu l'atmosphère subitement éclairée par un météore, probablement un aérolithe qui a pris feu tout à coup après avoir traversé les nuages.

— M. l'abbé Chapsal envoie une narration fort intéressante d'un coup de foudre observé en 1842 à Ille (Pyrénées-Orientales). Cette narration pourrait servir de modèle, a dit M. Arago.

— M. Desor a fait quelques recherches fort intéressantes sur la marche des glaciers dans les Alpes. Elles confirment en général celles de M. Agassiz. — M. Collomb adresse un Mémoire sur les blocs erratiques et les roches striées de la vallée de Saint-Amarin, versant est de la chaîne des Vosges ; il prouve l'existence d'un glacier qui a entraîné les blocs erratiques par son déplacement.

teurs se sont assurés que l'acidité du suc gastrique n'est point due à du biphosphate de chaux, mais à la présence d'un acide libre, et cet acide n'est ni l'acide acétique, ni l'acide chlorhydrique, mais bien l'acide lactique. Suivant eux, l'acide lactique doit être considéré comme une production physiologique constante de l'organisme.

— *Sur le charbon qui se produit dans les poumons de l'homme.* — M. Natalis Guillot, médecin de l'Hospice des Vieillards, adresse une Note à ce sujet. Quoique l'auteur ne soit pas le premier qui ait signalé cette matière, connue sous le nom de *mélanose*, les observations suivantes consignées dans son travail ne manquent pas d'intérêt.

Il se produit et s'accumule continuellement dans les organes respiratoires de l'espèce humaine pendant l'âge mûr, et surtout pendant la vieillesse, du charbon en nature dans un état d'extrême division. Des analyses de ce charbon ont été faites sous les yeux de M. Dumas par M. Melsens.

Ce charbon, déposé dans l'épaisseur même des tissus, ne provient pas de l'extérieur.

Partout où cette matière existe en quantité suffisante pour former des amas d'un millimètre de côté, les canaux aériens et les conduits artériels et veineux sont oblitérés ; les tissus sont alors transformés en une substance noire qui peut occuper jusqu'à la moitié et plus des organes pulmonaires. Ni la respiration, ni la circulation ne s'opèrent désormais dans ces parties qui servent de gangue au charbon, et s'il survient une pneumonie, les phénomènes inflammatoires ne s'y développent point.

L'accumulation successive de ce charbon au-delà d'un certain terme, cause la mort des vieillards en rendant le poumon imperméable à l'air.

La présence constante de ce produit dans le poumon des vieillards rend souvent fatale chez eux la terminaison des inflammations et des congestions sanguines de l'organe respiratoire.

Lorsque des tubercules se produisent dans le poumon et que le charbon se dépose autour d'eux, ils ne subissent point les changements successifs qui sont propres à la phthisie lorsqu'elle suit régulièrement son cours. Ces tubercules deviennent calcaires, sont privés de graisse et ne s'accroissent point. Aucun vaisseau de formation nouvelle ne se développe autour d'eux, ou bien lorsque ces vaisseaux ont déjà pris de l'accroissement avant le dépôt du charbon, ils s'oblitèrent par suite de ce dépôt et les progrès de la phthisie s'arrêtent. Ce fait mérite une considération particulière sous le point de vue de la physiologie et de la pathologie.

M. Guillot annonce qu'il mettra incessamment sous les yeux de l'Académie des détails confirmatifs des résultats par lui signalés.

— M. Melsens a envoyé une Note dans laquelle il expose le procédé assez compliqué qu'il a été obligé de suivre pour constater la nature chimique du produit des mélanoses pulmonaires. Ce produit est dans un état de division tellement grand que 100 milligrammes rendent opaque près de deux litres d'eau, c'est-à-dire qu'une partie de mélanose colore fortement 2 millions de fois son poids d'eau.

*Modification de l'œil suivant la distance des objets.* — M. James Forbes, d'Edimbourg, adresse une Note sur les causes qui permettent à l'œil de s'adapter aux distances variables. L'auteur croit que c'est dans le cristallin qu'il faut chercher la cause principale du maintien du foyer. Cette lentille n'est pas exactement sphérique, et sa partie centrale est plus dense que les couches superficielles. Or, une lentille à noyau ferme et à bords gélatineux, soumise à une pression uniforme, céderait plus sur les bords et prendrait une forme globulaire et arrondie, par conséquent à plus court foyer.

Chacun sent, dit M. Forbes, qu'il fait un effort musculaire assez considérable, lorsqu'il reporte brusquement ses regards d'un objet éloigné sur un objet rapproché. M. Forbes pense que le globe de l'œil est serré dans cette circonstance par tous les muscles qui concourent à produire son mouvement rotatoire. La pression est communiquée à toute cette masse fluide ou demi-fluide, comprise dans l'enveloppe résistante formée par la sclérotique et la cornée ; le cristallin embrassé par l'humeur aqueuse d'un côté, par l'humeur vitrée de l'autre, est comprimé en tout sens, et devient plus rond et plus réfringent.

*Rapport des fourmis avec les pucerons.* — M. Eug. Robert communique une Note assez curieuse sur la manière dont la fourmi de bois se saisit du puceron qu'elle retient et titille avec ses antennes jusqu'à ce qu'il ait émis de la partie postérieure de son corps une gouttelette de liquide dont elle s'empare avec avidité au moyen de ses mandibules. « Une fourmi, dit M. Robert, titille quelquefois plusieurs pucerons en même temps, et les surveille avec la plus grande attention. On voit parfois celles qui se sont ainsi repues du suc des pucerons en dégorger une partie entre les mandibules d'autres fourmis moins heureuses qu'elles, et en se caressant réciproquement la tête de leurs antennes raccourcies. »

B. et P.

## Bourse du 9 décembre 1844.

Les prévisions les plus hardies relativement à l'adjudication de l'emprunt de 200 millions se sont trouvées encore dépassées, et la maison de Rothschild frères l'a emporté, au prix élevé de 84 fr. 75, contre la compagnie Hottinguer, Baring et Durand, qui s'était limitée à 83 fr. 95. Le résultat de cette adjudication s'est manifesté à la Bourse avec une puissance considérable. Les cours ont presque immédiatement débuté à 85 fr. 15, c'est-à-dire 1 fr. 1/2 plus haut que le cours de clôture de samedi, et sont encore montés plus tard jusqu'à 85 fr. 90, pour fermer à 85 fr. 55.

Le 5 0/0 a en quelque sorte suivi, mais de loin, l'ascension du 3 0/0. Tous les fonds français ont pris part à l'impulsion du jour, et les banques de France ont, dans la Bourse, monté de 55 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Lots d'Autriche, 420. — Espagne 3 p. 0/0, 36 3/4. — Hollande, 63 1/2. — Obligations d'Orléans, 1265. — Emprunt de 1844, 86 90, 75, 87, 87 25, 86 90, 87 20, 86 85.

Chemins non constitués : Bordeaux, 625, 630. — Vierzon, 720, 725. — Boulogne, 582 50, 587 50.

Naples : Récépissés Rothschild, 100 50.

A terme : Emprunt, 87 50, 86 75, 87 15.

comice agricole vient de célébrer sa fête annuelle. M. le sous-préfet de Sarlat, son président honoraire, a assisté à cette réunion, et a présidé à toutes les opérations de cette solennité.

Comme les années précédentes, il y a eu concours de charrues, distribution de primes, divertissements publics, mâts de cocagne et bal champêtre.

A trois heures, un banquet servi dans une vaste salle élégamment ornée, a réuni plus de cinquante convives. M. le sous-préfet y assistait. Pendant ce temps, les laboureurs qui ont reçu des primes et leurs concurrents ont pris part, dans une salle voisine, à un repas dont le comice a fait les frais.

*Foire de Saint-Lô*. La foire de Saint-André qui se tient à Saint-Lô, le 29 novembre, n'était pas aussi forte en bestiaux que les autres foires qui se tiennent dans cette localité. Cependant les bêtes grasses étaient en assez grande abondance et les marchands étrangers, les bouchers étant nombreux, la baisse n'a pas augmenté; la première qualité était même plus recherchée que sur les autres marchés.

Les animaux maigres se maintenaient à un prix assez élevé, mais les jeunes animaux et les génisses de belle espèce étaient chers. Les porcs avaient aussi un peu repris et la foire n'a pas été mauvaise.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

ORLÉANS, 5 décembre. — Farine 1re 31,45; 2e 30,10.

SOISSONS, 7 décembre. — Farine 27,50 à 28,30.

ARRAS, 7 décembre. — Farine 1re 31,00; 2e 29,00; 3e 27,00.

GRAY, 7 décembre. — Farine 1re 36,00; 2e 32,80; 3e 20,00.

| 7 Décembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 1522 q. | 52 k. |
| Ventes | 1879 | 76 |
| Restant | 6618 | 81 |
| Cours moyen | | 33,90 |
| Cours-taxe | | 32,70 |

Cote administrative.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Gr. | 06 q. | 28 k. | 47,15 à | 48 48 |
| 1re | 411 | 36 | 33 10 à | 36 30 |
| 2e | 117 | 75 | 31,85 à | 32,50 |
| 3e | 73 | 87 | 25 35 à | 27,40 |
| 4e | 31 | 34 | 20 50 à | 23 90 |
| | 1.1077 | 45 | 21 00 à | 35 63 |

| 9 Décembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 3199 q. | 50 k. |
| Ventes | 3320 | 89 |
| Restant | 6457 | 42 |
| Cours moyen | | 33,19 |
| Cours-taxe | | 32,77 |

Cote administrative.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Gr. | 000 q. | 00 k. | 00,00 à | 00,00 |
| 1re | 000 | 00 | 00,00 à | 00,00 |
| 2e | 000 | 00 | 00,00 à | 00,00 |
| 3e | 0 | 00 | 00,00 à | 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à | 00,00 |
| | 000 | 00 | 00,00 à | 00,00 |

### Cours des céréales (par hect.).

ORLÉANS, 7 décembre. — Froment 1re 19,00; 2e 18,00; 3e 17,00; 4e 16,50. Baisse de 0,25. — Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 9,75 à 10,25.

BEAUGENCY, 7 décembre. — Froment 1re 18,95; 2e 18,06; 3e 16,95. — Méteil 14,00. — Seigle 12,00. — Orge 9,25. — Moutore 12,75. — Sarrazin 7,75. — Avoine 6,75. Marché fortement approvisionné.

ARRAS, 7 décembre.—Froment blanc 16,50 à 18; do roux 14 à 17,75.—Seigle 10,25 à 11,25.—Escourgeon 10,25 à 11,50.—Avoine 5 à 6.

Le marché était en général bien fourni. Les blés ont eu une vente active; les seigles et les escourgeons ont été plus recherchés, et les avoines moins demandées.

DOULLENS, 5 déc.— Froment 15,15.— Méteil 13,83.—Petit blé 12,47.—Seigle 9,50.—Orge et pamelle 9,40.—Avoine 4,91.

STRASBOURG, 6 déc. — Froment 1re 19; 2e 17,12; 3e 14,50.—Seigle 10,25 à 10,50.—Avoine 8,50.

GRAY, 7 déc. — Froment 1re 17,25; 2e 15,90; 3e 13,75.—Orge 8 à 10,50.—Avoine 4,75 à 6,25.

NANTES, 7 déc. — Froment 1re 20; 2e 18,64; 3e 17,34.—Seigle 12,66.—Orge 10,66. — Avoine 8.—Sarrazin 10.

voines, 7 c. sur les blés noirs et 6 sur les pommes de terre.

Froment (l'hect.) 15,93, seigle 10,87, blé noir 6,68, avoine 6,62, pommes de terre 2,31.

PÉRIGUEUX, 4 déc.—Froment (l'hect.) 20,30, —Seigle 16.—Maïs 16.—avoine 8.

*Marchés étrangers.* BRUXELLES, 6 déc. — Froment 1re 18,76; 2e 17,52. — Seigle 10,28 à 11,18.—Orge 11,18.—Avoine 5,44 à 6,45.—Sarrazin 8,15.

ARLON, 5 déc.—Froment 1re 15; 2e 14,50.—Seigle 9,50 à 10. — Méteil 12,50. — Orge d'été 11,50.—Avoine 3.

HASSELT, 6 déc.—Froment 18,68. — Seigle 11,20.—Orge 10,20.—Sarrazin 9.—Avoine 5,60.

ANVERS, 5 déc. — Froment roux indigène 20,62; do blanc 20,35; do mêlé 19,04. — Sarrazin 10,58.—Seigle indigène 11,89; do Stettin et Prusse 11,89.—Orge du pays 11,37; do étrangère 11,10.—Avoine 7,92. Les arrivages de la semaine se bornent à 3 chargements de froment Dantzig, Rostock et Wismar.

### Spiritueux (par hect.)

STRASBOURG, 6 décembre. — *Vins.* — Ribeauville 1843 20,00 à 21,00. — do Hunawihr 1844 22,00 à 26,00.

LIMOGES, 1er décembre. — *Vins.* — Vins du Périgord 35,00; do Bas-Limousin 28,00.

*Marché de Lunel*, 2 décembre. — Nous avons eu une petite baisse sur notre marché de ce jour. Le cours des 3|6 disponibles a été fixé à 67,50. Ce prix est resté cependant ferme.

3|6 de marc, 51 fr.

*Marché de Cette*, du 4 décembre. — Le mauvais temps qui a régné aujourd'hui a dérangé notre marché ; peu de fabricants ont pu s'y rendre ; néanmoins il s'est fait quelques opérations en 3|6 disponible, et le cours a été fixé à 68 fr. et nul pour les autres preuves 3|6 et preuve de Hollande. Il s'est fait quelques pièces de 3|6 de marc à 48,50 et même à 50 fr. suivant les époques de livraisons.

raine. Il paraît même que les arrivages se ralentiront si le prix de transport n'augmente pas ; les voituriers annonçant déjà l'intention de ne plus s'occuper que du battage de leurs grains.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 821 | 743 | 78 | 1 18 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 263 | 255 | 8 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 375 | 365 | 10 | 1 14 | » 96 | » 78 |
| Moutons.. | 7857 | 8161 | 1396 | 1 39 | 1 10 | » 88 |

PÉRIGUEUX, 4 décembre. — Bœufs de 600 kil. 546 fr.; do de 525 kil. 443. — Moutons de 19 kil. 22; do de 10 kil. 9. — Cochons de 180 kil. 123; do de 58 kil. 40.

### Gibier et Volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 9 décembre.* — Lièvres 2,00 à 5,00. — Lapins 1,00 à 2,00. — Dindes 3,00 à 6,00.— Oies 1,50 à 5,00. — Chapons 2,00 à 5,00. — Poules et poulets 0,60 à 3,50.— Canards 1,00 à 1,75. — Canetons 2,00 à 3,00.— Pigeons 0,45 à 0,75.—Pilets 0,70 à 1,25. — Perdrix 1,00 à 2,25. — Bécasses 1,30 à 2,00. — Cailles 0,50.— Sarcelles 0,50 à 1,00. — Grives 0,20 à 0,25. — Vanneaux 0,75. — Alouettes (la dizaine) 1,50.

### Cuirs.

PARIS, *halle du 6 décembre.* — Nos prix restent les mêmes; pourtant toutes les prévisions sont à la hausse.

Depuis longtemps l'arrivage était suffisant

cuirs, la sèche se faisant mal l'hiver et donnant d'ailleurs des qualités inférieures. Tous cuirs disponibles seraient bien venus sur la place.

Les peaux blanches et basanes sont toujours très recherchées.

NANTES, 6 décembre. — Peaux de veau corroyées 5 kg. 2,80 à 3,00; do cirées 3,20 à 3,50. — Vaches corroyées en huile 1,80 à 1,90; beaudr. en cr. mâle et fem. 1,20 à 1,30; do lissés 1,35 à 1,50. — Vache en croûte 1,60 à 1,70. — Bœuf et vache, vertes 50 kil. 45,00 à 50,00. — Vache et genisse 60,00 à 67,50. — Veau en poil 70,00 à 75,00.

### Laines.

AMIENS, 30 novembre. — Laines fortes de Picardie lavées à dos 3,10 à 3,20. — Id. lavées au panier 2,50 à 2,90.—Agneaux à dos de Picardie 3,20 à 3,40.—Mères laines métis. lavées à dos 3,50 à 3,70.—Id. au panier 3,10 à 3,30.— Pelures courtes pour carde 2,50 à 2,80. — Id. communes pour peigne 3,10 à 3,20.—Id. fines non écouaillées 3,30 à 4,26. — Mères laines en suint de Picardie 1,60 à 1,90. — Id. de Brie et de Beauce 2,10 à 2,50.—Id. du Soissonnais 2 à 2,30.—Agneaux en suint de Picardie 1,50 à 1,80. —Blouses 4,50 à 6,80.

(*Observateur de l'Aisne.*)

### ADJUDICATION.

Il sera procédé jeudi, 16 janvier 1845, heure de midi, à la mairie du neuvième arrondissement de Paris, à l'adjudication publique de 230 hect. d'alcool de fécule de pommes de terre à 90 degrés, à livrer à Montreuil, sur la hauteur de l'Épine dans les magasins de l'artillerie; le cahier des charges est déposé à l'arsenal.

GRANDE BAISSE DE PRIX. — La maison SERRUROT, rue Richelieu, 89, malgré la perfection de ses produits, récompensés à l'Exposition de cette année par un rappel de médaille et une nouvelle médaille, vient de baisser le prix de ses Lampes à un taux que pourrait à peine atteindre la fabrication la plus défectueuse. — Lampes dites CARCEL à 28 fr. — Lampes hydrostatiques à 18 fr. On trouve également dans ces magasins des Lampes riches à des prix que nulle autre maison ne pourrait offrir, M. SERRUROT joignant à la fabrication des Lampes celle des Bronzes et Dorures, comme successeur de M. GALLE.

**AVIS.** **Depuis vingt-cinq ans, l'efficacité de la PATE balsamique de REGNAULD aîné a été constatée par tout le monde. Les consommateurs comme les médecins reconnaissent à ce bonbon pectoral une supériorité manifeste sur toutes les préparations analogues. — Prix : 1 fr. 50 c. la boîte, 75 c. la demi-boîte. — Dépôt rue Caumartin, 45, et dans chaque ville.**

# SOUSCRIVEZ

DU 1er AU 20 DÉCEMBRE AU

**MONDE MUSICAL.**

SEUL JOURNAL DE MUSIQUE à 15 f. PAR AN pr Paris, 18 f. PAR AN pr la prov. | donnant de suite GRATIS à ses abonnés d'un an | **2 ALBUMS-52** Morceaux de musique dans l'année — ENSEMBLE **80** Morceaux de Musique pr le chant et pour le piano.

**BILLETS D'ENTRÉE A PLUSIEURS CONCERTS** *qui seront donnés dans la saison.*

Le MONDE MUSICAL paraît tous les Jeudis, avec huit colonnes d'impression. Il publie en ce moment ORPHÉE GODIVEAU A LA RECHERCHE D'UNE POSITION MUSICALE, roman en quatre parties, par ALBÉRIC SECOND, auteur des PETITS MYSTÈRES DE L'OPÉRA. Il publiera ensuite un PETIT DICTIONNAIRE DROLATIQUE DE MUSIQUE, par le même auteur, et des Nouvelles et Critiques musicales, par MM. Edouard THIERRY et Aug. MOREL.

LA MÉLODIE, ALBUM DE CHANT, **12** MORCEAUX. MASINI, Où va mon âme? romance. — BOIELDIEU, l'Anneau sacré, romance. — BERLIOZ, le Chasseur danois, chant pour basse. — A. MOREL, Eternité d'Amour, romance. — TADOLINI, le Souvenir, mélodie. — THYS, Marquise et Soubrette, chansonnette. — A. BATTA, Ne devinez-vous pas? romance. — CARUSSI, les Petits Savoyards, duettino. — V. MASSE, le Renégat, cantate couronnée à l'Institut. — DE FLOTOW, Divine Reine, mélodie. — DONIZETTI, les Yeux noirs et les Yeux bleus, romance. — SCHUBERT, les Lamentations de Kolma, mélodie.

LE PIANISTE MODERNE, ALBUM DE PIANO, **15** MORCEAUX. SCHUBERT, Dernière Pensée.—HENRI HERZ, les Plaisirs de l'Allemagne, variations.—LISTZ, Nouvelle mélodie hongroise.—THALBERG, Lucrezia, fantaisie. — E. PRUDENT, ballade. — MUSARD, les Hongroises, quadrille. — BURGMULLER, Reine des Campagnes, valse. — LOUIS MESSEMAECKERS, la Belle Flamande, romance sans paroles. — A. DE KONTSKI, Farawell, pensée musicale. — G. DANIELE, Polka hongroise. — BILLARD, valse du Diable. — L. BATTA, mélodie russe. — J. HERZ, Lady Henriette, valse. — N. LOUIS, la Cascade, mélodie caractéristique. — JULLIEN, le Bouquet royal, valse.

On s'abonne à Paris, chez BERNARD LATTE, éditeur de musique, 2, boulevard des Italiens, et chez les principaux marchands de musique et libraires des départemens. (Envoyer *franco* un bon de 18 fr. sur la poste ou sur une maison de Paris, et on recevra *franco* tout ce qui est annoncé.)

**Pour paraître le 10 décembre.** — (Collection de A. CARÊME.)

# TRAITÉ DE L'OFFICE, PAR M. ÉTIENNE,

Elève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande,—ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris,—ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris,—officier de la maison de madame la princesse de Bagration.—1 volume in-8o. Prix : 10 f. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels ; de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles ; — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'Office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans. — Au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table.**

**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

# ŒUVRES COMPLÈTES DE CHARLES FOURIER.

**Tome 2 (1er volume de la THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE), comprenant le Sommaire et un chapitre inédit de Fourier, sur le LIBRE ARBITRE, est en vente.**

Ce tome II de la *Théorie de l'Unité universelle* complète la publication des deux premiers ouvrages de Fourier, ainsi distribués : Tome I. *Théorie des quatre mouvements* avec une préface des éditeurs. Paris 1841. Prix : 7 fr. 50 cent. Tomes II, III, IV et V. *Théorie de l'Unité universelle*, ou *Traité de l'Association domestique agricole*. Prix 21 fr. les 4 volumes.

marchandise, consiste à acheter au meilleur marché possible; loin de là : il a voulu acheter le plus cher possible; en conséquence, depuis un mois, il a travaillé à la Bourse dans le sens de la hausse, et a fait en sorte qu'au moment de l'adjudication le 3 p. 0|0 atteignît le plus haut cours connu jusqu'à ce jour; et c'est à ce prix élevé fixé par lui-même qu'il se rend adjudicataire.

En tant que spéculateur, son calcul n'a pas été mauvais, puisque cette attitude si ferme du chef de la finance a donné du courage et de la confiance aux banquiers et hommes de bourse et que le nouvel emprunt adjugé à 84 fr. 75 c. s'est négocié à la Bourse une heure plus tard jusqu'à 87 fr. 25 c., c'est-à-dire avec 2 1|2 p. 0|0 de bénéfice; ce mouvement aura sans doute des oscillations de hausse et de baisse; mais *accroché* aussi haut et aussi hardiment, le cours ne peut déchoir (sauf évènement majeur) d'une manière préjudiciable aux adjudicataires de l'emprunt.

Mais, en tant qu'homme politique, M. de Rothschild obtient un avantage encore plus marquant; c'est de donner force et confiance au ministère, qui, dès ce matin, a soin de se prévaloir du haut cours de l'emprunt, pour faire vanter sa bonne administration.

En retour de ce secours puissant qu'il accorde au cabinet du 29 octobre, M. de Rothschild demande et obtiendra le chemin de fer de Lille à Marseille : c'est la conséquence la plus importante de l'adjudication d'hier.

Notre devoir est de signaler cette conséquence, et de faire remarquer qu'elle découle naturellement de la marche actuelle des choses, qui tend avec une force toujours croissante à constituer la féodalité industrielle : il est en effet merveilleux de voir combien chaque évènement concourt à la formation de cette féodalité.

Ainsi, cet emprunt favorise et renforce deux éléments puissants de cette constitution féodale; d'abord l'appropriation des voies de communication rapide, au profit des particuliers; et ensuite l'abaissement du taux de l'intérêt, qui dans les conditions actuelles est extrêmement favorable aux chefs de l'aristocratie d'argent, les banquiers.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer plus avant dans ces questions; il nous suffit aujourd'hui d'avoir montré que l'influence grandissante de M. de Rothschild, vient de l'élever au rôle d'homme politique; puisque c'est à lui surtout que l'on devra attribuer la prolongation de l'existence du cabinet du 29 octobre.

---

Le *Siècle* constate l'incertitude et le pêle-mêle des opinions, et il déplore la division incessamment croissante dans le camp de l'Opposition. Il pousse un grand cri de ralliement presque désespéré.

[illegible]

Il semble, d'après le *Siècle*, que le gouvernement soit seul coupable. Le mal est plus profond, et le pouvoir n'est que le reflet de l'état général des esprits. Le pouvoir, faible et pusillanime, sans cœur et sans idées, exploite lui-même ce désordre qu'il ne sait pas prévenir. Voilà son tort.

Les individus, les peuples ont des besoins du cœur et de l'intelligence, et des besoins matériels. Lorsque de grandes affections échauffent le cœur d'un peuple, lorsque l'esprit public se passionne pour de belles idées, alors les besoins matériels restent naturellement subordonnés. Mais quand aucun sentiment généreux ne rallie les hommes, quand aucun but élevé n'occupe leur pensée, alors les sens prennent le dessus, les intérêts matériels absorbent tous les autres, l'égoïsme individuel et de famille devient le seul mobile des actions. Tel est l'état actuel de la nation française.

Il faut donc ranimer les passions du cœur et présenter des idées qui aient puissance d'enthousiasmer les esprits et de modérer les exigences du ventre, aujourd'hui seules écoutées.

Le *Siècle* propose aux honnêtes gens de s'unir pour combattre la corruption publique. Voilà bien un aliment aux désirs honnêtes; mais pour passionner le cœur, il ne suffit pas de lui indiquer un mal à combattre, il faut encore lui montrer un bien direct et éclatant à accomplir.

Que le *Siècle* s'applique donc à créer un sentiment public; qu'il exalte les passions pour une grande œuvre d'amour et de charité, par exemple l'amélioration du sort des classes ouvrières, des prolétaires, des femmes, des enfants.

Et il ne suffit pas encore de faire appel à l'âme sympathique, il faut encore satisfaire les esprits incertains en leur enseignant des idées précises, en leur offrant un but déterminé, par exemple l'organisation du travail, un plan d'association sérieusement combiné.

Le *Siècle* témoigne aujourd'hui une louable tolérance pour les idées d'innovations et de réformes; mais ce n'est point assez. Ce n'est pas assez de laisser faire, il faut faire soi-même. Le temps presse, prenez parti. Votre devoir est d'enseigner au monde ce qu'il doit embrasser dans son amour, ce qu'il doit accepter dans son intelligence. Créez une passion publique dont le but soit fécond; créez des idées, vulgarisez une science qui puisse réaliser les généreux désirs du cœur, et alors, devant ces grandes préoccupations de l'âme, vous verrez l'égoïsme individuel perdre sa toute-puissance. Les intérêts matériels céderont le pas aux sentiments moraux; les hommes s'uniront pour ne plus se séparer et se disséminer, car ceux qui font alliance au nom de l'amour et de la science ne sauraient plus être divisés. Vous aurez cette harmonie de desseins, cette unité, dont vous déplorez l'absence au sein de vos partis incertains et incessamment décomposés.

---

## Acquittement de L'ATELIER.

Le temps est venu de l'émancipation complète du travailleur; l'existence seule de journaux écrits par des ouvriers suffirait pour l'apprendre

[illegible] vernent et qui possèdent.

L'auteur de l'un des articles incriminés, tout en déclarant que l'ouvrier révolutionnaire avait déposé son fusil et jeté à la rivière sa dernière cartouche, laissait entrevoir la possibilité d'un retour à ce moyen toujours regrettable, si l'on s'obstinait à fermer l'oreille aux justes réclamations des travailleurs exploités, si surtout on s'avisait de porter la main sur la presse populaire. A part cette considération, présentée comme simple avertissement, non pas comme menace, l'article n'accusait que les intentions les plus pacifiques. L'ouvrier révolutionnaire, y disait-on, conspire, mais au grand jour maintenant et en s'adressant à l'opinion publique, qui n'est pas suffisamment éclairée. — On conviendra que c'était être bien mal inspiré, que d'aller chercher dans un pareil langage les éléments d'un procès.

M. l'avocat général Glandaz, qui sur d'autres points s'est montré plus raisonnable, a paru scandalisé de ce qu'un organe de la classe ouvrière, tout en proclamant son respect pour la propriété, ait pu dire « qu'elle n'était pas à ses yeux chose aussi sacrée que la religion, la patrie et la famille. » Mais ne serait-ce pas l'opinion contraire qu'on serait, à bon droit, fondé à trouver monstrueuse? Quoi! de tout temps on a fait un devoir à l'homme de sacrifier jusqu'à sa vie, s'il en était besoin, pour sa foi, son pays et sa famille; et, dans leur ombrageuse inquiétude pour la conservation des biens qu'ils possèdent, certaines gens voudraient qu'on plaçât la propriété, quelle que soit sa constitution, bonne ou mauvaise, au niveau de ce que les hommes ont de plus saint et de plus sacré, au niveau de ce qu'ils doivent, en un mot, préférer à l'existence même! Nous sommes sincèrement partisans du principe de la propriété, qui est une des bases essentielles de l'état social, mais non pas, nous l'avouons, avec ce fanatisme peut-être sans exemple avant notre époque.

Le second chef d'accusation, reposait sur l'énonciation d'un fait qui crève les yeux désormais, fait que le génie de Fourier avait aperçu et signalé dès 1808. Le délit d'excitation à la haine entre les diverses classes de la société résultait, suivant le ministère public, « de ce qu'on laissait entendre que les ouvriers ne sont que des serfs, que la féodalité industrielle a succédé à la féodalité politique, » mais tout, autour de nous, proclame hautement cet avènement d'une féodalité nouvelle; et les compagnies qui sont en train de s'emparer des grandes voies de communication et les magasins-monstres qui remplacent les petits et moyens établissements, nous semblent des symptômes non douteux de l'état de choses ainsi désigné. Sera-t-on séditieux pour avoir écrit l'histoire de son temps?

Un autre grief, plus étrange encore, était tiré de ce que l'*Atelier* avait relevé avec une indignation bien naturelle ces paroles de M. Guizot, que nous reproduisions nous-mêmes, il y a peu de jours : « Vous n'avez contre les » classes inférieures, essentiellement révolutionnaires, d'autre frein que » la nécessité incessante du travail. » Comme l'a dit si heureusement Me Bethmont, « quand on prononce de telles paroles, quand on les laisse » tomber du haut d'une position élevée, on doit avoir soin de les arrêter » à une certaine hauteur pour les empêcher de tomber dans les classes » ouvrières; car ce sont là de mauvaises paroles, des paroles sans cœur. »

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.— *Marie Stuart*, paroles de M. Théodore Anne, musique de M. Niedermeyer. — Début de M. Gardoni.

La première représentation de *Marie Stuart* présentait un double intérêt. Le nom de M. Niedermeyer est très estimé dans le monde musical, et, bien que *Stradella* n'ait eu qu'un demi succès, cette partition avait assez démontré le talent du compositeur pour faire espérer que, l'inspiration aidant, il arriverait à réaliser une œuvre lyrique d'une grande valeur. De plus, on était curieux d'entendre le jeune ténor qui devait faire ses premières armes dans le rôle principal de cet ouvrage. Le public et les auteurs attendent toujours le ténor de grand opéra qui viendra combler la lacune laissée par Nourrit, mort, et par Duprez qui, semblable à un feu qui s'éteint, ne jette plus que de temps en temps ces éclats de vive lueur qui précèdent l'obscurité définitive. L'espoir du public n'a pas été comblé par le compositeur, et quant au chanteur, bien qu'il ait généralement beaucoup plu, et qu'il ait reçu des applaudissements sincères et universels dans certains passages, il n'a point encore prouvé qu'il eût au cœur la flamme suffisante pour être digne du poste que nous signalions vacant tout à l'heure. M. Niedermeyer, dit-on, a été poussé l'épée dans les reins pour livrer sa partition dans le plus bref délai possible. On avait besoin d'un attrait nouveau pour le public à l'Opéra, et l'on a eu le tort de penser, croyons-nous, qu'il suffirait d'un rôle très important confié à Mme Stoltz pour amener un succès brillant.

*Marie Stuart* semble avoir été conçue uniquement dans le but de mettre en relief cette cantatrice. Le canevas en 5 actes et 10 tableaux fourni par M. Théodore Anne, ne présente point, à proprement dire, la charpente d'une œuvre dramatique. C'est une biographie de la belle reine d'Ecosse, depuis son départ de France jusqu'à sa mort. C'est une série de scènes qui ne sont réunies par d'autre lieu commun que l'ordre chronologique des évènements. Dans une introduction qu'il a mise en tête de son livret, M. Théodore Anne s'est attaché à prouver par des documents historiques qu'il n'avait rien hasardé dans la couleur des épisodes et dans le caractère des personnages. C'est un scrupule très louable sans doute, mais personne ne se serait plaint d'inexactitudes qui eussent servi à nouer plus fortement l'action à l'intrigue et à la rendre intéressante.

Le premier acte se passe à Calais. Marie-Stuart attend le moment favorable pour tromper la vigilance de la flotte anglaise qui croise devant le port. Entre-temps, elle reçoit la déclaration d'amour du comte de Bothwell qui, un soir, sans la connaître lui a prêté assistance contre les insultes de quelques manants. Marie accueille avec faveur l'amour désintéressé du comte. A l'aide d'une ruse, la flotte anglaise est écartée, et, au moment du départ, Bothwell reconnaît dans la reine la dame de ses pensées. Marie fait ses adieux à la France, et sa galère quitte le port.

Au deuxième acte, Marie a épousé Henri Stuart, comte de Darnley, au grand désespoir de Bothwell. Le premier tableau nous montre le nouveau roi, au milieu d'une orgie, et excité contre David Rizzio, qu'on lui présente comme l'amant de la reine, par lord Ruthwen, agent de l'Angleterre, et par le comte de Murray bâtard de Jacques V, qui machine la perte de la reine sa sœur dans l'espoir d'usurper son trône. Darnley, entraîné par l'ivresse, ordonne la mort de Rizzio. Le deuxième tableau se passe dans le boudoir de Marie Stuart, et retrace le meurtre de Rizzio, dans les circonstances que rapporte la chronique, à cela près que Rizzio n'est point égorgé sous les yeux de la reine. A l'Opéra, il n'est point d'usage que l'on verse le sang sur la scène.

Au premier tableau du troisième acte, les seigneurs écossais excités par Ruthwen et Murray, conjurent la perte de Darnley, qu'on fait sauter avec le château d'Holyrood, à la fin du second tableau, tandis que Marie assiste à une fête nuptiale chez un des seigneurs de sa cour. La fête amène naturellement le ballet obligé de tout opéra en cinq actes.

Le quatrième acte se passe au château de Loch-Leven. Au premier tableau, Marie Stuart signe son abdication, après avoir eu le bras meurtri par le gantelet de fer du brutal Ruthwen; au deuxième tableau elle s'échappe grâce aux soins de Bothwell.

L'entracte qui suit dure dix-huit ans, et l'on retrouve Marie prisonnière au château de Fotheringay. On assiste à son entrevue avec Elisabeth, et enfin à sa mort.

Nous sommes fort embarrassé pour donner un aperçu, même sommaire, de la partition de M. Niedermeyer. Aucun passage ne nous a laissé d'impression profonde. C'est une musique douce, coulante, facile, mais qui ne remue rien dans le cœur. Les passages qui ont éveillé le plus de sympathie sont des passages de grâce et d'élégance, ou de douce mélancolie. Ainsi, au 1er acte, un air léger de Mlle Nau, et la romance : *Adieu donc, belle France*, imitée de celle que composa la reine Marie-Stuart elle-même; au 2e acte, la villanelle, chantée par Mme Stoltz, Mlle Nau et M. Gardoni; les fines vocalises de Mlle Nau ont valu à ce morceau les honneurs du bis. Le 4e acte débute par un trio qui, comme facture, rappelle le trio devenu classique, de *Stradella*.

Au moment de quitter Loch-Leven, Marie, son page et sa suivante chantent : *le jour déjà fuit: Allons-nous sans bruit!* M. Niedermeyer a employé là une forme qui pourrait convenir s'il s'agissait d'écoliers méditant une escapade, mais qui est en désharmonie complète avec la gravité de la circonstance. Le morceau : *mon Dieu, je te rends grâce*, après l'évasion de Loch-Leven, est très joli, mais il est d'un style familier, badin, qui ne convient nullement à la situation. La joie n'est pas toujours de la gaieté, et il n'y a là que de la gaieté.

Dans plusieurs morceaux toutefois, on trouve l'ampleur et la noblesse convenables au sujet. La scène de la conjuration du 3e acte est marquée par un beau quintette sans accompagnement, dont le motif est ensuite repris par le chœur et l'orchestre. Au 4e acte, l'apostrophe de Marie-Stuart aux envoyés du conseil de régence est d'un style élevé et d'une accentuation vigoureuse. L'ensemble (sextuor) qui suit est aussi d'un bel effet. Au 5e acte, dans le duo entre les deux reines, le compositeur a été heureusement inspiré; les supplications de Marie, sacrifiant sa fierté aux pieds de sa rivale, sont surtout très bien rendues, et Mme Stoltz a merveilleusement interprété ce passage. Mais ce duo se termine malheureusement par un rhythme de galop dans lequel l'absence de dignité n'est point rachetée par la vigueur. Au 5e acte, on trouve encore un beau chant religieux; c'est l'invocation pieuse de Melvil remplaçant le confesseur refusé aux instances de Marie Stuart.

Au total, la partition de *Marie Stuart* porte, comme celle de *Stradella*, le cachet d'un talent réel, et nous ne doutons pas que les auditions successives de cet opéra ne fassent apprécier un plus grand nombre de morceaux et ne mettent au jour une foule de nuances délicates qui échappent au premier abord.

M. Gardoni, qui débutait dans le rôle de Bothwell, est un jeune homme d'une belle taille, d'une charmante figure, un peu efféminée. Il possède un organe très souple, d'un timbre frais et flatteur, s'élevant facilement jusqu'au *si* aigu. Sa voix est bien émise, et dans les sons élevés, à partir du *ré*, elle a de la force, mais sans beaucoup de rondeur. Quoique italien, M. Gardoni prononce le français d'une façon très nette, très distincte et sans aucun accent. C'est un très joli chanteur, et si plus tard il acquiert du feu et de l'énergie, il laissera peu de chose à désirer. Nous devons constater qu'à la première représentation de *Marie Stuart*, il a réussi complètement.

C'est sans doute la loi des contrastes qui fait que Mme Stoltz affectionne et recherche les rôles où les sentiments doux dominent. C'est par éclairs seulement que Marie Stuart montre de la fierté et de l'énergie. Dans les passages de ce genre, Mme Stoltz a été très belle. Le caractère général du rôle, non plus que la coiffure historique de l'époque ne s'allient pas bien avec sa physionomie fière et hardie et ses allures un peu masculines. Par opposition, Mme Dorus représentait Elisabeth.

Le ballet, très court, représentait le triomphe d'Esther à la cour d'Assuérus. Il a suffi pour donner aux deux sœurs Dumilâtre, si charmantes

de leur cause; des hommes animés tout à la fois, et par un amour sincère du bien public, et par le zèle d'une charité toute chrétienne, ont recherché avec ardeur les moyens d'améliorer la condition et de soulager les souffrances des travailleurs. De nos jours surtout, les idées sont entrées dans cette voie et ont dû suivre cette pente; mais tous ceux qui sont venus offrir leur concours à l'accomplissement d'une œuvre si désirable y ont-ils apporté des intentions également pures et désintéressées? Dans le nombre ne s'en est-il pas trouvé pour lesquels ces graves questions, l'organisation du travail et le règlement des salaires, n'ont été qu'un prétexte à des provocations irritantes, à de dangereuses excitations? »

Ainsi, tout le monde, même parmi les conservateurs, même parmi les organes du gouvernement, n'envisage pas la question de l'organisation du travail comme une pure chimère ou comme un brandon de discorde, à l'usage des séditieux et des ennemis de la tranquillité publique.

De son côté, Me Bethmont s'est exprimé ainsi :

« La question qui nous amène ici est-elle donc si misérable? Est-ce que la question de l'organisation du travail n'est pas dans toutes les bouches? Est-ce qu'elle ne frappe pas toutes les intelligences? Le temps de la guerre est passé. Nous vivons au milieu de la paix; mais la paix aussi a ses tourments. Voilà que la fièvre de l'industrie s'empare de toute la société; on ne lutte plus sur les champs de bataille; on lutte dans les ateliers pour se créer une fortune, fût-ce aux dépens de ses voisins. Chacun peut travailler librement à l'édifice de sa fortune. La liberté de l'industrie est un fait acquis, l'œuvre de notre Révolution, comme on l'a dit. La liberté de l'industrie, je la respecte; mais, je l'avoue, je ne sais pas bien encore ce qu'elle produira; ce que je sais, c'est que de toutes parts on entend des rumeurs sourdes contre les grands capitaux qui se liguent et qui cherchent à écraser les industries individuelles. Il y a un mal; personne ne l'ignore. Le nier serait absurde, inhumain. Il faut reconnaître aussi que ce mal a d'immenses proportions; qu'il est général, universel. Traversez le détroit, vous verrez les mineurs de Cornouailles qui passent dans des mines voisines et rivales; à côté, ce sont des incendies qui s'allument; ailleurs, ce sont de grandes masses ouvrières qui crient la faim. Ici, il est chaque jour question de salaire; la classe ouvrière réclame un meilleur sort, et les autres classes, moitié humanité, moitié peur, disent qu'il faut la satisfaire.

## Nouvelles d'Espagne.

Le 4, la chambre des députés de Madrid s'est réunie pour continuer la discussion du projet de réforme de la Constitution. Un amendement ayant pour but de faire choisir par le gouvernement des alcades entre les élus des villes et des villages, a été repoussé. Le pouvoir a demandé et obtenu la suppression de l'art. 77, relatif à la garde nationale, malgré les efforts de M. Orense qui rappelait les services qu'elle avait rendus, services contestés par une grande partie de la chambre qui prétendait qu'elle n'avait pas cessé d'être une cause de désordres.

Comme nous l'avons annoncé hier le projet de réforme a été adopté à une grande majorité. Les projets de loi que le ministre des finances va présenter ont trait : 1° A l'entretien du culte et du clergé; 2° aux couvents de religieuses; 3° aux biens nationaux vendus dont les aliénations sont respectées et maintenues; 4° à la conversion des traites, dette flottante, contrats, etc., en 3 p. 100.

... de la ville de Paris, et qu'un projet de loi sera présenté aux chambres, dans la prochaine session, à l'effet d'obtenir les crédits nécessaires à la réalisation de cet acte. Pour arriver à garantir d'une manière complète la vie des citoyens, on créerait une police spéciale de nuit; on établirait deux cents postes disposés dans les différents quartiers de Paris, sur des points rapprochés les uns des autres. Chacun de ces postes serait occupé par douze agents sous la direction d'un brigadier. Tous les postes fourniraient par nuit un certain nombre d'escouades composées de quatre hommes qui parcourraient, de moment en moment, les rues placées dans leur circonscription. Ces hommes habillés en bourgeois, seraient revêtus d'une grande redingote sous laquelle ils porteraient un sabre-poignard et une paire de pistolets, et auraient à la main une canne plombée. Tous les postes correspondraient ensemble, d'un bout de Paris à l'autre, au moyen de leurs patrouilles, de sorte que les citoyens qui se trouveraient à une heure avancée dans les rues de la capitale pourraient être escortés jusqu'à leur domicile, dans quelque quartier qu'ils habitassent.

— Le *Constitutionnel* apprécie de la manière suivante les prétentions du pouvoir et du banquier adjudicataire au sujet des avantages que présente au pays la soumission de M. Rothschild. « Le banquier et le ministère s'attribuent à la fois le petit succès financier de la journée. Nous croyons que tous les deux se trompent également. Le taux de l'emprunt a été déterminé par l'abondance des capitaux et par une recrudescence de la spéculation; voilà tout. »

— Hier 9 à midi le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquait 5° 7 au dessus de zero; à minuit 7°, et ce matin 10 décembre à six heures du matin 6° 8. La Seine charrie encore un peu. Aujourd'hui comme hier les glaçons proviennent de la Marne.

— Ce matin à sept heures et demie il n'était encore arrivé qu'une seule malle-poste à Paris : celle de Strasbourg.

## Faits divers.

La famille royale, ainsi qu'on l'avait annoncé, est venue hier, après midi, s'installer aux Tuileries et y prendre ses quartiers d'hiver.

— On assure que M. le ministre de la guerre a résolu d'ajourner les nominations et les décorations qui d'ordinaire se font au jour de l'an. N'entrerait-il pas dans ce dessein quelque calcul parlementaire?

— M. de Lagrenée est arrivé à Macao et il n'ira pas à Pékin. Etait-il donc nécessaire de le faire partir de Paris? Fallait-il décréter une ambassade extraordinaire pour reculer ensuite devant l'idée qu'on avait eue dès le principe de traiter à Pékin avec l'empereur en personne? Tout cela aboutira à négocier un traité de commerce à Macao. Pour une pareille négociation, nos agents consulaires ne suffisaient ils pas? (*Revue de Paris.*)

— La société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Société anonyme du pont d'Ivry* est autorisée.

... pharmacien, sur le boulevart Bonne-Nouvelle, on s'est empressé de lui prodiguer tous les secours que réclamait son état. (*France.*)

— Nous devons signaler comme un acte honorable, comme un excellent exemple, la détermination prise dernièrement par quelques fabricants, qui ont voulu pour leur part, et en ce qui concerne leur industrie spéciale, réparer un oubli injuste, et assurer à un service notable une récompense légitime.

La France a conquis et elle conserve une grande supériorité dans la production des fils et tissus de laine-mérinos. Cette supériorité tient en partie à l'adoption du peigne cylindrique à hérisson, qui a beaucoup facilité le filage de la laine peignée. Or, l'inventeur de ce peigne, M. Laurent, l'un des plus anciens constructeurs mécaniciens de Paris, loin d'en avoir tiré parti pour faire fortune, est réduit aujourd'hui à une position critique.

Les principaux filateurs de laine ont résolu de venir, au moyen d'une souscription publique, au secours de M. Laurent, qui obtiendra ainsi une véritable récompense nationale. Les manufacturiers et les constructeurs qui profitent du *peigne cylindrique*, ne manqueront pas sans doute de répondre à cet appel. Le produit de cette souscription sera converti en une rente viagère offerte à M. Laurent.

Un comité s'est formé à Paris pour recueillir les souscriptions; il se compose de MM. Bietry, Griolet et Prévost, qui marchent au premier rang des filateurs de laine. Déjà, dans plusieurs centres de fabrique, d'honorables manufacturiers ont accepté la même tâche, notamment à Rethel, MM. Tranchard-Froment, Picard-Reynaud et Benoît; à Amiens, MM. le baron Formand et Lefebvre-Boitel; A Reims, MM. Villeminot et Lucas frères.

Nous le répétons, cette détermination fait autant d'honneur à ceux qui l'ont provoquée, qu'à l'homme laborieux qui se trouve l'objet de cette haute et noble distinction. (*Siècle.*)

— Un fait assez étrange vient de mettre en émoi la commune de Charonne. Hier, un maraîcher, en bêchant la terre à une certaine profondeur dans un champ qui lui appartient, est resté frappé de stupeur en apercevant tout-à-coup un squelette humain bien conservé. A côté de ces débris, et dans le même endroit se trouvait une carcasse d'animal qui a bientôt été reconnue pour être celle d'un chien; après un premier examen, on a présumé que l'homme et l'animal avaient été tués et enterrés ensemble.

On se perd en conjectures sur cet évènement qui, selon toute apparence, mettra sur les traces d'un crime qui ne paraît pas avoir été soupçonné; mais la justice informe, et ses recherches ne tarderont pas sans doute à éclaircir ce mystère. (*Presse.*)

PERTE DU TROIS-MATS FRANÇAIS LE BOURBONNAIS.

Déjà, par les journaux anglais, nous avions appris la perte de ce navire. Nous empruntons au *Journal du Hâvre* les nouveaux détails suivants, datés de Papéiti :

« Le *Bourbonnais*, trois-mâts français, venant de Valparaiso, capitaine

---

à divers titres, l'occasion de se faire admirer et applaudir.

Les décors sont beaux; celui qui représente le lac de Loch-Leven, éclairé par la lune, est surtout d'un effet saisissant. De pareils tableaux valent presque la nature.

### CONCERTS.

Deux concerts importants ont été donnés ces deux derniers dimanches dans la salle des Menus-Plaisirs : le premier, par M. Kastner, qui a fait entendre les principaux morceaux d'un opéra biblique, le *Dernier roi de Juda*, composé par lui sur un poème de M. Maurice Bourges.

En sa qualité de musicien, de compositeur, M. Maurice Bourges ne s'est pas cru dispensé de conserver le sens commun dans les vers destinés à être chantés. Il a justement pensé que le relief des paroles faisant saillie dans le même sens que celui de la musique, favorisait d'autant l'effet de celle-ci, et son livret bien écrit, exempt de ces platitudes banales qu'on ne supporte au théâtre que par l'habitude qu'on en a; son livret présente en grand nombre des idées pleines de fraîcheur, de grâce, et revêtues d'un style élégant et pur. Les vers en sont rhythmés avec le plus grand soin, et dans la plupart des strophes destinés au chant, M. Maurice Bourges s'est attaché à conserver à tous les vers, non seulement la même césure, mais aussi la même disposition des syllabes faibles et fortes. Il a compris que la langue française, comme toutes les langues, renfermait des longues et des brèves. Si tous ceux qui écrivent pour les musiciens prenaient le même soin que lui, on cesserait bientôt de penser et de dire que notre langue est rebelle à la musique.

M. Kastner n'a pas eu de peine à trouver des mélodies carrées et régulières sur des vers aussi heureusement disposés. Aussi, sa partition abonde en motifs; malheureusement, ils sont souvent noyés sous le détail des accompagnements. M. Kastner devrait se défier du contrepoint, du style fugué et des imitations. Par le succès d'une romance de son deuxième acte, dont la mélodie pure et touchante n'est accompagnée que par la harpe et le cor anglais, il a pu juger de ce que gagnait une idée heureuse à ne pas être entourée de trop de voiles. M. Kastner entend très bien le maniement de l'orchestre et la disposition sonore des voix dans les chœurs; sous ce double rapport, il justifie son origine allemande; ses modulations sont bien entendues, naturelles sans être communes.

Nous ne lui reprochons qu'une chose, c'est de ne pas compter assez sur les mélodies qu'il trouve, et de se laisser presque toujours entraîner à donner une trop grande importance aux accompagnements. Cela est dangereux, surtout lorsqu'on n'a pas à sa disposition les exécutants pour leur faire faire le nombre de répétitions nécessaires pour arriver à ce que toutes les nuances soient bien comprises et bien rendues. Plusieurs morceaux, et notamment le final du premier acte, ont manqué une partie de leur effet par l'absence de ces nuances.

Dimanche dernier, M. Félicien David a obtenu un véritable triomphe. Tous les morceaux de son programme, et il y en avait de tous les caractères, ont été vivement applaudis. Un *scherzo* de symphonie ouvrait le concert. Les musiciens ont pu reconnaître de suite à ce morceau qu'ils avaient affaire à un homme de savoir et d'imagination. La *Danse des Astres*, chœur plein de fraîcheur dans lequel s'enchâsse une vocalise d'un jet heureux et naturel; le *Pêcheur à sa nacelle*, charmante barcarole; le *Jour des Morts*, sorte de mélopée accompagnée par les instruments à cordes les plus graves de l'orchestre, d'une tristesse profonde et saisissante; le *Chybouk*, fantaisie pleine d'originalité et de caprice; les *Hirondelles*, mélodie suave qu'on a voulu entendre deux fois, composaient la première partie, close par un chœur avec solo, le *Sommeil de Paris*, dont nous n'avons pas bien saisi le sens, mais dans l'accompagnement duquel nous avons remarqué un effet neuf et original. Autant que nous avons pu en juger, sans voir, ce sont les altos et les violoncelles qui, en appuyant l'archet à intervalles égaux et assez rapprochés, sans arrêter sa course sur la corde, produisent un effet que l'onomatopée suivante nous permet seule de rendre : wo-wo-wo-wo. Cette espèce de bourdonnement prolongé long-temps donne une couleur toute particulière et tout-à-fait appropriée au titre du morceau.

Une ode-symphonie intitulée le *Désert* remplissait la seconde partie et formait le morceau capital du concert.

Le sujet du désert était fécond et les deux auteurs, MM. Auguste Colin et F. David, en ont tiré un excellent parti.

La solitude — la glorification d'Allah que chantent dans la tête et dans cœur du poète les esprits évoqués par son imagination au spectacle de cette immensité, image de l'infini pour nos sens bornés, — l'apparition et la marche de la caravane, — le terrible simoun, — la beauté du soir après une ardente journée, et le charme d'une nuit pleine de fraîcheur et d'arôme, — les jeux et les réjouissances des Arabes pendant la halte, — le chant d'amour de la jeune épouse, — le lever de l'aurore, — le chant du muezzin, — la marche et la disparition de la caravane, — la solitude et la glorification d'Allah : voilà certes un programme plein de richesses inépuisables pour l'imagination.

La marche de la caravane est un chef-d'œuvre de mouvement, d'entrain et de franchise. Rhythme, mélodie, harmonie, tout en est heureux : la peinture du simoun est, sous le rapport de la sonorité, une des plus saisissantes traductions de tempête que nous connaissions. La musique arrive là à une telle puissance d'imitation qu'on est tenté de courber la tête pour laisser passer le redoutable fléau. C'est grand et beau, et sans s'écarter un instant du respect dû à l'oreille. L'orchestre revient ensuite par une gradation habilement ménagée au motif de la marche.

Un délicieux dessin de violoncelles plein de mollesse et de langueur, avec un chant tendre et entrecoupé du cor et de la clarinette, accompagne l'hymne à la nuit, dont la mélodie pourrait être plus franche et plus coulante.

Sous les titres de *Fantasia arabe* et de *Danse des almées*, M. F. David a arrangé pour l'orchestre seul un air syrien et un air égyptien. Ces deux morceaux sont ravissants, et certainement leur principal effet réside dans la manière dont ils sont arrangés. Il est impossible d'orchestrer plus finement, avec plus d'élégance et un meilleur choix de timbres et d'accords. Il y a dans la danse des almées surtout, deux fusées de clarinettes et de hautbois allant en tierce, dont le charme est irrésistible. Nous en dirons autant de l'arrangement de la chanson égyptienne, intitulée : *Rêverie du soir*, mélodie d'une naïveté et d'une grâce charmantes et délicieusement accompagnée. Toute cette partie a dû être répétée aux grands applaudissements du public enchanté.

Un tremolo des violons dans les notes aiguës, et une courte phrase mélodique qui se promène dans les instruments à vent, annoncent le lever de l'aurore, immédiatement suivi d'une explosion radieuse du plus grand effet, pour peindre l'apparition, subite dans ces latitudes, de l'astre-roi.

Le chant du muezzim, qui ouvre la troisième partie, n'a pu être donné qu'à titre de curiosité. Pour les oreilles européennes cela n'avait plus rien de musical.

Le reste de la troisième partie est le renversement de la première, moins le simoun. La caravâne reprend sa marche et disparaît, les esprits de la solitude répètent leur chœur et tout est dit.

M. Félicien David a prouvé par ce concert qu'il était à la fois homme de talent et d'imagination. Il est vrai de dire que la sève ne coule pas abondante chez lui. Ses idées mélodiques sont presque toujours de courte haleine; mais elles sont vives, pures et originales, et puis, il sait tirer du plus petit motif un parti merveilleux. Son ode-symphonie ne prouve pas encore qu'il serait capable de conduire à bonne fin un grand morceau qui exigerait une série mélodique d'un certain développement, et qui ne permettrait pas, comme la marche de la caravane, par exemple, de s'en tenir à une idée-mère de huit ou seize mesures incessamment répétées avec des modifications qui ne portent que sur la mise en œuvre.

Nous aurions désiré que M. Félicien David fit entendre au moins un morceau de longue haleine, car son ode-symphonie présente simplement une succession de petits tableaux, réunis, si l'on veut, dans un même cadre, mais formant si peu un ensemble indivisible, qu'on pourrait parfaitement les isoler sans qu'ils perdissent presque rien de leur valeur. Nous croyons aussi que le sentiment du pittoresque domine chez lui les affectives. On trouve dans sa musique plus de capricieuses fantaisies que de tendres élans du cœur.

Quoi qu'il en soit, ce que l'on a entendu suffit amplement pour que l'on désire voir les portes d'un théâtre s'ouvrir devant M. Félicien David.

L'espace nous manque pour rendre compte de la reprise de *Wallace*

crier de couper les remorques. Une seule ressource restait, appareiller les voiles et mettre le navire à la côte la plus proche. Tout fut tenté ; mais il était trop tard. Le navire n'obéissait plus à rien. L'eau était déjà montée à trois pieds sur le pont. On l'évacua, le capitaine et le pilote restèrent les derniers. Deux minutes après on vit l'eau se précipiter par-dessus les lisses de l'avant, puis le navire s'enfoncer avec une effrayante rapidité. Le pavillon national s'agita un instant, disparut le dernier. Tout était fini.

» C'est uniquement par la faute du pilote que ce navire est perdu. Cet homme avait été présenté à M. le gouverneur comme capable ; on l'avait trompé, il n'était propre à rien moins qu'à ce métier. Il a perdu le *Bourbonnais* par le plus beau temps et la plus belle mer du monde. »

## VARIETÉS.

### La rose, son histoire, sa culture, sa poésie ;

**PAR M. LE DOCTEUR LOISELEUR-DESLONCHAMPS,**

Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, vice-président de la Société d'horticulture, etc.

« Les nations les plus nombreuses, les cités les plus vastes, les royaumes les plus riches ont disparu de la surface de la terre ; les dynasties les plus puissantes ont été englouties dans les révolutions et les bouleversements des empires, et une simple fleur a bravé tous les orages politiques ; elle a vu cent générations se succéder ; elle a vu les mortels inconstants changer les objets de leur culte, et briser les dieux qu'ils s'étaient faits ; elle seule a traversé tous les âges sans voir changer son destin : les hommages qu'on lui rendait, l'amour qu'on lui portait, sont toujours les mêmes ; maintenant, comme aux premiers âges du monde, nous décernons à la rose la première place dans l'empire de Flore ; de nos jours, comme dans ceux de l'antiquité, nous saluons la rose du nom de reine des fleurs, parce qu'elle est toujours la plus belle, etc. »

Ce paragraphe qui termine la première partie de l'histoire de la rose, pourrait nous servir de thème pour démontrer l'imperfection des différentes formes sociales imposées successivement à l'humanité : l'empire de la rose est resté inébranlable parce qu'il n'est fondé ni sur la violence, ni sur le mensonge ; en rendant hommage à la reine des fleurs, nous nous sentons libres et heureux, nous obéissons à la loi divine qui nous entraîne par l'attrait irrésistible de la beauté. Si nous savions comprendre les enseignements que Dieu nous montre écrits tous les jours dans la corolle des fleurs, nous briserions une dernière fois ces institutions subversives qui font le malheur de l'homme sur la terre, et nous nous hâterions d'introniser le règne de l'ordre et du bonheur, en acceptant avec joie cette grande loi de l'attraction qui est destinée à régir tous les êtres de l'univers.

Mais imitons la réserve de M. Loiseleur-Deslonchamps ; il nous suffit d'avoir indiqué comment la simple observation des faits de la nature peut conduire aux considérations de l'ordre le plus élevé ; le nom d'A'thargul, que l'on vendait au temps de Tavernier et de Chardin 460 livres, et jusqu'à 200 écus l'once, c'est-à-dire de quatre à six fois son pesant d'or.

M. Loiseleur raconte, d'après le Père Catrou, dans quelle circonstance les Moghols découvrirent le moyen d'extraire l'huile essentielle de la rose, et nous lui empruntons cette curieuse anecdote :

« Pendant les fêtes que la sultane Nur-Jaham donna au Grand-Moghol Jehan-Guir, ce qu'il y eut de plus remarquable fut une promenade sur un petit canal que Nur-Jaham fit remplir d'eau de rose. On se baigna dans l'eau parfumée. Les roses qui sont extrêmement communes aux Indes, y devinrent d'un prix excessif. Cette magnificence de la sultane donna lieu à une découverte qui fit plaisir dans un pays où l'on aime les parfums. Lorsque l'empereur se promenait avec Nur-Jaham sur le bord du canal, ils aperçurent comme une mousse qui s'était formée sur les eaux, et qui surnageait. On attendit à la tirer qu'elle fût arrivée sur les bords. On s'aperçut alors que c'était une substance de roses que les rayons du soleil avaient recuite et rassemblée comme en masse. Elle parut à tout le sérail le parfum le plus exquis qu'ont recueilli aux Indes. On tâcha, dans la suite, d'imiter par art ce que la nature avait formé. »

Aujourd'hui le prix de l'essence de rose a beaucoup baissé ; mais aussi nous ne la recevons guère dans son état de pureté primitive, et celle qui se fabrique dans le Midi de la France est frelatée par un odieux mélange d'essence de géranium. On comprendra facilement que ce parfum doit être vendu fort cher quand on saura qu'il faut cinq mille parties de pétales de roses pour obtenir une seule partie d'essence.

L'amour de la rose s'introduisit en Europe à la suite des croisades. Un des preux dont le nom est resté célèbre, le comte Thibault de Champagne, rapporta dans son manoir une espèce de rosier inconnu en France, et que son mérite a rendu célèbre. Qui ne connaît en effet la rose de Provins ? Y a-t-il un seul jardin un peu soigné, sur un point quelconque de l'univers, qui ne la possède aujourd'hui ? Nous regrettons que notre auteur n'ait point signalé ici une charmante analogie dont la vérité est historiquement incontestable. Entre toutes les cours célèbres par leur galanterie, celle des comtes de Champagne tenait le premier rang. Les Provinoises étaient renommées en Europe pour leur élégance et leur gentillesse, et le sire de Joinville raconte que les Croisés, réunis sous leur tente, aimaient surtout à s'entretenir des aimables filles de Provins. Eh bien ! ce fut sur cette terre d'amour que l'on vit pour la première fois cultiver de véritables champs de rose ; ce fut là que l'on inventa les conserves de rose, qui s'exportaient aux Indes et s'échangeaient contre de l'or, poids pour poids : et plus tard, lorsque l'horticulture voulut s'adonner au perfectionnement du rosier, la rose de Provins répondit la première aux désirs passionnés des amateurs en revêtant des formes nouvelles, en se parant de nuances inconnues, en fournissant le germe des variétés innombrables qui décorent nos parterres.

de rosier digne de figurer dans nos jardins ; on ne les admettrait pas même dans le parterre des Tuileries qui n'a cependant aucune prétention à l'élégance.

Sans cesser d'aimer et d'admirer la rose, les peuples d'Europe semblent n'avoir pas eu, pendant plusieurs siècles, l'intelligence du véritable culte digne d'une si belle fleur ; elle se multipliait, pour ainsi dire au hasard, sans qu'on cherchât à développer ses brillantes qualités. Ce fut le cœur d'une femme qui devina que la culture passionnée saurait obtenir de la rose des trésors infinis de beauté : cette femme était l'impératrice Joséphine. Avant elle, on connaissait à peine cinquante espèces ou variétés de roses ; on en compterait aujourd'hui quatre à cinq mille. Tout l'univers est devenu tributaire de nos jardiniers français ; lorsque la reine Victoria voulut faire au prince Albert la galanterie d'un parterre de rosiers, elle s'empressa d'appeler auprès d'elle M. Luffay de Bellevue en le priant d'en diriger la plantation. Quel éclatant témoignage de notre suprématie !

Il faut, avant de terminer cet article, que nous empruntions encore au livre de M. Loiseleur une citation qui nous fera, peut-être, pardonner d'avoir cherché dans l'histoire de la rose des rapprochements que les lecteurs sévères voudraient condamner comme des jeux futiles de l'esprit ; c'est un philosophe qui va parler, c'est Bayle qui va raconter un petit accident du baptême de Ronsard, dans le seul but d'en faire ressortir une analogie : « Comme on » portait, dit-il, baptiser Ronsard du château de la Poissonnière en « l'église du lieu, celle qui le portait, traversant un pré, le laissa » tomber par mégarde à terre, mais ce fut sur l'herbe et sur les » fleurs, qui le reçurent doucement. Eut encore cet accident une » autre rencontre, qu'une demoiselle qui portait un vaisseau plein » d'eau de rose, selon la coutume, pensant aider à recueillir l'en» fant, lui renversa sur le chef une partie de l'eau de rose, qui fut » un présage des bonnes odeurs dont il devait remplir la France » des fleurs de ses doctes écrits. » Le vieux poète devait avoir en mémoire son baptême prophétique lorsqu'il écrivait pour sa maîtresse ces vers si pleins de grâce et de naïveté :

Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avait déclose
Sa robe de pourpre au soleil,
N'a point perdu, cette vesprée,
Les plis de sa robe pourprée
Et son teint au vôtre pareil :
Las ! voyez comme en peu d'espace,
Mignonne, elle a dessus la place,
Las ! las ! ses beautés laissé choir ?
Oh ! vraiment, marâtre nature,
Puisqu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir !
Donc, si vous me croyez, mignonne,
Tandis que vôtre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez votre jeunesse,

---

à l'Opéra-Comique, et du *Pirata* aux Italiens.

*Wallace* était un opéra de Catel sur un poëme de Saint-Marcellin. Aujourd'hui le poëme a été refondu par M. de Saint-Georges, et une grande partie de la musique est de Rifaut et de M. Boulanger.

M. Mario s'est tiré avec honneur du rôle de Gualtiero qui n'avait pas été chanté depuis Rubini. Les applaudissements, les bis et les rappels l'ont récompensé de son travail et de ses progrès. Mme Grisi a lutté avec peine contre le rôle d'Imogène, qui n'est écrit ni dans les habitudes ni dans les cordes de sa voix. ALLYRE B.

## REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. — *Une Femme de quarante ans*, de M. G. d'Onquaire. — ODÉON. *Christine*, d'Alex. Dumas. — GYMNASE. *Rébecca*, de M. Scribe. — VAUDEVILLE. *Un Jour de liberté*, de Mme Virginie Ancelot. — VARIÉTÉS, *Chamboran*, de MM. de Leuven et Siraudin. — PORTE-SAINT-MARTIN. *La Dame de Saint-Tropez.*

Ce dernier mois n'a pas été fécond pour le théâtre ; les pièces ont abondé, mais de belles œuvres point. La *Femme de quarante ans* avait fait d'avance quelque bruit, mais l'enthousiasme de l'annonce lui a nui. La comédie de M. G. d'Onquaire est un ouvrage où les qualités dramatiques sont tout-à-fait secondaires, mais qui se recommande par quelques vers très heureux, par des traits d'un esprit fin. Nous regrettons que le grand débat si vigoureusement engagé dans nos colonnes par M. Alex. Dumas nous fait empêché de rendre un compte détaillé de l'ouvrage de M. d'Onquaire. Cependant, nous aurions su trouver une place pour remplir ce devoir, si le poète débutant s'était attiré nos sympathies par des tendances libérales plus évidentes. On ne trouve pas, dans *Une Femme de quarante ans*, le sentiment de la jeunesse ; pas un élan généreux, pas un mot d'enthousiasme, pas un trait de satire courageuse contre les préjugés ; rien contre ce qu'il y a de faux dans le passé, rien pour l'avenir. Le sentiment du respect délicat pour les femmes ne s'y révèle pas ; bien au contraire, on entrevoit la disposition au sarcasme vulgaire. Le poète qui ne témoigne pas à ses débuts de son culte ou de sa compassion pour la femme, celui-là n'est pas de notre siècle. Châteaubriand, de Lamartine, Hugo, Dumas, George Sand, Nodier, de Balzac, Eugène Süe, de Vigny, Ste-Beuve, Ballanche, Benjamin Constant, Mérimée, Beyle-Stendhal, Sénancourt, de Musset, Mmes de Krudner, de Duras, de Souza, Desbordes-Valmore, Millevoye, Legouvé, etc.... Tous les écrivains, en un mot, qui représentent, à un degré quelconque, les tendances de notre époque, tous ont fait éclater leur respect et leur admiration pour les femmes, ou montré de la pitié religieuse pour leurs faiblesses. Malheur aux âmes qui ne puisent pas dans l'amour de la chaleur et de la tendresse !

Le Théâtre-Français jouera dans peu de jours *Guerrero*, drame en cinq actes et en vers ; le nom de l'auteur, M. Legouvé, éveille le souvenir d'un hommage pieux et délicat rendu au dévouement de nos mères, et nous sommes convaincu que l'auteur de *Guerrero* ne faillira jamais à ce noble héritage.

L'Odéon, en attendant le *Diogène* de M. Félix Pyat, et *Notre-Dame des Abîmes*, de M. Gozlan ; en attendant des drames nouvellement reçus, de MM. Alfred des Essarts et Augustin Challamel, l'Odéon a repris ce soir la *Christine* d'Alexandre Dumas.

Cette reprise a eu un succès considérable. Le jeu très lent des acteurs a allangui les premiers actes ; mais l'effet du 4e et du 5e a été immense. Jamais peut-être Mlle Georges n'avait été plus énergique et plus puissante. Elle est parfaitement secondée par MM. Chotel et Ballande, par Mlle Eug. Sauvage. Le rôle de Monaldeschi révèle dans M. Chotel un artiste de vrai mérite. *Christine* n'est pas une œuvre de portée sociale égale à *Antony*, à *Angèle*, à *Richard*, mais cet ouvrage, plein de variété et de vigueur, abonde en sentiments élevés ; l'amour du pays, le respect des hommes de génie, l'affection dévouée, l'idée de l'immortalité de l'âme. Voilà pourquoi elle obtint les vives sympathies de la jeunesse, il y a quatorze ans ; voilà pourquoi la jeunesse de nos écoles l'a accueillie avec honneur ce soir.

La salle de l'Odéon était comble. S. A. R. le duc de Montpensier était venu de Vincennes pour assister à cette représentation. C'est là une démarche qui honore le jeune prince. Il est bien à lui de comprendre qu'il doit son hommage et son encouragement aux poètes qui sont la gloire du pays ; il est bien à lui de s'en souvenir au moment où le poète irrité a laissé échapper une parole dont le fils du roi pouvait se sentir le cœur blessé.

*Rébecca* a obtenu un bon succès au Gymnase. C'est une petite histoire de dévouement féminin, c'est un chant d'amour dont les derniers accents font sourire et pleurer à la fois. M. Scribe a été, cette fois, bien inspiré. Dans *Babiole et Joblot*, il nous disait : *Les grands avec les grands, les petits avec les petits*, et il se moquait des généreuses aspirations de George Sand ; dans *Rébecca*, il marie un prince avec une pauvre Juive, et il nous enseigne que les grands font souvent très bien d'élever à eux les petits. De ces deux leçons, laquelle est la bonne ? à quoi conclut sérieusement la philosophie de M. Scribe ? Si les jeunes gens ne perdaient pas toutes leurs soirées à fumer, ils iraient applaudir au dénouement de *Rébecca*, afin d'encourager l'auteur dans ses tendances honorables. Que c'est bon d'applaudir au libéralisme du poète, tandis que dans les yeux roulent des larmes d'attendrissement !

Mme Ancelot a un talent si délicat que souvent toutes les nuances de sa pensée échappent au public du Vaudeville. A la première représentation de *Un Jour de liberté* un monsieur très élégamment vêtu demandait à son voisin, homme de beaucoup d'esprit égaré dans ces parages : « Qu'est-ce que c'était que Bussy de Rabutin, je vous prie, Monsieur ? — Un grand seigneur très brillant, très galant et très satirique, du temps de Louis XIV... un parent de Mme de Sévigné. — Ah ! Mme de Sévigné,... qui a écrit des lettres. — Précisément... — Pourquoi donc, reprit le monsieur bien vêtu, cette Madame de Chevreuse parle-t-elle de ses faits d'armes ? — Ah ! je ne sais pas, monsieur. Ces auteurs sont bien impertinents... ils n'expliquent rien et on ne peut pas les comprendre. » L'homme d'esprit prenait ainsi le parti de paraître aussi ignorant que son voisin. Il aurait fallu sans doute expliquer au curieux ce que c'était que la Fronde, et lui faire tout un cours d'histoire.

Devant un public si peu lettré, Mme Ancelot doit souffrir cruellement. Le mérite de cet écrivain consiste précisément dans l'analyse, dans les nuances délicates, dans les finesses du cœur et dans les grâces de l'esprit. Toutes ces charmantes études restent incomprises trop souvent des spectateurs auxquels il ne faut que du gros rire et de la passion en gros. La comédie nouvelle du Vaudeville contient des scènes aimables et spirituelles. Ce qui distingue particulièrement Mme Ancelot et la recommande à l'estime et à la sympathie de la jeunesse, c'est le libéralisme de sa pensée. Elle parle toujours d'amour, de dévouement ; toujours elle est pour le progrès, pour la liberté modérée et délicate, comme les femmes l'entendent.

Un petit vaudeville, *Chamboran*, a obtenu un moyen succès aux Variétés. C'est encore un sujet de Ménechmes, sujet très difficile à traiter. M. Lafont, grâce à un hasard de ressemblance, passe tantôt pour un soldat, tantôt pour un officier du régiment de Chamboran. Il n'y a là aucune intrigue pour le spectateur, il n'y a pas *pièce* pour le public ; l'intérêt est presque impossible. M. Lafont porte du reste à ravir le costume militaire d'autrefois.

La *Dame de Saint-Tropez* continue son succès à la Porte Saint-Martin. Les situations du 4e et du 5e acte sont terribles, et Frédérick est effrayant et sublime.

Un des critiques dramatiques les plus actifs et les plus intelligents, dont nous avons plusieurs fois signalé le zèle pour l'art, et les vues quelquefois exclusives, mais toujours ingénieuses, M. Auguste Vacquerie vient de quitter le feuilleton du *Globe*. Nous nous attendions malheureusement à cette rupture. M. Vacquerie était trop indépendant et trop libéral pour être longtemps toléré dans un pareil endroit. Nous offrons en cette occasion, à notre confrère, le témoignage de notre sympathie ; nous serons heureux de le retrouver à une meilleure place et de recommencer avec lui des études profitables et des discussions bienveillantes.

D. L.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630. — Vierzon, 120. — Boulogne, 565. —Sceaux, 600.
A terme : Banques de France, 3285, 3280. — Emprunt, 87, 87 25, 86 60, 87. —Naples, 99 50. —Id. Rothschild, 100 25.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 83,00 à 82,50 ; courant du mois, 83,50 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 85,00 ; 3 derniers, 86,50 à 86,00 ; 4 derniers, 88,00 à 87,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

*Stimulant végétal.* — Deux chimistes distingués, un Allemand, M. Bicker, et un Français, M. le baron Leo de La Peyrouse, demeurant à Bruxelles, s'occupent de remplacer l'engrais des terres par une certaine préparation des semences (que nous soupçonnons être l'immersion dans une solution de sulfate d'ammoniaque). Voici l'exposé de leurs expériences, tel que le donne la *Presse* :

« Ils ont fait, le 25 novembre dernier, deux ensemencements de froments à la ferme expérimentale du gouvernement, et deux chez M. Mévius, à Forest, dans des terres absolument impropres à la culture de toute céréale. M. Mévius a même déclaré que les terres ensemencées chez lui ne produisaient aucune quantité de froment, alors même qu'elles étaient considérablement fumées. Le lendemain un autre ensemencement a été fait, et toujours dans les conditions les plus mauvaises, chez M. le général Jacqueminot, à Grimberche, près Vilvordé.

Les deux ensemencements de seigle et de froment, faits le 18 et le 22 octobre dernier, dans la Campine, *dans une bruyère inculte et sablonneuse*, ceux faits dans la commune de Grès, près Wavre, ont déjà produit une végétation qui surpasse en hauteur, en couleur plus foncée et en vigueur, les seigles et froments ensemencés trois semaines et un mois avant, dans de bonnes terres bien fumées.

Le sable siliceux lavé par un ruisseau et déposé dans une fosse de deux mètres carrés, dans le jardin de la duchesse douairière de Looz, à 50 centimètres de profondeur, présente une végétation de seigle et de froment bien surprenante dans de pareilles conditions. Les colzas et les froments ensemencés à Mayence dans le sable mouvant annoncent les plus beaux résultats, et tous ces essais promettent d'atteindre les plus magnifiques produits de végétation. »

Sans adopter avec engouement les magnifiques espérances que l'austère pratique voit souvent s'éclipser, nous n'en croyons pas moins devoir tenir les cultivateurs au courant des efforts tentés pour multiplier les ressources de l'art agricole ; car le dernier mot n'est pas dit sur cette importante matière.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 9 Décembre. | | | 10 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 3199 q. | 30 k. | Arrivages | 1396 q. | 03 k. |
| Ventes | 3320 | 89 | Ventes | 1859 | 99 |
| Restant | 6407 | 42 | Restant | 6027 | 16 |
| Cours moyen | 33,19 | | Cours moyen | 33 20 | |
| Cours-taxe | 32,77 | | Cours-taxe | 32,84 | |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 00 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 | Gr. | 00 | 00 k. | 00 00 à 00,00 |
| 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1re | 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 2e | 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 3e | 0 | 00 | 00,00 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00,00 |
| 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 80 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | | 1.0000 | 00 | 00 00 à 00,00 |

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 9 décembre. — Farine 31,45 à 34,14.

MULHOUSE, 6 décembre. — Farine 1re 30,67 ; 2e 28,00 ; 3e 18,67.

### Cours des Céréales (par hect.).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 9 décembre. — Froment 1re 18,33 ; 2e 18,00 ; 3e 17,33. — Seigle 9,66 à 10,66. — Orge 8,00 à 9,66. — Avoine 6,43 à 7,32. Marché presque nul à cause des mauvais chemins.

MONTLHÉRY, 9 décembre. — Froment 1re 18,84 à 19,33 ; 2e 17,34 à 18,00 ; 3e 16,17. — Méteil 14,00 à 15,00. — Seigle 11,00 à 12,00. — Orge 9,00 à 10,00. — Avoine 6,20 à 7,10. Affaires insignifiantes.

DREUX, 9 décembre. — Froment 1re 18,37 ; 2e 17,37 ; 3e 16,33. — Méteil 13,50 à 15,87. — Seigle 11,91. — Orge 9. — Avoine 6,40. Marché abondant en blé, faveur sur les qualités inférieures et baisse de 0,50 sur le blé marchand.

LE NEUBOURG, 4 décembre. — 3 000 hect. de froment à 17,05. — Méteil 12,70. — Seigle 10,00. — Orge 9,50. — Avoine 6,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 7 décembre. — Froment 15,60. — Seigle 8,30. — Orge 8,80. — Avoine 5,75.

STE-MENEHOULD, 7 décembre. — Froment 1re 15,18 ; 2e 13,57. — Seigle 8,08. — Orge 8,07. — Avoine 4,91 à 5,85.

MULHOUSE, 6 décembre. — Froment 1re 18,37 ; 2e 17,92 ; 3e 17,33. Hausse 0,19. — Méteil 12,58. — Seigle 11,16. Hausse 0,02. — Orge 10,10. Baisse 0,12. — Avoine 6,90. Baisse 0,10. Il s'est vendu quelques sacs à 6,00, tous les autres à 7,00. — Sarrazin 7,50. — Maïs 9,50.

SAUMUR, 7 décembre. — Froment 1re 17,25 à 17,50 ; 2e 16,50 à 16,75 ; 3e 16,00. — Seigle 12,00 à 13,00. — Orge 10,00 à 10,25. — Avoine 5,50 à 5,80. — Sarrazin 12,00. — Maïs 9,40.

Cours toujours stationnaire, malgré la baisse qui s'est manifestée dans plusieurs départements.

Les affaires sont très calmes ; il s'en fait peu, et les glaces qui sont en Loire depuis quelques jours seront loin de les faire augmenter, les chargements ne pouvant se faire que quand elles se seront retirées.

### Graines oléifères et huiles (p. h.)

ARRAS, 7 décembre. — *Graines.* — Œillette 18,50 à 20,50. — Colza 19,00 à 22,50. — Caméline 14,00 à 16,00.

*Huiles.* — Œillette bon goût 71,00 ; do à clair 74,00 ; do rousse 69,00. — do colza 75,00. — do lin et de cameline 69,00. — Tourteaux 10,25 à 17,60.

LILLE, 9 décembre. — *Graines.* — Colza 18,00 à 22,00. — Lin 17,00 à 20,50. — Œillette 18,75. — Caméline 16,00 à 18,50.

*Huiles.* — Colza ép. pour éclairage 81,50 ; do ord. 75,50. — Œillette bon goût 71,00 ; do rousse 69,50 ; de lin 66,50 ; de chanvre 72,00. — de Caméline 70,00.

MARSEILLE, 6 décembre. — *Graines.* — Il y a toujours meilleure tenue pour les graines de sésame dont les qualités du Levant valent 46 fr. pour décembre et 45 pour janvier ; celles d'Egypte sont cotées 1 fr. de moins seulement, les affaires offrent peu d'activité, attendu que la reprise des huiles ne fait pas de progrès.

Les graines de lin, au contraire, sont plus faibles par suite des nombreux arrivages qui ont lieu depuis plusieurs jours. Diverses ventes en qualité de Russie ont été opérées de fr. 25, esc. 1 à 25, esc. 2.

Les ravisons sont tenus 17,50 sans acheteurs.

*Huiles comestibles.* — Affaires insignifiantes, pas de variation.

*Huile d'olive à fabrique.* — Il s'est traité au début de la semaine quelques affaires en qualités de Zante disponibles à 107,80, et en Melazzo à l'arrivée au même prix.

Depuis quelques jours, nous sommes plus calmes ; les premières qualités sont cotées 100,40.

Les ordres de livraison courant décembre ont été faits d'abord à 109,40, mais on les obtiendrait aujourd'hui à 107,80.

A livrer, nous n'avons connaissance d'aucune opération un peu importante ; les 3 et 4 premiers mois de l'année prochaine sont offerts à 109,40.

*Huile de sésame.* — Bien soutenue ; peu de ventes en disp. à 46,75 lo 50 kil. pour les pressions séparées.

Les ordres de livraison 46 à 46,25.

A livrer, il s'est traité quelque chose pour les 4 premiers mois de l'année prochaine à 45,25.

Depuis deux jours le calme a reparu et l'article est demeuré offert aux prix ci-dessus.

*Huile d'œillette* a faibli depuis quelques jours. Le disponible n'est plus coté que 82,80 l'hect. ; les 3 premiers mois 83,60 et à livrer sur navire de 82,80 à 83,60.

*Huile de lin.* — La rareté de la marchandise a fait maintenir le cours de cette sorte d'huile à 34,10 les 50 kil. pour le disponible. En général, les affaires ne présentent aucun intérêt.

Les ordres de livraison 33,10.

L'huile de lin de Romélie 36,15 à 36,75.

Décembre janvier et février 32,50 ; les 4 premiers mois 32,80.

*Tourteaux.* — Ceux de lin, calmes, de 14 à 15 fr. — Sésame 9,50 à 10,00. — Arachides et ravison 8,50. Ces derniers sont délaissés.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 821 | 743 | 78 | 1 18 | 1 08 | » 92 |
| Vaches..... | 263 | 255 | 8 | 1 16 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 375 | 365 | 10 | 1 [illegible] | » 96 | » 78 |
| Moutons.. | 7557 | 6161 | 1396 | 1 28 | 1 10 | » 88 |

LA MAISON-BLANCHE, 10 décembre. — Il y avait aujourd'hui sur le marché 260 porcs et il en a été vendu 181 à 0,94-0,92-0,90.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 9 décembre. — Il a été amené 2 152 porcs, le cours a été de 0,96-0,94-0,92.

SAUMUR, 7 décembre. — Le marché des bestiaux a été tout-à-fait nul et sans importance.

On n'y comptait guère de vaches amenées que cent vingt sur lesquelles trente seulement ont été vendues dans les prix de cent et cent dix francs chacune.

# EN VENTE

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**

**Orné de vignettes sur bois.**

50 CENTIMES. # ALMANACH PHALANSTÉRIEN. ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes, Marées, Eclipses. — Calendrier. — Dialogue-préface. — Souverains des principaux Etats. — Principales foires de France. — Longitude ; ascension droite ; déclinaison du soleil ; temps moyen, etc. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Administration des Postes. — Astronomie. — Tableau du système du monde. — Hauteur des principales montagnes. — Le budget. — Les impôts. — Consommation de Paris. — Chemins de fer en France. — Ventaire de 1843-1844. — Hygiène, ou art de la santé. — Importance des fonctions de la peau. — Respiration. — Nutrition. — Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents. — Asphyxies, etc. — Conseils aux femmes pour les conditions du mariage. — Testaments. — Successions. — Enfants naturels. — Rapports des propriétaires et des locataires. — Baux. — Réparations. — Application de l'armée aux travaux publics. — Assurances nationales par l'Etat. — Compagnies à prime fixe. — Sociétés mutuelles. — Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation. — L'Algérie, le Sénégal et Madagascar. — Océanie. — Les îles Marquises. — Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie ; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, le Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles : Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes : Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

**18.500 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 3 octobre. — Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux Correspondants du Comptoir central de la librairie, en France et à l'étranger.**

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

# THÉORIE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ,

**Par M. V. CONSIDERANT.**

Brochure in-8. — Paris, 1840. — Prix 1 fr. 25, et par la poste 1 fr. 50.

# PAPIERS PLISSÉS, TORSADE, COINS RONDS

ET AUTRES. — ENVELOPPES ASSORTIES A TOUS CES PAPIERS. — BOITES GARNIES de toutes ces jolies fantaisies que MARION sait si bien ordonner, et dont seul à Paris il possède le plus bel assortiment. Maintenant que l'on ne peut s'exempter d'une grande recherche dans le choix de ses papiers pour la correspondance, les maisons [illegible] 14, sont devenus le rendez-vous de la haute [illegible] [illegible] le plus distingué pour les papiers [illegible].

ses de Paris, afin qu'à certaines heures de la journée, et jusqu'à sept ou huit heures du soir, il soit possible, surtout aux vieilles femmes et aux enfants, de venir y trouver une température moins glacée que celle qui règne dans leurs misérables taudis? On pourrait également disposer pour cette œuvre de charité, pendant le soir, les salles qui servent d'asiles aux enfants pendant la journée. Ce secours public de chauffage peut s'improviser en très peu de temps.

A Fontainebleau, dans quelques jours, les immenses galeries de François Ier et celles des Henri vont être témoins de fêtes magnifiques. Les souvenirs de nos anciens rois seront évoqués; on se glorifiera de compter parmi ses aïeux tant de guerriers illustres et puissants. Ce noble orgueil a notre sympathie; mais l'éclat des armes n'était pas le seul lustre de ces noms historiques. François Ier gagnait des batailles et encourageait les arts; il fondait en même temps les bureaux de bienfaisance (édit de 1536) et l'hôpital des orphelins étrangers (Enfants-Rouges); François Ier créait le bureau général des pauvres (1544), et ce bureau avait le droit « de lever » chaque année, sur les princes, les seigneurs, les ecclésiasti» ques, etc., une taxe pour les pauvres; » François Ier faisait enregistrer (1545) par le Parlement une déclaration qui *ouvrait des ateliers de travail* aux mendiants valides, sans distinction de sexe.

Henri II, en 1549, revient sur les édits de François Ier: il confirme l'établissement de la « taille et des collectes particulières que les habitants riches de Paris devaient payer pour les pauvres. » En 1551 il crée une véritable taxe légale pour cet objet.

C'est à Fontainebleau que Charles IX signa l'édit de 1561, rédigé par l'illustre Michel de l'Hôpital, édit rempli de cette haute sagesse répandue dans les paroles et dans les écrits qui émanent de cette grande âme et de cette noble intelligence.

Nous voudrions que la famille royale et la nouvelle cour évoquassent aussi ces souvenirs dans les joies et dans les fêtes de Fontainebleau. Et vous, jeunes princes, qui avez combattu pour la France sur le sol africain, vous, les plus heureux au milieu des heureux de ces fêtes, vous qui avez hérité de l'immense fortune du dernier des Condé, vous qui avez dû souffrir quelquefois de la rigueur des saisons dans la vie des camps, donnez une pensée de pitié et de commisération à tous ces malheureux transis par les rigueurs d'un hiver meurtrier et hâtez les mesures protectrices! Et vous, monseigneur

faut suivre: la voix du peuple qui bénit c'est la voix de Dieu qui récompense.

## Les Omnibus.

En vérité, les compagnies privilégiées usent d'étranges procédés envers le public. Le public devient de plus en plus une matière exploitable pour ces administrations; leur outrecuidance n'a plus de limite, et du haut des piles d'écus qu'elles ont amassés, elles se raillent du bon peuple.

Ne voilà-t-il pas, sous prétexte que les rues sont devenues difficiles pour les chevaux, que MM. les administrateurs de certaines lignes d'*Omnibus* se permettent de suspendre leur service de huit heures à onze heures du soir.

Ce qu'il y a d'incroyable, ce que personne ne se permet, pas même les ministres, qui se donnent la peine de faire annoncer les jours où leurs salons resteront fermés; ce qu'il y a d'incroyable, disons-nous, c'est que ces messieurs suspendent leur service sans tambour ni trompette, sans faire connaître au public leur détermination.

Nous appelons sur ce fait l'attention toute spéciale de M. le préfet de police. Nous ne nous plaignons certes pas de l'utile établissement des *Omnibus*; mais l'introduction de ces voitures dans la circulation de Paris ayant été une des causes qui, depuis plusieurs années, ont rendu les stations de fiacres inutiles sur certains points excentriques de la ville, il s'ensuit que les *Omnibus*, comme moyens de transport privilégiés, sont doublement dans l'obligation de faire leur service. Nous ferons observer encore que les *Omnibus* ayant l'incontestable avantage de nous mettre à l'abri de ces audacieux guet-apens, si fréquents aujourd'hui, M. le préfet de police doit veiller à ce que ces grandes voitures publiques ne suspendent pas leurs courses.

---

On écrit d'Alexandrie à *la Gazette de Cologne*:

« La question du transit par l'Egypte devient très épineuse. Méhémet-Ali, en réponse à l'ultimatum de M. Burne, a déclaré positivement qu'il ne souffrira aucune immixtion étrangère dans cette affaire, et qu'il pourvoira au transport des marchandises et des lettres en formant une compagnie indigène. L'Angleterre, de son côté, prétend que le pacha ne peut s'arroger ce droit en ce qui touche les marchandises et les lettres anglaises, et le menace, au cas où il voudrait persister dans sa détermination, d'user de mesures énergiques. Le conflit est imminent. »

Il nous semble que la diplomatie anglaise est trop habile pour avoir em-

[illegible] pacha le droit de faire transporter, par une compagnie [illegible] les lettres et les marchandises anglaises. En Europe, et dans l'état actuel des nationalités occidentales, cette prétention de l'Angleterre serait sans doute exorbitante et contraire au droit des gens; mais, en Orient, où le droit international est basé sur d'autres principes; en Orient, où, d'après les traités et les capitulations, les propriétés mobilières et immobilières, et les personnes même des Européens, sont soustraites aux lois civiles et de police, on conçoit, jusqu'à un certain point, l'exigence dont parle le correspondant de la *Gazette de Cologne*. En refusant de laisser transporter ses lettres et ses marchandises par la compagnie égyptienne, l'Angleterre serait l'expression du principe de liberté illimitée dont le germe se trouve dans les anciennes capitulations faites par la France. Mais ce principe de liberté illimitée, en dehors de l'association, ne peut aboutir à rien, si ce n'est à un conflit. Du reste, ce conflit existe depuis longtemps entre l'Angleterre et le pacha, à propos de cette question de Suez. Depuis douze années surtout, on est ballotté entre ces deux extrêmes: ou l'oppression du pacha et l'installation d'une compagnie anglaise, ou le transit aux mains d'une compagnie égyptienne, et, par conséquent, la dérogation implicite au principe de liberté posé dans les capitulations, dérogation qui atteindrait non seulement l'Angleterre, mais encore toutes les autres puissances.

Dans cet état de choses, nous croyons que c'est à la France et à l'Autriche d'exprimer, de réaliser, par l'association, le principe de liberté et d'indépendance posé par les anciennes capitulations. Comme œuvre d'art, la communication maritime; comme organisation politique et économique, la neutralité du passage, la construction et l'exploitation en commun du canal, tels sont les moyens que la France et l'Autriche doivent proposer pour concilier l'ordre et la liberté dans cette affaire.

---

Dans une grande assemblée que la société en faveur des ouvriers a tenue ces jours-ci à Berlin, plusieurs membres ont reconnu et déclaré que la misère de ces derniers provient non seulement du manque de travail et du peu de salaire, mais aussi de l'anarchie et de la désorganisation dans lesquelles se trouve l'industrie elle-même. Les mots d'*organisation de l'industrie*, d'*organisation du travail*, ont été prononcés et ont donné lieu à une discussion étendue. L'assemblée s'est séparée toutefois sans prendre aucune résolution.

---

Les journaux allemands annoncent d'une manière positive que le gouvernement d'Autriche s'est prononcé contre le projet d'accession de la Bohême au zollverein. Ils affirment qu'en revanche ce même gouvernement n'opposera aucun obstacle au plus large écoulement possible des marchandises du zollverein dans les provinces danubiennes et en Turquie.

---

# FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

## Le Renard.

La chasse au renard, chasse indigne, honte éternelle de la vénerie anglaise. — Le renard, emblème du boutiquier félon et du voleur à la tire. — Savante distinction entre les Félins et les Canins. — Théorie de la classification naturelle des bêtes et des plantes. — A quels signes on reconnaît qu'une jeune fille d'Harmonie a rompu avec la corporation des vestales. — Immoralité des mariages civilisés. — Le renard se marie. — Emblème du ménage du renard. — Grave question à proposer par l'Institut: pourquoi le renard se marie-t-il, tandis que le chien vit dans le célibat? — Solution neuve et intéressante du problème. — Considérations trop profondes sur la domestication ultérieure des espèces rebelles. — Mœurs du renard. — Influences déplorables du ménage morcelé. — Où il est prouvé une fois de plus que les yeux bleus sont le miroir d'une belle âme.

Vilaine bête, vilaine chasse. On ne chasse le renard que pour le détruire. Les Anglais seuls le chassent pour la chasser, et c'est là, pour la vénerie anglaise, une honte dont elle ne se lavera jamais. Une autre invention qui déshonore encore cette pauvre vénerie, c'est celle des chiens muets, une anomalie monstrueuse. Les Anglais ne vont pas à la chasse pour chasser, mais bien pour se casser le cou et pour trafiquer en chevaux.

La chasse du renard n'offre aucun intérêt et vaut à peine qu'on en parle. Tous les chiens, même les plus mauvais, chassent le renard; un homme qui aurait le sens de l'odorat un peu exercé le suivrait à la piste. Voici toute cette chasse en quelques lignes. Les chiens lancent le renard à vue et s'emportent sur la voie en un charivari formidable; le renard fuit au prochain terrier et se *terre*. S'il fait chaud, si cette première course a duré plus d'un quart-d'heure, la bête ne séjourne pas longtemps au fond de la demeure souterraine; elle est obligée d'en sortir pour prendre l'air. Elle s'élance au milieu des chasseurs et des chiens, et la chasse reprend jusqu'au second terrier. Portez-vous sur un de ces refuges, que tout le monde connaît; placez-vous sous le vent, et la bête vous arrivera dans les jambes, par l'endroit le plus fourré du taillis. Le renard, si rusé pour l'attaque, ne sait pas employer la ruse pour se défendre contre le chasseur et ses chiens. Ce fait a été signalé par le grand saint Ambroise. C'est une race à l'extermination de laquelle il est permis de procéder d'ailleurs, car le renard est un redoutable destructeur de lièvres, de perdrix, de faisans, de faons, de volaille, et il n'est bon qu'après sa mort, pour faire des tapis de pied et des vestes de chasse. La fourrure des renards bleus et blancs du nord est une fourrure de prix.

Mais, si la manière dont on chasse le renard n'offre aux vrais amateurs qu'un intérêt médiocre, la manière dont le renard chasse est au contraire un curieux sujet d'études, aussi bien que ses mœurs, qui sont la peinture exacte des mœurs d'une foule de civilisés de bas étage, du voleur à la tire, du filou, du débitant félon. Si les animaux tiennent jamais boutique, je parie tout ce qu'on voudra que c'est un renard qui se fait le premier boutiquier.

Je n'ai jamais dissimulé ma haine et mon mépris pour cette race (je

parle du renard); j'en ai beaucoup détruit. Quand j'étais gouvernement... en Afrique, et que je surprenais quelqu'un de mes administrés en flagrant délit de vente de boissons falsifiées ou de viande de bœuf mort, je commençais par confiner le coupable en un séjour paisible et parfaitement abrité du soleil; puis je faisais fermer son officine, et j'écrivais de ma main sur les volets: *Fermé pour cause de vol*. C'est pour le coup que M. Reybaud-Monthyon et ses frères en économisme auraient crié au sacrilège, s'ils avaient connu mes méfaits; ces dignes précepteurs de morale qui n'entendent pas qu'on rogne les ailes au commerce, parce que ça l'empêche de voler. Hélas! oui, j'avais espéré un jour parvenir à supprimer dans mes Etats le vol mercantile et la falsification du sulfate de quinine. J'avais compté malheureusement sans les agents comptables et leurs puissants amis.

On sait que le renard forme un des quatre groupes de la grande famille des canins, famille robuste, intelligente, douée d'un jarret d'acier, d'une finesse d'odorat exquise, d'une vue perçante, d'une patience à l'épreuve et de l'esprit d'association. C'est à cette dernière qualité que la race des canins doit la supériorité qu'elle possède sur toutes les autres espèces. Mais l'instinct supérieur, mais la force de la mâchoire et le génie de la combinaison stratégique, ont été particulièrement dévolus dans la famille, au loup et au chien: au loup, emblème du bandit, du flibustier; au chien, emblème du gendarme et du sergent-de-ville; celui-là opérant en mode subversif, celui-ci en mode harmonique. Le renard et le chacal, titrés en mode mineur (amour et familisme), sont les parias de l'espèce. Le loup et le chien titrés en mode majeur (ambition, amitié), en sont la caste noble, faite pour la guerre et le gouvernement. J'ai maintes fois, dans le cours de ces études, caractérisé la distinction fondamentale qui existe entre les félins et les canins. Le chat (le lion, le tigre) guette et bondit et chasse seul; le chien (loup, renard) poursuit et force et chasse en compagnie. L'ambigu du chien au chat est l'hyène, à la langue rude, à la robe mouchetée ou tigrée; celui du chat au chien est le guépard, aux ongles non rétractiles.

Il est fâcheux pour la science que messieurs les professeurs du Jardin-des-Plantes ne comprennent pas la nécessité de renoncer à leurs vieilles méthodes de classifications des bêtes et des plantes, pour adopter la véritable classification naturelle et philosophique, la classification par séries passionnelles avec leurs groupes, leurs variétés et leurs transitions, conformément à l'exemple ci-dessus. Les savants comprennent déjà que tout s'enchaîne dans la nature; il s'agit maintenant de bien attacher l'un à l'autre tous les anneaux de la chaîne mystérieuse qui relie l'insecte à l'homme, l'homme à la terre, à l'univers et à Dieu. Pour cela, il faut que les savants spécifient le titre passionnel de chaque bête et de chaque plante, attendu que ce titre passionnel est le seul caractère qui distribue les affinités naturelles; toute classification qui ne repose pas pivotalement sur la comparaison des caractères passionnels de chaque individu, bête ou plante, est fautive et simpliste; elle périra comme ont péri les classifications de Linnée et de Tournefort, qui ne furent que d'ingénieux tâtonnements, remarquables seulement pour l'époque d'ignorance où vécurent leurs auteurs. Je ne veux pas qu'on me dise que la rose et la fleur du pêcher appartiennent à la même famille, parce qu'elles ont le même

nombre d'étamines. Le nombre des étamines ne fait rien à la chose, et la preuve, c'est que les étamines peuvent disparaître chez le pêcher à fleur double comme dans la rose à cent feuilles, sans détruire aucunement le caractère pivotal de ces deux plantes. Mais dites-moi que la rose et la fleur du pêcher appartiennent à la même famille, parce qu'elles symbolisent toutes deux la virginité, et appelez-moi cette famille la famille des vestalidées; alors ce sera joli et clair, et tout le monde comprendra, et il n'y aura plus besoin de mots barbares et inintelligibles pour désigner chaque espèce; et les jeunes filles et les jeunes mères sauront la raison de la diversité de leurs préférences pour les fleurs, et chaque âge et chaque sexe sauront de quels éléments composer leurs bouquets. Vous verrez bientôt renaître un usage charmant des temps de la chevalerie, où chaque chevalier se parait des couleurs de sa dame. C'est-à-dire que la dominante de chaque caractère pourrait presque se présumer de la préférence de telle personne pour telle fleur et révéler les affinités passionnelles, une donnée très précieuse pour les recherches matrimoniales. Les fleurs tiennent beaucoup de place dans la société élégante et parfumée de la Phalange, comme dans les écrits des penseurs délicats, George Sand, Méry, Alphonse Karr, Eugène Sue. Dans cette société-là, tout le monde est très fort sur la botanique passionnelle. Quand une jeune fille à qui le célibat était dur, veut apprendre aux curieux qu'elle a rompu avec la corporation des vestales pour entrer dans celle des épouses, il lui suffit de se parer le front d'une couronne de fleurs roses la première fois qu'elle se montre en public; car la couronne de fleurs blanches est l'attribut exclusif du vestalat. On ne la vend pas, la jeune fille, comme en civilisation, où le mariage n'est le plus souvent qu'un odieux contrat d'où l'amour est exclu; on n'affiche pas le jour de sa vente dans les carrefours de la ville; on ne fixe pas brutalement l'heure où elle sera livrée à l'acquéreur, pour que la vierge timide qui se rend à la chambre nuptiale recueille sur son passage les obscènes propos et les rires insultants de la foule. On respecte un peu plus chez nous la pudeur de la vierge et la liberté de ses affections; et, parce que le bonheur d'amour a besoin de mystère, on ne condamne point l'amour à la publicité: ce qui n'empêche pas les banquiers et les écrivains qui achètent des danseuses, pour étaler leurs bonnes fortunes aux yeux de tous, de nous jeter journellement à la face le reproche d'immoralité.

Le lecteur s'est dit peut-être que cette courte digression sur les ménages civilisés et les fleurs m'éloignait de mon sujet. Pas du tout: le renard se marie, et son ménage est un des plus véridiques emblèmes des ménages du civilisé: je suis dans la question.

Si les savants savaient lire dans les œuvres du Créateur, quelle leçon de haute morale ils trouveraient dans ce fait du ménage du renard, qui leur a paru jusqu'ici, j'en suis sûr, le plus insignifiant de tous les phénomènes.

Pourquoi le renard se marie-t-il, tandis que le chien, qui appartient cependant à la même famille, vit dans le célibat?

La perdrix se marie aussi, et non le coq domestique, qui est pourtant de l'espèce la plus voisine. Pourquoi cela?

L'Institut a décerné beaucoup de médailles d'or dans sa vie, par exemple à des gens qui avaient découvert le nombre exact de [illegible]

[illegible] le conseil d'État s'était déclaré en séance permanente, et quoique assez alarmé du mouvement de Willisan, semblait compter beaucoup, pour sa défense, sur la section de Russwyl, district très populeux, où tout le monde avait couru aux armes pour protéger le gouvernement.

— La *Gazette de Bâle Campagne* du même jour, contient ce qui suit :

« Hier, une assemblée populaire devait avoir lieu à Liestal, et de tous les côtés on devait se porter en masse sur Lucerne, dans le cas où les Jésuites y seraient définitivement admis. »

— L'*Ami de la constitution*, de Berne, annonce, sous la même date, que l'ambassadeur de France vient d'adresser au conseil exécutif de ce canton, une protestation énergique contre l'arrestation arbitraire faite à Murren de deux citoyens français, MM. Longchamp et Bonnet, professeurs d'agriculture à Besançon, venus en Suisse pour acheter des bestiaux.

— Nous venons de recevoir une nouvelle lettre de Berne, du 8 courant. Plusieurs étudiants ont quitté cette ville pour se joindre aux libéraux de Lucerne. Un grand nombre de volontaires d'Argovie et de Bâle-Campagne ont passé la frontière. Un conflit est imminent dans le canton de Lucerne ; les préparatifs militaires continuaient à Berne.

(*Moniteur parisien.*)

## Nouvelles d'Espagne.

Le 5 décembre, la reine, affligée des désastres de Cuba, venait d'ordonner dans les différentes administrations l'ouverture de souscriptions volontaires pour venir au secours des victimes, souscrivant elle-même pour 60 000 réaux (15 000 fr.), sa mère pour 20 000 (5 000 fr.), les ministres pour 1 000 (250 fr.), les employés du département de la marine pour 4 000 (1 000 fr.)

La discussion a continué sur la réforme du règlement. Le rapport de la commission a été adopté. On a passé à la discussion du projet de loi autorisant le ministère à établir des lois organiques. M. Burgos a tenu parole, il a combattu le projet, mais son opposition a été franche et constitutionnelle. M. Roca de Togores a demandé que l'établissement du conseil d'Etat fût compris dans l'autorisation. Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement projetait la création de ce corps sous un autre nom. La chambre a adopté cet amendement.

La discussion sur l'autorisation que demande le cabinet a été interrompue par le ministre des finances montant à la tribune pour donner lecture de trois projets sur la dotation du culte et du clergé pour laquelle on demande 159 millions de réaux (39 750 000 fr.), sur le paiement des pensions des religieuses et sur la conversion des créances provenant de contrats. Ces trois projets sont renvoyés à l'examen des bu-

prédit qu'il y aurait un changement de règne en août dernier. Les affaires ont été suspendues en attendant la réalisation de la prophétie, qui n'a pas eu lieu. Les négociants, voyant que rien n'était changé, ont repris leurs opérations. Le shah n'a pas quitté Schemran, résidence située au nord de Téhéran. Le colonel Sheil, ministre anglais ; le comte de Meden, ministre russe, et M. de Sartiges, envoyé extraordinaire de France, sont campés dans le voisinage sous de belles tentes ; ils visitent fréquemment le shah et son grand visir Hadji-Mirza-Agazi. Ce ministre tout-puissant, et d'une avarice sordide, n'a que deux passions, thésauriser et fondre des canons. Toutes les semaines on fond un canon de 12 ou de 24, et le grand-visir est toujours présent. Cette manie coûte au gouvernement des sommes énormes.

» Le shah ne fait pas d'observations ; il a pour son visir, qui l'a élevé, et qu'il croit un saint, la vénération la plus profonde. Mohamed-Shah n'a que trente-huit ans, mais c'est un homme usé par la débauche, la luxure. La gastronomie (il mange énormément) et le compte qu'il fait sans cesse de ses diamants, voilà ses principales occupations. Il aime beaucoup les exécutions, et se complaît surtout à assister à l'opération de la bastonnade et à voir couper les oreilles aux condamnés. Son grand-visir l'interrompt souvent dans ce plaisir ; il a toujours combattu ce penchant du monarque pour les plaisirs sanguinaires. Hadji-Mirza-Agazi domine le shah de Perse, comme Riza-Pacha domine le faible Abdul-Medjid à Constantinople. Ces deux grands empires, gouvernés par des monarques que les excès ont abrutis, tendent à leur décadence ; ils ne sont soutenus encore que par des ministres qui rappellent les califes de Bagdad. »

## Les pirates de Bornéo.

Le bateau à vapeur *Phlegethon*, arrivé de Bornéo à Singapoore, y a apporté les détails de la dernière expédition que la corvette anglaise la *Dido* a entreprise contre les pirates de cette île. La campagne a duré trois semaines, depuis le 5 août jusqu'au 28 du même mois. Après trois engagements successifs, les Anglais ont triomphé de la résistance des pirates et leur ont donné une sévère leçon. Voici la substance du récit qu'en donne un témoin oculaire :

« Nous avons éprouvé une grande résistance de la part des pirates, mais néanmoins nous sommes parvenus à détruire cinq villes fortifiées qui leur servaient de repaire après leurs brigandages. Après être débarqués à Sakanan, où nous avons livré un engagement assez meurtrier, nous avons pénétré dans l'intérieur, chassant devant nous les habitants effrayés qui fuyaient, non sans nous dresser de fréquentes embuscades. Leur perte a été considérable ; elle se monte au moins à 4 ou 5 mille hommes ; nous avons brûlé un grand nombre de leurs huttes, ainsi que tous leurs *praos* ; nous nous sommes emparés de 70 canons et de 13 étendards. Quant à nous, nous avons eu environ 30 tués et 32 blessés ;

**Turquie.** — La *Gazette d'Augsbourg* rapporte sous la rubrique *Albanie*, mais sans date, que le pacha turc a livré aux rebelles une bataille dans laquelle il les a mis en déroute, et qu'à la suite de cette affaire tous les villages révoltés avaient fait leur soumission.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, sous la rubrique de Constantinople 20 novembre : « Conformément à une convention conclue dernièrement entre les représentants des puissances européennes résidant à Constantinople et le ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte, il sera prochainement établi dans notre capitale un tribunal mixte composé de fonctionnaires turcs et de délégués des diverses ambassades et légations européennes près le gouvernement turc, et qui sera spécialement chargé de juger les Francs (c'est-à-dire les Européens) qui se rendraient coupables de contraventions aux lois de police de la Turquie.

« A ce tribunal seront attachés des commissaires de police qui résideront dans les faubourgs de Péra et de Galata, dont la population, comme on sait, se compose pour la plus grande partie d'étrangers originaires d'Europe. »

— Les dernières lettres de Jérusalem annoncent que la synagogue de cette ville, dont les membres se distinguent par leur profonde haine de toute innovation, et en général de tout progrès, a fulminé une sentence d'excommunication contre tous les Israélites qui participent, soit comme quêteurs, soit comme donateurs, à la collecte qui se fait actuellement en Europe dans le but d'encourager l'agriculture parmi les Juifs d'Asie, et d'établir à Jérusalem, pour les indigents d'entre ces mêmes Juifs, un grand hôpital et des écoles d'adultes et d'enfants des deux sexes.

Parmi les personnes frappées ainsi d'anathème, se trouvent les chefs des différentes maisons Rothschild.

**Russie.** — Le gouvernement va contracter à l'étranger un emprunt de 42 millions de roubles d'argent pour la construction d'un chemin de fer de Saint-Pétersboug à Moscou. Cet emprunt sera inscrit au grand livre de la dette publique.

**Chine.** — On vient de recevoir d'une source certaine la nouvelle que la cour de Pékin a résolu de déclarer légal le commerce de l'opium, et de le grever d'un droit d'entrée très fort, afin de ne le rendre accessible qu'aux riches.

Dans le traité de paix entre l'Angleterre et la Chine, le plénipotentiaire anglais n'a rien stipulé relativement à ce commerce. Les Anglais préfèrent l'interdiction complète de l'opium, qu'ils introduisent alors par la contrebande en grande quantité ; mais les Chinois savent maintenant par expérience que le seul moyen de combattre la mauvaise influence de cet article, c'est d'en légaliser le commerce et de le rendre le plus cher possible.

---

nues dans un siècle, mais l'Institut n'a jamais mis au concours, j'ose le dire, une question plus féconde que celle-ci en enseignements profonds, et sur le caractère de la véritable morale, et sur la nature de l'homme et sur ses destinées.

Pourquoi le renard se marie et pas le chien, pourquoi la perdrix et non le coq ?

C'est que, d'abord, tous les animaux, quels qu'ils soient, personnifient un des caractères, c'est-à-dire une des variétés de l'espèce humaine.

C'est qu'il y a des hommes nés pour le mariage et d'autres pour le célibat.

Le chien ne se marie pas, parce qu'il est exclusivement titré en ambition et en amitié ; c'est-à-dire parce que le chien a une destinée de dévouement et d'utilité sociale à accomplir, et qu'il ne convient pas aux intérêts de l'espèce humaine, reine du globe, que le chien soit distrait de ses occupations d'ordre supérieur, par les soucis de la famille. Le chien doit être prêt à suivre l'homme en tous lieux, à toute heure, prêt à verser son sang pour lui jusqu'à la dernière goutte. Or, le ménage qui fixe le père au sol par la famille, est la pierre angulaire de l'égoïsme, le tombeau du dévouement.

Les grands génies n'ont pas de femme, parce que dans les sociétés limbiques, la famille est une gêne, et que les grands révélateurs qui ont mission d'éclairer le monde et de périr à la peine, doivent commencer par s'affranchir de toute entrave susceptible d'embarrasser leur marche. Il est reçu, même en civilisation, que les militaires mariés font de mauvais soldats. C'était l'avis de l'empereur qui s'y connaissait, en ayant consommé beaucoup.

Même solution pour le coq, emblème de chevalerie et de vigilance, qui a trop à veiller sur la tribu, pour avoir le temps de s'occuper d'une simple famille.

Le renard qui vit de rapine et de maraude, et dont l'homme ne peut tirer parti pour l'embellissement du globe, le renard, race infime condamnée à disparaître un jour de la surface de la terre, peut se marier sans qu'il en résulte un grand mal pour l'humanité, et il se marie précisément pour nous apprendre à détester le ménage familial et morcelé, source de tous les vices et de toutes les misères.

Le ménage morcelé et le renard ont pour eux les moralistes hypocrites qui ne manquent pas de jeter la pierre au chien, à raison de son cynisme et de la brutalité scandaleuse de ses amours ; mais je réponds pour le chien aux moralistes, que la fidélité conjugale dont se targue le renard n'est que l'apanage des natures inférieures, et que l'influence de la papillonne n'a jamais terni l'éclat d'aucune grande renommée masculine ou féminine, au contraire, témoins Alcibiade, Aspasie, Salomon, Charlemagne, François Ier, Henri IV, Louis XIV, Catherine et Ninon.

Qui nous dit après cela que cette inconstance cynique qui caractérisa le tempérament du chien domestique comme celui du baudet, n'a pas sa raison d'être ? Qui nous dit que la grande question du ralliement à l'homme des espèces rebelles comme le loup, le zèbre, l'hémione, ne se rattache pas à ce vice de facilité d'amour reproché au chien et à l'âne. Je vous le demande, comment rallier le loup à l'homme, sans l'intermédiaire des croisements ; car je crois à l'éducabilité du loup ; c'est une de mes faiblesses. Mais ceci est trop savant pour les Académiciens, je m'arrête.

Laissons respirer un moment les moralistes atterés, pour nous occuper exclusivement du renard et le suivre dans les diverses phases de sa carrière.

Le renard se marie, mais il n'est pas monogame. Il ne fait terrier commun avec la femelle que pour le temps seulement où l'éducation de sa famille rend ses soins nécessaires. Cette union qui commence vers la fin de l'hiver dure jusqu'au mois d'août. La renarde porte deux mois comme la louve et la chienne. Elle met bas en avril ; sa portée est de cinq petits.

Il est d'observation que hors le temps de mariage, les renards, tant mâles que femelles, font très peu parler d'eux. C'est la venue de la famille qui développe avec luxe chez le père et la mère les instincts de pillage et de vol dont le ciel les a doués. Il en est de même chez les civilisés où l'on voit fréquemment de jeunes commis-marchands très délicats au jeu avant le mariage, tricher au domino incontinent après. C'est encore une chose très connue que l'épouse civilisée triche au jeu. Je sais un riche négociant de Paris, républicain farouche, qui se plaignait à moi un jour de gagner trop d'argent sur le travail des pauvres ouvriers tisserands. C'était Néron, désespéré de savoir écrire. Le même fit poursuivre l'an dernier avec acharnement un de ses anciens amis, pour une dette misérable. Quand on lui fit reproche de ce procédé, odieux pour un républicain. « Que voulez-vous, répondit-il, j'ai à nourrir une femme, des enfants et deux chevaux. »

C'est donc au mois de mai, quand il y a au terrier cinq bouches de plus à nourrir, que la basse-cour, le parc et la garenne ont à subir de la part de ces maraudeurs à longue queue les plus terribles assauts. Au père, revient de droit l'office de directeur des expéditions diurnes et nocturnes ; à la mère, le soin de partager entre ses petits le produit de la chasse. Quand un renard pénètre dans un poulailler à cette époque, il ne se borne pas à étrangler une seule volaille et à l'emporter sur-le-champ. Il fait main-basse sur tout le personnel de l'établissement : quand on prend des poulets, on n'en saurait trop prendre, comme disent les Juifs à propos des chemins de fer ; puis il range ses victimes avec ordre comme un chasseur son gibier et procède avec calme à l'emballement et au transport de la marchandise. Si la femelle est là, elle lui prête assistance. Tout ce qui ne peut pas être mangé le jour même, est enfoui soigneusement dans la terre, à des places qu'on remarque. Tous les individus de la grande famille des canins qui sont menacés de mourir de faim ou réduits à vivre de mulots et de racines, quand la chasse ne rend pas, ont cet instinct d'enfouissement et de prévoyance. Il y en a même qui poussent la précaution jusqu'à enfouir ce qu'ils ont déjà mangé une fois. J'ai tué plusieurs fois des renards à l'affût, en me postant dans le voisinage d'un quartier de levraut ou d'une aile de volaille enfouis par un de ces animaux et découverts par la charrue. On ne tue pas toujours en ce cas le propriétaire de la chose dérobée. J'en ai tué un, une fois, en plein midi, derrière le mur d'une maison de ferme, qui s'amusait à compter une demi-douzaine de chapons qu'il venait de prendre, et qui paraissait tellement absorbé par ses calculs qu'il me laissa approcher de lui jusqu'à une distance de quinze pas. Il était midi ; c'était l'heure où les laboureurs ont quitté la plaine, où tout le monde fait la méridienne au logis. Le renard est un observateur profond de toutes les circonstances extérieures ; il a étudié les allures des bêtes et des gens de son canton ; il possède à un haut degré la mémoire des heures, sans être cependant de la force du chien, qui distingue parfaitement les jours de la semaine et qui sait que dans les campagnes, les bouchers ont l'habitude de tuer le samedi.

On connaît qu'une portée de renardeaux grandit dans le voisinage, quand on voit les carrefours de la forêt, où la jeune famille vient prendre ses ébats, tapissés de fémurs d'oie et de tibias de levrauts. Les jeunes renardeaux sont friands de ces hochets ; l'amour paternel veille à ce que ces charmantes fantaisies soient toujours satisfaites ; les louveteaux, dont la mâchoire est plus forte, préfèrent pour folâtrer le gigot de mouton. Que de faux poids, hélas ! et de sophistications de denrées n'entraîne pas aussi l'amour paternel de l'épicier, désireux de fournir sa progéniture de toutes sortes de hochets ! Quel sentiment louable n'aboutit pas à une turpitude dans cette misérable société civilisée !

La renarde est pleine de tendresse et de soins vigilants pour ses petits. Elle quitte peu le terrier dans leur première enfance. Elle les guide à leur début dans la carrière du vol ; elle leur enseigne avec amour les ruses du métier. Tel le marchand... mais je suis las de comparaisons : que le lecteur s'en charge. Elle assume sur sa tête toute la responsabilité du péril, lorsque la voix des chiens se fait entendre ; elle s'offre à leur poursuite en victime dévouée. La jeune famille ne paie pas toujours cette affection si vigilante et si tendre d'une parfaite gratitude. On a vu de jeunes renardeaux affamés porter une dent parricide sur leur mère et la dévorer jusqu'au squelette, dans des terriers dont l'homme avait bouché les issues.

J'ai élevé plusieurs fois des renards que j'avais ravis à l'amour de leurs parents dès l'âge le plus tendre. Je ne veux pas dire que je n'aie jamais eu d'agrément avec eux dans le cours de leur éducation ; seulement je suis forcé de convenir qu'avec ces bêtes-là les relations d'amitié finissent toujours mal. Le renardeau ne manque ni d'esprit, ni de scélératesse, au contraire ; malheureusement, il est impossible de compter sur sa parole et sur ses antécédents. L'éducation la plus soignée demeure impuissante contre les suggestions incessantes d'un naturel dissimulé et perfide, et trop porté d'amour pour la volaille. La dissimulation, voilà le vice qui ternit toutes les qualités du renard. Au surplus, sa physionomie n'est pas trompeuse, et la perfidie est écrite en caractères gros et lisibles dans son regard en dessous, dans sa démarche quasi-boiteuse serpentine et oblique. *Vulpes*, comme qui dirait *volvipes*, une allure tortueuse. Défiez-vous de ces regards étroits et louches qui brûlent d'un feu sombre, comme le regard de la vipère, emblème de la calomnie. Le bon Dieu est un puissant physionomiste, qui a voulu que les grands yeux fussent le miroir d'une âme innocente et candide. Le mouton, le bœuf, la gazelle, le cerf, le lièvre ont reçu de grands yeux. Vous pouvez lire le dévouement et la loyauté dans le regard intelligent du chien. La plus noble et la plus admirable créature qui soit sortie des mains du créateur, la femme, type supérieur de l'ange, lève aussi vers le ciel de grands yeux veloutés et tendres dont le cristal azuré reflète la beauté de son âme. S'il y a des femmes perfides, croyez-le bien, c'est l'injustice de l'homme qui les a dénaturées ainsi. La femme, ayant été créée pour régner en ce monde, ne peut pas en effet désobéir à la volonté de Dieu, en se résignant à la servitude honteuse à laquelle l'homme l'a réduite. Esclave, elle est bien obligée de recourir à la ruse pour ressaisir son sceptre. C'est là de la bonne guerre, non de la perfidie.

(*La suite à demain.*)

A. TOUSSENEL.

La Seine continue à charrier, mais moins qu'hier.

Ce matin, à huit heures, il n'était encore arrivé qu'une seule malle à Paris, celle de Lille.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

Nous commencerons jeudi prochain 19 décembre, la publication du roman de M. EMILE SOUVESTRE, **les Réprouvés et les Elus**, qui formera 4 volumes. L'auteur de *Riche et pauvre*, du *Mât de cocagne* et de la *Goutte d'eau*, s'est fait connaître par de nobles sympathies pour les souffrances qu'endure l'humanité dans notre société mauvaise. Lui-même explique le but de son œuvre en racontant une vieille légende bretonne, dans laquelle le Christ est appelé à prononcer l'arrêt sur deux bandes de morts déjà jugés par le monde. « Jésus fait sortir de leurs rangs un certain nombre de *réprouvés* et d'*élus*; il les touche du doigt, et l'ange qui les » conduit voit avec étonnement que dans le cœur de beaucoup » d'*élus* se tord un serpent, tandis que dans celui de beaucoup de » *réprouvés* brille une étoile : alors Jésus dit : « Chacun de ces » serpents est un vice secret qui a empoisonné toutes les actions de » ceux-ci, et chacune de ces étoiles est un amour caché qui a ra» cheté les fautes de ceux-là. Ne crois donc plus aux jugements du » monde, car il ne s'arrête qu'aux apparences, mais efforce-toi de faire » connaître, par tous les moyens et à tous, quels sont les véritables » *élus* et les véritables *réprouvés*. »

C'est cette recommandation du Christ que l'auteur des *Réprouvés et des Elus* s'est efforcé de suivre dans l'importante publication que nous allons donner à nos lecteurs ; il tâche de réformer les jugements de la terre en faisant voir le serpent au cœur de ses *élus* et l'étoile au cœur de ses *réprouvés*.

Le roman de M. Emile Souvestre sera suivi de **la Dernière fée**, par M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE continue à publier des feuilletons spéciaux sur la chasse, l'histoire naturelle et l'horticulture.

## Faits divers.

Une ordonnance du roi prescrit la publication de la convention conclue, le 26 septembre 1844, entre la France et le grand duché de Luxembourg, pour l'extradition réciproque des malfaiteurs.

— M. le duc et Mme la duchesse d'Aumale, ainsi que M. le prince de Joinville, étaient attendus le 9 à Lyon, d'où ils n'ont dû repartir qu'aujourd'hui, le 11. Le maire de Lyon vient de publier un avis qui règle les honneurs à rendre aux princes durant leur séjour dans cette ville.

— Les chefs algériens qui ont accompagné M. le maréchal Bugeaud en France sont arrivés à Paris. Avant-hier, à la nuit tombante, ils passaient rue Saint-Honoré, enveloppés dans leurs vastes burnous blancs ; ils conduisaient par la bride de magnifiques chevaux qu'ils avaient garantis du froid par d'épaisses couvertures de laine. Comme les coursiers arabes paraissaient s'effrayer du bruit incessant des voitures, leurs maîtres les rassuraient en dialecte arabe avec une vive sollicitude.

— Le nommé Louis L...., âgé de vingt ans, et qui a déjà été plusieurs fois arrêté pour vagabondage, passait avant-hier au soir sur le quai de la Mégisserie. Il fait sombre, les passants étaient rares, et ceux qui traversaient ce quai hâtaient le pas à cause du froid très vif qui sévissait. Louis profita de ces circonstances pour briser avec une pierre la devanture de la boutique du sieur Leprince, changeur, sise au n° 66 ; puis il s'empara d'une sébille remplie d'or avec laquelle il prit la fuite. Mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il fût arrêté par les passants fort étonnés de voir un homme qui semait des pièces d'or sur son passage. La sébille contenait encore 900 fr. environ ; les pièces tombées dans le trajet n'ont pu être retrouvées. (*Messager*.)

— Par décision royale du 30 novembre, M. le maréchal-de-camp Levasseur a été mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie.

loi ne pourrait avoir d'effet rétroactif, elle ne serait applicable aux détenus actuels que d'une manière facultative.

— Les boyards qui sont à Paris ont commencé, avant-hier, à exhiber leurs riches traîneaux au Cours des Champs-Elysées et sur les boulevarts : les uns représentent des cygnes, les autres des chimères et divers animaux fabuleux.

— La santé de M. Blanqui, compromise par son séjour au Mont-Saint-Michel, aggravée par la résidence imposée au prisonnier dans le pénitencier de Tours, est aujourd'hui presque désespérée. Cependant, malgré les consultations des médecins, qui demandent le transfert du prisonnier dans le midi et dans une prison plus salubre, le ministère se refuse à donner les ordres qu'on sollicite de lui, au nom de l'humanité et de la pitié. (*Courrier français*.)

— Avant-hier, dans la rue Vivienne, un homme réduit à peu près à l'état de squelette, conduisant par la main trois pauvres petits enfants et s'écriait avec amertume : « Trois enfants, monsieur, et pas de pain, pas d'ouvrage ! » La douleur de cet homme était affreuse à voir. Ses trois enfants n'avaient pas mangé hier. Ont-ils mangé aujourd'hui ?... Mangeront-ils demain ?

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 9 :

« Un affreux évènement est venu hier affliger notre ville : le tablier de la passerelle du Collège est tombé à 4 heures du soir, au moment où on en terminait l'épreuve.

» La passerelle venait d'être à peu près achevée, et on la chargeait de sable pour lui faire subir l'épreuve en pareil cas, quand tout d'un coup on entendit un horrible craquement, et on vit la passerelle tomber dans le Rhône.

» Une vingtaine d'ouvriers ont été entraînés, et ont disparu dans le fleuve avec le tablier du pont. Il serait impossible à ceux qui n'ont pas assisté, comme nous, à ce terrible spectacle de s'en faire une idée exacte. Pendant quelques instants, les malheureuses victimes de cette catastrophe ont surnagé, appelant à leur secours par des cris de détresse, et en élevant leurs bras au dessus de l'eau ; mais le plus grand nombre n'a pas tardé à disparaître. De nombreux batelets se sont aussitôt détachés des rives, se dirigeant à toutes rames vers le lieu de l'accident, ou s'élançant à la poursuite de ceux qui étaient emportés par le courant, et dont quelques-uns seulement n'ont pu être recueillis qu'en aval du pont Lafayette.

» Grâce aux secours empressés, au dévouement habituel et au courage des mariniers du Rhône, plusieurs de ces infortunés ont pu être sauvés ; mais un grand nombre n'a pu échapper aux suites de ce déplorable évènement : soit qu'ils se fussent blessés dans la chute qu'ils venaient de faire, soit que la température extrêmement basse des eaux du Rhône leur eût engourdi les membres, quelques-uns ont disparu sans qu'il ait été possible de les retrouver.

» Deux de ces malheureux ont eu le bonheur d'arriver sains et saufs sur un banc de gravier, situé au milieu du fleuve et où ils ont pu se maintenir jusqu'à ce que des barques, habilement dirigées, soient venues leur porter secours ; un autre a eu la force et le courage de lutter contre l'impétuosité des eaux et n'a pas tardé à aborder à la nage au dessus du quai de Retz ; un autre, enfin, a été trouvé cramponné à un bateau à laver, amarré en amont du pont Lafayette.

» Parmi ces malheureux, il en est un qui a été précipité sur l'enrochement de la pile occidentale, d'où il a été retiré dans un état affreux ; nous en avons vu un autre qui avait été jeté aussi sur les roches qui entourent la pile du côté des Brotteaux, et qui, quoique gravement blessé, avait eu la force de se relever et de s'appuyer contre la maçonnerie ; mais il était là, debout, immobile, muet, atterré, presque fou de stupeur.

» L'on assure que la moitié environ des ouvriers qui ont été entraînés par le tablier ont été sauvés ; mais l'on n'a encore, sur ce point, aucun renseignement bien positif, pas plus que sur le nombre exact de ceux qui se trouvaient sur le pont au moment de l'évènement. L'on affirme cependant qu'ils étaient une vingtaine environ. »

— Les Rothschild sont partout les rois de la finance et les accapareurs nés de tous les bons monopoles industriels. On écrit des bords du Rhin au *Moniteur belge* que les Rothschild de Francfort viennent de former avec le duc de Nassau une société de remorquage pour le transport des marchandises de Rotterdam à Francfort, d'où elles seraient di-

90 60, 100.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0\|0 compt. | 1er c. 121 05 | P. H. 121 20 | P. B. 121 » | dr c. 121 » | hier 121 50 |
| — fin cour. | 121 40 | 121 60 | 121 20 | 121 20 | 121 80 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0\|0 compt. | 84 75 | 84 85 | 84 65 | 84 65 | 85 15 |
| — fin cour. | 85 15 | 85 20 | 84 90 | 84 90 | 85 35 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFs S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFs le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | » » | » » | » » | 5 0\|0 Bge 1840 | 103 1\|2 | 103 3\|4 | H. » 1\|4 |
| 4 0\|0.... | 108 » | » » | » » | — Portugais. | 56 1\|4 | » »\|» | » » |
| O. de la V. | 1467 50 | » » | B. 2 50 | Esp. D. active | 33 »\|» | » » | H. » 1\|4 |
| B. de Fr. | 3285 » | » » | » » | 5 0\|0 Naples. | 98 50 | 98 25 | B. » 25 |
| C. L. 5000 | 5080 » | » » | B. 10 » | — Romain.. | 104 1\|2 | 104 »\|» | B. » 1\|2 |
| 4 — 1000 | 1100 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | B. 10 » |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 400 » | » » | B. 2 50 |
| 4 Can.... | 1275 » | » » | » » | Banq. belge. | 587 50 | 587 50 | H. 2 50 |

| CHEMINS DE FER | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 980 » | 982 50 | H. 2 50 | F. c. 990, 987 50. | H. 6 25 |
| V. R. Dr. | 460 » | 472 50 | H. 12 50 | — 472 50, 475, 472 50. | » » |
| — R. G. | 335 » | 357 50 | H. 17 50 | — 350 60, 356 25. | H. 8 75 |
| Orléans. | 1065 » | 1070 » | » » | — 1070, 1071 25, 1067 50. | B. 5 » |
| Strasb... | 292 50 | 292 50 | » » | — 292 50, 293 75. | B. 2 50 |
| Rouen.. | » » | » » | » » | — 1025, 1021 25. | B. 8 25 |
| Havre... | 791 25 | 785 » | » » | — 792 50, 787 50. | B. 7 50 |
| Marseill. | 920 » | 920 » | B. 5 » | — 922 50, 907 50. | B. 18 7 |
| Mulhous | » » | » » | » » | | » |

| LONDRES, 9 DÉC. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol..... 100 1\|8. | Av.... 85 20 | F. c. 85 30 d. un. 85 35, 85 70 d. 50 |
| Esp. act... 24 5\|8. | Ap..... 84 95. | F. p. 36 d. un. |
| Portug..... 56 »\|». | | |
| Mexic...... 34 1\|2. | Rep. fin c. F. pr. | F. c. 122, 121 80 d. 50. |
| Brésil...... »\|». | 3 0\|0, 25. 22 1\|2 | F. p. 122 70 d. 50. |
| 5 0\|0 Holl. 99 »\|». | 5 0\|0, 40. | |
| 2 1\|2 do. 61 »\|». | | |
| Rouen..... 39 3\|8. | Bons du trésor. | Orléans, 1085 d. 10 au 31. |
| Orléans... 41 1\|2. | 3 1\|4 à 5 mois. | Strasb., 296 25 d. 10. |

**MARCHANDISES.** — HUILE de colza disponible, 83,00 à 82,50 ; courant du mois, 84,50 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 84,50, à 85,00; 8 derniers, 86 50 à 00,00; 4 derniers, 87,00 à 87,50.

LILLE. — Colza, 76,00 à 00,00.

ESPRIT 3\|6. — Disponible, 95,00 à 96,00; courant du mois, 84,00 à 00,00; 4 prem. mois 1845, 83,00 à 84,00; 4 mois d'été, 81,00 à 82,00; 4 derniers mois, 80,00.

SAVON. — Disponible, 90 fr. les 100 kil.

SUIFS de place, de 53,50 à 51,50 les 50 kil. — De Russie, disponibles et à livrer, 55 fr. sans affaires.

*L'un des Gérants* : V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 12 décembre.

7 h. »\|» OPÉRA. —
7. h. 1\|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Marie. Ménage parisien.
7 h. »\|» ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 0\|0 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon.
7 h. »\|» ODÉON. — Christine.
6 h. 3\|4 VAUDEVILLE. — Liberté. Ange tutélaire. Misères. Clémence.
6 h. »\|» VARIÉTÉS. — Prem. de M. Lafleur. Chamboran. La Nuit. Gibou.
7 h. »\|» GYMNASE. — Iwan. Rébecca. Demoiselle à marier.
6 h. »\|» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. 2 Papas. Scandale.
6 h. »\|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de Saint-Tropez.
6 h. »\|» AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. »\|» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1\|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »\|» COMTE. — Augusta. Marin. Flageolet. Jeux.
6 h. »\|» FOLIES. — St-Nicolas. Premières armes.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 10 Décembre. | | | 11 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1396 q. | 03 k. | Arrivages | 296 q. | 72 k. |
| Ventes | 1859 | 99 | Ventes | 297 | 40 |
| Restant | 6027 | 46 | Restant | 6026 | 83 |
| Cours moyen | | 33.20 | Cours moyen | | 34,00 |
| Cours-taxe | | 32.82 | Cours-taxe | | 32,84 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 00 | q. 00 k. | 00 00 à 00 00 | Gr. | 00 q. 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re 000 | 00 | 00 00 à 00 00 | 1re 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e 000 | 00 | 00.00 à 00 00 | 2e 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e 00 | 00 | 00 00 à 00,00 | 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 00 | 00 | 00 00 à 00 00 | 4e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 1. 0000 | 00 | 00 00 à 00,00 | 0000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

**Issues.**

Son 6,50 à 6,75 les 325 litres. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulages 17,00 à 18,50 les ordinaires; 18,50 à 20,50 les fins.

**Cours des Céréales.** (par hect.).

PARIS. Halle du 11 décembre. — *Cours commercial*. Blés. Hausse de 50 c. sur la marchandise disponible, sans variation pour celle à livrer: choix 116 à 118 kil., 27,50 à 28,50. Picardie 115, 26,50 à 27,00; fermier 114 à 115, 26,50 à 27,50.

Les affaires ont été restreintes: peu d'offres; les difficultés des livraisons, par suite des canaux fermés et des mauvaises routes en sont les motifs. — Seigles 15,50 à 16,00 les 110 kil. Navigation interrompue.

Orges 15,00 à 15,50 les 92 à 93 kil. — Avoines (les 3 hect. dans Paris) 150 kil. 24,50 à 25,00; 145 kil. 23,50 à 24,00; 140 kil. 21,50 à 22,00.

SOISSONS, 7 décembre — Froment 1re 15,97; 2e 15,31; 3e 14,47. — Méteil 12,00 à 12,23. — Seigle 8,85 à 9,54. — Orge 9,00. — Avoine 5.62 à 5,80.

ARRAS, 7 décembre. — *Mercuriale officielle*: Froment 17,18. — Blé de fermier 16,52. — Méteil 14,95. — Seigle 10,68. — Escourgeon 11,20. — Avoine 5,35.

CAMBRAI, 7 décembre. — Froment 15,35. — Seigle 10,04. — Orge 10,00. — Avoine 5,79.

BERGUES, 9 décembre. — Froment 1re 19,05; 2e 17,66. — Seigle 12,55. — Orge nouvelle 11,57. — Avoine 0,00.

Le marché de ce jour était moins approvisionné que celui de la semaine dernière. Le prix du blé a haussé de 25 c. à l'hect.; le seigle de 1,09; l'orge de 14 c.; l'avoine de 35 c.

VALENCIENNES, 7 décembre. — *Cours officiel*. Froment 1re 18,30; 2e 17,50. — *Cours commercial*. — Froment 1re 18,50 à 19; 2e 17 à 18; 3e 16 à 16,75. — Seigle 10 à 10,50. — Orge 10 à 11,50. — Avoine 5,50 à 6,50.

Notre marché a été très faible aujourd'hui; la cause en est attribuée à la gelée, qui force les fermiers à effectuer leurs transports d'engrais pendant le beau temps et les empêche ainsi d'approvisionner la place. On espère que samedi prochain nous aurons un bon approvisionnement. Le froment s'est tenu ferme à 25 c. de hausse sur toutes les qualités. Les colzas et œillettes sont en hausse. Les autres prix ne sont que nominaux. Les farines ont haussé de 35 c. 1re 32,75; 2e 32; 3e 31; 4e 30.

METZ, 7 déc. — Froment 1re 14,60; 2e 13,02; 3e 10,50. — Orge 6,50. — Avoine 5,17 à 5,25.

DIJON, 7 déc. — Froment 16,50 à 18,25. — Méteil 12,75. — Seigle 11. — Orge 11 à 11,05. — Avoine 6,25 à 7,25. — Maïs 10.

**Fourrages** (par 500 kil.)

*Les prix pour Paris comprennent* [illegible] *d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin* [illegible] *pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 10 décembre*. — Foin 1re 48 à 50; 2e 45 à 46. — Paille de froment 1re 29 à 30; 2e 27 à 28.

*Marché Lafayette du 11 décembre*. — Foin 1re 48 à 52; 2e 42 à 46. — Paille de froment 1re 26 à 29; 2e 24 à 25. — Paille de seigle 1re 28 à 30; 2e 26 à 27. Marché assez fourni malgré les mauvais chemins. Vente assez facile et rapide.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 824 | 745 | 79 | 1 15 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 263 | 255 | 8 | 1 06 | » 92 | » 90 |
| Veaux..... | 175 | 165 | 10 | 1 14 | » 96 | » 78 |
| Moutons.. | 7857 | 6461 | 1396 | 1 32 | 1 10 | » 88 |

[illegible] *marché aux chevaux du 11 décembre*. — [illegible] chevaux de selle et de cabriolet, 14 vendus [illegible] à 800. — 115 de trait, 26 vendus [illegible] à 10. — 110 hors d'âge, 17 vendus 45 à [illegible] — 4 [illegible] dont 1 vendu 20.

STRASBOURG, 9 déc. — 65 bœufs amenés et vendus 1,20-1,12. Baisse de 0,4. Approvisionnement faible, vente active. On a abattu pendant la semaine 349 porcs 0,95. Baisse 0,01. — 224 veaux 1,20. — 172 moutons 1,20. — 27 taureaux 0,76 - 0,68. Baisse 0,04. — 16 vaches 1,08-0.96. — Baisse 0,03. *Suif cru* 0,90. *Cuirs verts* 0,84 à 0,92.

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 11 décembre*.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 22100 kil. | Bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,70 |
| 17485 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,70 |
| 5870 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,90 |
| 60880 | Porc frais | 1,02 | 0,98 | 0,94 |

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des 9, 10 et 11 décembre*.

*Beurre* (le kil.) En livres 1,40 à 2,40. — En mottes Isigny 1,40 à 4,80; de Gournay 1,50 à 2,70. — Petit beurre 1,34 à 1,62.

*OEufs* (le mille). — Du 9, 62 à 65. — Du 10, 55 à 85.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 45. — A la pie à à 15.

TIMBRE ROYAL

**Elle diminue son prix d'abonnement pour Paris : 40 fr. par an au lieu de 48 fr.**

**Le feuilleton quotidien de LA PRESSE réunit les noms les plus célèbres de l'époque.**

---

**LA PRESSE** a acquis, par des traités, le droit de publier, à l'exclusion de tous les autres journaux, et avant toute édition de librairie, les trente volumes dont les titres suivent :

**MÉMOIRES DE M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND ;**

**LES GIRONDINS,**
**CONFIDENCES** ou **MÉMOIRES,** } par **M. DE LAMARTINE.**

La publication de tous les autres ouvrages que feraient M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND et M. DE LAMARTINE est assurée à LA PRESSE par privilége.

**HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE, par M. LE GÉNÉRAL MONTHOLON,** compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur. Cet ouvrage, indépendamment de révélations curieuses sur les confidences et les pensées intimes de Napoléon, pendant les six longues années de sa captivité, doit contenir des pièces historiques du plus haut intérêt, restées en la possession du général Montholon.

---

## ONT COMMENCÉ A PARAITRE LE MARDI 3 DECEMBRE 1844 :

**LES PAYSANS,** scène de la vie de campagne, par **M. DE BALZAC.**

Ce livre, objet de soins, d'études et d'observations depuis plus de huit ans, est le plus considérable de tous ceux qu'ait résolu d'écrire l'auteur du PÈRE GORIOT, DE CÉSAR BIROTEAU, DE LA PEAU DE CHAGRIN, DU LYS DANS LA VALLÉE, D'EUGÉNIE GRANDET, DU MÉDECIN DE CAMPAGNE, etc. etc.

Puis viendront :

**LA REINE MARGOT,** roman en 4 volumes, par **M. ALEXANDRE DUMAS.** — Un traité assure à la *Presse* pour l'avenir, et de préférence à tout autre journal, la collaboration de l'auteur de *Pascal Bruno*, de *Sylvandire*, du *Capitaine Paul*, du *Chevalier d'Harmental*, des *Trois Mousquetaires*, etc., etc.

**LES NUITS DU PERE LACHAISE,** en plusieurs volumes, par **LÉON GOZLAN** ;

**VALCREUSE,** roman, par **M. JULES SANDEAU,** dont aucun journal quotidien n'avait jusqu'ici publié d'ouvrages ;

**LE DERNIER FANTOME,** par **M. MÉRY,** dont la collaboration continue à être exclusivement réservée à la *Presse*;

**SENANGE ET LUCINDE** ou **LES ROUÉS INNOCENS,** nouvelle, par **M. THÉOPHILE GAUTIER** ;

**LES MÉTAMORPHOSES DE LA FEMME,** par **M. SAINTINE,** seconde série des nouvelles précédemment publiées. — Un traité assure à la *Presse*, et de préférence à tout autre journal, la collaboration de l'auteur de *Picciola* ;

**LES MÉMOIRES D'UN MÉDECIN,** par **M. ALEXANDRE DUMAS** ;

**IMPRESSIONS DE VOYAGE DANS PARIS,** par **M. ALEXANDRE DUMAS** ;

**LA CROIX DE BERNY,** *roman steeple-chase*, par divers collaborateurs : MM. le **VICOMTE CHARLES DE LAUNAY, JULES SANDEAU, THÉOPHILE GAUTIER, MÉRY,** etc. — Ce titre, emprunté aux mœurs du jour, indique qu'il s'agit d'une lutte littéraire ; l'ouvrage, écrit par lettres, aura cela de neuf et de particulier qu'il sera l'œuvre commune d'autant d'auteurs qu'il y aura de personnages différemment mis en action. Pour compléter l'illusion, les lettres ne seront signées que des noms des personnages, et le lecteur ne sera mis dans le secret des rôles qu'après l'achèvement de cette curieuse publication.

**COURRIER DE PARIS,** par le **VICOMTE CHARLES DELAUNAY** ;

**COURRIER DE VERSAILLES,** par **Mme SOPHIE GAY** ;

**FEUILLETON DES THÉATRES** et articles d'art, par **M. THÉOPHILE GAUTIER** ;

**CRITIQUE LITTÉRAIRE,** par **UN INCONNU.**

Toutes ces collaborations élèvent la *Presse* à une hauteur littéraire qu'aucun journal n'avait jamais atteinte jusqu'ici, et à laquelle il n'est plus maintenant permis de prétendre. — CHATEAUBRIAND et LAMARTINE, deux des plus grandes gloires de l'époque, placent désormais le feuilleton de la *Presse* au dessus de toute comparaison.

---

Par l'augmentation de son format, et ses conditions d'abonnement, la *Presse* a l'avantage :

Sur les autres journaux, — **A FORMAT EGAL,** — de ne coûter, au lieu de 80 fr. que 48 et 40 fr.

Sur le *Siècle*, le *Constitutionnel*, etc., — **A PRIX ÉGAL,** — de donner une feuille presque **DOUBLE** des leurs, imprimée en **CARACTÈRES PLUS GROS** et par conséquent **PLUS LISIBLE,** et enfin de publier avec beaucoup plus d'étendue un feuilleton quotidien, le compte-rendu des chambres, les nouvelles et faits divers, les tribunaux, les nouvelles intérieures et étrangères, les bulletins de bourse et de commerce, etc., etc.

---

On s'abonne à Paris aux bureaux de la PRESSE, rue Saint-Georges, 16 ; dans les départemens, chez tous les Libraires, Directeurs des postes et Directeurs des Messageries ; à l'étranger, chez tous les Correspondans du journal et aux Offices des postes. On peut également adresser sa demande à l'administration du journal, en l'accompagnant d'un mandat à vue sur Paris.

**Condition de l'abonnement :**

| | Un an. | Six mois. | Trois mois | Un mois. |
|---|---|---|---|---|
| PARIS ET SEINE | 40 fr. | 22 fr. | 12 fr. | 5 fr. |
| DÉPARTEMENS | 48 | 26 | 14 | 6 |
| ÉTRANGER | 72 | 38 | 20 | 7 |

L'élévation de l'impôt qui pèse sur les journaux, 10 cent. par numéro (droits de timbre et de poste), soit 36 fr. par an, ne pouvait pas permettre de baisser le prix d'abonnement à 40 fr. *pour les départemens*, comme à Paris, où l'Administration fait faire la distribution par ses porteurs. Cependant, au moyen des sacrifices que les propriétaires de *la Presse* ont résolu de s'imposer, le prix a pu être maintenu, malgré l'augmentation considérable des frais d'un plus grand format, à 48 fr. *dans les départemens, pour les personnes qui s'abonneront* A L'ANNÉE.

---

Imprimerie de Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16.

4

culer la prime; c'est en quelque sorte la clef de voûte de tout le système. Eh bien! cette clef de voûte n'est qu'une ridicule fiction. Citons à l'appui de cette assertion les paroles des auteurs qui font autorité dans la jurisprudence des assurances.

« La somme assurée, soit qu'elle résulte implicitement des évaluations portées au contrat, ou de la fixation de la prime, n'est obligatoire que pour l'assuré, qui ne peut jamais rien réclamer au-delà de cette somme: elle ne l'est point pour l'assureur qui ne garantit que la valeur des objets assurés au moment du sinistre, ce qui peut toujours faire réduire le montant de l'assurance si il excède la valeur des objets assurés détruits par l'incendie.

» La somme assurée n'est donc pas plus que les évaluations une reconnaissance de la valeur des objets assurés; *ce n'est que la fixation du maximum*, jusqu'à concurrence duquel l'assureur consent à s'obliger. » (Emérigon, chap. 9, sect. 5, parag. 6.; Pardessus, Boudousquié, section 2, pag. 185.)

Cette disposition monstrueuse a été adoptée pour empêcher des actes plus monstrueux encore, que produit un système où assureurs et assurés ont un intérêt constant à se tromper les uns les autres.

Dans les institutions où les intérêts s'accordent, les lois sont inutiles; dans celles où ils sont opposés, le fatras législatif ne saurait remédier au mal. Les assurances en sont une preuve péremptoire: la législation qui les régit est tellement compliquée, obscure et amphigourique, que des hommes de loi spéciaux parviennent seuls à en débrouiller le grimoire. Et tout cet attirail de législation n'a été fait que pour tenir en bride les intérêts opposés que cette institution met en contact! Que l'on fasse chaque année le relevé des procès provenant des débats entre assureurs et assurés, et l'on verra si les lois peuvent quelque chose contre une combinaison mauvaise, et l'on verra s'il est dans la société une institution qui soit un sujet plus fécond en contestations et en chicanes.

Oui, le gouvernement rendrait un service immense à la société, à la morale publique, s'il supprimait d'un seul coup, comme il peut le faire, toute cette codification, tous ces procès et tous ces crimes, qui ne sont dus qu'aux vices du système actuel. Quel homme de sens et de bonne foi pourra jamais comprendre en vertu de quel principe de justice un acte où deux parties s'engagent réciproquement ne peut être obligatoire que pour l'une d'elles. Il faut avoir consacré de longues études au système actuel des assurances, et être bien convaincu de son absurdité, pour comprendre que cette clause, si injuste en principe, est cependant nécessaire dans ce système.

Il faudrait que chaque assuré eût suivi un cours de droit et fût en outre économiste profond, pour comprendre *à priori* comment il se fait qu'une compagnie, en assurant sa maison pour cent mille

[illegible] l'objet assuré.

La fixation de la somme assurée est tellement contraire à la saine raison, que les compagnies, à qui elle est indispensable, sont obligées d'insérer dans les conditions de la police que cette fixation ne signifie rien; c'est seulement un procédé pour calculer la prime, et pas autre chose. De plus, cette mesure entraîne d'énormes dépenses, et elle excite la convoitise des spéculateurs peu scrupuleux. Il est donc urgent de mettre de côté cette disposition, qui n'est qu'une fiction immorale, et de trouver un moyen de prélever la prime d'assurance sans prendre avec l'assuré l'engagement de lui rembourser une somme quelconque, car il lui suffira d'avoir la garantie que toutes les pertes réelles qu'il éprouvera lui seront remboursées. On évitera ainsi toute erreur, toute contestation, toute dépense inutile et tout incendie volontaire.

Le gouvernement est seul en position de réaliser cet important résultat; car lui seul peut se dispenser de l'évaluation des valeurs assurables; elles ne lui sont pas nécessaires pour établir le montant de la prime, puisqu'il peut la répartir entre les contribuables proportionnellement au revenu imposable et aux valeurs locatives de chacun, avec tout autant et même avec plus de justice que l'impôt.

*Du réglement des sinistres.*

Les sinistres, nous le répétons encore une fois, sont évalués aujourd'hui par les agents du gouvernement; mais, comme ces évaluations n'ont pour but qu'un dégrèvement d'impôt, sauf le cas particulier où le désastre peut être l'objet d'un secours, il importe peu qu'elles soient faites d'une manière très rigoureuse.

Si l'Etat avait la direction des assurances, il faudrait alors apporter dans l'évaluation des dommages, tout le soin et toute la rigueur possibles, et le mode suivi actuellement pourrait présenter quelques inconvénients, à moins qu'on n'y introduisît certaines modifications d'une grande utilité.

Les personnes les plus capables et les mieux en position d'apprécier les pertes occasionnées par les sinistres, sont celles qui habitent la localité. C'est donc parmi les habitants de la localité qu'on peut trouver les meilleurs juges; mais ils sont soumis en même temps à cet esprit de corps communal qui pourrait les rendre partiaux si l'on n'intéressait pas le corps communal lui-même à un réglement équitable des sinistres, si l'on n'établissait pas entre les habitants d'une même commune, une certaine solidarité qui les excite à faire une police sévère pour empêcher de criminelles spéculations, à se porter secours avec ardeur et promptitude pour diminuer l'importance du désastre.

On obtiendrait ce résultat en forçant la commune à s'imposer extraordinairement jusqu'à concurrence d'un vingtième, d'un quinzième ou d'un dixième de leur contribution pour assurance (maximum), selon que la moyenne des sinistres aurait dépassé d'un

[illegible] d'impôt, nécessiteraient au contraire un dégrèvement. Mais il serait oiseux de prévoir de semblables objections.

Un point plus important et qu'il est bon d'éclaircir pour éviter des complications ruineuses, est de fixer le minimum des pertes au dessous desquelles on n'aura point droit à un remboursement.

Ainsi, par exemple, on ne devrait point rembourser les pertes dont les frais d'expertise dépasseraient le montant de l'indemnité. La limite de cinquante francs nous semble répondre à toutes les exigences d'une sage économie.

Cette mesure diminuerait nécessairement le montant des sinistres que la contribution spéciale aurait pour but de couvrir en entier, et il en résulterait un excédant de recettes à la fin de chaque exercice. Comme cette mesure frapperait principalement les classes pauvres, on pourrait partager entre les communes cet excédant de recettes, et elles le répartiraient ensuite entre les sinistrés nécessiteux qui n'auraient point touché d'indemnité pour leurs pertes, trop minimes. On éviterait ainsi des dépenses d'expertise assez considérables, et l'on arriverait en définitive au même résultat. Les sinistres au dessous de 50 francs seraient évalués seulement par le maire de la commune et un expert; ils seraient remboursés avec les excédants de recette, moyennant la production d'un certificat délivré par le maire et constatant le peu de fortune du sinistré.

## Persécutions en Bulgarie.

Dans notre numéro du 26 septembre, nous avons constaté que les agents du gouvernement turc en Bulgarie avaient saisi et livré aux flammes des livres bulgares et grecs, recherché, persécuté exilé leurs auteurs, poursuivi par la confiscation, le bannissement et les supplices les personnes soupçonnées de se livrer à des études politiques ou morales. En rapportant ces faits, nous faisions observer que le firman qui ordonnait de pareilles persécutions, était en opposition flagrante avec l'esprit et la lettre du hatti-schérif de Gulhané.

Le *Journal de Constantinople*, dans ses numéros du 21 et du 26 octobre, a pris la peine d'écrire deux longs articles sur cette affaire; il nous reproche de croire trop légèrement à une *mystification*, et il se livre à une apologie brillante de l'administration de Rizza-Pacha. Le *Journal de Constantinople* fait appel à notre impartialité pour rectifier ce que nous aurions avancé d'*inexact* dans notre feuille du 26 septembre.

Nous aimons par-dessus tout l'exactitude et la vérité, et nous avons voulu nous assurer, par des informations plus précises et plus détaillées, si, en effet, dans cette circonstance, nous avions été induits en erreur. Or, nous affirmons de nouveau que les faits par nous constatés, sont de notoriété publique en Bulgarie. Nous avons vu des lettres émanées du pays même, qui font mention de la saisie et de la destruction des livres écrits en langue bulgare, du

(1) Voir les numéros des 25, 26 février, 29 novembre, 2 et 8 décembre.

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Le Renard (1).

(Suite.)

Type du renard. — Caractère du renardeau civilisé. — Relation oculaire d'un combat à outrance entre un jeune renard nommé Horace et un oiseau de proie. — Manière de chasser du renard. — Trait d'effronterie d'un renard. — Procédé simple et facile pour empoisonner les renards. — Mésaventure désagréable arrivée à un fonctionnaire public de la banlieue parisienne. — Le renard, objet d'une foule d'anathèmes. — Le renard de l'Écriture sainte. — Opinion d'Ezéchiel, d'Origène, d'Ovide, de Tite-Live, de Pausanias. — Rectification importante d'un texte de la Bible. — — L'Algérie sauvée de la peste par le secours des chacals. — Réponse sublime d'un procureur du bon temps. — Apostrophe foudroyante de Jésus-Christ à la société actuelle.

Le renard est donc le type du sournois et du tendeur de pièges. Le monde civilisé est rempli d'individus de ce type; on les rencontre surtout dans cette classe d'industriels qui se distingue par son uniforme de castorine fauve, et qui porte pour armure de tête la casquette de loutre. Ces gens-là sont même très flattés qu'on les dise de fins renards.

Du reste, le jeune renard s'habitue facilement aux figures et aux êtres de la maison dans laquelle il a été élevé. Ce qu'il paraît priser le plus dans nos institutions, c'est la régularité des repas. Je ne connais pas de chronomètre Breguet capable d'indiquer l'*heure militaire* d'un dîner avec la même ponctualité que l'estomac du renard. On a vu des renards qui avaient repris leur liberté d'eux-mêmes, revenir dans les mauvais jours, après trois mois d'absence, à la ferme où ils avaient vécu, et toujours, notez bien, à l'heure du repas.

J'étais propriétaire d'un très jeune renard, il y a bien long-temps, un insigne farceur, capable de rendre quatre-vingts points sur cent à un munitionnaire général, en matière d'accaparement de comestibles. C'était une de nos consolations de l'étude du latin et du grec, à mes jeunes condisciples et à moi. Les applaudissements prodigués à ses bons tours avec trop de complaisance peut-être, et l'enivrement du succès avaient réussi à développer outre mesure l'essor de son naturel cauteleux. Ma mère, responsable, aux termes du Code civil, des faits et gestes de mon renard, affirmait quelquefois tout bas qu'elle eût pu acheter un cheval avec le montant des indemnités que lui avait coûtées la bête scélérate, indemnités de volailles, de marmites désossées et de lapins de chou. La tête de l'animal fut enfin mise à prix; mais qui eût osé se charger d'attacher le grelot, nous présents? Un milan courageux ne craignit pas de tenter l'entreprise. C'était un oiseau redoutable, la terreur des chiens caniches et des chats du pays, fier de cinquante victoires. Il demanda le champ clos contre le renard, et la lice s'ouvrit de mon consentement. La première attaque fut terrible. Interdit, effrayé par l'impétuosité de l'agresseur, la bête à quatre pattes lâcha pied honteusement et fut chercher une retraite dans le coin le plus obscur de la cuisine, théâtre du combat. Alors, le milan victorieux se campa fièrement sur la croupe de son ennemi aux abois, déchiquetant à grands coups de bec cette partie insensible et fourrée du corps de son adversaire, la seule, d'ailleurs, que celui-ci offrît à ses outrages; puis, enfin, saturé de son triomphe et des applaudissements du public, l'oiseau vint se percher sur le dos d'une chaise basse, où il ne tarda pas à se pelotonner et à s'assoupir, dans l'attitude de la buse repue. Et les théories de marcher leur train parmi les spectateurs, relativement à la supériorité des carnivores ailés sur les carnivores à quatre pattes, et la discussion de s'échauffer pour et contre, si bien que l'assemblée tout entière avait perdu de vue les combattants, au moment où un cri d'effroyable douleur fit retentir soudain les échos de l'enceinte. On se retourne, on regarde... Spectacle déchirant... le milan gisait sur l'arène, battant les airs de son dernier coup d'aile et contractant ses serres dans une suprême convulsion d'agonie... Comment le coup de mort avait été porté, je pouvais seul le dire. C'était une feinte renouvelée du fameux combat des Horaces et des Curiaces. Le renard avait fui pour que l'oiseau s'attachât à sa poursuite et épuisât ses forces contre le bouclier rembourré de sa croupe. Aussitôt que l'oiseau fatigué eut renoncé à combattre et se fut perché sur le dossier de la chaise, dans la pose insolente du triomphateur insoucieux, la bête rusée avait tourné la tête, jugé la position et calculé la distance; puis, s'élançant d'un bond terrible que nul n'avait prévu, que personne n'entendit, elle avait engueulé le milan endormi et l'avait percé d'outre en outre, d'un coup de dent unique. C'avait été l'affaire d'une seconde. Quand les regards cherchèrent le meurtrier, on l'aperçut sous l'évier de la place, dans l'attitude d'un être complètement étranger à la scène tragique qui venait de se passer, et prosaïquement occupé à mâcher la besogne à la servante, en essuyant des assiettes. Comme nous étions très forts en ce temps-là sur le *De viris*, un nom de livre que nous prenions pour un nom d'homme, ainsi que le *Selectæ profanis*, nous baptisâmes le héros de l'aventure de l'illustre nom d'Horace. L'infortuné ne jouit pas long-temps de notre admiration et de sa gloire. Emporté par une hallucination étrange que produisit sur lui l'aspect de la première neige, il s'enfuit à travers les plaines, sans prendre la précaution de se débarrasser préalablement du collier à grelot dont il était orné, et périt à quelques jours de là, sous le plomb d'un braconnier.

Le renard fait la guerre à tous les animaux plus faibles que lui. C'est le fléau de la basse-cour et de la garenne; il lève sur la race du lièvre un épouvantable tribut; il attaque avec succès les faons de la chevrette et de la biche. Dans les jours de misère, il se rabat sur les mulots et les [illegible]cines; il est moins friand de raisin qu'on ne le dit; mais tout ce qu'il peut dérober à l'homme a pour lui un charme de saveur tout particulier: c'est *pain-béni*, pour me servir de l'expression des concussionnaires qui volent les deniers de l'Etat. Le renard ne s'associe pas pour le vol avec les larrons de son espèce; il préfère travailler pour son compte et garder ses bonnes aubaines pour lui seul, quand l'aide d'un complice ne lui est pas indispensable. Ce n'est que pour le cas de chasse, et pour celle du lièvre, notamment, qu'il a recours au procédé d'association. Tant que l'affût lui paraît préférable au courre, il s'en tient à l'affût. C'est le mode de chasse qu'il pratique le plus fréquemment à l'égard du lapin, gibier facile à surprendre au sortir du terrier, en se masquant d'un tronc d'arbre, d'un buisson de charmille ou d'un bouquet de ronces. L'été, lorsque les blés sont grands, il ne craint pas de se hasarder en plein jour dans la campagne où il surprend les levrauts au gîte, ou les perdrix et les cailles sur leurs nids. Il n'est pas rare que le renard, qui vient guetter un lièvre à la sortie ou à la rentré, trouve la place occupée par un braconnier et *vice versâ*. Le braconnier né railleur, ne manque pas de dire en ce cas: il m'est arrivé ce soir ou ce matin un grand malheur: nous étions deux à l'affût pour le même lièvre, j'ai tué mon camarade.

Pour chasser le lièvre à courre, le renard s'y prend de la même manière que le chien et le loup pour forcer la grande bête. On connaît la passée d'un lièvre; un renard, deux renards vont se poster sur la voie, aux endroits les plus favorables pour la surprise. Ceux-ci sont chargés de happer l'animal au passage; un autre se charge de le mener à voix et d'indiquer la direction qu'il suit. Quand le lanceur est fatigué de courir, l'un des affûteurs postés en embuscade le reprend et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'animal soit happé, ou forcé ou manqué; mais les renards n'attaquent guère les grands lièvres qu'à défaut de levrauts. Les jappements aigus qu'on entend de tous côtés la nuit, dans les pays infestés de renards, et qui ressemblent assez à des aboiements de roquets, annoncent des renards en chasse. J'ai souvent entendu raconter l'histoire ou le conte de ce renard qui, après avoir reproché amèrement à son camarade de chasse d'avoir manqué le lièvre, répète devant lui le saut qu'il fallait faire, et paraît ne pas pouvoir comprendre qu'on soit si maladroit...

Un trait de cette adresse du renard, en même temps que de son effronterie. Un soir que nous revenions de la chasse au sanglier à la neige, un lièvre part devant nous dans la plaine et se dirige vers le bois; quelques-uns de nos chiens l'aperçoivent et le poussent. Mais le lièvre a eu à peine le temps de gagner le buisson, que nous l'entendons jeter son cri de détresse. Je m'imagine qu'un de nos chiens le tient, ou qu'il s'est pris à quelque piège; je m'élance de toute la vitesse de mes jarrets, pour m'en emparer avant que les chiens soient arrivés et le dévorent. Mais en [illegible] autre; le lièvre continue de crier, mais sa voix s'éloigne [illegible] m'approche. Curieux d'avoir la clef de l'énigme, je re[illegible] pour gagner une jeune taille voisine où il faut que l'animal [illegible] le mystère s'éclaircisse. Qu'aperçois-je? un renard qui dé[illegible] vingt pas de moi, traînant le malheureux lièvre à la remorque [illegible] gêné dans sa marche, comme on pense, par un pareil fardeau.

(1) Voyez le numéro d'hier.

raine est que les lois qui sauvegardent la vie, l'honneur et les biens de mes sujets soient fidèlement observées. » Nous n'élevons aucun doute sur la sincérité des intentions manifestées par ces paroles; nous n'élevons aucun doute non plus sur les bons désirs du ministre qui s'est chargé de les réaliser. Mais, en présence des faits qui se sont passés en Bulgarie, peut-on s'empêcher de reconnaître que l'œuvre de cette réalisation est encore bien peu avancée ?

Certes, s'il est une province dans l'empire ottoman qui mérite surtout d'être traitée d'après les principes d'humanité et de justice professés à la face du monde par le sultan Abdul-Medjid, c'est la Bulgarie. La famille bulgare est infatigable dans ses travaux agricoles ; elle économise ; elle amasse ; et pour qui ? Le fruit de ses sueurs ne va-t-il pas à Constantinople ? Malgré ses labeurs, le Bulgare ne reste-t-il pas toujours pauvre ? Les agents de l'autorité civile et ecclésiastique laissent-ils autre chose au malheureux cultivateur bulgare qu'un peu de pain et quelques haillons ? Le *Journal de Constantinople* affirme que le gouvernement turc veut que chaque province conserve sa nationalité ; eh bien ! la Bulgarie, une des provinces les plus utiles de l'Empire, que demande-t-elle ? elle demande qu'on ne lui arrache pas le pain du corps et celui de l'âme. Un père ne refuse jamais l'un et l'autre à ses enfants.

### Rupture de la passerelle du collége à Lyon.

Depuis plusieurs années les ingénieurs sacrifient volontiers la solidité à l'élégance dans la construction des ponts. Le principe adopté par la nouvelle école se formule ainsi : créer une œuvre architectonique avec le moins de matériaux possible. Certes, nous sommes loin de répudier théoriquement ce principe, mais si nous croyons que l'art en architecture arrivera à atteindre le but supérieur d'obtenir avec le moins de matériaux possible le plus grand effet utile, nous croyons que ce n'est pas par des tâtonnements qu'on y arrivera, mais bien par des études plus complètes sur les forces que développent et qu'exercent les matériaux de construction mis en rapport les uns avec les autres. Ces études théoriques et pratiques sont loin encore d'avoir été faites. Aussi, croyons-nous que les administrations supérieures devraient empêcher l'exécution de projets d'une hardiesse par trop téméraire. Ces essais intempestifs amènent presque toujours de grandes pertes de capitaux et n'occasionnent que trop souvent des accidents funestes.

La ville de Lyon vient de fournir un nouvel exemple de ce déplorable résultat : la nouvelle passerelle du *Collége* n'a pas pu résister à l'épreuve qu'on vient de lui faire subir, et le tablier de ce pont, précipité dans le Rhône, entraînant dans sa chute une vingtaine d'ouvriers, qui ont été ou engloutis par le fleuve, ou dangereusement blessés, a causé une catastrophe terrible. Espérons qu'une enquête ne se fera pas attendre.

ser à la loi de dotation du culte et du clergé qui sera discutée incessamment.

L'autorisation demandée par le gouvernement d'établir des lois organiques a été accordée unanimement par 161 députés présents. L'opposition n'avait pas attendu le vote pour quitter la salle.

Le conseil de guerre a condamné à mort le colonel Rengifo, l'ex-capitaine Garcia et le chirurgien major Arilla, et à plus ou moins d'années de galères plusieurs de leurs complices. Un petit nombre seulement a été acquitté. Parmi les contumaces, M. Cordero a été condamné à mort ainsi que son domestique. Les colonels Gandara et Cordero ont été condamnés, le premier à huit ans de galères, le second à huit ans d'exil.

La vigilance est grande sur les côtes de Cadix, car le bruit y court qu'Espartero s'approche. Un steamer suspect, dont on n'a pu reconnaître le pavillon, a passé le 1er devant le port, se dirigeant vers Gibraltar.

Voici les noms et qualités des individus fusillés à Logroño le 26 et le 30 novembre, comme ayant pris part à la révolte de Zurbano :

Benito Zurbano, chef d'escadron de cavalerie ; Fulgencio Zurbano, lieutenant de la même arme ; Juan Martin, aubergiste ; José Baltanes, capitaine ; Francisco Hervias, propriétaire à Ezcaray ; Juan Arandia, homme d'affaires de Zurbano ; Joaquin Eguivar, domestique de ce dernier.

Pendant l'exécution des derniers, un boulanger s'étant écrié : Quel dommage ! fut saisi par un adjudant de place, condamné à recevoir vingt-cinq coups de plat de sabre et jeté dans un cachot où il est encore.

### Guerre civile en Suisse.

On écrit de Zurich en date du 9 : « Par suite des évènements dont la ville de Lucerne est en ce moment le théâtre, le conseil d'Etat a convoqué le grand conseil pour le 11 et a résolu d'appeler à son secours plusieurs bataillons d'infanterie, quelques escadrons de cavalerie et des batteries d'artillerie, qui arriveront demain. Il est question de demander au vorort si, dans les circonstances actuelles, il ne conviendrait pas de convoquer une diète extraordinaire.

» On annonce de Berne, en date du 8, que, par suite d'un combat sanglant qui a eu lieu la nuit précédente à Villesau, les volontaires d'Argovie, de Berne et de Soleure, ont franchi en masse la frontière. Les étudiants les suivent. On a retiré l'ordre qui suspendait le départ des troupes. Fribourg a demandé le passage pour ses forces qui se proposaient d'aller défendre la cause des Jésuites ; il a été refusé.

» Le même jour, entre 5 et 6 heures du matin, une patrouille, parcourant les rues de Lucerne, a rencontré sur la place du Moulin une troupe de libéraux. Quinze coups de fusil ont été échangés : un ou deux soldats ont été blessés. Dans l'intérieur des maisons, l'effervescence était grande ; elle transpirait moins au dehors, le gouvernement se tenait sur ses gar-

rine ont donné une pièce de théâtre (à laquelle le gouverneur a assisté), où le caractère des marins anglais et principalement celui de sir Charles Napier, est rendu ridicule et méprisable. Ils font de sir Charles Napier, un canard, un fou, un polisson (rogue).

» Les missionnaires sont devenus tout-à-fait inutiles ici, puisqu'il n'y a plus de naturels devant qui ils puissent prêcher. Le gouverneur a mis en liberté, il y a peu de temps, quelques prisonniers, et il l'a fait très publiquement, car on avait fait une sorte de théâtre pour cela. Cette libération est due à l'intercession des prêtres catholiques-romains, tandis que le véritable missionnaire de ces prisonniers avait en vain intercédé pour eux.

» Comme on l'a déjà dit, le gouverneur est dans l'usage d'amuser les messieurs et les officiers qui dînent avec lui, en réunissant devant sa maison (ancienne résidence de la reine Pomaré), des jeunes filles du pays, qui exécutent des danses obscènes pour l'agrément de la compagnie. Au moment où j'écris il n'y a pas une seule femme honnête dans la ville, et c'est à peine s'il y est resté un Taïtien. Ils sont tous partis pour le camp taïtien. Il y a dans les casernes une salle de spectacle appartenant aux officiers : toutes les nuits, il s'y passe toutes sortes d'orgies. Taïti est démoralisée de fond en comble.

» Notre pauvre amie, la reine, est toujours avec nous ; elle désire vivement être mise sur le même pied que le roi des îles Sandwich. Vous verrez le compte-rendu de la soumission de quelques chefs, qui seraient venus auprès du gouverneur Bruat reconnaître Louis-Philippe. Ils ont déclaré depuis qu'ils avaient agi par intimidation. Pomaré a reçu d'Eimeo une lettre. On lui dit que l'île entière lui est dévouée, à l'exception de trois chefs gagnés par les Français. Le dernier message expédié du camp taïtien, disait qu'ils sont décidés à combattre jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux hommes sur pied. »

### Algérie.

La colonne active aux ordres de M. le maréchal-de-camp Cavaignac, qui était en cours d'opération dans le sud de l'Algérie, et qui, le 15, se trouvait à une vingtaine de lieues de Tlemcen, est parvenue à compléter la soumission de diverses fractions de tribu, auxquelles elle a donné une organisation. Ainsi, à l'instant même où le général Korte, avec la brigade sous ses ordres, obtenait de brillants résultats contre les Ouled-Ali-Ben-Hamel, fraction des Hougades, le général Cavaignac consolidait notre influence au sud de Tlemcen. (*Moniteur Parisien.*)

### REVUE DES JOURNAUX DU 18 DÉCEMBRE 1844.

— L'*Océanie*, journal de Taïti, a apporté une nouvelle qui a grandement surpris tout le monde. M. Guizot accepte pour la France le protectorat des îles Wallis et Fontana, frivole acquisition de territoires, fer

---

Tant d'impudence méritait châtiment ; le coupable ne l'attendit pas une seconde. L'effronté avait bien eu l'audace d'*accourir*, sur la voix des chiens, à la rencontre du lièvre et de le leur enlever à leur barbe, à moins de trois cents mètres du lancer !

Je l'ai déjà écrit ; le renard, si rusé quand il chasse pour son compte, ne sait pas se défendre contre les chiens courants, pas mieux que les boulangers prévaricateurs devant le juge de paix. C'est le renard qui, dans les battues, arrive le premier sous votre fusil, à la voix des traqueurs ; il ne rebrousse pas comme le sanglier, le loup et le chevreuil. On le prend facilement à tous les piéges, au rejet, au traquenard ; on l'empoisonne avec les gobes, boulettes assaisonnées de noix vomique. Je conseille pour ce procédé l'emploi de la taupe saturée de strychnine. Le renard étant le seul animal qui dévore la taupe morte, on ne risque pas, comme avec les autres gobes, d'empoisonner les chiens. Il arrive quelquefois que le renard pris au piége, s'ampute courageusement la patte prisonnière et se sauve sur les trois qui lui restent. La *Maison rustique* veut que pour éviter ce désagrément, on attache le traquenard à une pierre que le renard puisse traîner après lui jusqu'à une certaine distance, attendu que cette opération *l'amuse*, dit le livre naïf, et éloigne de son esprit toute idée de suicide.

C'est une mauvaise bête que le renard, et qui a la vie dure et la dent venimeuse. Ne lui mettez pas le pied sur la gorge avant de vous être bien assuré auparavant qu'il est parfaitement mort. Plus d'un chasseur imprudent a été victime des airs de trépassé qu'il se donne, pour ruser jusque dans le sein de la tombe. J'ai peur que la métaphore ne soit un peu forcée. Il y a quelques années que des bûcherons avaient déterré un renard à la fosse Bazin, une gorge escarpée des collines de Fontenay-aux-Roses. L'animal avait été assommé au sortir de son repaire et gisait sur le sol, ne donnant plus signe de vie. Le garde-champêtre, qui avait assisté à l'exécution, s'étant avisé de lui plonger dans le flanc son arme redoutable, voilà aussitôt notre renard piqué au vif, qui se réveille de sa feinte léthargie, et détale aux yeux des spectateurs ébahis, emportant avec lui le sabre qui l'a blessé. Le fonctionnaire public en fut pour son insigne.

J'ai entendu dire par beaucoup d'écrivains, que le renard avait souvent recours à ce dernier stratagème quand la faim le pressait ; qu'il faisait le mort pour attirer à sa portée les corneilles et les autres oiseaux de proie qui vivent de charognes. Je crois tout du renard, qui s'approprie le terrier du blaireau par des moyens odieux que la délicatesse de l'odorat réprouve, et dont l'existence entière n'est qu'une longue série de rapines, d'escroqueries et de meurtres d'enfants nouveau-nés.

Aussi, cette maudite engeance dont l'histoire politique est si noire de crimes, a-t-elle provoqué de toutes parts et depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'anathème des générations. Le renard de l'Ecriture sainte se distingue par trois qualités principales qui sont : voracité insatiable, fourberie, cruauté. C'est pourquoi saint Luc l'Evangéliste représente sous l'emblème du renard Hérode, tétrarque de Judée. Un détracteur forcené de la Grande-Bretagne, un anglophobe, comme on les appelle, dirait qu'il y a aussi de l'Anglais là-dedans, sauf les griffes du léopard, qui manquent ici pour compléter la ressemblance. Les livres saints reprochent encore au renard de ne cultiver d'autre amitié parmi les bêtes que celle du serpent, ami des sombres cavernes comme lui. Je traduis le texte mot à mot.

Ezéchiel, qui n'était pas, au dire de la Bible, un gastrosophe de haut titre, Ezéchiel et le Cantique des Cantiques assimilent les faux prophètes aux renards. Origène et les autres Pères de l'Eglise vont plus loin ; ils affirment positivement que la fourrure du renard sert d'enveloppe au démon, et la tradition se perpétue jusque dans le moyen-âge. Elle se reproduit dans les légendes démoniaques de nos pères ; elle s'incruste en mythes vivants dans les pierres de nos cathédrales. On peut voir dans les stalles du chœur de la curieuse église de Cuiseaux (Saône-et-Loire), Satan sous la forme d'un renard, éteignant d'un souffle impur la flamme de l'Esprit saint. Le livre des *Juges*, les *Fastes* d'Ovide, Tite-Live, l'histoire sacrée comme la profane, mentionnent l'emploi du renard comme stratagème de guerre. Un grand nombre d'écrivains incrédules et sceptiques ont paru révoquer en doute la véracité de l'histoire des trois cents renards accouplés deux à deux et munis de torches à l'arrière, avec lesquels le valeureux Samson fit tant de mal aux moissons des Philistins. On se récrie sur la difficulté de réunir une telle quantité de renards et de leur attacher simultanément tant de mèches incendiaires à la queue ; mais j'arrive à la justification de la version hébraïque en commençant par signaler une confusion du texte, confusion que j'ai déjà relevée dans un autre recueil, à propos des pourceaux dont il est si souvent question dans l'Evangile. Il est évident pour moi qu'il faut toujours lire *sanglier* et *chacal*, là où les livres saints disent *pourceau* et *renard*, attendu que le chacal et le sanglier sont aussi communs dans la Judée et dans l'Asie-Mineure que les porcs et les renards y sont rares, et, encore, parce que les renards ne vivent pas en troupes comme les chacals, et parce que la loi de Moïse prohibait l'élève du pourceau comme la loi de Mahomet. Avec cette simple rectification, l'histoire de Samson s'explique le plus aisément du monde, comme toutes les histoires des possédés de l'Evangile, et la véracité des Saintes Ecritures est sauvée. Pour qui a vu l'Egypte et l'Asie-Mineure, ou seulement l'Algérie, ce n'est pas la mer à boire assurément que de réunir, Dieu aidant, quelques centaines de chacals. Dans l'hiver de 1841, à Boufarik, j'avais prié trois de mes administrés de me procurer quelques peaux de chacal pour m'en faire des tapis ; ils m'en apportèrent deux douzaines chacun au bout de trois semaines. Il y a plus, je tiens que, sans les chacals, l'Algérie eût été dévastée dix fois déjà depuis notre occupation par la peste, et cela, grâce aux innombrables décès de bœufs et de mulets provoqués par la négligence de l'administration militaire. En février 1842, le seul troupeau de Boufarik, troupeau du gouvernement, livra aux chacals de la Mitidja, en huit jours, plus de cent cadavres de bœufs d'Espagne et de Sicile, des bêtes gigantesques. Le neuvième jour, il n'en restait plus que les os. Elien rapporte aussi que, de son temps, les renards (lisez chacals) étaient si communs dans les contrées voisines de la mer Caspienne, qu'on les rencontrait par bandes dans les rues des cités, où la présence des hommes ne les intimidait pas. Or, ces habitudes familières sont dans le caractère du chacal et non dans celui du renard. La version d'Elien est toute en faveur de ma thèse. Mais, renard ou chacal, toujours est-il que toutes les fois qu'il s'agit de faire un mauvais coup, la vilaine bête est là. L'antiquité l'a même accusée d'aimer la chair humaine, et Pausanias a cité un fait à l'appui de cette accusation, l'histoire du Messénien Aristomène qui s'échappa des oubliettes où il avait été jeté par les Lacédémoniens, au moyen d'un conduit souterrain que les renards *avaient creusé pour venir manger les cadavres des oubliés.* La faim est mauvaise conseillère, j'en conviens, mais je n'ai par devers moi aucun fait authentique moderne qui justifie l'imputation ci-dessus.

On sait enfin que les fabulistes ont fait abus de l'analogie du renard, affublant de sa robe le flatteur, le parasite, le gourmand, le marchand d'amulettes, le fripon, le plaideur, l'orateur politique. Ils ont usé le costume à force de le prêter aux procureurs (avoués d'aujourd'hui). Vous connaissez la réponse sublime de l'un de ces interprètes-jurés du Code. Retiré de la chicane, où il avait laissé un nom illustre, avec une fortune honorable acquise en dix ans d'exercice, on le félicitait un jour sur son rare talent à embrouiller les causes et à éterniser les procès. — « Plût à Dieu, répondit-il, que j'eusse à recommencer ma carrière ! comme je m'y prendrais autrement ! — Et comment cela ? s'exclama l'interlocuteur étonné, et désireux de s'instruire. — Eh ! parbleu ! en me faisant honnête homme... il y a si peu de concurrents... » Je n'ai pas besoin de dire que la réponse ci-dessus remonte au temps passé.

Et maintenant que vous savez les raisons de ma haine et de mes mépris contre la bête favorite des veneurs d'Albion, écoutez la parole du Christ (Evangiles selon saint Luc, chap. 9, v. 58 ; saint Mathieu, chap. 8, v. 19) :

« *Vulpes foveas habent et volucres cœli nidos, at Filius Hominis non habet ubi caput reclinet !* »

« Les renards ont leurs terriers, et les oiseaux du ciel leurs nids ; mais le Fils de l'Homme n'a pas une place où reposer sa tête ! »

Ainsi parlait le Christ aux puissants de la terre, il y a dix-huit siècles, reprochant à la société antique son égoïsme et son inhumanité. Depuis ce temps, la parole libératrice du Fils de Dieu s'est répandue sur le monde, et le dogme de la charité chrétienne n'a pas manqué d'apôtres ni de martyrs ; mais, vainement ces apôtres ont prêché la justice, l'égalité et l'amour du prochain par tous les coins du globe, les renards ont encore pour l'hiver une fourrure et une retraite chaude, les oiseaux du ciel leurs nids ; le Fils de l'Homme seul, le prolétaire infortuné, n'a pas d'asile où reposer sa tête !

Et le pouvoir est encore aux mains des Pharisiens et des Scribes, comme il y a dix-huit siècles ; et les marchands tiennent boutique dans le Temple, et les fils de ceux qui ont mis le Christ sur la croix se raillent toujours aussi insolemment des dogmes de la charité chrétienne, et tous les jours ils dénoncent à César, comme factieux et impies, les disciples véritables du Christ, qui réclament pour l'homme le droit de vivre. Demandez un peu aux Pharisiens du *Globe*, feuille *catholique*, entret enue par des *protestants*, et rédigée par des *Juifs*, qui défend l'esclavage et M. Buloz l'Allobroge (1) dans ses moments perdus.

A. TOUSSENEL.

(1) Savoyard.

## Faits divers.

— Aujourd'hui, à une heure, le conseil des ministres s'est réuni aux Tuileries, sous la présidence du roi.

— S. A. R. le prince de Joinville est arrivé aux Tuileries ce matin à neuf heures.

— Le roi et la reine des Belges sont attendus à Paris pour l'arrivée de M. le duc et de Mme la duchesse d'Aumale.

— Toutes les chambres de la cour royale réunies ont délibéré à huis-clos sur le choix à faire des journaux auxquels resteraient attribuées les annonces judiciaires; les journaux désignés sont: la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit* (*Bulletin des Tribunaux*) et les *Petites-Affiches*. (*Messager*.)

— C'est au pavillon de Flore que vont être logés M. le duc et Mme la duchesse d'Aumale. Le rez-de-chaussée est occupé par Mme Adélaïde, sœur du roi, le premier étage par M. le prince et Mme la princesse de Joinville, le deuxième est préparé pour recevoir le troisième fils de Louis-Philippe et sa jeune épouse.

— On dit que le château d'Ecouen va devenir la maison de plaisance du duc et de la duchesse d'Aumale. Des ouvriers et des artistes sont occupés en ce moment à y faire de grandes réparations.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 9 décembre, M. Planche, conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'Université, est nommé conservateur de cette bibliothèque, en remplacement de M. Burnouf, décédé.

Par un autre arrêté de la même date, M. Lebas, membre des inscriptions et belles-lettres, maître des Conférences à l'École normale, est nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'Université, en remplacement de M. Planche, appelé aux fonctions de conservateur.

— L'ordonnance portant organisation du ministère de l'agriculture et du commerce a été soumise à la signature du roi, il y a déjà plusieurs jours. Peut-être même est-elle signée au moment où nous écrivons. Elle ne peut donc pas tarder à paraître au *Moniteur*, conformément au vœu de la loi de finances de 1843. Les dispositions de cette ordonnance sont, en général, conformes à celles de l'ordonnance constitutive du ministère de la guerre, qui a reçu, au commencement de cette année, l'adhésion expresse de la commission du budget. Ainsi, le ministre du commerce aura régularisé sa situation dans le délai de rigueur. En sera-t-il de même de tous les autres départements ministériels? Jusqu'à ce jour, celui de la guerre et celui des affaires étrangères ont seuls accompli les modifications prescrites. Ailleurs, on parle beaucoup de travaux préliminaires, et cependant on ne prend aucune décision. Peut-être en viendra-t-on enfin à comprendre qu'une ordonnance générale, préparée par une commission choisie dans tous les ministères, est le seul moyen de résoudre la question d'une manière large, rationnelle et définitive? (*Revue de Paris*.)

— Pour remplacer le *Groenland*, perdu d'une manière si fatale sur la côte d'Afrique, on va construire une frégate à vapeur de premier rang, qui s'appellera le *Mogador*. Ce bâtiment, dont les proportions seront immenses, pour lequel on profitera de toutes les améliorations que l'expérience a signalées, et qui sera un des plus beaux de notre marine, entrera en construction au printemps prochain.

— Le conseil municipal de Paris vient de prendre, sur la proposition de M. le préfet de la Seine, une grave décision: à partir du 1er janvier 1845, il sera exigé des compagnies d'éclairage au gaz, au profit de la ville de Paris, un droit de location pour les conduites qu'elles ont placées et qu'elles placeront, avec l'autorisation administrative sous les voies publiques de la ville.

Ce droit sera fixé par mètre de conduite et par an, suivant quatre zônes déterminées, et aux prix de 2 fr. par mètre pour la zône centrale; 1 fr. 50 c. pour la zône circulaire; 1 fr. pour la troisième et 50 c. pour la dernière.

Il sera fait remise du droit de location pour les conduites posées plus particulièrement pour l'éclairage public, dans les rues où il n'existerait pas un bec d'éclairage particulier sur cinq mètres de conduites principales. Les compagnies seront admises à souscrire des abonnements temporaires pour le paiement des droits par elles dus. C'est d'après les lois du 11 frimaire an VII et du 10 juillet 1837, concernant les recettes communales, que l'administration municipale de la ville de Paris se prétend fondée pour établir ce nouvel impôt, dont le produit, qui sera affecté à la caisse communale, est évalué à environ quatre à cinq cent mille francs par année.

— M. le baron Félix Bonnaire, ancien préfet de l'Empire, vient de mourir dans le département du Cher.

— La foule est attirée depuis quelques jours dans la galerie d'Orléans par un simple effet d'optique produit par la neige dont son immense vitrage est couvert; il en résulte un clair-obscur nacré du plus charmant effet.

— L'immense galerie de peinture du Louvre, qui a environ 200 mètres de longueur, et dont les murs sont littéralement couverts des chefs-d'œuvre des grands maîtres, semble être, en ce moment, le rendez-vous de tous les artistes du globe. Prussiens, Hollandais, Russes, Autrichiens, Anglais, Français, Américains, Grecs, Turcs, Belges, Espagnols, Allemands, Suédois, etc.; toutes les nations s'y trouvent représentées, de dix heures du matin à quatre heures du soir, devant 1 800 à 2 000 chevalets, où chacun étudie, selon ses forces et son talent, les œuvres inimitables des Rubens, des Raphaël, des Albane, des Van-Dyck, des Téniers, des Mieris, des Véronèse, et de mille autres.

— Ce matin, à six heures, le marchand de tabac, qui est établi sur le milieu du Pont-Neuf, était en train d'ouvrir sa boutique, lorsqu'une explosion soudaine se fit entendre. La commotion fut si violente, que le marchand, qui se trouvait en ce moment sur la chaussée, recula de quelques pas. C'était une fuite de gaz qui s'était déclarée dans sa boutique, et qui, s'enflammant tout-à-coup, on ne sait par quelle cause, venait de faire voler en éclats le comptoir, les rayons et le parquet. Si cet accident...

— On lit dans l'*Union des provinces*, de Lyon:

« Depuis quelque temps, des enfants en très grand nombre se réunissent tous les jours à la Thibaudière, et là, après s'être organisés en petits corps d'armée ayant chacun leurs chefs et leurs drapeaux, se livrent des combats à coups de pierres.

» Les personnes qui passent habituellement dans ce quartier ne sont pas les seules à se plaindre du danger auquel les exposent ces amusements belliqueux; les propriétaires des maisons situées à la Thibaudière ont le désagrément de voir chaque jour leurs carreaux de vitre brisés par les projectiles lancés par ces bandes de moutards. »

— On lit dans la même feuille:

« La cour royale de Lyon, dans son audience du 28 novembre, a confirmé la sentence prononcée par le tribunal correctionnel contre dix-sept chefs d'atelier d'étoffes de soie mélangées, pour délit d'association non autorisée. On se rappelle, d'après le compte-rendu que nous avons donné de cette affaire que les inculpés avaient sollicité M. le préfet du Rhône, au mois de mars dernier, de les autoriser à ouvrir un cercle pour discuter de leurs intérêts communs, et que, cette autorisation ne leur ayant pas été accordée, ils avaient continué à se réunir chez le nommé Rey, à la Croix-Rousse, et que c'est dans l'établissement de ce dernier qu'ils furent surpris en flagrant délit de réunion non permise par M. le commissaire de police Bardoz. »

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* du 5 décembre:

« Un évènement cruel a eu lieu le 27 novembre dernier, à sept heures du matin, dans un atelier de filature de cocons de soie, à Livron. Une jeune ouvrière de dix-huit ans, voulant sortir en échappant à la surveillance, se lève de sa place et se courbe pour passer sous la mécanique; le menard de l'usine, mû par une machine à vapeur, lui prend sa coiffure et ses cheveux; l'effet fut plus prompt que les cris; toute la chevelure, depuis les cils jusqu'aux oreilles, fut enlevée et pliée au fatal instrument; toute la tête ne présentait plus que la partie osseuse entièrement dépouillée.

» La machine fut subitement arrêtée; un médecin fut immédiatement appelé, et la malade est dans un état rassurant. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« Le sieur H..., rentier, demeurant rue Saint-Georges, a pour commensal une femme B..., qui est mère d'un enfant de sept ans, sur lequel ils se livrent tous deux aux brutalités les plus épouvantables. Sur de nombreuses plaintes des locataires de la maison, le commissaire de police du quartier, assisté du docteur Daniel, a fait une descente dans le domicile du sieur H..., pour constater ce qu'il y avait de vrai dans les rumeurs qui l'accusaient. L'enfant fut trouvé séquestré dans les lieux d'aisances; il fut trouvé dans un état presque complet de nudité, et son corps était sillonné en tous sens de cicatrices faites avec une baguette de jonc qui fut trouvée dans une armoire, où elle était soigneusement cachée.

» Cet enfant, sur la figure duquel se peignait la souffrance, était dans un état de maigreur et de débilité qui faisait mal à voir, et qui prouvait que les traitements cruels auxquels il était soumis duraient depuis longtemps. Et quelles fautes avait-il commises, ce petit malheureux, pour qu'on le privât ainsi de nourriture, qu'on le martyrisât, qu'on l'exposât au froid le plus vif? Il pissait au lit! Voilà tout ce que sa mère et le complice de cette femme ont pu articuler contre lui.

» Les coupables de ces cruautés ont été mis en état d'arrestation, et leur victime a été conduite à l'hôpital des enfants, où les soins dont elle va être l'objet rétabliront sans doute sa santé, si gravement altérée par de tels sévices. »

— On lit dans le *Courrier belge*: « Nous venons d'admirer dans l'atelier de M. Edouard Sacré un véritable bijou scientifique. C'est une balance pouvant peser 6 grammes et accusant d'une manière évidente la quarantième partie d'un milligramme. On appréciera cette sensibilité quand on saura qu'un quarantième de milligramme est la cinquante millième partie d'une pièce de 25 centimes. La balance de M. Sacré va être soumise au jugement de l'Académie des sciences de Bruxelles. »

— La ville de Hambourg vient d'être témoin d'un fait bizarre qui ne forme pas un des épisodes les moins curieux de la grande histoire de l'avarice. Une pauvre femme, que l'on se souvenait avoir vue demandant l'aumône dans les rues les plus populeuses de cette cité, est morte ces jours derniers, soignée par une sœur unique, indigente comme elle, qu'elle avait appelée à ses derniers instants. Au moment de mourir, elle avait embrassé tendrement sa sœur et lui avait demandé en pleurant, comme une grâce, de la faire ensevelir avec la coiffe de soie noire qu'elle portait sous son bonnet depuis long-temps. Elle y tenait, disait-elle, en souvenir de sa mère qui l'avait portée. Sa sœur lui promit de respecter cette intention. Toutefois, en lui rendant les derniers devoirs, elle secoua involontairement la coiffe et entendit un froissement de papier; elle eut la curiosité de voir ce que c'était, et trouva une somme de vingt mille thalers en billets du trésor. Ainsi, par une singulière pensée, la mourante avait mieux aimé emporter cette fortune dans son cercueil que de la léguer à sa malheureuse sœur.

— Il vient de se former à Werl en Westphalie par les soins du curé de cette ville une association de dames pour procurer des secours et de l'ouvrage aux classes nécessiteuses. La directrice est la dame la plus riche et la plus charitable de la ville.

— Le souverain de la petite principauté de Schwarzbourg-Sondenhausen, Etat qui compte au plus une trentaine de mille habitants, vient de publier une ordonnance qui prescrit: 1° que tout mariage contracté entre personnes qui, auparavant, auraient eu des relations intimes, sera appelé mariage en déshonneur (*heirath in unehere*); 2° qu'en général, un tel mariage doit être célébré hors de l'église et devant le consistoire; 3° que néanmoins les autorités pourront, exceptionnellement et par faveur, permettre qu'un mariage *en déshonneur* soit célébré à l'église, mais que, dans ce cas, il doit y être célébré à huis-clos, sans pompe, sans musique d'orgue ni chant, et qu'il n'y pourra assister d'autres personnes que les pères et mères des futurs époux, ou les personnes qui les représ...

...met, 25 ans; 6° Ney, 30 ans, domestique; 7° Dubail, 19 ans, ... marchand; 8° Bordet, 19 ans, actuellement détenu à la prison de Melun; 9° Glatz, 28 ans, teinturier dégraisseur; 10° Suisse, 32 ans, chapelier.

Deux accusés sont contumaces; ce sont les nommés Javelot et Letellier.

Cette affaire remplira trois audiences; nous en ferons connaître le résultat. (*Presse*.)

## Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

La Société d'encouragement vient de tenir sa séance générale du deuxième semestre de 1844, sous la présidence de M. Dumas.

Cette fois, la Société s'est contentée de distribuer six médailles de bronze, dix d'argent, quatre de platine et deux d'or. C'était peu de chose après la grande distribution de récompenses de toutes sortes, décernées par le jury central de l'Exposition générale de l'industrie, et remises par le roi lui-même. Certes, si la Société d'encouragement ne devait être ainsi qu'une espèce de doublure des jurys officiels, elle ne mériterait pas que la presse s'occupât de ses séances.

Mais la Société d'encouragement ne se borne pas à distribuer des médailles; elle décerne encore des prix considérables; elle dirige, par ses concours, l'esprit des inventeurs vers la solution des problèmes nécessaires aux progrès de toutes les industries; ses efforts mériteraient d'être plus chaudement secondés par la presse.

La Société d'encouragement est fort riche; elle a fait 77 000 fr. de recette en 1843, possède 200 actions de la banque, 20,000 fr. de rentes sur l'Etat et 40,000 fr. à la caisse des dépôts volontaires, valeurs que des legs importants accroissent chaque année. On conçoit qu'elle ait pu mettre au concours pour 136 000 fr. de prix.

Or, ces ressources sont créées par la seule puissance d'une association mal dirigée, sans propagande, sans organisation. Que serait-ce, si cette association s'appuyait sur des bases larges, embrassant toutes les classes d'industriels? Le gouvernement reste indifférent aux travaux de la société, et ne cherche nullement à étendre son action et à la rendre plus utile.

Il pratique, à l'égard de toutes les sociétés, le fameux principe du laisser-faire, et devient ainsi complice de ces obscures *Académies de l'industrie* qui trompent le public en délivrant des médailles aux industriels malhabiles ou incapables, qui acquièrent à beaux deniers comptants le droit de peindre sur leur enseigne la face du souverain au milieu d'une médaille d'or, d'argent ou de bronze; ayant soin d'écrire ses mots *Académie de l'Industrie* en caractères illisibles. Le chaland s'y laisse toujours prendre.

Il n'y a pas d'occasion que ne saisisse le commerçant pour induire le public en erreur. La nouvelle loi sur les brevets d'invention a défendu aux industriels, sous peine d'amendes très fortes, de 50 à 1 000 fr., de mettre sur leurs prospectus ou enseignes: brevet d'invention, sans écrire à la suite: non garanti par le gouvernement. C'était sage, comme moyen préventif, car on aurait pu trouver mieux comme organisation. Les industriels échappent à la loi en mettant partout: privilège du gouvernement; propriété personnelle garantie par le gouvernement, etc.

Mais notre critique ne porte que sur les fabricants et commerçants fraudeurs qui dépensent, pour tromper les acheteurs, plus d'intelligence qu'il ne leur en faudrait pour rendre leurs produits excellents et faire faire d'immenses progrès à leur industrie. Nous devons le rappeler en donnant la liste des récompenses justement décernées par la société d'encouragement dans sa dernière séance.

*Médailles de bronze.* — A M. Trézel, pour sa fabrique de mesures linéaires établie à Saint-Quentin. — A M. Adot, pour son célérigraphe, instrument qui permet de rapporter sur le papier les polygones levés sur le terrain dans les arpentages. — A M. Théret, pour ses mosaïques en relief, dignes d'entrer en comparaison avec ce qu'on a fait de mieux à Florence. — A M. Fernelle, jardinier de l'École de pharmacie, pour ses essais de culture du sésame d'Orient. — A M. Lelogé, pour ses tables de billard en pierres calcaires, sciées en planches de la largeur de l'instrument; elles sont plus unies, plus roulantes, à peu près du même prix, aussi solides et n'attirant pas plus l'humidité que les tables ordinaires en bois — A M. Bouchon pour son moulin à bras portatif; les meules sont en pierres meulière avec une noix en acier pour le broiement du grain. Ces moulins, qui ne pèsent pas au-delà de 40 kilog., peuvent moudre 20 kilog. à l'heure.

*Médailles d'argent.* A MM. Georges père et fils, pour leur grue-balance et leurs balances-bascules. — A M. Chaudon, pour des outils qui permettent aux chasseurs de confectionner avec une grande facilité les cartouches du fusil Robert. A M. Berindorf, qui a substitué la pression à la percussion du cuir destiné aux chaussures. — A M. Louis-Dupin, pour ses polyèdres en carton destinés à l'enseignement de la géométrie dans les écoles primaires. — A M. Knab, pour ses figures gravées de géométrie, servant aussi à l'enseignement. — A M. Grillet, pour sa machine à reproduire les cartes et dessins à toute réduction. — A M. Arnheiter, fabricant d'ustensiles et outils de jardinage à Paris, pour ses instruments plus solides, moins dispendieux et qu'il s'est attaché à réunir souvent ensemble. — A M. Train, de la Ferté-sous-Jouarre, pour ses meules aérifères. Au moyen de quatre ouvertures obliques qui introduisent l'air entre les meules, M. Train empêche l'échauffement de la boulange. — A M. Garnier, horloger, pour ses compteurs à horloge qui indiquent les intervalles de repos des machines. — A MM. Arnaud et Hempel, pour un tour de précision qui se distingue par la nouveauté de toutes ses dispositions.

*Médailles de platine.* A M. Despréaux pour sa méthode de graver et imprimer en relief les étoffes et les cuirs, et pour les couleurs spéciales qu'il emploie dans ses impressions. — A M. Rouget de l'Isle pour les nombreux perfectionnements qu'il a apportés dans l'art de la tapisserie. — A M. Maltin et fils, qui ont transporté à Metz l'importante fabrique d'aiguilles à coudre qu'ils possédaient à Aix-la-Chapelle, et qui, au moyen de mécaniques ingénieuses, ont pu, avec trente ouvriers, obtenir les résultats pour lesquels il en fallait auparavant trois cents. — A M. Valtek, pour ses appareils à faire les vis.

*Médailles d'or.* A M. Rousseau pour son procédé de dorure en relief très solide, sur porcelaine. — A M. Decoster, qui a créé à Paris de très beaux ateliers de construction de machines.

Après cette satisfaction accordée aux justes amours-propres des industriels couronnés, nous croyons être utiles en rappelant que la Société

1 500 fr.

19. Perfectionnement des sucreries indigènes. — Quatre prix de 5 000 fr. chacun.

*Arts mécaniques.*

1. Détermination expérimentale de la résistance des métaux soumis à diverses températures, et recherche de l'influence de la chaleur sur la cohésion de leurs molécules. — 6 000 fr.

2. Construction d'un dynamomètre applicable à l'agriculture. — 1 000 fr.

3. Fabrication des briques, tuiles, carreaux et autres produits en terre cuite. — Quatre prix de 500 fr. et deux prix de 1 000 fr.

4. Perfectionnement dans la construction des machines locomotives. — Un prix de 24 000 fr.

*Agriculture.*

1. Perfectionnement et extension des filatures de soie dans les départements ou cette industrie existe depuis longtemps. — Des médailles d'or.

2. Culture des arbres résineux. — Six prix de 800 fr.

3. Plantation des terrains en pente. — Un prix de 2 000 fr.; un prix de 1 000 et un prix de 1 500 fr.

*Arts économiques.*

1. Perfectionnement des appareils et procédés destinés au blanchissage du linge. — 3 500 fr.

| au compt. | 1er C. | | Der C. | | le C. pr. | | F. ETRANG. | 1er C. | | Der C. | | le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » | » | » | » | » | » | 5 0/0 Bge 1840 | 103 | 3/4 | » | »/» | » |
| 4 0/0.... | 108 | » | » | » | » | » | — Portugais. | 54 | 1/4 | » | »/» | » |
| O. de la V. | 1165 | » | » | » | B. 2 | 50 | Esp. D. active | 33 | »/» | » | » | » |
| B. de Fr. | 3250 | » | 3255 | » | B. 10 | » | 5 0/0 Naples. | 98 | 50 | » | » | » |
| C. L. 5000 | 5080 | » | 5090 | » | H. 10 | » | — Romain.. | 1 4 | 1/2 | 103 | 3/4 | B. » 1/4 |
| 4 — 1000 | 1100 | » | 1105 | » | H. 5 | » | Obl. Piémont. | 1235 | » | 1225 | » | B. 10 |
| C. hyp... | 780 | » | » | » | » | » | Emp. d'Haïti. | 400 | » | » | » | » |
| 4 Can.... | 1270 | » | » | » | B. 5 | » | Banq. belge. | 587 | 50 | » | 50 | » |

| CHEMINS DE FER. | 1er C. | | Der C. | | le C. pr. | | F. c. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 985 | » | » | » | H. 2 | 50 | F. c. 987 50, 986 25. | B. 1 25 |
| V. R. Dr. | 488 | 75 | 490 | » | H. 17 | 50 | — 487 50, 490, 436 25. | H 13 75 |
| — R. G. | 370 | » | 373 | 75 | H. 16 | 25 | — 365, 377 50, 373 75. | H. 17 50 |
| Orléans. | 1067 | 50 | 1070 | » | » | » | — 1070, 1071 25, 1067 50. | H. 3 75 |
| Strasb... | 291 | 25 | 291 | 25 | B. 1 | 25 | — 290, 292 50. | H. 1 25 |
| Rouen.. | 1020 | » | 1018 | 75 | B. 6 | 25 | — 1020. | B. 1 25 |
| Havre... | 785 | » | 788 | 75 | H 3 | 75 | — 788 75. | H. 1 25 |
| Marseill. | 907 | 50 | 907 | 50 | B. 2 | 50 | — 910. | H. 2 50 |
| Mulhous | 350 | » | » | » | » | » | | » |

... Consistant en tables, tréteaux, poêle, buffet, 4 cuves en bois, fourneau, commode, chiffonnier, chaises, machines en bois à étendre le linge. — Au comptant.

## Spectacles du 13 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari à la Campagne. Femme de 40 ans.
. h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 0,0 OPÉRA-COMIQUE. — Wallace.
7 h. 1/2 ODÉON. — Christine.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Liberté. Client. 2 Filles. Gazette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — M. Lafleur. Chamboran. Servante. Neige.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Iwan. Rébecca. Demoiselle à marier.
8 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. 2 Papas. Scandale.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de Saint-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Wauba. Marin. Flageolet. Jeux.
6 h. 1/2 FOLIES. — St-Nicolas. Premières armes.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 11 Décembre. | | | | | 12 Décembre. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 13.6 q. | 03 k | | | Arrivages | 2588 q. | 08 k. | | |
| Ventes | 1859 | 99 | | | Ventes | 3214 | 39 | | |
| Restant | 6027 | 46 | | | Restant | 5100 | 58 | | |
| Cours moyen | | 33 20 | | | Cours moyen | | 33,44 | | |
| Cours-taxe | | 33 84 | | | Cours-taxe | | 32,92 | | |
| Cote administrative. | | | | | Cote administrative. | | | | |
| Gr. | 01 q | 37 k | 53 10 à | 00,00 | Gr. | 23 q. | 55 k. | 33,25 à | 47,75 |
| 1re | 103 | 82 | 33 75 à | 31.40 | 1re | 378 | 44 | 33,75 à | 36,30 |
| 2e | 10 | 82 | 33 10 à | 00 00 | 2e | 531 | 28 | 31,85 à | 83,50 |
| 3e | 00 | 00 | 00 10 à | 00,00 | 3e | 15 | 70 | 25.50 à | 26,73 |
| 4e | 00 | 00 | 00.00 | 00 00 | 4e | 01 | 57 | 23,00 à | 00,00 |
| L. | 116 | 60 | 33 50 à | 34,40 | | 2101 | 24 | 31,20 à | 47,75 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 11 décembre. — *Cours officiel.* Froment 17,00 à 18,00. — Seigle 10,66. — Orge 10,00. — Avoine 7,00 à 7,50.

GONESSE, 9 décembre. — Froment 1re 17,67; 2e 16,34; 3e 15,34.

PONTOISE, 7 décembre. — Froment 1re 16,67; 2e 16,00; 3e 15,33. — Méteil 1re 14,67; 2e 14,00. — Seigle 10,00. — Orge 10,00. — Sarrazin 8,00. — Avoine 6,00.

PROVINS, 11 décembre. — Froment 17,45. — Avoine 6,40. Marché faible, vente difficile.

LES ANDELYS, 9 décembre. — La halle de ce jour était moins approvisionnée que la précédente. Le blé a pris faveur de 1 fr.; le méteil de 50 c.; l'avoine et l'orge de 40 c. Vente active.

Froment 1re 16,09; 2e 15,45; 3e 14,67. — Méteil 1re 14,00; 2e 13,50; 3e 13,00. — Orge 9,25 à 9,00. — Avoine 1re 5,75; 2e 5,50.

ROYE, 9 décembre. — Froment 1re 15,50 à 16,00; 2e 14,75 à 15,25; 3e 11,00 à 11,50.

Les achats ont été moins considérables au marché de ce jour qu'à celui du 2 de ce mois, la majeure partie s'est faite dans les prix de 15,25 à 16,75 l'hectolitre.

LILLE, 10 décembre. — Froment 1re 19,12 à 20,00; 2e 16 84 à 18,44. — Seigle 11,50 à 12,50. — Avoine 7,50 à 8,50.

VALENCIENNES, 11 décembre. — Froment 1re 18,50 à 19,25; 2e 17,50 à 18,25; 3e 16,50 à 17,00. — Seigle 10,00 à 10,50. — Orge 10,00 à 11,50. — Avoine 5,00 à 6,25.

Nous avons si peu de denrées aujourd'hui sur place, que notre marché peut être considéré comme nul; les fermiers en ont profité pour élever leurs prétentions. Le froment a éprouvé 25 à 50 c. de hausse. Les cours des autres denrées ne sont que nominaux. Les farines sont fermes aux prix de samedi.

BOURGES, 7 déc. — Froment 14 à 18,75. — Méteil 15 à 15,50. — Mouture 12,50 à 14. — Seigle 14,25 à 14,50. — Sarrazin 8,50 à 9. — Avoine 7,25 à 8.

NANTES, 9 décembre. — Froment de la Vallée, de Saumur 18,50; rive d'Erdre 18,50; Pont-Rousseau (78 k.) 18,00 à 17,75; d'Anjou 18,50 à 18,25. — Seigle haut de Loire 13,00. Orge de Saumur 11,50. — Avoine grosse (52 k.) 7,00. — Haricots ou pois blancs 19.00.

A Nantes, au commencement de la semaine qui vient de s'écouler, les affaires en grains étaient encore assez animées, et les transactions faciles. Il s'était fait 2,000 hect. froment de Chalonnes et environs, au prix de 19 fr. les 80 kil.; mais la rigueur de la saison est venue interrompre les expéditions du commerce en interceptant la navigation sur la Loire.

La place s'est trouvée démunie de farines. Aussi les boulangers se sont-ils jetés sur le peu qui restait en magasin, et on a vendu avec hausse de 2 à 3 fr. par sac. Aujourd'hui, il ne reste absolument rien à vendre.

— Sur les marchés de la côte de Bretagne, la hausse sur les froments signalée dans notre dernière revue se maintient toujours. Les cours qui se raisonnent de 30 à 32 fr. le double hect. se sont élevés jusqu'à 35 fr. pour les belles qualités à semences. Les avoines restent toujours à la même cote que celle du précédent marché, et sont peu recherchées.

POITIERS, 7 décembre. — Froment 1re 17,25; 2e 17,00; 3e 16,75. — Mouture 12.50 à 13,00. — Méteil 15,00. — Seigle 13,00 à 14,00. — Baillarge 11,00. — Orge 12,00. — Avoine 13,25 à 14,25.

TOULOUSE, 9 décembre. — Froment 1re 20 à 20,50; 2e 17,00; 3e 10,75. — Mouture 12,50 à 13,00. — Méteil 15,00. — Seigle 13,00 à 14,00. — Baillarge 11,00. — Orge 12,00. — Avoine 13,25 à 14,25.

### Graineterie (par hect.).

PARIS, halle du 11 décembre. — *Légumes secs.* — Haricots de Soissons 27,30 à 31,65; do ordin. 16,67 à 18,35. — Flageolets 23,00. — Suisses rouges 16,65 à 17,30. — Pois verts 20 à 21,00; do jarras 9,30; do cassés 20,00. — Lentilles gallardon 30 à 40,00; do de pays 21,00. — Lentillons 12 à 13,30. — *Fourragères.* Vesces de printemps 12 à 13,33. — Trèfle les 100 kil. 90 à 94,00. — Luzerne 110,00. — *Diverses.* Millet 18,65. — Lin 15,33 à 21,65. — Sauve 16,00 à 21,35.

BORDEAUX, 9 décembre. — *Graines fourragères.* La graine de trèfle, belle marchandise, est assez rare et très recherchée. On paie 116 1/2 et 117 1/2 la balle. Les bonnes qualités vont de 110 à 114 la balle, et celles ordinaires à 107 1/2. Les belles qualités de graines de luzerne sont cotées de 122 1/2 à 125 fr.; les qualités bonnes et ordinaires de 110 à 120 fr.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

PROVINS, 11 décembre. — 319 veaux amenés 1,10–0,80. — 45 bœufs 1,10–0,90. — 8 porcs 0,90–0,80.

LYON, 9 décembre. — Marchés des 3, 5 et 6 décembre. — Bœufs 1,20-1,08-0,88. — Moutons 1,40-1,20-1,10. — Veaux 1,52-1,43-1,46.

La ville de Lyon a consommé en novembre 717 bœufs, 341 vaches, 9980 moutons, 26 taureaux et 2012 veaux.

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 décembre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 834 | 748 | 75 | 1 12 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 263 | 253 | 8 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 375 | 365 | 10 | 1 44 | » 96 | » 78 |
| Moutons.. | 7657 | 6461 | 1306 | 1 23 | 1 10 | » 86 |

### Sels.

NANTES, 9 novembre. — Les arrivages de la semaine précédente avaient dépassé un million de kilogrammes. Pendant cette dernière, ils ont été d'environ 500 000 kilogrammes. La cote du prix courant reste sans variation. Nous avons déjà dit qu'il était assez difficile de donner des cours exacts, cette marchandise ne passant pas par l'intermédiaire de MM. les courtiers. Mais, en raison de l'importance de cette branche du commerce de notre place, nous avons dû prendre des mesures pour pouvoir, à l'avenir, renseigner fidèlement sur la valeur comparée des sels pris aux marais ou à Nantes.


AU BON PASTEUR, RUE SAINT-HONORÉ, 167 ET 169, ET RUE DU COQ, 10, PRÈS LE PALAIS-ROYAL. — MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENS A PRIX FIXE INVARIABLE. Toutes les marchandises, soit en pièces, soit confectionnées, sont marquées en chiffres connus. Ce vaste Etablissement, le plus important de la capitale, a reçu toutes ses nouveautés d'hiver. MM. les acheteurs auront à choisir sur plus de 2,500 pièces d'étoffes. Prix des vêtemens confectionnés : Plus de 1,500 robes de chambre de 25 à 75 fr.; robe de luxe de 80 à 150 fr.; twines de 35 à 75 fr.; paletots castor et étoffes de fantaisie de 50 à 75 fr.; pardessus ouatés garnis de velours de 75 à 100 fr.; habits de fantaisie et de soirée de 55 à 80 fr.; redingotes drap de 50 à 75 fr.; pantalons d'hiver de 10 à 18 fr.; pantalons nouveautés de Louviers et d'Elbeuf de 22 à 32 fr.; pantalons de grandes nouveautés de MM. *Bonjean*, *de Montagnac* et *Cunin-Gridaine*, de Sedan, de 35 à 40 fr., vendus partout 50 et 60 fr.; un grand choix de gilets brodés sur piqués, casimirs, valencias et velours, de 32 à 45 fr.; plus de 2,000 gilets tous faits de 10 à 35 fr. Les vêtemens faits sur mesure spéciale se paient en plus des prix fixés, savoir : habits et redingotes 5 fr.; pantalons et gilets 2 fr. L'immense clientèle des Magasins du BON PASTEUR a engagé le chef de l'Etablissement à avoir des coupeurs spéciaux pour chaque genre de vêtemens, seul moyen d'obtenir dans la coupe, élégance et perfection.

En vente chez SOULIÉ, éditeur, 10, rue de Seine, à Paris.

LES BEAUTÉS DE L'OPÉRA.
OU CHEFS-D'ŒUVRE LYRIQUES,
ILLUSTRÉS PAR LES PREMIERS ARTISTES DE PARIS ET DE LONDRES.
Avec un texte rédigé par MM. JULES JANIN, PHILARÈTE CHASLES et THÉOPHILE GAUTIER.
LA HUITIÈME LIVRAISON EST EN VENTE. — Les deux dernières paraîtront d'ici au 1er décembre prochain.
L'ouvrage contient une Notice donnant l'analyse de la pièce, et diverses gravures représentant les principales scènes.
PRIX DE CHAQUE LIVRAISON : 2 FR. — PRIX DU VOLUME COMPLET : 20 FR.

1re livraison : GISELLE, avec un beau portrait de CARLOTTA GRISI, gravé à Londres, sur acier.
2e livraison : LE BARBIER DE SÉVILLE, avec un portrait de PERSIANI, gravé de même.
3e livraison : LE DIABLE BOITEUX, avec un portrait de FANNY ELSSLER, gravé à Londres, sur acier.
4e et 5e livraisons : NOTICE SUR LES HUGUENOTS et l'HISTOIRE DE L'OPÉRA, avec les portraits de Mmes DORUS-GRAS et TREILLET-NATHAN.
6e livraison : NORMA, avec le portrait de JULIE GRISI.
7e livraison : ONDINE, avec un portrait de CÉRITO.
8e livraison : LA SYLPHIDE, avec le portrait de TAGLIONI.
9e livraison : DON JUAN, avec le portrait de SONTAG.
10e livraison : LA JUIVE, avec le portrait de CORNÉLIE FALCON.

OPTIQUE ANGLAISE
DÉPOT SPÉCIAL de l'ingénieur WILD, de Londres. DEREPAS, opt. de S. M. la Reine d'Angleterre, *Palais-Royal*, 24.
Les LORGNETTES VICTORIA et MARQUISES, remarquablement supérieures par le travail de leurs verres en FLINT GLASS, sont à la fois claires, très grossissantes, *sans jamais fatiguer les yeux*. Leur extrême petitesse les rend très portatives.
Les verres de l'ingénieur Wild, montés en conserves pour VUES MYOPES et PRESBYTES, sont d'une parfaite netteté et procurent aux *vues les plus difficiles* un calme qui les soulage instantanément. Le seul Dépôt est chez De pas, dont le magasin est toujours *spécial* pour les objets de goût, d'élégance et de consciencieuse perfection.

Rue du Roule, 16, près le Pont-Neuf.
LA BOUGIE-CHANDELLE
a obtenu, par un nouveau perfectionnement, une supériorité incontestable. Même durée que la meilleure bougie, sans fumée et ne se mouchant plus.
CINQ FRANCS LE PAQUET DE DEUX KILOGRAMMES ET DEMI.

*Maladies Secrètes.*
TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,
Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.
Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.
Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.
Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.
Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.
R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

EAU DE BOTOT.
M. BOTOT ayant encore un long bail dans la maison RUE COQ-HÉRON, 5, où se fabrique depuis longues années son Eau balsamique, a l'honneur de prévenir le public que, malgré l'établissement de la Caisse d'épargne dans cette maison, les consommateurs y trouveront toujours la véritable Eau balsamique et spiritueuse de M. BOTOT, qui a, entre autres propriétés, celle de fortifier les gencives et raffermir les dents, les entretenir blanches et saines, en arrêter les douleurs et la carie, rendre la bouche fraîche et donner à l'haleine une odeur suave.

CAISSE DE RECOUVREMENTS
SUR TOUTE LA FRANCE.
*Rue du Marché-Saint-Honoré*, 11.
RECOUVREMENTS DE TOUS MANDATS, FACTURES, QUITTANCES SUR PARIS, LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER. — RETOURS SANS FRAIS.



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

naux. Demain peut-être, d'autres organes de l'opinion publique seront entraînés dans cette voie d'extension matérielle. A partir du premier janvier 1845, nous allons voir nos carrés de papier français lutter, sous le rapport de la taille, avec les carrés de papier géants d'Outre-Manche ou d'Amérique. Nos cabinets de lecture seront obligés d'agrandir leur tapis vert.

Nous sommes loin de blâmer cette tendance de la presse française. Il est bon, assurément, que le champ dans lequel se produit la pensée politique et littéraire devienne plus étendu et plus vaste. Mais ce ne sont pas seulement les dimensions matérielles des journaux qu'il faut agrandir, c'est encore leur sphère intellectuelle; c'est aux idées, aux sentiments avec lesquels ils se font qu'il s'agirait surtout de donner plus de grandeur, plus d'universalité. La politique et la littérature doivent embrasser les intérêts de la société entière; elles doivent étudier les souffrances des classes laborieuses. L'horizon de la vieille politique est trop étroit; elle se borne à regarder en haut, à critiquer quelques détails dans le sommet de l'édifice; elle ne jette pas les yeux sur la base, là où se rencontrent les plus puissantes douleurs, là où il faut apporter le remède souverain de l'association. La vieille politique, telle qu'elle est faite par les journaux quotidiens, rétrécit l'esprit et le cœur des hommes d'Etat et de la bourgeoisie. Aussi, les masses, qui pressentent quelque chose de plus grand et de plus social, ne s'intéressent-elles presque plus aux journaux et aux journalistes.

« Il faut élargir Dieu ! » disait Diderot aux philosophes de son siècle. « Il faut agrandir l'idée politique et littéraire ! » dirons-nous aux écrivains de notre temps. L'opinion publique a besoin d'être régénérée et rajeunie à des sources nouvelles. La politique et la littérature doivent tout comprendre, tout harmoniser; elles doivent devenir vraiment *catholiques*, dans le sens littéral du mot, vraiment universelles; elles doivent descendre jusqu'aux plus petits détails de l'organisation sociale, et s'élever jusqu'à l'unité de la famille humaine. Voilà la transformation que nous désirons voir s'opérer dans la presse française, parallèlement à l'extension du format. L'agrandissement des principes, voilà ce qui importe avant tout. Que les journaux étendent leurs sympathies aux masses laborieuses; qu'ils appliquent leurs investigations et leurs études à l'organisation du travail; qu'ils excitent, dans l'âme de leurs lecteurs, les sentiments de charité sociale, en même temps qu'ils enseigneront à leur intelligence les moyens pratiques de progrès et de liberté; et alors la presse contribuera, pour sa part, à la régénération sociale et au bonheur de l'humanité.

---

tous doivent faire sur l'objet vendu quelques bénéfices, qui retombent, en somme, sur le consommateur.

» L'indigent qui achète un fagot le paie proportionnellement quatre à cinq fois plus cher que la voie de bois qu'il irait acheter dans un chantier, et, avec le prix du mauvais vin qu'il boit chaque jour, il pourrait avoir chaque année deux tonneaux de généreuse boisson.

» Plusieurs maires de la ville de Paris, émus de pitié, ont reconnu dans cette anomalie une des causes du paupérisme; ils ont résolu de prendre, pour la faire cesser, une généreuse initiative: on nous assure que, grâce à ces hommes bienveillants, nous allons voir bientôt s'ouvrir dans chaque quartier un établissement où l'indigent, tout en achetant ses provisions en quantité aussi minime que possible, ne les paiera pas plus cher que s'il les achetait de première main et en quantité importante. »

La mesure dont MM. les maires de Paris auraient l'heureuse idée, pourrait immédiatement s'appliquer au commerce du bois.

Déjà, dans quelques localités, il se pratique quelque chose qui n'est pas sans analogie avec la disposition projetée pour Paris. Ainsi, à Besançon, par exemple, commune qui possède une vaste étendue de propriétés en forêts, la municipalité a établi un chantier dans lequel les bois de chauffage, provenant de ces forets, sont délivrés aux habitants, jusqu'à concurrence de tant de stères par ménage, à un prix modéré. Grâce à cette disposition, qu'une heureuse circonstance locale rend possible dans le chef-lieu du Doubs, la population ne peut être rançonnée par les spéculateurs sur le combustible.

Il est urgent d'adopter, pour la capitale, une mesure qui obvie aux abus de la vente du bois en détail. Non seulement ceux qui l'achètent de cette façon le paient un prix exorbitant, mais ils ne peuvent l'avoir de bonne qualité, c'est-à-dire dans un état de sécheresse convenable. En effet, c'est au poids qu'on le leur débite; le marchand a dès lors intérêt à ce que son bois conserve le plus d'humidité possible. Aussi les détaillants n'ont-ils, en général, dans leurs magasins, que du bois presque vert, qu'on les soupçonne même d'arroser de temps en temps; achetant au stère et revendant au quintal, ils ont d'autant plus d'avantage que le bois contient plus d'eau, qu'il est, par conséquent, moins propre à brûler et à donner de la chaleur. Chacun sait que, lorsque le bois est humide, une grande partie de la chaleur produite par sa combustion, est absorbée par l'eau qui se réduit en vapeur.

Que les autorités municipales de Paris ne remettent pas à l'année prochaine la réalisation de la pensée de justice et d'humanité qu'on leur attribue! L'hiver ne fait que commencer, et déjà il cause de cruelles souffrances. Tâchons d'en adoucir quelques-unes; c'est un devoir pour tous ceux qui sont en position de le faire. D'ailleurs, le froid n'est pas un ennemi qui se borne à faire souffrir; il tue quelquefois, il tue surtout les êtres faibles, les enfants, les vieillards, les malades. Quelques degrés de chaleur de plus dans tel pauvre ménage sauveraient peut-être plus d'une existence menacée.

---

petits moyens pour vivre au jour le jour; ils n'osent ni porter le regard sur les grandes traditions laissées par leurs devanciers, ni combiner largement les besoins du présent avec les prévisions de l'avenir.

Les bureaux des ministères de l'intérieur et des travaux publics, pas plus que ceux de l'Hôtel-de-Ville, ne gardent aujourd'hui le souvenir des grandes pensées d'édilité qui, à plusieurs époques, ont animé nos rois et les prévôts des marchands. Comment se fait-il que le conseil municipal soit constamment obligé d'émettre des vœux pour que l'administration s'occupe de dresser un plan d'ensemble déterminant la nature, l'ordre et l'importance relative des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans Paris ? Il y a près d'un siècle pourtant qu'on peut lire dans un édit de Louis XV les paroles suivantes :

« Nous avons encore porté nos vues sur les ouvrages qui pourraient être faits dans la suite, tant pour augmenter les embellissements de cette ville (Paris) que pour y procurer la libre circulation de l'air, la salubrité et plusieurs autres avantages. Comme des travaux aussi étendus exigent des dépenses considérables, et ne peuvent être entrepris que dans le cours d'un grand nombre d'années, nous avons reconnu que faute d'avoir concerté dans les temps précédents les ouvrages qui ont été exécutés avec ceux qui restent à faire, on ne peut en tirer autant d'avantages qu'on en pourrait espérer. Ces considérations nous ont déterminé à faire rédiger un projet général des embellissements de Paris, et des changements les plus utiles et les plus importants, afin que, dans tous les temps, on puisse connaître quelles ont été nos intentions, les exécuter par degrés, et ne rien entreprendre qui y soit contraire, en usant pour remplir un objet aussi important, de moyens qui ne soient dans aucun temps à charge à nos sujets, ni aux citoyens de notre bonne ville de Paris. »

Mais, puisque les administrations supérieures préfèrent gaspiller en opérations morcelées et incohérentes l'argent des contribuables, plutôt que de l'employer avec ménagement, on doit savoir gré au conseil municipal de Paris d'avoir renouvelé aujourd'hui, sur la proposition de M. Lanquetin, le vœu que le conseil avait émis le 1er août, relativement à l'urgente nécessité de dresser ce plan d'ensemble. Nous sommes heu-que nous partageons entièrement, et sur lesquelles nous avons basé tous les projets que nous avons livrés à la publicité. Nous croyons devoir signaler cette délibération aux conseils municipaux des provinces, en les engageant à entrer dans la voie qu'elle indique et à stimuler le zèle des administrations indolentes. Si la préfecture de la Seine a fait, cinq ans, la sourde oreille au vœu émis en 1839, il faut espérer que les termes formels que nous allons rapporter la tireront de son incurie. Citons une partie de la délibération votée à l'unanimité aujourd'hui par le conseil :

« Considérant qu'il est du plus haut intérêt pour l'avenir de Paris que tous ces travaux (d'élargissement de la voie publique, etc.) concourent à l'exécution d'un système d'améliorations générales, mûrement étudié, au lieu d'être arbitrairement entrepris sans suite, sans liaison entre eux et sans qu'on puisse se rendre suffisamment compte de l'étendue des sacrifices

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## A propos d'almanachs (1).

**Les danseuses des bals publics. — Intervention du Juif errant.**

Ainsi que je l'ai promis dans mon dernier feuilleton, je me disposais à esquisser dans celui-ci le caractère et le genre de vie des femmes qui fréquentent les bals publics; j'étais conduit à ce sujet par la lecture des almanachs de 1845 en général, et en particulier par l'*Almanach des Ecoles*, qui avait prononcé les noms magiques de Prado, de Valentino, de polka, de Clara, de Maria et d'Angelina. J'avais déjà, pour titre, écrit en haut de ma page : *Les Danseuses des bals publics*, et préparé quelques grains d'encens pour deux reines, couronnées au jardin Mabille, Rosita Pomaré et Céleste Mogador, lorsque je fus interrompu par une espèce d'émeute qui éclatait dans ma cour.

Une douzaine d'hommes porteurs de boites semblables à celles des facteurs de la poste, et distributeurs d'almanachs, à ce qu'il me parut, se disputaient avec le concierge et voulaient en masse forcer ma porte. Leurs costumes étaient bizarres : le plus grand de ces intrus, celui qui semblait être leur chef, portait une longue barbe et tenait un bâton d'une main, une escarcelle de l'autre; ses noirs sourcils se rejoignaient et ne formaient sur le front qu'une seule ligne : c'était le *Juif errant* à n'en pas douter. Parmi les autres, celui-ci vêtu de noir et en rabat blanc, comme les.... pharmaciens de Molière, montrait ces mots écrits sur sa boîte : *Almanach populaire de la santé*; celui-là portant l'uniforme d'aide-de-camp du roi, avec le pantalon écarlate à bandes d'or et les lettres L. P. imprimées sur ses boutons, débitait l'*Almanach de France*. Satan, bien reconnaissable à ses ailes de chauve-souris, à ses griffes, à sa face noire et à ses cornes rouges, s'était fait distributeur de l'*Almanach national des villes et campagnes*. Un républicain farouche, cocarde au chapeau, pistolets à la ceinture, menaçait de brûler la cervelle à tous ceux qui ne prendraient pas son *Almanach populaire*. M. Louis Blanc, le célèbre historien que vous connaissez, grand par sa réputation, moins grand par sa taille, vieux par le nombre de ses succès, jeune par sa physionomie, portant l'habit bien boutonné, à la Berryer, n'avait pas cru déroger en colportant lui-même l'*Almanach de la France démocratique*, afin de répandre par ses propres mains les saines doctrines. M. Cabet venait ensuite en débitant son *Almanach icarien*. Enfin, l'*Almanach phalanstérien* avait pour porteur un grand monsieur à barbe noire, que je reconnus immédiatement pour François Cantagrel, un bel homme en vérité.

Je n'eus pas plus tôt mis la tête à la fenêtre, que la mauvaise humeur de ce groupe se tourna contre moi.

— Ah çà ! dit le Juif errant qui me faisait l'effet d'être le meneur, y a-t-il assez long-temps que vous nous promenez, sous prétexte d'almanachs, de la Chartreuse à Mabille, et de Valentino à la Chaumière? Vous avez promis d'annoncer nos publications, vous savez qu'on ne peut les vendre avantageusement qu'en décembre; nous sommes au milieu de ce mois, et vous nous parlez encore de la reine Pomaré !... Cela n'a pas de bon sens.

Non, vraiment! crièrent en chœur tous les almanachs.

J'essayai en vain de leur faire comprendre que je traitais un sujet fort intéressant et de nature très urgente; qu'il s'agissait du couronnement de Céleste Mogador, événement qui, comptant déjà trois mois de date, était fort vieux pour la fantaisie parisienne; que la gloire des polkeuses passerait comme une ombre; que la polka elle-même devenait fossile; que si j'attendais février pour parler de Rosita et de Céleste, chacun me demanderait ce que je veux dire, comme si je parlais de *Sabretache* et de *Mousqueton*, ces hussards féminins maintenant oubliés qui faisaient, en 1841, les beaux jours ou plutôt les belles nuits des bals publics. — Mes interlocuteurs furent impitoyables : ils répétèrent tous en chœur : En décembre, les almanachs avant tout, les almanachs ou la mort!

J'insistai. — Le Juif errant brandit sa canne, l'aide-de-camp du roi tira son sabre, Satan me fit les cornes, l'almanach populaire arma ses pistolets, et je n'ose pas dire avec quel instrument je fus ajusté par le pharmacien qui débite l'almanach de la santé. Il fallut se rendre.

Messieurs, dis-je aux assiégeants, car ils pouvaient mériter ce nom, j'ajourne en votre faveur un article bien intéressant, je vous jure; il se divisait en deux parties, les *lorettes* et les *grisettes*; je décrivais le logement, le mobilier, la toilette et la nourriture souvent illusoire et chimérique de ces dames, afin de conclure à l'organisation du travail pour les femmes. Que ceci soit remis à l'an 40, ou plutôt à l'an 45; je vais vous expédier tous en un feuilleton; mais vous me prenez au dépourvu: je n'ai pas là vos opuscules, dont je ne comptais pas parler si tôt. Il faut que vous ayez la bonté de me donner vous-mêmes quelques renseignements. Si vous ne vous décernez pas des éloges trop bouffants, j'écrirai sous votre dictée. — Le Juif errant prit à l'instant la parole.

ALMANACH DU JUIF ERRANT : Il faut que je parle le premier, car je suis pressé de partir. Le Christ m'a dit, vous le savez bien :

Tu marcheras toi-même
Pendant plus de mille ans.

Je ne puis pas attendre que ces messieurs, en général fort bavards, aient défilé leur chapelet; vous connaissez la complainte qui célèbre mes malheurs :

Je suis trop tourmenté
Quand je suis arrêté.

Des éditeurs, MM. Legrand, Grimbert et Dorez comptant sur ma vieille vogue que M. Eugène Sue a remise à neuf, ont pensé que j'attirerais l'attention, que mon sourcil noir et ma longue barbe faciliteraient la vente de leur almanach. Je suis un excellent colporteur; mes pieds sont habitués à l'exercice depuis qu'il m'a été dit : marche! marche! et je fais le tour de Paris plus vite qu'un facteur de la poste dans son omnibus. Mon almanach renferme une revue politique de l'année, couleur *opposition du Siècle*, la vie d'un illustre marin de la famille Dupetit-Thouars, un fragment d'un roman historique intitulé les *Francs juges*, des Nouvelles dont la dernière, *un Amour malheureux*, contient le récit d'une mystification piquante. On remarquera surtout dans mon almanach le compte-rendu burlesque et pourtant véridique d'un congrès scientifique. — *Section d'histoire naturelle*. Il s'agit d'expliquer, d'après les données actuelles de la science, pourquoi les grenouilles n'ont pas de queue. — *Agriculture*. Un membre propose la création d'inspecteurs généraux chargés de surveiller et d'encourager l'écussonnage du trèfle à quatre feuilles. — *Sciences médicales*. Un membre prouve que la rate est un organe inutile, nuisible même et qu'il faut la supprimer.

« On applaudit, mais on ne vote pas l'impression, par égard pour le » bon Dieu. »

*La section des beaux-arts* a découvert que l'origine de l'ogive n'était pas positivement découverte. — *La section de littérature*, après de longues recherches, attribue à M. Casimir Delavigne la chanson de Malborough. — *La section historique* demande quelle a été l'influence de la poudre sur la civilisation; il s'agissait de la poudre à canon, mais un membre qui ne l'a pas inventée et qui porte perruque débite une longue tirade sur l'influence sociale de la poudre à coiffer.

— Voilà ce qu'on trouve dans mon almanach; ses prétentions sont modestes, il ne s'aventure pas dans les théories, mais il compose une lecture amusante et variée.

— Maintenant, continua le Juif errant qui m'avait débité sa tirade en piétinant et en se démenant comme un maniaque, il y a long-temps que je suis en place et les démons commencent à m'aiguillonner.

— Je ne te retiens pas, mon ami; *marche! marche!* (Le Juif errant ne se le fit pas dire deux fois.)

L'ALMANACH DE FRANCE, *publié par la société nationale* : « Versez l'instruction sur la tête du peuple, vous lui devez ce baptême, » telle est ma devise. Moi, j'instruis le peuple, mais j'aime l'ordre avant tout et je me garderai bien de fourrer dans la tête des citoyens, des billevesées

(1) Voir les numéros des 3 et 10 décembre.

par le droit de propriété faire disparaître du sol des races tout entières, comme le vent balaie la poussière des chemins, voilà jusqu'où s'étend aujourd'hui, dans certaines contrées, le droit du propriétaire. Ce droit, les seigneurs de l'Ecosse l'ont exercé sans restriction jusqu'à ses dernières limites; nous avons raconté les faits.

A quelque titre qu'un homme soit devenu propriétaire du sol, n'est-ce pas chose odieuse qu'il puisse, jusqu'à ce point, abuser de son droit? Mais, que penserait-on de la conduite des grands seigneurs écossais, si l'on venait à démontrer qu'ils ne sont point les propriétaires légitimes du territoire gaélique? Or, cette démonstration ne serait pas très difficile; il n'est nulle part de propriété plus suspecte que la leur. La conquête et la force ne sauraient jamais être le fondement d'un droit; mais les seigneurs de l'Ecosse n'avaient pas même, pour couvrir leur usurpation, le prétexte de la victoire, comme la plupart des seigneurs féodaux. Il n'y avait point sur les terres gaéliques deux races superposées : celle des vainqueurs et celle des vaincus; il n'y avait qu'une seule race et qu'une seule nation.

Tous les membres de l'association possédaient en commun et à titre égal le territoire du clan; les chefs n'étaient que les juges du peuple pendant la paix, ses capitaines pendant la guerre. Chaque district, appelé *tack*, était gouverné par des *tacksmen* qui relevaient des comtes. Les terres furent, à l'origine, partagées par le sort; plus tard le *grand homme* de chaque clan fut seul chargé de les distribuer, et c'était déjà le commencement de l'usurpation. Mais à cette époque, le mal n'était pas encore consommé: le chef pouvait donner et reprendre les *tacks* à ses officiers, selon qu'ils s'étaient montrés plus ou moins utiles à la guerre; mais s'il changeait ainsi la position des membres du clan, il ne pouvait diminuer en rien la propriété du clan lui-même; quelques révolutions qui pussent agiter le personnel de ses chefs et de ses tenanciers, le Sutherland ne cessait point d'appartenir tout entier aux hommes du Sutherland.

Plus tard, les comtes, en distribuant des terres à leurs vassaux, pour un temps déterminé. Ils semblaient faire une concession; c'était au contraire une violation du contrat national des Celtes. Si autrefois les chefs avaient le droit de renvoyer les tacksmen à volonté, ils étaient obligés en les renvoyant de les remplacer par d'autres, aux mêmes conditions. Dès qu'ils eurent concédé des terres par un contrat à ferme, ils se réservèrent le droit de faire des conditions nouvelles, et d'augmenter les redevances à chaque renouvellement du contrat. Plus tard, enfin, non contents d'élever le taux du fermage et d'aggraver la position des laboureurs, ils les chassèrent du sol lorsqu'ils le jugèrent utile à leurs intérêts.

Ainsi, d'usurpations en usurpations, les seigneurs des terres gaéliques qui n'avaient droit d'abord qu'à une redevance invariable et à titre d'hommage, finirent par s'attribuer la propriété illimitée du sol, et à s'en servir pour la ruine des populations. Il y eut en plusieurs circonstances, les abus de leur droit domanial, si l'on n'examinait les idées et les doctrines qui dominaient alors tous les esprits. Ce sont les prédications des économistes qui ont poussé dans cette voie nouvelle et les propriétaires et le pouvoir. Le régime agricole de l'Angleterre et de l'Ecosse n'est autre chose que l'application d'une doctrine économique qui, dans toute opération industrielle, ne tient compte que du *produit net* et qui ne reconnaît à la société d'autre but que l'augmentation de la richesse sans s'inquiéter du bonheur des hommes. Ces idées ont passé la Manche pour venir jusqu'à nous, et voici comment J.-B. Say les a formulées (1) :

« Nous pouvons nous représenter une nation, dit-il, comme opérant annuellement un troc de tous les frais de production qu'elle fait contre tous les produits qu'elle obtient; or, comme un troc est d'autant plus avantageux que l'on donne moins pour obtenir plus, nous pouvons conclure avec certitude que son industrie fait un progrès chaque fois qu'elle parvient à obtenir plus d'utilité pour les mêmes frais ou la même utilité pour de moindres frais. De deux manières le marché qu'elle fait est plus profitable, son affaire devient meilleure. »

Ceci est très vrai pour la nation. On a appliqué ce principe à l'individu, et pour l'individu ce principe est encore très vrai; mais comme l'intérêt individuel — et c'est ici que les partisans du produit net s'abîment dans un gouffre d'erreurs, — comme l'intérêt individuel est rarement en harmonie avec l'intérêt de la nation, il arrive le plus souvent que le profit de l'un fait la ruine des autres. « Je ne révoque nullement en doute, dit M. de Sismondi, que le bouleversement de la propriété, des habitudes, des affections, de l'existence entière d'une petite nation n'ait prodigieusement augmenté la fortune déjà colossale de la comtesse de Sutherland... Tous ces champs qui nourrissaient des vasseaux remuants et inquiets, nourriront des moutons dont la laine ira alimenter les manufactures, et pourvoir les marchés des régions éloignées : Mais les habitants! »

Les habitants ont disparu pour augmenter le produit net au profit d'une comtesse. A force de faire des trocs avantageux et des marchés... donne moins pour avoir plus, à force de diminuer les frais pour augmenter le produit, on est parvenu à supprimer la nation elle-même, et nous ne voyons pas bien comment son affaire en devient meilleure. Cela n'empêche pas l'école *chrématistique*, comme l'appelle M. de Sismondi, de répéter avec les maîtres : « qu'au milieu d'une libre concurrence, mieux un individu défend ses intérêts privés, et mieux il sert la fortune nationale (2). »

Aux yeux de ces économistes, pourvu que le propriétaire augmente ses revenus, pourvu qu'il obtienne plus d'utilité pour les mêmes frais, ou la même utilité pour de moindres frais, cela suffit; peu leur importe que les moyens employés soient justes ou injustes, que les hommes soient sacrifiés, pourvu que l'intérêt de ceux qui possèdent et l'intérêt de ceux qui n'ont d'autres ressources que leurs bras. Il faut en même temps combiner dans une fusion harmonique et l'intérêt individuel et l'intérêt général. C'est en appliquant le principe de l'association à l'industrie agricole qu'on résoudra ces difficiles problèmes.

(1) Tome 1er, page 120, édition Guillaumin.

(2) J.-B. Say, tome 1er, page 5.

---

Il y a quelques mois, le roi de Prusse échappait à l'arme d'un assassin auquel il a fait grâce. Aujourd'hui nous lisons dans le *Correspondant de Nuremberg* du 10, que, ces jours derniers la reine allant visiter un établissement public, les chevaux ont pris le mors aux dents, et S. M. a couru le plus grand danger.

---

Dans la séance du 11 décembre de la seconde chambre des états-généraux de Hollande, le président a prévenu l'assemblée qu'il avait été déposé sur le bureau un projet relatif à la révision de la *loi fondamentale*, signé par MM. Thorbecke, Luzac, Van Dam, Van Isaert, Van Rechteren, de Kempenaer, Storm, Wichers, et Van Heemstra. Ce projet, avec l'exposé des motifs qui l'accompagne, a été renvoyé aux sections. Il a produit sur la chambre une vive impression. (*Patrie.*)

### Guerre civile en Suisse.

Le *National* donne ce matin le dénouement des évènements de Lucerne : « On sait, dit-il, que les libéraux de plusieurs cantons marchaient sur la ville. Mille volontaires d'Argovie, de Soleure et de Bâle-Campagne se sont en effet présentés, soutenus par 500 Lucernois. Le gouvernement a fait marcher ses troupes contre eux. Un combat a eu lieu, dans lequel plusieurs soldats sont restés sur place; les troupes ont été d'abord refoulées. En même temps les libéraux de Lucerne, restés dans l'intérieur, se sont approchés de l'Arsenal et ont fait des efforts pour s'en emparer. Mais le gouvernement, averti, soit par une indiscrétion, soit par une trahison, avait fait jeter en prison ceux qui devaient commander le mouvement. Les Lucernois, ne voyant pas leurs chefs, se sont crus abandonnés et ont quitté la partie, après avoir subi plusieurs échecs. Les volontaires se sont alors retirés. Ils ont rencontré en route divers contingents des autres cantons qui venaient au secours du gouvernement et les ont désarmés. Mais Lucerne est restée au pouvoir des Jésuites. Tout n'est pas fini cependant. »

— Suivant la *Presse*, la défaite en question aurait eu lieu le 8, et, au premier coup de fusil, les insurgés auraient pris la fuite. « On a perdu sept hommes, ajoute ce journal, et on compte quatre-vingts blessés. Les troupes du gouvernement sont préparées à tout évènement, mais un soulèvement général est imminent. »

— Un supplément au *Fédéral* de Genève du 10, qui nous arrive à cinq heures du soir, porte que les insurgés qui voulaient s'emparer, non seulement de l'Hôtel de ville, mais encore d'un magasin d'armes, ont été re

(1) Voir les numéros des 12 août, 1er et 4 novembre.

---

démocratiques ou socialistes. L'instruction que je leur verse sur la tête est chronologique, statistique, agricole, horticole, arboricole; je donne des remèdes contre la rage et contre le déboisement des forêts. Voici mon opinion sur ce dernier chapitre : elle sera la vôtre.

« Les forêts distribuées sur le sol, dans la juste proportion que leur » intérêt exige, concourent à l'harmonie de toute la nature; elles exer» cent sur l'atmosphère la plus heureuse influence : elles attirent et di» visent les orages, les distribuent en pluies bienfaisantes; elles ali» mentent les sources et les rivières..... soutiennent et affermissent le sol » sur la pente rapide des coteaux. »

Voici ce qu'un de mes rédacteurs, M. Alphonse Teste, écrit sur la concentration de la vie nationale dans Paris; vous serez encore de mon avis :

« Et d'abord je signale nos grandes cités comme de monstrueuses ano» malies, comme les produits exubérants d'une civilisation mal entendue. » Paris et Londres, où tant de milliers d'existences s'amoncellent et se » disputent l'air et l'espace, Paris et Londres sont à mes yeux de véri» tables cloaques, où la meilleure santé s'épuise, où la meilleure nature » se pervertit, où la vie la mieux réglée se flétrit et s'abrège. Quel est » donc le charme fatal qui nous enchaîne à ces lieux maudits? Oh! heu» reux, cent fois heureux, le mortel indépendant, qui peut, au gré de » sa fantaisie, aller bâtir son toit sur le coteau ou dans la plaine. »

— Tout cela me paraît très raisonnable et très progressif, mais je ne comprends pas encore pourquoi vous avez revêtu l'uniforme d'aide-de-camp du roi.

Voici pourquoi, me dit le républicain, porteur de l'almanach populaire, et, saisissant l'almanach de France, il me fit lire, page 116, le récit le plus enthousiaste de la distribution de médailles qui suivit l'Exposition de l'industrie. — Page 123. *La constitution, l'histoire et l'avenir des caisses d'épargne, dédicace au roi par le baron Charles Dupin* :

« Conservez, sire, dans votre cœur de père et de roi, la grandeur, la » générosité, la puissance de cette admirable institution, qui ne » compte pour ennemis que l'usure, l'intempérance et l'anarchie, etc. »

Le républicain farouche me fit voir un compte-rendu de la session des chambres, complètement ministériel et concluant ainsi :

« En définitive, la session de 1844 aura été une des plus fécondes pour » la prospérité publique, une des plus notables qui aient marqué le règne » de Louis-Philippe. »

Le féroce bousingot s'arrêta sur un article touchant la liste civile, tendant à démontrer qu'elle était obérée, et préparant les voies à une proposition de dotation; il m'indiqua un beau portrait du roi, puis une apologie intitulée *le Napoléon de la paix*.

Convaincu par cette exhibition, je fus obligé de dire à l'aide-de-camp, distributeur de l'almanach de France : je le reconnais, vous avez le droit de porter votre uniforme; il est honorable; d'ailleurs, tout intérêt sérieux, en France, doit avoir sa manifestation et ses moyens de défense; vos apologies excessives, vos apothéoses, sont le contrepoids des attaques exagérées, que je vais lire sans doute dans l'almanach populaire et dans l'almanach démocratique. Tant que ce républicain farouche aura des pistolets, il faudra vous permettre d'avoir un sabre. Si vous trouvez moyen de désarmer l'un et l'autre, cela vaudra mieux pour tous; en attendant, nous vous savons gré, Almanach de France, des notions pratiques et salutaires qui servent de passe-port à votre politique, trop assaisonnée de pavots et de laudanum.

L'ALMANACH POPULAIRE DE LA SANTÉ *pour* 1845 *par le Chanoine Clavet, médecin, reçu à la Faculté de Paris* :— Il est benin, benin; c'est pour déterger, déterger; *pigliaIò su, pigliaIò su signor monsu*. Avec moi chacun peut se passer de médecin; je donne des conseils hygiéniques à tous les âges, à toutes les professions; je décris l'influence des courants d'air, de l'exercice, du sommeil; j'indique des recettes pour préparer dans les familles un grand nombre de remèdes à peu de frais. — En Egypte, à Terre-Neuve, j'ai guéri des rois en bloc et j'en apporte pour preuve la peau du roi de Maroc. De l'hygiène, je sais m'élever aux plus fécondes considérations sociales; si vous en doutez lisez mon chapitre : Du travail sous le rapport social, sanitaire, politique, religieux et pénitentiaire; prenez, prenez mon élixir, de tout il peut guérir; achetez mon almanach, messieurs, et vous vivrez cent ans de plus.

Satan, porteur de l'ALMANACH NATIONAL *des villes et des campagnes* :

Après avoir raconté l'histoire de Nostradamus, je parle très sensément de l'organisation du travail et je reproche vivement à M. Sauzet son incroyable phrase : *Les législateurs ne sont pas chargés de donner du travail aux ouvriers.* J'insiste sur les fraudes commerciales, sur la nécessité d'utiliser les biens communaux au profit des pauvres. Je donne d'excellentes recettes médicales; le texte de la loi sur la police de la chasse; je suis socialiste, même, il faut l'avouer, je penche un peu vers le communisme. Cependant je ne suis pas si diable que je suis noir et j'égaie mes réflexions économiques par quelques petites sentences publiées dans le journal qui porte mon nom, le *Corsaire-Satan* ou *Satan-le-Corsaire*. Exemple : « La maison d'une femme vertueuse ressemble à » une prison; on y lit sur la porte : vous qui entrez, laissez ici l'espé» rance; à moins toutefois.... » Ici les vertueux débitants d'almanachs, craignant que Satan ne lachât, suivant son habitude, quelques par des trop légères, l'interrompirent en chœur : Le républicain farouche surtout avait l'air de souffrir beaucoup dans sa pudeur. Satan sourit d'une manière diabolique et reprit : « Femme qui baisse les yeux, fiacre qui » baisse les stores, mauvais signe; l'amo..... » On l'interrompit encore une fois. Je vous prédis une chose, dit-il enfin, c'est que cette page que vous ne voulez pas écouter sera celle de mon almanach qu'on lira le plus.

A ces mots il déploya ses ailes de chauve-souris et prit son vol en jetant sur la terre ses petits livres qui répandaient une odeur de soufre et faisaient fondre la neige partout où ils venaient à tomber.

L'ALMANACH POPULAIRE *de France*. — Je suis rédigé par M. Arago, par M. Rolle, ancien rédacteur du *National*, par M. Henricy, du *National*, M. Ganguin, du *National*, M. Dupoty, du *Journal du Peuple*.

Je contiens un dialogue de George Sand, un article sur la colonie agricole de Petit-Bourg; j'attaque violemment l'indifférence en matière politique et les sectes qui préconisent les intérêts matériels; je donne le portrait de M. Laffitte. Toutefois on aurait tort de voir en moi une manifestation politique étroite, exclusive; comme presque tous mes confrères de cette année je reconnais l'importance des questions sociales et j'ai imprimé ces lignes :

« Non seulement les principes posés par l'Assemblée nationale et la » Convention sont méconnus, mais les idées qui tendent à affranchir le » peuple de l'aristocratie financière, à combattre la servitude qui pèse » sur les travailleurs sont considérées par la classe dominante comme » dangereuses et anarchiques. Aujourd'hui le dépôt de mendicité et la » prison sont encore les seuls asiles légaux ouverts à la vieillesse de » l'ouvrier pauvre et sans protection, le seul remède contre le chômage, » si fréquent dans les grands centres industriels. »

— J'interrompis l'Almanach pour lui dire : En vérité, mon cher, je vois avec plaisir que nous sommes plus près de nous entendre que je ne pensais. Vous avez là d'excellentes idées à propager, mais si vous croyez que la violence soit indispensable pour les faire triompher, vous avez tort; croyez-moi, servez-vous de votre plume plutôt que de vos pistolets, et, quant à présent, n'employez de poudre que pour faire sécher votre papier.

M. Louis Blanc, tenant à la main l'ALMANACH DE LA FRANCE DÉMOCRATIQUE.

J'ai incontestablement beaucoup de talent, et je joue dans le monde de la publicité un rôle très utile. J'ai contribué par mon influence et par mes écrits à combiner les tendances républicaines et les théories sociales, de manière à constituer une nuance démocratique dont la *Réforme* est le journal et dont je vous présente l'Almanach. J'ai signé dans ce petit recueil plusieurs articles, entre autres celui-ci : *Qu'est-ce que l'esclave?* MM. Ledru Rollin, Cormenin, Lamennais, Etienne Arago, Cavaignac, Beaune, Marie Augier, la plupart de la *Réforme*, sont mes collaborateurs. Nous réclamons l'organisation du travail, nous poussons vivement les chambres à examiner ce problème. Moi-même j'ai publié sur la question un petit volume dans lequel j'indique les moyens de caserner les ouvriers de la capitale et de leur faire réaliser de grandes économies par la vie collective.

Ce que je n'ai pas dit, c'est que l'organisation du travail doit être avant tout agricole, rurale, fondée sur la nature passionnelle de l'homme

notre ville. Le bourgmestre et le conseil exécutif avaient adressé aux habitants de la ville une proclamation pour les informer officiellement du rétablissement de l'ordre et de la tranquillité à Zurich.

Dans cette proclamation il est dit que Zurich avait appelé l'attention du gouvernement de Lucerne sur les conséquences fâcheuses que pourrait entraîner l'admission des Jésuites et qu'il est à regretter que ses avis n'aient pas été suivis ; mais d'un autre côté Zurich proteste énergiquement contre toute tentative d'intervention violente dans les affaires de l'Etat.

Voici la version de l'*Helvétie* :

« Les nouvelles que nous recevons cette nuit de Lucerne sont déplorables. Les partisans des Jésuites ont triomphé, dimanche 8, dans la ville, mais tout n'est perdu, car deux milliers de combattants, tous volontaires, étaient déjà arrivés au secours des libéraux.

» Le parti libéral était victorieux dans la campagne : un engagement avait eu lieu samedi près du pont de l'Emme, à une petite heure de Lucerne, et les troupes gouvernementales, après avoir rompu ce pont, s'étaient fortifiées sur la rive opposée de l'Emme où elles avaient quelques canons, afin d'empêcher les libéraux de marcher sur Lucerne. Dans la même journée, un gouvernement provisoire avait été établi à Sursée; une troupe de partisans des Jésuites avait été prise entre deux feux, sur la route de Sursée à Lucerne. L'avantage était donc du côté des libéraux.

» Mais l'exaspération était grande à Lucerne. Le gouvernement avait fait arrêter plusieurs personnes, ses soldats proféraient des injures, des menaces contre les libéraux. Les détails nous manquent encore ; nous savons seulement qu'à cinq heures du soir tout était fini ; les partisans des Jésuites avaient eu le dessus. Il y a eu beaucoup de morts et de blessés de part et d'autre. Des arrestations ont été opérées. Le docteur Steiger et Aufdermauer ont été pris. Isaac, Baumann et le colonel Gonggenbuhler ont pu sortir de la ville avec 3 ou 400 hommes. Le tocsin sonnait dans les campagnes. »

**Nouvelles d'Espagne.**

La séance de la chambre des députés du 7 n'a offert aucun intérêt.

— Douze individus appartenant aux bandes rebelles des Vallées d'Hecho et d'Anso ont été fusillés. Le général Ruiz, entré en France, prétend avoir été trahi. Il dit qu'on avait promis de lui livrer la citadelle de Jaca. Zurbano se dit aussi victime de la trahison. Avant de se séparer de ses fils, il leur a bien recommandé de tout révéler, s'ils étaient pris, parce que l'affaire était manquée. Ils ont suivi les conseils de leur père, et il en est résulté de nombreuses arrestations.

— Soixante habitants de Barcelone ont été conduits par mer à Carthagène, les prisons de la première de ces villes étant insuffisantes pour contenir les détenus.

Hier, 12 décembre, à midi, le thermomètre de l'ingénieur Chevallier

— La restauration de l'aqueduc d'Arcueil sera mise en adjudication à l'Hôtel-de-Ville, demain samedi 14. On sait que ce magnifique monument fut commencé en 1612, par les ordres de Marie de Médicis, et sous la direction du célèbre maître maçon Jean Coing.

— Avant-hier, un convoi spécial du chemin de fer d'Orléans emportait huit cents maçons, qui retournent tout joyeux dans la Creuse pour y passer l'hiver avec les profits réalisés dans l'été. Les valeurs ou les espèces qu'ils emportent s'élèvent à 250 000 fr.

— On compte aujourd'hui en France 3 500 acteurs, 2 900 actrices, et 16 000 individus attachés aux théâtres, pensionnaires ou fournisseurs exclusifs des théâtres, ce qui fait un total de 22 000 personnes vivant sur le budget de Thalie et de Melpomène, qui s'élève ensemble à 30 000 000 fr. Si ces 30 millions étaient également divisés entre les 22 000 parties prenantes, elles n'auraient pas chacune 1 500 fr.; mais, comme quelques privilégiés perçoivent 10, 20, 30 et 40 000 fr., il est facile de voir combien la part du plus grand nombre est restreinte.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Dans un article relatif à la police de Paris, nous disions qu'il était à regretter que les moyens d'exécution de cette partie du pouvoir public ne fussent pas en rapport avec les nécessités de son service ; nous apprenons aujourd'hui que M. le préfet de police vient de pourvoir, autant qu'il était en lui, à ce que pouvait avoir d'insuffisant le service de nuit.

» D'après les mesures nouvelles qui viennent d'être prises, plus de 300 gardes municipaux ont été appelés à concourir au service des rondes, organisé désormais sur une plus grande échelle, et le nombre des patrouilles fournies par ce seul corps, s'élève à 176, savoir : 111 patrouilles régulières, 35 patrouilles faites sans fusils, avec la redingote d'ordonnance et le sabre, et 15 patrouilles de cavalerie. La troupe de ligne, de son côté, fournit 55 patrouilles d'infanterie et 5 de cavalerie. A cela, il faut ajouter 28 patrouilles de la garde nationale, et surtout 18 patrouilles d'agents du service municipal. En résumé, le nouveau service de surveillance de nuit dans Paris emploie activement 1,031 hommes, qui font sans discontinuer près de 300 patrouilles.

» Une amélioration notable dans l'organisation de ce service est celle qui consiste à affecter plus spécialement les patrouilles à un même quartier qu'elles parcourent constamment dans tous les sens, en demeurant prêtes toutefois à se porter sur tous les points de leur circonscription où leur secours serait nécessaire.

» De telles mesures, que le conseil municipal permettra de rendre plus complètes encore par les allocations de fonds nécessaires à une augmentation de personnel, sont, quant à présent, de nature, on le voit, à rassurer la population sur les bruits exagérés que l'on a répandus depuis quelques jours. »

— En reproduisant ce matin notre article sur les omnibus, la *France* y ajoute ce qui suit :

Nazaire a été le théâtre d'un bien déplorable événement. La chaloupe *Désiré-du-Commerce*, patron Berthaud, arrivant de Nantes avec sept passagers, s'est échouée sur les vases, près de la chaussée. Le patron s'est embarqué dans un petit bateau avec les femmes Torlait, Mahé, Dusable, et la demoiselle Birgant ; mais à peine avaient-ils mis le pied dans cette frêle embarcation, qu'elle a chaviré, et les quatre malheureuses femmes, ainsi que le patron, se sont noyés. A leurs cris, les employés de la douane se sont empressés de mettre un canot à la mer ; mais toutes les recherches ont été infructueuses. (*Courrier de Nantes.*)

— Le *National de l'Ouest* a comparu dernièrement devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure, sous la prévention du triple délit d'outrage à la religion, d'excitation à la haine et au mépris d'une classe de citoyens, de provocation à troubler la paix publique. L'article incriminé était le feuilleton sur la richesse matérielle du clergé nantais. Malgré les efforts de M. Plougoulm, procureur-général à Rennes, qui s'était rendu à Nantes pour soutenir lui-même l'accusation, le *National de l'Ouest* a été acquitté par le jury.

— On annonce que l'on attend les plus heureux résultats des négociations entamées entre le gouvernement français et divers Etats allemands, qui ont pour objet l'abaissement des tarifs pour le transport des lettres. (*Impartial du Rhin.*)

**Une grande Dame sur les toits.**

La *Patrie* raconte l'anecdote suivante :

« Une scène bizarre, dramatique, et qui pouvait avoir un dénouement affreux, s'est passée avant-hier dans la rue du Dauphin, à Paris.

» Mme X..., épouse d'un haut personnage, d'un pair de France, dit-on, entretenait des relations intimes avec un jeune homme qu'on dit être un étudiant.

» L'étudiant avait loué une petite chambre, au sixième étage, dans la maison de la rue du Dauphin, 7. C'était là que les amants heureux se réunissaient, loin des regards d'un mari jaloux. La grande dame montait avec une aisance de grisette les six étages qui conduisaient à la mansarde.

» Avant-hier, mercredi, entre quatre et cinq heures du soir, le bonheur du tête-à-tête fut troublé par un bruit inusité qui se faisait dans l'escalier.

» A la porte de la maison était un fiacre. Près de ce fiacre étaient deux soldats armés qui semblaient attendre des ordres. Trois personnes étaient descendues du véhicule, un monsieur enveloppé de fourrures, le commissaire de police du quartier, et le secrétaire de ce magistrat.

» Le personnage en fourrures était le mari de la dame. Pendant que le secrétaire tenait en charte-privée la portière, afin qu'elle ne pût prévenir les deux amants de la visite, le commissaire et le mari gravissaient les six étages. Un coup fut frappé à la porte de la mansarde; aucune réponse ne fut faite. Les paroles légales furent prononcées, et aucune voix ne répondit encore. Le commissaire envoya chercher un serrurier.

» Tout-à-coup, un locataire de l'une des maisons de vis-à-vis, vint prévenir un marchand étalagiste qui se place au no 11 de la rue du Dauphin, qu'une femme et un homme descendaient par les toits dans sa mansarde;

---

et en harmonie avec la loi d'attraction qui régit tout l'univers. Ces grandes idées dépassent mon horizon et, si je les avais abordées, il aurait fallu mettre à sa véritable place le nom de Fourier, créateur de la science sociale; je n'aurais pas pu cacher la source du grand fleuve dont j'ai détourné de petites rigoles pour mettre en mouvement mes usines et mes ateliers; mes amis ne craignent pas d'imprimer chaque jour que l'idée d'améliorer le sort des travailleurs est leur propriété exclusive. J'ai voulu me tailler dans l'œuvre du siècle un petit piédestal, mais l'œuvre ne se fera pas moins, elle se fera complète. La postérité, tout en limitant quelque peu ma gloire, tout en attribuant quelque pensée profonde à son véritable auteur, dira que je fus écrivain assez intelligent, élégant, historien plein d'intérêt, et que mon ambition même a servi le progrès des idées sociales.

M. Cabet, ex-député, ex-procureur général, au nom de l'ALMANACH ICARIEN :

Fraternité, amour, justice, secours mutuel, assurance universelle, organisation du travail, machines au profit de tous, augmentation de la production, répartition équitable des produits, suppression de la misère, améliorations croissantes, mariage et famille, progrès continuel, abondance, développement des arts, telles sont mes devises ; chacun les respectera. Mon petit recueil est rempli de données statistiques, hygiéniques, agronomiques, utiles à tous. Ma pensée générale et dominante, c'est que le Christ voulait la communauté des biens entre les hommes : je viens accomplir le vœu du Christ. Plein de sympathie, d'amour pour les pauvres, je méconnais, à la vérité, de grands principes, providentiels comme tous les éléments du cœur humain, le sentiment de la propriété, la puissance et la liberté de l'individu. Je ne sais pas encore aimer l'humanité tout entière ; je larde mon livre de petites anecdotes propres à envenimer la haine de ceux qui souffrent contre les privilégiés. Tous ceux qui me reconnaissent du talent et du cœur, et ils sont nombreux, regrettent vivement que je ne comprenne pas le mot d'*association* d'une manière un peu large, et que je ne substitue pas cette devise féconde, sympathique pour tous à ce mot de ralliement exclusif et menaçant, *la communauté*.

Lorsque M. Cabet eut terminé son petit *speech*, notre ami Cantagrel voulut prendre la parole au nom de l'*Almanach phalanstérien*. — Eh quoi ! vous êtes à Paris ? lui dis-je ; je vous croyais en voyage. — Il est vrai ; j'étais hier à Marseille, et j'y retourne ce soir. — Comment cela? — Faut-il vous apprendre que les phalanstériens dirigent les ballons, à moins qu'il ne leur plaise de déployer leurs ailes? — Vous avez raison ; mais il est inutile que vous me recommandiez notre almanach ; je connais ce petit livre ; de tous les almanachs qui m'ont passé par les mains, je ne dirai pas que celui-ci est *le mieux*, mais c'est assurément *le plus rempli*. On y trouve la liste des familles souveraines de l'Europe. — A propos, interrompit Cantagrel, je passais tout-à-l'heure, dans mon ballon, au dessus de la rue Brisemiche. En braquant mon télescope sur les mansardes, j'ai découvert un vieux grenadier de la garde impériale qui agitait un papier en me faisant des signes; j'ai détaché vers lui une de mes colombes messagères ; elle m'a rapporté un billet signé *Dagobert*. Ce brave homme demande que, dans le prochain tirage de notre almanach, qui ne saurait manquer d'en avoir au moins une douzaine avant le premier janvier, nous ayons soin de rectifier la généalogie que nous attribuons à la famille de l'Empereur. — Donnez, je vous prie ; nous ne manquerons pas d'insérer la note du grognard dans un prochain numéro de la *Démocratie pacifique*. Permettez-moi de continuer ma réclame.

L'Almanach phalanstérien indique les foires, fait connaître la législation des postes, fournit à ses lecteurs une foule de détails astronomiques, agronomiques, géographiques, économiques, politiques et statistiques. Mr Jacolly donne des consultations de droit. Le Dr. Charles Pellarin des conseils de médecine, le tout assaisonné par Alexandre Weill de spirituelles bêtises. Voulez-vous voyager aux îles Marquises, aux îles Gambier? Prenez l'Almanach phalanstérien. Etes-vous chasseur? Notre ami Toussenel vous guidera si bien que vous atteindrez le lièvre, la bécasse, la gélinote, animaux évidemment harmoniques, en évitant le gendarme et le garde champêtre, animaux subversifs. Vous parcourrez avec Elysée Lefèvre les terres labourées ; prenez garde qu'il n'en reste pas à vos souliers. M. le maire Savardan vous communiquera son travail, si plein de vues pratiques sur l'association appliquée aux communes rurales. Nous vous initierons au cours du mouvement social, aux lois de la société conçue par Fourier. Le recueil est complété par quelques fragments de ses ouvrages.

Vous croyez peut-être, ô public, que je vais faire l'apothéose de ce petit recueil, que je vous présenterai l'Almanach phalanstérien comme l'almanach des almanachs passés, présents et futurs, que je vais dire par exemple à propos de l'article sur la *Recherche d'une société parfaite* :

> Je soutiens qu'on ne peut en faire de meilleur,
> Et ma grande raison, c'est que j'en suis l'auteur.

Détrompez-vous, public. Nous savons très bien que notre almanach n'est point parfait ; qu'il serait possible de réunir des vignettes plus nombreuses, plus originales, des articles plus piquants, plus légèrement écrits; mais ce que nous savons aussi, c'est que nous sommes placés, pour juger les besoins de la société actuelle, à un point de vue supérieur à celui de tous les hommes d'Etat, philosophes, publicistes et almanachs. Ce que nous savons, c'est que nous possédons la vérité capable de régénérer le monde, que nous en sommes, non les inventeurs, mais les fidèles dépositaires, et que ce serait une honte à tous les beaux esprits, à tous les artistes élégants, de ne pas se réunir à nous pour faire fructifier ce trésor.

Ils ont déjà l'exemple d'un peintre dont le nom est consacré par de beaux succès, de D. Papéty, qui a symbolisé sur le frontispice de notre almanach le mouvement intellectuel de l'humanité. Chanter, illustrer, décrire l'association, l'attraction, l'unité universelle, c'est aujourd'hui le devoir de tous les grands talents ; nous leur donnons rendez-vous à l'année prochaine.

Au moment où j'écris ces lignes, qui terminent ma revue des almanachs pour 1845, j'aperçois que tous les porteurs ont disparu, l'aide-de-camp du roi, l'apothicaire, Satau, le républicain comme les autres. Ma liste n'est pas tout-à-fait complète ; il y a bien encore quelques almanachs éclos cet hiver, mais ils ne m'ont pas rendu visite, n'ont pas déposé leur recueil entre mes mains ; je ne les ai vus que de loin ; tels sont l'Almanach *de la polka*, l'Almanach *du diable*, l'Almanach *prophétique*, l'Almanach *comique*, l'Almanach de *l'Illustration*.

L'Illustration, qui a bien voulu prêter à l'Almanach phalanstérien quelques-unes de ses vignettes, est éditée par des gens d'esprit à qui nous sommes loin de vouloir faire une querelle. Leur almanach est d'ailleurs d'une élégance exquise. Mais pourquoi ranger les promesses de bonheur universel faites par les socialistes, parmi les poissons d'avril? Pourquoi donc imprimer ces deux vers :

> ... Quant à ces fous qui, réformant la terre,
> Casent l'humanité dans un grand phalanstère,....

Almanach de l'Illustration, si je te tenais je me vengerais de toi ; je devinerais tes *rébus*, et j'en publierais l'interprétation. Tes lecteurs qui comptent sur le plaisir de se casser la tête jusqu'à l'année prochaine en cherchant le mot de l'énigme, seraient désappointés. Tu vaudrais 50 p. 100 de moins.

— Maintenant je suis en règle avec la nouvelle année, ma conscience de journaliste est en repos ; les dragées et les oranges n'ont qu'à pleuvoir; les soldats de bois et les polichinelles peuvent rendre visite aux petits enfants, les marrons glacés aux belles dames ; les musiciens de la garnison peuvent faire retentir les échos du Carrousel, et les tambours de la garde nationale quêter un pour-boire de porte en porte, sans que je sois bourrelé de remords au souvenir d'un almanach étouffé par le silence.

Je puis donc revenir à mon travail interrompu, je puis écrire cet article dont les almanachs m'ont détourné. Je commence :

*Les danseuses des bals publics.*

Il est une certitude qui devrait glacer l'âme prête à se livrer à l'enivrement des bals publics, c'est que...

M. BLOT, *metteur en pages*. —Votre feuilleton fait déjà neuf bonnes colonnes; je vous en avertis.

— Eh bien ! la suite à un autre jour.

VICTOR HENNEQUIN.

[illegible] fugitifs, restait confondu de tant de hardiesse. « Je n'aurais pas fait pour cent francs (somme énorme pour lui), disait-il, en tremblant à l'idée du danger, ce que ces deux amoureux ont osé faire. »

Bien entendu, l'histoire continue d'être le récit du quartier, et chacun frissonne encore, comme le maçon, à la pensée de ce danger.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

| CHEMINS DE FER | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| V. R. D. | [illegible] | [illegible] | [illegible] | — [illegible] | H. 3 75 |
| — R. G. | 370 » | 375 » | H. 1 25 | — 375, 367 50, 375. | H. 1 25 |
| Orléans. | 1070 » | 1081 25 | H. 11 25 | — 1070, 1032 50. | H. 11 75 |
| Strasb... | 292 50 | 295 » | H. 3 75 | — 291 25, 297 50. | H. 5 |
| Rouen.. | 1017 50 | 1020 » | H. 1 25 | — 1017 50, 1025. | H. 5 |
| Havre... | 788 75 | 790 » | H 1 25 | — 791 25. | H. 2 50 |
| Marseill. | 910 » | 917 50 | H. 10 » | — 907 50, 925. | H. 15 |
| Mulhous | » » | » » | » » | | » |

[illegible]
7 h. » » GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — Prem. de la Tête de Singe.
6 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — Dame de Saint-Tropez.
6 h. « » AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. « » GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Ce n'est pas à Paris seulement qu'on voit avec inquiétude diminuer l'approvisionnement de notre halle aux farines. Voici ce qu'en dit l'*Impartial du Nord* :

« Tandis que le prix du blé n'a éprouvé depuis trois semaines aucune variation sensible sur les marchés des départements, le prix de la farine a éprouvé depuis plusieurs jours, à la halle de Paris, une augmentation considérable.

» Les dépôts de la dernière quinzaine s'élevaient de 16 à 18 000 quintaux ; c'est à peine si l'on en trouverait aujourd'hui 100 à 150 en disponibilité, et plusieurs boulangers qui n'avaient pas fait leurs provisions à l'avance, ont beaucoup à faire pour réunir la quantité de farine nécessaire à leur cuite de chaque soir.

» Cette disette, incompréhensible en présence de la récolte dernière, ne doit être attribuée qu'au mauvais état des routes et à la gelée qui a rendu les arrivages par eau impossibles.

» Cette situation est fâcheuse, car les pauvres, victimes déjà des rigueurs du froid, ne pourront supporter, sans en souffrir beaucoup, le renchérissement du prix du pain qui va sans doute résulter de la rareté des farines sur la place de Paris. »

Nous partageons les inquiétudes fondées de l'*Impartial du Nord* ; mais nous ferons remarquer à ce sujet que le restant sur place a commencé à diminuer sensiblement bien avant les gelées, et qu'il faut attribuer à une autre cause le dénuement qui fait l'objet de ses réflexions.

Quant au chiffre de 100 à 150 quintaux, nous le croyons erroné les documents officiels présentant encore aujourd'hui un restant de 5 452 quintaux.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 12 Décembre. | | | | 13 Décembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2588 q. | 08 k. | | Arrivages | 4131 q. | 46 k. | |
| Ventes | 3214 | 39 | | Ventes | 1079 | 57 | |
| Restant | 5400 | 31 | | Restant | 5453 | 83 | |
| Cours moyen | | 33,41 | | Cours moyen | | 33,69 | |
| Cours-taxe | | 32,92 | | Cours-taxe | | 32,91 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 23 q. | 55 k. | 33,25 à 47,75 | Gr. | 07 q. | 85 k. | 46 50 à 49,70 |
| 1re 378 | | 44 | 34,75 à 30,30 | 1re 188 | | 83 | 33 75 à 35.00 |
| 2e 530 | | 28 | 31,85 à 33,50 | 2e 62 | | 97 | 31.00 à 33,10 |
| 3e 15 | | 70 | 25,50 à 26,75 | 3e 06 | | 28 | 27.10 à 00,00 |
| 4e 01 | | 37 | 23,00 à 00,00 | 4e 10 | | 99 | 22.30 à 24.85 |
| 2103 | | 21 | 31,20 à 47,75 | T. 767 | | 25 | 31 20 à 33,65 |

### Cours des Céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 11 décembre. — Froment 1re 17,50 à 18,44; 2e 16,88 à 17,19; 3e 16,25. — Méteil 17,68. — Avoine 6,40.

Le mauvais état des communications a rendu notre approvisionnement de blé sur place presque nul. Cette céréale s'y est vendue, comme il y a huit jours, de 17,19 à 18,13. Offres nombreuses sur échantillons; les cultivateurs voulaient vendre avec 0,31 de hausse par hectolitre; ceux qui n'ont pas voulu en démordre, ont remporté leurs échantillons; les autres ont cédé au prix du dernier marché.

En somme, pas de variation.

LA FERTÉ-GAUCHER, 12 décembre. — Froment 1re 19,32; 2e 18,66; 3e 18,00 — Seigle 8,66. — Orge 8,00. — Avoine 5,83 à 6,33.

HOUDAN, 11 décembre. — Froment 1re 18,00 à 18,67; 2e 17,33 à 17,67. — Champart 16,67. — Méteil 16,00 à 16,67. — Orge 9,33 à 9,67. — Avoine 6,60 à 6,80.

Halle bien garnie de toutes espèces de grains.

La vente des blés a été molle et lente. Les cours sont à peu près ceux du dernier marché.

BOURBOURG, 10 décembre. — Froment 17,51. — Seigle 11,33. — Escourgeon 11,35. — Avoine 5,95.

Le marché de ce jour a été très peu approvisionné à cause de la forte gelée qui a interrompu la navigation. Le blé a baissé de 11 c. à l'hect. Le seigle a haussé de 76 c.; l'escourgeon de 14 c., l'avoine de 8 c.

METZ, 10 décembre. — Froment 1re 14,50; 2e 12,93; 3e 11,50. — Orge 6,50. — Avoine 5,00.

BESANÇON, 10 décembre. — Froment 17,55. — Avoine 6,10.

REDON, 10 décembre. — La mercuriale du marché d'hier signale une petite diminution sur les froments et les seigles; elle est de 6 c. sur les premiers et de 12 c. sur les seconds. Augmentation de 7 c. sur le blé noir, de 6 c. sur l'avoine et de 40 c. sur les châtaignes.

Froment (l'hect.) 15,87. — Seigle 10,75. — Blé noir 6,75. — Avoine 6,62. — *Pommes de terre* 2,37. — *Châtaignes* 8,40.

BAYONNE, 9 déc. — Froment du pays 21,75 à 22,25; do Bretagne 20 à 21. — Seigle du pays 16; do étranger 13,75 à 14. — Orge 17. — Avoine 7,50 à 7,75. — Maïs 11,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 12 décembre.* — Foin 1re 49 à 50; 2e 46 à 47. — Paille de froment 1re 27 à 28; 2e 25 à 26; 3e 24.

PARIS, *Marché Saint-Antoine du 13 décembre.* — Foin 1re 50 à 52; 2e 45 à 47; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 40. — Regain 1re 40 à 42; 2e 35 à 38. — Trèfle 1re 38 à 40; 2e 33 à 35; 3e 20 à 27. — Paille de froment 1re 28 à 30; 2e 21 à 25; 3e 22. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 26. — Paille d'avoine 2e 42 à 45; 3e 36 à 38.

### Bois.

BAR-LE-DUC, 11 déc. — Les bois à charbon n'ont pas encore de cours déterminé.

Le charme vaut en ce moment 35 fr., le hêtre et rondin 31, le chêne 25.

ST-DIZIER. — Nos chantiers ne reçoivent que peu de sciage de la Lorraine. Il paraît même que les arrivages se ralentiront si le prix de transport n'augmente pas, les voituriers annonçant déjà l'intention de ne plus s'occuper que du battage de leurs grains. (*L'Ancre.*)

METZ, 12 déc. — Charme, prix moyen 13,68 ; chêne 8,66; hêtre 10,94; blanc 8,43.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 821 | 746 | 75 | 1 18 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 262 | 255 | 8 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 375 | 365 | 10 | 1 14 | » 96 | » 78 |
| Moutons.. | 7857 | 6461 | 1396 | 1 38 | 1 10 | » 88 |

LA CHAPELLE, *marché des 12 et 13 décembre.* — 1151 porcs ont été amenés et 1100 vendus 1,05-1,00-0,90. — 428 veaux, tous vendus 1,20-1,05-0,90.

COULOMMIERS, 11 décembre. — 168 veaux gras 1,30-1,18-1,04. — 85 veaux d'élève 13 à 25 l'un. — 35 porcs d'élève 8 à 31.

### Gibier et Volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 13 décembre.* — Chevreuils 25,00 à 26,00. — Lièvres 2,00 à 4,25. — Lapins 0,80 à 1,50. — Dindes 5,00 à 7,00. — Oies 2,50 à 6,50. — Chapons 2,50 à 4,50. — Poulets 0,75 à 3,00. — Canards 1,00 à 2,00. — Canetons 2,25 à 3,00. — Perdrix 1,00 à 2,50. — Pigeons 0,15 à 0,80. — Pilets et pluviers 0,50 à 1,00. — Sarcelles 0,50 à 1,05. — Rouges 1,00 à 1,50. — Bécasses 1,50 à 2,00. — Bécassines 0,25 à 0,50. — Cailles 1,50 à 2,00. — Grives 0,20 à 0,17. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,75.

# EN VENTE

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**Un beau volume in-16 de 260 pages, Orné de vignettes sur bois.**

**50 CENTIMES.** **ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.**

# ALMANACH PHALANSTERIEN.

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes, Marées, Eclipses. — Calendrier. — Dialogue-préface. — Souverains des principaux Etats. — Principales foires de France. — Longitude ; ascension droite ; déclinaison du soleil ; temps moyen, etc. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Administration des Postes. — Astronomie. — Tableau du système du monde. — Hauteur des principales montagnes. — Le budget. — Les impôts. — Consommation de Paris. — Chemins de fer en France. — Annuaire de 1843-1844. — Hygiène, ou art de la santé. — Importance des fonctions de la peau. — Respiration. — Nutrition. — Empoisonnements. — Premiers secours contre divers accidents. — Asphyxies, etc. — Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage. — Testaments. — Successions. — Enfants naturels. — Rapports des propriétaires et des locataires. — Baux. — Réparations. — Application de l'armée aux travaux publics. — Assurances nationales par l'État. — Compagnies à prime fixe. — Sociétés mutuelles. — Assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation. — L'Algérie, le Sénégal et Madagascar. — Océanie. — Les îles Marquises. — Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi de la police de la chasse. — M. de Châteaubriand et l'Avenir du Monde. — Des engrais. — Dialogue. — Association des onze frères B. — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale. — Ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'association, appliquée aux Communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie ; Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles : Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcher. — La lieue carrée de Napoléon, et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes : Une querelle d'Allemand. — Erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

Le CATALOGUE RAISONNÉ de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10, aux Bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

# COLLECTION DE A. CARÊME. — LE CONSERVATEUR, PAR FEU APPERT,

Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL ; 5e édit.; 1 vol. in-8e de près de 500 pages avec 6 pl. — Prix : 10 fr. 50 c.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES ; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les *Vins*, par M. JOUBERT ; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune ; une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps ; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet ; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

**A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.**

mer contre lui.

Le ministère a deux cordes à son arc, et il se gardera bien de n'en faire vibrer qu'une seule. Une expérience de quatre années a instruit les hommes qui sont au pouvoir ; ils ont appris comment il faut aborder les questions ; ils ont appris comment on peut dérouter une opposition de plus en plus fractionnée par les coteries et les ambitions personnelles. Ils sauront, dans l'occasion, faire parade de sentiments nationaux, et même d'une certaine humeur belliqueuse. Et, d'un autre côté, ils sauront rassurer les conservateurs, et avoir recours, pour capter des suffrages au dedans ou au dehors, à des moyens qu'une juste et noble fierté n'approuverait pas toujours.

Employer tour à tour, et dans une mesure habilement calculée la flexibilité qui capitule, et une apparence de vigueur qui impose, tel sera, selon nous, le plan de campagne du ministère. C'est dans cet esprit que le discours du trône sera rédigé. On s'attachera à flatter l'amour-propre national, tout en conservant les bonnes grâces de sir Robert Peel. Pour la France, on aura les gloires africaines ; pour l'Angleterre, les courtoisies de Windsor. Ainsi, d'une part, quelques coups de trompettes en l'honneur de l'Isly et de Mogador ; de l'autre, quelques périodes splendides et brillantes comme le camp du drap d'or. Peut-être, depuis les dernières fusillades, n'osera-t-on guère parler de notre influence en Espagne ; mais on nous montrera la paix répandant partout ses bienfaits, grâce à la haute sagesse qui maintient l'*entente cordiale*.

Quant à la situation intérieure, la phrase d'usage sera-t-elle aussi exagérée que l'an dernier ? Cela nous paraît peu probable. L'expérience a dû éclairer sur le mauvais effet de cette exagération. Ce n'est pas au moment où l'hiver apporte une recrudescence nouvelle au dénuement et aux souffrances des classes laborieuses ; ce n'est pas en présence de la gêne constante et des sinistres si fréquents qui tourmentent les classes moyennes, que l'on osera venir nous dire encore une fois : « La condition de tous s'élève et s'améliore. » Cependant, si l'on a conservé quelque arrière-pensée de dotation, il n'est pas impossible que la phrase obligée sur la prospérité publique, ne soit revêtue d'un certain éclat. Ce sera là une précaution oratoire pour le traité de Mogador ; ce sera en même temps une pierre d'attente pour une éventualité de dotation, au cas que l'on juge la chambre assez bien disposée pour ne pas repousser la sébile ministérielle. Il faut montrer l'argent circulant en abondance dans toutes les mains, afin que l'on puisse dire : « La France est assez riche pour payer sa gloire.... et la dotation. »

Nous en prévenons bien le pays ; ce plan du ministère a pour lui des chances de succès. Le scepticisme et l'indifférence où s'en-

[...] problèmes qui intéressent la France et l'humanité.

## Puits artésiens.

Le conseil municipal de Paris est saisi de deux propositions concernant de nouveaux puits artésiens à percer, l'un à l'abattoir Montmartre, l'autre au Jardin-des-Plantes.

Le premier, qui ira chercher l'eau de la nappe du puits de Grenelle, coûtera 300 000 fr. La dépense du second est estimée devoir s'élever de 600 à 800 mille fr. L'État contribuera aux frais pour moitié, la Ville et les hôpitaux pour les deux autres quarts.

Le puits du Jardin-des-Plantes traversera la couche des sables verts où se trouve la nappe d'eau du puits de Grenelle, et ira, 350 mètres plus bas, chercher une couche d'eau d'une force d'ascension plus puissante, et dont les eaux pourront avoir dix degrés de chaleur de plus que celles de Grenelle. Ces eaux qui seraient alors à environ 37°, serviraient à chauffer les serres du Jardin-des-Plantes. A la Pitié et à la Salpétrière, on se propose de les employer pour les bains, les buanderies, etc.

Les eaux de la couche inférieure monteront par un tube de 850 mètres de profondeur, qui sera placé lui-même dans un tube plus large ; mais celui-ci ne descendra qu'à 300 mètres, jusqu'à la rencontre des eaux de la couche des sables verts, qui s'élèveront dans l'espace annulaire compris entre les deux tuyaux concentriques.

Voilà donc que l'homme, pour chauffer ses édifices, va commencer à mettre en réquisition le feu central ; il va tirer parti, pour ses usages domestiques, du grand calorifère dont les volcans sont les cheminées ! Qu'auraient dit nos aïeux si on leur eût parlé d'une *utopie* semblable ?

Les eaux qui monteront à une grande hauteur au dessus du sol, seront partagées entre l'État, la Ville et les hospices au *prorata* des contributions de dépense. La Ville emploiera une partie de ses eaux à l'assainissement des environs de la barrière d'Italie.

## Promotion à la Cour des Comptes.

Par ordonnance du 13 du courant, M. Buffault, conseiller-maître des comptes, admis sur sa demande à la retraite, est remplacé par M. Picard, conseiller référendaire de 1re classe. M. Vial, doyen des conseillers référendaires de 2e classe, est promu à la 1re classe et M. Paer, membre de la chambre des députés, est nommé conseiller référendaire de 2e classe.

M. de Corbry, conseiller référendaire de 1re classe, décédé il y a plusieurs mois, est remplacé par M. Trognon, conseiller référendaire de 2e classe, et M. Dubreuil, doyen des aspirants, secrétaire du parquet, est nommé conseiller référendaire de 2e classe.

Lundi prochain, 16 du courant, à midi, la cour des comptes s'assem-

« L'œil de l'empereur n'est plus là pour protéger du regard M. Dubreuil, fils d'un ancien conseiller référendaire, secrétaire du parquet, » aspirant à la cour des comptes depuis environ 15 ans ; il n'a pas encore assez de titres pour obtenir celui de conseiller référendaire de » deuxième classe, ainsi qu'un grand nombre d'aspirants à la cour des » comptes depuis longues années ! Les véritables titres pour arriver à la » cour des comptes consistent dans le précieux privilége d'être parent, » ami, secrétaire d'un ministre, ou député dont l'influence peut être » utile au pouvoir ; au surplus on sait fort bien que l'œil de nos ministres n'est pas celui de l'empereur. »

Le gouvernement, en nommant M. Dubreuil conseiller référendaire, semble avoir voulu réparer l'injustice signalée par M. Maffioli. Puisse l'autorité se décider enfin à introduire une organisation régulière, des conditions d'admission et d'avancement dans la cour des comptes, institution livrée plus que toute autre à l'arbitraire, au favoritisme et même à la vénalité des charges !

## Généalogie de la famille Bonaparte.

Notre Almanach phalanstérien, à l'article souverains des principaux Etats, renferme plusieurs erreurs en ce qui touche la famille de Napoléon.

Des renseignements plus complets nous permettent d'en faire ici la rectification.

Voici quels sont aujourd'hui les représentants de cette famille :

Premièrement. Louis Bonaparte, comte de Saint-Leu, ex-roi de Hollande.

Il a eu trois fils : l'aîné, prince royal de Hollande, né en 1803, et mort en 1807 ; le deuxième, grand-duc de Berg et de Clèves, marié à la princesse Charlotte, seconde fille de Joseph ex-roi d'Espagne, et tous deux décédés ; enfin, le troisième, Charles-Louis-Napoléon, actuellement détenu au fort de Ham.

Deuxièmement. Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, aujourd'hui prince de Montfort, marié en 1801 à miss Patterson, dont il a eu :

Jérôme Bonaparte, né en 1803, et aujourd'hui aux Etats-Unis où il est marié à une Américaine ;

De son deuxième mariage avec Frédérique-Catherine-Sophie Dorothée, princesse de Wurtemberg, sœur du roi actuel Guillaume Ier, sont nés :

1o Jérôme-Napoléon-Charles-Frédéric, prince de Montfort, né à Trieste le 24 août 1814, et colonel au service de Wurtemberg ;

2o Mathilde-Lætitia-Frédérique-Louise-Elisa Bonaparte, princesse de Montfort, mariée au prince Anatole Demidoff ;

3o Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte, prince de Montfort, né à Trieste le 9 septembre 1821.

Quant à Lucien Bonaparte, prince de Canino, il s'est marié en premières noces avec Mlle Boyer, en 1802, et en secondes noces avec Alexandrine-Laurence de Bleschamps, princesse douairière de Canino.

Du premier lit :

1o Charlotte, mariée au prince romain Gabrielli, dont elle a un fils et trois filles ;

2o Christine, mariée à lord Dudley Stuart.

Enfants du second lit :

1o Paul Bonaparte, mort en 1826 ;

2o Louis, né en 1809 ;

3o Pierre-Napoléon, en 1811 ;

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Cours de M. Geoffroy Saint-Hilaire.

### HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES.

Ce n'est pas sans une sorte de regret que le professeur a pris congé de l'ordre des primates et de ces innombrables tribus de singes, avec lesquelles nos lecteurs ont pu faire, grâce à lui, si agréable connaissance ; les négociants en singes lui doivent en particulier des remerciements ; nous avons eu vent dans le monde d'une recrudescence de faveur dont les quadrumanes apprivoisés sont l'objet en ce moment ; nous ferons observer à ce propos, que grâce à la paix maritime, on peut se procurer toute espèce de singes à des prix fort modérés, chez nos principaux marchands d'animaux, dont l'un des mieux achalandés a choisi spirituellement pour enseigne l'arche de Noé.

Dans l'ordre scientifique nous rencontrerions en quittant les quadrumanes, les cheiroptères (chauve-souris), dont nous avons déjà, par occasion, esquissé l'aimable physionomie ; mais deux ordres d'animaux, formant la transition des singes aux carnivores, offrant dans leur expression de tête des airs de primates, et dans leur conformation anatomique des caractères de singe, méritent sous tous ces rapports de passer avant les cheiroptères : nous y reviendrons. Occupons-nous d'abord des paresseux ou tardigrades, et des kinkajous.

L'ordre des paresseux, tardigrades ou édentés, justifie ces trois désignations par son aversion pour le plaisir de la promenade, la lenteur de sa marche pénible, et la privation de plusieurs des dents qui distinguent les genres les plus rapprochés de ces animaux dans la série des mammifères. Les paresseux ont fourni à Buffon le sujet de l'un de ses plus éloquents chapitres ; malheureusement, n'ayant pas observé personnellement les faits dont il parle sur la foi d'autrui, le grand naturaliste adoptant avec trop de confiance les récits des voyageurs, a déploré les malheurs de l'Aï et de l'Unau, malheurs qui n'ont rien de réel ; ces braves tardigrades ne souffrent pas plus que d'autres ; ils sont même, comme bien des gens, moins paresseux qu'ils n'en ont l'air. Ainsi, quand on les considère pendant les courts instants qu'ils passent à terre, on les voit, comme l'a dit Buffon, se traîner péniblement d'un arbre à l'autre, gênés par la disproportion de leurs membres, la longueur de leurs ongles, et surtout, par la conformation des os du bassin qui ne permettent pas aux membres postérieurs de prendre sur le sol un point d'appui propre à faciliter la marche. Mais, placés par la nature au milieu des plus belles forêts du monde, destinés par leur conformation à être perpétuellement balancés sur les branches des arbres dont le feuillage leur sert de nourriture au milieu d'une atmosphère constamment tiède et parfumée, les tardigrades ont tout ce qu'il faut pour satisfaire leurs goûts et leurs besoins, et, ce qui semble en eux des vices de conformation, devient, grâce au genre de vie qu'ils doivent mener, une source de facilités et d'avantage.

Par exemple, les tardigrades, dont la nourriture est exclusivement végétale, auraient toutes les peines du monde à brouter l'herbe sur le sol ; la manière dont la tête est attachée au tronc les force, quand ils sont à terre, de tenir la face inclinée en arrière et la bouche dirigée vers le ciel ; mais une fois installés sur l'arbre dont ils mangent les feuilles avec une sage économie, rien ne leur est plus commode que cette disposition de la tête ; il en est de même de leurs vertèbres cervicales qui sont au nombre de neuf, tandis que les autres mammifères les mieux partagés sous ce rapport n'en ont point au-delà de sept.

Les côtes de ces animaux dépassent aussi le nombre ordinaire de celles des autres mammifères ; ils en ont depuis seize jusqu'à vingt-trois paires.

La tête des tardigrades est petite, par rapport au volume du reste du corps ; la face aplatie, l'absence de nez et de menton et la mobilité des yeux, leur donnent, dès le premier coup d'œil, la plus grande conformité d'aspect avec les singes ; les mammelles sont placées, comme chez les quadrumanes, sur la poitrine ; la femelle ne pouvant, faute de mains, tenir son petit comme celle du singe, le porte sur son dos depuis l'instant de sa naissance et n'en a pas pour lui moins de tendresse ; la longueur et la flexibilité des vertèbres lui permet de le couvrir de baisers maternels, sans quitter la seule position où elle puisse être à son aise.

L'arbre de prédilection des tardigrades est le magnifique Cecropia Peltata ; la vigueur de végétation de cet arbre sous son climat natal lui permet de réparer promptement la perte de son feuillage brouté par les tardigrades qui ne lui font jamais de blessure mortelle, comme par une sorte d'instinct de reconnaissance. Il semble aussi que l'observation leur ait enseigné à s'adresser de préférence à l'arbre qui repousse le plus vite et qui peut le mieux supporter, comme le mûrier d'Europe, la destruction passagère de ses belles feuilles qu'un printemps perpétuel se hâte de lui restituer.

Quant à la longueur des griffes des tardigrades, loin d'annoncer en eux aucune intention hostile contre le reste de la création, elle est tout uniment la suite de leur immobilité. Nombre d'animaux de toute espèce verraient leurs ongles s'allonger avec tout autant de disproportion que ceux des tardigraves, s'ils s'abstenaient comme eux de mouvements propres à les user. Les chèvres du Mont-d'Or, élevées en stabulation permanente, portent aux pieds des pinces d'une longueur démesurée ; elles finiraient par ne plus pouvoir marcher, si l'on n'avait soin de leur rogner les ongles de temps en temps, opération qui les soulage et dont elles semblent très reconnaissantes envers les bergères chargées de leur toilette.

Nous avons dit que les tardigrades savaient être lestes et agiles dans l'occasion ; un de ces animaux, embarqué à bord d'un navire, étant devenu très familier, prenait un plaisir évident à grimper jusqu'au sommet des mâts et à se promener le long des cordages, avec tout autant d'adresse qu'un singe maigre aurait pu en déployer.

Conservons donc pour le style de Buffon toute l'estime qui lui est due ; mais réservons notre pitié pour les races réellement malheureuses et persécutées, puisque l'observation des faits nous montre les tardigrades entourés de toutes les douceurs d'une existence exempte de souffrances, et placés parmi les mieux partagés quant à la somme du bien-être que leur accor de la bienfaisante nature. Les tardigrades sont l'emblème de ces bonnêtes paresseux, bonnes gens, modérés dans leurs désirs, sachant être actifs et braves en cas de besoin. On reproche aux tardigrades les formidables coups de griffes dont ils gratifient les chasseurs qui les ont blessés ; mais, comme ils n'attaquent jamais personne, ils font, en se défendant, preuve de bon sens plutôt que de méchanceté.

Le kinkajou, joli animal à queue prenante, comme les singes d'Amérique, avec lesquels il pourrait être confondu par un observateur étranger à l'étude de l'histoire naturelle, tient du singe par ses dents d'abord, qui sont celles des primates, par la forme de la face, moins le cercle osseux des yeux, enfin par le développement de l'encéphale dont le volume égale celui des singes des ordres inférieurs. Il s'en éloigne par les doigts armés de griffes comme ceux des animaux carnassiers, et par l'absence de pouce, caractère essentiel des quadrumanes ; d'ailleurs, le kinkajou, facile à apprivoiser, réunit la gentillesse, l'agilité et la vivacité des singes à leur malice intelligente, bien que plusieurs naturalistes l'aient accusé de pesanteur et de nonchalance. C'est que les naturalistes dont un bon nombre pourrait être accusé du péché de paresse à plus juste titre que les kinkajous, suivent volontiers l'exemple du roi d'Yvetot ; ils se plaisent, comme ce bon prince, à se coucher de bonne heure et à se lever tard. Or, bien qu'on ait possédé pendant longues années des kinkajous bien portants dans plusieurs ménageries d'Europe, le hasard seul a fait reconnaître à la fin que cet animal est nocturne ; il souffre pendant le jour de l'excès de vivacité de la lumière et ne commence à y voir clair qu'au crépuscule. Comme il n'avait jamais pris d'exercice que pendant le sommeil des naturalistes payés pour observer et décrire ses habitudes, ces messieurs s'étaient persuadés et avaient persuadé au public qu'il n'en prenait pas du tout ; c'est au contraire l'un des plus forts sur la gymnastique de tous les êtres de la création : à quoi tient une réputation !

Du kinkajou, formant avec les tardigrades la transition des primates aux carnassiers, nous passons aux cheiroptères. Leur nom dont la traduction littérale signifie *mains-ailes*, convient à la rigueur (par parenthèse) à tous les oiseaux dont les ailes sont des doigts emplumés.

Les doigts des cheiroptères sont, comme on sait, excessivement allongés,

ce serait bien égal de voir brûler Paris, où rien ne leur appartient, s'ils n'avaient le cœur grand et généreux,—s'attelaient aux pompes et couraient ainsi au danger, n'ayant peur que de ne pas arriver assez tôt, n'ayant peur que d'arriver les derniers; et arrivés, ils obéissaient aux pompiers et se disciplinaient eux-mêmes. J'en ai pleuré d'admiration. Ah! si vous voyiez le peuple dans ces moments d'héroïsme, vous auriez honte, vous qui êtes au pouvoir, de ne pas vous préoccuper de ses misères;—et vous qui voulez y parvenir, vous qui vous dites les amis du peuple, vous auriez honte d'exploiter ce grand courage au profit de prétendues doctrines de liberté, qui n'ont encore eu d'autres résultats que de faire mettre les gens en prison.

» Cessez tant de stériles débats; n'essayez pas de rendre le peuple insensé avec vos promesses de droits politiques; commencez par assurer le travail et le salaire, instruisez ensuite le peuple; vous voulez lui donner des droits politiques, pour les exploiter au profit de votre ambition, et vous lui présentez ces droits comme un chemin qui doit le conduire au bien-être; cessez ces mensonges, et soyons tous d'accord pour conduire le peuple aux droits politiques par le bien-être, par l'indépendance, par l'instruction.

» Aimons-le tous, car c'est un bon peuple, c'est un grand peuple. »

(*Les Guêpes.*)

Sans nous associer à la réprobation trop absolue que M. A. Karr témoigne pour les démocrates qui poursuivent l'affranchissement du peuple par les réformes politiques, nous recommandons cette observation d'un esprit indépendant et élevé aux hommes qui nous accusent de trahir la cause populaire, parce que les questions sociales tiennent la première place dans nos préoccupations.

## Guerre civile en Suisse.

On lit dans l'*Ami de la Constitution de Berne* du 11 :

« Le gouvernement de Lucerne vient d'adresser un second message à notre gouvernement pour le prier de licencier les troupes appelées. Il n'a pas été fait droit à cette demande.

L'exemple de Lucerne effraie Fribourg, dont le gouvernement a fait entrer en ville un bataillon d'infanterie. »

« Les dernières nouvelles de Lucerne sont très affligeantes, ajoute le *Constitutionnel de Berne*. Le sort qui attendait les libéraux valaisans au Trient paraît avoir atteint aussi les 1 500 hommes qui, sous le commandement de Bucler et de Baumann, s'étaient portés en armes sur le pont de l'Emme. Le bataillon Gœldli, qui arrivait de l'Entlebuch, et qui, selon leur espérance, aurait dû se réunir à eux, les a pris en queue, pendant que les troupes sorties de la ville les attaquaient de front. Il y a eu là une mêlée, à la suite de laquelle les volontaires se sont retirés en masse. »

... Français, et qu'elle n'a rien de mieux à faire que de se soumettre. Alors on ignorait encore la réintégration de Pomaré, et le capitaine du *Basilic*, attendant des instructions, devait refuser de se mêler à ces solennités, bien qu'elles parussent s'adresser à la reine d'Angleterre. »

## Extérieur.

**Angleterre.** — Le 12, les chambres d'Angleterre se sont assemblées pour la forme. Le lord chancelier a déclaré que le bon plaisir de la reine était que le parlement d'Angleterre fût de nouveau prorogé au mardi 4 février.

Le 11, vers 5 heures du matin, un bien triste accident est arrivé sur le railway de Douvres, près la station de Bricklayers'Arms, Old-Kent-Road. Le train de bagages de Douvres apparaissait près de la station; on avait oublié de changer les rails, on s'en aperçut, mais le conducteur n'eut pas le temps d'arrêter la machine. La locomotive et le tender sortirent de la ligne et allèrent se jeter dans un champ en sautant d'une hauteur de 25 pieds. Le conducteur et le chauffeur ont été tués, et plusieurs personnes grièvement blessées.

Les marchands d'œufs de Cherbourg profitent des facilités du rail-way de Londres pour expédier leurs œufs à Southampton. Un petit sloop français, le *Napoléon*, arrivait le 11 dans les docks avec une cargaison de 400,000 œufs.

On comptait le 3 octobre devant Itchaboë 300 navires chargeant du guano, ou attendant le moment d'en charger, et il en arrivait tous les jours.

**Espagne.** — On travaillait, le 8 décembre, au ministère des finances à Madrid, à la rédaction du budget qui devait être présenté au congrès dans le courant de la semaine avec le nouveau système d'impôts. On parlait d'une augmentation de la contribution territoriale.

— On écrit de Séville qu'on voit dans la baie de Gibraltar quatre frégates avec de nombreux soldats à bord. Le commandant général du camp Saint-Roc a demandé des renforts.

— Un mouvement populaire, près d'éclater à Carthagène, a été comprimé sans effusion de sang et la ville était tranquille.

— Le *Morning-Post* prétend avoir reçu de son correspondant de Bilbao une lettre du 4, lui annonçant qu'un navire espagnol venait d'arriver de l'île de Cuba, apportant la nouvelle que la superbe ville de la Havane avait disparu presque entièrement de la surface du globe, renversée par un tremblement de terre. Le correspondant ne donne pas de détails et cette nouvelle mérite grandement confirmation.

## REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* repousse aujourd'hui deux imputations, la première

## Faits divers.

M. Guizot va, dit-on, être créé duc.

— La transcription de l'acte de mariage de LL. AA. RR. M. le duc et Mme la duchesse d'Aumale sur les registres de l'état civil de la famille royale, déposés au palais en la chambre des pairs, aura lieu mardi prochain au palais des Tuileries, en présence de M. le chancelier et de M. le grand référendaire de la chambre des pairs.

— On annonce que les ordonnances de réorganisation des ministères de l'intérieur et du commerce sont en ce moment à la signature du roi, et qu'elles paraîtront avant le 1er janvier dans le *Moniteur*.

— Nous avons annoncé, le 26 juin dernier, que le port de Saint Jean de Nicaragua avait été déclaré en état de blocus par ordre de S. M. B. Il résulte d'une lettre du consul de France à Guatémala, en date du 29 août, que ce blocus venait d'être levé.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Paris hier dans l'après-midi.

Vers cinq heures et demie, le duc et la duchesse d'Aumale sont également arrivés. Le roi et la reine les ont reçus au bas du grand escalier.

— M. le duc de Montpensier est fixé en ce moment au château de Vincennes.

— Par ordre de M. le ministre des finances, l'administration des postes vient de conclure avec la compagnie du chemin de fer d'Orléans un traité pour le transport de trois malles par le chemin de fer. Le service régulier commencera à partir du 1er janvier prochain.

— Les examens de l'École polytechnique suivent leurs cours sans incident. On espère, dit le *Constitutionnel*, que tous les élèves seront successivement rappelés.

— « Tout le monde connaît, près des piliers des halles, la maison bâtie sur l'emplacement de celle où naquit Molière. Cette maison est aujourd'hui remarquable par une boutique d'épicerie et par le buste de notre grand comique encadré dans un médaillon de pierre. L'épicier reconnaissant a suspendu aux volets de sa boutique, parmi des racines de réglisse et autres drogues sèches, deux couronnes d'immortelles à la mémoire de l'auteur du *Bourgeois gentilhomme*. »

Entre la *Revue de Paris* qui signale ironiquement cet hommage au génie et l'épicier qui a l'esprit de le rendre, de quel côté se trouve le bon goût?

— Un des ouvriers de M. Cluesman, le facteur de pianos de la rue Cadet, qui n'avait point assisté à la *paie* faite le samedi, veille de l'incendie, se présenta le surlendemain, mais ne voulut recevoir que la moitié

---

et joints entre eux par une membrane qui se replie quand l'animal n'en veut pas faire usage; le pouce seul est libre, et terminé par une griffe forte et puissante par rapport à son volume.

Les débris géologiques du monde antérieur attestent l'existence de chauves-souris d'un volume énorme, hors de comparaison avec les plus grosses du monde actuel, bien que l'Amérique du Sud en possède encore diverses espèces d'un volume très raisonnable. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de l'utilité des chauves-souris de nos climats, dont l'aspect et le contact causent des attaques de nerfs aux beautés délicates. Mais, elles ne sont point destinées à la domesticité, et il faut convenir qu'une jolie femme sensible aux impressions de la grâce et de la beauté, par un retour naturel sur elle-même, ne peut trouver au contact d'une chauve-souris le même plaisir qu'elle prend à caresser la robe lustrée d'une élégante et flatteuse chatte angora. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on s'abstienne de détruire ces pauvres bêtes qui tiennent à notre profit dans la création leur place d'insectivores, et évitent notre présence, comme si elles avaient le sentiment de leur laideur.

L'histoire naturelle des chauves-souris offre une foule de faits d'un grand intérêt pour la science. Aucun autre animal n'est aussi complètement nocturne; au sein de la plus complète obscurité, la chauve-souris trouve son chemin mieux qu'un oiseau diurne ne le trouverait en plein jour. Spallanzani ayant crevé les yeux à des chauves-souris, les vit avec étonnement s'envoler comme si de rien n'était, et s'échapper sans hésitation ni tâtonnement par la plus petite ouverture ménagée pour cette expérience. C'est que, par une faveur toute spéciale de la nature, la chauve-souris supplée en quelque sorte à la faiblesse du sens de la vue par l'exquise délicatesse du sens de l'ouïe. L'oreille est énorme par rapport au volume de la tête; elle doit percevoir les plus légères impressions, les sons les plus fugitifs.

L'homme peut envier à la chauve-souris une précieuse faculté. Quand Sganarelle est prié par Géronte de rendre de nouveau muette sa fille dont la langue se trouve par trop déliée, Sganarelle lui propose de le rendre sourd; la chauve-souris se rend sourde à volonté par une sage précaution de la nature qui n'a pas entendu en la douant d'une ouïe si merveilleusement sensible, la priver des bienfaits du sommeil, au contraire. A l'entrée de l'hiver, la chauve-souris s'accroche dans un coin bien tranquille, ferme les yeux et les oreilles, et dort jusqu'au printemps, tout d'un somme. Que de fois il nous est arrivé, à nous comme à bien d'autres, de porter envie à cette faculté que possède la chauve-souris de fermer l'oreille, sans figure de rhétorique, aux sots propos et à la musique discordante!

Quant au sommeil d'hiver, il est tout-à-fait nécessaire à la chauve-souris, pour qu'elle puisse s'appliquer le proverbe, *qui dort dîne*. Que mangerait-elle en hiver, si elle ne dormait? Heureux les pauvres chez les nations civilisées, s'ils pouvaient, à l'exemple des chauves-souris, s'endormir quand la société leur refuse du travail, c'est-à-dire du pain!

Nous ne pouvons quitter les chauves-souris sans dire un mot du vampire. Les traditions si accréditées à leur sujet chez les peuples de l'Europe orientale sont fondées sur un fait vrai, mais exagéré et dénaturé. Hâtons-nous de dire que toutes les chauves-souris d'Europe, noctules, sérotines, oreillards, sont complètement inoffensives et vivent exclusivement d'insectes dont elles purgent l'air pendant le crépuscule. En Asie et en Amérique, les roussettes qui sont frugivores causent de grands dégâts dans les vergers de bananiers et donnent aussi la chasse aux petits oiseaux. Enfin une espèce de chauve-souris d'Amérique, ayant à peu près la grosseur d'une pie, suce réellement le sang des animaux endormis, en leur faisant de très petites plaies à la peau, au moyen, non pas de ses dents, mais des pointes cornées qui garnissent l'extrémité de sa langue. De semblables attaques ont pu avoir lieu contre des hommes pendant leur sommeil; mais les naturalistes ne pensent pas que la quantité de sang soutirée par un vampire, puisse causer la mort d'un homme, et l'on ne pourrait en citer aucun exemple authentique, bien que ce soit dans le Nouveau-Monde une opinion populaire.

Ici le professeur aborde l'histoire naturelle des ours, animaux dont la ménagerie du Jardin-des-Plantes possède une assez riche collection, sur laquelle de nombreuses observations directes ont été recueillies. Mais l'ours en captivité diffère tellement de l'ours en liberté qu'on ne peut conclure d'une manière absolue des mœurs de l'un à celles de l'autre. Ainsi, tandis que les petits mammifères dormeurs, tels le blaireau, le loir, la marmotte, s'endorment en captivité quand la saison est venue, l'ours seul résiste à l'engourdissement, comme si, ne désespérant jamais de sa fortune, il voulait guetter sans relâche l'heure vainement attendue de sa chère liberté. L'ours en cage est plus difficile à garder que le tigre, le lion et les plus féroces d'entre les carnassiers; ceux-ci comprennent et acceptent en quelque sorte leur captivité; de faibles barreaux suffisent pour les contenir; l'ours tord ceux de sa cage avec une énergie qu'on ne semblerait pas devoir attendre de sa nature lente et paresseuse.

Malgré la réputation de férocité que les paysans de nos montagnes ont faite par pure poltronnerie, à l'ours brun des Alpes et des Pyrénées, la seule inspection d'une mâchoire d'ours démontre qu'il n'est carnivore qu'accidentellement et par nécessité; les fruits et les racines sont sa nourriture naturelle; quand il peut y joindre un rayon de miel pour dessert, il est au comble de ses vœux et ne songe point à se mettre en chasse, à moins d'être poussé à bout par la faim. Il n'engraisse qu'aux époques de l'année où les forêts lui fournissent la nourriture végétale la plus substantielle. Ses attaques sont surtout dangereuses alors qu'ayant vécu aux dépens de sa graisse, il sort du sommeil avant le réveil de la végétation, quand la nourriture végétale fait défaut à son rude appétit aiguisé par un carême de plusieurs mois.

Parmi les différentes variétés d'ours, nous devons une mention honorable au petit ours noir d'Amérique, auquel est réservé l'insigne privilège de fournir les bonnets à poils de la garde nationale de Paris.

La génération précédente a connu l'ours blanc qui passa trente ans de sa vie à se dandiner d'une patte sur l'autre dans sa loge à la ménagerie. Nous connaissons des orateurs que nous ne pouvons voir à la tribune sans nous rappeler involontairement feu notre honorable ami, l'ours blanc du Jardin-des-Plantes.

A. YSABEAU.

— **GRANDEUR ET DÉCADENCE DE PERRUCHON.** — Le quartier du faubourg Saint-Martin vient de perdre une célébrité; c'était un chiffonnier presque octogénaire, connu sous le nom de Perruchon, dit la Lanterne. Ce sobriquet ne s'appliquait pas à l'ustensile dont se servait le chiffonnier, comme tous ceux de sa profession; il avait une origine plus significative : il datait de la Révolution, à laquelle cet homme avait pris une part sanglante; enfin, il faut le dire, il fut un des bourreaux populaires qui pendaient les suspects aux lanternes.

Doué d'une grande force et d'une beauté peu ordinaire, Perruchon quitta sa profession de tourneur pour fréquenter les clubs, et devint un de ces démagogues forcenés qui commirent tant d'excès dans les premiers moments d'anarchie.

Attaché plus tard à la section des Récollets, il parvint à exercer un certain ascendant par la terreur qu'il inspirait. Ce fut à cette époque qu'une demoiselle, appartenant à une famille noble qu'il avait connue, vint le trouver; elle lui apprit que ses parents étaient morts sur l'échafaud, et que, craignant leur sort, elle venait se livrer à sa générosité et le prier de la sauver. Perruchon réfléchit quelques instants, puis répondit : « Il n'y a qu'un moyen, c'est de devenir ma femme. Je vais vous conduire chez moi, et demain nous nous marierons. »

Cette brusque nouvelle étourdit un peu la noble demoiselle, qui, du reste, avait mené jusque-là une conduite assez peu édifiante. Mais, comme il n'y avait pas à hésiter, et qu'un refus lui aurait coûté nécessairement la vie, elle accepta, et le lendemain elle portait le nom de la citoyenne Perruchon.

Cette femme parut d'abord éprise de son mari, et partagea bientôt ses sentiments révolutionnaires. Mais une de ses anciennes connaissances, un chevalier, ayant été arrêté, elle parvint, par le crédit de Perruchon, à le faire sortir de prison, et, quelque temps après, elle prit la fuite avec lui. Au bout de trois ou quatre mois, ils furent découverts à Lyon, et ramenés à Paris, où le mari outragé se vengea en les faisant mourir tous deux sur l'échafaud.

A la fin de la Terreur, Perruchon se trouva dans la condition qu'il avait quittée, mais avec du courage de moins et des vices de plus. Adonné à la débauche et à la boisson, il tomba dans l'abrutissement, et finit par prendre un crochet et une hotte pour vivre.

En dépit de cette vie misérable et de ses excès alcooliques, Perruchon a atteint sa soixante-dix-huitième année. Il portait une longue barbe blanche; sa haute taille ne s'est pas voûtée un seul instant; il ne parlait jamais; il n'entrait au cabaret que pour y boire et y manger; son ivresse était sombre. Si quelqu'un lui adressait une question relative à sa vie passée, il lançait sur lui un regard où perçait un sentiment de colère, et tournait le dos sans répondre.

Perruchon habitait un galetas; il couchait simplement sur une botte de paille, enveloppé dans une couverture en lambeaux : c'est là qu'une vieille femme, sa voisine, qui lui procurait de temps en temps des secours, l'a trouvé mort dernièrement.

(*Presse.*)

**DIORAMA.** — Le directeur du Diorama nous prie d'annoncer de nouveau que, pendant le mois de décembre et la première quinzaine de janvier, le public ne pourra être admis chaque jour que jusqu'à 3 heures.

[illegible] de l'animal. Au bout de quelques instants, il était parvenu à s'en rendre maître et remettait la conduite de la voiture au jockey, qui n'avait été qu'étourdi de sa chute.

Par un motif qu'on ne saurait attribuer qu'à un sentiment de modestie exagéré, l'auteur de cet acte d'intrépidité et de sang-froid n'a voulu donner ni son nom ni son adresse, laissant à peine aux personnes qu'il a sauvées d'un si grand péril le temps de dompter leur émotion. Si ces lignes tombent sous ses yeux, il y trouvera l'expression d'une reconnaissance que ces personnes n'ont peut-être pas exprimée comme elles l'eussent fait si l'effroi ne les avait en quelque sorte paralysées.

(*Presse.*)

— Nos lecteurs se rappellent que la perquisition faite dans l'hôtel de M. de Montmorency, prince de Robecq, amena la découverte et la saisie d'un assez grand nombre de bustes représentant le duc de Bordeaux. En outre de l'arrêt qui renvoya M. de Montmorency devant la cour d'assises, sous la prévention de mise en vente d'emblèmes séditieux, une ordonnance de la chambre du conseil prononça le renvoi du prévenu devant la police correctionnelle.

M. le prince de Robecq a comparu devant la septième chambre, et a été condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende. Le tribunal a ordonné en outre la confiscation des bustes saisis.

— Le journal d'Auch, l'*Opinion*, annonce que la chambre du conseil de Mirande a statué sur l'affaire de Mme de Pibrail et de son co-prévenu, le sieur Fareu. La chambre d'accusation est saisie, et l'on connaîtra biestôt son arrêt. L'*Opinion* dépouille cette affaire du cachet romanesque qu'on avait cherché à lui donner. Mme de Pibrail est bien une demoiselle Parabère, mais un peu déchue, car elle ne parle que le patois du pays. Quant à Fareu, ce n'est pas par amour qu'il était entré en service dans cette maison ; il était le domestique et non le sigisbé de Mme de Pibrail.

— L'*Echo de Vésone*, journal de Périgueux, en rappelant que Denis Barbier, principal témoin dans l'affaire Lafarge, vient d'être traduit devant la cour d'assises de la Seine qui l'a acquitté sous la prévention d'abus de confiance et de vols, ajoute qu'il apprend à l'instant que M. Lacombe, tuteur de Marie Capelle, va se rendre à Paris pour y déposer sa plainte en faux témoignage contre Denis Barbier, ce qu'il n'avait pas pu faire jusqu'à ce jour, parce qu'il n'avait pu découvrir le domicile de ce dernier. Ainsi, il est à peu près certain que les tribunaux retentiront encore de ce procès, qui a excité une attention si avide et si générale.

— On lit dans le *Mémorial bordelais* :

« En présence de l'hiver, très rigoureux, qui commence déjà dans cette ville, on nous demande pourquoi des lieux *d'asile nocturne* et des chauffoirs publics ne seraient pas établis sur plusieurs points de la rade et de nos faubourgs populeux ? On nous rappelle, à cette occasion, ce qui se passe, à cet égard, chez divers peuples civilisés, entre autres chez les Anglais, où des salles publiques, éclairées et chauffées, sont destinées à donner un abri, pendant la nuit, aux malheureux dans la détresse et sans asile, et où, durant le jour, des feux publics sont constamment entretenus dans les lieux les plus fréquentés par les classes malheureuses. Nous accueillons avec intérêt ces observations charitables, et nous faisons des vœux pour qu'elles soient entendues par l'administration, qui a le pouvoir de réaliser le bien qui nous est indiqué.

— On écrit de Bidarray au *Mémorial* de Pau :

« Notre commune a été dernièrement le théâtre d'une rébellion dont les conséquences auraient pu être meurtrières sans l'extrême modération dont a fait preuve la gendarmerie. Michel Esteven, dit Matchy, réfractaire de la classe de 1843, était depuis plusieurs jours l'objet d'actives recherches. Assurés d'avance de le rencontrer, les gendarmes de Saint-Etienne de Baygorry entrèrent, le 29 novembre après-midi, dans la maison Matchy, s'élancèrent à l'improviste sur Michel Esteven, qui se trouvait auprès du foyer, et le sommèrent de les suivre, au nom de la loi. Revenu de sa première stupeur, le jeune réfractaire opposa une résistance terrible et fit des efforts désespérés pour s'échapper. Son père et sa mère vinrent à son secours. Ils frappèrent les gendarmes à coups de sabots, déchirèrent leurs vêtements, déshabillèrent leur fils pièce à pièce, et firent tant qu'ils lui fournirent le moyen de s'enfuir. La frontière espagnole était proche ; en deux bonds, Michel Esteven se trouva à l'abri de la poursuite des gendarmes. Esteven père a été immédiatement arrêté et conduit dans les prisons de Saint-Palais.

— Un fait assez singulier a été signalé à la chambre des représentants de Belgique à l'occasion du projet de loi tendant à proroger le délai, accordé aux habitants des parties cédées, pour former la demande de rester Belges. Deux agents diplomatiques du gouvernement belge à l'étranger ont laissé écouler le terme fixé par la loi, et se trouvent par conséquent de plein droit déchus du rang de Belges et inhabiles à représenter le gouvernement. Entre autres conséquences, il en résulte que la validité des actes civils qui auront été passés devant eux à l'étranger depuis l'échéance du terme est contestable en droit.

— La saison rigoureuse a déjà fait plusieurs victimes dans la ville de Louvain. Lundi dernier, 9 du courant, un jeune enfant a été trouvé mort de froid chez ses parents réduits à la dernière des misères, et logés à la montagne dite Qwaden-Olle Berg. Hier matin 12, une jeune fille de onze à douze ans a été relevée morte de froid, sur le seuil de la maison Terwagne et Deswert. La pauvre enfant attendait les cendres de houille qu'on a l'habitude de jeter le matin.

Une liste de souscription destinée à ouvrir des salles d'asile où les pauvres pourront se chauffer et manger la soupe dans la journée, circule en ce moment à Louvain.

— *Association de malfaiteurs.* — Dans l'audience d'aujourd'hui, M. le président a fait son résumé, qui a été suivi de cent onze questions soumises au jury.

A midi, MM. les jurés se sont retirés dans la chambre de leurs délibérations, et à trois heures ils ont rapporté un verdict sur lequel tous les accusés ont été déclarés coupables. Des circonstances atté-

ciétaire.

Depuis long-temps déjà je suis le progrès de ces idées, et il me paraît l'un des faits les plus remarquables de notre époque ; peu de personnes connaissent l'histoire de leur propagation, et je pense qu'on ne lira pas sans intérêt quelques rapides détails que je vais donner sur ce point, avant d'examiner le livre de M. Masseron.

Fourier fit paraître en 1808 son premier ouvrage, qui contient en germe toutes ses doctrines, mais il ne commença à compter autour de lui quelques disciples, que dans les années qui suivirent la publication du *Traité de l'Association domestique*, c'est-à-dire vers 1825. En 1829, l'*Impartial*, journal qui venait de se fonder à Besançon, adopta ses principes qu'il défend encore aujourd'hui.

Dans le courant de 1832, l'Ecole déjà constituée, créa le journal la *Réforme industrielle*, qui plus tard figura honorablement dans la presse sous le nom de *Phalange*; plusieurs ouvrages importants furent publiés vers cette époque, par MM. Muiron, Transon, Lechevalier, Le Moyne et Considerant.

Malgré ces efforts, et bien que les discours prononcés en 1835 à l'Institut historique, par MM. Dain et Considerant, eussent eu quelque retentissement; lorsque Fourier mourut en 1837, ses disciples étaient peu nombreux, et ses doctrines à peine connues n'étaient qu'un sujet de raillerie. Depuis cette époque la propagation s'est étendue : la *Phalange* est devenue quotidienne sous le nom de *Démocratie Pacifique*, et son succès augmente chaque jour ; plusieurs journaux de province ont franchement adopté la cause de l'association des facultés productrices ; une nouvelle édition des œuvres de Fourier est devenue nécessaire, et les publications destinées à propager sa doctrine ou faites sous son influence, se sont multipliées : ce sont de courtes notices, comme celles dont je me propose de parler, des livres sérieux d'économie ou de politique, de légères critiques de notre société, enfin des romans que les journaux se disputent, et que l'on traduit dans toutes les langues.

La propagation ne s'est pas bornée à la France : à Londres, le savant M. Dogherty a publié plusieurs ouvrages et fondé un journal ; mais les vives préoccupations politiques qui animent les diverses classes de ce pays, laissaient peu de chances de succès à une doctrine pacifique, et qui pour être bien comprise a besoin d'être examinée d'une manière consciencieuse et réfléchie. Le *London Phalanx*, après avoir obtenu à ses idées plusieurs adhésions précieuses, a cessé de paraître, et a laissé le champ libre aux opinions plus ardentes du *Northern Star*.

Dans le même temps, M. Brisbane, plus heureux, voyait par ses efforts la science sociale (c'est le nom que les disciples de Fourier donnent à la doctrine de leur maître) pénétrer dans toutes les principales villes de l'Amérique du Nord. Les journaux phalanstériens sont maintenant nombreux dans ce pays : quelques-uns, tels que les *Phalanges* de New-York et d'Ontario, se sont spécialement consacrés à la vulgarisation des principes de l'Ecole, d'autres les ont seulement adoptés ; je citerai entre plusieurs *Dansville republican*, *The Present*, et *New-York daily Tribune*.

Des meetings ont eu lieu à Rochester, à Dansville et dans d'autres villes ; de nombreuses adhésions de citoyens de toutes classes et de ministres de diverses communions y ont été reçues. La plus importante de ces réunions a eu lieu à Boston en décembre 1843, plusieurs résolutions importantes y ont été prises.

Des personnes distinguées concourent avec M. Brisbane à répandre aux Etats-Unis les idées phalanstériennes; je n'en nommerai qu'une, qui est bien connue en Europe. M. Pierro Maroncelli, le compagnon d'infortune de Silvio Pellico, qui a dit de lui : « Je n'ai point connu d'esprit qui lui » fût supérieur et bien peu d'aussi élevés. »

Dans un autre endroit du *Mie Prigioni*, Pellico dit en parlant de cet homme remarquable, tout à la fois poète, musicien et philosophe.

« Nos caractères étaient en harmonie parfaite ; nos courages se soutenaient mutuellement. Si l'un de nous se laissait aller à la tristesse ou à des frémissements de colère contre les rigueurs de notre condition, l'autre égayait son ami par quelque plaisanterie ou par des raisonnements placés à propos ; un doux sourire venait presque toujours tempérer nos douleurs. »

Il est maintenant facile de comprendre ce passage, nous voyons lequel des deux prisonniers se renfermait dans une résignation pieuse, mais passive, et lequel ne pouvait par moments s'empêcher de protester par la colère et l'indignation, contre une société qui ne se soutient qu'en jetant parfois dans les cachots ses plus nobles enfants. Maroncelli avait cependant bien du calme dans l'esprit ; il souriait au barbier qui lui coupait la cuisse dans les souterrains du Spielberg, et rendu à la liberté, il écrivait : « Il faut avoir peu souffert pour garder rancune à ses bourreaux. J'ai » acheté par assez de tourments le droit superbe de plaindre les hommes » au lieu de les maudire. »

Les doctrines de Fourier ont pénétré dans l'Amérique du Sud, mais elles y sont très peu répandues ; le *Messager français*, journal qui se publie à Montevideo, les a adoptées et travaille à leur propagation.

Repassons en Europe : depuis un certain nombre d'années les doctrines phalanstériennes sont connues sur divers points de l'Espagne ; en 1840, un moine, frère Gerundio, se trouvant à Paris, entra en relation avec l'Ecole, sur l'instigation d'une dame andalouse, grande admiratrice de Fourier ; il en devint lui-même zélé disciple, et, à son retour en Espagne, il écrivit sur ses ouvrages une série d'articles qui ont eu quelque publicité.

Plus tard, un essai pratique fut sur le point d'avoir lieu en Espagne : la municipalité de Jérez de la Frontera concéda dans la campagne de Tempul un vaste terrain que l'on devait faire cultiver par des travailleurs associés. Don Manuel Sagrario de Beloy, riche habitant de Cadix, offrait de construire un édifice et des bâtiments d'exploitation disposés suivant les principes de Fourier. Un acte d'approbation fut demandé au gouvernement, sans doute pour régulariser la concession faite par la municipalité de Jérez, mais les démarches que l'on fit à cet effet près du régent demeurèrent sans résultat.

Les hommes qui se partagent en ce moment le gouvernement de la

(1) A Nantes, chez tous les libraires. — Prix : 1 franc.

prolongées ; je me contenterai donc de [illegible] l'Europe, pas de contrée de l'Orient, où les doctrines de Fourier n'aient reçu des adhésions.

La doctrine phalanstérienne exige, pour être bien comprise, de la lecture et de l'étude ; elle a rarement été exposée en public ; elle ne s'est point propagée par entraînement ; au premier abord, elle a toujours paru plus étrange que profonde, plus spécieuse que fondée ; c'est par le travail et la réflexion qu'un certain nombre d'intelligences de tous les pays sont venus s'y rallier. Les idées de Fourier ont aujourd'hui sur le globe des racines nombreuses et très profondes.

Cette extension n'aurait rien que de très naturel s'il s'agissait d'une doctrine négative comme celles qui régnaient au dernier siècle, et dont la haine était le grand apôtre ; mais, vu la nature positive et pacifique des idées de Fourier, leur propagation lente et réfléchie, où chaque jour amène une nouvelle adhésion sur quelque point du globe, est, dans mon opinion, l'un des faits les plus extraordinaires que l'histoire présente.

L'Ecole sociétaire a mis dans la propagation de ses principes une discrétion dont on doit lui savoir gré : ses publications s'adressent principalement aux intelligences cultivées ; à l'inverse des autres novateurs, les disciples de Fourier paraissent avoir évité de parler aux personnes peu habituées aux spéculations philosophiques; ils ont craint probablement que l'on ne comprît mal leurs pensées, et que l'on ne compromît leur doctrine.

Ne blâmons point le prosélytisme des phalanstériens : toute doctrine généreuse sera prosélytique. Quelques philosophes du dix-huitième siècle ont reproché au catholicisme ses efforts de propagation ; ils auraient voulu que nous nous fussions renfermés dans la doctrine égoïste du salut personnel, comme les Turcs qui voient sans émotion passer près d'eux les générations de rayas, vivant esclaves et mourant damnés. Tant qu'un si grand nombre de nations resteront livrées à des religions grossières et à des coutumes barbares ; tant que le règne de l'Evangile sera plutôt nominal que réel dans les sociétés chrétiennes, remplies de désordre sans nombre, tout homme assez heureux pour avoir une conviction profonde devra agir dans sa sphère sans repos et sans relâche ; c'est le vœu de David : « *Si dedero somnum oculis meis*, etc. »

Les idées synthétiques de Fourier peuvent sans doute être controversées, mais sa méthode paraît irréprochable, et l'on doit voir avec plaisir ses disciples réunir des adhésions. Partout où cette doctrine a pénétré, les querelles étroites et irritantes de la politique ne passionnent plus les esprits, qui se préoccupent de questions plus élevées. Fourier a présenté les problèmes sociaux sous des aspects qu'on ne leur connaissait pas, et il les a posés d'une manière plus scientifique et plus naturelle ; ses solutions sont peut-être erronées ; mais le point important des questions de cette nature est la manière de les envisager : il est sans exemple que l'humanité ait vainement cherché à résoudre un problème posé dans ses vrais termes.

On croit pouvoir prouver que Fourier ne mérite aucune attention, en réfutant quelques-unes de ses idées. Voyez donc ce que la postérité conserve de ce qui lui ont légué les plus beaux génies ! Ce sont devenus les travaux de Newton sur les prophéties de Daniel et ses études apocalyptiques ? On était de lui trois grandes conceptions, qu'on regardait comme autant de découvertes sublimes : le système de l'émission de la lumière paraît ruiné ; le calcul des fluxions n'a été définitivement admis par les géomètres qu'après avoir subi de grandes transformations ; seule, la théorie de l'attraction universelle subsiste dans son intégrité. Il n'est pas donné à l'homme d'arriver de plein saut à la vérité dégagée d'erreur ; il faut retirer bien des scories des minéraux de la terre avant d'obtenir des métaux purs de tout alliage.

Fourier est de la grande école des Keppler, des Descartes, des Newton et des Bacon ; sa doctrine appartient à cette philosophie naturelle, dans laquelle on peut sans doute errer, mais qui, seule, a pu déraciner les idées mystiques sur lesquelles les astrologues et les alchimistes ont élevé tant de travaux ; l'esprit nouveau se répandant successivement dans les diverses branches des connaissances humaines, les a toutes épurées et ennoblies, transformant les empirismes grossiers en des sciences régulières.

La politique et l'économie sont restées jusqu'à ce jour étrangères à cette réforme, mais elles doivent subir aussi, elles, la transformation que les autres sciences ont éprouvée, et la salutaire influence sous laquelle elles font de si rapides progrès.

Un sentiment religieux plus élevé se développe lentement chez les peuples ; un esprit nouveau pénètre dans les masses, et s'insinue peu à peu dans les assemblées délibérantes des divers pays qui, malheureusement, et par leur origine même, sont maintenant étrangères aux idées sociales avancées, et condamnées à se débattre dans des problèmes vieillis, dans des difficultés sans issue ; une milice intelligente et convaincue travaille avec courage sur tous les points du globe ; les formules de l'Ecole sociétaire commencent à être connues et admises ; divers écrivains, dans le nombre desquels on remarque notre compatriote M. de Carné (1), ont hautement déclaré la nécessité de les mettre à l'étude, même en combattant Fourier, on entre dans sa voie et l'on suit sa méthode. Les phalanstériens ne sont pas à la fin de leurs travaux : pendant bien des années ils devront porter le poids du jour et de la chaleur : long-temps encore, quiconque avouera avoir lu Fourier et y avoir trouvé autre chose qu'un *tissu de bouffonneries* (2), devra subir (dans nos provinces du moins) les sarcasmes de quelques esprits inférieurs et le dédain des gens à prétention. Cependant le temps passe, et emporte également les enthousiasmes exagérés des uns et les haines irréfléchies des autres : dé-

(1) Voyez le dernier paragraphe du travail qu'il a publié, en 1841, dans la *Revue des Deux Mondes*.

(2) Cette expression n'exagère pas le dédain avec lequel parlent souvent de Fourier beaucoup de personnes qui ne savent rien de sa doctrine. Je sais, du reste, qu'aucun de ses critiques un peu sérieux n'a contesté la valeur de quelques-unes de ses idées. — On peut voir sur ce sujet, entre autres ouvrages, ceux du docteur Stein de Leipsig, et de M. Reybaud.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | le C. pr. | | | | | | le C. pr. | |
| 4 1/2 0/0. | » | » | » | » | » | 5 0/0 Bgs 1840 | 103 3/4 | » | »/» | » | |
| 4 0/0.... | 108 | » | » | » | » | — Portugais. | » | »/» | »/» | » | |
| O. de la V. | 1170 | » | 1172 50 | H. 2 50 | | Esp. D. active | 33 | »/» | » | » | |
| B. de Fr. | 3230 | » | 3265 | » | H. 15 » | 5 0/0 Naples. | 98 50 | » | » | H. » 25 | |
| C. L. 5000 | 5090 | » | » | » | » | — Romain. . | 104 3/4 | » | »/» | H. 1 | |
| 4 — 1000 | 1110 | » | » | » | » | Obl. Piémont. | 1225 » | » | » | » | |
| C. hyp... | 780 | » | » | » | » | Emp. d'Haïti. | » » | » | » | » | |
| 4 Can.... | 1270 | » | » | » | » | Banq. belge. | 588 75 | 585 | » | B. 3 75 | |

80 fr. que 48 et 40 fr.

Sur le *Siècle*, le *Constitutionnel*, etc., A PRIX ÉGAL, de donner une feuille presque double des leurs, imprimée et CARACTÈRES PLUS GROS, et par conséquent PLUS LISIBLES; et enfin, de publier avec beaucoup plus d'étendue, un feuilleton quotidien, le compte-rendu des chambres, les nouvelles et faits divers, les tribunaux, les nouvelles intérieures et étrangères, etc., etc.

La PRESSE a commencé le 3 décembre la publication DES PAYSANS, scènes de la vie de campagne, en huit volumes, par M. de BALZAC.

6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Paris dans l'eau. Fou. Latude. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Marin. Polichinelle. L'Artiste Exercices. 3 Frères.
6 h. 1/2 FOLIES. — St-Nicolas. Maître Maçon. 86 moins un. La Semaine.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| | 13 Décembre. | | 14 Décembre. | |
|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1131 q. | 36 k. | 773 q. | 91 k. |
| Ventes | 1079 | 87 | 800 | 69 |
| Restant | 5152 | 33 | 5425 | 64 |
| Cours moyen | 33,69 | | 34,13 | |
| Cours-taxe | 32 91 | | 34,13 | |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 67 q | 85 k. | 46 50 à 49,70 | Gr. | 04 q. | 71 k. | 44,69 à 48,70 |
| 1re | 186 | 83 | 33 75 à 35,00 | 1re | 302 | 91 | 33,75 à 36,30 |
| 2e | 62 | 97 | 31,00 à 33,10 | 2e | 17 | 10 | 32,15 à 32,50 |
| 3e | 06 | 28 | 27 50 à 00,00 | 3e | 07 | 85 | 26,75 à 27,40 |
| 4e | 10 | 99 | 22,30 à 21 85 | 4e | 04 | 71 | 21,65 à 00,00 |
| I. | 767 | 25 | 31 20 à 35,65 | | 392 | 50 | 32,50 à 34,40 |

Les limites dans lesquelles le cours s'est renfermé, maintiennent le prix du pain tel qu'il est pour la 2e quinzaine de décembre.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 14 décembre. — *Cours commercial.* L'interruption de la navigation rend les affaires sans importance. Les prix restent les mêmes sans aucun changement.

VERSAILLES, 13 décembre. — Froment 1re 18,66; 2e 18,00; 3e 17,33. — Avoine, hors ville 7,00 à 7,50.

BRAY-SUR-SEINE, 13 décembre. — Froment 1re 18,33; 2e 17,50; 3e 16,50. — Méteil 12,00 à 13,00. — Seigle 9,00 à 10,00. — Orge 9,00. — Avoine 6,00 à 7,00.

Marché ordinaire; vente du froment peu active, les cours sans variation. Aujourd'hui on a commencé à peser le froment pour servir de base à la taxe du pain; le poids des trois qualités réunies est de 113 kil. l'hect. 1/2.

SENLIS, 10 décembre. — Froment 16,66. — Seigle 14,50. — Avoine 5,50. Hausse de 0,35 sur le froment.

GISORS, 10 décembre. — Froment 16,00. — Méteil 13,00. — Orge 8,75. — Avoine 5,00 à 5,40. Baisse de 0,40 sur ce grain et hausse de 0,50 sur le froment. Le marché était faible.

LYON. *Dernier marché de La Guillotière.* — Froment 23,50 à 24,00 les 100 kil. — Seigle 12,00 à 12,50 l'hect. — Orge 11,60 à 12,00. — Sarrazin 5,50. — Maïs 7,50. — Avoine 6,75.

*Farines.* Les farines sont mieux recherchées par la boulangerie que la semaine dernière au cours suivants:

Farines première qualité, de 37 à 38 fr. les 100 kilogrammes.

Farines rondes, de 33 à 34 fr.

PORNIC, 10 décembre. — *Céréales.* Nos froments sont fermes aux prix de 19,25 les 80 kil. sous vergues.

Le commerce des grains est interrompu aujourd'hui, par la glace et la neige qui interceptent les communications.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 14 décembre.* — Foin 1re 48 à 50; 2e 45 à 47; 3e 35. — Regain de foin 1re 52. — Luzerne 1re 40,50. — Paille de froment 1re 27 à 28; 2e 25,50 à 26,50; 3e 24 à 24,50.

*Marché Lafayette du 14 décembre.* — Froment 1re 48 à 52; 2e 40 à 46. — Paille de froment 1re 26 à 28; 2e 23 à 25; 3e 22. — Paille de seigle 1re 28 à 30; 2e 26 à 27.

VERSAILLES, 13 déc. — Foin 1re 42 à 44; 2e 38 à 40; 3e 30 à 34. — Trèfle 24 à 30. — Luzerne 38 à 42. — Regain 32 à 26. — Paille de froment 20 à 25. — Paille d'avoine 30 à 35.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 12 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1984 | 1904 | 80 | 1 16 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 120 | 118 | 2 | 1 08 | » 92 | » 60 |
| Veaux..... | 763 | 762 | 1 | 1 20 | 1 » | » 80 |
| Moutons.. | 7826 | 6563 | 1263 | 1 24 | 1 06 | » 84 |

PARIS, *halle aux bestiaux* du 13 déc. — 876 veaux, 845 vend. 1,24-1,02-0,80. — 84 vaches, dont 73 vendues 1,26-1,08-0,93. — 1 taureau 0,80.

LA MAISON BLANCHE, 14 déc. — 114 porcs tous vendus 0,94-0,92-0,90. — 48 vaches laitières dont 28 vendues, plus 1 taureau de 200 à 390.

PARIS, *marché aux chevaux du 14 décembre.* — 85 chevaux de selle et de cabriolet, 18 vendus 100 à 840. — 170 de trait, 29 vendus 270 à 620. — 70 hors d'âge, 20 vendus 55 à 400. — 4 ânes renvoyés. — Essai 58.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 14 décembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 23165 kil. | Bœuf | 1,40 | 1,10 | 0,70 |
| 18539 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,70 |
| 5737 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,80 |
| 58720 | Porc frais | 1,00 | 0,96 | 0,92 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 12, 13 et 14 décembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,36 à 2,36. — En mottes Isigny 1,60 à 4,80; de Gournay 1,20 à 3,00. — Petit beurre 1,36 à 1,82. — Beurre salé ou fondu 1,64 à 1,70.

*OEufs* (le mille). — Du 12, 55 à 90. — Du 13, 55 à 85. — Du 14, 40 à 80.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 15.

VERSAILLES, 13 décembre. — *Beurre* (le kil.) 1re qual. 2,00; 2e 1,80 à 1,90.

*OEufs* (le mille) 0,76 à 0,80.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 10 décembre. — Transactions difficiles; prix élevés.

A Romans, vendredi 6, il y avait peu de marchandises sur la place et il ne s'est vendu que quelques parties à 58 et 60 fr. le kil., soies courantes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14/16 d. soies ord. | (1/2 kil.) | 27,50 à 28 | |
| 12/14 d. id. courantes | | 28,50 | 29 |
| 12/13 d. id. id. | | 29 | 30 |
| 12/13 d. id. de choix | | 30 | 31 |

A Joyeuse, mercredi dernier, il y avait peu de monde au marché; les ventes se sont faites aux prix suivants:

| | | |
|---|---|---|
| Soies de 1re filat. (1/2 kil) | 32,70 à | 33,30 |
| Soies de pays, 1er choix | 31,50 | 32,10 |

A Aubenas, samedi 7, les soies étaient cotées aux mêmes prix qu'à Joyeuse.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Soies de pays, 1er choix (1/2 kil.) | | 31,50 à | 32,10 |
| id. 2e id. | 29,60 | 30 | 30,80 |
| 12/13 d. soies ord. (1/2 kil.) | | 29 | 30 |
| 11/12 d. id. courantes | | 30 | 31 |
| 10/11 d. id. id. | | 31,50 | 32 |
| 9/10 d. id. id. | | 32 | 32,25 |
| 9/10 d. id. de Joyeuse, | | 32,50 | 33 |
| 9/10 d. id. de choix, | | 33 | 33,50 |
| Soie de filature d'ordre: | | | |
| 12/14 d. soie de filature d'ordre | | 34 | 35 |
| 12/13 d. id. 5/6 cocons | | 34,50 | 35 |
| 9/10 d. 3/4 id. | | 35 | 36 |
| 9/10 d. 3/4 id. | | 35,50 | 36,50 |

Au dernier marché de Bagnols, les soies étaient cotées:

| | | |
|---|---|---|
| Soies courantes (le kilo) | 58,50 à | 59 |
| Filature 2e ordre | 60 | |
| Soies d'ordre rares | 67 | 68 |
| Soies filature 1er ordre | 65 | 65,50 |
| Do 2e | 64 | 64,50 |

A Avignon, les prix ont continué à être fermes sur toutes les sortes.

A Marseille, les transactions ont été à peu près nulles et la consommation s'est bornée à 8 balles Castravan à 14,50 le 1/2 kil. — 3 b. Salonique à 21 et 24. — 1 b. Baffa à 12. — 6 b. Baruthine à 11. — 1 b. Royale à 28,50. — 14 b. Syrie fine à 24.


Chez J.-J. DUBOCHET et Comp., éditeurs des VOYAGES EN ZIG-ZAG, des NOUVELLES GENEVOISES ILLUSTRÉES, etc., etc., etc., rue Richelieu, 60, anciennes galeries Bossange.

UN MILLION DE FAITS

AIDE-MÉMOIRE UNIVERSEL

Des Sciences, des Arts et des Lettres,

PAR MM.

J. AYCARD, DESPORTES, LÉON LALANNE, LUDOVIC LALANNE, GERVAIS, A. LE PILEUR, CH. MARTINS, CH. VERGÉ et YOUNG.

Arithmétique, — Algèbre, — Géométrie élémentaire, analytique et descriptive, — Calcul infinitésimal, — Calcul des probabilités, — Mécanique, — Astronomie, — Tables numériques et moyens divers pour les Calculs, — Physique générale, — Météorologie et Physique du Globe, — Chimie, — Minéralogie et Géologie, — Botanique, — Anatomie et Physiologie de l'Homme, — Hygiène, — Zoologie, — Arithmétique sociale. — Technologie (arts et métiers), — Agriculture, — Commerce, — Législation, — Art militaire, — Statistique, — Sciences philosophiques, — Philologie, — Paléographie, — Littérature, — Beaux-Arts, — Histoire, — Géographie, — Ethnologie, — Chronologie, — Biographie, — Mythologie, — Éducation.

Un fort volume portatif in-12, de 1720 colonnes, orné de gravures sur bois. L'ouvrage complet, 12 fr.; richement cartonné à l'anglaise, 13 fr. 50 c.

Enseignement élémentaire universel

OU

ENCYCLOPÉDIE DE LA JEUNESSE

OUVRAGE ÉGALEMENT UTILE AUX JEUNES GENS, AUX MÈRES DE FAMILLE, A TOUTES LES PERSONNES QUI S'OCCUPENT D'ÉDUCATION ET AUX GENS DU MONDE;

Par MM. ANDRIEUX DE BRIOUDE, docteur en Médecine, et LOUIS BAUDE, ancien professeur au Collège Stanislas.

Grammaire, — Langue française, — Littérature, — Rhétorique, — Poésie, — Eloquence, — Philologie, — Arithmétique. — Algèbre, — Géométrie, — Mécanique, — Physique, — Chimie, — Récréations scientifiques. — Astronomie, — Météorologie, — Histoire naturelle en général, — Géologie, — Minéralogie, — Botanique, — Zoologie, — Anatomie. — Physiologie, — Hygiène privée. — Hygiène publique, — Médecine, — Chirurgie, — Géographie, — Histoire, — Chronologie, — Biographie, — Archéologie, — Numismatique, — Blason, — Religion, — Philosophie, — Morale, — Mythologie, — Sciences occultes, — Législation, — Du Gouvernement et de ses formes, — Economie politique, — Agriculture et Horticulture, — Art militaire et navigation, — Imprimerie, — Musique, — Dessin. — Peinture, Sculpture, Gravure, Lithographie, — Architecture, — Education, — Réflexions sur le choix d'un état.

Un seul volume, format du MILLION DE FAITS, contenant la matière de six volumes ordinaires, enrichi de 400 petites gravures.

Prix: 10 francs; — élégamment cartonné à l'anglaise, 11 fr. 50 cent.

BIOGRAPHIE PORTATIVE

UNIVERSELLE

CONTENANT

29,000 NOMS

SUIVIE D'UNE TABLE CHRONOLOGIQUE ET ALPHABÉTIQUE

Où se trouvent répartis en 54 classes différentes

Les noms mentionnés dans l'Ouvrage;

Par L. LALANNE, L. RENIER, TH. BERNARD, C. LAUMIER, S. CHOLER, J. MONGIN, E. JANIN, C. FRIESS.

Un volume de 1,000 pages, format du MILLION DE FAITS, contenant la matière de 12 volumes.

Prix, broché: 12 fr.; — élégamment cartonné à l'anglaise, 13 fr. 50 c.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais.

FOURIER,

PRIX: 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

SA VIE ET SA THÉORIE,

Par Charles PELLARIN,

Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Epargne transformées en institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

PETIT COURS DE POLITIQUE

ET D'ÉCONOMIE SOCIALE

A l'usage des Ignorants et des Savants.

Brochure in-18 de deux feuilles. — Prix: 40 cent.; par la poste, 50 cent.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMEDEE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841, Prix: Sur papier ordinaire, 2 fr. 75; sur papier fin, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,

Par CHARLES FOURIER.

Une feuille grand in-8o. — Paris, 1827. — Prix: 50 centimes.

Maladies Secrètes.

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement. Il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

de près le fatalisme. Le fait accompli exerce un empire souverain sur l'esprit des gouvernants et des publicistes. Ainsi, l'Angleterre possède de fait une puissance presque illimitée sur la mer : on en donne pour raison que cela devait être. M. Thiers et M. Guizot se distinguent surtout par cette manière d'apprécier les événements.

Sans nous arrêter aux circonstances de différente nature auxquelles on peut attribuer la prépondérance commerciale de l'Angleterre, nous allons analyser rapidement les bases sur lesquelles repose actuellement cette prépondérance, et les changements qu'apportera, dans la position commerciale et maritime des divers Etats de l'Europe, le percement de l'isthme de Suez.

Les échanges entre l'Europe et les autres continents se font en grande partie par mer et par deux routes principales : l'une part des mers européennes, côtoie l'Afrique, descend vers le cap de Bonne-Espérance, puis remonte vers le détroit de Babel-Mandeb, et aboutit en Asie, dans les mers de l'Inde et de la Chine. Par le fait, l'Angleterre a pour ainsi dire le monopole de cette voie.

L'autre, qui part également des côtes d'Europe, descend l'Atlantique, côtoie la côte orientale des deux Amériques, et se perd au milieu des îles de l'Océan pacifique, après avoir doublé le cap Horn, et longé les côtes du Pérou et du Chili.

L'Amérique, la France, la Hollande, l'Espagne et d'autres Etats encore, font concurrence à la marine anglaise sur cette dernière route; mais la concurrence des Etats-Unis est seule redoutable pour elle.

Si l'Angleterre monopolise de fait les transports sur la route maritime qui unit l'Europe à l'Asie, cela tient principalement aux nombreux établissements coloniaux et militaires qu'elle possède sur toute la longueur de cette route, et qui, outre le refuge et les relâches économiques qu'ils offrent à ses nombreux navires, leur présentent encore, à l'allée et au retour, des facilités de chargements, de placements et décharges que n'ont point les marines des autres nations.

L'Angleterre restera d'autant plus facilement en possession de ce monopole que la distance entre l'Europe et la Chine sera plus grande, et rendra plus chanceuses les opérations commerciales pour les marines qui seront obligées de faire le trajet directement et qui n'auront point, comme les navires anglais, la certitude de trouver, au terme de leur expédition, des cargaisons de retour soit pour des colonies ou des établissements intermédiaires, soit pour la métropole.

presque entièrement à elle seule, que par conséquent cette réduction porterait en presque totalité sur l'élite de son personnel et de son matériel naval, sur cette navigation de long-cours, qui sert de principal support à sa puissance, on comprendra qu'il est assez important pour elle de conserver la route la plus longue, sur laquelle elle n'a aucune concurrence à redouter, qui entretient le matériel le plus considérable, le personnel le plus nombreux et le mieux exercé. Mais, comme ce n'est pas seulement la ligne de communication avec l'Inde et la Chine qui se trouverait réduite par l'ouverture de cette voie, que la route de l'Océan-Pacifique serait aussi raccourcie dans une assez forte proportion ; qu'avec ces facilités nouvelles de navigation, presque toutes les marines de l'Europe pourraient, selon leurs moyens, entrer en lutte avec la marine anglaise; il s'ensuit que la Grande-Bretagne verrait une certaine partie de sa navigation de long-cours frappée dans son existence.

La diminution du fret sur les marchandises allant d'Europe en Asie, ne serait donc nuisible qu'à la marine anglaise, qui supporterait cette diminution presque à elle seule.

A ne considérer que les intérêts exclusifs de l'Angleterre, cette puissance a tout à gagner à l'élévation du prix du fret entre les contrées d'Europe et d'Asie, du moment où aucune marine étrangère ne peut donner ce fret à meilleur marché que la marine anglaise, du moment où celle-ci n'a pas de concurrence à redouter dans l'avenir; du moment, en un mot, où elle peut rester seule maîtresse des transports entre les deux continents. Elle profite seule, en effet, de tous les avantages de cette élévation de prix. L'Angleterre a donc intérêt au *statu quo*, et c'est pour cela qu'elle ne veut pas d'un canal traversant l'Egypte et qui viendrait compromettre des avantages que la possession, même exclusive, de ce canal ne lui rendrait probablement pas.

Mais ce n'est pas tout, qu'on jette un instant les yeux sur la carte et que l'on considère attentivement la position de la Méditerranée où vont aboutir désormais toutes les grandes routes du globe; qu'on se figure l'Europe tout entière, reliée avec cette mer centrale par des voies navigables et des chemins de fer: ne voit-on pas soudain toutes les marines du centre de l'Europe prendre un essor prodigieux, et faire de toutes parts concurrence à la marine anglaise?

Par suite de la concentration de ce mouvement commercial sur la Méditerranée, Constantinople, Athènes, Naples, Trieste, Venise, Gênes, Marseille, Barcelone, Alger, Tunis, Alexandrie, Smyrne, deviennent les premiers entrepôts du monde. Quant à la Grande-

c'est cela, et cela seulement, que cherche à obtenir le gouvernement anglais en Egypte.

Quant aux marchandises, en supposant que le gouvernement anglais n'ait pas un intérêt politique de premier ordre à les faire passer par la route la plus longue, il lui importerait peu qu'elles tissent le trajet de Londres à Calcutta en deux mois au lieu de six, pourvu qu'aucune autre marine ne pût faire ce trajet plus promptement que la sienne. Il est bien entendu que nous raisonnons ici au point de vue de la spéculation commerciale et non au point de vue des intérêts de la consommation. Au surplus, la politique anglaise ne s'occupe guère de ces derniers dans la création de ses établissements maritimes.

En résumé, quant à ce qui concerne les affaires administratives, les négociations commerciales, la translation des voyageurs, des correspondances et des troupes, le cabinet de Saint-James mettra tout en œuvre pour accélérer les moyens de communication entre l'Angleterre et l'Inde.

Quant à ce qui regarde, au contraire, le transport des marchandises il fera tout ce qui dépendra de lui pour faire suivre à celles-ci la route des caps; car il sait bien que cette route, par sa longueur, par sa position géographique, par la quantité d'escales anglaises qu'elle dessert, est on ne peut plus favorable à la conservation du monopole maritime que l'Angleterre exerce dans les cinq parties du monde. Sans doute, la diminution des frais de transport fera augmenter la consommation des produits, et donnera lieu à un plus grand mouvement commercial; mais ce n'est plus l'Angleterre qui profitera exclusivement de cet accroissement des échanges, puisque sa position sera moins favorable, évidemment, que celle des nations qui avoisinent la Méditerranée. Le peu de produits tropicaux, qui traverseront alors la mer du Nord et le Sund, seront portés par la marine privilégiée des peuples qui les consommeront, et qui, d'ailleurs, auront, pour la plupart, à l'aide des fleuves, des canaux et des chemins de fer qu'ils dirigent déjà vers la Méditerranée, plus d'avantages à effectuer le transit par les provinces méridionales. Il est évident enfin que du moment où les grandes routes du globe aboutiront à la Méditerranée, il ne se fera plus guère, dans tout le nord de l'Europe, qu'un commerce de cabotage. Or, un pareil état de choses, ne peut qu'être nuisible à la prépondérance maritime de l'Angleterre.

Concluons que l'Angleterre, qui voit juste et loin quand ses

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### Les Danseuses des Bals publics.

Il est une certitude qui devrait glacer l'âme prête à se livrer à l'enivrement des bals publics ; c'est que dans tous ces lieux sans exception figurent, dans une proportion notable, les beautés inscrites et patentées. Le bal public est le soupirail par où quelques rayons de lumière et de liberté pénètrent dans leur existence captive. C'est là qu'elles s'étudient à dissimuler leur position par l'élégance et souvent par la décence de leur mise, qu'elles s'amusent à recevoir des hommages, à se montrer sévères, à *faire poser* les imprudents séduits par le mystère dont elles sont enveloppées. Le chapeau élégant, le manteau, le manchon les déguisent, et les jeunes gens qui ne se renferment pas, à la Chaumière, au Prado, à Valentino, même au jardin Mabille, dans le rôle d'observateurs, peuvent être assurés qu'ils n'ont pas dansé trois quadrilles sans avoir eu pour danseuse ou pour vis-à-vis une de ces esclaves.

Nous ne sommes pas de ceux qui cherchent à soulever, à envenimer contre elles la haine et le mépris de tous. Nous les plaignons lorsque, victimes d'un malheur sans remède, d'un irréparable abandon, elles se sont précipitées dans cette espèce de suicide, et gémissent dans leurs chaînes, le cœur mutilé.

Spectres où saigne encor la place de l'amour,

Nous les plaignons lorsque, nées pour l'élégance et pour le luxe, elles n'ont pas eu la force de se résigner aux dures conditions du travail et se sont laissées glisser en sommeillant jusque dans l'abîme.

Nous les plaignons encore, et surtout, lorsque, vendues dès leur enfance par des parents pauvres, ne sachant ni lire ni écrire, privées de tout enseignement, de toute lumière, elles ne connaissent plus que les instincts de la brute; leur parole n'est alors qu'un mensonge compliqué, mensonge à triple étage, au milieu duquel elles s'égarent elles-mêmes. Pour intéresser l'homme, que le tableau nu de la misère ne séduit pas, elles se fabriquent chaque jour de nouveaux antécédents romanesques. On voudrait travailler, devenir honnête; un peu d'or suffirait pour acquérir un mobilier, pour se faire admettre dans un magasin, pour rentrer dans les conditions normales de la vie.

Quelle charité bien placée! Soyez convaincu, essayez cette œuvre, tendez une main secourable à ces victimes, et cette poignée d'or qui devait être un instrument de réhabilitation, dépensée en folles toilettes, répandue dans les cafés, les théâtres, les bals, va disparaître en peu de jours. La femme qui pouvait se racheter du mal, épuisera son faible trésor jusqu'au jour où trois portes seulement seront ouvertes devant elle, celle de son ancienne demeure, celle de l'hôpital et celle de la prison de Saint-Lazare.

Alors un moraliste s'emportera contre cette fraude, contre ce mensonge, contre cette dépravation ; il ne demandera que gênes et supplices. Quant à nous, sans absoudre la coupable, nous n'oublierons pas que, ni la famille, ni la société n'ont rempli envers elle tous leurs devoirs ; que nul ne lui a enseigné, ne lui a facilité le travail ; nous tiendrons compte au sexe et à l'âge de leurs entraînements. Tout en admirant les âmes qui dans les mêmes conditions, restent pures, nous comprendrons que tant d'héroïsme ne saurait être imposé à tous. Nous demanderons que les institutions sociales deviennent la Providence des faibles, les soutiennent, les éclairent et leur prêtent cet appui dont les jeunes plantes ont besoin pour se soutenir. Jusqu'au jour où ce vœu s'accomplira, nous essaierons d'entretenir dans nos âmes l'indulgence de Jésus relevant la Madeleine, et nous ne jetterons pas la première pierre, car nous ne sommes pas sans péché.

Nous n'avons point d'anathème à prononcer contre la classe la plus malheureuse des femmes qui fréquentent les bals publics, mais nous dirons à la civilisation : ne dois-tu pas rougir? Crois-tu réaliser la société voulue par le Créateur? tu es si pauvre en plaisirs à la fois nobles et vifs que tes fils s'estiment heureux d'exécuter une danse brutale avec ces parias qui représentent dans leur sexe le dernier degré de l'humiliation et de la douleur!

En dehors de cette catégorie, la population féminine des bals publics peut se diviser en deux fractions *lorettes* et *grisettes*. Les véritables ouvrières, travaillant du matin au soir, n'ayant eu que peu d'amants, aspirant au mariage, ne figurent pas dans ces bals, éloignés de leur demeure habituelle, les quartiers profonds et industrieux du Marais, de Saint-Martin et de Saint-Denis.

Les lorettes qui foisonnent au Ranelagh, à Mabille, mais qui ne vont guère à la Chaumière et descendent rarement au dessous de Valentino, n'exercent aucune profession, ne vivent que pour plaire : de la jeunesse, de la grâce, quelquefois de l'esprit, voilà leurs ressources. Recrutées dans les classes les plus diverses, mais toujours sans fortune, issues des pensionnats les plus en renom comme des loges de concierge, elles forment une population gaie, brillante, heureuse au premier aspect et dont la physionomie amuse lorsqu'on n'a pas sondé les frêles appuis sur lesquels reposent toutes ces existences.

Le contraste d'une éducation presque toujours manquée avec la mise de la haute société, le ton de réserve et de dignité qu'on affecte, démenti par la facilité réelle des mœurs amènent des scènes piquantes. Il est plaisant de voir Mlle Ernestine, écrivant à un élève de l'Ecole polytechnique, mettre sur l'adresse *école politique*. Trouvant le mot trop court, elle reprend la plume avec réflexion pour ajouter — *nique*. Elle peut, au reste, s'enorgueillir, car elle a sous le chapeau de dentelles et sous le mantelet de satin bien des compagnes qui sont obligées de se faire lire toutes les lettres qu'elles reçoivent, de dicter toutes leurs réponses et qui prennent mille détours plaisants pour dissimuler à leurs correspondants cette lacune de leur éducation première.

Chacune de ces dames aime à faire collection d'autographes ; quand il est un peu volumineux, le dossier des déclarations reçues, auquel les signatures et les adresses ne manquent pas toujours, devient une galerie des plus curieuses, et tout nouvel adorateur est admis, invité même à la parcourir. Mlle Cécile est allemande, elle ignore la langue française, mais elle sait très bien chercher dans ses tiroirs un paquet de lettres qu'elle vous présente, en ne prononçant que ce mot : *lire*.

L'invention du daguerréotype facilitant l'échange des gages d'amour, les lorettes se forment des musées avec ces portraits métalliques, charbonnés d'un côté, blafards de l'autre, qui ressemblent à des spectres aperçus au clair de la lune.

*Dialogue historique*. — Mademoiselle, il est fort imprudent à vous de rentrer tard, vous pouvez rencontrer des hommes qui vous adressent des paroles inconvenantes. — Monsieur, j'ai un moyen sûr de me faire respecter. Quand on me suit de trop près, je me retourne en disant : *Monsieur, vous m'embêtez*. Alors on voit tout de suite que je suis une femme comme il faut.

Lorsque Mlle Rose, fille d'un portier, se présente à Mabille avec un chapeau surmonté d'une plume ambitieuse, il est curieux de voir ses *amies* la tirer doucement par son panache en disant : *cordon s'il vous plaît !*

Quand les lorettes ont de l'esprit, comme elles peuvent tout dire, et comme les épisodes de leur vie de bohémiennes leur fournissent des souvenirs très accidentés, leur conversation est pétillante ; c'est la verve des ateliers de peinture, avec plus de légèreté, de finesse, avec la différence de l'esprit de l'homme à celui de la femme. Cette différence est celle qui sépare une liqueur ardente et substantielle d'un arôme éthéré, subtil.

Au fond cependant, les lorettes sont malheureuses ; leur existence est un provisoire éternel. Rarement les premiers besoins de la vie leur sont garantis ; on pourrait dire, non pas qu'elles dînent ou qu'elles déjeûnent, mais qu'elles vivent sur le pouce. Il faut que la gaîté soit chez ces femmes un élixir bien surabondant pour qu'elle parfume de temps en temps une pareille existence.

Les lorettes de l'ancien régime, c'étaient les danseuses de l'Opéra pour lesquelles il était à la mode de se ruiner. On leur offrait de beaux carrosses où tant d'or se relevait en bosse, qu'ils étonnaient tout le pays, et faisaient pompeusement triompher les Laïs. On leur envoyait des coffrets pleins de pierreries portés par des coureurs, des heiduques, des nègres

[illegible] de me com-muniquer votre journal de ce jour, et comme je partage vos sages opinions, je me plais à approuver en son entier votre article sous le titre : *Promotion de la cour des comptes.*

Les faits en sont exacts par le témoignage irrécusable des dates ; mais comme vous avez cru devoir citer mon nom, j'ai une rectification à faire en ce qui concerne mon nouveau collègue, M. Dubreuil ; *il a été aspirant à la cour des comptes, non 15 années, mais bien 21 années !* L'opinion publique approuvera toutes vos réflexions; elles sont fondées sur des sentiments d'équité, de justice et d'indépendance.

J'ajouterai à ces réflexions, que le doyen des aspirants à la cour des comptes, devrait avoir *de droit* une place de conseiller référendaire de 2e classe sur *trois* qui viendraient à vaquer.

Je dois faire aussi une réflexion qui se rattache à l'ordre des conseillers référendaires de 1re classe.

Des malveillants prétendent qu'il est possible que le doyen de cet ordre n'ait pas l'*activité* de nos jeunes collègues; cela n'est que trop certain; mais sous le rapport de l'*expérience* le doyen de notre ordre a probablement un meilleur jugement que tous ses collègues, et le défaut de jugement serait certainement plus funeste chez lui que chez un conseiller maître des comptes.

La raison que je donne à cet égard, c'est qu'un conseiller référendaire est généralement *seul juge* des questions à soumettre à la cour tandis que ces questions ne peuvent être résolues que par la majorité de la cour.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

MATTIOLI.

Paris, ce 15 décembre 1844.

## Des habitations des pauvres en Angleterre.

Lord Ashley, président de la commission de la Société pour l'amélioration de la condition des classes ouvrières, écrit au *Morning-Herald* pour lui annoncer que les fonds de cette Société sont presque entièrement épuisés. L'attention des membres se porte principalement sur les habitations des pauvres. «Avec de l'argent, si la charité nous en procure, ajoute-t-il, nous prouverons, par des instructions que nous avons en vue, que le confort peut être obtenu pour les classes ouvrières elles-mêmes. La commission voudrait construire un certain nombre de maisons-modèles pour l'habitation des classes ouvrières. Les bâtiments seraient de diverses classes, et de nature à loger en tout vingt familles et trente personnes seules : huit familles occuperaient une maison entière ; au rez-de-chaussée, il y aurait des lits pour les enfants, et à l'étage supérieur deux chambres à coucher. Les douze autres familles seraient distribuées dans six autres maisons. Au centre, on logerait trente veuves ou femmes âgées ; chacune aurait sa chambre, et il y aurait un lavoir pour toutes. Un résident responsable aurait la surveillance de tous ces ménages. La commission espère que son exemple sera suivi, et que des personnes charitables entreprendront de faire élever des maisons où la population,

[illegible] fils de parents pauvres. La consternation règne parmi tous les habitants de ce malheureux pays, où l'on craint que le gouvernement ne continue sévir avec la même rigueur. »

## Extérieur.

**Irlande.** — La réunion hebdomadaire de l'association du rappel s'est tenue le 8 dans Conciliation-Hall. « J'ai une fâcheuse nouvelle à vous apprendre, a dit O'Connell. Il n'est que trop vrai que le ribbonisme fait de rapides progrès dans les cantons de Caven et de Leitrim. Il est évident que de misérables agents provocateurs s'insinuent dans les rangs du peuple et le poussent à mal faire. Il faut que l'association du rappel trouve moyen de remédier au mal et d'arrêter la marche criminelle du ribbonisme... Je puis répondre d'une chose, c'est que tant que j'exercerai quelque influence sur le peuple irlandais, il n'y a pas de danger de séparation des deux pays. Mais quand je serai descendu dans la tombe, il n'est pas douteux que la jeune Irlande ne souffrira pas la continuation de l'Union avec l'Angleterre ; elle est trop fière pour vouloir être plus long-temps son esclave, et que, résultera-t-il probablement ? Une révolution sociale, affreuse, terrible et désastreuse. »

O'Connell attaque encore Louis-Philippe, en termes que la loi ne nous permet pas de rapporter; il rappelle avec raison que c'est la presse ministérielle française qui l'a attaqué la première. En effet, le ministère anglais préluda au procès d'O'Connell en faisant insérer dans deux journaux ministériels très influents de violentes accusations contre le grand agitateur, et en annonçant et en justifiant d'avance sa mise en accusation.

**Suède.** — Dans l'assemblée plénière de la noblesse du 25 novembre, il a été décidé, à une majorité de 75 voix contre 18, que, lors de l'introduction du nouveau système monétaire, l'on adoptera la division décimale, bien que la majorité du comité de la Banque eût élevé des objections contre cette division.

**Brunswick.** — Le duc de Brunswick, se rendant dans le Mecklembourg par le chemin de fer, son wagon a failli heurter et briser celui sur lequel le roi de Hanovre arrivait en sens inverse. Les deux princes en ont été heureusement quittes pour la peur.

(*Correspondant de Hambourg.*)

**Principauté de Sigmaringen.** — Le 4 a eu lieu la bénédiction nuptiale du marquis Joachim Napoléon Pepoli, petit-fils de Murat, avec la princesse Frida de Hohenzollern Sigmaringen, fille cadette du prince régnant. Les nouveaux mariés sont partis pour Bologne.

**Grand duché de Posen.** — On vient de saisir deux manuscrits des leçons publiques professées au collége de France par M. Mickiewicz.

**Russie.** — Saint-Pétersbourg, 30 novembre. — Le jeune prince Dolgoruki, qui avait été condamné à l'exil il y a deux années, pour avoir publié deux brochures, l'une sur la dynastie régnante, l'autre sur la gé-

[illegible] l'inhabileté du pouvoir. Nous sommes peu touchés, ajoute cette feuille, des inconvénients qui résultent de la persistance de cette lutte pour la ville qui en est le théâtre. » La *Presse* conteste formellement aux conseils municipaux le droit de refuser leur concours au maire nommé par le roi. « Si ce magistrat, dit-elle, a besoin des conseils et du concours des mandataires de la commune pour les actes spéciaux de sa gestion, il est indépendant de leur contrôle pour ses actes d'agent de l'autorité royale. » Du reste, ce journal voit dans l'offre faite par la majorité de procéder à une réélection collective, un moyen de transaction dont le gouvernement pourrait profiter pour sauver les principes.

— Le *Siècle* garantit, sous certaines réserves la nouvelle que le roi de Prusse a pris définitivement la résolution de donner une constitution à son royaume. Le gouvernement représentatif serait constitué, et deux assemblées siégeraient à Berlin. Ce journal pense avec raison que l'union de la France avec la Prusse ne peut que gagner à cette importante modification.

TEMPÉRATURE. — Pendant la journée d'hier un brouillard épais et lourd avait commencé le dégel. A minuit le thermomètre de l'ingénieur Chevallier marquait 1°4 au dessus de zéro; ce matin 15 décembre, à 6 heures il ne marquait plus que 0°5 au dessus de zéro.

Une faute typographique s'est reproduite dans notre feuille hier et avant-hier. Les degrés du thermomètre donnés étant *au dessous* de zéro, et non pas au dessus de zéro comme on l'a imprimé par erreur.

## Faits divers.

Le *Moniteur de l'Armée* donne les promotions suivantes au grade d'officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur :

MM. Titard, chef de bataillon au 26e de ligne ; de Galand, chef de bataillon au 53e de ligne ; O'Keeffe, lieutenant-colonel du 56e de ligne; Blangini, colonel du 58e de ligne; Montauban, chef de bataillon au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; le comte de Vénevelle, colonel d cavalerie en solde de congé ; Morand, chef d'escadron au 1er chasseurs d'Afrique.

— Le *Moniteur de l'Armée* annonce aussi que :

M. Perrin, colonel, chef d'état-major de la 14e division militaire, est nommé chef de la 5e section du département de la guerre ; M. Lecacheux, lieutenant-colonel d'état-major est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 14e division, en remplacement de M. Perrin ; M. Reille, capitaine d'état-major, aide-de-camp de M. le lieutenant-général comte de Rumigny, est nommé à un emploi de son grade à l'état major de la place de Paris, en remplacement de M. Du Couedic, admis à la retraite.

— M. le marquis de Lavalette, consul-général de France et chargé d'affaires à Alexandrie, vient d'être promu au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur.

---

en casaque galonnée; coffrets, bijoux, valets, tout était pour elles; on leur sacrifiait des maisons, des terres...

Aujourd'hui le morcellement de la propriété ne permet plus guère ces folies ; ce sont les bourgeois qui règnent, et ils calculent mieux que les seigneurs dont ils se sont distribué l'héritage. Ils ont réfléchi que les bonnes grâces d'une femme quelle qu'elle soit, ont toujours à peu près la même valeur; que si l'on peut dans un temps de caprice, donner un prix arbitraire à cet objet, comme l'ont fait les Hollandais pour les tulipes, le règne de la mode et de l'engouement une fois passé, une tulipe en vaut à peu près une autre. On fait peu d'extravagances pour les femmes aujourd'hui, et la pauvre lorette qui resterait à sa fenêtre dans l'espoir de voir arriver un carrosse *amaranthe* ou *de ma rente*, courrait bien risque de demeurer à la croisée assez tard pour être enrhumée par le serein. Cependant il y a des exceptions ; dans toute carrière la gloire mène à la fortune. De la masse des lorettes luttant péniblement contre la destinée, s'ingéniant du matin au soir à payer la plume de leur chapeau d'abord, leurs dentelles ensuite et leur pain quotidien s'il reste de la monnaie, il faut distinguer les illustrations de cette classe, les princesses, disons le mot, les *reines* de ce peuple élégant et obéré.

Oui, les Lorettes ont des reines ; elles ont même deux reines, *Pomaré* et *Mogador.*

Les ombrages du jardin Mabille ont été témoins cet été de leurs avènements successifs, et ces deux potentates, au lieu de se livrer une guerre à mort, se sont tranquillement partagé l'empire.

Rosita s'était fait remarquer par sa taille aussi élevée que bien prise, par ses cheveux noirs, par sa danse originale, par son buste porté en avant, par les coups de talon qu'elle détache en arrière. Des marins, nous assure-t-on, constatèrent qu'elle ressemble, à s'y méprendre, à la reine de Taïti. Dès lors, sous le nom de *reine Pomaré*, elle régna sans contestation sur le jardin de l'allée des Veuves. De visage, Pomaré ne saurait passer pour jolie; dans son teint, dans son profil, on trouve quelque chose de sauvage, heureusement démenti par son caractère. mais elle a du charme, et ce qui s'appelle à Paris du *chic*. Aussi, lorsqu'elle dansait, loin de l'orchestre et des couples vulgaires, faisant un *à parte* avec Céleste, son vis-à-vis inamovible, Céleste, élancée comme Pomaré et belle de plus, un cercle si pressé d'admirateurs se rangeait autour d'elles, que les tard-venus apercevaient seulement la coiffure des deux héroïnes du bal. Rarement leur regard descendait jusqu'à la taille ornée de basques.

La reine et son amie portaient l'une et l'autre des robes coupées d'après le même modèle, et, comme l'envie cherche toujours pâture, si vous parliez à cette époque de Pomaré, de Céleste à quelque lorette d'ordre inférieur, on ne manquait pas de vous répondre : Ah ! oui, Pomaré, celle qui n'a qu'une robe ? — Il faut toujours que les femmes se déchirent et la robe est chez elles ce qu'il y a de plus facile à déchirer.

Comme Pomaré, comme toutes les idoles de la mode parisienne, Céleste reçut un surnom ; c'était à l'époque de nos victoires sur les Marocains ; on l'appela *Mogador.*

Par degrés, sans ambition déclarée, sans intrigues, sans avoir conspiré autrement que par la douceur de ses regard, Mogador se créa parmi les mabilliens un parti puissant ; une insurrection s'organisa contre la reine légitime. Un beau soir, au milieu de clameurs confuses, un ardent mogadoriste proclama la déchéance de Pomaré et plaça sur la tête de Céleste une couronne de roses blanches. C'était une révolte, ce n'était pas encore une révolution ; les fidèles sujets de Pomaré protestèrent, en offrant à leur souveraine une couronne de roses rouges. Au surplus, les deux reines ne partageaient pas les sentiments hostiles qui divisaient leurs adhérents ; elles continuèrent à se faire vis-à-vis, se rattachant mutuellement leurs diadèmes déplacés par les chassés croisés ou par la polka. Leur amitié ne reçut aucune atteinte de cette grande soirée qui devint le sujet de bien des causeries, de bien des commérages, et dont on parlera long-temps dans le monde du cancan.

Au bal suivant, un enthousiaste de Mogador lui fit passer mystérieusement un billet contenant sept vers formant acrostiche ; elle n'en a jamais connu l'auteur ; tout ce que je puis lui dire, c'est que ce n'est pas moi.

Mogador, l'autre soir ton règne a commencé,
Oh ! que ce règne heureux ne soit pas éphémère,
Garde bien la couronne, adorable Circé
Assure ton empire, aimable bayadère
Dont le pas gracieux sut toujours nous charmer.
O toi dont le regard sur tous les cœurs opère,
Ris de tes ennemis et laisse nous t'aimer.

Un autre acrostiche était destiné à la reine Pomaré :

Pourquoi vouloir lutter et braver le destin ?
O reine infortunée et que tout abandonne !
Mogador par sa grâce et par son air lutin
A su te dérober la légère couronne.
Regarde et vois s'enfuir l'amant qui ce matin
Était à tes genoux ; un désert t'environne.

Ces vers qui auraient ajouté une amertume de plus aux chagrins de la reine déchue ne furent pas envoyés seuls. L'auteur fut désarmé par la noble attitude que sa majesté conserva lors de l'insurrection qui lui donnait une rivale. A l'acrostiche hostile fut joint celui-ci ; tous deux sont en route pour leur destination.

Pardonnez, grande reine, un arrêt trop cruel,
Oubliez mon erreur ; votre sceptre vous reste.
Malheur aux envieux ! si la belle Céleste
A reçu pour régner un nom béni du ciel,
Restons-nous moins soumis à vos aimables chaînes ?
Et Paris ne peut-il obéir à deux reines ?

Les sujets que la reine Pomaré partage maintenant avec Mogador ne se recrutent pas tout-à-fait dans le même monde que ceux de la célèbre Clara. Celle-ci gouverne à la Chaumière et au Prado; les autres règnent à Valentino et à Mabille. Clara est issue du monde studieux, Pomaré du monde commercial. Comme l'*Almanach des Ecoles* le fait très bien remarquer, Clara Fontaine est une *étudiante*, Pomaré est une *calicote*.

Pour ces beautés choisies, quelquefois même un peu *inventées* par la mode, une faible image de l'ancienne prodigalité française peut se reproduire pendant quelques mois ; un avenir leur est ouvert semé de boucles d'oreilles et tendu de cachemires ; mais ce sont des chances exceptionnelles, et même pour les individus qui font de ces heureux songes, le réveil peut être dur. Que seront, dans peu d'années, Mogador et Pomaré ? Que sont devenues les Mogador et les Pomaré d'autrefois ? C'est le cas de s'écrier avec le poète :

Mais où sont les neiges d'antan ?

Quelques rayons de luxe et de bien-être éclairent passagèrement dans la foule des lorettes certaines têtes privilégiées ; mais quel est le sort de la masse ?

Nous l'avons dit, les lorettes n'ont qu'une industrie : plaire, être aimées ; cette industrie veut être exercée avec élégance, avec adresse, avec une espèce de pudeur. Très attentives à se distinguer d'une classe plus avilie, pour laquelle elles affichent un grand mépris, afin de faire ressortir à tous les yeux la nuance qui les en sépare, elles ne demandent jamais d'argent, et n'accepteraient pas celui qui leur serait offert d'une manière directe et brutale. Ces statuts de la corporation placent chaque membre dans une situation fort critique. En apparence, les lorettes sont richement meublées, vêtues avec luxe ; à les voir marcher, danser, polker, il est permis de supposer qu'elles se nourrissent ; mais leur mobilier, leur ajustement, leur nourriture sont autant d'illusions qui disparaissent lorsqu'on les examine de près et qu'on veut souffler dessus.

*Mobilier.* — Dans leurs appartements les Lorettes ne souffrent rien de vulgaire ; elles sont artistes et repousseraient avec dérision le lit de sangle, la commode de noyer de 15 francs, le miroir de 3 francs dont se contentent les ouvrières ; il leur faut de l'acajou, du citronnier, du palissandre, des sophas arrondis, des glaces, des étagères aux pieds tordus, couvertes d'inutilités en bronze, en cristal, en porcelaine. — A la vérité rien de tout cela n'est payé. Cette charmante décoration peut disparaître au premier coup de baguette du marchand, mais ne le plaignez pas ; en faisant crédit il ne se montre pas libéral, pas plus que le propriétaire de l'appartement n'est vertueux quand il se fait prier pour admettre des femmes seules, quand il les soumet à des conditions gênantes, et ne se décide à les recevoir dans sa maison, à transiger avec sa conscience qu'en leur imposant un prix élevé qu'il n'oserait pas exiger d'un homme. Cet honnête bourgeois spécule évidemment sur le nombre et sur

premier ordre sont les lieux où ils cherchent à nouer des connaissances : voici un fait dont l'exactitude nous est garantie par une personne digne de foi :

Deux riches étrangers sont récemment arrivés à Paris ; l'un d'eux se trouve un soir au Café Anglais, à côté d'un voisin très aimable. La conversation s'engage, et il s'ensuit une demi intimité. En sortant du café, on se rendit à l'Opéra-Italien, où l'étranger trouva l'un de ses amis. A la fin de la soirée on était en pleine connaissance. Le lendemain, nouvelle rencontre au tir au pistolet ; mais, cette fois, l'industriel parisien est accompagné de deux acolytes : on parie. Les étrangers perdent pour le lendemain un déjeûner au Rocher de Cancale. A la fin du repas, deux de nos industriels simulent une querelle ; un troisième se porte médiateur, et propose de sceller la réconciliation par une partie de piquet (jeu de cartes), ce qui fut accepté : la perte et le gain se balancèrent à peu près dans le commencement, bien qu'on jouât gros jeu. Mais pendant que l'un des étrangers était occupé à payer la carte, l'autre perdit neuf mille francs. On avait joué sur parole : la perte ne fut point soldée immédiatement. Les trois jours suivants se passèrent en fêtes et en parties de campagne offertes par les Parisiens, qui accablèrent les étrangers de toute espèce de politesse.

Ces derniers offrirent à leur tour un déjeûner à leur hôtel ; mais le hasard leur avait appris qu'ils avaient affaire à des filous, et, à la fin du déjeûner, une explication assez vive eut lieu : l'épithète d'escroc jetée à la face de l'un des invités excita d'abord une tempête ; l'insulté finit par verser des larmes qui n'excitèrent aucune sympathie, et comme il se trouvait en face d'une personne qui connaissait sa vie antérieure, il se retira. Les complices en firent alors un bouc émissaire, et déclarèrent qu'ils ne le connaissaient qu'imparfaitement ; cette assertion invraisemblable confirma les nobles étrangers dans leur opinion. Ils firent prendre des renseignements par l'intermédiaire de l'ambassadeur de leur nation, et on découvrit alors que la bande avait des ramifications jusque dans le sein du parlement. L'un d'eux, étant étranger, a été expulsé de France ; le vicomte de .... est arrêté. L'affaire s'instruit.

— On lit dans le *Commerce* :

« Vers la fin du 15 janvier prochain, le prince et la princesse de Joinville quitteront Paris pour aller passer le reste de l'hiver dans une maison de campagne louée pour eux à Hyères. La santé de la jeune princesse exige, dit-on, ce voyage. »

— Avant-hier, un charretier, homme vigoureux de trente à trente-cinq ans, suivait le boulevart extérieur en conduisant une voiture chargée de moellons. La route était difficile à cause du verglas, et arrivé près la barrière de Sèvres, le cheval en tête de son attelage refusa tout-à-coup d'avancer. Cet animal, d'une nature assez rétive, lui avait déjà joué plus d'un mauvais tour de ce genre, et le charretier lui lança quelques coups de fouet pour le faire obéir ; mais au même instant le fougueux quadrupède se rua sur son maître qu'il renversa, puis lui tenant un de ses pieds ap-

Un ancien constructeur distribue des bons de pain aux ouvriers de bâtisse. Un citoyen, dont nous regrettons de ne pouvoir dire le nom, distribue en pleine rue Saint-Eloi du pain, de la viande et du bois.

— On lit dans le *Glaneur d'Eure-et-Loir* ;

« Le 9 de ce mois toute la ville de Brou était sur pied. Un incombustible d'un nouveau genre avait traversé la ville d'une heure à deux heures du matin, dans un état de nudité tel, qu'il attirait le double frisson des assistants. Monté dans la malle-poste de Châteaudun à Nogent, cet hommes d'un moyen âge, placé sur le devant de la voiture, près du conducteur, se donna l'étrange satisfaction, malgré la rigueur du temps, de se déshabiller en entier trois fois, faisant voler au vent et à la gelée les vêtements qui le couvraient, puis il se recouvrait en prenant d'autres vêtements. (Il paraît qu'il en avait fait une ample provision.) Arrivé à l'hôtel du Plat-d'Etain, il descendit dans le costume du père Adam, et demanda du café. — Servir du café à un homme costumé ainsi était peu convenable, aussi fut-il refusé. Sur le conseil de monsieur notre maire, qui prenait la même voiture pour Nogent, le garçon d'écurie de l'hôtel courut chercher la gendarmerie pour faire arrêter cet individu, que l'on pouvait soupçonner être dangereux ; mais messieurs de la brigade n'arrivant pas assez vite, cet homme reprit sa place, en disant : mes papiers sont dans ma malle, et ma caution sur mon corps. — En effet, il avait sur la peau, pendue au cou, une montre garnie de ses chaînes, clefs, etc., suspendue à une autre chaîne, le tout d'un certain prix. M. notre maire, qui paraissait pressé de partir, fit fouetter le conducteur, et les voilà en route. Je vous donnerai, je l'espère, des nouvelles de l'un et de l'autre avant peu. »

— En Prusse, plusieurs suicides ont été commis dernièrement dans la maison de détention pour dettes, ce qui a appelé l'attention du gouvernement sur la question de la contrainte par corps.

— Le ministre de l'intérieur du royaume de Saxe a publié, le 28 novembre dernier, un avis par lequel il annonce que l'ouverture de l'exposition de l'industrie saxonne aura lieu le 15 juillet 1845 et durera jusqu'au 15 septembre de la même année.

— La famille Rothschild paraît résolue à faire de Francfort la ville capitale de sa dynastie ; elle y fonde un palais magnifique dans lequel sera transporté, de Vienne, le portrait de Salomon Rothschild, le chef de la race ; il est représenté, en demi négligé, assis dans un beau fauteuil à la Voltaire, tenant dans sa main droite une modeste tabatière en buis, la main cachée dans son gilet, comme M. de Châteaubriand, dans le portrait de Girodet. C'est l'ancêtre que l'on a choisi pour être le chef de la race. On a oublié Isaac Rothschild qui vendait, il y a soixante ans, des lunettes et des crayons sous le péristyle de la Bourse de Francfort.

La mère de Rothschild existe encore ; elle habite Francfort. Son logement se compose d'un misérable appartement, dans le quartier des Juifs, qui est le plus laid de la ville. Elle a résisté à toutes les instances de ses

mour. On dit aussi que V. M. fait des préparatifs pour s'emparer de la Norwège, mais je n'en crois rien. On y ajoute que moi-même je suis menacée d'une invasion en Finlande, où V. M., comme on dit, sabrera mes faibles garnisons, pour aller directement à Saint-Pétersbourg, probablement pour venir y souper ; mais il n'en est également rien. V. M. voit que si dans le Nord nous n'inventons pas les ruines de Pompéi pour chauffer notre imagination, nous ne manquons pas pour cela d'inventions.

Je suis de V. M. la bonne sœur, cousine, amie et voisine.

## VARIÉTÉS.

### Les îles Wallis et Foutouna.

Les dernières nouvelles de Taïti nous apprennent que le protectorat des îles Wallis et Foutouna a été offert à la France par les chefs indigènes, et accepté par le commandant de la corvette l'*Ambuscade*.

Nous allons emprunter aux récits des zélés missionnaires catholiques quelques détails sur ces terres nouvellement ralliées au centre européen et chrétien.

En quittant Taïti, et vous dirigeant, au nord-ouest, en ligne droite vers la partie septentrionale du Japon, vous trouverez Wallis, et, à quarante lieues plus au nord-est, le groupe de Foutouna et Aroli, par les 14 latitude australe et 179 longitude orientale.

Foutouna et Aroli, séparées par un canal d'un kilomètre, sont désignées sur les cartes françaises par les noms de *Allou Fatou*, corruption de *Aroufa* (amour) *atou* (à toi). C'est la formule de salut des naturels.

Aroli, moitié moins grande que Foutouna, ne paraît pas avoir d'importance.

Foutouna est une montagne de peu d'élévation, très boisée. Les bords en sont à pic ; on n'y aborde qu'en chaloupes et assez difficilement. Une seule très petite anse tiendrait à peine un navire.

L'île est couverte de traces d'éruptions volcaniques. Les tremblements de terre y sont fréquents. Dans l'été de 1841, on ressentit dix-sept secousses dans une journée.

Le sol est très fertile. Il produit naturellement le cocotier, le bananier, l'arbre à pain, le bois de fer, la canne à sucre, le cotonnier, le tabac. Les orangers et citronniers, le blé, la vigne, introduits par le P. Chanel, ne donnent encore que des espérances. La fécondité de cette terre est telle que le P. Chevron a vu une tige de bananier monter, en vingt heures, de sept pouces ; et l'on disait au missionnaire étonné : « Ce n'est rien ; le terrain où pousse cet arbre est mauvais. » Du reste, des orages assez fréquents brisent les arbres et détruisent les récoltes. Les bois sont peuplés de perroquets et de nombreuses espèces d'oiseaux, presque toutes au plumage blanc. Les rivages sont très poissonneux.

Les Foutouniens sont légèrement cuivrés ; les femmes presque blanches. Leurs traits sont agréables, malgré l'écrasement très prononcé

---

le bon cœur des visiteurs qui seront admis chez ses locataires. — Si l'argent se fait attendre, ses scrupules moraux reprennent le dessus, et la lorette, accusée de porter le désordre dans la maison, de faire veiller le portier, de rentrer pendant le carnaval à des heures indues, est constamment à la veille de se voir mettre à la porte.

Les procédés du marchand de meuble ne sont pas meilleurs. La lorette est venue à bout d'amasser cent francs ; on lui fournit à crédit pour 600 francs de meubles ; au bout de quelques mois, si le prix total n'est pas payé, le marchand de bric-à-brac reprend son mobilier sans rendre les à-comptes et le tour est fait.

*Toilette*. — Si nous plaçons la toilette avant la nourriture, c'est que dans les existences aventureuses dont nous parlons, il est plus important d'être bien parée que d'avoir à dîner chez soi. L'affaire d'état de la lorette c'est d'être remarquée dans les lieux publics, de s'attirer des connaissances capables d'offrir des dîners, des parties de spectacle *panem et circenses*, des connaissances auxquelles on puisse faire adroitement confidence du terme arriéré, du déficit qui se trouve dans les finances, quand le moment de l'intimité sera venu. Ces connaissances utiles, il faut que la lorette, avec un douloureux abandon de sa dignité de femme, apprenne à les distinguer de ces galants improductifs dont la poche est vide et qui ne sauraient offrir que de l'amour. Au lieu de chercher dans les regards si la bouche exprime une affection sincère, il faut qu'elle sache, la malheureuse, deviner à travers le paletot ce que peut contenir le gousset, de la même manière que certains *voyants* reconnaissent les sources à travers la terre. Cet art l'habitue à trouver aux cheveux gris, aux imperfections naturelles, des compensations inattendues, et dans cette vie de calcul une faible part est laissée au désintéressement et au caprice.

Pour attirer les yeux, pour diriger vers soi ces hommages que l'on compte récolter, trier plus tard, il faut être parée ; à ce but, on sacrifie tout ; dans la toilette, dans le chapeau, surtout, les lorettes concentrent leur suprême effort financier ; c'est là que règne une cabaliste effrénée, à qui restera la palme ?

On réduira son linge à un état problématique, afin de payer bien cher et de porter en triomphe un frêle chapeau de tulle, de gaze, de dentelles qu'il faudra renouveler après l'avoir mis six ou huit fois. Comme l'appartement, comme le mobilier, la toilette de ces dames n'est que vaine apparence et que chimère ; même en grande tenue, aux jours de représentation, elle pêche par la base, par les côtés secrets, mais essentiels. Que dirons-nous de l'affreux négligé des autres jours !

Etre habillée de pied-en-cap, sans disparate et sans lacune, quel beau rêve, et combien on se pavane quand on est près de le réaliser ! La femme qui possède un chapeau, un manchon, un manteau, une écharpe, est trop fière d'avoir réuni tant de trésors pour s'en dessaisir, et souvent elle danse, elle valse, elle polke, sans quitter une seule pièce de cet attirail.

Comment donc a-t-elle complété sa collection ? Hélas ! par plus d'une rouerie : amour du luxe d'un côté, misère de l'autre, ces deux faits en amènent bien souvent un troisième, l'esprit d'artifice, le mensonge. Clémence voudrait faire une partie de campagne, un samedi, avec Charles son ami de cœur ; elle étalerait dans la forêt de Saint-Germain une toilette assez satisfaisante, robe noire au corsage ouvert et lacé par devant, manches en entonnoir, châle français imitant le cachemire ; mais elle n'a pas de chapeau mettable ; elle a bien lorgné sur un étalage une délicieuse capote de satin blanc doublée en satin rose, prix : 15 francs. Une grande dame va sourire ; mais il existe pour l'usage des lorettes des capotes qui ne coûtent pas plus de 15 francs et des manchons de même valeur. Ce prix, modique pour la femme des banquiers, est exorbitant pour Clémence qui n'a pas un sou vaillant ; le héros de la fête projetée, Charles, donnera bien dix francs pour le couvre-chef, mais il est étudiant et ne saurait aller au-delà. Clémence alors avise Ernest, jeune homme timide, qui vient la voir de temps en temps sans oser lui parler d'amour ; elle se montre pour lui coquette et lui donne tous les signes d'un caprice, disons mieux, d'une inclination naissante. — Ernest paraît douter d'une tendresse aussi subite. — Eh bien ! je vais te donner une preuve d'amour : samedi prochain, nous passerons la journée ensemble, tu me mèneras dîner au Palais-Royal, ensuite tu me paieras une première loge au spectacle que je choisirai : voilà du dévouement, j'espère ? — Ernest est convaincu : toute la semaine il ne rêve qu'à sa soirée du samedi ; on se donne rendez-vous pour trois heures, dans la galerie Vivienne. — Le vendredi, Ernest arrive chez sa belle et veut parler encore des joies du lendemain. Clémence répond à peine ; elle est horriblement contrariée : examen fait de sa toilette, il se trouve qu'elle manque de chapeau ; elle ne pourra pas sortir : il faut renoncer au plaisir qu'on s'était promis ; il y a bien de par le monde une capote de satin blanc doublée de rose qui duirait à merveille ; on l'a payée en partie, mais il reste cinq francs à donner et la modiste ne veut pas délivrer la capote sans que sa facture soit complètement acquittée. — Clémence n'a pas fini de parler que cinq francs, sortis de la poche d'Ernest, se trouvent sur son guéridon. — A revoir, cher ami, demain galerie Vivienne, à trois heures.

Le lendemain à dix heures du matin, Clémence, parfaitement attifée, heureuse de sa nouvelle coiffure, accepte le bras de Charles et part avec lui pour Saint-Germain par le chemin de fer ; à deux heures et demie Ernest se fait friser, s'habille, se munit d'une lorgnette et de gants jaunes, puis il arpente la galerie Vivienne, depuis trois heures jusqu'à cinq heures passées ; inutile de dire qu'il ne voit rien venir ; le lendemain il rencontre Clémence sur les boulevarts ; elle ne paraît pas embarrassée. En spéculant sur Ernest elle savait qu'il est incapable de frapper une femme ou même de lui dire une parole dure.

Les lorettes pour renouveler leur parure, emploient quelquefois un grand moyen qui a sur leurs petites roueries individuelles tous les avantages de l'association, de la vie collective sur le morcellement ; nous voulons parler des *soirées dansantes*.

Mesdames Saint-Hyacinthe, Saint-Hippolyte, Saint-Vallier, Saint-Maurice, et quelques autres assez prématurément canonisées se rassemblent, se concertent, et la doyenne du groupe adresse aux jeunes gens de sa connaissance une circulaire analogue à celle-ci :

« Madame Saint-Hyacinthe vous invite à passer la soirée chez elle,
» telle rue, tel numéro, tel jour ; *on dansera*.
» *P.-S.* Madame Saint-Hyacinthe se recommande à tous vos amis. »

Ce *post-scriptum* est essentiel. Il importe de réunir le plus de monde possible, afin de remplir le but réel de la soirée.

Ce but, vous allez le comprendre. Un des invités se met au piano ; chacun danse, valse et polke ; tout-à-coup des cris perçants se font entendre : — Ah ! mon Dieu ! mon chapeau neuf est perdu, monsieur, vous avez le pied dessus.

Il faut savoir que les chapeaux sont rangés par terre, le long du mur, si bien qu'il est impossible aux danseurs, même les plus attentifs, de ne pas en écraser quelques-uns ; on comptait bien là-dessus. — L'auteur du malheur provoqué s'exécute ; il offre soit en argent soit en nature, un chapeau délirant, à voilette, à plumes. La belle affligée refuse d'abord, puis elle accepte en souriant, et le chapeau qu'on avait livré au massacre comme le roi David plaçait *Uri* dans les endroits périlleux, ce chapeau relevé du champ de bataille et guéri de ses blessures, pourra servir encore pour la promenade du matin. Le même incident se renouvelle deux ou trois fois dans la soirée.

— Ah ! monsieur, prenez garde, vous versez du café sur ma robe ; c'est fini, je ne pourrai plus la mettre ; en honneur, je n'ai rien autre chose pour m'habiller. — Madame, vous me permettrez, je l'espère, de réparer ma faute ; nous passerons demain dans le magasin que vous choisirez (tu me croiras si tu veux, mon cher, mais je n'aurais pas taché la robe si l'on ne m'avait poussé le bras).

C'est ainsi que les lorettes se rhabillent ; mais la soirée dansante, considérée comme moyen de renouveler les toilettes est une mesure extrême, qui atteste chez les visiteurs habituels peu d'intelligence ou de galanterie.

(*La suite prochainement.*) VICTOR HENNEQUIN.

— La *France musicale* donnera deux nouveaux concerts à ses abonnés mercredi et vendredi prochain, à une heure, dans la salle de la rue Vivienne. On y entendra Mme Just Geraldy, Marras, ténor italien, Mme Sabatier et Lea Duport, etc., et des morceaux de grands maîtres entièrement inconnus à Paris. Ces deux fêtes auront au moins autant d'éclat que les deux précédentes des 3 et 5 décembre.

quels publics, comme simples assistantes, il est vrai. Il faut ensuite chercher à organiser une cuisine commune. Partout où il y aura un frère, il parviendra indubitablement à réaliser ces progrès. Nous avons vu combien leur influence à Mangaréva était souveraine.

Nous citons quelques traits du récit du P. Chevron, de la Société de Marie :

« Les banquets publics sont présidés par le roi, devant lequel chaque insulaire vient déposer les mets qu'il a préparés. Après la prière commune on mâche solennellement le *cava* pour l'offrir à la divinité de l'île; c'est le roi qui, en sa qualité de ***tabernacle du Dieu***, lui fait parvenir la précieuse liqueur par la voie de son propre gosier. Alors les aliments sont remis aux chefs de villages qui les distribuent à leur tour aux pères de famille : on mange toujours trois ou quatre dans le même plat, et il est de bon ton de présenter à ses amis le morceau qu'on a mordu. Chacun s'assied à terre sur une natte, car on ne connaît dans ce pays ni bancs ni chaises; les hommes se tiennent les jambes croisées à la mode des tailleurs, et les femmes sont accroupies sur leurs talons. Le repas fini, les restes, ainsi que la vaisselle et la nappe, sont jetés aux chiens et aux cochons, qui n'ont cessé de rôder autour des convives.

« La vaisselle n'est autre que la feuille du bananier, longue de 8 pieds environ, sur deux ou trois de large; cette feuille sert non seulement de marmite, de plat, d'assiette et de nappe, mais encore de parapluie, de parasol et de vêtement. »

Voici le tableau des fêtes des funérailles :

... pour que des enfants mangeront leurs pères, que des mères mangèrent leurs enfants. Les missionnaires écrivaient en 1841 :

« Au roi seul, en sa qualité de Dieu, étaient servis des corps entiers; dans les autres cuisines on découpait les cadavres. On a compté à la fois 14 victimes sur la table du prince; et lui de crier : « Courage, courage, arrachez la mauvaise herbe. » Avec les corps rôtis, souvent on servait aussi des hommes vivants, pieds et mains liés; on les étendait sur de grandes auges pour ne pas perdre de sang, puis on leur découpait les bras, les jambes, et en dernier lieu la tête, ou plutôt on les leur sciait avec un bambou brisé qui coupe à peu près comme un couteau de bois. L'un de ceux qui nous racontaient ces horreurs, sans même en être ému, n'en avait tué que six pour sa part «c'était peu», ajoutait-il. On m'a montré un jour un vieillard qui a seul échappé au four dans un village de 300 âmes.

« Cette boucherie conduisait rapidement le peuple à une extermination totale, lorsque le roi eut le cou tordu par ses complices, dans une assemblée religieuse. Dieu, qui connaît le cœur des hommes, inspira au nouveau prince des sentiments d'humanité qu'il imposa à tous ses sujets, et depuis il n'y a pas eu un seul insulaire mangé. Ce n'est pas sans regrets que les vieux cannibales ont renoncé à l'horrible pâture dont ils étaient si friands. Plus d'une tentative a été faite par eux pour remettre leur goût sanguinaire à la mode; tout récemment un vieillard proposait de revenir à la *nourriture des Dieux*. C'était, disait-il, une divinité qui lui avait demandé en songe ce retour à l'ancien culte. Heureusement le roi lui ferma la bouche en déclarant que si l'on mangeait quelqu'un, il serait mis le premier au four.

« Toutefois, il suffirait d'une famine pour replacer l'île entière sous le règne de l'anthropophagie : que Dieu la préserve de ce malheur. Elle ne

## Bourse. — Revue de la semaine.

Le prix élevé auquel a été adjugé l'emprunt, a causé une véritable perturbation à la Bourse. Un brusque mouvement de hausse s'est immédiatement déclaré, et la peur prenant aux vendeurs à découvert, le 3 p. 0/0 est monté jusqu'à 85 90. Ce premier moment passé, la réaction est venue à son tour et a persisté pendant toute la semaine, réduisant ainsi le chiffre de l'amélioration sur la cote de samedi dernier à 1 fr. 40 c. pour le 3 p. 0/0, et 55 centimes seulement pour le 5 p. 0/0.

Bien que ce dernier fonds ait suivi la hausse du 3 p. 0/0, on sent qu'il ne montera franchement que lorsqu'il sera à l'abri des idées de conversion.

Les débuts de l'emprunt sont faibles et incertains; les cours, bien soutenus sans doute par le patronage puissant du contractant, finissent tous les jours moins bien qu'ils ne commencent. Il s'y fait surtout peu de primes.

Il y a loin de là aux chemins de fer, qui sont dans une progression hors d'idée. Les lignes Versailles rive droite et Orléans ont monté de 40 francs. La rive gauche les a encore dépassés en faisant 60 francs de hausse. Saint-Germain a gagné 32 fr. 50 c., et Strasbourg lui-même est en augmentation de 15 francs.

Les fonds anglais faiblement impressionnés, ainsi qu'on aurait pu le supposer par notre emprunt, n'ont pas réagi sur nos cours. Nous ne remarquerons dans la cote de Londres que la fermeté des Portugais, qui sont également bien tenus ici.

Les variations sur les deux fonds napolitains ont été à peu près insignifiantes. Haïti reste faible à 400 fr. Il y a eu 10 fr. de hausse sur les caisses Laffitte, et les banques de France ont encore monté de 60 fr.

Les chemins non constitués restent stationnaires.

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 12 décembre. — *Situation des farines.* Les premières marques ont été fort rares pendant toute la semaine, ce qui a contribué à l'élévation du prix particulièrement sur les ventes en direction. La hausse a été sensible surtout pour les transactions en disponible et livrable à court délai. Depuis longtemps nous voyons progressivement diminuer l'approvisionnement de la halle : ce fait mérite attention; car il ne s'explique naturellement que depuis l'apparition des gelées, et il les a précédées. Espérons qu'après le rétablissement de la viabilité des routes, le chiffre de l'approvisionnement reprendra son niveau normal. Cet état de choses commence à inspirer de justes inquiétudes. Voici les réflexions qu'il suggérait avant hier à un journal de Paris :

« L'approvisionnement de la halle aux blés est descendu aujourd'hui à 5,452,33 quintaux consommation d'un jour et demi à peine. Le cours moyen du jour est à 33,69; la taxe à 32,91. La vente factice du jour, pour forcer le cours, a été accusé être de 1079 quintaux. C'est demain, comme on sait, la taxe de quinzaine, les boulangers ne l'ont pas oublié. Pourquoi donc l'autorité n'arrête-t-elle pas enfin ces scandaleuses et coupables spéculations ? »

*Froment.* — Le disponible a été en hausse tant en raison des difficultés de livraison qu'à cause de la supériorité de qualité qu'on remarquait sur ces grains, cependant les affaires à livrer se sont traités à peu près sur le pied des marchés de la semaine précédente. Les transactions ont été généralement difficiles.

*Seigles.* — Il s'est fait peu d'affaires, quoique les offres fussent plus nombreuses, il n'y a pas eu de diminution notable sur le cours des deux marchés.

*Orge et avoine.* — L'orge est d'un placement assez difficile, les arrivages de Champagne n'étant pas écoulés. Les avoines étaient bien tenues, mercredi, et n'ont pas changé de situation au marché de samedi.

DÉPARTEMENTS. La hausse s'est généralisée sur les marchés à blé, et le nombre de ceux où la baisse s'est maintenue, diminue rapidement. En voici le résumé :

*Baisse.* Gallardon, Houdan, Roye, Noyon, Montmédy, Orléans, Reims, Sesanne, Aubigny, Cany, Fécamp, — Bayeux, Caen, Bléré, Hennebon, Quimperlé, Bailleul, Cassel, Steenvorde, Strasbourg, Mulhouse, — Castelnaudary.

### NOUVELLES AGRICOLES.

Pendant toute la semaine les gelées ont sévi. Une température, qui s'est balancée entre 4 et 8 degrés au dessus de zéro, a gelé les rivières, suspendu la navigation et rendu les routes impraticables. Aussi toutes nos nouvelles attribuent à ces causes la pénurie d'approvisionnement sur les marchés. Le dégel paraît devoir être général, comme l'a été l'invasion du froid.

#### *Encouragements à la silviculture.*

On écrit de Vesoul du 11 décembre à l'*Echo agricole* :

« La société d'agriculture de la Haute-Saône montre toujours la plus vive sollicitude pour l'amélioration et le bon entretien des forêts communales, qui sont une des sources de la richesse départementale.

« Ainsi, en 1842, elle décernait une médaille d'argent au garde forestier Cardinal de Colombier, auteur d'améliorations importantes dans son triage.

« En 1844, dans une autre séance solennelle du 25 septembre, deux médailles argent et bronze et deux mentions honorables rémunéraient le zèle et l'intelligence du garde Parisey de Gourgeon, Lane de Passavant, Rous de Noidans, et Clerc de Rosey, qui avaient exécuté avec succès constatés d'importants reboisements dans les vides et clairières des bois confiés à leur surveillance.

« Enfin, dans sa séance du 30 septembre dernier, elle vient de décider à l'unanimité qu'une médaille d'or serait décernée à M. Rivière, sous-inspecteur à Jussey, l'un de ses membres, pour un travail remarquable d'assainissement en cours d'exécution sur 200 hectares de bois communal.

« Cet agent paraît depuis six ans suivre les traces de M. Lucotte, ancien inspecteur forestier, qui rendit d'importants services à l'arrondissement de Vesoul, et qui fut l'un des présidents de la société. »


25 ANS DE SUCCÈS, constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du

PAPIER D'ALBESPEYRES ENTRETENANT LES VÉSICATOIRES

sans odeur ni douleur, faubourg St-Denis, 84, à Paris. Dépôts dans chaque ville. Pour éviter les CONTREFAÇONS, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.


### Spectacles du 16 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Mari de la veuve. Le Verre d'eau.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Othello (par les acteurs anglais).
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. L'Ambassadrice.
7 h. 1/2 ODÉON. — Christine. Collatéral.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Liberté. Un Ange. Minuit. Robe.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Chambouaa. Neige. Gibon. M. Lafleur.
7 h. 1/2 GYMNASE. — L'Héritière. Yvan. Rebecca. Demoiselle à marier.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Tête de Singe. L'Etourneau. L'Ecuyer. 2 Papas.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de Saint-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Marin. Polichinelle. 3 Frères. L'Artiste. Exercices.
6 h. 1/2 FOLIES. — St-Nicolas. La Semaine. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.


Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.



MODÈLE de l'Étiquette collée sur chaque boîte.

PRIX : La boîte, 1 f. 50 c. La demi-boîte, 75 c.

LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

3e édit., 2 vol. in-8°, ornés de 40 pl. dessinées par Carême. — 16 fr.

Livre hors de ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèlent le créateur, le praticien éminent.

Paris, au Dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30. — On trouve des exemplaires reliés.

LE CLYSSOIR ARTÉSIEN.

SANS POMPE ET A JET CONTINU, est le seul meuble de ce genre qui doive occuper la première place, tant par sa commodité que par sa simplicité et son peu de volume; il contient tous les agrès nécessaires pour chauffer en voyage. — Prix net : 7 fr. 50 c.

LAURENS, rue Montmartre, 84.

NOTA. — La Cafetière du sieur LAURENS est reconnue, par les amateurs du bon café, comme supérieure à tous les systèmes faits jusqu'à ce jour. Elle offre aux limonadiers le double avantage de la promptitude et de l'économie. — Appareils de toutes grandeurs.

ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

*De la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. — Prix : 42 fr. 50.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les Bouillons, Consommés en gras et en maigre, les Essences, Fumets, les Potages français ou étrangers, les grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce les grandes et petites sauces, les Ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de Boucherie, de Jambon, de Volaille, de Gibier, etc. Ces 3 vol. renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres et poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira les mets distingués. Ces recettes proviennent du genre opulent; mais ce n'est pas là une difficulté, puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici avec simplicité par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la Cuisine française au XIXe siècle*, en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée.

**Il est entièrement publié. — Prix : 42 fr. 50 c. — A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.**

que ces deux cabinets ont toujours été, et sont encore aujourd'hui parfaitement d'accord.

Depuis la décadence maritime du Portugal, de l'Espagne, des États de Gênes, de Venise, de l'Italie, et, osons le dire, de la France, le commerce s'est presque entièrement concentré dans le nord de l'Europe. La Manche, la mer du Nord et la Baltique sont entourées des plus grands entrepôts du monde, placés eux-mêmes au centre du plus vaste foyer industriel qui ait jamais existé. Pierre-le-Grand comprit que la première chose à faire, pour développer, dans ses États, l'industrie, le commerce, les arts, la civilisation en un mot, c'était de mettre sa capitale à portée des rayons de ce soleil commercial et industriel naissant : il fonda Saint-Pétersbourg, qui est devenue une des places de commerce les plus importantes de l'Europe. C'est dans le cercle que nous venons de décrire, que s'accomplit, en grande partie, l'échange des marchandises asiatiques et européennes.

La Russie, et principalement les provinces de Moscou et de Saint-Pétersbourg, possèdent aujourd'hui de nombreux établissements industriels, dont les produits ne sauraient être placés en totalité à l'intérieur, où les besoins de consommation, encore peu développés, sont satisfaits, en grande partie par l'industrie manuelle du paysan. Il faut donc, que la grande industrie vende ses produits à l'extérieur; mais, comme ces produits sont, en général, plus chers, et moins bien confectionnés que ceux des industries d'Allemagne, de Belgique, de France et d'Angleterre, ils ne peuvent trouver de débouchés que dans certains pays, placés plus à portée de la Russie que des autres États européens, et où ces derniers perdent tout l'avantage d'une production plus parfaite et plus économique, par suite de leur éloignement et de la cherté des frais de transport.

Ce n'est pas tout, le commerce ne se fait avantageusement que par échange ; et, de même que la Russie ne trouve pas, à l'intérieur, des débouchés suffisants pour les produits de ses manufactures, de même les marchandises qu'elle rapporte de l'étranger ne peuvent être entièrement consommées chez elle. Pour être placées à l'extérieur, il ne faut pas que ces marchandises soient grevées de frais de transport plus considérables que celles rapportées des mêmes pays, par le commerce des autres nations.

Supposez maintenant que toutes ces conditions indispensables au commerce de la Russie, soient subordonnées à la conservation de la route maritime des Indes, par les caps, il ne paraîtra plus porté des tissus, des toiles de Nankin, des châles, des tapis, du thé, du café, etc.

On peut juger de l'importance que le gouvernement russe attache à ce commerce par l'expédition qui fut dirigée en 1838, contre le kan de Khiva, malgré toutes les difficultés que présentait une pareille entreprise, dans un pays presque désert, où les transports ne peuvent s'effectuer qu'à dos de cheval ou de chameau, où l'armée avait à braver, outre les attaques de l'ennemi, les rigueurs du climat et le manque de provisions.

Cette expédition si difficile, si dispendieuse, n'avait d'autre but que d'assurer aux caravanes russes, une solide garantie, contre les entraves et les vexations qu'elles éprouvaient de la part des habitants de ces contrées. On sait que cette expédition réussit complètement.

La route maritime qui unit l'Europe aux provinces méridionales de l'Asie, présente plus d'avantages que ces routes intérieures au commerce qui se fait jusqu'à une certaine distance des côtes; mais elle est beaucoup trop longue, pour que la voie de terre ne soit pas préférée dans les échanges qui s'effectuent entre l'Europe et les provinces du Nord.

Il est impossible que ces deux lignes commerciales se fassent concurrence, puisqu'elles ne communiquent pas aux mêmes contrées, qu'elles ne mettent pas en rapport les mêmes populations, et que, sauf certaines marchandises de retour, comme le thé, elles ne mettent pas en circulation les mêmes produits.

Elles n'ont toutes deux qu'une seule et même chose à craindre, c'est qu'il ne s'établisse entre l'Europe et l'Asie une troisième route, plus courte, qui vienne leur enlever la majeure partie des transports.

La route par les caps, qui garantit à l'Angleterre le monopole des transports par mer entre l'Europe et l'Asie, assure donc en même temps à la Russie le monopole des transports par terre.

Que maintenant il s'établisse une ligne de communication directe entre la Méditerranée et la mer Rouge ou le golfe Persique, ligne qui serait de deux tiers plus courte que la route maritime actuelle, et qui mettrait en concurrence, avec la voie de terre passant par la Russie, une voie navigable de moindre longueur, n'est-il pas évident qu'en même temps que toutes les marines de l'Europe viendraient faire concurrence à l'Angleterre pour le commerce de l'Indo-Chine, non seulement le commerce russe en Asie, mais encore [...] comme Saint-Pétersbourg, cette troisième capitale ne tardera pas à grandir, à développer autour d'elle l'agriculture, l'industrie et les arts qui, en resserrant par des liens plus étroits les populations aujourd'hui éparses et isolées des provinces russes du Midi, formeront une solide unité nationale, sans laquelle l'étendue seule de l'empire serait plutôt pour lui une cause de faiblesse qu'une cause de puissance.

Au lieu donc de chercher à entraver, dans un intérêt étroit, mal compris, une entreprise qui serait le plus grand progrès que l'Europe ait réalisé depuis des siècles, la politique russe devrait se préparer, dès à présent, à profiter elle-même de ce progrès, et s'unir aux nations de l'Europe centrale pour en hâter la réalisation.

On a pu voir, par ce qui précède, que, *dans l'état actuel des choses*, le commerce de l'Angleterre et de la Russie a des intérêts qui s'accordent dans la question de Suez. Nous considérerions ce point comme acquis.

## Encore un accident sur le chemin de fer de la rive gauche.

Nous avons appris cette après-midi, avec un bien douloureux étonnement, qu'un nouveau désastre venait encore d'ajouter à la triste célébrité du chemin de fer de la rive gauche.

Il faut convenir qu'une fatalité bien inexorable s'attache à semer les tombes le long des rails de ce malheureux chemin, qu'un vote législatif, dans un jour de déraison, a créé sur la rive gauche de la Seine, pour en faire une doublure inutile du chemin de la rive droite.

Nous avons cru d'abord le malheur bien plus terrible qu'il n'est réellement. Les wagons du convoi renversé étaient brisés en tant de morceaux par le choc qu'ils ont eu à supporter, que les spectateurs accourus sur le lieu de l'événement s'attendaient à relever un grand nombre de cadavres. Heureusement, nous n'avons à déplorer que la mort d'un conducteur, et les blessures de cinq voyageurs.

Voici le récit officiel donné par le *Messager* de ce soir :

« Un accident est arrivé à une heure entre Chaville et Sèvres, au convoi parti à midi et demi de Versailles sur le chemin de fer de la rive gauche, par suite de la rupture de la clavette de la barre d'attache du wagon de bagages, tenant aux wagons des voyageurs. La locomotive, son tender et le wagon de sûreté ont été séparés du convoi et ont continué leur route ; mais la barre d'attache, s'étant fichée en terre et ayant formé arc-boutant, a soulevé le premier wagon et fait dérailler le convoi ; les wagons ont marché ainsi pendant 50 ou 60 mètres, et la première voiture a été renversée sur le

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## Les Danseuses des Bals publics (1).

Dans l'existence de la lorette, la nourriture est le côté le plus faible, nous pourrions dire le côté le plus affligeant ; dans l'art de plaire, les meubles, les ajustements sont autant d'outils, mais à quoi sert de manger ? tout au plus à vivre. Ce n'est pas dans cette occupation que la femme fera des conquêtes ; on ne séduit personne en coupant son pain ; c'est dans les mets qu'il faut porter la plus radicale économie. Déjeûner ou dîner, voilà du luxe ; on pensera d'abord au nécessaire, c'est-à-dire aux plumes et aux dentelles ; ira-t-on s'embarrasser de fourneaux, de poêlons, de nappes, de plats et de soupières? Lorsqu'on n'est pas assez riche pour avoir une bonne, ce qui arrive souvent, on fera soi-même la cuisine indispensable, au feu de sa cheminée, dans une série de petits pots, empruntés à tous les usages. A l'exemple des rats de la Fontaine, on placera les assiettes ou les soucoupes, sur la cheminée, sur le canapé, sur le tapis, toutes méthodes représentées par Gavarni dans ses véridiques esquisses. Au premier bruit, toujours comme les rats, on fera disparaître le repas ; la batterie de cuisine, le service et les mets, tout sera caché dans une armoire, à moins que le visiteur ne soit de ces gens qu'il est utile d'intéresser et qui, voyant une jeune dame prendre son café dans un pot de pommade, sont capables d'envoyer immédiatement à son adresse un déjeûner de porcelaine.

Les repas que les lorettes font chez elles, précédés d'un travail gastrosophique où elles n'excellent pas, sont toujours incomplets, répugnants pour elles ; et l'offre d'un dîner chez un restaurateur, d'un dîner qui ne sera pas interrompu, dont on sortira sans avoir faim, d'un dîner auquel on ne sera pas obligé de contribuer, ni sous le rapport du capital, ni sous celui du travail ou du talent, est une des propositions les plus désirées ; mais il ne faut pas se promettre tous les jours une pareille chance ; bien souvent on dînera peu ou point. Les macarons gagnés à la roulette des bals publics, c'est triste à dire mais c'est vrai, sont comptés pour un élément positif dans les calculs alimentaires de plus d'une malheureuse femme. Quelque insouciance, quelque dureté que les jeunes hommes s'étudient à porter dans leurs relations avec l'autre sexe, il est difficile, n'est-ce pas, de chanter, de rire, de s'amuser en ayant au bras une compagne dont le visage est pâle, dont les membres sont amaigris. Tout le temps du bal elle paraît avoir une confidence à vous faire, mais elle hésite ; vous prêtez l'oreille, attendant quelque charmant aveu ; quand elle a pris un peu de courage et de confiance elle murmure ces mots : *J'ai bien faim.*

De ces misères secrètes le monde officiel, le monde influent ne s'occupe pas. Tout au plus se permettrait-il de montrer au doigt de bien loin les Bohémiennes des bals publics aux jeunes filles de la riche bourgeoisie, comme les Spartiates montraient à leurs fils les Ilotes abrutis par le vin. Le monde des moralistes ne voit dans les souffrances de la lorette que la juste punition d'une vie déréglée ; il dit en détournant la tête : « Voilà » la récompense des mauvaises mœurs ! D'ailleurs ces femmes gagnent » beaucoup d'argent, pourquoi n'ont-elles pas d'ordre ? »

Il est vrai qu'elles n'en ont pas. Louise et Eulalie demeurent ensemble, par raison d'économie; un jour une trentaine de francs en bonnes espèces vient à leur échoir. Qu'en feront-elles ? les casseroles manquent, les chaussures se détériorent, on n'a pas fait un bon repas depuis deux jours. N'importe, on obéit d'abord à la fantaisie ; une partie de campagne est décidée. Voilà nos deux folles dans les rues d'Asnières devisant sur le printemps, improvisant des églogues au milieu du plâtre et des maisons à moitié bâties ; des chevaux de louage leur feront parcourir les environs. Le soir venu, dîneront-elles ? nullement ; elles se feront servir des bols de punch dont elles agiteront la flamme. Il reste à peine de quoi payer le retour. Eh bien ! pour satisfaire à la passion féminine, à la *cabaliste*, à l'esprit de lutte, d'intrigue, de rivalité, Louise, Eulalie, au lieu de revenir dans le même fiacre, loueront chacune leur voiture et promettront une prime à celui de leurs cochers qui arrivera le premier. La course commence, les voilà toutes deux riant à gorge déployée, se faisant des saluts par les portières. Quelle charmante partie ! Le lendemain on déjeûnera de souvenir.

Eh ! mon Dieu oui ! ces femmes sont capricieuses, insouciantes, entraînées par le luxe et le plaisir, mais elles sont femmes, elles sont jeunes, elles sont isolées. La nature n'a pas créé les êtres humains pour vivre seuls, aussi ne leur a-t-elle pas donné toutes les qualités, et l'individu qui n'est pas en rapport avec une société bien organisée manque d'équilibre. Louise, Eulalie, sont imprévoyantes ; elles le seront toujours. Il faut que d'autres personnes, que des têtes mûres veillent, amassent, économisent pour elles. Le rôle naturel de ces créatures vives, espiègles, c'est de créer le charme dans les grandes réunions, c'est d'y jeter l'élément de l'imprévu, de la fantaisie. Le caractère de ces deux femmes formerait un accord bien précieux dans ce magnifique concert, où tous les tempéraments, toutes les aptitudes natives sont autant de notes distinctes, dans cette admirable symphonie sociale que nous appelons *un phalange*.

Comme la lorette, la *grisette* est malheureuse, quoi qu'on ait dit ; la grisette n'est pas l'ouvrière sédentaire, active, c'est l'ouvrière dérangée, qui travaille le moins possible, et qui compte sur le don de plaire pour subvenir en partie aux besoins de son existence. Comme la lorette, elle n'accepte pas l'argent gauchement offert, mais le dîner la tente, le spectacle la séduit, le bal l'entraîne. Elle exerce titulairement une profession, mais souvent son aiguille reste oisive. Dans le quartier latin où elle est le plus répandue, on la nomme quelquefois *étudiante*, parce que c'est le peuple toujours nouveau des étudiants qu'elle met en coupe réglée; elle vit des rognures de ces existences, déjà limitées par la parcimonie des parents, elle se nourrit des miettes d'une table fort mal servie ; sa vie est celle de la lorette encore plus étriquée ; la lorette, c'est la grisette en chapeau, qui a rompu sans retour avec le travail ; la grisette, c'est la lorette portant bonnet les jours ouvrables, et possédant un dé et des aiguilles dans le tiroir de sa commode en noyer. La lorette loge dans un entresol ou bien au troisième, la grisette monte à la mansarde; la lorette couche dans une gondole d'acajou, la grisette se contentera d'un lit de sangle. Souvent elle fait ménage commun avec un étudiant; mais ces liaisons, bientôt dénaturées par la jalousie ou par la gêne sont facilement rompues, et se dénouent rarement sans laisser après elles de fâcheux souvenirs.

Souvent l'étudiant se montre despote, exclusif; il tend à faire de sa compagne une esclave : la femme alors devient fausse, rusée, et quand la vie commune ne lui paraît plus tolérable, quand elle a cru s'assurer un placement meilleur, elle s'esquive en prélevant ce qu'elle trouve de plus à sa convenance dans le mobilier commun. Ce qu'il faut déplorer, c'est la comédie sentimentale qui lui sert à masquer sa fuite ; la veille du jour où, comme Rachel et Lia, elle disparaîtra en emportant les dieux lares, elle se sera montrée plus tendre, plus dévouée que jamais, redoutant d'être abandonnée, implorant une boucle de cheveux qu'elle puisse conserver comme un souvenir de bonheur, lorsqu'elle aura été délaissée. Que de petites mystifications viennent orner la perfidie principale ! Adolphe ne portait que des moustaches, Eugénie le supplie de laisser croître sa barbe, elle l'en aimera beaucoup mieux. Adolphe cesse de se raser ; une semaine après, au moment où son visage inculte offre à tous un aspect ridicule, Eugénie a déménagé en éclatant de rire, douze foulards dans sa poche, une pipe d'argent dans son cabas.

Guerre des deux sexes cherchant à se blesser dans les parties les plus sensibles de l'amour-propre et dans le cœur même, à s'avilir mutuellement, à s'exploiter, à se dérober un maigre pécule, voilà ce qui, dans les mœurs de la jeunesse actuelle, remplace trop souvent l'amour. Trompé par l'une, on se venge sur l'autre; la victime du roué s'en prend au nouveau venu crédule et candide ; en un mot, c'est une enchère interminable de représailles, un cercle vicieux dont on ne sort plus, sauf exception rare. Jeannette arrive à Paris avec Alfred, un étudiant de sa province; c'est une fille douée de franchise et de cœur, mais elle est vêtue en paysanne, elle *patoise*. Les amis d'Alfred, au milieu d'un déjeûner arrosé de Champagne, lui font comprendre qu'une pareille amie lui fait tort ; elle est ridicule. Il objecte en faveur de l'accusée quelques mots timides; on le bafoue, et, dans l'entraînement général, les robes, les bonnets de la malheureuse sont jetés par la fenêtre dans la cour ; le reste de ses bagages va prendre le même chemin ; des hommes avinés lui montrent la porte ; elle sort, la mort dans l'âme. L'année suivante elle n'aura plus de bonnet de paysanne; elle sera pimpante, accorte et trop bien formée. Que l'ingénu de province, que l'étudiant de première année appelé *pigeonneau* dans l'idiome du terroir, vienne à tomber dans ses serres, elle le *pigeonnera* sans pitié c'est-à-dire elle le plumera, lui prendra le bonheur, les illusions, la confiance dont elle fut elle-même si cruellement dépouillée. Il faudra que la victime de Jeannette fasse une autre victime à son tour. Ainsi va le monde, tandis que le véritable amour se cache la face de ses ailes.

Si nous entrons dans ces détails, ce n'est certes pas afin de faire sourire nos lecteurs et de leur offrir des images plaisantes, c'est encore moins afin d'exciter en eux des sentiments hostiles et méprisants envers

(1) Voyez le numéro d'hier.

lères).

Le concours ouvert au ministère de la guerre pour les emplois vacants d'expéditionnaires et de commis-rédacteurs a commencé aujourd'hui à neuf heures du matin. Plus de trois cents concurrents s'étaient fait inscrire sur la liste des commis-rédacteurs, quoiqu'il n'y ait que quinze places disponibles.

### REVUE DES JOURNAUX DU 16 DÉCEMBRE.

Le *Moniteur* publie ce matin la convention conclue entre la France et le Maroc. Nous en donnerons le texte dans notre prochain numéro.

— Le *Journal des Débats* fait une très vive critique de la conduite de M. Bruat, au sujet de ses relations avec les agents de l'Angleterre et de la publication de ses actes dans l'*Océanie*. Ce n'est pas moins qu'un réquisitoire contre cet officier et en même temps un plaidoyer pour le commandant du *Basilic*, en voici l'extrait :

« Lorsque les premiers numéros de l'*Océanie* nous sont parvenus, nous n'avons pas hésité à blâmer M. le commandant Bruat d'une indiscrétion tout-à-fait déplacée dans la position qu'il occupait ; mais en lisant les dernières feuilles de cette publication, nous nous refusons à leur croire un caractère officiel et à rendre le commandant responsable de l'étrange polémique qui s'y trouve. Admettant que les autorités françaises eussent eu de légitimes sujets de plainte contre les officiers d'une nation étrangère, M. le capitaine Bruat, nous en sommes sûrs, connaissait trop bien ses devoirs pour exposer ses griefs au public avant de les exposer à son gouvernement, seul juge *en dernier ressort* de leur plus ou moins de valeur. »

## Faits divers.

— M. le ministre de la marine et des colonies, par une lettre en date du 6 de ce mois, a prévenu le commerce nantais que, faisant droit aux plaintes formées par la plupart des capitaines de navires venus du Gabon en 1844, contre la difficulté qu'ils ont éprouvée à se faire payer par les indigènes la valeur des marchandises qu'ils leur avaient avancées, il a transmis à M. le gouverneur du Sénégal et à M. le commandant de la station de l'Afrique des instructions qui auront pour effet de mettre un terme, à l'avenir, à ces récriminations, et à aider les capitaines à rentrer dans leurs avances de 1844.

— La collecte de MM. les jurés de la première quinzaine de ce mois s'est élevée à la somme de 191 fr., et a été attribuée, par quart de 47 fr. 75 cent., à la colonie de Mettray, à celle établie à Petit-Bourg, à la Société du patronage des jeunes libérés et à celle de Saint-François-Régis.

—Tous les maires de Paris, présidents-nés des douze bureaux de bienfaisance de la capitale, viennent de faire placarder de nombreuses affiches dans tout Paris, pour invoquer la charité publique en faveur des

par la faiblesse des autres acteurs et surtout de celui qui était chargé du rôle important d'Iago. Macready et Mlle Helen Faucit ont été couverts d'applaudissements mérités.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

*Séance du 16 décembre.*

La séance d'aujourd'hui a été pauvre en communications de tous genres, et s'est terminée de fort bonne heure, l'Académie ayant eu à se former en comité secret pour décider si elle procéderait actuellement au remplacement de l'illustre Dalton, l'un de ses huit associés étrangers.

L'Académie des sciences, qui a la prétention de juger en dernier ressort, toutes les questions scientifiques ou industrielles, ainsi que le disait encore, à la dernière séance, son président, M. Charles Dupin, ne justifie pas toujours ses droits à exercer une telle juridiction. S'il est vrai que toutes les questions lui soient soumises, que tous les inventeurs de spéculations théoriques, ou de procédés pratiques applicables aux arts, viennent faire retentir son enceinte de leurs découvertes, ce n'est pas parce qu'ils sont certains de trouver toujours dans les membres de l'illustre assemblée des hommes qui s'empressent de leur rendre justice, et de les encourager par leurs applaudissements ou leurs conseils. Depuis longues années, les travailleurs ont appris par une triste expérience que les rapports sont rares à l'Académie, et, s'ils continuent à venir la rendre confidente de leurs recherches, c'est bien plutôt à cause de la publicité que les organes de la presse donnent aux séances académiques, qu'à cause de l'intelligent concours de ce grand corps scientifique. Mais il est des occasions où la presse ne doit pas seulement se faire le simple écho de ce qui se passe dans la salle où siège le savant aréopage, mais où elle doit encore le réveiller de sa torpeur. C'est quand des questions, qui intéressent au plus haut degré la sûreté publique, attendent leur solution des décisions de l'assemblée chargée de diriger les sciences l'industrie.

Depuis trois ans, l'Académie a chargé une grande commission de juger tous les systèmes proposés pour rendre moins dangereuse la circulation sur les chemins de fer, et depuis trois ans, cette commission garde un silence coupable. A la tribune de la chambre des députés, cette commission a été interpellée; on lui a demandé si le système Jouffroy valait la peine d'une grande expérience publique faite aux frais de l'État. Au nom de l'Académie, M. Arago est venu répondre que bientôt il y aurait un rapport qui satisferait le désir de la chambre. Mais la commission académique a continué à se taire, malgré cette promesse formelle. Les accidents qui se succèdent sur les chemins de fer avec une fréquence effroyable aggravent la responsabilité de l'Académie.

Une lettre de M. de Jouffroy rappelle avec sévérité à l'illustre société que bien souvent elle compromet par son silence ou son apathie les questions les plus importantes. « Il y a soixante ans, dit-il, qu'une commis-

vatoire de Paris, sur des thermomètres placés à différentes profondeurs, donnent les éléments les plus essentiels pour la solution approximative du problème. Se servant, en effet, de la formule donnée par Poisson, qui a soumis à une analyse brillante la question de la déperdition de la chaleur terrestre, M. Élie de Beaumont exprime le rapport cherché en fonction du temps et des chaleurs spécifiques moyennes des corps placés à la surface et à l'intérieur de notre planète, et d'un coefficient constant, dont la valeur numérique est obtenue par les expériences de M. Arago. Il trouve

$$X = \frac{1}{38339} \cdot \frac{c}{C} \cdot t$$

En faisant le rapport des chaleurs spécifiques égal à 1, on voit que le refroidissement annuel de la surface est plus grand que celui du globe pendant 38339 ans. Cette solution fait remonter à une antiquité presque incalculable l'époque où notre globe était tout entier incandescent, et recule bien loin les premiers temps géologiques.

**Engraissement des oies.** — Dans un précédent Mémoire, M. Persoz a cherché à faire voir que l'oie ne s'assimile pas seulement la graisse contenue dans les maïs, mais qu'elle en forme elle-même une certaine quantité aux dépens de l'amidon et du sucre de cette semence, et peut-être aussi à l'aide de sa propre matière, puisque la quantité de graisse formée en elle est ordinairement de plus du double de celle qui se trouvait dans le maïs. Aujourd'hui, M. Persoz annonce qu'il a entrepris une série d'expériences en grand pour déterminer si le corps gras contenu dans le maïs est indispensable à la formation de la graisse de l'oie. Il adresse à l'Académie la première partie de ses recherches. Il conclut en disant qu'aujourd'hui on peut regarder comme un fait acquis à la science que les oies sont capables de former de la graisse sans l'intervention d'aucune matière grasse, et qu'il suffit de la présence dans ses aliments d'une certaine quantité de matière azotée pour que la production de la graisse ait lieu.

Quand M. Persoz enverra la suite de ses expériences sur cette question importante, nous aurons soin de donner une analyse plus complète de son Mémoire.

**Embryogénie.** — M. Baudrimont donne lecture de recherches qu'il a faites avec M. Martin Saint-Ange, sur l'évolution embryonnaire des animaux. Déjà ces messieurs ont publié un Mémoire dans lequel ils démontrent que pendant l'évolution organique les œufs absorbent de l'oxygène et émettent de l'acide carbonique. Les expériences qui font l'objet du Mémoire actuel, ont eu lieu sur des œufs de poule, de dinde, de couleuvre, de lézard et de diverses espèces de batraciens. Par chacune de ces expériences, la respiration des œufs, pendant l'évolution embryonnaire, a été mise hors de doute.—L'oxygène est absolument indispensable à l'évolution embryonnaire des animaux.

Pendant cette évolution, la respiration des œufs est caractérisée par une

---

les femmes dont nous venons d'esquisser la vie. Il faut les plaindre et les secourir.

Dans l'ordre matériel, courant sans cesse après la splendeur, elles ne trouvent pas même le bien-être. Dans l'ordre moral, il n'est pas un de leurs sentiments qui ne soit perpétuellement blessé. C'est par le cœur que les femmes ont besoin de vivre, par l'amour, par la famille, par une ambition noble, par l'amitié.— Que devient l'amour quand on est misérable, quand on se voit forcée, pour subvenir aux frais de l'existence, de sacrifier ou seulement d'associer la personne qu'on aimerait avec dévouement à tout un groupe d'adorateurs exploitables ! Qu'il est pénible pour la femme de tendre à l'homme une main crochue qui retient quelque monnaie de la poche ou quelque lambeau des vêtements après chaque étreinte ! L'homme apprend à se défendre contre les intrigues, les entreprises dont il est l'objet ; souvent il refuse de payer les lettres de change tirées sur lui par l'habileté féminine; il se venge des roueries par des brutalités. Comme les natures grossières se font respecter et craindre, comme cependant la lorette et la grisette ont besoin de vivre, besoin de briller, il faut qu'elles cherchent à se créer des moyens d'existence aux dépens des êtres qu'on peut exploiter sans danger, qu'elles trompent surtout ces hommes pour qui une femme est inviolable, qu'elles rendent victimes de leurs mauvais tours les natures les plus confiantes, les plus loyales, les plus inoffensives, les cœurs qui éveilleraient chez elles le plus de sympathie si elles possédaient un peu d'aisance et de liberté. Quand une femme en est réduite à ce calcul, nous ne dirons pas : c'est alors qu'elle est odieuse, nous dirons: c'est alors surtout qu'elle est à plaindre.

L'amour n'est véritable et pur que s'il est dégagé de toute considération d'intérêt ; que si les sens eux-mêmes y sont subordonnés au cœur ; que si la femme, au lieu d'être soumise aux caprices de l'homme, est respectée, obéie en souveraine. Ces caractères du véritable amour, faussés du côté des lorettes et des grisettes par leur situation nécessiteuse qui les conduit à la spéculation, sont encore plus faussés du côté de l'homme par le matérialisme et la brutalité. On sait ce que signifient pour une partie, heureusement exceptionnelle, de la jeunesse, des expressions comme celles-ci : une *orgie*, la *corvée*. Nous n'ajouterons pas un mot de plus.

Quant au sentiment de la famille, comment les lorettes et les grisettes en jouiraient-elles ? Une fois qu'elles sont entrées dans leur carrière aventureuse, qu'elles ne se rattachent plus à la vie laborieuse que par un fil, que leur conduite a fait scandale, ne sont-elles pas reniées par leurs parents ? D'ailleurs, leur nouveau genre de vie exige qu'elles demeurent seules, qu'elles puissent même, facilement, transporter leurs pénates, et s'asseoir tour à tour, pour quelques semaines, à des foyers divers. Tout rapport avec le père, avec la mère, avec les frères est rompu. Le père ne parle de sa fille qu'en gémissant, comme d'un affront pour sa vieillesse. Si elle rentre sous le toit domestique, une scène de violence et de malédictions l'y attend peut-être. Ainsi, les liens de famille sont brisés. Le tableau sera plus triste encore lorsqu'ils se corrompent, lorsque la misère les dénature, lorsque le père et la mère suivent leur fille à la piste pour la rançonner, pour exploiter avec elle la veine lucrative qu'elle est parvenue à s'ouvrir.

Nous avons parlé de la lorette ou de la grisette comme fille. Que dirons-nous d'elle quand elle devient mère? C'est encore un sujet poignant que nous ne voulons pas traiter. Les misères physiques et morales que nous décrivons doivent en faire soupçonner de plus grandes encore que nous laisserons voilées.

L'amour et le sentiment de famille, voilà les cordes qui, dans le cœur féminin sont destinées à vibrer le plus ; mais il en est d'autres sur la même lyre ; les femmes ont leur ambition, elles aimeraient la gloire : briller, régner, parvenir, ces mots ont pour elles un prestige, et, sans aucun doute, la société de l'avenir, la société organisée suivant la Providence, aura pour la femme, aussi bien que pour l'homme, des couronnes, des sceptres, des quadriges, des triomphes et des fanfares. Mais aujourd'hui, quels sont les triomphes, quelle est la gloire, que devient même la dignité personnelle de la femme que vous coudoyez dans les bals publics? La mode, la fantaisie ont leurs élues d'un jour ou d'une saison ; mais regardez de près, il n'est pas d'humiliation dont la lorette et la grisette soient complètement à l'abri. Chaque jour elles peuvent être injuriées, frappées, et, dans le dénouement de plus d'une intrigue amoureuse, la cravache a figuré.

*Une lorette, racontant le divertissement qu'elle a trouvé au bal de l'Opéra* : « Il faut te dire, ma chère amie, que j'étais très bien déguisée; » je portais le costume du duc de Richelieu, dans *Mlle de Belle-Isle*, » avec un masque noir ; j'ai eu un succès fou. Des jeunes gens, que je » connaissais un peu, m'invitèrent à souper ; j'accepte : nous allons chez » un restaurateur vers quatre heures du matin. On se mettait à peine à » table, qu'un homme à moustaches ouvre la porte et demande à me » parler pour une affaire importante ; je le suis, mais, en le regardant de » près, je reconnais un officier qui était venu me voir autrefois. Un jour » qu'il était en visite chez moi, ma chère, et qu'il avait laissé sa canne, » son chapeau, son manteau dans l'antichambre, ma revendeuse à la toi- » lette vient me tourmenter pour une cinquantaine de francs que je lui » devais depuis six mois ; elle me tire à l'écart et me fait des menaces. » Ma foi ! j'ai donné tout de suite en paiement le chapeau, la canne, les » gants et le manteau de mon officier. Croirais-tu qu'il ne me l'a pas » pardonné ? Et quand, à l'issue du bal de l'Opéra, il s'est trouvé seul » avec moi, il en est venu tout de suite aux voies de fait. — Mousieur, » y pensez-vous? J'ai des amis dans l'autre pièce ; si je dis un mot, je » vous fais assommer. — Tu n'as qu'un mot à dire pour cela? Eh bien ! » dis-le (et il a continué de plus belle).

» Tu sens bien que je ne pouvais pas appeler au secours ; je me trou- » vais avec des jeunes gens très respectueux, qui se conduisaient avec » moi comme avec une grande dame. Je ne voulais pas leur faire savoir » ce qu'on se permettait avec moi (1). »

— A ce récit, très authentique, nous joindrons cette expression d'une grisette qui disait, pour exprimer que ses relations avec un étudiant avaient été intimes et longues : *j'ai reçu plus de coups de lui que de mes parents*. C'était beaucoup dire.

(1) *Historique.* Nous avons jugé inutile de répéter cette mention au bas de tous les exemples que nous avons cités.

On ne réforme pas les mœurs par des conseils seulement, mais surtout par des institutions ; aussi perdrons-nous peut-être les paroles que nous allons prononcer. N'importe ! nous dirons qu'on ne saurait voir sans réprobation l'homme qui a frappé une femme, quelle qu'elle soit et quelque trahison qu'elle ait commise. Il émane de la femme un charme qui doit protéger ses actions et, si l'on peut en souffrir, il n'est pas permis d'en tirer vengeance. Faut-il donc citer en exemple aux Français, les lois d'un peuple à demi-barbare; devons-nous leur rappeler la maxime du législateur indien, Manou :

« Ne frappez jamais une femme, eût-elle commis cent fautes ; ne la » frappez pas, même avec une fleur. »

La bohémienne de Paris a d'autres contacts à craindre que celui d'une jeunesse bien gantée. L'inspecteur, le garde municipal, le sergent de ville ne ménagent les polkeuses ni du geste ni de la voix. Un groupe : un rassemblement viennent-ils à se former dans un bal public, il suffit qu'une femme en soit l'occasion pour que l'autorité lui donne tort. Peut-être elle vient d'être indignement offensée, n'importe, elle cause du trouble, un agent marchera droit à elle, lui ordonnera de circuler, la poussera même dans une autre partie du bal ; qu'elle réponde, — à la porte ! — Qu'elle résiste, — en prison !

Et les excentricités de la danse, comme elles sont promptement, sévèrement réprimées chez la femme, tandis qu'on y regarde à deux fois avant d'arrêter les écarts de l'homme, qui pourrait se défendre et tenir tête !

La conduite des hommes de police a ses excuses ; dans les bals publics ils jouent un rôle fort utile. Comme la police n'est pas chargée de remédier au vice des institutions sociales, mais d'arrêter les désordres imminents et actuels, comme elle est sans illusions et voit dans les femmes qu'elle est chargée de contenir, des êtres dangereux, des anguilles qui glissent dans les doigts quand la main, qui les a saisies, manque de fermeté, elle se croit en droit d'agir à sa manière et de se montrer brutale dans une atmosphère de brutalité. Cependant il serait possible de concilier l'énergie avec des formes un peu moins dures, de maintenir entre les deux sexes la balance plus égale et d'admettre moins légèrement cet *à priori : c'est la femme qui a tort.*

La triste danseuse des bals publics n'est pas au bout de ses déboires. Nous n'avons rien dit de sa vieillesse, de sa mort, de l'amphithéâtre où souvent l'étudiant en médecine la retrouve pour la dernière fois.

L'amitié du moins viendra-t-elle consoler cette femme des blessures, de la mutilation qu'ont souffertes les autres parties de son cœur? Oui, quelquefois; mais, en général, les avocats ne s'aiment pas entre eux, les médecins se détestent ; dans tous les sexes, dans tous les rangs, la concurrence met de l'aigreur dans les rapports de ceux qui se disputent la clientèle. Les lorettes et les grisettes vivent aux dépens d'un public avare ; à la concurrence industrielle se joint quelquefois une jalousie sincère, et qui prend sa source ailleurs. Nous laisserons à penser quelle peut être la douceur de leurs sentiments mutuels. Quand on se rencontre, on se mesure, on se toise du voile aux souliers ; il s'agit de savoir si l'ennemi est bien équipé pour entrer en campagne ; en un clin d'œil on a trouvé le défaut de l'armure. Il y a six mois qu'on ne s'était vu. De part et d'au-

C'est toujours par un caillot ou bouchon obturateur que les hémorrhagies s'arrêtent spontanément.

**Gangrène par le seigle ergoté.** — M. Bonjour, pharmacien à Chambéry, rend compte de deux cas d'ergotisme gangréneux développés chez deux jeunes garçons. L'un d'eux, âgé de 10 ans, a été amputé des deux jambes ; chez l'autre, enfant de 28 mois, il y a eu chute spontanée de la jambe droite ; les deux malades ont été guéris. Les autres personnes de la famille qui avaient mangé du même seigle en ont été quittes pour une indisposition.

**Névroses.** — M. le docteur **Mérat** envoie un écrit intitulé : ***Essai sur les névroses des nerfs ganglionnaires.*** Après diverses considérations physiologiques et pathologiques, l'auteur convient que le traitement de ces maladies est fort peu avancé. C'est dans les antispasmodiques actifs et chauds, tels que l'éther et les teintures alcooliques, qu'on trouve les re-

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 0\|0 compt. | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| — fin cour. | 85 05 | 85 15 | 84 95 | 84 95 | 85 05 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFes le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFes le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1\|2 0\|0. | » » | » » | » » | 5 0\|0 Bgr 1840 | 103 3\|4 | » »\|» | » |
| 4 0\|0.... | 108 » | » » | » » | — Portugais. | » »\|» | » »\|» | » |
| O. de la V. | 1470 » | 1472 50 | H. 2 50 | Esp. D. active | 33 »\|» | » » | » |
| B. de Fr. | 3250 » | 3265 » | H. 10 » | 5 0\|0 Naples. | 98 50 | » » | H. » 25 |
| C. L. 5000 | 5090 » | » » | » » | — Romain.. | 104 3\|4 | » »\|» | H. 1 |
| 4 — 1000 | 1110 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1225 » | » » | » |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » |
| Can.... | 1270 » | » » | » » | Banq. belge. | 588 75 | 585 » | B. 3 75 |

7 h. »\|» **ODÉON.** — Christine.
6 h. 3\|4 **VAUDEVILLE.** — Liberté. Un Ange. Minuit. Robe.
6 h. »\|» **VARIÉTÉS.** — Chamboran. Carmagnole. L'ours. M. Lafleur. Scènes.
7 h. »\|» **GYMNASE.** — L'Héritière. Yvan. Rebecca. Demoiselle. Surprises.
6 h. »\|» **PALAIS-ROYAL.** — Tête de Singe. L'Etourneau. L'Ecuyer. 2 Papas
6 h. »\|» **PORTE-ST-MARTIN.** — La Dame de Saint-Tropez.
6 h. »\|» **AMBIGU.** — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. »\|» **GAITÉ.** — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1\|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »\|» **COMTE.** — Maison. Polichinelle. L'Artiste Flageolet.
6 h. »\|» **FOLIES.** — St-Nicolas. La Semaine. Le Diable.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On lit dans le *Guetteur* de St-Quentin :

« Les agriculteurs voient avec plaisir le froid rigoureux dont souffre cependant la population indigente. La température humide et douce de la dernière quinzaine de novembre avait favorisé la conservation et le développement des limaçons, au point que les semailles d'une grande étendue seront à recommencer entièrement. Les mulots s'étaient aussi beaucoup propagés ; un hiver rigoureux les détruira. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

**SOISSONS**, 14 décembre. — Farine 27,80.

**GRAY**, 14 décembre. — Farine 1re 36 ; 2e 32,80 ; 3e 30.

**MARSEILLE**, 13 décembre. — Les farines maintiennent leurs prix de 41 à 44 fr. les co, à l'entrepôt de l'octroi, suivant l'estampe. Les minots de tuzelle 58 à 58,50 à la consommation.

### Cours des Céréales (par hect.).

**PROVINS**, 14 décembre. — Froment 17,00 à 18,40. — Avoine 6,00 à 6,50. Marché faible sur place, échantillons assez nombreux. — Baisse.

**CHARTRES**, 14 décembre. — Froment 1re 18,50 ; 2e 17,50 ; 3e 16,50. — Méteil 14,50 à 15,50. — Seigle 10,75. Orge 9,50. — Avoine 6,00.

**ETAMPES**, 14 décembre. — Froment 1re 19,32 ; 2e 18,66 ; 3e 16,66. — Méteil 13,32 à 15,00. — Seigle 10,32 à 11,32. — Orge 9,32 à 10,32. — Avoine 5,82 à 6,66.

**ORLÉANS**, 14 décembre. — Froment 1re 18,75 ; 2e 18,00 ; 3e 17,00 ; 4e 16,50. — Seigle 11,50 à 12,00. — Orge 10,00. — Avoine 7,50. Approvisionnement moyen, vente prompte, baisse insensible ; elle a été de 0,06 à la mercuriale.

**BEAUGENCY**, 14 décembre. — Froment 1re 18,62 ; 2e 17,73 ; 3e 16,52. — Méteil 13,75. — Seigle 12,25. — Orge 9,75. — Avoine 6,50. — Mouture 12,75. — Sarrazin 7,50.

**ROUEN**, 13 décembre. — Froment 1re 18,00 ; 2e 17,00 ; 3e 15,00 à 16,00. — Seigle 10,00. — Orge 9,00. — Avoine 4,80 à 6,00. Baisse de 1,00 sur l'orge ; peu de variation sur le reste.

**LE MANS**, 13 décembre. — Froment 1re 18,00 ; 2e 17,50 ; 3e 16,50. — Méteil 12,50 à 17,00.

**CHALONS-SUR-MARNE**, 14 décembre. — Froment 16,50. — Seigle 8,20. — Orge 8,65. — Avoine 5,80.

**STRASBOURG**, 13 décembre. — Froment 1re 19,00 ; 2e 17,12 ; 3e 15,50 sans variation. — Seigle 10,50. — Avoine 8,75.

**MULHOUSE**, 10 décembre. — Froment 1re 18,50 ; 2e 18,07 ; 3e 17,50. — Méteil 12,50. — Seigle 11,00. — Orge 9,69. — Avoine et sarrazin 7,00. — Le froment est en hausse de 17 c. L'orge et le seigle ont subi une baisse, l'orge de 50 c. Le seigle de 46 c. Il s'est vendu une seule qualité d'avoine à 7 fr.

**GRAY**, 14 décembre. — Froment 1re 17,25 ; 2e 15,90 ; 3e 13,75. — Orge 8,00 à 10,25. — Avoine 4,75 à 6,00. Les grains deviennent rares sur place par suite de la gelée.

**MARSEILLE**, 13 décembre. — La position des blés à la consommation va toujours s'améliorant. Il n'arrive rien en blés indigènes, et les blés acquittés s'épuisent. Il ne nous reste pas en ville 80,000 hectolitres de blés acquittés. Aussi on a payé 29 fr. des blés tendres très ordinaires ; 31 fr. des Marianopoli communs ; 26 fr. des Danube piqués, charançonnés, en fort mauvais état.

Les blés à l'entrepôt au contraire chôment. En fin il ne se fait absolument rien.

Les avoines sont fermes ; 20,56 les qualités de Basse-Bretagne.

**SURGÈRES**, 14 décembre. — Froment 19 à 19,25. — Baillarge 10,75 à 11,25. — Avoine 6,50.

**PAIMPOL**, 10 décembre. — Froment 15,35. — Méteil 12,27. — Seigle 11,70. — Orge 9,60. — Avoine 6,07.

Une dizaine de petits navires anglais sont venus depuis peu charger des pommes de terre en notre port, ce qui a fait plaisir à nos cultivateurs qui étaient engorgés de l'immense récolte que nous avons eue.

Les transactions en graines et grains sont toujours faibles.

### HALLE DE PARIS.

| 14 Décembre. | | | 16 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 773 q. | 94 k. | Arrivages | 1340 q. | 64 k. |
| Ventes | 800 | 60 | Ventes | 334 | 45 |
| Restant | 5125 | 61 | Restant | 5e65 | 27 |
| Cours moyen | | 34,13 | Cours moyen | | 34,37 |
| Cours-taxe | | 34,43 | Cours-taxe | | 34,40 |
| Cote administrative. | | | Cote administrative. | | |
| Gr. 0 | 0q.71k. | 14,69 à 18,10 | Gr. 00 | 0q.00k | 00 00 à 00.00 |
| 1re 302 | 91 | 33,75 à 34,30 | 1re 000 | 00 | 00 00 à 00.00 |
| 2e 47 | 10 | 32,15 à 32,50 | 2e 00 | 00 | 00.00 à 00.00 |
| 3e 07 | 83 | 26.78 à 27,40 | 3e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e 04 | 71 | 21,65 à 00,00 | 4e 00 | 00 | 00.00 à 00.00 |
| 392 | 50 | 32,50 à 31,40 | 1. 000 | 00 | 00 00 à 00,00 |

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

**HOUTOT**, 11 déc. — 404 bœufs 1,30-1,15. — 504 vaches 1,20-1,10. — 59 veaux 1,05-0,95. — 476 moutons 1,60-1,40. — 61 porcs 0,85. Vente facile excepté pour les vaches.

**GRENOBLE.** — Il a été consommé dans cette ville pendant le mois de novembre 1153 bœufs, 40 vaches, 499 veaux, 198 porcs, 1567 moutons, 36 chèvres. Ces chiffres sont tous plus faibles que ceux de 1843. La viande abattue vaut depuis le 7 décembre : bœuf, veau et mouton 0,90 ; vache 0,80. C'est 0,10 de diminution sur le prix précédent.

**RODEZ.** — La foire de décembre a été assez mauvaise. Les bêtes à grosses cornes se sont mal vendues. Les vendeurs abondaient ; mais les acheteurs étaient rares et paraissaient craindre d'acheter des bestiaux portant le germe de cette affreuse maladie dite de Normandie, si bien décrite par M. Moll, et qui commence à sévir aux environs de Rodez.

### MARCHÉ DE SCEAUX du 16 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 849 | 790 | 50 | 1 16 | 1 06 | » 92 |
| Vaches.... | 200 | 191 | 9 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 300 | 290 | 10 | 1 46 | » 92 | » 80 |
| Moutons.. | 7931 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | » 80 |

tre, on s'inquiète peu de la santé, mais on distingue, on reconnaît, on évalue tout objet de toilette supprimé, ajouté ou *ripatonné* ; le moindre détail n'échappera pas. — Comment se porte Félicité ? — ***Réponse*** : Elle a maintenant un camail.

Malgré les effets de la concurrence anarchique, illimitée, qui aiguise dans les mains de toutes ces dames le stylet de la médisance, on les trouve souvent deux à deux, logeant et se promenant par couples inséparables : c'est qu'il est agréable d'avoir une société constante, de trouver sans cesse à qui parler : c'est aussi qu'on a réfléchi sur les avantages économiques de l'association. Lorsqu'on est deux, les charges de l'appartement, de l'éclairage, de chauffage, de la nourriture sont bien allégées ; mais il suffit souvent de causer quelques minutes séparément avec chaque ***amie***, sur le compte de son inséparable, pour savoir à quoi s'en tenir quant à la sincérité de cette amitié ; souvent elle sert de voile à des spéculations fort tristes.

*Exemple* : Amélie, dans la première fleur de sa jeunesse, ne se coiffait qu'en bandeaux ; ses joues lisses ne craignaient pas, cherchaient même les regards de tous. Depuis, elles se sont légèrement flétries, pour cacher des rides naissantes, Amélie adopte les *anglaises*, et, sous cette nouvelle coiffure qui la déguise et la rajeunit, elle fournit une autre carrière de succès ; mais enfin, la main du temps s'imprime de plus en plus sur ce visage autrefois si frais : les adorateurs s'éloignent, la place n'est plus tenable. Amélie remarque alors une ingénue arrivant de province, et qui fait, soit à Valentino, soit à Mabille, ses premiers débuts. Amélie se charge de la guider, de la moraliser, se l'attache à titre d'amie. Bientôt on ne les voit plus qu'ensemble. La jeunesse de Delphine ranime comme par un reflet la beauté d'Amélie qui, du reste, fait l'usage le plus savant du faux tour, du voile, et place toujours son amie en avant d'elle, comme une amorce. Ce sont deux femmes charmantes, du moins elles en font l'effet ; le flot des admirateurs se porte vers elles et, quand Amélie se voit tout-à-fait hors de combat, lorsque ses prestiges ne sauraient plus contribuer d'aucune manière à la prospérité de l'association, elle persuadera longtemps encore à Delphine que les conseils d'une haute expérience sont d'une valeur inappréciable pour une jeune femme qui pourrait ***se compromettre***; c'est à titre de mentor, de protectrice qu'elle vivra comme une plante parasite aux dépens du myrte naissant.

De pareils faits ne laissent-ils pas dans les esprits une impression douloureuse ? N'êtes-vous pas ému de compassion lorsque vous voyez au milieu de nos cités tant de femmes, privées du bien-être matériel, ne pouvant compter sur le pain de chaque jour, et dépouillées par degrés, ce qui est plus cruel, de toutes les richesses de leur cœur, cœur généreux, qui était capable d'amour exalté, de sentiment filial et maternel, d'ambition noble, d'amitié sainte, lorsqu'il est sorti des mains du Créateur ! Si vous êtes saisi de pitié quand vous reconnaissez un corps humain déformé par une chute, n'est-il pas encore plus pénible de voir dans l'avilissement une âme dont la dignité native se reconnaît encore à plus d'un trait ! La femme des bals publics se montre dévouée, désintéressée par intervalles. Courbée sous la main de fer du besoin, elle demande, elle extorque, mais combien il lui serait plus doux d'offrir ! Souvent, contradiction singulière ! au moment où toutes ses ressources vont lui manquer, la veille du jour où peut-être il faudra se montrer intrigante, exigeante, harpie, elle réunira les deniers qui lui restent et fatiguera ses yeux pour broder à la clarté de la lampe une cravate, une bourse, un souvenir toujours élégant, presque luxueux, dont à peine elle souffrira qu'on la remercie. Comprenons ces protestations du cœur contre les conditions sociales qui l'étouffent, contre l'indigence qui le rétrécit ; sachons assurer à la femme dignité, noblesse, par la liberté, liberté par l'aisance, aisance par un travail assorti à sa nature et raisonnablement, sérieusement rétribué.

Et, quant au jeune homme dont souvent, dans le cours de cette esquisse, nous avons incriminé la conduite, est-il besoin de dire que la jeunesse française est faite pour éprouver les plus nobles émotions, que jamais elle n'a manqué aux appels qui lui ont été adressés au nom de la nationalité, de la liberté, du progrès social, que toujours elle s'est montrée dévouée aux grands principes ? La torpeur de la politique actuelle, l'inaction de la France à l'intérieur et à l'extérieur, doivent être comptées parmi les causes qui conduisent aujourd'hui bien des jeunes gens à donner essor par le désordre à la surabondance de leur énergie. Qu'une idée grande et féconde leur soit offerte, qu'un but social soit présenté à leurs efforts, et leur front s'illuminera ; ils seront sanctifiés par l'enthousiasme.

Quant à la femme, ce qu'il s'agit de lui garantir pour la racheter du mal, ce n'est pas un pain grossier qu'elle échangerait contre des pâtisseries, comme elle renoncerait aux pâtisseries pour des chiffons : un peu de luxe fait partie de son nécessaire. A ces êtres qui aspirent au beau, dont les fantaisies, dont les caprices sont destinés à introduire la vie et le mouvement dans le monde de l'art, irez-vous dire : « Les souffrances des lorettes qui répudient le travail et des grisettes qui ne sont que des ouvrières intermittentes, sont la juste punition de leur faiblesse. Elles devaient s'astreindre à faire dans une boutique un apprentissage gratuit pendant plus d'une année, à gagner ensuite 20, 25, 30 sous par jour ; elles auraient habité de froids greniers que la pluie traverse ; elles auraient tenu l'aiguille quinze heures par jour ; toute élégance dans le mobilier, toute coquetterie dans l'ajustement leur auraient été refusées ; jamais, presque jamais, le théâtre, le bal ne se seraient ouverts pour elles, et leurs âmes qui ont soif de lumière, de musique, de doux propos n'auraient jamais été rassasiées. Il aurait fallu grelotter en hiver, une maigre chaufferette sous les pieds, vivre d'une tasse de café et de quelques pommes. Il aurait fallu perdre les yeux de bonne heure dans les travaux microscopiques des reprisages, de la broderie, sauf à mendier quand on n'y verrait plus clair. »

Voilà ce que des philosophes bien vêtus, bien nourris, qui ne se refusent jamais un seul caprice, conseillent gravement du coin de leur feu, à des femmes, à des enfants de dix-sept et de dix-huit ans. — On leur objecte les difficultés d'une pareille existence ; on leur demande s'ils n'ont aucune pitié pour celles qui ne peuvent s'y résigner, et que l'attrait du plaisir domine ; ils répondent : « Pourquoi manquent-elles de force, d'énergie (*virtus* d'*encrateia*), suivant l'expression de Socrate et du divin Platon. Le devoir de l'âme humaine est de lutter contre les difficultés, de se conserver chaste et probe, en dépit des circonstances, de rester debout alors même que le sentier de l'honneur est le plus glissant. Voilà le drame de la vie. Dieu, du haut de son trône, tend des palmes à ceux qui persévèrent, et réprouve ceux qui tombent. »

Il est curieux d'entendre comme ces gens blasphèment Dieu, et quelle absurde image ils se créent de la Providence éternelle ! Vous connaissez cette scène qui termine le roman de ***Notre-Dame de Paris***, alors que l'archidiacre Claude Frollo, précipité du haut des tours de l'église, s'accroche de ses deux mains et reste suspendu par sa soutane à une gouttière, qui fait saillie sur l'abîme. Eh bien ! pour certains philosophes, nous sommes tous autant de Claude Frollo suspendus sur le mal, sur l'abîme de la dépravation. Tomberons-nous, ne tomberons-nous pas ? Voilà le problème. Ainsi que Quasimodo, dressant la tête au dessus des balustrades de la tour, contemple d'un œil sec l'agonie de l'archidiacre, un Dieu monstrueux, insensible aux souffrances des hommes, serait témoin de nos efforts désespérés, et compterait combien d'êtres humains tombent, combien sont retenus dans les airs — c'est absurde et impie ! — Oui, Dieu veut que l'individu combatte le mal ; qu'il garde, autant que possible, sa pureté, sa liberté, sa fierté dans les situations les plus critiques ; Dieu veut qu'on lutte contre la tentation, mais il veut aussi que la tentation disparaisse ; il a créé les philosophes, les publicistes, les hommes d'Etat, les législateurs, afin qu'ils organisassent l'association et qu'ils missent un terme aux efforts, aux angoisses des individus, en venant avec des échelles, avec des escaliers, avec de solides échafaudages, au secours de tous ces êtres en péril. Mettons fin à ce triste combat contre les suggestions de la misère, qui épuise les forces de chacun, sans profit pour la société ; quand une honnête aisance sera garantie à tous, quand on n'aura plus besoin de se raidir et de faire acte d'énergie pour ne pas vendre les choses saintes, l'homme son vote, son influence ou sa plume, la femme sa beauté, croyez-vous que la volonté de l'individu restera sans exercice, que sa puissance manquera d'emploi ?.... C'est alors seulement que son action providentielle pourra s'accomplir, c'est alors que, déployant toute notre énergie, toutes les forces du corps et de l'âme, nous réaliserons le règne de l'humanité sur la nature, l'unité politique et sociale du globe, la parfaite correspondance de l'homme avec Dieu.

Ne nous amusons plus, c'est un passe-temps indigne et barbare, à supputer combien il faut de temps, combien d'efforts, combien de pleurs à une jeune fille honnête, assiégée par les séductions, stimulée par l'indigence, pour devenir un objet de mépris. Ce spectacle est affreux ; il ne réjouit pas plus les yeux du Créateur que les pestes, les famines, les guerres dont notre globe est encore affligé.

Organisons le travail, rendons-le facile, attrayant, varié par une distribution rationnelle ; que l'association du capital, du travail et du talent, que la suppression des agents parasites permettent à l'homme, à la femme surtout, aujourd'hui si déshéritée, de trouver le juste prix de leurs sueurs. Cette grande solution de toutes les questions sociales, elle est écrite en lettres rayonnantes dans les ouvrages de Fourier. Que si notre époque n'est pas mûre pour les idées précises et complètes, si elle ne se sent pas assez de conviction et de vigueur pour une transformation qui changerait ses ténèbres en lumière ; si le clair obscur et les moyens transitoires lui conviennent mieux, il n'est pas impossible d'aborder à un point de vue restreint et pratique, la question de l'organisation du travail pour les femmes, de présenter des plans qui augmenteraient chez les ouvrières le bien-être et la dignité.

**VICTOR HENNEQUIN.**

[illegible] son prix d'abonnement POUR PARIS : 40 fr. par an au lieu de 48 fr.

## Le feuilleton quotidien de LA PRESSE réunit les noms les plus célèbres de l'époque.

---

LA PRESSE a acquis, par des traités, le droit de publier, à l'exclusion de tous les autres journaux, et avant toute édition de librairie, les trente volumes dont les titres suivent :

**MÉMOIRES DE M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND;**

**LES GIRONDINS,**
**CONFIDENCES ou MÉMOIRES,** } par **M. DE LAMARTINE.**

**La publication de tous les autres ouvrages que feraient M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND et M. DE LAMARTINE est assurée à LA PRESSE par privilége.**

**HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HELÈNE, par M. LE GENERAL MONTHOLON,** compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur. Cet ouvrage, indépendamment de révélations curieuses sur les confidences et les pensées intimes de Napoléon, pendant les six longues années de sa captivité, doit contenir des pièces historiques du plus haut intérêt, restées en la possession du général Montholon.

---

## ONT COMMENCÉ A PARAITRE LE MARDI 3 DECEMBRE 1844:

**LES PAYSANS,** scène de la vie de campagne, par **M. DE BALZAC.**

**Ce livre, objet de soins, d'études et d'observations depuis plus de huit ans, est le plus considérable de tous ceux qu'ait résolu d'écrire l'auteur du PÈRE GORIOT, DE CÉSAR BIROTEAU, DE LA PEAU DE CHAGRIN, DU LYS DANS LA VALLÉE, D'EUGÉNIE GRANDET, DU MÉDECIN DE CAMPAGNE, , etc. etc.**

**Puis viendront :**

**LA REINE MARGOT**, roman en 4 volumes, par **M. ALEXANDRE DUMAS.** — Un traité assure à la *Presse* pour l'avenir, et de préférence à tout autre journal, la collaboration de l'auteur de *Pascal Bruno*, de *Sylvandire*, du *Capitaine Paul*, du *Chevalier d'Harmental*, des *Trois Mousquetaires*, etc., etc.

**LES NUITS DU PERE LACHAISE**, en plusieurs volumes, par **LÉON GOZLAN** ;

**VALCREUSE**, roman, par **M. JULES SANDEAU**, dont aucun journal quotidien n'avait jusqu'ici publié d'ouvrages ;

**LE DERNIER FANTOME**, par **M. MÉRY**, dont la collaboration continue à être exclusivement réservée à la *Presse*;

**SENANGE ET LUCINDE** ou **LES ROUÉS INNOCENS**, nouvelle, par **M. THÉOPHILE GAUTIER**;

**LES MÉTAMORPHOSES DE LA FEMME**, par **M. SAINTINE**, séconde série des nouvelles précédemment publiées. — Un traité assure à la *Presse*, et de préférence à tout autre journal, la collaboration de l'auteur de *Picciola* ;

**LES MÉMOIRES D'UN MÉDECIN**, par **M. ALEXANDRE DUMAS** ;

**IMPRESSIONS DE VOYAGE DANS PARIS**, par **M. ALEXANDRE DUMAS** ;

**LA CROIX DE BERNY**, *roman steeple-chase*, par divers collaborateurs : **MM.** le **VICOMTE CHARLES DE LAUNAY, JULES SANDEAU, THÉOPHILE GAUTIER, MÉRY**, etc.— Ce titre, emprunté aux mœurs du jour, indique qu'il s'agit d'une lutte littéraire ; l'ouvrege, écrit par lettres, aura cela de neuf et de particulier qu'il sera l'œuvre commune d'autant d'auteurs qu'il y aura de personnages différens mis en action. Pour compléter l'illusion, les lettres ne seront signées que des noms des personnages, et le lecteur ne sera mis dans le secret des rôles qu'après l'achèvement de cette curieuse publication.

**COURRIER DE PARIS**, par le **VICOMTE CHARLES DELAUNAY** ;

**COURRIER DE VERSAILLES**, par **Mme SOPHIE GAY** ;

**FEUILLETON DES THÉATRES** et articles d'art, par **M. THÉOPHILE GAUTIER** ;

**CRITIQUE LITTÉRAIRE**, par **UN INCONNU.**

Toutes ces collaborations élèvent la *Presse* à une hauteur littéraire qu'aucun journal n'avait jamais atteinte jusqu'ici, et à laquelle il n'est plus maintenant permis de prétendre. — CHATEAUBRIAND et LAMARTINE, deux des plus grandes gloires de l'époque, placent désormais le feuilleton de la *Presse* au dessus de toute comparaison.

---

**Par l'augmentation de son format, et ses conditions d'abonnement, la *Presse* a l'avantage :**

**Sur les autres journaux, — A FORMAT EGAL, — de ne coûter, au lieu de 80 fr. que 48 et 40 fr.**

**Sur le *Siècle*, le *Constitutionnel*, etc., — A PRIX ÉGAL, — de donner une feuille presque DOUBLE des leurs, imprimée en CARACTÈRES PLUS GROS et par conséquent PLUS LISIBLE, et enfin de publier avec beaucoup plus d'étendue un feuilleton quotidien, le compte-rendu des chambres, les nouvelles et faits divers, les tribunaux, les nouvelles intérieures et étrangères, les bulletins de bourse et de commerce, etc., etc.**

---

**On s'abonne à Paris aux bureaux de la PRESSE, rue Saint-Georges, 16 ; dans les départemens, chez tous les Libraires, Directeurs des postes et Directeurs des Messageries; à l'étranger, chez tous les Correspondans du journal et aux Offices des postes On peut également adresser sa demande à l'administration du journal, en l'accompagnant d'un mandat à vue sur Paris.**

**Condition de l'abonnement:**

| | Un an. | Six mois. | Trois mois | Un mois. |
|---|---|---|---|---|
| PARIS ET SEINE............ | 40 fr. | 22 fr. | 12 fr. | 5 fr. |
| DÉPARTEMENS............ | 48 | 26 | 14 | 6 |
| ÉTRANGER ............ | 72 | 38 | 20 | 7 |

L'élévation de l'impôt qui pèse sur les journaux, 10 cent. par numéro (droits de timbre et de poste), soit 36 fr. par an, ne pouvait pas permettre de baisser le prix d'abonnement à 40 fr. *pour les départemens,* comme à Paris, où l'Administration fait faire la distribution par ses porteurs. Cependant, au moyen des sacrifices que les propriétaires de *la Presse* ont résolu de s'imposer, le prix à pu être maintenu, malgré l'augmentation considérable des frais d'un plus grand format, à 48 fr. *dans les départemens, pour les personnes qui s'abonneront* A L'ANNÉE.

---

Imprimerie de LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

des chemins que sous la surveillance des agents du gouvernement. Cela est encore possible, mais là où le contrôle n'est pas sérieux, y a-t-il réellement garantie ? Or, nous nous permettons de penser qu'avec de puissantes individualités telles que les compagnies financières, le contrôle, dans la plupart des cas, n'est qu'une fiction parlementaire, une illusion, un mensonge.

Après avoir relevé la faute commise par le gouvernement, de confier le télégraphe aux particuliers, faute qui n'était que la conséquence naturelle de celle qui leur avait déjà fait remettre les grandes routes, nous ajoutions : « De quel droit le gouvernement accorde-t-il aux compagnies un privilége formellement contraire à la loi? La révolution faite en 1830 contre la souveraineté royale, n'a-t-elle donc eu pour objet que d'établir la dictature de la haute banque? Les choses iront-elles longtemps dans cette direction et de ce train-là? »

Là-dessus, que fait notre adversaire? il *nous dénonce*. oui, le *Journal des Chemins de fer* nous *dénonce* au procureur du roi : « En termes de parquet, dit-il, cette dernière phrase renferme un » double crime, celui d'excitation à la haine et au mépris d'une » classe de citoyens, et celui d'appel à l'insurrection (en un autre » endroit : appel à un mouvement révolutionnaire). Telle n'a pas » été *sans doute* l'intention réelle de l'auteur, bien que tout semble » l'indiquer, et qu'il n'ait rien négligé pour atteindre ce but. »

Puisque vous êtes dénonciateur, soyez-le franchement et sans réticence inutile. A quoi bon l'amphigouri de votre seconde phrase, où vous dites que nous avons *sans doute* commis ce double crime sans intention, comme s'il y avait des crimes sans intention, et ensuite que, toujours sans intention, nous n'avons rien négligé pour atteindre le but de notre double crime?

Devons-nous prendre cette attaque au sérieux ! Non; en général les banquiers sont d'assez bonnes gens, point méchants. Quoi ! ils choisiraient, pour nous mettre à mal, le moment où tout leur rit: la rente hausse, les actions haussent, le gouvernement fait tout ce qu'ils veulent; ils doivent être tout disposés à nous pardonner notre opposition, qui n'a fait qu'ajouter au charme et à la gloire de leur triomphe.

Et au surplus voulez-vous une preuve de la bonté d'âme des financiers? La voici : le gouvernement aurait bien voulu donner à M. de Rothschild le chemin de fer du Nord tout construit sans qu'il en coûtât un sou à cet illustre banquier : eh bien! l'Etat va être forcé, bien malgré lui, d'exiger de ce banquier et de ses confrères, le paiement des cent vingt à cent cinquante millions que coûtera ce chemin; le gouvernement en est là, mais l'opinion publique et les chambres l'y forcent. Tout autre que M. de Rothschild se serait fâché contre le ministère et lui aurait reproché sa maladresse. Non, le roi de la finance, doué d'une haute magnanimité, lui tient compte de ses bonnes intentions et lui pardonne, voire le soutient contre ses adversaires et lui accorde sa protection.

D'où nous vient donc cette malencontreuse dénonciation ? hélas ! faut-il le dire? c'est tout simplement *une rancune de savant*. La vieille économie politique, soi-disant libérale, l'économie politique, si brillante, si triomphante sous la Restauration, a vu ternir tout l'éclat de sa gloire ; elle n'a plus d'adeptes que ses anciens amis, libéraux autrefois, rétrogrades et stationnaires aujourd'hui ; elle ne recrute nulle part ; ses grandes vérités qui se bornent à quelques observations exactes sont réduites à leur juste valeur, et on lui conteste même le nom de science ; elle expie la faute d'avoir trop long-temps considéré l'homme comme une machine qu'il suffisait d'alimenter d'une certaine quantité d'huile, appelée salaire, et de la plus petite quantité possible. Dans ce piteux état, elle accuse de ses mésaventures les Ecoles socialistes; peut-être n'a-t-elle pas tort ; aussi en vient-elle naturellement à penser que

> Qui méprise Cotin, n'estime point son roi,
> Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

en un mot, que nous sommes coupables de toutes sortes de crimes ; du premier coup, elle en trouve deux dans une seule phrase : ce n'est pas trop mal débuter. Comme on triompherait sur les banquettes ou à la porte d'une certaine Académie, de nous voir traînés devant la cour d'assises ! Mais c'est grand signe de maladie et de vieillesse que d'appeler à son aide dans la discussion le procureur du roi et les gendarmes.

## Le typhus.

L'agriculture française est menacée d'un danger imminent, qu'il n'est peut-être plus temps de prévenir, même en employant toutes les ressources préservatrices dont le gouvernement peut disposer. Le typhus épizootique, parti des marais de la Bohême, a déjà franchi les cordons sanitaires dont la Bavière s'était entourée à la première nouvelle de ce terrible fléau. La Prusse et l'Autriche n'ont pu parvenir à se garantir de son invasion ; en Saxe, on tremble que les quarantaines ne lui opposent point un obstacle suffisant, et le gouvernement belge vient d'annoncer aux chambres qu'incessamment il leur demanderait peut-être des pouvoirs extraordinaires, pour s'opposer efficacement à la contagion.

Voilà plus de huit jours que la *Démocratie pacifique* a fait connaître cette triste nouvelle, et il ne paraît pas que le ministère de l'agriculture se soit mis en mesure de préserver notre territoire. Quoique M. Cunin Gridaine ait, en général, peu de sollicitude pour les intérêts agricoles, nous ne pensons point qu'il porte l'incurie jusqu'au point de laisser compromettre la fortune de presque tous nos cultivateurs. Car, il faut qu'on le sache, si le typhus passe les frontières, rien ne pourra plus l'arrêter, et nous devrons nous résigner à voir périr une grande partie de notre bétail. C'est alors qu'il ne sera plus possible aux artisans de se procurer la viande indispensable à leur santé ; ils seront condamnés pendant plusieurs années à se nourrir de substances purement végétales, et ce régime durera jusqu'à ce que l'agriculture entière de l'Europe ait pu repeupler ses étables décimées par le typhus. Cette maladie a plusieurs fois ravagé l'Allemagne ; en 1734, elle fut tellement meurtrière en Belgique que l'autorité dut interdire l'abattage de tous les animaux capa-

plus de 600 fr. par heure. N'est-il pas vraiment déplorable de [illegible] gaspiller un temps si précieux, et par ce qu'il coûte, et en raison des choses utiles auxquelles il pourrait être consacré, en futilités misérables, ou en détails de ménage intérieur, comme les séances de ces jours passés nous en ont offert. L'autre jour, six à huit orateurs ont parlé successivement, et un ministre a dû prendre quatre fois la parole sur les importantes questions que voici : « Si la cour de cassation avait besoin de deux ou trois » garçons de bureau, et si une augmentation de 100 fr. serait donnée à » l'une de ces sangsues du budget, qui touchent, en terme moyen, 400 fr. » par tête. » C'étaient donc d'un côté 100 fr., de l'autre 400 fr. qui ont occupé pendant une heure une chambre dont les délibérations coûtent 150 fr. par quart d'heure. On voit que l'Etat eût eu un bénéfice tout clair de 100 fr. si la question eût été ajournée seulement à l'an prochain. »

Cette petite leçon n'irait pas mal à l'adresse de certains membres de la chambre des députés.

La seconde chambre des états généraux de Hollande est saisie, par l'initiative de huit de ses membres, du projet de réforme constitutionnelle que nous avons déjà mentionné. Le *Journal de la Haye* nous donne aujourd'hui, avec détails, ce projet de réforme qui change complètement les bases de la constitution néerlandaise, et se rapproche en beaucoup de points du système français.

Dans notre numéro du 16 de ce mois, nous avons dit, sur la foi de plusieurs journaux, que deux jeunes Russes, MM. Golowine et Bathurin, avaient fait insérer, dans des écrits périodiques, *des articles contre la Russie et son gouvernement*, et que, par suite de ces publications et de leur refus de retourner en Russie, le tzar venait de confisquer leurs biens. M. Golowine nous écrit pour nous dire que la première partie de notre assertion n'est pas fondée; nous nous empressons de faire droit à cette réclamation, et de réparer une erreur involontaire. D'après le *National*, M. Golowine n'aurait publié que deux livres sur l'économie politique et la politique qui ne sont ni favorables ni défavorables à la Russie, et la confiscation qui frappe les biens de ce publiciste serait, de la part de l'empereur Nicolas, un acte arbitraire, impossible à justifier.

## Nouvelles du Levant.

Le *Sud* de Marseille a reçu le 11 des lettres de Constantinople du 27 novembre, qui confirment les nouvelles de Trébisonde, que nous donnions hier. Un évènement sans importance a revêtu tout-à-coup un caractère de gravité tel qu'il fixe toute l'attention du divan et de la diplomatie européenne.

Un Arménien, sujet raya, employé au service du pacha de Trébisonde, ayant eu une altercation avec un Grec ionien, le drogman du consulat anglais, loin de chercher à concilier les parties, aurait, par ses propos, envenimé l'affaire en parlant un peu légèrement du pacha, et en tournant en ridicule les menaces faites par l'Arménien d'aller se plaindre au gouverneur. En effet, sur la déposition de ce dernier, Abdullah-Pacha, qui est un homme violent, brutal et fanatique, irrité du procédé du drogman, qui semblait défier son autorité, fit saisir le Grec, et ordonna qu'on lui administrât des coups de bâton jusqu'à ce que mort s'en suivît. Aussitôt, le consul d'Angleterre se rendit chez le pacha, accompagné de son drogman, pour protester contre l'exécution de cet ordre brutal ; le pacha

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

**ODÉON.** Reprise de *Christine*. Les critiques inconséquents. — **GAITÉ.** *Le Mannequin de Pierre-le-Grand*. — **VARIÉTÉS.** *M. Lafleur*, de MM. Siraudin et René. — Les bals masqués à l'Opéra.

La critique, en général, paraît atteinte d'un vice fâcheux. Reprend-on un drame dont le succès fut considérable il y a quinze ans, il semble que les juges du feuilleton devraient chercher quelles qualités, quels éléments, quelles causes valurent à ce drame l'applaudissement public. Ce serait l'occasion d'étudier le rapport de l'œuvre avec son temps, et certes il y a quelque intérêt à savoir les sentiments, les idées, les tendances qui passionnaient l'esprit français en 1830. La presse dite libérale, progressive et radicale devrait particulièrement montrer quelques égards pour l'enthousiasme d'une époque, où l'élan vers la liberté et le progrès allait se traduire en fait et éclater dans une révolution. Bien loin de là, le feuilleton indolent s'arrête à la reprise de *Christine* surtout pour chercher dans l'ouvrage de M. Alex. Dumas ce qu'il contient de défectueux, et, comme d'habitude, les critiques des feuilles *les plus avancées* (style consacré) se font remarquer par leur dédain pour le poète de nos jours d'ardeur, de rénovation et d'espérances. Tandis que M. J. J. des *Débats* devient, par hasard, sérieux et impartial pour rendre hommage à l'auteur de *Christine*, les libéraux pur-sang se posent en impitoyables. A leur tête se distingue le *National*. La chose est décidément systématique dans ce journal, où M. Rolle, homme d'ailleurs fort honorable, consciencieux et instruit, fit pendant dix ans la guerre à nos poètes modernes, et s'employa, avec un zèle dont M. Guizot et autres conservateurs lui savent gré sans doute, à arrêter le mouvement de la pensée libre dans les lettres françaises.

Et quel principe, je vous prie, guide nos aristarques renfrognés? aucun; et c'est toujours à coups de vieux noms propres qu'on prétend étouffer l'essor aventureux des poètes modernes. Racine et Corneille ! voilà toute la raison, unique, universelle.

Racine !... mais qu'a donc affaire le doux poète du grand roi dans l'art de notre temps? Comment ! des démocrates invoquent l'autorité de Racine, le poète princier par excellence, le type de l'art aristocratique ; de Racine, pour qui le peuple et le bourgeois lui même ne semblent pas exister, l'écrivain de la caste privilégiée, qui ne daigne jamais arrêter son regard sur un homme, s'il n'est empereur ou roi, sur une femme si elle n'est princesse ! Ils n'ont donc pas songé quelque peu à mettre leur esthétique d'accord avec leurs doctrines sociales et politiques ? Ils ne soupçonnent donc pas qu'ils tombent en pleine confusion et en contradiction !

Tous ces terribles patriotes, qui nous reprochent incessamment d'oublier la patrie, et qui ont cherché à nous ridiculiser sous le nom d'*humanitaires* (mon Dieu ! ils ne savent ce qu'ils font), ces terribles patriotes ne sont pas choqués de ne trouver aucun nom des annales de la France dans l'œuvre de Racine. Il semble que pas un grand nom chrétien et Français n'ait su inspirer ce poète, tout adonné à son culte rétrospectif. Avec la même insouciance, il écartait sa pensée des masses populaires, et de la classe bourgeoise, laquelle, depuis le temps de la Jacquerie et à travers les troubles de la Ligue et de la Fronde, commençait à naître à la vie publique, à compter dans la société. Il s'en allait remonter aux temps héroïques et demi-barbares, aux temps où les chefs des nations pouvaient dire comme Louis XIV : « L'Etat, c'est moi »; où les hommes n'étaient que des troupeaux d'esclaves, qu'on courbait sur le sol pour le profit des familles royales, ou qu'on poussait aux mêlées sanglantes pour servir les passions individuelles de leurs maîtres. La vieille Grèce barbare et la Rome des Césars, voilà les seuls objets de l'hommage du poète de la France chrétienne ; s'il touche aux choses de son temps, s'il observe un moment le bourgeois, c'est pour le livrer au ridicule dans les *Plaideurs* ; enfin, par le choix de ses héros et par son costume, il n'appartiendrait pas aux lettres modernes, et il ne serait pas un poète chrétien, s'il n'avait, d'une voix divine, chanté l'amour et pieusement excusé Phèdre coupable. Là est le secret de sa gloire et de son immortalité.

Racine est donc, par ses préférences apparentes, grec et latin, et voilà la cause des sympathies de nos braves démocrates, qui vivent l'œil de l'âme fixé sur les républiques antiques, leur idéal.

Combien est plus large et plus généreux le cœur de Shakespeare, et combien, pour cela, son génie supérieur ! Non seulement le vieux Breton chante les hommes de son pays, mais il embrasse dans ses poèmes tous les peuples et toutes les classes, des froides contrées du nord aux riants pays du midi, dans le passé et dans le présent. Lui aussi, il fait noblement parler les princes, mais il descend aussi dans l'intérieur des familles bourgeoises, et, au sein d'une société féodale, il donne au peuple lui-même la parole et la vie. Shakespeare c'est le génie aux larges embrassements, aux tendances unitaires, et, à ce point de vue, pour quiconque va un peu au fond des choses, le poète anglais dépasse de cent coudées notre délicat et aristocratique Racine.

Puisque vous vouliez chercher querelle à M. Alex. Dumas, Messieurs les radicaux, les amis du peuple, comment ne vous est-il pas venu à la pensée de lui dire : « Poète, [illegible] Dieu a généreusement doué d'une flamme ardente, vous qui [illegible] l'amour pour la liberté, vous qui avez chanté l'émancipation de la passion et prié pour la femme souffrante, pourquoi tous vos héros sont-ils ou princes ou de la classe bourgeoise? Pourquoi n'avez-vous même pas votre *Ruy-Blas*? Si, dans le domaine des sentiments et par vos interprétations hardies, vous innovez ; si les conceptions d'*Antony*, d'*Angèle*, de *Richard*, etc., sont des nouveautés considérables, sur le terrain politique on peut vous considérer, à certains égards, comme le simple continuateur de La Chaussée, de Diderot et de Mercier. Vous seriez un novateur dramatique bien plus complet, si, embrassant généreusement la cause de la classe la plus nombreuse et la plus souffrante, vous aviez, dans votre œuvre, animé la figure du peuple, si vous aviez fait sur le théâtre ce qu'Eugène Sue a fait dans le roman ; si vous aviez forcé nos larmes de couler et notre compassion de s'épandre en œuvres d'amour et de charité sociale. Cette œuvre de dévouement, elle est à entreprendre encore, et la gloire est au bout, et la reconnaissance du monde en sera le prix. Eugène Sue et Goubaux, dans les *Mystères* arrangés en drame, Félix Pyat, dans les *Deux Serruriers*, l'ont à peine essayée. »

Les critiques démocrates ont oublié de donner au poète ce bon conseil. Les critiques ont bien souci de l'idée ; ils sont tout entiers au culte de la forme. Le style, c'est l'homme, s'écrient-ils ; le style, c'est tout. C'est le style de Racine que nous admirons et offrons en modèle. Oui, hélas ! nous savons que, pour le plus grand nombre, la forme emporte le fond. Mais a-t-on bien étudié la relation qui doit exister entre l'idée et la forme, et croit-on qu'il soit possible que les poètes de la bourgeoisie et du peuple écrivent comme écrivaient les poètes des rois et des princesses? Il est de plaisantes gens qui, en pleine démocratie, comme dit M. Guizot, se posent en portiers du Parnasse élégant, en gardiens du noble langage. Garder la belle langue française, c'est fort délicat; offrir, en tout état, Racine pour tout modèle, c'est un peu bien léger. Ici, encore, il nous semble qu'on ne se rend pas un compte réfléchi de la nécessité du temps, de la corrélation entre l'état social et la forme littéraire. Ou bien passez tout-à-fait au camp des bornes ; et, pour vous aider dans vos thèses superficielles, niez, avec M. Saint-Marc-Girardin, que la littérature soit l'expression de la société (1) ; ou bien comprenez que nos écrivains ne sauraient, sans anachronisme, rester enfermés aujourd'hui dans la forme

(1) M. Ch. de Math. vient de relever très heureusement les erreurs commises, à la légère, par M. Saint-Marc Girardin. Mais conçoit-on que M. de Math. citant les noms des écrivains les plus distingués de notre temps, ne nomme ni George Sand, ni Victor Hugo, ni Dumas....

En vérité, M. de Math. a trop d'esprit pour avoir commis une pareille sottise, et nous avons la conviction que le péché appartient au prote de la *Revue de Paris*.

Ces membres sont spécialement chargés de l'exécution du règlement et des mesures de police qui seront adoptées ; ils siégeront, l'un à Tophané, où sera le bureau central, un autre à Galata, et le troisième à Péra. Le chef du bureau de Tophané représentera le directeur-général de la police. S. Exc. Méhémet-Ali pacha, et les deux autres dépendront immédiatement de lui.

Cette organisation sera incessamment complétée par la nomination des délégués des différentes ambassades, lesquels seront admis à prendre part aux délibérations du conseil de justice lorsqu'il s'agira de leurs nationaux respectifs.

Dans une des premières séances du conseil de police, on s'est occupé du numérotage des maisons, et il est probable que cette mesure sera mise à exécution à partir de la semaine prochaine. Enfin, nous croyons pouvoir annoncer aussi que l'éclairage de Péra aura lieu incessamment.

Les nouvelles de Grèce, de la même date, sont peu importantes. Le roi Othon venait d'envoyer la grand'croix du Sauveur au prince Bibesco, hospodar de Valachie, et de nommer commandeur du même ordre le jeune Moussouros, ministre de la Porte à Athènes, dont le caractère honorable et conciliant est l'objet d'unanimes éloges.

## Algérie.

La retraite d'Abd-el Kader dans l'intérieur du Maroc, le licenciement des quelques hommes qui lui étaient restés fidèles, se confirment et paraissent aujourd'hui un fait irrécusable. Toutefois, le défenseur de la nationalité arabe, le héros de la guerre sainte, n'a pris cette grande résolution finale qu'après avoir perdu l'appui qu'il avait trouvé chez les Beni-Senacen, qu'après avoir inutilement tenté de s'en créer un autre dans les populations du sud.

La révélation des circonstances qui ont déterminé l'ex-émir à prendre ce parti extrême ne laisse plus de doute dans notre esprit. Abd-el-Kader n'est plus aujourd'hui que l'ombre de lui-même ; ce n'est plus qu'un fantôme désormais impuissant à troubler la tranquillité de nos possessions algériennes, (*L'Algérie.*)

## Extérieur.

**Angleterre.** — Londres, 14. — Dans la prochaine session il sera présenté de 2 à 300 bills, concernant l'établissement de chemins de fer ; un tiers ne pourra pas même être lu, et un certain nombre sera certainement rejeté.

— Le *Globe* prétend que de fréquentes conférences ont lieu entre le gouverneur de la banque d'Angleterre et le chancelier de l'échiquier, pour la réduction de l'intérêt du 3 p. 100 anglais. On ne varie plus, dit-il, que sur le taux qui sera arrêté. Le *Standard* ne croit pas à cette nouvelle, qu'il traite d'absurde.

— La cour de Queen-Square, dit le *Sun*, ne s'occupe que de juger des mendiants et d'accorder des secours aux malheureux. Jamais les cas de misère ne furent aussi nombreux. Les journaux annoncent que les incendies ont recommencé de différents côtés.

**Belgique.** — M. Deffaudis a reçu, vendredi, l'ordre de revenir immédiatement à Paris : il est probable que les ministères de France et de Belgique veulent mettre à profit le séjour du roi Léopold pour pousser activement les nouvelles négociations d'un nouveau traité de commerce.

...nes que leurs passions ont conduits dans un abîme.»

Un décret de la reine contresigné par le ministre de la guerre commue la peine de mort prononcée contre Rengifo, Arilla et Garcia en celle qui, suivant la loi, vient immédiatement après. Cet acte de clémence est dû en grande partie à la demande spontanée des trois condamnés, à celle du père du malheureux Arilla, et surtout à la pétition collective des journaux de diverses nuances : *l'Heraldo*, *l'Espectador*, *l'Eco del Comercio*, *le Clamur publico*, *l'Esperanza*, *le Tiempo*, *le Catolico*. C'est M. Sartorins, directeur de *l'Heraldo*, qui a conduit au palais les rédacteurs des différentes feuilles, et les a présentés à M. Donoso Cortès, secrétaire de la reine, lequel a plaidé la cause de ces infortunés avec chaleur et conviction. Le *Clamor publico*, journal qui n'est pas suspect, dit que S. M. était tellement attendrie, qu'elle n'a pu achever la lecture de pétition. La presse périodique de Madrid a fait en cette circonstance un acte d'intervention qui l'honore.

### REVUE DES JOURNAUX DU 16 DÉCEMBRE.

Le *Moniteur* rend compte de la distribution des prix aux ouvriers qui suivent les cours gratuits de l'association polytechnique ; mais il est toujours muet sur le sort réservé aux fondateurs de cette belle institution.

— Le *Journal des Débats* examine la question de la présidence de la chambre, question préalable que, selon lui, personne n'a encore abordée, parce que dans l'état des choses elle ne peut guère avoir le caractère d'une question de parti. « Que ce soit M. Dupin ou M. Sauzet, dit ce journal, la question ministérielle restera entière. » Il trouve ces deux candidats capables et dignes de la présidence, faisant toutefois cette distincton : M. Sauzet préside parfaitement bien la chambre quand elle est calme ; mais c'est à M. Dupin qu'il appartient de commander rux flots! « Il nous semble, dit encore le journal ministériel, que la présidence de M. Sauzet a fait son temps. Celui-ci a remplacé M. Dupin, pourquoi M. Dupin ne le remplacerait-il pas ? »

— En annonçant que le titre de duc a été conféré à M. Pasquier, la *Revue de Paris* hazarde l'explication suivante : « Puisqu'on venait, dit-elle, de créer en la personne du maréchal Bugeaud un duc militaire, on n'aura pas voulu sans doute que l'ordre civil parût moins favorisé, et ce point admis, il était impossible que le choix tombât sur un personnage plus hautement désigné que le chancelier de France, le sage et habile président de la chambre des pairs. On nous assure, ajoute cette feuille, que de prochaines promotions au même titre de duc seront faites en faveur de M. le maréchal Sébastiani et de M. le maréchal Gérard. »

— Le *Commerce* relève l'article du *Journal des Débats* contre *l'Océanie française*, et s'exprime ainsi à ce sujet: « En conscience, le journal qui enregistre avec tant de complaisance les plus plates harangues du 1er mai, devrait avoir plus d'indulgence pour le brave officier qui célèbre une fête à laquelle 6000 lieues d'éloignement et les circonstances donnent une importance particulière. En s'abstenant de répondre à nos salves, dans une pareille occasion, le capitaine du *Basilik* a commis une double inconvenance, et M. Bruat lui a donné une leçon de courtoisie et de bon goût. »

### Incendie de Saint-Eustache.

On lit ce soir dans le *Messager* et le *Moniteur parisien* :

« L'incendie qui a détruit hier le beau jeu d'orgues de l'église Saint-

Aujourd'hui, à quatre heures et demie, la transcription du mariage de M. le duc et de Mme la duchesse d'Aumale a eu lieu, aux Tuileries, sur les registres de l'état civil de la famille royale.

—Une ordonnance du roi ouvre un crédit extraordinaire de 45 000 fr. pour l'acquisition d'une presse mécanique destinée à la fabrication des monnaies.

Une autre ordonnance royale ouvre un crédit extraordinaire de 50 000 fr. pour acquitter les dépenses faites et à faire sur le sol de l'ancienne Ninive en Mésopotamie, pour y recueillir les débris les plus précieux des monuments qui y sont enfouis.

Un troisième crédit de 50 000 fr. est ouvert pour les frais d'expédition des eaux minérales de Vichy.

— Par ordonnance du roi, M. Vitet, conseiller d'Etat, membre de la chambre des députés, est nommé membre de la commission chargée de régler les intérêts de la caisse de vétérance, et de répartir le fonds annuel de secours attribué aux pensionnaires de l'ancienne liste civile, en remplacement de M. Dumon (de Lot-et-Garonne), ministre des travaux publics.

— Le renouvellement du tiers des membres de la chambre de commerce de Paris aura lieu, samedi prochain, au palais de la Bourse, par l'élection de cinq membres, en remplacement de ceux dont le mandat expire cette année. Ces élections sont faites par une assemblée composée des quinze membres de la chambre en exercice, des vingt-cinq membres du tribunal de commerce, et par quarante électeurs désignés, moitié par la chambre et moitié par le tribunal de commerce.

— L'Académie française a procédé, jeudi dernier, au remplacement de Charles Nodier comme secrétaire-rédacteur de la commission du Dictionnaire ; c'est M. Patin qu'on a nommé.

— La Société de Géographie tiendra sa deuxième assemblée générale de 1844, le vendredi 20 décembre, à sept heures et demie du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

— Nous lisons dans le journal la *Flotte* :

« Le projet d'organisation hiérarchique du contrôle est à l'examen du conseil d'amirauté, qui aura terminé probablement son travail dans la séance de jeudi prochain. On pense que les nominations auront lieu aussitôt après. »

— Nous trouvons la nouvelle suivante dans le même journal :

Il est question de faire rentrer dans les attributions du ministère de la marine le service des bâtiments à vapeur du Levant, qui sont aujourd'hui sous la direction du ministère des finances, quoique commandés par des officiers de marine et organisés militairement.

— Dans la séance de jeudi dernier, le comité de l'association des artistes musiciens a constitué quatre pensions de 200 fr. chacune à des musiciens vieux ou infirmes. Une commission avait été chargée de présenter un rapport sur les droits respectifs des divers candidats. Les deux premiers pensionnaires sont âgés de plus de quatre-vingts ans.

— Depuis que l'hiver sévit et que les travaux de construction sont partout suspendus, à cause du froid, le bureau où se font les engagements volontaires, à l'hôtel des conseils de guerre, rue du Cherche-Midi, est incessamment encombré de jeunes ouvriers qui, pour se soustraire à la misère, vendent les huit plus belles années de leur vie à l'Etat, en échange d'un habit, d'un gîte, d'un pain de munition et de quatre pièces de cent sous par an.

---

de Racine.

Au dix-septième siècle, la société française achevait de se constituer au milieu des sociétés européennes. Le règne de Louis XIV, qu'on ne s'y trompe pas, c'est bien le pivot de la nationalité française. La France de Louis-le-Grand, comme individualité tranchée, compacte, est bien plus complète que celle de Napoléon. Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, ces grands coureurs du monde, ces grands casse-cou à la recherche de l'unité humaine, ne font pas une littérature nationale exclusive. Ils ont mieux à faire que cela. Ils renversent les frontières, ils mêlent les empires et les races, ils travaillent à rassembler l'humanité sous des liens communs.

Napoléon, venant après une révolution, qui est immense parce qu'elle est humanitaire, parce qu'elle proclame, non pas les droits du Français, mais les droits de l'homme, Napoléon, sorti de ce vaste foyer de fraternité, monte à cheval et fait au galop son tour d'Europe, semant sur les nations agitées les germes de rénovation, les principes et les institutions nouvelles conquis au prix de tant de sang français. Louis XIV restait chez lui : Louis s'attachait au rivage. Louis envoyait bien sa lignée en Espagne et abaissait les Pyrénées ; mais toute sa puissance se concentrait dans les limites du royaume, on peut dire, aux environs de la capitale. Jetez les yeux de votre pensée sur la glorieuse figure de Louis, vous la voyez toujours au cœur du royaume ; dans son palais de Versailles. Considérez celle de Napoleon, où la trouvez-vous arrêtée ? Pouvez-vous fixer cette colossale image de l'empereur dans son Paris ? Paris éclaterait sous son souffle. Elle est trop grande même pour la France. Napoléon envoie tous ses frères régner à l'étranger ; il bâtit des trônes et distribue des empires jusqu'à ses lieutenants ; et lui, empereur des Français, il nomme son fils, destiné en apparence à régner sur la France, il le nomme roi de Rome, de Rome, la cité mère, la catholique universelle. Pour lui, il est partout, il se montre à toutes les races, de Madrid à Moscou et de Boulogne au Caire, l'œil toujours tourné vers l'Orient, où il cherche la capitale de son empire du monde. Et tous ces peuples, vaincus, écrasés, humiliés, tous, chrétiens et musulmans, gardent du superbe vainqueur un souvenir étrange et lui vouent un culte superstitieux. C'est bien l'homme du destin, de la Providence, l'instrument d'un brusque et violent rapprochement des peuples.

Toutes ces nations, naguère inconnues les unes aux autres, se sont touchées, et elles se sont touchées pour s'unir un jour dans une unité harmonique. Les Etats de l'Europe deviendront l'empire européen, comme nos provinces autrefois ennemies sont devenues le royaume de France. Toutes les unités antérieures, en tant qu'exclusives, tendent à se décomposer, et à se composer en un corps d'un ordre supérieur ; tout, en un mot, se désorganise pour se reconstituer sur un plus large plan.

La paix venue, à notre tour nous avons observé ces nations, à qui nous avons tant donné depuis deux siècles, à qui nous avons tant jeté de semences, insolemment, en les foulant aux pieds dans notre course à la suite du hardi conquérant. Notre langue étudie les leurs et s'enrichit par des emprunts. Si un peuple veut occuper le premier rang dans l'unité nouvelle qui se prépare, ne doit-il pas ouvrir son âme et son intelligence, élargir ses institutions, afin que les autres peuples y trouvent place pour leurs idées et pour leurs mœurs ? Ainsi des langues ! La langue française, déjà favorite, deviendra la langue de l'empire européen, du monde chrétien, à la condition d'être libérale, de s'ouvrir à toutes les idées sociales, à tous les progrès des sciences et de l'art, de consentir à s'enrichir des richesses acquises par la parole chez les autres peuples éclairés. S'enfermer en soi-même, par orgueil d'un patriotisme étroit, ce serait un procédé tyrannique, dont le délaissement serait peut-être le prix. Il ne faut pas s'imposer, mais se faire accepter ; songeons à absorber en nous, et pour contenir, ne faut-il pas s'élargir ?

Eh bien ! c'est dans notre époque de décomposition, où tout est transitoire, dont la mission est de recueillir mille éléments épars pour créer de nouvelles institutions, une nouvelle unité, un monde nouveau, une nouvelle langue plus générale, c'est alors que vous voulez nous ramener à la langue exclusivement et étroitement française de Racine ! On ne saurait être plus aveugle.

Pour nous, nous croyons qu'en regardant de haut le mouvement des sociétés modernes et des empires européens, on doit être pénétré de cette idée que nous sommes dans un moment non d'ordre constitué et d'unité, mais de liberté, d'anarchie, si vous voulez de déconstruction, de décomposition. Le vieux monde craque de toutes parts et s'en va par morceaux. Les unités étroites vont songer à s'ordonner sur nouveau plan, pour entrer dans l'association supérieure. En cet état mobile, transitoire de la société, prétendre conservar intacte la langue du dix-septième siècle, c'est une erreur de l'ignorance. Avoir peur des archaïsmes, des néologismes, des germanismes... c'est de la faiblesse innocente. Se désespérer parce que des écrivains hardis mettent un peu le coin dans le mécanisme de notre langue pour le rendre plus souple et plus large, c'est de l'enfantillage. La mission des écrivains de notre temps est de décomposer avec ménagement les éléments anciens et d'en créer de nouveaux avec mesure, afin de reconstruire. Aussi, croyons-nous que celui-là se fait une fâcheuse illusion qui s'imagine que notre littérature vaudra dans l'avenir comme un modèle de style. Hélas ! vos phrases mourront pour la plupart. Bienheureux ceux qui ont l'harmonie, dont la parole est un chant ; de ceux-là quelques hymnes mélodieux pourront survivre.

En somme, nos écrivains modernes font sur la langue un travail de critique très utile ; ils attaquent avec succès le vieux moule, et y introduisent plus de jour, plus d'air, plus de variété. Cette œuvre suffit pour recommander leurs noms à l'estime de la postérité. Mais ils vivront surtout s'ils ont consacré leur génie à guider vivement l'humanité dans les voies de son salut. Notre temps précède une grande transformation sociale, dont il contient les germes précieux. Rassurez-vous, poètes ; si vos œuvres ne sont plus lues dans cent ans, vos noms surnageront du moins. Et nous espérons bien, nous qui avons pour vous admiration et sympathie, nous espérons bien qu'on n'ouvrira plus vos livres ; car, si on les lisait encore au siècle prochain, ce serait le signe que la société humaine aurait bien lentement marché. Vous-mêmes en seriez affligés.... Nous sommes d'un siècle où les vivants, comme les morts vont vite, les uns à la tombe où l'on se renouvelle, les autres au foyer de la vie éternelle. Consolez-vous, penseurs et poètes : plus vite vous aurez guidé, emporté l'humanité vers sa destinée, plus vite vos œuvres reposeront dans le monument respecté, sur lequel vos noms resteront inscrits, glorieusement consacrés par la reconnaissance du monde.

Ne voilà-t-il pas un bel argument : « Dans cinquante ans, on ne lira plus vos chefs-d'œuvre modernes. » (C'est le cri des puristes, adorateurs de l'art princier du dix-septième siècle.) Eh ! qu'importe si la substance de ces œuvres a nourri les hommes et passé dans l'atmosphère intellectuelle ? Lit-on beaucoup, de nos jours, l'*Esprit des Lois*, l'*Emile*, l'*Encyclopédie*, etc. ? Fait-on généralement sa nourriture de tous les écrits des Bossuet, des Fenélon, des Voltaire, des Diderot, des Beaumarchais ? Non ; seuls, quelques fragments de leur grande œuvre surnagent. Ce qui reste vierge aux rayons des bibliothèques a porté ses fruits ; l'essence en est tout entière dans l'air que nous respirons. Que de volumes à jamais fermés ! Les noms de leurs auteurs en sont-ils moins grands ? Consolez-vous donc, écrivains et poètes. Vous n'êtes pas responsables de l'état d'agitation et de décomposition où vous avez trouvé le monde. Faites votre œuvre dans nos temps difficiles pour l'art ; et si vous mettez généreusement votre génie au service des idées de liberté et d'unité, quelles que soient les chances de durée des formes incertaines et aventureuses, l'humanité se souviendra de votre pensée, et bénira votre mémoire.

Ainsi donc, convaincu, pour notre part, que le style, dans notre temps, ne peut pas se constituer des formes très savantes et durables, convaincu que notre littérature ne vivra pas beaucoup plus long-temps que nos institutions si mobiles, nous évitons de chicaner à l'excès nos auteurs sur le dessin plus ou moins ferme de leur phrase. Nous sommes prêt à respecter des critiques impartiaux, sans préjugés, guidés par des vues d'unité, et qui enseigneraient, par de bonnes raisons, ce qu'il y a

On s'est empressé de les secourir, mais quand on est parvenu à les retirer, un seul des deux respirait encore, l'autre avait été écrasé, et n'avait pas dû survivre un instant à cette affreuse catastrophe.

Celui qu'on a retiré vivant était couvert de contusions et avait la colonne vertébrale brisée. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où on lui a prodigué tous les soins que réclamait son état. (*Journal de Paris.*)

— M. de Maux père, un des plus riches propriétaires de Montbrison, vient d'entrer en qualité de simple frère au couvent de la Trappe, à Aiguebelle.

— Le célèbre fabuliste russe Kirloff, qui vient de mourir à l'âge de soixante-dix-sept ans, a reçu de l'empereur Nicolas une marque bien rare de considération. Le czar a assisté à ses obsèques, où il est inutile de dire que se pressait l'élite de la population.

— Il vient de se passer à Vilvorde, petite ville voisine de Bruxelles, un de ces évènements auxquels il est presque impossible de croire. Un voiturier, le nommé Corneille Lombaerts, âgé de trente ans, père de trois enfants en bas-âge, revenait de Malines, avec la charrette qu'il conduisait, lorsque arrivé à quelque distance de la ville, il tomba du chariot dont les roues lui passèrent sur le corps. Le malheureux avait plusieurs membres fracturés et on l'entendit s'écrier : *O heer nu ben ik dood!* Le nommé Van Haesendonck, autre voiturier, accourut aussitôt auprès du blessé, et en ce moment passait la diligence de Malines remplie de voyageurs. Malgré les supplications de Van Haesendonck, aucune des personnes qui se trouvaient dans cette voiture publique n'eut l'humanité de descendre pour porter secours. La diligence passa outre.

Dans cette triste situation, Van Haesendonck fut obligé d'abandonner le blessé sur la grand'route et se rendit à Vilvorde chez le sieur Grimberghe, au service duquel était employé Corneille Lombaerts.

Il était sept heures du soir et il gelait très fort; tandis que le blessé gisait sur le pavé. Plusieurs personnes accourent, mais, imbues de ce fatal et maudit préjugé qui consiste à faire croire qu'il ne faut point porter secours ni relever un être humain mort ou vivant, avant l'arrivée de la police, ces personnes, disons-nous, laissèrent l'infortuné Lombaerts exposé en plein air à un froid excessif, et sans lui donner aucun soin, en attendant l'arrivée de l'autorité! Ce n'est qu'une heure et demie après, c'est-à-dire à huit heures et demie du soir, que celle-ci arriva sur les lieux, et fit transporter le blessé à l'hôpital; mais ce n'était plus qu'un cadavre, et il a été constaté que la mort était plutôt le résultat du froid et du défaut de soins, que des blessures.

---

Le succès obtenu par M. Félicien David, dans le concert qu'il a donné le 8 décembre, au Conservatoire, et que nous avons déjà constaté, a été aussi franc et aussi complet que possible. Aux vifs applaudissements des auditeurs sont venus se joindre les chaleureux éloges de la presse. Aujourd'hui, tout le monde parle de Félicien David et de l'ode-symphonie. Ce beau triomphe aura ouvert d'emblée au jeune compositeur la grande arène de la publicité. Des affiches annoncent aujourd'hui, pour le 29 décembre, dans la salle des Italiens, un grand concert donné par M. Félicien David, et mentionnent le *Désert*, ode-symphonie, comme devant former le principal morceau du programme. La curiosité, l'intérêt sont trop justement excités pour que le public ne se porte pas en foule à ce concert. Nous sommes heureux d'un résultat aussi promptement décisif pour l'avenir du compositeur dont le nom, hier encore ignoré, perdu dans la foule, se trouve aujourd'hui tout d'un coup illuminé par l'éclat d'une brillante renommée. Ce concert nous donnera occasion de revenir sur

[illegible] du village éloigné. Restée seule, ayant encore à sa charge une petite sœur âgée de cinq ans, Rosalie travaillait avec ardeur; mais elle éprouvait le besoin de consolation. Un jeune ouvrier, dont nous ne citerons pas le nom, quoiqu'il ait été prononcé dans l'instruction, s'introduit chez elle, gagne peu à peu sa confiance, promet de lui donner son nom et sa main, et fait si bien, que la pauvre Rosalie laisse détacher une à une les fleurs de sa pureté. Elle est enceinte. En vain, elle veut cacher sa grossesse; les commères du village l'ont aperçue, et Dieu sait comme elles en glosent.

Alors le remords s'infiltre goutte à goutte dans le sein de Rosalie. Elle supplie, elle menace son amant; tour à tour tendre ou furieuse, elle réclame l'accomplissement d'une promesse, sacrée à ses yeux, si bien qu'un jour l'amant ne reparait plus.

La voilà donc seule, sans espoir, sans appui. Les douleurs se font sentir; elle met au monde un enfant, créé sans doute pour une meilleure destinée. C'est la nuit, dans l'ombre; car elle a dû cacher ce spectacle à sa petite sœur, qui dort non loin de là. Elle arrache le cordon ombilical et place près d'elle le nouveau né. Quelles pensées sont venues l'assaillir en ce moment? Quelles douleurs morales ont centuplé ses douleurs physiques? Nous les comprenons. Aussi, quand un léger cri vient la ravir à ses préoccupations, elle étend la main, et, par un mouvement — machinal peut-être! — elle presse le cou et le visage de son enfant, qui, sous cette étreinte, ne tarde pas à succomber.

Arrêtée bientôt, elle reconnait son crime. Aujourd'hui, elle renouvelle ses aveux devant le jury. Aux débats, tous les témoins rendent hommage à sa moralité. M. le docteur Létorey, de Pont-Audemer, qui l'a soignée pendant long-temps dans la prison, déclare avec émotion qu'il ne connait pas de fille plus vertueuse, et témoigne le plus vif intérêt à cette malheureuse, dont il a dû constater le crime.

M. le procureur du roi Fouché reconnait qu'elle est digne de pitié; mais, au nom de la société, il réclame du jury une punition, car il faut un exemple; il ne faut pas que la débauche puisse trouver un encouragement dans l'impunité d'un acte qui offense la religion et la morale.

Me Tacheau, défenseur de Rosalie, se livre à une discussion médicolégale, pour démontrer que l'enfant a pu mourir de l'hémorragie occasionnée par la section du cordon ombilical, et qu'il est probable que Rosalie n'a pressé qu'un cadavre. M. le docteur Létorey est rappelé par M. le président, afin de donner des explications sur la partie scientifique de la thèse du défenseur, thèse qu'il se croit obligé de combattre dans l'intérêt de la justice et de la vérité.

Me Tacheau persiste dans son opinion, et, après le résumé de M. le président, il dépose des conclusions tendantes à faire soumettre au jury la question de meurtre par imprudence, négligence, etc.

Combattues par le ministère public, ces conclusions sont rejetées par la cour, et Rosalie Duval, déclarée coupable par le jury, avec des circonstances atténuantes, est condamnée à cinq ans de travaux forcés.

Il existe un homme sur le cœur duquel cette peine doit peser comme du plomb fondu, à moins toutefois que le cœur ne lui fasse défaut. Cet homme, c'est celui qui, par un mensonge odieux, a été la cause première du crime. S'il habite encore la commune de Hauville, ses concitoyens n'oublieront pas sa conduite.

Et pourtant, qui sait? Le monde est ainsi fait qu'il aura peut-être lieu de se vanter d'avoir causé la misère d'une pauvre fille, et qu'il trouvera des malheureux pour l'applaudir!!!

Au sortir de l'audience, MM. les jurés ont spontanément signé un pourvoi en grâce en faveur de Rosalie Duval. (*Courrier de l'Eure.*)

---

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| — 1000 | 1112 50 | 1110 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1230 » | » » | B. 5 |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | » » | Emp. d'Haiti. | 400 » | » » | » |
| Cap.... | 1270 » | » » | » » | » » | Banq. belge. | 625 » | 640 » | H. 55 |

| CHEMINS DE FER. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 1015 » | » » | B. 5 » | F. c. 1025, 1020. | » |
| V. R. Dr. | 495 » | 500 » | » » | — 495, 510, 500. | H. 5 |
| — R. G. | 402 50 | 395 » | H. 20 » | — 395, 392 50, 393.75. | H. 23 75 |
| Orléans. | 1125 » | 1110 » | B. 10 » | — 1127 50, 1132 50. | B. 7 50 |
| Strasb... | 310 » | 311 25 | H. 1 25 | — 318 75, 318 75. | H. 3 75 |
| Rouen.. | 1012 50 | » » | B. 2 50 | — 1036 25, 1050. | B. 5 |
| Havre... | 802 50 | 800 » | B. 2 50 | — 805, 800. | » |
| Marseill. | 935 » | 925 » | B. 5 » | — 932 50, 920. | B. 10 |
| Mulhous | » » | » » | » » | | » |

| LONDRES, 14 DÉC. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| | Av.... 84 95. | F. c. 85 40, 25 d. 50. |
| | Ap..... 85 15. | F. p. 85 80 75 d. un. 86 10, 46 d. 50 |
| Dimanche, Bourse fermée. | Rep. fin c. F. pr. | F. c. 121 35 60 d. 50. |
| | 3 0/0, 10. | F. p. 122 25, 40 d. 50. |
| | 5 0/0, 30. | Vers. g. 385, 387 50 d. 10. |
| | | Orléans, 1100, 1090 d. 10. |
| | Bons du trésor. | Rouen, 1030 d. 10. |
| | 3 1/4 à 5 mois. | Mars. 925 d. 10. |

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 81,00; courant du mois, 83,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 00,00; 4 derniers, 87,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 75,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 97,00 à 00,00; courant du mois, 94,00 à 95,00; janvier et février, 85,00 à 86,00.; 4 prem. mois 1845, 83,00 à 00,00; 8 derniers mois, 80,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible, 90 fr. les 100 kil.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

— ÉCLAIRAGE, BRONZE, OBJETS D'ART. Perfection et bon marché sont deux conditions qu'il est difficile de trouver réunies dans l'industrie en général, et plus particulièrement encore dans celle qui se rattache aux beaux arts. Presque toujours, dans cette dernière, les objets que l'on trouve cotés bon marché sont du plus mauvais goût et de la fabrication la plus défectueuse; ceux, au contraire, d'un style pur ou élégant et d'une bonne confection, sont cotés généralement à des prix très élevés. Nous croyons donc devoir signaler, comme une bonne fortune, à nos lecteurs, la maison Serrurot, successeur de Galle, rue Richelieu, 89, dont les produits, malgré la perfection qui les caractérise et que le jury, à la dernière Exposition, a récompensés par un rappel de médaille et une nouvelle médaille, n'en sont pas moins à la portée de tous les acheteurs, qui trouveront dans cette maison, avec un très beau choix de lustres, pendules, candélabres, flambeaux, etc., d'un fini précieux et d'un goût irréprochable, un assortiment complet de lampes mécaniques, dites Carcel, et de lampes hydrostatiques, depuis les plus simples jusqu'aux plus riches de tous les modèles enfin, qui peuvent exiger l'économie, le luxe ou la fantaisie, le tout à des prix qu'atteindrait à peine la fabrication la plus défectueuse.

## Spectacles du 18 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Tartuffe. Le Mari.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Hamlet.
7 h. 0,0 OPÉRA-COMIQUE. — Wallace.
7 h. 1/2 ODÉON. — Christine.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE.—Péché. Un Bal. Grisette.

---

à conserver du mécanisme ancien, ce qu'il y a à écarter parmi les éléments nouveaux arrivant à flots quelquefois trop pressés. Mais nous renonçons à condamner absolument les écrivains, pour le fait de leur forme lâchée. Pour bien tracer le dessin d'une phrase, pour dessiner nettement les contours, il faut du soin et du temps. Qui donc, aujourd'hui, a le temps de prendre du soin? Le monde marche si vite qu'on a peine à le suivre dans ses évolutions rapides, et vous voulez que nous nous attardions à pétrir une forme, à arranger des mots? Au dix-septième siècle, tout s'ordonnait et se calmait, c'était le repos de l'apogée de la monarchie française; à cette heure que tout est en course confuse et bondissante, vous nous parlez de polir les mots! Le monde nous demande chaque matin une nouvelle idée, et vous voulez que nous lui servions tous les mois une phrase propre, parée, bien attifée, tirée à quatre épingles! Allons donc! est-ce le moment de tracer des lignes géométriques sur notre papier et de balancer nos périodes et de mettre nos mots en strict équilibre dans le discours? Laissez la parole courir libre et pressée; laissez la presse, la grande bavarde, jeter jour à jour, et précipitamment, les idées écloses dans l'enfantement immense du siècle. Quand le public en aura recueilli un bon nombre, alors viendra l'heure de mettre un peu d'ordre dans tous ces éléments confus; alors, avec cet ordre naissant reparaitront dans l'art des formes nettement accusées, nouvelles, pures, larges et grandioses. Cette ère brillante viendra, — après les vastes révolutions que préparent, sans s'en douter, les feuilles conservatrices avec leur étalage de grand format, révolutions dont le germe actif est dans le feuilleton-roman, et dont le principal agent sera l'abonné audit feuilleton-roman, c'est-à dire la femme. Alors, les chants, que dira l'humanité transfigurée, seront destinés à être entendus et répétés jusqu'à la consommation des siècles. Mais cette langue des mondes heureux ne sera plus celle que la Civilisation épèle aujourd'hui. Certains naïfs s'imaginent que dans 2 000 ans Homère, Virgile, Shakespeare, Bossuet, Fénélon, Racine, Schiller, Goëthe seront encore les classiques, les modèles supérieurs du langage. Dans 2 000 ans, mes maîtres, ces grands hommes ne seront plus consultés que par les érudits. Peut-être jouera-t-on tous les ans une de nos tragédies ou de nos comédies pour rire un peu de nos barbaries et de nos sottises civilisées, et les harmoniens diront avec un sentiment de pitié sympathique : « Bon Dieu! que ces petits peuples du dix-neuvième siècle étaient brutaux, infâmes, stupides et ridicules! » Quant à la gloire de ces poètes, elle est impérissable, et l'humanité fera éternellement honneur à ces inspirés qui, par leurs chants divins, l'auront consolée, soutenue, passionnée durant le cours de son enfance laborieuse et pénible.

En attendant que vienne cet art d'un temps plus ordonné, art réglé et complet, demandons surtout à notre littérature le mouvement et la couleur, en modérant autant que possible les soubresauts et en évitant la trop vive désharmonie des tons colorés. En attendant, exigeons surtout que cette littérature animée et scintillante, pour se faire pardonner ses imperfections, soit franchement ralliée au progrès, toute dévouée à la liberté harmonique, et que ses chants soient toujours consacrés à l'amour et à l'unité religieuse des hommes. C'est dans ce sentiment que, pour notre part, nous apprécions les œuvres de l'art moderne. C'est comme représentants des idées d'unité, de fraternité et de libérale tolérance que nous admirons les Châteaubriand, les Lamartine, les Hugo, les Béranger, les Nodier, les Dumas, les Eugène Sue, les Sénancourt, les de Vigny, les Beyle-Stendhal, les de Musset, les Balzac, les Soulié, les Sainte-Beuve..., confondant peut-être un peu facilement dans notre admiration les plumes fermes et les indécises, cherchant toujours non pas tant la cadence au bout de la période, qu'au fond de la phrase l'idée, mesurant notre éloge et notre culte à la générosité de l'œuvre beaucoup plus qu'à la délicatesse de ses formes.

Nous étions de cette jeunesse qui se passionnait, il y a quinze ans, pour une rénovation complète et dans les arts et dans les institutions. Nous étions des fanatiques des soirées de *Henri III* et d'*Hernani*; nous étions de ceux qui applaudissaient avec transport aux débuts éclatants de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas. Nous leurs sommes resté fidèle. Si notre enthousiasme s'est calmé, c'est peut-être que l'ardeur et l'amour de la liberté se sont modérés dans nos poètes; peut-être eux-mêmes se sont-ils modérés, parce qu'ils se sentaient moins encouragés par notre chaleur affaiblie. Hélas! tous nous devons nous accuser : chacun de nous a eu ses torts. L'indolence nous a touchés de son aile allourdie, le froid nous a tous gagnés; et maintenant où en sommes-nous? L'ennui nous tue. Les poètes plus isolés sont tristes et découragés, ou bien ils demandent de brillants mais fugitifs succès aux fantaisies du conte. Ils se taisent ou ils amusent le monde; ils ne l'instruisent plus, il ne lui jettent plus dans l'âme le feu des passions généreuses. Les jeunes gens, qui ne s'abrutissent pas dans des études étroites, dépensent leur ardeur aux jeux, aux danses folles, aux orgies, et s'enivrent aux fumées des tabagies. O jeunesse pleine de sève, que de souffrances dans ce détournement désordonné de vos forces! Ne vous ferez-vous plus les surveillants et les juges de l'art? Laisserez-vous les poètes aller seuls tristement dans leur chemin désert? Ne les rappellerez-vous pas à leur sainte mission? Poètes et jeunes gens, ne marcherez-vous plus ensemble, fortement unis pour la lutte, à la conquête des destinées nouvelles?

Nous devons faire connaitre les raisons de nos sympathies pour ces poètes que des esprits rétrogrades ou légers affectent de dédaigner aujourd'hui. Bien loin de regretter l'enthousiasme de notre jeunesse, nous en sommes fiers, car ces poètes nous parlaient de la liberté et ne nous donnaient que de nobles leçons. Il s'agit de *Christine*: voici pourquoi aujourd'hui, comme il y a quinze ans, nous lui donnons notre applaudissement. Je ne dirai rien ici du mérite de la forme plus libre, plus variée, adoptée par le poète; je passerai sous silence les beautés quelquefois éclatantes du style. On nous objecterait que l'œuvre manque de condensation, d'économie, et que beaucoup de négligences se mêlent aux beaux vers. Je n'insisterai pas même sur la vigueur de la conception dramatique que personne n'oserait contester aux deux derniers actes. Je veux simplement rappeler des beautés de l'ordre moral que nul apparemment n'aura envie de méconnaitre.

Nous applaudissions *Christine*, dirons-nous aux patriotes, parce que l'amour de la patrie y est enseigné à toutes les pages. L'expression délicate s'en trouve dans la bouche de tous les personnages, Christine, Descartes, Sentinelli, Monaldeschi, Paula.

> Oh! c'est qu'ils sont puissants sur notre âme attendrie
> Ces souvenirs lointains d'enfance et de patrie.....
>
> Italie! Italie!
> Champs paternels, villa qu'habitaient mes aïeux....
>
> Oh! que le songe est doux de son pays natal!..
>
> O souvenirs puissants de la terre natale,
> Où chaque jour se lève et plus pur et plus beau...

Nous étions sympathiques à l'œuvre d'Alex. Dumas, dirons-nous aux libéraux, parce que à toutes les scènes éclate l'amour de la liberté, de la liberté très intelligemment comprise. Voyez cette vive image de la vie heureuse : comme le poète a le sentiment de *l'attraction proportionnelle aux destinées*!

> A travers la vallée,
> Courir en se jouant, bruyante, échevelée;
> Vivre d'air, de bonheur, de joie... à tous moments
> Rire avec des éclats ou pleurer librement;
> Choisir avec son cœur parmi tous un seul homme,
> Qu'on aimera;... l'aimer!... visiter Paris, Rome;
> Etre seule avec soi... n'avoir pas toujours là
> Le monde qui vous dit : « Ne faites pas cela. »
> . . . . . . Voilà ce que c'est qu'être libre...

Nous aimions Dumas, parce qu'il se moquait avec un rare esprit de l'étiquette ridicule des cours, parce qu'il flétrissait les bassesses des courtisans; parce qu'il ridiculisait avec verve les pédants de la science et de la littérature. Nous honorions l'auteur de *Christine*, parce qu'il

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

ELBEUF, 16 décembre. — Froment 17,00. — Orge 10,00 à 11,00. — Sarrazin 10,00 à 11,00.

Seigle 11,00. — Orge 9,43. — Pommes de terre 1,75.

PONTARLIER, 12 décembre. — Froment 18,50 à 20,00. — Méteil 16,00 à 18,00. — Orge 13,50. — Avoine 6,50 à 7,50.

HENNEBON. — Froment 17,53. — Selgle

Sucres (par 100 kil).

PARIS, 11 décembre. — *Raffinés.* Lump:

... sont toujours dans une excellente position, et si les affaires ne sont pas plus animées, ce n'est qu'à cause de la rareté du disponible, 35,50 à 35,75 les 50 kil., entrepôt.

LA MAISON BLANCHE, 17 déc. — Il a été amené 229 porcs et vendu 177 sur le pied de 0,94-0,92-0,90.


**Depuis long-temps, l'usage de la PATE DE REGNAULD aîné est populaire en France et à l'étranger. La préférence marquée qu'on lui accorde sur les autres pâtes pectorales est due à son goût agréable et à la certitude qu'il n'entre point d'opium dans sa composition, ainsi que des experts chargés d'analyser ce bonbon pectoral, l'ont formellement déclaré dans leur rapport en date du 31 janvier 184**

**En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

# PETIT COURS DE POLITIQUE

## ET D'ÉCONOMIE SOCIALE

## A L'USAGE DES IGNORANTS ET DES SAVANTS.

Brochure in-48 de deux feuilles.

Prix : 40 cent.; et par la poste, 50 cent.

TABLE DES MATIÈRES : Avertissement. — Ce que l'on doit entendre par Politique. — Comment il y a trois cent mille moyens de rendre la France heureuse; et, subsidiairement, du caractère de la Science politique. — Qu'il est difficile de trouver ce qu'on ne cherche pas; et comment il se fait que l'on est tantôt pour le séné, tantôt pour la rhubarbe. — D'un vieux morceau de musique politique à deux voix. — De diverses sortes de fruits de la Politique. — Du tort que la Politique a eu de séparer l'Ordre et la Liberté, et des boutons de la garde nationale. — De la manière dont se fait l'instruction politique d'un jeune Français, et d'un ridicule que commence à se donner la génération nouvelle aux yeux de l'ancienne, qui a bien plus d'esprit qu'il ne semble. — Que dans la Politique, comme dans les amusettes, on n'en finit pas toujours quand on s'embrasse *pour que cela finisse.* — Qu'il est méritoire d'avoir de bonnes intentions, mais qu'il faut encore quelque chose avec. — Où l'auteur se flatte de faire comprendre que quand une machine va mal, c'est une preuve qu'elle ne va pas bien : d'où il déduit la nécessité d'y changer quelque chose. — Pourquoi le parti qui a intérêt à l'Ordre est aujourd'hui moins anti-social que celui qui veut le renverser. — Que le mal n'est pas que quelques-uns aient trop, mais bien que presque tous n'aient pas assez. — D'un Programme qui est encore meilleur que celui de l'Hôtel-de-Ville. — Qu'il y aurait de la simplicité à se fâcher pour si peu de chose. — Ce que c'est que l'École ou le Parti sociétaire. — L'harmonie des intérêts est le problème de l'Économie sociale. Base d'opération de l'Économie sociale. — Pourquoi. — Rien ne pourrait empêcher le bonheur d'envahir le Monde. — S'il est vrai que la Nation soit un composé de Commune, la Politique est mystifiée (à moins que l'on ne préfère dire qu'elle nous mystifie). — Les intérêts opposés engendrent les haines; malgré les sermons. — Les intérêts alliés disposent les hommes à s'aimer; sans les sermons. — Le principe d'Association est la base sur laquelle seule on peut fonder l'Harmonie sociale. — Simple appel à l'examen et à l'expérience.

# LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME.

3e édition revue; 1 beau vol. in-8° orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix : 9 fr.

C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeûner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crêmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.

A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.

## Collection terminée. — 29 EAUX-FORTES.

## REPRÉSENTANT DES PAYSAGES DES ALPES, D'APRÈS NATURE,

**Par CALAME, peintre de Genève.**

La Collection entière coûte : Papier blanc, 47 francs; et papier de Chine, 62 francs.

Chez l'ÉDITEUR, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie,

## LA CONVERSION,

**C'EST L'IMPOT,**

Brochure in-8° publiée sous le pseudonyme de *un ancien député,*

PAR V. CONSIDERANT.

Paris 1839. — Prix : 1 fr. 50 cent.; par la poste, 1 fr. 70.

## DÉBACLE DE LA POLITIQUE en France.

Par VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. in-12 de 152 pag. — Prix : 1 f. 50. par la poste 1 fr. 75 c.

## *Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, [illegible] et récompenses nationales, etc., etc.

[illegible]

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*

[illegible]


chantait le progrès par la paix.

Quand le bruit du tocsin décroît dans chaque ville,
. . . . . . . . Echappant à la guerre civile,
Un peuple est bien heureux, car après cet effort,
Son siècle va marcher et plus large et plus fort.

Dumas échauffait généreusement nos âmes, quand il enseignait, par la bouche de la reine Christine elle-même, que les peuples doivent se dégager des liens du passé et marcher en avant.

Il semble, quand partout son progrès nous assiège,
Que les Suédois eux seuls, les pieds pris dans leur neige,
En un culte érigeant leurs vieilles passions,
Ne peuvent point marcher au pas des nations...
Ces trésors du passé, qu'un siècle à l'autre lègue,
Chez nous seuls méconnus ne s'accroîtront-ils pas ?

Dumas nous enseignait le respect des vieillards, le culte des hommes de génie. Rien n'est plus touchant que les soins dont la Christine du poète entoure Descartes. Dumas exaltait justement l'art, cette fleur de l'humanité. Il faisait dire à la reine :

Ma sœur Elisabeth
Fut plus grande que moi... Non pas que je la craigne !
Mais elle avait Shakespear pour élargir son règne...
Corneille est près de Louis, Milton près de Cromwell.

Dumas faisait rendre un public hommage à Corneille dans le palais de Fontainebleau. Dumas prenait, avec éloquence, le parti des grands esprits méconnus; et qui donc n'applaudirait pas à la pensée de ces beaux vers ?

Oh ! lorsqu'il est écrit sur le livre du sort
Qu'un homme vient de naître au front large, au cœur fort,
Et que Dieu sur ce front qu'il a pris pour victime,
A mis du bout du doigt une flamme sublime,
Au-dessous de ces mots la même main écrit :
Tu seras malheureux si tu n'es pas proscrit !
Car à ses premiers pas sur la terre où nous sommes,
Son regard dédaigneux prend en pitié les hommes;
Comme il est plus grand qu'eux, il voit avec ennui
Qu'il faut vers eux descendre ou les hausser vers lui.
Alors, dans son sentier profond et solitaire,
Passant, sans se mêler aux enfants de la terre,
Il dit aux vents, aux flots, aux étoiles, aux bois,
Les chants de sa grande âme avec sa forte voix.
La foule entend ses chants; elle crie au délire,
Et, ne comprenant pas, elle se prend à rire.
Puis à pas de géant, sur un pic élevé,
Après avoir marché fortement, arrivé,
Reconnaissant sa sphère en ces zônes nouvelles,
Et sentant assez d'air pour ses puissantes ailes,
Il part majestueux, et qui le voit d'en bas,
Qui tente de le suivre et qui ne le peut pas,
Le sentant échapper à son regard qu'il lève
Pense qu'il diminue à cause qu'il s'élève !
Croit qu'il doit disparaître où le perd son adieu,
Le cherche dans la nuée..... il est aux pieds de Dieu !

Nous aimions Dumas surtout, et nous tous, les jeunes gens, nous lui étions dévoués, parce qu'il chantait admirablement l'amour.

Que de grâce dans cet amour de Christine, abdiquant la couronne pour se donner tout entière à celui qu'elle aime !

. . . . . . La reine aux cieux est remontée;
Mais la femme qui t'aime est près de toi restée.
Mon diadème d'or contrariait tes vœux
Quand tu voulais passer ta main dans mes cheveux.

Nous écoutions, le cœur ému, cet hommage aux douces vertus des femmes :

Dieu laisse quelquefois échapper de ses mains
Des anges qu'il oublie aux bords de nos chemins,
Pour que le voyageur, qu'un trop lourd fardeau lasse,
S'arrête consolé quand devant eux il passe.

L'auteur de *Christine*, par la création de Paula, nous inspirait l'adoration respectueuse de la femme. Qui de nous a oublié cette tendresse sans bornes de la jeune Romaine :

Ah ! garde-moi, je serai ta servante...
— Quand tu me maudiras, moi, je te bénirai,
J'aurai des mots d'amour qui te guériront l'âme.
Garde-moi, je consens qu'une autre soit ta femme;
Je promets de l'aimer...

Qui de nous a oublié ce pardon que la belle âme de Paula vient, à l'heure de la mort, offrir comme une consolation à l'amant qui l'a torturée. Quel pur élan vers les hautes idées d'immortalité !

Moi, qui suis près de toi la plus jeune par l'âge,
Mais dont le cœur, long-temps à tous les maux offert,
Est plus vieux que le tien pour avoir plus souffert,
Je veux te consoler et calmer ta souffrance
En te parlant de mort, de ciel et d'espérance...
... L'âme, toujours jeune, à la source revient,
Et de l'éternité à son tour se souvient !
... De ton crime, à toi, ne sois point alarmé.
Tu trahis, il est vrai, qui t'avait tant aimé,
Tu déchiras ce cœur qui, dans son innocence,
Faible et tendre, s'était remis en ta puissance.
Ami... que tout s'efface et s'oublie entre nous,
Hors les jours de bonheur et de joie ! — A genoux.
En vertu du pouvoir que le malheur me donne,
Au nom du Dieu vivant, au mien, je te pardonne !

Voilà pourquoi, messieurs les critiques, la jeunesse de 1830 encourageait de ses ardentes sympathies l'œuvre d'Alexandre Dumas. Quand les poètes parlent de patrie, d'honneur, de progrès, de liberté, d'amour et de religion aux hommes sains d'esprit et de cœur, les poètes ont une cour, les poètes ont des séides, les poètes ont le monde vivant pour eux, et ils méritent l'estime de la postérité.

*Christine*, à l'Odéon, est jouée avec assez d'ensemble, mais lourdement. Tout le vif esprit des trois premiers actes s'affaiblit singulièrement par la faute des acteurs. Mlle Eugénie Sauvage, dans le rôle de Paula, est trop sévère, trop *fatale*, pas assez tendre; elle n'a pas assez de larmes dans les yeux et dans la voix. M. Ballande (Sentinelli) a du mérite, mais tourne au mélodrame. M. Chotel a créé le rôle de Monaldeschi d'une manière très remarquable. Voilà un jeune artiste qui ira loin, s'il travaille et si nos poètes un peu endormis se raniment et offrent aux acteurs de brillantes créations. M. Cholol exagère un peu trop, à notre avis, les effets de la peur au cinquième acte. Quant à Mlle Georges, elle est admirable, grandiose, spirituelle, passionnée, terrible, et toujours belle.

La Gaîté a donné, sous le titre du *Mannequin de Pierre-le-Grand*, un mélodrame d'une très médiocre qualité. Les Variétés ont obtenu un bon succès avec *M. Lafleur*, pièce très gaie de MM. Siraudin et René. Il y a, entre MM. Lepeintre jeune et Hyacinthe une histoire de *twine* à faire pouffer de rire. M. Bouffé est un peu malade; le grand, le sublime Odry nous est revenu pour consoler le public et lui faire attendre patiemment la guérison de l'artiste favori.

Les bals masqués de l'Opéra ont commencé avec un succès inaccoutumé. D'ordinaire, les premières réunions du carnaval sont peu nombreuses. Samedi, il y avait foule. C'est toujours le même éclat des lustres, la même verve toute puissante de Musard et de son orchestre; toujours la même furie des masques hurlants et dansants; tandis que, dans quelque loge obscure, on cause doucement d'amour, d'art et parfois même de science. Il y a de tout au bal de l'Opéra. C'est une fête variée, joyeuse, où l'on se distrait, où l'on rit follement, où l'on peut méditer et s'attrister. L'excès de la folie mène aisément aux larmes.

D. L.

sinistre, on assurait toutes les valeurs contre tous les sinistres à la fois, de manière à répartir les pertes entre un si grand nombre d'assurés que le dommage devînt presque insensible à chacun d'eux.

Nous avons fait ressortir tous les avantages qu'on trouverait, sous le rapport de l'économie et de la justice distributive, à organiser l'assurance sur cette grande échelle ; néanmoins, si l'on n'osait débuter avec des bases aussi larges, on pourrait restreindre l'opération aux seuls sinistres de grêle et d'incendie, et l'étendre ensuite successivement à tous les autres.

Il faudrait adopter dans les premières années certaines mesures restrictives à l'égard de l'épizootie et des accidents individuels. Outre les chances de succès que ce genre d'assurances peut offrir à une spéculation illicite et criminelle, il présente encore certaines difficultés d'appréciation qu'on ne vaincra qu'avec peine dans les commencements. C'est pour cela qu'il serait peut-être sage de ne rembourser tout d'abord que la moitié ou les trois quarts de la valeur de ces sinistres. Lorsque l'assurance contre les autres chances de perte fonctionnera régulièrement, lorsque l'esprit d'association et d'unité se sera développé dans les masses, et qu'elles comprendront tout le bien de la solidarité qui unit les intérêts de tous et de chacun dans cette institution, ces deux dernières branches d'assurances pourront être gérées, comme les autres, sans inconvénient. Jusque-là, bien que nous ne nous prononcions pas d'une manière absolue pour les restrictions proposées plus haut, nous croyons qu'il est prudent de ne pas assurer contre l'épizootie et les accidents individuels aux mêmes conditions que contre l'incendie, la grêle, la foudre, la tempête, la gelée, l'inondation, etc. Bien que nous ayons banni de notre système le classement des risques pour chaque espèce de sinistre, afin d'éviter des frais énormes, cela ne veut pas dire qu'il faille négliger les moyens économiques d'arriver à la répartition la plus équitable possible. Ainsi, par exemple, les produits agricoles courent évidemment plus de chances de désastres dans une assurance comprenant à la fois l'incendie, la grêle, la foudre, la gelée et l'inondation, etc., que les mobiliers ; ceux-ci, par leur exposition constante à l'incendie, présentent aussi plus de

(1) Voir les numéros des 8, 21 novembre et 3 décembre.

n'aura, au contraire, que pour deux ou trois mille francs de meubles dans un local de même prix et de même dimension : on aurait donc à rembourser, en cas de sinistre, une somme de dix mille francs au marchand, tandis que, pour une prime égale, le propriétaire des meubles ne recevrait que deux ou trois mille francs. On voit que l'agglomération des valeurs assurables, dans les fabriques et les boutiques, rend nécessaire une distinction entre ces risques et les mobiliers ordinaires. Les premiers doivent payer nécessairement une somme plus forte, puisqu'ils représentent toujours, pour la même valeur locative, un capital assuré, bien plus considérable que les mobiliers.

Il faut donc établir cinq divisions des risques avec une base de contribution proportionnée aux chances de pertes courues par chacune d'elles. Cette mesure n'occasionnera aucune dépense de plus et satisfera aux exigences d'une répartition équitable.

Faisons une dernière observation avant de proposer notre mode de répartition pour la prime d'assurance.

D'après l'art. 82 de la loi du 3 frimaire an VII, la valeur locative sur laquelle est basée l'impôt foncier des maisons, est réduite au trois quarts du loyer réel. Par conséquent, la prime d'assurance pour mobilier ne sera prélevée que sur les trois quarts au plus du loyer actuel, car la valeur locative des maisons représente à peine la moitié du revenu réel.

La masse des sinistres à couvrir est de 69 millions ; voici comment nous pensons qu'on doit répartir cette somme sur l'ensemble des valeurs assurables :

| | |
|---|---|
| 4 centimes par franc sur le revenu imposable des propriétés foncières, montant à un milliard, | 40 000 000 fr. |
| 1 centime par franc sur la valeur locative des maisons, montant à 600 millions, | 6 000 000 |
| 2 centimes 1/2 par franc sur la valeur locative des mobiliers, supposée de 400 millions, | 10 000 000 |
| 5 centimes sur la valeur locative des patentes, supposées de 200 millions, | 10 000 000 |
| 5 centimes sur la valeur locative des usines, de 50 millions, | 2 500 000 |
| 5 centimes sur la même valeur locative pour le mobilier et marchandises, | 2 500 000 |

Le ... les maisons, mobiliers, marchandises et matériel d'industrie.

Elle serait, au contraire, basée sur le revenu imposable pour le matériel et les produits agricoles.

Le recouvrement des primes et le paiement des sinistres seraient opérés par les receveurs généraux ou particuliers, et par les percepteurs.

Le règlement des sinistres se ferait, comme nous l'avons déjà dit, par l'intermédiaire de deux arbitres : l'un choisi par le gouvernement, l'autre par l'assuré, assistés du maire ou d'un membre du conseil municipal et du contrôleur des contributions.

Le gouvernement aurait, pour se guider dans les évaluations des dommages, la valeur locative, qui, prise au denier 10, 15, 20 ou 30, suivant les localités et les classes des terres ou des maisons, lui donnerait non pas une juste appréciation, mais une approximation qui pourrait éclairer sa religion dans l'indemnité à concéder.

Il est essentiel que les indemnités soient remises promptement aux sinistrés. Si chaque indemnité devait être ordonnancée par l'administration centrale, il en résulterait un retard très préjudiciable à l'assuré, et, bien que cet inconvénient existe aujourd'hui avec les compagnies, il est bon de le faire disparaître, puisque les intérêts généraux de l'assurance ne seront point compromis grâce aux moyens que nous proposons, et qu'on trouvera détaillés dans le projet de loi qui termine ce travail.

## Le traité du Maroc.

Le ministère du 29 octobre ne sait traiter ni avec les civilisés ni avec les barbares. Avec les civilisés, il n'a aucune finesse, aucune pénétration ; il cède dès qu'on lui montre la pointe d'une épée, sans savoir distinguer si ceux qui la tiennent ont ou n'ont pas la volonté de s'en servir. Avec les barbares, il se sert de l'épée de la France, mais uniquement pour frapper et détruire, et non pour obtenir la justice et le progrès. Le ministère du 29 octobre fait jouer à la France un rôle ridicule, puisqu'elle est également dupe de sa fausse magnanimité envers les barbares, et de son attitude *tranquille* et *modeste* vis-à-vis des civilisés.

Le traité du Maroc est un échantillon de cette politique bouffonne et peureuse. On dirait que le ministère lui-même en a eu honte. Depuis deux grands mois que ce ridicule traité a été conclu, le mi-

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

### Au Lecteur.

Il y a un pays, en France, où la raison humaine n'a pas encore revêtu la robe des docteurs et où les hommes sont restés des enfants que l'on adoucit avec des chansons et que l'on instruit avec des histoires. Là, l'enseignement du bien n'a point été réduit à une algèbre sociale que l'on apprend par article ; il flotte dans l'air avec les *guerz* des laboureurs armoricains ; il court de collines en collines, avec les *sônes* dialogués des jeunes pâtres ; il s'asseoit aux foyers des cabanes avec les récits des *discrévellerrs*. Aux symboles de la vieille sagesse viennent, chaque jour, s'ajouter les symboles de la sagesse moderne ; et, ces leçons vivantes, nées sur le même sol, de la même inspiration populaire, se maintiennent, l'une près de l'autre, sans contradictions, sans luttes, comme on voit le jeune enfant, l'homme fait et le vieillard former, au foyer commun, une seule famille.

Or, j'avais déjà recueilli un grand nombre de ces traditions, lorsqu'un soir, j'en entendis raconter une qui m'était complètement inconnue.

Le *discrévellerr* était un kloarek (1) à l'air pensif, qui avait habité les villes assez long-temps pour avoir entendu, de près, le nouvel orage qui gronde à tous les horizons. Il savait, sans doute, de quels maux se plaint notre époque, et attendait, comme tant d'autres, la *bonne nouvelle*. Mais, cette préoccupation se cachait chez lui sous les formes transmises par les pères.

Après avoir fait le signe de la croix, selon la coutume des chrétiens, il raconta donc ce qui suit :

Un jour que le Christ était assis sur son trône de lumière, tout triste à la pensée des hommes, voilà que l'ange noir et blanc parut à la porte de son paradis, conduisant de nouveaux morts qui venaient pour se faire juger.

— Que m'amènes-tu là, esprit ailé, demanda le Christ ?

— Maître, ce sont les épis que la mort a aujourd'hui moissonnés pour toi, répondit l'ange noir et blanc. J'en ai fait deux gerbes, d'après leur apparence et le jugement de la terre. De ce côté, sont ceux qui ont été déclarés les *élus* par la justice humaine, de l'autre, ceux qu'elle a appelés *réprouvés*. Vois maintenant toi-même, ô Christ, et décide selon la vérité.

Jésus descendit alors de son trône, et l'ange lui montra, l'un après l'autre, les morts de chaque bande.

(1) Ecolier qui se rend à la ville pour étudier et se préparer à recevoir les ordres sacrés. Les *kloareks* bretons forment une classe à part dans la race armoricaine ; c'est l'anneau vivant qui lie la vieille tradition aux idées plus nouvelles. (Voir les *Derniers Bretons*.)

Il y avait parmi les *élus* de sages pères de famille qui s'étaient fait estimer par les prêtres et par les juges ; des seigneurs qui étaient morts graudement honorés, des dames nobles, belles et connues pour leurs aumônes, des marchands enrichis par l'économie et le travail.

De l'autre côté, au rang des *réprouvés*, se trouvaient des filles portant sur leurs bras des enfants dont elles n'osaient nommer les pères ; des hommes condamnés, à bon droit, par la justice humaine ; des gens qui avaient mangé leur patrimoine en projets insensés ; des femmes coupables que l'on avait lapidées, non avec les pierres du chemin, comme les Juifs, mais avec les injures et le mépris.

Jésus regarda long-temps la bande des *réprouvés* et celle des *élus* ; puis se tournant vers l'ange, il lui dit :

— Le monde n'aime pas le bien du fond du cœur ; mais il s'aime luimême sans mesure. Toutce qui le dérange est le mal, et il ne veut point se demander s'il est bien, de son côté, ce qu'il devrait être. Pour lui, les coupables ne sont pas ceux qui sont méchants, mais ceux qui sont autrement qu'il ne l'a permis. Il ne cherche ni la cause des fautes ni les remèdes qui pourraient guérir les hommes ; il ressemble enfin au mauvais père qui transmettrait à ses fils des infirmités et qui les punirait ensuite parce qu'ils sont faibles et malsains.

Après avoir ainsi parlé, le Christ fit sortir de leurs rangs un certain nombre de *réprouvés* et un certain nombre d'*élus* ; il les toucha du doigt, et l'ange vit avec étonnement que dans le cœur de beaucoup d'*élus* se tordait un serpent, tandis que dans celui de beaucoup de *réprouvés* brillait une étoile.

Alors Jésus lui dit :

Chacun de ces serpents est un vice secret qui a empoisonné toutes les actions de ceux-ci, et chacune de ces étoiles est un amour caché qui a racheté les fautes de ceux-là. Ne crois donc plus aux jugements du monde, car il ne s'arrête qu'aux apparences ; mais, quand tu redescendras sur la terre, efforce-toi de faire connaître, par tous les moyens et à tous, que là sont les véritables *élus* et là les véritables *réprouvés*.

Telle fut la légende du Kloarek, et elle me laissa un profond souvenir. Bien des fois, depuis, je pensai à ces *deux bandes de morts* jugées par le Christ, et bien des fois l'idée me vint de les faire revivre. Cette tâche, longtemps différée, je la tente enfin aujourd'hui ; seulement, je me suis rappelé les recommandations de Jésus, demandant que l'on réformât les jugements de la terre, et j'ai tâché de laisser voir le serpent au cœur de ses *élus* et l'étoile au cœur de ses *réprouvés*.

### Prologue.

#### I. — UNE MAISON ISOLÉE.

On a déjà remarqué bien des fois que chaque ville a, comme chaque homme, sa physionomie individuelle et facile à reconnaître. Ainsi, sans parler des apparences tranchées du port de mer, où tout sent le goudron, de la ville frontière cerclée de murailles et bardée de canons, de la cité manufacturière hérissée de cheminées gigantesques et toujours enveloppée d'un nuage de fumée, il y a les villes d'étude, comme Rennes et Montpellier, où l'herbe perce les pavés et dont les vastes places ne sont traversées que par des magistrats en toge ou par des professeurs en simarre ; il y a les villes historiques, comme Arles, Orléans, Fontainebleau où l'on vous montre les arènes antiques, la maison de Jeanne-d'Arc et la table sur laquelle Napoléon signa son abdication ; il y a les villes à légendes, comme Strasbourg, dont la vie se confond avec celle de sa cathédrale ; les villes poétiques comme Toulouse, Dijon, Avignon ; les villes royales comme Versailles. Puis viennent celles dont le caractère extérieur ne doit rien au passé, mais à je ne sais quel hasard pittoresque du ciel ou du site ; celle-ci agreste, celle-là mondaine, l'une coquette, l'autre négligée.

Or, parmi la variété infinie de ces dernières physionomies, nous en connaissons une qui mérite d'être spécialement mentionnée, c'est celle de Château-Lavallière.

Château-Lavallière, qui ne peut passer précisément pour un bourg, n'est point non plus tout-à-fait une ville. C'est ce que les provinciaux, qui ne se piquent point de beau langage, appellent un *endroit*. Placé sur les limites d'Indre-et-Loire, entre les départements de Loir-et-Cher, de la Sarthe et de Maine-et-Loire, éloigné de toutes les grandes voies de communication et caché, comme un nid, au milieu de sa forêt, Château-Lavallière a, dans son aspect, quelque chose de mystérieux et, pour ainsi dire, de romanesque. A voir ses rues désertes, sur lesquelles s'ouvrent des portes basses et dérobées, ses jardins enveloppés de murs qu'aucune claire-voie n'interrompt, ses maisons précédées d'une cour fermée, qui les cache, ses fenêtres aux rideaux élégants mais toujours rabattus, on dirait un de ces asiles où vont se cacher les douleurs sans remèdes, les joies solitaires et les amours menacées. Sur quelque toit que l'œil se repose on reconnaît la retraite où l'on eût voulu se renfermer à vingt ans, avec quelque femme adorée, dont on a depuis oublié le nom. Derrière chaque jardin s'étend la forêt, promenade ouverte aux longs tête-à-tête et aux longues rêveries ; plus bas un étang bordé de glaïeuls baigne les pieds de la colline. Les bruits de la ville sont couverts par le murmure du vent dans les arbres et par les chants des oiseaux. De loin en loin seulement, un froissement de roues effleure le pavé ; une calèche qui passe à demi-fermée, laisse apercevoir un voile flottant, une main gantée, puis tout disparaît rapidement sous les immenses avenues !

Tel on voit aujourd'hui Château-Lavallière, tel on le voyait en 1819, époque à laquelle commence notre récit.

On se trouvait à la fin du mois de septembre ; le jour touchait à son déclin et le soleil couchant jetait des lueurs d'incendie à travers les feuillages de la futaie.

Sur la lisière même de celle-ci existait alors une habitation isolée, à laquelle ses portes et ses persiennes, peintes de la couleur qu'affectionnait tant Rousseau, avaient fait donner le nom de *maison verte*. Bâtie entre cour et jardin, comme la plupart des demeures bourgeoises de Château-Lavallière, elle avait, dans son extérieur, quelque chose de plus mystérieux encore et de plus fermé que les maisons voisines ; mais si du dehors ses murailles garnies de verre brisé, sa porte à guichet grillé et sa cloche à chaîne de fer lui donnaient l'apparence d'un couvent ou d'une prison, à l'intérieur, cette physionomie disparaissait complètement, grâce à l'élégance du logis et à la gaîeté de ses abords.

La cour sur laquelle donnait la façade, avait été transformée en par-

où donc est-elle? Sommes-nous encore au temps où la déroute d'une armée barbare peut suffire à l'orgueil de la plus généreuse nation du monde? Nos braves soldats iront-ils mourir sous un climat meurtrier, sans que leur dévouement profite largement à la patrie et à l'humanité? Quel profit sérieux retirent de ce traité du Maroc, la France, l'Europe chrétienne, le monde? Quel progrès ce traité impose-t-il aux barbares? Le gouvernement français était en position de se faire, dans le Maroc, le représentant de la civilisation; il pouvait servir les intérêts de l'Espagne notre alliée, en lui aidant à étendre les influences bienfaisantes de l'esprit chrétien au nord-ouest du continent d'Afrique. Le gouvernement français pouvait exiger du Marocain vaincu des garanties et pour les nations d'Europe exposées à des avanies incessantes, et pour les populations indigènes elles-mêmes exploitées et pressurées par les chefs barbares. En prenant ce noble rôle, la France eût mérité l'hommage du monde; alors notre terre féconde aurait pu, sans manquer à sa dignité, payer sa gloire, une gloire véritable, acquise par des services réels rendus à la chrétienté, à l'humanité tout entière. Aujourd'hui, et par les soins de nos ministres, ce que la France paie, en réalité, c'est sa honte.

Le gérant du *Courrier du Haut-Rhin*, M. Frédéric Meyer, traduit devant la cour d'assises à l'occasion d'un article qui signalait des rigueurs excessives, des abus de pouvoir inhumains et cruels dans le régime de la maison centrale d'Ensisheim, a été acquitté par le jury. Les faits, dont quelques-uns ont été attestés à l'audience, se seraient passés sous l'administration du prédécesseur du directeur actuel. Ainsi, on a renfermé des détenus dans des cachots tellement étroits, qu'ils n'y pouvaient tenir que debout, *pressés comme des moutons*, suivant l'expression des témoins. Quand donc les hommes commis à la garde de ceux de leurs semblables qui ont encouru la rigueur des lois cesseront-ils de se considérer comme affranchis à leur égard des devoirs qu'impose l'humanité!

**REVUE DES JOURNAUX DU 18 DÉCEMBRE.**

Le *Journal des Débats* répond ce matin aux journaux ministériels de Madrid par des paroles que l'on est heureux de pouvoir citer. « L'irritation de ces journaux, dit-il, prouve que l'on commence en Espagne à

sont nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— M. Laurent, sous-préfet de Neufchâteau (Vosges), est appelé à remplir les mêmes fonctions à Louhans (Saône-et-Loire).

— M. le préfet de la Seine vient d'organiser une commission composée de membres de l'Institut et du conseil général, dans le but d'organiser un nouveau système d'épuration des eaux de la capitale. Le filtrage par le charbon présente peu d'avantages; il a de plus l'inconvénient d'être d'un entretien très dispendieux. On a proposé des procédés d'épuration qui paraissent satisfaire aux exigences de l'hygiène comme à celles de l'économie; mais il appartient seulement aux hommes spéciaux de choisir le meilleur. C'est dans ce but qu'une commission a été nommée par M. le préfet. Déjà les appareils sont faits, et les expériences vont commencer. On compte parmi les membres MM. Arago et Payen.

(*Revue de Paris.*)

— Avant-hier matin, à huit heures, a eu lieu dans l'église Saint-Louis-des-Invalides la messe commémorative et anniversaire de l'arrivée des cendres de l'empereur à Paris. L'église n'était point assez grande pour contenir la foule qui s'y pressait. On voyait dans le sanctuaire M. le maréchal gouverneur et son état-major, plus de cinquante généraux, plus de cinq cents officiers et soldats de toutes armes de l'Empire en grand uniforme du temps, les vieux braves invalides, une multitude de citoyens appartenant à toutes les classes de la société parmi lesquels on a cru remarquer M. le prince de Joinville.

L'office divin a été célébré par le curé des Invalides. Les officiers et les soldats de l'Empire qui étaient en uniforme sont ensuite allés visiter la colonne impériale de la place Vendôme.

— Une assemblée extraordinaire des actionnaires de la caisse Laffitte a eu lieu le 12 de ce mois, afin de présenter un gérant en remplacement de M. Jacques Laffitte. Le choix des gérants et des héritiers de M. Laffitte s'est porté sur M. Alexandre Gouin, banquier à Tours, député, ancien ministre des finances.

— Un accident qui pouvait avoir les suites les plus graves, a eu lieu hier au Jockey-Club. L'énorme lustre suspendu au plafond du grand salon est tombé avec fracas à cinq heures du soir, c'est-à-dire avant que les membres du club se réunissent. Cette chute a eu lieu au moment même où un domestique allait allumer le gaz. Il en a été quitte pour la peur.

— La foule se portait hier toute la matinée à la Morgue pour y voir

M. Michelot, rue de la Chaise, 24.

M. Dujarrier, comme directeur-gérant du journal la *Presse*, et comme cessionnaire des droits de propriété littéraire d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la captivité de Sainte-Hélène*, par M. le général Montholon, a formé devant le tribunal de commerce de la Seine contre M. Solar, directeur-gérant du *Globe*, une demande en 40 000 fr. de dommages-intérêts, soit 20 000 fr. pour le journal la *Presse* et 20 000 fr. pour lui personnellement, parce que le *Globe*, dans une série d'articles publiés les 5, 8, 10 et 13 décembre, aurait annoncé que les *Mémoires* de M. le général Montholon seront écrits par M. Alexandre Dumas, et que le journal la *Presse* joue une comédie et se moque du public, que les documents qui doivent servir à écrire l'histoire de la captivité de Sainte-Hélène ont été envoyés par la famille de sir Hudson-Lowe, le geôlier de l'empereur, pour les faire servir à une réhabilitation au moyen d'injures qui garantiraient l'impartialité des faits, et que de l'ensemble de ces articles il résulterait évidemment que le *Globe* n'a pas fait la critique littéraire et historique d'un ouvrage qui n'a pas encore été livré à la publicité, mais qu'il a été dirigé, au contraire, par un mauvais sentiment de rivalité et par le désir de porter atteinte aux intérêts de M. Dujarrier en signalant un livre entièrement inédit comme une œuvre sans moralité, sans dignité littéraire, sans autorité historique, enfin comme une œuvre anti-nationale.

Cette affaire a été appelée ce matin à l'audience du tribunal de commerce présidée par M. Ledagre, et elle a été renvoyée au grand rôle.

Me Durmont doit plaider pour la *Presse*, et Me Schayé pour le *Globe*.

(*Moniteur parisien.*)

## VARIÉTÉS.

### Les îles Foutouna et Ouvéa (Wallis.)

Nous avons donné une idée de l'état de barbarie où étaient plongés les malheureux insulaires de Foutouna et d'Arofi (1). Un missionnaire vint

(1) Voir le numéro du 16 décembre.

terre, garni de plantes rares, et les murs eux-mêmes, cachés sous les chèvrefeuilles, les jasmins et les vignes vierges ressemblaient à des massifs de verdure. Vis-à-vis du perron, une coupe de marbre s'élevait au milieu d'une touffe de roseaux et laissait déborder ses eaux dans un bassin où nageaient quelques poissons dorés, tandis qu'un peu plus loin, un petit hamac d'aloès suspendu à deux lilas, se balançait doucement aux mouvements de la brise. Des jouets d'enfants étaient éparpillés de tous côtés sur le sable des allées, parmi l'herbe fine des pelouses et le long des degrés qui conduisaient à la maison.

Cet ensemble d'une prodigalité luxueuse et fleurie servait, pour ainsi dire, de cadre à un groupe placé au milieu même du parterre, et dont les personnages méritent un examen détaillé.

La première figure qui frappait était celle d'une femme encore jeune, assise sur un fauteuil de bambous, dans l'attitude affaissée d'une personne malade. Bien qu'on ne pût la dire belle, ses traits avaient une expression de douceur qu'illuminait par instants une certaine flamme du regard. Celui-ci s'animait surtout lorsqu'il s'abaissait vers une enfant assise plus bas sur les genoux d'une jeune paysanne.

C'était une petite fille d'environ trois ans, mais dont les traits chétifs et pâles annonçaient une de ces enfances étiolées qui ne peuvent éclore à la vie. A demi renversée sur le sein de sa nourrice, elle agitait languissamment les grelots d'un hochet qu'elle laissait retomber à chaque instant avec un cri de souffrance ennuyée. Quoique l'air fût tiède et qu'aucun souffle n'agitât les feuilles les plus frêles, elle était enveloppée d'une pelisse de satin, doublée de peau de cygne, et portait un bonnet de velours grenat qui laissait paraître à peine quelques touffes de cheveux d'un blond inanimé. Ses pieds, chaussés de brodequins fourrés, pendaient sur l'herbe sans force et sans mouvement.

Quant au quatrième personnage, il avait quarante ans. Vêtu d'une redingote noire boutonnée jusqu'à la cravate, et les yeux cachés par une paire de lunettes à doubles verres, il tenait à la main une cravache de cuir, dont il effleurait des bottes poudreuses et garnies d'éperons. Malgré le sourire constant qui flottait sur son visage, un disciple de Lavater eût étudié avec quelque défiance ces lèvres serrées que le maître signale comme l'indication d'une avarice tenace, et les partisans de Gall se fussent presque effrayés de ce crâne triangulaire dont la forme rappelait celle des animaux les moins nobles et les plus amoureux du sang.

Mais, quelle que pût être l'*impression scientifique* produite par l'examen des traits et du crâne de M. Vorel, le plus rigide observateur l'eût difficilement conservée en l'entendant parler. Sa voix avait une simplicité calme, également éloignée de la brusquerie et de l'affectation doucereuse. Semblable à certains chanteurs, dont le timbre garde une expression émouvante sans qu'ils soient émus, le docteur avait dans l'accent une justesse et une franchise pour ainsi dire involontaire, et, même en trompant, il conservait cette voix naturelle et loyale qui déroutait toutes les préventions; c'était chez lui plus que du calcul, plus que de l'adresse; il avait reçu, en naissant, le *don du mensonge*.

Du reste, la première partie de sa vie avait été cruellement traversée. Sans nom, sans fortune, sans protecteurs, il n'était parvenu à acquérir une profession qu'à force de travail et d'humilité. Nature dominatrice, il s'était plié à toutes les volontés de ceux qui pouvaient le servir; esprit hardi, il avait coupé les ailes de son audace pour l'obliger à ramper! Cette transformation forcée, en tuant tout ce qu'il pouvait garder d'instincts heureux, avait, pour ainsi dire, envenimé ses vices! Ce qu'il y avait en lui de dur était devenu méchant; son désir de posséder s'était tourné en avarice insatiable, son insensibilité en malveillance. Entravé et meurtri par les hommes dès ses premiers pas, il s'était mis à les haïr, non de cette haine ouverte qui suppose encore la liberté, mais d'une haine sourde, cauteleuse, enchaînée, qui se contient par calcul et consent à l'attente, dans l'intérêt de sa sûreté.

Établi d'abord à Trévières, en Normandie, il y avait fait la connaissance d'une riche propriétaire campagnarde connue dans le pays sous le nom de la mère Louis. La mère Louis, dont le mari, d'abord meunier, avait acquis une fortune énorme par l'achat des biens nationaux, était depuis long-temps veuve et faisait valoir elle-même le grand domaine des Motteux : c'était une femme violente, égoïste, aux façons grossières, mais dont on citait quelques bonnes actions, qui servaient d'excuse aux mauvaises. Elle avait bien reçu le jeune docteur, parce qu'il lui donnait des recettes pour ses rhumatismes, et qu'il soignait gratuitement ses bestiaux malades. Celui-ci en profita pour s'insinuer dans les bonnes grâces de la fille de la maison, et pour la demander en mariage. La propriétaire des Motteux, comme on devait s'y attendre, rejeta bien loin une pareille prétention; mais Vorel détermina la fille à passer outre, au moyen d'un de ces actes que le législateur a si plaisamment appelés des *soumissions respectueuses*. Le mariage eut lieu malgré la mère Louis, qui fut, en outre, obligée de payer environ cent mille écus qui revenaient à la jeune mariée du chef de son père. Cette dernière circonstance souleva contre M. Vorel tous les parents qui avaient des comptes à rendre à leurs filles, et il s'ensuivit une espèce de réprobation qui décida le médecin à quitter Trévières pour se rendre en Tourraine et s'établir à Bourgeuil, où demeurait une partie de sa famille.

Devenu veuf au bout de quelques années, il avait continué à y vivre avec un fils unique alors infirme et presque idiot.

Mais, outre la fille mariée au docteur Vorel, la mère Louis avait un fils enlevé par la conscription, et que le hasard de la guerre avait favorisé. Promu de grade en grade, sur le champ de bataille, il avait eu, avec le mérite alors commun de se bien battre, celui plus rare de survivre; et Napoléon, qui commençait à sentir le besoin de renouveler son état-major de maréchaux gorgés et vieillis, l'avait successivement nommé général, puis baron. Enfin, en 1810, il épousa Mlle Nancy de Mazerais, dont la vieille noblesse devait servir à étayer son titre de nouvelle date.

La chute de l'Empire vint malheureusement arrêter court toutes ses espérances. Le général Louis en reçut la nouvelle en Vendée, où il avait été envoyé pour étouffer l'insurrection, et, soit douleur, soit hasard, il n'y survécut que peu de jours. Sa veuve, après avoir habité Paris quelque temps, vint enfin visiter des propriétés qu'elle possédait en Tourraine, et ce fut là qu'elle rencontra son beau-frère, sur les instances duquel elle s'établit à Château-Lavallière.

Tels étaient les rapports existants entre le docteur Vorel et la baronne Louis, que nous avons tout-à-l'heure montrés au lecteur, assis ensemble sous un berceau de la *maison verte*.

§ I. — UNE MAISON ISOLÉE.

Le médecin venait de se pencher vers l'enfant; dont les plaintes, d'abord faibles et entrecoupées, étaient insensiblement devenues plus bruyantes, lorsque la baronne s'écria :

— Mon Dieu! docteur, Honorine paraît encore plus souffrante ce soir.

M. Vorel hocha la tête avec son sourire immuable.

— Qui vous fait croire cela? demanda-t-il de sa voix douce et vibrante.

— N'entendez-vous pas ses cris?

— L'enfant n'a point d'autre manière d'exprimer ses impressions et ses caprices; il crie, comme l'être raisonnable gronde, parle ou chante.

— Mais, Honorine pleure, docteur!

— La sécrétion des glandes lacrymales est toujours abondante à cet âge. On voit bien, ma sœur, que vous en êtes à votre premier enfant tout vous inquiète.

— Mais songez qu'elle aura bientôt trois ans, reprit la mère, en montrant la petite fille malingre et abattue.

— Je le sais, répondit le médecin; elle est née huit mois après la mort du général.

La malade fit un signe affirmatif.

— Pauvre Louis! continua M. Vorel avec une bonhomie affectée, s'il eût vécu, quel bonheur pour lui de se trouver père!.... et surtout quel bonheur inespéré! Car il m'a répété bien des fois qu'il n'y comptait plus. Il croyait avoir des raisons de croire.... Enfin, il s'est trompé! Mais il faut avouer, ma sœur, que ce voyage en Vendée pour rejoindre le général, a été un heureux hasard!

La baronne ne répondit pas et se pencha vers l'enfant, dont elle agrafa la pelisse.

— Ne serait-il pas prudent de faire rentrer Honorine? demanda-t-elle, après un court silence.

— Pourquoi cela? dit le médecin, il n'y a ni vent, ni humidité; vous exagérez les précautions.

— Hélas! je ne sais, répliqua la veuve d'un accent ému; ne pouvant découvrir la cause des souffrances de ma fille, ni des miennes, je m'en prends à tout ce qui m'entoure. Lorsque je suis venue m'établir ici, j'espérais, d'après votre assurance, que le calme de cette habitation, l'exercice, l'air des bois nous rendraient la santé; et, depuis trois mois que nous y sommes, nos forces s'affaiblissent de jour en jour; l'air libre, le soleil, le parfum des fleurs, tout ce qui fait vivre les autres, semble pour nous un poison. Vous affectez en vain de ne pas vous en apercevoir, les progrès du mal sont visibles. Quand je sors, maintenant, les paysannes que nous rencontrons n'arrêtent plus Honorine pour demander son âge et l'embrasser; elles s'éloignent avec leurs enfants, comme si elles craignaient quelque maligne influence, et nous suivent de ce regard demi-effrayé que le peuple jette aux mourants.

M. Vorel voulut l'interrompre.

— Oh! ne cherchez pas à nier, continua-t-elle plus vivement; des explications médicales ne pourraient rien changer à ce qui est; je sens que la vie nous échappe, et cependant il ne faut pas que ma fille meure, docteur! Moi-même, je veux vivre pour elle, et puisque notre séjour ici a si mal réussi, je désire tenter un nouvel essai.

Le médecin la regarda.

— Vous songez à partir? demanda-t-il brusquement.

— Oui, mon frère, répondit la baronne.

— Auriez-vous, par hasard, la pensée d'accepter l'invitation de la mère Louis, et de vous rendre aux Motteux?

— Non, je craindrais de n'y trouver ni soins, ni repos; mais je veux tenter un voyage en Italie; c'est une dernière ressource pour les désespérés!

— Et vous vous exposerez, avec votre fille, aux fatigues de cette longue route? Vous oserez transporter votre maladie dans un pays étranger, où, si elle s'aggrave, vous ne trouverez ni amis, ni famille?

— Pardonnez-moi, docteur; je ne serai point seule; ma sœur m'accompagnera.

— Madame la comtesse de Luxeuil?

— J'ai su qu'elle allait visiter Naples; je lui ai écrit pour qu'elle me permît de la suivre avec Honorine, et elle a consenti. Tout cela a été décidé depuis votre dernière visite, et je vous en aurais instruit par une lettre si je ne vous avais attendu chaque jour; j'ignorais qu'une affaire vo

sciences *morales* ont des couronnes pour ceux qui protestent contre les colonisations lointaines et interdisent à la France la gloire de civiliser les races abruties, de sauver nos frères des mondes barbares ! Pauvre société sans entrailles, sans mœurs et sans foi ! O peuples de mauvais chrétiens !...

Le P. Chanel avait fait de grands efforts pour détourner les Foutouniens de leurs voies cruelles, et les convertir à la foi. Déjà il comptait cinquante catéchumènes, et parmi eux le fils du roi, lorsque les vieux sauvages, les conservateurs du pays, irrités contre toute idée de changement, résolurent sa mort. Le roi Niouriki, homme doux en apparence, mais imbu des anciens préjugés et livré aux horribles coutumes de l'île, le roi qui, dans sa jeunesse, avait mangé sa propre mère, ordonna le meurtre du missionnaire. Le P. Chanel fut massacré dans sa demeure, au village Gononé, le 28 mai 1841. Le frère Nizier fut sauvé par le chef Matala, du village Sengavi.

En apprenant ce meurtre, M. le commandant Lavaud expédia la corvette l'*Allier* d'Akaroa, presqu'île de Banks, pour aller tirer vengeance des meurtriers. L'évêque Pompalier et les missionnaires supplièrent M. le capitaine Lavaud de pardonner aux assassins et de renoncer à tout moyen de violence. Les Français, arrivés à Foutouna le 18 janvier 1842, demandèrent simplement, avec douceur, qu'on leur remît les restes mortels du P. Chanel et ses habits sacerdotaux.

Les naturels, qu'avait épouvantés l'apparition de la corvette, et qui s'attendaient à être pillés et massacrés par les blancs, furent singulièrement frappés de la bonté de nos prêtres et de nos officiers. Les principaux chefs apportèrent, avec tous les signes du repentir et du respect, la dépouille du P. Chanel. Ils demandèrent humblement pardon pour les coupables, et s'offraient à les punir eux-mêmes. Mais les Français leur firent promettre qu'il ne serait fait aucun mal aux meurtriers.

L'expédition n'avait laissé aucun nouveau missionnaire à Foutouna ; cependant, dès ce jour la propagation de la foi y prit une certaine activité, grâce au zèle d'un chef indigène.

Ce chef, Sam Kélétoni, dans la guerre habituelle des *vainqueurs* et des *vaincus*, eut le dessous. Ecoutons le P. Servant :

« Dans cette lutte sanglante, il montra un courage héroïque : ne s'apercevant pas que les siens avaient pris la fuite, il soutint, lui seul, pendant quelque temps, le choc de trois cents guerriers, esquivant les coups de

Peu de temps après la mort du P. Chanel, le roi et son principal conseiller, instigateur du meurtre, tombèrent malades, et succombèrent. Ce fait frappa superstitieusement l'esprit des Foutouniens, et favorisa les efforts de Sam Kélétoni.

La pompe épiscopale et la présence de Mgr Pompalier, qui vint en juin 1842 déposer à Foutouna les P. P. Servant et Roulleaux, produisirent un effet immense. Dès ce moment, la conquête pacifique, marche rapidement, et, après quelques mois d'instructions, tous ces *bons* Polynésiens, comme les nomment les missionnaires, avaient comme oublié leurs monstrueux usages, et se montraient doux, dévoués, affectueux, caressants.

Les images et le chapelet sont, dans toute l'Océanie, les grands moyens de conversion. Les images frappent et séduisent les yeux ; les chapelets sont un pieux joujou pour tous ces peuples dans leur état d'enfance sociale. C'est, du reste, à Foutouna et à Ouvéa comme à Mangaréva, par les enfants que les missionnaires commencent leurs conquêtes. Les mères suivent de près. En vérité, en vérité, le monde sera sauvé par les femmes et par les enfants !

Sam-Kélétoni fut élu roi d'une partie de l'île ; l'autre obéissait à Mousou-Monsou. Aucun trouble ne divisa ces deux chefs. Les naturels comprirent bientôt cependant qu'il ne fallait qu'un seul chef dans leur pays, et ils s'en remirent au choix de Mgr Pompalier. Sam-Kélétoni a été reconnu pour roi de Foutouna et Aroti.

A Ouvéa (Wallis) les obstacles n'étaient pas moins grands, et la conversion fut aussi prompte.

Ouvéa, située, comme nous l'avons dit, à quarante lieues au sud-ouest de Foutouna, est une île peu élevée, couverte de mamelons et de collines, entourée d'îlots, dont deux seulement sont habités. Ouvéa compte deux mille cinq cents habitants. C'est une terre fertile et riante.

Les mœurs d'Ouvéa étaient, à peu de chose près, celles de Foutouna, et l'on pensait même qu'elle offrirait aux missionnaires plus de difficultés et de périls qu'aucune autre de l'Océanie. Les prêtres zélés y eurent beaucoup à souffrir en effet ; mais aucun n'y perdit la vie. Cependant, les premières conversions furent une cause de guerre entre les naturels et bien des convertis furent massacrés.

La conversion des Ouvéans se fit tout-à-coup et comme par enchantement, au printemps de 1842. L'apparition de l'évêque, les cérémonies du culte, l'éclat dont s'entourait le prélat, entraînèrent le peuple sauvage.

vais le cœur brisé ; je fis vainement des efforts pour lui dire adieu ; mes larmes coulèrent, mais ma bouche resta muette. Plus accoutumé que moi à la vie de renoncement, cet excellent confrère me montra le ciel en disant : *Encore un sacrifice!* Alors la pensée de cette parole du seigneur vint me fortifier : *Celui qui abandonnera pour moi son père, sa mère ou ses frères..., retrouvera le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre.* »

Quelle vie de noble sacrifice, en effet ! Quel dévouement saint et sublime ! Combien Eugène Suë a eu raison, dans son *Juif errant*, de glorifier l'œuvre de paix et d'amour des missionnaires catholiques ! Et nous, chrétiens d'Europe, civilisés, heureux de la terre, entourons de nos sympathies et de nos respects l'œuvre des soldats du Christ. Apprenons et répétons, en leur faisant honneur, les noms de ces courageux conquérants, qui relèvent de leurs mains bénissantes les barbares abrutis, qui vivent pour aimer, et meurent en priant pour leurs bourreaux. Citons, pour le moins à l'égal de nos soldats d'Afrique, le P. Chanel, qui périt martyr de son dévouement ; les PP. Bataillon, Servant, Chevron, Viard, Roulleaux ; Marie-Nizier et Joseph, humbles frères, zélés comme leurs chefs. Nommons aussi avec éloge les officiers de notre flotte qui ont aidé nos prêtres dans leur conquête si heureusement pacifique ; MM. les commandants du Bousset, Mallet, Lavaud, le lieutenant de Marolles. Chrétiens d'Europe, civilisés, heureux de la terre, pensons incessamment à nos frères les barbares et les sauvages, qui peuplent de si vastes contrées, qui s'épuisent et s'abrutissent, qui souillent de leurs brutalités et de leurs horribles cruautés la face du globe. Portons-leur secours, et quelque petite que soit la terre qu'ils habitent, soyons fiers et soyons heureux lorsqu'ils viennent filialement se mettre sous le protectorat fécond de la France.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 16 DÉCEMBRE.

**SIBILLE** et comp., fabricants de limes, le sieur Sibille, gérant, rue de Trévise, 21. Juge commissaire, M. Lamaille ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas.

Du 17 décembre.

**CAUDRON**, commissionnaire en marchandises, rue du Caire, 29. Juge-commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

eût appelé à Orléans.

M. Vorel ne put retenir un geste de dépit.

— J'admire votre miséricorde vraiment chrétienne, ma sœur, dit-il avec un accent d'amertume ironique ; jeune fille, vous avez dû défendre votre fortune contre Mme de Luxeuil ; mariée, elle a essayé de calomnier votre intimité avec le duc de Saint-Alofe ; veuve, elle a voulu jeter des doutes odieux sur la naissance de votre fille, et vous avez déjà tout pardonné !

— Ah ! pourquoi toucher à ces souvenirs, interrompit la malade, dont les yeux se remplirent de larmes. Je voudrais les oublier ! A quoi bon me rappeler que ma sœur ne m'aime pas, que personne ne m'a jamais aimée ! il en est de certains êtres, hélas ! comme des arbres que vous voyez là : nés dans une mauvaise terre et exposés aux vents du nord, ils ne servent à rien et ne plaisent à personne !... Mais je ne veux point m'arrêter sur ces pensées, je ne veux songer qu'à ma fille ; il faut qu'elle recouvre la santé, qu'elle essaie d'un autre air, d'une autre vie !

— Et en partant avec Mme de Luxeuil, fit observer le docteur, vous n'avez point réfléchi que vous vous mettiez à sa merci ? Vous ne craignez point son égoïsme, sa tyrannie, ses duretés ?

— Je ne crains que le mal d'Honorine, reprit vivement la baronne ; ne me parlez point d'autre chose. Que pouvais-je faire d'ailleurs ? Ne venez-vous point de me dire vous-même que c'eût été folie de partir seule ? à qui donc m'adresser ? Des étrangers voudraient-ils accepter pour compagnes de voyage une enfant malade et une femme mourante ? Ma sœur, du moins, aura pitié de nous.

M. Vorel secoua la tête.

— J'en suis sûre, continua vivement la baronne ; quand elle a connu l'état alarmant d'Honorine, elle s'est montrée inquiète, elle m'a écrit sur-le-champ qu'elle voulait la voir.

— Sans doute, dit le médecin du même ton amer, la maladie de votre fille l'occupe et l'intéresse ! A défaut des enfants, les sœurs sont légitimes héritières...

— Ah ! que dites-vous ? interrompit la baronne avec un cri ; vous pourriez supposer...

— Je ne suppose rien, mais je comprends.

— Non, non, c'est impossible ! Vos préventions contre Mme de Luxeuil vous rendent injuste ; cela ne peut être, docteur, cela n'est pas !... Ce serait trop horrible. Elle, grand Dieu ! ma sœur, aurait pu penser que si ma fille... Ah ! pauvre enfant, pauvre enfant !

Elle s'était penchée vers Honorine qu'elle prit vivement dans ses bras en la couvrant de baisers et de larmes. Il y eut une assez longue pause. M. Vorel gardait un silence contraint, qui semblait confirmer et aggraver ce qu'il venait de dire ; enfin pourtant il reprit la parole et demanda à la malade quand elle comptait rejoindre Mme de Luxeuil.

— Je ne la rejoins pas, répondit la baronne, elle vient me chercher ici.

— Ici ! Quand cela ?

— Au premier jour ; demain peut-être. Son départ dépend du docteur d'Arcy.

— Comment ?

— Vous savez qu'il devait faire ce voyage d'Italie en compagnie de ma sœur, dont il est l'ami dévoué.

— Je le sais.

— Eh bien ! en apprenant ma demande, il a pensé que sa présence pourrait être utile à deux malades...

— Et il vient à Château-Lavallière ?

— Avec Mme de Luxeuil.

M. Vorel changea de visage et se leva brusquement.

— C'est-à-dire que mes soins ne vous suffisent plus, dit-il avec éclat ; vous avez pris en défiance le savoir du médecin de campagne, et vous voulez en appeler au médecin de Paris.

— Moi ! s'écria la baronne saisie, ah ! ne le croyez pas, mon frère ! Sur l'honneur ! je n'ai ni désiré, ni appelé M. d'Arcy.

— Qui peut alors l'avoir décidé ?

— Le départ de ma sœur d'abord, puis le désir de voir Mme de Norsauf, qui se trouve à sa terre de Rillé. Ma volonté n'est pour rien dans ce voyage, et le hasard seul a tout fait.

— Hasard dont vous profiterez ?

— Vous-même en déciderez, docteur. Défendez-moi de consulter M. d'Arcy, et je ne lui parlerai de rien. Que votre avis soit contraire au sien, et votre avis seul sera suivi.

— Est-ce bien vrai, ma sœur ?

— Doutez-vous de ma parole, mon frère ?

M. Vorel regarda la baronne et parut un instant indécis.

— Non, dit-il enfin d'une voix adoucie ; je veux croire que tout ceci est fortuit, comme vous me l'assurez. Si je me suis montré blessé au premier abord, ne croyez pas que ce soit par vanité de médecin, Nancy, mais le cœur a aussi ses susceptibilités.

— Oh ! je connais votre dévouement, dit Mme Louis en lui tendant la main.

Il la prit et la serra dans les siennes d'un air ému.

— Oui, reprit-il ; j'ose dire que ce dévouement est sincère et désintéressé. Aussi n'abuserai-je point de la confiance que vous me témoignez. Vous consulterez le docteur d'Arcy, ma sœur ! L'opinion d'un homme aussi justement célèbre ne peut être qu'utile pour vous, et instructive pour moi.

— A la bonne heure, mon frère.

Le médecin se tut un instant.

— Seulement, reprit-il avec une sorte d'hésitation, je vous donnerai un conseil. Il est important que M. d'Arcy connaisse exactement ce que vous éprouvez, et quel a été le traitement suivi.

— Sans doute, et je lui dirai...

— Non ! interrompit vivement M. Vorel ; les malades s'interrogent mal ; ils donnent de fausses indications ; ils rapportent inexactement les médications employées, et il peut en résulter, pour le médecin qui arrive, de fausses impressions.

— Vous pensez ?

— J'en suis sûr ; je parle dans votre intérêt, ma sœur, et si vous m'en croyez, vous ne donnerez pas de préjugés à M. d'Arcy ; vous me laisserez lui répondre...

— En vérité, c'est me tirer d'un grand embarras, répondit la baronne en souriant, car le plus souvent je ne sais comment définir ce que j'éprouve, et vos formules sont toujours pour moi des énigmes.

— Alors, vous promettez de me renvoyer le docteur pour toutes les explications ?

— C'est convenu.

Le visage de M. Vorel reprit son expression souriante, et il continua quelque temps l'entretien sur un ton amical ; enfin, il se leva, prit congé de la malade, embrassa l'enfant, et, après avoir fait à la nourrice quelques recommandations pleines de sollicitude, il se dirigea vers l'auberge où il avait laissé son cheval.

Tant qu'il se trouva en vue de la baronne qui l'avait reconduit jusque sur le seuil de la petite porte du parterre, il marcha du pas égal et paisible qui lui était ordinaire ; mais, lorsqu'il eut tourné la rue et qu'il se trouva loin de tous les regards, sur la route déserte, sa marche devint insensiblement plus rapide. Le sourire habituel qui donnait à son visage une sorte d'épanouissement mécanique s'effaça et ses traits détendus reprirent cette forme aiguë et cette apparence fauve dont nous avons déjà parlé. Levant la cravache qu'il tenait à la main, il se mit à abattre en passant les jeunes pousses de troënes qui bordaient le chemin, comme s'il eût senti le besoin de décharger sur quelque chose une secrète colère. Mais cette espèce d'emportement muet fut de courte durée ; il ne tarda pas à laisser retomber sa cravache, à baisser la tête et à ralentir le pas. La réflexion était évidemment venue, et, après s'être indigné de quelque désappointement inattendu, il cherchait le moyen d'en tirer parti.

On eût pu seulement défier l'observateur le plus habile de deviner la nature ou l'objet de sa préoccupation. Tous ses mouvements avaient repris cette apparence terne et calme qui laissait, pour ainsi dire, glisser le regard ; son visage n'offrait à l'étude qu'une espèce de masque en terre cuite, sec, anguleux, inerte, sur lequel ses yeux, masqués par des lunettes bleues, semblaient deux torches miroitantes et sombres qui ne reflétaient rien.

Il atteignit ainsi l'auberge de la *Femme sans Tête* où il avait l'habitude de mettre son cheval lorsqu'il venait voir la baronne. Arrivé là, il sortit de sa rêverie, et ses traits, comme s'ils eussent été touchés par un ressort intérieur, retrouvèrent instantanément leur crispation souriante.

L'auberge de la *Femme sans tête* était une de ces hôtelleries équivoques recommandées seulement par leur position à l'entrée de la ville, et presque exclusivement fréquentées par les porte-balles, les rouliers et les bateliers, race voyageuse qui vit sur la grande route, s'arrête où elle peut, et s'embarrasse médiocrement de l'apparence du gîte ou du choix de la compagnie.

La présence de M. Vorel dans un pareil bouge pouvait étonner au premier abord ; mais l'hôtellier, le père Blanchet, était un de ses anciens clients, parti de Bourgeuil sans avoir soldé un long mémoire de maladie, et le docteur, qui aimait l'ordre par-dessus tout, avait pensé qu'en choisissant son auberge il pourrait obtenir, en son et en avoine, l'équivalent des consultations qu'il n'avait pu se faire payer autrement.

Cet avantage compensait largement pour lui les désagréments d'un gîte où il s'arrêtait d'ailleurs peu de temps.

Lorsqu'il arriva à la *Femme-sans-Tête*, il ordonna de préparer son cheval, et, voulant continuer à réfléchir en l'attendant, il évita la salle commune, où retentissaient les cris des buveurs, et gagna le jardin placé derrière l'auberge.

La nuit était venue, et, bien qu'il n'y eût point de brouillard visible, aucune étoile ne se montrait au ciel. M. Vorel suivit la grande allée du jardin, presque effacée par l'herbe, et arriva à une treille dont la charpente brisée laissait pendre des vignes maigres et échevelées. Immédiatement au dessus, se trouvait une croisée appartenant à la pièce la plus écartée de l'auberge. Alors ouverte et éclairée, elle laissait voir trois hommes assis autour d'une table, et qui achevaient de souper.

Bien que le bruit de leurs voix animées arrivât, par instant, jusqu'à la tonnelle, le médecin, tout entier à sa méditation, ne parut point y prendre garde et s'assit sur un banc placé sous la fenêtre.

Nous le laisserons là, livré à ses réflexions, pour introduire le lecteur dans la chambre même où soupaient alors les trois voyageurs.

**EMILE SOUVESTRE.**

(*La suite prochainement.*)

| CHEMINS DE FER. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | » | » | » | » | » | » | F. c. 1022 50, 1016 25. | B. 3 75 |
| V. R. Dr. | 500 | » | 500 | » | » | » | — 510, 520, 507 50. | H. 7 50 |
| — R. G. | 400 | » | 392 | 50 | B. 2 | 50 | — 400, 392 50, 395. | H. 1 25 |
| Orléans. | 1120 | » | 1123 | 75 | H. 13 | 75 | — 1112 50, 1172 50. | H. 13 75 |
| Strasb... | 312 | 50 | 313 | 75 | H. 2 | 50 | — 312 50, 313 75. | H. 1 25 |
| Rouen.. | 1040 | » | 1038 | 75 | B. 3 | 75 | — 1037 50, 1045. | H. 2 50 |
| Havre... | 802 | 50 | 802 | 50 | H. 2 | 50 | — 807 50, 805. | H. 5 |
| Marseill. | 920 | » | 927 | 50 | H. 2 | 50 | — 922 50, 927 50. | H. 7 50 |
| Mulhous | » | » | » | » | » | » | | » |

GROS, et par conséquent PLUS LISIBLES, et enfin, de publier avec beaucoup plus d'étendue, un feuilleton quotidien, le compte-rendu des chambres, les nouvelles et faits divers, les tribunaux, les nouvelles intérieures et étrangères, etc., etc.

La PRESSE a commencé le 3 décembre la publication DES PAYSANS, scènes de la vie de campagne, en huit volumes, par M. de BALZAC.

Dans le courant de décembre, et immédiatement après la première partie DES PAYSANS, la *Presse* publiera la REINE MARGOT, roman, par M. ALEXANDRE DUMAS.

**Toutes les personnes qui s'abonneront à la Presse,**

6 h. ½ GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. ½ PALAIS-ROYAL. — Siage. L'Etourneau. L'Ecuyer. 2 Papas. Roman
7 h. ½ PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de Saint-Tropez.
6 h. ½ AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. ½ GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. ½ CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. ½ COMTE. — Marin. Polichinelle. L'Artiste Jeux. Tarentelle. Maison
6 h. ½ FOLIES. — St-Nicolas. La Semaine. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 17 Décembre. | | | | 18 Décembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 4087 q. 11 k. | | | Arrivages | 1311 q. 03 k. | | |
| Ventes | 1103 | 44 | | Ventes | 789 | 19 | |
| Restant | 6068 | 44 | | Restant | 7190 | 77 | |
| Cours moyen | 34,09 | | | Cours moyen | 34,00 | | |
| Cours-taxe | 34,19 | | | Cours-taxe | 32,23 | | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 000 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 | Gr. | 046 q. | 71 k. | 48 40 à 51,0 |
| 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1re | 17 | 27 | 47,10 à 57,40 |
| 2e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 2e | 111 | 47 | 31,05 à 33,10 |
| 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e | 36 | 78 | 25 30 à 26,75 |
| 4e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1e | 01 | 57 | 22,30 à 00 00 |
| | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1. | 360 | 10 | 31 85 à 33,10 |

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 16 décembre. — 31,45 à 33,12. Il y a eu de bonnes marques placées à 31,00.

ABBEVILLE, 14 décembre. — Farine de greau 33 à 35; 1re marque 30; 2e 28; 3e 25.

MÉZIÈRES. 15 décembre. — Farine 1re 30; 2e 28; 3e 26.

LYON, 14 décembre. — Notre place est tellement dépourvue des provisions sur lesquelles on comptait, qu'il y a dix jours les détenteurs faisaient des efforts pour placer le disponible: 1re 44 fr. le sac de 125 kil., toile comprise, au commerce; et à 46 fr. à la boulangerie, et ils ne trouvaient que difficilement à vendre. Aujourd'hui, par les causes précitées, les farines 1re valent 39 fr. les 100 kil., les 2e 35.

Malgré cet état de choses, des négociants offrent des ventes à livrer en février et mars, et cèdent, pour ces époques, à 44 fr. le sac au commerce, et 46 à la boulangerie, sans trouver bons preneurs.

On croit généralement que si le dégel avait lieu, nos prix redeviendraient ce qu'ils étaient dans les premiers jours de ce mois.

### Issues.

PARIS, halle du 18 décembre. — *Cours commercial* Son 6,25 à 6,75 les 325 litres. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage 17,50 à 19,00 les ordinaires; do 19,50 à 20,50 les fines.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 18 décembre. — *Cours commercial*. — Froment de choix 118 à 118 kil. 27 à 27,50. — Picardie 115 kil. 25,50 à 26. — Montereau 115 kil. 26 à 26,50.

Le changement de température a non seulement arrêté la hausse, mais encore il a provoqué sur notre marché de ce jour une baisse que l'on peut évaluer de 50 c. à 1 fr.

Offres plus nombreuses en seigle, qui se raisonne de 15,25 à 15,75 les 110 kil.

L'orge est peu recherchée; son prix varie de 14,50 à 15 les 92 kil. pris à Bercy.

Avoine très offerte pour les qualités secondaires, mais les sorties lourdes sont mieux tenues, celles de 150 kil. 24,50 à 25; 145 kil. 23,50 à 24; 140 kil. 21,50 à 22.

MONTLHÉRY, 17 décembre. — Froment 1re 18,34 à 19; 2e 17,34 à 18; 3e 15 à 17. — Méteil 14 à 15. — Seigle 10 à 11. — Orge 9 à 10. — Avoine 6,20 à 7,10.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 16 décembre. — Froment 1re 18; 17,33; 3e 16,66. — Seigle et orge 8,66 à 10,66. — Avoine 6,33 à 7,33 — Approvisionnement fort en blé, prix fermes.

SOISSONS, 14 décembre. — Froment 1re 15,85; 2e 15,35; 3e 14,23. — Méteil 11,50 à 13. — Seigle 9,50. — Avoine 5,68 à 5,89.

BERGUES, 16 décembre. — Froment 1re 18,91; 2e (blanc) 18,41; 3e 17,83. — Orge 11,62. — Avoine 6,71.

Ce marché était moins approvisionné que le précédent. Le prix du blé a haussé de 7 c. à l'hect., l'orge de 5 c.; l'avoine a baissé de 20 c.

SEMUR, 10 décembre. — Froment 16,25. — Orge 9. — Avoine 6,25.

MÉZIÈRES, 15 décembre. — Froment 1re 15,50; 2e 14,50; 13,50. — Seigle 8,25 à 8,75. — Orge 9,50 à 9,75 — Avoine 5,25 à 5,75. — Sarrazin 9. — La rigueur de la saison ayant arrêté les transports, nos derniers marchés ont été à peu près nuls.

LYON. — L'hiver précoce, cette année, a interrompu la navigation de la Saône qui est glacée. Le convoi important de marchandises destinées pour notre ville est à séjourner sur divers ports échelonnés d'ici à Gray. 50 bateaux attendent le dégel pour pouvoir se rendre à leurs destinations.

Les blés ont également repris de 1 fr. par 100 kil. Nos principaux fabricants en sont dépourvus, leurs provisions étant retenues par les glaces. Le Dauphiné est en bonne position pour écouler ses produits auxquels nous allons avoir recours si l'intensité du froid se soutient.

### Graineterie (par hect.).

MÉZIÈRES. 15 déc. — *Légumes secs*. Haricots et fèves 25 à 30. — Lentilles 25 à 30. — Pois 12 à 16 — *Fourragères*. Sainfoin 7 à 8. — Luzerne (par 100 kil.) 145 à 150. — Trèfle do 100 à 120.

MARSEILLE, 13 déc. — *Légumes secs* (les 100 kil.) La vente des légumes a été très active cette semaine, et les haricots rares.

Haricots de Châlons 31, do Bourgogne 29 à 30, do Soissons 1re 65, do 2e choix 60, do gros de Dijon 1re 43, do 2e 38. — Pois verts fins nouveaux 34, do Odessa 20, do roux d'Auvergne (la balle) 31. — Lentilles d'Auvergne (la balle) 38 à 40. — Petit millet du Languedoc 20, do de Corse 18.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

*Marché Lafayette du 18 décembre.* — Foin 1re 48 à 52; 2e 40 à 46. — Paille de froment 1re 23 à 26; 2e 20 à 22; 3e 19. — Paille de seigle 1re 26 à 27; 2e 23 à 24. Marché bien garni, vente ordinaire.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 16 déc. — Foin 1re 40 à 45; 2e 32 à 35. — Paille 18 à 22.

MONTLHÉRY, 17 déc. — Foin et luzerne 28 à 32. — Paille de froment 15,17. — Paille de seigle 20 à 22. — Paille d'avoine 22 à 25.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 16 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 849 | 790 | 59 | 1 16 | 1 06 | » 92 |
| Vaches..... | 200 | 191 | 9 | 1 16 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 300 | 290 | 10 | 1 16 | » 96 | » 80 |
| Moutons.. | 7831 | 6548 | 1283 | 1 28 | 1 02 | » 80 |

LA CHAPELLE, 17 déc. — 9 taureaux dont 7 vend. 0,80. — 105 vaches, 64 vend. 1,06-0,92-0,78. 132 veaux, tous vend. 1,10-1,00-0,90. — Sur 110 vaches laitières, 37 seulement ont été vendues de 250 à 470.

LYON, *marchés des 10, 12 et 13 déc.* — Bœufs 1re 22; 2e 1,08; 3e 0,90. — Moutons 1,36-1,20-1,10. — Veaux 1,52-1,48-1,44.

PARIS, *marché aux chevaux du 18 décembre*. — 90 chevaux de selle et de cabriolet, 18 vend. 250 à 910. — 245 de trait, 36 vendus 325 à 1010. — 130 hors d'âge, 21 vendus 40 à 320. — 6 ânes, 2 vendus 30 et 35. — Essai 52.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 18 décembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 21484 kil. | Bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,70 |
| 11884 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,70 |
| 6279 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,80 |
| 52960 | Porc frais | 1,12 | 0,97 | 0,92 |

### Viandes diverses, gibier et volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 18 décembre.* — Moutons de présalé 9 à 26. — Agneaux 10 à 22. Chevreuils 21 à 33. — Lièvres 1,50 à 4. — Lapins 0,00 à 1,60. — Faisans 3,50 à 6. — Dindes 3 à 6. — Oies 3 à 7,40. — Canards 0,75 à 1,50. — Canetons 2 à 2,50. — Chapons 2,10 à 4,50. — Poules et poulets 0,75 à 3. — Pigeons 0,30 à 1. — Pilets 0,50 à 1,25. — Perdrix grises 1 à 1,50; do rouges 2,25. — Bécasses 0,80 à 1,50. — Bécassines 0,15 à 0,75. — Sarcelles 0,20 à 0,50 — Grives 0,10 à 0,15. — Alouettes (la dizaine) 0,50 à 1,25.

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 16, 17 et 18 décembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,26 à 2,18. — En mottes Isigny 1,20 à 4,90; do Gournay 1,50 à 2,00. — Petit beurre 1,14 à 1,56. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00.

*Œufs* (le mille). — Du 16, 42 à 80. — Du 17, 37 à 82. — Du 18, 00 à 00.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 16 à 46. — A la pie 5 à 15.

Les marchands d'œufs de Cherbourg vont, dit un journal anglais, profiter des facilités que leur offre le rail-way de Londres pour expédier leurs œufs à Southampton au lieu de les expédier directement à Londres. Un petit sloop français, le *Napoléon*, est arrivé dans nos docks jeudi après midi vers deux heures, avec un chargement de 400 000 œufs dans des boîtes.

**PUBLICATIONS MUSICALES chez COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. — Grand Abonnement de Lecture musicale.**

ROMANCES NOUVELLES.

PAUL HENRION. *Tourmentez-vous bien*, ch.
— *Bonheur du Retour*, romance.
CHERET. *Le Tintoret*, scène p. v. de basse.
— *Joli Démon*, chansonnette.
— *Pauvre Enfant*, romance.
— *La Fée*, romance.
GAUTHIER. *Le Postillon du Roi*, scène pour voix de baryton.
MEULAND. *Le Retour du Captif*, scène pour contralto.
— *Mère, réveille-toi!* scène pour contralto.
— *L'Ecosse est ma patrie*, romance.

Prix pour le piano, 2 fr.; guitare, 1 fr.

ALBUM DE
PAUL HENRION.

DEUX LANGAGES, chansonnette.
MA MÈRE EN MOURRAIT, romance.
LE MÊME CHEMIN, chansonnette.
EN PARLANT DE LUI, romance.
AH! JE SUIS BIEN EMBARRASSÉ, chansonn.
FOLLE DE DOULEUR, romance dramatique.
JE SUIS LAZZARONE, chansonnette.
DANS UN PAUVRE VILLAGE, simple histoire.
NE PARS POINT, MON FILS, romance.
LA PEUR EN CHANTANT, duettino.

Paroles de MM. E. BARATEAU, E. AUBIN et E. SAUVAGE. Dessins de J. DAVID. Net: 12 fr.

LES BOUTONS D'OR,
ALBUM DES JEUNES PIANISTES,
PAR A. LECARPENTIER ET G. REDLER,
Orné de jolies lithograp. et d'une belle reliure,
Prix: 12 fr. net.

LES SOIRÉES PARISIENNES,
ALBUM
DE QUADRILLES ET VALSES.
PAR A. LECARPENTIER, N. LOUIS, DEMONY ET REDLER.
Orné de jolies lithograph. et richement relié.
Prix net: 12 fr.

J. HERZ.
Op. 49.
L'ORIGINALE,
Nouvelle grande VALSE brillante pour le piano. Prix: 7 fr. 50 c.

BEETHOVEN.
Op. 60. Trois grandes Sonates concertantes, piano et violon, avec violoncelle, ad libitum, inédites en France. — Prix: 9 francs.

**On trouve au même Magasin un grand assortiment d'Albums pour le Jour de l'An.**

ÉLÉGANTES ÉTRENNES POUR LES DAMES.

2e ÉDITION. — CHEFS-D'ŒUVRE DE PEINTURE
des Musées d'Italie, de Flandre, de Hollande, de France et d'Angleterre.
Recueil de 75 gravures au burin avec Notices. — Un beau vol. in-8o cartonné, doré sur tranches. — Prix 10 fr.
Chez MARTINON, rue du Coq-Saint-Honoré, 4.

LE CUISINIER PARISIEN, PAR CARÊME.
3e édition revue; 1 beau vol. in-8o orné de 25 planches composées et exécutées par Carême. — Prix: 9 fr.
C'est le traité classique de toutes les entrées froides, entremets de douceur. — L'ordonnateur d'un bal en hiver peut recueillir ici de précieux conseils sur la disposition des buffets et des tables de bal; — un praticien expérimenté, les moyens d'exécuter un souper ou déjeûner froid aussi délicat, aussi savoureux qu'un repas chaud bien médité. Toutes les gelées, crèmes, petits gâteaux, soufflés, se trouvent ici.
A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE
MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE
FONDÉE PAR FOURIER.
NOUVELLE ÉDITION. Paris. — 1842.
UN BEAU VOLUME in-18.
Prix: pour Paris, 1 fr. 25 c., et par la poste, 1 fr. 60.

PLUS DE CHANDELLE.
BOUGIE DU DRAGON à 1 fr. 35 c.
Cette Bougie, d'une sécheresse et d'une blancheur remarquables, ne coule jamais que par de violents courants d'air, et convient particulièrement pour bals et soirées. Sa durée et la modicité de son prix sont telles qu'elle remplace avec avantage la chandelle ordinaire. — MAGASIN SPÉCIAL, rue Dauphine, 12, près le carrefour Bussy. (Affranchir les lettres.)

le *Journal des Débats*, reçut de lui après sa mort cette épitaphe peu flatteuse : « C'était un homme sans portée politique, mais qui avait la main forte ; *c'était un excellent gendarme.* »

On n'a pas oublié que le plus cruel adversaire de M. Thiers est ce même *Journal des Débats* qui avait daigné le soutenir pendant quelque temps.

On n'a pas oublié que ce journal, qui avait fait et fait encore de M. Guizot son homme d'Etat par excellence, a dit de lui, dans un accès de vérité, que ce ministre pourrait avoir un jour son appui (à lui journal), mais son estime, — jamais !

Puisque notre illustre confrère a cette qualité précieuse de laisser quelquefois s'échapper de ses vastes colonnes le fond de sa pensée sur ses amis, attendons-le à six mois après la mort de M. Guizot ; celui-ci y recevra sa sentence définitive.

Pour le moment, notre véridique confrère vient d'*exécuter* d'une manière impitoyable un des plus dévoués serviteurs du ministère. M. Sauzet, président de la chambre des députés pendant sept ans, avait eu à subir de la part de l'opposition les attaques les plus virulentes; mais, partant de la main de ses adversaires, elles les touchaient peu. Il était réservé à ses amis de le frapper, lui-même, mais de le frapper de manière à ne jamais s'en relever. L'article que le ministère vient de lancer contre lui par l'organe des *Débats*, et qui a été reproduit en entier par la *Presse*, est un de ces articles qui tuent un homme, et d'une manière d'autant plus cruelle, que la seule arme employée, la seule qui convienne à la faiblesse de la victime, est le sarcasme.

Nous ne plaindrons pas M. Sauzet. On le recevait comme un valet avec d'humiliantes paroles ; et en effet, descendant du haut rang qu'il occupait, et où il avait l'insigne honneur de représenter l'un des trois pouvoirs de l'Etat, il avait consenti à humilier la Chambre devant le ministère et à se faire le valet du ministère. Président des élus de la nation et trop vite oublieux de son origine, il avait osé, en face de la France, soutenir et caractériser la politique de ses patrons par ces paroles impitoyables : « La Chambre n'est pas ici pour donner du travail et du pain aux ouvriers. » Non, nous ne plaindrons pas M. Sauzet.

C'est à M. Dupin que le ministère immole M. Sauzet. Les deux affaires les plus importantes (pour les tenants de portefeuille) seront à la prochaine session la dotation et le traité du Maroc. Or, on redoute M. Dupin : on voudrait l'annuler dans sa présidence ; on espère en outre que les honneurs et le salaire attachés à cette charge

ries seraient occupées en ce moment à créer des magasins d'approvisionnements pour les classes indigentes, dans le but d'affranchir celles-ci du tribut onéreux que prélève sur elles le commerce intermédiaire, et de leur procurer *au détail* les objets dont elles ont besoin, au même prix que si l'acquisition était faite *en gros*.

» Il est triste de le dire, mais on doit proclamer cette vérité, afin de provoquer une amélioration indispensable : c'est le pauvre qui paie aujourd'hui le plus cher des denrées d'une qualité inférieure ; c'est lui surtout qui est victime de la fraude et des bénéfices exorbitants qui accroissent le prix des marchandises.

» L'idée dont nous parlons est donc bonne, utile, et nous espérons que les difficultés d'exécution n'empêcheront pas de la mettre en pratique.

» C'est, dit-on, principalement la mairie du 1er arrondissement qui se livre à des études préparatoires sur cette grande question. Un acte récent, qui vient de signaler l'intervention d'une bienfaisance éclairée dans ce quartier de la capitale, acte auquel a surtout participé M. Marbeau, adjoint au maire du 1er arrondissement, nous donne la confiance que l'établissement d'un magasin d'approvisionnement pour les classes pauvres profitera également de cette impulsion éclairée.

» Nous voulons parler d'une création qui complète de la manière la plus heureuse l'institution des salles d'asile, c'est la *crèche* pour les enfants pauvres. Les pauvres ouvrières qui nourrissent leurs enfants sont forcées, ou de renoncer pour les soigner aux ressources que leur procure le travail, ou d'abandonner quelquefois plus de moitié de leur faible salaire pour payer d'autres femmes qui se chargent de garder les petits nourrissons.

» On vient de fonder à Chaillot un établissement destiné à mettre un terme à ce fâcheux état de choses. Dans un local très modeste, mais propre et sain, dont l'ameublement consiste en un certain nombre de berceaux, la mère peut déposer son enfant le matin, venir l'allaiter aux heures des repas et le reprendre le soir. Des berceuses veillent sur les enfants, sous la direction des sœurs de charité. La rétribution est de 20 centimes par jour ; il faut espérer cependant que la charité publique permettra de diminuer encore cette redevance. La nécessité d'allaiter l'enfant ou de garnir son panier, et l'obligation de le garder pendant la nuit, suffiront toujours pour entretenir et fortifier les rapports de la famille.

» Pour être juste, il faut reporter la pensée de la *crèche* pour les enfants pauvres à celui qui le premier a conçu le plan des soins à donner à l'enfance, à Fourier, dont nous pouvons bien ne pas partager les doctrines, sans méconnaître ce que les indications qu'il a fournies renferment de juste et de fécond.

» La *crèche* rencontre partout des sympathies méritées ; elle ajoute aux créations utiles qui prennent leur origine, non dans une philanthro-

très appréciable, c'est la transformation progressive de la vieille politique sous l'influence des idées de réforme industrielle, devenues populaires. — Naguère encore, les organes du radicalisme repoussaient avec dédain ces idées pour courir à la recherche des réformes gouvernementales, but unique et suprême de leurs efforts. Mais ils n'ont pu résister au courant de l'opinion publique, disposée à l'admission de ce qu'il y a de rationnel et de praticable dans les projets de réforme sociale, et désabusée des illusions d'une politique dont l'impuissance est devenue manifeste. Aujourd'hui, les journaux du parti démocratique, alarmés du discrédit où sont tombées leurs vieilles doctrines, travaillent à établir une alliance entre elles et celles des socialistes. Ils ne veulent pas qu'on doute de leur zèle pour la réalisation des réformes industrielles, et ils annoncent que, s'ils sollicitent des changements politiques, c'est pour obtenir des modifications sociales favorables aux classes laborieuses. — Ainsi, les tendances à l'organisation du travail ne sont plus isolées, circonscrites dans la sphère des socialistes; l'accès leur est ouvert parmi les défenseurs des anciennes traditions politiques.

Il importe que les conservateurs s'associent aussi à ce mouvement, et qu'ils acceptent un rôle actif dans l'organisation du travail. Il faudrait méconnaître la marche ordinaire des affaires humaines, pour s'imaginer que la résistance des conservateurs aurait la force d'empêcher le développement des innovations qu'exige notre époque. Cette résistance ferait éclater peut-être des révolutions funestes. Et en ceci, l'expérience offre un témoignage dont il faut tenir compte. Si nos révolutions politiques ont été si terribles, si elles ont produit tant de catastrophes, c'est surtout à l'obstination et à l'impéritie des hommes de la résistance, des hommes qui se disaient conservateurs, qu'il faut en attribuer la cause. S'ils avaient su faire aux nécessités de leur temps des concessions opportunes, ils auraient épargné à la France d'épouvantables bouleversements. Leurs fautes et les malheurs qu'elles ont attirés sur la France offrent une leçon aux conservateurs de ce temps-ci. Il dépend d'eux d'éviter le renouvellement de ces désastres, en favorisant l'application de ce qu'il y a de légitime dans les réformes industrielles ; il dépend d'eux de rendre régulières, exemptes de secousses et de violences, ces transformations nécessaires.. (*Impartial de Besançon.*)

Le *Journal de Lille* publie, de son côté, un excellent article signé d'initiales qui indiquent, croyons-nous, un honorable négociant de cette ville, M. Henri-Brunel.

**Association des ouvriers.**

Comme toutes les idées nouvelles, celle-ci a commencé par être une utopie ; alors on voulait bien lui reconnaître un inventeur, ne fût-ce que pour le traiter de fou, et le faire mourir dans un grenier, un peu de misère, surtout de douleur et de désespoir. Faire un martyr, c'était créer des prosélytes. Charles Fourier ne manqua pas d'avoir les siens. Le temps

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

### II. — L'AUBERGE DE LA FEMME SANS TÊTE.

A en juger par l'unique plat posé au milieu d'une table sans nappe, le repas que venaient de faire les trois convives avait été des plus modestes : une bouteille d'eau-de-vie presque achevée en formait le seul luxe. Un des côtés de la fenêtre était occupé par un homme encore jeune, petit, barbu, pâle et vêtu d'un bourgeron presque neuf. Il avait la bouteille à sa droite et versait seul à boire, privilège qui le signalait évidemment pour l'amphitryon. Son coude gauche était appuyé sur la table, et il tenait, de la main droite, un couteau à lame forte et longue, avec lequel il s'amusait à agrandir les fissures du bois vermoulu. Toute sa personne avait une expression chétive, vicieuse et farouche qui se retrouvait également dans le voyageur assis devant lui, mais sous des formes différentes et avec d'autres nuances.

Celui-ci, d'une taille démesurée, était d'une telle maigreur que les saillies de ses os avaient laissé leurs traces sur la redingote râpée qui le serrait. Sa chevelure, d'un blond fade, encadrait un de ces visages sans largeur et, pour ainsi dire, *coupants* qui, de quelque côté qu'on les regarde, ne semblent présenter qu'un profil. Il avait près de lui un énorme havre-sac où se trouvaient confondus des peaux de lapin, des débris de porcelaine dorée, des faux bijoux brisés, des vêtements d'homme et de femme en lambeaux, témoignages parlants d'une sorte de monomanie trafiquante que pouvait seule justifier l'origine hébraïque. Le grand homme maigre était effectivement Juif, et, de plus, Alsacien, comme le prouvait clairement son accentuation tudesque.

Quant au troisième convive, placé au bout de la table, sa physionomie était moins tranchée. Un peu plus jeune que ses compagnons, il avait un air plutôt hardi que féroce. Son costume, et son teint bruni par le soleil, pouvaient même le faire prendre, au premier aspect, pour un paysan ; mais, en regardant de plus près, sa taille souple, ses mouvements prompts, ses mains étroites et sans callosités ne permettaient point de le croire habituellement livré aux travaux rustiques. Tout en lui annonçait plutôt l'aventurier. Ses traits avaient une expression ouverte et insouciante, qui, sans être de la pureté, n'était point, non plus, de la bassesse ; ils respiraient une sorte de brutalité naïve qui pouvait mettre en garde contre les actes de l'homme, sans qu'il inspirât pour cela de la haine ni du dégoût. Evidemment le hasard et l'ignorance avaient une forte part dans cette corruption, qui ne semblait point irrévocable.

Au moment où commence notre récit, il venait de vider son verre qu'il tendit de nouveau à son voisin, en frappant sur la table et en criant :

— A boire, Parisien !

Le petit homme barbu se retourna lentement.

— Ah ! ah ! dit-il avec un ricanement cynique, dont il semblait avoir l'habitude, on voit qu'il y a long-temps que tu n'as goûté à *l'eau d'affe*, *Rageur* ? Tu la siffles comme de la tisane de marchand de coco.

— Quand on a eu faim, l'estomac a besoin de se refaire, répondit laconiquement le Rageur.

— Toi affoir donc été tans une crande teppine, demanda le Juif.

— Dans une débine à manger des glands, Alsacien.

— Et tu n'as bas trouffé à faire un beu de gommerce?

— Du commerce avec quoi ?

— Avec ce gon a, donc ! Il y a touchours moyen de gommercer.

— Oui, interrompit le Parisien, pour toi qui troquerais les pierres du chemin contre des cosses de pois ; mais le Rageur n'est pas un marchand de bric à brac, lui ; il a travaillé dans le grand genre avec moi, quand nous faisions la guerre aux *patauds* (1), en Maine-et-Loire. La diligence nous a passé deux fois par les mains.

— Y affait-y peaucoup de pacages, Jacques? demanda naïvement le Juif.

— Il y avait deux cent mille *balles* (200 mille francs), répondit le Parisien, avec un laconisme triomphant.

— Deux cent mille *balles* à vous teux ! s'écria le Juif émerveillé.

Non, au commandant de canton tout seul, dit le *Rageur* ; il a tout pris pour le service du roi et tout gardé pour son propre service, ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir des croix, des places, des pensions, tandis que nous autres, on nous a dit de rentrer dans nos villages et de chercher du travail.

— Ce que tu as fait, dit le Parisien, d'un ton ironique, car tu as voulu te ranger.

— Eh bien ! après? répliqua le Rageur brusquement ; si c'était mon idée ?...

— Pourquoi y avoir renoncé, alors ?

— Pourquoi?... tu le sais aussi bien que moi ! J'y ai renoncé parce que, dans le pays, on me refusait de l'ouvrage en me disant que j'étais trop connu, et qu'ailleurs on ne voulait pas m'en donner, sous prétexte qu'on ne me connaissait pas.

— De sorte que tu t'es dégoûté d'en chercher?

— Je me suis dégoûté de mourir de faim.

— Preuve que tu n'étais pas né pour être honnête homme, mon petit. L'ouvrier né honnête doit manger quand il a du pain, et, quand il n'en a pas, serrer d'un cran la boucle de son pantalon : c'est un article de morale que ton curé aura oublié de te faire connaître. Quant à moi, vois-tu, j'avais pas plus de douze ans quand j'ai compris la chose.

— Comment ça?

— J'avais pour parents légitimes la crème des couples vertueux, un père cousu de certificats de probité, et une mère dont on eût pu faire une rosière. Mon père, qui était employé à l'administration générale des déménagements, avait rapporté je ne sais combien de fois, à leurs propriétaires, de l'argenterie, des bijoux et des billets de banque perdus, ce qui lui avait rapporté l'estime générale et un certain nombre de pièces de vingt sous. Par malheur, un jour qu'il était chargé d'une malle, le pied lui manqua dans un escalier ; il se donna un effort, et il fallut le porter à l'hôpital, où il mourut un mois après. Par considération pour les bons services du défunt, l'administration accorda une gratification de 25 francs à ma mère. Ce n'était pas cher pour la vie d'un homme ; mais elle aurait pu ne rien donner ; aussi, ma mère alla remercier le directeur.

— Et quel âge avais-tu alors, toi? demanda le Rageur, en paraissant prendre une sorte d'intérêt au récit de Jacques.

— Dix ans, répondit celui-ci, juste ce qu'il fallait pour bien sentir la misère !... et tu peux croire que ça ne nous manqua pas. Au bout de quelques mois, ma mère tomba en langueur ; elle ne pouvait presque plus travailler : alors le pain manqua. Il fallut demander l'aumône ; mais ils m'avaient rendu fier dans la famille ; je demandais mal, et le plus souvent je revenais sans rien avoir : alors on se couchait à jeûn. Aussi la mère alla de mal en pis, et on voulut la faire entrer à l'hôpital. Mais quand les médecins l'eurent vue, ils dirent qu'elle n'avait pas de maladie, qu'elle ne souffrait que de la faim, et que c'était une incommodité dont ils ne guérissaient pas. On la renvoya donc dans notre grenier, où elle traîna encore quelques mois, jusqu'à ce que la portière me dit un soir, comme je rentrais, qu'elle venait de mourir.

— Ta mère ! répéta le Rageur, visiblement ému, elle est morte en ton absence?

— Oui, dit Jacques avec insouciance, et comme je n'étais encore qu'un enfant, ça me fit quelque chose; surtout quand je trouvai les voisines qui étaient autour du corps et qui répétaient que *Dieu avait fait une grande grâce à la défunte de la prendre*. Aussi ne s'occupait-on que de l'ensevelir. On avait déjà demandé un drap au locataire du premier étage, qui avait cabriolet, mais la dame avait répondu qu'elle n'avait pas de vieux linge ; enfin, ceux des mansardes se cotisèrent : on acheta ce qu'il fallait. Quant à moi, je regardais tout ça sans rien dire. Je tenais à la main le portefeuille que ma mère avait ordonné de me remettre, et qui renfermait nos papiers, extraits de mariage, de naissance, certificats de bonne conduite, et je pensais en moi-même : voilà donc comme ça se joue pour les pauvres? Tout ce qu'ils gagnent à être des saints, c'est de mourir à l'hôpital ou dans un grenier, et d'être ensevelis par la charité de voisins qui les trouvent bien heureux d'être morts ! Et c'est là ce qui m'attend, dans le cas où je ferais comme mon père? Merci de la chance ! S'il n'y a pas d'autre récompense pour les travailleurs honnêtes que de laisser à leurs enfants des quittances de leur probité, j'aime mieux vivre comme un *voyou* et ne rien faire.

— Et tu as gommencé tout de suite le métier, Barisien ?

— J'ai commencé par descendre chez le portier pour jeter au feu tous les papiers laissés par le père et la mère ; il me semblait que c'était une manière de renoncer à l'héritage.

— Eh bien ! je n'aurais pas fait comme ça, moi, dit le Rageur avec une sensibilité grossière ; non, si j'avais eu des parents... une mère... il me semble que je n'aurais pas voulu faire honte à leur nom. Mais un enfant trouvé n'a pas de nom, c'est comme un chien perdu ; tout le monde a droit de lui lancer une pierre... Ah ! si j'avais eu une famille...

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) Nom donné, par les chouans, aux patriotes.

[illegible] une soupape de sûreté à cette grande [illegible] de production manufacturière qu'on appelle le Zollverein.

Après tout, il s'agit d'une chose fort simple en elle-même. — La vie isolée est plus dispendieuse que la vie en commun. Il y a mieux : on serait presque fondé à dire que la misère publique se compose de la somme des forces perdues par l'isolement. Un seul se chauffe à un feu, s'éclaire à une lumière capables de réchauffer et d'éclairer dix personnes ; donc neuf dixièmes d'éclairage et de calorique sont perdus pour tout le monde ; ainsi du reste. Sur ce, on vous propose d'associer les petites ressources pour produire un grand bien-être général.

Maintenant, pensez-vous qu'il soit tout-à-fait impossible que l'administration locale d'un grand centre industriel, d'une commune encombrée d'ouvriers, s'entende avec les manufacturiers, les chefs d'atelier, les ouvriers eux-mêmes pour former une caisse sociale au moyen de retenues sagement faites sur le salaire quotidien ; pensez-vous que, cette caisse une fois établie et fructueusement administrée, on ne puisse pas avec une pareille ressource arriver à obtenir des constructions spéciales offrant aux travailleurs des habitations à la fois économiques et saines, établir des chauffoirs publics, organiser en grand la fourniture de bons vêtements à bas prix, et même établir dans les moments difficiles une sorte de restaurant communal où chaque ouvrier viendrait chercher une nourriture suffisante, pour le quart de ce qu'elle lui coûterait s'il devait la préparer isolément ? Oui, nous sommes convaincu qu'une administration communale, si elle le voulait bien, pourrait *sans bourse délier* extirper presque radicalement la misère autour d'elle.

La question de moralité se lie intimement à celle du bien-être matériel : en effet, vous l'avez répété à satiété, la misère est le principal mobile du vol, de la prostitution et de presque tous les vices des classes inférieures ; de là vous comprendrez que c'est pour ainsi dire les moraliser que de leur assurer le pain de chaque jour. L'instruction, l'enseignement moral et religieux n'auront plus qu'à compléter une œuvre si bien commencée. Osez donc enfin tenter une bonne fois cette réforme de la misère ; jusque-là, la loi, la morale, la paix publique rencontreront toujours dans nos limbes sociaux cet effrayant aphorisme :

Ventre affamé n'a pas d'oreilles !

En attendant, ce qui nous rassure pour notre compte, c'est que nous ne sommes pas seul, dans ce pays, à prôner cette idée d'association ouvrière ; deux de nos concitoyens entre autres, deux hommes moraux et honorables s'il en fut jamais, proposaient naguère, l'un, des constructions spéciales pour l'habitation des ouvriers, l'autre, une sorte d'hôtel des invalides pour les ouvriers blessés ou rendus infirmes par leur travail dans nos manufactures.

Dieu protège la France, son agriculture la sauvegarde aussi ; mais, du train dont marche notre industrie, croyez-moi, il est grand temps d'aviser.

H. B.

On lit dans l'*Akbar* du [illegible]

« Abd-el-Kader n'a pas quitté ses cantonnements sur la basse Moulouyah. Les nomades insoumis du sud-ouest se sont retirés de l'autre côté des Chot, après la razzia du général Korte. Le sud-est de la province d'Oran est donc assez tranquille pour le moment. L'autorité en profite pour faire rentrer la majeure partie de la cavalerie et la laisser reposer. On parle vaguement de troubles qui auraient éclaté dans l'intérieur du Maroc. Abd-el-Kader prétend avoir ajourné jusqu'au printemps prochain ses projets de mouvement vers l'est. C'est une manière comme une autre de dissimuler l'impossibilité où il s'est trouvé de les exécuter cet automne. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« On annonce que l'ordonnance organique de l'administration en Algérie est sur le point de paraître. Il y aura de nouveau un intendant civil en Algérie. Le conseil d'administration perdra le directeur de l'intérieur, et gagnera un directeur des affaires arabes et deux maîtres des requêtes. L'intendant militaire et le commandant de la marine feront encore partie de ce conseil. A côté du conseil d'administration, l'ordonnance créera un conseil ou un comité du contentieux, composé en grande partie de maîtres des requêtes et d'auditeurs au conseil d'Etat. L'Algérie serait divisée en trois zônes : la zône civile, la zône mixte et la zône arabe. »

## Extérieur.

**Etats-Unis.** — Des dernières nouvelles, portant la date du 1er décembre, il résulte que M. James Polk a été élu président par 170 voix contre 105, qu'a obtenues son compétiteur, M. Clay. Majorité pour le premier, 65 voix.

**Mexique.** — La nouvelle importante, sous la date du 2 novembre, est le refus de la chambre des députés, à la majorité de 44 voix contre 17, de voter l'emprunt de 3 millions de dollars, demandé par le président Santa-Anna, pour faire la guerre au Texas. A cette nouvelle, le ministre des finances Figueras a donné sa démission.

**Pologne.** — Dans les premiers jours de ce mois, un voyageur arriva dans la petite ville de Lend, y séjourna quelques heures et y fit quelques visites. Lend est sur la frontière de Prusse. Un employé des douanes visita la voiture de l'étranger en son absence et y découvrit des cigares et 80 volumes défendus, écrits en polonais et en français. Le maître de la voiture, prévenu de ce qui se passait, fut assez heureux pour s'enfuir ; mais son domestique fut saisi, interrogé, forcé de nommer son maître et d'indiquer les personnes qu'il avait visitées. Là-dessus, non seulement un grand nombre d'individus ont été arrêtés dans le gouvernement de Kalisch et conduits enchaînés à Varsovie, mais le prince Galitzin a même franchi la frontière prussienne avec un détachement de Cosaques, et fait

[illegible] malade à Abbey-Lodge, dans l'hôtel qu'il habite.

**Portugal.** — Vers la fin de cette semaine, les séances des cortès seront suspendues jusqu'au 1er janvier. Grâce à l'administration énergique du comte de Tojal, les finances sont en voie de prospérité, selon le *Times*, et les recettes couvriront les dépenses. Le taux additionnel d'intérêt à 1/2 pour cent sur la dette étrangère est hypothéqué sur le revenu de la ferme des tabacs. Le *Morning-Post* ajoute que le ministère va proposer aux chambres l'établissement de caisses d'épargne sur tous les points du royaume et des améliorations nombreuses dans l'organisation intérieure des prisons.

**Turquie.** — La *Gazette des postes de Francfort* a des nouvelles des frontières de cet empire en date du 6. La révolte d'Albanie n'était pas encore apaisée à cette date. Les femmes, les vieillards eux-mêmes s'armaient contre les Turcs. C'était une guerre d'extermination. Plusieurs milliers d'hommes avaient déjà péri ; mais les troupes de la Porte, supérieures en nombre, avaient le dessus dans les combats. Les chrétiens étaient ceux qui avaient le plus à souffrir de cet état de choses.

### REVUE DES JOURNAUX DU 19 DÉCEMBRE.

Le premier-Paris du *Journal des Débats* appelle l'attention sur les événements qui viennent d'ensanglanter Lucerne, à l'occasion de l'établissement des Jésuites dans cet Etat. Sans prétendre justifier les insurgés, cette feuille pense que le grand conseil a fait un très mauvais usage de ses droits en appelant les Jésuites ; « du moins, ajoute-t-elle, il n'a pas souffert qu'ils vinssent sans être appelés. Sous ce rapport, il a donné un exemple que les *Débats* recommandent à tous les gouvernements et à celui de la France en particulier ; veut-on des Jésuites, expulsés par la loi ? Qu'on les rappelle franchement en soumettant la question aux chambres ; car il faut sortir d'une position intolérable pour tout le monde. Aux dissentions politiques viennent se joindre les discordes religieuses : n'attendons pas pour remédier au mal, qu'il soit devenu irrémédiable ! »

— La *Presse* s'élève vivement contre le projet qu'aurait le gouvernement de prolonger les délais pour les remboursements ; elle considère cette mesure de défiance comme nuisible à l'institution et répondant mal à la confiance que le peuple a manifestée en remettant à l'Etat le produit de ses économies.

— La *Revue de Paris* applaudit à la sollicitude du ministre du commerce, qui, assure-t-on, s'occupe d'une manière sérieuse de préparer une solution à la question de l'organisation du travail en faisant réunir les éléments nécessaires. « Il faudra bien qu'une réponse officielle soit faite durant la prochaine session aux aventureuses démonstrations de l'école radicale, et à la pétition qu'elle a provoquée. Cette feuille affirme qu'un projet de loi élaboré par M. Cunin-Gridaine qui a passé sa vie au milieu

---

— Dans ce cas tu aurais rempli les rôles d'honnête homme, pas vrai, ajouta Jacques en ricanant. Quand on croit au paradis, encore, à la bonne heure, on peut espérer que l'on touchera son arriéré chez le père éternel ; mais pour ceux qui veulent vivre de leur vivant, le métier me paraît peu récréatif ? Qu'en penses-tu, Alsacien ?

— Moi, reprit l'homme maigre, je bense que j'aurais jamais rien bris à bersonne, si j'avais eu seulement un betit gabital pour entrebrendre du gommerce.

Le Rageur éclata de rire.

— Ce diable de monsieur Jérusalem ne rêve qu'à son *gommerce*, dit-il ; s'il était condamné à être pendu, il vendrait une corde au *butteur* (bourreau).

— Les gordes, c'est une maufaise marchantise, fit observer sérieusement l'Alsacien.

— Pas toujours, reprit Jacques plus bas ; je me rappelle une certaine corde, à Bourbon-Vendée, qui nous a rapporté près de deux cents louis. Il faudrait trouver ici quelque chose dans le même goût.

— Avez-vous cherché ? demanda le Rageur d'un air indifférent.

— Oui, répliqua le Parisien. Je me suis promené dans les environs pour prendre une leçon de géographie ; il y a des maisons qui ont bonne apparence ; mais il faudrait avoir quelques renseignements sur les bourgeois, vu qu'il s'en trouve, des fois, qui sont méchants et qui vous dérangent,

— J'aime pas qu'on me terrange, dit le Juif, avec un sérieux féroce ; quand on terrange y a moyen de rien emborter. Aussi y faut mieux faire aux gens se taire.

— C'est mon opinion, reprit Jacques, surtout quant on travaille à l'aveuglette et qu'il faut chercher la place du magot, comme ce serait ici le cas. Une fois sûr que personne ne peut faire du bruit, on prend son temps.

— Possible ! dit le Rageur, mais moi ça ne me flatte pas !

— Fais donc la bégueule ! reprit le Parisien avec son sourire pâle ; quand nous étions en Maine-et-Loire tu t'es peut-être privé de descendre les bourgeois qui s'attardaient sur les routes.

— C'étaient des bleus ! reprit vivement le Rageur, ils savaient que nous nous promenions dans le pays ; ils n'avaient qu'à prendre garde. Dans ce cas-là, envoyer un coup de fusil au bourgeois, c'est de la guerre, mais entrer chez lui pour le trouver au lit, endormi, je n'ai pas le cœur à ces choses-là, vois-tu !... d'autant qu'il peut y avoir des femmes, et qu'alors ce serait encore pis.

— C'est-à-dire, Rageur, que tu bois l'*eau d'affe*, mais que tu ne veux pas la gagner.

— Si fait, Jacques, je veux la gagner, mais il faut que l'affaire soit montée autrement. Adressons-nous, si tu veux, à une diligence, comme autrefois ; il y a toujours là dedans des gens qui peuvent se défendre.

— Comment, double niais ! tu tiens donc à courir des risques ?

— Eh bien ! oui, ça vous encourage.

— Bas moi, bas moi ! interrompit vivement le Juif.

Jacques haussa les épaules.

— Le Rageur a toujours eu un coup de marteau, dit-il en touchant son front du doigt ; mais, quand nous aurons trouvé une occasion, si la chose le taquine trop, il pourra faire galerie en nous laissant jouer la partie à deux.

— Et nos barts n'en seront que meilleures ! ajouta philosophiquement l'Alsacien.

L'arrivée de l'aubergiste, qui venait réclamer le prix du souper, empêcha le Rageur de répondre. Jacques acquitta la note, offrit à maître Blanchet ce qui restait dans la bouteille, et, après avoir trinqué, tous quatre descendirent dans la salle commune où le Parisien et le Rageur se mirent à fumer. Le Juif tira également de la poche de son gilet une grosse pipe allemande dont il secoua ostensiblement les cendres sur son genou pendant un quart d'heure ; mais aucun de ses compagnons n'ayant offert de la remplir, il la remit dans sa poche avec un soupir.

Quelques instants après, M. Vorel parut.

Si l'on se fût trouvé à Paris, l'entrée d'un *habit fin* dans un lieu exclusivement fréquenté par des porteurs de vestes et de bourgerons, n'eût point manqué d'exciter une surprise suivie de murmures et de provocations ; là, en effet, l'intelligence populaire plus éveillée, a compris que le bourgeois ne venait jamais se mêler aux habitudes ou aux plaisirs de l'ouvrier que dans l'intérêt de ses vices, et elle maintient, comme une défense, cette séparation des classes qu'on lui a imposée comme un joug. Mais en province, la tradition antique n'est point encore tellement éteinte, que le serf affranchi ne tienne à honneur le contact de son ancien maître ; là, le peuple n'en est encore qu'à la vanité ; celui de Paris est déjà remonté jusqu'à l'orgueil.

La réception faite au médecin par les gens réunis à la *Femme-sans-Tête*, fit clairement apprécier cette différence ; la plupart s'interrompirent dans leurs conversations, et portèrent la main à leurs bonnets ou à leurs chapeaux, tandis que l'homme au bourgeron se détournait avec un grognement.

— Tiens il vient donc ici des Elbeuf, dit-il assez haut pour être entendu du docteur. Qu'est-ce qu'il demande ce monsieur ; ce doit être le commissaire de l'endroit ou un brigadier de gendarmerie déguisé en bourgeois.

— Et non, interrompit maître Blanchet, qui cherchait une chaise pour M. Vorel ; c'est le médecin de Bourgeuil. Asseyez-vous donc, M. le docteur ; comment va la baronne ?

— Médiocrement, Blanchet, médiocrement, répondit M. Vorel, de sa voix honnête et posée ; je ne suis point content de son état.

— Aussi elle est trop sédentaire, répondit l'aubergiste, on ne la voit jamais dehors de son couvent.

— Elle donne tout son temps à sa fille.

— Oui, on dit qu'elle a fait de sa maison et de son jardin un vrai paradis ; ça a même été cause qu'on a crié dans le pays.

— A quel propos ?

— Parce qu'elle a tout acheté à Paris, les meubles, les tapisseries, les fleurs ! Vous comprenez, M. Vorel, que lorsqu'on a de quoi, il est juste d'en faire profiter ceux de l'endroit : quand elle aurait dû payer un peu plus cher ; on la dit riche à ne pas connaître elle-même sa fortune.

— Vous savez qu'on exagère toujours, maître Blanchet, la baronne a une trentaine de mille livres de rentes.

— Eh bien ! et ce qui lui reviendra de votre belle-mère, la bonne femme Louis, car vous n'êtes que deux héritiers, la fille de la baronne et vous ?

— C'est vrai.

— De sorte, ajouta l'aubergiste, en clignant les yeux, que si la petite ne grandissait pas, vous prendriez seul toute la succession ! Eh bien ! ça ne serait pas encore si sot. En définitive, nous sommes tous mortels, comme dit cet autre ; ce ne serait pas votre faute, si l'enfant vous manquait dans la main, et vous toucheriez, comme consolation, une vingtaine de mille livres de rentes.

— Vingt mille livres de rentes, s'écria le Parisien, qui avait tout entendu, tonnerre ! c'est tentant pour un médecin !

M. Vorel tressaillit comme un homme frappé d'un coup inattendu ; il pâlit jusqu'aux lèvres et se retourna vers Jacques avec une exclamation indignée ; mais l'impassibilité cynique de celui-ci parut le déconcerter ; il balbutia quelques mots inintelligibles, détourna la tête et s'approcha du feu comme s'il se fût senti froid.

L'aubergiste ne parut point avoir pris garde à cet incident rapide et continua :

— C'est égal, pour une femme qui a dix mille écus à dépenser tous les ans, la baronne ne fait guère de bruit ; à quoi peut-elle employer son argent ?

— A accroître la dot de sa fille par ses économies, répliqua Vorel.

— Eh bien ! elle doit en avoir alors de ces pièces rondes ; car le diable me brûle, si elle dépense le quart de son revenu ! Elle vit là-bas sans autre train de maison qu'un jardinier à la journée, une chèvre et une servante.

— A mon grand regret, fit observer le docteur ; je voudrais la savoir moins seule.

— Et à cause donc ?

— Parce que la maison est isolée et que des voleurs y trouveraient de quoi faire fortune.

— Tiens ! ma foi, je n'y avais pas pensé, dit Blanchet, c'est encore vrai ce que vous dites là, M. Vorel. De mauvais gars n'auraient qu'à être avertis !.. Il serait facile d'entrer par le bout du jardin, qui donne sur le bois.

— Les fenêtres ne sont défendues que par des persiennes.

— Et une fois dans la maison on pourrait tout égorger à son aise ; il n'y a pas de voisins.

— C'est effrayant ! répéta M. Vorel en promenant un regard autour de lui, comme s'il eût voulu s'assurer qu'aucun des auditeurs de ce dialogue n'était homme à en abuser.

Mais le Parisien et le Juif venaient de se retirer à l'écart et échangeaient, à voix basse, quelques paroles rapides. Quant au Rageur, il était demeuré à la même place et semblait n'avoir rien écouté.

**EMILE SOUVESTRE.**

(*La suite à demain*)

son retour en France doit être prochain. On l'attend en effet, au minis-tère de la marine, d'un jour à l'autre. (*Patrie.*)

— On lit dans le *Droit* :

« Il y a en ce moment émulation de charité parmi la troupe ; on annonçait dernièrement que plusieurs régiments avaient eu la généreuse pensée de se cotiser pour donner des rations de pain et de viande aux malheureux.

» Voilà la garde municipale qui va suivre ce noble exemple : à partir de demain, il sera distribué chaque jour aux indigents, dans les différentes casernes, deux cent dix soupes et de la viande ; chaque pauvre, enfin, qui participera à ces dons, recevra le même ordinaire que les soldats.

» Ils ne seront admis que sur un bon délivré par le maire de leur arrondissement. On ne peut qu'applaudir à de tels sentiments d'humanité. »

— M. le baron Nicolas Seillière, ancien membre du conseil-général du commerce, est mort hier, en son hôtel, rue de la Chaussée-d'Antin, à l'âge de 75 ans, laissant une fortune qu'on évalue à plus de douze millions.

— Par ordonnances du roi, insérées au *Moniteur*, sont nommés :

Vice-président à la cour royale d'Alger, M. Bertora ; conseillers, à Alger, MM. Majorel, Planchat, Marion, Camper et Cazamajour ; à Grenoble, MM. Dumay-Villass et Charavel ; vice-président du tribunal de première instance d'Alger, M. Semidéi ; président à Blidah, M. Lefèvre ; à Bone, M. Gazande Laperrière ; à Oran, M. de Vaudrecourt ; président à Saint-Marcellin, M. Valfier-Colombier ; vice-président à Grenoble, M. Bertrand ; à Strasbourg, M. Oppermann ; à Rouen, M. Coquet ; à Lyon, M. Lagrange ; procureur du roi à Blidah, M. Lardeur ; à Bone, M. Puison de Ménerville ; à Philippeville, M. Didier ; à Montbrison, M. Cuaz ; à Gex, M. Février ; à Château-Thierry, M. Marion ; à Saint-Girons, M. Dejean ; à La Réole, M. de Tholouze ; juges à Alger, MM. Tourangin-Desbrizards, Brown et Bollaërt ; à Blidah, MM. Beaufils, Mathelat et de Tonnac ; à Bone, MM. Hun, Bourdens-Lassalle et Jourdan ; à Oran, MM. Sudraud-Desisles et Gandillot ; à Philippeville, MM. Truaut, Bonhomme de Lajaumont et Bon ; à Grenoble, M. Falquet de Plantu ; à Bourgoin, M. de Saffmard ; à Strasbourg, M. Aubry ; à Saverne, M. Wendeling ; à Rouen, M. Grimoult ; à Dieppe, M. Bucei ; à Caen, M. Lemenuet ; à Lodève, M. Colomb-Ménard ; à Marvejols, M. Arnaud-Baron ; juge de paix à Orpierre (Hautes-Alpes), M. Jean ; à Chorges (idem), M. Long ; à Saint-Firmin (idem), M. Gubert ; à Valgorge (Ardèche), M. Argillier ; à Renwez (Ardennes), M. Saingeri ; à Anglure (Marne), M. Robequin ; à Cambrai, M. Malle.

— Une autre ordonnance autorise l'adjudication de la concession du chemin de fer de Montereau à Troyes, et désigne la commission en présence de laquelle les soumissions seront reçues, le 18 janvier, au ministère des travaux publics.

— L'Académie royale de médecine a tenu sa séance annuelle sous la présidence de M. Ferrus.

Après un discours de M. Dubois, d'Amiens, sur les progrès récents de la médecine en France, M. Pariset, secrétaire perpétuel, a prononcé l'éloge d'Esquirol, si célèbre par ses travaux sur les maladies mentales. On a ensuite décerné les prix de 1844.

Un prix de 1 500 fr. a été accordé à M. Baillarger, médecin de l'hospice de la Salpétrière, pour son ouvrage sur les hallucinations, et un encouragement de 500 francs à M. Michia pour un travail sur le même sujet.

MM. de Castelnau, Ducrest et Alquié ont obtenu des encouragements pour leurs Mémoires sur la formation des abcès multipliés.

— Tout le monde admire le dévouement dont le corps des sapeurs-pompiers a donné de nouvelles preuves dans de récents incendies, et l'on déplore les accidents qui en ont été la suite. C'est le moment de rappeler que ce corps si utile n'est plus assez nombreux, à raison de l'accroissement de la population et de l'étendue, chaque jour agrandie, du périmètre de la capitale. Nous ne doutons pas que si l'administration municipale, mise en demeure par M. le préfet de police, dont la sollicitude est toujours en éveil, prenait l'initiative d'une demande d'augmentation du corps des sapeurs-pompiers, l'autorité supérieure et les chambres ne se montrassent favorables à une proposition de ce genre. La population tout entière y applaudirait. Et qu'on ne dise pas que c'est là une dépense toute locale qui n'intéresse que la ville de Paris, et à laquelle les départements ne sauraient être associés par un vote de leurs députés. Sans compter le grand nombre de provinciaux qui se sont établis à Paris, ou qui viennent y séjourner durant une partie de l'année, Paris est dépositaire des richesses de beaucoup de familles qui n'y résident pas. C'est le centre du gouvernement, de l'administration, des sciences et des arts. Toutes les parties de la France sont également intéressées au salut des monuments, et des dépôts publics et privés qui s'y trouvent réunis. La multiplicité des usines qu'on y a construites, et que les progrès de l'industrie augmentent chaque jour, est une cause croissante d'incendie. Aujourd'hui, un poste de pompiers par arrondissement ne saurait suffire au service de sûreté. Toutes ces considérations ajoutent un degré d'urgence à l'accroissement dont il s'agit, et nous ne pouvons que provoquer à cet égard la sollicitude des magistrats municipaux. (*Patrie.*)

— Hier, après midi, rue de Vaugirard, en face la rue Férou, un ouvrier, qui creusait les fondations du mur d'enceinte que l'on élève autour de la prison du Luxembourg, malgré les réclamations du conseil général, a été surpris tout-à-coup par un éboulement. On l'a retiré mort.

— Le comédien Faure, dont les sociétaires du Théâtre-Français ont conservé un bon souvenir, s'est retiré à Fontainebleau avec une riche garde-robe, qu'il conserve précieusement. Soit par une sage économie, soit pour se rappeler ses anciens travaux, le vieux comédien se revêt chaque jour de ses habits de théâtre. Les peintres qui étudient les beaux sites de la forêt de Fontainebleau, les flâneurs qui se promènent sous ces antiques ombrages demeurent frappés d'étonnement, lorsqu'ils rencontrent, au détour d'une allée, un bourgeois du temps de Louis XIV, ou un valet de la comédie de Molière.

Chose extraordinaire chez les musulmans, ils ont consenti à laisser faire leurs portraits.

Ces chefs doivent passer environ un mois à Paris. (*L'Afrique.*)

— L'Académie de Bordeaux propose pour sujets de prix les questions suivantes :

« A quel point le sourd-muet sans instruction doit-il être devant la loi responsable de ses actes ?

» Indiquer les meilleurs moyens pour reconnaître le degré de développement intellectuel et moral auquel le sourd-muet de naissance peut arriver par le seul fait de ses relations avec les personnes et les choses.

» Exposer avec détails l'histoire et l'état actuel des assurances terrestres en France ; recueillir et coordonner les documents au moyen desquels il deviendra facile de préparer un projet de loi sur cette importante matière.

» Rechercher de quels perfectionnements pourrait être susceptible la législation qui régit aujourd'hui en France la charité légale.

» Faire l'histoire de la critique littéraire en France dans les trente dernières années ; indiquer les différents points de vue où elle a pu successivement se placer pour juger les auteurs et les ouvrages, déterminer l'influence qu'elle a exercée sur notre littérature. »

— On écrit de Beyssenac :

« Ces jours derniers, un paysan de cette commune, en prenant, sur le tard, du foin pour donner à ses bestiaux, sentit un corps doux et velu. Dieu sait s'il retira vivement sa main, mais pas assez vite cependant pour que l'animal qu'il venait de troubler ne s'élançât furieux, s'attachant à son visage avec un acharnement qui résistait à tous les efforts du villageois.

» Saisi de frayeur, ce pauvre diable se laissa tomber du haut de l'échelle, sans toutefois que cette chute fît lâcher sa proie au terrible animal. Dix minutes après, la femme du paysan, ne le voyant pas revenir, vint à la grange, et trouva le malheureux étendu sans connaissance et aux prises avec son ennemi. Ce ne fut qu'en relevant le villageois, qui s'était cassé les reins, qu'on reconnut à quelle espèce d'animal il avait affaire. Ce n'était autre qu'une martre femelle, qui, surprise à l'improviste dans son nid, au moment où elle réchauffait et allaitait ses quatre petits, avait cédé à l'instinct de sa conservation et à celui de la maternité en se servant des armes que la nature lui a données. On ne vint à bout de faire lâcher prise à l'animal qu'en l'assommant. »

— On écrit de Carcassonne :

« C'est le 12 décembre courant que comparait devant la cour d'assises de l'Aude M. Melchior de Ronchin fils, accusé du crime d'empoisonnement sur la personne de Mme veuve de Laurent, sa tante, et de M. de Laurent fils, son cousin germain.

» Cette affaire n'a pas encore eu tout le retentissement que semblaient devoir lui donner la nature du crime et la position sociale de l'accusé, jeune homme de vingt-huit ans, appartenant à une famille haut placée du département du Tarn. »

— Un bien déplorable évènement, dit le *Courrier de la Sarthe* du 15, vient d'arriver à Saint-Paul-le-Gaultier (canton de Fresnay). Avant-hier mercredi, seize enfants de cette commune ont eu l'imprudence de passer, en revenant de l'école, sur la petite rivière qui coule près de ce bourg. La glace s'est brisée sous leurs pas et tous les seize enfants ont été engloutis. Malgré tous les secours qui ont été apportés à ces malheureux enfants, cinq seulement d'entre eux ont pu être retirés vivants : les onze autres étaient morts.

— On lit dans le *Rhône*, journal de Lyon :

« Le nombre des victimes de la chute de la passerelle du Collège est jusqu'à ce jour de six, savoir : un piqueur et cinq ouvriers. Le piqueur et deux de ces derniers étaient célibataires.

» La mairie de Vaise a célébré le passage du duc et de la duchesse d'Aumale sur cette commune par une bonne œuvre que nous ne saurions passer sous silence. Elle a fait distribuer des secours en comestibles aux indigents de la localité. »

— Avant-hier, une jeune femme, Louise L...., habituée du Théâtre-des-Arts, à Rouen, est morte victime d'une fatale erreur. Croyant mettre dans un verre d'eau sucrée une cuillerée de fleur d'oranger, elle y versa, au contraire, du nitrate acide de mercure. L'empoisonnement s'est immédiatement révélé par les symptômes les plus terribles, et la mort a été presque instantanée.

ADMINISTRATION DES POSTES. — Depuis quelque temps nos départements du Nord et toute la Belgique se plaignent constamment de la négligence avec laquelle s'effectue le transport des dépêches. Nous lisons encore aujourd'hui dans l'*Indépendant* la réclamation suivante :

« Le courrier de Paris continue avec la plus parfaite régularité à ne pas arriver. Nous sommes seulement au 17, et il a manqué *treize fois* dans ce mois. Cet état de choses nous engage à prier notre gouvernement de n'adresser désormais aucune réclamation à l'administration française. Avant qu'il se fût plaint, le courrier arrivait à l'heure environ six fois par semaine ; depuis les réclamations faites et depuis que certaines mesures ont été prises pour *accélérer* sa marche, il n'arrive plus que le soir. Nous craindrions, si de nouvelles protestations étaient faites contre ces retards, qu'il n'arrivât plus que le lendemain. C'est pourquoi nous croyons devoir prier M. le ministre des travaux publics de ne plus s'en occuper. Le hasard nous servira peut-être mieux que ses efforts. »

— Une amélioration importante vient d'être introduite dans le service d'exploitation des chemins de fer hollandais. Les voitures de première classe, dites diligences, sont munies à l'intérieur de chauffoirs en cuivre rouge battu, remplis d'eau bouillante. Ces chauffoirs sont organisés de manière à ne pouvoir jamais occasionner d'accidents ; ils ne gênent en rien la commodité des voyageurs, qui de cette manière ne sont pas exposés au froid pendant le trajet.

— Nous lisons dans le *Journal de Saint Quentin* (Aisne) :

« Le 11 courant, dans la soirée, une scène [illegible] et que l'on croirait empruntée à l'histoire de quelque peuplade sauvage, a eu lieu dans un cabaret du Petit-Neuville. Deux habitants de cette partie du faubourg

[illegible] Rouen.

» En modifiant les prix pour une partie du parcours seulement, quel but a voulu atteindre la compagnie ? A-t-elle eu l'intention d'avantager les voyageurs de Mantes ? nullement ; elle a voulu ruiner les entreprises de voitures publiques qui transportent les voyageurs concurremment avec elle.

» Les entrepreneurs une fois ruinés, le chemin de fer, qui ne peut avoir de concurrence, rétablira ses premiers tarifs, et les voyageurs, pour avoir encouragé une réduction de prix momentanée, tomberont entre les mains d'une seule administration de transports dont ils seront tributaires à tout jamais.

» La résolution du chemin de fer de Rouen mérite d'attirer l'attention de l'autorité supérieure. »

— Voici une chose piquante, et même plus, d'un grand intérêt pour l'art, pour les artistes et pour le public. Un médecin de Paris fait chercher Mlle Cornélie Falcon, l'ex-chanteuse de l'Opéra, en assurant que, quelle que soit la cause de la perte de sa voix, il est certain de la lui rendre. On juge de quelle portée serait une semblable découverte, et combien nos théâtres lyriques auraient à s'en féliciter si la réussite s'ensuivait ! (*L'Audience.*)

## Crimes et accidents.

Quand la sécurité renaîtra-t-elle parmi nous ? Jusqu'à quand sera-t-on exposé au poignard des assassins ?

Avant-hier, à neuf heures du soir, dans la rue Castiglione, M. Lehon, fils de l'ancien ambassadeur de Belgique, qui se rendait au bal, a été victime d'un audacieux attentat. A peine descendu de sa voiture, sur le seuil même de l'hôtel où il se rendait, il s'est vu saisi par un homme qui, étouffant sa voix et le frappant de plusieurs coups de poignard qui lui ont fait des blessures heureusement légères, l'a dépouillé de l'argent et des bijoux qu'il portait sur lui. La porte de l'hôtel, dont le bouton de sonnette avait été agité, s'est ouverte ; le brigand a pris aussitôt la fuite, et le jeune homme est allé tomber tout sanglant dans le péristyle.

Ceci, nous le répétons, se passait à neuf heures du soir, dans la rue Castiglione, à deux pas des Tuileries. Est-ce que la police du château absorbe tout le service de sûreté publique au point qu'il n'en reste plus pour le reste de la ville ? La presse ne suffit plus aujourd'hui à raconter les guets-apens, les arrestations à main armée qui, à toutes les heures de la nuit, et souvent aux premières heures de la soirée, assaillent les habitants de Paris. L'épouvante est partout. Combien cet état de choses durera-t-il encore ? Il serait temps, cependant, de faire céder la police politique devant la politique civile. (*Estafette.*)

— Mardi, dans la matinée, deux soldats conduisaient chez le commissaire de police de la rue des Marais un homme tout couvert de sang et les habits en désordre. C'était un voleur qui avait été pris en flagrant délit, et qui, se voyant surpris par le propriétaire de la maison dans laquelle il était entré, avait engagé avec lui une lutte désespérée. (*Audience.*)

— Tandis que les journaux optimistes s'évertuent à nier ou à atténuer les faits déplorables que la presse vigilante enregistre chaque jour dans l'intérêt de la sûreté publique, voici ce que nous apprend la *Gazette des Tribunaux* d'aujourd'hui :

« Pendant les soirées et les nuits du dimanche, de lundi et d'hier, des arrestations importantes et nombreuses ont été pratiquées, en exécution de mandats décernés par le parquet et par M. le préfet de police, dans les lieux mal famés de la barrière des Martyrs, de la barrière Montmartre, et du quartier des Halles, ainsi que sur la partie des boulevarts extérieurs de l'ouest, où les débris des bandes de malfaiteurs récemment condamnés et les contumaces qui étaient parvenus jusqu'à ce moment à se soustraire aux investigations de la justice avaient transporté le siége de leurs criminelles tentatives.

» Près de quarante récidivistes, évadés ou malfaiteurs de la catégorie la plus dangereuse, ont été surpris à l'improviste, les uns au milieu des abrutissants excès de l'orgie et de ces danses sans nom qui s'exécutent accompagnées de rixes souvent sanglantes aux barrières, les autres sur le théâtre des guets-apens nocturnes qu'ils tendent à l'aide de leurs adroites concubines aux passants attardés dont on excite la compassion ou l'erreur. Cinq individus appartenant à la bande Teppaz et Fourrier, dite des *escarpes*, un plus grand nombre ayant été compris comme contumaces dans le procès de Courtaud et Leudet (bande du faubourg Saint-Antoine), ont été successivement écroués sous les inculpations les plus graves.

» Aussi, hier et ce matin, un vif mouvement de curiosité se manifestait-il parmi la foule attirée chaque jour dans le quartier des Halles et aux environs du Palais-de-Justice, en voyant les agents du service de sûreté, la garde municipale et la ligne, amener dans la direction de la Préfecture de police et de la Conciergerie, des hommes à la figure sinistre, des femmes au regard hardi, à la carrure virile, les uns auteurs, les autres complices de ces ténébreux méfaits qui ont épouvanté Paris durant quelques jours, mais qui, après avoir été réprimés et prévenus pour l'avenir, par d'énergiques mesures, amèneront bientôt leurs auteurs devant le jury. »

Qu'on reconnaisse les efforts que l'autorité fait enfin pour arrêter ces désordres, rien de plus juste ; mais qu'on ne cherche pas à étouffer les réclamations qui ont pour but de provoquer une meilleure organisation de la police et surtout un meilleur emploi de ses forces pour prévenir le mal, ce qui vaut mieux que d'avoir à punir.

— BALS MASQUÉS. — L'administration des bals de l'Opéra a l'honneur de rappeler au public l'avis mis sur toutes les affiches, et dont l'observation est d'absolue nécessité pour éviter l'encombrement de la foule : *les porteurs de billets pris à l'avance doivent entrer par les deux portes de droite et de gauche sous le vestibule ; les personnes qui ont des coupons de loges et celles qui veulent prendre leurs billets aux bureaux doivent entrer par la porte du milieu.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 120 35 | P. H. 120 35 | P. B. 120 25 | dr c. 120 35 | hier 120 15 |
| — fin cour. | 120 30 | 120 55 | 120 30 | 120 55 | 120 20 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 84 90 | 85 10 | 84 90 | 85 10 | 85 » |
| — fin cour. | 85 » | 85 25 | 85 » | 85 20 | 85 » |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFe S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFeS le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | 113 » | » » | » » | 5 0/0 Bge 1840 | 104 »/» | » »/» | » |
| 4 0/0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | 58 »/» | » »/» | H. 1 |
| O. de la V. | 1475 » | » » | B. 5 » | Esp. D. active | 34 3/8 | » » | H. » 1/8 |
| B. de Fr. | 3270 » | 3275 » | H. 5 » | 5 0/0 Naples. | 98 70 | » » | » |
| C. L. 5000 | 5087 50 | » » | H. 2 50 | — Romain. . | 104 1/2 | » »/» | » |
| 4 — 1000 | 1110 » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1235 » | » » | H. 5 |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 415 » | » » | H. 10 |
| 4 Can.... | » » | » » | » » | Banq. belge. | 670 » | 655 » | B. 5 |

300 vignettes sur bois des plus pittoresques, d'après Gros, Gérard, Canova, Horace Vernet, Gudin, Schnetz. Cette édition d'un des plus beaux livres de ce siècle, est un chef-d'œuvre de typographie. Une dame l'agréera comme un brillant cadeau.

L'ALBUM DES GENS DU MONDE, joli recueil in-8°, élégamment cartonné, doré sur tranche, de 75 chefs-d'œuvre des musées d'Italie, de Flandre, de Hollande, de France et d'Angleterre. Tous ces charmants souvenirs rappellent Raphaël, Titien, Corrège, Dominiquin, Rembrandt, David, Prud'hon, Greuze, et vont de M. Hersent à MM. Paul Delaroche et Ary Scheffer. C'est le cadeau le plus convenable pour une personne qui aime le dessin ; il a une forme des plus gracieuses.

Nous recommandons encore un autre recueil, l'ALBUM DES DAMES FRANÇAISES *distinguées dans les lettres et les arts* : la plupart sont nos contemporaines. Tous ces portraits au burin sont d'une grande ressemblance et sont signés des noms les plus éminents de l'école moderne. Ces portraits, au nombre de 40, avec une suite de notices écrites avec tact et simplicité, forment un joli volume que l'on peut offrir à une jeune dame. Ce volume in-8° est encore cartonné avec élégance, doré sur tranche.

La DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MONUMENTS DE PARIS, par MM. Clémence, Normand père et fils. Elle renferme environ 100 dessins d'art les plus exacts, les plus précis qui aient encore été publiés sur les monuments

seurs des rois, missionnaires et instituteurs des peuples.

## Spectacles du 20 décembre.

7 h. »/» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari à la campagne.
7 h. »/» ITALIENS. — Othello.
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Wallace. Châlet.
7 h. »/» ODÉON. — Christine. Prem. rep. d'Ursus.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Péché. Un Ange. 2 Filles. La Robe.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Chamboran. Lafleur. Saltimbanques. Mazurka.
6 h. »/» GYMNASE. — Roman. Demoiselle à marier. Rébecca. Moiroud.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — 2 Papas. Roman. Paris Voleur. Rue de la Lune
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de Saint-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Marin. Polichinelle. L'Artiste. Le Flageolet.
6 h. »/» FOLIES. — St-Nicolas. La Semaine. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 18 Décembre. | | | 19 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1311 q. 02 k. | | Arrivages | 1621 q. 91 k. | |
| Ventes | 789 | 19 | Ventes | 1302 | 70 |
| Restant | 7190 | 77 | Restant | 7313 | 00 |
| Cours moyen | | 34,00 | Cours moyen | | 34,83 |
| Cours-taxe | | 33,23 | Cours-taxe | | 31,38 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 04 q. | 71 k. | 48 40 à 51,00 | Gr. | 17 q. | 27 k. | 45,65 à 48,40 |
| 1re | 47 | 27 | 47,40 à 47,80 | 1re | 340 | 69 | 33,75 à 36,30 |
| 2e | 111 | 47 | 31,65 à 33,40 | 2e | 98 | 91 | 32,50 à 33,10 |
| 3e | 36 | 78 | 25,50 à 28,75 | 3e | 20 | 41 | 27,40 à 28,00 |
| 4e | 00 | 57 | 22,30 à 00,00 | 4e | 36 | 32 | 19,70 à 23,55 |
| 1. | 360 | 40 | 31 65 à 33,40 | | 912 | 17 | 23,00 à 33,65 |

ARRAS, 18 décembre. — Farine 1re 30,50 à 31,00; 2e 28,50: 3e 26,00 sans demande et sans variation.

NANTES, 16 décembre. — La boulangerie prise au dépourvu, en voyant les glaces en rivière, avait acheté tout ce qui restait de farine sur place avec hausse de 2 à 3 fr. par sac. Mais comme ces achats n'ont pu suffire, on a été forcé de faire venir des farines par roulage, et aujourd'hui le marché se trouve bien approvisionné. Le prix des farines n'a pas varié.

LA ROCHELLE, 14 décembre. — Sur cette place, le cours des farines est ainsi établi : Farines fine fleur 35,50 les 100 kil.; 2e 34,50; 3e 28,00. Les sons fins 12,00. — Sons 10,00.

### Cours des Céréales (par hect.).

GONESSE, 16 décembre. — Froment 1re 17,33; 2e 16; 3e 15. Baisse de 0,34.

NEAUFLE-LE-CHATEAU, 16 déc. — Froment 1re 18; 2e 17,40; 3e 16,70. — Méteil 1re 16,70; 2e 15,40; 3e 14. — Seigle 1re 11,60; 2e 11; 3e 10,40. — Orge 1re 10; 2e 9,40; 3e 8,70. — Avoine 1re 6,80; 2e 6,60; 3e 6,40.

Marché bien approvisionné, vente calme, baisse de 90 c. à 1 fr. sur le froment, de 60 à 70 c. sur l'orge, de 10 c. sur l'avoine, et hausse de 20 à 40 c. sur le seigle, le méteil sans variation.

NANGIS, 18 déc. — Froment 17,00. — Avoine 6,25.

HOUDAN, 18 déc. — Froment 1re 17,67 à 18,33; 2e 16; 3e 15,33 à 16. — Seigle 11,33 à 12. — Orge 9,33 à 10.

Halle abondamment fournie, vente lente, baisse de 33 c. sur la 1re qté du blé et de 66 c. sur la 2e.

Avoine derniers cours, halle très abondante, vente facile.

ROYE, 16 déc. — Froment 1re 15 à 15,75; 2e 14 à 14,75; 3e 13 à 13,75. Au marché de ce jour le prix du blé a baissé de 25 c. par hect. sur celui de la semaine dernière.

ARRAS, 18 décembre. — Froment 16 à 18,50 ; do roux 13,50 à 17,60. — Seigle 10 à 11. — Escourgeon 10 à 11,25. — Avoine 5 à 6.

Les blés n'ont point éprouvé de variation sur le cours de samedi dernier, bien qu'il soit arrivé plusieurs voitures de la Picardie.

Les seigles, escourgeons et avoines, sans changement.

NANTES, 17 décembre. — Les glaces qui encombrent notre port depuis huit jours, ont arrêté toutes les affaires en céréales pour l'extérieur. Les achats de la consommation sont peu importants, et les prix sont restés les mêmes que ceux de la semaine précédente. On parle de quelques marchés traités par spéculation ; mais on en ignore l'importance.

On nous écrit des côtes de Bretagne que la neige est tombée en grande abondance. Cet hiver précoce fait craindre pour la récolte d'avoines en terre, et maintient ce grain plus ferme. Le froment se soutient au prix de 10 fr. les 50 kil. 1er achat. La graine de trèfle est assez recherchée ; mais sans hausse sensible : on cote les 50 kil. de 25 à 42,50 suivant qualité.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 19 décembre.* — Foin 1re 48 à 49; 2e 44 à 46; 3e 40 à 42. — Paille de froment 1re 23 à 24 ; 2e 21 à 22 ; 3e 19 à 20.

### Garances.

AVIGNON, 15 décembre. — Une reprise assez forte s'est manifestée cette semaine sur les alizaris, et les propriétaires détenteurs qui, il y a huit jours, vendaient à tout prix, ne veulent plus céder aujourd'hui à 53 et 54 les rosés et 57 les palus.

D'après l'empressement qu'on met aux achats nul doute qu'on paiera sous peu 56 et 60; et si le dégel est suivi d'un froid de 5 à 6 degrés (ce qui est plus que probable vu la saison peu avancée), la prochaine récolte serait réduite de moitié, et alors on reverrait bientôt les prix de 70 fr.; car il ne reste réellement que fort peu de marchandise dans la campagne.

Les garances en poudre sont demandées.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

NANGIS, 18 décembre. — 310 veaux 1,10-0,80. — 28 bœufs 1,15-0,90. — 8 vaches 0,90-0,70. — 44 moutons 0,90-0,70. — 12 porcs 1,00-0,70.

ST-GERMAIN, 16 décembre. — 855 porcs 0,94-0,92-0,90.

STRASBOURG, 16 déc. — 57 bœufs tous vendus 1,20-1,12, sans variation. On a abattu pendant la semaine 257 porcs 0,95. — 193 veaux 1,20. — 93 moutons 1,20. — 20 vaches 1,06-0,96, baisse légère. — 20 taureaux 0,76-0,68.

*Suif cru* 0,85.

*Cuir vert* 0,90-0,80, baisse de 2 c. sur la 1re qté et de 4 c. sur la 2e.

ARLES, 7 déc. — Quoique la place fût couverte de nombreux troupeaux, le marché est resté dans un calme étonnant jusque vers le soir, où de bien petites ventes se sont traitées à des prix au dessous du marché du 30 novembre.

Les ventes se sont opérées sur 6000 à 7000 brebis vendues de 17 à 18 fr., 1000 à 1500 antenois 11 à 12, 3000 à 4000 moutons dit nouv. 14 à 15, 200 à 300 moutons 16 à 17.

Comme on le voit, les brebis ont constamment la préférence.

Marché de POISSY du 19 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1800 | 1720 | 80 | 1 16 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 78 | 69 | 09 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux..... | 734 | 733 | 01 | 1 46 | » 94 | » 80 |
| Moutons.. | 5200 | 4715 | 285 | 1 24 | 1 02 | » 80 |


# HYGIENE DE LA DIGESTION,

## SUIVI D'UN NOUVEAU DICTIONNAIRE DES ALIMENTS,

Par M. le docteur PAUL GAUBERT, chevalier de la Légion-d'Honneur, médecin du Ministère de l'Intérieur.

Un fort volume in-8° de 600 pages compactes, avec gravure. — Prix : 10 francs 50 centimes.

Au DÉPOT DE LA LIBRAIRIE, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal; — Chez TRESSE, galerie de Chartres, 3; — DENTU, galerie vitrée; — MANSUT, place Saint-André-des-Arts.

*PAUL MELLIER, Libraire-Editeur, place Saint-André-des-Arts, 11.*

## HISTOIRE POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE

# LA COMPAGNIE DE JÉSUS

COMPOSÉE SUR LES DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES, PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

L'ouvrage formera 4 beaux vol. in-8° de plus de 500 pag. et sera orné de 10 beaux Portraits et d'un grand nombre de Fac-Simile.

***Le tome troisième est en vente. — Prix : 7 francs 50 centimes.***

Il est orné des Portraits d'Aquaviva et de Saint François-Régis, et des Fac-Simile de Saint François de Sales, de l'Impératrice de la Chine, du père Coton, du grand Condé et du père Florent de Montmorency.

## ABONNEMENTS GRATUITS A TOUS LES JOURNAUX.

**Abonnements gratuits de trois mois.**

En souscrivant, *avant le 15 janvier prochain*, à la collection de l'un des trois recueils suivants, au prix ci-dessous fixé :

LE MAGASIN LITTÉRAIRE, 7 forts volumes. Prix : 42 fr.
LES MILLE ET UN ROMANS, 7 gros volumes. 35 fr.
BIBLIOTHÈQUE DES FEUILLETONS, 8 volumes. 24 fr.

On recevra en outre, *à titre de prime gratuite*, PENDANT TROIS MOIS, un des journaux suivants, au choix : l'*Estafette*, le *Courrier français*, la *Presse*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, le *Globe*, la *Patrie*, le *National*, le *Commerce*, la *Réforme*, la *Quotidienne*, la *Démocratie pacifique*, la *Nation*, l'*Univers*, le *Droit*, la *Revue de Paris*, l'*Illustration*.

**Abonnements gratuits d'un an.**

En souscrivant, *avant le 15 janvier prochain*, à la collection des trois recueils réunis (22 vol.), prix : CENT FRANCS.

On recevra en outre, à titre de prime gratuite, PENDANT UN AN, un des journaux désignés ci-dessus, ou, pendant six mois seulement, la *Gazette des Tribunaux* ou le *Journal des Débats*.

LES VINGT-DEUX VOLUMES composant cette collection contiennent la matière de plus de TROIS CENTS VOL. IN-8° ORDINAIRES, et renferment environ

## 700 ROMANS COMPLETS,

NOUVELLES et FEUILLETONS, par MM. EUGÈNE SUE, VICTOR HUGO, FRÉDÉRIC SOULIÉ, DE BALZAC, NODIER, EUGÈNE SCRIBE, ALEXANDRE DUMAS, MÉRY, CHARLES DE BERNARD, ALPHONSE KARR, LÉON GOZLAN, H. DE LATOUCHE, PAUL FEVAL, etc.

Tous les ouvrages, formant l'objet de la présente souscription, ainsi que la quittance du journal choisi, seront immédiatement remis aux souscripteurs de Paris, ou expédiés à ceux de province par le roulage ou les Messageries (port à leur charge).

On souscrit à Paris, chez MM. BOULÉ et comp., au bureau de l'ESTAFETTE, rue Coq-Héron, 3 ; et, en province, chez tous les libraires, directeurs des Postes et des Messageries.

## OUVRAGES DE P. MÉRIMÉE.

NOTES D'UN VOYAGE EN AUVERGNE, 1 vol. in-8°. . . . . 7 f. 50
Id. VOYAGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE, 1 v. in-8°. 7 50
Id. VOYAGE DANS L'OUEST DE LA FRANCE, 1 v. in-8°. 7 50
CHRONIQUES DU RÈGNE DE CHARLES IX, 1 vol. in-8°. . . 2 50
MOSAIQUE, 1 volume in-8°. . . . . . . . 2 50
LA DOUBLE MÉPRISE, 1 volume in-8°. . . . . . 2 50
THÉATRE DE CLARA GUZUL, 1 volume in-8°. . . . . . 2 50

COURS DE DÉCLAMATION, par LARIVE, 3 vol. in-8°. . . . 15 »

A Paris, chez DENTU, libraire, galerie d'Orléans, Palais-Royal.

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

3e édit., 2 vol. in-8°, ornés de 40 pl. dessinées par Carême. — 16 fr.

Livre hors de ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèlent le créateur, le praticien éminent.

Paris, au Dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30. — On trouve des exemplaires reliés.


Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

causes éclate le bienfait de la liberté du travail. Dans cette application-là, comme dans les autres, la liberté a raison. C'est par la conquête de la liberté que nous avons pu diminuer le mal; et on est en droit de demander aux novateurs comment ils le pourraient guérir par la suppression de la liberté. *Organisation du travail, droit au travail*, ou ce sont des mots vides de sens, ou ce sont des pensées mal définies, mais à la fois téméraires et rétrogrades, au fond desquelles il y a un retour vers les restrictions abolies, qu'on se propose, il est vrai, de corriger en les exagérant; car le moyen d'exécution de tels systèmes, s'il y en avait un, ce serait l'absolutisme universel, tempéré par l'humanité du démocrate qui en serait revêtu, ou par l'infaillibilité d'un pape socialiste. Repoussons ces théories arriérées. »

[illegible] avec générosité et avec une rare intelligence par M. Eugène Süe. Dans sa dédicace à M. C. Pleyel, l'auteur du *Juif errant* annonce positivement que le but philosophique de son livre est de proclamer le *droit au travail*, et d'enseigner qu'il est nécessaire et urgent d'*organiser le travail*.

Nous supplions le *Constitutionnel* de se mettre d'accord avec lui-même. Comme c'est une question de lumière, notre confrère fera bien de chercher dans un livre quelconque de l'Ecole sociétaire une idée élémentaire de la question de l'organisation du travail. Une lecture de cinq minutes lui fera voir clairement que Fourier (lequel s'est quelque peu occupé de l'organisation du travail), loin de vouloir supprimer la liberté, a basé, au contraire, sur les plus complets développements de la liberté toute la théorie de l'organisation du travail.

Il est triste de voir avec quelle fabuleuse légèreté les grands journaux traitent les questions les plus graves.

On pourrait se demander jusqu'à quel point il est délicat, jusqu'à quel point il est digne, jusqu'à quel point il est honnête au *Constitutionnel* de venir ainsi dédaigneusement contredire au premier-Paris l'enseignement contenu dans le *Juif errant*, alors que ce journal doit *toute son existence* à l'écrivain du feuilleton. Personne n'ignore que M. Eugène Süe a donné au *Constitutionnel* dix-huit mille abonnés.

L'organisation du travail donne de grandes inquiétudes depuis quelque temps aux têtes étroites du vieux parti libéraliste. M. le baron Dupin vient à son tour. Mais, comme d'habitude, ces excellentes têtes ne s'entendent pas dans leurs critiques. Les unes vont à diah! les autres à huaut! Le *Constitutionnel* prétend que les organisateurs veulent supprimer la liberté en contraignant violemment les hommes au travail; voici un autre profond jugeur qui

En vérité, nous avons peine à comprendre comment un homme sérieux peut se laisser aller à de pareilles légèretés. Ainsi, pour M. le baron économiste, ceux qui demandent l'organisation du travail ont le désir et le projet de détruire le travail! Et c'est à l'Ecole sociétaire, deux fois désignée, que s'adresse une pareille accusation! Mais, M. le pair de France, vous qui devriez être grave et mesuré, c'est une imputation calomnieuse que vous vous permettez là! Mais M. le membre d'une infinité d'Instituts et d'Académies, vous qui devriez être instruit, c'est un trait de grosse ignorance que vous commettez! Mais M. le représentant jugé des possesseurs d'esclaves, vous qui devriez être réservé et prudent, est-il honorable à vous de repousser par le dédain et par la calomnie l'organisation du travail libre, alors que vous vous faites si chaleureusement le patron de l'organisation du travail esclave aux colonies.

Les disciples de Fourier songent à supprimer le travail! Mais vous n'avez donc pas lu le premier mot des livres du grand socialiste, que vous osez juger et condamner, vous, pauvre pygmée! Vous ignorez donc que Fourier, avec sa profonde sagacité, proteste après l'avoir posé en principe, contre l'application actuelle d'un *minimum* garanti au pauvre, précisément parce qu'il sait (et il le démontre que la garantie de ce *minimum* aurait pour effet, dans l'état des choses que vous préconisez, de faire décroître et de supprimer le travail. Vous ignorez que Fourier pose et démontre l'impossibilité de donner au peuple le *panem et circenses*, dont vous parlez, tant qu'on n'a pas organisé le travail attrayant, tant que l'œuvre industrielle n'est pas devenue plaisir? Vous ignorez que tout l'ordre, dans la société phalanstérienne, pivote sur le travail continu, incessant, immense, souverainement actif et souverainement fécond? Vous êtes bien léger et bien ignorant!

Voilà le malheur, c'est que les gens qui se donnent mission d'enseigner autrui ne veulent pas prendre garde qu'ils ne sont eux-mêmes que des ignorants. Nous faisons à M. le baron Dupin, de l'Académie des sciences, de l'Académie des sciences morales et politiques, du conseil général de l'instruction publique, et professeur à tous poils, nous lui faisons cette offre: — Nous offrons de nous rendre devant un auditoire composé de vingt Académiciens et professeurs, *à son choix*, et là, dans un débat contradictoire, de prouver à toute l'assistance, non pas que la théorie phalanstérienne de l'organisation du travail est bonne, mais que lui, M. Dupin, ne connait pas le premier mot, pas l'A, B, C, D de cette théorie, laquelle vient d'être par lui calomniée, jugée et condamnée.

sur toute la terre: courage donc et persévérance aux découvreurs d'idées!

Les autres nations ont des procédés plus réguliers; elles étudient et discutent avant de se prononcer; mais laissons à chacun sa méthode, et rapportons sur la question de Suez les principaux passages d'un article très remarquable publié par l'*Observateur grec*, sous ce titre: Des intérêts de l'Orient et en particulier de ceux de la Grèce à l'ouverture de l'isthme de Suez.

« L'Orient et la Grèce, dit le publiciste grec, sont absorbés, depuis long-temps, par leurs besoins, leurs débats intérieurs, et pendant ce temps, un des faits extérieurs les plus importants pour l'Europe et l'Asie, ce qui doit exercer l'influence la plus directe, sur la prospérité des populations de l'Orient, se discute et se décide presque à leur insu!... nous voulons parler de l'ouverture de l'isthme de Suez. Déjà, ce peu de mots, présente à tous les yeux, le spectacle de la marine du Levant, couvrant les rives de la mer Rouge, et opérant l'échange des millions de produits, que l'Asie et l'Europe se demandent réciproquement. L'ouverture de l'isthme, étant un avantage immense pour toutes les nations de l'Europe et pour tous les peuples de l'Asie et de l'Afrique, sera donc pour l'Orient, une cause de prospérité encore plus efficace, en réalité, qu'il ne peut être donné de le faire comprendre. Ce grand fait industriel, est appelé à transformer, à régénérer l'Orient. — Dès lors, le Levant sera devenu la première position commerciale du globe. Les meilleurs ports que la Grèce possède dans la direction de l'isthme, deviendront les grands entrepôts du commerce, aussi bien que le sont déjà Marseille, Livourne, Trieste, qui retireront aussi un avantage considérable de l'ouverture de la voie du commerce européen avec l'Asie méridionale.

Cependant, ces résultats si avantageux, et qui semblent si incontestablement acquis à l'Orient, lui seraient assurément ravis, en très grande partie, si au lieu d'unir la Méditerranée à la mer Rouge, par un canal, on établissait sur l'isthme un chemin de fer.

L'établissement d'un chemin de fer peut satisfaire aux intérêts matériels d'une seule nation; mais il est contraire à ceux de toute l'Europe et de l'Asie, d'abord, en ce qu'il les prive des relations directes et faciles qui déterminent les progrès sociaux; ensuite, parce qu'il réserve la partie la plus importante des intérêts commerciaux à l'Etat qui possède une marine des deux côtés de l'isthme. Avec un chemin de fer, les marines de l'Europe sont arrêtées sur les rives de l'Egypte: et qui sait quelles circonstances, pourraient leur y faire imposer telles conditions qui équivaudraient à une exclusion?

Il est naturel que les négociants anglais, qui ont des maisons aux Indes et à Malte, Corfou ou Gibraltar, insistent pour l'établissement du chemin de fer. Mais la nation anglaise a des instincts trop humanitaires, elle est trop éclairée, pour ne pas vouloir être juste envers les autres. Les voies de communication que la nature a indiquées pour établir les relations d'une grande contrée à une autre, sont une propriété universelle, à laquelle toutes les nations ont des droits égaux. L'isthme de

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

### III. — L'AUBERGE DE LA FEMME-SANS-TÊTE. (Suite.)

Le garçon d'écurie de la Femme-sans-Tête entra, dans ce moment, et annonça au docteur que son cheval était prêt.

— Vous repartez donc pour Bourgueil? demanda Blanchet.

— Non, dit M. Vorel, je continue jusqu'au Vivier, où lord Murfey me prie d'aller depuis long-temps.

— Est-ce que l'Anglais est malade? demanda l'aubergiste.

— Pas précisément, dit M. Vorel en souriant, mais comme il n'a rien à faire, il se gorge de bœuf et de Madère pendant six jours, et il prend médecine le septième. Au revoir, père Blanchet.

Le docteur après avoir boutonné jusqu'au haut sa redingote à la propriétaire, plongea les deux mains dans ses larges poches pour y chercher ses gants; mais il en retira une petite boite cachetée, à la vue de laquelle il fit un geste de désappointement.

— Au diable l'étourdi! s'écria-t-il, j'ai oublié de remettre les pastilles pour Honorine.

La vérité était que sa préoccupation, au moment de quitter la baronne, lui avait fait perdre le souvenir de la boite.

— C'est y quéque chose de pressé? demanda l'aubergiste.

— Sans doute, reprit le docteur; mais je suis déjà en retard et je ne voudrais point retourner chez ma belle-sœur; ne pourriez-vous pas, père Blanchet, lui faire remettre ceci sur-le-champ?

— Je ferai mon possible, monsieur Vorel, répliqua l'hôtelier, avec un peu d'hésitation; mais pour le moment, je n'ai là que Joseph qui ne peut quitter l'écurie.

— Tâchez de trouver une autre personne, dit le médecin, en promenant autour de lui un regard par lequel il semblait solliciter la complaisance des auditeurs.

L'Alsacien qui s'était rapproché, porta la main à son chapeau gris.

— Si le pourgeois a pesoin, je borderai la polte, dit-il, avec un sourire aimable qui rappelait le *rictus* des têtes de mort.

— Eh bien! ça se trouve comme de cire, dit le père Blanchet.

— Mais, monsieur... connaît-il la maison de la baronne? demanda le docteur, en examinant le Juif à travers ses lunettes.

— Je gonnaîtrai, je gonnaîtrai, reprit celui-ci, qui s'efforça de donner encore plus d'affabilité à son sourire, l'auperchiste y m'indiguera.

— Je crains que ce ne soit abuser de votre obligeance?

— Dy tout, dy tout, mein Herr, je broboserai en même temps mes zervices à la paronne. J'achète les beaux de labin, mein Herr, et la borcelaine cazée, et les choses de verre en gristal. Donnez la poète, ça m'aidera à faire mon gommerce.

— Allons, voilà qui lève mes scrupules, dit le médecin, et puisque M. l'Allemand veut bien...

— Ah! mein Herr, a teffiné que j'étais hallmand? interrompit l'homme maigre d'un air émerveillé; gomment donc qu'il a teffiné? A cause que je suis plond dans mes geveux...

— Oui, et un peu aussi à l'accent.

— Tiens!... j'ai un atcent, reprit le Juif, qui regarda tout le monde avec une surprise souriante, et pien je mé alberçois bas, barole t'honneur! mais, n'imborte, je borderai la poète.

— Je vous engage alors à vous hâter, fit observe le docteur, car plus tard le jardinier serait parti, et on ne vous ouvrirait peut-être point.

— Je bars, je bars, s'écria l'Alsacien.

Et, en trois enjambées, il fut hors de l'auberge, tandis que de son côté M. Vorel montait à cheval et prenait le chemin du Vivier.

Quant au Parisien, il s'était approché du Rageur, qui, sur un signe, l'avait suivi, et tous deux disparurent du côté de l'étang.

Environ une heure après, deux hommes étaient accroupis derrière une des haies qui bordent le chemin conduisant des premières maisons du faubourg à la partie supérieure de la ville. L'un d'eux avait le cou tendu et l'œil fixé sur le milieu de la route, que la lune commençait à éclairer, tandis que l'autre, renversé en arrière, dans une pose nonchalante, semblait à moitié endormi.

Tout à coup, le premier se redressa, prêta l'oreille, pencha la tête à droite et à gauche pour mieux voir, et fit entendre cette espèce de bredouillement cadencé qui, chez les faubouriens de Paris, remplace le sifflement d'appel.

La réponse ne se fit point attendre, et, presque au même instant, une ombre se dessina sur l'espace lumineux du chemin et s'avança vers l'endroit où les deux compagnons se tenaient cachés.

— Est-ce bien toi, Moser? demanda le Parisien qui s'était levé.

— C'est pien moi! répondit l'Alsacien; tu es seul?

— Voici le Rageur.

— A la ponne heure: on ne beut bas nous ententre?

— Non; mais parle vite, y a-t-il gras?

— Il y a cras, il y a cras, reprit Moser, dont les yeux bleus et ronds brillaient d'une vivacité singulière.

— Tu es entré dans la case?

— Foui, c'est la serfante qui m'a ouffert.

— Et tu lui as donné la boîte?

— Bas si pête, j'ai tit que je foulais barler à la paronne. On m'a fait monter et on m'a laissé dans une betite sallon où il y a une fenêtre qui tonne sur le barterre; alors, bour m'occuber, j'ai foulu dévisser le grochet de la bersienne.

— Tu n'as pas pu?

— Le foilà! dit l'Alsacien, en montrant triomphalement un morceau de fer qu'il tenait caché dans sa manche; un grochet ça [illegible]....

— Mais as-tu eu le temps d'examiner un peu l'intérieur.

— Beaucoup, beaucoup. T'abord, quand on m'a conduit à la paronne, j'ai traffersé trois bièces, oh! mais des bièces si pien meuplées!... Quel dommage, Barisien, qu'on ne buisse pas emborter les meubles!

— Finis donc.

— Enfin, j'ai remis la poète à la paronne; elle a l'air pien malate, la pauvre tame!

— Et après?

— Après, je lui ai temanté si elle n'affait bas de beaux de labins à fendre.

— Ah! satané Juif, dit le Parisien, en riant malgré lui, le jour du jugement il proposera au père Eternel de lui acheter ses vieilles culottes!

— Y fallait pien, Jacques, reprit Moser sérieusement, ça me tonnait l'air de faire mon gommerce.

— Que t'a répondu la baronne?

— Elle m'a réponto: Non.

— Et tu es ressorti?

— Foui, mais j'ai fait attention à me dromber de borte pour foir encore d'autres champres.

— Alors tu pourras te reconnaître en dedans?

— Très bien.

— Mais pour entrer dans le parterre?

— Pour entrer dans le barterre, c'est facile, je fas fous expliquer ça.

Moser commença une sorte de description topographique qui prouvait une intelligence singulièrement exercée dans ce genre d'observation; il pensait que tous trois devaient d'abord franchir le mur de clôture, et qu'arrivés au parterre, le Rageur, qui était le plus leste, gagnerait la fenêtre du petit salon dont la persienne ne pouvait plus se fermer, pénètrerait dans la maison et leur en ouvrirait la porte.

Le Parisien se tourna vers son compagnon qui était jusqu'alors demeuré étendu sur l'herbe et avait tout écouté sans rien dire.

— Il me semble que monsieur Jérusalem a bien compris l'affaire, fit-il observer, qu'en dis-tu, mon vieux, est-ce que ça te va?

— Non, répondit le Rageur sans se déranger.

— Pourquoi ça?

— Parce qu'une fois entrés dans la cassine, vous voudrez faire taire les femmes.

— Allons, vas-tu recommencer? dit Jacques, en haussant les épaules; ça fait pitié, ma parole d'honneur: un *voyou* qui ne possède que sa vermine et qui se mêle d'avoir des nerfs!

— Eh bien! si c'est mon idée, reprit le Rageur, en se mettant sur son séant, est-ce que je ne suis pas libre, par hasard?

— Non, tu n'es pas libre! s'écria le Parisien, car maintenant tu connais le coup que nous avons monté.

— Eh bien?

— Eh bien!.. tu peux jaser.

Le Rageur se redressa si brusquement que Jacques recula.

— Répète-moi ça, dit il en regardant le Parisien fixement; je n'ai pas bien entendu.

— C'est pourtant clair, reprit Jacques, qui balançait évidemment à exprimer une seconde fois sa défiance: une affaire ne doit être connue que de ceux qui en sont, et, si tu capounes, le mieux sera de tout laisser.

(1) Voir les numéros des 19 et 20.

à la hauteur de ce que cette grande circonstance réclame, l'Etat grec inspirera de nouvelles sympathies à toutes les nations. C'est en vue d'accomplir une faible partie de cette tache, que nous avons soumis au public d'Orient les réflexions qui précèdent, en nous proposant de les faire suivre d'études plus approfondies.

» Dans cet exposé synthétique des intérêts qui se rattachent à l'ouverture de l'isthme de Suez, nous devons mentionner, à part, les droits et les devoirs de l'Egypte, parce qu'ils sont ceux d'un dépositaire. L'isthme, comme on l'a dit tant de fois, ne peut appartenir à personne; c'est un pays neutre, qui doit le passage à tout le monde. Il serait aussi injuste de le fermer au commerce anglais qui a un si grand intérêt à en jouir, qu'il serait inique à ce dernier de vouloir s'en réserver le monopole, au préjudice des autres nations. »

## Organisation centrale de cinq ministères.

Le *Moniteur* publie ce matin cinq ordonnances du roi portant organisation des cinq ministères, de l'intérieur, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, de l'instruction publique et des finances. Cette mesure est prise en exécution de l'article 7 de la loi des finances pour 1844, lequel est ainsi conçu :

« Avant le 1er janvier 1845, l'organisation centrale de chaque ministère
» sera réglée par une ordonnance royale insérée au *Bulletin des Lois* :
» Aucune modification ne pourra être apportée que dans la même forme
» et avec la même publicité. »

Déjà, par deux ordonnances antérieurement rendues, les ministres de la guerre et des affaires étrangères s'étaient conformés aux prescriptions de cet article. Il ne reste donc plus à déterminer que l'organisation centrale des deux ministères de la marine et de la justice. Ce complément du travail général imposé à l'administration devra être publié avant le 1er janvier prochain.

Nous ne reproduirons pas le texte des cinq ordonnances qui remplit vingt-deux colonnes du *Moniteur*. L'œuvre des ministres paraît avoir été combinée dans des données communes, et sauf quelques exceptions que comporte la diversité des attributions, le système d'organisation et la répartition des traitements est à peu près le même, dans chacun des départements ministériels.

Dans les deux ministères de l'intérieur et des travaux publics, la hiérarchie des emplois est ainsi fixée : chefs de division, chefs de bureau, sous-chefs de bureau, rédacteurs, commis d'ordre, expéditionnaires.

Le maximum du traitement est de 12 000 fr.; le minimum, de 1 500 francs.

Le département de l'agriculture et du commerce, ainsi que le département de l'instruction publique, conservent des emplois de directeur, supprimés dans l'organisation centrale des deux autres ministères.

Le maximum du traitement est, pour le ministère du commerce, de

plus éclairés ne sont pas toujours les meilleurs conseillers des souverains : c'était le cas ou jamais pour Guillaume IV de se montrer roi absolu.

On lit dans les *Guêpes* :

« Un journal (M. Alphonse Karr oublie de nommer la *Démocratie pacifique*) ayant annoncé que la subvention de 12,000 fr. par mois donnée au *Journal des Débats*, à condition de soutenir le *gouvernement actuel*, était prise sur les fonds du *matériel de la marine*, — le *Journal des Débats* n'a pas démenti le fait.

« Je cherchais en vain à deviner en quoi le *Journal des Débats* peut servir au *matériel de la marine* lorsqu'un homme *ordinairement bien informé* m'a expliqué la chose avec une parfaite clarté.

« Le *Journal des Débats* est employé :

1° — Pour bourres de fusil ;

2° — Pour couvrir les pots de confitures faites par les femmes des officiers ;

3° — Pour allumer les pipes des soldats ;

4° — Pour refaire du papier blanc pour les bureaux ; — (on le déchire en morceaux et on le met dans les cuves avec les vieux chiffons).

C'est pourquoi on en prend pour 12,000 fr. par mois.

« On continue à supprimer dans plusieurs villes les *tours* destinés à recevoir les enfants trouvés. — On continue également à enterrer les enfants vivants, à les jeter dans les rivières et à les brûler dans les fours. Dans le cas où ce ne serait pas là le but qu'on veut atteindre, je pense qu'on ferait bien de rétablir les *tours*.

« Les femmes et les maris qui s'ennuient l'un de l'autre ont décidement remplacé le divorce par l'arsenic. On en voit de nouveaux exemple tous les jours. Le jury continue à trouver que ce n'est là qu'une faute vénielle, et admet invariablement des circonstances atténuantes.

» Ce qui prouve qu'il vaut bien mieux assassiner sa femme que de l'ennuyer. Si vous l'assassinez, vous en êtes quittes pour les travaux forcés ; si vous l'ennuyez, elle vous assassine.

» Il n'y a pas à hésiter. »

On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux*, du 18 :

« Des lettres de la Havane du 10 novembre, arrivées par le steamer anglais de la ligne transatlantique, ne disent pas un mot de la nouvelle donnée par le *Morning-Post*, qui prétendait que cette ville avait été engloutie par un tremblement de terre. »

Il s'est glissé hier, dans notre premier-Paris, une faute que nous rec-

tout où règne l'oppression (et malheureusement elle règne sur plus d'un point), l'influence de cette presse saisit l'oppresseur et le fait trembler. Je ne parle ici toutefois que de cette presse qui défend la liberté, l'humanité et les classes pauvres. Ce toast a été couvert d'applaudissements.

— La collision qui a eu lieu sur la Tamise entre les steamers l'*Orwell* et le *Sylphe*, a eu des conséquences moins déplorables qu'on ne l'avait d'abord cru. On a parlé de 17 victimes; il n'y en a que deux ou trois. Plusieurs blessés sont, en outre, à bord du *Dreadnought*. Le brouillard suspend la navigation.

— Un de ces malheureux évènements qui déciment la population des mines, a eu lieu vendredi dernier dans la houillère de M. Edwards, à Pontyprisd.

Le gaz hydrogène carboné s'étant dégagé dans une veine qu'on n'exploitait plus, le directeur du fonds et son fils entrèrent dans cette veine avec une chandelle; le gaz s'enflamma et cinq personnes furent tuées.

**Irlande.** — Dans le dernier meeting hebdomadaire du rappel tenu à *Conciliation-Hall*, O'Connell a terminé ainsi un long discours qui a excité comme d'ordinaire un grand enthousiasme : « L'Irlande est le seul pays du monde où des milliers d'hommes puissent s'assembler sans danger. Que le peuple se rallie autour de la bannière du rappel comme si le rappel était à son aurore, comme si rien n'avait encore été fait. 1843 a été l'année des meetings monstres ; 1844 a été l'année de la paix, de la patience et du triomphe par la légalité ; 1845 sera celle de la collecte hebdomadaire de la rente du rappel.

**Suède.** — Stockholm, 6 décembre. — L'ordre du clergé après une longue discussion, a adopté la proposition du comité de la constitution d'après laquelle les peines corporelles sont conservées, mais réservées seulement désormais pour un très petit nombre de cas. L'ordre des paysans a décidé qu'à l'avenir le partage des successions se fera également entre frères et sœurs.

**Prusse.** — Le vicomte d'Abrantès, chargé par le gouvernement brésilien d'une mission auprès des cours d'Angleterre, de France et de Prusse, était attendu à Berlin le 13. Il vient négocier un traité avec le Zollverein. Deux autres gouvernements de l'Amérique du Sud ont envoyé des agents dans le même but. M. d'Abrantès est chargé d'inviter l'Angleterre et la France à envoyer des escadres dans la Plata.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Un avocat de Posen qui a obtenu de la cour royale de cette ville un arrêt devenu définitif, qui condamne l'empereur de Russie à lui payer une forte somme, ayant vainement sollicité de S. M. le paiement de cette somme, vient de faire saisir l'hôtel que l'empereur Nicolas possède à Berlin.

» Dans l'acte de la saisie de cet immeuble, l'empereur est qualifié de bourgeois de Berlin, ce qu'il est en effet, car en 1837, lorsqu'il acquit l'hôtel en question, on lui fit observer que, d'après les lois prussiennes,

---

— Non bas, non bas, interrompit vivement Moser, je ne feux bas laisser, moi! L'affaire il est trop ponne; j'irais plutôt tout seul. Rabellez-fous tonc les baroles du docteur : il a tit qu'y avait de quoi enrichir blusieurs braves gens ; je serais gontent d'être riche, moi.

— Tiens, il croit être le seul, murmura le Rageur, avec un mouvement d'épaules.

— Et pien, si toi aussi tu feux avoir de l'archent, y faut fenir, reprit Moser ; c'est un fat-tout ; abrès ça, tu bourras te retirer des affaires.

— A la bonne heure, dit brusquement le Rageur, j'en serai, mais à une condition.

— Laquelle? demanda Jacques.

— C'est que vous ne jouerez pas du couteau. La maison est assez isolée pour qu'on ne craigne pas d'être surpris.

— Mais si les femmes s'éveillent et veulent crier? objecta le *Parisien*,

— Alors, je me charge de les bâillonner.

— Ça beut se faire, dit le Juif ; mais y faut blus de brégautions.

— Est-ce convenu alors? demanda le Rageur.

— C'est convenu.

Ainsi tombés d'accord, les trois compagnons se dirigèrent du côté de la Maison verte ; mais il était encore trop tôt pour qu'ils pussent commencer à *travailler* ; aussi gagnèrent-ils une butte qui s'élevait de l'autre côté de la route et d'où l'on apercevait distinctement, par-dessus le mur de clôture, la façade de la maison.

Tous les trois s'y assirent, cachés par les broussailles, et attendirent avec impatience, l'œil fixé sur leur proie.

Les rideaux des fenêtres étaient restés ouverts, de sorte que l'appartement, éclairé, leur apparaissait, à travers la route, comme un théâtre amoindri par l'éloignement, et sur lequel se jouait une sorte de pantomime de la vie privée. Ils suivaient les lestes mouvements de la jeune servante, et ceux plus languissants de la baronne. Ils les voyaient s'empresser toutes deux autour de l'enfant, la promener dans leurs bras, et s'efforcer de l'endormir. Mais l'arrivée de la nuit avait redoublé le malaise d'Honorine, dont les cris plaintifs arrivaient jusqu'aux trois compagnons. Le mal ne semblait céder de temps en temps que pour reprendre bientôt plus vif. Minuit sonna à l'horloge éloignée, et les deux femmes continuaient vainement à bercer la petite fille.

— Il ne finira donc pas, cet avorton du diable! murmura le Parisien, à bout de patience.

— Je foudrais afoir son cou tans ma main! ajouta le Juif en fermant ses longs doigts de squelette, avec une expression féroce.

— Il peut les tenir comme ça debout jusqu'à demain!

— Et imbossible d'entrer bendant qu'elles sont effeillées ; elles nous entendraient.

— Faites donc pas tant de mauvais sang, dit le Rageur ; voilà que ça va finir.

Les cris avaient, en effet, cessé, et la nourrice ne tarda pas à quitter la chambre avec l'enfant endormi.

La baronne, restée seule, s'approcha de la fenêtre, et demeura quelque temps le front appuyé sur les vitres. A la distance où elle se trouvait, il était impossible de distinguer ses traits ; mais son attitude révélait un tel affaiblissement, que le Rageur hocha la tête avec une vague expression de pitié.

— Elle a l'air d'une morte, dit-il à demi-voix.

— Ça ne suffit pas, l'air, murmura Jacques entre ses dents, est-ce qu'elle va rester là toute la nuit, maintenant?

— Non, fit observer Moser ; elle gommence à brier le bon Tieu... c'est pon signe! Quand les femmes brient le pon Tieu, c'est qu'elle ont envie de tormir.

La baronne venait de se mettre à genoux. Après une prière assez longue, elle se releva avec effort, appela la nourrice pour fermer les persiennes, et, toutes deux, disparurent en emportant les lampes.

La façade demeura dans une complète obscurité.

Le Parisien et ses amis attendirent encore, en silence, pendant assez long-temps; enfin, lorsqu'une heure et demie sonna, tous trois se levèrent lentement, et, après s'être assurés que la route était déserte, ils escaladèrent le portail, et arrivèrent au pied du perron.

Moser désigna alors au Rageur la fenêtre du petit salon, qu'il atteignit sans trop de peine, et dont la persienne, mal fermée, céda presque aussitôt : un carreau, brisé avec précaution, lui permit d'ouvrir la fenêtre.

— Y es-tu? demanda Jacques, à voix basse.

— Oui, répliqua le Rageur.

— A brésent, la bremière borte à gauche pour drouver l'escalier, murmura Moser.

Le Rageur ne répondit rien, mais il disparut dans l'appartement.

Jacques se pencha à l'oreille du Juif.

— Prépare ton couteau, murmura-t-il.

— Bourquoi? demanda Moser.

— Pour *servir* les femmes, si elles se réveillent.

— Mais le Rageur?

— Il faudra bien qu'il se taise quand ce sera fait.

— C'est vrai, dit l'Alsacien, en tirant de la poche de son pantalon un couteau-poignard qu'il ouvrit ; comme ça, tu moins, on n'aura bas à se bresser.

Tous deux se placèrent près de la porte, et attendirent, mais un temps assez long s'écoula sans que leur compagnon reparût.

— Bourquoi tonc que l'autre n'arrive bas? demanda le Juif, étonné et inquiet.

— Il a peut-être de la peine à se reconnaître là-dedans, dit le Parisien ; si tu avais pu monter à sa place, ça serait allé plus vite.

— Attends, je fois là quelque chose.

Moser s'avança vers l'objet qu'il avait aperçu dans l'ombre ; c'était une échelle couchée le long du mur par le jardinier. Jacques l'aida à la transporter sous la fenêtre précédemment ouverte par leur compagnon, et, après l'y avoir appuyée, tous deux montèrent lentement.

Ils n'avaient pas franchi la moitié de l'échelle, lorsqu'un cri se fit entendre à l'intérieur.

— Nous sommes découverts, dit l'Alsacien, qui s'arrêta court.

Un second cri, puis un troisième retentirent.

— Les couteaux! les couteaux! répéta le Parisien, en forçant Moser à avancer.

Celui-ci comprit et sauta dans l'appartement. Une porte qu'il reconnut pour celle de la chambre où la baronne l'avait reçu, était ouverte et éclairée : c'était de là que venaient les cris ; Jacques et lui y coururent ; mais la pièce était vide, le lit défait et le berceau de l'enfant renversé !

Ils s'étaient arrêtés stupéfaits et le couteau à la main sur le seuil, lorsque le Rageur les traits bouleversés, parut, à une seconde entrée ; à leur vue, il recula brusquement et disparut avec un cri.

— Eh bien! qu'a-t-il donc? s'écria le Parisien.

— Nous lui avons fait beur, répliqua Moser.

— Il ne nous a pas reconnus, alors?

— C'est bossible.

Tous deux coururent à la porte par laquelle leur compagnon venait de s'échapper, et essayèrent de l'ouvrir ; mais elle était fermée.

— Il a tiré le ferrou, dit le Juif.

— Ecoute, interrompit Jacques.

On entendait un murmure de voix parmi lesquelles se distinguait celle du Rageur, suppliante et éperdue.

— Que tiable se basse-t-il là tetans? demanda Moser.

— Il faut enfoncer la porte! dit le Parisien, à qui l'impatience et la peur ôtaient toute prudence.

Et il se mit à secouer la serrure avec une sorte de fureur.

Un cri d'effroi s'éleva dans la chambre voisine.

— Ne craignez rien, madame la baronne! répéta distinctement le Rageur. Quiconque voudra arriver jusqu'à vous est mort!

Jacques et Moser firent un mouvement en arrière.

— Il est donc defenu fou? balbutia ce dernier, stupéfait.

— C'est pourtant bien sa voix, reprit le Parisien, qui cherchait vainement à comprendre.

Et, secouant de nouveau la porte, il se mit à appeler le Rageur. On ne lui fit aucune réponse; mais le murmure de voix recommença de l'autre côté.

Les deux brigands, déconcertés, se regardèrent.

— Le gredin nous a vendus! s'écria Jacques, avec un geste de désappointement plein de rage.

— Il gonnaissait donc la parounе? ajouta le Juif, dont l'étonnement paralysait, pour ainsi dire, la colère.

— Tu le vois bien.

— Mais bourquoi alors nous afoir laissé fenir?

— Est-ce que je sais, moi?... Pour nous livrer, peut-être....

Il n'avait point achevé que des coups répétés retentirent à la grande porte extérieure. Tous deux poussèrent une exclamation de saisissement, s'élancèrent dans le petit salon, et coururent à la fenêtre ; une chaise de poste venait de s'arrêter devant l'entrée.

Ils escaladèrent rapidement le balcon pour regagner le jardin ; comme ils posaient le pied sur les premiers barreaux de l'échelle, le cri :

— Au voleur! se fit entendre dans la rue ; ils avaient été aperçus par le domestique occupé à défaire la vache de la voiture de voyage.

Effrayés, ils balancèrent un instant, puis finirent par se décider à descendre ; mais leur retard avait permis au domestique de franchir le mur de clôture avec un des voyageurs de la chaise de poste. Le Juif et le Parisien les trouvèrent tous deux au bas de la fenêtre, le pistolet à la main.

Comprenant que la lutte était inutile, ils dissimulèrent les couteaux dont ils étaient armés, et se laissèrent saisir sans résistance.

**EMILE SOUVESTRE.**

(*La suite à demain*)

[illegible] a voulu aussi que dans l'armée la peine du bâton ne pût être appliquée que pour des délits graves et par sentence d'un conseil de guerre. Il n'en est pas de même dans l'armée navale, et deux élèves de marine viennent d'échapper dernièrement par le suicide à des peines corporelles. Ce fait déplorable prouve que le sentiment de l'honneur se réveille dans la jeunesse turque.

## REVUE DES JOURNAUX DU 20 DÉCEMBRE.

— On trouve les réflexions suivantes dans un article où la *Presse* combat les observations du *Précurseur de l'Ouest*, défendant la conduite de la majorité du conseil municipal d'Angers. Nous devons nous opposer sans cesse à ces doctrines de fédéralisme et d'anarchie que les inconséquents et les factieux de toutes couleurs professent depuis huit mois à l'occasion de cette affaire ; mais c'est un malheur que le pouvoir se soit laissé pousser à cette extrémité d'invoquer toute la rigueur des principes. Si le droit l'autorisait à agir comme il l'a fait, la politique lui dictait une autre conduite. Aujourd'hui même il n'est pas trop tard pour sauver les principes.

— Le *Journal des Débats* appelle l'attention publique sur un des sujets qu'elle n'a pas cessé, depuis plusieurs années, de poursuivre instinctivement avec une sorte de prédilection, la réduction des ports de lettres, dont il trouve le prix exorbitant à une époque où l'un des premiers besoins, dit il, est celui de communications, non seulement rapides, mais à bon marché. Il rappelle la proposition faite à ce sujet à la chambre des députés par M. de Saint-Priest et le rapport de M. Chégaray qui en fut la suite. Il invite M. Conte à attacher son nom à cette amélioration importante.

— En France, dit le *Constitutionnel*, le service des douanes coûte 25 millions, et il se compose de 26 000 individus dont 18 000 simples douaniers. C'est toute une armée. Et pourtant quelle besogne fait-elle ? elle a saisi en 1842 pour 500 000 fr. de marchandises, c'est un bien faible à compte. Nous croyons le nombre des fraudeurs bien plus élevé que celui des douaniers. Il y a au moins deux fraudeurs pour un douanier, et la France entière compte certainement 40 000 individus vivant de la contrebande. Ces gens là, leurs assureurs et les marchands qui répandent ce qu'ils leur apportent, font des bénéfices de 50 millions, ce qui porte à des centaines de millions les marchandises introduites. Ne conviendrait-il pas de rechercher s'il n'existe pas des moyens plus rationnels et moins ridicules de combattre la fraude ?

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

## Faits divers.

— Un journal annonce aujourd'hui que le titre de duc conféré à M. le chancelier de France est transmissible à son neveu, M. Gaston d'Audiffret. « C'est, ajoute ce journal, un sentiment d'affection paternelle pour son neveu qui aurait décidé M. Pasquier à accepter le nouveau titre qui lui a été décerné. »

— On a remarqué, comme une singularité que rien n'explique, l'omission des signatures de MM. Sauzet et Dupin au bas de l'acte de transcription du mariage de M. le duc d'Aumale, quoique tous deux aient été appelés à l'acte et qu'ils l'aient signé au registre. (*Constitutionnel.*)

— Nous apprenons que tous les marchands de vins de la banlieue signent en ce moment une pétition aux chambres pour demander l'abolition des droits réunis, et pour réclamer un autre mode de répartition de l'impôt sur le débit des liquides. (*Impartial.*)

— L'année 1845 nous donnera, comme ses devancières, son contingent d'éclipses : le 6 mai, il y aura éclipse partielle de soleil, visible à Paris ; le 8 mai, passage de Mercure sur le soleil, en partie visible à Paris ; le 21 mai, éclipse totale de lune, invisible à Paris ; les 30 et 31 octobre, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris ; les 13 et 14 novembre, éclipse partielle de lune, visible à Paris. Total, 5 éclipses, dont 3 visibles à Paris.

— La cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté aujourd'hui le pourvoi de Chevreuil, le *cordonnier-poète*, condamné à la peine de mort pour avoir étouffé, à l'aide d'un masque de poix-résine, Anna Brown, sa maîtresse, au lieu de mettre à exécution le projet de double suicide, que, selon lui, ils avaient conçu, et dont ils avaient déjà fait les préparatifs.

— Hier, à quatre heures et demie du soir, rue du Marché-Saint-Honoré, devant le magasin de nouveauté du Petit Chaperon-Rouge, un malheureux ouvrier, pâle, livide et les membres crispés, est tombé d'inanition sur le trottoir. Depuis trois jours il n'avait rien mangé. Relevé et assis sur une chaise, on lui a apporté un morceau de pain qu'il a dévoré avec une avidité pareille à celle des animaux.

En vérité, ces scènes, qui deviennent en quelque sorte banales à force de se renouveler, font rougir la civilisation. L'enquête ! l'enquête ! demanderons-nous sans relâche. Qu'on mette enfin à nu la plaie du prolétaire en face du mensonge officiel de la prospérité croissante. (*Réforme.*)

— Lundi dernier, à l'approche de la nuit, une jeune fille, d'une mise assez élégante, se promenait sur la berge de Bercy, en proie à une agitation qu'il était facile de remarquer. Tout-à-coup on la vit s'agenouiller, puis, se relever presque aussitôt, faire quelques pas et se précipiter dans la Seine. Déjà le courant, qui est fort rapide en cet endroit, commençait à l'entraîner, lorsque, avertis à temps, deux mariniers se jetèrent à la nage

M. Mauvais, à peine âgé de quarante ans, ne jouissait pas d'une santé parfaite, et aurait même, à ce qu'il paraîtrait, donné, dans ces derniers temps, quelques signes d'aliénation mentale. Quoi qu'il en soit, il s'était marié au mois d'avril dernier, et habitait, depuis lors, la commune de Saint-Mandé avec sa femme, un frère de celle-ci et un domestique. Le 24 novembre dernier, vêtu d'un paletot de campagne en draps gris, coiffé d'un chapeau de même couleur, n'ayant sur lui qu'une modique somme de 12 francs, sa montre et deux boutons en brillants à sa chemise, il sortit en annonçant qu'il allait faire un tour de parc. Depuis lors, on n'a plus eu de lui aucune nouvelle.

La police, d'après la déclaration de la famille, a fait procéder aux recherches les plus minutieuses, tant dans le bois de Vincennes et dans les localités environnantes, que dans les hôpitaux, les maisons de santé, les postes de secours, etc. Mais tout a été inutile, et l'on n'a pu recueillir aucun indice de nature à mettre sur ses traces.

— On lit dans l'*Observateur des Pyrénées* :

« Les derniers froids ont amené à Pau et aux environs de nombreux cas d'apoplexie foudroyante. On cite un officier du 72e ; deux femmes renfermées à la maison de santé départementale ont éprouvé le même sort. Elles sont mortes subitement.

» Il est survenu, dans le même établissement, un fait qu'on nous a ainsi raconté : Une femme atteinte de folie furieuse était entrée, au mois de juillet dernier, à la maison de santé, en état de grossesse. Ces jours derniers, cette infortunée accoucha avant terme, et sa délivrance lui rendit tout-à-coup la raison. Elle serra son enfant dans ses bras, le couvrit d'embrassements et de larmes. Mais l'enfant n'a pas vécu, et sa mort a fait disparaître la lueur de raison que la pauvre mère avait recouvrée un instant.

» Un jeune homme de 25 ans, sourd et muet, qui était dirigé, de brigade en brigade, sur Mauléon, a été trouvé mort le 10 décembre dernier dans la maison de dépôt de Naverreux où il avait été écroué depuis le 2 du courant. Le docteur chargé de visiter le corps a déclaré que la mort de cet individu devait être attribuée au froid. Conçoit-on, de nos jours, que de pauvres malheureux dont tout le crime est de n'avoir ni pain ni gîte, soient traités avec cette rigueur ? »

— Une vieille demoiselle, qui vient de mourir dans une commune d'un département du Midi, a fait un singulier legs ; elle a laissé, par testament, une somme de 600 fr. à la personne qui consentirait à lui chatouiller les pieds pendant les quarante-huit heures qui suivront sa mort. Une servante ayant voulu gagner les 600 fr., s'est mise immédiatement à l'œuvre, dès que la demoiselle a eu rendu le dernier soupir ; mais, après dix-huit heures de chatouillement, la servante a été prise d'une telle crampe aux deux poignets, que, malgré ses vues ambitieuses, elle a été obligée de se faire relever par une de ses amies, à la condition de partager la somme avec elle. Les conditions ayant été remplies sans pouvoir dérider la morte, on a dû procéder à son inhumation.

(*Le Publicateur d'Arles.*)

— On lit dans le *Mémorial bordelais* :

« Un vieillard, ancien officier sous l'Empire, dangereusement blessé, qui a versé son sang pour sa patrie, n'ayant pas le temps requis pour la retraite, est aujourd'hui *en proie à la plus affreuse misère, sans bois, manquant de tout ; une mauvaise paillasse et une vieille couverture en lambeaux* sont tout ce qu'il possède ; une faillite et une longue maladie, qui ont été la conséquence de cette situation, ont nécessité la mise au mont-de-piété de tout ce qu'il possédait, et dont partie a été vendue. En présence de *cette position déplorable et trop réelle*, nous faisons un appel aux personnes généreuses, et nous ouvrons dans nos bureaux une souscription en faveur de ce brave officier qui autrefois exposa sa vie pour défendre sa patrie. Quelques hardes, du linge, lui seraient aussi bien utiles dans cette saison si rigoureuse. Sa position est inexprimable. Nous espérons être entendus de nos lecteurs. »

## VARIÉTÉS.

### Rêveries de Fourier. — Utopie des phalanstériens.

PAR M. MASSERON. (Suite.) (1)

L'ouvrage de M. Masseron est une courte notice d'une centaine de pages, écrite avec chaleur et conviction ; on la lira avec intérêt, et plusieurs de ses passages seront relus avec plaisir.

Dès le premier chapitre, l'auteur, après avoir présenté quelques considérations préliminaires, fait la critique de la civilisation, c'est-à-dire (dans le langage de l'École) de la société dans laquelle nous vivons. Il parle successivement de l'antagonisme constant dans lequel nous sommes les uns avec les autres, des dangers qu'il y aurait maintenant à laisser l'instruction se répandre trop dans les classes inférieures, des abus du commerce et de l'industrie, et de la manière dont les sentiments les plus intimes de l'homme sont souvent froissés dans nos mœurs actuelles.

On retrouve parfois dans cette critique l'irritation secrète des disciples de Fourier, qui rapportent tout à un idéal de société qui semble être constamment placé sous leurs yeux. Cet esprit perce notamment dans le passage où M. Masseron parle des fraudes commerciales. Je n'entends pas, du reste, contester la vérité des faits qu'il rappelle, et dont l'opinion publique se préoccupe vivement ; je sais fort bien que la fraude, en comprenant sous ce nom les sophistications, les malfaçons de toute nature et les fausses indications de provenance, est la règle ordinaire du commerce ; mais on doit faire observer qu'avant d'arriver au consommateur une marchandise passe souvent entre les mains de cinq ou six intermédiaires, et qu'il suffit qu'un seul ait manqué de probité pour qu'elle se trouve dénaturée.

On conçoit ainsi comment une minorité déloyale peut adultérer la majorité des denrées.

D'ailleurs, on n'est pas fondé à accuser la civilisation de ce désordre, qui a eu lieu dans tous les temps et sous tous les régimes commerciaux ; je pourrais appuyer cette assertion d'un grand nombre de textes, mais je me contenterai d'en produire un que son ancienneté rend respectable.

On trouve dans le onzième livre des lois de Manou une longue énumération de crimes et de fautes de toute nature, avec l'indication des peines.

(1) Voir le numéro du 15 décembre.

Fourier, pour exprimer la même pensée, compare la civilisation à l'aï, dont chaque pas est marqué par un gémissement douloureux.

La partie où M. Masseron discute la manière dont on doit poser les termes du problème social est la plus importante de son livre ; quelques considérations sur ce sujet ne seront pas déplacées ici.

Toutes les fois que l'on a envisagé l'homme sous le rapport physique, on n'a pas eu assez d'éloges pour sa constitution corporelle, assez d'admiration pour le jeu de ses organes et pour la beauté de ses formes. Les philosophes ont unanimement offert aux athées ce chef-d'œuvre de la création comme une preuve invincible de l'existence de Dieu. Chacun connaît sur ce sujet le beau discours de Cicéron, que M. de Chateaubriand a rapporté dans le *Génie du Christianisme*.

Mais, c'est une chose étrange ! quand ces mêmes philosophes ont parlé de l'organisation morale de l'homme, ils lui ont largement déversé le mépris et l'injure. Ils veulent qu'on développe toutes les facultés du corps en les dirigeant ; mais, pour l'âme, ils prétendent qu'il est nécessaire de comprimer et d'amortir une partie de ses virtualités. Il y a là une contradiction : il n'est pas plus difficile à Dieu de faire une âme que de créer un corps, et, avec l'union intime qu'il a établie entre ces deux éléments de notre nature, l'un ne peut être excellent et l'autre détestable. Le degré de perfection de l'un dans la série animale est la mesure de la perfection de l'autre.

C'est que non seulement Dieu a placé l'homme sur la terre dans le milieu physique qui convient à ses fonctions animales, mais il lui a laissé le soin de découvrir et d'organiser une société où ses facultés morales puissent se développer.

Il y a, en effet, cette différence entre l'homme et les animaux, que ces derniers, quand ils viennent au monde, apportent dans leurs instincts toutes leurs règles de conduite. Tous connaissent les aliments qui leur conviennent, tous possèdent l'art de construire leurs nids ou de disposer leurs retraites ; l'hirondelle sait que pendant toute sa vie elle doit suivre le même époux dans ses lointains voyages, et le coucou qu'il ne doit pas s'irriter des infidélités obligées de sa compagne ; l'abeille, la fourmi, le castor, savent suivant quelles formes de sociétés ils doivent s'assembler, comment il convient que leurs demeures soient construites, et de quel travail il faut que chaque sociétaire s'occupe.

Seul entre tous, l'homme n'apporte aucune science en naissant ; mais il a son cœur et son intelligence.

C'est à lui de rechercher l'art de préparer des aliments propres à maintenir sa santé et à développer ses forces ; c'est à lui d'étudier les lois de l'architecture et de se bâtir des palais ; c'est à lui d'analyser son être, de découvrir la forme de société dans laquelle ses diverses puissances virtuelles peuvent librement fonctionner, et de réaliser cette société... s'il est possible.

Jusqu'à ce que les hommes aient résolu ce problème, leurs spontanéités diverses se montreront, tantôt comme les élans les plus nobles, et tantôt comme les passions les plus viles. C'est ce qu'exprimait M. de Beaumont quand il disait dans le mandement qu'il fit paraître en 1762 pour condamner l'*Emile* de Rousseau : « Il se trouve en nous un mé» lange frappant de grandeur et de bassesse, d'ardeur pour la vérité et » de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu et de penchant pour » le vice. Etonnant contraste, qui en déconcertant la philosophie païenne » la laisse errer dans de vaines spéculations ! »

Il sera maintenant facile de comprendre comment Fourier envisage les questions sociales.

L'homme, dans quelque société qu'il se trouve, doit choisir, autant que cela peut dépendre de lui, la position et le genre d'existence qui blessent le moins ses goûts primordiaux, qu'il doit d'ailleurs réprimer en tout ce qu'ils ont de contraire au bien général. — C'est la loi du sacrifice.

Tel est le fondement de la morale sous le point de vue humain.

La société doit à son tour chercher à se constituer de manière à ce que les diverses individualités qui la composent aient à s'imposer aussi peu de sacrifices que possible.

Moins il sera nécessaire que les hommes répriment leurs désirs et leurs penchants, plus la société sera parfaite.

Ces idées paraissent reposer sur des bases simples et solides ; Fourier va plus loin, il prétend qu'il y a une forme sociale *réalisable*, où le sacrifice (1) n'est plus nécessaire (2).

Les longs développements que Fourier donne sur ce sujet peuvent se résumer ainsi :

Dieu, dans toute création, a eu un but spécial qui est la destinée de la créature ; par suite de la perfection absolue de Dieu, chaque créature est relativement parfaite pour sa destination. — La question sociale consiste donc à découvrir les lois de la destinée terrestre de l'homme ; en les suivant, les individualités fonctionneront entre elles dans la plus parfaite harmonie.

D'après ce point de vue, Fourier, au lieu de chercher à inventer une organisation sociale, s'est étudié à découvrir celle qu'il regardait comme providentiellement destinée à l'homme.

On pourrait dire bien des choses pour et contre de semblables raisonnements, mais il convient de laisser chacun les apprécier dans son cœur. Quand on s'élève dans les hautes régions de l'intelligence, il faut se garder de procéder par des syllogismes ; la logique devient impuissante et ne sert plus qu'à égarer. Leibnitz, qui avait porté l'arme du raisonnement a fini par dire : « Méfiez-vous des logiciens trop rigoureux (3). » Et sur les notes manuscrites de ce Pascal, qui avait étonné le monde par ses découvertes et l'étendue de ses connaissances, on a trouvé cette phrase : « Ecrire contre ceux qui approfondissent trop les sciences. »

(1) Il ne faut pas confondre le sacrifice avec le dévouement ; le dévouement est naturel au cœur de l'homme : on l'accomplit avec joie ; il est essentiellement volontaire. Le sacrifice est une violence faite à la nature ; il est toujours douloureux.

(2) Cela ne veut pas dire que tous les désirs de l'homme seraient satisfaits ; ceux qui ne pourraient pas l'être se trouveraient ou changés de direction ou absorbés par des passions plus puissantes. Il n'est pas possible d'expliquer ici le mécanisme compliqué qui, d'après Fourier, conduirait à ces résultats ; on peut voir ses théories sur la substitution absorbante et la diversion compensative.

(3) *Cave à consequentiariis.*

Les fonds publics ont ouvert en hausse, et fermé de même, après une longue hésitation. Tous les chemins de fer ont monté, principalement celui de Rouen.

L'emprunt a participé à cette faveur générale, et s'est bonifié de 10 c.

Il s'est fait beaucoup d'affaires, mais l'attention se porte presque exclusivement sur les actions et les obligations de chemins de fer.

Les chemins non constitués n'ont pas offert de variations importantes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 86 75, 80, 70, 75.—Belge 1842, 107.—Id. 2 1/2, 62, 60. — Naples, récépissés Rothschild, 100, 25, 30.—Lots d'Autriche, 425.—Espagne passive, 6. — Id. 3 0/0, 38.—Hollande, 64 1/2.— Comptoir Ganneron, 1040. — Jouiss. des 4 canaux, 132 50.—Canal de Bourgogne, 1075.—Canal de la Sambre, 500. — Zinc Vieille-Montagne, 4150, 4175, 4150. — Gaz franç., 4000. — Grand'-Combe et chemin du Gard, 1475. — Oblig. chemins de St-Germain nouv., 1230.— Vers. dr. anc., 1015. — Id. nouv., 1180. — Orléans, 1275. — Strasbourg, 1215.—Grand'Combe nouv., 1143 75.

Chemins non constitués : Bordeaux, 640, 645. — Vierzon, 732 50, 735. — Boulogne, 605, 600.

Esp. act... 25 1/4 1/8.
Portug..... 38 1/2.
Mexic...... 36 1/4.
Brésil...... 85 1/2.
5 0/0 Holl. 99 1/4.
2 1/2 do. 64 1/2.
Rouen,... 40 1/4 3/8.
Orléans... 43 3/8.

Ap..... 85 40, 42 1/2, 45

Rep. fin c. F. pr.
3 0/0, 12 1/2, 10. 22 1/2
5 0/0, 10.

Bons du trésor.

F. p. 85 85 86 d. un.
86 15, 35 d. 50.
F. c. 121 20 121 d. 50.
F. p. 121 60 50 d. un.
121 90 122 d. 50.
Vers. g. 415 d. 10.
Orléans, 1155, 1160 d. 10.
Rouen, 1090 d. 10.
Hâvre, 845 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 81,50 à 81,00; courant du mois, 83,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 00,00 ; 8 derniers, 87,00; 4 derniers, 87,00 à 87,50.

LILLE.—Colza, 75,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 98,00 à 00,00; courant du mois, 95,00 à 00,00; Janvier, 87,00 à 88,00 ; 4 prem. mois, 82,00 à 83,00 ; 4 d'été, 80,00 à 81,00 ; 4 derniers, 79,00 à 80,00.

SAVON. — Disponible, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Valérie.
7 h. »/» ITALIENS. — Cantatrici.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. 2 Gentilshommes.
7 h. »/» ODÉON. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE.—Péché. Un Ange. Liberté.
6 h. »/» VARIÉTÉS.—Chamboran. Lafleur. Saltimbanques. Mazurka.
6 h. »/» GYMNASE. — Demoiselle à marier. Rébecca. Ivan. Débutante.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—2 Papas. Roman. Paris Voleur. Rue de la Lune
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de Saint-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Maison des Fous. L'Artiste. Fiancée.
6 h. »/» FOLIES. — St-Nicolas. La Semaine. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

### Bois.

On écrit de Bar-le-Duc, le 17 décembre.

« La neige et l'intensité du froid ont, depuis une quinzaine de jours, ralenti l'exploitation des forêts. D'un autre côté, les voituriers ont profité de l'état des chemins pour la traite : le port de Valcourt et celui de Saint-Dizier ont déjà reçu des sciages nouveaux.

Par suite aussi de l'interruption des travaux et d'une température trop rigoureuse pour cette saison, le peuple se rue sur les forêts voisines. Les uns se procurent par des délits un chauffage qu'ils ne peuvent acheter, parce que le bois est trop cher ; les autres trouvent dans la vente des charges à col des moyens d'existence qui ne leur manqueraient pas, si l'administration ne se faisait un plaisir d'abandonner la navigation de la Marne à tous ses écueils.

Personne plus que nous ne s'est élevé contre les destructeurs des forêts, mais que peut-on reprocher aujourd'hui à des milliers de malheureux dont on retranche tous les jours le travail, le salaire et les moyens d'existence! »

*Oliviers*.. A Marseille la neige abondante tombée de dimanche à lundi, 9 décembre, en inspirant des craintes sur le sort des oliviers, est venue en aide au mouvement déjà commencé, et les cours sont montés jusqu'à 113 28 pour les belles qualités disponibles.

On lit dans l'*Emancipation belge* :

« D'après les nouvelles les plus récentes de la Flandre, les derniers froids n'ont causé aucun dommage aux semences ni aux grains déjà germés. Les colzas sont intacts; mais les cultivateurs ne sont pas sans inquiétude sur les suites de cet hiver. Si le froid reprenait prochainement avant que l'humidité ait eu le temps de descendre au dessous des racines de la plante, on croit que tout serait perdu. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 19 Décembre. | | | | 20 Décembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1624 q. | 93 k. | | Arrivages | 1341 q. | 29 k. | |
| Ventes | 1503 | 70 | | Ventes | 1288 | 79 | |
| Restant | 7313 | 00 | | Restant | 7556 | 48 | |
| Cours moyen | | | 34,93 | Cours moyen | | | 34.32 |
| Cours-taxe | | | 34,38 | Cours-taxe | | | 34.37 |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 17 q. | 27 k. | 45,95 à 48,40 | Gr. | 00 q. | 00 k. | 00 00 à 00.00 |
| 1re | 340 | 69 | 33,73 à 36,30 | 1re | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| 2e | 98 | 91 | 32,50 à 33,10 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00 00 |
| 3e | 20 | 41 | 27 40 à 28,00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00 00 |
| 4e | 36 | 32 | 19,70 à 23,55 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00.00 |
| | 912 | 17 | 27,00 à 35,65 | 1. | 000 | 00 | 00 00 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

LAFERTÉ-GAUCHER, 18 décembre. — Froment 1re 18,32; 2e 18,00; 3e 17,66. — Seigle 8,66. — Orge 8,00. — Avoine 5,66 à 6,16.

COULOMMIERS, 18 décembre. — Froment 1re 16,88 à 17,81; 2e 15,94 à 16,66; 3e 15,00 à 15,63. — Orge 7.75. — Avoine 6,00.

Notre place était bien approvisionnée en blé; d'un autre côté, les offres sur échantillon de cette céréale ne faisaient pas défaut, aussi les cours qui, dans le début, étaient bien tenus, ont-ils bientôt baissé de 0,31 à 0,94 par hectolitre, en raison de l'heure à laquelle on traitait.

Il en est résulté que ceux qui se sont décidés à vendre tout de suite ont obtenu les meilleures conditions, et que telle qualité vendue au début 17,81 s'obtenait facilement à la fin du marché à 16,88 ; quelques vendeurs n'ayant point voulu subir cette baisse ont mis en resserre.

Les affaires, traitées sur échantillons, ont suivi ce mouvement de baisse, mais il a été moins prononcé que sur la place.

SENLIS, 17 décembre.—Froment 1re 16,66 ; 2e 15,33. — Seigle 9,66. — Avoine 5,50.

BOURBOURG, 17 décembre. — Froment 17,61. — Escourgeon 11,17. — Avoine 5,74.

Le marché de ce jour était bien approvisionné en blé, mais peu des autres espèces de grains, à cause de l'interruption de la navigation. Le blé a haussé de 10 c. à l'hect. L'escourgeon a baissé de 18 c., l'avoine de 21.

VALENCIENNES, 18 décembre. — Froment 1re 18,50 à 19,25 2e 17,50 à 18,25 : 3e 16,50 à 17. — Orge 10,50 à 11. — Avoine 5,75 à 6,25.

Le dégel est cause que notre approvisionnement sur place a été nul, mais nous n'avons eu à constater aucun changement dans les cours de samedi.

BAR-LE-DUC, 17 décembre.— Froment 1re 15 ; 2e 14 ; 3e 13. — Orge 7. — Avoine 5,50.

BOURGES, 14 décembre. — Froment 14,50 à 19. — Méteil 15,25. — Seigle 14,50. — Mouture 12,50 à 13,50. — Marsèche 11 à 12,50.— Avoine 7 à 8.

CLERMONT-FERRAND, 14 décembre. — Froment 1re 20,05 ; 2e 18.40.—Froment rouge 17,23. — Méteil 15,75. — Seigle 13,27 à 14,45. — Orge 11,01. — Avoine 6,41 à 8,05.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *Marché Saint-Antoine du 20 décembre.*—Foin 1re 48 à 50; 2e 44 à 46; 3e 38 à 40. — Luzerne 1re 46 à 48; 2e 42 à 44; 3e 40. — Regain de luzerne 2e 34 à 36; 3e 30 à 32. — Trèfle 1re 36; 2e 30 à 32. — Paille de froment 1re 25 à 26; 2e 22 à 24; 3e 20. — Paille de seigle 25 à 26.—Paille d'avoine 30 à 32.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 19 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1600 | 1720 | 80 | 1 16 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 78 | 69 | 09 | 1 08 | » 92 | » 60 |
| Veaux..... | 734 | 733 | 01 | 1 16 | » 98 | » 80 |
| Moutons.. | 5900 | 4713 | 285 | 1 24 | 1 02 | » 80 |

PARIS, *halle aux bestiaux* du 20 déc.— 750 veaux, 741 vend. 1,28-1,06-0,84. — 62 vaches, toutes vendues 1,26-1,08-0,90.

COULOMMIERS, 18 décembre. — Il s'est vendu sur notre place 179 veaux gras dans les prix de 0,98-1,12-1,22 le kil. — 66 veaux d'élève de 13 à 25 fr. pièce. — 37 grands porcs de 39 à 55 fr. l'un. — 58 petits porcs de 10 à 28,

### Laines.

REIMS, 14 décembre. — Mères-laines, en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais, de 1,80 à 2,30 (rech. rares); do de Picardie de 1,70 à 2,10; do triées pour le peigne de 2,25 à 3,25.

On a fait beaucoup d'affaires cette semaine en tissus unis et nouveautés; les prix sont peu élevés et pas en rapport avec les matières premières. Il s'est également fait beaucoup d'affaires en laines et dans tous les genres; ce dernier article est peu abondant, ainsi que les fils peignés.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

Le mauvais temps a rendu nuls nos marchés, cependant il y a peut-être tendance à la hausse :

A Romans 58 à 60 le kil. soies courantes de pays.

A Aubenas et Joyeuse :

| | |
|---|---|
| Soies 1re filat. (1/2 kil.) | 32,70 à 33,50 |
| — 1er choix | 31,50 32,10 |
| — 2e id. | 29,60, 30 et 30,50 |

A Avignon, les affaires ont conservé un bon courant.

A Nismes, au 12 courant :

| | |
|---|---|
| Les 5/6 coc. fil. 1er ord. (le k.) | 64,85 à 65,55 |
| 5/6 2e id. | 62,05 63,10 |

A Bagnols, le marché a été nul à cause du mauvais temps.

La condition des soies de Nismes s'est mise à l'instar de celles de Lyon et St-Etienne; aussi le nombre des ballots qu'on apporte à conditionner augmente sensiblement.

A Marseille, les transactions ont continué à être à peu près nulles pendant la semaine écoulée; mais les cours sont toujours élevés. La consommation a été de 11 bal. Andrinople L. G. à 17,50 le 1/2 kil. 5 b. Selli 24. 1 b. Baffa 12. 14 b. Persc 16 à 18. 2 b. Castravan 14 1/2. 2 b. B. L. G. 19 à 19,50.

H. FOURNIER, éditeur, 7 rue Saint-Benoît. Publications nouvelles. — *Illustrations par GRANDVILLE.* — LIVRES D'ÉTRENNES.

LA CHINE OUVERTE
Texte par OLD NICK, Gravures par BORGET.
1 vol. gr. in-8°, 250 grav.— 15 fr.

1 vol. grand in-8° illustré, 15 fr.
CENT PROVERBES PAR GRANDVILLE ET PAR *Trois Têtes dans un Bonnet.*

UN AUTRE MONDE Par Grandville. 1 vol. petit in-4°, 200 grav., dont 36 coloriées : 18 fr.

LES PETITES MISÈRES DE LA VIE HUMAINE Par Old Nick et Grandville. 1 vol. grand in-8° illustré, 250 sujets : 15 fr.

FABLES DE LA FONTAINE illustrées par Grandville. 2 vol. grand in-8° : 20 fr.

GULLIVER illustré par Grandville. 1 vol grand in-8° : 10 fr.

ROBINSON CRUSOE illustré par Grandville. 1 vol. grand in-8° : 15 fr.

REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES.

PARIS. Un an. . . . 40 fr. Six mois. . . . 20

DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER. Un an. . . . 45 fr. Six mois. . . . 23

Publié sous la direction de M. CÉSAR DALY,

Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des Architectes britanniques.

*Il paraît chaque mois un numéro composé de 5 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier.*

Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob.

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJA PUBLIÉS (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr.— Pour les Départements et l'Étranger, 45 fr.; cartonné, 48 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr.

*Un numéro seul, 5 fr.—L'abonnement se paie d'avance.—Les recouvrements sont faits au domicile des Souscripteurs, et sans frais pour eux.*

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE.

HISTOIRE : Deuxième instruction du Comité historique des Arts et Monuments : civilisation chrétienne; style roman et style gothique; détails extérieurs de l'église (suite).

THÉORIE : Equilibre des voûtes en berceaux cylindriques (3e article), par M. YVON-VILLARCEAU.

MÉLANGES : Trois jours à Rouen (1er article), par M. H. JANNIARD, architecte. — CHRONIQUE : Un hippodrome à Paris.—Inauguration des églises Saint-Vincent-de-Paule et de La Villette.—Grand viaduc sur la Loire. — PUBLICATION NOUVELLE : Histoire de l'Art monumental.

Deux planches sur métal représentant : L'une, divers détails de la charpente de l'église Saint-Ouen, à Rouen, et deux figures relatives à l'article sur l'humidité; — L'autre, les coupes d'une salle d'hôpital chauffée et ventilée d'après le système de M. RENÉ DUVOIR.

En outre, vingt-sept gravures sur bois dans le texte.

taux. Tant que les ministres se refuseront à simplifier les formalités de leurs départements respectifs, la presse devra s'attacher à signaler les inconvénients d'un pareil état de choses.

L'ordonnancement de l'alignement d'une voie publique paraît à tout homme positif, une chose assez simple. Eh bien ! voici les formalités dont on a su entourer cette mesure.

1° Étude par le maire ou par la commission administrative des lignements dans les grandes villes.
2° Mémoire au conseil municipal.
3° Délibération du conseil municipal.
4° Envoi au ministère.
5° Examen par le conseil des bâtiments civils.
6° Lettre du ministre de l'intérieur.
7° Enquête à la mairie de l'arrondissement.
8° Transmission des plans au ministère.
9° Lettre du ministre à la section de l'intérieur du conseil d'État.
10° Désignation d'un rapporteur (maître des requêtes ou auditeur).
11° Rapport à la section de l'intérieur, quand le président de ladite section veut bien accorder la parole au rapporteur.
12° Avis de la section de l'intérieur.
13° Transmission de cet avis au conseil d'État.
14° Délibération du conseil d'État.
15° Renvoi de la délibération au ministère de l'intérieur.
16° Projet d'ordonnance.
17° Signature du roi.
18° Envoi de l'ordonnance à la préfecture.
19° Envoi de la préfecture à la sous-préfecture.
20° Envoi de la sous-préfecture au maire.

Pour ne pas entrer dans de trop grands détails, nous allons prendre Paris pour exemple. D'ailleurs, si nous prouvons que la ville de Paris est victime de ce luxe exagéré de formalités, à plus forte raison devrait-on juger qu'il en est de même des autres communes de France.

En admettant donc qu'un projet d'alignement à Paris ne donnât lieu à aucune observation, la moyenne entre les douze principales de ces formalités étant de deux mois, il en résulte qu'il faut deux ans pour obtenir une ordonnance royale d'approbation d'alignement.

Mais, dans le plus grand nombre des cas, les observations du conseil municipal d'abord, du conseil des bâtiments civils ensuite, les réclamations des propriétaires et les exigences du conseil d'État nécessitent des études nouvelles et forcent le plus souvent à refaire les projets d'alignement.

Perte pour l'État, car les mutations de propriétés deviennent plus difficiles, et les droits perçus par l'État sur les contributions locatives se trouvent notablement amoindris.

Perte pour la Ville, qui voit souvent, pendant la durée de ces formalités bureaucratiques, s'élever des constructions solides à la place de maisons délabrées : ces nouvelles constructions opposent un obstacle indéfini à l'élargissement de la voie publique, ou bien la Ville se trouve forcée de recourir aux mesures si onéreuses de l'expropriation.

Ces inconvénients sont très graves ; et, nous devons le dire à son éloge, l'administration municipale s'était occupée de rechercher les moyens d'y remédier en modifiant le système actuel d'instruction, dont les résultats, comme nous venons de le voir, sont si contraires à la fortune publique et privée, aux besoins de la circulation et à ceux de la salubrité. Or, comme ces lenteurs proviennent des frottements multipliés de toutes ces commissions appelées à cet examen *séparé et successif*, ce serait trancher la difficulté que de centraliser dans une commission générale, les diverses autorités qui concourent à l'*approbation* des alignements.

Aussi, M. le préfet de la Seine adressa-t-il à ce sujet une lettre à M. le ministre de l'intérieur, dans laquelle, après avoir rappelé tous les inconvénients de l'état de choses en vigueur, M. le préfet proposait l'adoption de cette nouvelle mesure, et demandait la formation d'une commission spéciale composée de membres pris dans le sein du conseil d'État, du conseil municipal et de celui des bâtiments civils, qui devaient se réunir toutes les semaines pour recevoir du ministre les divers projets transmis par le préfet.

Ce mode de procéder simplifiait le système. L'instruction d'un projet d'alignement pouvait être terminée en trois ou quatre mois, au lieu que, par le système actuel, elle peut durer un demi siècle.

Eh bien ! M. le ministre de l'intérieur a trouvé la mesure trop révolutionnaire, et a répondu par un refus formel à la demande de M. le préfet de la Seine.

Pourquoi M. Duchâtel a-t-il opposé son *veto* à cette juste et utile réforme ? Faut-il supposer que M. Duchâtel, comme ses collègues, s'aidant pour rester au pouvoir de ce système de faveur que des gens grossiers ont baptisé du nom de corruption, trouve dans les lenteurs du système actuel un moyen d'accorder, soit à quelques propriétaires bien pensants, soit à quelques amis intimes d'un député que l'on voudrait voir bien voter, le droit de spéculer sur la reconstruction d'une maison que la Ville sera obligée d'exproprier plus tard ? M. Duchâtel aurait-il voulu conserver dans ses mains cette misérable ficelle gouvernementale ? Que l'État, que

Nous dirons donc aux hommes d'État qui tiennent aujourd'hui les rênes du gouvernement : « Osez secouer la poussière de vos cartons administratifs : à la routine ignorante et étroite, substituez des principes rationnels et féconds, la reconnaissance publique ne vous manquera pas, et les criailleries bureaucratiques elles-mêmes seront étouffées par la grande voix de la nation.

---

Le conseil municipal de Paris, dans sa séance d'hier, a émis un vœu tendant à réagir contre les abus intolérables des décisions de M. le ministre de l'intérieur en matière de voirie. Nous reviendrons sur cette question.

---

On lit dans la *Gazette de Trèves* :

« Un des évènements qui, en ce moment, préoccupent le plus vivement l'Allemagne, est la nomination de M. Polk à la présidence des États-Unis. Accueilli avec aigreur en Angleterre, ce choix a excité dans toute l'Allemagne les manifestations les plus sympathiques. C'est qu'en réalité cet évènement promet d'être de la plus haute importance pour l'industrie et le commerce allemands. M. Polk est l'ennemi déclaré de cette prépondérance maritime avec laquelle l'Angleterre écrase les autres pays. Sa politique ne pourra avoir d'autre but que de se rapprocher des pays qui ont quelque intérêt dans le commerce général du monde. L'Angleterre y perdra, ce n'est point douteux ; mais l'équilibre commercial une fois rétabli profitera à toutes les autres nations. La nomination de M. Polk est d'un bon augure pour les négociations pendantes jusqu'ici entre les États-Unis et l'Allemagne.

» Les journaux américains sont les premiers à croire que ces négociations aboutiront maintenant à de bons résultats. Le commerce entre l'Allemagne et les États Unis n'est pas encore, tant s'en faut, aussi considérable que celui que font ces mêmes États avec l'Angleterre ; mais l'industrie allemande se relève, elle fait tous les jours de nouveaux progrès, et ne demande, pour lutter avantageusement, avec les produits de l'industrie anglaise, qu'à être placée sur les marchés américains dans les mêmes conditions que sa rivale. L'Angleterre sent le danger, et met tout en œuvre pour l'éloigner. C'est elle qui fait tout l'obstacle à une solution prompte et satisfaisante du projet de traité entre l'Allemagne et le Brésil ; c'est elle aussi qui s'est constamment opposée, jusqu'à présent, à ce que cette dernière parvienne à s'entendre avec les États-Unis. L'Allemagne n'en a pas moins lieu d'espérer, et elle croit que cette fois ses espérances ne tarderont pas à être réalisées. »

---

Nous recevons la lettre suivante d'un officier de la flotte :

« Cette, 17 décembre 1844.

» Monsieur le rédacteur,

» Je pense qu'il vous sera agréable de savoir comment se passent les choses au port de Cette, en ce qui concerne la navigation, pour contri-

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

### III. — LES PARENTS.

La chaise de poste, arrivée si à propos à la *Maison-Verte*, y amenait Mme de Luxeuil et le docteur d'Arcy.

Tous deux trouvèrent la baronne privée de sentiment et tenant Honorine dans ses bras. La nourrice, accourue près d'elle, à demi vêtue, essayait de lui faire reprendre ses sens.

Elle raconta à la comtesse que sa maîtresse, désirant veiller elle-même sa fille, l'avait renvoyée pour prendre quelque repos. Réveillée peu de temps après par des cris, elle s'était précipitée, malgré son épouvante, vers la chambre de la baronne, qu'elle avait trouvée évanouie aux pieds d'un homme en blouse, armé d'un couteau. Mais le bruit des pas de la comtesse et du docteur avait fait fuir ce dernier sans qu'elle pût dire ce qu'il était devenu.

Pendant que Mme de Luxeuil écoutait ces explications, en les entrecoupant d'exclamations plaintives sur l'effroi qu'elle venait d'éprouver et sur le danger qu'elle avait failli courir, M. d'Arcy s'occupait de rappeler la malade à la vie.

Elle finit par rouvrir les yeux, et balbutia le nom de sa fille. Le docteur la lui fit présenter.

A la vue de l'enfant endormi sur le sein de sa nourrice, la baronne parut se ranimer ; elle fit un effort, souleva la tête, et, dans ce mouvement, ses yeux rencontrèrent la comtesse. Elle tendit les mains avec un faible cri et en prononçant le nom de sa sœur.

— Elle me reconnaît, dit Mme de Luxeuil, qui se pencha pour l'embrasser ; pauvre chérie ! dans quel état nous vous trouvons ; sans nous vous étiez assassinée.

La baronne serra Mme de Luxeuil dans ses bras, sans répondre autrement que par des sanglots convulsifs.

— Allons, calmez-vous, dit la comtesse, en lui faisant quelques caresses qui semblaient moins dictées par la tendresse que par le désir de mettre fin à cette crise d'expansion ; ne me serrez pas ainsi, vous allez vous faire mal. Il n'y a plus de danger ; soyez tranquille, le docteur se charge de vous soigner et de vous guérir.

Elle accompagna ces mots d'un baiser dont elle effleura le front de la malade, puis se redressa, en défripant sa robe, et passant les doigts dans les boucles de ses cheveux.

Malgré ses souffrances, la baronne fut, sans doute, frappée de cette légèreté indifférente, car elle regarda sa sœur, croisa les mains et tourna la tête avec une expression de désappointement douloureux.

Mme de Luxeuil n'y prit point garde : mobile et décousue, comme tous les esprits inoccupés, elle se mit à promener les yeux autour d'elle, et se leva pour se mirer dans une psyché placée en face de l'alcôve.

La comtesse était une de ces femmes du monde incapables d'affection, qui acceptent les sentiments de famille comme le reste de l'héritage, sous bénéfice d'inventaire. Tant qu'elle y trouvait son plaisir ou son profit, elle se montrait bienveillante, sinon affectueuse ; mais dès que le lien lui devenait à charge, elle le brisait sans hésitation et sans remords. L'amitié qui l'unissait à la baronne ressemblait donc à ces sociétés léonines où l'un des associés apporte tout et où l'autre seul en profite. Tel était, du reste, la naïveté de son égoïsme qu'on le lui pardonnait ; car, privées du sens moral, la plupart des gens du monde ne reconnaissent le vice qu'aux efforts qu'il fait pour se cacher ; celui qui se montre leur paraît, par cela seul, excusable. Aussi, Mme de Luxeuil passait-elle surtout pour franche et naturelle. Cependant ceux qui la connaissaient mieux prétendaient que ce naturel et cette franchise n'étaient qu'une profondeur d'insensibilité, et que, pour servir ses intérêts, tout lui serait, non seulement possible, mais facile.

Bien qu'on la trouvât, en général, spirituelle, sa personnalité sans bonté lui donnait parfois l'apparence d'une sottise brutale. Pour voir loin et complètement, outre l'intelligence, il faut le cœur ; mais le cœur de Mme de Luxeuil n'avait point d'yeux, et comme les aveugles il ne connaissait rien en dehors de lui-même.

Des ressemblances apparentes avaient servi de lien entre la comtesse et M. Darcy. Ce dernier appartenait, comme elle, à l'école de ceux qui déclarent, « que l'on n'a pas trop de soi pour s'occuper de soi, » et qui proclament l'intérêt personnel, la grande loi des sociétés humaines ; seulement l'égoïsme de M. Darcy rappelait ces contrées lointaines dont les anciens rois d'Espagne se prétendaient souverains, et qui n'existaient pas ; il s'en glorifiait sans en profiter. Toujours prêt à s'oublier pour les autres, exploité par ses amis, dépouillé par les fripons, il masquait ses actes sous ses paroles, appelait sa générosité de l'insouciance, sa compassion du calcul, son dévouement de l'activité, et rassurait ainsi sa conscience en se calomniant.

Ce prétendu égoïsme n'était pas, du reste, sa seule manie : il affectait, en outre, une haine implacable pour la religion catholique et pour ses prêtres. Au seul aspect de ceux-ci, on voyait son œil s'arrondir, ses lèvres se serrer, son menton s'enfoncer dans sa cravate et toute sa personne prendre une attitude farouche. Il avait fait de cette répugnance une sorte de sixième sens : il reconnaissait l'approche du prêtre comme on dit que certains animaux reconnaissent la présence du serpent. A l'en croire, le catholicisme avait seul produit tous les maux de l'humanité. C'était lui le véritable tentateur qui avait enlevé aux hommes le paradis terrestre ; sans lui, les crimes eussent été ignorés, les instincts les plus féroces adoucis, et l'on eût vu, comme au temps de l'âge d'or, les tigres broutant le gazon à côté des génisses.

Il ne manquait jamais, comme on le pense, pour soutenir sa thèse, de rappeler la série de cruautés et de vices qui sont, dans la grande histoire de l'Église, comme ces décombres et ces immondices qui souillent les abords de nos plus sublimes monuments. Il savait au juste combien les papes avaient eu de bâtards, et combien l'inquisition avait brûlé d'innocents.

Cette monomanie anti-catholique ouvertement manifestée, alors que le gouvernement de la Restauration tendait de toutes ses forces à la reconstitution du *trône et de l'autel*, avait bien moins nui qu'on eût pu le penser à la carrière scientifique du docteur Darcy. Elle avait même contribué à lui *donner une physionomie*, ce qui est, en toute chose, la première condition du succès. On l'appelait le docteur athée, et ce nom, loin d'être un épouvantail, était presque une recommandation. Les dévots les plus fervents voulaient le voir afin de le convertir ; les plus curieux, seulement, pour savoir quel air avait un athée. C'était un motif pour parler de lui dans les sociétés les mieux pensantes, pour déplorer qu'un si grand talent se fût laissé entraîner dans l'abîme ouvert par la philosophie, et pour chercher les moyens de l'en arracher. L'impiété du docteur devint ainsi une sorte de porte-voix pour sa réputation, et servit à l'agrandir.

Nous avons dit comment ses soins avaient réussi à ranimer la baronne. Dès qu'il la jugea en état de parler, il lui adressa quelques questions qui cachaient, sous leurs formes bienveillantes, la préoccupation du médecin ; mais, au moment même où la malade allait répondre, M. Verel entra conduit par la nourrice.

Il arrivait du Vivier et venait d'apprendre les évènements de la nuit dont il semblait tout ému. Sa belle-sœur fit un effort pour lui tendre la main et le présenter à M. Darcy, qui l'accueillit avec bienveillance ; quant à la comtesse, elle répondit brièvement à son salut et à ses compliments, comme une personne qui souffre d'être forcée à la politesse, et demanda la permission de se retirer pendant que les deux médecins examineraient ensemble la malade.

Leur consultation dura longtemps. Lorsqu'ils rejoignirent Mme de Luxeuil au salon, tous deux avaient l'air troublé.

— Ah ! mon Dieu ? qu'y a-t-il ? s'écria la comtesse, en regardant M. Darcy.

— Une mauvaise nouvelle, répondit celui-ci, avec cette affectation de dureté des gens qui souffrent de vous affliger et qui ne veulent point en avoir l'air.

— Vous trouvez ma sœur bien mal ?

— Mourante !

Mme de Luxeuil, qui prévoyait la réponse, poussa un cri préparé, se laissa tomber sur un fauteuil qu'elle avait remarqué d'avance, et renversa la tête en arrière, comme si elle eût été près de se trouver mal, mais le regard expérimenté de M. Darcy reconnut sur-le-champ qu'il n'y avait rien à craindre.

— Allons, belle dame, dit-il, en prenant une de ses mains et la frappant avec distraction, comme s'il se fût agi de dissiper un évanouissemen

(1) Voir les numéros des 18 au 21.

ils qui, pour toute embarcation, une espèce de caisse-flotte, appelée *bête*, incapable de lutter contre le vent et des vagues un peu fortes. Cet état de choses est déplorable dans un port aussi fréquenté que Cette, le premier de nos ports sur la Méditerranée après Marseille. Le port de Cette devrait avoir non seulement de bons pilotes, bien montés, mais encore un bateau à vapeur, pour remorquer les navires, alors qu'il fait calme; et pour les retirer de la côte, lorsqu'ils ont eu le malheur de s'y jeter. Cet accident serait très rare si le corps des pilotes était constitué de telle sorte que chacun eût intérêt à rentrer le plus de navires possible. Aujourd'hui, la rétribution est collective, et ils gagnent autant, qu'ils aient ou non du zèle, de l'activité; et comme ils sont payés, lors même qu'ils ne vont pas prendre les bâtiments en dehors, il s'en suit qu'ils n'y vont jamais ou presque jamais, même de jour. Il faut, de toute nécessité, que la rétribution pour le pilotage soit, en partie individuelle, pour faire sortir de leur torpeur les pilotes qui sont souvent tranquillement chez eux, alors qu'ils devraient être à attendre les navires; il faut que le pilotage ne soit point payé par les bâtiments qui ne rencontrent les pilotes que dans les passes, alors qu'ils n'en ont plus besoin. Ces deux simples mesures changeraient bien les choses.

» Ces faits m'ont paru assez graves, monsieur le rédacteur, pour que je crusse devoir vous en instruire. Si vous le jugez convenable, donnez-leur la publicité de votre estimable journal, afin de les apprendre à ceux qui ont pouvoir d'y porter remède; car il est de toute impossibilité que les choses continuent à aller comme elles vont, sans causer le plus grand préjudice au commerce de cette ville. »

## Exécution du régicide Tschech.

On lit ce qui suit dans une lettre de Berlin, du 14 de ce mois :

« A la grande surprise de notre ville, on a vu ce matin, affiché dans toutes les rues, un avis du tribunal criminel, informant le public que l'ex-bourgmestre Tschech, condamné à mort pour avoir attenté à la vie du roi, avait été exécuté à Spandau ce matin. L'arrêt de seconde instance, qui portait que le condamné serait traîné sur la claie et périrait par la roue, a été commué par S. M., qui n'a admis que la décapitation simple, genre de supplice usité aujourd'hui.

» Jamais exécution n'avait eu lieu avec moins de bruit. Hier, après midi, deux escadrons du régiment des dragons de la garde reçurent l'ordre inattendu de se tenir prêts à aller faire des manœuvres vers les premières heures de la matinée.

» Un de ces escadrons était placé près de la porte de Brandebourg, sur la grande route qui conduit de Charlottenbourg à Spandau ; l'autre attendait derrière Charlottenbourg la voiture du condamné pour l'escorter jusqu'à la forteresse. Le commandant de Spandau n'avait été informé que pendant la nuit même que l'exécution aurait lieu ce jour-là. Ces circonstances expliquent le petit nombre de spectateurs présents sur les lieux.

» Les habitants de Charlottenbourg eux-mêmes n'apprirent l'événement qu'au retour du détachement de cavalerie et des quatre voitures affectées au patient et à sa suite. La veille au soir, le prêtre de la prison

... sultat de rendre définitive la scission qui existe dans le cabinet. Le ministère serait, dit-on, en pleine décomposition, et l'on assure que M. le ministre de l'intérieur a expédié un exprès au roi (actuellement à Paris) pour exposer à S. M. la situation et l'engager à hâter son retour. »

### REVUE DES JOURNAUX DU 21 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* examine les nouvelles ordonnances qui viennent d'être publiées et n'en est pas complètement satisfait. Il fallait, dit-il, mettre fin à la mobilité des cadres administratifs, prévenir les avancements trop rapides, donner un point d'appui aux ministres contre des exigences parfois insatiables, imiter les règlements en usage en Allemagne et entourer l'existence des serviteurs de l'Etat de garanties presque équivalentes à l'inamovibilité, mieux rétribuer certains fonctionnaires et mieux assurer les chances du mérite modeste ; mais comment concilier avec le système des examens la responsabilité ministérielle si souvent en jeu chez nous? En somme, ce que le *Journal des Débats* semble regretter par-dessus tout, c'est qu'en rehaussant le *minimum*, on n'ait pas rétribué plus uniformément et plus généralement les positions supérieures.

— Suivant le *Siècle*, les ordonnances élaborées d'assez mauvaise grâce par les divers ministères pour se conformer à une injonction positive des chambres, ne font que régulariser l'état des choses actuel sans introduire aucune modification efficace.

— Le *Commerce* répète, après avoir lu les ordonnances, ce qu'il disait la veille avant leur publication : les intentions de la chambre ne sont pas remplies; l'administration reste livrée à toutes les vicissitudes, à toutes les oscillations de la politique, à toutes les entreprises de la faveur, à tous les caprices ministériels; nos gouvernants ne se sont servis de la prescription des chambres que pour surcharger les cadres et augmenter les traitements. Tout ce que nous y aurons gagné, c'est de payer environ deux cent mille francs de plus par an pour n'être pas mieux servis.

## Faits divers.

M. Auguis, député, conservateur de la Bibliothèque Mazarine, est mort aujourd'hui, à l'âge de 59 ans.

— Le *Bulletin des Lois* publie aujourd'hui une ordonnance royale qui règle l'administration et le service de l'établissement de la marine, à Indret.

— Aujourd'hui, à midi, M. le préfet de la Seine a fait l'ouverture de l'assemblée des notables qui devaient procéder au renouvellement partiel des membres de la chambre de commerce.

Voici le résultat des nominations : MM. Devinck, Baudot, Bayvet, Deichtal fils et Lebobe.

Le bureau se composait de MM. Aubé, Denière et Dupérier, scrutateurs, et F. Gaillard, secrétaire.

— M. Charras, capitaine d'artillerie, cité honorablement à diverses reprises dans les bulletins de l'armée d'Afrique, vient d'être nommé chef

... grande entrée du palais, dite galerie vitrée qui recevra le roi à la descente de voiture au pied du grand perron.

Comme les années précédentes, la garde nationale et l'infanterie formeront deux haies, depuis les Tuileries jusqu'à la chambre, en passant par le quai des Tuileries, le pont de la Concorde, la rue de Bourgogne, la place et la cour du Palais-Bourbon, pour protéger le passage du cortège royal, précédé et suivi de gardes municipaux, de hussards, de gardes nationaux à cheval, d'un nombreux état-major et de dragons.

On dispose un trône particulier pour le roi des Belges.

— Des armes rares et quelques canons provenant de Tanger, Isly et Mogador, viennent d'arriver et d'être placés au Musée d'armes de la place Saint-Thomas-d'Aquin.

— On parle au ministère de la marine de la création prochaine d'écoles gratuites d'hydrographie et de navigation, qui seraient établies dans nos principaux ports. Ces écoles, particulièrement affectées aux classes pauvres de nos places maritimes, seraient destinées à leur apprendre les notions théoriques de la science nautique. Indépendamment de l'instruction scientifique, on y organiserait des cours élémentaires semblables à ceux de nos écoles primaires. Par ce moyen, les enfants de nos marins, envoyés dès leur bas âge à l'école d'hydrographie, pourraient y acquérir une éducation complète. On affirme que ce projet, dont il est question depuis long-temps, et qui a toute la sympathie de M. le prince de Joinville, sera bientôt mis à exécution. (*Revue de Paris*.)

— On lit dans la *Gazette officielle* de Berlin :

« La société de secours mutuels de Cologne vient de publier ses statuts.

» Chaque membre de la société paie une rétribution forcée de 10 gros. Celui qui paie 20 écus en sera membre permanent.

» La société achètera de grandes provisions de vivres en gros et les vendra aux ouvriers en détail pour le même prix.

» Elle fera des avances en argent aux ouvriers sans ouvrage, afin qu'ils puissent soutenir la concurrence, et leur livrera au besoin les outils.

» Elle fondera des écoles spéciales pour les enfants des prolétaires.

» En outre, elle établira des cours publics et des bibliothèques afin de former l'intelligence des ouvriers.

» Une commission spéciale sera formée dans le but d'écouter les griefs et les plaintes des travailleurs et d'y porter remède le plus tôt possible. »

— Une éruption extrêmement violente de l'Etna a eu lieu le samedi 30 novembre. Elle était visible à Malte, malgré la distance qui sépare cette île de la Sicile, et c'est par des lettres de Malte du 5 que nous en avons connaissance.

— Les fouilles du consul français, M. Botta, dans les ruines de Ninive, où 160 ouvriers sont journellement occupés aux déblais, ont enfin amené la découverte d'un palais magnifique. Ce monument, vaste carré à quatre entrées, qui, par ses formes, rappelle le Louvre, semble avoir été, pendant quelque temps du moins, le séjour des puissants empereurs d'Assyrie. On a remarqué avec étonnement que, sous le pavé des salles, se trouvaient des cavités remplies d'une foule de petites idoles, de dieux domestiques et de figurines en émail et en argile, que les premiers habitants du lieu paraissent avoir ainsi enfouies pour les dérober à quelque profanation. En outre, les plaques d'albâtre dont sont incrustés les murs

---

de théâtre, soyez raisonnable ; vous-même aviez prévu ce malheur.

— Madame ne le supposait point sans doute si prochain, fit observer M. Vorel, de sa voix la plus séduisante, et vous le lui avez annoncé si brusquement.

— Mourante ! reprit Mme de Luxeuil en joignant les mains, et avec l'incertitude d'une actrice qui répète la réplique pour se donner le temps de préparer son effet.

— Si vous faisiez respirer des sels à madame la comtesse, dit Vorel, en présentant à son confrère un flacon.

Celui-ci le prit d'un air insouciant et l'offrit à Mme de Luxeuil qui l'accepta pour se donner une contenance.

— Et il n'y a plus d'espoir? demanda-t-elle ; plus aucun espoir?

Le docteur parisien secoua la tête.

— Une phthisie, compliquée d'une affection au cœur, dit-il.

Mme de Luxeuil couvrit son visage de son mouchoir pour cacher les larmes qu'elle ne versait pas.

— Hier encore, lorsque je l'ai quittée, son état était loin d'être aussi alarmant, dit tristement M. Vorel; mais la terrible émotion de cette nuit a hâté les progrès du mal.

— Et maintenant il n'y a rien à faire, ajouta M. Darcy avec une brusquerie dont la rudesse cachait une sorte de sensibilité.

— Pauvre sœur, murmura le médecin de Bourgueil, succomber si jeune ! quand sa fille avait tant besoin de ses soins !

M. Darcy qui s'était mis à parcourir le salon s'arrêta.

— Au fait, il y a une enfant, dit-il; la baronne peut avoir des mesures à prendre dans ses intérêts.

Personne ne répondit.

— Il faut que la malade soit avertie de sa position, reprit le docteur avec fermeté.

— Y songez-vous ! s'écria Mme de Luxeuil ; ce serait la tuer.

— D'abord on ne tue pas une personne morte, reprit M. Darcy, avec sa logique implacable, et autant dire que la baronne ne vit plus, ses heures sont comptées ; puis, c'est un devoir pour nous, madame, un devoir rigoureux. Nous sommes là pour avertir le patient lorsque nous ne pouvons le guérir ; ne point le faire est une trahison, une lâcheté, car ce n'est jamais lui que nous voulons ménager, mais nous-mêmes.

— Mais songez, docteur, à l'effet terrible d'une telle annonce!

— Pourquoi donc? qu'y a-t-il, après tout, de si redoutable dans cette transformation que l'on appelle la mort? Ce sont les prêtres qui l'ont entourée de fantômes hideux, de visions menaçantes. A force de mensonges, ils ont réussi à faire de ce passage entre deux états une espèce de pont à péage dont ils perçoivent tous les bénéfices. Mais, quoi qu'il en soit, la baronne doit être avertie ; elle peut avoir des dispositions à prendre, et il ne faut pas que la mort l'enlève par surprise.

— Mais qui osera la prévenir?

— Moi, s'il le faut.

— Vous, docteur?

— Pourquoi pas? votre sœur a de l'esprit, je lui prouverai la sottise de toutes les superstitions dont on l'a épouvantée, et, quand elle saura qu'il n'y a rien après l'enterrement, et que nous sommes simplement une agrégation de molécules qui changent de forme, elle mourra aussi tranquillement que si elle s'endormait.

— Pardon, interrompit doucement M. Vorel, mais je doute que la baronne soit en état de suivre les raisonnements de mon savant confrère; ce serait, d'ailleurs, troubler inutilement ses derniers instants. S'il est nécessaire qu'elle soit avertie, je me résignerai à cette douloureuse mission.

— Soit, dit M. Darcy ; il est plus convenable que l'avertissement vienne de votre part. Pendant que vous vous occuperez de cette affaire, je vais prendre quelques informations sur la route qui conduit à Norsauf. Vous permettez, comtesse?

Mme de Luxeuil fit un signe de consentement et le docteur sortit.

Son départ fut suivi d'un assez long silence. M. Vorel et la comtesse désiraient évidemment une explication ; mais tous deux éprouvaient un égal embarras à l'entamer ; la comtesse se décida enfin à parler.

— Je ne puis croire encore à la nécessité de l'affreuse révélation conseillée par le docteur, dit-elle, et, quel que soit le danger, je persiste à attacher plus d'importance au repos de la malade qu'à ses dernières dispositions.

— D'autant qu'elles sont déjà prises, ajouta M. Vorel ; je n'ai point cru devoir m'expliquer, à cet égard, devant M. Darcy ; mais avec madame la comtesse, c'est autre chose.

— Quoi ! ma sœur a fait un testament? demanda Mme de Luxeuil, visiblement inquiétée; et.... vous savez, sans doute,.. ce qu'il contient?

— J'ai lieu de croire qu'il pourvoit à la tutelle de l'enfant de madame la comtesse.

— Mais... le choix des personnes chargées de cette tutelle... vous le connaissez?

— Je sais seulement qu'il a été fait en dehors de la famille.

— Que dites-vous? ma sœur confierait sa fille à des étrangers!

— Telle est sa volonté.

Mme de Luxeuil se leva.

— Est-ce bien vrai? s'écria-t-elle ; on aurait osé !... Mais c'est une insulte pour tous les parents, monsieur !

— En effet, dit M. Vorel, qui jeta un regard sourdement scrutateur sur son interlocutrice; il semble que M. le comte de Luxeuil aurait eu plus de droits qu'aucun autre...

— Je ne parle point pour nous, reprit Mme de Luxeuil ; ces tutelles sont toujours des charges pénibles... et difficiles... Mais il me semble qu'il est des convenances dont on ne peut s'affranchir. Introduire des étrangers dans les affaires de la famille; s'exposer à des procès... c'est de la part de ma sœur une conduite au moins singulière...

— Il faut songer, fit observer le médecin d'un ton conciliant, que la baronne est depuis long-temps souffrante, et que dans sa position on ne juge pas toujours aussi sainement les choses.

La comtesse leva la tête.

— C'est-à-dire que, selon vous, ma sœur ne jouit point de toute la liberté de son esprit, dit-elle vivement?

— Eh! eh! qui sait? répliqua M. Vorel, en pliant les épaules; toute maladie prolongée amène nécessairement un affaiblissement du cerveau.

— Mais, dans ce cas, s'écria la comtesse, ne doit-on pas venir au secours d'une intelligence défaillante, et la défendre contre ses propres erreurs?

Le médecin regarda Mme de Luxeuil par-dessus ses lunettes bleues, et un éclair de joie traversa ses traits.

— Ce serait sans doute une chose heureuse, dit-il; et, dans l'intérêt de l'enfant, il serait désirable que ce testament fût regardé... comme inutile.

— C'est évident, reprit la comtesse ; mais une fois connu, il sera maintenu, peut-être... la justice est si bizarre. En tout cas, il deviendrait l'occasion d'un débat fâcheux. Si ce testament est véritablement jugé préjudiciable à l'enfant... par ceux qui s'y intéressent sincèrement... comme vous et moi, monsieur... pourquoi... le faire connaître?

— C'est juste, répliqua Vorel avec bonhomie ; on pourrait le regarder comme non avenu... ou même... le supprimer.

— Dans l'intérêt d'Honorine ! ajouta précipitamment la comtesse.

— C'est cela, reprit le médecin; parlez-en à la baronne, madame, ou, si vous craignez de la fatiguer... procurez-vous la petite clef qu'elle porte suspendue au cou... elle ouvre le secrétaire d'ébène, et c'est là que se trouvent tous les papiers importants.

Mme de Luxeuil fit un pas vers la chambre de sa sœur.

— Je crains seulement une difficulté, continua Vorel, qui avait repris sa cravache et son chapeau.

— Une difficulté? dit la comtesse.

— M. le docteur Darcy va revenir, persuadé que j'ai fait connaître à la malade sa situation ; il lui répétera tout ce qu'il nous a répété tout-à-l'heure, et la baronne, ainsi ramenée à de tristes pensées, pourra prendre de nouvelles dispositions... appeler un notaire, peut-être!

— Ah! vous avez raison! s'écria Mme de Luxeuil ; j'avais oublié le docteur : il est homme à faire venir ici tous les garde-notes de Château-Lavallière!... il a si peu de sensibilité !... Mon Dieu ! mais comment faire, alors?

— Je ne vois aucun moyen... à moins que madame la comtesse ne puisse le renvoyer.

Mme de Luxeuil parut frappée.

— Attendez donc, dit-elle, il a quelqu'un à voir, dans les environs... Mais il ne devait y aller que demain; comment le décider à partir sur-le-champ?

— N'est-ce que cela? demanda M. Vorel en souriant; si madame la comtesse le désire, je m'en charge.

— Vous, et de quelle manière, monsieur?

— Madame la comtesse va en juger ; voici justement le docteur.

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain*)

comtesse d'Augerville, la femme Chaleyron, [illegible] baronne d'Herfac : or, ces divers personnages, tous prévenus d'escroqueries ou de faux, n'étaient qu'une seule et même personne, dont aujourd'hui encore on ignore le véritable nom, mais que l'on a tout lieu de croire simplement la fille d'un modeste perruquier-coiffeur de Valognes.

Cette femme, condamnée une première fois en 1842, à Paris, pour vol, sous le nom de marquise de Caylus, avait depuis tenu un des brillants hôtels meublés du quartier Vendôme ; poursuivie pour faux, elle avait cherché, sous le nom de femme Martin, un asile dans le quartier Saint-Martin, où, surveillée de près, et enfin sur le point d'être arrêtée, elle avait échappé aux agents commis à l'exécution du mandat décerné contre elle, en sortant de sa maison déguisée et chargée d'un panier de beurre et de fruits.

Réfugiée plus tard dans le quartier de l'Observatoire, elle affecta une grande dévotion, et ne donna plus rendez-vous à ses acolytes que dans les églises, où elle passait la plus grande partie de ses journées. Son entourage, du reste, malgré la rigidité de sa conduite, continuait à être d'un grand luxe : un intendant et un nombreux domestique composaient sa maison, mais se renouvelaient en entier chaque fois qu'elle changeait de quartier et prenait un nouveau nom.

Du quartier de l'Observatoire, où elle avait pu se croire reconnue, la baronne de Ferté, car tel était le nom qu'elle s'y était donné, porta le siége de ses opérations à l'autre extrémité de Paris. En peu de temps, elle se rendit coupable à Belleville d'un si grand nombre d'escroqueries, que là encore la police découvrit sa retraite, malgré ses déguisements et les précautions dont elle s'entourait.

Arrêtée avant-hier sous prévention de faux, de vol et d'escroquerie, et en vertu des mandats délivrés sous différents noms qu'elle avait portés, elle a été mise immédiatement à la disposition de la justice. Dans son premier interrogatoire, elle a refusé de faire connaître son véritable nom, déclarant d'ailleurs qu'elle n'avait aucune récrimination à faire relativement à son arrestation, reconnaissant que les différents mandats s'appliquaient à sa personne, mais demandant le temps nécessaire pour se recueillir avant de faire connaître son individualité et ses moyens justificatifs.

Plusieurs perquisitions opérées à ses différents domiciles par MM. les commissaires de police des quartiers de l'Observatoire et de Belleville, en exécution d'une commission rogatoire de M. le juge d'instruction Turbat, ont amené la découverte d'une grande quantité d'argenterie, de bijoux et d'objets précieux. (*Gazette des Tribunaux.*)

## VARIÉTÉS.

### Rêveries de Fourier. — Utopie des phalanstériens

PAR M. MASSERON. (Suite.) (1)

M. Masseron dit quelques mots dans sa brochure sur le *travail attrayant*, l'une des bases de la doctrine phalanstérienne. Ces deux mots, *travail attrayant*, représentent des idées qui semblent si opposées qu'on s'étonne que quelqu'un ait pu avoir la pensée de les réunir.

Le travail est la loi de l'homme ; tant qu'il sera répugnant, chacun cherchant à s'en dispenser, la société sera obligée de maintenir des classes nombreuses dans l'abaissement, et de conduire par la contrainte les travailleurs qui lui sont nécessaires. Qu'on les appelle esclaves, serfs ou prolétaires, qu'on emploie pour les retenir à l'ouvrage le bâton du contre-maître ou la perspective imminente de la misère, le résultat est toujours à peu près le même pour les masses : l'un des modes dégrade plus l'homme, l'autre lui fait éprouver plus de privations et le maintient toujours dans une position précaire.

Le régime du salaire a d'ailleurs l'inconvénient d'engendrer fatalement le paupérisme, plaie plus hideuse que l'esclavage ; car, chez quelques peuples du moins, les maîtres étaient tenus de subvenir aux besoins les plus pressants de leurs esclaves.

On a beaucoup parlé sur la liberté, mais il faudrait avant tout la rendre possible, et il est évident qu'il ne pourra pas y avoir de liberté réelle pour la grande majorité des hommes, tant que le travail sera répugnant.

Nous avons d'assez nombreux exemples de travaux pénibles exécutés avec plaisir, pour être certains que ce n'est pas par sa nature même, mais par les circonstances qui maintenant l'accompagnent le plus souvent, que le travail nous inspire de la répulsion. Rien ne blesse plus les instincts de l'homme que la vie des combats où l'on est constamment exposé à la mort et à ces blessures cruelles qui laissent de longues souffrances ou paralysent les facultés de l'esprit ; rien n'est en soi plus repoussant, pour quiconque est doué de sentiments nobles, que d'égorger des hommes qu'on ne connaît pas, mais dont on honore le caractère, pour des querelles princières auxquelles on est étranger ; cependant, on a su entourer ces travaux de mobiles puissants, et l'histoire nous montre une foule d'hommes de divers caractères qui s'y sont livrés avec enthousiasme à chaque délire des rois. La chasse à courre et les courses au clocher que beaucoup de jeunes gens recherchent, sont des exercices pénibles ; enfin, et comme dernier exemple, je citerai ces jeunes filles délicates qui ne supporteraient pas quelques heures de marche, et que nous voyons passer gaiement des nuits entières à pirouetter dans une atmosphère viciée qui blesse les sens.

Si le travail était répugnant en lui-même, le souverain bonheur serait dans l'oisiveté. Que chacun interroge ses souvenirs, et il verra que ses jours les plus heureux ont en général (2) été ceux où il était préoccupé d'une entreprise importante ou de quelques études appropriées à la nature de ses facultés.

D'après ces remarques, Fourier a été conduit à préciser les conditions qui rendent un travail attrayant, et à rechercher s'il est possible d'organiser la société de manière que ces conditions soient naturellement satisfaites par la généralité des travaux.

C'est, si l'on veut, une nouvelle manière d'envisager la question sociale.

(1) Voir les numéros du 15 et du 21 décembre.

(2) Je dis *en général*, parce que ce ne sont pas là les conditions régulières du bonheur, sur lequel les passions du cœur ont une grande influence.

[illegible] sous les yeux de hideux exemples.

Cette civilisation avancée dont nous nous enorgueillissons, est à son tour basée sur la grande industrie : les développements de l'une suivent les progrès de l'autre. C'est ainsi que tout s'enchaîne dans une société, et que les brillants résultats des sciences et des arts sont unis par des liens secrets à des désordres honteux que, dans l'impuissance de les guérir, certaines gens ont pris le parti de nier.

Presque tous les philosophes ont été frappés de ces questions ; leurs aberrations sur ce sujet sont un utile enseignement. Rousseau condamnait franchement les industries, et principalement celle des mines ; il les attribuait à la corruption de l'homme, et voulait qu'on s'en tînt à l'agriculture dont les désordres le frappaient moins (4) ; mais comme, malgré ses paradoxes, il avait dans l'esprit une certaine logique, il condamnait en même temps les sciences et les arts.

J'entends fréquemment émettre la même opinion, mais d'une manière timide et réservée ; on n'ose pas en déduire les conséquences. Rousseau a été courageusement jusqu'au bout, et a conclu à la barbarie, comme M. de Maistre au bourreau et à la guerre, Hobbes au despotisme, et Say à l'anarchie.

On ne peut sérieusement condamner l'industrie : quand l'homme a par son intelligence créé ces machines magnifiques qui, le dispensant des fatigues, font travailler pour lui les forces aveugles de la nature, il n'a fait qu'user noblement de son droit de régner sur la terre, et on ne saurait y voir une corruption. Que si tant d'efforts n'ont abouti qu'à des désordres, il faut en accuser, non pas l'industrie, mais les conditions actuelles de son existence dans la société. Il faut dire avec les ouvriers de Brighton : « Les machines au lieu de faire concurrence aux travailleurs devraient » être leurs esclaves. »

Pour faire disparaître les maux de l'industrie, les Saint-Simoniens avaient imaginé de classer toute la société suivant une hiérarchie théocratique : plus de spontanéité, on fixait à chacun son poste ; plus de propriété, on rétribuait d'après la manière dont le travail était apprécié ; en un mot, on eût vécu comme dans un couvent, sous le double vœu d'obéissance et de pauvreté. Les idées de Fourier sont bien différentes ; il ne veut point nous faire vivre dans des abbayes, du moins ce ne pourrait être que dans celle de Thélème, où, comme l'on sait, moines et nonnes menaient si bien l'existence.

« Toute leur vie estoyt employée, non par loix, statutz ou reigles, mais
» selon leur vouloir et franc arbitre. Se leuoyent du lict quand bon leur
» sembloyt ; beuuoyent, maugeoyent, trauailloyent, dormoyent, quand le
» désir leur venoyt. Nul ne les esueilloyt, nul ne les parforceoyt ny à
» boyre, ny à manger, ny à faire chose aultre quelconque. En leur reigle nestoyt que ceste clause :

« FAY CE QUE VOULDRAS. »

» Tant noblement estoyent apprins que il nestoyt entre eulx celluy ne
» celle qui ne sceust lire, escripre, chanter, iouer d'instruments harmo-
» nieux, parler de cinq à six languaiges, et en yceulx compouser, tant
» en carme quen oraison solue. Iamais ne feurent veuz cheualiers tant
» preux, tant guallans, tant dextres à pied et à cheval, plus verdz,
» mieulx remuants, mieulx maniants tous bastons, que là estoyent.

» Iamais ne furent veues dames tant propres, tant mignonnes, moins
» fascheuses, plus doctes, à la main, à lagueille, à tout acte muliebre
» honneste et libere, qui là estoyent. » (5)

La vie de Thélème peut donner une idée de celle que Fourier prétend réaliser. D'après sa doctrine, toutes les relations doivent être réglées par des équilibres sociaux, qui laissent l'homme libre de se livrer aux travaux vers lesquels il se sent attiré, mais qui l'excitent, le dirigent, le modèrent, et maintiennent exactement l'unité d'action entre tous.

M. Masseron donne un aperçu de la loi sériaire, qui, d'après Fourier, doit produire ces prodiges ; il montre comment, avec avantage pour tous, on peut remplacer par une association l'antagonisme des travailleurs et des propriétaires.

M. Masseron examine plusieurs des objections que l'on fait ordinairement contre Fourier, et notamment celle-ci, qu'il traite plus légèrement qu'elle ne le mérite : « Cela n'a jamais été, donc cela ne sera pas. »

Oui, sans doute, l'objection serait fondée, si les phalanstériens voulaient supprimer les désordres que chacun déplore, par les moyens sociaux dont l'histoire de tous les peuples démontre l'insuffisance. Je trouve parmi les textes du livre de M. Masseron cette phrase de Bacon : « Il y a » stupidité à penser que ce qui n'a pas encore été fait puisse se faire au» trement que par des moyens nouveaux. » Cette pensée est d'une grande justesse ; il faut de nouveaux moyens pour de nouveaux résultats, et en bonne logique on ne peut s'étonner que des hommes qui veulent employer des moyens inconnus jusqu'à eux, espèrent obtenir des résultats que l'on n'avait pas encore pu réaliser. Je terminerai donc ces observations par cette autre phrase de Bacon : « Celui qui repousse des remèdes nouveaux doit s'apprêter à des calamités nouvelles. »

Je vais suivre maintenant M. Masseron sur un autre terrain, et dire quelques mots de l'éducation.

Locke et Rousseau ont proposé des systèmes pour élever les enfants des familles riches : ils ne se sont occupés que des moyens de leur former l'es-

(1) Cap. I, 26, 27, 28 et 29 ; cap. IX, 1, 2 et 3.

(2) Le Rig-Véda, l'un des livres sacrés des Hindous, s'exprime, à ce sujet, avec une précision remarquable :

« Lui eut cette pensée : Je veux créer des mondes. » (Suit une description de la création des mondes, c'est-à-dire des divers éléments qui composent la terre.)

« Lui eut cette pensée : Voilà donc des mondes : je veux créer des gar» diens des mondes. » (Suit une description très bizarre de la création de l'homme.)

« Lui fit cette réflexion : Ce sont là des mondes et *des gouverneurs de mondes*, etc. »

Voyez la notice sur les Védas de Colebrooke.

(3) Nous ferons observer au savant et judicieux auteur de ces articles que chercher à se faire une idée du mode suivant lequel [illegible] *la résurrection des morts*, enseignée par le dogme chrétien, ce n'[illegible] contradiction avec ce dogme. (Note du rédacteur de [illegible].)

(4) Voyez le célèbre discours à l'Académie de [illegible] promenade des *Rêveries*.

(5) Rabelais.

21 ans ; sur le soir il remarqua que son petit page et son vieux serviteur tenaient avec amour et regret leurs yeux fixés sur la côte de l'Angleterre qui disparaissait à l'horizon ; il se demanda alors si lui aussi ne laissait rien, sur la terre de ses pères et de son enfance, qui pût appeler un regret ; il sonda son cœur, mais aucune fibre ne vibra et il s'écria : « Ma
« plus grande douleur est de ne rien laisser derrière moi qui réclame
» une larme... Je fuis gaiement avec toi sur l'onde écumeuse, ô mon vais-
» seau rapide ; peu m'importe dans quelle contrée tu me feras aborder,
» pourvu que ce ne soit plus dans la mienne. »

La nature belle et généreuse de Byron se révoltait au moins contre le vide de son cœur, que tant de gens acceptent si facilement et que, dans leur orgueil, ils regardent comme la sagesse. Mais il ne faut pas que j'exagère, il y a encore plus de sentiments chaleureux qu'on ne le croit, çà et là il se trouve des hommes qui, derrière le masque d'indifférence sous lequel on les oblige de cacher leur véritable figure, ont su conserver leur enthousiasme de jeune homme.

Dans le fond de son cœur chacun n'est que trop persuadé des maux de nos sociétés ; il y aurait folie à les nier de sang-froid : quels en sont les causes, et qui faut-il accuser ? Les uns attaquent les chefs des peuples, mais je ne puis les suivre sur le terrain de la politique, dont je suis indigne de comprendre les sublimités ; je me contenterai de citer ces versets du Koran :

« Lorsqu'on leur dit : ne commettez point de désordres sur la terre, ils
» répondent ; Loin de là, nous y faisons fleurir l'ordre.

« Ils commettent des désordres, mais ils ne le comprennent pas (3). »

Laissant là les pouvoirs politiques, ne trouverons-nous pas en dehors d'eux une puissance qui a formé nos mœurs et élevé nos générations ; qui est fortement constituée, appuyée sur des racines profondes et soutenue par une hiérachie admirable ? Les délégués (4) de l'homme à qui il a été dit par trois fois : « Paissez mes brebis, » n'ont ils aucun reproche à se faire ? Ont-ils toujours pris dans les questions sociales l'initiative qui leur appartenait ? Ont-ils accueilli comme ils le devaient tous les travaux consciencieux faits dans les diverses branches des connaissances humaines, et n'ont-ils jamais par des condamnations légères porté au blasphème des hommes trop convaincus pour abandonner leurs idées ? Quant ils pensent à ce déplorable fractionnement de la chrétienté que les peuples se sont portagée, comme firent les soldats des dépouilles du Christ ; quand ils voient ce que sont devenues entre leurs mains les populations ferventes des premiers âges qui conquéraient glorieusement l'empire et portaient pacifiquement la religion chez les peuplos barbares, n'entendent-ils pas une voix leur crier : « Varus, rends-moi mes légions ! »

L'ouvrage de M. Masseron sera probablement suivi de quelques autres. Continuez, lui dirai-je, à répandre des doctrines dont la propagation ne peut être qu'utile ; une plus grande habitude d'écrire aura bientôt donné à votre style plus de précision et de fermeté ; un esprit juste, un jugement sain, de l'imagination, vous avez tout ce qu'il faut pour prendre une part honorable aux luttes de l'intelligence. Appuyez-vous sans cesse sur une base solide, et contre laquelle l'erreur ne puisse prévaloir ; résistez aux puissantes séductions du génie, et ne vous laissez pas entraîner par lui hors de la vérité. Ne vous bercez pas non plus de l'espoir chimérique de changements à vue dans la société : des améliorations lentes, voilà tout ce qu'elle comporte. Suivant un proverbe tiré de nos livres saints : *Chaque chose vient en son temps* (5).... Espérons !

Vous allez trouver sur votre route les critiques qui attendent l'homme des convictions généreuses. — C'est une tête malade diront les hommes *sages*, un cerveau faible, un enfant qui n'a rien vu, rien lu, rien étudié et qui se jette avec la ferveur d'un néophyte dans la première utopie qu'il rencontre.

Ceux qui parleront ainsi seront les *bienveillants* ; mais il s'en trouvera d'autres qui vous attaqueront l'écume à la bouche en feignant l'indignation de la vertu outragée ; ils vous compareront aux plus odieux scélérats et crieront au scandale si quelque jour vos concitoyens vous accordent leurs suffrages. Ne vous en étonnez pas ; il n'est pas de belle pensée que ces hommes n'aient défigurée, pas de progrès qu'ils n'aient combattu, pas de gloire qu'ils n'aient voulu ternir, pas de noble caractère qu'ils n'aient calomnié et sur la mémoire duquel ils n'aient appelé la persécution.

Vous les reconnaîtrez à leur mépris pour tout ce qui a une croyance sincère dans le cœur, à leurs paroles menteuses, à ces mots de *morale* et de *religion* qu'ils répètent sans cesse pour cacher leur corruption profonde, enfin à leurs froids sarcasmes qui font comprendre leur colère de ne pouvoir persécuter à leur aise. Si parfois ils s'égarent sur une cause juste, ils la poussent à des excès déshonorants ; les malheurs de l'humanité ont écrit leur histoire en caractères ineffaçables.

Ce sont eux qui ont poursuivi Socrate proclamant l'unité de Dieu et l'immortalité de l'âme, et qui l'ont fait condamner, parce qu'*il corrompait la jeunesse et insultait à la religion* ; c'est leur esprit qui venait de triompher dans Jérusalem quand le voile du temple se déchira ; ce sont leurs cris qui retentissent à travers les siècles : « *Tolle, tolle, cru» cifige eum.... sanguis ejus super nos.* »

Jouissez de votre triomphe, enfants d'Israël ! allez avec les princes de vos prêtres remercier Dieu de la mort du juste dans ce temple qu'il a appelé une caverne de voleurs ; mais hâtez-vous ! Les prophéties annoncent que bientôt il n'y demeurera pas pierre sur pierre, et, malgré les ordres de Titus, des soldats poussés par une main invisible y lanceront une poutre embrasée. — Anciens captifs des Chaldéens, vous retournerez pleurer en servitude, non plus sur les fleuves de Babylone, mais sur ceux du monde entier !

C'est un grand et beau mystère que celui de Golgotha ! Depuis longtemps déjà je ne puis voir sans émotion la croix, ce glorieux symbole de notre rédemption, ce triste emblème de nos sociétés. Que de fois, dans

(1) Pour être juste, je dois dire que Rousseau veut de plus qu'on leur apprenne à manier la varlope.

(2) *Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est.* GENÈSE.

(3) La Vache, v. 10 et 11, traduction de Kasimirski.

(4) Il s'agit des hommes pris individuellement.

(5) *Omnia tempus habent, et suis spatiis transeunt universa sub sole.* Eccles.

Chemins non constitués : Bordeaux, 612 50, 610. — Vierzon, 740, 737 50. — Boulogne, 595 offert. — Sceaux, 600, 605.
A terme : Emprunt, 86 90, 95, 80, 90. — Naples, 100 50, 40.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. 120 80 | P. H. 120 80 | P. B. 120 55 | dr c. 120 65 | hier 120 70 |
| — fin cour. | 121 » | 121 » | 120 60 | 120 70 | 120 75 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 85 35 | 85 45 | 85 30 | 85 40 | 85 25 |
| — fin cour. | 85 60 | 85 60 | 85 35 | 85 50 | 85 35 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

(1) Mlle Antoinette Quarré, ouvrière à Dijon.

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 81,50 à 82,00; courant du mois, 83,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 00,00; mai en août, 87,00; 4 derniers, 87,00 à 88,00.

LILLE. — Colza, 75,00 à 75,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 98,50 à 99,00; courant du mois, 97,00 à 00,00; Janvier, 87,00 à 88,00; 4 prem. mois, 84,00 à 00,00; 8 derniers, 80,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 20 DÉCEMBRE.

BABAULT et comp., société pour l'impression et la vente du *Dictionnaire français et géographique*, rue de Provence, 63. Juge commissaire, M. De-

6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Péché. Un Ange. Lustucru. Hermance.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Chamboran. Lafleur. Débutante. Mazurka.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Demoiselle à marier. Rébecca. Ivan Moiroud.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — 2 Papas. Etourneau. Ravel. Sophie Arnould.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — 2 Serruriers. Paris. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Femmes. Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. L'Artiste 3 Frères. Danse.
6 h. 1/2 FOLIES. — St-Nicolas. La Semaine. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## NOUVELLES AGRICOLES.

*Concours.* — Dans un concours qui a eu lieu à Troyes le 15 décembre 1844, la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube a distribué différentes primes d'encouragement, savoir :

Pour l'amélioration de la race bovine 90 fr. au sieur Jean Etienne Cordier, de Troyes; et 60 fr. au sieur Coulon-Debouy, cultivateur à Laines-aux-bois.

Et pour la culture des plantes fourragères : 80 fr. au sieur Berge-Lignier, agriculteur à Coclois; 40 fr. au sieur Souillat, cultivateur à Ruvigny, et 30 fr. au sieur Louis Carré, cultivateur à Saint-Germain.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 20 Décembre. | | | 21 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 8886 q. | 20 k. | Arrivages | 1283 q. | 34 k. |
| Ventes | 1288 | 79 | Ventes | 823 | 33 |
| Restant | 7336 | 48 | Restant | 8160 | 50 |
| Cours moyen | | 34,38 | Cours moyen | | 33,81 |
| Cours-taxe | | 34,37 | Cours-taxe | | 31,90 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 474 q. | 66 k. | 42 70 à 49 70 | Gr. | 030 q. | 11 k. | 49,70 à 34,00 |
| 1re | 193 | 11 | 31,80 à 36 20 | 1re | 135 | 85 | 33,78 à 36,20 |
| 2e | 151 | 30 | 32,50 à 33 50 | 2e | 179 | 84 | 29,95 à 33,50 |
| 3e | 03 | 14 | 27 40 à 00 00 | 3e | 01 | 57 | 26,15 à 00,00 |
| 4e | 39 | 05 | 19 10 à 21,65 | 4e | 19 | 60 | 19,75 à 00,00 |
| 1. | 726 | 86 | 19 10 à 33,65 | | 986 | 66 | 19,10 à 45,85 |

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 21 décembre. — *Cours commercial*. Point de variations à signaler sur les cours des graines; les prix du marché précédent restent nominaux.

VERSAILLES, 20 déc. — Froment 1re 18; 2e 17,33; 3e 17. — Avoine (hors ville) 6,66 à 7,50.

GIEN, dernier marché. — Froment 1re 17,25; 2e 16,25; 3e 15,25. — Méteil 11,50 à 16. — Seigle 10 à 11,75. — Orge 0 à 0,25. — Avoine 5,75 à 7. Hausse légère sur l'orge.

ROUEN, 20 décemb. — Froment 1re 18,50; 2e 17,50; 3e 15 à 16, — Seigle 10,75. — Orge 9. — Avoine 3,83 à 6.

ARRAS, *mercuriale officielle du 18 déc.* — Froment 16,77. — Blé de fermier 15,90. — Méteil 14,10. — Seigle 10,60. — Escourgeon 10,87. — Avoine 5,48.

DOUAI, 17 déc. — Froment 1re 17,25 à 19; 2e (blanc) 16 à 17,10; 3e 15,50 à 16 — Seigle 11 à 11,25. — Orge 9,50 à 11,50. — Avoine 5,50 à 6,50.

POITIERS, 17 déc. — Froment 1re 17,50; 2e 17,25; 3e 17. — Mouture 12,50 à 13. — Méteil 15. Seigle 13 à 13,25. — Orge 12. — Avoine 8,25 à 8,75.

REDON, 17 décembre. — Le marché d'hier a éprouvé une légère baisse sur les froments, les blés noirs et les châtaignes.

La mercuriale cote : froment (l'hect.) 17,75. — Seigle 10,75. — Blé noir 6,56. — Avoine 6,50. — *Pommes de terre* 2,37. — *Châtaignes* 8,50.

### Spiritueux (par hect.)

SURGÈRES, 15 décembre. — *Vins.* — 8,50 à 8,75; rouge 12,50 à 12,75; do vieux 14 à 15 — Vins pour distillerie 6,30 à 6,35. — *Eaux-de-vie.* — Rassise 65 à 70; nouvelle 54 à 58.

CAUDES, 17 décembre, — *Vins.* — Les rouges de Chinon ont subi une dépréciation de 5 fr. par pièce; mais on pense que la difficulté des transports a pu seule occasionner cette baisse, qui va cesser avec une température plus favorable.

Paris a fait quelques achats importants en vins blancs des communes de Souzé, Turquant et Montsoreau, dans les prix de 52 à 55 fr.

La presque totalité des vins dits coteaux de Saumur s'est vendue pour la Belgique à des prix fort élevés, et jusqu'à 150 fr. la pièce. Ce qui reste a subi une légère baisse; il y a peu de demandes.

BORDEAUX, 18 décembre. — L'hect. à 52 degrés centésim. : Armagnac 54,50; Esprit 3/6, l'hec. à 86 degrés cent. 75,50.

CETTE, 16 décembre. — *Spiritueux.* Les efforts qu'ont fait les journaux à la baisse pour faire fléchir le prix du 3/6 disponible aux derniers marchés de Béziers et de Pézénas ont été renouvelés à notre petite bourse d'aujourd'hui, mais sans résultat. Ils ont offert d'abord la marchandise disponible à fr 70,50, puis à 71 fr., et enfin, ils n'ont plus voulu vendre à ce prix.

Paris nous arrive à 96 fr, Bordeaux à 77 fr.

PÉZÉNAS, 11 décembre. — La marchandise disponible a valu, à notre marché de ce jour, 71 fr. pour Cette, sans cours fixé. — Pézénas a été fixé à 70 fr.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 21 décembre.* — Foin 1re 47 à 48; 2e 41 à 46; 3e 40 à 42. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22.

*Marché Lafayette du 21 décembre.* — Foin 2e 40 à 43; 3e 38 à 00. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 20 à 22; 3e 00. — Paille de seigle 1re 26 à 28; 2e 24 à 00. — Marché moyen, vente rapide.

VERSAILLES, 20 déc. — Foin 1re 42 à 45; 2e 38 à 40; 3e 30 à 35 — Trèfle 20 à 30. — Luzerne 38 à 40. — Regain 28 à 36. — Paille de froment 19 à 24. — Paille d'avoine 24 à 28.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 19 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1600 | 1720 | 80 | 1 16 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 78 | 69 | 09 | 1 06 | » 92 | » 80 |
| Veaux.... | 734 | 733 | 01 | 1 16 | » 98 | » 80 |
| Moutons.. | 5900 | 4715 | 285 | 1 24 | 1 02 | » 80 |

PARIS, *marché aux chevaux du 21 décembre.* — 75 chevaux de selle et de cabriolet, 16 vend. 200 à 910. — 180 de trait, 24 vendus 350 à 1020. — 63 hors d'âge, 14 vendus 50 à 275. — Essai 49. Marché faible.

LA MAISON-BLANCHE, 21 déc. — 203 porcs tous vendus 1,02-1,00-0,98. — 57 vaches laitières dont 28 vendues 280 à 450. — 1 taureau 270.

VERSAILLES. — Il s'est vendu sur cette place hier 164 veaux.

ROUTOT, 18 décembre. — 436 bœufs 1,20-1,15; baisse de 0,10. — 346 vaches 1,15-1,10. 62 veaux 1,05-0,95. — 487 moutons 1,60-1,40. — 65 porcs 1,00-0,85; hausse 0,05. Vente rapide.

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 21 décembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 23589 kil. | Bœuf | 1,40 | 1,10 | 0,70 |
| 15019 | Veau | 1,20 | 1,00 | 0,70 |
| 5368 | Mouton | 1,40 | 1,10 | 0,70 |
| 48320 | Porc frais | 1,06 | 1,01 | 0,96 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 19, 20 et 21 décembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,30 à 2,26. — En mottes Isigny 1,30 à 5,40; de Gournay 1,20 à 3,20. — Petit beurre 1,18 à 1,60. — Beurre salé ou fondu, 186 à 0,00.

*OEufs* (le mille). — Du 19, 60 à 85. — Du 20, 45 à 86. — Du 21, 43 à 84.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 14 à 30. — A la pie 5 à 15.

VERSAILLES, 20 décembre. — *Beurre* (le kil.) 1re qual. 1,90; 2e 1,70 à 1,80.

*OEufs* (le mille) 0,72 à 0,76.


*Chaque Abonnée a droit, en ajoutant douze francs au prix de l'abonnement, à la belle collection du Journal des Connaissances utiles (1re série de 1832 à 1842 formant dix volumes in-8°, qui contiennent la matière de plus de cinquante volumes ordinaires, vendus jusqu'à ce jour 60 fr.).*

**10 FR.** PAR AN POUR PARIS. **12 FR** POUR LES DEPART.

*Journal paraissant le 25 de chaque mois.* **25, Rue du Faubourg-Montmartre, 25.** *L'abonnement part du 25 octobre.*

# MAGASIN DES DEMOISELLES

**300 DESSINS** DE BRODERIES inédits, **18 GRAVURES** DE MODES OU DE TAPISSERIES COLORIÉES.

CHAQUE ABONNÉE, SI ELLE LE VEUT, VERRA SON PRENOM FIGURER DANS LA FEUILLE DES BRODERIES DU JOURNAL.
ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU UN BON A VUE SUR PARIS, A L'ORDRE DE LA DIRECTRICE.

MORALE. — Des devoirs de la femme dans la société, de tout ce qui peut contribuer à son bonheur et à son bien-être. — Histoire des Moralistes. — HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE. — Détails historiques, chronologie, blason. — SCIENCES. — Physique, astronomie, histoire naturelle, géographie, botanique — ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Hygiène, art de tenir une maison, recettes diverses. — LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS. — VOYAGES. — Histoire des voyageurs célèbres, mœurs et coutumes, anecdotes. — USAGES. — VIE PARISIENNE. — Actualités. — PETIT COURRIER DES DEMOISELLES. — Explication des gravures, histoire des modes, travaux à l'aiguille, explication de la feuille de broderies.

# TRAITÉ DE L'OFFICE, PAR M. ÉTIENNE,

Elève de la maison du prince Louis-Napoléon, roi de Hollande, — ancien officier de la maison de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire à Vienne et ambassadeur de Portugal à Paris, — ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, — officier de la maison de madame la princesse de Bagration. — 1 volume in-8o. Prix : 10 f. 50 c.

On expose ici toutes les délicatesses de l'*Office* tel qu'il a été créé dans les meilleures maisons de Paris. — Ses brillantes recettes offrent un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissements de bal; on y apprend, dans des explications claires et rapides, l'art de cette fine spécialité de l'office dépouillée aujourd'hui au profit de toutes les tables. Cette riche spécialité se compose principalement des sorbets, des glaces, des rafraîchissements, de la conservation de tous les fruits, de la confection des compotes, etc.; de tout ce qui concerne le petit four, les bonbons, le tirage, les caramels; de la manière de grouper les fruits dans les corbeilles; — enfin, de tous les hors-d'œuvre connus de l'office, de toutes les salades, etc. L'office est exposé ici avec cette charmante élégance qu'il fallait attendre d'un homme regardé depuis vingt-cinq ans comme le maître de cette branche de notre table. Carême annonçait le Traité de l'Office, par M. Etienne, il y a déjà plus de vingt ans. — Au Dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — On trouve à la même adresse : **Les Classiques de la Table.**

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

UN FORT VOL. Format anglais.

# FOURIER,

PRIX : 5 FR. Par la poste, 5 fr. 80 c.

## SA VIE ET SA THÉORIE,

**Par Charles PELLARIN,**
Docteur en médecine.

Avec des lettres inédites et trois *fac simile* de l'écriture de Fourier.

INTRODUCTION

## A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841. Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. Sur papier fin, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 90 c.

## *Maladies Secrètes.*

**TRAITEMENT** du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, [illegible] des inconvénients qu'on [illegible] justice aux [illegible]

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

**R. Montorgueil, 21.** *Consultations gratuites tous les jours.*
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en Institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

## PAR F. VIDAL.

Brochure in-8° de 5 feuilles. — Prix 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

# PETIT COURS DE POLITIQUE

ET D'ÉCONOMIE SOCIALE

A l'usage des Ignorants et des Savants.

Brochure in-18 de deux feuilles. — Prix : 40 cent.; par la poste, 50 cent.

même forme et avec la même publicité. »

Dans l'esprit du législateur, cette organisation devait réaliser une réforme dont tout le monde sent aujourd'hui le besoin : il s'agissait de couper court aux abus du népotisme, de donner une sauvegarde aux ministres contre les solliciteurs; aux employés contre le caprice de leurs chefs; on voulait garantir les droits acquis par un long travail, et permettre en même temps au talent de se frayer lui-même sa route et d'obtenir la récompense des services rendus à l'Etat; on voulait, en un mot, établir l'ordre et la justice dans l'armée administrative. Le gouvernement a-t-il rempli le programme tracé par l'opinion publique? Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les cinq ordonnances, pour reconnaître que les intentions de la chambre sont loin d'être réalisées.

Tous les journaux s'accordent à reconnaître que les ministères sont restés bien au dessous de la tâche qu'on leur avait imposée; leur prétendue organisation laisse la porte ouverte à tous les abus du favoritisme et du caprice. L'admission des employés, leur avancement, sont, en apparence, soumis à des règles fixes; mais chaque ministre a eu soin de se réserver, par un article fort élastique, la faculté de disposer, comme il le voudra, des emplois vacants, de les donner à des intrus qui n'auront subi aucun examen, aucun stage. Lors même que les places disponibles seront mises au concours, dans les administrations où le concours est posé comme un principe, rien ne garantit l'admission des concurrents selon leur ordre de mérite; il reste toujours loisible au ministre de laisser à l'écart le plus capable, et de prendre le dernier inscrit sur la liste, au détriment du premier.

Un seul ministère a consenti à donner à ses employés des garanties qui leur assurent l'inamovibilité de leurs fonctions; c'est, dans l'ordre administratif, une innovation importante que la presse aurait dû signaler : M. Cunin-Gridaine a fait preuve d'une sollicitude éclairée pour ses subordonnés en rédigeant l'article 9 de son ordonnance qui est ainsi conçu : ....Notre ministre secrétaire-d'Etat pourvoit directement à tous les autres emplois, et *peut en révoquer les titulaires en cas de fautes graves dans le service, après avoir fait constater les faits par une commission d'enquête.* » Le ministre des travaux publics se réserve purement et simplement le droit de révoquer les employés de tous grades selon son bon plaisir. Le ministre des finances et celui de l'intérieur ont consenti à modifier un peu leur pouvoir absolu : ils pourront prononcer la révocation par un arrêté motivé; mais il est évident que cette restriction est là seulement pour la forme; lorsque l'on veut noyer son chien, dit le proverbe, on le trouve toujours galeux : les employés peuvent s'attendre à être traités de même, dans l'occasion.

Nous ne voulons pas signaler tous les vices de ces ordonnances qu'on avait annoncées avec tant de bruit; notre tâche serait beaucoup trop fastidieuse et trop longue; ce serait déjà beaucoup d'énumérer toutes les omissions qu'on peut remarquer au premier coup d'œil, omissions qui ont été ménagées avec beaucoup d'art par les ministres, pour leur laisser les moyens d'éluder les volon-

[illegible] budget. C'est une véritable amélioration.

Nous cherchons en vain ce que nous pourrions encore louer dans ces essais d'organisation. On n'y rencontre aucune trace d'une pensée commune; chaque ministre a fait son travail à sa guise sans chercher à le coordonner avec celui de ses collègues. Comprend-on que, dans un pays où l'uniformité administrative est admise en principe, et poussée quelquefois jusqu'à l'excès, dans la pratique des affaires, comprend-on que les ministres adoptent des règles différentes lorsqu'il s'agit d'organiser des services identiques? N'y a-t-il aucun lien qui unisse entre eux les différents ministères? L'anarchie règne-t-elle donc aussi dans le conseil des ministres? A quoi sert un président du conseil s'il ne peut mettre de l'ensemble dans les travaux de ses collègues?

Il n'est pas jusqu'au *Journal des Débats* qui n'ait été choqué de ce défaut d'unité. Evidemment l'œuvre est à refaire; nous espérons que les chambres ne voudront point sanctionner par leur vote un travail qui remplit si imparfaitement les conditions d'organisation implicitement contenues dans l'article 7 du budget.

## Suite des intrigues de portefeuilles.

Répétant les bruits du monde sur le jeu des petites ambitions parlementaires, nous avons dit qu'une combinaison Molé-Passy et Dufaure, un moment essayée, avait échoué par la réserve de l'élément libéral. Nous avons dit que M. Saint-Marc-Girardin avait été un moment destiné à remplacer MM. Dufaure et Passy, et à relier les *Débats* à M. le comte Molé. Il parait maintenant que le ministère, soutenu par la main royale de M. de Rothschild, tiendra bon, et le seul remaniement projeté aurait, dit-on, pour effet de pousser en lumière le même M. Saint-Marc Girardin.

Mais, pour qu'un puisse entrer, il faut qu'un sorte. On assure que la victime offerte sur l'autel du *Journal des Débats* est M. Villemain. L'immense journal a juré de signaler l'exhibition de son grand format par le sacrifice du spirituel et disert ministre de l'instruction publique. Le ministère se rendrait, assure-t-on, aux désirs de ses amis de la bonne presse.

Quant à M. le comte Molé, il continuerait à se tenir à l'écart dans sa dignité.

Quant à M. Thiers, dans les diverses audiences qu'il a eues aux Tuileries, depuis quelque temps, il aurait été, affirme-t-on, convenu qu'il se renfermerait dans un silence sagement calculé et plein de promesses pour les temps meilleurs.

## Première Division Militaire.

Le roi se rendra jeudi prochain, 26 du courant, au palais de la chambre des députés, pour l'ouverture de la session des chambres.

Le lieutenant général commandant par intérim la première division militaire, prévient MM. les officiers généraux qui se trouvent à Paris, et qui auraient le désir d'accompagner, à cheval, sa majesté, que le roi les verra avec plaisir se joindre au cortège.

On se réunira dans la cour des Tuileries, à midi et demi.

Au quartier général, à Paris, le 22 décembre 1844.

[illegible] vrai, comme la nouvelle en circulait à Bruxelles, que le cabinet prussien interprète l'art. 19 du traité de la même manière que M. Nothomb.

Il parait, toutefois, qu'un membre du cabinet se retire, et qu'il sera remplacé par M. Van Praet, ministre de la maison du roi, qui est parti hier de Paris pour Bruxelles, et à qui plusieurs fois déjà on avait offert un portefeuille.

Le *Constitutionnel* prétend qu'on s'occupe de nouveau de la loi de dotation, et il affirme que cette loi ne sera pas présentée. Nous croyons savoir le contraire. Le ministère et la cour sont d'accord; ils pensent que la loi est bonne en elle-même, et que sa présentation ne saurait être reculée, attendu qu'il y aurait moins de chances de la faire passer avec une législature nouvelle et avec un autre cabinet que celui de M. Guizot. Par ces motifs, nous assure-t-on, la loi sera présentée; on trouvera même une phrase à ce sujet dans le discours de la couronne. On prétend seulement, qu'au lieu de demander de l'argent, on demandera pour M. le duc de Nemours la jouissance du château et du domaine de Rambouillet.

La théorie de GALIN, pour l'enseignement de la musique, développée avec tant de succès à Paris, par M. Emile Chevé, et en Belgique, par M. Aimé Paris, va être, pour la première fois, placée sur le terrain où l'ancienne méthode a constamment refusé de se montrer face à face avec elle.

Un homme de cœur et d'une haute capacité, M. DANSSOIGNE-MÉHUL, directeur du Conservatoire royal de Liége, s'est mis au dessus des préventions qu'on oppose à toute nouveauté. Il a offert une des salles du Conservatoire pour le cours que M. Aimé Paris fait en ce moment à Liége; il suit assidûment le développement de la théorie et de ses procédés d'application. Enfin, il a désiré qu'une comparaison fût établie entre les deux modes d'enseignement. M. Aimé Paris s'est empressé de répondre à tant de loyauté en se chargeant de préparer gratuitement les éléments d'un parallèle dont l'issue est impatiemment attendue par tous les esprits qui, de bonne foi, cherchent la vérité. Voici le programme du concours, tel que le publie la *Tribune de Liége* du 17 décembre :

« Une expérience intéressante a commencé hier lundi. M. Aimé Paris
» a donné sa première leçon d'un cours gratuit fait simultanément pour
» 145 enfants, parmi lesquels 28 ne savent pas lire. L'école communale
» du nord fournit 45 élèves, celle de l'ouest 34, celle de l'est 34, et celle
» du sud 32. Leur âge se répartit comme il suit : moins de huit ans, 15
» élèves; de huit à dix ans, 32; de dix à douze ans, 96.
» Aucun de ces élèves n'a reçu de notions musicales. Ils doivent être
» comparés, après quatre-vingts leçons seulement, avec d'autres qui
» auront été instruits, pendant un temps beaucoup plus long par les pro-
» cédés usuels. »
» Notre conseil communal a mis beaucoup d'empressement à fournir
» les éléments de ce parallèle, dont le resultat ne peut être qu'avanta-
» geux, en ce sens qu'il fera voir *si la méthode est suffisante*, ou
» *s'il en existe une qui atteigne plus sûrement et plus promptement le*
» *but.* »

## Extérieur.

**Angleterre.** — Les dames de Stratford ont formé un comité et ouvert une souscription pour procurer, durant la rude saison, de la flanelle aux familles pauvres et honnêtes. La souscription pour les bains

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

### III. LES PARENTS (Suite).

Le docteur parut étonné de retrouver M. Vorel au salon.

— Je croyais mon confrère près de la baronne, dit-il, et occupé de lui faire connaître sa situation.

— Ce soin est désormais inutile, monsieur, répliqua Vorel d'un ton grave; la baronne a compris elle-même que tout espoir était perdu.

— Vous l'avez donc vue?

— Elle vient de faire demander un prêtre.

M. Darcy tressaillit.

— Elle aussi? s'écria-t-il; quoi! madame la baronne Louis! Eh bien! j'avais meilleure opinion de sa raison. Pauvre femme! ils vont la préparer au ciel d'après la méthode recommandée par Pascal, en l'abrutissant.

— Ah! pas d'impiété dans un pareil moment, docteur, interrompit Mme de Luxeuil.

— Vous avez raison, reprit Darcy en s'inclinant; la maladie est une royauté, et jamais royauté n'a été tenue d'avoir le sens commun. Aussi, ne ferai-je à la baronne aucune objection.

— Elle attend de vous davantage, monsieur, reprit Vorel; elle espère que vous ne refuserez point de l'assister dans cette dernière épreuve.

— Comment?

— Elle désire que vous vous trouviez là... avec son confesseur.

Darcy fit un soubresaut.

— Moi! s'écria-t-il.

— C'est une idée de malade, continua Vorel; elle assure que votre présence lui donnera plus de calme... de résolution; qu'elle accomplira avec moins de tremblement ses derniers devoirs religieux.

— C'est-à-dire que je l'encouragerais à se livrer aux prêtres? interrompit le docteur avec une sorte d'indignation; mais elle ne me connaît donc pas, monsieur? Elle ignore donc mon mépris pour les parades de la superstition?

— Vos opinions resteront libres, fit observer le médecin de Bourgeuil, il s'agit seulement d'être présent. Pour les spectateurs, tout se borne à un signe de croix et à une génuflexion.

M. Darcy, qui se promenait dans la salle, s'arrêta court.

— Une génuflexion!... un signe de croix!... répéta-t-il, avec une surprise mêlée de colère; et vous croyez que je me soumettrai à de pareilles conditions, monsieur? que je participerai à des momeries honteuses?...

— Docteur! interrompit la comtesse scandalisée.

— Honteuses, madame! insista-t-il avec chaleur; moi, Jean-François Darcy, agenouillé devant une soutane!... mais rien que la proposition est une insulte!

— Pardon, dit M. Vorel, d'un air déconcerté; je puis vous affirmer que mon intention...

— Il ne s'agit pas de votre intention, monsieur, mais du fond, reprit Darcy vivement. Avez-vous réfléchi à ce que mes amis diraient, à Paris, si je consentais? Je serais déshonoré, monsieur!... et le clergé! quel triomphe pour lui! Un athée connu, avoué, patenté, qui aurait fait le signe de la croix!!! Il ne me resterait plus, après cela, qu'à obtenir l'absolution et à communier! Non, monsieur, non, la baronne serait ma propre mère, ma sœur, ma fille, que je refuserais!

— Mon dieu! que faire alors? dit M. Vorel d'un ton chagrin et désappointé; ma sœur avait tant compté sur la présence du docteur! je crains qu'elle ne voie, dans son refus, une sorte d'abandon...

— Il est certain, fit observer la comtesse, que les motifs de ce refus sont si étranges...

— Le mieux, reprit Vorel indécis, serait, peut-être, de supposer le départ de M. Darcy.

— Parbleu! qu'à cela ne tienne, interrompit le docteur; je puis faire de la supposition une réalité; madame de Norsauf m'attend; je ne devais partir que demain, mais on vient de me dire que je pouvais être à Rillé avant la nuit; je vais faire demander des chevaux.

Le médecin de Bourgeuil et la comtesse échangèrent un regard; M. Darcy était allé prendre, sur la console, sa canne et son chapeau.

— Vous ne parlez pas sérieusement, dit la comtesse, qui voulait hâter le départ en ayant l'air de s'y opposer; il est impossible que vous nous quittiez dans un pareil moment.

— Le moment ne saurait être, au contraire, mieux choisi, belle dame, répliqua Darcy : quand les prêtres viennent les médecins n'ont plus rien à faire.

— Mais vos soins?....

— Sont malheureusement inutiles; monsieur Vorel, d'ailleurs, vous reste : de grâce ne me retenez pas; si je demeurais et que le hasard me fit rencontrer vos porteurs d'extrême-onction, je serais capable de commettre quelque énormité. Par amitié, par prudence, laissez-moi partir.

Mme de Luxeuil fit encore quelques objections, puis enfin parut céder; M. Darcy prit congé d'elle, en promettant de revenir le surlendemain et sortit accompagné du médecin de Bourgueil.

Restée seule, la comtesse se hâta de retourner près de la malade.

Elle la trouva livrée à une somnolence agitée qui la rendait étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle. Cependant aux pieds du lit jouait l'enfant riante et ranimée, tandis que la jeune nourrice se tenait assise près du chevet.

Mme de Luxeuil congédia cette dernière et prit sa place à côté de la malade.

Le soin qu'elle mettait à fuir toute sensation pénible l'avait jusqu'alors tenue éloignée de ces lugubres spectacles, et c'était la première fois qu'elle se trouvait en présence d'une mourante. Mais cette vue, qui pénètre habituellement les âmes d'un attendrissement involontaire, n'excita chez elle qu'une répulsion mêlée d'effroi. Au lieu d'y trouver une émotion qui réveillât plus vivement son amitié pour sa sœur, elle n'y trouva qu'un avertissement funèbre qui lui fit faire un retour sur elle-même. Du reste, ce cœur, froid pour tout le monde, avait toujours été, pour la baronne, insensible et ennemi. Cette hostilité datait de l'enfance. Restées orphelines presque au berceau, les deux sœurs avaient été élevées séparément par deux tantes mortellement brouillées qui s'étaient efforcées de leur laisser l'héritage de leur haine. La baronne plus tendre et plus généreuse s'était soustraite, en partie, à cette funeste influence; mais Mme de Luxeuil avait accepté sans résistance tous les préjugés qui devaient l'éloigner de sa sœur. Les débats d'intérêt et la jalousie vinrent encore envenimer, plus tard, ces dispositions. Confinée dans les rangs de cette portion de noblesse qui était restée hostile à l'Empire, parce que l'Empire ne s'était point soucié d'elle, la comtesse avait vu l'élévation de sa sœur avec un dépit mal déguisé sous l'apparence du dédain. Son aversion s'était ainsi lentement accrue de toutes les souffrances de son orgueil et de son envie. La conversation de la baronne et du médecin de Bourgueil a déjà fait connaître au lecteur comment cette aversion s'était révélée à plusieurs reprises, par des torts toujours renouvelés d'une part, et toujours pardonnés de l'autre.

La confidence que venait de lui faire M. Vorel avait encore aigri la comtesse contre sa sœur. Le testament annoncé trompait trop d'espérances pour qu'elle n'y vît pas une insulte. Aussi, après la première sensation de saisissement dont nous avons parlé, jeta-t-elle sur la mou-

(1) Voir les numéros des 19 au 22.

les ... d'un autre canton.

A Lucerne, le gouvernement cantonal a été saisi de frayeur en apprenant qu'il y avait eu des assemblées nombreuses à Fraubrunn et à Zofingen. Il a convoqué immédiatement la landwehs et fait avancer les troupes de Schwytz sur la frontière, afin de pouvoir agir au premier signal. De nombreuses tentatives ont eu lieu sur tous les points. Le nonce du Pape a félicité le directeur du Vorort sur son énergie dans l'affaire des Jésuites.

**Espagne.** — Dans la séance de la Chambre des députés du 16, il a été donné communication d'une décision du ministre des affaires étrangères, qui enjoint au député Gonzalez-Bravo de retourner immédiatement à son poste d'ambassadeur à Lisbonne. (Le soir même M. Bravo avait quitté Madrid). Au sénat, il a été donné lecture d'une pétition de la Grandesse qui demande que le sénat révise l'article de la Constitution qui le concerne. Les deux chambres se montrent favorables aux divers projets présentés par les ministres.

— L'audience (Cour royale) de Madrid vient d'enjoindre au fiscal de première instance d'avoir à revendiquer la connaissance de la cause du colonel Rengifo et consorts, le tribunal ordinaire étant seul compétent d'après la loi. Voilà un conflit qui s'élève entre la magistrature et la juridiction des conseils de guerre. Isabelle se trouve avoir gracié, c'est-à-dire réservé aux galères avec huit autres citoyens, des individus que la justice déclare n'être encore que prévenus.

Le général Villalonga, nouveau commandant de Logrono, a annulé la procédure suivie contre les complices de Zurbano, tant elle lui a paru irrégulière ! Ce scrupule curieux ne rendra pas la vie aux malheureux Benito et Feliciano, ainsi qu'aux autres fusillés.

— Les correspondances de Figuières du 10, annoncent qu'une nouvelle conspiration a échoué, grâce à l'énergie du commandant en second de Barcelone, le général Espeleta, et grâce à la vigilance des autorités françaises. Refusant de déposer les armes, les rebelles ont été dispersés près de Manreilla par les troupes françaises. Deux hommes ont été tués et un fait prisonnier. Ils étaient très bien vêtus et avaient de l'argent.

## Nouvelles d'Haïti.

Nous trouvons dans le *Journal du Hâvre* une correspondance de Santo-Domingo, en date du 1er novembre. Nous en extrayons ce qui suit :

« Tranquillité parfaite dans toute la république dominicaine, retour de l'ordre et de la sécurité, raffermissement du gouvernement de Santana, attente générale de la constitution qui se discute à Saint-Christophe, espoir d'un avenir prospère ; telles sont les nouvelles que j'ai à vous transmettre de la partie orientale d'Haïti. Troubles intérieurs dans quelques parties de la république haïtienne, anxiété extrême sur l'état des affaires, défaut de confiance dans le commerce et les affaires particulières, tâtonnements du gouvernement du 3 mai, dictature illimitée accordée à Guerrier, suspension de la constitution du 3 décembre 1843, agitation sourde du parti noir, peu d'espoir pour l'avenir industriel et politique du pays ; telles sont les nouvelles que j'ai à vous communiquer sur la partie occidentale de cette île.

» Le congrès marche rapidement dans la discussion de la charte dominicaine, garantie de tous les droits, de tous les pouvoirs, de toute la puissance acquise par la révolution du 27 février ; nous pensons avoir une constitution pour le commencement de la semaine prochaine ; nous assisterons à l'installation du président constitutionnel de l'Etat, charge réservée au général Santana, le seul candidat de tous les partis.

» Le gouvernement dominicain a eu à sévir : il a frappé fort, il a exilé

cordiale ! »

### REVUE DES JOURNAUX DU 22 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* repousse les compliments que certaines feuilles de l'opposition lui ont faits sur son indépendance à propos de la candidature de M. Dupin. Il n'a pas été brutal en disant que M. Sauzet était parfois trop doux, trop indulgent. Il n'a pas fait preuve d'indépendance en exprimant de la sympathie, de la préférence pour M. Dupin. Il laisse la brutalité aux boxeurs de l'opposition ; et l'indépendance est trop facile de nos jours. Il préfère M. Dupin et désire que la chambre lui rende justice. Les *Débats* ne méritent pas plus un brevet d'héroïsme pour cela que pour avoir défendu l'Université, que pour avoir fait entendre aux réactionnaires espagnols la voix de l'humanité.

— Nous empruntons au *Constitutionnel* la réflexion suivante sur le même sujet : lorsque dans le sénat romain, l'empereur, se raillant gravement de l'abaissement des sénateurs, leur recommandait ses candidats pour le gouvernement de certaines provinces, en les promenant par la main dans la curie, les hommes ainsi promus aux charges publiques n'étaient pas des élus, mais des créatures. A la façon dont s'y prend le ministère, le président de la chambre sera la créature des ministres.

— Le *Commerce* se demande s'il y a un spectacle tout à la fois plus ridicule et plus démoralisant que celui de deux grands partis qui cherchent mutuellement à se dérober un candidat et dont chacun s'efforce de persuader à l'autre qu'il sert de dupe. M. Dupin a été avec nous tel jour, dit celui-ci, donc il est nôtre. Il a été contre vous tel autre jour, reprend celui-là, donc nous pouvons le compter dans nos rangs. Il est à moi, dit le premier. A moi, dit le second. La vérité, c'est qu'il n'est ni à l'un ni à l'autre. Où sommes nous donc ? Dans quelle misérable confusion tombons-nous ? Un seul homme, symbole à la foi de deux politiques ! Mais n'apercevez-vous pas que le pays vous voit et vous écoute ?

— C'est vainement, dit la *Presse*, que vous chercheriez une pensée d'unité, un germe fécond dans les sept ordonnances sur l'organisation des ministères. Elles ne se rattachent entre elles par aucun lien ; elles ne se recommandent par aucune innovation, par aucune simplification. Jamais l'incohérence et la confusion ne furent portées plus loin et ne trahirent plus ouvertement l'absence de tout esprit d'organisation.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 decembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.**

**On s'abonne chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les libraires correspondants du Comptoir central de la librairie.**

**Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er janvier prochain, recevront gratuitement tout ce qui aura déjà paru du roman de M. Emile Souvestre, les RÉPROUVÉS ET LES ELUS.**

## Faits divers.

— Douze bataillons de la garde nationale de Paris, un par légion, colonel en tête, sont commandés avec un escadron de la garde nationale à cheval pour assister au passage du cortège royal, le 26, quand il se rendra au Palais-Bourbon.

séance d'hier, cinq correspondants. Deux des nouveaux élus sont étrangers : le père Secchi, Jésuite, fixé à Rome, et M. Rawlinson, consul d'Angleterre à Bagdad. Les trois autres sont : le chevalier Lautard, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Marseille ; M. de Cadalvène, à Constantinople, et M. de Laplane, à Sisteron.

— Nous lisons dans la *Quotidienne* :

« Il n'y a point eu, quoi qu'on ait dit, d'Etienne Pasquier avocat-général ; le chef et l'auteur de l'illustration de cette famille de magistrats, Etienne Pasquier, mort en 1615, et dont les recherches historiques sont si précieuses, était huissier, puis conseiller au Châtelet. MM. Pasquier ont presque toujours eu deux membres de leur famille conseillers ensemble au parlement de Paris, et j'ai vu, à la grand'chambre, à la fois, le père et le fils, marquis de Coulant (au Maine). Dans la compagnie, on appelait volontiers celui-ci de son nom de terre, Coulant. Il l'était de caractère, et on l'opposait mieux à la raideur inflexible de son père, le rapporteur du procès de Lally. M. Pasquier, duc depuis hier, a remplacé son aïeul au parlement de 1786. »

— Hier au soir, à neuf heures, une femme misérablement vêtue est tombée de faiblesse en face de la porte du n° 53, rue Bourbon-Villeneuve. Un groupe de quelques personnes se forma autour d'elle ; dès qu'elle eut repris connaissance, à l'aide de sels, après l'avoir ramassée, on la pressa de questions, et on parvint à lui arracher cette pénible réponse : « J'ai bien faim. » Une dame qui se trouvait là, émue de pitié, prit l'infortunée par le bras, et l'emmena chez elle pour lui prodiguer les secours nécessaires à sa position.

— Le banquet des anciens élèves du collège Louis-le-Grand a eu lieu hier sous la présidence de M. Villemain, ministre de l'instruction publique. Les élèves de Louis-le-Grand, à l'exemple des barbistes, ont fondé une association fraternelle dans un but tout-à-fait honorable, et que tous les collèges devraient imiter.

— Selon le *National*, une intolérable sévérité règnerait aujourd'hui dans le régime intérieur de l'Ecole polytechnique. « Ainsi, dit ce journal, une faute qui, l'année dernière était suffisamment punie par une consigne ou deux au plus, entraîne maintenant la prison, et cela pour un temps indéterminé, car l'arbitraire le plus complet est devenu à l'ordre du jour, et les précédents du général Rostolan permettent de croire qu'il en usera largement.

» Du reste, ajoute le *National*, l'extrême sévérité de semblables dispositions ne suffisait pas au ministre : il a voulu donner à l'Ecole polytechnique une preuve de sa sollicitude ; pour cela il a eu recours à la mesure que voici : Pensant que les nouveaux pouvaient être gâtés par le contact des élèves licenciés, il a voulu les soustraire à l'*influence pernicieuse* de ceux-ci, et aussitôt il a expédié l'ordre de consigner la nouvelle promotion jusqu'à la rentrée des anciens. L'autorité supérieure de l'Ecole a compris ce qu'il y avait d'excessif dans l'ordre ministériel ; quelques observations ont été adressées, et ont eu pour résultat la levée provisoire des consignes, que le général commandant pourra rétablir, quand bon lui semblera. »

— On écrit de Zillisheim (Bas-Rhin), le 17 décembre :

« Notre commune vient d'être le théâtre d'un crime affreux. Une famille composée de trois personnes, le père, la mère et un fils unique, a été assassinée, et le feu a été mis à leur maison d'habitation, probablement avec l'intention de cacher ce triple meurtre. La mère a été trouvée sur le seuil de la chambre principale, et le fils dans l'intérieur, à quelques pas des fenêtres qui prennent jour sur la cour ; tous deux avaient la gorge coupée ; la mère donnait encore quelques signes de vie et a pu recevoir les secours de la religion. Le cadavre du père, vieillard débile,

---

rante un regard qui exprimait plus de ressentiment que de pitié. Cependant, ce regard s'arrêta tout-à-coup sur un ruban, à l'extrémité duquel une petite clef, d'un travail précieux, se trouvait suspendue. Mme de Luxeuil tourna les yeux vers le secrétaire d'ébène désigné par M. Vorel, afin de juger si c'était bien la clef qui devait l'ouvrir, puis, se levant avec précaution, elle avança doucement la main et saisit le ruban.

Dans ce moment, la malade fit un mouvement, entr'ouvrit les yeux, et, apercevant la comtesse dont le visage était près du sien, elle jeta un bras sur son épaule avec un cri plaintif. Il y eut pour Mme de Luxeuil un moment plein d'angoisse ; la tête à demi penchée, elle apercevait l'enfant, qui lui souriait, aux pieds du lit, et sentait la main de sa sœur qui lui effleurait la joue. Malgré son insensibilité elle s'arrêta hésitante et troublée, mais bientôt les doigts de la malade redevinrent immobiles. La main glissa de son épaule sur le lit, et les yeux se refermèrent.

Elle attendit un instant, puis, dénouant avec adresse le ruban, elle enleva la clef, laissa tomber le rideau de l'alcôve, courut au secrétaire et l'ouvrit.

La plupart des compartiments étaient remplis de lettres soigneusement rangées, ou de notes écrites par la baronne. Quelques-unes renfermaient des nœuds de rubans, des anneaux, des fleurs flétries, trésors mystérieux dont la mourante seule eût pu dire le prix. Au milieu, et dans la plus grande case, se trouvaient des papiers d'affaires. Ce fut là qu'après une assez longue recherche, Mme de Luxeuil découvrit un paquet cacheté sur lequel était écrit :

MES DERNIÈRES VOLONTÉS.

Elle s'en empara vivement, regarda autour d'elle, brisa l'enveloppe et déploya le papier qu'il renfermait.

C'était le testament annoncé par M. Vorel.

La comtesse le parcourut rapidement, et en trouva toutes les dispositions conformes à ce que lui avait dit ce dernier. Elle froissa le papier avec colère et regarda vers le foyer ; mais, au moment de refermer le secrétaire, elle s'arrêta indécise. Son œil le parcourut encore une fois, comme si elle eût craint qu'il ne renfermât une seconde copie de l'acte qu'elle tenait ; penchée pour mieux voir, elle prenait successivement chaque papier, qu'elle examinait rapidement, lorsqu'un petit coffret de chagrin, caché au fond du dernier compartiment, frappa tout-à-coup son regard ; elle l'attira à elle, fit jouer le ressort et tressaillit.

C'était le portrait du duc de Saint-Alofe !

Sous la miniature se trouvaient plusieurs lettres de lui et quelques réponses de la baronne.

Un éclair de triomphe illumina les traits de Mme de Luxeuil. Ces preuves, si long temps désirées et sans lesquelles ses accusations contre sa sœur avaient pu être repoussées comme des calomnies, elle les tenait enfin, écrites de la main même des accusés ! La joie d'une pareille découverte lui fit oublier tout le reste ; elle renversa brusquement le coffret, en éparpilla les lettres sur le secrétaire, ouvrit la première et commença à lire !...

Une exclamation étouffée l'interrompit.

Elle se retourna ; la mourante avait soulevé le rideau de l'alcôve et la regardait !

Par un mouvement rapide et instinctif, la comtesse s'éloigna du secrétaire en s'efforçant de cacher les papiers qu'elle tenait ; mais sa sœur s'était soulevée avec un effort violent.

— J'ai vu... j'ai vu !... bégaya-t-elle ?

— Quoi donc ? demanda Mme de Luxeuil troublée.

— Le testament !... c'est lui... je l'ai reconnu... vous l'avez pris là... A moi !... Quelqu'un !... du secours !

La voix de la malade avait un accent de terreur et s'était élevée ; sa main rencontra le cordon de la sonnette qu'elle tira avec violence.

— Que faites-vous ? s'écria Mme de Luxeuil en s'élançant vers l'alcôve.

— Ce papier, répéta la baronne, qui s'efforça de saisir le bras de sa sœur, rendez-le moi, je le veux !

La comtesse sembla hésiter un instant ; mais tout-à-coup elle se dégagea, courut au foyer, et jeta le testament dans les flammes.

La mourante poussa un cri et voulut se précipiter hors du lit ; mais les forces lui manquèrent ; il y eut pendant quelques instants une lutte affreuse à voir entre sa volonté et sa faiblesse : la tête dressée, les bras tendus, et cherchant un point d'appui dans le vide, le corps tordu dans un effort suprême, elle se souleva trois fois à demi, mais enfin, épuisée, elle se laissa retomber sur son oreiller, la tête renversée en arrière, les deux mains sur ses yeux, et en poussant un gémissement désespéré.

Dans ce moment, Mme de Luxeuil entendit un bruit de pas dans l'escalier, et reconnut la voix de la jeune nourrice. Craignant qu'elle n'eût entendu l'appel de sa maîtresse, elle courut à sa rencontre pour l'empêcher d'entrer, et la malade se trouva de nouveau seule avec sa fille.

Pendant quelques minutes tout resta immobile et silencieux autour d'elle. On n'entendait que le bruit du vent qui grondait dans les corridors de la maison isolée, et la respiration précipitée de la mourante, qu'entrecoupaient des sanglots ; mais enfin un léger bruit se fit entendre ; la petite porte du cabinet, placée près de l'alcôve, s'entr'ouvrit lentement et laissa passer la tête pâle du Rageur.

Il regarda d'abord autour de lui, traversa la pièce avec précaution, et, après avoir fermé au verrou les deux autres portes, il revint au lit de la malade et s'agenouilla près du chevet.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite prochainement*)

## Vie moyenne des animaux au Jardin-des-Plantes.

La durée de la vie commune de la panthère, du tigre et du lion dans la ménagerie de Paris est de six à sept ans. Cependant, une lionne y a vécu vingt-neuf ans et un lion dix-sept ans. Les lions des bateleurs, qui sont transportés et montrés dans des loges plus saines, vivent généralement de dix-sept à vingt ans. L'ours blanc de Sibérie n'y vit guère que trois ou quatre ans ; mais l'ours noir, plus robuste, y vit sept à huit ans. Quant à la famille des *Martin monte à l'arbre*, qui peuvent s'ébattre dans des fosses spacieuses et bien aérées, ils vivent de dix-sept à vingt ans, et voient une longue série de générations.

La hyène ne vit dans la loge que quatre ou cinq ans.

Les dromadaires et les chameaux vivent de trente à quarante ans.

L'éléphant, dont la vie libre est, dit-on, séculaire, fournit à peine le quart de sa carrière.

La girafe que l'on voit maintenant au Jardin-des-Plantes, y est arrivée depuis dix-sept ans. On sait que les Parisiens l'accueillirent avec une grande joie. Elle n'a cessé de jouir d'une bonne santé.

Les dromadaires, l'éléphant et la girafe habitent des bâtiments très confortables, et dont la température ferait envie à plus d'une honnête famille.

Les singes ne jouissent de l'aisance qu'on leur a faite dans leur palais que pendant quatre ou cinq ans. On cite comme un grand phénomène un singe de Gibraltar qui est mort septuagénaire.

En général, tous ces estimables étrangers, que nous hébergeons avec cette libéralité qui est digne d'un grand peuple comme la France, ne tardent pas à gagner, dans notre climat, des catarrhes ou la phthisie pulmonaire qui les emportent ; c'est cette dernière maladie qui a tué l'infortuné Jack, cet intéressant orang-outang qui était parvenu en peu de temps à se familiariser avec quelques uns de nos usages. Tout le monde sait qu'il sonnait la cloche des singes avec une grande adresse, qu'il déliait des nœuds mieux qu'Alexandre, qui se bornait à les trancher ; qu'enfin il allongeait son pied à un chien, son laquais, ni plus ni moins qu'un *lion* ou un philanthrope.

ger laver le bras sur lui, et, avant qu'il eût le temps de se mettre en état de défense, il ressentit au bras une vive douleur qui lui parut devoir être causée par une arme tranchante. Doué d'une grande force musculaire, M***, qui n'était d'ailleurs que légèrement blessé, quoique le sang coulât avec abondance de la plaie, se précipite sur l'agresseur; mais ses mouvements sont gênés par le manteau qui le couvre, et l'inconnu lui échappe. M*** se met, sans hésiter, à sa poursuite, mais, quelques pas plus loin, une chute, suivant les uns, ou, suivant une seconde version, la vue de deux hommes venant au secours du premier, le détermine bientôt à y renoncer. Un médecin, aussitôt appelé pour panser la blessure, reconnut qu'elle n'offrait heureusement aucune gravité. Elle parait avoir été faite, nous assure-t-on, par un de ces couteaux-poignards si répandus dans le commerce, malgré la défense de la loi.

M. *** a fait, le lendemain matin, sa déclaration à la justice.

— On a beaucoup parlé dans le temps d'une mystérieuse association, formée pour le vol dans le Midi, association dans laquelle figurait un ancien sous-préfet, M. de Bellefond. Cette affaire allait enfin être jugée, mais deux détenus de la maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne), qui étaient transférés à Toulouse, pour venir déposer, se sont évadés des prisons de Grisolles. Le dénouement de cette ténébreuse affaire pourra par ce fait encore être retardé.

— Le 11, le bruit courait à la bourse de Brême, d'après l'affirmation d'un voyageur arrivé de Hambourg, que M. Salomon Heine venait de mourir. On assurait également qu'un des billets de banque volés à la maison Rogers, de Londres, avait été entrevu à Hambourg, et que la personne qui avait essayé de le changer venait d'être aussitôt arrêtée par la police. (*Standard.*)

## VARIÉTÉS.

### Florence, Rome et Naples (1)

#### CAMPAGNE DE NAPLES.

Naples est l'orangerie de l'Europe; elle en est aussi, je ne dirai pas la vigne, mais la treille.

La nature n'a pas voulu seulement être féconde sur cette terre de prédilection, elle a voulu être artiste. Elle a modelé amoureusement les courbes gracieuses de ses golfes, de ses anses, de ses syrtes, afin qu'une ceinture de vagues ondulât avec plus de souplesse et de mollesse aux reins ardents et voluptueux de cette bacchante heureuse, qui laisse traîner dans l'eau sa couronne de pampres.

C'est une terre de bonheur : il y a de la misère et pas de souffrance; de souffrance? entendons-nous. Le pauvre y connaît sans doute les privations, mais il éprouve tellement la bienveillance, la camaraderie du sol; le soleil compatissant, à défaut d'habits, lui prête si complaisamment sa chaleur, qui vaut bien une autre fourrure; les deux hôtesses inépuisables, la terre et la mer, lui portent si régulièrement les poissons, la figue sèche, les larmes brûlantes des vignobles du Vésuve, que lui, pauvre propriétaire seulement du domaine universel de l'espace et de l'air, prend aisément patience, qu'il est gai, qu'il chante, et, comme tous les êtres qui se trouvent dans leur milieu le plus agréable, il a besoin d'expansion, de mouvement, de vie.

Nous ne parlons ici que de la banlieue de Naples. Ailleurs, et en Sicile, la campagne est cultivée comme partout ou à peu près, labourée, ensemencée à la charrue. Sur les côtes du golfe, au contraire, et dans les trois îles, Ischia, Procida et Capri, la constitution géologique du sol a nécessité un mode particulier de culture.

Dans les faubourgs de Naples, sur la route de Portici, il y a les jardins maraîchers. Ils sont traversés de rigoles, qui sont remplies par un singulier système de pompe. On creuse un puits au milieu du jardin. Au dessus de la margelle il y a un tourniquet qui soutient un long chapelet de seaux; lorsque le tourniquet est mis en mouvement par un homme ou par un cheval, le chapelet s'enroule autour du cabestan, les seaux s'inclinent et se renversent dans une auge et replongent dans le puits où ils vont s'emplir de nouveau. L'arrosage ne suffit pas à Naples, il faut encore l'irrigation.

Lorsqu'on a franchi cette vallée potagère on arrive au pied du Vésuve. Au jardinier succède le cultivateur.

On a souvent reproché aux paysans napolitains leur nonchalance. Nous avons toujours vu, même en plein midi, dans ce brasier visible de l'atmosphère, des hommes en chemise, des femmes, des jeunes filles, qui n'étaient guère plus vêtues, bêcher, émonder des feuilles de coton, briser les quenouilles de maïs.

Ce n'est pas le travailleur qui manque à Naples, c'est le travail, ou plutôt la meilleure répartition du travail.

A quelles conditions l'ouvrier agricole gagne-t-il sa vie? Partout il est colon. Il prend à ferme la quantité de terre qu'il peut cultiver avec sa famille, et il n'a pas, comme dans plusieurs parties de la France, la moitié de la récolte, il n'en a que le tiers. Point de bétail, point d'instrument aratoire, jamais cette assistance économique inventée par le génie de l'homme. Le métayer napolitain n'a que sa bêche. Il est vrai que la terre, couverte d'une couche de cendre, se laisse remuer et retourner même par les enfants.

Tous les champs sont plantés d'arbres reliés entr'eux par des guirlandes de vignes, comme dans les autres contrées de l'Italie. Dans ces larges allées on sème d'abord des pastèques, et, après les pastèques, du blé. Voilà les premiers assolements. Quand les gerbes mûries sont enlevées, on retourne avec la bêche le chaume qui sert d'engrais, et on sème des fèves, ou bien ce trèfle qui étend sur ces allées de riches tapis de pampre.

Cette prairie artificielle nourrit pendant six mois la vache du métayer. Quelques cultivateurs poussent les idées de luxe jusqu'à posséder une chèvre ou bien un âne. L'âne surtout, symbole du paysan, dont il possède la feinte stupidité, la rouerie et la patience,

(1) Voir les numéros des 8, 21 novembre, et 8 décembre.

Entre ces divers assolements, [illegible] ordre de succession, le métayer réserve encore une place pour la culture du coton. Depuis Portici jusqu'à Nocerra, jusqu'au pied des buttes couvertes de romarins qui cachent ce grand sépulcre de Pompéi, on voit des champs aplanis comme une aire et couverts, au mois de septembre, de larges fleurs roses et blanches. Ce sont des champs de coton. Quand les pétales tombent, on casse l'extrémité des branches pour attirer la sève dans les capsules.

Telle est la culture dans les plaines, telle est la magnanimité du sol qu'on y fait huit récoltes en cinq années, et le cultivateur ne dépense là que la force de ses bras, il n'appelle la coopération ni du capital, ni du bétail, ni de la charrue.

Hors de cette riche vallée, sur les côtes, dans les îles, partout où le plan horizontal cesse et où commence la ligne inclinée, l'homme ne sème plus, il plante.

Sur les flancs des montagnes, depuis le Vésuve jusqu'à Salerne, ce sont des bois d'oliviers; sur les plateaux qui descendent en talus, vers la mer, comme à Sorente, ce sont des quinconces d'orangers, de citronniers et de grenadiers, et partout la vigne, toujours caressante, sympathique, s'enlaçant dans une étreinte universelle, à tous les arbres, à tous les blocs de lave, à tous les fûts de colonnes. Riche produit ici, simple ornement de luxe plus loin.

Le figuier, massif et poudreux, au milieu de cette aristocratie d'arbres, étale ses feuilles larges et sales comme des haillons, aux places les plus modestes, par-dessus les vieux murs, dans les coins et sur les bords de route. Les cactus vivaces grimpent le long des rochers, étendent leurs palissades aigues le long des vergers; et par esprit d'imitation, ils donnent aussi un fruit, la figue de Barbarie.

Toutes les cultures sont poétiques; sont-elles également productives? Si l'on excepte l'olivier, on peut dire que non. Lorsque nous étions à Ischia, l'hôte illustre, qui nous faisait les honneurs de cette corbeille de pampres flottante sur les eaux, nous conduisit chez un paysan, riche propriétaire, qui demeurait à mi-côte de l'Epomée, au dessus de la petite ville moresque de Furia. Sa maison bâtie au milieu des vignobles avait deux terrasses en gradin l'une sur l'autre; on montait à la première terrasse par un escalier extérieur. Le patron de case nous accorda une amicale bienvenue.

Il traça de la main autour de lui un vaste cercle qui embrassait tout le flanc de l'Epomée jusqu'aux premières maisons de Furia. Ces vignobles sont à moi, dit-il en secouant la tête, mais ce sont des richesses précaires. *Che a vigna, a tigna.* Qui a la vigne, a la teigne. Il faut toujours gratter la terre au pied du cep : la grêle emporte souvent nos récoltes; depuis que les Etats romains nous sont fermés par une loi de douanes, nous ne pouvons plus exporter nos vins au dehors.

— Tenez, ajouta-t-il, voyez là-haut, tout-à-fait là-haut, cette maison blanche, à une demi-lieue au dessus de notre tête; c'est la maison de mon père. Quand nous avons fait notre vendange, nous allons faire la sienne, car à force de patience, de terrassements, nous avons aidé la vigne à escalader ces roches abruptes; eh bien! nous commençons à détruire ce travail cyclopéen. Nous arrachons le cep pour planter le châtaigner à sa place.

Cependant la maison de ce propriétaire vinicole, qui gémissait sur la décadence du vin, avait des apparences de luxe. Les rebords de fenêtre étaient couverts de beaux vases d'argile rouge, tous semés de pieds de basilic. Le brûlant parfum de ces fleurs attire le scorpion, disent les bonnes femmes. Les parapets de la terrasse étaient aussi ornés de vases, d'où s'élançaient de hautes verveines et des lauriers roses, qui retrouvent leur parfum sous le soleil, et répandent une délicieuse odeur d'amande amère.

Sur la terrasse il y avait une rangée de corbeilles plates, dans lesquelles des figues ouvertes et fendues en quatre séchaient au soleil. A côté des figues les tomates profitaient de l'occasion pour sécher aussi.

Lorsque le mari nous eut fait faire l'inspection de la propriété, mon er sur la seconde terrasse, descendre au cellier, nous eut montré ses foudres, le pressoir en pierre de taille pour le vin cuit, et les petites tonnes oblongues que l'on charge sur le dos des mulets, la femme commença l'exhibition de ses richesses. Elle alla chercher ses écrins, ses chapelets de bagues d'or, d'argent ciselé à toutes les époques. Il y en avait de fort anciennes et de fort précieuses. Mais la pièce de bijouterie la plus importante, était une énorme paire de boucles d'oreilles.

Dans les contrées méridionales, où le sentiment traditionnel du beau est entré dans toutes les âmes, les femmes s'imposent des privations pour avoir un collier de corail, une robe de soie, une veste brochée d'or.

Après nous avoir initié au secret de toutes ses richesses domestiques, le vigneron d'Ischia nous invita à dîner. Lorsque nous eûmes accepté, il voulut donner plus de solennité au repas, par le nombre des convives. Il envoya chercher à Furia un vieux moine de ses amis et quelques parents. Quand le dîner fut prêt, la femme du vigneron disparut quelques minutes pour aller mettre ses boucles d'oreilles, et revint nous trouver, la tête ornée d'un châle dont la pointe retombait par derrière. Les mains qui venaient de se livrer courageusement à tous les détails de cuisine, étaient étincelantes de diamants et de rubis.

Ce repas ne fut qu'une longue procession de plats servis par un petit page, les jambes nues, le dos cuit par le soleil et les manches retroussées. Quand les rasades eurent déridé la cérémonie, que les grappes de moscatelle furent apportées dans une corbeille de myrtes, le capucin voulut faire aux Français la politesse d'un petit péché. Il leva son verre et entonna une chanson amoureuse.

Pendant ce temps, la maîtresse de maison rougissait et pâlissait subitement; en buvant à notre santé, elle imprimait à son verre une agitation convulsive; enfin elle se leva, étendit la main vers nous; elle se mit à improviser son compliment poétique [illegible], à chacun de ses hôtes. A l'un elle disait : Tu es [illegible] comme la vigne, ta parole est généreuse comme le vin [illegible] elle disait : Tu es paisible et mollement balancé comme [illegible]

que l'eau et le sol ont les mêmes termes pour traduire leur abondance et leur générosité.

Une population joyeuse, expansive, criarde, assez portée à des principes mal appliqués de communauté, mais bonne au fond et laborieuse, quoi qu'on ait dit, ne passe pas, mais s'agite autour de toutes ces cantines. C'est la seule classe de prolétaires, en Europe, laquelle ait à peu près le minimum.

Maintenant, que l'on compare au lazzarone l'ouvrier taciturne de Londres, la figure barbouillée de suie, avec son brutal morceau de bœuf arrosé de genièvre, — lorsque cet ouvrier est opulent, — et l'on se demandera si la destinée de l'homme n'est pas au soleil, en plein air, et si l'agriculture n'est pas plus noble, plus sainte, plus heureuse, plus poétique que sa triste sœur enfumée, l'industrie.

EUGENE PELLETAN.

## Bourse. --- Revue de la semaine.

Au milieu d'un mouvement général de hausse qui s'est manifesté sur toutes valeurs françaises et étrangères, le 5 p. 0/0 à peu près seul a suivi une direction contraire. L'emprunt a monté de 35 centimes, avec des variations très limitées.

Les chemins de fer ont tous éprouvé de l'amélioration, principalement ceux de Rouen, Hâvre et Orléans. On a deux fois cette semaine coté le chemin de Montpellier depuis si longtemps oublié. Il s'est fait aussi, dans les deux derniers jours, beaucoup d'affaires en obligations de chemins. Quant aux nouveaux non constitués, bien que les cotes indiquent des cours un peu meilleurs, il faut les accepter avec beaucoup de réserve; la manière non officielle dont se traitent ces sortes d'actions ne permet pas toujours d'apprécier exactement les prix.

Les valeurs étrangères ont participé à la hausse; les fonds portugais ont monté de 1 et 1/4 p. 0/0. Les Espagnols, Piémontais et Napolitains ont quelque peu gagné, et bien que les banques belges aient fléchi depuis deux jours, ils fermaient hier encore à 640, c'est-à-dire 55 francs plus haut que samedi dernier.

Aujourd'hui les consolidés arrivaient à 100 1/4 à 3/8; la coulisse a fait 85 fr. 65 c. demandé.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

Le nombre des publications de la maison Didier s'accroît chaque jour, et toutes sont dues à des écrivains distingués ou illustres, tels que notre poète si éminemment national, *Casimir Delavigne*, les *Villemain, Guizot, V. Cousin, de Ségur, Depping, Sainte-Beuve* et tant d'autres.

Parmi les livres illustrés, publiés par cette librairie, nous devons signaler pour les Etrennes, une belle édition de l'*Ecolier*, par *Mme Guizot*, en 1 vol. in-8°, ouvrage si recommandable pour la jeunesse, et que l'Académie a couronné à si juste titre.

Nous citerons ensuite :

Un magnifique livre qui a pour titre : *Faits mémorables de l'histoire de France*, histoire enseignée par le récit et la reproduction artistique des grands événements consignés dans nos annales. Ce volume est illustré de 120 belles vignettes de *Victor Adam*. La nouvelle édition de l'*Education maternelle*, par *Mme Tastu*, magnifique volume illustré de 600 vignettes. Une idée heureuse et morale a inspiré cet ouvrage, qui fournit aux mères les moyens de présider seules et sans peine à la première éducation de leurs enfants; c'est par excellence le livre de la famille.

Les *Messéniennes* et *Chants populaires*, par *C. Delavigne*. 1 beau vol. illustré d'une manière splendide.

Une nouvelle édition en 1 volume in-8° illustré, de la bonne traduction du *don Quichotte* de Cervantes, par M. de Brotonne

Une magnifique édition d'*Homère, Illiade et Odyssée*, illustrée de 350 vignettes d'après les monuments grecs.

Le *Robinson Suisse*, 1 volume in-8o illustré Les *Fables de Florian*, illustrées de 100 vignettes de *V. Adam*. Les *Contes fantastiques d'Hoffmann*, en 1 volume in-8o illustré de 200 vignettes de *Gavarni*.

Une nouvelle édition économique des *OEuvres de Berquin* en 4 vol. in-8o. On sait que c'est à cette librairie que l'on trouve les excellents ouvrages de *Mme Guizot*, qui sont en possession d'une réputation si bien méritée; les meilleurs ouvrages de *Mme Delafaye-Brayer*; tous ceux de *Mme Amable Tastu*; ceux de *Mlle Ulliac Trémadeure*, etc.; un charmant *petit Buffon illustré*, habilement arrangé par le bibliophile Jacob; une *Histoire des Croisades* abrégée, par Michaud de l'Académie, d'après son grand ouvrage; une édition nouvelle du charmant ouvrage de Mme de Genlis : *les Veillées du Château*.

Il suffit enfin de rappeler que c'est dans la maison de M. Didier que l'on trouve le *Cours de Littérature*, de M. *Villemain*; l'*Histoire de la Civilisation*, de M. *Guizot*; le *Cours de Philosophie*, de M. *Cousin*; la *Bibliothèque nouvelle*, publiée dans le format dit anglais, à 3 fr. 50 le vol, qui se compose d'ouvrages de premier ordre, tels que le *Plutarque*, le *Robertson*, l'*Anacharsis*, de *Barthélemy*; les ouvrages de *M. de Ségur*, *Depping*, *Vertot*, *Sainte-Beuve*, *Cervantes*, *de Foe*, etc.; de Mmes *de Genlis*, *de Sévigné*, etc.

Enfin le *Grand Dictionnaire de Napoléon Landais*, la *Grammaire des Grammaires françaises*, du même, tous ces excellents livres dont l'éloge n'est plus à faire et qui jouissent de l'estime publique, peuvent être de très utiles présents à offrir à la jeunesse studieuse.

Le même éditeur annonce pour paraître dans quelques jours, les *derniers chants de Casimir Delavigne*, ouvrage si impatiemment attendu par les nombreux admirateurs de l'auteur des *Messéniennes* et de l'*Ecole des Vieillards*.

## Spectacles du 23 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie-Stuart.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Misanthrope. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Virginius, par les acteurs anglais.
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Diable à l'Ecole. La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON. — Teresa.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Péché. Un Ange. Hermance. Passé Minuit.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Chamboran. Lafleur. Père de la Débutante. Mazurka.
6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Abîme Ivan Rébecca. Demoiselle à marier.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — 2 Papas. Etourneau. Florina. Dieu vous bénisse.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — 2 Serruriers. Paris. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITE. — Mannequin du Prince. 2e acte Sept Châteaux. Sonneur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Soldat de Brienne. Corde de pendu
6 h. 1/2 COMTE. — Le Flageolet. Polichinelle. Maison des Fous L'Artiste.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Ouragan. Le Maçon. 86 moins un. La Semaine.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

PUBLICATIONS NOUVELLES. **DIDIER** ÉTRENNES LITTERAIRES.

# DIDIER

## ÉDITEUR, 35, QUAI DES AUGUSTINS.

## L'ÉCOLIER, ou RAOUL ET VICTOR.

Par Mme GUIZOT. Ouvrage couronné par l'Académie Française; 8e édition. 1 beau vol. grand in-8°, papier vélin glacé, *illustré* de 1 elles vignettes à deux teintes hors du texte, dessinées par JANET-LANGE, et d'un grand nombre de jolies vignettes dans le texte. Prix. . . . 10 fr.

## FAITS MÉMORABLES

De l'Histoire de France, illustrés, par M. MICHELANT, et précédés d'une introduction par M. DE SÉGUR; ornés de 120 grandes vignettes de M. V. ADAM. Un splendide volume grand in-8° jésus. Prix. . 15 fr.

## EDUCATION MATERNELLE.

Simples Leçons d'une Mère à ses Enfants, par Mme AMABLE TASTU; édition illustrée. Un magnifique vol. grand in-8° jésus, orné de 600 vignettes. Prix. . . . 15 fr.

## MESSÉNIENNES ET CHANTS POPULAIRES.

Illustrés, par CASIMIR DELAVIGNE; belle édition illustrée de 100 vignettes, d'après les dessins de MARCK et JOHANNOT, gravées sur bois et sur acier par les premiers artistes. 1 vol. grand in-8° papier glacé. Prix. . . . 10 fr.

## HOMÈRE ILLUSTRÉ.

Comprenant l'*Illiade* et l'*Odyssée*, traduction nouvelle par E. BARESTE. 2 beaux volumes grand in-8° imprimés sur papier vélin glacé, illustrés de 550 vignettes dessinées d'après les monuments grecs, par MM. DEVILLY, TITEUX, etc. Prix. . . . 20 fr.

## HISTOIRE DE DON QUICHOTTE.

Par MICHEL CERVANTES, traduite sur le texte original et d'après les traductions comparées de OUDIN et ROSSET, FILLEAU DE SAINT-MARTIN, FLORIAN DUBOURNIAL DELAUNAY et VIARDOT, par M. DE BROTONNE, nouvelle et très belle édition, illustrée de belles vignettes à trois teintes dessinées par JANET-LANGE. 1 beau vol. grand in-8°, papier vélin glacé. Prix. . . . 10 fr.

## LA SAINTE-BIBLE.

Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des Réflexions morales et édifiantes par DÉROME, précédée d'une introduction de M. l'abbé DEGUERRY; ouvrage approuvé par Mgr. l'archevêque de Paris et Mgr. l'archevêque de Bordeaux. 1 fort vol. grand-in-8°, jésus vélin, orné de 30 belles vignettes en taille-douce. Prix. . . . 15 fr.

## LE ROBINSON SUISSE ILLUSTRÉ.

Traduit de l'allemand de WYSS, par Mme E. VOIART, précédé d'une introduction par CHARLES NODIER. 1 beau vol grand in-8°, imprimé sur papier vélin glacé, illustré de 200 vignettes. Prix. . . . 10 fr.

## FABLES DE FLORIAN ILLUSTRÉES.

Precédées d une notice par CHARLES NODIER, 1 fort vol. grand in-8°, imprimé sur papier vélin glacé, illustré par VICTOR ADAM de 300 vignettes gravées sur bois et 110 gravées sur acier. Prix. . . . 10 fr.

## HOFFMANN, CONTES FANTASTIQUES ILLUSTRÉS.

Traduction nouvelle, précédée de souvenirs intimes sur la vie de l'auteur, par CHRISTIAN, 1 fort vol, grand in-8°, imprimé sur papier vélin glacé, illustré de 200 belles vignettes de GAVARNI. Prix. . 12 fr.

## ŒUVRES DE BERQUIN.

Édition économique, complète, illustrée de 200 vignettes. 4 vol. in-8° carré, format anglais, 10 fr. — Cartonnage et reliures de 5 fr. à 8 fr.

L'AMI DES ENFANTS, par BERQUIN. 1 vol. in-8°, format anglais, 50 vignettes. Prix. . . . 3 fr. 50 c.
L'AMI DES ADOLESCENTS, par BERQUIN, 1 vol. in-8°, format anglais, 50 vignettes. Prix. . 3 fr. 50 c.
LE LIVRE DE FAMILLE, suivi d'un choix de lectures, par BERQUIN. 1 vol. in-8° format anglais, orné de 50 vignettes. Prix. . . . 3 fr. 50 c.
SANDFORT ET MERTON, suivis du *Petit Grandisson*, de *Lydie de Gersen* et précédés de l'*Introduction familière* à la connaissance de la nature, par BERQUIN, 1 vol. in-8°, format angl., orné de 50 vign. 3 fr. 50 c.

## PETIT BUFFON ILLUSTRÉ.

HISTOIRE NATURELLE extraite de BUFFON, LACEPEDE, CUVIER, etc.; par le bibliophile JACOB, 4 vol. in-32, avec 325 fig., 6 fr.

## BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE, PUBLIÉE PAR DIDIER, composée de bons ouvrages anciens et modernes, format grand in-18 jésus, dit FORMAT ANGLAIS, A 3 FR. 50 C. LE VOLUME.

On n'a rien négligé pour donner une superiorité incontestable aux éditions destinées à composer cette Bibliothèque, dont l'exécution satisfait pleinement les personnes qui cherchent ce format portatif, nommé si improprement format anglais. — **OUVRAGES EN VENTE:**

PLUTARQUE. *OEuvres complètes*, trad. de RICARD, 9 forts vol.
— *OEuvres morales de Plutarque*, trad. par RICARD, édition publiée par les soins de M. AIMÉ MARTIN, 5 forts volumes.
— *Vies des hommes illustres*, traduites par RICARD, précédées d'une vie de Plutarque, 4 forts volumes.
CERVANTES. *Don Quichotte*, traduction de M. DE BROTONNE, d'après les traductions comparées de Dubournial, Viardot, etc., 2 volumes.
DEPPING. *Histoire des expéditions maritimes des Normands* et de leur établissement en France au dixième siècle. Nouvelle édition, 1 vol.
— *Merveilles et Beautés de la Nature en France*, ou Description de ce que la France a de plus curieux et de plus intéressant sous le rapport de l'histoire naturelle, 1 fort volume.
HERDER. *Histoire de la Poésie hébraïque*, traduction de l'allemand par Mme DE CARLOWITZ. 1 fort volume.
GALLAND. *Les Mille et Une Nuits*, contes traduits de l'arabe, etc., 2 forts volumes.
PASCAL. *Pensées*, avec une Notice, par Mme PÉRIER sa sœur, 1 vol.
BOSSUET. *Chefs d'œuvre*, comprenant: Discours sur l'Histoire universelle, Oraisons funèbres, etc., 1 volume.
SAINTE BEUVE. *Portraits littéraires*. Nouvelle édit. 2 forts vol.
— *Portraits de Femmes*, 1 vol. pour faire suite aux 2 vol. ci-dessus.
LÉON GUERIN. *Histoire maritime de France*, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Nouvelle edit. 2 vol.
ROBERTSON. *Histoire de Charles-Quint*, précédée d'un Tableau de l'Europe, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au seizième siècle, traduite de l'anglais par SUARD. 2 vol.
— *Histoire de l'Amérique*, traduction de SUARD, avec des Notes de MM. DE HUMBOLDT, JEFFERSON, etc.; 2 vol. (sous presse).
SÉVIGNÉ. *Lettres choisies de Mme de Sévigné*, avec son Eloge, par Mme A. TASTU, et un rapport de M. VILLEMAIN. 1 vol.
— *Lettres complètes de Mme de Sévigné*, avec les notes de tous les commentateurs et une table analytique. 6 vol.
BARTHELEMY. *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. Jolie édition, avec les Notes et les Tables. 2 beaux volumes.
VERTOT. *OEuvres choisies*, comprenant l'Histoire des Révolutions romaines, les Révolutions de Suède et de Portugal, suivies de divers opuscules historiques. 2 forts vol.
DEMOUSTIER. *Lettres à Emilie sur la Mythologie*, un joli vol. orné d'une jolie vignette.
DE SÉGUR. *Galerie morale*, précédée d'une Notice par M. SAINTE-BEUVE; 5e édition, 1 vol.
— *Mémoires et Souvenirs de M. de Ségur*, 5e édit., 2 vol.
— *Histoire universelle*, comprenant l'Histoire universelle, l'Histoire romaine et l'Histoire du Bas-Empire, 7e édition. Ouvrage *adopté par l'Université*, 6 forts vol.

CHAQUE PARTIE SE VEND SÉPARÉMENT:
*Histoire ancienne*, 7e édit., 2 forts volumes.
*Histoire romaine*, 7e édit., 2 forts vol.
*Histoire du Bas-Empire*, 7e édit., 2 forts vol.

FOE. *Robinson Crusoe*, traduction complète de Mme A. TASTU, avec une notice sur Foé, par M. PHILARÈTE CHASLES; une Notice sur le matelot Selkirk, sur les Caraïbes, etc., par M. FERDINAND DENIS, et terminée par une Dissertation religieuse, par l'abbé LABROUDERIE. 1 fort volume.
DESBOROUGH. *Histoire générale des Voyages* de découvertes maritimes et continentales, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, traduite de l'anglais, par AD. JOANNE et OLD-NICK. 5 volumes.
RETZ. *Mémoires du cardinal de Retz*, nouvelle édition, 2 vol.
LA FONTAINE. *Fables*, avec les notes de Walckenaer, 1 vol.
GENLIS (Mme de). *La Duchesse de La Vallière*, avec sa vie pénitente, 1 vol.
— *Madame de Maintenon*, suivie de Nouvelles, 1 vol.
— *Mademoiselle de Clermont*, suivie de Nouvelles, 1 vol.
— *Mademoiselle de La Fayette*, suivie de Nouvelles, 1 vol.
— *Le Siège de La Rochelle*, 1 vol.
— *Les Veillées du Château*, 2 vol. ornés de 12 vignettes.
LEROUX DE LINCY. *Le Livre des Proverbes français*, précédé d'un Essai sur la philosophie de Sancho Pança, par F. DENIS. 2 vol.
BUSONI. *Chefs-d'OEuvre poétiques des Dames françaises*, depuis le treizième siècle jusqu'au dix-neuvième, 1 vol.
Mlle DE LAJOLAIS. *Le Livre des Mères de famille et des institutrices*, sur l'éducation pratique des femmes, ouvrage couronné par l'Académie française, 2e édit., 1 vol.
GASC. *Le Livre des Pères de famille et des Instituteurs*, ou Education publique au dix-neuvième siècle, 1 vol.
Mme BEAUDOUX. *La Science maternelle*, ou Education morale et intellectuelle des jeunes filles, 1 vol.

## BIBLIOTHÈQUE D'OUVRAGES D'ÉLITE POUR LA JEUNESSE, Publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique, format grand in-18 jésus, dit FORMAT ANGLAIS, A 3 FR. 50 C. LE VOLUME.

**Mme Guizot.**
L'ECOLIER, ou Raoul et Victor, couronné par l'Académie, 2 vol., 8 vign.
UNE FAMILLE, ouvrage continué par Mme Tastu, 2 vol., 8 vign.
LES ENFANTS, contes à l'usage de la jeunesse. 2 vol., 8 vign.
RÉCRÉATIONS MORALES (les), contes. 1 vol., 4 vign.
NOUVEAUX CONTES à l'usage de la jeunesse. 2 vol., 8 vign.
LETTRE DE FAMILLE sur l'Education, couron. par l'Académie. 2 vol,

**Mme Tastu.**
EDUCATION MORALE, imitée de l'italien par César Cantu. 2 vol., 8 vign.
LES RÉCITS DU MAITRE D'ECOLE. Lectures pour l'enfance, 1 v., 4 vign.
L'HONNÊTE HOMME, etc. Lectures pour la Jeunesse. 1 vol., 4 vign.
LES ENFANTS de la vallée d'Andlau. 2e edit. 2 vol., 8 vign.
LECTURES pour les jeunes Filles, en prose et en vers, etc. 2 vol.
ALBUM POÉTIQUE des jeunes personnes. 1 vol. avec portrait.

**Mlle Ulliac-Tremadeure.**
LES JEUNES NATURALISTES, 2 forts vol., 32 vign.
CLAUDE BERNARD. ou le Gagne-Petit, cour. par l'Académie. 1 v., 4 fig.
ÉTIENNE ET VALENTIN, ou Mensonge et Probité. 1 vol., 4 vign.
EMILIE, ou la Jeune Fille Auteur. 1 vol., 4 vign.

**Miss Edgeworth.**
CONTES à l'usage de la Jeunesse. 2 forts vol., 16 fig.

**Mme Delafaye-Bréhier.**
LES ENFANTS de la Providence, ou les trois Orphelins. 2 vol., 8 vignettes.
LES PETITS BÉARNAIS, ou Leçons de morale, 2 vol., 8 vignettes.
LE COLLÈGE INCENDIÉ, ou les Ecoliers en voyage. 1 vol., 4 vignettes.

**Michel Masson.**
LES ENFANTS CÉLÈBRES par le malheur, la piété, le courage, le génie, le savoir et les talents. 1 vol., 8 vig.

**Michaud et Poujoulat.**
HISTOIRE DES CROISADES abrégée, à l'usage de la jeunesse. 1 fort vol., avec 4 jolies vign.

**Wyss.**
ROBINSON SUISSE, traduit de Wyss, par Mme E. Voiart. 1 gros vol. 9 fig.

**Mme L. Bernard.**
LES MYTHOLOGIES de tous les peuples racontées a la jeunesse. 1 beau vol. orné de 70 figures.

**Berquin.**
L'AMI DES ENFANTS, nouvelle édit. 2 vol., 16 fig.

**Emile Vander-Burch.**
LE PETIT-NEVEU DE BERQUIN, ou Théâtre d'Education à l'usage de la jeunesse. 2 forts vol., avec 24 fig.

**De Mariès.**
LES JEUNES VOYAGEURS en France et en Angleterre, Voyages pittoresques, etc. 1 fort vol., avec fig.

**Léon Guerin.**
BEAUTÉS DES PROSATEURS FRANÇAIS, ou Leçons et Modèles de littérature, extraits, etc.; 1 fort vol.
SIMPLES RÉCITS historiques, 1 vol.
LES VOIX NAIVES, en vers, 1 vol.
JOURS DE BONHEUR, 1 vol.

**Daniel de Foé.**
ROBINSON CRUSOÉ, traduction de Mme A. Tastu. 2 vol. illustrés de 30 vignettes gravées sur acier.

NOTA. Tous les volumes de cette belle Collection peuvent se demander cartonnés ou reliés. — Il y a des cartonnages et des reliures depuis 50 centimes jusqu'à 3 francs.

## AUTRES PUBLICATIONS DU MÊME ÉDITEUR:

### GUIZOT.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION *en Europe et en France* depuis la chute de l'Empire romain. 5 vol. in-8o. 30 fr.
HISTOIRE DE LA CIVILISATION *en Europe*. 1 vol., portrait. 7 fr.
— *Idem* EN FRANCE. 4 vol. in-8o. 24 fr.
HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE. 2 forts vol. in-8° 15 fr.

### V. COUSIN.

JACQUELINE PASCAL. 1 vol. 5 fr.
DES PENSÉES DE PASCAL in 8o. 7 fr. 50 c.
FRAGMENTS LITTÉRAIRES. 1 vol. 7 fr.
COURS DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. 3 vol. in-8o. 18 fr.
INTRODUCTION. 1 vol. in-8o. 6 fr.
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE au dix-huitième siècle. 2 vol. in-8o. 12 fr.

### VILLEMAIN.

COURS DE LITTERATURE FRANÇAISE. 6 vol. in-8o. Nouv. édit. 36 fr.
TABLEAU DE LA LITTERATURE au 18e siècle. 4 vol. in 8°. 24 fr.
TABLEAU DE LA LITTERATURE au moyen-âge en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre. 2 vol. in-8o. 12 fr.

### NAPOLÉON LANDAIS.

GRAND DICTIONNAIRE GENERAL DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS, 8e édit. 2 vol. grand in-4o. 26 fr.
PETIT DICTIONNAIRE in-32. 1 f. 50
DICTIONNAIRE classique in-8o. 3 f.
GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES FRANÇAISES. 1 vol. in-4o, 4e édit. 12 fr.
DICTIONN. DES RIMES (sous presse). 3 fr.

### CASIMIR DELAVIGNE.

Sous presse,

*Pour paraître le 30 décembre.*

DERNIERS CHANTS, Poèmes et ballades sur l'Italie, 1 vol. in 8°. 9 fr.
COMPLÉMENT de l'édition Furne en 6 vol. in-8° Tomes 7 et 8. 15 fr.

### BEAUDE.

DICTIONNAIRE de Médecine usuelle, Hygiène pour tous les âges, *à l'usage des gens du monde*, par une société des membres de l'Institut, de l'Académie de Médecine, sous la direction du docteur BEAUDE. 2 vol. in-4o, publiés en 90 livrais. à 25 c.; 80 ont déjà paru. Le prix de l'ouvrage complet sera de 24 fr.

suivi avec autant de sagacité que de persévérance par tous les czars, est une chose si bien connue, la diplomatie russe a même pendant longtemps si peu cherché à le dissimuler, qu'on ne comprend pas, tout d'abord, comment le traité du 15 juillet, qui pose en principe l'intégrité de l'empire ottoman, peut être favorable à cette politique.

Mais, si l'envahissement de la Turquie est le but ultérieur de la politique moscovite, il n'est pas moins réel que cette politique rencontre chaque jour de nouveaux obstacles, et que, grâce à la paix cimentée entre tous les États de l'Europe, le vaste plan conçu par les czars est, nous l'espérons du moins, peut-être plus éloigné d'une réalisation qu'il ne le fut jamais. Forcée ainsi d'ajourner indéfiniment ses projets de conquêtes en Orient, la diplomatie russe, avec cette habileté, cette supériorité de tactique dont tant de fois déjà elle a donné des preuves, a voulu s'assurer au moins tout le mérite de cet ajournement et tâcher de le faire profiter à ses intérêts commerciaux et industriels pour lesquels elle ne recule devant aucun sacrifice.

Lorsque Constantinople renfermait un gouvernement capable de maintenir l'ordre dans tout l'empire, l'Angleterre et la Russie ont cherché à l'affaiblir par tous les moyens possibles. L'Angleterre y trouvait des avantages commerciaux, la Russie des facilités de conquête.

Or, la force réelle de l'empire n'était plus à Constantinople ; elle renaissait au Caire. L'Angleterre, toujours dans un intérêt commercial, a voulu empêcher qu'il ne s'élevât en Égypte un pouvoir capable de lui barrer la route de l'Inde (en cela ses prétentions, dans le sens que nous avons maintes fois expliqué, étaient très légitimes) ; elle ne voulait pas non plus un pouvoir capable de faciliter à tout le monde européen les communications avec l'Asie par la mer Rouge et par la Syrie, ce qui eût été contraire aux intérêts de son monopole maritime.

L'industrie et le commerce de la Russie avaient aussi intérêt à empêcher l'établissement d'un pareil état de choses en Égypte ; et la Russie s'est entendue avec l'Angleterre. Le traité du 15 juillet avait donc un but principalement commercial. Ce but était de ruiner la puissance du pacha, de jeter le désordre et l'anarchie dans les provinces de l'Asie-Mineure, afin d'y anéantir du même coup l'industrie et le commerce de transit. On sait si ce double but a été atteint.

Le traité conclu, lord Palmerston détacha sir Charles Napier de l'escadre en station dans la Méditerranée, pour aller bombarder [illegible] l'héritage de son supérieur. Trois mois après, M. Guizot, pour donner le change sur cette entente anglo-russe, dont il avait été si honteusement la dupe, déclarait à la tribune « que tout le monde s'était trompé dans la question d'Orient, que l'Angleterre elle-même s'était trompée en sacrifiant à des intérêts mercantiles ses véritables intérêts politiques. »

Nous ne savons pas ce que M. Guizot entend par les intérêts politiques de l'Angleterre, intérêts qui seraient, à ce qu'il paraît, contraires à ceux de son commerce. Mais ce que nous savons, c'est que, depuis 1815, aucun acte politique n'a été plus favorable au monopole maritime de l'Angleterre et au commerce de la Russie que cette expédition de Saint-Jean-d'Acre, expédition qui fut taxée de folie par nos hommes d'État. Nous allons le prouver par des documents officiels.

Il ne se fait plus aujourd'hui, par l'Asie-Mineure, aucun commerce de transit. Tous les produits importés dans ce pays y sont consommés en totalité ; et si l'exportation y a augmenté depuis 1840, c'est simplement parce que la profonde anarchie que l'expédition anglo-autrichienne a répandue partout à l'intérieur, ruina l'industrie de fond en comble. Une partie des marchandises qui transitaient avant 1840 par ces contrées a dû suivre la route du cap de Bonne-Espérance ; l'autre, les routes d'Astrakan et de Kiakta. Si cette supposition n'est pas erronée, les documents officiels doivent constater un accroissement notable dans le mouvement commercial entre l'Angleterre et l'Indo-Chine, entre la Russie et l'Asie centrale pendant l'année 1841. Consultons ces documents.

Le commerce de la Grande-Bretagne avec les Indes anglaises, l'île Ceylan, les Indes néerlandaises, la Chine, la Perse, l'île Maurice, les îles Philippines, a occupé :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1839, | 858 navires, | jaugeant ensemble | 364 195 tonneaux. |
| En 1840, | 906 navires, | » » | 405 795 » |
| En 1841, | 1 246 navires, | » » | 558 455 » |

Ainsi, le commerce entre l'Angleterre et l'Asie, par la ligne du cap de Bonne-Espérance, qui ne s'était augmenté, en 1840, que de 68 navires et de 41 600 tonneaux, s'est accru en 1841, malgré la guerre que l'Angleterre avait alors avec la Chine, de 340 navires et de 152 640 tonneaux (1), c'est-à-dire que la progression, après le [...]

(1) En 1841, le commerce direct entre l'Angleterre et la Chine est resté à peu près stationnaire.

En 1838, la valeur officielle des marchandises expédiées en transit s'élevait à 706 000 fr.

En 1839, à 818 000.

En 1840, à 826 000.

En 1841, après l'expédition contre la Syrie, elle atteignait le chiffre de 1 995 000 fr.

L'exportation des produits manufacturés dans l'Asie centrale, qui ne s'était élevée en 1838 et 39 qu'à 26 millions et à 29 millions en 1840, a atteint le chiffre de 41 millions en 1841.

Enfin, le commerce avec la Chine, qui, importations et exportations comprises, n'avait jamais dépassé, avant 1840, le chiffre de 18 millions, s'est élevé tout d'un coup, en 1841, à 62 millions.

Comment expliquer cet énorme accroissement du commerce russe et anglais en Asie, quand il est resté presque stationnaire dans toutes les autres parties du monde ? La cause en est tout entière dans le traité du 15 juillet.

L'exécution de ce traité, en jetant le désordre et l'anarchie dans les provinces de l'Asie-Mineure, a barré le passage aux marchandises de transit pour l'Europe et pour l'Inde, et les a fait refluer par les routes du cap de Bonne-Espérance et de l'intérieur de l'Asie. Il faut au moins convenir que si les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg n'avaient pas prévu ce résultat, ils ont été merveilleusement servis par les circonstances.

Nous avons clairement démontré qu'au fond de la question d'Orient il y avait une question commerciale qui mettait en œuvre les intérêts de l'Angleterre et de la Russie, et que ces intérêts, opposés à ceux des autres États européens, avaient été merveilleusement servis par le traité du 15 juillet. Ces considérations viennent encore à l'appui de la thèse que nous soutenons depuis longtemps en faveur d'une alliance politique et commerciale entre les États du centre de l'Europe. En poussant de tous nos efforts à une alliance centrale, nous n'entendons nullement prêcher une coalition contre l'Angleterre et la Russie. Seulement dans l'état de division, d'opposition d'intérêts où sont aujourd'hui les nations, nous croyons qu'il est sage et utile, pour l'indépendance et le progrès des peuples, pour le libre développement de leurs nationalités, d'opposer une barrière à la propondérance illégitime, dangereuse, que certaines puissances peuvent exercer au détriment des autres. Nous voulons une liberté, une sécurité complètes pour les petits États comme pour les grands, et le jour où, par une étroite union avec l'Allemagne et la France,

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

### LIVRES PHALANSTÉRIENS.

Avant de parler des ouvrages qu'on nous envoie du dehors pour que nous attirions sur eux l'attention de nos lecteurs, il nous semble que nous pourrions bien dire un mot des nôtres, de ceux du moins que nous avons tout nouvellement mis en vente.

Rappelons donc que la première moitié du troisième et dernier volume de *Destinée sociale* a paru il y a quelques jours à la Librairie sociétaire.

Cette partie de l'ouvrage, qui traite de l'Éducation, a été tirée à part, et se vend séparément sous ce titre : **THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE**, *dédiée aux mères* ; par V. Considerant. Quoique ce volume ne soit relevé par aucune espèce d'illustrations, gravures ou enluminures, nous engageons nos amis à en faire un objet d'étrennes. Nous croyons que toutes les personnes qui s'occupent de la question de l'éducation, et toutes celles qui aiment les enfants, liront ce livre avec un grand intérêt, les mères surtout : les idées, les découvertes de Fourier sur l'éducation sont si grandes, si vraies, si admirables ! Le temps est venu d'appeler les femmes à la connaissance des destinées nouvelles, et l'on ne saurait plus sûrement les gagner à la cause de l'ordre sociétaire qu'en leur montrant que cet ordre saura changer en joies les larmes de leurs enfants.

Nous allons, dans quelques jours, mettre en vente, sous le titre de **EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN**, la troisième édition de l'analyse du cours fait à Dijon en 1841 par M. Considerant. Cette édition considérablement améliorée, augmentée du double par la réédition d'un travail sur les *problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, formera un joli volume gr. in-32, du prix de 60 centimes. Il n'existe pas encore *sous un aussi petit nombre de pages*, d'exposition élémentaire de la théorie de Fourier aussi complète, aussi substantielle et aussi satisfaisante que celle-là. Nous comptons que nos amis répandront cette Exposition par milliers d'exemplaires. C'est d'ailleurs avec des livres et des brochures développant leurs idées et leurs vues, que les phalanstériens doivent faire, autant que possible, leurs étrennes et leurs cadeaux de janvier.

Nous venons de faire un quatrième tirage de l'*Almanach phalanstérien*, les 20 mille exemplaires, complétés par le troisième, étant écoulés. Ce succès doit redoubler l'ardeur de propagation de nos amis ; il faut le continuer et préparer une publicité de 60 mille pour l'année prochaine.

**LA COLONISATION DE MADAGASCAR**, de *M. Lacerdant*, est un livre plein d'intérêt pour tout le monde, et sur lequel nous attirons spécialement l'attention des habitants de nos ports de mer. — Mais il est temps de laisser la place aux étrangers, car nous pourrons tous les jours revenir sur les livres de notre catalogue.

### ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE POUR 1843.

Qu'est-ce que l'économie politique ? C'est une prétendue science qui, dans son état actuel, n'a pas d'autres maximes que celle-ci : Laissez faire chacun comme il l'entend, et tout ira pour le mieux. C'est le matérialisme le plus complet, appliqué à la production et à la distribution des richesses ; c'est la négation de l'ordre et de la providence. Aussi, n'est-on pas étonné de voir qualifier, dans cet annuaire, d'usurpations dangereuses sur la liberté qui doit exister dans les transactions de l'ouvrier et du maître, le bill du parlement anglais, qui a limité le nombre d'heures du travail des ouvriers et des enfants. Comment ! le pouvoir social ose prendre la défense du faible ouvrier, au lieu de le laisser se débattre en liberté contre la puissance de son maître. Quel crime de lèse-économie politique !

On ne trouvera donc dans cet annuaire aucune idée vivante ; l'économie politique s'est amoindrie jusqu'à n'être plus qu'une espèce d'ossuaire de faits accumulés les uns sur les autres, d'où la vie est pour toujours absente. C'est un cimetière, non pas semblable aux cimetières de nos villes, qui, ornés d'arbres et de fleurs et couverts de tombes chargées d'inscriptions et de souvenirs, font songer à la résurrection en même temps qu'à la mort, c'est le cimetière nu et désolé, sans poésie et sans religion, de cette pauvre ville d'Italie, cette noble Ferrare, où il n'y a ni tombes, ni inscriptions, ni arbres, ni fleurs, ni piété, ni douleur : ce sont des fosses couvertes d'une terre aride. Ici sont les hommes, là sont les femmes, plus loin sont les enfants ; aucun nom sur ces pierres carrées qui se dressent à un pied et demi de hauteur portant une simple *étiquette*. Si c'est un homme, un A, avec le numéro correspondant au registre d'inscription ; si c'est une femme, un B, avec un numéro ; un enfant, un C, et encore un numéro. C'est là le triomphe, mais en même temps c'est l'image de la statistique et de l'économie politique.

**HISTOIRE DE POLOGNE**, par Joachim Lelevel, publiée par le soin des Polonais. — 2 vol.

M. Lelevel a ramassé, pendant trente années, d'immenses matériaux pour écrire l'histoire complète et détaillée de sa malheureuse patrie. Le livre qu'il publie aujourd'hui n'est que le résumé de ses recherches, présenté sous la forme d'un récit fait à des enfants.

L'*Histoire de Pologne* se compose d'un précis historique ne s'arrêtant qu'à notre époque, et de considérations historiques et politiques sur l'état actuel de la Pologne ; cette dernière partie contient une foule de documents précieux accompagnés de réflexions très remarquables de l'auteur tant sur l'état moral et politique de son pays que sur la liaison de l'histoire de la Pologne avec les annales des autres peuples de l'Europe.

L'ouvrage est accompagné d'un atlas contenant des tableaux chronologiques et une série de cartes géographiques qui rendent pour ainsi dire sensibles à l'œil les modifications politiques et géographiques de la Pologne depuis l'existence de la Slavonie primitive (850) jusqu'au démembrement de 1815.

En somme, livre bon à consulter, et le plus complet de tous ceux qui ont été publiés en France sur ce sujet.

*Bossuet*. — **DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE**, nouvelle édition, avec une introduction et des notes, à l'usage des collèges, par A. E. Delachapelle. — In-12.

Bossuet, c'est le prêtre du dix-septième siècle, comme Louis XIV en est le roi ; ces deux figures sont inséparables : chez l'un et chez l'autre même grandeur, même inflexibilité ; même foi de l'un dans le catholicisme, de l'autre dans le droit divin, qui lui permettait de dire : l'État, c'est moi. Le Discours sur l'histoire universelle contient un système de philosophie de l'histoire, renouvelé d'Orose et de Saint-Augustin, que les études postérieures ont singulièrement ébréché ; mais ce qui restera toujours digne de l'étude des littérateurs, c'est le style de l'ouvrage, rapide et puissant, magnifique et simple, sobre d'ornements, quelquefois même négligé, mais toujours grand et magnifique. C'est surtout à ce titre que l'Université place le Discours entre les mains de la jeunesse des collèges ; l'édition que nous avons sous les yeux est enrichie d'une introduction remarquable sur l'écrivain et sur l'ouvrage, et de notes utiles, faites avec tact et délicatesse, tâche fort difficile si l'on en juge par la manière dont sont annotés la plupart de nos bons écrivains.

**TROIS MAGISTRATS FRANÇAIS DU SEIZIÈME SIÈCLE**, Études historiques, par M. Édouard Faye de Brys, maître des requêtes au conseil d'État.

Les trois magistrats, dont M. Faye de Brys vient de retracer la vie, sont le chancelier Duprat et les présidents Faur de Pibrac et Faye d'Espeisses. Le récit des événements auxquels ces personnages furent activement mêlés jette un nouveau jour sur les règnes de François Ier, de Charles IX et de Henri III.

Par esprit de réaction contre les écrivains qui ont méconnu les services du chancelier Duprat et flétri sa mémoire sans tenir compte des circonstances qui pouvaient excuser jusqu'à certain point le ministre de François Ier, l'auteur du livre que nous avons sous les yeux nous semble aller trop loin à son tour dans le sens opposé : nous ne saurions partager l'espèce d'indulgence avec laquelle il traite la violation des règles en matière de finances, la vénalité des offices, les rigueurs contre les protestants, qui seront entacheront à jamais l'administration du cardinal Duprat et que ne feront point oublier ses louables efforts en faveur de la centralisation et de l'unité nationale.

L'origine de la fortune politique du chancelier Duprat est assez curieuse pour que nous la rapportions d'après son historien ; par cette courte citation nos lecteurs seront mis à même d'apprécier le style de M. Faye de Brys :

« On avait cru que Louis XII, inconsolable de la perte d'une femme qu'il chérissait, n'aurait jamais pensé à se remarier. Il en fut autrement : le désir d'avoir un fils triompha de sa constance.

» Henri VIII avait alors pour sœur une des plus belles princesses de l'Europe ; le vieux roi la demanda en mariage, et après l'avoir obtenue, chargea son gendre, le comte d'Angoulême (depuis François Ier), qu'il venait de créer duc de Valois, d'aller la recevoir à Boulogne.

» Marie d'Angleterre était jeune et sensible, le duc de Valois galant, entreprenant et passionné ; leurs entretiens s'animèrent, et une tendre sympathie les rapprocha. Duprat, témoin du danger, voulut le prévenir. Il parla

Voici ce que demande le *Quartier latin* dans l'ordre matériel : Que les quatre millions dépensés annuellement par cinq mille étudiants dans Paris soient consacrés à l'entretien d'établissements offrant à la jeunesse toutes les commodités de la vie, pourvus de logements commodes et bien aérés, de tables garnies d'aliments sains et de vins naturels, de bains bien tenus, de jardins, de salles de conversation et de lecture : provisoirement, que l'on fonde au centre du quartier des Ecoles un vaste restaurant qui tire directement ses objets de consommation de chez les producteurs et ne les livre au public que garantis par un contrôle.

Dans l'ordre intellectuel, le *Quartier latin* appelle de tous ses vœux la fondation d'un *Athénée central des Ecoles* où des cours s'ouvriraient pour servir de répétition à ceux des Facultés de droit et de médecine aussi bien que pour l'enseignement de la philosophie, de l'histoire, de l'économie politique, etc. Déjà les rédacteurs du journal sont en instance pour être autorisés à ouvrir cet établissement qui rendrait assurément de grands services.

A partir de son prochain numéro, la feuille que nous signalons prendra pour titre l'*Union des Ecoles*. Qu'elle reste fidèle à son programme et toutes nos sympathies la suivront dans la carrière.

---

Les maîtres de pension et les chefs d'institution de Paris, effrayés de la redoutable concurrence que le clergé s'apprête à leur faire, ont voulu conjurer ce danger, et pour y mieux parvenir ils ont cru convenable d'unir leurs efforts et d'agir avec unité. Nous apprenons qu'ils s'organisent en ce moment, et que déjà ils ont formé cinq associations particulières (une autour de chacun des colléges royaux de Paris) qui nomment chacune deux délégués pour former une espèce de syndicat qui donnera l'impulsion et dirigera l'ensemble des démarches. Loin de se montrer hostile aux colléges royaux, cette association des chefs d'institutions particulières veut au contraire venir au secours de l'Université dans sa lutte avec le clergé.

## Extérieur.

**Angleterre.** — La reine, en conseil privé, a désigné comme commissaires des dons et legs charitables pour l'Irlande, cinq prélats catholiques romains, quatre anglicans et un presbytérien. C'est la première fois depuis l'adoption des lois pénales actuelles que les prélats catholiques romains sont reconnus avec leurs titres dans une pièce officielle émanant de la reine en son conseil et publiée par ordre. Et non seulement les évêques catholiques ont leurs titres, mais encore ils conservent leur rang et leur préséance. (*Morning-Chronicle.*)

**Pologne.** — C'est la découverte d'un exemplaire des *Mystères de Paris* qui a donné lieu à des visites domiciliaires, à des arrestations et

REVUE DES JOURNAUX DU 23 DÉCEMBRE.

Suivant le *Constitutionnel*, le ministère, depuis qu'il a pris possession du pouvoir, ne fait guère les affaires du pays ; mais en revanche, il fait bien les siennes. C'est surtout à l'approche des sessions que toute l'administration est suspendue ; les choix à faire, la solution des questions locales, les lois à préparer, les mesures à prendre, tout est subordonné aux votes probables des députés, tout est sacrifié à l'appoint de la majorité. « Mon royaume pour un cheval ! » dit Richard III désarçonné, dans Shakespeare. « Le royaume pour un député ! » s'écrient les ministres au moment d'entrer en lutte. Aussi de quels soins les députés douteux ne sont-ils pas entourés à leur arrivée et même auparavant ! On s'inquiète de leurs cousins, de leurs neveux ; on est ravi si on leur découvre un désir inconnu, une passion ignorée ; on gagne ainsi une demi-douzaine de douteux ; on se croit sûr du triomphe ; mais les douteux se multiplient. Le moment est favorable pour ceux qui préfèrent leurs intérêts personnels à l'honneur du pays. On peut encore augmenter le désordre administratif et perfectionner la corruption.

— La session qui va s'ouvrir, dit le *National*, nous donnera le spectacle auquel nous sommes accoutumés depuis long-temps ; des intrigues, le jeu acharné des ambitions, les luttes brillantes et frivoles des tournois oratoires, une grande animation pour garder ou enlever les portefeuilles, une indifférence dédaigneuse pour les droits et les douleurs des classes privées de toute représentation. Et pourtant, bon gré mal gré, cette question des classes laborieuses domine toutes les autres, en France, en Allemagne, en Angleterre partout. Le *National* a la conscience de n'avoir laissé échapper depuis quinze ans aucune occasion de rappeler au pouvoir ses devoirs envers les masses qui travaillent et qui souffrent.

— On ne s'entend pas beaucoup, suivant le *Commerce*, sur l'organisation du travail. Ce journal a peu de goût pour un retour, plus ou moins déguisé, aux corporations et aux jurandes. La liberté du travail existe, d'après lui, en droit et en fait ; elle s'est implantée dans les mœurs ; impossible de l'en extirper ! Mais précisément parce que la concurrence est illimitée, on veut combattre ses écarts en aidant les intérêts à s'entendre, à se rapprocher. Le gouvernement peut satisfaire ce besoin général d'organisation en perfectionnant nos institutions commerciales qui ne sont aujourd'hui que des simulacres. Là dessus, le *Commerce* critique l'organisation actuelle des chambres de commerce et l'organisation future d'un conseil de prud'hommes à Paris.

## Faits divers.

M. le baron Hallez-Claparède a été élu député à Schelestadt, en remplacement de M. Hallez, son père, décédé.

— M. de Gras-Préville est le doyen d'âge de la chambre des députés.

[illegible] de baïonnettes, sabres ou autres armes blanches.

— Vendredi dernier, de nombreuses arrestations ont été faites dans un restaurant de la rue du Rempart. Cinquante individus au moins, porteurs de bijoux, de billets de banque, et bien connus de la justice, ont été conduits dans les corps-de-garde du Château-d'Eau, de la banque et de la bibliothèque, puis de là dirigés sur la préfecture de police. Ce restaurant de la rue du Rempart avait été, dans le temps, fréquenté par les individus soupçonnés d'avoir pris part à l'assassinat de l'Anglais Ward.

— On se rappelle les bruits les plus contradictoires qui coururent, il y a six mois, sur la disparition de Simon Deutz ; quelques personnes prétendirent qu'il s'était noyé en se baignant dans la Marne. On disait aujourd'hui que, perdu de dettes, descendu jusqu'au dernier degré de la misère, Deutz a été interné par M. Delessert dans un dépôt de mendicité, sis rue de la Huchette. Des 500 000 francs et des magnifiques promesses qui furent le prix de sa trahison, il ne reste plus au Juif apostat qu'une modique pension de 25 fr. par mois. (*Quotidienne.*)

— M. Jacques-Louis Margaune, âgé de 74 ans, ancien receveur des finances à Vendôme, après avoir été arrêté en Belgique, où son extradition avait été réclamée par le gouvernement français, a été transféré à Paris, où il est arrivé hier. A la suite d'un premier interrogatoire, il a été écroué. Ce fonctionnaire avait quitté Vendôme en laissant dans sa caisse un déficit qu'on porte à 600 000 fr.

— Un funeste accident est arrivé dans la rue Traversière :

Des ouvriers étaient occupés aux travaux des nouvelles constructions que l'on élève de ce côté ; trois d'entre eux se trouvaient avec M. R...., toiseur-vérificateur, sur un échafaudage assez élevé, quand tout d'un coup ils sentirent le plancher mobile fléchir sous leurs pieds. « Sauvez-vous, monsieur R...., s'écrièrent-ils, car nous sommes perdus ! » En effet, au même instant l'échafaudage se détacha et tomba avec fracas sur le sol, entraînant avec lui les quatre personnes qui se trouvaient dessus, lesquelles se trouvèrent soudainement ensevelies sous les débris.

Les autres ouvriers s'empressèrent de courir à leur secours et s'occupèrent aussitôt à débarrasser les matériaux qui les recouvraient ; au bout de quelques instants de travail ils parvinrent à les retirer tous quatre ; trois d'entre eux respiraient encore, mais le quatrième, M. R...., ne donnait plus aucun signe de vie ; un médecin lui prodigua sur-le-champ les secours de l'art ; malheureusement ses soins furent superflus, l'infortuné M. R... avait été tué sur le coup.

Les trois ouvriers ont été très grièvement blessés ; après leur avoir donné les premiers soins que réclamait leur état, on les a transportés à l'hospice, où l'on n'est pas encore certain de pouvoir les conserver à la vie.

Une enquête a été ouverte sur-le-champ pour rechercher les causes de cet accident, qui prive une famille honorable de son chef et fait conce-

---

au duc des devoirs qu'il avait à remplir envers le roi, des égards que méritait sa femme, de l'ingratitude dont il se rendrait coupable envers son beau-père. Mais que pouvaient ces sages représentations ? L'amour était plus éloquent, sa voix faisait taire celle de la sagesse.

» Un soir, le duc de Valois se dirigeait vers l'appartement de Marie. Déjà il atteignait la porte d'entrée, quand une main froide le saisit et l'arrête. — Vous voulez donc absolument vous donner un maître ? disait la voix grave de Duprat. — Le duc tressaillit : il se réveillait comme d'un songe, ses yeux se dessillaient, un nouvel ordre d'idées s'offrait à son esprit. Alors Duprat lui montra la splendeur du trône qu'il devait occuper, la folie d'y placer lui-même un fils de la reine. Le duc revint sur ses pas et passa la nuit entière près de son fidèle conseiller. »

François ne négligea, comme on pense bien, aucune précaution pour empêcher qu'un autre, moins intéressé que lui à la stérilité de la reine, ne profitât des tendres dispositions de cette princesse. « Il fut convenu que la duchesse de Savoie et Mme Claude, la mère et la femme de François, ne la perdraient pas de vue ; qu'on lui parlerait de l'étiquette qui ne permettait pas à une reine de France de demeurer jamais seule ; que l'on déterminerait la première dame d'honneur à revendiquer comme une des prérogatives de sa charge, l'honneur de coucher dans la chambre nuptiale en l'absence du roi. — « Ces sages et politiques précautions, ajoute M. de Brys, eurent un plein succès ; la reine n'eut pas d'enfant ; la mort de Louis XII suivit de près son mariage, et le duc de Valois fut appelé au trône. A son avénement, ce prince nomma son habile conseiller chancelier de France et son principal ministre. »

A quoi tiennent cependant les successions monarchiques et, en général, les transmissions héréditaires dans une société comme la nôtre où l'amour conspire incessamment contre les lois qu'on lui impose ?

Nous venons de voir comment naquit l'amitié de François Ier pour Duprat. La manière dont elle finit n'est pas moins caractéristique.

En 1534, à la mort du pape Clément VII, Duprat qui avait reçu le chapeau de cardinal sept années auparavant, eut la pensée d'aspirer au trône pontifical. Il vint parler au roi de ce projet ; il énuméra les avantages que la France en devait recueillir.

« Cette élection coûterait trop cher, objecta François Ier ; l'appétit des cardinaux est insatiable ; je le connais et ne saurais l'assouvir. — Sire, répliqua Duprat, j'y saurai personnellement pourvoir : 400 000 écus sont prêts à cet effet. — Où avez-vous pris tout cet argent ? dit le roi avec mécontentement. Et il lui tourna le dos. — Le lendemain une partie des biens du cardinal fut saisie.

» Duprat avait 72 ans, il était malade ; sa disgrâce l'affecta singulièrement et aggrava sa maladie. — Voilà donc, s'écriait-il peu d'heures avant sa mort, la gratitude du roi et la récompense accordée au ministre dévoué qui l'a servi de corps et d'âme ! »

François Ier instruit de cette plainte amère, se contenta de dire en riant : « Le cardinal a-t-il droit de se plaindre ? je ne lui fais que ce qu'il m'a toujours conseillé de faire aux autres. »

Par ces paroles, roi et ministre, tous deux sont jugés, et cependant le roi est resté un des types les plus brillants parmi les monarques civilisés.

Nous nous sommes trop arrêté sur la vie de Duprat, le plus considérable, il est vrai, des trois personnages dont M. de Brys a raconté l'histoire, pour entrer dans quelques détails sur le compte de messires Guy Du Faur de Pibrac et de Jacques Faye d'Espeisses. Le premier est l'auteur des célèbres quatrains, plus vertueux que poétiques, qui ont orné long-temps les petits traités connus sous le nom de *Civilité puérile et honnête* ; ce qui ne l'empêcha pas d'écrire une apologie de la Saint-Barthélémy et de faire, très peu sensément, lorsqu'il avait déjà passé la cinquantaine, une déclaration d'amour à la reine de Navarre, dont il était le chancelier. Cette princesse qui ne le cédait nullement, comme on sait, en prouesses et en fantaisies amoureuses, à son époux, le *vert galant*, voulait d'autres adorateurs qu'un vieux magistrat sentencieux, et elle accueillit comme il le méritait cet étrange soupirant.

Quant au seigneur d'Espeisses, avocat-général au parlement de Paris, il se fit surtout remarquer, pendant les troubles de la Ligue, par sa fidélité au roi légitime. Il avait suivi le duc d'Anjou, depuis Henri III, lorsque ce prince fut appelé au trône de Pologne qu'il dut quitter bientôt pour venir succéder à son frère Charles IX.

L'ouvrage de M. Faye de Brys présente, dans un style en général élégant et correct, le résultat d'études consciencieuses. C'est un début de bon augure et qui révèle chez l'auteur plusieurs des qualités de l'historien.

**RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES** *sur l'église de Brou*, par J. Baux, archiviste du département de l'Ain.

A la seule lecture d'un titre annonçant une description de monument, on se sent d'ordinaire envahi par un ennui anticipé, qui *crescit eundo* jusqu'à la fin du volume. Mais, dans le livre de M. Baux, au lieu de pages hérissées de termes d'architecture et bourrées de considérations archéologiques, nous avons d'abord trouvé une biographie offrant le double intérêt de l'histoire et des sentiments. La fondatrice de l'Eglise de Brou, Marguerite d'Autriche apparait tour à tour, enfant gracieuse et folâtre, puis belle et noble princesse, au milieu des incidents variés qui ont agité la première période de sa vie, incidents auxquels le caractère de l'héroïne vient ajouter un nouvel intérêt ; pendant la seconde période le tableau devient plus grave ; l'âge et surtout les évènements ont modifié ce caractère ; et Marguerite, fille de l'empereur Maximilien, tante de l'empereur Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, par sa position, par son haut lignage et encore plus par la portée de son esprit, se trouve appelée à jouer un rôle important dans la politique orageuse de l'époque, entre François Ier et Charles-Quint.

Cependant, ces graves préoccupations ne lui font pas oublier le vœu, que bien jeune encore elle avait juré d'accomplir. Tout en faisant jouir les Pays-Bas des bienfaits d'un gouvernement prévoyant et sage ; tout en intervenant entre la France et l'Espagne pour l'exécution du traité de Madrid, elle faisait élever aux portes de la capitale de la Bresse un édifice remarquable, un monument de sa piété et de rare attachement que, nouvelle Artémise, elle avait voué à son époux.

M. Baux a conté la vie de Marguerite d'Autriche, d'un style simple, naturel et pourtant élégant ; des citations heureusement choisies, viennent à propos interrompre la monotonie du récit et intéresser le lecteur, en lui faisant connaître les idées, les mœurs et la littérature du temps. Puis, [illegible] première tâche accomplie, l'auteur a abordé l'historique et la description de l'église de Brou : nous n'essaierons pas de le suivre dans ce travail, auquel les documents reproduits à la fin du volume, impriment un double caractère d'exactitude et d'authenticité.

**PROJET DE MONUMENT A LA MÉMOIRE DU CHEVALIER GERSON**, par M. Darmès. In-fol.

Gerson est l'un des hommes les plus remarquables du quatorzième siècle ; s'il est à regretter que la plupart des philosophes se soient amusés à discuter de vaines formules en oubliant le cœur de l'homme ; on doit louer Gerson d'avoir laissé les querelles scholastiques pour sonder notre ame ; on peut blâmer sa misanthropie ; on peut ne pas approuver l'amour qu'il eut pour la solitude, mais on ne saurait trop louer le savant modeste qui avait pris pour devise : *ama nesciri*, et qui s'y conforma en ne signant pas son *Imitation de Jésus-Christ*. Si les vœux de M. Darmès sont exaucés, si surtout on exécute le modèle joint à sa publication, Lyon comptera un beau monument de plus.

**LA FEMME D'UN MINISTRE** (Mme Roland), par J. Brisset, 2 vol. in-8.

Mme Roland est une des plus nobles figures de la Révolution française. Fille d'un ouvrier graveur, elle devint *ministre* de la République sous le nom de son mari. A la fois énergique et gracieuse, enthousiaste et forte, sans cesser d'être une femme aimable, et sachant allier aux vertus républicaines des héros de Plutarque, les sentiments affectueux de la chrétienne, Mme Roland fournit par sa vie un des plus éloquents plaidoyers contre la sujétion à laquelle la société civilisée du dix-neuvième siècle condamne encore la femme. Liée avec les Girondins, et accusée d'être leur complice, elle périt sur l'échafaud peu de temps après que son mari se fut tué aux environs de Rouen. Les Mémoires si colorés qu'elle écrivit dans sa prison ont souvent excité la verve des romanciers et des poètes dramatiques ; mais leurs tentatives, comme celles qui ont eu pour sujet la jeunesse de J.-J. Rousseau, sont restées fort au dessous de la simple narration du héros. M. Brisset ne nous parait pas apprécier d'une manière bien juste ni bien complète le caractère des personnages et de l'époque qu'il a voulu reproduire. Quoique très modéré, M. Brisset appartient évidemment à l'opinion légitimiste, et c'est de l'impartialité qu'il faut pour juger les Danton et les Robespierre, et retracer avec vigueur et verve les luttes de la Montagne et de la Gironde ; mais, ce que le lecteur d'un roman demande avant tout, c'est un récit vif, intéressant, vivant, du sentiment et une fable bien conçue ; ces qualités, M. Brisset les possède à un haut degré.

**CORINNE ou l'ITALIE**, par Mme la baronne de Staël ; 2 vol. in-8°, vélin superfin, avec près de 300 gravures sur bois d'après Gérard, Gudin, Horace Vernet, Schnetz, etc., etc.

*Corinne* est, sinon le chef-d'œuvre de Mme de Staël, du moins son livre le plus achevé ; il a été composé en deux années, vers 1808, et pendant les seuls moments de repos, peut-être, qu'ait eus cette grande intelligence. Ce livre est jugé ; toute l'inspiration, toute la brillante imagination de Mme de Staël y éclate, toutes les magnificences de sa parole s'y déploient, et nulle part son esprit n'est plus fin, plus riche d'observations et de belles études. Quelque chose de hâté se remarque dans tous les autres écrits de Mme de Staël ; on voit qu'elle improvise et souvent qu'elle n'a pas le temps de finir ; sa plume court comme courait sa parole dans les salon

PRÉSIDENCE DE M. CH. DUPIN.

*Séance du 23 décembre.*

Dans le comité secret de la dernière séance, M. Arago, au nom de la commission chargée de préparer une liste de candidats pour la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de l'illustre physicien anglais Dalton, a présenté la liste suivante : 1° M. Jacobi, à Berlin ; 2° *ex æquo*, M. Brewster, à Saint-Andrew ; M. Faraday, à Londres ; 3° par ordre alphabétique, M. Buckland, à Oxford ; M. Herschel, à Collingwood (Kent) ; M. Liebig, à Giessen ; M. Melloni, à Naples ; M. Mitscherlich, à Berlin ; M. Tiedeman, à Heidelberg. Aujourd'hui l'élection a eu lieu. Il y a eu 53 votants, majorité 28. M. Faraday a obtenu 34 suffrages ; M. Jacobi 19, M. Buckland 1, M. Melloni 1. En conséquence, M. Faraday a été proclamé l'un des huit associés étrangers que compte l'Académie des Sciences parmi tous les savants du monde.

L'Académie a encore aujourd'hui porté ses suffrages sur l'un des candidats placés en seconde ligne seulement par la commission chargée de préparer la liste de présentation. Ce fait se renouvelle si souvent que bientôt les postulants aux fauteuils académiques devront intriguer pour n'être placés qu'au second rang sur les listes de candidature. Du reste il n'y a aucune objection à faire contre le choix d'aujourd'hui. Quel qu'eût été le résultat du scrutin, l'Académie se serait certainement incorporé un savant qui n'aurait fait qu'ajouter à son illustration. Dalton étant Anglais et physicien, ne convenait-il pas qu'un savant, physicien et anglais, recueillît son héritage ?

Peut être nos lecteurs ne se font-ils pas une idée bien exacte de l'espèce de hiérarchie qui existe entre les différents titres des membres qui composent l'Académie des sciences ? Un mot à cet égard ne sera pas déplacé ici, afin de faire comprendre ce que sont les associés étrangers. D'abord, et en première ligne, se trouvent les 60 Académiciens titulaires, astreints à la résidence parisienne, touchant un jeton de présence chaque fois qu'ils assistent aux réunions officielles, voire aux funérailles d'un collègue. Viennent ensuite les huit associés étrangers, qui ont les mêmes prérogatives que les membres nationaux, sauf celle de toucher les jetons de présence.

L'Académie des sciences de Paris, nous devons lui rendre cette justice, a acquis une telle réputation en Europe, que c'est un des titres les plus enviés par tous les savants répandus dans tous les centres scientifiques du monde civilisé. Ils ont le pas sur les Académiciens libres, sortes de *constantes*, ainsi que nous avions l'habitude d'appeler à l'École polytechnique les élèves externes autorisés à suivre les cours en amateurs. Le duc d'Orléans a été *constante* à l'École, et il s'en glorifiait, peut-être autant qu'il aurait pu être fier du titre d'Académicien libre. M. le baron Séguier est *constante* de l'Académie ; c'est le type du genre. Ces messieurs les *constantes* ne votent pas dans toutes les circonstances, mais ont réellement le titre d'Académiciens. Il n'en est pas de même des correspondants de l'Académie, choisis dans les principales villes du monde

sont affectées, sans les déborder, et sans empiéter les unes sur les autres.

Jusqu'à présent on prenait autant de calques du dessin qu'on voulait avoir des couleurs différentes, les transporterait sur des pierres spéciales. Ces pierres servaient à appliquer successivement les couleurs sur le dessin, et on y parvenait au moyen de pointes tenant le papier dans des châssis de repère venant se placer de la manière la plus précise possible sur les pierres.

De là résultent plusieurs défauts provenant de l'allongement du papier, de la difficulté extrême de placer les pierres bien parallèlement aux règles du châssis à repérer, et de l'agrandissement ou du déchirement des trous de pointure. Pour obvier à ces inconvénients, on lamine un très grand nombre de fois le papier amené à un état de dessiccation convenable, on arme le papier de petites feuilles de cuivre qui servent à faire les trous de repère, et on emploie un chassis particulier. L'administration de l'imprimerie royale, dans un Mémoire et un dessin spécial, décrit toutes les précautions qu'il faut prendre et les appareils nécessaires, et livre le tout au domaine public. Par conséquent tous les imprimeurs peuvent faire usage du procédé de coloriage dont nous venons de rendre un compte succinct, qu'il ne dépend pas de nous de faire plus exact en ce moment. Nous désirons seulement avoir donné une idée suffisante de l'importance de l'invention.

— Nous allons rassembler ici, avant d'aller plus loin dans le compte-rendu des communications plus intéressantes faites à l'Académie, les titres des Mémoires qui n'offrent qu'un intérêt secondaire, et que nous nous astreignons à mentionner, afin de mettre toujours nos lecteurs sommairement au courant des questions de l'ordre du jour, et d'indiquer à ceux qui ne peuvent assister aux séances les objets qui, toutes les semaines, sont traités par les savants. D'abord et toujours en première ligne, M. Cauchy, qui présente deux Mémoires, l'un sur les séries multiples et sur les séries modulaires, l'autre sur les fonctions complémentaires. Puis deux ou trois industriels non rebutés par le silence académique, constamment gardé sur les questions de chemins de fer ou de salubrité : M. Gauthier, pour un système de chaudière ; M. Seiler pour un ventilateur à tube aspirant et à tube refoulant, propre à lieux d'aisances, cheminées, éclairage, usines, etc., etc.

— M. Halna du Fretay a fait dire à l'Académie, par M. le ministre des finances, qu'il avait découvert un moyen d'augmenter considérablement la rapidité de l'accroissement des bois, en sorte qu'il résulterait de son emploi un grand avantage pour les possesseurs de forêts et pour l'État. M. Halna du Fretay demande une récompense nationale. L'Académie répond par l'organe de M. Dutrochet qu'elle ne s'occupe pas des découvertes secrètes.

— M. le docteur Paret n'ajoute aucune foi aux deux théories de la chaleur qui partagent les physiciens. Il ne croit ni à la matérialité d'un calorique émis, ni aux ondulations d'un éther remplissant tout l'espace. A quoi croit-il ? le sait-il lui-même ?

[illegible]

— Nous sommes forcé de suivre, dans ce compte-rendu aussi varié que les *faits-Paris*, l'ordre de hasard. Nous allons parler maintenant d'un Mémoire fort sérieux de M. Pouillet sur un moyen de mesurer les intervalles de temps extrêmement courts, comme les durées du choc des corps élastiques, celles du débandement des ressorts, de l'inflammation de la poudre, etc., et sur un moyen de comparer les intensités des courants électriques, soit permanents, soit instantanés.

Il faut, pour cela, se servir d'un galvanomètre gradué à l'avance, et avoir déterminé la limite de temps nécessaire à un courant électrique pour traverser un circuit donné, et la limite d'amplitude des déviations qu'il peut produire sur le système magnétique le plus impressionnable. M. Pouillet résout ces deux questions. Alors si on connaît l'intensité d'un courant magnétique et la déviation de l'aiguille du galvanomètre, on trouve facilement la durée de l'action du courant. On s'arrange de façon que cette durée soit celle du phénomène que l'on veut apprécier, et c'est ainsi qu'on résout le problème proposé.

Ainsi, pour déterminer le temps que met la poudre à s'enflammer, on attache une extrémité du fil d'un circuit, dans lequel se trouvent le galvanomètre et un élément connu de Daniell, à la capsule mise sur la cheminée d'un fusil, et l'autre extrémité du fil au chien du fusil. Toute la batterie est bien isolée du canon. Le fil du circuit est placé à une certaine distance devant le canon, de manière à être coupé par la balle. Quand on abat le chien, le courant électrique circule ; il cesse quand la balle a coupé le fil du circuit. On a donc tout le temps qui s'écoule depuis l'instant où le chien frappe la capsule jusqu'à celui où la balle coupe le fil. Le temps est de un cent-cinquantième de seconde.

— M. Alex. Brongniart, directeur de la manufacture royale de Sèvres, offre à l'Académie son grand Traité des arts céramiques. Cet ouvrage considérable est tout à-fait de nature à intéresser vivement les archéologues, les littérateurs, les savants et les industriels. Quand nous l'aurons lu nous tâcherons d'en donner une appréciation convenable à nos lecteurs. Il traite d'une des questions qui font le plus facilement connaître les changements divers de l'industrie à travers les siècles, car de tous temps il y a eu des poteries, qui ont suivi les perfectionnements de la science et les progrès du luxe.

*Hernie obturatrice ou sous-pubienne.* Cette espèce de hernie, qui tire son nom du canal par lequel elle s'opère et que Garengeot a décrite, vient de fournir le sujet d'une thèse remarquable, soutenue à la Faculté de médecine par M. Vinson (de l'île Bourbon). L'auteur ayant eu occasion d'observer deux cas de hernie sous-pubienne dans le service de M. Rayer, à la Charité, a rassemblé presque tous les cas de la même affection qui se rencontrent dans la science. Sur 29 cas, on en compte 24 chez la femme et seulement 5 chez l'homme. Le travail de M. Vinson est accompagné de 13 planches qui donnent une idée fidèle de toutes les dispositions anatomiques de la hernie sous-pubienne.

---

de Paris ; elle n'écrivait volontiers que lorsqu'elle était éloignée de ce Paris tant aimé, et qu'elle ne pouvait plus causer au milieu de vingt amis d'élite et fronder le gouvernement qui a laissé tant de gloire à notre pays. *Corinne* est un produit de la retraite, un livre composé pendant un beau voyage, à une époque où cependant toute espérance de retour en France, d'influence politique, n'était pas encore enlevée à l'auteur. L'édition nouvelle, illustrée par de grands artistes, est digne de l'œuvre de Mme de Staël. Chaque dessin est ici une étude particulière d'une situation, d'un caractère, par un artiste supérieur.

LES ALPES, paysages dessinés d'après nature par M. Calame, de Genève. Un vol. in-4° de 29 planches.

On trouve, dans cette collection d'un jeune maître, toutes les qualités qui ont fait la réputation de ses tableaux, ornant maintenant les musées royaux de l'Europe, la vie, la couleur, le mouvement et l'originalité. Tous les sites que nous avons sous les yeux sont empruntés à la nature agreste des montagnes de la Suisse, de la Savoie, du Piémont et du nord de l'Italie. Dans ces eaux-fortes, M. Calame a reproduit les nuances délicates et les effets énergiques du pinceau. Tous les magnifiques paysages de la Suisse se déroulent ici dans des spécimens élégants. Là ce sont les profondeurs d'une forêt de pins, des rochers arides, ou bien un lac qui dort au fond d'une vallée. Ici un orage survient, et des nuages noirs, poussés par un vent violent, entourent les cimes dépouillées d'arbres. Le vent s'engouffre dans les ravins. Plus loin, un doux rayon de soleil succède à cette nuit redoutable ; mais il ne reste plus que des troncs brisés, des rocs déracinés, des torrents ; et presque partout on retrouve ces chemins creux sur lesquels de vieux arbres s'étendent, s'entrelacent en berceaux, et que M. Calame aime tant à retracer.

ITINÉRAIRE DU VOYAGEUR EN ITALIE, par Richard.

Le goût des voyages est devenu général en France ; chacun, selon son caprice, sa fortune et ses loisirs veut consacrer quelques semaines à parcourir les pays étrangers. Tandis que le froid sévit dans nos climats, le Piémont et ses belles plaines sont inondées de soleil ; Florence est toujours entourée d'une verdure éclatante, et Rome et Naples ont encore leurs jardins en fleurs. Mais, à tout voyageur il faut un *Itinéraire*, un guide qui puisse le diriger sûrement dans ses excursions, lui procurer agrément et économie. Tel est le mérite de l'*Itinéraire Richard* ; les touristes nous sauront gré de le leur indiquer.

BIBLIOTHÈQUE DES AUTEURS GRECS, *d'après les textes les plus complets et les meilleures éditions, avec la traduction latine et les index. — Homère*. 1 vol.

Tous les amateurs des belles-lettres et de l'antiquité savent que cette édition des auteurs grecs, sortie des presses de M. Didot, est la plus correcte et la plus exacte ; elle est en même temps accompagnée de la traduction latine la plus complète qui ait paru jusqu'ici. L'*Homère*, entr'autres, est un modèle. Si l'on en croit Élien et Plutarque, c'est à Lycurgue, le célèbre législateur des Lacédémoniens, que l'on doit le premier recueil des fragments épars des poëmes d'Homère ; si l'on voulait faire la liste des éditions d'Homère, depuis la première (Florence, 2 vol. in-folio 1488), on remplirait bien des pages. L'Homère de M. Didot est suivi des fragments des *Cycliques* ; cette collection est plus complète que les précédentes ; une table des matières bien faite termine le volume. Quant à la traduction latine, il suffit de jeter les yeux sur les anciennes versions d'Homère pour s'assurer que les éditeurs ont accompli avec soin et conscience leur longue et pénible tâche.

Nous n'avons donc que des éloges à donner à ce beau travail. Nous regrettons seulement qu'il ne soit pas entré dans le plan des éditeurs de joindre au texte, des commentaires sur les passages qui présentent de l'importance, soit comme histoire, soit comme archéologie, etc. La lacune que nous signalons ici a déjà été comblée pour Aristophane. (On a édité les commentaires et les scolies.) Il serait surtout à désirer que l'on en fît autant pour l'Hérodote qui est sous presse.

CENT PROVERBES, par Granville et par trois Têtes dans un bonnet.

Ce recueil d'illustrations, destiné à être offert en étrennes, rappelle, par la verve des auteurs et l'excentricité de leurs conceptions, la publication de l'année dernière intitulée : *Un autre Monde*. Chaque proverbe populaire est devenu pour les dessinateurs le sujet d'une scène piquante et fécondée en allusions. *Qui trop embrasse mal étreint*, cet axiome est représenté par un Anglais qui emporte le globe terrestre, et qui laisse tomber d'un côté la Nouvelle-Zélande, de l'autre Gibraltar et la Chine. *L'amour fait danser les ânes*. Ici Granville nous livre un polkeur ou mazurkeur novice. Ce qui ne gâte rien aux dessins de Granville, c'est que ses femmes, soit qu'elles revêtent le costume moderne, soit qu'elles s'en tiennent à celui de la Vérité, sont toujours fort attrayantes. Mais pourquoi flatter les préjugés des hommes ignorants et rétrogrades en peignant le socialisme sous la figure d'un porc qui fait un dieu de son ventre ? Pourquoi nous appliquer cette maxime : *la gourmandise a tué plus de monde que l'épée* ?

Que M. Granville assiste une fois au banquet du 7 avril où l'on fête la naissance de Fourier ; son âme sera touchée, nous l'espérons, par les vœux qu'il entendra former de toutes parts pour le bonheur de l'humanité ; mais il reconnaîtra peut-être, en allant souper ailleurs, que la gourmandise des Phalanstériens n'a encore tué personne.

NOTRE-DAME DE PARIS, illustrée d'après les dessins de E. de Beaumont, L. Boulanger, Daubigny, T. Johannot, A. de Lemud, Meissonnier, de Rudder.

Il serait assez ridicule de dire ce que chacun sait, que la Seine coule à Paris ; que le roi régnant s'appelle Louis-Philippe, bien que ce point soit contesté par quelques-uns ; qu'on dort à l'Académie des inscriptions, quand on ne s'y querelle pas, et que *Notre-Dame de Paris* est une des œuvres littéraires les plus remarquables de notre époque ; ne parlons donc pas du texte de cet ouvrage ; quant aux gravures, prodiguées dans la nouvelle édition, il en est plusieurs qui ouvrent à l'œil des lointains magiques ; par exemple, celle qui représente les tours, les ponts, les rues de Paris vu à vol d'oiseau. — La scène de Quasimodo emportant la Esméralda au lieu d'asile est très énergiquement rendue.

LES POLKEUSES, poëme étique, par Nick Polkmalf, dessins par H. Bruard.

Ce petit poëme, d'une nature au moins légère, est enrichi des portraits du père Labire, en costume du valet de cœur, de Pomaré, de Clara, de Maria, de Mariano, de Lise, etc. Nous sommes initiés aux dissentiments qui partagent les admirateurs de ces dames.

On appelle *Clarinettes*
Ceux qui soutiennent Clara ;
Ceux qui sont pour Maria
Se nomment *Mariannettes*.
De Pomaré les soutiens
Sont les sujets *Taïtiens*.
Les partisans de Céleste
Sont appelés *Célestins*.
Ceux de Charlotte au pas leste,
On les nomme les *Carlins*.

Les vers et les dessins nous ont paru spirituels, et si l'on se formait sur les auteurs une opinion plus sévère, ils désarmeraient la critique par leur modestie. Voici ce qu'ils ont écrit dans leur livre au dessous de leur double effigie :

De l'artiste et du poëte
Vous voyez ici les traits,
D'où vient donc qu'en leurs portraits
Ils ont l'air si triste et si bête ?
C'est qu'ils sont sans doute aux regrets
De l'œuvre qu'ils ont faite.

LA SCIENCE DE BIEN VIVRE, par Paul Ben et A. D. — 1 grand vol. in-8° illustré.

Cet ouvrage n'est nullement un traité de morale comme le titre pourrait le faire supposer, mais un traité de gastronomie, spirituel comme la Physiologie du goût, savant dans la matière comme les traités de Carême, mais plus pratique que le premier de ces ouvrages et infiniment plus littéraire que les derniers ; c'est un livre où l'on enseigne à la maîtresse de maison l'art d'unir l'ordre à la richesse, l'économie au bon goût ; où le conseil se déguise sous la forme d'une anecdote, où le précepte se trouve en action, le tout accompagné de chansons de table, de musique, de gravures et de plus de mille recettes culinaires plus ou moins nouvelles ; c'est, en un mot, un ouvrage élégant, d'une lecture amusante et qui devra trouver une place dans tous les ménages.

TRAITÉ DE L'OFFICE, par M. Etienne. Un vol. in-8°, avec de beaux dessins, gravés sur acier.

Bien peu de livres nous ont fait autant de plaisir que celui-ci, et, quoique nous ne soyons point experts dans l'art culinaire, notre admiration ne surprendra aucun de nos lecteurs. M. Etienne ne veut point faire de nous des gourmands, il nous enseigne au contraire l'art de la délicatesse, de l'élégance en gastrosophie ; il donne la nomenclature de 50 salades ; il analyse plusieurs espèces de compotes et rien n'est merveilleux comme les raffinements de sa description. Après les recettes des boissons de tous les climats, l'auteur nous forme à l'art d'employer le sucre et de le soumettre à toutes les fantaisies du praticien ; il enseigne aussi l'art du glacier. S'il nous était donné de vivre aux grandes tables, que M. Etienne a servies, nous pouvons assurer que nous serions d'une sobriété remarquable. Est-ce que la qualité ne vaut pas bien la quantité ? En attendant que le temps arrive où nous posséderons ces jouissances délicates, nous recommandons la lecture du *Traité de l'office*. On jouira du moins par l'imagination.

— Oblig. chemins de Versailles [illegible] — Id. nouv., [illegible] — Orléans, 1180. — Grand'Combe, 1150. — Id. nouv., 1143 75.

Chemins non constitués : Bordeaux, 645, 647 50, 645. — Vierzon, 745, 742 50.—Boulogne, 600, 595, 600. — Sceaux, 600, 610.

A terme : Emprunt, 86 85, 95, 75. — Naples, 100 50, 40.

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 1er c. | 120 | 45 | P. H. | 120 | 50 | P. B. | 120 | 30 | d[r] c. | 120 | 35 | hier 120 | 65 |
| — fin cour. | | 120 | 75 | | 120 | 75 | | 120 | 50 | | 120 | 50 | 120 | 75 |
| —en liquid. | | » | » | | » | » | | » | » | | » | » | » | » |
| 3 0/0 compt. | | 85 | 60 | | 85 | 65 | | 85 | 40 | | 85 | 40 | 85 | 40 |
| — fin cour. | | 85 | 55 | | 85 | 65 | | 85 | 40 | | 85 | 45 | 85 | 50 |
| —en liquid. | | » | » | | » | » | | » | » | | » | » | » | » |

MARCHANDISES. — **Huile** de colza, disponible, 82,00 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 85,00 à 00,00; 8 derniers, 88,00; 4 derniers, 88,00 à 89,00.

LILLE.—Pas de courrier.

**ESPRIT** 3/6. — Disponible, 100,00 à 00,00; courant du mois, 99,00 à 00,00; Janvier, 88,00 à 00,00; janvier et février, 86,00 à 00,00; 4 prem. mois, 84,00 à 84,00; 4 d'été, 85,00 à 84,00; 4 derniers, 80,00 à 00,00.

**SAVON.** — Disponible, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

7 h. 0/0 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Maçon.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Péché. Un Ange. Grisette. Passé Minuit.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Prem. de Colin-Tampon. Mathias. Mazurka.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — L'Abîme Ivan. Rébecca. Demoiselle à marier.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — 2 Papas. Etourneau. Vert-Vert. Scandale.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Dame de St-Tropez. Calypso.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Mannequin du Prince. 2e acte Sept Châteaux. Sonneur.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Le Flageolet. Polichinelle. Marin. Monsieur Jean.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — L'Ouragan. Le Maçon. 86 moins un. La Semaine.
**SALLE VIVIENNE.** — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

# BULLETIN AGRICOLE.

## AGRICULTURE.

*Du chanvre dans l'Isère.* — La vallée de l'Isère, l'une des plus fertiles de la France, produit une grande quantité de chanvre; c'est pour Grenoble la source de la seconde branche de son industrie. Les peigneurs de cette ville, outre la production des environs, retirent beaucoup de cette récolte, des vallées de Naples et d'Angers. Ces deux dernières qualités un peu inférieures à celle de ce pays, rendant cependant davantage au peigneur. Le procédé employé par les producteurs d'Angers et de Naples, pour teiller leur chanvre, le dépouille mieux de l'espèce d'écorce qui s'en va ensuite avec le peigne, en sorte qu'il donne moins de déchet au peigneur.

Le chanvre qu'on importe de Naples, malgré les droits de courtage, de commission, de transport par mer, qu'on paie, ainsi que les droits d'entrée qui sont d'environ 8 fr. par cent kilogrammes, revient encore à meilleur marché à Grenoble que celui du pays. — Celui qu'on tire d'Angers ne revient pas plus cher non plus; on paie cependant 18 à 20 fr. par cent kil. pour le transport.

Les peigneurs de Grenoble expédient ensuite leur marchandise principalement dans le Midi. La ville de Voiron (Isère) où il se fabrique beaucoup de toiles très renommées, en retient pour son emploi.

La récolte de chanvre a été, cette année, dans la vallée de l'Isère, très abondante; la qualité est bonne, les prix sont bons bas (de 34 à 44 fr. les 50 kil.). La vente se fait très lentement. Le chanvre de la rive gauche de l'Isère, en amont de Grenoble, est préféré à celui de la rive droite, il y a même une différence dans les prix.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 21 Décembre. | | | 23 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 9783 q. | 51 k. | Arrivages | 2208 q. | 19 k. |
| Ventes | 822 | 53 | Ventes | 1478 | 53 |
| Restant | 8180 | 50 | Restant | 8020 | 52 |
| Cours moyen | | 33,80 | Cours moyen | | 33 66 |
| Cours-taxe | | 34,10 | Cours-taxe | | 34 19 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 030 q. | 14 k | 39,70 à 41,00 | Gr. | 00 | 00 k | 00 00 à 00 00 |
| 1re | 135 | 55 | 33,75 à 36,50 | 1re | 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 2e | 179 | 84 | 29,95 à 33,30 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00 00 |
| 3e | 01 | 57 | 26.45 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 4e | 12 | 00 | 19,75 à 00,05 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00 00 |
| | 286 | 66 | 19,10 à 45,50 | | 000 | 00 | 00 00 à 00,00 |

CHALON-SUR-SAONE, 22 décembre. — Farine, le sac de 125 kil. 44-42-30 fr. Farines de pays, Lorraine et Champagne 2 de moins par sac.

GRAY, 21 décembre. — Farine, le sac de 125 kil. 45-44-25.

MARSEILLE, 21 décembre. — Les farines reboment 28 fr. les co à l'entrepôt de la douane. — 42 à 43 fr. à l'entrepôt de l'octroi. Nous avons à bord des farines de Nantes à 56 fr. à toute consommation.

**Cours des Céréales** (par hect.).

BEAUGENCY, 21 décembre. — Froment 1er 18,06; 2e 17,22; 3e 15,81. — Méteil 13,50. — Seigle 11,25. — Orge 9,75. — Mouture 12,50. — Sarrazin 7,50. — Avoine 6,50.

Le marché d'aujourd'hui était très bien approvisionné; il y a eu 9 840 hect. de blé vendus.

Les ventes étaient lourdes; il n'y avait point d'activité dans les transactions.

ARRAS, 21 déc. Froment blanc 16 à 18; do roux 13,50 à 17,50. — Seigle 10 à 11,50. — Escourgeon 10 à 11,40. — Avoine 5 à 5,75.

Les blés n'ont pas varié et la vente a été facile, le marché n'en ayant point été aussi fourni que de coutume. La farine reste sans variation.

CHALONS-SUR-MARNE. Froment 14,80 les 74 kil. — Méteil 8. — Orge 8,50. — Avoine 5,50.

DIJON, 20 déc. — Froment 16,25 à 18,25. — Méteil 11,25 à 14. — Orge 8,75 à 10. — Avoine 6 à 7.

CHALON-SUR-SAONE, 21 déc. — Froment 1re 19,25 à 18,50; 2e 18; 3e 17,50. — Méteil 14. — Seigle 12. — Orge 11,50 à 11,25. — Avoine 7 à 7,50. — Sarrazin 7,50. — Maïs 12,50.

Notre dernier marché a été fort peu approvisionné, ce qu'il faut attribuer à l'interruption de la navigation; les bons blés premier choix s'obtiennent facilement à 18,00 mais aujourd'hui les glaces étant parties, on obtenait avec peine à 16,25; nos boulangers ont payé 18,50.

L'on peut attribuer cette petite faveur à a grande quantité de demandes que fait le Midi sur notre place, les deux plus forts minotiers d'Arles faisant des achats majeurs; ajoutez à cela qu'il y a moins d'offres que la quinzaine précédente.

GRAY, 21 déc. — Froment 1re 17,50; 2e 16; 3e 14. — Orge 8 à 10,25. — Avoine 4,75 à 6.

La Saône étant dégelée notre commerce a retrouvé son mouvement; beaucoup de bateaux chargés de céréales, légumes secs, fers et fontes, sont en marche pour Lyon et le Midi.

GRENOBLE, dernier marché. — Froment 1re 20,75; 2e 20,00; 3e 19,25. — Seigle 12,50 à 15,00. — Avoine 6,40 à 6,80. — Sarrazin 5,50 à 6,00. — Maïs 10,50. — *Châtaignes* 10,50 à 12,50.

Le marché a été presque nul. Les prix ont subi les variations suivantes : blé, augmentation d'environ 25 c.; pommes de terre, augmentation d'environ 2 fr., c'est-à-dire presque le double de ce qu'elles ont été vendues au dernier marché; avoine, diminution d'environ 2 francs. Les châtaignes en très petite quantité ont conservé leur prix.

MARSEILLE, 21 décembre. — Amélioration toujours croissante sur les blés acquittés, qui continuent à s'écouler, et qui ne sont pas remplacés et ne peuvent pas l'être, vu l'élévation des droits. Nous serons bientôt à sec. On peut signaler une hausse de 1 fr. sur les cours de la semaine dernière.

Nous avons reçu quelques chargements, blé de Taganrog; on les vendra environ 32 fr. les 8 doubles décalitres; la qualité n'est pas belle. Entre-ôt calme. On a fait à livrer une cargaison Pologne tendre à 18 fr. poids 124 k.

**Spiritueux.**

PARIS, 20 décembre. — *Cours des vins de Bercy.* Vins de Bordeaux ordinaire, la pièce, 85 à 90 fr.; Grand-Médoc, 300 à 600; Mâcon, 80 à 120; Auxerre et Joigny, 90 à 120; Châblis nouveau, 100 à 110; Cher, 85 à 90; Vouvray, 90 à 100; Auvergne, 78 à 80; Saint-Gilles, le décalitre, 4 à 4,50; Roussillon, 4,50 à 5.

Le prix est ferme sur les vins, mais les nouveaux n'ont pas subi d'augmentation.

GRAY, 21 décembre. — *Spiritueux.* Les esprits 3/6 sont excessivement rares; les vieux sont écoulés et les nouveaux qui débutent par des prix fort élevés, parce que les vins rendent peu d'alcool, ne peuvent arriver ici avant la mi-janvier prochain.

On distille à force les eaux-de-vie de marc en Comté et en Bourgogne, mais les marcs rendent peu aussi, ce qui fait que les prix se soutiennent assez élevés.

MARSEILLE, 21 décembre. — *Spiritueux.* 3/6 disponible 73. A livrer pour les 4 premiers mois de 1845, même prix. Calme.

## PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 918 | 865 | 53 | 1 16 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 197 | 181 | 16 | 1 10 | » 94 | » 76 |
| Veaux..... | 336 | 332 | 04 | 1 22 | 1 04 | » 86 |
| Moutons... | 5986 | 5765 | 221 | 1 38 | 1 20 | 1 02 |


**En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.**

# OUVRAGES PHALANSTÉRIENS.

**Théorie de l'éducation naturelle et attrayante**, *dédiée aux Mères*, par V. CONSIDERANT, membre du conseil général de la Seine. — Prix : 5 fr.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de DESTINÉE SOCIALE, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 3 fr.

**Œuvres complètes de Fourier.** Chaque ouvrage se vend séparément, soit :

**LA THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS**, un gros vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c. — **THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE**, 4 gros vol. in-8°. Prix : 24 fr. — **LE NOUVEAU MONDE**, formant le tome VI des *Œuvres complètes*, paraîtra en 2e édition dans le courant de janvier.

**Fourier, sa vie et sa théorie**, par le Dr CH. PELLARIN, un fort vol. gr. in-12. 5 fr.

**Colonisation de Madagascar**, par D. LAVERDANT, 1 vol. gr. in-8°, avec carte. 5 f.

*Brochures in-18 et in-32 A BAS PRIX.*

**ALMANACH PHALANSTÉRIEN** pour 1845. — La vente a déjà dépassé 20 mille. Prix : 50 c. — **EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN DE FOURIER**, par V. CONSIDERANT. La troisième édition de cette brochure, corrigée et augmentée du double, sera mise en vente du 25 au 30 de ce mois. Prix : 60 c. — **PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE** *à l'usage des ignorants et des savants*. Prix : 40 c. — **LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE**, par F. CANTAGREL. Prix : 10 c., etc.

SOUS PRESSE : **Etat industriel de l'Allemagne**, *et parallèle des Expositions de Paris et de Berlin*. 1 fort vol. gr. in-8° compacte, avec gravures; par J.-A. BARRAL, ancien élève de l'Ecole polytechnique. Prix : 8 fr. — **De l'Organisation du Travail et de l'Association**, etc.

NOTA. — Tous les ouvrages de l'Ecole de Fourier se vendent à la Librairie Sociétaire dont le catalogue se distribue gratuitement, 10, rue de Seine.

## LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

*Publie, à dater du 19 déc. 1844,*

**LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, par M. E. SOUVESTRE.**

Ce roman en 4 volumes sera suivi de

**La Dernière Fée,**

Roman en 4 volumes

**par M. F. SOULIÉ.**

Les abonnés nouveaux, à dater du 1er janvier, recevront tout ce qui aura paru du roman de M. Souvestre.

# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

*De la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8°, dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. — Prix : 42 fr. 50.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les Bouillons, Consommés en gras et en maigre, les Essences, Fumets, les Potages français ou étrangers, les grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce les grandes et petites sauces, les Ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de Boucherie, de Jambon, de Volaille, de Gibier, etc. Ces 3 vol. renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres e poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 180 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes gens. La *ménagère ouvrira mon livre*, — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en extraira les mets distingués. Les recettes provenant du genre opulent; mais ce n'est pas là une difficulté, puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici avec simplicité par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la Cuisine française au XIXe siècle* en 5 vol. in-8°, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée.

**Il est entièrement publié. — Prix : 42 fr. 50 c. — A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.**

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE DE FOURIER.

**Par l'auteur de la Défense du Fouriérisme.**

Paris, 1844. — Un volume in-douze de 300 pages. — Prix du volume : 1 franc 50 centimes, et par la poste, 2 francs.

# ÉTRENNES ANGLAISES.

**CLÉRY, passage de l'Opéra, galerie de l'Horloge, 18.**



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Quant au personnel nouveau qu'il faudrait créer dans les départements, 700 000 fr. suffiraient; resteraient ensuite les remises des percepteurs qui pourraient être fixées à 1 centime par franc, attendu que l'assurance ne nécessiterait point l'emploi d'un rôle et d'une souche spéciaux, et que, par conséquent, les écritures du percepteur n'en seraient pas sensiblement augmentées.

Enfin, les expertises, à raison de 20 000 journées à 5 francs, n'absorberaient qu'une somme de 100 000 francs. Tous ces frais, joints à une augmentation de 1 000 francs pour les directions de chaque département, s'élèveraient à environ 1 750 000 francs, c'est-à-dire, un peu moins de trois pour cent du montant des sinistres annuels.

Cette réforme importante n'exigerait donc aucun travail nouveau, aucune étude nouvelle de la part des agents actuels de l'administration : ils ne feraient ni plus ni plus moins, que ce qu'ils font aujourd'hui pour la fixation des bases de la contribution foncière et mobilière.

Le budget contient tous les ans des crédits pour secours, dégrèvements d'impôts et non-valeurs; ils s'élèvent à 9 082 170 francs pour l'exercice 1844.

Savoir :

| | |
|---|---|
| Secours pour incendies, inondations et autres cas fortuits. | 1 912 280 fr. |
| Non-valeurs, modérations sur la contribution foncière, personnelle et mobilière, | 1 912 280 |
| Id. sur les portes et fenêtres, | 707 610 |
| Id. sur les patentes, | 1 750 000 |
| | 6 282 170 fr. |
| Il faut également ajouter à cette somme la part des non-valeurs, supportées sur les 13 centimes prélevés sur les patentes pour attributions aux communes, ci : | 2 800 000 |
| | 9 082 170 |
| Et enfin les crédits extraordinaires demandés aux chambres pour secours, qui se sont élevés à 3 millions l'année dernière ; nous les évaluerons seulement, à | 1 417 850 |
| Total : | 10 500 000 fr. |

(1) Voir les numéros des 8, 12 novembre 8 et 19 décembre.

*Indemnité aux Compagnies.*

L'assurance par le gouvernement étant obligatoire, il reste à vider une dernière question. Quel arrangement prendra-t-on avec les compagnies d'assurances?

Les chambres ne paraissent pas disposées à adopter le système d'indemnité pour les industries que des mesures gouvernementales viennent atteindre. En principe, nous sommes partisans de ce système, et nous n'entendons point demander une exception en faveur des compagnies d'assurances ; ce n'est qu'autant que le principe de l'indemnité serait admis pour toutes les industries qui pourraient se trouver dans le cas d'être supprimées, pour cause d'utilité publique, que nous réclamerions pour les compagnies le bénéfice de cette mesure de justice. En supposant donc que le gouvernement adoptât nos principes, l'indemnité devrait comprendre également le capital et le travail.

Le premier s'élève environ à 12 millions, (ce qui fait à peu près le cinquième du capital social des compagnies): il serait suffisamment dédommagé en recevant une prime de 25 pour cent, en sus du remboursement du capital primitif, soit 15 millions.

Quant aux employés (non compris les courtiers marrons, bien entendu), le gouvernement aurait à disposer, tant à Paris qu'en province, de cinq cents employés environ; et il devrait naturellement donner la préférence aux employés des compagnies, façonnés déjà à ce genre de travail. Ceux qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas entrer dans l'administration, recevraient, à titre d'indemnité, une année de traitement, ce qui leur permettrait d'attendre une occasion favorable pour se placer ailleurs.

Il est probable, du reste, que le plus grand nombre accepteraient avec empressement une place dans la nouvelle administration. Ainsi, cette importante réforme, tout en respectant les droits acquis, n'exigerait momentanément qu'un très minime sacrifice de la part des contribuables.

C'est là un avantage, bien rare dans notre ordre social où presque toutes les améliorations commencent par produire des désordres partiels et momentanés, lèsent un plus ou moins grand nombre d'intérêts particuliers avant de profiter aux intérêts de la société tout entière.

## Replâtrage de l'organisation administrative.

Nous écrivions hier que les ordonnances d'organisation du personnel administratif fourmillaient d'omissions, d'erreurs et de contradictions choquantes. C'est une besogne bâclée avec une inconcevable négligence, disions-nous ; il faut se hâter de la refaire. Eh bien ! ce matin, le *Moniteur* se charge de justifier notre critique en publiant trois nouvelles ordonnances destinées à réparer quel-

Les lettres particulières et les journaux d'Allemagne, voire les journaux semi-officiels, comme le *Journal de Francfort*, parlent de la pénible et profonde sensation qu'a produite dans la population de Berlin l'exécution de Tschech. Couvert d'un opprobre universel tant qu'il était en prison, le régicide apparaît aujourd'hui à cette même population comme une victime et presque un héros ! Fallait-il lui préparer ce triomphe? N'était-il pas plus politique, plus habile de le laisser vivre sous le poids de son crime et de la réprobation générale? Telle a été, à ce qu'il paraît jusqu'au dernier instant l'opinion du roi. Le président Kleirt, qui assistait le supplicié au moment suprême, était même porteur de sa grâce avec l'ordre de la lui annoncer dès qu'il aurait manifesté le moindre repentir. Tschech resta inébranlable dans sa fanatique et aveugle résignation. Il voulut changer l'échafaud en piédestal et il mourut en s'écriant : « Je meurs pour le droit, la liberté et la vérité. » Le roi fut, dit-on, très ému en signant l'arrêt. Il fit dire qu'il n'assisterait pas à la représentation qui a eu lieu le soir à l'Opéra, et partit quelque temps après pour Potsdam.

Les élections dans le royaume de Wurtemberg vont ramener à la chambre des députés de ce pays toute l'opposition qui n'y a point siégé depuis 1839. Les hommes qui marchent à la tête de ce parti sont MM. Schott, Pfizzer et de Romer. Le clergé a combattu ces trois candidats avec un acharnement digne d'une meilleure cause. Le gouvernement s'est tenu sur la réserve ; les membres appartenant à l'opposition dans la chambre sont au nombre de 39. En admettant que quelques députés flottant viennent se joindre à eux dans certaines circonstances, la majorité paraît devoir rester définitivement à l'opposition. Que veut-elle cette opposition ?

Tel est le problème qui préoccupe à l'heure qu'il est tous les esprits dans le Wurtemberg. A en juger par quelques paroles qui ont été prononcées par MM. Schott, Pfizzer et de Romer dans une réunion préparatoire, il paraît certain que plusieurs questions importantes et entre autres celle de la réforme de la loi constitutionnelle, celle du remaniement du Code, celle de la liberté de la presse, etc., etc., seront soulevées dans le courant de la session. M. Schott a appelé également l'attention de la réunion sur le sort des classes laborieuses, en manifestant le désir de voir la chambre s'en occuper sérieusement.

### Questure de la chambre des députés.

Les questeurs ont l'honneur de prévenir MM. les députés qu'il y aura une réunion préparatoire dans la salle des conférences, mercredi prochain, 25 du courant, à deux heures, pour le tirage au sort de la grande députation qui doit aller au devant du roi le jour de la séance royale.

### Extérieur.

**Prusse.** — Le roi a résisté jusqu'au dernier moment au désir de se

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## REVUE DRAMATIQUE.

**THÉATRE-ANGLAIS.** *Othello. Virginius*, de M. Knowles. — Miss Helen Faucit. M. Macready.

Depuis long-temps les peuples étrangers ont fait accueil à notre poésie dramatique, et Londres, cette superbe rivale de Paris, possède en permanence son théâtre français. Cette libérale hospitalité honore le peuple anglais, en même temps qu'elle est un hommage au génie de la France. Si la langue harmonieuse de l'Italie est parvenue aux extrémités du globe, elle a dû sa popularité à la musique, cette parole universelle, de toute âme humaine entendue ; mais la langue française doit son succès plus général encore à la pensée seule qu'elle exprime, à l'esprit de liberté qu'elle porte avec elle, aux délicatesses limpides, raffinées et charmantes dont elle est l'expression.

Le Français, en attendant qu'au sein des harmonies terrestres réalisées, Dieu révèle à la terre la parole des anges, le Français peut faire accepter sa langue au monde civilisé, mais à la condition (nous l'avons dit) d'être très accessible à des formes et à des termes nouveaux ; à la condition que se reflètent en elle tout le mouvement, tous les progrès de la vie sociale. Et non seulement il faut laisser au génie de la parole le droit d'inventer un mécanisme plus mobile et plus large, et des mots colorés pour les idées nouvelles écloses dans le champ des sciences, des arts et de la psychologie; mais il importe encore de profiter des trésors amassés par le lent travail des siècles chez les peuples nos rivaux. Croyez-vous que l'habitant des Trois-Royaumes parlera français, tant que notre langage ne reproduira pas le monde des idées que la Grande-Bretagne tire de ses discussions religieuses et de sa merveilleuse fécondité industrielle? Espérez-vous que les Allemands délaisseront leur langue pour la nôtre, tant que leur métaphysique se trouvera à l'étroit, empêchée dans son élan vaste à la fois et subtil par la timidité et la pauvreté de nos termes? Les Italiens renonceront-ils à leur ardent et doux parler, tant que nous ne leur aurons pas emprunté toutes ces richesses qui font de leur langue la langue de l'amour et des beaux-arts? Beyle Stendhal, quand il avait à exprimer les sensations produites par une tête de Léonard ou du Sanzio, par un chant de Mozart ou de Rossini, quand il voulait peindre quelque tendresse exquise d'une âme amoureuse, s'interrompait dans sa langue impuissante, et demandait à la muse italienne des accents et plus libres et plus profonds.

Défaisons-nous donc, s'il est possible, de notre timidité inquiète et timorée ; n'ayons peur ni des mots nouveaux, ni des choses nouvelles. Faisons preuve de vrai libéralisme ; soyons plus que des Français, soyons des citoyens du monde ; et n'oublions pas, puisque nous avons la généreuse ambition des conquêtes, que plus nous aurons pénétré le génie de la pensée et de la langue de tous les peuples, que plus nous nous serons largement assimilé leurs caractères nationaux, les éléments divers de leur grandeur, et plus nous aurons fait de la France le foyer de leur ralliement, plus nous aurons mérité que la nation française devienne la tête et le cœur de l'humanité.

Donc, faisons accueil fraternel et religieux à la Muse anglaise qui vient nous visiter. Salut au vieux Shakespeare ! à ce roi du théâtre, hommage de notre suprême respect ! Salut à Sheridan, à Rowe, à Byron, à Knowles, A vous aussi, dignes interprètes, miss Helen Faucit, M. Macready, salut ! Artistes et poètes, soyez les bienvenus sur la terre de France. Les temps ne sont plus où le peuple parisien, l'âme troublée par les haines que laisse après soi la guerre sanglante, la guerre impie, chassait de sa ville votre Muse insultée. Le calme est revenu pendant nos longs jours de paix ; l'amour, aujourd'hui, fait mieux entendre au fond des cœurs sa voix pure et sereine, et, si des intérêts politiques opposés divisent encore nos pays et retardent l'accord et l'unité commandés par le Christ, l'Art, du moins, sur son autel sacré, voit l'Angleterre et la France se toucher la main comme deux sœurs, l'Art nous enseigne l'union des cœurs, la sainte et universelle fraternité.

Allons tous au théâtre anglais. Allons y d'abord parce que c'est devoir d'hospitalité. Il y a quinze ans, lorsque Miss Foote, Miss Smithson (qui resta parmi nous, unissant à son nom glorieux un nom plus glorieux encore), lorsque MM. Kean, Macready, Charles Kemble, Abbott, vinrent confiants dans notre patrie, nous réparâmes nos torts de 1822 ; la mémoire même de cette faute, que les malheurs du temps excusent, doit s'effacer désormais dans l'âme des artistes anglais, sous l'impression d'une bienvenue généreuse. Au nom des devoirs délicats du patriotisme, au nom de l'union des arts, au nom des sentiments de la fraternité, faisons à nos hôtes un accueil empressé. Allons aussi au théâtre anglais par intérêt national bien entendu, pour étudier les poètes de la Grande-Bretagne, pour profiter de leurs beautés, pour agrandir notre âme au spectacle de leurs grandeurs. Méfions-nous de cette disposition étroite de l'esprit, qui consiste à rechercher méticuleusement dans les œuvres que leurs parties défectueuses. Indiquons avec soin les défauts pour en préserver nos jeunes poètes ; mais, surtout, laissons nous aller naïvement à l'admiration, faisons éclater ce que les pièces étrangères offrent de qualités à l'imitation. Dégageons-nous de nos préjugés ; croyons à un nouveau monde littéraire, comme nous croyons à un nouveau monde politique et social. Guérissons-nous surtout du péché de patrioterie, et n'imitons pas ces gens qui, n'ayant jamais perdu de vue le clocher de leur village, et n'ayant eu de leçon que de nos magisters de l'Université, vont répétant toujours : *gnia que Paris! gnia que la France!*

Allez au théâtre anglais, et vous verrez que, même hors de Paris et de la France, l'humanité a fait son œuvre forte et grandiose. Vous verrez se dérouler, dans sa liberté, dans sa franchise, dans sa profondeur animée et passionnée, le drame du divin Shakespeare. Vous verrez combien cette forme est souple, favorable à la représentation de la vie ; quelle variété et quel accent, quel dessin vigoureux des figures, quelle souveraine puissance de création !... Vous serez ému, vous sentirez frémir les fibres délicates du cœur, car Shakespeare a, au plus haut degré, ce qui consacre les grands poètes devant l'humanité et devant Dieu, l'amour de la liberté, la haine de l'oppression, le respect des forces naturelles détournées de leur emploi par nos sociétés mauvaises, la pitié surtout, la pitié religieuse pour les faibles asservis et pour tous les affligés. Desdémona, c'est l'être faible, c'est la femme opprimée et torturée dans la lutte des intérêts que se font les hommes entre eux. Un homme, vigoureusement organisé, mais égoïste et cruel, Iago, pour se venger d'un autre homme, généreux, mais emporté, violent, dominé tout entier par ce terrible sentiment de la propriété barbare, que l'homme s'attribue sur la femme, par la jalousie, cette mère aveugle de la haine, Iago sacrifie la douce et innocente Desdémona. Poussé par le calomniateur, le More insulte à celle dont il n'a jamais reçu que sourire, amour et dévouement, le More sauvage tue la pauvre femme fidèle et sans tache. La compassion, le culte du poète pour la victime se révèlent dans ce mot incessamment répété : « *Sweet* Desdemona. » C'est la douceur même, en effet, c'est l'innocence pure, sous les traits de la femme, que l'homme, représentant de la perfidie et de la force brutale, sacrifie aveuglément et sans pitié. Ainsi chantent les vrais poètes, exaltant dans l'âme humaine l'amour des êtres doux et bons, et protestant contre l'abus de la force. Ainsi vivent éternellement, dans la mémoire reconnaissante des hommes, ceux qui ont consacré leur génie à enseigner, avec les sentiments de la tendresse chrétienne, le culte des femmes, fleurs d'amour, hélas ! incessamment brisées et flétries au milieu de nos subversions et de nos misères !

C'est aux mêmes sources sacrées que s'est inspiré M. Knowles l'auteur de *Virginius*. Il s'adresse particulièrement au cœur paternel, aux sentiments de la famille. Tout le monde sait la douloureuse histoire de Virginia. M. Knowles l'a reproduite très simplement. Sa forme est beaucoup plus contenue que celle de Shakspeare, et je lui trouve quelque air de parenté avec celle de la *Lucrèce*; mais dans *Virginius*, il y a beaucoup plus de tendresse, plus de larmes que dans l'œuvre de M. Ponsard. L'auteur anglais a très habilement, au début de sa pièce, mis en relief l'amour paternel pour sa fille. Il y a au premier acte une scène familière d'un

TIMBRE ROYAL 5 c. SEINE

échelonnées sur toute la ligne de Castille, d'Estramadure, de Galice et d'Andalousie. Une lettre du capitaine général de cette dernière province, reçue au ministère de la guerre, annonce que les rebelles du district de Cordoue sous les ordres de Capa-Rota ont disparu et que les troupes ont perdu leurs traces.

Le secrétaire particulier de la reine, M. Donoso Cortès, a remis sa démission écrite à S. M. Il allègue pour motif une discussion qu'il aurait eue avec le général Narvaez à l'occasion de la démarche des journalistes dans l'affaire du colonel Rengifo. Cette démission n'a pas été acceptée.

M. Beltran de Lis, désirant perpétuer l'acte de clémence de la reine, a offert au Lycée de faire les fonds de trois prix, l'un de six mille réaux (1 500 fr.) et deux de 3 000 réaux (750 fr.) pour les auteurs des meilleures compositions poétiques sur ce sujet. La section de littérature qui doit statuer à cet égard, a reçu communication de cette offre généreuse. L'idée première de M. Beltran de Lis avait été de réunir dans un banquet les rédacteurs des divers journaux qui ont si puissamment contribué à cet heureux résultat. Mais la rédaction de l'*Eco del comercio* a refusé en faisant observant qu'elle ne pouvait pas accepter ce banquet, une partie de ses rédacteurs subissant depuis treize mois une injuste détention.

Les habitants de la Havane qui se trouvent à Madrid ont obtenu des directeurs de plusieurs théâtres et de ceux du Lycée et de l'Institut espagnol que des représentations et des séances à bénéfice auraient lieu pour venir en aide aux malheureux de l'île de Cuba ruinés par le dernier ouragan.

**Portugal.** — Des lettres de Lisbonne annoncent qu'il va être présenté aux chambres un projet de réforme de la loi électorale. D'après ce projet, les employés publics ne pourraient plus voter. Le minimum des électeurs serait de 1 000 et le maximum de 2 000 ; les listes électorales seraient imprimées et publiées dans le journal officiel ; des peines seraient infligées aux autorités et aux employés qui influenceraient les élections, etc.

**Belgique.** — La longue discussion soulevée dans la chambre des représentants, à l'occasion du traité avec le Zollverein, n'avait évidemment qu'un seul but : l'opposition, dirigée par M. Devaux, voulait contraindre M. Nothomb à sortir du ministère. La chambre a écouté toutes les critiques avec impassibilité, sans murmure, sans impatience ; elle n'a point cherché à clore les débats, quoique sa conviction fût bien formée ; mais, à la fin, il ne s'est trouvé que sept boules pour protester contre le traité : ainsi, sauf les honorables membres qui avaient attaqué ouvertement M. Nothomb à la tribune, toute la chambre a voté en sa faveur. C'est que tout le monde a fort bien compris que si les conventions conclues avec le Zollverein ont, aujourd'hui, peu d'importance commerciale, elles lient cependant l'Allemagne à la Belgique par les avantages que son industrie doit retirer de la liberté du transit. Quand les matières premières, qui doivent alimenter les fabriques du Zollverein, auront pris l'habitude de passer par les chemins de fer belges ; quand ces fabriques se seront multipliées et agrandies, la Belgique pourra demander avec plus d'assurance certains avantages qu'elle n'était point encore en mesure d'obtenir, et l'Allemagne les lui accordera, parce qu'elle aura intérêt à maintenir ses relations de bon voisinage. C'était donc au point de vue de l'intérêt matériel que le traité était surtout important ; ils forment le parti national, le parti français. Il n'y a point à attendre, il faut que, dès ce jour et tous les jours, ils marchent à la lutte contre ce qui est mauvais, corrupteur, insensé, indigne de la France. Oh ! le rôle royaliste est magnifique. C'est là qu'est la vie, l'honneur, la liberté, l'espérance. Si les royalistes ne tirent pas parti de leur position en présence des partis qui trafiquent de la France, c'est qu'ils ne l'auront pas voulu. Triste condition de mourir parce qu'on n'a pas voulu vivre ! »

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

**Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er janvier prochain, recevront gratuitement tout ce qui aura déjà paru du roman de M. Émile Souvestre, les RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.**

## Faits divers.

— Une ordonnance royale, insérée ce matin au *Moniteur*, organise le cadre et les attributions des agents préposés à l'administration et à la garde des maisons centrales, lesquels agents sont à la nomination de M. le ministre de l'intérieur.

— Deux autres ordonnances portent que les inspecteurs généraux des finances et les lieutenants de louveterie seront à la nomination du roi.

— Une autre ordonnance permet d'appliquer aux employés des recettes générales et particulières, justifiant de sept années de service rétribués, les ordonnances qui ont pour but d'assurer au personnel chargé de la perception des contributions directes un recrutement favorable, et de permettre aux anciens serviteurs de l'État de profiter du tiers des vacances.

— M. Laurence, dit le *Moniteur*, n'a pas été nommé *directeur*, mais *directeur général* des contributions directes.

— Par ordonnance du roi, une bourse entière et 24 demi-bourses sont accordées à des élèves de l'École navale.

— Une autre ordonnance accorde une prolongation de séjour, des augmentations de bourse, ou des portions de bourse nouvelles à divers élèves des collèges communaux de Lorient, Brest, Cherbourg et Rochefort.

— M. Mestre, commissaire de marine, chef de la section politique et commerciale de la direction des colonies, est nommé sous-directeur à la même direction, en remplacement de M. Gerbidon.

— Un travail vient d'être fait, au ministère des finances, d'après lequel

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« Les journaux, voulant redresser une nouvelle que nous avons donnée, prétendent que le titre de duc qui vient d'être conféré à M. Pasquier est transmissible, non à M. *Gaston* d'Audiffret, ainsi que nous l'avons annoncé, mais à M. *Florimond* d'Audiffret. Malgré l'obligeante attention de ces journaux, nous maintenons l'exactitude de notre première assertion. C'est bien M. Gaston d'Audiffret, fils de M. le receveur-général de la Côte-d'Or, et nul autre, qui héritera du titre de duc déféré à M. le chancelier de France. Cette rectification nous donne occasion d'en faire une autre. Il a plu à un journal d'attribuer à M. le chancelier Pasquier un vaudeville. Nous pouvons affirmer que M. Pasquier, occupé dès sa première jeunesse d'études administratives, n'a écrit ni vaudeville ni rien qui y ressemble. »

— Ce matin, un violent incendie a éclaté dans la fabrique de papiers de M. Brise, à la Villette, et, en quelques heures, cette immense usine est devenue la proie des flammes. On suppose que le feu a pris dans l'atelier des chiffons, où quatre ouvrières étaient occupées à travailler, vers trois heures de la nuit. On a à regretter la mort d'une d'entre elles. Les pompiers de la Villette, ainsi que ceux de la Chapelle, prévenus de ce sinistre, sont accourus aussitôt. Les pompiers de Paris qui, d'après leurs règlements, sont affectés au service unique de la capitale, n'ont pu obtenir de l'autorité la permission de sortir. Le 74e régiment de ligne, ayant en tête son colonel, M. Rubon, est arrivé à temps et n'a pas cessé de travailler jusqu'au dernier moment. Le maire de la commune, venu un des premiers sur les lieux, a été bientôt suivi de la population entière. Chacun a fait son devoir avec courage et dévouement.

Plusieurs accidents ont augmenté la gravité du sinistre. Le caporal Noirot, de la 2e compagnie du 2e bataillon, et un jeune soldat sont tombés dans le canal et s'y sont noyés. Le sergent-major Falentin, précipité également au milieu de l'eau et sachant nager, a pu se sauver. Une personne occupée au feu étant également tombée dans le canal, un soldat s'est porté à son secours, et après de longs efforts, est parvenu à la sauver. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer le nom de ce brave militaire. La fabrique de M. Brise, construite en planches goudronnées, était située sur le bord du canal. A l'heure où nous écrivons, elle n'est plus qu'un monceau de décombres.

Voici de nouveaux détails qu'on nous transmet au moment où nous mettons sous presse :

A trois heures et demie, deux ouvrières de la papeterie étaient occupées, selon l'usage quotidien, à réparer le feutre d'une des machines à papier ; l'une des ouvrières était placée sur le feutre et l'autre au dessous. Cette dernière, que la chaleur du cylindre encore brûlant incommodait, avait placé sous elle pour s'en garantir quelques débris de papiers. La chandelle qu'elle avait pour s'éclairer communiqua le feu à ces papiers qui enflammèrent toute la machine.

L'ouvrière, qui était placée sur le feutre, put échapper à la flamme et courut sonner la cloche d'alarme. Aux cris de sa malheureuse compagne accourut un ouvrier qui réparait près de là la toile métallique de la machine à papier ; au péril de sa vie il s'efforça d'arracher l'ouvrière du milieu du feu ; mais il ne put y parvenir, et il fut forcé de se sauver lui-même, les cheveux, le dos et les bras brûlés. (*Patrie.*)

---

charme inexprimable. C'est la paternité dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus harmonique.

Virginius. — I never spoke
An angry word to you in all my life,
Virginia !
Virginia. — ... Every thing is well done with my father...
Virginius. — That's well done, is it not, my friend ?...

Virginius, avant de partir pour la guerre, fiance sa fille à Icilius. La sollicitude et la tendresse infinie de l'âme paternelle sont exprimées d'une manière admirable dans la dernière scène du premier acte, (Stop, Icilius ! Thou seest that hand ? etc..., dans la cinquième du deuxième acte (the oath is register'd !)

VIRGINIUS. « Ton serment, Icilius, est enregistré au ciel. Si tu savais, jeune homme, avec quelle tendre sollicitude j'ai veillé sur elle, depuis le jour où sa mère, en expirant, me laissa un double devoir à remplir ; comment elle fut mon unique prière et mon unique vœu, ma douce compagne, ma pupille, mon soutien, mon enfant ! Si tu le savais, tu ne t'étonnerais pas de voir mes yeux baignés de larmes et ma voix tremblante démentir ma bouche, qui te dit : Virginia est à toi ! »

A l'armée, à l'heure même où il rend les derniers devoirs à son ami Dentatus assassiné par une trahison des Décemvirs, Virginius apprend l'outrage fait à Virginia. Il accourt à Rome, et vient au Forum défendre sa fille indignement insultée. Appius est le plus fort, le peuple timide et mobile abandonne le centurion. Après avoir épuisé les menaces, les prières, les supplications, au moment où il voit sa fille lui échapper pour être livrée aux violences impudiques du Décemvir, Virginius lui sauve l'honneur en lui donnant la mort.

Après ce meurtre, Virginius a perdu la raison. Le peuple s'est révolté ; mais le centurion reste étranger à la vie publique. Il erre maudissant les tyrans, mais n'ayant plus le souvenir de l'épouvantable sacrifice qu'ils lui ont imposé. Il appelle sans cesse sa fille, s'étonnant qu'elle ne réponde pas à sa voix caressante. Cet [illegible] qui interrompt à chaque instant le cours de ses idées, est d'une [illegible] déchirant.

Call my daugther to me.
What keeps her thus ?. . . . . . . .
But I want my child !. . . . .

Tout-à-coup il se rappelle qu'on a voulu lui arracher sa fille. Il court, il s'élance dans la prison où est enfermé Appius Claudius. « Ma fille ! ma fille ! mon enfant ! ma Virginia ! rendez-la moi ! » Et dans son délire, il croit la voir derrière Appius ; il veut l'arracher au patricien impur ; il est sans armes : « Ah ! j'ai mes deux mains, » s'écrie-t-il, et il disparaît entraînant le décemvir dans une effroyable lutte. La dernière scène montre Virginius, l'œil fixe, agenouillé devant le corps de Claudius, qu'il a étranglé. Icilius et ses amis essaient de l'arracher à son état de stupeur. Revenant peu à peu à lui, il se souvient qu'il a tué son ennemi. Mais Virginia, où donc est-elle ! La voix d'Icilius le frappe.

« Cette voix... cette voix... Je connais cette voix ! Elle me rappelle une autre voix, qui se mariait à ses accents, et formait un chant si mélodieux qu'il suffisait de l'entendre une fois pour s'en ressouvenir toujours. Virginia ! — Virginia ! répond Icilius, en posant devant Virginius l'urne qui contient les cendres de sa fille. — Virginia ! répète en fondant en larmes, le pauvre père rendu à la raison et exhalant son dernier soupir dans ce cri d'amour et de désespoir.

Allez voir *Virginius*, vous tous dont le cœur est ouvert aux tendresses familiales. On ne raconte pas les impressions profondes que cause un tel tableau de souffrances ; on est touché, on pleure, on adore la jeune et charmante victime, on ressent dans son immensité cette douleur paternelle. Allez au théâtre anglais, car miss Helen Faucit et M. Macready sont des artistes éminents, qui poussent au suprême degré l'expression tragique. Dans l'une, tout est tendresse exquise et grâce saisissante ; dans l'autre, le sentiment varié, profond, est aidé par une science supérieure. M. Macready, homme honorable, qui a dépensé sa fortune laborieusement acquise à relever le culte du Shakespeare, est aujourd'hui le plus grand acteur de l'Angleterre. Moins varié, moins souple, moins coloré, à notre avis, que M. Frédéric-Lemaître, il est beaucoup plus animé que Mlle Rachel et presque aussi noble et étudié que notre illustre tragédienne. M. Macready est un grand maître dans l'art, une gloire pour la vieille Angleterre.

Nous remarquons que ce sont particulièrement les mots du cœur qui sont pour M. Macready l'occasion des plus beaux effets. Ainsi au 4e acte :

« Jamais, non jamais tu ne me rappelas si bien les traits de ta mère...
Aujourd'hui ses lèvres sont glacées... si elles pouvaient se ranimer encore, avec quelle force elles te réclameraient...
Viens ! ne crains rien ! c'est la main de ton père qui te soutient. »

Dans la défense, au Forum, et dans son accablement, l'artiste est magnifique :

« Est-ce [illegible] fille d'esclave ?...
Abandonné par nos amis, entourés d'ennemis, sans force et sans défense... »

Et au moment suprême :

« C'est mon dernier baiser. Un peu de patience, si vous êtes un homme. . Ma chère enfant !
Vois, Appius ! avec ce sang innocent, je te dévoue aux dieux infernaux ! »

Il y a deux mots que M. Macready dit d'une manière effrayante, c'est lorsque lui vient l'idée d'étrangler Appius.

But y could do it ! I could do it !
... I'd like it ! Shall we try it ? Fool !

Pour miss Helen Faucit, il n'est pas un mot qu'elle ne prononce avec une grâce adorable. Quelle mélancolie dans ce regret !

« Icilius, vous ne pensiez pas épouser une esclave ! »

Quel charme pudique dans cet aveu du cœur que la jeune fille laisse éclater quand son amant est parti.

« Je ne l'ai pas, dit encore ; mais reçois mon aveu, air pur qui m'environne, et en le recevant, deviens plus doux et plus balsamique : j'aime Icilius ! »

*Hamlet*, dont nous parlerons plus au long, sera joué encore une fois. Nous engageons les amis de l'art à se procurer les dessins faits par M. Eugène Delacroix sur les sujets d'*Hamlet*. Il est curieux d'étudier, devant la mise en scène des artistes anglais, en présence même des créations du poète, l'interprétation de notre grand peintre, si coloré et si énergique. M. Chasseriau a publié récemment des dessins sur l'*Othello*. Nous examinerons ces deux œuvres, en nous occupant des représentations si pleines d'intérêt de la troupe anglaise.

Notre confrère du *Courrier français*, M. Albert Aubert, a fait, en étudiant le Théâtre anglais, une profession de foi toute libérale, et nous lui adressons ici notre sympathique éloge. Seulement, nous n'admettons pas avec lui que la critique doive être nécessairement calme et froide. Si le public est indifférent et glacé, il appartient aux juges eux-mêmes de s'animer sur leurs sièges et de chercher à inspirer aux masses l'enthousiasme qu'ils ressentent.

D. L.

## UN NOËL ANGLAIS.

Le *Punch*, *Charivari* de Londres, publie une chanson sur la prochaine fête de Noël. Cette chanson est intitulée *Christmas Carol.* ; elle est en six couplets, dont voici la traduction.

Allons à l'église. Les joyeux carillons de Noël nous convient !

CHŒUR DE VOIX NOMBREUSES. — Nous n'avons pas d'habits pour nous y rendre !

Pour braver les rigueurs de l'hiver, entassons le bois dans nos cheminées, et chauffons-nous gaiement.

LE CHŒUR. — Nous n'avons pas un seul copeau.

Rien ne réchauffe mieux l'estomac qu'un bon dîner de Noël, avec accompagnement de plum-pudding et de porto.

LE CHŒUR. — Nous n'avons pas une croûte à nous mettre sous la dent

Remplissons les verres, et, assis autour d'un bon feu, goûtons le nectar divin.

LE CHŒUR. — Notre eau même est gelée !

Prolongeons notre souper bien avant dans la nuit, soupons jusqu'au lendemain, et puis couchons-nous dans un bon lit de plumes.

LE CHŒUR. — Nous n'avons pas même de grabat !

Que nos chants et nos rires joyeux retentissent. Pour nous pas de chagrin La Noël n'arrive qu'une fois l'an.

LE CHŒUR. — Qu'une fois l'an, Dieu merci.

abattus dans la descente qui se trouve à la sortie de la ville ; la limonière a été brisée, et la voiture, jetée sur le bord de la route, allait être précipitée dans un ravin profond ; déjà un des chevaux avait quitté la route et entraînait les autres, lorsqu'un cantonnier, qui se trouvait sur les lieux, s'est jeté à leur tête, et, les forçant à reculer, a seul préservé la voiture d'une chute dont la pensée fait frémir. (*Hermine.*)

— *L'Union des Provinces*, journal légitimiste de Lyon, vient d'être saisie deux jours de suite pour contravention aux lois de la presse. D'après les lois de septembre, son gérant, condamné définitivement à plus d'un mois de prison, ne pouvait plus continuer à signer la feuille. Ce journal annonce qu'il suspend sa publication jusqu'à ce qu'il ait régularisé sa position vis-à-vis du fisc et du parquet.

— On lit dans la *Gazette du Languedoc* de Toulouse :

« M. Gatien Arnoult, premier adjoint de M. le maire, vient d'être suspendu de ses fonctions par arrêté de M. le préfet ; sa révocation a été demandée à M. le ministre de l'intérieur. Le motif de cette mesure serait, d'après M. le préfet, la coopération de M. Gatien à la rédaction de l'*Emancipation*. M. Duchâtel irait même jusqu'à lui attribuer un article dans le numéro de ce journal, du 17 de ce mois, relatif au refus fait par M. le préfet d'approuver purement et simplement la délibération du conseil municipal, concernant la somme de 10 000 fr., votée pour secourir les pauvres et les ouvriers sans travail. »

— On lit dans le *Boston-Chronicle* du 30 novembre :

« Un événement assez extraordinaire est arrivé dernièrement à peu de distance de Lebanon, New-Hampshire. Près de ce village s'élève une montagne conique, presque perpendiculaire au sud, mais en pente directe au nord. La partie nord est couverte d'excellente terre végétale qu'exploitent trois fermes. Le 15, vers 10 heures 1/2 du soir on entendit une explosion assez semblable à celle d'une pièce d'artillerie, à laquelle succédèrent des bruits étranges et les beuglements des bestiaux réunis dans les étables. Au moment où je sortis pour savoir d'où venait ce bruit, je m'aperçus que la maison était en mouvement. La marche du terrain ressemblait assez à celle d'un convoi de wagons qui part, mais ce mouvement s'accrut peu à peu et je reconnus bientôt que nous allions rapidement. J'étais entré dans la maison, et comme la nuit était claire, je voyais passer les arbres devant moi à travers les vitres. Tout à-coup je ressentis une violente secousse qui me jeta contre la muraille. Je sortis alors et je vis que le terrain s'était arrêté et que je me trouvais dans une nouvelle localité. J'étais à un quart de mille de l'endroit où je me trouvais auparavant.

— Les erreurs judiciaires paraissent depuis quelque temps à l'ordre du jour, dit le *Politique* de Bruxelles. Un nommé Vandercruyssen, détenu sous la prévention de quelques autres vols, vient de réclamer auprès de l'autorité judiciaire contre la condamnation à sept années de travaux forcés appliquée aux nommés Vanginderdeuren et De Greef, du chef de vol qualifié au préjudice de M. Walravens à Molenbeek-Saint-Jean. Vandercruyssen prétend que lui seul est l'auteur du vol en question, et que Vanginderdeuren et De Greef ont été condamnés innocemment. Une instruction judiciaire est sur le point d'être entamée pour éclaircir cette révélation.

— RAIL-WAY GIGANTESQUE. — Parmi les entreprises gigantesques de notre époque, une des plus étonnantes est celle de la grande compagnie des chemins de fer indiens (*Great indian rail-way company.*) La principale ligne à établir doit déboucher de Bombay jusqu'à la ligne de Godavery, et se terminer sur la côte orientale près de Coringa. On en propose en outre trois autres transversales ; l'une de Poona à Bejapour, l'autre de Poona à Aurungabad, une troisième de Hyderabad à Nagpour. Ces voies ferrées deviendraient les canaux par lesquels s'écoulerait l'immense commerce qui se fait entre l'intérieur et les côtes. Les lignes proposées auraient un développement de 3 000 milles (plus de 1720 kilomètres), et leur construction exigerait un capital de 5 millions sterling (145 millions de francs).

— Une lettre écrite d'une île polynésienne, Lahaina, rend compte d'un horrible drame qui rappelle un des plus effrayants épisodes du naufrage de la *Méduse* :

« Trois matelots américains avaient déserté le navire *Ontario*, à l'aide d'une chaloupe qu'ils avaient louée à des indigènes, et ils se dirigèrent vers l'île de Havaï. Après avoir ramé pendant trois jours et trois nuits sans avoir pu gagner la terre, ils se trouvèrent épuisés par le jeûne et la fatigue, et ne purent ramer plus longtemps. Vingt-quatre heures après, le courant les jeta sur les rocs de Lanaï. Exténués par la longue privation de vivres et d'eau, il ne purent franchir le Pali ou roc à pic qui se trouvait devant leurs pas. Ils tirèrent alors au sort qui mourrait et serait mangé par les deux autres.

» Le sort tomba sur le nommé Von Clief, de New-Jersey. Les deux autres le tuèrent à coups de pierre assenés sur la tête ; ils lui coupèrent la gorge et burent son sang ; ils mangèrent ensuite un morceau de son épaule droite. Ayant gagné des forces par cet horrible repas, ils purent franchir le roc, et trouvèrent des indigènes qui leur donnèrent des vivres et les ramenèrent à Lahaina dans des canots. Les indigènes ont été interrogés, et leurs déclarations ont confirmé celles des deux déserteurs. Le cadavre du troisième a été retrouvé et enseveli. Traduits devant un tribunal pour le double crime de meurtre et de vol de bateau, les accusés ont été acquittés sur le premier point, et condamnés sur le second à 80 dollars d'amende et aux frais. Ne pouvant les payer, ils seront forcés de travailler sur les routes publiques. »

## TRIBUNAUX.

### LES DEUX PRÉTENDANTS A LA PATERNITÉ.

Cette cause en première instance avait excité le plus vif intérêt. Des relations intimes existaient depuis longues années entre M. D[illegible], dit Robelin, propriétaire, et la demoiselle [illegible], modeste ouvrière. De cette intimité naquirent deux enfants, un fils et une fille, qui, dès leur naissance, et toujours, saluèrent M. Robelin du nom de père. Mais, certain

n'a pu être constaté. Aussi, la femme mariée a seule été mise en jugement. Le tribunal l'a condamnée à trois mois de prison. La portière de la maison avait affecté, dans sa déposition, une discrétion fort étrange et très rare chez les personnes de son état. Aussi a-t-elle été arrêtée comme suspecte de faux témoignage, mais relâchée ensuite avec injonction de montrer à l'avenir plus de véracité devant la justice.

Lorsque la jeune dame a entendu prononcer sa condamnation, elle est tombée évanouie entre les bras des parents qui l'accompagnaient. Transportée dans la salle des Pas-Perdus, elle était encore agitée de mouvements convulsifs. « Ma mère ! ma mère ! à moi !.... Aller en prison !..... Non, je n'y survivrai pas ! » On est parvenu enfin à l'entraîner jusque dans une voiture de place. (*Débats.*)

— Une personne charitable, et qui a voulu soustraire son nom à la reconnaissance publique, vient de faire don au bureau de bienfaisance de la ville d'Auch d'une somme de 24 000 fr.

Il y a peu de temps, ce bureau de bienfaisance avait reçu un autre don anonyme de 7 000 fr. (*L'Opinion.*)

— La *Gazette du Languedoc*, dont nous avons annoncé le procès, a été acquittée par la cour d'assises de la Haute-Garonne.

— On sait que Delcoudere a comparu une première fois devant la cour d'assises de la Dordogne, comme accusé de meurtre sur la personne du sieur Reynaud, et qu'une nouvelle instruction a été rendue nécessaire par la découverte d'un nouveau crime, l'assassinat du sieur Henri Brochard, dont il serait encore l'auteur principal, et dans la perpétration duquel il aurait eu pour complices l'accusé Thibal et la femme Marie Grolhier. C'est sous le coup de ces deux accusations qu'il a comparu de nouveau, le 16 décembre, devant les jurés. L'audience de ce jour a été consacrée à l'audition de témoins qui ont déposé sur le meurtre du jardinier Reynaud. Delcoudere persiste dans le système de défense qu'il avait d'abord adopté, et qui consiste à rejeter le crime sur Foutalbe et Barris. L'audition des témoins a continué les jours suivants.

## VARIÉTÉS.

### Remarques sur la Langue française au XIX[e] siècle,

#### SUR LE STYLE ET LA COMPOSITION LITTÉRAIRE,

Par M. Francis Wey, 2 vol. in-8.

Les langues sont comme les fleuves : mobiles véhicules de la pensée humaine, elles en suivent toutes les fluctuations ; tantôt encaissée dans un lit symétrique, elles coulent avec ampleur et majesté, tantôt, grossies par le torrent des idées, elles rompent leurs digues et s'élancent sur les rives, récoltant à droite et à gauche une masse de sable et de limon, et allant parfois se perdre dans les courants voisins.

Ces débordements correspondent aux grandes époques de l'histoire ; le développement du christianisme transforma singulièrement la langue de Virgile, et lorsque, plus tard, le principe chrétien se rencontra avec les idiomes et les idées qui arrivaient du nord, il contribua à former ces langues modernes de l'Europe où le latin domine : l'anglais et l'allemand, l'espagnol et l'italien, le français enfin, qui, placé entre ces deux familles de langues, tient le milieu entre elles, et semble prédestiné à leur servir de point de ralliement lors d'une fusion qui nous paraît inévitable.

Chacun de ces idiomes a subi des changements à chaque mouvement social, et, pour nous en tenir à la langue française, nous voyons les croisades transformer le roman informe des Carlovingiens en l'idiome plus doux, plus élégant de Villon, de Rutebœuf et de Froissart ; la Renaissance, qui fut une ère de science et d'émancipation, créa la langue savante, mais énergique et pittoresque de Montaigne et d'Amyot (nous n'osons dire de Rabelais, car la langue de l'auteur de Pantagruel n'appartient qu'à lui.) Quand la monarchie parvint sous Louis XIV à constituer une grande et forte unité, le langage s'en ressentit ; il devint majestueux et poli, mais aristocratique et restreint ; le savoir fut réputé bourgeois par les courtisans, et l'on repoussa avec dédain du beau langage toute expression précise, tout vocable servant à désigner des choses qui sortaient du cercle des idées de la cour ; de là cette horreur du mot propre qui a long-temps caractérisé notre littérature, et qui nous a valu tant d'énigmes rimées depuis Racine jusqu'à Casimir Delavigne ; plus tard, lorsque les idées s'agrandirent, lorsque la science descendit des savants aux gens du monde, lorsqu'un commerce actif se fut engagé avec les littératures du nord, fortes et vigoureuses plantes que n'avaient contrariées ni le despotisme, ni l'inquisition, ni les lois arbitraires d'une fausse dignité, l'idiome français dut s'élargir pour suffire aux idées nouvelles, aux peintures plus scientifiques et plus nettes qu'on était en droit d'exiger des écrivains ; puis vint la grande émancipation de 89 qui porta dans le langage le même trouble que dans la société, et la *gueuse fière*, comme Voltaire appelait la langue française, se vit forcée d'accepter une grande quantité d'aumônes qu'heureusement elle n'a pas gardées en entier, pas plus que la société n'a gardé toutes les institutions que l'on improvisa pour elle.

L'Empire aspira à réglementer tout ce que la Révolution avait fait, la langue comme les institutions ; mais l'Empire considéré à part de ses grands et incomplets travaux de législation et de sa civilisation à main armée, imita maladroitement l'étiquette des royautés antérieures, et la littérature ne reproduisit que ce côté d'une glorieuse époque ; la langue s'appauvrit de nouveau, et les écrivains de l'Empire, ainsi que ceux de l'école libérale de la Restauration, se contentèrent de secouer et d'approprier à leur usage les oripeaux littéraires et la langue de la monarchie absolue, comme les bourgeois aux mêmes époques s'ingéniaient à singer et à remplacer les grands seigneurs.

cherchent à se mettre d'accord pour le grand concert qui se prépare, vouloir nous ramener à la langue et à la littérature aristocratique de Racine, c'est faire un injustifiable anachronisme, c'est n'avoir aucune intelligence du mouvement de l'humanité.

Malgré le parfum du dix-septième siècle qui s'exhale du titre de son livre, M. Francis Wey ne va pas jusque-là. Ses jolies Nouvelles sont trop de notre époque pour qu'il lui fût permis de l'oser ; son ouvrage, d'ailleurs, est plein d'éloges sincères adressés aux écrivains de notre époque, à Victor Hugo surtout ; cependant il manque de largeur et d'élévation ; comme son maître Nodier, il semble moins touché de la pensée que de la forme, et il garde une assez vive rancune aux écrivains qui consentent à troubler la langue limpide de Boileau par l'introduction de l'élément populaire — à ceux qui admettent dans le langage vulgaire des termes scientifiques, fussent-ils facilement entendus, — aux publicistes qui osent désigner par des expressions nouvelles des choses jusque-là inconnues ; — au savant qui ayant découvert une nouvelle loi organisatrice du monde, a cru pouvoir donner un nom aux rouages qu'il a signalés et reconnus le premier.

Il est incontestable pourtant que l'art doit embrasser les manifestations de l'humanité entière, et qu'il est d'autant plus obligé aujourd'hui de s'occuper du peuple que la bourgeoisie, fière d'avoir conquis sa place au soleil de la politique, cherche à maintenir les masses populaires dans l'ombre. Les termes scientifiques, lorsqu'ils sont intelligibles, donnent plus de précision et de nerf au langage, si la naturalisation leur était accordée, nous serions pour jamais débarrassés de ces énigmes pénibles, dites périphrases, dont l'auteur des *Remarques* se moque lui-même si agréablement.

On n'a jamais contesté au chimiste qui découvre une substance nouvelle la faculté de la désigner par un mot à son choix, bien que cette substance existât incontestablement avant lui. N'est-il pas injuste de refuser à l'inventeur de la science sociale ce qu'on accorde à l'inventeur de tel ou tel oxyde ?

Ces restrictions faites, nous donnons une pleine approbation aux remarques de M. Francis Wey ; nous sommes d'accord avec lui pour réprouver ces doubles métaphores, hurlant d'effroi de se voir accouplées, ces fautes de langue dont fourmillent les dictionnaires et les grammaires, c'est-à-dire les ouvrages qui prétendent enseigner à parler et à écrire correctement, cette multitude de mots impropres ou de mauvais goût que l'on récolte aux théâtres des boulevarts, ou qui passent de la bouche des orateurs politiques, dans les journaux, où les amateurs du beau langage les recueillent souvent grossis d'un ou deux solécismes supplémentaires. Nous souscrivons à toutes les critiques que M. Wey dirige contre ce style rude et sans naturel, que chaque académicien réprouve, et que l'Académie en corps couronne tous les ans, contre le lyrisme dans la prose et les *comme* de M. de Châteaubriand, les anachronisme de J.-J., les puérilités de Delille, le phébus de M. d'Arlincourt, les tropes entassés de M. de Cormenin, etc., etc.

Ajoutons, d'ailleurs, que M. Wey est un écrivain d'un tact exquis, que ses remarques sont toujours pleines de délicatesse, et que, lors même qu'on n'admet pas la justesse de ses observations, on admire encore la finesse de son esprit. Ce n'est pas, cependant, qu'il soit tout-à-fait exempt des reproches qu'il adresse aux autres, et qu'un éplucheur de mots ne pût trouver ça et là à glaner dans son style ; il nous serait facile de lui signaler ses taches, mais nous sommes sûrs qu'il les reconnaîtra lui-même en se relisant.

Les remarques sur la langue française, l'orthographe, le style, sont suivies de remarques sur la composition littéraire, qui occupent les 500 dernières pages du livre. Contrairement à l'usage de notre époque, l'ouvrage donne beaucoup plus que le titre ne promet. On reconnaît à chaque page un littérateur habile, qui a beaucoup réfléchi et beaucoup expérimenté. Les littérateurs trouveront sur le choix du sujet, sur le début, le dénouement, les descriptions, la couleur, le dialogue, les notes, des réflexions neuves, piquantes, et ce qui est plus rare, utiles et sensées. Nous regrettons que la longueur de cet article ne nous permette pas de nous étendre davantage sur cette partie des remarques ; nous ne pourrions, au reste, que répéter ce que nous avons déjà dit de l'auteur. Ses remarques, quoique décousues au premier abord, sont cependant très logiquement disposées ; une pensée unique préside à tout, mais c'est précisément cette pensée qui nous semble répréhensible pour son défaut de largeur et d'élévation. Un tableau, peint d'après la théorie de M. Wey sera charmant, coquet, irréprochable dans tous ses détails, mais il manquera d'air et de perspective.

Les remarques sur la langue française n'en demeurent pas moins un des plus remarquables ouvrages de philologie qui aient paru dans notre langue ; la lecture en est variée et attachante, et c'est une obligation de le feuilleter souvent pour tout écrivain ou orateur qui a gardé quelque respect du public, quelque amour du beau style.

J. FL.

*L'un des Gérants* : V. CONSIDERANT.

## Bourse du 24 décembre 1844.

Les chemins de fer ont continué à baisser comme la veille, et bien qu'ils aient un peu repris dès le milieu de la Bourse, ils n'en ferment pas moins pour la plupart à 15 ou 17 fr. 50 c. de baisse sur le dernier cours de la veille. Les fonds publics ont suivi les mêmes variations avec des affaires peu animées.

Les reports de 3 p. 0/0, détendus les jours précédents, se sont raffermis et ont monté de 20 à 22 1/2.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

« La science des engrais n'est pas encore fort avancée. Mais quelques procédés simples, précis et économiques, on ne peut plus féconds, proposés par M. Schattenmann, doivent être considérés comme d'importantes conquêtes agricoles. En Chine, on recueille avec un soin extrême les excréments humains et on néglige entièrement ceux du bétail, M. Schattenmann nous a appris à tirer le plus grand parti possible des excréments humains. Il suffit de les saturer avec une dissolution de sulfate de fer (couperose verte), cela fait, il n'y a plus d'odeur et la qualité de l'engrais est augmentée.

» M. Schattenmann nous a encore appris la théorie et la pratique de l'engrais par les sels ammoniacaux. Soit en traitant les fumiers et les eaux des fumiers par le sulfate de fer, soit en employant de simples dissolutions ammoniacales, M. Schattenmann a obtenu des résultats véritablement extraordinaires. Quelle augmentation de production agricole, si ces procédés étaient adoptés par les agriculteurs! Et qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas ici seulement de la production par des moyens scientifiques, c'est, avant tout, de la production par des moyens usuels, certains, économiques. »

| 23 Décembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 2218 q. | 49 k. |
| Ventes | 1478 | 51 |
| Restant | 8920 | 16 |
| Cours moyen | 33,84 | |
| Cours-taxe | 34,30 | |

Cote administrative.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 210 q. | 98 k. | 47,10 à 48,40 |
| 1re | 254 | 34 | 33,75 à 36,30 |
| 2e | 270 | 04 | 30,25 à 33,10 |
| 3e | 17 | 09 | 25,50 à 27,50 |
| 4e | 25 | 12 | 2 ,00 à 24,85 |
| | 803 | 84 | 31,29 à 47,10 |

| 24 Décembre. | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 1694 q. | 74 k. |
| Ventes | 1735 | 30 |
| Restant | 8579 | .0 |
| Cours moyen | [illegible]4 31 | |
| Cours-taxe | 3[illegible] 21 | |

Cote administ[illegible]

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gr. | 534 | 838 | 47 50 à 48 50 |
| 1re | 471 | 00 | 33 75 à 3[illegible] 30 |
| 2e | 301 | 44 | 33,55 à 33 45 |
| 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 4e | 07 | 85 | 20 40 à 00 00 |
| [illegible] | 898 | 04 | 20 05 à 31,10 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

**DREUX**, 23 décembre. — Froment 1re 17,12; 2e 16,33; 3e 15,50. — Méteil 13, —12 à 14,75 Seigle 11,34. — Orge 9,34. — Avoine 6,19.

**ELBEUF**, 21 décembre. — Froment 1 200 hect. de 16 à 17. — Orge et sarrazin 11. — Avoine 8.

**LE NEUBOURG**, 18 décembre. — 3 600 hect. froment à 16,35. — Méteil 12,75. — Seigle 9,50. — Orge 10. — Avoine 6,50.

**ARRAS** 21 décembre. — Froment 16,50 à 17,50; d° roux 13,50 à 17,50. — Escourgeon 10 à 11,25. — Avoine 5 à 5,75.

**VALENCIENNES**, 21 décembre. — Froment 1re 18,25 à 18,75; 2e 17,25 à 18; 3e 16 à 16,50.

**SAUMUR**, 21 décembre. — Froment 1re 17,25 sont cotées comme suit : 1re 32,50 à 33, 2e 32; 3e 31; 4e 30.

**STE-MENEHOULD**, 21 décembre. — Froment 1re 14.28; 2e 13,08. — Seigle 7,96. — 8,30. — Avoine 1,87 à 5,36.

**STRASBOURG**, 20 décembre. — Froment 1re 19; 2e 17,06. — Seigle 10,25 à 10,75. — Maïs 11 à 12,50. — Pommes de terre 1,75 à 2,25.

**LYON**, 21 décembre. — Depuis ma dernière du 14, la température a changé et nos prix en ont subi la conséquence : la navigation a repris son cours, les arrivages se succèdent et, aujourd'hui nos cours sont les mêmes qu'ils étaient les premiers jours du mois.

Les blés valent de 23 à 24 fr. 100 k. — Les farines premières 46,50 le sac de 125 k. toile comprise; et les rides 4 et 5 fr. de moins par sac, avec peu de débit.

On offre toujours au commerce à 41 fr. le sac pour payer comptant, soit pour le disponible, soit pour livrer en février et mars.

Les seigles valent 2 fr. 50 c. le demi-décalitre. Les orges peu demandés à 2 fr. 35 c.

Le prix des blés a baissé dans le Dauphiné de 25 c. par demi-décalitre.

**ANGOULÊME**, 18 décembre. — Froment 1re 20,75; 2e 20,50; 3e 20,00. — Méteil 18,40. — Seigle 17,00. — Maïs 12,60. — Baillarge 14,60. — Avoine 8,50.

**Sucres.**

**PARIS**, 22 décembre. — *Raffinés*. Lumps, le kil., 1,56 à 1,65 ; cassons ordinaire 1,65. — Do bon ordinaire 1,68 à 1,74. — 1re sorte 1,80 à 1,89.

*Sucres exotiques*. — Martinique et Guadeloupe. — Ordinaire 4e 124. — Bonne ordinaire 127. — Bonne 4e 130. — Belle 4e 132. — Fine 134.

*Sucres indigènes*. — Paris, 19 décembre. — Ordinaire 4e 131. — Bonne ordinaire 4e 133. — Bonne 4e 135. — Belle 4e 137. — Fine 4e 138 à 139. — Clercés 144 à 160.

Le calme a continué toute cette semaine sur notre marché. Nous n'avons aucune vente importante à signaler, ni en exotique, ni en indigènes. Les raffineurs, fatigués de perdre de l'argent, ne veulent plus payer la bonne 4e indigène que 132. En exotiques, l'on n'a fait que des transactions minimes avec 50 cent. de baisse par 100 kilos.

**LE HAVRE**, 21 décembre. — Le sucre n'a pu soutenir les prix qu'il avait obtenus la semaine précédente, et le cours de la bonne 4e est tombé à 131 fr. pour les sucres de nos Antilles. A ce prix l'on a réalisé environ 450 barriques pour nos raffineries locales. Nous attendons d'ici fin janvier, 14 navires de la Martinique signaler,

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

**MARCHÉ DE SCEAUX** du 23 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 918 | 865 | 53 | 1 16 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 197 | 181 | 16 | 1 10 | » 94 | » 78 |
| Veaux..... | 336 | 332 | 04 | 1 22 | 1 04 | » 86 |
| Moutons... | 5986 | 5765 | 221 | 1 38 | 1 20 | 1 02 |

**LA MAISON-BLANCHE**, 24 décembre. — 234 porcs sur lesquels 134 seulement ont été vendus 1,00-0,98-0,96.

**LYON**, marchés des 17, 19 et 20 décembre. — Bœufs 1,22 1,10-0,90. — Moutons 1,34-1,20-1,10. — Veaux 1,46-1,40-1,32.

Les porcs, à la foire de Pont-de-Vaux, se sont vendus 38, 39 et 40 fr. le quintal. Les bœufs gras étaient peu demandés; ils se vendent difficilement.

A Coligny le prix des porcs était de 36 à 38 fr. Les bœufs n'ont pas dépassé 50 fr. le quintal.

**SAUMUR**, 21 décembre. — Le marché des bestiaux a été aujourd'hui d'une faiblesse remarquable

On ne comptait de vaches amenées que 60 seulement, dont la moitié a été vendue 100 à 110 chaque.

Chez H. COUSIN, libraire-éditeur de l'HERBIER GÉNÉRAL DE L'AMATEUR (2e série), de l'ICONOGRAPHIE DES CAMÉLIAS, DES CACTUS, etc., rue Jacob, 21.

# ALMANACH AGRICOLE POUR 1845.

CALENDRIER COMPLET DU CULTIVATEUR,

PRIX : 50 c. Par M. P.-CH. JOUBERT, cultivateur agronome. PRIX : 50 c.

## MANUEL PRATIQUE DU JARDINAGE

Ouvrage spécialement destiné aux AMATEURS D'HORTICULTURE,

Contenant tout ce qu'il est bon de savoir pour cultiver soi-même un Jardin ou en diriger la culture.

Par COURTOIS-GÉRARD. 1 vol. in-12 de 450 pag., avec planche. Prix : 3 fr.

COMPAGNIE NOUVELLE. — SOUSCRIPTION NATIONALE. — VERSEMENT DE 50 FRANCS PAR ACTION.

Société formée au capital de SOIXANTE-CINQ MILLIONS DE FR., par acte passé devant Me BONNAIRE et son collègue, notaires à Paris.

# CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

Les actions sont de 500 fr. Le dixième qui doit être versé en échange d'une promesse d'action, sera converti en RENTES SUR L'ÉTAT, dont les titres sont déposés à la BANQUE DE FRANCE. CETTE SOCIÉTÉ EST ENTIÈREMENT ÉTRANGÈRE A TOUTES CELLES FONDÉES PRÉCÉDEMMENT.

Les demandes d'actions doivent être adressées, par lettres affranchies, à l'un des membres du conseil d'administration ci-après désignés : M. PASCOT, banquier de la Compagnie; M. le baron DUPIN, colonel en retraite, officier de la Légion-d'Honneur; M. le marquis DE GRANDCHAMP, chevalier de Malte; M. AMÉDÉE LE PLAT DE LA CHAPELLE, au siége social, rue Montmartre, 171.

MM. les membres du conseil d'administration sont chargés, par les fondateurs, de répartir les actions entre les souscripteurs au marc le franc de leurs demandes.

Les fonds provenant des souscriptions seront remis par le fondateur à M. RIGAUD, agent de change, pour en opérer la conversion en rentes sur l'État, dont les titres, comme il est dit ci-dessus, doivent être déposés à la Banque de France par les administrateurs.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

# LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE,

Brochure in-32 de 100 pages.

## DIALOGUE FAMILIER SUR L'EDUCATION.

Prix : 40 c.; et par la poste : 50 c.

SOMMAIRE. Avertissement. — Les Interlocuteurs. — Quatre Femmes autour d'un Enfant. — Les Séristères et la rue Galerie. — Le Phalanstère. — Les Nourrices passionnées. — Devoir et Pouvoir. — Les trois Conditions pour une bonne éducation. — Basse Enfance. — Les Bureaux de Nourrices. — Prévoyance de l'Ordre sociétaire : du berceau à la natte. — Les Bonnes passionnées. — Moyenne Enfance : Enfants terribles. — Quand je ne travaille pas, je suis content.... et je ne suis pas content. — Il faut des moyens pratiques. — Eclosion des Vocations. — Le Collège et la Famille. — Quelle différence en Harmonie. — L'Education attrayante. — Les Goûts dominants. — Nisus et Théophraste. — La Nature prise sur le fait. — Ce que c'est que la Paresse. — Qu'il est difficile de donner un bon Conseil. — Faut-il donc que le Travail soit amusant. — Un Paresseux sublime. — L'Insouciance. — La Sagesse des Enfants. — Contrariété de la Morale avec la Nature. — La Mère doit-elle allaiter ses Enfants. — Condamnation de J.-J. Rousseau. — Le Bachelier vu de pied en cap. — Pourquoi les Premiers sont les Derniers. — Les Pédants et leurs Nourrices. — Utilisation du Hochet. — L'Instruction sollicitée. — Pluralité de Méthodes. — L'Entraînement du Faible au Fort. — Le Ton, la Masse et l'Individu. — Le Mode mesuré. — Visite à la Salle d'asile. — La Maternité corporative passionnée. — Les petites Hordes et les petites Bandes. — Les Causes et les Fins de la Création. — L'Analogie universelle, pourquoi ces choses et non pas d'autres. — Les Penchants convenables et les mauvais Citoyens. — Les vilains Goûts, le Prince savetier et le lien des Fonctions. — Analogie du Réséda; du Lys; de la Cerise; de la Fraise; des Groseilles.

On trouve aux mêmes adresses tous les Œuvres de FOURIER et ceux de ses principaux disciples.

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

3e édit., 2 vol. in-8°, ornés de 41 pl. dessinées par Carême. 16 fr.

Livre [illegible] figures [illegible] complet de la pâtisserie [illegible] à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison [illegible] fermé, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèle le créateur, le praticien éminent.

Paris, au Dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — MANSUT fils, [illegible] St-André-des-Arts, 30. — On trouve des exemplaires [illegible]

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

## MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE,

Par CHARLES FOURIER.

Une feuille grand in-8°. — Paris, 1827. — Prix : 50 centimes.

MODÈLE de l'Étiquette collée sur chaque boite.

PRIX : La boîte, 1 f. 50 c. La demi-boîte, 75 c.

## Maladies Secrètes.

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. Consultations gratuites tous les jours. TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

tude collective des travailleurs ne cesse pas; et les êtres faibles, les femmes, les petits enfants, continuent à gémir sous l'oppression d'un milieu social faux et subversif.

Il y a dix-huit siècles qu'on parle au peuple de la naissance du Rédempteur, et le peuple n'est pas encore né à la vie sociale. Il y a dix-huit siècles qu'on répète aux femmes et aux enfants : Noël! Noël! Affranchissement et bonheur! et les femmes et les enfants voient plus que jamais comprimer les essors que Dieu leur a donnés pour servir à l'harmonie sociale. Telle qu'on nous l'offre, la tradition n'est qu'une déception de plus.

Les travailleurs, les femmes et les enfants, attendent encore leur nativité sociale. Dans l'antiquité, les travailleurs ont été esclaves; dans le moyen-âge, ils ont été serfs; aujourd'hui, ils sont prolétaires. Dans ces trois phases, les femmes et les enfants ont toujours partagé l'oppression des travailleurs. Et à l'heure qu'il est, le peuple n'est-il pas sur la paille? La femme n'est-elle pas la servante de l'homme? L'enfant n'est-il pas torturé dans son esprit et dans son corps, par une éducation barbare? Si vous voulez donc que ce cri : Noël! Noël! fasse battre encore les cœurs, dites, dites au monde comment les prolétaires, les femmes et les enfants naîtront à la vie sociale!

Voulez-vous que la volonté divine soit faite sur la terre, comme elle est faite dans les cieux? Montrez, montrez au monde sans foi et sans espérance, l'image de la société harmonienne dans laquelle Dieu, qui a fait les passions humaines pour l'ordre et le bonheur, ne sera plus régenté par de prétendus moralistes et de prétendus législateurs, dont les sermons et les codes perpétuent le désordre et l'injustice! Il y a une loi, il y a une règle divine dans la nature humaine; et, dans une société bien organisée, le mythe chrétien, l'homme-Dieu, doit être une réalité vivante.

Les véritables continuateurs du christianisme, les véritables prêtres chrétiens, sont donc ceux qui préparent l'avènement du peuple, de la femme et de l'enfant à la vie sociale, à la vie divine. Ceux là embrassent, dans leur amour, le passé comme l'avenir; ils chantent la prophétie, mais ils expliquent aussi la tradition. Pour eux, ce cri de joie : Noël! Noël! a une signification religieuse, une valeur sociale qu'il a perdue même pour les dépositaires actuels de la tradition. A eux de faire partager leur espoir aux prolétaires, aux femmes et aux enfants! A eux de chanter Noël, de chanter la naissance qui ne sera pas suivie de la croix!

Oui, nous le sentons profondément, au milieu de l'anarchie politique et industrielle qui s'étale à nos yeux, au milieu de l'apathie et de la désespérance universelle, la société française et européenne, l'humanité va naître à ses destinées, à cette vie divine annoncée par le Christ! La nativité du Christ était le prélude, le symbole de la nativité sociale. Déjà, comme il y a dix-huit siècles,

des monarques, Messieurs, ne m'ont pas fait accomplir cette œuvre plus remarquable que mon voyage en Angleterre. Je ne suis pas fâché d'avoir eu occasion de faire entendre à l'Europe et au monde entier de sages paroles sur les bienfaits de la paix, sur la haute valeur du principe pacifique pour les grands intérêts de la civilisation et de l'avenir. Mais, à dire vrai, je crois que ce voyage était inopportun; le moment en était mal choisi. Il est bon de maintenir la paix; mais il est du devoir et de l'habileté des chefs du gouvernement d'un grand peuple de comprendre et de ménager les justes susceptibilités de l'honneur national. (Sensations diverses.)

D'ailleurs, chacun le sait, les courtoisies et les amitiés sincères que nous nous faisons, nous autres monarques constitutionnels, ne prouvent pas grand'chose. Pendant que nous nous entendions très cordialement, la reine Victoria et moi, dans les salons de Windsor, partout ailleurs les intérêts des deux pays ne s'accordaient guère.

Je ne vous dissimulerai pas, Messieurs, que je suis mal à l'aise dans la politique anglaise de M. Guizot. L'entente cordiale est trop peu solide, et, de la part de mon gouvernement, trop obséquieuse. J'aimerais mieux plus d'accord réel des deux côtés, et plus de dignité du nôtre. — Mais M. Guizot, orateur du premier ordre, est un esprit stérile (les regards se tournent sur M. Guizot); comme ministre, il n'a jamais eu une idée, du moins à ma connaissance. Et puis s'il aime la paix, ce que j'approuve fort, il faut convenir qu'il n'a pas la moindre fibre nationale.

Vous verrez, Messieurs, si cela continue, l'Angleterre s'emparer de tous les points importants du globe, et paralyser de plus en plus l'avenir de colonisation et d'expansion maritime de la France. Nous osons bien prendre une demi-possession de quelques îlots de la mer Pacifique, mais nous n'osons pas nous emparer de cette magnifique île Malegache, qui est à nous, et où notre présence serait le salut de tout un peuple : L'Angleterre commandera la Chine, et nous n'oserons pas acheter Formose au céleste Empereur, qui donnerait ce joyau pour peu de chose. Enfin, si nous avons eu l'air de vouloir nous occuper des grandes questions de Suez et de Panama, cela n'avait rien de sérieux. Ces affaires dorment profondément à mon ministère des relations extérieures.

Pourtant, Messieurs, un peuple ne saurait être et se conserver grand peuple qu'en faisant de grandes choses;... et nous ne savons pas même conduire honorablement les petites que nous nous hazardons d'entreprendre! Nous avons été la risée du monde à Taïti, et si je suis bien informé, notre ambassade en Chine ne sera pour nous qu'une mystification nouvelle! Tout cela, Messieurs, vous en conviendrez, est vraiment fâcheux.

Vous avez partagé, Messieurs, avec moi, avec toute la France, la joie des triomphes éclatants remportés par nos armes à Tanger, à

Mogador, les braves, très bien commandés, pesent vigoureusement sur le pays. Mais ce pays est loin d'être concilié à la France, à la civilisation. Nous avons cependant déjà sacrifié bien au-delà d'un milliard et de cent mille hommes pour réduire les Arabes par la guerre, la dévastation et le massacre, et pour allumer contre nous dans leurs cœurs des haines inextinguibles. Il me semble que, sans tuer personne, avec deux ou trois cents millions seulement et un peu d'intelligence, il eût été facile d'acheter toute l'Algérie, de séduire chefs et tribus, et de conquérir les populations par la guerre des bienfaits, des services rendus, des créations utiles, et par une administration bienveillante et habile. C'est une réflexion que j'ai souvent faite, messieurs, et que je tenais à vous communiquer.

J'avais voulu faire une union douanière avec la Belgique. C'était, dans ma pensée, un acheminement à l'union commerciale de la France et du Zollverein et, par suite, à une intime alliance franco-allemande. Vous comprendrez que l'organisation définitive de la paix du monde s'ensuivait; car l'alliance franco-allemande devenait le moyen de l'union de toutes les puissances du centre européen; or, un centre aussi puissant, composé de nations toutes intéressées à la paix et à la justice dans les affaires générales du monde, tiendrait facilement en équilibre la Russie et l'Angleterre. Mes ministres, probablement sans en comprendre toute la portée, étaient cependant convertis à l'union belge. Hé bien! ces projets ont été arrêtés par M. Fulchiron (M. FULCHIRON. Je demande la parole! — (On rit) et par quelques autres députés plus marchands de drap que patriotes. Je vous engage, Messieurs, à faire entendre la raison à vos collègues récalcitrants, car je désirerais beaucoup renouer cette affaire.

Ceci, Messieurs, m'amène à vous entretenir du dedans. A parler net, je ne trouve pas que les choses y aillent mieux qu'à l'extérieur. La faiblesse de mes ministres finira par me livrer absolument à la domination des nouveaux Grands-Vassaux de la banque et de la finance. Rothschild est déjà plus roi que moi. C'est une véritable féodalité qui s'organise avec une rapidité effrayante. Jamais les parchemins et les écussons n'ont eu la puissance politique et sociale qu'ont aujourd'hui les billets de banque et les coffres-forts. Toute la masse de la bourgeoisie elle-même est menacée; Messieurs les députés et Messieurs les pairs, veillez-y.

J'ai étudié l'histoire de France, Messieurs, et naturellement je l'ai étudiée au point de vue des intérêts de la monarchie. Eh bien! j'y ai vu que toutes les fois que la monarchie a gagné, c'est qu'elle s'était appuyée sur le peuple, qu'elle avait servi les intérêts des masses, les intérêts démocratiques; et j'y ai vu que toutes les fois qu'elle a perdu, c'est qu'elle avait penché vers les intérêts aristocratiques. — Si le bon Louis XVI avait plus intelligemment, plus franchement accepté 89, il n'y aurait pas eu de 93; et si Charles X

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### Vᵉ LETTRE DE M. ALEX. DUMAS (1).

**A M. D. L., Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.**

Mon ami,

J'ai tardé à vous écrire cette cinquième lettre; vous allez apprécier les causes de mon retard.

Autrefois, les déclarations de guerre soit générales, soit particulières, étaient portées par un hérault d'armes : celui auquel s'adressait le défi avait le temps de se préparer à la défense. Aujourd'hui, on néglige assez généralement cette formalité, que j'avoue, non pas avoir négligée, mais n'avoir pas remplie dans les formes usitées. M. Buloz pouvait donc ne pas être suffisamment prévenu de l'attaque, et, par conséquent, donner la surprise, comme excuse de sa mauvaise défense.

Vous me direz peut-être, mon ami, qu'un publiciste qui, depuis six mois, fait insulter tout ce qu'il y a d'hommes éminents dans la littérature, a mauvaise grâce à dire qu'il ne s'attendait pas à ce qui arrive en ce moment à M. Buloz; mais toute médiocre que soit cette raison, je l'admets comme bonne; à l'heure qu'il est, tout le monde a le courage d'attaquer le roi, tout le monde a le courage d'attaquer les ministres; mais tout le monde n'a pas le courage d'attaquer un homme qui porte, comme une paire de pistolets, deux revues à sa ceinture : le mot n'est pas de moi, il est de Méry; mais Méry a eu comme moi quelques relations avec M. Buloz, et il lui rend pleine justice.

M. Buloz, contre toute probabilité, pouvait donc ne pas s'attendre à ce qui lui arrive, et il fallait lui laisser le temps de se remettre.

Il fallait lui laisser le temps d'aller demander des lettres, d'aller mendier des démentis, de faire un appel de confrère à la presse pour voir quelle sympathie il y rencontrerait.

M. Buloz, en un mois, a obtenu un certificat de M. Cavé, lequel confirme entièrement ce que j'ai dit, et me rappelle même un épisode de l'anecdote fort agréable, et que je me reprochais de n'avoir pas mis sous les yeux du public; puisque l'occasion s'en présente, réparons cet oubli.

Sur la même affiche que *Cinna* se trouvait porté le drame d'*Angélo, tyran de Padoue*; sur le nom de l'auteur du drame on n'avait commis aucune erreur, rendons cette justice au prote de la Comédie-Française et à M. le commissaire du roi. *Angélo* n'était attribué ni à Casimir Delavigne, ni à de Vigny, ni à moi, il était bel et bien attribué à son auteur, Victor Hugo.

L'affiche était donc conçue en ces termes :

CINNA,
Tragédie en cinq actes et en vers de RACINE.

ANGELO,
Drame en quatre actes et en prose de M. VICTOR HUGO.

Or, cette affiche apportée à M. Cavé par M. P*** comme une de ces curiosités dont on doit faire collection dans une direction des beaux-arts, était collée sur la glace, et M. Cavé adressait pour la troisième fois à M. Buloz cette injonction insidieuse : lisez; lorsque voyant que le commissaire du roi ne voulait pas comprendre, il lui mit le doigt sur le mot.

— Comment, dit M. Cavé, vous ne voyez pas *Racine*!

— Ah oui, dit M. le commissaire du roi, *Racine* en petites lettres et *Victor Hugo* en grosses lettres. Que voulez-vous, ce sont de ces petits sacrifices *qu'en bonne administration* il faut faire à la vanité des auteurs.

Nous sommes heureux que le prétendu démenti de M. Cavé ait rappelé à MM. Alphonse Karr et Dujarrier, qui nous l'ont transmis, ce précieux détail que nous avions oublié.

Aussi, n'avons-nous jamais attaqué *la bonne administration* de M. Buloz. Nous avons attaqué seulement sa capacité, sa courtoisie, son intelligence.

A propos de courtoisie, citons en passant une petite anecdote, elle est courte; mais, vous le savez, les courtes anecdotes sont les meilleures.

M. Guiraud, l'auteur des *Machabées* et du *comte Julien*, lisait à M. Buloz une tragédie nouvelle.

— Monsieur, dit le commissaire du roi après le second acte, est-ce que vous allez me lire cela jusqu'au bout.

Vous le voyez, comme je l'avais promis, l'anecdote est courte, mais si courte qu'elle soit, elle n'en a pas moins laissé une profonde trace dans la mémoire de l'illustre académicien et dans celle de ses amis.

Je le tiens de Soumet, qui est un de ses amis.

Revenons à ce qu'a fait M. Buloz pendant ce mois.

M. Buloz a obtenu une lettre de M. Scribe.

M. Scribe est, avant tout, homme d'esprit. Il a compris que lorsque, dans une époque qui compte au rang de ses auteurs dramatiques, MM. Hugo, Soumet, Guiraud, Viennet, Frédéric Soulié, Eugène Sue, Mme Sand, etc., on est le seul qui soutienne un homme accusé d'ignorance, d'impolitesse et d'incapacité, etc., il faut donner au public une raison valable de ce solitaire appui qu'on veut bien lui prêter.

Aussi M. Scribe s'est-il hâté de nous dire qu'il achevait une comédie pour le Théâtre-Français. M. Scribe ne veut pas se brouiller avec M. Buloz en ce moment-ci surtout; soit. Mais cependant, M. Scribe sait qu'une comédie de lui sera toujours jouée, et il fait trop d'honneur à M. Buloz lorsqu'il croit que M. Buloz peut autre chose, contre lui que de traiter, dans la *Revue de Paris*, sa comédie nouvelle comme il traite celle de ses confrères. M. Scribe a assez de talent cependant pour réclamer sa part des injures qui essaient de monter jusqu'à Hugo, jusqu'à Sand, jusqu'à Eugène Sue, jusqu'à Soulié et jusqu'à moi.

Mais ce qui prouve que la lettre de M. Scribe est comme la lettre de M. Cavé, une raillerie au-dessus de la portée de l'intelligence de M. le commissaire du roi, c'est le mode de salutation qui la termine. Comprenez-vous, cher ami, que M. Buloz ait pris au sérieux une lettre qui se clot par ces paroles : — « *Daignez* agréer, Monsieur, avec toute ma reconnaissance pour vos bons procédés, l'expression de ma considération la plus distinguée. »

En effet, on a des compliments affectueux pour ses inférieurs, des compliments empressés pour ses égaux, de la considération distinguée pour le commun des martyrs; mais il n'y a que les princes et les jolies femmes que l'on prie de *daigner agréer* les sentiments que l'on a ou qu'on n'a pas pour eux; vous voyez donc bien, mon cher ami, que M. Scribe, comme M. Cavé, se moquait de M. Buloz en traitant M. Buloz comme on traite un prince ou comme une jolie femme.

Maintenant, arrivons aux preuves de sympathies que M. Buloz a reçues de la presse pendant ce mois.

Un seul journal a soutenu M. Buloz. Ce journal est le *Corsaire-Satan*.

Or, veut-on savoir ce que le *Satan* pensait de M. Buloz avant qu'il ne se réunit au *Corsaire*? Ecoutez, mon ami, c'est assez curieux.

« Toutes les fois qu'on essaiera de justifier, comme on l'a fait aujourd'hui, la position de M. le commissaire du roi *près* du Théâtre-Français, on commettra une haute imprudence. » (*Satan*, 18 juillet 1844.)

» M. Buloz, à peu près nanti, écrasa tout, étouffa tout sous sa sourde et somnolente immobilité.

» M. Buloz n'est point directeur du Théâtre-Français; M. Buloz n'est pas non plus commissaire royal, parce qu'il perçoit comme haute paie des demi-appointements incompatibles avec ces fonctions. M. Buloz n'est rien : deux négations ne feront jamais une affirmation. »

(*Satan*, 21 juillet 1844.)

(1) Voyez les numéros des 27 novembre, 4, 5 et 6 décembre.

suis bien aise de dire une bonne fois mes propres sentiments pour que nul n'en ignore ! Il est certain que partout où la civilisation et l'industrie marchent, chez nous, en Angleterre, en Belgique, et déjà même en Allemagne, si les minorités s'enrichissent, le prolétariat, le paupérisme et la démoralisation augmentent chez les masses. D'ailleurs, quand le mal ne croîtrait pas, est-ce que l'homme est fait pour vivre de la vie précaire, grossière, affamée, terrible que mènent nos légions de prolétaires ?

Nous avons, Messieurs, à instruire le peuple et à lui garantir un travail régulier et convenablement rétribué. Le premier de ces deux grands devoirs a été en partie compris par M. Guizot, il faut lui rendre cette justice ; le second, sans lequel le premier n'est qu'un danger ou un leurre, n'a pas encore été seulement envisagé dans la sphère officielle. Je proclame que le **DROIT AU TRAVAIL** est le premier de tous les droits de l'homme, et qu'il est encore plus sacré que le droit de propriété ! Mais ce droit, messieurs, il ne suffit pas de le proclamer, de le décréter, il faut l'organiser !

Et pour l'organiser, il faut étudier, il faut projeter et essayer des institutions nouvelles, des systèmes de colonies agricoles, etc.

Malheureusement, Messieurs, mon gouvernement est ce qu'il y a de plus passif et de plus inerte au monde ; il a horreur de tout travail (M. Duchâtel fait un signe d'assentiment) ; il a horreur de toute innovation. Pour se dispenser d'avoir à penser et à agir, à l'extérieur il a pris pour système de laisser tout passer, à l'intérieur de ne rien faire. Toute idée le fatigue ou l'effraye ; et comme il a le sentiment de sa faiblesse il est toujours disposé à mettre en campagne, pour remédier aux souffrances populaires, des mandats d'arrêt et des gendarmes. Ce genre de remède me révolte : je n'en veux plus. Avisez donc, Messieurs, à me fournir les éléments d'un ministère un peu intelligent, un peu capable, un peu national, un peu libéral, d'un ministère enfin qui m'aide à rétablir les affaires de la France dans le monde, et à travailler sérieusement à l'amélioration du sort de mon peuple, à l'émancipation pacifique de l'humanité !

« Hélas ! fit le roi à part, en se levant, après avoir salué l'assemblée, je » les connais tous, j'ai pratiqué toutes les capacités qu'ils peuvent m'offrir, » et, jusqu'à ce que d'autres hommes arrivent, je désespère.... »

A peine le roi eut-il achevé ce discours dont il avait prononcé la dernière partie avec beaucoup d'âme, que le cri de *vive le roi!* éclata comme un tonnerre dans toutes les tribunes. Les fils du roi rayonnaient de fierté et de bonheur. Cependant nombre de figures officielles, ahuries dès le commencement de la harangue, avaient atteint le degré de la complète stupéfaction ; certains personnages parlaient de faire interdire le roi ; certains nez prenaient des proportions fantastiques... Un redoublement de *vivat* nous réveilla subitement, et nous aperçûmes à côté de nous notre carte d'entrée, pour demain, à la séance royale... Ainsi finit notre rêve.

commerce. »

## Extérieur.

**Angleterre.** — L'anxiété des preneurs d'actions de chemins de fer est à son comble depuis qu'en attendant la prochaine réunion du parlement, les nouvelles lignes sont soumises à l'examen du bureau de commerce. Jusqu'à présent, il est vrai, on ne parle que d'un rapport ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il sera fait par une commission du gouvernement qui aura toute influence dans sa position ; un avis défavorable pourrait préjudicier gravement aux parties intéressées, surtout pour les lignes qui sont en concurrence. (*Morning-Chronicle.*)

**Irlande.** — L'évêque catholique de Dublin, docteur Murray, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il déclare que son opinion sur le bill des legs de charité est entièrement opposée à celle d'O'Connell. « Je croirais manquer, dit-il, à ma conscience et à mes devoirs épiscopaux si, par respect humain, je cessais, dans cette occasion, de veiller sur le patrimoine des pauvres. Les nominations faites par la reine sont de nature à donner pleine garantie à des intérêts aussi précieux. » (*Idem.*)

**Bade.** — On pousse la construction de la forteresse de Rastadt aux frais de la confédération germanique. Bade paie sa part comme les autres Etats. Le grand duché doit, en outre, y entretenir 3 500 hommes en temps de paix, ce qui augmentera singulièrement le budget de la guerre. Toute l'Allemagne voit avec peine les grandes dépenses qu'occasionne l'état de paix armée qui date de juin 1841. (*Gazette de Cologne.*)

**Prusse.** — Lucerne. — Le conseil exécutif vient d'adresser à tous les cantons une résolution fédérale conçue dans les termes suivans : « La formation de corps francs sur le territoire de la confédération est expressément défendue. Les cantons sont invités à introduire ce principe dans leur législation, et à prendre des mesures pour empêcher la formation de ce corps et leur passage dans d'autres cantons. Les cantons d'où un corps franc serait sorti pour troubler l'ordre légal dans un autre canton, sont tenus de traduire devant les tribunaux les personnes qui en feraient partie. Si un canton refuse de remplir cette obligation, la diète fédérale emploiera des moyens pour l'y contraindre. (*Gaz. de Bâle.*)

**Pologne.** On a arrêté, le 14 de ce mois, un prêtre et 200 paysans porteurs de couteaux anglais à ressort. Beaucoup ont été relâchés depuis. Le prêtre, toujours retenu en prison, est traité avec les plus grands égards. (*Gaz. de Silésie.*)

**Russie.** — Le Volga a été pris devant Astrakan, le 8 de ce mois, et la navigation a entièrement cessé, non seulement sur le fleuve, mais encore en mer. Les gelées survenues inopinément, et qui se sont élevées jusqu'à 15 dégrés, ont empêché 70 navires d'atteindre leurs destinations, et ils se trouvent pris dans les glaces entre Astrakan et la Caspienne, sur une étendue de 120 verstes. Par la même raison, un grand nombre de bateaux pêcheurs qui se trouvaient en mer, n'ont pu revenir.

(*Gaz. du Comm. de St-Pétersbourg.*)

**Turquie.** — Smyrne, 29 novembre. — On crie ici après la suppression de la quarantaine. La peste est, dit-on, à bord d'un navire récemment arrivé de Beyrouth. On reproche au gouvernement d'avoir aussi

sera MM. Villemain et Martin (du Nord) s'avancer en enfants perdus et agir en sens contraire, à leurs risques et périls. Sur l'indemnité Pritchard, il fera entendre à la chambre qu'il sera temps de s'en occuper quand un crédit aura été proposé. A ceux qui parleront de Tanger, il répondra Isly et montera au Capitole sur les épaules du maréchal Bugeaud. Il espère que la majorité se prêtera à cette tactique ; ainsi la session nous offrirait le spectacle de ministres éludant les discussions devant une assemblée complaisante. Ce serait, dit M. Guizot, la perfection du gouvernement représentatif. Mais atteint-on jamais la perfection ?

— Le *Courrier français* déclare n'avoir aucun dividende à prétendre dans la fortune d'un futur cabinet parce qu'il n'est l'actionnaire d'aucun avènement ministériel. Quels que soient les successeurs du 29 octobre, il ne sera pas assez candide pour s'en promettre monts et merveilles. Sans illusion, sans intérêt, partant fort libre dans son appréciation de l'état des choses, ce qui met surtout son indépendance à l'aise, c'est qu'il n'éprouve pour le personnage éminent du cabinet aucune aversion particulière ; M. Guizot ne l'irrite pas, il l'afflige.

— La *Presse* reproduisant ce matin la déclaration de la *Quotidienne* que nous insérions hier, dit que ce n'est point l'apostasie d'un parti, l'abandon de ses principes et de ses affections, mais un progrès du temps, progrès plus ou moins lent, mais inévitable. La *Presse* n'est point exclusive, dit-elle ; elle appelle de tous ses vœux le jour où il n'y aura plus en France que deux partis, celui qui considère la royauté constitutionnelle comme la plus ferme garantie de l'ordre, de la liberté, de la paix, et se dévoue sincèrement au trône, et celui qui, par le même motif, mais dans un intérêt contraire, en souhaite ardemment la chute.

## Faits divers.

— Une ordonnance du roi prescrit la publication de la convention de poste conclue, le 11 septembre 1844, entre la France et l'Office des postes féodales d'Allemagne.

— Nous publions, d'après le *Moniteur parisien*, une nomination un peu tardive, si elle a réellement pour objet de récompenser les services qu'il énumère :

« Le roi voulant donner à M. Etienne Rossi, prélat romain belge apostolique d'Ancône, un témoignage de satisfaction tant pour les services rendus aux sujets français alors qu'il gouvernait la province de Civitta-Vecchia, que pour ses mérites littéraires, l'a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. »

— Une ordonnance du roi, insérée ce matin au *Moniteur*, modifie les statuts de la caisse d'épargne de Niort. Une autre ordonnance approuve les nouveaux statuts de celle de Cognac.

— La justice a eu hier à rendre une décision à l'occasion de l'incendie de Saint-Eustache. Une expertise est déjà provoquée par le président de la fabrique et M. Daublaine, le facteur. La ville de Paris, propriétaire de l'église, a demandé à intervenir dans l'expertise, qui, aux termes de l'ordonnance de référé rendue par M. Debelleyme, aura lieu contradictoirement entre les parties intéressées.

— La nièce de l'abbé de l'Epée est morte samedi à l'hôpital Necker, salle Sainte-Adélaïde, où elle occupait le lit nº 19.

---

« Au reste, s'il ne s'agit que de tomber dans un puits et de rester deux heures *sans connaissance*, pour devenir consul. Nous connaissons un commissaire royal qui, même sans avoir besoin de tomber dans un puits, restera *sans connaissances* toute sa vie.

» Aussi est-il consul royal en pays froid. (*Satan*, 29 août 1844.)

PETIT COURS DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

LE SEMAINIER — Que donnerons-nous après-demain, M. Buloz ?

M. LE COMMISSAIRE ROYAL. — Le *Mercure galant*, de Boursault. Je l'ai beaucoup connu, Boursault : il avait un très beau jardin du côté de la rue Blanche.

LE SEMAINIER. — Et avec ça ?

M. LE COMMISSAIRE ROYAL. — Avec ça ?..., *Polyeucte*, de Racine.

LE SEMAINIER. — *Polyeucte*, de Racine !... (*Haut*) C'est bien, M. le commissaire. (*Un peu plus bas et se retirant.*) *Polyeucte* de Racine... Bon... Ce pauvre commissaire royal, il y va absolument comme une oie qui abat des corneilles. »

L'anecdote, continue *Satan*, remonte aux premières années du commissariat, époque à laquelle M. Buloz pouvait penser que *Polyeucte* était de Racine. Maintetenant il croit que c'est de Voltaire.

—

« La *Revue de Paris* nous garde, dit-on, notre paquet : elle se propose de démolir *rasibus* le premier éloge que nous ferons.

» Pour qu'elle y ait moins de peine le premier éloge que nous ferons sera celui de M. Buloz. »

(Dernier numéro du *Satan*, jeudi 5 septembre 1844,
à propos de l'*Eloge de Voltaire*,
par M. Harel.)

Que penser de cette opinion si différente de deux journaux qui viennent de se marier, sinon que le *Corsaire* a épousé *Satan* sous le régime dotal et non sous le régime de la communauté.

Pendant ce mois, M. Buloz, dit-on, a publié une brochure contre moi. Mais comme la brochure n'est pas signée de son nom, et même n'est pas signée du tout, j'ai cru que j'étais non seulement dispensé d'y répondre, mais même de la lire.

Passons à la question des primes. C'est là que m'attend M. Buloz. Moi, depuis sa réponse à M. Jules Lefèvre et à M. Emile Deschamps, je ne l'attends plus nulle part : malheureusement, je le trouve un peu partout.

D'abord, mon cher ami, si l'on faisait jamais l'histoire de la prime, constatons un fait : c'est que la prime n'a été inventée ni par Casimir Delavigne, ni par V. Hugo, ni par moi. La prime a été inventée par un de nos confrères qui, sous ce rapport, a plus d'invention que nous. Hugo l'a trouvée florissante au Théâtre-Français, en y apportant le *Roi s'amuse*, et moi en y apportant *Caligula*.

Ces primes étaient de mille francs par acte, pour M. Scribe, M. Casimir Delavigne et M. Hugo.

Or, que M. Buloz produise mes traités de *Caligula*, de *Mlle de Belle-Isle*, de *Lorenzino*, et d'*Un Mariage sous Louis XV*, on verra que seul, parmi ces messieurs, je n'ai jamais eu que cinq cents francs par acte de prime ferme, et cinq cents francs par acte de prime proportionnelle.

Deux acteurs qu'on m'enleva pour les faire passer à l'Odéon firent, à propos de *Caligula*, convertir la prime proportionnelle en prime ferme ; mais ceci est un cas tout particulier : on réparait, ou du moins on essayait de réparer un tort irréparable.

Ma prime proportionnelle pour *Mlle de Belle-Isle* (je devais faire 60 mille francs de recettes en 25 représentations), ma prime était gagnée à la quinzième, et on me la paya.

Pour *Lorenzino*, pour un *Mariage sous Louis XV*, je ne reçus que 5 000 fr. en tout, c'est-à-dire 2 500 fr. pour chaque ouvrage.

Ce fut alors que M. de Rémusat, voyant que j'étais moins bien traité que mes confrères, *m'offrit* un matin, dans son cabinet, de faire combler par le ministère la différence qu'il y avait entre mes traités et ceux de M. Scribe, de M. Victor Hugo et de M. Delavigne.

C'était peut-être un bien grand orgueil à moi que de me placer sur le même rang qu'eux. Mais je ferai observer que ce n'était pas moi qui m'y mettais, mais M. de Rémusat lui-même qui m'invitait à m'y mettre.

J'ai donc reçu en tout, à titre de prime, du Théâtre-Français et du ministère, la somme de 38 000 fr. sur laquelle il faut défalquer les 2 500 fr. de *Caligula* qui tiennent à une transaction particulière, c'est-à-dire 35 500 fr.

J'ai donné *Caligula*, *Mlle de Belle-Isle*, *un Mariage sous Louis XV*, *les Demoiselles de Saint-Cyr*, *une Fille du Régent*, et je tiens prêt pour l'époque où M. Buloz ne sera plus commissaire du roi, *les Neveux de Bassompierre*, en tout, 36 actes.

Au compte de mes confrères, le Théâtre-Français me redevrait donc encore 500 fr.

Maintenant, puisqu'on nous force à entrer dans ces détails, allignons au dessous de ces 35 500 fr. ci

| | |
|---|---|
| | 35 500 fr. |
| les droits d'auteurs que ces pièces m'ont rapportés montant à | 34 000 |
| | 69 500 |
| *Report*, | 69 500 |
| enfin les manuscrits s'élevant à | 10 000 |
| Et nous aurons un total | 79 500 fr. |

Il y aujourd'hui sept ans que *Caligula* a été représenté.

| | |
|---|---|
| Or, en sept ans, le Théâtre-Français m'a donc, pour cinq pièces jouées et une pièce arrêtée par la censure dramatique rapporté, en tout primes comprises, soixante-dix-neuf mille cinq cents francs, ci | 79 500 fr. |
| Maintenant sept ans de gestion comme commissaire royal rapportent à M. Buloz, en ne consignant ici que le traitement reconnu, à 12 000 fr. par an . . . . | 84 000 fr. |

Comparons ces deux sommes et reconnaissons entre elles une différence de 4 500 fr. au bénéfice de M. Buloz.

M. Buloz aura donc touché en sept ans 4 500 fr. de plus pour détruire que je n'aurai touché, moi, pour édifier.

Maintenant si M. Buloz venait dire que la prime portée à 1 000 fr. par acte est exagérée, ce qui me paraît une thèse difficile à soutenir, puisque y compris les primes, les auteurs dans la position de M. Hugo, de M. Scribe, de M. Casimir Delavigne, de M. Dumas enfin, touchent du Théâtre-Français, moins que M. Buloz ne touche lui-même, nous lui répondrions par ces quelques lignes que nous recevons de notre ami Vacquerie.

« Mon cher Dumas,

» Non seulement Victor Hugo vous autorise à traiter dans vos lettres la question des primes, mais encore vous pouvez dire qu'il vient de refuser, il y a quatre ou cinq jours, de signer un traité dans lequel on lui offrait, non pas mille francs par acte, mais trois mille francs, somme qui porterait, comme vous le voyez, à quinze mille francs la prime totale d'une pièce en cinq actes.

» Tout à vous, VACQUERIE. »

Or, du moment où un théâtre non subventionné offre pour avoir un drame en cinq actes une prime de 15 000 fr., le Théâtre-Français qui reçoit une subvention de 200 000 livres peut bien donner 5 000 fr.

D'ailleurs, ces primes, reçues du Théâtre Français ou du ministère, n'ont point été suprises, elles ont été discutées, débattues, réglées, ce n'est de la part du Théâtre Français, ni de celle du ministère une grâce, une faveur ou une gratification, c'est un marché conclu, une transaction commerciale réglée : Ministre, directeur des beaux-arts, commissaire du roi, comités d'administrations, auteurs, en passant ce marché, en signant cette transaction, étaient dans l'exercice de leur droit, et M. Bu-

excellente signature, et dont ils leur remirent les fonds. Mais, le soir même, les banquiers s'aperçurent qu'il était faux. Ils n'eussent jamais pu découvrir les coupables, s'ils n'étaient venus eux-mêmes se livrer le lendemain, en apportant un nouveau billet de 1 000 fr. également faux. Ces jeunes gens ont été arrêtés.

— Rue Montmartre, on a saisi un vieillard qui avait payé diverses fournitures avec des billets faux. « Vous me tenez, moi, dit-il au négociant qui venait de le reconnaître ; mais vous ne tenez pas vos marchandises ; vous pouvez courir après : elles sont en lieu de sûreté, et bien malin qui les découvrira ! »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Hier, dans la matinée, pendant que les époux Girardot, demeurant route de Romainville, à Belleville, étaient venus faire des visites à Paris, un voleur s'introduisit chez eux à l'aide d'escalade et d'effraction. Après avoir visité les diverses chambres de l'appartement, fracturé les meubles et mis en paquets tout ce qu'il lui était possible d'emporter, il allait se retirer, lorsque ses regards furent frappés par un énorme pot de confitures qui reposait, dans le bas d'une armoire, à côté d'une bouteille d'eau-de-vie. Il ne sut pas résister à la tentation ; il s'empara du pot de confitures, le vida presque entièrement et but environ la moitié de la bouteille d'eau-de-vie.

» Après cette expédition, il voulut partir, mais les jambes lui refusèrent le service, ses yeux se fermèrent, et il se décida à se coucher dans le lit de la domestique pour y cuver son orgie. Auparavant il eut la précaution d'armer et de placer près de lui un fusil de chasse tout chargé, qu'il avait trouvé dans un coin, sans doute dans le dessein de faire feu sur le premier qui viendrait troubler son sommeil.

» Mais bientôt il s'endormit si profondément, que Mme Girardot put rentrer chez elle sans le réveiller. Elle fut d'abord fort étonnée en voyant un jeune homme couché dans le lit de sa domestique ; mais, à la vue des paquets qui se trouvaient à terre, elle vit ce qu'il en était, et elle s'empressa d'aller chercher la force armée, qui eut beaucoup de peine à réveiller le dormeur pour le conduire au dépôt de la préfecture, où il a été écroué. »

— On voyait hier matin, chez Chevet, un esturgeon d'une longueur de trois mètres et de près d'un mètre de circonférence. Ce superbe poisson est destiné, dit-on, à M. le baron Rotschild, qui donne une grande fête cette semaine.

— Un de ces jours, à six heures du matin, la dame J... de Nancy, sortit de chez elle avec deux ses enfants et se rendit dans un des faubourgs de la ville. Là elle précipita ses deux enfants dans un puits et elle s'y jeta elle-même. Des habitants du quartier ayant eu connaissance de ce fait s'empressèrent de retirer la mère et les enfants. Heureusement ils étaient encore en vie. On attribue cet acte extraordinaire à un accès de fièvre chaude. (*Impartial.*)

— Une tentative d'évasion vient d'être déjouée à la conciergerie de Nancy. On réunit ordinairement ensemble plusieurs individus frappés des peines les plus graves, dans la crainte trop souvent justifiée, d'un suicide. Or, de cinq condamnés renfermés dans le même cachot, trois étaient

seul que nous enregistrions ; et, à cette occasion, nous ne saurions trop engager les ouvriers de nos fabriques à écouter et à suivre les avis de leurs supérieurs, comme nous recommandons aux chefs d'établissements de redoubler de surveillance pour empêcher que de pareils malheurs ne viennent à se renouveler. (*Industriel alsacien.*)

— On lit dans le *Sun* :

« Le 5 de ce mois est morte à Cambridge, miss Murton, âgée de 71 ans, femme extraordinaire, possédant 50 000 liv. st. de fortune, mais vivant au sein de la plus affreuse misère, dans une masure abandonnée. Elle avait l'habitude de rester, à terre, accroupie sur des ordures entre deux chats noirs d'une maigreur extrême. Elle est morte de froid et de faim, dévorée par la vermine.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« A l'un des derniers marchés de Neufchatel, un journalier de la commune de Graval, le sieur Frère, dit Minot, trouva un portefeuille contenant 1 200 fr. de valeurs. Pour ce pauvre homme, vivant au jour le jour de son travail, c'était une fortune ; de sa vie il n'avait tenu un pareil trésor dans ses mains. Cependant, par un instinct de probité dont nous sommes heureux d'avoir quelquefois des exemples à citer, il ne lui vint pas un seul moment à l'idée de s'approprier cette somme, et son premier soin fut de faire clocheter et afficher la nouvelle de sa trouvaille.

La propriétaire du portefeuille en fut avertie quelques jours après ; c'était une vieille dame de Flamet-Fretil. Elle se rendit chez le sieur Frère pour se le faire remettre, ce que celui-ci fit avec empressement dès qu'elle lui en eut bien donné le signalement. Il fit plus, le temps étant très froid, le village et les auberges loin de sa modeste demeure, il jeta au feu un de ses plus gros fagots, il alla même jusqu'à offrir à sa visiteuse de lui faire partager son frugal repas, ce que celle-ci accepta sans difficulté. Lorsqu'elle se fut bien réchauffée, qu'elle eut assez mangé, elle se leva de table, et, s'adressant au brave journalier, elle lui donna des remerciements et, fouillant à sa poche, lui mit dans la main une somme de *quarante centimes* !

Nous regrettons de ne pas connaître le nom de l'auteur de cet incroyable excès de ladrerie, car nous aurions autant de plaisir à le flétrir que nous en avons à féliciter l'honnête Frère de sa probité et de son désintéressement.

— Une fatale erreur judiciaire fait en ce moment l'objet d'un recours à la clémence du roi. Une jeune fille, convaincue d'infanticide, déclara qu'un homme marié, le sieur Vinsot, percepteur dans l'arrondissement de Tulle, était le père de l'enfant et l'avait aidée dans la perpétration de son crime. Vinsot parut devant le jury et fut condamné à cinq ans de détention. Il subit actuellement sa peine. Condamnée à trois ans de prison, la jeune fille fut enfermée dans la maison centrale de Limoges. Elle y était encore quand elle tomba gravement malade. Elle fit appeler un prêtre, et confessa qu'elle avait accusé son ancien amant, par vengeance : elle seule, ajouta-t-elle, était coupable. Elle mourut peu de jours après, et la déclaration de la mourante ayant été portée à la connaissance de M. le procureur-général, ce magistrat a immédiatement sollicité de la justice royale la remise d'une peine infligée à un innocent.

— M. l'évêque de Rhodez publie aujourd'hui une lettre où il revendi-

Hodges était extrêmement changé ; le 3 décembre, il tomba sérieusement malade : il se plaignit de vives douleurs au côté. M. Wakefield, médecin de la prison, lui fit appliquer un cataplasme de moutarde, et lui imposa une diète rigoureuse. Cela n'empêcha pas les gardiens de faire travailler le lendemain Hodges comme de coutume à tourner la roue de la mécanique. Le surlendemain, comme il éprouvait des douleurs insupportables, on le relégua dans l'atelier aux étoupes, où l'ouvrage est moins dur. Enfin, son état ayant beaucoup empiré, le gouverneur l'a fait transférer à l'infirmerie, où la mort l'a guéri de tous ses maux.

M. Wakeley, coroner. — Et vous, jeune homme, avez-vous été malade depuis votre détention ?

Le numéro 77. Oui, monsieur ; dans ce même mois d'octobre, n'ayant pas de nourriture en quantité suffisante, j'ai éprouvé un grand mal d'estomac et de poitrine ; il m'était impossible de respirer. J'ai dit au gardien que je serais bien aise de voir le médecin pour le consulter ; mais j'ai eu grand soin de lui demander si je ne serais pas puni pour avoir fait cette demande.

Le coroner. Voilà ce que je ne puis comprendre. Comment ! un prisonnier serait puni pour le seul fait d'avoir réclamé les soins du docteur ?

Le numéro 77. Oui, Monsieur, cela arrive tous les jours. D'après le règlement, si un prisonnier demande à être examiné par le médecin, et si, comme cela arrive presque toujours, le médecin déclare qu'il n'est pas malade, le détenu est mis à l'eau de gruau, et quelquefois même privé de toute espèce de ration. Le docteur est donc venu me visiter. « Efforcez-vous pour respirer, » m'a-t-il dit. J'ai fait une grande aspiration. « Ce n'est rien, a dit en souriant M. Wakefield, vous n'en mourrez pas ; mais pour plus de sûreté, faites-vous mettre un cataplasme de moutarde, et puisque la viande de la prison vous fait mal, prenez-moi de bonne eau de gruau, et allez faire des étoupes pour vous reposer. »

M. Wakefield, médecin de la maison de correction. L'eau de gruau et le thé sont certainement préférables à la viande pour les irritations de poitrine et d'estomac. J'ai prescrit au témoin l'eau de gruau comme remède, et non comme punition.

Le coroner. Le témoin avait il des aliments en quantité suffisante ?

Le numéro 77. Pas du tout ; les trois quarts du temps j'éprouvais une faim terrible, et quelquefois j'étais réduit à manger mes souliers...(Rires d'incrédulité dans le jury et l'auditoire.) Oui, Messieurs, vous avez beau rire, beaucoup de détenus font comme moi ; quand ils n'ont pas assez à manger, ils rongent le cuir de leurs chaussures pour tromper la faim.

Un autre prisonnier, nº 112. — J'ai coutume de parler très haut pendant la nuit dans mon sommeil. Une fois, j'ai eu le malheur de crier : « Qui va là ? » on m'a accusé de vouloir donner une alerte ; et, pour me châtier, on m'a enfermé pendant deux fois vingt-quatre heures dans la cellule obscure. C'est une chambre qui a sept pieds de long sur cinq de large. Il n'y a ni lit, ni chaise, ni banc ; il faut s'asseoir par terre, et la nuit se coucher sur un plancher de briques qui, dans cette saison, sont excessivement froides. Si le pauvre Hodges a été soumis à un pareil traitement, ce que j'ignore, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pu y résister. Quant à moi, pour éviter de retourner dans la cellule obscure, j'ai bien soin, pendant la nuit, de mettre un mouchoir dans ma bouche, en

---

loz qui, en sa qualité de correcteur de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes*, connaît sans doute la valeur des mots, doit savoir qu'il y a une différence entre l'argent qu'on gagne et l'argent que l'on reçoit.

Or, l'argent que j'ai reçu directement du Théâtre-Français depuis sept ans, c'est-à-dire 53 000 fr. à peu près, je l'ai gagné en faisant faire trois cent dix mille francs de recettes au susdit Théâtre-Français.

Maintenant, mon ami, voulez-vous savoir, au compte de M. Buloz lui-même, ce que j'ai perdu en gagnant ces 79 000 fr. de primes, de droits et de vente de manuscrit. Nous allons faire ensemble ce petit calcul.

M. Buloz, dans la *Revue de Paris*, annonce sans pouvoir y croire cependant, que je bornerai désormais ma fabrication littéraire à 18 volumes par an, ce qui laisse à entendre que j'en fais d'ordinaire beaucoup plus.

M. Buloz a raison sur un point : cette année j'ai fait 36 volumes, dont je tiens les manuscrits à la disposition de M. Buloz ou de toute autre personne qui voudrait s'assurer que ces trente-six volumes sont, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, écrits de ma main.

— Or, mon ami, mettons les volumes à 4 000 fr. l'un dans l'autre, on ne m'accusera pas, j'espère, d'exagérer la valeur de mes produits (1). Trente-six volumes à 4 000 fr. donneront un total de 144 000 fr.

Maintenant supposez que les six pièces, comédies ou drames, que j'ai données au Théâtre-Français, ne m'aient pris chacune que six semaines de composition et d'exécution, ce qui est insupposable (2), mais je veux faire la part belle à M. Buloz, nous aurons neuf mois rien que pour la composition et l'exécution de ces six ouvrages.

Supposez, maintenant, ce qui est tout aussi insupposable, supposez, disons nous, que les répétitions de ces six ouvrages n'aient pris pour chacun que six semaines, vous aurez un autre chiffre de neuf mois qui, ajouté au premier, donnera un total de dix-huit mois, c'est-à-dire d'un an et demi.

| | |
|---|---|
| Cette année et demie à 36 volumes par an eût produit cinquante-quatre volumes, qui, à 4,000 fr. l'un, donneraient 216,000 fr. | 216,000 fr. |
| Or, en travaillant pour le Théâtre-Français pendant un an et demi, et en gagnant pendant cette année et demie | 79,000 |
| j'ai donc non pas perdu, mais manqué à gagner | 137,000 fr. |

(1) Les volumes du *Juif Errant* ont été payés 20 000 fr. l'un, 200,000 fr. les dix.

(2) Si le mot n'est pas français, il le deviendra.

C'est un assez beau sacrifice, on en conviendra, fait au désir de fournir mon contingent à la littérature dramatique de l'époque.

Eh bien, ce contingent qui me coûte si cher, je suis tout prêt à le fournir encore, aux mêmes conditions que par le passé, si ces conditions continuent de subsister pour mes confrères ; à des conditions inférieures, si mes confrères les acceptent. Aux 20 drames ou comédies que j'ai composés en 16 ans, et qui ont fait entrer dans les caisses des différents théâtres où je les ai donnés, plus de trois millions de recette, je suis prêt à ajouter, si Dieu me donne encore 16 ans de vie et de force, vingt autres comédies ou drames ; mais ce ne sera pas, comme on comprend bien, sur la scène où M. Buloz craint, comme il le dit dans la *Revue de Paris*, de voir *déborder* le trop plein de ma fabrication littéraire qu'il me prendra jamais l'idée de les donner.

Maintenant, grâce à Dieu, j'en ai à peu près fini avec M. le commissaire du roi, puisque j'ai dit ce qu'il avait fait pour éloigner du Théâtre-Français les auteurs vivants et les ouvrages modernes. Disons, à cette heure, ce qu'un autre eût pu faire à sa place, maître comme l'est M. le commissaire du roi de donner une direction au premier théâtre du monde.

Il n'y a de littérature dramatique vivante à cette heure que la littérature dramatique française.

Les Anglais n'ont plus rien depuis Shéridan. Les Allemands n'ont plus rien depuis Gœthe et Schiller. Les Italiens n'ont plus rien depuis Maffeo et Alfieri. Les Espagnols n'ont plus rien depuis Lope de Vega et Calderon. Les Russes n'ont jamais rien eu ou plutôt n'ont rien encore. Nos drames et nos comédies alimentent les théâtres de Londres, de Vienne, de Berlin, de Madrid, de Florence, de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de New-York, d'Alexandrie et de Constantinople. On nous joue dans des pays dont M. Buloz ignore le nom, dans des idiomes dont M. Buloz ignore l'existence. Tous les peuples se désaltèrent à ce grand fleuve qui prend sa source à Paris, dont chaque flot est une pensée, et qui se répand large et fécondateur sur le monde.

C'est qu'en effet les choses devaient être ainsi. La France, par sa position topographique, est destinée à être l'arche de toutes les idées, le tabernacle de toutes les poésies. Placée sous une zone tempérée, elle a assez de jours purs pour comprendre la littérature, aux contours arrêtés, de l'Espagne et de l'Italie ; assez de jours nuageux pour sentir la poésie flottante et vaporeuse de l'Allemagne et de l'Angleterre ; enfin, assez de force et de justice pour faire à Dante et à Alfieri, à Shakspeare et à Shéridan, à Gœthe et à Schiller, à Lope de Vega et à Calderon, la part qui leur est due dans cette immense Babel que l'esprit humain bâtit depuis le treizième siècle, et que la main du Seigneur lui-même tenterait en vain de renverser, si près qu'elle soit du ciel. Douée, comme centre, d'une puissance d'assimilation supérieure à celle de toutes les nations ses voisines, elle pouvait joindre à la raison et à l'esprit, qui sont ses qualités distinctives, qui sont ses dons naturels, la rêverie de Dante, l'humanité de Shakespeare, le pittoresque de Calderon, la fécondité de Lope de Vega, la passion de Schiller, le philosophisme poétique de Gœthe. Les hommes n'eussent pas manqué à l'œuvre ; il ne s'agissait que de ne pas les décourager. Un siècle qui comptait parmi ses fils Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Soumet, Casimir Delavigne, de Vigny, Béranger, Lamennais, Nodier, Scribe, Soulié, Balzac, Eugène Sue, Georges Sand, pouvait tout entreprendre, tout accomplir.

Or, il ne fallait, pour faire un théâtre unique, splendide, magnifique, un théâtre qui réunit en lui les qualités de tous les autres théâtres enfin, que reprendre l'œuvre d'édification où M. le baron Taylor l'avait abandonnée, il fallait dire au roi : Sire, la grandeur des souverains n'est pas toujours en eux-mêmes, mais quelquefois aussi dans les hommes qui les entourent. Il fallait dire aux ministres : Excellences, dans une époque où l'on demande et où l'on obtient des chambres cent vingt millions pour les monuments publics, et deux cents millions pour les fortifications de Paris ; demandez donc de temps en temps un demi-million pour l'art. Il fallait dire au peuple : Peuple, écoute et regarde, car toutes les idées politiques, philosophiques, sociales, contemporaines, sont dans le théâtre, ce journal qui se lit à haute voix chaque soir à Paris devant quarante mille spectateurs ; en France, devant cent mille. Et tout cela, M. Buloz le pouvait dire mieux que personne, puisqu'il a deux Revues avec lesquelles il a dit, ce me semble, depuis dix ans, beaucoup de choses qui ne valaient pas celles-là.

Mais, je le répète, M. Buloz a été non pas élu, mais choisi entre tous pour accomplir l'œuvre qu'il accomplit, c'est une de ces anomalies comme notre époque seule en présente, et un jour on se dira comme une des choses les plus curieuses qu'ait enfantées le chaos dans lequel nous vivons ; qu'il y a eu un petit-fils de Louis XIV et un successeur de Colbert qui ont mis à la tête de l'art dramatique en France, un homme qui ne savait pas que *Cinna* fût de Corneille.

Il est vrai qu'on ajoutera que cet homme était Savoyard et qu'on a été obligé de le naturaliser pour en faire un commissaire royal.

**Alexandre DUMAS.**

TIMBRE ROYAL
SEINE

élevé.

» Voilà un grand objet d'édilité publique et l'un des plus dignes de la magistrature municipale. »

*Etat des graines et des huiles.* — Voici les réflexions que nous recueillons dans l'*Echo de l'Est* du 24 de ce mois, sur la situation des graines oléagineuses et des huiles de Bar-le-Duc et sur les marchés environnants.

« La hausse que nous avions fait pressentir dans ces derniers marchés et qui était inévitable avec des temps de gelées comme nous en avons eu depuis quelque temps, ne s'est pas fait sentir d'une manière bien prononcée ; il y a eu grande fermeté dans les prix, 1 fr. ou 2 au plus d'augmentation par 0/0 kilog., mais voilà tout. Il y a un motif très puissant pour paralyser cet article ; nous croyons qu'il faut

18,34 à 19,00; 2e 17,34 à 18,00; 3e 15,67 à 16,84. — Seigle 15,00 à 16,00. — Orge 11,00 à 12,00. — Avoine 10,00 à 11,00. — Sarrazin 9,70 à 9,80.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 23 décembre. — Froment 1re 17,66 à 18,00. — Seigle 9,66 à 10,66. — Orge 9,66 à 10,66. — Avoine 6,33 à 6,66. — *Farines* 1re 31,45; 2e 33,15.

NANGIS, 24 décembre. — Froment 17,00. — Avoine 6,20. Marché faible, vente facile.

SOISSONS, 21 décembre. — Froment 1re 15,62; 2e 14,95; 3e 13,88. — Méteil 11,93 à 12,92. — Seigle 9,36. — Orge 8,20. — Avoine 5,50 à 5,91.

TROYES, 21 décembre. — Froment 13,00 à 17,00. — Méteil 9,00 à 14,25. — Seigle 7,50 à 9,25. — Orge 8,50 à 8,50. — Sarrazin 5,75 à 7,50. — Avoine 5,00 à 6,00.

10,50. — Avoine 6,75.

TOULOUSE, 21 décembre. — Froment 1re 20,00 à 20,50; 2e 19,50; 3e 18,75. — Seigle 13,00. — Avoine 8,50.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer du 24 décembre.* — Foin 1re 48 à 49; 2e 45 à 46; 3e 41 à 42. — Paille de blé 1re 23 à 24 ; 2e 22.

*Marché Saint-Antoine du 24 décembre.* — Foin 2e 43 à 46; 3e 33 à 40. — Luzerne 1re 47; 2e 44. — Regain 2e 30; 3e 27. — Trèfle 1re 34; 2e 30; 3e 24 à 25. — Paille de froment 23 à 25. — Paille de seigle 28 à 30. — Paille d'a-

Les raffinés sont toujours à 82 fr. belle 2e: 81 bonne 2e; 80 les retaits.

**PRODUITS ANIMAUX.**

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 918 | 863 | 53 | 1 16 | 1 04 | » 90 |
| Vaches.... | 197 | 181 | 16 | 1 10 | » 91 | » 78 |
| Veaux..... | 336 | 332 | 04 | 1 22 | 1 04 | » 86 |
| Moutons... | 5956 | 5765 | 221 | 1 38 | 1 20 | 1 02 |

ST-GERMAIN, 23 décembre. — Le prix des

3,50. — Mère laine écouailles comm. 4,25 à 4,75; 3e 5 à 5,50; 2e 5,75 à 6,25; 1re 6,50 à 7,25; prime 8 à 10,50; du Midi Bayonne 1,60 à 2; Béarn 1,50 à 2,60.

*Etrangères.* — Mère-laine d'Espagne, fleuretons de Navarre 3,50 à 4 20; entrefines d'Aragon 4,25 à 5; Sorianes 5 à 5,50; Ségoviennes 5,75 à 6,25; Léonèses 5,50 à 7,25; de Buénos-Ayres 1,10 à 1,50; d'Italie 3,50 à 4,50; d'Angleterre 2e 3,50 à 3,80; 1re 4,50 à 4,80; d'Allemag. à dos com. 4,50 à 5; 2e 2,25 à 6; 1re 6,25 à 7; prime 7,50 à 9; de russie lavée 2e 6 à 6,50; 1re 7 à 7,50; prime 7,75 à 8,50; Zigaye 3 à 3,80; Odessa 1,95 à 2,25. — Laine pour couvertures, provenance du Levant 2 à 3,50.


**AVIS.** Les expériences comparatives et authentiques qui ont été faites par les médecins des hôpitaux de Paris et par M. Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine, ont constaté l'efficacité de la pâte pectorale balsamique de **REGNAULD** aîné, et sa supériorité manifeste sur tous les autres pectoraux connus. Dépôt rue Caumartin, 45, et dans chaque ville.

*Chaque Abonnée* **a droit**, *en ajoutant* **douze francs** *au prix de l'abonnement, à la* **belle collection** du ***Journal des Connaissances utiles*** (1re *série de* 1832 *à* 1842 *formant dix volumes in-8°, qui contiennent la matière de plus de cinquante volumes ordinaires, vendus jusqu'à ce jour 60 fr.*).

**10 FR.** PAR AN POUR PARIS. **12 FR** POUR LES DÉPART.

*Journal paraissant le 25 de chaque mois.* **25, Rue du Faubourg-Montmartre, 25.** *L'abonnement part du 25 octobre.*

# MAGASIN DES DEMOISELLES

**300 DESSINS** DE BRODERIES inédits, **18 GRAVURES** DE MODES OU DE TAPISSERIES COLORIÉES.

CHAQUE ABONNÉE, SI ELLE LE VEUT, VERRA SON PRÉNOM FIGURER DANS LA FEUILLE DES BRODERIES DU JOURNAL.
ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU UN BON A VUE SUR PARIS, A L'ORDRE DE LA DIRECTRICE.

**MORALE.**—Des devoirs de la femme dans la société, de tout ce qui peut contribuer à son bonheur et à son bien-être.—Histoire des Moralistes.—**HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE.**—Détails historiques, chronologie, blason.—**SCIENCES.**—Physique, astronomie, histoire naturelle, géographie, botanique —**ÉCONOMIE DOMESTIQUE.**—Hygiène, art de tenir une maison, recettes diverses.—**LITTÉRATURE.**—**BEAUX-ARTS.**—**VOYAGES.**—Histoire des voyageurs célèbres, mœurs et coutumes, anecdotes.—**USAGES.**—**VIE PARISIENNE.**—Actualités.—**PETIT COURRIER DES DEMOISELLES.**—Explication des gravures, histoire des modes, travaux à l'aiguille, explication de la feuille de broderies.

**EN VENTE**

**A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la librairie.**

**Un beau volume in-16 de 260 pages,**

**Orné de vignettes sur bois.**

**50 CENTIMES.** **ET PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.**

# ALMANACH PHALANSTERIEN.

**Quatrième tirage. — Plus de 20,000 exemplaires sont écoulés.**

# OUVRAGES PHALANSTÉRIENS.

**Théorie de l'éducation naturelle et attrayante**, *dédiée aux Mères*, par V. CONSIDERANT, membre du conseil général de la Seine. — Prix . 5 fr.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de DESTINÉE SOCIALE, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 3 fr.

**Œuvres complètes de Fourier.** Chaque ouvrage se vend séparément, soit :

**LA THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS**, un gros vol. in-8. Prix : 7 fr. 50 c. — **THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE**, 4 gros vol. in-8o. Prix : 24 fr. — **LE NOUVEAU MONDE**, formant le tome VI des *Œuvres complètes*, paraîtra en 2e édition dans le courant de janvier.

**Fourier, sa vie et sa théorie.** par le Dr CH. PELLARIN, un fort vol. gr in-12, 5 f.

**Colonisation de Madagascar**, par D. LAVERDANT, 1 vol. gr. in-8o, avec carte, 5 f.

*Brochures in-18 et in-32* A BAS PRIX.

**ALMANACH PHALANSTÉRIEN** pour 1845. — La vente a déjà dépassé 20 mille. Prix : 50 c. — **EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN DE FOURIER**, par V. CONSIDERANT. La troisième édition de cette brochure, corrigée et augmentée du double, sera mise en vente du 25 au 30 de ce mois. Prix : 60 c. — **PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE** *à l'usage des ignorants et des savants.* Prix : 40 c. — **LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE**, par F. CANTAGREL. Prix : 40 c., etc.

SOUS PRESSE : **Etat industriel de l'Allemagne**, *et parallèle des Expositions de Paris et de Berlin.* 1 fort vol. gr. in-8o compacte, avec gravures ; par J.-A. BARRAL, ancien élève de l'École polytechnique. Prix : 8 fr. — **De l'Organisation du Travail et de l'Association**, etc.

NOTA. — Tous les ouvrages de l'École de Fourier se vendent à la Librairie Sociétaire dont le catalogue se distribue gratuitement, 10, rue de Seine.

## LA DÉMOCRATIE

**PACIFIQUE.**

***Publie, à dater du 19 déc. 1844,***

**LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, par M. E. SOUVESTRE.**

Ce roman en 4 volumes sera suivi de

**La Dernière Fée,**

Roman en 4 volumes

**par M. F. SOULIÉ.**

Les abonnés nouveaux, à dater du 1er janvier, recevront tout ce qui aura paru du roman de M. Souvestre.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

# DES CAISSES D'ÉPARGNE.

I. Les Caisses d'Épargne transformées en institutions de crédit.
II. Création d'ateliers de travail au moyen d'avances fournies par les Caisses d'Épargne.

**PAR F. VIDAL.**

Brochure in-8° de 5 feuilles.— Prix 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

## LE CLYSSOIR ARTÉSIEN.

SANS POMPE ET A JET CONTINU, est le seul meuble de ce genre qui doive occuper la première place, tant par sa commodité que par sa simplicité et son peu de volume ; il contient tous les agrès nécessaires pour chauffer en voyage. — Prix net : 7 fr. 50 c.

**LAURENS, rue Montmartre, 84.**

NOTA. — La Cafetière du sieur LAURENS est reconnue, par les amateurs du bon café, comme supérieure à tous les systèmes faits jusqu'à ce jour. Elle offre aux limonadiers le double avantage de la promptitude et de l'économie. — Appareils de toutes grandeurs.

## LE PATISSIER ROYAL PARISIEN (CARÊME),

3e édit., 2 vol. in-8°, ornés de 40 pl. dessinées par Carême. — 16 fr.

Livre hors de ligne, et, de l'avis des hommes spéciaux, le traité le plus complet de la pâtisserie. Il convient aux chefs de cuisine, à l'élève pâtissier, à la ménagère, à la maîtresse de maison. Il est précieux dans une ferme, dans un château. — Carême y associe admirablement la pâtisserie à la cuisine, et traite son sujet avec une facilité, une clarté qui décèlent le créateur, le praticien éminent.

Paris, au Dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — MANSUT, libraire, place St-André-des-Arts, 30. — On trouve des exemplaires reliés.

intérêt, dans cette répétition monotone d'une solennité toujours stéréotypée depuis quatorze ans dans tous ses détails ?

Toujours, depuis la révolution de juillet, la tribune de la chambre des députés et le bureau du président disparaissent sous la même estrade, toujours le même baldaquin de velours est suspendu au-dessus du trône ; les maréchaux, les aides-de-camp, les pairs, les députés, le corps diplomatique, reprennent les mêmes postes. Le discours de la couronne est chaque année une amplification dans laquelle on s'étudie à ne rien formuler, un discours de rhétorique laborieusement insignifiant, qui doit simuler un programme sans rien promettre, sans rien engager, simuler une explication franche en laissant tout dans le vague; et jamais, nous le croyons, ce problème que les ministres se posent périodiquement : *Parler pour ne rien dire*, n'a été mieux rempli que cette année.

L'ouverture de la chambre revient annuellement avec la même parade, avec la même étiquette, au milieu d'un pays toujours malheureux, dont les souffrances ne reçoivent aucun soulagement de ces roulements de tambours, de ces exhibitions d'oripeaux.

Eh bien, la monotonie de cette séance immuable doit cependant éveiller une pensée, une pensée sérieuse. La séance royale, le discours de la couronne, sont toujours les mêmes ; mais elle est toujours la même aussi, toujours monotone, la vibration que le battant imprime à l'horloge, lorsqu'une heure est écoulée; ce tintement est toujours le même, et pourtant son langage est bien éloquent ; par intervalles il dit à l'homme : que fais-tu de ta vie, des forces physiques et intellectuelles qui dorment en toi? Comment remplis-tu ta mission, ton devoir sur la terre ? Le temps fuit irréparable, le temps est l'étoffe dont la vie est faite.

En présentant chaque année à la France le roi Louis-Philippe, dans les mêmes conditions, dans le même appareil de puissance, la Providence nous donne un semblable avertissement. Chaque ouverture des chambres est un tintement de l'horloge divine. Posséder encore le roi Louis-Philippe, dont le gouvernement n'agit pas, ne crée pas, ne fait pas marcher la société, mais conserve l'ordre tel qu'il est aujourd'hui compris, et empêche d'en venir aux mains ces partis extrêmes, politiques et sociaux, qui déjà se défient du regard, c'est avoir la sécurité matérielle garantie pour quelque temps du moins, c'est avoir le loisir de réfléchir, de méditer, d'organiser, tandis que les passions aristocratiques et populaires ne sont pas encore aux prises.

Après la destruction de la féodalité dont les dernières pousses n'ont été extirpées du sol national que par la révolution de 1830, après l'achèvement de la grande révolution française, c'est un trésor bien précieux que ces années pendant lesquelles la nation peut se recueillir et combiner l'édifice politique et social qui doit s'élever

Puissants du jour, réfléchissez, et prenez un parti. Si la salle où le roi débite son discours est richement tendue, au dehors la demeure du pauvre est froide, malsaine, hideuse ; l'aigreur fermente dans les esprits ; des théories communistes et radicales se propagent. Les questions posées pacifiquement aujourd'hui peuvent, du jour au lendemain, malgré tous nos efforts et tous les vôtres, se présenter avec un caractère menaçant. Ne laissez pas se perdre, pour les travailleurs, pour le progrès, pour l'avenir, cette année et cette session, comme se sont perdues les autres. Savez-vous ce que durera le calme actuel, ce moment solennel pendant lequel une voix d'en haut semble vous dire : « Réfléchissez ! Malheur aux puissants qui n'agissent pas ! aux gardiens du temple qui s'endorment ! »

## Séance royale.

Aujourd'hui, à une heure, le roi a quitté le palais des Tuileries pour se rendre à la chambre des députés et ouvrir la nouvelle session. Un bataillon de chaque légion de la garde nationale de Paris formait la haie sur la droite du cortège, un bataillon de chaque régiment de la garnison s'alignait sur la gauche. Les troupes étaient disposées, comme à l'ordinaire, sur trois rangs, et le public maintenu à longue distance. La voiture du roi, celles de la reine et des princesses étaient escortées par des escadrons de garde nationale et de garde municipale à cheval, de dragons et de hussards. A une heure un quart la reine et les princesses se sont placées dans leur tribune. Le roi a pris place peu de minutes après sur le trône.

Depuis longtemps un public nombreux remplissait la salle, décorée suivant l'usage ; la tribune et le bureau du président étaient cachés par une estrade tapissée en velours rouge, une tenture pareille couvrait le tableau qui représente le serment du 7 août, toujours voilé dans les occasions solennelles, mais c'est là le fait du tapissier, et nous sommes loin d'y chercher une allusion politique.

Le fauteuil doré, qu'en ces jours de cérémonie on nomme le trône, est surmonté d'un baldaquin en velours rouge, que termine une large couronne de drapeaux.

Le public admis dans la salle depuis dix heures du matin eut tout le temps de faire la revue de cette mise en scène : il eut d'ailleurs d'autres distractions, les chefs arabes, arrivés dernièrement à Paris, de Metz et de Strasbourg, occupèrent long-temps l'attention générale; après les avoir promenés dans plusieurs parties de la salle, on finit par les installer dans l'hémicycle placé entre les bancs inférieurs de la chambre et l'estrade ; ce sont de grands et beaux hommes assez semblables à des sacs de farine quand on les aperçoit de loin ; des cordes ceignent leur tête, et la splendeur orientale de leur costume, si elle existe, se dissimule sous des burnous blancs d'aspect aussi modeste que la tente d'un général au Maroc.

L'entrée de M. Sauzet fit également sensation ; il était rayonnant

leurs grades. [illegible] sans encombre : pour la symétrie on avait préparé à ces messieurs deux banquettes d'égale longueur, et les membres du ministère sont au nombre de neuf ; il n'y avait pas moyen de se séparer en deux parties égales, et tandis que MM. Soult, Guizot, de Mackau, Cunin-Gridaine se prélassaient sur l'un des bancs, les cinq autres excellences étaient fort gênées sur l'autre, d'autant plus que, parmi elles, se trouvaient deux puissants personnages, M. Duchâtel et M. Lacave-Laplagne, qui a eu beaucoup de peine à s'asseoir. On a ri de la situation de ces messieurs. M. Villemain, surtout, nous a paru cruellement comprimé.

Au bas de l'estrade, placez le conseil d'Etat en habit brodé de bleu ciel, les pairs à droite, les députés à gauche, vous aurez le tableau général.

Le roi, d'une voix forte, a prononcé le discours qui suit :

« Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

» Au moment où votre dernière session a été close, des complications qui pouvaient devenir graves, étaient l'objet de ma sollicitude. La nécessité de mettre nos possessions d'Afrique à l'abri d'incursions hostiles et répétées nous avait contraint de porter la guerre dans l'empire de Maroc. Nos braves armées de terre et de mer, dignement commandées, ont atteint avec gloire, et en peu de jours, le but indiqué à leur courage. La paix a été aussi prompte que la victoire, et l'Algérie, où trois de mes fils ont eu, cette année, l'honneur de servir leur pays, a reçu un double gage de sécurité, car nous avons prouvé à la fois notre puissance et notre modération.

» Mon gouvernement était engagé, avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, dans des discussions qui pouvaient faire craindre que les rapports des deux Etats n'en fussent altérés. Un mutuel esprit de bon vouloir et d'équité a maintenu, entre la France et l'Angleterre, cet heureux accord qui garantit le repos du monde.

» Dans la visite que j'ai faite à la reine de la Grande-Bretagne pour lui témoigner le prix que j'attache à l'intimité qui nous unit et à l'amitié réciproque dont elle m'a donné tant de marques, j'ai été entouré des manifestations les plus satisfaisantes pour la France et pour moi. J'ai recueilli, dans les sentiments qui m'ont été exprimés, de nouveaux gages de la longue durée de cette paix générale qui assure à notre patrie, au dehors une situation digne et forte, au dedans une prospérité toujours croissante et la jouissance tranquille de ses libertés constitutionnelles.

» Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent d'être pacifiques et amicales.

» Vous êtes, Messieurs, les témoins de l'état prospère de la France vous voyez se déployer, sur toutes les parties de notre territoire, notre activité nationale protégée par des lois sages, et recueillant, au sein de l'ordre, le fruit de ses travaux. L'élévation du crédit public et l'équilibre établi entre nos recettes et nos dépenses annuelles attestent l'heureuse

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

### IV. LA TUTELLE.

Lorsqu'une heure après Mme de Luxeuil revint avec M. Vorel, tous deux trouvèrent la malade plongée dans un abattement qui ne lui permettait plus ni le mouvement, ni la parole. Son haleine était courte et sifflante, son regard vitreux, ses lèvres convulsivement agitées. Le médecin de Bourgeuil connaissait trop bien ces symptômes pour s'y tromper ; il examine quelques instants la malade, consulta son pouls, et fit un signe à Mme de Luxeuil.

Quelle que fût la dureté de la comtesse, cet avertissement sinistre la troubla ; elle détourna la tête et s'éloigna brusquement de l'alcôve.

Un imperceptible sourire effleura alors les traits du médecin, et ses regards se reportèrent sur la mourante. La vue de son agonie semblait exciter en lui je ne sais quelle curiosité cruelle ; il en suivait les crises avec une insensibilité attentive, comptait les convulsions, et regardait la vie s'échapper goutte à goutte comme une eau fuyante.

L'enfant, appuyée sur l'épaule de sa mère, jouait avec ses cheveux épars et mêlait au râle de l'agonie ses rires et ses gazouillements. Pendant longtemps on n'entendit dans la chambre que ce double murmure sinistre et joyeux. Enfin, tous deux s'affaiblirent peu à peu et s'éteignirent presque en même temps !

Mme de Luxeuil, qui était debout près de la fenêtre, se détourna saisie et s'approcha vivement de l'alcôve.

L'enfant venait de s'endormir sur les lèvres de sa mère, morte en lui donnant un dernier baiser !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La comtesse se laissa conduire par M. Vorel hors de la chambre funéraire ; mais, après les premiers moments d'affliction obligée, elle se rappela sa nièce et demanda à la voir.

La nourrice avertie, apporta Honorine.

Madame de Luxeuil prit l'enfant dans ses bras et déclara qu'elle ne la quitterait plus.

— Je n'avais qu'un fils, dit-elle, en se tournant vers le médecin avec une sensibilité jouée ; maintenant, j'aurai aussi une fille.

M. Vorel s'inclina.

— Je suis sincèrement touché, pour ma part, des généreuses intentions de madame la comtesse, dit-il ; malheureusement elles pourront rencontrer quelques obstacles.

— Des obstacles ! répéta Mme de Luxeuil étonnée ; et lesquels, monsieur ?

— D'après ce que madame la comtesse m'a fait l'honneur de me confier, reprit le médecin, les dispositions testamentaires de notre pauvre et chère baronne peuvent être considérées comme non avenues.

— Eh bien !

— Eh bien ! madame la comtesse, dans ce cas, l'orpheline rentre sous la loi commune.

— Mais cette loi me permet, je suppose, de remplacer la mère d'Honorine ?

— Pour l'affection ? sans aucun doute, madame la comtesse ; mais pour l'administration des biens, elle appartient au tuteur.

— M. le comte de Luxeuil en prendra le titre, monsieur.

— Pardon, dit Vorel avec déférence ; mais je ferai observer à madame la comtesse que ce titre ne se prend pas ; on le reçoit du conseil de famille.

— Soit. Pensez-vous qu'il puisse le refuser au comte ?

— Je ne préjuge rien ; je rappelle seulement que c'est à ce conseil de faire un choix.

— Et qui pourrait-il choisir, monsieur? Honorine n'est-elle point la nièce de M. de Luxeuil ?

— Incontestablement, madame la comtesse ; elle est sa nièce.... comme elle est la mienne.

Madame de Luxeuil fit un mouvement et regarda le médecin en face.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-elle.

— Je veux dire, répondit M. Vorel tranquillement, que si la famille l'exige, je suis prêt à prouver quel fut mon attachement pour la mère en servant de protecteur à la fille.

La comtesse ne put retenir un cri de surprise ; la prétention du médecin était quelque chose de si inattendu, de si audacieux, que, dans le premier moment, elle hésita à la prendre au sérieux. Mais l'air et l'accent de M. Vorel ne permettaient aucun doute.

— Ainsi, s'écria-t-elle, vous comptez nous disputer la tutelle ?

— C'est, sans doute, se montrer bien hardi, répliqua Vorel avec humilité, mais je tiens à prouver que mon dévouement ne le cède en rien à celui de madame la comtesse.

Celle-ci rougit de colère et fit un geste violent.

— Ah ! je comprends, dit-elle d'un accent indigné ; vos confidences de ce matin étaient un piège ; vous ne désiriez la suppression du testament que dans l'intérêt de vos propres espérances, et, après vous être servi de moi pour enlever l'obstacle, vous comptez arriver seul au but.

— Je compte seulement témoigner de mon zèle, fit observer tranquillement Vorel, en offrant d'épargner à Mme la comtesse les charges de la tutelle.

— Et qu'en voulez-vous faire enfin de cette tutelle, Monsieur, demanda Mme de Luxeuil, poussée à bout ?

— C'est une question que l'on pourrait également adresser à Mme la comtesse, fit observer le docteur doucement.

— Ah ! je vous devine, s'écria celle-ci exaspérée ; l'administration des biens de cette enfant vous permettra d'accroître votre fortune...

— Et Mme la comtesse, répliqua Vorel, préférerait qu'elle servît à réparer la sienne ?...

Mme de Luxeuil se leva l'œil menaçant et les lèvres pâles.

— Prenez garde, dit-elle, la voix tremblante de colère, prenez garde à ce que vous dites, Monsieur ! Je ne suis point de celles qu'on peut insulter impunément...

— Aussi n'ai-je point songé à insulter Mme la comtesse, dit Vorel, respectueusement railleur ; elle parle et je réponds...

— Brisons là, interrompit Mme de Luxeuil d'un ton hautain ; de plus longues explications sont inutiles. Puisque l'on prétend nous disputer la fille de ma sœur, nous saurons faire valoir nos droits...

— Madame la comtesse en trouvera bientôt l'occasion, ajouta le médecin, car le conseil de famille se réunira dans quelques jours.

— Quel conseil de famille, monsieur ?

— Celui que le juge de paix de Château-Lavallière doit convoquer d'office pour la constitution de la tutelle.

La comtesse parut stupéfaite.

— Est-ce possible ! s'écria-t-elle ; c'est ici que vous ferez décider ?... et par un conseil composé de gens que vous connaissez ?... dont la complaisance vous est assurée... Ah ! n'espérez pas, monsieur, que j'accepte ses délibérations.

— Madame la comtesse ne peut songer à arrêter le cours de la loi, objecta Vorel ; le conseil sera formé, comme le veut l'article 407, de six parents ou alliés pris dans le voisinage, et son choix, quel qu'il puisse être, restera inattaquable.

— Je prouverai le contraire, dit la comtesse impétueusement, car j'attaquerai sans relâche et par tous les moyens. Vous avez voulu la guerre, vous l'aurez ! Rappelez-vous, monsieur, qu'à partir d'aujourd'hui je suis votre ennemie !

— Je me le rappellerai, dit le médecin, avec une douceur souriante.

Et saluant humblement Mme de Luxeuil, il se retira.

Mais cette modération affectée augmenta l'irritation de la comtesse, en même temps que ses inquiétudes. Quelle que fût son inexpérience en affaires, elle avait compris que M. Vorel était appuyé par le code, et un homme de loi, qu'elle fit demander, confirma toutes ses craintes. Au juge de paix seul appartenait la composition du conseil de famille, et la décision de ce dernier devait être souveraine.

(1) Voir les numéros du 19 au 23.

pairs et députés nouveaux furent admis au serment, le cortège royal se reforma et reprit le chemin des Tuileries.

**Ordre du jour du 27 décembre 1844.**

A une heure, séance publique. Tirage des bureaux.

Réunion dans les bureaux. Organisation des bureaux. Examen des pouvoirs.

Reprise de la séance publique. Vérification des pouvoirs.

Scrutins pour la nomination de MM. le président, vice-présidents et secrétaires de la chambre.

---

Depuis deux jours, la question de présidence préoccupe presque exclusivement tous les hommes politiques. Le ministère, ainsi que nous l'avons déjà dit, porte franchement M. Sauzet, quitte à accepter M. Dupin, s'il venait à être nommé. Mais cette dernière occurrence est d'autant moins probable, que la division s'est glissée dans l'opposition. Le centre gauche est pour M. Dupin; la *jeune gauche*, qui a pour organe le *Commerce*, est contre lui. La gauche veut d'abord voter pour M. Barrot, sans transporter ses voix sur M. Dupin. Mais ce n'est pas seulement cette division de l'opposition qui fait la force de M. Sauzet; c'est aussi, et bien plus encore, la vigilance et le zèle de ses amis du centre, dirigés avec un rare dévouement par M. Fulchiron.

Pour nous, qui ne voyons pas ce que la chambre gagnerait en prenant M. Dupin, ou ce qu'elle perdrait en gardant M. Sauzet, nous n'avons qu'à dire aux amis de ce dernier: soyez sur vos gardes; car si au premier tour l'opposition réunissait toutes ses voix sur M. Dupin, elle pourrait l'emporter. Toutefois, il faut bien le dire, avec les dispositions actuelles de la chambre, ce serait une *surprise* pour tout le monde.

---

## Les adversaires de l'organisation du travail.

La question de l'organisation du travail rencontre deux classes d'adversaires très disparates. C'est d'abord celle des conservateurs bornés et des *repus*, qui trouvent que tout est pour le mieux, parce qu'eux-mêmes sont largement pourvus des avantages que la société actuelle peut procurer à une minorité privilégiée; c'est ensuite certaine classe de puritains démocrates qui, faute d'avoir bien compris la portée de la question, redoutent « qu'elle ne fasse descendre dans les classes inférieures le poison de cet égoïsme qui a tout corrompu au-dessus d'elles. » (*National* du 25 décembre.) Il n'est pas difficile de montrer le peu de fondement des fins de non-recevoir alléguées par les premiers, et des appréhensions témoignées par les seconds.

« Que vient-on nous parler d'organisation du travail, d'enquête sur le sort des classes ouvrières? disent les hommes du *statu quo* industriel. Le travail a ses lois *naturelles*, en vertu desquelles il s'organise de lui-même. Les classes ouvrières n'ont jamais été dans une situation aussi heureuse qu'aujourd'hui. Le travail ne manque contre celle de ces salariés de l'industrie qu'ils se plaisent à nous représenter comme les plus heureux des hommes, et auxquels on serait tenté de croire, à les entendre, qu'ils portent secrètement envie? Nul ministre cependant n'a, que nous sachions, volontairement quitté le *banc de douleur* pour se placer en apprentissage dans un atelier.

S'il est vrai que vivre en travaillant, même manuellement, soit chose si simple et si douce dans les conditions qui régissent aujourd'hui l'industrie, pourquoi donc persiste-t-on généralement à regarder la perte de la fortune comme un très grand malheur, et voit-on se vérifier plus que jamais peut-être le mot peu sentimental de Larochefoucauld: « C'est la seule perte dont on ne se console pas. »

Passons à l'autre genre d'opposition que rencontre la question de l'Organisation du travail. C'est dans le *National* qu'elle se produit.

Avec tous les ménagements qui lui étaient imposés à l'égard d'une démarche faite par des hommes de son parti, et qui touche au bien-être, à l'existence même des classes populaires, le *National* est venu élever des doutes sur l'opportunité, sur la convenance même de la PÉTITION DES TRAVAILLEURS lancée par la *Réforme*. « N'y a-t-il pas, se demande-t-il, quelque chose d'imprudent à circonscrire ces pétitions dans la préoccupation unique des intérêts matériels? » Ailleurs, le *National* insinue que la pétition pour l'Organisation du travail ne répond à rien de possible et de praticable en ce moment. Il ne s'est produit, à l'entendre, que des théories vagues. « Cherchez, dit-il, dans les livres quelque réalité efficace: ici » c'est une société refaite d'une seule main; là, ce sont des projets » incomplets qui embrassent à peine telle ou telle partie de la » classe ouvrière entassée dans les villes, qui laissent de côté » 15 millions d'ouvriers des champs; plus loin, ce sont des systèmes de communauté où tout est égal, l'activité et la nonchalance, le travail et la paresse. Où se prendre dans cette Babel des » opinions? »

Tout en protestant de sa sympathie, le *National* donne, comme on voit, une singulière apostille à la pétition des travailleurs. Aussi le journal des bornes, le *Globe*, s'est-il empressé de s'armer des fins de non-recevoir fournies par le *National* lui-même.

Nous n'accuserons pas, comme nous en aurions le droit, la légèreté au moins téméraire du journal radical qui prononce en trois lignes l'arrêt de condamnation de tous les plans d'organisation du travail mis au jour jusqu'à présent; mais ces plans, dont quelques uns peut-être n'ont pas même été parcourus de l'œil par l'écrivain qui le taxe en bloc d'impuissance absolue, ces plans fussent-ils tous, en effet, complètement defectueux, inapplicables, nous nous étonnerions encore de ce qu'un journal qui souvent et avec raison nous cite l'exemple de nos assemblées révolutionnaires, eût recours à une objection de cette nature. Que répondaient les hommes de la Constituante et de la Convention quand on opposait à quelqu'une de leurs grandes mesures de justice et d'humanité, la question des moyens? *Les moyens, il faut, déclaraient-ils, qu'on les trouve, on les trouvera*, — et leur sainte confiance était rarement trompée; sous travail, se nourrir sa famille en enrichissant la société; quand il demande cela, non pas pour lui seulement, mais pour chacun; ce n'est pas un intérêt grossier qu'il invoque, c'est un droit, c'est le droit de tous, c'est l'accomplissement d'un devoir sacré, le plus noble et le plus moral des devoirs envers la société, la famille et Dieu même. Car le travail est d'institution divine, c'est l'acte religieux: « Qui travaille prie. » C'est l'acte civique: « Qui travaille sert. » C'est l'acte intelligent, dompteur de la matière; c'est l'acte moral, il satisfait les besoins et obvie aux mauvais instincts.

Réfuter ces paroles non moins sensées qu'éloquentes, eût été difficile. Mais le *National* a trouvé un article du *Journal du Palais* dans lequel M. Ledru-Rollin, se méprenant complètement sur la pensée de l'École socialiste et sur le but qu'elle poursuit en réclamant l'Organisation du travail, soutient contre cette école la même thèse que le *National* oppose aujourd'hui à la pétition de la *Réforme*. Là aussi lui, l'honorable député du Mans professe que les questions de salaire, de règlement du travail, ne sont que des questions d'intérêt matériel, incapables et indignes de passionner les cœurs. « Chacun, dit-il, sent bien qu'il y aurait duperie à se faire tuer pour le dégrèvement de quelques centimes; il en est ainsi de tous les besoins matériels. »

Non, quand ces besoins matériels ne sont pas seulement les nôtres, mais ceux de plusieurs millions de nos semblables dont l'existence même se trouve mise en question, la cause alors n'est audessous d'aucune espèce de dévouement et de sacrifice. Mais vous en faites à tort une affaire d'intérêt purement matériel. La dignité de l'homme, la dignité du travailleur n'est en cause non moins que son bien-être et sa vie. Il ne s'agit pas seulement de lui obtenir une part un peu plus forte des richesses qui sont le produit de ses sueurs; il s'agit de lui faire, de lui assurer sa place légitime dans le monde, il s'agit de proclamer, de constituer et de garantir le droit du travail le droit imprescriptible qu'a chaque individu de l'espèce humaine, moyennant son concours d'action, de participer à tous les avantages de l'état social. Place désormais à tous les enfants de Dieu dans le champ de leur Père, et *le champ c'est le monde*, suivant l'expression de l'Évangile. Qu'il n'y ait donc plus parmi nous une caste de parias réduits à attendre, à mendier le salaire de chaque jour du bon plaisir d'une autre caste maîtresse arbitaire des instruments de travail! Que l'association, salutaire et bienfaisante pour tous, transforme l'humanité en une famille harmonieusement unie, dont aucun des membres n'excite plus ni l'orgueilleux dédain, ni l'envie haineuse de ses frères.

Telles sont les proportions grandioses de la question de l'Organisation du travail, proportions méconnues évidemment de ceux qui ne voient en elle que *la politique de l'estomac*, et qui traduisent, ou plutôt travestissent ainsi la formule de l'École socialiste: *Engraissez le citoyen*.

Les hommes de bonne foi reviendront de leurs méprises. Les autres... nous n'avons rien à leur dire. Quant au peuple, il saura bien discerner ses vrais amis, partout où ils se rencontrent.

Par la manifestation dont un autre journal a eu l'heureuse initiative, tous les hommes qui s'occupent des affaires publiques et d'économie sociale, vont se trouver rangés en deux catégories

---

Ce fut donc de ce côté que la comtesse dut diriger toutes ses tentatives. Son titre, ses relations, son crédit lui donnaient une autorité dont elle s'efforça de tirer parti. Elle visita successivement tous les membres du conseil, employant la flatterie et les promesses pour gagner des voix au comte de Luxeuil.

Mais M. Vorel la suivait partout et n'épargnait aucun effort pour les lui enlever. A l'influence que son adversaire tenait de la naissance, il opposait celle que lui donnait sa profession. Car, à notre époque, l'autorité du médecin est devenue aussi étendue que redoutable. Confident obligé de secrets honteux, ridicules ou terribles, conseiller des actes les plus intimes de la vie domestique, tenant presque toujours dans ses mains l'honneur des familles, il s'est constitué le véritable prêtre de cette société matérialisée qui ne s'est affranchie de l'âme que pour devenir esclave du corps. La plupart des juges futurs de Vorel étaient ses clients, et il les tenait tous par les liens du souvenir, de la prudence ou de la peur. Il profita habilement de cette position pour combattre Mme de Luxeuil et s'assurer l'appui dont il avait besoin.

Cependant, lorsque le jour de la réunion arriva, il lui restait encore quelques doutes sur le résultat de la délibération qui allait avoir lieu.

Les membres du conseil de famille étaient tous rassemblés dans le grand salon de la *maison verte*, près de l'une des fenêtres se tenait le médecin dont les regards inquiets parcouraient la réunion, comme s'il eût voulu deviner les dispositions secrètes de chacun; un peu plus loin était assise la nourrice avec l'orpheline sur ses genoux; enfin, à ses côtés, se tenait madame de Luxeuil en grand deuil et affichant, pour l'enfant, les soins les plus tendres.

Le juge de paix avait ouvert la délibération et donné successivement la parole à la comtesse et à M. Vorel qui avaient fait valoir leurs droits; on venait enfin de passer au vote et le résultat de la délibération allait être connu, lorsque la porte s'ouvrit avec violence et laissa voir un homme en blouse, debout sur le seuil: c'était le Rageur.

Il promena d'abord un regard rapide sur l'assemblée, puis s'avançant hardiment, il s'écria:

— Qui de vous est le juge?

— Que lui voulez-vous? demanda ce dernier en se levant.

Le Rageur se découvrit.

— Que ce qui vient d'être fait soit détruit, dit-il, car j'apporte un acte qui annulle tout.

Et, tirant de son sein un papier qu'il posa sur la table placée devant le conseil:

— Lisez, ajouta-t-il; ceci est le testament de la baronne Louis, écrit de sa main et signé par elle!

Les cris poussés par la comtesse et par M. Vorel furent si spontanés qu'ils se confondirent en un seul cri. Tous deux se levèrent en même temps, coururent au juge et se penchèrent sur le papier qu'il venait d'ouvrir.

C'était bien l'écriture de la morte!

Ils se regardèrent avec une stupéfaction muette.

Les membres du conseil avaient également quitté leurs places et entouraient le juge qu'ils questionnaient tous à la fois; celui-ci les interrompit d'un geste; tous firent silence et il lut ce qui suit:

« J'écris à la hâte, déjà glacée par la mort; mais avec ma raison entière et tout mon souvenir.

» Ceci est ma volonté suprême. J'en recommande l'exécution à tous ceux qui m'ont aimée, à la loi et à Dieu!

» Je donne pour tuteur à Honorine, ma fille, le duc Charles-Henri de Saint-Alofe, et, à son défaut, M. le conseiller de Verey. Je recommande à tous deux la conservation de ce qui lui appartient et la défense de ses droits.

» Quant à son éducation, je désire qu'elle soit confiée à la mère Thérèse, prieure de Tours.

» Je laisse enfin à ma fille la moitié d'un anneau que j'ai longtemps porté, et je la recommande au souvenir de celui qui possède l'autre moitié.

» Fait au château La Vallière, ce 30 septembre 1818.

» Baronne LOUIS,

» *Née de Mazerais.* »

Il y eut une assez longue pause après cette lecture. Le Rageur en profita pour s'approcher de l'enfant et lui passa au cou un ruban auquel pendait la moitié d'une bague à garniture d'émeraude. M. Vorel, qui était resté un instant étourdi, tressaillit à cette vue.

— D'où tiens-tu cet anneau? s'écria-t-il, en s'avançant brusquement vers le Rageur. Qui es-tu? comment cette pièce t'a-t-elle été remise?

— Cette pièce m'a été remise par celle qui l'a écrite, répliqua le Rageur avec fermeté; mon nom est Marcel Avril, et je tiens l'anneau de la baronne.

— Tu lui as donc parlé?

— Oui.

— Quand cela?

— Quelques instants avant sa mort.

Le médecin regarda Mme de Luxeuil.

— Il ment! s'écria celle-ci, car j'étais là, je l'aurais vu. Que cet homme dise comment il a pu parvenir, à mon insu, jusqu'à la mourante.

Le Rageur parut embarrassé.

— Que vous importe? dit il.

— Répondez! s'écria M. Vorel frappé de son trouble; je veux savoir par quel moyen tu es entré ici?...

— Ah! je le sais, moi, interrompit la nourrice qui venait de s'approcher, et qui, depuis un instant, regardait le Rageur avec effroi.

— Vous avez déjà vu cet homme? demanda le médecin vivement.

— Oui, reprit-elle, en reculant... c'est lui... j'en suis sûre.....

— Qui donc?

— Un de ceux qui sont venus il y a huit jours... pour nous égorger!

Le Rageur recula en pâlissant et voulut s'élancer vers la porte; mais M. Vorel l'avait déjà refermée.

Au même instant, tous les bras s'avancèrent vers lui, et, après une courte lutte, il fut saisi et garrotté.

FIN DU PROLOGUE.

**EMILE SOUVESTRE.**

(*A demain la première partie.*)

---

**BULLETIN THÉATRAL.**

Aujourd'hui les comédiens anglais jouent, pour la dernière fois probablement, la tragédie de *Virginius*. Rien n'égale la grâce ravissante de miss Helen Faucit, la sensibilité et l'énergie de M. Marcready. Il faut voir le grand artiste anglais dans ce rôle de Virginius, le plus beau de son répertoire.

Odéon. La *Lucrèce Borgia*, de Victor Hugo, et la *Lucrèce*, de M. Ponsard Mlle Georges et M. Bocage.

Variétés. L'excellent Vernet nous revient pour quelques représentations, avec toute sa bonhomie et toute sa finesse, avec son naturel parfait. C'est grande joie d'aller applaudir ses vieux, ses meilleurs amis du théâtre. Avec *Mathias l'Invalide*, *M. Lafleur* et *Colin Tampon*, *la Mazurka* dansée par Mlle Maria Volet.

Vaudeville. *Paris à tous les diables*, pièce nouvelle de M. Clairville.

Gymnase. Mlle Désirée en grisette, en officier et en diable.

Ambigu. *Un conte de Fées.*

Cirque Olympique. *La Corde du pendu* et ses féeries.

---

OPÉRA-COMIQUE. — C'est le 1er janvier que l'Opéra-Comique inaugurera ses bals masqués par une fête extraordinaire. Les bals continueront ensuite chaque dimanche pendant le carnaval et sans interruption. Afin de satisfaire tous les goûts et pour rester à la portée de toutes les fortunes, les prix ont été baissés. M. Musard fils dirigera l'orchestre composé par son père, le roi musical des fêtes carnavalesques.

qui longent la Seine, qu'il était impossible de rien distinguer, ni de reconnaître sa direction. Les abords des ponts étaient devenus on ne peut plus difficiles. Nous avons parcouru les quais, et nous avons été témoin de mille embarras de voitures et de piétons qui se croisaient en sens divers. Ces embarras étaient surtout très considérables aux abords du Pont-Neuf; les voitures ne pouvaient ni avancer, ni reculer, dans ces profondes ténèbres où l'on n'apercevait plus les lanternes des voitures, et où la confusion était augmentée par mille cris de frayeur.

Nous avons vu plusieurs personnes qui se sont égarées dans la cour du Louvre. Cette place, que la liste civile persiste à vouloir ensevelir dans les ténèbres, ne présentait plus que l'image d'une immense profondeur où l'on allait s'engouffrer.

Les mémoires du temps rapportent que de 1760 à 1780, il régna à diverses reprises des brouillards tellement épais, qu'on imagina, pour se faire guider, même en plein midi, de louer à l'heure des aveugles. Ces malheureux s'acquittèrent parfaitement de leur nouvel emploi par la grande habitude qu'ils avaient de parcourir les rues dans tous les sens. On les suivait en les tenant par un pan de leur habit. Cet emploi devint très lucratif, et l'on donna à quelques uns d'entr'eux jusqu'à cinq louis par jour.

Si le brouillard se maintient, ou devient même plus épais, nous croyons que M. le préfet de police devrait échelonner le long des abords des ponts et sur les plus grands carrefours, des sergents de ville avec des torches de résine pour diriger dans leurs courses les voitures et les piétons. La dernière semaine de l'année dans laquelle nous nous trouvons, vient accroître la circulation par les mille exigences de nos mœurs; il est donc indispensable que M. le préfet de police prenne des mesures pour prévenir les malheurs que ne manquerait pas de faire naître ce chaos brumeux.

## La fille de Tschech.

Pendant le cours de sa vie comme à ses derniers instants, le régicide Tschech n'a eu qu'une pensée, éprouvé qu'un seul sentiment, l'amour le plus vif pour sa fille Bertha. Cette jeune personne a dix-huit ans, elle est d'une grande beauté, d'une vaste instruction. Elle avait excité, depuis quelques mois, une vive passion dans le cœur d'un jeune docteur de l'Université de Berlin, et une union prochaine allait légitimer cet amour, lorsque Tschech commit le crime qui entraîna contre lui la peine capitale. Le jeune docteur persista néanmoins dans ses projets; mais Bertha, le lendemain de l'exécution, pensant qu'elle ferait désormais son malheur en l'attachant à la réprobation qui allait peser sur elle, lui écrivit une lettre touchante pour lui adresser ses adieux éternels. En recevant ce dernier souvenir de sa bien-aimée, le jeune docteur se rendit à la maison qu'habitait Bertha dans un des faubourgs de Berlin, mais il apprit qu'elle était partie la nuit même en poste pour le fond de la Silésie, où elle allait vivre chez une de ses tantes, dans la prière et dans la méditation.

Un projet de création d'une *caisse de retraite pour les travailleurs des deux sexes* a été, en septembre dernier, publié et patroné, à l'île Maurice, par le journal le *Cernéen*. Le créole qui prend l'honorable initiative de ce projet, M. Bruils, appartient à la classe de couleur. Il s'est évidemment inspiré aux principes de la science de Fourier. Ainsi, les idées de l'Ecole sociétaire acquièrent des adeptes dans toutes les parties du monde.

« Nous avons voulu, dit M. Bruils, faire circuler dans notre population, comme un mot d'ordre, l'*organisation du travail*, afin de pouvoir, plus tard, entrer dans toutes les questions de détail qui se rattachent à cet important problème... »

« Plus libéraux désormais envers les noirs affranchis que les classes privilégiées en France envers les prolétaires, ne redisons pas ce que la bourgeoisie riche et toute puissante en Europe a souvent répété : » Travaille si » tu peux, prolétaire; toi, ta femme et tes enfants, vieillards, infirmes; que » nous importe ! mangez si vous pouvez !... »

Le 11 septembre, le Conseil colonial de l'île Maurice, sur la proposition de M. Prosper d'Epinay, procureur général, a voté d'unanimes remercîements à M. le capitaine de vaisseau Bazoche, pour les témoignages d'intérêt donnés par le gouvernement de Bourbon à notre ancienne île de France si malheureuse. Cette colonie continue à être accablée de tous les fléaux à la fois, crise commerciale, variole, fièvre typhoïde, hydrophobie, épizootie. L'île se dépeuple entièrement de ses troupeaux de bœufs et de porcs, atteints du typhus, mal qui menace en ce moment nos pays d'Europe. Prenons de grandes mesures générales, si nous voulons être préservés. Nous sommes dans un temps où les fléaux, choléra, typhus, tremblements de terre, ouragans, marchent à grand pas, éclatent presque en même temps sur tous les points du globe, afin, sans doute, qu'ainsi frappés à la fois et éperdus, les peuples comprennent mieux la solidarité qui unit toutes les terres et toutes les races pour le mal comme pour le bien.

## Extérieur.

**Pologne.** — Il règne une grande agitation parmi les paysans des environs de Cracovie. La *Gazette d'Aix-la-Chapelle* prétend savoir que le communisme n'y est pas étranger. Une commission vient d'être nommée pour examiner l'état des choses, chercher les meilleurs remèdes et pourvoir à une nouvelle organisation des communes rurales.

**Espagne.** — Le 20, le sénat a favorablement accueilli le rapport de la commission mixte sur le projet d'autorisation à donner au gouvernement pour établir des lois organiques. 82 voix l'ont emporté sur 2 seulement. Puis la discussion s'est ouverte sur le rapport de la commission relatif à la réforme de la constitution. 3 membres ont parlé contre; 3 pour. Parmi ceux-ci le marquis de Miraflores et le ministre de l'intérieur. La suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

Dans la séance de la chambre des députés du même jour, les articles 2 et 3 du projet de conversion ont été adoptés sans débats très vifs et sans

**Portugal.** — Le 18, la reine, accompagnée du roi Ferdinand et d'un nombreux cortège, a clos en personne la session des cortès, qui se r'ouvrira le 2 janvier. Ce nouveau discours de la couronne ne contient rien de remarquable. La loi d'abolition des cours conservatoriales avait été discutée peu de jours auparavant et n'avait pu être pour ce motif adoptée. Dans le dernier traité avec l'Angleterre il avait été stipulé que la cour conservatoriale anglaise serait abolie aussitôt que certaines garanties, pour la sécurité des personnes et des propriétés, auraient été données aux résidents anglais, et que, notamment pour les affaires criminelles, ils auraient obtenu des jurys mixtes, anglais et portugais. Ce sont ces garanties que consacre la nouvelle loi dont les 4 premiers articles ont été votés.

### REVUE DES JOURNAUX DU 26 DÉCEMBRE.

La *Presse* cherche à faire pressentir dès aujourd'hui quels seront les points traités demain dans le discours de la couronne.

D'après ses propres renseignements on constaterait la situation avec le Maroc et Taïti lors de la clôture des chambres, en se félicitant des solutions obtenues ; on exalterait les bons effets du voyage à Windsor pour le maintien de la paix, mais on éviterait de traiter les questions du droit de visite encore pendantes.

Quant à l'intérieur, on vanterait toujours l'accroissement de la prospérité, l'élévation du crédit et la tranquillité dont jouit le pays. On annoncerait divers projets de travaux publics : mais aucune loi importante ne serait présentée, la chambre ayant assez à faire de statuer sur ce qui est commencé. Touchant la dotation et la conversion de la rente, rien. Enfin, l'intention du cabinet serait formellement de maintenir M. Sauzet à la présidence.

— Le *Constitutionnel* prétend également, d'après les on dit, qu'il ne sera question dans le discours royal ni du droit de visite, ni de la dotation, ni de la conversion des rentes, ni de l'Espagne, ni de Montevideo, ni de la Grèce, et qu'on étouffera sous le bruit d'une joie organisée les souvenirs de désaveu, de l'indemnité Pritchard et du traité marocain. « Les rôles sont étudiés, dit ce journal, pour mettre en jeu le luxe du ministérialisme et le sublime de l'art!

— Le *Siècle* examine la tactique du ministère qui, tout à la fois, veut et ne veut pas la dotation. Ce journal prétend qu'à ceux qui seraient tentés de voter pour M. Dupin, on dit, « prenez garde, M. Dupin est le candidat de la dotation. Votez pour M. Sauzet : Il nous faut cette année au fauteuil un président *religieux*. » Ce qui nous étonne, dit ce journal, c'est moins le rôle attribué injustement sans doute à M. Dupin, que celui qui est joué par les ministres.

**Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.**

**Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

**Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er janvier prochain, recevront gratuitement tout ce qui aura déjà paru du roman de M. Emile Souvestre, les RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.**

## Faits divers.

— Le journal officiel ne dément pas aujourd'hui ces lignes qu'on lisait hier dans la *Sentinelle de l'Armée* :

« Les régiments de cavalerie sont menacés d'une désorganisation désastreuse : après avoir perdu la classe de 1838, celle de 1839 va, dit-on, leur être encore enlevée, en sorte qu'il est des régiments qui vont perdre 200 hommes, et presque tous leurs sous-officiers et brigadiers. Déjà il manque de cavaliers pour les exigences du service, et les soins à donner aux chevaux, dont l'effectif va dépasser de cent et tant celui des cavaliers. »

— Hier, on entendait dans Paris des détonations multipliées de canon, sans en connaître la cause. Nous apprenons qu'on essayait à Vincennes, en présence des princes et de nombreux officiers-généraux, les modèles des pièces destinées aux fortifications de la capitale.

— D'après le *Times*, l'activité la plus grande règne à l'arsenal de Deptford. A la fin de janvier, on lancera une frégate à vapeur de la force de 800 chevaux, le *Terrible*, et immédiatement après on mettra en construction une autre frégate de 500 chevaux, l'*Odin*. On va s'occuper aussi de la construction d'un brick de 10 canons qu'on mettra sur le chantier dès que le *Spitfire* sera terminé. Le ministère de la marine en France ne suivra-t-il pas cet exemple? Oubliera-t-il les sages conseils donnés récemment par la *Note* de M. le prince de Joinville?

(*Revue de Paris.*)

— L'audience d'avant-hier de la cour d'assises de la Seine a été consacrée au jugement d'un nommé Allamagny, ouvrier boulanger, convaincu d'attentats commis à diverses reprises sur sa propre fille âgée de moins de quinze ans, et qu'il aurait, dès l'âge de six ans, obligée de subir les plus honteuses violences. Allamagny a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

— Voici une attaque nocturne dont les détails sont d'une exactitude rigoureuse :

Avant-hier au soir, le sieur Lesdouëts, étudiant en médecine, demeurant rue Saint-Jean-de-Beauvais, 1, passait assez tard sur le quai Saint-Michel, lorsque, arrivés près du bâtiment de l'Hôtel-Dieu, quatre individus, cachés par l'angle du mur, tombèrent sur lui. L'un d'eux, lui appuyant le canon d'un pistolet sur la poitrine, lui dit : « Ne bouge pas! si tu te laisses faire, on ne te fera pas de mal. » Puis s'adressant à un de ses acolytes, il ajouta : « *Barbotte.* » (Fouille.)

M. Lesdouëts était dans l'impuissance de résister, et il laissa explorer

dans l'un des départements des Pyrénées ou des Alpes.

— Le doyen des employés de l'administration des postes vient de mourir. Cet homme, entré dans l'administration sous Louis XVI, comptait 54 ans de service actif.

— Un nommé Maréchal, exerçant la profession d'armurier, rencontre ces jours derniers un de ses anciens camarades appelé Magnier, qu'il n'avait pas vu depuis long-temps. Maréchal allait prendre son repas. Pour renouveler connaissance, il invita Magnier à le partager. Tous deux entrèrent chez un marchand de vin où on leur servit deux portions de veau. Maréchal, en découvrant les assiettes, se récria sur l'exiguité des morceaux : « Je parie, dit-il, que je les avalerai en deux bouchées. » Et sans attendre que son ami répondît à ce défi, il engloutit d'abord la première portion, et ne tarda pas à absorber l'autre. Mais à peine avait-il exécuté cette bravade, que Magnier vit son visage pâlir, puis devenir cramoisi. Magnier effrayé de le voir dans cette situation, chercha en vain à le soulager. Il envoya chercher un médecin ; mais avant que celui-ci arrivât, Maréchal n'existait plus. Il avait été presque subitement asphyxié.

(*Presse.*)

— Un boulanger du quartier du Palais-Royal, qui faisait son pain avec de l'eau puisée dans une espèce de citerne dans laquelle l'eau des lieux d'aisance s'écoule, vient d'avoir son établissement fermé par ordre de l'autorité.

— Ces jours derniers, un vieux débris de l'Empire, le nommé Joseph Gattines, qui avait échappé au rude climat de la Sibérie, où il était resté prisonnier jusqu'en 1822, est mort gelé sur un grabat, rue Mauconseil.

(*L'Audience.*)

— Un enfant de six ans, qui s'amusait sur la place de la Cathédrale de Nancy, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante et est tombé mort dans les bras de ses petits camarades.

— A Vitré, dimanche dernier, une femme faisait ses stations dans l'église d'Etrelles. On remarqua qu'elle restait fort long-temps agenouillée, appuyée sur une chaise ; son immobilité étonnait aussi ; enfin on s'approcha d'elle : elle était morte.

— Pour les événements comme pour les livres, on dirait que la Belgique est à l'affût de la contrefaçon. A peine le feu de Saint-Eustache est-il éteint qu'on lit dans les journaux d'Anvers :

« L'orgue et le jubé de l'église de Notre-Dame d'Anvers ont failli être détruits par le feu dans la nuit du 20. La veille au soir, le garçon chargé d'éteindre les lumières après le salut, avait, par inadvertance, laissé brûler une chandelle dont le feu s'était communiqué à une grande quantité de bouts de chandelle contenus dans un plateau en tôle; de là, il avait pris à une planche, mais heureusement sans faire beaucoup de progrès, car, le matin, la première personne qui s'est rendue au jubé a trouvé la planche en partie brûlée et fumant encore. On frissonne à l'idée des terribles malheurs qui auraient pu résulter d'une pareille négligence. »

— Un sculpteur de Florence termine en ce moment le monument élevé à la mémoire de Lucien Bonaparte par sa veuve. Ce monument est en marbre blanc de la plus belle qualité statuaire; sa hauteur est de neuf bras florentins, et sa largeur de cinq. Plusieurs figures allégoriques se détachent en haut-relief (*alto relievo*). Elles sont dominées par les figures de Lucien Bonaparte et de sa veuve.

— M. Fouttey vient de transférer, boulevard Poissonnière, n° 14, maison du pont de fer, son salon national des faits historiques en grand relief, situé précédemment rue Marbeuf.

L'ouverture aura lieu le samedi 28 décembre, au bénéfice des pauvres. Prix d'entrée : 1 fr. A partir de cette époque, le salon sera ouvert tous les jours de dix heures du matin à dix heures du soir.

## Bourse du 26 décembre 1844.

Dès le matin on a escompté les résultats du discours d'ouverture de la chambre des députés; aussi, quand il a été officiellement connu, il ne s'est manifesté que quelques réalisations qui ont fait baisser la rente 3 p. 0/0 à 85 fr. 55 c. Le 5 p. 0/0 au contraire a monté de 10 cent. et l'emprunt de 15.

Les chemins de fer ont généralement éprouvé un mouvement de hausse assez prononcé. Saint-Germain a monté de 20 francs. Les fonds étrangers ont dépassé tout le reste. Les portugais, les espagnols ont chacun monté de 1 1/2 p. 0/0. Ce dernier fonds a subi l'influence de la Bourse de Bruxelles.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 85, 90, 85. — Belgique, 103 1/4. — Id. 1842, 106 1/2. — 4 1/2, 103. — Id. 2 1/2 0/0, 62,50. — Naples Récépissés Rothschild, 100 10, 99,90. — Grand'Combe, 1490, 1500. — Espagnols diff., nouv. 16. — Id. passive, 6 1/2, 5/8, 3/4, 5/8. — Id. 3 0/0. 39. — Hollande. 65. — Comptoir Ganneron, 1047 50. — Jouiss. 4 canaux, 132 50. — Canal de Bourgogne, 1075. — Zinc Vieille-Montagne, 4225, 4300. — Gaz anglais, 7,950, 8000. — Obligations St. Germain nouv. 1230. — Versailles, rive droite anc. 1185. — Grand-Combe anc. 1145. — Nouv. 1143 75.

Chemins de fer non constitués : Bordeaux, 640 offert. — Vierzon, 740. — Boulogne, 595. — Sceaux, 610.

A terme : Emprunt, 86 85, 95, 90. — Naples, 100 10, 100. — Banque, 3,265. — Belge, 104 1/4, 104 1/2.

| | 1er C. | P. H. | P. B. | Dr C. | Hier |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 0/0 compt. | 120 55 | 120 55 | 120 50 | 120 50 | 120 40 |
| — fin cour. | 120 75 | 120 85 | 120 65 | 120 80 | 120 65 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |
| 3 0/0 compt. | 85 45 | 85 60 | 85 40 | 85 60 | 85 50 |
| — fin cour. | 85 50 | 85 70 | 85 45 | 85 55 | 85 50 |
| — en liquid. | » » | » » | » » | » » | » » |

| VALEURS au compt. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. | F. ETRANG. | 1er C. | Der C. | DIFFes S. le C. pr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » » | » » | » » | 5 0/0 Bg. 1840 | 104 1/8 | 104 1/4 | H. » 1/8 |
| 4 0/0.... | » » | » » | » » | — Portugais. | 60 » 1/2 | » » | H. » 1/2 |
| O. de la V. | 1475 » | » » | H. 10 » | Esp. D. active | 35 » 1/2 | 35 1/2 | H. » 1/2 |
| B. de Fr. | 3275 » | 3260 » | B. 15 » | 5 0/0 Naples. | 95 » | » » | » |
| C. L. 5000 | 5037 50 | 5085 » | B. 5 » | — Romain. . | 104 1/2 | » » 1/2 | » |
| 4 — 1000 | » » | » » | » » | Obl. Piémont. | 1240 » | 1237 50 | B. 2 50 |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 400 » | » » | B. 5 |
| 4 Can.... | 1265 » | » » | » » | Banq. belge. | » » | » » | » |

LEDIER et comp., société pour le commerce de la broderie et la commission, rue Neuve-St-Augustin, 10. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic

[illegible] exclusivement pour les abonnés de la PRESSE, par M. EDMOND TEISSERENC, ainsi que le tableau synoptique et statistique qui en est la suite.

6 h. 1[illegible] AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1[illegible]2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3[illegible]4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Opinion de la presse départementale sur le typhus.* — Nous avons entretenu nos lecteurs des progrès du typhus épizootique dans les contrées du Nord et des éventualités qu'il est bon de prévoir. Le *Propagateur des Ardennes* a cru devoir également s'occuper de cette question, et il termine son article par les considérations suivantes:

« Dans ces circonstances, les chemins de fer sont appelés à rendre de grands services à l'agriculture en facilitant le départ et le rapide transport des bœufs sur les marchés de consommation. Déjà la compagnie d'Orléans s'est mise en mesure et a organisé son service en diminuant son tarif au prix modique de 10 fr. pour le transport d'un bœuf, d'Orléans à Paris. Nous espérons que la compagnie de Rouen suivra bientôt cet exemple, et que si le malheur veut que le typhus éclate dans nos herbages de la Normandie, du Limousin, du Poitou, de la Saintonge, etc., on pourra du moins sauver une partie des animaux demeurés sains, en les expédiant sans fatigue, et à peu de frais, sur les marchés d'approvisionnement de Paris.

« Quant à nous, qui n'avons pas de chemin de fer pour transporter à Paris nos bestiaux, en cas d'invasion du typhus, nous recommandons à M. le préfet de prendre toutes les précautions long-temps à l'avance, afin que si la maladie pénétrait en Belgique, le département pût se soustraire à la contagion. »

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

ARRAS, 21 décembre. — Farine 1re 30,50; 2e 28; 3e 27.

NANTES, 23 décembre. — Aujourd'hui que la navigation est libre, les farines arrivent sur place avec abondance; cependant on ne peut assigner de cours réel. Il est à présumer que les prix seront les mêmes qu'avant les froids: 55 à 56 fr. pour la culasse de 159 kil. fine fleur, et 52 à 53 fr. pour les secondes qualités.

### HALLE DE PARIS.

| 24 Décembre. | | | | 26 Décembre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1691 q. | 74 k. | | Arrivages | 1446 q. | 18 k. | |
| Ventes | 1715 | 30 | | Ventes | 1208 | 85 | |
| Restant | 8579 | 60 | | Restant | 9116 | 91 | |
| Cours moyen | | 34.31 | | Cours moyen | | 34,29 | |
| Cours-taxe | | 34,21 | | Cours-taxe | | 34,23 | |
| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
| Gr. | 534 q. | 83 k. | 47 50 à 48,10 | Gr. | 000 q. | 00 k. | 00,00 à 00,00 |
| 1re | 471 | 00 | 33 75 à 34 30 | 1re | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 2e | 201 | 41 | 30.55 à 33 45 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 | 3e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 4e | 07 | 85 | 20 40 à 00 00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| I. | 898 | 01 | 20 05 à 33,10 | | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |

### Issues.

Son 6,50 à 6,75 les 325 litres. — Mouture 7 à 7,50. — Recoupettes 11 à 11,50 les 100 kil. — Remoulages 17,50 à 19,50 les ordinaires; do 19,50 à 20 les fins.

### Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 26 décembre. — *Cours commercial.* Blés, marché faible, affaires peu actives, baisse de 50 c., malgré le nombre assez limité d'offres; choix 116 à 117 kil. 26 à 26,50; Picardie 115 kil. 25,50 à 26; fermier 113 à 114 kil. 25 à 25,50. — Seigles, baisse de 50 c. par hect. et demi, 110 kil. 15 à 15,25. — Orges, des offres assez importantes au prix de 14,50 à 15 de 92 à 94 kil. — Avoines, point de variation; 150 kil. 24,75 à 25; 145 kil. 23,75 à 24,50; 140 kil. 22 à 22,50.

ROYE, 23 décembre. — Froment 1re 15 à 15,50; 2e 14,25 à 14,75; 3e 13,25 à 13,75.

Le prix des blés, au marché de ce jour, a encore baissé de 25 c. par hectolitre.

ARRAS, 21 décembre. — Froment blanc 16 à 18; do roux 13,50 à 17,50. — Seigle 10 à 11 50. — Escourgeon 10 à 11,40. — Avoine 5 à 5,75.

BERGUES, 21 déc. — Froment 1re 18,50; 2e (blanc) 17,91; 3e 17,33. — Orge 11,40. — Avoine 6,47.

Le marché était fortement approvisionné. Le blé a baissé de 50 c. à l'hect., l'orge de 22, l'avoine de 23; les fèves sans cours.

PONT-A-MOUSSON, 21 déc. — Froment 13,20. — Orge 8. — Avoine 4,81.

— Nos cours restent à Nantes stationnaires aux prix suivants:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Froment de Chalonnes (l'hect.) | | 19,00 à | |
| — | Vallée | 18,50 | |
| — | Brissac | 19,25 | |
| — | Mayenne | 18,25 | |
| — | Ancenis | 18,25 | |
| — | Pont-Rousseau | 17,75 | 18,00 |
| — | Rivière d'Erdre | 18,50 | |
| — | Machecoul | 18,50 | |
| — | Paimbœuf | 19,25 | |
| — | Pornic | 19,25 | |
| Seigle de la Rivière d'Erdre | | 13,00 | |
| — | Loire | 12,50 | |
| Orge de Brissac | | 11,50 | |
| — | Mayenne | 10,00 | |
| Blé noir ou sarrazin | | 8,00 | |
| Avoine grosse | | 7,00 | |
| — | légère | 6,75 | |

Les cours des froments du commerce local en premier achat sont, par continuation, bien tenus sur les marchés de la côte de Bretagne. La Vendée maintient ses cours.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer*, 26 décembre. — Foin 1re 47; 2e 41 à 45. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 22 à 23.

MONTLHÉRY, 23 décembre. — Foin 28 à 30. — Luzerne 27 à 29. — Paille de froment 17 à 18. — Paille de seigle 18 à 20. — Paille d'avoine 20 à 22.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 26 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1674 | 1641 | 30 | 1 29 | 1 08 | » 94 |
| Vaches.... | 54 | 52 | 02 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 772 | 768 | 04 | 1 36 | 1 18 | 1 00 |
| Moutons.. | 7994 | 7802 | 192 | 1 36 | 1 18 | 1 00 |

Les arrivages des bœufs gras de l'Anjou ont commencé depuis huit jours, mais en petite quantité. Ceux venus au marché de vendredi se sont vendus sur le pied de 1,26 le kil.; mais les cours n'en étant pas encore faits dans les premières semaines et les marchands surfaisant beaucoup, on ne saurait dire si ces prix se maintiendront. Tout dépend des ventes et de la quantité de gibier qui arrivera à Nantes. Il ne paraît plus de bœufs d'Iles, et le marché n'en reverra pas d'ici la Saint-Jean.

Les moutons se tiennent au prix élevé de 65 c. le demi-kilogramme. Ils étaient rares, ainsi que les veaux, qui se vendaient sur le pied de 62 c. le demi-kilogramme, et se seraient payés jusqu'à 70 c. si la vente avait été bonne.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, 23 décembre. — 4 taureaux à 0,86. — 104 vaches grasses, dont 78 vendues 1,08-0,92-0,80. — 257 veaux tous vendus 1,15-1,10-1,00. — 117 vaches laitières dont 46 vendues de 245 à 650,00 l'une.

STRASBOURG, 23 décembre. — 78 bœufs amenés et vendus 1,20-1,12. Sans variation. On a abattu pendant la semaine 283 porcs 0,90, baisse 0,05 — 184 veaux 1,20. — 95 moutons 1,20. — 17 taureaux 0,68 à 0,76. — 16 vaches 1,04-0,94; baisse 0,02.

*Cuirs verts* 0,80 à 0,00. — *Suif cru* 0,85

### Viande abattue.

PARIS, *halle du 26 décembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 23024 kil. | Bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,70 |
| 16978 | Veau | 1,30 | 1,10 | 0,80 |
| 5373 | Mouton | 1,50 | 1,10 | 1,20 |
| 44100 | Porc frais | 1,06 | 1,00 | 0,94 |

### Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des* 23, 24 et 25 *décembre*.

*Beurre* (le kil.) En livres 1,02 à 2,28. — En mottes Isigny 1,20 à 5,50; de Gournay 1,40 à 3,50. — Petit beurre 1,00 à 1,50.

*OEufs* (le mille). — Du 23, 64 à 88. — Du 24, 52 à 95.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 15 à 45. — A la pie 5 à 15.


Librairie de FIRMIN DIDOT frères, rue Jacob, 56.

**REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE**
**AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,**
**SUR LE STYLE ET LA COMPOSITION LITTÉRAIRE;**
Par M. FRANCIS WEY. — 2 volumes in-8o. Prix: 15 francs.

**HISTOIRE**
**DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE,**
Par D. NISARD. — 2 volumes. Prix: 15 francs.
L'ouvrage sera complet en quatre volumes.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE DE L'HOMME**
**CONSIDÉRÉ DANS TOUS SES RAPPORTS,**
**Par M. GABRIEL GABET, ancien avocat.**

3 forts volumes in-8o.

Prix: 18 francs avec figures. Par la poste, 22 fr. 50.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES. — TOME Ier: Aperçu du système de l'univers; — De la vie générale; — Plan de l'exposition de la science de l'homme; — Génération de l'homme; — Organisation de l'homme considérée après la naissance; — De la vie végétative. — TOME II: De la vie sensitive ou instinctive; — Sa nécessité; — De la vie spirituelle; — Définition. — TOME III: Du concours des vies instinctive et spirituelle pour diriger l'homme dans la conduite de la vie; — Modifications des vies instinctive et spirituelle qui constituent les différences entre les hommes; — Développement et cessation des vies instinctive et spirituelle; — Différences entre les hommes et les animaux, relativement aux vies instinctive et spirituelle; — De l'humanité, ou de l'homme considéré en association universelle.

Le Catalogue raisonné des livres de la Librairie Sociétaire est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

**COLLECTION DE A. CARÊME. — LE CONSERVATEUR, PAR FEU APPERT,**

Ou LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, revu et augmenté par M. APPERT-PRIEUR, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. GANNAL; 5e édit.; 1 vol. in-8o de près de 500 pages avec 6 pl. — Prix: 10 fr. 50 c.

Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, parfums, etc., et révèle l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de maintenir intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. — Il contient, en outre, une partie précieuse, des indications certaines pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes agréables tirées de l'éminent *Traité des Champignons*, du docteur JOSEPH ROQUES; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les *Vins*, par M. JOUBERT; une nomenclature des grands crus de Bourgogne, par MM. BOUCHARD père et fils, de Beaune, une étude générale sur les vins, par M. LOUIS LECLERC. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, et appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer. — C'est un livre plein de ressources pour les personnes qui habitent la campagne, pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; il définit leur qualité et indique bien la manière de les soigner et de les servir à table. Ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négociants en vins.

A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, à Paris.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

**COLONISATION DE MADAGASCAR,**
PAR DÉSIRÉ LAVERDANT.
Un volume in-8o de 200 pages, avec une carte de l'île Madagascar.
Prix: 3 fr.; par la poste, 3 fr. 70 c.

**ÉTRENNES ANGLAISES.**
CLÉRY, passage de l'Opéra, galerie de l'Horloge, 16.

**Vente par autorité de justice.**
Sur la place de la commune de Neuilly, le dimanche 29 courant.
Consistant en tables, chaises, buffet, pendules, glaces, canapés, fauteuils, piano, rideaux, commode, ustensiles de cuisine, etc. — Au comptant.

Rue du Roule, 18, près le Pont-Neuf.
**LA BOUGIE-CHANDELLE**
a obtenu, par un nouveau perfectionnement, une supériorité incontestable. Même durée que la meilleure bougie, sans fumée et ne se mouchant pas.
CINQ FRANCS LE PAQUET DE DEUX KILOGRAMMES ET DEMI.



Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Le discours royal nous montre « l'*activité* nationale recueillant, » au sein de l'ordre, le fruit de ses travaux. » Mais de quelle activité entend-on parler ici? L'activité des masses laborieuses n'est probablement pas celle que l'on a en vue; car, malgré l'accroissement incontestable de la richesse produite, l'immense majorité des travailleurs reste toujours dans un état très voisin de la détresse, quand il n'est pas la détresse même. Le rédacteur du discours est évidemment de l'école de ces économistes qui ne considèrent que le revenu net, sans s'occuper des agents au moyen desquels il est obtenu. Or, les principes de cette école sans entrailles, ne sont pas de nature à être bien-venus auprès du peuple, qui se met aussi, lui, de nos jours, à s'occuper d'économie politique et sociale.

Au moment où, plus prompt d'intelligence qu'on ne le suppose quand il s'agit d'un de ses grands intérêts, le peuple réclame l'organisation du travail: cherchez dans le langage prêté au roi par ses conseillers quelque trace du sentiment qui excite à cette heure des sympathies si vives et si générales: vous n'en trouverez aucune; loin de là. Les fonds sont hauts à la bourse, les affaires des banquiers vont bien. Qu'importe dès-lors la condition précaire de la plèbe salariée?

Il est temps cependant de prendre souci de la masse déshéritée qui commence à sentir, en tout pays, qu'elle a droit à autre chose qu'à des aumônes humiliantes; qui comprend que son existence ne doit plus être laissée à la merci des crises industrielles et de la libéralité plus ou moins incertaine de ceux qu'elle enrichit par ses fatigues. *Organisation du travail!* Cette parole de délivrance court aujourd'hui d'un bout du pays à l'autre. Toute la presse des départements, à l'exception de deux ou trois feuilles, sur lesquelles pèse la double chaîne du pouvoir et de la féodalité financière, s'est ralliée à ce symbole. Nous ne savons pas quel accueil il est destiné à recevoir prochainement dans l'enceinte parlementaire; mais la chambre doit se tenir pour avertie qu'elle compromettrait d'une façon dangereuse son autorité morale, et peut-être même l'avenir du gouvernement constitutionnel, si elle s'avisait de traiter légèrement la grande question populaire qui va lui être déférée.

Quel que soit au surplus le sort de la pétition des travailleurs, désormais l'affaire est lancée au sein des masses, elle ne peut manquer d'aboutir. Il convient par conséquent, il est urgent même d'éclairer l'opinion publique et de fixer les idées sur les divers modes d'organisation du travail qui peuvent être essayés. Nous examinerons prochainement la question sous ce rapport.

---

| | |
|---|---|
| » Passage de retour de 5 000, en supposant que ce nombre seulement retourne dans l'Inde à 50 F. | 250 000 |
| » Frais d'agence dans l'Inde, | 60 000 |
| | 13 360 000 |
| » Impositions à payer au gouvernement, | F. 5 000 000 |
| | 18 360 000 |
| » Admettons que la colonie produise annuellement 70 millions de sucre à F. 25 le o/o. Le revenu total serait de | 17 500 000 |
| » Déficit. | F. 860 000 |

» Si le sucre ne produit que 20 F. au lieu de 25, comme on doit le craindre en raison de l'admission des sucres étrangers, le déficit annuel sera de 4 360 000 f.

» La somme énorme de F. 13 360 000 ci-dessus sort en entier de la colonie, car la nourriture des Indiens nous vient de l'extérieur, et l'argent de leurs gages est enfoui par eux pour être emporté dans l'Inde à l'expiration de leurs engagements. Le peu que ces hommes dépensent est plus que compensé par les bénéfices qu'ils retirent de leur industrie.

» Supposons un moment que les gens à gages en Angleterre soient tous des étrangers amassant leurs salaires pour les emporter dans leur pays, en cédant leur place à d'autres étrangers agissant à leur tour de la même manière, l'Angleterre même, si riche, si puissante, ne pourrait supporter longtemps un tel état choses sans succomber.

» Le commerce a, de son côté, à supporter la concurrence des Chinois et des Indiens vagabonds qui ont déjà envahi la majeure partie du commerce de détails, et qui ne dépensent rien, pour emporter plus tard dans leur pays les fortunes qu'ils auront bien ou mal acquises!

» D'après cet exposé, on ne sera pas étonné de voir les habitants ruinés et et le commerce dans la situation la plus alarmante.

» Que faut-il donc faire, dira-t-on, pour remédier en partie, au moins, à ces maux? Il faut, pour venir au secours du commerce, que le gouvernement cesse d'encourager les spéculations des Chinois venus ici pour le travail des terres, et refuse les patentes qu'il leur accorde trop facilement.

» Il faut qu'au lieu de faire venir les travailleurs de l'Inde, il encourage de tout son pouvoir l'introduction de ceux de la côte d'Afrique, et surtout celle des femmes de ce pays, bien plus propres que les Indiens au travail des champs.

» On retirerait de ce changement d'immenses avantages : peu d'Africains retourneraient dans leurs pays emportant avec eux le montant de leurs salaires. Les assolements des terres ne seraient plus faits, comme aujourd'hui, au moyen de plantes improductives; on les cultiverait en manioc, cambares, patates et autres plantes qui serviraient à la nourriture des travailleurs. Ce serait autant de moins à tirer de l'extérieur, et la colonie, devant à son sol une partie de ses vivres, aurait bien moins à craindre les disettes dont elle est souvent menacée.

» On a cru attacher les Indiens au pays en encourageant l'introduction des femmes; mais ce but a été entièrement manqué : les services que quelques-unes de ces femmes ont rendus ont été presque nuls, et elles sont retournées dans l'Inde avec leurs maris et leurs enfants. Ce n'a été qu'une dépense de plus.

» Vous remarquerez, Monsieur le rédacteur, que je n'ai pas parlé des sommes énormes que les planteurs et le gouvernement ont dépensées pour l'introduction des travailleurs. — Je n'ai pas voulu rappeler le passé qui ne nous appartient plus, pour ne m'occuper que de l'avenir, afin que nous fassions tous nos efforts pour le rendre meilleur. »

On objecte aux calculs du planteur que la colonie de Maurice [illegible] suffisantes contre l'emportement de l'intérêt [illegible] et contre les excès du commerce anarchique. Nous l'avons dit maintes fois, et nous le répétons, toutes les opérations de l'émigration devraient être réservées aux agents et à la marine des gouvernements eux-mêmes.

La transformation du régime des colonies va soulever de graves difficultés sociales. L'esprit de charité chrétienne a profité de cette rénovation pour exiger, au profit des affranchis, des nouveaux travailleurs libres, l'établissement de quelques garanties dont ne jouissent même pas nos prolétaires européens. Ainsi, à Maurice, en ce moment, on trouve le germe d'un *minimum* assez généralement formé. Ainsi le transport des laboureurs étrangers est soumis à de certaines conditions toutes favorables aux émigrants. Cette vague organisation de garanties a pour effet d'accroître considérablement les frais des exploitations, à ce point même de rendre les charges ruineuses pour les chefs d'industrie, comme il résulte des calculs publiés par le *Cernéen*.

Par suite de ces difficultés, il est constant aujourd'hui que les opérations sucrières sur une très grande échelle ont seules, à cause des économies qu'elles permettent, la chance d'éviter une ruine complète. Il en résulte que, par la force des choses, l'activité industrielle et la richesse vont se concentrer dans les mains d'un petit nombre. C'est surtout aux colonies qui ont passé par l'émancipation, que la féodalité industrielle va se constituer très prochainement.

Il se produit, en outre, un fait remarquable. Peu à peu les propriétaires d'habitations moyennes, écrasés par les frais, succombent, et sont expropriés. Leurs biens sont acquis par les commissionnaires des maisons de banque anglaises, et confiés à la gestion d'associés faiblement intéressés, souvent à de simples régisseurs. Ainsi, la propriété, dans les colonies émancipées, tend rapidement à passer tout entière aux mains des capitalistes de Londres, et tous les anciens planteurs vont devenir les fermiers des hauts barons de la finance.

Pour éviter cette ruine des propriétaires actuels, il faudrait qu'ils se réunissent entre eux et qu'ils formassent sociétairement ces grands centres industriels plus favorables à l'économie et à la production. Si les colons restent isolés, ils sont perdus; ils ont la perspective de devenir les garçons de ferme de Messieurs les financiers métropolitains. Que les planteurs de nos colonies se mettent sur leurs gardes, avant les mauvais jours; l'émancipation venue, rien n'empêchera le fait que nous signalons de s'accomplir chez eux aussi bien que dans les colonies anglaises.

Pour élever la production en proportion des frais plus considérables que tend à imposer la rénovation du régime servile, il n'y a qu'un remède, l'*organisation du travail*. Non pas cette organisation ébauchée et qui se résume dans quelques garanties de *minimum* accordées aux classes laborieuses; non pas cette organisation du travail, mot incompris, dont on berce l'esprit inquiet du pauvre; mais l'organisation vraie, sérieuse, problème immense, qui porte en soi un monde nouveau, et dont la solution est tout entière dans cette

---

# FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

### Première partie.

#### V. — SEIZE ANS APRÈS.

Quiconque a essayé la vie de touriste, sait que les voyages n'offrent jamais une continuité d'aspects ni d'impressions, mais qu'ils se composent de stations rares, éparses, et souvent séparées l'une de l'autre par de longs espaces qui ne peuvent intéresser l'esprit ni attirer le regard. La création semble avoir, comme l'art, des musées où elle réunit toutes ses merveilles, et hors desquels on ne trouve que la monotonie ou le vide. Entre la mer aux grèves sauvages et la montagne aux vallons arcadiens, s'étend la plaine unie, paisible, verdoyante, où les bois continuent les bois, où les prairies suivent les prairies, et qu'il faut traverser au galop des chevaux.

Or, le romancier a, comme le touriste, de ces longs intervalles, qu'il doit faire franchir rapidement au lecteur. Pour lui n'existent ni la distance ni le temps. Semblable à l'ange révolté qui enleva le Christ sur la montagne, il montre à ceux qui l'écoutent, non l'humble campagne qui se déroule à ses pieds, mais tout ce qu'il a pu réunir de tentateur et de merveilleux aux quatre airs de vent. Dédaigneux des lenteurs de la réalité, il parle, et un autre horizon se lève, et l'homme jeune est devenu un vieillard, et l'enfant, transformé, apparaît couronné de force et de jeunesse.

Nous profiterons de ce dernier privilège pour franchir, d'un bond, seize années, et présenter à nos lecteurs l'orpheline de la Maison-Verte, non plus chétive et souffrante, mais grande et belle jeune fille devant laquelle le monde va s'ouvrir.

Les dernières volontés de la baronne avaient été accomplies; confiée à la supérieure de Tours, Honorine grandit au couvent, sans s'apercevoir qu'il lui manquait une famille.

Celle-ci, de son côté, l'oublia complètement. En perdant l'espérance de la tutelle, Mme de Luxeuil et M. Vorel avaient semblé renoncer à tout lien de parenté. La première, devenue veuve, ne s'informa plus de sa nièce, et le médecin, qui avait réussi à se réconcilier avec la mère Louis, alla habiter le domaine des Motteux, d'où il parut demeurer également étranger à tout ce qui concernait l'orpheline.

(1) Voir les numéros du 19 au 27.

Mais cette dernière avait trouvé au sacré-cœur de quoi la dédommager de cet abandon. La supérieure l'y avait d'abord reçue avec une tendresse passionnée qui se communiqua insensiblement aux autres religieuses. Habituellement consacrées à l'instruction de jeunes filles déjà grandes, celles-ci donnaient, pour la première fois, leurs soins à une enfant, et cette nouveauté réveilla en elles les instincts de la femme, endormis plutôt qu'étouffés : avec leurs autres élèves, elles n'étaient qu'institutrices, avec Honorine elles devinrent mères. Grâce à elle, chaque recluse connut quelque chose de ces inquiétudes, de ces attentes, de ces saisissements qui sont la vie de famille et donnent seuls de la saveur à la joie. Il y eut un intérêt et une émotion dans leur solitude.

Aussi ce fut à qui aurait la meilleure part de cette maternité spirituelle; toutes ces âmes pleines d'expansions retenues assiégeaient l'âme naissante de l'enfant pour y éveiller une sympathie et prendre date dans sa tendresse.

Honorine, d'abord souffrante, se ranima insensiblement au milieu de cette atmosphère de caresses, et, fières de leur œuvre, les religieuses l'aimèrent davantage en la voyant revivre. Sa santé, sa joie, sa beauté, tout leur appartenait; elles en faisaient leur bonheur et leur gloire, en même temps que leur tourment. Toutes leurs existences tenaient, par le fil invisible du dévouement, à cette existence sauvée.

Tant d'abnégation pouvait amener la mollesse, ou encourager l'égoïsme; l'heureuse nature d'Honorine la sauva de ce danger. Elle accepta l'affection de celles qui lui servaient de mère, avec la simplicité d'un cœur capable de rendre ce qu'on lui donne. Gaie et charmante, elle devint le bonheur du couvent après avoir été sa sollicitude. A mesure qu'elle grandissait, celui-ci semblait s'animer de sa jeunesse; on eût dit un soleil levant dont les rayons, chaque jour plus vifs, réveillent partout la vie qui sommeille.

Et sa présence n'avait point été seulement pour ces pieuses filles une cause de joie, mais d'amélioration; car dans cette affection commune s'étaient fondues toutes ces petites aigreurs des cœurs inoccupés. Chaque religieuse, désormais, avait un intérêt humain, un but visible, et sa vie ne restait point uniquement renfermée dans les énervantes aspirations vers l'inconnu.

Elles se partagèrent l'instruction d'Honorine, qui reçut leurs leçons, pour ainsi dire à son insu, et sans distinguer la récréation de l'étude. Douée d'un de ces esprits heureux où toute graine semée germe d'elle-même, elle ne connut ni la fatigue du travail, ni l'angoisse des réprimandes, et atteignit douze ans presque sans connaître les larmes.

Vers cette époque arriva un évènement de peu d'importance, mais qui, dans la vie paisible et uniforme de l'orpheline, ne pouvait manquer de laisser un souvenir. La supérieure prit un nouveau jardinier. C'était un vieillard à cheveux blancs, mais dont l'aspect robuste semblait démentir l'âge. Dès les premiers jours, il distingua Honorine parmi ses compagnes, et se prit pour elle d'une affection singulière. Chaque fois que l'enfant paraissait dans le jardin, il interrompait son travail pour la suivre d'un regard qui semblait s'attendrir; il reconnaissait sa voix et jusqu'à sa manière de courir derrière les charmilles; lors même qu'elle n'était plus là, il continuait à s'occuper d'elle, en soignant le petit parterre qui lui avait été donné.

Il ne lui parlait, du reste, que rarement et toujours pour répondre à quelque question; son dévouement était humble et muet comme celui du chien. Lorsqu'il voulait montrer à l'enfant quelque fleur rare, cultivée à son intention, ou quelque fruit cueilli pour elle, il faisait entendre un sifflement cadencé qu'elle connaissait et qui la faisait accourir. On s'était d'abord un peu étonné, au couvent, de cette préférence passionnée, mais telle était l'amitié de tout le monde pour l'enfant, qu'on avait fini par la trouver naturelle. Quant à Honorine, accoutumée aux soins empressés de ses institutrices, elle accepta ceux d'Étienne avec reconnaissance, mais sans surprise. Elle ne passait jamais près du vieillard sans lui adresser un sourire ou un salut amical, et Étienne, qui tressaillait à sa voix, ne répondait que par un geste, par un coup d'œil, tout au plus par un mot tremblant qui révélait je ne sais quel mélange d'angoisse et de joie.

Le jardin du couvent ne formait qu'une petite partie de son enclos. Celui-ci comprenait, en outre, des vergers, un bois et des prairies, à l'extrémité desquelles se trouvait un vivier assez profond pour porter une nacelle. Les religieuses aimaient à s'y embarquer avec quelques élèves choisies, et à faire le tour du petit étang pour couper les joncs et cueillir les fleurs de nénuphar.

Un jour qu'Étienne se trouvait au bout du verger, où il relevait les ordres de la prieure, des cris de détresse se firent entendre vers le vivier. Tous deux accoururent effrayés et aperçurent la barque chavirée. La religieuse et une pensionnaire flottaient, près de s'engloutir au milieu des roseaux!

Étienne laissa tomber sa veste, ses sabots, son tablier, et s'élança à leur secours.

Au bout de quelques instants, toutes deux furent à terre; mais à peine la religieuse eut-elle repris ses sens qu'elle regarda autour d'elle et s'écria avec épouvante :

— Honorine?

— Vous l'aviez avec vous? demanda Étienne, qui devint pâle.

— Ah! sauvez-la! sauvez-la!...

Il n'en entendit pas davantage : courant vers l'étang, les bras étendus, il s'élança d'un bond jusqu'à la barque et disparut sous les eaux.

Les religieuses accourues se pressaient sur le bord avec des sanglots. Trois fois Étienne remonta seul, en poussant des cris de désespoir; trois fois il replongea au plus profond de l'étang, avec une sorte de rage, enfin il reparut soulevant dans ses bras Honorine, regagna le bord et la déposa

[illegible] de la reine, pour rendre ce service improvisé aussi parfait que possible.

La grande députation de la chambre des pairs qui aura l'honneur d'être reçue par le roi à l'occasion du premier jour de l'an, se compose de MM. le marquis d'Audiffret, le comte d'Anthouard, le marquis de Turgot, Félix Faure, de Cambacérès, Viennet, le vicomte de Préval, le baron Pelet, le baron Fréville, le général Despans-Cubières, Odier, le baron Petit, le comte de Grammont d'Aster, Franck-Carré, Bérenger (de la Drôme), Mérilhou, le comte Pelet (de la Lozère), le comte de Greffulh, le comte de Ham.

Suppléans : MM. le comte Roy et Cordier.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

*Séance du 27 décembre.*

M. le chancelier monte au fauteuil à deux heures moins un quart.

MM. de Montalembert, d'Eckmühl, de Greffulh et de Grammont-d'Aster prennent place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

M. Cauchy, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la séance d'ouverture.

M. le président procède, par la voie du sort, au tirage des bureaux.

M. Beugnot présente un rapport sur les titres de M. le comte Jaubert, récemment élevé à la dignité de pair de France.

Après le tirage au sort de la députation qui doit se rendre aux Tuileries le 1er janvier, on procède au scrutin pour la nomination des secrétaires définitifs.

MM. d'Audiffret, le président Boullet, Cavaignac et de Colbert, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés secrétaires définitifs, et remplacent au bureau les secrétaires provisoires.

La chambre se retire dans ses bureaux pour procéder à leur organisation, ainsi qu'à la nomination, 1° des membres du comité de pétitions ; 2° des membres de la commission qui, aux termes de l'article 76 du règlement, doit préparer le projet d'adresse en réponse au discours du roi.

La séance est levée à trois heures et demie.

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'AGE.

*Séance du 27 décembre.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le bureau provisoire se compose de MM. de Sieyès, Saglio, de Morny et Persil.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

La chambre se retire ensuite dans les bureaux pour nommer les présidents et secrétaires.

La séance publique est reprise à trois heures.

La chambre prononce successivement, sur la proposition de divers rapporteurs, l'admission de MM. Chondordy, Heroux, Lavielle, de Magnoncourt, Pagès, Ternaux-Compans et Chaix-d'Est-Ange ; celle de M. Hell est ajournée jusqu'à production de pièces ; celle de M. de Castellane, qui n'avait pas l'âge au moment où il a été élu, est annulée.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre par laquelle M. le général Jacqueminot, commandant supérieur de la garde nationale, annonce qu'il a donné les or-

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 4me | Tavernier, | 19. | Dufaure, | 18 |
| 5me | Sapey (opposit.) | 24. | Lefebvre, | 6 |
| 6me | Bignon, | 14. | Od. Barrot. | 3 |
| | | | Verguez, | 5 |
| 7me | de Salvandy, | 16. | Remusat, | 12 |
| 8me | Sauzet, | 24. | Ladoucette, | 11 |
| 9me | Le génér. Schneider, | 25. | Dupin (aîné), | 6 |
| | | | Jacqueminot, | 1 |

*Secrétaires.*

| | MM. | | MM. | |
|---|---|---|---|---|
| 1er bureau. | Lacaze, | 16. | Lasteyrie (Ferdinand), | 13 |
| 2me | de Saint-Aulaire, | 15. | Etienne, | 13 |
| 3me | Jouvenal, | 22. | Montesquiou, | 8 |
| 4me | de Loynes, | 20. | de Sieyes, | 14 |
| 5me | Jules de Lasteyrie, | 18. | d'Haubersaert, | 12 |
| 6me | Liadières, | 12. | Havin, | 1 |
| | | | Combarel, | 8 |
| 7me | Lanjuinais, | 17. | de l'Espée, | 14 |
| 8me | le duc d'Usëz, | 30. | Boissal, | 4 |
| 9me | Persil, | 21. | Delespaul, | 8 |
| | | | Taillandier, | 1 |
| | | | Bethmont, | 1 |

## Extérieur.

**Angleterre.** — Londres, 25 décembre. On lit dans le *Globe* :

*Noël et les pauvres.* — « Qui donne aux pauvres, prête à Dieu. » — Les charités royales de sa majesté (de cinq shillings chacune) ont été distribuées à plus de 900 pauvres, lundi et mardi, sous la direction du lord grand-aumônier, du lord archevêque d'York et du sous-aumônier, le vénérable archidiacre S. Wilberfoce.

Par suite de la grande rigueur du froid, les distributions ont compris plus de monde que de coutume. Les aumônes de la porte royale ont été faites en même temps à 168 personnes, qui ont reçu chacune 13 shillings.

Plusieurs vieillards pauvres, qui ont participé à la bonté royale, sont aveugles et infirmes. Huit cents familles, dans le voisinage de Hampton-Court, New-Hampton et Reddington, reçoivent, par les soins de sa majesté la reine douairière, trois livres de bœuf et deux pains d'une livre chacun à toutes les fêtes de Noël. Hier s'est faite cette distribution.

A la paroisse de Sainte-Brigitte, dans Fleet-Street, il a été distribué 40 tonnes de charbons, sous la direction des autorités de la paroisse, à 576 pauvres familles honnêtes. Cette libéralité est due aux souscriptions des habitants. Une deuxième distribution, d'égale quantité, aura lieu le 21 janvier.

— Sir Henry Pottinger, qui a conclu le traité avec la Chine, reçoit des ovations dans les grandes villes manufacturières de l'Angleterre. Un banquet lui a été donné, le 22, à Manchester.

Le maire de cette ville a mêlé à son toast les souvenirs de Crécy et de Waterloo. Mieux inspiré, sir Henry Pottinger a dit qu'il n'avait pas traité avec la Chine pour l'Angleterre seulement, mais que le traité ouvrait ce pays au commerce des autres nations. Il estime de 120 à 150 millions,

[illegible] sévères de Saint-Pétersbourg, qui lui enjoignent d'employer toute l'énergie du système russe pour s'opposer à l'influence dangereuse qui vient de l'étranger, et qui se fait notamment sentir parmi la jeunesse studieuse. Les pères de famille seront probablement obligés de renvoyer les précepteurs qu'ils ont fait venir de la France et de l'Allemagne. Le gouvernement russe a aussi fait dresser, dit-on, une liste exacte de tous les Polonais qui font leurs études à l'étranger, de même que de toutes les imprimeries qui sont en activité en Pologne. (*Gazette de Silésie.*)

**Suisse.** — On lit dans le *Courrier suisse* qui paraît à Lausanne :

« Parmi les Lucernois émigrés se trouvent beaucoup d'officiers supérieurs et de capitaines de milices. On nous assure qu'un des bataillons n'a pas conservé plus de trois officiers au-dessus du grade de lieutenant. Les colonels Godlin, Schmid et un troisième, qui ont marché pour le gouvernement, sont contre les Jésuites. »

— On écrit de Lucerne que MM. Casimir Pfyffer et l'ancien avoyer Kopp ne sont ni arrêtés ni fugitifs, n'ayant pris aucune part à la dernière levée de boucliers. Ils restent dans la ville libres et estimés, même de leurs ennemis.

Suivant le *Verfassungsfreund*, le docteur Steiger fait du fond de sa prison ses visites de malades, accompagné de deux gendarmes et de huit soldats. Le même journal dit que les confiscations ont commencé : c'est ainsi qu'on doit avoir saisi à M. Jules Salzmann, 80 000 fr. argent chez un banquier.

**Espagne.** — Dans la séance du 21, le sénat a continué la discussion ouverte sur l'ensemble du projet de réforme constitutionnelle, puis on a passé à la discussion des articles ; avant cette discussion nouvelle, le préambule du projet de réforme qui abolit le principe de la souveraineté nationale, consigné dans la constitution de 1837, a été adopté à une forte majorité.

Dans la séance de la chambre des députés, M. Orense, interpellant le ministre des finances sur la pensée de la conversion en titres 3 0/0 des titres 5 0/0, a laissé entendre qu'il y avait sous cette affaire de grands jeux de bourse. Le ministre des finances a déclaré qu'il n'avait pas à répondre à une interpellation basée sur des jeux de bourse : Le gouvernement, dit-il, a donné toutes les explications nécessaires sur la situation financière, et tout ce qu'il se bornera à ajouter maintenant, c'est qu'il n'a aucune participation, soit directe, soit indirecte aux combinaisons signalées par M. Orense.

La discussion s'est ouverte sur le projet de loi de la dotation du culte et du clergé. Le ministre des finances s'apercevant qu'on voulait mettre en discussion plusieurs projets présentés par divers députés avant celui du gouvernement, s'est récrié avec une grande vivacité contre une telle marche imprimée à la discussion, et dans la chaleur de l'improvisation, il a qualifié d'astuce et d'escamotage la tactique des députés de l'opposition. Ces paroles ont provoqué de vives réclamations de la part du marquis de Viluma et de ses amis politiques, mais des explications données avec une urbanité toute parlementaire, par M. Mon, ont conjuré l'orage. La majorité de la chambre s'est déclarée satisfaite des explications du ministre. Alors le marquis de Viluma, s'approchant du bureau, a déposé sa démission formelle des fonctions de député.

A l'issue de cette séance, le président s'est rendu dans la salle des con-

---

à l'ombre des saules.

Les religieuses éperdues s'empressèrent autour de l'enfant inanimée; et, après des efforts long-temps infructueux, un cri de joie partit : elle avait fait un mouvement... elle vivait !

A ce cri, Etienne qui se tenait près d'elle à genoux, le corps penché, tous les membres tremblants et l'œil égaré, joignit les mains avec un sourd gémissement de joie, et s'évanouit.

Le médecin que l'on avait envoyé chercher survint heureusement. Après avoir rassuré les religieuses, il les engagea à reconduire au couvent Honorine, complètement ranimée, tandis qu'il aidait lui-même à transporter le jardinier dans la maisonnette qu'il occupait au bout des prairies.

Il en revint bientôt annonçant qu'il avait repris connaissance et ne courait aucun danger ; mais il demanda la supérieure, lui parla à l'écart, et l'on apprit le soir même, avec étonnement, qu'Etienne appelé et long-temps entretenu par elle avait quitté le couvent pour n'y plus revenir.

Honorine se montra sérieusement affligée de ce départ et fit de vaines tentatives pour en connaître la cause; tout ce qu'elle put apprendre, c'est qu'en le jugeant nécessaire, la supérieure l'avait vu avec regret et conservait, pour l'ancien jardinier, un profond sentiment de reconnaissance.

Cette aventure fut la seule qui traversa l'enfance d'Honorine ; les années suivantes s'écoulèrent sans lui laisser d'autre trace de leur passage que le vague souvenir d'un bonheur toujours renouvelé. Appuyée sur des mains amies, elle passa, par une pente insensible, des gaietés du premier âge aux enchantements de la jeunesse.

On croit en général l'éducation de couvent triste, austère et pleine de pruderie ; mais, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, on s'abuse. Nulle part ailleurs, au contraire, la vie n'est plus égayée de ces petits plaisirs qui sont le pain quotidien de la joie, nulle part vous n'avez à craindre moins de contrainte, moins de sévérité. Rassurées par l'isolement, les maîtresses peuvent laisser à leurs élèves une liberté d'expansion qu'on ne pourrait accorder ailleurs sans danger. Aussi, loin de pécher par soumission ou timidité, celles-ci tendent-elles presque toujours à l'excès contraire. Au sortir de ces saintes volières, où ne leur a jamais manqué le grain, la sûreté, l'espace ni le soleil, elles s'élancent dans la vie comme le pigeon voyageur, curieuses de voir, avides de sentir, mais ne soupçonnant ni la faim, ni l'orage, ni les chasseurs.

Le caractère d'Honorine devait lui donner, plus qu'à aucune autre, cette périlleuse confiance. Ame ouverte et tendre, elle participait à la vie de tout ce qui vivait ; elle avait besoin d'aimer tout ce qui pouvait être aimé. Rattachée par la sympathie à chaque œuvre de la création, elle ne pouvait voir languir la plante, elle ne pouvait entendre l'animal se plaindre ; elle pleurait en regardant pleurer. La bienveillance des autres lui était indispensable, comme l'air. Son sourire affectueux cherchait le sourire sur toutes les lèvres ; un regard froid la rendait inquiète, un geste mécontent la glaçait. On eût pu la représenter comme ces saintes que l'art naïf du moyen-âge nous a peintes les bras tendus et tenant à la main leur cœur enflammé, symbole d'ardente charité, mais que complète, hélas ! toujours la couronne du martyre !

La première douleur qui atteignit Honorine, fut le départ d'une partie des religieuses qui l'avaient élevée. Soit que l'on eût besoin ailleurs de leur zèle, soit qu'obéissant à la règle, on voulût les défendre des attachements que crée l'habitude, elles reçurent l'ordre de quitter le couvent de Tours pour se rendre à Paris.

La séparation fut déchirante : le devoir religieux imposait en vain la résignation à celles qui partaient ; l'affliction impétueuse d'Honorine déconcerta toutes leurs résolutions. Les adieux, vingt fois achevés et repris, se continuèrent dans les larmes jusqu'au moment où il fallut s'arracher des bras de l'orpheline. Les religieuses partirent sans espérance de la revoir, et ne pouvant lui donner de rendez-vous que de l'autre côté de la tombe ! C'était, pour chacune d'elles, comme une fille qui meurt, et pour Honorine comme une famille qui se disperse.

Cependant, son premier amour, la plus tendre et la plus chérie de ses mères, ne lui avait point été enlevé; la supérieure restait. Mais le bonheur ressemble aux plus belles fleurs; qu'une première feuille tombe et bientôt chaque brise en emporte une nouvelle. Peu de temps après, la prieure tomba dans une langueur que ni les soins ni les remèdes ne purent dissiper, et à laquelle elle succomba au bout de quelques mois.

Le désespoir d'Honorine inspira un instant des craintes sérieuses. C'était le premier coup qui frappait ce cœur désarmé, et sa douleur fut horrible ; mais si la nouveauté de la blessure la fit plus cuisante, elle rendit aussi plus certaine la guérison. Honorine n'était point épuisée par ces longues luttes qui enlèvent à la volonté son ressort, retiennent l'âme dans l'abattement, faute de vitalité pour revenir à la santé. Armée de toutes ses forces, elle se releva de ce premier choc.

Un grand changement, survenu dans sa destinée, fit d'ailleurs diversion à sa douleur et reporta ailleurs ses préoccupations.

Mme de Luxeuil avait été avertie de ce qui venait d'arriver, et cet événement imprévu réveilla chez elle des projets oubliés. La partie du testament de la baronne qui confiait l'éducation d'Honorine à la prieure de Tours se trouvait naturellement annulée par la mort de celle-ci, et le sort de l'orpheline était désormais remis à la décision du conseiller de Vercy qui, à défaut du duc de Saint-Alofe, avait accepté la tutelle. Ce fut donc à lui que la comtesse s'adressa, en lui dépêchant un de ses amis dévoués, le marquis de Chanteaux.

Bien que fort jeune au moment de la Révolution, M. de Chanteaux avait quitté la France avec la plus grande partie de la noblesse, et s'était mêlé à toutes les intrigues royalistes de l'époque. C'était un des agents les plus actifs de ce comité qui combattait la République au moyen de proclamations supposées et de faux assignats fabriqués par une réunion de prêtres émigrés, sous la direction d'un évêque. Le marquis avait même pris part à cette dernière opération, et y avait acquis une remarquable adresse pour imiter les empreintes et contrefaire les écritures. Rentré en France sous le Consulat, il y avait mené une vie oisive et peu régulière jusqu'à la première rentrée des Bourbons. Les événements des Cent-Jours l'amenèrent dans la Vendée, où il prit le commandement de plusieurs bandes d'insurgés qui se signalèrent par la prise de quelques bourgs et le pillage des diligences ; enfin, la seconde restauration reconnut ses services passés et présents en lui accordant une place de gentilhomme de la chambre. *L'accident* de juillet lui enleva cette position, et, depuis, il s'était tenu à l'écart parmi les boudeurs du faubourg Saint-Germain.

M. de Chanteaux, qui joignait aux grandes manières de la vieille noblesse les formes surannées de la galanterie impériale, pouvait passer pour un exemple remarquable de cette génération fossile dont la chambre haute présente de nos jours la plus curieuse et la plus complète exhibition.

Heureusement que la mission dont il avait été chargé par la comtesse avait offert peu de difficultés. Il n'eût point de peine à faire comprendre à M. de Vercy, que la mort de la prieure plaçait Honorine dans une situation nouvelle, et que, destinée à vivre hors du couvent, le moment était venu pour elle d'en sortir. Or, nul ne pouvait mieux que madame de Luxeuil, vu son titre de tante et ses habitudes, faciliter à la jeune fille son entrée dans le monde ; aussi M. de Vercy accepta-t-il avec reconnaissance la proposition que lui fit faire la comtesse de se charger de sa pupille, et il fut convenu qu'elle viendrait la prendre à Tours, où le conseiller devait se rendre lui-même pour la lui remettre officiellement.

Tout se passa comme on en était convenu. Mme de Luxeuil arriva au jour indiqué, vit M. de Vercy qu'elle enchanta par ses prévenances, et alla avec lui au couvent pour chercher sa nièce.

Cette dernière, qui avait été prévenue, se tenait prête. L'absence et la mort avaient dépeuplé pour elle la maison où elle avait grandi ; tout ce qui avait fait là sa joie, n'était plus maintenant que source de regrets. Celles qui l'avaient élevée et chérie avaient emporté avec elles les doux échanges d'émotions, les tendres encouragements, les affectueuses réprimandes ; désormais le couvent était vide, la famille avait disparu ! Elle se résigna donc à suivre la comtesse sans trop de peine, chassée d'un côté par le vide qui s'était fait autour d'elle, attirée de l'autre par cet attrait du changement et de l'inconnu, illusion des premières années.

Ce fut seulement au moment de partir, que tout son passé se redressa sous ses yeux, comme un doux fantôme qui se plaçait devant le monde pour la retenir dans la solitude ; mais elle l'écarta de la main, et après avoir jeté, en tremblant, un dernier regard éploré, à ce toit sous lequel elle avait épuisé toutes les joies pures du commencement de la vie, elle monta dans la chaise de poste de sa tante et prit avec elle la route de Paris.

ÉMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

[illegible] n'est pas sur la voie qui peut le conduire le plus sûrement au terme de cette noble ambition.

— Le *National* ne veut pas faire sur le discours d'autres critiques que des critiques grammaticales. Il trouve que, quand on parle aussi admirablement, on pense admirablement aussi, et que la dignité, la puissance du cabinet sont à la hauteur de ses paroles.

## Faits divers.

Le *Moniteur* de ce matin contient plusieurs ordonnances, ouvrant le bureau de Canari (Corse) à l'importation des céréales ; autorisant la société anonyme formée à Lyon, sous la dénomination de *Compagnie du Rhône*, service des bateaux à vapeur ; approuvant les statuts de la caisse d'épargne établie à Bar-sur-Seine (Aube) ; et modifiant ceux de la caisse d'épargne de Senlis.

— Il est certain maintenant qu'un chemin de fer sera construit de Rouen à Dieppe ; la somme nécessaire est réunie et au-delà. On n'attend plus pour l'organisation définitive de la compagnie qui doit être une compagnie mixte, que les signatures des administrateurs anglais.

— Toutes les chambres de la Cour royale de Paris se réuniront demain, à 9 heures du matin, pour s'occuper d'un incident relatif au mode de délibération à suivre dans les assemblées générales des Cours de tribunaux, quand le gouvernement les consulte sur un projet de loi.

Cet incident n'a, du reste, ni le caractère d'un conflit, ni surtout les causes que certains journaux lui ont attribuées.

— Hier, à onze heures, les derniers devoirs ont été rendus à la jeune fille et aux deux militaires du 74e de ligne qui ont péri si malheureusement dans l'incendie de la papeterie de La Villette.

Cette triste cérémonie a eu lieu avec une grande pompe. Les funérailles des deux militaires ont été faites aux frais de la commune, et M. le curé de La Villette s'était lui-même spontanément mis à la disposition de l'administration.

En tête du cortège marchait le corbillard de la jeune fille, suivi d'un double rang de ses compagnes, vêtues de blanc, puis les membres de sa famille ; ensuite venaient les deux chars portant les restes des infortunés militaires, entre deux piquets du 74e.

Derrière ces chars on remarquait M. Sommier, maire de La Villette, MM. Antoine Prélard et Richer, ses adjoints, les états-majors de la garde nationale et du 74e de ligne.

Une grand'messe a été célébrée dans la nouvelle église, trop petite pour contenir la foule qui se pressait à ce convoi.

Après le service religieux, le funèbre cortège s'est dirigé vers le cimetière.

M. le maire a prononcé sur les tombes quelques paroles touchantes et vivement senties.

M. le colonel Riban, du 74e, a dit quelques mots d'adieu qui ont profondément ému la foule qui remplissait le cimetière. Il y avait dans ce spectacle quelque chose de moral et de touchant à la fois qui laissera dans les cœurs une longue et profonde impression.

— Dans la nuit d'avant-hier, vers deux heures et demie, un violent incendie a éclaté dans les magasins d'un ébéniste marchand de meubles de la rue Moreau, faubourg Saint-Antoine. Le feu a pris dans un atelier construit en bois, dans une cour. Cet atelier, qui avait une étendue de quatorze à quinze mètres de long, était rempli de boiseries et de meubles qui sont devenus en un instant la proie des flammes. Lorsque les sapeurs-pompiers et la garde municipale ont été appelés, tout était dévoré. On ne s'est plus occupé que de sauver les habitations voisines de tout danger. On y est heureusement parvenu.

On ne sait encore à quelle cause attribuer ce sinistre.

— Des militaires en retard emploient un singulier expédient pour rejoindre leur caserne. S'ils rencontrent sur leur route un cabriolet dont le propriétaire est occupé à boire ou à parler d'affaires, ils grimpent dedans lestement, et les voilà partis ; puis, une fois arrivés, le véhicule et le coursier restent là et deviennent ce qu'ils peuvent.

Souquenet, caporal du génie, a commis récemment une *espièglerie* de cette nature, pour ne pas manquer à l'appel ; poursuivi par le propriétaire du cabriolet, il a cherché à fuir dans un taillis du bois de Vincennes ; mais on l'a arrêté.

Il y a deux jours, à Saint-Denis, deux chasseurs du 23e léger l'avaient imité ; ils se prélassaient dans un cabriolet bourgeois ; mais les gendarmes n'ont pu en saisir qu'un, le nommé Pierre Nicolas.

— A la suite d'un incendie qui vient d'avoir lieu à Arras, M. le préfet avait offert 20 fr. à l'un des soldats du génie qui s'étaient le plus exposés ; ce militaire a refusé en disant qu'il n'avait fait que son devoir.

(*Moniteur parisien.*)

— On écrit de Bellignies (village sur la route de Valenciennes à Maubeuge) que pendant la nuit du 14 au 15 courant, vers trois heures du matin, une véritable invasion du territoire français, a eu lieu dans cette commune, c'était la troupe des fraudeurs à cheval dite *du Limbourg*, qui s'abattait sur le village de Bellignies, et le traversait au galop. Cette troupe était composée de quatre-vingt-dix cavaliers, tous bien montés, se tenant en corps très serré et portant double charge. Ces contrebandiers venaient de la direction de Fay-le Franc (Belgique), et se dirigeaient sur Houdain, près Bavai, où ils se sont divisés par brigades de douze à quinze cavaliers. Il paraît que cette bande, ou plutôt cet escadron de contrebandiers, est commandée par un nommé Carlier, fraudeur déjà expérimenté, âgé de vingt-cinq à trente ans, d'une hardiesse étonnante, beau cavalier à la chevelure blonde et flottante ; ce nouveau Mandrin est couvert d'une cuirasse et armé de pied en cap. Il mène sa troupe militairement, et elle obéit avec une discipline étonnante.

Cette cavalerie a franchi la première ligne de la frontière sans obstacle, elle s'est rafraîchie dans un cabaret de Bellignies pendant quelques minutes, puis elle a continué sa route. On croit qu'elle a pris la direction de Saint-Quentin, où elle porte sans doute des tulles et des cotons filés étrangers.

Vers le même temps, à l'extrémité ouest de notre frontière de Belgi-

[illegible] Reims, demeurant à Paris, chez sa mère, rue Laffite, 27.

Le père et la mère du malheureux Jacob se présentent devant la cour, assistés de Me Charles Ledru, leur avocat ; ils déclarent se porter parties civiles.

Après lecture de l'arrêt de renvoi l'appel des témoins à charge et à décharge, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé, qui répond, en donnant de fréquentes marques d'émotion, aux diverses questions qui lui sont adressées. Voici le résumé de ses réponses :

Dans la soirée du 8 novembre, après avoir dîné chez sa mère, il sortit pour fumer un cigare. Il avait dans la poche droite de son paletot un couteau qu'il porte habituellement sur lui et qui lui sert à couper les liasses des dossiers qui lui sont remis à la cour des comptes.

M. de Maupas passait devant le no 7 de la rue Laffitte, lorsqu'il entendit un coup sec, comme celui d'un coup de fouet, puis les cris d'un enfant. Il traversa aussitôt la rue, entra dans la boutique du sieur Marie, et demanda à l'ouvrier Jacob si c'était le jeune apprenti qu'il avait ainsi frappé. — Oui, répond Jacob. — Eh bien ! répliqua M. de Maupas, je ne vous en fais pas mon compliment ! — Pourquoi donc ? fit l'ouvrier. — Parce qu'il y a toujours de la lâcheté à frapper un enfant. — Vous ne voyez donc pas que vous êtes un imbécille, reprit Jacob, et que cet enfant se moque de vous ?

En effet, l'enfant riait aux éclats.

— Si vous ne l'avez pas frappé, c'est différent, ajouta M. de Maupas ; tant mieux pour vous. Et quant au petit, il peut rire de moi ; je n'y attache point d'amour propre.

Ces paroles échangées, Jacob intima brusquement à M. de Maupas l'ordre de se retirer, et même le poussa assez rudement. — Si je me suis trompé, dit alors l'accusé, ne m'insultez pas ! Et il sortit.

Après cette scène, M. de Maupas rentra chez sa mère ; là il réfléchit à ce qui venait de lui arriver ; il se dit qu'il avait peut-être été trop vif ; que, demeurant dans le voisinage, et obligé de passer cinquante fois par jour devant la boutique du sieur Marie, des querelles ultérieures pourraient s'en suivre ; que sa mère en serait sans doute informée, et qu'enfin cette affaire ayant assez mal fini, il valait mieux aller de suite retrouver Jacob et s'expliquer avec lui, d'une manière satisfaisante pour l'un et pour l'autre.

Il sortit donc et se présenta de nouveau chez le sieur Marie. Jacob était sorti lui-même, pour aller boire un petit verre dans un cabaret voisin ; mais les apprentis étaient présents. Le plus âgé des deux alla prévenir Jacob, qui revint aussitôt et apostropha M. de Maupas d'un ton fort courroucé. — Entrons dans l'arrière-magasin, lui dit M. de Maupas, afin de ne pas faire de bruit et de ne pas causer d'attroupement devant la porte. Ils y entrèrent ensemble. — Qu'avez-vous donc à me dire ? s'écria Jacob. — Je viens vous dire, répondit M. de Maupas, que vous vous êtes mépris sur le sens de mes paroles, et que si, en effet, vous ne battiez pas l'enfant, le reproche que je vous ai adressé tombe de lui-même. Vous-même, qui êtes jeune aussi, si vous aviez vu battre un enfant, n'auriez-vous pas fait comme moi ? — Oui, répondit Jacob, dont l'irritation augmentait, et qui ajouta, mais en termes plus grossiers : Tenez ! allez-vous-en ! laissez-moi tranquille !

M. de Maupas sortit. Il avait fait une vingtaine de pas, lorsqu'il se sentit tout à coup frappé d'un violent coup de mètre qui renversa son chapeau. Après avoir porté ce coup, Jacob se sauva, et Maupas, exaspéré par cette attaque imprévue, le poursuivit. A une petite distance du boulevart, l'ouvrier se retourna et lui porta un nouveau coup, auquel M. de Maupas répondit cette fois en le frappant de son couteau.

Jacob tomba expirant, et M. de Maupas se laissa arrêter par la foule qui l'entourait.

Telle est, en résumé, la version produite par l'accusé.

Après l'audition des témoins, M. le président a déclaré qu'il poserait au jury la question de provocation de la part de Jacob.

Me Ledru a pris ensuite la parole au nom des parties civiles. Il a déclaré que la famille Jacob ne réclamait point de dommages-intérêts, et que du malheur qui l'accablait, était né pour elle un tuteur, M. de Maupas. Il s'est attaché seulement à expliquer le rôle de Jacob dans cette déplorable scène, et à le laver de tous reproches.

M. l'avocat général a soutenu l'accusation, modifiée par la question de provocation.

Me Chaix-d'Est Ange a présenté ensuite la défense.

A dix heures le jury entre en délibération. A onze heures et demie un verdict d'acquittement est prononcé.

Au moment où nous mettons sous presse, la cour délibère encore sur l'indemnité réclamée par les époux Jacob.

## VARIÉTÉS.

### L'homme sans asile,

PAR M. GUILLEMON.

Ne croyez pas qu'il s'agisse seulement ici de l'homme qui n'a ni feu ni lieu, ni vêtement, ni pain. Il y a bien des sortes de misères dans le formidable ensemble des misères humaines. D'après la loi de solidarité établie par le Créateur, nul d'entre les hommes ne peut s'affranchir d'une manière absolue du sort fait à sa race. Le nombre des disgrâces est grand, les espèces en sont multipliées ; leur ensemble forme un règne affreux et présente un tableau dont les hommes détournent les regards, trop faibles qu'ils sont ou trop pervertis pour espérer et pour chercher le remède à tant de maux. Dans la masse des souffrances, combien n'en est-il pas qui dépassent les forces humaines et sous lesquelles la créature succombe ? Heureuse souvent celle qui par la mort se trouve affranchie ! Chacun est obligé de porter son fardeau dans le milieu où le mal règne en souverain et pèse sur tous ; chacun à son prochain rejette tout ce qu'il peut rejeter. Là il est des victimes qui semblent avoir été fatalement désignées pour la plus cruelle servitude ; qui composent leur charge de tout ce que les autres rejettent, et qui, par une effroyable complication digne de la société où elle se produit, sont encore signalées à l'universelle réprobation parce qu'elles sont le résumé et la personnification du désordre social. Tel est le paria des temps modernes, tel est le bourreau, puisqu'il faut l'appeler par son nom ; tel est le personnage que l'auteur met en scène ; en un mot, tel est l'homme sans asile dans la communion des âmes.

Cet homme, descendu par le fait de la société au dernier degré d'abaissement, cet homme sacrifié à tous et par tous rejeté, sera-t-il relevé, et comment le sera-t-il ?

A la vue des misères sociales, à la vue de l'homme accablé, depuis les temps primitifs sous le poids de sa déchéance, l'auteur animé d'un sentiment de haute charité, et compatissant aux peines de ses semblables, conçoit l'espoir d'un meilleur avenir sur la terre. Il l'exprime ainsi :

[illegible] prits avancés n'ont pas tous conscience, bien qu'elle leur communique une nouvelle vie, bien qu'elle éveille de nouvelles puissances.

Si, dans ce moment de transition, quelques esprits s'arrêtent sur la limite des deux époques, entre le dogme de la répression et le dogme de l'attraction divine, entre l'affranchissement de l'âme par la douleur et l'affranchissement de l'âme et du corps par le bonheur universel ; si quelques-uns d'entre eux s'arrêtent à la limite, et se plaisent encore à payer une redevance à l'esprit du vieux monde, c'est que les croyances de leurs premières années, insuffisantes au développement qu'ils ont acquis, comme elles sont insuffisantes à l'humanité développée et grandie ; ces croyances, aujourd'hui vieillies et déchues dans la grande famille humaine, ne sont point encore remplacées chez eux par la science et l'esprit de la nouvelle initiation dont ils ont reconnu la nécessité. Voilà pourquoi, tout en appartenant à la génération présente, pourquoi, malgré ses tendances, et contrairement à ses désirs, l'auteur fait un drame avec les idées du passé ; pourquoi il fait de la poésie pure, c'est-à-dire de la poésie sans enseignement. Car, malgré les aspirations de l'auteur vers le beau idéal que l'homme est appelé à réaliser sur la terre, il n'est pas moins illusoire de prétendre encore revêtir la douleur de la puissance de régénération. La douleur, en effet, a une mission providentielle ; mais, pour le malheur du monde, l'esprit humain s'est mépris sur son objet, qui n'est autre que d'avertir l'homme quand il s'éloigne de la loi divine pour le rappeler sur la voie de la vérité et du bonheur. Présenter aujourd'hui l'idée du progrès par la douleur, c'est faire l'histoire du passé ; c'est se rappeler l'enfance maladive de l'humanité. Mais l'humanité a trop souffert dans son passé ; elle est restée trop long-temps dans l'atmosphère étouffante du dogme de rigueur, pour que même la voix la plus mélodieuse puisse réveiller l'écho qui répéta dans les jours néfastes le chant de l'expiation.

Si dans l'homme sans asile, le lecteur veut voir, non pas la dernière pensée de l'auteur, mais seulement les pensées qui ont occupé les loisirs de sa première jeunesse, nous croyons qu'il sera dans le vrai. Comme nous, il trouvera dans ce livre une belle poésie, un tableau magnifiquement tracé, une réminiscence de ces temps où l'on disait à l'homme plongé dans le malheur : Dieu châtie ceux qu'il aime. Ton sort est une manifestation de l'amour divin. Dans le sacrifice est le moyen de salut. Bénis ta douleur et rends grâces à l'Eternel.

Certes, il y a de la poésie dans ce dogme terrible qui laisse la créature aux prises avec la douleur et développe chez les caractères fortement trempés une héroïque puissance. Nous le savons, il y a de la poésie, il y a de la grandeur, même chez l'homme en fausse destinée. Il y a de la poésie, il y a de la grandeur chez l'homme sans asile subissant l'anathème jeté sur sa race dans les temps antérieurs. Il y a une effrayante poésie dans le drame de sa vie.

Au milieu des écarts et des hasards de cette vie passée dans l'exil des âmes, cet homme est devenu père. Il retrouve son enfant élevé dans la piété par les soins d'un vertueux prêtre. Bientôt son sort va changer. A la vue de l'enfant un nouveau sentiment s'éveille dans l'âme du père. Un bonheur jusqu'alors inconnu a brillé à ses yeux et s'est recouvert des voiles du mystère. Dès lors cet homme veut vaincre le mal dont il fut accablé, il fait appel à toutes ses forces. Il doit cesser de maudire les hommes qui le tiennent dans l'abaissement, qui l'excluent de leur communion. Suivant l'expression de l'auteur, cet homme doit être racheté, il le sera. Hélas ! à quel prix !

Ici commencent les péripéties. L'enfant retrouvée, la fille de l'homme sans asile est une de ces âmes prédestinées pour le sacrifice, et qui, affranchie de l'enfance du corps, a toutes les puissances de la créature accomplie ; mais l'âme seule est forte. Le corps doit s'éteindre et succomber dans l'œuvre sainte de la réparation. O dogme fatal ! Au premier baiser de son père, vers qui elle se sent attirée par un divin amour, ses forces corporelles défaillissent, l'enfant s'évanouit. Mais un phénomène s'est accompli : les deux âmes se sont touchées, elles ont communié dans le sanctuaire du mystère. Le père a reçu de l'enfant la nouvelle initiation, elle ne sera point perdue.

Ecoutons les propres paroles de cet homme rappelé par son enfant à la vie spirituelle :

« Maintenant c'était la plante céleste tout entière qui enfonçait en moi ses racines. Elle y trouva, pour la recevoir, un sol labouré par la douleur et fertilisé par les prières d'un ange ; aussi ne tarda-t-elle pas de croître, de fleurir, de me donner des fruits doux et nourissants. Oh ! les belles choses que la voix mélodieuse de l'enfant me révéla, le soir, dans les plus simples prières ! Je me fis semblable aux plus petits, appelé par cette voix ; et la foi tombée dans mon cœur d'homme y est restée sans altération.

« Oui, ce fut mon enfant qui, me prenant avec amour dans ses bras, comme fait une mère, me déposa sur le seuil du séjour où l'on entrevoit ces biens impérissables ; ce fut elle qui fut, avant de mourir, me porter à l'entrée de cet avenir magnifique où ceux qui s'aiment se retrouveront. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« La barque d'un pêcheur, abandonnée sur la grève, servit de refuge à ma fille, qui se sentait presque heureuse de venir reposer sous ce ciel étoilé. Près d'elle je m'assis sur le sable, appuyant mon cœur à la barque, pensant aux événements de la journée, regardant en moi-même, et bénissant Dieu. Bientôt le léger respirement de l'enfant, devenu plus lent, m'apprit qu'elle dormait, sous l'influence berceuse des flots, et moi-même encore accablé des émotions récentes, je ne tardai pas à trouver un sommeil délassant. A mon réveil, je fus ravi à la vue de ma fille : elle avait laissé sa chaussure près de moi, et tantôt elle marchait très doux sur le sable moiré et fin, et tantôt penchée sur l'onde, elle recevait le clapotement sur ses pieds joints et nus, un jeune enfant la suivait et la regardait avec une expression indicible de dévotion et de tendresse. C'était un pauvre enfant trouvé, sourd et muet, que la femme du pêcheur, sa nourrice, avait aimé et adopté. Inaperçu la nuit, il avait aussi dormi dans la barque, et, au point du jour, au souffle de la brise matinale, les deux enfants s'étaient réveillés ensemble. Longtemps je les contemplai, ces tristes enfants, croyant voir, exilés sur la terre, deux de sept qui sont présents devant le Seigneur ! Lorsqu'il fallut quitter ce lieu pour remonter vers notre demeure, le pauvre muet s'é-

d'action de grâces à l'Eternel.

Heureux alors, heureux sera le père, dont l'enfant arrivant à la vie, sera reçu dans les voies de Dieu. Heureuse sera la jeune âme retrempée et rafraîchie aux sources limpides du bonheur réservé à sa race. Heureux sera le poète qui, unissant au sentiment d'amour la connaissance des lois éternelles et des destinées universelles, retracera le grand drame de la transfiguration sociale. Heureux alors et trois fois heureux, car ses chants éveilleront dans l'âme humaine un écho que nulle voix encore n'a su faire retentir, et qui, de toutes les régions de la terre jusqu'au haut des cieux, portera le chant de la délivrance.

CL. V.

| VALEURS au compt. | 1er C. | | Der C. | | DIFe S. le C. pr. | | F. ETRANG. | 1er C. | | Der C. | | DIFF.S le C. pr. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 1/2 0/0. | » | » | » | » | » | » | 5 0/0 Bge 1840 | 104 | 1/4 | 104 | 1/8 | B. | » 1/8 |
| 4 0/0.... | 107 | 25 | » | » | » | » | — Portugais. | 60 | » / » | 60 | 1/2 | H. | » 1/2 |
| O. de la V. | 1470 | » | 1465 | » | B. 10 | » | Esp. D. active | 35 | 1/2 | 36 | » | H. | » 1/2 |
| B. de Fr. | 3200 | » | » | » | B. » | 10 | 5 0/0 Naples. | 95 | » | » | » | | » |
| C. L. 5000 | 5070 | 50 | 5070 | » | B. 15 | » | — Romain. | 104 | 1/2 | » | » / » | | » |
| 4 — 1000 | 1099 | » | 1092 | 50 | B. 17 | 50 | Obl. Piémont. | 1240 | » | » | » | H. | 2 50 |
| C. hyp... | 780 | » | » | » | » | » | Emp. d'Haiti. | 405 | » | » | » | | » |
| 4 Can.... | 1265 | » | » | » | » | » | Banq. belge. | 615 | » | » | » | B. | 5 |

7 h. 1/2 ODÉON. — Christine. Chute d'un ministre.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Follette. Carlin.
6 h. » 1/2 VARIÉTÉS. — Chamborau. Carmagnole. Anglais. Mme Gibou.
6 h. » 1/2 GYMNASE. — Pensionnat du grand monde. Rébecca.
6 h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — Charlotte. Étourneau. Tête de Singe.
7 h. » 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Calypso.
6 h. » 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. » 1/2 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. » 1/2 COMTE. — Tout pour mon père. Polichinelle. Monsieur Jean.
6 h. » 1/2 FOLIES. — L'Ouragan. Le Maçon. 80 moins un. La Semaine.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

*Concours de bestiaux à Arras.* — Dans un concours de bestiaux ayant pour objet de donner un prix de cent francs au cultivateur qui entretiendrait, proportionnellement à son exploitation, le plus grand nombre de bétail de bonne qualité, la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais a décerné la prime à M. Dufour, de Blangy, éleveur zélé, qui a déjà mérité divers encouragements de la société.

Sur 427 cultivateurs invités à prendre part à ce concours, 374 ont répondu à l'appel; onze seulement avaient plus d'une tête de bétail par hectare de terre, en comptant dix moutons pour une tête de gros bétail.

M. Dufour, qui cultive 76 hectares, a 29 chevaux, 57 bêtes à cornes et 350 moutons. Ses bestiaux sont de bonne race, de belle conformation et surtout bien nourris, ce qui est la première condition.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 26 Décembre. | | | 27 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1446 q. | 18 k. | Arrivages | 2252 q. | 31 k. |
| Ventes | 1208 | 85 | Ventes | 1939 | 31 |
| Restant | 9116 | 91 | Restant | 9160 | 10 |
| Cours moyen | 34,29 | | Cours moyen | 34 08 | |
| Cours-taxe | 34,23 | | Cours-taxe | 34.20 | |
| Cote administrative. | | | Cote administrative | | |
| Gr. | 00 q. 00 k. | 00,00 à 00,00 | Gr. | 00 q. 00 | 00 00 à 00.00 |
| 1re 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1re 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 2e 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 2e 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 3e 00 | 00 | 00.00 à 00,00 | 3e 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 4e 00 | 00 | 00,00 à 00,00 | 4e 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 000 | 00 | 00,00 à 00,00 | 1. 000 | 00 | 00 00 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 25 décembre. — Froment 1re 18,00; 2e 17.32; 3e 16,66. — Seigle 8,66. — Orge 7,32. — Avoine 5,66 à 6,00.

COULOMMIERS, 24 décembre. — Froment 1re 17,50; 2e 16,66 à 17,19. 3e 15,63 à 16,33. — Orge 9,06. — Avoine 6,38.

Il y avait sur la place fort peu de blés comme l'on pouvait s'y attendre par un marché rompu. Les transactions auraient eu lieu en hausse si un grand nombre d'échantillons produits dès l'ouverture des affaires n'avaient rétabli l'équilibre. Au résumé, point de variations dans les cours qui se raisonnent de 16,33 à 17,50 l'hect.

HOUDAN, 25 décembre. — Froment 1re 17,67 à 18,00; 2e 16,67 à 17,33. — Champart 16,00. — Méteil 14,67 à 15,67. Halle ordinaire; vente très lente; la baisse continue; 33 c. de baisse sur les derniers cours. — Avoine 6,40 à 6,80, vente difficile.

METZ, 21 décembre. — Froment 1re 14,94; 2e 13,36; 3e 10,09. — Avoine 5,25.

### Grainelerie (par hect.).

PARIS. — *Légumes secs.* Haricots de Soissons 24 à 32,55; de pays ordin. 13 à 22. — Flageolets 23. — Rouges de Chartres 16 à 17. — Nains 15,35 à 16,65. — Pois verts ordinaires 21 à 21,35. — Jarras 10 à 10,50. — Cassés 27,50 à 35. — Lentilles Gallardon 30 à 40; ordinaires 18 à 28. — Lentillons 15,65.

*Graines diverses.* Vesces de saison 12,56 à 14,65, — Sénevé 60. — Féverolles 11 à 12. — Millet 13,35 à 18. — Trèfle, la balle 69,50 à 27,50.

### Fourrages (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,40 pour la paille.*

PARIS *Marché Saint-Antoine du 27 décembre.* — Foin 1re 47 à 48; 2e 43 à 45; 3e 38 à 40 — Luzerne 1re 45 à 46; 2e 40 à 42; 3e 38. — Regain 1re 34; 2e 30 à 32. — Trèfle 2e 30 à 32; 3e 28. — Paille de froment 1re 25 à 26; 2e 22 à 23. — Paille de seigle 1re 28 à 31; 2e 24. — Paille d'avoine 2e 34 à 36; 3e 30 à 32.

### Garances.

AVIGNON, 21 décembre. — On continue à acheter à la hausse les alizaris qu'on veut vendre et qu'on paie 55 à 50 les rosés; 60 à 62 fr. les paluds. Il reste très peu de marchandises prêtes, et s'il y a des besoins, comme il le paraît, une nouvelle et plus forte hausse est inévitable.

Les barriques sont plus demandées. On en a vendu quelques-unes en rosés à 82 fr. les 50 kil.

## PRODUITS ANIMAUX.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 26 décembre 1841.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | 1674 | 1644 | 30 | 1 29 | 1 08 | » 94 |
| Vaches.... | 54 | 52 | 02 | 1 16 | » 94 | » 16 |
| Veaux.... | 772 | 768 | 04 | 1 36 | 1 18 | 1 0: |
| Moutons.. | 7994 | 7802 | 192 | 1 36 | 1 18 | 1 06 |

PARIS, *halle aux bestiaux* du 27 déc. — Sur 851 veaux, 849 ont été vend. 1,46-1,26-1,06. — 106 vaches, dont 103 vendues 1,26-1,10-0,90 — 9 taureaux dont 8 vendus 0,90.

LA CHAPELLE, *marchés des 26 et 27 décembre*, 1280 porcs ont été amenés, et il s'en est vendu 1200 à 1,05-1,00-0,90. — 484 veaux, tous vendus 1,15-1,10-1,00.

COULOMMIERS, 24 décembre. — Il s'est vendu sur notre place 148 veaux gras, dans les prix de 1,10-0,92-0,72 le kil. — 97 veaux d'élève de 19 à 23 fr. pièce — 58 grands porcs de 38 à 55 fr. l'un. — 47 petits porcs de 7 à 32 fr. l'un.

METZ, 23 décembre. — 14 bœufs 1,22-1,18-1,14. — 35 veaux 1,15-1,10-1,05. — 160 moutons 1,25-1,17 1/2-1,10. — 8 taureaux 0,90-0,86-0,82. — 32 vaches 0,96-0,92-0,88. — 104 porcs 0,90-0,85-0,80.

### Viandes diverses, gibier et volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 27 décembre.* — Agneaux 18. — Chevreuils 10 à 35. — Lièvres 3 à 5. — Lapins 1,25 à 1,90. — Dindes 5 à 9. — Oies 3,50 à 7. — Chapons 2,50 à 5,25. — Poules et poulets 1 20 à 3,50. — Canards 1,50 à 1,80. — Canetons 2 à 2,75. — Perdrix rouges 2,25 à 2,50; do grises 1,50 à 2. — Pigeons et pilets 1 à 1,25. — Bécasses 1,60 à 2. — Grives 0,20. — Alouettes (la dizaine) 1,50 à 1,90.

### Soies.

*Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

VALENCE, 24 décembre. — Les prix des soies se soutiennent bien avec propension à la hausse.

Mercredi dernier, à Joyeuse, malgré une pluie continuelle, il avait été apporté quelques partis de soies qui se sont vendus aux cotes suivantes:

Belle qualité fine (le 1/2 kilo) 32,15, 32,85 et 33,25.

A Aubenas, le 28 courant, les affaires ont été très actives; les prix bien tenus avec tendance à la hausse:

| | | |
|---|---|---|
| 12/13 d. soies ordinaires (1/2 k.) | 30,00 à | 31,00 |
| 11/12 — | 31,00 | 31,50 |
| 10/11 | 31,50 | 32,00 |
| 9/10 — | 32,00 | 32,50 |
| 9/10 — de Joyeuse | 32,50 | 33,00 |
| 12/14 — soie de filat. d'ordre | 34,00 | 35,00 |
| 12/13 — — 5/6 cocons | 35,00 | 35,50 |
| 9/10 — — 3/4 — | 36,00 | 37,00 |
| 9/10 — — 3/4 — de St-Jean | 37,00 | 38,00 |

A Romans, vendredi 20, le marché a été favorisé par un très beau temps; il s'y est vendu beaucoup de soies grèges à des prix avantageux:

| | | |
|---|---|---|
| 14/16 d. soies ordin. (1/2 kilo) | 30,00 à | 00,00 |
| 12/14 — courantes | 30,00 | 30,25 |
| 12/13 — de choix | 30,50 | 31,00 |

A Avignon, les affaires ont été plus calmes pendant la semaine écoulée à cause de l'approche des fêtes, mais les prix se soutiennent toujours bien. Les 24/26, 28/30 valaient 65 à 67 le kilo.

A Bagnols, le marché du 18 a été très animé; il s'y est vendu 600 kilos de soie aux prix suivants:

| | | |
|---|---|---|
| Soies courantes (le kilo) | 59,50 à | 60,50 |
| Soies d'ordre 9/10 d. | 70,00 | 00,00 |

A Nismes, au 19 courant, la cote était:

| | | |
|---|---|---|
| 5/6 coc. filat. 1er ordre (le kil.) | 64,00 à | 65 00 |
| 5/8 — 2e — | 62,00 | 63,00 |

A Marseille, pendant la semaine écoulée, l'activité dans les transactions a succédé au calme qui régnait depuis quelque temps. Les ventes ont eu lieu sur les Brousses à grand guindre, et pour les qualités fines sur toutes les sortes en général, avec des prix de hausse. Les arrivages se sont bornés à 150 balles presque toutes qualités de Syrie.

Voici l'état de la consommation:

11 balles Salonique 21 à 27 le 1/2 kil. 14 b. Selli 21,50 à 24. 7 b. Royales 28 à 29,50. 4 b. Perse 17,50. 43 b. B. L. G. 17 à 19,50.


**AVIS aux personnes qui voudraient compléter leur collection des publications de l'École sociétaire.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, et chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie

# COLLECTIONS DU JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

## DÉCOUVERTE ET FONDÉE PAR FOURIER, — FORMANT TROIS SÉRIES:

1re *Série.* — La RÉFORME INDUSTRIELLE ou le PHALANSTÈRE, ANNÉES 1832 ET 1833.
Deux volumes grand in-4o. — Prix broché, 80 francs.
Cette série, *dont quelques exemplaires viennent d'être complétés par une réimpression*, contient un grand nombre d'articles de FOURIER. — Les souscripteurs recevront, avec les 2 volumes, *un titre et une table de matières* qui vient d'être dressée et imprimée pour la première fois. — Ce titre et cette table se vendent, séparément : 50 centimes.

2e *Série.* — La PHALANGE, journal de la Science sociale, faisant suite au précédent. ANNÉES 1836 A 1840.
Trois volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 60 francs.
Cette série a paru deux et trois fois fois par mois, pendant quatre années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément : le premier volume de 1160 colonnes, 32 fr.; le deuxième volume de 840 col. : 22 fr.; le troisième volume de 320 col. : 6 fr.

3e *Série.* — La PHALANGE, journal politique, social, etc. ANNÉES 1840 A 1843.
Six volumes grand in-4o, avec tables de matières. Prix broché, 70 francs.
Cette série a paru trois fois par semaine pendant trois années. — Les exemplaires qui restent sont complets. — On peut acheter séparément chacun des quatre premiers volumes comprenant quatre mois : 9 francs; le cinquième volume comprenant 6 mois : 12 fr.; le sixième volume comprenant 13 mois : 24 fr.

**On peut se procurer des numéros isolés dans chacune des trois séries, au prix de:**
Pour un numéro de la RÉFORME INDUSTRIELLE, 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (deuxième série), 50 centimes. — Pour un numéro de la PHALANGE (troisième série), 30 centimes.
**La collection complète sera donnée au prix de 180 francs. — Le cartonnage est payé 1 fr. 50 c. en sus par volume.**

# ART DE LA CUISINE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, PAR CARÊME ET PLUMEREY,

*De la maison* du prince de *Talleyrand*, ancien chef des cuisines de Mme la princesse de Poniatowski, chef actuel des cuisines de M. LE COMTE DE PAHLEN, ambassadeur de Russie à Paris. Cinq volumes in-8o, dont les trois premiers renferment un grand nombre de planches, composées et dessinées par Carême, et gravées au trait par MM. NORMAND et HIBON, etc. — Prix : 42 fr. 50.

Les trois premiers volumes sont de Carême; ils contiennent : les Bouillons, Consommés en gras et en maigre, les Essences, Fumets, les Potages français ou étrangers, les grosses pièces de poissons de mer et d'eau douce les grandes et petites sauces, les Ragoûts, garnitures en gras et en maigre, les grosses pièces de Boucherie, de Jambon, de Volaille, de Gibier, etc. Ces 5 vol. renferment plus de 250 potages gras, plus de 250 potages maigres e poissons, — plus de 150 sauces grasses et maigres, — plus de 150 ragoûts gras et maigres, — plus de 50 garnitures, — plus de 50 purées, — plus de 25 essences, — plus de 500 grosses pièces de poissons, et un nombre considérable de grosses pièces de boucherie, de volaille, de gibier, de porc frais et autres.

« Je me suis attaché, dit Carême, à être toujours clair, à l'être sur-le-champ, afin d'aider les ouvriers laborieux et nos jeunes gens. La *ménagère ouvrira mon livre*; — toutes les bonnes recettes s'y trouvent; elle en ex« traira les mets distingués. Ces recettes proviennent du genre opulent; mais ce n'est pas là une difficulté, puisque la fortune marque les quantités. Ce qui coûte, d'ailleurs, ce n'est pas la manière d'assaisonner les mets. » — Les tomes IV, V et dernier, rédigés par M. PLUMEREY, contiennent plus de 1500 articles et forment le *Traité des entrées, des rôts en gras et en maigre, des entremets potagers et autres*, — le plus riche, le plus élégant qui ait été publié jusqu'à nos jours. — Les entremets sucrés, inventés depuis Carême, sont décrits ici avec simplicité par un maître. — Les entrées chaudes moyennes, délicates, appartiennent à ce travail de M. PLUMEREY; c'est là qu'on les trouvera. On peut y puiser journellement le confort le plus succulent, le plus médité, et cela avec plus de goût que d'argent. L'ouvrage entier, travail unique, — cet *Art de la Cuisine française au XIXe siècle*, en 5 vol. in-8o, — traite de la cuisine des quatre saisons. — Il sera le trésor d'une riche auberge, d'une ferme, d'un restaurant, d'une grande famille, d'un vaste hôtel de voyageurs, d'une demeure opulente, d'un château, d'un établissement de bains, etc. — La cuisine française la plus fine, avec toutes ses nuances, se trouve traitée ici; — celle des vieillards, des enfants, des femmes, des convalescents. — Toutes les recettes sont d'une grande clarté. — Ce bel ouvrage augmentera en Europe la réputation de délicatesse de la table de Paris, car il contient la science et la tradition des maîtres, — leur pratique perfectionnée.

**Il est entièrement publié. — Prix : 42 fr. 50 c. — A la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.**

vives de ce temps-ci. On nous promet, à ce prix, une certaine popularité et un notable ascendant sur les affaires de notre pays. Si nous savions le dernier mot de la société et de Dieu, si nous savions le secret d'établir l'équilibre parfait des droits et des bénéfices entre les possesseurs de capitaux et les bras qui les fécondent ; de régler les salaires de telle sorte que le maître et le serviteur, que l'ouvrier et le manufacturier eussent, chacun dans une proportion toujours équitable, ce qui doit revenir à l'un pour le loyer de ses capitaux, à l'autre pour le loyer de ses bras ; si nous connaissions enfin un procédé par lequel une société féodale et agricole peut se transformer comme la nôtre en société démocratique et industrielle, et jeter ses masses dans les ateliers au lieu de les jeter sur le champ de bataille, sans qu'il y eût, dans cette grande métempsycose une injustice, un tâtonnement, un désordre, nous n'aurions pas besoin qu'on nous offrît un prix de popularité pour le dire, nous le dirions pour l'amour de Dieu et du peuple, et nous ne demanderions notre récompense qu'au bien même que nous aurions fait. Mais nous allons avouer franchement pourquoi nous ne le disons pas : nous ne le disons pas parce que nous ne le savons pas. Cependant, disons en même temps ce que nous croyons savoir :

» Il y a deux mots qui, dans ce moment-ci, font trembler les fondements de la société, la famille et la propriété ; deux mots qui font frémir de crainte ou d'espérance les propriétaires et les prolétaires, ceux qui possèdent et ceux qui travaillent, ceux qui paient et ceux qui sont payés. Ces deux mots sont : *le droit au travail* et *l'organisation du travail*. Examinons ce qu'il y a de raisonnable et ce qu'il y a de chimérique dans les perspectives où l'on égare l'imagination des ouvriers. Sondons ces deux mots : *le droit au travail* et *l'organisation du travail*. Il y faudrait des volumes, et nous n'avons que des pages. Nous presserons les mots pour leur faire tenir le moins de place et le plus de sens possible.

» Mirabeau disait au clergé qui s'offensait de son salaire : « Je ne connais que trois manières de vivre : être *mendiant*, *voleur* ou *salarié*. » Toute la société industrielle est dans ces trois mots. La société se compose de deux classes, quelquefois distinctes, souvent confondues : ceux qui possèdent les capitaux et ceux qui les fécondent, les propriétaires et les ouvriers. Ces deux classes sont tellement indispensables l'une à l'autre, qu'elles ne peuvent exister qu'en se réunissant, et qu'aussitôt qu'elles se séparent, le travail cesse, le capital tarit ou se déprécie, la société industrielle s'évanouit. En effet, pourquoi le capital, terre ou argent, a-t-il sa valeur? Parce qu'il produit revenu. Qu'est-ce qui lui fait produire revenu? C'est le travail. Qu'il cesse un jour de se dépenser en travail pour se récolter en revenu, il baisse ; qu'il cesse long-temps, il meurt. Et pourquoi, d'un autre côté, le travail a-t-il sa valeur aussi? C'est qu'il est productif de salaire prélevé sur le revenu. Qu'il cesse un jour de produire le revenu ou l'intérêt du capital, le salaire cesse, le travail languit, le travailleur meurt. Le capitaliste, propriétaire d'argent ou de terre, ne vit donc que par le prolétaire, comme le prolétaire ne vit que du capitaliste. Ils se salarient l'un l'autre. En faire deux classes opposées d'intérêt l'une à l'autre, hostiles l'une à l'autre, incompatibles l'une avec l'autre, c'est donc blasphémer à la fois contre le sens commun, contre le travail, contre le revenu, contre le capital, contre la société industrielle tout entière... Le propriétaire du capital (terre ou argent), le manufacturier et l'ouvrier : voilà toute la société industrielle.

plus bas prix possible, où tout se résout par perte ou gain au bas d'une colonne de chiffres, sans considérer que ces quantités sont des hommes, que ces rouages sont des intelligences, que ces chiffres sont la vie, la moralité, la sueur, le corps, l'âme de millions d'êtres semblables à nous et créés par Dieu pour les mêmes destinées. C'est cette école qui règne en France depuis l'importation de la science économique née en Angleterre. C'est celle qui a écrit, professé et gouverné chez nous jusqu'ici, sauf quelques grandes exceptions ; c'est celle qui a proscrit l'aumône, incriminé la mendicité, sans pourvoir aux mendiants, blâmé les hôpitaux, condamné les hospices, raillé l'aumône, mis la misère hors la loi, maudit l'excès de la population, interdit les mariages, conseillé la stérilité, fermé les tours des enfants trouvés, et qui, livrant tout sans miséricorde et sans entrailles à la *concurrence*, cette providence de l'égoïsme, a dit aux prolétaires : *Travaillez!* — Mais nous ne trouvons point de travail. — Eh bien, mourez! Si vous ne rapportez rien, vous n'avez pas le droit de vivre. La société est un compte bien fait.

» Il y a une autre école qui est née en France, dans ces dernières années, des souffrances du prolétaire, des égoïsmes du manufacturier, de la dureté du capitaliste, de l'agitation des temps, des souvenirs de la Convention, des entrailles de la philantropie et des rêves anticipés d'une époque entièrement idéale : c'est celle qui, prophétisant aux masses l'avènement du Christ industriel (Fourier), les appelle à la religion de l'association, substitue ce principe de l'association pour le travail à tous les autres principes, à tous les autres instincts, à tous les autres sentiments dont Dieu a pétri la nature humaine, croit avoir trouvé le moyen d'*organiser le travail* sans intervertir les rapports libres du producteur et du consommateur, de violenter le capital sans l'anéantir, de régler les salaires et de les distribuer arbitrairement avec l'infaillibilité et la toute justice de Dieu. Cette école, qui compte parmi ses maîtres et ses adeptes tant d'hommes de lumière et de foi, porte en soi deux grands trésors : un principe, l'association ; une vertu, la charité des masses. Mais elle nous semble pousser son principe jusqu'à l'excès et sa vertu jusqu'à la chimère : le fouriérisme est jusqu'ici une sublime exagération de l'espérance! — Nous n'appartenons ni à l'une ni à l'autre de ces écoles. Nous les croyons toutes les deux dans le faux. Mais la première manque d'âme, et l'autre manque seulement de mesure dans sa passion du bien. Nous faisons entre elles la différence qu'il y a entre une cruauté et une illusion, et nous empruntons, pour la solution des questions des salaires, à l'une la lumière des calculs, à l'autre la chaleur de sa charité.

» Ainsi, nous pensons qu'en ce qui concerne le *droit au travail*, la société doit le reconnaître, le proclamer et l'instituer avec des réserves et dans des proportions de salaire telles que ce droit, dernière ressource, *summum jus* du prolétaire, ne puisse jamais attenter à la liberté du capital, à l'indépendance du fabricant et à la vérité de la concurrence de chaque manufacturier avec ses rivaux ; réserves et proportions qui nous semblent, dans la pratique, très faciles à instituer.

» La société, au point de perfection morale et de perfection matérielle, de spiritualisme et d'administration où elle tend, ne peut pas se borner, sans déshonneur et sans crime, au rôle passif du *laissez faire* et *laissez passer*, axiôme brutal du système anglais, toutes les fois du moins que le *laissez faire* et *laissez passer* veut dire *laissez souffrir* et *laissez mourir*. Cet axiôme est vrai

égal, un travail constant, qui nourrît l'homme avec le produit direct du travail, et qui emploierait plus de bras qu'il ne peut s'en procurer.

» Laissons de côté encore le travail purement local et élémentaire, qui ne produit jamais plus qu'on ne lui demande, qui vit sur place, qui vit sous son toit, qui vit de peu, qui associe souvent une petite propriété à une petite industrie, tels que le cordonnier, le tailleur, le maréchal, le charron, le tonnelier, le serrurier, le maçon, le charpentier, le menuisier, et tous ces ouvriers isolés qui exercent ce qu'on peut appeler les *industries domestiques* de la société. Le sort de tous ceux-là est hors de cause. Leur travail est aussi régulier et leur salaire aussi fixe que les demandes de la petite consommation qu'ils desservent; leur nombre se mesure sur le nombre de la population. Mais les besoins de la production à grandes forces, de la spéculation à grandes chances, de la rivalité à grandes masses et à bas prix sur les marchés du monde, ont recruté et recrutent tous les jours dans les villes de fabriques, dans les grandes usines, dans les provinces, des armées d'ouvriers, dont le travail, immense comme les capitaux qui l'emploient, chanceux comme la spéculation qui le commande, mobile comme la mode qui le consomme, n'a pas ces conditions de régularité et fixité des industries domestiques. Paris, Lyon, Lille, Rouen, Saint-Etienne, Roubaix, Mulhouse, Sedan, les grandes usines de la Loire, du Rhône, de l'Alsace, des Vosges, du Nord, appellent et enrégimentent, au nombre de six ou sept cent mille, ces familles d'ouvriers, instruments des grandes industries de la soie, des cotons, des draps, des fers, peuple sorti du peuple, nation dans la nation, race dépaysée qui a pour unique capital ses bras, pour terre un métier, pour foyer un toit emprunté, pour patrie un atelier, pour vie un salaire. Ces masses toujours croissantes, et destinées à s'accroître bien davantage par l'accélération du mouvement industriel, résultat des chemins de fer, de la durée de la paix, du développement des marines marchandes, et enfin du contact nouveau de l'Europe avec *cinq cents millions* de consommateurs de plus aux *Indes* et en *Chine*, sont hors de la loi commune du peuple, et ne peuvent y rentrer soudainement et y retrouver leurs places une fois qu'elles en sont sorties. C'est une caste flottante dont les cadres sont brisés, qui ne sait faire qu'une seule chose, et qui, lorsque son métier tout spécial et son salaire viennent à manquer, se répand, s'extravase sur la nation, sous la forme de coalitions, d'émeutes, de vagabondage, de vices, de lèpre, de misère. C'est là ce qu'on appelle proprement les prolétaires, race destinée à peupler le sol, espèce d'esclaves de l'industrie qui ne servent pas sous un maître, mais qui servent sous le plus rude des maîtres, la faim ! Ces hommes se marient, ont des femmes et des enfants que l'industrie saisit au berceau et emploie selon leur force ; tout ce peuple vit, multiplie, consomme, prospère pendant que le salaire les rétribue.

» Que le salaire s'arrête ou décroisse, tout ce peuple chôme, souffre, maigrit, mendie, s'exténue et tombe en haillons et en pourriture humaine. Peuple du salaire, né du salaire, ne vivant que par le salaire, il périt avec le salaire, et s'insurge dans son cœur contre une société qui le condamne par sa condition au travail et qui lui refuse le travail. Or, le travail pour lui c'est la vie. La société, impassible et égoïste, peut-elle voir tout cela et détourner les yeux en renvoyant ce peuple à la *concurrence* pour toute réponse et pou

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

# LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

### Première partie.

#### VI. — LA FORGE DES BUTTES.

Entre Lonjumeau et Arcueil se trouve un plateau inculte que la grande route traverse pendant assez long-temps, et qui forme, avec tout le pays environnant, un contraste aussi triste qu'étrange. Vous quittez une campagne arrosée, féconde, ombreuse, que vous allez retrouver de nouveau un peu au-delà, et, entre ces deux oasis, s'étend une sorte de sahara où tout manque à la fois. Aussi loin que vos regards peuvent atteindre, vous n'apercevez qu'une terre desséchée sur laquelle rampent quelques bruyères jaunâtres et que déchirent des rocs blanchis par la mousse. Aucun arbre, aucune habitation ! Pas même un de ces troupeaux de moutons maigres et fauves qui broutent les landes de la Bretagne ou de la Sologne. Tout est abandonné et désert.

C'est seulement après avoir franchi la moitié de cette solitude désolée que vous rencontrez une masure servant, en même temps, de cabaret et d'atelier pour un maréchal-ferrant. Elle est connue sous le nom de la *Forge aux Buttes* et assez mal famée, même parmi les voituriers et les paysans qui la fréquentent à cause de sa position.

Trois de ces derniers venaient de s'y arrêter, au déclin du jour, et causaient à quelques pas de la porte, tandis que le maréchal achevait de ferrer le cheval de l'un d'eux.

Tous trois parlaient à demi-voix, comme des gens qui ont des précautions à prendre.

— C'étaient eux, je vous dis, répétait, avec insistance, le plus petit, à qui sa blouse brodée au colet et son fouet passé en bandoulière donnaient l'air d'un charretier momentanément sans attelage ; ils sont arrivés tous trois dans la petite auberge de Linas, comme j'allais partir.

— Et ils t'ont vu? demanda le second paysan, qui tenait sous le bras une de ces longues canardières d'affut en usage parmi les braconniers.

— Ah! bien oui, reprit le charretier, il faudrait donc pour ça que j'aurais volé mon surnom de Furet ! je me suis couché sur un banc comme si j'avais mon plein, mais à distance convenable pour savoir ce qu'ils disaient.

— Alors, tu les a entendus?

— Oui ; il était question d'une voiture bourgeoise que l'Alsacien avait vue arrêtée à Lonjumeau et à laquelle *il avait préparé un accident*.

— Quel accident ?

— Ils n'ont pas donné d'explications ; tout ce que je sais, c'est qu'ils devaient l'attendre au passage.

— Où allait-elle?

— Il m'a semblé, d'après quelques mots du Parisien, que ça devait être du côté de *Souci* ou de *Bel-Air*.

— Alors c'est la route de Fontenay qu'ils ont dû prendre?

— Oui.

— Faut y aller.

— C'est mon opinion.

— Allons-y, dit le braconnier, aussi bien je voudrais en finir avec ces trois gredins. Ils nous empêchent de gagner notre vie en douceur ; ils ont été les *charlots* (assassins) de grand Baptiste : faut le revenger !

— A propos, reprit le troisième paysan, qui semblait exercer une autorité sur les deux autres, il me semble, Petit-Jean, que tu as parlé tout à l'heure au maréchal comme à une connaissance.

— Tiens, c'est juste, je vous ai pas dit, reprit l'homme à la canardière ; c'est un ancien confrère ; un *cheval de retour* (forçat libéré).

— Et il est établi maintenant?

— C'est-à-dire qu'il a essayé ; mais l'état ne va pas, et comme voilà un an qu'il oublie de payer son loyer...

— Le propriétaire de la forge lui a donné congé?

— Ce qui le vexe tant, qu'il me disait tout-à-l'heure qu'avant de partir, il voudrait démolir la baraque.

— Et bien mais, maintenant qu'il va être sans état, est-ce qu'on ne pourrait rien faire de lui?

— Oh ! faudrait pas s'y fier, monsieur Marc, il nous jouerait quelque tour de gueusard ; c'est un ami du Parisien, et avec vous faut des lapins qui travaillent en conscience.

— Au fait, c'est à Jacques qu'il faut songer, reprit le paysan. [illegible] lons partir séparément, mais sans nous perdre de vue, car il [illegible] ble que nous ne nous entendions pas avec ces *messieurs*, et [illegible] grabuge.

— A leur idée, dit le charretier, en passant les mains par [illegible] sa blouse, sous laquelle se dessinaient des crosses de pistolets, j'ai là deux *aboyeurs* qui ne demandent pas mieux que de faire la conversation. Vous n'avez qu'à monter à cheval, monsieur Marc.

— Oui, le Furet ira devant.

— Et moi, je vous suivrai.

— C'est convenu.

Tous trois se rapprochèrent de la forge, et Marc allait détacher sa monture pour se remettre en route, lorsqu'un nom prononcé par un valet en livrée qui venait de paraître sur le seuil de la forge, attira tout-à-coup son attention.

— C'est la chaise de poste de Mme la comtesse de Luxeuil, disait-il, vous ne perdrez pas votre peine.

— C'est sûr qu'il n'y a rien de brisé? demanda le maréchal.

— Rien, une des petites roues s'est seulement détachée.

— Et vous avez laissé la voiture près d'ici?

— A deux-cents pas. Tenez, voici le M. le marquis de Chanteaux avec Mme la comtesse et sa nièce, qui se sont décidées à descendre.

Marc regarda dans la direction indiquée par le valet, et laissa échapper une exclamation subite.

— Qu'est-ce que c'est? demanda le braconnier qui rebouclait une des gourmettes du cheval.

— C'est elle ! balbutia Marc palpitant.

— Le braconnier regarda sur la route.

— Tiens ! vous connaissez ces dam s? dit-il.

Le paysan ne répondit rien, mais il recula, comme s'il eût voulu se cacher derrière son cheval. Dans ce moment, Mme de Luxeuil et le duc passèrent pour entrer à la forge. Honorine, qui les suivait à quelques pas, s'arrêta près de la porte. Marc abandonna aussitôt la bride qu'il tenait à la main, et fit un brusque mouvement vers elle.

— Et bien, où allez-vous donc, M. Marc? demanda le braconnier.

— Tais-toi ! murmura le paysan, je ne pars plus !

— Ah ! bah ! mais les autres alors !

— Tu iras à leur rencontre.

— Seul ?

— Avec le Furet. Prends mon cheval ; on se retrouvera à la roche.

— A l'entrée du bois ?

— Oui, près de la grande barrière.

— Bon.

Toutes ces phrases s'étaient échangées rapidement et à voix basse. Le braconnier se mit en selle sans en demander davantage, et partit suivi du Furet.

(1) Voir les numéros du 19 au 24.

TIMBRE ROYAL

gence, le droit de demander à la société d'occuper ses bras et de lui en payer un salaire de nécessité? C'est ce que nous voulons, c'est ce que veulent la justice, la religion, l'humanité, la prudence. Une société qui se mure dans son égoïsme, qui s'en rapporte de tout à l'égoïsme, qui se désintéresse de la vie des derniers de ses citoyens, qui glorifie l'axiôme du *chacun chez soi, chacun pour soi*; qui dit: mourez là! où la nature dit: je dois vivre! une société sans entrailles, sans âme et sans vertu, qui appelle ainsi sur ses gouvernements, sur ses chefs, sur ses législateurs, sur ses riches, le ressentiment, le blasphème et le désordre, cette vengeance des masses; une société à qui on tend des bras sans travail et qui se refuse à s'en occuper! à qui on demande du pain, et qui laisse affamer ses enfants, une telle société n'est ni de la religion, ni de l'esprit, ni de la date de ce siècle. Ce n'est ni une société de chrétiens, ni une société de philosophes, ni une société de frères; ou plutôt ce n'est pas une société, c'est une avarice civilisée!

» Nous dirons, dans les développements, sous quelles formes ce droit au travail pour cause de vie seulement, *propter vitam*, peut être proclamé et pratiqué, sans qu'il doive jamais créer contre le travail des industries libres et contre le tarif des salaires volontaires, la concurrence meurtrière de l'Etat.

» Quant à l'organisation du travail, c'est-à-dire à une intervention souveraine de l'Etat dans les rapports de l'ouvrier avec le maître, du capital avec le salaire, intervention par laquelle l'Etat réglerait la production, la consommation, et gouvernerait le capital et le salaire, nous confessons que notre intelligence ne s'est jamais élevée jusqu'à la compréhension de ce gouvernement de la liberté par l'arbitraire, et de la concurrence par le monopole.

» Nous allons en demander l'explication à ceux qui prétendent le comprendre.

» Qu'entendez-vous, leur dirons-nous, par *l'organisation du travail*? Est-ce le rétablissement des corporations exclusives d'ouvriers, des *jurandes* et des *maîtrises*, sortes de cadres légaux où on ne laissait entrer qu'un certain nombre d'ouvriers, de peur qu'un plus grand nombre ne dépassât les besoins de la profession et ne se fît à soi-même concurrence?

» Entendez-vous par *organisation du travail* ce système dont le saint-simonisme a tenté naguère de faire une religion, parce qu'il ne fallait rien moins que l'autorité divine pour faire accepter aux hommes des lois qu'on ne ferait jamais accepter au nom de la raison? système qui consiste à reconnaître un chef de toute hiérarchie, un despote de toute liberté, un roi de toutes professions, un arbitre de toutes capacités, distribuant infailliblement les fonctions et les salaires, et gouvernant toutes les concurrences au nom de l'intérêt général et de l'intérêt individuel surnaturellement illuminés et spontanément obéis dans sa volonté? Ce serait le désespoir de la raison humaine, rejetant à Dieu son libre arbitre et se précipitant dans l'absurde pour implorer le gouvernement du hasard! »

---

A notre article sur les adversaires de l'organisation du travail, le *National* fait aujourd'hui une réponse qui trahit plus d'un genre d'embarras. Citons d'abord textuellement ce journal, afin qu'il n'ait plus sujet de nous adresser un reproche que nous pourrions

[…] vice rendu à l'enfant, chaque pas qu'on lui fait faire, est par nous salué, applaudi avec une cordiale franchise.

Mais parlons sans figures: la clarté du raisonnement y gagnera.

Le *National* a raison: entre lui et les phalanstériens, la position n'a pas varié depuis 1830; mais, ce qui a beaucoup changé depuis cette époque, ce sont les dispositions de l'esprit public, qui a compris enfin l'importance, alors tout à fait méconnue, des réformes sociales, leur prééminence, disons le mot, sur les réformes simplement politiques. L'expérience a même prononcé sur ce point. Ainsi, chez nous, dans le cours de notre première révolution, le peuple a été investi des droits politiques, et il s'en est vu dépouiller; jamais il n'a été mis en possession réelle des droits sociaux, dont le premier de tous est le DROIT AU TRAVAIL. Ceux-ci n'auraient pu lui être enlevés comme les premiers; ils eussent, au contraire, et nécessairement, entraîné pour le peuple la jouissance inaliénable des droits politiques. Voyez quel a été, en effet, le résultat de notre révolution: il n'y a eu de vraiment affranchies par elle que les classes qui se sont élevées à un certain degré de fortune, la bourgeoisie principalement: encore n'est-ce là qu'un affranchissement précaire, et que met en très sérieux péril la prépondérance de plus en plus absolue des grands capitaux au sein de l'anarchie industrielle décorée du nom menteur de *libre concurrence*.

Ceux que le *National* désigne par le mot de ***sectaires***, ne prétendent donc pas que les réformes sociales soient indépendantes de la politique et n'aient avec la politique aucun lien, aucun connexion; loin de là. Mais ils continuent à penser que la forme sociale influe sur les résultats des institutions politiques beaucoup plus que la nature de ces institutions sur les effets de la forme sociale. Ils soutiennent encore qu'avec des formes de gouvernement fort diverses, les réformes sociales les plus essentielles peuvent s'opérer, sauf à redresser ensuite ce qu'il y aurait dans ces gouvernements d'incompatible avec les conséquences des réformes sociales accomplies. Que celles-ci, en se réalisant, apportent à toutes les classes, à tous les individus, des avantages, des garanties, plus de bien-être à la fois et plus de liberté, nous doutons qu'il puisse ensuite venir à l'esprit des gouvernants de s'exposer à compromettre le succès d'une transformation salutaire pour le plaisir de défendre quelque prérogative surannée.

Au surplus, toute la politique ne consiste pas dans la question de forme gouvernementale, ainsi que le *National* paraît l'admettre. Le peuple pourrait très bien ne plus accorder à cette question la même importance qu'il lui attribuait en d'autres temps, sans pour cela *se désintéresser de la politique*. Dans le fait qui afflige le *National*, nous voyons, nous, un progrès. Il sera plus difficile désormais de faire prendre le change au peuple sur son véritable intérêt; le peuple sera moins prompt à se faire tuer pour une abstraction, monarchie ou république; mais il n'aura pas moins d'élan généreux, il ne sera pas moins prêt à verser son sang si quelque grand

[…] été plus heureux, s'ils avaient mêlé la politique à leurs justes griefs, comme ils le firent à la malheureuse époque de 1834? Ce serait un leurre. Plus de sang eût été versé, voilà tout: le capital, sous le régime de la concurrence illimitée qu'il subit lui-même, n'en eût pas moins fait, tout aussi durement qu'auparavant, la loi aux travailleurs.

« Plus tard avons-nous manqué de coalitions d'ouvriers que la misère et l'injustice ont poussés à prendre les armes? N'avons-nous pas vu, en 1840, des masses de travailleurs se répandre dans les rues de Paris, et se faire sabrer d'abord, puis envoyer en prison pour une question de salaire? Nous les avons entendus à cette époque protester tout haut, écrire publiquement qu'ils voulaient rester étrangers à toute opinion politique. Qu'en est-il résulté? A-t-on modifié leur situation? A-t-on cherché à rendre leur salaire moins incertain? Non, on n'a rien fait, et demain encore ils peuvent être menacés comme ils l'ont été déjà, sans rencontrer plus de justice de la part du pouvoir. »

Encore une fois, nous le demandons au *National*, que serait-il advenu de plus en faveur de ces ouvriers, quand bien même ils auraient ajouté à l'expression de leurs griefs quelques cris de *Vive la République!* Hélas! ces manifestations n'eussent fait qu'attirer sur leurs têtes de nouvelles rigueurs. Une émeute n'est pas une réforme.

Chose étrange! ce que le *National* reproche au pouvoir, de n'avoir pas fait *modifier la situation des ouvriers, rendre leur salaire moins incertain*, cela rentre justement dans cette mesure de l'organisation du travail qu'il trouve inopportun de réclamer, et sur laquelle, à l'entendre, il ne s'est produit jusqu'à présent que des théories vagues, et pas une réalité efficace.

« En toutes ces occasions, continue le *National*, nous avons énergiquement plaidé la cause des classes inférieures; mais cependant, grâce à ces idées répandues partout, elles ont montré la plus grande indifférence pour la politique. Or, voilà précisément le mal, qu'on peut augmenter aujourd'hui, et alors on se trouve placé dans cette situation: d'une part on réclame, et avec raison, des améliorations sociales, tandis que, d'un autre côté, on éloigne les seuls moyens qui peuvent les réaliser. On surexcite pour atteindre un but tandis qu'on paralyse l'action et qu'on dédaigne l'instrument. »

Laquelle des deux lignes suivies par le *National* ou par nous, conduit à une impasse sans issue? En se plaçant sur notre terrain, en prenant nos formules, voilà qu'une fraction, bien avisée, du parti politique auquel appartient le *National* remue déjà le pays tout entier. Pense-t-on que, lorsque tous les citoyens qui ont intérêt à une bonne organisation du travail (et qui n'y a pas intérêt?), lorsque seulement un ou deux millions de Français, ayant conscience de leur droit, adresseront aux chambres une demande bien motivée à ce sujet, les chambres, quelle que soit leur composition, osent passer outre et ne tenir aucun compte d'un vœu si important?

En rapportant ce que nous avons dit de la Constituante et de la

---

Marc se retourna alors vers Honorine.

Celle-ci était debout à la même place, regardant avec un étonnement curieux la campagne qui se déroulait devant elle.

Les dernières lueurs du soleil à son déclin, éclairaient le plateau légèrement incliné vers le couchant, et faisait ressembler son sol jaunâtre veiné de bruyères rouges, à une mer de soufre traversée par des sillons de flammes. Les rocs décharnés qui s'élevaient de loin en loin prenaient une sorte de mouvement confus sous le jeu de la lumière et de l'ombre, et un brouillard lumineux ceignait l'horizon entrecoupé de quelques percées plus pâles. Le galop du cheval monté par le braconnier s'était déjà perdu au loin, et l'on n'entendait plus que le murmure de la brise de nuit rasant les rochers et les bruyères.

La jeune fille se mit à contempler cet ensemble sauvage. Les douloureuses émotions dont elle avait été récemment agitée l'avaient, pour ainsi dire, initiée à la rêverie. Elle comprenait maintenant quelle joie pouvait trouver une âme fatiguée de la réalité à se jeter dans ces sommeils éveillés où nous nous créons, à nous-mêmes, nos songes. Puis, tant d'évènements s'étaient succédé dans ces derniers temps, tant d'autres se préparaient, que la jeune fille se sentait comme prise de vertige. Sa vie entière, depuis quelques jours, lui semblait un rêve; elle avait à peine à distinguer le fait de la pensée, la supposition de la réalité: tout était pour elle incertain, flottant, et elle vivait, depuis quelques heures, comme ces personnes à demi-éveillées qui n'ont point retrouvé la conscience d'elles-mêmes.

Cependant, le bruit que fit Marc en s'approchant l'arracha à sa contemplation. Ses yeux se portèrent sur lui, indifférents d'abord, puis plus attentifs; ses traits exprimèrent une surprise mêlée de doute. Elle fit un pas vers le paysan, ouvrit la bouche pour parler et s'arrêta troublée.

Celui-ci la salua.

— J'espère que l'accident arrivé à la chaise de poste de Mme la comtesse pourra facilement se réparer, dit-il avec un sourire bienveillant.

— Je l'espère, répliqua Honorine, dont les yeux ne pouvaient se détacher du paysan.

— Mademoiselle a dû être bien effrayée...

— C'est sa voix! s'écria la jeune fille avec une sorte d'explosion.

Marc parut déconcerté.

— Pardon, reprit-elle en rougissant un peu, mais vos traits, votre accent me rappellent une personne que j'ai connue... et cependant Etienne était plus vieux, car il avait des cheveux blancs... Mais, dites-moi, n'auriez-vous pas eu un frère aîné, jardinier au couvent du Sacré-Cœur, à Tours?

— Faites excuse, mam'selle, je n'ai jamais eu de frère, répondit Marc.

— Alors la ressemblance m'a trompée, dit Honorine, avec une sorte de regret.

— Il n'y a pas d'affront, observa le paysan d'un ton de bonhomie, pourvu que mademoiselle n'ait pas de reproches à faire à cet Etienne....

— Des reproches, répéta la jeune fille, c'est à lui que je dois de vivre!... Et il est parti sans que j'aie pu le remercier! Aussi, lorsque j'ai cru le reconnaître en vous, j'ai été saisie d'un mouvement de joie!...

— C'est bien de l'honneur pour moi, dit le paysan, en portant la main à son chapeau; comme ça mam'selle était au Sacré-Cœur de Tours?

— Oui monsieur.

— Ah! je connais bien Tours, reprit Marc d'un air ouvert, et le Sacré-Cœur aussi!... Il y a là une sainte femme pour supérieure.

— Hélas! elle n'est plus! interrompit Honorine, dont les yeux se remplirent de larmes.

Le paysan fit un brusque mouvement.

— Est-ce bien possible, s'écria-t-il; quoi! la mère Thérèse est morte?

— Depuis un mois.

Marc changea de visage.

— Ah! je comprends alors, dit-il, comme s'il se parlait à lui-même, c'est pour ça que vous avez quitté le couvent.... que vous allez demeurer avec la comtesse?

Honorine répondit affirmativement, et il se fit un silence. La jeune fille venait d'être ramenée à des souvenirs qu'elle pouvait oublier par intervalles, mais qui, au moindre rappel, lui revenaient aussi cuisants. Quant à Marc, il était tombé dans une préoccupation subite. Il en sortit pourtant au bout de quelques minutes.

— De manière que mam'selle va à Paris, dit-il, en reprenant son ton de liberté bienveillante; ça va être pour elle un fier changement, oui! car je présuppose que mam'selle demeurera chez Mme la comtesse?

— En effet, dit Honorine, un peu étonnée de la familiarité causeuse du paysan.

— Oh! c'est une grande maison, reprit celui-ci, et où l'on s'amuse à mort.

— Vous connaissez donc Mme de Luxeuil?

— C'est-à-dire que j'en ai entendu parler par un pays, qui avait sa nièce au service de la comtesse; mais il n'a pas voulu la laisser, parce qu'il trouvait que c'était pas assez sûr.

— Comment?

— Mme la comtesse reçoit toute sorte de monde, à ce qu'il paraît, et, à Paris, il y a plus de diables que de saints, sans compter que le fils de Mme de Luxeuil est le roi des bons vivants. Vous ne le connaissez pas, M. Arthur?

— Non, répliqua la jeune fille, que les confidences du paysan commençaient à embarrasser, et qui regarda derrière elle, comme si elle eût voulu rejoindre sa tante.

— Eh bien vous ferez sa connaissance, continua Marc du même ton, c'est un mauvais sujet fini, à ce que l'on dit...

Honorine ne voulut point en écouter davantage, elle avait gagné le seuil de la forge et y entra.

Marc allait la suivre, lorsque la chaise de poste, remise en état, parut précédée du postillon, qui conduisait les chevaux au petit pas. Derrière, venait le maréchal avec trois nouveaux compagnons, par lesquels il avait été rejoint sur la route.

Malgré la nuit qui commençait, Marc crut les reconnaître. Il pencha l'oreille pour écouter les voix, qui se faisaient entendre dans l'ombre, sembla douter encore, et se glissa derrière le mur ruiné qui servait de clôture à la cour du maréchal.

Presque au même instant les nouveaux venus atteignirent celle-ci, et, à la clarté de la forge, Marc reconnut le Parisien, Moser et le Bouc.

La présence de ces trois hommes fut pour le paysan un trait de lumière. Le Furet s'était évidemment trompé sur la direction qu'ils devaient prendre, et la voiture à laquelle ils avaient *préparé un accident* était celle de Mme de Luxeuil. Quelque circonstance fortuite les avait, sans doute, empêchés de mettre à profit cet accident, mais ils pouvaient retrouver l'occasion manquée, en attendant la chaise de poste vers l'entrée du pont d'Antony. La nuit serait alors complète, la route déserte et l'endroit favorable. Le danger auquel la comtesse et sa nièce venaient d'échapper n'était donc, pour ainsi dire, qu'ajourné. D'un autre côté, le départ des deux compagnons de Marc rendait son intervention impuissante, et, après les avertissements du braconnier, il ne pouvait espérer aucun secours du maréchal ferrant.

Toutes ces réflexions se présentèrent à lui coup sur coup, et il cherchait encore ce qu'il devait faire, lorsque le Parisien et Moser reparurent sur le seuil de la forge.

Tous deux se consultaient à voix basse et montraient la direction d'Arcueil. Il était clair que Marc avait deviné leurs intentions et qu'ils voulaient prendre les devants, pendant que les voyageuses, qui avaient rejoint la chaise de poste avec le marquis, achevaient quelques arrangements. Le paysan comprit que le moindre retard pouvait tout perdre et son parti fut pris à l'instant même. Sortant de derrière le mur qui le cachait, il s'avança d'un pas ferme vers la forge, passa lentement, sans paraître y prendre garde, devant le groupe qui causait en dehors du seuil et entra chez le maréchal.

*lange*, y compris celles qui ont annoncé leur souscription à cette Revue, devront faire parvenir au bureau de la *Démocratie pacifique* le montant de leur abonnement.

Les prix pour Paris et les départements sont les suivants :

| | Un an. | 6 mois. | 3 mois. |
|---|---|---|---|
| Pour les abonnés de la *Démocratie pacifique*. | 18 | 9 | 5 |
| Pour les non abonnés. | 24 | 12 | 6 50 |
| En sus pour les pays à surtaxe de poste. | 4 | 2 | 1 |

On s'abonne à Paris, rue de Seine, 10, et chez tous les libraires et directeurs des postes et des messageries.

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'AGE.

*Séance du 28 décembre.*

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. CORDIER dépose une pétition relative à des intérêts agricoles.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de quatre vice-présidents; en voici le résultat :

Votants, 303. — Majorité absolue, 152.

MM. Biguon, 172. — De Salvandy, 172. — Dufaure, 153. — De Belleyme, 150. — Billault, 146. — Lepelletier-d'Aulnay, 113. — De Tracy, 104. — De Sade, 98. — Hébert, 24.

MM. Bignon, de Salvandy et Dufaure ayant réuni la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents de la chambre.

Il est procédé à un second tour de scrutin pour la nomination du quatrième vice-président; en voici le résultat :

Votants, 307. — Majorité absolue, 154.

MM. Billault, 150. — Debelleyme, 145. — Lepelletier-d'Aulnay, 11. — De Tracy, 1.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il sera procédé lundi à un scrutin de ballotage entre MM. Billault et Debelleyme.

La séance est levée à quatre heures et demie.

## Extérieur.

**Angleterre.** — Sous ce titre : *le Premier jour de l'an à Windsor et aux Tuileries*, le *Morning-Advertiser* contient un article dont nous extrayons les passages suivants :

« Un fait singulier et, nous pouvons le dire, un évènement sans précédent va avoir lieu le premier jour de l'année 1845 aux deux grands banquets de Windsor et des Tuileries. Les souverains des deux plus puissantes nations du globe, la reine Victoria et le roi Louis-Philippe, mangeront du même bœuf, du bœuf qui a remporté le 1er prix au dernier concours de Smithfield-Club. Le fournisseur de sa majesté britannique, M. Minton, acquéreur de cet énorme animal, désirant que le roi des Français pût se faire une idée de ce bœuf extraordinaire et prendre part en même temps *au roast-beef annuel de la Vieille-Angleterre*, s'est adressé à cet effet, au premier secrétaire de l'ambassade française, M. le comte de Jarnac, qui a transmis sa lettre au roi Louis-Philippe. En conséquence ce colossal morceau, tout d'une pièce, pesant plus de 350 livres anglaises, ou 160 kilos, partira de Londres le samedi 28 par le paquebot de Boulogne et arrivera aux Tuileries lundi matin de bonne heure. »

**Hollande.** — Les membres de la seconde chambre des états généraux sont convoqués pour le 28; le projet de loi comprenant le budget biennal de recettes et de dépenses pour l'exercice 1846 et 1847 sera présenté dans cette séance.

**Pérou.** — On écrivait d'Arica le 4 septembre qu'une fâcheuse contestation avait eu lieu entre les autorités anglaises et péruviennes, par suite de laquelle M. Wilson, consul britannique, avait fait venir de la station navale la plus proche un steamer de guerre, le *Cormoran*, suivant les uns, le *Talbot*, selon les autres. Les péruviens, non seulement refusèrent toute satisfaction à l'envoyé, M. Pitt Adams, qui était à bord, mais ne voulurent pas même permettre au bâtiment de faire de l'eau; alors on fit embarquer tous les résidants et on lança quelques bombes et quelques boulets sur la ville dont les autorités se résignèrent à faire des excuses. Du reste, on ne connaissait pas bien au fond la nature de la querelle.

REVUE DES JOURNAUX DU 28 DÉCEMBRE.

Trois nouvelles ordonnances insérées ce matin au *Moniteur* pourvoient à l'organisation du ministère de la justice, de l'administration des cultes et du ministère de la marine et des colonies.

— Le *Journal des Débats* répond ce matin à l'allégation des autres feuilles qui affirment que le discours, mis dans la bouche du roi par les ministres, n'a pas causé le moindre enthousiasme. « De l'enthousiasme ? Non, répondent les *Débats*. Des affaires bien conduites, un état de choses prospère et tranquille, n'excitent pas l'enthousiasme. Le ministère ne prétend pas à l'enthousiasme, il prétend à l'approbation paisible des gens sensés. La liberté n'est pas enthousiaste ; elle examine, blâme ou approuve et ne s'exalte pas. »

— « Le ministère, comme s'il était aveugle et sourd, s'évertue à prouver, dit le *Siècle*, que sa harangue a obtenu un prodigieux succès, et que ce premier triomphe lui en présage beaucoup d'autres. Nous doutons que la royauté, qui a plus d'intérêt à ne pas se tromper, soit de l'avis des ministres, et nous sommes charmés, pour notre part, *que les gens que l'opposition fait malades, se portent assez bien*, car ils ont un compte sévère à rendre au pays, et nous regretterions qu'ils disparussent sans avoir publiquement expié les scandales d'une vie de corruption et d'intrigue. »

— Du froid accueil fait au discours de la couronne et du peu de voix obtenues par M. Sauzet, le *National* conclut que la chambre sera cette année ce qu'elle a été l'année dernière, qu'il n'y aura de majorité nulle part et qu'on peut s'attendre à une session indifférente, dans laquelle le ministère sera parfois battu, et l'opposition toujours trompée. M. Guizot restera donc et le *National* s'en affligerait s'il pouvait être avantageusement remplacé. Mais avec le régime actuel, mieux vaut M. Guizot qu'un autre.

— Suivant le *Commerce*, le ministère, heureux d'avoir prolongé son existence d'une façon inespérée, est dans la position d'un homme repu, qui ne demande qu'à digérer tranquillement ; il ne comprend pas qu'il puisse rester des gens qui se plaignent quand il se trouve si bien.

## Faits divers.

Le *Bulletin des Lois* publie trois ordonnances du roi qui organisent le ministère de la justice et des cultes et le le ministère de la marine et des colonies.

— Par suite de la nomination de M. Peyre, député de l'Aude, aux fonctions de conseiller référendaire à la cour des comptes, une ordon-

[illegible] *risien* annonce qu'il va repartir incessamment pour l'Algérie avec une nouvelle mission.

— Voici la liste des élèves en médecine admis, par voie de concours, à remplir les places d'internes dans les hôpitaux de Paris. Cette liste est dressée d'après la classification par ordre de mérite :

1. MM. Duclos. 2. Vautier. 3. Laltier. 4. Henrot. 5. Boussi. 6. Mouot. 7. Maqué. 8. Bernard. 9 Robert. 10 Rozé. 11. Goblet. 12. Boyer. 13. A. Morvand. 14. Pagès. 15. Castez. 16. Dagincourt. 17. Debauvais. 18. Lebled. 19. Fano. 20 Chapelle. 21. Lunier. 22. Fricault. 23. Hervieux. 24. Legrand. 25. Lemaestre. 26. Guérineau. 27. Niobey. 28. Mouchot. 29. Morel. 30. Borot. 31. Bleue. 32. Faure. 33. Cossi. 34. Chapsal. 35. Laffilé. 36. Pons. 37. Brocard. 38. Allaman.

— Avant-hier, vers trois heures et demie, une explosion de gaz a mis en émoi le quartier Saint-Honoré. La devanture du magasin de M. Baution, fabricant de gants, rue Saint-Honoré, 261, vis-à-vis la petite rue du Rempart, venait de voler en éclats ; Mme Baution elle-même avait été lancée au milieu de la rue, par la force de l'explosion ; fort heureusement la porte était ouverte ; sans cette circonstance, la pauvre dame eût été brisée contre la devanture. Elle a la figure brûlée, mais elle aurait été encore plus cruellement maltraitée si les voisins et les passants ne s'étaient empressés d'éteindre le feu qui avait pris à ses vêtements.

On avait appelé dans la journée un menuisier pour faire quelque réparation. Celui-ci avait percé sans s'en apercevoir, comme il arrive si souvent, le tuyau de plomb conducteur du gaz : l'approche du feu pour l'allumer a produit l'explosion.

— La médaille de sauvetage en argent vient d'être décernée, par une décision du 20 novembre et à la demande de M. Alfred Marey-Monge, ex-consul, gérant le consulat de France à la Corogne, à deux marins espagnols qui, dans la nuit du 15 au 16 octobre, se sont fait particulièrement remarquer par leur zèle à porter des secours au bâtiment à vapeur du roi, la *Vedette*.

— Un malheureux instituteur du département de Seine-et-Loire, âgé de 45 à 50 ans, a été forcé, par suite d'une cécité complète, de renoncer à ses fonctions au mois de juin dernier, après 25 ans de service.

Cet infortuné, qui n'a aucun moyen d'existence, parcourt notre département, s'adressant aux sympathies de ses collègues dans le but de réaliser une somme de 300 fr., qui lui est nécessaire pour se faire opérer de la cataracte.

Tel est l'avenir des instituteurs. Lorsqu'un accident quelconque vient à interrompre leur carrière, ils tombent presque immédiatement dans la misère. Rien n'a été prévu pour eux, ni la vieillesse, ni la maladie, ni la mort. Il faut espérer que la session ne se passera pas sans qu'on s'occupe de cette intéressante classe de fonctionnaires.

— Encore une erreur judiciaire qu'on vient de découvrir en Belgique. On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Il y a environ deux ans, un nommé Haberlaudt, ouvrier, natif de Poperingen, accusé d'avoir incendié plusieurs maisons et mis le feu à des récoltes, fut condamné, par la cour d'assises de Bruges, à la peine de mort, quoiqu'il n'eût cessé de protester de son innocence et d'affirmer de la manière la plus solennelle qu'il était victime de faux témoignages, d'odieuses machinations.

» Son pourvoi en cassation fut rejeté ; mais, en considération de son excellente conduite antérieure, le roi commua la peine capitale prononcée contre lui en celle de vingt ans de travaux forcés sans exposition.

---

A sa vue, le Parisien et le Juif s'étaient rejetés de côté, avec un mouvement de surprise, et regardèrent autour d'eux.

— C'est lui ! murmura le premier.

— C'est pien lui ! répéta l'Alsacien.

— Il est seul !

— Tout zeul !

— Et il ne nous a pas reconnus ?

— Non.

— Alors, c'est un quine à la loterie, reprit rapidement Jacques ; au diable la chaise de poste ! je reste ici.

— Gomment ! tu renonces à notre broget ?

— Veux-tu laisser échapper ce brigaud ?

— Non, non, dit Moser, dont l'accent exprimait le combat que se livraient en lui l'avarice et la haine ; mais manquer une affaire, c'est pien tur !

— On peut en retrouver une autre, fit observer le Parisien, tandis que nous ne retrouverons jamais une occasion pareille de nous venger. Vaille à la porte pour que j'avertisse le Bruc.

Il alla retrouver celui-ci, qui causait avec le maréchal, leur parla quelque temps à voix basse ; puis tous trois rejoignirent l'Alsacien.

Dans ce moment, le fouet du postillon se fit entendre et la chaise de poste partit au galop.

Marc fit un geste de joie, les voyageurs étaient sauvés.

Mais lui-même se trouvait au pouvoir d'ennemis dont il ne pouvait attendre aucune pitié. Il promena autour de lui un regard rapide, passa dans la seconde pièce, courut à la fenêtre et l'ouvrit ; mais au moment où il posait le pied sur le rebord de l'embrâsure, les deux volets se refermèrent brusquement, et il entendit qu'on les barrait au dehors.

Il s'élança aussitôt vers la porte; elle était gardée !

Marc recula en plongeant les deux mains dans les poches de sa longue veste, et alla s'appuyer le dos à la muraille.

Il entendit un chuchottement, comme si les assaillants se fussent consultés, puis il se fit un silence, et le Parisien entra suivi de Moser.

L'homme au gourdin et le maréchal-ferrant restèrent sur le seuil.

Jacques fut, comme d'habitude, le premier à prendre la parole.

— Ah ! tu ne nous attendais pas, mon petit, dit-il avec une haine évidemment combattue par la crainte, et en s'arrêtant à quelques pas du paysan.

— Au contraire, répondit Marc tranquillement, car je vous cherchais.

— Tu l'avoues ! s'écria Jacques, qui deviot bleu de colère. Avez-vous entendu, vous autres ? Il avoue qu'il nous cherchait.

— Faut le refroidir ! cria le Bruc de la porte.

Le Parisien et Moser firent un mouvement pour se précipiter sur Marc; mais il retira aussitôt les mains de ses larges poches et présenta, à chacun d'eux, le canon d'un pistolet.

L'Alsacien et Jacques regagnèrent précipitamment l'entrée.

— Vous voyez que j'ai de quoi vous servir, reprit-il sans s'émouvoir ; ne faites donc pas les méchants, et restons-en à la conversation.

— Y croit nous faire beur, le prigand ! dit Moser, qui se tenait en dehors de la baie de la porte et complètement effacé derrière la cloison.

— Pas moi, répondit Marc, mais ces deux joujoux.

— Tire donc si tu as du cœur ! cria Jacques.

— J'aime mieux tirer à bout portant.

— Ainsi, tu resteras là ?

— Jusqu'à ce que vous me laissiez la route libre.

Le Parisien parut embarrassé ; il se tourna vers ses compagnons, et tous quatre se consultèrent assez longtemps à voix basse ; enfin, la porte fut repoussée, fermée à double tour, et Marc se trouva prisonnier.

Il prêta l'oreille, cherchant à deviner ce qui se préparait contre lui ; mais il n'entendait qu'un murmure confus, à travers lequel retentissaient de loin en loin quelques mots isolés prononcés plus haut. Il distingua ceux de *loyer... chassé... gueux de bourgeois... Vengeance pour deux.* Puis les voix se turent, comme si tout le monde était tombé d'accord ; le soufflet de la forge commença à se faire entendre, et une lueur brilla à travers la porte mal jointe.

Marc, inquiet, appuya l'œil contre une des fentes.

Le Parisien et ses compagnons étaient occupés à briser les bancs et les tables, dont ils jetaient les débris dans la forge. Le maréchal-ferrant regardait tranquillement cette destruction de son mobilier et activait lui-même le feu.

Tout ne tarda pas à s'embraser. Alors chacun saisit un des fragments enflammés, qui furent dispersés le long des charpentes, contre la cloison et jusque sous le toit de chaume. L'incendie se déclara en même temps sur dix points séparés.

Marc, qui comprit leur intention, se précipita contre la porte et la secoua avec violence ; mais la serrure résista à tous ses efforts.

— Ah ! le monsieur du cabinet particulier se réveille, dit le Parisien, en éclatant de rire ; entendez-vous comme il sonne le garçon ?

— Ouvrez, ouvrez, s'écria Marc, qui continuait à agiter inutilement la porte.

— Voilà ! bourgeois ! reprit Jacques avec la même ironie féroce ; vous allez être servir... un plat à l'étuvée avec sauce à la vapeur... Eh ! toi, le Bruc, mets donc quelques tisons contre la cloison pour que le bourgeois se chauffe de plus près.

— Cartez-fous, interrompit Moser, qui avait gagné le seuil, foilà que ça vlampe bartout.

— Vivat ! cria le maréchal-ferrant, en faisant voltiger son bonnet, le vieux grippe-sous d'Etrechy en sera pour sa cassine ! ça lui apprendra à chasser ses locataires.

— Filons, reprit le Parisien, et veillons surtout à ce que notre gibier ne sorte pas du gîte.

— Nous resterons nous chauffer les mains en dehors.

— C'est ça ; au revoir, Rageur.

— Cuis dans ton jus, mon vieux, et que ça te brofite.

Marc ne répondit rien ; car, depuis un instant, il essayait de forcer le volet de la fenêtre donnant sur le courtil, mais toutes ses tentatives furent inutiles.

Il revenait vers l'entrée pour essayer de nouveau à parlementer, lorsqu'il entendit la porte de la forge se refermer bruyamment, et les voix des quatre compagnons se perdre au dehors.

La flamme commençait à pétiller autour de lui ; une fumée épaisse l'entourait, un air brûlant l'empêchait de respirer. Muré dans l'incendie, il était condamné à y périr !

Cette conviction le jeta dans un désespoir furieux. Il se mit à parcourir la pièce, où il était enfermé, avec des cris de rage et en cherchant à tâtons une issue. Les flammes ne tardèrent pas à lui en ouvrir une. La cloison qui le séparait de la forge s'abattit à ses pieds. Il voulut en franchir les débris ; mais, de l'autre côté, tout était en feu ! Il fut obligé de reculer jusqu'à la fenêtre.

L'incendie, activé par le vent, achevait de tout envahir. Les charpentes embrasées des premières croulaient avec le chaume, qui s'éparpillait en pluie de feu ; les murailles elles-mêmes, calcinées par la flamme, fléchissaient en mugissant, et semaient, dans le brasier, leurs pierres noircies.

Cependant Marc, haletant et aveuglé, continuait à courir au milieu de ces débris fumants en appelant du secours et en cherchant une issue. Enfin, il croit distinguer, au milieu de la fumée, un endroit où les poutres abattues ont entraîné une partie du mur ; il y court, il franchit les ruines fumantes, il atteint le sommet de la brèche ! Déjà l'air frais du dehors le frappe au visage ; encore un effort et il est sauvé !...

Mais, tout-à-coup, la pierre qui le soutenait se détache ; ses mains glissent sur le mur brûlant, il pousse un cri et retombe enseveli sous les décombres !

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

consulté à plusieurs fois.

*L'un des gérants* : V. CONSIDERANT.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.**

**DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 27 DÉCEMBRE.**

DEBONNE, marchand de charbon de terre, faubourg Saint-Martin, 115. Juge commissaire, M. Thibaut; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

## Bourse du 28 décembre 1844.

Les variations ont été insignifiantes sur le 3 0/0. L'emprunt ferme avec

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| G. L. 5000 | 5075 » | 5090 » | H. 20 » | — Romain. | 104 1/2 | » » | » |
| — 1000 | 1085 » | 1090 » | B. 2 50 | Obl. Piémont. | 1240 » | » » | » |
| C. hyp... | 780 » | » » | » » | Emp. d'Haïti. | 405 » | 402 50 | B. 2 50 |
| 4 Can.... | 1265 » | » » | » » | Banq. belge. | 615 » | 620 » | H. 5 |

CHEMINS DE FER.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Germ. | 1027 50 | » » | B 2 50 | F.c. 1030, 1032 75. | B. 3 75 |
| V. R. Dr. | 500 » | 495 » | B. 5 » | — 500, 490, 500. | » |
| — R. G. | 390 » | 380 » | B. 12 50 | — 390, 375, 390. | B. 2 50 |
| Orléans. | 1140 » | 1143 75 | H. 3 75 | — 1137 50, 1145, 1142 50. | H. 3 75 |
| Strasb... | 310 » | 310 » | » » | — 310, 307 50, 303 75. | B. 1 25 |
| Rouen.. | 1060 » | 1060 » | B. 2 50 | — 1065, 1060, 1061 25. | B. 1 25 |
| Havre... | 822 50 | 825 » | H. 2 50 | — 822 50, 825. | H. 5 |
| Marseill. | 932 50 | 935 » | H 2 50 | — 932 50, 935. | H. 6 25 |
| Montpel | 470 » | » » | H. 5 » | — | » |

7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Wallace. Ambassadrice.
7 h. 0/0 ODÉON. — Lucrèce Borgia. Lucrèce.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Follette. Carlin.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Colin-Tampon. Carmagnole. Mme Gibou. Polka.
6 h. 0/0 GYMNASE. — Pensionnat du grand monde. Rébecca. Tirelire.
6 h. 0/0 PALAIS-ROYAL. — Charlotte. Étourneau. 2 Papas.
6 h. 0/0 PORTE-ST-MARTIN. — Mathilde. Royaume des Femmes.
6 h. 0/0 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 0/0 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. 0/0 COMTE. — Monsieur Jean Marin. 3 Frères. Pierrot. Polka.
6 h. 0/0 FOLIES. — L'Ouragan. Le Maçon. 88 moins un. La Semaine.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

### NOUVELLES AGRICOLES.

*Foire de Coligny* (*Ain*). On écrit de cette localité, à la date du 18 décembre :

« Notre foire n'a pas été des meilleures : il y avait une grande de bœufs et il s'en est vendu beaucoup, mais à des prix qui n'ont pas dépassé de 48 à 50 fr. les 50 kil.

» Il y a eu moins de porcs que les autres années, ils étaient moins gras; hier il s'en est vendu de 36 à 38 fr.; aujourd'hui ils ont été vendus de 32 à 26 fr.

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des farines** (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 27 Décembre. | | | 28 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 2212 q. | 51 k. | Arrivages | 1309 q. | 16 k. |
| Ventes | 1030 | 31 | Ventes | 956 | 39 |
| Restant | 9140 | 10 | Restant | 9852 | 54 |
| Cours moyen | | 34,05 | Cours moyen | | 34,66 |
| Cours-taxe | | 34,20 | Cours-taxe | | 34,26 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 471 q. | 10 k. | 48,60 à 50,30 | Gr. | 20 q. | 41 k. | 43,65 à 48,50 |
| 1re | 471 | 15 | 32,75 à 35,30 | 1re | 585 | 76 | 33,75 à 35,65 |
| 2e | 236 | 85 | 29,95 à 33,40 | 2e | 135 | 04 | 31,20 à 33,40 |
| 3e | 07 | 76 | 25,50 à 26,75 | 3e | 24 | 00 | 25,50 à 00,00 |
| 4e | 00 | 14 | 20,70 à 21,00 | 4e | 06 | 00 | 24,85 à 00,00 |
| 1. | 989 | 10 | 19,10 à 34,70 | | 775 | 84 | 22,20 à 33,40 |

**Cours des Céréales** (par hect.).

PARIS, halle du 28 décembre. — *Cours commercial.* Nous n'avons aujourd'hui aucune variation à signaler dans le cours des grains.

VERSAILLES, 27 décembre. — Froment 1re 17,66; 2e 17; 3e 16,66. — Avoine, hors ville 1re 7,33; 2e 6,66 à 7.

BRAY-SUR-SEINE, 27 décembre. — Froment 1re 17,33; 2e 16,50; 3e 15,66. — Méteil 11 à 12. — Seigle 9 à 9 33. — Orge 8,68 à 9. — Avoine 6 à 6,33. Marché faible, vente peu active, baisse légère.

ROUEN, 28 décembre. — Froment 1re 18; 2e 17,50. — Seigle 10,75. — Orge 9,25. — Avoine 7,25 à 8.

MONTIVILLIERS, 26 décembre. — Il a été vendu au marché de ce jour 805 sacs de froment au prix de 44 fr. le sac et 765 hectolitres d'avoine à 6.

ST-LAURENT, 21 décembre. — Froment 1re 18,51; 2e 17,87; 3e 17,04. — Méteil 12,66 à 13,33. — Seigle 10,66 à 11,33. — Orge 10,33 à 11,10. — Avoine 7 à 7,60. — Sarrazin 7 à 7,66. — Maïs 9,33 à 10.

DOUAI, 24 décembre. — Froment 1re 17,20 à 18,50; 2e 16 à 17; 3e 13,50 à 15,80. — Seigle 11 à 11,25. — Avoine 5,40 à 6,25.

GRENOBLE, 21 décembre. — Froment 1re 20,17; 2e 19,42; 3e 18,67. — Seigle 13 à 13,70. — Maïs 12 à 16,25. — Sarrazin 6,65 à 7. — Avoine 6,70 à 7,20. — Châtaignes 12 à 16,25. — Pommes de terre 3 à 3,60 les 100 kil.

L'approvisionnement de ce marché a été moyen. Le prix du blé a baissé de quelques centimes, celui des châtaignes a augmenté de 4 fr. environ ; celui de l'avoine a aussi augmenté de 40 c., et celui des pommes de terre de plus de 1 fr.

PAIMPOL. — Froment 15,16. — Méteil 12. — Seigle 11,25. — Orge 8,82. — Avoine 6,07. — Sarrazin 6,52.

REDON, 24 décembre. — Nous avons une petite augmentation sur les froments et les avoines, 12 c. par hect; Les châtaignes ont monté de 1 fr.

Voici la mercuriale du marché d'hier : froment 15,87. — Seigle 10,75. — Blé noir 6,68. Avoine 6,62. — Pommes de terre 2,18. — Châtaignes 9,50.

PORNIC, 24 décembre. — Nos froments sont fermes à 19,25 les 80 kil., sous vergues, et par suite du beau temps nos opérations se continuent pour Bordeaux, nous avons en ce moment en charge pour ce port la *Jeune-Marie-Anne*, cap. Charrier.

POITIERS, 24 décembre. — Froment 1re 17,25; 2e 17; 3e 16,75. — Méteil 15,50. — Seigle 13. — Baillarge 10,75. — Orge nouvelle 12. — Avoine 8,25 à 8,75.

BAYONNE, 23 décembre. — Froment du pays 21,75 à 22,25; do de Bretagne 20 à 21. — Seigle du pays 16; do étranger 13,50 à 13,75. — Orge 13. — Avoine 7,40 à 7,50. — Maïs 12.

**Graineterie** (par hect.).

ROUEN, 28 décembre. — *Légumes secs.* Haricots 17,50 à 18,50. — Fèves 21 à 23. — Lentilles 31,50. — Pois 15. — *Oléifères.* Colza 19 à 22. — Lin 16 à 17. — Chanvres 13. — *Fourragères.* Vesce 13,50. — Sainfoin 9 à 10. — Trèfle incarnat (les 104 kil.) 75 à 85. — Luzerne 120 à 130.

**Fourrages** (par 500 kil.).

*Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.*

PARIS, *marché d'Enfer*, 28 décembre. — Foin 1re 49 à 50; 2e 47 à 48; 3e 45 à 46. — Paille de froment 1re 24 à 25 ; 2e 22 à 23.

*Marché Lafayette du 28 décembre.* — Foin 1re 48 à 50; 2e 40 à 45. — Paille de froment 1re 23 à 25; 2e 20 à 22; 3e 00. — Paille de seigle 1re 26 à 27 ; 2e 23 à 25.

VERSAILLES, 27 décembre. — Foin 1re 42 à 43; 2e 38 à 40; 3e 30 à 35. — Trèfle 28 à 32. — Luzerne 40 à 42. — Regain 30 à 46. — Paille de froment 19 à 23. — Paille d'avoine 28 à 32.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 26 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 1674 | 1644 | 30 | 1 20 | 1 08 | » 94 |
| Vaches.... | 54 | 52 | 02 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 772 | 768 | 04 | 1 30 | 1 18 | 1 00 |
| Moutons.. | 7994 | 7802 | 192 | 1 36 | 1 18 | 1 00 |

PARIS, *marché aux chevaux du 28 décembre.* — 79 chevaux de trait et de cabriolet, 10 vend. 210 à 810. — 209 de trait, 28 vendus 325 à 1000. — 174 hors d'âge, 17 vendus 55 à 420. — 4 ânes dont 1 vendu 60.

LA MAISON BLANCHE, 28 décembre. — 100 porcs amenés et vendus 0,94-0,92-0-90. Vente facile Sur 50 vaches laitières 25 ont été vendues difficilement de 284 à 475.

VERSAILLES, 27 décembre. — Il a été vendu sur cette place 202 veaux et 9 moutons.

ROUTOT, 24 décembre. — 377 bœufs 1,25-1,15. — 492 vaches 1,25-1,00. — 39 veaux 0,95-0,80. — 567 moutons 1,60-1,45. — 103 porcs 0,95-0,85. Marché faible, vente difficile. Bœufs de qualité inférieure ; vaches assez belles, mais vendues en baisse de 10 c.

**Viande abattue.**

PARIS, *halle du 28 décembre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 21511 kil. | Bœuf | 1,40 | 1,20 | 0,70 |
| 17476 | Veau | 1,30 | 1,10 | 0,80 |
| 4831 | Mouton | 1,50 | 1,10 | 0,80 |
| 52000 | Porc frais | 1,00 | 0,95 | 0,90 |

**Gibier et Volaille.**

PARIS. — *Marché de la Vallée du 28 décembre.* — Chevreuils 12 à 32,50. — Lièvres 2,50 à 4,25. — Lapins 1,00 à 2,25. — Faisans 3,50. — Dindes gras 7 à 9 ; do communs 3 à 6. — Oies grasses 5 à 6,50 ; do communs 3 à 4,50. — Chapons 3,00 à 5,50. — Poulets gras 2,25 à 3,25. — Poulets 1,25 à 2,50. — Poulets communs 0,80 à 1,75. — Canards 1,50 à 2,00. — Canetons 2,25 à 3,50. — Sarcelles 1,25. — Perdrix rouges 2,25 à 2,50; do grises 1,00 à 2,25. — Bécasses 1,00 à 2,50. — Bécassines 1,00. — Pigeons de volière 1,05 à 1,25. — Pilets 1 à 1,25. — Grives 0,20 à 0,30. — Alouettes (la dizaine) 1,25 à 1,90.

**Beurre, œufs et fromages.**

PARIS, *halles des 26, 27 et 28 décembre.*

*Beurre* (le kil.) En livres 1,00 à 2,38. — En mottes Isigny 1,50 à 5,60; de Gournay 1,20 à 3,50. — Petit beurre 1,02 à 1,74.

*OEufs* (le mille). — Du 26, 53 à 95. — Du 27, 50 à 88. — Du 28, 44 à 88.

*Fromages* (la dizaine). — Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 15.

VERSAILLES, 27 décembre. — *Beurre* (le kil.) 1re qual. 1,90; 2e 1,50 à 1,80.

*OEufs* (le mille) 10 à 75.


**FABRIQUE DE BRONZES ET DORURES.** — LAMPES dites CARCEL et HYDROSTATIQUES, rue Richelieu, 89, MAISON SERRUROT. — Lustres, Pendules, Flambeaux, Candélabres, etc., au prix de fabrique, exécutés avec toute la perfection qui a valu à cette Maison un rappel de médaille et une nouvelle médaille à la dernière Exposition. — Lampes dites Carcel à 28 fr.; Hydrostatiques à 18 fr. — Perfection et bon marché.

*Chaque Abonnée* **a droit**, *en ajoutant* **douze francs** *au prix de l'abonnement, à la* **belle collection** *du* **Journal des Connaissances utiles** (*1re série de 1832 à 1842 formant dix volumes in-8°, qui contiennent la matière de plus de cinquante volumes ordinaires, vendus jusqu'à ce jour 60 fr.*).

**10 FR.** PAR AN POUR PARIS, **12 FR** POUR LES DÉPART.

*Journal paraissant le 25 de chaque mois.* **25, Rue du Faubourg-Montmartre, 25.** *L'abonnement part du 25 octobre.*

# MAGASIN DES DEMOISELLES

**300 DESSINS** DE BRODERIES inédits, **18 GRAVURES** DE MODES OU DE TAPISSERIES COLORIÉES.

CHAQUE ABONNÉE, SI ELLE LE VEUT, VERRA SON PRÉNOM FIGURER DANS LA FEUILLE DES BRODERIES DU JOURNAL. ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU UN BON A VUE SUR PARIS, A L'ORDRE DE LA DIRECTRICE.

MORALE. — Des devoirs de la femme dans la société, de tout ce qui peut contribuer à son bonheur et à son bien-être. — Histoire des Moralistes. — HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE. — Détails historiques, chronologie, blason. — SCIENCES. — Physique, astronomie, histoire naturelle, géographie, botanique. — ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Hygiène, art de tenir une maison, recettes diverses. — LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS. — VOYAGES. — Histoire des voyageurs célèbres, mœurs et coutumes, anecdotes. — USAGES. — VIE PARISIENNE. — Actualités. — PETIT COURRIER DES DEMOISELLES. — Explication des gravures, histoire des modes, travaux à l'aiguille, explication de la feuille de broderies.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

## DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE,

**Par Victor Considerant.**

Un volume in-12 de 152 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75 c.

INTRODUCTION

## A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR AMÉDÉE PAGET.

Deuxième édition, 1 vol. in-8o. Paris, 1841, Prix : Sur papier ordinaire, 2 fr. 75 ; sur papier fin, 3 fr. ; par la poste, 3 fr. 90 c.

## DE LA POLITIQUE NOUVELLE,

CONVENANT AUX INTÉRÊTS ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ,

**et de ses conditions de developpement par la publicite.**

2e ÉDITION. 1844. PAR V. CONSIDÉRANT. BROCHURE IN-18.

Prix 15 centimes ; et par la poste, 20 centimes.

PRÉSENT D'ÉTRENNES. — LE DERNIER PORTRAIT DE

## L'EMPEREUR NAPOLÉON;

**Il dicte ses Mémoires à Sainte-Hélène.**

D'après le TABLEAU de M. STEUBEN (représentant l'Empereur tenant sur ses genoux le Roi de Rome endormi.)

Belle lithographie de M. BELLIARD. Papier grand-monde vélin, épreuve sur papier chine, 20 fr. *Il y a des épreuves sur papier vélin avant la lettre.* — Cette œuvre éminente nous transporte dans le cabinet de travail de Longwood ; la chambre, éclairée par le soleil couchant, est garnie de tout ce qui la meublait à Sainte-Hélène (tous ces objets ont été placés, par les derniers amis de l'Empereur, sous les yeux de M. Steuben) : rideaux, tapis, console, petite table mutilée par l'illustre prisonnier ; tous ces objets ont été peints d'après nature. C'est aussi le fauteuil d'osier sur lequel il s'asseyait. Une carte est ouverte ; l'attitude de l'Empereur est pensive. Il est vêtu d'une redingote et d'un pantalon à pied en coutil blanc. Un madras roulé a été rejeté à l'extrémité de sa tête. Sa figure est d'une grande ressemblance. — A Paris, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.

## PAPIERS PLISSÉS, TORSADE, COINS RONDS

ET AUTRES. — ENVELOPPES ASSORTIES A TOUS CES PAPIERS. — BOITES GARNIES de toutes ces jolies fantaisies que MARION sait si bien ordonner, et dont seul à Paris il possède le plus bel assortiment. Maintenant que l'on ne peut s'exempter d'une grande recherche dans le choix de ses papiers pour la correspondance, les MAGASINS DE LA CITÉ BERGÈRE, 1/4, sont devenus le rendez-vous obligé de la haute fashion. On y trouvera pour le JOUR DE L'AN tout ce que l'art du papetier peut créer de merveilleuses fantaisies. Le papier FEUILLES DE ROSES est toujours ce qu'il y a de plus distingué pour les papiers unis.

IL A ÉTÉ ÉTABLI un Dépôt spécial DU GRAND **VIN de Bordeaux LA ROSE** Chez M. RIVET, déjà connu pour la vente des vins de **Champagne MOËT et CHANDON**, Boul. Poissonnière, 18 à Paris.

On ne trouve que dans cette maison les VÉRITABLES POUDRES DE JULLIEN pour le collage des vins.

la peine d'étudier, et de frapper de la verge du préjugé ancien l'idée nouvelle que sa faiblesse retient encore au berceau.

M. de Lamartine, en effet, renouvelle aujourd'hui, en termes magnifiques, il est vrai, contre la théorie sociétaire, cette double et banale accusation de promiscuité des familles et de destruction de la propriété, que tant d'écrivains auxquels il ne devrait rien prendre ont portée et répétée avant lui. Certes la conviction de M. de Lamartine est sincère : c'est bien réellement que M. de Lamartine croit inhérents au système de Fourier des deux vices qu'il lui reproche. Mais si M. de Lamartine a le droit de se tromper dans l'idée qu'il se fait d'une Théorie dont l'examen réclame un temps qu'il n'a pas encore eu à lui donner, a-t-il le droit de formuler avec l'éclat, avec l'autorité, avec la toute-puissance de sa parole d'honnête homme, de grand cœur, du poète inspiré, a-t-il le droit de formuler sur cette théorie, qu'il ignore complètement, qu'il n'a pas encore pu ou voulu étudier sérieusement, une condamnation à la peine capitale? Et si cette théorie est l'objet du culte d'hommes à la sincérité, à la raison, aux nobles sentiments desquels il rend lui-même un public hommage dans les termes de la plus ardente sympathie; d'hommes qui sont ses amis, et ses amis les plus vrais et les plus sûrs peut-être; si ces hommes, dont la raison et la loyauté lui sont connues, l'ont cent fois mis en garde contre des notions vagues et fausses de cette Théorie, s'ils en ont toujours appelé de M. de Lamartine, ignorant sur ce sujet, à M. de Lamartine instruit sur ce sujet, est-il bien que M. de Lamartine, sans études, sans vérification aucune, se soit fait l'écho de ces accusations banales et superficielles que tout *phalanstérien de première année* pulvériserait avec facilité, pour peu qu'on voulût l'écouter une demi-heure? Est-ce un rôle qui convienne à M. de Lamartine que celui d'expédier sommairement et d'exécuter, sans daigner jeter les yeux sur les pièces du procès, une conception humaine qui gagne par le temps, qui gagne par l'examen, qui conquiert par la raison, et qui tout à la fois, de l'aveu de M. de Lamartine, allume et entretient au cœur de ses partisans les plus saintes flammes de l'humanité, de la charité sociale, de la justice et de l'amour?

Non. Que quelques écrivains obscurs commettent de pareilles l'idée d'un examen sérieux de la cause. Quel besoin donc de venir, avec une ignorance dont la preuve est écrite à toute ligne de l'acte de condamnation lui-même, ajouter une voix de plus à cet éternel concert des voix rétrogrades qui depuis quatre mille ans ont toujours accueilli l'Idée nouvelle dans le monde? » Lui aussi, lui, l'espoir des hommes qui portent dans leur cœur la religion de l'humanité, le culte du progrès, il aurait donc jugé habile de faire un sacrifice au Dieu borne, et de jeter la pierre à ce qui est encore repoussé du plus grand nombre! »

Nous n'entreprendrons point de prouver à nos amis que M. de Lamartine n'a pas, en cette occasion, commis une faute, une faute grave, et qui doive lui être hautement reproché. Mais nous leur dirons qu'il n'y a pas de juste qui ne pèche. Aucun homme n'est complet, et il est des situations d'où l'on juge difficilement certaines choses.

M. de Lamartine, aujourd'hui comme toujours, a agi en plénitude de conscience, nous en avons son honneur pour garant; mais M. de Lamartine, habitué à voir de haut et à saisir rapidement ce que l'on appelle des systèmes et des doctrines en politique, a cru qu'il n'avait besoin d'aucune étude pour comprendre le système sociétaire; il s'en est fait un jugement à grands traits sur quelques articles de journaux, sur quelques données vagues, fausses et incomplètes, et il n'a douté nullement, c'est ici qu'est la faute, de la vérité de son jugement; il a péché par présomption.

Mais si la Théorie sociétaire a aujourd'hui à se plaindre gravement de M. de Lamartine, s'il vient de la méconnaître et de la condamner, en juge qui a failli à ses devoirs de juge, en est-il moins dans l'ordre des aspirations, des sentiments, des principes, des idées générales le plus puissant apôtre de l'Avenir dans le Présent? Cette faute de l'homme qui a cru que la science s'improvise en économie sociale comme il improvise ses admirables poèmes et ses magnifiques discours, détruit-elle ses services, et ses services ne sont-ils pas immenses? Ne lui demandez pas des études, des combinaisons, des plans d'économiste; demandez-lui ces paroles qui font vibrer dans les cœurs les cordes saintes, qui inspirent l'amour de la liberté, de l'humanité, de la justice et de tous ces sentiments généreux que l'égoïsme du siècle proscrit et étouffe; demandez-lui de la noblesse, de la dignité, de la grandeur pour en imprimer le cachet industriel, où tous mettraient en commun avec tous, intelligence, âme, bras, individu, propriété, famille, et où l'homme, cessant d'être homme, ne serait plus qu'une *action numérotée* d'une association anonyme dont les *dividendes*, répartis par le consentement commun, seraient la fortune, le bonheur, la famille, la vie de chacun? Mais qui ne voit que, si le saint-simonisme est obligé de présupposer un dieu sur la terre pour pouvoir se réaliser, le fouriérisme est obligé de présupposer un mystère au sommet de son organisation, pour pouvoir seulement se faire discuter? Ce mystère, qu'il faut préalablement admettre, c'est cette merveilleuse harmonisation des instincts de l'homme qui, trouvant tous leur pleine satisfaction dans la société travaillante, se porteront tous avec l'infaillibilité de la nature à l'œuvre spéciale pour laquelle ils sont prédestinés, s'y classeront d'eux-mêmes, s'y maintiendront par l'unique force d'une espèce de gravitation intellectuelle, et, prêtant tous leur travail volontaire à l'œuvre collective, se déclareront tous également satisfaits du rang et de la part du dividende social qui leur seront assignés? Nous convenons que c'est là une sublime utopie qu'il est beau du moins de rêver, et qui en supprimant du monde moral la révolte, l'égoïsme, l'antagonisme des passions, en ferait une harmonie tellement complète, que le mouvement même pourrait bien s'y arrêter, tant l'équilibre y serait parfait! Mais si un homme se présentait pour résoudre ce problème, qui est peut-être le problème de l'éternité progressive, il ne faudrait pas lui donner un phalanstère à gouverner, il faudrait le nommer Dieu et lui décerner la couronne des mondes! Celui-là seul, en effet, qui a créé les instincts divers de l'homme et leurs luttes, et leurs oppositions, et leurs tendances contraires, et leurs combinaisons infinies, pourrait trouver un ordre social assez parfait pour contenir, harmoniser, et faire concorder tous ces instincts et toutes ces passions en une seule et volontaire unité.

» Le tort du fouriérisme n'est pas de vouloir perfectionner l'homme, mais de le diviniser. Tant que l'homme sera l'homme, il sera composé de deux forces qui luttent providentiellement en lui, et dont la lutte produit cet équilibre souvent rompu, toujours rétabli, qu'on appelle l'ordre social. L'une de ces forces, c'est la tendance à l'isolement, qui donne à l'homme le sentiment de son individualité et qui le porte à tout rapporter à soi. L'autre de ces forces, c'est la tendance à l'unité, qui porte l'homme à tout rapporter à la société et à se confondre, en se sacrifiant, dans la grande unité humaine. De ces deux forces contraires se compose l'homme social. Nier une de ces forces, c'est nier l'homme. S'il perd le sen-

(*) Voir le numéro d'hier.

---

# FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

## LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

### Première partie.

#### VII. — TROIS AMIS DU GRAND MONDE.

Environ une heure avant les événements racontés dans le chapitre précédent, trois cavaliers venant de Maillecour, se dirigeaient vers la grande route d'Orléans, en suivant un de ces chemins de traverse, larges et ombragés qui forment, autour de Paris, comme un réseau d'avenues dont on aurait supprimé les châteaux.

Il suffisait d'un coup d'œil pour reconnaître que tous trois appartenaient à cette aristocratie que l'on est convenu d'appeler le monde élégant : mélange d'oisifs et d'enrichis qui *donnent le ton* à la nation, à peu près comme ces chefs d'orchestre de province dont le *la* est toujours faux.

Les trois cavaliers dont nous parlons occupaient, du reste, des places différentes dans cette société fashionable. Arthur de Luxeuil représentait la classe extravagante dont l'existence entière se perd en folies de convention et en futilités bruyantes; Marcel de Gausson, la portion d'élite qui ne livre à la mode que les surfaces de la vie; Aristide Marquier, enfin, cette fraction des *lions* imitateurs, qui, à tous les vices décalqués sur les autres, ajoutent le ridicule de leur propre fond.

Le costume de chasseurs qu'ils portaient tous trois révélait, pour ainsi dire, ces natures différentes. Celui d'Arthur de Luxeuil, *composé* d'après les dernières prescriptions de la mode, comprenait tous ces perfectionnements compliqués et bizarres empruntés au *sport* anglais; chaque pièce de son équipement avait une forme inusitée qui annonçait, au premier aspect, le brevet d'invention.

Celui de Marcel de Gausson, au contraire, était si simple, que l'œil s'y arrêtait sans être frappé d'aucun détail; il saisissait seulement l'élégance de l'ensemble qui présentait une sorte de compromis tellement adroit, que l'on pouvait y voir également, selon ce qu'on était soi-même, le sans façon du penseur, ou le distingué de la fashion. Marcel paraissait toujours mis comme celui qui le regardait.

Quant à Marquier, c'était un petit homme empâté et myope, que l'on reconnaissait sur-le-champ pour la contrefaçon d'Arthur de Luxeuil. Son costume était surchargé d'une prodigieuse quantité de ganses, de houppes, de plaques, de ciselures, chatoyant ou tintant à chaque geste, qui lui donnaient un air vulgaire et triomphant impossible à décrire. Mais on devinait l'avarice sous cette prodigalité de mauvais goût. A travers ses embellissements inutiles, l'équipement révélait la fabrication fardée des bazars. Il suffisait de regarder avec quelque attention pour reconnaître que l'argent n'était que du cuivre plaqué, l'ivoire que de l'os tourné, la peau de daim que du chien passé à la teinture, l'écaille que de la corne fondue, et la soie que du coton. Marquier ressemblait à la devanture d'une boutique à prix fixe; il n'était revêtu que de mensonges!

Sa monture répondait au reste : c'était un de ces coursiers de manège habitués à danser sur leurs jarrets pour se donner l'air fougueux, et qui rappellent les chevaux de race, comme nos acteurs de tragédie rappellent Achille et Mithridate.

Lucifer était pourtant une des gloires de Marquier; il le prétendait de pur sang arabe et en parlait toujours comme s'il se fût agi du cheval merveilleux que le fils de Philippe put seul maîtriser. A l'en croire, nul autre que lui n'était capable d'apprécier le superbe animal, ni de s'en faire comprendre.

Or, cette thèse favorite, que les adeptes de la *fashion* se plaisaient à lui faire soutenir, par moquerie, était devenue, depuis quelques instants, le sujet d'un nouveau débat entre Arthur de Luxeuil et lui.

— Je vous maintiens, mon cher, disait le premier, que Lucifer est une rosse.

— Une rosse! répéta Marquier scandalisé; un cheval de mille écus.

Arthur le regarda.

— Allons, ne me dites pas de ces choses-là, à moi, mon bon, reprit-il; Lucifer vous aura coûté... ce qu'il vaut.

— Et que vaut-il donc, à votre avis?

— Mais quelque chose comme cinq cents francs.

— Plaît-il?

— C'est trop, peut-être; mettons cent écus.

— Il est fou, dit Marquier, en se tournant vers Marcel de Gausson avec une gaieté forcée. Ah! ah! ah! cent écus! Ainsi, vous croyez, mon cher, que j'exagère le prix d'achat.

— Oui.

— Et dans quel intérêt?

— D'abord pour vous donner l'air de monter un cheval de trois mille francs, ce qui est toujours honorable; ensuite pour avoir chance de le revendre avec bénéfice, ce qui ne déshonore jamais.

— Allons! je vois qu'il n'y a moyen de vous rien cacher, dit Marquier, en continuant à rire de mauvaise grâce; vous nous connaissez, mon cheval et moi, mieux que nous-mêmes.

— Cela vous étonne?

— Du tout, mon bon, du tout; je passe condamnation : Lucifer est une rosse qui n'a pas plus de sang arabe que moi.

— Ah! quant à vous, banquier, vous en avez dans toutes les veines, reprit de Luxeuil, et je vous reconnais pour un pur sang.

— Fort bien, fort bien, Arthur, interrompit le petit homme, qui se fût fâché s'il eût osé; mais toutes vos plaisanteries n'empêcheront pas Lucifer d'avoir de la race : demandez plutôt l'avis de M. de Gausson.

— Je me connais fort peu en chevaux, répondit celui-ci, qui désirait évidemment ne point se mêler au débat.

— Mais, enfin, que pensez-vous?

— Je pense qu'il eût été prudent d'avoir des preuves de la filiation de Lucifer; des titres répondent à tout.

— Bah! des titres! s'écria Marquier, à quoi bon? les titres ne sont rien; c'est le mérite qu'il faut consulter : dans le mérite...

— Ah! grâce, banquier, interrompit de Luxeuil; vous allez nous réciter un discours du centre gauche. J'aime encore mieux vous accepter pour arabes, vous et votre cheval; d'autant que voici la nuit, et que nous ferons bien de presser le pas.

— En effet, dit Marcel, M. Arthur doit avoir hâte de revoir la comtesse, qui est sans doute maintenant à Bagatelle.

— Tiens, je l'avais oublié, s'écria le banquier; c'est aujourd'hui que Mme de Luxeuil arrive de Tours... avec votre cousine, mon bon!

Arthur fit une réponse affirmative, en effleurant son cheval de l'éperon.

— Eh bien! cette idée-là vous fait prendre le trot? continua Marquier en riant; prenez garde, prenez garde! il n'y a rien de dangereux comme ces pensionnaires qui sortent du couvent.

— Pourquoi dangereuses?

— Pourquoi? Ah! ah! ah! la question est excellente!... mais parce qu'on en tombe amoureux, mon cher!

Arthur regarda Marcel.

— Ce garçon devient stupide! dit-il d'un accent de véritable compassion.

— Je maintiens mon dire, s'écria Marquier avec feu; je soutiens que les cousines sont des séductrices à domicile. A force de les voir, de les trouver près de soi à toute heure et en toute occasion, on finit par avoir des idées... Ça m'est arrivé à moi!

— D'avoir des idées? répéta Arthur, vous vous vantez, Marquier.

— Parole d'honneur! j'ai failli devenir amoureux d'une parente, dans mon dernier voyage en Bourgogne; aussi, je vous le répète, mon cher, défiez-vous!

— Je me défierai, Marquier.

— Non, vous plaisantez; mais j'ai de l'observation, moi, voyez-vous! Quand on fait pour plusieurs millions d'affaires, on doit connaître le cœur humain. Aussi, l'arrivée de votre cousine est un événement qui m'inquiéterait si j'étais à la place de Clotilde.

Arthur se contenta de lever les épaules; mais Marcel ne put se défendre d'un mouvement d'impatience; il se tourna vers le banquier.

— Je ne comprends pas ce qu'il peut peut y avoir de commun entre Mlle Clotilde et la nièce de Mme de Luxeuil, fit-il observer froidement.

— Ce qu'il y a de commun? répéta Marquier, d'un air mauvais sujet, et pardieu! c'est Arthur. L'une est sa cousine, l'autre sa maîtresse...

— Et il ne vous semble pas, monsieur, qu'il y ait de différence entre ces deux titres? interrompit Marcel plus sèchement.

— Certainement, balbutia le banquier un peu déconcerté, il y a une différence....

— Capitale, mon cher, dit Arthur, qui avait jusqu'alors écouté tranquillement, car une maîtresse vous amuse en passant, tandis qu'une cousine vous ennuie à perpétuité... Mais voyez donc, ajouta-t-il, en retenant tout-à-coup son cheval, n'apercevez-vous point une lueur là-bas, au bout du chemin.

— C'est un incendie! s'écria Marquier, dont le regard venait également de s'arrêter sur le point désigné.

— Oui, reprit Marcel, qui se tenait penché sur l'arçon pour mieux voir; vite, messieurs, nous pourrons peut-être porter quelque secours.

Les trois cavaliers mirent leurs chevaux au galop et arrivèrent, en quelques instants, devant *la Forge-des-Buttes*.

— Ah! c'est la masure du maréchal, dit Arthur qui s'y était précédemment arrêté.

— Une baraque qui ne vaut pas trente louis, ajouta Marquier avec

(1) Voir les numéros du 19 au 29.

[illegible] foyer, la famille? Or, la famille, groupe isolé par la nature, a besoin d'isolement pour se sentir et pour se conserver. Que devient-elle dans votre association universelle? Que devient-elle dans vos monastères industriels? Elle s'absorbe, s'oublie, se dénature et se perd inévitablement dans la masse où la mère n'est qu'une femme enceinte, où le père n'est qu'un homme qui engendre, où l'enfant n'est qu'un produit des deux sexes, et ne connaît ses parents que quand on les lui nomme. La promiscuité n'est pas plus la fraternité que l'instinct de la génération n'est l'amour. Une telle association enlève tous ces sentiments à la famille. Même en conservant les noms et les formes du mariage, elle matérialiserait ce qu'une société bien faite a dû le plus spiritualiser dans l'humanité : la génération de l'homme. Que deviendrait le fleuve de l'humanité quand la source en aurait été ainsi ou corrompue ou glacée?

» Mais le système sociétaire ne méconnaît pas moins le caractère de l'instinct de la propriété chez les hommes en faisant de cette propriété une simple action en commandite dans une association générale de travailleurs. L'amour de la propriété, ce stimulant que Dieu a donné à l'homme paresseux pour le passionner au travail, est-il donc simplement le sentiment de la possession d'une part abstraite d'un dividende idéal dans la richesse générale de la société? Evidemment non : ceux qui raisonnent ainsi n'ont jamais possédé un pouce de terre, cultivé un pot de fleur sur leur fenêtre, arrosé une herbe, planté ni aimé un arbre ; il y a tout autre chose qu'un *avoir* dans l'appropriation à l'homme et à sa famille d'une part de la terre, d'une maison ou d'un champ. Il y a un sentiment ! l'homme n'est pas composé seulement d'intelligence, il a de plus un cœur, des sens, une âme, par lesquels il s'attache à ce qui lui appartient à lui et aux siens. C'est la meilleure part de sa nature ; et vous retranchez ce cœur, ces sens, cette âme de vos calculs abstraits sur la propriété ! Mais la nature ne se prête pas à vos mutilations, et elle proteste avec des sentiments contre vos chiffres, en doutez-vous? Faites-en l'épreuve : voici d'un côté un billet de banque ou une *action* dans une compagnie quelconque ; voici de l'autre un arpent de terre ou de rocher dans les plus arides montagnes du royaume; sur cet arpent de terre il y a la maison, le foyer, le puits de vos pères, l'arbre dont vous avez goûté l'ombre, la place de votre berceau, la trace inanimée de la mère et des frères, le verger arrosé de génération en génération des sueurs de la famille, leur mémoire dans ces lieux, leur tombeau dans le voisinage; on vous dit de choisir irrévocablement

leurs vertus, et il ne restera d'eux que ces trois grandes innovations qu'ils apportent à la science de la société : leur foi ardente et dévouée à l'amélioration indéfinie de l'espèce humaine ; leur principe fécond d'association pour et par le travail ; et enfin *la charité des masses* qui les dévore et qui les justifie !

» Enfin, entendez-vous par organisation du travail ce *communisme* politique et savant, qui consiste à s'emparer, au nom de l'Etat, de la propriété et de la souveraineté des industries et du travail, à supprimer tout libre arbitre dans les citoyens qui possèdent, qui vendent, qui achètent, qui consomment ; à créer ou à distribuer arbitrairement les produits, à établir des *maximum*, à régler les salaires, à discipliner le travail, en un mot, à substituer en tout l'*Etat* propriétaire et industriel aux citoyens dépossédés? Nous concevons que des jeunes gens à idées hardies et à caractère énergique se laissent séduire quelques jours par cette illusion qui fait paraître grand ce qui est gigantesque, et fort ce qui n'est qu'audacieux. Ce système n'est que la *Convention appliquée au travail*, et tranchant les fortunes au lieu de couper des têtes pour démocratiser le revenu. Ces jeunes théoriciens, frappés des difficultés et des inconvénients de la liberté des industries, la suppriment au lieu de la régler, ils rêvent *le 18 brumaire des travailleurs*. Ils ont le sentiment, on pourrait même dire ils ont l'idée fixe du gouvernementalisme ; ce sont les ultrà gouvernementaux du temps. Ils veulent que le gouvernement, pourvu qu'il soit démocratique, ose tout, fasse tout, tienne tout. La tyrannie, qui leur paraît exécrable en haut, leur paraît excellente en bas ; ils oublient que l'arbitraire ne change pas de nature en se déplaçant, et que si l'arbitraire des rois ou des aristocrates est insolent, l'arbitraire du peuple est odieux. Nous ne nous étonnons que d'une chose, c'est que ces *fermes-penseurs* ne poussent pas leur principe d'ultrà-gouvernement jusqu'à ses conséquences, et qu'ils ne suppriment pas la faculté de discussion, la liberté de penser et d'écrire. Cela serait logique, car, puisqu'ils veulent que le gouvernement démocratique possède, instruise, adore, travaille, produise, vende et achète pour les citoyens, pourquoi ne le chargerait-il pas aussi de parler, d'écrire et de penser pour tout le monde? L'unité serait plus complète et la servitude mieux assurée. Nous venons de dire le mot, ce système serait la servitude. Voilà pourquoi il ne séduira pas long-temps les âmes élevées et mâles qui le formulent aujourd'hui. Ces jeunes hommes reculeront devant leur ouvrage quand, au lieu de la liberté et de l'organisation du travail, ils auront trouvé au fond de la révolution et de la démocratie le monopole du gouvernement, la dépossession des citoyens et la ser-

au médecin des malades ? au laboureur des récoltes ? à l'artiste des acheteurs ? à l'écrivain des lecteurs ? Mais régler tous les travaux et tous les salaires de tout ce qui, à un titre ou à un autre, travaille pour un salaire incertain, ce serait régler la société tout entière, depuis le balayeur de vos rues jusqu'au ministre de vos autels ; ce serait tarifer le monde. L'absurdité des conséquences prouve l'absurdité du principe. Il n'y a d'autre organisation du travail que sa liberté ; il n'y a d'autre distribution des salaires que le travail lui-même, se rétribuant par ses œuvres, et se faisant à lui-même une justice que vos systèmes arbitraires ne lui feraient pas. Le libre arbitre du travail dans le producteur, dans le consommateur, dans le salaire, dans l'ouvrier, est aussi sacré que le libre arbitre de la conscience dans l'homme ; en touchant à l'un on tue le mouvement ; en touchant à l'autre on tue la moralité. Les meilleurs gouvernements sont ceux qui n'y touchent pas. Chaque fois qu'on y a touché, une catastrophe industrielle a frappé à la fois les gouvernements, les capitalistes et les ouvriers. La loi qui les gouverne est invisible ; du moment qu'on l'écrit elle disparaît sous la main.

» Cessons donc de chercher l'introuvable ; cessons d'agiter ces idées vides devant les yeux et aux oreilles des masses ! Ces idées ne sont si sonores que parce qu'il n'y a rien dedans si ce n'est du vent et des tempêtes. Elles crèveront dans toutes les mains qui voudront les presser. Ne donnez pas aux ouvriers ces espérances d'organisation forcée du travail qui les trompent, et qui leur font trouver plus cruelles les réalités contre lesquelles ils luttent par le contraste avec les chimères que vous faites resplendir devant eux ! Ne faites pas semblant d'avoir un secret quand vous n'avez qu'un problème ; ne donnez pas la soif quand vous n'avez pas l'eau ; ne donnez pas la faim quand vous n'avez pas l'aliment ! Il n'y a rien de plus dangereux que de passionner le peuple pour l'impossible ! Respectez les passions du peuple. Elles sont le plus puissant levier des nationalités et des civilisations ! Ne les allumez pas en vain, car quand elles brûlent on ne les éteint pas avec un peu de cendre, on ne les éteint que sous des flots de sang et sous les décombres d'une société !

En résumé, nous voulons que la société reconnaisse le droit au travail pour les cas extrêmes et dans des conditions définies.

» Nous ne connaissons d'autre organisation possible du travail dans un pays libre que la liberté se rétribuant elle-même par la concurrence, par la moralité.

» Enfin, nous voulons que l'Etat se pénètre de la charité des mas

---

dédain ; c'était bien la peine d'échauffer nos chevaux.

— Il est étrange que tout soit fermé, fit observer de Gausson, en s'approchant. La forge serait-elle abandonnée?

— Non, car hier encore je l'ai vue ouverte. Ce feu n'a pu, d'ailleurs, s'allumer seul ; regardez donc à cette fenêtre grillée.

Marcel voulut avancer la tête vers l'ouverture qu'on lui désignait : mais un tourbillon de fumée et d'étincelles le força à reculer.

Presque au même instant une plainte sourde arriva jusqu'à lui.

— Avez vous entendu ? s'écria-t-il.

— Cela ressemble à un gémissement, fit observer Arthur.

— Ecoutez !

Ils penchèrent l'oreille, et une nouvelle plainte retentit.

— Il y a quelqu'un dans la forge, dit M. de Gausson, en descendant précipitamment de cheval et courant à la porte qu'il essaya d'ouvrir.

Mais la porte était solidement fermée. Il appela ses compagnons à son aide ; le banquier s'excusa en affirmant que Lucifer était trop ombrageux pour qu'il pût ainsi le quitter.

— Sans compter qu'il faudrait vous remettre en selle, objecta Arthur, ce qui est toujours pour vous une opération périlleuse et incertaine.

— Par exemple, s'écria Marquier, moi qui ai deux ans de manège ! savez-vous que Ducrou m'a donné des leçons ?

— Il eût mieux fait de vous donner des jambes, mon bon ; ce sont les jambes qui vous manquent ; on ne peut pas monter à cheval avec des nageoires ; mais tenez donc Atala, je vois là-bas de Gausson qui s'éreinte.

Il jeta la bride de sa jument à Marquier et rejoignit Marcel qu'il trouva occupé à forcer l'entrée de la forge.

— Dieu me damne ! mon cher, vous me faites là l'effet de Samson enlevant les portes de Gaza, s'écria-t-il en riant.

— J'entends toujours gémir, interrompit de Gausson, au nom de Dieu ! aidez-moi.

— Bien volontiers, mais il faudrait quelque chose pour soulever la porte.

— Un fusil.

— Arthur courut à Marquier et détacha l'arme suspendue à la selle de son cheval.

— Que voulez-vous, qu'y a-t-il ? demanda le banquier effrayé.

De Luxeuil ne prit point le temps de lui répondre, et, courant à la forge, il passa le canon du fusil entre le seuil et la porte, et s'en servit comme d'un levier.

Marquier poussa une exclamation de désespoir.

— Que faites-vous, Arthur, s'écria-t-il, en s'efforçant en vain de faire avancer ses deux chevaux ; vous allez briser mon fusil ! une arme de mille francs !... Arthur, je ne veux pas.... Arthur, vous me répondrez de ce qui arrivera...

Arthur n'écoutait point et continuait son opération. Enfin, la porte, enlevée de ses gonds, s'abattit à l'intérieur. Marcel pénétra dans la forge, arriva jusqu'à l'amas de décombres, sous lequel Marc gisait à demi enseveli, le dégagea avec peine et le porta sur la route.

Le grand air ne tarda pas à dissiper l'espèce de suffocation que la chaleur avait causée au paysan ; il rouvrit les yeux et regarda autour de lui, comme s'il eût voulu se reconnaître.

— Allons, il en sera quitte pour quelques brûlures, dit de Luxeuil ; le voilà qui reprend connaissance.

— N'êtes-vous point blessé ? demanda de Gausson, qui se tenait un genou en terre et penché sur Marc avec sollicitude.

— Blessé ? répéta celui-ci, en essayant machinalement à mouvoir ses membres ; je ne sais... je souffre un peu... mais il me semble... non, je ne suis pas blessé !

Il avait fait un effort et s'était redressé à moitié.

— Pardieu ! nous sommes arrivés à temps, reprit Arthur ; mais comment diable vous trouviez-vous dans cette baraque, l'ami ?

— On m'y avait enfermé, monsieur, avant d'y mettre le feu.

— Ah bah ! mais alors, c'était un guet-apens?

— Qui eut réussi sans votre arrivée, car j'étais déjà évanoui... et, maintenant encore... tout semble tournoyer devant moi...

Il parlait d'une voix entrecoupée et sa tête vacillait. Marcel demanda à de Luxeuil s'il n'avait point sa gourde de chasse.

— Elle est vide, répondit Arthur, mais celle du banquier doit être pleine, car il ne la porte qu'en guise d'ornement. Eh ! ici, Marquier, arrivez vite, mon bon, on a besoin de vous,

Mais le banquier, qui venait de descendre de cheval, était occupé à regarder son fusil, dont le canon ployé, en soulevant la porte, formait une espèce d'arc irrégulier.

— J'en étais sûr ! répétait-il, d'un air de consternation tragique ; une arme de luxe, qui ne m'avait point encore servi, voyez, mon cher, voyez ce que vous avez fait.

— Eh bien ! quoi ? demanda de Luxeuil en s'approchant, votre mousquet est un peu tordu ? c'est preuve qu'il ne valait rien. Vous n'en tuerez pas moins de gibier, allez. Avez vous quelque chose dans votre gourde?

— C'est une arme perdue ! continua Marquier dont les yeux ne pouvaient se détacher du malencontreux fusil ; qu'en faire maintenant?

— Vous pourrez l'arranger en arquebuse, fit observer philosophiquement de Luxeuil.

Le banquier fit un geste d'impatience.

— Je ne plaisante pas, moi, s'écria-t-il aigrement, chacun tient à ce qui lui appartient, un fusil est un capital et sa jouissance peut être considérée comme l'intérêt ; mais quand on perd à la fois les intérêts et le capital...

— Au diable ! interrompit Arthur, ne va-t-il pas nous parler finance maintenant ! prenez mon fusil, mon cher, et qu'il n'en soit plus question.

La figure de Marquier s'épanouit subitement.

— Quoi ! en vérité, s'écria-t-il, vous consentez à un échange ?....

— Je consens à tout ce qui vous plaira, pourvu que j'aie votre gourde pour ce pauvre diable dont on a voulu faire un *auto-da-fé*.

— Voilà, mon cher, voilà ! dit Marquier en ramenant par devant le petit flacon enveloppé de cuir tressé qu'il portait en bandoulière, je vais lui donner moi même.

Il s'avança vers Marc, dont la défaillance continuait, et se pencha pour approcher la gourde de ses lèvres ; mais tout-à-coup il changea de couleur et resta immobile, la main étendue.

— Eh bien ! qu'avez-vous donc ? demanda Arthur étonné.

— Rien, balbutia Marquier, dont les gros yeux grands ouverts continuaient à contempler Marc avec effarement, c'est que j'ai cru... c'est qu'il me semble....

— Quoi donc? Vous connaissez cet homme?

— Du tout, du tout !... Mais pardon, voici la gourde, mon cher... J'ai peur que Lucifer ne s'échappe.

Et tournant brusquement les talons, il alla reprendre les brides des chevaux, qui s'étaient éloignés de quelques pas, en flairant l'herbe rare qui garnissait les fossés.

Marcel fit avaler à Marc une gorgée de Madère qui parut le ranimer ; il déclara au jeune homme qu'il se trouvait mieux, et le remercia avec effusion. De Gausson l'interrompit pour savoir où il se rendait.

— A Corbeil, répondit le paysan.

— C'est une longue route, reprit Marcel ; vous ne pourrez la faire seul et à pied, surtout à cette heure.

— J'en ai peur, dit Marc, en étendant ses membres brûlés et endoloris.

— Il faudrait qu'il tâchât de gagner le prochain village, fit observer Arthur.

— Je vous proposerai plutôt de le conduire à Bagatelle, où il pourra être secouru et passer la nuit, dit Marcel.

— Bien volontiers, s'il est en état de nous suivre.

— Je le prendrai en croupe.

— Vous ?

— Pourquoi pas !

— A cheval avec ce paysan ! Ah ! ah ! ah ! ce sera un groupe digne de Charlet.

— Je ne comprends pas ce qu'il aura de ridicule.....

— Comment ! mais songez donc, mon cher, que vous aurez l'air de la civilisation galopant avec la barbarie ! Puis, vous savez parfaitement qu'on ne prend personne en croupe ; ça ne se fait pas. Si nos amis du boulevart de Gand l'apprenaient, vous seriez déshonoré !

— Il faut me laisser, monsieur, dit Marc à de Gausson ; j'espère pouvoir arriver seul aux maisons les plus voisines.

— Vous croyez-vous capable de monter à cheval ? demanda le jeune homme, sans prendre garde aux rires d'Arthur.

— Je le crois, monsieur, répondit Marc, mais je puis aussi marcher...

— Voyons, appuyez-vous sur moi... nos chevaux sont là, à quelques pas.

— Non, monsieur, non, je ne veux pas accepter...

— Venez, vous dis-je nous trouverons justement à Bagatelle le médecin de Mme de Luxeuil.

Marc releva brusquement la tête.

— Quoi ! s'écria-t-il, c'est chez Mme de Luxeuil?...

— La connaissez-vous, l'ami ? demanda Arthur.

— Pour avoir entendu son nom seulement, répondit le paysan, dont la résistance parut céder tout-à-coup. Mais puisque monsieur veut bien me prendre... je ne ferai pas l'impolitesse de refuser.... et je suis à ses ordres.

De Gausson monta à cheval, aida le paysan à se mettre en croupe, au grand amusement d'Arthur, et tous trois continuèrent leur route vers Bagatelle

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

[illegible]

résignés et, qui plus est, habitués.

Nous ferons donc observer simplement au *National*, qui prétend que nous nous *outrons démésurément*, que nous nous outrons moins que personne, puisque nous sommes à peu près seuls, aujourd'hui, à nous avouer *disciples* de quelqu'un, à reporter à une source intellectuelle beaucoup plus haute que nous, des idées que, comme tant d'autres, nous aurions pu exploiter en nos noms personnels. Nous lui ferons observer encore qu'une Ecole qui demande pour ses idées organiques l'épreuve de l'expérience locale ne saurait, raisonnablement, être accusée « de vouloir transformer la société *à sa façon* et d'établir l'*infaillibilité* de son vulnéraire. »

Mais, sans doute, le *National* n'a pas eu pour objet, en écrivant ces petites injures, de nous dire des choses justes et raisonnables ; il aura voulu seulement sortir de la discussion et rentrer dans son caractère. — Soit! nous attendrons de meilleurs jours pour discuter avec le *National*.

---

Le conseil municipal de Paris vient de souscrire à 144 exemplaires du *Dictionnaire historique des rues de Paris*, publié par MM. Lazare, pour être distribués dans les différents bureaux. Cet ouvrage, en effet, renferme une foule de détails utiles et instructifs pour les personnes qui prennent part à l'administration municipale. Nous rendrons compte de ce travail fait avec conscience et qui mérite d'être recommandé.

---

— Les dernières nouvelles de la province d'Oran confirment celles que nous avons données précédemment. Suivant toute probabilité, Abd-el-Kader est toujours à Teza, sous la garde du cheikh Amdoun des Ahallaf, et s'il a quitté cette position, ce ne peut être que pour se rendre dans un autre lieu assigné par l'empereur Abderrahman.

---

Le *Morning-Herald* et le *Standard* font de grands éloges du discours du roi ; ce dernier termine ainsi son commentaire obligeant :

« La position de Louis-Philippe est aujourd'hui glorieuse; il peut se féliciter d'avoir consolidé en France un état de paix, de prospérité et de sécurité, qui vaut mieux que tout ce que Napoléon avait promis, comme le but de toutes les guerres, dans les proclamations les plus ampoulées.

» Nous défions qui que ce soit de nous citer dans le *Moniteur* une proclamation contenant la promesse d'un état plus heureux et plus prospère que celui dont le roi Louis-Philippe peut se féliciter aujourd'hui comme d'une chose évidente. C'est d'après cela que les Français pourront apprécier les mérites respectifs de souverains, tels que Napoléon et leur bon et grand roi, et de ministres tels que MM. de Talleyrand et Guizot. »

Le *Morning-Chronicle*, qui a reçu une communication anticipée de ce discours, fait observer que l'on a omis d'y parler du droit de visite ; c'est un sûr indice qu'il n'a été rien fait sur ce sujet. Il pense aussi que le silence gardé sur la dotation ne doit pas faire supposer que le roi ait renoncé à cette pensée, mais seulement qu'il veut prendre son temps.

## Extérieur.

**Irlande.** — On écrit de Dublin le 25 : « Les obsèques du comte de Limerick, partisan forcené de l'Union ont occasionné de violents désordres dont on accuse les repealers. Le convoi avait quitté l'hôtel mortuaire à midi. Les carrosses de plusieurs hauts personnages figuraient dans le cortége. Mille fermiers ou tenanciers du feu comte suivaient en costume de deuil. Beaucoup d'assistants avaient le crêpe au bras. L'affluence des curieux était immense. Arrivé à Newbridge, le convoi s'est trouvé brusquement forcé de faire halte, et la plus étrange confusion a eu lieu. La foule s'est ruée sur les fermiers du feu comte et a arraché les crêpes qu'ils portaient à leur chapeau. La populace a attaqué le carrosse de lord Monteagle qui avait été reconnu et qui avait déjà essuyé à diverses reprises les huées de la multitude. Après avoir été fortement maltraité et rudoyé, le comte est parvenu, avec beaucoup de peine, à se réfugier chez un distillateur. Le maire et d'autres magistrats, accourus à son aide, furent eux-mêmes maltraités. L'émeute allait croissant, et l'on craignait que la populace ne respectant pas même le corbillard, ne jetât à l'eau les restes mortels du comte de Limerick. Un ordre fut envoyé sur le-champ aux troupes, et deux compagnies du 15e de ligne arrivèrent avec un escadron de dragons. La populace se retira à grand'peine, lançant à la troupe et aux nobles des huées bruyantes. C'est un acte anti irlandais que cette vengeance populaire s'acharnant sur des cendres à peine froides, et pourtant, il faut bien le dire, le défunt ne s'était pas concilié l'affection de ses concitoyens dépensant, durant vingt-cinq ans, à l'étranger un revenu de 625 000 liv. sterl. (*Sun*.)

**Suisse.** — On lit dans le *Journal de Genève* du 27 : « Une première réunion de citoyens a eu lieu pour préparer une manifestation concordant avec celles de Fraubrunnen et de Zofingen, et ayant comme elles pour but l'expulsion des Jésuites de la Suisse. On parle aussi d'une pétition qui serait adressée au grand conseil, pour le prier d'appuyer et au besoin de solliciter la réunion d'une Diète extraordinaire, où la Suisse traiterait dans son intérêt fédéral de l'expulsion de la société de Jésus.

» Nos sympathies et celles de nos amis sont, sans aucun doute, acquises à ces démonstrations toutes légales et toutes pacifiques. Cependant il nous semblerait convenable qu'on attendit le résultat de la démarche officielle que fait en ce moment le prochain vorort (Zurich) auprès du gouvernement de Lucerne. Cette démarche, on le sait, a pour objet le retrait du décret du grand-conseil de Lucerne, appelant les Jésuites dans ce canton, et, en cas de refus ou d'une réponse évasive, elle serait suivie de la convocation d'une Diète extraordinaire. »

A Lucerne, les exécutions militaires causent beaucoup d'irritation. Les rouges ou ultramontains et ceux qui n'ont pas voté contre l'appel des Jésuites, comptaient être affranchis des logements militaires, qui pèseraient tout entiers sur les noirs (les libéraux et les radicaux) ainsi que sur les adversaires des Jésuites. Mais il en est autrement, ce qui mécontente le parti triomphateur. — Les arrestations continuent ; les soldats qui voulaient arrêter l'aubergiste Matter, à Hochdorf, l'ont tué lorsqu'il a opposé de la résistance ou qu'il a voulu fuir ; la contrée en est profondément émue et indignée.

[illegible]

des noirs. Puis on a repris la discussion de la réforme. Enfin, après une discussion assez vive, il a été décidé par 78 voix contre 41, qu'on ne considérerait pas comme amendement un projet de loi du culte et du clergé, mais comme projets de loi distincts ceux de M. de Viluma et d'autres députés.

A la chambre des députés, la majeure partie des membres qui avaient voté contre le ministre des finances n'assistaient pas à la séance. L'article relatif au culte et au clergé a été adopté à l'unanimité. On assure que M. de Viluma est décidé à pousser les choses au point d'attendre la retraite de M. Mon pour lui demander raison de ce qu'il regarde comme une offense personnelle. Parmi les seize autres démissionnaires figurent plusieurs grands d'Espagne.

---

**REVUE DES JOURNAUX DU 29 DÉCEMBRE.**

Les *Débats* abordent aujourd'hui la question de la vice-présidence de la chambre des députés, pendante entre M. Debelleyme, candidat conservateur, et M. Billault, candidat de l'opposition. Les *Débats* déclarent être sans inquiétude sur le résultat du scrutin ; ils ne sont point alarmistes, mais ils n'ont pas oublié que les questions les plus irritantes, jetées dans les débats de la chambre, ont eu invariablement M. Billault pour organe; et ils pensent que la majorité se désavouerait en le nommant. Ils n'ont pas la prétention de faire la leçon au parti conservateur, mais il est de leur devoir de l'avertir. Du reste, le langage de l'opposition sera un avertissement encore plus efficace.

— » Quatre voix de plus, dit la *Presse*, et M. Billault était nommé, et l'opposition comptait au bureau deux vice-présidents sur quatre ! Ce résultat, en admettant même que M. Debelleyme, comme il est permis de l'espérer, l'emporte lundi sur M. Billault, devra faire réfléchir mûrement le cabinet, incontestablement affaibli déjà par la nomination de M. Dufaure, au premier tour de scrutin. »

— « Si le ministère, dit le *Siècle*, était agité hier de ce trouble qui nous révèle la lutte pénible de ses craintes et de son orgueil, dans quel affaissement doit-il être tombé aujourd'hui? Les signes avant-coureurs de sa chute, remarqués à la séance royale, n'étaient que trop certains; ils se multiplient d'heure en heure d'une manière effrayante ; chaque tour de scrutin annonce plus clairement à M. Guizot que la majorité se lasse et que la fortune l'abandonne. D'ici à lundi il fera des efforts désespérés pour se relever des échecs qu'il vient de subir et pour faire repousser M. Billault de la présidence ; mais qu'il réussisse, ou non, il ne s'arrêtera plus, ou, du moins, il n'arrêtera que pour un instant l'ébranlement qui vient de se communiquer à toute la chambre. »

— Le *National* attribue l'échec de ce jour à l'absence des amis auxquels le ministre avait écrit. Les députés sevrés de la pairie sont mécontents. Toutefois un revirement n'est pas impossible lundi. Il y a urgence pour M. Guizot : la coalition des deux centres le menace d'un ministère Molé.

## Faits divers.

— M. l'amiral Dupetit-Thouars est arrivé à Brest sur la frégate la *Reine Blanche*. Il se rend immédiatement à Paris.

— Le *Journal du Hâvre* annonce que la chambre de commerce de cette ville vient de recevoir avis, du ministre de l'agriculture et du commerce, qu'une ordonnance royale de Madrid ouvrait tous les ports de la Péninsule, en franchise de droits, à l'engrais dit *guano*, jusqu'à ce jour inconnu dans les tarifs de droits espagnols, quels que soient sa provenance et le pavillon du navire qui l'apporte.

— On nous apprend que le ministre des Pays-Bas près la cour de France avait été chargé, par son gouvernement, d'adresser au cabinet des Tuileries une demande pour la suppression des droits de sortie sur les matériaux destinés aux navires étrangers, dans le cas où ils seraient avariés, ainsi que cela se pratique en Hollande. Le gouvernement a décidé qu'il serait fait droit à la juste réclamation des Pays-Bas.

— Depuis plusieurs années, le ministère de la guerre entretient à Paris une dizaine de jeunes Algériens qu'il fait élever à ses frais. Ces jeunes indigènes commencent à s'expliquer facilement dans notre langue; quelques-uns d'entre eux ont même acquis des connaissances assez étendues, écrivent, parlent correctement le français, et ont des notions de mathématiques très suffisantes. L'histoire, la géographie, la chimie, le dessin, et, en général, les sciences qui peuvent être pour eux d'une utilité pratique : tel est le but vers lequel est dirigée leur éducation.

Il se formera bientôt parmi eux des interprètes qui seront appelés à rendre de bons services en Algérie. Ces jeunes gens, du reste, se sont presque francisés ; ils ont adopté nos mœurs, et sont les premiers à reconnaître leur supériorité sur celles de leur nation. Parmi eux se trouve le fils de Ben-Salem, khalifah d'Abd-el-Kader dans le Sebaou, et le fils de Ben-Rouilah, premier secrétaire de Ben-Allah, autre khalifah d'Abd-el-Kader, tué par la colonne du général Tempoure, dans l'affaire de la Makta, le 11 novembre 1843. (*Presse*.)

— La rue Montorgueil était envahie dimanche dernier par une foule considérable. Elle se trouvait attirée par les chefs arabes qui prenaient part à un banquet au Rocher de Cancale.

Ces chefs africains, peu habitués aux recherches culinaires de la civilisation, ont pu apprécier la différence des préparations françaises avec le modeste *couscoussou* de leur patrie. Ils avaient du reste conçu, d'après les conversations des officiers français, la plus profonde estime pour l'établissement de la rue Montorgueil.

Ces chefs ont été émerveillés de la beauté du service et de la diversité des mets qui leur ont été servis. La plus grande gaieté a régné dans cette réunion, présidée par le général Négrier. Des toasts ont été portés au roi, à la reine et aux princes français. L'assemblée s'est séparée à dix heures. La foule s'était opiniâtrée à attendre au dehors les chefs arabes qui sont définitivement les lions de la saison.

—Les voleurs semblent redoubler d'adresse à mesure que l'on redouble envers eux de précautions. Un individu entre aujourd'hui chez M. Gaucher,

[illegible]

plicité avec lui, un double meurtre, qui devait, disait-il, rester impuni, d'après les circonstances dans lesquelles il en avait préparé l'exécution. »

Voici quelles étaient ces circonstances : Deux vieillards, le mari et la femme, marchands fruitiers, tenant une petite boutique à l'extrémité du Luxembourg, dans le voisinage du petit théâtre de ce nom, donnaient quelquefois à boire et à manger à quelques-unes des pratiques qui se fournissaient chez eux. Leur boutique, obscure et isolée, était séparée de leur logement par une pièce assez vaste où on s'attablait. Le forçat proposait à son camarade de s'y rendre ensemble, de se faire servir à souper, car il était assez connu pour être assuré de ne pas éprouver un refus. « Ces deux fruitiers ont chez eux une somme de 15,000 fr. en numéraire, lui dit-il ; lorsqu'ils auront fermé leur boutique, nous leur ferons leur affaire sans qu'ils puissent seulement pousser un cri. »

Celui à qui s'adressait cette confidence fit quelques objections, mais finit cependant par consentir. Il fut convenu que l'on se réunirait le lendemain dans un cabaret de Belleville, que celui qui faisait la proposition se munirait de deux tire-points, que l'on se rendrait directement chez les fruitiers, et que l'on commettrait le crime.

Ce projet, par bonheur, et grâce à la surveillance incessante dont ces deux individus étaient l'objet, fut découvert aussitôt que formé. Dès ce moment on ne quitta plus la trace de l'un ni de l'autre des deux complices, et le lendemain, au moment où, après s'être accordés dans le cabaret de Belleville, ils se mettaient en route pour se rendre à l'autre extrémité de Paris sur le théâtre du crime qu'ils croyaient pouvoir commettre sans nul obstacle, tous deux furent arrêtés et amenés à la préfecture de police, nantis des armes meurtrières dont ils avaient fait l'acquisition.

Ce ne fut que plus tard que les époux furent instruits du danger auquel ils avaient providentiellement échappé. Ils possédaient, en effet, dans leur domicile, une somme assez considérable d'argent, et il fut constaté qu'ils recevaient imprudemment des buveurs dans leur arrière-boutique. (*Gaz. des Tribunaux*.)

— Jean Picard, qui avait été condamné correctionnellement à treize mois d'emprisonnement, peine qu'il avait subie au dépôt des condamnés, venait de faire son temps, et, hier, l'ordre de sa mise en liberté venait d'être signé. Au moment de partir, il offrit officieusement au chef des ateliers de porter jusqu'à la voiture de l'entrepreneur des travaux un grand sac qui devait être rempli d'objets confectionnés. On accepta son offre ; il monta dans la voiture où le sac fut par lui déposé dans le fond de l'équipage, et l'on se mit en route.

On était à peine arrivé au milieu de la rue de la Roquette, lorsqu'à la grande surprise des gardiens conducteurs, qui avaient pris également place dans la voiture, le sac des marchandises fit plusieurs mouvements brusques ; bientôt on en vit sortir un bras, puis une tête, et les gardiens restèrent stupéfaits en reconnaissant un individu condamné à cinq ans de prison, et qui était récemment entré à la Roquette pour y subir sa peine. Il s'était entendu avec Picard, qui l'avait fourré dans le sac au lieu et place de la marchandise, et il espérait être assez heureux pour sortir de cette singulière retraite sans être aperçu, lorsqu'un commencement de suffocation l'avait forcé de se montrer si inopinément. Le fugitif fut aussitôt réintégré dans la prison, où Picard dut également retourner.

— Il y a un an environ, dans les premiers jours du mois de janvier, la *Gazette des Tribunaux* fit mention dans ses colonnes des circonstances mystérieuses d'un assassinat commis rue d'Assas, 3, sur la personne d'une dame Léon. Cette dame, nos lecteurs se la rappelleront peut-être, habitait seule un petit appartement où elle avait l'habitude de rentrer fort tard, fréquentant les tables d'hôte où le jeu et la danse succèdent d'ordinaire aux repas. Dans la nuit où le crime fut commis, elle était revenue à son domicile en compagnie d'un individu auquel elle avait donné asile, et lorsque, le lendemain, les habitants de la maison, étonnés de ne pas la voir paraître, avaient requis le commissaire de police de faire procéder à l'ouverture des portes, on avait trouvé les restes d'un repas près du corps à peine refroidi de la victime.

Depuis lors, les recherches de la justice pour retrouver les traces de l'auteur de l'assassinat se poursuivirent avec autant de sagacité que de persévérance ; il y a quelques jours enfin, un individu qui, ayant été arrêté dans le cours de l'instruction, mais ayant été mis en liberté faute de preuves suffisantes, n'avait cependant pas cessé d'être l'objet de la surveillance de la police, étant tombé dangereusement malade, demanda à son lit de mort à faire des révélations.

Par suite des aveux de ce malheureux, aveux qui précédèrent de peu de moments celui de sa mort, des arrestations nouvelles ont été opérées; des inductions, des preuves même, assure-t-on, ont été acquises à l'instruction, et la vérité enfin se fera jour sur ce crime demeuré trop longtemps impuni.

— M. Pedro Mariano de Goyeneche, qui vient de mourir à Bordeaux, a légué une somme de 30 000 duros (150,000 francs), destinés à fonder en Amérique des établissements de bienfaisance.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 27 :

« Une jeune fille de dix-sept ans, ayant perdu depuis quelques jours la place qu'elle occupait dans une fabrique, et ne pouvant parvenir à trouver un emploi dans un moment où elle n'avait aucune ressource, résolut d'en finir avec la vie. Hier matin, poussée par le désespoir, elle gravit la côte Sainte-Catherine ; arrivée au sommet, elle choisit l'un des endroits les plus escarpés, et se précipita dans l'abîme ; mais, par un bonheur inouï, cette déplorable tentative n'eut pour elle aucun résultat fâcheux ; elle tomba dans un des chantiers à plâtre et ne se fit que quelques contusions. Alors enfin on eut pitié d'elle, et nous apprenons qu'on se propose de lui donner de l'emploi. Mais n'est-il pas profondément regrettable de voir qu'il existe des misères assez grandes pour porter à une semblable extrémité, et que l'idée du suicide soit la première qui germe dans tant d'esprits, sans hésitation et sans scrupules? »

Telle est l'opinion du journal conservateur. Voici celle de la feuille radicale, le *Journal de Rouen*, sur le même sujet : « Pauvre jeune fille ! pauvre état social que celui où de telles calamités se multiplient en si

[illegible] rons pas juste à moitié, nous nous efforcerons de faire ressortir l'importance de votre compagnie, d'élargir le cercle de votre influence en réclamant auprès du pouvoir et des cultivateurs l'essai de vos théories ou l'exécution des grandes mesures administratives que vos règlements vous autorisent à provoquer directement.

Quelques écrivains, sans doute peu familiarisés avec la science agricole, et fort embarrassés de rédiger sérieusement le compte-rendu des séances de la société royale, trouveront plus commode d'en crayonner une caricature grotesque ; mais cette petite guerre ne sera pas de longue durée ; ces spirituels ignorants se tairont bientôt, ou se décideront à étudier l'agriculture avant d'en parler, car ils n'auraient pas toujours les rieurs de leur côté. Nous sommes convaincus que notre satirique confrère de la *Patrie* n'hésitera pas lui-même à seconder les efforts de la Société royale quand il aura pu en apprécier l'importance ; nous abandonnons volontiers à sa verve moqueuse certains individus, dont la présence sur les bancs d'une société d'agriculture n'est comprise de personne ; mais nous le prions de rendre justice à l'institution qui sert de lien à toutes nos sociétés de province, qui est destinée à les diriger, à les stimuler et à les rehausser dans l'opinion publique. La presse a, jusqu'à présent, négligé l'agriculture ; nous espérons qu'elle s'en occupera dorénavant, ne fût-ce que pour remplir de temps à autre ces immenses colonnes que les querelles politiques ne pourront pas toujours combler. Eh bien ! nous la supplions de se rappeler, alors, que les questions agricoles touchent aux plus graves intérêts du pays, à son bien-être, à sa puissance, à sa grandeur ; il n'est pas une classe de citoyens qui n'ait un intérêt direct au développement et à la prospérité de l'agriculture. Parlons-en donc sérieusement, et encourageons par une bienveillante publicité les savants, trop peu nombreux encore, qui se sont voués à l'étude de cette grande industrie.

La dernière séance de la Société royale a été presque entièrement remplie par une discussion très intéressante sur la terrible épizootie qui ravage certaines provinces de la Russie, de l'Autriche, de la Saxe, et qui menace de nous envahir bientôt en passant par la Bavière. On ne sait pas encore exactement quelle est la nature de cette maladie que les journaux allemands désignent sous le nom de typhus contagieux. Tous les gouvernements à l'est de la France ont pris des mesures pour se garantir du fléau ; le gouvernement belge va demander aux chambres des lois exceptionnelles pour protéger ses frontières ; et chez nous, le ministère de l'agriculture ne paraît pas s'en préoccuper. Nous pensions que M. Cunin-Gridaine, comprenant la grave responsabilité qui pèse sur lui, se serait hâté de consulter la Société, de lui communiquer tous les renseignements qu'il pouvait avoir reçus depuis long-temps de nos agents consulaires, et de réclamer son avis sur les moyens qui peuvent éloigner ou prévenir le typhus ; eh bien ! non, il n'entre point dans les principes de M. Cunin-Gridaine de s'occuper de l'agriculture : il en est le ministre, c'est vrai, mais c'est pure condescendance de sa part ; il a daigné accepter un titre de cette nature, n'espérez pas qu'il en supporte les charges : les cultivateurs sont bien assez riches pour payer l'honneur d'un ministère *in partibus*.

A défaut de documents officiels, M. Roger a annoncé que l'on avait reçu quelques détails imparfaits sur la marche du typhus dans les environs d'Odessa ; le consul, qui avait envoyé cette note, faisait remarquer qu'au moment où l'épizootie sévissait dans toute sa violence, une maladie terrible avait décimé les populations humaines des villes et des campagnes. Cette coïncidence n'est peut-être qu'un fait accidentel ; mais elle est peut-être aussi une conséquence de la mortalité des bestiaux. Nous comprenons, en effet, difficilement, (quoi qu'en dise l'École d'Alfort) que la santé publique ne court aucun danger lorsque le peuple est réduit à consommer des viandes déjà profondément altérées par une maladie mortelle, et à respirer un air corrompu par la respiration malsaine de toutes ces bêtes moribondes et par les miasmes qui s'échappent de leurs cadavres en décomposition. La science est si peu avancée encore en fait d'hygiène, elle connaît si peu le mode de transmission de certaines maladies, que c'est son devoir de se méfier, quand il n'est pas incontestablement prouvé que les opinions populaire sont entièrement contraires à la vérité. C'est le cas d'appliquer le proverbe : « Prudence est mère de sûreté. »

Il faut avouer, du reste, que dans l'état égoïste d'isolement où vivent aujourd'hui les nations, il n'est pas facile de combattre des maladies telles que le typhus, le choléra, etc., et de les empêcher de parcourir successivement toutes les régions du globe en exerçant sur la pauvre race humaine leur activité destructive. Si les miasmes se transmettent par des courants [illegible] d'épargner tous les ans à l'agriculture des pertes considérables de bestiaux en se conformant, dans la pratique, aux notions les mieux établies de l'hygiène. Des éleveurs de la Nièvre, a dit le savant inspecteur, se voient enlever tous les ans une partie notable de leurs bestiaux par une maladie charbonneuse ; dans l'est, la péripneumonie exerce des ravages tellement effrayants que le ministre a dû venir au secours des cultivateurs et leur allouer des indemnités ; il est évident que ces maladies proviennent soit d'une mauvaise nourriture, soit d'un mauvais système de stabulation ; il suffirait de modifier la nourriture et la construction des étables pour garantir les cultivateurs d'un fléau qui semble passé à l'état chronique. » Nous partageons l'avis de M. Royer ; mais il nous est impossible d'admettre avec lui qu'une circulaire de la Société décidera nos fermiers à changer leurs vieilles habitudes : quelques-uns, des plus instruits, voudront bien s'y conformer ; les autres ne changeront rien à la routine. En France, nous n'aimons point innover, nous ne marchons que lorsque l'on nous pousse énergiquement et tous à la fois ; il faut que nous sentions l'action directe du gouvernement : que le gouvernement agisse donc et fasse usage des lois dont il dispose pour obtenir que les habitants des campagnes ne violent pas les règles de l'hygiène dans la construction de leurs étables, et, si l'on ne craint pas d'être trop exigeant, dans la construction de leurs maisons.

Pour terminer avec le typhus, nous préviendrons MM. les vétérinaires qu'un de leur confrère de Vienne a publié depuis quelque temps un Mémoire où se trouvent décrits les symptômes et les effets de la maladie.

A l'île Maurice une épizootie, que l'on a signalée aussi comme le typhus contagieux, exerce de grands ravages : nous en trouvons la description suivante dans le *Cernéen*, elle a été rédigée par un vétérinaire chargé officiellement de l'observer.

» La maladie commence par la membrane pituitaire du nez et les sinus ; la membrane pie-mère est affectée promptement, le larynx et les poumons. Une fois les organes respiratoires affectés par l'inflammation, et le système nerveux surexcité, tous les autres organes et viscères éprouvent sympathiquement l'influence des premiers attaqués, organes aussi essentiels à la vie.

» Le gonflement du museau, l'écoulement des narines, le larmoiement des yeux, l'abattement des oreilles, la tristesse, sont des symptômes qui prouvent, tous, que les membranes de la tête sont affectées, et que l'origine et le siège de la maladie sont là.

» Dans tous ceux que nous avons ouverts, la membrane pituitaire était d'une couleur brune foncée, la pie-mère engorgée par un sang noirâtre ; la substance du cerveau plus ou moins affectée profondément, ce qui était visible par la couleur jaunâtre qui pénétrait la substance. Chez un des morts, toute la masse cérébrale était jaune ; chez un autre, la surface était légèrement décolorée ; chez les quatre autres bêtes, le changement de couleur descendait plus ou moins profondément. Une autre preuve de la violence de l'attaque, est l'écoulement d'une matière purulente couleur verdâtre, des narines après la mort. Cette matière était indubitablement formée dans les sinus nazaux et frontaux. »

— Enfin, le journal de Bruxelles annonce aussi une épizootie qui aurait éclaté dans les environs de Thurout.

« Le bruit s'est répandu, dit-il, depuis quelques jours, qu'une maladie épizootique très meurtrière règne parmi les bestiaux de plusieurs cultivateurs des environs de Gheel. On dit qu'elle y sévit avec beaucoup d'intensité, que la mortalité a été de 20 bêtes sur un nombre de 34 chez un seul agriculteur de Meerhout, et de 10 sur 15 chez un autre, à Vorst. On ignore si l'autorité supérieure a pris des mesures efficaces pour arrêter les progrès de la maladie : ce qui est certain, c'est que ce bruit, qui mérite confirmation, a mis tous nos cultivateurs en émoi. »

L'exposition annuelle de bestiaux sous le patronage du club de Smithfield vient d'avoir lieu tout récemment à Londres ; cent têtes de gros bétail et environ trois cents moutons et porcs ont été présentés au concours. Trois à quatre mille personnes ont visité en un seul jour les salles de l'exposition. En Angleterre le patronage de l'aristocratie ne fait jamais défaut à l'agriculture, aussi trouve-t-on sur la liste des visiteurs les noms des personnages les plus importants : le duc de Cambridge, le duc de Norfolk, le duc de Richmond, le comte d'Arandel et de Surray, la reine Victoria et le prince Albert, le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France, qui certainement ne sortirait pas de son hôtel pour aller voir notre concours de Poissy, l'ambassadeur de Sardaigne, le duc de Mecklembourg, etc. Parmi les exposants qui ont obtenu des primes, on remarquait le duc de Bedford qui avait envoyé des bœufs gras, le comte Spencer pour une vache courtes cornes née et engraissée dans sa [illegible] fermiers et l'amélioration de la condition des manouvriers. Vous êtes tous convaincus, je l'espère, que depuis le jour où je suis devenu propriétaire, j'ai mis à profit toutes les occasions d'être utile aux cultivateurs, non seulement afin de remplir ce qui est une véritable obligation pour tout propriétaire, mais aussi afin de satisfaire mes goûts et mes propensions actuelles. »

Dans tous les concours agricoles, du reste, on rencontre parmi les exposants et souvent au nombre des lauréats les personnages les plus illustres ; le clergé lui-même ne dédaigne point de s'y présenter. Ainsi le bœuf tué pour la fête de Noël à Windsor avait été engraissé par l'archevêque d'York. Cette manière d'encourager les progrès de l'agriculture vaut bien les fades compliments que lui prodiguent en France les fonctionnaires publics.

Au moment où nous terminons cette revue, les journaux anglais nous annoncent que le boucher qui a fait l'acquisition du plus beau bœuf du concours pour la table de la reine Victoria, a demandé la permission d'offrir à S. M. Louis-Philippe la moitié de chacun des morceaux de choix destinés au festin du jour de l'an dans le palais de Windsor. M. Minton, le boucher, dit le *Morning-Herald*, a désiré donner au roi des Français l'occasion de se former une idée de cet animal extraordinaire, et d'apprécier la qualité du roast-beef de la vieille Angleterre, en dégustant le même jour les mêmes morceaux qui seront servis à notre bien-aimée souveraine. L'envoi de M. Minton est parti jeudi matin, avec l'approbation de notre ambassadeur ; il sera reçu à Boulogne par un agent spécial qui l'enverra directement aux Tuileries par estafette.

Quand les peuples pourront-ils célébrer la bonne année en s'envoyant ainsi l'un à l'autre les produits les plus remarquables de leur agriculture ?

E. L.

## Bourse. --- Revue de la semaine.

La semaine qui vient de s'écouler a donné lieu, sur presque toutes les valeurs françaises, à un mouvement de baisse. Les fonds publics ont perdu chacun environ 10 centimes. Les chemins de fer n'ont pas échappé à cette influence ; ils ont tous, à terme, fermé au dessous des cours de samedi dernier : celui de Versailles, rive droite, a fléchi de 20 francs, et celui de Rouen de 23 fr. 75 c.

Au comptant, il s'est trouvé deux exceptions : le chemin de Montpellier a monté de 30 fr., et celui du Gard de 55 fr. Les obligations de chemins, mieux tenues, ont pour la plupart légèrement monté.

Quant aux nouveaux chemins, ceux que nous désignons sous le titre de non constitués, la baisse assez vive des autres en a sensiblement diminué le marché, et la cote d'hier n'offre point de variations à signaler.

L'évènement important de la huitaine est la hausse de 3 1/4 0/0 qui a eu lieu sur les fonds espagnols et portugais, et, si l'on excepte le 5 0/0 belge, qui a monté de 1/4, on remarquera que toutes les valeurs étrangères ont plutôt fléchi : Naples de 35 c., 2 1/2 belge de 30 c., banques belges de 20 fr.

En actions industrielles, deux valeurs se sont mises en évidence : les Vieille-Montagne par une hausse de 200 fr., et le lin Maberly en gagnant 80 francs.

Aujourd'hui, les fonds anglais arrivaient à 100 1/8, 1/4 ; la coulisse était sans affaires.

*L'un des Gérants :* V. CONSIDERANT.

## Spectacles du 30 décembre.

7 h. » /» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la Campagne.
7 h. » /» OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Perruche.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Hamlet, par les acteurs anglais.
7 h. » /» ODÉON. — Christine.
6 h. » /» VAUDEVILLE. — Pâris. Péché. Mansarde. Un Jour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Colin-Tampon. Lafleur, Chamboran. Le Père.
6 h. » /» GYMNASE. — Demoiselle à marier. Babiole. Mme de Cérigny.
6 h. » /» PALAIS-ROYAL. — Petites Bonnes de Paris. Une Averse.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. » /» AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. » /» COMTE. — Marin. M. Jean. Pierrot. Jeux.
6 h. » /» FOLIES. — Estelle. Premières armes du Diable.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant 91

# BULLETIN AGRICOLE.

### REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 29 décembre. — *Situation des farines.* Les ventes se sont élevées pendant toute la semaine, et notamment dans les derniers jours, à un chiffre assez élevé, ce qui arrive, du reste, à la fin des quinzaines. En raison de la bonne tenue des premières marques, le cours moyen a dépassé la limite de la taxe actuelle du pain, qui sera augmentée pour le 1er janvier, d'un centime par kilogramme. La prévision de cette hausse du pain a rendu les affaires difficiles et en a fait ajourner un certain nombre à la semaine prochaine.

*Grains.* Les blés sont restés à peu près stationnaires cette semaine, et au dernier marché les cours n'ont été que nominaux pour toutes les céréales. Les seigles, vendus aux prix de la semaine précédente, ont été peu offerts et sans affaires de quelque importance. La vente des orges a été difficile, et celle des avoines s'est effectuée au cours de la semaine précédente. Les issues ne font aussi aucun mouvement, les sons conservent leur bonne tenue.

DÉPARTEMENTS. — La baisse a été générale sur les marchés à blé ; nous n'en exceptérons que les suivants, sur lesquels une certaine hausse a été signalée. Ce sont : Neauphle, Châteaudun, Janville, Beuzeville, Bourbourg, Reims, Tonnerre, Saint-Dizier, Epinal, — La Châtre, Mamers, Marons.

### CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

A Verdun, les cours du marché de cette semaine ont offert très peu de variation. La farine a fléchi de 1 fr. et le blé de 50 c. L'avoine est toujours très recherchée à 10 fr. à l'entrepôt.

Les propriétaires de grains et les cultivateurs ont intérêt à venir au marché aux grains, qui se tient, le mercredi de chaque semaine, place Sainte-Croix, à Verdun. Ce marché, se faisant sur voitures, ils sont exempts de tous droits de place et de pesage.

A la Rochelle, le dernier n'a présenté aucune variation dans les prix.

Sur les différents marchés des côtes de Bretagne, les blés conservent de la fermeté. A Morlaix, les avoines ont subi une nouvelle hausse ; le seigle et l'orge toujours rares. Le froment vaut de 10,50 à 11, l'avoine 6,40, orge 7,24.

Les beurres sont en hausse ainsi que les miels. Le beurre 1re qualité vaut 70,50 les 50 kil, le miel 31 fr.

— On écrit de Cette :

« Les affaires en blés et farines ont été calmes dans la semaine. Les cotes sont les mêmes que nous avons données précédemment. Il nous est arrivé environ 2,000 balles Minot de Bretagne, que l'on tient de 48 à 49 fr. la balle. — On a également reçu de Dunkerque 6 à 800 balles farines, que l'on n'a pas encore débarquées. Nous en ferons connaître le prix dans notre prochaine revue.

» Seigles, toujours délaissés.

» Avoines, 7,75 à 8 fr. l'hect. Peu de ventes. »

— On mande également de Béziers :

« Comme la précédente, la semaine qui vient de s'écouler s'est passée sans affaires, tant pour les grains que pour les farines. Les glaces en rivière n'ont pas été le seul motif de cette nullité dans les transactions ; les détenteurs, en maintenant les prix avec fermeté, ont aussi éloigné les acheteurs, qui espéraient opérer avec une baisse de 25 c. sur les cours précédents.

Aujourd'hui, que la navigation est libre, les farines arrivent sur place avec abondance ; cependant on ne peut assigner de cours réel. Il est à présumer que les prix seront les mêmes qu'avant les froids. »

*Gibier* — Il paraît que le gibier de passage, oies, canards, sarcelles, bécasses, etc. est en si grande abondance en ce moment à Dax, qu'on a une bécassine pour dix cent. On aurait pu facilement se procurer au Faou, ces jours derniers, 3 ou 400 bécasses au prix de 30 à 40 cent. (*Armoricain.*)

### PRODUITS VÉGÉTAUX.

**Cours des céréales** (par hect.).

PROVINS, 28 décembre. — Le marché était passablement garni et le blé s'est vendu sans variation ; quant à l'avoine elle a subi une baisse légère. Voici la cours : Froment 16,25 à 17,50. — Avoine 6,75 à 17,50.

ETAMPES, 28 décembre. — Froment 1re 19,32 ; 2e 17,66 ; 3e 16,32. — Méteil 12,00 à 16,00. — Seigle 10,00 à 11,00. — Orge 8,66 à 9,66. — Avoine 5,32 à 6,32.

ORLÉANS, 28 décembre. — Le cours commercial de ce marché est absolument le même qu'il y a huit jours ; mais la mercuriale officielle constate une baisse de 13 centimes.

LE MANS, 28 décembre. — Froment 1re 18,00 ; 2e 17,20 ; 3e 15,00. — Méteil 12,50 à 16,25. — Seigle 11,50 à 12,50. — Orge 7,50 à 8,50. — Avoine 6,25 à 7,25.

MULHOUSE, 24 décembre. — Froment 1re 17,93 ; 2e 17,42 ; 3e 16,88. Sans variation sensible. — Méteil 13,36. — Seigle 10,81. Hausse de 0,37. — Orge 6,33. Baisse 0,27. — Avoine et sarrazin 7,00. — Maïs 10,00. — Pommes de terre 1,60.

### PRODUITS ANIMAUX.

**Bestiaux.** (Prix du kil. sur pied.)

**Marché de Poissy du 28 décembre 1844.**

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du kil. à p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1574 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Vaches | 61 | 59 | 02 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Veaux | 772 | 768 | 04 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Moutons | 7994 | 7802 | 192 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

ou l'on croit qu'il va examiner largement et la prendre corps à corps, il l'esquive et en fait disparaître d'un tour de main tous les éléments.

Est-ce sérieusement que M. de Lamartine croit répondre aux socialistes de toutes les écoles en débutant par mettre hors de cause le travail agricole, et tout ce qu'il appelle les industries locales, ne laissant dans la question que la partie flottante de la population ouvrière des grandes manufactures?

Au point de vue de la pratique toute actuelle, au point de vue de ce que les esprits peuvent généralement accepter aujourd'hui, au point de vue de ce que devrait immédiatement exécuter un gouvernement humain et intelligent, que l'on se préoccupe spécialement de ces malheureux parias de nos manufactures, dont la vie ou la mort dépend des fluctuations terribles de la production et du salaire, rien de mieux! Que l'on demande immédiatement pour eux, quand les mouvements d'une industrie anarchique et déréglée les condamnent à mort par cessation de travail, des *Asiles*, des colonies agricoles où ILS AIENT LE DROIT DE VIVRE EN TRAVAILLANT à des conditions convenables, certes, nous le concevons mieux que personne, puisque nous le demandons ardemment nous-mêmes chaque jour, puisque la *ferme d'asile* est, depuis bien longues années, décrite dans les livres de Fourier et dans ceux de son École, où M. de Lamartine en trouvera, quand il le voudra, non pas seulement l'idée vague, mais les conditions et même les *statuts*; puisque enfin déjà, sous l'inspiration hautement avouée de nos idées sociales, et pour ne citer qu'un exemple, le maire de Strasbourg a réalisé, dans certaines proportions et municipalement, ce que nous demandons au gouvernement de réaliser sur de plus grandes proportions et sur toute la France.

Mais enfermer dans ce premier cercle d'étroite nécessité la question sociale, en supprimer tout ce qui déborde et dépasse ce cercle, c'est, dans l'ordre des études positives, ne pas même comprendre la nature de cette question de l'Avenir, que M. de Lamartine sent et exprime avec tant de grandeur dans l'ordre des principes généraux, des aspirations du cœur, des saintes utopies du désir.

En supprimant d'un trait de plume, dès le début de son article, les éléments généraux du problème que les progrès de l'intelligence humaine ont posé, et que les doctrines sociales prétendent résoudre, M. de Lamartine a donc prouvé à tout venant, et préalablement, que son esprit ne s'est pas seulement encore assimilé la leur objet est au-delà du problème étroit que l'illustre orateur pose comme les colonnes d'Hercule, ou, pour parler le langage de ce temps-ci, comme la Borne de la question sociale. Or, elles sont condamnées si elles n'ont pas d'objet légitime, raisonnable, possible : l'Académie des sciences passe à l'ordre du jour sur toutes les solutions du mouvement perpétuel et de la quadrature du cercle qui lui sont adressées chaque semaine.

En somme, l'ancien chef du *parti social*, assimile aujourd'hui à la quadrature du cercle la question sociale. Ah! nous en appelons en toute sécurité de M. de Lamartine, économiste et praticien, à M. de Lamartine, philosophe, poète, apôtre.

M. de Lamartine accuse en deux lignes, dès le second paragraphe de son manifeste, une méconnaissance trop profonde des idées apportées par le flot socialiste de notre siècle, pour qu'il nous soit permis de ne pas nous y arrêter un instant. Nous voulons parler de ce mot de Mirabeau, « Je ne connais que trois manières de vivre, être » *mendiant*, *voleur* ou *salarié*, » cité par M. de Lamartine et accompagné par lui de cette réflexion fâcheuse : « Toute la société industrielle est dans ces trois mots. »

Mirabeau, en son temps, il y a quelque 60 ans, pouvait ne connaître que ces trois manières de vivre. Aujourd'hui, après les discussions sociales de ce siècle, il n'est plus permis à un homme qui a les yeux ouverts de n'en pas connaître deux autres : « Etre *Exploitant* ou être *associé*. »

M. de Lamartine accepte donc le salaire. Le salaire, c'est la dépendance, c'est l'esclavage plus ou moins déguisés. M. de Lamartine veut le développement intégral de la liberté et de la dignité humaines. Est-il donc si difficile de comprendre qu'il n'y aura de liberté pour tous, et de dignité collective que quand tous, concourant à la création des biens et des valeurs, chacun, dans l'atelier social, prendra sa part EN VERTU DE SON DROIT, en raison de son concours, sans être salarié par personne, sans être aux gages et sous la dépendance pécuniaire de qui que ce soit, fût-ce de l'Etat, fût-ce de la société tout entière?

Il y a là tout un ordre d'idées, tout un monde nouveau, une lumière éclose en ce siècle, qui échappent absolument encore à M. de Lamartine. Si M. de Lamartine a conservé, brûlante dans son âme, la flamme sacrée des principes et des aspirations de 89, il est donc évident, puisque cette lumière nouvelle n'a pas dessillé ses [yeux, que...] M. de Lamartine suppose; mais nous lui dirons qu'il n'a pas le droit, lui, de laisser son intelligence ramper dans ces couches inférieures. Tous ceux qui connaissent un peu la question lui expliqueront facilement qu'une définition du travail organisé, qui suppose une *intervention du gouvernement* entre des *ouvriers* et des *maîtres*, entre le *capital* et le *salaire* se place, par ces termes mêmes, en dehors des conditions les plus élémentaires du problème. Des *maîtres!* des *ouvriers!* le *salaire!* l'intervention du gouvernement *dans les relations entre des personnes!* Supprimez donc du langage d'une société où le travail serait organisé en vue du droit, de la dignité, de la liberté de tous, ces mots qui n'appartiennent qu'à la langue des sociétés où l'exploitation et la lutte remplacent l'organisation, ou bien encore de celles où l'organisation ne serait faite que pour enrégimenter des esclaves!

Venons maintenant aux erreurs spéciales qui, dans la grande Erreur économique de M. de Lamartine, nous sont en quelque sorte nominatives. Et d'abord, qu'est-ce que cette définition logomachique « d'un vaste monastère industriel, où tous mettraient en » commun avec tous, intelligence, âme, bras, individus, propriété, » famille, et où l'homme, cessant d'être homme, ne serait plus » qu'une action numérotée d'une association anonyme dans les di» videndes, etc. etc.? »

En vérité, est-il permis d'abuser ainsi du langage, et M. de Lamartine est-il bien venu de supposer que des esprits, en très grand nombre, à l'intelligence et à l'élévation desquels il se plaît à rendre hommage, voueraient leur vie à l'idéal absurde dont il jette à ses lecteurs la description grotesque? — Tout ce que vous affirmez dans votre définition, comme caractéristique de la société phalanstérienne, tout, entendez-vous bien, nous le nions! Il ne s'agit pas ici d'un jugement, d'une opinion, il s'agit d'un fait. Que l'organisation sociétaire soit possible ou non, vraie ou illusoire, bonne ou mauvaise, ce n'est pas la question. Est-elle, ou n'est-elle pas ce que vous venez de définir? — Demandez à tous ceux qui la connaissent.

Quant à nous, qui ne saurions faire passer la description fidèle de tout un ordre social dans un alinéa, nous vous répondrons par cette proposition : « Nous vous offrons à vous, dans votre salon, » et nous offrons à tout homme sérieux, partout où l'on voudra, » d'établir et de prouver dans un débat libre et contradictoire, que

---

## FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

### L'Éducation par les Joujoux.

Enfants, voici le grand jour venu, le jour des étrennes! Voir arriver à flots et bonbons et joujoux, quelle joie! Donner, donner; recueillir, en retour de nos présents, vos purs et éclatants sourires, bonheur plus doux encore! Dieu nous garde de renoncer à cet usage antique, à cette fête des étrennes! Chers petiots, ne faut-il pas épandre en vous les éléments de la vie et de la pensée? Le corps et l'âme grandissent en vous par un don perpétuel. Incessamment penchées sur vous, vos mères versent à votre cœur naissant leurs trésors infinis d'amour. Pères, sœurs parents, alliés, tous vous entourent de leur sollicitude pieuse. L'ami, l'étranger lui-même, appelés par votre attrait charmant, s'inclinent à leur tour vers vous, et la famille, arche sainte, doux recours dans notre société où tout s'isole et se brise, la famille se compose, s'étend, se multiplie pour vous préserver du mal et vous donner le bonheur, pour vous demander le charme qui de vous s'exhale, consolateur des soucis et des peines.

Bons petits, je suis de ceux qui vous aiment et se réjouissent en vous. Pour remplacer les enfants du sang, à chacun de vous je dis : mon enfant; et l'adoption du cœur me fait de vous tous une famille. Vous qui m'entourez aujourd'hui de votre foule souriante, vos mères vous confient sans inquiétude à mes soins, car elles savent que pour vous j'ai des entrailles maternelles. En avant donc, mon petit troupeau de marmailles, et gaîment visitons ensemble quelque beau palais de joujoux. L'heure est matinale, les belles dames oisives dorment, les élégants déjeunent, les papas et les mamans sont retenus aux affaires et au ménage; la place est libre, et nous pourrons aisément contempler les merveilles exposées.

Serrez vos rangs. Vous, les grands, les lycéens, Rivalz, Emmanuel, Eugène, Maurice, Ernestine, Iwaroff, ouvrez la marche, et montrez le chemin, et donnez l'exemple de l'ordre à vos cadets, nos chérubins Raymond, Gabrielle, Alfred, Colombe, Gaston, Gustave, Octavie, Eugénie. Bambins et bambines, formez le troisième groupe, et, sous le pacifique commandement de Mamzetta, alignez-vous, Mélanie, Lina, Albert, Barthélemy, Olivier, Marie, Mario. Les petiots, Mlle Maïe, Alice, Edouard II Berthelette, Olivier, Marie, Maurice et Jules, poupons trottant menu, fermeront la marche, suivis de leur vieil ami. Vous, les grandelettes, Hersilie, Emilie, Georgette, Alice, Lise, Alix, presque jouvencelles, faites-vous petites mamans, tenez-vous sur les ailes pour protéger notre armée, et veillez surtout sur notre réserve, René-Guido, gros nourrisson que bercent des mains maternelles. Nos troupes étant ainsi comptées et mises en ordre, allons à la découverte et à la conquête.

Le magasin que nous visitons, mes enfants, chose incroyable! est rangé avec méthode. Quand vos mamans entrent chez un marchand de jouets, il leur faut une heure de recherche pour trouver à grand'peine l'objet convenant à votre âge et à vos goûts. Le choix est malaisé, tout est confondu, en désordre. Je viens de visiter, en songeant à vous, plus de quarante maisons de fabricants et de marchands; c'est à faire pitié. Tout est pêle-mêle, entassé dans des pièces sombres, humides et sales. Vous ne vous imaginez pas, bons petits, à quel point messieurs vos pères du commerce sont amis du désordre et de la crasse. Et comment pourraient-ils distribuer méthodiquement leurs magasins, quand les jouets ne sont même pas classés dans leur pensée?

Dites, les enfants : vous Messieurs et Mesdames de la bambinerie, les joujoux que vous préférez sont-ils toujours ceux que choisissent vos aînés les lycéens et les jouvenceaux?

Le capitaine Mamzetta fit silencieusement un signe de tête négatif.

—Non, sans doute. Il y a des joujoux comme il y a des leçons pour chaque âge. Au collége, à la pension, on vous distribue en divisions et en classes; ainsi, je viens de vous ranger en groupes divers. Eh bien! ne serait-il pas naturel d'avoir des divisions correspondantes pour les joujoux?

—Mais oui, mon oncle, les joujoux c'est comme les classes, puisqu'on apprend avec.

—Ton observation est fort juste, Alice : Jouer et bien jouer aux joujoux, aux bons joujoux, c'est un travail, c'est le *travail attrayant*; et ainsi, si les ministres de l'instruction publique n'étaient pas bêtes, ce qu'ils feraient? ils institueraient des prix pour ce gai travail. Toi, Georgeon, tu aurais le prix d'histoire au jeu de Versailles; toi, Silie, le prix du rangement et de l'ordre; toi, Titine, tu serais capitaine des habilleuses de poupée; vous gagneriez tous vos épaulettes industrielles en maniant des bimbeloteries, et ça n'empêcherait pas Mamzetta d'avoir le prix de la vertu et du silence. Malheureusement un ministre se croirait très ravalé et compromis si on le mêlait de quelque chose à vos joujoux.

— Tiens! s'écria Rivalz, est-ce qu'ils n'y ont pas joué, eux, quand ils étaient petits?...

—Je suppose, mon garçon; mais il y a une chanson très répandue,

Quand j'étais petit je n'étais pas grand...

laquelle, interprétée à la lettre par les vieux de l'Université, les a convaincus que tout ce qu'on fait dans l'enfance est sottise indigne d'occuper les grandes personnes. S'inquiéter des enfantillages?... Quelle folie! Pauvres amis, tout ce qu'on fait pour votre éducation première, se fait presque au hasard.

Il y avait une fois un laboureur qui avait des grains pour planter. Au lieu de recueillir ces grains, de les nettoyer, de prendre tous les soins d'une bonne conserve, il les laissa à l'abandon au fond de sa grange; puis, le temps des semailles venu, il les confia à la terre. Les grains ne poussaient pas. Le laboureur retourna son champ dix fois, sarcla, bina, dépensa un argent fou pour amener à une bonne récolte : la récolte fut détestable. Presque tous les grains, au moment où ils avaient été semés, étaient ou desséchés et brûlés, ou pourris par l'humidité. Et le laboureur, bien loin d'accuser sa propre négligence, s'emportait contre les grains, disant qu'ils étaient de mauvaise nature et foncièrement méchants. Que pensez-vous de ce laboureur, mes enfants?

—Ah! il était bien bête!... Quel méchant homme! accuser ces pauvres grains!...

—Eh bien! enfants, le grain, c'est vous, et le laboureur, c'est votre papa de la politique civilisée. On vous laisse vous gâter et vous dessécher quand vous êtes tout petits, et puis on s'étonne de ne pouvoir toujours tirer de vous de bons fruits quand vous avez été jetés dans le monde, terre elle-même si souvent mauvaise et inféconde. Nul de vous ne fleurirait, si vos mères, après le lait de leur sein épuisé, ne vous versaient le divin nectar de leur âme. Chaque mère sauve son enfant, que la société oublie et délaisse sans pitié.

Mais revenons à nos joujoux Qui de vous sait lire?

— Moi, moi... moi...

— Epelez donc ce qui est écrit sur ces portes.

Dix voix enfantines crièrent en se précipitant.

— Première salle. Basse enfance. Nourrissons, poupons et bambins.

Deuxième salle. Moyenne enfance. Chérubins et séraphins.

Troisième salle. Haute enfance. Lycéens, gymnasiens et jouvenceaux.

Quatrième salle. Grands enfants.

— Les grands enfants, fit Colombinette, c'est Maurice et Georgette.

— Non pas, fillette. Les grands enfants, c'est moi, c'est ton père, c'est tout le vieux monde qui sourit à vos jeux. N'avez-vous pas vu le bon Charles Nodier jouer six mois durant au loto avec vous, tous les soirs, et piquer autour de son lit des pantins qu'il faisait danser, tout en rêvant à quelque souvenir poétique, à quelque problème savant de linguistique?... Qui ne prend parfois plaisir à ces riantes fantaisies? Mais laissons nos jouets, et voyons les vôtres.

Dans le domaine de la bambinerie, voici d'abord les poupards, les poussahs, les grosses-têtes. Ces figurines massives, informes, sont votre première compagnie, votre première amitié. Les enfants cherchant toujours les enfants de leur âge, les poupards trompent et amusent leur sociabilité. Prenez, mes amis, tournez, retournez, tâtez, mesurez. C'est presque un être humain, dont vous saisissez l'ensemble, l'aspect général. Nous lui mettrons et retirerons sa chemise, afin que vous ayez l'idée du corps humain vêtu.

— Mais, dirent Albert et le plus grand des Olivier, il n'a pas de bras... il n'a pas de jambes.

— Puisque votre intelligence a déjà observé, comparé, puisque vous connaissez déjà si bien l'homme, à vous, messieurs les bambins, nous offrirons des représentations plus complètes, plus fidèles.

Voici encore pour les petiots tout le monde des animaux, le chien aimé, le mouton blanc adoré; voici la minette. Le génie de la mécanique va donner le mouvement à ces petites bêtes amies, et quelle joie de les suivre du regard, dans leur course droite ou circulaire, de les poursuivre en éclatant, de les exciter du geste et de la voix : c'est presque la vie. J'ai vu des mères s'extasier sur le succès déjà séculaire des grenouilles sautantes et croassantes.

Les surprises sont jeux du premier âge. Mélanie, Barthélemy, regardez cette jolie boutique de confiseur : quel dommage! tous les vases, toutes les verrines sont vides; soufflez, enfants, et sous votre souffle enchanté vont naître anis, pralines et dragées. Vous aussi, les Olivier, soufflez ici et tendez vos petites mains : hélas! vous reculez effrayés, car la fantaisie du mécanicien vous envoie, en guise de bonbons, un diable. Qui donc nous

[illegible] idée de la Destinée, de la Providence intégrale de Dieu, de l'harmonie essentiellement préétablie dans l'essence des forces vives de l'humanité et de la nature; cette idée, que tous les grands hommes ont aspirée avec d'autant plus d'énergie, et manifestée avec d'autant plus d'éclat et de puissance qu'ils ont été plus grands et plus divins; cette grande idée de l'Unité, de l'Unité librement conspirée par tous les éléments de la Variété infinie vivant dans son sein immense; cette idée sublime et simple, instinctivement déposée partout dans les œuvres supérieures, et qu'il était réservé à Fourier de produire comme la loi suprême et cosmogonique de la vie, dans sa formule lumineuse, en découvrant un monde: *les Attractions sont proportionnelles aux Destinées des Etres dans le sein de l'Unité-Universelle.* O poète! vous êtes trop aimé de Dieu, et vous méritez trop l'amour des hommes pour que votre intelligence reste longtemps encore fermée aux rayons éclatants de cette lumière sainte! Non; vous êtes de ceux qui doivent suivre de près la colonne de feu et marcher en tête de la grande armée des lévites de l'avenir. Saül! Saül! vous aurez votre soudaine révélation d'en haut sur la route de Damas, et le temps n'est pas loin, nous vous le prédisons, où vous ne poursuivrez plus de vos traits égarés la Parole nouvelle...

— Il nous reste encore deux erreurs à relever; mais la place nous manque, ce sera donc pour un dernier article.

## Crise ministérielle.

Le ministère était déjà chancelant, tant à cause de l'impression causée par la froideur de la séance royale qu'à raison de l'attitude prise par la chambre dans la nomination de son bureau. Un douloureux évènement, un grand, un irréparable malheur survenu à un des membres du cabinet a porté le coup de la mort au 29 octobre.

M. le ministre de l'instruction publique a donné, dans le conseil tenu hier matin, les premiers signes d'une préoccupation qui a bientôt présenté tous les caractères de l'aliénation mentale. M. Villemain se croit poursuivi par les Jésuites, qui, dit-il, auraient résolu sa mort. C'est par l'annonce d'une intention de suicide à ce sujet que se serait d'abord déclarée la monomanie dont il se trouve atteint.

Dès que ce malheur a été avéré, les collègues de M. Villemain se sont occupés de lui chercher un successeur. Aujourd'hui des ouvertures ont

du 14 juillet. Voici ce que nous y avons remarqué de plus intéressant.

Dès l'époque du 9 juin, la plus grande tranquillité régnait à Papeïti. Les constructions des maisons particulières qui se font en bois, et rapidement, donnaient déjà à ce lieu l'aspect d'une ville. Le mouvement de la baie était très animé. Il ne se passait pas un jour où l'on ne vît entrer ou sortir quelque navire.

Un ordre du gouverneur avait été publié pour empêcher l'introduction des armes par les bâtiments européens. Tout capitaine est astreint à faire, en arrivant, la déclaration de celles que porte son navire, et à les représenter avant son départ.

Un autre arrêté établit un droit de patente à la charge des commerçants de diverses classes, afin dit le texte, de régulariser le négoce, et de donner à chacun les sûretés et garanties nécessaires.

Tous les essais de culture importée d'Europe ont réussi. Les pommes de terre seules sont difficiles à acclimater dans les terres du pays. De nouveaux essais étaient tentés.

Les nouvelles de nos établissements des îles Marquises sont satisfaisantes. Les rapports avec les indigènes sont ceux d'un bon voisinage.

A Nou-Hiva, les travaux d'installation sont poussés avec activité. Les logements, un vaste magasin et des ateliers sont construits. Les troupes ont établi un chemin du débarcadère au camp. On a créé des jardins productifs. Les vivres sont abondants, et l'état sanitaire ne laisse rien à désirer. Les mouvements de la rade étaient assez animés à l'époque des nouvelles que cite l'*Océanie*.

Le numéro du 30 juin signale la position désespérée des indigènes insurgés, depuis leur défaite dans l'affaire de Mahahena. Renfermés dans leur camp de Papenoo, ils y enduraient la misère la plus affreuse. Faute de vivres, ils étaient réduits à se nourrir de chiens, de chats et de rats, Dans le numéro du 7 juillet, nous trouvons les détails de l'affaire du 30, déjà mentionnée par les journaux anglais.

Le 29, le gouverneur s'était mis à la tête de l'expédition dirigée contre les insurgés. Il menait avec lui les troupes d'artillerie et d'infanterie. Cette expédition était motivée par la crainte de voir les indigènes venir attaquer le camp français de l'Uranie. Voici en quels termes l'*Océanie* analyse les rapports des officiers chargés des opérations militaires:

» La colonne expéditionnaire à la tête de laquelle se trouvait M. le gouverneur, partie de Papeïti le 29 de très grand matin, se dirigeant vers les insurgés de Papenoo, est rentrée, le 30 dans l'après-midi, sur le bateau à vapeur le *Phaéton*, après avoir battu et dispersé les rebelles. Dans cette affaire, les pertes des naturels ont été considérables, relativement aux nôtres.

» Dans la nuit du 29 au 30, une autre action a eu lieu contre les naturels de Ponnavia, renforcés par des Indiens de l'île d'Eïmoé, arrivés en pirogues la veille et le jour même. Cette affaire s'est passée près de Taaa,

» Du côté de Papenoo, ils se sont dispersés au premier choc; il en a été de même du côté de Taaa, bien que chaque fois ils n'eussent affaire qu'à une portion de nos troupes. »

Après ce récit corroboré par le texte des rapports des officiers Bonard et de Bréa, que l'abondance des matières ne nous permet pas de reproduire, l'*Océanie*, dans son numéro du 14 juillet, revient sur les circonstances qui ont fait agir le gouvernement et motivé l'expédition. Les faits et les considérations que rapporte ce journal nous paraissent tout-à-fait propres à justifier la conduite du représentant de la France, et sont une réponse victorieuse aux versions passionnées des journaux anglais.

» Les affaires du pays continuent d'être, non point menaçantes, mais contraires à l'ordre et à la tranquillité. L'expédition qui a eu lieu les 29 et 30 juin contre les insurgés de Papenoo, et l'attitude de Papeïti, ont eu pour bons résultats de faire rentrer dans la crainte, des hommes qui ne savent pas calculer leurs forces et celles de leurs adversaires, et qui commettaient dans les campagnes paisibles des pillages que l'on ne pouvait pas laisser impunis.

» Nous avons plusieurs fois fait connaître qu'après l'affaire du 17 avril à Mahahena, les insurgés s'étaient retirés à Papenoo où ils avaient établi un camp. L'autorité française les surveillait; mais, comme ces Indiens ne se livraient à aucun acte d'agression, elle patientait encore, attendant que la réflexion et les bons conseils les fissent se disperser. Cet espoir ne s'est point réalisé. Les vivres faisant défaut aux rebelles et la misère devenant trop grande à Papenoo, ils s'avancèrent jusqu'à la pointe Vénus, à trois lieues à l'est de Papeïti, et ils s'établirent sur ce point.

» Le district de Papaoua se trouve situé entre la pointe Vénus et Papeïti. Les insurgés crurent pouvoir impunément se nourrir aux dépens des naturels de ce district demeuré paisible; ils firent des descentes dans ses campagnes et y commirent des pillages dont se plaignirent hautement ceux qui en étaient victimes.

» M. le gouverneur fit dire aux insurgés que s'ils recommençaient ces vols sur un district qui était en droit de compter sur l'appui des Français, il serait dans la nécessité de les châtier. Il les invita en même temps à s'éloigner de la pointe Vénus. Loin de prendre en considération ces paroles, ils renouvelèrent à main armée les vols et les pillages à Papaoua; ils s'approchèrent même de Papeïti à la distance d'une demi-lieue.

» Sur ces entrefaites, M. le gouverneur fut informé que les naturels du sud de l'île et surtout ceux du district de Pounavia, auxquels s'était joint un certain nombre d'Indiens arrivés en pirogues de l'île de Morée, s'étaient rassemblés, à l'appel des insurgés de Papenoo, et qu'ils se disposaient à aller rejoindre ceux-ci à la pointe Vénus.

» Le moment d'agir ne pouvait plus être retardé. D'une part, il fallait prouver aux Taïtiens amis que la protection française ne leur ferait pas faute quand il en serait besoin; d'autre part, il était opportun de faire sentir aux rebelles que les vexations par eux commises dans les campagnes paisibles ne seraient pas impunies, et que toujours nos armes sauraient les atteindre. En dernier lieu, il était nécessaire d'empêcher la jonction des naturels venant de Pounavia avec ceux de la pointe Vénus.

» Ce sont ces raisons qui ont déterminé M. le gouverneur à entreprendre

---

délivrera du diable et de ses cornes! Faut-il nécessairement sa hideuse face pour surprendre l'enfant? Que d'enseignements pourraient sortir de ce jeu des surprises? Avec quelques combinaisons, on en ferait jaillir mille notions saisissantes sur les séries des créations, sur les transformations des êtres, sur les composés chimiques, sur les produits de la greffe, sur les effets de l'accord des couleurs et des sons musicaux, etc. etc. Les miroirs cylindriques ont le même objet. Ce papillon, tes amours, Silie, va devenir fleur pour réjouir l'œil de la petite Marie, reine-fleuriste en herbe. Ne regardez pas trop dans ce miroir, mes amis. L'inventeur, vrai civilisé, a imaginé certaines métamorphoses grossières. MM. les ministres, qui font exercer une censure si bête et si odieuse sur le théâtre, n'auraient pas l'idée de fourrer un peu le nez de leurs commis dans le monde des joujoux, ce théâtre de l'enfance, pour le purger de ses impuretés.

Sur le feuillage de cet arbre, voyez-vous ce beau papillon? Enfants, lancez la balle. Qui atteindra l'insecte aura une jolie surprise.

— Oh! dit Mélanie, ne faites pas de mal au papillon.

— Rassure ta douce âme, chère; ce n'est qu'une image. Le papillon est en bois. Le but est atteint... vois, Gabrielle, ce petit ange tout rose te présenter des sucreries dans ses mains divines. C'est une heureuse idée de mêler ainsi à vos plaisirs les habitants du ciel. Oui, les anges vous sourient, enfants, et le Christ a dit que le royaume de Dieu était à vous. Puissent vos mamans et surtout vos papas vous ressembler bientôt! Quand le monde sera comme vous, franc, loyal et libre, le monde aura trouvé le royaume céleste.

Pour vous donner le mouvement et exercer votre adresse, nous trouvons les jeux vulgaires, mais toujours favoris, la corde, les cerceaux, les balles, les quilles. Tenez, mes gaillards, voici une découverte ingénieuse: des balles dorées en gomme, des balles en moquette aux mille couleurs. L'invention a du succès, et cette année nous avons le jeu de quilles en moquette.

— Bon Dieu! que c'est donc joli! crièrent Lina, Colombe, Nanie, Mamzetta, Marie.

— Mais tous les garçons protestèrent aussitôt! — Ah oui! c'est ennuyeux! c'est bête, des quilles qui ne font pas de bruit!

— Hélas! enfants, il a bien fallu s'ingénier et chercher un compromis entre votre désir et celui des grandes personnes. Vous aimez le bruit, c'est un goût essentiel et qui vous vient de Dieu; mais votre tapage étourdit vos mamans et casse la tête à vos pères qui travaillent pour vous. On est obligé de vous imposer silence.

— Mais, fit observer Lise, la réfléchie, n'as-tu pas dit, ami, que l'amour du bruit nous venait de Dieu?

— C'est vrai, ma noble enfant.

— Pourquoi donc contrarier ce que Dieu a voulu?

— C'est un tort, sans doute; mais comment faire? Dieu veut aussi que vos parents travaillent, et bien des occupations précieuses et nécessaires exigent le repos. D'ailleurs, souvent vos cris peuvent blesser l'oreille des malades, et qu'y a-t-il de plus sacré, devant Dieu, que le respect de ceux qui souffrent.

— Tu dis vrai, *tonton*, reprit Emilie. Mais comment donc s'y prendre pour laisser faire à tout le monde tout ce que le bon Dieu a voulu?

— Allons, mes enfants, cherchons ensemble ce moyen. Comment faire pour permettre le bruit aux enfants sans incommoder les grandes personnes?

— Ah!... nous ne savons pas... c'est trop difficile.

— Bah! cherchez un peu.

— Eh bien! fit Mimi, est-ce que je casse la tête à papa et à personne quand je vais jouer au cerceau sur le quai?...

— Sans doute; mais le quai est désert; on n'a pas des bonnes à la douzaine pour te suivre dans tes courses aventureuses; mère et grand'mère sont dans des transes mortelles.

— Si je suis dans le jardin du Louvre, objecta timidement Octavie, maman ne sera pas inquiète.

— Dans la cour bienveillamment ouverte aux mères de famille par M. le directeur des Musées royaux...

— Papa 'Ailleux, murmura la petite Marie.

— Oui, les enfants y sont assez libres et heureux dans les beaux jours; mais là encore, il faut avoir des gardiennes et déranger les servantes de la maison.

— Et pourquoi faire? cria Raymond. Quand nous sommes là, est-ce que nos bonnes s'occupent de nous? Elles causent entre elles; nous jouons entre nous. C'est bien amusant, va!

— Et puis, il y a des dames qui viennent seules avec tous les enfants de leurs amies, ajouta Eugénie.

— Quand nous sommes beaucoup à jouer ensemble, est-ce qu'il faut beaucoup de bonnes? reprit Emmanuel. Je parie que toi seul avec Virginie, tu garderais deux cents enfants.

— Mais les petits poupons ont besoin de soins.

— Est-ce que nous autres, crièrent les grandes, nous ne savons pas les surveiller? D'ailleurs tu nous a dit que dans les salles d'asile, deux instituteurs gardaient jusqu'à 300 élèves... Fait-on du bruit dans les salles d'asile? Ah! comme nous crions à notre aise dans le jardin du Louvre.

— C'est vrai, chers enfants; que de fois, au passage du Pont-des-Arts, j'ai été attiré par votre ruche bourdonnante; je vous regardais jouer, le cœur ému, impatient d'aller me mêler à vos jeux. Mais ce monde est si plein de gêne, de faussetés, que mon intervention eût paru étrange, presque inconvenante, et il me fallait m'en retourner tout triste de vous quitter, de ne pouvoir un moment me consacrer à vous... Ainsi, il suffit de mettre les enfants ensemble, dans un lieu aéré, suffisamment protégés contre le dehors, à distance des malades et des parents occupés d'études tranquilles, pour qu'ils puissent se livrer, sans aucun inconvénient, à leur amour pour le bruit? Etait-ce bien difficile à trouver?.... Allons! vous êtes de braves enfants, et il serait à souhaiter que MM. les ministres de l'instruction publique, présents et futurs, eussent autant d'intelligence que vous... Mais continuons notre visite aux joujoux; nous reviendrons au jardin du Louvre.

Le premier âge est celui où les sens se dégrossissent. Où sont donc les joujoux du toucher, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue? C'est un monde à créer. Imaginez un jeu comme celui-ci. — Tout le monde se bande les yeux, excepté celui qui fait le jeu. La table est couverte de petites pièces affectant les divers types géométriques. Les bambins prennent successivement les pièces, les palpent, et les distribuent en groupes, suivant leur ressemblance au toucher. Les chérubins, plus avancés, ne se contentent pas de séparer, il faut qu'ils déterminent les différences et nomment les pièces. Ces éprouvettes seront graduées en difficulté. Ceux qui se sont trompés donnent un gage: le gage, c'est un sou, que l'on met à la tirelire. Quand le magot est devenu un peu lourd, on va le porter à quelque œuvre de charité sociale au profit de l'enfant du pauvre. O mes amis! l'enfant du pauvre, lui, n'a pas de joujoux, et sait à peine ce que c'est qu'un bonbon. Bons petits cœurs, au milieu de vos jouissances, pensez à ces êtres dénués que Jésus-Christ vous a commandé d'aimer comme vos frères, et faites du moins profiter vos jeux au soulagement de leur cruelle misère.

Ces éprouvettes, il faut les appliquer au développement de tous les sens. J'ai vainement cherché un jeu qui montrât aux enfants l'accord et le discord des couleurs du prisme. En consultant les excellents travaux de M. Chevreul, on pourrait initier l'enfance à une belle science au moyen des joujoux les plus saisissants et les plus délicats. Quant à l'odorat, il semble que les civilisés tiennent à le conserver brut. Ils ont peut-être raison: que deviendrait-on avec un nez très fin dans notre monde de mauvaises odeurs. C'est le malheur de ta grand'mère, George.

Pour l'enseignement musical peu de joujoux. Votre oreille, pauvres amis, doit rester bouchée, quand elle n'est pas faussée dès le berceau. Tout le monde connaît le chant des nourrices et des bonnes, tout le monde apprécie l'enseignement public de la musique, que Paris doit à MM. les préfets de police! Le ministère de l'instruction publique ne devrait-il pas faire passer au contrôle d'une commission spéciale toutes les orgues de Barbarie? N'est-ce pas un scandale de voir ainsi écorcher et la pensée des compositeurs et l'oreille du public? N'est-ce pas un crime de laisser fausser les organes si impressionnables de nos enfants?... Vous ne vous doutez pas, petits, que, pour défendre ainsi vos facultés divines contre l'abandon et la brutalité dont vous êtes victimes, je m'expose à passer pour un fou et un ridicule? Telle est l'intelligence des braves gens qui mènent l'humanité souffrante.

Le ministère de l'instruction publique, s'il était bien organisé, devrait avoir, au dessous du ministre, représentant de l'Unité, trois directions générales, correspondant aux trois ordres de facultés qui constituent l'âme humaine et que l'éducation a charge de développer; 1° la direction morale et religieuse, 2° la direction intellectuelle, 3° la direction sensitive. Dans ces directions générales s'engrèneraient des divisions correspondantes aux trois degrés d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur. Puis des bureaux auraient les gouvernements spéciaux des arts divers et des sciences. Le sous-chef de la division d'éducation primaire centraliserait en ses mains la direction des jouets. Lorsque la société, un peu moins aveugle et ignorante, aura ainsi organisé le gouvernement de l'éducation publique, alors, mes bien-aimés enfants, vous verrez votre vieil ami devenir très ambitieux, et solliciter la fonction délicate, difficile, souverainement importante et glorieuse de chef du bureau des joujoux.

L'AMI DES ENFANTS.

*(La suite à un prochain numéro.)*

Voici en quels termes l'*Océanie* annonce la réception des nouvelles de France, qui ont fait pressentir le rejet de la prise de possession par notre ministère, et la détermination prise par Pomaré de ne point descendre à terre. Sur ce point, il y a accord avec les nouvelles publiées par les journaux anglais :

« Au moment où nous venions de mettre sous presse la première et la quatrième page du journal, le *Carysfort*, corvette de S. M. Britannique, commandée par lord Paulet, se présentait devant les récifs qui ferment la rade de Papeiti. Le *Carysfort*, sans entrer, a salué le guidon de commandement. La frégate l'*Uranie* a rendu le salut. M. le gouverneur a en même temps reçu la visite de lord Paulet.

» Cette corvette a apporté des lettres particulières de France, arrivées par la voie de Panama, qui vont jusqu'à la date du 26 février, mais pas une seule dépêche à l'adresse de M. le gouverneur, ni un seul journal.

» Seulement M. le gouverneur a reçu une lettre d'un officier commandant un des navires de S. M. Louis-Philippe, en station dans les mers du Sud, qui lui annonce qu'un journal français, arrivé à Valparaiso, donnait la nouvelle que l'*Elisabeth*, navire baleinier, parti de Taïti dans la première quinzaine de novembre dernier, emportant les dépêches qui informaient le gouvernement de S. M. des motifs qui avaient forcé M. l'amiral Dupetit-Thouars de transformer le protectorat de Taïti en une prise de possession de l'île, avait effectué sa traversée de Papeiti au Hâvre en 95 jours.

» Ce même journal, à la date du 29 février, disait qu'après la réception des dépêches dont nous venons de parler, S. M. avait déclaré ne pas accepter la prise de possession, et s'en tenir au protectorat dans toute son étendue.

» Nous le répétons, M. le gouverneur n'a reçu aucune dépêche du gouvernement ; cependant, après lecture faite de la lettre qui lui était écrite de Valparaiso, il s'est empressé d'envoyer un chef d'état-major à bord du ketch anglais le *Basilic*, avec ordre de remettre à Pomaré une lettre par laquelle il lui faisait connaître la situation des choses et l'engageait à descendre à terre.

» Cette lettre a été traduite à Pomaré en présence de M. le chef d'état major, du gouverneur et de MM. les commandants des navires de S. M. Britannique, le *Carysfort* et le *Basilic*. Pomaré a répondu qu'elle ne descendrait pas à Taïti et qu'elle irait attendre à Borabora la conclusion des affaires.

» L'empressement de M. le gouverneur dans cette circonstance est une preuve nouvelle de la bonne foi qui préside à tous les actes de son gouvernement.

» L'Europe saura bientôt, en voyant les rapports officiels qui ont été adressés de Taïti, depuis le mois de novembre dernier, que rien n'a été fait ici qu'il n'y ait eu nécessité absolue de le faire. »

---

A partir du 1er janvier, la *Démocratie pacifique* ne donnera plus comme par le passé de Bulletin agricole étendu ; nous avons acquis la certitude que ces renseignements commerciaux n'offraient qu'un médiocre intérêt à nos lecteurs : la mercuriale des marchés de Paris sera seule conservée, parce qu'elle est vraiment indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'industrie agricole même dans un rayon fort éloigné de la capitale. Nous continuerons donc à publier les cours et le mouvement de la halle aux blés et aux farines, des marchés aux fourrages, de la halle aux veaux, des marchés de Sceaux et de Poissy, etc., qui intéressent les consommateurs de la ville autant que les producteurs de la campagne.

En réduisant ainsi notre bulletin à des proportions plus étroites, nous avons voulu nous conformer au désir exprimé par nos abonnés qui demandent que l'agriculture, proprement dite, l'administration, la science et l'économie agricoles trouvent dans la *Démocratie pacifique* un organe habituel : nous consacrerons donc une partie de l'espace que nous allons gagner sur le bulletin à des articles de fonds sur l'agriculture ; nous étudierons sa constitution actuelle ; nous saisirons toutes les occasions de la défendre, et de montrer quel rôle elle doit jouer dans l'organisation sociale, etc. ; quant à la pratique de l'art proprement dit, nous ne la négligerons pas plus que la théorie : chaque semaine nous donnerons sous le titre de chronique agricole, une revue qui comprendra les nouvelles, les découvertes, les essais, les discussions scientifiques et même politiques qui intéressent l'agriculture ; nous recueillerons les vœux exprimés par les comices, les discussions des congrès et des sociétés d'agriculture ; nous nous efforcerons de mettre en évidence d'excellents travaux qui restent ordinairement comme non avenus à défaut de publicité, et nous relierons entre eux les efforts isolés de tous les travailleurs qui seront toujours sûrs de trouver dans la *Démocratie pacifique* une critique bienveillante et des encouragements sympathiques.

---

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'AGE.

*Séance du 30 décembre.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Il est procédé à un scrutin de ballottage entre MM. Billault et Debelleyme pour la nomination d'un vice-président. Les voix se répartissent ainsi :

Votants, 340.

MM. Debelleyme, 172. — Billault, 168.

En conséquence, M. Debelleyme est proclamé quatrième vice-président.

MM. Jollivet et Ducos demandent un congé.

La chambre procède ensuite à la nomination des secrétaires de la chambre.

Le dépouillement du scrutin donne :

Votants, 329. — Major... absolue, 165.

MM. Lacrosse, 192. — de l'Espée, 189. — Boissy d'Anglas, 188. — de Las-Cases, 176. — Havin, 162.

En conséquence, MM. Lacrosse, de l'Espée, Boissy d'Anglas et de Las-Cases sont proclamés secrétaires de la chambre.

Un court débat s'élève ensuite sur l'ordre du jour qui demeure ainsi fixé : A deux heures séance publique, installation du bureau définitif. Communication du gouvernement.

La séance est levée à quatre heures et demie.

## Extérieur.

**Haïti.** — Par lettres des Cayes, du 23 octobre, nous apprenons que l'île d'Haïti était assez tranquille, excepté cependant le district des Cayes, qui continuait à être fort agité. On y parlait d'un nouveau mouvement en faveur du général Acaau, détenu, on le sait, dans la prison de Port-au-

**Espagne.** — Dans la séance du sénat du 24, le duc de Gor a proposé un amendement au projet de réforme constitutionnelle, relativement à l'organisation du sénat. Le ministre de l'intérieur lui a répondu. Puis ont pris part à la discussion le marquis d'Espeleta, le duc de Frias et M. Martinez de la Rosa. Les débats sur l'amendement ont été renvoyés à la prochaine séance, après les fêtes.

Dans la séance de la veille, M. Martinez de la Rosa avait présenté, comme nous l'avons dit, un projet de loi sur l'abolition de la traite des noirs. Le principe consigné dans ce projet est reconnu depuis long-temps par le gouvernement espagnol, dans ses traités avec les autres puissances et surtout avec l'Angleterre. Mais il manquait une loi qui consacrât le principe et établit les peines à appliquer aux contrevenants. C'est cette lacune que le gouvernement entend combler à l'aide du projet présenté. L'inobservance de la prohibition rendait cette démarche officielle plus nécessaire que jamais.

**Allemagne.** — Le docteur Regenbrecht, professeur de théologie à Breslau, et membre du chapitre catholique, vient de donner sa démission, motivée sur la protestation qu'il a déposée contre l'excommunication de Jean Ronge. Ce dernier s'occupe à rédiger un nouveau manifeste contre l'ultramontanisme.

---

REVUE DES JOURNAUX DU 30 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* explique ce matin aux conservateurs, pourquoi la nomination de M. Dufaure à la vice-présidence de la chambre et les 150 voix acquises à M. Billault, sont accueillies par l'opposition comme un triomphe. C'est, dit-il, parce que ces faits conduisent à une désorganisation de la majorité que le ministère actuel *n'a pas reconstituée sans peine* et de là à un changement complet de politique. Après avoir passé en revue l'attitude que M. Billault a prise à la tribune, le journal ministériel adjure le ban et l'arrière-ban de ses amis de repousser par leur vote cette dangereuse nomination.

— Quant à la *Presse*, elle reconnaît sans conteste que les votes de la chambre dans cette circonstance sont d'une haute signification. Elle avoue que déjà l'on annonce hautement la nomination d'un ministère qui représenterait la coalition des deux centres ; mais toutefois elle pense que M. Billault ne sera pas nommé ; persuadé que le ministère, s'il doit tomber, ne saurait être renversé qu'au grand jour de la discussion de l'adresse. « Le vaincre sera une gloire, dit la feuille du château, l'étouffer serait une honte ! »

— Le *National* ne doute pas que, grâce à l'activité du ministère et aux ressources de toute nature dont il dispose, l'ancien préfet de police de la Restauration ne soit élu vice-président à la place de M. Billault, le plus redoutable des adversaires du droit de visite ; ce qui, selon ce journal, ne veut pas dire que cette élection soit un triomphe pour le parti radical.

Il ne voit pas dans l'élection de M. Dufaure un avantage pour les principes de liberté et de nationalité ; c'est seulement une preuve que les adversaires de ces principes sont divisés entre eux et se lassent parfois de soutenir M. Guizot en tout et partout.

— Le *Constitutionnel* prétend que les votes de l'opposition, dans la nomination des vice-présidents sont une réponse à la provocation du discours de la couronne, qui tend évidemment, suivant cette feuille, à la suppression complète des opinions modérées dans la chambre, la divisant ainsi en deux partis, l'un violent, l'autre soumis jusqu'à l'obéissance passive.

— Le ministère aujourd'hui est bien forcé d'avouer son inquiétude et ses périls, dit le *Siècle*; le temps de l'orgueil est passé. La manifestation de la chambre en cette circonstance restera, quoi qu'il arrive, comme une flétrissure morale infligée à une détestable politique, et attendu, ajoute ce journal, que nous ne partageons pas les espérances du parti radical, nous nous réjouissons des signes qui annoncent la chute prochaine d'une administration désastreuse pour la monarchie.

## Faits divers.

Le collége électoral de Saint-Amand, appelé à élire un député en remplacement de M. le comte Jaubert, a procédé à ses opérations.

Le nombre des votants était de 315, la majorité absolue de 158.

Au premier tour, M. Bonnaire a obtenu 141 voix ; M. Mayet-Génétry, 105 ; M. Corbin, 60 ; voix perdues, 9.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des suffrages, il a dû être procédé à un second tour de scrutin.

— Par ordonnances du roi, en date du 29 décembre, le premier collége électoral de l'Aveyron, et le deuxième collége électoral des Deux-Sèvres sont convoqués à Rodez et à Melle, pour le 25 janvier prochain, à l'effet d'élire chacun un député, par suite de la démission de M. Monseignat et du décès de M. Auguis.

— M. le général Jacqueminot, commandant général supérieur de la garde nationale parisienne, avait eu l'idée de faire sa cour à son beau-frère, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, en offrant de lui présenter, au jour de l'an, le corps d'officiers ; mais M. Duchâtel a eu le bon esprit d'éluder cette présentation, dont l'idée n'avait été conçue que pour satisfaire quelque petite gloriole. Nous l'en félicitons.

— Nous avions annoncé que M. Passot, capitaine d'état-major, avait été nommé gouverneur de l'île Mayotte, près de Madagascar. Nous recevons la confirmation de cette nouvelle. C'est un heureux choix qui nous paraît d'un favorable augure pour la colonie.

— Les imprimeurs lithographes de Paris viennent de se constituer en société, sous la dénomination de Chambre des Imprimeurs lithographes de Paris. Ils ont nommé MM. Lemercier, président ; Kaeppelin, vice-président ; Jules Desportes, secrétaire ; Cattier, trésorier ; Bineteau, Thierry, Lepeletier-Bouvret, Carlos et Bertaut, délégués.

Le but des lithographes est de veiller à la dignité [illegible] de l'art lithographique, qui, malgré tous ses progrès, [illegible]

les magistrats de la Cour, sont sortis de la chambre du conseil à midi, et cette circonstance, qui a été bientôt connue dans tout le Palais, a donné lieu à diverses interprétations. On disait que le Parquet se retirait parce que la Cour avait refusé de l'admettre avec droit de vote dans sa délibération. C'était une erreur : M. le procureur-général, après avoir rappelé les droits qui étaient conférés au Parquet par l'ordonnance de 1841, avait ajouté qu'il se retirait, tout en réservant la question, afin de laisser toute liberté à la discussion que quelques membres de la Cour paraissaient vouloir soulever sur la légalité de l'ordonnance et sur le droit d'intervention des magistrats du Parquet.

» Après le départ de M. le procureur-général, une discussion très animée s'est, dit-on, engagée dans le sein de la Cour, et c'est seulement à quatre heures que M. le procureur-général, ainsi que les avocats-généraux et les substituts ont été invités à se rendre dans la chambre du conseil pour y prendre part aux délibérations de la Cour.

» La Cour s'est ensuite ajournée pour délibérer sur le projet de loi relatif au régime des prisons.

» L'ordonnance du 18 avril 1841 sera donc exécutée par la Cour royale de Paris, comme elle l'a été, du reste, par toutes les autres Cours du royaume. Nous ne pouvons qu'applaudir à une décision qui prévient un conflit fâcheux et qui consacre une mesure tout à la fois sage et légale. »

— C'est le 19 du mois prochain que sera inaugurée la nouvelle salle des Champs-Elysées destinée aux grandes solennités musicales. Il a fallu des travaux considérables pour convertir en salle d'hiver cet édifice qu'on n'avait jusqu'ici ouvert à la foule qu'aux beaux jours d'été seulement. Plusieurs calorifères y ont été établis, et les diverses ouvertures de la partie supérieure, parfaitement closes permettent de donner à l'atmosphère intérieure une température aussi élevée qu'on pourra le désirer. Bien que les concerts aient lieu dans le jour, le cirque, l'amphithéâtre, les couloirs, les foyers, tout sera splendidement éclairé au gaz.

— Nous avons annoncé, sur la foi d'autres journaux, que l'établissement d'un boulanger avait été fermé dans le quartier du Palais-Royal par suite de l'emploi qui y aurait été fait d'eaux insalubres pour la fabrication du pain. Des renseignements que nous tenons de l'administration nous autorisent à affirmer qu'aucune boulangerie n'a été récemment fermée dans le deuxième arrondissement pour cette raison ni pour un autre motif.

— Par suite de l'instruction qui se poursuit dans l'affaire de la rue du Rempart, de nouvelles arrestations de cette catégorie d'hommes dangereux que l'on désigne sous le nom de *chanteurs*, ont été opérées. Parmi les individus qui se trouvent plus particulièrement compromis par les pièces découvertes et les aveux reçus, on remarque trois repris de justice bien connus, et dont l'un a, dit-on, inspiré à l'auteur des *Mystères de Paris* le type de *Pique-Vinaigre*.

— Hier matin, la police faisait une rafle d'individus à mine suspecte, encombrant les galeries de la rue de Rivoli, devant les portes des grands hôtels étrangers.

— M. Magendie, membre de l'Institut, professeur au collége de France, ouvrira son cours de médecine le 3 janvier 1845 à 11 heures.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. CH. DUPIN.

*Séance du 30 décembre.*

La séance d'aujourd'hui peut se résumer en quelques mots : un Mémoire de chimie, une discussion d'embryologie comparée, et quelques réclamations et Notes sans grand intérêt. Ce n'est pas finir grandement une année assez pauvre en découvertes scientifiques. Si nous mettant à remplir le rôle de secrétaire de l'Académie, nous faisions le tableau résumé des travaux exécutés sous la direction de l'Institut, nous devrions nous borner à une nomenclature sèche et aride de Mémoires, pour la plupart déjà emportés par le grand fleuve du temps, et perdus au milieu des flots pressés de l'oubli. En astronomie, nous n'aurions qu'à mentionner les calculs des orbites des comètes récemment aperçues par les jeunes savants de l'Observatoire de Paris ; en mathématiques, quelques Mémoires de MM. Binet, Liouville, Chasles, Lamé, Serret et Bonnet, et la quantité incommensurable de Notes constamment refaites, corrigées, diminuées et puis augmentées de M. Cauchy; mais rien de saillant, rien qui soit destiné à marquer dans l'histoire des mathématiques. En physique, en chimie, en histoire naturelle, les évènements les plus remarquables sont des morts illustres qui semblent laisser des vides qu'on ne peut combler. Dalton, Darcet, de Caudolle et Geoffroy Saint-Hilaire, tels sont les hommes que les sciences ont perdus, génies qui presque tous se sont occupés à fonder des systèmes, et qui devraient renaître à la vie pour jeter un rayon de lumière au milieu du chaos où s'agitent en vain tant de chercheurs, travaillant sans discipline, abandonnés à leurs propres forces, et consumant leur vie à tourner toujours autour de la vérité sans pouvoir soulever le voile, trop lourd pour leurs mains isolées, qui la couvre. Le gouvernement a laissé mourir l'inspiration scientifique, aussi bien que l'inspiration artistique et littéraire. A d'autres temps les grandes découvertes qui illustrent à jamais un règne, une époque, un siècle.

**Coloriage par impression.** — Nous avons annoncé, dans notre dernier compte-rendu, que MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy avaient présenté le procédé inventé par M. Derenémesnil, chef de la lithographie de l'imprimerie royale, pour colorier à un grand nombre de couleurs, par vingt ou vingt-trois pierres successives, et avec une précision extrême, les cartes géologiques et les plans. Nous avons dit que l'imprimerie royale livrait généreusement le procédé au public, et nous avons essayé de faire comprendre en quoi il consiste. Aujourd'hui sont arrivées les réclamations des lithographes, par l'organe de M. Jules Desportes, qui s'intitule : Historiographe de la lithographie. Il prétend que la dessication et le laminage du papier sont choses connues de tous les imprimeurs-lithographes ; que les moyens de repère employés par MM. Engelmann, Lemercier, Formentin et plusieurs autres, sont au moins aussi bons que ceux imaginés par M. Derenémesnil, et que, quant aux petites

... du pli de l'estomac [illegible] c'est à cette place qu'apparaît plus tard le système nerveux, et vient ensuite le vestige des vertèbres, puis celui du cœur. Cette protestation de M. Serres embarrasse M. Milne Edwards, qui se rejette sur ce que ses phrases n'étaient peut-être pas bien faites, et cinq ou six répliques des deux adversaires ne mettent fin au débat que jusqu'à une prochaine séance.

**Amélioration de la poudre.** — M. Siret, pharmacien à Meaux, pense qu'on empêcherait la poudre de devenir humide à l'air, et qu'on éviterait le tassement qui nuit à son inflammation rapide, en mélangeant à 15 kilog. de poudre, 64 grammes de sandaraque pulvérisée. Il est évident que l'expérience seule peut donner quelque sanction à une telle annonce. Le raisonnement n'a guère de prise sur cette question, et nous passons outre.

**Argenture de l'acier.** — Pour argenter l'acier par les procédés pour lesquels MM. de Ruolz et Elkington ont pris des brevets d'invention, il faut commencer par cuivrer les pièces préalablement décapées, et c'est seulement sur la couche de cuivre d'abord déposée que l'on peut appliquer une couche d'argent. M. Desbordeaux, de Caen, annonce qu'on réussit parfaitement en remplaçant le cuivrage par une immersion, durant quelques instants, dans une dissolution d'un gramme de nitrate d'argent, un gramme de nitrate de mercure et 4 grammes d'acide nitrique, marquant 40 degrés à l'aréomètre de Beaumé, dans 120 grammes d'eau distillée. Nous craignons que cette découverte, que croit avoir faite M. Desbordeaux, ne rentre dans l'un des innombrables procédés décrits dans les vingt-cinq brevets de MM. Elkington et de Ruolz.

**Un nouveau corps organique.** — Il ne se passe guère de jour sans qu'on découvre un corps nouveau dans la chimie organique. En voici un que M. Chancel a obtenu par la distillation sèche du butyrate de chaux. C'est le composé qui se volatilise le premier dans cette opération. Il distille à 95 degrés, est limpide et incolore, a pour densité 0,821, est légèrement soluble dans l'eau, mais soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther. M. Chancel le nomme *butyral*, parce qu'il est à l'acide butyrique ce que l'aldéhyde est à l'acide acétique. Ce corps s'enflamme instantanément en présence de l'acide chromique, et est vivement attaqué par le chlore, le brôme et l'acide nitrique. Il a pour formule 8C. 8H. 2O. En présence des corps oxydants, il prend deux équivalents d'oxygène et devient de l'acide butyrique monohydraté.

— M. Pouillet a, dans la dernière séance, indiqué un moyen de mesurer les durées des phénomènes qui s'accomplissent pendant des instants très courts. Ce moyen exige l'emploi continuel du calcul. M. Bandrimont pense qu'un mécanisme pourrait suffire. Qu'on imagine, en effet, un disque tournant sur son axe en une seconde, que l'on se figure en dehors une détente portant un pinceau chargé d'encre, et lâchée de manière à venir toucher le disque. Si la détente est lâchée en temps convenable, et qu'un chronomètre indique le nombre des révolutions du disque, l'impression laissée par le pinceau indiquera la fraction de seconde cherchée.

**Fièvre typhoïde.** — M. le docteur Léopold Turk, médecin des eaux de Plombières, adresse un Mémoire sur la nature et le traitement de la fièvre typhoïde. L'auteur y établit : 1° que les lésions de l'intestin iléon, habituelles dans cette maladie, sont un accident très secondaire, dû principalement à une action chimique ; 2° que l'augmentation de volume de la rate, aussi fréquente au moins que les lésions intestinales, est d'une bien plus grande valeur pathognomonique, puisqu'elle tendrait à signaler une grande analogie entre les fièvres typhoïdes et les fièvres intermittentes qui produisent ordinairement aussi la même altération ; 3° que la plus grande partie des faits donnés par les nosographes modernes ...

M. Turk envisage la fièvre typhoïde comme une maladie générale qui attaque l'économie tout entière et contre laquelle la saignée est sans efficacité. Il a constaté qu'habituellement elle présentait le caractère rémittent, et il a été dès-lors conduit à lui opposer le remède anti-périodique par excellence : il emploie le vin de quinquina en lotions générales, le sulfate de quinine en lavements et l'infusion de quinquina en boissons. L'auteur du Mémoire cite 14 observations dans lesquelles ce traitement a été suivi de succès.

Le consciencieux travail de M. le docteur Turk sur une affection contre laquelle la médecine se montre si souvent impuissante, mérite la sérieuse attention des praticiens.

**De la structure et de quelques maladies du poumon.** — M. Rochoux, de l'Académie royale de médecine, expose, dans un Mémoire étendu, le résultat d'observations microscopiques auxquelles il vient de se livrer sur le tissu pulmonaire. Il a constaté l'existence des cellules, niées par plusieurs anatomistes, notamment par M. Reissessen. Suivant les calculs de l'auteur, calculs dont les bases ne semblent d'ailleurs rien moins que rigoureusement établies, le nombre des cellules s'élève à six cent millions ; il y en aurait environ 17 790 groupées autour de chaque bronche terminale. Les lamelles, dont la rencontre forme les cellules, sont formées de filaments très déliés. C'est dans les angles résultant de l'intersection de ces lamelles, que se distribuent les vaisseaux capillaires et sanguins.

Les trois maladies dont s'occupe M. Rochoux, sont : l'emphysème, les tubercules et l'empyème. Voici les conclusions de cette partie du Mémoire :

L'emphysème par dilatation des cellules pulmonaires, telle que l'admettait Laennec, n'existe pas ; l'hypertrophie, ou l'atrophie des parois des cellules pulmonaires, quoique admise par beaucoup de médecins, est encore à démontrer. Il n'y a jusqu'à présent de bien avéré que l'emphysème par infiltration de l'air dans le tissu des poumons.

2° Les tubercules consistent en un tissu d'abord filamenteux, entrelacé d'une couleur orangé pâle, lequel ne tarde pas à passer par tous les degrés de dégénération décrits par les auteurs, à partir de l'état dit miliaire.

3° L'existence d'une membrane fibreuse, ou au moins la texture toute particulière du tissu membraneux dont le poumon est formé, est la cause principale du retrait presque toujours irrémédiable, que cet organe éprouve dans les épanchements inflammatoires. De là l'indication d'opérer promptement dans ce cas, et avant que le tissu pulmonaire ait subi cette espèce de recoquillement qui ne lui permet plus de revenir à son état primitif.

— M. le docteur Riberi, de Turin, adresse des travaux imprimés sur différentes parties de l'art chirurgical.

— MM. les docteurs Barth et Henry Roger présentent pour le concours des prix Montyon leur *Traité d'auscultation pratique*.

— M. Piorry envoie dans le même but le 5e volume de son *Traité de médecine pratique*.

**Projet de voyage scientifique à Madagascar.** — Sous ce titre M. de Ackermann, ancien chirurgien-major de la marine, qui a passé trois années consécutives à Madagascar, adresse une indication des travaux d'histoire naturelle, de philologie, de topographie physique et médicale d'hygiène, etc., qu'une exploration de cette île importante permettrait d'accomplir. L'auteur expose les facilités d'une incursion dans l'intérieur du pays ; mais nous croyons que M. Ackermann s'abuse sur ce point. Il termine son Mémoire par un projet d'assainissement de l'île Sainte-Marie située à 400 kilomètres de l'extrémité nord de Madagascar.

B. et P.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CHEMINS DE FER. St-Germ. | 1030 » | » » | H 2 50 | F.c. | | » |
| V. R. Dr. | 490 » | » » | B. 5 » | — | 495, 488 75, 495. | B. 5 |
| — R. G. | 380 » | 380 » | » » | — | 380, 375, 380. | B. 10 |
| Orléans. | 1136 25 | 1145 » | B. 15 » | — | 1136 25, 1150, 1145. | H. 1 25 |
| Strasb. | 307 50 | 307 50 | B. 2 50 | — | 307 50, 306 25. | B. 2 50 |
| Rouen. | 1060 » | » » | » » | — | 1062 50, 1060. | B. 1 25 |
| Havre. | 822 50 | 830 » | H. 5 » | — | 830, 825, 830. | H. 5 |
| Marseill. | 930 » | 945 » | » » | — | 940, 935, 930. | B. 5 |
| Montpel | 470 » | » » | » » | — | | » |

| LONDRES 28 DÉC. | C. DE LA COULISSE. | PRIMES. |
|---|---|---|
| Consol..... 100 1/4 3/8. | Av.... 86 40 85. | F. p. 86 80 90 d. un. |
| Esp. act.... 27 3/8 1/2. | Ap..... 86 10. | 86 86 20 d. 50 |
| Portug..... 60 1/2. | | F. p. 121 65 50 d. un. |
| Mexic...... 36 1/4 1/8. | Rep. fin c. F. pr | 122, 122 10 d. 50. |
| Brésil...... » »/». | 3 0/0, 20 17 1/2 | Orl. d. 1160 1157 50 d. 20. |
| 5 0/0 Holl. 99 1/8. | 5 0/0, 5. 37 1/2 32 1/2. | Havre, 845 d. 10. |
| 2 1/2 do. 61 3/4. | | Mars., 955 952 50 d. 10. |
| Rouen..... 41 1/2. | Bons du trésor. | Strasb. 811 25, 810 d. 10. |
| Orléans... 41 1/2. | 3 1/8 | |

**MARCHANDISES.** — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00 ; courant du mois, 84,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 84,00 à 00,00 offert ; 4 mois d'été, 85,00 à 86,00 ; 4 derniers mois, 88,00 à 89,00.

**LILLE** — Colza, 75,50 à 00,00.

**ESPRIT** 3/6. — Disponible, 104,00 à 00,00 ; courant du mois, 102,00 à 00,00 ; janvier, 91,00 à 00,00 ; janvier et février, 88,00 à 00,00 ; 4 premiers mois, 86,00 à 85,00 ; 4 mois d'été, 82,00 à 83,00.

**SAVON.** — Disponible, 90 fr. les 100 kil.

*L'un des gérants :* V. CONSIDERANT.

Les *Eaux-Fortes de Calame*, intitulées les *Alpes*, sont des étrennes brillantes pour une personne qui cultive la peinture ; elles se composent de vingt-huit planches et d'une charmante lithographie, dessinée par M. Calame lui-même, d'après un de ses derniers tableaux, le *Coucher du Soleil* sur le Mont-Rose, dans les Alpes. Prix de l'ouvrage complet, sur papier blanc, 47 fr. ; sur chine, 62 fr. ; dans un beau portefeuille, 64 fr. A Paris, au dépôt, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal, et chez Dentu, galerie vitrée, Palais-Royal.

## Spectacles du 31 décembre.

7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Polyeucte. George Dandin.
7 h. »/» ITALIENS. — Beatrice.
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Joconde. Guitarrero.
7 h. »/» ODÉON. — Téresa. Mouche du Coche.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Liberté. Mansarde.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Chamboran. Lafleur. Enfants. Vampire.
6 h. »/» GYMNASE. — Pensionnat. Rébecca. Cérigny. Demoiselle.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Petites Bonnes. Averse. Singe.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Monsieur Jean Marin. 3 Frères. Pierrot. Polka.
6 h. »/» FOLIES. — L'Ouragan. Le Maçon. 36 moins un. La Semaine.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

# BULLETIN AGRICOLE.

## PRODUITS VÉGÉTAUX.

### Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

| 28 Décembre. | | | 30 Décembre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 1480 q. | 16 k. | Arrivages | 1642 q. | [illegible] k. |
| Ventes | 556 | 32 | Ventes | 11[illegible] | 23 |
| Restant | 9252 | 91 | Restant | 10159 | 87 |
| Cours moyen | | 33,66 | Cours moyen | | 32,57 |
| Cours-taxe | | 33,26 | Cours-taxe | | 22 67 |

| Cote administrative. | | | | Cote administrative. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr. | 20 q. | 71 k. | 33,85 à 33,50 | Gr. | 000 q. | 00 k. | 00 00 à 00 00 |
| 1re | 553 | 78 | 33,75 à 33,35 | 1re | 000 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 2e | 133 | 05 | 31,20 à 33,10 | 2e | 000 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| 3e | 24 | 09 | 25,50 à 00,00 | 3e | 00 | 00 | 00 00 à 00 00 |
| 4e | 06 | 00 | 27,85 à 00,00 | 4e | 00 | 00 | 00,00 à 00,00 |
| | 175 | 84 | 22,34 à 33,40 | T. | 000 | 00 | 00 00 à 00,00 |

### Cours des Céréales (par hect.).

BEAUGENCY, 28 décembre. — Froment 1re 18,57 ; 2e 17,30 ; 3e 15,79. — Meteil 13,[illegible] — Seigle 11,[illegible] — Orge 9,50. — Avoine 6,50. — Sarrazin 7,50. — Mouture 12,75.

SAINT-QUENTIN, 28 décembre. — Froment 1re 15,32 ; 2e 14 50 ; 3e 13 66. — Petit blé 12 [illegible] Avoine 5,8[illegible]

Notre marché était bien approvisionné en blé ; vente lente avec baisse, attendu le défaut de 1re qualité. En résumé les qualités secondaires ont fléchi de prix.

L'avoine abondante s'est vendue avec maintien dans le prix.

ARRAS, 28 décembre. — Froment 15 à 16,50 ; do roux 12 à 16,50. — Seigle 10 à 11. — Escourgeon 9,75 à 11,25. — Avoine 5 à 5,75.

BOURBOURG, 24 décembre. — Froment 17,47. — Seigle 9,67. — Escourgeon 11,15. — Avoine 5,91.

Le marché de ce jour a été de nouveau peu approvisionné, à cause de l'interruption de la navigation. Le blé a baissé de 11 c. à l'hect., l'escourgeon de 22 c. L'avoine a haussé de 17 c.

CHALONS-SUR-MARNE, 28 décembre. — Froment 15. — Seigle 8,10. — Orge 8,50. — Avoine 5,80.

STRASBOURG, 27 décembre. — Froment 1re 19,25 ; 2e 17,03 ; 3e 15. — Seigle 10 à 19,25. Baisse de 0,03 sur le froment.

GRAY, 28 décembre. — Froment 1re 17,50 ; 2e 16 ; 3e 14. — Orge 7,50 à 10. — Avoine 1,75 [illegible] Les farines sont cotées 36-32,80-20 les 100 kil.

CHALON-SUR-SAONE. — Froment 1re 18,50 ; 2e 18, 3e 17,50. — Méteil 14. — Seigle 10,75. — Orge 10,50 à 11. — Sarrazin 7,50. — Avoine 7 à 7,50.

Notre marché était bien approvisionné ; les blés s'y sont bien vendus. Nos cultivateurs ont l'esprit à la hausse, c'est ce qui les fait tenir ; malgré cela il s'est beaucoup fait de marchés sur échantillon. Nous avons toujours beaucoup de demandes, ce qui fait présumer que l'article ne baissera pas de sitôt.

LYON, 23 décembre. — Froment 23 à 24 les 100 kil. — Seigle 12 à 12,50, peu demandé. — Orge 11,50 à 11,75.

Voici le cours des farines en premières fabriques 33 à 37. Le prix du commerce, payable comptant sans escompte, est de 35,20 pour la boulangerie ; 36,80 les premières, et 4 fr. de moins sur les 100 kil de rondes.

Je n'ai pas de variation à vous signaler sur nos cours depuis ma dernière du 21 c. Les affaires blé et farine restent calmes ; il se fait peu de ventes. Les détenteurs de marchandises se décident à attendre encore plutôt que de sacrifier les prix qui sont déjà faibles. Ils ont pour marge les mois de janvier et février, époque où il n'existe point d'arrivages de la Bourgogne.

## PRODUITS ANIMAUX.

*Marché de Mantes.* — La solennité de Noël a fait remettre au mardi précédent le marché de mercredi dernier. Ces changements indispensables d'ailleurs, ont toujours un fâcheux résultat. Ils dérangent toutes les habitudes des gens de la campagne. Aussi le dernier marché a été presque nul. La place était à peu près déserte.

Le marché aux veaux s'est tenu le mercredi comme à l'ordinaire, et il s'y est manifesté une hausse de prix très notable.

### Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 30 décembre 1844.

| | Am. | Vend. | Renv. | Pr. du k. s. p. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 904 | 851 | 53 | 1 16 | 1 04 | » 96 |
| Vaches.... | 263 | 240 | 23 | 1 06 | » 94 | » 80 |
| Veaux..... | 451 | 450 | 01 | 1 26 | 1 06 | » 86 |
| Moutons... | 6185 | 5375 | 810 | 1 34 | 1 16 | » 98 |

LYON. *Marché* des 24, 26 et 27 décembre. — Bœufs 1,20-1,10-0,90. — Moutons 1,40-1,30-1,20. — Veau 1,52-1,48-1,46. Bon approvisionnement.

### Viandes diverses, gibier et volaille.

PARIS. — *Marché de la Vallée du 30 décembre.* — Agneaux 18,00 à 20,00. — Lièvres 2,75 à 5,00. — Lapins 1,25 à 2,50. — Faisans 3,00 à 8,00. — Dindes 2,50 à 7,00. — Oies 2,50 à 5,75. — Chapons 2,50 à 5,00. — Poulets gras 2,25 à 3,25. — Poules et poulets ordin. 1,25 à 2,50. — Canards 1,00 à 1,50. — Canetons 2,00 à 3,00. — Sarcelles 1,00. — Bécasses 1,10 à 2,25. — Bécassines 0,50. — Perdrix rouges 2,00 à 2,50 ; do grises 1,00 à 1,75. — Pigeons 0,30 à 1,35. — Grives 0,20 à 0,30. — Alouettes (la dizaine) 18,50 à 10,80.

### Laines.

REIMS, 21 décembre. — Les affaires sont toujours très actives sur notre place, en laines et tissus ; peu d'approvisionnement en aucun genre.

Laines lavées à dos, 4,70 à 6,30. — Bourgogne métis 5,50 à 5,75. — do mérinos 5,75 à 6,30. — Soissonnais 4,70 à 5,40. — Champagne 4,75 à 6,30. — Agneau à dos de Picardie 3,25 à 4. — de Champagne 4,60 à 5,40. — do Bourgogne, 4,10 à 5,50. — Laines d'Allemagne, propres au peigne, 4,75 à 7,75. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne, 4,30 à 8. — Mères-laines d'Espagne 5,50 à 6. — do d'Italie 4,25 à 5,40. — do de France 5,50 à 8. — do jaunes fins 5 à 6,50. — do jaunes communs 4,50 à 5. — Abats lavés 4,50 à 6. — Abats lavés à dos, 2,75 à 4,20. — Mères-laines de Berry, refines, 5,50 à 6. — do courantes 5 à 5,50. — do 3e qté, 4,00 à 5. — Cuisses de Berry 3,50 à 4. — Pelures (écouailles non lavées) 3,25 à 4,50. — do d'Allemagne 3 à 4,10. — Ecouailles métis 5,25 à 7,00. — do de Berry, 1re qté, 5,50 à 6,20. — do de Berry, 2e, 4,75 à 5,50. — Agneaux lavés (au panier) 5,50 à 7,75. — do de Berry, 1re, 5,50 à 6,20. — do de Berry, 2e, 4,75 à 5,50. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais 1,80 à 2,50. — Mères-laines en suint de Picardie, 1,70 à 2,10. — do triées pour le peigne 2,25 à 3,30. — Blousses, 4,50 à 6. — Blousses extra-fines, 6 à 9,00.

**AU BON PASTEUR, RUE SAINT-HONORÉ, 167 ET 169, ET RUE DU COQ, 10, PRÈS LE PALAIS-ROYAL. — MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENS A PRIX FIXE INVARIABLE.** Toutes les marchandises, soit en pièces, soit confectionnées, sont marquées en chiffres connus. Ce vaste Etablissement, le plus important de la capitale, a reçu toutes ses nouveautés d'hiver. MM. les acheteurs auront à choisir sur plus de 2,500 pièces d'étoffes. Prix des vêtemens confectionnés : Plus de 1,500 robes de chambre de 25 à 75 fr. ; robe de luxe de 80 à 150 fr. ; twines de 35 à 75 fr. ; paletots castor et étoffes de fantaisie de 30 à 75 fr. ; pardessus ouatés garnis de velours de 75 à 100 fr. ; habits de fantaisie et de soirée de 55 à 80 fr. ; redingotes drap de 50 à 75 fr. ; pantalons d'hiver de 10 à 18 fr. ; pantalons nouveautés de Louviers et d'Elbeuf de 22 à 32 fr. ; pantalons de grandes nouveautés de MM. *Bonjean, de Montagne* et *Cunin-Gridaine*, de Sedan, de 35 à 40 fr., vendus partout 50 et 60 fr. ; un grand choix de gilets brodés sur piqués, cachemires, valencias, velours, de 22 à 45 fr. ; plus de 2,000 gilets tous faits de 10 à 35 fr. Les vêtemens faits sur mesure spéciale se paient en plus des prix fixés, savoir : habits et redingotes 5 fr. ; pantalons et gilets 2 fr. L'immense clientèle des Magasins du BON PASTEUR a engagé le chef de l'Etablissement à avoir des coupeurs spéciaux pour chaque genre de vêtements, seul moyen d'obtenir dans la coupe, élégance et perfection.